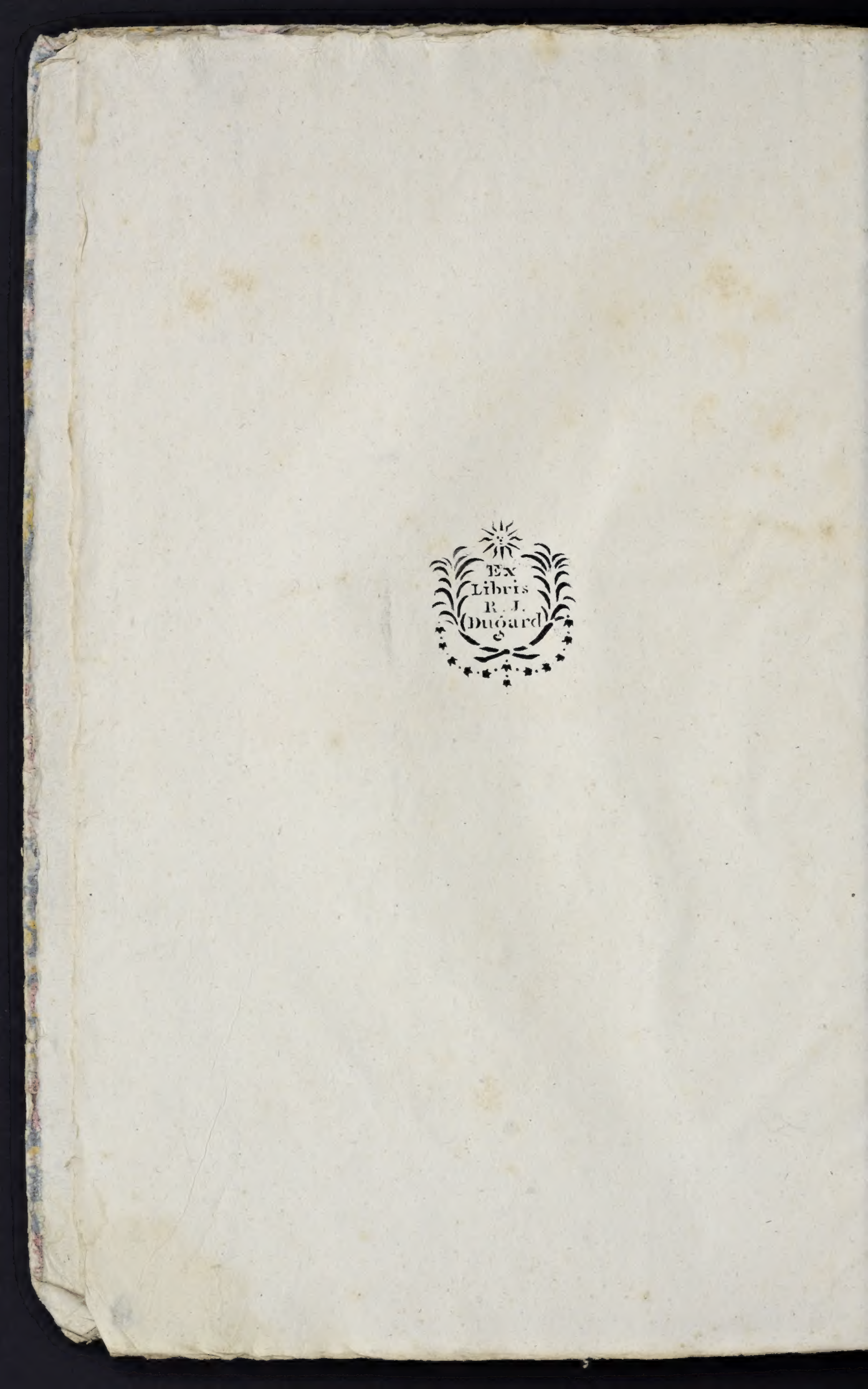



Ex
Libris
R. J.
Dugard

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR Mr. ***.

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris ! HORAT.

TOME QUATORZIEME.

REGGI—SEM



A NEUFCHASTEL,

CHEZ SAMUEL FAULCHE & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

M. DCC. LXV.



EGGIO, (*Géog. mod.*) ou *Regio*, ou *Regge*, en latin *Rhegium Lepidi*, & quelquefois simplement *Regium*; ville d'Italie, dans le Modénois, capitale d'un duché auquel elle donne le nom; elle est au midi de l'Appennin, dans une campagne fertile, à 6 lieues au nord-ouest de Modène.

Cette ville située sur la voie émilienne, a été colonie romaine. On prétend qu'elle doit son origine à un Lepidus; mais l'histoire n'en dit rien, & personne n'a pu indiquer jusqu'à présent quel étoit ce Lepidus. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Goths ruinerent cette ville de fond-en-comble, & contraignirent ses habitans de l'abandonner. Elle s'est remise en splendeur depuis ce tems-là, & est aujourd'hui bien peuplée, ayant de belles rues & des maisons bien bâties.

Son évêché établi dès l'an 450, est suffragant de Bologne. La cathédrale est décorée des tableaux de grands maîtres. On y voit entr'autres un S. George & une Ste. Catherine du Carrache, une Vierge du Guide, un S. Jean & un S. Paul du Guerchin. L'église de S. Prosper est aussi embellie d'un Christ mort & des trois Maries, de Louis Carrache.

On dit que Charlemagne a été le second fondateur de la *Reggio* de Lombardie; ses murailles sont épaisses; il ne regne tout-autour aucune éminence qui commande la ville, & elle est défendue par une bonne citadelle. Les côteaux voisins sont couverts de maisons de plaisance, de vignobles & de jardins qui produisent des fruits délicieux. *Long.* suivant Harris, *31. 16'. 15". latit. 42. 15.*

L'Arioste (Ludovico Ariosto) naquit à *Reggio* dans le Modénois, l'an 1474, & immortalisa sa patrie. Sa famille tenoit un rang si distingué dans la ville, que le marquis Obiso de la maison d'Est, honora cette famille de son alliance, en épousant Lippa Ariosta, femme d'une grande beauté & de beaucoup d'esprit. Le pere de l'Arioste étoit gouverneur de *Reggio* dans le tems que son fils y prit naissance. Sa mere sortoit de la noble famille de Malaguzza. Louis Ariosto étoit son fils aîné; mais comme il avoit quatre freres & cinq sœurs, sa fortune se trouvoit modique. Il dit lui-même que Mercure n'avoit pas été trop des amis de sa famille, & qu'aucun d'eux ne lui avoit fait sa cour. Il ne se conduisit pas différemment, & dès sa plus tendre jeunesse il ne montra d'autre inclination que celle du beau génie qui le portoit à la Poésie. Ce fut en vain que son pere le pressa de s'appliquer uniquement à l'étude de la Jurisprudence; il se plaignit de son malheur à cet égard dans les vers suivans au Bembe:

Ah lasso! quando hebbi al pegaseo melo
L'eta disposta, & che le fresche guancie
Non si videano ancor fiorrir d'un pelo.
Mio padre mi cacciò con spiedi e lancie
Non che con sproni a volger testi & chiose,
Et mi occupò cinque anni in quelle ciancie.
Ma poiche vide pero frustuose
L'opre, & in tempo in van getter si, dopo
Molto contrasto in libertà mi pose.

Milton s'est trouvé dans le même cas que l'Arioste, & fit à son pere une tres-belle piece en vers latins, pour l'engager à lui laisser suivre son goût pour la Poésie. Il lui expose combien cet art étoit estimé parmi les anciens, & les avantages qu'il procure; il lui représente qu'il ne doit pas naturellement être si ennemi des muses, possédant la Musique aussi bien qu'il faisoit, & que par cela même il n'est pas surprenant que son fils ait de l'inclination pour la Poésie, puisqu'il y a tant de relation entre elle & la Musique.

Nec tu perge, precor, sacras contemnere musas,
Nec vanas inopesque puta, quarum ipse peritus
Munere, mille sonos numeris componis adaptos,
Millibus & vocum modulis variare coronam
Doctus, Arionii meritò sis nominis hæres.
Nunc tibi quid mirum, si me genuisse poetam
Contigerit, charo si tam propè sanguine juncti,
Cognatas artes, studiumque affine sequamur?
Ipse volens Phœbus se dispartire duobus,
Altera dona mihi, dedit altera dona parenti,
Dividuumque Deum genitorque, puerque tenemus.

Il témoigne ensuite combien il méprise tous les trésors du Pérou, en comparaison de la science; il déclare qu'il a plus d'obligation à son pere de lui avoir fait connoître les belles-lettres, que Phaëton n'en eût eu à Apollon, quand même il auroit conduit sûrement son char; & il se promet à lui-même, de s'élever au-dessus du reste des hommes, de se rendre supérieur à tous les traits de l'envie, & de s'acquérir une gloire immortelle.

I nunc, confer opes, quisquis malesanus avitas
Austriaci gazas, pervanaque regna peroptas.
Quæ potuit majora pater tribuisse, vel ipse
Jupiter, excepto, donasset ut omnia, cælo?
Jamque nec obscurus populo miscebor inerti,
Vitabuntque oculos vestigia nostra prophanos.
Este procul vigiles curæ, procul este querelæ,
Invidiæque acies transverso tortilis hirquo,
Sæva nec anguiferos extende calumnia rictus:
In me triste nihil, fœdissima turba, potestis,
Nec vestri sum juris ego; securaque tutus
Pectora, vipereo gradiar sublimis ab ictu.

Les charmes enchanteurs qu'offre l'espoir de la gloire, & l'enthousiasme qui les anime, rend les grands génies, tels que l'Arioste & Milton, insensibles à toutes les vues d'intérêt, & leur fait goûter une satisfaction si délicieuse, qu'elle les dédommage de tout le reste.

L'Arioste, en suivant ses études, composoit toujours quelques pieces de poésie. A la tragédie de Pyrame & de Thisbé, il fit succéder des satires & des comédies. Un jour son pere étoit dans une grande colere contre lui, & le gronda fortement; l'Arioste l'écouta avec beaucoup d'attention sans rien répondre. Quand son pere s'en fut allé, le frere d'Arioste lui demanda pourquoi il n'avoit rien allégué pour sa justification, il lui répondit qu'il travailloit actuellement à une comédie, & qu'il en étoit à une scene, où un vieillard réprimandoit son fils; & que quand son pere avoit commencé à parler, il lui étoit venu dans l'esprit de l'observer avec soin pour peindre d'après nature, & qu'ainsi il n'avoit été attentif qu'à remarquer son ton de voix, ses gestes & ses expressions, s'en s'embarasser de se défendre.

Ayant perdu ce pere à l'âge de 24 ans, il se livra sans obstacle à son penchant. Il possédoit parfaitement la langue latine; mais il préféra d'écrire en italien, soit qu'il crût qu'il ne pourroit s'élever jusqu'au premier rang des poëtes latins qui étoit déjà occupé par Sannazar, Bembo, Nauger, Sadolet, & autres;

soit qu'il jugeât l'italien plus du goût de son siecle, soit enfin qu'il voulût enrichir sa langue d'ouvrages qui la fissent estimer des autres nations. Il accepta cependant différentes commissions d'affaires d'état en divers endroits d'Italie, sans vouloir s'écarter de son pays. Il refusa d'accompagner le cardinal d'Est en Hongrie, préférant, dit-il, une vie tranquille à toute autre.

Et più mi piace di poser le polize
Membra, che di vantarle, ch'agli scithi
Sien state, agli indi, agli ethiopi, & altre.

Le duc de Ferrare le fit en son absence, gouverneur de Graffignana. Après qu'il fut de retour, Arioste choisit de passer le reste de sa vie dans la retraite, & continua ses études dans une maison qu'il avoit fait bâtir à Ferrare. Cette maison étoit simple; & comme quelqu'un lui demanda, pourquoi il ne l'avoit pas rendu plus magnifique, ayant si noblement décrit dans son *Roland* tant de palais somptueux, de beaux portiques, & d'agréables fontaines; il répondit qu'on assembloit bien plutôt & plus aisément des mots que des pierres. Il avoit fait graver au-dessus de la porte de sa maison, un distique, que peu de ceux qui bâtissent aujourd'hui, seroient en droit de mettre sur leurs édifices:

Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non
Sordida, parta meo sed tamen ære domus.

L'Arioste se trouvoit alors dans une situation aisée, ayant été comblé de présens considérables du duc de Ferrare, du pape Léon X. qui sans des raisons politiques, l'auroit élevé à la pourpre; du cardinal Farnese, du cardinal Bibiena, du marquis de Vasto, & de plusieurs autres personnes du premier rang. Son goût aidé de la fortune, lui permettoit de faire tous les changemens qui lui venoient dans l'esprit pour orner son domicile; mais il avouoit lui-même qu'il en usoit avec sa maison comme avec ses vers, qu'il corrigeoit si souvent, qu'il leur ôtoit ces graces & cette beauté que produit le premier feu de la composition.

Cependant, quelques défauts qu'il ait pu trouver dans ses vers, il est certain que toute l'Italie les admire. Il avoit encore le talent de lire parfaitement bien, & il animoit d'une façon particuliere tout ce qu'il prononçoit. Aussi souffroit-il infiniment d'entendre lire ses ouvrages de mauvaise grace. On raconte à ce sujet, que passant un jour devant la boutique d'un potier, il entendit que cet homme récitoit une stance du *Roland* (la trente-deuxieme du premier livre), où Renaud crie à son cheval de s'arrêter:

Ferma, bajardo mio, deh ferma il piede,
Che l'esser senza te troppo mi noce, &c.

mais le potier déclamoit ces vers si mal, qu'Arioste indigné brisa avec une canne qu'il avoit à la main, quelques pots qui étoient sur le devant de la boutique. Le potier lui fit des reproches fort vifs de ce qu'il en agissoit ainsi avec un pauvre homme qui ne l'avoit jamais offensé. Vous ignorez, lui répondit l'Arioste, l'injure que vous venez de me faire en face; j'ai brisé deux ou trois pots qui ne valoient pas cinq sols, & vous avez estropié une de mes plus belles stances, qui vaut une somme considérable. Il s'appaisa pourtant, & lui paya ses pots.

Il étoit simple & frugal pour sa table: ce qui lui a fait dire dans quelque endroit de ses ouvrages, qu'il auroit pu vivre du tems que les hommes se nourrissoient de gland. Malgré sa sobriété & la foiblesse de son tempérament, il ne put se garantir des pieges de l'amour. Il eut deux fils de sa premiere maîtresse. Il lia dans la suite une intrigue avec une belle femme nommée *Genevra*. Il devint encore épris d'une autre dame parente de son ami Nicolo Vespucci. C'est pour cette derniere qu'il fit en 1513, le sonnet qui commence:

Non so s'io potrò ben chiuder in versi.

Ayant un jour trouvé cette maîtresse occupée à une espece de cote-d'armes pour un de ses fils, qui devoit se trouver à une revue, il fit la comparaison qu'on trouve dans la 54. stance du 24. livre de *Roland*, touchant la blessure que Zerbin, prince d'Ecosse, avoit reçue de Mandricard. Quoique je n'ose entreprendre d'excuser les amours de l'Arioste, dit Harington, cependant je me persuade que vû le célibat où ce poëte a vêcu, & la puissance des attraits des charmantes diablesses qui l'ont séduit, il n'aura pas de peine à obtenir sa grace de la plûpart de ceux qui liront sa vie.

C'est dommage qu'il n'ait connu les pays étrangers que par récit; car il en eût tiré beaucoup d'utilité pour l'embellissement de ses portraits; mais il ne voulut point sortir de sa patrie, & même il témoigne dans une de ses satyres, son peu de goût pour toute espece de voyage, & son amour pour les seules beautés de son pays.

Che vuol andare a torno, a torno vada,
Vegga Inghilterra, Ungheria; Francia e Spagna:
A me piace habitar la mia contrada.
Vista ho Thoscana, Lombardia, Romagna,
Quel monte che divide, e quel che serra
Italia, e un mare e l'altro che la bagna;
Questo mi basta; il resto della terra,
Senza mai pagar l'hoste, andro cercando
Con Tolomeo, sia il mondo in pace o in guerra.

Il mourut à Ferrare en 1534, âgé de 59 ans. Il eut toujours de grands égards pour sa mere, qu'il traitoit avec beaucoup de respect dans sa vieillesse, & il en parle souvent dans ses satyres & dans ses autres ouvrages. Il dit dans un endroit:

L'eta di cara madre, mi percuote di pieta il cuore.

Sa bienfaisance, sa conduite, son honnêteté le firent aimer de tous les gens de bien pendant sa vie, & regretter de tous les honnêtes gens après sa mort.

Il prit pour modele Homere & Virgile dans son *Orlando*. Virgile commence ainsi:

Arma virumque cano.

l'Arioste:

Le donne, i cavalieri, l'arme, gli amori,
Le cortesie, l'audaci impresi io canto.

Virgile finit par la mort de Turnus, l'Arioste par celle de Rodomont:

Bestemmiando fuggi l'alma sdegnosa,
Che fu si altera al mondo, e si orgogliosa.

Virgile loue extrêmement Enée pour plaire à Auguste, qui disoit en être descendu: Arioste releve Roger, pour faire honneur à la maison d'Est. Enée avoit sa Didon qui le retenoit; Roger étoit captivé par Alcine.

Arioste s'étoit d'abord fait connoître par des satyres, ensuite par des comédies dans lesquelles on remarque beaucoup d'art & de comique; celle intitulée *gli suppositi*, les supposés, mêlée de prose & de vers, fut la plus estimée. Il y regne un juste milieu entre le ton élevé & le bas, ton qu'aimoit l'antiquité. Il est le premier qui ait employé pour le théâtre comique, le *verso sdrucciolo*; ce sont des vers de dix syllabes; il est évident qu'il avoit dessein par ce moyen d'approcher le langage comique, le plus qu'il étoit possible, du discours ordinaire. Il a fait aussi

quelques poésies latines qui ont été insérées dans le premier tome des *délices des poëtes d'Italie*, & qui y sont confondues avec celles de divers autres poëtes de médiocre réputation.

Enfin l'Arioste songea sérieusement à son grand poëme de *Roland le furieux*, & le commença à peu près à l'âge de 30 ans. C'est le plus fameux de ses ouvrages, quoiqu'on en ait porté des jugemens très-différens. Le premier de tous, celui du cardinal Hippolite d'Est, ne lui fut pas favorable ; car, quoiqu'il lui fût dédié, il dit à l'auteur, après l'avoir lu, où diable avez-vous pris tant de fadaises, seigneur Arioste ? Cependant Muret & Paul Jove ont cru que l'ouvrage passeroit à l'immortalité ; & l'on peut dire qu'il en a assez bien pris le chemin, puisqu'il y a peu de pays où il n'ait été imprimé, ni de langues répandues en Europe, dans lesquelles il n'ait été traduit. Jamais piece ne fut remplie de tant de choses différentes, de combats, d'enchantemens, d'avantures bisarres, que ce poëme de l'Arioste ; & il paroit qu'il n'a rien oublié de ce que son génie & son industrie ont pu lui suggérer pour les ornemens de son ouvrage.

Il n'a pourtant pas donné à son style ce caractere de sublime & de grandeur qui convient à la poésie épique ; & même plusieurs critiques osent douter que ce soit un véritable poëme épique, à en juger suivant les regles de l'art. Ils disent que l'unité de l'action n'est point dans le *Roland*, & que ce poëme n'est régulier ni dans l'ordonnance, ni dans la proportion des parties. L'auteur mêle presque partout le faux avec le vrai, & fait jurer le vrai Dieu par l'eau du Styx. Ici le poëte a trop de feu : ailleurs il est trop rempli d'évenemens prodigieux & surnaturels, qui ressemblent aux imaginations creuses d'un malade. Ses héros ne nous offrent que des paladins ; & son poëme respire un air de chevalerie romanesque, plutôt qu'un esprit héroïque.

De plus, on lui reproche des épisodes trop affectées, peu vraissemblables, & souvent hors d'œuvre. Non seulement il ôte à ses héros la noblesse de leur condition pour les faire badiner, mais il ôte quelquefois aux femmes leur caractere qui est la pudeur & la timidité. On trouve encore que le poëte parle trop lui-même en propre personne par voie de digression, & qu'il finit ses narrations si brusquement, qu'à moins d'une grande attention, on perd le fil de l'histoire. On juge bien que la critique judicieuse n'a jamais pu approuver une pensée extravagante de l'Arioste, qui dit d'un de ses héros, que dans la chaleur du combat, ne s'étant pas apperçu qu'on l'avoit tué, il combattit toujours vaillamment, tout mort qu'il étoit :

> *Il pover' huomo che non s'en' era accorto,*
> *Andava combattendo, & era morto.*

Enfin, pour abréger, l'on répete assez communément cet ancien bon mot, que le *tombeau de l'Arioste est dans le Tasse.*

Malgré toutes ces critiques, l'auteur de *Roland* a eu, & a encore un grand nombre de partisans en Italie, tels que MM. de la Crusca, le Mazzoni, Simon Fornari, Paul Beni, & Louis Dolce qui a entrepris sa défense. M. Scipion Maffei a beaucoup contribué à soutenir les admirateurs du poëte de *Reggio*, lorsqu'il a dit dans son discours : « le divin Arioste est » au-dessus de tous nos éloges par son admirable » poëme. Sa rime est si riche qu'elle ne paroit jamais » être venue après coup ; on diroit qu'elle est née » avec la pensée, & qu'elle n'en est que l'agrément; » ses négligences sont heureuses ; ses fautes même » ont des graces ; il n'est pas donné à tout le monde » d'en commettre de pareilles. »

Mais il ne faut pas se prévaloir de ce jugement de M. Maffei, pour prétendre que *Roland* le furieux n'a de concurrent que le Godefroi du Tasse, & que ce dernier même ne doit pas aspirer à la supériorité ; le marquis Maffei ne le pensoit pas sans doute ; car il ajoute après ses éloges de l'Arioste, qu'il n'est pas exempt de taches. En effet, le burlesque y naît quelquefois du sérieux, contre le goût & l'attente du lecteur. Il franchit en divers endroits les bornes que prescrit la bienséance. L'hyperbole fréquente détruit souvent le vraissemblable, si nécessaire même dans la fiction ; & des digressions inutiles interrompent encore plus souvent le fil du discours. Enfin le génie de l'Arioste paroit semblable à ces terres fertiles qui produisent des fleurs & des chardons tout ensemble ; & quoique presque tous les morceaux de son poëme soient très-beaux, que sa versification soit aisée, sa diction pure & élégante, & ses descriptions pleines d'agrémens, cependant l'ouvrage entier n'est point le premier poëme de l'Italie.

Il s'en est fait nombre d'éditions, soit sans commentaires, soit avec des commentaires. On estime surtout celles de Venise en 1562, en 1568 & 1584 *in-4°.*

Le chevalier Jean Harington traduisit *Roland* en vers héroïques anglois, & le dédia à la reine Elisabeth. La troisieme édition de cet ouvrage curieux, & heureusement versifié, parut à Londres en 1634, *in-fol.* avec une défense ingénieuse de l'Arioste, & un abrégé de la vie de ce poëte, recueilli de divers auteurs italiens, & en particulier de Sansovino.

Gabriel *Chappuys* Tourangeau mit au jour à Lyon, en 1582 & 1583 *in-8°.* une traduction françoise en prose de l'*Orlando*; mais cette version est tombée dans un profond oubli, surtout depuis que M. Mirabaud de l'académie françoise a donné lui-même une nouvelle traduction du poëme de l'Arioste.

Je n'ai pu me dispenser de m'étendre sur ce grand poëte, parce que son mérite comparé au Tasse, partage encore aujourd'hui une partie des beaux esprits d'Italie.

Pancirole (Gui) célebre jurisconsulte & littérateur, naquit en 1523, à *Reggio* en Lombardie, professa avec beaucoup d'honneur, d'abord à Padoue, & ensuite à Turin ; mais ayant éprouvé que l'air du Piémont étoit fort contraire à ses yeux, il revint à Padoue en 1582, & y passa le reste de sa vie dans sa premiere chaire avec mille ducats d'appointement. Il mourut en 1599, après avoir mis au jour plusieurs ouvrages, dont j'indiquerai les principaux.

Le premier est ses *concilia*, qui parurent à Venise en 1578, *in-fol.*

2. *Notitia dignitatum cùm Orientis, tùm Occidentis ultrà Arcadii Honoriique tempora.* Venise 1593 & 1602 *in-fol.* Lyon 1608, & Geneve 1623 *in-fol.* Le même ouvrage est inséré dans le tome VII. des antiquités rom. de Grœvius. Les savans ont donné de grands éloges au commentaire de Pancirole sur la notice des dignités de l'empire. On y lit avec plaisir ce qui concerne les légions de Rome & la magistrature romaine ; mais il s'y trouve plusieurs erreurs en Géographie.

3. *De claris legum interpretibus, libri IV.* Venise, 1635 & 1655, *in-4°.* Francfort, 1721, *in-4°.* Cette derniere édition supérieure aux précédentes, a été donnée par M. Hofman qui a joint d'autres ouvrages sur le même sujet.

4. *Rerum memorabilium, libri duo : quorum prior deperditarum, posterior noviter inventarum, est. Nurimbergæ*, 1599, en 2 vol. *in-8°. Lipsiæ*, 1707, *in-4°.* L'ouvrage avoit d'abord été fait en italien. Il a été traduit en françois par Pierre de la Noue, sous ce titre : *les antiquités perdues, & des choses nouvellement inventées.* Lyon, 1608, *in-8°.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

REGGIO, *le duché de*, (*Géogr. mod.*) duché en Italie, au couchant du Modénois. Il se partage en cinq petits états, qui appartiennent au duc de Modène. *Reggio* est la capitale. (*D. J.*)

REGIANA, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route de Séville à Mérida, entre Celti & Mérida, à 44 milles de la premiere, & à 27 milles de la seconde. (*D. J.*)

REGIATES, (*Géog. anc.*) peuple d'Italie, que Pline, *l. III. chap. xv.* place dans la huitieme région. (*D. J.*)

RÉGICIDE, s. m. (*Hist. & Politique.*) c'est ainsi qu'on nomme l'attentat qui prive un roi de la vie. L'histoire ancienne & moderne ne nous fournit que trop d'exemples de souverains tués par des sujets furieux. La France frémira toujours du crime qui la priva d'Henri IV. l'un des plus grands & des meilleurs de ses rois. Les larmes que les françois ont versé sur un attentat plus récent, seront encore longtems à se sécher; ils trembleront toujours au souvenir de leurs allarmes, pour les jours précieux d'un monarque, que la bonté de son cœur & l'amour de ses sujets sembloient assurer contre toute entreprise funeste.

La religion chrétienne, cet appui inébranlable du trône, défend aux sujets d'attenter à la vie de leurs maîtres. La raison & l'expérience font voir, que les désordres qui accompagnent & suivent la mort violente d'un roi, sont souvent plus terribles, que les effets de ses déréglemens & de ses crimes. Les révolutions fréquentes & cruelles auxquelles les despotes de l'Asie sont exposés, prouvent que la mort violente des tyrans ébranle toujours l'état, & n'éteint presque jamais la tyrannie. Comment se trouve-t-il donc des hommes audacieux & pervers, qui enseignent que l'on peut ôter la vie à des monarque, lorsqu'un faux zele ou l'intérêt les fait traiter de tyrans? Ces maximes odieuses, cent fois proscrites par les tribunaux du royaume, & détestés par les bons citoyens, n'ont été adoptées que par des fanatiques ambitieux, qui s'efforcent de sapper les fondemens du trône, lorsqu'il ne leur est point permis de s'y asseoir à côté du souverain.

L'Angleterre donna dans le siecle passé à l'univers étonné, le spectacle affreux d'un roi jugé & mis à mort par des sujets rebelles. N'imputons point à une nation généreuse, un crime odieux qu'elle désavoue, & qu'elle expie encore par ses larmes. Tremblons à la vue des excès auxquels se portent l'ambition, lorsqu'elle est secondée par le fanatisme & la superstition.

RÉGIE, s. f. (*Jurisprud.*) signifie en général, *administration*. On dit que les fermes sont en *régie*, lorsque le roi ou quelqu'autre seigneur fait lui-même exploiter ses biens par des préposés & receveurs, & non par des fermiers. (*A*)

RÉGIE, s. f. (*Gram. Comm. & Fin.*) administration ou direction d'une affaire de finance, ou de commerce. Dans quelques édits & déclarations du roi, concernant la police de la compagnie des Indes, ou les divers commerces que sa majesté lui a permis, on se sert du terme de *régie*; & alors ceux qui en ont la direction, au lieu d'être appellés *directeurs*, sont nommés *régisseurs*. Il y a aussi des commerces particuliers de cette compagnie qui sont en *régie*, entr'autres les fermes du tabac & du caffé. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

RÉGIFUGE, s. f. (*Antiq. rom.*) fête que l'on faisoit à Rome le six avant les calendes de Mars. Les anciens ne conviennent pas de l'origine de la fête: les uns rapportent que c'est en mémoire de l'évasion de Tarquin le superbe, lorsque la ville recouvra sa liberté. Les autres prétendent qu'elle fut instituée, parce que le roi des choses sacrées s'enfuyoit après qu'il avoit sacrifié. Le premier sentiment fondé sur l'autorité d'Ovide, de Festus, & d'Ausone, paroît bien plus vraissemblable que le second qui est de Plutarque; à moins qu'on ne dise pour les concilier, que le roi des choses sacrées fuyoit ce jour-là, pour rappeller la mémoire de cette fuite du dernier des rois de Rome. (*D. J.*)

REGILLA, s. f. (*Hist. anc.*) espece de tunique blanche, bordée de pourpre, à l'usage des fiancées, qui s'en revêtoient la veille de leurs nôces, avant que d'être mises au lit.

REGILLUM ou *REGILLUS*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Sabine, à cent soixante stades de Rome, selon Denys d'Halicarnasse, *liv. V. p. 308.* Tite-Live, Suétone, & Etienne le géographe, font aussi beaucoup mention de cette ville, dont on ne connoît pas trop bien aujourd'hui la juste position.

Appius Claudius, surnommé Sabinus, naquit à *Regillum*, & étoit un des principaux de cette capitale, également illustre par son courage & ses richesses, mais plus encore par sa vertu & par son éloquence. Son grand mérite l'ayant exposé à l'envie de ses concitoyens, qui l'accusoient de vouloir se faire tyran de sa patrie, il prit le parti de se retirer à Rome avec toute sa famille, l'an 250, sous les consuls P. Valerius Publicola IV, & Lucretius Tricipitinus II. 502 ans avant J. C. Plutarque raconte, qu'en se retirant, il amena avec lui cinq mille familles à Rome, ce qui dépeupla prodigieusement la ville de *Régille.*

Quoi qu'il en soit, les Romains reçurent très-bien tous les transfuges de *Régille*; on leur accorda le droit de bourgeoisie, avec des terres situées sur la riviere de Téveron, & l'on en donna deux arpens à chacun. On en donna vingt-cinq à Appius, qui fut fait patricien, & aggrégé parmi les sénateurs. Il se distingua bientôt dans le sénat pas la sagesse de ses conseils, & sur-tout par sa fermeté. Il fut nommé consul avec Publius Servilius Priscus, l'an 259 de la fondation de Rome, & 493 ans avant J. C. Cette année il y eut de grands troubles à Rome, à l'occasion des dettes que le peuple avoit contractées, & dont il demandoit l'abolition. Le désordre alla si loin, que les consuls mêmes, qui tâchoient de calmer le tumulte, furent en danger de la vie.

Appius qui étoit d'un caractere severe, fut d'avis qu'on ne pouvoit appaiser la sédition que par la mort de deux ou trois des principaux mutins; mais Servilius, plus doux & plus populaire, croyoit qu'on devoit avoir quelqu'égard au misérable état du peuple, & que les Romains étant menacés d'une guerre dangereuse, il étoit à propos d'accorder quelque satisfaction à ceux qui avoient été opprimés, qui, sans cela, ne donneroient pas leurs noms pour s'enrôler au service de la république.

L'avis de Servilius prévalut: il procura un decret du sénat en faveur des pauvres débiteurs, & les levées se firent. Mais on n'exécuta pas fidélement le décret; ensorte qu'après la campagne, le peuple recommença à se soulever avec plus de fureur que jamais, sur-tout vers le tems de l'élection de nouveaux consuls. Il refusa de marcher contre l'ennemi; & les consuls ayant voulu lui inspirer de la crainte par un coup d'autorité, en faisant saisir quelques-uns des plus rebelles, le peuple les arracha des mains des licteurs. Le sénat voyant l'autorité souveraine méprisée, délibéra sur le parti qu'il y avoit à prendre dans cette urgente nécessité. Les sentimens furent partagés, mais Appius les réunit, en proposant de créer un dictateur.

Ce dictateur ne put pourtant mettre fin aux brouilleries, dont le résultat fut, qu'on créeroit deux tribuns du peuple. Le fils d'Appius Claudius hérita de son pere, cette hauteur & cette fermeté qui l'avoient rendu odieux à la multitude. Les tribuns le citerent

devant le peuple, comme l'ennemi déclaré de la liberté publique. Il parut au milieu de ses accusateurs, comme s'il avoit été leur juge. Il répondit aux chefs d'accusation avec tant de force & d'éloquence, que le peuple étonné n'osa le condamner. Enfin il finit volontairement sa vie qu'il désespéroit de pouvoir sauver. Il avoit un fils qui fit apporter son corps dans la place, & se présenta, suivant l'usage, pour faire son oraison funebre. Les tribuns voulurent s'y opposer; mais le peuple, plus généreux que les vindicatifs tribuns, leva l'opposition, & entendit sans peine, les louanges d'un ennemi qu'il ne craignoit plus, & qu'il n'avoit pu s'empêcher d'admirer pendant sa vie. (*D. J.*)

REGILLUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, dans le Latium, selon Pline, *liv. XXXVIII. ch. ij.* Florus, *liv. I. ch. xj.* parle aussi de ce lac, fameux par la victoire que remporta sur ses bords A. Posthumius contre les Tarquins. Le nom moderne est *lago di S. Prassede.*

RÉGIME, s. m. *terme de Grammaire*; ce mot vient du latin *regimen*, gouvernement: il est employé en Grammaire dans un sens figuré, dont on peut voir le fondement à l'*article* GOUVERNER. Il s'agit ici d'en déterminer le sens propre par rapport au langage grammatical. Quoiqu'on ait insinué, à l'article que l'on vient de citer, qu'il falloit donner le nom de *complément* à ce que l'on appelle *régime*, il ne faut pourtant pas confondre ces deux termes comme synonymes: je vais déterminer la notion précise de l'un & de l'autre en deux articles séparés; & par-là je suppléerai l'*article* COMPLÉMENT, que M. du Marsais a omis en son lieu, quoiqu'il fasse fréquemment usage de ce terme.

Art. I. *Du complément.* On doit regarder comme *complément* d'un mot, ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la signification, de quelque maniere que ce puisse être. Or il y a deux sortes de mots dont la signification peut être déterminée par des *complémens*: 1°. tous ceux qui ont une signification générale susceptible de différens degrés; 2°. ceux qui ont une signification relative à un terme quelconque.

Les mots dont la signification générale est susceptible de différens degrés, exigent nécessairement un *complément*, dès qu'il faut assigner quelque degré déterminé: & tels sont les noms appellatifs; les adjectifs & les adverbes qui, renfermant dans leur signification une idée de quantité, sont susceptibles en latin & en grec de ce que l'on appelle des degrés de comparaison ou de signification; & enfin tous les verbes dont l'idée individuelle peut aussi recevoir ces différens degrés. Voici des exemples. *Livre* est un nom appellatif; la signification générale en est restrainte quand on dit, *un livre nouveau*, *le livre de Pierre* (liber Petri), *un livre de grammaire*, *un livre qui peut être utile*; & dans ces phrases, *nouveau*, *de Pierre* (Petri), *de grammaire*, *qui peut être utile*, sont autant de *complémens* du nom *livre*. *Savant* est un adjectif; la signification générale en est restrainte quand on dit, par exemple, qu'un homme est *peu savant*, qu'il est *fort savant*, qu'il est *plus savant que sage*, qu'il est *moins savant qu'un autre*, qu'il est *aussi savant aujourd'hui qu'il l'étoit il y a vingt ans*, qu'il est *savant en droit*, *&c.* dans toutes ces phrases, les différens *complémens* de l'adjectif *savant* sont *peu*, *fort*, *plus que sage*, *moins qu'un autre*, *aussi aujourd'hui qu'il l'étoit il y a vingt ans*, *en droit*. C'est la même chose, par exemple, du verbe *aimer*; on aime simplement & sans détermination de degré, on *aime peu*, on *aime beaucoup*, on *aime ardemment*, on *aime plus sincérement*, on *aime en apparence*, on *aime avec une constance que rien ne peut altérer*; voilà autant de manieres de déterminer le degré de la signification du verbe *aimer*, & conséquemment autant de *complémens* de ce verbe. L'adverbe *sagement* peut recevoir aussi divers *complémens*; on peut dire, *peu sagement*, *fort sagement*, *plus sagement que jamais*, *aussi sagement qu'heureusement*, *sagement sans affectation*, &c.

Les mots qui ont une signification relative, exigent de même un *complément*, dès qu'il faut déterminer l'idée générale de la relation par celle d'un terme conséquent: & tels sont plusieurs noms appellatifs, plusieurs adjectifs, quelques adverbes, tous les verbes actifs relatifs & quelques autres, & toutes les prépositions. Exemples de noms relatifs: *le fondateur de Rome*, *l'auteur des tropes*, *le pere de Cicéron*, *la mere des Graques*, *le frere de Romulus*, *le mari de Lucrece*, *&c.* dans tous ces exemples, le *complément* commence par *de*. Exemples d'adjectifs relatifs: *nécessaire à la vie*, *digne de louange*, *facile à concevoir*, *&c.* Exemples de verbes relatifs: *aimer Dieu*, *craindre sa justice*, *aller à la ville*, *revenir de l'armée*, *passer par le jardin*; *ressembler à quelqu'un*, *se repentir de sa faute*, *commencer à boire*, *desirer d'être riche*, *&c.* quand on dit, *donner quelque chose à quelqu'un*, *recevoir un présent de son ami*, les verbes *donner* & *recevoir* ont chacun deux *complémens* qui tombent sur l'idée de la relation qu'ils expriment. Exemples d'adverbes relatifs: *relativement à vos intérêts*, *indépendamment des circonstances*, *quant à moi*, *pourvu que vous le vouliez*, *conformément à la nature.* Quant aux prépositions, il est de leur essence d'exiger un *complément*, qui est un nom, un pronom ou un infinitif; & il seroit inutile d'en accumuler ici des exemples. *Voyez* PRÉPOSITION & RELATIF, *art.* I.

« Un nom substantif, dit M. du Marsais (*voyez* » CONSTRUCTION), ne peut déterminer que trois » sortes de mots: 1°. un autre nom (& dans le sy» stème de l'auteur il faut entendre les adjectifs), » 2°. un verbe, 3°. ou enfin une préposition ». Cette remarque paroît avoir été adoptée par M. l'abbé Fromant (*Suppl. page 256*); & j'avoue qu'elle peut être vraie dans notre langue: car quoique nos adverbes admettent des *complémens*, il est pourtant nécessaire d'observer que le *complément* immédiat de l'adverbe est chez nous une préposition, *conformément à*; ce qui suit est le *complément* de la préposition même; *conformément à la nature.* Il n'en est pas de même en latin, parce que la terminaison du *complément* y désigne le rapport qui le lie au terme antécédent, & rend inutile la préposition, qui n'auroit pas d'autre effet: le nom peut donc y être, selon l'occurrence, le *complément* immédiat de l'adverbe, ainsi que je l'ai prouvé ailleurs sur les phrases *ubi terrarum*, *tunc temporis*, *convenienter naturæ.* *Voyez* MOT, *article II. n. 2.*

Un mot qui sert de *complément* à un autre, peut lui-même en exiger un second, qui, par la même raison, peut encore être suivi d'un troisieme, auquel un quatrieme sera pareillement subordonné, & ainsi de suite; de sorte que chaque *complément* étant nécessaire à la plénitude du sens du mot qu'il modifie, les deux derniers constituent le *complément* total de l'antépénultieme; les trois derniers sont la totalité du *complément* de celui qui précede l'antépénultieme; & ainsi de suite jusqu'au premier *complément*, qui ne remplit toute sa destination, qu'autant qu'il est accompagné de tous ceux qui lui sont subordonnés.

Par exemple, dans cette phrase, *nous avons à vivre avec des hommes semblables à nous*: ce dernier *nous* est le *complément* de la préposition *à*; *à nous* est celui de l'adjectif *semblables*; *semblables à nous* est le *complément* total du nom appellatif *les hommes*; *les hommes semblables à nous*, c'est la totalité du *complément* de la préposition *de*; *de les* ou *des hommes semblables à nous*, est le *complément* total d'un nom appellatif sous-entendu, par exemple, *la multitude* (*voyez* PRÉ-

POSITION, *rem.* 5) ; *la multitude des hommes ſemblables à nous*, c'eſt le *complément* de la prépoſition *avec ; avec la multitude des hommes ſemblables à nous*, c'eſt celui de l'infinitif *vivre ; vivre avec la multitude des hommes ſemblables à nous*, eſt la totalité du *complément* de la prépoſition *à ; à vivre avec la multitude des hommes ſemblables à nous*, c'eſt le *complément* total d'un nom appellatif ſous-entendu, qui doit exprimer l'objet du verbe *avons*, par exemple, *obligation ;* ainſi *obligation à vivre avec la multitude des hommes ſemblables à nous*, eſt le *complément* total du verbe *avons :* ce verbe avec la totalité de ſon *complément* eſt l'attribut total dont le ſujet eſt *nous.*

Il ſuit de cette obſervation, qu'il peut y avoir *complément* incomplexe, & *complément* complexe. Le *complément* eſt *incomplexe*, quand il eſt exprimé par un ſeul mot, qui eſt ou un nom, ou un pronom, ou un adjectif, ou un infinitif, ou un adverbe; comme *avec ſoin*, *pour nous*, *raiſon favorable*, *ſans répondre*, *vivre honnêtement.* Le *complément* eſt *complexe*, quand il eſt exprimé par pluſieurs mots, dont le premier, ſelon l'ordre analytique, modifie immédiatement le mot *antécédent*, & eſt lui-même modifié par le ſuivant; comme *avec le ſoin requis ; pour nous tous ; raiſon favorable à ma cauſe ; ſans répondre un mot ; vivre fort honnêtement.*

Dans le *complément* complexe, il faut diſtinguer le mot qui y eſt le premier ſelon l'ordre analytique, & la totalité des mots qui font la complexité. Si le premier mot eſt un adjectif, ou un nom, ou l'équivalent d'un nom, on peut le regarder comme le *complément grammatical ;* parce que c'eſt le ſeul qui ſoit aſſujetti par les lois de la ſyntaxe des langues qui admettent la déclinaiſon, à prendre telle ou telle forme, en qualité de *complément :* ſi le premier mot eſt au contraire un adverbe ou une prépoſition, comme ces mots ſont indéclinables & ne changent pas de forme, on regardera ſeulement le premier mot comme *complément initial*, ſelon que le premier mot eſt un *complément* grammatical ou initial; le tout prend le nom de *complément logique*, ou de *complément total.*

Par exemple, dans cette phraſe, *avec les ſoins requis dans les circonſtances de cette nature ;* le mot *nature* eſt le *complément* grammatical de la prépoſition *de : cette nature* en eſt le *complément* logique : la prépoſition *de* eſt le *complément* initial du nom appellatif *les circonſtances ;* & *de cette nature* en eſt le *complément* total : *les circonſtances*, voilà le *complément* grammatical de la prépoſition *dans ;* & *les circonſtances de cette nature* en eſt le *complément* logique : *dans* eſt le *complément* initial du participe *requis ;* & *dans les circonſtances de cette nature* en eſt le *complément* total : le participe *requis* eſt le *complément* grammatical du nom appellatif *les ſoins ; requis dans les circonſtances de cette nature*, en eſt le *complément* logique : *les ſoins*, c'eſt le *complément* grammatical de la prépoſition *avec ;* & *les ſoins requis dans les circonſtances de cette nature*, en eſt le *complément* logique.

Ceux qui ſe contentent d'envifager les choſes ſuperficiellement, ſeront choqués de ce détail qui leur paroîtra minutieux : mais mon expérience me met en état d'aſſurer qu'il eſt d'une néceſſité indiſpenſable pour tous les maîtres qui veulent conduire leurs éleves par des voies lumineuſes, & principalement pour ceux qui adopteroient la méthode d'introduction aux langues, que j'ai propoſée au *mot* MÉTHODE. Si l'on veut examiner l'analyſe que j'y ai faite d'une phraſe de Cicéron, on y verra qu'il eſt néceſſaire non-ſeulement d'établir les diſtinctions que l'on a vues juſqu'ici, mais encore de caractériſer, par des dénominations différentes, les différentes eſpeces de *complément* qui peuvent tomber ſur un même mot.

Un même mot, & ſpécialement le verbe, peut admettre autant de *complémens* différens, qu'il peut y avoir de manieres poſſibles de déterminer la ſignification du mot. Rien de plus propre à mettre en abrégé, ſous les yeux, toutes ces diverſes manieres, que le vers technique dont ſe ſervent les rhéteurs pour caractériſer les différentes circonſtances d'un fait.

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.

Le premier mot *quis*, eſt le ſeul qui ne marquera aucun *complément*, parce qu'il indique au contraire le ſujet; mais tous les autres déſignent autant de *complémens* différens.

Quid, déſigne le *complément* qui exprime l'objet ſur lequel tombe directement le rapport énoncé par le mot *completé :* tel eſt le *complément* de toute prépoſition, *à moi*, *chez nous*, *envers Dieu*, *contre la loi*, *pour dire*, &c. Tel eſt encore le *complément* immédiat de tout verbe actif relatif, *aimer la vertu*, *deſirer les richeſſes*, *bâtir une maiſon*, *teindre une étoffe*, &c.

Le rapport énoncé par pluſieurs verbes relatifs exige ſouvent deux termes, comme *donner un livre au public ;* ces deux *complemens* ſont également directs & néceſſaires, & il faut les diſtinguer : celui qui eſt immédiat & ſans prépoſition, peut s'appeller *complément objectif*, comme *un livre* : celui qui eſt amené par une prépoſition, c'eſt le *complément relatif*, comme *au public.*

Ubi déſigne le *complément* qui exprime une circonſtance de lieu : mais ce ſeul mot *ubi*, repréſente ici les quatre mots dont on ſe ſert communément pour indiquer ce qu'on nomme *les queſtions de lieu*, *ubi*, *unde*, *quâ*, *quò ;* ce qui déſigne quatre ſortes de *complémens circonſtanciels de lieu.* Le premier eſt le *complément* circonſtanciel du lieu de la *ſcene*, c'eſt-à-dire, où l'événement ſe paſſe; comme *vivre à Paris*, *être au lit*, &c. Le ſecond eſt le *complément* circonſtanciel du lieu de départ, comme *venir de Rome*, *partir de ſa province*, &c. Le troiſieme eſt le *complément* circonſtanciel du lieu de *paſſage*, comme *paſſer par la Champagne*, *aller en Italie par mer*, &c. Le quatrieme eſt le *complément* circonſtanciel du lieu de *tendance*, comme *aller en Afrique*, *paſſer de Flandre en Alſace*, &c.

Quibus auxiliis ; ces mots déſignent le *complément* qui exprime l'inſtrument & les moyens de l'action énoncée par le mot *completé ;* comme *ſe conduire avec aſſez de précaution pour ne pas échouer ; frapper du bâton*, *de l'épée*, *obtenir un emploi par la protection d'un grand*, &c. On peut appeller ceci le *complément auxiliaire.* On peut encore comprendre ſous cet aſpect le *complément* qui exprime la matiere dont une choſe eſt faite, & que l'on peut appeller le *complément matériel ;* comme *une ſtatue d'or*, *une fortune cimentée du ſang des malheureux.*

Cur, déſigne en général tout *complément* qui énonce une cauſe ſoit efficiente, ſoit finale : on le nomme *complément circonſtanciel de cauſe ;* s'il s'agit de la cauſe efficiente, ou même d'une cauſe occaſionnelle; ainſi quand on dit, *un tableau peint par Rubens*, il y a un *complément circonſtanciel de cauſe ;* c'eſt la même choſe quand on dit, *il a manqué le ſuccès pour avoir négligé les moyens.* S'il s'agit d'une cauſe finale, on dit un *complément circonſtanciel de fin*, comme *Dieu nous a créés pour ſa gloire ; s'occuper afin d'éviter l'ennui.*

Quomodo, déſigne le *complément* qui exprime une maniere particuliere d'être qu'il faut ajouter à l'idée principale du mot *completé :* communément cette expreſſion eſt un adverbe de maniere, ſimple ou modifié, ou bien une phraſe adverbiale commençant par une prépoſition ; comme *vivre honnêtement*, *vivre conformément aux lois*, *parler avec facilité.* On peut donner à ce *complément* le nom de *modificatif.*

Quando, désigne le *complément* qui exprime une circonstance de tems. Or une circonstance de tems peut être déterminée, ou par une époque, qui est un point fixe dans la suite continue du tems, ou par une durée dont on peut assigner le commencement & la fin. La premiere détermination répond à la question *quando*, (*quand*), & l'on peut appeller la phrase qui l'exprime, *complément* circonstanciel de *date*; comme *il mourut hier*; *nous finirons l'année prochaine*; *Jésus naquit sous le regne d'Auguste*. La seconde détermination répond à la question *quandiu*, (pendant combien de tems); & l'on peut donner à la phrase qui l'exprime le nom de *complément* circonstanciel de *durée*, comme *il a vécu trente-trois ans*; *cet habit durera long-tems*.

Il ne faut pas douter qu'une métaphysique pointilleuse ne trouvât encore d'autres *complémens*, qu'elle désigneroit par d'autres dénominations : mais on peut les réduire à-peu-près tous aux chefs généraux que je viens d'indiquer; & peut-être n'en ai-je que trop assigné pour bien des gens, ennemis naturels des détails raisonnés. C'est pourtant une nécessité indispensable de distinguer ces différentes sortes de *complémens*, afin d'entendre plus nettement les lois que la syntaxe peut imposer à chaque espece, & l'ordre que la construction peut leur assigner.

Par rapport à ce dernier point, je veux dire l'ordre que doivent garder entre eux les différens *complémens* d'un même mot, la Grammaire générale établit une regle, dont l'usage ne s'écarte que peu ou point dans les langues particulieres, pour peu qu'elles fassent cas de la clarté de l'énonciation. La voici.

De plusieurs *complémens* qui tombent sur le même mot, il faut mettre le plus court le premier après le mot *completé*; ensuite le plus court de ceux qui restent, & ainsi de suite jusqu'au plus long de tous qui doit être le dernier. Exemple : *Carthage, qui faisoit la guerre avec son opulence contre la pauvreté romaine, avoit par cela même du désavantage*. (Consid. sur la grand. & la décad. des Rom. *chap. iv.*) Dans cette proposition complexe, le verbe principal *avoit*, est suivi de deux *complémens*; le premier est un *complément* circonstanciel de cause, *par cela même*, lequel a plus de brièveté que le *complément* objectif *du désavantage*, qui en conséquence est placé le dernier : dans la proposition incidente, qui fait partie du sujet principal, le verbe *faisoit* a 1°. un *complément* objectif, *la guerre*; 2°. un *complément* auxiliaire qui est plus long, *avec son opulence*; 3°. enfin, un *complément* relatif qui est le plus long de tous, *contre la pauvreté romaine*.

La raison de cette regle, est que dans l'ordre analytique, qui est le seul qu'envisage la Grammaire générale, & qui est à-peu-près la boussole des usages particuliers des langues analogues, la relation d'un *complément* au mot qu'il complete est d'autant plus sensible, que les deux termes sont plus rapprochés, & sur-tout dans les langues où la diversité des terminaisons ne peut caractériser celle des fonctions des mots. Or il est constant que la phrase a d'autant plus de netteté, que le rapport mutuel de ses parties est plus marqué; ainsi il importe à la netteté de l'expression, *cujus summa laus perspicuitas*, de n'éloigner d'un mot, que le moins qu'il est possible, ce qui lui sert de *complément*. Cependant quand plusieurs *complémens* concourent à la détermination d'un même terme, ils ne peuvent pas tous le suivre immédiatement; & il ne reste plus qu'à en rapprocher le plus qu'il est possible celui qu'on est forcé d'en tenir éloigné : c'est ce que l'on fait en mettant d'abord le premier celui qui a le plus de briéveté, & réservant pour la fin celui qui a le plus d'étendue.

Si chacun des *complémens* qui concourent à la détermination d'un même terme à une certaine étendue, il peut encore arriver que le dernier se trouve assez éloigné du centre commun pour n'y avoir plus une relation aussi marquée qu'il importe à la clarté de la phrase. Dans ce cas l'analyse même autorise une sorte d'hyperbate, qui, loin de nuire à la clarté de l'énonciation, sert au contraire à l'augmenter, en fortifiant les traits des rapports mutuels des parties de la phrase : il consiste à placer avant le mot *completé* l'un de ses *complémens*; ce n'est ni l'objet, ni le relatif; c'est communément un *complément* auxiliaire, ou modificatif, ou de cause, ou de fin, ou de tems, ou de lieu. Ainsi, dans l'exemple déja cité, M. de Montesquieu auroit pu dire, en transposant le *complément* auxiliaire de la proposition incidente, *Carthage, qui*, AVEC SON OPULENCE, *faisoit la guerre contre la pauvreté romaine*; & la phrase n'auroit été ni moins claire, ni beaucoup moins harmonieuse : peut-être auroit-elle perdu quelque chose de son énergie, par la séparation des termes opposés *son opulance* & *la pauvreté romaine*; & c'est probablement ce qui assure la préférence au tour adopté par l'auteur, car les grands écrivains, sans rechercher les antitheses, ne négligent pas celles qui sortent de leur sujet, & encore moins celles qui sont à leur sujet.

Il arrive quelquefois que l'on voile la lettre de cette loi pour en conserver l'esprit; & dans ce cas, l'exception devient une nouvelle preuve de la nécessité de la regle. Ainsi, au lieu de dire, *l'Evangile inspire une piété qui n'a rien de suspect, aux personnes qui veulent être sincerement à Dieu*; il faut dire, *l'Evangile inspire aux personnes qui veulent être sincerement à Dieu, une piété qui n'a rien de suspect* : « & cela, dit » le P. Buffier, *n. 774.* afin d'éviter l'équivoque qui » pourroit se trouver dans le mot *aux personnes*; car » on ne verroit point si ce mot est *régi* par le verbe » *inspire*, ou par l'adjectif *suspect*. « L'arrangement des » mots ne consiste pas seulement, dit Th. Corneille » (*Not.* sur la *rem. 454.* de Vaugelas), à les placer » d'une maniere qui flatte l'oreille, mais à ne laisser » aucune équivoque dans le discours. Dans ces exem» ples, *je ferai avec une ponctualité dont vous aurez lieu* » *d'être satisfait, toutes les choses qui sont de mon minis*» *tere*, il n'y a point d'équivoque, mais l'oreille n'est » pas contente de l'arrangement des mots : il faut » écrire, *je ferai toutes les choses qui sont de mon mi*» *nistere, avec une ponctualité dont vous aurez lieu d'être* » *satisfait.* »

M. Corneille ne semble faire de cet arrangement qu'une affaire d'oreille; mais il faut remonter plus haut pour trouver le vice du premier arrangement de l'exemple proposé : il n'y a point d'équivoque, j'en conviens, parce qu'il ne s'y présente pas deux sens dont le choix soit incertain; mais il y a obscurité, parce que le véritable sens ne s'y montre pas avec assez de netteté, à cause du trop grand éloignement où se trouve le *complément* objectif.

Tel est le principe général par lequel il faut juger de la construction de tant de phrases citées par nos Grammairiens : les *complémens* doivent être d'autant plus près du mot *completé*, qu'ils ont moins d'étendue; & comme cette loi est dictée par l'intérêt de la clarté, dès que l'observation rigoureuse de la loi y est contraire, c'est une autre loi d'y déroger.

En vertu de la premiere loi, il faut dire, *employons aux affaires de notre salut toute cette vaine curiosité qui se répand au-dehors*, selon la correction indiquée par le P. Bouhours (*rem. nouv. tom. I. p. 219.*); & il faut dire pareillement, *qu'ils placent dans leurs cartes, tout ce qu'ils entendent dire*, & non pas *qu'ils placent tout ce qu'ils entendent dire, dans leurs cartes*.

En vertu de la seconde loi, il faut dire avec le P. Bouhours, *ibid.* & avec Th. Corneille (*loc. cit.*) : *il se persuada qu'en attaquant la ville par divers endroits, il répareroit la perte qu'il venoit de faire*; & non pas,

il se persuada qu'il répareroit la perte qu'il venoit de faire, en attaquant la ville par divers endroits; quoique ce second arrangement ne soit pas contraire à la lettre de la premiere regle.

Cette regle au reste ne s'est entendue jusqu'ici que de l'ordre des *complémens* différens d'un même mot; mais elle doit s'entendre aussi des parties intégrantes d'un même *complément*, réunies par quelque conjonction: les parties les plus courtes doivent être les premieres, & les plus longues, être les dernieres, précisément pour la même raison de netteté. Ainsi, pour employer les exemples du P. Buffier (*n. 771.*) on diroit, *Dieu agit avec justice & par des voies ineffables*, en mettant à la tête la plus courte partie du *complément* modificatif: mais si cette même partie devenoit plus longue par quelque addition, elle se placeroit la derniere, & l'on diroit, *Dieu agit par des voies ineffables, & avec une justice que nous devons adorer en tremblant.*

C'est cette regle ainsi entendue, & non aucune des raisons alléguées par Vaugelas (*34. rem. nouv.* à la fin du *tom. II.*) qui démontre le vice de cette phrase: *je fermerai la bouche à ceux qui le blâment, quand je leur aurai montré que sa façon d'écrire est excellente, quoiqu'elle s'éloigne un peu de celle de nos anciens poëtes qu'ils louent, plutôt par un dégoût des choses présentes que par les sentimens d'une véritable estime, & QU'IL MERITE LE NOM DE POETE.* Cette derniere partie intégrante de la totalité du *complément* objectif est déplacée, parce qu'elle est la plus courte, & pourtant la derniere; la relation du verbe *montrer* à ce complément n'est plus assez sensible: il falloit dire, *quand je leur aurai montré QU'IL MÉRITE LE NOM DE POETE, & que sa façon d'écrire est excellente, quoiqu'elle s'éloigne*, &c.

Il n'y a peut-être pas une regle de syntaxe plus importante, surtout pour la langue françoise, que celle qui vient d'être exposée & développée dans un détail que je ne me serois pas permis sans cette considération; elle est, à mon gré, le principe fondamental, & peut être le principe unique, qui constitue véritablement le nombre & l'harmonie dans notre langue. Cependant, de tous nos Grammairiens, je ne vois que le P. Buffier qui l'ait apperçue, & il ne l'a pas même vue dans toute son étendue. Mais je suis fort surpris que M. Restaut, qui cite la grammaire de ce savant jésuite, comme l'une des bonnes sources où il a puisé ses *principes généraux & raisonnés*, n'y ait pas apperçu un principe, qui y est d'ailleurs très-bien raisonné & démontré, & qui est en soi très-lumineux, très-fécond, & d'un usage très-étendu. Je suis encore bien plus étonné qu'il ait échapé aux regards philosophiques de M. l'abbé Fromant, qui n'en dit pas un mot dans le chapitre de son *supplément* où il parle *de la syntaxe, de la construction, & de l'inversion.* Je m'estimerois trop heureux, si ma remarque déterminoit nos Grammairiens à en faire usage: ce seroit poser l'un des principaux fondemens du style grammatical, & le principe le plus opposé au phébus & au galimathias. Mais il faut y ajouter quelques autres regles qui concernent encore l'arrangement des *complémens.*

Si les divers *complémens* d'un même mot, ou les différentes parties d'un même *complément*, ont à-peu-près la même étendue; ce n'est plus l'affaire du compas d'en décider l'arrangement, c'est un point qui ressortit au tribunal de la Logique: elle prononce qu'on doit alors placer le plus près du mot *completé*, celui des *complémens* auquel il a un rapport plus nécessaire. Or le rapport au *complément* modificatif est le plus nécessaire de tous, puis celui au *complément* objectif, ensuite la relation au *complément* relatif; & les autres sont à-peu-près à un degré égal d'importance: ainsi, il faut dire, *l'Evangile inspire insensiblement 1. la piété 2. aux fidéles*, en mettant d'abord le *complément* modificatif, puis le *complément* objectif, & enfin le *complément* relatif.

Ajoutons encore une autre remarque non moins importante à celles qui précedent: c'est qu'il ne faut jamais rompre l'unité d'un *complément* total, pour jetter entre ses parties un autre *complément* du même mot. La raison de cette regle est évidente: la parole doit être une image fidele de la pensée; & il faudroit, s'il étoit possible, exprimer chaque pensée, ou du moins chaque idée, par un seul mot, afin d'en peindre mieux l'indivisibilité; mais comme il n'est pas toujours possible de réduire l'expression à cette simplicité, il est du-moins nécessaire de rendre inséparables les parties d'une image dont l'objet original est indivisible, afin que l'image ne soit point en contradiction avec l'original, & qu'il y ait harmonie entre les mots & les idées.

C'est dans la violation de cette regle, que consiste le défaut de quelques phrases censurées justement par Th. Corneille (*not.* sur la *rem. 454.* de Vaugelas): par exemple, *on leur peut conter quelque histoire remarquable, sur les principales villes, qui y attache la mémoire*; il est évident que l'antécédant de *qui* c'est *quelque histoire remarquable*, & que cet antécédant, avec la proposition incidente *qui y attache la mémoire*, exprime une idée totale qui est le *complément* objectif du verbe *conter:* l'unité est donc rompue par l'arrangement de cette phrase, & il falloit dire, *on peut leur conter, sur les principales villes, quelque histoire remarquable qui y attache la mémoire.*

C'est le même défaut dans cette autre phrase; *il y a un air de vanité & d'affectation, dans Pline le jeune, qui gâte ses lettres:* l'unité est encore rompue, & il falloit dire; *il y a dans Pline le jeune, un air de vanité & d'affectation qui gâte ses lettres:* l'esprit a tant de droit de s'attendre à trouver cette unité d'image dans la parole, qu'en conséquence du premier arrangement il se porte à croire que l'on veut faire entendre que c'est Pline lui-même qui gâte ses lettres; il n'en est empêché que par l'absurdité de l'idée, & il lui en coûte un effort désagreable pour démêler le vrai sens de la phrase.

Je trouve une faute de cette espece dans la Bruyere (*caract. de ce siecle, ch. j.*) : *Il y a*, dit-il, *des endroits dans l'opéra qui laissent en desirer d'autres*; il devoit dire, *il y a dans l'opéra des endroits qui en laissent desirer d'autres.* J'en fais la remarque, parce que la Bruyere est un écrivain qui peut faire autorité, & qu'il est utile de montrer que les grands hommes sont pourtant des hommes. Ce n'est pas un petit nombre de fautes échapées à la fragilité humaine, qui peuvent faire tort à leur réputation; au lieu que ce petit nombre de mauvais exemples pourroit induire en erreur la foule des hommes subalternes, qui ne savent écrire que par imitation, & qui ne remontent pas aux principes. Voici l'avis que leur donne Vaugelas, l'un de nos plus grands maîtres. (*rem. 454.*) « L'arrangement des mots est un des plus grands secrets du style. Qui n'a point cela, ne peut pas dire » qu'il sache écrire. Il a beau employer de belles » phrases & de beaux mots; étant mal placés, ils ne » sauroient avoir ni beauté, ni grace; outre qu'ils » embarrassent l'expression, & lui ôtent la clarté qui » est le principal: *Tantum series juncturaque pollet.* »

Avant que d'entamer ce que j'ai à dire sur le *régime*, je crois qu'il est bon de remarquer, que les regles que je viens d'assigner sur l'arrangement de divers *complémens*, ne peuvent concerner que l'ordre analytique qu'il faut suivre quand on fait la construction d'une phrase, ou l'ordre usuel des langues analogues comme la nôtre. Car pour les langues transpositives, où la terminaison des mots sert à caractériser l'espece de

de rapport auquel ils sont employés, la nécessité de marquer ce rapport par la place des mots n'existe plus au même degré.

Art. II. Du RÉGIME. Les grammaires des langues modernes se sont formées d'après celle du latin, dont la religion a perpétué l'étude dans toute l'Europe ; & c'est dans cette source qu'il faut aller puiser la notion des termes techniques que nous avons pris à notre service, assez souvent sans les bien entendre, & sans en avoir besoin. Or il paroît, par l'examen exact des différentes phrases où les Grammairiens latins parlent de *régime*, qu'ils entendent, par ce terme, la forme particuliere que doit prendre un complément grammatical d'un mot, en conséquence du rapport particulier sous lequel il est alors envisagé. Ainsi le *régime* du verbe actif relatif est, dit-on, l'accusatif, parce qu'en latin le nom ou le pronom qui en est le complément objectif grammatical doit être à l'accusatif ; l'accusatif est le cas destiné par l'usage de la langue latine, à marquer que le nom ou le pronom qui en est revêtu, est le terme objectif de l'action énoncée par le verbe actif relatif. Pareillement quand on dit *liber Petri*, le nom *Petri* est au génitif, parce qu'il exprime le terme conséquent du rapport dont *liber* est le terme antécédent, & que le *régime* d'un nom appellatif que l'on détermine par un rapport quelconque à un autre nom, est en latin le génitif. *Voyez* GÉNITIF.

Considérés en eux-mêmes, & indépendamment de toute phrase, les mots sont des signes d'idées totales ; & sous cet aspect ils sont tous intrinséquement & essentiellement semblables les uns aux autres ; ils different ensuite à raison de la différence des idées spécifiques qui constituent les diverses sortes de mots, *&c.* Mais un mot considéré seul peut montrer l'idée dont il est le signe, tantôt sous un aspect & tantôt sous un autre ; cet aspect particulier une fois fixé, il ne faut plus délibérer sur la forme du mot ; en vertu de la syntaxe usuelle de la langue il doit prendre telle terminaison : que l'aspect vienne à changer, la même idée principale sera conservée, mais la forme extérieure du mot doit changer aussi, & la syntaxe lui assigne telle autre terminaison. C'est un domestique, toujours le même homme, qui, en changeant de service, change de livrée.

Il y a, par exemple, un nom latin qui exprime l'idée de l'Etre suprême ; quel est-il, si on le dépouille de toutes les fonctions dont il peut être chargé dans la phrase ? Il n'existe en cette langue aucun mot considéré dans cet état d'abstraction, parce que ses mots ayant été faits pour la phrase, ne sont connus que sous quelqu'une des terminaisons qui les y attachent. Ainsi, le nom qui exprime l'idée de l'Etre suprème, s'il se présente comme sujet de la proposition, c'est *Deus* ; comme quand on dit, *mundum creavit* DEUS : s'il est le terme objectif de l'action énoncée par un verbe actif relatif, ou le terme conséquent du rapport abstrait énoncé par certaines prépositions, c'est *Deum* ; comme dans cette phrase, DEUM *time & fac quod vis*, ou dans celle-ci, *elevabis ad* DEUM *faciem tuam* (*Job.* 22. 26.) : si ce nom est le terme conséquent d'un rapport sous lequel on envisage un nom appellatif pour en déterminer la signification, sans pourtant exprimer ce rapport par aucune préposition, c'est *Dei* ; comme dans *nomen* DEI, *&c.* Voilà l'effet du *régime* ; c'est de déterminer les différentes terminaisons d'un mot qui exprime une certaine idée principale, selon la diversité des fonctions dont ce mot est chargé dans la phrase, à raison de la diversité des points de vue sous lesquels on peut envisager l'idée principale dont l'usage l'a rendu le signe.

Il faut remarquer que les Grammairiens n'ont pas coutume de regarder comme un effet du *régime* la détermination du genre, du nombre & du cas d'un adjectif rapporté à un nom : c'est un effet de la concordance, qui est fondée sur le principe de l'identité du sujet énoncé par le nom & par l'adjectif. *Voyez* CONCORDANCE & IDENTITÉ. Au contraire la détermination des terminaisons par les lois du *régime* suppose diversité entre les mots *régissant* & le mot *régi*, ou plutôt entre les idées énoncées par ces mots ; comme on peut le voir dans ces exemples, *amo Deum*, *ex Deo*, *sapientia Dei*, *&c.* c'est qu'il ne peut y avoir de rapport qu'entre des choses différentes, & que tout *régime* caractérise essentiellement le terme conséquent d'un rapport ; ainsi le *régime* est fondé sur le principe de la diversité des idées mises en rapport, & des termes rapprochés dont l'un détermine l'autre en vertu de ce rapport. *Voyez* DÉTERMINATION.

Il suit de-là qu'à prendre le mot *régime* dans le sens généralement adopté, il n'auroit jamais dû être employé, par rapport aux noms & aux pronoms, dans les grammaires particulieres des langues analogues qui ne déclinent point, comme le françois, l'italien, l'espagnol, *&c.* car le *régime* est dans ce sens la forme particuliere que doit prendre un complément grammatical d'un mot en conséquence du rapport particulier sous lequel il est alors envisagé : or dans les langues qui ne déclinent point, les mots paroissent constamment sous la même forme, & conséquemment il n'y a point proprement de *régime*.

Ce n'est pas que les noms & les pronoms ne varient leurs formes relativement aux nombres, mais les formes numériques ne sont point celles qui sont soumises aux lois du *régime* ; elles sont toujours déterminées par le besoin intrinseque d'exprimer telle ou telle quotité d'individus : le *régime* ne dispose que des cas.

Les Grammairiens attachés par l'habitude, souvent plus puissante que la raison, au langage qu'ils ont reçu de main en main, ne manqueront pas d'insister en faveur du *régime* qu'ils voudront maintenir dans notre grammaire, sous prétexte que l'usage de notre langue fixe du-moins la place de chaque complément ; & voilà, disent-ils, en quoi consiste chez nous l'influence du *régime*. Mais qu'ils prennent garde que la disposition des complémens est une affaire de construction, que la détermination du *régime* est une affaire de syntaxe, & que, comme l'a très-sagement observé M. du Marsais *au mot* CONSTRUCTION, on ne doit pas confondre la construction avec la syntaxe. « Cicéron, dit-il, a dit selon trois combinaisons » différentes, *accepi litteras tuas*, *tuas accepi litteras*, » & *litteras accepi tuas* : il y a là trois constructions, » puisqu'il y a trois différens arrangemens de mots ; » cependant il n'y a qu'une syntaxe, car dans cha» cune de ces constructions il y a les mêmes signes » des rapports que les mots ont entre eux ». C'est-à-dire que le *régime* est toujours le même dans chacune de ces trois phrases, quoique la construction y soit différente.

Si par rapport à notre langue on persistoit à vouloir regarder comme *régime*, la place qui est assignée à chacun des complemens d'un même mot, à raison de leur étendue respective ; il faudroit donc convenir que le même complément est sujet à différens *régimes*, selon les différens degrés d'étendue qu'il peut avoir relativement aux autres complémens du même mot ; mais sous prétexte de conserver le langage des Grammairiens, ce seroit en effet l'anéantir, puisque ce seroit l'entendre dans un sens absolument inconnu jusqu'ici, & opposé d'ailleurs à la signification naturelle des mots.

Ces observations sappent par le fondement la doctrine de M. l'abbé Girard concernant le *régime tome I. disc. iij. pag. 87.* Il consiste, selon lui, dans des

rapports de dépendance soumis aux regles pour la construction de la phrase. « Ce n'est autre chose, dit-» il, que le concours des mots pour les expressions » d'un sens ou d'une pensée. Dans ce concours de » mots il y en a qui tiennent le haut bout; ils en ré-» gissent d'autres, c'est-à-dire qu'ils les assujettissent » à certaines lois: il y en a qui se présentent d'un air » soumis; ils sont *régis* ou tenus de se conformer à » l'état & aux lois des autres; & il y en a qui sans » être assujettis ni assujettir d'autres, n'ont de lois » à observer que celle de la place dans l'arrange-» ment général. Ce qui fait que quoique tous les » mots de la phrase soient en *régime*, concourant » tous à l'expression du sens, ils ne le sont pas néan-» moins de la même maniere, les uns étant en régime » dominant, les autres en *régime* assujetti, & des troi-» siemes en *régime* libre, selon la fonction qu'ils y » font ».

Une premiere erreur de ce grammairien, consiste en ce qu'il rapporte le *régime* à la construction de la phrase; au-lieu qu'il est évident, par ce qui précede, qu'il est du district de la syntaxe, & qu'il demeure constamment le même malgré tous les changemens de construction. D'ailleurs le *régime* consiste dans la détermination des formes des complémens grammaticaux considérés comme termes de certains rapports, & il ne consiste pas dans les rapports mêmes, comme le prétend M. l'abbé Girard.

Une seconde erreur, c'est que cet académicien, d'ailleurs habile & profond, ébloui par l'afféterie même de son style, est tombé dans une contradiction évidente; car comment peut-il se faire que le *régime* consiste, comme il le dit, dans des rapports de dépendance, & qu'il y ait cependant des mots qui soient en *régime* libre? Dépendance & liberté sont des attributs incompatibles, & cette contradiction, ne fût-elle que dans les termes & non entre les idées, c'est assurément un vice impardonnable dans le style didactique, où la netteté & la clarté doivent être portées jusqu'au scrupule.

J'ajoute que l'idée d'un *régime* libre, à prendre la chose dans le sens même de l'auteur, est une idée absolument fausse, parce que rien n'est indépendant dans une phrase, à moins qu'il n'y ait périssologie, *voyez* PLÉONASME. Vérifions ceci sur la période même dont M. Girard se sert pour faire reconnoître toutes les parties de la phrase: *Monsieur, quoique le mérite ait ordinairement un avantage solide sur la fortune; cependant, chose étrange! nous donnons toujours la préférence à celle-ci.*

Cette période est composée de deux phrases, dit l'auteur, dans chacune desquelles se trouvent les sept membres qu'il distingue. Je ne m'attacherai ici qu'à celui qu'il appelle *adjonctif*; & qu'il prétend être en *régime* libre; c'est *monsieur* dans la premiere partie de la période, & *chose étrange* dans le second. Toute proposition a deux parties, le sujet & l'attribut (*voyez* PROPOSITION) & j'avoue que *monsieur* n'appartient ni au sujet ni à l'attribut de la premiere proposition, *quoique le merite ait ordinairement un avantage solide sur la fortune*; par conséquent ce mot est libre de toute dépendance à cet égard; mais de-là même il n'est ni ne peut être en *régime* dans cette proposition. Cependant si l'on avoit à exprimer la même pensée en une langue transpositive; par exemple, en latin, il ne seroit pas libre de traduire *monsieur* par tel cas que l'on voudroit de *dominus*; il faudroit indispensablement employer le vocatif *domine*, qui est proprement le nominatif de la seconde personne, (*voyez* VOCATIF); ce qui prouve, ce me semble, que *domine* seroit envisagé comme sujet d'un verbe à la seconde personne, par exemple *audi* ou *esto attentus*, parce que dans les langues, comme par-tout ailleurs, rien ne se fait sans cause: il doit donc en être de même en françois, où il faut entendre *monsieur écoutez* ou *soyez attentif*; parce que l'analyse, qui est le lien unique de la communication de toutes les langues, est la même dans tous les idiomes, & y opere les mêmes effets: ainsi *monsieur* est en françois dans une dépendance réelle, mais c'est à l'égard d'un verbe sous-entendu dont il est le sujet.

Chose étrange, dans la seconde proposition, est aussi en dépendance, non par rapport à la proposition énoncée *nous donnons toujours la préférence à celle-ci*, mais par rapport à une autre dont le reste est supprimé; en voici la preuve. En traduisant cette période en latin, il ne nous sera pas libre de rendre à notre gré les deux mots *chose étrange*; nous ne pourrons opter qu'entre le nominatif & l'accusatif; & ce reste de liberté ne vient pas de ce que ces mots sont en *régime* libre ou dans l'indépendance, car les six cas alors devroient être également indifférens; cela vient de ce qu'on peut envisager la dépendance nécessaire de ces deux mots sous l'un ou sous l'autre des deux aspects désignés par les deux cas. Si l'on dit *res miranda* au nominatif, c'est que l'on suppose dans la plénitude analytique, *hæc res est miranda*: si l'on préfere l'accusatif *rem mirandam*, c'est que l'on envisage la proposition pleine *dico rem mirandam*, ou même en rappellant le second adjonctif au premier, *domine audi rem mirandam*. L'application est aisée à faire à la phrase françoise, le détail en seroit ici superflu; je viens à la conclusion. L'abbé Girard n'avoit pas assez approfondi l'analyse grammaticale ou logique du langage, & sans autre examen il avoit jugé indépendant ce dont il ne retrouvoit pas le corelatif dans les parties exprimées de la phrase. D'autre part, ces mots mêmes indépendans, il vouloit qu'ils fussent en *régime*, parce qu'il avoit faussement attaché à ce mot une idée de relation à la construction, quoiqu'il n'ignorât pas sans doute qu'en latin & en grec le *régime* est relatif à la syntaxe; mais il avoit proscrit de notre grammaire la doctrine ridicule des cas: il ne pouvoit donc plus admettre le *régime* dans le même sens que le faisoient avant lui la foule des grammatistes; & malgré ses déclarations réitérées de ne consulter que l'usage de notre langue, & de parler le langage propre de notre grammaire, sans égard pour la grammaire latine, trop servilement copiée jusqu'à lui, il n'avoit pu abandonner entierement le mot de *régime*: *inde mali labes*.

Je n'entrerai pas ici dans le détail énorme des méprises où sont tombés les rudimentaires & les méthodistes sur les prétendus *régimes* de quelques noms, de plusieurs adjectifs, de quantité de verbes, *&c*. Ce détail ne sauroit convenir à l'Encyclopédie; mais on trouvera pourtant sur cela même quantité de bonnes observations dans plusieurs articles de cet ouvrage. *Voyez* ACCUSATIF, DATIF, GÉNITIF, ABLATIF, CONSTRUCTION, INVERSION, MÉTHODE, PROPOSITION, PRÉPOSITION, *&c*.

Chaque cas a une destination marquée & unique, si ce n'est peut-être l'accusatif, qui est destiné à être le *régime* objectif d'un verbe ou d'une préposition: toute la doctrine du *régime* latin se réduit là; si les mots énoncés ne suffisent pas pour rendre raison des cas d'après ces vues générales, l'ellipse doit fournir ceux qui manquent. *Penitet me peccati*, il faut suppléer *memoria* qui est le sujet de *penitet*, & le mot completé par *peccati*, qui en est régi. *Doceo pueros grammaticam*, il faut suppléer *circà* avant *grammaticam*, parce que cet accusatif ne peut être que le *régime* d'une préposition, puisque le *régime* objectif de *doceo* est l'accusatif *pueros*. *Ferire ense*, l'ablatif *ense* n'est point le *régime* du verbe *ferire*, il l'est de la préposition sous-entendue *cum*. Dans *labrorum tenùs*, le génitif *labrorum* n'est point *régime* de *tenùs* qui gouverne l'ablatif; il l'est du nom sous-entendu *regione*. Il en est de

même dans mille autres cas, qui ne sont & ne peuvent être entendus que par des grammairiens véritablement logiciens & philosophes. (*E. R. M. B.*)

REGIME, s. m. (*Médec. Hygiene & Thérap.*) διάταξις, *diæta*, *regimen*, *victûs ordinatio*. C'est la pratique qu'on doit suivre pour user avec ordre & d'une maniere réglée, des choses dites dans les écoles *non-naturelles* ; c'est-à dire de tout ce qui est nécessaire à la vie animale, & de ce qui en est inséparable, tant en santé qu'en maladie. *Voyez* NON-NATURELLES, *choses*.

Cette pratique a donc pour objet de rendre convenable, de faire servir à la conservation de la santé l'usage de ces choses ; de substituer cet usage réglé à l'abus de ces choses qui pourroit causer ou qui a causé le dérangement de la santé, l'état de maladie ; par conséquent de diriger l'influence de ces choses dans l'économie animale, de maniere qu'elles contribuent essentiellement à préserver la santé des altérations qu'elle peut éprouver, ou à la rétablir lorsqu'elle est altérée. *Voyez* SANTÉ & MALADIE.

Ainsi le *régime* peut être considéré comme conservatif, ou comme préservatif, ou comme curatif, selon les différentes circonstances qui en exigent l'observation. La doctrine qui prescrit les regles en quoi il consiste, fait une partie essentielle de la science de la Médecine en général. Il est traité des deux premiers objets du *régime* dans la partie de cette science appellée *hygiene*, & du dernier, dans celle que l'on nomme *thérapeutique*. *Voyez* MÉDECINE, HYGIENE, THÉRAPEUTIQUE.

L'assemblage général des préceptes qui enseignent ce qui constitue le *régime*, forme aussi une partie distinguée dans la théorie de la Médecine, que l'on appelle *diététique* ; & l'usage même de ces préceptes est ce qu'on appelle *diete*, qui dans ce sens est comme synonyme à *régime* (*Voyez* DIETE) ; ensorte que le *régime* & la diete paroissent avoir la même signification, puisque ces deux mots doivent présenter la même idée, & qu'il n'y a pas de différence entre vivre de *régime* & pratiquer la diete, qui n'est autre chose qu'une maniere de vivre, d'user de la vie réglée, & conforme à ce qui convient à l'économie animale. Mais communément on n'étend pas cette signification de la diete à l'usage de toutes les choses non-naturelles ; on la borne à ce qui a rapport à la nourriture seulement, & même souvent à sa privation ; au lieu que le *régime* présente l'idée de tout ce qui est nécessaire dans l'usage de ces choses, pour le maintien de la santé, & pour la préservation ou la curation des maladies, selon l'application que l'on fait de ce terme.

Il s'agit ici par conséquent en traitant du *régime*, de rapporter les regles en quoi il consiste, pour déterminer le bon & le mauvais usage de toutes les choses non-naturelles. Il a été fait une exposition générale de ce qu'il importe à savoir pour fixer ces regles, dans les *articles* HYGIENE & NON-NATURELLES, *choses* ; il reste à en faire l'application aux différentes circonstances qui déterminent les différences que comporte le *régime*, tant par rapport à la santé, que par rapport à la maladie, selon la différente disposition qui se trouve dans ces états opposés.

I. *Du régime conservatif.* D'abord pour ce qui regarde la santé, le *régime* varie selon la différence du tempérament, de l'âge, du sexe, des saisons, des climats.

1°. Pour bien régler ce qui convient à chaque *tempérament*, il faut en bien connoître la nature. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

Le *tempérament* bilieux qui rend le système des solides fort tendu, & susceptible de beaucoup d'irritabilité & d'action, ce qui fait que les humeurs sont ordinairement en mouvement & dans une grande agitation, & produisent beaucoup de chaleur animale, exige que l'on vive dans un air qui tende plus à être frais & humide, qu'à être chaud & sec ; que l'on use d'alimens humectans, rafraîchissans, d'une boisson abondante, tempérante ; que l'on favorise l'excrétion des matieres fécales & la transpiration ; que l'on évite l'usage des alimens échauffans, des viandes grasses, des mets fortement assaisonnés, épicés, aromatiques, des liqueurs fortes, l'excès des liqueurs fermentées, le trop grand mouvement du corps & de l'esprit, les passions de l'ame, qui causent beaucoup d'agitation, d'éretisme, comme l'ambition, la colere.

Le tempérament mélancolique donnant de la roideur aux fibres, & rendant compacte la substance des solides, ce qui fait que les organes sont moins actifs, que le cours des humeurs est lent, paresseux, que le sang & tous les fluides sont disposés à l'épaississement ; qu'il s'établit une disposition dominante à ce qu'il se forme une sorte d'embarras dans l'exercice des fonctions tant du corps que de l'esprit, il convient en conséquence que ceux qui sont de ce tempérament évitent tout ce qui peut contribuer à épaissir, à engourdir les humeurs, comme l'excès de la chaleur & du froid, les alimens grossiers, de difficile digestion, tels que les viandes dures, coriaces, les légumes farineux ; que l'on ne fasse point usage de liqueurs spiritueuses, coagulantes ; que l'on cherche à vivre dans un air tempéré qui tienne plus du chaud & de l'humide que du froid & du sec, pour opposer les contraires aux contraires ; que l'on vive sobrement d'alimens legers, & que l'on use d'une boisson abondante d'eau pure ou mêlée à une petite quantité de liqueur fermentée ou légerement aromatisée ; que l'on se livre avec modération à l'exercice du corps, sur-tout par l'équitation, les voyages ; que l'on cherche aussi beaucoup à se procurer de la dissipation, par la variété des objets agréables, & en évitant toute contention, tout travail d'esprit, qui ne récréent pas, & qui fatiguent.

Le tempérament sanguin établissant la disposition à former une plus grande quantité de sang, tout étant égal, que dans les autres tempéramens ; ceux qui sont ainsi constitués doivent éviter soigneusement tout ce qui peut contribuer à faire surabonder cette partie des humeurs ; ils doivent s'abstenir de manger beaucoup de viande, & de tout aliment bien nourrissant ; de faire un grand usage du vin, des liqueurs spiritueuses ; de se livrer trop au repos, au sommeil. Il leur est très-utile & avantageux de vivre dans un air tempéré, parce que la chaleur & le froid leur sont également contraires ; de vivre sobrement ; de s'accoutumer de bonne heure à la tempérance, à un genre de vie dur, à des alimens grossiers ; d'user d'une boisson legere, délayante & apéritive ; de favoriser les hémorrhagies naturelles, & de se preserver de tout ce qui peut en causer la diminution, la suppression, & de fuir le chagrin, ainsi que toute affection de l'ame, qui peut ralentir le cours des humeurs.

Comme dans le tempérament phlegmatique ou pituiteux, c'est la sérosité visqueuse, glaireuse qui domine dans la masse des humeurs, dont le mouvement est très-languissant, & que toutes les actions du corps & de l'esprit sont très-paresseuses, il convient donc d'exciter le cours des fluides, en réveillant l'irritabilité, trop peu dominante dans les solides ; d'employer tout ce qui est propre à fortifier les organes, & qui peut corriger l'intempérie froide & humide, par le chaud & le sec. Ainsi on doit dans cette disposition éviter de vivre dans un air humide & froid, de se nourrir d'alimens végétaux, qui n'ont point de saveur forte, tels que la plûpart des fruits & le jardinage crud ou sans assaisonnement ; les viandes rôties, sur-tout les viandes noires, sont préférables, ainsi

que les mets épicés, aromatisés, la boisson du bon vin, ou d'autres liqueurs fermentées bien spiritueuses : l'exercice est très-nécessaire, pour dissiper les humidités surabondantes, & favoriser à cet effet la transpiration, & les autres excrétions séreuses. On doit éviter soigneusement toute affection de l'ame, qui jette dans l'abattement, & rechercher au contraire ce qui peut exciter, fortifier le corps & l'esprit, & procurer de l'agilité à l'un & à l'autre, même en se livrant quelquefois à des passions vives, propres à causer de l'émotion, de l'agitation, & des impressions fortes.

2°. La différence de l'*âge* rendant les corps différemment constitués, & faisant passer le même individu comme par différens tempéramens, à-proportion qu'il eprouve les changemens que les progrès de la vie occasionnent, exige par conséquent aussi une maniere de vivre conforme à ces dispositions, si différentes dans le cours de la vie.

L'âge d'impuberté, qui renferme l'enfance, laquelle se termine à sept ans environ, & l'âge puérile, qui s'étend jusqu'à quatorze ans, peut être comparé au tempérament sanguin, attendu que le chaud & l'humide dominent dans cet âge. Comme dans ce tempérament ils demandent par conséquent le même *régime*, à-proportion des forces, qui doit être le même aussi dans tous les tems de la vie, pour la saison du printems, qui est distinguée des autres par les mêmes qualités qui sont dominantes dans l'enfance & le tempérament sanguin; ce qu'on peut dire encore des climats tempérés tirant vers les climats chauds.

L'âge de puberté, qui renferme l'adolescence, laquelle s'étend jusqu'à vingt-cinq ans, & la jeunesse qui finit à trente-cinq, est distingué par le chaud & le sec, qui, tout étant égal, sont dominans dans l'économie animale; il a par conséquent beaucoup de rapport au tempérament bilieux, & à la saison de l'été, ainsi qu'aux climats chauds, dans lesquels les mêmes qualités dominent. Ainsi le *régime* que l'on a dit convenir à ce tempérament, convient aussi aux personnes de cet âge, avec les modifications proportionnées à la constitution propre de chaque individu.

L'âge de virilité renferme l'âge de force, qui comprend le sixieme septenaire & celui de consistence, qui est terminé avec le septieme septenaire, a pour qualités dominantes le froid & l'humide, comme le tempérament phlegmatique, la saison de l'automne, & les climats tempérés tirant vers les climats froids. Ainsi ce qui convient à ce tempérament convient aussi à cet âge, à cette saison, & à ces climats, avec les exceptions ou les changemens qui peuvent indiquer la nature particuliere de chaque sujet.

L'âge de vieillesse, qui comprend l'âge de déclin, lequel s'étend jusqu'à la fin du dixieme septenaire & l'âge de décrépitude, qui se termine avec la vie, poussée aussi loin qu'il est possible, a pour qualités dominantes le froid & le sec, comme le tempérament mélancolique, la saison de l'hiver, & les climats froids. Ainsi le *régime* qui a été proposé pour ce tempérament, est aussi convenable à cet âge, à cette saison, & à ces climats, toujours sous la réserve des indications particulieres à la nature des sujets.

Mais le *régime* qui convient à chaque âge, peut être plus particulierement connu d'après ce qui suit.

En général, il faut donner beaucoup à manger aux enfans, selon le conseil d'Hippocrate, *aphor. 13. 14*, parce qu'ils sont naturellement voraces, qu'ils supportent difficilement la privation des alimens, le jeûne; qu'ils ont beaucoup de chaleur innée, & qu'ils consomment beaucoup de nourriture par l'accroissement & la dissipation. Moins les enfans sont éloignés de la naissance, plus il faut leur permettre de se livrer au sommeil; & à-proportion qu'ils avancent en âge, il faut en retrancher. Il est essentiel pour la santé des enfans que l'on leur tienne le ventre libre, s'il ne l'ont pas tel naturellement, parce que quand il reste resserré pendant un certain tems, c'est une marque qu'ils ont de la disposition à être malades. Mais pour un plus grand détail sur ce qui regarde le *régime* qui convient aux enfans, *voyez* ENFANCE, & ENFANS, *maladies des*.

Pour ce qui est des jeunes gens, de ceux qui sont dans la vigueur de l'âge; selon le conseil de Celse, ils sont moins dans le cas d'avoir besoin de vivre de *régime*, que dans tout autre tems de la vie, parce que les fautes qu'ils peuvent commettre en fait de *régime* sont de moindre conséquence par leurs effets, & que leurs forces naturelles les mettent en état de supporter, sans des altérations considérables pour la santé, les excès qui peuvent leur être contraires; il suffit presque pour se conserver qu'ils évitent de s'exposer à l'air froid, d'user de boissons froides quand le corps est bien échauffé par les différens exercices, par les travaux auxquels on se livre à cet âge. Ils doivent encore éviter tout ce qui peut échauffer, trop agiter le sang & épuiser les forces, comme l'usage des boissons fortes, les passions violentes, & l'excès des plaisirs de l'amour.

Dans l'âge plus avancé, & dans la vieillesse, on doit avoir d'autant plus de soin de sa santé, que l'on devient dans ces derniers tems de la vie susceptible de plus en plus d'être affecté désavantageusement par l'abus des choses non-naturelles : il faut alors chercher à vivre dans un air assez chaud & un peu humide; favoriser la transpiration, éviter soigneusement pour cet effet les impressions de l'air froid; être très-tempérant dans l'usage des alimens, manger peu de viande, beaucoup de fruits cuits, d'herbages bouillis; boire de bon vin, mais bien trempé (car quoi qu'on en dise, le prétendu lait des vieillards employé sans correctif est trop stimulant, & ne peut qu'être nuisible, ainsi que toutes les liqueurs spiritueuses, coagulantes, & tout ce qui peut exciter de fortes contractions dans les solides, & hâter les effets de la disposition du corps au dessechement); & enfin chercher le repos & la tranquillité de l'ame le plus qu'il est possible.

3°. Le *régime* qui convient aux différens sexes peut être déterminé en général par la maniere de vivre convenable aux différentes constitutions.

Les personnes robustes & saines qui se trouvent principalement parmi les hommes, doivent, selon le conseil de Celse, ne pas mettre trop d'uniformité dans leur nourriture & dans leur conduite, relativement aux soins de leur santé; ceux qui sont naturellement vigoureux, ne doivent pas affecter une résidence choisie; ils font bien de varier à cet égard, d'être tantôt en ville, tantôt en campagne, de manger & de boire tantôt plus, tantôt moins, pourvu que ce soit toujours sans excès; de manger indifféremment de tout ce qui n'est pas malsain de sa nature; de se donner quelquefois beaucoup d'exercice, d'autres fois de n'en prendre que peu : en un mot, ils doivent s'accoutumer à tout, afin d'être moins susceptibles des altérations dans l'économie animale, auxquelles on peut être exposé dans les différens changemens de vie, que souvent on ne peut éviter, & dans les différentes situations où l'on est forcé de se trouver, comme les gens de guerre. Mais quoique les personnes robustes ne doivent pas beaucoup s'écouter pour ce qui intéresse la santé, ils ne doivent jamais abuser de leurs forces; jamais dans les plaisirs & la joie ils ne doivent se permettre les emportemens de la débauche : leur vigueur est un trésor qu'ils doivent ne pas épuiser, pour être en état de résister aux infirmités inséparables de la vie humaine.

Les gens foibles & délicats; & dans cette classe on peut ranger les femmes en général, ainsi que la plû-

part des habitans des grandes villes, selon Celse, surtout les hommes de lettres, & tous ceux qui menent une vie studieuse & sédentaire; toutes ces différentes personnes doivent continuellement s'occuper à compenser par la tempérance, la régularité dans leur maniere de vivre, & les attentions sur ce qui regarde la conservation de leur santé, ce qu'ils perdent journellement de la disposition à jouir d'une vie saine & longue, par une suite naturelle de leur foiblesse naturelle ou de leur genre de vie. Avec ces précautions, bien de ces personnes se soutiennent, à tout prendre, beaucoup mieux que les gens les plus robustes, parce que ces derniers comptant trop sur leurs forces, négligent ou méprisent absolument les soins, les attentions sur leur santé, & s'attirent mille maux par l'abus qu'ils en font & les excès de toute espece.

Les femmes ont particulierement à observer de ne rien faire qui puisse déranger les évacuations menstruelles, & de favoriser cette excrétion de la maniere la plus convenable. *Voyez* MENSTRUES. Elles doivent être encore plus attentives sur elles-mêmes dans le tems de grossesse. *Voyez* GROSSESSE. Elles ont à ménager dans tous les tems de la vie, sur-tout dans celui de la suppression naturelle des regles, la délicatesse, la sensibilité de leur genre nerveux. *Voyez* NERVEUX *genre*, HYSTÉRICITÉ, VAPEURS. Elles doivent chercher à se fortifier le corps & l'esprit, par l'habitude de l'exercice & de la dissipation, en s'y livrant avec modération.

4°. A l'égard des saisons, l'été demande que l'on se nourrisse d'alimens legers, doux, humectans, laxatifs; que l'on mange peu de viande, beaucoup de fruits que la nature donne alors à nos desirs & à nos véritables besoins; d'herbages, de laitage, avec une boisson abondante d'eau pure ou de vin leger bien trempé, ou de quelque tisane acescente; que l'on ne fasse que peu d'exercice, en évitant soigneusement tout excès à cet égard. L'hiver, au contraire exige que l'on prenne une nourriture qui ait de la consistence, tirée des alimens solides, fermes, secs & assaisonnés de sel & d'épiceries: on doit préférer la viande rôtie, le pain bien cuit; la boisson doit être peu abondante, souvent de bon vin sans eau; & il faut dans cette saison se livrer beaucoup à l'exercice. Pour ce qui est du printems & de l'automne, la nourriture & l'exercice doivent être reglés de maniere qu'ils tiennent le milieu entre ce qu'exige le tems bien froid ou bien chaud, en proportionnant le *régime* selon que l'un ou l'autre est plus dominant; & pour se précautionner contre les injures de l'air & sa variabilité dans ces saisons moyennes, rien ne convient mieux, n'est plus néceffaire que d'avoir attention au printems à ne pas quitter trop tôt les habits d'hiver, & en automne, à ne pas différer trop long-tems de quitter les habits legers, & de se vêtir chaudement. *Voyez* NON-NATURELLES, *choses*.

5°. Par rapport aux *climats*, on n'a autre chose à dire du différent *régime* qu'ils exigent; si ce n'est, qu'il doit être déterminé par le rapport qu'ils ont, comme il a été dit ci-devant, avec les différentes saisons de l'année; & selon que le chaud, le froid ou le tempéré y sont dominans; la maniere de vivre doit être proportionnée, d'après ce qui vient d'être prescrit pour chaque saison: en général on mange beaucoup, & des alimens grossiers, sur-tout beaucoup de viande dans les pays froids, & on vit plus sobrement, plus frugalement, on ne mange presque que des végétaux dans les pays chauds; la boisson y est cordiale par l'usage du vin que la nature y donne pour servir à relever les forces: l'abus des liqueurs fortes, coagulantes est très-nuisible aux habitans du nord auquel la nature les refuse; ils sont plus disposés aux travaux du corps, & les peuples du midi plus portés à se livrer au repos, à l'oisiveté, sont plus propres aux travaux de l'esprit. *Voyez* CLIMAT.

II. *Du régime préservatif.* Après avoir parcouru les différentes combinaisons qui constituent le *régime* propre à conserver la santé relativement aux différentes circonstances qui exigent ces différences dans la maniere de vivre, il se présente à dire quelque chose du *régime*, qui convient pour préserver des maladies dont on peut être menacé.

Un homme, dit Galien, *de med. art. constit. c. xix.* est dans un état mitoyen, entre la santé & la maladie, lorsqu'il est affecté de quelqu'indisposition, qui ne l'oblige pas cependant à quitter ses occupations ordinaires & à garder le lit: comme, par exemple, lorsqu'il éprouve un embarras considérable dans la tête, avec un sentiment de pesanteur, quelquefois de douleur, du dégoût pour les alimens, de la lassitude, de l'engourdissement dans les membres, de l'assoupissement ou autres symptomes semblables qui annoncent une altération dans la santé, sans lésion assez décidée pour constituer une maladie; il ne faut pas attendre que le mal empire, on doit tâcher de détruire les principes de ces indispositions avant qu'elles deviennent des maladies réelles.

Ainsi en supposant que la cause du mal est une plénitude produite par des excès de bouche, ou par une suppression de la transpiration, ou de quelqu'autre évacuation naturelle, ou par une vie trop sédentaire; après avoir été exercé habituellement, on doit d'abord retrancher les alimens, & se tenir à la tisane pendant un jour ou deux, ce qui suffit souvent pour dissiper les causes d'une maladie naissante: mais si les symptomes sont assez pressans pour exiger un remede plus prompt, plus efficace, on aura recours à la saignée, ou aux purgatifs ou aux sudorifiques: si la menace d'une maladie vient d'indigestion ou d'un amas de crudités, il faut se tenir chaudement dans une grande tranquillité, vivre quelques jours dans l'abstinence avec beaucoup de lavage, & de tems en tems quelque peu de bon vin pour fortifier l'estomac.

En général, dit encore Galien, on opposera aux principes des maux dont on se plaint & dont on veut prévenir les suites, des moyens propres à produire des effets contraires à ceux qu'on doit attendre naturellement des causes qui ont produit ces dérangemens dans la santé; si les humeurs pèchent par l'épaississement, on travaillera à les atténuer, à les adoucir; si elles sont trop actives, âcres, à les évacuer; si elles sont trop abondantes, à faciliter la coction; si elles sont trop crues, tantôt à détendre les parties en contraction, tantôt à déboucher les vaisseaux obstrués, ainsi du reste.

Souvent quand un commencement de frisson ou de toux annonçoit un prochain accès de fievre, le grand médecin Sydenham arrêtoit les progrès du mal, en ordonnant de prendre l'air, de se livrer à l'exercice, de boire quelque tisane rafraîchissante, de ne point manger de viande, & de s'abstenir de toute boisson fermentée. *Voyez* ses œuvres *de tussi epidemicâ*.

Boerhaave qui avoit si bien lu tous les ouvrages des Médecins anciens & modernes de quelque réputation, & qui possédoit si parfaitement l'art d'extraire de leurs écrits ce qui s'y trouve de plus intéressant, a compris toute la prophylactique par rapport aux maladies naissantes dans les préceptes qui suivent, qui ne different point de ceux de Galien & de Sydenham.

On prévient les maux, dit le professeur de Leyde, *institut. med.* §. *1050.* en attaquant leurs causes dès qu'on en apperçoit les premiers effets; & les préservatifs qu'il faut y opposer sont principalement l'abstinence, le repos, la boisson abondante d'eau chaude, ensuite un exercice modéré, mais continué, jusqu'à

ce que l'on commence à s'appercevoir de quelque légere sueur, & enfin une bonne dose de sommeil dans un lit où l'on prenne soin d'être bien couvert, c'est le moyen de relâcher les vaisseaux engorgés, de délayer les humeurs épaisses, & de disposer à être évacuées celles qui pourroient nuire.

III. *Du régime curatif.* La maniere de vivre des malades doit être presqu'aussi différente de celles qu'ils suivoient étant en santé, que cet état differe de celui dans lequel ils sont tombés; ainsi on peut la régler en général par la maxime que *les contraires se guérissent ou sont guéris par les contraires.*

Mais il s'agit ici de faire l'exposition abrégée des préceptes que les Médecins, tant anciens que modernes, ont établis pour servir à diriger les malades dans la conduite qu'ils doivent ou que l'on doit tenir à leur égard, tant par rapport aux alimens & à la boisson qu'ils doivent prendre, que par rapport aux qualités de l'air qui leur conviennent, & aux différentes situations dans lesquelles ils doivent se tenir relativement au repos ou au mouvement du corps.

Comme il n'est rien à l'égard de quoi l'on peche plus aisément dans les maladies qu'en fait de nourriture, les regles, à ce sujet, sont les plus importantes à prescrire, & doivent être traitées les premieres: on va les présenter en abrégé, d'après le grand Boerhaave, dans ses *aphorismes*, & leur illustre commentateur le baron Vanswieten.

L'indication principale pour le *régime* que l'on doit prescrire aux malades, doit être sans doute de soutenir les forces, parce que ce n'est que par leur moyen que la nature peut détruire la cause de la maladie: ainsi, contre l'avis d'Asclépiade, on ne doit pas d'abord interdire tout aliment à ceux qui paroissent être dans un commencement de maladie inévitable; mais s'il est dangereux alors d'affoiblir trop par une diete sévere, il l'est bien davantage de ne pas diminuer assez la quantité de la nourriture, parce que, comme le dit Celse, *lib. III. cap. iv.* il ne faut pas trop occuper la nature à faire la digestion des alimens, tandis qu'elle a besoin d'employer ses efforts à corriger la matiere morbifique, ou si elle n'en est pas susceptible, à en faire la coction & à la dissiper par les évacuations auxquelles elle peut être disposée.

Cependant, comme Hippocrate avertit, *aphor. 5. sect. 1.* qu'il y a plus à craindre de mauvais effets d'une trop grande abstinence que d'une nourriture trop forte, & que celle-là est toujours très-nuisible dans les maladies aiguës; il vaut mieux s'exposer à pécher par excès que par défaut, parce que la nature, avec des forces entieres que lui fournissent les alimens, peut se suffire pour les travailler & attaquer en même tems avec succès la cause de la maladie; au lieu que manquant de forces faute de nourriture, elle reste, pour ainsi dire, dans l'inaction.

Pour déterminer donc la quantité de nourriture que l'on peut permettre dans les maladies, on doit se regler sur les symptomes qui annoncent ce que sera la maladie, par rapport à sa violence & à sa durée: plus la maladie paroît devoir être aiguë & courte, moins il faut nourrir le malade; & au contraire si elle doit être longue & peu considérable, on doit permettre une plus grande quantité d'alimens à proportion & plus nourrissans: mais on doit avoir attention, sur-tout à observer l'effet que produit la nourriture qu'on donne au malade, parce que si elle est trop forte, il ne tardera pas à ressentir une pesanteur dans l'estomac & un abattement dans les forces, qui fera connoître qu'il faut diminuer la quantité des alimens; si au contraire il n'en reste aucune incommodité, on peut augmenter la quantité & la force de la nourriture, selon que l'état des forces du malade & celui de la maladie peuvent le permettre.

On doit aussi se regler par l'âge du malade, parce qu'en général tous les animaux supportent d'autant moins la privation des alimens, tout étant égal, qu'ils sont plus jeunes ou plus avancés dans la vieillesse. *Voyez* ENFANS (*maladies des*), VIEILLESSE. Ainsi l'on ne doit pas exiger dans les maladies une aussi grande abstinence des jeunes gens & des vieillards, que des adultes dans l'âge moyen.

Il faut encore avoir égard aux différens tems de la maladie; ensorte que lorsqu'elle est parvenue à sa plus grande intensité, on doit, à proportion, donner toujours moins de nourriture, & toujours plus légere: au lieu que pendant son accroissement & pendant son déclin on doit en permettre une quantité d'autant plus grande & plus forte à proportion, que l'on est plus éloigné, avant ou après, du tems où le malade est dans l'état le plus violent, c'est-à-dire que la diete doit être moins févere dans le tems de la maladie où il y a moins de fonctions lésées, ou lorsque les lésions des fonctions qui la constituent sont moins considérables.

On doit encore faire attention au climat dans lequel on se trouve, pour déterminer la maniere de se nourrir des malades; parce qu'à proportion qu'on habite des pays plus chauds, plus prés de l'équateur, on soutient plus facilement l'abstinence des alimens, & que c'est le contraire à l'égard des pays plus froids, plus voisins des poles; la différence des saisons exige la même proportion dans l'administration des alimens dans les maladies, que la différence des climats. On doit par conséquent, tout étant égal, prescrire une diète moins févere en hiver qu'en été.

On doit aussi avoir beaucoup d'égard au tempérament des malades & à leur habitude en santé relativement à leur nourriture, pour regler celle qui leur convient dans l'état opposé; ensorte qu'il faut en permettre davantage à proportion aux personnes d'un tempérament chaud & vif, & à ceux qui mangent beaucoup lorsqu'ils se portent bien, & donner des alimens plus nourrissans à ceux qui sont accoutumés à la bonne chere.

Il convient encore, selon que le recommande Hippocrate, *de affect. cap. xj.* que les alimens qu'on accorde aux malades soient d'une nature approchante de ceux dont ils usent en santé. Les choses dont on a l'habitude, dit encore le pere de la Médecine, *aphor. 50. sect. 2.* quoique de moins bonne qualité, sont moins nuisibles que celles auxquelles on n'est pas accoutumé, quelque bonnes qu'elles puissent être.

Pour ce qui est du tems de donner des alimens aux malades, on doit avoir égard à la nature de la maladie, & les faire administrer dans la partie du jour, où les symptomes sont le moins considérables, où il reste le moins de lésion de fonctions, parce que la digestion s'exécute mieux à proportion qu'il y a un plus grand nombre de fonctions qui restent ou qui redeviennent integres, & que celles qui sont lésées se rapprochent davantage de l'état naturel; & au contraire, *&c.* Ainsi c'est dans le tems de l'intermission de la fievre où l'on doit permettre le plus de nourriture à un malade, parce que les fonctions lésées sont alors rétablies, & que l'exercice s'en fait presqu'aussi parfaitement que dans l'état de santé: on doit dans cette circonstance donner des alimens en d'autant plus grande quantité & d'autant plus solides, plus nourrissans, que l'intervalle des accès est plus considérable, & que l'on est plus éloigné du retour de la fievre; & au contraire, *&c.*

Dans les fievres continues avec remission, c'est dans le tems où la fievre est moins considérable, que l'on doit le plus donner de la nourriture aux malades; mais comme il y a toujours lésion de fonctions, cette nourriture doit être d'autant moins abondante & d'autant moins forte qu'il subsiste encore plus de lé-

ſion de fonctions, & que l'on eſt moins éloigné du redoublement de la fievre qui doit ſurvenir.

Dans celle qui eſt continue, toujours avec la même intenſité, ſans diminution, ni augmentation, la nourriture doit être donnée après le ſommeil, & par conſéquent le matin de préférence, parce que les forces ſont alors réparées, ou qu'elles ſont moins affaiſſées dans ce tems-là, tout étant égal.

Mais en général, ſelon le conſeil de Celſe qui propoſe les préceptes les plus ſages à cet égard, *de re medicâ*, *lib. III. cap. v.* il n'eſt point de tems dans les maladies où l'on ne doive donner de la nourriture, lorſqu'il s'agit de ſoutenir les forces & d'en prévenir l'épuiſement; cependant on doit obſerver dans tous les tems de ne faire prendre des alimens qu'à proportion de ce qu'il reſte de forces dans les viſceres, pour que la digeſtion s'en faſſe le moins imparfaitement qu'il eſt poſſible, & que le travail de la digeſtion n'augmente pas le défaut de forces, au lieu de le réparer.

Ainſi non-ſeulement on ne doit donner aux malades que des alimens d'autant plus légers, plus faciles à digérer, qu'il y a plus de léſion de fonction, & à proportion de forces qui reſtent, mais encore en plus petite quantité à-la-fois, & d'autant plus répétée, que la digeſtion en eſt faite: car il faut toujours laiſſer le tems à une digeſtion de ſe finir avant de donner matiere à une nouvelle, enſorte que dans les maladies les plus aiguës, où il ſe fait une grande diſſipation des forces, il vaut mieux donner toutes les heures de la nourriture la plus légere, que d'en donner moins ſouvent d'une nature plus forte.

Pour ce qui eſt de l'eſpece d'alimens que l'on doit donner aux malades, elle eſt déterminée par la nature de la maladie & par l'uſage: dans les maladies aiguës, les anciens médecins ne permettoient pas les bouillons de viande qui ſont dans ces tems-ci d'un uſage preſque général contre le gré de tous les Médecins éclairés, qui ſentent combien cette pratique eſt vicieuſe, & ſouvent contraire à la gueriſon des maladies, parce que c'eſt une ſorte d'aliment qui tend beaucoup à la corruption: on doit au-moins éviter de le donner bien chargé de jus, & l'on doit corriger ſa diſpoſition ſceptique, en y faiſant cuire des plantes acides, comme l'oſeille, ou en y délayant du jus de citron, d'orange ou de grenade; ou lorſque la maladie permet de rendre la nourriture un peu plus forte, on peut y faire bouillir du pain qui eſt aceſcent de ſa nature; ce qui peut ſe répéter dans ce cas deux ou trois fois par jour, en donnant, dans les intervalles, des crêmes de grains farineux, comme le ris, l'orge ou l'avoine, faites à l'eau ou au bouillon bien léger, enſorte que les malades n'uſent de ces différentes nourritures tout-au-plus que de quatre en quatre heures, dans les tems éloignés de la force de la maladie qui ne comporte point une nourriture de ſi grande conſiſtance, & qui ne permet, dans les maladies aiguës, que les bouillons les plus légers, comme ceux de poulet ou viande de mouton, avec du veau, en petite quantité & en grand lavage; & mieux encore, de ſimples décoctions en tiſanes ou en crêmes des grains mentionnés ſans viande.

Les Médecins doivent toujours préférer ce dernier parti; lorſqu'ils ont le bonheur de trouver dans leurs malades aſſez de docilité pour ſe ſoumettre au *régime* le plus convenable, & qu'ils n'ont pas affaire avec gens qui ſoient dans l'idée commune & très-pernicieuſe, que plus la maladie eſt conſidérable, plus on doit rendre le bouillons nourriſſans; ce qui eſt préciſément le contraire de ce qui doit ſe pratiquer. *Voyez* ALIMENS.

En général, la quantité & la force de la nourriture doivent être réglées par le plus ou le moins d'éloignement de l'état naturel que préſente la maladie: toujours, eû égard au tempéramment, à l'âge, au climat; à la ſaiſon & à l'habitude, comme il a déja été établi ci-devant, & avec attention de conſulter auſſi l'appétit du malade, qui doit contribuer ou concourir à régler l'indication en ce genre, excepté lorſqu'il peut être regardé comme un ſymptome de la maladie.

Ainſi, après que les évacuations critiques ſe ſont faites, & que l'on a purgé les malades, s'il en reſtoit l'indication, la maladie tendant à ſa fin d'une maniere marquée, les malades commençant alors ordinairement à deſirer une nourriture plus ſolide, on leur accorde des bouillons plus forts, des ſoupes de pain, de grains; & lorſque la convaleſcence eſt bien décidée, des œufs frais, des viandes legeres en petite quantité, que l'on augmente à proportion que les forces ſe rétabliſſent davantage. *V.* CONVALESCENCE.

A l'égard de la boiſſon qui convient aux malades, & qui peut auſſi leur ſervir de nourriture ou de remede, ſelon la matiere dont elle eſt compoſée, il eſt d'uſage dans les maladies aiguës, d'employer la ptiſane d'orge ou d'avoine, la tiſane émulſionnée, les plantes, feuilles, bois ou racines; on y ajoute ſouvent la crême de tartre ou le nitre, le criſtal minéral, le ſucre ou le miel, ſelon les différentes indications à remplir. *Voyez* PTISANE. On rend ces préparations plus ou moins chargées & nourriſſantes, ou médicamenteuſes, ſelon que l'état de la maladie & celui des forces le comportent ou l'exigent.

Pour ce qui eſt de la quantité, on doit engager les malades à boire plus abondamment, à proportion que la maladie eſt plus violente, que la chaleur animale ou celle de la ſaiſon eſt plus conſidérable; on ne ſauroit trop recommander aux malades une boiſſon copieuſe, ſur-tout dans le commencement des maladies, pour détremper les mauvais levains des premieres voyes & en préparer l'évacuation, pour délayer la maſſe des humeurs, en adoucir l'acrimonie, favoriſer les ſécrétions, les coctions, les criſes, & diſpoſer aux purgations, en détendant & relâchant les organes par leſquels elles doivent s'opérer: *Corpora quæ purgare volueris, meabilia facias oportet*, dit le divin Hippocrate, (*aphor. jx. ſect. 2.*) ainſi la boiſſon abondante eſt un des plus grands moyens que l'on puiſſe employer pour aider la nature dans le traitement des maladies en général, & ſur-tout des maladies aiguës.

Il n'eſt pas moins important de déterminer les attentions que l'on doit avoir à l'égard de l'air dans lequel vivent les malades; d'abord il eſt très-néceſſaire que celui qui les environne, dans lequel ils reſpirent, ſoit ſouvent renouvellé, pour ne pas lui laiſſer contracter la corruption inévitable par toutes les matieres qui y ſont diſpoſées, dont il ſe fait une exhalaiſon continuelle dans le logement des malades, d'où il réſulte d'autant plus de mauvais effets, qu'il eſt moins ſpatieux, moins expoſé à un bon air, qu'il a moins d'ouvertures pour lui donner un libre accès; que l'on laiſſe davantage cette habitation ſe remplir de la fumée des chandelles, des lampes à l'huile de noix, des charbons, *&c.* de l'exhalaiſon des matieres fécales du malade même, ſur-tout lorſqu'il ſue ou qu'il tranſpire beaucoup, & des perſonnes qui le ſervent, qui ſont auprès de lui; ce qui rend l'air extrêmement mal-ſain pour tous ceux qui ſont obligés d'y reſter, & ſur-tout pour les malades dont la reſpiration devient par là de plus en plus gênée, laborieuſe, ſur-tout ſi la chaleur de l'air eſt trop conſidérable & qu'elle excede le quinzieme degré, environ, du thermometre de Reaumur; ſi les malades ſont retenus dans leur lit bien fermés, exceſſivement chargés de couvertures juſqu'à la ſueur forcée qui ne peut être que très-nuiſible dans ce cas: ainſi on ne peut prendre trop de ſoin pour empêcher que les malades ne ſoient placés dans une habitation trop petite, dans un air trop peu renouvellé, corrompu & trop chaud;

ce qui est d'autant plus nuisible, s'il y a un grand nombre de malades renfermés dans le même lieu. *Voyez* HOPITAL, PRISON.

On ne peut aussi trop faire attention à la maniere dont les malades sont couverts dans leurs lits : ils ne doivent l'être précisément qu'autant qu'il le faut pour leur procurer une chaleur tempérée ; on ne doit pas non plus les retenir continuellement au lit dans les tems de la maladie, où les forces leur permettent de rester levés plus ou moins dans le cours de la journée, ce qui leur est extrêmement salutaire, (excepté dans les cas de disposition actuelle à une sueur critique. *Voyez* SUEUR.) Le contraire leur est extrèmement désavantageux, puisque l'on pourroit rendre malade l'homme qui se porte le mieux, si on le forçoit à se tenir au lit bien chaudement pendant plusieurs jours de suite ; ensorte qu'il n'est pas d'abus dans le *régime* des plus pernicieux que de les tenir trop au lit, de les y tenir trop couverts & dans un air trop chaud, dans un air étouffé; ce que les médecins ont bien de la peine à empêcher, parmi le femmelettes sur-tout, à qui on confie ordinairement le soin des malades, & même parmi les gens au-dessus du commun: car, en général, au grand désagrément des médecins, dans tous les états, presque tout le monde est aussi peu instruit & pense comme le peuple pour ce qui regarde l'exercice de la médecine ; si peu on cherche, hors de la profession qui y est destinée, à acquérir des connoissances sur ce qui a rapport à l'œconomie animale, à la physique du corps humain, à la conservation de la santé, au *régime* propre pour la maintenir & se préserver des maladies; connoissances les plus intéressantes & les plus utiles que l'on puisse avoir relativement à cette vie. *Voyez* MÉDECINE.

RÉGIMENT, s. m. *terme de guerre*; est un corps de troupes composé de plusieurs compagnies de cavalerie ou de gens de pié, commandé par un mestre de camp si c'est un *régiment* de cavalerie, ou par un colonel si c'est un *régiment* d'infanterie. *Voyez* COLONEL & MESTRE DE CAMP.

Il n'y a rien de fixe sur le nombre de compagnies dont un *régiment* est formé, ni sur le nombre d'hommes dont chaque compagnie est composée. *Voyez* COMPAGNIE.

Il y a des *régimens* de cavalerie qui ne passent pas 300 hommes, & il y en a en Allemagne qui vont jusqu'à 2000. Le *régiment* de Picardie a monté quelquefois jusqu'à 120 compagnies ou 6000.

Quelques-uns prétendent que la cavalerie n'a point été enrégimentée avant l'an 1636 ou 1637, que les compagnies étoient alors détachées & ne faisoient point ensemble les corps de troupes qu'on appelle *régimens*. *Voyez* CAVALERIE. *Chambers.*

Bien des gens pensent que l'institution des *régimens* fut faite en France sous Charles IX, mais le P. Daniel prétend qu'elle se fit sous le regne de Henri II. Il convient que le nom de *régiment* devint plus commun sous Charles IX, que sous ses prédécesseurs ; mais que ce qui caractérise le *régiment*, subsistoit avant l'établissement de ce mot. *Voyez* LÉGIONS.

La plûpart des *régimens* françois portent le nom des provinces du royaume, mais ils ne sont pas pour cela composés des habitans de la province dont ils ont le nom ; les soldats en sont pris indifféremment de toutes les provinces du royaume.

Le *régiment* des gardes françoises est le premier de tous les *régimens* ; outre le service de guerre, il est destiné à garder les dehors du logis du roi. Il fournit pendant toute l'annee une garde nombreuse chez sa majesté, qui se releve tous les quatre jours ; le reste du *régiment* ne s'éloigne ordinairement du lieu où est le roi, que pendant la guerre. Il est composé de 30 compagnies de fusiliers, & de 3 compagnies de grenadiers. Les capitaines aux gardes ont rang de colonels d'infanterie, comme s'ils commandoient des *régimens*.

L'on appelle *vieux corps* dans l'infanterie, les six *régimens* qui ont rang immédiatement après celui des gardes, parce qu'ils sont réputés les plus anciens; ils étoient toujours entretenus sur pié dans les tems où les autres troupes étoient réformées.

Les *régimens* de Champagne, Navarre & Piémont, n'étant point convenu de leur ancienneté, il a été reglé depuis long-tems, qu'ils jouiroient alternativement chaque année des prérogatives de l'ancienneté ; c'est ce qu'on appelle *rouler* dans l'infanterie.

Dans l'infanterie, les *régimens* ne changent point de rang, quoique les princes en deviennent colonels.

On appelle *régimens royaux* dans la cavalerie, ceux dont le roi, la reine & les enfans de france sont colonels; on les appelle aussi *régimens bleus*, parce qu'ils sont habillés de bleu, à l'exception de celui de la reine qui est vêtu de rouge ; ils sont commandés par un mestre de camp lieutenant, qui a même rang que les mestres de camp. Ces *régimens*, depuis leur création, ont été conservés dans le même rang, nonobstant la mort des princes de france qui en étoient colonels.

On appelle *régimens de princes* ceux qui ont pour colonels des princes du sang, ou légitime de France; ils ont à leur tête, outre le prince qui en est colonel, un mestre de camp lieutenant. Ils sont vêtus de gris & ils changent de nom & de rang à la mort des princes qui en sont colonels.

Régimens de gentilhommes, sont les *régimens* de cavalerie qui ont pour colonel un gentilhomme dont ils portent le nom. Leur rang ne change point. *Voyez* COLONEL, MESTRE DE CAMP & OFFICIERS. (Q)

REGINA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Espagne dans la Bétique : Ptolomée, *liv. II. c. iv.* qui la donne aux Turdétains, la marque entre *Contrebuta* & *Cursus.* Pline, *l. III. c. j.* connoit aussi cette ville dont les habitans sont appellés *réginentes* dans une ancienne inscription. On croit que c'est la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Regiana*. Le nom moderne est *Reyna*, suivant Ambr. Moralis. 2°. ville de la premiere Moësie, selon la notice des dignités de l'empire. *sect. 3.* (*D. J.*)

RÉGION, *en Physique*, se dit de trois différentes hauteurs dans l'atmosphère, qu'on appelle la *haute région*, la *moyenne région*, ou du *milieu*, & la *basse région*. *Voyez* ATMOSPHERE.

La basse *région* est celle où nous respirons ; elle se termine à la plus petite hauteur où se forment les nuages & autres météores.

La moyenne *région* est celle où résident les nuages & où se forment les météores; elle s'étend depuis l'extrémité de la basse, jusqu'aux sommets des plus hautes montagnes. *V.* MÉTÉORE, NUAGE, MONTAGNE, *&c.*

La *région* supérieure commence depuis les sommets des plus hautes montagnes, & a pour limites celles de l'atmosphere même. Dans cette derniere regnent un calme, une pureté & une sérénité perpétuelle. *Voyez* AIR. *Chambers.*

RÉGION, *en Anatomie*, marque les divisions du corps humain. *Voyez* CORPS.

Les anatomistes partagent le corps en trois *régions* ou ventres. *Voyez* VENTRE.

La *région* supérieure est la tête, qui s'étend jusqu'à la premiere vertebre, où sont contenues les organes animaux, le cerveau, *&c. Voyez* TÊTE.

La seconde *région*, ou *région* du milieu, est la poitrine & le thorax, qu'Hippocrate appelle le *ventre supérieur*, qui s'étend depuis les clavicules jusqu'au diaphragme, & où sont contenues les parties vitales telles que le cœur, les poumons, *&c. Voyez* CŒUR, POUMONS, *&c.*

La troisieme ou basse *région* est le bas ventre où sont les parties naturelles destinées à la digestion & à

à la génération, *&c. Voyez* DIGESTION, GÉNÉRATION.

RÉGION, (*Géograph.*) voici l'article entier de la Martiniere qui n'est pas susceptible d'extrait.

Région est un mot françois, formé du latin *regio*, qui répond au grec *χώρα*, & à ce que les Italiens entendent par *regione*, *contrata*, *banda* ou *paëse*; les Espagnols par *region*, les Allemands par *land* & *landschafft*, & les Anglois par *a region*, *a country*. Ce mot pris à l'égard du ciel, signifie les quatre parties cardinales du monde, qu'on appelle aussi *plages*.

A l'égard de la terre, le mot *région* veut dire une grande étendue de terre habitée par plusieurs peuples contigus sous une même nation, qui a ses bornes & ses limites, & qui est ordinairement assujettie à un roi ou à un despote. Une grande *région* se divise en d'autres *régions* plus petites à l'égard de ses peuples; ainsi ce qui se passe sous le nom de Bourguignons, de Champenois, ou de Picards, fait les *régions* de Bourgogne, de Champagne, & de Picardie. Une petite *région* se partage en d'autres *régions* encore plus petites, qui composent un peuple, & qu'on appelle *pays*. Ainsi la Normandie se divise en plusieurs pays, comme le pays de Caux, le Vexin, & autres.

Une *région* se divise en haute & basse, par rapport au cours des rivieres, par rapport à la mer, ou par rapport aux montagnes. La *région* haute à l'égard des rivieres, est la partie de la *région* située vers la source ou vers l'entrée d'une riviere, comme la haute Lombardie, le long de la riviere du Pô; la haute Alsace, le long d'une partie de la riviere du Rhin. A l'égard de la mer, c'est la partie la plus engagée dans les terres; comme la haute Picardie, la haute Bretagne, la haute Normandie, la haute Ethiopie, & autres. A l'égard des montagnes, c'est la partie qui est engagée dans les montagnes, comme la haute Hongrie, la haute Auvergne, le haut Languedoc & autres. La basse *région*, à l'égard des rivieres, est la partie de la *région* située vers l'embouchure de la riviere, comme la basse Lombardie, la basse Alsace.

A l'égard de la mer, c'est la partie la plus proche de la mer, comme la basse Ethiopie, la basse Normandie, la basse Bretagne. Quant à ce qui regarde les montagnes, c'est la partie la plus dégagée des montagnes, comme la basse Hongrie, la basse Auvergne, le bas Languedoc.

Une *région* se divise aussi en ultérieure & en citérieure, ce qui a rapport aux rivieres & aux montagnes à l'égard de quelqu'autre *région*. La *région citérieure*, par comparaison à une autre, est la partie de la même *région* qui est entre cette autre, & la riviere ou la montagne qui sépare la *région* en deux autres *régions*. Ainsi l'Afrique, à l'égard de l'Europe, est divisée par le mont Atlas, en citérieure & en ultérieure, c'est-à-dire en deux autres *régions*, dont l'une est au-deçà & l'autre au-delà de l'Europe; de même la Lombardie, à l'égard de l'Italie, est divisée par la riviere du Pô en citérieure & ultérieure, c'est-à-dire en deux autres *régions*, dont l'une est au-deçà & l'autre au-delà de l'Italie. Quelques *régions*, à l'égard de leurs distances à quelque ville considérable, sont aussi divisées en citérieures & en ultérieures, selon deux parties plus proches ou plus éloignées de cette ville, sans que ces deux parties soient distinguées par quelque montagne ou par quelque riviere; ainsi la Calabre est divisée en citérieure & en ultérieure, par rapport à deux parties dont l'une est plus proche & l'autre plus éloignée de la ville de Naples.

On divise encore une *région* en intérieure & en extérieure à l'égard d'elle-même & par rapport à ses parties qui sont en dedans ou aux extrêmités. La *région intérieure* est la partie d'une *région* la plus engagée dans les terres de cette même *région*; la *région extérieure* est la partie d'une *région* la plus dégagée, & comme au dehors des terres de cette même *région*; ainsi la partie de l'Afrique qui se trouve la plus engagée dans les terres, se nomme *Afrique intérieure*, & celle qui est la plus dégagée, & comme séparée des terres, s'appelle *Afrique extérieure*.

La grandeur respective d'une *région* à l'autre, la fait encore diviser en grande & en petite, comme quand on divise l'Asie en Asie majeure & en Asie mineure, & la Tartarie en grande & petite Tartarie.

L'antiquité & la nouveauté de la possession, & encore la nouvelle découverte de quelque *région*, l'ont fait diviser en vieille & en nouvelle. C'est ainsi que les Espagnols ont appellé *vieille*, la partie de la Castille qu'ils ont reconquise sur les Maures, & *nouvelle*, l'autre partie de la Castille qu'ils n'ont eue que depuis: de même le Méxique se divise en vieux & en nouveau. C'est encore ainsi que Quivira fut nommé *la nouvelle Albion* par François Drack, *&c.*

Enfin les *régions*, selon les parties du ciel vers lesquelles elles sont situées l'une à l'égard de l'autre, sont dites *septentrionales*, *méridionales*, *orientales* & *occidentales*: ainsi la Jutlande en Danemarck se trouve divisée en nord-Jutland, & en sud-Jutland, c'est-à-dire en septentrionale & en méridionale. La Gothlande en Suede, est divisée en ostro-Gothlande, en westro-Gothlande & en sud Gothlande, c'est-à-dire en orientale, en occidentale, & en méridionale.

Il y a des *régions*; comme dit Sanson, qui sont appellées *orientales* & *occidentales*, non pour être ainsi situées l'une à l'égard de l'autre, mais par le rapport qu'elles ont avec quelqu'autre *région* qui se trouve entre deux. Telles sont les Indes orientales & les Indes occidentales à l'égard de l'Europe.

Dans la topographie, le mot de *région* est en usage pour signifier les différens quartiers d'une ville, comme dans Rome qui étoit divisée en quatorze *régions*. *Voyez* RÉGIONS *de Rome*. (*D. J.*)

RÉGIONS *de Rome*, (*Antiq. rom.*) *regiones*; on nommoit *régions de Rome*, les parties les plus grandes & les plus spacieuses de cette capitale. Nous apprenons de Tacite, de Pline & de Dion, qu'Auguste, sous le consulat de Tibere & de Pison, divisa cette grande cité en quatorze parties, auxquelles il donna le nom de régions, *regiones*; nom qui dans sa signification propre désigne les territoires des colonies & municipes, dans les confins desquels la jurisdiction de la magistrature se terminoit.

Les *régions de Rome* se divisoient en diverses parties, dont les unes étoient vuides, & les autres remplies de bâtimens; les vuides étoient les rues grandes & petites, les carrefours, les places publiques. Les grandes rues, au nombre de 31, s'appelloient *viæ regiæ* ou *militares*, qui commençoient au pilier doré. De l'une de ces grandes rues à l'autre, Néron fit tirer en ligne droite des rangs de maisons également profondes, & appella cette suite de maisons *vicos*, que nous pouvons rendre par le mot de *quartier*; car Festus nous apprend que ce terme *vici*, signifie un assemblage d'édifices environnés de rues, pour y tourner tout-au-tour.

Ces *vici* ainsi tirés au cordeau, étoient entrecoupés par de petites rues en plusieurs parties, qu'ils appelloient *insulas*, îles. Ces îles ne recevoient de division que par des maisons particulieres, *ædes privatas*; car les belles maisons ou hôtels des grands se nommoient *domus*.

On entend à-présent tous ces termes, qui se rencontrent si souvent dans les auteurs. Rome se divisoit en *régions*, les *régions* en quartiers, les quartiers en îles, & les îles en maisons bourgeoises ou en palais des grands seigneurs; cependant, comme nos françois ont traduit le mot *regio* des latins par celui de *quartier*, nous avons été obligés de donner sous ce terme la description des 14 *régions de Rome*, que le

lecteur peut parcourir. Mais on n'est point d'accord sur l'étendue du terrein que contenoient ces quatorze quartiers, puisqu'on les porte depuis douze mille jusqu'à trente-trois mille piés en circonférence. (*D. J.*)

E REGIONE, *terme d'Imprimerie*; on se sert fort souvent de ce mot dans l'Imprimerie, en parlant des choses qui s'impriment les unes vis-à-vis des autres, soit en diverses langues, soit lorsqu'on met différentes traductions en parallele pour l'instruction des lecteurs. On a souvent imprimé l'oraison dominicale en diverses langues, *è regione*. (*D. J.*)

RÉGIONNAIRE, f. m. (*Hist. ecclés.*) titre quel'on a donné dans l'histoire ecclésiastique depuis le v. siecle à ceux à qui on confioit le soin de quelque quartier, région, ou l'administration de quelque affaire dans l'étendue d'un certain district. Il y avoit autrefois à Rome des diacres *régionnaires* qui gouvernoient des bureaux pour la distribution des aumônes. Il y avoit aussi des sous-diacres *régionnaires*, des notaires *régionnaires* & des évêques *régionnaires*. L'évêque *régionnaire* étoit un missionnaire évangélique, décoré du caractere épiscopal, mais sans siege particulier auquel il fût attaché, afin qu'il pût aller prêcher & faire en divers lieux les autres fonctions de son ministere. (*D. J.*)

REGIPPEAU, f. m. *terme de riviere*, c'est dans un train la perche attachée aux branches de rive, qui unit deux coupons ensemble.

RÉGIR, v. act. (*Gramm.*) conduire, gouverner. Le pape *régit* l'Eglise; le prince *régit* l'état. Le contrôleur-général *régit* les finances. Il a une acception particuliere en Grammaire. *Voyez* l'*article* RÉGIME.

REGIS MONS, (*Géog. anc.*) lieu aux confins de la Pannonie & de l'Italie, où, selon Paul diacre, l'on nourrissoit des bœufs sauvages. Lazius dit qu'on le nomme présentement *Vogel*.

REGISSEUR, f. m. (*Comm. & Financ.*) celui qui a la régie ou la direction d'une affaire de commerce ou de finance. *Voyez* DIRECTEUR & RÉGIE. *Dict. du Comm. & de Trévoux.*

REGISTRATA, f. m. (*Jurisprud.*) est l'extrait de l'arrêt d'enregistrement que l'on met sur le repli des édits & autres lettres de chancellerie, quand elles ont été vérifiées & registrées. Cet extrait s'appelle *registrata*, parce qu'anciennement quand les actes se rédigeoient en latin, on mettoit *registrata*, *audito & requirente procuratore generali regis*, &c. Présentement on met, *registré en parlement*, *oui & ce requérant le procureur général du roi*, &c. (*A*)

REGISTRATEUR, f. m. (*Jurisprud.*) signifie celui qui tient un registre, c'est-à-dire qui y inscrit les actes. On donnoit anciennement ce titre à ceux qu'on appelle aujourd'hui *greffiers*. Voyez *le recueil des ordonnances de la troisieme race*, *tome II.*

Il y a encore des *registrateurs* en la chancellerie romaine, lesquels sont au nombre de vingt; leur fonction consiste à transcrire dans les cahiers qui leur sont donnés, les suppliques distribuées, au dos desquelles ils mettent, *libro . . . tali*, *folio . . . tali*.

Le *registrateur* secret de cette chancellerie est celui qui enregistre toutes les graces expédiées par voies secretes. *Voyez l'usage & pratique de cour de Rome*, de Castel. (*A*)

REGISTRE, f. m. (*Jurisprud.*) est un livre public qui sert à garder des mémoires des actes & minutes, pour y avoir recours dans l'occasion, pour servir de preuve dans des matieres de fait.

Ménage fait venir ce mot de *regestum*, dont les Latins se sont servis dans la même signification; *regestum*, dit-il, *quasi iterum gestum*. D'autres le font venir du vieux mot françois *gîter*, être au lit.

Une méthode qu'on observe en Ecosse, a servi à y rendre la discussion des procès tout-à-fait facile; c'est d'y tenir un *registre* exact de toutes les ventes & acquisitions de terres que font les particuliers.

Il y a en Ecosse deux sortes de *registres* pour cet usage; l'un est le général qui est gardé à Edimbourg, sous la direction d'un officier qu'on y appelle *lord register*, qui avant l'union étoit le cinquieme officier de l'état, & avoit rang au parlement en qualité de greffier, au trésor, à l'échiquier & aux sessions.

L'autre est celui qui se tient dans les comtés, sénéchaussées & sieges royaux particuliers. Les teneurs d'iceux sont obligés de les communiquer au *register* ou greffier général pour les porter sur le grand *registre*, où ils sont enregistrés avec un tel ordre, qu'on peut du premier coup d'œil y trouver tous les actes dont la loi ordonne l'enregistrement, & ceux mêmes que les contractans ont été bien-aises d'y faire inscrire pour leur plus grande sûreté.

Ce fut sous le regne de Jacques VI. que le parlement établit la tenue de ces *registres*, au grand avantage de tous les sujets.

On ne peut plus posséder aucun bien nouvellement acquis, que l'acte d'acquisition d'icelui n'eût été enregistré dans les quarante jours de la passation du contrat; au moyen de quoi on obvia à toutes les conventions secretes & clandestines.

REGISTRE *des baptêmes*, (*Police.*) les *registres des baptêmes* font foi qu'il naît plus de garçons que de filles, & que c'est à la proportion de 20 à 21, ou à-peu-près; mais les guerres & d'autres accidens les ramenent à l'égalité; ce qui formeroit un argument politique contre la polygamie.

REGISTRE *mortuaire*, (*Police.*) les *registres mortuaires* font voir manifestement quelle est la diminution ou l'augmentation des habitans d'un pays, ou d'une ville; & l'on peut aussi conclure de ces mêmes *registres*, quel est le nombre de ceux qui y existent encore: car dans les villes très-grandes & très-peuplées, on remarque que de 25 ou 26 personnes en vie, il en meurt une; dans celles qui le sont moins, comme Berlin, Breslaw, Copenhague, &c. la proportion est de 29 ou 30; mais à la campagne elle est d'environ 40: aussi y a-t-il des gens qui prétendent que dans les villages & les bourgs des pays où les habitans jouissent d'un nécessaire aisé, comme en Angleterre & en Suisse, il n'en meurt qu'un par an sur 35 à 40 personnes, tandis qu'à Londres & à Paris, c'est environ un sur 20. (*D. J.*)

REGISTRE, *droit de*, (*Jurisprud.*) c'est un droit qui est dû au seigneur pour être ensaisiné de l'héritage cottier. Il est ainsi appellé dans la coutume de Vimeu. Dans le style de Liege il est appellé *droit de registration*. Voyez *le glossaire* de M. de Lauriere, au mot *Registre*. (*A*)

REGISTRE SEXTÉ, (*terme de Finances.*) c'est un *registre* des fermiers, contenant les noms, qualités & emplois des habitans des paroisses, les sommes auxquelles ils sont imposés à la taille, & la quantité de sel qu'ils ont levé au grenier. L'ordonnance des gabelles fait souvent mention de ce *registre sexté*; mais il vaudroit bien mieux qu'elle n'en eût point parlé.

REGISTRE, (*Comm.*) grand livre de papier blanc, ordinairement couvert de parchemin, & à dos ou quarré ou long, qui sert à enregistrer des actes, délibérations, arrêts, sentences, déclarations; & parmi les marchands, négocians, banquiers, manufacturiers, &c. à écrire les affaires de leur négoce. Les six corps des marchands & toutes les communautés des arts & métiers de la ville & fauxbourgs de Paris, ont des *registres* paraphés par les officiers de police, ou par le procureur du roi du châtelet, pour y écrire & enregistrer non-seulement leurs délibérations, mais encore les élections de leurs maîtres, gardes, syndics, jurés, ou autres officiers & administrateurs de leurs confréries, les obligés des apprentis, les ré-

ceptions à la maîtrise, enfin tout ce qui concerne la police de ces corps & communautés.

Les inspecteurs des manufactures, les gardes des halles & magasins, les receveurs, contrôleurs, visiteurs & autres commis des douanes, bureaux des fermes & recettes des deniers royaux aux entrées & sorties du royaume, se servent aussi de *registres* pour y écrire journellement, les uns le payement des droits, les autres la réception des marchandises dans leurs dépôts; ceux-ci le nombre & la qualité des étoffes auxquelles ils apposent les plombs; ceux-là la visite des balles, ballots, caisses, *&c.* qui passent par leurs bureaux, les acquits à caution & autres tels actes qu'on leur présente, ou qu'ils délivrent aux marchands & voituriers.

Tous ces *registres* doivent être aussi paraphés, mais diversement; ceux des inspecteurs des manufactures par les intendans des provinces, à la reserve des *registres* de l'inspecteur de la douane de Paris, qui doivent l'être par le lieutenant général de police. Ceux des commis des fermes générales, des aides & gabelles, par les fermiers généraux de ces droits, chacun suivant le département qui leur est donné par le contrôleur général des finances. *Diction. du Comm. & de Trévoux.*

Registre, (*Commerce.*) on appelle dans les Indes occidentales de la domination espagnole, *navire de registre*, ceux à qui le roi d'Espagne ou le conseil des Indes ordonne d'aller trafiquer dans les ports de l'Amérique. *Voyez* Commerce.

Ils sont ainsi nommés à cause que cette permission doit être enregistrée avant qu'ils mettent à la voile du port de Cadix, où se font le plus ordinairement les chargemens pour Buenos-Ayres & autres ports.

Ces navires ne doivent être que du port de trois cens tonneaux, & les permissions le portent ainsi; mais l'intelligence des maîtres à qui ils appartiennent avec les officiers du conseil des Indes résidens en Europe, & les présens considérables qu'ils font à ceux de l'Amérique, & aux gouverneurs des ports où ils arrivent, font cause que ces réglemens ne sont point observés, & qu'il passe souvent en Amérique des navires de cinq cens cinquante, & même de six cens cinquante tonneaux.

Les permissions coûtent jusqu'à 30000 piastres chacune; mais elles en coûteroient 100000 que les marchands qui frettent ces vaisseaux ne trouveroient encore que trop leur compte, & que le roi d'Espagne n'auroit jamais le sien: car quoiqu'on spécifie toujours dans les permissions la qualité & la quantité des marchandises dont la cargaison des vaisseaux est composée, cependant les présens que les propriétaires & les armateurs font aux gouverneurs & aux officiers qui résident en Espagne & en Amérique, font qu'ils débarquent bien au-delà de ce qui leur est permis. On a des mémoires certains & de bonne main, qu'il y a eu souvent des *navires de registre* dont le certificat ne portoit que 12000 cuirs & seulement 100000 piastres, qui avoient à bord trois ou quatre millions en or & en argent, vingt-six mille cuirs & plus, & ainsi du reste; en sorte que le quint du roi d'Espagne & ses autres droits n'alloient presqu'à rien, en comparaison de ce à quoi ils eussent dû monter.

Outre ces gains indirects du marchand, les profits qu'il fait sur les marchandises d'Europe sont immenses, & l'on a vu en 1703 & en 1705 tel de ces *navires de registre* vendre celles qu'il avoit apportées l'une portant l'autre, à plus de trois cens pour cent de profit; en sorte qu'un chapeau se vendoit 18 piastres, l'aune de drap commun 12 piastres, *&c.*

L'on peut mettre au nombre des *navires de registre* à qui il est permis de faire le commerce des Indes espagnoles, un navire de cinq cens tonneaux que le roi d'Espagne permet à la compagnie du sud d'Angleterre, d'envoyer tous les ans aux foires qui se tiennent à Porto-Bello, à Carthagene, & aux autres villes maritimes de l'Amérique. *Voyez* Assient. *Dict. du Comm. & de Trévoux.*

Registres, (*Chimie.*) on nomme *registres*, des ouvertures pratiquées dans les fourneaux des Chimistes, à l'aide desquelles ils augmentent leur feu lorsque ces *registres* sont ouverts; il diminue au contraire en fermant les *registres*. (*D. J.*)

Registre, piece de moule servant à fondre les *caracteres d'Imprimerie*; les *registres* sont pour recevoir la matrice au bout du moule, & la retenir dans la position juste qu'il y faut. Ces *registres* sont mobiles, on les pousse & retire, jusqu'à ce que la matrice soit dans la place où on la veut pour former la lettre dans une bonne approche. *Voyez* Moule, Matrice, Approche.

Registre, (*Imprimerie.*) une impression en *registre* est celle dont les pages viennent précisément les unes sous les autres: ce qui se fait par le moyen des pointes que l'on remue à volonté, & des coins qui arrêtent la forme sur le marbre de la presse. *Voyez* Pointes, Coins, Formes & Retiration.

Registre de clavessin, les *registres de clavessin* sont des regles de bois, percées d'autant de trous, qu'il y a de touches au clavier, ces trous sont plus longs que larges pour s'accommoder à la grosseur des sautereaux; ils sont évasés par-dessous. *Voyez* les *figures du clavessin*, *Pl. de Lutherie.*

Le *registre* est quelquefois couvert par-dessus de peau de mouton, ce qui est toujours ainsi aux épinettes, auxquelles la table sert de *registre*, c'est-à-dire qu'elle est percée comme un *registre*. Pour percer les trous dans la peau, on se sert des emporte-pieces décrits à *l'article* Emporte-piece, sur lesquels on frappe comme sur les poinçons à découper. *Voyez* Découpeur.

Les *registres* sont autant en nombre que de cordes sur une seule touche; ainsi il y a des clavessins à deux, trois, quatre *registres* qui sont tous placés à côté les uns des autres, entre le sommier & la table de l'instrument. *Voyez* Clavessin.

Registres mobiles dans l'orgue ou simplement *registres*, ainsi nommés de *regere*, gouverner, parce qu'en effet, ils gouvernent le vent qui anime l'orgue, sont des regles *MN*, *fig. 10. & 11. Pl. orgue*, de bois de feuillet très-sec; ces regles doivent occuper toute la largeur que laissent entr'eux les *registres* dormans, entre deux desquels elles doivent couler facilement; on colle sous le *registre* de la peau de mouton par le côté glabre; le duvet doit être tourné du côté de la table du sommier sur laquelle le *registre* doit poser. Les Facteurs de Flandre ordinairement ne mettent point de peau sous les *registres*, mais ils dressent si bien la table du sommier & le *registre*, que l'air ne sauroit trouver entre deux aucun passage, cependant la méthode de les garnir de peau est préférable; car pour peu que le bois travaille & se gauchisse, le vent s'introduit d'une gravure dans une autre, ce qui produit des cornemens insupportables.

Après que les *registres* sont placés entre les *registres dormans*, on les égalise de hauteur; on met les épaulemens *NO*, *MO*, qui sont des morceaux de bois aussi larges que le *registre* que l'on colle à ses extremités, qui doivent excéder d'un demi-pié la largeur du sommier de chaque côté.

Ces épaulemens qui servent à limiter la marche du *registre* doivent laisser entr'eux une longueur *OO*, égale à toute la longueur du sommier *AB* & à la moitié de la distance qui se trouve entre les milieux de deux gravures contiguës; les *registres* doivent être percés d'autant de trous *abcdef*, *fig 11.* qu'il y a de gravures au sommier; ces trous que l'on perce en

même tems que ceux de la table & de la chappe, doivent répondre vis-à-vis de ceux-ci, lorsqu'un des épaulemens touche contre la table du sommier, comme en *M*, *fig. 10*, & lorsque l'autre épaulement *O* touche la table par l'autre bout, & que l'épaulement *m* en est éloigné; les intervalles de ces mêmes trous doivent répondre vis-à-vis les trous de la table & de la chappe du sommier, ce qui empêche la communication entre les tuyaux posés sur la chappe au-dessus du *registre*; & le vent dont la gravure est remplie, ce qui empêche ces tuyaux de parler. *Voyez l'article* SOMMIER *du grand orgue*.

REGISTRES DORMANS, ce sont des regles *HH*, *fig. 7. Pl. orgue*, collées & clouées sur la table du sommier, entre lesquelles les *registres* mobiles se meuvent; ces regles doivent croiser à angle droit les gravures qui sont au-dessous de la table du sommier, sur le dessus de laquelle elles sont collées & clouées. *Voyez l'article* SOMMIER *du grand orgue*.

REGISTRER, v. act. (*Gram.*) écrire quelque chose dans un registre. *Voyez* REGISTRE. On se sert plus ordinairement & mieux du mot *enregistrer*. *Voyez* ENREGISTRER.

REGIS VILLA, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, dans la Toscane. Strabon, *l. V. p. 225.* le marque entre Cossa & Ostie sur la côte de la mer; il dit que la tradition du pays vouloit, que c'eût été autrefois le palais royal de Maléotus, pélasgien, qui ayant demeuré dans ce lieu avec les Pélasgiens qui s'y étoient établis, étoit passé de-là à Athènes. (*D. J.*)

REGIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Rhétie, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque entre *Augusta* & *Abusina*, à 24 milles de la premiere, & à 20 milles de la seconde; au lieu de *Regium* quelques manuscrits portent *Reginum*. (*D. J.*)

REGLE, RÉGLEMENT, (*Gram. synon.*) la *regle* regarde proprement les choses qu'on doit faire; & le *réglement*, la maniere dont on les doit faire. Il entre dans l'idée de l'une quelque chose qui tient plus du droit naturel; & dans l'idée de l'autre, quelque chose qui tient plus du droit positif.

L'équité & la charité doivent être le principe & la *regle* de la conduite des hommes; elles sont même en droit de déroger à tous les *réglemens* particuliers.

On se soumet à la *regle*, on se conforme au *réglement*. Quoique celle-là soit plus indispensable, elle est néanmoins plus transgressée; parce qu'on est plus frappé du détail du *réglement*, que de l'avantage de la *regle*. *Synonymes de l'abbé* Girard. (*D. J.*)

REGLE, MODELE, (*Synon.*) il y a des endroits où l'on peut employer également ces deux mots; par exemple, on peut dire, la vie de Notre-Seigneur est *la regle* ou *le modele* des Chrétiens: mais il y a aussi d'autres endroits où un de ces deux mots ne viendroit pas bien; par exemple, les conseils des sages nous servent de *regle* pour notre conduite: on ne diroit pas, nous servent de *modele*; car il n'y a proprement que les actions, ou la personne, qui servent de *modele*. Ainsi on ne peut pas dire après un bon écrivain; il se proposoit pour *modele* cette excellente parole de S. Bernard; il falloit dire, il se proposoit pour *regle*. (*D. J.*)

REGLE, s. f. (*Géom.*) un instrument fort simple, ordinairement fait de bois fort dur, & qui est mince, étroit, & droit; on s'en sert pour tirer des lignes droites. *Voyez* LIGNE.

La *regle* est l'instrument le plus en usage dans tous les Arts méchaniques; pour s'assurer si elle est juste ou non, on tire d'abord, par le moyen de la *regle*, une ligne droite sur le papier; ensuite, on renverse la *regle* de maniere que le bout qui étoit à droite, tombe à gauche, & réciproquement, & on tire de nouveau une ligne droite le long de la *regle*; si cette nouvelle ligne droite se confond exactement avec la premiere, la *regle* est bonne.

La *régle* des Tailleurs de pierre est ordinairement longue de 4 piés, & divisée en piés & en pouces.

La *regle* des maçons est longue de 12 ou 15 piés; on l'applique au-dessous du niveau, pour dresser ou pour bien aligner les rangs de pierres, dont on se sert dans la construction des bâtimens, pour rendre les piés droits égaux, &c.

Maniere de vérifier les regles; pour vérifier une *régle* il faut construire la machine représentée *dans nos Pl.* qui est composée d'une croix *AB*, *EF*, de fer ou de cuivre: à l'extremité *A* de cette croix, on ajustera deux oreilles de même matiere, percées chacune d'un trou rond pour recevoir les tourillons *t u* de la boîte du télescope, lesquels doivent entrer juste dans ces trous; à l'autre extremité *B* sont deux pareilles oreilles, mais qui ne sont point percées; ces deux oreilles sont jointes ensemble par le haut par une traverse dans laquelle entre une vis *C*; aux deux extremités de la traverse *EF*, sont des charnieres ou des anneaux auxquels sont acrochés les targettes *ED*, *FD*. Au point où ces deux barres se réunissent est attachée une lentille ou sphere pesante, qui sert à tenir toute la machine en équilibre, sur les couteaux parfaitement polis *a e* qui sont attachés avec des vis au-dessous de la longue barre *AB*; il y a encore un ressort *m* fixé en *m*, par une vis dont la pointe entre dans le chassis *CB*, & répond directement au-dessous de la vis. Cette partie de la machine ainsi construite, on ajuste dessus le télescope *KL*, en faisant entrer les tourillons dans les trous des oreilles qui leur sont destinés; l'autre boîte *H* du même télescope & qui contient un réticule, comme la *fig. 10.* représente, doit entrer dans le chassis *CD* dont on ôte pour cette raison la traverse que l'on remet ensuite; ensorte que la boîte *H* appuie par sa face inférieure sur le ressort *m*, & du côté supérieur contre la vis *C* avec laquelle on la peut baisser ou élever à son gré.

Pour se servir de cette machine, il faut établir solidement la *régle* que l'on veut vérifier sur deux tréteaux de bois ou de fer, ou encore mieux sur deux blocs de pierre de taille, & le tout sur une terrasse solide; comme, par exemple, le terre-plein d'un rampart ou une terrasse de jardin, & diriger la *regle* posée de champ vers un objet apparent & éloigné de plusieurs lieues, comme par le sommet d'un clocher; quand la *régle* sera en place, on montera dessus la machine garnie de son télescope, & regardant dedans, on fera tomber la croisée des files du reticule, au moyen de la vis *C*, qui sert à hausser ou baisser cette extremité de la lunette sur un point notable de l'objet; comme, par exemple, la tête du coq qui est au sommet d'un clocher & qui paroît renversée dans la figure *X*; ensorte que le fil horisontal rase exactement le haut de la tête ou tel autre point de l'objet qu'on voudra choisir, auquel il est bon que le ciel serve de fond; la machine en cet état, on attachera une ficelle dans un trou qui est à l'extremité *A* de la longue barre du bastis *AB*, *EF*; cette ficelle passera sur la poulie *r* du chevalet *Q*, scellé dans la même direction; la ficelle après avoir passé sur la poulie s'enroulera sur l'arbre d'une roue dentée, qui est menée par un pignon, dont l'axe est armé d'une manivelle qu'une personne doit tourner.

Présentement, si la machine est tellement placée sur la *regle*, que le couteau non-tranchant, mais très-poli *e* soit près de l'extremité *B* de la *regle*, au point reconnoissable d'un objet éloigné sous le fil horisontal de la lunette; si alors quelqu'un tourne la manivelle *p*, il tirera par le moyen de la ficelle tout le train de la machine le long de la *regle*; pendant ce tems, l'observateur qui s'approche à mesure que la

lunette s'éloigne de lui, doit observer si le fil horisontal couvre toujours le même point de l'objet; si cela arrive, on est assuré d'avoir une *regle* parfaite.

Si au contraire, l'objet paroît monter dans la lunette, on est sûr que le couteau *a* est tombé dans quelque creux *y*, au lieu de suivre la direction *z u* parallele à la ligne *d x*, qui va du centre du réticule à l'objet. Si l'objet paroît baisser, on est sûr que le couteau *a* est monté sur une bosse; connoissant ainsi les points hauts & bas de la *regle*, il est facile d'y apporter remede, en réduisant tous les points de la *regle* au niveau des plus bas observés.

Par cette méthode ingénieuse, & qui demande une certaine sagacité pour être appliquée comme il faut, la plus petite différence devient sensible; car sans parler de l'amplification que les verres du télescope peuvent apporter, les variations observées seront toujours multiples de celles du couteau *a*, comme la ligne *d x* l'est de *e a*, à cause des triangles semblables. (*D*)

Regle, signifie aussi une méthode ou un précepte, qu'on doit observer dans un art ou dans une science. *Voyez* Méthode, *&c.* ainsi on dit les *regles* de la Grammaire, de la Logique, *&c. Voyez* Grammaire, Logique, *&c.*

Les philosophes de l'école distinguent deux sortes de *regles*, savoir 1°. des *regles* de théorie qui se rapportent à l'entendement, & dont on fait usage dans la recherche de la vérité. *Voyez* Entendement. 2°. Des *regles* de pratique, ou *regles* pour agir, qui se rapportent à la volonté, & servent à la diriger vers ce qui est bon & juste. *Voyez* Bien.

Il y a deux sortes d'arts dans lesquels on enseigne ces deux sortes de *regles*, & la maniere de les appliquer; savoir la Logique & la Morale. *Voyez* Logique, Morale.

Les auteurs sont fort divisés sur les égards que l'on doit avoir pour les *regles* de Poésie que nous ont laissées les anciens, comme Aristote, Horace, Longin, & qui ont été admises par quelques critiques modernes, entre autres par le P. Bossu. Les uns soutiennent que ces *regles* doivent être inviolablement observées; d'autres prétendent qu'il est permis quelquefois de s'en écarter; les regles, disent ces derniers, sont des entraves qui ne servent souvent qu'à embarrasser les génies, & qui ne doivent être religieusement observées que par ceux qui n'ont rien de mieux à faire que de les suivre. *Voyez* Poésie.

Les pieces de théâtre ont leurs *regles* particulieres, comme la *regle* de 24 heures, la *regle* des trois unités, de tems, d'action & de lieu. *Voyez* Tragédie, Comédie, Dramatique, *&c.*

Si c'étoit vrai, dit Moliere, que les ouvrages de théâtre composés suivant les *regles*, ne plussent point, & qu'au contraire, ceux qui seroient contraires aux *regles* plussent, il faudroit entierement abandonner les *regles*. Pour moi, ajoute-t-il, quand un ouvrage me plait & me divertit, je ne m'avise point d'examiner si j'ai eu tort d'avoir du plaisir, ni si les *regles* d'Aristote me défendent de rire. *Voyez* Loi.

Regle, signifie *dans l'Arithmétique*, une opération que l'on fait sur des nombres donnés pour trouver des sommes ou des nombres inconnus; & par le moyen de laquelle on a abregé les calculs dans le Commerce, dans l'Astronomie, *&c.*

Chaque *regle* d'Arithmétique a son nom particulier, qui répond à l'usage auquel la *regle* est destinée. Les quatre premieres *regles* qui servent de fondement à toutes les autres, sont nommées *addition*, *soustraction*, *multiplication* & *division*. *Voyez* chacune de ces *regles* à son *article*, Addition, Soustraction, *&c.*

De ces quatre *regles* naissent plusieurs autres; savoir la *regle* de trois ou de proportion, qu'on appelle aussi *regle d'or*, & qu'on distingue en directe & inverse; en simple & en composée; la *regle* de cinq; la *regle* de compagnie, simple & composée; la *regle* d'alliage de quelque espece que ce soit; la *regle* de change; la *regle* de fausse position, simple & double. Il faut ajouter à ces *regles*, l'approximation, les combinaisons, l'extraction des racines, la *regle* d'escomte, la réduction, *&c. Voyez* ces *mots*, *&c.*

La *regle* de trois, ou proportion, communément appellée *regle d'or*, est une *regle* par laquelle on cherche un nombre qui soit en proportion avec trois nombres donnés. *Voyez* Proportion.

On demande, par exemple, si trois degrés de l'équateur font 70 lieues, combien de lieues feront 360 degrés? c'est-à-dire combien la circonférence de la terre aura-t-elle de lieues?

Voici la *regle*: multipliez le second terme 70 par le troisieme 360, & divisez le produit 25200 par le premier terme 3, le quotient 8400 est le quatrieme terme qu'on cherche.

Cette *regle* est d'un usage fort étendu tant dans la vie civile que dans les sciences; mais elle n'a lieu que quand on reconnoît la proportion des nombres donnés. Supposons par exemple, qu'un grand vaisseau plein d'eau se vuide par une petite ouverture, de maniere qu'il s'en écoule trois piés cubes d'eau en deux minutes, & qu'on demande en combien de tems il s'en écouleroit cent piés cubes; il y a à la vérité dans cette question, trois termes donnés, & un quatrieme qu'on cherche; mais l'expérience fait voir évidemment que l'eau s'écoule plus vîte au commencement qu'elle ne fait par la suite; d'où il résulte que la quantité d'eau qui s'écoule, n'est pas proportionnelle au tems, & que par conséquent la question présente ne sauroit être résolue par une simple *regle* de trois.

Toutes les choses qui sont l'objet du commerce sont proportionnelles à leur prix; le double de marchandises contre le double d'argent: ainsi le prix d'une certaine quantité de marchandises étant donné, on trouvera par une *regle* de trois, le prix d'une autre quantité donnée de marchandises de la même espece. Par exemple, si 3 livres pesant coutent 17 s. combien couteront 30 livres? Dites: 3 liv. est à 30 liv. comme 17 s. prix du premier terme, est au prix cherché du second: écrivez donc ainsi les trois termes,

3 liv. — 30 liv. — 17 s.

17 { 3
510 { 177 s. = 8 ℔ 17 s.

On peut faire aussi la question suivante: si 3 liv. pesant sont achetées 17 s. combien aura-t-on de livres pesant pour 170 s. Dites, 17 s. est à 170 s. comme 3 liv. pesant est au nombre qu'on cherche:

17 s. — 170 s. — 3 liv.

3 { 17
510 { 30
51
00

Si les termes donnés sont hétérogenes, c'est-à-dire s'il s'y rencontre des fractions, il faut réduire alors ces nombres à l'homogénéité, ou à la même dénomination; savoir les livres en sols, les sols en deniers, *&c.* les heures en minutes, *&c. Voyez* Réduction.

Exemple: si 3 livres 4 onces coutent 2 s. 4 d. que doivent couter 4 livres? Voici l'opération:

16	16	12
3	2	2
48	32 onc.	24
4		4
52 onc.		28 s.

d'où l'on tire $52^{onc.} . 32^{onc.} :: 28 . x$ ainsi l'on a

```
 32
 ×
 28
----
256
 64    { 52
----   {-----------------------------
896    { 17^d. + 12/52 ou 6/26 ou 3/13 d.
 52
----
376
364
----
 12.
```

C'est-à-dire qu'il faut réduire les livres en onces, & les sols en deniers, & résoudre ensuite la question proposée par la *regle* de trois commune.

Dans plusieurs des questions de commerce qui peuvent se résoudre par la *regle* de trois, il y a souvent des méthodes abregées par lesquelles on en vient à bout plus facilement que par la *regle* même. Ces méthodes ou *regles* particulieres sont appellées *pratiques*, parce qu'au moyen de ces *regles*, on expédie plus promptement l'opération qu'on se propose.

La *regle* de trois inverse est celle où l'ordre naturel des termes est renversé. Par exemple, si 100 hommes bâtissent une maison en deux ans; on demande en combien de tems 200 hommes bâtiront la même maison; la *regle* consiste à multiplier le premier terme 100 par le second 2, & diviser le produit par le troisieme terme 200, le quotient 1 est le nombre d'années qu'on cherche.

200 hom. — 100 hom. — 2 ans.

```
      2 ) 200
  -------
    200 ) 1 an.
```

La *regle* de cinq, ou *regle* de trois composée, est celle où il faut faire deux *regles* de trois pour parvenir à la solution. Par exemple, si 300 ℔ en deux ans produisent 3 ℔ d'intérêt, combien 1000 ℔ en produiront-ils en douze ans.

Il faut d'abord trouver par une *regle* de trois quel intérêt 1000 ℔ produiront en deux ans, ensuite trouver par une seconde *regle* quel intérêt la même somme produira en douze ans.

Cette *regle* est regardée par les auteurs d'Arithmétique, comme une *regle* particuliere, mais sans nécessité; car la meilleure maniere de la résoudre, est d'employer une double *regle* de trois, comme nous venons de dire, & comme on le voit dans l'exemple suivant. Exemple, $300 \times 2 . 30 :: 1000 \times 12 . x$, faisant donc $\frac{30 \times 100 \times 10 \times 2 \times 6}{30 \times 10 \times 2} = 600$; il est clair que 600 ℔ est l'intérêt cherché; où vous voyez que pour résoudre ces sortes de questions, on peut ne faire qu'une seule *regle* de trois; car 300 ℔ produisent le même intérêt en deux ans, que deux fois 300 l. en un an; & douze fois 1000 l. produisent le même intérêt en un an, que 1000 ℔ en douze ans. Par conséquent mettant à part la circonstance du tems, dites si deux fois 300, c'est-à-dire 600, donnent 36 ℔ d'intérêt en un an, combien produiront d'intérêt en un an, douze fois 1000, c'est-à-dire 12000.

600 — 12000 — 36.

```
        36
     -----
     72000
     36000   { 6|00
   -------   {-----
   4320|00   { 720 ℔ int.
```

Chambers. (*E*)

REGLE CENTRALE, *voyez* CENTRALE.

REGLE, pris dans le sens que les moines lui donnent, signifie un *recueil de lois & de constitutions*, suivant lesquelles les religieux d'une maison sont obligés de se conduire, & qu'ils font voeu d'observer en entrant dans l'ordre. *Voyez* RELIGIEUX, MONASTERE, VŒU, *&c.*

Toutes les *regles* monastiques ont besoin d'être approuvées par le pape pour être valides. La *regle* de S. Benoit est appellée par quelques auteurs, la *sainte regle. Voyez* BÉNÉDICTIN.

Les *regles* de S. Bruno & de S. François sont les plus austeres de toutes. *Voyez* CHARTREUX. Quand un religieux ne peut soutenir l'austérité de la *regle*, il demande à ses supérieurs de l'en dispenser. *Chambers.*

REGLE *de l'octave, en Musique*; est une formule harmonique publiée la premiere fois par M. de Laire, en l'année 1700, laquelle détermine l'accord convenable à chaque degré du ton sur la succession de la basse, tant en mode majeur qu'en mode mineur, & tant en montant qu'en descendant, sur-tout par marche diatonique.

On trouvera dans nos *Pl. de Musique* cette formule chiffrée sur l'octave du mode majeur, & sur celle du mode mineur.

Pourvû que le ton soit bien déterminé, on ne se trompera pas en accompagnant selon cette regle, tant que l'auteur sera resté dans l'harmonie simple & naturelle que comporte le mode. S'il sort de cette simplicité par des accords, par supposition ou d'autres licences, c'est à lui d'en avertir par des chiffres convenables; ce qu'il doit faire aussi à chaque changement de ton; mais tout ce qui n'est point chiffré doit s'accompagner selon la regle de l'octave, cette regle doit s'étudier sur la basse fondamentale, pour en bien comprendre le sens.

J'ai cependant peine à pardonner qu'une formule destinée à la pratique des *regles* élémentaires de l'harmonie contienne une faute contre ces mêmes *regles*; c'est apprendre de bonne heure aux commençans à enfreindre les lois qu'on leur prescrit. Cette faute est dans l'accompagnement de la sixieme note en montant, dont l'accord, ainsi qu'il est chiffré, peche contre les *regles*; car il ne s'y trouve aucune liaison, & la basse fondamentale descend d'un accord parfait diatoniquement sur un autre accord parfait; licence trop grande pour faire *regle*.

On pourroit faire qu'il y eût liaison en ajoutant une septieme à l'accord parfait de la dominante qui précede; mais alors cette septieme ne seroit point sauvée; & la basse fondamentale descendant diatoniquement sur un accord parfait après cet accord de septieme, feroit une marche entierement intolérable.

On pourroit encore donner à cette sixieme note, l'accord de petite sixte, dont la quarte seroit liaison; mais ce seroit fondamentalement un accord de septieme avec tierce mineure, où la dissonance ne seroit pas préparée; ce qui est encore contre toutes les *regles*.

Enfin on pourroit chiffrer sixte quarte sur cette sixieme note; ce seroit alors l'accord parfait de la seconde; mais je doute que les musiciens approuvassent un renversement aussi mal entendu que celui-là, si peu autorisé par l'oreille, & sur un accord qui éloigne trop l'idée de la modulation principale.

Je tiens donc pour une chose certaine, que l'accord de sixte, dont on accompagne la sixieme note du ton en montant, est une faute qu'on doit corriger, & que pour accompagner régulierement cette note, comme il convient dans une formule, il n'y a qu'un seul accord à lui donner, qui est celui de septieme; non une septieme fondamentale, qui ne pouvant se sauver que d'une autre septieme, seroit une faute dans cet endroit; mais une septieme renversée d'un accord de sixte ajouté sur la tonique. Je souhaite que les gens de l'art trouvent cette correction juste; je suis sûr du-moins qu'ils n'y trouveront pas de faute; mais que fait cela aux importans du siecle, qui se disent au-dessus des *regles*? (*S*)

REGLE, (*Jurisprudence.*) signifie en général ce que l'on doit observer, soit dans ses mœurs & dans sa

conduite, soit dans ses dispositions & dans la forme des actes que l'on passe.

Il y a plusieurs sortes de *regles*, ainsi qu'on va l'expliquer dans les *articles suivans*. (*A*)

REGLES *de chancellerie*, ou *de la chancellerie romaine*, sont les réglemens, style & ordre que les papes ont établis pour être observés en la disposition des bénéfices ecclésiastiques, & l'expédition des provisions, & au jugement des procès en matiere bénéficiale.

Jean XXII. est à ce que l'on prétend, le premier qui ait fait de ces réglemens.

Ses successeurs en ont ajouté de nouveaux.

Chaque pape après son couronnement, renouvelle celles de ces *regles* qu'il juge à propos de conserver, ou les étend & restraint suivant les circonstances & les inconvéniens que l'on a reconnus dans celles de ses prédécesseurs.

En général elles ne durent que pendant le pontificat du pape qui en est l'auteur, à l'exception de celles qui sont reçues dans le royaume, lesquelles subsistent toujours, étant devenues par leur vérification, une loi perpétuelle du royaume.

Comme ces *regles* sont établies pour l'ordre d'une chancellerie, dont la France ne reconnoît point l'autorité, si ce n'est pour y obtenir certaines provisions bénéficiales, dispenses, & dans quelques autres matieres semblables, lesquelles sont ensuite traitées devant les juges du royaume; elles n'y ont point lieu, à moins qu'elles n'aient été vérifiées au parlement, lequel ne les reçoit qu'autant qu'elles se trouvent conformes aux libertés de l'église gallicane, & comme dit Dumolin, elles ne sont reçues en France que comme un remede politique contre les fraudes, de sorte qu'il n'y en a qu'un très-petit nombre qui y soient reçues.

Il n'y en a que trois qui soient expressément reçues: savoir, la regle *de infirmis resignantibus*, ou *de viginti diebus*; celle de *publicandis resignationibus*, & celle *de verisimili notitiâ*.

Il y a encore plusieurs autres de ces *regles* qui sont suivies dans le royaume, non pas comme *regles* de chancellerie, mais comme des *regles* d'équité établies par nos ordonnances, ou par la jurisprudence des arrêts, telles sont les regles, *de non tollendo alteri jus quæsitum*, *de annali possessore*, *de non impetrando beneficia viventium*, *de idiomate*.

Il y a encore les regles *de mensibus & alternativâ*, celle *de triennali possessore*, ou *de pacificis possessoribus*, & celle *de vero valore exprimendo*, qui sont observées à certains égards en France.

On expliquera ci-après ce qui concerne chacune de ces *regles* en leur rang.

Voyez la pratique bénéficiaire de Rebuffe, qui a fait un traité de toutes ces *regles*; Dumolin, Louet & Vaillant, qui ont fait de savantes notes sur ces *regles*; le *traité de l'usage & pratique de cour de Rome* de Castel. (*A*)

REGLE CATONIERE, est une *regle* de droit ainsi appellée du nom de Marc Caton, fils aîné de Caton le censeur, que l'on tient être l'auteur de cette *regle*. Elle porte que ce qui est nul dans son principe, ne peut pas devenir valable par le laps du tems. Cette décision a été adoptée dans la *regle* 29, au digeste *de regulis juris*. Les jurisconsultes se sont beaucoup exercés sur cette *regle*; Celsus en fait la critique au digeste *de regulâ catonianâ*; on tient communément qu'elle ne reçoit d'application que dans les dispositions pures & simples, & non dans les dispositions conditionnelles. *Voyez* Forster, *hist. jur.* les *regles de droit* de d'Antoine, & la *jurisprud. rom.* de M. Terrasson.

REGLE *de commissionibus*, est une *regle* de chancellerie romaine, qui veut que les commissions pour le jugement des procès soient données sous certaines formes. Elle n'est point suivie en France. *Voyez* *l'usage & pratique de cour de Rome*, de Castel.

REGLE DE DROIT, est une maxime qui explique en peu de mots la jurisprudence qu'il faut suivre dans quelqu'affaire, ce n'est pas de la *regle* que vient le droit, mais au contraire du droit que vient la *regle*.

Il y a un très-grand nombre de *regles de droit*, dont les principales, au nombre de 221, ont été recueillies dans le *L. liv.* du digeste, *tit. 17. de regulis juris*.

Il y a aussi un titre des *regles du droit* canon dans les *décrétales* & dans le *sexte*.

Un grand nombre de jurisconsultes & de canonistes ont fait des commentaires sur les *regles de droit*. (*A*)

REGLE ECCLÉSIASTIQUE *ou* MONASTIQUE, est une maniere de vivre prescrite par un supérieur ecclésiastique à ceux qui l'ont embrassée, telles que la *regle* de saint Benoît, celle de saint François, & autres. *Voyez* CHANOINES RÉGULIERS, NOVICIAT, CHANOINESSES, MOINES, PROFESSION, RELIGIEUX, RELIGIEUSES.

REGLE *de idiomate*, est une *regle* de chancellerie romaine, qui déclare nulle toutes provisions données pour une église paroissiale, à moins que le pourvu n'entende la langue du lieu où est située l'église.

REGLE *de infirmis resignantibus*, ou *de viginti diebus*, en françois la *regle* des 20 jours, est une des *regles* observées en la chancellerie romaine, qui porte si un ecclésiastique résigne son bénéfice étant malade, il faut pour que la résignation soit valable, que le résignant survive 20 jours après qu'elle aura été admise en cour de Rome; autrement, & s'il meurt dans les 20 jours, la résignation est nulle, & le bénéfice dont il s'est démis, est censé vaquer par mort, & non par résignation.

Anciennement l'on n'observoit d'autre *regle* que celle des 20 jours, laquelle ne distinguoit point si le résignant étoit malade ou non, il falloit indistinctement que le résignant survéquît 20 jours: ce fut Boniface VIII. lequel en 1298 fit la *regle de infirmis resignantibus*, *&c.*

Cette *regle* a succédé à celle des vingt jours; on l'appelle aussi indifféremment *regle des vingt jours*, quoique ces deux *regles* ne fussent pas entierement semblables.

Ces deux *regles* ont été établies successivement pour empêcher l'abus qui se pratiquoit dans les résignations. Ceux qui vouloient assurer leur bénéfice à un parent ou à un ami, sans néanmoins s'en dépouiller dès-lors, résignoient secretement en sa faveur, & gardoient les provisions, afin que, si le résignataire mouroit avant le résignant, celui-ci n'étant pas encore dépouillé de son bénéfice, le pût donner à un autre parent; & que si le résignant mouroit le premier, le résignataire fût assuré du bénéfice, & en pût prendre possession aussitôt après le déces du résignant.

Trois conditions sont requises pour que la regle *de infirmis resignantibus* ait lieu, 1°. que le résignant soit malade, 2°. qu'il décede de cette maladie, 3°. qu'il décede dans les vingt jours.

Elle n'a pas lieu lorsque les médecins & chirurgiens attestent que la maladie dont le résignant étoit atteint lors de la résignation, n'étoit pas mortelle, & qu'il est mort de quelque accident provenu d'ailleurs que de cette maladie: au reste, quand le titulaire résigne étant malade, & qu'il décede dans les vingt jours, on présume qu'il est mort de cette maladie; c'est au résignataire à prouver le contraire s'il y a lieu.

Les 20 jours se comptent du jour du *consens*, qui est une petite note que l'on fait à la chancellerie romaine, portant qu'un tel procureur constitué par la procuration à l'effet de résigner, a consenti à la résignation & à l'expédition de la signature de cour de

Rome, & que l'original de la procuration est demeuré à la chancellerie ou à la chambre apostolique. Ce consens est daté du jour même de la provision ; mais comme à Rome on donne aux François la date du jour de l'arrivée du courier, on compte aussi les 20 jours depuis cette arrivée.

Il faut que ces 20 jours soient francs, c'est-à-dire, que l'on ne compte ni le jour de l'admission de la résignation, ni celui du décès du résignant.

La regle *de infirmis resignantibus* n'a pas lieu à l'égard des provisions des collateurs ordinaires, elle a seulement lieu pour celles du pape ; mais il y déroge si facilement, que cela est devenu comme de style dans les résignations en faveur & permutations, & que pour obtenir cette dérogation, on ne va plus à la componende.

Le pape ne peut cependant y déroger au préjudice des cardinaux, mais il y peut déroger au préjudice des indults extraordinaires accordés à des particuliers, quand il y auroit la clause *liberè* & *licitè*. *Voyez* sur cette *regle* Gomes, Dumoulin, les *mém. du clergé*, *tom. X.* (*A*)

REGLE *de mensibus & alternativis*, est une *regle* de chancellerie romaine, suivant laquelle les papes se sont réservé la collation des bénéfices qui vaquent pendant 8 mois de l'année ; savoir, en Janvier, Février, Avril, Mai, Juillet, Août, Octobre & Novembre, ne laissant aux collateurs ordinaires que les mois de Mars, Juin, Septembre & Décembre. La *regle* de l'alternative est une exception à celle des mois en faveur des évêques résidens en leur diocèse, auxquels les papes ont permis en faveur de la résidence de conférer alternativement & également avec le saint siége, à commencer par le mois de Janvier pour le pape, Février pour les évêques résidens, & ainsi consécutivement : on tient que cette *regle* fut projettée par quelques cardinaux après le concile de Constance, pour conserver la liberté des collateurs ordinaires, au-moins pendant quelques mois de l'année. Martin V. en fit une loi de chancellerie, & ses successeurs l'adopterent ; ce fut Innocent VIII. qui, en 1484, établit l'alternative pour les évêques en faveur de la résidence.

Cette *regle* n'a point été reçue en France, si ce n'est dans les provinces de Bretagne, Provence & Roussillon, qui, dans le tems, n'étoient pas réunies à la couronne. *Voyez* les *lois ecclésiastiques* de M. de Hericourt, *part. I. ch. xiij.* & le *mot* RESERVE.

REGLE *de non impetrando beneficia viventium*, est une des *regles* observées dans la chancellerie romaine, suivant laquelle celui qui obtient du pape des provisions d'un bénéfice du vivant du titulaire, encoure l'indignité & l'inhabilité pour le bénéfice dont il a obtenu les provisions, de quelque maniere que le bénéfice vienne à vaquer dans la suite.

On excepte néanmoins le cas où l'ordinaire confere le bénéfice d'un titulaire décédé malade, & que ses parens ou domestiques ont celé pendant sa derniere maladie : car, si l'ordinaire a fait une sommation de le représenter, & qu'il y ait un procès-verbal de refus, le bénéfice est censé vacant de ce jour-là. *Voyez* la déclaration du 9 Février 1657, dans Pinson, *p. 210.*

Cette *regle* differe de celle *de verisimili notitiâ*, en ce que celle-ci ne rend pas l'impétrant incapable de jamais posséder le bénéfice ; il n'en est exclu que pour cette fois, au lieu que l'inhabilité prononcée par la regle de *non impetrando*, est aussi pour les autres vacances qui pourroient arriver dans la suite au même bénéfice.

Pour encourir cette indignité, il suffit d'avoir couru le bénéfice du vivant du titulaire, quand même on ne l'auroit pas obtenu de son vivant.

Pour juger s'il y a eu une course ambitieuse, ce n'est pas l'arrivée du courier à Rome que l'on considere, mais son départ. *Voyez* le [illegible], *extra de concessione præb.* & *la glose* ; Dumolin. (*A*)

REGLE *de non tollendo alteri jus quæsitum*, est une *regle* de chancellerie romaine, suivant laquelle on ne peut point enlever à quelqu'un le droit qui lui est déja acquis sur un bénéfice ; mais cette *regle* n'est point particuliere à la chancellerie romaine, c'est une *regle* générale, & une maxime tirée du droit naturel & commun, reçue également partout ; c'est pourquoi elle est suivie en France. *Voyez* Papon & les *remarques* de Noyer *sur l'usage & pratique de cour de Rome* de Castel.

REGLE *de pacificis possessoribus*, *seu de triennali possessore*, est une des *regles* que l'on suit dans la chancellerie romaine, attribuée par quelques-uns à Innocent VIII. mais qui est en effet de Calixte III. elle est tirée presque mot pour mot du decret *de pacificis possessoribus* du concile de Basle, & a été reçue parmi nous par la pragmatique sanction, & même par le concordat, & autorisée & suivie dans toutes les cours souveraines du royaume.

L'effet de cette *regle* est que celui qui a joui paisiblement d'un bénéfice pendant trois ans avec un titre juste ou coloré, ne peut plus être valablement troublé, soit au possessoire ou au pétitoire. *Voyez* Rebuffe, qui en a fait un ample traité, la *glose de la pragmatique*, *tit. de pacif. possessionibus*, les *définitions du droit canon* de Castel, au mot *possession*. (*A*)

REGLE *paterna paternis*, *materna maternis*, est une *regle* que l'on suit en pays coutumier pour l'ordre des successions collatérales qui défere les biens paternels aux parens du côté paternel, & les biens maternels aux parens du côté maternel.

Cette *regle* a été de tout tems observée dans le royaume ; quelques-uns prétendent même qu'elle est plus ancienne que la monarchie.

Dumoulin sur l'*art. 24.* de la coutume de Sées, & en son conseil *7. n. 48.* dit que c'est une coutume qui est venue des Francs & des Bourguignons, & que par une constitution de l'empereur Charlemagne, elle fut étendue aux Saxons.

Comme elle n'est point conforme aux lois romaines, qui déferent tous les biens du défunt à son plus proche parent, sans distinction de côté & ligne, elle n'a pas été reçue dans les pays de droit écrit.

Mais quoiqu'elle ait été admise dans la plûpart de nos coutumes, elle y a été reçue différemment, & l'on distingue à cet égard trois sortes de coutumes.

La premiere est de celles qu'on appelle *coutumes de simple côté*, & dans lesquelles l'on suit simplement la regle *paterna paternis*, *materna maternis*, c'est-à-dire, que l'on se contente de distinguer le côté paternel du côté maternel, telles que les coutumes de Chartres & de Normandie.

La seconde est celles qu'on appelle *soucheres*, dans lesquelles le propre appartient au parent le plus proche descendu de l'acquéreur, comme dans la coutume de Mantes.

La troisieme est de celles qu'on appelle *coutumes du côté* & ligne, dans lesquelles il suffit d'être le plus proche parent du défunt du côté & ligne par lequel le propre lui est échu sans qu'il soit nécessaire d'être descendu de l'acquéreur, telles sont la coutume de Paris, & la plûpart des autres coutumes. *Voyez* Bacquet, Brodeau, Renusson, le Prestre, *&c.* & les *mots* COUTUMES, PROPRE, SUCCESSION. (*A*)

REGLE *de publicandis*, on sous-entend *resignantibus*, est une des *regles* de la chancellerie romaine, laquelle veut que le résignataire pourvu en cour de Rome publie sa résignation dans six mois, & prenne possession du bénéfice dans le même tems, & que si ce tems

tems passé, le résignant meurt en possession du bénéfice, les provisions du résignataire soient nulles.

Cette même *regle* veut aussi, que si la résignation est admise par l'ordinaire ou par le légat, la publication se fasse dans un mois, & que dans ce même mois le résignataire prenne possession, à peine de nullité de provisions; en cas que le résignant meure en possession après le mois; ce qui a été ainsi établi à l'égard des résignations pures & simples, afin que l'on connoisse quel est le véritable possesseur du bénéfice, & pour empêcher le légat & les ordinaires de suivre l'intention du résignant, qui est souvent de perpétuer le bénéfice dans sa famille.

La regle *de publicandis* fut enregistrée au parlement en 1493; il y a eu depuis cinq additions à cette *regle*, mais elles n'ont pas été reçues en France; cependant, celle de Pie V. qui explique que le mot *obitus* doit s'entendre de la mort civile, aussi-bien que de la mort naturelle, est suivie en France en certains cas, comme dans le cas du mariage, de la profession religieuse & autres, où il y a vacance de droit & de fait.

On ne publie plus les résignations dans les marchés & places publiques, comme le prescrivoit l'édit de 1550; il suffit pour les cures, prieurés, chapelles, *&c.* de prendre possession publiquement un jour de fête ou de dimanche, à l'issue de la messe paroissiale, ou de vêpres, en présence du peuple; & que le notaire fasse signer l'acte par quelques-uns des principaux habitans.

Le tems accordé pour faire cette publication court du jour de l'admission de la résignation, à moins qu'il n'y ait quelque empêchement légitime.

Les bénéfices consistoriaux ne sont pas sujets à cette *regle*, attendu qu'elle n'en fait pas mention. *Voyez* Rebuffe, *ad reg. de public.* (*A*)

REGLE *de subrogandis collitigantibus*, est une *regle* de chancellerie romaine, qui défend de conférer un bénéfice litigieux, & de subroger pendant le procès. Cette *regle* n'est point reçue en France, notre usage étant de recevoir la subrogation au lieu & place du défunt, & aux collitigans, durant le procès. *Voyez* les *remarques* de Noyer, *sur l'usage & pratique de cour de Rome*, de Castel. (*A*)

REGLE *de triennali possessore*, *voyez* ci-devant REGLE *de pacificis possessoribus*.

REGLE *de verisimili notitiâ obitûs*, est encore une *regle* de chancellerie romaine, qui veut qu'entre le décès du défunt bénéficier & les provisions qui ont été obtenues de son bénéfice, il y ait un tems suffisant pour que cette mort soit venue à la connoissance de l'impétrant, & qu'on ait eu le tems d'aller ou d'envoyer vers les collateurs; autrement l'impétrant est présumé avoir couru le bénéfice du vivant du dernier titulaire, & cette présomption est si forte qu'elle rend les provisions nulles.

Quoique le decret de Jean XXIII. duquel est tirée cette *regle*, ne fasse mention que des provisions du saint-siege, cette *regle* a paru si favorable qu'on l'a étendue aux provisions des ordinaires.

Le tems se compte du jour de la mort, & non pas seulement du jour du bruit public de la mort.

Il n'est pas absolument nécessaire que le genre de vacance, en vertu duquel on a obtenu la provision, soit venu à la connoissance du collateur, il suffit que cela ait pu y venir.

Le pape peut déroger à la regle *de verisimili notitiâ*, en mettant la clause disjonctive, *aut alias quovis modo*, *etiam per obitum*, que l'on insere dans les provisions de cour de Rome sur les résignations. Cette clause est même toujours sous-entendue dans les provisions qui sont pour des François.

La dérogation à cette *regle*, par le moyen de la clause, *sive per obitum*, ne se met point dans les provisions expédiées sur résignation en faveur, pour la Bretagne, à cause du partage des mois entre le pape & les ordinaires de cette province; & aussi parce que cette clause pourroit opérer une prévention contre l'ordinaire, laquelle n'a pas lieu en Bretagne.

Cette *regle* n'a pas lieu pour les provisions données par le roi, soit en régale, ou autrement. *Voyez* Gomés, Rebuffe, Dumolin, Selva, Probus, & les *mots*, BÉNÉFICE, PROVISION, SIGNATURE. (*A*)

REGLE *de vero valore exprimendo*, est une *regle* de chancellerie romaine, qui ordonne d'exprimer dans les provisions la véritable valeur des bénéfices, à peine de nullité. On n'exprime en France la véritable valeur que des bénéfices taxés dans les livres de la chambre apostolique; pour ce qui est des autres, leurs fruits sont également exprimés de la valeur de 24 ducats. (*A*)

REGLE *de viginti diebus*, ou des 20 jours. *Voyez ci-devant* REGLE *de infirmis resignantibus*.

REGLE, *la*, (*Sculp. antiq.*) c'est ainsi qu'on nomme une fameuse statue antique de Policlete, l'un des plus grands sculpteurs de la Grèce. Les *regles* de l'art étoient si bien observées dans cette statue, qu'on l'appella par excellence *la Regle*.

Policlete se servit pour cela de plusieurs modeles naturels, & après avoir fini son ouvrage dans la derniere perfection, il fut examiné par les habiles gens avec tant d'exactitude, & admiré avec tant d'éloges, que cette statue fut d'un commun consentement appellée *la Regle*. Elle servit en effet de *regle* à tous les Sculpteurs qui suivirent Policlete. (*D. J.*)

REGLE, *outil d'Arquebusier*, c'est une *regle* de bois, plate, épaisse de deux lignes, large de deux pouces, & longue de deux piés. Les Arquebusiers s'en servent à différens usages.

REGLE, *terme & outil des Ceinturiers*, dont ils se servent pour régler, marquer & conduire leurs ouvrages quand ils les taillent.

Cette *regle* n'est qu'un morceau de bois plat, uni, long de deux piés, épais d'environ deux ou trois lignes.

REGLES *de Charpentier*, (*Charpent.*) elles sont de bois. Ils en ont deux; l'une qu'ils appellent la *grande regle*, pour tracer les pieces en longueur; l'autre qu'ils nomment la *petite regle plate*, pour les tracer en largeur. Les mortaises, les tenons, *&c.* se tracent avec les diverses équerres, dont l'une des jambes sert de *regle*. (*D. J.*)

REGLE, *à tirer des paralleles*, (*Graveur en Taille douce.*) cet instrument est composé de deux *regles* de bois, *A B*, *C D*, *voyez les Pl. de la Gravure*, & *les fig.* unies ensemble par des traverses de cuivre, *A C*, *B D*, attachées avec des chevilles par leurs extrémités, aux extrémités des *regles*. L'usage de cet instrument est de tracer facilement plusieurs lignes paralleles: ce qu'on a occasion de faire souvent dans l'Architecture, & plusieurs parties des paysages. Pour s'en servir, on affermit la *regle C D*, en sorte qu'elle soit mobile, & l'on pousse l'autre *regle A B*, vers une de ses extrémités; ce qui ne sauroit se faire sans que les traverses *A C*, *B D*, deviennent plus inclinées, & par conséquent sans que la *regle A B*, ne soit approchée de la *regle C D*.

Mais comme les traverses *AC*, *BD*, sont égales, & que les parties *AB*, *CD*, interceptées sont aussi égales, il suit que la *regle A B*, a toujours conservé le parallélisme.

REGLE *à mouchette*, *terme de Maçon*, c'est une longue *regle* de bois, le long de l'un des côtés de laquelle est poussée avec le rabot, une espece de moulure. Elle sert aux maçons à faire des mouchettes, c'est-à-dire, cette espece de quart de rond enfoncé, qui est au-dessous d'une plinthe. Outre cette *regle*, ces ouvriers en ont plusieurs autres de diverses

longueurs & épaisseurs. Celles qui servent à faire les feuillures des portes, des croisées, ont un pouce & demi d'équarrissage ; celles qu'ils emploient à prendre leur niveau, sont les plus longues de toutes. Ils ont aussi ce qu'ils appellent un *plomb à regle*, qui est une ficelle chargée d'un petit plomb par un des bouts, & attachée par l'autre au haut d'une *regle*, sur laquelle est tracée une ligne perpendiculaire. *Savary.* (*D. J.*)

Regle *de Menuisier*, (*Menuiserie.*) cette *regle* s'appelle plus communément un *réglet* qu'une *regle*, par ceux qui savent les termes du métier.

Regle *de Serrurier*, (*Serrurerie.*) ces sortes de *regles* sont de fer. Les Serruriers s'en servent pour dresser leurs pieces, soit à chaud, soit à froid.

Regle *de Vitrier*, (*Vitrerie.*) outre la *regle* commune de bois dont les Vitriers se servent pour tracer leurs panneaux, ils en ont encore une petite aussi de bois, qu'ils nomment *regle à main*, le long de laquelle ils coupent le verre au diamant. Cette *regle* a deux petits mantonnets, ou seulement une petite piece de bois, de 5 ou 6 pouces de longueur, attachée par-dessus, avec laquelle ils l'appuient d'une main sur la piece de verre, tandis que de l'autre ils conduisent le diamant le long d'un de ses côtés. (*D. J.*)

Regles, s. f. (*Anat.*) dans l'économie animale, la purgation ordinaire & naturelle des femmes. *Voyez* Menstrues.

Les Groenlandoises n'ont point de *regles*. Dans le nord on est rarement *réglé*, parce que le froid resserre les solides. Les femmes du Brésil, dont j'ai parlé, que leurs meres sacrifient, cessent d'être localement pléthoriques aux premiers efforts que le sang menstruel fait pour couler ; de sorte qu'avant qu'une nouvelle pléthore soit régénérée, les vaisseaux de l'utérus consolidés, peuvent lutter contre l'action du sang. Simson dit fort bien que les *regles* ne sont pas nécessaires, quand leurs filtres sont plus petits qu'il ne faut.

Les *regles* en Grèce sont de 20 onces, de 14 à 16 en Espagne, de 8 à 10 en Occitanie, d'environ 6 en Hollande, d'une once en Allemagne, chez les paysanes ; il y a aussi quelque variété pour le tems, comme pour la quantité. Le période du flux mestruel finit en Grèce dans deux ou trois jours, ou quatre tout au plus ; en Occitanie, les mois coulent cinq ou six jours ; en Angleterre, trois jours ; en Hollande, trois ou quatre jours ; la même chose en France ; une semaine entiere, en Allemagne ; mais ce tems varie beaucoup ; & dans la santé le terme des regles est souvent plus court.

Rien de plus précoce pour la fécondité & les *regles*, que les femmes des pays chauds ; car rarement connoît-on avant que d'être *réglé*. Il y a des pays où l'on fait des enfans à 10 ans, & même à 8. Mandelshof a vu une fille aux Indes, qui avoit des tetons à deux ans, fut *réglée* à trois, & accoucha à cinq. En Occitanie le flux menstruel se montre un an plutôt qu'à Paris : en Hollande, il paroît entre 14 & 16 ans ; sur les hautes montagnes les femmes ont leurs *regles* plutard, & elles se suppriment très-facilement ; il y a pourtant de très-précoces fécondités en Europe, comme à 9 ans. L'histoire de l'académie des Sciences de 1708, parle d'une grande fille qui avoit des tetons, & n'avoit que 9 ans. Les filles qui sont *réglées* à 10 ans, sont très-fortes.

Les femmes pléthoriques sont *réglées* deux fois par mois, elles perdent une quantité de sang, qui est triple de la mesure d'Allemagne. En Perse, les femmes luxurieuses & sédentaires, ont ce flux deux & trois fois par mois. Les femmes oisives sont *réglées* sept & huit jours ; c'est pour la même raison que les hommes qui ne font aucun exercice, sont fort sujets aux hémorrhoïdes. Les visceres chylopoïetiques robustes font beaucoup de sang, dans le repos, ils ne se dissipent point assez, & les vaisseaux foibles & lâches s'ouvrent à la moindre pléthore.

Regles *Maladies des*, (*Médec.*) les principales maladies que souffrent les femmes dans leurs regles, sont d'un côté, le cours immodéré, & de l'autre, la suppression de cette purgation périodique.

Une femme qui n'est pas encore bien formée, évacue moins de sang menstruel, que quand son corps a pris tout son accroissement. La quantité de sang qu'elle perd, augmente ensuite à proportion qu'elle vit d'une maniere plus splendide & plus oisive ; car toute femme qui mene une vie sobre & laborieuse, n'a pas de *regles* abondantes. En effet, tandis qu'on voit des femmes du monde qui perdent quelquefois dix, douze, quinze onces de sang, & qui n'en sont que plus alertes après cette évacuation proportionnée à leur pléthore, il y a des paysanes qui ne rendent pas deux onces de sang menstruel, & qui connoissent à peine le besoin de cette évacuation.

Les signes de pléthore menstruelle, sont la langueur, la lassitude, les palpitations, la pesanteur, le sentiment alternatif de froid & de chaud, la difficulté de respirer à la suite du moindre mouvement ; 2°. la douleur causée par l'amas du sang qui se fait sentir autour de la matrice, la grande ardeur dans le voisinage de la région lombaire & vers les hanches, l'enflure du ventre ; 3°. des mouvemens excités dans l'uterus, une fréquente envie de pisser, le ténesme, une agitation dans le bas-ventre ; 4°. un gonflement plus considérable des mamelles par la sympathie de ces parties avec la matrice, & par la même correspondance avec l'estomac, la nausée, le dégoût, l'affection hystérique, les suffocations, les syncopes, les vertiges, le mal de tête, le tintement d'oreille surviennent, un grand nombre de ces symptomes dans une femme d'un âge mur qui n'est point enceinte, sont les avantcoureurs de l'éruption menstruelle, ou même l'accompagnent ; mais assez souvent dans les femmes grosses ils annoncent l'avortement.

Maintenant quiconque examinera 1°. que les corps des femmes sont plus délicats, plus flexibles, plus lâches, plus remplis de suc, que ceux des hommes ; que leurs *regles* commencent, lorsqu'elles cessent de prendre de l'accroissement, que cet écoulement périodique s'arrête en avançant en âge ; qu'il diminue après des évacuations trop abondantes ; qu'il augmente dans les femmes qui se nourrissent luxurieusement ; qu'il cesse dans celles qui sont enceintes, & dans les nourrices ; 2°. que le bassin osseux qui contient la matrice, est fort ample ; que ce viscere est adhérent à la partie inférieure du corps ; que sa structure est caverneuse ; que les veines n'ont point de valvules ; que ses vaisseaux sont tortueux, découverts ; qu'ils forment grand nombre d'anastomoses ; qu'ils vont se terminer à des voutes susceptibles d'une grande dilatation : quiconque, dis-je, considérera mûrement toutes ces choses, conclueraque les corps des femmes sont plus disposés à la pléthore que ceux des hommes, & qu'ils ont besoin de s'en délivrer par un écoulement périodique. Cette abondance de sang qui s'est amassé dans les vaisseaux de la matrice, excite donc l'action particuliere de cette partie à s'en décharger. Mais si le cours de ces *regles* est immodéré, ou qu'il s'en fasse une suppression, il en résulte deux genres de maladies qui méritent un examen particulier. Parlons d'abord du flux immodéré des *regles*.

I. Une trop grande quantité de sang menstruel, qu'une femme d'un âge mûr, & qui n'est point enceinte, vient à répandre, soit par la longue durée, soit par la fréquence de la menstruation, s'appelle *flux morbifique des regles* : mais dans les femmes enceintes, ou dans celles qui ont reçu quelques blessures à l'u-

terus, cette perte de sang se rapporte à l'hémorrhagie de matrice.

II. La menstruation qui procede de pléthore, & qui arrive au commencement des fievres aiguës, & autres maladies inflammatoires, est salutaire, à moins qu'elle ne dure trop long-tems; mais dans plusieurs maladies épidémiques, érésipélateuses, putrides, colliquatives, vers la fin de la petite vérole, dans les pétéchies, les aphthes, les maladies bilieuses, le scorbut & autres semblables, le flux immodéré des *regles*, augmente le mal; alors il faut recourir aux rafraîchissans légerement astringens, pour l'appaiser.

III. Quand ce flux est excité par des diurétiques âcres, des emménagogues, des remedes abortifs, des aromatiques, des stimulans, des spiritueux, par l'excès des plaisirs de l'amour, ou l'intromission des pessaires dans le vagin, il faut retrancher ces causes, & faire usage des rafraîchissans combinés avec les astringens. Lorsque cet accident vient à la suite de quelque violente passion de l'ame, ou de vapeurs hystériques, il se dissipe par le repos ou par le secours des anodins.

IV. La femme qui a souvent éprouvé un accouchement, ou un avortement laborieux, est sujette à des *regles* immodérées, parce que les orifices des vaisseaux de l'utérus sont extrèmement dilatés. Il convient dans ce cas d'employer, tant intérieurement qu'extérieurement, les corroborans, en soutenant par artifice le bas-ventre, depuis le pubis jusqu'à l'ombilic, & en desserrant les hypocondres.

V. Tout ce qui reste dans la cavité de la matrice, comme une portion du placenta, une mole, un grumeau, & autres corps semblables qui empêchent la contraction de ce viscere, font couler sans cesse le sang goutte à goutte, jusqu'à ce qu'on ait retiré ces matieres étrangeres; mais le déchirement, la contusion, l'ulcere, la rupture, & toute autre lésion de cet organe, d'où résulte une effusion de sang, se rapportent à l'hémorrhagie de la matrice.

VI. Dans le flux immodéré des *regles*, comme dans toute hémorrhagie, naissent la foiblesse, le frissonnement, la pâleur, la cachexie, la maigreur, la suffocation, la syncope, l'hydropisie, l'œdème, l'enflure des extrémités, la corruption spontanée, l'irritabilité, le vertige, la fievre hectique, & quelquefois le délire. Il en résulte encore des effets particuliers, qui appartiennent à la matrice & au vagin, comme les fleurs blanches & la stérilité; enfin par sympathie, les mamelles & l'estomac se trouvent attaqués.

VII. Quelle que soit la cause productrice du flux immodéré des *regles*, il ne convient pas toujours de l'arrêter subitement; mais il convient plûtôt de le diminuer peu-à-peu; après y avoir réussi, il faut l'abandonner à ses périodes dans les femmes formées qui ne sont point enceintes ni nourrices; à l'égard de celles qui sont d'un âge avancé, ou qui sont grosses, la trop grande abondance de sang qu'elles perdent, demande l'usage prudent de la saignée.

Comme la suppression des *regles* est une maladie beaucoup plus compliquée que leur perte immodérée, nous nous y arrêterons davantage. Remarquons d'abord que les *regles* ne paroissent point ordinairement avant la douzieme année, & après la cinquantieme, non plus que dans les femmes grosses & les nourrices. Si ces dernieres ont cet écoulement périodique, quoiqu'il soit naturel dans un autre tems, il est alors morbifique. On peut connoître aisément par l'âge, & dans les nourrices, que cette évacuation est arrêtée; mais la chose est bien plus difficile à découvrir dans les femmes grosses. Elles ne sont point sujettes aux symptomes dont on parlera plus bas, ou s'ils paroissent, ils s'évanouissent insensiblement; quoique la suppression des *regles* subsiste, les mamelles & le ventre s'enflent; & enfin les femmes grosses sentent le mouvement du fœtus dans la matrice.

La suppression des *regles*, ainsi que toutes les évacuations naturelles, doit sa naissance à différentes causes qu'il faut chercher avec soin, pour former le pronostique, & établir le traitement.

I. Dans les femmes d'un âge mûr, après leurs couches, à la suite de grandes hémorrhagies, de maladies considérables, les évacuations menstruelles sont retardées d'un ou de deux périodes sans inconvénient: si dans ce tems, on recouroit imprudemment aux emménagogues, la malade payeroit bien cher cette méthode curative déplacée, puisqu'on évacueroit alors un sang qui devroit être conservé.

II. Quand il arrive une évacuation excessive des autres humeurs, par les selles, par les urines, par la peau, par un abcès, un ulcere, une fistule, &c. le défaut de ces mêmes humeurs qui en résulte, diminue, supprime, ou retarde les menstrues. La suppression de cette évacuation a lieu pareillement dans les femmes convalescentes, & dans celles qui ont été long-tems malades, sans qu'il en arrive aucun danger considérable.

III. La cause la plus fréquente de suppression & de retardement des *regles* est l'épaississement & la viscosité des humeurs, qui est produite par une nourriture humide, glutineuse, incrassante, ou par le ralentissement du mouvement animal. Cet état se connoit par la langueur du pouls, sa foiblesse, la somnolence, la pâleur, la froideur du corps, & d'autres signes semblables. On traitera cette suppression par les résolutifs, les stimulans, les frictions & l'exercice du corps. Ensuite il faut venir aux emménagogues, pour provoquer les menstrues; les purgatifs résolutifs font aussi des merveilles. Quant à la saignée, elle n'est d'aucune utilité, à moins qu'on ne la regarde comme un remede préparatoire.

IV. Les alimens qu'on a pris, faute d'avoir été suffisamment préparés dans les premieres voies, & dans les organes de la circulation, venant à dégénérer en humeurs crues, comme il arrive dans les cacochymes, les scorbutiques, retardent cet écoulement périodique, qui revient de lui-même, après qu'on a guéri ces maladies. Alors il faut maintenir le ventre libre, & si les *regles* ne coulent pas, il en faut provoquer l'évacuation par les emménagogues.

V. Les parties solides relâchées poussant le sang vers les vaisseaux de la matrice avec un mouvement vital, trop foible pour les dilater, & en même tems produisant la viscosité des humeurs, il en arrive une suppression qui demande les corroborans, les stimulans & les utérins.

VI. Les femmes robustes, d'un tempérament sec, exercées par de grands travaux, & accoutumées à une vie dure, sont non-seulement peu réglées, mais même supportent facilement la suppression des *regles*. Si cependant cet état devient morbifique, il faut leur donner les nitreux laxatifs, & les mettre à l'usage externe & interne des humectans. Les jeunes femmes d'un tempérament délicat, & qui n'ont point eu d'enfans, supportent aussi long-tems, sans beaucoup d'incommodité, la suppression des *regles*, à moins qu'elles ne soient valétudinaires & attaquées des pâles couleurs. Dans ces cas, il est bon d'attendre que le corps ait pris plus de croissance; car la provocation prématurée de cette évacuation n'est pas nécessaire.

VII. Celles qui sont hystériques, sujettes à des spasmes dont on ne connoît pas la cause, aux borborigmes, à la douleur des lombes, & celles qui dans le tems de leurs *regles* sont tourmentées par des symptomes vagues, tombent aisément dans une suppres-

sion du flux périodique. Dans quelques-unes, l'écoulement s'arrête, tantôt au commencement, tantôt au milieu de son période; on tâchera de rappeller l'évacuation susdite supprimée par de légers emménagogues combinés avec les anodins.

VIII. De toutes les causes externes qui produisent la suppression des *regles*, la plus ordinaire est la coagulation du sang dans les vaisseaux de la matrice, occasionnée par un froid subit, ou quelque violente passion de l'ame, qui empêche le sang de couler dans les vaisseaux utérins; c'est ici le cas de la saignée, des fomentations, des fumigations, des demi-bains, des humectans & des émolliens; les femmes qui se trouvent dans ces circonstances, éprouvent des douleurs dans les lombes, des pesanteurs, le gonflement du ventre, une succession de froid & de chaud, des pulsations dans la région lombaire, & des hémorrhagies. Ces symptomes se remarquent aussi dans celles dont la matrice est tuméfiée ou obstruée par une cicatrice, & dans les imperforées.

IX. On feroit trop long, si l'on vouloit rapporter tous les accidens qui accompagnent la suppression des *regles*. Disons d'abord qu'ils doivent leur naissance à différentes causes: 1°. à l'abondance du sang par tout le corps, ou dans les parties génitales; 2°. au changement qui arrive dans la nature des humeurs; 3°. à l'affection même de la matrice. Mais comme de ces causes séparées ou réunies il en résulte plusieurs symptomes, nous suivrons dans leur énumération générale la division du corps humain.

La tête est douloureuse, surtout par-devant & par-derriere; la douleur augmente le soir avec un sentiment de pesanteur & de distension. Si la partie antérieure de la tête est entreprise, les yeux s'enflent: lorsque la partie postérieure de la tête est attaquée, le mal a coutume de s'étendre jusqu'au cou, au dos, aux épaules & aux lombes, & d'être suivi de l'enflure des piés. Dans les parties intérieures de la tête, il résulte quelquefois de la suppression des *regles*, l'assoupissement, le vertige, le délire, des syncopes, l'obscurité de la vue, *&c.*

Le cou se trouve d'autres fois attaqué de douleur, la poitrine d'asthme, d'anxiété, de palpitations, de difficulté de respirer, & de toux.

Le bas-ventre éprouve des gonflemens, des coliques, des borborygmes. L'appétit se perd, & la digestion se dérange. Les femmes grosses ont par la même raison des nausées, des vomissemens, la fausse faim, la pesanteur des lombes, & autres accidens qui cessent au troisieme ou au quatrieme mois.

Dans la suppression menstruelle, le ventre est ordinairement resserré, l'urine est épaisse, crue, & coule avec peine; quelquefois elle est noirâtre & sanguinolente; mais dans les femmes enceintes attaquées de suppression de *regles*, elle conserve sa qualité naturelle. Souvent la douleur, la pesanteur, la tension gagne le pubis & les aînes; quelquefois la matrice devient skirrheuse, dure & cancéreuse. Les jambes & les piés s'enflent souvent; quelquefois ils sont attaqués de varices ou d'ulceres, avec des douleurs dans les articulations.

Cette rétention de menstrues fait quelquefois tomber le corps dans une enflure œdémateuse; les malades sont enflées au moindre mouvement qu'elles font, & ressentent alternativement du froid & de la chaleur. Elles éprouvent une fievre lente, leurs humeurs se corrompent, acquierent une acrimonie acide; & leurs excrémens sont plus visqueux qu'à l'ordinaire; il leur arrive des palpitations autour du cœur & du cou. Quelquefois les malades deviennent comme barbues, & leur voix devient rauque; enfin que ne produit point cette suppression menstruelle? Le sang qui doit sortir, étant retenu par sa trop grande abondance, s'ouvre quelquefois un chemin périodique par des lieux extraordinaires; alors les ulceres mêmes répandent du sang. Toutes ces évacuations forcées & contraires à la naturelle, laissent toujours une santé imparfaite.

X. Avant que d'entreprendre la guérison du mal, il faut examiner, 1°. si on doit provoquer les *regles*; 2°. quelle est la cause de leur suppression pour se conduire en conséquence dans le traitement; 3°. quelle est l'efficacité des remedes généraux qu'on a coutume d'employer en pareil cas. La saignée dans le commencement d'une suppression de *regles* qui vient de pléthore ou de cause externe, est bien dirigée quand on la fait au pié, ou lorsque les *regles* ont été supprimées pendant quelque tems; mais il faut la faire au bras dans les femmes d'un âge plus avancé, afin que la suppression des *regles* subsiste sans danger.

Les cathartiques sont utiles, parce qu'ils évacuent en même tems les mauvaises humeurs des premieres voies, & qu'ils déterminent davantage le mouvement vers la matrice; mais on doit s'en abstenir dans les femmes enceintes, & dans celles en qui la suppression vient du défaut d'humeurs.

Les anodins font merveille dans la suppression des *regles*, qui est produite par des convulsions, par l'irritabilité des esprits, & par la passion hystérique.

Les relâchans, les émolliens, les humectans, appliqués sous la forme d'amalgame, de fomentation, de vapeurs, provoquent heureusement les *regles* qui sont supprimées par une cause externe, ou par un trop grand resserrement.

On voit par ce détail, que les remedes capables de provoquer les *regles* supprimées, sont de différentes especes. 1°. Ceux qui en ôtant les causes, agissent en tout tems, conviennent nécessairement, excepté aux vieilles femmes & à celles qui sont enceintes. 2°. Les remedes qui généralement peuvent émouvoir & évacuer, quand ils sont sagement administrés. 3°. Tous ceux qui augmentent spécifiquement l'action de la matrice pour la décharger du sang qui l'embarrasse, comme sont les purgatifs dans les intestins, ne doivent jamais être mis en usage dans les femmes enceintes, ou lorsque la suppression des *regles* doit sa naissance au défaut de sang. Dans les autres occasions il les faut employer intérieurement, dans le tems où les *regles* avoient coutume de couler, ou bien lorsqu'on observe les signes de la menstruation, après avoir fait précéder les résolutifs, les stomachiques, les utérins. Il est nécessaire de commencer par les plus doux de la classe des emménagogues.

Pendant que l'usage des médicamens internes détermine une plus grande quantité d'humeurs vers la matrice, dans les femmes dont il s'agit de rappeller les *regles*, il est à-propos d'avoir recours aux fumigations, aux fomentations, aux pessaires, pour irriter doucement les parties; mais il faut se donner de garde de faire usage de remedes trop âcres, de crainte qu'ils ne produisent une inflammation. Enfin les Médecins mettent le mariage au nombre des meilleurs remedes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

REGLÉ, RÉGULIER, (*Gramm. Synon.*) *Réglé* & *régulier* n'ont pas toujours les mêmes usages: l'un & l'autre se dit des personnes & des choses, mais avec des significations bien différentes. On dit un homme *réglé* dans sa conduite, pour dire un homme qui n'agit point par caprice. On dit dans le même sens un esprit *réglé*; on dit aussi des mœurs *réglées*, pour de bonnes mœurs; une vie *réglée*, pour une vie pure & innocente.

Le mot de *réglé* s'étend à mille choses qui se font dans les formes; une dispute *réglée*, c'est une dispute qui se fait à dessein, & non pas par hasard; un repas *réglé*, un festin *réglé*, c'est un repas & un festin de cérémonie; un commerce *réglé*, c'est un commerce établi. On dit des heures *réglées*, c'est-à-dire de certaines

heures qui sont toujours les mêmes. On dit encore un geste *réglé*, &c.

Régulier, outre qu'il se dit au propre, les clercs *réguliers*, la discipline *réguliere*, il se dit au figuré d'un ami qui s'acquitte exactement de tous les devoirs de l'amitié ; c'est un ami *régulier*.

Nous disons une femme *réguliere*, pour dire une honnête femme qui garde toutes les bienséances ; mais il faut remarquer qu'une femme *réguliere* n'est pas une femme dévote : *réguliere* dit moins que *dévote* ; & la plûpart des femmes qu'on appelle *régulieres*, ne sont que de vertueuses payennes : elles ont beaucoup de modestie, & très-peu de dévotion.

On dit *régulier* des choses qui sont faites dans les formes, ou selon les regles de l'art ; une procédure *réguliere*, un bâtiment *régulier*, un discours *régulier*, une construction *réguliere*. Nous disons des traits *réguliers*, une beauté *réguliere*, un mouvement *régulier*, pour un mouvement égal & uniforme. Tous ces exemples font voir que *réglé* & *régulier* ne se disent point indifféremment. On dit néanmoins dans le même sens écrire *réglément*, ou écrire *régulierement* toutes les semaines. (*D. J.*)

Reglé, adj. (*Architect.*) On dit qu'une piece de trait est *réglée* quand elle est droite par son profil, comme sont quelquefois les larmiers, arriere-voussures, trompes, *&c.* (*D. J.*)

REGLEMENT, s. m. (*Jurisprud.*) On comprend sous ce terme tout ce qui est ordonné pour maintenir l'ordre & la regle ; tels sont les ordonnances, édits & déclarations, & les arrêts rendus en forme de *réglement* ; tels sont aussi les statuts particuliers des corps & communautés laïques ou ecclésiastiques. *Voyez les mots* Arrêt, Déclaration, Edit, Enregistrement, Lettres patentes, Loi, Ordonnance.

On entend aussi quelquefois par le terme de *réglement*, un appointement ou jugement préparatoire qui regle les parties pour la maniere dont elles doivent procéder, notamment les appointemens en droit au conseil, ou de conclusion. (*A*)

REGLER, v. act. c'est conformer à la regle. *Voyez l'article* Regle. On *regle* du papier ; on *regle* sa conduite, on *regle* les fonctions d'un préposé, le prix des denrées, une affaire.

Regler, faire des reglemens. *Voyez* Reglement. Ce terme se prend aussi pour servir de regle, comme quand on dit que les statuts d'une communauté *reglent* les visites des maîtres, jurés & gardes à quatre par an.

On dit que des marchands se font *régler*, quand ils prennent des amis communs pour décider de leurs différends, & qu'ils seront *réglés* en justice quand ils portent leurs affaires devant les juges ; enfin qu'ils seront réglés par arbitrage, quand ils conviennent d'arbitres. *Voyez* Arbitres.

Regler, en fait de société, signifie liquider les affaires d'une société, compter ensemble, faire le partage des dettes actives & passives, voir ce que chacun doit porter de la perte, ou avoir du gain à-proportion de ce que chaque associé doit fournir à la caisse, & de l'intérêt qu'il a pris au fonds de la société. *Voyez* Société.

Régler un compte, c'est l'examiner, l'arrêter, en faire le bilan ou balance. *Voyez* Bilan & Compte. *Dictionn. de Comm.*

Regler le coup, (*Imprimerie.*) c'est marquer avec de la craie sur le tympan l'endroit où doit poser la platine, afin de donner à-propos le coup de barreau. (*D. J.*)

Regler est *en Horlogerie* ce que *mesurer* est en Géométrie. Le mouvement se *regle*, l'étendue se mesure ; mais dans l'un & l'autre cas il faut un objet de comparaison qui serve de point fixe, auquel on rapporte l'objet qu'on veut *régler* ou mesurer. Ainsi le mouvement du soleil ou d'un astre quelconque dont le mouvement est connu, sera la mesure naturelle pour *régler* les montres & les pendules. Comme le soleil est l'astre le plus commode à observer, l'on le préférera, son mouvement étant très-sensible sur les cadrans solaires, ainsi que le point lumineux sur les méridiens ; il sera très-facile d'y rapporter le mouvement des montres & des pendules. Il y a eu un tems où il n'auroit pas fallu soupçonner la plus petite erreur dans le mouvement du soleil ; mais depuis qu'on s'est familiarisé avec l'Astronomie, on ne doute plus de ces irrégularités : l'on sait que dans ses révolutions il avance ou retarde de quelques secondes par jour, dont il faut tenir compte ; mais quand ces erreurs sont connues, appréciées, & qu'on en a formé des tables exactement calculées, alors c'est comme si elles n'existoient plus. On peut consulter là-dessus l'ouvrage que l'académie royale des Sciences publie toutes les années sous le titre de *connoissance des mouvemens célestes*. L'habile académicien qui les calcule, n'épargne aucun soin pour rendre cette matiere non-seulement utile aux Astronomes, mais encore très-intéressante à ceux qui cultivent les Mathématiques & la Physique générale. L'on trouve dans cet ouvrage des tables exactes de tous les mouvemens célestes, tant réguliers qu'irréguliers, & toutes les années on y fait entrer des objets toujours plus intéressans : ce qui rendra un jour la collection de cet ouvrage un bon fonds de sciences physiques & mathématiques.

Puisqu'on a des tables exactes des variations du soleil, l'on s'en servira donc pour *régler* les montres & les pendules, pourvu qu'on ait le soin d'ajouter ou retrancher les erreurs du soleil exprimées dans la table appellée d'*équations*, *voyez* Equations.

L'on dit quelquefois *régler* sa montre ou sa pendule, ce qui signifie tout simplement les mettre à l'heure du soleil ; mais *regler* une montre ou pendule en terme d'horloger proprement dit, c'est faire suivre le moyen mouvement du soleil, ensorte qu'elle n'avance ni retarde en plus grande quantité que les erreurs ou différences exprimées dans la table d'équation ; mais cela est-il bien possible ? & jusqu'où cela peut-il être ? Nous ne compterons pas ce que quelques particuliers nous rapportent de la justesse de leurs montres ou pendules ; la plûpart ignorent ce que c'est que d'être juste, & ne savent pas même ce que l'on doit entendre par bien aller. Ce n'est donc qu'à un horloger qu'on peut faire cette question, savoir jusqu'où l'on peut approcher de *régler* une bonne montre ou pendule ; question même très-embarrassante : car pour dire qu'une montre va bien, il faut déterminer le mot *bien aller* ce n'est pas d'être juste, il n'y en a que par hasard, & conséquemment pendant un tems assez court, mais ce sera celle dont on aura su prendre le terme moyen de ces variations, & pour le prendre il faut le connoître, ce qui ne peut être qu'après une suite de préparations & d'observations.

1°. Il faut démonter, visiter, examiner scrupuleusement toutes les parties du mouvement ; voir si elles sont dans le cas de bien faire toutes leurs opérations aussi constamment qu'on a droit de l'exiger dans une montre bien faite. En général une montre n'est bien disposée que lorsque la force motrice se transmet d'un mobile sur un autre avec toute son énergie, sans rencontrer sur son passage aucun obstacle qui l'interrompe, l'altere ou la suspende ; de telle sorte qu'on puisse considérer cette force motrice, ou le grand ressort développé, comme un bras de levier qui agit immédiatement sur le régulateur, comme s'il n'y avoit point d'intermédiaire, & que ce régulateur ou le balancier & son spiral soit pris pour l'autre bras de levier qui lui fait faire équilibre : ensorte que les vibrations de celui-ci soient telles, qu'elles ne soient point

troublées ni altérées par la force qui les anime (*Voyez* ARC DE LEVÉE), qui reçoit la force motrice, & RÉGULATEUR, qui la mesure. Si l'on se fait une idee nette de ces deux puissances en équilibre, savoir, d'un côté, la force motrice ou active, & de l'autre, la force réglante ou passive, l'on aura la meilleure idée de la bonté des montres & des pendules; & ce n'est que dans ce cas & sous ce seul point de vue qu'on peut & qu'on doit s'attendre de les voir marcher constamment & sans aucune variation; mais si l'équilibre vient à être rompu par la perte ou l'augmentation d'une de ces puissances, il faut alors que la montre ou pendule varie, & cette variation sera en raison composée de la directe de l'une, & de l'inverse de l'autre, & réciproquement où elle pourroit être d'autant moindre, qu'elle tendroit à se compenser l'une par l'autre.

Sans faire ici l'énumération de toutes les causes qui peuvent altérer cet équilibre, ce qui meneroit trop loin, je vais exposer les principales, & montrer de quel côté l'on peut rompre cet équilibre.

1°. La force motrice étant un ressort, perd beaucoup de son énergie, & d'autant plus qu'il est plus long-tems tendu, & que la lame est plus épaisse. *Voyez* RESSORT.

2°. La force motrice ne peut être transmise sur le régulateur sans passer sur tous les mobiles intermédiaires; elle éprouve donc de l'altération par le frottement des pivots de tous les mobiles, & de leurs engrenages; mais comme l'on ne peut apprécier exactement l'altération du ressort moteur, & encore moins celle que le frottement retarde sur tous les mobiles (*Voyez* PIVOTS), il suit qu'il excite réellement une perte variable de force motrice sur le régulateur. Il faut donc que cette force soit excédante, pour ne se pas trouver en défaut. *Voyez* ARC DE LEVÉE

3°. Le régulateur ou le balancier & son spiral, tire son énergie du moment du balancier multiplié par l'arc des levées, & divisé par le ressort spiral, c'est-à-dire par la force élastique; plus elle est grande, plus elle détruit les momens du balancier, & plus les vibrations sont promptes, & réciproquement, c'est-à-dire le produit de la masse par le rayon de gravité: le rayon part du centre, & se termine non à la circonférence, mais au centre de gravité du rayon total. *Voyez* FROTTEMENT, *Horlogerie*, & la *figure* qui s'y trouve. *Voyez aussi* VIBRATIONS & RÉGULATEUR.

Si la chaleur vient à dilater le balancier, les momens seront augmentés; cette même chaleur agissant sur le spiral, l'alongera, & par conséquent le rendra plus foible, deux objets qui feront retarder la montre; mais comme les frottemens font un si grand rôle dans toutes les machines, & sur-tout dans les montres, par la chaleur & par le froid, *voyez* ce que j'ai dit *au mot* MONTRE, & vous verrez que le froid retarde tous les mouvemens. De tout cela, il suit qu'il y a réellement trois causes essentielles pour faire varier les montres, indépendantes de la meilleure exécution.

1°. La force motrice.

2°. Les frottemens des mobiles qui la reçoivent.

3°. L'altération du régulateur.

Convaincu de ces trois objets, il faut donc, pour *régler* la montre la mieux faite, la mettre en expérience pendant dix, vingt, trente jours, l'observer sur une bonne pendule à secondes, écrire tous les jours ce qu'elle aura fait dans les diverses positions, pendue à plat, & portée toujours dans la température du dix ou vingtieme degré du thermometre de M. de Réaumur; ensuite prendre pour point fixe le terme moyen de ses erreurs, affectant de choisir l'excès en avance plûtôt que le retard, parce qu'en général elle tend plus à retarder qu'à avancer. C'est avec de telles précautions que j'ai *réglé* des montres au point de ne pas faire un quart de minute d'erreur par jour; j'en ai même *réglé* qui en faisoient moins encore; mais j'en ai aussi trouvé qui faisoient deux à trois minutes d'erreur, sans pouvoir y découvrir aucune cause dans l'exécution de leurs parties, malgré les recherches les plus appliquées; alors j'ai eu recours, pour parvenir à corriger ces variations, de changer le grand ressort & le spiral, sans néanmoins y avoir trouvé en les examinant scrupuleusement aucun défaut assignable; ce qui prouve qu'il y a dans le métal des défauts qui se refusent à nos lumieres, mais qui se manifestent par leurs effets.

Si une montre étant *réglée* avec toutes les attentions possibles vient à se dérégler par le changement de température, il ne faudra pas toucher au spiral sans s'assurer auparavant, par une suite d'épreuves réitérées, que la montre retarde ou avance véritablement dans la température moyenne du dixieme ou vingtieme degré, comme je l'ai dit ci-dessus.

A l'égard des pendules, le terme moyen sera d'autant plus aisé à prendre, que les pendules seront plus longs, & conséquemment les variations seront d'autant plus grandes, que les pendules seront plus courts; comme le pendule est par sa nature un puissant régulateur qui absorbe en quelque sorte toutes les inégalités de la force motrice & des frottemens qui la dirigent, je ne m'arrêterai pas sur les autres objets, mais seulement sur le régulateur.

Avant de procéder à régler une pendule, il faut faire le même examen de toutes les parties de son mouvement, comme je l'ai déja indiqué pour les montres: cela posé, il faut ensuite faire une suite d'expériences par une température moyenne du dixieme ou vingtieme degré pendant vingt ou trente jours, écrire ce qu'elle aura fait tous les jours, & prendre pour point fixe le terme moyen des variations qu'elle aura donné.

L'addition que l'on fait d'un thermometre au verge de pendules à secondes, pour rendre constantes leurs longueurs par des différentes températures, feroit une très-bonne chose s'il étoit vrai que ces thermometres de métal fussent eux mêmes infaillibles; mais par les expériences que j'en ai faites, je n'ai point vu qu'elles suivissent exactement le rapport des dilatations; ce que je vais essayer de justifier par des raisons.

1°. Supposons qu'on ait un rapport exact de leurs différens métaux, ce qui est déja assez problématique, il faudra faire des leviers de compensation dans le rapport des dilatations données; la plus petite erreur ou imperfection dans cette méchanique sera plus que suffisante pour produire des erreurs sur les alongemens plus contraires que favorables.

2°. Le frottement de toutes ces parties, qui doivent glisser les unes sur les autres, est une cause variable, & pourra donc aussi faire varier les dilatations dans des rapports plus grands ou plus petits des dilatations naturelles.

3°. Les dilatations suivent elles exactement les effets du chaud & du froid? Une barre de fer, d'acier ou de cuivre ayant éprouvé de l'alongement par la chaleur, revient-elle à la même longueur lorsque la température revient au terme dont elle étoit partie? Pour moi, qui ai fait un grand nombre d'expériences pour vérifier cet effet, je n'oserois l'assurer, car j'ai toujours trouvé que le pendule restoit plus long après une grande dilatation, ensorte qu'elle ne suivoit point du tout la proportion des degrés de la température, & qu'en général toutes les erreurs tendoient à tenir les verges plus longues.

4°. Enfin une verge de pendule composée de plusieurs branches, peut remédier aux effets du chaud & du froid, est une machine composée qui par sa figure

& par le poids que ces parties exigent, altere & change réellement la nature d'un bon régulateur (*Voyez* Régulateur) : donc il suit qu'en supposant qu'on parvienne à corriger les effets de la dilatation, l'on tombe nécessairement dans d'autres inconvéniens plus à craindre encore, celui d'affoiblir la puissance réglante. Comme l'on ne passe pas subitement d'une grande chaleur à un grand froid, les particuliers qui ont des pendules à secondes ne verront que de petites erreurs, & d'autant plus petites, qu'ils pourront les prévenir en y faisant toucher deux fois l'année, au commencement de l'été & de l'hiver; mais pour l'observateur qui veut continuellement l'heure exacte, il peut sans grande peine maintenir sa pendule par une température artificielle, ou bien encore se former une table des erreurs que le changement de température lui donne, & comparer la table avec son thermometre lorsqu'il consulte sa pendule.

Il suit de ces quatre principales remarques, que pour avoir une pendule bien *réglée*, & que la verge soit sensiblement dans une longueur constante, il vaut mieux chercher à la tenir dans la même température.

L'on y trouvera ce double avantage qu'en prevenant l'alongement de la verge du pendule, l'on prévient encore tous les effets que le froid ou le chaud fait sur les autres parties de la machine, ce qui n'est pas à négliger, car j'ai vu dans de grands froids une pendule bien faite faire des effets tout contraires à ce qu'on devoit s'en attendre: la verge du pendule étant raccourcie, elle devoit avancer, cependant elle retardoit; la cause étoit que l'huile étoit un peu desséchée, ensorte que les frottemens étoient tellement augmentés, qu'ils retardoient l'oscillation en plus grande raison que le raccourcissement ne l'accéléroit. Je n'ai fait que mettre de la nouvelle huile fluide, & cette pendule s'est mise à avancer à-peu-près de ce qu'elle retardoit. A l'égard des pendules de différentes longueurs, l'on peut poser en fait qu'elles varient toutes également par les mêmes températures, ce qui est aisé à démontrer par le raisonnement suivant.

L'on sait que les longueurs des pendules sont entre elles réciproquement comme le quarré du nombre de leurs vibrations faites dans un même tems, ou bien que le nombre de vibrations de deux pendules dans un même tems sont entr'eux en raison inverse des racines quarrées des longueurs desdits pendules : cela est démontré. Il suit donc de ce principe que si la chaleur ou le froid vient à faire varier la longueur des pendules, comme cela est indubitable, cette variation sera proportionnée aux longueurs données, car la dilatation ou la condensation agit en tout sens, cela est incontestable : donc les dimensions homologues éprouveront des changemens proportionnels. Ainsi un pendule double ou triple s'alongera de même du double ou triple.

Donc il suit que les effets ou vibrations qui résulteront dans un même tems par les variations des longueurs du pendule, produiront nécessairement des effets proportionnés au principe ; par conséquent il n'y a point de préférence à donner sur les longueurs des pendules pour obtenir moins de variation par des températures différentes. Il suit même de ce principe que pour *régler* un pendule de différentes longueurs, il faut, pour faire les mêmes effets, remonter ou descendre la lentille dans ce rapport des longueurs : par exemple, deux pendules, un de 36 pouces, l'autre d'un pouce pour faire un effet d'une minute sur le grand pendule, il le faut alonger d'une ligne, & il ne faudra que la 36e partie d'une ligne pour faire le même effet sur le pendule d'un pouce, ce qui est infiniment difficile à saisir, pour ne pas dire impossible. Il suit encore que pour *régler* des pendules très-courts, les causes méchaniques ou le méchanisme des suspensions étant les mêmes dans les longs que dans les courts, les erreurs des suspensions feront des effets quadruples sur les courts.

Il suit enfin que les pendules les plus courts sont les régulateurs les plus foibles ; ils absorbent donc moins les inégalités de la force motrice, & les variations qui proviennent du frottement des pivots: d'où je conclus que les pendules qui ont de courts pendules sont les plus difficiles à *régler*, & les plus inconstantes dans leurs usages, & réciproquement. *M. Romilly.*

RÉGLET, s. m. (*Archit.*) petite moulure plate & étroite, qui dans les compartimens & panneaux, sert à en séparer les parties, & à former des guillochis & entrelas; le *réglet* est différent du filet ou listel, en ce qu'il se profile également comme une regle. (*D. J.*)

Réglets, *terme d'Imprimerie*, ce sont les lignes droites qui marquent sur le papier ; ils sont en usage à la tête des chapitres, & quelquefois après les titres courans des pages : les *réglets* sont de cuivre ou de fonte, qui est la même matiere que les lettres; l'œil du *réglet* est simple, double & triple; on en forme aussi des quadres pour entourer les pages entieres. *Voyez la Table des caracteres.*

Réglet des Menuisiers, est une regle de bois de quinze lignes de large sur quatre d'épaisseur, environ dix-huit pouces ou deux piés au plus de long, & bien de calibre sur tous les côtés, montée sur deux coulisses qui élevent une regle environ d'un pouce, de sorte qu'elle soit bien parallele au plan sur lequel on pose les coulisses ou pié ; son usage est pour voir si les bords ne sont point gauches ; il en faut de la même façon pareillement justes, de sorte que lorsqu'on veut s'en servir, on pose un de ces *réglets* à l'extrémité de la piece qu'on veut vérifier, les coulisses posant l'une sur une des rives, & l'autre sur l'autre rive. Ensuite à l'autre bout on pose de même un autre *réglet* de la même maniere, puis l'on regarde par un des bouts pour voir si ces *réglets* s'alignent bien, & si un bout ne leve point plus que l'autre; que s'ils ne se bornaillent point l'un & l'autre, c'est-à-dire que les deux *réglets* n'en fassent qu'un, c'est une marque que la piece est gauche. *Voyez les fig. & les Pl. de Menuiserie.*

RÉGLETTES, s. m. pl. (*Impr.*) les Imprimeurs nomment ainsi certaines petites tringles de bois, de la largeur de sept à huit lignes, & réduites au rabot à l'épaisseur des différens corps de caracteres de l'Imprimerie ; on appelle *réglettes* celles qui se comprennent depuis le feuillet jusqu'au petit-canon: on dit une *réglette* de petit-romain, de cicéro, c'est-à-dire que la *réglette* considérée par la force de son épaisseur, appartenant pour cette raison à une sorte de caractere, on la nomme *réglette* de tel caractere, comme il est dit dans l'exemple ci-dessus : on se sert des *réglettes* pour blanchir les titres dans différens ouvrages, mais il est toujours mieux d'employer des cadrats autant que l'on peut, eu égard à la solidité dont est la fonte, & le peu de justesse du bois, si bien ttavaillé qu'il soit, qui quand on le supposeroit de la derniere perfection, est sujet à l'user, à des incidens continuels & de toute nature.

RÉGLEUR, s. m. (*Relieur de livres.*) c'est l'ouvrier qui regle avec une encre qui tire sur le rouge, les feuillets des livres qu'on veut qui soient un peu propres, & qu'on a lavés auparavant. Cette façon ne se donne plus guere qu'aux bréviaires, missels, & autres livres d'église ; on regle aussi du papier blanc. *Savary.* (*D. J.*)

RÉGLISSE, s. f. (*Botan.*) *glycyrrhisa*, genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice & devient dans la suite une silique courte, qui renferme des semences dont la forme ressemble ordi-

nairement à celle d'un rein. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles naissent par paires le long d'une côte terminée par une seule feuille. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

La réglisse, *glycyrrhisa vulgaris*, a des racines intérieurement jaunes, roussâtres en-dehors, de la grosseur du doigt ou du pouce, douces, succulentes, traçantes de tous côtés; de ces racines s'élevent des tiges hautes de trois ou quatre coudées, branchues, ligneuses, garnies de feuilles arrondies, d'un verd clair, & comme visqueuses, rangées par paires sur une côte, dont l'extrémité est terminée par une seule feuille. Les fleurs sont petites, légumineuses, bleuâtres, disposées en maniere d'épi, à l'extrémité des tiges; le pistil qui sort du calice se change en une gousse roussâtre, de la longueur d'un demi-pouce, qui s'ouvre à deux panneaux, & n'a qu'une cavité dans laquelle sont contenues de petites graines dures, applaties, & presque de la figure d'un rein. Ces gousses ne sont point épineuses ni velues, ni ramassées en une tête, mais elles sont lisses, portées chacune sur leur pédicule, & écartées les unes des autres. Cette plante vient d'elle-même en Espagne, en Italie, en Languedoc, & en Allemagne, d'où on nous en apporte la racine.

Ainsi la *réglisse* appellée dans les boutiques *glycyrrhisa*, *liquiritia*, *dulcis radix*, est une racine longue, sarmenteuse, de la grosseur du doigt, de couleur grise, ou roussâtre en-dehors, jaune en-dedans, d'une douce saveur.

Au reste, le mot latin *glycyrrhisa* ne signifie pas la même plante chez les anciens & chez les modernes, mais deux especes différentes, quoiqu'elles soient renfermées sous le même genre.

En effet, la *glycyrrhisa* des anciens, γλυκύῤῥιζα, Diosc. Σκυθικὴ ῥίζα, Théophr. differe de notre *réglisse* par son fruit épineux, par plusieurs siliques ramassées en maniere de tête, & par sa racine qui est de la longueur du bras, plongée perpendiculairement & profondément dans la terre; elle est moins agréable que la commune, dont les racines sont fort menues & fort traçantes: elle s'appelle *glycyrrhisa capite echinato*, *C. B. P.* Dioscoride rapporte qu'elle croît dans la Cappadoce & dans le Pont. C'est celle-là ou une semblable que M. Tournefort a trouvée en Orient, qu'il appelle *orientalis*, *siliquis hirsutissimis*.

RÉGLISSE, (*Mat. méd.*) *réglisse* des modernes ou des boutiques, *réglisse* d'Allemagne. Ce n'est que la racine de cette plante qui est d'usage. Elle contient abondamment cette substance végétale particuliere, connue en Chimie sous le nom de *corps doux*, & elle ne possede véritablement que les propriétés génériques ou communes de ce corps. (*Voyez les articles* DOUX, *Chimie*, & DOUX, *Diete & Mat. médicale.*) mais quoique ce corps doux soit véritablement alimenteux dans la *réglisse* comme dans les autres substances végétales qui en sont pourvues, cependant il n'est usité qu'à titre de médicament. C'est un des ingrédiens les plus ordinaires des tisanes employées dans les maladies aiguës, & sur-tout dans celles de la poitrine, dans la toux, les affections des voies urinaires, *&c.* Il faut remarquer que la décoction de la racine de la *réglisse* seche est plus agréable que celle de la *réglisse* fraîche. Aussi est-ce toujours la premiere qu'on emploie par préférence. On a coutume de la faire bouillir jusqu'à ce que la décoction commence à jetter de l'écume. L'apparition de cette écume annonce que l'eau employée à la décoction a acquis une certaine viscosité ou ténacité, par l'extraction d'une quantité convenable de corps doux. Si on poussoit cette décoction plus loin, la liqueur se chargeroit encore d'une matiere extractive qui lui donneroit une saveur désagréable, & que d'ailleurs on ne se propose point d'obtenir: or vraissemblablement cette matiere extractive est plus soluble & plus confondue avec le corps doux dans la racine fraîche que dans la racine seche, & c'est là la raison du moindre agrément de la tisane qui est préparée avec la premiere.

On trouve dans les boutiques, sous le nom de *suc de réglisse*, plusieurs préparations sous forme seche, dont voici les plus connues & les plus usitées: premierement, le jus ou suc de *réglisse*, qu'on apporte d'Espagne sous la forme de petits pains, enveloppés de feuilles de laurier, & qui est noir, sec, fragile, brillant intérieurement, soluble dans l'eau, & se fondant par conséquent dans la bouche, d'une saveur très-sucrée, mais mêlée d'un goût de brûlé ou de caramel, & d'un peu d'âpreté: ce n'est autre chose qu'un extrait ou rob préparé par la décoction des racines de notre *réglisse*, qu'on évapore sur le feu jusqu'à consistance d'extrait, qu'on enveloppe dans cet état de feuilles de laurier, & qu'on fait sécher ensuite autant qu'il est possible, au grand soleil d'été, selon ce que rapporte le célebre botaniste, feu M. de Jussieu.

Le jus de *réglisse* doit être choisi récent, pur, très-doux, & se fondant absolument dans la bouche: on rejette celui qui est amer, brûlé, chargé de sable ou d'ordures.

Le jus de *réglisse* est un remede ancien. Dioscoride & Galien en font mention. Andromachus le fit entrer dans sa thériaque.

Secondement, le suc de *réglisse* en bâton ou suc de *réglisse* noir ou brun des boutiques: en voici la préparation tirée de la pharmacopée universelle de Lémeri. Prenez extrait de *réglisse*, deux livres; sucre blanc, demi-livre; gomme adragant & gomme arabique, de chacun quatre onces: faites selon l'art (c'est-à-dire après avoir dissout ces matieres en suffisante quantité d'eau; avoir passé ou même clarifié la solution; l'avoir convenablement rapprochée; l'avoir jettée toute chaude sur une table de marbre frottée d'huile de ben, *&c.*): faites, dis-je, selon l'art, une masse que vous diviserez, étant refroidie, en petits bâtons. La pharmacopée de Paris ajoute à cette composition la poudre d'aulnée & celle d'iris de Florence qui la rendent nécessairement désagréable par leur seule qualité de matiere pulvérulente & insoluble, & indépendamment du mauvais goût de la racine d'aulnée, elles l'aromatisent avec une huile essentielle, ce qui ne convient pas trop avec les qualités fondamentales toujours employées pour adoucir, pour calmer, *&c.*

L'extrait de *réglisse*, dont nous venons de faire mention se prépare quelquefois dans les boutiques, mais uniquement pour l'employer à la préparation du suc de *réglisse* noir; car il ne peut pas être gardé seul & sous forme de bâtons ou de tablettes, parce qu'il s'humecte facilement à l'air. D'ailleurs le sucre & la gomme corrigent un goût âpre ou rude que cet extrait a toujours, aussi-bien que le jus de *réglisse* d'Espagne, que l'on emploie aussi quelquefois à la place du précédent.

Troisiemement, le suc de *réglisse* blanc, appellé communément *de Blois*, n'est autre chose qu'une quantité considérable de gomme arabique & de sucre, fondus dans une légere infusion de *réglisse*, qu'on rapproche d'abord presqu'à consistance d'extrait, & qu'on acheve d'évaporer en battant continuellement la matiere avec un pilon de bois, & y mêlant de tems-en-tems des blancs d'œufs battus & un peu d'eau de fleur d'orange. Lémeri observe avec raison que la *réglisse* ne doit presque être comptée pour rien dans cette préparation, & avec autant de raison au-moins qu'elle n'en a pas pour cela moins de vertus.

La composition qui est décrite dans la pharmacopée

pée de Paris, sous le nom de *massa liquiritia alba & mollis*, est de cette derniere espece.

On trouve dans les pharmacopées un autre suc de *réglisse* blanc, préparé avec la *réglisse* en poudre, l'iris de Florence aussi en poudre, l'amidon, du sucre, une gomme, *&c.* auquel quelques auteurs ont donné le nom de *confection de Rebecha*. Ce remede est absolument inutile, & on l'a abandonné avec juste raison ; car certainement un remede destiné à être roulé dans la bouche comme tous ces sucs qui sont des especes de loocs (*voyez* LOOC), ne doit point être pulvérulent.

La racine de *réglisse* entre dans la composition d'un grand nombre de remedes officinaux, béchiques ou purgatifs.

Toutes les especes de sucs, soit simples soit composés, dont nous venons de faire mention, sont d'un usage très-commun dans la toux & les maladies du gosier, étant roulés doucement dans la bouche jusqu'à ce qu'ils aient été dissous & avalés avec la salive. Ces remedes sont regardés comme éminemment pectoraux ou bechiques, incrassans & adoucissans. *Voyez* INCRASSANT & PECTORAL. (*b*)

RÉGLOIR, s. m. *terme de Cordonnier;* c'est un petit instrument de bois ou d'os, dont se servent les Cordonniers & Savetiers. *Trévoux.*

RÉGLOIR, *terme d'Epicier-Cirier;* c'est un morceau de bouis en forme de petite regle, sur laquelle leur nom est gravé, dont ils se servent pour marquer leurs cierges. *Trévoux.*

RÉGLOIR, *terme de Papetier*, outil de Papetier pour régler le papier en blanc. Il est composé d'une planchette quarrée très-mince, sur laquelle des cordes à boyau forment de part & d'autre des parallélogrammes de diverses grandeurs, suivant le format du papier; car ils en ont pour des *in-folio*, des *in quarto*, des *in-octavo*, &c. Ce *régloir* se met au milieu du cahier qu'on veut régler, qui prend l'impression des cordes sur lesquelles on passe un petit outil à deux dents ordinairement de bouis ou d'ivoire. *Dictionnaire du Commerce.* (*D. J.*)

RÉGLURE, s. f. *terme de Libraire*, ce mot se dit des regles qu'on fait sur le papier & sur les livres en blanc. Les banquiers en cour de Rome sont obligés à la *réglure* de leurs registres, & ne doivent écrire que dans les intervalles de la *réglure*. *Trévoux.* (*D. J.*)

REGNANT, adj. (*Gramm.*) se dit d'un roi ou d'une reine qui sont actuellement sur le trône : le Roi *regnant*, la Reine *regnante*. *Voyez* ROI & REINE.

REGNE, EMPIRE, s. m. (*Gram. Synonymes.*) *Empire* a une grace particuliere, lorsqu'on parle des peuples ou des nations. *Regne* convient mieux à l'égard des princes : Ainsi on dit, l'*empire* des Assyriens, & l'*empire* des Turcs, le *regne* des Césars, & le *regne* des Paléologues.

Le premier de ces mots, outre l'idée d'un pouvoir de gouvernement ou de souveraineté, qui est celle qui le rend synonyme avec le second, a deux autres significations, dont l'une marque l'espece, ou plutôt le nom particulier de certains états ; ce qui peut le rendre synonyme avec le mot de *royaume ;* l'autre marque une sorte d'autorité qu'on s'est acquise; ce qui le rend encore synonyme avec les mots d'*autorité* & de *pouvoir*. Il n'est point ici question de ces deux derniers sens; c'est seulement sous la premiere idée, & par rapport à ce qu'il a de commun avec le mot de *regne*, que nous le considérons à présent, & que nous en faisons le caractere.

L'époque glorieuse de l'*empire* des Babyloniens, est le *regne* de Nabucodonozor ; celle de l'*empire* des Perses, est le *regne* de Cyrus : celle de l'*empire* des Grecs, est le *regne* d'Alexandre : & celle de l'*empire* des Romains, est le *regne* d'Auguste.

Le mot d'*empire* s'adapte au gouvernement domestique des particuliers, aussi-bien qu'au gouvernement public des souverains ; on dit d'un pere, qu'il a un *empire* despotique sur ses enfans ; d'un maître, qu'il exerce un *empire* cruel sur ses valets; d'un tyran, que la flatterie triomphe, & que la vertu gémit sous son *empire*. Le mot de *regne* ne s'applique qu'au gouvernement public général, & non au particulier ; on ne dit pas qu'une femme est malheureuse sous le *regne*, mais bien sous l'*empire* d'un jaloux. Il entraîne même dans le figuré cette idée de pouvoir souverain & général; c'est par cette raison qu'on dit le *regne*, & non l'*empire* de la vertu ou du vice ; car alors, on ne suppose ni dans l'un ni dans l'autre, un simple pouvoir particulier, mais un pouvoir général sur tout le monde, & en toute occasion. Telle est aussi la raison qui est cause d'une exception dans l'emploi de ce mot, à l'égard des amans qui se succedent dans un même objet, & de ce qu'on qualifie du nom de *regne*, le tems passager de leurs amours ; parce qu'on suppose que selon l'effet ordinaire de cette passion, chacun d'eux a dominé sur tous les sentimens de la personne qui s'est successivement laissé vaincre.

Ce n'est ni les longs *regnes*, ni les fréquens changemens qui causent la chûte des *empires*, c'est l'abus de l'autorité.

Toutes les épithetes qu'on donne à *empire*, pris dans le sens où il est synonyme avec *regne*, conviennent aussi à celui-ci; mais celles qu'on donne à *regne*, ne conviennent pas toutes à *empire*, dans le sens même où ils sont synonymes. Par exemple, on ne joint pas avec *empire*, comme avec *regne*, les épithetes de *long* & de *glorieux ;* on se sert d'un autre tour de phrase pour exprimer la même chose.

L'*empire* des Romains a été d'une plus longue durée que l'*empire* des Grecs : mais la gloire de celui-ci a été plus brillante par la rapidité des conquêtes. Le *regne* de Louis XIV. a été le plus long, & l'un des plus glorieux de la monarchie françoise. *Synonymes de* l'abbé Girard. (*D. J.*)

REGNER, v. n. (*Gram.*) régir, gouverner, commander souverainement à un peuple. L'art de *régner* est le plus grand de tous les arts : le mot *régner* a quelques acceptions métaphoriques : on dit un péristil *regne* tout autour de l'édifice ; l'hyperbole *regne* dans son discours ; le sage *regne* sur ses passions ; les ténebres *régnoient* sur la terre; ce goût bisarre des petites choses qui *regne* si généralement aujourd'hui, ne *régnera* pas long-tems.

REGNI, (*Géog. anc.*) peuples de la grande Bretagne : Ptolomée, *liv. II. c. iij.* les place au midi des *Attrebatii* & des *Cantii :* on croit qu'ils habitoient le Surrey. (*D. J.*)

REGNICOLE, s. m. (*Jurisprud.*) ce terme pris dans son étroite signification, ne présente d'autre idée que celle d'une personne qui demeure dans le royaume.

Néanmoins dans l'usage on a attaché une autre idée au terme de *regnicole;* & l'on entend par-là celui qui est né sujet du roi.

Cette qualité de *regnicole*, est opposée à celle d'*aubain* ou étranger.

Pour être *regnicole* dans le sens où l'on prend ordinairement ce terme, il ne suffit pas de demeurer dans le royaume; le séjour que l'on y feroit, quelque long qu'il fût, ne donneroit pas la qualité de *regnicole* à celui qui seroit aubain.

La naissance est le seul moyen par lequel on peut devenir vraiment *regnicole :* car on n'est *regnicole* que quand on est naturel du pays, & que l'on est né sujet du roi.

On distingue donc celui qui est sujet & citoyen d'un pays, de celui qui n'en est simplement qu'habitant, & l'on donne ordinairement pour principe de

cette distinction la loi 7. au code *de incolis*, qui porte que *cives origo, domicilium incolas facit*.

Les Romains appelloient donc *citoyens*, ceux que nous appellons *regnicoles*; mais ils avoient des idées différentes des nôtres sur ce qui constitue un homme citoyen ou *regnicole*.

La naissance faisoit bien le citoyen, mais cette qualité de citoyen ne dépendoit pas du lieu où l'enfant étoit né; soit que sa naissance dans ce lieu fût purement accidentelle, soit que ses pere & mere y eussent constitué leur domicile; le fils étoit citoyen du lieu d'où le pere tiroit lui-même son origine: *filius civitatem ex quâ pater ejus naturalem originem ducit, non domicilium sequitur*, dit la loi *adsumptio*, §. *filius*, ff. *ad municip. & de incol.*

Pour connoître l'origine du fils on ne remontoit pas plus haut que le lieu de la naissance du pere: autrement, dit la glose, il auroit fallu remonter jusqu'à Adam.

La naissance de l'enfant dans un lieu ne le rendoit donc pas pour cela citoyen de ce lieu; il étoit citoyen du lieu où son pere étoit né, & ce pere tiroit lui-même son origine non du lieu où il étoit né, mais de celui de la naissance de son pere; de sorte que le fils étoit citoyen romain si son pere étoit né à Rome, & celui-ci étoit citoyen de Milan, si son pere étoit né à Milan.

Le domicile du pere dans un lieu au tems de la naissance de l'enfant, n'entroit point en considération pour rendre l'enfant citoyen de ce lieu-là; parce que, comme dit la loi 17. ff. *ad municip. in patris personâ, domicilii ratio temporaria est*: le domicile actuel étoit toujours regardé comme purement accidentel & momentané.

En France la qualité de *regnicole* s'acquiert par la naissance, & ce n'est point le lieu de l'origine ni du domicile du pere, que l'on considere pour déterminer de quel pays l'enfant est citoyen & sujet, c'est le lieu dans lequel il est né; ainsi toute personne née en France, est sujette du roi & *regnicole*, quand même elle seroit née de parens demeurans ailleurs, & sujets d'un autre souverain.

Les droits attachés à la qualité de *regnicole*, sont les mêmes que les droits de cité: ils consistent dans la faculté de plaider en demandant sans donner la caution *judicatum solvi*, à pouvoir succéder & disposer de ses biens par testament, posséder des offices & des bénéfices dans le royaume.

Au contraire les aubains ou étrangers sont privés de tous ces avantages, à-moins qu'ils n'ayent obtenu des lettres de naturalité; auquel cas ils deviennent *regnicoles*, & sont réputés naturels françois. *Voyez* Bacquet, *du droit d'aubaine*, *chap. j.* & les *mots* AUBAIN, AUBAINE, ETRANGER, NATURALISATION, NATURALITÉ. (*A*)

REGNIENS, (*Hist. anc.*) peuple de l'île de la grande Bratagne, qui occupoient du tems des Romains les provinces appellées depuis *Surrey*, *Sussex*, & les *côtes de Hampshire*.

REGNUM, s. m. (*Littérature.*) ce terme dans l'histoire du bas Empire & dans celle de France a été employé pour désigner une *couronne*. Il étoit d'usage d'envoyer des couronnes à certains princes. Chilperic en envoya une à Eudes, duc d'Aquitaine, pour le mettre dans ses intérêts, & l'engager à se déclarer contre Charles Martel. On a mis en question, si le don de ce *regne* ou de cette couronne devoit être regardé comme un présent gratuit, ou comme une reconnoissance tacite de la souveraineté de celui à qui on l'envoyoit. Le P. le Cointe a décidé qu'il ne s'agissoit que d'un simple présent sans attribution de souveraineté. M. de Valois a soutenu au contraire, mais avec moins de vraissemblance, que la reconnoissance de la souveraineté étoit attachée à cette couronne.

Quoi qu'il en soit, il est évident que dans quelques historiens le mot *regnum* conserve encore son ancienne signification, *royaume*, *indépendance*, *souveraineté*, & qu'en d'autres, par une acception particuliere, ce terme ne signifie plus qu'un présent d'un grand prix que se faisoient les personnes d'un certain rang, & qui consistoit ordinairement en de riches couronnes.

C'est à celui qui veut faire usage de pareilles autorités, à bien étudier le langage ordinaire de son auteur, & par rapport au tems où il a écrit, & par rapport au sujet dont il traite; à bien examiner ce qui précede & ce qui suit, pour déterminer ensuite, eu égard aux vérités historiques connues, le sens naturel de certains mots que l'ignorance ou le mauvais usage ont extrèmement détournés de leur ancienne & véritable signification. (*D. J.*)

REGNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin, *iter. 7*, la met à 96 milles de Londres; on croit que c'est présentement Rinewood. M. Thomas Gale soupçonne que c'étoit une colonie venue de la ville *Regium* ou *Reginum* dans la Rhétie. Les habitans de cette ville & de son territoire sont appellés *Regni* par Ptolomée. (*D. J.*)

REGONFLEMENT, s. m. REGONFLER, v. n. (*Gramm.*) ils se disent des eaux qui rencontrent un obstacle, des humeurs arrêtées, en un mot de tout fluide. *Voyez* GONFLER.

REGORGEMENT, s. m. REGORGER, v. n. se dit en *Chirurgie* de la sortie involontaire & continuelle de l'urine, dans le cas de rétention de ce fluide lorsque la vessie est portée au dernier degré d'extension. Le *regorgement* est un symptome qui trompe tous les jours les gens qui n'ont pas d'expérience. Ils n'imaginent pas qu'il y ait rétention des urines, puisqu'elles coulent continuellement; & ils se croient dispensés de mettre la sonde dans la vessie, quoique ce soit le principal secours qui convienne aux malades dans ce cas. *Voyez* RÉTENTION D'URINE. (*Y*)

REGORGER, v. n. (*Hydraul.*) se dit de l'eau d'un bassin qui ne pouvant se vuider par le tuyau de décharge à mesure que l'eau y vient, est contrainte de passer par-dessus les bords.

Ce terme s'applique encore à un lit de cailloux de vigne qu'on emploie dans une chemise de ciment, & qui doivent être si garnis de mortier, qu'ils en regorgent de tous côtés. (*K*)

REGOURMER, v. n. (*Gram. & Maréchal.*) gourme de rechef. *Voyez* GOURME.

REGOÛTER, v. act. (*Gram.*) goûter un seconde fois. *Voyez* GOÛT & GOÛTER.

REGRAT, s. m. (*Comm.*) petit négoce qui se fait en détail & à petites mesures de certaines especes de marchandises, particulierement des grains & légumes, du sel, du charbon, *&c.*

Regrat se dit aussi de la place ou *commission du regrattier*, sur-tout pour ceux qui vendent du sel à la petite mesure. *Voyez* REGRATTIER. *Dictionn. de Comm. & Trév.*

REGRATTER, v. n. faire le regrat, vendre en détail & à petites mesures.

REGRATTER, v. act. (*Architect.*) c'est emporter, avec le marteau & la ripe, la superficie d'un vieux mur de pierre de taille pour le blanchir.

REGRATTERIE, s. f. trafic de choses que l'on achete pour revendre. *Id. ibid.*

REGRATTIER, s. m. (*Négoce de blé.*) on appelle *regrattiers* ou *blattiers* de petits marchands qui achetent une médiocre quantité de blé pour le revendre d'un marché à l'autre; voici comme ils en usent pour augmenter la mesure du grain, sur-tout lorsqu'il est bien sec: il prennent un gros grès qu'ils font rougir au feu, puis ils le mettent dans une boîte de fer qu'ils fourent au milieu du monceau de blé, & l'arrosent

légerement ; ils ont soin ensuite de le passer à la pelle pour le rafraîchir. Le produit de cet artifice sur le blé ordinaire va à un seizieme, c'est-à-dire qu'au lieu de seize boisseaux ils en font dix-sept : cela va plus loin sur d'autres grains, & particulierement sur l'avoine qui augmente d'un huitieme. On reconnoît néanmoins cet artifice en maniant ce blé, car il est moins coulant qu'à l'ordinaire, & devient rude sur la main. La même chose arrive pareillement au blé qui a été mis sur du plâtre nouvellement employé, avec cette différence qu'il n'en vaut pas moins. On les peut distinguer l'un de l'autre en les mâchant : celui qui a été sur du plâtre, casse net sous les dents, mais il ne se moût pas moins bien ; celui des *regrattiers* au contraire obéit & se déchire, pour ainsi dire. (*D. J.*)

REGRATTIER, s. m. (*Négoce de sel.*) marchand qui fait & qui exerce le *regrat ;* de tous les *regrattiers*, ceux qui se mêlent du *regrat* du sel, c'est-à-dire qui le vendent à petites mesures, sont les plus considérables. Nul en France ne peut être *regrattier* de la marchandise de sel, qu'il n'ait une commission enregistrée au greffe du grenier à sel, dans l'étendue duquel il exerce le négoce, & qu'il n'ait prêté le serment entre les mains des officiers du grenier. Le sel de revente doit être sel de gabelle pris au grenier. *Savary.* (*D. J.*)

REGREFFER, v. act. (*Jardinage.*) greffer un arbre de nouveau, ce qui arrive quand on a parmi les plants quelque arbre greffé d'un mauvais fruit ; alors on peut le greffer d'une meilleure espece sur la greffe même, & non sur le sauvageon. C'est le moyen d'avoir des fruits singuliers ; si même on veut greffer en écusson sept ou huit années de suite sur la greffe de l'année précédente, & toujours en changeant d'espece à chaque fois, on est sûr par l'expérience d'avoir des fruits excellens & monstrueux.

REGRELER, *en terme de Blanchisserie*, c'est l'action de faire passer une seconde fois, après la seconde fonte, la cire dans la greloire, *voyez* GRELOIRE ; ce qui se pratique pour remettre la matiere en rubans, & l'exposer de nouveau sur les toiles, pour lui faire prendre plus de blancheur. *Voyez* RUBANS, TOILES, GRELOIRE, & *l'article* BLANCHIR.

REGRÈS, s. m. (*Jurisprud.*) en matiere bénéficiale, c'est le retour à un bénéfice que l'on a permuté ou résigné.

Le canon *quoniam*, qui est du pape Nicolas, *causâ 7. quest. j.* nous apprend qu'autrefois l'Eglise désaprouvoit fort ces sortes de *regrès ;* & c'étoit de-là que l'Eglise rejettoit aussi alors toutes les démissions ou les résignations qui se faisoient par les titulaires, dans l'espérance qu'ils avoient de rentrer dans leur bénéfice.

Dans la suite, il a été admis par l'Eglise en certains cas, & singulierement en faveur de ceux qui ont résigné étant malades.

Cependant en France, les *regrès* n'étoient point admis anciennement lorsque la résignation avoit eu son plein & entier effet en faveur du résignataire.

Cette jurisprudence ne changea que du tems de Henri II. à l'occasion du S[r] Benoît, curé des SS. Innocens, qui avoit résigné au nommé *Semelle* son vicaire ladite cure, & celle de Pouilly diocèse de Sens, lequel n'avoit payé ce bienfait que d'ingratitude. Henri II. ayant pris connoissance de cette affaire, rendit un arrêt en son conseil le 29 Avril 1558, par lequel ledit Semelle fut condamné à remettre les deux bénéfices ès mains de l'ordinaire, pour les conférer & remettre audit Benoît ; & il fut dit que cet arrêt seroit publié & enregistré dans toutes les cours, pour servir de loi sur cette matiere.

Depuis ce tems, le *regrès* est admis parmi nous, & l'on en distingue de trois sortes.

Le premier est le *regrès* tacite, qui a lieu en cas de permutation & de résignation. Quand on ne peut pas jouir du bénéfice donné par le copermutant, on rentre dans le sien de plein droit, sans qu'il soit besoin de nouvelles provisions.

Le second est le *regrès* que l'on admet *humanitatis causâ*, comme dans le cas d'une résignation faite *in extremis*. Ces sortes de résignations sont toujours réputées conditionnelles.

On regarde aussi comme telles celles que l'on fait dans la crainte d'une mort civile de celui qui est fondé sur la clause *non aliter*, *non alias*, *non alio modo*.

Dans le cas d'une résignation faite *in extremis*, le résignant revenu en santé est admis au *regrès*, quoique le résignataire ait obtenu des provisions, & même qu'il ait pris possession, & soit entré en jouissance.

Au grand-conseil, la maladie du résignant n'est pas regardée comme un moyen pour être admis en *regrès*, à-moins que le résignant ne prouve qu'il étoit en démence, ou qu'il a résigné par force ou par crainte, ou parce qu'il a cédé aux importunités du résignataire.

La réserve d'une pension n'empêche pas le *regrès*, à-moins que la pension ne soit suffisante, ou qu'il n'y ait des circonstances de fraude.

La minorité seule n'est pas un moyen pour parvenir au *regrès*, puisque les bénéficiers mineurs sont réputés majeurs à l'égard de leur bénéfice. Mais les mineurs sont admis au *regrès*, quand ils ont été induits à résigner par dol & par fraude, & que la résignation a été faite en faveur de personnes suspectes & prohibées. Dumoulin tient même que dans cette matiere les mineurs n'ont pas besoin de lettres de restitution en entier, & que la résignation est nulle de plein droit.

Les majeurs même sont aussi admis au *regrès*, quand ils ont été dépouillés par force, crainte ou dol.

Le novice qui rentre dans le monde après avoir résigné, rentre aussi dans son bénéfice.

Le résignant revenu en santé qui use du *regrès*, n'a pas besoin de prendre de nouvelles provisions, nonobstant l'édit du contrôle qui ordonne d'en prendre, l'usage contraire ayant prévalu.

Le *regrès* dans le cas où il est admis, a lieu quand même le résignataire auroit pris possession réelle & actuelle du bénéfice résigné, & qu'il en auroit joui paisiblement pendant quelque tems, il auroit même encore lieu, quoique le bénéfice eût passé à un second ou troisieme résignataire.

Mais si le résignataire avoit joui paisiblement pendant trois ans depuis que le résignant est revenu en santé, cette possession triennale empêcheroit le *regrès*, il suffiroit même pour cela qu'il y eût un an de silence du résignant depuis sa convalescence, ou quelque autre approbation de la résignation.

Celui qui a su l'indignité de son résignataire ne peut ni rentrer dans son bénéfice, ni exiger la pension qu'il s'étoit réservée.

Quoique le *regrès* soit une voie de droit, ce sont de ces choses qu'il n'est pas convenable de prévoir ni de stipuler, de sorte que la résignation seroit vicieuse, si la condition du *regrès* y étoit exprimée.

Pour parvenir au *regrès*, il faut présenter requête au juge royal, & y joindre les pieces justificatives des causes sur lesquelles on fonde le *regrès*.

Le résignant peut faire interroger sur faits & articles son résignataire, ou demander à faire entendre des témoins quand il y a un commencement de preuve par écrit. *Voyez* Ferret, Pastor, Dumolin. A.

REGRESSION, s. f. (*Rhétor.*) figure de Rhétorique qui fait revenir les mots sur eux-mêmes, avec un sens différent. « Nous ne vivons pas pour boire & » pour manger, mais nous buvons & nous mangeons » pour vivre ». M. Despréaux s'exprime ainsi ;

Oui, j'ai dit dans mes vers qu'un célebre assassin
Laissant de Galien la science infertile,
D'ignorant médecin devint maçon habile.
Mais de parler de vous je n'eus jamais dessein;
Perrault, ma muse est trop correcte:
Vous êtes, je l'avoue, ignorant médecin,
Mais non pas habile architecte.

Il semble cependant que l'arrangement des mots dans ces deux exemples, dépend beaucoup plus de la pensée que des expressions. Mais dans cette partie, comme dans bien d'autres, l'art ne doit point espérer de séparer nettement ce que la nature a réuni. *Princip. de littér.* (*D. J.*)

REGRET, s. m. REGRETTER, v. act. (*Gram.*) le *regret* est un souvenir pénible d'avoir fait, dit ou perdu quelque chose. Il semble pourtant que le remors soit d'avoir commis un mal, & le *regret* d'avoir perdu un bien. Ainsi tout le monde est exposé à avoir des *regrets*; mais il n'y a que les coupables qui soient tourmentés de remors. Les choses qu'on *regrette* le plus, sont celles auxquelles on attache le plus de valeur, l'innocence, la santé, la fortune, la réputation. Les remors sont quelquefois utiles, ils inclinent le méchant au repentir. Plus souvent encore les *regrets* sont superflus, ils ne réparent pas la perte qui les a occasionnés. Les *regrets* sont un hommage que les vivans rendent à la vertu des morts. A quoi sert le *regret* du tems perdu? On *regrette* indistinctement une bonne & une mauvaise chose. Il y eut des hommes qui *regretterent* la perte de l'imbécille Claude. Les Israélites *regrettoient* dans le désert les oignons de l'Egypte. Il y a peu d'objets vraiment *regrettables*. Le *regret* marque toujours du malheur, ou de l'imprudence.

REGUINDER, v. n. (*terme de Fauconnerie.*) ce mot se dit de l'oiseau qui fait une nouvelle pointe au-dessus des nues. *Trévoux.* (*D. J.*)

RÉGULARITÉ, s. f. (*Gramm.*) qualité relative à un ordre naturel ou de convention, & à des regles établies. On dit la *régularité* de la conduite, d'un bâtiment, d'un poëme. La *régularité* des mouvemens célestes. Ces moines sont restés dans la *régularité*.

RÉGULATEUR, s. m. (*Horlog.*) les Horlogers entendent par ce mot, le balancier & le spiral dans les montres; la verge & la lentille dans les pendules. Ils disent aussi *force réglante*, parce que c'est le moyen de regler ces machines. Mais pour définir le *régulateur* d'une maniere plus générale, je crois qu'il faut le considerer en horlogerie, comme le principe de la force d'inertie en Physique; c'est par l'inertie qu'un corps persévere dans son état de repos ou de mouvement. C'est aussi par sa propriété de persévérance dans le mouvement, que le *régulateur* produit son effet. La force d'inertie sur le *régulateur* s'oppose à la force motrice qui l'anime; c'est elle qui la modere, retarde & regle. Elle lui fait, en quelque sorte, équilibre.

Le *régulateur* peut être examiné sous trois points de vue: comme on peut voir, *article* FROTTEMENT, *Horlogerie.*

Puisque c'est du *régulateur* que dépend la mesure du tems, il faut qu'il ait en lui-même un principe, une cause constante du mouvement, tirée de sa nature même, & cependant distincte de la force motrice qui l'anime, ou qui l'entretient en action. C'est la pesanteur qui agit toujours par une loi constante, & qui imprime le mouvement à tout corps suspendu à l'extrémité d'une verge ou d'un fil oblique à l'horison, & abandonné à lui même. Ce corps, tiré de la verticale, par quelque cause que ce soit, tend à y revenir. La gravité l'y ramene & le chasse de l'autre côté de la ligne de repos à la même hauteur d'où il étoit descendu; & cette cause agissant dans la seconde oscillation, comme elle a agi dans la premiere, elle perpétuera sans fin les oscillations, si rien ne s'y oppose. Mais le milieu est résistant, & le point de suspension éprouve du frottement. Les oscillations doivent donc diminuer d'étendue, & à la longue, le corps s'arrêter. Voilà la raison qui contraint à recourir à quelque méchanisme capable de restituer à chaque oscillation, les petites quantités de mouvement perdues; & c'est par ce méchanisme, qu'on appelle *échappement*, que la force motrice s'exerce sans cesse sur le *régulateur*, & l'entretient dans sa premiere énergie.

Les Géometres ont trouvé la loi selon laquelle la pesanteur agit, & déterminé la durée des oscillations des corps suspendus à des hauteurs quelconques, quels que soient d'ailleurs leurs figures. Vous y apprendrez aussi tous les moyens de varier à discrétion la figure & le mouvement d'un *régulateur* livré à l'action de la pesanteur. Après avoir fixé la durée des oscillations d'un corps qui parcourt des espaces égaux en des tems égaux, on a donné l'équation d'une courbe où en des tems égaux, un corps mû parcourt des espaces très-inégaux; & celle où les espaces parcourus le sont, le plus vîte qu'il est possible. *Voyez les articles* CYCLOÏDE & BRACHISTOCRONE.

Il suit de leurs recherches qu'un corps quelconque qui tombe par une chute libre en vertu de la pesanteur, emploie une seconde de tems à parcourir 15 piés, & que le même corps attaché à un fil de trois piés huit lignes & demie, emploie pareillement une seconde à achever une de ses oscillations. C'est delà qu'il faut partir pour trouver la durée des oscillations des pendules de différentes longueurs.

Si la pesanteur fournit le meilleur *régulateur* pour les pendules; il n'en est pas de même pour les montres; car la pesanteur exige que la machine soit fixe. Sans cette condition, l'agitation détruiroit une partie de l'effet, & altéreroit l'action du *régulateur*. Cet inconvénient ne permet donc pas d'appliquer indistinctement la pesanteur à toutes les sortes de machines à mesurer le tems. On lui substitue dans les montres des balanciers ronds & placés en équilibre sur eux-mêmes. Dans les commencemens de l'art d'Horlogerie, le *régulateur* des montres n'étoit qu'un petit balancier leger, & dont la masse faisoit toute la puissance réglante. C'est sur la fin du dernier siecle que M. Huyghens appliqua le ressort spiral au balancier. Voilà l'époque de la perfection des montres. Sans entrer dans le détail des différentes manieres dont l'application s'en est faite; il suffira de l'envisager d'une maniere générale & analogue au *régulateur* des pendules. L'élasticité n'est pas moins une loi constante de la nature que la pesanteur. C'est l'élasticité qui remplace cette derniere force dans les montres, & qui fait vibrer le balancier. Mais pour se former du balancier & de son spiral quelqu'idée distincte, on peut comparer leur mouvement à celui d'une corde élastique tendue. Tirez, par quelque moyen, cette corde de son état de repos, vous la ferez vibrer; après s'être écartée de la ligne horisontale, elle y reviendra pour la passer encore; & elle continueroit sans fin, si rien ne tendoit à diminuer l'étendue de chaque vibration. Mais le milieu résistant, qui finit par arrêter le pendule, animé par la gravité, à la ligne verticale ou de repos, finit aussi par arrêter la corde vibrante à la ligne horisontale ou de repos.

Les géometres qui ont déterminé les lois des corps oscillans, ont aussi déterminé celles des cordes vibrantes, & l'on sait que les vibrations des cordes tendues sont d'autant plus promptes, que ces cordes sont plus légeres & plus courtes, & que les forces ou poids qui les tendent sont plus grands; & réciproquement que leurs vibrations sont d'autant plus lentes qu'elles ont plus de masse, de longueur, & que

les forces ou poids qui les tendent ſont plus petits. La maniere de les ébranler, ne change rien à la durée des vibrations.

Les eſpaces que la corde parcourt dans ſes vibrations, tout étant égal d'ailleurs, ſont d'autant plus grands, que les vibrations ſont plus lentes, & réciproquement. Il en eſt de même du balancier & de ſon ſpiral. Les vibrations ſont d'autant plus promptes que le balancier eſt plus petit, & qu'il a moins de maſſe, ou que ſon moment eſt plus petit & ſon ſpiral plus fort; & au contraire les vibrations ſont d'autant plus lentes, que le balancier eſt plus grand & qu'il a plus de maſſe, ou que le moment en eſt plus grand & le ſpiral plus foible. Les arcs ou l'étendue des oſcillations du balancier ſont d'autant plus grandes qu'elles ſont plus lentes, & réciproquement. La maniere d'ébranler le balancier pour le déterminer à oſciller, ne change rien à la durée des oſcillations. On peut donc varier les échappemens dans les montres, comme on varie la touche des cordes, ſans altérer la durée des vibrations; avec cette différence que l'arc de levée dans les échappemens doit être conſidéré comme moment du balancier. Plus on donne de levée, plus il faut diminuer la maſſe du balancier, & réciproquement. Ce qui n'a pas lieu dans les cordes, le moment de les toucher n'en altérant point le poids. On connoît la loi de la durée des oſcillations du pendule animé par la gravité; & l'on connoît auſſi la loi de la durée des vibrations des cordes tendues & miſes en mouvement par la percuſſion. Les tems de leurs vibrations ſont en raiſon inverſe de la racine quarrée des poids tendans. Or l'expérience montre que le balancier & ſon ſpiral ſont aſſujettis à cette même propriété des cordes vibrantes. Ainſi je multiplie le rayon du balancier par ſa maſſe pour en avoir le moment, comme je multiplie la longueur de la corde par ſa maſſe pour en avoir le moment; l'élaſticité, ou la cauſe de la continuité du mouvement étant la même dans l'un & l'autre cas, d'un côté le ſpiral, de l'autre le poids tendant; les nombres des vibrations dans un même tems ſont entr'eux en raiſon inverſe des momens du balancier ou de la corde, & directe du quarré de l'élaſticité repréſentée dans les cordes, par les poids qui les tendent. Ou bien les momens étant pris pour les longueurs des pendules, & l'élaſticité pour la gravité, les momens ſont entre eux réciproquement comme les quarrés du nombre des vibrations ou des élaſticités; ou le nombre des vibrations dans un même tems, en raiſon inverſe des racines quarrées des momens.

Un habile géometre tireroit peut-être quelque parti utile à l'horlogerie de cette conformité des cordes vibrantes, avec le balancier & le ſpiral des montres. J'en conclus ſeulement que l'élaſticité fournit aux montres portatives un *régulateur* élaſtique, comparable à celui que la gravité fournit aux pendules ſédentaires.

Après avoir connu la nature du *régulateur* en montre & en pendule, il ne faut pas négliger de connoître la quantité des vibrations qu'on obtient de l'un & l'autre dans un tems donné. Une corde très-lâche donne des vibrations très-lentes. Un balancier très-court & un ſpiral très-foible, donne des vibrations très-lentes. Une corde très-tendue donne des vibrations très-promptes. Un balancier très-léger & un ſpiral très-fort donnent des vibrations tres-promptes. Un pendule très-long donne des oſcillations très-lentes, & un pendule très-court donne des oſcillations très-promptes.

Il n'y a rien de ſolide à objecter à cette analogie. Les vibrations promptes ſuppoſent à la vérité une plus grande complication dans la machine à meſurer le tems, mais la régularité en eſt la même, dans la ſuppoſition que toutes ſes parties ſeroient parfaites. Si elles ſont parfaites ſéparées les unes des autres, l'enſemble ſera auſſi parfait; ce qu'il y aura de plus ou moins d'ouvrage ne fait rien à la queſtion préſente traitée métaphyſiquement: mais c'eſt phyſiquement qu'il faut la conſidérer. C'eſt donc entre de certaines limites qu'il faut raiſonner & des vibrations & des oſcillations.

Les pendules qui battent les ſecondes ont ſur celles qui ne battent, que $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$ de ſecondes, un avantage généralement avoué. Mais, dira-t-on, puiſque les longs pendules ſont préférables aux autres, pourquoi n'en pas faire encore de plus longs? On l'a, je crois, eſſayé ſur un pendule de 24 à 30 piés, qui s'eſt trouvé moins juſte que celui à ſecondes, qui n'a, comme on ſait, que 3 piés 8 lignes & $\frac{1}{2}$; & cela vient de ce que le *régulateur* ou la lentille tirant ſon énergie de la force accélératrice de la peſanteur, & un pendule ſi long s'élevant très-peu au-deſſus de ſon état de repos, il faut auſſi très-peu de force pour l'entretenir en mouvement; c'eſt donc un corps qui oſcille entre des puiſſances très-foibles. La plus petite cauſe étrangere ſuffit pour le déranger. Or, dira-t-on, par une raiſon contraire, tout pendule oſcillant entre des puiſſances très-fortes devroit donner la plus grande régularité. Je le nie; car tout pendule ſuppoſe de la complication dans le méchaniſme, & beaucoup de force motrice pour entretenir le mouvement; d'où il s'enſuivra une altération ou deſtruction par les frottemens, & un effet très-ſenſible ſoit de la part de la plus légere imperfection, ou primitive, ou accidentelle dans l'échappement, ou dans la ſuſpenſion du *régulateur*. Le degré de perfection auquel on peut atteindre, & qu'on peut conſerver, ne répond certainement ni à l'idée, ni au beſoin.

D'où il s'enſuit que l'expérience en rencontrant le pendule à ſeconde, a peut-être trouvé le meilleur de tous les pendules, relativement au point de perfection poſſible à l'exécution. Mais ſuivons la même maniere de raiſonner ſur les quantités des vibrations pour les montres.

Je ſuis le premier qui aie ſongé à les réduire. *Voyez le mot* FROTTEMENT, *Horlogerie*, vous y trouverez la deſcription de la premiere montre qui ait été exécutée pour battre les ſecondes, comme les pendules à ſecondes. Je ferai ici le même raiſonnement ſur cette montre que celui que j'ai fait ſur les très-longs pendules. Quoi qu'il ſoit vrai que les montres battant les ſecondes aillent fort bien, elles ſe trouvent préciſément dans le cas d'un *régulateur* entre des puiſſances trop foibles; ces machines exigent ſi peu de force motrice, qu'avec un reſſort ordinaire de montre de 24 heures, je les fais marcher huit jours. Ce qui prouve & qu'il y a un grand avantage à réduire les vibrations, & en même tems que la limite eſt un peu trop éloignée pour en faire uſage dans les montres de 24 heures. D'où il ſuit que pour les montres à monter tous les jours, il faut les faire battre à-peu-près la racine quarrée, tout étant égal d'ailleurs, des montres qui vont huit jours & qui battent les ſecondes, ce qui revient à environ à quatre coups par ſeconde. Le deſavantage des courts pendules qui font un grand nombre d'oſcillations, eſt le même aux montres auxquelles on fait faire un grand nombre de vibrations. Le reſſort du ſpiral devient ſi roide, les momens du balancier ſont ſi foibles, qu'il faut que la force motrice ſoit preſque continuellement préſente, ſi encore elle ne ſe trouve pas en défaut, pour entretenir le mouvement ſur le *régulateur*.

L'on ſait que les dents de la roue de rencontre, ſoit dans l'échappement à récul ou à repos, portent ſur le petit levier de l'axe du *régulateur*, palette ou tranche du cylindre, la force motrice qu'elle a re-

que pour y communiquer le mouvement. Elle trouve donc pour résistance 1° le poids du balancier multiplié par son rayon ; & la vitesse que le balancier prend en exerçant le mouvement, sera retardé si l'on vient à augmenter ses momens ou sa masse ; cela est incontestable. 2° Un ressort tel que le spiral, si on vient à l'ajouter, dont une des extrémités sera prise sur le balancier même, & l'autre sur un corps étranger ; dans cet état il arrivera que la roue de rencontre poussant de l'une de ses dents la palette du balancier pour le faire tourner & lui faire décrire un arc, trouvera ce ressort qui lui opposera sa roideur. Il faut donc qu'elle se tende en même tems qu'elle communique le mouvement au balancier.

La roue agissant pour communiquer sa force motrice, comment donc arrive-t-il que par cette double résistance le balancier prenne une vitesse double, & même plus que double que lorsque le balancier étoit seul ? Si l'on vient à augmenter la roideur du ressort spiral & qu'on la rende à-peu-près double de ce qu'elle étoit, le balancier étant le même, la force motrice sera alors insuffisante pour communiquer le mouvement au balancier, & il restera en repos. Si au contraire on laisse le premier ressort spiral, & qu'on réduise les momens du balancier, par exemple, à sa moitié, le ressort spiral alors sera aussi roide à son égard que lorsqu'on avoit doublé sa roideur. Dans ce cas, comme dans le précédent, la roue de rencontre avec sa force motrice sera également insuffisante pour communiquer le mouvement au balancier, & il restera en repos. Voilà une espece de paradoxe que je laisse à expliquer.

Je finirai par une observation. Les Horlogers disent & ont écrit par-tout que l'échappement à recul avoit de l'avantage sur l'échappement à repos, parce qu'on pouvoit essayer le poids de son balancier sans le ressort spiral, ce que l'échappement à repos ne permet pas. En conséquence ils décident qu'il faut faire tirer au balancier 25 à 26 minutes pour 60 ; d'autres en demandant jusqu'à 28, & cela, ajoutent-ils, pour prévenir que la montre n'arrête au doigt : c'est une erreur ; elle peut ne point arrêter au doigt en ne faisant tirer au balancier que 20 minutes, & elle en peut tirer 30 & arrêter au doigt. Cette erreur vient de ce qu'on n'a pas une idée nette du *régulateur. Voyez l'article* ARC DE LEVÉE, où j'indique les moyens d'empêcher l'arrêt au doigt. *Article de M.* ROMILLY.

REGULBIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, sur la côte appellée *Littus saxonicum.* C'est la notice des dignités de l'empire qui en fait mention. Le nom moderne, selon Guil. Cambden, est *Reculuer*, dans la province de Kent à l'embouchure de la Tamise. (*D.J.*)

REGULE D'ANTIMOINE, (*Histoire naturelle, Chimie, Métallurgie & Minéralogie.*) c'est la partie métallique pure du demi-métal, qui est connu sous le nom d'*antimoine.*

Dans l'*article* ANTIMOINE, qui se trouve dans le premier volume de ce Dictionnaire, on n'a donné que des idées incompletes de cette substance ; on a donc cru devoir suppléer ici à ce qui manque à cet article, & traiter l'antimoine de la même maniere qu'on a suivie depuis pour tous les autres demi-métaux & métaux.

L'antimoine est un demi-métal d'une couleur blanche qui approche de celle de l'argent ; à l'intérieur il est composé d'un assemblage d'aiguilles ou de stries. Il n'a ni ductilité ni malléabilité, mais il se casse sous le marteau, & se réduit facilement en poudre. L'action du feu le dissipe & le volatilise ; il a aussi la propriété de volatiliser & d'entraîner avec lui tous les métaux, à l'exception de l'or & de la platine. A un feu doux il se calcine, & se réduit en une chaux ou poudre grise, qui est difficile à fondre, mais qui à un grand feu se convertit en un verre d'un jaune rougeâtre. L'antimoine se dissout dans l'acide du sel marin & dans l'eau régale ; l'acide nitreux ne fait que le rougir sans le dissoudre, & s'amalgame avec le mercure. Il a une très-grande disposition à s'unir avec le soufre, avec qui il constitue ce qu'on appelle *l'antimoine crud.* Ce demi-métal se distingue sur-tout par la propriété qu'il a d'exciter le vomissement lorsqu'on le prend intérieurement.

Ce demi-métal se trouve sous plusieurs formes différentes dans le sein de la terre.

1°. Il se trouve sous la forme réguline qui lui est propre, & alors on le nomme *antimoine vierge* ou *régule d'antimoine natif.* Il est d'un beau blanc brillant, & dans sa fracture il a des facettes, ou des stries assez grandes. Il est très-rare de trouver l'antimoine dans cet état ; M. Swab, conseiller des mines, & membre de l'académie royale des Sciences de Suede, est le premier qui ait découvert de l'antimoine natif parfaitement pur dans la mine de Salberg en Suede ; il fit part de sa découverte à son académie en 1748. Malgré cela la plûpart des minéralogistes allemands ne veulent point se rendre à ce témoignage, ils doutent de l'existence de l'antimoine natif, & prétendent que ce que l'on a voulu faire passer sous ce nom, n'étoit que de l'antimoine plus pur, c'est-à-dire, combiné avec beaucoup moins de soufre qu'il ne l'est ordinairement dans la mine. Il est certain que jusqu'à présent cet antimoine natif ou pur ne s'est trouvé qu'une seule fois par hasard, & en très-petite quantité, dans la mine de Salberg, ce qui fait un préjugé défavorable à la découverte de M. Swab. D'un autre côté, M. Cronstedt dans sa nouvelle Minéralogie publiée en 1759, prend la défense de la découverte de son confrere, & il est à présumer que l'académie de Stockolm, qui possede un grand nombre d'hommes habiles dans la Chimie & la Minéralogie, ne s'en sera point laissée facilement imposer sur une semblable matiere. Quoi qu'il en soit, il seroit à souhaiter que les partisans de cette découverte pussent donner des preuves qui fermassent la bouche aux contradicteurs.

2°. La mine la plus ordinaire de l'antimoine est d'une couleur grise & brillante, à-peu-près comme le fer ; elle est plus ou moins foncée, en raison des substances étrangeres qui y sont mêlées. C'est de l'antimoine combiné avec du soufre, elle se reconnoît toujours par les aiguilles ou pyramides dont elle est composée, qui varient pour la grandeur & pour l'arrangement. En combinant du soufre avec du *régule d'antimoine*, on produit une substance parfaitement semblable à cette mine d'antimoine ; c'est-là ce que l'on appelle *l'antimoine crud*, ou abusivement *l'antimoine* tout court, nom qui ne devroit se donner qu'à ce demi-métal lorsqu'il est pur, comme dans le *régule.*

3°. On trouve de la mine d'antimoine qui est en petites houpes soyeuses, soit rouges, soit pourpres, soit gorge de pigeon. Telle est la mine que l'on trouve à Braundorf en Saxe, & que l'on nomme *fleur d'antimoine.* Les filets dont cette mine est composée varient pour la grandeur & pour l'arrangement qu'elles prennent ; il y en a qui ressemblent à des épis de blé, on en trouve de cette espece en Hongrie, dans les mines d'or ; c'est pour cela que quelques alchimistes l'ont nommée *mine d'antimoine solaire*, & ils ont cru que cette mine étoit plus propre qu'une autre à être employée dans les travaux alchimiques. Quoi qu'il en soit de ces prétentions, les mines d'antimoine dont il s'agit ici sont redevables de leur couleur & de leur figure au soufre & à l'arsenic.

Telles sont les vraies mines d'antimoine. Ce demi-métal se trouve encore outre cela dans quelques mines d'argent & particulierement dans celle que l'on nomme *mine d'argent en plume*. Il se trouve aussi joint à des mines de cuivre & de plomb.

La méthode dont on se sert pour tirer l'antimoine de la mine, est celle que les Chimistes nomment distillation en descendant, *per descensum*; pour cet effet on commence par dégager cette mine à coups de maillets de la roche à laquelle elle est attachée; on pulvérise grossierement la partie de la mine qui a été séparée le plus parfaitement qu'il est possible des substances étrangeres, après quoi on la met dans des pots de terre dont le fond est percé de plusieurs trous; on adapte la partie inférieure de ces pots dans d'autres pots de forme conique, & qui sont enfoncés en terre. On allume du feu au-tour des pots supérieurs qui contiennent la mine d'antimoine; par ce moyen cette substance se fond & va se rassembler dans les pots inférieurs qui sont enfouis: les pierres restent dans les pots supérieurs, & la substance qui a découlé est ce que l'on appelle *l'antimoine crud*, qui n'est autre chose que la matiere réguline de l'antimoine combiné avec du soufre commun, & qu'il ne faut par conséquent point confondre avec l'antimoine pur ou le *régule d'antimoine*.

Lorsqu'on veut avoir l'antimoine pur & dégagé du soufre & des autres substances étrangeres avec lesquelles il est demeuré uni dans l'opération précédente, pour cet effet on joint à l'antimoine crud des substances qui aient plus de disposition que lui à s'unir avec le soufre, par ce moyen il quitte l'antimoine qui tombe au fond du creuset. Il y a plusieurs manieres de produire cet effet. 1°. On prend quatre parties d'antimoine crud, on y joint trois parties de tartre & une partie & demie de nitre; ces deux sels doivent être bien séchés; on pulvérise ces trois substances, & on les mêle bien exactement, après quoi on en met une cueillerée dans un creuset rougi au feu; il se fait une détonation: on attend qu'elle soit achevée pour remettre une nouvelle cueillerée, & l'on continue de même jusqu'à ce que tout le mélange soit parfaitement fondu; on laisse le tout au feu pendant environ une demi-heure; alors on verse la matiere fondue dans un cône de fer bien sec & frotté de suif, où on la laisse refroidir. On trouvera que l'antimoine pur, que l'on nomme *régule d'antimoine*, occupera la partie inférieure, on pourra le séparer à coups de marteau des scories qui seront à sa partie supérieure. Si cette opération a été faite avec exactitude, c'est-à-dire si le mélange est entré dans une fusion parfaite, on trouvera la forme d'une étoile à la surface du *régule d'antimoine*. Cette étoile a donné lieu à de grandes spéculations de la part des Alchimistes, curieux de trouver du merveilleux en tout, quelques-uns d'entr'eux ont cru y voir d'une façon sensible l'influence des astres; mais le célebre Stahl a rendu raison d'une façon naturelle de ce phénomene, & a prouvé qu'il dépendoit de la parfaite fusion des matieres, & de l'égalité du refroidissement du *régule*; en effet, le *régule d'antimoine* refroidit plus lentement au centre qu'à sa circonférence; on voit aboutir des rayons qui partent d'un centre commun, ce qui forme l'espece d'étoile dont on a parlé. On changera totalement cette figure, si en appliquant des linges mouillés au cône où l'on a versé la matiere fondue, on fait qu'un des côtés refroidisse plus promptement qu'un autre. M. Rouelle conclud d'après cette expérience, que les substances métalliques prennent un arrangement symmétrique, ou sont susceptibles d'une crystallisation, qui est plus sensible dans les demi-métaux que dans les métaux, parce que les parties des premiers ont moins de liaison ou de continuité que les derniers.

2°. On peut encore dégager l'antimoine crud de son soufre par le moyen du fer. On prend deux parties d'antimoine crud, & une partie de pointes de cloux. On met ces pointes de cloux dans un creuset placé dans un fourneau de forge; lorsqu'elles sont bien embrasées, on y jette l'antimoine crud pulvérisé, & l'on remue avec une baguette de fer; on donne un très-grand feu, jusqu'à ce que toute la matiere soit parfaitement en fusion; alors on y joint un peu de nitre bien séché; quand la matiere est bien fondue, on la vuide dans un cône de fer chaud & frotté de suif, & l'on obtient un *régule d'antimoine* que l'on nomme *martial*, parce qu'il a été obtenu par le moyen du fer. Comme ce *régule* n'est point encore parfaitement pur, on est obligé de le faire refondre de nouveau, en y joignant un peu d'antimoine crud, afin de fournir du soufre au fer qui peut être demeuré uni avec le *régule d'antimoine*; on y ajoute aussi un peu de nitre, qui détonne avec le fer & le soufre, & qui par-là contribue à les réduire en scories; de cette maniere on obtient un nouveau *régule* plus pur que le premier. On refond de nouveau ce *régule*, mais alors on n'y joint qu'un peu de nitre pour faciliter la fusion; après quoi l'on aura un *régule d'antimoine* parfaitement pur: si la fusion a été parfaite, & si le refroidissement s'est fait convenablement, on y remarquera une étoile semblable à celle dont on a parlé ci-dessus. Si on refond le *régule* avec une grande quantité d'alkali fixe, la fusion sera plus parfaite, & les scories qui nageront à la surface du *régule* s'appellent *scories succinées*, parce que dans la fusion elles ont la couleur & la transparence du succin.

Quand le *régule d'antimoine* a été purifié de la maniere qui vient d'être indiquée, il devient propre à toutes les opérations chimiques & pharmaceutiques auxquelles on veut l'employer.

La teinture d'antimoine n'est autre chose que les scories produites dans la premiere opération que l'on a décrite pour obtenir le *régule*, dissoutes dans l'esprit-de-vin. Ces scories ne sont autre chose qu'un foie de soufre qui tient encore une portion d'antimoine en dissolution.

Le foie d'antimoine se fait en fondant ensemble deux parties d'alkali fixe avec autant d'antimoine crud, ce qui produit un foie de soufre qui tient une portion d'antimoine en dissolution. Cette substance attire l'humidité de l'air, c'est pourquoi il faut y verser de l'esprit-de-vin pendant qu'elle est encore chaude, lorsqu'on veut faire la teinture d'antimoine. Si on mêle ensemble parties égales d'antimoine crud & de nitre bien sec & bien pulvérisé, & si après avoir mis ce mélange dans un mortier de fer, on y jette un charbon ardent, & que l'on couvre le mortier, il se fait une détonation vive, accompagnée d'une fumée épaisse; & l'on trouve au fond du mortier une matiere que l'on appelle *faux foie d'antimoine*, parce qu'il differe de celui qui a été décrit ci-dessus. En effet, il n'attire point l'humidité de l'air; il contient du foie de soufre, du tartre vitriolé, qui se dissolvent dans l'eau bouillante, & il se précipite une poudre rouge que l'on a nommée *crocus metallorum*, ou *safran des métaux*.

Si on dissout le foie d'antimoine dans de l'eau chaude, & que l'on filtre cette dissolution toute chaude, elle se troublera à mesure qu'elle se refroidira, & il s'en précipitera une poudre que l'on appelle *soufre grossier d'antimoine*. Si on filtre de nouveau la liqueur, & qu'on y verse un peu de vinaigre distillé, il se précipite une poudre d'un rouge foncé, que l'on nomme *soufre doré d'antimoine*. En filtrant de nouveau la liqueur à plusieurs reprises, & en y mettant à chaque fois une petite quantité de vinaigre distillé, on aura de nouveau un soufre d'antimoine, mais qui deviendra d'une couleur plus claire, & qui sera moins

chargée de la partie réguline de l'antimoine.

Le *kermes minéral*, ou la *poudre des Chartreux* ſe fait en prenant trois parties d'antimoine crud concaſſé groſſierement ; on les fait bouillir dans cinq parties d'eau, dans laquelle on aura fait diſſoudre une partie de ſel alkali fixe. Lorſque l'eau aura été réduite à trois cinquiemes, on la décantera, & il ſe précipitera au fond une poudre rougeâtre, que l'on lavera quinze ou vingt fois dans un grand volume d'eau ; c'eſt la méthode ſuivie par M. Rouelle afin de lui enlever l'alkali fixe qui la rendroit cauſtique & émétique.

Le *régule d'antimoine médicamenteux* ſe prépare en faiſant fondre enſemble dans un creuſet cinq parties d'antimoine crud, avec une partie de ſel alkali fixe. Lorſque la matiere ſera bien fondue on la verſera dans un mortier de fer chauffé.

La neige d'antimoine eſt une préparation qui ſe fait en mettant du *régule d'antimoine* pulvériſé dans un pot de terre que l'on place ſur un fourneau auquel on l'attachera par un lut, afin de concentrer la chaleur. On couvre le pot d'un couvercle percé d'un petit trou, qui y entrera facilement, & qui ſera placé à environ deux ou trois doigts au-deſſus du *régule d'antimoine*. On fermera le pot d'un autre couvercle ; on donnera un degré de feu qui faſſe rougir le fond du pot & qui tienne l'antimoine en fuſion. Lorſque les vaiſſeaux ſeront refroidis, on trouvera à la ſurface du *régule d'antimoine* une matiere blanche cryſtalliſée en forme d'aiguilles aſſez longues. Cette opération, ſuivant la remarque de M. Rouelle, prouve que l'antimoine eſt volatile tout ſeul & par ſa nature.

Si on mêle enſemble une partie d'antimoine crud & deux parties de ſel ammoniac bien ſéché, on n'aura qu'à mettre ce mélange dans une cucurbite de terre, à laquelle on adaptera un chapiteau de verre & ſon récipient. On pouſſera le feu peu-à-peu juſqu'à faire rougir le fond du vaiſſeau ; par ce moyen on aura dans le récipient de l'eſprit de ſel ammoniac, & les parois du chapiteau ſeront couverts de petites aiguilles jaunes, brunes & rouges que l'on nomme *fleurs rouges d'antimoine*, dans leſquelles une portion de ce demi-métal s'eſt ſublimée avec le ſel ammoniac. M. Rouelle regarde cette préparation comme peu sûre, vû que l'on n'eſt jamais aſſez certain de la quantité d'antimoine qui s'eſt unie & élevée avec le ſel ammoniac.

En mettant de l'antimoine crud ſur un plat de terre que l'on place ſur un fourneau, & ayant attention de remuer de tems en tems, on réduit l'antimoine en une chaux griſe ; mais il faut donner un feu doux, qui ne faſſe point fondre l'antimoine. Quoique dans cette opération l'antimoine perde la plus grande partie de ſon ſoufre, on ne laiſſe pas de le trouver à la fin plus peſant qu'il n'étoit auparavant, phénomene qui a fort embarraſſé les Chimiſtes. Glauber préſume que cette augmentation de poids n'eſt qu'apparente, & que la peſanteur abſolue demeure la même, & qu'il n'y a que la peſanteur ſpécifique qui augmente, tandis que le volume de la matiere diminue. M. Rouelle a trouvé par des expériences hydroſtatiques, que la peſanteur ſpécifique de l'antimoine étoit réellement augmentée par la calcination. En faiſant fondre la chaux d'antimoine dans un creuſet avec du flux noir, on aura un vrai *régule d'antimoine.*

Si l'on prend de la chaux d'antimoine griſe, c'eſt-à-dire qui n'ait pas entierement perdu ſon phlogiſtique, en la mettant dans un creuſet rougi & placé au milieu des charbons dans un fourneau de forge ; cette chaux entrera en fuſion, & formera un verre d'un jaune d'hyacinthe, que l'on nomme *verre d'antimoine.* Ce verre ſera plus ou moins coloré, ſuivant que la chaux d'antimoine ſera plus ou moins privée de phlogiſtique.

L'antimoine diaphorétique ſe fait en mêlant enſemble une partie de *régule d'antimoine* avec trois parties de nitre bien ſec ; on jette ce mélange par cuillerées dans un creuſet rougi dans les charbons, on remue le mélange avec une ſpatule de fer, & on le jette dans de l'eau. C'eſt une chaux d'antimoine privée de tout phlogiſtique ; quelques Chimiſtes l'appellent *matiere perlée.* Il eſt très-néceſſaire de laver cette matiere dans un grand nombre d'eaux, afin de lui enlever ſa cauſticité. Il doit être blanc lorſqu'il a été préparé convenablement, & alors il n'eſt nullement émétique. C'eſt à cette même ſubſtance que l'on a donné le nom de *ceruſſa antimonii.* Si l'on fait détoner parties égales d'antimoine & de nitre dans une cornue tubulée rougie par le fond, & à laquelle on aura adapté un ballon dans lequel on aura mis de l'eau, les fumées qui s'éléveront dans la détonation paſſeront dans le ballon, & formeront une liqueur acide que l'on a nommée *cliſſus antimonii*, & qui eſt un mélange d'acide nitreux & d'acide ſulfureux volatil ; ce qui reſtera dans la cornue, eſt un véritable antimoine diaphorétique.

Le tartre ſtibié, ou tartre émetique, ou émétique, eſt un ſel formé par l'union de l'acide du tartre avec l'antimoine. Pour le faire, on prendra parties égales de verre d'antimoine & de crême de tartre, on pulvériſera & on mêlera bien ces deux matieres ; on les mettra dans de l'eau bouillante, alors il ſe fera une effervescence très-vive ; lorſqu'elle ſera paſſée on ôtera le vaiſſeau du feu ; on filtrera la diſſolution, & en la faiſant évaporer, l'on aura un ſel neutre, que l'on diſſoudra de nouveau pour le remettre en évaporation. Cette méthode, qui eſt celle de M. Rouelle, eſt la plus ſure ; par ſon moyen l'on a un tartre émétique qui agit uniformément.

Le vin émétique eſt du vin dans lequel on a laiſſé infuſer du verre d'antimoine. Il eſt plus ou moins violent, ſuivant que le vin eſt plus ou moins chargé d'acide.

Le beurre d'antimoine eſt l'acide du ſel marin combiné avec l'antimoine. Pour faire cette préparation, on n'aura qu'à joindre enſemble quatre parties de ſublimé corroſif, & une partie d'antimoine crud. Après avoir bien pulvériſé & mêlé ces deux matieres, on les mêlera dans une cornue de verre, que l'on placera au bain de ſable, & à laquelle on adaptera un ballon ou grand récipient. On couvrira la cornue d'un dôme de terre ; on donnera le degré de chaleur de l'eau bouillante ; il paſſera dans le col de la cornue, une matiere épaiſſe, qui eſt ce qu'on appelle le *beurre d'antimoine* ; lorſqu'elle s'arrête ou ſe fige, on la fait couler en approchant un charbon allumé du col de la cornue. Si on diſſout cette matiere dans une grande quantité d'eau, il ſe précipite une poudre blanche, qui eſt un ſel connu ſous le nom de *mercure de vie*, ou de *poudre d'Algarotti.* Après que le beurre d'antimoine eſt paſſé à la diſtillation, il reſte dans la cornue une poudre noire. Si on continue à donner un degré de chaleur convenable, il s'éleve & s'attache à la partie ſupérieure de la cornue, une ſubſtance rouge, que l'on nomme *cinnabre d'antimoine*, qui n'eſt autre choſe que le mercure contenu dans le ſublimé corroſif, qui après s'être dégagé de l'acide du ſel marin, s'eſt uni avec le ſoufre de l'antimoine crud. Quelques auteurs ont vanté l'uſage de ce cinnabre, mais dans la réalité il n'a aucun avantage ſur le cinnabre factice ordinaire.

Le bezoard minéral ſe fait en prenant une partie de beurre d'antimoine, & deux parties d'acide nitreux, que l'on met dans une cornue de verre placée au fourneau de réverbere ; il paſſe dans le récipient une véritable eau régale que l'on nomme *eſprit philoſophique*, ou *eſprit beſoardique* ; & il reſte dans le fond de la cornue une chaux d'antimoine que l'on a jugé à propos de nommer *beſoard minéral.*

Les

Les Alchimistes toujours occupés de merveilles, ne se sont point oubliés sur le chapitre de l'antimoine; ils ont donné à cette substance une infinité de noms mystérieux, par lesquels on a voulu indiquer les propriétés de ce demi-métal, dont on n'avoit que des idées très-imparfaites; c'est ainsi qu'on l'a appellé *lupus, proteus, ultimus judex, plumbum sacrum, marcasita saturni, plumbum philosophorum, plumbum nigrum, magnesia plumbi, radix metallorum, omnia in omnibus, le lion rouge, le lion oriental, &c.* Quelques-uns ont cru qu'il étoit susceptible d'être converti en un métal plus parfait, & l'on a sur-tout vanté l'antimoine qui venoit des mines d'or de Hongrie, parce qu'on étoit dans la persuasion qu'il contenoit un *soufre solaire.* On ne s'arrêtera point à refuter toutes ces idées romanesques qui n'ont aucun fondement.

Les Chimistes plus raisonnables regardent l'antimoine comme composé de trois substances; 1°. d'une terre métallique, qui a la propriété de se vitrifier, comme on le voit par le verre d'antimoine; 2°. d'une substance arsénicale, à laquelle on attribue sa volatilité, & la propriété qu'il a d'exciter le vomissement; 3°. du phlogistique, ou de la matiere inflammable qui donne à toutes les substances métalliques la forme qui leur est propre, & qui, lorsqu'elle leur est enlevée, les laisse dans l'état d'une terre ou d'une chaux.

L'antimoine a la propriété de dissoudre tous les métaux, à l'exception de l'or; c'est pour cela qu'on s'en sert avec succès pour purifier ce roi des métaux, de tous ceux avec qui il peut être allié. *Voyez* OR. Mais dans cette opération ce n'est point la partie réguline de l'antimoine qui purifie l'or; c'est le soufre avec lequel il est uni qui décompose l'argent, le cuivre, le fer, ou le plomb, qui étoient alliés avec l'or; ce qui est si vrai, que jamais on ne parviendroit à purifier l'or, si on n'employoit que du *régule d'antimoine;* il faut pour produire cet effet de l'antimoine crud, qui est chargé de soufre, comme on l'a fait observer.

Le régule d'antimoine entre dans un grand nombre d'alliages métalliques. On en met avec l'étain, dans le bronze, *&c.*

C'est sur-tout dans la médecine & dans la pharmacie que son usage est le plus étendu; la propriété qu'il a à faire vomir le rend très-propre à dégager l'estomac, & les premieres voies des humeurs qui l'embarrassent; mais les préparations de l'antimoine demandent à être faites par une main habile, vû que c'est de-là que dépendent ses bons ou ses mauvais effets. Il faut aussi que le médecin, avant que de l'administrer, consulte le tempérament & la force de son malade. Il est nécessaire d'observer que les acides tirés des végétaux, tels que le vinaigre, le jus de citron, *&c.* donnent beaucoup plus d'activité aux préparations de l'antimoine; c'est donc une méthode absurde & dangereuse, que celle de quelques médecins, qui ordonnent de la limonnade aux malades qui sont trop fatigués par les effets du tartre émétique, vû que par là loin d'amortir son action, ils l'augmentent considérablement. On ne courra aucun risque lorsqu'on donnera une petite quantité du tartre émétique, préparé de la maniere qui a été indiquée, dans un grand volume d'eau chaude. La méthode que M. Rouelle recommande, est de faire dissoudre quatre grains de ce tartre dans une chopine d'eau, que l'on divisera en quatre verres, & que le malade prendra de quart d'heure en quart d'heure, jusqu'à ce qu'il commence à vomir; alors il cessera d'en prendre, & boira une grande quantité d'eau chaude; ce qui empêchera l'incommodité & le danger du remede.

Ce sont apparemment les mauvais effets de l'antimoine, ou plûtôt la mauvaise maniere de l'administrer, qui ont fait autrefois regarder cette substance comme un poison. Tout le monde sait que l'antimoine a été jadis proscrit par arrêt du parlement de Paris. Les ouvrages de plusieurs médecins du siecle passé sont remplis de déclamations étranges contre un remede, qui sera infiniment utile, lorsqu'il sera donné à propos & avec les précautions nécessaires. (—)

RÉGULES, nom que les *Horlogers* donnent à deux petits poids qui servoient autrefois à régler les horloges; ils se mettoient sur le folio de chaque côté de son centre de mouvement; de façon qu'en les approchant plus ou moins près de ce centre, on parvenoit à régler l'horloge. *Voyez nos Planches de l'Horlogerie.*

RÉGULIER, adj. (*Gramm.*) *Voyez* REGULARITÉ.

REGULIER, ERE, adj. il y a *en Grammaire* des mots *réguliers* & des phrases *régulieres.* Les mots déclinables sont *réguliers*, lorsque la suite des terminaisons que l'usage leur a accordées est semblable à la suite des terminaisons correspondantes du paradigme commun à tous les mots de la même espece. Les phrases sont *régulieres* lorsque les parties en sont choisies & ordonnées conformément aux procédés autorisés par l'usage de la langue dans les cas semblables. *Voyez* IRRÉGULIER, ANOMAL, HÉTÉROCLITE, PARADIGME, PHRASE & PROPOSITION.

RÉGULIER, *en terme de Géométrie;* une figure *réguliere* est celle dont tous les côtés & tous les angles sont égaux entre eux. *Voyez* FIGURE.

Le triangle équilatéral & le quarré, sont des figures *régulieres. Voyez* QUARRÉ & TRIANGLE. Toutes les autres figures *régulieres* qui ont plus de quatre côtés, sont appellées *polygones réguliers. Voyez* POLYGONE. Il n'y a point de figure *réguliere* qu'on ne puisse inscrire dans le cercle. *Voyez* CERCLE. Sur les propriétés, *&c.* des figures *régulieres*, *voyez* POLYGONE.

Un corps *régulier* que l'on appelle aussi *corps platonique*, est un solide terminé de tous côtés par des plans *réguliers* & égaux, & dont tous les angles solides sont égaux. *Voyez* CORPS, PLAN & SOLIDE.

Il n'y a que cinq corps *réguliers*, savoir l'*hexahedre* ou le *cube*, qui est composé de six quarrés égaux; le *tétrahedre*, de quatre triangles égaux; l'*octahedre*, de huit; le *dodécahedre*, de douze pentagones, & l'*icosahedre*, de vingt triangles égaux. *Voyez* CUBE, TETRAHEDRE, OCTAHEDRE, *&c.* Ces cinq corps sont les seuls de cette espece qui existent dans la nature.

Maniere de mesurer la surface & la solidité des cinq corps réguliers. On a donné la méthode de trouver la solidité du cube au *mot* CUBE. Le *tétrahedre* étant une pyramide, & l'*octahedre* une double pyramide; l'*icosahedre* étant composé de vingt pyramides triangulaires, & le *dodécahedre* un solide compris sous 12 pyramides à 5 angles, dont les bases sont dans la surface de l'icosahedre & du dodécahedre, & les sommets au centre; on peut trouver la solidité de ces corps par les regles que nous avons données au mot *pyramide. Voyez* PYRAMIDE. On a leur surface en trouvant celle d'un des plans au moyen des lignes qui le terminent (*voyez* TRIANGLE); & en multipliant l'aire ainsi trouvée par le nombre dont le corps reçoit sa dénomination; par exemple par 4 pour le tétrahedre, par 6 pour l'exahedre ou cube, par 8 pour l'octahedre, par 12 pour le dodécahedre, & par 20 pour l'icosahedre. Le produit donnera la surface de ces solides. *Voyez* AIRE & SUPERFICIE.

Proportion de la sphere & des cinq corps réguliers *qui y sont inscrits, le diametre de la sphere étant supposé égal à 2.*

La circonférence d'un grand cercle est	6.	28318.
Surface d'un grand cercle,	3.	14159.
Surface de la sphere,	12.	56637.
Solidité de la sphere,	4.	18859.
Coté du tétrahedre,	1.	62299.
Surface du tétrahedre,	4.	6188.
Solidité du tétrahedre,	0.	15132.

Côté d'un cube ou hexahedre,	1.	1547.
Surface de l'hexahedre,	8.	
Solidité de l'hexahedre,	1.	5396.
Coté de l'octahedre,	1.	41421.
Surface de l'octahedre,	6.	9282.
Solidité de l'octahedre,	1.	33333.
Coté du dodécahedre,	0.	71364.
Surface du dodécahedre,	10.	51462.
Solidité du dodécahedre,	2.	78516.
Coté de l'icosahedre,	1.	5146.
Surface de l'icosahedre,	9.	57454.
Solidité de l'icosahedre,	2.	53605.

Supposé que l'on veuille tirer un de ces corps d'une sphere de quelque autre diametre, on fera la proportion suivante : comme le diametre de la sphere 2 est au côté du solide qui lui est inscrit (supposons le cube 1 1547), de même le diametre de telle autre sphere qu'on voudra (supposons 8) est à 9 . 2376, qui est le côté du cube inscrit dans cette derniere sphere.

Soit dy (*Pl. géométr. fig. 81.*) le diametre de telle sphere qu'on voudra, & da $\frac{1}{3}$ du diametre, cette même sphere $= ab = br$. Elevez les perpendiculaires ae, cf, & bg, & tirez de, df, er, fr, gr, dg, re sera le coté du tétrahedre; df le côté de l'exahedre; de le côté de l'octahedre; & coupant de en moyenne & extrème raison au point n, dn sera le côté du dodécahedre. Elevez le diametre dy perpendiculairement en r du centre c, menez à son sommet la ligne co, qui coupe le cercle au point h, abaissez la perpendiculaire hm, mr sera le côté de l'icosahedre.

Les courbes *régulieres* sont celles dont la courbure est uniforme, c'est-à-dire qui n'ont ni point d'inflexions, ni point de rebroussement, *&c.* telles sont les sections coniques. *Voyez* COURBE, SECTION CONIQUE, *&c.*

On appelle *courbes irrégulieres* celles qui ont un point d'inflexion ou de rebroussement; telles sont la *conchoide* & les *paraboles cubiques solides*, dont le parametre est un quarré. *Voyez* INFLEXION & REBROUSSEMENT. *Chambers.* (*E*)

RÉGULIER, *mode*, (*Musique.*) on appelle *mode régulier* celui qui a une cinquieme juste au-dessus de sa finale; & la cadence *réguliere* est celle qui tombe sur les cordes essentielles du mode. (*D. J.*)

RÉGULIER *adjectif*, (*Jurisprudence.*) se dit de ce qui est conforme aux regles; un acte est *régulier* lorsqu'il est rédigé suivant ce qui est permis & ordonné par les réglemens; une procédure est *réguliere* lorsqu'elle est conforme à l'ordonnance & aux arrêts & réglemens de la cour. *Voyez* ACTE, FORME, FORMALITÉ, PROCEDURE.

RÉGULIER, est aussi celui qui observe une certaine regle de vie, & dans ce sens on comprend sous le terme de *réguliers* tous les moines, religieux & religieuses, chanoines & chanoinesses *réguliers*, même certains ordres militaires & hospitaliers, & autres personnes qui ont embrassé une regle.

On appelle *bénéfice régulier* celui qui est affecté à un *régulier. Voyez* BÉNÉFICE.

Les premieres regles sont celles qui furent prescrites aux moines par leurs abbés, tels que S. Paul, S. Antoine & S. Hilarion, en Egypte & dans la Palestine.

La premiere regle dont il soit parlé en France, est celle de S. Colomban, qui fut approuvée dans le concile de Mâcon, en 627.

Les moines embrasserent ensuite celle de S. Benoît, qu'ils reconnurent pour la plus parfaite de toutes.

Les quatre principales regles connues en France sont celles de S. Basile, de S. Augustin, de S. Benoît, & de S. François.

Il y a en outre 24 autres constitutions, ou regles particulieres observées dans diverses maisons religieuses & communautés.

Les *réguliers* ont un supérieur de même qualité qui prend le titre d'*abbé*, ou autre titre, selon l'usage de chaque ordre ou communauté.

La jurisdiction des supérieurs *réguliers* n'étoit autrefois que correctionnelle, présentement elle s'étend à tout ce qui est du gouvernement monastique. Ils peuvent prononcer des censures contre les religieux, les en absoudre, condamner aux peines portées par la regle ou par les canons ceux qui ont commis des crimes dans le cloitre.

Le supérieur des *réguliers* doit être *régulier* lui-même, de sorte que les abbés commendataires n'ont point de jurisdiction sur leurs religieux, à moins que le pape ne la leur ait accordée par un indult particulier.

Les *réguliers* doivent être gouvernés suivant la regle de leur ordre.

Pour que la regle soit canonique, il faut qu'elle soit du nombre de celles que l'Eglise a approuvées.

Depuis le concile de Latran, on n'en peut point établir de nouvelle sans le consentement exprès du saint siege.

Les bulles d'érection donnent ordinairement aux chapitres généraux le pouvoir de faire de nouveaux statuts.

Mais aucune regle, ni aucun statut n'ont force de loi en France, qu'ils n'ayent été autorisés par lettres-patentes dûement enregistrées.

L'évêque diocésain est le supérieur immédiat de tous les *réguliers* qui ne sont pas soumis à une congrégation & sujets à des visiteurs, quand même ces *réguliers* prétendroient être soumis immédiatement au saint siege. Il peut conséquemment les visiter, leur donner des statuts pour la discipline réguliere, & juger les appels que l'on interjette des jugemens des supérieurs *réguliers*.

Les *réguliers* mêmes qui sont en congrégation, sont soumis à la jurisdiction de l'évêque, à moins qu'ils n'ayent titre & possession d'exemption; l'évêque peut par conséquent visiter leurs maisons, y faire des réglemens pour le service divin, la discipline réguliere & le temporel, & enjoindre aux supérieurs de faire le procès à ceux qui ont commis quelque délit dans le cloître; mais il ne connoît ni par lui-même, ni par son official des jugemens rendus par les supérieurs de chaque monastere; ces appels sont portés devant les supérieurs majeurs *réguliers*. L'évêque pourroit néanmoins connoître de ces délits, si le supérieur *régulier*, en étant averti par l'évêque, négligeoit de le faire.

Pour ce qui est des monasteres, chefs & généraux d'ordre, de ceux où résident les supérieurs *réguliers*, qui ont jurisdiction sur d'autres monasteres du même ordre, & ceux qui étant exempts de la jurisdiction épiscopale se trouvent en congrégation, l'évêque ne peut les visiter. S'il y arrive quelque desordre, il doit avertir les supérieurs *réguliers* d'y pourvoir dans six mois, ou même plutôt, si le cas est pressant; & faute par les supérieurs *réguliers* de justifier à l'évêque qu'ils se sont conformés à ce qu'il leur a prescrit, il peut ordonner ce qui convient pour remédier aux abus, en se conformant à la regle du monastere.

Quoique l'évêque fasse la visite dans les monasteres non-exempts, soumis à une congrégation, le supérieur *régulier* peut aussi faire la sienne pour l'observation de la discipline.

Les congrégations de *réguliers* doivent tenir au-moins de trois en trois ans des chapitres généraux ou provinciaux, dans lesquels on examine entre autres choses, tout ce qui concerne la discipline réguliere. *Voyez* CHAPITRE.

Les ordonnances des supérieurs *réguliers* ou du

chapitre en matiere de discipline sont exécutoires par provision, comme celles de l'évêque.

Les appels des jugemens des premiers supérieurs des monasteres en congrégation, se portent de degré en degré jusqu'au général de l'ordre, & de-là au pape, qui délegue des juges sur les lieux pour juger l'appel.

La voie d'appel que les *réguliers* ont devant leurs supérieurs, n'empêche pas qu'ils ne puissent aussi se pourvoir devant leur évêque, dans les cas où il a jurisdiction sur eux, ou aux juges royaux dans les cas royaux, ou au parlement par appel comme d'abus.

Un *régulier* qui commet quelque délit hors du monastere est justiciable de l'official.

Quand les délits des *réguliers* ne méritent qu'une légere correction, les supérieurs ne sont pas astraints à instruire le procès dans toutes les formes; mais s'il s'agit d'une peine grave, il faut se conformer à l'ordonnance criminelle.

La reforme des *réguliers* appartient à leurs supérieurs & à l'évêque; & si ceux-ci négligeoient de le faire, ou ne croyoient pas avoir assez d'autorité; le roi, comme protecteur des canons, & les parlemens y pourvoient. *Voyez* les *lois ecclésiastiques* de M. d'Héricourt; *ch. x. du gouvernement des réguliers*, & les *mots* CHAPITRE, MONASTERE, REFORME, RELIGIEUX. (*A*)

RÉGULO, s. m. (*Hist. mod.*) titre qu'on donne aux fils des empereurs de la Chine.

Le fils de l'empereur qui avoit alors la qualité de premier *régulo*, étoit seulement celui de ses enfans qui étoit le plus en faveur; mais tout-à-coup les choses changerent de face: l'empereur fut instruit par quelques intelligences secretes qu'il s'étoit ménagées, de l'innocence du prince héréditaire, qu'il avoit déposé, & des artifices qu'on avoit employés pour le perdre auprès de lui; & singulierement que le *régulo*, pour lui succéder avoit eu recours à la magie & à l'instigation de certains lama, ou prêtres tartares, avoit fait enterrer une statue dans la Tartarie, cérémonie qui avoit été accompagnée de plusieurs opérations magiques. L'empereur donna promptement des ordres pour se saisir du lama & déterrer la statue; & le *régulo* eut son palais pour prison. *Lettres édif. & cur.*

REGULUS, s. m. *en Astronomie*; c'est le nom d'une étoile de la premiere grandeur, qui est dans la constellation du lion; on l'appelle aussi, à cause de sa situation, *cor leonis*, ou le *cœur de lion*; les Arabes la nomment *alhabor*. *Voyez* ÉTOILE. (*O*)

RÉHABILITATION, s. f. RÉHABILITER, v. act. (*Gramm. & Jurisprud.*) c'est l'acte par lequel le roi remet en sa bonne forme & rénommée quelqu'un qui auroit été condamné à quelque peine infamante. Cette *réhabilitation* s'opere par des lettres du grand-sceau, par lesquelles le roi veut que pour raison des condamnations qui étoient intervenues contre l'impétrant, il ne lui soit imputé aucune incapacité ou note d'infamie, & qu'il puisse tenir, posséder & exercer toutes sortes d'offices. *Voyez le tit. 16 de l'ordon. de 1670.*

On trouve, dit M. le P. Hénault, un fait bien singulier dans des lettres du 20 Juin 1383, qui sont au registre 123 du trésor des chartres, *piece 2*. Le roi (Charles VI.) voulant *réhabiliter* un coupable, nommé Jean Mauclerc, habitant de Senlis, à qui le poing avoit été coupé pour avoir frappé un flamand nommé Jean le Brun, lui permit de remplacer ce poing par un autre, fait de la matiere qu'il voudra.

On peut aussi faire *réhabiliter* ou purger la mémoire d'un défunt en appellant de la sentence rendue par contumace, ou si c'est un jugement en dernier ressort, il faut se pourvoir devant les mêmes juges; mais si le défunt est décedé après les cinq ans de la contumace, on n'est point reçu à purger sa mémoire sans lettres du grand-sceau. *Voyez le tit. 17 de l'ordon. de 1670.*

Réhabilitation de noblesse, est l'acte qui fait revivre la noblesse que quelqu'un avoit perdue, par quelque jugement qui l'en avoit déclaré déchu, lui ou ses ancêtres, ou bien lorsqu'elle avoit été perdue par quelqu'acte dérogeant.

Cette *réhabilitation* s'opere aussi par des lettres qui doivent être registrées au parlement, en la chambre des comptes, & en la cour des aides. *Voyez* Bacquet, *des francs-fiefs.*

Réhabilitation de mariage, est une nouvelle célebration de mariage que l'on fait pour réparer le vice d'un premier mariage.

Cet acte est qualifié improprement de *réhabilitation*; la nouvelle célebration de mariage est le seul acte que l'on considere, & elle n'a point l'effet de valider le premier mariage qui étoit nul.

Le parlement ordonne quelquefois qu'un mariage sera réhabilité lorsqu'il ne peche que par quelque défaut de forme, & que les parties consentent de demeurer unies; mais le juge d'église ne peut ordonner une telle *réhabilitation*. *Voyez* au *mot* MARIAGE. (*A*)

RÉHABITUER, v. act. & neut. (*Gram.*) reprendre une habitude. REHACHER, v. act. (*Gram.*) hacher de-rechef. RÉHANTER, v. act. (*Gramm.*) fréquenter de nouveau. REHAZARDER, v. act. (*Gram.*) abandonner une seconde fois au hazard. *Voyez* HABITUER & HABITUDE, HACHER & HACHURE, HANTER & FRÉQUENTATION, HAZARDER & HAZARD.

REHAUSSER, v. act. (*Comm.*) augmenter ou faire augmenter le prix. Les blés & les vins *rehaussent* quand il n'y a pas apparence d'une belle moisson ou d'une vendange abondante. Les acaparemens sont prohibés, parce qu'ils font *rehausser* le prix des marchandises. *Voyez* ACAPAREMENT & ACAPARER. *Diction. de Commer. & de Trév.*

REHAUTS, s. m. on appelle *rehauts* en *Peinture*, les lumieres d'un dessein faites avec du blanc, ou d'autres couleurs lumineuses, lorsque ce dessein est sur du papier coloré; & si ce papier est blanc, sa couleur conservée fait les *rehauts*.

On appelle encore *rehauts* en *Peinture*, les lumieres qu'on place par hachure, lorsqu'on veut imiter quelque morceau de sculpture, bas-relief, ou ronde-bosse.

Le plus communément tous ces *rehauts* sont faits avec de l'or-couleur si l'ouvrage est en huile, & de mordant, s'il est en détrempe. L'on y applique de l'or, de l'argent ou du cuivre en feuilles, qui ne s'attachant qu'à ces hachures, fait les *rehauts* ou lumieres, & c'est ce qu'on appelle *rehausser d'or*. *Rehauts*, réhausser ne convient qu'à ces sortes d'ouvrages; on ne dit point les *rehauts* d'un tableau, ni rehausser un tableau.

RÉHEURTER, v. act. heurter de-rechef, *voyez* HEURTER.

REI, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans l'Irak persienne, *voyez-en l'article* au *mot* REY. (*D. J.*)

REJAILLIR, v. n. (*Gramm.*) il se dit de tous les corps qui sont poussés contre d'autres qui les renvoient. La balle a *rejailli* jusqu'ici. La honte en *rejaillira* sur vous.

Il se dit du mouvement direct d'un fluide mû avec violence hors de son canal. Le sang a *rejailli* jusqu'au pié de son lit.

RÉJALLAGE *d'une cuve*, RÉJALLER *une cuve*, (*Teinture.*) c'est la remplir d'eau chaude deux ou trois jours après qu'elle aura travaillé, si elle se trouve trop diminuée.

REICHENAW, (*Géog. anc.*) en latin *Augia dives*;

petite île du lac de Constance, au sud de la presqu'île qu'elle forme. Elle a environ une lieue de longueur du sud-est au nord-ouest, & moitié moins de largeur. S. Firmin y fonda en 724 un célebre monastere sous la regle de S. Benoît, & en fut le premier abbé. Ses successeurs eurent séance aux dietes de l'empire parmi ceux du cercle de Suabe, & devinrent très-puissans. Les évêques de Constance firent unir cette île à leur manse épiscopale en 1540, & en jouissent encore. L'empereur Charles le Gros est inhumé dans l'église de l'abbaye. (*D. J.*)

REICHENBACH, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne, l'une dans le Woitgland, entre Altembourg & Olmitz. Elle est commerçante, & appartient à l'électeur de Saxe. L'autre *Reichenbach* est une petite ville de Silésie, dans la principauté de Schweidnitz, sur une riviere de même nom. Les impériaux la prirent en 1613, & y exercerent toutes sortes de barbaries. (*D. J.*)

REICHENSTEIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Silésie, à 2 milles de Glatz, & à 4 de Neisse. Elle a des mines dans ses environs. *Long. 24. 32. latit. 50. 27.* (*D. J.*)

REICHENVEYLER, (*Géog. mod.*) petite ville de France, d'Alsace, au-dessous de Keysersberg. Elle fut environnée de murailles l'an 1291 par les seigneurs de Horburg. (*D. J.*)

REICHSHOFEN, (*Géog. mod.*) petite ville de la basse Alsace, dans le voisinage d'Haguenaw. Elle a appartenu successivement à plusieurs princes, & enfin en 1633, au comte palatin de la ligne de Birckenfeld. (*D. J.*)

REJET, s. m. (*Gram. & Com.*) il se dit du renvoi d'une partie d'un compte sur un autre. Il faut renvoyer, rejetter, ou faire le *rejet* des paiemens de cette année sur la suivante, on manque de fonds. De la répartition des impôts d'une paroisse insolvable sur les autres, ou de l'impôt d'un particulier insolvable sur les autres; cet homme n'a rien, il faut faire le *rejet* de sa capitation sur d'autres.

Du rebut d'une piece inutile, ou falsifiée, ou supposée, hors de la discussion d'une affaire, les juges ont ordonné le *rejet* de cet acte défectueux hors du procès. *Voyez ci-dessous* quelques autres acceptions du même *mot*.

REJET, *terme de Plombier*, reste de plomb qui tombe dans un petit creux au bas du moule, lorsqu'on jette le plomb en moule. *Trévoux.* (*D. J.*)

REJET, (*Teint.*) *voyez l'article* PASSE.

REJETS, s. m. ce sont de petites verges qui pliées, se redressent d'elles-mêmes.

REJETTEAU, s. m. (*Menuiserie.*) c'est une moulure que l'on pratique au bas du bois des fenêtres, & qui avance sur le chassis de 2 ou 3 pouces, pour empêcher, lorsqu'il pleut, que l'eau n'entre dans les appartemens; l'eau coule le long des fenêtres, & tombe sur le *rejetteau* qui la rejette loin, d'où lui vient son nom. (*D. J.*)

REJETTER, v. a. (*Gram.*) c'est jetter une seconde fois, comme dans ces exemples; *rejetter* les dés sur la table; *rejetter* de l'eau sur la chaux; *rejetter* la même pierre.

Pousser un nouveau jet, comme lorsqu'on dit cette plante a *rejetté* là & là; il y a des arbres qui *rejettent* mieux que d'autres.

Supprimer, ôter, diminuer; il faut *rejetter* l'eau de cet endroit dans celui-ci; la terre de ce fossé sur cette couche; la moitié des meubles hors de cet appartement; ces détails du commencement de votre discours, à la fin.

Rendre, vomir; cet enfant *rejette* le lait; il a *rejetté* sa medecine.

Desapprouver, se refuser à; cette proposition fut *rejettée* d'une voix unanime.

Chasser, éloigner; il a été *rejetté* indignement de la maison de son ami.

Attribuer à d'autres; ils font des sotises qu'ils *rejettent* adroitement sur d'autres.

Rejetter a encore les différentes acceptions du mot *rejet. Voyez* les *articles* REJET.

REJETTONS, JETTONS, TALLES, (*Jardinage.*) *Voyez* BOUTURES.

REJETTON, *Tabac de*, (*Fabrique de tabac.*) c'est celui que l'on fait avec les feuilles que la plante pousse après qu'elle a été coupée une premiere fois. Ce tabac n'est jamais bien bon, les feuilles dont on le fait n'étant ni aussi grandes, ni aussi charnues, ni aussi fortes que celles qu'elle a poussées d'abord, & qui l'ont comme entierement épuisée. Il y a même des habitans aux îles, qui ne cherchant que la grande quantité, & non pas la bonne qualité de la marchandise, font du tabac des troisiemes feuilles; mais si celui de *rejetton* est si mauvais, que doit-on penser de ce dernier? Il est vrai qu'ils ne les emploient pas toutes seules, & qu'ils les mêlent avec les premieres & les secondes; mais ce mélange & cet artifice n'a fait que décrier le tabac de la fabrique des Indes, qui autrefois alloit presque de pair avec la tabac de Brésil. *Diction. de Com.* (*D. J.*)

REIFFERSCHEID, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle du bas-Rhin, au pays appellé *Eiffel*, près de Manderscheid. (*D. J.*)

REIGELSBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Franconie, entre les bourgs de Rieds & d'Aab. (*D. J.*)

REILANE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la Provence, avec titre de vicomté, dans la viguerie de Forcalquier. Elle a entrée aux états de la province. (*D. J.*)

REILBON, s. m. (*Teint. d'Amériq.*) espece de garance qu'on trouve au Chily dans l'Amérique méridionale; c'est de la racine de cette plante cuite dans de l'eau, qu'on tire une couleur rouge assez semblable à celle qu'on appelle en France *rouge de garance.*

REIMPOSER, v. act. (*Gramm.*) imposer de-rechef. REIMPRESSION, (*Grammaire.*) RÉIMPRIMER, imprmer pour la seconde fois. *Voyez* IMPOSER & IMPOT, IMPRESSION, IMPRIMERIE & IMPRIMER.

REINS, s. m. *en Anatomie*, c'est la partie de l'animal dans laquelle l'urine se sépare du sang, *voyez* URINE. Ce mot, selon Varron, vient du grec ρεῖν, *quasi rivi obscœni humoris ab iis oriantur.* Les Grecs appellent les *reins*, νεφρος, du verbe νεφειν, *pleuvoir, neiger. Voyez* NÉPHRÉTIQUE.

Ils sont deux, situés un de chaque côté; l'un entre le foie & le muscle lombaire, au côté droit; l'autre entre la rate & le même muscle, au côté gauche. Dans l'homme le droit est plus bas que le gauche; mais le contraire arrive le plus souvent dans les quadrupedes. Ils sont attachés aux lombes & au diaphragme par leur membrane extérieure, & à la vessie par les ureteres; le droit est aussi attaché à l'intestin *cæcum*, & le gauche au colon & à la rate. Leur figure ressemble à une feve, ou à un croissant; car ils sont courbés du côté de la veine cave, & convexes par dehors.

Il n'y a d'ordinaire que deux *reins*, *rognons*; cependant on en a trouvé quelquefois trois & même quatre, quelquefois aussi on n'en a trouvé qu'un seul. Ils ont ordinairement dans l'homme environ cinq pouces de long & trois de large, sur un & demi d'épaisseur. En fendant un *rein* par sa convexité, on voit que la substance extérieure qu'on appelle *corticale*, en recouvre une autre, composée d'une infinité de tuyaux qui viennent se rendre à des mamelons,

par où l'urine sort de la substance du *rein* pour se rendre dans l'uretere.

Ces mamelons qu'on appelle les *papilles du rein*, sont séparés par des cloisons que la substance corticale forme entre les différens paquets de la substance tubuleuse; de plus la substance corticale est encore parsemée de plusieurs entrelacemens de vaisseaux que l'injection fait découvrir; mais qui laissent pourtant des espaces assez considérables dans lesquels il ne passe rien de la liqueur injectée.

M. Bertin a vu distinctement les vaisseaux sanguins qui forment la substance tubuleuse, s'aboucher avec les tuyaux urinaires qui se rendent aux papilles; mais il a vu depuis d'autres fibres qui lui paroissoient être les tuyaux urinaires, se rendant de même aux papilles, & qui partoient des prolongemens de la substance corticale. Il découvrit que celle-ci étoit glanduleuse, & que ces tuyaux étoient les canaux excrétoires de ces glandes. Il se fait donc réellement dans le *rein* deux sortes de filtrations; l'urine la plus grossiere est séparée du sang par la substance tubuleuse, & l'urine la plus subtile est filtrée par les glandes qui composent la substance corticale. *Voyez* URINE, *voyez* aussi *Mém. de l'acad. des Scien. ann. 1744.*

Les *rognons* sont couverts de deux membranes; ils ont chacun une veine & une artere qu'on appelle *émulgentes :* les arteres viennent de l'aorte, & les veines vont se rendre à la veine cave. Ils ont aussi des nerfs, qui prennent leur origine du plexus rénal, formé des rameaux du nerf intercostal & des nerfs lombaires.

Les *reins* séparent l'urine du sang, qui est poussé par le mouvement du cœur dans les arteres émulgentes. Celles-ci le portent dans les petites glandes qui en séparent la sérosité, & la versent dans les conduits urinaires qui vont des glandes au bassin, d'où elle se rend par les ureteres dans la vessie. Le sang qui ne peut point entrer dans les glandes, retourne par les veines émulgentes. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explication. Voyez* aussi SECRÉTION.

REINS, *jeux de la nature sur les*, (*Anat.*) ces deux visceres nous présentent des jeux singuliers de la nature sur leur nombre, sur leur situation, leur grandeur, leur connexion, leurs vaisseaux & leurs canaux excrétoires.

1°. *Nombre.* Nous avons dans l'état naturel un *rein* de chaque côté; cependant Charles Etienne rapporte avoir trouvé deux *reins* de chaque côté, accompagnés chacun de leur veine émulgente. D'autres anatomistes assurent en avoir vu trois, & même quatre; mais ils ajoutent que ce nombre suppléoit au volume qui étoit moins considérable qu'à l'ordinaire. Vésale témoigne n'avoir trouvé qu'un seul *rein* dans certains sujets. Bartholin en cite aussi des exemples dans *sa deuxieme centurie, hist. 77.* Enfin M. Morand a vu ce jeu à l'ouverture du corps d'un suisse; mais M. Litre a vu quelque chose de plus étrange. Il a ouvert un enfant de 4 ans, dans lequel il n'a trouvé aucun vestige de *rein* gauche, ni d'uretere du même côté, & cependant le *rein* droit n'en étoit pas plus gros que de coutume. *Hist. de l'academ. des Sciences, année 1707.*

2°. *Situation.* Les *reins* sont ordinairement situés dans la région lombaire, sur les deux dernieres fausses côtes, couchés l'un à droite sous le foie, & l'autre à gauche sous la rate, à environ trois travers de doigts des troncs de la veine cave, & de l'aorte descendante, le droit un peu plus bas que le gauche; mais cette situation varie. Rioland, & autres maîtres de l'art, les ont quelquefois trouvés à une même hauteur; pour lors leur partie supérieure appuie sur la derniere des fausses-côtes; & quelquefois aussi le *rein* droit est plus haut que le *rein* gauche, contre la coutume.

3°. *Grandeur.* Le volume ordinaire de chaque *rein* est d'environ cinq à six travers de doigts de longueur, sur trois de largeur, & un demi d'épaisseur; mais toutes ces dimensions varient extrèmement sur les sujets mêmes dont ce viscere se trouve d'ailleurs en très-bon état après la mort; la différence est quelquefois extrème en grosseur & en petitesse dans les maladies. Par exemple, un médecin de Grenoble a mandé à l'académie des Sciences, qu'il avoit trouvé dans un cadavre un *rein* si prodigieux qu'il pesoit trente-cinq livres, & que sa structure naturelle étoit altérée à-proportion de cette augmentation de grandeur & de poids. *Hist. de l'acad. ann. 1732.*

4°. *Leur connexion.* Les attaches des *reins* varient pareillement; le droit est attaché au cœcum & au colon, le gauche l'est au colon; mais des anatomistes l'ont trouvé attaché à la rate.

5°. *Leurs vaisseaux & leurs canaux excrétoires.* Si la nature se joue dans les vaisseaux des visceres de notre corps, c'est particulierement ici. Ceux que les anciens ont nommés *arteres & veines émulgentes*, & qu'il est plus naturel d'appeller *arteres & veines rénales*, ne varient pas seulement dans leur nombre, mais dans leur origine, & leur distribution. « J'ai trouvé, » dit Ruysch, les arteres rénales doubles & triples, » ramifiées de quantité de manieres différentes. J'ai » trouvé encore, ajoute-t-il, le bassinet double & » triple. De plus, deux ureteres en un *rein*, dont l'o» rigine étoit différente, & cependant se joignant en » un seul tronc avant que de s'insérer dans la vessie, » & d'autres fois s'insérant séparément dans la vessie ». Il a fait de tous ces jeux des préparations, dont la liste se trouve dans le *recueil de* ses *raretés anatomiques.*

La membrane adipeuse des *reins* reçoit une artere & une veine qui viennent quelquefois immédiatement des troncs de l'aorte & de la veine-cave, quelquefois des vaisseaux émulgens, & quelquefois des spermatiques.

M. Poupart, trop adroit dans l'anatomie fine des insectes, pour qu'on l'accuse de n'avoir pas bien vu dans l'anatomie grossiere, faisant la dissection d'une fille âgée de 7 ans, trouva qu'elle n'avoit du côté gauche ni artere, ni veine émulgente, ni *rein*, ni uretere, ni vaisseaux spermatiques; & même il ne vit nulle apparence qu'aucune de ces parties eût jamais existé, & se fût flétrie, ou détruite par quelque indisposition. Le *rein* & l'uretere du côté droit de son sujet, étoient plus gros qu'ils ne sont naturellement, parce que chacun d'eux étoit seul à faire une fonction qui auroit dû être partagée.

C'est dans les *reins* que se forme ordinairement cette concrétion si cruelle & si fatale à tant de personnes, & particulierement aux gens de lettres. Les annales anatomiques rapportent qu'à l'ouverture du corps du pape Innocent XI. décédé le 13 Août 1689, on trouva dans chacun de ses *reins* une pierre monstrueuse; celle du *rein* gauche pesoit 9 onces, & celle du *rein* droit en pesoit 6.

C'est Jacques Bercuger de Carpi qui découvrit le premier les caroncules des *reins*, qui ressemblent au bout des mamelles. Nicolaus Massa décrivit ensuite les canaux par lesquels les urines sont filtrées, *tubulos urinarios ;* mais bientôt après Eustachius découvrit la structure entiere des *reins*, leurs vaisseaux, leurs papilles, leurs canaux, enfin toutes les merveilles de ce viscere, sur lequel il a mis au jour un ouvrage & des planches admirables. Joignez-y les découvertes de Malpighi & de Ruysch, & vous n'aurez presque plus rien à desirer. (*D. J.*)

REINS *actions des*, (*Physiolog.*) les *reins* sont les égoûts du corps humain; il ne paroît pas qu'il y ait aucune autre partie qui reçoive la matiere de l'urine;

si on lie les arteres émulgentes, il ne se ramasse rien dans les ureteres ni dans la vessie.

On trouve cependant des anatomistes qui prétendent qu'il y a d'autres voies; la ligature des arteres émulgentes ne leur paroît pas une preuve convaincante contr'eux, parce qu'alors les convulsions & les dérangemens qui surviennent, ferment les couloirs qui sont ouverts lorsque tout est tranquile: voici les raisons qui les font douter, s'il n'y a pas d'autres conduits qui se déchargent dans la vessie. 1°. Les eaux minérales passent dans la vessie presque dans le même instant qu'on les avale; la même chose arrive dans ceux qui boivent beaucoup de vin. 2°. Les eaux des hydropiques répandues dans l'abdomen, se vuident par les urines, de même que les abscès de la poitrine. 3°. Les lavemens, selon eux, sortent quelquefois par la vessie un instant après qu'ils sont dans les corps.

Ces raisons ne demandent point un conduit différent de celui des *reins*; 1°. les eaux minérales de même que le vin, ne sortent pas d'abord par les urines; au commencement il faut attendre quelque tems, & cela, parce qu'elles doivent passer par les vaisseaux lactées, le canal thorachique, la veine-souclaviere, la veine-cave, le ventricule droit du cœur, les poumons, le ventricule gauche, l'aorte, & les émulgentes; mais quand tout cet espace contient des eaux minérales ou du vin, alors on voit qu'on ne sauroit continuer à boire sans pisser incessamment, puisqu'à proportion que les eaux ou le vin avancent, il en survient une égale quantité, & qu'il y a une véritable suite de filets d'eau depuis l'estomac jusqu'au *rein*. 2°. Les eaux des hydropiques peuvent entrer dans les veines par les tuyaux absorbans: dans les bains, l'eau ne s'y insinue-t-elle point? dans notre corps, n'y a-t-il pas des abscès dans les extrémités, qui sont repompés tout-à-coup? Or cela ne sauroit être, s'il n'y a des tuyaux absorbans qui s'inserent dans les veines; les artères ne sauroient les recevoir puisque le cœur qui y pousse continuellement le sang, s'opposeroit à l'entrée des liqueurs.

On a prétendu d'après quelques fausses expériences, que les parois extérieures laissoient passer l'eau dans la cavité de la vessie, & que les intérieures ne permettoient pas qu'elle en sortit; mais il est certain que les deux surfaces permettoient également aux fluides un libre passage; or il s'agit de savoir si l'on peut conclure de-là que l'urine passe dans la vessie sans se filtrer dans les *reins*.

Il est certain qu'elle n'entreroit pas plutôt dans la vessie que dans les intestins, dans la capacité de la poitrine, *&c.* De plus la même cause qui la feroit entrer, la feroit sortir, ou du moins lui permettroit l'issue; & ce qui est décisif, c'est que dans l'hydropisie, où l'on ne sauroit supposer tous les pores bouchés, les urines ne sont qu'en très-petite quantité. 3°. Les lavemens, s'ils passent dans la vessie, pourront entrer dans les veines lactées qu'on a trouvées dans le colon; ils peuvent même passer dans les intestins grêles, pourvû que le cœcum ne soit pas gonflé, car l'entrée n'est bien fermée que lorsque ce cul-de-sac est bien tendu par le gonflement; les lavemens pourront donc être portés aux *reins* par la route ordinaire, s'il est vrai que cela arrive, j'ajoute cette condition, parce que je suis persuadé que le plus souvent il n'y a que l'odeur qui passe dans la vessie.

Après avoir établi que les *reins* sont le seul endroit où se sépare l'urine, voyons comment ils la filtrent.

Le sang poussé dans les arteres émulgentes, dilate les ramifications qui se répandent dans la substance des *reins;* ces ramifications dilatées pressent le sang qu'elles contiennent, & le poussent vers les tuyaux qu'elles envoient aux organes secrétoires; comme les canaux qui filtrent l'urine & la déposent dans ces organes, sont plus étroits que les extrémités des artères sanguines, ils ne pourront pas recevoir la partie rouge, ni la lymphe grossiere.

Mais 1°. la partie aqueuse y entrera; car si l'on fait une injection d'eau tiede dans les arteres émulgentes, l'eau passe dans les veines, les vaisseaux lymphatiques, & les ureteres; si cette expérience n'a pas réussi à Malpighi, c'est parce qu'il ne l'a pas faite dans un cadavre récent; l'air passe de même dans ces tuyaux, selon le témoignage de Nuk & selon tous ceux qui ont poussé l'air dans les reins. 2°. La partie huileuse atténuée sortira par ces tuyaux, & par conséquent l'urine sera une liqueur jaunâtre, car la chaleur qui a atténué l'huile, lui donne en même-tems une couleur jaune. 3°. Comme les tuyaux secrétoires des *reins* sont plus gros que ceux des autres couloirs, les matieres terrestres & salines pourront y passer, & c'est aussi ce que nous voyons par le sédiment qui se dépose au fond des vaisseaux où l'on met l'urine.

On voit par-là si, pour expliquer la secrétion de l'urine, on doit avoir recours aux fermens, aux précipitations ou imaginations d'une infinité d'auteurs qui ont abandonné une méchanique aisée pour des idées chimériques.

Le sang est poussé continuellement dans les *reins* en grande quantité, avant qu'il se soit dépouillé de ses parties aqueuses & huileuses en d'autres couloirs; il faut donc que l'urine se sépare dans les *reins* en abondance: le sang qui va dans les parties inférieures s'y dépouille de sa partie aqueuse & d'une huile subtile; celui qui se porte dans les arteres cutanées, laisse dans les couloirs de la peau la matiere de la sueur & de la transpiration; il faut donc qu'après les circulations réitérées, il se porte moins d'eau vers les *reins*; ainsi la partie huileuse qui s'y déposera sera moins délayée & plus jaune que la précédente, puisque ses parties ne seront pas mêlées des parties aqueuses qui éclaircissent sa couleur, & lui donnent de la fluidité; d'ailleurs la chaleur que cette huile aura soufferte, par diverses circulations, lui donnera encore un jaune plus foncé, & rendra les huiles plus âcres; c'est pour cela que lorsqu'on a jeûné long-tems, l'urine est fort jaune & fort âcre.

Si le sang est poussé impétueusement dans les couloirs des *reins* par la force du cœur & des artères, il forcera les tuyaux qui ne recevoient auparavant que la matiere aqueuse & l'huile atténuée, ainsi on pissera du sang; c'est ce qui arrive dans la petite vérole, dans ceux qui ont quelques pierres aux *reins*, dans ceux qui ont les couloirs des *reins* fort ouverts ou fort lâches; mais s'il arrivoit que les arteres fussent fort gonflées par le sang, alors il arriveroit une suppression d'urine, car les arteres enflées comprimeroient les tuyaux secrétoires, & fermeroient ainsi le passage à la liqueur qui s'y filtre; cette suppression est assez fréquente & mérite de l'attention.

Pour que l'urine coule, il faut donc que les arteres ne soient pas extrèmement dilatées, car par ce moyen, les tuyaux secrétoires ne peuvent se remplir. Delà vient que l'opium arrête l'urine; mais si le sang en gonflant les arteres empêche la secrétion de l'urine, les tuyaux peuvent encore y porter un obstacle en se retrécissant; de-là vient que dans l'affection hystérique les urines sont comme de l'eau, car les nerfs qui causent les convulsions, retrécissent les couloirs de l'urine; la même chose arrive dans des maladies inflammatoires: c'est pour cela que dans les suppressions qui viennent du resserrement des *reins*, on n'a qu'à relâcher par des délayans, ou par des bains qui augmentent toujours la secrétion de l'urine, & ce symptome cessera.

S'il coule dans les *reins* un sang trop épais, ou que plusieurs parties terrestres soient pressées les unes con-

tre les autres dans des mamellons, on voit qu'il pourra se former des concrétions dans les tuyaux qui filtrent l'urine; il suffit qu'il s'y arrête quelque matiere pour que la substance huileuse s'y attache par couches; car supposons qu'un grumeau de sang ou des parties terrestres unies s'arrêtent dans un mamelon, la matiere visqueuse s'arrêtera; avec ces concrétions la chaleur qui surviendra, fera évaporer la partie fluide, ou bien le battement des arteres & la pression des muscles de l'abdomen l'exprimeront, ainsi la matiere desséchée ne formera qu'une masse avec ces corps qu'elle a rencontrés.

Voila ce qui se passe dans la filtration de l'urine; ce fluide, en sortant des organes secrétoires, entre dans les tuyaux longs, blanchâtres, qui se rendent aux mamelons, c'est-à-dire à l'extrèmité des cônes formés par leur assemblage; quand il est entré dans ces tuyaux, il est poussé par celui qui le suit, par la pression du cœur, des artères du ressort des fibres, par l'action de la respiration; enfin ce fluide, c'est-à-dire l'urine, sortant en gouttes par les mamellons, est reçu par des calices qui sont des branches de l'extrèmité des arteres, & soit par son poids, soit par l'urine qui suit, soit enfin par la pression dont nous venons de parler, il se rend dans la vessie.

Ces principes qui établissent l'action des *reins*, nous en marquent la nécessité. Les fluides tendent à s'alkaliser, à se pourrir, à devenir âcres; ainsi il est nécessaire qu'il y ait dans le corps un égoût qui reçoive ces matieres & les pousse hors du corps. Une autre matiere qui se sépare continuellement des autres, & qui doit être filtrée, est une matiere séreuse, fort subtile, qui est très-abondante dans les urines.

Or pour la séparation de ces matieres, on n'a besoin que de couloirs nombreux qui soient assez ouverts pour recevoir les excrémens du sang; ainsi l'attraction qu'on a voulu introduire dans l'action des filtres, peut bien être ailleurs un excellent systême, mais qu'aucune nécessité ne peut nous faire adopter ici.

Les fermens urinaires ne doivent pas être mieux reçus, ce sont des agens que l'imagination a formés pour amuser notre ignorance; les faits seuls doivent nous conduire; si nous prenons pour fondement des hypothèses, nous verrons toujours nos opinions démenties par la nature. *Senac.* (*D. J.*)

REINS *maladies des*, (*Médec.*) 1°. Les anatomistes appellent *reins*, deux corps de la figure d'une fève, placés intérieurement sur les lombes, munis d'une artere & d'une veine considérable, & parsemés d'une grande quantité de nerfs; la nature les a destinés à séparer de l'humeur qui y abonde, le liquide qu'on nomme *urine* qui s amasse dans leur bassin, & qu'ils déposent dans les ureteres. Ces deux corps, tels que nous venons de les décrire, sont sujets à des maladies générales & particulieres.

2°. La plus fréquente de ces maladies est la pierre que certains auteurs appellent *urine néphrétique*; elle a son siege dans le bassin des *reins*, & remplissant par sa masse l'entrée de l'uretere, elle produit l'obstruction, la pesanteur & la suppression d'urine; de sa dureté procède une douleur de *reins*, l'anxiété, le pissement de sang, l'ulcere de la partie, l'enlevement de la mucosité, une urine remplie de matiere mucilagineuse & sablonneuse; par la simpathie qui se trouve entre les *reins* & les autres parties du corps, il en résulte la stupeur des cuisses, le retirement en arriere du testicule, la colique, la constipation du ventre, la cardialgie, la nausée, le vomissement, le dégoût, l'ictère, la dyspnée, l'avortement & les convulsions; de la suppression d'urine & du dérangement des fonctions, proviennent le *comavigil*, la foiblesse, la cachexie, l'atrophie, la fievre, le tremblement, la syncope, le délire, la somnolence; tous ces symptomes sont les signes d'un calcul caché; leur guérison particuliere ne s'écarte point de la méthode curative générale; mais les maux qui en sont la suite par la simpathie, exigent l'usage des anodins & la nécessité de tenir le ventre libre.

3°. Les autres corps étrangers qui se trouvent dans les *reins*, comme le grumeau, les vers, les matieres visqueuses, le pus, qui tous produisent l'obstruction, donnent lieu à la suppression d'urine accompagnée de divers accidens par tous le corps; pour dissiper ces accidens, il faut absolument détruire la cause dont ils émanent.

4°. La douleur des *reins*, est une espece de néphrétique produite seulement dans le bassin de ce viscere, par l'acrimonie, l'inflammation, l'érésipele, le catharre, le rhumatisme, l'humeur goutteuse, la métastase, le calcul; d'où résulte nécessairement quelque difficulté d'urine; cette douleur a ses signes particuliers qui l'accompagnent & qui la font distinguer de toute autre maladie: sa curation doit être relative à la connoissance de la cause.

5°. Lorsque les vaisseaux sanguins relâchés dans les *reins*, introduisent du sang dans l'urine, elle sort sanguinolente, avec un dépôt de même nature, sans douleur ou pulsation dans les lombes, mais accompagnée d'une sensation de froideur qu'il faut traiter par les corroborans; quand les vaisseaux ont été rompus par une trop grande impétuosité, après l'ardeur des lombes, il succede un pissement de sang qui demande les saignées & les rafraîchissans; si les vaisseaux corrodés ou détruits par le calcul, causent le pissement de sang, il faut employer les huileux, les mucilagineux, & les émolliens.

6°. Comme la convulsion empêche les fonctions dans les autres parties, de même dans l'irritabilité, l'hystérisme, la sympathie & les passions de l'ame, il arrive que la contraction des *reins* cause assez souvent la suppression de l'urine, qu'il faut dissiper par le moyen des antispasmodiques.

7°. L'affoiblissement de la fonction des *reins* empêche la secrétion de l'urine, ou laisse passer avec l'urine d'autres humeurs utiles à la santé; le traitement de cet accident exige l'usage interne des corroborans, & de leur application extérieure sur la région des lombes.

8°. La suppuration & l'ulcération des *reins*, qui procede d'une urine purulente, se connoit par des marques autour des lombes, & requiert les balsamiques pour adoucir un mal qui est incurable. (*D. J.*)

REINS *succenturiaux*, (*Anatom.*) les capsules atrabilaires des anciens, appellées par quelques modernes *reins succenturiaux*, ou *glandes surrénales* (on choisira le nom qu'on aimera le mieux), sont deux corps irrégulierement applatis, qui ont été décrits pour la premiere fois par Eustachius. Ils offrent aux anatomistes des jeux variés sur leur position, leur figure, leur couleur, leur grandeur, leurs vaisseaux, cependant je ne sache aucune observation qui dise que ces glandes ayent jamais manqué dans un sujet.

Elles sont d'ordinaire posées sur le sommet des *reins*, une de chaque côté; mais quelquefois elles sont placées au-dessus des *reins*, d'autrefois tout proche, & quelquefois une de ces capsules est plus grosse que l'autre; leur figure est aussi inconstante, tantôt ronde, tantôt ovale, tantôt quarrée, tantôt triangulaire; leur couleur est tantôt rouge, tantôt semblable à celle de la graisse dont elles sont environnées; leur grandeur ne varie guere moins dans les adultes; leurs vaisseaux sanguins viennent quelquefois de l'aorte & de la veine-cave & d'autrefois des vaisseaux émulgens.

Ce n'est pas tout, il faut encore mettre les capsules atrabilaires au nombre des parties dont on laisse à la postérité l'honneur de découvrir l'usage. Il semble

cependant qu'il convient de le chercher par préférence dans le fœtus, où elles sont fort grosses, de même que les organes qui ne servent pas dans l'adulte.

Au reste, les anatomistes conviennent qu'il y a dans les capsules rénales, contre la membrane qui vient du péritoine, & une certaine quantité de graisse qui les entoure, & une autre tunique propre très-fine, une surface externe faite de petits grains jaunes, lâches, comme friables, joints entr'eux par un tissu cellulaire. L'interne ressemble à la structure veloutée des intestins, elle est toute polie, d'un jaune tirant sur le rouge, & Malpighi la nomme *muqueuse*. Ensuite vient cette cavité découverte par Bartholin, affaissée, réunie par de fines cellulosités, dans laquelle il se trouve une liqueur tantôt rougeâtre, tantôt d'un jaune foncé, mais qui n'ayant point d'amertume, ne mérite pas le nom d'*atrabile*. (*D. J.*)

REINS *du cheval*, (*Maréchal.*) ils commencent vers le milieu du dos jusqu'à la croupe. *Les reins si bien faits* sont ceux qui s'élevent un peu en dos d'âne; lorsqu'ils s'élevent trop, on dit que le cheval est *bossu*. Une autre bonne qualité du cheval, c'est d'avoir les *reins larges*, ce qu'on appelle le *rein double*; les *reins courts* sont un signe de force. Les mauvaises qualités des *reins* sont d'être *longs* & *bas*, ce qui fait donner au cheval le nom d'*ensellé*. On entend en disant qu'un cheval *a du rein*, que la force de ses *reins* se fait sentir au trot & au galop aux *reins* du cavalier.

REINS, (*Critique sacrée.*) le Lévitique, *ch. viij. 25.* ordonne au sacrificateur de brûler cette partie de la victime sur l'autel. Ce mot se prend au figuré dans l'Ecriture, 1° pour la source de la génération; 2° pour la force, la vigueur du corps, Nah. *ij. 10.* 3° pour les passions & les affections de l'ame, *Ps. xv. 7.* 4° pour l'ame même. Dieu sonde les cœurs & les *reins*, Jérém. *vij. 17.* (*D. J.*)

REINS, *pierre des*, (*Hist. nat.*) *lapis renalis*, nom donné par quelques auteurs à la géode ou pierre d'aigle, à cause qu'elle renferme un noyau semblable à un *rein*.

REINS *de voûte*, (*Coupe des pierres.*) c'est la partie vuide ou pleine, qui est entre la moitié de l'extrados d'un arc, & le prolongement du pié droit jusqu'au niveau du sommet de la voûte. Les *reins* des voûtes gothiques sont vuides.

REINE, s. f. (*Gram. Hist. mod.*) femme souveraine qui possede une couronne de son chef, & par droit de succession. En ce sens nous n'avons point de *reine* en France, où la couronne ne tombe point en quenouille, c'est-à-dire où les filles & parentes de roi ne sont point admises à leur succéder.

Reine signifie aussi la *femme* d'un roi, & c'est dans ce sens qu'on dit une *reine* de France. Dans les autres royaumes, comme en Angleterre, en Hongrie, *&c.* pour distinguer une princesse qui est *reine* de son chef d'avec celle qui n'est que l'épouse d'un roi, on l'appelle *reine* regnante. Celle-ci est souveraine même du roi son époux dans ses états, au lieu que la *reine* dans le second sens, c'est-à-dire *l'épouse* du roi, est seulement sa premiere sujette.

On appelle la veuve du roi *reine douairiere*, & *reine-mere*, si son fils est sur le trône.

Il se leve en France un impôt affecté à l'entretien de la maison de la *reine*. *Voyez* au *mot* CEINTURE *de la reine*.

REINE DU CIEL, (*Hist. des Héb*) c'est le nom que les Hébreux prévaricateurs & idolâtres donnoient à la lune, à laquelle ils rendoient un culte superstitieux.

Il en est parlé dans plusieurs endroits de l'Écriture, & entr'autres dans Jérémie, *c. vij. vers 18.* « les enfans » amassent le bois, dit ce prophete, les peres allu» ment le feu, & les femmes mêlent de la graisse » avec la farine, pour faire des gâteaux à *la reine du* » *ciel* ». Le P. Calmet croit que c'est la même divinité qui est nommée *Meni* dans le texte hébreu d'Isaïe, *c. lxv. vers. 11.* & que ce n'étoit autre chose que la Lune, Astarté, Trivia, Hécaté, Diane, Vénus la céleste, Isis, selon les différentes superstitions des peuples. On lui dressoit des autels sur les plateformes qui servoient de toits aux maisons, au coin des rues, auprès des portes & dans les bois de haute-futaye. On lui offrit des gâteaux paîtris avec de l'huile ou avec du miel, & on lui faisoit des libations avec du vin ou avec d'autres liqueurs. Les rabbins croient qu'on imprimoit sur ces gâteaux la forme d'une étoile ou d'un croissant. Calmet, *dict. de la Bible*.

REINE PÉDAUQUE, (*Sculpt. gothiq.*) nom barbare d'une figure que l'on voit au portail de quelques églises.

On compte en France quatre églises anciennes au portail desquelles on voit avec d'autres figures celle d'une *reine*, dont l'un des piés finit en forme de pié d'oie. Ces églises sont celles du prieuré de S. Pourçain en Auvergne, de l'abbaye de S. Bénigne de Dijon, de l'abbaye de Nesle tranférée à Villenauxe en Champagne, & de S. Pierre de Nevers. Il peut y en avoir quelques autres semblables, soit dans le royaume, soit ailleurs; mais M. l'abbé Lebeuf, auteur d'un *mémoire* lu à l'académie des Inscriptions en 1751, & dont nous allons donner un précis, ne connoît & n'a vu que les quatre que nous venons de nommer.

Dans ce mémoire l'auteur observe d'abord que jusques vers le milieu du dernier siecle aucun écrivain n'avoit ou remarqué, ou daigné relever cette singularité. Le P. Mabillon est un des premiers qui paroisse y avoir fait attention, & ce savant religieux a pensé que la *reine* au pié d'oie, qui des deux mots latins *pes ancæ* (car *anca* dans la basse latinité signifie une *oie*) a été nommée *reine pédauque*, pourroit être Ste Clotilde; mais ne trouvant rien dans les monumens historiques qui donne lieu de juger que Clotilde ait eû le défaut corporel qu'indique la statue, il conjectura que ce devoit être un emblème employé par les Sculpteurs pour marquer la prudence de cette princesse. Les oies du capitole ont en effet acquis à leur espece le privilege d'être regardées comme le symbole de la vigilance.

Quelques remarques sur les quatre églises qu'on vient de nommer ont fait sentir l'insuffisance de la conjecture du P. Mabillon. Le P. Monfaucon son confrere qui l'a très-bien connue, n'a cependant pas levé la difficulté. Puis je me flatter, dit M. l'abbé Lebeuf, d'être plus heureux que ces deux savans hommes, en prenant une autre route que celle qu'ils ont suivie, c'est-à-dire en cherchant la *reine pédauque* ailleurs que parmi les princesses de notre monarchie.

Deux passages, l'un de Rabelais, l'autre des contes d'Eutrapel imprimés en 1587, semblent nous dire que c'est à Toulouse qu'il faut la chercher. Le premier, en parlant de certaines personnes qui avoient le pié large: *elles étoient*, dit-il, *largement pattées comme sont les oies, & comme jadis à Toulouse les portoit la reine pédauque*. Le second nous apprend que de son tems on juroit à Toulouse *par la quenouille de la reine pédauque*.

Ces deux écrivains parloient ainsi d'après les traditions toulousaines, qui devoient avoir déja quelque ancienneté du tems de Nicolas Bertrand, auteur d'une histoire latine de Toulouse, imprimée en 1515. Bertrand raconte que le roi à qui Toulouse obéissoit, lorsque S. Martial y vint prêcher l'Evangile, avoit une fille dangereusement malade qui fut guérie & baptisée par le saint évêque; que ce roi, qu'il nomme *Marcel*, prévoyant que sa fille succéderoit à sa couronne, lui fit bâtir dans le quartier dit à présent la *Peyralade*, un magnifique palais, où il y avoit une

salle dans laquelle un aqueduc construit sur la Garonne portoit les eaux d'une fontaine, & qui pour cette raison s'appelloit *les bains de la reine.* L'historien ajoute que, suivant quelques-uns, cette *reine* étoit la *reine* pédauque, *quam reginam aliqui fuisse* la regina pedauca *volunt*, expression qui suppose que ce nom devoit être connu depuis long-tems dans le Languedoc.

Antoine Noguier, qui publia en 1559 une histoire françoise de la même ville, adopta le récit de Nicolas Bertrand, & y joignit une description détaillée tant des bains de la princesse, que du pont de brique qui y conduisoit les eaux. Il remarqua de plus que la *reine pédauque* se trouve représentée au portail occidental de l'église de S. Sernin, où l'on voit dans les sculptures dont ce portail est orné, la fille du roi de Toulouse plongée dans l'eau jusqu'au milieu du corps, en mémoire, dit-il, du baptême par immersion que lui avoient conféré S. Saturnin & S. Martial.

Il est assez probable que le goût de la princesse pour le bain donna lieu de dire qu'elle tenoit du naturel des oies, & que ce fut-là le fondement du surnom ou sobriquet de *reine au pié d'oie*, de *reine pédauque.*

Chabanel, de qui nous avons une histoire de l'église de la Daurade imprimée en 1621, est allé plus loin que Bertrand & Noguier; il a prétendu que la *reine* qu'on a surnommée *pédauque* n'étoit autre que Ragnachilde, femme d'Euric, roi des Visigoths, qui avoit été, selon lui, appellée *Ragnachilde*, à cause de sa passion pour le bain; ce mot signifiant, dit-il, *inclination de grenouille.* Chabanel dérivoit le terme barbare *ragna* du latin *rana.* En admettant cette étymologie *Ragnachilde* & *Pédauque* sans être absolument le même nom, expriment précisément la même chose.

Tout ce qui résulte des fables que racontent les trois auteurs toulousains, c'est que le nom de la *reine pédauque* est connu depuis long-tems en Languedoc, ainsi que nous l'avons déja dit. Ce que M. l'abbé Lebeuf a rapporté, ne peut servir à nous indiquer, ni quelle étoit originairement cette *reine*, ni pourquoi elle se trouve représentée au portail de plusieurs de nos églises. Mais Nicolas Bertrand, le plus ancien des trois, nous apprend ailleurs que le vrai nom de la princesse étoit *Austris.* Arrêtons-nous à ce mot, dit l'académicien de Paris, dans l'idée qu'il doit être la clé de tout le mystere de la *reine pédauque.*

Il pense donc que la *reine* Austris des Toulousains est la *reine* de *Saba* des livres sacrés. On sait, dit-il, que Jesus-Christ lui-même la nomme dans l'Evangile *regina Austri.* On sait encore qu'elle a été regardée par les peres de l'Eglise & par les anciens commentateurs de l'Ecriture comme une figure de l'Eglise dont Jesus-Christ est le Salomon. De-là vint dans le moyen âge la coutume de la représenter aux portiques des églises avec le pere & la mere de celui qu'elle étoit venue consulter & admirer, c'est-à-dire avec David & Bethsabée autre figure de l'église, & avec Salomon même. Les sculpteurs y joignirent quelquefois Moïse, Aaron, Melchisedec & Samuël; & pour retracer à l'esprit les rapports de la nouvelle loi avec l'ancienne, ils ajouterent souvent Jesus-Christ, S. Pierre & S. Paul: ce sont-là les rois, les reines, les évêques que quelques critiques modernes ont cru voir au portail de plusieurs églises du royaume, ainsi que dans celles où est représentée la *reine pédauque.* Ces figures n'étoient souvent dans l'idée des sculpteurs que des symboles, & n'étoient pas toujours, comme plusieurs l'ont cru, des princes fondateurs ou bienfaiteurs de ces églises.

D'ailleurs, comme c'étoit aux portes des églises que se prononçoient les jugemens ecclésiastiques, & que l'Evangile a dit de la *reine* de Saba qu'elle étoit assise pour juger, *regina Austri sedet in judicio*; cette raison jointe à la représentation des personnages qui sont joints à la *reine pédauque* ou à la *reine* de Saba, savoir Moïse, Aaron, Melchisédec, Salomon, Jesus-Christ, S. Pierre & S. Paul, qui tous ont porté ou ont été de rang à porter des jugemens; cette raison, dis-je, a été la cause de l'honneur qu'elle a d'être placée à certains portails de nos églises; c'est ainsi que l'imagine M. l'abbé Lebeuf.

Il reste à savoir pourquoi la *reine* de Saba ou la *reine pédauque* se trouve représentée avec un pié d'oie. M. l'abbé Lebeuf croit encore avoir trouvé le fondement de cette bisarrerie dans les traditions judaïques, qui nous ont été conservées par le second paraphraste chaldéen. Cet écrivain dit dans un endroit que, selon l'opinion des juifs, la *reine* de Saba aimoit tellement le bain, qu'elle se plongeoit tous les jours dans la mer. La chaleur du climat sous lequel étoient situés ses états, rendoit cette idée fort vraissemblable. Ailleurs il décrit ainsi l'entrée de la princesse à Jérusalem: « Benajam, fils de Jéhoiada, la conduisit auprès du roi Salomon. Lorsque le roi fut informé de son arrivée, il alla aussi-tôt l'attendre dans un appartement tout de crystal. La *reine* de Saba, en y entrant, s'imagina que le prince étoit dans l'eau; & pour se mettre en état de passer, elle leva sa robe. Alors, continue le paraphraste, le roi voyant ses piés qui étoient hideux, votre visage, lui dit-il, a la beauté des plus belles femmes, mais vos jambes & vos piés n'y répondent guere ».

On pourroit concevoir que la premiere de ces traditions auroit pu donner naissance à la seconde; la passion de la princesse pour le bain fit naturellement imaginer de la comparer aux animaux terrestres qui passent leur vie dans l'eau, aux oies; bientôt on ajouta qu'elle en avoit les piés; en effet, la membrane cartilagineuse qui forme leur patte est leur caractere le plus marqué. Les Sculpteurs qui sont venus depuis le conserverent religieusement à la *reine* de Saba comme un signe qui devoit la distinguer des autres personnages qu'ils lui associoient, & cette attention leur parut d'autant plus nécessaire, qu'autrement on eut pu la confondre avec Bethsabée qui se trouve auprès de David comme la *reine* de Saba auprès de Salomon.

Telles sont les conjectures de M. l'abbé Lebeuf, dont nous n'entreprenons pas de garantir la solidité; mais elles engageront peut-être quelqu'un à abandonner la *reine* de Saba pour recourir à des recherches plus simples & plus vraissemblables. (*D. J.*)

Reine, (*Mythologie.*) Junon, la *reine* des dieux, étoit quelquefois appellée tout court *la reine*: elle eut à Rome sous ce nom une statue qui lui avoit été érigée à Véïes, d'où elle fut transportée au mont Aventin en grande cérémonie. Les dames romaines avoient beaucoup de considération pour cette statue; personne n'osoit la toucher que le prêtre qui étoit à son service. (*D. J.*)

Reine, (*Critique sacrée.*) ce mot dans le V. Testament signifie quelquefois la *souveraine* d'un état où les femmes peuvent régner. Telle étoit la *reine* de Saba, que l'Ecriture appelle *reine du midi*, parce que son royaume que l'on croit avoir été dans l'Arabie, étoit au midi de Jérusalem. 2° Ce mot se prend pour la femme, la concubine d'un roi, comme cette multitude de princesses que Salomon avoit prises pour femmes au nombre de sept cens, *III. Rois xj. 3. quasi reginæ septinginta*, dit la vulgate. 3° La mere ou la grand'mere d'un roi est nommée *reine* par Daniel, *v. 10.* la *reine* Nitoris, mere ou grand'mere de Balthasar, entra dans la salle du festin. 4° Enfin ce mot se prend pour celle qui est relevée par quelque dignité. Il y a soixante *reines* & plus encore de concubines

qui ont vu & qui ont vanté ma colombe, *Cant. vj. vers. 7 & 8.*

La *reine du ciel* est le nom que les Juifs prévaricateurs donnerent à la lune, à l'exemple des Egyptiens. Ils dresserent des autels à cette déesse sur les plate-formes des maisons, & lui offrirent des gâteaux paîtris avec de l'huile & du miel, Jérémie *vij. 18.* (*D. J.*)

REINE DES PRÉS, *ulmaria*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice de cette fleur, & devient dans la suite un fruit composé de plusieurs gaînes membraneuses, torses & réunies en une sorte de tête. Ce fruit renferme ordinairement une semence assez menue. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

REINE DES PRÉS, (*Mat. méd.*) toute cette plante est d'usage, mais d'un usage peu commun; elle est regardée comme cordiale, céphalique, vulnéraire, sudorifique & aléxipharmaque. La décoction de sa racine est recommandée dans les maladies éruptives ou réputées veneneuses, telles que la petite-vérole, la fievre maligne pourprée & pestilentielle; elle est célébrée encore comme utile contre le cours de ventre & le flux de sang, sur-tout lorsqu'elle est faite avec le vin, *&c.*

Le remede le plus usité qu'on retire de cette plante, c'est l'eau distillée de ses feuilles & de ses fleurs qui sont pourvues d'une partie aromatique, douce & agréable, mais foible, & vraissemblablement de peu de vertu. Cette eau s'emploie dans les juleps & dans les potions céphaliques, diaphorétiques, vulnéraires, *&c.*

Il est écrit que les jeunes pousses & les fleurs de cette plante mises dans le vin, leur donnent un goût de malvoisie.

La racine de *reine des prés* entre dans l'eau générale de la Pharmacopée de Paris, & ses feuilles dans l'eau de lait aléxitere. (*b*)

REINE DES VENTS, (*Ornith.*) *regina aurarum*, nom donné par Niéremberg à l'oiseau que les Mexiquains appellent *cozeacoanhtli*. On nomme cet oiseau *reine des vents*, parce qu'il vole contre les vents les plus forts; il est de la grosseur d'une aigle, d'un pourpre noirâtre, marqué de taches jaunes-brunes, & d'autres taches d'un noir foncé; ses aîles sont tachetées de noir, de jaune, & de gris; ses jambes sont rouges, ses serres fortes & pointues; son bec est semblable à celui du perroquet, entouré d'une peau rude & chagrinée; sa queue est noire par-dessus, & grise endessous. Cet oiseau n'habite que le Mexique, couve au printems, vole très-haut, & se nourrit de serpens, de rats, & autres vermines qui ravagent les terres. Ray, *ornithol. p. 302.* (*D. J.*)

REINE *ceinture à la*, (*Impôts.*) on appelle *ceinture à la reine*, un ancien droit qui se leve à Paris sur différentes sortes de marchandises, particulierement sur le charbon qui y arrive par eau. *Richelet.* (*D. J.*)

REINE D'OR, (*Monnoie de France.*) on ne doit pas douter que Philippe *le bel* n'ait fait battre une monnoie d'or qui portoit ce nom. Cela se justifie par une de ses ordonnances du 4 Août 1310, dans laquelle il décrie cette monnoie en ces termes: « les » deniers d'or que l'on appelle *deniers à la reine*, ont » été tant de fois & en tant de lieux contrefaits, que » la plûpart sont faux, & de plus petit prix que » ceux qui furent frappés en nos monnoies & à nos » coins. » Ces derniers mots prouvent que les *reines d'or* ne peuvent pas être des monnoies de la reine Blanche, mere de saint Louis, ni de Jeanne premiere, reine de Naples, comme plusieurs l'ont imaginé. Il est donc vraissemblable que les *reines d'or*, dont parle Philippe *le bel*, étoient de la monnoie sur laquelle etoient représentés le roi & la reine Jeanne sa femme, qui étoit reine de Navarre de son chef; & sans doute que la monnoie qu'on faisoit dans ce royaume, se marquoit à leurs coins; car lorsqu'ils furent couronnés à Pampelune, ils promirent de ne jamais affoiblir leurs monnoies du royaume de Navarre.

Il est aussi parlé des *reines d'or* dans une autre ordonnance de Philippe *le bel* du 16 Août 1308; mais dans l'une & dans l'autre, il n'est pas fait mention ni de leur titre, ni de leur poids.

Dans une troisieme ordonnance de Charles *le bel* de l'an 1322, il dit qu'elles étoient de 52 $\frac{1}{2}$ au marc. Pour le titre sans doute qu'il n'étoit pas fin: car dans cette ordonnance, Charles *le bel* leur donne le même prix qu'aux *moutons* qui étoient d'or fin, & qui pesoient bien moins que les *reines*, puisqu'ils étoient de 59 $\frac{1}{6}$ au marc. Dans cette même ordonnance de Charles *le bel*, il est aussi parlé de *reines d'or*, dont les 54 pesoient un marc. Le Blanc, *traité des monnoies.* (*D. J.*)

REINE *au jeu d'échecs* est une piece moins grande que le roi, qui va après lui comme la seconde du jeu, & qui est la meilleure dont on puisse se servir pour défendre son roi, & attaquer son ennemi. La *reine* est toujours placée à la gauche du roi. Elle marche comme lui en ligne droite & de biais de case en case, & si loin que l'on veut, pourvû qu'elle ne trouve point d'obstacle en chemin. Elle prend aussi, si elle veut, les pieces qui sont sur son passage, & se met en leur place: c'est par-là que l'on connoit que la *reine* est la meilleure & la plus forte piece qui puisse défendre le roi & attaquer l'ennemi.

REINECK *ou* RINECK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, sur la riviere de Sal, à 9 milles de Hanaw, avec un château qui appartient à l'électeur de Mayence. La ville dépend du comte de Hanaw. (*D. J.*)

REINFALL, s. m. (*Hist. nat.*) c'est le nom d'un vin qui croît en Istrie, dans un canton appellé *Prosseck*, qui est rempli de roche. Ce vin est fort estimé, & par la bonté de son goût, & parce qu'on le regarde comme très-sain. On lui attribue la longue vie des habitans du pays qui parviennent communément à une grande vieillesse.

REINFECTER, v. act. (*Gram.*) c'est infecter derechef. *Voyez* INFECTER & INFECTION.

REINFELDE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Holstein, près d'Oldeslo, dans la Wagrie. Il y avoit autrefois dans cette ville un monastere de l'ordre de Citeaux, où plusieurs princes de la maison de Holstein ont été inhumés. (*D. J.*)

REINFREW, (*Géog. mod.*) ville d'Ecosse, chef-lieu d'une baronie de même nom, sur la Clyde, dans la province de Cuningham, à 70 milles au couchant d'Edimbourg. *Long. 13. 26. latit. 55. 50'.* (*D. J.*)

REINSTALLER, v. act. (*Gram.*) installer de nouveau. *Voyez* INSTALLER & INSTALLATION.

REINTÉ, adj. (*Vénerie.*) il se dit d'un chien qui a les reins élevés en arcs & larges, c'est signe de force; les chiens *reintés* sont préférables à ceux dont les reins sont étroits.

REINTÉGRANDE, s. f. (*Jurisprud.*) est une action possessoire par laquelle celui qui a été dejetté & spolié par violence de la possession d'un immeuble, se peut pourvoir dans l'an & jour de cette spoliation, afin d'être remis & réintégré en sa possession.

Elle a été ainsi appellée quasi-réintégration *seu restitutio in integrum*, parce qu'elle tend à remettre les choses dans leur entier, c'est-à-dire, dans l'état où elles étoient avant le trouble.

Cette action tire son origine de l'interdit ou action possessoire, qui étoit usité chez les Romains, appellé *interdictum unde vi.*

La *réintégrande* a pour fondement cette maxime

tirée tant du droit civil que du droit canonique, *spoliatus ante omnia restituendus est* : ce qui s'observe indistinctement, quand même celui qui a été spolié, n'auroit aucun droit à la chose, parce qu'il n'est permis à qui que ce soit de se faire à soi-même justice, ni de dépouiller de son autorité privée quelqu'un d'un bien dont il est en possession.

On comprend quelquefois la *réintégrande* sous le terme général de *complainte*; elle ne differe en effet de la complainte proprement dite qu'en ce que la complainte est pour le cas d'un simple trouble sans dépossession; au lieu que la *réintégrande* est pour le cas où il y a eu expulsion violente.

On peut poursuivre la *réintégrande* civilement ou criminellement.

Elle se poursuit par action civile, quand celui qui a été expulsé, fait simplement ajourner le détempteur, ou celui qui l'a expulsé, pour voir dire qu'il sera réintégré dans sa possession.

La *réintégrande* se poursuit criminellement, lorsque celui qui a été expulsé, rend plainte de cette violence, & qu'il demande permission de faire informer.

Celui qui a intenté cette action au civil, ne peut plus prendre la voie extraordinaire; mais quand il a pris d'abord la voie criminelle, les juges peuvent en connoissance de cause renvoyer les parties à fins civiles.

L'action de *réintégrande* doit, comme la complainte, être intentée dans l'an & jour du trouble.

On peut intenter la *réintégrande* devant tous juges, même non royaux, pourvu qu'il n'y ait point de port-d'armes; mais MM. des requêtes n'en peuvent connoitre au criminel, à moins qu'elle ne soit incidente à un procès qui étoit déjà pendant par-devant eux pour le même héritage.

Si le défendeur à la *réintégrande* dénie le trouble qu'on lui impute, on appointe les parties à faire preuve de leurs faits.

On ne peut former aucune demande au pétitoire jusqu'à ce que la *réintégrande* ait été jugée, & le jugement exécuté, tant en principal que restitution de fruits, dépens, dommages & intérêts, si aucuns ont été adjugés.

Cependant si le demandeur étoit en demeure de faire liquider tous ces accessoires, le défendeur à la *réintégrande*, pourroit poursuivre le pétitoire en donnant caution, de payer le tout après la taxe & liquidation qui en sera faite.

Les sentences qui interviennent dans cette matiere, sont exécutoires par provision, nonobstant l'appel. *Voyez* le *tit. 8 de l'ordonnance de 1667 des complaintes & réintégrandes*, & les *notes* de Bornier *sur cet article*, & les *mots* COMPLAINTE, NOUVELLETÉ, POSSESSION, PÉTITOIRE, POSSESSOIRE, SPOLIATION. (*A*)

REINTÉGRER, v. act. (*Jurisprud.*) signifie rétablir quelqu'un dans la possession d'un bien dont il avoit été évincé. *Voyez* RÉINTÉGRANDE.

Qaund un locataire enleve ses meubles en fraude sans payer les loyers, le propriétaire ou principal locataire demande pour sa sûreté permission de faire *réintégrer* les meubles, c'est-à-dire, de les faire remettre dans les lieux dont on les a enlevés.

C'est dans le même sens qu'on dit *réintégrer* un prisonnier: ce qui se fait lorsqu'un prisonnier qui s'étoit évadé, est pris & constitué de nouveau dans les prisons.

Enfin on *réintegre* un officier qui avoit été interdit, lorsqu'on le rétablit dans ses fonctions. (*A*)

REINTERROGER, v. act. (*Gram.*) interroger de-rechef. *Voyez les articles* INTERROGER, INTERROGATION, INTERROGATOIRE.

REINVITER, v. act. (*Gram.*) inviter pour la seconde fois. *Voyez* INVITER & INVITATION.

REJOINDRE, v. act. (*Gram.*) joindre de nouveau. *Voyez* JOINDRE.

REJOINTOYER, v. act. (*Archit.*) c'est remplir les joints des pierres d'un vieux bâtiment, lorsqu'ils sont cavés par succession des tems ou par l'eau, & les ragréer avec le meilleur mortier, comme de chaux & de ciment. Cela se fait aussi aux joints des voûtes, lorsqu'ils se sont ouverts, parce que le bâtiment étant neuf, a tassé inégalement, ou qu'étant vieux, il a été mal étayé, en y faisant quelque reprise par sous-œuvre. (*D. J.*)

REJOUER, v. n. (*Gram.*) jouer une seconde fois. *Voyez les articles* JEU & JOUER.

RÉJOUIR, v. act. (*Gram.*) c'est donner de la joie; *se réjouir*, c'est en recevoir. *Voyez l'article* JOIE.

RÉJOUISSANCE, s. f. (*Gram.*) actions par lesquelles on marque sa joie. Le carnaval est un tems de *réjouissance*: il y a des *réjouissances* publiques à la naissance des princes, à leurs mariages.

RÉJOUISSANCES, (*Usages, Coutumes.*) je comparerois volontiers les *réjouissances* publiques à l'occasion des batailles gagnées, aux lectisternes imaginés chez les Romains, pour obtenir des dieux la cessation des calamités. Il ne résultoit guere des lectisternes, l'effet qu'on en faisoit espérer au peuple; mais on le distrayoit ainsi pendant ce tems-là, des idées fâcheuses que lui offroient les maux qu'il éprouvoit. (*D. J.*)

RÉJOUISSANCE, (*terme de Lansquenet.*) la *réjouissance* est une carte que le coupeur qui a la main, tire immédiatement après la sienne, & sur laquelle les joueurs ou carabineurs mettent ce qu'ils veulent. Si la carte du joueur vient la premiere, tous ceux qui ont mis à la *réjouissance*, tirent leur rétribution; mais s'il amene la *réjouissance*, la premiere, il gagne tout ce qu'on avoit mis sur la carte; on dit aussi que les *réjouissances* ruinent ou enrichissent les coupeurs. (*D. J.*)

REJOUTER, v. neut. (*Gram.*) jouter de nouveau. *Voyez les articles* JOUTE & JOUTER.

REIPERSWEILER, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'Alsace; elle appartient à la maison de Lichtenberg. (*D. J.*)

REIS *ou* RAIS, (*terme de relation.*) nom que les Turcs donnent aux capitaines des galeres. C'est un mot arabe qui signifie *chef, commandant*. La plûpart de ces commandans sont des renégats ou des enfans de renégats. Ils se servent d'un italien corrompu, ou de la langue franque, pour se faire entendre des forçats, qui du reste sont mieux traités que ceux des galeres de Venise. *Ricault*. (*D. J.*)

REIS EFFENDI, s. m. (*Hist. mod.*) officier de justice de la cour du grand-seigneur; c'est le chancelier de l'empire Ottoman, il a séance au divan, & est pour l'ordinaire secrétaire d'état.

REIS KITAB, s. m. (*Hist. mod.*) officier du grand-seigneur, dont il est premier secrétaire & quelquefois secrétaire d'état.

REIS, s. m. (*Monnoie.*) petite monnoie de cuivre de Portugal, qui revient environ à deux deniers tournois de France, & qui est tout ensemble & monnoie courante, & monnoie de compte; les Portugais comptant & tenant leurs livres par *reis*, comme les Espagnols par maravedis. La piastre vaut 750 *reis*, & la pistole à proportion. Les 200 *reis* du Brésil font environ 1 liv. 14 sols de France. *Savary*. (*D. J.*)

REITERATION, s. f. (*Gramm.*) est la répétition d'une action déja faite une premiere fois.

Dans l'Eglise catholique, il y a trois sacremens qu'on ne *réitere* point, pourvû qu'ils aient été conférés avec la matiere & la forme prescrite; savoir, le baptême, la confirmation & l'ordre. La raison *à priori* est que ces sacremens impriment un caractere ineffa-

çable qui ne se perd jamais, par quelque crime que ce soit, même par l'apostasie.

S. Gregoire observe que ce n'est point *reitérer* le baptême, que de le donner sous condition, quand on n'a pas des preuves certaines qu'il ait été administré, ou qu'il l'ait été validement une premiere fois. *Voyez* SACREMENT, MATIERE, FORME, CARACTERE.

REITERER, *voyez l'article* RÉITERATION *qui précede.*

REITRE, s. m. (*Art milit.*) cavalier allemand; on ne les connut dans ce royaume, que sous la régence de Catherine de Médicis. Le roi de Navarre en soudoya un grand nombre, qu'il fit venir auprès de lui pour le soutien de son parti; le mot allemand est *reiter*, qui signifie *cavalier.* (*D. J.*)

REKIET, s. m. *terme de relation;* ce mot signifie l'*inclination* ou *baissement* du corps que font les Turcs dans leurs oraisons publiques, en se tournant du côté de l'orient. (*D. J.*)

RELACHANT, adj. (*Thérapeutique.*) remede quelconque qui, soit pris intérieurement, soit appliqué extérieurement, est capable de relâcher, étendre ou ramollir les parties solidies du corps animal, à l'exception des parties très-dures; savoir, les os & les cartilages.

Les *relâchans* considérés dans l'usage intérieur, ne sont absolument pour les solidistes, que ce que sont pour les humoristes, les délayans & les émolliens. *Voyez* DÉLAYANS & EMOLLIENS. Ce dernier mot a pourtant un sens un peu moins étendu que celui de *relâchant*, qui comprend, outre toutes les especes de remedes exposées au mot *émollient*, une autre espece de substance; savoir, les graisses des animaux & les huiles grasses végétales.

Les *relâchans* considérés dans l'usage extérieur, comprennent outre l'application de toutes ces substances sous les formes d'onguent, liniment, cataplasme, fomentation, *&c.* l'application de l'eau pure & tiéde en grande masse, c'est-à-dire le bain tempéré, *voyez* BAIN en Médecine, & la pareille application ou le bain d'une huile douce végétale, d'huile d'olive, par exemple; supposé que ce ne soit pas en supprimant toute transpiration, qu'il agisse dans le seul cas où il est employé. *Voyez* RÉTENTION D'URINE.

Relâchant n'est pas la même chose que laxatif; car *laxatif* est synonyme de *purgatif.* (*b*)

RELACHE, s. m. (*Gram.*) repos, interruption, cessation momentanée; donnez quelque *relâche* à ces enfans; ce mal le tourmente sans *relâche;* il y a *relâche* au théâtre.

RELACHE, s. m. (*Marine.*) on appelle ainsi l'endroit où est arrivé un vaisseau qui a *relâché.*

RELACHEMENT, s. m. (*Médec.*) le *relâchement* qui accompagne l'impuissance qu'on ressent peu-à-peu à remuer les muscles qui mettent tout le corps en action, est l'espece de maladie dont il s'agit dans cet article. Elle prend le nom général de *parésis* chez les Grecs, & celui de *scetotyrbe* ou de foiblesse des jambes, quand elle attaque d'abord ces parties.

Les corps affoiblis par l'excès du vin, des veilles, ou des plaisirs de l'amour; ceux qui sont scorbutiques, cacochymes, catharreux, arthritiques, podagres, dans lesquels le suc nerveux qui occupe les ganglions des nerfs ou la moëlle de l'épine, a perdu sa qualité naturelle; & devenu croupissant par le séjour, empêche les nerfs de distribuer librement les esprits dans les muscles; de tels gens, dis-je, tombent dans la maladie dont nous parlons.

Elle dure long-tems; souvent ses paroxysmes diminuent en quelque maniere, reprennent avec plus de violence, & elle dégénere enfin en vraie paralysie & contraction des membres.

Il faut éviter les causes de ce mal rapportées ci-dessus; exercer doucement le corps; frotter l'épine du dos & les glanglions des nerfs, avec les aromatiques, les échauffans, les balsamiques, combinés avec quelque alkali volatil. Il faut encore pour achever la guérison, faire usage des corroborans, des anti-scorbutiques, des balsamiques, & des resineux. (*D. J.*)

RELACHER, v. act. (*Gram.*) ce mot a plusieurs acceptions différentes. On lâche ce qu'on posséde. On *relâche* ce qu'on a pris. Lâchez cet homme que vous détenez injustement. *Relâchez* ce prisonnier. Il est synonyme à *détendre*, lorsqu'on dit cet arc, cette corde s'est *relâchée.* Il a un sens particulier en marine. *Voyez* RELACHER, (*Marine.*) Il se dit au figuré; vous vous *relâchez* dans la poursuite de cet objet. Dans l'achat des choses, on dit *souvent*, nous ne ferons pas affaire, si vous ne vous *relâchez* pas un peu sur le prix de ce tableau. On appelloit les jésuites, les *docteurs de la morale* relâchée, *&c.*

RELACHER, (*Marine.*) c'est discontinuer de faire route en droiture, pour mouiller ou dans le port d'où l'on est parti, ou dans quelque parage qui se rencontre sur la route, soit parce que le vent est contraire, ou qu'il est arrivé quelque accident au vaisseau.

RELACHER; c'est permettre à un vaisseau qui avoit été arrêté, de s'en aller.

RELAIS *ou* BERME, s. m. (*Génie.*) est une largeur de terrein au pié du rempart, du côté de la campagne, destinée à recevoir les débris que le canon des assiégeans fait dans le parapet, & à empêcher que ces démolitions ne comblent le fossé. Pour plus de précaution on palissade les bermes. *Diction. Militaire.* (*D. J.*)

RELAIS, (*Marine.*) *voyez* LAISSES.

RELAIS, *aller en*, *terme de Terrassiers;* il se dit des brouetteurs, lorsqu'ils se succedent les uns aux autres, & se communiquent les brouettes pleines pour en reprendre de vuides.

RELAIS, équipage ou chevaux frais qu'on a envoyés d'avance, ou qu'on a ordonné de tenir prêts, pour un étranger, quand on veut faire diligence, comme lorsqu'on court la poste.

Le général des postes en France prend la qualité de *surintendant des postes & relais de France.*

A la chasse, on appelle *relais* les chiens & chevaux de reserve, placés en différens lieux ou refuites pour servir au besoin, si la chasse se porte de ce côté-là, & pour relayer ceux qui sont déja recous.

On appelle aussi *relais* le lieu même où ces chiens & chevaux sont en réserve.

RELAIS, *en terme de Manufacture de tapisseries*, est un vuide qu'on laisse dans celles-ci aux endroits où il faut changer de couleur ou de figure, parce qu'en ces endroits on change aussi ordinairement les ouvriers, ou bien on laisse ces morceaux à faire après que tout le reste est achevé. *Voyez* TAPISSERIE.

Les Tapissiers donnent aussi le nom de *relais* aux décousures des tapisseries.

RELANCER, v. act. (*Gramm.*) c'est lancer de nouveau. *Voyez l'article* LANCER. On *relance* au jeu, à la chasse, dans les affaires.

RELAPS, s. m. (*Théol.*) hérétique qui retourne à une hérésie qu'il a déja abjurée.

L'Eglise est plus difficile à accorder l'absolution aux hérétiques *relaps* qu'à ceux qui ne sont tombés qu'une fois dans l'hérésie, dans la crainte de profaner les sacremens. Dans les pays d'inquisition les *relaps* sont condamnés au feu. Ce mot vient du latin *relapsus*, dérivé de *relabi*, retomber.

RÉLARGIR, v. act. (*Gramm.*) c'est donner plus de largeur. Il faut *rélargir* cet habit qui m'est trop étroit. Il faut *rélargir* cette route.

RELATER, v. act. (*Gramm.*) c'est later de nouveau.

RELATIF, VE, adj. (*Gramm.*) qui a relation ou rapport à quelque chose, ou qui sert à l'expression de quelque rapport. *Relatif* vient du supin *relatum* (rapporter), & la terminaison *if*, *ive* (en latin *ivus*) vient de *juvare* (aider) : ainsi *relatif* signifie littéralement *qui aide à rapporter*, ou *qui sert aux rapports*. L'opposé de *relatif* est *absolu*, formé d'*absolutus*, qui veut dire *solutus ab*, comme si l'on vouloit dire, *solutus ab omni vinculo relationis*. Les Grammairiens font du terme de *relatif* tant d'usages si différens, qu'ils feroient peut-être sagement de réformer là-dessus leur langage.

I. On appelle *relatif*, tout mot qui exprime avec relation à un terme conséquent dont il fait abstraction ; ensorte que si l'on emploie un mot de cette espece, sans y joindre l'expression d'un terme conséquent déterminé, c'est pour présenter à l'esprit l'idée générale de la relation, indépendamment de toute application à quelque terme conséquent que ce puisse être ; si le mot *relatif* ne peut ou ne doit être envisagé qu'avec application à un terme conséquent déterminé, alors ce mot seul ne présente qu'un sens suspendu & incomplet, lequel ne satisfait l'esprit que quand on y a ajouté le complément. *Voyez* RÉGIME, [illegible].

Il y a des mots de plusieurs especes qui sont *relatifs* en ce sens, savoir des noms, des adjectifs, des verbes, des adverbes, & des prépositions.

1°. Il y a des noms *relatifs* qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par la nature de certaines relations, & il y en a de deux sortes ; les uns sont simplement *relatifs*, & les autres le sont réciproquement.

Qu'il me soit permis, pour me faire entendre, d'emprunter le langage des Mathématiciens. *A* & *B* sont deux grandeurs comparées sous un point de vue ; *B* & *A* sont les mêmes grandeurs comparées sous un autre aspect. Si *A* & *B* sont des grandeurs inégales, le rapport de *A* à *B* n'est pas le même que celui de *B* à *A* ; cependant un de ces deux rapports étant une fois fixé, l'autre par-là même est déterminé : si *A*, par exemple, contient *B* quatre fois, l'exposant du rapport de *A* à *B* est 4 ; mais 4 n'est pas l'exposant du rapport de *B* à *A*, parce que *B* ne contient pas réciproquement *A* quatre fois ; au-contraire *B* est contenu dans *A* quatre fois, il en est le quart, & c'est pourquoi l'exposant de ce second rapport, au-lieu d'être 4, est $\frac{1}{4}$, ce qui est analogue sans être identique. Si *A* & *B* sont des grandeurs égales, le rapport de *A* à *B* est le même que celui de *B* à *A* : *A* contient une fois *B*, & réciproquement *B* contient une fois *A* ; & 1 est toujours l'exposant du rapport de ces deux grandeurs sous chacune des deux combinaisons.

C'est la même chose de tous les rapports imaginables, tous supposent deux termes, & ces deux termes peuvent être vus sous deux combinaisons. Il peut arriver que le rapport du premier terme au second ne soit pas le même que celui du second au premier, quoiqu'il le détermine ; & il peut arriver que le rapport des deux termes soit le même sous les deux combinaisons. Cela posé,

J'appelle noms réciproquement *relatifs*, ceux qui déterminent les êtres par l'idée d'un rapport qui est toujours le même sous chacune des deux combinaisons des termes, comme *frere*, *collegue* ; *cousin*, *&c.* car si Pierre est *frere*, ou *cousin*, ou *collegue* de Paul, il est vrai aussi que Paul est réciproquement *frere*, ou *cousin*, ou *collegue* de Pierre.

J'appelle noms simplement *relatifs*, ceux qui déterminent les êtres par l'idée d'un rapport, qui n'est tel que sous une seule des deux combinaisons ; de sorte que le rapport qui se trouve sous l'autre combinaison est différent, & s'exprime par un autre nom : ces deux noms, en ce cas, sont *correlatifs* l'un de l'autre. Par exemple, si Pierre est le *pere*, ou l'*oncle*, ou le *roi*, ou le *maître*, ou le *précepteur*, ou le *tuteur*, *&c.* de Paul, cela n'est pas réciproque, mais Paul est par correlation le *fils*, ou le *neveu*, ou le *sujet*, ou l'*esclave*, ou le *disciple*, ou le *pupille*, *&c.* de Pierre ; ainsi *pere* & *fils*, *oncle* & *neveu*, *roi* & *sujet*, *maître* & *esclave*, *précepteur* & *disciple*, *tuteur* & *pupille*, *&c.* sont *correlatifs* entre eux, & chacun d'eux est simplement *relatif*. *Voyez* CORRELATIF.

2°. Quelques adjectifs sont *relatifs*, & ce sont ceux qui désignent par l'idée précise de quelque relation générale, comme *utile*, *nécessaire*, *onéreux*, *égal*, *inégal*, *semblable*, *dissemblable*, *avantageux*, *nuisible*, *&c.*

Il est évident qu'en grec & en latin, les adjectifs comparatifs sont par-là même *relatifs*, quand même l'adjectif positif ne le seroit pas, comme *loquacior*, *sapientior*, *facundior*, *&c.* ainsi que leurs correspondans grecs, λαλίστερος, σοφότερος, εὐφραδίστερος. Si le positif est lui-même *relatif*, le comparatif l'est doublement, parce que toute comparaison envisage essentiellement un rapport entre les deux termes comparés ; ainsi on peut dire d'une premiere maison qu'elle est *semblable* à une seconde (*similis*) ; voilà un positif *relatif* ; mais une troisieme peut être *plus semblable* à la seconde, que ne l'est la premiere (*similior*) ; voilà un adjectif doublement *relatif*, 1°. il désigne par la ressemblance à la seconde maison ; 2°. par la supériorité de cette ressemblance sur la ressemblance de la premiere maison. Nous n'avons en françois que quelques adjectifs comparatifs exprimés en un seul mot, *pire*, *moindre*, *meilleur*, *supérieur*, *inférieur*, *antérieur*, *postérieur* : nous suppléons à cette formation par *plus*, *&c.* *Voyez* COMPARATIF, & *sur-tout* SUPERLATIF.

Il en est des adjectifs *relatifs* comme des noms : les uns le sont simplement, les autres réciproquement. *Utile*, *inutile*, *avantageux*, *nuisible*, sont simplement *relatifs*, parce qu'ils désignent par l'idée d'un rapport qui n'est tel que sous l'une des deux combinaisons ; la diete est *utile* à la santé, la santé n'est pas *utile* à la diete. *Egal*, *inégal*, *semblable*, *dissemblable*, sont réciproquement *relatifs*, parce qu'ils désignent par l'idée d'une relation qui est toujours la même sous les deux combinaisons ; si Rome est *semblable* à Mantoue, Mantoue est *semblable* à Rome.

3°. Il y a des verbes *relatifs* qui expriment l'existence d'un sujet sous un attribut dont l'idée est celle d'une relation à quelque objet extérieur.

Les verbes concrets sont actifs, passifs, ou neutres, selon que l'attribut individuel de leur signification est une action du sujet même, ou une impression produite dans le sujet sans concours de sa part, ou un simple état qui n'est dans le sujet ni action ni passion. De ces trois especes, les verbes neutres ne peuvent jamais être *relatifs*, parce qu'exprimant un état du sujet, il n'y a rien à chercher pour cela hors du sujet. Mais les verbes actifs & passifs peuvent être ou n'être pas *relatifs*, selon que l'action ou la passion qui en détermine l'attribut est ou n'est pas *relative* à un objet différent du sujet. Ainsi *amo* & *curro* sont des verbes actifs ; *amo* est *relatif*, *curro* ne l'est pas, il est absolu : de même *amor* & *pereo* sont des verbes passifs ; *pereo* est absolu, & *amor* est relatif. *Voyez* NEUTRE.

Sanctius (*Min. III. 3.*) & plusieurs grammairiens après lui, ont prétendu qu'il n'y a point de verbe en latin qui ne soit *relatif*, & qui n'exige un complément objectif, s'il est actif. Sanctius entreprend de le prouver en détail de tous les verbes qui, selon lui, ont été réputés faussement neutres, c'est-à-dire absolus, & il le fait en suivant l'ordre alphabétique. Il fait consister ses preuves dans des textes qu'il cite, & il annonce qu'il croira avoir suffisamment prouvé

qu'un verbe est actif, transitif, ou *relatif*, quand il l'aura montré employé à la voix passive, comme *caletur*, *egetur*, *curritur*, *peccatur*, ou bien quand il en trouvera le participe en *dus*, *da*, *dum*, ou seulement le gérondif en *dum*, usité dans quelques auteurs.

Pour ce qui est de la premiere espece de preuve, il faut voir si le verbe est employé à la voix passive, avec un sujet au nominatif, ou sans sujet.

Si le verbe est employé sans sujet, la forme est passive si l'on veut, mais le sens est actif & non passif; on n'indique aucun sujet passif, & il n'y a aucune passion sans sujet; on ne veut alors exprimer que l'existence de l'action ou de l'état sans désignation de cause ni d'objet : *caletur* ne veut point dire *calor caletur*, mais *calere est*; & de même *egetur*, c'est *egere est ; curritur*, c'est *currere est ;* & *peccatur*, *peccare est :* expressions en effet tellement synonymes, du-moins de la maniere que tous les synonymes le sont, qu'on les trouve employées assez indistinctement, & que nous les rendons en françois de la même maniere par notre *on*. *Voyez* PASSIF & IMPERSONNEL.

Si le verbe est employé à la voix passive avec un sujet au nominatif, je conviens qu'il suppose alors une voix active qui a le sens *relatif*, & qui auroit pour complément objectif ce qui sert de sujet à la voix passive; cependant Périzonius ne veut pas même en convenir dans ce cas; il prétend (*ibid. not.* 10.) que de pareilles locutions ne sont dûes qu'à la catachrese, ou plutôt à l'erreur où peuvent être tombés des écrivains qui n'ont pas bien compris le sens de l'usage primitif. L'observation de ce savant critique est en soi excellente ; mais quelque défaut qu'il y ait à l'origine des mots ou des phrases, dès que l'usage les autorise, il les légitime, & il faut oublier la honte de leur naissance, ou du-moins le souvenir qu'on en conserve ne doit ni ne peut tirer à conséquence. Cependant il peut y avoir tel auteur, dont l'autorité ne constateroit pas le bon usage, & les meilleurs même ne sont pas irrépréhensibles ; on trouve des défauts contre l'usage dans Boileau, dans Racine, dans Labruyere, *&c.*

Ce que je viens de dire de la voix passive, doit s'entendre aussi du participe en *dus*, *da*, *dum*, & même de celui en *us*, *a*, *um*, lorsqu'ils sont en concordance avec un sujet. Mais si on ne cite que le gérondif en *dum*, ou le supin en *um*, Sanctius ne peut rien prouver ; car ces mots sont en effet à la voix active, qui peut être indifféremment absolue ou *relative* (*voyez* GÉRONDIF, SUPIN, PARTICIPE, IMPERSONNEL.) *Æternas pœnas in morte timendum est*, Lucr. *castra sine vulnere introïtum est*, Sall. & tous ces exemples sont analogues à *multos videre est*, où il n'y a certainement point de tour passif.

Ces deux observations suffisent déjà pour faire rentrer dans la classe des verbes neutres ou absolus, un grand nombre de ceux dont Sanctius fait l'énumération. Il ne sera pas difficile d'en faire disparoître encore plusieurs, si l'on fait attention que dans beaucoup des exemples cités, où le verbe est accompagné d'un accusatif, cet accusatif n'est point le régime du verbe même, mais celui d'une préposition sous-entendue : par exemple, *senem adulterum latrent suburanæ canes*, c'est-à-dire *in senem adulterum*, après un vieux paillard. *Histrio casum meum toties collacrymavit*, Cic. Et Sanctius remarque sur cet exemple, *sed hic potest deesse præpositio*, & *cognatus casus lacrymas*. Sur quoi voici la note de Périzonius (28) : si l'accusatif *casum meum* peut être régi par une préposition sous-entendue, pourquoi ne diroit-on pas la même chose dans mille autres occurrences ? Pour ce qui est de l'accusatif *lacrymas*, il est entierement étranger à cette construction : si *collacrymavit* gouverne un accusatif, c'est *casum meum ;* s'il ne gouverne pas *casum meum*, il n'en exige aucun, c'est un verbe neutre. Ce cas, appellé *cognatus*, ou *cognatæ significationis*, ne feroit, comme je l'ai dit au *mot* IMPERSONNEL, qu'introduire dans l'analyse une périssologie inutile, inexplicable, & insupportable. Pour justifier ce pléonasme, on cite l'usage des Hébreux, mais on ne prend pas garde que cette addition étoit chez eux un tour autorisé pour énoncer le sens ampliatif : s'ils ont dit *venire veniet*, ou selon l'ancienne version, *veniens veniet*, c'étoit pour marquer la célérité de l'exécution, comme s'ils avoient dit, *brevis veniet*, ou *celeriter veniet*, & ils ajoutent, comme pour rendre plus sensible cette idée de célérité, *& non tardabit*. Habac. 2.

Ajoutons à tout cela les changemens que les variantes peuvent autoriser dans plusieurs des textes cités par le grammairien espagnol ; & peut-être que des trois cens dix-huit verbes qu'il prétend avoir été pris mal-à-propos pour neutres, on aura bien de la peine d'en conserver cinquante ou soixante qui puissent justifier l'observation de Sanctius.

4°. Il y a aussi des adverbes *relatifs*, puisqu'on en trouve quelques-uns qui étant seuls n'ont qu'un sens suspendu, & qui exigent nécessairement l'addition d'un complément pour la plénitude du sens. *Convenienter naturæ* (conformément à la nature) ; *relativement à mes vues ; indépendamment des circonstances*, &c.

5°. Enfin toutes les prépositions sont essentiellement *relatives*, ainsi qu'on peut le voir au *mot* PRÉPOSITION.

Je ne prétends poser ici que les notions fondamentales concernant les mots *relatifs ;* mais je dois avertir que l'on peut trouver de bonnes observations sur cette matiere dans la *Logique* de Leclerc, *part. I. ch. iv.* & dans son traité de la *Critique, part. II. ch. iv. sect. 2.* mais ces ouvrages doivent être lus avec attention & avec quelques précautions.

II. Les Grammairiens distinguent encore dans les mots le sens absolu & le sens *relatif*. Cette distinction ne peut tomber que sur quelques-uns des mots dont on vient de parler, parce qu'ils sont quelquefois employés sans complément, & par conséquent le sens en est envisagé indépendamment de toute application à quelque terme conséquent que ce puisse être : il n'est pas réellement absolu, puisqu'un mot essentiellement *relatif* ne peut cesser de l'être ; mais il paroit absolu parce qu'il y a une abstraction actuelle du terme conséquent. Que je dise, par exemple, *AIMEZ Dieu par-dessus toutes choses, & votre prochain comme vous-mêmes, voilà les deux grands commandemens de la loi ;* le verbe *aimez* essentiellement *relatif*, parce que l'on ne peut aimer sans aimer un objet déterminé, est employé ici dans le sens *relatif*, puisque le sens en est completté par l'expression de l'objet qui est le terme conséquent du rapport renfermé dans le sens de ce verbe ; mais si je dis, *AIMEZ, & faites après cela tout ce qu'il vous plaît*, le verbe *aimez* est ici dans un sens absolu, parce que l'on fait abstraction de tout terme conséquent, de tout objet déterminé auquel l'amour puisse se rapporter.

C'est la même chose de toutes les autres sortes de mots *relatifs*, noms, adjectifs, adverbes, prépositions. *Je suis PERE, & je connois à ce titre toute l'étendue de l'amour que je dois à mon PERE ;* le premier *pere* est dans un sens absolu ; le second a un sens *relatif ;* car *mon pere*, c'est *le pere de moi*. *Une seule chose est NÉCESSAIRE ;* sens absolu : *la patience est NÉCESSAIRE au sage :* sens *relatif*. *Un mot employé RELATIVEMENT ;* sens absolu : *un mot choisi RELATIVEMENT à quelques vues secretes ;* sens *relatif*. *Vous marcherez DEVANT moi ;* sens relatif : *vous marcherez DEVANT, & moi DERRIERE ;* sens absolu.

Le mot *relatif* étant employé ici avec la même signification que dans l'article précédent, & par rap-

port aux mêmes vues, l'usage en est légitime dans le langage grammatical.

III. On distingue encore des propositions absolues & des propositions *relatives* : « lorsqu'une proposition est telle, que l'esprit n'a besoin que des » mots qui y sont énoncés pour en entendre le sens, » nous disons que c'est-là une proposition *absolue* ou » *complete*. Quand le sens d'une proposition met l'esprit dans la situation d'exiger ou de supposer le » sens d'une autre proposition, nous disons que ces » propositions sont *relatives* ». C'est ainsi que parle M. du Marsais (*article* CONSTRUCTION) ; sur quoi l'on me permettra quelques observations.

1°. Si quand on n'a besoin que des mots qui sont énoncés dans une proposition pour en entendre le sens, il faut dire qu'elle est *absolue* : il faut dire au contraire qu'elle est *relative*, lorsque, pour en entendre le sens, on a besoin d'autres mots que de ceux qui y sont énoncés : d'où il suit que quand Ovide a dit, *quæ tibi est facundia, confer in illud ut doceas* ; il a fait une proposition incidente qui est absolue, puisque l'on entend le sens de *quæ tibi est facundia*, sans qu'il soit nécessaire d'y rien ajoûter ; & le *paucis te volo* de Térence, est une proposition *relative*, puisqu'on ne peut en entendre le sens, si l'on n'y ajoûte le verbe *alloqui*, & la préposition *in* ou *cùm*, avec le nom *verbis* ; *volo alloqui te in paucis verbis*, ou *cùm paucis verbis*. Cependant l'intention de M. du Marsais étoit au contraire de faire entendre que *quæ tibi est facundia*, est une proposition *relative*, puisque le sens en est tel, qu'il met l'esprit dans la situation d'exiger le sens d'une autre proposition ; & que *paucis te volo*, est une proposition absolue, puisque le sens en est entendu indépendamment de toute autre proposition, & que l'esprit n'exige rien au-delà pour la plénitude du sens de celle-ci.

La définition que donne ce grammairien de la proposition *absolue*, n'est donc pas exacte, puisqu'elle ne s'accorde pas avec celle qu'il donne ensuite de la proposition *relative*, & qu'elle peut faire prendre les choses à contre-sens. Comme une proposition *relative* est celle dont le sens exige ou suppose le sens d'une autre proposition ; il falloit dire qu'une proposition *absolue* est celle dont le sens n'exige ni ne suppose le sens d'aucune autre proposition.

2°. Comme une proposition ne peut être *relative*, de la maniere qu'on l'entend ici, qu'autant qu'elle est partielle dans une autre proposition plus étendue ; & qu'il a été prouvé (PROPOSITION, *article* i, *n.* 2.) que toute proposition partielle est incidente dans la principale : il suffit de désigner par le nom d'*incidentes*, les propositions qu'on appelle ici *relatives*, d'autant plus que la grammaire n'a rien à régler sur ce qui les concerne, que parce qu'elles sont partielles ou incidentes. (*Voyez* INCIDENTE.) Ce seroit d'ailleurs établir la tautologie dans le langage grammatical, puisque le mot *relatif* ne seroit pas employé ici dans le même sens qu'on l'a vu ci-devant.

3°. Chez les Logiciens, qui envisagent les propositions sous un autre point de vue que les Grammairiens, mais qui se méprennent en cela, si moi-même je ne me trompe, appellent *propositions relatives*, celles qui renferment quelque comparaison & quelque rapport : comme, *où est le trésor, là est le cœur ; telle est la vie, telle est la mort ; tanti es, quantum habeas.* Ce sont la définition & les exemples de l'*art de penser. Part. II. ch. ix.*

Il y a encore ici un abus du mot : ces propositions devroient plutôt être appellées *comparatives*, s'il étoit nécessaire de les caractériser si précisément : mais comme on peut généraliser assez les principes de la Grammaire, pour épargner dans le didactique de cette science des détails trop minutieux ou superflus ; la Logique peut également se contenter de quelques points de vue généraux qui suffiront pour embrasser tous les objets soumis à sa jurisdiction.

IV. Le principal usage que font les Grammairiens du terme *relatif*, est pour désigner individuellement l'adjectif conjonctif *qui*, *que*, *lequel*, en latin *qui*, *quæ*, *quod* : c'est, dit-on unanimement, un *pronom relatif.*.

« Ce pronom *relatif*, dit la Grammaire générale, » (*Part. II. ch. ix.*) a quelque chose de commun » avec les autres pronoms, & quelque chose de » propre.

» Ce qu'il a de commun, est qu'il se met au lieu » du nom, & plus généralement même que tous les » autres pronoms, se mettant pour toutes les personnes. *Moi* QUI *suis chrétien ; vous* QUI *êtes chrétien ; lui* QUI *est roi.*

» Ce qu'il a de propre peut être considéré en deux » manieres.

» La premiere, en ce qu'il a toujours rapport à un » autre nom ou pronom qu'on appelle *antécédent*, » comme : *Dieu qui est saint. Dieu* est l'antécédent » du *relatif* QUI. Mais cet antécédent est quelquefois » sous-entendu & non exprimé, sur-tout dans la langue latine, comme on l'a fait voir dans la *nouvelle* » *méthode* pour cette langue.

» La seconde chose que le *relatif* a de propre, & » que je ne sache point avoir encore été remarquée » par personne, est que la proposition dans laquelle » il entre (qu'on peut appeller *incidente*), peut faire » partie du sujet ou de l'attribut d'une autre proposition, qu'on peut appeller *principale* ».

1°. J'avance hardiment, contre ce que l'on vient de lire, que *qui*, *quæ*, *quod* (pour m'en tenir au latin seul par économie), n'est pas un pronom, & n'a avec les pronoms rien de commun avec ce qui constitue la nature de cette partie d'oraison.

Je crois avoir bien établi (*article* PRONOM), que les pronoms sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée précise d'une relation personnelle à l'acte de la parole : or *qui*, *quæ*, *quod*, renferme si peu dans sa signification l'idée précise d'une relation personnelle, que de l'aveu même de M. Lancelot, & apparemment de l'aveu de tous les Grammairiens, il se met pour toutes les personnes : d'ailleurs ce mot ne présente à l'esprit aucun être déterminé par la nature, puisqu'il reçoit différentes terminaisons génériques, pour prendre dans l'occasion celle qui convient au genre & à la nature de l'objet au nom duquel on l'applique. Je le demande donc : à quels caracteres pourra-t-on montrer que c'est un pronom ?

C'est, dit-on, qu'il se met au lieu du nom : mais au lieu de quel nom est-il mis dans l'exemple d'Ovide, que j'ai déja cité : *quæ tibi est facundia, confer in illud ut doceas ?* Il accompagne ici le nom même *facundia*, avec lequel il s'accorde en genre, en nombre & en cas : il n'est donc pas mis au lieu de *facundia*, mais avec *facundia*. Cicéron le regardoit-il, ou du-moins le traitoit-il en pronom, lorsqu'il disoit (*pro leg. man.*) : *bellum tantum, quo bello omnes premebantur, Pompeius confecit ?* On voit encore ici *quo* avec *bello*, & non pas au lieu de *bello*.

Je sais qu'on me citera mille autres exemples, où ce mot est employé seul & sans être accompagné d'un nom ; parce que ce nom, dit le même auteur (*Méth. lat. Synt. regl.* 2.), est assez exprimé par le *relatif* même qui tient toujours sa place, & le représente, comme : *cognosces ex iis litteris* QUAS *liberto tuo dedi.* Mais cet écrivain convient sur le champ que cela est dit pour *ex litteris, quas litteras.* Si donc on peut dire que *quas* tient ici la place de *litteras*, & qu'il le représente ; c'est comme *avarus* tient la place d'*homo*, & le représente dans cette phrase : *semper avarus eget*, (l'avare est toujours dans la disette).

Avarus repréſente *homo*, parce qu'il eſt au même genre, au même nombre, au même cas, & qu'il renferme dans ſa ſignification l'idée d'une qualité qui convient *non omni ſed ſoli naturæ humanæ*, comme parlent les Logiciens ; mais *avarus* n'eſt pas pour cela un pronom : pareillement *quas* repréſente *litteras*, parce qu'il eſt au même genre, au même nombre, & au même cas, & que l'idée démonſtrative qui en conſtitue la ſignification, eſt déterminée ici à tomber ſur *litteras*, par le voiſinage de l'antécédent *litteris* qui leve l'équivoque; mais *quas* n'eſt pas non plus un pronom, 1°. parce qu'il n'empêche pas que l'on ne ſoit obligé d'exprimer *litteras* dans la conſtruction analytique de la phraſe; 2°. parce que la nature du pronom ne conſiſte pas dans la fonction de repréſenter les noms & d'en tenir la place, mais dans celle d'exprimer des êtres déterminés par l'idée d'une relation perſonnelle.

2°. Je dis que *qui*, *quæ*, *quod*, ne doit point être appellé *relatif*, quoique ſes terminaiſons miſes en concordance avec le nom auquel il eſt appliqué, ſemblent prouver & prouvent en effet qu'il ſe rapporte à ce nom. C'eſt que ſi l'on fondoit ſur cette propriété la dénomination de *relatif*, il faudroit par une conſéquence néceſſaire, l'accorder à tous les adjectifs, aux participes, aux articles, puiſque toutes ces eſpeces s'accordent en genre, en nombre, & en cas, avec le nom auquel ils ſe rapportent effectivement : que dis-je ? tous les verbes ſeroient *relatifs* par leur matériel, puiſque tous s'accordent avec le ſujet auquel ils ſe rapportent. Mais ſi cela eſt, quelle confuſion ! Il y aura apparemment des verbes doublement *relatifs*, & par le matériel & par le ſens : par exemple, dans *bellum Pompeius confecit*, le verbe *confecit* ſera *relatif* à *Pompeius* par la matiere, à cauſe de la concordance ; & il ſera *relatif* à *bellum* par le ſens, à cauſe du régime du complément. Je n'inſiſterai pas davantage là-deſſus, de peur de tomber moi-même dans la confuſion, pour vouloir rendre trop ſenſible celle qu'une juſte conſéquence introduiroit dans le langage grammatical : je me contenterai de dire que *quas* n'eſt pas plus *relatif* dans *quas litteras*, que *iis* n'eſt *relatif* dans *iis litteris*.

3°. Aucun des deux termes par leſquels on déſigne *qui*, *quæ*, *quod*, ni l'union des deux, ne font entendre la vraie nature de ce mot. C'eſt un *adjectif conjonctif*, & c'eſt ainſi qu'il falloit le nommer & que je le nomme.

C'eſt un adjectif; voilà ce qu'il a véritablement de commun avec tous les autres mots de cette claſſe : comme eux, il préſente à l'eſprit un être indéterminé, déſigné ſeulement par une idée préciſe qui peut s'adapter à pluſieurs natures ; & comme eux auſſi, il s'accorde en genre, en nombre, & en cas, avec le nom ou le pronom auquel on l'applique, en vertu du principe d'identité, qui ſuppoſe cette indétermination de l'adjectif : *qui vir*, *quæ mulier*, *quod bellum*, *qui conſules*, *quæ litteræ*, *quæ negotia*, &c. L'idée préciſe qui caractériſe la ſignification individuelle de *qui*, *quæ*, *quod*, eſt une idée métaphyſique d'indication, ou de démonſtration, comme *is*, *ea*, *id*.

Il eſt conjonctif, c'eſt-à-dire, qu'outre l'idée démonſtrative qui en conſtitue la ſignification, & en vertu de laquelle il ſeroit ſynonyme d'*is*, *ea*, *id* : il comprend encore dans ſa valeur totale celle d'une conjonction ; ce qui en le différenciant d'*is*, *ea*, *id*, le rend propre à unir la propoſition dont il fait partie à une autre propoſition. Cette propriété conjonctive eſt telle que l'on peut toujours décompoſer l'adjectif par *is*, *ea*, *id*, & par une conjonction telle que peuvent l'exiger les circonſtances du diſcours. Ceci mérite d'autant plus d'être approfondi, que la *Grammaire générale*, (édit. de 1746, ſuite du *chap. ix.* de la *part. II.*) prétend qu'il y a des cas où le mot dont il s'agit, *eſt viſiblement pour une conjonction & un pronom démonſtratif* : ce ſont les propres termes de l'auteur : que dans d'autres occurrences, *il ne tient lieu que de conjonction* : & que dans d'autres enfin, *il tient lieu de démonſtratif, & n'a plus rien de conjonction*.

Il eſt conſtant en premier lieu, & avoué par dom Lancelot, & par tous les ſectateurs de P. R. que le *qui*, *quæ*, *quod* des Latins, & ſon correſpondant dans toutes les langues, eſt démonſtratif & conjonctif dans toutes les occurences où la propoſition dans laquelle il entre fait partie du ſujet ou de l'attribut d'une autre propoſition. *Æſopus auctor QUAM materiam reperit, hanc ego polivi verſibus ſenariis* ; c'eſt comme ſi Phedre avoit dit, *hanc ego materiam polivi verſibus ſenariis, & Æſopus auctor EAM repperit.* (Liv. I. prol.) Ce n'eſt pas toujours par la conjonction copulative que cet adjectif ſe décompoſe : par exemple, *les ſavans QUI ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*, c'eſt-à-dire, *les ſavans devroient ſurpaſſer en ſageſſe le commun des hommes, CAR CES hommes ſont plus inſtruits qu'eux* ; autre exemple, *la gloire QUI vient de la vertu a un éclat immortel*, c'eſt-à-dire, *la gloire a un éclat immortel, SI CETTE* gloire *vient de la vertu.* On peut y joindre l'exemple cité par la *grammaire générale*, tiré de Tite-Live, qui parle de Junius Brutus : *Is quem primores civitatis, in QUIBUS fratrem ſuum ab avunculo interfectum audiſſet* ; l'auteur le réduit ainſi, *Is quem primores civitatis, ET in HIS fratrem ſuum interfectum audiſſet*, ce qui eſt très-clair & très-raiſonnable.

« Mais, ajoute-t-on, (*Part. II.* ſuite du *ch. jx.*) » le *relatif* perd quelquefois ſa force de démonſtra- » tif, & ne fait plus que l'office de conjonction : ce » que nous pouvons conſidérer en deux rencontres » particulieres.

» La premiere eſt une façon de parler fort ordinai- » re dans la langue hébraïque, qui eſt que lorſque » le *relatif* n'eſt pas le ſujet de la propoſition dans la- » quelle il entre, mais ſeulement partie de l'attribut, » comme lorſque l'on dit, *pulvis QUEM projicit ventus*; » les Hébreux alors ne laiſſent au *relatif* que le dernier » uſage, de marquer l'union de la propoſition avec » une autre ; & pour l'autre uſage, qui eſt de tenir la » place du nom, ils l'expriment par le pronom dé- » monſtratif, comme s'il n'y avoit point de *relatif* : » de ſorte qu'ils diſent *QUEM projicit EUM ventus*.... » Les Grammairiens n'ayant pas bien diſtingué ces » deux uſages du *relatif*, n'ont pu rendre aucune rai- » ſon de cette façon de parler, & ont été réduits à » dire que c'étoit un pléonaſme, c'eſt-à-dire une » ſuperfluité inutile ».

Quiconque lit ce paſſage de P.R. s'imagineroit qu'il y a en hébreu un adjectif démonſtratif & conjonctif, correſpondant au *qui*, *quæ*, *quod* latin, & pouvant s'accorder en genre & en nombre avec ſon antécédent ; & dans ce cas, il ſemble en effet qu'il n'y ait rien autre choſe à dire que d'expliquer l'hébraïſme par le pléonaſme, qui eſt réellement très-ſenſible dans le paſſage de ſaint Pierre, οὗ τῷ μώλωπι αὐτοῦ ἰάθητε, *cujus livore ejus ſanati eſtis*. Surpris d'un uſage ſi peu raiſonnable, & ſi difficile à expliquer, j'ouvre les grammaires hébraïques, & je trouve dans celle de M. l'abbe Ladvocat (*pag. 67.*) que « le pronom *rela-* » *tif* en hébreu eſt אשר, & qu'il ſert pour tous les » genres, pour tous les nombres, pour tous les cas, » & pour toutes les perſonnes ». Je paſſe à celle de Maſclef (*tom. I. cap. iij. n°. 4. pag. 69.*), & j'y trouve : *pronomen* relativum *eſt* אשר, *quod omnibus generibus, caſibus, ac numeris inſervit, ſignificans, pro variâ locorum exigentiâ*, qui, quæ, quod, cujus, cui, quem, quorum, quos, *&c.*

Cette indéclinabilité du prétendu pronom *relatif*, combinée avec l'uſage conſtant des Hébreux d'y joindre l'adjectif démonſtratif lorſqu'il n'eſt pas le ſujet

ſujet de la propoſition, m'a fait conjecturer que le mot hébreu n'eſt en effet qu'une conjonction, que c'eſtpour cela qu'il eſt eſſentiellement indéclinable, & que ce que les Grecs, les Latins, & tant d'autres peuples expriment en un ſeul mot conjonctif & démonſtratif tout-à-la-fois, les Hébreux l'expriment en deux mots, la conjonction dans l'un, & l'idée démonſtrative dans l'autre : je trouve en effet que Maſclef compte parmi les conjonctions cauſales אשר, qu'il traduit par *quod ;* cette découverte me donne de la hardieſſe, & je crois que cette conjonction eſt indéfinie, & peut ſe rendre tantôt d'une maniere, & tantôt de l'autre, préciſément comme celle du *qui*, *quæ*, *quod* des Latins. Ainſi je ne traduirois point le texte hébreux par *pulvis quem projicit eum ventus*, mais par *pulvis*, *& projicit* ou *quoniam projicit eum ventus ;* & le *pulvis quem projicit ventus* de la vulgate en eſt, ſous la forme autoriſée en latin, une autre traduction littérale & fidele. De même le paſſage de ſaint Pierre, pour répondre fidelement à l'hébraïſme, auroit dû être *καὶ τῷ μώλωπι αὐτοῦ ἰάθητε*, *cujus livore ejus ſanati eſtis ;* ou bien en réduiſant à un même mot la conjonction & l'adjectif démonſtratif *οὗ τῷ μώλωπι ἰάθητε*, *cujus livore ſanati eſtis :* le texte grec ne préſente le pléonaſme, que parce que le traducteur n'avoit pas ſaiſi le vrai ſens de l'hébreu, ni connu la nature intrinſeque du prétendu pronom *relatif* hébraïque. Si les Hébreux ne font pas uſage de l'adjectif démonſtratif dans le cas où il eſt ſujet, c'eſt que la terminaiſon du verbe le déſigne aſſez.

Pour ce qui eſt des exemples tirés immédiatement du latin, comme la même explication ne peut pas y avoir lieu, il faut prononcer hardiment qu'il y a périſſologie. On cite cet exemple de Tite-Live : *ut in tuſculanos animadverteretur, quorum eorum ope ac conſilio Veliterni populo romano bellum feciſſent ;* qu'y a-t-il de mieux que d'adopter la correction propoſée de *quòd* ou de *quoniam* au lieu de *quorum*, ou la ſuppreſſion d'*eorum ?* On ne peut pas plus rejetter en Grammaire qu'ailleurs, le principe néceſſaire de l'immutabilité des natures. L'adjectif que l'on nomme communément pronom *relatif*, eſt, dans toutes les langues qui le déclinent, *adjectif démonſtratif & conjonctif ;* & l'uſage, dans aucune, ne peut le dépouiller en quelques cas de l'idée démonſtrative, pour ne lui laiſſer que l'effet conjonctif, parce qu'une conjonction déclinable eſt un phénomene impoſſible.

Le grammairien de P. R. ſe trompe donc encore dans la maniere dont il interprete le *quòd* de cette phraſe de Ciceron, *Non tibi objicio* QUOD *hominem ſpoliaſti.* « Pour moi, dit-il, je crois que c'eſt le *relatif*, qui a toujours rapport à un antécédent, mais » qui eſt dépouillé de ſon uſage de pronom ; n'enfermant rien dans ſa ſignification qui faſſe partie ou » du ſujet ou de l'attribut de la propoſition incidente, » & retenant ſeulement ſon ſecond uſage d'unir la » propoſition où il ſe trouve, à une autre.... car » dans ce paſſage de Cicéron, *Non tibi objicio* QUOD » *hominem ſpoliaſti ;* ces derniers mots, *hominem ſpoliaſti*, font une propoſition parfaite, où le *quòd* » qui la précede n'ajoute rien, & ne ſuppoſe aucun » nom: mais tout ce qu'il fait eſt que cette même propoſition où il eſt joint, ne fait plus partie que de » la propoſition entiere, *Non tibi objicio* QUOD *hominem ſpoliaſti ;* au lieu que ſans le *quòd* elle ſubſiſteroit par elle-même, & feroit toute ſeule une propoſition ». Le *quòd* dont il s'agit eſt dans cet exemple & dans tous les autres pareils, un vrai adjectif démonſtratif & conjonctif, comme en toute occurrence ; & pour s'en aſſurer, il ne faut que faire la conſtruction analytique du texte de Cicéron ; la voici: *Non tibi objicio hoc crimen*, QUOD *crimen eſt tale*, *ſpoliaſti hominem ;* ce qui peut ſe décompoſer ainſi : *Non tibi objicio hoc crimen*, ET HOC *crimen eſt tale*, *ſpoliaſti hominem.* La propoſition *ſpoliaſti hominem* eſt un développement déterminatif de l'adjectif indéfini *tale*, & peut être enviſagée comme ne faiſant qu'un avec *tale :* mais *quod* fait partie du ſujet dont l'attribut eſt *eſt tale ſpoliaſti hominem*, & conſtitue par conſéquent une partie de l'incidente. *Voyez* INCIDENTE.

Le même auteur prétend au contraire qu'il y a des rencontres où cet adjectif ne conſerve que ſa ſignification démonſtrative, & perd ſa vertu conjonctive. « Par exemple, dit-il, Pline commence ainſi ſon pa- » négyrique : *Benè ac ſapienter, P. C. majores inſtitue-* » *runt, ut rerum agendarum, ita diſcendi initium à pre-* » *cationibus capere, quòd nihil ritè, nihilque providen-* » *ter homines, ſine deorum immortalium ope, conſilio,* » *honore, auſpicarentur.* QUI *mos, qui potiùs quàm* » *conſuli, aut quando magis uſurpandus colenduſque eſt ?* » Il eſt certain que ce *qui* commence plutôt une nou- » velle période, qu'il ne joint celle-ci à la précéden- » te ; d'où vient même qu'il eſt précédé d'un point : » & c'eſt pourquoi en traduiſant cela en françois, on » ne mettroit jamais, *laquelle coutume*, mais *cette cou-* » *tume*, commençant ainſi la ſeconde période : ET » *par qui* CETTE *coutume doit-elle être plutôt obſervée,* » *que par un conſul ?* &c. »

Remarquez cependant que l'auteur de la *Grammaire générale* conſerve lui-même la conjonction dans ſa traduction: ET *par qui* CETTE *coutume*, enſorte qu'en diſputant contre, il avoue aſſez clairement que le *qui* latin eſt la même choſe que *& is ;* c'eſt une vérité qu'il ſentoit ſans la voir. Je crois pourtant que la conjonction eſt mal rendue par *&* dans cet exemple : il ne s'agit pas d'aſſocier les deux propoſitions conſécutives pour une même fin, & par conſéquent la conjonction copulative y eſt déplacée: la premiere propoſition eſt un principe de fait qui eſt général, & la ſeconde ſemble être une concluſion que l'on en déduit par cette ſorte de raiſonnement que les rhéteurs appellent *à minori ad majus ;* ainſi je croirois que la conjonction qui convient ici doit être la concluſive *igitur* (donc) ; *qui mos*, c'eſt-à-dire, *igitur hic mos ;* & en françois, pour ne pas trop m'écarter de la verſion de P. R. *par qui* DONC CETTE *coutume doit-elle être plutôt obſervée, que par un conſul ?* &c.

On ajoute que Cicéron eſt plein de ſemblables exemples ; on auroit pu dire la même choſe de tous les bons auteurs latins. On cite celui-ci (*Orat. V.* in Verrem.) : *Itaque alii cives romani, ne cognoſcerentur, capitibus obvolutis à carcere ad palum atque ad necem rapiebantur : alii, cùm à multis civibus romanis recognoſcerentur, ab omnibus defenderentur, ſecuri feriebantur.* QUORUM *ego de acerbiſſima morte, crudeliſſimoque cruciatu dicam, cùm eum locum tractare cæpero.* Ce *quorum*, dit-on, ſe traduiroit en françois comme s'il y avoit *de illorum morte.* Je n'en crois rien, & je ſuis d'avis que qui le traduiroit de la ſorte n'en rendroit pas toute l'énergie, & ôteroit l'ame du diſcours, puiſqu'elle conſiſte ſur-tout dans la liaiſon. Quelle eſt cette liaiſon ? Cicéron remettant à parler ailleurs de cet objet, ſemble par-là déſapprouver le peu qu'il en a dit, ou du-moins s'oppoſer à l'attente qu'il a pu faire naître dans l'eſprit des auditeurs : il faut donc, pour entrer dans ſes vûes, décompoſer le *quorum* par la conjonction adverſative *ſed*, & conſtruire ainſi : SED *ego dicam de morte acerbiſſimâ atque de cruciatu crudeliſſimo* ILLORUM ; ce qui me paroît être d'une néceſſité indiſpenſable, & prouver que dans l'exemple en queſtion *quorum* n'eſt pas dépouillé de ſa vertu conjonctive, qu'en effet il ne perd nulle part.

IS (Neocles) *uxorem Halicarnaſſiam civem duxit, ex quâ natus eſt Themiſtocles.* QUI *cùm minùs eſſet probatus parentibus, quòd liberiùs vivebat & rem familiarem negligebat, à patre exheredatus eſt.* QUÆ *contumelia non fregit eum, ſed erexit* (Corn. Nep. *in* Themiſt.

cap. j.). Voilà un *qui* & un *quæ* qui commencent chacun une phrase. Il me semble qu'il faut interpreter le premier comme s'il y avoit, *ATQUI IS cùm minùs esset probatus*, &c. (OR CELUI-CI n'étant pas dans les bonnes graces de ses parens) : c'est une remarque que l'historien veut joindre à ce qui précede, par une transition. *QUÆ contumelia non fregit eum, sed erexit*, c'est-à-dire, *VERUM HÆC contumelia non fregit eum, sed erexit*; l'effet naturel de l'exhérédation devoit être d'affliger Thémistocle & de l'abattre, ce fut le contraire. Il faut donc joindre cette remarque au récit du fait par une conjonction adversative, de même que les deux parties de la remarque pareillement opposées entr'elles : ainsi je traduirois; *MAIS CET affront, au lieu de l'abattre, lui éleva l'ame* : la conjonction *mais* indique l'opposition qu'il y a entre l'effet & la cause; & *au lieu de* désigne l'opposition respective de l'effet attendu & de l'effet réel.

Il n'y a pas une seule occasion où le *qui*, *quæ*, *quod* ainsi employé, ou de quelque autre maniere que ce soit, ne conserve & sa signification démonstrative & sa vertu conjonctive. Outre qu'on vient de le voir dans l'explication analysée des exemples mêmes allégués par D. Lancelot en faveur de l'opinion contraire; c'est une conséquence naturelle de l'aveu que fait cet auteur que *qui*, *quæ*, *quod* est souvent revêtu de ces deux propriétés, & c'est lui-même qui établit le principe incontestable qui attache cette conséquence au fait, je veux dire l'invariabilité de la signification des mots : « car c'est par accident, dit-il, » (*ch. jx.*) si elle varie quelquefois, par équivoque, » ou par métaphore ». Mais si la signification demonstrative & la vertu conjonctive sont les deux propriétés qui caractérisent cette sorte de mot, à quoi bon le désigner par la dénomination du *relatif*, qui est vague, qui convient également à tous les adjectifs, qui convient même à tous les mots d'une phrase, puisqu'ils sont tous liés par les rapports respectifs qui les font concourir à l'expression de la pensée? Ne vaut-il pas mieux dire tout simplement que c'est un *adjectif démonstratif & conjonctif*? Ce seroit, en le nommant, en déterminer clairement la destination, & poser, dans la dénomination même, le principe justificatif de tous les usages que les langues en ont faits. Cependant comme il y a d'autres adjectifs démonstratifs, comme *is*, *ea*, *id*; *hic*, *hæc*, *hoc*; *ille*, *illa*, *illud*; *iste*, *ista*, *istud*, &c. & que cette idée individuelle ne donne lieu à aucune loi particuliere de syntaxe : je crois que l'on peut se contenter de la dénomination d'*adjectif conjonctif*, telle que je l'ai établie d'abord, parce que c'est de cette vertu conjonctive & de la nature générale des adjectifs, que découlent les regles de syntaxe qui sont propres à cette sorte de mot.

Premiere regle. L'*adjectif conjonctif* s'accorde en genre, en nombre, & en cas, avec un cas répété de l'antécédent, soit exprimé, soit sous-entendu. Je m'exprime autrement que ne font les rudimentaires, parce que la Philosophie ne doit pas prononcer simplement sur des apparences trop souvent trompeuses, & presque toujours insuffisantes pour justifier ses décisions. On dit communément que le *relatif* s'accorde avec l'antécédent en genre, en nombre, & en personne; & l'on cite ces exemples : *Deus QUEM adoramus est omnipotens, timete Deum QUI mundum condidit.* On remarque sur le premier exemple, que *quem* est au singulier & au masculin, comme *Deus*; mais qu'il n'est pas au même cas, & qu'il est à l'accusatif, qui est le régime du verbe *adoramus*; sur le second exemple, que *qui* est de même qu'au singulier & au masculin comme *Deum*, mais non pas au même cas, puisque *qui* est au nominatif, comme sujet de *condidit* : on conclud de-là que le *relatif* ne s'accorde pas en cas avec l'antécédent. On remarque encore que *qui*, dans le second exemple, est de la troisieme personne, comme *Deum*, puisque le verbe *condidit* est à la troisieme personne, & qu'il doit s'accorder en personne avec son sujet, qui est *qui*.

Ce qui fait que l'on décide de la sorte, c'est le préjugé universel que *qui*, *quæ*, *quod* est un pronom : il est vrai que le cas d'un pronom ne se décide que par le rapport propre dont il est chargé dans l'ensemble de la phrase, quoiqu'il se mette au même genre & au même nombre que le nom son correctif, dont il tient la place, ou qui auroit pu tenir la sienne; mais ce n'est pas tout-à-fait la même chose de l'*adjectif-conjonctif*, & la *méthode latine* de P. R. elle-même m'en fournira la preuve. « Le *relatif QUI, QUÆ, QUOD*, » doit ordinairement être considéré comme entre deux » cas d'un même substantif exprimés ou sous-enten- » dus; & alors il s'accorde avec l'antécédent en gen- » re & en nombre; & avec le suivant, même en cas, » comme avec son substantif ». C'est ce qu'on lit dans l'explication de la seconde regle de la syntaxe; & n'est-il pas surprenant que l'on partage ainsi les *relations du relatif*, si je puis parler de la sorte, & que l'on en décide le genre & le nombre par ceux du nom qui précede, tandis qu'on en détermine le cas par celui du nom qui suit? N'étoit-il pas plus simple de rapporter tout au nom suivant, & de déclarer la concordance entiere comme à l'égard de tous les autres adjectifs?

La vérité de ce principe se manifeste par-tout. 1°. Quand le nom est avant & après l'*adjectif conjonctif*, comme, *LITTERAS abs te M. Calenus ad me attulit, in QUIBUS LITTERIS scribis*, Cic. *Ultra EUM LOCUM QUO in LOCO Germani consederant*, Cæs. *EODEM ut JURE uti senem liceat, QUO JURE sum usus adolescentior*, Ter. 2°. Quand le nom est supprimé apres l'*adjectif conjonctif*, puisqu'alors on ne peut analyser la phrase qu'en suppléant l'ellipse du nom, comme *cognosces ex IIS LITTERIS QUAS liberto tuo dedi*, Cic. pour *ex litteris quas litteras*, dit la *méthode latine* (*loc. cit.*). 3°. Quand le nom est supprimé avant l'*adjectif conjonctif*, pour la même raison; comme, *populo ut placerent QUAS fecisset FABULAS*, Phœd. c'est-à-dire, *populo ut placerent FABULÆ QUAS FABULAS fecisset.* 4°. Quand le nom est supprimé avant & après; comme, *sunt QUIBUS in satyrâ videor nimis acer*, Hor. c'est-à-dire, *sunt HOMINES QUIBUS HOMINIBUS in satyrâ videor nimis acer.* 5°. Quand l'*adjectif conjonctif* étant entre deux noms de genres ou de nombres différens, semble s'accorder avec le premier; comme, *Herculi sacrificium fecit in LOCO QUEM PYRAM appellant*, T. Liv. c'est-à-dire, *in LOCO QUEM LOCUM appellant Pyram*; & encore *Darius ad EUM LOCUM QUEM amanicas PYLAS vocant pervenit*, Curt. c'est-à-dire *ad EUM LOCUM QUEM LOCUM vocant Pylas amanicas.* 6°. Et encore plus évidemment quand l'*adjectif conjonctif* s'accorde tout simplement avec le mot suivant; comme, *ANIMAL providum & sagax QUEM vocamus HOMINEM*; quoiqu'il soit vrai que cette concordance ne soit alors qu'une syllepse (*voyez* SYLLEPSE); mais ce qui a amené cette syllepse, c'est l'authenticité même de la regle que l'on établit ici, & que l'on croyoit suivre apparemment.

Elle est fondée, comme on voit, sur ce que le prétendu pronom *relatif* est un véritable adjectif, & que, comme tous les autres, il doit s'accorder à tous égards avec le nom ou le pr nom auquel on l'applique, & cela en vertu du principe d'identité. *Voyez* IDENTITÉ.

Seconde regle. L'*adjectif conjonctif* appartient toujours à une proposition incidente, qui est modificative de l'antécédent; & cet antécédent appartient par conséquent à la proposition principale.

C'est une suite nécessaire de la vertu conjonctive

renfermé e dans cette sorte de mot : partout où il y a conjonction, il y a nécessairement plusieurs propositions, puisque les conjonctions sont des mots qui désignent entre les propositions, une liaison fondée sur les rapports qu'elles ont entre elles : d'ailleurs la concordance de l'*adjectif conjonctif* avec l'antécédent ne paroît avoir été instituée, que pour mieux faire concevoir que c'est principalement à cet antécédent que doit se rapporter la proposition incidente. Je n'insiste pas davantage sur ce principe, qui, apparemment, ne me sera pas contesté : mais je dois faire faire attention à quelques corollaires importans qui en découlent.

Coroll. 1. Dans la construction analytique, & dans toutes les occasions où l'on doit en conserver la clarté, ce qui est presque toujours nécessaire ; l'*adjectif conjonctif* doit suivre immédiatement l'antécédent, & être à la tête de la proposition incidente. La conjonction, qui est l'un des caracteres de cet adjectif, est le signe naturel du rapport de la proposition incidente à l'antécédent ; elle doit donc être placée entre l'antécédent & l'incidente, comme le lien commun des deux, ainsi que le font toujours toutes les autres conjonctions. Les petites exceptions qu'il peut y avoir à ce corollaire dans la pratique, peuvent quelquefois venir de la facilité que le génie particulier d'une langue peut fournir pour y conserver la clarté de l'énonciation, par exemple, au moyen de la concordance des terminaisons ou de la répétition de l'antécédent, comme dans les langues transpositives : ainsi, la concordance du genre & du nombre sauve la clarté de l'énonciation dans cette phrase de Térence, *QUAS credis esse has, non sunt veræ nuptiæ*, parce que cette concordance montre assez nettement que *nuptiæ* est l'antécédent de *quas*, qui ne peut s'accorder qu'avec *nuptias* ; & c'est à-peu-près la même chose dans ce mot de Cicéron, *QUAM quisque norit artem, in hâc se exerceat*. D'autres fois l'exception peut venir de la préférence qui est dûe à d'autres principes, en cas de concurrence avec celui-ci ; & cette préférence, connue par raison ou sentie par usage, sauve la phrase des incertitudes de l'équivoque : tels sont les exemples où nous plaçons entre l'antécédent & l'*adjectif conjonctif*, ou une simple proposition, ou même une phrase adverbiale dans le complément de laquelle doit être l'*adjectif conjonctif* ; la maniere même dont je viens de m'expliquer en est un exemple ; & l'on en trouve d'autres au *mot* INCIDENTE.

Coroll. 2. Puisque l'*adjectif conjonctif* est essentiellement démonstratif, & que l'analyse suppose dans la proposition incidente la répétition du nom ou du pronom antécédent avec lequel s'accorde l'*adjectif conjonctif* ; cet antécédent est donc envisagé sous ce point de vue démonstratif dans la proposition incidente : mais cette proposition incidente est modificative du même antécédent envisagé comme partie de la proposition principale : donc il doit être considéré dans la principale sous le même point de vue démonstratif ; puis qu'autrement l'incidente, qui se rapporte à l'antécédent pris démonstrativement, ne pourroit pas se rapporter à celui de la proposition principale. C'est précisément en conséquence de ce principe que dans la phrase latine on trouve souvent le premier antécédent accompagné de l'adjectif démonstratif *is*, ou *hic*, ou *ille*, &c. *ultra EUM locum quo in loco Germani consederant ; cognosces ex IIS litteris quas*, &c. & Virgile l'a même exprimé avec le pronom *ego* ; *ILLE ego qui quondam*, &c. C'est aussi le fondement de la regle proposée par Vaugelas (*rem.* 369.) comme propre à notre langue, que *le pronom* relatif (*c'est-à-dire* l'adjectif conjonctif), *ne se peut rapporter à un nom qui n'a point d'article*. Vaugelas n'avoit pas apperçu toute la généralité de cette regle ; la *Grammaire générale* (*part. II. ch. x.*) l'a discutée avec beaucoup de soin ; M. du Marsais, qui en a présenté la cause sous un autre aspect que je ne fais ici, quoiqu'au fond ce soit la même, a réduit la regle à sa juste valeur (ARTICLE, *p.* 736. *col. ij.*) ; M. Duclos semble avoir ajouté quelque chose à la précision (*rem.* sur le *ch. x.* de la *gram. génér.*) ; & M. l'abbé Fromant a enrichi son *supplément* (sur le même *chap.*) de tout ce qu'il a trouvé épars dans différens auteurs sur cette regle de syntaxe. Voilà donc les sources où il faut recourir pour se fixer sur le détail d'un principe, que je ne dois montrer ici que sous des termes généraux ; & afin de savoir quels autres mots peuvent tenir lieu de l'article ou être réputés articles, on peut voir ce qui en est dit au *mot* INDÉFINI, (*n.* 2.)

Coroll. 3. Comme la signification propre de chaque mot est essentiellement une ; c'est une erreur que de croire, comme il semble que tous les Grammairiens le croient, que l'*adjectif conjonctif* puisse être employé sans relation à un antécédent, & sans supposer une proposition principale autre que celle où entre cet adjectif. *Qui, que, quoi, lequel* sont, au dire des Grammairiens françois, ou *relatifs* ou absolus : *relatifs*, quand ils ont relation à des noms ou à des personnes qui les précedent ; absolus, quand ils n'ont pas d'antécédent auquel ils aient rapport. *Voyez* la *gram. fr.* de M. Restaut, *ch. v. art.* 5. & 6. *Ab uno disce omnes. Dieu QUI aime les hommes, l'argent QUE j'ai dépensé, ce à QUOI vous pensez, le genre de vie AUQUEL on se destine* ; dans tous ces exemples, *qui, que, quoi* & *auquel* sont *relatifs* : ils sont absolus dans ceux-ci, *je sais QUI vous a accusé, je ne sais QUE vous donner, marquez-moi à QUOI je dois m'en tenir*, & après avoir parlé de livres, *je vois AUQUEL vous donnez la préférence* ; ils se font encore dans ces phrases qui sont interrogatives, *QUI vous a accusé ? QUE vous donnerai-je ? A QUOI pensez-vous ?* & après avoir parlé de livres, *AUQUEL donnez-vous la préférence ?* C'est la même chose en latin : *qui, quæ, quod* y sont *relatifs* ; *quis, quid* y sont absolus.

Mais approfondissons une fois les choses avant que de prononcer. Je l'ai déjà dit dans cet article, & je le répete encore : la signification propre des mots est essentillement une : la multiplicité des sens propres seroit directement contraire au but de la parole, qui est l'énonciation claire de la pensée ; & si l'usage introduit quelques termes équivoques, par quelque cause que ce soit, cela est très-rare, & l'on ne trouvera pas qu'il ait jamais exposé à ce défaut trop considérable, aucun des mots qui sont de nature à se montrer fréquemment dans le discours. Or il est constant que *qui, quæ, quod* en latin, *qui, que, quoi, lequel* en françois, sont ordinairement des *adjectifs conjonctifs* : il faut donc en conclure qu'ils le sont toujours, & que dans les phrases où ils paroissent employés sans antécédent, il y a une ellipse dont l'analyse fait bien remplir le vuide.

Reprenons les exemples positifs que l'on vient de voir. *Je sais QUI vous a accusé*, c'est-à-dire, *je sais* la personne *QUI vous a accusé : je ne sais QUE vous donner*, c'est-à-dire, *je ne sais* pas la chose *QUE* je puis *vous donner*, ou *QUE* je dois *vous donner : marquez-moi à QUOI je dois m'en tenir*, c'est-à-dire, *marquez-moi* le sentiment, ou l'opinion, ou le parti, *&c. à QUOI je dois m'en tenir* : en parlant de livres, *je vois AUQUEL vous donnez la préférence*, c'est-à-dire, *je vois* le livre *AUQUEL vous donnez la préférence* ; le genre masculin & le nombre singulier du mot *auquel*, prouvent assez qu'on le rapporte à un nom masculin & singulier. Mais en général ces adjectifs étant essentiellement conjonctifs, & supposant, par une conséquence nécessaire, un antécédent auquel ils servent à joindre une proposition incidente ; il a été très-facile à l'usage d'autoriser l'ellipse de cet anté-

cédent, lorsque les circonstances sont de nature à le désigner d'une maniere précise; parce que le but de la parole en est mieux rempli, la pensée étant peinte sans équivoque & sans superfluité : or il est évident que c'est ce qui arrive dans tous les exemples précédens; il n'y a qu'une *personne* qui puisse accuser quelqu'un, & d'ailleurs l'usage de notre langue est, en cas d'ellipse, de n'employer *qui* qu'avec relation aux personnes; *que* est toujours *relatif* aux choses en pareille occurrence, & c'est la même chose de *quoi*; pour *lequel*, on ne peut s'en servir qu'immédiatement après avoir nommé l'antécédent, dont ce mot rappelle nettement l'idée au moyen de l'article dont il est composé.

Cette possibilité de suppléer l'antécédent sert encore de fondement à une autre ellipse, qui dans l'occasion en devient comme une suite; c'est celle du mot qui marque l'interrogation, dans les phrases où l'on a coutume de dire que les prétendus pronoms absolus sont interrogatifs. *QUI vous a accusé?* c'est-à-dire, (dites-moi la personne) *QUI vous a accusé; QUE vous donnerai-je?* c'est-à-dire, (indiquez-moi ce) *QUE je vous donnerai; à QUOI pensez-vous?* c'est-à-dire, (faites-moi connoître la chose) *à QUOI vous pensez; AUQUEL donnez-vous la préférence?* c'est-à-dire, (déclarez le livre) *AUQUEL vous donnez la préférence.* Dans toutes ces phrases, *l'adjectif conjonctif* se trouve à la tête, quoique dans l'ordre analytique il doive être précédé d'un antécédent; c'est donc une nécessité de le suppléer : d'ailleurs puisqu'il appartient toujours à une proposition incidente, & l'antécédent à la principale, & que cependant il n'y a qu'un seul verbe dans toutes ces phrases, qui est celui de l'incidente; il faut bien suppléer le verbe de la principale : mais comme le ton, quand on parle, indique suffisamment l'interrogation, & qu'elle est marquée dans l'écriture par la ponctuation, ce verbe doit être interrogatif; & par conséquent ce doit être l'impératif singulier ou pluriel, selon l'occurrence, des verbes qui énoncent un moyen de terminer l'incertitude ou l'ignorance de celui qui parle, comme *dire*, *déclarer*, *apprendre*, *enseigner*, *remontrer*, *faire connoître*, *indiquer*, *désigner*, *nommer*, &c. (*voyez* INTERROGATIF.) Dans ce cas, l'antécédent sous-entendu que l'on supplée, doit être le complément de ce verbe impératif, comme on le voit dans le développement analytique des exemples que je viens d'expliquer.

Ce que je viens de dire par rapport à notre langue est essentiellement vrai dans toutes les autres, & spécialement en latin. Le *quis* & le *quid*, quoiqu'ils aient une terminaison différente de *qui* & de *quod*, ne sont pourtant guere autre chose que ces mots mêmes, à moins qu'on ne veuille croire que *quis* c'est *qui* avec la terminaison du démonstratif *is* qui en doit modifier l'antécédent, & que *quid* c'est *quod* avec la terminaison du démonstratif *id*. Cette opinion pourroit expliquer pourquoi *quis* ne s'emploie qu'en parlant des personnes, & *quid* en parlant des choses; c'est que le démonstratif *is* suppose l'antécédent *homo*, & le démonstratif *id*, l'antécédent *negocium*; d'où il vient que *quis* étoit anciennement du genre commun, ainsi que les mots qui en sont composés, *quisquis*, *aliquis*, *ecquis*, *&c.* (*voyez Prisc. xiij. de secundâ pron. decl.* Voss. *de anal. iv. 8.*) Mais admettre ce principe, c'est établir en même tems la nécessité de suppléer ces antécédens, soit que les phrases soient positives, soit qu'elles aient le sens interrogatif; & si elles sont interrogatives, il y a également nécessité de suppléer le verbe interrogatif, afin de completter la proposition principale, & de donner de l'emploi à l'antécédent suppléé. Au reste, que *quis* & *quid* viennent de *qui*, *quæ*, *quod*, & n'en different que comme je l'ai dit; on en trouve une nouvelle preuve, en ce qu'ils n'ont point d'autres cas obliques que *qui*, *quæ*, *quod*, & qu'alors la terminaison ne pouvant plus montrer les distinctions que j'ai marquées plus haut, on est obligé d'exprimer le nom qui doit être antécédent.

Puisque c'est la vertu conjonctive qui est le principal fondement des lois de la syntaxe par rapport à l'espece d'adjectif dont je viens de parler; il est important de reconnoître les autres mots *conjonctifs*, sujets par conséquent aux regles qui portent sur cette propriété.

Or il y a en latin plusieurs adjectifs également *conjonctifs*. Tels sont, par exemple, *qualis*, *quantus*, *quot*, qui renferment en outre dans leur signification la valeur des adjectifs démonstratifs *talis*, *tantus*, *tot*, de la même maniere que *qui*, *quæ*, *quod* renferme celle de l'adjectif démonstratif *is*, *ea*, *id*. Mais dans la construction analytique, l'antécédent de *qui*, *quæ*, *quod* doit être modifié par l'adjectif démonstratif *is*, *ea*, *id*, afin qu'il soit pris dans la proposition principale sous la même acception que dans l'incidente : les adjectifs *qualis*, *quantus*, *quot*, supposent donc de même un antécédent modifié par les adjectifs démonstratifs, *talis*, *tantus*, *tot*, dont ils renferment la valeur. Cette conséquence est justifiée par les exemples suivans: *QUALES sumus*, *TALES esse videamur;* Cic. *videre mihi videor TANTAM dimicationem*, *QUANTA nunquam fuit;* Id. *de nullo opere publico TOT senatûs extant consulta*, *QUOT de meâ domo.* Id.

Les adjectifs *cujus*, *cujas*, *quotus*, sont aussi *conjonctifs*, & ils sont équivalens à des périphrases qu'il faut rappeller quand on veut en analyser les usages.

Cujus signifie *ad quem hominem pertinens;* ainsi l'antécédent analytique de *cujus*, c'est *is homo*, parce que le vrai *conjonctif* qui reste après la décomposition, c'est *qui*, *quæ*, *quod*. La troisieme églogue de Virgile commence ainsi: *Dic mihi*, *Damæta*, *CUJUM pecus?* c'est-à-dire, *dic mihi*, *Damœta*, (eum hominem) *CUJUM pecus* (est hoc pecus) ou bien *ad quem hominem pertinens* (est hoc pecus) : sur quoi j'observerai en passant, que l'interrogation est exprimée ici positivement par *dic mihi*, conformément à ce que j'ai dit plus haut, dont cet exemple devient une nouvelle preuve. Cette maniere de remplir la construction analytique par rapport à l'adjectif *cujus*, est autorisée non-seulement par la raison du besoin, telle que je l'ai exposée, mais par l'usage même des meilleurs écrivains : je me contenterai de citer Cicéron, (3. Verrin.) : *ut optimâ conditione sit IS*, *CUJA res sit*, *CUJUM periculum*; que manque-t-il avec *is*, que le nom *homo*, suffisamment désigné par le genre de *is* & par le sens?

Cujas veut dire *ex quâ regione* ou *gente oriundus:* donc l'antécédent analytique de *cujas*, c'est *ea regio*, ou *ea gens*. Voici un trait remarquable de Socrate, rapporté par Cicéron (V. Tusc.) : *Socrates quidem cùm rogaretur CUJATEM se esse diceret*, *mundanum*, *inquit;* c'est-à-dire, *cùm rogaretur* (de eâ regione) *CUJATEM se esse diceret*, ou bien *ex quâ regione oriundum se esse diceret*.

QUOTUS, c'est la même chose que si l'on disoit *in quo ordinis numero locatus*, & par conséquent l'analyse assigne pour antécédent à cet adjectif, *is ordinis numerus*, dont l'idée est reprise dans *quotus*. *Hora QUOTA est*, Hor. c'est la même chose que si l'on disoit analytiquement, (dic mihi eum ordinis numerum) *in quo ordinis numero locata est* (præsens) *hora*.

Je pourrois parcourir encore d'autres adjectifs *conjonctifs* & les analyser; mais ceux-ci suffisent aux vues de l'Encyclopédie, où il s'agit plutôt d'exposer des principes généraux, que de s'appesantir sur des

détails particuliers. Ceux qui sont capables d'entrer dans le philosophique de la Grammaire, m'ont entendu; & ils trouveront, quand il leur plaira, les détails que je supprime. Au contraire, je n'en ai que trop dit pour ceux à qui les profondeurs de la Métaphysique font tourner la tête, & qui veulent qu'on apprenne les langues comme ils ont appris le latin: semblables à arlequin, qui devine que *collegium* veut dire *college*, ils ne veulent pas que dans *quota-hora est* on voie autre chose que *quelle heure est il*. A la bonne heure; mais qu'ils s'assûrent, s'ils peuvent, qu'ils y voyent ce qu'ils y croyent voir, ou qu'ils sont en état même de rendre raison de leur propre phrase, *quelle heure est-il*.

Je n'irai pourtant pas jusqu'à supprimer en leur faveur quelques observations que je dois à une autre sorte de mots *conjonctifs*, & que l'on trouve dans toutes les langues; ce sont des adverbes.

Les uns sont équivalens à une conjonction & à un adverbe, qui ne vient à la suite de la conjonction que parce qu'il en est l'antécédent naturel: tels sont *qualiter*, *quàm*, *quandiù*, *quoties*, *quum*, qui renferment dans leur signification, & qui supposent avant eux les adverbes correspondans *taliter*, *tam*, *tandiù*, *toties*, *tum*. J'ai déjà cité ailleurs cet exemple: *ut* QUOTIESCUMQUE *gradum facies*, TOTIES *tibi tuarum virtutum veniat in mentem*. Cic. Je n'y en ajouterai aucun autre, pour ne pas être trop long.

D'autres adverbes sont *conjonctifs*, parce qu'ils sont équivalens à une préposition complette, dont le complément est un nom modifié par un adjectif *conjectif*; ainsi ils supposent pour antécédent ce même nom modifié par l'adjectif démonstratif correspondant: tels sont les adverbes *cur* ou *quare*, *quamobrem*, *quando*, *quapropter*, *quomodo*, *quoniam*, & les adverbes de lieu *ubi*, *unde*, *quà*, *quò*.

Cur, *quare*, *quamobrem*, *quapropter* & *quoniam*, sont à-peu-près également équivalens à *ob quam rem*, qui sont les élémens dont *quamobrem* est composé, ou bien à *propter quam causam*, *quâ de re*, *quâ de causâ*; d'où il faut conclure que l'antécédent que l'analyse leur assigne, doit être *ea res* ou *ea causa*.

Quando veut dire *in quo tempore*, & suppose conséquemment l'antécédent *in tempus* exprimé ou sousentendu. *Quomodo* est évidemment la même chose que *in* ou *ex quomodo*, & par conséquent il doit être précédé de l'antécédent *is modus*.

Ubi veut dire *in quo loco*; *unde* signifie *ex quo loco*; *quà* c'est *per quem locum*; *quò* est équivalent à *in* ou *ad quem locum*; du moins dans les circonstances où ces adverbes dénotent le lieu: ils supposent donc alors pour antécédent *is locus*. Quelquefois *ubi* veut dire *in quo tempore*; *unde* signifie souvent *ex quâ causâ* ou *ex quâ origine* ou *ex quo principio*; *quò* a par fois le sens de *ad quem finem*: alors il est également aisé de suppléer les antécédens.

Quidni, *quin* & *quominùs* ont encore à-peu-près le même sens que *quare*, mais avec une négation de plus; ainsi ils signifient *propter quam rem non*, & ce *non* doit tomber sur le verbe de la phrase incidente.

Tous ces mots *conjonctifs*, & d'autres que je m'abstiens de détailler, sont assujettis aux regles qui ont été établies sur *qui*, *quæ*, *quod* en conséquence de sa vertu conjonctive. Ils ne peuvent qu'appartenir à une proposition incidente; leur antécédent doit faire partie de la principale; s'ils sont employés dans des phrases interrogatives, il faut les analyser comme celles où entre *qui*, *quæ*, *quod*, je veux dire, en rappellant l'antécédent propre & l'impératif qui doit marquer l'interrogation.

Il y a de pures conjonctions qui supposent même un terme antécédent; tel est, par exemple, *ut*, que je remarquerai entre toutes les autres, comme la plus importante; mais c'est aux circonstances du discours à déterminer l'antécédent. Par exemple, l'adverbe *statim* est antécédent de *ut* dans ce vers de Virgile: UT *regem æquævum crudeli vulnere vidi expirantem animam*. C'est l'adverbe *sic* dans cette phrase de Plaute: UT *vales?* comme s'il avoit dit *dic mihi sic* UT *vales*. C'est *ita* dans celle-ci de Cicéron: *invitus feci* UT *L. Flaminium de senatu ejicerem*, c'est-à-dire *feci ita* UT *ejicerem*. C'est *adeò* dans cette autre de Plaute: *salsa sunt, tangere* UT *non velis*, c'est-à-dire *sunt salsa adeò* UT *non velis tangere*. C'est *in hunc finem* dans ce mot de Cicéron: UT *verè dicam*, c'est-à-dire (*in hunc finem*) UT *dicam verè*, à cette fin QUE je dise avec vérité, pour dire la vérité. C'est ainsi qu'il faut ramener par l'analyse un même mot à présenter toujours la même signification, autant qu'il est possible; au lieu de supposer, comme on a coutume de faire, qu'il a tantôt un sens & tantôt un autre, parce qu'on ne fait attention qu'aux tours particuliers qu'autorisent les différens génies des langues, sans penser à les comparer à la regle commune, qui est le lien de la communication universelle, je veux dire à la construction analytique.

Quoique l'on soit assez généralement persuadé que notre langue n'est que peu ou point elliptique, on doit pourtant y appliquer les principes que je viens d'établir par rapport au latin: nous avons, comme les Latins, nos adverbes *conjonctifs*, tels que *comme*, *comment*, *combien*, *pourquoi*, *où*; notre conjonction *que* ressemble assez par l'universalité de ses usages, à l'*ut* de la langue latine, & suppose, comme elle, tantôt un antécédent & tantôt un autre, selon les circonstances. QUE *ne puis-je vous obliger!* c'est-à-dire (je suis fâché de ce) QUE *je ne puis vous obliger*. QUE *vous êtes léger!* c'est-à-dire (je suis surpris de ce que vous êtes léger autant) QUE *vous êtes léger*, &c.

Je m'arrête, & je finis par une observation. Il me semble qu'on n'a pas encore assez examiné & reconnu tous les usages de l'ellipse dans les langues: elle mérite pourtant l'attention des Grammairiens; c'est l'une des clés les plus importantes de l'étude des langues, & la plus nécessaire à la construction analytique, qui est le seul moyen de réussir dans cette étude. *Voyez* INVERSION, LANGUE, MÉTHODE. (*E. R. M. B.*)

RELATION, s. f. (*Gramm. & Philosoph.*) est le rapport d'une chose à une autre, ou ce qu'elle est par rapport à l'autre. Ce mot est formé de *refero*, rapporter; la *relation* consistant en effet, en ce qu'une chose est rapportée à une autre; ce qui fait qu'on l'appelle aussi *regard*, *habitude*, *comparaison*. *Voyez* COMPARAISON & HABITUDE.

Nous nous formons l'idée d'une *relation* quand l'esprit considere une chose de maniere qu'il semble l'approcher d'une autre, & l'y comparer, & qu'il promene pour ainsi dire sa vue de l'une à l'autre; conséquemment les dénominations des choses ainsi considérées l'une par rapport à l'autre, sont appellées *relatives*, aussi-bien que les choses même comparées ensemble. *Voyez* IDÉE.

Ainsi quand j'appelle Caius *marc.* ou une muraille *plus blanche*, j'ai alors en vue deux personnes ou deux choses avec lesquelles je compare Caius ou la muraille. C'est pourquoi les philosophes scholastiques appellent la muraille le *sujet*; la chose qu'elle surpasse en blancheur, le *terme*; & la blancheur, le *fondement* de la *relation*.

La *relation* peut être considérée de deux manieres, ou du côté de l'esprit, qui rapporte une chose à une autre, auquel sens la *relation* n'est qu'un envie ou une affection de l'esprit par lequel se fait cette comparaison, ou du côté des choses relatives; auquel cas ce n'est qu'une troisieme idée qui résulte dans l'esprit de celle des deux premieres comparées ensem-

ble ; en sorte que la *relation*, dans quelque sens qu'on la prenne, ne réside toujours que dans l'esprit, & non pas dans les choses mêmes.

M. Lock observe que quelques-unes de nos idées peuvent être des fondemens de *relations*, quoique quand les langues manquent d'expressions, cette sorte de *relations* soit difficile à faire sentir ; telle que celle de concubine, qui est un nom *relatif* aussi-bien que femme.

En effet, il n'y a pas d'idée qui ne soit susceptible d'une infinité de *relations* ; ainsi on peut cumuler sur le même homme les *relations* de pere, de frere, de fils, de mari, d'ami, de sujet, de général, d'insulaire, de maître, de domestique, de plus gros, de plus petit, & d'autres encore à l'infini ; car il est susceptible d'autant de *relations* qu'il y aura d'occasions de le comparer à d'autres choses, & en autant de manieres qu'il s'y rapportera ou en différera.

Les idées des *relations* sont beaucoup plus claires & plus distinctes que celles des choses mêmes qui sont en *relation*, parce que souvent une simple idée suffit pour donner la notion d'une *relation*, au lieu que pour connoître un être substantiel, il en faut nécessairement rassembler plusieurs. *Voyez* SUBSTANCE.

La perception que nous avons des *relations* entre plusieurs idées que l'esprit considere, est ce que nous appellons *jugement*. Ainsi quand je juge que deux fois deux font quatre & ne font pas cinq, je perçois seulement l'égalité entre deux fois deux & quatre, & l'inégalité entre deux fois deux & cinq. *Voyez* JUGEMENT.

La perception que nous avons de *relations* entre les *relations* de différentes choses, constitue ce que nous appellons *raisonnement*. Ainsi quand de ce que quatre est un plus petit nombre que six, & que deux fois deux égalent quatre, je conclus que deux fois deux sont moins que six ; je perçois seulement la *relation* des nombres deux fois deux & quatre, & celle de quatre & six. *Voyez* RAISONNEMENT.

Les idées de cause & d'effet nous viennent des observations que nous faisons sur la vicissitude des choses, en remarquant que quelques substances ou qualités qui commencent à exister tirent leur existence de l'application & opération de certaines autres choses. La chose qui produit est la cause ; celle qui est produite est l'effet. *Voyez* CAUSE & EFFET. Ainsi la fluidité dans la cire est l'effet d'un certain degré de chaleur que nous voyons être constamment produit par l'application du même degré de chaleur.

Les dénominations des choses tirées du tems ne sont pour la plûpart que des *relations*. Ainsi quand on dit que Louis XIV. a vécu 77 ans & en a régné 72, on n'entend autre chose, si ce n'est que la durée de son existence a été égale à celle de 77, & la durée de son regne à celle de 72 révolutions solaires ; telles sont toutes les autres expressions qui désignent la durée.

Les termes *jeunes* & *vieux*, & les autres expressions qui désignent le tems, qu'on croit être des idées positives, sont dans la vérité relatives, emportent avec elles l'idée d'un espace ou d'une durée dont nous avons la perception dans l'esprit. Ainsi nous appellons *jeune* ou *vieux* quelqu'un qui n'a pas atteint, ou qui a passé le terme jusqu'où les hommes ont coutume de vivre ; nous nommons *jeune homme* un homme de vingt ans ; mais à cet âge un cheval est déja vieux.

Il y a encore d'autres idées véritablement relatives, mais que nous exprimons par des termes positifs & absolus ; tels que ceux de *grand*, de *petit*, de *fort*, de *foible*. Les choses ainsi dénommées sont rapportées à certains modeles avec lesquels nous les comparons. Ainsi nous disons qu'une pomme est grosse, lorsqu'elle est plus grosse que celles de sa sorte n'ont coutume d'être ; qu'un homme est foible lorsqu'il n'a pas tant de force qu'en ont les autres hommes, ou du-moins les hommes de sa taille.

Les auteurs divisent les *relations* différemment. Les philosophes scholastiques les divisent ordinairement en *relations d'origine*, par où ils entendent toutes les *relations* de cause & d'effet ; *relations de négation*, entre des choses opposées l'une à l'autre ; & *relation d'affirmation*, telles que les *relations* de convenance entre le tout & la partie, le signe & la chose signifiée, l'attribut & le sujet. Cette division est fondée sur ce que l'esprit ne peut comparer que de trois manieres, ou en inférant, ou en niant, ou en affirmant.

D'autres les divisent en *relations d'origine*, *relations de convenance*, c'est-à-dire de *ressemblance*, de *parité* ; *relation de diversité*, c'est-à-dire de *dissemblance* & de *disparité* ; & celles *d'ordre*, comme la *priorité*, la *postériorité*, *&c.*

D'autres les divisent en *prédicamentales* & *transcendantales*. Sous la premiere classe sont rangées toutes les *relations* de choses qui ont un même prédicament ; telles que celles du pere au fils. A la seconde appartiennent celles qui sont plus générales que les prédicamens, ou qui en ont de différens ; comme les *relations* de substance & d'accident, de cause & d'effet, de créateur & de créature. *Voyez* TRANSCENDANTE, *&c.*

M. Lock tire sa division des *relations* d'un autre principe. Il observe que toutes les idées simples dans lesquelles il y a des parties ou degrés, donnent occasion de comparer les sujets dans lesquels se trouvent ces parties à quelque autre, pour y appliquer ces idées simples ; telles sont celles de plus blanc, plus doux, plus gros, plus petit, *&c.* Ces *relations* dépendant de l'égalité & de l'excès de la même idée simple dans différens sujets, peuvent être appellées *relations proportionnelles*.

Une autre occasion de comparer les choses étant prise des circonstances de leur origine, comme pere, fils, frere, *&c.* on peut appeller celles-ci *relations naturelles*.

Quelquefois la raison de considérer les choses, se tire d'un acte que fait quelqu'un, en conséquence d'un droit, d'un pouvoir, ou d'une obligation morale ; telles sont celles de général, de capitaine, de bourgeois ; celles-ci sont des *relations* instituées & volontaires, & peuvent être distinguées des naturelles, en ce qu'elles peuvent être altérées & séparées des sujets à qui elles appartiennent, sans que les substances soient détruites, au lieu que les *relations* naturelles sont inaltérables, & durent autant que leurs sujets.

Une autre sorte de *relations* consiste dans la convenance ou disconvenance des actions libres des hommes avec la regle à laquelle on les rapporte & sur laquelle on en juge ; on les peut appeller *relations morales*.

C'est la conformité ou la disconvenance de nos actions à quelque loi (à quoi le législateur a attaché par son pouvoir & sa volonté, des biens ou des maux, qui est ce qu'on appelle *récompense* ou *punition*), qui rend ces actions moralement bonnes ou mauvaises. *Voyez* BIEN & MAL.

Or ces lois morales peuvent se partager en trois classes qui nous obligent différemment. La premiere consiste dans les lois divines ; la seconde dans les lois civiles ; la troisieme dans les lois de l'opinion & de la raison. Par rapport aux premieres, nos actions sont ou des péchés ou des bonnes œuvres ; par rapport aux secondes, elles sont ou criminelles ou innocentes ; par rapport aux troisiemes, ce sont ou des vertus ou des vices. *Voyez* PÉCHÉ, VERTU, VICE, *&c.*

RELATION, *en Logique*, est un accident de substance que l'on compte pour une des dix catégories ou prédicamens.

Chaque substance est susceptible d'une infinité de *relations*. Ainsi le même Pierre, considéré par rapport à Henri, est en *relation* de maître; par rapport à Jean, en celle de vassal; par rapport à Marie, en celle d'époux, *&c.* De plus, comparé avec une personne, il est riche; comparé avec une autre, il est pauvre; enfin, comparé avec différentes personnes, il est éloigné ou proche, grand ou petit, voisin ou étranger, savant ou ignorant, bon ou méchant, égal ou inégal, *&c.* Les philosophes scholastiques disputent beaucoup sur la question de savoir si la *relation* est quelque chose qui soit formellement & réellement distinct de la substance même. *Voyez* SUBSTANCE.

RELATION s'emploie aussi *en Théologie*, pour désigner certaines perfections divines, qu'on appelle *personnelles*, par lesquelles les personnes divines sont rapportées l'une à l'autre, & distinguées l'une de l'autre. *Voyez* PERSONNES.

Ainsi les Théologiens enseignent qu'il y a en Dieu une nature unique, deux processions, trois personnes & quatre *relations*. *Voyez* TRINITÉ.

Ces *relations* sont la paternité, la filiation, la spiration active & la spiration passive. *Voyez* PATERNITÉ, *&c. Voyez aussi* PERE, FILS, ESPRIT, *&c.*

RELATION, *en Géométrie*, *en Arithmétique*, *&c.* est l'habitude ou le rapport de deux quantités l'une à l'autre à raison de leur grandeur. Cette *relation* s'appelle plus ordinairement *raison*. *Voyez* RAISON.

La parité ou l'égalité de deux semblables relations s'appelle *proportion*. *Voyez* PROPORTION.

RELATION, *en termes de Grammaire*, est la correspondance que les mots ont les uns avec les autres dans l'ordre de la syntaxe. *Voyez* SYNTAXE, CONSTRUCTION, & *l'article* RELATIF.

Les *relations* irrégulieres & mal appliquées, sont des fautes que des écrivains corrects doivent éviter avec soin, parce qu'elles rendent le sens obscur, & souvent même équivoque, comme dans cet exemple: *on le reçut avec froideur, qui étoit d'autant plus étonnante, qu'on l'avoit prié instamment de venir, & qu'on l'attendoit avec impatience*; car ici le mot *froideur* étant employé d'une maniere indéfinie, le relatif *qui* ne peut pas avoir avec ce mot une relation juste & réguliere. *Voyez* RELATIF.

RELATION se prend aussi très-souvent pour *analogie*, ou pour désigner ce qui est commun à plusieurs choses. *Voyez* ANALOGIE.

En *Peinture*, en *Architecture*, *&c.* c'est une certaine *relation* des différentes parties & des différens morceaux d'un bâtiment ou d'un tableau qui constitue ce qu'on appelle *symmétrie*. *Voyez* SYMMÉTRIE.

RELATION, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois *témoignage* ou *rapport* d'un officier public; comme quand on dit que le notaire en second ne signe les actes qu'à la *relation* de celui qui reçoit la minute.

Relation signifie aussi quelquefois le *rapport* & la *liaison* qu'il y a entre deux termes ou deux clauses, ou deux parties différentes d'un acte. (*A*)

RELATION *historique*, (*Histoire.*) les *relations historiques* instruisent des évenemens remarquables, tels que les conjurations, les traités de paix, les révolutions, & semblables intérêts particuliers à tout un peuple. C'est-là surtout qu'un historien ne peut, sans se manquer à lui-même, trahir la vérité, parce que le sujet est de son choix; au lieu que dans une histoire générale, où il faut que les faits suivent l'ordre & le sort des tems, où la chaîne se trouve souvent interrompue par de vastes lacunes (car il y a des vuides dans l'histoire, comme des déserts sur la mappe-monde); on ne peut souvent présenter que des conjectures à la place des certitudes; mais comme la plûpart des révolutions ont constamment été traitées par des contemporains, que l'esprit de parti met toujours en contradiction, après que la chaleur des factions est tombée, il est possible de rencontrer la vérité au milieu des mensonges opposés qui l'enveloppent, & de faire des *relations* exactes avec des mémoires infideles. C'est une observation du chancelier Bacon; on ne sauroit trop orner cet ouvrage des pensées de ce beau génie. (*D. J.*)

RELATION, f. f. *en Musique*, c'est le rapport qu'ont entr'eux les deux sons qui forment un intervalle, considéré par l'espece de cet intervalle. La *relation* est juste, quand l'intervalle est juste, majeur ou mineur, fausse, quand il est superflu ou diminué. *Voyez* INTERVALLE.

Parmi les fausses *relations*, on ne considere généralement comme telles, dans l'harmonie, que celles dont les deux sons ne peuvent entrer dans le même mode. Ainsi le triton, qui en mélodie est une fausse *relation*, n'en est point une dans l'harmonie, à moins que l'un de ces deux sons ne soit une corde étrangere au mode. Mais la quarte diminuée & les octaves diminuées & superflues qui sont des intervalles bannis de l'harmonie, sont toujours de fausses *relations*.

Autrefois les fausses *relations* étoient toutes défendues avec beaucoup de rigueur. Aujourd'hui elles sont presque toutes permises dans la mélodie, mais non dans l'harmonie. On peut pourtant les y faire entrer; mais il faut qu'un des deux sons qui forment la fausse *relation*, ne soit admis que comme note de goût, & jamais ils ne doivent entrer tous les deux à la fois dans un même accord.

On appelle encore *relation* enharmonique, entre deux cordes qui sont à un ton de distance, le rapport qui se trouve entre le dièse de l'inférieure & le bémol de la supérieure. C'est la même touche sur l'orgue & sur le clavecin; mais en rigueur ce n'est pas le même son; & il y a entr'eux un intervalle enharmonique. *Voyez* ENHARMONIQUE. (*S*)

RELAVER, v. act. (*Gram.*) laver de-rechef. *Voyez l'article* LAVER.

RELAXATION, f. f. (*Jurisprud.*) est la délivrance & la sortie d'un prisonnier qui se fait du consentement de celui qui l'a fait écrouer.

Dans quelques provinces on dit *relaxation de la demande*, pour décharge de la demande. (*A*)

RELAXATION, *en Medecine*, c'est l'acte par lequel les fibres, les nerfs, les muscles, se relâchent. *Voyez* TENSION, FIBRE, *&c.*

La *relaxation* d'un muscle est supposée occasionnée ou par la perspiration des esprits nerveux, ou par l'entrée trop précipitée du sang, des esprits, *&c.* qui enfle les fibres, ou par la contraction de l'air dans les globules du sang, avant qu'il soit dilaté par le flux, & le soudain mélange des esprits, *&c. Voyez* MUSCLE & MOTION MUSCULAIRE.

RELAXATION, *en Chirurgie*, c'est une extension extraordinaire d'un nerf, d'un tendon, d'un muscle, ou de quelque partie semblable, qui est occasionnée par la violence qu'on lui fait, ou par sa propre foiblesse.

Les hernies sont les descentes, ou les *relaxations* des intestins. *Voyez* HERNIE. De la même cause vient la descente, ou la chûte de l'anus. *Voyez* PROCIDENCE.

RELAYER, v. act. & neut. (*Gram.*) c'est se servir de relais, changer de chevaux, lâcher de nouveaux chiens. Il se dit aussi du travail successif de plusieurs ouvriers dont l'un reprend quand l'autre cesse. Ils se *relayent*.

RELEGATION, f. f. (*Jurisprud.*) est lorsque le prince envoie quelqu'un, ou lui ordonne d'aller dans un lieu qu'il lui désigne pour y rester jusqu'à nouvel ordre.

On appelloit la *relégation* chez les Romains ce que nous appellons communément *exil*.

La *relégation* différoit de la *déportation*, en ce que

la premiere n'ôtoit pas les droits de cité, & n'emportoit pas confiscation; il y a aussi parmi nous la même différence entre la *relégation* & le bannissement à perpétuité hors du royaume.

C'est ordinairement par une lettre de cachet que le roi relegue ceux qu'il veut éloigner de quelque lieu; quelquefois c'est par un simple ordre intitulé *de par le roi*. Il est enjoint au sieur un tel de se retirer à tel endroit pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre.

Plusieurs édits & déclarations ont fait défenses à ceux qui sont relégués de sortir sans permission du lieu de leur exil, notamment l'édit du mois d'Août 1669, la déclaration du mois de Juillet 1682, celle du 24 Juillet 1705, a prononcé dans ce cas la peine de confiscation de corps & de bien. *Voyez* BANNISSEMENT, DÉPORTATION, EXIL, LETTRES DE CACHET. (*A*)

RELEVÉ, participe du verbe *relever*. *Voyez* RELEVER.

RELEVÉ, s. m. (*Gram.*) il se dit d'un état de plusieurs articles épars dans un grand livre, & ramassé sur un feuillet séparé: voilà le *relevé* de votre dépense, de vos frais.

RELEVÉ, (*Vénerie.*) il se dit de l'action d'une bête qui se leve, & sort du lieu où elle a demeuré le jour, pour aller se repaître.

RELEVÉE, s. f. (*Jurisprud.*) signifie le tems d'après-midi.

Ce terme vient de ce qu'autrefois en France on faisoit la méridienne à l'imitation des Romains qui en avoient introduit l'usage dans les Gaules.

L'étimologie de ce terme peut aussi venir de ce que les juges s'étant levés après la séance du matin, se relevent une seconde fois après la séance du soir.

En effet on dit *lever l'audience* pour dire *clore & finir l'audience*, *la faire retirer*; & l'audience d'après-midi s'appelle *audience de relevée*.

Quand la cour leve l'audience avant l'heure ordinaire pour aller à quelque céremonie, il n'y a point ce jour-là d'audience de *relevée*, d'où est venu ce *dictum* de palais, que, *quand la cour se leve matin, elle dort l'après-midi*.

On ne doit point juger les procès criminels de *relevée*, quand les conclusions des gens du roi vont à la mort, ou aux galeres, ou au bannissement. *Voyez l'ordonnance de 1670*, *tit. 25*, *art. 19*.

On donne des assignations pour se trouver en un greffe, ou chez un notaire, commissaire ou autre officier public, à deux ou trois heures de *relevée*. (*A*)

RELEVEMENT, s. m. (*Grammaire.*) action de relever.

RELEVEMENT, (*Marine.*) c'est la différence qu'il y a en ligne droite ou en hauteur, de l'avant du pont à son arriere.

RELEVER, v. act. (*Gram.*) c'est lever une seconde fois. On dit *relever* des murailles abattues, *relever* un arrêt, *relever* les carreaux d'un appartement, *relever* un monument, se *relever* pour *sortir de son lit*, se *relever* de terre, se *relever* d'une maladie, *relever* de couche, se *relever* d'une chûte, *relever* sa robe, *relever* sa tête, *relever* une sentinelle, *relever* des cartes, *relever* un cheval, un vaisseau, un défaut, une bille, *relever* du roi, *relever* d'un acte, d'une sentence, d'un jugement, *relever* en bosse, se *relever* d'une faute, *relever* une injure, *relever* les grandes actions d'un homme, *&c.* où l'on voit que ce verbe a rapport tant au simple qu'au figuré, au mouvement du bas en haut.

RELEVER, (*Jurisprud.*) se dit de plusieurs choses.

Relever un fief, c'est faire la foi & hommage au seigneur pour la mutation & ouverture qui est arrivée au fief. On entend aussi quelquefois par-là le payement que l'on fait du droit de relief.

On dit aussi d'un fief qu'il *releve* de tel autre fief qui est à son égard le fief dominant. *Voyez* FIEF, MOUVANCE, OUVERTURE, MUTATION, VASSAL, FOY & HOMMAGE, RELIEF.

Relever son appel, c'est obtenir des lettres de chancellerie, ou un arrêt, pour être autorisé à faire intimer quelqu'un sur l'appel que l'on interjette de la sentence rendue avec lui; l'origine des reliefs d'appel vient de ce qu'anciennement il falloit appeller *illico*, sur le champ; suivant l'ancien style du parlement, *ch. xx.* § 2, il falloit appeller avant que le juge sortît de l'auditoire; en pays de droit écrit, il suffisoit de dire *j'appelle*, sans en donner d'acte par écrit; mais dans les dix jours suivans il falloit faire signifier son acte d'appel contenant les motifs. *Ordonnance de la troisieme race*, *tom. II. p. 212.*

Faute d'avoir appellé *illico*, l'on n'étoit plus recevable à le faire; & ce fut pour être relevé de l'*illico*, c'est-à-dire, de ce que l'appel n'avoit pas été interjetté sur le champ, que l'on inventa la forme des reliefs d'appel.

Au parlement l'appel doit être relevé dans trois mois, à la cour des aydes, dans 40 jours, & dans pareil tems, aux bailliages & sénéchaussées; pour les sieges inférieurs qui y ressortissent, faute par l'appellant d'avoir fait *relever* son appel dans le tems, l'intimé peut faire déclarer l'appel désert. *Voyez* APPEL, ANTICIPATION, DESERTION D'APPEL, INTIMATION, RELIEF D'APPEL.

Relever se dit aussi en parlant d'une jurisdiction qui ressortit par appel à une autre jurisdiction supérieure; par exemple, les appellations des duchés-pairies se *relevent* au parlement.

Se faire relever d'un acte, c'est obtenir des lettres du prince pour être restitué contre cet acte, & les faire enthériner. *Voyez* LÉSION, MINORITÉ, RESCISION, LETTRES DE RESCISION, RESTITUTION EN ENTIER. (*A*)

RELEVER, *dans le sens militaire*, c'est prendre la place, ou occuper le poste d'un autre corps. De-là est venu cette maniere de parler, *relever une garde: relever la tranchée*, pour dire faire monter la garde ou la tranchée par des hommes frais, & *relever* ceux qui l'ont montée auparavant. *Voyez* GARDES, TRANCHÉE. On dit aussi *relever une sentinelle*. *Voyez* SENTINELLE. *Chambers.*

RELEVER, (*Marine.*) c'est remettre un vaisseau à flots, lorsqu'il a échoué, ou qu'il a touché le fond. C'est aussi le redresser, lorsqu'il est à la bande.

RELEVER L'ANCRE, (*Marine.*) c'est changer l'ancre de place, ou la mettre dans une autre situation.

RELEVER LE QUART, (*Marine.*) c'est changer *le quart*. *Voyez* QUART.

RELEVER LES BRANLES, (*Marine.*) c'est attacher *les branles* vers le milieu près du pont, afin qu'ils ne nuisent, ni n'empêchent de passer entre les ponts.

RELEVER UNE BRODERIE, *terme de Brodeur*; c'est l'emboutir, c'est-à-dire la remplir par-dessous de laine ou d'autre matiere, pour la faire paroître davantage au-dessus de l'étoffe qui lui sert de fond.

RELEVER, *en terme de Chauderonnier*; c'est augmenter la hauteur ou la grandeur d'un vase, en étendant la matiere à coups de marteaux. *Voyez* PLANER & RETRAINDRE.

RELEVER, se dit *parmi les Cuisiniers*, de l'action par laquelle avec des fines herbes, des épices, du sel, & d'autres choses semblables, ils donnent à un mets une pointe agréable au goût, & propre à réveiller l'appétit.

RELEVER UN CHEVAL, *en terme de Manege*; c'est l'obliger à porter en beau lieu & lui faire bien placer sa tête, lorsqu'il porte bas ou qu'il s'arme, pour avoir l'encolure trop molle. *Voyez* S'ARMER.

Il y a de certains mors propres à *relever* un cheval, comme ceux qui sont faits en branche à genou. On

se servoit autrefois pour le même effet d'une branche flasque; mais elle n'est plus d'usage, parce qu'elle *releve* infiniment moins que l'autre. Un coude de la branche serré contribue aussi à *relever* un cheval, & à le faire porter en beau lieu. On peut aussi se servir pour le même effet, d'une branche françoise ou à la gigotte.

Les Eperonniers se servent mal-à-propos du mot *soutenir*, dans le sens de *relever*, & disent: cette branche soutient, pour dire qu'elle *releve*; mais *soutenir* a une autre signification dans le manege.

On appelle aussi *airs relevés*, les mouvemens d'un cheval qui s'éleve plus haut que le terre à terre, quand il manie à courbettes, à balotades, à croupades & à capriole; on dit aussi un pas *relevé*, des passades *relevées*. *Voyez* PAS, PASSADE.

RELEVER SUR LA TRAITE, est un *terme de Mégissier*, *Tanneur*, *Chamoiseur & Maroquinier*, qui veut dire, ôter les peaux ou cuirs de dedans la chaux, pour les mettre égoutter sur le bord du plain, qu'on nomme en terme du métier la *traite*. *Voyez* PLAIN.

RELEVER, *en terme d'Orfévre en grosserie*; c'est faire sortir certaines parties d'une piece, comme le fond d'une burette, *&c.* en les mettant sur le bout d'une réssingue pendant qu'on frappe sur l'autre à coups de marteau.

RELEVE-MOUSTACHE, *en terme de Vergetier*; ce sont de petites brosses, dont on se servoit autrefois fort communément pour *relever* les *moustaches*. Comme les *moustaches* ne sont plus de mode; on ne connoît plus guere que le nom de ces sortes de brosses.

RELEVEUR, s. m. *en terme d'Anatomie*, est le nom qu'on a donné à différens muscles, dont l'usage & l'action est de relever la partie à laquelle ils tiennent. *Voyez* MUSCLE.

Ce mot se dit en latin *attollens*, qui est composé de *ad*, *à*, & *tollo*, je leve.

Il y a le *releveur* de la paupiere supérieure de l'anus, de l'omoplate.

Le *releveur* propre de la paupiere supérieure vient du fond de l'orbite & s'insere à la paupiere supérieure à son cartilage qu'on nomme *tarse*.

Le *releveur* propre de l'omoplate appellé aussi l'*angulaire*, s'insere au trois ou quatre apophyses transverses des vertebres supérieures du col, & se termine à l'angle postérieur supérieur de l'omoplate.

Les deux *releveurs* de l'anus sont fort amples, ils viennent de l'os pubis, de l'ischion, de l'os sacrum & du coccyx, & s'inserent au sphincter de l'anus; leurs fibres les plus postérieures ne se terminent pas au sphincter de l'anus, mais celles du côté droit se réunissent avec celles du côté gauche, en formant une aponévrose sous la partie postérieure & inférieure du rectum.

Le *releveur* de l'oreille s'attache à la convexité de la fossette naviculaire de l'anthélix, & à celle de la portion supérieure de la conque, il se termine en s'épanouissant sur la portion écailleuse de l'os des tempes, & s'unit avec le frontal & l'occipital du même côté.

Les *releveurs* de l'anus sont deux muscles larges, minces, qui viennent de la circonférence du petit bassin, depuis la symphise des os pubis jusqu'au-delà de l'épine de l'os ischion, & ils s'inserent à la partie postérieure de l'anus, en fournissant quelques fibres qui s'unissent avec celles du sphincter de l'anus.

Le *releveur* de la paupiere supérieure est un muscle mince, situé dans l'orbite au-dessus & tout le long du muscle *releveur* de l'oeil; il est attaché près du trou optique au fond de l'orbite, & vient se perdre par une aponévrose très-large au tarse de la paupiere supérieure.

Le *releveur* de l'œil, *voyez* DROIT.

Les *releveurs* de sternum, *voyez* SURCOSTAUX.

RELEVOISONS, s. m. (*Jurisprud.*) signifioit anciennement une espece de *rachat* ou *relief*, qui se payoit de droit commun pour les rotures, auxquelles il y avoit mutation de propriétaire.

Il est parlé des *relevoisons*, comme d'un usage qui étoit alors général dans le *II. liv. des établissemens* de S. Louis, *ch. xviij.* où il est dit, que le seigneur peut prendre les jouissances du fief de son nouveau vassal, s'il ne traite avec lui du rachat & aussi des *relevoisons*, mais que nul ne fait *relevoisons* de bail, c'est-à-dire de garde, ni de douaire, ni de frerage ou partage.

Dans la suite, le droit de *relevoisons* ne s'est conservé que dans la coutume d'Orléans, les cahiers de cette coutume plus ancienne que celle réformée en 1509, disposoient simplement que des censives étant au droit de *relevoisons*, il étoit dû profit pour toutes mutations, ce qui avoit induit quelques-uns de croire, que le changement des seigneurs censuels faisoit ouverture aux *relevoisons*, & ce fut par cette raison qu'en *l'article 116* de la coutume réformée en 1509, on déclara que les profits n'étoient acquis que pour les mutations précédentes du côté des personnes au nom duquel le cens étoit payé.

Lorsqu'on procéda à la réformation de la derniere coutume, beaucoup de gens demanderent qu'il fût statué que des censives étant au droit de *relevoisons*, il ne fût dû profit pour mutation arrivée en ligne directe, par succession, don & legs; mais tout ce qu'ils purent obtenir, fut que l'on arrêta que les femmes n'en payeroient plus pour leur premier mariage.

Suivant la nouvelle coutume d'Orléans, réformée en 1583, le droit de *relevoisons* n'a lieu que pour les maisons situées dans la ville, en-dedans des anciennes barrieres; il est dû pour toute mutation de propriétaire, soit par mort, vente, ou autrement.

Il y a *relevoisons* à plaisir, & *relevoisons* au denier six, & *relevoisons* telles que le cens.

Les premieres ont été ainsi appellées, parce qu'elles se payoient *ad beneplacitum domini*, au plaisir & volonté du seigneur; présentement elles consistent dans le revenu d'une année.

Les *relevoisons* au denier six sont celles où l'on paye six deniers pour chaque denier de cens.

Celles qu'on appelle de *tel cens*, *telles relevoisons*, sont le double du cens à la censive ordinaire.

Il n'est jamais dû qu'une sorte de *relevoisons* pour chaque mutation; mais on peut stipuler un droit pour une telle sorte de mutation, & un autre droit pour une autre sorte de mutation. *Voyez* la *Coutume d'Orléans*, *titre des* relevoisons *à plaisir*. Lalande, sur le titre. *Voyez* LODS & VENTES, RACHAT, RELIEF, TREIZIEME. (*A*)

RELIAGE, s. m. (*Tonnelier.*) réparation faite aux tonneaux auxquels on donne de nouveaux cerceaux.

RELICTE, s. f. (*Jurisp.*) terme usité dans quelques provinces pour dire *délaissée*, *veuve*; une telle *relicte* d'un tel, c'est-à-dire *veuve* d'un tel. *Voyez l'ancienne cout. de Chauny*, *article 25*. (*A*)

RELIEF, s. m. *ou* RACHAT, (*Jurisp.*) est un droit qui est dû au seigneur pour certaines mutations de vassal, & qui consiste ordinairement au revenu d'une année du fief.

Ce terme *relief*, vient de *relever*, parce qu'au moyen de la mutation du vassal le fief tomboit en la main du seigneur, & que le vassal pour le reprendre doit le relever & payer au seigneur le droit qu'on appelle *relief*.

On l'appelle aussi *rachat*, parce qu'autrefois les fiefs n'étant qu'à vie, il falloit les racheter après la mort du vassal. En Lorraine, on l'appelle *reprise de fief*; en Dauphiné, *plait seigneurial*, *placitum seu placitamentum*; en Poitou, *rachat* ou *plect*; en Languedoc, *acapte*, *arriere-acapte*.

Relief se prend aussi quelquefois pour l'acte de foi

& hommage par lequel on releve le fief.

Le droit de *relief* est dû en général pour les mutations, autres que celles qui arrivent en directe & par vente, ou par contrat équipollent à vente.

Mais pour spécifier les cas les plus ordinaires dans lesquels il est dû, on peut dire qu'il a lieu en plusieurs cas; savoir,

1°. Pour mutation de vassal, par succession collatérale.

2°. Pour la mutation de l'homme vivant & mourant.

3°. Pour le second, troisieme, ou autre mariage d'une femme qui possede un fief, la plupart des coutumes exceptent le premier mariage.

4°. Quelques coutumes obligent le gardien à payer un droit de *relief* pour la jouissance qu'il a du fief de ses enfans.

5°. Il est dû en cas de mutation du bénéficier possesseur d'un fief, soit par mort, résignation ou permutation.

Quand il arrive plusieurs mutations forcées dans une même année, il n'est dû qu'un *relief*, pourvû que la derniere ouverture soit avant la récolte des fruits. Si ce sont des mutations volontaires, il est dû autant de *reliefs* qu'il y a eu de mutations.

Le *relief* est communément le revenu d'une année, au dire de prud'hommes, ou une somme une fois offerte, au choix du seigneur, lequel doit faire son option dans les 40 jours; & quand une fois il a choisi, il ne peut plus varier.

Si le fief est affermé, le seigneur doit se contenter du prix du bail, à-moins qu'il n'y eût fraude.

L'année du *relief* commence du jour de l'ouverture du fief.

Le seigneur qui opte le revenu d'une année, doit jouir en bon pere de famille, & comme auroit fait le vassal; il doit même lui rendre les labours & semences.

S'il y a des bois-taillis & des étangs, dont le profit ne se perçoit pas tous les ans, le seigneur ne doit avoir qu'une portion du profit, eu égard au nombre d'années qu'on laisse couler entre les deux récoltes.

Il n'a aucun droit dans les bois qui servent pour la décoration de la maison, ni dans les bois de hautefutaie, à-moins que ces derniers ne soient en coupe reglée.

Le vassal est obligé de communiquer ses papiers de recette au seigneur, pour l'instruire de tout ce qui fait partie du revenu du fief.

Les droits casuels, tels que les *reliefs*, quints, les cens, lods & ventes, amendes, confiscations, & autres qui échéent pendant l'année du *relief*, appartiennent au seigneur; même les droits dûs pour l'arriere-fief qui est ouvert pendant ce tems.

Il peut aussi user du retrait féodal; mais sa jouissance finie il doit remettre à son vassal le fief qu'il a retiré.

Si l'on fait deux récoltes de blé dans une même année, le seigneur n'en a qu'une; il en est autrement du regain, ou quand la seconde récolte est de fruits d'une autre espece que la premiere.

Le vassal ne doit point être délogé, ni sa femme & ses enfans; le seigneur ne doit prendre qu'un logement, si cela se peut, & une portion des lieux nécessaires pour placer la récolte.

Toutes les charges du fief qui sont inféodées, & qui échéent pendant l'année du *relief*, doivent être acquittées par le seigneur.

La jouissance du droit de *relief* peut être cédée par le seigneur à un tiers, ou bien il peut en composer avec le vassal; & s'ils ne s'accordent pas, il peut faire estimer par experts le revenu d'une année, en formant sur les trois années précédentes une année commune.

Quand le fief ne consiste que dans une maison occupée par le vassal, celui-ci doit en payer le loyer au seigneur, à dire d'experts.

Pour connoître plus particulierement quelles sont les mutations auxquelles il est dû, ou non, droit de *relief*, *voyez* les commentateurs de la coutume de Paris, *sur le titre des fiefs*; les auteurs qui ont traité *des fiefs*, entr'autres Dumolin, & les *mots* FIEF, LODS & VENTES, MUTATION, QUINT, RACHAT.

Par rapport aux différentes sortes de *reliefs*, ou aux différens noms que l'on donne à ce droit, *voyez les articles qui suivent.* (*A*)

RELIEF ABONNÉ, est celui qui est fixé à une certaine somme, par un accord fait avec le seigneur; on dit plus communément *rachat abonné. Voyez* RACHAT.

RELIEF D'ADRESSE, ce sont des lettres de chancellerie, par lesquelles le roi mande à quelque cour de procéder à l'enregistrement d'autres lettres dont l'adresse n'étoit pas faite à cette cour. *Voyez* ADRESSE, & *le style des chancelleries*, par du Sault.

RELIEF D'APPEL, ce sont des lettres qu'un appellant obtient en la petite chancellerie, à l'effet de relever son appel, & de faire intimer sur icelui les parties qui doivent défendre à son appel. *Voyez* APPEL, *ILLICO*, INTIMATION, RELEVER. (*A*)

RELIEF D'ARMES, *voyez ci-après* RELIEF DE CHEVAL & ARMES.

RELIEF DE BAIL, est en quelques coutumes, un rachat dû au seigneur par le mari, pour le fief de la femme qu'il épouse, encore qu'elle eût déja relevé & droituré ce fief avant le mariage.

On l'appelle *relief de bail*, parce que le mari le doit comme mari & bail de sa femme; c'est-à-dire comme baillistre & administrateur du fief de sa femme, dont il jouit en ladite qualité.

Ainsi ce *relief* n'est pas dû par le mari lorsqu'il n'y a point de communauté, & que la femme s'est réservé l'administration de ses biens. *Voyez* les *coutumes* de Clermont, Théroane, S. Paul, Chauny, Ponthieu, Boulenois, Artois, Péronne, Amiens, Montreuil, S. Omer, Senlis, & *ci-après* RELIEF DE MARIAGE.

RELIEF DE BAIL DE MINEURS *ou de* GARDE, est celui qui est dû par le gardien, pour la jouissance qu'il a du fief de son mineur. (*A*)

RELIEF DES BÉNÉFICIERS, est celui qu'un bénéficier succédant, soit *per obitum*, soit par résignation ou permutation, doit au seigneur pour le fief dépendant du bénéfice dont il prend possession. *Voyez les institutes feodales* de Guyot, *ch. v.*

RELIEF DE BOUCHE, c'est lorsque le vassal, ou tenant cottier, reconnoît tenir son héritage de quelque seigneur. *Voyez la coutume d'*Herly, *art. 1. & 2.*

RELIEF DE CHAMBELLAGE, est celui que le mari doit lorsque durant le mariage il échet un fief à sa femme. *Voyez l'ancienne coutume de* Beauquesne *article 19.*

RELIEF DE CHEVAL ET ARMES, est celui pour lequel il est dû au seigneur un cheval de service des armes. *Voyez la coutume de* Cambrai, *titr. 1, article 50. & 51.* (*A*)

RELIEF DOUBLE, c'est lorsqu'il est dû deux différens droits de *relief*, l'un par le nouveau propriétaire, l'autre par celui qui a la jouissance du fief. *Voyez ci-après* RELIEF SIMPLE.

RELIEF DE FIEF, c'est lorsque le vassal releve en droiture son fief, c'est-à-dire qu'il reconnoit son seigneur, & lui fait la foi & hommage pour la mutation de seigneur ou de vassal qui faisoit ouverture au fief.

Il est parlé de ce *relief de fief* dans Froissart & dans les coutumes de Peronne, Auxerre, Cambrai, Lille, Hesdin, style de Liege. *Voyez* le *glossaire* de Lauriere au mot *relief*.

Relief de garde est celui qui est dû par le gardien pour la jouissance qu'il a du fief de son mineur.

Relief d'héritier, est celui qui est dû au seigneur par le nouveau vassal pour la propriété à lui échue par succession collatérale ; c'est la même chose que le *relief* propriétaire ou de propriété. *Voyez* la *coutume* de Saint-Pol, & *ci-après* Relief propriétaire.

Relief d'homme étoit une amende de cent sous un denier, que le plege ou caution étoit obligé de payer, faute de faire représenter l'accusé qui avoit été élargi moyennant son cautionnement, & moyennant cette amende le plege en étoit quitte ; c'est ainsi que ce *relief* est expliqué dans le *chap. cjv. des établissemens* de S. Louis en 1270 : il en est encore parlé dans le *chap. cxxj*.

Relief d'*illico*, c'étoient des lettres qu'un appellant obtenoit en la petite chancellerie pour être relevé de l'*illico*, c'est-à-dire de ce qu'il n'avoit pas interjetté son appel au moment que la sentence avoit été rendue.

Présentement il n'est plus nécessaire d'appeller *illico*, ni d'obtenir des lettres de relief d'*illico*, mais on obtient des lettres de *relief* d'appel, ou un arrêt pour relever l'appel ; ce qui tire toujours son origine de l'usage où l'on étoit d'obtenir des lettres d'*illico* ou de *relief d'illico*. Voyez *ci-devant* Appel, Appellation, Relief d'appel.

Relief de laps de tems, ce sont des lettres de chancellerie par lesquelles le roi releve quelqu'un de ce qu'il a manqué à faire ses diligences dans le tems qui lui étoit prescrit, & lui permet d'user de la faculté qu'il avoit, comme s'il étoit encore dans le tems. Ces lettres sont de plusieurs sortes, selon les objets auxquels elles s'appliquent. Il y a des lettres de *relief* de tems de prendre possession de bénéfice ; d'autres appellées *relief de tems sur rémission*, lorsqu'un impétrant de lettres de rémission ne s'est pas présenté dans le tems pour faire entériner ses lettres ; & ainsi de plusieurs autres.

Relief de mariage est celui que le mari doit pour la jouissance qu'il a du fief de sa femme, c'est la même chose que le *relief* de bail.

Quelques coutumes affranchissent le premier mariage de ce droit, comme la coutume de Paris, *art.* 36. d'autres l'accordent au seigneur pour tous les mariages indistinctement, comme la coutume d'Anjou. *Voyez ci-devant* Relief de bail, & Guyot en son *traité des Fiefs*, *tome II. du* relief, *ch. v.* (*A*)

Relief a merci, est le nom que l'on donne en quelques lieux au revenu d'un an que le nouveau vassal est tenu de payer au seigneur ; il a été ainsi appellé parce qu'il étoit à la volonté du seigneur, & non pas qu'il fût *ad mercedem*. *Voyez* la *coutume locale de* S. Piat, *de* Seclin sous Lille.

Relief de monnoyer ou *Monnoyeur*, ce sont des lettres de chancellerie par lesquelles le roi mande à une cour des monnoies de recevoir quelqu'un en qualité de monnoyeur, encore que son pere ne se soit pas fait recevoir en ladite qualité ; étant nécessaire, pour être reçu dans ces sortes de places d'être issu de parens monnoyeurs. *Voyez* Monnoies & Monnoyeur.

Relief de noblesse, ce sont des lettres du grand sceau, par lesquelles le roi rétablit dans le titre & les privileges de noblesse quelqu'un qui en étoit déchu, soit par son fait, ou par celui de son pere ou de son aïeul. *Voyez* Réhabilitation.

Relief de plume, c'est un droit de rachat ou rente seigneuriale, qui ne consiste qu'en une prestation de poule, geline ou chapon. *Voyez* la *coutume* de Théroanne, *art. 9.* & le *Glossaire* de M. de Lauriere au mot *Plume*.

Relief principal, est celui qui est dû pour le fief entier. Il est ainsi appellé lorsqu'il s'agit de distinguer le *relief* dû par chaque portion du fief. *Voyez* la *coutume* d'Artois, *art. 102.*

Relief propriétaire *ou* de propriétaire, *ou* Relief de propriété, est celui qui est dû au seigneur par le nouveau propriétaire du fief, à la différence du *relief* de bail & du *relief* de mariage, qui sont dûs pour la jouissance qu'une personne a du fief sans en avoir la propriété. *Voyez* l'*ancienne coutume* d'Amiens, *celles* de S. Omer, Montreuil, & *le style des cours du pays de Liege*, & *les articles* Relief de bail, Relief de mariage.

Relief rencontré, *voyez* Rachat rencontré.

Relief de rente, la coutume de Thérouanne, *art. 11.* appelle ainsi celui qui est dû au seigneur à la mort du tenant cottier. *Voyez* le *Glossaire* de M. de Lauriere.

Relief simple, est lorsqu'il n'est dû que le *relief* de propriété par la femme, & non le *relief* de bail, ou bien quand il n'est dû aucun chambellage, à la différence du *relief* double qui est dû, l'un pour la mutation de propriétaire, l'autre pour la jouissance du baillistre. *Voyez* la *coutume* d'Artois, *art. 158.* & Maillart *sur cet article*, & *la coutume* de Ponthieu, *art. 28. 29. 31.*

Relief de succession, est celui qui est dû pour mutation d'un fief par succession collatérale, ou même par succession directe dans ces coutumes auxquelles il est dû *relief* à toutes mutations, comme dans le Vexin françois.

Relief de surannation, sont des lettres de chancellerie par lesquelles sa majesté valide & permet de faire mettre à exécution d'autres lettres surannées ; c'est-à-dire dont l'impétrant a négligé de se servir dans l'année de leur obtention *Voyez* Chancellerie, Lettres de chancellerie, Surannation. (*A*)

Relief, (*Architecture.*) c'est la saillie de tout ornement, ou bas relief, qui doit être proportionné à la grandeur de l'édifice qu'il décore, & à la distance d'où il doit être vu. On appelle *figure de relief*, ou de *ronde bosse*, une figure qui est isolée, & terminée en toutes ses vues. (*D. J.*)

Relief, (*Sculpture.*) ce mot se dit des figures en saillie & en bosse, ou élevés, soit qu'elles soient taillées au ciseau, fondues ou moulées. Il y a trois sortes de *reliefs*. Le *haut relief*, ou *plein relief*, est la figure taillée d'après nature. Le *bas relief* est un ouvrage de sculpture qui a peu de saillie, & qui est attaché sur un fond. On y représente des histoires, des ornemens, des rinceaux, des feuillages, comme on voit dans les frises. Lorsque dans les *bas-reliefs* il y a des parties saillantes & détachées, on les appelle *demi-bosses*. Le *demi-relief* est quand une représentation sort à demi-corps du plan sur lequel elle est posée. *Voyez* Relief-*bas*, (*Sculpt.*) (*D. J.*)

Relief, (*Peint.*) le *relief* des figures est un prestige de l'art, que l'auteur de l'Histoire naturelle ne pouvoit pas laisser passer sans l'accompagner de quelqu'un de ces beaux traits qui lui sont familiers. Apelle avoit peint Alexandre la foudre à la main, & Pline s'écrie à la vue du héros, « Sa main paroit saillante, » & la foudre sort du tableau ». Il n'appartient qu'à cet écrivain de rendre ainsi les beautés qui le saisissent. Il emprunte ailleurs un style plus simple, pour dire que Nicias observa la distribution des jours & des ombres, & eut grand soin de bien détacher ses figures. Un lecteur qui n'appercevra dans cette phrase que le clair obscur & le *relief* sans leur rapport mutuel, n'y verra que le récit d'un historien ; les autres y découvriront l'attention d'un connoisseur à marquer la cause & l'effet, & à donner, sous l'apparence d'un exposé historique, une leçon importante en matiere de peinture. (*D. J.*)

Relief d'une médaille, (*Art numismat.*) saillie des figures & des types qui sont empreints sur la tête ou sur le revers d'une médaille.

Le *relief* dans les médailles, comme l'a remarqué le pere Jobert, est une beauté, mais cette beauté n'est pas une marque indubitable de l'antique. Elle est essentielle aux médailles du haut-empire; mais dans le bas-empire il se trouve des médailles qui n'ont guere plus de *relief* que nos monnoies. Le tems nécessaire pour graver les coins plus profondément, & pour battre chaque piece dans ces coins, nous a fait négliger cette beauté dans nos monnoies & dans nos jettons; par-là nous avons perdu l'avantage de les pouvoir conserver aussi long-tems que les monnoies romaines. Leurs médailles que l'on tire de terre après 1800 ans, sont encore aussi fraîches & aussi distinctes que si elles sortoient des mains de l'ouvrier. Nos monnoies au-contraire, après 40 ou 50 ans de cours, sont tellement usées, qu'à peine peut-on reconnoître ni la figure ni la légende. Ainsi les anciens nous surpassent par cet endroit; mais dans nos grosses médailles, non-seulement nous égalons les Grecs & les Romains, souvent même nous les surpassons. Depuis qu'on a inventé la maniere de battre sous le balancier, nous avons porté le *relief* aussi haut qu'il puisse aller, en fait de médailles. (*D. J.*)

Relief-bas, (*Sculpture.*) on appelle *bas-relief* un ouvrage de sculpture qui a peu de saillie, & qui est attaché sur un fond. Lorsque dans le *bas-relief* il y a des parties saillantes & détachées, on les nomme *demi-bosses*.

Les sujets de *bas-relief* ne sont point bornés, on y peut représenter toutes sortes de choses & d'ornemens, des animaux, des fleurs, des rinceaux, des feuillages, & même des morceaux d'histoire.

On distingue trois sortes de *bas-reliefs*, autrement dits *basses-tailles*; dans la premiere, les figures qui sont sur le devant paroissent se détacher tout-à-fait du fond; dans la seconde espece, les figures ne sont qu'en demi-bosse, ou d'un *relief* beaucoup moindre; dans la derniere, elles n'ont que très-peu de saillie.

Il n'est pas vrai, comme le prétendoit M. Perrault, que les anciens sculpteurs aient tous violé les regles de la perspective dans leurs ouvrages; nous connoissons plusieurs *bas-reliefs* antiques contraires à cette injurieuse décision. Le recueil de Rosci qui a pour titre: *admiranda veteris sculpturæ vestigia*, nous en présente quelques-uns, & principalement trois, qui sont une preuve évidente de la connoissance des anciens dans la perspective. Le premier est à la *pag. 43.* il est connu sous le nom du repas de Trimalcion; sans doute un grec l'a exécuté à Rome; la perspective des bâtimens s'y découvre avec la plus grande clarté, on ne feroit pas mieux aujourd'hui. A la *pag. 11.* de ce même recueil, est encore un *bas-relief*, où sont représentés deux victimaires conduisant un taureau, dont le marbre est à Rome dans la vigne de Médicis. Enfin celui qui se trouve à la *pag. 78. luctus funebris*, & que l'on conserve à Rome dans le palais Barberin, est peut-être la preuve la plus complette qu'on pourroit opposer à l'auteur du parallele des anciens; non-seulement on y voit un édifice dégradé, & fuyant dans la plus exacte perspective, mais aussi des intérieurs de voûte.

Je ne prétends pas néanmoins que l'art des *bas-reliefs* ait été aussi parfaitement connu des anciens, qu'il l'est des modernes, & je conviens que souvent les dégradations de lumiere manquent à la beauté de leurs ouvrages. Quelquefois, par exemple, une tour qui paroît éloignée de cinq cens pas du devant du *bas-relief*, à en juger par la proportion d'un soldat monté sur la tour, avec les personnages placés le plus près du bord du plan; cette tour, dis-je, est taillée comme si on la voyoit à cinquante pas de distance. On apperçoit la jointure des pierres, & l'on compte les tuiles de la couverture. Ce n'est pas ainsi que les objets se présentent à nous dans la nature; non-seulement ils paroissent plus petits à mesure qu'ils s'éloignent de nous, mais ils se confondent encore quand ils sont à une certaine distance, à cause de l'interposition de la masse de l'air.

Les sculpteurs modernes, en cela généralement mieux instruits que les anciens, confondent les traits des objets qui s'enfoncent dans le *bas-relief*, & ils observent ainsi la perspective aërienne. Avec deux ou trois pouces de *relief*, ils font des figures qui paroissent de ronde-bosse, & d'autres qui semblent s'enfoncer dans le lointian. Ils y font voir encore des paysages artistement mis en perspective, par une diminution de traits, lesquels étant non-seulement plus petits, mais encore moins marqués, & se confondant même dans l'éloignement, produisent à-peu-près le même effet en Sculpture, que la dégradation des couleurs fait dans un tableau.

On peut donc dire qu'en général les anciens n'avoient point l'art des *bas-reliefs* aussi parfaits que nous les avons aujourd'hui; cependant il y a des *bas-reliefs* antiques qui ne laissent rien à desirer pour la perfection. Telles sont les *danseuses*, que tant d'habiles sculpteurs ont pris pour modele; c'est un ouvrage grec si précieux, & que l'on conserve avec tant de soin dans la vigne Borghese à Rome qu'il n'en est jamais sorti.

Entre les ouvrages modernes dignes de notre admiration, je ne dois point taire le grand *bas-relief* de l'Algarde représentant saint Pierre & saint Paul en l'air, menaçant Attila qui venoit à Rome pour la saccager. Ce *bas-relief* sert de tableau à un des petits autels de la basilique de saint Pierre; peut-être falloit-il plus de génie pour tirer du marbre une composition pareille à celle de l'artiste, que pour la peindre sur une toile. En effet, la poésie & les expressions en sont aussi touchantes que celles du tableau où Raphaël a traité le même sujet, & l'exécution du sculpteur qui semble avoir trouvé le clair obscur avec son ciseau, paroit d'un plus grand mérite que celle du peintre. Les figures qui sont sur le devant de ce superbe morceau, sont presque de ronde-bosse; elles sont de véritables statues; celles qui sont derriere ont moins de *relief*, & leurs traits sont plus ou moins marqués, selon qu'elles s'enfoncent dans le lointain; enfin la composition finit par plusieurs figures dessinées sur la superficie du marbre par de simples traits.

On peut dire cependant que l'Algarde n'a point tiré de son génie la premiere idée de cette exécution, qu'il n'est point l'inventeur du grand art des *bas-reliefs*; mais il a la gloire d'avoir beaucoup perfectionné cet art. Le pape Innocent X. donna trente mille écus à ce grand artiste pour son *bas-relief*. Il étoit digne de cette récompense; mais on peut douter, avec M. l'abbé du Bos, si le cavalier Bernin & Girardon, n'ont pas mis autant de poésie que l'Algarde dans leurs ouvrages. Je ne rapporterai, dit-il, de toutes les inventions du Bernin, qu'un trait qu'il a placé dans la fontaine de la place Navone, pour marquer une circonstance particuliere au cours du Nil, c'est-à-dire pour exprimer que sa source est inconnue; & que, comme le dit Lucain, la nature n'a pas voulu qu'on pût voir ce fleuve sous la forme d'un ruisseau.

Arcanum natura caput non prœtulit ulli,
Nec licuit populis parvum, te Nile, videre.

La statue qui représente le Nil, & que le Bernin a rendue reconnoissable par les attributs que les anciens ont assignés à ce fleuve, se couvre la tête d'un

voile. Ce trait qui ne se trouve pas dans l'antique, & qui appartient au sculpteur, exprime ingénieusement l'inutilité d'un grand nombre de tentatives, que les anciens & les modernes avoient faites pour parvenir jusqu'aux sources du Nil, en remontant son canal.

Mais comme le *bas-relief* est une partie très-intéressante de la Sculpture, je crois devoir transcrire ici les réflexions de M. Etienne Falconet sur cette sorte d'ouvrage; il les avoit destinées lui-même au Dictionnaire encyclopédique.

Il faut, dit-il, distinguer principalement deux sortes de *bas-reliefs*, c'est-à-dire le *bas.relief* doux, & le *bas-relief* saillant, déterminer leurs usages, & prouver que l'un & l'autre doivent également être admis selon les circonstances.

Dans une table d'Architecture, un panneau, un fronton, parties qui sont censées ne devoir être point percées, un *bas-relief* saillant, à plusieurs plans, & dont les figures du premier seroient entierement détachées du fond, feroit le plus mauvais effet, parce qu'il détruiroit l'accord de l'architecture, parce que les plans reculés de ce *bas-relief* feroient sentir un renfoncement où il n'y en doit point avoir; ils perceroient le bâtiment, au-moins à l'œil. Il n'y faut donc qu'un *bas-relief* doux & de fort peu de plans; ouvrage difficile par l'intelligence & la douceur des nuances qui en font l'accord; ce *bas-relief* n'a d'autre effet que celui qui résulte de l'architecture à laquelle il doit être entierement subordonné.

Mais il y a des places où le *bas-relief* saillant peut être très-avantageusement employé, & où les plans & les saillies, loin de produire quelque désordre, ne font qu'ajouter à l'air de vérité que doit avoir toute imitation de la nature. Ces places sont principalement sur un autel, ou telle autre partie d'architecture que l'on supposera percée, & dont l'étendue sera suffisamment grande, puisque dans un grand espace, un *bas-relief* doux ne feroit aucun effet à quelque distance.

Ces places & cette étendue sont alors l'ouverture d'un théâtre, où le sculpteur suppose tel enfoncement qu'il lui plaît, pour donner à la scene qu'il représente, toute l'action, le jeu, & l'intérêt que le sujet exige de son art, en le soumettant toujours aux lois de la raison, du bon goût, & de la précision. C'est aussi l'ouvrage par où l'on peut reconnoître plus aisément les rapports de la Sculpture avec la Peinture, & faire voir que les principes que l'une & l'autre puisent dans la nature, sont absolument les mêmes. Loin donc toute pratique subalterne, qui n'osant franchir les bornes de la coutume, mettroit ici une barriere entre l'artiste & le génie.

Parce que d'autres hommes, venus plusieurs siecles avant nous, n'auront tenté de faire que quatre pas dans cette carriere, nous n'oserions en faire dix! Les sculpteurs anciens sont nos maîtres, sans doute, dans les parties de leur art où ils ont atteint la perfection; mais il faut convenir que dans la partie pitoresque des *bas-reliefs*, les modernes ne doivent pas autant d'égards à leur autorité.

Seroit-ce parce qu'ils ont laissé quelques parties à ajouter dans ce genre d'ouvrage, que nous nous refuserions à l'émulation de le perfectionner? Nous qui avons peut-être porté notre peinture au-delà de celle des anciens, pour l'intelligence du clair-obscur; n'oserions-nous prendre le même essor dans la sculpture? Le Bernin, le Gros, Algarde, nous ont montré qu'il appartient au génie d'étendre le cercle trop étroit que les anciens ont tracé dans leurs *bas-reliefs*. Ces grands artistes modernes se sont affranchis avec succès d'une autorité qui n'est recevable qu'autant qu'elle est raisonnable.

Il ne faut cependant laisser aucun équivoque sur le jugement que je porte des *bas-reliefs* antiques. J'y trouve, ainsi que dans les belles statues, la grande maniere dans chaque objet particulier, & la plus noble simplicité dans la composition; mais quelque noble que soit cette composition, elle ne tend en aucune sorte à l'illusion d'un tableau, & le *bas-relief* y doit toujours prétendre.

Si le *bas-relief* est fort saillant, il ne faut pas craindre que les figures du premier plan ne puissent s'accorder avec celle du fond. Le sculpteur saura mettre de l'harmonie entre les moindres saillies & les plus considérables: il ne lui faut qu'une place, du goût & du génie. Mais il faut l'admettre, cette harmonie: il faut l'exiger même, & ne point nous élever contre elle, parce que nous ne la trouvons pas dans des *bas-reliefs* antiques.

Une douceur d'ombres & de lumieres monotones qui se répetent dans la plûpart de ces ouvrages, n'est point de l'harmonie. L'œil y voit des figures découpées, & une planche sur laquelle elles sont collées, & l'œil est révolté.

Ce seroit mal défendre la cause des *bas-reliefs* antiques, si on disoit que ce fond qui arrête si désagréablement la vue, est le corps d'air serein & dégagé de tout ce qui pourroit embarasser les figures. Puisqu'en peignant, ou dessinant d'après un *bas-relief*, on a grand soin de tracer l'ombre qui borde les figures, & qui indique si bien qu'elles sont collées sur cette planche, qu'on appelle *fond*: on ne pense donc pas que ce fond soit le corps d'air. Il est vrai que cette imitation ridicule est observée pour faire connoitre que le dessein est fait d'après de la sculpture. Le sculpteur est donc seul blâmable d'avoir donné à son ouvrage un ridicule qui doit être représenté dans les copies, ou les imitations qui en sont faites.

Dans quelque place, & de quelque saillie que soit le *bas-relief*, il faut l'accorder avec l'architecture; il faut que le sujet, la composition & les draperies soient analogues à son caractere. Ainsi la mâle austérité de l'ordre toscan n'admettra que des sujets & des compositions simples: les vêtemens en seront larges, & de fort peu de plis. Mais le corinthien & le composite demandent de l'étendue dans les compositions, du jeu & de la légéreté dans les étoffes.

De ces idées générales, M. Falconet passe à quelques observations particulieres qui sont d'un homme de génie.

La regle de composition & d'effet étant la même pour le *bas-relief* que pour le tableau, les principaux acteurs, dit-il, occuperont le lieu le plus intéressant de la scene, & seront disposés de maniere à recevoir une masse suffisante de lumiere, qui attire, fixe, & repose sur eux la vue, comme dans un tableau, préférablement à tout autre endroit de la composition. Cette lumiere centrale ne sera interrompue par aucun petit détail d'ombres maigres & dures, qui n'y produiroient que des taches, & détruiroient l'accord. De petits filets de lumiere qui se trouveroient dans de grandes masses d'ombre, détruiroient également cet accord.

Point de raccourci sur les plans de devant, principalement si les extrémités de ces raccourcis sortoient en avant: ils n'occasionneroient que des maigreurs insupportables. Perdant de leur longueur naturelle, ces parties seroient hors de vraissemblance, & paroîtroient des chevilles enfoncées dans les figures. Ainsi pour ne point choquer la vue, les membres détachés doivent, autant qu'il sera possible, gagner les fonds. Placés de cette maniere, il en résultera un autre avantage: ces parties se soutiendront dans leur propre masse; en observant cependant que, lorsqu'elles sont détachées, elles ne soient pas trop adhérentes au fond: ce qui occasionneroit une disproportion dans les figures, & une fausseté dans les plans.

Que les figures du second plan, ni aucune de leurs parties ne soient aussi saillantes, ni d'une touche aussi ferme que celles du premier; ainsi des autres plans, suivant leur éloignement. S'il y avoit des exemples de cette égalité de touche, fussent-ils dans des *bas-reliefs* antiques, il faudroit les regarder comme des fautes d'intelligence contraires à la dégradation, que la distance, l'air & notre œil mettent naturellement entre nous & les objets.

Dans la nature, à mesure que les objets s'éloignent, leurs formes deviennent à notre égard plus indécises: observation d'autant plus essentielle, que dans un *bas-relief* les distances des figures ne sont rien moins que réelles. Celles qu'on suppose d'une toise ou deux plus reculées que les autres, ne le sont quelquefois pas d'un pouce. Ce n'est donc que par le vague & l'indécis de la touche, joints à la proportion diminuée selon les regles de la perspective, que le sculpteur approchera davantage de la vérité, & de l'effet que présente la nature. C'est aussi le seul moyen de produire cet accord que la sculpture ne peut trouver, & ne doit chercher que dans la couleur unique de sa matiere.

Il faut surtout éviter qu'autour de chaque figure, il regne un petit bord d'ombre également découpée, qui en ôtant l'illusion de leurs saillies & de leur éloignement respectif, leur donneroit encore l'air de figures applaties les unes sur les autres, & enfin collées sur une planche. On évite ce défaut en donnant une sorte de tournant aux bords des figures, & suffisamment de saillie dans leurs milieux. Que l'ombre d'une figure sur une autre y paroisse portée naturellement, c'est-à-dire, que ces figures soient sur des plans assez proches pour être ombrées l'une par l'autre, si elles étoient naturelles.

Cependant il faut observer que les plans des figures principales, surtout de celles qui doivent agir, ne soient point confus, mais que ces plans soient assez distincts & suffisamment espacés, pour que les figures puissent aisément se mouvoir.

Lorsque, par son plan avancé, une figure doit paroître isolée & détachée des autres, sans l'être réellement, on oppose une ombre derriere le côté de sa lumiere, & s'il se peut, un clair derriere son ombre: moyen heureux que présente la nature au sculpteur comme au peintre.

Si le *bas-relief* est de marbre, les rapports avec un tableau y seront d'autant plus sensibles, que le sculpteur aura su mettre de variété de travail dans les différens objets. Le mat, le grené, le poli, employés avec intelligence, ont une sorte de prétention à la couleur. Les reflets que renvoie le poli d'une draperie sur l'autre, donnent de la légéreté aux étoffes, & répandent l'harmonie sur la composition.

Si l'on doutoit que les lois du *bas-relief* fussent les mêmes que celles de la Peinture, qu'on choisisse un tableau du Poussin ou de le Sueur; qu'un habile sculpteur en fasse un modele: on verra si l'on n'aura pas un *bas-relief*. Ces maîtres ont d'autant plus rapproché la Sculpture de la Peinture, qu'ils ont fait leurs sites toujours vrais, toujours raisonnés. Leurs figures sont, en général, à peu de distance les unes des autres, & sur des plans très-justes: loi rigoureuse qui doit s'observer avec la plus scrupuleuse attention dans un *bas-relief*.

Enfin, conclud M. Falconet, cette partie de la sculpture est la preuve la moins équivoque de l'analogie qui est entre elle & la peinture. Si l'on vouloit rompre ce lien, ce seroit dégrader la sculpture, & la restraindre uniquement aux statues, tandis que la nature lui offre, comme à la peinture, des tableaux.

A la couleur près, un *bas-relief* saillant est un tableau difficile. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RELIEN, s. m. (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainsi de la poudre grossierement écrasée, sans être tamisée, telle qu'on l'emploie dans les chasses des pots-à-feu, pour qu'elle n'ait pas autant de vivacité que la grenée.

RELIER, v. act. (*Gram.*) c'est lier de-rechef ce qui s'est délié. On *relie* un fagot, une gerbe, un nœud, un ruban.

Il se prend au simple & au figuré. Nous avons rompu pour une bagatelle: nous avons perdu l'un & l'autre notre petit ressentiment, & nous nous sommes *reliés*.

RELIER, v. act. (*Imprimerie.*) ce mot se dit chez les Imprimeurs, pour signifier mettre en réserve une partie des caracteres, ou même quelques corps en entier de lettres dont on n'a pas besoin. (*D. J.*)

RELIER, v. act. (*terme de Relieur.*) c'est coudre ensemble les cahiers d'un livre, & leur mettre une couverture. On dit *brocher*, quand on les coud seulement avec quelques points d'aiguille par-dessus, sans y employer des cordes pour y faire des nervures; *relier à la corde*, c'est quand on se sert de ficelle, que l'on met au dos de distance en distance pour tenir les cahiers unis, sans pourtant y ajouter de couverture. L'on dit simplement *relier*, pour signifier une relieure parfaite avec des nervûres, des tranche-fils, cartons, & une couverture convenable. Enfin l'on dit *relier* en parchemin, en vélin, en veau, en maroquin, en basane, en cuir de truie; pour dire, couvrir un livre de quelqu'une de ces peaux. *Savary.* (*D. J.*)

RELIER, (*terme de Tonnelier.*) c'est mettre des cerceaux à une cuve, une futaille, ou autres ouvrages semblables des Tonneliers, pour les monter & en joindre les douves, après qu'elles ont été dressées. On dit aussi *relier* une piece de vin, quand on y remet des cerceaux nouveaux où il en manque, & même quand on y en met des neufs partout.

RELIEUR, s. m. (*Librairie.*) celui qui relie des livres. Les principaux outils & instrumens dont se servent les maîtres *relieurs* & doreurs de livres, sont le plioir, le marteau à battre & sa pierre, le cousoir pour relier, avec les clavettes, l'aiguille à relier, le poinçon, diverses sortes de ciseaux, un compas ordinaire & un compas à dorer, la presse pour rogner, garnie de son fust, de son couteau, de sa clé, & soutenue par cette espece de coffre de bois qu'ils nomment l'*asne*; la grande presse, la pointe à couper le carton, le couteau à parer les cuirs, les ais à rogner, à fouetter & à presser; la pince pour dresser les nervûres, le gantelet pour fouetter, le gratoir pour endosser, divers pinceaux pour marbrer & pour coller, le racloir à dorer sur tranche, le fer à polir; enfin divers autres fers différemment faits & gravés pour appliquer l'or sur les couvertures, ou pour y faire des ornemens sans or, avec tout le petit équipage pour dorer sur tranche. (*D. J.*)

RELIEURE, s. f. ou *art de relier les livres*, (*Art méchan.*) lorsque les feuilles sont sorties de dessous la presse, & qu'elles sont seches, elles passent de l'imprimerie chez le relieur. La premiere façon que celui-ci donne aux livres qu'il veut relier, c'est d'en plier les feuilles suivant leurs formats, en deux pour l'*in-folio*, en quatre pour l'*in-quarto*, en huit pour l'*in-octavo*, & ainsi à proportion jusqu'aux plus petits qui, plus par curiosité que par utilité, peuvent aller jusqu'à l'in-six vingt. On prend donc les feuilles une-à-une pour les plier, & on observe que les extrémités soient bien égales, de sorte que les chiffres qui sont en tête soient les uns sur les autres & se répondent exactement. L'instrument dont on se sert pour plier, s'appelle *plioir*; son effet est de déterminer à demeure le pli que doit avoir la feuille en le passant sur toutes ses parties, mais plus particulierement sur celles qui doivent servir de séparation. Ce plioir est une espece de regle de buis ou d'ivoire très-mince,

large d'environ deux doigts, longue de huit à dix pouces, arrondie par les deux bouts, & moins épaisse sur les bords que dans le milieu. Outre que chaque page est numérotée en tête, & que le chiffre court en augmentant jusqu'à la fin du volume, il y a aussi au bas de chaque page des réclames, c'est-à-dire qu'on lit au bas de chaque page, immédiatement au-dessous du bout de la derniere ligne, le mot par où commence la page suivante, & ainsi successivement jusqu'à la fin du livre; il s'en trouve cependant assez communément où il n'y a point de réclames. C'est aussi au bas des pages où se mettent les signatures; ces signatures sont les lettres de l'alphabet mises par ordre; on change de lettre à chaque cahier, & on repete la même lettre, non à la fin de chaque page, mais seulement de chaque feuillet au *folio recto*, & on y joint en chiffre, ordinairement romain, le nombre de feuillets, ce qui se continue ainsi jusqu'à la fin du cahier, ou seulement jusqu'à la moitié; de sorte que dans ce dernier cas, l'endroit où finissent les signatures, forme juste la moitié du cahier, & indique le format des feuilles; après quoi le cahier suivant se trouve signé de la lettre suivante. Quoique les chiffres qui sont en tête, les réclames & les signatures qui sont au bas soient plutôt du ressort de l'impression que de la *relieure*, nous n'avons cependant pu nous dispenser d'en parler dans cet article, vû qu'ils servent à diriger le pliage, & empêchent qu'on ne mette les cahiers hors de leur véritable rang. Lorsque toutes les feuilles sont pliées de la maniere que nous venons de le dire, celui ou celle qui les a pliées les rassemble en corps, & les collationne, en consultant les lettres qui sont au bas de chaque feuillet, afin d'éviter les transpositions. Les feuilles étant mises les unes sur les autres par ordre de signatures, se battent au marteau sur la pierre pour les presser & applatir, en sorte qu'elles tiennent moins de place à la *relieure*; ce qui se fait en les divisant par battées, qui sont ordinairement de neuf à dix feuilles chaque pour l'*in-octavo*, & des autres formats plus ou moins à proportion. On a soin de tenir ses feuilles bien égales, en sorte que l'une n'excede l'autre; on les pose ensuite sur la pierre à battre, qui est une pierre de liais bien polie & de niveau, en observant de mettre dessous les feuilles un papier qui garantisse de souillure la feuille qui toucheroit à la pierre: alors l'ouvrier tient ces feuilles d'une main, & de l'autre un marteau de fer pesant neuf, dix, même jusqu'à onze livres, selon la force du bras qui doit s'en servir, & frappe dessus ces feuilles en les tournant de tous côtés & en tous sens, afin que toutes les parties se ressentent de l'impression du marteau; c'est à l'aide de ce marteau que l'ouvrier attentif unit le papier au point qu'on ne sente sous les doigts aucune partie plus épaisse l'une que l'autre, & qu'il ne s'y trouve aucunes inégalités ni cavités. Cette opération faite, on met ces battees séparées comme elles sont entre des ais à presser, & on assujettit le tout ou dans la grande presse, si les feuilles sont *in-fol.* ou *in-4°.* ou simplement dans la presse à endosser, si ce sont des petits formats. Ces ais sont pour l'ordinaire de bois de noyer, fort polis, épais environ dans toute leur étendue de trois à quatre lignes; on doit faire attention de les choisir assez grands pour qu'ils puissent déborder tant-soit-peu les feuilles de tous côtés. Ces feuilles ainsi assujetties & serrées dans la presse, ne se gonflent point, & conservent l'affaissement que le marteau leur avoit imprimé. Comme nous serons obligés, dans la suite de cet article, de parler souvent des différentes presses dont se servent les relieurs, avant d'entrer plus avant en matiere, & tandis que nos feuilles sont en presse, nous allons en donner la description. Quant aux autres outils ou instrumens dont on se sert, nous en décrirons la forme & en indiquerons l'usage, en suivant par ordre les différentes opérations de l'ouvrier. On distingue quatre sortes de presse, savoir: la grande presse, la presse à endosser, la presse à rogner, la presse à tranche-filer. La grande presse est composée de dix pieces principales, qui sont les deux jumelles, le sommier, la platine, le mouton, la vis, les deux clés, l'écrou & le barreau. Les deux jumelles sont deux pieces de bois d'orme ou d'autre espece, pourvu qu'il soit dur, hautes de six à sept piés, larges de six à sept pouces, épaisses de quatre à cinq; le bas en est plus épais & plus large afin de leur donner de l'assiette; elles sont placées debout & scellées contre le mur, & sont à environ deux piés & demi de distance l'une de l'autre: c'est cet intervalle qui forme le dedans de la presse, & où sont les autres pieces dont nous allons parler; de sorte que les deux jumelles font les deux côtés de la presse. Le sommier est une piece de bois large d'environ un pié & demi, épaisse de quatre à cinq pouces, aussi longue que la presse est large, y compris l'épaisseur des jumelles: ce sommier est échancré en quarré par les deux bouts, & chaque bout embrasse chaque jumelle, aux côtés desquelles on a pratiqué des rebords qui lui servent de soutien: il est élevé d'environ un pié & demi de terre, & sert de table, puisque c'est sur ce sommier que se mettent ou les feuilles, ou les volumes que l'on veut mettre en presse. La platine est une piece de bois à-peu-près de la même largeur & épaisseur que le sommier; elle a aussi une échancrure en quarré à chaque bout, ce qui fait qu'elle embrasse les jumelles, mais elle ne porte sur aucuns rebords comme le sommier, & hausse ou baisse selon la détermination que lui donne la vis à qui elle est attachée par le moyen du mouton & des deux clés. L'action de cette platine est de s'approcher du sommier lorsque l'ouvrier veut serrer, & de s'en éloigner lorsqu'il veut desserrer. Le mouton est une autre piece de bois beaucoup moins large & moins épaisse que la platine, sur laquelle elle porte à plat, & avec laquelle elle fait corps, par le moyen de clous ou de chevilles. La vis doit être d'un bois très dur, son filet porte environ trois piés de hauteur, & vingt pouces de circonférence; le fort de sa tête est haut de douze à quatorze pouces, & a environ deux piés & demi de tour: c'est dans cette partie qu'il y a quatre trous qui servent à loger le barreau pour serrer ou desserrer. Le foible est une portion de cette même tête, diminuée au moins de moitié, & qui n'a guere qu'un pié de circonférence, & quatre à cinq pouces de longueur, & ressemble assez à un court rouleau dont le bout auroit une forme sphérique, & d'égale grosseur dans toute son étendue, si vous en exceptez néanmoins une rainure large d'environ un pouce, & profonde au-moins d'un doigt, qui l'environne, & qui est si exactement arrondie, qu'elle n'a pu être faite que sur le tour: cette rainure est pratiquée à environ deux pouces de distance du fort de la tête, c'est-à dire dans le milieu du foible; c'est cette partie qui s'emboîte dans le mouton, & pénetre ensuite jusqu'à demi-épaisseur de la platine, par un trou également sphérique, pratiqué dans le milieu du mouton, & continué dans la platine, à laquelle elle est attachée par le moyen des deux clés qui sont deux petits morceaux de bois, larges d'un pouce & demi, & épais d'un doigt; ces deux clés traversent le mouton dans toute sa longueur, & se logent en passant dans la rainure de chaque côté de la vis, qui attire à elle par ce moyen le mouton & la platine, lorsque son action va en montant, ce qui s'appelle *desserrer*, & qui les pousse au contraire en bas lorsqu'elle descend, ce qui s'appelle *serrer*. On sent assez, par cette position, que la vis est droite dans le milieu de la presse, la tête en bas & le filet en haut, qui passe dans l'écrou, sans lequel la vis n'auroit aucune action, ni n'en pourroit imprimer. L'écrou est une piece de bois de douze à quinze pouces en quarré, échancré aux deux bouts

comme le sommier & la platine, de sorte qu'il embrasse comme eux les deux jumelles auxquelles il est arrêté par le moyen de deux fortes chevilles de fer qui traversent le tout; il couronne la presse, & en fait comme le chapiteau; c'est dans le milieu de cette piece de bois que s'engrene le filet de la vis: comme cette piece est celle qui fatigue le plus après la vis, on pourroit y mettre de chaque côté un lien de fer, afin de la soutenir contre les efforts de la vis. Enfin, le barreau est une espece de pince de fer de quatre à cinq pouces de circonférence, & de quatre à cinq piés de longueur; on le passe par le bout dans un des trous pratiqués à la tête de la vis, & on l'introduit de même successivement dans les autres à mesure qu'elle tourne: c'est donc par l'effort des bras sur ce barreau qu'on met la vis en jeu, qui à son tour y met les autres parties de la presse sur lesquelles elle agit.

La presse à endosser est composée de neuf pieces principales; savoir, deux jumelles, deux bandes, deux vis, deux clés & une cheville de fer: les deux jumelles sont deux pieces d'un bois dur, tel que le chêne, l'orme, l'érable ou le poirier: elles ont trois piés & demi de longueur, & portent cinq à six pouces en quarré; c'est entre ces jumelles que se mettent les feuilles ou les livres que l'on veut contenir; elles sont percées de deux trous à chaque bout: le premier, c'est-à-dire, le plus près de l'extrémité des jumelles, est un trou de la largeur d'environ deux pouces en quarré, par où passent les bandes; ces bandes sont deux morceaux de bois longs d'environ deux piés & demi, & d'une grosseur proportionnée aux trous par où elles doivent passer; elles sont contenues avec de petites chevilles à une des jumelles, que nous nommerons à cause de cela *immobile*, & entrent librement dans l'autre jumelle qui s'approche ou s'éloigne de la premiere, selon la détermination que lui donnent les vis; ces vis sont deux pieces d'un bois extrèmement dur, & d'une des especes que nous avons indiquées ci-dessus; elles portent trois piés de long, savoir deux piés & demi de filet & un demi-pié de tête, & ont neuf à dix pouces de circonférence; elles sont à côté des bandes, & leur sont paralleles; elles passent librement dans la jumelle immobile jusqu'à leur tête qui est plus grosse que le filet, & s'engrenent ensuite dans l'autre jumelle soutenue par les deux bandes sur lesquelles elle peut courir: les trous de cette jumelle qui servent à loger les vis sont en forme d'écrous; les deux clés sont deux morceaux de bois d'un pouce & demi en quarré, aussi longs que la jumelle est épaisse; on les passe dans la jumelle immobile, & ils entrent en traversant cette jumelle dans une espece de rainure pratiquée à chaque vis, afin que par ce moyen elles soient contenues & qu'elles ne soient susceptibles que du mouvement circulaire que l'ouvrier leur imprime par le moyen d'une cheville de fer longue d'environ deux piés & de trois pouces & demi de circonférence, dont il passe le bout dans des trous pratiqués à cet effet dans la tête des vis; c'est l'action de ces vis engrenées dans la jumelle courante qui approche celle-ci de l'immobile lorsque l'ouvrier veut serrer, ou qui l'en éloigne par une détermination contraire lorsqu'il veut desserrer. La distance d'une vis à l'autre est d'environ deux piés quatre pouces, & c'est proprement cet espace qui fait la longueur de la presse: quant à la largeur, on la détermine selon la grosseur soit des feuilles, soit des livres qu'on veut y assujettir. Lorsqu'il n'y a rien dans la presse, & qu'elle est tout-à-fait serrée, les deux jumelles se touchent dans toute leur étendue, & semblent collées ensemble; & lorsqu'on veut s'en servir, on l'ouvre en la desserrant plus ou moins, selon le besoin, & alors la jumelle courante s'éloigne de l'immobile. Quoique nous nommions immobile la jumelle du côté de la tête des vis, nous n'entendons cependant pas l'exclure absolument du mouvement progressif ou rétrograde, mais nous lui donnons ce nom, tant parce qu'elle en est moins susceptible que l'autre, que pour la mieux désigner. Cette presse sert à presser les feuilles au-dessous de l'*in 4°*. quand elles sont battues, mais surtout à grecquer, à endosser, à brunir, & peut servir aussi à presser le volume quand il est collé, pourvu qu'il ne soit point d'un format qui excede la largeur des jumelles, autrement il faudroit avoir recours à la grande presse. Cette presse se pose à plat, comme une table, sur une caisse longue de trois piés, & large de deux; les quatre montans qui sont aux quatre coins de cette caisse sont de bois de chêne, ainsi que les traverses; les panneaux peuvent être de planches de sapin; les montans portent environ deux piés & demi de hauteur; les traverses doivent être aux deux bouts à l'égalité des montans, & ce sont ces traverses qui supportent la presse: on peut également prolonger les panneaux jusqu'à cette hauteur; mais aux deux côtés les panneaux & les traverses sont beaucoup plus bas que les montans, & laissent un vuide d'environ huit à dix pouces dans toute la longueur de la caisse, pour pouvoir laisser à l'ouvrier la liberté d'agir & de passer ses mains dessous la presse lorsque son ouvrage l'exige. Son fond est ordinairement de planches de sapin; cette caisse s'appelle l'*âne* ou *porte-presse*, parce qu'elle sert effectivement à porter, soit la presse à endosser, soit la presse à rogner.

La *presse à rogner* est semblable dans ses principales parties à la presse à endosser, c'est-à-dire qu'elle est composée comme elle de deux jumelles, deux bandes, deux vis, deux clés, & d'une cheville de fer. Toutes ces pieces ont les mêmes proportions, la même action & le même jeu que dans la presse à endosser; ainsi il seroit superflu d'entrer dans un plus grand détail à cet égard; elle differe seulement de celle-là en ce qu'au-dedans de la jumelle, que nous appellons *immobile*, il y a une tringle qui se prolonge d'une vis à l'autre, large de trois pouces, épaisse d'environ deux lignes dans sa partie supérieure qui regne le long de la jumelle, & qui va en diminuant insensiblement jusqu'à la fin de sa largeur, de sorte que cette tringle forme une espece de glacis; c'est cette pente qui fait que le livre saisi entre les deux jumelles est plus serré dans la partie supérieure que dans l'inférieure, & s'y trouve si fortement assujetti qu'il fait un corps solide sur lequel le couteau passe vivement, ce qui rend la section nette & polie; du côté où se place l'ouvrier qui rogne, il y a une petite rainure pratiquée en ligne droite de haut en-bas dans toute la largeur de la tringle, cette rainure sert à loger le mords du livre, afin de n'en point endommager le dos, & lui conserver la forme arrondie qu'il doit avoir: outre cette tringle qui est plutôt, à proprement parler, une petite planche, il y en a deux autres à la distance d'environ un doigt l'une de l'autre, épaisses de trois à quatre lignes & larges de huit à dix; ces deux tringles sont attachées avec de petites pointes de fer sur la jumelle courante, & forment deux lignes exactement droites & paralleles qui se prolongent d'une vis à l'autre: elles servent à diriger & à assurer la marche du couteau, comme nous l'expliquerons dans son tems.

La *presse à tranche-filer* est une petite presse composée simplement de cinq pieces, savoir deux jumelles, deux vis & une petite cheville de fer. Les deux jumelles sont deux morceaux de bois d'un pié & demi de longueur, de trois pouces & demi de largeur, & d'un pouce & demi d'épaisseur; les vis ont neuf pouces de longueur, savoir six pouces de filet & trois pouces de tête; le filet à trois pouces & demi de tour, & la tête en porte environ sept; ces vis s'engrenent dans les deux jumelles dans des trous pratiqués

tiqués à environ quatre pouces de leurs extrémités, & passent librement dans la premiere jumelle, c'est-à-dire dans celle qui doit être contre la tête des vis, mais les trous de la seconde sont en forme d'écrous, ce qui donne à cette jumelle la même action qu'à la jumelle courante des presses à endosser & à rogner; la cheville de fer a sept à huit pouces de longueur & un demi de circonférence, elle sert comme dans les autres presses à serrer ou desserrer, en l'introduisant par le bout dans des trous pratiqués à cet effet dans la tête des vis. Telle est la construction des différentes presses en usage chez les Relieurs. Mais reprenons nos feuilles, & conduisons-les d'opération en opération jusqu'à ce qu'enfin elles soient reliées, & qu'elles forment un volume parfait qui puisse tenir sa place dans une bibliotheque. Les feuilles pliées, collationnées, battues & pressées se collationnent une seconde fois au sortir de la presse, de peur qu'en ayant divisé la totalité par battées, il ne s'y trouve quelque dérangement, dont le moindre seroit toujours de grande conséquence : cette seconde collation se fait de la même façon que la premiere, c'est-à-dire en consultant les signatures. Lorsque l'ouvrier est certain que ses feuilles sont dans l'ordre, & qu'il n'y a aucune transposition, il les rassemble en corps pour les gréquer lorsqu'il veut faire un *reliure* à la greque : il met pour cet effet toutes les feuilles destinées pour le même volume entre deux petits ais de de bois, ils doivent être bien polis, & un peu plus épais en-haut qu'en-bas, de sorte qu'ils forment une pente douce : il faut observer que le dos des feuilles excede d'un doigt le bord de ces ais, afin de laisser à la greque la liberté d'agir, il pose ensuite le tout dans la presse à endosser; l'ouverture des feuilles doit être en-bas & le dos en-haut, & lorsqu'elles sont bien contenues & bien serrées dans la presse, l'ouvrier prend alors la greque qui est un outil en forme de sciot ou scie à seule branche, & qui n'est autre chose qu'une lame de fer trempé, longue d'environ quinze pouces, enchâssée dans un manche de bois de huit pouces qui lui sert de poignée; sa largeur sortant du manche est d'environ deux pouces & demi, & va en diminuant jusqu'à son extrémité qui se trouve alors réduite à un pouce; l'épaisseur de cette lame est de deux lignes, & dans toute sa longueur elle est armée de dents comme une véritable scie, à l'exception que les pointes de ces dents sont toutes sur la même ligne, & qu'elles ne donnent ni à droite ni à gauche comme celles des scies ordinaires. C'est avec cet outil que l'ouvrier fait sur le dos de ses feuilles autant d'entailles qu'il veut mettre de nervures; lorsqu'on veut relier proprement, on fait cinq entailles ou hoches avec la greque sur les petits formats, & six sur les grands. Ces entailles ou hoches servent à loger les ficelles, autour desquelles sont retenus les fils qui attachent les feuilles ensemble, on donne à ces ficelles le nom de *nerfs*; ces ficelles ainsi passées dans les hoches faites par la greque, ne causent aucune élévation sur le dos du livre dont il ne se trouve aucune partie plus apparente que l'autre, ce qui fait la différence des livres reliés à la greque d'avec ceux qu'on appelle *reliés en nerfs*, dont les nervures paroissent & font sur le dos du livre comme de petites côtes. Outre les cinq entailles que l'on fait avec la greque aux petits formats, ou les six aux grands, on en fait aux uns & aux autres une également sur le dos à chaque bout du livre qui sert à arrêter le fil, & qui fait ce qu'on appelle *la chaînette*, ce qui s'observe toujours aux petits formats, soit qu'on les relie à la greque, soit en nerfs; mais on ne greque aux extrémités ni les *in-quarto*, ni les *in-folio*, lorsqu'ils sont reliés en nerfs, de sorte que la chaînette paroît sur le dos du volume jusqu'à ce que l'on passe à une autre opération qui la fasse disparoître, & dont nous parlerons ci-après. Alors soit que les feuilles soient destinées à faire un volume relié à la greque, soit qu'on veuille les relier en nerfs, on les coud sur le cousoir avec une longue aiguille d'acier un peu recourbée. Le cousoir est composé de quatre pieces de bois, savoir de la table qui a dans toute sa longueur une espece de rainure percée à jour & large de cinq à six lignes, de deux vis dressées perpendiculairement aux deux extrémités de la table dans la même ligne que la rainure, & d'une traverse avec ses deux cavités en forme d'écrous, qui s'engrene sur le haut des vis. Pour se servir du cousoir, on attache sur la traverse d'en-haut autant de ficelles qu'on veut faire de nervures, & après les avoir espacées suivant le format du livre, on les fait passer par la rainure, & on les arrête par-dessous avec de petits instrumens de cuivre, qu'on appelle *clavettes*, qui ont un trou quarré par un bout, & sont couvertes en forme de fourches par l'autre. On passe le bout des ficelles dans le trou des clavettes, & on le saisit en tournant, afin qu'il ne s'échappe point; on passe ensuite les clavettes par la rainure, & on les met de travers lorsqu'elles sont passées, afin que portant des deux côtés de la rainure elles ne puissent s'échapper ni repasser d'elles-mêmes. Que si les ficelles étoient trop lâches, on peut les tendre autant qu'il est besoin, en tournant avec les mains les deux vis du sens qui fait monter la bande, c'est-à-dire qui l'éloigne de la table, ou par un sens contraire la faire descendre, si les ficelles étoient trop tendues. Lorsque le cousoir est ainsi disposé, on prend une feuille de papier marbré qui, pliée en deux, soit de même format que le livre que l'on veut relier, on plie cette feuille de façon que la marbrure soit en-dedans & le blanc en-dehors, & on la coud ainsi d'un bout à l'autre le long des nerfs attachés au cousoir, ensuite on prend une feuille de papier blanc pliée comme l'autre & de même grandeur; on coud celle-ci comme la premiere, après quoi on prend par ordre les cahiers, & on les coud en conduisant, comme aux deux premieres feuilles, un fil de chanvre dans le milieu de chacun d'eux à commencer du premier de ces nerfs jusqu'au dernier, & en faisant faire à ce fil un tour sur chaque nerf. Lorsque tous les cahiers qui doivent former le livre sont ainsi cousus, on finit par une feuille de papier blanc & une feuille de papier marbré, toutes deux pliées, disposées & cousues comme au commencement. Il est bon d'observer ici que les ficelles de la nervure doivent être de différente grosseur, suivant la grandeur du format. Cette opération faite, on coupe les ficelles à deux pouces loin du livre; on les éfile de chaque côté, c'est-à-dire qu'on les détord, & qu'on les diminue sur le bout en les grattant avec un coûteau, après quoi on les imbibe de colle de farine, & on les retord en les roulant sur le genouil, de sorte que les extrémités étant seches, roides & pointues, on peut les passer facilement dans le carton, ce qui se fait ainsi : on prend une feuille de carton que l'on compasse, afin d'en tirer parti plus que l'on peut, & qu'il n'y ait point de perte, s'il est possible; par exemple, si c'est pour couvrir des *in*-12. on prend une feuille de carton d'une espece qu'on appelle *catholicon*, on la compasse en dix morceaux que l'on coupe également, & qui servent par conséquent à couvrir cinq volumes *in*-12; le carton se coupe avec la pointe qui est un outil de fer avec un manche de bois de dix-huit à vingt pouces de long, y compris le manche, le bout de l'outil est coupé en chanfrain & très-tranchant; le reste de l'outil jusqu'au manche est couvert de cuir, & ressemble assez à une lame d'épée plate qui seroit dans son fourreau, mais dont le bout seroit nud; cette enveloppe conserve la main de l'ouvrier qui empoigne cet outil dans le milieu, & appuie le bout du manche sur le devant

de l'épaule ; c'est dans cette attitude qu'il fait passer la pointe sur le carton le long d'une regle de fer, afin que l'outil coupe en ligne droite ; il faut observer de couper un peu de biais le côté du carton où doivent être attachés les nerfs, ce qui se fait en inclinant l'outil, de sorte que le bord avance d'un côté & rentre de l'autre ; le côté rentrant se couche contre le livre, & le côté saillant est en-dehors qui se trouvant recouvert par le bord des premieres feuilles, commence à former ce qu'on appelle le *mords*, & donne à la couverture le jeu d'une charniere. Lorsque le carton est ainsi coupé, on le bat fortement avec un marteau sur la pierre à battre du côté qui doit être contre les feuilles, c'est-à-dire qui doit être en-dedans ; après quoi, si l'on veut faire une *reliure* propre, on colle dessus du papier, & même quelquefois du parchemin, en observant de mettre soit le papier, soit le parchemin du même côté sur lequel a agi le marteau. Lorsque le carton sur lequel on a collé du papier ou du parchemin est sec, on le bat une seconde fois, ensuite on passe le livre en carton, ce qui se fait ainsi : on pose le carton sur le volume, & vis-à-vis de chaque nerf à deux lignes loin du bord on fait un trou au carton avec un poinçon que l'on passe de dehors en-dedans ; à deux lignes au-dessus de ce premier trou, on en fait de même un second ; & passant ensuite le poinçon de dedans en-dehors, on fait un troisieme trou qui est disposé de façon qu'il fait avec les deux autres un triangle équilatere ; alors l'ouvrier prend le bout du nerf qui se trouve vis-à-vis de ces trous, le passe d'abord dans le premier trou de dehors en-dedans, le repasse ensuite de dedans en-dehors, & enfin le reconduit en-dedans en l'introduisant dans le troisieme trou ; semblable opération se fait à-la-fois à chaque nerf ; & lorsqu'on a ainsi apprêté un côté, on traite l'autre de la même maniere & avec la même précision. On arrête ensuite les nerfs qui sont aux deux bouts du livre, en les croisant par-dessous la partie que l'on a fait passer dans les deux premiers trous, ce qui suffit pour les empêcher de courir ; quant aux nerfs qui sont dans le milieu, on ne les arrête point ainsi, mais on en coupe le bout à environ deux ou trois lignes loin du carton, après quoi on bat ces attaches avec un petit marteau ordinaire, afin de les applatir & les faire, pour ainsi dire, entrer dans le carton, de sorte que le bout de ces nerfs ne fasse dessus aucune élevation ; lorsqu'on a frappé ainsi les ficelles, on releve les cartons, c'est-à-dire qu'on ferme le livre, afin de voir s'il ne se seroit point glissé quelques défauts dans toutes ces différentes opérations, & s'il a effectivement ce jeu libre, quoique ferme qu'il doit avoir. On le passe ensuite en parchemin ; on prend alors deux bandes de parchemin qui soient deux fois aussi larges que le dos du livre, dont la moitié est destinée à être collée sur le dos, & l'autre sur le carton en-dedans du livre. Lorsque le livre est relié à la greque, la partie de parchemin qui doit couvrir le dos du livre est entiere, sans aucune séparation ni échancrure, mais on fait une incision vis-à-vis de chaque nerf à la partie qui doit être attachée au carton ; cette bande de parchemin ainsi disposée se passe de dehors en-dedans, & s'introduit par partie entre chaque nerf qui tous se logent dans des petits trous que l'on a fait avec des ciseaux au bas de chaque incision ; on met semblable bande de chaque côté du livre, de sorte que le parchemin doit se trouver double sur le dos.

Lorsque le livre n'est point relié à la greque, & que par conséquent les nervures sont élevées, la partie des bandes qui doit être appliquée sur les cartons est entiere sans aucune séparation ; mais à celle qui doit couvrir le dos du livre, on fait autant d'échancrures qu'il y a de nervures, & on proportionne la largeur de celles-là à la grosseur de celles-ci. On passe ce parchemin de dedans en dehors par bandes entre chaque nerf, ce qui se pratique également de l'autre côté. Lorsque le livre est ainsi passé en parchemin, on releve le carton ; on prend alors deux ais à endosser qui sont en glacis, c'est-à-dire un peu plus épais à la partie supérieure qu'à l'inférieure ; ces ais doivent être un peu plus longs que le volume qu'on met entre deux, observant de les placer à l'égalité du mords, sans enchâsser le dos : alors dans cette position on saisit le livre & les ais dans la presse à endosser, qu'il ne faut point trop serrer, & on tient le tout élevé au-dessus des jumelles environ d'un pouce & demi ; on prend ensuite un poinçon qui ne soit ni trop gros ni trop pointu, & on l'introduit en long entre les premiers cahiers de chaque côté du livre, afin de les écarter un peu du milieu, & les faire recourber insensiblement sur le mords, en frappant légérement avec un petit marteau, se servant à cet effet du côté qui est long & qui n'a au plus que deux lignes d'épaisseur par ce bout, qui doit être arrondi. Cette opération se fait aux deux bouts du livre, ou, comme disent les Relieurs, en tête & en queue ; & c'est ce qu'ils appellent *endosser* un livre. Après quoi on fait descendre dans la presse le livre entre ses ais, le dos en-haut & l'ouverture en-bas, comme il étoit pour l'endosser, & pour lors il n'excede le bord des jumelles que de trois quarts de pouce ou environ ; on le serre ensuite dans la presse le plus qu'il est possible, & on lie le volume entre ses ais avec une ficelle cablée à qui on fait faire plusieurs tours sur la partie des ais qui excede les jumelles ; lorsque cette partie est suffisamment contenue, on arrête la ficelle, on retire presque tout-à-fait le livre de la presse, & on acheve de le lier entre ses ais, en faisant faire également plusieurs tours à la ficelle au-dessous de la premiere ligature : alors on le fait rentrer dans la presse, & avec un gros pinceau on charge le dos du livre de colle de farine ; & afin qu'il s'imbibe davantage de cette colle, on fait passer dessus le grattoir, qui est un outil de fer d'environ 9 pouces de longueur, rond par le milieu, qui sert de poignée à l'ouvrier ; il porte environ dans cette partie deux pouces & demi de circonférence ; il est plat à ses extrémités, qui sont de différente largeur, pour servir aux différens formats ; un des bouts est large d'environ deux pouces, & c'est celui dont on se sert pour les in-*folio* & les in *quarto* ; l'autre n'a guere plus d'un pouce de largeur, & est destiné pour les petits formats, tels que les *in*-8°. les *in*-12, & autres encore plus petits. Ses deux bouts sont armés de dents toutes rangées sur une ligne droite. L'action de cet outil est de gratter le dos du livre, afin d'y faire davantage pénétrer la colle de farine ; on le charge ensuite de colle forte, après quoi on le pique avec le grattoir, en lui donnant des coups comme si on le lardoit, en observant néanmoins d'épargner les nervures. On sent parfaitement qu'il faut que les bandes de parchemin soient alors renversées de chaque côté en-dehors, afin que l'outil ne les puisse endommager. On l'enduit ensuite de nouveau avec la colle de farine, de même que les bandes de parchemin. Lorsque le dos du livre, ainsi que les bandes de parchemin sont bien imbibés de colle, on couche les bandes de parchemin sur le dos, sans cependant les y coller exactement, & on laisse ainsi le tout environ deux heures, après quoi on passe dessus le frottoir, qui est un outil de fer long de huit à neuf pouces, semblable dans sa forme & dans ses dimensions au grattoir, à l'exception cependant qu'au lieu de dents c'est un tranchant très-émoussé & concave, de sorte qu'il embrasse exactement le dos du livre sur lequel il passe. On leve les bandes de parchemin qui sont couchées sur le dos du livre, pour se servir de cet outil, dont l'action est d'enlever le

superflu de la colle qui n'a pu pénétrer, & de remplir de colle en passant les petites cavités faites par le grattoir. Il sert encore à redresser les nervures dans le cas où elles auroient été déplacées ; enfin, par la forme concave de son extrémité qui agit, il donne ou dumoins conserve au dos du livre cette forme tant-soit-peu arrondie qu'il veut avoir. Aussi-tôt que le dos du livre est ainsi frotté, on y met encore de la colle de farine, en passant dessus le pinceau, mais très légérement; on en donne aussi une légere couche aux bandes de parchemin, dont on couvre ensuite le dos du livre en les tirant fortement avec les doigts, & les étendant bien l'une sur l'autre, afin qu'elles ne fassent aucun pli. On doit observer de coller le parchemin du côté de sa fleur, autrement il se décolleroit en séchant. Cet apprêt donné, on retire le livre de la presse, & on le met sécher au feu lié entre ses ais comme il étoit dans la presse, prenant garde cependant de ne point l'approcher trop près, de peur que par la trop grande chaleur le parchemin ne se retirât. Lorsqu'il est suffisamment sec, on le remet dans la presse sans le délier ; on fait passer le frottoir légerement dessus, afin de redresser les nerfs, d'arrondir le dos, & de réparer les petites inégalités qui peuvent s'y rencontrer; on enduit ensuite de colle-forte le parchemin qui couvre le dos, & on le met sécher comme auparavant; quand il est sec on le délie, & on colle de chaque côté la seconde feuille de papier marbré avec la premiere de papier blanc ; on met après cela le livre entre deux ais à presser, observant toujours de ne point engager entre ces ais le dos du livre, afin que le mords en soit bien marqué. Lorsqu'il a passé environ une demi-heure dans la presse entre les ais à presser, on l'en retire & on le fait ensuite passer dans la presse à rogner, pour faire la tranche : ce qu'on appelle *faire la tranche d'un livre*, c'est en rogner les feuilles de trois côtés à l'aide du couteau monté sur son fût; mais avant d'expliquer comment se fait cette opération, il est à-propos de décrire la construction de cet instrument. Le tout est composé de neuf principales pieces, qui sont les deux piés du fût, deux bandes, une vis de bois, un couteau, une vis de fer, un écrou & une clé. Les deux piés du fût sont deux morceaux de bois qui portent pour l'ordinaire quatre à cinq pouces de hauteur, sur deux d'épaisseur, percés de trois trous, savoir un à chaque bout, & l'autre dans le milieu. Les deux bandes sont deux pieces de bois longues d'environ un pié & demi, larges d'un pouce & demi, & un peu moins épaisses; ces bandes sont enchâssées & chevillées dans les trous pratiqués au pié du fût, qui se trouve à la droite de l'ouvrier lorsqu'il rogne, & passent librement dans ceux pratiqués à l'autre pié, sur lesquelles il court comme la jumelle mobile des presses, soit à endosser, soit à rogner. La vis est un morceau de bois long de deux piés dans sa totalité ; savoir un pié & demi de filet, & six pouces de tête : elle a entre quatre & cinq pouces de circonférence; la tête en est un peu plus grosse, & sert du côté droit de poignée à l'ouvrier, de même que le bout du filet lui en sert du côté gauche : cette vis passe librement dans le trou du milieu, pratiqué au pié qui se trouve à la droite, & s'engrene dans celui pratiqué au pié qui est à la gauche, & qui est en forme d'écrou, ce qui fait approcher ou reculer ces piés selon le besoin, comme les jumelles des presses à endosser, rogner, ou tranchefiler. Le couteau est une piece d'acier de six à sept pouces de long, plat & fort mince, très-tranchant, finissant en pointe de lame d'épée, plate & large, & de forme quarrée par l'autre bout qui sert à l'attacher, & que l'on nomme le *talon* ; c'est au milieu & par-dessous le pié du fût qui est à droite, que s'attache le coûteau en appliquant le talon qui s'enchâsse dans une échancrure dont la largeur & la profondeur sont proportionnées à la largeur & l'épaisseur de ce talon ; on passe ensuite la vis de fer, dont la tête applatie s'emboîte dans le trou pratiqué au talon : cette vis traverse le pié du fût, & sort par le haut. L'écrou est un morceau de fer qui coëffe la vis ; il a deux branches montantes, longues d'environ un pouce & demi, & dont les bouts sont tournés en haut. La clé est aussi un morceau de fer long de sept à huit pouces, & de deux de circonférence ; le bout que tient l'ouvrier pour s'en servir est rond, mais il est un peu applati à l'autre extrémité, & percé en long comme seroit la case d'une aiguille à tapisserie ; c'est dans cette rainure qu'on fait passer les deux branches de l'écrou pour serrer ou desserrer la vis, dont la tête assujettit le couteau. Cet instrument ainsi monté, on rogne le livre de la maniere suivante. On fait descendre les deux cartons du livre de tête en queue d'environ deux lignes, car quoique ces cartons soient retenus par les nerfs, ils conservent cependant assez de liberté pour descendre ou monter au besoin ; après quoi l'ouvrier met son livre debout dans la presse, le dos tourné de son côté, & le mords du livre logé dans la rainure pratiquée à la tringle attachée contre & en dedans la jumelle immobile, ayant soin d'appliquer un carton de l'autre côté entre le livre & la jumelle courante ; il faut que cette bande de carton excede le livre au moins d'un doigt. On se sert de ce carton, afin de soutenir le livre contre l'effort du couteau, & garantir en même tems le mords de ce côté, ensuite l'ouvrier pose son coûteau monté comme nous venons de le dire, sur la presse, faisant entrer la tringle la plus proche du dedans de la presse dans une rainure ou coulisse pratiquée le long du pié du fût qui est à sa gauche ; de sorte que l'autre tringle borde le dehors de ce pié. Ces deux tringles, dont nous avons donné la position dans la description de la presse à rogner, servent de directoires au fût tout entier ; le coûteau ainsi posé, se pousse en avant, de sorte que la section commence par le dos du livre. On doit observer de ne point trop tourner la vis dont nous avons dit que les deux extrémités servoient de poignée, parce que le couteau venant à prendre trop de matieres, ou ne passeroit point librement, ou ne pourroit faire une section nette & polie : on doit donc tourner peu-à-peu, & continuer ainsi jusqu'à ce que le coûteau soit parvenu à la bande de carton qui sert d'appui au livre. L'ouvrier doit sentir par le plus ou moins de résistance du coûteau, à quel degré il doit faire tourner la vis dans ses mains, qui y doit être librement. Aussi-tôt que la tête de son livre est rognée, il le retire de la presse, & prend la mesure avec un compas au-dedans du livre, à commencer du bord de la tête qu'il vient de rogner, jusqu'à la fin de la marge qu'il veut conserver à la queue, & qui doit être toujours plus large qu'à la tête ; cette mesure prise, il ferme son livre pour la marquer sur le carton, qu'il fait descendre également de deux lignes, comme à la premiere opération, ensuite le reste se dispose & s'exécute de la même maniere. Le livre étant ainsi rogné en tête & en queue, on le retire de la presse, on descend le carton de la moitié de l'excédent qu'on lui a conservé, de sorte qu'il n'y en ait pas plus à un bout qu'à l'autre : cet excédent se nomme les *chasses*. Alors l'ouvrier prend le compas, en pose un bout à la tête du livre dans le milieu, du côté & à l'extrémité du dos, & trace une ligne courbe du côté & à l'extrémité de la tranche, mais cependant toujours sur la tête ; il trace semblable ligne en queue, prenant garde de conserver même ouverture de compas pour les deux bouts. Cette ligne dirige l'ouvrier dans la section de sa tranche, dont la gouttiere par ce moyen est égale. On appelle la gouttiere d'un livre cette concavité qu'on voit sur la tranche; alors il ouvre les cartons & les renverse tout-à-fait, & en ber-

çant le livre il fait perdre au dos pour un instant cette forme arrondie qu'il avoit, de sorte qu'il devient plat & uni, & que les feuilles avancent davantage en devant. Il les saisit aussi-tôt entre ses doigts, & observe des deux côtés si elles suivent toutes exactement les lignes tracées tant en tête qu'en queue. Quand elles sont ainsi disposées, il les met entre deux ais un peu plus longs que le livre, mais moins larges, & prend garde d'en déranger les feuilles: de ces deux ais, qui de leur usage se nomment *ais à rogner*, celui de derriere, c'est-à-dire qui occupe la place que tenoit la bande de carton, est plus élevé que l'autre, & sert comme lui à soutenir les bords du livre. Celui de devant, qui se trouve à la droite de l'ouvrier, est de niveau & parallele à la jumelle. Ces ais ressemblent aux ais à endosser, & sont en glacis; la partie la plus épaisse se met en haut, afin que le livre soit plus étroitement serré. Lorsqu'il est ainsi assujetti dans la presse, on fait la tranche en conduisant & serrant peu-à-peu le couteau sur l'extrémité des feuilles, par le moyen de la vis du fût où il est attaché. La tranche achevée, on retire le livre de presse, & on applique dessus avec un pinceau une teinture rouge composée de colle de farine, & de bois de brésil pulvérisé: on en donne deux & quelquefois même trois couches. On doit prendre garde en rougissant ainsi la tranche, que la teinture ne pénetre entre les feuillets: on évitera ce défaut en appuyant sur le livre, afin de ne laisser entre les feuilles aucun vuide. Quand le livre est en cet état, on en fait les mords, c'est-à-dire qu'on échancre en-dedans le carton d'un bout à l'autre avec un petit couteau très-tranchant, ce qui se fait des deux côtés; on abat ensuite les quatre angles pour en faciliter l'ouverture; alors on rabaisse le carton. On appelle *rabaisser le carton*, le couper à une ligne ou deux près de la tranche, plus ou moins, suivant la grandeur du livre, ce qui se fait avec la pointe dont nous avons parlé plus haut, que l'on conduit le long d'une regle de fer posée entre la tranche & le carton. Lorsque le carton est ainsi coupé, on pose le livre sur une table le dos en haut & la tranche en-bas, afin de voir si le carton est rabattu également.

On attache ensuite un bout de ruban que l'on a soin de tenir d'un pouce au moins plus long que le livre, & qu'on appelle le *sinet;* ce sinet s'attache au haut & dans le milieu du dos, lorsqu'il est attaché on le met dans le livre qu'on tranchefile aussitôt après. Le tranchefil est un ornement de fil ou de soie de diverses couleurs, ou même quelquefois d'or ou d'argent, que l'on met aux deux bouts du dos du livre sur le bord de la tranche; c'est un espece de tissu travaillé sur un seul morceau de papier roulé s'il est simple, ou sur deux l'un sur l'autre, s'il est double; outre l'ornement, il sert aussi à arrêter le haut & le bas des cahiers du livre; aussitôt qu'il est tranchefilé, on le couvre. Quoique divers ouvriers en cuir donnent aux peaux dont l'on se sert à la couverture des livres, plusieurs façons, les relieurs leur en donnent aussi d'autres qui sont propres à leur art; c'est ce qu'on va expliquer, mais seulement des peaux de veaux qui sont celles auxquelles les relieurs en donnent davantage, les autres s'employant à proportion de même. Les peaux de veaux après avoir été mouillées & largement imbibées d'eau, se ratissent sur le chevalet avec l'instrument à ratisser, qui est une espece de couteau de fer peu tranchant à deux manches de bois & long d'environ un pié & demi; pour le chevalet il est très-simple, ne consistant ordinairement qu'en une longue douve de tonneau sur le haut de laquelle le relieur s'appuie, tandis qu'il enleve de dessus la peau avec le couteau ce qui pouvoit y être resté de moins uni; la peau ainsi ratissée & encore humide, se taille avec de gros ciseaux ou especes de forces, en morceaux convenables aux livres qu'on a à couvrir, & en cet état se pare sur le marbre avec le couteau à parer, outil assez semblable au tranchoir des cordonniers, mais à lame plus plate & plus courte; parer une couverture, c'est en diminuer l'épaisseur dans toute son étendue, mais principalement sur les bords du côté que la peau doit se coller sur le carton; on juge assez que toutes ces façons, à la reserve de la derniere, ne peuvent convenir au maroquin, à la bazanne & au vélin dont on couvre assez souvent les livres, & que l'on gâteroit si on les mouilloit. Pour appliquer la couverture on la trempe de colle de farine, c'est le terme, ce qui se fait avec le pinceau à colle; on l'applique ensuite sur le carton en dehors & on la replie sur le même carton en dedans & tout-autour, observant de l'échancrer aux quatre angles & de la passer entre le carton & le dos du livre à l'endroit des tranche-fils, on fait ensuite passer le ploir tant en dehors qu'en dedans & sur les bords, afin que la couverture s'attache exactement sur toutes les parties du carton & qu'elle ne fasse aucun pli; alors on coeffe le livre, c'est-à-dire qu'avec le bout d'un poinçon, dont la pointe est émoussée, on fait tant-soit-peu revenir le bord de la couverture sur le tranchefil qu'on arrondit & qu'on dispose également tant en tête qu'en queue; cette opération faite, on le fouette; on appelle *fouetter un livre*, le serrer entre deux ais plus épais par un bord que par l'autre, & que l'on nomme *ais à fouetter*, avec une sorte de ficelle que les cordiers appellent *du fouet;* on met pour lors le côté le plus épais de ces ais du côté du dos du livre; on lui donne cette façon pour plus fortement appliquer la couverture sur le carton & sur le dos, aussibien que pour en mieux former les nervures lorsqu'il est relié en nerfs; un gantelet ou morceau de cuir ainsi nommé, sert au relieur qui le met autour de la main droite, àpouvoir tirer davantage sans se blesser, la ficelle qu'il fait passer sur le dos du livre en la croisant de façon que chaque nervure se trouve comme enchâssée entre deux ficelles; alors le relieur prend la pince, qui est un outil de fer en forme de petites tenailles; le mords de cette petite tenaille, c'est-à-dire l'endroit par où elle pince, est plat; on s'en sert pour pincer les nervures, ce qui se fait en approchant avec cette pince de chaque côté des nerfs, les ficelles dont le livre est fouetté; l'ouvrage qu'on fait avec cette pince, s'appelle *pincer un livre;* on le met ensuite sécher, après quoi on le défouette pour faire sécher l'endroit du livre que les ais couvroient; lorsqu'il est suffisamment sec, on bat legérement les plats du livre par dehors, avec le marteau sur la pierre à battre, après quoi on marbre la couverture, ce qui se fait avec un pinceau destiné à cet usage, trempé dans du noir qu'on fait tomber en pluie dessus & qui forme de petites taches, frappant legérement le pinceau sur un petit bâton, ou seulement sur le second doigt de la main gauche, à une distance raisonnable du livre; on laisse ensuite sécher la marbrure, & on enduit la couverture de blanc d'œuf, ce qu'on appelle *glairer;* lorsque cette couche est seche, on jette de l'eau-forte presque éteinte, afin de diminuer les taches noires qui pourroient se trouver trop grandes; alors on colle au dos du livre entre la premiere & seconde nervure d'enhaut, une piece de maroquin rouge ou de telle autre couleur que l'on veut, qui couvre exactement l'espace d'une nervure à l'autre & qui soit aussi large que le dos du livre, pour y mettre le titre en lettres d'or, quelquefois on en ajoute encore une autre dans la nervure au dessous, pour y inscrire aussi en or le numero des tomes; on colle après cela en dedans des deux côtés du livre, à la feuille de papier marbré, la partie de la bande de parchemin qui s'y trouve, & on applique le tout sur le carton avec de la colle de farine; les parties de cette bande qui sont ainsi en

dedans du livre en tête & en queue, s'appellent les *gardes*, on le fait sécher alors dans la grande presse, dont il passe quand il est sec, dans la presse à endosser, afin de le brunir. Brunir un livre, c'est de passer sur les trois côtés du livre qui ont été rougis, une dent de chien ou de loup, enchâssée dans une virolle de cuivre & emmanchée à une poignée de bois longue au moins d'un pié, & de trois pouces environ de circonférence, afin de donner le brillant à la tranche & de la polir; les ais dont on se sert pour cette opération, sont comme presque tous les autres en glacis & la partie la plus épaisse se met toujours en haut, afin que le livre soit plus serré en haut qu'en bas; lorsque la tranche est ainsi brunie, on retire le livre de la presse à endosser & on le met dans la grande presse entre des ais à presser qui sont égaux dans toutes leurs parties, & on le laisse ainsi plusieurs heures, après quoi on le retire & on enduit la couverture de blanc d'œuf battu, ce qu'on appelle *glairer*; on lui donne deux fois cet apprêt observant de le laisser sécher avant de lui donner cette seconde couche, laquelle étant seche, on prend un morceau d'étoffe de laine engraissé de suif, & on frotte avec par dehors toutes les parties de la couvertute; on y fait passer ensuite le fer à polir qui est un instrument de fer qui depuis sa sortie du manche jusqu'à son extrémité a huit pouces de longueur, il ressemble assez au P; il a un côté applati & l'autre convexe; c'est ce dernier côté que l'ouvrier fait passer sur la couverture après l'avoir fait raisonnablement chauffer, il est enchâssé dans un manche de bois long de quinze pouces & d'environ cinq de circonférence; lorsque la couverture est ainsi polie & lustrée, l'ouvrier donne quelques coups de marteau sur les quatre bouts du livre, afin de les rendre égaux & pointus, ensuite prenant un côté de la couverture dans toute sa longueur, il fait rentrer le carton en dedans en le cambrant tant-soit-peu, il en fait de même de l'autre côté, & pour lors il a rempli tout ce qui étoit de son ressort, de sorte qu'un livre ainsi traité peut passer entre les mains du lecteur le plus curieux. Quoique nous venions d'indiquer la maniere de relier un livre proprement & solidement, on peut cependant lui donner d'autres façons qui sont également du ressort du relieur, mais dont celui-ci ne fait usage que selon la volonté des personnes qui le mettent en œuvre; ces façons sont de marbrer la tranche des livres, au-lieu de la rougir, de les dorer même sur tranche & d'y faire aussi sur la couverture des ornemens en or; nous allons donner à cet égard tous les éclaircissemens que nous avons pû nous procurer sur ces articles. Lorsqu'on veut marbrer la tranche, on lui donne cette façon au lieu de la rougir; cette marbrure se fait ordinairement avec le rouge & le bleu, ces couleurs sont arrangées de façon qu'elles se touchent, sans cependant se mêler exactement; on fait passer la tranche legérement dessus, & on la laisse sécher, après quoi on continue les mêmes opérations comme si la tranche avoit été rougie, dans le cas où on ne la voudroit que marbrée; que si le livre est destiné à être doré sur tranche, il faut également le marbrer, & quand il est sec on le met en presse entre deux ais plus épais en haut qu'en bas, afin qu'étant fortement serré, ni l'assiette ni le blanc d'œuf ne fassent aucune bavure & ne pénetrent point entre les feuillets; lorsque le livre est ainsi assujetti, on en ratisse la tranche avec le racloir, qui est un petit outil de fer recourbé & large par le bout avec un manche de bois, & qui étant un peu tranchant enleve aisément ce qui peut être resté de défauts & de moins uni après la rognure, & les petites inégalités que peut occasionner la marbrure; sur la tranche ainsi ratissée, se couche l'assiette, composition faite avec le bol d'Arménie, la sanguine, la mine de plomb, un peu de suif, ou encore mieux de savon & de sucre candi, on broye ces drogues séparément, on les mêle ensuite pour broyer une seconde fois le tout ensemble, on les détrempe dans de la colle de parchemin toute chaude & raisonnablement forte, & on en applique sur le marbré; on la laisse sécher, & quand elle est suffisamment seche, on la glaire legérement avec une partie de blanc d'œuf pourri & deux parties d'eau, le tout mêlé & battu ensemble, après quoi on applique l'or avec le compas brisé dont l'ouvrier ouvre les deux branches plus ou moins selon les portions des feuilles d'or qu'il veut appliquer sur la tranche, frottant ces branches contre sa joue afin de leur communiquer une chaleur suffisante pour happer l'or; ce compas est de fer, & ressemble plus à une paire de ciseaux sans anneaux, qu'à l'outil dont il porte le nom, le clou qui en joint les deux branches n'étant pas au bout comme aux compas, mais au milieu comme aux ciseaux; quand la tranche est dorée on la fait sécher, & lorsqu'elle est suffisamment seche, on la brunit; pour lors le reste se pratique comme aux livres rougis ou marbrés; par une suite, pour ainsi dire, indispensable, lorsqu'un livre est doré sur tranche, on en dore aussi la couverture, mais cette dorure ne se fait que lorsque le livre est entiérement relié; pour appliquer l'or on glaire le cuir legérement avec un petit pinceau aux endroits sur lesquels on doit faire passer les fers, & lorsqu'il est à demi sec, on place dessus les feuilles d'or taillées avec un couteau de la largeur convenable, sur lesquelles ensuite on presse les poinçons ou l'on roule les cylindres, les uns & les autres à un degré de chaleur raisonnable; les poinçons sont des especes de cachets où sont gravés en relief sur les uns des lettres ou des points, sur les autres des roses ou des étoiles; tous ces différens outils ont des noms différens, suivant les choses qui y sont gravées; on les appelle en général *petits fers*; on se sert des poinçons en les appliquant chauds & à plat sur les endroits où l'on veut que paroisse leur empreinte. Enfin les cylindres sont des petites roues de fer enchâssées entre deux branches aussi de fer à qui elles tiennent par le moyen d'une broche pareillement de fer qui traverse le milieu de leur diametre comme un essieu traverse effectivement une roue de chariot; ces petites roues sont plus ou moins larges; sur le bord des uns on y voit gravée une espece de dentelle ou broderie, d'autres ne tracent que quelques lignes ensemble, d'autres enfin n'en tracent qu'une; pour se servir de ces cylindres on les fait rouler lorsqu'ils sont suffisamment chauds le long d'une regle de fer, & ils impriment ainsi sur la partie du dos du livre par où ils passent, les différens ornemens qui sont gravés sur leur contour; quand la dorure est achevée, on recueille avec une brosse médiocrement rude le superflu de l'or, ne restant de doré que les endroits où les fers chauds ont fait leur impression: alors le relieur ayant épuisé toutes les ressources de son art, & ayant joint l'agréable à l'utile, peut jouir du plaisir de voir admirer son ouvrage. *Voyez les Pl.*

RELIGIEUSE, s. f. (*Hist. ecclés.*) celle qui s'est enfermée dans un cloitre pour mener une vie plus austere, à laquelle elle s'engage par un vœu solemnel, & sous quelque regle ou institution.

Zilia étoit étrangement aveuglée par ses préjugés, quand elle a dit que le culte que nos vierges rendoient à la divinité, exige qu'elles renoncent à tous ses bienfaits, aux connoissances de l'esprit, aux sentimens du cœur, & même à la droite raison; mais il est vrai que trop souvent les *religieuses* sont les victimes du luxe & de la vanité de leurs propres parens.

On se plaint sans cesse, & toujours sans succès, que la vie monastique dérobe trop de sujets à la société civile: les *religieuses* sur-tout, dit M. de Voltai-

re, sont mortes pour la patrie; les tombeaux où elles vivent sont très-pauvres. Une fille qui travaille de ses mains aux ouvrages de son sexe, gagne beaucoup plus que ne coute l'entretien d'une *religieuse*. Leur sort peut faire pitié, si celui de tant de couvens d'hommes trop riches, peut faire envie.

Il est bien évident que leur grand nombre dépeuple un état. Les Juifs pour cette raison, n'eurent ni filles esseniennes, ni thérapeutes; il n'y eut jamais d'asyle consacré à la virginité dans toute l'Asie. Il n'y eut jamais dans l'ancienne Rome que six vestales. Elles n'étoient point recluses, & elles vivoient magnifiquement par les fonds considérables que la république donnoit pour leur entretien. Elles avoient le droit de se faire porter en litiere par la ville, & jusque dans le capitole. Les consuls étoient obligés de baisser leurs faisceaux devant elles. On leur avoit accordé les premieres places aux jeux & aux spectacles. Enfin leur consécration qui se faisoit dès le bas âge, ne duroit que 30 ans, après lequel tems il leur étoit libre de sortir de la maison, & de se marier. (*D. J.*)

RELIGIEUX, s. m. (*Langue franç.*) ce mot a divers usages en notre langue. Il se prend dans son origine pour ce qui appartient à la religion; un culte *religieux*, c'est le culte qu'on rend à Dieu; un prince *religieux*, veut dire un prince qui a de la religion & de la piété. On appelle aussi ceux qui quittent le monde pour vivre dans la retraite, des *religieux*; on dit même les *maisons religieuses*, en parlant de la vie & des maisons de ces personnes-là.

Mais *religieux* s'emploie quelquefois au figuré en des occasions profanes, où il ne s'agit point de religion. Nous disons qu'un homme garde *religieusement* sa parole, qu'il est *religieux* observateur des lois, c'est-à-dire qu'il garde fidélement sa promesse, qu'il est fidele observateur des lois. Sophocle n'est pas moins *religieux* qu'Euripide, c'est-à-dire n'est pas moins scrupuleux à ne rien mettre sur le théâtre qui puisse blesser les mœurs. (*D. J.*)

Religieux, (*Jurisp.*) est celui qui a fait profession de vivre sous une certaine regle monastique, approuvée par l'Eglise, telle que la regle de S. Benoit, celle de S. Augustin, ou autre de cette nature.

Sous le terme de *religieux* au pluriel, on comprend aussi les religieuses.

On n'acquiert l'état de *religieux* que par la profession religieuse, c'est-à-dire en faisant des vœux solemnels, tels que la regle de l'ordre les demande. *Voyez* Profession & Vœu.

La profession d'un *religieux* pour être valable, doit être précédée d'une année de noviciat ou probation. *Voyez* Noviciat, Probation, Habit, Prise d'habit.

L'âge fixé par les canons & par les ordonnances pour entrer en religion, est celui de 16 ans accomplis.

Il faut même pour la profession des filles que la supérieure avertisse un mois auparavant l'évêque, ou en son absence, le grand-vicaire ou le supérieur régulier pour les monasteres qui sont en congrégation, afin que l'on puisse examiner si celle qui veut faire profession est réellement dans les dispositions convenables.

Les enfans ne peuvent entrer en religion sans le consentement de leurs pere & mere; cependant si étant parvenus à un âge mûr, comme de 20 ans ou 21 ans, ils persistoient dans leur résolution de se consacrer à Dieu, les parens ne pourroient les en empêcher.

Il est défendu en général de rien recevoir des *religieux* & *religieuses* pour leur entrée en religion; cela reçoit néanmoins quelques exceptions par rapport aux religieuses. *Voyez* Dot des religieuses.

Les *religieux* sont morts civilement du moment de leur profession, & conséquemment sont incapables de tous effets civils; ils ne succedent point à leurs parens, & personne ne leur succede; ils peuvent seulement recevoir de modiques pensions viageres.

Le pécule qu'un *religieux* acquiert par son industrie, ou par les libéralités de ses parens, ou des épargnes d'un bénéfice régulier, appartient après lui au monastere, en payant les dettes; mais si le *religieux* avoit un bénéfice-cure, son pécule appartient aux pauvres de la paroisse.

Un *religieux* qui quitte l'habit encourt par le seul fait, une excommunication majeure.

Le pape peut seul accorder à un *religieux* sa translation d'un ordre dans un autre, soit pour passer dans un ordre plus austere, soit dans un ordre plus mitigé, quand la délicatesse de son tempérament ne lui permet pas d'observer la regle dans laquelle il s'est engagé. Il faut que le bref de translation soit émané de la daterie, & non de la pénitencerie.

Celui dont la profession est nulle, peut reclamer contre ses vœux dans les 5 ans du jour de sa profession; il faut du-moins qu'il ait fait ses protestations dans ce tems.

Quelquefois le pape releve du laps de 5 ans; mais pour que cette dispense ne soit pas abusive, il faut que le *religieux* n'ait pas eu la liberté d'agir dans les cinq ans. *Voyez* Réclamation & Vœux. *Voyez* le *concile de Trente*, *l'ordonnance de Blois*, la *déclaration du 28 Avril 1693*, les *lois ecclésiastiques*, *part. III. tit. 12.* (*A*)

Les *religieux*, dit M. de Voltaire, dont les chefs résident à Rome, sont autant de sujets immédiats du pape, répandus dans tous les états. La coutume qui fait tout, & qui est cause que le monde est gouverné par des abus, comme par des lois, n'a pas toujours permis aux princes de remédier entierement à un danger, qui tient d'ailleurs à des choses utiles & sacrées. Prêter serment à un autre qu'à son souverain, est un crime de lese-majesté dans un laïque; c'est dans le cloitre un acte de religion. La difficulté de savoir à quel point on doit obéir à ce souverain étranger; la facilité de se laisser séduire; le plaisir de sécouer un joug naturel, pour en prendre un qu'on se donne à soi-même; l'esprit de trouble; le malheur des tems, n'ont que trop souvent porté des ordres entiers de *religieux* à servir Rome contre leur patrie.

M. de Ségrais disoit, qu'outre les causes générales qui multiplient le nombre des couvens, il avoit remarqué un penchant dans les jeunes filles & garçons dans les pays chauds, de se faire *religieux* ou religieuses à l'âge de l'adolescence, & que c'étoit-là une attaque de mélancolie d'amour; il appelloit cette maladie *la petite vérole de l'esprit*, parce qu'à cet âge d'efflorescence des passions, peu de gens en échappent. Ce n'est pas, continue-t-il, que ces attaques de mélancolie ne viennent aussi quelquefois plus tard, comme la petite vérole vient quelquefois dans un âge avancé. (*D. J.*)

RELIGION, s. f. (*Théolog.*) *religio*, est la connoissance de la divinité, & celle du culte qui lui est dû. *Voyez* Dieu & Culte.

Le fondement de toute *religion* est qu'il y a un Dieu, qui a des rapports à ses créatures, & qui exige d'elles quelque culte. Les différentes manieres par lesquelles nous arrivons, soit à la connoissance de Dieu, soit à celle de son culte, ont fait diviser la *religion* en naturelle & en revélée.

La *religion naturelle* est le culte que la raison, laissée à elle-même, & à ses propres lumieres, apprend qu'il faut rendre à l'Etre suprême, auteur & conservateur de tous les êtres qui composent le monde sensible, comme de l'aimer, de l'adorer, de ne point abuser de ses créatures, *&c.* On l'appelle aussi *morale* ou *éthique*, parce qu'elle concerne immédiatement les mœurs

& les devoirs des hommes les uns envers les autres, & envers eux-mêmes considérés comme créatures de l'Etre suprême. *Voyez* RAISON, DÉISTE, MORALE, ÉTHIQUE. *Voyez l'article* qui suit RELIGION NATURELLE.

La *religion revélée* est celle qui nous instruit de nos devoirs envers Dieu, envers les autres hommes, & envers nous-mêmes, par quelques moyens surnaturels, comme par une déclaration expresse de Dieu même, qui s'explique par la bouche de ses envoyés & de ses prophetes, pour découvrir aux hommes des choses qu'ils n'auroient jamais connu, ni pu connoître par les lumieres naturelles. *Voyez* RÉVÉLATION. C'est cette derniere qu'on nomme par distinction *religion*. Voyez *l'article* CHRISTIANISME.

L'une & l'autre supposent un Dieu, une providence, une vie future, des récompenses & des punitions; mais la derniere suppose de plus une mission immédiate de Dieu lui-même, attestée par des miracles ou des prophéties. *Voyez* MIRACLE & PROPHÉTIE.

Les Déistes prétendent que la *religion* naturelle est suffisante pour nous éclairer sur la nature de Dieu, & pour régler nos mœurs d'une maniere agréable à ses yeux. Les auteurs qui ont écrit sur cette matiere, & qui jugent la *religion* naturelle insuffisante, appuient la nécessité de la révélation sur ces quatre points. 1°. Sur la foiblesse de l'esprit humain, sensible par la chûte du premier homme, & par les égaremens des philosophes. 2°. Sur la difficulté où sont la plupart des hommes de se former une juste idée de la divinité, & des devoirs qui lui sont dûs. 3°. Sur l'aveu des instituteurs des *religions*; qui ont tous donné pour marque de la vérité de leur doctrine des colloques prétendus ou réels avec la divinité, quoique d'ailleurs ils ayent appuyé leur *religion* sur la force du raisonnement. 4°. Sur la sagesse de l'Etre suprême qui ayant établi une *religion* pour le salut des hommes, n'a pu la réparer après sa décadence par un moyen plus sûr que celui de la révélation. Mais quelque plausibles que soient ces raisons, la voie la plus courte à cet égard, est de démontrer aux déistes l'existence & la vérité de cette révélation. Il faut alors qu'ils conviennent que Dieu l'a jugée nécessaire pour éclairer les hommes; puisque d'une part ils reconnoissent l'existence de Dieu, & que de l'autre ils conviennent que Dieu ne fait rien d'inutile.

La *religion* revélée, considérée dans son véritable point de vûe, est la connoissance du vrai Dieu comme créateur, conservateur & redempteur du monde, du culte que nous lui devons en ces qualités, & des devoirs que sa loi nous prescrit, tant par rapport aux autres hommes, que par rapport à nous-mêmes.

Les principales *religions* qui ont régné, ou regnent encore dans le monde, sont le Judaïsme, le Christianisme, le Paganisme & le Mahométisme. *Voyez tous ces mots sous leurs titres particuliers.*

Le terme *religion*, se prend en l'Ecriture de trois manieres. 1°. Pour le culte extérieur & cérémoniel de la *religion* judaïque, comme dans ces passages: *hæc est* religio *phase*, *voici quelle est la cérémonie de la pâque. Quæ est ista* religio? *que signifie cette cérémonie? Exod. xij. 43.*

2°. Pour la vraie *religion*, la meilleure maniere de servir & d'honorer Dieu. C'est en ce sens que S. Paul dit qu'il a vécu dans la secte des Pharisiens, qui passe pour la plus parfaite *religion* des Juifs. *Actes xxvij. 5.*

3°. Enfin, *religion* dans l'Ecriture, de même que dans les auteurs profanes, se prend quelquefois pour marquer la superstition. Ainsi le même apôtre dit: N'imitez pas ceux qui affectent de s'humilier devant les anges, & qui leur rendent un culte superstitieux: *Nemo vos seducat volens in humilitate &* religione *angelorum*, &c. *Epist. ad Colos. xj. 18.*

RELIGION NATURELLE, (*Morale.*) la *religion naturelle* consiste dans l'accomplissement des devoirs qui nous lient à la divinité. Je les réduis à trois, à l'amour, à la reconnoissance & aux hommages. Pour sa bonté je lui dois de l'amour, pour ses bienfaits de la reconnoissance, & pour sa majesté des hommages.

Il n'est point d'amour désintéressé. Quiconque a supposé qu'on puisse aimer quelqu'un pour lui-même, ne se connoissoit guere en affection. L'amour ne naît que du rapport entre deux objets, dont l'un contribue au bonheur de l'autre. Laissons le quiétiste aimer son dieu, à l'instant même que sa justice inexorable le livre pour toujours à la fureur des flammes, c'est pousser trop loin le rafinement de l'amour divin. Toutes les perfections de Dieu, dont il ne résulte rien pour notre avantage peuvent bien nous causer de l'admiration, & nous imprimer du respect, mais elles ne peuvent pas nous inspirer de l'amour. Ce n'est pas précisément parce qu'il est tout-puissant, parce qu'il est grand, parce qu'il est sage que je l'aime, c'est parce qu'il est bon, parce qu'il m'aime lui-même, & m'en donne des témoignages à chaque instant. S'il ne m'aimoit pas, que me serviroit sa toute-puissance, sa grandeur, sa sagesse? Tout lui seroit possible, mais il ne seroit rien pour moi. Sa souveraine majesté ne serviroit qu'à me rendre vil à ses yeux, il se plairoit à écraser ma petitesse du poids de sa grandeur; il sauroit les moyens de me rendre heureux, mais il les négligeroit. Qu'il m'aime au contraire, tous ses attributs me deviennent précieux, sa sagesse prend des mesures pour mon bonheur, sa toute-puissance les exécute sans obstacles, sa majesté suprème me rend son amour d'un prix infini.

Mais est-il bien constant que Dieu aime les hommes? Les faveurs sans nombre qu'il leur prodigue ne permettent pas d'en douter, mais cette preuve trouvera sa place plus bas. Employons ici d'autres argumens. Demander si Dieu aime les hommes, c'est demander s'il est bon, c'est mettre en question s'il existe, car comment concevoir un Dieu qui ne soit pas bon? Un bon prince aime ses sujets, un bon pere aime ses enfans, & Dieu pourroit ne pas aimer les hommes? Dans quel esprit un pareil soupçon peut-il naître, si ce n'est dans ceux qui font de Dieu un être capricieux & barbare, qui se joue impitoyablement du sort des humains? Un tel Dieu mériteroit notre haine & non notre amour.

Dieu, dites-vous, ne doit rien aux hommes. Soit. Mais il se doit à lui même; il faut indispensablement qu'il soit juste & bienfaisant. Ses perfections ne sont point de son choix, il est nécessairement tout ce qu'il est, il est le plus parfait de tous les êtres, ou il n'est rien. Mais je connois qu'il m'aime, par l'amour que je sens pour lui, c'est parce qu'il m'aime qu'il a gravé dans mon cœur ce sentiment, le plus précieux de ses dons. Son amour est le principe d'union, comme il en doit être le motif.

Dans le commerce des hommes l'amour & la reconnoissance sont deux sentimens distincts. On peut aimer quelqu'un sans en avoir reçu des bienfaits, on peut en recevoir des bienfaits sans l'aimer, sans être ingrat; il n'en est pas de même par rapport à Dieu. Notre reconnoissance ne sauroit aller sans amour, ni notre amour sans reconnoissance, parce que Dieu est tout-à-la fois un être aimable & bienfaisant. Vous savez gré à votre mere de vous avoir donné le jour, à votre pere de pourvoir à vos besoins, à vos bienfaiteurs de leurs secours généreux, à vos amis de leur attachement; or dieu seul est véritablement votre mere, votre pere, votre maître, votre bienfaiteur & votre ami; & ceux que vous honorez de ces noms ne sont, à proprement parler, que les instrumens de

ses bontés sur vous. Pour vous en convaincre, considerez-le sous ces différens rapports.

Que fait une mere pour l'enfant qui naît d'elle? C'est Dieu qui fait tout. Lorsqu'il posoit la terre & les cieux sur leurs fondemens; il avoit dès-lors cet enfant en vue, & le disposoit déjà à la longue chaîne d'évenemens qui devoit se terminer à sa naissance. Il faisoit plus, il le créoit en paitrissant le limon dont il forma son premier pere. L'instant est venu de faire éclore ce germe. C'est dans le sein d'une telle mere qu'il lui a plu de le placer, lui-même a pris soin de le fomenter & de le développer.

Dieu est le pere de tous les hommes, bien plus que chaque homme en particulier ne l'est de ses enfans. Choisissons le plus tendre & le plus parfait de tous les peres. Mais qu'est-il auprès de Dieu? Lorsqu'un pere veille à la conservation de son fils, c'est Dieu qui le conserve; lorsqu'il s'applique à l'instruire, c'est Dieu qui lui ouvre l'intelligence; lorsqu'il l'entretient des charmes de sa vertu, c'est Dieu qui la lui fait aimer.

Si nous mettons en comparaison avec la vérité éternelle d'où procédent toutes nos connoissances, les maîtres qui nous guident & qui nous instruisent, soutiendront-ils mieux le parallele? Ce n'est ni au travail de ceux qui nous enseignent, ni à nos propres travaux que nous devons la découverte des vérités; Dieu les a rendues communes à tous les hommes: chacun les possede & peut se les rendre présentes: il n'est besoin pour cet effet que d'y réfléchir. S'il en est quelques-unes de plus abstraites, ce sont des trésors que Dieu a cachés plus avant que les autres, mais qui ne viennent pas moins de lui, puisqu'en creusant nous les trouvons au fond de notre ame, & que notre ame est son ouvrage. L'ouvrier fouille la mine, le physicien dirige ses opérations, mais ni l'un ni l'autre n'ont fourni l'or qu'elle enferme.

S'il est quelqu'un qui ait disputé à Dieu le titre de bienfaiteur, il ne faut pas se mettre en devoir de le combattre. La lumiere dont il jouit, l'air qu'il respire, tout ce qui contribue à sa conservation & à ses plaisirs, les cieux, la terre, la nature entiere destinés à son usage, déposent contre lui & le confondent assez. Il ne pense lui-même, ne parle, & n'agit que parce que Dieu lui a donné la faculté; & sans cette providence contre laquelle il s'éleve, il seroit encore dans le néant, & la terre ne seroit pas chargée du poids importun d'un ingrat.

Tout ce que fait un ami pour la personne sur qui s'est fixée son affection, c'est de l'aimer, de lui vouloir du bien & de lui en faire. Or, c'est ce que nous venons de prouver de Dieu par rapport à nous. Mais que cette qualité d'ami si tendre & si flateuse pour nous, ne diminue rien du respect infini que nous doit inspirer l'idée de sa grandeur suprème. Moins dédaigneux que les monarques de la terre, ami de ses sujets, il veut que ses sujets soient les siens, mais il ne leur permet pas d'oublier qu'il est leur souverain-maître, & c'est à ce titre qu'il exige leurs hommages.

Ce n'est pas précisément parce que Dieu est grand que nous lui devons des hommages, c'est parce que nous sommes ses vassaux, & qu'il est notre souverain maître. Dieu seul possede sur le monde entier un domaine universel, dont celui des rois de la terre, n'est tout-au-plus que l'ombre. Ceux-ci tiennent leur pouvoir au-moins dans l'origine de la volonté des peuples. Dieu ne tient sa puissance que de lui-même. Il a dit, que le monde soit fait, & le monde a été fait. Voilà le titre primordial de sa royauté. Nos rois sont maîtres des corps, mais Dieu commande aux cœurs. Ils font agir, mais il fait vouloir: autant son empire sur nous est supérieur à celui de nos souverains; autant lui devons-nous rendre de plus profonds hommages. Ces hommages dûs à Dieu, sont ce qu'on appelle autrement *culte* ou *religion*. On en distingue de deux sortes, l'un interieur, & l'autre extérieur. L'un & l'autre est d'obligation. L'intérieur est invariable; l'extérieur dépend des mœurs, des tems & de la religion.

Le culte intérieur réside dans l'ame, & c'est le seul qui honore Dieu. Il est fondé sur l'admiration qu'excite en nous l'idée de sa grandeur infinie, sur le ressentiment de ses bienfaits & l'aveu de sa souveraineté. Le cœur pénétré de ces sentimens les lui exprime par des extases d'admiration, des saillies d'amour, & des protestations de reconnoissance & de soumission. Voilà le langage du cœur, voilà ses hymnes, ses prieres, ses sacrifices. Voilà ce culte dont il est capable, & le seul digne de la divine majesté. C'est aussi celui que J. C. est venu substituer aux cérémonies judaïques, comme il paroît par cette belle réponse qu'il fit à une femme samaritaine, lorsqu'elle lui demanda, si c'étoit sur la montagne de Sion ou sur celle de Sémeron qu'il falloit adorer: « le tems vient, » lui dit-il, que les vrais adorateurs adoreront en es» prit & en vérité ».

On objecte que Dieu est infiniment au-dessus de l'homme, qu'il n'y a aucune proportion entre eux, que Dieu n'a pas besoin de notre culte, qu'enfin ce culte d'une volonté bornée est indigne de l'Etre infini & parfait. Qui sommes-nous, disent ces téméraires raisonneurs, qui fondent leur respect pour la divinité sur l'anéantissement de son culte? Qui sommes-nous pour oser croire que Dieu descende jusqu'à nous faire part de ses secrets, & penser qu'il s'intéresse à nos vaines opinions? Vils atomes que nous sommes en sa présence, que lui font nos hommages? Quel besoin a-t-il de notre culte? Que lui importe de notre ignorance, & même de nos mœurs? Peuvent-elles troubler son répos inaltérable, ou rien diminuer de sa grandeur & de sa gloire? S'il nous a faits, ce n'a été que pour exercer l'énergie de ses attributs, l'immensité de son pouvoir, & non pour être l'objet de nos connoissances. Quiconque juge autrement est séduit par ses préjugés, & connoît aussi peu la nature de son être propre, que celle de l'Etre suprème. Ainsi, la religion qui se flarte d'être le lien du commerce entre deux êtres si infiniment disproportionnés, n'est à le bien prendre qu'une production de l'orgueil & de l'amour effréné de soi-même. Voici la réponse.

Il y a un Dieu, c'est-à-dire, un être infiniment parfait; cet Etre connoît l'étendue sans bornes de ses perfections. A part qu'il est juste, car la justice entre dans la perfection infinie, il doit un amour infini à l'infinité de ses perfections infinies, son amour ne peut même avoir d'autre objet qu'elles. J'en conclus d'abord que s'il a fait quelque ouvrage hors de lui, il ne l'a fait que pour l'amour de lui, car telle est sa grandeur qu'il ne sauroit agir que pour lui seul, & comme tout vient de lui, il faut que tout se termine & retombe à lui, autrement l'ordre seroit violé. J'en conclus en second lieu, que l'Etre infiniment parfait, puisqu'il a tiré les hommes du néant, ne les a créés que pour lui, car s'il agissoit sans se proposer de fin, comme il agiroit d'une façon aveugle, sa sagesse en seroit blessée; & s'il agissoit pour une fin moins noble, moins haute que lui, il s'aviliroit par son action même & se dégraderoit. Je vais plus loin. Cet Etre suprême, à qui nous devons l'existence, nous a faits intelligens & capables d'aimer. Il est donc vrai encore qu'il veut, & qu'il ne peut ne pas vouloir, d'une part, que nous employions notre intelligence à le connoître & à l'admirer; de l'autre, que nous employions notre volonté & à l'aimer, & à lui obéir. L'ordre demande que notre intelligence soit réglée,

reglée, & que notre amour soit juste. Par conséquent il est nécessaire que Dieu, ordre essentiel & justice suprème, veuille que nous aimions sa perfection infinie plus que notre perfection finie. Nous ne devons nous aimer qu'en nous rapportant à lui, & ne réserver pour nous qu'un amour, foible ruisseau de celui dont la source doit principalement & inépuisablement ne couler que pour lui. Telle est la justice éternelle que rien ne peut obscurcir, la proportion inviolable que rien ne peut altérer ni déranger. Dieu se doit tout à lui-même, je me dois tout à lui, & tout n'est pas trop pour lui. Ces conséquences ne sont ni arbitraires, ni forcées, ni tirées de loin. Mais aussi prenez garde, ces fondemens une fois posés, l'édifice de la religion s'éleve tout seul, & demeure inébranlable. Car dès que l'Etre infini doit seul épuiser notre adoration & nos hommages, dès qu'il doit d'abord avoir tout notre amour, & qu'ensuite cet amour ne doit se répandre sur les créatures qu'à proportion & selon les degrés de perfection qu'il a mis en eux, dès que nous devons une soumission sans réserve à celui qui nous a faits, tout d'un coup la *religion* s'enfante dans nos cœurs; car elle n'est essentiellement & dans son fond qu'adoration, amour & obéissance.

Présentons le même raisonnement sous une autre forme. Quels sont les devoirs les plus généraux de la *religion*? C'est la louange, c'est l'amour, c'est l'action de graces, c'est la confiance & la priere. Or, je dis que l'existence de Dieu supposée, il seroit contradictoire de lui refuser le culte renfermé dans ces devoirs. Si Dieu existe, il est le souverain maître de la nature, & la perfection suprème. Il nous a faits ce que nous sommes, il nous a donné ce que nous possédons, donc nous devons & nos hommages à sa grandeur, & notre amour à ses perfections, & notre confiance à sa bonté, & nos prieres à sa puissance, & notre action de graces à ses bienfaits. Voilà le culte intérieur évidemment prouvé.

Dieu n'a besoin, ajoutez-vous, ni de nos adorations, ni de notre amour. De quel prix notre hommage peut-il être à ses yeux? Et que lui importe le culte imparfait & toujours borné des créatures? En est-il plus heureux? en est-il plus grand? Non sans doute, il n'en a pas besoin, & nous ne le disons pas non plus. Ce mot *besoin* ne doit jamais être employé à l'égard de Dieu. Mais pour m'en servir à votre exemple, Dieu avoit-il besoin de nous créer? A-t-il besoin de nous conserver? notre existence le rend-elle plus heureux, le rend-elle plus parfait? Si donc il nous a fait exister, s'il nous conserve, quoiqu'il n'ait besoin ni de notre existence, ni de notre conservation, ne mesurez plus ce qu'il exige de nous sur ce qui lui sera utile. Il se suffit à lui-même, il se connoît & il s'aime. Voilà sa gloire & son honheur. Mais réglez ce qu'il veut de vous sur ce qu'il doit à sa sagesse & à l'ordre immuable. Notre culte est imparfait en lui-même, je n'en disconviens point, & cependant je dis qu'il n'est pas indigne de Dieu; j'ajoute même qu'il est impossible qu'il nous ait donné l'être pour une autre fin que pour ce culte tout borné qu'il est. Afin de le mieux comprendre, distinguons ce que la créature peut faire, d'avec la complaisance que Dieu en tire. Ne vous effarouchez pas d'une telle expression. Je n'entends par ce mot, en l'expliquant à Dieu, que cet acte intérieur de son intelligence par lequel il approuve ce qu'elle voit de conforme à l'ordre. Cela passé, je viens à ma preuve.

D'une part l'action de la créature qui connoît Dieu, qui lui obéit & qui l'aime, est toujours nécessairement imparfaite; mais d'une autre part cette opération de la créature est la plus noble, la plus élevée qu'il soit possible de produire, & que Dieu puisse tirer d'elle. Donc les limites naturelles ne comportent rien de plus haut. Cette opération n'est donc plus indigne de Dieu. Etablissez en effet qu'il lui soit impossible de produire une substance intelligente, si ce n'est à condition d'en obtenir quelque opération aussi parfaite que lui, vous le reduisez à l'impuissance de rien créer. Or nous existons, & nous sommes l'ouvrage de ses mains. En nous donnant l'être, il s'est donc proposé de tirer de nous l'opération la plus haute que notre nature imparfaite puisse produire. Mais cette opération la plus parfaite de l'homme, qu'est-elle sinon la connoissance & l'amour de cet auteur? Que cette connoissance, que cet amour, ne soient pas portés au plus haut degré concevable, n'importe. Dieu a tiré de l'homme ce que l'homme peut produire de plus grand, de plus achevé, dans les bornes où sa nature le renferme. C'en est assez pour l'accomplissement de l'ordre. Dieu est content de son ouvrage, sa sagesse est d'accord avec sa puissance, & il se complaît dans sa créature. Cette complaisance est son unique terme, & comme elle n'est pas distinguée de son être, elle le rend lui-même sa propre fin. Allons jusqu'où nous mene une suite de conséquences si lumineuses quoique simples.

Quand je demande pourquoi Dieu nous a donné des yeux, tout aussi-tôt on me répond, c'est qu'il a voulu que nous puissions voir la lumiere du jour, & par elle tous les autres objets. Mais si je demande d'où vient qu'il nous a donné le pouvoir de le connoître & de l'aimer, ne faudra-t-il pas me répondre aussi que ce don le plus précieux de tous, il nous l'accorde afin que nous puissions connoître son éternelle vérité, & que nous puissions aimer ses perfections infinies? S'il avoit voulu qu'une profonde nuit regnât sur nous, l'organe de la vue seroit une superfluité dans son ouvrage. Tout de même s'il avoit voulu que nous l'ignorassions à jamais, & que nos cœurs fussent incapables de s'élever jusqu'à lui, cette notion vive & distincte qu'il nous a donnée de l'infini, cet amour insatiable du bien, dont il a fait l'essence de notre volonté, seroient des présens inutiles, contraires même à sa sagesse; & cette idée ineffaçable de l'Etre divin, & cet amour du parfait & du beau que rien ici ne peut satisfaire ni éteindre en nous, tout donne les traits par lesquels Dieu a gravé son image au milieu de nous. Mais cette ressemblance imparfaite que nous avons avec l'Etre suprème, & qui nous avertit de notre destination, est au même tems l'invincible preuve de la nécessité d'un culte du moins intérieur.

Si après tant de preuves, on persiste à dire que la Divinité est trop au-dessus de nous pour descendre jusqu'à nous, nous répondrons qu'en exagérant ainsi sa grandeur & notre néant, on ne veut que secouer son joug, se mettre à sa place & renverser toute subordination; nous répondrons que par cette humilité trompeuse & hypocrite, on n'imagine un Dieu si éloigné de nous, si fier, si indifférent dans sa hauteur, si indolent sur le bien & sur le mal, si insensible à l'ordre & au desordre, que pour s'autoriser dans la licence de ses desirs, pour se flatter d'une impunité générale, & pour se mettre, s'il est possible, autant au-dessus des plaintes de sa conscience, que des lumieres de la raison.

Mais le culte extérieur, pourquoi supposer que Dieu le demande? Hé! vous-mêmes, comment ne voyez-vous pas que celui-ci coule inévitablement de l'autre? Si-tôt que chacun de nous est dans l'étroite obligation de remplir les devoirs que je viens d'exposer, ne deviennent-ils pas des lois pour la société entiere? Les hommes, convaincus séparément de ce qu'ils doivent à l'Etre infini, se réuniront dès-là pour lui donner des marques publiques de leurs sentimens. Tous ensemble, ainsi qu'une grande famille, ils aimeront le pere commun; ils chanteront

ses merveilles ; ils béniront ses bienfaits ; ils publieront ses louanges, ils l'annonceront à tous les peuples, & brûleront de le faire connoître aux nations égarées qui ne connoissent pas encore, ou qui ont oublié ses miséricordes & sa grandeur. Le concert d'amour, de vœux & d'hommages dans l'union des cœurs, n'est-il pas évidemment ce culte extérieur, dont vous êtes si en peine ? Dieu seroit alors toutes choses en tous. Il seroit le roi, le pere, l'ami des humains ; il seroit la loi vivante des cœurs, on ne parleroit que de lui & pour lui. Il seroit consulté, cru, obéi. Hélas ! un roi mortel, ou un vil pere de famille s'attire par sa sagesse, l'estime & la confiance de tous ses enfans, on ne voit à toute heure que les honneurs qui lui sont rendus ; & l'on demande qu'est-ce que le culte divin, & si l'on en doit un ? Tout ce qu'on fait pour honorer un pere, pour lui obéir, & pour reconnoître ses graces, est un culte continuel qui saute aux yeux. Que seroit-ce donc, si les hommes étoient possédés de l'amour de Dieu ? Leur société seroit un culte solemnel, tel que celui qu'on nous dépeint des bienheureux dans le ciel.

A ces raisonnemens, pour démontrer la nécessité d'un culte extérieur, j'en ajouterai deux autres. Le premier est fondé sur l'obligation indispensable où nous sommes de nous édifier mutuellement les uns les autres ; le second est fondé sur la nature de l'homme.

1°. Si la piété est une vertu, il est utile qu'elle regne dans tous les cœurs : or il n'est rien qui contribue plus efficacement au regne de la vertu, que l'exemple. Les leçons y feroient beaucoup moins ; c'est donc un bien pour chacun de nous, d'avoir sous les yeux des modeles attrayans de piété. Or, ces modeles ne peuvent être tracés, que par des actes extérieurs de *religion*. Inutilement par rapport à moi, un de mes concitoyens est-il pénétré d'amour, de respect & de soumission pour Dieu, s'il ne le fait pas connoître par quelque démonstration sensible qui m'en avertisse. Qu'il me donne des marques non suspectes de son goût pour la vérité, de sa résignation aux ordres de la Providence, d'un amour affectueux pour son Dieu, qu'il l'adore, le loue, le glorifie en public ; son exemple opere sur moi, je me sens piqué d'une sainte émulation, que les plus beaux morceaux de morale n'auroient pas été capables de produire. Il est donc essentiel à l'exercice de la *religion*, que la profession s'en fasse d'une maniere publique & visible ; car les mêmes raisons qui nous apprennent qu'il est de notre devoir de reconnoître les relations où nous sommes à l'égard de Dieu, nous apprennent également, qu'il est de notre devoir d'en rendre l'aveu public. D'ailleurs parmi les faveurs dont la Providence nous comble, il y en a de personnelles, il y en a de générales. Or, par rapport à ces dernieres, la raison nous dit que ceux qui les ont reçues en commun doivent se joindre pour en rendre graces à l'Etre suprème en commun, autant que la nature des assemblées religieuses peut le permettre.

2°. Une *religion* purement mentale pourroit convenir à des esprits purs & immatériels, dont il y a sans doute un nombre infini de différentes especes dans les vastes limites de la création ; mais l'homme étant composé de deux natures réunies, c'est-à-dire de corps & d'ame, sa *religion* ici bas doit naturellement être relative & proportionnée à son état & à son caractere, & par conséquent consiste également en méditations intérieures, & en actes de pratique extérieure. Ce qui n'est d'abord qu'une présomption devient une preuve, lorsqu'on examine plus particulierement la nature de l'homme, & celle des circonstances où elle est placée. Pour rendre l'homme propre au poste & aux fonctions qui lui ont été assignées, l'expérience prouve qu'il est nécessaire que le tempérament du corps influe sur les passions de l'esprit ; & que les facultés spirituelles soient tellement enveloppées dans la matiere que nos plus grands efforts ne puissent les émanciper de cet assujettissement, tant que nous devons vivre & agir dans ce monde matériel. Or, il est évident que des êtres de cette nature sont peu propres à une *religion* purement mentale, & l'expérience le confirme ; car toutes les fois que par le faux desir d'une perfection chimérique, des hommes ont tâché dans les exercices de *religion* de se dépouiller de la grossiereté des sens, & de s'élever dans la région des idées imaginaires, le caractere de leur tempérament a toujours décidé de l'issue de leur entreprise. La *religion* des caracteres froids & flegmatiques a dégénéré dans l'indifférence & le dégoût, & celle des hommes bilieux & sanguins a dégénéré dans le fanatisme & l'enthousiasme. Les circonstances de l'homme & des choses qui l'environnent, contribuent de plus en plus à rendre invincible cette incapacité naturelle pour une *religion* mentale. La nécessité & le desir de satisfaire aux besoins & aux aisances de la vie, nous assujettissent à un commerce perpétuel & constant, avec les objets les plus sensibles & les plus matériels. Le commerce fait naître en nous des habitudes, dont la force s'obstine d'autant plus, que nous nous efforçons de nous en délivrer. Ces habitudes portent continuellement l'esprit vers la matiere, & elles sont si incompatibles avec les contemplations mentales, elles nous en rendent si incapables, que nous sommes même obligés pour remplir ce que l'essence de la *religion* nous prescrit à cet égard, de nous servir contre les sens & contre la matiere de leur propre secours, afin de nous aider & de nous soutenir dans les actes spirituels du culte religieux. Si à ces raisons l'on ajoute que le commun du peuple qui compose la plus grande partie du genre humain, & dont tous les membres en particulier sont personnellement intéressés dans la *religion*, est par état, par emploi, par nature, plongé dans la matiere ; on n'a pas besoin d'autre argument, pour prouver qu'une *religion* mentale consistant en une philosophie divine qui résideroit dans l'esprit, n'est nullement propre à une créature telle que l'homme dans le poste qu'il occupe sur la terre.

Dieu en unissant la matiere à l'esprit, l'a associé à la *religion* & d'une maniere si admirable, que lorsque l'ame n'a pas la liberté de satisfaire son zele, en se servant de la parole, des mains, des prosternemens, elle se sent comme privée d'une partie du culte qu'elle vouloit rendre, & de celle même qui lui donneroit le plus de consolation ; mais si elle est libre, & que ce qu'elle éprouve au-dedans la touche vivement & la pénetre, alors ses regards vers le ciel, ses mains étendues, ses cantiques, ses prosternemens, ses adorations diversifiées en cent manieres, ses larmes que l'amour & la pénitence font également couler, soulagent son cœur en suppléant à son impuissance, & il semble que c'est moins l'ame qui associe le corps à sa piété & à sa *religion*, que ce n'est le corps même qui se hâte de venir à son secours & de suppléer à ce que l'esprit ne sauroit faire ; ensorte que dans la fonction non-seulement la plus spirituelle, mais aussi la plus divine, c'est le corps qui tient lieu de ministre public & de prêtre, comme dans le martyre, c'est le corps qui est le témoin visible & le défenseur de la vérité contre tout ce qui l'attaque.

Aussi voyons-nous que tous les peuples qui ont adoré quelque divinité, ont fixé leur culte à quelques démonstrations extérieures qu'on nomme *des cérémonies*. Dès que l'intérieur y est, il faut que l'extérieur s'exprime & se communique dans toute la société. Le genre humain jusqu'à Moïse, faisoit des

offrandes & des sacrifices. Moïse en a institué dans l'église judaïque : la chrétienne en a reçu de J. C. Jusqu'au tems de Moïse, c'est-à-dire pendant tout le tems de la loi de nature, les hommes n'avoient pour se gouverner que la raison naturelle & les traditions de leurs ancêtres. On n'avoit point encore érigé le temple au vrai Dieu, le culte alors n'avoit point de forme fixe & déterminée ; chacun choisissoit les cérémonies qu'il croyoit les plus significatives pour exprimer au-dehors sa *religion*. Enfin le culte fut fixé par Moïse, & tous ceux qui voulurent avoir part aux faveurs plus marquées que Dieu répandoit sur le peuple juif, étoient obligés de le révérer & de s'y soumettre. Sur les débris de cette *religion*, qui n'étoit que l'ombre & l'ébauche d'une *religion* plus parfaite, s'est élevée la *religion* Chrétienne, au culte de laquelle tout homme est obligé de se soumettre, parce que c'est la seule véritable, qu'elle a été marquée au sceau de la Divinité, & que la réunion de tous les peuples dans ce culte uniforme, est fondée sur l'œconomie des decrets de Dieu. *Voyez l'article de la* RELIGION CHRÉTIENNE.

RELIGION, se dit plus particulierement du systême particulier de créance & de culte qui a lieu dans tel ou tel pays, dans telle ou telle secte, dans tel ou tel tems, &c.

Dans ce sens, on dit la *religion romaine*, la *religion* réformée, la *religion* des Grecs, celle des Turcs, des sauvages d'Amérique, des Siamois, *&c.*

Ceux-ci, dit le ministre Claude, soutiennent que la diversité des *religions*, c'est-à-dire les différentes manieres d'honorer Dieu lui sont agréables, parce que toutes ont le même objet, toutes tendent à la même fin, quoique par des moyens différens.

Principe faux, si Dieu a déclaré qu'il rejettoit tel ou tel culte, comme insuffisant ou imparfait, & qu'il en adoptoit tel ou tel autre, comme plus pur & plus raisonnable ; si d'ailleurs il a établi dans le monde quelqu'autorité visible qui dût avec pleine puissance, régler la maniere & les cérémonies du culte qu'il a approuvé ; or c'est ce qu'il a fait par la révélation & par l'établissement de son Eglise.

C'est donc à tort, que le même ministre prétend que le sentiment de ces idolâtres est beaucoup plus équitable, que celui de ces zélateurs qui croyent qu'il n'y a que leur culte qui soit agréable à Dieu ; & l'on sent que par ces zélateurs, il a voulu désigner les Catholiques Car ceux-ci ne condamnent pas les autres cultes précisément par leurs propres lumieres, mais parce que Dieu les a rejettés, parce qu'ils ne sont pas conformes à celui qu'il a établi, & parce qu'enfin ils ne sont point autorisés par la puissance à qui il a confié l'interprétation de ses lois.

La *religion* d'une assez grande partie du monde, est celle dont on peut trouver une description exacte dans un des chœurs de la troade de Séneque, à la fin du second acte qui commence ainsi :

Verum est, an timidos fabula decipit ?
Umbras corporibus vivere conditis, &c.

C'est suivant Guy Patin, la *religion* des princes, des grands, des magistrats, & même de quelques médecins & philosophes, & il ajoute que le duc de Mayenne, chef de la ligue en France, avoit coutume de dire que les princes ne commençoient à avoir de la *religion*, qu'après avoir passé quarante ans, *cum numina nobis mors instans majora facit.* Patin, *lettres choisies.* Lettre 106. pensée fausse & démentie par l'expérience de tous les siecles.

RELIGION *des Grecs & des Romains*, (*Théologie payenne.*) c'est la même *religion* ; la greque est la mere, & la romaine est la fille. On se tromperoit si l'on regardoit Romulus comme le pere de la *religion* des Romains. Il l'avoit apportée d'Albe, & Albe l'avoit reçue des Grecs. Les critiques qui contestent la venue d'Enée en Italie, ne nient pas qu'avant même la guerre de Troie, les Arcadiens sous Oénotrus, les Palantiens sous Evandre, les Pélages, ne soient venus avec leurs dieux en Italie. Ainsi sans recourir à Enée, la *religion* greque se trouve à la naissance de Rome. Rémus & Romulus un peu avant que de poser la premiere pierre, célebrent les Lupercales selon la coutume d'Arcadie, & l'institution d'Evandre ; & lorsque la ville reçoit ses citoyens, Romulus commençant par le culte des dieux, consacre des temples, éleve des autels, établit des fêtes & des sacrifices, en prenant dans la *religion greque* tout ce qu'il y a de mieux.

Il y a plus, les monumens l'attesterent long-tems à Rome & dans les autres villes d'Italie, témoin un autel érigé à Evandre sur le mont Aventin ; un autre à Carmenta sa mere près du capitole ; des sacrifices à Saturne selon le rit grec ; le temple de Junon à Fateres, modelé sur celui d'Argos, & le culte qui se ressembloit. Ces monumens & tant d'autres, que Dénis d'Halicarnasse avoit vûs en partie, lui font dire que Rome étoit une ville greque.

On prétend communément, que Numa donna la *religion* à Rome ; c'est confondre les ornemens d'un édifice avec la construction. A peine la foule de particuliers qui se jetta dans cette capitale fut réduite en corps politique, que Romulus y ouvrit, si je puis parler ainsi, un asyle aux dieux comme aux hommes.

Il est vrai cependant que Numa donna de l'ordre & de l'étendue aux cérémonies, aux fêtes, aux sacrifices, & au mystere sacré. Sous le regne de ce prince, la *religion* prit une forme stable ; soit qu'appellé à la couronne par sa piété, il n'eût d'autre objet que l'honneur des dieux ; ou que prévenu des principes de Pythagore, il voulût donner à sa politique tous les dehors de la *religion* ; soit qu'élevé dans la doctrine des anciens Sabins, comme plus pure & plus austere, & non point dans celle de ce philosophe, que Tite-Live nous assure n'avoir paru que sous le regne de Servius Tullius, & encore aux extrémités de l'Italie, il crut pouvoir ne rien faire de plus avantageux pour l'établissement de l'empire romain, que d'y introduire les rits de son pays, & d'adoucir par les principes & les impressions de la *religion*, un peuple sauvage & belliqueux, qui ne connoissoit presque d'autres lois que celle de la supériorité, ni d'autres vertus que la valeur. Numa forma donc beaucoup d'établissemens utiles en ce genre ; mais ni lui, ni ses successeurs, ne toucherent point aux institutions de la *religion greque* fondée par Romulus.

La *religion romaine* étoit donc fille de la *religion greque.* On n'est pas surpris qu'une fille ressemble à sa mere, comme on ne l'est pas qu'elle en differe en quelque chose. Mais quelle fut la différence de l'une à l'autre ? qu'est-ce que les Romains ajouterent à la *religion greque ?* & qu'est-ce qu'ils en retrancherent ? C'est une recherche fort curieuse que je n'ai trouvé discutée que par M. l'abbé Coyer, dans une charmante dissertation dont nous allons donner le précis avec un peu d'étendue.

Ces additions & les retranchemens que les Romains firent à la *religion greque*, peuvent, dit-il, se présenter sous quatre faces : 1°. Rome en adoptant la *religion greque*, voulut des dieux plus respectables : 2°. des dogmes plus sensés : 3°. un merveilleux moins fanatique : 4°. un culte plus sage. Etablissons ces quatre points que M. l'abbé Coyer a si bien développés, & nous aurons le systême & la différence des deux *religions.*

Nous écartons d'abord de notre point de vue la *religion* des philosophes grecs ou romains ; quelques-uns nioient l'existence des dieux, les autres dou-

toient; les plus sages n'en adoroient qu'un. Tous les autres dieux n'étoient pour Platon, Séneque, & leurs semblables, que les attributs de la divinité. Toutes les fables qu'on en débitoit, tout le merveilleux dont on les chargeoit, tout le culte qu'on leur rendoit, les philosophes savoient ce qu'il falloit en penser. Mais le peuple, mais la *religion* publique prenoit les choses à la lettre; & c'est la *religion* publique qui fait ici notre objet. Or je dis 1°. que les Romains en adoptant la *religion greque*, voulurent des dieux plus respectables.

Quels furent les dieux de la Grece? c'est dans Homere; c'est dans Hésiode qu'il faut les chercher. Les Grecs n'avoient alors que des poëtes pour historiens & pour théologiens. Homere n'imagina pas les dieux, il les prit tels qu'il les trouva pour les mettre en action. L'Iliade en fut le théatre aussi-bien que l'Odyssée. Hésiode, si la théogonie est de lui, sans donner aux dieux autant d'action, en trace la généalogie d'un style simple & historique. Voilà les anciennes archives de la théogonie greque, & voici les dieux qu'elles nous montrent. Des dieux corporels, des dieux foibles, des dieux vicieux, & des dieux inutiles.

Romulus en adopta une partie pour Rome, mais en rejettant les fables qui les deshonoroient, la corporalité en étoit une. Les dieux d'Homere & d'Hésiode, sans excepter les douze grands dieux que la Grece portoit en pompe dans ses fêtes solemnelles, naquirent comme les hommes naissent: Apollon de Jupiter, Jupiter de Saturne, & Saturne avoit Cælus pour pere. Rome les adoroit sans demander comment ils avoient pris naissance. Elle ne connoissoit ni la fécondité des déesses, ni l'enfance, ni l'adolescence, ni la maturité des dieux; elle n'imaginoit pas ces piés argentés de Thétis, ces cheveux dorés d'Apollon, ces bras de Junon blancs comme la neige, ces beaux yeux de Vénus, ces festins, ce soleil dans l'Olympe. Les Grecs vouloient tout peindre; les Romains se contentoient d'entrevoir dans un nuage respectable. Cotta prouve fort bien contre l'épicurien Velleius, que les dieux ne peuvent avoir de figure sensible; & quand il disoit cela, il exposoit les sentimens de Rome dès sa naissance.

Romulus vantoit la puissance & la bonté des dieux, non leur figure ou leurs sensations; il ne souffroit pas qu'on leur attribuât rien qui ne fût conforme à l'excellence de leur être; Numa eut le même soin d'écarter de la nature divine toute idée de corps: Gardez-vous, dit-il, d'imaginer que les dieux puissent avoir la forme d'un homme ou d'une bête; ils sont invisibles, incorruptibles, & ne peuvent s'appercevoir que par l'esprit. Aussi pendant les 160 premieres années de Rome, on ne vit ni statues, ni images dans les temples; le *palladium* même n'étoit pas exposé aux regards publics.

La *religion greque*, après avoir mis les dieux dans des corps, poussa l'erreur encore plus loin; & de purs hommes elle en fit des dieux. Les Romains penserent-ils de même? est-il permis de hasarder des conjectures? S'ils l'avoient pensé n'auroient-ils pas divinisé Numa, Brutus, Camille & Scipion, ces hommes qui avoient tant ressemblé aux dieux? S'ils mirent au rang de leurs dieux Castor, Pollux, Esculape, Hercule, ces héros que la Grece avoit divinisés; ils se desabuserent, & ne regarderent plus ces héros que comme les amis des dieux.

Le Bacchus fils de Sémélé, que la Grece adoroit, n'étoit pas celui que les Romains avoient consacré, & qui n'avoit point de mere. Virgile nous montre dans l'élysée tous les héros de Rome; il n'en fait pas des dieux. Homere voit les choses autrement; l'ame d'Hercule ne s'y trouve pas, mais seulement son simulacre; car pour lui, il est assis à la table des dieux, il est devenu dieu. Les publicains de Rome lui auroient disputé sa divinité, comme ils la disputerent à Trophonius & à Amphiaraüs; ils ne sont pas dieux, dirent-ils, puisqu'ils ont été hommes; & nous leverons le tribut sur les terres qu'il vous a plû de leur consacrer comme à des dieux. Objectera-t-on l'apothéose des empereurs romains? Ce ne fut jamais qu'une basse flatterie que l'esclavage avoit introduite. Domitien dieu! & Caton seroit resté homme! Les Romains n'étoient pas si dupes. Ils vouloient des dieux de nature vraiment divine, des dieux dégagés de la matiere.

Ils les vouloient aussi sans foiblesse. Les Grecs disoient que Mars avoit gémi treize mois dans les fers d'Otus & d'Ephialte; que Vénus avoit été blessée par Diomede, Junon par Hercule; que Jupiter lui-même avoit tremblé sous la fureur des géans. La *religion romaine* ne citoit ni guerres ni blessures, ni chaînes ni esclavage pour les dieux. Aristophane à Rome n'auroit pas osé mettre sur la scene Mercure cherchant condition parmi les hommes, portier, cabaretier, homme d'affaires, intendant des jeux, pour se soustraire à la misere; il n'y auroit pas mis cette ambassade ridicule, où les dieux députent Hercule vers les oiseaux, pour un traité d'accommodement; la salle d'audience est une cuisine bien fournie, où l'ambassadeur demande à établir sa demeure.

Les Romains ne vouloient pas rire aux dépens de leurs dieux: si Plaute les fit rire dans son Amphitrion, c'étoit une fable étrangere qu'il leur présentoit, fable qu'on ne croyoit point à Rome, mais qu'Athènes adoptoit, lorsqu'Euripide & Archippus l'avoient traitée. Le Jupiter grec & le Jupiter romain, quoiqu'ils portassent le même nom, ne se ressembloient guere. Les dieux grecs étoient devenus pour Rome des dieux de théatre, parce que la crainte, l'espérance, les succès, les revers, les rendoient tout propres aux intrigues. Rome croyoit ses dieux au-dessus de la crainte, de la misere & de la foiblesse, suivant la doctrine de Numa. Elle ne connoissoit que des dieux forts.

Mais si elle rejettoit les dieux foibles, à plus forte raison les dieux vicieux. On n'entendoit pas dire à Rome comme dans la Grece, que Cælus eût été mutilé par ses enfans, que Saturne dévoroit les siens dans la crainte d'être détrôné, que Jupiter tenoit son pere enfermé dans le tartare. Ce Jupiter grec, comme le plus grand des dieux, étoit aussi le plus vicieux; il s'étoit transformé en cygne, en taureau, en pluie d'or, pour séduire des femmes mortelles. Parmi les autres divinités, pas une qui ne se fût signalée par la licence, la jalousie, le parjure, la cruauté, la violence.

Si Homere, si Hésiode, eussent chanté à Rome les forfaits des dieux, en admirant leur génie, on les auroit peut-être lapidés. Pythagore, sous le regne de Servius Tullius, crioit à toute l'Italie, qu'il les avoit vû tourmentés dans les enfers, pour toutes les faussetés qu'ils avoient mises sur le compte des dieux. On prenoit alors la *religion* bien sérieusement à Rome. Les esprits étoient simples, les mœurs étoient pures; on se souvenoit des institutions de Romulus, qui avoit accoutumé les citoyens à bien penser, à bien parler des immortels, à ne leur prêter aucune inclination indigne d'eux. On n'avoit pas oublié les maximes de Numa, dont la premiere étoit le respect pour les dieux. On refuse le respect à ce qu'on méprise.

On seroit tenté de croire qu'on cessa de bien penser des dieux, lorsque les lettres ayant passé en Italie, les poëtes mirent en œuvre la théologie greque. Elle n'étoit pour eux & pour les Romains, qu'un tissu de fables pour orner la Poésie. Ovide n'en imposa à personne par ses métamorphoses. Horace & Virgile en habillant les dieux à la greque, ne détruisirent pas

les anciennes traditions. La théologie romaine subsistoit dans son entier. Denys d'Halicarnasse, qui étoit témoin du fait, dit qu'il la préféroit à la théologie greque, parce que celle-ci répandoit parmi le peuple le mépris des dieux, & l'imitation des crimes dont ils étoient coupables. Rome vouloit des dieux sages.

Elle se fit des dieux aussi-bien que la Grece, mais des dieux utiles. Palès fut invoquée pour les troupeaux, Vertume & Pomone pour les fruits, les dieux Lares pour les maisons, le dieu Terme pour les bornes des processions. L'Hébé greque devint la déesse tutélaire de la jeunesse. Si les dieux nuptiaux dans les mariages, les Nixii dans les accouchemens, la déesse Horta dans les actions honnêtes, Strenna dans les actions de force; si ces divinités, & tant d'autres inconnues aux Grecs, partagerent l'encens des Romains, ce fut à titre d'utilité. Il semble que dès les premiers tems, les Romains se conduisirent par cette maxime de Cicéron, qu'il est de la nature des dieux de faire du bien aux hommes.

C'est sur ce principe, qu'ils diviniserent la concorde, la paix, le salut, la liberté. Les vertus ne furent pas oubliées, la prudence, la piété, le courage, la foi, autant d'êtres moraux qui furent personnifiés, autant de temples; & Cicéron trouve cela fort bien, parce qu'il faut, dit-il, que les hommes regardent les vertus comme des divinités qui habitent dans leurs ames. Les Grecs furent plus sobres dans cet ordre de divinités. Pausanias ne fait mention que d'un temple qu'ils éleverent à la miséricorde.

Mais on est peut-être surpris de voir les Romains sacrifier à la Peur, à la Fievre, à la Tempête, & aux dieux des enfers; ils ne s'écartoient pourtant pas de leur systême. Ils invoquoient ces divinités nuisibles pour les empêcher de nuire. On ne finiroit pas si on vouloit faire le dénombrement de tous les dieux que Rome associa aux dieux de la Grece; jamais aucune ville greque ou barbare n'en eut tant. La Quartille de Pétrone s'en plaignoit en disant, qu'on y trouvoit plus facilement un dieu qu'un homme. La capitale du monde se regardoit comme le sanctuaire de tous les dieux. Mais malgré ce polythéisme si excessif, on lui doit cette justice, qu'elle écarta de la nature divine l'inutilité, le vice, la foiblesse, la corporalité. Des dieux utiles, des dieux sages, des dieux forts; des dieux dégagés de la matiere, furent des dieux plus respectables. Rome ne s'en tint pas là: les dogmes qu'elle adopta furent plus sensés. C'est ce que nous allons prouver.

Dans toute *religion*, les dogmes vraiment intéressans sont ceux qui tiennent aux mœurs, au bonheur ou au malheur. L'homme est libre sous l'action des dieux? Sera-t-il heureux en quittant cette terre, & s'il est malheureux, le sera-t-il éternellement? Voilà les questions qu'ont agité les hommes dans tous les tems, & qui les inquiéteront toujours, s'ils n'ont recours à la vraie *religion*.

Les Grecs étoient fatalistes, fatalistes de la plus mavaise espece; car selon eux; les dieux enchaînoient les événemens: ce n'est pas tout, ils poussoient les hommes au crime: écoutons Homere; il a beau nous dire au commencement de l'Odyssée que les amis d'Ulysse doivent leur perte à leur propre folie, on lit cent autres endroits où le fatalisme se déclare ouvertement. C'est Vénus qui allume dans le cœur de Pâris & d'Hercule ce feu criminel qui fait tant de ravages; le bon Priam console Hélene en imputant tout aux dieux. Ce sont des dieux ennemis qui sement la haine & la discorde entre Achille & Agamemnon, le sage Nestor n'en doute pas. C'est Minerve, qui de concert avec Junon, dirige la fleche perfide de Pandarus, pour rompre une treve solemnellement jurée. C'est Jupiter, qui après la prise de Troie, conduit la hache de Clytemnestre sur la tête d'Agamemnon. On ne sauroit tout dire.

Qu'on ouvre le poëme des Romains, Virgile ne met pas sur le compte des dieux, le crime de Pâris. Hélene aux yeux d'Enée n'est qu'une femme coupable qui mérite la mort. Les femmes criminelles que le héros troyen contemple dans le tartare, l'impie Salmônée, l'audacieux Tytie, l'insolent Ixion, le cruel Tantale, n'ont rien à reprocher aux dieux. Rhadamante les obligea eux-mêmes à confesser leurs forfaits. Ce n'étoit pas là le langage de Phedre, d'Astrée, d'Oreste, d'Œdipe, sur le théatre d'Athènes. On n'y entendoit qu'emportement contre les dieux auteurs des crimes. Si la scene romaine a copié ces blasphêmes, il ne faut pas les prendre pour les sentimens de Rome. Séneque & les autres tragiques faisoient précisément ce que nous faisons aujourd'hui. Phédre, Œdipe se plaignent aussi des dieux sur notre théatre; & nous ne sommes pas fatalistes, mais ceux qui nous ont donné le ton, & aux Romains avant nous; les Grecs parloient le langage de leur *religion*.

La *religion romaine* proposoit en tout l'intervention des dieux, mais en tout ce qui étoit bon & honnête. Les dieux ne forçoient pas le lâche à être brave, & encore moins le brave à être lâche; c'est le précis de la harangue de Posthumius, sur le point de livrer bataille aux Tarquins: les dieux, dit-il, nous doivent leurs secours, parce que nous combattons pour la justice; mais sachez qu'ils ne tendent la main qu'à ceux qui combattent vaillamment, & jamais aux lâches.

Le dogme de la fatalité ne passa d'Athènes à Rome qu'au tems de Scipion l'africain, Panætius l'apporta de l'école stoïcienne; mais ce ne fut qu'une opinion philosophique adoptée par les uns, combattue par les autres, sur-tout par Cicéron dans son livre *de fato*. La *religion* ne l'enseigna point; & ceux qui l'embrasserent ne s'en servirent jamais pour enchaîner la volonté de l'homme. Epictete assurément ne croyoit pas que des dieux eussent forcé Néron à faire éventrer sa mere.

Il est étonnant que la *religion grecque* ayant attribué aux dieux la méchanceté des hommes, ait creusé le tartare pour y punir des vicieux sans crime. Il l'est peut-être encore plus, qu'elle les ait condamnés à des tourmens éternels. Tantale mourra toujours de soif au milieu des eaux: Sisyphe roulera éternellement son rocher; jamais les vautours n'abandonneront les entrailles de Tytie. Ces profonds & ténébreux abîmes, ces cavernes affreuses de fer & d'airain, dont Jupiter menace les dieux mêmes, ne rendent pas leurs victimes. L'enfer des Romains laisse échapper les siennes: il ne retient que les scélérats du premier ordre, un Salmonée, un Ixion, qui se sont abandonnés à des crimes énormes; lorsqu'Enée y descend, il en apprend les secrets. Toutes les ames, lui dit Anchise, ont contracté des souillures par leur commerce avec la matiere, il faut les purifier; les unes suspendues au grand air sont le jouet des vents; les autres plongées dans un lac, expient leurs fautes par l'eau; celles-là par le feu; ensuite on nous envoye dans l'élisée. Il en est qui retournent sur la terre en prenant d'autres corps: Enée qui ne connoît que les dogmes grecs, s'écrie: ô, mon pere, est-il possible que des ames sortent d'ici pour revoir le jour? Voyez, reprend Anchise, ce guerrier dont le casque est orné d'une double aigrette; c'est Romulus. Voilà Numa, contemplez Brutus, Camille, Scipion, tous ces héros paroîtront effectivement à la lumiere, pour porter la gloire de notre nom & celle de Rome aux extrémités de la terre.

L'élisée des Grecs étoit encore plus mal imaginé que le tartare: toutes les ames qui viennent aux yeux d'Ulysse, la sage Anticlée, la belle Tyro, la vertueuse Antiope, l'incomparable Alcmene, toutes ont une contenance triste, toutes pleurent. Le brave Antiloque, le divin Ajax, le grand Agamemnon,

poussent autant de soupirs qu'ils prononcent de paroles; Achille lui-même répand des larmes; Ulysse en est surpris: Quoi, vous le plus excellent des Grecs! vous que nous regardions comme égal aux dieux! n'avez-vous pas un grand empire? n'êtes-vous pas heureux? Que répond-il? J'aimerois mieux labourer la terre, & servir le plus pauvre des vivans, que de commander aux morts. Quel séjour pour la félicité! quel élisée! qu'il est différent de ce lieu délicieux, où le héros troyen trouve son pere Anchise, & tous ceux qui ont aimé la vertu, ces jardins agréables, ces vallons verdoyans, ces bosquets enchantés, cet air toujours pur, ce ciel toujours serain, où l'on voit luire un autre soleil, & d'autres astres! C'est ainsi que les Romains en corrigeant les dogmes grecs, les rendirent plus sensés.

C'est ainsi encore que le merveilleux qu'ils réformerent, fut moins fanatique: ce goût de réforme n'a rien de singulier dans une religion qui s'établit sur une autre. Toute *religion* a son merveilleux: celui de la Grece se montroit dans les songes, les oracles, les augures, & les prodiges. Rome connut peu ces songes mystérieux qui descendoient du trône de Jupiter pour éclairer les mortels; Romulus n'eût pas comme Agamemnon livré un combat sur la foi d'un songe; on n'auroit pas compté à Rome sur la mort du tyran de Phérès, parce qu'Eudème l'avoit rêvé; & le sénat n'auroit pas fait ce que fit l'Aréopage, lorsque Sophocle vint dire qu'il avoit vu en songe le voleur qui avoit enlevé la coupe d'or dans le temple d'Hercule; l'accusé fut arrêté sur-le-champ, & appliqué à la question. Dans la Grece on se préparoit aux songes par des prieres & des sacrifices; après quoi on s'endormoit sur les peaux des victimes pour les recevoir. C'est de-là que le temple de Podalirius tira sa célebérité, aussi-bien que celui d'Amphiaraüs, ce grand interprete des songes, à qui on déféra les honneurs divins.

Ces temples, ces victimes, ces ministres pour les songes, marquoient un point de *religion* bien décidé. Rome n'avoit pour eux aucun appareil de *religion*: ce bois sacré dont parle Virgile, où le roi Latinus alla rêver mystérieusement, en se couchant à côté du prêtre, n'avoit plus de réputation lorsque Rome fut bâtie. Si quelques songes y firent du bruit, & produisirent des événemens, on n'avoit pas été les chercher dans les temples; ils étoient venus d'eux-mêmes, accompagnés de quelque circonstance frappante, sans quoi on n'en auroit pas tenu compte. Ce cultivateur qui se fit apporter mourant au sénat, en annonçant de la part de Jupiter qu'il falloit recommencer les jeux, n'auroit remporté que du mépris, s'il n'eût recouvré subitement la santé, en racontant sa vision. En un mot, les Romains ne donnoient dans les songes que comme toute autre nation qui s'en affecteroit peu, qui ne les nieroit pas absolument, mais qui ne croiroit que rarement, & toujours avec crainte de tomber dans le faux; au lieu que les Grecs en faisoient un merveilleux essentiel à leur *religion*, un ressort à leur gouvernement. Ceux qui gouvernoient Sparte, couchoient dans le temple de Pasiphaé, pour être éclairés par les songes.

Le fanatisme des oracles fut encore plus grand dans la Grece; les payens ont reconnu dans les oracles la voix des dieux; plusieurs chrétiens l'œuvre du démon; les Philosophes & les politiques n'y ont vu que des fourberies des prêtres, ou tout au plus des vapeurs de la terre, qui agitoient une prêtresse sur son trépié, sans qu'elle en fût plus savante sur l'avenir. Quoi qu'il en soit, Claros, Delphes, Dodone, & tant d'autres temples à oracles, tournoient toutes les têtes de la Grece. Peuples, magistrats, généraux d'armée, rois, tous y cherchoient leur sort, & celui de l'état. Ce fanatisme fut très-petit à Rome; la *religion* avoit presque sa consistence dès le tems de Numa: on ne lit rien dans ses institutions qui regarde les oracles. Le premier romain qui les consulta, fut Tarquin le superbe, en envoyant ses deux fils à Delphes, pour apprendre la cause & le remede d'une maladie terrible qui enlevoit la jeunesse. Voilà bien du tems écoulé depuis Romulus sans la *religion* des oracles: il s'en établit enfin quelques-unes en Italie; mais leur fortune ne fut pas grande. On n'avoit pas ces colombes fatidiques, ces chênes parlans, ces bassins d'airain qui avoient aussi leur langage; ni cette Pythie qu'un Dieu possédoit, ni ces antres mystérieux où l'on éprouvoit des entraînemens subits, des ravissemens, des communications avec le ciel. Disons mieux, on n'avoit pas les têtes grecques; tant de fanatisme & d'enthousiasme n'étoit pas fait pour les imaginations romaines, qui étoient plus froides. Ce n'est pas qu'on ne se tournât quelquefois du côté des oracles. Auguste alla interroger celui de Delphes, & Germanicus celui de Claros: mais des oracles éloignés, & si rarement consultés, ne pouvoient guere établir leur crédit à Rome, & s'incorporer à la *religion*.

Je dis plus: le peu de succès des oracles du pays, avoient apparemment décrédité les autres: l'histoire les nomme, & se tait sur leur mérite; ce silence ne marque pas une grande vogue. Ils étoient d'ailleurs en petit nombre; celui de Pise, celui du Vatican, celui de Padoue; c'est presque les avoir tous cités. On ne s'en feroit pas tenu à si peu, si on y avoit eu beaucoup de foi. La Grece en comptoit plus de cent, & tous en grande réputation; ils gouvernoient: s'ils gagnerent quelques particuliers à Rome, ils ne gouvernerent jamais Rome: ce n'étoit pas-là sa folie; elle la mettoit dans les divinations étrusques, & dans les livres sybillins.

Les divinations étrusques comprenoient les augures & les aruspices. Le collége des augures institué par Romulus, confirmé par Numa, fut révéré par les consuls qui succéderent aux rois; l'augurat étoit donc un établissement en regle, une dignité, un pouvoir, qu'on ne pouvoit pas exercer sans être avoué de l'état; au lieu que dans la Grece, un fanatique, un charlatan, s'érigeoit de lui-même en augure. A Rome on se formoit à la divination: ce fameux augure qui prouva sa science à Tarquin l'ancien, en coupant une pierre avec un rasoir; Attius Navius s'étoit endoctriné sous un maître étrusque, le plus habile qui fût alors; & dans la suite le sénat envoya des éleves en Etrurie comme à la source, éleves tirés des premieres familles. La Grece n'avoit point d'école de divination; elle n'en avoit pas besoin, parce que l'esprit d'Apollon souffloit où il vouloit. Hélénus qui avoit toute autre chose à faire (il étoit fils d'un grand roi), s'en trouve tout-à-coup possédé; le voilà augure.

A Rome, l'augurat n'étoit destiné qu'aux hommes, parce qu'il demandoit du travail, & une étude suivie: dans la Grece où l'inspiration faisoit tout, les femmes y étoient aussi propres que les hommes, & peut-être encore plus. Le nom de Cassandre est célebre; & Cicéron demande, pourquoi cette princesse en fureur découvre l'avenir, tandis que Priam son pere, dans la tranquillité de sa raison, n'y voit rien. La divination des Grecs étoit donc une fureur divine, & celle des Romains une science froide, qui avoit ses regles & ses principes. La fausseté étoit sans doute égale de part & d'autre: mais je demande de quel côté le fanatisme se montroit le plus. Il y a bien de l'apparence que l'enthousiasme augural des Grecs, n'auroit pas mieux réussi à Rome, que les oracles; il falloit aux Romains, nation solide & sérieuse, un air de sagesse jusques dans leur folie.

Le fanatisme éclatoit encore plus dans les prodi-

ges imaginaires que la Grece citoit, que dans ceux de Rome. Toute *religion* a ses prodiges : les peres ont toujours vu ; les enfans ne voyent rien ; mais ils sont persuadés comme s'ils avoient vu. Les premiers Grecs avoient vu les dieux voyager, habiter parmi eux. Tantale les avoit conviés à sa table : quantité de beautés greques les avoient reçus dans leur lit. Laomédon s'étoit servi une année entiere de Neptune & d'Apollon pour bâtir les murs de Troie. Toute la Grece sous le regne d'Erecthée, avoit pu voir Cérès cherchant sa fille Proserpine, & enseignant aux hommes l'agriculture. Jamais les Romains n'avoient eu les yeux si perçans ; ils disoient que les dieux résidoient toujours dans l'olympe, & que de-là, ils gouvernoient le monde sans se faire voir : espérons-nous, dit Cicéron, de rencontrer les dieux dans les rues, dans les places publiques, dans nos maisons ? S'ils ne se montrent pas, ils répandent partout leur puissance. Les pontifes n'avoient écrit qu'un petit nombre d'apparitions momentanées, comme celle qui étonna Posthumius dans le combat où il défit les Tarquins ; cette autre qui frappa Vatinnius dans la voie salarienne, & celle de Sagra dans le combat des Locriens. Ceux qui les croyoient, les jugeoient très-rares ; au lieu que la Grece étoit semée de monumens qui attestoient le commerce fréquent, long, & visible des immortels avec les hommes.

Les yeux d'une nation voyent beaucoup moins quand les imaginations ne s'échauffent pas : celles des Grecs s'enflammerent encore sur les merveilles que les dieux opererent par les héros. Deucalion après un déluge jetta des pierres derriere lui ; & ces pierres se rechangerent en hommes pour repeupler la Grece. Hercule sépara deux montagnes, pour ouvrir un passage à l'Océan. Cadmus tua un dragon dont les dents semées dans la terre, produisirent une moisson de soldats. Atlas avoit soutenu le ciel ; un peuple impie fut changé en grenouilles, un autre en rocher.

Les fastes de la *religion romaine*, au lieu de ces sublimes extravagances, nous présentent des voix formées dans les airs, des colonnes de feu qui s'arrêtent sur des légions, des fleuves qui remontent à leur source, des simulacres qui suent, d'autres qui parlent, des spectres ambulans, des pluies de lait de pierres, & de sang ; c'est ainsi que les dieux annonçoient aux Romains leur protection ou leur colere. Ces prodiges quoiqu'attestés par les histoires, confirmés par les traditions, consacrés par les monumens, enseignés par les pontifes, sont sans doute aussi faux que les monstrueuses rêveries des Grecs ; mais il ne falloit pas tant de fanatisme pour les croire. Concluons qu'en tout, le merveilleux de la *religion romaine* fut moins fanatique. Il reste une derniere chose à prouver.

Son culte fut plus sage : il consistoit comme dans la Grece en fêtes, en jeux, & en sacrifices. Les fêtes grecques portoient une empreinte d'extravagance qui ne convenoit pas à la sagesse romaine : ce n'étoit pas seulement dans les sombres retraites des oracles ; c'étoit au grand jour, au milieu des processions publiques, qu'on voit des enthousiastes dont le regard farouche, les yeux étincelans, le visage enflammé, les cheveux hérissés, la bouche écumante, passoient pour des preuves certaines de l'esprit divin qui les agitoit ; & ce dieu ne manquoit pas de parler par leur bouche. On y voyoit de fameux corybantes, qui au bruit des tambours & des tymbales, dansant, tournant rapidement sur eux-mêmes, se faisoient de cruelles plaies pour honorer la mere des dieux. On y entendoit des gémissemens, des lamentations, des cris lugubres ; c'étoient des femmes désolées qui pleuroient l'enlevement de Proserpine, ou la mort d'Adonis.

La licence l'emportoit encore sur l'extravagance : qu'on se représente des hommes couverts de peaux de bêtes, un thyrse à la main, couronnés de pampres, échauffés par le vin, courant jour & nuit les villes, les montagnes & les forêts, avec des femmes déguisées de même, & encore plus forcenées : mille voix qui appelloient Bacchus, qu'on vouloit rendre propice par la débauche & la corruption. Croira-t-on qu'au milieu de cette pompe impure, on exposoit à la vénération publique des objets qu'on ne sauroit trop voiler ; ces phalles monstrueux, qu'ailleurs le libertinage n'auroit pas regardé sans rougir ? Et Vénus, comment l'honoroit-on ? Amathonte, Cythere, Paphos, Gnide, Idalie, noms célebres par l'obscénité : c'est-là que les filles & les femmes mariées se prostituoient publiquement à la face des autels : celle qui eût conservé un reste de pudeur, auroit mal honoré la déesse.

On célébroit à Rome les mêmes fêtes ; mais Denys d'Halycarnasse qui avoit vu les unes & les autres, nous assure que dans les fêtes romaines, quoique les mœurs fussent déja corrompues, il n'y avoit ni lamentations de femmes, ni enthousiasme, ni fureurs corybantiques, ni prostitutions, ni bacchanales. Ces bacchanales s'étoient pourtant glissées à Rome sous le voile du secret & de la nuit : mais le sénat les bannit de la ville, & de toute l'Italie. Le discours du conseil dans l'assemblée du peuple est remarquable : « Vos peres vous ont appris, dit-il, à prier, à honorer des dieux sages, non des dieux qui ensorcelent les esprits par des superstitions étrangeres & abominables ; non des dieux qui avec le fouet des furies poussent leurs adorateurs à toutes sortes d'excès ». On vouloit que le culte portât un caractere de décence & d'honnêteté, contre la coutume des Grecs & des Barbares.

S'il falloit se relâcher en faveur des étrangers, on le faisoit avec précaution ; on leur permettoit d'honorer Cybèle avec les cérémonies phrygiennes ; mais il étoit défendu aux Romains de s'y mêler : & lorsque Rome célébroit cette fête, elle en écartoit toutes les indécences & les vaines superstitions.

Elle reprouvoit également ces assemblées clandestines, ces veilles nocturnes des deux sexes si usitées dans les temples de la Grece. Si elle autorisa les mysteres secrets de la bonne déesse, les matrones qui les célébroient n'y souffroient les regards d'aucun homme. L'attentat de Clodius fit horreur. Ces mysteres si anciens, dit Ciceron, qui se célebrent par des mains pures pour la prospérité du peuple romain, ces mysteres consacrés à une déesse dont les hommes ne doivent pas même savoir le nom, ces mysteres enfin dont l'impudence la plus outrée n'osa jamais approcher, Clodius les a violés par sa présence. S'ils devinrent suspects dans la suite, ils ne l'étoient pas alors & encore moins dans leur institution. De tout cela il résulte que les fêtes romaines étoient plus sages que les fêtes grecques.

Les jeux entroient dans les fêtes, ils tenoient à la *religion* ; tels furent dans la Grece les jeux olympiques, les pithiques, les isthmiques, les néméens ; & à Rome les capitolins, les megalenses, les apollinaires, & nombre d'autres tous dédiés à quelque divinité : ce n'étoit donc pas des jeux de pur amusement. La lutte, le pugilat, le pancrace, la course à pié, tout cela se faisoit pour honorer les dieux, & pour le salut du peuple. Ce fut une partie du culte ; mais il paroît que les Grecs les profanerent beaucoup plus que les Romains. Leurs athletes combattirent & coururent nuds jusqu'à la quinzieme olympiade. Pausanias nous dit que la prêtresse de Cerès avoit une

place honorable aux grands jeux, & que l'entrée n'en étoit pas même interdite aux vierges. Quelle apparence en effet qu'on eût voulu exclure la moitié d'une nation de jeux publics approuvés par les dieux? Ce que la *religion* consacre est ordinairement commun à tous, & paroît toujours bien.

La pudeur réforma chez les Romains les lupercales, qu'on célébroit en l'honneur du dieu Pan. Evandre les avoit apportées de la Grece avec toute leur indécence: des bergers nuds couroient lascivement çà & là, en frappant les spectateurs de leurs fouets. Romulus habilla ses luperques; les peaux des victimes immolées leur formoient des ceintures. Enfin le peuple romain paroît n'avoir franchi les bornes de la pudeur que dans les jeux floraux: encore en montra-t-il un reste lorsque, sous les yeux de Caton, il n'osa pas demander la nudité des mimes, & Caton se retira pour ne pas troubler la fête.

Les sacrifices faisoient la partie la plus essentielle du culte religieux des Grecs & des Romains. Ce ne fut pas une chose indifférente lorsque les hommes s'aviserent d'égorger des animaux pour honorer la divinité, au-lieu d'offrir simplement les fruits de la terre. Le sang des taureaux fit penser à plus d'un peuple que le sang des hommes seroit encore plus agréable aux dieux. Si cette idée n'avoit saisi que des barbares, nous en serions moins surpris; les Grecs, dont les mœurs étoient si douces, s'y laisserent entraîner. Calchas, si nous en croyons Eschyle, Sophocle & Lucrece, sacrifia Iphigenie en Aulide. Homere n'en convient pas, puisque qu'Agamemnon l'offre en mariage à Achille dix ans après. Mais la coutume impie perça à-travers cette différence de sentimens; & l'histoire nous fournit d'ailleurs des faits qui ne sont pas douteux. Lycaon, roi d'Arcadie, immola un enfant à Jupiter Lycien, & lui en offrit le sang. Le nom de Calliroë est connu: le bras étoit levé, elle expiroit, si l'amoureux sacrificateur, en s'appliquant l'oracle, ne se fût immolé pour elle. Aristodeme enfonça lui-même le couteau sacré dans le cœur de sa fille, pour sauver Messene. Et ce n'est point là de ces fureurs passageres que les siecles ne montrent que rarement. L'Achaïe voyoit couler tous les ans le sang d'un jeune garçon & d'une vierge, pour expier le crime de Menalippus & de Cometho, qui avoient violé le temple de Diane par leurs amours.

Je sais que Lycurgue & d'autres législateurs abolirent ces sacrifices barbares. Rome n'eut pas la peine de les proscrire, elle n'en offrit jamais. Dire que les Grecs étoient encore bien nouveaux & peu policés lorsqu'ils donnerent dans ces excès de *religion*, ce n'est pas les justifier: quoi de plus dur & de plus féroce que les Romains sous Romulus? cependant aucune victime humaine ne souilla leurs autels, & la suite de leur histoire n'en fournit point d'exemple: au contraire ils en marquerent une horreur bien décidée, lorsque dans un traité de paix ils exigerent des Carthaginois qu'ils ne sacrifieroient plus leurs enfans à Saturne, selon la coutume qu'ils en avoient reçue des Phéniciens leurs ancêtres.

Néanmoins Lactance & Prudence au iv. siecle, viennent nous dire qu'ils ont vu de ces détestables sacrifices dans l'empire romain. Si c'eût été là une continuation des anciens, Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, cet auteur fidele & curieux, qui nous a fait connoître à fond les Romains, enfin tous les autres historiens nous en auroient montré quelque vestige. Mais quand il y auroit eu de ces horribles sacrifices au iv. siecle, il ne seroit pas étonnant que dans une *religion* qui périssoit avec Rome, on eût introduit des pratiques monstrueuses.

Assurément les dévouemens religieux qui se faisoient pour la patrie, ne sont pas du nombre des sacrifices qu'on peut reprocher aux Romains. Un guerrier animé d'un pareil motif, un consul même, après certaines cérémonies, des prieres & des imprécations contre l'ennemi, se jettoit, tête baissée, dans le fort de la mêlée; & s'il n'y succomboit pas, c'étoit un malheur qu'il falloit expier. Ainsi périrent trois Décius, tous trois consuls; ce furent-là des sacrifices volontaires que Rome admiroit, & néanmoins qu'elle n'ordonnoit pas. Si elle enterra quatre ou cinq vestales vivantes dans le cours de sept ou huit siecles, c'étoient des coupables qu'on punissoit, suivant les lois rigoureuses, pour avoir violé leurs engagemens religieux. Rome pensa toujours que le sang des brebis, des boucs & des taureaux suffisoit aux dieux, & que celui des Romains ne devoit se verser que sur un champ de bataille, ou pour venger les lois.

C'est ainsi que Rome, en adoptant la *religion grecque*, en réforma le culte, le merveilleux, les dogmes & les dieux-mêmes. (*D. J.*)

RELIGION CHRÉTIENNE, *voyez* CHRISTIANISME.

J'ajoute seulement que la *religion* est le lien qui attache l'homme à Dieu, & à l'observation de ses lois, par les sentimens de respect, de soumission & de crainte qu'excitent dans notre esprit les perfections de l'Etre suprème, & la dépendance où nous sommes de lui, comme de notre créateur tout sage & tout bon. La *religion chrétienne* a en particulier pour objet la félicité d'une autre vie, & fait notre bonheur dans celle-ci. Elle donne à la vertu les plus douces espérances, au vice impénitent de justes allarmes, & au vrai repentir les plus puissantes consolations; mais elle tâche sur-tout d'inspirer aux hommes de l'amour, de la douceur, & de la pitié pour les hommes. (*D. J.*)

RELIGION, (*Théolog*) s'applique aussi à un ordre militaire composé de chevaliers qui vivent sous quelque regle certaine. *Voyez* CHEVALIER, MILITAIRE & ORDRE.

On dit en ce sens la *religion* de Malte; les galeres & les vaisseaux, l'étendard de la *religion*, pour l'ordre de Malte; les galeres, les vaisseaux, l'étendard de l'ordre de Malte. *Voyez* MALTE.

RELIGION se prend aussi quelquefois pour *couvent* ou pour *ordre monastique*. Ainsi l'on dit, il y a des *religions* d'hommes, c'est-à-dire des *moines*: des *religions* de femmes, c'est-à-dire des *couvens de religieuses*. Il s'établit tous les jours de nouvelles *religions*, c'est-à-dire qu'on institue de nouveaux ordres, ou qu'on bâtit de nouveaux monasteres. Entrer en *religion*, c'est faire profession dans un couvent. On dit d'un religieux qu'il est mort à l'age de 70 ans, après 50 ans de *religion*, c'est-à-dire 50 ans après son entrée dans le cloitre. *Voyez* MOINE, MONASTERE, RELIGIEUX, CLOITRE.

Le mot de *religion* pris d'une maniere absolue, dénote en France la *religion prétendue réformée*. C'est en ce sens qu'on dit: Tanneguy, le Fevre & d'Ablancourt étoient de la *religion*; M. Pellisson & M. Dacier avoient été de la *religion*. *Voyez* CALVINISTE, HUGUENOT.

RELIGIONNAIRE, s. m. (*Gram.*) qui professe la religion réformée. *Voyez l'article* PROTESTANT.

RELIMER, v. act. (*Gram.*) limer pour la seconde fois. *Voyez* les *articles* LIME & LIMER. Il se dit au simple & au figuré. Il faut *relimer* cette piece de fer; il faut *relimer* le style de ce discours.

RELIQUA, (*Jurisprud.*) terme latin qui a été adopté dans le langage du palais, pour exprimer ce qui

qui reste dû par la cloture & arrêté d'un compte, toute déduction faite de la dépense & des reprises.

Suivant l'*article 1. du titre 29.* de l'ordonnance de 1667 de la reddition des comptes, tous tuteurs, protuteurs, curateurs, fermiers judiciaires, sequestres, gardiens, & autres qui ont administré le bien d'autrui, sont réputés comptables, encore que leur compte soit clos & arrêté, jusqu'à ce qu'ils aient payé le *reliqua*, s'il en est dû, & remis toutes les pieces justificatives, *Voyez* ADMINISTRATEUR, COMPTE, COMMUNAUTÉ, CURATELLE, TUTELLE. (*A*)

RELIQUAIRE, s. m. (*Hist. ecclés.*) vase d'or d'argent ou d'autre matiere propre & ornée, dans lequel on garde les reliques des saints. *Voyez* CHASSE & RELIQUES.

RELIQUAT DE COMPTE, (*Comm.*) c'est ce qui est dû par un comptable, après que son compte est arrêté. *Voyez* COMPTE.

RELIQUATAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui se trouve redevable d'un reliquat de compte. *V. ci-devant* RELIQUAT.

RELIQUE, s. f. (*Hist. ecclés. & prof.*) ce mot tiré du latin *reliquiæ*, indique que c'est ce qui nous reste d'un saint; os, cendres, vêtemens, & qu'on garde respectueusement pour honorer sa mémoire; cependant si l'on faisoit la revision des *reliques* avec une exactitude un peu rigoureuse, dit un savant bénédictin, il se trouveroit qu'on a proposé à la piété des fideles un grand nombre de fausses *reliques* à révérer, & qu'on a consacré des ossemens, qui loin d'être d'un bienheureux, n'étoient peut-être pas même d'un chrétien.

On pensa, dans le iv. siecle, d'avoir des *reliques* des martyrs, sous les autels dans toutes les églises. On imagina bien-tôt cette pratique comme si essentielle, que S. Ambroise, malgré les instances du peuple, ne voulut pas consacrer une église, parce, disoit-il, qu'il n'y avoit point de *reliques*. Une opinion si ridicule prit néanmoins tant de faveur, que le concile de Constantinople *in Trullo*, ordonna de démolir tous les autels sous lesquels il ne se trouveroit point de *reliques*.

L'origine de cette coutume, c'est que les fideles s'assembloient souvent dans les cimetieres où reposoient les corps des martyrs; le jour anniversaire de leur mort, on y faisoit le service divin, on y célébroit l'Eucharistie. L'opinion de l'intercession des saints, les miracles attribués à leurs *reliques*, favoriserent les translations de leurs corps dans les temples; enfin le passage figuré de l'Apocalypse, *ch. vj. v. 9.* « Je vis sous les autels les ames de ceux qui avoient » été tués pour la parole de Dieu », autorisa l'usage d'avoir toujours des *reliques* sous l'autel. Scaliger a prouvé tous ces faits dans son ouvrage sur la chronique d'Eusebe.

Avant que d'aller plus loin, considérons un moment l'importance qu'il y a d'arrêter de bonne heure des pratiques humaines qui se rapportent à la religion, quelqu'innocentes qu'elles paroissent dans leur source. Les *reliques* sont venues d'une coutume qui pouvoit avoir son bon usage réduit à ses justes bornes. On voulut honorer la mémoire des martyrs, & pour cet effet l'on conserva autant qu'il étoit possible, ce qui restoit de leurs corps; on célébra le jour de leur mort, qu'on appelloit leur *jour natal*, & l'on s'assembla dans les lieux que ces pieux restes étoient enterrés. C'est tout l'honneur qu'on leur rendit pendant les trois premiers siecles: on ne pensoit point alors qu'avec le tems les Chrétiens dussent faire des cendres des os des martyrs l'objet d'un culte religieux; leur elever des temples; mettre ces *reliques* sur l'autel; séparer les restes d'un seul corps; les transporter d'un lieu dans un autre; en prendre l'un un morceau, l'autre un autre morceau; les montrer dans des châsses; & finalement en faire un trafic qui excita l'avarice à remplir le monde de *reliques* supposées. Cependant dès le iv. siecle, l'abus se glissa si ouvertement, & avec tant d'étendue, qu'il produisit toutes sortes de mauvais effets.

Vigilance fut scandalisé avec raison du culte superstitieux que le vulgaire rendoit aux reliques des martyrs. « Quelle nécessité, dit-il, d'honorer si fort » ce je ne sais quoi, ce je ne sais quelles cendres qu'on » porte de tous côtés dans un petit vase? Pourquoi » adorer, en la baisant, une poudre mise dans un » linge? » Nous voyons par-là la coutume du paganisme presque introduite, sous prétexte de religion. Vigilance appelle les *reliques* qu'on adoroit, *un je ne sais quoi, un je ne sais quelles cendres*, pour donner à entendre que l'on faisoit déjà passer de *fausses reliques* pour les cendres des martyrs; & qu'ainsi ceux qui adoroient les *reliques*, couroient risque d'adorer toute autre chose que ce qu'ils s'imaginoient. Ces fraudes, dirai-je, pieuses ou impies, si multipliées dans les siecles suivans, étoient déja communes.

S. Jérôme nous en fournit lui-même un exemple remarquable, qui suffiroit pour justifier Vigilance, qu'il a si maltraité à ce sujet. Peut-on croire, sans un aveuglement étrange, que plus de quatorze cens ans après la mort de Samuel, & après tant de révolutions arrivées dans la Palestine, on sût encore où étoit le tombeau de ce prophete, enseveli à Rama? *Samuel, xxvj.* Cependant on nous dit que l'empereur Arcadius fit transporter de Judée à Constantinople, les os de Samuel, que des évêques portoient environnés d'une étoffe de soie, dans un vase d'or, suivis d'un cortege de peuple de toutes les églises, qui ravis de joie, comme s'ils voyoient le prophete plein de vie, allerent au-devant des ses *reliques*, & les accompagnerent depuis la Palestine jusqu'à Chalcédoine, en chantant les louanges de Jesus-Christ. Il n'en faut pas davantage pour montrer jusqu'où la fourberie & la crédulité avoient déjà été portées, & combien Vigilance avoit raison de dire, qu'en adorant les *reliques*, on adoroit *je ne sais quoi*. Cette raison seule devoit bien réprimer l'empressement de ceux qui couroient après les *reliques*, dans la crainte d'être les dupes de l'avarice des ecclésiastiques, qui userent de ce moyen pour s'attirer des offrandes. Vigilance vouloit donc qu'on fit un juste discernement des vraies *reliques* d'avec les fausses; & qu'à l'égard même des vraies, on modérât les honneurs qu'on leur rendoit.

On eût très-bien fait sans doute de suivre le conseil de Vigilance, au sujet des *reliques*; car il arriva que la superstition fut soutenue & encouragée par l'intérêt. Le peuple est superstitieux, & c'est par la superstition qu'on l'enchaîne. Les miracles forgés au sujet des *reliques*, devinrent un aimant qui attiroit de toutes parts des richesses dans les églises où se faisoient ces miracles. Si S. Jérôme se fût bien conduit, il se seroit opposé vigoureusement à une superstition qui n'étoit déjà que trop difficile à déraciner; il auroit au moins su bon gré à Vigilance de sa résolution courageuse; & loin de le rendre l'objet de la haine publique, il auroit dû seconder ses efforts.

En effet, dès l'année 386, l'empereur Théodose *le grand* fut obligé de faire une loi, par laquelle il défendoit de transporter d'un lieu dans un autre, les corps ensevelis, de séparer les *reliques* de chaque martyr, & d'en trafiquer. Quinze ans après, le 5e. concile de Carthage ordonna aux évêques de faire abattre les autels qu'on voyoit élever par-tout dans les champs & sur les grands chemins, en l'honneur des martyrs, dont on enterroit çà & là de *fausses reliques*, sur des songes & de vaines révélations de toutes sortes de gens.

S. Augustin reconnoit lui-même les impostures que

faiſoient en ce genre quantité de moines, & les faux miracles qu'ils débitoient. Le concile de Carthage dont nous venons de parler, craignoit les tumultes, parce que cette ſuperſtition s'étoit emparée de l'eſprit du peuple. Les évêques uſoient de connivence; & l'auteur de la cité de Dieu déclare naïvement qu'il n'oſe parler librement ſur pluſieurs ſemblables abus, pour ne pas donner occaſion de ſcandale à des perſonnes pieuſes, ou à des brouillons. L'amour des *reliques* étoit venu au point qu'on ne vouloit point d'égliſes ni d'autels ſans *reliques*: il falloit donc bien en trouver à quelque prix que ce fût, de ſorte qu'au défaut des véritables, on en forgea de fauſſes.

Voilà quelle fut l'occaſion de tant de ſortes d'impoſtures, dit M. l'abbé Fleuri, 3. *diſcours*; car pour s'aſſurer des vraies *reliques*, il eût fallu les ſuivre exactement depuis leur origine, & connoître toutes les mains par leſquelles elles avoient paſſé; or après pluſieurs ſiecles il fut bien aiſé d'en impoſer non-ſeulement au peuple, mais aux évêques devenus moins éclairés & moins attentifs; & depuis qu'on eut établi la regle de ne point conſacrer d'égliſes ni d'autels ſans *reliques*, la néceſſité d'en avoir fut une grande tentation de ne les pas examiner de ſi près. L'intérêt d'attirer des offrandes fut encore une nouvelle tentation plus difficile à vaincre.

Après cela, il ne faut pas s'étonner du mérite qu'acquirent les *reliques* dans l'eſprit des peuples & des rois. Nous liſons que les ſermens les plus ordinaires des anciens françois ſe faiſoient ſur les *reliques* des ſaints. C'eſt ainſi que les rois Gontran, Sigebert & Chilpéric partagerent les états de Clotaire, & convinrent de jouir de Paris en commun. Ils en firent le ſerment ſur les *reliques* de S. Polieucte, de S. Hilaire & de S. Martin. Cependant Chilpéric ſe jetta dans la place, & prit ſeulement la précaution d'avoir la châſſe de quantité de *reliques*, qu'il fit porter comme une ſauve garde à la tête de ſes troupes, dans l'eſpérance que la protection de ces nouveaux patrons le mettroit à l'abri des peines dûes à ſon parjure; ſur quoi il eſt bon d'obſerver que nos rois de la premiere & de la ſeconde race gardoient dans leur palais un grand nombre de *reliques*, ſurtout la chappe & le manteau de S. Martin, & qu'ils les faiſoient porter à leur ſuite, & juſque dans les armées. On envoyoit les *reliques* du palais dans les provinces, lorſqu'il étoit queſtion de prêter ſerment de fidélité au roi, ou de conclure quelque traité.

Je ne me propoſe pas de donner au lecteur un recueil des excès où la ſuperſtition & l'impoſture ont été portées dans les ſiecles ſuivans en matiere de *reliques*; mais je ne crois pas devoir lui laiſſer ignorer ce que raconte Grégoire de Tours, *hiſt. l. IX. c. vj.* que dans la châſſe d'un ſaint, on trouva des racines, des dents de taupe, des os de rats, & des ongles de renard.

A propos de Tours, Hoſpinien remarque que dans cette ville on adoroit avec beaucoup de ſuperſtition une croix d'argent ornée de quantité de pierres précieuſes, entre leſquelles il y avoit une agathe gravée qui étant portée à Orléans, & examinée par les curieux, ſe trouva repréſenter Vénus pleurant Adonis mourant.

Cette anecdote me fait ſouvenir d'une agathe dont parle le p. Montfaucon (*antiq. expliquée, ſupplément. tom. I. liv. 2, c. iij.*), & qui eſt préſentement dans le cabinet du roi. On y voit aux deux côtés d'un arbre, Jupiter & Minerve; ce qui paſſoit pour l'image du paradis terreſtre & du péché d'Adam, dans une des plus anciennes égliſes de France, d'où elle a été ôtée depuis près de cent ans, après y avoir été gardée pendant pluſieurs ſiecles. Dans ces tems de ſimplicité, ajoute le docte bénédictin, on n'y regardoit pas de ſi près. La grande agathe de la Ste. Chapelle, qui repréſente l'apothéoſe d'Auguſte, a paſſé pendant pluſieurs ſiecles, pour l'hiſtoire de Joſeph, fils de Jacob. Une onyce qui repréſente les têtes de Germanicus & d'Agrippine.... a été honorée pendant 600 ans, comme la bague que S. Joſeph donna à la Ste. Vierge, quand ils ſe marierent. On la baiſoit en cette qualité tous les ans, dans certains jours de l'année; cela dura juſqu'à ce qu'on s'apperçut ſur la fin du dernier ſiecle, qu'une inſcription greque, en caracteres fort menus, appelloit Germanicus Alphée, & Agrippine Aréthuſe.

Ceux qui voudront des exemples en plus grand nombre ſur les erreurs en matiere de *reliques*, peuvent conſulter Chemnitius, *examen concil. trident.* Hoſpinien, *de origine templorum*, & en particulier un mémoire inſéré dans la *Biblioth. Hiſtor. philolog. théolog. de* M. de Hare, *claſſ. vij. faſcic. vj.* art. 4, ſous ce titre: *Jo. Jacob. Rambachii obſervatio, de ignorantiâ exegeticâ multarum reliquiarum ſacrarum, matre & obſtetrice.*

Strabon obſerve qu'il étoit hors de vraiſſemblance qu'il y eût pluſieurs vrais ſimulacres apportés de Troie; on ſe vante, dit-il, à Rome, à Lavinium, à Lucérie, à Séris, d'avoir la Minerve des Troyens. Strabon penſe ſolidement; car dès qu'on voit pluſieurs villes ſe glorifier de la poſſeſſion d'une même *relique*, ou de la même image miraculeuſe, c'eſt une très-forte préſomption que toutes s'en vantent à faux, & que le même artifice, le même intérêt, les porte toutes à débiter leurs traditions.

M. de Maroles, abbé de Villeloin, a renouvellé cette remarque dans ſes mémoires, *pag. 132. ann. 1641.*

« Comme, dit-il, on montroit à Amiens, à la » princeſſe Marie de Gonzague, la tête de S. Jean-Baptiſte, que le peuple y révere pour l'une des » plus conſidérables *reliques* du monde, ſon alteſſe, » après l'avoir baiſée, me dit que j'approchaſſe, & » que j'en fiſſe autant; je conſidérai le reliquaire & » ce qu'il renfermoit; enſuite me comportant comme » tous les autres, je me contentai de dire avec toute » la douceur dont j'étois capable, que c'étoit la cinq » ou ſixieme tête de S. Jean-Baptiſte que j'avois eu » l'honneur de baiſer; ce diſcours ſurprit un peu ſon » alteſſe, & fit naître un petit ſouris ſur ſon viſage; » mais il n'y parut pas. Le ſacriſtain ou le tréſorier, » ayant auſſi entendu mon propos, répliqua qu'il ne » pouvoit nier qu'on ne fît mention de beaucoup » d'autres têtes de S. Jean-Baptiſte (car il avoit » peut-être oüi dire qu'il y en avoit à S. Jean de » Lyon, à S. Jean de Maurienne, à S. Jean d'Ange-» ly en Saintonge, à Rome, en Eſpagne, en Alle-» magne, & en pluſieurs autres lieux); mais il » ajouta que celle-là étoit la bonne; & pour preuve » de ce qu'il aſſuroit, il demanda qu'on prît garde » au trou qui paroiſſoit au crâne de la *relique* au-» deſſus de l'œil droit; & que c'étoit celui-là même » que fit Hérodias avec ſon couteau, quand la tête » lui fut préſentée dans un plat. Il me ſemble, lui ré-» pondis-je, que l'évangile n'a rien obſervé d'une » particularité de cette nature; mais comme je le vis » émû pour ſoutenir le contraire, je lui cédai avec » toute ſorte de reſpect. Et ſans examiner la choſe » plus avant, ni lui rapporter une autorité de S. Grégoire de Naziance, qui dit que tous les oſſemens » de S. Jean-Baptiſte furent brûlés de ſon tems par » les Donatiſtes dans la ville de Sébaſte, & qu'il » n'en reſta qu'une partie du chef qui fut portée à » Alexandrie; je me contentai de lui dire que la tra-» dition d'une égliſe auſſi vénérable que celle d'A-» miens, ſuffiſoit pour autoriſer une créance de cette » eſpece, bien qu'elle n'eût que quatre cens ans, & » que ce ne fût pas un article de foi. Cependant nous » nous munîmes de force repréſentations de ce ſaint

» reliquaire ; & le bon ecclésiastique resta très-satisfait.

L'auteur des nouvelles de la république des lettres parlant d'un livre qui traitoit du S. Suaire, rapporte ces paroles de Charles Patin : « je suis fâché de voir » trop souvent le portrait de la Vierge peint par S. » Luc ; car il n'est pas vraissemblable que S. Luc ait » tant de fois peint la mere de notre Sauveur. »

C'en est assez sur la folle crédulité des hommes, & sur les erreurs qui n'ont fait que se multiplier dans la vénération des *reliques*. Je ne suis point curieux d'examiner la question, si leur origine est payenne, ce dont S. Cyrille, *lib. X. p. 336*, est convenu dans sa réponse à l'empereur Julien, qui le premier a reproché aux Chrétiens le culte des morts & de leurs *reliques*. Je reconnois avec plus de plaisir que les lumieres du dernier siecle ont mis un grand frein à la superstition qui s'étoit si fort étendue sur les fraudes pieuses à cet égard ; mais en même tems il faut avouer qu'il n'en reste encore que trop de traces dans plusieurs lieux de la chrétienté ; c'est sans doute ce qui a engagé d'habiles gens de la communion romaine à s'élever courageusement contre les fausses *reliques*. M. Thiers, que je ne dois pas oublier de nommer, a discuté dans ses écrits, l'état des lieux où peuvent être les corps des martyrs ; il a publié en particulier des dissertations contre la Ste. Larme de Vendôme, & les *reliques* de S. Firmin. Le p. Mabillon a cru devoir aussi donner des conseils sur le discernement des *reliques* ; il me semble qu'on auroit dû les écouter ; mais le chancelier de France ne fut pas de cet avis ; il fit supprimer par arrêt du conseil, l'ouvrage de M. Thiers sur S. Firmin ; & l'ordre de S. Benoît condamna le p. Mabillon. On sait le bon mot qu'un sous-prieur de S. Antoine dit alors sur ces deux condamnations. *Moribus antiquis*, *&c*.

Cependant je ne crois point aujourd'hui d'être blâmé, pour avoir consideré avec M. l'abbé Fleury, sans satyre & sans irreligion, « les abus que l'ignorance & les passions humaines ont produit dans la » vénération des *reliques*, non-seulement en se trompant dans le fait, & honorant comme *reliques* ce » qui ne l'étoit pas, mais en s'appuyant trop sur les » vraies *reliques*, & les regardant comme des moyens » infaillibles d'attirer sur les particuliers & sur les » villes, toutes sortes de bénédictions temporelles » & spirituelles. Quand nous aurions, continue cet » illustre historien, les saints même vivans & conversans avec nous, leur présence ne nous seroit » pas plus avantageuse que celle de Jesus-Christ, » comme il le déclare expressément dans l'évangile, » *Luc xiij. 26.* Vous direz au pere de famille, » nous avons bu & mangé avec vous, & vous avez » enseigné dans nos places ; & il vous répondra, je » ne sais qui vous êtes. *Tom. I. disc. ecclésiast.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RELIQUIÆ, (*Antiq. rom.*) ce mot qu'on trouve dans Suétone, dans Pline le jeune, & autres anciens auteurs latins, désigne les os, les cendres des morts, leurs reliques, ce qui nous reste d'eux après avoir été brûlés ; les anciens conservoient religieusement ces restes dans des urnes, qu'ils enfermoient ensuite dans des tombeaux. (*D. J.*)

RELIRE, v. act. (*Gram.*) lire pour une seconde fois. *Relisez* souvent vos ouvrages. Il faut *relire* souvent les anciens.

RELOCATION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie en général l'acte par lequel on reloue une chose à quelqu'un.

Ce terme de *relocation* peut s'appliquer en plusieurs cas ; savoir,

1°. Lorsque le propriétaire d'une chose la loue de nouveau à celui auquel il l'avoit déja louée.

2°. Lorsqu'un principal locataire reloue à d'autres, c'est-à-dire sous-loue ce qu'il tient lui-même à loyer.

3°. Le sens le plus ordinaire dans lequel on prend le terme de *relocation*, c'est en matiere de contrats pignoratifs mêlés de vente, dont la *relocation* ou reconduction est le principal caractere. Le débiteur vend à son créancier un héritage pour l'argent qu'il lui doit, avec faculté perpétuelle de rachat ; & cependant, pour ne point déposseder le vendeur, l'acheteur lui fait une *relocation* de ce même héritage moyennant tant de loyer par an, lequel loyer tient lieu au créancier des intérêts de son principal, c'est ce que l'on appelle *relocation* ou *reconduction*.

Lorsque la faculté de rachat, stipulée par un tel contrat, est fixée à un certain tems, à l'expiration du terme on ne manque pas de la proroger, ainsi que la *relocation*. *Voyez* Brodeau sur M. Louet, *let. P. n. 10. & 11.* & les *mots* ANTICHRESE, CONTRAT PIGNORATIF, ENGAGEMENT, LOCATION, LOUAGE, RECONDUCTION. (*A*)

RELOGER, v. n. (*Gramm.*) c'est retourner au même logis. *Voyez les articles* LOGER, LOGIS.

RELOUAGE, s. m. (*Pêche de hareng.*) c'est le tems que ce poisson fraye, ce qui arrive vers Noël. Le hareng dans cette saison est de très-mauvaise qualité ; & c'est pour cela que les Anglois en défendent la pêche ; outre qu'elle dépeuple la mer de ces poissons, qui ne peuvent multiplier étant pris dans le tems que la nature a marqué pour leur génération. Les François n'ont pas cette précaution, & font presque toute cette pêche, qui est si abondante à la hauteur du Havre-de-Grace, qu'il y a des années que dans les ports de cette côte, on en donne jusqu'à trente-deux pour dix-huit deniers. Il n'y a guere pourtant que les pauvres qui en mangent dans ce tems-là. *Diction. de com.* (*D. J.*)

RELOUER, v. act. (*Gramm.*) c'est louer une seconde fois. On *reloue* sa maison. On *reloue* un livre. *Voyez les articles* LOUER & LOUAGE, & *les articles* LOUER & LOUANGE.

RELUIRE, v. n. (*Gram.*) c'est avoir de l'éclat, briller, réfléchir la lumiere. Tous les corps polis *reluisent* plus ou moins. Il se dit au simple & au figuré. Tout ce qui *reluit* n'est pas or. Sa modestie ne peut dérober aux yeux l'éclat de ses vertus, elles *reluisent* malgré lui.

RELUSTRER, v. act. (*Gramm.*) c'est rendre le lustre. *Voyez les articles* LUSTRE & LUSTRER.

REMACHER, v. act. (*Gramm.*) c'est mâcher derechef. *Voyez les articles* MACHER & MACHOIRE.

REMAÇONNER, v. act. (*Gramm.*) c'est réparer par le moyen d'un maçon.

REMANCIPATIO, (*Jurisprud. rom.*) c'est ainsi qu'on nommoit chez les Romains la formule de divorce observée dans les mariages qui avoient été contractés par coemption, *coemptione*. Cette formule de divorce se faisoit en remettant la femme entre les mains du mari qui devoit l'épouser, ou entre les mains de toute autre personne, ainsi qu'ils en étoient convenus entre eux. (*D. J.*)

REMANDER, v. act. (*Gramm.*) c'est mander de nouveau. *Voyez* MANDEMENT & MANDER.

REMANDURES, s. f. (*Sal.*) fontaines salantes. Maniere de compter le travail des poëles. Il se fait par *remandures*. La *remandure* est composée de seize cuites, & la cuite dure douze heures. *Voyez l'article* SALINE.

REMANGER, v. act. (*Gramm.*) c'est reprendre des alimens. *Voyez l'article* MANGER.

REMANIEMENT, s. m. (*Gramm.*) c'est l'action de manier une seconde fois. *Voyez* REMANIER.

REMANIEMENT À BOUT, *terme de Couvreur*, ce mot s'entend de l'ouvrage qu'on fait sur une couverture, lorsqu'on la découvre entierement, qu'on la

latte de neuf, & qu'on la recouvre de la même tuile, & au défaut de l'ancienne, de nouvelle. Le *remaniement* se paye ordinairement à la toise quarrée de 36 piés de superficie par toise. *Savary.* (*D. J.*)

REMANIEMENT, (*Imprim.*) *Voyez* REMANIER.

REMANIER, *terme d'Imprimeur*, il s'entend ou du remaniement de la composition, ou du remaniement du papier; *remanier* sa composition, c'est lorsqu'on est contraint, par l'oubli de la part du compositeur, ou par des corrections extraordinaires du fait de l'auteur, de retrancher d'une page ou ajouter des mots ou des lignes entieres: on entend aussi par *remanier* ou remaniement, lorsque l'on transforme un format, *in-12.* par exemple, en *in-4°.* à deux colonnes; ce qui fait qu'un même ouvrage peut paroître imprimé en même tems de deux formats différens.

Remanier le papier, fonction des ouvriers de la presse, c'est, dix ou douze heures après qu'il a été trempé le remuer, de huit en huit feuilles, en le renversant en tout sens, & passer la main par-dessus, pour l'étendre & ôter les plis qui se font quelquefois en trempant, afin que les feuilles n'étant plus dans la même position les unes à l'égard des autres, il ne s'en trouve aucune ni plus ni moins trempée, & qu'elles soient toutes également pénétrées de l'humidité convenable pour l'impression; cette opération faite, on charge le papier comme on a fait en premier lieu. *Voyez* TREMPER LE PAPIER.

REMARCHANDER, v. act. (*Comm.*) marchander plusieurs fois.

REMARIER, SE, (*Jurisprud.*) signifie contracter un nouveau mariage, ce qui s'entend quelquefois de la rehabilitation que l'on fait d'un mariage auquel il manquoit quelque formalité, mais plus souvent d'un second, troisieme, ou autre mariage. *Voyez* MARIAGE, NOCES, SECONDES NOCES. (*A*)

REMARQUABLE, adj. (*Gramm.*) qui mérite d'être remarqué. Il y a dans cet ouvrage un morceau *remarquable*; il a paru cette année dans le ciel un phénomene *remarquable.* Alexandre faisant alternativement des actions généreuses & atroces, méprisant, punissant même dans un autre la vertu qu'il estimoit le plus en lui-même, est une espece de monstre *remarquable.* La mémoire de certains enfans est un prodige *remarquable.*

REMARQUE, s. f. (*Gramm.*) observation singuliere sur quelque chose ou quelque personne. On fait des *remarques* sur un ouvrage obscur; sur la conduite d'un enfant; sur les discours d'un homme; sur le cours des affaires publiques. Les *remarques* ou approuvent, ou blâment, ou instruisent.

REMARQUE, (*Chasse.*) est un mot que crie celui qui mene les chiens quand les perdrix partent, & *remarqueurs* se dit de ceux qu'on mene à la chasse pour remarquer la perdrix.

REMARQUER, OBSERVER, (*Synonymes.*) on *remarque* les choses par attention pour s'en ressouvenir. On les *observe* par examen, pour en juger.

Le voyageur *remarque* ce qui le frappe le plus.

L'espion *observe* les démarches qu'il croit de conséquence.

Le général doit *remarquer* ceux qui se distinguent dans ses troupes, & *observer* les mouvemens de l'ennemi.

On peut *observer* pour *remarquer*, mais l'usage ne permet pas de retourner la phrase.

Ceux qui *observent* la conduite des autres pour en *remarquer* les fautes, le font ordinairement pour avoir le plaisir de censurer plutôt que pour apprendre à rectifier leur propre conduite.

Lorsqu'on parle de soi, on s'*observe* & on se fait *remarquer.*

Les femmes ne s'*observent* plus tant qu'autrefois, leur indiscrétion va de pair avec celle des hommes. Elles aiment mieux se faire *remarquer* par leur foiblesse, que de n'être point fêtées par la renommée. *Girard.* (*D. J.*)

REMASQUER, v. act. (*Gram.*) remettre le masque. *Voyez* MASQUE & MASQUER.

REMBALLER, v. act. (*Gram.*) remettre en balle ou ballot. *Voyez* BALLE & BALLOT.

REMBARQUER, REMBARQUEMENT, rentrer dans un vaisseau & s'embarquer pour la seconde fois. *Voyez* BARQUE, EMBARQUER & EMBARQUEMENT.

REMBERVILLE, (*Géog. mod.*) petite ville de France au diocèse de Toul, chef-lieu d'une châtellenie dépendante de l'évêché de Metz. Il y a une petite forteresse, un couvent de bénédictines & des capucins. (*D. J.*)

REMBLAI, s. m. (*Architect.*) c'est un travail de terres rapportées & battues, soit pour faire une levée, soit pour applanir ou régaler un terrein, ou pour garnir le derriere d'un revêtement de terrasse, qu'on aura déblayée pour la construction de la muraille. *Daviler.* (*D. J.*)

REMBLAVER, v. act. (*Gram. & Econ. rustiq.*) c'est resemer une terre en blé. On peut *remblaver* une bonne terre deux années de suite.

REMBOITER, v. act. (*Gram.*) remettre à sa place. Il ne se dit guere que des os disloqués.

REMBOURRAGE, s. m. (*Gram.*) c'est l'action de *rembourrer*, ou la chose dont on rembourre. *Voyez* REMBOURRER.

REMBOURRAGE, s. m. (*Draperie.*) c'est un des apprêts que l'on donne aux laines de diverses couleurs qu'on a mêlées ensemble pour la fabrique des draps mélangés.

REMBOURRER, v. act. (*Gram.*) c'est remplir de bourre. On dit *rembourrer* un fauteuil, une selle, un bât: on ne *rembourre* pas seulement avec la bourre, mais toutes les autres choses molles, comme la laine, la soie, le crin, le coton; alors on dit *rembourré* de laine, de soie, de crin, de coton.

REMBOURRER, (*Maréchal.*) une selle, un bât, c'est mettre de la bourre ou du crin dans les panneaux. *Voyez* SELLE, PANNEAU.

REMBOURRURE, les *Selliers* appellent ainsi la bourre ou le crin qu'ils mettent dans les panneaux des selles.

REMBOURSEMENT, s. m. (*Commerce.*) action par laquelle on paye, on rend ce qui étoit dû ou ce qui avoit été reçu. Celui qui a donné une lettre de change en payement doit en faire le *remboursement* lorsqu'elle revient à protêt faute d'acceptation ou de payement. *Voyez* LETTRE DE CHANGE & PROTEST. *Dict. de comm. & Trév.*

REMBOURSER, v. act. (*Commerce.*) rendre à quelqu'un l'argent qu'il a déboursé ou avancé. *Rembourser* signifie aussi *rendre* le prix qu'une chose avoit coûté à son acquéreur. *Id. ibid.*

REMBRASER, v. act. (*Gram.*) c'est *embraser* de rechef; l'incendie commençoit à s'éteindre, un vent violent a tout *rembrasé.*

REMBRASSER, v. act. (*Gram.*) embrasser de nouveau: ils ont été si satisfaits de se retrouver, qu'ils se sont embrassés & *rembrassés* plusieurs fois.

REMBRE, v. act. (*Jurisprud.*) vieux terme de *droit* synonyme à *rédimer*, par lequel on entendoit *retirer* un héritage par faculté de rachat.

REMBRUNIR, v. act. (*Gram.*) c'est rendre ou devenir brun; les fonds de ce tableau sont trop *rembrunis.*

REMBUCHEMENT, s. m. *terme de Chasse*, ce mot se dit en Vénerie, lorsqu'une bête, comme le cerf ou sanglier, est entré dans le fort, & que vous brisez sur les voies, haut & bas, de plusieurs brisées; voilà pour le vrai *rembuchement*; mais le faux *rembuchement*,

c'est lorsqu'une bête entre peu avant dans un fort, & revient tout court sur elle pour se *rembucher* dans un autre lieu. *Salnove.* (*D. J.*)

REMEDE, s. m. (*Thérapeutique.*) ce mot s'emploie quelquefois comme synonyme de *médicament*, *voyez* MÉDICAMENT, quelquefois comme synonyme à *secours médicinal*, & par conséquent dans un sens beaucoup plus étendu, & qui fait différer le *remede* du médicament comme le genre de l'espece. Sous cette derniere acception, la saignée, l'exercice, l'abstinence sont des *remedes* aussi-bien que les médicamens. (*b*)

REMEDE, (*Pharmacie thérapeutique.*) nom honnête du clystere & lavement. *Voyez* CLYSTERE & LAVEMENT.

REMEDE, *voyez* MÉDICAMENT.

REMEDES DE DROIT, (*Jurisprud.*) *terme de palais*; on entend par ce terme toutes les voies de se pourvoir contre des jugemens dont on prétend avoir reçu quelque grief; tels sont l'appel, l'opposition, la requête civile.

On peut aussi appeller *remedes de droit* les manieres de se pourvoir contre des actes par lesquels on a été lésé. *Voyez* RESCISION & RESTITUTION.

REMEDE DE LOI, *à la Monnoie*, est une permission que le roi accorde aux directeurs de ses monnoies sur la bonté intérieure des especes d'or & d'argent, en les tenant de très-peu de chose moins que les ordonnances le prescrivent : comme les louis doivent être de 22 carats par *remede de loi*, le directeur les peut fabriquer à 21 carats, $\frac{24}{32}$; l'écu, au lieu de 11 deniers, on les passe à 10 deniers 22 grains.

REMEDE DE POIDS, *à la Monnoie*, est une permission que le roi accorde aux directeurs de ses monnoies sur le poids réel des especes lors des comptes à la cour. Comme il est très-difficile, quelque précaution que l'on prenne, que les especes d'or & d'argent qui doivent être chacune d'un poids égal, & d'une certaine partie de marc, soient taillées si justes chacune dans leur poids qu'il ne s'y rencontre quelques parties de grains plus ou moins dans un marc, on a introduit un *remede de poids* à l'instar de celui de loi.

REMÉDIER, v. n. (*Gram.*) c'est apporter le remede : il se dit au simple & au figuré ; on *remédie* à une maladie ; on *remédie* à un défaut.

REMÉDIER *à des voies d'eau*, (*Marine.*) c'est boucher des voies d'eau.

REMEIL, s. m. (*Chasse.*) courant d'eau qui ne glace pas en hiver, & où les bécasses se retirent; allons au *remeil*.

REMÊLER, v. act. (*Gram.*) c'est mêler de-rechef. *Voyez* MÊLER & MÊLÉE.

REMENÉE, s. f. (*Archit.*) cest un terme peu usité qui vient de l'italien *remenato* : ce n'est, selon Daviler, qu'une sorte d'arriere-voussure; mais sa propre signification est notre bombé d'un grand arc de cercle moindre que la moitié, comme il est clairement expliqué au premier livre de Palladio, c. xxjv. *à ramenato che così chiamano i volti che sono di porzione di cherchio & non arivano à semi-circolo*; & preuve qu'il ne l'entend pas seulement d'une arriere-voussure, c'est qu'il l'applique à la partie d'une voûte sphérique sur un quarré, laquelle est au-dessus des pendentifs. (*D. J.*))

REMENER, v. act. (*Gramm.*) c'est reconduire au lieu d'où l'on est venu. *Remenez* cette femme chez elle.

REMERCIER, v. act. (*Gram.*) c'est rendre grace d'un bienfait. Allez *remercier* le roi de la pension qu'il vous a accordée.

C'est congédier quelqu'un dont on est mécontent, ou dont on n'a plus besoin. Il faisoit la fonction de secrétaire, & on l'a *remercié*.

C'est refuser honnêtement. Il sollicitoit cette fille en mariage, mais on l'a *remercié*.

REMÉRÉ, s. m. (*Jurispr.*) est l'action par laquelle un vendeur rentre dans l'héritage par lui vendu, en vertu de la faculté qu'il s'en étoit réservée par le contrat. C'est la même chose que la faculté de rachat. *Voyez ci-devant* RACHAT. (*A*)

REMES *ou* REMITZ, (*Hist. nat.*) *acanthis*, *parus*, *zisela*; oiseau de Sibérie & de Lithuanie qui ressemble à un moineau : le mâle a la tête blanche, & la femelle l'a grisâtre, traversée par une raie noire. Le dos est brun, & entre le col & le dos le mâle est d'un brun maron : cette partie est plus claire dans la femelle. Le ventre est d'un blanc sale, & l'estomac est un peu rougeâtre : la queue est longue & brune. Les aîles sont aussi brunes pour l'ordinaire ; les pattes sont grises & couleur de plomb. Les œufs qu'ils pondent sont blancs comme la neige. Ces oiseaux forment leurs nids avec l'espece de coton qui se trouve sur les saules ; ces nids sont arrondis comme une poche, ou comme une cornemuse, avec une ouverture, & ils sont consolidés avec du chanvre & du charbon ; ils les suspendent entre les branches des saules ou des bouleaux qui forment une fourche ; ils ont une ouverture de chaque côté pour pouvoir entrer & sortir, à-peu-près comme à un manchon. Ces nids sont très-mollets, & on en vante l'usage dans la Médecine; on en fait des fumigations que l'on croit très-bonnes pour guérir les catarres & les fluxions. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*, & Rzaczinski, *hist. nat. Poloniæ.*

REMESURER, v. act. (*Comm.*) mesurer une seconde fois. Quand on *remesure* souvent le grain, on y trouve du déchet. *Dictionnaire de Commerce* & de *Trévoux.*

REMETTAGE, s. m. (*Soierie.*) c'est l'action de passer les fils d'une chaîne dans les lisses.

REMETTEUR, s. m. (*Comm.*) terme qui dans le commerce de lettres & de billets de change se dit quelquefois de celui qui en fait les remises dans les lieux où l'on en a besoin. *Voyez* REMISE. *Dictionn. de Comm. & de Trévoux.*

REMETTRE, v. act. (*Gram.*) c'est restituer dans l'état qui a précédé, ou mettre derechef. On *remet* ses affaires en ordre; on *remet* un criminel entre les mains de la justice ; on *remet* son bien à ses enfans; on *remet* les chiens sur la voie ; on se *remet* en garde; on *remet* la partie ; on *remet* le jugement d'une affaire à un autre jour ; on *remet* une dette, une injure; on se *remet* d'une longue maladie ; la perdrix se *remet* d'un lieu dans un autre quand elle est chassée ; on se *remet* dans l'esprit une chose qu'on avoit oubliée ; on se *remet* d'une surprise ; on se *remet* à l'étude ; on se *remet* à la décision du sort ; on *remet* son bénéfice entre les mains du collateur ; on *remet* un bras disloqué.

REMETTRE *un bataillon*, (*Art milit.*) On dit aussi *remettre* les rangs, *remettre* les files, ou simplement se *remettre*. C'est revenir sur son terrein après avoir fait des doublemens, des contre-marches, ou des conversions. Ainsi, c'est reprendre ses premieres distances, & faire face sur le même front où l'on étoit avant le mouvement. Quand les doublemens se font par files, il faut toujours se *remettre* par le contraire du doublement : par exemple, si on a doublé les files à droite, il faut se *remettre* en faisant à gauche ; & si on double les files à gauche, on se *remet* en faisant à droite. Mais aux doublemens qui se font par rangs, on se *remet* de la même maniere qu'on a doublé, c'est-à-dire que si l'on a doublé à droite, on fait encore à droite pour se *remettre* ; & si l'on a doublé les rangs à gauche, on se *remet* en faisant encore à gauche. *Dictionn. milit.* (*D. J.*)

REMETTRE, *en terme de négoce*, c'est faire tenir de l'argent en quelque endroit. *Voyez* REMISE

Remettre signifie aussi donner au banquier le droit qui lui appartient, pour avoir de lui telle ou telle lettre de change, *voyez* CHANGE.

Remettre signifie aussi abandonner à un débiteur une partie de sa dette, comme si vous remettez à quelqu'un le quart de ce qu'il vous doit, à condition qu'il vous payera sur l'heure.

Remettre une lettre, un paquet, une somme à quelqu'un, c'est les lui envoyer ou les lui donner en main propre.

Remettre veut dire aussi *différer*. Rien n'est plus préjudiciable à la réputation d'un marchand, que de *remettre* le payement de ses billets & lettres de change.

Remettre, *se remettre* signifie *confier*. J'ai *remis* mes intérêts entre les mains d'un arbitre; je m'en *remets* à vous de cette affaire. *Dictionnaire de Commerce & de Trévoux*.

REMETTRE, *en fait d'escrime*. On entend par *se remettre* se placer en garde après avoir alongé une estocade.

Pour se *remettre* on fait un effort du jarret gauche, qui ramene tout le corps en-arriere, & en même tems on arrondit le bras gauche pour le *remettre* dans sa premiere situation, aussi-bien que toutes les autres parties du corps. Ce mouvement du bras gauche donne beaucoup de facilité pour se *remettre*.

REMETTRE, *terme de Chandelier; remettre* la chandelle, c'est lui donner la troisieme couche de suif. Pour la premiere trempe, on dit *plinger;* pour la seconde, c'est *retourner*. Les autres suivantes, qui sont en plus grand ou plus petit nombre, selon le poids de la chandelle qu'on façonne, n'ont point de nom, à la réserve des deux dernieres, dont l'une s'appelle *mettre*, *prêter*, l'autre *rachever*. *Savary*. (*D. J.*)

REMETTRE, (*Soierie.*) c'est passer les fils de chaîne dans les maillons du corps & dans les têtes. *Voyez l'article* VELOURS CISELÉ.

REMEUBLER, v. act. (*Gramm.*) c'est meubler de nouveau; c'est une maison à *remeubler*.

REM-HORMOUS, (*Géog. mod.*) ville de Perse, que Tavernier met à $74^d. 45'$. de *longitude*, & à $31^d. 45'$. de *latitude*. (*D. J.*)

REMI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule belgique qui étoient regardés du tems de César comme les plus considérables après les *Ædui*. Ces peuples, qui comprenoient alors tout ce qui est présentement sous les diocèses de Reims, de Châlons & de Laon, avoient encore compris auparavant le pays qui forme le diocèse de Soissons; c'est pour cela que dans César ceux de Reims appellent ceux de Soissons, *fratres consanguineosque suos, qui eodem jure, iisdemque legibus utantur, unum imperium, unumque magistratum cum ipsis habeant*. D'où il est aisé de juger que ceux de Soissons avoient fait partie autrefois de la cité des Rémois. La capitale de ces derniers étoit *Durocortorum*, aujourd'hui Rheims. *Voyez ce mot*. (*D. J.*)

REMINISCENCE, s. f. (*Métaphysiq.*) La *réminiscence* est une perception qui se fait connoître comme ayant déja affecté l'ame. Afin de mieux analyser la *réminiscence*, il faudroit lui donner deux noms: l'un, en tant qu'elle nous fait connoître notre être; l'autre, en tant qu'elle nous fait reconnoître les perceptions qui s'y répetent: car ce sont-là des idées bien distinctes.

REMINISCERE, *terme de breviaire*, c'est un terme de bréviaire qu'on connoissoit déja au commencement du xjv. siecle; il désigne le second dimanche du carême, qui est même ainsi marqué dans l'almanach. Ce nom lui est donné du premier mot de l'introït de la messe qu'on dit ce jour-là. *Reminiscere miserationum tuarum*. (*D. J.*)

REMIREMONT, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Romarici mons;* petite ville de Lorraine au diocèse de Toul, sur la gauche de la Moselle, à 4 lieues au-dessus d'Epinal, dans une vallée, au pié du mont de Vosge, à 18 lieues au sud-est de Nanci, à 20 au nord-est de Besançon, & à 80 de Paris. *Long.* 24. 20. *lat.* 48. 7.

Remiremont est le lieu le plus célebre de toute la Vosge, à cause de l'illustre chapitre des dames chanoinesses très-nobles qui occupent l'église & collége de Saint-Pierre. Autrefois *Remiremont* étoit à l'orient de la Moselle, sur une montagne, où le comte Romaric avoit un château; mais ce lieu fut ruiné jusqu'aux fondemens dans le commencement du jx. siecle, par les Hongrois ou les nouveaux Huns, qui ayant passé le Rhin sous le regne de Louis fils d'Arnou, ravagerent tous ces pays-là. On bâtit ensuite une nouvelle église dans la plaine, de l'autre côté de la Moselle, & la situation en étoit plus commode que celle de la montagne.

C'étoit cependant sur cette montagne que dans le vij. siecle, l'an 620, le comte Romaric, seigneur également riche & puissant, désabusé des grandeurs du monde, fonda la célebre abbaye de *Remiremont*, & la dota de tous ses biens. De-là vient que les Allemands appellent cet endroit *Rumelsberg* ou *Romberg*, c'est-à-dire, le mont de *Romaric*, d'où est venu le nom de *Romarimont*, corrompu en celui de *Remiremont*.

Les moines bénédictins prétendent que les filles que l'on établit dans la nouvelle maison de *Remiremont* après le ravage des Hongrois, aient été des religieuses de leur ordre; mais les chanoinesses soutiennent sur des fondemens plus solides qu'elles n'ont jamais été de l'ordre des Bénédictins depuis la fondation de la nouvelle maison de Saint-Pierre, & que c'est à elles & en leur propre considération que les papes leur ont accordé de grands priviléges, avec une exemption entiere de la jurisdiction de l'ordinaire. On sait que l'abbesse est princesse de l'empire, & fait seule les vœux solemnels, à-moins qu'elle n'en obtienne dispense; mais les chanoinesses n'ont ni vœux ni clôture, & sont seulement obligées de faire preuve de la plus grande noblesse. Mais cette fameuse abbaye mérite un plus grand détail.

Elle est gouvernée par une abbêsse, une doyenne, & une secrete ou sacristine, dont les fonctions & les menses sont séparées. Tout le revenu de cette abbaye est partagé en 144 prébendes, dont l'abbêsse en possede trente-six: vingt-neuf autres sont partagées entre douze chapelains, le grand-sénéchal, le grand-sonrier ou maître des bois, & quelques autres officiers qui sont tous gens de qualité, & qui en retirent très-peu de profit. Les soixante-dix-neuf prébendes qui restent, se partagent entre les chanoinesses, qui sont rangées sous ving-neuf compagnies; de ces compagnies il y en a cinq de cinq chanoinesses chacune, huit de quatre, six de trois, & deux de deux.

Chaque chanoinesse est prébendée sur l'une de ces compagnies, & regarde les autres comme ses compagnes de prébende; si elles viennent à mourir sans avoir aprébendé une demoiselle, la survivante succede à leurs meubles & à leur prébende: ensorte cependant qu'une dame qui se trouve seule dans une compagnie de cinq, est obligée de faire trois nieces, c'est-à-dire d'aprebender trois demoiselles, l'une sur les deux premieres prébendes, l'autre sur les deux suivantes, & la troisieme sur celle qui reste. La survivante d'une compagnie de quatre ou de trois, doit faire deux nieces, & celle d'une compagnie de deux n'en doit faire qu'une; si elles y manquent, l'abbêsse y pourvoit après un certain délai. Par ce moyen le chœur est toujours rempli d'environ quarante dames, & le service s'y fait avec beaucoup de régularité. Les chanoinesses touchent leur distribution au chœur comme les chanoines.

L'abbêsse de *Remiremont* use de cette formule « Je

N. par la grace de Dieu, humble abbêsse de l'églife » de Saint-Pierre de *Remiremont*, de l'ordre de faint » Benoît, diocèse de Toul, immédiatement foumife » au faint fiége apoftolique ». C'eft pourquoi la ville de *Remiremont* porte pour armes les clés de S. Pierre. L'abbêsse, en qualité de princeffe du faint empire, fe fait fervir avec toutes les cérémonies princieres; privilege accordé en l'an 1090 à l'abbeffe Félicie de Lore, & confirmé par l'empereur Albert I. de la maifon d'Autriche, en la perfonne de Clémence d'Oyfelet, au mois d'Avril de l'année 1307.

Quand cette abbêsse va à l'offrande ou à la proceffion, fa dame d'honneur lui porte la queue de fon manteau, & fon fénéchal porte la croffe devant elle; le diacre & le foudiacre la vont prendre à fa chaife abbatiale pour la mener à l'offrande, puis la reconduifent à fa place, & lui apportent l'évangile, le corporal, & la paix à baifer.

Elle fait faire les montres & les revues des bourgeois en armes par fon fénéchal, qui n'obéit qu'à elle; auffi ne fait-il point fes preuves en chapitre, mais feulement à l'abbêsse. En tems de guerre, ce fénéchal garde les clés de la ville, donne le mot qu'il reçoit de l'abbêsse, fi elle eft en ville, ou de la dame chanoineffe fa lieutenante. Dans les proceffions il porte une épée, pour marque de l'autorité qu'il tient d'elle.

Enfin l'abbêsse de *Remiremont* a beaucoup de privileges & d'honneurs; mais elle jouit d'un revenu très-modique, car il n'eft guere que d'environ quinze mille livres par an. Quand elle vient à mourir, fa fucceffion échoit par moitié au chapitre & à la future abbêsse.

Dès qu'elle eft morte, le chapitre met fa croffe au tréfor; fon cabinet, fes chambres, & fes caffettes font fcellées du fceau de la doyenne. Elle eft expofée en public revêtue de fes habits de cérémonie, avec une croffe de cire à fon côté.

Le jour de fon enterrement on lui dit trois meffes hautes, après quoi elle eft portée au cimetiere des dames, ou dans la chapelle de faint André, où plufieurs abbêsses font enterrées, felon qu'elle en a ordonné par fon teftament. L'anneau avec lequel elle a été bénite, appartient après fes funérailles au chanoine de femaine du grand autel.

L'abbêsse, la doyenne & la fecrete, font les trois dignités de l'abbaye; la fonriere, la tréforiere, l'aumôniere & les bourfieres, n'ont que titre d'offices. *Sonrier* eft un mot lorrain qui fignifie *receveur* ou adminiftrateur des droits feigneuriaux.

L'abbaye de *Remiremont* a auffi quatre grands officiers qui font preuve de nobleffe comme les dames; favoir le grand-prevôt, le grand-chancelier, le petit chancelier, & grand-fonrier; mais ces trois derniers officiers ne font établis qu'*ad honores*. (*D. J.*)

REMIS, participe du verbe *remettre*. *Voyez* REMETTRE.

REMIS, un cheval bien *remis*, terme de *Manege*, qui fignifie que l'écuyer a rappris l'exercice du manege à un cheval à qui on l'avoit laiffé oublier ou par négligence ou par ignorance.

REMISE, f. f. (*Gram.*) fignifie quelquefois fimplement l'*action de rendre*, & remettre une chofe dont on s'étoit chargé, à celui envers qui on s'en étoit chargé; comme la *remife* des titres & pieces par un procureur ès mains de la partie pour laquelle il a occupé; à laquelle *remife* il eft contraignable par corps; comme à la remife de celles qui lui ont été données en communication par le greffe.

REMISE, f. f. (*Jurifprud.*) d'une dette, eft lorfque le créancier voulant bien faire grace à fon débiteur, le tient quitte en tout ou en partie, foit du principal, foit des intérêts & frais.

Remife en fait d'adjudication par decret & de baux judiciaires, eft lorfqu'au lieu d'adjuger définitivement on remet à le faire à un autre jour. *Voyez* ADJUDICATION, BAIL JUDICIAIRE, CRIÉES, DECRET.

Remife de la caufe à un tel jour, c'eft lorfque la caufe eft continuée ou renvoyée à un autre jour. (*A*)

REMISE, *en terme de Négoce*, eft le commerce d'argent de ville en ville ou de place en place, par le moyen de lettres-de-change, ordres ou autrement. *Voyez* COMMERCE, CHANGE.

Remife eft proprement une lettre-de-change ou billet à ordre qu'on envoie à un correfpondant, pour en être par lui ou autre le montant perçu de celui fur qui la lettre eft tirée.

Par exemple, il a été remis à un marchand, demeurant à Lyon, le montant de trois mille livres en billets de commerce par un marchand de Paris. Le marchand à qui la *remife* eft faite ira chez un banquier de Lyon recevoir pareille fomme en lettres-de-change ou en argent.

Au moyen de ces *remifes*, on peut faire paffer de grandes fommes d'une ville à l'autre fans courir les rifques du tranfport des efpeces.

Il eft aifé à Paris, & même à Londres, de faire des *remifes* d'argent dans toutes les villes de l'Europe. Celles fur Copenhague ne font pas aifées. *Voyez* LETTRES DE CHANGE.

REMISE fe dit auffi du payement d'une lettre-de-change. Ainfi l'on dit, j'ai reçu cent piftoles fur votre *remife*. M. N. banquier de cette ville vous payera deux cens écus fur ma *remife*.

REMISE fe dit auffi de la fomme que l'on donne au banquier tant pour fon falaire que pour la tare de l'argent, & la différente valeur dont il eft dans l'endroit où vous payez, & dans celui où il remet.

La *remife* de l'argent eft forte à Londres & en Italie. Cette *remife* s'appelle auffi *change* & *rechange*.

REMISE fe prend auffi pour l'excompte ou pour les intérêts illégitimes qu'exigent les ufuriers. Je veux la moitié de *remife* fur ce billet, c'eft-à-dire, je ne le prendrai qu'à moitié de perte.

Remife fe dit encore de la perte volontaire qu'un créancier confent de faire d'une partie de ce qui lui eft dû, pour être payé avant l'échéance des billets ou obligations qu'il a de fon débiteur. Souvent cette *remife* eft ftipulée dans les actes, & alors n'eft plus volontaire, la *remife* étant de droit en faifant les payemens aux termes convenus.

Remife eft pareillement ce qu'on veut bien relacher de la dette par accommodement avec un marchand ou autre débiteur infolvable, ou qui a fait banqueroute. Les créanciers de ce négociant lui ont fait *remife* des trois quarts par le contrat qu'ils ont fait avec lui. *Diction. de Comm. & de Trév.*

REMISE, f. f. (*Archit.*) c'eft un renfoncement fous un corps de logis, ou un hangar, dans une cour, pour y placer un ou deux carroffes. Pour un carroffe, une *remife* doit avoir huit piés de large; mais pour plufieurs carroffes, fept piés fuffifent à chacun. Sa profondeur, lorfqu'on veut mettre le timon de carroffes à couvert, eft de 20 piés; & lorfqu'on releve le timon, on ne lui donne que 14 piés fur 9 de hauteur. Afin de ranger aifément les carroffes, on pratique dans les *remifes* de barrieres ou courfieres. Au-deffus on fait des chambres pour les domeftiques, qu'on dégage par des corridors.

Remife de galere. C'eft dans un arfenal de marine un grand hangar féparé par des rangs de piliers qui en fupportent la couverture, où l'on tient à flot féparément les galeres défarmées. Tel eft, par exemple, l'arfenal de Venife. *Dictionnaire d'Architecture*. (*D. J.*)

REMISES, f. m. pl. (*Rubannerie.*) ce font des liffes de devant, qui, par les bouclettes, faififfent certains

fils de la chaîne, & laissent tous les autres, selon l'arrangement que l'ouvrier a conformé aux points de son dessein. *Savary*. (*D. J.*)

REMISE se dit, *au jeu de quadrille*, quand un joueur ne fait que cinq mains, soit qu'il joue le sans prendre, soit qu'il ait appellé: alors le jetton que fait chaque joueur, n'est gagné qu'au coup suivant.

REMISES, on appelle ainsi des bouquets de taillis plantés dans les champs de distance en distance pour la conservation du gibier; on dit aborder la *remise*, quand la perdrix poussée par l'oiseau gagne ces *remises*.

REMISIANA, (*Géogr. anc.*) ville de la haute Mæsie. L'itineraire d'Antonin la marque sur la route du Mont d'or, à Byzance, entre Naissum & Turris, à 25 milles du premier de ces lieux, & à 28 milles du second. (*D. J.*)

REMISSE, s. m. instrument du métier d'étoffe de soie.

Le *remisse* est un composé de plusieurs lisses, le nombre est fixé suivant le genre de marchandise que l'on veut fabriquer. *Voyez* LISSE.

REMISSION, s. f. (*Critique sacrée.*) c'est-à-dire, en général remise, relâchement, cession de dettes, de droits, d'impôts, élargissement, pardon. Voici des exemples de ces divers sens du mot *rémission* dans l'Ecriture.

1°. Il signifie *remise* dans le v. Testament. Vous publierez, dit le Lévit, *xxv. 10.* la *rémission* générale à tous les habitans du pays. On fait que les Israëlites à l'année du jubilé, étoient par la loi affranchis de la servitude de leurs dettes; & rentroient tous dans la possession de leurs biens. De même dans l'année sabbatique, on remettoit généralement parmi les Hébreux toutes les dettes aux débiteurs insolvables; & l'on donnoit la liberté aux esclaves hébreux d'origine.

2°. *Rémission* se prend pour *vacation des affaires*, tems où l'on ne plaide point; tels étoient les premiers du mois, les jours de fêtes & de sabbat.

3°. Ce terme est employé pour exemption de charges, d'impôts & de contributions. Macch. *xiij. 34.*

4°. Pour élargissement, liberté de servitude. L'esprit du seigneur m'a envoyé pour annoncer aux captifs leur élargissement (*rémission*), & pour publier l'année favorable du Seigneur, Luc, *iv. 19.* L'année favorable du Seigneur est l'année du jubilé, Shenah. Hajoubal-Fuller a fort bien traduit *l'année de relâche.* Joseph dit que le mot jubilé, ἰωβῆλος, signifie *la liberté.* L'année de la mort de J. C. fut une année de jubilé, & ce fut le dernier de tous; car Jérusalem fut détruite avant le retour de la cinquantieme année.

5°. *Rémission* désigne encore, dans l'ancienne loi, l'abolition de la faute, ou de l'impureté cérémonielle, qui s'obtenoit par des purifications, des offrandes, des sacrifices.

6°. Enfin *rémission* dans l'Evangile se prend pour celle du péché qui s'acquiert par un changement de vie. Approchons-nous de Dieu, dit S. Paul aux Hébreux, *x. 20.* avec un cœur sincere, & nos ames nettoyées d'une mauvaise conscience. (*D. J.*)

RÉMISSION, s. f. *en Physique*, signifie la *diminution* de la puissance ou de l'efficacité de quelque qualité, par opposition à son augmentation, qu'on nomme *intension*.

Il est à remarquer au reste que les mots de *rémission* & d'*intension* sont assez peu usités en françois pour désigner l'*affoiblissement* ou l'*augmentation* d'une force. Ils le sont davantage en latin, *intensio*, *remissio*.

Dans toutes les qualités susceptibles d'intension & de *rémission*, l'intension décroît en même proportion que les quarrés de la distance du centre augmentent. *Voyez* QUALITÉ, *Chambers.* (*O*)

RÉMISSION, (*Jurisprud.*) est l'acte par lequel le prince remet à un accusé la peine dûe à son crime, & singulierement pour ceux qui méritent la mort.

On obtient pour cet effet des lettres de *rémission* ou de grace.

Ces lettres sont différentes des lettres d'abolition & de pardon. *Voyez* le *tit. 16.* de l'ordonnance de 1670, & ci-devant les *mots* ABOLITION, GRACE, LETTRES DE GRACE & DE RÉMISSION, LETTRES DE PARDON, & *le mot* PARDON. (*A*)

RÉMISSION, (*Médecine.*) terme d'usage en médecine pour désigner dans les fievres avec redoublement ou intermittentes le tems de la diminution ou de la cessation entiere des accidens; la *rémission* est complette dans les fievres intermittentes, imparfaite dans celles qui sont avec redoublement; la différente durée de ce tems a donné lieu à la division de ces fievres en quotidienes, tierces, quartes, quintes, annuelles, &c. le médecin doit avoir égard à la *rémission* pour l'administration des remedes; les purgatifs, par exemple, les apozemes, amers fébrifuges, le quinquina, &c. doivent être prescrits pour le tems de la *rémission*, & les saignées, les calmans, &c. conviennent uniquement pendant l'accès ou le redoublement. *Voyez* PAROXISME, ACCÈS, FIÉVRE INTERMITTENTE, EXACERBANTE, &c.

RÉMISSIONNAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui a obtenu des lettres de rémission ou de grace. *Voyez ci-devant* RÉMISSION, & les *mots* ABOLITION, GRACE, LETTRES DE GRACE, PARDON. (*A*)

REMMON, (*Critique sacrée.*) mot hébreu qui veut dire *hauteur*; on appelloit *remmon* l'idole des peuples de Damas. Quelques interpretes la prennent pour celle de Saturne, qui étoit en grande vénération parmi les orientaux. D'autres prétendent plus vraissemblablement que c'est le soleil, ainsi nommé à cause de son élévation sur la terre. Naaman le syrien, confessa à Elisée, qu'il avoit souvent accompagné son maître dans le temple de ce dieu, IV. Rois *v. 18.* (*D. J.*)

REMO, SAN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Gènes, sur la rive du Ponent, à 9 milles au levant de Vintimiglia. Ricunne surpasse la fertilité de son terroir en olives, citrons, oranges, & autres fruits. *Long. 25. 10. latit. 43. 42.* (*D. J.*)

RÉMOIS, LE, *ou* LE RHÉMOIS, (*Géogr. mod.*) petit pays de la Champagne, formé par le territoire de Rheims, qui en est la capitale. Ses bornes sont le Laonois & le Soissonnois au nord, le Châlonnois au midi, & la Brie au couchant. Outre la capitale, il comprend, Cormici, Fismes, Epernay, Avernay, & Ay, connu par ses bons vins. (*D. J.*)

RÉMOLADE, s. f. *terme de Maréchal*, remede pour les chevaux qui ont des foulures; il se fait avec de la lie, du miel, de la graisse, de la térébenthine, & autres drogues reduites en une espece d'onguent. *Soleysel.* (*D. J.*)

REMOLAR, *terme de galere. Voyez* REMOULAT.

REMOLE, s. f. (*Marine.*) contournement d'eau, qui est quelquefois si dangereux, que le vaisseau en est englouti.

REMONDER, EPLUCHER, *terme de fabrique d'étoffes de soie.* Le *remondage* consiste à couper les bouts de soie qui sont aux chaînes lorsqu'elles sont sur les métiers, à mesure & avant la fabrication; on change aussi les bouts de soie qui se trouvent cotonneux; & si on ne faisoit cette opération avec attention, il ne seroit pas possible de fabriquer l'étoffe dans sa perfection.

REMONTANT, s. m. *terme de Ceinturier*, c'est l'extrémité de la bande du baudrier qui est fendue en deux, & qui tombe sur les pendans. (*D. J.*)

REMONTE *d'un cavalier*, (*Art milit.*) c'est le secours qu'on lui donne, en lui fournissant un cheval quand

quand il eſt démonté. Quand un capitaine fait le décompte à ſes cavaliers, il regle ce qu'il a fourni pour la *remonte*.

REMONTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt monter derechef; Jeſus-Chriſt eſt *remonté* au ciel : c'eſt s'élever ; la lune *remonte* ſur l'horiſon : c'eſt relever un corps à la hauteur d'où il eſt deſcendu ; *remontez* ce poids : aller contre le fil de l'eau, c'eſt *remonter* la riviere ; il y a des machines à *remonter* les bateaux. On *remonte* à cheval ; on *remonte* une compagnie ; on *remonte* de cordes, un inſtrument ; on *remonte* une machine dont les parties étoient deſaſſemblées ; on *remonte* une garniture ; on *remonte* à l'origine d'un faux bruit, d'un préjugé populaire ; on *remonte* dans l'avenir. *Voyez* dans les *articles ſuivans quelques autres acceptions du même mot*.

REMONTER, *en terme de guerre*, c'eſt fournir à des troupes de nouveaux chevaux à la place de ceux qui ont été tués ou bleſſés dans une action, ou qui par vieilleſſe ou autre défaut ne peuvent plus ſervir. *Chambers.*

REMONTER, *terme de riviere*, c'eſt naviger contre le courant d'une riviere.

REMONTER, v. act. *terme d'Horloger*, *remonter* une montre, une horloge, c'eſt remettre la corde ſur la fuſée, ou relever le contrepoids, pour mettre la montre ou l'horloge en état de marquer & de ſonner les heures. (*D. J.*)

REMONTER, (*Soierie.*) c'eſt faire ſuccéder de nouvelles ſoies pour continuer une piece, lorſque celle ſur laquelle on travaille eſt entierement employée & vient à manquer.

Comme c'eſt une opération fort longue que de monter un métier, il a fallu imaginer quelque moyen fort court pour faire ſuccéder des ſoies nouvelles à celles qui viennent à manquer ; & voici celui dont on uſe.

On a ſur un inſtrument, appellé le *billot*, de la ſoie toute préparée : cette préparation conſiſte à être encroiſée de vingt fils en fils par un bout, & de fil en fil par l'autre. La ſoie prend ces deux encroix ſur le moulin, & c'eſt le bout encroiſé de fil en fil qui s'enveloppe le premier ſur le billot; celui par conſéquent qui ſe préſente & ſe développe le premier, eſt celui qui eſt encroiſé de vingt en vingt. Toute cette ſoie portée au ſortir du moulin ſur le billot eſt continue ; elle forme comme un grand écheveau de 150 aunes de long, & de 800 doubles ou de 1600 fils. Il y a de ces écheveaux qui ont 1800 fils ; ceux qui ſont à l'uſage des faiſeurs de bluteaux fins ont même 2000 brins ; & comme on paſſe deux fils ou brins dans chaque dent du peigne, il y a des peignes à 8 & 900 dents ; & pour les faiſeurs de bluteaux qui ne paſſent qu'un fil à chaque dent, il y a des peignes à 2000 dents. Puiſque le fil de ſoie eſt continu, qu'il forme un écheveau, il eſt évident qu'il forme une boucle à chaque bout, & que la boucle du bout qui pend du billot eſt diviſée en quatre-vingt parties ou boucles partielles égales ; on appelle ces boucles partielles égales, *des portées*.

On a un inſtrument appellé *rateau*, on jette chaque portée ſur une dent du rateau. L'avantage de cette manœuvre eſt d'étendre la ſoie, & de la diſpoſer convenablement ſur l'enſuple. Pour cet effet, on a une petite baguette appellée *compoſteur*, qu'on paſſe dans toutes les boucles partielles qui forment la groſſe boucle qui pend du billot ; cette baguette a une ficelle, appellée *criſtelle*, attachée à une de ſes extrémités ; on paſſe cette ficelle à la place du petit cordon qui tenoit les fils encroiſés de vingt en vingt, & qui continue de faire cette fonction. On paſſe enſuite le compoſteur avec ſa ficelle dans la rénure de l'enſuple, on adapte une main ou manivelle au tourillon de l'enſuple ; on tourne l'enſuple, & la ſoie diſtribuée en quatre-vingt parties par chaque dent du rateau, ou plutôt en ſoixante-dix-huit, s'étend ſur l'enſuple. Ils diſent ſoixante-dix-huit, parce qu'on fait les deux premieres portées doubles, afin que la ſoie étant plus élevée ſur l'enſuple par ſes bords que par ſon milieu, elle ne s'éboule point.

Après un aſſez grand nombre de tours de l'enſuple pour que le billot ſoit dégarni, on arrive au bout de l'écheveau où les fils ſont encroiſés de fil en fil, & tenus en cet état par un cordon.

Voilà une opération préliminaire à tout travail, & qu'il faut faire & recommencer toutes les fois qu'on veut commencer à travailler une piece, ou qu'une piece finiſſant, on veut la continuer & ſubſtituer de la ſoie à celle qui manque. Mais ce n'eſt pas tout dans ce dernier cas, il y a une ſeconde opération, qui s'appelle *tordre*.

Et voici comment elle ſe fait : on prend l'enſuple ſur laquelle on a jetté la ſoie qui étoit ſur le billot, on la met dans les tourillons des alonges, *voyez l'article* ALONGE, on attache à chacun de ſes bouts une corde qui paſſe ſur elle, & qui ſe rend ſur l'enſuple de devant.

On a fait des berlins ou portions de tous les bouts de ſoie, reſtes de la piece employée, qui pendent hors de la liſſe. Ces berlins ſont encroiſés d'un fil en un fil, on diſpoſe les envergures dans leurs encroix, & l'on fixe ces envergures fortement à l'aide des cordes qui ſont tendues des extrémités d'une enſuple aux extrémités de l'autre, en faiſant faire un tour à chaque corde à l'extrémité de chaque envergeure.

Puis on prend le bout de la nouvelle piece, on place des envergures à ſon encroix, & on l'amene juſqu'à ce qu'elle ſoit contiguë à l'extrémité des berlins de la piece qui finit ; on fixe ces envergeures pareillement ſur les cordes qui vont d'une enſuple à l'autre ; on pend un poids à l'enſuple de derriere capable de l'empêcher de tourner, enſorte que la ſoie ſoit bien tendue ; on diviſe la ſoie de la nouvelle piece en deux berlins ; on paſſe le nœud d'un berlin de la piece nouvelle dans l'encroix du berlin de la piece qui finit, & on l'y fixe avec une corde.

Puis, avec la main gauche, on cherche à l'aide de l'encroix le premier fil du berlin de la piece expirante, & avec la droite & à l'aide de l'encroix le premier fil de la piece nouvelle ; cela fait, on prend celui-ci ſur le pouce & l'autre ſur l'index, on ſerre les deux doigts, la ſoie prete de la quantité du diametre de l'index & du pouce ; alors en faiſant gliſſer ces deux doigts l'un contre l'autre, ces portions des deux fils ſe tordent enſemble & reſtent tors ; cet endroit de jonction eſt même ordinairement ſi fort, que ce n'eſt preſque jamais-là que les brins de ſoie caſſent. Après qu'on a tors les brins, on jette ou tord les deux brins avec le fil de ſoie du côté de l'enſuple de derriere.

Cela fait, on tord enſemble les deux ſeconds fils, & ainſi de ſuite fil à fil juſqu'à la fin d'une piece. Cette opération eſt ſi prompte, qu'un bon ouvrier tord dix-huit cens fils en deux heures ; afin que les fils tors ne ſe ſéparent point, on ſe mouille les doigts avec de la ſalive, du plâtre, de l'eau gommée, *&c.* mais cela eſt preſque ſuperflu. Cette maniere d'unir les ſoies eſt ſi ferme, que ſi un ouvrier ne tord pas également, je veux dire que s'il prend avec ſes doigts un peu plus de ſoie en continuant de tordre qu'il n'en a pris au commencement, alors le poids qui tire l'enſuple montera, & les premiers fils tors ſeront lâches ; ce poids eſt pourtant énorme. Cela fait, on a, comme on voit, une piece nouvelle, jointe & continue avec les reſtes d'une autre, ſans qu'on ait été obligé de monter le métier.

Mais il y a toujours une portion de ſoie qui ne peut être travaillée, celle qui eſt compriſe entre l'ou-

vrage disposé sur l'ensuple de devant, & l'endroit où l'on a tors. On tourne donc l'ensuple de devant, la soie de la piece nouvelle suit les restes de l'ancienne, on amene les portions torses jusque sur l'ensuple de devant au-delà du peigne, & l'on continue de travailler.

Ce qui occasionne cette perte de soie, c'est la grosseur ou inégalité des deux fils tors, contre laquelle les dents du peigne agissant sépareroient les fils & gâteroient tout.

REMONTER, *terme de Fauconnerie*, se dit de l'oiseau de proie qui vole de bas en-haut, & du fauconnier lorsqu'il jette l'oiseau du plus haut d'une colline, & aussi lorsqu'il travaille à engraisser un oiseau qui est trop maigre, alors on dit, il faut *remonter* l'oiseau.

REMONTOIR, s. m. *terme d'Horlogerie*, signifie en général tout assemblage de roues ou de pieces, au moyen desquelles on remonte une montre ou une pendule; ainsi on appelle *montre à remontoir* une montre qui se remonte par le centre du cadran au moyen de deux roues qui sont dans la cadrature, & qui composent le *remontoir*. *Voyez* MONTRE À REMONTOIR. *Remontoir* se dit aussi de l'assemblage des pieces par lesquelles la sonnerie dans certaines pendules remonte le mouvement; comme l'action d'un poids est infiniment plus uniforme que celle d'un ressort, plusieurs horlogers ont fait des pendules où un poids qui descend d'une petite hauteur, & qui remonté par la sonnerie à chaque fois que la pendule sonne, fait aller le mouvement: par ce moyen la pendule, sans avoir besoin du volume ordinaire de celles qui sont à poids, en a en quelque façon les avantages, le mouvement étant mu par un poids; celle que feu M. Gaudron, horloger de M. le régent, a imaginé, est une des meilleures & des plus ingénieuses qui soit en ce genre. *Voyez la regle artificielle du tems.*

Enfin *remontoir* est encore un ajustement que l'on fait à plusieurs barillets, sur-tout à ceux des pendules; 1° pour empêcher qu'on ne casse le ressort en le remontant trop haut; 2° pour empêcher qu'il ne tire lorsqu'il est trop bandé ou lorsqu'il ne l'est pas assez, c'est-à-dire supposant que le ressort fasse huit ou neuf tours, on fait par le moyen du *remontoir* qu'il n'y en a que six qui servent, c'est-à-dire que quand la pendule est au-bas, le ressort est encore bandé d'un tour; & que lorsqu'elle est au-haut, il s'en faut autant qu'il ne le soit au plus haut degré, d'où il résulte une plus grande égalité dans l'action du ressort. *Voyez* RESSORT, PENDULE, *&c.*

Les *fig. Planches de l'Horlogerie* représentent ce *remontoir*: *A* est la piece fixée sur l'arbre de barillet, & *R* la roue fixée & mobile excentriquement sur le barillet; la dent *K* touchant ou en *K* ou en *H*, empêche ou l'arbre ou le barillet de tourner davantage: dans le premier cas, elle empêche qu'on ne remonte le ressort trop haut; dans le second, elle l'empêche de se détendre au-delà d'un certain nombre de tours.

REMONTRANCE, s. f. (*Jurisprud.*) est l'action de remontrer ou représenter quelque chose à quelqu'un.

Les cours souveraines ont la liberté de faire des *remontrances* au roi, lorsqu'elles trouvent quelque difficulté sur les ordonnances, édits & déclarations, qui leur sont envoyés pour enregistrer. Les autres tribunaux n'ont point la même prérogative de faire directement leurs *remontrances* au roi; s'ils ont quelques observations à faire, ils doivent donner leur mémoire à M. le chancelier.

Quelquefois après de premieres & d'iteratives *remontrances*, les cours font de très-humbles représentations lorsqu'elles croient devoir encore insister sur les objets de leurs *remontrances*.

Remontrance est aussi une représentation que l'avocat ou le procureur d'une partie fait à l'audience, soit pour demander la remise de la cause qui n'est point en état, soit pour faire ordonner quelque préparatoire.

Remontrances sont aussi le titre que l'on donne en certaines provinces aux écritures que l'on intitule ailleurs *avertissement*. (*A*)

REMONTRANS, s. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) dénomination qu'on donne en Hollande aux Arminiens, à cause de la remontrance qu'ils présenterent en 1610 aux états généraux contre les décisions du synode de Dordrecht où ils furent condamnés. *Voyez* ARMINIENS.

Episcopius & Grotius étoient à la tête des *remontrans*. *Voyez* ANTI REMONTRANS.

REMONTRER, v. act. (*Gram.*) c'est présenter des remontrances. *Voyez l'article* REMONTRANCE.

REMONTRER, (*Vénerie.*) c'est donner connoissance des voies de la bête qui est passée, il est essentiel à un bon piqueur de savoir *remontrer* les voies des bêtes qu'on chasse.

REMORDRE, v. act. (*Gram.*) c'est mordre de-rechef, *voyez l'article* MORDRE.

REMORDS, s. m. (*Gram.*) reproche secret de la conscience; il est impossible de l'éteindre lorsqu'on l'a mérité, parce que nous ne pouvons nous en imposer au point de prendre le faux pour le vrai, le laid pour le beau, le mauvais pour le bon. On n'étouffe point à discrétion la lumiere de la raison, ni par conséquent la voix de la conscience. Si l'homme étoit naturellement mauvais, il semble qu'il auroit le *remords* de la vertu, & non le *remords* du crime. Celui qui est tourmenté de *remords*, ne peut vivre avec lui-même; il faut qu'il se fuie. C'est-là peut-être la raison pour laquelle les méchans sont rarement sédentaires; ils ne restent en place que quand ils méditent le mal, ils errent après l'avoir commis. Que les brigands sont à plaindre! poursuivis par les lois, ils sont obligés de s'enfoncer dans le fond des forêts, où ils habitent avec le crime, la terreur & le *remords*.

REMORE, s. m. PIEXE, SUCET, ARRÊTE-NEF, (*Hist. nat. Ichtiolog.*) *remora*; poisson de mer auquel les anciens ont donné le nom de *remora*, parce qu'ils prétendoient qu'il arrêtoit les vaisseaux en pleine mer lorsqu'il s'y attachoit. Ce poisson a un pié & demi de longueur, & quatre pouces d'épaisseur; il est plus mince vers la queue; il a la bouche triangulaire; la machoire supérieure est plus courte que l'inférieure; la tête a deux pouces de longueur depuis la pointe jusqu'au commencement du dos; la face supérieure est applatie, & figurée comme le palais d'un animal traversé de plusieurs sillons. C'est par cette partie que le *remore* s'attache aux vaisseaux & au ventre du tiburon: on prétend même qu'il ne quitte pas le tiburon, quoiqu'on tire celui-ci hors de l'eau. Le *remore* a les yeux petits, l'iris en est jaune. Il a dans la bouche de petites éminences qui lui servent de dents. Il est de couleur cendrée, & il a une nageoire sur le dos, & une autre sous le ventre, qui s'étendent depuis le milieu de la longueur du corps jusqu'à la queue. Rai, *synop. meth. piscium*. *Voyez* POISSON.

REMORQUER, (*Marine.*) c'est faire voguer un vaisseau à voiles, par le moyen d'un vaisseau à rames.

REMOUDRE, v. act. (*Gram.*) c'est émoudre une seconde fois. *Voyez* ÉMOUDRE.

REMOUILLER, v. act. (*Gram.*) c'est mouiller derechef. *Voyez l'article* MOUILLER.

REMOULAT, s. m. *terme de Galere*, c'est le nom de celui qui a soin des rames, & qui les tient en état.

REMOULEUR, s. m. (*Coutellerie.*) celui qui repasse & refait la pointe ou le tranchant à quelque in-

ftrument, fur une meule tournante. Quoique tous les Couteliers foient des *remouleurs*, il ne fe dit guere que de ce qu'on appelle plus communément des *gagne-petits*. *Trévoux*. (*D. J.*)

REMOUS, f. m. (*Phyf.*) mouvement particulier qu'on obferve dans l'eau des fleuves.

Il y en a de deux efpeces; le premier eft produit par une force vive, telle qu'eft celle de l'eau de la mer dans les marées, qui non-feulement s'oppofe comme obftacle au mouvement de l'eau du fleuve, mais comme corps en mouvement, & en mouvement contraire & oppofé à celui du courant du fleuve: ce *remous* fait un contre-courant d'autant plus fenfible que la marée eft plus forte. L'autre efpece de *remous* n'a pour caufe qu'une force morte, comme eft celle d'un obftacle, d'une avance de terre, d'une île dans la riviere, *&c.* Quoique ce *remous* n'occafionne pas ordinairement un contre-courant fenfible, il l'eft cependant affez pour être reconnu, & même pour fatiguer les conducteurs de bateaux fur les rivieres. Si cette efpece de *remous* ne fait pas toujours un contre-courant, il produit néceffairement ce que les gens de riviere appellent *une morte*, c'eft-à-dire *des eaux mortes*, qui ne coulent pas comme le refte de la riviere, mais qui tournoient de façon que quand les bateaux y font entraînés, il faut beaucoup de force pour les en faire fortir. Ces eaux mortes font fort fenfibles dans toutes les rivieres rapides au paffage des ponts. La viteffe d'une riviere augmente au paffage d'un pont, dans la raifon inverfe de la fomme de la largeur des arches à la largeur totale de la riviere.

L'augmentation de la viteffe de l'eau étant donc très-confidérable en fortant de l'arche d'un pont, celle qui eft à côté du courant eft pouffée latéralement & de côté contre les bords de la riviere, & par cette réaction il fe forme un mouvement de tournoiement, quelquefois très-fort. Lorfque ce tournoiement caufé par le mouvement du courant, & par le mouvement oppofé du *remous*, eft fort confidérable, cela forme une efpece de petit gouffre; & l'on voit fouvent dans les rivieres rapides, à la chûte de l'eau au-delà des arrieres-becs des piles d'un pont, qu'il fe forme de ces petits gouffres ou tournoiemens d'eau. *Hift. nat. gen. & part. t. I.*

REMPAQUEMENT, (*Comm. de poiffon.*) ce mot fe dit de l'obligation où font les Pêcheurs étrangers qui apportent en France leur hareng en varc, de le tirer des barrils pour le faler une feconde fois, & enfuite le paquer, c'eft-à-dire l'arranger par lits dans les mêmes barrils. *Savary*. (*D. J.*)

REMPAQUETER, v. act. (*Comm.*) remettre une marchandife en paquet, en ballot, dans fon enveloppe. *Voyez* PAQUET, BALLOT, ENVELOPPE. *Dict. de Com. & de Trév.*

REMPART, LE (*terme de Fortification.*) eft une levée de terre qui enferme la place de tous côtés. Sa largeur eft ordinairement de 9 toifes par le haut, & de 13 ou 14 toifes par le bas. A l'égard de fa hauteur, elle eft différente fuivant la fituation & le terrein de la place: en terrein uni & régulier, elle eft d'environ 3 toifes.

L'objet du *rempart* eft de mettre les maifons de la ville à couvert de l'attaque de l'ennemi; de lui fermer l'entrée de la place, & d'élever ceux qui la défendent de maniere qu'ils découvrent la campagne des environs, dans toute l'étendue de la portée du canon.

Le *rempart* a des parties plus avancées vers la campagne les unes que les autres. Ces parties fe nomment *baftions*. *Voyez* BASTION.

Les foldats montent la garde fur le *rempart*, & l'on y place auffi toute l'artillerie néceffaire pour la défenfe de la ville. On forme fur le bord extérieur une élévation de terre, d'environ 18 ou 20 piés d'épaiffeur, & de 7 de hauteur; cette élévation fe nomme *le parapet*. Le parapet fert à couvrir des coups de l'ennemi les foldats qui font fur le *rempart*. *Voyez* PARAPET.

Pour que le foldat puiffe découvrir la campagne par-deffus le parapet, on pratique au pié du côté intérieur, une efpece de petit degré, de 3 ou 4 piés de large, & de 2 piés de hauteur; c'eft ce qui s'appelle *la banquette*.

Le *rempart* a une pente ou un *talus* vers le côté extérieur & l'intérieur. Cette pente eft faite pour que les terres du *rempart* fe foutiennent plus aifément. Celle du côté de la ville, qu'on nomme *talus intérieur*, a ordinairement environ une fois & demie la hauteur du *rempart*; en forte que fi cette hauteur eft de 18 piés, le talus extérieur eft de 27: ce qui s'obferve principalement lorfque les terres font fablonneufes. Le talus extérieur eft toujours plus petit que l'intérieur, parce qu'autrement il donneroit à l'ennemi le moyen d'efcalader facilement la place. Mais comme les terres ne peuvent fe foutenir elles-mêmes fans un grand talus, on foutient le côté extérieur du *rempart* par un mur de 5 ou 6 piés d'épaiffeur; ce mur fe nomme *la chemife* ou *le revêtement* du *rempart*. *Voyez* REVÊTEMENT, *voyez auffi* TALUS.

Les dehors ont un *rempart* comme le corps de la place; mais il a ordinairement moins de largeur.

Le revêtement du *rempart* n'eft pas toujours de maçonnerie; on fe contente quelquefois de le revêtir de gazon, *voyez* GAZON. Ce font des morceaux de terre de prés coupés en coin. Lorfque le *rempart* eft ainfi revêtu, on pratique une berme, ou une efpece de petit chemin de 12 piés de large, entre le foffé & la partie extérieure du *rempart*. Cette berme fert à empêcher que les terres du *rempart* ne s'éboulent dans le foffé. Elle partage auffi à-peu-près en deux parties égales la hauteur des terres du *rempart*, depuis le fonds du foffé, jufqu'à la partie fupérieure du parapet, ce qui fait qu'on peut donner un peu plus d'efcarpement, ou moins de talus à chacune de ces parties, que fi l'efcarpe formoit une feule pente depuis le parapet jufqu'au fond du foffé.

Lorfque le *rempart* eft revêtu de gazon, il eft ordinairement *fraifé*. *Voyez* FRAISE.

Il y a une troifieme efpece de revêtement, compofée des deux dont on vient de parler. *Voyez* DEMI-REVÊTEMENT.

Lorfque le *rempart* eft fort élevé, il a l'avantage de mieux couvrir la ville; mais fon entretien eft bien plus confidérable que quand il a moins de hauteur. Il eft auffi plus expofé aux batteries de l'ennemi; fes débris comblent aifément le foffé, & d'ailleurs les foldats font obligés de fe découvrir, & de tirer en plongeant pour défendre les parties voifines. Un *rempart* peu élevé n'a pas ces inconvéniens; mais auffi il donne plus de facilité pour l'efcalade & la défertion. Les *remparts* les plus avantageux font ceux qui fe trouvent entierement couverts par le glacis, en forte que l'ennemi ne puiffe le battre de la campagne. Pour la largeur du *rempart*, elle doit toujours être affez grande pour réfifter au canon, & pour donner tout l'efpace néceffaire pour contenir les hommes & les machines néceffaires à la défenfe de la place. Au refte la hauteur & la largeur du *rempart* fe proportionne à la quantité des terres que le foffé peut fournir. (*Q*)

REMPHAN, f. m. (*Critique facrée.*) Ῥεμφὰν; nom d'idole. Vous avez porté le tabernacle de Moloch, & l'aftre de votre dieu *Remphan*, *Act. vij.* 43. Ce difcours que S. Etienne, dans les Actes, tient aux Juifs, eft tiré du prophete Amos, qui reprochoit aux Hébreux de fon tems, d'avoir porté durant leur voyage dans le defert, la tente de Moloch, l'image

de cette idole, & l'étoile de ce dieu. Le mot *Remphan*, eſt égyptien; quelques-uns croient qu'il déſigne Saturne, Mercure ou Mars, mais c'eſt bien plutôt le Soleil. *Voyez* MOLOCH. (*D. J.*)

REMPLACEMENT, ſ. m. (*Gram.*) action de remplacer. *Voyez* REMPLACER.

REMPLACEMENT, (*Juriſ.*) eſt l'action de mettre une choſe à la place d'une autre, comme quand on fait un nouvel emploi de deniers dont on a reçu le rembourſement, ou que l'on acquiert un immeuble pour tenir lieu d'un autre que l'on a aliéné. *Voyez ci-après* REMPLOI. (*A*)

REMPLACER, v. act. (*Gram.*) remettre une choſe à la place d'une autre. J'ai employé mes fonds, je vais travailler à les *remplacer*. On *remplace* les qualités externes qui nous manquent, par celles de l'eſprit & de l'ame.

REMPLAGE, ſ. m. (*Juriſ.*) ſuivant la charte de Louis XII. de Décembre 1511, *mém. 9. fol. 1.* ce qui manque de fonds des épices des comptes doit être employé dans les autres comptes qui peuvent le mieux ſupporter, c'eſt ce que l'on appelle *remplage*; mais le roi ayant défendu de prendre des épices plus que le fond de ſes états, à commencer de l'année 1666, il n'y a plus eu de fond deſtiné aux *remplages*. On ne laiſſe pas de commettre toujours au commencement de chaque ſemeſtre, un de meſſieurs pour le *remplage*. (*A*)

REMPLAGE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la maçonnerie des reins d'une voûte. On appelle en Charpenterie, chevroces, poteaux de *remplage*, fermes de *remplage*, & autres choſes ſemblables, les poteaux ou fermes qui ſe mettent pour remplir les vuides ou intervalles qui ſont entre les poteaux corniers, ou les maîtreſſes-fermes. *Daviler.* (*D. J.*)

REMPLAGE, ſ. m. (*Comm. de bois.*) c'eſt ce qu'on donne quelquefois aux marchands pour les dédommager des vuides qui ſe ſont trouvés dans leurs coupes. *Richelet.* (*D. J.*)

REMPLI, participe du verbe *remplir*, *voyez* REMPLIR.

REMPLI, (*Juriſprud.*) ſe dit de celui qui eſt ſatisfait de ce qui lui eſt dû. Un héritier ou une veuve ſont *remplis* de leurs droits lorſqu'ils ont des fonds ou des meubles, & deniers ſuffiſans pour acquitter ce qui leur revenoit.

On dit auſſi qu'un gradué eſt *rempli*, lorſqu'il a obtenu, en vertu de ſes degrés, des bénéfices de la valeur de 400 livres de revenu, ou qu'il a 600 livres de revenu en bénéfice obtenus autrement qu'en vertu de ſes degrés. *Voyez ci-devant* GRADUÉ, *& ci-après* REPLÉTION. (*A*)

REMPLI, *en termes de Blaſon*, ſe dit d'une piece honorable de l'écu, dont le milieu dans toute ſa longueur eſt d'un autre émail que la bande. Ainſi l'on dit que telle maiſon porte d'azur au chevron potencé & contre-potencé d'or *rempli* d'argent.

Montfort-Thaillant en Bourgogne, d'argent à trois ruſtres de ſable *remplis* d'or.

REMPLIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt emplir de nouveau.

Quand un vaiſſeau eſt vuide, on peut le *remplir* de nouveau.

On *remplit* un tonneau, un coffre, ſes greniers, un puits, un foſſé.

On *remplit* un blanc ſeing du nom qu'on veut.

On *remplit* un corps où il y a une place vacante.

Un gradué eſt *rempli* quand il a 600 liv. de revenu.

On *remplit* ſa place quand on a les qualités qu'elle exige. Il y a bien des places occupées & non *remplies*.

Il eſt quelquefois difficile de *remplir* l'opinion que les autres ont fait concevoir de nous.

On *remplit* un deſſein, un canevas, une toile de différens points qu'on exécute à l'aiguille.

REMPLIR, (*terme d'Ouvrieres en points.*) *remplir*, c'eſt travailler à faire du fond. Entre les velineuſes, il y en a qui font de la trace, d'autres du fond, d'autres des dentelons & du réſeau, d'autres de la broderie qu'elles nomment de *la brode*; & celles qui travaillent en fond, s'appellent *rempliſſeuſes*, parce qu'elles *rempliſſent* les feuilles & les fleurs qui ne ſont que tracées. Leur rempliſſage eſt de points à l'oiſeau, de points à l'œillet, de points de Siam, *&c.* Le graveur a ſoin de marquer ſur ſa planche les différens points dont il entend que chaque feuille ou fleur ſoit *remplie*. (*D. J.*)

REMPLIR, *au jeu de trictrac*, ſe dit d'un joueur qui tâche d'avoir un certain nombre de dames couvertes dans une caſe du trictrac quelconque. *Remplir* ſon grand jan, par exemple, c'eſt couvrir douze dames dans la ſeconde table du trictrac.

REMPLISSAGE, ſ. m. (*Gramm.*) il ſe dit de l'action de remplir, & de la choſe dont on remplit. Il a lieu dans pluſieurs circonſtances où l'on diſtingue le fond des détails. Ainſi un grand muſicien jette ſur le papier ſon idée, le motif de ſon chant, il le conduit, il acheve une partie; il donne le reſte, qu'on appelle le *rempliſſage* à expédier à une eſpece de manœuvre. Un poëte dramatique dira, c'eſt la machine qui eſt difficile à trouver, le *rempliſſage* n'eſt rien en comparaiſon. Un orateur ſe ſervira auſſi de la même expreſſion. Les grandes maſſes de mon diſcours ſont poſées, il n'y a plus que quelques endroits de *rempliſſage* à faire.

REMPLISSAGE, (*Maçonnerie.*) c'eſt la maçonnerie qui eſt entre les carreaux & les boutiſſes d'un gros mur. Il y en a de moilon, de brique, *&c.* Il y en a auſſi de cailloux, ou de blocage employé à ſec, qui ſert derriere les murs de terraſſe pour les conſerver contre l'humidité, comme il a été pratiqué à l'orangerie de Verſailles. (*D. J.*)

REMPLISSAGE, *ou* REMPLAGE, (*Commerce de liqueurs.*) ce qu'il faut de liqueurs pour remplir un tonneau où il y a quelque déchet, ſoit par la fermentation & la coulure, ſoit par quelque autre accident.

REMPLISSEUSE *de dentelles* (*terme de Lingerie.*) ouvriere qui raccommode & remplit toutes ſortes de points & de dentelles. Ses outils ſont ſes doigts, des ciſeaux, une aiguille, un dés, du fil & un oreiller. (*D. J.*)

REMPLOI, ſ. m. (*Juriſpr.*) eſt le remplacement d'une choſe qui a été aliénée ou dénaturée, comme le *remploi* d'une ſomme mobiliaire que l'on a reçu, le *remploi* d'un immeuble que l'on a aliéné, d'un bois de futaie que l'on a abattu & conſumé.

Le *remploi* ſe fait de deux manieres, ſavoir réellement en ſubrogeant un bien au-lieu d'un autre, avec déclaration que ce bien eſt pour tenir lieu de *remploi* de celui qui a été aliéné ou dénaturé; ou bien il ſe fait fictivement, en payant la valeur du bien aliéné à celui auquel le *remploi* en etoit dû.

Dans les contrats de mariage qui ſe paſſent en pays de droit écrit, on ſtipule le *remploi* de la dot de la femme, en cas d'aliénation.

En pays coutumier on ſtipule ordinairement dans le contrat de mariage, le *remploi* des propres qui pourront être aliénés, ſoit du mari ou de la femme.

Anciennement ce *remploi* des propres n'étoit dû qu'autant qu'il étoit ſtipulé; c'eſt pourquoi quand il ne l'étoit pas, on diſoit communément que le mari ne pouvoit ſe lever trop matin pour vendre les propres de ſa femme.

Mais ſuivant l'*art.* 232. de la coutume de Paris, qui a été ajouté lors de la derniere réformation, ce *remploi* eſt de droit, quand même il ne ſeroit pas ſtipulé; & cela a paru ſi juſte, que la même diſpoſition a été adoptée dans les coutumes qui ont été réformées depuis celle de Paris, & que la juriſprudence

a étendu cet usage aux autres coutumes qui n'en parlent pas.

Le *remploi* des propres aliénés se prend sur la communauté ; & si les biens de la communauté ne suffisent pas pour le *remploi* des propres de la femme, le surplus se prend sur les propres du mari ; mais le *remploi* des propres du mari ne se prend jamais sur celui de la femme.

Lorsqu'il a été aliéné un propre de l'un des conjoints, qu'il a été acquis un autre bien, avec déclaration que c'est pour tenir lieu de *remploi* du propre aliéné, le conjoint, dont le propre a été ainsi remplacé, ne peut pas demander d'autre *remploi*.

Quoique le *remploi* ait souvent pour objet le remplacement d'un immeuble qui a été aliéné, & que l'action de *remploi* soit elle-même ordinairement stipulée propre, comme l'étoit le bien même dont elle tend à répéter la valeur, cette qualité de propre imprimée à l'action de *remploi*, n'est relative qu'à la communauté, & cela n'empêche pas que dans la succession du conjoint auquel le *remploi* est dû, l'action ne soit réputée mobiliaire, & n'appartienne à son héritier mobilier. *Voyez* les commentateurs *sur l'art. 232. de la coutume de Paris* ; le Brun, *de la communauté* ; Renusson, *sur la communauté & les propres du* remploi, *& les mots* EMPLOI, PROPRE. (*A*)

REMPLOYER, v. act. c'est employer de rechef. On avoit révoqué ce commis, ensuite on l'a *remployé*.

REMPLUMER, v. act. c'est regarnir de plume. *Remplumer* un lit, un oreiller ; un oiseau se *remplume*. Un joueur qui a perdu dans les premiers tours d'un breland, se *remplume* quelquefois dans les derniers.

REMPLUMER, v. act. reprendre ses plumes. Il se dit des oiseaux. On dit aussi *remplumer* un clavecin. *voyez* CLAVECIN.

REMPOISSONNER, v. act. (*terme de Pêcheur.*) c'est repeupler de poisson un étang & une riviere. Ceux qui achetent la pêche des eaux dormantes, sont ordinairement obligés de les *rempoissonner*, c'est-à-dire d'y remettre du peuple. *Trévoux.* (*D. J.*)

REMPORTER, v. act. (*Gramm.*) emporter de rechef. *Remportez* votre marchandise, elle est trop chere pour moi.

Il signifie aussi *gagner*, *obtenir*. Nous avons *remporté* sur l'ennemi des avantages qui ont montré que nos premieres défaites étoient arrivées par le défaut des généraux, & non par le manque du courage des soldats.

Il a *remporté* le prix de poésie proposé par l'académie Françoise ; cependant son poëme est médiocre.

Il n'a *remporté* aucun fruit de son travail, de ses voyages, de ses études, de ses connoissances, de son assiduité dans les antichambres.

REMPRISONNER, v. act. (*Gramm.*) remettre en prison. *Voyez* PRISON & EMPRISONNEMENT.

REMPRUNTER, emprunter de nouveau. *Voyez* EMPRUNTER.

REMS, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la Suabe, au duché de Wirtemberg. Son cours est du levant au couchant, & va se joindre au Necker, au nord de Stutgard. (*D. J.*)

REMUAGE, s. m. (*Gramm.*) c'est l'action de remuer.

Les matelots ne peuvent se faire payer du *remuage* & de l'évent des grains qui sont dans le vaisseau.

Le billet de *remuage* est celui que les marchands de vin & autres particuliers sont obligés de prendre au bureau des aides, pour faire transporter du vin d'une cave dans une autre.

REMUEMENT, REMUER, (*Jardinage.*) se dit des terres qu'il faut fouiller & transporter pour faire des terrasses, & dresser des jardins.

REMUER, v. act. (*Gramm.*) c'est ou mouvoir un corps sans le changer de place, ou le transporter d'un lieu dans un autre. Tu es mort, si tu *remues*. Il faut *remuer* souvent les grains. Il faut que l'argent se *remue*. On dit *remuer* une mauvaise affaire. Il *remuera* ciel & terre pour réussir. Il ne fera rien pour vous obliger, il *remuera* tout pour vous perdre. Il n'y a presque point de questions qu'Aristote n'ait *remuées*. Ce peuple est *remuant*. Pourquoi *remuer* les cendres des morts?

REMUER *un compte*, (*terme de Teneur de livres.*) c'est le porter ou renvoyer d'un folio à un autre folio d'un livre nouveau, lorsqu'il ne reste plus de place dans l'ancien pour le continuer, & cela après qu'on en a fait la balance au pié des pages qui sont remplies. *Ricard.* (*D. J.*)

REMUEUR, s. m. (*Comm. de blés.*) c'est le nom qu'on donne dans les provinces de France à des gens qui n'ont d'autre métier que de remuer dans les greniers publics ou particuliers le blé des marchands & des bourgeois, pour empêcher qu'il ne se gâte. (*D. J.*)

REMUEUSE, s. f. (*Econ. domestiq.*) aide qu'on donne à une nourrice. C'est elle qui rechange l'enfant, qui le berce, qui l'endort, en un mot qui lui rend tous les soins, excepté celui de l'allaiter. On dit *remuer* un enfant pour le changer de langes.

REMUGLE, s. m. (*Gramm.*) odeur désagréable qu'exhale un corps qui a été enfermé dans un endroit humide.

RÉMUNÉRATEUR, adj. & subst. (*Gramm. & Théolog.*) qui récompense & punit avec justice. Parmi les déistes il y en a qui nient un Dieu *rémunérateur*.

RÉMUNÉRATOIRE, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est donné pour récompense de services, comme une donation ou un legs *rémunératoire*. Ces sortes de dispositions ne sont pas considérées comme de vraies libéralités lorsque les services étoient tels que celui qui les avoit rendus, pouvoit en exiger le salaire. *Voyez* au *code liv. V. tit. 3.* la *loi 20.* & DONATION. (*A*)

RÉMURIES, s. f. (*Antiquit. rom.*) *remuria* ; fête instituée en l'honneur de Rémus par Romulus son frere, à dessein d'appaiser ses manes. Servius dit que ce fut par ordre de l'oracle qu'on avoit consulté sur les moyens de faire cesser la peste qui survint après la mort de Rémus, que Romulus pour y satisfaire, lui fit bâtir un tombeau magnifique sur le mont Aventin, & qu'il établit en son honneur des sacrifices annuels qu'on appella de son nom *remuria*. Il ajoute que lorsqu'il rendoit la justice au peuple, il faisoit mettre à côté de son tribunal un siege semblable au sien, sur lequel étoient posés les ornemens de sa dignité royale, comme si Rémus eût été vivant, & qu'il eût régné avec lui, & que c'est sur cela que Virgile a dit *Remo cum fratre Quirinus jura dabat.*

Ovide explique la chose d'une maniere plus poétique. Il fait paroître à Faustulus & à Acca Laurentia sa femme, fort affligés l'un & l'autre de la perte de Rémus, son ombre sanglante qui les conjure d'engager son frere à honorer sa mémoire par une fête solemnelle. Il ne manque pas pour sauver l'honneur du fondateur de Rome, accusé d'un fratricide, d'en rejetter le crime sur le tribun Céler ; cependant les prieres & les conjurations qui se faisoient pendant cette cérémonie nocturne, & qui avoient beaucoup de rapport avec celles que l'antiquité superstitieuse employoit pour fléchir les manes irrités contre leurs meurtriers, pourroient faire douter de la pureté & du calme de la conscience de Romulus. Quoi qu'il en soit, il paroît que cette fête devint ensuite générale pour tous les morts ; ce qui lui fit donner le nom de *lemuriæ*, lémuries. *Voyez* LÉMURIES.

On nommoit aussi *remuria* chez les Romains, le

pourpris où Rémus prit l'augure du vol des oiseaux, & où il fut enterré. (*D. J.*)

REMURINUS-AGER, (*Géogr. anc.*) Festus met une différence entre *Remurinus-ager*, & *Remuria* ou *Remoria*, lieu sur le haut du mont Aventin; & Denys d'Halicarnasse donne le nom de *Remoria* à un lieu qu'il place sur le bord du Tibre, à 20 stades de la ville de Rome. Il y a néanmoins apparence que *Remurinus-ager* étoit au voisinage du mont Aventin, & que *Remuria* ou *Remoria* étoit au sommet de ce mont. Quant à ce que Festus ajoute, que ce lieu fut autrement appellé *Remorum*, ce fut peut-être parce que les augures avoient arrêté Rémus dans ce lieu. (*D. J.*)

REMY, SAINT- (*Géograph. mod.*) petite ville de France en Provence, au diocese d'Avignon, entre des étangs, à quatre lieues d'Arles. Il y a dans cette petite ville une collégiale fondée l'an 1530, par le pape Jean XXII. *Long. 22. 15. latit. 43. 40.*

Le lieu de *Saint-Remy* paroît avoir été anciennement nommé *Glanum*, ville située dans la contrée des Saliens en Provence, & peu éloignée de la ville d'Arles. Il en est fait mention dans l'itinéraire d'Antonin, dans la table de Peutinger, dans Pomponius Méla, Pline & Ptolomée, qui entre les villes principales des Saliens, comptent celle de *Glanum*.

Ce fut l'an 501 qu'elle changea son nom en celui de *Remy*, à l'occasion d'un voyage que S. Remy, archevêque de Reims, fit en Provence, où il accompagna le roi Clovis, lorsque ce prince alla pour assiéger dans Avignon, Gondebaud, roi des Bourguignons. Le motif de ce voyage, & le changement du nom de *Glanum* en celui de *Saint-Remy*, est rapporté fort au long par Honoré Boucher, dans son histoire de Provence, que l'on peut consulter.

A un quart de lieue de *Saint-Remy*, on voit dans ce siecle même, au milieu de la plaine, un grand mausolée de pierre très-solide & très-élevé, avec toutes les proportions de l'architecture la plus réguliere. Ce monument avoit dans sa hauteur, suivant la mesure de Provence, huit cannes trois pans & demi; chaque canne composée de huit pans, & chaque pan de neuf pouces & une ligne; en sorte que suivant la réduction à notre maniere ordinaire, ce mausolée avoit huit toises trois piés un pouce dix lignes de hauteur; & si l'on juge du diametre par la hauteur, on comprend de quelle solidité doit être ce monument que le tems n'a encore pû détruire.

Honoré Boucher, dans son histoire; M. Spon dans une estampe qui est à la tête de ses recherches d'antiquité; le P. Montfautcon, dans son antiquité expliquée, *liv. V.* en ont donné chacun le dessein. Mais M. de Mautour a donné ce même dessein beaucoup plus grand & plus exact, avec une explication de l'inscription qu'on trouvera dans l'histoire de l'académie des Belles-Lettres, *tom. VII. in-4°.*

On voit encore près de *Saint-Remy*, les restes d'un bel arc de triomphe, composé d'une seule arcade, mais sans aucune inscription. Il est gravé dans les antiquités du P. Montfaucon, *tom. IV.* du supplément, *c. iv. p. 78.* & M. de Mautour l'a fait aussi graver sur un dessein, dans le même tome des mémoires de Littérature, que nous venons de citer.

Les Nostradamus (Michel & Jean) tous deux freres, étoient de *Saint-Remy*. Michel, après avoir pris le bonnet de docteur en Médecine, & donné quelques traités sous des titres amusans, comme des fards, des confitures, de la cosmétique, imagina le métier de devin, & publia ses prophéties en quatrains. Il vivoit dans un siecle où l'on avoit l'imbécillité de croire à l'Astrologie judiciaire. Les prédictions de Nostradamus firent du bruit. Henri II. & la reine Catherine de Médicis, voulurent voir le prophete, le reçurent très-bien, & lui donnerent un présent de deux cens écus d'or. Sa réputation augmenta. Carles IX. en passant par Salon, se déclara son protecteur, & lui accorda un brevet de médecin ordinaire de sa personne. Nostradamus mourut dans cette ville, comblé d'honneurs, de visites & de folies, seize mois après en 1566, à 62 ans passés, ce qu'il n'avoit pas prédit. Son frere Jean est connu par les vies des anciens poëtes provençaux, dits *troubadours*, imprimés à Lyon en 1575, *in-8°.* (*D. J.*)

RENAIRE, (*Géogr. mod.*) bourg, qui au commencement du dernier siecle, étoit une petite ville enclavée dans la Flandre gallicane, à cinq lieues de Tournay, & à deux d'Oudenarde; il y a encore dans ce bourg trois dignités & quinze canonicats. (*D. J.*)

RENAISON, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Forez, diocèse de Lyon, élection de Rouanne. (*D. J.*)

RENAISSANCE, RÉGÉNÉRATION, (*Synon.*) on se sert du mot *renaissance* au propre & au figuré; la *renaissance* des hommes; la *renaissance* des beaux arts; on apperçoit dans ses discours la *renaissance* des lettres humaines. *Régénération* ne se dit qu'en termes de piété pour désigner la conversion au christianisme, en recevant le baptême qui en est le signe. Une nouvelle cérémonie, dit M. Bossuet, fut instituée pour la *régénération* du nouveau peuple. (*D. J.*)

RENAISSANT, adj. (*Gramm.*) qui renaît à mesure qu'il est détruit. Prométhée avoit un foie *renaissant*. Rome *renaissante*; l'académie *renaissante*. Dans ces derniers exemples, la renaissance suppose une grandeur éclipsée, des fonctions interrompues.

RENAITRE, v. neut. (*Gramm.*) c'est naître une seconde fois. On fait *renaître* le phénix de sa cendre. Les peres *renaissent* dans leurs enfans. Les fleurs *renaissent*. On *renaît* au monde, à la religion, à la vertu, *&c.*

RENAL, adj. (*Anatomie.*) on entend par ce mot tout ce qui concerne les reins. *Voyez* REINS.

RENALES, (*glandes*) *glandulæ renales*, en *Anatomie*; ce sont des glandes ainsi appellées, parce qu'elles sont situées proche des reins. Elles furent découvertes par Bar. Eustachi, natif de Sant-Severino, en Italie. *Voyez* GLANDE. On les nomme aussi *capsules atrabilaires*, parce que leur cavité est toujours remplie d'une liqueur noirâtre; d'autres les nomment *renes succenturiati*, parce qu'elles ressemblent par leur forme aux reins mêmes. *Renes succinturiati*, sont appellés une sorte de seconds reins, *succinturiatus* signifiant quelque chose qui est à la place d'une autre. On les appelle aussi *reins succenturiaux.*

RENALMIE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *renalmia*, genre de plante à fleur en rose composée de trois pétales disposés en rond; le calice est aussi composé de trois feuilles; le pistil sort de ce calice, & devient dans la suite un fruit membraneux, cylindrique, divisé en trois capsules remplies de semences oblongues, & garnies d'aigrettes. Plumier, *nova plant. amer. genera. Voyez* PLANTE.

RENARD, s. m. (*Hist. nat. Zoolog. quadrupede.*) *vulpes*; animal quadrupede qui a beaucoup de rapport au loup & aux chiens pour la conformation du corps. Il est de la grandeur des chiens de moyenne taille; il a le museau effilé comme le lévrier, la tête grosse, les oreilles droites, les yeux obliques comme le loup, la queue touffue, & si longue qu'elle touche la terre. Le poil est de diverses couleurs, qui sont le noir, le fauve & le blanc, diversement distribués sur différentes parties du corps; le roux domine dans la plûpart des *renards*: il y en a qui ont le poil gris argenté; tous ont le bout de la queue blanche; les piés des derniers sont plus noirs que ceux des autres. On les appelle en Bourgogne *renards charbonniers*. Le *renard* creuse en terre avec les ongles des trous, où il se retire dans les dangers pressans, où il s'établit, où il éleve ses petits. Il se loge au bord des bois, à por-

tée des hameaux; il est attentif au chant des coqs & au cri de la volaille, & il tâche par toutes sortes de ruses d'en approcher. S'il peut franchir les clôtures d'une basse-cour, ou passer par-dessous, il met tout à mort; ensuite il emporte sa proie; il la cache sous la mousse ou dans un terrier; il revient plusieurs fois de suite en chercher d'autres, jusqu'à ce que le jour ou le mouvement dans la maison l'empêche de revenir. Il s'empare des oiseaux qu'il trouve pris dans les pipées & au lacet; il les emporte successivement; il les dépose tous en différens endroits, sur-tout au bord des chemins, dans les ornieres, sous un arbuste, *&c.* Ses appétits le portent à vivre de rapine comme le loup; mais la nature ne lui a pas donné la même force. En échange elle lui a prodigué toutes les ressources de la foiblesse, l'industrie, la ruse, & même la patience; ces qualités le servent ordinairement mieux pour assurer sa subsistance, que la force ne sert au loup. D'ailleurs il est infatigable, & doué d'une souplesse & d'une légéreté supérieures. J'en ai vû plusieurs sauter par-dessus des murs de neuf piés de haut, pour éviter des embuscades de tireurs qu'ils éventoient. Le *renard* mérite donc sa réputation. Son caractere est composé d'industrie & de sagacité, quant à la recherche de ses besoins, de défiance & de précautions à l'égard de tout ce qu'il peut avoir à craindre. Il n'est point aussi vagabond que le loup. C'est un animal domicilié qui s'attache au sol, lorsque les environs peuvent lui fournir de quoi vivre. Il se creuse un terrier, s'y habitue, & en fait sa demeure ordinaire, à moins qu'il ne soit inquiété par la recherche des hommes, & qu'une juste crainte ne l'oblige à changer de retraite. Ceux que l'inquiétude ou le besoin forcent à chercher un nouveau pays, commencent par visiter les terriers qui ont été autrefois habités par des *renards;* ils en écurent plusieurs, & ce n'est qu'après les avoir tous parcourus, qu'ils prennent enfin le parti d'en choisir un. Lorsqu'ils n'en trouvent point, ils s'emparent d'un terrier habité par des lapins, en élargissant les gueules, & l'accommodent à leur usage. Le *renard* n'habite cependant pas toujours son terrier. C'est un abri & une retraite dont il use dans le besoin; mais la plus grande partie du tems il ne terre point, & il se tient couché dans les lieux les plus fourrés des bois.

Les *renards* dorment une partie du jour: ce n'est proprement qu'à la nuit qu'ils commencent à vivre. Leurs desseins ont besoin de l'obscurité, de l'absence des hommes, & du silence de la nature. En général ils ont les sens très-fins; mais c'est le nez qui est le principal organe de leurs connoissances. C'est lui qui les dirige dans la recherche de leur proie, qui les avertit des dangers qui peuvent les menacer. Il assure & rectifie les appercevances que donnent les autres sens; & c'est lui qui a la plus grande influence dans les derniers jugemens qu'ils portent relativement à leur conservation. Les *renards* vont donc toujours le nez au vent. Dans les pays fort peuplés de gibier, ils ne s'approchent guere de la demeure des hommes, parce qu'ils trouvent dans les bois ou aux environs, une nourriture qu'ils se procurent facilement, & avec moins de péril. Ils surprennent les lapins, les levreaux, les perdrix lorsqu'elles couvent. Souvent même ils attaquent les jeunes faons à la reposée, & sur-tout ceux des chevreuils. Pendant l'été ils vivent donc ordinairement avec beaucoup de facilité; ils mangent même les hannetons, saisissent les mulots, les rats de campagne, les grenouilles, *&c.* Pendant l'hiver, & sur-tout lorsqu'il gele, la vie leur devient plus difficile. Le *renard* alors est souvent forcé de s'approcher des maisons. Toujours partagé entre le besoin & la crainte, sa marche est précautionnée, souvent suspendue; la défiance & l'inquiétude l'accompagnent. Cependant la faim devenant plus pressante, le courage augmente, sur-tout lorsque la nuit est avancée. Le *renard* cherche alors à pénétrer dans une basse-cour, jusque dans le poulailler, où il fait beaucoup de ravages. Il prodigue les meurtres, & emporte à mesure les volailles qu'il a égorgées; il les réserve pour le besoin, & les couvre avec de la terre & de la mousse. Souvent aussi il tue sans emporter, & seulement pour assouvir sa rage. On doit chercher à détruire un animal aussi dangereux pour les basse-cours & pour le gibier; & tout le monde est intéressé à lui faire la guerre. On chasse le *renard* avec des bassets, des briquets ou des chiens courans de petite taille. Ces chiens le chassent chaudement, parce qu'il exhale une odeur très-forte. Mais la chasse ne seroit pas longue, si l'on n'avoit pas eu auparavant la précaution de boucher les terriers. On place des tireurs à portée de ces terriers, ou des autres refuites connues du *renard.* S'ils viennent à le manquer, l'animal effrayé cherche alors assez au loin une retraite qui le dérobe à la poursuite des chiens, & aux embûches des hommes. Il parvient enfin à trouver un terrier; mais on le poursuit encore dans sa demeure souterraine; on y fait entrer de petits bassets qui l'amusent, l'empêchent de creuser, & que souvent il mord cruellement. On fouille la terre pendant ce tems; on arrive au fond; on le saisit avec une fourche, & après l'avoir baillonné, on le livre aux jeunes chiens qui ont besoin d'être mis en curée.

On détruit de cette maniere une assez grande quantité de *renards;* mais on ne doit pas se flater de réussir par ce moyen seul, à anéantir la race dans un pays. Pour y parvenir, ou à-peu-près, il faut multiplier les pieges & les appâts, & par mille formes séduisantes & nouvelles, surprendre à tout moment leur défiance vigilante & réfléchie. Lorsque les *renards* ne connoissent point encore les pieges, il suffit d'en tendre dans les sentiers où ils ont l'habitude de passer, de les bien couvrir avec de la terre, de l'herbe hachée, de la mousse; de maniere que la place sous laquelle est le piege, ne differe en rien à l'extérieur du terrein des environs. On y met pour appât un animal mort, auquel on donne la forme d'un abattis, & on l'y laisse pourrir jusqu'à un certain degré; car l'odeur de la chair pourrie attire souvent plus le *renard* qu'un appât tout frais. On en prend beaucoup de cette maniere, lorsqu'ils ne sont pas encore instruits. Mais s'ils ont vû d'autres *renards* pris à ces pieges; si eux-mêmes y ont été manqués, il devient nécessaire de changer les appâts, & de chercher à les rendre plus friands. Des hannetons fricassés dans de la graisse de porc, attirent beaucoup les *renards*, sur-tout si l'on y mêle un peu de musc. Le grand art est d'assurer bien l'animal sur l'appât avant d'y mettre le piege, de préparer le terrein peu-à-peu, & de vaincre par la patience sa défiance inquiette. Ce qui attire le plus puissamment les *renards*, c'est l'odeur de la matrice d'une *renarde* tuée en pleine chaleur. On la fait sécher au four, & elle sert pendant toute l'année. On place des pierres dans les carrefours des bois; on répand du sable au tour; on frotte la pierre avec la matrice; les *renards* y viennent, mâles & femelles, s'y arrêtent, y grattent, *&c.* Lorsqu'ils y sont bien accoutumés, on frotte le piege de la même maniere, on l'enterre à deux pouces dans le sable, & ordinairement l'attrait est assez fort pour vaincre l'inquiétude naturelle à cet animal. A ces soins il faut joindre celui d'observer avec la plus grande attention, les terriers que les femelles préparent pour déposer leurs petits. Ces animaux s'accouplent à la fin de Janvier & en Février; on trouve des renardeaux dès le mois d'Avril. La portée est ordinairement de trois jusqu'à six. Le pere & la mere les nourrissent en commun. Ils vont souvent en quête, sur-tout lorsque les petits commencent à devenir voraces. Ils leur apportent des

volailles, des lapins, des perdrix, *&c.* & les bords du terrier qu'habite une portée de *renards* sont bientôt couverts de carcasses de toute espece. Tout cela est aisé à reconnoître; mais il faut prendre garde d'inquiéter inutilement le pere ou la mere. Dans la même nuit, ils transporteroient leurs petits, & souvent à une demi-lieue de là. Il faut donc assaillir tout d'un coup le terrier, tendre des pieges aux différentes gueules; & comme on n'est pas toujours sûr que les vieux *renards* soient enfermés dans le terrier, il faut assiéger aussi les chemins battus, appellés *coulées*, par lesquels ils vont & viennent pour chercher à vivre. Alors la nécessité de nourrir leurs petits, les excite à braver le danger, & leur défiance est anéantie par ce besoin vif. Sans cela un *renard* assiégé de pieges dans un terrier n'en sort qu'à la derniere extremité. J'en ai vû un qui y resta quinze jours, & qui n'avoit plus que le souffle lorsqu'il se détermina à sortir. Ces animaux, lorsqu'ils sont pris, sont assez sujets à se couper le pié; & cela arrive presque certainement lorsque le jour paroît avant qu'on y arrive.

Ils sont, comme les chiens, à-peu-près dix-huit mois à croître, & vivent de douze à quinze ans. On n'a jamais pû faire accoupler ensemble ces deux especes; mais on y parviendroit sans doute en apprivoisant par degrés la race sauvage du *renard*, qui à la premiere génération conserve toujours son naturel farouche, & son penchant à la rapine.

Il mange des œufs, du lait, du fromage, des fruits, sur-tout des raisins, du poisson, des écrévisses. Il est très-avide de miel, & tire de terre les guépiers; il attaque les abeilles sauvages: lorsqu'ils sent les aiguillons des guepes, des frelons, des abeilles, qui tachent de le mettre en fuite, il se roule pour les écraser. Les femelles deviennent en chaleur en hiver, & on voit déja de petits *renards* au mois d'Avril; les portées sont au moins de trois, au plus de six: il n'y en a qu'une chaque année. Les *renards* naissent les yeux fermés; ils sont comme les chiens, dix huit mois ou deux ans à croître, & vivent de même, treize à quatorze ans. Le *renard* glapit, aboie, & pousse un son triste semblable à celui du paon. Il a différens tons, selon les sentimens dont il est affecté. Il se laisse tuer à coups de bâton comme le loup, sans crier. Il ne fait entendre le cri de la douleur que lorsqu'il reçoit un coup de feu qui lui casse quelque membre; il est presque muet en été. C'est dans cette saison que son poil tombe & se renouvelle. Cet animal a une odeur très-forte & très-desagréable, & qui se fait sentir de loin, sur tout lorsqu'il fait chaud. Il mord dangereusement, & on ne peut lui faire quitter prise qu'en écartant ses mâchoires avec un levier. La chair du *renard* est moins mauvaise que celle du loup; les chiens & même les hommes, en mangent en automne, sur-tout lorsqu'il s'est nourri & engraissé de raisins. Les *renards* se trouvent dans toute l'Europe, dans l'Asie septentrionale & tempérée, & même en Amérique; mais ils sont rares en Afrique & dans les pays voisins de l'équateur. Dans les pays du nord il y a des *renards* noirs, des bleus, des gris, des gris de fer, des gris argentés, des blancs, des blancs à piés fauves, des blancs à tête noire, des blancs avec le bout de la queue noire, des roux avec la gorge & le ventre entierement blancs, & enfin des croisés; ceux-ci ont une bande longitudinale qui s'étend depuis le bout du museau jusqu'au bout de la queue, en passant sur la tête & sur le dos, & une bande transversale qui passe sur le dos & s'étend sur les deux jambes de devant. La fourure des *renards* noirs est la plus précieuse; c'est même après celle de la zibeline, la plus rare & la plus chere; on en trouve au Spitzberg, en Groenland, en Laponie, en Canada. *Hist. nat. gen. & part. tom. VII.*

Renard, (*Mat. méd.*) les pharmacologistes ont vanté, selon leur usage, je ne sais combien de parties du *renard*, sa graisse, ses testicules, l'os de sa verge, sa fiente, son sang, *&c.* mais tous ces remedes sont absolument oubliés. Le foie & le poumon sont les seules parties qui soient encore des remedes, & principalement le dernier viscere qu'on garde dans les boutiques, après l'avoir lavé dans du vin & séché. Non-seulement le poumon de *renard* est recommandé contre les maladies de la rate & le flux de ventre opiniâtre, mais encore il est regardé comme un spécifique contre la phtisie, soit étant pris en aliment, soit en donnant à titre de remede, le poumon de *renard* préparé & réduit en poudre, à la dose d'une dragme ou de deux, dans un bouillon, dans un looch ou un sirop approprié. On fait infuser encore un nouet de cette poudre dans la boisson ordinaire des asthmatiques: sur quoi il faut remarquer qu'il s'agit ici d'un poumon regardé comme spécifique des maladies du poumon, & dont la vertu a été très-probablement déduite d'après le principe des signatures. *Voyez* Signature, (*Pharmacologie.*). On garde ordinairement dans les boutiques une huile appellée *de renard*, *oleum vulpinum*, & qui est préparée par infusion & par décoction avec l'huile d'olive, & la chair de *renard* cuite dans l'eau & le vin avec un peu de sel commun & quelques plantes aromatiques, jusqu'à ce qu'elle se sépare des os; faisant cuire ensuite ce bouillon avec de l'huile d'olive jusqu'à consommation de l'humidité, & faisant infuser de nouveau quelques substances végétales aromatiques dans la colature. Cette huile est une de ces préparations puériles & monstrueuses, dont l'absurdité est démontrée à l'article Huile par décoction. *Voyez* sous l'article général Huile. (*b*)

Renard, (*Comm. de Fourreur.*) ce qu'on tire du *renard* pour le commerce, ne consiste qu'en sa peau, laquelle étant bien passée & apprêtée par le pelletier, s'emploie à diverses sortes de fourrures. La Natolie, l'Arménie & la petite Tartarie fournissent quantité de peaux de *renards*, dont celles qui se tirent d'Asaf, de Caffa, & de Krin, sont réputées les plus belles. Il s'en envoie beaucoup à Constantinople, & en quelques autres endroits de l'Europe. Celles de ces pays-là destinées pour la France, qui sont en petit nombre, viennent pour l'ordinaire par la voie de Marseille.

C'étoit autrefois la mode en France de porter des manchons de peaux de *renards* toutes entieres, c'est-à-dire, avec les jambes, la queue, & la tête, à laquelle l'on conservoit toutes les dents, & où l'on ajoutoit une langue de drap écarlate, & des yeux d'émail, pour imiter, autant qu'il étoit possible, la vérité de la nature. Cette mode s'est tout-à-fait perdue. *Savary.* (*D. J.*)

Renard marin, Porc marin, Ramart, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *vulpes marina.* Rai. Poisson de mer cartilagineux du genre des chiens de mer. M. Perrault en a disséqué un qui avoit huit piés & demi de longueur, & un pié deux pouces de largeur prise à l'endroit le plus gros, c'est-à-dire, au ventre. La queue étoit presque aussi longue que tout le corps, & faite en maniere de faux, un peu recourbée vers le ventre: il y avoit une nageoire à l'endroit où commençoit cette courbure. Le dos avoit deux fortes de crêtes élevées, une grande au milieu de sa longueur, & une plus petite vers la queue. Les nageoires étoient au nombre de trois de chaque côté: une auprès de la tête qui avoit un pié trois pouces de longueur, & cinq de largeur à la base, une sur le ventre qui étoit moins longue que celle de la tête, & elle avoit une pointe pendante qui est le caractere des mâles. La derniere nageoire étoit placée près de la queue & fort petite. La peau n'avoit point d'écailles, elle étoit lisse. Les crêtes & les nageoires avoient

avoient une couleur brune bleuâtre ; l'ouverture de la bouche étoit longue de cinq pouces ; les dents différoient entr'elles par la forme & par la dureté ; le côté droit de la mâchoire supérieure jusqu'à l'endroit où sont les canines des animaux quadrupedes, avoit un rang de dents pointues, dures & fermes, étant toutes d'un seul os en forme de scie. Les autres dents qui se trouvoient de l'autre côté de cette mâchoire, & toutes celles de la mâchoire inférieure étoient mobiles, triangulaires, un peu pointues, & d'une substance beaucoup moins dure que celle des autres dents; de sorte qu'il y en avoit qui ne paroissoient être qu'une membrane durcie. La langue étoit entierement adhérente à la mâchoire inférieure, & composée de plusieurs os fermement unis les uns aux autres, & recouverts d'une chair fibreuse. La peau de la langue étoit garnie de petites pointes brillantes qui la rendoient fort âpre & fort rude. *Mem. de l'acad. royale des Sciences* par M. Perrault, *tom. III. part. I. Voyez* POISSON.

RENARD *du Pérou*, (*Hist. nat. d'Amérique.*) cet animal que les naturels appellent *chinche*, est de la grosseur d'un de nos chats, & a les deux mâchoires formant une gueule fendue jusqu'aux petits angles des yeux ; ses pattes sont divisées en cinq doigts munis à leur extrémité de cinq ongles noirs, longs & pointus, qui lui servent à creuser son terrier. Son dos est voûté, semblable à celui d'un cochon, & le dessous du ventre est tout plat; sa queue est aussi longue que son corps; il fait sa demeure dans la terre, comme nos lapins, mais son terrier n'est pas si profond. (*D. J.*)

RENARD, s. m. (*Archit.*) ce terme a plusieurs significations. Les Maçons appellent ainsi les petits moilons qui pendent au bout de deux lignes attachées à deux lattes, & bandées, pour relever un mur de pareille épaisseur, dans toute sa longueur. Ils donnent aussi ce nom à un mur orbe, décoré pour la symmétrie, d'une architecture pareille à celle d'un bâtiment qui lui est opposé.

Les Fontainiers appellent encore *renard* un petit pertuis ou fente, par où l'eau d'un bassin, ou d'un réservoir, se perd, parce qu'ils ont de la peine à la découvrir pour la réparer.

Enfin *renard* est un mot de signal entre des hommes qui battent ensemble des pieux, ou des pilots à la sonnette, de sorte qu'un d'entr'eux criant *au renard*, ils s'arrêtent tous en même tems ; ou pour se reposer après un certain nombre de coups, ou pour cesser tout-à-fait au refus du mouton. Il crie aussi *au lard*, pour les faire recommencer. *Dict. d'Archit.* (*D. J.*)

RENARD, (*Marine.*) espece de croc de fer avec lequel on prend les pieces de bois qui servent à la construction des vaisseaux, pour les transporter d'un lieu à un autre.

RENARD, (*Marine.*) petite palette sur laquelle on a figuré les 32 airs ou rumbs de vent. A l'extrémité de chaque rumb il y a six petits trous qui sont en ligne droite. Les six trous représentent les six horloges, ou les six demi-heures du quart du timonnier, qui pendant son quart, marque avec une cheville sur chaque air de vent, combien il a été couru de demi-heures ou d'horloges. De maniere que si le sillage du vaisseau a été sur le nord pendant quatre horloges, le timonnier met la cheville au quatrieme trou du nord; & cela sert à assurer l'estime & le pointage. On attache le *renard* à l'artimon proche l'habitacle.

On voit bien que ceci est une espece de journal méchanique, par lequel on tient compte du sillage du vaisseau & de sa direction, bien inférieur à un journal véritable. *Voyez* JOURNAL. Aussi je ne connois que M. Aubin qui ait parlé de cette espece d'instrument ; & on n'en trouve la description dans aucun traité du pilotage.

RENCAISSER, v. act. (*Jardinage.*) est consacré aux arbres de fleurs, tels que les orangers, les mirthes, les grenadiers & autres, qu'on est indispensablement obligé de renfermer dans des caisses de bois, afin qu'étant pénétrés de tous côtés de l'ardeur du soleil, ils acquierent un degré de chaleur approchant de celui dont ces arbres jouissoient naturellement dans les pays chauds d'où ils viennent.

Quand la caisse ne vaut plus rien, ou qu'elle est trop petite pour contenir les racines d'un oranger, il faut la changer. Si les terres ne sont usées qu'à demi, on ne fait que donner à l'arbre un demi-rencaissement, c'est-à-dire, qu'on tire avec la houlette, sans toucher aux racines, les terres usées, & qu'on en remet sur le champ de nouvelles, que l'on a bien soin de plomber.

Quand les terres sont entierement usées, on *rencaisse* un arbre de cette maniere : on l'arrose avant de le sortir de sa caisse, pour affermir la motte ; on met un lit de platras au fond de la caisse, afin de donner passage à l'eau superflue des arrosemens ; ensuite on remplit la caisse à-demi de terre préparée qu'on fait plomber, on jette un peu de terre meuble par-dessus, pour y placer la motte de l'oranger qu'on tire de la vieille caisse ; la moitié de cette motte sera retranchée tout-autour & en-dessous, & on coupera les racines & les chicots qui s'y rencontrent; c'est ce qu'on appelle *égravillonner*. Vous plantez cette motte au milieu de la caisse, & vous élevez l'arbre de trois pouces au-dessus des bords de la caisse, parce que les arrosemens & les terres qui se plomberont dans la suite, ne le feront que trop descendre à niveau de la caisse.

On doit mettre un arbre nouvellement encaissé 25 jours à l'ombre, & ensuite l'exposer au grand soleil avec les autres.

Le rencaissement se fait ordinairement au sortir de la serre, avant la grande pousse, & jamais à la fin de l'automne, à cause de la proximité de l'hiver, à moins qu'il n'y ait une nécessité indispensable.

RENCHAINER, v. act. (*Gram.*) enchaîner de nouveau. On *renchaîne* les chiens de basse-cour le matin. *Voyez* CHAINE & ENCHAINER.

RENCHEN, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle a sa source dans l'Ortnaw, & vient se jetter dans le Rhein, à quelques lieues au-dessus de Strasbourg. (*D. J.*)

RENCHERIR, v. n. (*Comm.*) devenir plus cher, augmenter de prix. La guerre a fait *renchérir* le caffé & les autres épiceries que nous tirons du levant & des Indes.

Ce mot se dit encore activement des marchands qui demandent de leurs marchandises plus qu'ils n'ont coutume de les vendre. Vous avez *renchéri* votre drap, vos toiles, *&c. Dictionn. de Comm. & de Trévoux.*

RENCHIER, s. m. (*terme de Blason.*) ce mot se dit d'une espece de grand cerf qui est de plus haute taille & d'un bois plus long que les bois de cerf ordinaire, plus plat & plus large que celui d'un daim; alors on dit en blasonnant, N. porte d'azur à trois *renchiers* d'or. (*D. J.*)

RENCLOUER, v. act. (*Gram.*) enclouer derechef. *Voyez* ENCLOUER.

RENCONTRE, s. f. (*Gram.*) approche fortuite de deux choses qui se réunissent. Les Epicuriens expliquent la génération des choses par la *rencontre* des atomes. On appelle *rencontre*, dans l'art militaire, l'action de deux petits corps, *voyez l'article suivant*, & dans la société, l'arrivée de deux personnes dans un même lieu; il y rencontra son ami, & cette *rencontre* lui fut très-douce. Aller à la *rencontre* ou au-devant, c'est la même chose ; s'il y a quelque diffé-

rence, c'est qu'on va au-devant d'un grand, à la *rencontre* de son égal. Il y a des *rencontres* fâcheuses.

Rencontre, c'est à la guerre le choc de deux corps de troupes, qui se trouvent en face l'un de l'autre, sans se chercher. En ce sens, *rencontre* est opposée à *bataille rangée*. Ainsi l'on dit, ce ne fut pas une bataille, ce ne fut qu'une simple *rencontre*. La bataille de Parme en 1734, fut proprement une *rencontre*. L'armée de l'empereur marchant pour investir & faire le siege de cette ville, & l'armée françoise pour s'y opposer; ces deux armées se rencontrerent sur la chaussée de Parme, où elles combattirent pendant dix heures sur un front seulement de deux brigades. (*Q*)

Rencontre se dit aussi des combats singuliers par opposition à *duel*.

Quand deux personnes prennent querelle, & se battent sur le champ : cela s'appelle *rencontre*. Ainsi l'on dit : ce n'est pas un duel, c'est une *rencontre*. *Voyez* Duel. *Chambers*.

Rencontre, (*Chimie.*) *vaisseaux de rencontre*. Les Chimistes nomment ainsi un appareil de deux vaisseaux à ouverture unique, & qui se *rencontrent* ou sont ajustés ensemble par leur bouche ou ouverture, ensorte qu'ils ayent une capacité commune. Ce sont deux matras ou deux cucurbites qu'on appareille ainsi. *Voyez* Cucurbite, Matras, & *les Planches de Chimie*. On emploie cet appareil aux circulations, & aux digestions. *Voyez* Circulation & Digestion, *Chimie*. On charge l'un des vaisseaux, celui qu'on destine à être dans la situation droite, de la matiere à traiter; on abouche l'autre, en le renversant de maniere que sa bouche soit reçue dans le premier (car s'il recevoit au contraire, les gouttes condensées qui doivent découler le long de ses parois, ne sauroient retomber immédiatement dans le vaisseau inférieur, ce qu'on se propose cependant); enfin on lutte la jointure. (*B*)

Rencontre, cas fortuit, il se dit également *dans le commerce*, en bonne & mauvaise part.

Les marchands pour faire entendre qu'ils ont eu bon marché d'une chose, disent, c'est une *rencontre*, ou j'ai eu cela de *rencontre*, c'est-à-dire, de hazard; je ne l'ai point achetée chez les marchands.

L'on dit encore *en termes de commerce de lettres de change*, j'ai trouvé *rencontre* pour Amsterdam, pour Lyon, pour Anvers, pour signifier qu'on a trouvé des lettres de change pour ces places. *Voyez* Place. *Dictionn. de Commerce & de Trévoux.*

Rencontre, (*Marine.*) commandement au timonnier de pousser la barre du gouvernail, du côté opposé à celui où il l'avoit poussée.

Rencontre, (*Charpent. Menuis.*) c'est l'endroit à deux ou trois pouces près, où les deux traits de scie se rencontrent, & où la piece de bois se sépare. (*D. J.*)

Rencontre *piece de*, (*terme de Tourneur.*) c'est ainsi qu'on nomme un morceau de fer attaché au haut de la lunette d'une poupée, qui par sa *rencontre* avec la piece ovale, fait hausser ou baisser l'arbre sur lequel on tourne des ouvrages de figures irrégulieres. La piece ovale ou les autres pieces irrégulieres de cet arbre, sont faites pour l'ordinaire, de cuivre, afin que la *rencontre* en soit plus douce. *Voyez* Tour.

Rencontre, f. m. *terme de Blason*, ce mot se dit en blasonnant, des quadrupedes qui présentent une tête de front, & dont on voit les deux yeux; mais à l'égard du léopard & du cerf, cette position s'appelle *massacre*. N. porte de sable au *rencontre* de bélier d'or. *Menestrier*. (*D. J.*)

RENCONTRÉE, (*Commerce.*) valeur de moi-même ou *rencontrée* en moi-même, style de lettres de change. Les lettres de change où ces termes se mettent sont la troisieme espece de lettres de change, on les libelle de la sorte afin que lorsqu'un banquier ou negociant tire une lettre de change sur son debiteur, elle paroisse toujours être de ses propres deniers, à cause de la créance qu'il a de pareille somme sur celui sur qui il l'a tirée, ce qui ne seroit pas si le tireur mettoit *valeur reçue en deniers comptans*, parce qu'alors le commissionnaire ou l'ami à qui elle auroit été remise pour la recevoir, pourroient prétendre que la lettre leur appartiendroit, puisqu'il paroitroit par la lettre qu'ils en auroient fourni la valeur. *Diction. de commerce.*

RENCONTRER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez l'article* Rencontre.

Rencontrer, c'est trouver la voie d'une bête; le limier *rencontre*.

RENDABLE, adj. (*Jurisprud.*) se dit en plusieurs sens differens.

Fief *rendable*, étoit celui que le vassal devoit rendre à son seigneur en cas de guerre.

Rente rendable, dans quelques coutumes, comme Auvergne & la Marche, est la rente constituée à prix d'argent.

On dit aussi quelquefois en parlant d'un cens ou d'une rente qu'ils sont *rendables* à tel endroit, c'est-à-dire portables dans ce lieu & non quérables. *Voyez le glossaire* de M. de Lauriere au mot *rendable*. (*A*)

RENDAGE, f. m. (*Jurisprud.*) signifie ce que l'on rend de quelque chose au seigneur ou maître, le profit qu'il en retire.

Par exemple, en fait de monnoie, le droit de *rendage* de chaque ouvrage comprend le droit de seigneuriage dû au roi, & le brassage du maître de la monnoie, qui lui est accordé par les ordonnances sur chaque marc. *Voyez l'article suivant.*

Rendage se prend aussi pour la ferme, profit & revenu que l'on retire d'un héritage; ainsi dans la coutume de Liege les rentes créées par *rendage* sont les rentes foncieres réservées lors de l'aliénation du fonds. *Voyez le gloss.* de M. de Lauriere au mot *rendage*. (*A*)

Rendage, f. m. (*Monnoyage.*) ce mot signifie ce que les especes, quand elles sont fabriquées, rendent à cause de l'alliage qu'on y mêle, au-dessus du véritable prix de l'or & de l'argent avant ce mélange; le *rendage* comprend également le droit de seigneuriage dû au souverain sur les monnoies, & le droit de brassage accordé aux maîtres des monnoies pour les frais de la fabrication.

Rendage se dit aussi de ce qu'il faut que les officiers des monnoies rendent au roi pour le défaut des monnoies mal fabriquées. Le *rendage* du marc d'or est 10 liv. 10 sols, savoir 7 liv. 10 sols pour le seigneuriage, & 3 liv. pour le brassage. Le *rendage* d'un marc d'argent est de 28 sols $\frac{12}{23}$, savoir 10 $\frac{12}{23}$ pour le seigneuriage, & 18 sols pour le brassage. (*D. J.*)

RENDETTER, (*Commerce.*) s'endetter une seconde fois. *Voyez* Endetter, S'endetter.

RENDEZ-VOUS, f. m. (*Gram.*) c'est le lieu où l'on doit se trouver à une certaine heure. Ce fut le *rendez-vous* général de l'armée, de la chasse, &c.

Rendez-vous, (*Marine.*) c'est le lieu convenu entre les vaisseaux d'une flotte, où ils doivent se réunir au cas qu'ils viennent à être dispersés.

RENDONNEE, f. f. *terme de Vénerie*, c'est lorsqu'après que le cerf est donné aux chiens il se fait chasser deux ou trois fois dans son enceinte, & tourne deux ou trois tours autour du même lieu, & se retire ensuite fort loin. *Fouilloux*. (*D. J.*)

RENDOUBLER, v. act. (*Tailleur & Couturiere.*) c'est coudre les bords d'une étoffe en double, pour racourcir ou retrécir. Il vaut mieux faire un rendouble que rogner.

RENDRE, REMETTRE, RESTITUER, (*Syn.*) Nous *rendons* ce qu'on nous avoit prêté ou donné.

Nous *remettons* ce que nous avions en gage ou en dépôt. Nous restituons ce que nous avions pris ou volé.

On doit *rendre* exactement, *remettre* fidellement, & *restituer* entierement.

On emprunte pour *rendre*, on se charge d'une chose pour la *remettre*, mais on ne prend guere à dessein de *restituer*.

L'usage emploie & distingue encore ces mots dans les occasions suivantes. Il se sert du premier à l'égard des devoirs civils, des faveurs interrompues, & des présens ou monumens de tendresse. On *rend* son amitié à qui en avoit été privé, les lettres à une maîtresse abandonnée. Le second se dit à l'égard de ce qui a été confié, & des honneurs, emplois ou charges dont on est revêtu. On *remet* un enfant à ses parens, le cordon de l'ordre, le bâton de commandant, les sceaux & les dignités au prince. Le troisieme se place, pour les choses qui ayant eté ôtées ou retenues se trouvent dûes. On *restitue* à un innocent accusé son état & son honneur; on *restitue* un mineur dans la possession de ses biens aliénés. *Girard.* (*D. J.*)

Rendre, *en Médecine*, est la même chose qu'*évacuer*. *Voyez* Evacuer.

Dans les *Transactions philosophiques*, il est parlé d'un nommé Matthieu Milford, qui *rendit* un ver par les urines, lequel on croyoit venir des reins. *Voyez* Vers.

Lister fait mention d'une véritable chenille que *rendit* un enfant de neuf ans. M. Jessop a vû des insectes à six piés qu'avoit vomi une fille. Catherine Geilaria, qui mourut en 1662, dans l'hôpital d'Altenbourg, *rendit* vingt ans durant par la bouche & par les selles des crapauds & des lésards. *Ephémer. d'Allemagne, tom. I. obs. 103.*

Dans les mêmes *Ephémerides*, il y a un exemple d'un petit chat, nourri dans l'estomac d'un homme, & ensuite vomi. Il y est parlé aussi de petits chiens, de grenouilles, de lésards aquatiques, & d'autres animaux, nourris & *rendus* de la même façon. Bartholin parle d'un ver qui fut nourri dans le cerveau, & *rendu* par le nez. *Voyez* Vers.

Rendre le bord, (*Marine.*) c'est venir mouiller ou donner fond dans un port ou dans une rade.

Les vaisseaux de guerre ne doivent *rendre le bord*, s'ils n'ont point d'ordre, qu'après avoir consumé tous leurs vivres.

Rendre la main, *terme de Manege*, c'est le mouvement que l'on fait en baissant la main de la bride, pour engager le cheval d'aller en-avant. *Elém. de caval.* (*D. J.*)

RENDSBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le duché de Holstein, aux confins du duché de Slefwick; elle est presque environnée de la riviere d'Eyder qui y forme deux lacs poissonneux, à six lieues au sud-est de Slefwick; elle appartient au roi de Danemarck. Les Impériaux la prirent en 1627, & les Suédois en 1643. *Long. 27. 30. lat. 54. 32.*

Gudius (Marquard), savant littérateur, naquit à *Rendsbourg* en 1635, voyagea dans toute l'Europe, & mourut en 1689, laissant une curieuse bibliotheque, que Morhof appelle la *reine des bibliotheques des particuliers.* Ses manuscrits & autres raretés littéraires ont passé dans la bibliotheque du duc de Wolfenbutel, & ce fut le célebre Léibnitz qui procura cette acquisition, étant allé pour cet effet dans le Holstein en 1710. Gudius avoit promis pendant sa vie divers ouvrages sans tenir parole; mais on a trouvé dans sa bibliotheque un beau recueil d'inscriptions anciennes de sa main. Cet ouvrage, après divers contre-tems, a paru sous ce titre: *Antiquæ inscriptiones, tùm græcæ, tùm latinæ, olim à Marquardo Gudio collectæ, nunc à Francisco Hesselio editæ, cum adnotationibus.* Leuwardiæ 1731, *in-folio.* Vous trouverez les détails qui regardent cet ouvrage dans la *Bibliotheque raisonnée, tom. X. part. II. pag. 274. 290.* (*D. J.*)

RENDU, (*Gramm.*) participe du verbe *rendre.* Voyez *l'article* Rendre.

Rendu, (*Fortification.*) un *rendu* à la guerre est un soldat ou un deserteur d'une armée ennemie. (*Q*)

Rendu, (*Maréchal.*) un cheval *rendu*, est celui qui ne sauroit plus marcher.

RENDUIRE, v. act. (*Gramm.*) enduire de nouveau. *Voyez* Enduire & Enduit.

RENDURCIR, v. act. (*Gramm.*) endurcir derechef. *Voyez les articles* Dur, Dureté, Endurcir, Endurcissement.

RÊNE, s. f. *terme de Bourrelier*, les *rênes* sont deux longes de cuir attachées à la branche de la bride; elles sont dans la main du cavalier, font agir l'embouchure, tiennent la tête du cheval sujette, & servent à le conduire, soit à droite, soit à gauche.

Ce qu'on appelle *fausse rêne*, est une longe de cuir qu'on passe quelquefois dans l'arc du banquet, pour faire donner un cheval dans la main, ou pour lui faire plier l'encolure. (*D. J.*)

RENÉGAT, s. m. (*Théol.*) chrétien qui apostasie & abandonne la foi de Jesus-Christ pour embrasser quelqu'autre religion, mais singulierement le mahométisme. *Voyez* Apostat.

On prétend que les *renégats* sont ceux d'entre les turcs qui maltraitent le plus cruellement les esclaves chrétiens qui tombent entre leurs mains.

Ce mot est formé du latin *renegare*, qui signifie *renier*, *abjurer* un sentiment.

RENEN, (*Géog. mod.*) petite ville & seigneurie d'Allemagne, au duché de Meklenbourg, entre Padebusch & Dassow, sur les frontieres du duché de Holstein. (*D. J.*)

RENETTE, RAINE, CROISETTE, s. f. (*Hist. nat. Ichthyolog.*) *rana arborea*; c'est la plus petite espece de grenouille, on l'a nommée en latin *rana arborea*, parce qu'elle grimpe sur les arbres; elle a toute la face supérieure du corps d'une belle couleur verte, & toute la face inférieure est blanchâtre, à l'exception des piés qui ont une couleur brune; il y a de chaque côté du corps une ligne d'un jaune clair qui sépare la couleur verte de la couleur blanchâtre; ces lignes commencent aux deux narines, elles passent chacune sur l'un des côtés de la tête & du corps, & descendent le long des jambes de derriere. Les doigts ont à leur extremité une sorte de petit bouton rond & charnu. Le mâle ne differe de la femelle, qu'en ce qu'il a la gorge brune.

Selon M. Raisel, les *renettes* passent presque tout l'été sur des arbres où elles se nourrissent d'insectes; elles se retirent l'hiver dans la fange des marres; elles croassent au commencement du printems avant toutes les autres especes de grenouilles & leur croassement se fait entendre aussi beaucoup plus loin; elles s'accouplent dans l'eau sur la fin du mois d'Avril: les vers ou plutôt les tétards qui proviennent du frai de *renettes*, ne prennent la forme de grenouille que deux mois & plus après qu'ils sont éclos. *Journal étranger, Juillet 1754. p. 168. Voyez* Grenouille.

Renette, s. f. instrument de fer dont les *Bourreliers* se servent pour marquer des raies sur le cuir qu'ils emploient; cet instrument est une grande bande de fer de la largeur d'un pouce ployée en deux, ce qui donne à l'instrument deux branches d'environ 12 ou 14 pouces de long; l'une des deux branches est de quelques lignes plus longue que l'autre, & la plus courte est un peu recourbée en-dehors par le bout. Vers le milieu de la longueur des deux branches est une vis de fer, qui sert à éloigner ou approcher les deux branches; l'usage de la *renette* est de

ervir à tracer des raies sur les bandes de cuir au moyen de l'extremité de la branche recourbée, tandis que l'extrémité droite ne fait que glisser le long de la coupe du cuir, & sert en quelque façon de regle pour tracer la raie bien droite. *Voyez* la *fig.* 23. *Pl. du Bourrelier.*

Renette, s. f. *terme de Manége;* c'est un instrument d'acier, qui sert à trouver une enclouüre dans le pié du cheval.

RENFAITER, v. act. (*Gram. & Couvr.*) c'est refaire le faîte d'une maison, & réparer les faîtieres. *Voyez* Faîte.

RENFERMER, v. act. (*Gramm.*) c'est enfermer de nouveau, & plus souvent enfermer; on a *renfermé* ces fanatiques qui troublent la société par leurs extravagances. La terre *renferme* des trésors infinis qui nous sont encore inconnus, mais que les siecles à venir produiront au jour. Je me *renferme* dans ma petite sphere, & je mets mon bonheur à n'en point sortir; cet objet est trop étendu, trop plein d'exceptions pour être *renfermé* dans quelques regles générales.

Renfermer un cheval entre les cuisses. *Voyez* Assujettir.

RENFILER, v. act. (*Gramm.*) c'est enfiler sur un nouveau fil ou une seconde fois sur le même fil, un collier, un chapelet, un bracelet, une aiguille.

RENFLAMMER, v. act. (*Gram.*) c'est *enflammer* de nouveau. *Voyez* Enflammer & Flamme.

RENFLEMENT de colonne, s. m. (*Archit.*) c'est une petite augmentation au tiers de la hauteur du fut d'une colonne, qui diminue insensiblement jusqu'aux deux extrémités.

Le *renflement* dans les *colonnes* est appellé ἔντασις en grec, & par Vitruve *adjectio in mediis columnis;* il se fait au tiers vers le bout du bas du fût de la *colonne;* & le milieu dont Vitruve parle, ne doit pas être entendu à la lettre, mais en général, de ce qui est seulement entre les extrémités; tous les gens de goût n'approuvent point le *renflement* des *colonnes*, & en donnent de bonnes raisons; le lecteur les trouvera dans les commentaires de M. Perrault, *sur le c. ij. du l. III. de Vitruve*, & dans les *principes d'Architecture* de Félibien. (*D. J.*)

RENFONCEMENT, s. m. (*Archit.*) c'est un parement au-dedans du nud d'un mur, comme d'une table fouillée, d'une arcade ou d'une niche feinte.

Renfoncement de sofite. C'est la profondeur qui reste entre les poutres d'un grand plancher; lesquelles étant plus près que ses travées, causent des compartimens quarrés, ornés de corniches, architraves, comme aux sofites des basiliques de S. Jean de Latran, de Sainte-Marie majeure à Rome, *&c.* ou avec de petites calotes dans ses espaces, comme à une des salles du château de Maisons. C'est ce que Daniel Barbaro entend par ce mot *lacus*, qui peut signifier, & les *renfoncemens* quarrés d'une voûte, & ceux de la coupe du Panthéon à Rome.

Renfoncement de théâtre. C'est la profondeur d'un théâtre, augmentée par l'éloignement que fait paroître la perspective de la décoration. (*D. J.*)

RENFORCER, v. act. (*Gram.*) rendre plus fort. On *renforce* un mur, une armée, une troupe, sa voix, une étoffe, *&c.*

RENFORMER, v. act. *en terme de Gantier-Parfumeur;* c'est élargir les gants sur le *renformoir* pour leur donner une meilleure forme. *Voyez* Renformoir.

RENFORMIR, v. act. (*Archit.*) c'est réparer un vieux mur, en mettant des pierres ou des moilons aux endroits où il en manque, & en boucher les trous de boulins; c'est aussi lorsqu'un mur est trop épais en un endroit, & foible en un autre; le hacher, le charger, & l'enduire sur le tout. *Daviler.* (*D. J.*)

RENFORMIS, s. m. (*Archit.*) c'est la réparation d'un vieux mur, à proportion de ce qu'il est dégradé. Les plus forts *renformis* sont estimés pour un tiers de mur; mais on taxe quelquefois le *renformis* à 3 toises pour une, ou 7 pour 2, ce que les experts appellent *médionner. Daviler.* (*D. J.*)

RENFORMOIR, s. m. *instrument de Gantier*, qu'on appelle aussi *demoiselle* ou *servante;* c'est un outil de bois dur & tourne, fait en forme de pyramide, garni de plusieurs coches, il a environ un pié de hauteur; la base en est plate, & le sommet rond. C'est sur cet instrument que les Gantiers renforment leurs gants, c'est-à-dire les élargissent au moyen de deux bâtons qu'ils appellent ordinairement *tournegants. Voyez* Gant.

RENFORT, s. m. (*Gram.*) secours, addition qui fortifie; on renforce, ou l'on envoie un *renfort* à une garnison.

Renfort, c'est, *dans l'Artillerie*, une partie de la piece du canon dont le corps est ordinairement composé de trois grosseurs ou circonférences.

Le premier *renfort*, qui forme la premiere circonférence de la piece, se compte depuis l'astragale de la lumiere juqu'à la plate-bande & moulure qui est sous les angles.

Le second *renfort*, qui est la seule circonférence, depuis cette plate-bande & moulure jusqu'à la plate-bande & moulure que l'on trouve immédiatement après les tourillons.

Ces deux premiers *renforts* vont toujours en diminuant. Ensuite est la volée, troisieme circonférence, qui est aussi moindre en grosseur. *Voyez* Canon.

Les mortiers & pierriers ont aussi différens *renforts. Voyez* Mortiers & Pierriers. (*Q*)

Renfort de guerre, est un secours ou nouvelle augmentation d'hommes, d'armes, de munitions, *Chambers.*

Un général qui attend un *renfort* de troupes doit se tenir sur la défensive, & ne point se commettre avec l'ennemi avant qu'il soit arrivé. Il doit pour cet effet occuper un camp sûr, où l'ennemi ne puisse pas le forcer de combattre malgré lui. Il est des circonstances où l'on doit cacher à l'ennemi, lorsqu'il est possible de le faire, le *renfort* que l'on a reçu; & cela, afin de le surprendre en l'attaquant dans le tems qu'il croit que la foiblesse de l'armée qu'il a en tête ne lui permettra point d'engager le combat. Cette espece de ruse a été pratiquée plusieurs fois & avec succès par les anciens. (*Q*)

Renfort *de caution*, (*Jurisprud.*) est un supplément de caution que l'on donne lorsque la caution principale n'est pas suffisante.

Le *renfort de caution* est différent du certificateur de la caution. Celui-ci ne répond que de la solvabilité de la caution, & ne peut être poursuivi qu'après discussion faite de la caution, au lieu que le *renfort* de caution répond de la solvabilité du principal débiteur, & peut être attaqué en même tems que la caution principale. *Voyez* Caution, Cautionnement, Certificateur, Discussion, Fidéjusseur, Fidéjussion. (*A*)

Renfort, *terme de Fondeur*, c'est la partie de la piece d'artillerie qui est un peu au-dessus des tourillons, & qui est d'ordinaire éloignée de la bouche du canon, d'environ quatre piés & demi, plus ou moins, selon la longueur de la piece. Cette partie sert par sa grosseur à renforcer le canon; mais, il faut remarquer qu'il y a deux *renforts* dans un canon. Le premier, qui forme la premiere circonférence de la piece, est depuis l'astragale de la lumiere, jusqu'à la plate-bande & moulure, qui est sous les ances. Le second *renfort* est la seconde circonférence, & s'étend depuis cette plate-bande & moulure, jusqu'à la plate-bande & moulure que l'on trouve immédiatement apres les tourillons. (*D. J.*)

RENGAGER, v. act. (*Gram.*) engager de-rechef. *Rengager* une action. Se *rengager* dans les mêmes liens. *Voyez* ENGAGER.

RENGORGEUR, *oblique. Voyez* DROIT.

Rengorgeur droit, *voyez* TRANSVERSAIRE *de la tête*, appellé *premier transversaire*.

RENGRAISSER, v. act. (*Gramm.*) engraisser de nouveau. *Voyez* ENGRAISSER & GRAISSE.

RENGRENEMENT, s. m. (*Monnoyage.*) ce terme signifioit dans les hôtels des monnoies, dans le tems qu'on y faisoit encore le monnoyage au marteau, l'opération du monnoyeur, qui remettoit le flaon entre la pile & le trousseau, c'est-à-dire, entre les quarrés d'effigie & d'écusson, afin que s'il n'avoit pas été bien marqué du premier coup de marteau, on pût en achever plus parfaitement l'empreinte par un second coup. A l'égard des médailles, comme elles sont d'un grand relief, il faut souvent en faire le *rengrenement*, & les recuire à chaque fois qu'on l'a recommencé; si le relief est excessif, il faut souvent en recommencer le *rengrenement* jusqu'à quinze ou seize fois, & à chaque fois limer la matiere qui déborde au-delà de la circonférence. *Savary*. (*D. J.*)

RENGRENER, *terme de Monnoie*; on dit *rengrener* une médaille lorsqu'elle n'a pas bien reçu l'empreinte, & qu'on la presse entre les deux carrés, ce qui se réitere plusieurs fois.

RENIER, v. act. (*Gram.*) c'est méconnoître, abjurer, renoncer. On *renie* Dieu. On *renie* la religion. On *renie* son pere. On *renie* sa dette.

RENIFFLER, (*Maréchal.*) se dit du bruit que le cheval fait avec ses naseaux, lorsque quelque chose lui fait peur.

RENITENCE, s. f. *en Philosophie*, signifie la force des corps solides par laquelle ils résistent à l'impulsion des autres corps, ou réagissent avec une force égale à celle qui agit sur eux. Ce mot vient du latin *reniti*, faire effort contre quelque chose. *Voyez* RÉACTION, *voyez aussi* RÉSISTANCE.

Dans tout choc de deux corps il y a une *renitence*; car un corps qui en choque un autre perd une partie de son mouvement par le choc, s'il n'est pas à ressort; & le corps qui étoit en repos est forcé de se mettre en mouvement : au reste le mot de *renitence* est peu usité, ceux de *réaction* ou de *résistance* sont presque les seuls en usage. (*O*)

RÉNITENCE, *terme de Chirurgie*, qui signifie proprement une *dureté*, ou une *résistance* au *tact*. La *rénitence* est un des principaux caracteres des tumeurs skirrheuses. *Voyez* SKIRRHE.

Il est à-propos de savoir juger par expérience des différens degrés de *rénitence*, pour estimer à quel point les humeurs épaissies qui forment la tumeur, sont privées de la sérosité qui leur servoit de véhicule dans l'état naturel, & regler les médicamens dont on peut user pour obtenir la résolution de la tumeur. On connoît aussi par le degré de *rénitence* bien aprécié de l'effet des médicamens qu'on a employés. Le froid contribue beaucoup à l'induration des tumeurs, & les glandes sont plus sujettes aux tumeurs dures que les autres parties, parce que la lymphe, fort susceptible d'épaississement, circule avec lenteur dans ces organes. Les glandes du cou sont plus sujettes à devenir skirrheuses que celles des aisselles & des aines, parce qu'elles sont plus exposées au froid. Les amygdales s'enflamment assez facilement, & leur gonflement inflammatoire devient souvent une tumeur dure & *rénitente* par l'action du froid. *Voyez* ESQUINANCIE. (*Y*)

RENK, (*Hist. nat.*) nom d'un poisson d'eau douce, que l'on pêche en Baviere, dans un lac près du château de Starenberg. On dit que sa chair est blanche comme la neige, & que le goût en est admirable, & qu'il meurt aussi-tôt qu'il est sorti de l'eau.

RENNE, *rangifer*, s. f. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede qui ressemble beaucoup au cerf, mais qui est plus grand. Le bois de la *renne* a une figure très-différente de celle du bois du cerf. « Les cerfs » dit M. Renard dans son voyage de Laponie, n'ont » que deux bois, d'où sortent quantité de dagues; » mais les *rennes* en ont un autre sur le milieu du front, » qui fait le même effet que celle qu'on peint sur la » tête des licornes, & deux autres qui s'étendant sur » ses yeux tombent sur sa bouche. Toutes ces bran- » ches néanmoins sortent de la même racine; mais » elles prennent des routes & des figures différentes; » ce qui leur embarrasse tellement la tête, qu'elles » ont de la peine à paître, & qu'elles aiment mieux » arracher les boutons des arbres, qu'elles peuvent » prendre avec plus de facilité ». Toute les extrémités du bois des *rennes* sont larges, plattes & terminées par des pointes. Les femelles portent un bois comme le mâle, mais plus petit. Il y a plus de noir dans la couleur du poil des *rennes*, principalement lorsqu'elles sont jeunes, que dans celles du poil du cerf.

Les *rennes* sauvages sont plus fortes, plus grandes & plus noires que les *rennes* domestiques : ces animaux sont encore plus légers que les cerfs, quoiqu'ils n'aient point les jambes si menues.

Les *rennes* se trouvent dans tous les pays du nord. Les Lapons en ont des troupeaux qui leur sont de la plus grande utilé. Ils se vétissent de la peau des *rennes*. Ils la portent l'hiver avec le poil, & ils la dépouillent pour l'été. Ils se nourrissent de la chair de ces animaux, qui est grasse & très-succulente; celles des *rennes* sauvages est la plus délicate. Ils emploient les os pour faire des arbalêtes & des arcs, pour armer leurs fleches, pour faire des cuilliers, &c. Ils font aussi avec les nerfs de ces animaux des fils pour coudre leurs habits : ils les doublent pour attacher les planches de leurs barques. Ils boivent le sang des *rennes*; mais ils aiment encore mieux le faire dessécher au froid dans la vessie de l'animal, & s'en servir pour faire des potages, en faisant bouillir avec du poisson un morceau de ce sang desséché. Le lait des *rennes* est la boisson ordinaire des Lapons; ils y mêlent presque moitié d'eau, parce qu'il est gras & épais; les meilleures *rennes* n'en donnent que lorsqu'elles ont mis bas, & on n'en tire qu'un demi-septier par jour. Les Lapons en font aussi des fromages, qui sont gras, & d'une odeur assez forte; mais fade, parce qu'il n'y a point de sel.

Les *rennes* tirent des traineaux, & portent des fardeaux. On les attele au traineau par le moyen d'un trait qui passe sous le ventre de l'animal entre ses jambes, & qui s'attache sur le poitrail à un morceau de peau servant de collier; il n'y a pour guide qu'une seule corde attachée à la racine du bois de l'animal. Ces traineaux vont très-vîte, surtout quand ils sont traînés par une *renne* bâtarde, c'est-à-dire une *renne* produite par un mâle sauvage & par une femelle domestique, que l'on a laissé aller dans le bois pour y recevoir le mâle. Lorsque la neige est unie & gelée, un traineau tiré par une *renne* des plus vîtes & des plus vigoureuses & bien conduite, peut faire jusqu'à six lieues de France par heure; mais elle ne peut résister à cette fatigue que pendant sept à huit heures. La plûpart des *rennes* sont très-dociles; mais il s'en trouve des rétives, qui sont presqu'indomptables. Lorsqu'on les mene trop vîte, elles se mettent en fureur, se retournent, se dressent sur leurs piés de derriere, & se jettent sur l'homme qui est dans le traineau : on n'en peut pas sortir, parce qu'on y est attaché; ainsi on n'a d'autre ressource que de se tourner contre terre, & de se couvrir du traineau, comme d'un bouclier, pour se mettre à l'abri des coups de la *renne*. On ne peut aller en traineau que l'hiver,

lorsque la neige rend les chemins unis. Les *rennes* ne sont pas assez fortes pour porter plus de 40 livres de chaque côté : on n'est pas en usage de leur faire trainer des chariots, parce que les chemins sont trop inégaux.

La nourriture la plus ordinaire des *rennes* est une petite mousse blanche extrémement fine, & très-abondante en Lapponie. Lorsque la terre est couverte de neige, les *rennes* connoissent les lieux où il y a de cette mousse, & pour la découvrir elles font un grand trou dans la neige avec une vitesse extrème. Mais lorsque la neige est aussi dure que la glace, elles mangent une certaine mousse qui ressemble à une toile d'araignée, & qui pend aux pins. *Voyage de Lapponie par Regnard. Voyez* QUADRUPEDE.

RENNES, *caillou de*, (*Hist. nat. Litholog.*) c'est ainsi qu'on nomme une pierre de la nature du jaspe, dont il se trouve une grande quantité en Bretagne, au point que l'on en a ci-devant employé pour paver la ville de *Rennes*, capitale de cette province, d'où lui vient le nom qu'elle porte. On l'appelle quelquefois simplement *pavé de Rennes*. Cette pierre est opaque; on y voit deux couleurs; savoir, une rouge plus ou moins vif; entremélé de taches jaunes plus ou moins claires. En considérant attentivement cette pierre lorsqu'elle est brute, on s'apperçoit qu'elle est formée par un assemblage de petits cailloux rouges & arrondis, qui ont été liés & comme soudés les uns aux autres par un suc lapidifique jaune ou blanchâtre, qui a lui-même acquis la dureté du caillou; c'est pour cela que cette pierre prend un très-beau poli, & à ne la regarder que superficiellement, on croiroit que c'est une seule masse. Elle a cela de commun avec le porphyre, & avec les pierres que l'on appelle *poudingues*. On en fait des tabatieres, ainsi que des jaspes & des agates ordinaires.

RENNES, (*Géog. mod.*) en latin *condate Rhedonum;* ville de France, capitale de la Bretagne, au confluent de Lille & de la Vilaine, dans les terres, à 22 lieues au nord de Nantes, à 18 au sud-est de S. Malo, & à 80 de Paris. *Long.* suivant Cassini, *15. 46. 30. latit. 48. 3. 10.*

Le nom de *Rennes* a été tiré des peuples *Rhedones*, célèbres parmi les Armoriques, & dont le territoire devoit s'étendre jusqu'à la mer; d'où l'on voit que le diocese de *Rennes* est aujourd'hui bien moins considérable.

Cette ville vint au pouvoir des Francs, lorsqu'ils s'emparerent de celles des pays voisins de l'embouchure de la Loire, après qu'ils eurent vaincu les Saxons qui s'y étoient établis. Dans le jx siecle, Numenojus se rendit maître de *Rennes*, qui passa à ses successeurs, & qui depuis a subi le même sort que les autres villes de la Bretagne. Marmodus qui vivoit dans le xj siecle, & qui fut depuis évêque de *Rennes*, a fait de cette capitale une peinture des plus satyriques, & dont voici quelques traits.

Urbs Rhedonis, spoliata bonis, viduata colonis,
Plena dolis, odiosa polis, sine lumine solis;
In tenebris vacat illecebris, gaudetque latebris:
Desidiam putat egregiam, spernitque sophiam.

Rennes moderne ne ressemble point à cette description, excepté que ses rues sont étroites, mal-propres, que la plûpart de ses maisons sont de bois & si hautes que cette ville est toujours comme du tems de Marmode, *sine lumine solis;* mais elle est aujourd'hui le siege d'un parlement, d'une cour des aides, d'une cour des monnoies, d'un présidial, d'une intendance, d'une table de marbre & d'une jurisdiction consulaire. La faculté de droit qui étoit à Nantes, y a été transférée, & elle y sied mieux que dans une ville de pur commerce. On y compte neuf paroisses, en y comprenant les fauxbourgs qui sont très-étendus; les jésuites y avoient un college; la riviere de Vilaine divise la ville en deux parties, & on passe cette riviere sur trois ponts.

De notre tems, en 1720, *Rennes* a été désolée par un terrible incendie qui dura six à sept jours, & qui consuma, dit-on, huit cens cinquante maisons; la perte des meubles, de l'argent comptant, & des titres d'une bonne partie des familles de la province, augmenta la consternation de tous les habitans.

Son évêché est un des plus anciens de la Bretagne; on prétend qu'il fut établi dans le troisieme siecle, & ses prélats ont eu quelquefois l'honneur de couronner leur souverain; ils sont conseillers nés du parlement de cette province, & seigneurs d'une partie de la ville; le revenu de l'évêque n'est cependant que d'une quinzaine de mille livres; son diocese renferme quatre abbayes & deux cens soixante-trois paroisses. On y recueille des grains, & on y nourrit dans les pâturages quantité de vaches qui donnent d'excellent beurre, dont on fait un assez grand trafic.

Tournemine, (*René-Joseph*) jésuite celébre par sa belle érudition, naquit à *Rennes* en 1661, d'une illustre & ancienne maison de Bretagne. Il avoit une foiblesse singuliere pour un savant & pour un religieux, c'est qu'il étoit très-flatté que personne n'ignorât sa naissance; on ne pouvoit pas mieux lui faire sa cour que de lui en parler; il se plaisoit à relever les avantages de la noblesse, & l'on s'appercevoit aisément que son amour-propre s'approprioit une partie des éloges qu'il donnoit là-dessus à ceux qui jouissoient de ce don du hasard; une mémoire heureuse, une imagination féconde, un goût délicat, un esprit étendu, lui acquirent un nom dans la littérature; il possedoit les belles lettres, l'histoire, la fable, la chronologie, & sur-tout la science des médailles.

Il travailla longtems au journal de Trévoux, & ce travail le mit en correspondance avec un grand nombre de savans des plus distingués; son style est aisé, noble, brillant, varié; il a su mettre beaucoup de netteté & d'agrément même dans la sécheresse des discussions. Il fut fait bibliothécaire des jésuites de la maison professe à Paris, & il forma pour lui-même une bibliotheque choisie d'environ sept mille volumes; il supportoit avec peine les opinions différentes des siennes, & a fait voir un zèle amer contre tous les ouvrages du P. Hardouin son confrere. Il mourut à Paris en 1739, à 78 ans.

Presque tous ses écrits se trouvent semés dans les différens volumes du journal de Trévoux, auquel il a travaillé pendant dix-neuf ans; on lui doit encore une nouvelle édition des commentaires de Ménochius, à laquelle il ajouta douze dissertations curieuses; cette édition nouvelle, *Joannis - Stephani Menochii, S. J. commentarii totius S. Scripturæ*, parut à Paris en 1719, en 2 vol. *in-fol.* On pourroit rassembler en un corps plusieurs écrits du P. Tournemine, ou du-moins tous ceux qui concernent l'art numismatique.

Dom Lobineau, (*Gui-Alexis*) bénédictin, étoit aussi natif de *Rennes*; il se livra tout entier à la seule étude de l'histoire, & mourut en 1727 dans une abbaye près de S. Malo, à 61 ans; il a fini l'histoire de la ville de Paris, que Dom Félibien avoit déja très-avancé; elle a paru en 1725, en cinq volumes *in-fol.* il a pareillement achevé l'histoire de Bretagne, à laquelle le P. le Gallois avoit longtems travaillé; cette histoire de Bretagne est en 2 vol. *in-fol.* on lui a attribué les avantures de Pomponius, chevalier romain; mais cette brochure satyrique est de M. de Themiseuil. (*le chevalier* DE JAUCOURT.)

RENOM, s. m. (*Gram.*) reputation bonne ou mauvaise qu'on a acquise dans l'esprit des hommes; il est dit des choses & des personnes; Rome, Athe-

nes & Lacédémone ont été trois villes de grand *renom*: Achilles dut à ses actions le *renom* qu'il eut de son tems, c'est à Homere qu'il doit celui dont il jouira dans tous les siecles à venir. On se fait un mauvais *renom* par des actions injustes; le mauvais *renom* nous ôte tout crédit dans l'esprit des autres.

RENOIRCIR, v. act. (*Gram.*) noircir de nouveau. *Voyez les articles* NOIR & NOIRCIR.

RENOMMÉE, s. f. (*Morale*) estime éclatante qu'on a acquise dans l'opinion des hommes; je parle ici de la bonne, & non de la mauvaise *renommée*, car cette derniere est toujours odieuse; mais l'amour pour la bonne *renommée*, ne doit jamais être découragé, puisqu'elle produit d'excellens effets, non seulement en ce qu'elle détourne de tout ce qui est bas & indigne, mais encore en ce qu'elle porte à des actions nobles & généreuses. Le principe en peut être fautif ou défectueux; l'excès en sera vicieux tant qu'on voudra, mais les conséquences qui en résultent, sont tellement utiles au genre humain, qu'il est absurde de s'en mocquer, & de regarder cet amour d'une bonne *renommée*, comme une chose vaine; c'est un des plus forts motifs qui puisse exciter les hommes à se surpasser les uns les autres dans les arts & dans les sciences qu'ils cultivent.

Quelques écrivains de morale sont également trop rigides & peu judicieux, quand ils décréditent ce principe, que la nature semble avoir gravé dans le cœur, comme un ressort capable de mettre en mouvement ses facultés cachées, & qui se déploie toujours avec force dans les ames vraiment généreuses. Les plus grands hommes, chez les Romains, n'étoient animés que de ce beau principe. Ciceron dont le savoir & les services qu'il rendit à sa patrie, sont si connus, en étoit enflammé.

Je sais qu'il y a des hommes qui courent après la *renommée*, au-lieu de la faire naître; mais le moyen d'y parvenir solidement, est de tenter une route nouvelle & glorieuse, ou bien de suivre cette même route déja pratiquée sans succès; ainsi, quand la poésie nous peint la *renommée* couverte d'aîles legéres, ce sont là des symboles de la vaine *renommée*, & non pas de celle qui s'acquiert en faisant de grandes ou de belles choses. *Voyez* GLOIRE, RÉPUTATION, *&c.* (*D. J.*)

RENOMMÉE, (*Mytholog. poëtiq.*) les poëtes ont personnifié la *Renommée*, & en ont fait une divinité qu'ils ont peinte à l'envi par les plus brillantes images. Donnons-en les preuves, & commençons par la peinture de Virgile.

Fama, *malum quo non aliud velocius ullum,*
Mobilitate viget, viresque acquirit eundo:
Parva metu primo, mox sese attollit in auras,
Ingrediturque solo, & caput inter nubila condit.
Illam terra parens, irâ irritata deorum,
Extremam, ut perhibent, Cœo, Enceladoque sororem
Progenuit, pedibus celerem, & pernicibus alis:
Monstrum horrendum, ingens, cui, quot sunt corpore plumæ
Tot vigilant oculi subter, mirabile dictu,
Tot linguæ, totidem ora sonant, tot subrigit aures.
Nocte volat cæli medio, terræque per umbram
Stridens, nec dulci declinat lumina somno.
Luce sedet custos, aut summi culmine tecti,
Turribus aut altis, & magnas territat urbes,
Tam ficti pravique tenax, quam nuntia veri.

Æneid. l. IV. v. 173.

La *renommée* est le plus prompt de tous les maux; elle subsiste par son agilité, & sa course augmente sa vigueur; d'abord petite & timide, bientôt elle devient d'une grandeur énorme; ses piés touchent la terre, & sa tête est dans les nues; c'est la sœur des géans Cée & Encelade, & le dernier monstre qu'enfanta la terre irritée contre les dieux; le pié de cet étrange oiseau est aussi léger que son vol est rapide; sous chacune de ses plumes, ô prodige! il a des yeux ouverts, des oreilles attentives, une bouche & une langue qui ne se tait jamais; il déploie ses aîles bruyantes au milieu des ombres; il traverse les airs durant la nuit, & le doux sommeil ne lui ferme jamais les paupieres; le jour, il est en sentinelle sur le toît des hautes maisons, ou sur les tours élevées: de-là il jette l'épouvante dans les grandes villes, seme la calomnie avec la même assurance qu'il annonce la vérité.

Rien n'est plus poétique que cette description de la *renommée*; voici celle d'Ovide, qui paroît s'être surpassé lui-même.

Orbe locus medio est, inter terrasque fretumque
Cælestesque plagas, triplicis confinia mundi,
Unde quod est usquam, quamvis regionibus absit,
Suspicitur, penetratque cavas vox omnis ad aures.
Fama tenet, summâque domum sibi legit in arce;
Innumerosque aditus, ac mille foramina tectis
Addidit, & nullis inclusit limina portis.
Nocte dieque patet: tota est ex ære sonanti;
Tota fremit, vocesque refert, iteratque quod audit.
Nulla quies intus, nullâque silentia parte;
Nec tamen est clamor, sed parvæ murmura vocis:
Qualia de pelagi, si quis procul audiat, undis
Esse solent; qualemve sonum, cum Jupiter atras
Increpuit nubes, extrema tonitrua reddunt.
Atria turba tenet; veniunt leve vulgus, euntque;
Mixtaque cum veris passim commenta vagantur
Millia rumorum, confusaque verba volutant.
E quibus, hi vacuas complent sermonibus aures,
Hi narrata ferunt aliò, mensuraque ficti
Crescit, & auditis aliquis novus adjicit auctor.
Illic credulitas, illic temerarius error,
Vanaque lætitia est, consternatique timores,
Seditioque ruens, dubioque auctore susurri.
Ipsa quid in cœlo rerum pelagoque geratur
Et tellure videt, totumque inquirit in orbem.

Métam. l. XII.

Au centre de l'univers est un lieu également éloigné du ciel, de la terre & de la mer, & qui sert de limites à ces trois empires; on découvre de cet endroit tout ce qui se passe dans le monde, & l'on entend tout ce qui s'y dit, malgré le plus grand éloignement; c'est-là qu'habite la *Renommée*, sur une tour élevée, où aboutissent mille avenues; le toît de cette tour est percé de tous côtés; on n'y trouve aucune porte, & elle demeure ouverte jour & nuit; Les murailles en sont faites d'un airain retentissant, qui renvoie le son des paroles, & repéte tout ce qui se dit dans le monde; quoique le repos & le silence soient inconnus dans ce lieu, on n'y entend cependant jamais de grands cris, mais seulement un bruit sourd & confus, qui ressemble à celui de la mer qui mugit de loin, ou à ce roulement que font les nues après un grand éclat de tonnerre; les portiques de ce palais sont toujours remplis d'une grande foule de monde; une populace legére & changeante va & revient sans cesse; on y fait courir mille bruits, tantôt vrais, tantôt faux, & on entend un bourdonnement continuel de paroles mal arrangées, que les uns écoutent & que les autres répetent au premier venu, en y ajoutant toujours quelque chose de leur invention. Là regnent la sotte crédulité, l'erreur, une fausse joie, la crainte, des allarmes sans fondement, la sédition & les murmures mystérieux dont on ignore les auteurs. La *renommée* qui en est la souveraine, voit delà tout ce qui se passe dans le ciel, sur la mer & sur la terre, & examine tout avec une inquiete curiosité.

Ceux à qui la langue angloise est familiere, ne

seront pas fachés de trouver ici la traduction que Dryden a fait de ce beau morceau; elle est en vers, & c'est de cette maniere que les vers doivent être traduits.

Full in the midst of this created space,
Betwixt heav'n, earth and seas, there stands a place
Confining on all three, with triple bound;
Whence all things, tho' remote, are view'd around
And thither bring their undulating sound
The palace of loud fame, *her seat of pow'r,*
Plac'd on the summit of a lofty tow'r:
A thousand winding entries, long and wide,
Receive of fresh reports a flowing tide,
A thousand crannies in the walls are made,
Nor gates, nor bars, exclude the busy trade.
'Tis built of brass, the better to diffuse
The spreading sounds, and multiply the news:
Where echoes, in repeated echoes, play:
A mart for ever full, and open nigth and day.
Nor silence is within, nor voice express;
But a deaf noise of sounds that never cease,
Confus'd and chiding, like the hollow-roar
Of tides receding from the insulted shoar:
Or like the broken thunder heard from far,
When Jove to distance drives the rolling war.
The courts are fill'd with a tumultuous din
Of crouds, or issuing forth, or entring in:
A thorow-fare of news, where some devise
Things never heard, some mingle truth with lyes:
The troubled air with empty sounds they beat,
Intent to hear, and eager to repeat.
Error sits brooding there, with added train
Of vain credulity, and joys as vain:
Suspicion with sedition join'd, are near;
And rumours rais'd, and murmurs mix'd, and panick fear;
Fame *sits aloft, and sees the subject ground,*
And seas about, and skies above, enquiring all around.

Nos plus grands poëtes, Despreaux, Voltaire, Rousseau, ont à leur tour imité Virgile, dans sa description de la *Renommée*, les uns avec plus, les autres avec moins de succès. Voici l'imitation de Despreaux.

Cependant cet oiseau qui prône les merveilles,
Ce monstre composé de bouches & d'oreilles,
Qui sans cesse volant de climats en climats,
Dit par-tout ce qu'il sçait, & ce qu'il ne sçait pas,
La Renommée *enfin, cette prompte couriere,*
Va d'un mortel effroi glacer la perruquiere.

Lutrin, chant 2.

L'imitation de M. de Voltaire est bien supérieure.

Du vrai comme du faux la prompte messagere,
Qui s'accroit dans sa course, & d'une aile legére
Plus prompte que le tems, vôle au-delà des mers,
Passe d'un pôle à l'autre & remplit l'univers,
Ce monstre composé d'yeux, de bouches, d'oreilles,
Qui célebre des rois la honte ou les merveilles,
Qui rassemble sous lui la curiosité,
L'espoir, l'effroi, le doute & la crédulité;
De sa brillante voix, trompette de la gloire,
Du héros de la France annonçoit la victoire.

Henriad. chant. 8.

Je finis par l'imitation de Rousseau.

Quelle est cette déesse énorme,
Ou plutôt ce monstre difforme,
Tout couvert d'oreilles & d'yeux,
Dont la voix ressemble au tonnerre,
Et qui des piés touchant la terre,
Cache sa tête dans les cieux?

C'est l'inconstante Renommée,
Qui sans cesse les yeux ouverts,
Fait sa revue accoutumée
Dans tous les coins de l'univers.
Toujours vaine, toujours errante,
Et messagere indifférente
Des vérités & de l'erreur
Sa voix en merveilles feconde,
Va chez tous les peuples du monde,
Semer le bruit & la terreur.

Ode au Prince Eugene.

C'en est assez sur la *Renommée* comme déesse, nous ajouterons seulement que les Athéniens avoient elevé un temple en son honneur, & lui rendoient un culte réglé. Plutarque dit que Furius Camillus fit aussi bâtir un temple à la *renommée*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RENOMMÉE *commune*, (*Jurisprud.*) est l'opinion que le public a d'une chose, le bruit public. *Voyez* PREUVE *par commune renommée*. (*A*)

RENONCE, s. f. (*Jeu.*) c'est le manque de cartes d'une certaine couleur. Pour que le jeu soit beau, ce n'est pas assez qu'il y ait des *renonces*, il faut encore avoir beaucoup de triomphes pour faire les mains de la couleur dont on a *renonce*; car on ne peut s'approprier les mains de cette couleur qu'en coupant par le moyen d'un triomphe.

RENONCEMENT, s. f. (*Gramm.*) action de renoncer. *Voyez l'article suivant.*

RENONCER, RENIER, ABJURER, (*Synon.*) On *renonce* à des maximes & à des usages qu'on ne veut plus suivre, ou à des prétentions dont on se désiste. On *renie* le maître qu'on sert, ou la religion qu'on avoit embrassée. On *abjure* l'opinion qu'on avoit embrassée, & l'erreur dans laquelle on étoit tombé.

Philippe V. a *renoncé* à la couronne de France. S. Pierre a *renié* Jesus-Christ. Marguerite de Valois fut persécutée dans son enfance par son frere le duc d'Anjou, depuis Henri III. pour *abjurer* le catholicisme, qu'il nommoit une *bigoterie*.

Abjurer se dit en bonne part; ce doit être l'amour de la vérité, & l'aversion du faux, ou du-moins de ce que nous regardons comme tel, qui nous engage à faire abjuration. *Renier* s'emploie toujours en mauvaise part; un libertinage outré, ou un intérêt criminel fait les renégats. *Renoncer* est d'usage de l'une & l'autre façon, tantôt en bien, tantôt en mal; le choix du bon nous fait quelquefois *renoncer* à nos mauvaises habitudes, pour en prendre de meilleures; mais il arrive encore plus souvent que le caprice & le goût dépravé nous font *renoncer* à ce qui est bon, pour nous livrer à ce qui est mauvais.

L'hérétique *abjure* quand il rentre dans le sein de l'Eglise. Le chrétien *renie* quand il se fait mahométan. Le schismatique *renonce* à la communion des fideles pour s'attacher à une société particuliere.

Ce n'est que par formalité que les princes *renoncent* à leurs prétentions; ils sont toujours prêts à les faire valoir, quand la force & l'occasion leur en fournissent les moyens. Tel résiste aux persécutions, qui n'est pas à l'épreuve des caresses; ce qu'il défendoit avec fermeté dans l'oppression, il le *renie* ensuite avec lâcheté dans la faveur. Quoique l'intérêt soit très-souvent le véritable motif des *abjurations*, je ne me défie pourtant pas toujours de leur sincérité, parce que je sai que l'intérêt agit sur l'esprit comme sur le cœur. Girard, *synonymes*. (*D. J.*)

RENONCIATION, (*Jurisprud.*) se dit de tout acte par lequel on renonce à quelque droit.

Il y a *renonciation* au bénéfice d'ordre, de division & de discussion. *Voyez* BÉNÉFICE D'ORDRE, DIVISION & DISCUSSION.

Renonciation à la communauté, *voyez* COMMUNAUTÉ.

Renonciation

Renonciation à une succession, voyez SUCCESSION.

Renonciation à une succession future, voyez SUCCESSION.

Renonciation des filles en faveur des mâles, voyez SUCCESSION.

Renonciation au senatus consulte velleïen, ou *velleïen* simplement, voyez SENATUS CONSULTE VELLIEN. (*A*)

RENONCIATION, (*Droit politique.*) les *renonciations* forment un objet très-important dans le droit public de l'Europe. Il seroit curieux d'examiner les principes de chaque nation sur cette matiere, & de rapporter les sentimens des plus fameux jurisconsultes, en faisant voir sur quels motifs ils sont appuyés; mais comme cette discussion pénible me meneroit trop loin, c'est assez d'indiquer ici la besogne à entreprendre en ce genre. D'ailleurs, je n'oserois me flatter que ce que je pourrois dire sur la validité ou l'invalidité des *renonciations* fût adopté par les politiques; ils ont trop d'intérêt que cette question demeure indécise. (*D. J.*)

RENONCULE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *ranunculus*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le calice est formé ordinairement de plusieurs feuilles; le pistil sort du milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit presque rond ou cylindrique, ou en épi. Les semences sont attachées à l'axe de ce fruit, c'est-à-dire au placenta, & pour l'ordinaire elles sont nues. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Le calice de ce genre de plante est ordinairement de plusieurs pieces. Il est quelquefois à six feuilles, & communément passager; sa fleur est en rose, composée d'ordinaire de cinq ou six pétales, & garnie d'un grand nombre d'étamines; son fruit est rond ou oblong, & contenu dans des capsules, dont chacune est munie d'un tube recourbé qui varie selon l'espece.

Les familles des *renoncules* sont si nombreuses, que Tournefort, pour y mettre de l'ordre, a été obligé de les diviser en sept sections; savoir, 1°. celle des *renoncules* à port d'anémones; 2°. celles qui ont les feuilles arrondies: 3°. celle des *renoncules* asiatiques; 4°. celle des *renoncules* à feuilles luisantes & lustrées; 5°. celle des *renoncules* d'aconit; 6°. celle des *renoncules* à feuilles capillacées, ou finement découpées; 7°. celle des *renoncules* à longues feuilles.

La premiere section renferme sous elle 13 especes; la seconde 35; la troisieme 33; la quatrieme 10; la cinquieme 41; la sixieme 8, & la septieme 22.

Toutes les différentes especes de *renoncules* sont domestiques ou sauvages. Les premieres se cultivent dans les jardins à cause de la beauté de leur fleur; les autres naissent sans culture dans les bois, dans les champs, dans les prés, dans les marais, sur les montagnes, sur les rochers. La plûpart ont leur racine ou fibrée, ou glanduleuse, ou en navet, puisque toutes sont âcres, caustiques & venéneuses prises intérieurement.

Mais entre le grand nombre d'especes de *renoncules* rangées par Tournefort sous différentes sections, il suffira d'en décrire ici quatre des plus communes; savoir, 1°. la *renoncule* bulbeuse; 2°. la *renoncule* des bois; 3°. la *renoncule* des prés; 4°. la *renoncule* des marais; ajoutons 5°. la *renoncule* orientale à feuilles d'aconit.

La *renoncule* bulbeuse à racine ronde ou à tubercule charnu, & qu'on nomme vulgairement le *pié de corbin*, en anglois *the bulbous crowfoot*, est le *ranunculus radice verticilli modo rotundâ*, *C. B. P. 179. I. R. H. 289.* Linnæus l'appelle *ranunculus calicibus retroflexis, pedunculis sulcatis, caule erecto, foliis compositis*, flor. suec. 170.

Sa racine est ronde, bulbeuse, plus ou moins grosse; elle pousse une ou plusieurs tiges droites quelquefois à la hauteur de plus d'un pié, velues, garnies par intervalles de feuilles découpées en plusieurs lanieres, minces & longuettes. Au sommet des tiges naissent des fleurs ouvertes d'une belle couleur jaune, luisante, ordinairement simples, à cinq pétales ou feuilles arrondies & nectariferes, disposées en rose; les feuilles du calice sont réfléchies vers le pédicule.

Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede des fruits arrondis dans chacun desquels sont ramassées plusieurs semences en maniere de tête. Cette plante fleurit en Mai, & se trouve presque par-tout, comme dans les pâturages, dans les prés un peu secs, le long des sentiers, aux lieux sablonneux & pierreux, où elle croît quelquefois si petite, qu'à peine a-t-elle trois pouces de haut.

Tragus remarque que cette plante enfonce tous les ans plus profondément en terre sa vieille racine, au-dessus de laquelle il s'en produit une nouvelle. Elle ne donne que des fleurs simples à la campagne; mais transplantée & cultivée dans les jardins, elle fournit une agréable variété de fleurs doubles; quelquefois même la premiere fleur en pousse une seconde, & cette seconde une troisieme.

La racine de cette plante entre assez mal-à propos dans l'emplâtre diabotanum de la pharmacopée de Paris, cette racine étant verte est extrèmement âcre & caustique. Quelques auteurs la recommandent pour faire des cautères & des vésicatoires; mais il ne faut point avoir recours à des remedes suspects & dangereux quand on en connoît de meilleurs.

La *renoncule* des bois, autrement dite *la fausse anémone printaniere des forêts*, est appellée *anemon nemorosa, flore majore ex purpuro rubente, vel candido, C. B. P. 176. Ranunculus phragurites albus & purpureus, vernus*, par Tournefort *I. R. H. 285. Anemone seminibus acutis, foliolis incisis, caule unifloro*, par Linn. *Hort. cliff.* 224.

Sa racine est longue, rampante, purpurine ou brune en-dehors, jaunâtre dans sa primeur, blanche en-dedans, garnie de fibres capillaires, d'un goût âcre, & qui enflamme le gosier quand on la mâche. Elle pousse une petite tige déliée, rougeâtre, haute d'une palme & demie & plus. Vers le sommet de la tige naissent trois feuilles sur des pédicules, velues, tantôt verdâtres & tantôt purpurines, divisées chacune en trois découpures. La sommité de la tige porte une fleur unique, nue ou sans calice, tantôt blanche, tantôt purpurine, composée de six pétales oblongs, & contenant au milieu plusieurs étamines jaunâtres. Après que la fleur est passée, il lui succede des semences nues, ramassées en tête, oblongues, velues, à pointe recourbée.

Cette plante fleurit au commencement d'Avril; on la trouve dans les bois & les broussailles un peu humides, quelquefois même à fleur double, soit blanche, soit purpurine.

La *renoncule* des prés est le *ranunculus pratensis, repens, hirsutus, C. B. P. 179. I. R. H. 289. Ranunculus calicibus patulis, pedunculis sulcatis, stolonibus repentibus, foliis compositis*, Linn. *flor. suec.* 170.

Sa racine est petite, rampante, toute fibreuse. Elle pousse plusieurs tiges, déliées, velues, creuses, rampantes sur terre, & jettant par intervalle de nouvelles racines de leurs nœuds. Ses feuilles sont découpées profondement en trois segmens, à-peu-près comme l'ache, dentelées sur les bords, velues des deux côtés, & portées sur des longues queues. Au sommet des tiges naissent des fleurs à cinq pétales, disposées en rose, de couleur jaune luisante, & lustrée. Ses fleurs sont soutenues par un calice à cinq feuilles, qui contient dans le centre un grand nom-

bre d'étamines jaunes. Le calice tombe avec la fleur ; il lui succede plusieurs semences noirâtres, ramassées en tête, hérissée de petites pointes.

Cette plante fleurit au printems & en été. Elle croît presque par-tout, dans les prés, aux lieux ombrageux & aux bords des ruisseaux. On la trouve quelquefois à fleur double, & c'est pour sa beauté qu'on la cultive dans les jardins. Sa racine est douce, ou du-moins a très-peu d'âcreté, ce qui la rend innocente dans quelque pays du nord.

La *renoncule* des marais est le *ranunculus palustris, apii folio, levis*, *C. B. P. 180. I. R. H. 291. Ranunculus fructu oblongo, foliis inferioribus palmatis, summis digitatis*, Linn. *Hort. cliff.* 230.

Sa racine est grosse, creuse, fibreuse, d'un goût fort chaud & brûlant. Elle pousse plusieurs tiges creuses, cannelées, rameuses. Ses feuilles sont verdâtres, luisantes & lustrées comme celles de l'ache de marais. Ses fleurs naissent au sommet des tiges & des branches; elles sont des plus petites entre les *renoncules*, composées chacune de cinq pétales jaunes ou dorés. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede des semences lisses, menues, ramassées en tête oblongue. Elle fleurit au mois de Juin. On la trouve fréquemment aux lieux humides & marécageux. Dale croit que cette *renoncule* est la quatrieme espece de Dioscoride. C'est un dangereux poison ; car elle ulcere l'estomac, cause des convulsions & d'autres accidens mortels à ceux qui en ont mangé, s'ils ne sont secourus par un vomitif & des boissons onctueuses.

L'espece de *renoncule* de marais, nommée *ranunculus longifolius, palustris major*, *C. B. P. 180. I. R. H.* & par le vulgaire *la douve*, est encore plus brûlante & plus caustique. Quelques-uns s'en servent pour résoudre les tumeurs scrophuleuses ; mais c'est un mauvais résolutif. Tout prouve que les *renoncules* sont suspectes, & qu'il est prudent d'en bannir entierement l'usage même extérieurement.

Il me reste à parler de la belle espece de *renoncule* orientale à gros bouquets de fleurs blanches, que Tournefort a observé dans son voyage d'Arménie, entre Trébisonde & Baybous, *ranunculus orientalis aconiti licœtoni folio, flore magno, albo*, Cor. *Inst. rei herb.* 20.

Ses feuilles sont larges de trois ou quatre pouces, semblables par leur découpure à celles de l'aconit-tue-loup. La tige est d'environ un pié de haut, creuse, velue, soutenant au sommet un bouquet de sept à huit fleurs, qui ont deux pouces de diametre, composé de cinq ou six pétales blancs. Leur milieu est occupé par un pistil, ou bouton à plusieurs graines terminées par un filet crochu, & couverte d'une touffe d'étamines blanches, à sommets jaunes verdâtres. Ses fleurs sont sans calice, sans odeur, sans âcreté, de même que le reste de la plante. Il y a des piés dont les fleurs tirent sur le purpurin. (*D. J.*)

Renoncule, (*Jardin. fleuriste.*) tandis que le médecin bannit, en qualité de remede, tout usage des *renoncules*, l'odeur délicieuse & la beauté de celles qu'on cultive dans les jardins, en font un des principaux ornemens. Plusieurs fleuristes aiment cette fleur par prédilection, parce qu'elle dégenere moins que l'anémone, qu'il s'en faut peu que la magnificence de ses couleurs n'égale celle de la tulipe, & qu'elle lui est supérieure par le nombre de ses especes.

Le visir Cara Mustapha, celui-là même qui échoua devant Vienne en 1683 avec une formidable armée, est celui qui mit les *renoncules* à la mode, & qui donna lieu à toutes les recherches qu'on a faites. Ce visir, pour amuser son maître Mahomet IV. qui aimoit extrèmement la chasse, la retraite & la solitude, lui donna insensiblement du goût pour les fleurs ; & comme il reconnut que les *renoncules* étoient celles qui lui faisoient le plus de plaisir, il écrivit à tous les pachas de l'empire de lui envoyer les racines & les graines des plus belles especes que l'on pouvoit trouver dans leurs départemens. Ceux de Candie, de Chypre, de Rhodes, d'Alep, de Damas firent mieux leur cour que les autres. Les graines que l'on envoya au visir, & celles que les particuliers éleverent, produisirent un grand nombre de variétés. Les ambassadeurs de nos cours envoyerent en Europe de la graine ou des *griffes de semi-double*, c'est le nom qu'on donne à la racine de *renoncule*.

On connoissoit déja depuis long-tems les *renoncules* de Tripoli, & on ne cultivoit que les doubles ; mais celles du Levant prirent la vogue en France, au commencement de ce siecle, & bien-tôt il ne fallut plus aller à Constantinople pour les admirer ; on rectifia leur culture, & la graine des semi-doubles a mis les fleuristes en état de choisir.

La moindre espece de *renoncule* est aujourd'hui la rouge à fleur double, celle-là même qu'on admiroit tant autrefois. Les semi-doubles ont fait tomber ces grosses doubles qui ont une multitude de feuilles fort serrées, tandis que les simples n'en ont presque point.

Cette préférence n'est pas un goût passager, & de pur caprice. Elle est fondée sur une variété de couleurs qui tient du prodige. Une demi-planche de semi-doubles réunira tout-à-la-fois les blanches, les jaunes dorées, les rouges pâles, les jaunes-citrons, les rouges-brunes, les couleurs de fleur de pêcher; celles qui sont à fond blanc avec des panaches rouges bien distinguées; celles qui sont à fond jaune marqueté de rouge, ou de raies noires; celles qui par-dehors sont de couleur de rose, & blanches en-dedans. Vous en verrez d'autres de couleur de chamois bordées de rouge; d'autres de fond rouge cramoisi bordé... mais la liste des semi-doubles n'a point de fin. Il en éclôt tous les ans de nouvelles. S'il est permis d'aimer le changement, c'est dans les fleurs ; & si l'on veut se satisfaire en changeant ce qu'on aime, il faut aimer la *renoncule* ; elle a de quoi contenter tous les goûts. La racine d'une belle *renoncule* perpétue & fait revivre tous les ans la même espece de beauté : voilà de quoi plaire à ceux dont l'amitié est constante. La graine de la même fleur produit du nouveau d'une année à l'autre : voilà de quoi plaire à ceux qui aiment le changement, & assurément ils ont à choisir.

Avec l'avantage d'une variété inépuisable qui change tous les ans les décorations de votre parterre, les *renoncules* semi-doubles ont encore une qualité que les doubles n'ont point : elles sont fécondes & se reproduisent de graines ; au lieu que les doubles sont stériles. Cette stérilité n'est point particuliere aux *renoncules* doubles ; c'est presque dans toutes le fleurs que les doubles ne produisent point de graines. On y voit, à la vérité, les ébauches d'un pistil & de quelques étamines ; mais la multitude de feuilles qui les couvrent pour l'ordinaire, les empêche de mûrir & de fructifier. Et lorsque les doubles, faute de culture ou autrement, viennent à s'affoiblir & à donner moins de feuilles, le cœur de la fleur se dégage, & jouissant en liberté de l'impression de la chaleur & de l'air, il donne de la graine, comme font les autres piés.

Cette charmante fleur, pour procurer le plus bel émail, ne demande que d'être plantée dans une terre convenable, & d'être préservée de l'humidité & des grands froids. La terre convenable est une terre légere, sablonneuse ; on peut la tirer de la surface du sol dans les bois & dans les bosquets plantés depuis long-tems. Nos fleuristes se servent de vieux terreau & de sablon qu'ils mêlent ensemble.

Les especes simples de *renoncule* fleurissent plus haut que les autres, & sont ordinairement tachetées des plus belles couleurs. On les perpétue de graine

choisie qu'on tire seulement des belles fleurs qui ont au-moins trois ou quatre rangées de pétales. Quand on a recueilli cette graine, il ne faut pas l'exposer au soleil, mais la mettre répandue dans un lieu couvert. La saison favorable pour la semer est au commencement de Septembre. Elle leve au printems, & fleurit la seconde année. Quant aux racines de *renoncules*, il faut les conserver dans du sable sec pour les replanter à la fin de Septembre.

Lorsqu'on veut planter des *renoncules* en caisses ou en pots, on prend de la terre toujours nouvelle & bien préparées; on met les oignons trois doigts avant en terre, & on leur donne un peu d'eau. Si on craint la gelée, on les couvre de l'épaisseur de deux doigts de terreau bien leger; & si la gelée étoit forte, on met des cerceaux en dos d'âne sur les planches, avec des paillassons pendant la nuit. Pour les *renoncules* qui sont en pots, on les retire dans la serre pendant le froid ou les mauvais tems, & on y fait les mêmes façons qu'à celles qui sont en planches. *Voyez* de plus grands détails dans Miller sur cette matiere, car il a indiqué tout ensemble la culture des *renoncules* de Turquie & celle des *renoncules* semi-doubles de Perse. (*D. J.*)

Renoncule, (*Mat. méd.*) presque toutes les especes de *renoncule* sont des vrais poisons étant prises intérieurement, & sont des caustiques assez vifs, peu sûrs & souvent nuisibles dans l'usage extérieur: ainsi quelques vertus que les auteurs ayent attribué à plusieurs *renoncules* appliquées extérieurement, le mieux est d'avoir recours dans les cas où ils les prescrivent à des remedes plus éprouvés qui ne manquent pas.

La *renoncule* des prés, appellée aussi *bassinet rampant*, que les Botanistes regardent comme la même plante que celle que l'on cultive dans nos jardins, est la moins âcre, la plus tempérée. Plusieurs auteurs graves assurent même qu'on peut la prendre intérieurement sans le moindre danger. Mais cette plante ne possede aucune propriété singuliere qui puisse engager à en tenter l'épreuve: on peut au-moins la négliger comme inutile; elle passe pour bonne contre les hémorrhoïdes très-douloureuses, étant employée sous forme de fomentation ou sous celle de cataplasme.

L'odeur des *renoncules*, même de celles qui sont cultivées, portent quelquefois à la tête; on a vu des bouquets de *renoncules* causer des vertiges, des défaillances, des vapeurs à certains sujets: ces accidens sont pourtant très-rares.

Parmi les spécifiques indiqués dans les *mémoires de l'académie royale de Suede pour l'année 1750*, contre les maladies vénériennes, d'après les recherches que M. Pierre Kalm, membre de cette académie, a fait à ce sujet dans l'Amérique septentrionale, on trouve les racines d'une *renoncule*, de celle que les Botanistes appellent *ranunculus foliis radicalibus reniformibus crenatis, caulinis digitatis petiolatis*, Gronovii flor. Virgin. 166, *ranunculus Virginianus, flore parvo, molliori folio*, Herman Hort. Lugd. Batav. 514, en françois *renoncule de Virginie*. Les sauvages de l'Amérique septentrionale ajoutent à la décoction de l'espece de raiponce, que les François appellent *cardinale bleue*, (remede dont il est fait mention à *l'article* Raiponce, *voyez cet article*), une petite quantité de racines de cette *renoncule*, lorsque la décoction simple de *cardinale bleue* ne produit aucun changement dans une maladie vénérienne invétérée. M. Kalm observe qu'il faut administrer ce remede avec précaution, vu qu'il est violent, & qu'une trop forte dose pourroit causer des superpurgations & des inflammations. L'auteur de ces observations ajoute même que c'est un poison très-violent, dont les femmes sauvages se servent pour se faire périr, lorsqu'elles sont maltraitées par leurs maris.

La racine de la *renoncule* bulbeuse & celle de la *renoncule*, qui est appellée aussi *petite chélidoine* ou *petite claire*, *petite scrophulaire*; (*voyez* Scrophulaire, *Mat. méd.*) entre dans l'emplâtre de diabotanum. ( )

Renoncule *aquatique de Lapponie*, (*Botanique*) cette plante croît si promptement dans les rivieres de Lapponie, qu'en moins d'un mois & demi, c'est-à-dire depuis la mi-Juin jusqu'à la fin de Juillet, elle s'éleve à la hauteur de vingt piés; & peut-être s'éleveroit-elle plus haut, si l'eau étoit plus profonde. Elle pousse en même tems des feuilles & des fleurs, dont toute la surface de l'eau est couverte; elle meurt les premiers jours d'Août, ses graines étant parvenues en maturité. *Linnæus flor. Lapp. 234.* (*D. J.*)

RENOVATION, s. f. (*Gram.*) restitution d'une chose dans l'état où elle étoit antérieurement; on dit la *renovation* du monde, la *renovation* des lois, la *renovation* des vœux.

RENOUÉE, s. f. *polygonum*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée de plusieurs étamines, soutenues par un calice en forme d'entonnoir & profondément découpée; le pistil devient dans la suite une semence triangulaire, renfermée dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naissent dans les aisselles des feuilles, & que les racines sont fibreuses. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

Renouée, (*Mat. méd.*) cette plante tient un rang distingué parmi les vulnéraires astringens. On emploie très-communément son suc & sa décoction pris à l'intérieur contre les hémorrhagies. Chomel dit, dans son *traité des plantes usuelles*, qu'il a vu de si bons effets dans les cours de ventre & les dyssenteries, des lavemens préparés avec la décoction des feuilles de *renouée*, soit seules, soit mêlées avec les herbes émollientes, que ce remede pouvoit être regardé comme un spécifique dans ces maladies. On emploie aussi quelquefois ce suc & cette décoction à l'extérieur, aussi-bien que la plante pilée & réduite en forme de cataplasme dans le pansement domestique des plaies, contre le flux immodéré des hémorroïdes, *&c.* Quelques auteurs graves ont même prétendu que le marc de la décoction de cette plante ou la plante pilée, étant appliquée sous les aisselles, arrêtoit les hemorrhagies.

L'eau distillée de *renouée* est une de celles que les Apoticaires tiennent communément dans leur boutique; mais elle ne vaut pas mieux que celle de plantain. *Voyez* Plantain. Les feuilles de *renouée* entrent dans le sirop de consoude, & dans la décoction astringente de la pharmacopée de Paris, *&c.*

RENOUER, v. act. (*Gram.*) nouer de nouveau. *Voyez les articles* Nœud & Nouer. Il se prend au simple & au figuré, *renouer* une corde brisée, un fil rompu; *renouer* une ancienne liaison.

RENOUEUR, s. m. (*Gram.*) chirurgien qui s'occupe particulierement de la réduction des membres disloqués.

RENOUVELLEMENT, s. m. (*Gram.*) action par laquelle on renouvelle, ou l'on continue de donner à une chose la même force & vigueur qu'elle a eue autrefois. On dit le *renouvellement* d'un billet, d'une promesse, d'une obligation. *Voyez* Renouveller.

RENOUVELLER, v. act. (*Gram.*) confirmer une chose, ou la faire de nouveau, il se dit aussi de la continuation d'un écrit, d'un engagement. Il est ordinaire dans le commerce de *renouveller* les billets, les promesses & les obligations à leur échéance, c'est-à-dire d'en faire de nouvelles, ou d'en stipuler la continuation au bas des anciennes. *Dict. de Comm. & de Trév.*

RENSEMENCER, v. act. (*Gram.*) c'est ensemen-

cer de-rechef. *Voyez* Semence, Semoir & Enſemencer.

RENTAMER, v. act. (*Gram.*) c'eſt entamer derechef. *Voyez les articles* Entamer, Entame.

RENTASSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt entaſſer de nouveau. *Voyez les articles* Entasser & Tas.

RENTE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un revenu, ſoit en argent, grain, volaille, ou autre choſe qui eſt dû à quelqu'un par une autre perſonne.

Il y a pluſieurs ſortes de *rentes*, ainſi qu'on va l'expliquer dans les articles ſuivans.

Rente *ſur les aydes & gabelles*, eſt celle dont le payement eſt aſſigné par le roi ſur la ferme des aydes & gabelles. Ces *rentes* ſe payent au bureau de la ville, de même que les autres *rentes* aſſignées ſur les revenus du roi. (*A*)

Rente annuelle, eſt celle qui eſt payable chaque année, à la différence de certaines redevances ou preſtations qui ne ſeroient dûes que tous les deux ou trois ans. Il y a des *rentes* payables en un ſeul terme, d'autres en deux ou en quatre termes; la diviſion du payement en pluſieurs termes n'empêche pas que la *rente* ne ſoit annuelle, il ſuffit pour cela qu'elle ſoit dûe chaque année. (*A*)

Rente *à l'appréci*, eſt une *rente* en grain, payable néanmoins en deniers, mais ſeulement à certain jour, de laquelle l'appréciation ſe fait ſelon les marchés qui ont précédé le jour auquel *l'appréci* ou appréciation a accoutumé de ſe faire. *Voyez la coutume de Bretagne, article* 267. (*A*)

Rente *arriere-fonciere*, eſt une ſeconde *rente* impoſée ſur le fonds depuis la premiere, comme il arrive, lorſque celui qui tient un bien à *rente fonciere*, le donne lui-même en tout ou partie à un tiers, à la charge d'une *rente fonciere* plus forte qu'il ſtipule à ſon profit. *Voyez la coutume d'Orléans, article* 122. & *le mot* Surcens. (*A*)

Rente *en aſſiette* ou *par aſſiette*, c'eſt quand on promet donner des héritages juſqu'à la valeur de tant de *rente* ou revenu actuel, comme de cent livres par an ou autre ſomme.

Quelques-uns appellent auſſi *rente par aſſiette* quand on vend un héritage à faculté de rachat, avec clauſe de réconduction ou contrat pignoratif; la redevance que paye le vendeur eſt ce que l'on appelle *rente en aſſiette* ou *par aſſiette*. *Voyez* Loyſeau, *tr. des rentes, liv. I. chap. vij.* (*A*)

Rente *par aſſignat* ou *par ſimple aſſignat*, eſt lorſqu'une *rente* conſtituée à prix d'argent eſt conſtituée & aſſignée nommément ſur un certain héritage, qui eſt deſtiné particulierement pour le payement annuel de cette *rente*, comme ſi je conſtitue cent livres de *rente* à prendre ſur une terre ou maiſon à moi appartenante. *Voyez* Loyſeau, *tr. des rentes, l. I. c. vij.* & *le mot* Assignat. (*A*)

Rente censive *ou* censuelle eſt la *rente* ſeigneuriale, impoſée par le ſeigneur direct de l'héritage lors de l'accenſement qu'il en a fait dans les coutumes d'Auvergne, de la Marche, & quelques autres, on donne ce nom aux cens & *rentes* ſeigneuriales. *Voyez* Cens, Censives, Rente seigneuriale. (*A*)

Rentes *ſur le clergé* ſont celles que le clergé de France a conſtitué au profit de divers particuliers, pour raiſon des emprunts que le clergé a fait d'eux, pour payer au roi les dons gratuits & autres ſubventions que le clergé paye de tems en tems.

On appelle *rentes* ſur l'ancien clergé celles qui ſont de l'époque la plus ancienne. (*A*)

Rente constituée, ou *conſtituée à prix d'argent*, qu'on appelle *rente volante*, ou *hypothéquaire*, ou *perſonnelle*, eſt celle qui eſt conſtituée pour une ſomme d'argent dont le principal eſt aliéné.

Ces ſortes de *rentes* étoient inconnues aux Romains, parce que le prêt d'argent à intérêt étoit permis chez eux, ſauf quelques tempéramens qui y furent apportés.

On trouve cependant en la *loi* 2. au *cod. de debitorib. civit.* & en la *novelle* 160. que les deniers prêtés à intérêt par les villes n'étoient point exigibles qu'en principal, mais que le débiteur pouvoit les racheter quand il vouloit, ce qui revient à nos *rentes conſtituées*.

On a douté autrefois ſi ces *rentes* étoient licites, juſqu'à ce que Calixte III. & Martin V. les ont approuvées par leurs *extravagantes regimini* 1 & 2. *de empt. vend.* L'ancien préjugé fait même que quelques-uns les regardent encore comme odieuſes, & ſeulement tolerées par la néceſſité du commerce.

C'eſt de-là qu'on y a appoſé pluſieurs reſtrictions: la premiere, qu'elles ne peuvent excéder le taux de l'ordonnance: la ſeconde, qu'elles ne peuvent être conſtituées que pour de l'argent comptant, & non pour autre marchandiſe ou eſpece quelconque; comme auſſi qu'elles ne peuvent être dûes qu'en argent, de crainte que ſi elles étoient payables en autres effets, elles ne fuſſent fixées à trop haut prix: la troiſieme eſt qu'elles ſont toujours rachetables de leur nature, ſans que le débiteur puiſſe être contraint au rachat: la quatrieme eſt que, ſuivant l'ordonnance de Louis XII. de l'an 1510, on n'en peut demander que cinq années.

Ces ſortes de *rentes* ſuivent le domicile du créancier; elles ſont communément réputées immeubles, excepté dans quelques coutumes, où elles ſont meubles. *Voyez* Loyſeau, *du déguerpiſſement, liv. I. ch. 6.*

Rente constituée *par don ou legs*, voyez *ci-après* Rente *de don ou legs*.

Rente contrepannée *ſur fief ou aleu*, dans la coutume de Hainault, eſt une *rente* aſſignée ou hypothéquée ſur un fief ou aleu.

Rente courante, on appelle quelquefois ainſi la *rente* conſtituée à prix d'argent, ſans aucun aſſignat, ſoit parce qu'elle court ſur tout le patrimoine du débiteur, ou plutôt parce que c'eſt une *rente* uſitée & au cours ordinaire des intérêts. *Voyez* Loyſeau, *du déguerpiſſement, liv. I. ch. jx.*

Rente coutumiere, c'eſt le nom que quelques coutumes donnent au cens ordinaire dont les héritages ſont chargés envers le ſeigneur.

Rente *au denier dix, au denier vingt, ou autre denier*, c'eſt-à-dire qui produit le dixieme, ou le vingtieme du fonds pour lequel elle a été conſtituée, *voyez* Denier & *les mots* Intérêt, Taux.

Rente *ſur le domaine de la ville*, eſt celle que le corps d'une ville a conſtitué ſur ſes propres revenus, à la différence des *rentes* créées ſur les revenus du roi, qu'on appelle *rentes ſur la ville*, parce qu'elles ſe payent au bureau de la ville.

Rente *de don & legs*, eſt celle qu'un donateur ou teſtateur crée ſur ſes biens au profit de ſon donataire ou légataire. Ces ſortes de *rentes* ſont irrégulieres, c'eſt-à-dire qu'elles ne ſont ni de la nature des *rentes* conſtituées à prix d'argent, ni vraiment foncieres, n'étant pas créées en la tradition d'un fond; elles ont néanmoins plus de rapport aux *rentes* foncieres qu'aux conſtituées, en ce qu'elles ne ſont point ſujettes aux quatre reſtrictions appoſées aux *rentes* conſtituées. *Voyez* Loyſeau *du déguerpiſſement, liv. I. ch. vij.* & *ci-devant* Rente constituée. (*A*)

Rente emphytéotique, eſt le canon ou redevance annuelle dûe par le preneur à bail emphytéotique. *Voyez* Bail emphytéotique & Emphytéose.

Rentes ensaisinées ſont celles qui ſont aſſignées ou impoſées ſur des fonds en roture, & deſquelles les créanciers ou propriétaires ont été enſaiſinés par les ſeigneurs cenſuels de qui les fonds chargés ſont tenus. *Voyez les coutumes* de Senlis, Valois & Clermont. (*A*)

RENTE ESPÉCIALE est celle qui est constituée à prix d'argent, mais dont le payement est assigné spécialement sur un certain héritage. Ces sortes de *rentes* sont ainsi appellées en la *coutume* de Montargis, *tit. ij. article 37.* (*A*)

RENTES *sur les états de Bourgogne*, *Bretagne*, *Languedoc ou autres*, sont celles que les états de ces provinces créent pour les sommes qu'elles empruntent à constitution. Ces sortes de *rentes* suivent la loi du domicile du créancier. (*A*)

RENTE FÉODALE ou *feudale*, ainsi qu'elle est appellée dans quelques coutumes, est celle qui est dûe au seigneur direct à cause de son fief, sur l'héritage tenu de lui à cens & *rente*. *Voyez* CENS & RENTE SEIGNEURIALE. (*A*)

RENTE FONCIERE est le droit de percevoir tous les ans sur un fonds une redevance fixe en fruit ou en argent, qui doit être payée par le détenteur.

De ce droit nait l'action réelle fonciere contre le détenteur, pour le payement de la redevance.

La *rente fonciere* ou réelle se constitue directement & principalement sur le fond, & n'est proprement dûe que par le fond, c'est-à-dire qu'elle n'est dûe par le possesseur qu'à cause du fond, à la différence de la rente constituée, qui est dûe principalement par la personne qui la constitue, ce qui n'empêche pas qu'elle ne puisse être hypothequée sur un fonds.

Il y a deux moyens en général pour créer une *rente fonciere*, l'un, quand le propriétaire aliene son fonds à la charge d'une *rente*; l'autre, quand sans aliéner son fonds il le charge d'une *rente*, soit par voie de don ou de legs, ce qui forme une *rente* de libéralité qui est semblable en beaucoup de choses aux véritables *rentes foncieres*.

A l'égard de celles qui sont réservées lors de la tradition du fonds, lesquelles sont les véritables *rentes foncieres*, les coutumes marquent trois sortes d'actes par lesquels elles peuvent être établies; savoir le bail à cens, le partage & la licitation: de maniere néanmoins que la *rente* réservée par le partage ou par la licitation, n'est *fonciere* qu'autant qu'elle fait directement le prix de la *rente*, de la licitation, ou la soute du partage; car si l'on commençoit par convenir d'une somme d'argent pour le prix ou pour la soute, & qu'ensuite pour cette somme on constituât une *rente*, elle seroit réputée constituée à prix d'argent, & non pas *fonciere*.

Il y a deux sortes de *rentes foncieres*; savoir celles qui sont seigneuriales, & les *rentes* simples foncieres.

Les *rentes foncieres* seigneuriales sont celles qui sont dûes au seigneur pour la concession de l'héritage, outre le cens ordinaire.

Toutes *rentes foncieres* sont de leur nature non rachetables, à-moins que le contraire ne soit stipulé par l'acte de création de la *rente*.

Elles sont aussi dûes solidairement par tous ceux qui possedent quelque partie du fonds sujet à la *rente*, sans qu'ils puissent opposer la discussion, c'est-à-dire exiger que le créancier de la *rente* discute préalablement le premier preneur ou ses héritiers.

Pour se décharger de la *rente fonciere*, le détenteur peut déguerpir l'héritage; le preneur même ou ses héritiers peuvent en faire autant en payant les arrérages échus de leurs terres, encore qu'ils eussent promis de payer la *rente*, & qu'ils y eussent obligé tous leurs biens, à moins qu'ils n'eussent promis de fournir & faire valoir la *rente*, ou de faire quelques améliorations dans l'héritage, qui ne fussent pas encore faites.

Il en est de même du tiers-détenteur lorsqu'il a eu connoissance de la *rente*; & même dans les coutumes de Paris & d'Orléans, lorsqu'il ne déguerpit qu'après contestation en cause, il doit les arrérages échus de son tems, quand même il n'auroit pas acquis à la charge de la *rente*, & qu'il l'auroit ignorée; ce qui est une disposition particuliere à ces deux coutumes.

Le créancier de la *rente fonciere* peut, faute de payement des arrérages, saisir les fruits de l'héritage chargé de la *rente*, en vertu de son titre, & sans qu'il ait besoin d'obtenir d'autre condamnation; il peut aussi, faute de payement de la *rente*, évincer le détenteur, & rentrer dans son héritage, sans être obligé de le faire saisir réellement, ni de se le faire adjuger par decret. *Voyez* la *coutume* de Paris, *tit. des actions personnelles & d'hypotheque*; Loyseau, *du déguerpissement.* (*A*)

RENTE *à fonds perdu*, est une *rente* viagere, dont le fonds s'éteint avec la *rente*. *Voyez* FONDS PERDU & RENTE VIAGERE.

RENTE GÉNÉRALE, on appelle ainsi dans la coutume de Saintonge les *rentes* constituées à prix d'argent sans assignat, parce qu'elles regardent généralement tout le patrimoine du débiteur. *Voyez* RENTES ESPECIALES.

RENTE GROSSE *ou* GROSSE RENTE, est la *rente* seigneuriale ou fonciere, qui tient lieu du revenu de l'héritage, à la différence des mêmes *rentes* ou cens qui ne sont reservés que pour marque de la directe seigneurie. *Voyez ci-après* RENTE MENUE.

RENTE HERÉDITABLE *ou* HÉRÉDITALE, est la même chose que *rente héréditaire*; la coutume d'Amiens la nomme *hérédital*; & celle de Mons, *héréditable*.

RENTE HÉRÉDITAIRE, on qualifie ainsi certaines *rentes* qui ne sont ni perpétuelles ni viageres. Elles sont héréditaires sans être perpétuelles, parce qu'elles ne sont pas créées pour avoir lieu à perpétuite, & que le remboursement en est indiqué par l'édit même de leur création.

RENTE HÉRITABLE, est la même chose que *rente héréditaire*. Elles sont ainsi appelées dans les coutumes de Mons, Saint-Paul, Namur. *Voyez ci devant* RENTE HÉRÉDITAIRE, *& ci-après* RENTE VIAGERE.

RENTE A HÉRITAGE, est celle qui est dûe sur le domaine du roi, au lieu des héritages censuels ou roturiers, qui ont été retirés & unis au domaine. *Voyez le Glossaire de* M. de Lauriere.

RENTE D'HÉRITAGE, en la coutume de Bar, *tit. 5. art. 57.* est celle qui est constituée nommément sur un certain héritage.

RENTE HÉRITIERE, est celle dont la propriété est transmissible non-seulement par succession, mais aussi que l'on peut céder à un étranger, & qui se perpétue à son profit, à la différence de la *rente* viagere, qui ne se transmet point par succession, & dont la durée est réglée sur la vie de celui sur la tête duquel elle est constituée. Ces *rentes héritieres* sont ainsi appellées dans les coutumes des Pays-bas, & sont la même chose que ce que l'on appelle ailleurs *rente héréditaire*.

RENTE HYPOTHÉQUAIRE, est celle pour laquelle on n'a qu'une simple hypotheque sur un fonds, telles que sont toutes les *rentes* constituées à prix d'argent, à la différence des *rentes* foncieres, pour lesquelles le créancier a un droit réel sur l'héritage.

RENTES HYPOTHEQUES, en Normandie on donne quelquefois ce nom aux *rentes* constituées à prix d'argent, avec faculté perpétuelle de rachat. On les appelle ainsi, parce qu'elles consistent en simple hypotheque sans assignat, & que l'hypotheque en fait la plus grande sûreté. *Voyez l'article 395 de la coutume de Normandie*, & Loyseau, *du déguerpissement*, *livre I. ch. jx.*

RENTE INFÉODÉE, est celle dont le seigneur a reconnu que le fief de son vassal étoit chargé; ce qui se fait, lorsque le vassal ayant chargé son fief d'une *rente* envers un tiers, la déclare dans l'aveu qu'il rend à son seigneur dominant, & que le seigneur accepte cet aveu sans protester contre la *rente*. *Voyez* INFÉODATION.

RENTE *de libéralité*, eſt celle qui eſt donnée ou léguée à quelqu'un à prendre ſur une maiſon ou autre héritage. Ces ſortes de *rentes* tiennent à certains égards, de la nature des *rentes* foncieres, quoiqu'elles ne le ſoient pas véritablement, n'ayant pas été créées lors de la tradition du fonds. *Voyez* Loiſeau, *traité du déguerpiſſement*, & *ci-devant* RENTE FONCIERE.

RENTE (*menue*), ſe prend ordinairement pour le cens ou cenſive qui ſe paye en reconnoiſſance de la directe ſeigneurie. On l'appelle *menue rente*, parce que le cens ne conſiſte ordinairement qu'en une redevance modique, qui eſt réſervée par honneur & pour marque de la ſeigneurie, plutôt que pour tirer le revenu de l'héritage, à la différence des *rentes groſſes*, qui ſont les *rentes* ſeigneuriales & foncieres qui ſont réſervées pour tenir lieu du revenu de l'héritage.

Cette diſtinction des *rentes* groſſes & menues, eſt uſitée principalement en Artois & dans les Pays-bas; on peut voir le placard du dernier Octobre 1587, & le reglement du 29 Juillet 1661, qui nomme *menues rentes*, celles qui n'égalent point le quatorzieme du revenu de l'héritage qui en eſt chargé. *Voyez* Maillart, *ſur Artois*, *article 16*. & *ci-devant* RENTE GROSSE.

RENTE *nantie*, eſt celle pour ſûreté de laquelle on a pris la voie du nantiſſement dans les pays où cette formalité eſt en uſage pour conſtituer l'hypotheque ſur l'héritage. *Voyez* NANTISSEMENT.

RENTE *perpétuelle*, eſt celle qui doit être payée à perpétuité, c'eſt-à-dire juſqu'au rachat, à la différence de la *rente* viagere, qui ne dure que pendant la vie de celui au profit de qui elle eſt conſtituée.

Il y a des *rentes* héréditaires ſur le roi, qui ne ſont pas qualifiées de *perpétuelles*, parce que le rembourſement doit être fait dans un certain tems qui eſt indiqué par l'édit même de leur création.

RENTE *perſonnelle*, eſt celle qui eſt dûe principalement par la perſonne & non par le fonds, encore bien qu'il ſoit hypothequé à la *rente*; telles ſont les *rentes* conſtituées à prix d'argent que par cette raiſon l'on qualifie quelquefois de *rentes perſonnelles*, pour les diſtinguer des *rentes* foncieres, qu'on qualifie de *rentes réelles*, parce qu'elles ſont dûes principalement par le fonds, & non par la perſonne. *Voyez ci-devant* RENTE CONSTITUÉE, & RENTE FONCIERE, & *ci-après*, RENTE RÉELLE.

RENTE *ſur les poſtes*, eſt celle dont le payement eſt aſſignée par le roi ſur la ferme des poſtes & meſſageries de France.

RENTE *premiere*, après le cens eſt la premiere *rente* fonciere impoſée outre le cens ſur un héritage par le propriétaire qui l'a mis hors de ſes mains à la charge de cette *rente*. Suivant l'article 121 de la coutume de Paris, les *rentes* de bail d'héritage ſur maiſons aſſiſes en la ville & fauxbourgs de Paris, ſont à toujours rachetables, ſi elles ne ſont les premieres après le cens & fonds de terre.

RENTE *à prix d'argent*, *voyez* RENTE CONSTITUÉE.

RENTE *à promeſſe d'hypotheque*, dans la coutume de Valenciennes, on diſtingue deux ſortes de *rentes* conſtituées, les *rentes à promeſſe d'hypotheque* ſeulement, & les *rentes* hypothéquées. Les premieres ſont celles que l'on a promis d'aſſigner & hypothéquer par bons devoirs de loi ſur les héritages main-fermes, mais qui ne ſont pas encore hypothéquées. Les *rentes* de cette eſpece ſont meubles, ſuivant l'*article 29*, & purement perſonnelles, & les arrérages ne ſe preſcrivent que par 30 ans, ſuivant l'*article 94*.

RENTE *propriétaire*, eſt la redevance fonciere dûe par le propriétaire de l'héritage pour la conceſſion qui lui en a été faite à la charge de la *rente*. *Voyez* les coutumes de Senlis & de Clermont, où les *rentes* foncieres ſont ainſi appellées pour les diſtinguer des *rentes* conſtituées à prix d'argent, qu'on y appelle *rente non-propriétaire*.

RENTE *rachetable*, eſt celle dont le ſort principal peut être rembourſé au créancier; les *rentes* conſtituées ſont toujours rachetables de leur nature; il y a des *rentes* foncieres qui ſont ſtipulées rachetables, & quelques-unes dont il eſt dit que le rachat ne pourra être fait que dans un certain tems, ou en avertiſſant quelque tems d'avance. *Voyez* RACHAT, REMBOURSEMENT.

RENTE *non-rachetable*, eſt celle qui ne peut point être rembourſée par le débiteur; les *rentes* foncieres ſont non-rachetables de leur nature; on les peut cependant ſtipuler rachetables. On ne peut pas ſtipuler qu'une *rente* conſtituée ſera non-rachetable, parce qu'il doit toujours être permis à un débiteur de ſe libérer. *Voyez* RENTE RACHETABLE.

RENTE *réaliſée* ou *réelle*, eſt une *rente* conſtituée à prix d'argent, dont l'hypotheque eſt réaliſée ſur un fonds par la voie de la ſaiſine, réaliſation, ou nantiſſement dans les coutumes où cela eſt d'uſage, pour conſtituer l'hypotheque. *Voyez* NANTISSEMENT.

RENTE *réelle*, ſe prend auſſi ſouvent pour *rente* fonciere; on l'appelle *réelle*, parce qu'elle eſt dûe principalement par le fonds qui en eſt chargé; au lieu que les *rentes* conſtituées à prix d'argent ſont dûes principalement par la perſonne; c'eſt pourquoi on les appelle *perſonnelles*. *Voyez ci-devant* RENTE CONSTITUÉE, & RENTE PERSONNELLE.

RENTE *vendable*, c'eſt ainſi que dans les coutumes d'Auvergne & de la Marche, & quelques autres, on appelle les *rentes* conſtituées à prix d'argent; on l'appelle *vendable*, parce qu'elle eſt toujours rachetable de ſa nature, & que le fonds peut en être rembourſé, à la différence des *rentes* foncieres, qui ſont non-rachetables de leur nature.

RENTE *requérable*, eſt celle dont le payement doit être demandé ſur les lieux, comme le champart; au lieu que le cens eſt une *rente* portable au ſeigneur.

RENTE *roturiere*, eſt celle dont un fief eſt chargé, mais qui n'a point été inféodée par le ſeigneur dominant. *Voyez ci-devant* RENTE INFÉODÉE. *Voyez auſſi* les *coutumes* de Laon, Chaunes, Tours, & Lodunois.

RENTE *ſeche*, c'eſt ainſi que quelques coutumes appellent les *rentes* conſtituées à prix d'argent, parce qu'elles ne produiſent point de droits au créancier; à la différence des *rentes* cenſuelles & ſeigneuriales, qui produiſent des profits aux mutations du tenancier. *Voyez les coutumes* de la Marche, d'Acqs, de Saint-Sever, & de Bayonne.

RENTE *ſeigneuriale*, eſt une *rente* fonciere dûe à un ſeigneur à cauſe de ſa ſeigneurie, & qui emporte la ſeigneurie directe ſur l'héritage pour lequel elle eſt dûe.

Ces ſortes de *rentes* ont pluſieurs avantages ſur les *rentes* ſimplement foncieres, 1°. en ce qu'elles ne ſe preſcrivent point de la part du rentier, ſi ce n'eſt pour la quotité & les arrérages par 30 ans; 2°. elles emportent droit de lods aux mutations par vente; 3°. elles ne ſe purgent point par le decret.

Les *rentes ſeigneuriales* ſont de pluſieurs ſortes; ſavoir le cens, le ſurcens, & autres *rentes ſeigneuriales* qui ſont dûes outre le cens ordinaire, ſoit en argent ou autre preſtation.

Il y a des *rentes ſeigneuriales* qui ſont propres à certaines coutumes, telles que le complant en Poitou, le terreau à Chartres, le vinage à Clermont & à Montargis, le carpot, ou plutôt quarport en Bourbonnois, le champant en Beauce, le terrage ou agriere en pluſieurs coutumes, l'hoſtize ſur les maiſons à Blois, le fouage en Normandie & en Bretagne, le bordelage en Nivernois, & pluſieurs autres ſembla-

bles. *Voyez* Loyseau, *du déguerpiss. liv. I. chap. v.* & Cens, Lods & Ventes.

Rente *surfonciere*, est celle qui est imposée sur le fonds outre & par-dessus la premiere *rente* fonciere; on l'appelle aussi *arriere-fonciere*. Voyez *la coutume d'Orléans*, *article* 122. & le *mot* Rente, Arriere-fonciere.

Rente *sur les tailles*, est celle dont le payement est assigné sur la recette des tailles d'une telle élection.

Rente *tolérable*, dans le style du pays de Normandie, & dans deux ordonnances de l'échiquier, des années 1462 & 1501, signifie une *rente* ancienne & non sujette à rachat, tellement que l'on est obligé de la supporter & continuer.

Rente *sur la ville*, est celle qui étant assignée sur les revenus du roi, se paye au bureau de la ville.

Rente *volage* ou *volante*, est la même chose que la *rente* constituée à prix d'argent. Elle est ainsi nommée dans quelques anciennes ordonnances, à cause qu'elle n'est point établie sur un fonds comme la *rente* fonciere; elle est appellée de même dans les *coutumes* de Sens, Chaumont, Blois, Bordelois, Auxerre, Cambray, Bar. *Voyez* Rente constituée. (*A*)

Rentes viageres, (*Analyse. des hasards.*) sont des *rentes* qui s'éteignent par mort.

Il y a de deux sortes de *rentes viageres* principales.

Quand on dit simplement *rentes viageres*, on doit entendre les *rentes* qui restent entierement éteintes à la mort.

Les *rentes viageres* en tontine, ou *rentes en tontine*, sont celles qui sont constituées sur plusieurs personnes de même âge ou approchant, à condition qu'à la mort de chaque associé, la rente qu'il avoit se repartit aux survivans de la société, en tout ou en partie, jusqu'au dernier vivant, qui jouit seul de toute la *rente* de la société, ou de toutes les parties de *rentes* qui étoient reversibles aux survivans; ce qui fait distinguer deux sortes de tontines, l'une simple & l'autre composée.

Voici la maniere de déterminer les *rentes* purement viageres, ensorte que les rentiers ayent tout l'avantage qu'ils peuvent espérer de leur part.

Supposons que 560 rentiers, de l'âge de 52 ans, veuillent constituer les fonds nécessaires pour faire recevoir 100 livres par an à chacun d'entre eux qui vivront pendant cinq années seulement.

On voit par le quatrieme ordre de mortalité de la table XIII. de l'*Essai sur la probabilité de la durée de la vie humaine*, que si la *rente* de 100 livres ne devoit être payée qu'à ceux qui vivent à la fin de chaque année, les 560 constituans de l'âge de 52 ans, n'auroient à donner que les fonds nécessaires pour faire recevoir 100 livres à 549 personnes à la fin de la premiere année; à 538 à la fin de la seconde année; à 526 à la fin de la troisieme année; à 514 à la fin de la quatrieme année; & enfin à 502 à la fin de la cinquieme année. Mais ceux qui meurent dans le courant de chaque année, doivent recevoir une partie de rente proportionnée au tems qu'ils ont vécu, dans le courant des années où ils sont morts; or les uns meurent au commencement de l'année, d'autres au milieu, & les autres à la fin.

On peut donc supposer qu'ils meurent tous au milieu de l'année, ou bien (ce qui revient au même) supposer que la moitié meure au commencement de l'année & l'autre moitié à la fin; ainsi les 560 rentiers de l'âge de 52 ans doivent constituer les fonds nécessaires pour faire recevoir 100 livres à 554 personnes à la fin de la premiere année; à 543 personnes à la fin de la seconde année; à 532 à la fin de la troisieme année; à 520 à la fin de la quatrieme année; & enfin à 508 à la fin de la cinquieme année.

Supposons qu'on veuille compter les intérêts sur le pié du denier 20, on voit par les tables du même ouvrage, que pour qu'il soit dû 100 livres au bout d'un an, il faut prêter 95 liv. 4 sols 9 deniers; que pour qu'il soit dû 100 livres au bout de deux ans, il faut prêter 90 livres 14 sols 1 denier, *&c.* Prenez donc les cinq premiers prêts, & les multipliez avec ordre par les cinq nombres de rentiers qui doivent recevoir chacun 100 livres au bout d'un, de deux, ou de trois ans, *&c.* ainsi qu'il suit.

554 × 95 liv.	4 s.	9 d.	. . .	52761 liv.	11 s.	6 d.
543 × 90	14	1	. . .	49252	7	3
532 × 86	7	8	. . .	45955	18	8
520 × 82	5	5	. . .	42780	16	8
508 × 78	7	1	. . .	39803	18	4
				230554	12	5

Ajoutez les cinq produits ensemble pour avoir la somme de 230554 livres 12 sols 5 deniers, qui est le fond que doivent fournir ensemble les 560 rentiers de l'âge de 52 ans, afin que tous ceux d'entre eux qui vivront puissent recevoir 100 livres à la fin de chaque année, pendant cinq ans seulement, & divisant la somme ci-dessus 230554 liv. 12 sols 5 deniers par les 560 rentiers constituans, le quotient 411 liv. 14 sols 1 denier, est la part que chacun d'entre eux doit fournir.

Il est maintenant aisé de voir que si au lieu de ne vouloir la *rente* que pour cinq ans, comme ci devant, on la vouloit pour tout le tems qu'il y aura quelque rentier vivant, il faudroit prendre les prêts suivans de la table II.

sçavoir: { 74 liv. 12 s. 5 den.
71 1 4
67 13 8 *&c.*

& les multiplier avec ordre par les nombres de rentiers qui doivent recevoir la *rente* à la fin de la sixieme, de la septieme, de la huitieme années, *&c.* savoir 495, 482, 469, *&c.* jusqu'au dernier rentier vivant. Ayant fait toutes les multiplications, on ajoutera, comme ci-dessus, tous les produits ensemble; & on en divisera la somme par les 560 rentiers constituans: le quotient sera ce qu'une personne de l'âge de 52 ans doit fournir pour avoir 100 livres de *rente viagere*. Il en est de même pour tous les autres âges.

Table de la valeur actuelle d'une rente viagere de 100 liv. pour tous les différens âges; les intérêts étant comptés sur le pié du denier 20.

Ages	Livres	Ages.	Livres.	Ages.	Livres.	Ages	Livres
1		26	1516	51	1136	76	480
2		27	1508	52	1114	77	455
3	1557	28	1500	53	1091	78	431
4	1582	29	1492	54	1068	79	408
5	1600	30	1484	55	1045	80	386
6	1613	31	1475	56	1022	81	365
7	1620	32	1464	57	999	82	45
8	1624	33	1453	58	975	83	324
9	1627	34	1442	59	950	84	301
10	1625	35	1431	60	924	85	278
11	1622	36	1419	61	898	86	256
12	1617	37	1407	62	871	87	234
13	1610	38	1394	63	843	88	210
14	1602	39	1379	64	814	89	184
15	1594	40	1362	65	784	90	158
16	1586	41	1344	66	752	91	132
17	1578	42	1324	67	722	92	105
18	1571	43	1304	68	693	93	71
19	1565	44	1284	69	664	94	47
20	1558	45	1264	70	636	95	
21	1551	46	1243	71	610	96	
22	1544	47	1222	72	584	97	
23	1537	48	1201	73	558	98	
24	1530	49	1180	74	532	99	
25	1523	50	1158	75	506	100	

Table de ce qu'on doit donner de rente viagere *aux rentiers de tous les différens âges, pour un fond de 100 livres ; les intérêts étant comptés sur le pié du denier 20.*

Ages.	liv.	sols.	den.	Ages.	liv.	sols.	den.
1				51	8	16	0
2				52	8	19	6
3	6	8	6	53	9	3	3
4	6	6	5	54	9	7	3
5	6	5	0	55	9	11	5
6	6	4	2	56	9	15	10
7	6	3	6	57	10	0	3
8	6	3	3	58	10	5	3
9	6	3	0	59	10	10	8
10	6	3	2	60	10	16	6
11	6	3	4	61	11	2	10
12	6	3	7	62	11	9	8
13	6	4	0	63	11	17	3
14	6	4	6	64	12	5	8
15	6	5	3	65	12	15	2
16	6	6	0	66	13	5	10
17	6	6	9	67	13	17	0
18	6	7	4	68	14	8	7
19	6	7	11	69	15	1	2
20	6	8	6	70	15	14	6
21	6	9	0	71	16	7	10
22	6	9	6	72	17	2	6
23	6	10	1	73	17	18	5
24	6	10	8	74	18	16	0
25	6	11	4	75	19	15	3
26	6	12	0	76	20	16	8
27	6	12	8	77	21	19	6
28	6	13	5	78	23	4	0
29	6	14	2	79	24	10	2
30	6	15	0	80	25	18	2
31	6	15	10	81	27	8	0
32	6	16	8	82	28	19	9
33	6	17	8	83	30	17	3
34	6	18	9	84	33	4	6
35	6	19	10	85	35	19	6
36	7	1	0	86	39	1	3
37	7	2	2	87	42	14	10
38	7	3	6	88	47	12	5
39	7	5	0	89	54	7	0
40	7	6	9	90	63	5	10
41	7	8	9	91	75	15	2
42	7	11	0	92	95	1	0
43	7	13	2	93	140	17	0
44	7	15	6	94	212	15	4
45	7	18	0	95			
46	8	0	9				
47	8	3	8				
48	8	6	9				
49	8	10	0				
50	8	13	2				

Des rentes viageres *en tontines simples.* On appelle *tontines simples* celles où toute la *rente* des rentiers décédés se distribue aux survivans de la société ou de la classe, comme on fait aux tontines créées en 1689, 1696, 1709, 1733 & 1744.

Lorsque le nombre des rentiers de chaque classe doit être considérable, on le divise en plusieurs sociétés ou subdivisions, en assignant une quantité de rente à chaque société ou subdivision ; & chaque rentier de la classe peut, si bon lui semble, se mettre de toutes les sociétés de sa classe, en donnant les fonds nécessaires.

TABLE. Rentes viageres *en tontine simple. La constitution ou le prix de la rente est de 300 liv.*

Classes ou Ages.	Le plus grand âge qu'il doit y avoir dans chaque classe, ou tems qu'on payera la rente entiere des actions de chaque classe.	Ce qu'on doit donner de rente par action, les intérêts étant comptés sur le pié du denier vingt.		
	Ans.	Livres.	sols.	den.
De 0 à 5 ans.	90	15	3	9
De 5 à 10	85	15	4	9
De 10 à 15	80	15	6	3
De 15 à 20	75	15	8	0
De 20 à 25	70	15	10	3
De 25 à 30	65	15	13	3
De 30 à 35	60	15	17	0
De 35 à 40	55	16	1	9
De 40 à 45	50	16	8	6
De 45 à 50	45	16	17	6
De 50 à 55	40	17	9	9
De 55 à 60	35	18	6	6
De 60 à 65	30	19	10	3
De 65 à 70	25	21	6	0
De 70 à 75	20	24	1	6

Des rentes viageres *en tontine composée.* On nomme *tontines composées* celles où une partie de la *rente* que rapporte chaque action reste éteinte à la mort du rentier sur qui elle étoit constituée, comme celle de 1734, dont un quart de la rente de chaque action s'éteint à la mort du rentier qui la possede. La tontine de 1743 est aussi composée, parce que la moitié reste entierement éteinte à la mort de chaque rentier.

TABLE. Rentes viageres *en tontine composée, dont la moitié s'éteint à la mort de chaque rentier. La constitution ou le prix de l'action est de 300 liv. les intérêts étant comptés sur le pié du denier 20.*

Classes ou Ages.	La moitié de l'action en rente purement viagere, doit rapporter.			La moitié de l'action en tontine simple, doit rapporter			Total de ce qu'une action doit rapporter.		
Ans	liv.	sols	den.	liv.	sols.	den.	liv.	sols	d.
De 0 à 5	9	12	9	7	11	10½	17	4	8
De 5 à 10	9	5	3	7	12	4½	16	17	8
De 10 à 15	9	5	6	7	13	1½	16	18	8
De 15 à 20	9	10	1½	7	14	0	17	4	2
De 20 à 25	9	14	3	7	15	1½	17	9	5
De 25 à 30	9	19	0	7	16	7½	17	15	8
De 30 à 35	10	5	0	7	18	6	18	3	6
De 35 à 40	10	13	3	8	0	10½	18	14	2
De 40 à 45	11	6	6	8	4	3	19	10	9
De 45 à 50	12	5	6	8	8	9	20	14	3
De 50 à 55	13	9	3	8	14	10½	22	4	2
De 55 à 60	15	0	4½	9	3	3	24	3	8
De 60 à 65	17	4	6	9	15	1½	26	19	8
De 65 à 70	20	15	6	10	13	0	31	8	6
De 70 à 75	25	13	9	12	0	9	37	14	6

On doit conclure de tout ce qu'on a dit jusqu'ici, que les *rentes viageres*, de quelque maniere qu'elles soient faites, sont des jeux ou loteries où l'on parie à qui vivra le plus. *Voyez* DURÉE DE LA VIE, *au mot* VIE. Cet article est entierement tiré de l'*Essai sur les probabilités de la vie humaine*, de M. Deparcieux, *Paris 1745.*

RENTER, v. act. (*Gram.*) c'est attacher une rente à quelqu'un ou à quelque chose ; on *rente* un moine ; on *rente* un monastere.

RENTERIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans le Guipuscoa, dans la vallée d'Oyarsa, sur le bord de la riviere Bédassa, à une lieue de Saint-Sébastien. Cette petite place a été ceinte de murailles en 1520.

1320. On trouve sur la montagne de son voisinage un beau chemin pavé de grosses pierres carrées, & taillées exprès pour cet usage. (*D. J.*)

RENTERRER, v. act. (*Gramm.*) c'est enterrer de-rechef. *Voyez les articles* ENTERRER & ENTERREMENT.

RENTI *ou* RENTY, (*Géog. mod.*) c'étoit jadis une ville, & c'est présentement un bourg de France, dans l'Artois, sur l'Aa, aux confins de la Picardie, à 6 lieues au sud-ouest d'Aire, & à 10 au nord-ouest d'Arras. C'est le premier marquisat d'Artois. Charles V. en fit l'érection en 1533. Les Espagnols y furent mis en déroute par les François en 1554. *Long.* 19. 46. *lat.* 50. 35. (*D. J.*)

RENTIER, s. m. (*Economie politique.*) c'est celui qui pour se débarrasser du soin de ses affaires, met son bien & sa fortune en rentes constituées ou viageres. Le nombre des *rentiers* ne s'augmente dans un état qu'aux dépens du travail & du commerce, par l'oisiveté, le luxe, la mollesse, le sybaritisme. Un *rentier* est donc un sujet inutile, dont la paresse met un impôt sur l'industrie d'autrui.

Vers la fin de la république romaine, on opposoit aux riches *rentiers* de ce tems-là aux Crassus, aux chevaliers romains, un Quintus Cincinnatus, qui après avoir obtenu le plus éclatant triomphe dont aucun général eût jamais été gratifié, fut conjuré par le sénat, d'accepter une partie des dépouilles des ennemis pour lui rendre la vie plus commode. Ce grand homme remercia tous les sénateurs en général & en particulier, avec des termes pleins de reconnoissance, sans autre desir que de cultiver ses terres, plus content du champ de ses ayeux, que les plus riches ne le sont de leurs rentes immenses.

Mais il faut voir avec quels traits vifs & brillans Florus peint l'empressement de ce dictateur, qui sembloit n'avoir précipité le cours de sa victoire, que pour retourner plutôt à ses occupations rustiques, dont il préféroit l'obscurité à l'éclat de son triomphe.

Voici la peinture de Florus : *Sic expeditione finitâ, rediit ad boves rursus triumphalis agricola ; fidem numinum, quâ velocitate! intrà quindecim dies captum, peractumque bellum prorsùs, ut festinasse dictator, ad relictum opus videretur.* « C'est ainsi qu'après une expédition si heureuse, ce laboureur couvert de gloire revint à sa charrue ; mais avec quelle vîtesse, grands dieux ! Dans l'espace de quinze jours, il commence la guerre & la finit, ensorte que le dictateur romain ne parut s'être hâté si fort que pour reprendre plutôt son travail ordinaire ». (*D. J.*)

RENTIER, (*Jurisprud.*) est celui auquel il est dû une rente ; ceux qui ont des rentes assignées sur les revenus du roi sont appellés *rentiers.*

En fait de rentes seigneuriales & foncieres, ou constituées sur particuliers, on entend ordinairement par *rentiers* ceux qui doivent les rentes.

Dans la coutume de Bretagne le *rentier* est le rôle des rentes du seigneur, comme le terrier est le rôle des terres qui en relevent ; on dit le *rôle rentier. Voyez* RENTE. (*A*)

RENTIERS, s. m. pl. (*Com.*) on appelle ainsi à Maroc, & dans toutes les villes de ce royaume, maritimes ou autres, où l'on paye des droits d'entrée & de sortie, les juifs qui en sont fermiers. Ils y font un très-grand profit, & très-peu de grace aux marchands chrétiens. *Dictionn. de Commerce.*

RENTOILER, v. act. *terme de lingere*, c'est regarnir d'une toille neuve une dentelle de point, une chemise, un rabat, & autre linge d'hommes & de femmes. (*D. J.*)

RENTON, s. m. *terme de charpentier*, jointure de deux pieces de bois de même espece, sur une même ligne. Le *renton* d'une sabliere, est l'endroit où il se joint de demi à demi. *Diction. des Arts.* (*D. J.*)

RENTONNER, v. act. *terme de cabaretier*, ce mot signifie mettre dans un tonneau une liqueur qu'on en a tirée, ou qu'on a tirée d'un autre. Les ordonnances des aides défendent aux cabaretiers de *rentonner* du vin dans une piece marquée & en perce. *Savary.* (*D. J.*)

RENTRAINER, v. act. (*Gramm.*) c'est entrainer de nouveau. Il se dit au simple & au figuré. Ce torrent a *rentrainé* la digue qu'on lui opposoit. Il s'est laissé *rentrainer* dans le vice par la mauvaise compagnie.

RENTRAIRE, v. act. (*Manufacture.*) ce mot signifie *racommoder*, *rejoindre*, coudre proprement avec de la soie, les déchirures & trous qui se sont faits dans une piece de drap, en lui donnant l'apprêt. Non-seulement ce soin est permis, mais encore il est de conséquence qu'il y ait d'habiles rentrayeurs dans les manufactures ; il est néanmoins défendu de *rentraire* les chefs de draperie étrangere sur une piece de drap de fabrique françoise, ou au contraire le chef d'un drap du royaume, sur une piece fabriquée en Hollande ou en Angleterre, soit pour frauder les droits du roi, soit pour tromper les marchands, comme il est quelquefois arrivé. *Diction. du commerce.* (*D. J.*)

RENTRAIRE, v. act. *terme de tapissier*, c'est recoudre les relais d'une tapisserie de haute ou basse lisse ; il se dit aussi lorsque quelques endroits d'une tapisserie étant considérablement gâtés, on est obligé d'y faire une nouvelle chaîne & un nouvel ouvrage sur le patron de l'ancien ; ces chaînes de la rentraiture doivent être de laine & non de fil. *Diction. du com.* (*D. J.*)

RENTRAITURE, s. f. (*Manufacture.*) raccommodage ou couture des déchirures & des trous qui se trouvent dans une piece de drap. Les *rentraitures* passent pour tarre, & doivent se diminuer sur le prix des pieces par les manufacturiers.

RENTRAYEUR, s. m. (*Draperie.*) ouvrier dont l'emploi est de rentraire les draps. Dans les manufactures importantes, il y a ordinairement un ouvrier *rentrayeur*, dont toute l'occupation est de rentraire des draps, soit après leur retour du foulon, soit après qu'ils ont reçu l'apprêt. *Diction. du comm.* (*D. J.*)

RENTRÉE, s. f. (*Grammaire.*) l'action de rentrer. *Voyez* RENTRER. On dit la *rentrée* du parlement. Une heureuse *rentrée* au jeu, lorsqu'on prend au talon après avoir écarté, les cartes qu'on souhaitoit ou qu'on auroit souhaitées.

RENTRÉE, s. f. *terme de Chasse*, ce mot signifie le tems que le gibier rentre dans le bois, ce qui est le matin & le soir ; mais rentrer au fort, c'est *en terme de Venerie*, la même chose que se *rembucher. Salnove.* (*D. J.*)

RENTRER, v. n. (*Grammaire.*) c'est entrer derechef. Il étoit sorti, mais il est *rentré* pour une affaire qu'il avoit oubliée. Il est *rentré* dans son couvent. Il est rentré dans son bénéfice. Au figuré on dit, il est *rentré* en lui-même, dans son devoir.

RENTRER, (*Jurisprud.*) dans un bien, c'est en recupérer la possession.

Rentrer dans ses droits, c'est y être remis & rétabli, soit en vertu de quelque clause conditionnelle, soit en vertu de lettres du prince & d'un jugement qui les entérine, ou enfin en vertu de quelque accord ou transaction.

La rentrée des tribunaux, est le tems où ils recommencent leurs séances, lorsque les vacations sont finies. (*A*)

RENTRER AU FORT, *terme de Chasse*, se dit d'une bête qui se rembuche.

RENTRER, v. n. *terme de billard*, lorsque dans le jeu de billard, à la guerre, celui qui entre périt, soit

en sautant, ou en tombant dans une belouse, il recommence à jouer, & cela s'appelle *rentrer*; mais quand celui auquel il appartenoit de *rentrer* a laissé passer son rang, il ne *rentre* que lorsqu'il est revenu. (*D. J.*)

RENTRER, *au revertier*, c'est revenir en jeu par le moyen d'un certain nombre de points que l'on amene, & qui donne droit de jouer les dames qui avoient été battues. Pour cela il faut trouver des passages ouverts, & chacun doit *rentrer* les dames qu'on lui a battues du côté où est la pile & tas de bois. On ne sauroit *rentrer* sur soi, mais on peut rentrer sur son joueur en le battant, lorsque l'on trouve quelques-unes de ses dames découvertes.

RENTRER, *au piquet*. *Voyez les articles* RENTRÉE, & PIQUET, *jeu*.

RENVAHIR, v. act. (*Gramm.*) c'est envahir derechef. A peine les provinces dont les Romains s'étoient emparés furent-elles affranchies de leur domination, que d'autres peuples les *renvahirent*.

RENVELOPPER, v. act. (*Comm.*) envelopper une seconde fois un paquet, le remettre dans l'enveloppe d'où on l'a tiré. *Voyez* PAQUET, ENVELOPPE, *Diction. de Comm.*

RENVENIMER, v. act. (*Gramm.*) c'est envenimer de nouveau. Cette plaie se *renvenime*: on a *renvenimé* ses discours.

RENVERDIE, s. f. (*Littérat.*) piece de vers sur le retour du printems & de la verdure. Marot l'appella depuis *chant de Mai*.

RENVERGER, v. act. (*Soirie.*) c'est enverger de nouveau. *Voyez les articles* ENVERGER & ENVERGURE.

RENVERGER, les Vanniers appellent ainsi l'action de border les ouvrages de closerie.

RENVERSANT, (*Algebre.*) *ou plutôt en renversant*, *invertendo*; c'est une expression dont on se sert pour marquer un certain changement que l'on fait dans la disposition des termes d'une proportion. Par exemple, si l'on a cette proportion, $2 . 6 :: 3 . 9$; ou $b . c :: d . f$, l'on aura en renversant, *invertendo*, $6 . 2 :: 9 . 3$, ou $c . b :: f . d$, en mettant les antécédens à la place des conséquens, & les conséquens à la place des antécédens. (*E*)

RENVERSÉ, adj. (*Math.*) une raison *renversée*, est la même chose qu'une proportion *réciproque*. *Voyez* RÉCIPROQUE, RAISON, DIRECT & INVERSE. (*E*)

RENVERSÉ, *terme de Chirurgie*, qui se dit des plis qu'on fait faire à une bande dans un point de la circonférence d'un membre inégal, afin que la circonvolution de la bande, qui ne porteroit que par un de ses bords, ne fasse point de godet. Pour faire ce bandage, on observe dans les différens tours inégaux qui forment des doloires, des mousses, ou des rempans sur le membre; on observe, dis-je, de renverser la bande aux endroits inégaux, à la partie postérieure, jamais sur la plaie ou l'ulcere. Pour éviter la multiplication des *renversés*, on garnit la partie inégale avec des compresses assez épaisses & graduées. Les *renversés* doivent être bien unis, & les plus courts qu'il est possible. Pour y réussir, il ne faut pas dérouler trop de bande; il faut tenir le globe assez près de la partie, & diriger de l'autre main, qui est libre, le pli qu'on veut faire faire à la bande; sans cette précaution le *renversé* est long & plissé en façon de corde. *Voyez* BANDE, BANDAGE, DOLOIRE, MOUSSE, RAMPANT. (*Y*)

RENVERSÉ, *en terme de Blason*, est une piece placée le haut en bas, ou dans une situation contraire à celle qu'elle a naturellement; ainsi un chevron *renversé*, est celui dont la pointe est en en-bas.

On le dit aussi des animaux qui sont représentés dans l'écu portés sur le dos.

RENVERSEMENT, s. m. (*Gram.*) ruine, destruction, chûte, décadence totale: on dit le *renversement* des autels, le *renversement* des lois, le *renversement* de la fortune, celui d'un état.

RENVERSEMENT, (*Marine.*) on sous-entend *charger par*: c'est transporter la charge d'un vaisseau dans un autre.

RENVERSEMENT, *en Musique*, est le changement d'ordre dans les sons qui composent les accords, & dans les parties qui composent l'harmonie; ce qui se fait en substituant à la basse par des octaves, les sons ou les parties qui sont au-dessus; aux extrémités, celles qui occupent le milieu, & réciproquement.

Il est certain que, dans tout accord, il y a un ordre fondamental & naturel qui est le meilleur de tous; mais les circonstances d'une succession, le goût, l'expression, le beau chant, la variété, obligent souvent le compositeur de changer cet ordre & de renverser les accords, & par conséquent la disposition des parties.

Comme trois choses peuvent être ordonnées en six manieres, & quatre choses en vingt-quatre manieres, il semble d'abord qu'un accord parfait devroit être susceptible de six *renversemens*, & un accord dissonant de vingt-quatre, puisque celui-ci est composé de quatre sons différens, & l'autre de trois; mais il faut observer que dans l'harmonie, on ne compte point pour des *renversemens* toutes les dispositions différentes des sons supérieurs, tant que le même son demeure au grave. Ainsi ces deux dispositions, *ut*, *mi*, *sol*, & *ut*, *sol*, *mi*, de l'accord parfait, ne sont prises que pour un même *renversement*, & ne portent qu'un même nom; ce qui réduit à trois tons les *renversemens* de l'accord parfait, & à quatre, tous ceux de l'accord dissonant, c'est-à-dire à autant de *renversemens* qu'il y a de sons différens qui composent l'accord, & qui peuvent se transporter successivement au grave, chacun à son tour.

Toutes fois donc que la basse fondamentale se fait entendre dans la partie la plus grave, ou, si la basse fondamentale ne s'y trouve pas, toutes les fois que l'ordre naturel s'observe dans les accords, l'harmonie est directe; dès que cet ordre est changé, ou que le son fondamental n'étant pas au grave, se fait entendre dans quelque autre partie, l'harmonie est renversée. *Renversement* de l'accord, quand le son fondamental est transposé; *renversement* des parties, quand le dessus ou quelque autre partie, marche comme devroit faire la basse fondamentale.

Par-tout où un accord sera bien placé, tous les *renversemens* de cet accord seront bien placés aussi; car c'est toujours la même succession fondamentale. Ainsi à chaque note de basse fondamentale, on est maître de disposer l'accord à sa volonté, & par conséquent, de faire à tout moment des *renversemens* différens, pourvu qu'on ne change point la succession fondamentale & réguliere; que les dissonances soient toujours préparées & sauvées par la même partie qui les fait entendre; que la note sensible monte toujours, & qu'on évite les fausses relations trop dures dans une même partie. Voilà la clé de ces différences mystérieuses, que mettent les compositeurs entre les accords où le dessus syncope, & ceux où la basse doit syncoper, comme entre la neuvieme & la seconde; c'est que, dans les premiers, l'accord est direct, & la dissonance dans le dessus; dans les autres, l'accord est renversé, & la dissonance en est à la basse.

A l'égard des accords par supposition, il faut plus de précaution pour les renverser. Comme le son qu'on y ajoute à la basse est entierement étranger à l'harmonie, souvent il n'y est souffert qu'à cause de son éloignement des autres sons, qui rend la dissonance moins sensible; que si ce son ajouté vient à être transporté dans les parties supérieures, il y peut faire un

très-mauvais effet; & jamais cela ne sauroit se pratiquer heureusement, sans retrancher quelque autre son de l'accord. *Voyez au mot* ACCORD, les cas & le choix de ces retranchemens.

L'intelligence parfaite du *renversement* ne dépend que de l'étude & du travail; le choix est autre chose, il y faut l'oreille & le goût. Il est certain que la basse fondamentale est faite pour soutenir l'harmonie, & regner au-dessus d'elle. Toutes les fois qu'on change cet ordre, & qu'on renverse l'harmonie, on doit avoir de bonnes raisons pour cela, sans quoi l'on tombera dans le défaut de nos musiques récentes, où les dessus chantent quelquefois comme des basses, & les basses toujours comme des dessus; où tout est confus & mal ordonné, sans autre raison, ce semble, que de pervertir l'ordre établi, & de gâter l'harmonie. (*S*)

RENVERSEMENT, (*Horlogerie.*) c'est dans les montres la mécanique par laquelle l'on borne l'étendue de l'arc du supplément, pour que la roue de rencontre reste en prise sur la palette ou sur le cylindre, pour pouvoir les ramener dans l'un & l'autre cas.

Dans l'échappement à palette bien fait, le balancier porte une cheville qui va s'appuyer contre les bouts de la coulisse, & le balancier peut décrire 240 degrés.

Dans celui à cylindre, le balancier porte de même une cheville qui va aussi s'appuyer sur les bouts de la coulisse, ou sur une cheville posée à cet effet, parce qu'on peut lui donner plus de 300 degrés à parcourir; sans quoi la coulisse deviendroit trop courte pour la sureté du rateau.

Dans les montres à vibration lente, telles que celles qui battent les secondes, il faut faire un *renversement* double, c'est-à-dire qu'il faut mettre deux chevilles au balancier, vis-à-vis l'une de l'autre; l'une en-dessus, l'autre en-dessous; & au moyen de ces deux chevilles, placées aussi vis-à-vis l'une de l'autre sous le coq, le balancier vient borner ses arcs par les deux extrémités de son diametre; & par-là les pivots sont plus en sureté que si le balancier n'étoit retenu que par son rayon. Cela est nécessaire dans les montres qui battent les secondes, parce que leurs balanciers sont pesans, & le ressort spiral foible. Je donne un tour à parcourir aux balanciers de ces sortes de montres. *Article de M.* ROMILLY.

RENVERSER, v. act. (*Gram.*) c'est abatre avec violence. Le vent a *renversé* les arbres de ce jardin; ce luteur a *renversé* son antagoniste, ce cheval a *renversé* son cavalier; allons *renverser* ces dieux que les vers rongent sur leurs autels; *renversez* ou retournez ce plat; un cône est *renversé*; une pyramide est *renversée*; cette ligne d'infanterie *se renversa* sur la seconde; la cavalerie fut *renversée* sur l'infanterie; on *renverse* les accords en musique, *voyez l'article* RENVERSEMENT. Cet accident lui a *renversé* la cervelle; cette banqueroute a *renversé* sa fortune; on risque de se blesser les reins en *se renversant* trop en arriere.

RENVERSER *une terre*, (*Jardinage.*) c'est la retourner. *Voyez* RETOURNER.

RENVI, s. m. à différens jeux de cartes, c'est la mise d'un nombre de jettons qu'un joueur hasarde en sus d'un autre, pour lui disputer un avantage ou un jeu.

RENVIDER, parmi les Cardeurs de laine, c'est rapprocher le bras de la broche du rouet pour y tourner le fil.

RENVIER, c'est à l'ambigu, au breland, & autres jeux, mettre une quantité de jettons au-dessus d'un joueur, pour acheter les mêmes prétentions qu'il a sur quelque coup.

RENVOI, s. m. (*Gram.*) retour d'un endroit dans un autre, d'une chose à celui qui l'a envoyée. On dit une chaise de *renvoi*; le *renvoi* d'un présent est désobligeant; le *renvoi* de la lumiere par un objet; le *renvoi* d'une injure à celui qui l'a faite; une omission à intercaler par le *renvoi*: on désigne par un signe qui marque ce qu'il faut restituer. Ce copiste n'entend rien aux *renvois*; il brouille tout. Je hais la methode de Wolf, elle fatigue par la multitude des *renvois*, & elle en devient d'une obscurité profonde & d'une sécheresse dégoûtante, par une affectation barbare & gothique de démonstration rigoureuse & de briéveté. En l'introduisant en Allemagne, cet homme fameux y a éteint le bon goût, & perdu les meilleurs esprits. Le *renvoi* d'un tribunal à un autre fatigue le plaideur & le ruine.

RENVOI, (*Jurisp.*) dans un acte est une marque apposée à la suite de quelque mot, & qui se refere à une autre marque semblable, qui est en marge ou au bas de la page, où l'on a ajouté ce qui avoit été obmis en cet endroit dans le corps de l'acte. Les *renvois* doivent être approuvés des parties contractantes & des notaires & témoins, ainsi que des autres officiers dont l'acte est émané, à peine de nullité. On ne signe pas ordinairement les *renvois*, mais on les paraphe. *Voyez* APOSTILLE, INTERLIGNE, PARAPHE, RATURE.

Renvoi en fait de *jurisdiction*, est l'acte par lequel un juge se départ de la connoissance d'une affaire pendante pardevant lui, & prescrit aux parties de se pourvoir devant un autre juge qu'il leur indique, auquel la connoissance de l'affaire appartient naturellement.

Il n'y a que le juge supérieur qui puisse user de *renvoi* à l'égard d'un juge qui est son inférieur; le juge qui est inférieur à un autre, ou qui n'a point de supériorité sur lui, ne peut pas user à son égard du terme de *renvoi*, il ordonne seulement que les parties se pourvoiront pardevant les juges qui en doivent connoître.

La partie qui n'est point assignée devant son juge, peut demander son *renvoi* pardevant le juge de son domicile, ou autre auquel la connoissance de l'affaire appartient.

Celui qui a droit de *committimus* peut faire renvoyer devant le juge de son privilege, l'assignation qui lui est donnée devant un autre juge: l'huissier fait lui-même le *renvoi* en vertu des lettres.

L'ordonnance de 1667, *tit. 6. article 1.* enjoint aux juges de renvoyer les parties pardevant les juges qui doivent connoître de la contestation, ou ordonner qu'elles se pourvoiront, à peine de nullité des jugemens; & en cas de contravention, il est dit que les juges pourront être intimés & pris à parti: mais cela n'a lieu que quand le juge a retenu une cause qui notoirement n'étoit pas de sa compétence. (*A*)

RENVOI devant un ancien avocat, c'est un jugement qui enjoint aux parties de se retirer devant un ancien avocat qui leur est indiqué, pour en passer par son avis.

La cour *renvoie* aussi certaines affaires au parquet des gens du roi, pour en passer par leur avis.

On *renvoie* encore les parties devant un notaire, ou devant un expert calculateur pour compter. (*A*)

RENVOI, s. m. (*Com.*) on appelle dans le commerce, *marchandises de renvoi*, celles qui ont été renvoyées par un marchand à celui de qui il les avoit reçues. Ces sortes de *renvois* se font ordinairement ou parce que les marchandises ne se sont pas trouvées des qualités qu'on les avoit demandées, ou parce qu'elles se sont rencontrées défectueuses ou tarées, & dans l'un ou l'autre cas, tant les frais du *renvoi* que les droits qui ont pu être acquittés pour raison de ces marchandises, tombent en pure perte sur celui à qui elles appartiennent, & qui en a fait l'envoi. *Diction. de Com.*

RENVOI, s. m. *en Musique*, est un signe figuré à

volonté, placé ordinairement au-dessus de la portée, & qui correspondant à un autre signe semblable, marque qu'il faut, d'où l'on est, retourner à l'endroit où est placé cet autre signe. (*S*)

RENVOYER, v. act. (*Gram.*) c'est envoyer derechef; on *renvoie* un domestique; on *renvoie* un courier; on *renvoie* ses équipages; on *renvoie* un présent; on *renvoie* la balle; on *renvoie* ses gens; on *renvoie* à l'école, aux élémens de la science; on *renvoie* une affaire pardevant tel commissaire; on *renvoie* absous. *Voyez les articles* RENVOI.

RENUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie: les anciens n'en parlent guere. Pline, *lib. III. chap. xvj.* néanmoins en fait mention. Il en est aussi parlé dans Silius Italicus: *parvique Bonotia Reni.* Cette riviere a conservé son nom, car on l'appelle aujourd'hui *Reno*. Elle prend sa source dans le Florentin auprès de Pistoie, descend entre des montagnes, passe à deux milles de Boulogne, & se jette dans le Pô à quatre milles au-dessus de Ferrare. (*D. J.*)

RÉODER, s. m. (*Mesure de liqueurs.*) c'est la plus haute mesure d'Allemagne, & qui n'est qu'idéale. Le *réoder* est de deux feoders & demi, & le feoder de six ames, l'ame de vingt fertels, & le fertel de quatre masses; ainsi le *réoder* contient 1200 masses. *Savary.* (*D. J.*)

RÉOLE, LA, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Bazadois, sur la droite de la Garonne, à neuf lieues au-dessus de Bourdeaux; elle doit son origine à une ancienne abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, fondée en 970. Louis XIV. transfera pendant quelques années le parlement de Bourdeaux dans cette petite ville. L'abbaye de la *Réole* (ou la *Réaule*), est située dans la plaine de Bigorre, & son abbé a entrée aux états du pays. *Long.* de la ville, *17. 34. latit. 44. 36.* (*D. J.*)

RÉORDINATION, s. f. (*Théolog.*) c'est l'acte de conférer les ordres à une personne qui a été déja ordonnée. *Voyez* ORDRE & ORDINATION.

Le sacrement de l'ordre imprime, selon les Théologiens, un caractere ineffaçable, & par conséquent il ne peut pas être réitéré. Cependant on a disputé long-tems dans les écoles, si certaines ordinations dont il est parlé dans l'histoire ecclésiastique, n'ont pas été regardées comme nulles, & sous ce prétexte réitérées. Dans le viij. siecle, par exemple, Etienne III. déclara nulles les ordinations faites par Constantin son prédécesseur, consacra de nouveau les évêques ordonnés par Constantin, & pour les prêtres & les diacres que celui-ci avoit ordonnés, il les réduisit à l'état des laïques. Mais les Théologiens pour la plûpart prétendent que la nouvelle consécration de ceux qui avoient été ordonnés par Constantin, n'étoit pas une véritable ordination, mais une simple cérémonie de réhabilitation pour leur rendre l'exercice de leurs fonctions. Sur ce fait & sur plusieurs autres semblables, tels que les ordinations de Photius, du pape Formose, & les ordinations conférées par des évêques, soit schismatiques, soit intrus, soit excommuniés, soit simoniaques, comme il y en eut beaucoup de cette derniere espece dans le xj. siecle; il est de principe parmi les Théologiens, que les papes ou les conciles ne les ont jamais déclarés nulles quant au fond, mais seulement quant à l'exercice de l'ordre. C'est le sentiment de l'église d'Afrique contre les Donatistes, dont elle ne réordonna jamais les évêques ou les prêtres, quand ils voulurent se réunir avec les Catholiques. C'est aussi celui de la plûpart des Théologiens après S. Thomas qui parle ainsi des ordinations simoniaques: *ille qui simoniacè recipit ordinem, recipit quidem caracterem ordinis propter efficaciam sacramenti, non tamen recipit gratiam neque ordinis executionem. Secundâ secundæ, quest. C. art. 6. in resp. ad 1.* Et plus bas, *nec debet aliquis recipere ordinem ab episcopo quem scit simoniacè promotum, & si ordinetur, non recipit ordinis executionem, etiamsi ignoraret eum esse simoniacum, sed indiget dispensatione. Ibid. in resp. ad 2.*

L'usage présent de l'église romaine est de réordonner les Anglicans, parce qu'on y prétend que leurs évêques ne sont pas validement consacrés, & que la forme de leurs ordinations est insuffisante. *Voyez* la raison de cette prétention au *mot* ORDINATION.

Les Anglicans eux-mêmes sont dans l'usage de réordonner les ministres luthériens ou calvinistes, qui passent dans leur communion, parce leurs évêques prétendent avoir seuls le droit de conférer les ordres sacrés, & que tout ministre qui ne le reçoit pas de leurs mains, n'a pas une vocation légitime & réguliere.

Tout raisonnable que soit cet usage par rapport à ces ministres qui n'ont reçu leur vocation que du choix du peuple, il forme le plus grand obstacle qu'il y ait à les réunir avec les Anglicans, la plûpart d'entr'eux ayant de grands scrupules de se faire réordonner, parce que la *réordination* emporte la nullité de leur premiere vocation, & que par conséquent ce seroit convenir qu'ils ont administré les sacremens, sans en avoir le droit, & que toutes les fonctions du ministere qu'ils ont exercées, étoient nulles & invalides. *Voyez* PRESBYTÉRIENS.

Les Anglicans en usent de même, selon le p. le Quien, à l'égard des prêtres catholiques qui apostasient; mais ils n'ont pas le même fondement; car de quelques erreurs qu'ils accusent l'église romaine, ils ne peuvent nier que les ordres qu'elle confere, sont validement conférés, à moins de tomber eux-mêmes dans l'erreur des Donatistes. *Voyez* DONATISTES.

REPAIRE, s. m. (*Gram.*) il se dit de la retraite des animaux sauvages, des lions, des tigres, des serpens. Il se dit aussi de la caverne des voleurs.

REPAIRE, (*Chasse.*) c'est la fiente des animaux, comme lievres, lapins.

REPAIRE, (*Archit.*) c'est une marque qu'on fait sur un mur, pour donner un alignement, & arrêter une mesure de certaine distance, ou pour marquer les traits de niveau sur un jalon & sur un endroit fixe. Ce mot vient du latin *reperire*, retrouver, parce qu'il faut retrouver cette marque, pour être assuré d'une hauteur ou d'une distance.

On se sert aussi de *repaires*, pour connoitre les différentes hauteurs des fondations qu'on est obligé de couvrir. Celui qui est chargé de ce travail, doit en rapporter le profil, les ressauts & retraites, s'il y en a, & y laisser même des fondes, s'il le faut, lors d'une vérification

Les Menuisiers nomment encore *repaires*, les traits de pierre noire ou blanche, dont ils marquent les pieces d'assemblage, pour les monter en œuvre. Et les Paveurs donnent ce nom à certains pavés qu'ils mettent d'espace en espaces pour conserver leur niveau de pente. *Dict. d'Archit.* (*D. J.*)

REPAIRE, (*Hydr.*) est une marque que l'on fait sur les jalons ou perches dans les nivellemens pour arrêter les coups de niveau. C'est aussi en terme de terrassier, des rigoles de terre dressées au cordeau sur deux piquets ou taquets enfoncés rez-terre: ce qui sert à unir & dresser le terrein. (*K*)

REPAIRE, (*terme de Lunetier.*) marque qu'on fait sur les tubes d'une lunette à longue vue, afin de les alonger, & de les accourcir au juste point de celui qui s'en sert. (*D. J.*)

REPAISSIR, v. act. (*Gram.*) rendre plus épais.

REPAITRE, v. act. (*Gram.*) nourrir, entretenir. On dit *repaître* de bons alimens, *repaître* de vent, *repaître* de fumée, *repaître* de visions, de belles paroles. Il se prend, comme on voit, au simple & au figuré.

REPAITRIR, v. act. (*Gram.*) paîtrir de-rechef. *Voyez les articles* PAITRIR, PATE, PÉTRIN.

REPALLEMENT, s. m. (*Com.*) confrontation, comparaison que l'on fait d'un poids de fer, de cuivre ou de plomb avec l'étalon ou poids matrice, pour voir, si par l'usage ou autrement, il n'est point altéré. Ce terme n'est guere en usage qu'en Picardie, & particulierement à Amiens. *Dictionn. de commerce.*

REPALLER, v. act. (*Com.*) confronter, comparer un poids avec l'étalon. *Voyez* REPALLEMENT *ou* ÉTALLON.

RÉPANDRE, v. act. (*Gram.*) Il se dit d'un flui de qu'on verse à terre, ou sur un autre corps; vous *répandez* du vin: il se dit aussi de l'argent; il *répand* beaucoup d'argent pour les troupes: d'une nouvelle, d'un bruit; je ne sais comment ce bruit s'est *répandu*. On l'emploie souvent dans les phrases suivantes, se *répandre* en louanges, se *répandre* dans le monde, *répandre* des agrémens sur tout; il a des graces *répandues* sur toute sa personne.

RÉPANDRE, VERSER, (*Synonym.*) il y a cette différence entre ces deux verbes, que *verser* se dit d'une liqueur que l'on met à dessein dans un vase, & *répandre*, d'une liqueur qu'on laisse tomber; ainsi on dit, *verser* du vin dans un verre, & non pas *répandre* du vin dans un verre. On dit cependant *répandre* des pleurs, & *verser* un torrent de larmes. On dit également bien, *verser* son sang, & *répandre* son sang. *Répandre* est fort en usage au figuré; *répandre* des erreurs; cette nouvelle fut bientôt *répandue*. On dit poétiquement que le sommeil *répand* ses pavots; enfin *répandre* signifie *semer*, *disperser*, étendre de toutes parts. Un général *répand* quelquefois ses troupes en divers cantons. Il faut tâcher de *répandre* des agrémens dans tous ses écrits. Il y a un certain air de noblesse *répandu* dans toute sa personne, dans ses discours, & dans ses manieres. (*D. J.*)

REPARAGE, s. m. (*Draperie.*) ce mot signifie donner avec les forces une deuxieme coupe au drap; ainsi l'on dit, tondre en *réparage*, pour dire, tondre le drap une seconde fois.

RÉPARAGE, s. m. (*Lainage.*) ce mot se dit chez les Laineurs ou Aplaigneurs, de toutes les façons qu'ils donnent aux étoffes de laine avec le chardon sur la perche.

RÉPARAGE, ou réparer, *en terme d'orfevre*, c'est nettoyer les soudures, les mettre de niveau avec les pieces, & rectifier l'ouvrage au marteau, à la lime & au rifloire. *Voyez ces mots* à leur article.

RÉPARATION, s. f. (*Archit.*) c'est une restauration nécessaire pour l'entretien d'un bâtiment. Un propriétaire est chargé de grosses réparations, comme murs, planchers, couvertures, *&c.* & un locataire est obligé aux menues, telles que sont les vitres, carreaux, dégradations d'âtres, de planchers, *&c.* (*D. J.*)

RÉPARATION, (*Jurisp.*) en fait de bâtiment, on en distingue de plusieurs sortes.

Les grosses *réparations* qui sont à la charge du propriétaire, lesquelles consistent dans la réfection des quatre gros murs, des poutres, voûtes & couvertures en plein.

Les *réparations* viageres & d'entretenement sont toutes les *réparations* autres que les grosses *réparations* dont on vient de parler; on les appelle *viageres*, parce qu'elles sont à la charge de l'usufruitier & non du propriétaire, & *reparations* d'entretenement, parce qu'elles comprennent tout ce qui est nécessaire pour entretenir l'héritage, mais non pas la réconstruction.

Les menues *réparations* qu'on appelle aussi *reparations* locatives, sont celles dont les locataires sont tenus, comme de rendre les vitres nettes en quittant la maison, de faire rétablir celles qui sont cassées, faire raccommoder les clés & serrures & les carreaux qui ne sont pas en état, & autres choses semblables.

Lorsque le fermier judiciaire d'un bien saisi réellement veut faire faire quelques *réparations*, il faut auparavant qu'il en fasse constater la nécessité par un procès-verbal d'experts. On ne peut employer en *réparations* que le tiers du prix du bail, quand il est de 1000 liv. la moitié, quand il est au-dessus, & le quart, quand il est au-dessous. *Voyez* le réglement du 23 Juin 1678, *journal des aud.* (*A*)

RÉPARATION CIVILE est une somme à laquelle un criminel est condamné envers quelqu'un par forme de *réparation* & de dédommagement du tort qu'il lui a causé par son crime.

La *réparation civile* adjugée pour l'homicide du mari appartient par moitié à la femme & aux enfans; la femme n'est pas privée de sa part, quoiqu'elle se remarie, & qu'elle renonce à la communauté.

Si l'homicidé n'a point de femme ni d'enfans, la *réparation civile* appartient au pere, & à son défaut, aux autres héritiers plus prochains.

Pour avoir part à cette *réparation*, il faut avoir poursuivi la vengeance de la mort du défunt. Les enfans n'en seroient cependant pas privés, si c'étoit leur indigence qui les eût empêchés de poursuivre.

Les *reparations civiles* emportent la contrainte par corps, & sont payées par préférence à l'amende adjugée au roi. *Voyez l'institution au droit criminel* de M. de Vouglans. (*A*)

RÉPARATION D'HONNEUR, (*Jurisprud.* est une déclaration que l'on fait de vive voix ou par écrit, pour rétablir l'honneur de quelqu'un que l'on avoit attaqué.

Comme il n'y a rien de plus cher que l'honneur, tout ce qui y donne la plus légere atteinte, mérite une satisfaction.

Mais on la proportionne à la qualité de l'offensé, & à la qualité de l'injure, & aussi à celle de l'accusé.

Quelquefois la *réparation* se fait par un simple acte que l'on met au greffe.

Lorsqu'on veut la rendre plus authentique, on ordonne qu'elle se fera en présence de certaines personnes, même en présence d'un des juges commis à cet effet, & qui en fait dresser procès-verbal.

Quoique l'on ordonne cette *réparation*, on prononce aussi quelquefois en outre une amende & des dommages & intérêts: ce qui dépend des circonstances. *Voyez* AMENDE, DOMMAGES ET INTÉRÊTS, HONNEUR, MARÉCHAUX DE FRANCE, POINT-D'HONNEUR.

RÉPARÉ, participe, (*Gram.*) *Voyez* le verbe RÉPARER.

RÉPARÉ, *en terme de bâtimens*, *voyez* RÉPARATION, RESTAURATION.

RÉPARER, v. act. (*Gram.*) c'est mettre ou restituer une chose dégradée, défectueuse, endommagée, en bon état. Il se dit au simple & au figuré; on *répare* un mur, on *répare* une injure, on *répare* un dommage, on *répare* un tort.

RÉPARER, (*Médailles.*) *réparer* des médailles, c'est les retoucher; ensorte qu'étant frustes & effacées, elles paroissent nettes & lisibles. Pour cela, on enleve la rouille avec le burin, on rétablit les lettres, on polit le champ, & on ressuscite des figures qui ne paroissoient presque plus. Quand les figures sont rongées, on prend une espece de mastic que l'on applique au métal, & que l'on retaille ensuite très-proprement, pour faire croire que les figures sont entieres & bien conservées; c'est une ruse qu'on a souvent mis en usage, les connoisseurs gardent leurs médailles sans les *réparer*, parce que rien ne contribue tant à les gâter. *Voyez* Joubert, *scienc. des médailles.* (*D. J.*)

RÉPARER, *en terme de Doreur sur bois*, est proprement l'action de découvrir la sculpture qu'on avoit

remplie en blanchissant une piece, *voyez* BLANCHIR. Cette opération suit immédiatement le blanchissement, & se fait avec des fers plus ou moins gros que l'on reprend à plusieurs fois. *Voyez les fig. Pl. du Doreur*; on y voit un ouvrier qui *répare*.

RÉPARER, *terme de Ferblantier*; c'est abattre avec le marteau à *reparer*, les inégalités que le marteau à emboutir à tête à diamant a formées; cela donne aussi à la piece que l'on travaille un luisant fort beau. Ce qui se fait avec un marteau propre à cet ouvrage. *Voyez les Pl.*

RÉPARER, une figure de bronze, de plâtre, *&c.* c'est en ôter ses barbes & ce qui se trouve de trop fort dans les joints & les jets du moule. On dit une statue bien nettoyée & *réparée*, & dans plusieurs autres ouvrages on se sert de ce mot, pour dire qu'on y met la derniere main.

RÉPARER, (*Graveur-Cizeleur*) c'est un terme dont se servent les Sculpteurs, les Cizeleurs & les Graveurs en relief, & en creux, pour exprimer l'action de finir & terminer leurs ouvrages, soit avec des limes, des burins, des échopes, des cizelets, *&c.* soit que ces ouvrages ayent été fondus ou non. *Voyez* SCULPTURE, CIZELURE, GRAVURE, *en relief & en creux.*

RÉPARER, *en terme d'Orfévre en grosserie*; c'est adoucir les traits d'une lime rude, avec laquelle on a ébauché une piece, où les coups de marteau qui y sont restés après le planage, *voyez* PLANAGE & PLANER. On se sert comme nous l'avons dit, des rifloirs dans cette opération. *Voyez* RIFLOIRS.

RÉPARER, *terme de Potier d'étain*; il se dit des dernieres façons qu'on donne aux pieces ajoutées à la menuiserie ou poterie, & aux pieces de rapport; pour cela, il faut épiler avec le fer à souder les jets & resouder ou remplir les retirures ou creux que la chaleur du moule occasionne quelquefois; ensuite raper avec l'écouane ou la rape, gratter avec les grattoirs à deux mains ou sous-bras, & brunir avec les brunissoirs pareils. *Voyez* ces *mots.*

On acheve les cuillieres d'étain, en les grattant & brunissant ensuite; à l'égard de celles de métal, après qu'elles sont grattées on les polit. *Voyez* POLI.

RÉPARER, (*Sculpt.*) une statue ou toute autre figure de fonte, c'est la retoucher avec le ciseau, le burin ou tout autre instrument pour perfectionner les endroits qui ne sont pas bien venus; on en ôte les barbes & ce qu'il y a de trop dans les joints & dans les jets. *Voyez* STATUE, *voyez* aussi FONTE.

REPARIER, v. neut. (*Gram.*) c'est faire un second pari. *Voyez* PARIER & PARI.

REPARLER, v. neut. (*Gram.*) c'est parler derechef. *Voyez* PARLER & PAROLE.

REPAROITRE, v. neut. (*Gram.*) c'est se montrer de nouveau. *Voyez* PAROITRE, *se* MONTRER.

REPARON, s. m. (*Toilerie.*) c'est la seconde qualité du lin sérancé; la premiere & la meilleure s'appelle le *brin.* Quand on fait des poupées du total ensemble, on l'appelle *tout-au-tout. Savary.*

REPARTIE, s. f. (*Littérat.*) réponse prompte & vive, pleine d'esprit, de sel & de raillerie. Il ne fait pas bon attaquer un homme qui a la *repartie* prête; l'orateur Philippe disoit à Catulus, en faisant allusion à son nom & à la chaleur qu'il marquoit en plaidant, *qu'as-tu donc à aboyer si fort? Ce que j'ai*, repartit Catulus, *c'est que je vois un voleur. Catulus, dicenti Philippo, quid latras; furem, inquit, video. Cic. de orat. lib. II. n°. 220.*

Il y a, selon Vicquefort une grande différence entre une *repartie* libre & spirituelle, & un sarcasme offensant. En effet, toute *repartie* n'est pas mordante comme le sarcasme. *Voyez* SARCASME.

RÉPARTIR, v. act. (*Gramm.*) diviser entre plusieurs associés, les profits ou les pertes d'une société; il se dit particuliérement des profits qui se font par les actionnaires dans les compagnies de commerce. Faire une répartition est plus en usage que *repartir. Voyez* SOCIÉTÉ, ACTIONNAIRE & COMPAGNIE. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

RÉPARTITION, s. f. (*Comm.*) division, partage qui se fait d'une chose entre plusieurs personnes qui y ont un intérêt commun; il s'entend principalement parmi les négocians, des profits que produisent les actions dans les fonds d'une compagnie.

Ces sortes de *repartitions* de compagnie se font ordinairement en argent comptant, à tant par cent du fonds ou actions qu'y ont les intéressés. Les *repartitions* que la compagnie des Indes orientales de Hollande fit à ses actionnaires en 1616 tout en argent comptant, monterent à quatre-vingt sept pour cent. Quelquefois néanmoins elles se font en especes, c'est-à-dire en marchandises venues par les vaisseaux; ainsi en 1610 la même compagnie fit deux *repartitions* de cette maniere, l'une au mois d'Avril de soixante-quinze pour cent en macis, & l'autre au mois de Novembre de cinquante pour cent en poivre. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

REPARTONS, s. m. *terme usité dans les ardoisieres* pour désigner certains blocs d'ardoise. *Voyez l'article* ARDOISE.

REPAS, s. m. (*Théologie.*) réfection qu'on prend à certaines heures reglées de la journée. *Voyez* REFECTION.

Ce mot vient du latin *repastus* formé de *pastus*, qui signifie une personne qui a pris une refection suffisante. Aussi les Italiens & les Espagnols disent-ils *pasto* dans le même sens.

Les *repas* qui sont rapportés dans l'Ecriture du tems des premiers patriarches, font voir que ces premiers hommes ne connoissoient pas beaucoup les rafinemens en fait de cuisine, même dans leurs *repas* les plus magnifiques. Abraham, personnage riche & distingué dans son pays, ayant à recevoir trois anges cachés sous la figure d'hommes, leur sert un veau, du pain frais, mais cuit à la hâte & sous la cendre, du beurre & du lait; mais ils se dédommageoient de la qualité par la quantité. Un veau tout entier & trois mesures de farine qui revenoient à plus de deux de nos boisseaux, c'est-à-dire à plus de cinquante-six livres pour trois personnes: de même Rebecca apprêta pour Isaac seul deux chevreaux. Joseph pour témoigner à son frere Benjamin la considération qu'il a pour lui, lui fait servir une portion quadruple de celle qu'il avoit fait donner à ses autres freres. Tous ces traits semblent prouver que ces premiers hommes étoient grands mangeurs, aussi faisoient-ils grand exercice, & peut-être étoient-ils de plus grande taille, aussi-bien que de plus longue vie. Les Grecs croyoient aussi que les hommes des tems héroïques étoient de plus haute stature, & Homere les fait grands mangeurs. Quand Eumée reçoit Ulysse, il apprête un grand porc de cinq ans pour cinq personnes. *Odyss. 14.*

Les héros d'Homere se servent eux-mêmes pour la cuisine & les *repas*, & l'on voit agir de même les patriarches. Quelques-uns pensent que chez les anciens les *repas* étoient très-souvent des sacrifices, & que c'est pour cela qu'ils étoient souvent préparés par des rois. Cette raison peut être vraie à certains égards, & insuffisante à d'autres: elle n'a pas lieu, par exemple, pour le *repas* qu'Achille aidé de Patrocle, donne dans sa tente aux députés des Grecs, qui venoient le prier de se réconcilier avec Agamemnon. Il ne s'agit point là de sacrifice; disons que telle étoit la simplicité & la candeur des mœurs de ces premiers âges, où la frugalité fut long-tems en honneur; car pour ne parler ici que des Hébreux, leur vie étoit fort simple, ils ne mangeoient que tard &

après avoir travaillé. On peut juger de leurs mets les plus ordinaires, par les provisions que donnerent en divers tems à David, Abigaïl, Siba, Berzellai. Les especes qui en sont marquées dans l'Ecriture, sont du pain & du vin, du blé & de l'orge, de la farine de l'un & de l'autre, des feves & des lentilles, des pois chiches, des raisins secs, des figues seches, du beurre, du miel, de l'huile, des bœufs, des moutons & des veaux gras. Il y a dans ce dénombrement beaucoup de grains & de légumes; c'étoit aussi la nourriture la plus ordinaire des anciens Egyptiens; c'étoit celle des Romains dans les meilleurs tems, & lorsqu'ils s'adonnoient le plus à l'agriculture. Il est peu parlé de poisson dans leurs *repas* si ce n'est dans les derniers tems; les anciens le méprisoient, comme une nourriture trop délicate & trop legere pour des hommes robustes.

On ne voit guere non plus chez les Hébreux de sauces ni de ragoûts, leurs festins étoient composés de viandes solides & grasses, ils comptoient pour les plus grands délices le lait & le miel. En effet, avant que le sucre eût été apporté des Indes, on ne connoissoit rien de plus agréable au goût que le miel. On y confisoit les fruits, & on en mêloit aux pâtisseries les plus friandes. Au lieu du lait, l'Ecriture nomme souvent le beurre, c'est-à-dire la crème qui en est le plus délicat. Les offrandes ordonnées par la loi, *Levit. 11. 4. & 5* montrent que dès le tems de Moïse; il y avoit diverses sortes de pâtisseries, les unes paitries à l'huile, les autres cuites ou frites dans l'huile. Fleury, *Mœurs des Israélites I. part. n° 4. & II. part. n°. 12.*

Les Israélites mangeoient assis à table comme les Grecs du tems d'Homere, mais dans la suite, c'est-à-dire depuis le régne des Perses; ils mangeoient couchés sur des lits, comme les Perses & les autres orientaux. Il est fort probable que le long regne de Salomon, où fleurirent la paix, le commerce & l'abondance, introduisit peu-à-peu le luxe & la somptuosité à la table des rois Hébreux, de-là chez les grands & par degrés jusques parmi le peuple; on s'éloigna insensiblement de l'ancienne simplicité, & l'on tomba dans les excès & dans les débauches, la preuve en est claire par les écrits des prophetes, & en particulier par le *vj. chap.* d'Amos.

Repas *de charité*, (*Hist. anc. ecclésiast.*) ces *repas* des premiers chrétiens sont ceux qu'on a nommés *agapes*, festins d'amour mutuel. *Voyez* Agapes.

J'ajoute seulement que l'usage de ces sortes de *repas* étoit fort connu chez les païens. Ils avoient leurs festins d'amitié, où chacun faisoit porter son plat; ils appelloient ces *repas* ἐρανοὺς, *soupers réunis*. Pindare en parle dans sa premiere ode olympique. Ἔρανοὶ, dit Athénée, sont des *repas* où tous ceux qui y assistent contribuent; on les a nommés de la sorte du verbe συνερᾶν, qui signifie *faire porter ensemble* ou *contribuer*. On appelloit ceux qui n'y contribuoient point *asymboloi*. Théodoret trouvoit deux défauts dans les *repas de charité* des premiers Chrétiens, l'un que le riche mangeoit à-part & bûvoit à-part, l'autre qu'il bûvoit trop largement. Saint Paul, en écrivant aux Corinthiens, leur dit, *c. xj. vers. 21.* « Chacun dans » vos *repas* mange ce qu'il a fait porter, l'un a faim » & l'autre est rassasié, ὃς δὲ μεθύει ». Toutes nos versions traduisent *est ivre*; cependant μεθύειν ne signifie que *boire* un peu largement, *boire* jusqu'à être rassasié. C'est le sens qu'il a, Jean *ch. ij. vers. 10.* & Genèse *xliij. 44.* où il y a *schacar* dans l'hébreu. (*D. J.*)

Repas *de confédération*, (*Hist. anc.*) l'antiquité confirmoit ordinairement ses traités & ses alliances par des festins fédéraux, sur lesquels il faut lire Stuckius *in antiquitatibus convivalibus*, *lib. cap. xl.* c'est un livre plein de recherches curieuses & profondes. (*D. J.*)

Repas *par écot*, (*Antiq. greq. & rom.*) l'usage des *repas par écot* est fort ancien. Homere l'appelle dans le premier livre de l'Odyssée ἔρανος; sur quoi Eustache a remarqué que les Grecs avoient trois sortes de *repas*; celui des noces, appellé γάμος; le *repas par écot*, dont chaque convive payoit également sa part, ἔρανος; & le *repas* qu'un particulier donnoit à ses dépens, εἰλαπίνη. Suidas dit, ἔρανος est une somme ramassée pour faire un *repas par écot*; & comme les Grecs appelloient συμβολὴ l'argent que chacun donnoit pour le *repas*, les Romains donnoient le nom de *symbola* aux *repas* qu'ils faisoient par contribution ou *par écot*. Nous lisons dans l'Eunuque de Térence, *acte III. scène 4.*

Heri aliquot adolescentuli coimus in Piræo
In hunc diem, ut de symbolis essemus. Chæream ei rei
Præfecimus, &c.

Et dans l'Andrienne *symbolum dedit, cænavit*; comme il a payé son *écot*, il s'est mis à table. (*D. J.*)

Repas des Francs, (*Hist. des usages.*) Ils étoient peu délicats; du porc & de grosses viandes; pour boisson, de la biere, du poiré, du cidre, du vin d'absynthe, *&c.* Leur nourriture la plus commune étoit la chair du porc. La reine Frédégonde voulant noircir un certain Nectaire dans l'esprit du roi, l'accusa d'avoir enlevé du lieu où Chilperic menoit ses provisions, *tergora multa*. La maison du seigneur Eberulfe, située à Tours, regorgeoit *tergoribus multis*, ce qu'on ne sauroit entendre que de la chair de porc, la seule qui se puisse conserver long-tems. Une foule de passages de la plus grande force ne laisse aucun doute sur ce point.

L'usage fréquent de servir de la chair de porc à table sur certains plats fit qu'on donna à ces bassins le nom de *bacconique*, dérivé de l'ancien mot *bacon* ou *baccon*, qui signifioit un *porc engraissé*. Au reste, l'usage de la chair du porc n'excluoit point celui des autres viandes.

La boisson commune des Francs étoit la biere. Ils y étoient accoutumés dès le tems qu'ils demeuroient au-dela du Rhin; & ils en trouverent l'usage établi parmi les peuples chez qui ils camperent en commençant la conquête des Gaules, quoique situés dans des cantons entourés de vignobles.

Deux autres sortes de liqueurs furent usitées en France sous la premiere race. Fortunat de Poitiers observe que Ste Radegonde ne but jamais que du *poiré* & de la *tisane*. Les Francs usoient aussi de cidre & du vin. Ils avoient encore imaginé une liqueur assez bisarre, c'étoit un mélange de vin avec le miel & l'absynthe. Quelquefois ils méloient avec le vin des feuilles seches qui en dénaturoient un peu le goût.

On peut ajouter que ces peuples étoient de parfaits imitateurs des Germains, quant à la coutume de boire abondamment, même après le *repas*; en parlant de cette coutume, Gregoire de Tours s'exprime ainsi, *mos Francorum est*. Il paroît, par le même auteur, que les Francs avoient la délicatesse de ne point admettre de chandeliers sur leurs tables, & qu'ils faisoient tenir à la main par leurs domestiques les chandelles dont elle devoit être éclairée.

Quelques testamens du vij. siecle prouvent aussi que les Francs usoient à table des mêmes ustensiles grossiers qui sont en usage de nos jours, aux fourchettes près, dont il n'est fait aucune mention. Sidoine Apollinaire dit qu'ils venoient *tout armés dans les festins*, & que les meurtres y étoient fréquens. Le *titre XLV.* de la loi salique porte expressément, que si l'on se trouve à table au-dessous du nombre de huit & qu'il y ait un des convives de tué, tous les autres

seront responsables du meurtre, à-moins qu'ils ne représentent le meurtrier. (*D. J.*)

REPAS *funéraire*, (*Antiq. greq. & rom.*) cérémonie de religion instituée pour honorer la mémoire de celui dont on pleuroit la perte, & pour rappeller à ceux qui s'y trouvoient le souvenir de sa mort; ils s'embrassoient en sortant, & se disoient adieu, comme s'ils n'eussent jamais dû se revoir; le *repas* se faisoit chez quelqu'un des parens du mort. La république d'Athènes fit un de ces *repas* aux obseques de ceux qui avoient été tués à Chéronnée, & elle choisit la maison de Démosthene pour le donner. Le *repas funéraire* s'appelloit *silicernium*; c'est pourquoi Térence se sert de ce mot au figuré, & donne ce nom à un vieillard décrépit, peut-être parce qu'un homme de cet âge est à la veille de couter à ses parens un *repas funéraire*. (*D. J.*)

REPAS *des Hébreux*, (*Critique sacrée.*) les anciens Hébreux ne mangeoient pas avec toute sorte de personnes, ils auroient cru se souiller de manger avec des gens d'une autre religion ou d'une profession décriée. Du tems du patriarche Joseph, ils ne mangeoient point avec les Egyptiens, ni les Egyptiens avec eux. Du tems de Jesus-Christ, les Juifs ne mangeoient pas avec les Samaritains, *Jean iv. 9*. Aussi étoient-ils fort scandalisés de voir notre Sauveur manger avec les publicains & les pécheurs, *Matth. ix. 11*.

Comme il y avoit plusieurs sortes de viandes interdites aux Juifs par la loi, ils ne pouvoient manger avec ceux qui en mangeoient, de peur de contracter quelque souillure en touchant de ces viandes; l'on remarque dans les *repas* des anciens Hébreux que chacun avoit sa table à-part. Joseph donnant à manger à ses freres en Egypte, les fit asseoir séparément; & lui-même s'assit séparément avec les Egyptiens qui mangeoient avec lui. *Genese xliij. 31*.

On trouvoit dans leurs *repas* l'abondance, mais peu de délicatesse. Avant que de se mettre à table, ils avoient grand soin de se laver les mains, & regardoient cette pratique comme obligatoire, *Marc vij. 3*. Leurs festins solemnels étoient accompagnés de chants & d'instrumens. Les parfums & les odeurs précieuses y regnoient. D'abord les Hébreux furent assis à table, de même comme nous le sommes aujourd'hui; mais dans la suite, ils imiterent les Perses & les Chaldéens qui mangeoient couchés sur des lits. (*D. J.*)

REPAS *de réception*, (*Littérature.*) il y avoit des *repas de réception* lorsqu'on étoit promu à la charge des augures & des pontifes. Tous les augures étoient obligés de se trouver au *repas* que leur nouveau collegue donnoit à sa réception, à-moins qu'ils ne fussent malades; & il falloit alors que trois témoins ou plus jurassent qu'ils étoient véritablement malades. Ces *repas* s'appelloient *æditiales cœnæ*; & on en faisoit de pareils à la consécration des pontifes. *Ut excusèr morbi causa in dies singulos* signifie, « j'atteste que » ma santé ne me permet pas encore de me trouver au » *repas* qu'Apuléius doit donner, & je demande qu'on » le fasse différer d'un jour à l'autre ». (*D. J.*)

REPAS *des Romains*, (*Usage des Romains.*) les Romains déjeûnoient, dînoient & soupoient; ils déjeûnoient le matin fort légerement de quelque morceau de pain trempé dans du vin pur; ils appelloient ce *repas* en latin *jentaculum*, & en grec ἀκράτισμα & ἀκρατισμὸς d'ἄκρατος, qui signifie du *vin pur*. Le second *repas* étoit le *prandium*, le dîner, d'ὕρα, le matin, & ἔνδιον ou d'ἄριστον, qui signifie *simple & fort sobre*. *Voyez* DÉJEÛNER, DINER.

Leur troisieme & leur meilleur *repas* étoit le souper. *Voyez* SOUPER. Nous nous étendrons beaucoup sur cet article.

Après le souper, ils faisoient encore quelquefois un quatrieme *repas* qu'ils appelloient *commessatio* ou *commissatio*, une *collation*, un *réveillon*.

Suétone & Dion font mention de ces quatre *repas* dans la vie de Vitellius: *Epulas trifariam semper, interdum quadrifariam dispertiebat: in jentacula, & prandia, & cœnas, commessationesque*. Ils ajoutent que ceux qui avoient entrepris de le régaler n'avoient pas peu à faire, quoiqu'il partageât ses faveurs, déjeûnant chez les uns, dînant chez les autres, & taxant de nouveaux hôtes à lui donner le souper & le réveillon; mais l'intempérance de cet empereur ne conclut rien pour l'usage ordinaire. Le déjeûner n'étoit guere que pour les enfans. Le dîner étoit fort léger, comme il paroît par le détail qu'en fait Varron; & la collation d'après souper n'avoit lieu que par extraordinaire & dans les festins d'apparat. (*D. J.*)

REPAS DU MORT, *cœna mortui*, cérémonie funéraire en usage chez les anciens Hébreux, aussi-bien que chez plusieurs autres peuples. Elle consistoit à faire un festin ou sur le tombeau même d'une personne qu'on venoit d'inhumer, ou dans sa maison après ses funérailles.

Le prophete Baruch, *chap. vj. vers. 31*. parle en ces termes de ceux des païens, *rugiunt autem clamantes contra deos suos, sicut in cœnâ mortui*, les païens *hurlent en présence de leurs dieux, comme dans un repas qu'on fait pour les morts*. Il parle de certaines solemnités où les idolâtres faisoient de grandes lamentations, comme dans les fêtes d'Adonis. *Voyez* ADONIES *ou* ADONIENNES.

Quant aux *repas* pour les morts, on en distinguoit de deux sortes, les uns se faisoient dans la maison du mort au retour du convoi, entre ses parens & ses amis qui ne manquoient pas d'y faire éclater leur douleur par des cris & des lamentations; les autres se faisoient sur le tombeau même du mort, l'on y servoit à manger pour les ames errantes, & on croyoit que la déesse Trivia qui présidoit aux rues & aux chemins s'y trouvoit pendant la nuit: mais en effet c'étoient les pauvres qui venoient pendant les ténebres enlever tout ce qui étoit sur le tombeau.

Est honor, & tumulis animas placare paternas,
Parvaque in extructas munera ferre pyras.
Ovid. *fast.*

Quelquefois néanmoins les parens faisoient un petit *repas* sur le tombeau du mort. *Ad sepulcrum antiquo more silicernium confecimus, id est περίδειπνον quo pransi discedentes dicimus alius alii: vale*. Nonn. Marcell. *ex Varron*.

L'usage de mettre de la nourriture sur les sépulcres des morts étoit commun parmi les Hébreux. Tobie exhorte son fils à mettre son pain sur la sépulture du mort & de n'en point manger avec les pécheurs, c'est-à-dire avec les païens qui pratiquoient la même cérémonie.

Cette coutume étoit presque générale, elle avoit lieu chez les Grecs, chez les Romains, & presque dans tout l'Orient. Encore aujourd'hui, dans la Syrie, dans la Babylonie, dans la Chine la même chose est en usage. Saint Augustin, *épitre 22*, remarque que de son tems en Afrique on portoit à manger sur les tombeaux des martyrs & dans les cimetieres. La chose se fit dans les commencemens fort innocemment, mais ensuite il s'y glissa des abus que les plus saints & les plus zélés évêques, comme S. Ambroise & S. Augustin, eurent assez de peine à déraciner.

Les *repas* qu'on faisoit dans la maison du mort parmi les Juifs étoient encore de deux sortes; les uns se faisoient pendant la durée du deuil, & ces *repas* étoient considérés comme souillés, parce que tous ceux qui y avoient part, étoient impurs à cause des obseques du mort: les autres qu'on faisoit dans le deuil sont ceux qui se donnoient après les funérailles. Josephe

ſephe, *lib. II. de bell. judaic. c. j.* raconte qu'Archelaüs, après avoir fait pendant ſept jours le deuil du roi ſon pere, traita magnifiquement tout le peuple; & il ajoute que c'eſt la coutume dans ſa nation de donner à toute la parenté du mort des *repas* qui entraînent ſouvent une dépenſe exceſſive. *Voyez* FUNÉRAILLES, DEUIL, TOMBEAU, SÉPULCRE, *&c.* Calmet, *Dictionn. de la Bible, tome III. p. 364.*

REPAS *de noces*, (*Antiq. grecq.*) pour inſtruire le lecteur de la nature des *repas de noces* chez les Grecs, je ne puis guere mieux faire que de tranſcrire la deſcription qu'en a donnée Lucien dans un dialogue intitulé *les lapithes* : c'eſt dommage que ce morceau ſoit ſi court.

Dès qu'on fut aſſemblé, dit Lucien, & qu'il fallut ſe mettre à table, les femmes, qui étoient en aſſez grand nombre, & l'épouſée au milieu couverte d'un voile, prirent le côté de la main droite, & les hommes ſe mirent vis-à-vis; le banquier Eucrite au haut bout, puis Ariſtenet; enſuite Zénothemis & Hermon : après eux s'aſſit le péripatéticien Cléodeme, puis le platonicien, & enſuite le marié; moi après, le précepteur de Zénon après moi, puis ſon diſciple.

On mangea aſſez paiſiblement d'abord, car il y avoit quantité de viandes, & fort bien apprêtées. Après avoir été quelque tems à table, Alcidamas le cynique entra : le maître de la maiſon lui dit qu'il étoit le bien venu, & qu'il prît un ſiege près de Dionyſidore. Vous m'eſtimeriez bien lâche, dit-il, de m'aſſeoir à table ou de me coucher comme je vous vois, à demi renverſés ſur ces lits avec des carreaux de pourpre, comme s'il étoit queſtion de dormir, & non pas de manger : je me veux tenir de bout, & paître deçà & delà à la façon des Scythes, *&c.* cependant les ſantés couroient à la ronde, & l'on s'entretenoit de divers diſcours. Comme on tardoit à apporter un nouveau ſervice, Ariſtene qui ne vouloit pas qu'il ſe paſſât un moment ſans quelque divertiſſement, fit entrer un bouffon pour réjouir la compagnie. Il commença à faire mille poſtures extravagantes, avec ſa tête raſe & ſon corps tout diſloqué; enſuite il chanta des vers en égyptien; après cela il ſe mit à railler chaque convive, ce dont on ne faiſoit que rire. On apporta le dernier ſervice, où il y avoit pour chacun une piece de gibier, un morceau de venaiſon, un poiſſon & du deſſert : en un mot, tout ce qu'on peut honnêtement ou manger, ou emporter. (*D. J.*)

REPASSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt paſſer pluſieurs fois. Caron ne *repaſſé* perſonne. L'armée a *repaſſé* le Rhin. *Repaſſez* ſur cet endroit de votre diſcours. *Repaſſez* votre journée le ſoir. *Voyez les articles ſuivans.*

REPASSER *un compte*, (*Commerce.*) c'eſt l'examiner, le calculer de nouveau, en reprendre tous les articles pour voir ſi l'on n'a rien omis, ou ſi l'on ne s'eſt point trompé. *Diction. de Comm.*

REPASSER, *terme de Blanchiſſeuſe*; c'eſt mettre un linge mouillé ſur un linge qui eſt ſéché, & détirer proprement le linge ſeché pour en accommoder les ourlets; ce mot ſignifie encore *polir* avec le fer. On dit auſſi *repaſſer* le point à l'ivoire, pour dire l'*ajuſter*, & le relever avec une dent d'ivoire, après qu'on l'a *repaſſé* au fer. (*D. J.*)

REPASSER, *terme de Boulanger*; c'eſt remettre au four du pain raſſis afin de le rattendrir.

REPASSER *des cuirs*, les remettre en couleur & leur donner un nouveau luſtre. Les Bourreliers le diſent ordinairement des harnois de chevaux, & les Selliers des cuirs de carroſſes, qu'ils noirciſſent avec le noir des Courroyeurs. *Voyez* SELLIER & BOURRELIER.

REPASSER, (*Cardeur.*) c'eſt la derniere façon que les Cardeurs donnent à la laine pour être propre à filer. Pour y parvenir, ils la paſſent pluſieurs fois ſur des repaſſettes, & la roulent en feuillets avec le dos de ces repaſſettes. *Voyez* FEUILLETS & REPASSETTES.

REPASSER un chapeau neuf au feu; *terme de Chapelier*, qui ſignifie en applatir le poil avec un inſtrument de fer, ſemblable à celui dont ſe ſervent les blanchiſſeuſes pour repaſſer le linge, à l'exception qu'il eſt plus épais & plus large; cette façon n'eſt en uſage en France que depuis fort peu de tems, & nous vient des chapeliers anglois. *Voyez* CHAPEAU.

Repaſſer un chapeau vieux; c'eſt le reteindre & lui donner un nouveau luſtre & un nouvel apprêt. Il y a des maîtres chapeliers qui ne s'occupent qu'à *repaſſer* des chapeaux pour les revendre; tels ſont ceux qui étalent ſous le petit châtelet, & dans d'autres endroits de Paris. Quoique ces ouvriers ſoient chapeliers auſſi bien que les autres, ils ne peuvent point cependant travailler à la fabrique des chapeaux neufs, tant que dure l'option qu'ils ont faite de ne travailler qu'en vieux. *Voyez* CHAPELIER.

REPASSER, *en terme de Chauderonnier*, c'eſt polir une piece au marteau de maniere qu'aucun coup de tranche ni de panne ne paroiſſe.

REPASSER, *en terme de Doreur ſur bois*; c'eſt après que le champ a été vermillonné, donner une ſeconde couche de vermillon beaucoup plus vif ſur toutes les parties de l'ouvrage, ſans en excepter les ornemens les plus mats.

REPASSER, *en terme d'Epinglier*; c'eſt pouſſer la pointe d'une épingle au dernier degré de fineſſe qu'elle doit avoir. On y parvient en la poſant ſur une meule beaucoup plus douce que celle qui ſert à ébaucher. *Voyez* MEULE & ÉBAUCHER, & les *fig. Pl. de l'Epinglier.*

REPASSER *les craſſes*, (*Fondeurs de caracteres.*) c'eſt refondre les ſcories ou l'écume qui ſe forme ſur la fonte lorſqu'elle eſt en fuſion, & y mêlant de nouvelle matiere, la rendre propre à ſervir de nouveau. (*D. J.*)

REPASSER, (*Coutelier, Taillandier.*) on dit *repaſſer* un couteau, une ſerpe, un croiſſant, une faux, quand on les paſſe ſur la meule pour les mieux faire couper.

REPASSER une allée, un jardin, (*Jardinage.*) c'eſt le ratiſſer entierement.

REPASSER, *en terme de Layettier*, ſignifie la derniere façon qu'on donne à la planche pour la rendre liſſe & polie.

REPASSER, *terme de Teinture*; c'eſt reteindre de nouveau une étoffe dans la couleur qu'elle a déjà, comme teindre de bleu en bleu, de noir en noir.

REPASSETTES, ſ. f. *en terme de Cardeur*; ce ſont des eſpeces de cardes très-fines qui ſervent à donner la derniere façon à la laine pour la rendre propre à être filée.

REPAVER, v. act. (*Gram.*) paver de-rechef. *Voyez* PAVÉ & PAVER.

REPAYER, v. act. (*Gram.*) c'eſt payer de nouveau. *Voyez* PAYEMENT, PAYE & PAYER.

REPÊCHER, v. act. (*Gram.*) c'eſt pêcher une ſeconde fois. *Voyez les articles* PÊCHE & PÊCHER.

REPEIGNER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt peigner de nouveau. *Voyez les articles* PEIGNE & PEIGNER.

REPEINDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt peindre une ſeconde fois. *Voyez les articles* PEINDRE & PEINTURE.

REPENELLE, ſ. f. (*Chaſſe.*) petite baguette pliante & qui ſe redreſſe d'elle-même, & fait ainſi ſerrer un collet qu'on y a attaché pour prendre des petits oiſeaux.

REPENSER, v. n. (*Gram.*) c'eſt penſer de-rechef. *Voyez les articles* PENSÉE & PENSER.

REPENTAILLES, f. f. pl. (*Jurifprud.*) vieux mot qui fignifioit l'*amende* que l'on faifoit payer par celui qui vouloit rompre un mariage contracté, à l'autre conjoint, & auffi l'aumône que l'on faifoit payer en ce cas à l'églife. (*A*)

REPENTANCE, (*Théologie.*) c'eft l'action de fe repentir.

Clément d'Alexandrie dit: « La *repentance*, c'eft de » ne point retomber, s'il eft poffible, dans les mêmes » péchés, mais d'arracher radicalement du cœur » tous ceux que nous connoiffons pouvoir nous pri- » ver du falut ». Ce Dictionnaire ne fouffre pas de plus grands détails. Il n'admet en ce genre que des définitions fimples & vraies. (*D. J.*)

REPENTIR, f. m. (*Gram.*) chagrin de l'ame qui a la confcience de quelque faute commife & qui fe la reproche.

Le *repentir* eft d'une chofe paffée. On achete bien cher des *repentirs*. Celui qui aura confervé fa fanté, fa fortune & fa probité, n'aura aucun *repentir* bien cuifant.

REPEPION, *terme de Cloutier d'épingle*; forte de petit poinçon à l'ufage des Cloutiers d'épingles.

REPERCER, v. act. (*Gram.*) *percer* une feconde fois. Les Bijoutiers entendent par ce mot *évuider* une plaque de métal felon un deffein donné que l'on trace deffus. On fe fert pour *repercer*, de forets, de limes & des petites fcies. Ce mot eft fynonyme de *percer*.

RÉPERCUSSIFS, adj. *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe.* Ce font des médicamens qui ont la vertu de repouffer les humeurs qui font affluence fur une partie, ou qui s'y feroient déjà engagées. Ils ne peuvent être appliqués avec fruit que dans le commencement des tumeurs inflammatoires pour en empêcher le progrès, ou dans des cas où l'on prévoit une inflammation néceffaire fans l'application de ces médicamens qui la préviennent, ou du moins la moderent.

On peut regarder les *répercuffifs* fous deux claffes, qui font les rafraîchiffans & les aftringens. Chaque claffe contient des genres & des efpeces, qui different par leur nature & le degré de leur vertu.

Les *répercuffifs* rafraîchiffans fe tirent des remedes aqueux, tels que la laitue, le pourpier, l'endive, la lentille d'eau, le blanc d'œuf, le frai de grenouille, &c. *Voyez* RAFRAICHISSANS. Les *répercuffifs* aftringens font les rofes rouges, les balauftes, le fang de dragon, le bol d'Arménie, l'alun. *Voyez* ASTRINGENS. Les auteurs mettent les narcotiques, tels que le folanum, la belladonna, la mandragore, l'opium. Et dans la feconde toutes les plantes vulnéraires, aromatiques, qui ont la vertu de fortifier & de corroborer les parties.

La doctrine des anciens fur l'ufage des *répercuffifs* étoit très-raifonnée, & fait honneur au favoir & au difcernement de ces premiers maîtres. Dans le traitement des tumeurs contre nature, ils avoient égard à la matiere antécédente, laquelle étoit l'humeur dont la tumeur fe fait, & dans le tems qu'elle eft encore en voie de former la fluxion. Dans ce premier tems on employoit, d'après le précepte de Galien, des *répercuffifs* plus ou moins forts, excepté en fix cas, très-clairement expofés par Gui-de-Chauliac. 1°. Quand l'humeur eft virulente ou vénéneufe: 2°. lorfque la tumeur fe fait par crife, *voyez* CRISE: 3°. quand le fiege de la tumeur eft près de quelque partie refpectable par l'importance de fes fonctions: 4°. quand l'humeur eft épaiffe, craffe & vifqueufe: 5°. quand la matiere eft fituée profondément; & 6°. quand elle attaque les parties connues par les anciens fous le nom d'*émunctoires*. On fent affez, dans ces cas d'exception, quels font ceux où les *répercuffifs* feroient dangereux, & ceux où ils ne feroient qu'inutiles.

Dans les cas où l'humeur eft venéneufe, le danger de repouffer au-dedans eft manifefte: cependant, en certain cas, comme dans les charbons gangreneux, les *répercuffifs*, défendus par la premiere exception, peuvent être employés utilement, non fur la tumeur, mais au-deffus du mal, pour défendre la partie fupérieure du membre, de la contagion des fucs corrompus, & donner aux vaiffeaux le reffort néceffaire pour foutenir l'action vitale dans une partie où il y a des femences de mort. Pendant ce tems on adminiftre les remedes généraux qui font indiqués; on établit un régime convenable; on fait ufage des remedes intérieurs appropriés pour corriger la mauvaife qualité des liqueurs, & l'on traite le vice local fuivant les indications qu'il préfente au chirurgien favant & expérimenté. Il y a des cas où l'on peut fcarifier la partie pour procurer le dégorgement des fucs putrides ou putrefcibles qui font en ftagnation. Dans d'autres cas, on peut, par l'application d'un cautere potentiel, fixer l'humeur fur la partie, & attirer une prompte fuppuration. D'autres circonftances peuvent exiger de détruire promptement la partie par le cautere actuel qui deffeche puiffamment, & fortifie les vaiffeaux de la circonférence du mal.

Lorfque la tumeur fe fait par crife, les *répercuffifs* feroient dangereux, puifqu'ils agiroient directement contre l'intention de la nature, qu'il faut favorifer par des émolliens & des maturatifs: c'eft le cas de la feconde exception.

Il fuffit de donner pour le cas de la troifieme exception l'exemple du danger des *répercuffifs* appliqués extérieurement dans les maux de gorge, dont on a vu l'ufage fuivi de fuffocation par la métaftafe de l'humeur fur la poitrine. *Voyez* MÉTASTASE.

Les *répercuffifs* détermineroient l'induration des tumeurs par congeftion faite de fucs lymphatiques, difpofés à l'épaiffiffement. C'eft le cas de la quatrieme exception.

Quand le fiege de la tumeur eft profond, on appliqueroit en vain des *répercuffifs*, à l'action defquels l'humeur ne feroit point foumife; c'eft le cas de l'inutilité de ces remedes qui fait l'objet de la cinquime exception.

Le fixieme cas d'exception préfente précifement le même inconvénient que le fecond; parce que la matiere morbifique dépofée fur certaines parties doit faire regarder les tumeurs qui en font formées comme critiques, quoiqu'elles ne foient pas la terminaifon d'une fievre aiguë.

On applique avec fuccès les *répercuffifs* dans les premiers momens d'une contufion; on trempe le pié dans de l'eau très-fraîche, & même dans de l'eau à la glace, dans le cas d'entorfe; ayant toutefois égard aux circonftances où fe peuvent trouver d'ailleurs les perfonnes auxquelles ce remede pourroit convenir; telle eft une femme qui auroit fes regles, un homme fort échauffé par exercice violent. On rifqueroit une fuppreffion des menftrues dans le premier cas, & une fluxion de poitrine dans le fecond.

Les plaies contufes récentes admettent les *répercuffifs*; jufqu'au quatrieme jour ils appaifent la douleur, & préviennent l'inflammation en procurant la réfolution la plus prompte des fucs épanchés dans l'interftice des fibres déchirées & meurtries par la contufion, tels que les cataplafmes des quatre farines avec le vinaigre & un peu d'huile rofat, ou des embrocations avec l'*oxirodinum*. Les faignées faites à-propos, & réitérées fuivant l'exigence, aident & favorifent beaucoup le bon effet des topiques *répercuffifs*.

Bien des praticiens appliquent pour premiere piece d'appareil, dans le premier panfement d'une fracture, un défenfif avec le bol d'Arménie, l'alun de roche & le blanc d'œuf. *Voyez* DÉFENSIF.

Après les amputations des membres on se servoit anciennement de *répercussifs* pour fortifier la partie supérieure. Par exemple, après l'amputation de la jambe, le défensif s'appliquoit quatre travers de doigts au-dessus du genou. Il étoit composé de sang de dragon, de bol d'Arménie, de terre sigillée, d'aloës, de mastic, mêlée en consistance de miel dans des blancs d'œufs & de l'huile rosat; on appliquoit cette composition sur des étoupes trempées dans de l'oxicrat. Cette pratique négligée par les modernes, pourroit être remise en usage avec succès; on ne manqueroit pas de raisons pour en faire connoître l'utilité.

Quand on applique des *répercussifs* au commencement des tumeurs inflammatoires, il faut les prendre dans la classe des rafraîchissans, & avoir égard au degré de chaleur. On peut consulter à ce sujet Fabrice d'Aquapendente, au *livre I.* du pentateuque chirurgical, *article* du phlegmon, & le *premier tome* du recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie, dans lequel on trouvera deux mémoires sur cette question.... *Déterminer les différentes especes de* répercussifs, *leur maniere d'agir, & l'usage qu'on en doit faire dans les différentes maladies chirurgicales.* (*Y*)

RÉPERCUSSION, *terme de Méchanique*, qui signifie la même chose que *réflexion. Voyez* RÉFLEXION.

RÉPERCUSSION, s. f. *terme de Chirurgie*, action des remedes répercussifs. La connoissance de la distribution vasculeuse dans toutes les parties du corps, rend raison de la maniere d'agir des remedes qui font rentrer dans les vaisseaux les humeurs extravasées. Ce sont des substances froides & astringentes qui font contracter les fibres, & poussent comme par compression les fluides dans les veines. Dans les engorgemens inflammatoires, l'astriction que les répercussifs donnent aux vaisseaux, fait retrograder l'humeur, & la renvoie vers les anastomoses supérieures & collatérales; la *répercussion* est une espece de refoulement subit, à la différence de la résolution qui se fait peu-à-peu, & par l'atténuation des particules du fluide engagé. Aussi les résolutifs n'ont-ils presque jamais d'inconvénient; & les remedes capables de causer la *répercussion* sont dangereux dans tous les cas où leur usage peut être efficace, & où ils sont contre-indiqués. *Voyez* RÉPERCUSSIFS. Lors même qu'ils ne peuvent opérer la *répercussion*, ils ont des inconvéniens, comme de causer la gangrene dans les phlegmons, en fixant l'humeur qui n'a pas assez de fluidité pour céder à l'action répulsive, & en suffoquant le principe vital par un engorgement absolu; ou de procurer l'induration dans le cas où l'humeur est épaisse & visqueuse, en dissipant l'humeur aqueuse qui sert de véhicule aux sucs albumineux & gélatineux, *&c.* (*Y*)

RÉPERCUSSION, *en terme de Musique;* est une répétition fréquente des mêmes sons. *V.* RÉPÉTITION.

C'est ce qui arrive souvent dans la modulation où les cordes essentielles de chaque mode, celles qui composent la triade harmonique, doivent être rebattues plus souvent que pas une des autres, sur-tout dans le plein-chant. Entre les trois cordes de cette triade, les deux extrèmes, c'est-à-dire la finale & la dominante, qui sont proprement la *répercussion* du ton, doivent être plus souvent rebattues que celle du milieu ou la médiante, qui n'est que la *répercussion* du mode. (*S*)

REPERCUTER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez les articles* RÉPERCUSSIF & RÉPERCUSSION.

REPERDRE, v. act. (*Gramm.*) c'est perdre ce que l'on a ou gagné, ou acquis, ou trouvé, ou déja perdu une premiere fois. *Voyez* PERDRE & PERTE.

REPERTOIRE, s. m. (*Littérature.*) terme francisé du latin *reperire*, trouver. On entend par ce mot un lieu où les choses sont disposées par ordre, de maniere qu'on peut les y trouver aisément lorsqu'on en a besoin. On ne l'emploie guere que pour exprimer un recueil de matieres qu'on fait pour sa propre commodité. *Voyez* RECUEIL.

Les tables des livres, quand elles sont exactes & bien faites, sont aussi des *répertoires* qui indiquent les matieres traitées dans les ouvrages. Les lieux communs sont des *répertoires*, mais dont l'utilité n'est pas généralement reconnue. *Voyez* LIEU COMMUN, TOPIQUE.

RÉPERTOIRE, (*Teneurs de livres.*) nom que le teneur de livres donne à une sorte de livre formé de vingt-quatre feuillets, qui se tient par ordre alphabétique. Il sert à trouver avec facilité sur le grand livre, ou livre de raison, les divers comptes qui y sont portés, les autres noms du *répertoire* sont *alphabet, table* ou *index. Ricard.* (*D. J.*)

RÉPERTOIRE *anatomique*, (*Architecture.*) c'est une grande salle près de l'amphithéatre des dissections, où l'on conserve avec ordre des squeletes d'hommes & d'animaux. Tel est le *répertoire* du jardin du roi, à Paris. (*D. J.*)

REPESER, (*Commerce.*) peser une seconde fois. *Voyez* PESER & POIDS.

RÉPETER, v. act. (*Gramm.*) c'est dire plusieurs fois. On ne sauroit trop *répéter* aux hommes ce qu'il leur importe de savoir. Les auteurs se *répetent* souvent. On a *répété* les signaux. On a *répété* cette piece. On *répete* cet effet. Les échos *répetent* ce qu'on leur confie. *Voyez les articles* RÉPÉTITION.

RÉPETITEUR, s. m. (*Gram.*) maître qui fait répéter à des écoliers les leçons de leurs professeurs. On a un *répétiteur* de Grammaire, de Philosophie, de Mathématiques.

RÉPETITION, s. f. (*Gramm.*) il y a trois sortes de *répétitions;* des *répétitions* nécessaires, des *répétitions* élégantes, & des *répétitions* vicieuses.

Il y a des *répétitions* si nécessaires, qu'on ne sauroit les obmettre, sans faire une mauvaise construction; exemples: *le fruit qu'on tire de la retraite, est de se connoître, & de connoître tous ses défauts.* Si l'on disoit simplement, *le fruit qu'on tire de la retraite est de se connoître & tous ses défauts*, on parleroit mal, car *se connoître* ne seroit pas bien construit avec *tous ses défauts. Il n'avoit point en cela d'autres vues que de lui apprendre, & d'apprendre à chacun par son exemple, à obéir avec soumission, & à mortifier son jugement propre; apprendre* est répété ici, par la même raison que *connoître* est répété dans le premier exemple.

Il y a d'autres *répétitions* nécessaires pour la régularité du style, ou pour la netteté; exemple, *d'où viennent tous vos troubles & vos peines d'esprit? tous* ne se construit pas bien avec *peines*, qui est féminin; ainsi il faut dire, *& toutes vos peines;* mais quand deux substantifs seroient du même genre, il ne faudroit pas laisser de répéter quelquefois *tout;* comme *l'ancien serpent s'armera contre vous de toute sa malice & de toute sa violence*, & non pas *de toute sa malice & sa violence.* Voici deux exemples qui regardent la netteté: *faites état d'acquérir ici une grande patience, plutôt qu'une grande paix; vous la trouverez cette paix, non pas sur la terre, mais dans le ciel.* Le mot de *paix* répété, rend le discours plus net; car sans cette *répétition*, le pronom *la* pourroit se rapporter à *patience* aussi-bien qu'à *paix. La vue de l'esprit a plus d'étendue que la vue du corps.* Si l'on disoit *que celle du corps*, *celle* seroit équivoque avec *étendue.*

Les *répétitions* élégantes sont celles qui contribuent à la politesse & à l'ornement; en voici des exemples; *les grands se plaisent dans les défauts, dont il n'y a que les grands qui soient capables; j'oublie que je suis malheureux, quand je songe que vous ne m'avez pas oublié; il s'est efforcé de connoître Dieu, qui par sa*

grandeur est inconnu aux hommes ; & de connoître l'homme, qui par sa vanité, est inconnu à lui-même. Tout ce qui n'a que le monde pour fondement se dissipe & s'évanouit avec le monde ; le mérite l'avoit fait naître, le mérite le fit mourir.

Les maîtres de l'art ont donné quelques regles sur l'emploi des *répétitions* dans notre langue : 1°. on répete quelquefois agréablement le substantif tout seul ; par exemple, *ces hommes qui ne savent que tuer des gens, sont d'étranges gens :* 2°. l'adjectif se répete avec beaucoup de grace ; *ceux qui sont nés grands seigneurs n'ont qu'un petit avantage au-dessus des autres, s'ils ne travaillent à devenir de grands hommes :* 3°. souvent l'adjectif se répete avec le substantif ; *la chaleur de ses mouvemens les plus passionnés n'est qu'une fausse chaleur :* 4°. la *répétition* du verbe a de la grace ; le Maître a dit dans ses plaidoyers, *il s'est efforcé de connoître Dieu, qui par sa grandeur est inconnu aux hommes ; & de connoître l'homme, qui par sa vanité est inconnu à lui-même :* 5°. notre langue a certains mots dont la *répétition* est presque toujours agréable ; telle est le verbe faire, *je n'ai fait aujourd'hui que ce que j'ai fait* depuis vingt ans : 6°. les prépositions doivent être nécessairement répétées, quand le second substantif est réellement distingué du premier, sans qu'il faille considérer s'ils sont synonymes ou approchans, differens ou contraires ; ainsi il faut dire, *les Poëtes different les uns des autres par la variété des sujets qu'ils imitent, & par la maniere de l'imitation*, & non pas, *& la maniere de l'imitation.*

C'en est assez sur la *répétition* en grammairien, il faut présentement la considérer dans l'art oratoire. *Voyez* donc *l'article suivant.* (*D. J.*)

RÉPÉTITION, (*Art orat.*) le mot en porte la définition :

> *On égorge à la fois les enfans, les vieillards,*
> Et *le frere* & *la sœur*, & *la fille* & *la mere.*

La *répétition* de la conjonction & semble multiplier les meurtres, & peindre la fureur du soldat. Quelquefois le mot répété est au commencement de différentes phrases qui arrivent toutes à la file sous le même chef.

> Ici *je trouve le bonheur*,
> Ici *je vis sans spectateur*,
> *Dans le silence littéraire ;*
> Loin *de tout importun jaseur*,
> Loin *des froids discours du vulgaire*,
> *Et des hauts tons de la grandeur.*
> Loin *de ces troupes doucereuses*,
> *Où d'insipides précieuses*,
> *Et de petits fats ignorans*,
> *Viennent conduits par la folie*,
> *S'ennuyer en cérémonie*,
> *Et s'endormir en compliment.*
> Loin *de ces plates coteries*,
> *Où l'on voit souvent réunies*
> *L'ignorance en petit manteau*,
> *La bigoterie en lunettes*,
> *La minauderie en cornettes*,
> *Et la réforme en grand chapeau.*
> Loin, &c.

Quelquefois c'est une exclamation répétée,

> *O rage, ô desespoir, ô fureur ennemie !*

Quelquefois c'est la *répétition* des mêmes mots. *J'ai tué, j'ai tué, non un Spurius Métellus, non*, &c.

> *Me me adsum qui feci, in me convertite ferrum.*
> Virgile.

« C'est moi, c'est moi, vous dis-je, qui ai lancé le » trait, portez sur moi vos armes vengeresses.

La Fontaine se sert avec une grace naïve de la *répétition* dans une de ses fables :

> *Et puis la papauté vaut-elle ce qu'on quitte ;*
> Le repos, le repos, *trésor si précieux*,
> *Qu'on en faisoit jadis le partage des dieux !*

La *répétition* du mot est encore dans certaines occasions plus forte & plus pressante, quand elle est séparée par d'autres mots : « Catilina vous vivez néanmoins, & vous vivez, non pour changer de conduite, mais pour devenir plus audacieux ; & ailleurs, j'ai vû, quelle indignité ! j'ai vû de mes yeux, » les biens du grand Pompée, *&c.*

Quintilien cite plusieurs traits de la *répétition* des mêmes choses en différens termes : « C'est le trouble » & l'égarement qui s'est emparé de son esprit ; c'est » l'usage de ses crimes qui l'a aveuglé ; ce sont les » furies ; oui les furies elles-mêmes qui l'ont poussé » dans le précipice.

D'autres fois la *répétition* d'un même nom imprime de la force au discours : « Ah, Coridon ! Coridon » ! Mais la harangue de Cicéron contre Rullus, qui vouloit faire passer une loi préjudiciable à l'intérêt de la république, va nous donner un exemple de la *répétition* du nom de Rullus, également heureux & bien placé : « Quel est l'auteur de cette loi nouvelle (dit » Cicéron) ? Rullus. Qui est celui qui prétend priver » du droit de suffrage la plus grande partie du peuple ? » Rullus. Qui est-ce qui a un secret tout prêt pour » ne faire sortir de l'urne que les noms des tribus où » il croit avoir le plus de crédit ? Rullus. Qui nommera les décemvirs selon ses vues & ses intérêts ? » Rullus. Qui sera le premier de ces décemvirs ? faut- » il le demander ? Rullus. Enfin qui sera le maître ab- » solu des biens de l'état ? le seul Rullus. Voilà, Mes- » sieurs, comment on vous traite, vous qui êtes les » maîtres & les rois des nations ! A peine une si hon- » teuse prévarication seroit-elle soufferte sous l'em- » pire d'un tyran, & dans une société d'esclaves.

S'il y a des *répétitions* de mots pour donner de la force au discours, il y a des *répétitions* d'une même pensée sous des ornemens différens, qui tendent au même but. Une pensée importante qui passe comme un éclair, n'est guere qu'apperçue ; si on la répete sans art, elle n'a plus le mérite de la nouveauté. Que faire ? il faut la présenter plusieurs fois, & chaque fois avec des décorations différentes ; de maniere que l'ame, occupée par cette sorte de prestige, s'arrête avec plaisir sur le même objet, & en prenne toute l'impression que l'orateur se propose de lui donner. Qu'on observe la nature quand elle parle en nous, & que la passion seule la gouverne ; la même pensée revient presque sans cesse, souvent avec les mêmes termes ; l'art suit la même marche, mais en variant peu les dehors.

> *Hé quoi ! vous ne ferez nulle distinction*
> *Entre l'hypocrisie & la dévotion ?*
> *Vous les voulez traiter d'un semblable langage*,
> *Et rendre même honneur au masque qu'au visage ?*
> *Egaler l'artifice à la sincérité*,
> *Confondre l'apparence avec la vérité*,
> *Estimer le phantôme autant que la personne*,
> *Et la fausse monnoie à l'égal de la bonne.*

Il n'est point d'inattention qui tienne contre une pensée si obstinée à reparoître, il faut qu'elle entre dans l'esprit & qu'elle s'y établisse, malgré toute résistance. Il y a grande apparence, dit M. le Batteux, dont j'ai emprunté tant de choses ici, il y a grande apparence, que c'est là le *copia rerum & sententiarum* des Latins ; cette abondance vigoureuse qui fait le discours, plein de verve, roule à grands flots, & emporte tout avec elle.

Enfin les maîtres de l'art conviennent que les *répétitions* faites à propos, contribuent beaucoup à l'élégance du discours, & sur-tout à la dignité des

vers ; Malherbe en particulier en connoissoit bien le mérite, & s'en est servi souvent avec succès. Il dit au roi :

Quand la rébellion, plus qu'une hydre féconde,
Auroit pour te combattre, assemblé tout le monde,
Tout le monde assemblé s'enfuiroit devant toi.

Mais la *répétition* latine qui a servi de modele à Malherbe est encore meilleure.

Pan etiam Arcadiâ mecum si judice certet,
Pan etiam Arcadiâ dicet se judice victum. (*D. J.*)

RÉPÉTITION, (*Jurisprud.*) est l'action de demander en justice quelque chose qui nous appartient, ou qui nous est dû.

Quelquefois le terme de *répétition* signifie la *réitération* d'un acte ou d'un fait.

Répétition de retrait qui a lieu dans quelques coutumes, est lorsque le lignager le plus éloigné qui a été évincé de son acquisition par le lignager plus prochain, retire à son tour l'héritage sur l'étranger, auquel le lignager plus prochain l'a vendu.

Répétition de témoins, est une nouvelle audition de témoins qui ont déja été entendus dans la même affaire ; ce qui arrive lorsqu'ayant déposé dans une enquête, le procès civil est converti en procès criminel ; car comme on ne convertit point les enquêtes en informations, quoique les informations puissent être converties en enquêtes, on fait entendre dans l'information les témoins qui ont été entendus dans l'enquête ; ce qui s'appelle *repéter les témoins.* (*A*)

RÉPÉTITION, *terme de Musique & de Théatre*, c'est l'essai que l'on fait en particulier d'une piece que l'on veut exécuter en public, pour que les acteurs puissent prévoir leurs parties, pour qu'ils se concertent & s'accordent bien ensemble, & pour qu'ils puissent rendre exactement ce qu'ils ont à exprimer, soit pour le chant, soit pour la déclamation ou les gestes; ainsi on dit *répéter* une comédie, un opéra, un motet, *&c.*

Répétition en *Musique*, est encore la réitération d'un même air, d'un morceau de chant, même d'une note, *&c. Voyez* REPRISE. (*S*)

RÉPÉTITION, (*Horlogerie.*) montre ou pendule à *répétition ;* c'est une montre ou pendule qui ne sonne l'heure & les quarts, *&c.* que lorsqu'on pousse le poussoir, ou que l'on tire le cordon.

On doit cette invention aux Anglois; ce fut en 1676, vers la fin du regne de Charles II. qu'un nommé *Barlous* inventa les pendules à *répétition* : cette nouveauté excita l'émulation de la plûpart des horlogers de Londres, qui s'attacherent à l'envi à faire des pendules de cette espece ; ce qui en produisit en peu de tems un très-grand nombre construites de toutes sortes de façons. On continuoit toujours à faire de ces pendules, lorsque sur la fin du regne de Jacques II. le même Barlou ayant imaginé de faire des montres de la même espece, & en ayant en conséquence fait faire une par M. Tompion, le bruit courut parmi les Horlogers, qu'il vouloit la présenter à la cour, pour obtenir un privilége exclusif pour ces sortes de montres. Là-dessus quelques-uns d'entre eux ayant appris que Quare, un des plus habiles horlogers que les Anglois ayent jamais eu, avoit inventé quelque chose de semblable, ils le solliciterent de s'opposer au privilége de Barlou. Ils s'adresserent donc tous les deux à la cour, & une montre de l'une & l'autre construction ayant été présentée au roi dans son conseil; le roi après avoir fait l'épreuve de l'une & de l'autre, donna la préférence à celle de M. Quare; ce qui fut rendu public dans la gazette de Londres.

Voici la différence de ces deux *répétitions :* dans celle de Barlou on faisoit répéter la montre en poussant en-dedans deux petites pieces situées l'une d'un côté de la boîte, l'autre de l'autre. La premiere faisoit sonner les heures, & l'autre les quarts : dans celle de Quare une seule cheville située près du pendant servoit à ces deux effets ; car en la poussant comme cela se fait encore aujourd'hui, la montre sonnoit l'heure & les quarts.

On a fait des pendules & des montres à *répétition* de tant de construction différentes, que ce seroit un grand travail que d'entreprendre de donner une description de chacune en particulier, nous nous contenterons de parler de celles qui sont les meilleures & le plus en usage.

Comme les pendules à *répétition* sont d'un plus grand volume que les montres, & que les machines en font plus sensibles, nous commencerons par en expliquer la méchanique.

Description d'une pendule à répétition. Voyez dans nos figures, Planches de l'Horlogerie, une pendule à *répétition*, dont le cadran est ôté; au moyen de quoi on voit toutes les pieces de la cadrature. La *fig.* 31. représente le calibre de cette *répétition. ABCDE,* sont les roues du mouvement, comme dans les pendules ordinaires, & *F G H I*, celles du rouage de la *répétition*, les roues *G H* & le volant ne servent, comme dans toutes les sonneries, qu'à ralentir la vitesse du rouage. *Voyez* SONNERIE.

Le cercle 79, qui représente la grande roue du rouage d'un côté, porte 12 chevilles, 1, 2, 3, *&c.* & de l'autre que l'on ne voit pas, trois seulement.

Ces 12 chevilles servent pour faire sonner les heures ; les trois autres pour faire sonner les quarts; le rochet *F* est adapté à un arbre de barillet, dont l'extrémité formée en quarré, passe au-travers la platine des piliers *p p*, *figure* 32, & porte la poulie *b :* il faut supposer cet arbre perpendiculaire au plan de la platine de dessus *D D*, & entrant dans un barillet attaché fixément à celle des piliers *PP*, ce barillet contient un ressort, qui, comme il a été expliqué à l'*article* BARILLET, est accroché à l'arbre & au barillet, de façon qu'en tournant l'arbre ou le rochet dans le sens 3, 2, 1, *figure* 31, on bande le ressort. Le rochet *F* est adapté avec la grande roue 79, comme la fusée d'une montre avec sa grande roue, & au moyen de l'encliquetage, il peut lorsque l'on bande le ressort, tourner de 3 en 2 sous la roue ; mais lorsque le ressort se débande, tournant alors en sens contraire de 2 en 3, il entraîne la roue avec lui, & par ce moyen, ses chevilles 1, 2, 3, *&c.* leve la bascule *K*, qui sert à faire frapper le marteau : *K* n'est que le plan de cette bascule ; on la voit mieux en *B B*, *figure* 32, où celle-là & celles des quarts sont adaptées sur leurs tiges. Venons à la cadrature.

On la voit représentée en détail dans les *figures* 33 & 34. *T*, *figure* 33, est la chaussée ou roue de chaussée ; cette roue, comme on l'a dit à l'*article* CHAUSSÉE, fait un tour par heure, & porte l'aiguille des minutes. Sur cette roue *T t*, est placé fixément le limaçon des quarts *Q* & *q ;* sur ce limaçon est joint la surprise *R* & *r*, qui y est retenue par une virolle 4, 4, *figure* 34. on en verra l'usage plus bas. *X x*, est la roue des minutes, *A* est l'étoile qui fait son tour en 12 heures; on en voit le profil en *a*, *figure* 34, *Z* & *z* est le sautoir ou valet qui fait échapper promptement une dent de l'étoile à chaque heure. *Voyez* VALET. Sur l'étoile *A*, est adapté fixément le limaçon des heures *B ; D* est le rateau ou la crémaillere qui est mue au moyen du pignon *E*, fixé sur la poulie *G*, & dont *g e i*, est le profil ; *M L* est la main, & *m l* son profil.

La *figure* 34 représente la platine dont on a ôté toutes les pieces, & où on voit seulement leurs places, la *figure* 34, n°. 2. cette même platine vue de profil avec les chevilles sur lesquelles portent les pieces;

la place de chaque piece est exprimée par une ligne ponctuée qui indique la cheville sur laquelle elle doit être posée ; *3* & *4*, *figure 34*, sont deux ressorts. Supposant toutes ces pieces remises sur leur platine, comme dans la *figure 32*, nous allons expliquer leurs effets.

Avant cependant d'entrer dans aucun détail là-dessus, il est bon de se rappeller quels sont les effets que la pendule à *répétition* doit produire : ils sont au nombre de quatre ; il faut lorsque l'on tire le cordon, 1°. que la pendule sonne ; 2°. qu'elle sonne l'heure ; 3°. qu'elle sonne aussi les quarts, si elle en doit sonner, selon l'heure marquée par les aiguilles ; enfin, il faut qu'ayant une fois répété l'heure juste, elle continue de le faire tant que la pendule ira. On va voir comment les pieces que nous venons de décrire, par leurs constructions & leurs dispositions respectives, exécutent tous ces effes.

En tirant le cordon *V V*, attaché à la poulie *G*, on la fait tourner de *G* vers *D* ; cette poulie entrant quarrément, comme nous l'avons dit sur l'arbre de barillet, elle ne peut tourner sans qu'il tourne aussi dans le même sens, c'est-à-dire de *3* en *2*, *&c. figure 31* ; mais c'est le sens dans lequel il bande le ressort, & dans lequel il peut tourner indépendamment de la roue *79*, *même figure* : par conséquent cette roue restera fixe, & le ressort sera bandé d'une quantité proportionnelle à l'arc parcouru par la poulie ; ainsi plus cet arc sera grand, plus il sera bandé ; maintenant si on lâche le cordon, le ressort en se débandant fera tourner l'arbre de barillet en sens contraire, & conséquemment la roue en même tems qui parcourra par ce moyen un arc égal à celui que la poulie avoit parcouru en sens contraire par le mouvement du cordon. Les chevilles rencontrant alors la bascule du marteau des heures, le fera frapper sur le timbre. D'où l'on voit 1°. comment en tirant le cordon on fait sonner la pendule ; pour concevoir ensuite comment elle sonne un nombre de coups déterminés, on remarquera que le rateau *D* engrene dans le pignon *E* adapté à la poulie ; qu'ainsi on ne peut la faire tourner sans faire mouvoir aussi le rateau, & que l'arc qu'il décrit est toujours proportionnel à l'espace parcouru par la poulie. Par conséquent que s'il parcourt un grand arc, la poulie parcourra un grand espace ; le ressort sera beaucoup bandé, & en se débandant, il fera parcourir à la roue *79*, *figure 31*, un grand arc ; ce qui fera passer un plus grand nombre de chevilles devant la bascule, & la fera par conséquent frapper un nombre de coups toujours proportionnel à l'arc parcouru par le rateau. Pour faire donc que ce nombre de coups soit différent & toujours semblable à l'heure marquée ; la queue *H H* du rateau, lorsqu'on tire le cordon, va s'appuyer sur le degré *B* du limaçon des heures, de façon, par exemple, que lorsqu'elle porte sur le degré *D D* du plus grand rayon, la poulie a décrit un petit arc ; le ressort a été peu bandé, & en se débandant il fera parcourir un arc à la roue, tel qu'il ne passera qu'une cheville sur la bascule du marteau, qui en conséquence ne frappera qu'un coup. Si l'on suppose au contraire que le limaçon soit dans une autre situation, telle, par exemple, que la queue du rateau s'enfonce jusque dans le degré *o o* du plus petit cercle ; alors le ressort sera bandé tout ce qu'il peut l'être, & en se débandant il fera parcourir à la roue un espace tel que les 12 chevilles passeront toutes sous la levée du bascule du marteau, & feront en conséquence sonner 12 coups : d'où il est clair, 1°. qu'en tirant le cordon, la pendule sonnera ; 2°. qu'elle sonnera un certain nombre de coups déterminé par le limaçon des heures. Pour que ce nombre de coups soit toujours égal à l'heure marquée par l'aiguille, l'étoile saute d'une dent toutes les heures au moyen de la cheville *K* fixée sur la surprise. Ainsi supposant qu'il soit midi & demi à la pendule, & qu'elle aille dans une demi-heure, la surprise fera sauter l'étoile d'une dent ou de la douzieme partie de son tour, & changera le degré répondant à la queue *H* du rateau ; de façon que ce sera alors le degré *D D*, portion du plus grand cercle, pour qu'alors la pendule ne sonne qu'une heure ; ainsi le limaçon étant une fois situé de façon que la pendule répete l'heure précise marquée par les aiguilles tant qu'elle continuera d'aller, elle répétera constamment l'heure juste.

Ainsi, lorsqu'on tire le cordon, on voit 1°. comment la pendule sonne ; 2°. comment elle sonne un nombre de coups déterminé ; & 3°. comment ce nombre s'accorde toujours avec l'heure marquée par les aiguilles ; on va voir maintenant comment elle sonne les quarts.

La main, ou piece des quarts *M* est mobile autour du pivot *N*, & au moyen du ressort 4, dès qu'elle est libre, sa queue, *fig. 34.* va s'appuyer sur le limaçon des quarts *Q*, *fig. 30.* qu'on doit supposer ici être immédiatement au-dessus de la surprise : à mesure que cette queue 4 s'approche du centre, les dents *I* s'éloignent du point *E* ; entre ces dents *I* s'engage une cheville qui tient à la poulie. Lors donc qu'on tire le cordon, cette poulie tournant, la cheville le dégage d'entre les dents, & la main étant alors en liberté, sa queue *L* vient s'appuyer sur les degrés du limaçon des quarts dans la situation *PC*, alors la pendule sonne comme nous l'avons expliqué ; mais lorsqu'elle a une fois sonné les heures, la cheville de la poulie rencontrant l'une des dents de la main, l'entraine avec elle, si elle entre dans la premiere en *d*, elle la ramene, & s'appuyant sur le fonds de la fente, elle est arrêtée de façon que la poulie ne pouvant plus tourner, la pendule ne sonne point de quarts ; si au contraire la queue de la main s'appuie sur le plus petit des degrés du limaçon, les dents *I* étant alors fort éloignées de la cheville après que l'heure est sonnée, la poulie peut encore tourner, & par conséquent la roue aussi, ce qui fait sonner les trois quarts ; ainsi selon la dent de la main dans laquelle la cheville de la poulie entre, la pendule ne sonne point de quarts, ou en sonne un, ou deux, ou trois, & comme le limaçon des quarts fait un tour par heure, il s'ensuit que de quart-d'heure en quart-d'heure sa position changeant, la pendule sonnera dans ces différens tems les quarts marqués par les aiguilles. Tout ceci bien entendu, on a du comprendre comment la *répétition* fait tous les effets requis ; 1°. comment, lorsque l'on tire le cordon, elle sonne ; 2°. comment elle sonne un nombre de coups déterminés ; 3°. comment ce nombre s'accorde toujours avec les aiguilles ; & enfin de quelle maniere elle sonne les quarts.

Cette *répétition* telle que nous venons de la décrire, est l'ancienne *répétition* à la françoise ; elle a un grand défaut, c'est que soit qu'on tire le cordon peu ou beaucoup, elle sonne toujours, de maniere que si on ne le tire pas assez pour que la queue du rateau vienne s'appuyer sur les degrés du limaçon des heures, elle ne répétera pas l'heure juste, à la vérité la pendule sonnera toujours, mais ce sera plusieurs heures de moins que celle qui est marquée par les aiguilles. Les horlogers appellent ces sortes de pendules, *pendules à répétition sans tout ou rien*, & celle qui, si elles sonnent, le font toujours d'une maniere juste, *pendules à répétition à tout ou rien.*

Description d'une pendule à répétition à tout ou rien. La *fig. 52. Pl. II. de l'horlogerie*, représente la cadrature d'une pendule de cette espece ; cette *répétition* differe des autres en ce que la cadrature est placée sur la platine de derriere, ce que l'on reconnoit par la lentille, au lieu de l'être sur la platine du cadran

comme dans celle que nous venons de décrire ; cette disposition a été imaginée par M. le Roi, horloger, en 1728 : pour que les pieces de la cadrature pussent avoir plus de grandeur & que l'on en vît mieux les effets dans cette cadrature; la cremaillere *AA* représente le rateau de la *répétition* que nous venons de décrire, elle engraine de même dans un pignon caché par le rochet *F*, fixé sur l'arbre de la grande roue de sonnerie ; cette roue est ajustée avec le barillet, de la même façon que dans la *répétition* que nous venons de décrire, de sorte qu'en tirant la cremaillere de *A* en *q* on bande le ressort *&c.* Le rochet *F* est fixé sur le même arbre, ainsi en faisant tourner le pignon, on le fait tourner aussi, & les dents de ce rochet rencontrent la levée ou l'échappement du marteau des heures ; cette levée est disposée de façon que la piece *CGT* étant dans le repos, comme dans la *fig.* le rochet tourne sans la rencontrer, tellement que tant que cette piece *CGT* reste dans cette situation, la pendule ne sonne point ; lorsqu'on tire le cordon la queue *q* de la cremaillere vient s'appuyer, de même que dans la *répétition* précédente, sur le limaçon des heures *B* ; mais voici en quoi cette *répétition* differe de l'autre & ce qui fait qu'elle sonne l'heure juste ou qu'elle ne sonne point du tout. L'étoile tourne sur un pivot qui au lieu d'être fixé à la platine, comme dans la *répétition* précédente, est formé par la vis *V* après qu'elle a traversé le tout ou rien *IV*; cette derniere piece mobile autour du point *P*, est poussée continuellement vers la cheville *L* par le ressort *R*, qui s'appuye contre la cheville du valet *E*, cependant elle peut en s'abaissant décrire un petit arc dont la grandeur est déterminée par le diametre du trou de la cheville *L* qui ne lui permet pas de descendre au-delà d'un certain point. La piece *CGT*, appellée *la piece des quarts* mobile autour du point *W*, fait la fonction de la main, elle est retenue en repos ou dans la situation où on la voit dans la *fig.* par deux pieces; 1°. par le doigt *d* adapté à quarré sur l'arbre du rochet, lequel vient s'appuyer pour cet effet sur la cheville *o* fixée sur cette piece ; & 2°. par le bec *M* du tout ou rien qui retient la queue *X* de cette piece ; lorsqu'elle est dégagée du doigt *d* & du bec *M*, elle tourne de *G* en *T* au moyen du ressort *rr* & vient reposer par sa partie *T* sur la piece *H* qui est ici le limaçon des quarts, & qui fait comme lui un tour par heure.

Voici l'effet de ces pieces, lorsqu'au moyen du cordon on tire la crémaillere, on fait tourner le rochet *F*, & le doigt *d* tournant en même tems de *o* vers *C*, la piece des quarts n'est plus retenue que par le bec *M* du tout ou rien ; si la cremaillere ne descend pas assez pour que la queue *q* s'appuye sur les degrés du limaçon, l'échappement du marteau n'étant pas libre, la piece des quarts le tenant toujours hors de prise, le rochet retourne sans le rencontrer & la pendule ne sonne pas; si au contraire elle vient s'y appuyer, & fait baisser un peu le tout ou rien, en sorte que son bec *M* ne retienne plus la queue *X* de la piece des quarts, cette piece tombe alors, dégage l'échappement du marteau & vient porter sur le limaçon des quarts, l'échappement du marteau étant alors en prise, le rochet en retournant le rencontre & fait frapper le marteau des heures autant de coups qu'il y avoit de dents du rochet de passées ; l'heure étant sonnée, la piece des quarts est ramenée par le doigt *d* qui en tournant rencontre la cheville *o* de cette piece, & ses dents rencontrant l'échappement des marteaux, font sonner les quarts ; on entend facilement qu'ici la cremaillere & la piece des quarts sont disposées de même que dans la *répétition* précédente, c'est-à-dire que selon que la queue *q* de la cremaillere repose sur des degrés plus ou moins profonds du limaçon, la pendule sonne plus ou moins de coups, & de même que selon que la partie *T* de la piece des quarts appuye sur les degrés *o*, *1*, *2* *&c.* du limaçon des quarts, la pendule sonne l'heure simplement, ou sonne un ou deux quarts *&c.*

REPETUNDARUM CRIMEN, (*Jurisp. rom.*) ou *crimen de repetundis*, crime de concussion, de péculat; ce crime n'étoit pas d'abord un crime capital, mais il le devint dans la suite, à cause du nombre des coupables, à la tête desquels Verrès ne doit pas être oublié. (*D. J.*)

REPEUPLEMENT, s. m. (*Gram.*) l'action de repeupler. *Voyez* POPULATION, PEUPLE & REPEUPLER.

REPEUPLEMENT, s. m. (*Eaux & Forêts.*) ce mot signifie le soin que l'on a de replanter les bois, soit en y semant du gland, soit en mettant du plant élevé dans des pepinieres.

REPEUPLER, v. act. (*Gram.*) c'est peupler de nouveau. On *repeuple* une province dévastée ; on *repeuple* une terre de gibier ; on *repeuple* un jardin de plantes ; on *repeuple* un monastere.

REPIC, s. m. *au jeu de piquet*, se dit lorsque dans son jeu, sans que l'adversaire puisse rien compter, ou du moins ne pare pas, l'on compte jusqu'à trente points; en ce cas, au lieu de dire *trente*, on dit *quatre-vingt-dix* & au-dessus, s'il y des points au-dessus de trente.

REPILER, v. act. (*Gram.*) c'est piler de-rechef. *Voyez les articles* PILER & PILON.

REPIQUER, v. act. (*Gram.*) c'est piquer de nouveau. *Voyez l'article* PIQUER.

REPIQUER LA DREGE, c'est un terme de brasserie, remuer la superficie de la drage, & l'égaliser, lorsqu'on a retiré les vagues, les premiers métiers étant écoulés, & y mettre de l'eau une seconde fois. *Voyez l'article* BRASSERIE.

REPISSER, *terme de riviere*, c'est joindre deux cordes ensemble. La corde du bas a cassé, il faut la *repisser*.

RÉPIT *ou* RÉPY, s. m. terme, délai, surséance que l'on accorde par grace. Le prince donne du *répit* aux débiteurs de bonne foi, pour les mettre à couvert des poursuites de leurs créanciers, afin qu'ils ayent le tems de se reconnoitre, de mettre ordre à leurs affaires, & payer leurs dettes.

Les *répits* s'accordent de deux manieres, ou par des lettres de grande chancellerie que l'on nomme *lettres de répit* (*voyez* LETTRES DE RÉPIT) ou par des arrêts du conseil qu'on appelle ordinairement *répits par arrêts.* Ces derniers ne s'accordent que pour des considérations très-importantes. Il suffit de les faire signifier aux créanciers pour arrêter leurs poursuites pendant le tems de la surséance & des défenses accordées, à moins que ces arrêts mêmes ne portent quelque clause & condition qu'il faille remplir dans cet intervalle, comme de payer les arrérages, *&c.*

Quoique ces arrêts soient des graces du prince, ils ne sont pourtant rien moins qu'honorables aux négocians qui les obtiennent, & qui par-là deviennent incapables d'exercer aucune charge & fonction publique, jusqu'à ce qu'ils ayent entierement payé leurs dettes, & obtenu du souverain des lettres de réhabilitation. *Voyez* RÉHABILITATION. *Dictionn. de Commerce.*

RÉPIT, s. m. (*Jurisprud.*) est une surséance accordée au débiteur pendant laquelle on ne peut le poursuivre.

Ces sortes de surséances étoient usitées chez les Romains ; elles étoient accordées par un rescrit de l'empereur ; leur durée étoit ordinairement de cinq ans; c'est pourquoi elles sont appellées en droit *induciæ quinquennales.*

Il est parlé des lettres de *répit* dans plusieurs de

nos coutumes, ainsi qu'on le peut voir dans le glossaire de M. de Lauriere.

En quelques endroits de ces coutumes le terme de *répit* signifie *souffrance*; mais dans l'usage ordinaire, *répit* signifie *surséance* aux poursuites ou délai de payer.

Anciennement en France les juges accordoient des lettres de *répit*, mais nos rois se sont réservé ce privilege; il fut pourtant défendu en 1560, aux officiers de chancellerie d'expédier aucunes lettres de *répit*; mais on est depuis revenu à l'ordonnance de François I. en 1535, qui veut que ces lettres émanent du prince.

L'ordonnance de 1667 a défendu de nouveau à tous juges d'accorder aucun *répit* ni surséance, sans lettres du roi; elle permet seulement aux juges, en condamnant au payement de quelque somme, de donner trois mois de surséance, sans que ce délai puisse être prorogé; néanmoins dans l'usage on accorde quelquefois différens termes pour le payement.

Les lettres de *répit* ne s'expédient qu'au grand sceau, & ne doivent être accordées que pour causes importantes, dont il faut qu'il y ait quelque commencement de preuve authentique.

L'adresse de ces lettres se fait au juge royal du domicile de l'impétrant, à moins qu'il n'y ait instance pendante devant un autre juge, avec la plus grande partie des créanciers hypothécaires, auquel cas l'adresse des lettres se fait à ce juge.

Les lettres de *répit* donnent six mois à l'impétrant pour en poursuivre l'entérinement avec faculté aux juges de lui accorder un délai raisonnable pour payer, lequel ne peut être de plus de cinq ans, si ce n'est du consentement des deux tiers des créanciers hypothécaires.

La surséance octroyée par les lettres de *répit* court du jour de la signification d'icelles, pourvu qu'elle soit faite avec assignation, pour procéder à l'entérinement.

L'appel des jugemens rendus en cette matiere ressort nuement au parlement.

Les co-obligés cautions & certificateurs ne jouissent pas du bénéfice des lettres de *répit* accordées au principal débiteur.

On n'accorde point de *répit* pour pensions, alimens, médicamens, loyers de maison, moisson de grain, gages de domestiques, journées d'artisans & mercénaires, maniemens de deniers publics, lettres de change, marchandises prises sur l'étape, foire, marché, halles, ports publics, poisson de mer frais, sec & salé, cautions judiciaires, frais funéraires, arrérages de rentes foncieres, & redevances de baux emphytéotiques.

Un débiteur n'est pas exclus de pouvoir obtenir des lettres de *répit*, sous prétexte qu'il y auroit renoncé.

Pour en accorder de secondes, il faut qu'il y ait des causes nouvelles, & l'on ne doit pas en accorder de troisiemes.

Les lettres de *répit* sont présentement peu usitées; les débiteurs qui se trouvent insolvables, prennent le parti d'atermoyer avec leurs créanciers, ou de faire cession. *Voyez* l'ordonnance de 1669, *tit. des répits*, la déclaration du 23 Décembre 1699, & les *mots* ABANDONNEMENT, ATERMOYER, CESSION, FAILLITE, LETTRES D'ÉTAT. (*A*)

RÉPIT, (*Marine.*) *Voyez* RECHANGE.

REPLACER, v. act. (*Gram.*) c'est remettre à sa place. *Voyez les articles* PLACE & PLACER.

REPLAIDER, v. act. (*Gram.*) c'est plaider une seconde fois. *Voyez les articles* PLAIDER, PLAIDOYER, PLAIDEUR.

REPLANCHEYER, v. act. (*Gram.*) c'est refaire un plancher. *Voyez les articles* PLANCHE, PLANCHER & PLANCHEYER.

REPLANTER, v. act. (*Gram.*) c'est planter de nouveau. *Voyez les articles* PLAN, PLANTATION, PLANTER, PLANTOIR.

REPLATRER, v. act. (*Gram.*) c'est renduire de plâtre. *Voyez* PLATRE & PLATRER.

RÉPLÉTION, *en Médecine*, signifie *plénitude* ou *pléthore*, excès d'embonpoint. *Voyez* PLÉNITUDE & PLÉTHORE.

Les maladies qui viennent de *réplétion*, sont plus dangereuses que celles qui viennent d'inanition. La saignée & la diette sont les meilleurs remedes quand on est incommodé de *réplétion*.

Réplétion se dit aussi de l'accablement de l'estomac surchargé de nourriture & de boisson. Les Médecins tiennent que toute *réplétion* est mauvaise, mais que celle du pain est la pire. *Voyez* INDIGESTION.

RÉPLÉTION, (*Jurisprud.*) en matiere bénéficiale est, lorsqu'un gradué est rempli de ce qu'il peut prétendre en vertu de ses grades, ce qui a lieu lorsqu'il a 400 liv. de revenu en bénéfice en vertu de ses grades, ou 600 liv. autrement qu'en vertu de ses grades. *Voyez* ci-devant GRADUÉ, & *le mot* REMPLI. (*A*)

REPLI, s. m. (*Gram.*) il se dit de tout ce qui est mis en double sur soi-même: le *repli* d'une étoffe, le *repli* d'un papier. On l'applique à la marche tortueuse des serpens & à la figure fléchie en plusieurs sens de leurs corps. Sa croupe se recourbe en *replis* tortueux. On le prend aussi au figuré: je me perds dans les *replis* de cette affaire; qui est-ce qui connoit tous les *replis* du cœur humain?

REPLIER, v. act. (*Gram.*) plier une seconde fois. On déplie les pieces de drap ou d'étoffes pour les faire voir, & ensuite on les *replie* pour les resserrer.

REPLIER, se *replier* sur soi-même, se dit du cheval qui tourne subitement de la tête à la queue, dans le moment qu'il a peur ou par fantaisie.

REPLIQUE, s. f. (*Gram.*) seconde réponse à une seconde objection.

REPLIQUE, (*Jurisprud.*) est ce que le demandeur répond aux défenses du défendeur.

L'ordonnance de 1667 abroge les dupliques, tripliques, *&c.*

A l'audience on appelle *replique* ce que le défenseur du demandeur ou de l'appellant répond au plaidoyer du défendeur ou de l'intimé. Cette *replique* est de grace, c'est-à-dire, qu'il dépend du juge de l'accorder ou de la refuser, selon que la cause lui paroit être entendue. C'est pourquoi à la grand'chambre du parlement, l'avocat de l'appellant qui plaide en *replique*, n'est plus au barreau d'en-haut, mais dans le parquet où il descend pour conclure. (*A*)

REPLIQUE, s. f. *en Musique*, signifie la même chose qu'octave. *Voyez* OCTAVE. Quelquefois aussi en composition on appelle *replique* l'unisson de la même note, donné à deux parties différentes. *Voyez* UNISSON. (*S*)

REPLISSER, v. act. (*Gram.*) c'est plisser une seconde fois. *Voyez les articles* PLIS & PLISSER.

REPLONGER, v. act. (*Gram.*) c'est plonger de nouveau. *Voyez les articles* PLONGER & PLONGEON.

REPOLIR, v. act. (*Gram.*) c'est rendre le poli. *Voyez* POLI & POLIR.

REPOLON, s. m. *air de manege*, qui consiste dans une demi-volte fermée en cinq tems. Quelques-uns, entr'autres M. de Newcastle, appellent *repolons* le galop d'un cheval l'espace d'un demi-mille, & méprisent autant ce manege que les autres l'estiment.

RÉPONDANT, s. m. *en termes de droit*, est celui qui

qui répond ou s'engage pour un autre. *Voyez* CAUTION & GARANT.

Le *répondant* est tenu du dommage causé par celui pour lequel il a répondu. Il y a quatre ordonnances de nos rois qui défendent expressément aux bourgeois de prendre des domestiques qui n'ayent des *répondans* par écrit. *Répondant*, dans cette derniere phrase, se prend pour l'acte même, par lequel quelqu'un s'est engagé à répondre de la fidélité d'un domestique. Mais cet usage d'exiger des valets des *répondans*, est tout-à-fait négligé.

RÉPONDRE, v. act. (*Gram.*) c'est satisfaire à une question ou à une demande. Il n'y a point d'ignorans qui ne puissent faire plus de questions qu'un habile homme n'en peut *répondre*.

RÉPONDRE, (*Critiq. sacrée.*) ce mot signifie dans l'Ecriture 1°. *répliquer* à un discours, à une question; 2°. *justifier*, *rendre témoignage* : mon innocence me rendra témoignage, *respondebit*, *Gen. xxx. 33.* Enfin *contredire*, *contester*; qui êtes-vous pour contester avec Dieu? *Qui respondeas Deo. Job. ix. 14.* (*D. J.*)

RÉPONDRE, *dans le Commerce*, signifie *cautionner* quelqu'un, le rendre garant pour lui. Les cautions & leurs certificateurs répondent solidairement des dettes, faits & promesses de ceux pour qui ils s'engagent, & doivent à leur défaut les acquitter, delà le proverbe, *qui répond, paie* : ce qui n'arrive que trop fréquemment dans le négoce. *Dictionn. de Commerce.*

RÉPONDRE *aux éperons*, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval qui y est sensible & y obéit. *Répondre à l'éperon* est tout le contraire; car ce terme signifie un cheval mol, qui au lieu d'obéir au coup d'éperon, ne fait qu'une espece de plainte, & n'en est pas plus ému. *Répondre à la main. Voyez* MAIN.

RÉPONS, s. m. *terme de breviaire*, c'est une espece de motet composé de paroles de l'Ecriture, & relatives à la solemnité qu'on célebre, qui est chanté par deux choristes, à la fin de chaque leçon de matines; on en chante aussi un à la procession & aux vêpres. Il est appellé *répons*, parce que tout le chœur y répond en en répétant une partie, que l'on nomme *reclame* ou *réclamation*. *Voyez* RECLAME.

Il y en a aussi à la fin des petites heures qu'on appelle *répons-brefs*, parce qu'ils sont plus courts que les *répons* des matines. Ils sont chantés par les enfans de chœur, & tout le peuple y répond en en reprenant une partie; les *répons-brefs* sont toujours suivis d'un verset & d'une oraison.

RÉPONSE, REPARTIE, (*Synon.*) la *réponse* en général s'applique à une interrogation faite. La *repartie* se dit indifféremment de toute replique. Quoiqu'une *repartie* vive & prompte fasse honneur à l'esprit, il est encore plus convenable de se retrancher à une *repartie* judicieuse; & dans les questions qu'on a droit de nous faire, il faut s'attacher à y *répondre* nettement.

Il y a des occasions où il vaut mieux garder le silence que de faire une *repartie* offensante, & l'on n'est pas obligé de *répondre* à toutes sortes de questions.

Une *repartie* se fait toujours de vive voix, une *réponse* se fait quelquefois par écrit.

Les *réponses* & les *reparties* doivent être justes, promptes, judicieuses, convenables aux personnes, aux tems, aux lieux & aux conjectures. Il y a des *réponses* & des *reparties* de toutes especes qui laissent plus ou moins à penser à l'esprit. Il y en a de sentencieuses, de jolies, de satyriques, de galantes, de flatteuses, de nobles, de belles, de bonnes, d'heureuses, d'héroïques, *&c.* Donnons quelques exemples des unes des autres.

On demandoit à Aristarque pourquoi il n'écrivoit point. « Je ne puis pas écrire ce que je voudrois, » répondit-il, & je ne veux pas écrire ce que je pour-» rois ». Tacite a encore mieux dit: *Rara temporum felicitas, ubi sentire quæ velis, & quæ sentias scribere licet.*

La *repartie* de la reine Christine à ceux qui se plaignoient de ce qu'elle avoit nommé Salvius sénateur de Suede, quoiqu'il ne fût pas d'une maison assez noble, devroit être connue de tous les rois. « Quand il est » question d'avis & de sages conseils, répondit-elle, » on ne demande point seize quartiers, mais ce qu'il » faut faire. Les nobles avec de la capacité ne seront » jamais exclus du sénat, & n'excluront jamais les » autres ». *Mélang. de litt.* par M. Dalembert, *t. ij.*

On peut mettre dans l'ordre des jolies *reparties* toutes les saillies quand elles ont du sel. Telle est, par exemple, la *réponse* d'un mauvais peintre devenu médecin, qui dit vivement à ceux qui lui demandoient la raison de son changement d'état, « qu'il » avoit voulu choisir un art dont la terre couvrît les » fautes qu'il y feroit ».

Telle est encore la *réponse* plaisante d'Henri IV. à Catherine de Médicis, lors de la conférence de Ste Bris près de Coignac en 1586. Cette princesse qui employoit ses filles d'honneur à amuser les grands & à découvrir leurs secrets, se tournant vers Henri IV. lui demanda qu'est-ce qu'il vouloit: « Madame, lui » répondit-il en regardant les filles qu'elle avoit ame-» nées, il n'y a rien-là que je veuille ». Il ne lui avoit pas toujours fait une aussi bonne *réponse*.

Un satyrique spirituel interrogé de ce qu'il pensoit d'un tableau du cardinal de Richelieu, dans lequel ce ministre s'étoit fait peindre tenant un globe à la main, avec ces mots latins, *hic stante cuncta moventur*, en subsistant il donne le mouvement au monde, répondit vivement, *ergo cadente, omnia quiescent*, lorsqu'il ne subsistera plus, le monde sera donc en repos.

Entre les *reparties* où regne l'esprit d'une noble galanterie, on peut citer celle de M. de Bussy: « Vous » me regardez aussi », lui dit une belle femme: « Ma-» dame, lui *repartit-il*, on fait si bien qu'il faut vous » regarder, que qui ne le fait pas dans une compa-» gnie, y entend sûrement finesse ».

J'ai parlé des *reparties* flatteuses. Une femme vint le matin se plaindre à Soliman II. que la nuit pendant qu'elle dormoit, ses janissaires avoient tout emporté de chez elle. Soliman sourit & répondit qu'elle avoit donc dormi d'un sommeil bien profond, si elle n'avoit rien entendu du bruit qu'on avoit dû faire en pillant sa maison. « Il est vrai, seigneur, repliqua cette fem-» me, que je dormois profondément, parce que je » croyois que ta hautesse veilloit pour moi ». Le sultan admira la *repartie* & la récompensa.

On a fait souvent de nobles *réponses*, celle-ci mérite d'être citée. Dans le procès de François de Montmorency, comte de Luze & de Boutteville, M. du Châtelet fit pour sa défense un mémoire également éloquent & hardi. Le cardinal de Richelieu lui reprocha fortement d'avoir mis au jour ce mémoire pour condamner la justice du prince. « Pardonnez-» moi, lui répondit-il, c'est pour justifier sa clé-» mence, s'il a la bonté d'en user envers un des » plus honnêtes & des plus vaillans hommes de son » royaume ».

Je place au rang des belles *réponses* de l'antiquité celle de Marius à l'officier de Sextilius qui, après lui avoir défendu de la part de son maître de mettre le pié en Afrique, lui demanda sa *réponse* : « Mon ami, » repliqua-t-il, dis à ton maître que tu a vu Marius » fugitif, assis sur les ruines de Carthage ». Quelle noblesse, quelle grandeur, & quelle force de sens dans ce peu de paroles! Il n'y avoit point d'image plus capable de faire impression sur l'esprit de Sextilius que celle-ci, qui lui remettoit devant les yeux la

vicissitude des choses humaines, en lui présentant Marius six fois consul, Marius qui avoit été appellé *le troisieme fondateur de Rome*, Marius à qui les Romains dans leurs maisons avoient fait des libations comme à un dieu sauveur, en le lui présentant, dis-je, fugitif, sans pouvoir trouver d'asyle, & assis sur les ruines de Carthage, de cette ville si puissante, si célebre, & qui avoit été si long-tems la rivale de Rome. *Plutarque.*

Je mets au rang des belles *réponses* modernes celle de Louis XII. au sujet de ceux qui en avoient mal agi à son égard avant qu'il montât sur le trône, & celle de madame de Barneveld à Maurice de Nassau sur les démarches qu'elle faisoit auprès de lui pour sauver la vie à son fils aîné, qui avoit eu connoissance de la conspiration de son frere sans la découvrir.

Louis XII. replique à ses courtisans qui cherchoient à le flatter du côté de la vengeance, « qu'il ne convenoit pas au roi de France de venger les injures faites au duc d'Orléans ». Cette *réponse* de Louis XII. est d'autant plus héroïque qu'on l'avoit indignement outragé, qu'il étoit alors tout-puissant, & qu'il n'y avoit personne dans son royaume qui l'égalât en courage.

Madame de Barneveld interrogée avec une espece de reproche par le prince d'Orange pourquoi elle demandoit la grace de son fils, & n'avoit pas demandé celle de son mari, lui répond « que c'est parce que son fils étoit coupable, & que son mari étoit innocent ».

Une autre belle *réponse* est celle de la maréchale d'Ancre qui fut brûlée en place de Greve comme sorciere, événement dont on se souviendra avec étonnement jusqu'à la derniere postérité. Le conseiller Courtin interrogeant cette femme infortunée, lui demanda de quel sortilege elle s'étoit servi pour gouverner l'esprit de Marie de Médicis : « Je me suis servie, *répondit* la maréchale, du pouvoir qu'ont les ames fortes sur les esprits foibles ». *Voltaire.*

On peut mettre encore au nombre des belles *reparties* celle de mylord Bedford à Jacques II. roi d'Angleterre. Ce roi pressé par le prince d'Orange assembla son conseil, & s'adressant au comte de Bedford en particulier : « Mylord, dit-il, vous êtes un très-bon homme & qui avez un grand crédit, vous pouvez présentement m'être très-utile. Sire, *repartit* le comte, je suis vieux & peu en état de servir votre majesté, mais j'avois autrefois un fils qui pourroit en effet vous rendre de grands services s'il étoit encore en vie ». Il parloit du lord Russel son fils qui avoit été décapité sous le dernier regne, & sacrifié à la vengeance du même roi qui lui demandoit ce bon office. Cette admirable *repartie* frappa Jacques II. comme d'un coup de foudre, il resta muet sans repliquer un seul mot. *Burnet.*

Je ne veux pas omettre la bonne *repartie* que fit en 1274 S. Thomas d'Aquin à Innocent IV. Il entroit dans la chambre du pape pendant que l'on comptoit de l'argent ; le pape lui dit : « Vous voyez que l'Eglise n'est plus dans le siecle où elle disoit, je n'ai ni or ni argent » ; à quoi le docteur évangélique répondit : « Il est vrai, saint pere, mais elle ne peut plus dire au boiteux, leve-toi & marche ».

On sait aussi la *repartie* heureuse de P. Danès, évêque de Lavaur : comme il déclamoit fortement au concile de Trente contre les mœurs des ecclésiastiques, il fut interrompu par l'évêque d'Orviette, qui dit avec mépris, *gallus cantat*, à quoi Danès repartit, *utinam ad galli cantum Petrus resipisceret.*

Les Spartiates sont les peuples les plus célebres en *réponses* héroïques, je n'en citerai qu'une seule. Philippe étant entré à main armée dans le Péloponnese, dit aux Lacédémoniens que s'ils ne se rendoient pas à lui, ils n'auroient que des souffrances à attendre de leur résistance téméraire : « Eh, que peuvent souffrir ceux qui ne craignent pas la mort, lui *repartit* Damindas » ! *Plutarque.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RÉPONSE, s. f. (*Jurisprud.*) en terme de palais se dit de ce qui est repliqué verbalement à quelque interrogation, ou par écrit à quelque demande, dire ou autre procédure.

RÉPONSE CATHÉGORIQUE, est celle qui se rapporte précisément à l'interrogation.

RÉPONSES *à causes d'appel* sont les écritures que l'intimé fait en repliques à celles de l'appellant dans une instance appointée au conseil.

RÉPONSE PAR CRÉDIT *vel non*, c'étoit une ancienne maniere de répondre de la part des témoins qui se contentoient de dire qu'ils croyoient ou ne croyoient pas telle chose; *l'article 36. de l'ordonnance de 1539* abroge ces sortes de *réponses*.

RÉPONSES DE DROIT, *responsa prudentum*, sont les décisions des anciens jurisconsultes, auxquels il étoit permis de répondre sur les questions qui leur étoient proposées.

RÉPONSE À GRIEFS, est une piece d'écriture que l'intimé fait contre les griefs fournis par l'appellant.

RÉPONSE DE VÉRITÉ, est celle qui est précise & affirmative, & non faite par crédit *vel non. Voyez l'ordonnance de Roussillon, article 6.* (*A*)

RÉPONSE, s. f. (*Commerce.*) engagement qu'on prend pour un autre de payer en la place une dette, ou l'acquitter d'une chose qu'il promet en cas qu'il ne l'exécute pas lui-même. On se sert plus ordinairement du mot de *cautionnement. Voyez* CAUTIONNEMENT.

RÉPONSE, lettre écrite d'après une autre qu'on a reçue, & qui a celle-ci pour objet : voilà ma lettre; voilà sa *réponse*.

REPOS, s. m. (*Physique.*) c'est l'état d'un corps qui demeure toujours dans la même place, ou son application continuelle, ou sa contiguité avec les mêmes parties de l'espace qui l'environnent. *Voyez* ESPACE. Le *repos* est ou absolu ou relatif, de même que le lieu. *Voyez* LIEU. On définit encore le *repos*, l'état d'une chose sans mouvement ; ainsi le *repos* est ou absolu ou relatif, de même que le mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

Newton définit le *repos* absolu, l'état continué d'un corps dans la même partie de l'espace absolu & immuable, & le *repos* relatif, l'état continué d'un corps dans une même partie de l'espace relatif; ainsi dans un vaisseau qui fait voile, le *repos* relatif est l'état continué d'un corps dans le même endroit du vaisseau, & le *repos* vrai ou absolu est son état continué dans la même partie de l'espace absolu, dans lequel le vaisseau & tout ce qui renferme est contenu. Si la terre est réellement & absolument en *repos*, le corps relativement en *repos* dans le vaisseau sera mû réellement & absolument, & avec la même vîtesse que le vaisseau ; mais si la terre se meut, le corps dont il s'agit aura un mouvement absolu & réel, qui sera occasionné en partie par le mouvement réel de la terre dans l'espace absolu, & en partie par le mouvement relatif du vaisseau sur la mer. Enfin si le corps est aussi mu relativement dans le vaisseau, son mouvement réel sera composé en partie du mouvement réel de la terre dans l'espace immuable, en partie du mouvement relatif d'un vaisseau sur la mer, & en partie du mouvement propre du corps dans le vaisseau : ainsi si la partie de la terre où est le vaisseau se meut vers l'orient avec une vîtesse de 10010 degrés, & que le vaisseau soit porté par les vents vers l'occident avec 10 degrés, & qu'en même tems un homme marche dans le vaisseau vers l'orient avec un degré de vîtesse, cet homme sera mu réellement & abso-

lument dans l'espace immuable vers l'orient avec 10001 degrés de vîtesse, & relativement à la terre avec neuf degrés de vîtesse vers l'occident.

On voit par conséquent qu'un corps peut être dans un *repos* relatif, quoiqu'il soit mu d'un mouvement commun relatif; car les marchandises qui sont dans un vaisseau à voile ou dans une barque y reposent d'un *repos* relatif, & sont mues d'un mouvement relatif commun, c'est-à-dire avec le vaisseau même dont ils font comme partie.

Il se peut aussi qu'un corps paroisse mu d'un mouvement relatif propre, quoiqu'il soit cependant dans un *repos* absolu. Supposons qu'un vaisseau fasse voile d'orient en occident, & que le pilote jette d'occident en orient une pierre qui aille avec autant de vîtesse que le vaisseau même, mais qui prenne un chemin tout opposé; cette pierre paroîtra à celui qui est dans le vaisseau avoir autant de vîtesse que le vaisseau, mais celui qui est sur le rivage & qui la considere verra cette même pierre, & elle est effectivement dans un *repos* absolu, puisqu'elle se trouve toujours dans la même portion de l'espace. Comme cette pierre est poussée d'orient en occident à l'aide du mouvement du vaisseau, & qu'elle est poussée avec la même vîtesse d'occident en orient par la force de celui qui la jette, il faut que ces deux mouvemens qui sont égaux & qui se détruisent l'un l'autre laissent de cette maniere la pierre dans un *repos* absolu. Musch. *Ess. de Phys. p. 77.*

Les Philosophes ont agité la question, si le *repos* est quelque chose de positif ou une simple privation. *Voyez sur cela l'article* MOUVEMENT.

C'est un axiome de philosophie, que la matiere est indifférente au *repos* ou au mouvement; c'est pourquoi Newton regarde comme une loi de la nature que chaque corps persevere dans son état de *repos* ou de mouvement uniforme, à-moins qu'il n'en soit empêché par des causes étrangeres. *Voyez* LOIS DE LA NATURE *au mot* NATURE. Les Cartésiens croient que la dureté des corps consiste en ce que leurs parties sont en *repos* les unes auprès des autres, & ils établissent ce *repos* comme le grand principe de cohésion par lequel toutes les parties sont liées ensemble. *Voyez* DURETÉ. Ils ajoutent que la fluidité n'est autre chose que le mouvement intestin & perpétuel des parties. *Voyez* FLUIDITÉ *&* COHÉSION. Pour éviter l'embarras que la distinction de *repos* absolu & *repos* relatif mettroient dans le discours, on suppose ordinairement lorsqu'on parle du mouvement & du *repos*, que c'est d'un mouvement & d'un *repos* absolu; car il n'y a de mouvement réel que celui qui s'opere par une force résidente dans le corps qui se meut, & il n'y a de *repos* réel que la privation de cette force.

Il n'y a point dans ce sens de *repos* dans la nature, car toutes les parties de la matiere sont toujours en mouvement, quoique les corps qu'elles composent puissent être en *repos*; ainsi, on peut dire qu'il n'y a point de *repos* interne.

Il n'y a point de degrés dans le *repos*, comme dans le mouvement; car un corps peut se mouvoir plus ou moins vîte: mais quand il est une fois en *repos*, il n'y est ni plus, ni moins. Cependant le *repos* & le mouvement ne sont souvent que relatifs pour nous; car les corps que nous croyons en *repos*, & que nous voyons comme en *repos*, n'y sont pas toujours.

Un corps qui est en *repos* ne commence jamais de lui-même à se mouvoir. Car puisque toute matiere est douée de la force passive, par laquelle elle résiste au mouvement, elle ne peut se mouvoir d'elle-même. Pour que le mouvement ait lieu, il faut donc une cause qui mette ce corps en mouvement. Ainsi, tout corps en *repos* resteroit éternellement en *repos*, si quelque cause ne le mettoit en mouvement, comme il arrive, par exemple, lorsque je retire une planche, sur laquelle une pierre est posée, ou que quelque corps en mouvement communique son mouvement à un autre corps, comme lorsqu'une bille de billard pousse une autre bille. C'est par le même principe qu'un corps en mouvement ne cesseroit jamais de se mouvoir, si quelque cause n'arrêtoit son mouvement en consumant sa force; car la matiere résiste également au mouvement & au repos par son inertie; d'où résulte cette loi générale. Un corps persévere dans l'état où il se trouve, soit de repos, soit de mouvement, à moins que quelque cause ne le tire de son mouvement ou de son *repos*. *Voyez* FORCE D'INERTIE. *Institut. de Physique* de madame du Châtelet, §. §. 220. 229. *Cet article est de M.* FORMEY.

REPOS, (*Critique sacrée.*) ce mot que la vulgate rend par *requies*, signifie *cessation*, *relâche*, *soulagement*, *affranchissement des maux*. Au jour du sabbat étoit la cessation de toute sorte de travail, *requies*, *Exod. xxxj. 15.* Lorsque le Seigneur aura terminé vos maux, If. *xiv. 3. Cum requiem dederit tibi Deus.* 2°. *repos* se prend encore pour *habitation*, *demeure fixe.* La tribu d'Issachar, vit que le lieu de sa demeure, (*requiem*) étoit avantageux. 3°. Le ciel est appellé par métaphore un *repos*. Il reste un *repos*, un état de *repos*, σαββατισμὸς, pour le peuple de Dieu; entrons donc dans ce *repos*, κατάπαυσιν, dit S. Paul aux Héb. *iv. 9. & 11.* (*D. J.*)

REPOS, (*Mytholog.*) les Romains avoient personnifié le *repos*, & en avoient fait une déesse, parce que *quies* en latin est féminin. Elle avoit deux temples à Rome, l'un hors de la porte Collatine, & l'autre sur la voie Lavicane. (*D. J.*)

REPOS, (*Poésie.*) c'est la césure qui se fait dans les grands vers, à la sixieme syllabe, & dans les vers de dix à onze à la quatrieme syllabe; on appelle cette césure *repos*, parce que l'oreille & la prononciation semblent s'y reposer; c'est pourquoi le *repos* ne doit point tomber sur des monosyllabes où l'oreille ne s'auroit s'arrêter. Le mot *repos* se dit encore en poésie, de la pause qui se fait dans les stances de six ou de dix vers; savoir, dans celles de six, après le troisieme vers; dans celles de dix après le quatrieme, & après le septieme vers. A la fin de chaque stance ou couplet, il faut qu'il y ait un plein *repos*, c'est-à-dire, un sens parfait. *Mourgues.* (*D. J.*)

REPOS, s. m. *en Musique*; c'est le lieu où la phrase se termine, & où le chant se repose plus ou moins parfaitement. Le *repos* ne peut s'établir que par une cadence pleine; si la cadence est évitée, il ne peut y avoir de *repos*, car il est impossible à l'oreille de se reposer sur une dissonnance. On voit par-là qu'il y a précisement autant d'espece de *repos* que de sorte de cadences (*voyez* CADENCE); & ces différens *repos* produisent dans la musique l'effet de la ponctuation dans le discours.

Quelques-uns confondent mal-à-propos le *repos* avec les silences, quoique ces choses soient fort différentes. *Voyez* SILENCE. (*S*)

REPOS, (*Méd. Diete.*) se dit de la cessation du mouvement du corps que l'on fait en se livrant à l'exercice, au travail: c'est l'état opposé à celui de l'action qu'opere ce mouvement.

C'est, par conséquent, en ce sens, une des choses de la vie des plus nécessaires à l'économie animale; une des six choses qu'on appelle dans les écoles *non-naturelles*, qui est très-utile à la santé, lorsque l'usage en est reglé, mais dont l'excès, comme le défaut, lui est très-nuisible, & influe beaucoup à y faire naître des desordres considérables. *Voyez* MOUVEMENT, EXERCICE, OISIVETÉ, HYGIENE, NON-NATURELLES (*choses*), RÉGIME.

Repos, (*Peint.*) c'eſt le contraſte des clairs oppoſés aux bruns, & alternativement des bruns oppoſés aux clairs. Ces maſſes de grands clairs & de grandes ombres s'appellent *repos*, parce qu'en effet elles empêchent que la vue ne ſe fatigue par une continuité d'objets trop pétillans ou trop obſcurs.

Il y a deux manieres de produire ces *repos*, l'une qu'on appelle *naturelle*, & l'autre *artificielle.* La naturelle conſiſte à faire une étendue de clairs ou d'ombres qui ſuivent naturellement & comme néceſſairement pluſieurs figures groupées enſemble, ou des maſſes de corps ſolides; l'artifice dépend de la diſtribution des couleurs que le peintre donne telles qu'il lui plaît à certaines choſes, & les compoſe de ſorte qu'elles ne faſſent point de tort aux objets qui ſont auprès d'elle. Une draperie, par exemple, qu'on aura faite jaune ou rouge en certains endroits, pourra être dans un autre endroit de couleur brune, & y conviendra mieux pour produire l'effet que l'on demande. Les figures jettées en trop grand nombre, repréſentées ſous des attitudes trop vives & trop bruyantes étourdiſſent la vue & troublent ce *repos*, ce ſilence qui doit regner dans une belle compoſition.

Sit procul iſte fragor, placido ſed in æquore telæ
Serpat amœna quies, & docta ſilentia regnent.

(*D. J.*)

Repos *d'eſcalier*, (*Charpent.*) on appelle ainſi les marches plus grandes que les autres, qui ſervent comme de *repos* dans les grands perrons où il y a quelquefois des palliers de *repos* dans une même rampe; ces palliers doivent avoir du-moins la largeur de deux marches. Ceux qui ſont dans les retours des rampes des eſcaliers, doivent être auſſi longs que larges. (*D. J.*)

Repos, Reposer, (*Jardinage.*) il eſt ſi néceſſaire aux végétaux de ſe *repoſer*, que les arbres d'eux-mêmes prennent du relâche, en ne rapportant jamais abondamment deux années de ſuite.

Les terres ſont de même, mais on leur donne des années de jachere tous les trois ans. *Voyez* Jachere.

Repos, (*Horlogerie.*) c'eſt dans l'échapement dit à *repos* l'excès de la force motrice ſur le régulateur, qui, par ſon mouvement acquis ſuſpend celui de la roue de rencontre.

Sans faire l'énumération des différens échapemens à *repos*, je ne parlerai que de ceux appellés *à cylindre* pour les montres, & à *ancre* pour les pendules.

Dans les premieres, l'on fait que l'axe de la roue de rencontre eſt parallele à l'axe du régulateur, & opere les vibrations ſur le cylindre, qui n'eſt autre choſe qu'un tube creux entaillé juſqu'au centre, & ſur les tranches duquel agiſſent alternativement les dents de la roue qui porte une eſpece de plan incliné rentrant au-dedans de la circonférence de la roue, & agiſſant ſur les tranches du cylindre du dehors au-dedans, & du dedans au-dehors, en faiſant décrire des arcs de levée proportionnés à l'inclinaiſon des plans.

Je ſuppoſe que la roue pouſſant de l'une de ſes dents la premiere tranche du cylindre du dehors au-dedans, elle lui fait décrire l'arc de levée; après quoi cette dent abandonne la tranche du cylindre, & tombe ſur la circonférence concave. Dans cet état le balancier qui a acquis du mouvement, continue l'arc commencé, qui devient cinq à ſix fois plus grand, & par-là ſuſpend entierement le mouvement propre de la roue de rencontre: mais comme il reſte cependant dans un mouvement relatif, eu égard à la poſition circulaire que la dent parcourt dans la concavité du cylindre; c'eſt ce qui fait l'un des *repos* de cet échapement. La vibration étant achevée, la réaction du reſſort ſpiral ramene le balancier, & la dent parcourt à contreſens le même eſpace circulaire, toujours par un mouvement relatif, & dans un *repos* abſolu, juſqu'à ce que cette dent atteigne la ſeconde tranche du cylindre: alors reprenant ſon mouvement propre, elle fait décrire un arc de levée du dedans au-dehors: après quoi elle abandonne cette tranche, & la dent ſuivante tombe & appuie ſur la circonférence convexe; ce qui fait l'autre *repos* de cet échapement.

Dans cet état, le balancier continue ſon arc de vibration, qui devient auſſi cinq à ſix fois plus grand; & la dent parcourt ſur la convexité un eſpace circulaire, comme elle l'a fait ci-devant dans la concavité.

La propriété de ſuſpendre le mouvement de la roue de rencontre a fait croire à la plûpart des horlogers que le régulateur achevoit ſa vibration avec une entiere liberté, & que par-là elle compenſoit parfaitement l'inégalité de la force motrice. En l'examinant, l'on voit bien que cela n'eſt pas vrai: car la liberté de la vibration eſt gênée par le frottement de la dent ſur les diametres extérieurs & intérieurs du cylindre; c'eſt pourquoi dans cet échapement le régulateur eſt moins puiſſant que dans celui à recul.

Il eſt un autre échapement à *repos* appellé *échapement à virgule*, qui a un avantage ſur celui à cylindre, ſurtout depuis que j'ai réduit les rayons des *repos* auſſi courts qu'il étoit poſſible, & rendu par ce moyen la vibration plus libre, & par-là augmenté la puiſſance du régulateur. L'académie des Sciences a jugé favorablement & de l'échapement & de l'uſage qu'on en a fait. *Voyez* Échapement.

Dans l'échapement à ancre & à *répos* dans les pendules, l'alternative des vibrations ſe fait comme dans celui à recul, avec cette différence, que pour être à *repos*, il faut que les dents de la roue, au lieu de tomber ſur le dedans ou dehors des bras de l'ancre, qu'elle tombe ſur les faces faites en portions circulaires & concentriques au centre du mouvement, pour reſter en *repos* deſſus, tandis que l'ancre décrit ſa portion de cercle en achevant ſon oſcillation.

Comme dans tous les échapemens à *repos* il ſe fait un frotement à double ſens ſur le *repos*; il ſuit qu'il faut de l'huile pour en faciliter le mouvement: ainſi, le *repos*, bien loin de permettre l'entiere liberté de la vibration, eſt préciſément ce qui la gêne. *Article de M.* Romilly.

REPOSÉE, ſ. f. *terme de Chaſſe;* c'eſt le lieu où les bêtes fauves ſe mettent ſur le ventre pour y demeurer, & y dormir.

REPOSER, v. act. & neut. c'eſt diſcontinuer le travail, l'action, le mouvement; ſe remettre de la fatigue; s'arrêter. Donnez-lui le tems de ſe *repoſer* de ſes peines; ici *repoſe* celui qui jamais ne ſe *repoſa.* Laiſſez *repoſer* cette terre, cette liqueur, l'eſprit de cet homme. Le fils de l'Homme n'a pas où repoſer ſa tête. Les rois ſe *repoſent* de la plus grande partie de l'adminiſtration ſur leurs miniſtres.

REPOSOIR, ſ. m. (*Décorat. d'architect.*) c'eſt une décoration d'architecture feinte, qui renferme un autel avec des gradins chargés de vaſes, chandeliers & autres ouvrages d'orfévrerie, le tout accompagné de tapiſſeries, tableaux & meubles précieux pour les proceſſions de la fête-Dieu. On fait des *repoſoirs* magnifiques à l'hôtel des Gobelins à Paris, avec des meubles de la couronne. *Daviler.* (*D. J.*)

Reposoir, ſ. m. (*Teinture.*) nom qu'on donne dans l'Amérique à la troiſieme cuve qui ſert à la préparation de l'indigo. On l'appelle *repoſoir*, parce que c'eſt dans cette cuve que l'indigo préparé dans les autres cuves, ſe ſépare de l'eau pour ſe repoſer au fond, d'où on le tire pour le mettre dans les ſachets.

Cette même cuve s'appelle *diablotin* à S. Domingue. *Labat*, voyages. (*D. J.*)

Reposoir *du bain*, (*Archit. rom.*) c'étoit chez les Romains une partie du bain, construit en maniere de portique, où, avant que de se baigner, on se reposoit, en attendant que la place du bain fût libre. Vitruve appelle cette partie *schola*, parce qu'on s'y instruisoit respectivement de diverses choses dans la conversation. (*D. J.*)

REPOTIA, s. pl. n. (*Littérat.*) on appelloit *repotia* chez les Romains le festin du lendemain de nôces, *quia iterùm potaretur*. Le premier jour étoit appellé chez les Grecs γάμοι, *nuptiæ*, les noces; & le lendemain que l'on soupoit chez le mari, se nommoit παλία. (*D. J.*)

REPOUS, s. m. (*Maçonn.*) sorte de mortier fait de petits platras qui proviennent de la vieille maçonnerie, & qu'on bat & mêle avec du tuileau ou de la brique concassée. On s'en sert pour affermir les aires des chemins, & sécher le sol des lieux humides. *Richelet*. (*D. J.*)

REPOUSSER, v. act. (*Gram.*) écarter, éloigner. Les ennemis ont été *repoussés*. Cette arme *repousse*. Il faut quelquefois *repousser* l'injure.

Repousser, v. n. (*Gram.*) c'est pousser de-rechef. La plûpart des plantes *repoussent* au printems. *Voyez l'article* Pousser.

REPOUSSOIR, s. m. *instrument de Chirurgie*, dont on se sert pour arracher les chicots des dents; c'est une tige d'acier, longue d'environ deux pouces, cimentée dans un manche d'ivoire ou d'ébène, fait en poire, pour appuyer dans la paume de la main. L'extrémité antérieure de la tige est terminée de deux façons, ce qui fait deux especes de *repoussoirs*. A l'un c'est une gouttiere oblique, longue d'environ huit lignes, qui finit par deux petites dents. A l'autre ce sont deux especes de crochets, tournés à contre-sens, terminés aussi par deux petites dents garnies d'inégalités. Avec le premier *repoussoir*, dont on porte les dents sur le chicot, le plus bas qu'il est possible, on le fait sauter: avec le second on peut aussi repousser le chicot; mais avec le crochet tourné en-dedans, on peut l'attirer à soi & l'enlever. *Voyez la fig.* 1. *Pl. XVI. & fig.* 13. *Pl. XXV.* Avec un bon pélican, manié avec adresse, on peut se dispenser de l'usage du *repoussoir*. *Voyez* Pélican.

Repoussoir d'arrête, est un instrument imaginé par feu M. Petit, de l'académie royale de Chirurgie, pour pousser les corps étrangers qui se trouvent engagés dans l'œsophage. Nous en avons donné la description au *mot* Cannule. En ôtant l'éponge qui est à l'extrémité de cet instrument, il peut servir à faire entrer dans l'estomac des bouillons ou autres alimens liquides. (*Y*)

Repoussoir, s. m. *terme d'ouvriers & artisans*, instrument rond, ordinairement de fer, de douze ou quinze pouces de long, & de diametre à proportion qui sert à repousser des chevilles & à les faire sortir des trous de tarieres où elles ont été placées. Les Charpentiers & les Menuisiers ont de ces sortes de *repoussoirs*, pour repousser ce qu'ils appellent les *chevilles de fer* qu'ils ne mettent pas à demeure, mais pour assembler leur bois. Les *repoussoirs* des Serruriers, dont les Menuisiers se servent aussi, sont courts & moins gros; ce ne sont que de petites verges de fer, qui servent aux Menuisiers à démonter la menuisierie d'assemblage, & aux Serruriers à détacher les fiches, les couplets, & autres semblables ouvrages qui sont placés en bois.

Les Tailleurs de pierre & les Sculpteurs ont aussi des *repoussoirs*, mais qu'ils emploient à un usage bien différent que les autres ouvriers; ce sont des ciseaux de fer, de seize à dix-huit pouces de longueur, avec lesquels ils poussent des moulures. *Savary*. (*D. J.*)

Repoussoir, (*Bij.*) c'est un morceau d'acier, d'un pouce & demi ou deux pouces, dont la partie *a b* est juste & aisée, & de la grosseur du trou du calibre, & l'extrémité *b e* juste de la grosseur du trou du charnon; il faut que toutes ces parties soient bien au centre les unes des autres & sur un même axe, & que la face *x y* soit bien plane & bien perpendiculaire à l'axe; on fait entrer ce bout dans le trou du charnon; la face appuye sur l'épaisseur du charnon, & la fait sortir quand on frappe avec un marteau sur l'extrémité du *repoussoir*.

Repoussoir, *en terme de Bijoutier*, ce sont encore des especes de cizelets, qui servent à repousser par-dessous les reliefs qu'on avoit enfoncés en les cizelant par-dessus.

Repoussoir, est une espece de cheville de fer, qui est égale de grosseur dans toute sa longueur, qui n'a point de pointe & a une tête plate à un bout, comme un épaulement qui sert lorsqu'on a enfoncé les chevilles dans quelque trou, à les en faire sortir en frappant sur la tête avec le marteau. *Voyez les fig. Pl. du Charpentier.*

Repoussoir, *outil de gaînier*, c'est un petit poinçon de la longueur de deux pouces, menu, emmanché d'un petit morceau de bois de la grosseur d'un pouce, & long à-peu-près de même; la pointe du poinçon est creusée un peu en-dedans de la grosseur de la tête des petits cloux d'ornement; ce *repoussoir* sert aux Gaîniers pour poser les derniers cloux en faisant entrer la tête dans le creux du poinçon, & posant la queue dans les trous qu'ils ont fait sur leurs ouvrages. *Voyez les Pl. du Gaînier.*

Repoussoir, s. m. (*Maréchal.*) espece de gros clou, pour chasser & faire sortir les cloux du pié, lorsqu'on veut déferrer un cheval. *Soleysel*. (*D. J.*)

Repoussoir, *en Peinture*, est une grande masse d'objets privés de lumiere, placée sur le devant d'un tableau, qui sert à repousser les autres objets, & les faire paroître fuyans.

Le *repoussoir* est un lieu commun de composition, dont les habiles gens ne font plus d'usage, à-moins qu'ils ne sachent si bien en prétexter la nécessité dans leur tableau, qu'on ne s'apperçoive pas que c'est un secours.

REPRENDRE, REPRIMANDER, (*Synonymes.*) celui qui *reprend* ne fait qu'indiquer ou relever la faute; celui qui *reprimande* prétend mortifier ou punir le coupable. *Reprendre* ne se dit guere que pour les fautes d'esprit & de langage. *Reprimander* ne convient qu'à l'égard des mœurs & de la conduite.

On peut *reprendre* plus habiles que soi. Il n'y a que les supérieurs qui soient en droit de *reprimander*. Beaucoup de gens par vanité se mêlent de *reprendre*; quelques-uns s'avisent de *reprimander* sans nécessité & hors de propos. Il faut *reprendre* un auteur avec décence, avec honnêteté; *reprimander* avec bonté, avec douceur, car une *reprimande* aigre sent le langage de la haine. (*D. J.*)

Reprendre, (*Marine.*) on ajoute une manœuvre; c'est replier une manœuvre ou y faire un amarrage.

Reprendre un mur, v. act. (*Archit.*) c'est réparer les fractions d'un mur dans sa hauteur, ou le refaire par sous œuvre, petit-à-petit, avec peu d'étais & de chevalemens. (*D. J.*)

Reprendre, (*Stéréotom.*) c'est refaire une partie de voussoir qui excede l'étendue qu'elle doit avoir. *Frezier*. (*D. J.*)

Reprendre, *en terme de Manege*, c'est faire repartir le cheval après avoir fait un demi-arrêt. *Voyez* Arrêt.

A-reprendre, terme usité parmi les *Tireurs-d'or*, pour instruire ceux qui poussent le moulinet de lar-

gue que la corde est trop courte pour bien saisir le lingot, & qu'il faut la lâcher.

REPRÉSAILLES, s. f. (*Droit politiq.*) on entend par *représailles*, cette espece de guerre imparfaite, ces actes d'hostilité que les souverains exercent les uns contre les autres.

On commet ces actes d'hostilité en arrêtant ou les personnes, ou les effets des sujets d'un état qui a commis envers nous quelque grande injustice qu'il refuse de réparer; on regarde ce moyen comme propre à se procurer des suretés à cet égard, à engager l'ennemi à nous rendre justice; & au cas qu'il persiste à nous la refuser, de nous la faire à nous-mêmes, l'état de paix subsistant quant au surplus.

Grotius prétend que les *représailles* ne sont point fondées sur un droit naturel & de nécessité, mais seulement sur une espece de droit des gens arbitraire, par lequel plusieurs nations sont convenues entre elles, que les biens des sujets d'un état seroient comme hypothéqués, parce que l'état, ou le chef de l'état pourroit devoir, soit directement, & par eux-mêmes, soit en tant que faute de rendre bonne justice, ils seroient rendus responsables du fait d'autrui. Grotius paroit avoir bien jugé; cependant on prétend généralement que le droit de *représailles* est une suite de la constitution des sociétés civiles, & une application des maximes du droit naturel à cette constitution: voici donc les raisons qu'on en apporte.

Dans l'indépendance de l'état de nature, & avant qu'il y eût aucun gouvernement, personne ne pouvoit s'en prendre qu'à ceux-là même de qui il avoit reçu du tort, ou à leurs complices, parce que personne n'avoit alors avec d'autres une liaison, en vertu de laquelle il pût être censé participer en quelque maniere à ce qu'ils faisoient, même sans sa participation.

Mais depuis qu'on eut formé des sociétés civiles, c'est-à-dire des corps dont tous les membres s'unissent ensemble pour leur défense commune, il a nécessairement résulté de-là une communauté d'intérêts & de volontés, qui fait que comme la société & les puissances qui la gouvernent, s'engagent à se défendre chacune contre les insultes de tout autre, soit citoyen, soit étranger, chacun aussi peut être censé s'être engagé à répondre de ce que fait ou doit faire la société dont il est membre, ou les puissances qui la gouvernent.

Aucun établissement humain, aucune liaison où l'on entre, ne sauroit dispenser de l'obligation de cette loi générale & inviolable de la nature, qui veut que le dommage qu'on a causé à autrui soit réparé, à-moins que ceux qui sont par-là exposés à souffrir, n'aient manifestement renoncé au droit d'exiger cette réparation; & lorsque ces sortes d'établissemens empêchent à certains égards, que ceux qui ont été lésés ne puissent obtenir aussi aisément la satisfaction qui leur est dûe, qu'ils l'auroient fait sans cela; il faut réparer cette difficulté en fournissant aux intéressés toutes les autres voies possibles, de se faire eux-mêmes raison.

Or il est certain que les sociétés, ou les puissances qui les gouvernent, étant armés des forces de tout le corps, sont quelquefois encouragés à se moquer impunément des étrangers qui viennent leur demander quelque chose qu'elles leur doivent, & que chaque sujet contribue, d'une maniere ou d'autre, à les mettre en état d'en user ainsi; de-sorte que par-là il peut être censé y consentir en quelque sorte; que s'il n'y consent pas en effet, il n'y a pas d'autre maniere de faciliter aux étrangers lésés la poursuite de leurs droits devenue difficile par la réunion des forces de tout le corps, que de les autoriser à s'en prendre à tous ceux qui en font partie.

On conclud de-là, que par une suite même de la constitution des sociétés civiles, chaque sujet demeurant tel, est responsable par rapport aux étrangers, de ce que fait ou doit faire la société, ou le souverain qui la gouverne, sauf à lui de demander un dédommagement, lorsqu'il y a de la faute ou de l'injustice de la part des supérieurs; que si quelquefois on est frustré de ce dédommagement, il faut regarder cela comme un des inconvéniens que la constitution des affaires humaines rend inévitables dans tout établissement civil; voici présentement les clauses qu'on met aux *représailles*.

Les *représailles*, dit-on, étant des actes d'hostilité, & qui dégénerent même souvent dans une guerre parfaite, il est évident qu'il n'y a que le souverain qui puisse les exercer légitimement, & que les sujets ne peuvent la faire que de son ordre & par son autorité.

D'ailleurs, il est absolument nécessaire que le tort ou l'injustice que l'on nous fait, & qui occasionne les *représailles*, soit manifeste & évident, & qu'il s'agisse de quelque intérêt des plus considérables. Si l'injustice est douteuse ou de peu de conséquence, il seroit injuste & périlleux d'en venir à cette extrémité, & de s'exposer ainsi à tous les maux d'une guerre ouverte.

On ne doit pas non plus recourir aux *représailles*, avant que d'avoir tâché d'obtenir raison, par toutes les voies amicales possibles, du tort qui nous a été fait; il faut s'adresser pour cela au magistrat de celui qui nous a fait injustice; après cela si le magistrat ne nous écoute point, ou nous refuse satisfaction, on tâche de se la procurer par des *représailles*, bien entendu que l'intérêt de l'état le requiert. Il n'est permis d'en venir aux *représailles*, que lorsque tous les moyens ordinaires d'obtenir ce qui nous est dû, viennent à nous manquer; en telle sorte, par exemple, que si un magistrat subalterne nous avoit refusé la justice que nous demandons, il ne nous feroit pas permis d'user de *représailles* avant que de nous être adressé au souverain de ce magistrat même, qui peut-être nous rendra justice.

Dans ces circonstances, on peut ou arrêter les sujets d'un état, si l'on arrête nos gens chez eux, ou saisir leurs biens & leurs effets; mais quelque juste sujet qu'on ait d'user de *représailles*, on ne peut jamais directement, pour cette seule raison, faire mourir ceux dont on s'est saisi, on doit seulement les garder sans les maltraiter, jusqu'à ce que l'on ait obtenu satisfaction; de-sorte que pendant tout ce tems-là ils sont comme en otage.

Pour les biens saisis par droit de *représailles*, il faut en avoir soin jusqu'à ce que le tems auquel on doit nous faire satisfaction soit expiré, après quoi on peut les adjuger au créancier, ou les rendre pour l'acquit de la dette, en rendant à celui sur qui on les a pris ce qui reste, tous frais déduits.

On remarque enfin qu'il n'est permis d'user de *représailles*, qu'à l'égard des sujets proprement ainsi nommés, & de leurs biens; car pour ce qui est des étrangers qui ne font que passer, ou qui viennent seulement demeurer quelque tems dans le pays, ils n'ont pas d'assez grandes liaisons avec l'état, dont ils ne sont membres qu'à tems, & d'une maniere imparfaite, pour que l'on puisse se dédommager sur eux du tort qu'on a reçu de quelque citoyen originaire & perpétuel, & du refus que le souverain a fait de nous rendre justice.

Il faut encore excepter les ambassadeurs, qui sont des personnes sacrées, même pendant une guerre pleine & entiere.

Malgré toutes ces belles restrictions, les principes sur lesquels on fonde les *représailles* révoltent mon ame; ainsi je reste fermement convaincu que ce droit fictif de société, qui autorise un ennemi à sacrifier

aux horreurs de l'exécution militaire des villes innocentes du délit prétendu qu'on impute à leur souverain, est un droit de politique barbare, & qui n'émana jamais du droit de la nature, qui abhorre de pareilles voies, & qui ne connoit que l'humanité & les secours mutuels. (*D. J.*)

Représailles, *lettres de*, (*Droit polit.*) ou lettres de marque; ce sont des lettres qu'un souverain accorde à ses sujets, pour reprendre sur les biens de quelqu'un du parti ennemi, l'équivalent de ce qu'on leur a pris, & dont le prince ennemi n'aura pas voulu leur faire justice. *Voyez* Représailles. (*D. J.*)

REPRÉSENTANT, s. m. (*Jurisp.*) est celui qui représente une personne du chef de laquelle il est héritier. *Voyez* Représentation. (*A*)

Représentans, (*Droit politiq. hist. mod.*) Les *représentans* d'une nation sont des citoyens choisis, qui dans un gouvernement tempéré sont chargés par la société de parler en son nom, de stipuler ses intérêts, d'empêcher qu'on ne l'opprime, de concourir à l'administration.

Dans un état despotique, le chef de la nation est tout, la nation n'est rien; la volonté d'un seul fait la loi, la société n'est point représentée. Telle est la forme du gouvernement en Asie, dont les habitans soumis depuis un grand nombre de siecles à un esclavage héréditaire, n'ont point imaginé de moyens pour balancer un pouvoir énorme qui sans cesse les écrase. Il n'en fut pas de même en Europe, dont les habitans plus robustes, plus laborieux, plus belliqueux que les Asiatiques, sentirent de tout tems l'utilité & la nécessité qu'une nation fût représentée par quelques citoyens qui parlassent au nom de tous les autres, & qui s'opposassent aux entreprises d'un pouvoir qui devient souvent abusif lorsqu'il ne connoît aucun frein. Les citoyens choisis pour être les organes, ou les *représentans* de la nation, suivant les différens tems, les différentes conventions & les circonstances diverses, jouirent de prérogatives & de droits plus ou moins étendus. Telle est l'origine de ces assemblées connues sous le nom de *dietes*, *d'états-généraux*, de *parlemens*, de *senats*, qui presque dans tous les pays de l'Europe participerent à l'administration publique, approuverent ou rejetterent les propositions des souverains, & furent admis à concerter avec eux les mesures nécessaires au maintien de l'état.

Dans un état purement démocratique la nation, à proprement parler, n'est point représentée; le peuple entier se réserve le droit de faire connoître ses volontés dans les assemblées générales, composées de tous les citoyens; mais dès que le peuple a choisi des magistrats qu'il a rendus dépositaires de son autorité, ces magistrats deviennent ses *représentans*; & suivant le plus ou le moins de pouvoir que le peuple s'est réservé, le gouvernement devient ou une aristocratie, ou demeure une démocratie.

Dans une monarchie absolue le souverain ou jouit, du consentement de son peuple, du droit d'être l'unique *représentant* de sa nation, ou bien, contre son gré, il s'arroge ce droit. Le souverain parle alors au nom de tous; les lois qu'il fait sont, ou du moins sont censées l'expression des volontés de toute la nation qu'il représente.

Dans les monarchies tempérées, le souverain n'est dépositaire que de la puissance exécutrice, il ne représente sa nation qu'en cette partie, elle choisit d'autres *représentans* pour les autres branches de l'administration. C'est ainsi qu'en Angleterre la puissance exécutrice réside dans la personne du monarque, tandis que la puissance législative est partagée entre lui & le parlement, c'est-à-dire l'assemblée générale des différens ordres de la nation britannique, composée du clergé, de la noblesse & des communes; ces dernieres sont représentées par un certain nombre de députés choisis par les villes, les bourgs & les provinces de la Grande-Bretagne. Par la constitution de ce pays, le parlement concourt avec le monarque à l'administration publique; dès que ces deux puissances sont d'accord, la nation entiere est reputée avoir parlé, & leurs décisions deviennent des lois.

En Suede, le monarque gouverne conjointement avec un sénat, qui n'est lui-même que le *représentant* de la diete générale du royaume; celle-ci est l'assemblée de tous les *représentans* de la nation suédoise.

La nation germanique, dont l'empereur est le chef, est représentee par la diete de l'Empire, c'est-à-dire par un corps composé de vassaux souverains, ou de princes tant ecclésiastiques que laïques, & de députés des villes libres, qui représentent toute la nation allemande. *Voyez* Diete de l'Empire.

La nation françoise fut autrefois représentée par l'assemblée des états-généraux du royaume, composée du clergé & de la noblesse, auxquels par la suite des tems on associa le tiers-état, destiné à représenter le peuple. Ces assemblées nationales ont été discontinuées depuis l'année 1628.

Tacite nous montre les anciennes nations de la Germanie, quoique féroces, belliqueuses & barbares, comme jouissant toutes d'un gouvernement libre ou tempéré. Le roi, ou le chef, proposoit & persuadoit, sans avoir le pouvoir de contraindre la nation à plier sous ses volontés: *Ubi rex, vel princeps, audiuntur autoritate suadendi magis quam jubendi potestate.* Les grands délibéroient entre eux des affaires peu importantes; mais toute la nation étoit consultée sur les grandes affaires: *de minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes.* Ce sont ces peuples guerriers ainsi gouvernés, qui, sortis des forêts de la Germanie, conquirent les Gaules, l'Espagne, l'Angleterre, *&c.* & fonderent de nouveaux royaumes sur les débris de l'empire romain. Ils porterent avec eux la forme de leur gouvernement; il fut par-tout militaire, la nation subjuguée disparut; réduite en esclavage, elle n'eut point le droit de parler pour elle-même; elle n'eut pour *représentans* que les soldats conquérans, qui après l'avoir soumise par les armes, se subrogerent en sa place.

Si l'on remonte à l'origine de tous nos gouvernemens modernes, on les trouvera fondés par des nations belliqueuses & sauvages, qui sorties d'un climat rigoureux, chercherent à s'emparer de contrées plus fertiles, formerent des établissemens sous un ciel plus favorable, & pillerent des nations riches & policées. Les anciens habitans de ces pays subjugués ne furent regardés par ces vainqueurs farouches, que comme un vil bétail que la victoire faisoit tomber dans leurs mains. Ainsi les premieres institutions de ces brigands heureux, ne furent pour l'ordinaire que des effets de la force accablant la foiblesse; nous trouvons toujours leurs lois partiales pour les vainqueurs, & funestes aux vaincus. Voilà pourquoi dans toutes les monarchies modernes nous voyons partout les nobles, les grands, c'est-à-dire des guerriers, posséder les terres des anciens habitans, & se mettre en possession du droit exclusif de représenter les nations; celles-ci avilies, écrasées, opprimées, n'eurent point la liberté de joindre leurs voix à celles de leurs superbes vainqueurs. Telle est sans doute la source de cette prétention de la noblesse, qui s'arrogea long-tems le droit de parler exclusivement à tous les autres au nom des nations; elle continua toujours à regarder ses concitoyens comme des esclaves vaincus, même un grand nombre de siecles après une conquête à laquelle les successeurs de cette noblesse conquérante n'avoit point eu de part. Mais l'intérêt

fecondé par la force, fe fait bientôt des droits; l'habitude rend les nations complices de leur propre aviliffement, & les peuples malgré les changemens furvenus dans leurs circonftances, continuerent en beaucoup de pays à être uniquement repréfentés par une nobleffe, qui fe prévalut toujours contre eux de la violence primitive, exercée par des conquérans aux droits defquels elle prétendit fuccéder.

Les Barbares qui démembrerent l'empire romain en Europe étoient payens; peu-à-peu ils furent éclairés des lumieres de l'Evangile, ils adopterent la religion des vaincus. Plongés eux-mêmes dans une ignorance qu'une vie guerriere & agitée contribuoit à entretenir, ils eurent befoin d'être guidés & retenus par des citoyens plus raifonnables qu'eux; ils ne purent refufer leur vénération aux miniftres de la religion, qui à des mœurs plus douces joignoient plus de lumieres & de fcience. Les monarques & les nobles jufqu'alors *repréfentans* uniques des nations, confentirent donc qu'on appellât aux affemblées nationales les miniftres de l'Eglife. Les rois, fatigués fans doute eux-mêmes des entreprifes continuelles d'une nobleffe trop puiffante pour être foumife, fentirent qu'il étoit de leur intérêt propre de contrebalancer le pouvoir de leurs vaffaux indomptés, par celui des interpretes d'une religion refpectée par les peuples. D'ailleurs le clergé devenu poffeffeur de grands biens, fut intéreffé à l'adminiftration publique, & dut à ce titre, avoir part aux délibérations.

Sous le gouvernement féodal, la nobleffe & le clergé eurent longtems le droit exclufif de parler au nom de toute la nation, ou d'en être les uniques *repréfentans*. Le peuple compofé des cultivateurs, des habitans des villes & des campagnes, des manufacturiers, en un mot, de la partie la plus nombreufe, la plus laborieufe, la plus utile de la fociété, ne fut point en droit de parler pour lui-même; il fut forcé de recevoir fans murmurer les lois que quelques grands concerterent avec le fouverain. Ainfi le peuple ne fut point écouté, il ne fut regardé que comme un vil amas de citoyens méprifables, indignes de joindre leurs voix à celles d'un petit nombre de feigneurs orgueilleux & ingrats, qui jouirent de leurs travaux fans s'imaginer leur rien devoir. Opprimer, piller, vexer impunément le peuple, fans que le chef de la nation pût y porter remede, telles furent les prérogatives de la nobleffe, dans lefquelles elle fit confifter la liberté. En effet, le gouvernement féodal ne nous montre que des fouverains fans forces, & des peuples écrafés & avilis par une ariftocratie, armée également contre le monarque & la nation. Ce ne fut que lorfque les rois eurent long-tems fouffert des excès d'une nobleffe altiere, & des entreprifes d'un clergé trop riche & trop indépendant, qu'ils donnerent quelque influence à la nation dans les affemblées qui décidoient de fon fort. Ainfi la voix du peuple fut enfin entendue, les lois prirent de la vigueur, les excès des grands furent reprimés, ils furent forcés d'être juftes envers des citoyens jufque-là méprifés; le corps de la nation fut ainfi oppofé à une nobleffe mutine & intraitable.

La néceffité des circonftances oblige les idées & les inftitutions politiques de changer; les mœurs s'adouciffent, l'iniquité fe nuit à elle-même; les tyrans des peuples s'apperçoivent à la longue que leurs folies contrarient leurs propres intérêts; le commerce & les manufactures deviennent des befoins pour les états, & demandent de la tranquillité; les guerriers font moins néceffaires; les difettes & les famines fréquentes ont fait fentir à la fin le befoin d'une bonne culture, que troubloient les démélés fanglans de quelques brigands armés. L'on eut befoin de lois; l'on refpecta ceux qui en furent les interpretes, on les regarda comme les confervateurs de la fureté publique; ainfi le magiftrat dans un état bien conftitué devint un homme confidéré, & plus capable de prononcer fur les droits des peuples, que des nobles ignorans & dépourvus d'équité eux-mêmes, qui ne connoiffoient d'autres droits que l'épée, ou qui vendoient la juftice à leurs vaffaux.

Ce n'eft que par des degrés lents & imperceptibles que les gouvernemens prennent de l'affiette; fondés d'abord par la force, ils ne peuvent pourtant fe maintenir que par des lois équitables qui affurent les propriétés & les droits de chaque citoyen, & qui le mettent à couvert de l'oppreffion; les hommes font forcés à la fin de chercher dans l'équité, des remedes contre leurs propres fureurs. Si la formation des gouvernemens n'eût pas été pour l'ordinaire l'ouvrage de la violence & de la déraifon, on eût fenti qu'il ne peut y avoir de focieté durable fi les droits d'un chacun ne font mis à l'abri de la puiffance qui toujours veut abufer; dans quelques mains que le pouvoir foit placé, il devient funefte s'il n'eft contenu dans des bornes; ni le fouverain, ni aucun ordre de l'état ne peuvent exercer une autorité nuifible à la nation, s'il eft vrai que tout gouvernement n'ait pour objet que le bien du peuple gouverné. La moindre réflexion eût donc fuffi pour montrer qu'un monarque ne peut jouir d'une puiffance véritable, s'il ne commande à des fujets heureux & réunis de volontés; pour les rendre tels, il faut qu'il affure leurs poffeffions, qu'il les défende contre l'opreffion, qu'il ne facrifie jamais les intérêts de tous à ceux d'un petit nombre, & qu'il porte fes vues fur les befoins de tous les ordres dont fon état eft compofé. Nul homme, quelles que foient fes lumieres, n'eft capable fans confeils, fans fecours, de gouverner une nation entiere; nul ordre dans l'état ne peut avoir la capacité ou la volonté de connoître les befoins des autres; ainfi le fouverain impartial doit écouter les voix de tous fes fujets, il eft également intéreffé à les entendre & à remédier à leurs maux; mais pour que les fujets s'expliquent fans tumulte, il convient qu'ils aient des *repréfentans*, c'eft-à-dire des citoyens plus éclairés que les autres, plus intéreffés à la chofe, que leurs poffeffions attachent à la patrie, que leur pofition mette à portée de fentir les befoins de l'état, les abus qui s'introduifent, & les remedes qu'il convient d'y porter.

Dans les états defpotiques tels que la Turquie, la nation ne peut avoir de *repréfentans*; on n'y voit point de nobleffe, le defpote n'a que des efclaves également vils à fes yeux; il n'eft point de juftice, parce que la volonté du maître eft l'unique loi; le magiftrat ne fait qu'exécuter fes ordres; le commerce eft opprimé, l'agriculture abandonnée, l'induftrie anéantie, & perfonne ne fonge à travailler, parce que perfonne n'eft sûr de jouir du fruit de fes travaux; la nation entiere réduite au filence, tombe dans l'inertie, ou ne s'explique que par des revoltes. Un fultan n'eft foutenu que par une foldatefque effrenée, qui ne lui eft elle-même foumife qu'autant qu'il lui permet de piller & d'opprimer le refte des fujets; enfin fouvent fes janiffaires l'égorgent & difpofent de fon trône, fans que la nation s'intéreffe à fa chûte ou défapprouve le changement.

Il eft donc de l'intérêt du fouverain que fa nation foit repréfentée; fa fûreté propre en dépend; l'affection des peuples eft le plus ferme rempart contre les attentats des méchans; mais comment le fouverain peut-il fe concilier l'affection de fon peuple, s'il n'entre dans fes befoins, s'il ne lui procure les avantages qu'il defire, s'il ne le protege contre les entreprifes des puiffants, s'il ne cherche à foulager fes maux? Si la nation n'eft point repréfentée, comment fon chef peut-il être inftruit de ces miferes de détail que du haut de fon trône il ne voit jamais que

dans

dans l'éloignement, & que la flatterie cherche toujours à lui cacher? Comment, sans connoître les ressources & les forces de son pays, le monarque pourroit-il se garantir d'en abuser? Une nation privée du droit de se faire représenter, est à la merci des imprudens qui l'oppriment; elle se détache de ses maîtres, elle espere que tout changement rendra son sort plus doux; elle est souvent exposée à devenir l'instrument des passions de tout factieux qui lui promettra de la secourir. Un peuple qui souffre s'attache par instinct à quiconque a le courage de parler pour elle; il se choisit tacitement des protecteurs & des *représentans*, il approuve les réclamations que l'on fait en son nom; est-il poussé à bout? il choisit souvent pour interpretes des ambitieux & des fourbes qui le séduisent, en lui persuadant qu'ils prennent en main sa cause, & qui renversent l'état sous prétexte de le défendre. Les Guises en France, les Cromwels en Angleterre, & tant d'autres séditieux, qui sous pretexte du bien public jetterent leurs nations dans les plus affreuses convulsions, furent des *représentans* & des protecteurs de ce genre, également dangereux pour les souverains & les nations.

Pour maintenir le concert qui doit toujours subsister entre les souverains & leurs peuples, pour mettre les uns & les autres à couvert des attentats des mauvais citoyens, rien ne seroit plus avantageux qu'une constitution qui permettroit à chaque ordre de citoyens de se faire représenter, de parler dans les assemblées qui ont le bien général pour objet. Ces assemblées, pour être utiles & justes, devroient être composées de ceux que leurs possessions rendent citoyens, & que leur état & leurs lumieres mettent à portée de connoître les intérêts de la nation & les besoins des peuples; en un mot c'est la propriété qui fait le citoyen; tout homme qui possede dans l'état, est intéressé au bien de l'état, & quel que soit le rang que des conventions particulieres lui assignent, c'est toujours comme propriétaire, c'est en raison de ses possessions qu'il doit parler, ou qu'il acquiert le droit de se faire représenter.

Dans les nations européennes, le clergé, que les donations des souverains & des peuples ont rendu propriétaire de grands biens, & qui par-là forme un corps de citoyens opulens & puissans, semble dès-lors avoir un droit acquis de parler ou de se faire représenter dans les assemblées nationales; d'ailleurs la confiance des peuples le met à portée de voir de près ses besoins & de connoître ses vœux.

Le noble, par les possessions qui lient son sort à celui de la patrie, a sans doute le droit de parler; s'il n'avoit que des titres, il ne seroit qu'un homme distingué par les conventions; s'il n'étoit que guerrier, sa voix seroit suspecte, son ambition & son intérêt plongeroient fréquemment la nation dans des guerres inutiles & nuisibles.

Le magistrat est citoyen en vertu de ses possessions; mais ses fonctions en font un citoyen plus éclairé, à qui l'expérience fait connoître les avantages & les désavantages de la législation, les abus de la jurisprudence, les moyens d'y remédier. C'est la loi qui décide du bonheur des états.

Le commerce est aujourd'hui pour les états une source de force & de richesse; le négociant s'enrichit en même tems que l'état qui favorise ses entreprises, il partage sans cesse ses prospérités & ses revers; il ne peut donc sans injustice être réduit au silence; il est un citoyen utile & capable de donner ses avis dans les conseils d'une nation dont il augmente l'aisance & le pouvoir.

Enfin le cultivateur, c'est-à-dire tout citoyen qui possede des terres, dont les travaux contribuent aux besoins de la société, qui fournit à sa subsistance, sur qui tombent les impôts, doit être représenté; personne n'est plus que lui intéressé au bien public; la terre est la base physique & politique d'un état, c'est sur le possesseur de la terre que retombent directement ou indirectement tous les avantages & les maux des nations; c'est en proportion de ses possessions, que la voix du citoyen doit avoir du poids dans les assemblées nationales.

Tels sont les différens ordres dans lesquels les nations modernes se trouvent partagées; comme tous concourent à leur maniere au maintien de la république, tous doivent être écoutés; la religion, la guerre, la justice, le commerce, l'agriculture, sont faits dans un état bien constitué pour se donner des secours mutuels; le pouvoir souverain est destiné à tenir la balance entre eux; il empêchera qu'aucun ordre ne soit opprimé par un autre, ce qui arriveroit infailliblement si un ordre unique avoit le droit exclusif de stipuler pour tous.

Il n'est point, dit Edouard I, roi d'Angleterre, *de regle plus équitable, que les choses qui intéressent tous, soient approuvées par tous, & que les dangers communs soient repoussés par des efforts communs.* Si la constitution d'un état permettoit à un ordre de citoyens de parler pour tous les autres, il s'introduiroit bientôt une aristocratie sous laquelle les intérêts de la nation & du souverain seroient immolés à ceux de quelques hommes puissans, qui deviendroient immanquablement les tyrans du monarque & du peuple. Telle fut, comme on a vu, l'état de presque toutes les nations européennes sous le gouvernement féodal, c'est-à-dire, durant cette anarchie systématique des nobles, qui lierent les mains des rois pour exercer impunément la licence sous le nom de *liberté*; tel est encore aujourd'hui le gouvernement de la Pologne, où sous des rois trop foibles pour protéger les peuples, ceux-ci sont à la merci d'une noblesse fougueuse, qui ne met des entraves à la puissance souveraine que pour pouvoir impunément tyranniser la nation. Enfin tel sera toujours le sort d'un état dans lequel un ordre d'hommes devenu trop puissant, voudra représenter tous les autres.

Le noble ou le guerrier, le prêtre ou le magistrat, le commerçant, le manufacturier & le cultivateur, sont des hommes également nécessaires; chacun d'eux sert à sa maniere la grande famille dont il est membre; tous sont enfans de l'état, le souverain doit entrer dans leurs besoins divers; mais pour les connoître il faut qu'ils puissent se faire entendre, & pour se faire entendre sans tumulte, il faut que chaque classe ait le droit de choisir ses organes ou ses *représentans*; pour que ceux-ci expriment le vœu de la nation, il faut que leurs intérêts soient indivisiblement unis aux siens par le lien des possessions. Comment un noble nourri dans les combats, connoîtroit-il les intérêts d'une religion dont souvent il n'est que foiblement instruit, d'un commerce qu'il méprise, d'une agriculture qu'il dédaigne, d'une jurisprudence dont il n'a point d'idées? Comment un magistrat, occupé du soin pénible de rendre la justice au peuple, de sonder les profondeurs de la jurisprudence, de se garantir des embuches de la ruse, & de démêler les pieges de la chicane, pourroit-il décider des affaires relatives à la guerre, utiles au commerce, aux manufactures, à l'agriculture? Comment un clergé, dont l'attention est absorbée par des études & par des soins qui ont le ciel pour objet, pourroit-il juger de ce qui est le plus convenable à la navigation, à la guerre, à la jurisprudence?

Un état n'est heureux, & son souverain n'est puissant, que lorsque tous les ordres de l'état se prêtent réciproquement la main; pour opérer un effet si salutaire, les chefs de la société politique sont intéressés à maintenir entre les différentes classes de ci-

toyens, un juste équilibre, qui empêche chacune d'entr'elles d'empiéter sur les autres. Toute autorité trop grande, mise entre les mains de quelques membres de la société, s'établit aux dépens de la sûreté & du bien-être de tous; les passions des hommes les mettent sans cesse aux prises; ce conflict ne sert qu'à leur donner de l'activité; il ne nuit à l'état que lorsque la puissance souveraine oublie de tenir la balance, pour empêcher qu'une force n'entraîne toutes les autres. La voix d'une noblesse remuante, ambitieuse, qui ne respire que la guerre, doit être contrebalancée par celle d'autres citoyens, aux vues desquels la paix est bien plus nécessaire; si les guerriers décidoient seuls du sort des empires, ils seroient perpétuellement en feu, & la nation succomberoit même sous le poids de ses propres succès; les lois seroient forcées de se taire, les terres demeureroient incultes, les campagnes seroient dépeuplées, en un mot on verroit renaître ces miseres qui pendant tant de siecles ont accompagné la licence des nobles sous le gouvernement féodal. Un commerce prépondérant feroit peut-être trop négliger la guerre; l'état, pour s'enrichir, ne s'occuperoit point assez du soin de sa sûreté, ou peut-être l'avidité le plongeroit-il souvent dans des guerres qui frustreroient ses propres vues. Il n'est point dans un état d'objet indifférent & qui ne demande des hommes qui s'en occupent exclusivement; nul ordre de citoyens n'est capable de stipuler pour tous; s'il en avoit le droit, bientôt il ne stipuleroit que pour lui-même; chaque classe doit être représentée par des hommes qui connoissent son état & ses besoins; ces besoins ne sont bien connus que de ceux qui les sentent.

Les *représentans* supposent des constituans de qui leur pouvoir est émané, auxquels ils sont par conséquent subordonnés & dont ils ne sont que les organes. Quels que soient les usages ou les abus que le tems a pu introduire dans les gouvernemens libres & tempérés, un *représentant* ne peut s'arroger le droit de faire parler à ses constituans un langage opposé à leurs intérêts; les droits des constituans sont les droits de la nation, ils sont imprescriptibles & inaliénables; pour peu que l'on consulte la raison, elle prouvera que les constituans peuvent en tout tems démentir, désavouer & révoquer les *représentans* qui les trahissent, qui abusent de leurs pleins pouvoirs contre eux-mêmes, ou qui renoncent pour eux à des droits inhérens à leur essence; en un mot, les *représentans* d'un peuple libre ne peuvent point lui imposer un joug qui détruiroit sa félicité; nul homme n'acquiert le droit d'en représenter un autre malgré lui.

L'expérience nous montre que dans les pays qui se flattent de jouir de la plus grande liberté, ceux qui sont chargés de représenter les peuples, ne trahissent que trop souvent leurs intérêts, & livrent leurs constituans à l'avidité de ceux qui veulent les dépouiller. Une nation a raison de se défier de semblables *représentans* & de limiter leurs pouvoirs; un ambitieux, un homme avide de richesses, un prodigue, un débauché, ne sont point faits pour représenter leurs concitoyens; ils les vendront pour des titres, des honneurs, des emplois, & de l'argent, ils se croiront intéressés à leurs maux. Que sera-ce si ce commerce infâme semble s'autoriser par la conduite des constituans qui seront eux-mêmes vénaux? Que sera-ce si ces constituans choisissent leurs *représentans* dans le tumulte & dans l'ivresse, ou, si négligeant la vertu, les lumieres, les talens, ils ne donnent qu'au plus offrant le droit de stipuler leurs intérêts? De pareils constituans invitent à les trahir; ils perdent le droit de s'en plaindre, & leurs *représentans* leur fermeront la bouche en leur disant: *je vous ai acheté bien chérement, & je vous vendrai le plus chérement que je pourrai.*

Nul ordre de citoyens ne doit jouir pour toujours du droit de représenter la nation, il faut que de nouvelles élections rappellent aux *représentans* que c'est d'elle qu'ils tiennent leur pouvoir. Un corps dont les membres jouiroient sans interruption du droit de représenter l'état, en deviendroit bientôt le maître ou le tyran.

REPRÉSENTATION, s. f. image, peinture de quelque chose qui sert à en rappeller l'idée. *Représentation* en ce sens signifie la même chose que *tableau*, *statue*, *estampe*, &c.

REPRÉSENTATION d'une piece de théâtre, c'est le récit d'un poëme dramatique sur un théâtre public, avec tous les accompagnemens qui y sont nécessaires, tels que le geste, le chant, les instrumens, les machines. *Voyez* SCENE, MACHINE, RÉCITATION, *&c.*

On dit d'une comédie ou d'une tragédie nouvelle, qu'elle a eu vingt ou trente *représentations*. Souvent une piece tombe dès la premiere *représentation*.

M. Richard Steele, & d'autres avec lui, tiennent pour maxime qu'une comédie ou tragédie n'est pas faite pour être lûe, mais pour être représentée; qu'ainsi c'est au théâtre qu'il en faut juger, & non quand elle sort de dessous la presse, & que le véritable juge d'une piece c'est le parterre, & non pas tout le public. *Voyez* THÉATRE, TRAGÉDIE, *&c.*

REPRÉSENTATION, (*Jurisprud.*) en matiere de succession, est lorsque quelqu'un succede au lieu & place de son pere, qui est décédé avant que la succession fût ouverte.

Elle differe de la transmission en ce que pour transmettre une succession il faut y avoir eu un droit acquis, & avoir été héritier; au lieu que le représentant succede au lieu du représenté, quoique celui-ci n'ait point été héritier.

La *représentation* a lieu principalement dans les successions *ab intestat*; néanmoins en matiere de fideicommis conditionnels, au défaut de la transmission on a coutume d'appeller au secours la *représentation*, pourvu qu'il n'y ait aucun terme dans le testament qui marque une intention contraire.

Elle a pareillement lieu pour le douaire & pour la légitime, & pour la présentation à un bénéfice. Quelques coutumes l'admettent aussi pour le retrait qui est accordé au lignager plus prochain.

On ne représente point un homme vivant: ainsi les enfans de celui qui a renoncé à la succession ne peuvent venir par *représentation*, quand ils seroient en même degré que ceux qui sont héritiers.

On peut représenter une personne décédée, sans se porter son héritier.

La *représentation* a son effet, quoique le représenté fût incapable de succéder, parce que c'est moins la personne même que l'on représente que le degré.

L'effet de la *représentation* est, 1°. d'empêcher que le plus proche en degré n'exclue le plus éloigné; 2°. qu'au lieu de partager par têtes, on partage par souches.

En ligne directe, la *représentation* a lieu à l'infini. Il faut seulement observer qu'à l'égard des ascendans la *représentation* n'a d'autre effet que d'opérer le partage par souches.

La *représentation* en collatérale n'avoit pas lieu suivant l'ancien droit romain; elle ne fut admise que par la novelle 118.

La plûpart de nos coutumes l'admettent au premier degré seulement pour la collatérale, comme Paris & autres semblables; d'autres l'étendent plus loin: quelques-unes même l'admettent à l'infini; d'autres enfin excluent toute *représentation* en collatérale, & quelques-unes la rejettent aussi en directe.

Pour la succession des fiefs en directe, la femelle représente le mâle, même pour les prérogatives d'aî-

nesse. Quelques coutumes refusent néanmoins le droit d'aînesse à la fille qui représente son pere.

En collatérale, le mâle exclud absolument la femelle de la succession des fiefs, ainsi il n'y a point de *représentation*. *Voyez* le *traité des successions* de Lebrun, celui *de la représentation* par Guiné, & *les mots* HÉRITIER, SUCCESSION, TRANSMISSION, REPRÉSENTANT. (*A*)

REPRÉSENTER, v. act. (*Gramm.*) c'est rendre présent par une action, par une image, *&c.* Cette glace *représente* fidelement les objets; il est bien *représenté* sur cette toile; ce phénomene est *représenté* fortement dans cette description; la *représentation* de cette piece a été faite à étonner; il *représente* avec beaucoup de dignité; la pompe de son entrée *représentoit* toute la puissance de son souverain. C'est une fonction aussi périlleuse qu'inutile, que de *représenter* leurs devoirs aux grands. Pour enlever l'admiration des hommes, il faut se *représenter* à soi-même & aux autres les choses grandes en grand. Allez, mais soyez prêt à vous *représenter* au premier signe. Les rois *représentent* Dieu sur la terre.

REPRÊTER, v. act. (*Gramm.*) c'est prêter de-rechef. *Voyez* PRÊT & PRÊTER.

REPRIER, v. act. (*Gramm.*) c'est prier une seconde fois. *Voyez* PRIER & PRIERES.

REPRIMANDER, v. act. (*Gramm.*) c'est châtier par des paroles celui qui a commis une action répréhensible. On *réprimande* ses enfans de leurs étourderies. La *réprimande* de la justice est flétrissante.

RÉPRIMER, v. act. (*Gramm.*) c'est arrêter l'effet ou le progrès. Les calmans *répriment* la chaleur du sang; *réprimez* l'impétuosité de votre caractere. Il y a des hommes dont aucune disgrace n'a pu *réprimer* l'orgueil; *réprimer* ou négliger le murmure du soldat.

REPRISE, s. f. (*Jurispr.*) a différentes significations. *Reprise* d'instance est lorsqu'un héritier ou autre successeur à titre universel, reprend une contestation qui étoit pendante avec le défunt.

Cette *reprise* se fait par un acte que l'on passe au greffe, dans lequel on déclare que l'on reprend l'instance, offrant de procéder suivant les derniers erremens.

Un cessionnaire ou autre successeur à titre singulier, ne peut pas régulierement reprendre l'instance au lieu de celui dont il a les droits; il ne peut qu'intervenir, & son cédant doit toujours rester partie, quand ce ne seroit que pour faire prononcer avec lui sur les frais.

On reprend quelquefois une cause, instance ou procès dans lequel on étoit déja partie, lorsque dans le cours du procès on acquiert quelque nouvelle qualité en laquelle on doit procéder: par exemple, une fille majeure qui procédoit en cette qualité, si elle se marie, doit reprendre avec son mari, comme femme mariée; & si ensuite elle devient veuve, elle doit encore reprendre en cette qualité. *Voyez* CAUSE, INSTANCE, PROCÈS, PROCÉDURE, HÉRITIER, VEUVE, CESSIONNAIRE.

REPRISE, *en fait de compte*, est ce que le comptable a droit de reprendre sur la dépense. Les comptes ont ordinairement trois sortes de chapitres; ceux de recette, ceux de dépense, & ceux de *reprise*. Pour l'ordre du comptant, le rendant se charge en recette de certaines sommes, quoiqu'il ne les ait pas reçues, ou qu'il n'en ait reçu qu'une partie; & dans le chapitre de *reprise* il fait déduction de ce qu'il n'a pas reçu, c'est ce qu'on appelle *reprise*. *Voyez* COMPTE.

REPRISE *de fief*, est la prise de possession d'un fief que fait l'héritier du vassal qui est décédé, laquelle possession il reçoit du seigneur en faisant la foi & hommage, & lui payant ses droits, s'il en est dû. Cette prise de possession s'appelle *reprise de fief*, parce qu'anciennement les fiefs n'étant concédés par les seigneurs que pour la vie du vassal, l'héritier qui vouloit reprendre le fief que tenoit le défunt, ne le pouvoit faire sans en être investi par le seigneur.

On a aussi appellé *fief de reprise* ceux qui ne procédoient pas originairement de la concession des seigneurs, mais qui étoient des aleux, & qui ayant été cédés par les propriétaires à des seigneurs, ont été aussi-tôt repris d'eux pour être tenus à foi & hommage. *Voyez le mot* FIEF.

REPRISES, au pluriel, signifie ce que la femme a droit de reprendre sur les biens de son mari. On joint ordinairement les termes de *reprises* & *conventions matrimoniales*; les *reprises* & les conventions ne sont pourtant pas absolument la même chose, & il semble que le terme de *reprises* a une application plus particuliere aux biens que la femme a apportés, & qu'elle a droit de reprendre, soit en nature ou en argent, comme la dot en général, & singulierement les deniers stipulés les propres réels, & les remplois des propres aliénés, & que sous le terme de *conventions matrimoniales*, on entend plus volontiers ce que la femme a droit de prendre en vertu du contrat, comme son préciput, sa part de la communauté, son douaire & autres avantages qui peuvent lui avoir été faits par le contrat: néanmoins dans l'usage on comprend souvent le tout sous le terme de *reprises*, ou sous celui de conventions matrimoniales.

La femme a hypotheque pour ses *reprises*, du jour du contrat de mariage. On peut aussi comprendre sous le terme de *reprises*, la faculté qui est stipulée par le contrat de mariage en faveur de la femme & de ses enfans, ou autres héritiers, de renoncer à la communauté, & en ce faisant, de reprendre franchement & quittement tout ce qu'elle a apporté en communauté. *Voyez* COMMUNAUTÉ, DOT, DOUAIRE, FEMME, PRÉCIPUT, RÉNONCIATION A LA COMMUNAUTÉ, PROPRES.

REPRISE, (*Comm.*) dans un état de compte, se dit d'articles à déduire sur ceux employés en recette.

Il se dit proprement des deniers comptés & non reçus. La *reprise* est la troisieme partie d'un compte; la recette & la dépense sont les deux premieres. *Voyez* COMPTE.

REPRISE, *en termes de commerce de mer*, signifie un vaisseau ou navire marchand qu'un corsaire ou armateur ennemi avoit d'abord pris, & qui ensuite a été repris par un bâtiment du parti contraire. *Voyez* RECOUSSE, *Dict. de Comm.*

REPRISE, s. f. est *en Musique* le nom qu'on donne à chacune des parties d'un air qui se répetent deux fois. C'est en ce sens que l'on dit que la premiere *reprise* d'une ouverture est grave, & la seconde gaie. Quelquefois on n'entend par *reprise* que la seconde partie d'un air. On dit ainsi que la *reprise* d'un tel menuet ne vaut rien du tout. Enfin, *reprise* est encore chacune des parties d'un rondeau, qui souvent en a trois, dont on ne répete que la premiere.

Dans les notes, on appelle *reprise* un caractere qui marque qu'on doit répéter la partie de l'air qui le précede, ce qui évite la peine de la noter deux fois. En ce sens il y a deux *reprises*; la grande & la petite. La grande *reprise* se figure à l'italienne par une double barre renfermée entre trois lignes, avec deux points au-dehors de chaque côté, *voy.* les *Pl. de Musiq*, ou à la françoise, par deux lignes perpendiculaires un peu plus écartées, tirées à-travers toute la portée, entre lesquelles on insere un point dans chaque espace, *voy.* aussi les *Pl.* mais cette seconde maniere s'abolit peu-à-peu; car ne pouvant imiter tout-à-fait la musique italienne, nous en imitons du-moins les mots & les figures.

Cette *reprise* ainsi figurée avec des points à droite & à gauche, marque ordinairement qu'il faut recommencer deux fois tant la partie qui la précede que

celle qui la suit; c'est pourquoi on la trouve ordinairement vers le milieu des menuets, passe-piés, gavottes, *&c.* Il y en a qui veulent que lorsque la *reprise* a seulement des points du côté gauche, *voy.* les *fig.* c'est pour la répétition de ce qui précede, & que lorsqu'elle a des points du côté droit, *voy.* les *fig.* c'est la répétition de ce qui suit. Il seroit du-moins à souhaiter que cette convention fût tout-à-fait établie, car elle me paroit fort commode.

La petite *reprise* est lorsqu'après une grande *reprise*, on recommence encore quelques-unes des dernieres mesures pour finir. Il n'y a point de signe particulier pour la petite *reprise*, mais on se sert ordinairement de quelque signe de renvoi, figuré au-dessus de la portée. *Voyez* RENVOI.

Il faut remarquer que ceux qui notent correctement ont toujours soin que la derniere note d'une *reprise* se rapporte exactement pour la mesure, & à celle qui commence cette *reprise*, & à celle qui commence la *reprise* qui suit, quand il y en a une. Que si le rapport de ces notes n'est pas assez clair pour la liaison de la mesure, après la note qui termine une *reprise*, on ajoute deux ou trois notes de ce qui doit être commencé jusqu'à ce qu'on ait une mesure ou une demi-mesure complette. Et comme à la fin d'une premiere partie on a premierement la même partie à reprendre, puis la seconde partie à commencer, & que cela ne se fait pas toujours dans des tems ou parties de tems semblables, on est quelquefois obligé de noter deux fois la finale de la premiere *reprise*; l'une avant le signe de *reprise* avec les premieres notes de la premiere partie; l'autre après le même signe pour commencer la seconde partie; alors on tire un demi-cercle depuis cette premiere finale jusqu'à sa répétition, pour marquer qu'à la seconde fois il faut passer comme nul tout ce qui est enfermé par ce demi-cercle. *Voyez* les *fig.* (*S*)

REPRISE, *estocade de*, (*Escrime.*) est une ou plusieurs bottes qu'on détache à l'ennemi, en feignant de se remettre en garde.

REPRISE, s. f. (*Archit.*) c'est toute sorte de refection de mur, pilier, *&c.* faite par sous-œuvre, qui doit se rapporter en son milieu d'épaisseur, l'empattement étant égal de part & d'autre, ou dans son pourtour. *Daviler.* (*D. J.*)

REPRISE, s. f. (*Hydraul.*) on dit que l'eau va par *reprise*, lorsque élevée dans une machine hydraulique, elle se rend dans un puisart ou dans une bâche d'où une autre pompe l'éleve encore plus haut. C'est aussi dans le cours d'une conduite, l'eau qui sort d'un regard pour reprendre sa route dans une autre pierrée.

REPRISE, REPRENDRE, (*Jardinage.*) se dit quand au printems on voit des jeunes plants pousser vigoureusement, & on attend à la seconde seve pour être sûr de leur *reprise*.

REPRISE, *au Manege*, est l'espace de tems pendant lequel l'académiste fait travailler son cheval devant l'écuyer. Chaque écolier monte ordinairement trois chevaux, & fait trois *reprises* sur chaque cheval.

REPRISE D'ESSAI, *à la monnoie*, est un nouvel essai de l'espece que l'essayeur général & l'essayeur particulier ont trouvé hors du remede.

Pour y parvenir, le conseiller qui est dépositaire du reste de cette espece, en fait couper un morceau qu'il remet entre les mains de l'essayeur général, qui en fait l'essai en présence de l'essayeur particulier. Le conseiller fait ensuite son procès-verbal de cette *reprise*. *Voyez* ESSAI.

REPRISE, on dit *en Fauconnerie*, voler à la *reprise*.

REPRISE, (*terme de Lansquenet.*) c'est une carte que l'on donne à celui qui a perdu la premiere, afin qu'il ait lieu de réparer sa perte. (*D. J.*)

REPRISER, v. act. (*Gramm.*) priser une seconde fois. *Voyez les articles* PRISÉE & PRISER.

REPROBATION, s. f. *en Théologie*, signifie l'exclusion de la vie éternelle, & la destination aux supplices de l'enfer pour un certain nombre d'hommes que Dieu ne tire pas de la masse de perdition. Elle est opposée à la *prédestination*. *V.* PRÉDESTINATION.

On distingue deux sortes de *reprobation*, l'une qu'on nomme *négative*, & l'autre qu'on appelle *positive*. La *reprobation* négative est la non-élection à l'immortalité glorieuse, ou l'exclusion du royaume des cieux. La *reprobation* positive est la destination & la condamnation aux peines de l'enfer.

Il est important sur cette matiere, comme sur l'article de la prédestination, de discerner précisément ce qui est de foi d'avec ce qui est abandonné à la dispute des écoles. Il est donc décidé, comme de foi parmi les Catholiques, 1°. qu'il y a une *reprobation*; c'est-à-dire qu'il se trouve en Dieu un decret absolu, non-seulement d'exclure de la gloire quelques-unes de ses créatures, mais encore de les condamner au feu éternel. Ce qu'on prouve par S. Matth. *c. xxv. v. 23. & 41.* & par l'épître aux Rom. *chap. jx. v. 22.*

2°. Que le nombre des reprouvés est beaucoup plus grand que celui des élus. Matth. *c. vij. v. 14. xx. v. 16.*

3°. Que le nombre des reprouvés est fixe & immuable, qu'il ne peut ni augmenter, ni diminuer. Cette vérité est une suite nécessaire de la fixation du nombre des prédestinés qu'on reconnoît être invariable. S. Aug. *lib. de corrept. & grat. c. xiij.*

4°. Que le decret de la *reprobation* n'impose pas aux reprouvés la nécessité de pécher, qu'il ne les porte point au crime, & qu'ils ne deviennent prévaricateurs que par un choix très-libre de leur volonté. *II. conc. d'Orang. can. 25.*

5°. Qu'il est faux que la *reprobation* exclue les reprouvés de toute communication de grace, ou, ce qui est la même chose, qu'aucun des reprouvés ne reçoive dans le tems, ni le don de la foi, ni le secours de la grace actuelle pour pratiquer la vertu, ni la grace de la justification. *Conc. de Trent. session vj. can. 17.*

6°. Que la *reprobation* positive qui n'est autre chose que la préparation des peines éternelles, & la destination au feu de l'enfer, suppose nécessairement & indispensablement la prévision de quelque péché mortel, accompagné de l'impénitence finale. S. Aug. *oper. imperf. liv. III. c. xviij. & liv. IV. c. xxv.*

7°. Que la *reprobation* positive des mauvais anges a eu pour fondement la prévision des péchés mortels qu'ils devoient commettre, & dont ils ne devoient jamais se repentir. Que celle des enfans qui meurent sans baptême, a pour source & pour principe la prévision du péché originel qu'ils devoient contracter en Adam, & qui ne devoit jamais leur être remis. Que celles des payens est fondée non-seulement sur la prévision du péché originel qui ne devoit point être effacé en eux, mais encore sur la prévision des péchés actuels qu'ils devoient commettre sans en faire pénitence. Enfin que celle des fideles ne prend sa source que dans la prévision des péchés actuels qu'ils devoient commettre, & dans lesquels ils devoient mourir.

Mais on dispute vivement dans les écoles savoir si la *reprobation* négative est un acte réel, positif & absolu en Dieu, par lequel il ait arrêté de ne point admettre toutes ses créatures dans le royaume des cieux, ou si c'est une simple suspension ou négation d'acte. La plûpart des théologiens, & en particulier les Thomistes, tiennent pour le premier sentiment.

On demande encore quelle est la cause ou le fondement de la *reprobation* négative tant des anges que des hommes.

Les Thomistes répondent que la *reprobation* négative des anges n'a eu pour fondement que le bon plaisir de Dieu, & qu'elle est antérieure à la prévision de

leur chute. 2°. Que Dieu n'a point eu égard aux péchés actuels des hommes lorsqu'il a resolu de ne point donner la gloire à quelques-uns d'entr'eux, & qu'il n'a trouvé qu'en lui-même les motifs de ce refus.

Les défenseurs de la science moyenne soutiennent que tant à l'égard des anges qu'à l'égard des hommes, Dieu ayant prévu ce que les uns & les autres feroient de bien & de mal dans tous les ordres possibles des choses, & ayant choisi par préférence & de sa seule volonté l'ordre dans lequel il les a constitués, leur *reprobation* négative est antérieure à leurs démérites, & dépend uniquement de la volonté de Dieu.

Ceux qu'on appelle *Augustiniens*, disent que dans l'état d'innocence Dieu n'a exclu personne de la gloire, que conséquemment à la prévision de leurs péchés actuels, & que depuis la chute d'Adam, la *reprobation* négative suppose la prévision non-seulement des péchés actuels, mais encore celle du péché originel, comme cause éloignée de cette *reprobation.* Sentiment qui peut être vrai, tant à l'égard des enfans qui meurent sans baptême, qu'à l'égard des infideles, mais qui n'est point applicable aux adultes, en qui le péché originel a été entierement effacé par le baptême. D'ailleurs il semble approcher du sentiment de Jansénius sur cette matiere, & paroît directement contraire à la doctrine du concile de Trente sur le péché originel. *sess. v.*

Calvin a avancé que la *reprobation* tant positive que négative dépendoit uniquement du bon plaisir de Dieu, & qu'antécédemment à toute prévision de péché, il avoit destiné un certain nombre de ses créatures raisonnables aux supplices éternels. Doctrine impie & cruelle, qui n'a presque plus aujourd'hui de partisans même parmi les Calvinistes. On trouve aussi quelque chose de semblable dans les trente-neuf articles de l'église anglicane; mais depuis elle a généralement abandonné cette opinion, comme injurieuse à Dieu. *Voyez* CALVINISTE.

REPROCHABLE, adj. (*Jurisprud.*) se dit d'un témoin contre lequel on a des sujets de reproches à proposer. *Voyez* REPROCHE.

REPROCHE, s. m. REPROCHER, verb. act. (*Gramm.*) il se dit du blâme amer que nous encourons par une mauvaise action qu'on ne devoit pas attendre de nous. Le *reproche* est fait pour les ingrats. Si l'on échappe aux *reproches* des autres, on n'échappe point à celui de sa conscience. Chaque état a son *reproche.*

REPROCHES, (*Jurisprud.*) sont les moyens ou raisons que l'on propose contre des témoins entendus dans une enquête ou dans une information, pour empêcher que le juge n'ajoute foi à leur déposition, soit en matiere civile ou criminelle; comme quand on oppose que les témoins sont proches parens de la partie adverse, ou qu'ils sont ses amis, ou ses domestiques; qu'ils sont ennemis capitaux de celui contre lequel ils ont déposé; que ce sont gens de mauvaises mœurs, déja repris de justice & corrompus par argent.

En matiere civile, les *reproches* se proposent par un dire.

Ils doivent être pertinens & circonstanciés, autrement on n'en doit pas admettre la preuve; & si la preuve en ayant été admise, ils ne sont pas prouvés, on n'y a point d'égard. Les faits sont même réputés calomnieux, s'ils ne sont justifiés avant le jugement du procès.

Celui qui a fait faire l'enquête, peut fournir de réponse par écrit aux *reproches*; cette réponse doit être signée de lui ou de son procureur, en vertu d'une procuration *ad hoc*; & la réponse doit être signifiée à l'autre partie.

Les juges ne doivent point appointer les parties à informer sur les faits contenus dans les *reproches* & dans les réponses; à-moins que les *reproches* ne paroissent pertinens & admissibles.

Les *reproches* doivent être jugés avant le fonds; & s'ils se trouvent fondés, la déposition des témoins qui ont été valablement reprochés, ne doit pas être lue.

Dans les procès criminels, si l'accusé a des *reproches* à fournir contre les témoins, il le doit faire lors de la confrontation, & le juge doit l'avertir qu'il n'y sera plus reçu, après avoir oui la lecture de la déposition. Néanmoins les *reproches* sont entendus en tout état de cause, quand ils sont prouvés par écrit.

Quand l'accusé propose quelque *reproche*, le greffier le rédige par écrit, & la réponse du témoin.

Les *reproches* fournis par un des accusés servent aux autres, quoiqu'ils n'en aient pas proposé, à-moins qu'ils ne soient en contumace, parce que le refus qu'ils font d'obéir à justice, les fait déchoir du bénéfice de toutes exceptions.

Il en est de même de l'accusé, qui après avoir subi la confrontation, s'évade des prisons; car sa fuite fait une présomption contre lui, qui est telle que l'on ne lit pas les *reproches* par lui proposés.

Celui qui a fait entendre des témoins à sa requête, ne peut pas les reprocher dans une autre affaire où ils déposent contre lui, à-moins qu'il ne prouve que depuis son enquête, ils sont devenus ses ennemis, ou qu'ils ont été convaincus de crime, ou corrompus par argent. *Voyez le tit.* 23. de l'ordonnance de 1667, & les *notes* de Bornier, Despeisses, Papon, Louet & Brodeau; *les mots* ENQUÊTE, INFORMATION, & *le mot* TÉMOIN. (*A*)

REPRODUCTION, s. f. REPRODUIRE, v. act. (*Gramm. & Hist. nat.*) est l'action par laquelle une chose est produite de nouveau, ou pousse une seconde fois. *Voyez* RÉGÉNÉRATION.

Quand on coupe tout près du tronc les branches d'un chêne, d'un arbre à fruit, ou autres semblables, le tronc *reproduit* une infinité de jeunes pousses. *Voyez* TIGE *ou* POUSSE.

Par *reproduction* on entend ordinairement la restauration d'une chose qui existoit précédemment, & qui a été détruite depuis. *Voyez* RESTAURATION.

La *reproduction* des membres des écrevisses de mer & d'eau douce est un des phénomenes des plus curieux dans l'histoire naturelle. Cette formation d'une nouvelle partie toute semblable à celle qui a été coupée, ne quadre point du tout avec le systême moderne sur la génération, par lequel on suppose que l'animal est entierement formé dans l'œuf. *Voyez* GÉNERATION & ŒUF.

C'est cependant une vérité de fait attestée par les pêcheurs, & même par plusieurs savans qui s'en sont assurés par leurs propres yeux; entre autres par MM. de Réaumur & Perrault, dont on connoît assez la capacité & l'exactitude dans ces matieres, pour s'en rapporter à eux.

Les jambes des écrevisses de mer ou d'eau douce ont chacune cinq articulations. Or, s'il arrive que quelqu'une de leurs jambes se rompent par quelque accident, comme en marchant, ou autrement, ce qui est fréquent, la fracture se trouve toujours à la future prochaine de la quatrieme articulation; & la partie qu'elles ont perdue se trouve *reproduite* quelque tems après; c'est-à-dire qu'il repousse un bout de jambe composé de quatre articulations, dont la premiere est fendue en deux par le bout, comme étoit la jambe qui est perdue; en sorte que la perte se trouve entierement réparée.

Si on rompt à dessein la jambe d'une écrevisse à la cinquieme ou à la quatrieme articulation, la portion qui a été retranchée se trouve toujours au bout d'un tems remplacée par une autre. Mais il n'en arrive pas de même, si la fracture a été faite à la premiere, la seconde ou la troisieme articulation; car alors il n'ar-

rive guere que la *reproduction* se fasse, si les choses restent dans l'état où elles sont. Mais ce qui est fort étonnant, c'est qu'elles ne restent pas dans le même état; car au bout de deux ou trois jours, si on visite les écrevisses à qui cette mutilation est arrivée, on leur trouvera de plus les autres articulations retranchées jusqu'à la quatrieme : & il y a apparence qu'elles se sont fait elles-mêmes cette opération, pour rendre la *reproduction* de leur jambe plus certaine.

La partie reproduite, non-seulement est configurée comme celle qui a été retranchée, mais elle est même au bout de quelque tems tout aussi grosse. C'est ce qui fait qu'on voit souvent des écrevisses qui ont deux jambes de différente grosseur, mais proportionnées dans toutes leurs parties. On peut juger à coup sûr que la plus petite est une jambe reproduite.

Si la partie reproduite est encore rompue, il se fait une seconde *réproduction*.

L'été qui est la seule saison de l'année où les écrevisses mangent, est le tems le plus favorable pour la *reproduction* de leurs membres. Elle se fait alors en quatre ou cinq semaines; au-lieu que dans d'autres saisons, elle ne se fait qu'en huit ou neuf mois. Leurs petites jambes se *reproduisent* aussi, mais plus rarement & plus lentement que les grosses. Les cornes se *reproduisent* de même. *V. mem. de l'acad. royal. des Sc. an 1712, p. 295. & hist. de la même année, p. 45. & année 1718, p. 31. Voyez* aussi YEUX D'ECREVISSES.

REPROMETTRE, v. act. (*Gram.*) promettre une seconde fois. *Voyez* PROMETTRE & PROMESSE.

REPROUVER, v. act. (*Gram.*) prouver de-rechef. *Voyez* PREUVE & PROUVER.

RÉPROUVER, (*Critiq. sacrée.*) c'est rejetter une chose ou une personne dont on s'étoit d'abord servi; la pierre que les architectes ont réprouvée (*reprobaverant*), est devenue la principale pierre de l'angle. *Matt. xxj. 42.* Cette pierre angulaire est J. C. *Réprouver* veut dire encore juger mal de quelqu'un, le condamner; ainsi les réprouvés, dans l'Ecriture, sont les méchans, les impénitens que Dieu condamne. (*D. J.*)

REPTILES, *dans l'Histoire naturelle*, est le nom de certains animaux ainsi dénommés, parce qu'ils rampent & marchent sur le ventre; ou bien les *reptiles* sont une sorte d'animaux & d'insectes, qui au lieu de marcher avec des piés, portent sur une partie de leur corps, tandis que le reste s'avance ou s'élance en-devant. *Voyez* ANIMAL, INSECTE, *&c.*

Ce mot est formé du mot latin *repo*, ramper. Tels sont les vers de terre, les chenilles, les serpens, *&c.* Il est pourtant vrai que la plûpart des *reptiles* ont des piés. Seulement ils les ont petits, & les jambes courtes, à proportion de la grosseur de leur corps. *Voyez* PIÉ & JAMBE.

Les observateurs naturalistes ont fait une infinité de découvertes admirables sur la motion des *reptiles*. Ainsi le ver de terre en particulier, à ce que nous apprend M. Willis, a tout le corps entouré d'un bout à l'autre, de muscles annulaires; ou, comme s'exprime M. Derham, le corps du ver de terre n'est d'un bout à l'autre, à sa surface extérieure, qu'un muscle spiral continu, dont les fibres orbiculaires, en se contractant, rendent chaque anneau plus étroit & plus long qu'auparavant; au moyen de quoi, semblable à une tariere, il perce la terre pour s'y faire un passage. La motion de ce *reptile* peut encore être comparée à un fil de fer roulé en spirale sur un cylindre, dont un des bouts, si on le lâche, va se rapprocher de l'autre qui est arrêté & tenu ferme. Car de même le ver-à-soie, après qu'il a alongé ou étendu son corps, se replie sur lui-même, en s'appuyant sur les petits piés qu'il a : ces piés sont au ver ce qu'est au fil de fer roulé en spirale, le bout par où il est arrêté; c'est son point d'appui. Ils sont rangés de quatre en quatre tout le long de son corps; & il s'en sert comme de crochets, pour attacher sur un plan, tantôt une partie de son corps, tantôt une autre; c'est en même tems pour pousser en avant sa partie antérieure, en l'alongeant, & amener sa partie postérieure en la contractant.

Le serpent rampe un peu différemment; aussi la structure de son corps est-elle différente; car il a le long du corps une enfilade d'os qui sont tous articulés les uns avec les autres. Son corps ne rentre pas en lui-même : mais il forme des circonvolutions. Tandis qu'une partie de son corps porte à terre, il en élance une autre en avant, laquelle à son tour se posant sur la terre, oblige le reste du corps de suivre. L'épine de son dos, différemment torse, fait le même effet, lorsqu'il saute, que les jointures des piés dans les autres animaux; car ce qui les fait sauter, sont les muscles de leur dos qui s'étendent & se développent.

Il y a un préjugé assez général sur la plûpart de ces animaux : c'est que coupés par pieces, ils reprennent; il est sûr que les parties séparées conservent du mouvement & de la vie long-tems après la séparation; que leur organisation est beaucoup plus simple que celle de la plûpart des autres animaux; qu'ils n'en satisfont pas moins bien aux deux grandes fonctions de l'animalité, la conservation & la reproduction, & qu'à les examiner de près, on est porté à croire que la sensibilité est une propriété générale de la matiere.

Reptile se dit aussi abusivement des plantes & des fruits qui rampent à terre, ou qui se marient à d'autres plantes, n'ayant pas des tiges assez fortes pour les soutenir : telles sont les concombres, les melons : telles sont aussi la vigne, le lierre, *&c.*

RÉPUBLICAIN, s. m. (*Gram.*) citoyen d'une république. Il se dit aussi d'une homme passionné pour cette sorte de gouvernement. *Voyez l'article suivant.*

RÉPUBLIQUE, s. f. (*Gouvern. polit.*) forme de gouvernement, dans lequel le peuple en corps ou seulement une partie du peuple, a la souveraine puissance. *Reipublicæ forma laudari faciliùs quàm evenire, & si evênit, haud diuturna esse potest*, dit Tacite, *annal. 4.*

Lorsque dans la *république* le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une *démocratie.* Lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une partie du peuple, c'est une *aristocratie. Voyez* DÉMOCRATIE, ARISTOCRATIE.

Lorsque plusieurs corps politiques se réunissent ensemble pour devenir citoyens d'un état plus grand qu'ils veulent former, c'est une *république* fédérative. *Voyez* RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE.

Les *républiques* anciennes les plus célebres sont la *république* d'Athènes, celle de Lacédémone, & la *république* romaine. *Voyez* LACÉDÉMONE, RÉPUBLIQUE *d'Athenes*, & RÉPUBLIQUE *romaine.*

Je dois remarquer ici que les anciens ne connoissoient point le gouvernement fondé sur un corps de noblesse, & encore moins le gouvernement fondé sur un corps législatif formé par les représentans d'une nation. Les *républiques* de Grece & d'Italie étoient des villes qui avoient chacune leur gouvernement, & qui assembloient leurs citoyens dans leurs murailles. Avant que les Romains eussent englouti toutes les *républiques*, il n'y avoit presque point de roi nulle part, en Italie, Gaule, Espagne, Allemagne; tout cela étoit de petits peuples ou de petites *républiques*. L'Afrique même étoit soumise à une grande : l'Asie mineure étoit occupée par les colonies greques. Il n'y avoit donc point d'exemple de députés de villes, ni d'assemblées d'états; il falloit aller jusqu'en Perse pour trouver le gouvernement d'un seul.

Dans les meilleures *républiques* grecques, les richesses y étoient aussi à charge que la pauvreté; car les riches étoient obligés d'employer leur argent en fêtes, en sacrifices, en chœurs de musique, en chars, en chevaux pour la course, en magistratures, qui seules formoient le respect & la considération.

Les *républiques* modernes sont connues de tout le monde; on sait quelle est leur force, leur puissance & leur liberté. Dans les *républiques* d'Italie, par exemple, les peuples y sont moins libres que dans les monarchies. Aussi le gouvernement a-t-il besoin, pour se maintenir, de moyens aussi violens que le gouvernement des Turcs; témoins les inquisiteurs d'état à Venise, & le tronc où tout délateur peut à tous momens jetter avec un billet son accusation. Voyez quelle peut être la situation d'un citoyen dans ces *républiques*. Le même corps de magistrature a, comme exécuteur des lois, toute la puissance qu'il s'est donnée comme législateur. Il peut ravager l'état par ses volontés générales; & comme il a encore la puissance de juger, il peut détruire chaque citoyen par ses volontés particulieres. Toute la puissance y est une, & quoiqu'il n'y ait point de pompe extérieure qui découvre un prince despotique, on le sent à chaque instant. A Genève on ne sent que le bonheur & la liberté.

Il est de la nature d'une *république* qu'elle n'ait qu'un petit territoire; sans cela elle ne peut guere subsister. Dans une grande *république* il y a de grandes fortunes, & par conséquent peu de modération dans les esprits: il y a de trop grands dépôts à mettre entre les mains d'un citoyen; les intérêts se particularisent: un homme sent d'abord qu'il peut être heureux, grand, glorieux, sans sa patrie; & bientôt, qu'il peut être seul grand sur les ruines de sa patrie.

Dans une grande *république* le bien commun est sacrifié à mille considérations: il est subordonné à des exceptions: il dépend des accidens. Dans une petite, le bien public est mieux senti, mieux connu, plus près de chaque citoyen: les abus y sont moins étendus, & par conséquent moins protégés.

Ce qui fit subsister si long-tems Lacédémone, c'est qu'après toutes ses guerres, elle resta toujours avec son territoire; le seul but de Lacédémone étoit la liberté: le seul avantage de sa liberté, c'étoit la gloire.

Ce fut l'esprit des *républiques* grecques de se contenter de leurs terres, comme de leurs lois. Athènes prit de l'ambition, & en donna à Lacédémone; mais ce fut plutôt pour commander à des peuples libres, que pour gouverner des esclaves: plutôt pour être à la tête de l'union que pour la rompre. Tout fut perdu, lorsqu'une monarchie s'éleva! gouvernement dont l'esprit est tourné vers l'aggrandissement.

Il est certain que la tyrannie d'un prince ne met pas un état plus près de sa ruine, que l'indifférence pour le bien commun y met une *république*. L'avantage d'un état libre est qu'il n'y a point de favoris. Mais quand cela n'est pas, & qu'au lieu des amis & des parens du prince, il faut faire la fortune des amis & des parens de tous ceux qui ont part au gouvernement, tout est perdu. Les lois sont éludées plus dangereusement qu'elles ne sont violées par un prince, qui étant toujours le plus grand citoyen de l'état, a le plus d'intérêt à sa conservation. *Esprit des lois.* (*D. J.*)

RÉPUBLIQUE D'ATHENES, (*Gouvern. athénien.*) le lecteur doit permettre qu'on s'étende dans cet ouvrage sur les *républiques d'Athènes*, de Rome & de Lacédémone, parce que par leur constitution elles se sont élevées au-dessus de tous les empires du monde.

Il n'est pas surprenant que les Athéniens, ainsi que beaucoup d'autres peuples, ayent porté la gloire de leur origine jusqu'à la chimere, & qu'ils se soient dits enfans de la terre; cependant il est assez vraissemblable, au jugement de quelques historiens, qu'ils descendoient d'une colonie de Saïtes, peuples d'Egypte. Ils furent d'abord sous la puissance des rois, & ensuite ils élurent pour les gouverner, des magistrats perpétuels qu'ils nommerent *archontes*. La magistrature perpétuelle ayant encore paru à ce peuple amoureux de l'indépendance, une image trop vive de la royauté, il rendit les archontes décennaux, & finalement annuels. Ensuite, comme on ne s'accordoit point, ni sur la religion, ni sur le gouvernement, & que les factions renaissoient sans cesse, ils reçurent de Dracon ces lois célebres qu'on disoit avoir été écrites avec du sang, à cause de leur excessive rigueur. Aussi furent-elles supprimées vingt-quatre ans après par Solon qui en donna de plus douces & de plus convenables aux mœurs athéniennes.

Les sages lois de ce grand législateur établirent une pure démocratie que Pisistrate rompit en usurpant la souveraineté d'Athènes, qu'il laissa à ses fils Hipparque & Hippias. Le premier fut tué; & le second ayant pris la fuite, se joignit aux Perses, que les Athéniens commandés par Miltiade défirent à Marathon.

On sait combien ils contribuerent aux victoires de Mycale, de Platée & de Salamine. Ces victoires éleverent Athènes au plus haut point de splendeur où elle ait jamais été sous un corps de *république*. Elle tint aussi dans la Grece, le premier rang pendant l'espace de 70 ans. Ce fut dans cet intervalle que parurent ses plus grands capitaines, ses plus célebres philosophes, ses premiers orateurs, & ses plus habiles artistes.

Elle étoit en possession de combattre pour la prééminence & pour la gloire. Elle seule sacrifia plus d'hommes & plus d'argent à l'avantage commun des Grecs, que nul autre peuple de la terre n'en sacrifia jamais à ses avantages particuliers. Tant qu'elle fut florissante, elle aima mieux affronter de glorieux hazards, que de jouir d'une honteuse sûreté. On la vit peuplée d'ambassadeurs qui venoient de toutes parrs réclamer sa protection, & qui la nommoient *le commun asyle des nations*. L'art de bien dire devint son partage, & elle n'eut point de maître pour la finesse & la délicatesse du goût.

Mais comme les richesses & les beaux arts menent à la corruption, Athènes se corrompit fort promptement, & marcha à grands pas à sa ruine. On ne sauroit croire combien elle étoit déchue de ses anciennes mœurs du tems d'Eschines & de Démosthènes. Il n'y avoit déja plus chez les Athéniens d'amour pour la patrie, & l'on ne voyoit que désordres dans leurs assemblées & dans les actions juridiques. Ayant perdu contre Philippe la bataille de Chéronée, elle fut obligée de plier sous la puissance de ce roi de Macédoine, & sous celle de son fils Alexandre.

Elle se releva néanmoins de la tyrannie de Démétrius par la valeur d'Olympiodore. La vaillance de ses habitans reprit alors ses premieres forces, & fit sentir aux Gaulois la puissance de leurs armes. L'athénien Callippus empêcha le passage des Thermopyles à la nombreuse armée de Brennus, & la contraignit d'aller se répandre ailleurs. Il est vrai que ce fut là le dernier triomphe d'Athènes. Aristion, l'un de ses capitaines, qui s'en étoit fait le tyran, ne put défendre cette ville contre les Romains. Sylla prit Athènes, & l'abandonna au pillage. Le pirée fut détruit, & n'a point été rétabli depuis.

Après le sac de Sylla, Athènes eût été pour toujours un affreux désert, si le savoir de ses philosophes n'y eût encore attiré une multitude de gens avides de profiter de leurs lumieres. Pompée lui-même discontinua la poursuite des pyrates pour s'y rendre,

& le peuple par reconnoiſſance combattit en ſa faveur à la bataille de Pharſale. Cependant Céſar fit gloire de lui pardonner après ſa victoire, & dit ce beau mot « je devrois punir les Athéniens d'aujourd'hui, mais c'eſt au mérite des morts que j'accorde la grace aux vivans. »

Auguſte laiſſa aux Athéniens leurs anciennes lois, & ne leur ôta que quelques îles qui leur avoient été données par Antoine. L'empereur Adrien ſe fit gloire d'être le reſtaurateur de ſes plus beaux édifices, & d'y remettre en uſage les lois de Solon. Son inclination pour Athènes paſſa à Antoninus Pius ſon ſucceſſeur, qui la tranſmit à Verus. L'empereur Valérien en fit auſſi rétablir les murailles; mais cet avantage ne put empêcher que ſous l'empire de Claude, ſucceſſeur de Gallien, elle ne fût ravagée par les Scythes. Enfin 140 ans après ſous l'empire d'Honorius, elle fut priſe par Alaric, à la ſollicitation de Stilicon.

Tout le monde ſait les nouvelles viciſſitudes qu'elle éprouva depuis. Du tems de la fureur des croiſades, elle devint la proie du premier occupant, François, Arragonois, Florentins, *&c.* mais les Francs ſe virent forcés de l'abandonner en 1455, aux armes victorieuſes de Mahomet II. le plus redoutable des empereurs ottomans.

Depuis cette fatale époque, les Turcs en ſont reſtés les maîtres, & ont bâti des moſquées ſur les ruines des temples des dieux. Les janiſſaires foulent aux piés les cendres des orateurs Ephialtès, Iſocrate & Lycurgue, les tombeaux d'Hippolite fils de Théſée, de Miltiade, de Thémiſtocle, de Cimon, de Thucydide, *&c.* Le palais d'Adrien leur ſert de cimetiere; la place céramique où étoit un autel dédié à la Miſéricorde, eſt leur bazar. Le quartier du cady étoit celui d'Eſchines, rival de Démoſthene: les enfans de ce quartier y commençoient à parler plutôt qu'ailleurs. Le palais de Thémiſtocle étoit dans ce quartier. Epicure & Phocion y demeuroient. Il y avoit auſſi trois ſuperbes temples élevés en l'honneur des grands hommes. L'égliſe archiépiſcopale des Grecs étoit le temple de Vulcain décrit par Pauſanias. Je renvoie le lecteur au même hiſtorien pour la deſcription de toutes les autres merveilles de cette ville célebre; mais je dois dire quelque choſe de ſon gouvernement.

Athènes ayant été compoſée par Solon de dix tribus, on nomma par chaque tribu ſix vingt citoyens des plus riches pour fournir à la dépenſe des armemens: ce qui formoit le nombre de douze cens hommes diviſés en vingt claſſes. Chacune de ces vingt claſſes étoit compoſée de ſoixante hommes, & ſubdiviſée en cinq parties dont chacune étoit de douze hommes.

Solon établit que l'on nommeroit par choix à tous les emplois militaires, & que les ſénateurs & les juges ſeroient élus par le ſort. Il voulut auſſi que l'on donnât par choix les magiſtratures civiles, qui exigeoient une grande dépenſe, & que les autres fuſſent données par le ſort. Mais pour corriger le ſort, il régla qu'on ne pourroit élire que dans le nombre de ceux qui ſe préſenteroient; que celui qui auroit été élu, ſeroit examiné par des juges; & que chacun pourroit l'accuſer d'en être indigne; cela tenoit en même tems du ſort & du choix.

Cependant ſi l'on pouvoit douter de la capacité naturelle qu'a le peuple pour diſcerner le mérite, il n'y auroit qu'à jetter les yeux ſur cette ſuite continuelle de choix étonnans que firent les Athéniens & les Romains, ce qu'on n'attribuera pas ſans doute au hazard. On ſait qu'à Rome, quoique le peuple ſe fût donné le droit d'élever aux charges les plébéiens, il ne pouvoit ſe réſoudre à les élire; & quoiqu'à Athènes on pût par la loi d'Ariſtide tirer les magiſtrats de toutes les claſſes, il n'arriva jamais, dit Xénophon, que le bas-peuple demandât celles qui pouvoient intéreſſer ſon ſalut ou ſa gloire.

Les divers genres de magiſtrats de la *république* d'Athènes ſe peuvent réduire à trois claſſes; 1°. de ceux qui choiſis dans certaines occaſions par une tribu d'Athènes, ou par une bourgade de l'Attique, étoient chargés de quelque emploi particulier, ſans droit de juriſdiction; 2°. de ceux qui étoient tirés au ſort par les Theſmotetes, dans le temple de Théſée, tels étoient les Archontes; le peuple déſignoit les candidats entre leſquels le ſort devoit décider; 3°. de ceux que ſur la propoſition des Theſmotetes, le peuple aſſemblé éliſoit à la pluralité des voix dans le pnyce; ces deux dernieres eſpeces de magiſtrats étoient obligés à rendre des comptes; mais ceux qui étoient choiſis par une tribu ou par une bourgade, & qui compoſoient le bas étage de la magiſtrature, n'étoient pas comptables.

Les trois ſymboles de la grande magiſtrature étoient une baguette, une petite tablette, & une certaine marque qu'on donnoit aux juges, lorſqu'ils alloient au tribunal, & qu'ils rendoient en ſortant.

La ſplendeur d'Athènes l'avoit miſe en poſſeſſion de voir des ſouverains qui faiſoient gloire d'obtenir chez elle le droit de bourgeoiſe. Les fils d'Ajax l'acheterent au prix de la principauté qu'ils avoient dans l'île d'Egine. Vers le commencement de la guerre du Péloponneſe, le fils de Sitalce, puiſſant roi de Thrace, n'acquit ce droit de bourgeoiſie que par un article d'un traité de ſon pere avec les Athéniens. Enfin Cotys, autre roi de Thrace, & ſon fils Cherſoblopte l'obtinrent à leur tour. On ne peut donc s'empêcher d'avoir grande idée d'une ville dont les rois même briguoient le rang de citoyen, pour pouvoir voter dans les aſſemblées publiques.

Quelques jours avant qu'on les tînt, on affichoit un placard qui inſtruiſoit chaque citoyen de la matiere qu'on devoit agiter. Comme on refuſoit d'admettre dans l'aſſemblée les citoyens qui n'avoient pas atteint l'âge néceſſaire pour y entrer, auſſi forçoit-on les autres d'y venir ſous peine d'amende. On écrivoit ſur un regiſtre le nom de tous les citoyens, à qui la loi accordoit voix délibérative. Ils l'avoient tous après l'âge de puberté, à-moins que quelque vice capital ne les en privât. Tels étoient les mauvais fils, les poltrons déclarés, les brutaux qui s'emportoient dans la débauche juſqu'à oublier leur ſexe, les prodigues & les débiteurs du fiſc.

Le peuple, par l'avis duquel tout ſe décidoit, s'aſſembloit de grand matin pour déliberer tantôt dans la place publique, tantôt dans le pnyce, c'eſt-à-dire le lieu plein, ainſi nommé à cauſe du grand nombre de ſieges qu'il contenoit ou des hommes qui s'empreſſoient de les remplir; mais le plus ſouvent l'aſſemblée ſe tenoit au théâtre de Bacchus, dont on reconnoît encore la vaſte étendue par les démolitions qui en reſtent.

Les dix tribus éliſoient par an chacune au ſort cinquante ſénateurs, qui compoſoient le ſénat de cinq cens. Chaque tribu tour-à-tour avoit la préſéance, & la cédoit ſucceſſivement aux autres. Les cinquante ſénateurs en fonction ſe nommoient *prytanes*, le lieu où ils s'aſſembloient *prytanée*, & le tems de leurs exercices ou la *prytanie* duroit trente-cinq jours. Pendant les trente-cinq jours, dix des cinquante prytanes préſidoient par ſemaine ſous le nom de *proëdres;* & celui des proëdres qui dans le cours de la ſemaine étoit en jour de préſider s'appelloit *épiſtate.* On ne pouvoit l'être qu'une fois en ſa vie, de peur qu'on ne prît trop de goût à commander. Les ſénateurs des autres tribus ne laiſſoient pas toujours d'opiner, ſelon le rang que le ſort leur avoit donné; mais les prytanes convoquoient l'aſſemblée, les proëdres en expoſoient

soient le sujet, l'épistate demandoit les avis.

On distinguoit deux sortes d'assemblées, les unes ordinaires & les autres extraordinaires. Des premieres que les prytanes seuls avoient droit de convoquer, il y en avoit quatre durant chaque prytanie en des jours & sur des sujets marqués. Les dernieres se convoquoient tantôt par les prytanes, tantôt par les généraux, & n'avoient de sujet ni de jour, qu'autant que les occasions leur en donnoient. On négligeoit quelquefois les formalités à l'approche d'un péril manifeste. Diodore, *liv. XVI.* rapporte que le peuple d'Athènes, à la nouvelle irruption de Philippe, s'attroupa au théâtre sans attendre, selon la coutume, l'ordre du magistrat.

On ouvroit l'assemblée par un sacrifice & par une imprécation. L'on sacrifioit à Cérès un jeune porc, pour purifier le lieu que l'on arrosoit du sang de la victime. L'imprécation mêlée aux vœux se faisoit en ces termes : « Périsse maudit des dieux avec sa race, » quiconque agira, parlera ou pensera contre la *ré-* » *publique* ». La cérémonie achevée, le poëdres exposoient au peuple pourquoi on l'assembloit ; ils lui rapportoient l'avis du sénat des cinq cens, c'est-à-dire des cinquante sénateurs tirés de chaque tribu, & demandoient la ratification, la réforme ou l'improbation de cet avis. Si le peuple ne se sentoit pas en disposition de l'approuver sur l'heure, un héraut commis par l'épistate s'écrioit à haute voix : « Quel » citoyen au-dessus de cinquante ans veut parler » ? Le plus ancien orateur montoit alors dans la tribune, lieu élevé d'où l'on pouvoit mieux se faire entendre.

Après qu'il avoit parlé, s'il se trouvoit six mille citoyens dans l'assemblée, ils formoient le decret en opinant de la main. On le dressoit après avoir recueilli les suffrages, & on l'intituloit du nom de l'*orateur* ou du *sénateur* dont l'opinion avoit prévalu. On mettoit avant tout la date, dans laquelle on faisoit entrer premierement le nom de l'*archonte*, ensuite le jour du mois, enfin le nom de la tribu qui étoit en tour de présider ; voici la formule d'une de ces dates, qui suffira pour faire juger de toutes les autres : « Sous » l'archonte Mnésiphile, le trentieme jour du mois » Hécatombeon, la tribu de Pandion étant en tour » de présider..... »

Dans les causes criminelles, les juges prononçoient deux fois ; d'abord ils jugeoient le fond de la cause, & ensuite ils établissoient la peine. Sur le premier jugement, ils ne faisoient que déclarer s'ils condamnoient l'accusé, ou s'ils le renvoyoient absous ; que si la pluralité des voix étoit pour la condamnation, alors, au cas que le crime ne fût pas capital, on obligeoit le coupable à déclarer lui-même la peine qu'il avoit méritée. Après cela suivoit un second jugement des magistrats, qui proportionnoient eux-mêmes la peine au crime. Les Athéniens avoient une loi qui leur prescrivoit en termes formels de garder cet ordre dans les condamnations : « Que les juges, » disoit cette loi, proposent au coupable differentes » peines, que le coupable s'en impose une, & qu'en» fin les juges prononcent sur la peine qu'il s'est im» posée ». Si le coupable usoit d'indulgence envers lui-même, les juges se chargeoient du soin d'établir par la sévérité une plus exacte compensation. Cicéron fait mention de cet usage ; dans le premier livre de l'orateur il parle de Socrate en ces termes : « Ce » grand homme fut aussi condamné, non-seulement » quant au fond de la cause, mais aussi quant au genre » de la peine, car c'étoit une coutume à Athènes » que dans les causes qui n'étoient pas capitales, on » demandoit au coupable quelle peine il croyoit » avoir méritée ; comme donc on eut fait cette de» mande à Socrate, il répondit qu'il croyoit avoir » mérité qu'on lui décernât les plus grandes récom» penses, & qu'on le nourrît dans le prytanée aux » dépens de la république, ce qui dans la Grece pas» soit pour le comble de l'honneur ». Cette réponse de Socrate irrita tellement les juges, qu'en sa personne ils condamnerent à mort le plus vertueux de tous les Grecs.

Dans les affaires politiques, les Athéniens ne voyoient, n'entendoient, ne se décidoient que par les passions de leurs orateurs. Le plus habile disposoit de tout emploi militaire ou politique. Arbitre de la guerre ou de la paix, il armoit ou désarmoit le peuple à son gré. Il ne faut donc pas s'étonner que dans un état où la science de la persuasion jouissoit d'un privilege si flatteur, on la cultivât avec tant de soin, & que chacun à l'envi consacrât ses veilles à perfectionner en soi le souverain art de la parole.

Athènes fut la premiere des villes greques qui récompensa par des couronnes ceux de ses sujets qui avoient rendu quelque service important à l'état. Ces couronnes n'étoient d'abord que de deux petites branches d'olivier entrelacées, & c'étoient les plus honorables ; dans la suite, on les fit d'or, & on les avilit. La premiere couronne d'olivier que les Athéniens décernerent fut à Périclès. Une pareille coutume étoit très-louable, soit qu'on la considere en elle-même, soit qu'on la regarde par rapport au grand homme pour qui elle fut établie ; car d'une part les récompenses glorieuses sont les plus efficaces de toutes pour exciter les hommes à la vertu ; & d'un autre côté, Périclès méritoit bien qu'un si bel usage prît commencement en sa personne.

Il faut encore distinguer les couronnes que la *république* donnoit à ses citoyens, des couronnes étrangeres qu'ils recevoient. La loi d'Athènes ordonnoit à l'égard des premieres qu'on les distribuât dans l'assemblée du sénat, lorsque c'étoit le sénat qui les avoit décernées, & dans l'assemblée du peuple lorsqu'elles avoient été accordées par le peuple. La loi permettoit pourtant quelquefois de les distribuer sur le théatre, ou qu'on les proclamât en plein théatre. Celui qui recevoit une de ces couronnes l'emportoit dans sa maison ; & c'étoit un monument domestique qui perpétuoit à jamais le souvenir de ses services. Au commencement on ne donnoit que rarement de ces couronnes honorables ; on les prodiguoit du tems de Démosthene par habitude, par coutume, par brigue, sans choix & sans discernement.

On appelloit *couronnes étrangeres* les couronnes que les peuples étrangers envoyoient par reconnoissance à quelque citoyen d'Athènes ; ces peuples néanmoins n'en pouvoient envoyer qu'après en avoir obtenu la permission par une ambassade. On ne distribuoit ces sortes de couronnes que sur le théatre, & jamais dans l'assemblée du sénat ou du peuple. Ceux à qui elles étoient envoyées ne pouvoient pas les emporter dans leurs maisons ; ils étoient obligés de les déposer dans le temple de Minerve où elles restoient consacrées ; c'étoit, dit Eschine, afin que personne dans l'ardeur de plaire aux étrangers préférablement à sa patrie, ne se corrompe & ne se pervertisse.

Les revenus d'Athènes montoient du tems de Démosthene à 400 talens, c'est-à-dire 82 mille 500 livres sterlings, en estimant le talent, comme le D. Bernard, à 206 livres sterlings 5 shelings. Elle entretenoit une trentaine de mille hommes à pié, & quelques mille de cavalerie ; c'est avec ce petit nombre de troupes que remplie de projets de gloire, elle augmentoit la jalousie, au lieu d'augmenter l'influence.

D'ailleurs elle ne fit point ce grand commerce que lui promettoit le travail de ses mines, la multitude de ses esclaves, le nombre de ses gens de mer, son autorité sur les villes greques ; & plus que tout cela, les belles institutions de Solon, son négoce ma-

ritime fut presque borné à la Grèce & au Pont-Euxin, d'où elle tiroit sa subsistance. « Athènes, dit Xénophon, a l'empire de la mer; mais comme l'Attique tient à la terre, les ennemis la ravagent tandis qu'elle fait ses expéditions au loin. Les principaux laissent détruire leurs terres, & mettent leur bien en sûreté dans quelque île. La populace qui n'a point de terres, vit sans aucune inquiétude. Mais si les Athéniens habitoient une île & avoient outre cela l'empire de la mer, ils auroient le pouvoir de nuire aux autres sans qu'on pût leur nuire, tandis qu'ils seroient les maîtres de la mer ». Vous diriez que Xénophon a voulu parler de l'Angleterre.

Athènes tomba dès qu'elle abandonna ses principes. Cette ville qui avoit résisté à tant de défaites, qu'on avoit vu renaître après ses destructions, fut vaincue à Cheronée, & le fut pour toujours. Qu'importoit que Philippe leur renvoyât tous les prisonniers, il ne renvoyoit que des hommes perdus par la corruption. Enfin l'amour des Athéniens pour les jeux, les plaisirs & les amusemens du théatre succédant à l'amour de la patrie, hâta les progrès rapides de Philippe & la chûte d'Athènes, suivant l'opinion d'un élégant historien romain. Voici comme Justin, *liv. VI.* s'exprime à ce sujet, & ses paroles sont dignes de terminer cet article.

« Le même jour mourut avec Epaminondas, capitaine thébain, toute la valeur des Athéniens. La mort d'un ennemi qui tenoit à toute heure leur émulation éveillée, assoupit leur courage & les plongea dans la mollesse. On prodigue aussi-tôt en jeux & en fêtes le fond des armemens de terre & de mer. Tout exercice militaire cesse, le peuple s'adonne aux spectacles; le théatre dégoûte du camp; on ne considere, on n'estime plus les grands capitaines; on n'applaudit, on ne défere qu'aux poëtes & aux agréables déclamateurs. Le citoyen oisif partage les finances destinées à nourrir le matelot & le soldat. Ainsi s'éleva la monarchie de Macédoine sur un tas de *républiques* greques, & le débris de leur gloire fit un grand nom à des barbares ». (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RÉPUBLIQUE ROMAINE, (*Gouvern. de Rome.*) tout le monde fait par cœur l'histoire de cette *république.* Portons nos regards avec M. de Montesquieu sur les causes de sa grandeur & de sa décadence, & traçons ici le précis de ses admirables réflexions sur un si beau sujet.

A peine Rome commençoit à exister, qu'on commençoit déja à bâtir la ville éternelle; sa grandeur parut bientôt dans ses édifices publics; les ouvrages qui ont donné & qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de sa puissance ont été faits sous ses rois. Denis d'Halicarnasse n'a pu s'empêcher de marquer son étonnement sur les égouts faits par Tarquin, & ces égouts subsistent encore.

Romulus & ses successeurs furent presque toujours en guerre avec leurs voisins, pour avoir des citoyens, des femmes ou des terres: ils revenoient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus; c'étoient des gerbes de blé & des troupeaux; ce pillage y causoit une grande joie. Voilà l'origine des triomphes, qui furent dans la suite la principale cause de la grandeur où cette ville parvint.

Rome accrut beaucoup ses forces par son union avec les Sabins, peuples durs & belliqueux, comme les Lacédemoniens dont ils étoient descendus. Romulus prit leur bouclier qui étoit large, au lieu du petit bouclier argien dont il s'étoit servi jusqu'alors: & on doit remarquer que ce qui a le plus contribué à rendre les Romains les maîtres du monde; c'est qu'ayant combattu successivement contre tous les peuples, ils ont toujours renoncé à leurs usages sitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs.

Une troisieme cause de l'élévation de Rome, c'est que ses rois furent tous de grands personnages. On ne trouve point ailleurs dans les histoires une suite non-interrompue de tels hommes d'état & de tels capitaines.

Tarquin s'avisa de prendre la couronne sans être élu par le sénat ni par le peuple. Le pouvoir devenoit héréditaire; il le rendit absolu. Ces deux révolutions furent suivies d'une troisieme. Son fils Sextus, en violant Lucrece, fit une chose qui a presque toujours fait chasser les tyrans d'une ville où ils ont commandé; car le peuple, à qui une action pareille fait si bien sentir sa servitude, prend volontiers une résolution extrême.

Il est pourtant vrai que la mort de Lucrece ne fut que l'occasion de la révolution; car un peuple fier, entreprenant, hardi & renfermé dans ses murailles, doit nécessairement secouer le joug ou adoucir ses mœurs. Il devoit donc arriver de deux choses l'une, ou que Rome changeroit son gouvernement, ou qu'elle resteroit une petite & pauvre monarchie; elle changea son gouvernement. Servius Tullius avoit étendu les privileges du peuple pour abaisser le sénat; mais le peuple enhardi par son courage renversa l'autorité du sénat, & ne voulut plus de monarchie.

Rome ayant chassé les rois, établit des consuls annuels, & ce fut une nouvelle source de la grandeur à laquelle elle s'éleva. Les princes ont dans leur vie des périodes d'ambition, après quoi d'autres passions & l'oisiveté même succedent; mais la *république* ayant des chefs qui changeoient tous les ans & qui cherchoient à signaler leur magistrature pour en obtenir de nouvelles, il n'y avoit pas un moment de perdu pour l'ambition: ils engageoient le sénat à proposer au peuple la guerre, & lui montroient tous les jours de nouveaux ennemis.

Ce corps y étoit déja assez porté de lui-même. Fatigué sans cesse par les plaintes & les demandes du peuple, il cherchoit à le distraire de ses inquiétudes, & à l'occuper au-dehors. Or la guerre étoit presque toujours agréable au peuple; parce que, par la sage distribution du butin, on avoit trouvé le moyen de la lui rendre utile. Rome étant une ville sans commerce, & presque sans arts, le pillage étoit le seul moyen que les particuliers eussent pour s'enrichir.

On avoit donc établi de la discipline dans la maniere de piller; & on y observoit, à-peu-près, le même ordre qui se pratique aujourd'hui chez les petits Tartares. Le butin étoit mis en commun, & on le distribuoit aux soldats: rien n'étoit perdu, parce qu'avant que de partir, chacun avoit juré qu'il ne détourneroit rien à son profit. Or les Romains étoient le peuple du monde le plus religieux sur le serment, qui fut toujours le nerf de leur discipline militaire. Enfin, les citoyens qui restoient dans la ville jouissoient aussi des fruits de la victoire. On confisquoit une partie des terres du peuple vaincu, dont on faisoit deux parts: l'une se vendoit au profit du public; l'autre étoit distribuée aux pauvres citoyens sous la charge d'une rente en faveur de l'état.

Les consuls ne pouvant obtenir l'honneur du triomphe que par une conquête ou une victoire, faisoient la guerre avec un courage & une impétuosité extrême; ainsi la *république* étoit dans une guerre continuelle, & toujours violente. Or, une nation toujours en guerre, & par principe de gouvernement, devoit nécessairement périr, ou venir à-bout de toutes les autres, qui, tantôt en guerre, tantôt en paix, n'étoient jamais si propres à attaquer, ni si préparées à se défendre.

Par-là, les Romains acquirent une profonde connoissance de l'art militaire. Dans les guerres passageres, la plûpart des exemples sont perdus; la paix donne d'autres idées, & on oublie ses fautes, & ses

vertus même. Une autre suite du principe de la guerre continuelle, fut que les Romains ne firent jamais la paix que vainqueurs : en effet, à quoi bon faire une paix honteuse avec un peuple, pour en aller attaquer un autre? Dans cette idée, ils augmentoient toujours leurs prétentions à mesure de leurs défaites : par-là, ils consternoient les vainqueurs, & s'imposoient à eux-mêmes une plus grande nécessité de vaincre. Toujours exposés aux plus affreuses vengeances, la constance & la valeur leur devinrent nécessaires ; & ces vertus ne purent être distinguées chez eux de l'amour de soi-même, de sa famille, de sa patrie, & de tout ce qu'il y a de plus cher parmi les hommes.

La résistance des peuples d'Italie, & en même tems l'opiniâtreté des Romains à les subjuguer, leur donna des victoires qui ne les corrompirent point, & qui leur laisserent toute leur pauvreté. S'ils avoient rapidement conquis toutes les villes voisines, ils se seroient trouvés dans la décadence à l'arrivée de Pyrrus, des Gaulois & d'Annibal ; & par la destinée de presque tous les états du monde, ils auroient passé trop vîte de la pauvreté aux richesses, & des richesses à la corruption. Mais Rome, faisant toujours des efforts, & trouvant toujours des obstacles, faisoit sentir sa puissance, sans pouvoir l'étendre ; & dans une circonférence très-petite, elle s'exerçoit à des vertus qui devoient être si fatales à l'univers.

On sait à quel point les Romains perfectionnerent l'art de la guerre, qu'ils regardoient comme le seul art qu'ils eussent à cultiver. C'est sans doute un dieu, dit Végece, qui leur inspira la légion. Leurs troupes étant toujours les mieux disciplinées, il étoit difficile que dans le combat le plus malheureux, ils ne se ralliassent quelque part, ou que le desordre ne se mît quelque part chez les ennemis. Aussi les voit-on continuellement dans les histoires, quoique surmontés dans le commencement par le nombre ou par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains. Leur principale attention étoit d'examiner en quoi leur ennemi pouvoit avoir de la supériorité sur eux ; & d'abord ils y mettoient ordre. Ils s'accoutumerent à voir le sang & les blessures dans les spectacles des gladiateurs, qu'ils prirent des Etrusques.

Les épées tranchantes des Gaulois, les éléphans de Pyrrhus ne les surprirent qu'une fois. Ils suppléerent à la foiblesse de leur cavalerie, d'abord en ôtant les brides des chevaux, pour que l'impétuosité n'en pût être arrêtée ; ensuite, en y mêlant des vélites. Quand ils eurent connu l'épée espagnole, ils quitterent la leur. Ils éluderent la science des pilotes, par l'invention d'une machine que Polybe nous a décrite. Enfin, comme dit Josephe, la guerre étoit pour eux une méditation, la paix un exercice. Si quelque nation tint de la nature ou de son institution quelqu'avantage particulier, ils en firent d'abord usage : ils n'oublierent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, des vaisseaux rhodiens. En un mot, jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence, & ne la fit avec tant d'audace.

Rome fut un prodige de constance ; & cette constance fut une nouvelle source de son élévation. Après les journées du Tésin, de Trébies & de Thrasimene ; après celle de Cannes, plus funeste encore, abandonnée de presque tous les peuples de l'Italie, elle ne demanda point la paix. C'est que le sénat ne se départoit jamais des maximes anciennes : il agissoit avec Annibal, comme il avoit agi autrefois avec Pyrrhus, à qui il avoit refusé de faire aucun accommodement, tandis qu'il seroit en Italie : on trouve, dit Denis d'Halicarnasse, que lors de la négociation de Coriolan, le sénat déclara qu'il ne violeroit point ses coutumes anciennes ; que le peuple romain ne pouvoit faire de paix, tandis que les ennemis étoient sur ses terres ; mais que si les Volsques se retiroient, on accorderoit tout ce qui seroit juste.

Rome fut sauvée par la force de son institution. Après la bataille de Cannes, il ne fut pas permis aux femmes même de verser des larmes ; le sénat refusa de racheter les prisonniers, & envoya les misérables restes de l'armée faire la guerre en Sicile, sans récompense ni aucun honneur militaire, jusqu'à ce qu'Annibal fût chassé d'Italie. D'un autre côté, le consul Terentius Varron avoit fui honteusement jusqu'à Venouse : cet homme, de la plus petite naissance, n'avoit été élevé au consulat que pour mortifier la noblesse. Mais le sénat ne voulut pas jouir de ce malheureux triomphe : il vit combien il étoit nécessaire qu'il s'attirât, dans cette occasion, la confiance du peuple ; il alla au devant de Varron, & le remercia de ce qu'il n'avoit pas désespéré de la *république*.

A peine les Carthaginois eurent été domptés, que les Romains attaquerent de nouveaux peuples, & parurent dans toute la terre pour tout envahir ; ils subjuguerent la Grece, les royaumes de Macédoine, de Syrie & d'Egypte. Dans le cours de tant de prospérités, où l'on se néglige, pour l'ordinaire, le sénat agissoit toujours avec la même profondeur, &, pendant que les armées consternoient tout, il tenoit à terre ceux qu'il trouvoit abattus. Il s'érigea en tribunal qui jugea tous les peuples. A la fin de chaque guerre, il décidoit des peines & des récompenses que chacun avoit méritées. Il ôtoit une partie du domaine du peuple vaincu, pour la donner aux alliés : en quoi il faisoit deux choses : il attachoit à Rome des rois dont elle avoit peu à craindre, & beaucoup à espérer ; & il en affoiblissoit d'autres, dont elle n'avoit rien à espérer, & tout à craindre. On se servoit des alliés pour faire la guerre à un ennemi ; mais d'abord on détruisoit les destructeurs. Philippe fut vaincu par le moyen des Etoliens, qui furent anéantis d'abord après, pour s'être joints à Antiochus. Antiochus fut vaincu par le secours des Rodiens ; mais après qu'on leur eut donné des récompenses éclatantes, on les humilia pour jamais, sous prétexte qu'ils avoient demandé qu'on fît la paix avec Persée.

Les Romains sachant combien les peuples d'Europe étoient propres à la guerre, ils établirent comme une loi, qu'il ne seroit permis à aucun roi d'Asie d'entrer en Europe, & d'y assister quelque peuple que ce fût. Le principal motif de la guerre qu'ils firent à Mithridate, fût que, contre cette défense, il avoit soumis quelques barbares.

Quand quelque prince avoit fait une conquête, qui souvent l'avoit épuisé, un ambassadeur romain survenoit d'abord, qui la lui arrachoit des mains. Entre mille exemples, on peut se rappeller comment, avec une seule parole, ils chasserent d'Egypte Antiochus.

Lorsqu'ils voyoient que deux peuples étoient en guerre, quoiqu'ils n'eussent aucune alliance, ni rien à démêler avec l'un, ni avec l'autre, ils ne laissoient pas de paroître sur la scene, &, comme nos chevaliers errans, ils prenoient le parti le plus foible. C'étoit, dit Denis d'Halicarnasse, une ancienne coutume des Romains d'accorder toujours leur secours à quiconque venoit l'implorer.

Ils ne faisoient jamais de guerres éloignées sans s'être procuré quelques alliés auprès de l'ennemi qu'ils attaquoient, qui pût joindre ses troupes à l'armée qu'ils envoyoient : & comme elle n'étoit jamais considérable par le nombre, ils observoient toujours d'en tenir une autre dans la province la plus voisine de l'ennemi, & une troisieme dans Rome, toujours prête à marcher. Ainsi, ils n'exposoient qu'une très-petite partie de leurs forces, pendant que leur enne-

mi mettoit toutes les siennes aux hazards de la guerre.

Ces coutumes des Romains, qui contribuoient tant à leur grandeur, n'étoient point quelques faits particuliers arrivés par hazard; c'étoient des principes toujours constans; & cela se peut voir aisément; car les maximes dont ils firent usage contre les plus grandes puissances, furent précisément celles qu'ils avoient employées dans les commencemens contre les petites villes qui étoient autour d'eux.

Maîtres de l'univers, ils s'en attribuerent tous les trésors; ravisseurs moins injustes en qualité de conquérans, qu'en qualité de législateurs. Ayant su que Ptolomée, roi de Chypre, avoit des richesses immenses, ils firent une loi, sur la proposition d'un tribun, par laquelle ils se donnerent l'hérédité d'un homme vivant, & la confiscation d'un prince allié. Bientôt la cupidité des particuliers acheva d'enlever ce qui avoit échappé à l'avarice publique. Les magistrats & les gouverneurs vendoient aux rois leurs injustices. Deux compétiteurs se ruinoient à l'envi, pour acheter une protection toujours douteuse contre un rival qui n'étoit pas entierement épuisé: car on n'avoit pas même cette justice des brigands, qui portent une certaine probité dans l'exercice du crime. Enfin, les droits légitimes ou usurpés ne se soutenant que par de l'argent; les princes pour en avoir dépouilloient les temples; & confisquoient les biens des plus riches citoyens: on faisoit mille crimes, pour donner aux Romains tout l'argent du monde. C'est ainsi que la *république romaine* imprima du respect à la terre. Elle mit les rois dans le silence, & les rendit comme stupides.

Mithridate seul se défendit avec courage; mais enfin il fut accablé par Sylla, Lucullus & Pompée; ce fut alors que ce dernier, dans la rapidité de ses victoires, acheva le pompeux ouvrage de la grandeur de Rome. Il unit au corps de son empire des pays infinis; & cependant cet accroissement d'états, servit plus au spectacle de la splendeur romaine, qu'à sa véritable puissance, & au soutien de la liberté publique. Dévoilons les causes qui concoururent à sa décadence, à sa chute, à sa ruine, & reprenons-les dès leur origine.

Pendant que Rome conquéroit l'univers, il y avoit dans ses murailles une guerre cachée; c'étoient des feux comme ceux de ces volcans qui sortent sitôt que quelque matiere vient à en augmenter la fermentation.

Après l'expulsion des rois, le gouvernement étoit devenu aristocratique; les familles patriciennes obtenoient seules toutes les dignités, & par conséquent tous les honneurs militaires & civils. Les patriciens voulant empêcher le retour des rois, chercherent à augmenter le mouvement qui étoit dans l'esprit du peuple; mais ils firent plus qu'ils ne voulurent: à force de lui donner de la haine pour les rois, ils lui donnerent un desir inmodéré de la liberté. Comme l'autorité royale avoit passé toute entiere entre les mains des consuls, le peuple sentit que cette liberté dont on vouloit lui donner tant d'amour, il ne l'avoit pas: il chercha donc à abaisser le consulat, à avoir des magistrats des plébéiens, & à partager avec les nobles les magistratures curules. Les patriciens furent forcés de lui accorder tout ce qu'il demanda: car dans une ville, où la pauvreté étoit la vertu publique; où les richesses, cette voie sourde pour acquérir la puissance, étoient méprisées, la naissance & les dignités ne pouvoient pas donner de grands avantages. La puissance devoit donc revenir au plus grand nombre, & l'aristocratie se changer peu-à-peu en un état populaire.

Lorsque le peuple de Rome eut obtenu qu'il auroit part aux magistratures patriciennes, on pensera peut-être que ses flatteurs alloient être les arbitres du gouvernement. Non: l'on vit ce peuple qui rendoit les magistratures communes aux plébéiens, élire presque toujours des patriciens; parce qu'il étoit vertueux, il étoit magnanime; & parce qu'il étoit libre, il dédaignoit le pouvoir. Mais lorsqu'il eut perdu ses principes, plus il eut de pouvoir, moins il eut de ménagement, jusqu'à ce qu'enfin devenu son propre tyran & son propre esclave, il perdit la force de la liberté pour tomber dans la foiblesse & la licence.

Un état peut changer de deux manieres, ou parce que la constitution se corrige, ou parce qu'elle se corrompt. S'il a conservé ses principes, & que la constitution change, c'est qu'elle se corrige. S'il a perdu ses principes, quand la constitution vient à changer, c'est qu'elle se corrompt. Quand une république est corrompue, on ne peut remédier à aucun des maux qui naissent, qu'en ôtant la corruption, & en rappellant les principes: toute autre correction est, ou inutile, ou un nouveau mal. Pendant que Rome conserva ses principes, les jugemens purent être sans abus entre les mains des sénateurs; mais quand elle fut corrompue, à quelque corps que ce fût qu'on transportât les jugemens, aux sénateurs, aux chevaliers, aux trésoriers de l'épargne, à deux de ces corps, à tous les trois ensemble, à quelqu'autre corps que ce fût, on étoit toujours mal. Les chevaliers n'avoient pas plus de vertu que les sénateurs, les trésoriers de l'épargne pas plus que les chevaliers, & ceux-ci aussi peu que les centurions.

Tant que la domination de Rome fut bornée dans l'Italie, la *république* pouvoit facilement subsister, tout soldat étoit également citoyen: chaque consul levoit une armée; & d'autres citoyens alloient à la guerre sous celui qui succédoit. Le nombre de troupes n'étoit pas excessif; on avoit attention à ne recevoir dans la milice, que des gens qui eussent assez de bien, pour avoir intérêt à la conservation de la ville. Enfin, le sénat voyoit de près la conduite des généraux, & leur ôtoit la pensée de rien faire contre leur devoir.

Mais lorsque les légions passerent les Alpes & la mer, les gens de guerre, qu'on étoit obligé de laisser pendant plusieurs campagnes dans les pays que l'on soumettoit, perdirent peu-à peu l'esprit de citoyens; & les généraux qui disposerent des armées & des royaumes, sentirent leur force, & ne purent plus obéir. Les soldats commencerent donc à ne reconnoître que leur général, à fonder sur lui toutes leurs espérances, & à voir de plus loin la ville. Ce ne furent plus les soldats de la *république*, mais de Sylla, de Marius, de Pompée, de César. Rome ne put plus savoir si celui qui étoit à la tête d'une armée dans une province, étoit son général ou son ennemi.

Si la grandeur de l'empire perdit la *république*, la grandeur de la ville ne la perdit pas moins. Rome avoit soumis tout l'univers avec le secours des peuples d'Italie, auxquels elle avoit donné, en différens tems, divers privileges; *jus latii*, *jus italicum*. La plûpart de ces peuples ne s'étoient pas d'abord fort souciés du droit de bourgeoisie chez les Romains; & quelques-uns aimerent mieux garder leurs usages. Mais lorsque ce droit fut celui de la souveraineté universelle, qu'on ne fut rien dans le monde si l'on n'étoit citoyen romain, & qu'avec ce titre on étoit tout, les peuples d'Italie résolurent de périr, ou d'être romains. Ne pouvant en venir à-bout par leurs brigues & par leurs prieres, ils prirent la voie des armes; ils se révolterent dans tout ce côté qui regarde la mer Ionienne; les autres alliés alloient les suivre. Rome obligée de combattre contre ceux qui étoient, pour ainsi dire, les mains avec lesquelles elle enchaînoit

l'univers, étoit perdue; elle alloit être réduite à ses murailles, elle accorda ce droit tant desiré aux alliés, qui n'avoient pas encore cessé d'être fideles, & peu-à-peu elle l'accorda à tous.

Pour lors, Rome ne fut plus cette ville dont le peuple n'avoit eu qu'un même esprit, un même amour pour la liberté, une même haine pour la tyrannie; où cette jalousie du pouvoir du sénat, & des prérogatives des grands, toujours mêlée de respect, n'étoit qu'un amour de l'égalité. Les peuples d'Italie étant devenus ses citoyens, chaque ville y apporta son génie, ses intérêts particuliers, & sa dépendance de quelque grand protecteur. Qu'on s'imagine cette tête monstrueuse des peuples d'Italie, qui, par le suffrage de chaque homme, conduisoit le reste du monde! La ville déchirée ne forma plus un tout ensemble: & comme on n'en étoit citoyen que par une espece de fiction; qu'on n'avoit plus les mêmes magistrats, les mêmes murailles, les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes sépultures, on ne vit plus Rome des mêmes yeux; on n'eut plus le même amour pour la patrie, & les sentimens romains ne furent plus.

Les ambitieux firent venir à Rome des villes & des nations entieres, pour troubler les suffrages ou se les faire donner; les assemblées furent de véritables conjurations; on appella *comices* une troupe de quelques séditieux: l'autorité du peuple, ses lois, lui-même, devinrent des choses chimériques; & l'anarchie fut telle, qu'on ne put plus savoir, si le peuple avoit fait une ordonnance, ou s'il ne l'avoit point faite.

Cicéron dit, que c'est une loi fondamentale de la démocratie, d'y fixer la qualité des citoyens qui doivent se trouver aux assemblées, & d'établir que leurs suffrages soient publics; ces deux lois ne sont violées que dans une république corrompue. A Rome, née dans la petitesse pour aller à la grandeur; à Rome, faite pour éprouver toutes les vicissitudes de la fortune; à Rome qui avoit tantôt presque tous ses citoyens hors de ses murailles, tantôt toute l'Italie & une partie de la terre dans ses murailles, on n'avoit point fixé le nombre des citoyens qui devoient former les assemblées. On ignoroit si le peuple avoit parlé, ou seulement une partie du peuple, & ce fut-là une des premieres causes de sa ruine.

Les lois de Rome devinrent impuissantes pour gouverner la *république*, parvenue au comble de sa grandeur; mais c'est une chose qu'on a toujours vû, que de bonnes lois qui ont fait qu'une petite *république* devient grande, lui deviennent à charge lorsqu'elle s'est aggrandie; parce qu'elles étoient telles, que leur effet naturel étoit de faire un grand peuple, & non pas de le gouverner. Il y a bien de la différence entre les lois bonnes, & les lois convenables; celles qui font qu'un peuple se rend maître des autres, & celles qui maintiennent sa puissance, lorsqu'il l'a acquise.

La grandeur de l'état fit la grandeur des fortunes particulieres; mais comme l'opulence est dans les mœurs, & non pas dans les richesses, celles des Romains qui ne laissoient pas d'avoir des bornes, produisirent un luxe & des profusions qui n'en avoient point; on en peut juger par le prix qu'ils mirent aux choses. Une cruche de vin de Falerne se vendoit cent deniers romains, un baril de chair salée du Pont en coûtoit quatre cens. Un bon cuisinier valoit quatre talens, c'est-à-dire plus de quatorze mille livres de notre monnoie. Avec des biens au-dessus d'une condition privée, il fut difficile d'être un bon citoyen: avec les desirs & les regrets d'une grande fortune ruinée, on fut prêt à tous les attentats; & comme dit Saluste, on vit une génération de gens qui ne pouvoient avoir de patrimoine, ni souffrir que d'autres en eussent.

Il est vraissemblable que la secte d'Epicure qui s'introduisit à Rome sur la fin de la *république*, contribua beaucoup à gâter le cœur des Romains. Les Grecs en avoient été infatués avant eux; aussi avoient-ils été plutôt corrompus. Polybe nous dit que de son tems, les sermens ne pouvoient donner de la confiance pour un grec, au lieu qu'un romain en étoit pour ainsi dire enchaîné.

Cependant la force de l'institution de Rome, étoit encore telle dans le tems dont nous parlons, qu'elle conservoit une valeur héroïque, & toute son application à la guerre au milieu des richesses, de la mollesse, & de la volupté; ce qui n'est, je crois, arrivé à aucune nation du monde.

Sylla lui-même fit des réglemens qui, tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de *république*. Ses lois augmentoient l'autorité du sénat, tempéroient le pouvoir du peuple, régloient celui des tribuns; mais dans la fureur de ses succès & dans l'atrocité de sa conduite, il fit des choses qui mirent Rome dans l'impossibilité de conserver sa liberté. Il ruina dans son expédition d'Asie toute la discipline militaire; il accoutuma son armée aux rapines, & lui donna des besoins qu'elle n'avoit jamais eus: il corrompit des soldats, qui devoient dans la suite corrompre les capitaines.

Il entra dans Rome à main armée, & enseigna aux généraux romains à violer l'asyle de la liberté; il donna les terres des citoyens aux soldats, & il les rendit avides pour jamais; car dès ce moment, il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendît une occasion qui pût mettre les biens de ses concitoyens entre ses mains. Il inventa les proscriptions, & mit à prix la tête de ceux qui n'étoient pas de son parti. Dès-lors, il fut impossible de s'attacher davantage à la *république*; car parmi deux hommes ambitieux, & qui se disputoient la victoire, ceux qui étoient neutres & pour le parti de la liberté, étoient sûrs d'être proscrits par celui des deux qui seroit le vainqueur. Il étoit donc de la prudence de s'attacher à l'un des deux.

La *république* devant nécessairement périr, il n'étoit plus question que de savoir, comment & par qui elle devoit être abattue. Deux hommes également ambitieux, excepté que l'un ne savoit pas aller à son but si directement que l'autre, effacerent par leur crédit, par leurs richesses, & par leurs exploits, tous les autres citoyens; Pompée parut le premier, César le suivit de près. Il employa contre son rival les forces qu'il lui avoit données, & ses artifices même. Il troubla la ville par ses émissaires, & se rendit maître des élections; consuls, prêteurs, tribuns, furent achetés aux prix qu'il voulut.

Une autre chose avoit mis César en état de tout entreprendre, c'est que par une malheureuse conformité de nom, on avoit joint à son gouvernement de la Gaule cisalpine, celui de la Gaule d'au-de-là les Alpes. Si César n'avoit point eu le gouvernement de la Gaule transalpine, il n'auroit point corrompu ses soldats, ni fait respecter son nom par tant de victoires: s'il n'avoit pas eu celui de la Gaule cisalpine, Pompée auroit pû l'arrêter au passage des Alpes, au lieu que des le commencement de la guerre, il fut obligé d'abandonner l'Italie; ce qui fit perdre à son parti la réputation, qui dans les guerres civiles est la puissance même.

On parle beaucoup de la fortune de César: mais cet homme extraordinaire avoit tant de grandes qualités sans pas un défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été bien difficile que, quelque armée qu'il eût commandée, il n'eut été vainqueur, & qu'en quelque *république* qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée. César apres avoir défait les lieutenans de Pompée en Espagne, alla en Grece le chercher lui-mê-

me, le combattit, le vainquit, & ensevelit la *république* dans les plaines de Pharsale. Scipion qui commandoit en Afrique, eût encore rétabli l'état, s'il avoit voulu traîner la guerre en longueur, suivant l'avis de Caton; de Caton, dis-je, qui partageoit avec les dieux les respects de la terre étonnée; de Caton enfin, dont l'image auguste animoit encore les Romains d'un saint zele, & faisoit frémir les tyrans.

Enfin la *république* fut opprimée; & il n'en faut pas accuser l'ambition de quelques particuliers, il en faut accuser l'homme, toujours plus avide du pouvoir à mesure qu'il en a davantage, & qui ne desire tout, que parce qu'il possede beaucoup. Si César & Pompée avoient pensé comme Caton, d'autres auroient pensé comme firent César & Pompée; & la *république* destinée à périr auroit été entraînée au précipice par une autre main.

César après ses victoires, pardonna à tout le monde, mais la modération que l'on montre après qu'on a tout usurpé, ne mérite pas de grandes louanges. Il gouverna d'abord sous des titres de magistrature; car les hommes ne sont guere touchés que des noms, & comme les peuples d'Asie abhorroient ceux de *consul* & de *proconsul*, les peuples d'Europe détestoient celui de roi; de sorte que dans ces tems-là, ces noms faisoient le bonheur ou le désespoir de toute la terre. César ne laissa pas que de tenter de se faire mettre le diadème sur la tête; mais voyant que le peuple cessoit ses acclamations, il le rejetta. Il fit encore d'autres tentatives; & l'on ne peut comprendre qu'il pût croire que les Romains, pour le souffrir tyran, aimassent pour cela la tyrannie, ou crussent avoir fait ce qu'ils avoient fait. Mais ce que César fit de plus mal, c'est de montrer du mépris pour le sénat depuis qu'il n'avoit plus de puissance; il porta ce mépris jusqu'à faire lui-même les sénatus-consultes, & les souscrire du nom des premiers sénateurs qui lui venoient dans l'esprit.

On peut voir dans les lettres de quelques grands hommes de ce tems-là, qu'on a mises sous le nom de Ciceron, parce que la plûpart sont de lui, l'abattement & le désespoir des premiers hommes de la *république* à cette révolution étrange qui les priva de leurs honneurs, & de leurs occupations même. Lorsque le sénat étant sans fonctions, ce crédit qu'ils avoient eu par toute la terre, ils ne purent plus l'espérer que dans le cabinet d'un seul, & cela se voit bien mieux dans ces lettres, que dans les discours des historiens. Elles sont le chef-d'œuvre de la naïveté de gens unis par une douleur commune, & d'un siecle où la fausse politesse n'avoit pas mis le mensonge partout: enfin, on n'y voit point comme dans la plûpart de nos lettres modernes, des gens qui veulent se tromper; mais on y voit des amis malheureux qui cherchent à se tout dire.

Cependant il étoit bien difficile qu'après tant d'attentats, César pût défendre sa vie contre des conjurés. Son crime dans un gouvernement libre ne pouvoit être puni autrement que par un assassinat; & demander pourquoi on ne l'avoit pas poursuivi par la force ou par les lois, n'est-ce pas demander raison de ses crimes?

De plus, il y avoit un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les *républiques* de Grece & d'Italie, qui faisoit regarder comme un homme vertueux, l'assassin de celui qui avoit usurpé la souveraine puissance. A Rome, sur-tout depuis l'expulsion des rois, la loi étoit précise, les exemples reçus; la *république* armoit le bras de chaque citoyen, le faisoit magistrat pour le moment, & l'avouoit pour sa défense. Brutus ose bien dire à ses amis, que quand son pere reviendroit sur la terre, il le tueroit tout de même; & quoique par la continuation de la tyrannie, cet esprit de liberté se perdît peu-à-peu, toutefois les conjurations au commencement du regne d'Auguste, renaissoient toujours.

C'étoit un amour dominant pour la patrie, qui, sortant des regles ordinaires des crimes & des vertus, n'écoutoit que lui seul, & ne voyoit ni citoyen, ni ami; ni bienfaiteur, ni pere; la vertu sembloit s'oublier pour se surpasser elle-même; & l'action qu'on ne pouvoit d'abord approuver, parce qu'elle étoit atroce, elle la faisoit admirer comme divine.

Voilà l'histoire de la *république romaine*. Nous verrons les changemens de sa constitution sous *l'article* ROMAIN, empire; car on ne peut quitter Rome, ni les Romains: c'est ainsi qu'encore aujourd'hui dans leur capitale, on laisse les nouveaux palais pour aller chercher des ruines. C'est ainsi que l'œil qui s'est reposé sur l'émail des prairies, aime à voir les rochers & les montagnes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE, (*Gouvernem. polit.*) forme de gouvernement par laquelle plusieurs corps politiques consentent à devenir citoyens d'un état plus grand qu'ils veulent former. C'est une société de sociétés qui en font une nouvelle, qui peut s'aggrandir par de nouveaux associés qui s'y joindront.

Si une *république* est petite, elle peut être bientôt détruite par une force étrangere: si elle est grande, elle se détruit par un vice intérieur. Ce double inconvénient infecte également les démocraties & les aristocraties, soit qu'elles soient bonnes, soit qu'elles soient mauvaises. Le mal est dans la chose même; il n'est point de forme qui puisse y remédier. Aussi y a-t-il grande apparence que les hommes auroient été à la fin obligés de vivre toujours sous le gouvernement d'un seul, s'ils n'avoient imaginé une maniere de constitution & d'association, qui a tous les avantages intérieurs du gouvernement républicain, & la force extérieure du monarchique.

Ce furent ces associations qui firent fleurir si longtems le corps de la Grece. Par elles, les Romains attaquerent l'univers; & par elles seules l'univers se défendit contre eux: & quand Rome fut parvenue au comble de sa grandeur, ce fut par des associations derriere le Danube & le Rhin, associations que la frayeur avoit fait faire, que les barbares purent lui résister. C'est par-là que la Hollande, l'Allemagne, les ligues Suisses, sont regardées en Europe, comme des *républiques* éternelles.

Les associations des villes étoient autrefois plus nécessaires qu'elles ne le sont aujourd'hui; une cité sans puissance couroit de plus grands périls. La conquête lui faisoit perdre non-seulement la puissance exécutrice & la législative, comme aujourd'hui; mais encore tout ce qu'il y a de propriété parmi les hommes, liberté civile, biens, femmes, enfans, temples, & sépultures même.

Cette sorte de *république*, capable de résister à la force extérieure, peut se maintenir dans sa grandeur, sans que l'intérieur se corrompe: la forme de cette société prévient tous les inconvéniens. Celui qui voudroit usurper ne pourroit guere être également accrédité dans tous les états confédérés: s'il se rendoit trop puissant dans l'un, il allarmeroit tous les autres. S'il subjuguoit une partie, celle qui seroit libre encore pourroit lui résister avec des forces indépendantes de celles qu'il auroit usurpées, & l'accabler avant qu'il eût achevé de s'établir.

S'il arrive quelque sédition chez un des membres confédérés, les autres peuvent l'appaiser. Si quelques abus s'introduisent quelques parts, ils sont corrigés par les parties saines. Cet état peut périr d'un côté, sans périr de l'autre; la confédération peut être dissoute, & les confédérés rester souverains. Composé de petites *républiques*, il jouit de la bonté du gouvernement intérieur de chacune; & à l'égard du dehors,

il a par la force de l'aſſociation, tous les avantages des grandes monarchies.

La *république fédérative* d'Allemagne eſt compoſée de villes libres, & de petits états ſoumis à des princes. L'expérience fait voir, qu'elle eſt plus imparfaite que celle de Hollande & de Suiſſe; elle ſubſiſte cependant, parce qu'elle a un chef; le magiſtrat de l'union, eſt en quelque façon le monarque.

Toutes les *républiques fédératives* n'ont pas les mêmes lois dans leur forme de conſtitution. Par exemple, dans la *république* de Hollande, une province ne peut faire une alliance ſans le conſentement des autres. Cette loi eſt très-bonne, & même neceſſaire dans la *république fédérative;* elle manque dans la conſtitution Germanique, ou elle préviendroit les malheurs qui y peuvent arriver à tous les membres, par l'imprudence, l'ambition, ou l'avarice d'un ſeul. Une *république* qui s'eſt unie par une confédération politique s'eſt donnée entiere, & n'a plus rien à donner.

On ſent bien qu'il eſt impoſſible que les états qui s'aſſocient, ſoient de même grandeur, & aient une puiſſance egale. La *république* des Lyciens étoit une aſſociation de vingt-trois villes: les grandes avoient trois voix dans le conſeil commun; les médiocres deux, les petites une. La *république* de Hollande eſt compoſée de ſept provinces, grandes ou petites, qui ont chacune une voix. Les villes de Lycie payoient les charges, ſelon la proportion des ſuffrages. Les provinces de Hollande ne peuvent ſuivre cette proportion; il faut qu'elles ſuivent celle de leur puiſſance.

En Lycie, les juges & les magiſtrats des villes étoient élus par le conſeil commun, & ſelon la proportion que nous avons dite; dans la *république* de Hollande, ils ne ſont point élus par le conſeil commun, & chaque ville nomme ſes magiſtrats. S'il falloit donner un modele d'une belle *république fédérative*, ce ſeroit la *république* de Lycie, qui mériteroit cet honneur.

Après tout, la concorde eſt le grand ſoutien des *républiques fédératives;* c'eſt auſſi la deviſe des Provinces-unies confédérées: *concordiâ res parvæ creſcunt, diſcordiâ dilabuntur.*

L'hiſtoire rapporte qu'un envoyé de Byſance vint au nom de ſa *république*, exhorter les Athéniens à une alliance *fédérative* contre Philippe, roi de Macédoine. Cet envoyé dont la taille approchoit fort de celle d'un nain, monta dans la tribune pour expoſer ſa commiſſion. Le peuple d'Athenes au premier coup d'œil ſur ſa figure, éclata de rire. Le byſantin ſans ſe déconcerter, lui dit: « Voilà bien dequoi rire, » Meſſieurs, vraiment j'ai une femme bien plus petite que moi «. Les éclats redoublerent; & lorſqu'ils eurent ceſſé, le pygmée plein d'eſprit qui ne perdoit point de vûe ſon ſujet, y ajuſta l'aventure, & ſubſtitua à ſa harangue préparée, le ſimple propos que voici. « Quand une femme telle que je vous la » dépeins, & moi, tel que vous me voyez, ne » faiſons pas bon ménage, nous ne pouvons tenir » dans Byſance toute grande qu'elle eſt, mais auſſitôt que nous nous accordons, nous ſommes heureux, le moindre gîte nous ſuffit: O, Athéniens, » continua-t-il, tournez cet exemple à votre avantage! Prenez garde que Philippe, qui vous menace » de près, profitant bientôt de vos diſcordes & de » votre gayeté hors de raiſon, ne vous ſubjugue par » ſa puiſſance, par ſes artifices, & ne vous tranſporte dans un pays, où vous n'aurez pas envie de » rire ». Cette apoſtrophe produiſit un effet merveilleux; les Athéniens rentrerent en eux-mêmes; les propoſitions du miniſtre de Byſance furent écoutées, & l'alliance *fédérative* fut concluе. *Eſprit des Lois.* (*D. J.*)

RÉPUBLIQUE DE PLATON, (*Gouvern. politiq.*) Je ſais bien que c'eſt une *république* fictive, mais il n'eſt pas impoſſible de la réaliſer à pluſieurs égards. « Ceux qui voudront faire des inſtitutions pareilles, » dit l'auteur de *l'eſprit des Lois*, établiront, comme » Platon, la communauté de biens, ce reſpect qu'il » demandoit pour les dieux, cette ſéparation d'avec » les étrangers pour la conſervation des mœurs, & » la cité faiſant le commerce, & non pas les citoyens; » donneront nos arts ſans notre luxe, & nos beſoins » ſans nos deſirs; ils proſcriront l'argent, dont l'effet » eſt de groſſir la fortune des hommes au-delà des bornes que la nature y avoit miſes, d'apprendre à » conſerver inutilement ce qu'on avoit amaſſé de même, de multiplier à l'infini les deſirs, & de ſuppléer » à la nature, qui nous avoit donné des moyens très-bornés d'irriter nos paſſions, & de nous corrompre » les uns les autres. (*D. J.*)

RÉPUDIATION, ſ. f. (*Juriſpr.*) Ce terme s'applique à deux objets différens.

On dit *répudier* une femme, c'eſt-à-dire l'abandonner & rompre l'engagement de mariage que l'on avoit contracté avec elle, en un mot, faire divorce avec elle, *quoad fœdus vinculum;* ce qui n'eſt point admis dans l'Egliſe romaine, laquelle tient le lien du mariage pour indiſſoluble.

La ſéparation de corps & de biens n'eſt point un véritable divorce, ni une *répudiation*, n'opérant pas la diſſolution du mariage. *Voyez* DIVORCE, MARIAGE, SÉPARATION.

Répudier une ſucceſſion, c'eſt y renoncer. Ce terme eſt ſur-tout uſité en pays de droit écrit; dans les pays coutumiers on dit plus volontiers renoncer à une ſucceſſion. *Voyez* SUCCESSION, RENONCIATION. (*A*)

RÉPUDIATION, (*Droit canon.*) Ce mot eſt aujourd'hui ſynonyme avec *divorce*, qui chez les Catholiques n'aboutit qu'à une ſéparation de biens & d'habitation. *Voyez* DIVORCE.

Je me contenterai d'obſerver en paſſant qu'il falloit que dans le xiij. ſiecle la *répudiation* fût une choſe bien commune; nous en pourrions citer pluſieurs exemples, entr'autres celui de Philippe II. dit Auguſte, qui répudia, 1°. Inberge, fille de Valdemar, &, 2°. Agnès de Méranie, laquelle en mourut de douleur en 1211. Mais de plus, nous voyons dans le contrat de mariage de Pierre roi d'Arragon, de l'an 1204, une clauſe qui étonneroit bien aujourd'hui: ce prince y promet ſolemnellement de ne jamais répudier Marie de Montpellier, & qui plus eſt, de n'en épouſer jamais aucune autre pendant ſa vie. *Abrégé de l'hiſt. de France.* (*D. J.*)

RÉPUDIATION, (*Critiq. ſacrée.*) mot ſynonyme à *divorce;* ſéparation du mari & de la femme, avec la liberté de ſe remarier. La loi de Moïſe permettoit au mari de répudier ſa femme quand il lui plaiſoit, en lui envoyant ſeulement l'acte ou la lettre. *Voyez* RÉPUDIATION, *lettres de.*

Jéſus-Chriſt voulant réprimer une licence qui ne dépendoit que du caprice, la condamne dans S. Marc, *ch. x. verſ.* 2.12. Dans ſaint Matthieu il s'explique davantage, & défend de répudier ſa femme, ſi ce n'eſt pour cauſe d'adultere. Matth. *ch. v.* 32. & *ch. xjx. verſ.* 9. Dans ſaint Luc, *xvij.* 18, il défend encore d'épouſer la femme répudiée, & ajoute que celui qui l'épouſe commet adulterre. Il paroît que la plûpart des anciens peres ont mal entendu le précepte de notre Sauveur, en appliquant à la femme répudiée pour cauſe d'adultere, ce que Jeſus-Chriſt dit ſeulement de toute femme répudiée pour de legeres cauſes, comme les Juifs le pratiquoient. Là-deſſus les Peres ont à la vérite reconnu qu'il étoit permis à un mari de répudier une femme adultere, mais ils ſe ſont en même tems perſuadés qu'il étoit défendu au mari d'épouſer une autre femme, & à la femme répudiée d'épouſer un autre mari pendant que les deux per-

ſonnes ſéparées ſont vivantes. On doute que ce ſoit-là l'ordonnance de notre Sauveur ; n'eſt-il pas plus naturel en critique de limiter aux divorces des Juifs la défenſe que Jeſus-Chriſt fait de ſe remarier, ſans l'appliquer au divorce que Jeſus-Chriſt a permis ? autrement notre Seigneur ſeroit en contradiction avec lui-même, en permettant la diſſolution du mariage dans le cas d'adultere, & en voulant que le mariage ſubſiſte toujours, car il ſubſiſte réellement ſi la femme répudiée devient adultere en épouſant un autre mari, & ſi ſon mari le devient lui-même en épouſant une autre femme. (*D. J.*)

RÉPUDIATION, *lettre de*, (*Critiq. ſacrée.*) *libellus repudii* ; voici la loi du légiſlateur des Juifs. Si un homme épouſe une femme, & qu'enſuite elle ne trouve pas grace à ſes yeux à cauſe de quelque choſe de honteux, il lui écrira une *lettre de répudiation*, la lui mettra en main, & la renverra hors de ſon logis, *Deutér. xxjv. 1.* Comme on lit dans l'évangile ces mots : « Moïſe vous a permis de répudier vos femmes » à cauſe de la dureté de votre cœur, *Matth. xjx. 8* » ; on demande ce que c'eſt proprement que la *dureté du cœur*, σκληροκαρδίαν, que notre Seigneur reproche aux Iſraélites, & qui donna lieu à la loi qui leur permit la *lettre de répudiation.* Les ſavans jugent que c'eſt, d'un côté, le penchant de ce peuple à la luxure, & de l'autre, la crainte d'une révolte, qui ſeroit infailliblement arrivée, ſi la loi leur eût impoſé un joug particulier que les autres nations n'avoient point ; car le divorce étoit reçu non-ſeulement chez les Egyptiens, mais encore chez les autres nations voiſines des Juifs, comme il paroît par l'exemple du philiſtin qui ſépara la fille de Samſon, & la maria à un autre. *Jug. xv.* Jeſus-Chriſt condamne ce déſordre, mais Clément d'Alexandrie, *Strom. l. III. p. 447.* prétend que l'homme qui a répudié ſa femme à cauſe d'adultere, peut en épouſer une autre, & que c'eſt à cette occaſion que notre Seigneur a dit que tout le monde n'eſt pas capable de vivre dans la continence.

La loi judaïque n'accordoit le privilege de donner la *lettre de répudiation* qu'au mari à l'égard de ſa femme ; mais Salomé, ſœur du roi Hérode, ſoutenue de la puiſſance de ce prince, s'étant brouillée avec Coſtabare iduméen ſon ſecond mari, lui envoya contre l'uſage & la loi la *lettre de divorce*, & fit paſſer par exemple nouveau ſa volonté pour loi, enſorte que Coſtabare fut obligé de s'y ſoumettre. (*D. J.*)

RÉPUDIATION, (*Hiſt. rom.*) Les fiançailles chez les Romains pouvoient être rompues par la *répudiation.* Le billet qu'envoyoit celui qui répudioit, étoit conçu en ces termes : *je rejette la promeſſe que vous m'aviez faite* ; ou, *je renonce à la promeſſe que je vous avois faite :* & alors l'homme étoit condamné à payer le gage qu'il avoit reçu de la femme, & celle-ci étoit condamnée au double ; mais lorſque ni l'un ni l'autre n'avoient donné ſujet à la *répudiation*, il n'y avoit point d'amende. Le divorce étoit différent de la *répudiation* ; il pouvoit ſe faire au cas que la femme eût empoiſonné ſes enfans, qu'elle en eût ſuppoſé à la place des ſiens, qu'elle eût commis un adultere, ou même qu'elle eût bû du vin à l'inſçu de ſon mari : c'eſt du-moins ce que rapporte Aulu-Gelle, *liv. X. c. xxiij*, Pline, *hiſt. nat. l. XIV. c. xiij.* Enfin le ſujet du divorce étoit examiné dans une aſſemblée des amis du mari ; quoiqu'il fût autoriſé par les lois, cependant le premier exemple n'arriva que vers l'an 520, par S. P. Carvilius Ruga, à cauſe de la ſtérilité de ſa femme ; mais dans la ſuite il devint fort fréquent par la corruption des mœurs. *Voyez* tout ce qui regarde cette matiere à l'*article* DIVORCE.

Je n'ajoute qu'un mot d'après Plutarque. Il me ſemble, dit-il dans ſa vie de Paul Emile, qu'il n'y a rien de plus vrai que ce qu'un romain qui venoit de *répudier* ſa femme dit à ſes amis, qui lui en faiſoient des reproches, & qui lui demandoient : votre femme n'eſt-elle pas ſage ? n'eſt-elle pas belle ? ne vous a-t-elle pas donné de beaux enfans ? Pour toute réponſe, il leur montra ſon ſoulier, les queſtionnant à ſon tour ; ce ſoulier, leur répartit-il, n'eſt-il pas beau, n'eſt il pas tout neuf ? n'eſt-il pas bien fait ? cependant aucun de vous ne ſait où il me bleſſe. Effectivement, s'il y a des femmes qui ſe font répudier pour des fautes qui éclatent dans le public, il y en a d'autres qui par l'incompatibilité de leur humeur, par de ſecrets dégoûts qu'elles cauſent, & par pluſieurs fautes legeres, mais qui reviennent tous les jours, & qui ne ſont connues que du mari, produiſent à la longue un ſi grand éloignement, & une averſion tellement inſupportable, qu'il ne peut plus vivre avec elles, & qu'il cherche enfin à s'en ſéparer.

J'ai indiqué la formule du libelle de *répudiation* anciennement en uſage chez les Romains ; celle du libelle de divorce portoit ces mots : *Res tuas tibi habeto.*

> *Nous ne ſommes pas faits, je le vois, l'un pour l'autre,*
> *Mon bien ſe monte à tant, tenez, voilà le vôtre.*

(*D. J.*)

RÉPUGNANCE, ſ. f. (*Gramm.*) oppoſition qu'on éprouve au-dedans de ſoi-même à faire quelque choſe. Il y a deux ſortes de ſituation de l'ame, lorſqu'on eſt ſur le point d'agir ; l'une, où l'on ſe porte librement, facilement, avec joie à l'action ; l'autre, où l'on éprouve de l'éloignement, de la difficulté, du dégoût, de l'averſion, & d'autres ſentimens oppoſés qu'on tâche à ſurmonter : ce dernier cas eſt celui de la *répugnance.* Si vous allez le ſolliciter de quelque choſe d'humiliant, vous lui trouverez la plus forte *répugnance.* Je ne diſſimule pas ma penſée ſans quelque *répugnance.*

RÉPULLULER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt pulluler derechef. *Voyez l'article* PULLULER.

RÉPULSIF, adj. (*Phyſ. & Méch.*) force *répulſive*, eſt une certaine puiſſance ou faculté qui réſide dans les particules des corps naturels, & qui fait que dans certaines circonſtances ils ſe ſéparent mutuellement l'un de l'autre.

M. Newton, après avoir établi la force attractive de la matiere ſur les obſervations & l'expérience, en conclud que comme en Algebre les grandeurs négatives commencent où les poſitives ceſſent, de même dans la Phyſique la force *répulſive* doit commencer où la force attractive ceſſe. Quoi qu'il en ſoit de ce principe, les obſervations ne permettent point de douter qu'une telle force conſidérée quant à ſes effets, n'exiſte dans la nature. *Voyez* RÉPULSION.

Comme la répulſion paroît avoir les mêmes principes que l'attraction, avec cette différence qu'elle n'a lieu que dans certaines circonſtances, il s'enſuit qu'elle doit être aſſujettie aux mêmes lois ; & comme l'attraction eſt plus forte dans les petits corps que dans les grands, à proportion de leurs maſſes, il en doit donc être de même de la répulſion. Mais les rayons de lumiere ſont les plus petits corps dont nous ayons connoiſſance, il s'enſuit donc qu'ils doivent avoir une force répulſive ſupérieure à celle de tous les autres corps. *Voyez* RAYON & LUMIERE.

M. Newton a calculé que la force attractive des rayons de lumiere eſt 1000000000000000 fois auſſi grande que celle de la gravité ſur la ſurface de la terre ; d'où réſulte, ſelon lui, cette vîteſſe inconcevable de la lumiere qui vient du ſoleil à nous en ſept minutes de tems : car les rayons qui ſortent du corps du ſoleil par le mouvement de vibration de ſes parties, ne ſont pas plutôt hors de ſa ſphere d'attraction, qu'ils ſont ſoumis, ſelon M. Newton, à l'action de la force *répulſive. Voyez* LUMIERE.

L'élaſticité

L'élasticité ou ressort des corps, ou cette propriété par laquelle ils reprennent la figure qu'ils avoient perdue à l'occasion d'une force externe, est encore une suite de la répulsion, selon le même philosophe. *Voyez* ELASTICITÉ. *Chambers.*

Nous nous contentons d'exposer ici ces opinions, qui à dire le vrai ne nous paroissent pas encore suffisamment constatées par les phénomenes. Prétendre que l'attraction devient *répulsive*, comme les quantités positives deviennent négatives en Algebre, c'est un raisonnement plus mathématique que physique. (*O*)

RÉPULSION, s. f. est l'action d'une faculté répulsive, par laquelle les corps naturels dans de certaines circonstances, se repoussent les uns les autres. *Voyez* RÉPULSIF.

La *répulsion* est le contraire de *l'attraction*. L'attraction n'agit qu'à une petite distance du corps, & où elle cesse, la *répulsion* commence.

On trouve, selon plusieurs physiciens, beaucoup d'exemples de *répulsion* dans les corps; comme entre l'huile & l'eau, & en général entre l'eau & tous les corps onctueux, entre le mercure & le fer, & entre quantité d'autres corps.

Si, par exemple, on met sur la surface de l'eau un corps gras, plus léger que l'eau, ou un morceau de fer sur du mercure, la surface du fluide baissera à l'endroit où le corps est posé. Ce phénomene, selon quelques auteurs, est une preuve de *répulsion:* comme l'élévation du fluide au-dessus de la surface des tuyaux capillaires qu'on y a enfoncés, est une marque d'attraction. *Voyez* CAPILLAIRE.

Dans le second cas, selon ces auteurs, le fluide est suspendu au-dessus de son niveau par une faculté attractive, supérieure à la force de sa gravité qui l'y réduiroit. Dans le premier, l'enfoncement se fait par la faculté répulsive, qui empêche que la liqueur nonobstant sa gravité, ne s'écoule par-dessous, & ne remplisse l'espace occupé par le corps.

C'est-là ce qui fait, selon les mêmes auteurs, que de petites bulles de verre flottant sur l'eau quand elles sont claires & nettes, l'eau s'éleve par-dessus; au lieu que quand elles sont graissées, l'eau forme un creux tout autour. C'est aussi pourquoi dans un vaisseau de verre, l'eau est plus haute vers les bords du vaisseau que dans le milieu; & qu'au contraire si on l'emplit comble, l'eau est plus haute au milieu que vers les bords.

Nous n'examinerons point ici la solidité de ces différentes explications; nous nous contenterons d'observer que la *répulsion*, comme fait, ne peut être contestée du personne; à l'égard de la cause qui peut la produire, c'est un mystere encore caché pour nous. Peut-être dans les différens phénomenes que nous observons, la *répulsion* pourroit-elle s'expliquer par une attraction plus forte vers le côté où le corps paroît repoussé; & il est certain que, par exemple, la descension du mercure dans les tuyaux capillaires, n'est point une suite de la *répulsion*, mais de ce que le mercure attire plus fortement que le verre. Si l'on pouvoit expliquer aussi facilement les autres effets, il seroit inutile de faire un principe de la *répulsion*, comme on en fait un de l'attraction, qui peut être a elle-même une cause: car il ne faut pas multiplier les principes sans nécessité. (*O*)

REPURGER, v. a. (*Gramm.*) c'est purger une seconde fois. *Voyez les articles* PURGATION *&* PURGER.

RÉPUTATION, CONSIDÉRATION, (*Synonymes.*) Voici, selon madame de Lambert, la différence d'idées que donnent ces deux mots.

La *considération* vient de l'effet que nos qualités personnelles font sur les autres. Si ce sont des qualités grandes & élevées, elles excitent l'admiration: si ce sont des qualités aimables & liantes, elles font naître le sentiment de l'amitié. L'on jouit mieux de la *considération* que de la *réputation*; l'une est plus près de nous, & l'autre s'en éloigne: quoique plus grande, celle-ci se fait moins sentir, & se convertit rarement dans une possession réelle. Nous obtenons la *considération* de ceux qui nous approchent; & la *réputation*, de ceux qui ne nous connoissent pas. Le mérite nous assure l'estime des honnêtes gens; & notre étoile celle du public. La *considération* est le revenu du mérite de toute la vie; & la *réputation* est souvent donnée à une action faite au hasard: elle est plus dépendante de la fortune. Savoir profiter de l'occasion qu'elle nous présente, une action brillante, une victoire, tout cela est à la merci de la renommée: elle se charge des actions éclatantes, mais en les étendant & les célébrant, elle les éloigne de nous. La *considération* qui tient aux qualités personnelles est moins étendue; mais comme elle porte sur ce qui nous entoure, la jouissance en est plus sentie & plus répétée: elle tient plus aux mœurs que la *réputation*, qui quelquefois n'est dûe qu'à des vices d'usage bien placés & bien préparés; ou d'autres fois, même à des crimes heureux & illustres. La *considération* rend moins, parce qu'elle tient à des qualités moins brillantes; mais aussi la *réputation* s'use, & a besoin d'être renouvellée. (*D. J.*)

RÉPUTATION, (*Morale.*) C'est une sorte de problème dans la nature, dans la Philosophie, & dans la religion, que le soin de sa propre *réputation* & de son honneur.

La nature répand de l'agrément sur les marques d'estime qu'on nous donne; & cependant elle attache une sorte de flétrissure à paroître les rechercher. Ne croiroit-on pas qu'elle est ici en contradiction avec elle-même? Pourquoi proscrit-elle par le ridicule, une recherche qu'elle semble autoriser par le plaisir? La Philosophie qui tend à nous rendre tranquilles, tend aussi à nous rendre indépendans des jugemens que les hommes peuvent porter de nous; & l'estime qu'ils en font n'est qu'un de ces jugemens, entant qu'il nous est avantageux. Cependant la Philosophie la plus épurée, loin de réprouver en nous le soin d'être gens d'honneur; non-seulement elle l'autorise, mais elle l'excite & l'entretient. D'un autre côté, la religion ne nous recommande rien davantage, que le mépris de l'opinion des hommes, & de l'estime qu'ils peuvent, selon leur fantaisie, nous accorder ou nous refuser. L'Evangile même porte les Saints à desirer & à rechercher le mépris; mais en même tems le S. Esprit nous prescrit d'avoir soin de notre *réputation*.

La contrariété de ces maximes n'est qu'apparente: elles s'accordent dans le fonds; & le point qui en concilie le sens, est celui qui doit servir de regle au bien de la société, & au nôtre en particulier. Nous ne devons point naturellement être insensibles à l'estime des hommes, à notre honneur & à notre *réputation*. Ce seroit aller contre la raison qui nous oblige d'avoir égard à ce qu'approuvent les hommes, ou à ce qu'ils improuvent le plus universellement & le plus constamment. Car ce qu'ils approuvent de la sorte, par un consentement presque unanime, est la vertu; & ce qu'ils improuvent ainsi, est le vice. Les hommes, malgré leur perversité, font justice à l'un & à l'autre. Ils méconnoissent quelquefois la vertu; mais ils sont obligés souvent de la reconnoître; & alors ils ne manquent point de l'honorer: être donc insensible, par cet endroit, à l'honneur, je veux dire, à l'estime, à l'approbation & au témoignage que la conscience des hommes rend à la vertu, ce seroit l'être en quelque façon à la vertu même, qui y seroit interessée. Cette sensibilité naturelle est comme une impression mise dans nos ames par l'auteur de notre être; mais elle regarde seulement le tribut

que les hommes rendent en général à la vertu, pour nous attacher plus fortement à elle. Nous n'en devons pas être moins indifférens à l'honneur que chaque particulier, conduit souvent par la passion ou la bisarrerie, accorde ou refuse à la vertu de quelques-uns, ou à la nôtre en particulier.

L'estime des hommes en général ne sauroit être légitimement méprisée, puisqu'elle s'accorde avec celle de Dieu même, qui nous en a donné le goût, & qu'elle suppose un mérite de vertu que nous devons rechercher.

L'estime des hommes en particulier étant plus subordonnée à leur imagination qu'à la Providence, nous la devons compter pour peu de chose, ou pour rien; c'est-à-dire que nous devons toujours la mériter, sans nous soucier de l'obtenir: la mériter par notre vertu, qui contribue à notre bonheur & à celui des autres: nous soucier peu de l'obtenir, par une noble égalité d'ame qui nous mette au-dessus de l'inconstance & de la vanité des opinions particulieres des hommes. Recherchons l'approbation d'une conscience éclairée, que la haine & la calomnie ne peuvent nous enlever, par préférence à l'estime des autres hommes qui suit tôt ou tard la vertu. C'est se dégrader soi-même que d'être trop avide de l'estime d'autrui; elle est une sorte de récompense de la vertu, mais elle n'en doit pas être le motif.

REPUTER, (*Critiq. sacrée.*) dans la vulgate *reputare*; ce mot a une signification assez étendue dans l'Ecriture. Il veut dire 1°. *Réfléchir.* Isaac réfléchit en lui-même (*reputavit*), que les habitans de Gérard pourroient bien le tuer à cause de la beauté de Rébecca. 2°. *Décider, juger.* J'ai jugé que le ris n'étoit qu'une folie, *Ecclesiastiq. ij.* 2. cela n'est pas toujours vrai. 3°. *Mettre au rang.* Il a été mis au rang des méchans, *Isaie liij. 12. cum impiis reputatus est.* 4°. *Attribuer, imputer.* Abraham crut ce que Dieu lui avoit dit, & sa foi lui fut imputée à justice; *reputatum est illi ad justitiam*, Galat. *iij. 6.* c'est-à-dire selon S. Paul, que la foi d'Abraham naissoit d'une ame qui étoit déja juste, & qui le devint encore davantage par le mérite de son action. (*D. J.*)

REQUART, s. m. (*Jurisp.*) terme employé dans la coutume de Boulenois pour exprimer le quart denier du quatrieme denier du prix, ou de l'estimation de la vente, donation ou autre aliénation d'un héritage cottier. (*A*)

REQUENA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la nouvelle-Castille, sur l'Oliana qui se rend dans le Xuçar, à 18 lieues au couchant de Valence, & à 50 de Madrid. Le P. Briet croit que c'est la Salaria des Bastitains. *Long.* 16. 18. *lat.* 39. 32. (*D. J.*)

REQUERABLE, (*Jurisp.*) se dit de ce qui se doit demander, & qui n'est pas portable; comme quand on dit que le champart est *requérable* ou *quérable*, c'est-à-dire qu'il faut aller le chercher sur le lieu. (*A*)

REQUERIR, (*Jurisp.*) dans le style des jugemens & des lettres de chancellerie signifie former une demande, ou conclure à quelque chose. (*A*)

REQUETE, s. f. (*Jurisp.*) signifie *demande* ou *réquisition*; un exploit fait à la *requête* d'un tel, c'est-à-dire à sa réquisition.

Requête pris pour *demande*, est une procédure par laquelle une partie demande quelque chose au juge.

La *requête* commence par l'adresse, c'est-à-dire par le nom du juge auquel elle est adressée, comme à *nosseigneurs de parlement*, après quoi il est dit, *supplie humblement un tel*; on expose ensuite le fait & les moyens, & l'on finit par les conclusions qui commencent en ces termes, *ce* considéré, *nosseigneurs*, il vous plaise, ou bien, *messieurs*, selon le tribunal où l'on plaide, & les conclusions sont ordinairement terminées par ces mots, *& vous ferez bien.*

La plupart des procès commencent par une *requête*; cependant on peut commencer par un exploit; la *requête* n'est nécessaire que quand on demande permission d'assigner, ou de saisir.

La *requête* introductive étant répondue d'une ordonnance, on donne assignation en vertu de la *requête* & de l'ordonnance.

On peut dans le cours d'une cause, instance ou procès, donner de part & d'autre plusieurs *requêtes.*

Lorsque la partie adverse a procureur en cause, les *requêtes* se signifient à son procureur; on peut cependant aussi les signifier au domicile de la partie.

Il n'est pas nécessaire que les *requêtes* soient signées par la partie, il suffit qu'elles le soient par le procureur; cependant quand elles sont importantes, & qu'elles contiennent des faits graves, le procureur doit pour son pouvoir & sa sureté, les faire signer par sa partie, pour ne pas s'exposer à un désaveu.

L'original d'une *requête* s'appelle *la grosse*, & la copie s'appelle *la minute*, parce qu'elle est ordinairement copiée d'une écriture beaucoup plus minutée, c'est-à-dire plus menue que la grosse.

REQUÊTE D'AMPLIATION, est celle que présente une partie, à l'effet de pouvoir se servir de nouveaux moyens qu'elle a découverts depuis l'obtention de ses lettres de *requête* civile. *Voyez* REQUÊTE CIVILE.

REQUÊTE EN CASSATION, est celle qui est présentée au conseil, pour demander la cassation d'un arrêt. *Voyez* ARRÊT & CASSATION.

REQUÊTE CIVILE, est une voie ouverte pour se pourvoir contre les arrêts & jugemens en dernier ressort, lorsqu'on ne peut pas revenir contre par opposition.

Quelquefois par *requête civile* on entend les lettres que l'on obtient en chancellerie pour être admis à se pourvoir contre l'arrêt ou jugement en dernier ressort; quelquefois aussi l'on entend par-là la *requête* que l'on donne pour l'entérinement des lettres de *requête civile*, & aux fins de faire rétracter l'arrêt ou jugement que l'on attaque par la voie de la *requête civile.*

Cette *requête* est appellée *civile*, parce que comme on se pourvoit devant les mêmes juges qui ont rendu l'arrêt ou jugement en dernier ressort; on ne doit parler des juges & de leur jugement qu'avec le respect qui convient, & que cela se fait sans inculper les juges.

Quelques-uns tiennent que les *requêtes civiles* tirent leur origine de ce qui se pratiquoit chez les Romains à l'égard des jugemens rendus par le préfet du prétoire; comme il n'y en avoit pas d'appel, parce que *vice sacrâ principis judicabat*, on pouvoit seulement se pourvoir à lui-même par voie de supplication pour obtenir une révision du procès.

Parmi nous les révisions d'arrêts n'ont plus lieu en matiere civile depuis que les propositions d'erreur ont été abrogées; il n'y a plus que deux voies pour se pourvoir contre un arrêt ou jugement en dernier ressort lorsqu'il n'est pas susceptible d'opposition ou de tierce opposition, savoir la cassation & la *requête civile. Voyez* CASSATION.

Pour pouvoir obtenir des lettres de *requête civile* contre un arrêt ou jugement en dernier ressort, il faut y avoir été partie.

Les ordonnances défendent d'avoir égard aux *requêtes* qui seroient présentées contre les arrêts, si l'on n'a à cet effet obtenu en chancellerie des lettres en forme de *requête civile* dont il faut ensuite demander l'entérinement par *requête.*

Pour obtenir les lettres de *requête civile*, il faut joindre au projet des lettres une consultation signée de deux anciens avocats, dans laquelle soient exposées les ouvertures & moyens de *requête civile*; on les enonce aussi dans les lettres.

L'on ne reçoit point d'autres ouvertures de *requête civile* à l'égard des majeurs que celles qui suivent, savoir :

1°. Le dol personnel de la partie adverse.

2°. Si la procédure prescrite par les ordonnances n'a pas été observée.

3°. S'il a été prononcé sur des choses non demandées ou non contestées.

4°. S'il a été plus adjugé qu'il n'a été demandé.

5°. S'il a été obmis de prononcer sur l'un des chefs de demande.

6°. S'il y a contrariété d'arrêt ou jugement en dernier ressort entre les mêmes parties, sur les mêmes moyens, & en mêmes cours & jurisdictions.

7°. Si dans un même arrêt il y a des dispositions contraires.

8°. Si dans les affaires qui concernent S. M. ou l'Eglise, le public ou la police, l'on n'a point communiqué à messieurs les avocats ou procureurs généraux.

9°. Si l'on a jugé sur pieces fausses ou sur des offres ou consentemens qui aient été desavoués, & le desaveu jugé valable.

10°. S'il y a des pieces décisives nouvellement recouvrées qui aient été retenues par le fait de la partie adverse.

Les ecclésiastiques, communautés, & mineurs, sont encore reçus à se pourvoir par *requête civile*, s'ils n'ont pas été défendus, ou s'ils ne l'ont pas été valablement.

A l'égard du roi, il y a encore ouverture de *requête civile* si dans les instances & procès touchant les droits de la couronne ou domaine, où les procureurs généraux & les procureurs de S. M. sont partie, ils ne sont pas mandés en la chambre du conseil avant que l'instance ou procès soit mis sur le bureau, pour savoir s'ils n'ont point d'autres pieces ou moyens, & s'il n'est pas fait mention dans l'arrêt ou jugement en dernier ressort qu'ils aient été mandés.

Les arrêts & jugemens en dernier ressort doivent être signifiés à personne ou domicile, pour en induire les fins de non-recevoir contre la *requête civile*, si elle n'est pas obtenue & la demande formée dans le délai prescrit par l'ordonnance.

Ce délai pour les majeurs est de six mois, à compter de la signification de l'arrêt à personne ou domicile ; à l'égard des mineurs, le délai ne se compte que de la signification qui leur a été faite de l'arrêt à personne ou domicile depuis leur majorité.

Les ecclésiastiques, les hôpitaux & communautés, & ceux qui sont absens du royaume pour cause publique, ont un an.

Le successeur à un bénéfice, non résignataire, a pareillement un an, du jour que l'arrêt lui est signifié.

Quand la *requête civile* est fondée sur ce que l'on a jugé d'une piece fausse, ou qu'il y a des pieces nouvellement recouvrées, le délai ne court que du jour que la fausseté a été découverte, ou que les pieces ont été recouvrées.

Les *requêtes civiles* se plaident dans la même chambre qui a rendu l'arrêt ; mais aux parlemens où il y a une grand'chambre ou chambre du plaidoyer, on y plaide toutes les *requêtes civiles*, même celles contre les arrêts rendus aux autres chambres, & si elles sont appointées, on les renvoie aux chambres où les arrêts ont été rendus.

Quoiqu'on prenne la voie de la *requête civile*, il faut commencer par exécuter l'arrêt ou jugement en dernier ressort, & il ne doit être accordé aucunes défenses ni surséances en aucun cas.

En présentant la *requête* afin d'entérinement des lettres de *requête civile*, il faut consigner 100 livres pour l'amende envers le roi, & 150 livres pour la partie ; si l'arrêt n'est que par défaut, on ne consigne que moitié.

Lorsque la *requête civile* est plaidée, on ne peut juger que le rescindant, c'est-à-dire le moyen de nullité contre l'arrêt, & après l'entérinement de la *requête civile* il faut plaider le rescisoire, c'est-à-dire recommencer à plaider le fond.

Celui qui est débouté de sa *requête civile*, ou qui après en avoir obtenu l'entérinement, a ensuite succombé au rescisoire, n'est plus recevable à se pourvoir par *requête civile*.

Pour revenir contre les sentences présidiales rendues au premier chef de l'édit, on n'a pas besoin de lettres de *requête civile*, il suffit de se pourvoir par simple *requête* même présidiale.

Les délais pour présenter cette *requête* ne sont que de moitié de ceux que l'ordonnance fixe pour les *requêtes civiles* ; du-reste, la procédure est la même.

La voie de la *requête civile* n'a point lieu en matiere criminelle, il n'y a que la voie de la révision. *Voyez l'ordonnance de 1670*, voyez *le titre 35. de l'ordonnance de 1667, la conférence* de Bornier *sur ce titre, & ci-devant le mot* LETTRE DE REQUÊTE CIVILE. (*A*)

REQUÊTES DE L'HÔTEL DU ROI, (*Jurisprudence.*) qu'on appelle aussi *requêtes de l'hôtel* simplement sont une jurisdiction royale, exercée par les maîtres des *requêtes de l'hôtel du roi*, lesquels y connoissent de certaines affaires privilégiées qui leur sont attribuées par les ordonnances.

Sous le nom de *requêtes de l'hôtel du roi* on entend aussi le tribunal même où s'exerce cette jurisdiction.

On ne rappellera point ici ce qui a été dit ci-devant touchant les maîtres des *requêtes*, tant au *mot* CONSEIL DU ROI, qu'au *mot* MAITRES DES REQUÊTES, & au *mot* PARLEMENT ; on se renfermera dans ce qui concerne singulierement la jurisdiction des *requêtes de l'hôtel*.

Cette jurisdiction tire son origine de celle qu'on appelloit les *plaids de la porte* ; comme anciennement la justice se rendoit aux portes des villes, des temples, & des palais des seigneurs, nos rois se conformant à cet usage, tenoient aussi là leurs plaids à la porte de leurs hôtels, c'est-à-dire qu'ils y rendoient la justice en personne, ou qu'ils l'y faisoient rendre par quelques personnes de leur conseil qu'ils commettoient à cet effet, & cette jurisdiction s'appelloit les *plaids de la porte*, on sous-entendoit *de la porte de l'hôtel du roi*.

Le sire de Joinville, en la *vie de saint Louis*, fait mention de ces plaids de la porte, en disant que ce prince avoit coutume l'envoyer avec les sieurs de Nesle & de Soissons, pour ouir les plaids de la porte, qu'ensuite il les envoyoit querir & leur demandoit comment tout se portoit, s'il y avoit aucuns qu'on ne peut dépêcher sans lui, & que plusieurs fois, selon leur rapport, il envoyoit querir les plaidoyans & les contentoit les mettant en raison & droiture.

Philippe III. dit *le Hardi*, dans une ordonnance qu'il fit sur le fait & état de son hôtel & de celui de la reine au mois de Janvier 1285, établit M. maître Pierre de Sargine, Gillet des Compiegne, & Jean Mallieres pour ouir les plaids de la porte.

A ces plaids succederent les *requêtes de l'hôtel*, c'est-à-dire les *requêtes* que ceux de l'hôtel du roi présentoient pour demander justice.

Ceux qui étoient commis pour recevoir ces *requêtes* & pour y faire droit, étoient des gens du conseil, suivans ou poursuivans le roi, c'est-à-dire qui étoient à la suite de la cour. Pour les distinguer des autres gens du conseil ou poursuivans on les appella les *clers des requêtes*, non pas qu'ils fussent ecclésiastiques, mais parce qu'ils étoient lettrés & gens de loi. Cependant par la suite les *requêtes de l'hôtel* furent

quelquefois tenues par deux, trois, quatre des poursuivans le roi, les uns clercs, les autres laïcs, comme qui diroit les uns de robe & les autres d'épée.

Philippe-le-Bel, par une ordonnance de l'an 1289, regla que des poursuivans avec lui, c'est-à-dire des personnes de son conseil qui étoient à sa suite, il y en auroit toujours deux à la cour & non plus, qui seroient continuellement aux heures accoutumées en lieu commun pour ouir les *requêtes*, & qu'ils feroient serment qu'à leur pouvoir ils ne laisseroient passer chose qui fût contre les ordonnances, & que de toutes les *requêtes* qui leur seroient faites, qui appartiendroient à la chambre des comptes, au parlement, ou autres lieux où il y auroit gens ordonnés, ils ne les ouiroient point, mais les renverroient au lieu où elles appartiendroient, si ce n'étoit du fait de ceux qui auroient dû les délivrer, c'est-à-dire les expédier.

Cette ordonnance fait connoître que les plaids de la porte avoient pris le nom de *requêtes de l'hôtel*, & que ces *requêtes* ne se jugeoient plus devant la porte de l'hôtel du roi, mais dans quelqu'autre lieu commun, c'est-à-dire qui étoit ouvert au public.

Miraulmont fait mention d'une ordonnance donnée par Philippe le long, à Lorris en Gastinois, l'an 1317, portant que de ceux qui suivront le roi pour les *requêtes*, il y aura toujours à la cour un clerc & un lai.

Quelques années après, ces *requêtes* ou plaids furent appellées les *requêtes de l'hôtel du roi*, & ceux qui étoient députés pour ouir ces requêtes, *les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi*; on en trouve des exemples dès l'an 1317, & dans les années suivantes; ils faisoient droit tant sur les *requêtes* de la langue françoise que sur celles de la langue d'oc, c'est pourquoi ils devoient être versés en l'une & l'autre langue.

Cette jurisdiction étoit d'abord ambulatoire à la suite du roi, & se tenoit dans les différens palais ou châteaux dans lesquels nos rois faisoient leur séjour.

Mais dès le tems de Philippe VI. dit de Valois, cette jurisdiction avoit son siege à Paris, ainsi qu'il paroît par une ordonnance du prince de l'an 1344, sur le fait des maîtres tenant les *requêtes* en son palais royal à Paris; & depuis ce tems elle s'est toujours tenue dans l'enclos du palais. Le bâtiment où s'exerce cette jurisdiction, a son entrée par la grande salle du palais près de la chapelle, & s'étend jusqu'auprès de la tour de l'horloge du palais; il a été reconstruit à neuf après l'incendie du palais arrivée en 1618.

Du tems de Philippe V, en 1318, plusieurs sujets du roi s'étant plaints qu'ils étoient souvent traduits mal-à-propos devant les maîtres des *requêtes*, il ordonna que les maîtres des *requêtes* de son hôtel ne pourroient faire ajourner personne devant eux ni en tenir court, c'est-à-dire audience, que quand il y auroit débat pour un office donné par le roi, ou en cas de demande pure personnelle contre quelques officiers de l'hôtel; ce qui fut ainsi établi afin de ne pas distraire les officiers de leur service, mais ils ne devoient pas connoître des causes des autres personnes de l'hôtel du roi, il leur étoit enjoint de les renvoyer devant leur juge naturel; il leur fut aussi défendu de condamner à aucune amende, à moins que ce ne fût en présence du roi, lorsqu'il tiendroit lui-même ses *requêtes* générales.

Quand le parlement ne tenoit pas, ils délivroient les lettres de justice, & en tout tems ils examinoient toutes les lettres auxquelles on devoit apposer le grand sceau; ils envoyoient les *requêtes* signées au chancelier lequel y faisoit mettre le sceau s'il n'y avoit rien qui en empêchat. Les maîtres des *requêtes* ne pouvoient cependant pas connoître des causes, & sur-tout du principal, ni des causes qui avoient été portées au parlement ou devant les baillifs & sénéchaux; mais si une partie s'opposoit à la *requête*, pour empêcher qu'il ne fût délivré lettre de justice au contraire, ils pouvoient bien connoître & ouir les parties sur le point de sçavoir s'il y avoit lieu ou non de délivrer les lettres de justice qui étoient demandées, & quand ils trouvoient trop de difficultés à décider sur cette contestation, ils devoient consulter le parlement.

Les écuyers d'écuries du roi ayant surpris de Charles VI. des lettres qui leur attribuoient la jurisdiction sur les valets de l'écurie du roi; sur les représentations du procureur général des *requêtes* de l'hôtel, Charles VI. revoqua ces lettres le 19 Septembre 1406, & dans les lettres de révocation il est dit, que la cour & jurisdiction des *requêtes* de l'hôtel, est grande & notable jurisdiction ordinaire, fondée de très-grande ancienneté, & une des plus notables jurisdictions ordinaires du royaume après le parlement; & que par les ordonnances du royaume il n'y a aucuns officiers de l'hôtel du roi, de quelque état qu'ils soient, qui puissent en l'hôtel du roi tenir aucune jurisdiction ordinaire, excepté ses amés & feaux conseillers les maîtres des *requêtes*, auxquels par les ordonnances appartient la connoissance des causes personnelles des officiers de l'hôtel du roi, en défendant & la punition & correction des cas par eux connus & perpétrés, & la connoissance des cas qui chaque jour adviennent en l'hôtel du roi, sur lesquels il convient asseoir forme de procès, & aussi la connoissance des causes touchant les débats des offices royaux, & que lesdits maîtres des *requêtes* sont généraux réformateurs, quelque part où soit sa majesté.

Il n'y a point d'autres juges aux *requêtes* de l'hôtel, que les maîtres des *requêtes* lesquels y servent par quartier.

Les autres officiers de ce tribunal sont un procureur général lequel a droit d'assister au sceau, un avocat général, un substitut du procureur général, un greffier en chef, un principal commis du greffe, un greffier garde-scel ordinaire des *requêtes* de l'hôtel, six huissiers.

Les maîtres des *requêtes*, dans leur tribunal des *requêtes* de l'hôtel, exercent deux sortes de jurisdictions, l'une à l'extraordinaire ou au souverain, l'autre à l'ordinaire.

Ils jugent souverainement & en dernier ressort au nombre de sept.

1°. Les causes renvoyées par arrêt du conseil, & toutes sortes d'instances qui s'intentent en exécution d'arrêts du conseil privé.

2°. Les causes touchant la falsification des sceaux des grandes & petites chancelleries, comme aussi l'instruction du faux incident aux instances pendantes au conseil, lorsque les moyens de faux y ont été déclarés admissibles.

3°. Les demandes des avocats au conseil pour leurs salaires, & les désaveux formés contre eux.

4°. L'exécution des lettres du sceau, portant privilege ou permission d'imprimer.

5°. Les appellations des appointemens & ordonnances que les maîtres des *requêtes* ont données pour instruction des instances du conseil, & les appels de la taxe & exécution des dépens adjugés au conseil.

Ils connoissoient aussi au souverain des propositions d'erreur qui s'intentoient contre les arrêts des cours souveraines, mais cela n'a plus lieu depuis que les propositions d'erreur ont été abrogées par l'ordonnance de 1667.

On ne peut faire ajourner aux *requêtes* de l'hôtel pour juger en dernier ressort, qu'en vertu d'arrêt du conseil ou commission du grand sceau.

Lorsque les maitres des *requêtes* jugent au souverain, ils prononcent *les maîtres des requêtes, juges*

souverains en cette partie, &c. & leurs jugemens sont qualifiés d'arrêts.

L'on ne peut se pourvoir contre ces arrêts des *requêtes* de l'hôtel à l'extraordinaire, que par *requête* civile ou opposition, ainsi que contre les arrêts des autres cours supérieures.

Les *requêtes de l'hôtel* connoissent en premiere instance & à l'ordinaire dans toute l'étendue du royaume, de toutes les causes personnelles, possessoires & mixtes de ceux qui ont droit de *committimus* au grand & au petit sceau.

Il est au choix de ceux qui ont droit de *committimus*, de plaider aux *requêtes de l'hôtel* ou aux *requêtes du palais*, excepté les maîtres des *requêtes* & officiers des *requêtes de l'hôtel* & leurs veuves, qui ne peuvent plaider en vertu de leur privilege, qu'aux *requêtes* du palais, comme *vice versâ*. Les présidens, conseillers & autres officiers des *requêtes du palais*, & leurs veuves, ne peuvent plaider, en vertu de leur privilege, qu'aux *requêtes de l'hôtel*.

L'appel des sentences rendues aux *requêtes de l'hôtel* à l'ordinaire, ressortit au parlement. *Voyez* Budée, Miraulmont, Joly, Girard, Guenois, Brillon, *le style des requêtes de l'hôtel* par Ducrot. (*A*)

Requête d'emploi, est celle qui est employée, soit pour tenir lieu d'autres écritures ou de production, comme pour servir d'avertissement de griefs, causes & moyens d'appel, réponses, contredits, salvations, *&c.*

Requête d'intervention, est celle par laquelle quelqu'un qui n'étoit pas encore partie dans une cause, instance ou procès, demande d'y être reçue partie intervenante.

Requête introductive, est celle que l'on a d'abord presentée pour former son action, soit en demandant permission d'assigner ou d'être reçu partie intervenante. *Voyez* Ajournement, Assignation, Exploit.

Requête judiciaire, est celle qui est formée verbalement & sur le barreau, soit par la partie ou par son procureur, ou par l'avocat assisté de la partie ou du procureur. *Voyez ci après* Requête verbale.

Requêtes du palais, (*Jurisprud.*) *Voyez* ce qui en est dit *au mot* Parlement.

Requête de production nouvelle, est celle pour laquelle on produit de nouvelles pieces dans une instance ou procès. *Voyez* Production nouvelle.

Requête de qu'il vous plaise, est une *requête* qui ne contient que les qualités & des conclusions, sans aucun récit de faits ni établissement de moyens qui précédent les conclusions; on l'appelle *requête de qu'il vous plaise*, ou un *qu'il vous plaise* simplement, parce que les conclusions de ces sortes de *requêtes* commencent par ces mots *qu'il vous plaise, supplie humblement tel*,.. *qu'il vous plaise*, &c.

Requête répondue, c'est celle au bas de laquelle le juge a mis son ordonnance.

Requête verbale *ou* judiciaire, est celle que l'on fait verbalement à l'audience.

Cependant au châtelet de Paris, & aux *requêtes* du palais, on donne le nom de *requête verbale* à des *requêtes* qui sont rédigées par écrit; on les appelle *verbales*, parce que dans l'origine elles se faisoient à l'audience; au châtelet elles commencent par ces mots: *à venir plaider par me tel... sur la requête de tel*; & aux *requêtes* du palais elles commencent par ces mots: *sur ce que me tel, procureur, a remontré*; & à la fin il est dit *sur quoi la cour ordonne*, & *&soit signifié*; ces *requêtes verbales*, usitées aux *requêtes* du palais, ont la forme d'une sentence sur *requête*, & sont comme des especes d'appointemens que l'on offre sur ce qui concerne l'instruction.

Requête, (*Hist. rom.*) les *requêtes* présentées aux empereurs par des particuliers, se nommoient communément *libelles, libelli*, & la réponse de l'empereur étoit appellée *rescriptum*. M. Brisson, *de formulis, lib. III.* nous a conservé une ancienne *requête* présentée à un empereur romain, dont voici les termes:

Quum ante hos dies conjugem & filium amiserim, oppressus necessitate, corpora eorum fictili sarcophago commendaverim, donec iis locus quem emeram ædificaretur, via flaminia inter mil. II. & III. euntibus ab urbe parte lævâ; rogo, domine imperator, permittas mihi in eodem loco in marmoreo sarcophago, quem mihi modo comparavi, ea corpora colligere, ne quandò ego me esse desiero, pariter cum iis ponar.

Le *rescrit* mis au-bas de cette *requête* étoit conçu en ces termes:

Secretum fieri placet; jubentina Celius promagister suscripsi III. non. Novembris, Antio Pollione, & optimo cons.

La fameuse loi ἀξίωσις, *ff. de lege rhod.* est une *requête* présentée par Eudmond marchand à Nicomédie, à l'empereur Antonin, au-bas de laquelle est le *rescrit* qui a donné lieu à deux jurisconsultes, de faire chacun un commentaire peu nécessaire pour l'intelligence de cette loi, dont voici les termes: « Plainte » d'Eudémon de Nicomédie à l'empereur Antonin. » Seigneur, en voyageant dans l'Italie, nous avons » fait naufrage, & nos effets ont été pillés & enlevés » par les fermiers des îles Cyclades ».

L'empereur répondit: « Je suis à la vérité maître » du monde; mais la loi des Rhodiens regne sur la » mer, & sert de regle pour décider les difficultés » qui concernent la navigation maritime, pourvu » qu'elle s'accorde avec nos lois ». Voilà une juste idée des *requêtes* que l'on présentoit aux empereurs, & de la réponse ou *rescrit* qu'ils y faisoient. Au reste ces *requêtes* avoient différens noms, & la formule n'étoit point fixe ni déterminée. Quant à la réponse de l'empereur, elle commençoit presque toujours par ces mots, *cum proponas*, ou *si ut proponis*, &c. & elle finissoit par cette condition que l'empereur Zénon inventa, *si preces veritate nituntur*, ce qui est encore en usage parmi nous. (*D. J.*)

Requête, *terme de Chasse*: il se dit lorsqu'on est en défaut, & qu'il faut requêter de nouveau la bête. On appelle plus ordinairement *requêter* une bête, lorsqu'après l'avoir courue & brisée le soir, on la *quête* le lendemain avec le limier, pour la réclamer & la redonner aux chiens; on dit *requêter* un cerf. (*D. J.*)

Requêter *un cerf* ou *autre bête*, (*Vénerie.*) c'est après l'avoir courue & brisée le soir, aller la chercher & quêter le lendemain avec le limier pour la relancer aux chiens.

REQUIABTAR, *terme de relation*, nom du quatrieme page de la cinquieme chambre de ceux du grand-seigneur: c'est lui qui tient l'étrier à sa hautesse quand elle monte à cheval. *Du Loir.* (*D. J.*)

REQUIEM, s. m. *terme de Missel*, on appelle dans l'église romaine messe de *requiem*, une messe des morts, parce que l'introïte de cette messe commence par ces paroles: *Requiem æternam dona eis, Domine*, &c. *Voyez* Messe.

REQUIN, REQUIEM, LAMIE, TIBURON, s. m. (*Hist. nat. Icthiologie.*) *Pl. XIII. fig. 3.* poisson de mer cartilagineux, vivipare, le plus grand de tous les chiens de mer. Rondelet a vu un *requin* de moyenne grosseur qui pesoit mille livres; ce poisson a la tête & le dos fort larges; la queue est applatie sur les côtés, & terminée par deux nageoires; ses yeux sont gros & ronds; la bouche est très-grande & garnie de six rangs de dents dures très-pointues, de figure triangulaire, & découpées de chaque côté comme une scie; celles du premier rang ont leur direction en-avant; celles du second s'élevent perpen-

diculairement ; enfin, celles des quatre autres rangs sont dirigées pour la plûpart en-arriere. Le *requin* a près de l'extrémité de la queue deux petites nageoires, une en-haut & l'autre en-bas ; deux près de l'anus ; deux autres près des ouies, & une sur la partie antérieure du dos. Ce poisson a la peau fort dure ; il est très-avide de toutes sortes de viande ; il se nourrit principalement de poissons ; il fait la chasse à toutes sortes d'animaux ; il attaque avec la plus grande impétuosité les hommes mêmes & les dévore. Rondelet, *hist. natur. des poissons, premiere partie, livre XIII. chapitre xj. Voyez* POISSON.

REQUINT, s. m. (*Jurisprud.*) est la cinquieme partie du quint dû au seigneur pour une mutation par vente.

Le *requint* n'est pas de droit commun, & n'a pas lieu dans toutes les coutumes où le quint est dû, mais seulement dans les coutumes qui l'accordent expressément, comme celle de Meaux ; dans celle de Péronne, de Montdidier & Roye, il n'est dû que quand le contrat porte *francs deniers au vendeur. Voyez* QUINT. (*A*)

REQUINTERONE, ONA, s. m. & fém. *terme de relation*, nom que l'on donne au Pérou aux enfans nés d'un espagnol, & d'une *quinterona*, de façon néanmoins que ce nom ne s'applique qu'au dernier degré de génération, qui conserve encore quelques marques du mélange du sang espagnol avec le sang indien ou africain. (*D. J.*)

REQUIPER, v. act. (*Gram.*) équiper de nouveau. *Voyez les articles* EQUIPAGE & EQUIPER.

RÉQUISITION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie *demande*. Ce terme est usité dans les procès-verbaux où les parties font des dires & prennent des conclusions ; par exemple, dans un procès-verbal de scellé une partie demande qu'un écrit soit paraphé, on fait mention qu'il a été paraphé à sa *réquisition*. (*A*)

RÉQUISITOIRE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) demande faite ou par le procureur général, ou par l'avocat général, ou par un promoteur, ou par un avocat, un procureur, un plaideur, à ce que telle ou telle chose soit faite.

RERRE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans l'Orléanois ; elle se perd dans la Saudre, une lieue au-dessus de Romorantin ; l'eau de cette petite riviere est d'une grande utilité pour la fabrique des draps du pays. (*D. J.*)

RESACRER, v. act. (*Gram.*) sacrer de-rechef. *Voyez* SACRE & SACRER.

RESAIGNER, v. act. (*Gram.*) saigner une seconde fois. *Voyez* SAIGNÉE & SAIGNER.

RESAISIR, v. act. (*Gram.*) saisir de nouveau. *Voyez* SAISIE & SAISIR.

RESALUER, v. act. (*Gram.*) saluer de-rechef. *Voyez* SALUT, SALUTATION, & SALUER.

RESARCELÉ, adj. (*Blason.*) il se dit d'une croix ou bande garnie d'un orle approchant de ses bords ; il porte d'azur à la bande d'argent *resarcelée* d'or.

RESASSER, v. act. (*Gram.*) sasser de-rechef. *Voyez les articles* SAS & SASSER.

RESCHAMPIR, v. act. *terme de Doreur*, en termes de Doreurs en détrempe, c'est réparer avec du blanc de céruse les taches que le jaune ou l'assiette ont pû faire en bavochant sur les fonds que l'on veut conserver blancs. *Trévoux*. (*D. J.*)

RESCHT, (*Géog. mod.*) ville de Perse, capitale de la province de même nom, dans la province de Ghilan, le long de la mer Caspienne, où elle forme une espece de croissant, & dont elle est éloignée de deux lieues. Elle est grande, ouverte, & toute plantée d'arbres, qui y présentent comme l'aspect d'une forêt. *Long. 68. 27. latit. 37. 2 4.* (*D*

RESCINDANT, adj. (*Jurisprud.*) est le moyen qui sert à rescinder un acte ou un jugement.

Quelquefois par le terme de *rescindant*, on entend la cause sur le point de forme comme le rescisoire est la cause sur le fonds.

Dans les requêtes civiles, il faut juger le *rescindant* avant le rescisoire. *Voyez* REQUÊTE CIVILE. (*A*)

RESCINDER, v. act. (*Jurisprud.*) signifie annuler un arrêt ou un jugement. *Voyez* RESCISION.

RESCISION, s. f. (*Jurisprud.*) est lorsque l'on annulle en justice un contrat ou autre acte. Ce terme vient du latin *rescindere*, qui dans cette occasion est pris pour *resecare*, couper en deux : ce terme a été appliqué aux actes que l'on déclare nuls, parce qu'anciennement la façon d'annuller un acte, étoit de le couper en deux ; ce qui s'appelloit *rescindere*.

Il y a des actes que les coutumes & les ordonnances déclarent nuls, & dont on peut faire prononcer en justice la nullité, sans qu'il soit besoin de prendre la voie de *rescision*, parce que ce qui est nul est censé ne pas exister, & conséquemment n'a pas besoin d'être rescindé.

Mais à-moins que la nullité d'un acte ne soit ainsi déclarée par la loi, un acte n'est pas nul de plein droit, quoiqu'on ait des moyens pour le faire annuller ; c'est pourquoi l'on dit que les voies de nullité n'ont pas lieu en France ; il faut prendre la voie de la *rescision*, & pour cet effet obtenir du roi des lettres de petite chancellerie, qu'on appelle *lettres de rescision*, c'est-à-dire, qui autorisent l'impétrant à prendre la voie de la *rescision*, & le juge à rescinder l'acte, si les moyens sont suffisans.

Les moyens de *rescision* ou restitution en entier, sont la minorité, la lésion, la crainte ou la force, le dol, l'erreur de fait. *Voyez* LETTRES DE RESCISION & RESTITUTION EN ENTIER.

On dit aussi quelquefois la *rescision* d'un arrêt, pour exprimer la restitution qui est accordée à une partie contre cet arrêt par la voie de la requête civile ; & dans cette espece de *rescision*, on distingue le rescindant & le rescisoire, c'est-à-dire la forme & le fond. *Voyez* REQUÊTE CIVILE, RESCINDANT & RESCISOIRE.

RESCISOIRE, adj. (*Jurisprud.*) est le moyen au fond, où la cause même considérée au fond, par opposition au rescindant qui ne touche que la forme. Dans une requête civile, par exemple, le dol personnel de la partie adverse est le rescindant, & le mal-jugé au fond est le rescisoire. *Voyez* RESCISION, REQUÊTE CIVILE. (*A*)

RESCONTRER, v. n. (*Com.*) terme dont se servent quelques négocians, pour signifier une compensation ou évaluation, qui se fait d'une chose contre une autre de même valeur. Il faut *rescontrer* les 500 liv. que je vous dois pour marchandises avec pareille somme contenue en lettre-de-change que j'ai sur vous, pour dire qu'il faut compenser ces 500 liv. avec pareille somme portée par la lettre-de-change. *Diction. de Commerce.*

RESCRIPT, s. m. (*Jurisprud.*) *rescriptum*, signifie en général, une réponse qui est faite par écrit à quelque demande qui a été aussi faite par écrit.

Ce terme n'est guere usité que pour désigner certaines lettres ou réponses des empereurs romains & des papes.

Les *rescripts* des empereurs étoient des lettres qu'ils écrivoient en réponse aux magistrats des provinces, ou même quelquefois à des particuliers qui prioient le prince d'expliquer ses intentions sur des cas qui n'étoient pas prévûs par l'édit perpétuel, ni par l'édit provincial, qui étoient alors les lois que l'on observoit.

L'empereur Adrien fut le premier qui fit de ces sortes de *rescripts*.

Ils n'avoient pas force de loi, mais ils formoient un grand préjugé.

Quand les questions que l'on proposoit à l'empereur paroissoient trop importantes pour être décidées par un simple *rescript*, l'empereur rendoit un decret.

Quelques-uns prétendent que Trajan ne donna point de *rescripts*, de crainte que l'on ne tirât à conséquence, ce qui n'étoit souvent accordé que par des considérations particulieres; il avoit même dessein d'ôter aux *rescripts* toute leur autorité.

Cependant Justinien en a fait insérer plusieurs dans son code, ce qui leur a donné plus d'autorité qu'ils n'en avoient auparavant. *Voyez* sur ces *rescripts*, la *seconde dissertation* d'Antoine Schulting, *l'hist. de la jurispr. rom.* par M. Terrasson, *p. 261*, & les *mots* CONSTITUTION, DECRET.

RESCRIPTS *des papes*, sont des lettres apostoliques, par lesquelles le pape ordonne de faire certaines choses en faveur d'une personne, qui l'a suppliée de lui accorder quelque grace.

On distingue néanmoins deux sortes de *rescripts*, ceux de grace & ceux de justice; les premiers dépendent de la volonté du pape; les autres dépendent plus de la disposition du droit, que de la volonté de celui qui les accorde.

Les *rescripts* concernent, ou les bénéfices, ou les procès, ou la pénitencerie en toute matiere; ils doivent être *restraints* & réduits dans les termes des saints decrets & constitutions canoniques, & en France ils ne sont reçus & exécutés, que sans préjudice de nos libertés.

Les *rescripts* délégatoires doivent être adressés à l'ordinaire pour les fulminer.

Le pape ne peut par ces *rescripts*, commettre pour juges, que des naturels françois, & doit choisir les juges dans le ressort du parlement où demeurent les parties.

Aucun *rescript* ne peut être enregistré au parlement, sans être revêtu de lettres-patentes. *Voyez les mémoires du Clergé*, Fevret, Fuet, Lacombe, & les *mots* BREF, BULLE, FULMINATION, DÉLÉGUÉ.

RESCRIPT, se dit aussi en quelques endroits, pour le rapport ou relation que l'huissier ou sergent fait dans son exploit. (*A*)

RESCRIPTION, s. f. (*Com.*) ordre, mandement que l'on donne par écrit à un correspondant, commis, facteur, fermier, &c. de payer une certaine somme à celui qui est le porteur de ce mandement. Les *rescriptions* ne sont ordinairement que d'un supérieur sur son inférieur, ou d'un créancier sur son débiteur. Ainsi un seigneur donne aux marchands des *rescriptions* sur ses fermiers. On prend à Paris à l'hôtel des fermes des *rescriptions* des gabelles, des aydes, & des cinq grosses fermes, sur les revenus de ces fermiers du roi dans les provinces, ce qui est très-commode pour y faire passer de l'argent sans frais. Les *rescriptions* des banquiers se traitent comme les lettres-de-change.

MODELE DE RESCRIPTION.

Vous payerez, ou je vous prie de payer à M. Robert, banquier de votre ville, la somme de cinq mille livres, de laquelle je vous tiendrai compte sur les deniers de la recette que vous faites pour moi, en rapportant la présente rescription, avec la quittance dudit sieur Robert, à Paris le 10 Août 1745.

GODEAU.

Pour la somme de 5000 livres.

Dictionn. de Commerce & de Trév.

RÉSEAU, s. m. (*Ouv. de fil ou de soierie.*) sorte de tissu de fil ou de soie fait au tour, dont quelques femmes se servent pour mettre à des coëffes, à des tabliers, & à autres choses. Un *réseau* est proprement un ouvrage de fil simple, de fil d'or, d'argent, ou de soie; tissu de maniere qu'il y a des mailles & des ouvertures; il y a toutes sortes d'ouvrages de *réseaux*: la plûpart des coëffures de femmes, sont faites de tissus à jour & à claires voies, qui ne sont autre chose que des especes de *réseaux*, dont les modes changent perpétuellement. (*D. J.*)

RÉSEAUX *des Indes*, (*Soierie.*) ce sont des ouvrages de soie propres à faire des ceintures ou des jarretieres. Ceux qui sont destinés pour des ceintures, sont apportés des Indes, garnis aux deux bouts de houpes d'or & d'argent. Ils ont deux aunes ou environ de longueur, sur un tiers & cinq douziemes de largeur. *Dictionn. de Com.* (*D. J.*)

RESECHER, v. act. (*Gram.*) sécher de-rechef. *Voyez* SEC & SÉCHER.

RESECTE, s. f. *en Géométrie*, est la portion AT (*fig. 11, analyse*) de l'axe d'une courbe, intercepté entre le point A, sommet de la courbe, ou origine des co-ordonnées; & le point T, où la tangente MT rencontre l'axe AC, prolongé s'il est nécessaire, soit $MP = y$, $AP = x$, on sçait, (*Voyez* SOUTANGENTE) que la soutangente PT, est égale à $\frac{ydx}{dy}$. Donc la *resecte* AT est égale à $\frac{ydx}{dy} - x$. (*O*)

RESEDA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en masque, & composée de plusieurs petales inégaux. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une capsule membraneuse, qui a trois ou quatre angles. Cette capsule est oblongue & comme cylindrique, & elle renferme des semences arrondies. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante est nommé vulgairement par les Anglois *base-rocket*. Tournefort en compte sept especes. La plus commune, *reseda vulgaris*, *I. R. H.* 423, est, selon Linnæus, le phyteuma de Dioscoride ou des anciens.

Sa racine est longue, grêle, ligneuse, blanche, âcre au goût. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'un pié & demi, cannelées, creusées, velues, rameuses, foibles, courbées, revêtues de feuilles rangées alternativement, découpées profondément, ondées de couleur verte-obscure, d'un goût d'herbe potagere.

Ses fleurs naissent aux sommités des tiges & des rameaux, en maniere de thyrses ou d'épis lâches; chaque fleur est composée de plusieurs pétales irréguliers d'un jaune blanchâtre, dont le milieu est occupé par plusieurs petites étamines à sommets jaunes. Après que les fleurs sont tombées, il leur succede des capsules membraneuses, à trois angles, longues d'un pouce, un peu semblables à des urnes cylindriques, & remplies de semences noires, menues, presque rondes. Cette plante fleurit en Juin & en Juillet; elle croît fréquemment dans les champs, le long des chemins, surtout dans les terres abondantes en craie. (*D. J.*)

RESELLER, v. act. (*Gram.*) remettre la selle à un cheval. *Voyez* SELLE & SELLER.

RESEMELER, v. act. (*Gram.*) remonter de semelles des bas ou des souliers. *Voyez* SEMELLE & SEMELER.

RESEMER, v. act. (*Gram.*) semer de-rechef. *Voyez* SEMENCE, SEMAILLE, SEMER.

RESEPAGE, s. m. (*Jurisprud.*) terme d'eaux & & forêts, qui signifie la nouvelle coupe que l'on fait de quelque arbre ou d'un bois en général qui a été mal coupé, ou qui n'est pas de belle venue. L'ordonnance des eaux & forêts ordonne le *resepage* des bois rabougris, broutés & avortés. *Voyez l'article 13 du tit. 25.* (*A*)

RÉSEPER, v. act. (*Archit. hydraul.*) c'est couper avec la coignée ou la scie, la tête d'un pieu ou d'un pilot, qui refuse le mouton, parce qu'il a trouvé de

la roche, & qu'il faut mettre de niveau avec le reste du pilotage. *Daviler.* (*D. J.*)

RÉSEPER *ou* RECEPER, v. act. (*Jardin.*) c'est couper les arbres par la tête, ou pour les éteter, ou pour leur faire pousser de nouvelles branches. (*D. J.*)

RESEPH, (*Géog. anc.*) ou *Resapha*, & dans Ptolomée, *l. V. c. xv. Ræsapha*, ville de la Palmyrène. Il en est parlé dans le quatrieme livre des Rois *xjx.* 12. & dans Isaïe *xxxvij.* 12; les tables de Peutinger & la notice d'orient la connoissent aussi. (*D. J.*)

RÉSERVATION, s. f. (*Jurisprud.*) est un ancien terme qui signifie la même chose que réserve; il n'est guere usité qu'en matiere de bénéfices & de pensions sur bénéfices. *Voyez* RÉSERVE.

RÉSERVE, s. f. (*Jurisprud.*) signifie en général exception, restriction, au moyen de laquelle une chose n'est pas comprise, soit dans la loi, ou dans un jugement ou autre acte.

RÉSERVE APOSTOLIQUE, ou des bénéfices. *Voyez ci-après* RÉSERVE DES BÉNÉFICES.

RÉSERVE DES BÉNÉFICES *ou* RÉSERVE APOSTOLIQUE, est une faculté que le pape prétend avoir de retenir à sa collation les bénéfices qu'il veut, au préjudice des collateurs ordinaires.

Anciennement les papes n'usoient point de *réserves*; il n'en est fait aucune mention dans tout le volume du decret.

Clément IV. fut le premier qui introduisit les *réserves*; son decret est rapporté dans le sexte. Il pose pour principe que la collation de tous les bénéfices appartient au pape, qu'il peut même donner un droit sur ceux qui ne sont pas encore vacans.

Les successeurs de Clément IV. ne manquerent pas d'adopter ce systême, & firent tant de *réserves* générales & particulieres, qu'il ne restoit presque plus aucun bénéfice à la collation des ordinaires. Les constitutions *execrabilis* & *ad regimen* faites au sujet de ces *réserves* par Jean XXII. & Benoit XII. souleverent tous les collateurs.

Les *réserves* peuvent procéder de quatre causes différentes: savoir, du lieu, de la personne, de la qualité du bénéfice & du tems.

La *réserve ratione loci* comprend particulierement les bénéfices vacans par mort *in curiâ*.

De toutes les *réserves* apostoliques générales ou particulieres, celle des bénéfices vacans en cour de Rome est la plus ancienne; elle fut établie par Clément IV. Le concile de Basle & la pragmatique-sanction laisserent subsister cette *réserve*, & abolirent toutes les autres. On a suivi la même chose dans le concordat, ensorte que dans les pays soumis à cette loi on ne connoit point d'autre *réserve* que celle des bénéfices vacans en cour de Rome.

Lorsque le pape ne confere pas ces bénéfices dans le mois de la vacance, le collateur ordinaire peut en disposer, comme s'il n'y avoit pas de *réserve*. Les provisions que l'ordinaire auroit données dans le mois, sont même bonnes, si par l'évenement le pape n'a pas conféré dans le mois.

Le collateur ordinaire peut conférer les cures qui vaquent en cour de Rome pendant la vacance du saint siege, ou qui y ont vacqué pendant la vie d'un pape qui n'en a point accordé de provision, la collation de ces sortes de bénéfices étant instante.

Les bénéfices en patronage laïc, & ceux qui doivent être conférés par le roi en vertu du droit de régale, ne sont pas sujets à la *réserve* des bénéfices vacans en cour de Rome.

A l'égard des bénéfices consistoriaux, cela souffre difficulté. *Voyez les lois ecclésiastiques* de M. d'Héricourt. Tous autres collateurs & bénéfices sont sujets à cette *réserve*, à moins qu'ils n'en soient exempts par un privilege spécial émané du saint siege.

La *réserve ratione personæ* regarde les personnes dont le pape s'est voulu réserver les bénéfices, comme de ses familiers, c'est-à-dire de ses domestiques & de ceux des cardinaux & autres officiers de cour de Rome, qui se trouveroient absens de ladite cour.

La *reserve ratione qualitatis beneficii* est celle par laquelle les papes ont aboli les élections des églises cathédrales, monasteres & autres bénéfices vraiment électifs, & s'en sont réservé, & au S. Siege, la disposition absolue par leur regle de chancellerie, pour éviter les abus qui se commettoient dans les élections.

La *réserve ratione temporis* est celle par laquelle les papes ont ôté aux ordinaires la disposition des bénéfices en certain tems de l'année, prenant pour eux les deux tiers, ou en se réservant la collation alternative.

De toutes ces *réserves*, il n'y a que la premiere, savoir, celle des bénéfices vacans *curiâ*, qui soit reçue partout en France; celle *de mensibus & alternativâ* n'a lieu que dans les pays d'obédience, tels que la Bretagne, & quelques autres provinces, les autres *réserves* n'ont point du tout lieu parmi nous. *Voyez* le chap. *in præsenti in 6°.* le *concile de Basle*, la *pragmatique*, le *concordat*, les *lois ecclésiastiques* de M. d'Héricourt, le *traité de l'usage & pratique de cour de Rome* de Castel. (*A*)

RÉSERVE DE BOIS *ou* BOIS DE RÉSERVE, sont les arbres ou parties de bois qui ne doivent point être vendus ni coupés. Les arbres du ressort, tels que ceux de lisieres, piés corniers de ventes, les baliveaux anciens & modernes, & baliveaux sur taillis sont reputés faire partie du fond. Les ecclésiastiques, communautés, & tous gens de main-morte sont obligés de mettre en *réserve* au moins la quatrieme partie de leurs bois pour la laisser croître en futaie. *Voyez l'ordonnance des eaux & forêts.* (*A*)

RÉSERVE *des dépens, dommages & intérêts*, c'est lorsque le juge, en rendant quelque jugement préparatoire ou interlocutoire, remet à faire droit sur les dépens, dommages & intérêts, après qu'on aura fait quelque instruction plus ample. *Voyez* DÉPENS.

RÉSERVE À FAIRE DROIT, c'est lorsque le juge, en rendant un jugement, remet à faire droit sur le fond ou sur quelque branche de l'affaire, après qu'on aura fait quelque instruction qui doit précéder.

RÉSERVE DES MOIS, *voyez* REGLE DES MOIS, & *le mot* RÉSERVE DES BÉNÉFICES.

RÉSERVE *de pension sur un bénéfice*, *voyez* ci-devant BÉNÉFICE, & le *mot* PENSION.

RÉSERVE DU QUART ou *quart en réserve*, est le quart que les ecclésiastiques & autres gens de main-morte sont tenus de laisser de leurs bois pour croître en futaie *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *tit.* 24, *art.* 2.

RÉSERVE DES SERVITUDES est la clause par laquelle, en vendant une maison ou autre héritage, le vendeur se réserve les servitudes & droits qu'il a sur cet héritage, soit pour lui personnellement, soit pour l'utilité de quelqu'autre héritage à lui appartenant, & voisin de celui qu'il vend.

RÉSERVE D'USUFRUIT est, lorsqu'en vendant ou donnant la propriété d'un bien immeuble ou immeuble, on en retient à son profit l'usufruit. *Voyez* USUFRUIT. (*A*)

RÉSERVES, (*Hist. mod. Droit public.*) *reservata cæsarea*. C'est ainsi qu'on nomme dans le droit public germanique les prérogatives réservés à l'empereur seul, & qu'il ne partage point avec les états de l'empire. Ces *réserves* sont presque toujours disputées, & ne valent qu'autant que celui qui les prétend, a le pouvoir de les faire valoir. On distingue ces *réserves* en ecclésiastiques & en politiques. Parmi les premieres,

res, on compte le droit de présenter aux premiers bénéfices vacans après l'avenement au trone; ce droit s'appelle *jus primariarum precum*, le droit de protéger l'église romaine, le droit de convoquer le concile. Parmi les *réserves* politiques on compte le droit de légitimer les bâtards; le droit de réhabiliter, *famæ restitutio*; le droit d'accorder des dispenses d'âge & des privileges; le droit de relever du serment; le pouvoir d'accorder le droit de citoyen, *jus civitatis*; d'accorder des foires, *jus nundinarum*; l'inspection générale sur les postes & sur les grands chemins; le droit d'établir des académies; le droit de conférer des titres & des dignités, & même de faire des rois; cependant l'empereur ne peut élever personne au rang des états de l'empire, sans le consentement des autres états; le droit d'établir des tribunaux dans l'empire; le droit de faire la guerre dans une nécessité pressante; enfin le droit d'envoyer & de recevoir des ambassadeurs au nom de l'empire. *V. Vitriarii jus publicum. Voyez* l'article EMPEREUR.

RESERVE, (*Art militaire.*) est une partie de l'armée que le général reserve pour s'en servir où il en est besoin. Les *reserves* sont sous le commandement d'un officier général subordonné au commandant; elles ne campent pas ordinairement avec l'armée, mais dans des lieux à portée de la rejoindre si le général le juge à propos. Le poste le plus naturel des *reserves* est derriere la seconde ligne.

Les *reserves* sont composées de bataillons & d'escadrons, c'est-à-dire de cavalerie & d'infanterie. On en a vu jusqu'à trois dans les grandes armées. Dans une bataille, la *reserve* forme une espece de troisieme ligne; le général s'en sert pout fortifier les endroits qui ont besoin d'être soutenus.

Le nombre des troupes des *reserves* n'est pas déterminé; il dépend de la force de l'armée & de la volonté du général. En 1747, la *reserve* de l'armée du roi en Flandre, étoit composée de 99 escadrons & de 30 bataillons.

L'usage de M. le maréchal de Saxe étoit de mettre ses meilleures troupes à la *reserve*; usage fondé sur la pratique & la coutume des Romains, qui plaçoient leurs braves soldats à la troisieme ligne, où ils formoient une espece de *reserve*. *Voyez* LÉGION & TRIAIRES.

Un général intelligent ne doit jamais faire combattre des troupes sans les faire soutenir par des *reserves*, parce qu'autrement le moindre desordre dans la premiere ligne suffit pour la faire battre entierement. Suivant Végece, l'invention des *reserves* est due aux Lacédémoniens. Les Carthaginois les imiterent en cela, & ensuite les Romains. *Voyez* ARMÉE & ORDRE DE BATAILLE.

RÉSERVOIR, s. m. (*Hydr.*) est un lieu où l'on amasse des eaux pour les distribuer à diverses fontaines, bien différent d'un bassin ou d'une simple cuvette de distribution.

Il y a quatre sortes de *réservoirs*; ceux qui sont sur terre, appellés *les découverts*; les *réservoirs* voûtés, ceux que l'on bute, & ceux que l'on éleve en l'air.

Les *réservoirs* sur terre sont ordinairement des pieces d'eau ou canaux glaisés, dans lesquelles on amasse des sources, & qui par leur profondeur contiennent plusieurs milliers de muids d'eau; dans les jardins en terrasse un seul bassin d'en-haut fournit tous ceux d'en-bas sans autre *réservoir*.

Ceux qui sont voûtés, ne different qu'en ce qu'ils sont construits sous une voûte, le niveau de l'eau n'ayant pas permis de les faire sur terre; ils sont ordinairement cimentés, & forment des citernes. Souvent on en trouve dans des terrasses, sur lesquelles on marche sans s'appercevoir qu'on est sur l'eau. Tels sont les *réservoirs* voûtés de Versailles auprès du château, celui de Villeroi, du Raincy, Vanvres, &c.

On en fait encore sur terre, que l'on appelle des *réservoirs butés*. On éleve les terres à une certaine hauteur en forme de pâté; on les laisse rasseoir pendant six à sept mois; on y construit ensuite un *réservoir* soutenu par des piles ou éperons de maçonnerie, bâtis sur le bon fonds, pour résister à la charge de l'eau, & maintenir le *réservoir* que l'on glaise ou cimente, suivant l'usage ordinaire.

Les *réservoirs* portés en l'air, ne sont pas à beaucoup près d'une si grande capacité que les autres; 50, 100, 200 muids est ordinairement leur contenu. La difficulté de les soutenir sur des arcades ou piliers de pierre de taille, sur lesquelles on assied de grosses pieces de charpente & une carcasse en forme de bassin, la dépense de les revêtir de tables de plomb soudées ensemble, ne permettent pas de les faire aussi grands que ceux qui sont sur terre. On retient la poussée de l'eau dans les angles par de fortes équerres de fer, & par des barres traversantes d'un bout du *réservoir* à l'autre. Quand ces *réservoirs* sont couverts, on les appelle *château d'eau*, tels que celui de Versailles proche la chapelle, & celui vis-à-vis le palais royal à Paris.

Les *réservoirs* se construisent de même que les bassins, en glaise, en terre franche, en ciment, & en plomb. *Voyez* CONSTRUCTION DES BASSINS.

RÉSERVOIR *du chyle*, (*terme d'Anatomie*) *receptaculum chyli*, est une cavité située auprès du rein gauche, dans laquelle les veines lactées déchargent la matiere qu'elles contiennent. *Voyez* LACTÉE.

Ce *réservoir*, qu'on appelle aussi *réservoir* de Pecquet qui l'a découvert, est situé sous les grandes arteres émulgentes entre les deux origines du diaphragme; c'est-là que les veines lactées secondaires portent le chyle après qu'il a été délayé & rendu plus liquide par la lymphe dans les glandes du mésentere. *Voyez* CHYLE & MÉSENTERE.

M. Couper a trouvé en injectant cette partie avec du mercure qu'elle est composée de trois grands trous, dont deux ont plus d'un quart de pouce de diametre. On n'observe cette division que dans le corps humain, dans lequel M. Drake croit que sa position droite est nécessaire pour diminuer la résistance que causeroit le chyle & la lymphe, si elles étoient contenues dans le même *réservoir*. Sa position horisontale dans les quadrupedes peut faire qu'un seul de ces trous suffise.

Son canal est situé dans le *thorax*; ce qui l'a fait appeller *canal thorachique*. *Voyez* THORACHIQUE.

RÉSERVOIR, *terme de la manufacture de papier*, ce sont plusieurs grandes caisses de charpente revêtues de plomb intérieurement, & placées en gradation, c'est-à-dire ensorte que l'eau qui est amenée d'une source, ou par des pompes dans la supérieure, puisse couler jusque dans l'inférieure. Les canaux ou rigoles par où l'eau passe d'une caisse dans l'autre sont traversés par des chassis de fil de fer & de crin, au-travers desquels l'eau se filtre & se clarifie de plus en plus, la pureté de l'eau étant une des choses les plus essentielles pour la blancheur & la perfection du papier

RÉSIDENCE, s. f. (*Jurisprud.*) est la demeure fixe que quelqu'un a dans un lieu.

On ne reçoit pour caution qu'une personne réséante, c'est-à-dire résidente & domiciliée dans le lieu.

Tous les officiers & employés sont naturellement obligés à *résidence* dans le lieu où se fait l'exercice de leur office ou emploi, du-moins lorsqu'il exige un service continuel ou assidu; cependant cette obligation n'est pas remplie bien exactement par la plûpart des officiers.

La *résidence* est un devoir non moins indispensable

pour les bénéficiers. Dans les premiers fiecles de l'Eglife, tous les clercs demeuroient attachés à leur titre : ils ne pouvoient le quitter, & encore moins paffer d'un diocèfe à un autre fans la permiffion de leur évêque, fous peine d'excommunication contre eux & même contre l'évêque qui les recevoit.

Depuis que l'on fit des ordinations fans titre, les clercs qui étoient ainfi ordonnés fe crurent difpenfés de réfider dans le lieu de leur ordination.

La pluralité des bénéfices s'étant enfuite introduite, les bénéficiers auxquels on a permis de poffé der à-la-fois plufieurs bénéfices, fe font trouvés dans l'impoffibilité de remplir par-tout l'obligation de la *réfidence* ; on en a même vu qui ne réfidoient dans aucun de leurs bénéfices, s'occupant de toute autre chofe que des devoirs de leur état.

C'eft de-là que le concile d'Antioche en 347 défendit aux évêques d'aller à la cour fans le confentement & les lettres des évêques de la province, & principalement du métropolitain.

Le concile de Sardique défendit aux évêques de s'abfenter de leurs églifes plus de trois ans fans grande néceffité, & ordonna à tous les évêques d'obferver leurs confreres quand ils pafferoient dans leur diocèfe, & de s'informer du fujet de leur voyage, pour juger s'ils devoient communiquer avec eux & foufcrire aux lettres de congé qu'ils portoient.

Alexandre III. en 1179 condamna à la *réfidence* tous les bénéficiers à charge d'ames; on ajouta depuis les dignités, canonicats & autres charges dans une églife. La *réfidence* n'ayant pas été ordonnée aux autres bénéficiers nommément, ils s'en crurent difpenfés.

Ce fut fur-tout pendant le tems des croifades qu'il y eut le plus d'abus en ce genre, on permettoit aux clercs de recevoir fans réfider les fruits de leur bénéfice pendant un tems confidérable, comme de trois ans.

Les voyages de Rome qui étoient alors fréquens pour folliciter des procès ou des graces, furent encore des occafions de fe fouftraire à la *réfidence.*

La tranflation du faint fiege à Avignon y donna encore bien plus lieu, les cardinaux & les papes eux-mêmes donnant l'exemple de la non-*réfidence.*

Les papes ne firent point difficulté d'accorder des difpenfes de réfider, même de donner des indults pour en difpenfer à perpétuité, avec faculté néanmoins de recevoir toujours les fruits du bénéfice.

Le motif de ces *difpenfes* fut que ceux auxquels on les accordoit fervoient l'Eglife ou le public auffi utilement, quoique abfens du lieu de leur bénéfice ; ce fut par le même principe que l'on accorda une femblable *difpenfe* aux eccléfiaftiques de la chapelle du roi & aux officiers des parlemens ; mais l'édit de Melun ordonna que les chantres de la chapelle du roi, après qu'ils feroient hors de quartier, feroient tenus d'aller desfervir en perfonne les prébendes & autres bénéfices fujets à *réfidence* dont ils auront été pourvus, qu'autrement ils feront privés des fruits de leurs prébendes & bénéfices fujets à *réfidence.*

Le concile de Trente ne permet aux évêques de s'abfenter de leur diocèfe que pour l'une de ces quatre caufes, *chriftiana charitas, urgens neceffitas, debita obedientia, evidens ecclefiæ vel reipublicæ utilitas.* Il veut que la caufe foit approuvée par écrit & certifiée par le pape ou par le métropolitain, ou en fon abfence par le plus ancien évêque de la province. Le concile leur enjoint particulierement de fe trouver en leurs églifes au tems de l'Avent, du Carême, des fêtes de Noël, Pâque, Pentecôte & de la Fête-Dieu, à peine d'être privés des fruits de leur bénéfice à proportion du tems qu'ils auront été abfens.

On agita alors fi l'obligation de réfider étoit de droit divin, comme quelques auteurs l'ont foutenu; les avis furent partagés, & l'on fe contenta d'ordonner la *réfidence*, fans déclarer fi elle étoit de droit divin ou feulement de droit eccléfiaftique.

Ce réglement fut adopté par le concile de Bordeaux en 1583.

Il eft encore dit par le concile de Trente que les évêques qui, fans caufe légitime, feront abfens de leur diocèfe fix mois de fuite, perdront la quatrieme partie de leurs revenus ; que s'ils perfiftent à ne point réfider, le métropolitain ou le plus ancien fuffragant, fi cela regarde le métropolitain, en avertira le pape qui peut pourvoir à l'évêché.

Le concile de Rouen, tenu en 1581, ordonne aux chapitres des cathédrales d'obferver le tems que leur évêque eft abfent de fon diocèfe & d'en écrire au métropolitain, ou fi le fiege métropolitain eft vacant, au plus ancien évêque de la province ou au concile provincial.

Pour les curés & autres bénéficiers ayant charge d'ames, le concile de Trente leur défend de s'abfenter de leur églife, fi ce n'eft avec la permiffion par écrit de l'évêque ; & en ce cas, ils doivent commettre à leur place un vicaire capable & approuvé par l'évêque diocéfain, auquel ils affigneront un entretien honnête. Le concile défend auffi aux évêques d'accorder ces difpenfes pour plus de deux mois, à-moins qu'il n'y ait des caufes graves ; & il permet aux évêques de procéder par toutes fortes de voies canoniques, même par la privation des fruits contre les curés abfens qui, après avoir été cités, ne réfideront pas.

Quant aux chanoines, le concile de Trente leur défend de s'abfenter plus de trois mois en toute l'année, fous peine de perdre la premiere année la moitié des fruits, & la feconde la totalité.

Les conciles provinciaux de Bourges & de Sens en 1528, & celui de Narbonne en 1551 avoient ordonné la même chofe ; ceux de Reims en 1564, de Rouen en 1581, de Bordeaux en 1583, Aix en 1585, Narbonne en 1609, Bordeaux en 1624, & l'affemblée de Melun en 1579, le réglement fpirituel de la chambre eccléfiaftique des états en 1614 ont renouvellé le même réglement. Le concile de Bordeaux en 1583 veut de plus que le collateur ne confere aucun bénéfice fujet à *réfidence*, fans faire prêter au pourvu le ferment qu'il fera exact à réfider.

Les ordonnances du royaume ont auffi prefcrit la *réfidence* aux évêques, curés & autres bénéficiers, dont les bénéfices font du nombre de ceux qui, fuivant la préfente difcipline de l'Eglife, demandent *réfidence :* telle eft la difpofition de l'ordonnance de Châteaubriant en 1551, de celle de Villerfcotterets en 1557, de celle d'Orléans en 1560, de l'édit du mois de Mai de la même année, de l'ordonnance de Blois, *art. 14.* de celle du mois de Février 1580, de celle de 1629, *art. 11.* Le parlement défendit même en 1560 aux évêques de prendre le titre de *confeillers du roi*, comme étant une fonction incompatible avec l'obligation de réfider dans leur diocèfe ; le procureur général Bourdin faifoit faifir le temporel des évêques qui reftoient plus de quinze jours à Paris.

L'édit de 1695, qui forme le dernier état fur cette matiere, porte, *art. 23.* que fi aucuns bénéficiers qui poffedent des bénéfices à charge d'ames manquent à y réfider pendant un tems confidérable, le juge royal pourra les en avertir, & en même tems leurs fupérieurs eccléfiaftiques ; & en cas que, dans trois mois après ledit avertiffement, ils négligent de réfider fans en avoir des excufes légitimes, il pourra, à l'égard de ceux qui ne réfident pas & par les ordres du fupérieur eccléfiaftique, faire faifir jufqu'à concurrence du tiers du revenu defdits bénéfices au profit des pauvres des lieux, ou pour être employé en autres œuvres pies, telles qu'il le jugera à-propos.

Suivant notre usage, on appelle *bénéfices simples* ceux qui n'ont point charge d'ames, & n'obligent point d'assister au chœur, ni conséquemment à *résidence :* tels sont les abbayes ou prieurés tenus en commende, & les chapelles chargées seulement de quelques messes que l'on peut faire acquitter par autrui.

Quant aux chanoines, quoiqu'en général ils soient tenus de résider, l'observation plus ou moins étroite de cette regle dépend des statuts du chapitre, pourvu qu'ils ne soient pas contraires au droit commun. A Hildesheim en Allemagne, évêché fondé par Louis le Débonnaire, un chanoine qui a fait son stage, qui est de trois mois, peut s'absenter pour six ans, savoir deux années *peregrinandi causâ*, deux autres *devotionis causâ*, & encore deux *studiorum causâ*.

Les chanoines qui sont de l'oratoire & chapelle du roi, de la reine & autres employés dans les états des maisons royales, les conseillers-clercs des parlemens, les régens & étudians des universités sont dispensés de la *résidence* tant que la cause qui les occupe ailleurs subsiste.

Deux bénéfices sujets à résider sont incompatibles, à-moins que celui qui en est pourvu n'ait quelque qualité ou titre qui le dispense de la *résidence*. *Voyez* le *discours de* Fra-Paolo *sur le concile de Trente*, l'*institution au dr. ecclés.* de M. Fleury, les *lois ecclés.* de d'Hericourt, les *mémoires du clergé.* (*A*)

RÉSIDENCE, (*Pharm.*) précipitation ou descente spontanée des parties qui troublent une liqueur. *Voyez* DÉCANTATION, *pharmac.*

Ce mot se prend encore pour ces parties descendues au fond de cette liqueur, & dans ce sens il est synonyme de *feces*. *Voyez* FECES, *pharm.*

On voit par l'idée que nous venons de donner de la *résidence*, que ce n'est pas la même chose que le résidu, *voyez* RÉSIDU, *Chimie*. (*b*)

RÉSIDENT, s. m. (*Hist. mod.*) est un ministre public qui traite des intérêts d'un roi avec une république & un petit souverain; ou d'une république & d'un petit souverain avec un roi. Ainsi le roi de France n'a que des *résidens* en Allemagne dans les cours des électeurs, & autres souverains qui ne sont pas têtes couronnées; & en Italie, dans les républiques de Gènes & de Lucques, lesquels princes & républiques ont aussi des *résidens* en France.

Les *résidens* sont une sorte de ministres différens des ambassadeurs & des envoyés, en ce qu'ils sont d'une dignité & d'un caractere inférieur; mais ils ont de commun avec eux qu'ils sont aussi sous la protection du droit des gens. *Voyez* AMBASSADEUR & ENVOYÉ.

RÉSIDENS, dans plusieurs anciennes coutumes, sont des tenanciers qui étoient obligés de résider sur les terres de leur seigneur, & qui ne pouvoient se transporter ailleurs. Le vassal assujetti à cette *résidence*, s'appelloit *homme levant & couchant*, & en Normandie *resseant du fief*.

RÉSIDU, s. m. (*Chimie.*) Les chimistes modernes se servent beaucoup de cette expression générique, & qui n'exprime qu'une qualité sensible & *non interpretée* pour désigner ce que les anciens chimistes désignoient par l'expression plus hardie, & le plus souvent inexacte de *caput mortuum*. Voyez CAPUT MORTUUM.

Le *résidu* est dans toutes les opérations la partie du sujet ou des sujets traités dont le chimiste ne se met point en peine; ce qui lui reste, par exemple des rectifications après en avoir séparé le produit rectifié, le marc des plantes dont il a retiré l'esprit aromatique, l'huile essentielle, l'extrait, le sel, *&c.*

Mais comme dans une recherche réguliere philosophique il n'y a aucune partie des sujets examinés dont on puisse négliger l'examen ultérieur, les opérations exécutées dans la vûe de recherche ne présentent jamais des *résidus* proprement dits, ou du-moins l'acception de ce mot ne peut être que relative, c'est-à-dire qu'une certaine matiere n'est *résidue* que d'une premiere opération, quoiqu'elle doive faire le sujet d'une opération ultérieure. J'ai appellé d'après cette vûe le *résidu* des distillations *produit fixe*, le distinguant par cette qualification des produits volatils ou mobiles de cette opération. *Voyez* DISTILLATION.

Résidu & *résidence* ne sont pas synonymes dans le langage chimique; le dernier mot signifie la même chose que *feces* & que *marc*. *Voyez* FECES & MARC. (*b*)

RÉSIDU, (*Com.*) ce qui reste à payer d'un compte, d'une rente, d'une obligation, d'une dette. En fait de compte, on dit plus ordinairement reliquat, *voyez* RELIQUAT.

RESIGNABLE, adj. (*Jurispr.*) se dit d'un bénéfice ou office qui peut être *résigné*. *Voyez* RÉSIGNATION.

RESIGNANT, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui se démet en faveur d'un autre de quelque office ou bénéfice. *Voyez* BÉNÉFICE, OFFICE, RESIGNATION, RESIGNATAIRE.

RÉSIGNATAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) est celui au profit duquel on a résigné un bénéfice ou un office. *Voyez* BÉNÉFICE, OFFICE, RÉSIGNANT & RÉSIGNATION, PROCURATION *ad resignandum*.

RÉSIGNATION, s. f. (*Gramm.*) entiere soumission, sacrifice absolu de sa volonté à celle d'un supérieur. Le chrétien se *résigne* à la volonté de Dieu; le philosophe aux lois éternelles de la nature.

RÉSIGNATION, (*Jurisprud.*) est l'abdication d'un office ou d'un bénéfice par celui qui en est titulaire.

La *résignation* d'un bénéfice en particulier est l'abdication volontaire qui en est faite entre les mains du supérieur qui a droit de la recevoir ou de l'autoriser.

On distingue deux sortes de *résignations* pour les bénéfices; l'une, qu'on appelle *pure & simple* ou *absolue*; l'autre, qu'on appelle *résignation* en faveur ou conditionnelle, parce qu'elle n'est faite que sous la condition que le bénéfice sera conféré à un autre.

La *résignation* pure & simple, qu'on appelle aussi *démission* & *renonciation*, est un acte par lequel le titulaire déclare au collateur ordinaire qu'il se démet en ses mains du bénéfice.

Elle doit être absolue & sans condition, & ne doit même pas faire mention de celle-ci, que le résignant désireroit avoir pour successeur, car ce seroit une espece de condition.

Cette sorte de *résignation* se fait ordinairement devant deux notaires royaux, ou devant un notaire & deux témoins; elle seroit aussi valable étant signée de l'évêque, de son secrétaire, du résignant, & de deux témoins.

La procuration *ad resignandum* est valable, quoique le nom du procureur y soit en blanc.

Tant que la *résignation* pure & simple n'est pas admise par le collateur, elle peut être révoquée.

La *résignation* une fois admise, le résignant ne peut plus retenir le bénéfice, quand même il en seroit demeuré paisible possesseur pendant trois ans.

Un bénéfice en patronage laïc peut être résigné purement & simplement entre les mains de l'ordinaire; mais c'est au patron à y nommer, & le tems ne court que du jour que la démission lui a été signifiée.

La *résignation* pure & simple est valable, quoique faite dans un mois affecté aux gradués, pourvû qu'elle ait été insinuée deux jours francs avant le décès du résignant.

La *résignation* en faveur est un acte par lequel un bénéficier déclare au pape qu'il se démet en ses mains

de son bénéfice, à condition que le pape le conférera à la personne qui est nommée dans la résignation *nec alias, nec aliter, nec alio modo*. Cette clause est de style ordinaire; elle n'est pourtant pas nécessaire.

Ces sortes de *résignations* commencerent à être usitées sous le pontificat de Clément VII.

Elles ne peuvent être faites qu'entre les mains du pape, & l'on ne reconnoît point en France que le légat d'Avignon puisse les recevoir.

La forme de ces *résignations* est qu'elles se font par voie de procuration appellée communément procuration *ad resignandum*, laquelle doit être passée devant deux notaires apostoliques, ou devant un tel notaire & deux témoins.

Cette procuration, ensemble les mémoires nécessaires, sont mis entre les mains d'un expéditionnaire de cour de Rome, qui les envoie à son correspondant à Rome. Le fondé de procuration doit faire la *résignation* dans l'année de la procuration.

Les collateurs laïcs peuvent admettre les *résignations*, soit simples, soit en faveur, même pour cause de permutation de bénéfices qui sont à leur collation, mais on ne peut pas les y contraindre.

Dans les pays d'obédience, un bénéficier ne peut pas valablement résigner en faveur, à-moins qu'il n'ait d'ailleurs de quoi vivre honnêtement; d'où vient cette clause usitée dans les *résignations* en faveur, *aliundè commodè vivere valens;* mais dans le reste de la France on n'examine point si le résignant a de quoi vivre ou non.

Les *résignations* en faveur ne peuvent être admises sans le consentement du patron laïc, quand même le pape en homologuant la fondation se seroit réservé le droit de prévention.

On ne peut pas non plus résigner les cures de l'ordre de Malte, sans le consentement exprès du commandeur dont la cure dépend.

Celui qui a passé procuration pour résigner en cour de Rome, ne peut pas résigner ce même bénéfice entre les mains de l'ordinaire, qu'il n'ait préalablement notifié une révocation de la procuration par lui envoyée à Rome.

Quand le résignataire après avoir accepté la *résignation* a laissé passer trois ans sans prendre possession, on ne peut pas lui résigner une seconde fois le même bénéfice; tel est l'esprit de la regle *de publicandis*, & de l'édit du contrôle de 1637. Si l'on fait une seconde *résignation* à la même personne, il faut faire mention de la premiere pour obtenir dispense.

Pour rendre la *résignation* valable, il faut que le résignant, s'il est malade & qu'il décede de cette maladie, ait survécu de vingt jours à la *résignation*, autrement le bénéfice vaque *per obitum*.

Dans les *résignations* des bénéfices singuliers, tels que les cures, prieurés ou chapelles, il n'est pas besoin d'autre publication que celle qui se fait en prenant possession publiquement un jour de fête ou de dimanche, à l'issue de la messe paroissiale ou des vêpres, dont le notaire dresse un acte qu'il fait signer des principaux habitans.

L'édit de 1691 veut aussi que le résignataire qui prend possession après les six mois qui lui sont accordés, & pendant la vie du résignant, fasse insinuer sa prise de possession au-moins deux jours francs avant le décès du résignant.

Les mineurs ne peuvent résigner en faveur de leurs régens, précepteurs, & autres personnes qui peuvent avoir quelque ascendant sur eux.

On ne peut, en résignant à un particulier, se réserver tous les fruits du bénéfice: cela ne se peut faire par forme d'alimens que quand on unit le bénéfice à quelque église, monastere ou hôpital.

Le roi peut pendant la régale admettre la *résignation* en faveur des bénéfices simples qui seroient à la collation de l'évêque; ils ont aussi le même droit pour ceux dont ils sont collateurs ordinaires.

Le bénéficier qui est *in reatu*, ne peut résigner en faveur.

Celui qui possede deux bénéfices incompatibles, peut résigner le premier, lequel devient vacant.

Tant que la *résignation* n'est pas admise, le résignant peut révoquer sa procuration *ad resignandum*, en signifiant la révocation au résignataire.

Il faut même observer que si la *résignation* est en faveur, & que le résignataire meure ou qu'il n'accepte pas, le résignant demeure en possession de son bénéfice, sans avoir besoin de nouvelles provisions.

La *résignation* pour cause de permutation, est une *résignation* mutuelle que deux bénéficiers se font au profit l'un de l'autre.

Sur les *résignations*, voyez *la discipline de l'Eglise* du P. Thomassin; *la pratique de cour de Rome* de Castel, d'Héricour, Fuet, Drapier, & *les mots* BÉNÉFICE, COLLATION, NOMINATION, PATRONAGE, PERMUTATION, PROVISION. (*A*)

RESIGNER, v. act. (*Gramm.*) signer de nouveau. *Voyez* SEING & SIGNER.

RÉSILIATION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'action de résoudre un acte, comme un bail, un contrat de vente. *Voyez* RESOLUTION.

RÉSILIER, v. act. (*Jurisprud.*) signifie *résoudre*, *rescinder*. *Résilier* un contrat ou autre acte, c'est le casser & l'annuller. On disoit anciennement *résilir* pour *résilier*. *Voyez* RESCISION, RESOLUTION, RESTITUTION EN ENTIER. (*A*)

RÉSINE, s. f. (*Chim. Pharm. Mat. méd.*) La *résine* est un composé chimique formé par l'union d'une huile simple du genre de celles que les chimistes appellent *essentielles* ou *éthérées*, & d'un acide: du-moins les deux grands moyens chimiques, savoir l'analyse & la recomposition artificielle, annoncent-ils que c'est là véritablement la nature chimique de la *résine*. En effet, si on distille une *résine*, avec un intermede capable de s'unir à son acide, ou même sans intermede, on divise ce composé en deux principes bien distincts & manifestement inaltérés; savoir une huile essentielle & un acide; & lorsqu'on a exécuté cette distillation sans intermede, il ne reste aucun *caput mortuum* ou résidu: à-peine le fond de la cornue qu'on y a employée est-il taché par un petit dépôt charbonneux, dépôt dû aux débris d'une petite quantité d'acide ou d'huile qui ont été nécessairement détruits pendant la distillation. Si l'on verse une certaine quantité d'acide vitriolique ou d'acide nitreux foible sur une huile essentielle, il s'excite bientôt une violente effervescence qui annonce l'union rapide de ces deux substances, de laquelle résulte une véritable *résine*.

Les caracteres extérieurs & les propriétés chimiques de la *résine* sont les suivantes: c'est un corps solide, cassant, souvent transparent lorsqu'il est peu coloré, ordinairement odorant, inflammable, soluble dans les huiles & dans l'esprit-de-vin.

Les baumes ne different des *résines* que par une surabondance d'huile essentielle qui leur procure entr'autres qualités spécifiques, la fluidité, & le parfum abondant. Aussi quelques substances de ce genre qui retiennent le nom de *baume*, quoique réduites sous forme solide comme le baume de tolu; & tous les baumes durcis par vétusté, sont-ils de vraies *résines*. Les huiles essentielles elles-mêmes, qui paroissent toutes unies à une petite portion d'acide, surabondante ou étrangere à leur mixtion, approchent de l'état résineux, lorsqu'elles s'épaississent en vieillissant, & sur-tout lorsque l'évaporation libre de leurs parties les plus subtiles a été la principale cause de cet épaississement. Les *résines* nous sont présentées de deux façons; ou bien elles

coulent, soit *sponte*, soit par le secours de quelques légeres incisions (& d'abord sous la forme de baume) de certains arbres & de certaines plantes; ou bien nous les retirons de certains bois, racines, écorces, tiges, sucs concrêts, *&c.* par le moyen de l'esprit-de-vin. La *résine* appellée *gomme animée*, celles qui sont connues sous les noms de gomme copal, de gomme élemi, de gomme de lierre, de gomme lacque, de gomme caragne, de gomme tacamahacha; le benjoin, l'oliban ou encens, le mastic, le sandarac des arabes ou gomme de genévrier, le sang-dragon, *&c.* sont de la premiere classe. La *résine* de gayac, celle des santaux, celle des purgatifs résineux, comme jalap, méchacchan, scamonée, *&c.* sont de la seconde. *Voyez* les articles particuliers. L'esprit-de-vin chargé de *résines* qu'il a extraites par digestion de ces différentes substances, prend le nom de *teinture*, & est une espece de teinture chimique. *Voyez* TEINTURE (*Chimie.*) L'eau ayant plus de rapport avec l'esprit-de-vin que cette derniere liqueur n'en a avec les *résines*; si l'on verse de l'eau dans une des teintures dont nous venons de parler, cette teinture est précipitée sur le champ sous la forme d'une liqueur blanche & opaque connue dans l'art sous le nom de *lait virginal*. *Voyez* LAIT VIRGINAL.

Les usages des *résines* sont très-étendus dans plusieurs arts chimiques, & principalement dans la Pharmacie; la classe de ces corps fournit même à la Médecine quelques remedes simples.

Les *résines* sont la base des vernis; elles entrent dans la composition de plusieurs cosmétiques ou fards. *Voyez* FARD. Elles sont des ingrédiens nécessaires de plusieurs baumes composés & de plusieurs teintures tant simples que composées, soit pour l'usage intérieur, soit pour l'usage extérieur. Elles entrent dans beaucoup d'emplâtres, beaucoup d'onguens : on en fait des pastilles odorantes pour les cassolettes, *pastilli*, *profumi*.

La *résine* de gayac, la *résine* de santal, les *résines* purgatives, principalement celles de jalap, & de scamonée, le sang-dragon, le benjoin & les fleurs, *&c.* sont au rang des remedes simples usuels. Voyez *ces articles*.

On s'est apperçu dans l'énumération que nous avons donnée plus haut des *résines*, que le plus grand nombre sont connues dans l'art sous le nom de *gommes*. C'est là une de ces fausses dénominations établies par l'usage, ou pour mieux dire, qui ayant été la dénomination commune des gommes & des *résines*, avant que l'art fût parvenu à distinguer ces divers genres de corps, est encore restée aux uns & aux autres dans le langage vulgaire, quoique le langage de l'art perfectionné sur ses progrès ait appliqué spécialement le nom de *gomme*, auparavant générique, à une espece de corps toute différente de celle dont nous traitons ici. *Voyez* GOMME, *Chimie*. (*b*)

RÉSINE, *Caoutchouc*, (*Botan. exot.*) espece de *résine* ainsi nommée par les Mainas. Elle est commune dans le pays de la province de Quito voisin de la mer, ainsi que sur les bords du Marannon.

Une des propriétés essentielles des *résines* est d'être totalement indissolubles à l'eau, & de ne céder qu'à l'action de l'esprit-de-vin plus ou moins continuée : cette propriété est presque toujours accompagnée de l'inflexibilité & de l'inextensibilité : la plûpart des *résines* ne se prêtent point à l'extension; & on ne remarque en elles d'autre ressort que celui qu'ont presque tous les corps durs. M. de la Condamine en a cependant trouvé une qui ne se dissout point dans l'esprit-de-vin, qui est extensible comme du cuir, qui a une très-forte élasticité; & pour achever la singularité, rien ne ressemble moins à une *résine* que cette matiere, quand on la tire de l'arbre duquel elle sort.

On trouve un grand nombre de ces arbres dans les forêts de la province des Emeraudes où on les appelle *Hueré*; il en decoule par la seule incision une liqueur blanche comme du lait, qui se durcit & se noircit peu-à-peu à l'air. Les habitans en font des flambeaux d'un pouce & demi de diametre sur deux pieds de longueur : ces flambeaux brûlent très-bien sans mêche, & donnent une clarté assez belle; ils répandent en brûlant une odeur qui n'est pas desagréable : un seul de ces flambeaux peut durer allumé environ vingt-quatre heures.

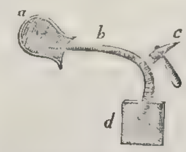
Dans la province de Quito, on enduit des toiles de cette *résine*, & on s'en sert aux mêmes ouvrages pour lesquels nous employons ici la toile cirée.

Le même arbre croît aussi le long de la riviere des Amazones. Les Indiens-Maïnas font de la *résine* qu'ils en tirent, des bottes d'une seule piece qui ne prennent point l'eau, & qui, lorsqu'elles sont passées à la fumée, ont tout l'air d'un véritable cuir. Ils en enduisent des moules de terre de la forme d'une bouteille; & quand la *résine* est durcie, ils cassent le moule; & en faisant sortir les morceaux par le goulot, il leur reste une bouteille non fragile, légere & capable de contenir toutes sortes de liquides non corrosifs.

L'usage que fait de cette *résine* la nation des Omaguas, située au milieu du continent de l'Amérique sur les bords de l'Amazone, est encore plus singulier. Ils en construisent des bouteilles en forme de poire, au goulot desquelles ils attachent une cannule de bois. En les pressant on en fait sortir par la cannule la liqueur qu'elles contiennent, & par ce moyen ces bouteilles deviennent de véritables seringues. Ce seroit chez eux une espece d'impolitesse de manquer à présenter avant le repas à chacun de ceux que l'on a priés à manger, un pareil instrument rempli d'eau chaude, duquel il ne manque pas de faire usage, avant que de se mettre à table. Cette bisarre coutume a fait nommer par les Portugais l'arbre qui produit cette *résine*, *pau de xiringa* ou *bois de seringue*. *Voyez* SERINGUE, *Botan. exot.* (*D. J.*)

RESINGUE, s. f. (*Orfévrerie.*) est une branche de fer, pointue & pliée par un bout, & arrondie & courbée par l'autre. C'est sur cette derniere partie qu'on met la piece qu'on veut relever. La *resingue*, comme on le voit, fait le même effet qu'un levier par le moyen des vibrations.

La *resingue* est ordinairement fichée par sa queue recourbée ou dans un billot de bois, ou retenue dans les mâchoires d'un étau.



a Corps de cafetiere ou burette sur la *resingue*.
b *Resingue*.
c Marteau frappant sur le bout de la *resingue*.
d Billot de bois.

RESISTANCE, s. f. (*Méchanique.*) se dit en général d'une force ou puissance qui agit contre une autre, de sorte qu'elle détruit ou diminue son effet. *Voyez* PUISSANCE. Il y a deux sortes de *résistances* qui viennent des différentes propriétés des corps résistans, & qui sont reglées par différentes lois; savoir

la *résistance* des solides & la *résistance* des fluides, ce qui va être expliqué dans les *articles* suivans.

La *résistance* des solides (nous ne parlerons point ici de celle qui a lieu dans la percussion. *Voyez* PERCUSSION), c'est la force avec laquelle les parties des corps solides qui sont en repos s'opposent au mouvement des autres parties qui leur sont contiguës; cela se fait de deux manieres, 1°. quand les parties résistantes & les parties résistées, c'est-à-dire les parties contre lesquelles la *résistance* s'exerce (qu'on nous passe ce terme à cause de sa commodité), qui sont contiguës, & ne sont point adhérentes les unes avec les autres, c'est-à-dire quand ce sont des masses ou des corps séparés. Cette *résistance* est celle que M. Leibnitz appelle *résistance des surfaces*, & que nous appellons proprement *friction* ou *frottement*; comme il est très-important de la connoître en Méchanique, *voyez* les lois de cette *résistance* sous *l'article* FROTTEMENT.

Le second cas de *résistance*, c'est quand les parties résistantes, & les résistées, ne sont pas seulement contiguës, mais quand elles sont adhérentes entre elles, c'est-à-dire quand ce sont les parties d'une même masse ou d'un même corps. Cette *résistance* est celle que nous appellons proprement *rénitence*, & qui a été premierement remarquée par Galilée, *théorie de la* résistance des fibres *des corps solides*.

Pour avoir une idée de cette *résistance* ou de cette *rénitence* des parties, il faut supposer d'abord un corps cylindrique suspendu verticalement par une de ses bases, ensorte que son axe soit vertical, & que la base par laquelle il est attaché soit horisontale. Toutes ces parties étant pesantes tendent en-enbas, & tâchent de séparer les deux plans contigus où le corps est le plus foible, mais toutes les parties résistent à cette séparation, par leur force de cohérence & par leur union: il y a donc deux puissances opposées, savoir le poids du cylindre qui tend à la fracture, & la force de la cohésion des parties du cylindre qui y résistent. *Voyez* COHÉSION.

Si on augmente la base du cylindre sans augmenter sa longueur, il est évident que la *résistance* augmentera à raison de la base, mais le poids augmentera aussi en même raison. Si on augmente la longueur du cylindre sans augmenter la base, le poids augmentera, mais la *résistance* n'augmentera pas, conséquemment sa longueur le rendra plus foible. Pour trouver jusqu'à quelle longueur on peut étendre un cylindre, d'une matiere quelconque, sans qu'il se rompe, il faut prendre un cylindre de la même matiere, & y attacher le plus grand poids qu'il soit capable de porter, sans se rompre, & on verra par-là de combien il doit être alongé pour être rompu par un poids donné. Car soit A le poids donné, B celui du cylindre, L sa longueur, C le plus grand poids qu'il puisse porter, x la longueur qu'on cherche, on aura $A + \frac{Bx}{L} = C$, donc $x = \frac{CL - AL}{B}$. Si une des extrémités du cylindre est plantée horisontalement dans un mur, & que le reste soit suspendu, son poids & sa *résistance* agiront différemment; & s'il se rompt par l'action de sa pesanteur, la fracture se fera dans la partie qui est la plus proche de la muraille. Un cercle ou un plan contigu à la muraille, & parallele à la base, & conséquemment vertical, se détachera des cercles contigus, & tendra à descendre. Tout le mouvement se fera autour de l'extrémité la plus basse du diametre, qui demeurera immobile, pendant que l'extrémité supérieure décrira un quart de cercle, jusqu'à ce que le cercle qui étoit ci-devant vertical, devienne horisontal; c'est-à-dire jusqu'à ce que le cylindre soit entierement brisé.

Dans cette fracture du cylindre, il est visible qu'il y a deux forces qui agissent, & que l'une surmonte l'autre; le poids du cylindre qui vient de toute sa masse, a surpassé la *résistance* qui vient de la largeur de sa base; & comme les centres de gravité sont des points dans lesquels toutes les forces qui viennent des poids des différentes parties du même corps, sont unies & concentrées, on peut concevoir le poids du cylindre entier appliqué dans le centre de gravité de sa masse, c'est-à-dire dans un point du milieu de son axe; & Galilée applique de même la *résistance* au centre de gravité de la base, ce qui nous fournira plus bas quelques réflexions; mais continuons à développer la théorie, sauf à y faire ensuite les changemens convenables.

Quand le cylindre se brise par son propre poids, tout le mouvement se fait sur une extrémité immobile du diametre de la base. Cette extrémité est donc le point fixe du levier, les deux bras en sont le rayon de la base, & le demi-axe; & conséquemment les deux forces opposées non-seulement agissent par leur force absolue, mais aussi par la force relative, qui vient de la distance où elles sont du point fixe du levier. Il s'ensuit de-là qu'un cylindre, par exemple de cuivre, qui est suspendu verticalement, ne se brisera pas par son propre poids s'il a moins de 480 perches de longueur, & qu'il se rompra étant moins long, s'il est dans une situation horisontale; dans ce dernier cas sa longueur occasionne doublement la fracture parce qu'elle augmente le poids, & parce qu'elle est le bras du levier auquel le poids est appliqué.

Si deux cylindres de la même matiere, ayant leur base & leur longueur dans la même proportion, sont suspendus horisontalement; il est évident que le plus grand a plus de poids que le plus petit, par rapport à sa longueur & à sa base, mais il aura moins de *résistance* à proportion; car son poids multiplié par le bras du lévier est comme la quatrieme puissance d'une de ses dimensions, & sa *résistance* qui est comme sa base, c'est-à-dire comme le quarré d'une de ses dimensions, agit par un bras de levier, qui est comme cette même dimension, c'est-à-dire que le moment de la *résistance* n'est que comme le cube d'une des dimensions du cylindre, c'est pourquoi il surpassera le plus petit dans sa masse & dans son poids, plus que dans sa *résistance*, & conséquemment il se rompra plus aisément.

Ainsi nous voyons qu'en faisant des modeles & des machines en petit, on est bien sujet à se tromper en ce qui regarde la *résistance* & la force de certaines pieces horisontales, quand on vient à les exécuter en grand, & qu'on veut observer les mêmes proportions qu'en petit. La théorie de la *résistance* que nous venons de donner d'après Galilée, n'est donc point bornée à la simple spéculation, mais elle est applicable à l'Architecture & aux autres arts.

Le poids propre à briser un corps placé horisontalement, est toujours moins grand que le poids propre à en briser un placé verticalement; & ce poids devant être plus ou moins fort, selon la raison des deux bras du levier, on peut réduire toute cette théorie à la question suivante, savoir quelle partie du poids absolu, le poids relatif doit être, supposant la figure d'un corps connue, parce que c'est la figure qui détermine les deux centres de gravité, ou les deux bras du levier. Car si le corps, par exemple, est un cône, son centre de gravité ne sera pas dans le milieu de l'axe comme dans le cylindre; & si c'est un solide semi-parabolique, son centre de gravité ne sera pas dans le milieu de sa longueur ou de son axe, ni le centre de gravité de sa base, dans le milieu de l'axe de sa base; mais en quelque lieu que soit le centre de gravité des différentes figures, c'est toujours lui qui regle les deux bras du levier; on doit observer que si la base, par laquelle un corps est at-

taché dans le mur n'est pas circulaire, mais est, par exemple, parabolique, & que le sommet de la parabole soit en haut, le mouvement de fracture ne se fera pas sur un point immobile, mais sur une ligne entiere immobile, que l'on appelle *l'axe de l'équilibre*, & c'est par rapport à cette figure que l'on doit déterminer les distances des centres de gravité.

Un corps suspendu horisontalement, étant supposé tel que le plus petit poids ajouté le fasse rompre, il y a équilibre entre son poids & sa *résistance*, & conséquemment ces deux forces opposées sont l'une à l'autre réciproquement comme les deux bras du levier auquel elles sont appliquées.

M. Mariotte a fait une très-ingénieuse remarque sur ce système de Galilée, ce qui lui a donné lieu de proposer un nouveau système. Galilée suppose que quand les corps se brisent, toutes les fibres se brisent à-la-fois; de sorte qu'un corps résiste toujours avec sa force entiere & absolue, c'est-à-dire avec la force entiere que toutes ses fibres ont dans l'endroit où il est brisé; mais M. Mariotte trouvant que tous les corps, & le verre même, s'étendent avant que de se briser, montre que les fibres doivent être considérées comme de petits ressorts tendus qui ne déploient jamais toute leur force, à-moins qu'ils ne soient étendus jusqu'à un certain point, & qui ne se brisent jamais que quand ils sont entierement débandés; ainsi ceux qui sont plus proches de l'axe de l'équilibre, qui est une ligne immobile, sont moins étendus que ceux qui en sont plus loin, & conséquemment ils emploient moins de force.

Cette considération a seulement lieu dans la situation horisontale d'un corps: car dans la verticale, les fibres de la base se brisent tout à la fois; ce qui arrive quand le poids absolu du corps, excede de beaucoup la *résistance* unie de toutes les fibres; il est vrai qu'il faut un plus grand poids que dans la situation horisontale, c'est-à-dire, pour surmonter leur *résistance* unie, que pour surmonter leurs différentes *résistances* agissant l'une après l'autre; la différence entre les deux situations, vient de ce que dans la situation horisontale, il y a une ligne ou un point immobile autour duquel se fait la fracture, & qui ne se trouve pas dans la verticale.

M. Varignon montre de plus, qu'au systême de Galilée, il faut ajouter la considération du centre de percussion, & que la comparaison des centres de gravité avec les centres de percussion, jette un jour considérable sur cette théorie. *Voyez* CENTRE.

Dans ces deux systêmes, la base par laquelle le corps se rompt, se meut sur l'axe d'équilibre qui est une ligne immuable dans le plan de cette base; mais dans le second, les fibres de cette base sont inégalement étendues en même raison qu'elles s'éloignent davantage de l'axe d'équilibre, & conséquemment elles déployent une partie plus grande de leur force.

Ces extensions inégales ont un même centre de force où elles se réunissent toutes; & comme elles sont précisément dans la même raison que les vîtesses des différens points d'une baguette mue circulairement, le centre d'extension de la base est le même que le centre de percussion. L'hypothese de Galilée, dans laquelle les fibres s'étendent également & se baissent tout-à-la-fois, répond au cas d'une baguette qui se meut parallelement à elle-même, où le centre d'extension ou de percussion est confondu avec le centre de gravité.

La base de fracture étant une surface dont la nature particuliere détermine son centre de percussion, il est nécessaire pour le connoître tout-d'un-coup, de trouver sur quel point de l'axe vertical de cette base, le centre dont il s'agit est placé, & combien il est éloigné de l'axe d'équilibre; nous savons en général qu'il agit toujours avec plus d'avantage quand il en est plus éloigné, parce qu'il agit par un plus long bras de levier; ainsi cette inégale *résistance* est plus ou moins forte, selon que le centre de percussion est placé plus ou moins haut sur l'axe vertical de la base, & on peut exprimer cette inégale *résistance* par la raison de la distance qui est entre le centre de percussion & l'axe d'équilibre, & la longueur de l'axe vertical de la base.

Nous avons jusqu'ici considéré les corps comme se brisant par leur propre poids; ce sera la même chose si nous les supposons sans poids & brisés par un poids étranger, appliqué à leurs extrémités; il faudra seulement observer qu'un poids étranger agit par un bras de levier égal à la longueur entiere d'un corps; au lieu que son propre poids agit seulement par un bras de levier égal à la distance du centre de gravité à l'axe d'équilibre.

Une des plus curieuses, & peut-être des plus utiles questions dans cette recherche, est de trouver quelle figure un corps doit avoir pour que sa *résistance* soit égale dans toutes ses parties, soit qu'on le conçoive comme chargé d'un poids étranger, ou comme chargé seulement de son propre poids; nous allons considérer le dernier cas, par lequel on pourra aisément déterminer le premier; pour qu'un corps suspendu horisontalement résiste également dans toutes ses parties, il est nécessaire de le concevoir comme coupé dans un plan parallele à la base de fracture du corps, le poids de la partie retranchée étant à sa *résistance*, en même raison que le poids du tout est à la *résistance* de quatre puissances agissant par leurs bras de leviers respectifs: or le poids d'un corps considéré sous ce point de vue, est son poids entier multiplié par la distance du centre de gravité du corps, à l'axe d'équilibre; & la *résistance* est le plan de la base de fracture, multipliée par la distance du centre de percussion de la base au même axe: conséquemment ces deux quantités doivent toujours être proportionelles dans chaque partie d'un solide de *résistance* égale.

M. Varignon déduit aisément de cette proposition, la figure du solide qui résistera également dans toutes ses parties; ce solide est en forme de trompette, & doit être fixé dans le mur par sa plus grande extrémité. *Voyez* les *mém. de l'acad. des sciences, an. 1702.* Chambers. (*O*)

RÉSISTANCE *des fluides*, est la force par laquelle les corps qui se meuvent dans des milieux fluides, sont retardés dans leurs mouvemens. *Voyez* FLUIDES & MILIEU.

Voici les lois de la *résistance* des milieux fluides les plus généralement reçues. Un corps qui se meut dans un fluide, trouve de la *résistance* par deux causes, la premiere est la cohésion des parties du fluide: car un corps qui dans son mouvement sépare les parties d'un liquide, doit vaincre la force avec laquelle ces parties sont cohérentes. *Voyez* COHÉSION.

La seconde est l'inertie de la matiere du fluide, qui oblige le corps d'employer une certaine force pour déranger les particules, afin qu'elles le laissent passer. *Voyez* FORCE D'INERTIE.

Le retardement qui résulte de la premiere cause, est toujours le même dans le même espace, tant que ce corps demeure le même, quelle que soit sa vîtesse; ainsi la *résistance* est comme l'espace parcouru dans le même tems, c'est-à-dire, comme la vîtesse.

La *résistance* qui naît de la seconde cause, quand le même corps se meut avec la même vîtesse, à travers différens fluides, suit la proportion de la matiere qui doit être dérangée dans le même tems, c'est-à-dire, elle est comme la densité du fluide. *Voyez* DENSITÉ.

Quand le même corps se meut à travers le même fluide, avec différentes vîtesses, cette résistance croît en proportion du nombre des particules frappées

dans un tems égal, & ce nombre est comme l'espace parcouru pendant ce tems, c'est-à-dire, comme la vîtesse ; mais de plus elle croît en proportion de la force avec laquelle le corps heurte contre chaque partie, & cette force est comme la vîtesse du corps ; par conséquent, si la vîtesse est triple, la *résistance* est triple, à cause d'un nombre triple de parties que le corps doit écarter ; elle est aussi triple à cause du choc trois fois plus fort dont elle frappe chaque particule ; c'est pourquoi la *résistance* totale est neuf fois aussi grande, c'est-à-dire, comme le quarré de la vîtesse ; ainsi un corps qui se meut dans un fluide, est retardé, partie en raison simple de la vîtesse, & partie en raison doublée de cette même vîtesse.

La *résistance* qui vient de la cohésion des parties dans les fluides, excepté ceux qui sont glutineux, n'est guere sensible en comparaison de l'autre *résistance* qui est en raison des quarrés des vîtesses, plus la vîtesse est grande, plus les deux *résistances* sont différentes : c'est pourquoi dans les mouvemens rapides, il ne faut considérer que la *résistance* qui est comme le quarré de la vîtesse.

Les retardations qui naissent de la *résistance* peuvent être comparées avec celles qui naissent de la pesanteur, en comparant la *résistance* avec la pesanteur. La *résistance* d'un cylindre qui se meut dans la direction de son axe, est égale à la pesanteur d'un cylindre de ce fluide, dans lequel le corps est mû, qui auroit sa base égale à la base du corps, & sa hauteur égale à la hauteur d'où il faudroit qu'un corps tombât dans le vuide, pour acquérir la vîtesse avec laquelle le cylindre se meut dans le fluide.

Un corps qui descend librement dans un fluide, est accéléré par la pesanteur relative du corps qui agit continuellement sur lui, quoique avec moins de force que dans le vuide. La *résistance* du fluide occasionne un retardement, c'est-à-dire une diminution d'accélération, & cette diminution est comme le quarré de la vîtesse du corps. De plus il y a une certaine vîtesse qui est la plus grande qu'un corps puisse acquérir en tombant ; car si la vîtesse est telle que la *résistance* qui en résulte devienne égale à la pesanteur relative du corps, son mouvement cessera d'être accéléré. En effet, le mouvement qui est engendré continuellement par la gravité relative, sera détruit par la *résistance*, & le corps sera forcé de se mouvoir uniformément. Un corps approche toujours de plus en plus de cette vîtesse qui est la plus grande qui soit possible, mais ne peut jamais y atteindre.

Quand les densités d'un corps fluide sont données, on peut connoître le poids respectif du corps ; & en connoissant le diametre du corps, on peut trouver de quelle hauteur un corps qui tombe dans le vuide, peut acquérir une vîtesse telle que la *résistance* d'un fluide sera égale à ce poids respectif ; ce sera cette vîtesse qui sera la plus grande dont nous venons de parler. Si le corps est une sphere, on sait qu'une sphere est égale à un cylindre de même diametre, dont la hauteur est les deux tiers de ce diametre ; cette hauteur doit être augmentée dans la proportion dans laquelle le poids respectif du corps excede le poids du fluide, afin d'avoir la hauteur d'un cylindre du fluide dont le poids est égal au poids respectif du corps. Cette hauteur sera celle de laquelle un corps tombant dans le vuide, acquiert une vîtesse telle qu'elle engendre une *résistance* égale à ce poids respectif ; & c'est par conséquent la plus grande vîtesse qu'un corps puisse acquérir en tombant d'une hauteur infinie dans un fluide. Le plomb est onze fois plus pesant que l'eau ; par conséquent son poids respectif est au poids de l'eau, comme dix sont à un : donc une boule de plomb, comme il paroît par ce qui a été dit, ne peut pas acquérir une vîtesse plus grande en tombant dans l'eau, qu'elle n'en acquerreroit en tombant dans le vuide d'une hauteur de $6 \frac{2}{3}$ fois son diametre.

Un corps qui est plus léger qu'un fluide, & qui monte dans ce fluide par l'action de ce fluide, se meut exactement par les mêmes lois qu'un corps plus pesant qui tomberoit dans ce fluide. Par-tout où vous placerez le corps, il est soutenu par ce fluide, & emporté avec une force égale à l'excès du poids d'une quantité du fluide de même volume que le coup, sur le poids du corps. Cette force agit continuellement, & d'une maniere uniforme sur le corps ; par-là, non-seulement l'action de la gravité du corps est détruite, mais le corps tend aussi à se mouvoir en-haut, par un mouvement uniformément accéléré, de la même façon qu'un corps plus pesant qu'un fluide tend à descendre par sa gravité respective. Or l'uniformité d'accélération est détruite de la même maniere par la *résistance*, dans l'ascension d'un corps plus léger que le fluide, comme elle est détruite par la descente d'un corps plus pesant.

Quand un corps spécifiquement plus pesant qu'un fluide, y est jetté, il éprouve du retardement par deux raisons ; par rapport à la pesanteur du corps, & par rapport à la *résistance* du fluide : conséquemment un corps monte moins haut qu'il ne feroit dans le vuide, s'il avoit la même vîtesse. Mais les différences des hauteurs auxquelles un corps s'éleve dans un fluide, d'avec celle à laquelle un corps s'éleveroit dans le vuide avec la même vîtesse, sont entr'elles en plus grand rapport que les hauteurs elles-mêmes ; & si les hauteurs sont petites, les différences sont à-peu-près comme les quarrés des hauteurs dans le vuide.

Résistance de l'air, est la force avec laquelle le mouvement des corps, sur-tout des projectiles, est retardé par l'opposition de l'air ou atmosphere. *Voyez* AIR & PROJECTILE.

L'air étant un fluide, est soumis aux regles générales de la *résistance* des fluides ; à l'exception seulement qu'il faut avoir égard aux différens degrés de densité dans les différentes régions de l'atmosphere. *Voyez* ATMOSPHERE.

Résistances différentes que le même milieu oppose à des corps de différentes figures. M. Newton fait voir que si un globe & un cylindre, de diametres égaux, sont mus suivant la direction de l'axe du cylindre, avec une vîtesse égale dans un milieu rare, composé de particules égales, disposées à égales distances, la *résistance* du globe sera moindre de moitié que celle du cylindre.

Solide de la moindre résistance. Le même auteur détermine, d'après la derniere proposition, quelle doit être la figure d'un solide qui aura moins de *résistance* qu'un autre de même base.

Voici quelle est cette figure. Supposez que $DNFG$ (*Pl. de Méch. fig. 57.*), soit une courbe telle que si d'un point quelconque N, on laisse tomber la perpendiculaire NM, sur l'axe AB, & que d'un point donné G, on tire une ligne droite GR, parallele à une tangente à la figure en N, qui étant continuée coupe l'axe en R ; MN est à GR, comme le cube de GR est à $4BR \times GB^2$. Un solide décrit par la révolution de cette figure autour de son axe AB, & qui se meut dans un milieu depuis A vers E, trouve moins de *résistance* que tout autre solide circulaire de même base, *&c.*

M. Newton a donné ce théoreme sans démonstration. Plusieurs géometres ont résolu depuis ce meme probleme, & ont découvert l'analyse que l'inventeur avoit tenue cachée. On en trouve une solution dans le *I. volume des mém. de l'académie royale des Scienc. de l'année 1699*. Elle est de M. le marquis de l'Hôpital, & elle porte le caractere de simplicité & d'élégance qui est commun à tous les ouvrages de cet habile

habile mathématicien. MM. Bernoulli, Fatio, Herman, & plusieurs autres, en ont aussi donné des solutions; & dans les *mém. de l'académ. de 1733*, M. Bouguer a résolu ce problème d'une maniere fort générale, en ne supposant point que le solide qu'on cherche soit un solide de révolution, mais un solide quelconque. Voici l'énoncé du problème tel que M. Bouguer l'a résolu. Une base exposée au choc d'un fluide étant donnée, trouver l'espece de solide dont il faut la couvrir, pour que l'impulsion soit la moindre qu'il est possible.

J'ai dit dans mon *Traité des fluides*, que toutes les solutions qu'on a données de ce problème depuis M. Newton inclusivement, ne répondoient pas exactement à la question; si on excepte celles où la masse du solide est supposée donnée. Car il ne suffit pas de chercher & de trouver celui d'entre tous les solides qui ont le même axe & la même base avec le même sommet, sur lequel l'impulsion de l'eau est la moindre qu'il est possible; il faut de plus diviser cette impulsion par la masse entiere, pour avoir l'effet qu'elle produit, & qui est proprement le *minimum* qu'on cherche.

Cependant les solutions que les auteurs déja cités ont données du problème dont il s'agit, peuvent être regardées comme exactes, pourvû qu'on suppose que la *résistance* du fluide soit continuellement contrebalancée par une force égale & contraire, en sorte que le solide se meuve uniformément. En ce cas, il est inutile d'avoir égard à la masse du solide; & pourvû qu'on lui donne la figure qui est déterminée par la solution, ce solide ira plus vîte que tout autre qui seroit poussé par la même force. Par exemple, un vaisseau dont la proue auroit cette figure, étant poussé par un vent d'une certaine force déterminée, ira plus vîte que tout autre vaisseau dont la proue auroit une figure différente. Ainsi la solution du problème est exacte, quant à l'application qu'on veut en faire au mouvement des vaisseaux; mais elle ne le sera plus lorsqu'on supposera un solide entierement plongé dans un fluide, & qui s'y mouvra d'un mouvement retardé en éprouvant toujours de la *résistance*, sans qu'aucune force lui rende le mouvement qu'il perd à chaque instant.

La *résistance* d'un globe parfaitement dur, & dans un milieu dont les particules le sont aussi, est à la force avec laquelle tout le mouvement qu'il a dans le tems qu'il a décrit l'espace de quatre tiers de son diametre, peut être ou détruit ou engendré, comme la densité du milieu est à la densité du globe. M. Newton conclut aussi de-là que la *résistance* d'un globe est, toutes choses égales, en raison doublée de sa vîtesse; que cette même *résistance* est, toutes choses égales, en raison doublée de son diametre; ou bien, toutes choses égales, comme la densité du milieu. Enfin, que la *résistance* actuelle d'un globe est en raison composée de la raison doublée de sa vîtesse, de la raison doublée du diametre, & de la raison de la densité du milieu.

Dans ces propositions on suppose que le milieu n'est point continu; si le milieu est continu comme l'eau, le mercure, *&c.* où le globe ne frappe pas immédiatement sur toutes les particules du fluide qui occasionne la *résistance*, mais seulement sur celles qui en sont proches voisines, & celles-là sur d'autres, *&c.* la *résistance* sera moindre de moitié; & un globe placé dans un tel milieu éprouve une *résistance* qui est à la force avec laquelle tout le mouvement qu'il a après avoir décrit huit tiers de son diametre, doit être engendré ou détruit, comme la densité du milieu est à la densité du globe.

La *résistance* d'un cylindre qui se meut dans la direction de son axe, n'est point altérée par aucune augmentation ou diminution de sa longueur; & par conséquent elle est la même que celle d'un cercle du même diametre, qui se meut avec la même vîtesse sur une ligne droite perpendiculaire à son plan.

Si un cylindre se meut dans un fluide infini & sans élasticité, la *résistance* résultante de la grandeur de sa section transverse, est à la force avec laquelle tout son mouvement, tandis qu'il décrit quatre fois sa longueur, peut être engendré ou anéanti, comme la densité du milieu est à celle du cylindre, du-moins à peu de chose près.

Ainsi les *résistances* des cylindres qui se meuvent suivant leur longueur dans des milieux continus & infinis, sont en raison composée de la raison doublée de leurs diametres, de la raison doublée de leurs vîtesses, & de la raison de la densité des milieux.

La *résistance* d'un globe qui est mu dans un milieu infini & sans élasticité, est à la force par laquelle tout son mouvement peut être engendré ou détruit, tandis qu'il parcourt huit tiers de son diametre, comme la densité du fluide est à la densité du globe, à très-peu près.

M. Jacques Bernoulli a démontré les théorèmes suivans.

Résistance d'un triangle. Si un triangle isocele est mû dans un fluide suivant la direction d'une ligne perpendiculaire à sa base, d'abord par sa pointe, ensuite par sa base; la *résistance* dans le premier cas, sera à la *résistance* dans le second cas, comme le quarré de la moitié de la base est au quarré d'un des côtés.

La *résistance* d'un quarré mû suivant la direction de son côté, est à la *résistance* de ce même quarré mû suivant la direction de sa diagonale, comme le côté est à la moitié de la diagonale.

La *résistance* d'un demi-cercle qui se meut par sa base, est à sa *résistance*, lorsqu'il se meut par son sommet, comme 3 est à 2.

En général, les *résistances* de quelque figure plane que ce soit qui se meut par sa base, ou par son sommet, sont comme l'aire de la base à la somme de tous les cubes des dy, divisés par le quarré de l'élément de la ligne courbe. dy est supposée l'elément des ordonnées paralleles à la base.

Toutes ces regles peuvent être utiles jusqu'à un certain point dans la construction des vaisseaux. *Voyez* VAISSEAU, *&c. Chambers.*

Telles sont les lois que l'on donne ordinairement dans la méchanique sur la résistance des fluides au mouvement des corps. Cependant on doit regarder ces regles comme beaucoup plus mathématiques que physiques; & il y en a plusieurs auxquelles l'expérience n'est pas tout-à-fait conforme. En effet, rien n'est plus difficile que de donner sur ce sujet des regles précises & exactes: car non-seulement on ignore la figure des parties du fluide, & leur disposition par rapport au corps qui les frappe, on ignore encore jusqu'à quelle distance le corps agit sur le fluide, & quelle route les particules prennent lorsqu'elles ont été mises en mouvement par ce corps. Tout ce que l'expérience nous apprend, c'est que les particules du fluide, après avoir été poussées, se reglissent ensuite derriere le corps, pour venir occuper l'espace qu'il laisse vuide par-derriere.

Voici donc le meilleur plan qu'il paroisse qu'on puisse se proposer dans une recherche de la nature de celle-ci: on déterminera d'abord le mouvement qu'un corps solide doit communiquer à une infinité de petites boules, dont on le supposera couvert. On peut faire voir ensuite que le mouvement perdu par ce corps dans un instant donné, sera le même, soit qu'il choque à la fois un certain nombre de couches de ces petites boules, soit qu'il ne les choque que successivement: que de plus, la *résistance* seroit la même quand les particules du fluide auroient

une figure toute autre que la figure ſphérique, & ſeroient diſpoſées de quelque maniere que ce fût, pourvu que la maſſe totale de ces petits corps continus dans un eſpace donné, fût ſuppoſée la même que lorſqu'ils étoient de petites boules. Par-là on peut arriver à des formules aſſez générales ſur la *réſiſtance*, dans leſquelles il n'entre que le rapport des denſités du fluide, & du corps qui s'y meut.

La méthode générale de M. Newton, & de preſque tous les autres auteurs, pour déterminer la *réſiſtance* qu'un fluide fait à un corps ſolide, conſiſte à ſuppoſer, qu'au lieu que le corps vient frapper le fluide, ce ſoit au contraire le fluide qui frappe le corps, & à déterminer par ce moyen le rapport de l'action d'un fluide ſur une ſurface courbe à ſon action ſur une ſurface plane. La difficulté principale eſt d'évaluer exactement l'action d'un fluide contre un plan; auſſi les plus grands géometres ne ſont-ils point d'accord là-deſſus. Cette action vient en grande partie de l'accéleration du fluide, qui, oblige de ſe détourner à la rencontre du plan, & de couler dans un canal plus étroit, doit néceſſairement y couler plus vîte, &, par ce moyen, preſſer le plan. Mais on ignore juſqu'à quelle diſtance le fluide peut s'accélérer des deux côtes du plan, &, par conſéquent, la quantité exacte de la preſſion qu'il exerce. C'eſt-là, ce me ſemble, le nœud principal de la queſtion, & la cauſe du partage qu'il y a entre les géometres ſur la valeur abſolue de la *réſiſtance*.

Lorſqu'un corps ſe meut dans un fluide élaſtique, il eſt bon de remarquer que ce corps agit non-ſeulement ſur la couche de fluide qui lui eſt contiguë, mais encore ſur pluſieurs autres couches plus eloignées, juſqu'à une certaine diſtance, enſorte que le fluide ſe condenſe à la partie antérieure, & ſe dilate à la partie poſtérieure du corps. Le fluide ſe condenſe à la partie antérieure ſuivant des lignes perpendiculaires à la ſurface du corps, & il ſe dilate de même à la partie poſtérieure, ſuivant des lignes perpendiculaires à la ſurface poſtérieure du corps; de ſorte que le fluide agit par la force élaſtique, non-ſeulement ſur la ſurface antérieure du mobile, mais encore ſur la ſurface poſtérieure.

Il faut cependant remarquer, que cette derniere action n'a lieu qu'autant que le fluide a une aſſez grande force élaſtique pour pouvoir remplir tout d'un coup l'eſpace que le corps laiſſe vuide par-derriere: autrement, il ne faut avoir égard qu'à la *réſiſtance* que ſouffre la ſurface antérieure.

Ceux qui voudront approfondir davantage la matiere dont il s'agit, pourront conſulter le ſecond livre des principes de M. Newton, le traité du *mouvement des eaux* de M. Mariotte, où on trouve pluſieurs expériences ſur la *réſiſtance* des fluides, l'*hydrodynamique* de M. Daniel Bernoully, & pluſieurs mémoires du même auteur, imprimés dans le recueil de l'académie de Petersbourg, *&c. Voyez auſſi l'article* FLUIDE, où vous trouverez d'autres remarques très-importantes ſur ce ſujet. (*O*)

RÉSISTANCE *des eaux*, (*Hydraul.*) il eſt certain que l'eau dans ſon cours ne fait réſiſtance que par quelques frottemens qui ſe font contre les parois ou côtés des tuyaux qui ne ſont pas bien alaiſés, ou dans les coudes, jarrets, ſoupapes & robinets des conduites, ou dans des ajutages trop petits. Ainſi, les jets d'eau ne font de *réſiſtance* ſur les corps qu'ils rencontrent que vers les extrémités, ce qui regarde la *réſiſtance* que leur fait la colonne d'air qui s'oppoſe à l'élévation de l'eau dans la ſortie de l'ajutage. L'eau même en retombant empêche de s'élever celle qui veut monter, ſans compter la réſiſtance des milieux. (*K*)

RÉSISTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt s'oppoſer à l'effet, à l'action. Rien ne *réſiſte* au tems. *Réſiſter* à la tentation.

RÉSISTER *à l'éperon*, (*Maréchal.*) eſt un défaut du cheval ramingue. *Voyez* RAMINGUE.

RESISTON *ou* RESISTOS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, dans les terres, ſelon Pline, *liv. IV. ch. xj.* L'itinéraire d'Antonin la met ſur la route de Plotinopolis à Héraclée, entre Apros & Héraclée, à 22 milles de la premiere de ces villes, & à 25 milles de la ſeconde. (*D. J.*)

RESIXIEME, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt la ſixieme partie du ſixieme denier. *Voyez* l'ancienne coutume de Montreuil, *art. 66.* & le *gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *reſixieme*. (*A*)

RÉSOLUTIFS INTERNES, (*Thérapeut.*) diſons un mot de leurs effets & de leurs uſages; on peut en même tems conſulter l'*article* DISSOLVANT.

Les *réſolutifs internes* ſont toutes les choſes qui réſolvent les humeurs autrefois fluides, maintenant épaiſſies, & qui les diviſent en ces petites molécules dont elles étoient formées avant leur concrétion. Or ces *réſolvans*, ou diviſent les fluides épais, par l'inſinuation de leurs particules entre les parties cohérentes, ou ils augmentent la force des vaiſſeaux, en les aiguillonnant, ce qui occaſionne un plus grand frottement, & ſouvent la diviſion de ce qui eſt épaiſſi: quelquefois ils operent par ces deux occaſions réunies.

Le ſang doit paſſer lorſqu'il coule par tout le corps par des vaiſſeaux, dont le diametre n'excede point la dixieme partie de la groſſeur d'un cheveu: mais le même ſang ſorti du corps, s'épaiſſit de façon qu'il ne ſeroit plus capable de paſſer par les gros canaux. On appelleroit *réſolutifs* ce qui pourroit de nouveau diviſer le ſang épaiſſi en particules aſſez petites pour qu'il pût fluer par les plus petits vaiſſeaux.

Comme il y a divers ſortes d'humeurs, il eſt néceſſaire qu'il y ait différens diſſolvans: car les diſſolvans aqueux *réſolvent* tout ce qui eſt mucilagineux, glutineux, gommeux, ſavonneux, *&c.* Mais il ſe rencontre pluſieurs humeurs que l'eau ne peut réſoudre; car notre ſang jetté dans l'eau tiede, ne laiſſe pas de ſe coaguler: la plûpart des diſſolvans ſalins, ont l'admirable propriété de *réſoudre* ce coagulum. Les ſels neutres ſont très-propres à *réſoudre* les concrétions inflammatoires; la plûpart des préparations de nitre, & ſurtout le nitre lui-même, qui eſt plus léger que le ſel de mer, & que les forces du corps peuvent ſurmonter plus aiſément, eſt d'un meilleur uſage dans preſque toutes les maladies aiguës; les ſels alkalis ſont plus eſtimés pour les concrétions glutineuſes.

Les ſubſtances ſavonneuſes, ſurtout les plus douces, faites de ſucre, de miel, & d'autres ingrédiens, *réſolvent* quantité de concrétions, ſans preſque aucun effort & ſans aucun dérangement; au lieu que celles qui ſont plus fortes, telles que ſont les préparations chimiques les plus âcres, operent en excitant un mouvement plus violent.

Mais toutes ces choſes ne ſont d'un grand ſecours que lorſqu'on a de leur effet par des frictions; car alors les *réſolvans* mêlés avec le ſang, par la preſſion & le relâchement alternatif des vaiſſeaux, ſont, pour ainſi dire, broyés avec les fluides épaiſſis. Ainſi, il eſt conſtant qu'une légere friction faite avec le bain de vapeur (ayant en même tems donné les remedes intérieurs les plus *réſolvans*), a ſouvent diſſipé des tumeurs aux glandes qu'on croyoit preſque indiſſolubles.

Les *réſolutifs* ſont 1°. les délayans; 2°. les préparations de ſel marin, de ſel gemme, de borax, de ſel ammoniac, les ſels alkalis; ſoit fixes ou volatils; les acides bien fermentés, & les ſubſtances dont ils ſont la baſe, tels que le ſel polychreſte, le tartre tartariſé, le tartre purgatif de Sennert, la panacea duplicata du duc de Holſtein, le nitre antimonié, & le ſel de vipere ſoulé de Tachenius.

Les *résolutifs savonneux* sont les sels volatils spiritueux, aromatiques & huileux; les savons chimiques, qui consistent en huiles distillées, & en alkalis fixes; le savon commun qui est fait avec des huiles tirées sans feu & un alkali fixe; enfin, les préparations de sucs mûrs de fruits d'été. On peut administrer toutes ces choses sous différentes formes pour les maladies chroniques; & à la longue dans des mains habiles, comme dans celles de M. Tronchin, ce sont d'excellens remedes. (*D. J.*)

RÉSOLUTIFS, adj. *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe.* Ce sont des médicamens qui ont la vertu de dissiper les humeurs qui embarrassent les parties, & les distendent contre l'ordre naturel. La résolution est la terminaison la plus favorable des tumeurs contre nature. Il n'y a que les tumeurs critiques, qu'il est plus à-propos de faire suppurer, de crainte que l'humeur morbifique rentrant dans le sang, ne se porte sur des parties intérieures où elle seroit moins favorablement placée.

Les humeurs arrêtés dans une partie, ne peuvent se résoudre qu'en rentrant dans la voie de la circulation par le moyen de l'action organique des vaisseaux. Il faut donc, pour obtenir la résolution, que les humeurs soient assez fluides pour reprendre cette voie; & l'on doit exciter l'action des vaisseaux avec des remedes plus ou moins stimulans, suivant le degré de tension qu'ils ont. Ainsi, dans certains cas où les solides sont tendus & crispés, il faut avoir recours aux émolliens avant que de songer à l'administration des *résolutifs*; & il faudra commencer par les plus doux, en les associant d'abord aux émolliens. Dans d'autres cas où l'action organique des solides est très-foible; on se sert d'abord des *résolutifs* stimulans les plus actifs. En général on ne peut les employer avec connoissance de cause, qu'ayant égard, comme nous venons de le faire remarquer, aux dispositions relatives des solides & des fluides dans chaque espece de tumeur, dont on se propose de procurer la résolution.

Les *résolutifs* les plus doux qui possedent des parties actives, capables d'atténuer les humeurs, & de donner du ressort aux vaisseaux, joints à des mucilages adoucissans & émolliens, sont les fleurs de mélilot, de sureau, de camomille, de safran; les farines de lin, de froment, de seigle, d'orobes, de lupins, de féves. Les plantes vulnéraires & légerement aromatiques viennent ensuite: & enfin les aromatiques astringens, & tous les remedes corroborans & toniques, qui donnent beaucoup de ressort aux vaisseaux, sont des *résolutifs* plus actifs. Le camphre est un excellent remede, atténuant, calmant & *résolutif*. Tous les livres enseignent la méthode de formuler ces médicamens, & d'en faire des fomentations, des cataplasmes, *&c.* Les emplâtres fondantes sont résolutives, telles que les emplâtres de ciguë, de savon, de diabotanum, de vigo, avec ou sans mercure. Le mercure est le plus puissant *résolutif* qu'on connoisse: il y a des cas où son application en pommade est seule spécifique.

Les sels alkalis fixes doivent être mis au rang des *résolutifs* les plus efficaces. On sait que dans l'usage intérieur le sel alkali fixe est un puissant diurétique & diaphorétique. Ce sel mis en mouvement par l'action des vaisseaux agité sur les humeurs crues & glutineuses, & même sur les sucs albumineux ou lymphatiques; il les incise, les dissout & les rend plus fluides; il excite l'action des vaisseaux, & donne par-là du mouvement aux liquides. On ne peut donc employer de meilleur *résolutif* que le sel alkali fixe, pour donner de la fluidité & du mouvement aux humeurs qui séjournent dans les vaisseaux d'une partie affoiblie, comme dans les anciens oedemes, dans les ulceres avec empâtement, dans les congestions qui restent à la suite des grandes plaies contuses, telles que celles par armes à feu. On se sert alors avec beaucoup de succès des eaux minérales sulfureuses, fournies d'alkalis fixes naturels; ou bien on a recours aux lessives de cendres de bois ou de plantes qui fournissent beaucoup de sel alkali, comme le sarment de vigne. Le sel alkali dissout dans de l'eau, à la dose de deux gros sur pinte, a la même propriété que l'infusion des cendres dont on vient de parler. On se sert de ces dissolutions ou de ces lessives en forme de bains chauds & de douches. *Voyez* DOUCHES.

Tous les alkalis n'ont pas la même activité. Ceux des eaux thermales, c'est-à-dire, les alkalis naturels, sont plus foibles que les artificiels; cependant les eaux minérales sont de puissans *résolutifs*, parce que ces eaux augmentent beaucoup la vertu de ces sels.

La dissipation de l'engorgement est le signe que la résolution se fait; & dans les tumeurs inflammatoires, elle s'anonnce par les rides de la peau sur la partie tendue. Le recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie, *tome premier*, contient des mémoires instructifs sur les médicamens *résolutifs*.

Les *résolutifs* seroient sans effet, si l'on n'avoit l'attention de procurer des déplétions convenables qui favorisent & déterminent la résolution. *Voyez* RÉSOLUTION, *Chimie.* (*Y*)

RESOLUTION, DÉCISION, s. f. (*Synonym.*) la *décision* est un acte de l'esprit & suppose l'examen; la *résolution* est un acte de la volonté, & suppose la délibération. La premiere attaque le doute, & fait qu'on se déclare; la seconde attaque l'incertitude, & fait qu'on se détermine.

Nos *décisions* doivent être justes pour éviter le repentir; nos *résolutions* doivent être fermes pour éviter les variations.

Rien de plus desagréable pour soi-même & pour les autres, que d'être toujours *indécis* dans les affaires, & *irrésolu* dans les démarches.

On a souvent plus d'embarras & de peine à *décider* sur le rang & sur la prééminence, que sur les intérêts solides & réels. Il n'est point de *résolutions* plus foibles que celles que prennent au confessional & au lit, le malade & le pécheur; l'occasion & la santé rétablissent bien-tôt la premiere maniere de vivre.

Il semble que la *résolution* emporte la *décision*, & que celle-ci puisse être abandonnée de l'autre; puisqu'il arrive quelquefois qu'on n'est pas encore *résolu* à entreprendre une chose pour laquelle on a déja *décidé*: la crainte, la timidité, ou quelque autre motif, s'opposant à l'exécution de l'arrêt prononcé.

Il est rare que les *décisions* ayent chez les femmes d'autre fondement que l'imagination & le cœur: en vain les hommes prennent des *résolutions*; le goût & l'habitude triomphent toujours de leur raison. Il y a bien loin d'un projet à la *résolution*, & de la *résolution* à l'exécution.

En fait de science, on dit la *décision* d'une question, & la *résolution* d'une difficulté.

C'est ordinairement où l'on *décide* le plus, qu'on prouve le moins; quoiqu'on réponde dans les écoles à toutes les difficultés, on y en *résout* très peu. Girard, *Synonymes.* (*D. J.*)

RÉSOLUTION, & plus communément SOLUTION, *terme de Mathématique*, c'est l'énumération des choses qu'il faut faire pour obtenir ce que l'on demande dans un problème. *Voyez* PROBLÈME.

Wolff admet trois parties dans un problème; la *proposition*, qui est proprement ce que nous appellons *problème*; la *résolution*, & la *démonstration.* *Voyez* PROPOSITION.

Dès qu'un problème est démontré, on peut le

réduire en théorème, dont la *résolution* est l'hypothèse, & la proposition la these. *Voyez* THÉORÈME.

Voici en général la maniere dont on s'y prend pour resoudre un problème.

La *résolution* algébrique est de deux especes; l'une s'exerce sur les problèmes numériques, & l'autre sur ceux de géométrie.

Pour résoudre un problème numérique par le moyen de l'algebre, on commence par distinguer les quantités connues de celles que l'on cherche; on marque les premieres avec les premieres lettres de l'alphabet, & les secondes avec les dernieres. *Voyez* ALGEBRE, ANALYSE, *&c.*

2°. On forme autant d'équations qu'il y a d'inconnues; quand on ne le peut pas, le problème est indéterminé, & l'on peut supposer à certains égards, des quantités arbitraires qui puissent satisfaire à la question. Si les équations ne sont pas contenues dans le problème même, on les trouve par des théorèmes particuliers sur les équations, les rapports, les proportions, *&c.*

3°. Comme dans une équation les quantités connues se trouvent mêlées avec des inconnues, il faut les séparer de telle sorte, que les premiers restent seules d'un côté, & les secondes de l'autre. Cette réduction se fait par l'addition, la soustraction, la multiplication, la division, l'extraction des racines, & en élevant les puissances à un plus haut degré, sans détruire pour cela l'égalité.

Quand le problème se trouve réduit à une équation où l'inconnue monte au second degré ou davantage; en ce cas, il faut résoudre l'équation en se servant des méthodes connues pour en trouver les racines. *Voyez* RACINE.

Pour résoudre un problème géométrique par le moyen de l'algebre, il faut d'abord observer exactement les mêmes regles que pour les problèmes numériques. Il y a plusieurs autres choses à observer: 1°. il faut supposer le problème résolu; 2°. il faut examiner le rapport que les lignes de la figure ont entre elles, sans aucun égard aux quantités connues & inconnues, pour trouver des équations qui naissent de ces rapports, & dont la connoissance conduit à celle de tout le reste; 3°. il faut former des triangles ou des rectangles semblables, en tirant quelques lignes, s'il est besoin, jusqu'à ce que l'on ait des équations entre les lignes connues & les inconnues. On peut encore mener plusieurs paralleles & plusieurs perpendiculaires, joindre des points, & faire des angles égaux.

Si ces moyens ne conduisent point à une équation, il faut examiner le rapport des lignes d'une autre maniere: il ne suffit pas quelquefois de chercher la chose directement, il faut employer des moyens indirects & détournés.

Après avoir réduit l'équation, il faut en déduire sa construction géométrique; ce que l'on fait en plusieurs manieres, suivant les différentes especes d'équation que l'on peut avoir. *Voyez* CONSTRUCTION. (*E*)

RÉSOLUTION, (*en Physique.*) se dit de la réduction d'un corps en son état originaire & primordial, par la division & séparation de ses parties. *Voyez* DISSOLUTION.

Ainsi l'on dit que la neige se *résout* en eau, un composé en ses parties ou ingrédiens. *Voyez* NEIGE.

L'eau se *résout* en vapeurs par la chaleur, & les vapeurs se *résolvent* en eau par le froid. *Voyez* VAPEUR, CHALEUR, *&c.*

Quelques philosophes modernes, & sur-tout messieurs Boyle, Mariotte, Boerhaave, *&c.* prétendent que l'état naturel de l'eau est d'être glacée; ils en apportent pour raison qu'il faut pour la rendre fluide, un certain degré de chaleur, qui est une cause étrangere & active; au lieu que près du pôle où elle n'est point agitée par cette cause étrangere, elle est toujours glacée & sans fluidité. *Voyez* EAU.

En supposant ce principe, ce seroit parler improprement que d'appeller *résolution*, la réduction de la glace en eau. *Voyez* GELÉE, GLACE, & DÉGEL. *Chambers.*

RÉSOLUTION, (*Médecine.*) on désigne sous ce nom tiré du latin *resolutio*, une des terminaisons ordinaires de l'inflammation. *Voyez ce mot.* Elle a lieu lorsque les symptômes inflammatoires se dissipent insensiblement, sans qu'il reste aucun vice dans la partie: je dis *insensiblement*, pour distinguer la *résolution* de la délitescence qui se fait par la disparition subite des phénomenes qui caractérisent l'inflammation, & par le transport du sang *enflammé* dans une autre partie plus ou moins considérable; dans la *résolution* le sang qui étoit arrêté, accumulé dans les extrémités artérielles engorgées, ou dans les premieres ramifications lymphatiques, reprend peu-à-peu ses routes accoutumées; les vaisseaux resserrés & tendus se dilatent & s'assouplissent; le sang épaissi redevient fluxile, s'il s'étoit égaré dans les vaisseaux séreux, il en est exprimé & rétrogradé dans les vaisseaux sanguins qui s'y abouchent; ou devenu plus fluide, il parcourt tous les ordres décroissans des vaisseaux lymphatiques; les contractions des arteres & l'augmentation de mouvement intestin, sont les premieres causes de la *résolution.* L'impétuosité moderée des humeurs, une certaine souplesse dans les vaisseaux, la légereté de l'engorgement, aident beaucoup à cet effet; le caractere de l'inflammation y concourt; les éréspeles se résolvent plus ordinairement que les phlegmons. Dans ceux-ci le sang est plus épais, l'engorgement plus profond, & la cause est interne: dans ceux-là le sang est très-fluxile, détrempé par la bile ou la sérosité, l'obstruction très-superficielle, dûe pour l'ordinaire plutôt au vice des vaisseaux que du sang, & la suite d'un dérangement extérieur. Les inflammations intérieures, ou plutôt les maladies inflammatoires, ne se résolvent jamais parfaitement; il y a toujours dans l'humeur qui produisoit l'inflammation, un changement, une espece de coction, & une évacuation critique. *Voyez* INFLAMMATION & MALADIES INFLAMMATOIRES. On trouvera aux mêmes articles tout ce qui regarde les signes d'une *résolution* prochaine; les avantages de cette terminaison, & les moyens de la laisser opérer à la nature; nous y renvoyons le lecteur autant pour éviter une répétition inutile, que pour ménager un tems précieux.

RÉSOLUTION, *terme de Chirurgie*, dissipation des humeurs qui par leur séjour engorgeoient une partie, & y formoient une tumeur contre l'ordre naturel. *Voyez* TUMEUR.

L'action des remedes résolutifs doit être aidée par l'usage des saignées dans les tumeurs inflammatoires, & des atténuans intérieurs, & des purgatifs dans les tumeurs blanches ou lymphatiques. *Voyez* RÉSOLUTIFS. (*Y*)

RÉSOLUTION, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois *décision* d'une question, quelquefois le parti ou la délibération que prend une compagnie ou une personne seule.

Résolution de contrat, est la même chose que *dissolution* ou rescision; c'est l'anéantissement d'une convention. La loi 35 au digeste *de reg. juris*, porte que la *résolution* d'une convention se fait par les mêmes principes qui l'ont formée. *Voyez* CONTRAT, CONVENTION, RESCISION, RESTITUTION EN ENTIER. (*A*)

RÉSOLUTIONS & PLACARDS, (*Commerce.*) l'on nomme ainsi en Hollande les ordonnances des états-

généraux des Provinces-unies, soit pour la police, soit pour la politique, soit enfin pour le commerce. Quelques-uns mettent une différence entre *résolution* & *placard*, regardant la *résolution* comme l'ordonnance même, & le *placard*, comme l'affiche qu'on expose en public, pour faire part aux peuples des reglemens qu'ils doivent observer. *Voyez* PLACARD.

Les principales *résolutions* des états-généraux sur le fait du Commerce, sont celles du 22 Novembre 1720, 11 Février 1721, 15 Octobre, & 31 Décembre 1723; & enfin celle des 25 & 31 Juillet 1725, qui a pour titre *résolution* & *placard* sur la levée des convois & licenten, ensemble la liste des droits d'entrée & de sortie, comme aussi du last-gled ou droit de lestage sur les vaisseaux. *Voyez* CONVOI, LICENTEN, LAST-GLED, LESTAGE.

Cette *résolution* est composée de 254 articles divisés en 18 sections, qui ont chacune leur titre particulier, qu'on peut voir exposé fort amplement dans le dictionnaire de Commerce de Savary.

Ces *résolutions* sont la même chose que ce que nous appellons en France *un tarif*. *Voyez* TARIF.

RÉSOLUTION, (*Dessein.*) un artiste, & sur-tout un dessinateur qui est sûr de ce qu'il fait, n'y va pas à deux fois; du premier coup, il exprime ce qu'il a dans la pensée; il met dans son trait une fermeté qui montre son savoir; & c'est ce qu'on appelle *dessiner avec résolution*. (*D. J.*)

RÉSOLUTOIRE, adj. (*Jurisprudence.*) se dit de ce qui a la vertu de résoudre quelque acte, comme un pacte ou une clause *résolutoire*. *Voyez* RÉSOLUTION. (*A*)

RÉSOMPTIF, adj. *terme de Pharmacie;* c'est une épithete que l'on donne à une sorte d'onguent qui sert à restaurer & rétablir les constitutions languissantes, & à disposer les corps desséchés à recevoir les alimens. On l'appelle en latin *unguentum resumptivum*. *Voyez* RESTAURATIF, ONGUENT.

RÉSONNANCE, s. f. *en Musique*, c'est le son qui est réfléchi par les vibrations des cordes d'un instrument à corde, ou par l'air renfermé dans un instrument à vent, ou par les parois d'un corps sonore. *Voyez* SON, MUSIQUE, INSTRUMENT. Les voûtes elliptiques & paraboliques résonnent, c'est-à-dire, réfléchissent le son. *Voyez* ÉCHO. Selon M. Dodart, la bouche & les parties qu'elle contient, comme le palais, la langue, les dents, le nez & les levres, ne contribuent en rien au ton de la voix; mais leur effet est grand pour la *résonannce*. *Voyez* VOIX. Un exemple bien sensible de cela, se tire d'un instrument que l'on appelle *trompe de Bearn* ou *guimbarde*, lequel, si on le tient avec la main, & qu'on frappe sur la languette, ne rendra aucun son; mais si on le met entre les dents, & qu'on frappe de même, il rendra un son que l'on entend d'assez loin, surtout dans le bas. (*S*)

RESORTIR, v. n. (*Gram.*) être du ressort. *Voyez* RESSORT.

RESORTIR, v. n. (*Gram.*) sortir de-rechef. *Voyez* SORTIR.

RESOUDER, v. act. (*Gram.*) souder de nouveau. *Voyez* SOUDER *&* SOUDURE.

RÉSOUDRE, v. act. (*Gram.*) on dit qu'on *résout* une difficulté; qu'on *résout* un problème; *résoudre* un cas de conscience; se *résoudre* à la mort; l'eau se *résout* en vapeurs; *résoudre* un testament, &c.

RESOVIE *ou* RESZOW, (*Géog. mod.*) petite ville de la Pologne, au palatinat de Russie, sur la riviere de Wisoch, avec un château pour sa défense. *long.* 40. 10'. *latit.* 40. 51'. (*D. J.*)

RESOUZE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France. Elle a son cours dans la Bresse, & se décharge dans la Saone, un peu au-dessous de la ville ou bourg de Pont-de-Vaux. (*D. J.*)

RESPECT, s. m. (*Société civile.*) le *respect* est l'aveu de la supériorité de quelqu'un: si la supériorité du rang suivoit toujours celle du mérite, ou qu'on n'eût pas prescrit des marques extérieures de *respect*, son objet seroit personnel, comme celui de l'estime, & il a dû l'être originairement de quelque nature qu'ait été le mérite de mode.

Il y a depuis long-tems deux sortes de *respect*, celui qu'on doit au mérite, & celui qu'on rend aux places, à la naissance; cette derniere espece de *respect*, n'est plus qu'une formule de paroles ou de gestes, à laquelle les gens raisonnables se soumettent, & dont on ne cherche à s'affranchir que par sotise, ou par orgueil puéril? Mais en même tems, rien de si triste qu'un grand seigneur sans vertus, accablé d'honneurs & de *respects*, à qui l'on fait sentir à tous momens, qu'on ne les rend, qu'on ne les doit qu'à sa naissance, à sa dignité, & qu'on ne doit rien à sa personne. Heureusement, dit Madame de Lambert, l'amour-propre qui est le plus grand des flatteurs, fait souvent lui cacher son insuffisance. *Duclos.*

Les lettres de Caton me fourniroient sur cette matiere d'autres réflexions bien plus fortes; mais j'aime mieux les supprimer, que de blesser les préjugés reçus, & qu'il importe peut-être de laisser subsister. (*D. J.*)

RESPECT *ou* RÉPIT, (*Commerce.*) terme de commerce de mer usité dans le levant. *Voyez* RÉPIT.

RESPECTIF, adj. (*Jurisp.*) est ce qui se rapporte à chacun, comme des prétentions *respectives*, c'est-à-dire, que chacune des parties a des prétentions contre l'autre. (*A*)

RESPIRATION, s. f. (*Anat. & Physiolog.*) l'action d'attirer & de repousser l'air. *Voyez* AIR.

La *respiration* est un mouvement de la poitrine, par lequel l'air entre dans les poumons, & en sort alternativement. Elle consiste donc en deux mouvemens opposés, dont l'un se nomme *inspiration*, l'autre *expiration*. Pendant *l'inspiration*, l'air entre dans les vésicules des poumons par la trachée-artere; & il en sort de nouveau pendant l'expiration. *Voyez* INSPIRATION & EXPIRATION.

Les principaux organes de la *respiration*, sont les poumons, la trachée-artere, le larynx, *&c.* dont on peut voir la description aux *articles* POUMONS, TRACHÉE, LARYNX.

Maniere dont se fait la respiration. Il faut observer que les poumons hors la poitrine, occupent beaucoup moins d'espace, que lorsqu'ils y étoient renfermés, & cela au moyen de la contraction des fibres musculaires, qui lient ensemble les parties cartilagineuses des bronches. Si lorsqu'ils sont ainsi contractés, on vient à y inférer une nouvelle quantité d'air à travers la glotte, ils se distendent de nouveau, & occupent un espace égal, ou même plus grand que lorsqu'ils étoient dans la poitrine. *Voyez* MUSCLE.

Il paroît par-là, que les poumons tendent toujours d'eux-mêmes à occuper un espace moindre que celui qu'ils occupoient dans la poitrine, & que pendant la vie de l'homme, ils sont toujours dans un état de dilatation violente; & même dans la supposition qu'ils fussent environnés d'air dans la poitrine, cet air enfermé entre leur membrane externe & la plevre, ne feroit pas aussi dense que l'air ordinaire.

En effet, l'air entre toujours librement dans les poumons; mais celui qui les comprime rencontre un obstacle dans le diaphragme, & ne peut entrer dans la poitrine en une quantité suffisante pour faire équilibre.

Puis donc que dans l'inspiration, l'air entre dans les poumons en plus grande quantité qu'auparavant, il doit les dilater davantage, & surmonter leur force naturelle. Il s'ensuit donc que les poumons sont entierement passifs, & c'est des observations que nous

devons apprendre quelle eft la nature de ce qui agit.

Pour que l'air s'infinue dans les poumons, il faut que le thorax s'élargiffe; alors comme il fe trouveroit un vuide dans la cavité du thorax, fi les poumons ne fuivoient les parois, c'eft une néceffité que l'air par fa pefanteur fe jette dans les veficules de la trachée-artere & les gonfle. On peut par-là décider les queftions: 1°. fi les poumons tirent ou fucent l'air: 2°. fi l'air n'entre dans les poumons que par l'impulfion qu'il reçoit du thorax. On ne fauroit dire que l'air foit tiré par le poumon, ce feroit une chofe auffi ridicule, que fi l'on difoit que l'eau qui monte par les pompes, eft attirée par les parois des tuyaux. Pour la feconde queftion, il faut ignorer les premiers principes de la pefanteur des fluides, pour s'y arrêter comme à une difficulté; il eft vrai que le thorax pouffe l'air qui l'environne, mais cet air par la feule pefanteur, entre avec force dans les poumons. Il y a un auteur, qui pour faire voir que l'air n'entre pas dans les poumons, parce qu'il eft pouffé, dit qu'on peut refpirer, fi l'on prend un tuyau fort long, qui foit fermé par un bout, de telle maniere que l'air n'y puiffe pas entrer, quand on aura l'autre extrémité à la bouche; par-là, dit-il, il eft évident que l'air n'entre pas dans les poumons, parce qu'il eft pouffé par le thorax.

Après avoir examiné la caufe qui fait entrer l'air dans les poumons, il faut déterminer la quantité d'air qui entre dans ce vifcere à chaque infpiration. J'ai pris, dit l'auteur, des *effais de Phyfique fur l'ufage des parties, &c.* de qui tout ceci eft tiré, à l'exemple de Borelli: un long tuyau, je l'ai plongé dans un fluide, j'ai tiré enfuite par une infpiration ordinaire l'air contenu dans ce tuyau; alors le fluide eft monté & a pris la place de l'air. Or j'ai trouvé que la maffe de ce fluide égaloit une maffe de douze ou treize pouces cubiques, par conféquent l'air qui étoit entré dans le poumon, étoit un volume de douze ou treize pouces; mais en faifant réitérer cette expérience par plufieurs perfonnes, j'en ai trouvé qui n'infpiroient que dix pouces d'air, & d'autres jufqu'à feize ou dix-fept pouces; mais toutes ces infpirations étoient de petites infpirations ordinaires, telles qu'elles font dans un état fort tranquille: de-là il s'enfuit qu'il peut entrer une quantité affez confidérable d'air dans le poumon, fans que le mouvement du thorax foit fort fenfible. On ne fera donc pas furpris du calcul de Pitcarn, qui a trouvé que fi le petit diametre de la poitrine eft de quinze pouces, & l'axe de vingt; la capacité de la poitrine fera augmentée de trois pouces cubiques, fi le petit axe eft augmenté de la centieme partie d'un pouce.

Rien n'eft plus difficile à déterminer, que la caufe qui oblige les mufcles intercoftaux à dilater le thorax, & à le laiffer refferrer. 1°. M. Pitcarn après Bellini, a regardé les mufcles infpirateurs, comme n'ayant pas d'antagoniftes. 2°. Il a fuppofé que tout mufcle tendoit à fe contracter; en effet, un mufcle qu'on partage tranverfalement, rapproche d'abord de fes attaches fes parties coupées. 3°. De-là, ces grands philofophes ont conclu que les mufcles infpirateurs devoient fe contracter & élever les côtes, puifqu'ils n'ont pas d'antagonifte qui leur oppofe un obftacle, alors le thorax fe dilate; mais dans cette dilatation il arrive, felon eux ou leurs fectateurs, deux chofes qui font enfuite caufe de l'expiration. 1°. Les fibres mufculaires par leur contraction & par plufieurs impulfions, élevent les côtes au-delà du point où elles feroient en équilibre par leur réfiftance avec l'action des mufcles. 2°. L'air qui entre avec rapidité, acquiert plus de force en defcendant, & par fes diverfes impulfions pouffe les côtes au-delà de ce point où feroit l'équilibre dont nous venons de parler. 3°. Après que les côtes ont été pouffées au-delà de leur point d'équilibre, le mouvement des caufes qui les pouffent venant à diminuer, elles fe trouvent fupérieures en force, alors elles retombent & retréciffent le thorax; mais de même qu'elles étoient montées au-delà du point où elles devoient s'arrêter pour être en équilibre, elles vont auffi en defcendant plus loin qu'il ne faut; enfin les mufcles intercoftaux agiffent de nouveau comme auparavant; ainfi la *refpiration* ayant une fois commencé, ne doit jamais ceffer. Pour renverfer ce fentiment, on n'a qu'à demander pourquoi les côtes & les mufcles intercoftaux ne fe mettent pas enfin en équilibre: quelque chofe que l'on puiffe dire, cela doit arriver.

Baglivi peu content de ce qu'on avoit écrit avant lui, nous a cherché une autre caufe de la *refpiration;* il nous a dit qu'on s'étoit trompé, parce qu'on avoit toujours pris la caufe pour l'effet: on a, dit-il, cru que l'air entroit, parce que le thorax fe dilate, & au contraire, le thorax ne fe dilate que par l'action de l'air; il en eft de même de la poitrine, comme des foufflets perpetuels. Si la *refpiration* fe fait de cette maniere, d'où vient que fi on vient à ouvrir le thorax, le thorax & les poumons s'affaifent, & la *refpiration* ne fe fait plus: la chaleur interne eft cependant affez confidérable, puifque l'animal eft encore en vie.

Bergerus & quelques autres phyficiens ont prétendu trouver la caufe des mouvemens alternatifs de la *refpiration* dans l'air, qui refte toujours dans les poumons après chaque expiration: cet air échauffé peu-à-peu, oblige, difent-ils, les poumons à fe dilater, & leur fert pour ainfi dire d'aiguillon.

Dès qu'un enfant eft né, l'air qui entre dans la bouche & dans le nez, le fait d'abord éternuer; met en jeu par cet éternuement, le diaphragme & les nerfs intercoftaux.

La capacité de la poitrine venant à augmenter par l'action de ces mufcles fur les côtés, *&c.* il refteroit un efpace entre la plevre & la furface des poumons, fi l'air qui entre dans la glotte ne les diftendoit & les rendoit contigus à la plevre & au diaphragme: l'air dans ce cas preffe les poumons avec une force égale à la réfiftance de la poitrine, de forte qu'ils demeurent en repos. Le fang circule moins librement, entre en moindre quantité dans le ventricule gauche du cœur, de même que dans le cerveau & dans fes nerfs, & le fang artériel agit avec moins de force fur les mufcles intercoftaux & fur le diaphragme.

Les caufes qui dilatoient au commencement la poitrine venant à diminuer, les côtes s'affaiffent, les fibres diftendues reprennent leur premier état, les vifceres pouffent de nouveau, le diaphragme reprend fa contrainte, ce qui diminue la capacité de la poitrine, & oblige l'air à fortir des poumons; & c'eft en quoi confifte l'*expiration.* Le fang circulant immédiatement avec plus de vîteffe, fe porte en plus grande quantité au cerveau & dans fes mufcles, les caufes de la contraction des mufcles intercoftaux & du diaphragme fe renouvellent, & l'infpiration recommence. Voilà la vraie maniere dont fe fait la *refpiration. Voyez* Cœur.

Les Anatomiftes difputent beaucoup fur les ufages & les effets de la *refpiration.* Boerhaave veut qu'elle ferve à perfectionner le chyle, à rendre fon mélange avec le fang plus parfait, & à le convertir en fuc nourricier propre à réparer les pertes que fait le corps. *Voyez* Nutrition.

Borelli veut que la *refpiration* ferve principalement à faire que l'air fe mêle immédiatement avec le fang dans les poumons, afin de former ces globules élaftiques dont il eft compofé, à lui donner fa couleur, & à le préparer pour la plûpart des ufages de l'œconomie; mais il eft difficile d'expliquer comment l'air peut fe mêler avec ce fluide. Il eft impoffible que

l'air passe dans le sang par les arteres pulmonaires, & on ne sauroit prouver qu'il le fasse par les veines des poumons; en effet, cette communication doit être empêchée par l'air qui distend les vésicules, & qui comprime les veines dans l'inspiration, aussi-bien que par l'humeur gluante qui humecte la membrane qui tapisse le dedans de la trachée-artere. A quoi l'on peut ajouter la difficulté que le sang doit avoir pour passer par des pores d'une aussi grande petitesse, & les mauvais effets qu'il produit ordinairement quand il vient à se mêler avec le sang. *Voyez* PORE & EAU. Quant aux argumens dont on se sert pour prouver cette communication, savoir, la couleur rouge que le sang prend dans les poumons, & la nécessité absolue dont est la *respiration* pour la conservation de la vie, ils ne sont point si convainquans, qu'on ne puisse en trouver d'autres pour expliquer ces deux effets. *Voyez* SANG.

D'autres, comme Sylvius, Etmuller, *&c.* prétendent que la *respiration* sert à rafraîchir le sang qui passe tout bouillant du ventricule droit du cœur dans les poumons, au moyen des particules froides & nitreuses dont il s'impregne, & qu'elle sert de refrigérent. *Voyez* REFRIGÉRENT.

Mayow & d'autres assurent qu'un des grands usages de la *respiration* est de chasser avec l'air les vapeurs fuligineuses dont le sang est rempli; & quant à l'inspiration, ils prétendent qu'elle sert à communiquer au sang un ferment nitro-aërien, auquel les esprits animaux & le mouvement musculaire doivent leur origine.

Le docteur Thurston refute tous ces sentimens, & prouve que la *respiration* ne sert qu'à faire passer le sang du ventricule droit du cœur dans le gauche, & à effectuer par ce moyen la circulation. *Voyez* CIRCULATION.

C'est au défaut de circulation que l'on doit attribuer la mort des personnes que l'on pend, qui se noyent ou qui s'étranglent; aussi-bien que celle des animaux que l'on enferme dans la machine pneumatique. *Voyez* VUIDE.

Il rapporte une expérience faite par le docteur Croon devant la société royale, lequel ayant étranglé un poulet, au point de ne lui laisser aucun signe de vie, le ressuscita de nouveau en soufflant dans ses poumons par la trachée-artere, & en leur rendant leur premier jeu. Une autre expérience de la même espece, est celle du docteur Hook, qui, après avoir pendu un chien, lui coupa les côtes, le diaphragme & le péricarde, aussi-bien que le sommet de la trachée-artere pour pouvoir y introduire le bout d'un soufflet, & qui, en soufflant dans ses poumons, le fit ressusciter & mourir aussi souvent qu'il voulut.

Le docteur Drake confirme non-seulement cet usage de la *respiration*, il le pousse encore plus loin, le regardant comme la vraie cause de la diastole du cœur, que Borelli, ni Lower, ni Cowper n'ont point expliquée comme il faut. *Voyez* DIASTOLE.

Il fait voir que le poids de l'atmosphere est le vrai antagoniste de tous les muscles qui servent à l'inspiration ordinaire, & à la contraction du cœur. Comme l'élévation des côtes ouvre un passage au sang, & lui donne le moyen de pénétrer dans les poumons, de même quand elles s'abaissent, les poumons & les vaisseaux sanguins se resserrent, & le sang est poussé avec force par la veine pulmonaire dans le ventricule gauche du cœur; cela joint à la compression générale du corps par le poids de l'atmosphere, oblige le sang à monter dans les veines, après que l'impulsion que le cœur lui a imprimée, a cessé, & force le cœur à passer de l'état de contraction qui lui étoit naturel, dans celui de dilatation. *Voyez* CŒUR.

La dilatation & la contraction réciproque des dimensions superficielles du corps qui suivent la *respiration*, sont si nécessaires à la vie, qu'il n'y a aucun animal, pour imparfait qu'il soit, en qui elles n'existent.

La plûpart des poissons & des insectes sont dénués de poumons & de côtes mobiles, ce qui fait que leur poitrine ne peut point se dilater; mais la nature a remédié à ce défaut par un méchanisme analogue: les poissons, par exemple, ont des ouies qui font l'office des poumons, & qui reçoivent & chassent alternativement l'eau, par le moyen de quoi les vaisseaux sanguins souffrent les mêmes altérations dans leurs dimensions, que dans les poumons des animaux les plus parfaits. *Voyez* OUIES.

Les insectes n'ayant point de poitrine, ou de cavité séparée pour loger le cœur & les poumons, ont ces derniers distribués dans toute l'étendue de leur corps, & l'air s'y insinue par plusieurs soupiraux auxquels sont attachées autant de petites trachées qui envoient des branches à tous les muscles & à tous les visceres, & paroissent accompagner les vaisseaux sanguins dans tout le corps, de même que dans les poumons des animaux les plus parfaits. Par cette disposition le corps de ces petits animaux s'étend à chaque inspiration, & se resserre pendant chaque expiration, de sorte que les vaisseaux sanguins souffrent une vicissitude d'extension & de compression. *Voyez* INSECTE.

Le fœtus est le seul animal qui soit exempt de la nécessité de respirer; mais pendant tout le tems qu'il est enfermé dans la matrice, il ne paroît avoir qu'une vie végétative, & il mérite à peine d'être mis au nombre des animaux. On doit plutôt le regarder comme une greffe, ou une branche de la mere. *Voyez* FŒTUS.

Lois de la respiration. Comme ces lois sont de la derniere importance pour l'intelligence parfaite de l'œconomie animale, il ne sera pas inutile de supputer ici la force des organes de la *respiration*, aussi-bien que celle de la pression de l'air sur ces mêmes organes. Il faut observer qu'en soufflant dans une vessie, on éleve un poids considérable par la seule force de l'haleine; car si l'on prend une vessie d'une figure à-peu-près cylindrique, que l'on attache un chalumeau à une de ses extrémités, & un poids à l'autre, en sorte qu'il rase la terre, on soulevera par une inspiration douce un poids de sept livres, & par une inspiration plus forte un poids de vingt-huit livres. Maintenant la force avec laquelle l'air entre dans ce chalumeau est égale à celle avec laquelle il sort des poumons; de sorte qu'en déterminant une fois la premiere, il sera facile de connoître celle avec laquelle il pénetre dans la trachée-artere. La pression de l'air sur la vessie est égale à deux fois le poids qu'elle peut lever, à cause que la partie supérieure de la vessie étant fixe, résiste à la force de l'air autant que le poids qui est attaché à l'autre extrémité. Puis donc que l'air presse également de tous côtés, la pression entiere sera à celle de ses parties qui presse sur l'orifice du tuyau, comme toute la surface de la vessie est à l'orifice du tuyau; c'est-à-dire, comme la surface d'un cylindre dont le diametre est, par exemple, de quatre pouces, & l'axe de sept, est à l'orifice du tuyau.

Si donc le diametre du tuyau est o. 28, & son orifice o. 616, la surface du cylindre sera 88; il s'ensuit donc que 88 : o. 616 : : 14, le double du poids à lever est à o. 098, qui est presque deux onces; & en levant le plus grand poids, est environ de sept onces.

Telle est donc la force avec laquelle l'air est chassé par la trachée-artere dans l'expiration. Maintenant si l'on considere les poumons comme une vessie, & le larynx comme un tuyau, la pression sur l'orifice de la trachée-artere, lorsque l'air est chassé dehors, sera à la pression sur les poumons, comme toute la surface de ces derniers à l'orifice de la trachée-artere.

Supposons, par exemple, que le diametre du larynx soit 5, son orifice sera 0. 19. Supposons encore que ces deux lobes des poumons soient deux vessies ou spheres, dont les diametres sont chacun de six pouces, leurs surfaces seront chacune de 113 pouces, & la pression sur le larynx sera à la pression sur toute la surface externe, comme 0. 19 à 226, c'est-à-dire, comme 1 à 1189. Si donc la pression sur le larynx, dans la respiration ordinaire, est de deux onces, la même pression sur toute la surface externe des poumons sera de 148 livres; & la plus grande force, la pression sur le larynx étant de 7 onces, sera égale à 520 liv. Mais les poumons ne sont point comme une vessie vuide, où l'air ne presse que sur la surface, car ils sont remplis de vésicules, sur la surface de chacune desquelles l'air presse comme il le feroit sur une vessie vuide. Il faut donc pour connoître la pression entiere de l'air, déterminer auparavant les surfaces internes des poumons.

Supposons pour cet effet que les branches de la trachée-artere occupent la troisieme partie des poumons, que l'autre tiers soit rempli de vaisseaux, & le restant de vésicules, sur lesquelles nous supposons que se fait la principale pression. Les deux lobes des poumons contiennent 226 pouces cubiques, dont le tiers, savoir 75 pouces cubiques est rempli de vésicules. Que le diametre de chaque vésicule soit un $\frac{1}{100}$ d'un pouce, la surface sera de 00156, & la solidité de 00000 43. Si l'on divise 75 par cette somme, qui est l'espace qu'occupent les vésicules, le quotient donnera 17441860 pour le nombre de vésicules contenues dans les deux lobes des poumons. Ce nombre étant multiplié par 001256, qui est la surface d'une vésicule, donnera la somme des surfaces de toutes les vésicules, savoir, 21906, 976 pouces. Il suit donc que la pression sur le larynx sera à la pression sur toute la surface des poumons, come 0. 19 à 21606, 976; & par conséquent, si dans une expiration ordinaire la pression sur le larynx est équivalente à deux onces, la pression sur toute la surface interne des poumons sera de 14412 livres, & la plus grande force de l'air en respirant, en supposant la pression sur le larynx de sept onces, sera de 50443 livres pesant. Quoique ce poids paroisse prodigieux, il faut faire attention que la pression sur chaque partie de la surface des poumons égale à l'orifice de larynx, n'est pas plus grande qu'elle l'est sur le larynx, & que ces poids immenses naissent de la vaste étendue des surfaces des vésicules sur lesquelles il est nécessaire que le sang se répande dans les plus petits vaisseaux capillaires, afin que chaque globule de sang puisse recevoir, pour ainsi dire, immédiatement toute la force & l'énergie de l'air, & être divisé en autant de particules qu'il est nécessaire pour la sécrétion & la circulation.

Cela suffit pour nous faire comprendre la raison méchanique de la structure des poumons; car, puisqu'il faut que tout le sang du corps y passe pour sentir l'effet de l'air, & que cela ne peut se faire que le sang ne se distribue dans les plus petits vaisseaux capillaires, il faut que les surfaces sur lesquelles ils sont répandus soient proportionnées à leur nombre, & c'est à quoi la nature a admirablement bien pourvu par la structure admirable des poumons.

Si la pesanteur de l'air étoit toujours la même, & que le diametre de la trachée-artere & le tems de chaque expiration fussent égaux en tout, cette pression sur les poumons seroit toujours la même; mais comme nous trouvons par le barometre qu'il y a trois pouces de différence entre la plus grande & la plus petite pesanteur de l'air, ce qui est la dixieme partie de sa plus grande gravité, il doit y avoir de même la différence d'un dixieme de sa pression sur les poumons en différens tems; car les forces de tous les corps qui se meuvent avec la même vîtesse, sont comme leur pesanteur. *Voyez* BAROMETRE.

Les personnes asthmatiques doivent s'appercevoir visiblement de cette différence, sur-tout si l'on considere qu'elles respirent plus fréquemment, c'est-à-dire que chaque expiration se fait en moins de tems; car respirant la même quantité d'air dans la moitié moins de tems, la pesanteur de l'air sur les poumons doit être de 57648 livres, dont le dixieme est 5764: par conséquent les personnes sujettes à l'asthme, lors de la plus grande élévation ou descente du barometre, doivent sentir une différence dans l'air égale à plus d'un tiers de sa pression dans la *respiration* ordinaire. *Voyez* ASTHME, TEMS.

Si la trachée est petite & son orifice étroit, la pression de l'air augmente dans la même proportion que si le tems de l'expiration étoit plus court; & de-là vient que le ton grêle de la voix passe toujours pour un signe pronostic de consomption : on sent qu'il provient du peu d'étendue du larynx ou de la trachée, qui fait que l'air presse avec plus de force sur les poumons, qu'il frappe à chaque expiration les vaisseaux avec tant de force, qu'ils rompent à la fin, d'où s'ensuit un crachement de sang. *Voyez* PHTHISIE.

RESPIRATION, (*Médecine séméiotiq. Patholog.*) ce n'est pas seulement dans les maladies qui affectent immédiatement quelque partie de la poitrine, que la *respiration* est altérée; il en est peu d'autres qui n'entrainent avec elles un dérangement plus ou moins considérable dans l'exercice de cette importante fonction, surtout quand le mal parvenu à son dernier période rapproche sa victime de l'éternelle nuit; les maladies du bas-ventre ont sur elle une influence plus prompte & plus assurée; ces effets n'ont pas de quoi surprendre celui qui sait que la *respiration*, une des fonctions maîtresses du corps humain, & peut-être celle qui donne le branle à toutes les autres, exige, pour être bien exercée, non-seulement l'action constante & bien proportionnée de toutes les parties de la poitrine, mais encore le concours réciproque & simultané de la plûpart des organes du bas-ventre, que son ressort principal est le diaphragme, pivot sur lequel roulent presque tous les mouvemens de la machine, centre où ils viennent se concentrer; qu'ainsi la correspondance uniforme de toutes les parties du corps est nécessaire pour son intégrité, & qu'enfin il faut pour le mouvement de tous les organes qui y servent, une juste distribution de forces.

1°. Les parties de la poitrine sont immédiatement affectées dans les pleurésies, péripneumonies, phthisies, empyèmes, asthmes, hydropisies de poitrine & du péricarde, vomiques, tubercules, *&c.* dans les polypes du cœur & des gros vaisseaux, dans les anévrismes qui ont le même siege, dans les palpitations, *&c.* aussi toutes ces maladies ont-elles pour symptome essentiel une vice quelconque de la *respiration*.

2°. Parmi les maladies du bas-ventre, celles qui ont pour effet plus ordinaire, & pour symptome plus familier un dérangement dans la *respiration*, sont l'inflammation du foie, de l'estomac, de la rate, les obstructions considérables de ces visceres, les distensions venteuses ou autres de l'estomac & du colon, les digestions lentes & difficiles, les inquiétudes ou les resserremens, comme on dit de l'orifice de l'estomac, suite fréquente des chagrins, d'une terreur subite, d'une joie imprévue, *&c.* les blessures du bas-ventre, & surtout des muscles abdominaux, les collections d'humeurs dans cette cavité qui empêchent la diaphragme de s'applanir, *&c.*

3°. Les maladies particulieres au diaphragme, la paraphrénésie, les blessures de cet organe, & les affections qu'il partage avec les autres parties, alterent d'une

d'une maniere très-sensible la *respiration*; son action est surtout empêchée par les passions d'ame, par les contentions trop grandes & trop continuées. La *respiration* est dans tous ces sujets plus ou moins gênée. Il semble que les derniers occupés à d'autres choses oublient de respirer, leur *respiration* est de même que dans ceux qui delirent, grande & rare.

4°. Les maladies, soit aiguës, soit chroniques, qui affectent indistinctement tout le corps, dérangent la *respiration*, soit en troublant l'uniformité de la circulation, soit en occasionnant une distribution inégale de forces, soit enfin en privant les organes de la *respiration*, ainsi que toutes les parties du corps, de la quantité de forces nécessaires; on peut dans cette classe ranger d'abord toutes les fievres, ensuite les maladies nerveuses, & enfin les maladies cachectiques, & les derniers momens des autres maladies de quelque espece qu'elles soient, tems auquel la nature épuisée laisse tous les organes dans un affaissement & un inexercice mortels.

On distingue plusieurs sortes de *respirations* vicieuses, ou qui s'éloignent de l'état naturel; 1°. la *respiration* grande qui se manifeste par une dilatation plus considérable du thorax; 2°. la *respiration* petite, ainsi appellée, lorsque la poitrine ne se dilate pas suffisamment; 3°. la *respiration* difficile qui s'exerce avec beaucoup de gêne & des efforts sensibles; la *respiration* sublime & droite, ou l'orthopnée en sont des variétés & des degrés; 4°. la *respiration* fréquente; 5°. celle qui est rare, lorsque l'inspiration & l'expiration se succedent à des intervalles ou trop courts ou trop longs; 6°. la respiration chaude; 7°. celle qui est froide: ces différences sont fondées sur la qualité de l'air expiré; 8°. la *respiration* inégale où les deux tems ne sont pas entr'eux dans une juste proportion; 9°. enfin la *respiration* sonore, accompagnée de bruit, de soupir ou de ralement.

Un danger plus ou moins pressant accompagne toujours ces dérangemens dans la *respiration*, & ils sont toujours d'un mauvais augure, quand ils surviennent dans le courant des maladies aiguës. La *respiration* libre, naturelle & réguliere est le signe le plus certain de guérison; lorsqu'elle se soutient dans cet état, quoique les autres signes soient fâcheux, quoique le malade paroisse dans un danger pressant, on peut être tranquille, il en réchappera. La liberté de la *respiraton*, dit Hippocrate, annonce une issue favorable dans toutes les maladies aiguës, dont la crise se fait dans l'espace de quarante jours. *Prognost. lib.* Mais aussi ce seul signe mauvais doit épouvanter le médecin; en vain les autres signes paroitroient bons, il auroit tort de s'y fier; il se méprendra sûrement, s'il néglige les lumieres que lui fournit l'état contre nature de la *respiration*; les présages qu'on peut en tirer, varient, & suivant l'espece de maladie, & suivant la nature du dérangement de cette fonction; ils seront beaucoup plus assurés, lorsqu'ils seront soutenus par le concours des autres signes que le médecin prudent ne doit jamais perdre de vue, afin d'établir sur leur ensemble un prognostic incontestable.

La *respiration* grande n'est point pour l'ordinaire mauvaise; elle marque beaucoup de facilité & d'aisance dans les mouvemens des organes; elle indique quelquefois, suivant l'expression de Galien, chaleur dans la poitrine, & surabondance d'excrémens fuligineux, & pour lors elle est ordinairement plus précipitée. La *respiration* qui est en même tems grande & rare, est un signe de délire présent ou prochain, & par conséquent d'un mauvais augure, comme le prouvent les observations rapportées par Hippocrate dans ses épidémies, de Philiscus de Silene, de la femme de Dromeade & d'un jeune homme de Mélibée. La *respiration* petite est beaucoup plus fâcheuse que la grande. Elle dénote évidemment un grand embarras de la poitrine, des obstacles dans les organes du mouvement, ou bien une douleur vive dans quelqu'une des parties voisines; c'est ainsi qu'un pleurétique pressé par un point de côté très-vif, retient, autant qu'il peut, sa *respiration*, & tâche de rendre ses inspirations petites, parce qu'il s'est apperçu qu'elles augmentoient la vivacité de sa douleur; souvent alors la fréquence des inspirations supplée le défaut de grandeur, & l'on voit la *respiration* s'accélérer, à mesure qu'elle devient plus petite; dans cet état elle indique, suivant Hippocrate, l'inflammation & la douleur des parties principales; & ce présage est d'autant plus assuré, & en même tems fâcheux, que la *respiration* petite succede à une grande *respiration*; si la fréquence n'augmente pas en même tems que la petitesse, ou ce qui est encore pis, si elle est en même tems rare & petite, c'est un signe mortel qui dénote la foiblesse extrème de la nature. Il n'est pas rare alors d'observer l'haleine de ces malades froide: ce qui ajoute encore au danger de cette *respiration*.

Le danger attaché à la *respiration* difficile varie suivant les degrés; lorsque la difficulté de respirer est légere, & dans les maladies où elle doit toujours se rencontrer, telles que la pleurésie, l'hépatitis, *&c.* elle ne change rien au danger que courent ces malades; mais si elle est jointe au délire, elle annonce la mort; une simple difficulté de respirer, ou dyspnée, qui éveille en sursaut les malades pendant la nuit, est, suivant les observations de Baglivi & de Nenter, un signe avant coureur ou diagnostic d'une hydropisie de poitrine; lorsque la difficulté de respirer est au point que tous les muscles de la poitrine, des épaules, & quelques-uns des bras & du cou, sont obligés de concourir à la dilatation du thorax, & mettent toutes ces parties dans un mouvement continuel, & qu'en même tems les ailes du nez sont alongées & dans un resserrement & une dilatation alternative, le malade est très-mal; rarement il revient de cet état; le danger est encore plus pressant, lorsqu'il est obligé de se tenir droit ou assis pour pouvoir respirer, & que dans toute autre situation il est prêt à suffoquer. *Voyez* ORTHOPNÉE.

La *respiration* chaude ou fiévreuse & fuligineuse, comme Hippocrate l'appelle, est un signe de mort, suivant cet auteur, moins certain cependant que la *respiration* froide; elle indique un mouvement violent des humeurs, & une inflammation considérable des poumons. La *respiration* froide est la plus funeste de toutes, & on ne l'observe jamais que dans ceux qui sont sur le point de mourir. On ne voit point de malades réchapper après l'apparition de ce signe pernicieux. *Hippoc. épidém. lib. VI. sect. IV. cap. xxvij.* Il n'est personne qui ne sente que c'est alors une preuve évidente que le froid de la mort s'est répandu jusque dans les poumons, & que dans quelques instans il ne restera plus dans la machine de chaleur ou de vie. C'est aussi un très-mauvais signe que la *respiration* inégale qui a lieu lorsque les mouvemens d'inspiration & d'expiration ne se répondent pas en force, en grandeur & en vitesse, lorsque l'un est foible & l'autre fort, l'un petit & l'autre grand. Il en est de même de la *respiration* interrompue qui n'en est qu'une variété.

On peut distinguer deux especes principales de *respirations* sonores; dans l'une, le bruit qui se fait entendre au gosier, imite le bouillonnement de l'eau, ou le son que rend le gosier des personnes qui se noyent; c'est ce qu'on appelle *rale*, *ralement* ou *respiration* stertoreuse; nous avons exposé à l'*article* RALE le danger attaché à cette sorte de *respiration*, nous y renvoyons le lecteur; l'autre espece est celle qu'on appelle *luctueuse*, *suspirieuse*, chaque expira-

tion eſt un ſoupir ; cette *reſpiration* ou indique un grand embarras dans les poumons, une cauſe aſſez conſidérable de malaiſe & d'inquiétude, ou plus ſouvent elle eſt une ſuite d'une extrème ſenſibilité, de l'attention continue qu'on fait à ſon état, & qui en augmente le danger. Hippocrate regarde en général la *reſpiration* luctueuſe comme un très-mauvais ſigne dans les maladies aiguës, *aphor. ljv. lib. VI.* J'ai cependant vu très-ſouvent cette *reſpiration* chez des femmes vaporeuſes, & qui réchappoient très-bien de la maladie dont elles étoient attaquées ; ainſi il me ſemble qu'on ne doit pas s'effrayer de ce ſymptome, lorſqu'il ſe rencontrera chez ces perſonnes délicates, qui s'affectent ſi facilement, & qui ſont bien-aiſes de ne pas laiſſer ignorer aux perſonnes qui les ſoignent, juſqu'où va l'excès de leur ſouffrance. Il ſemble qu'elles ne veuillent pas ſe donner la peine de reſpirer comme il faut. (*m*)

RESPONSADOUZ, *voyez* TAPEÇON.

RESPONSIVE, (*Juriſprud.*) terme de pratique uſité en certains lieux, pour déſigner une piece d'écriture faite en réponſe à d'autres. On dit que ces écritures ſont *reſponſives* à celles du . . . *Voyez* RÉPONSE. (*A*)

RESPUBLICA, (*Littérat.*) la plûpart des villes de l'Italie, des Gaules, de l'Eſpagne, *&c.* dont il eſt fait mention dans les inſcriptions antiques, ſe ſervoient de ce nom de *reſpublica*, en parlant d'elles-mêmes. Auſſi les anciens n'attachoient point au mot *reſpublica* les mêmes idées que nous attachons à celui de *république* ; ils entendoient tout ſimplement par *reſpublica civitas*, la communauté : cela eſt ſi vrai qu'il y avoit même des bourgs & des villages, qui ayant obtenu le droit que nous appellons le droit de *commune*, formoient dès-lors des *reſpublicæ*. Nous pourrions en alléguer pluſieurs exemples ; mais pour abréger, nous nous contenterons de l'autorité de Feſtus : *ſed ex vicis partim habent* rempublicam, *partim non habent*, &c. (*D. J.*)

RESSAC, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le choc des vagues de la mer qui ſe déploient avec impétuoſité contre une terre, & qui s'en retournent de même.

RESSAUT, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt l'effet d'un corps qui avance ou recule plus qu'un autre, & n'eſt plus d'alignement ou de niveau, comme un ſocle, un entablement, une corniche, *&c.* qui regne ſur un avant-corps & arriere-corps. On dit qu'un eſcalier fait *reſſaut* lorſque la rampe d'appui n'eſt pas de ſuite, & qu'elle *reſſaute* aux retours, comme au grand eſcalier du palais royal à Paris. *Daviler.* (*D. J.*)

RESSAUTER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt ſauter derechef. *Voyez* SAUTER & SAUT.

RESSÉANT, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de celui qui a une demeure fixe dans un lieu. Ainſi quand on demande une caution *reſſéante*, c'eſt demander une caution domiciliée dans le lieu. *Voyez* CAUTION. (*A*)

RESSEL, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans le Palatinat de Warmie, aux confins de l'Ermland, près du lac de Zain. Je ne ſache pas qu'elle ait jamais produit d'autre homme de lettres que (Joſſe) Villic, médecin & littérateur, qui a donné dans ce dernier genre un dialogue latin des ſauterelles, & un petit ouvrage *de zitto*, *ſuccino*, &c. Il a publié un commentaire anatomique, *Argentorati 1754*, *in-8°.* & un traité *de urinis*, Baſil. 1582, *in-8°.* Il mourut d'apopléxie en 1552, à 51 ans. (*D. J.*)

RESSEMBLANCE, ſ. f. (*Logiq. Métaphyſ.*) relation de deux choſes entr'elles, formée par l'opération de l'eſprit. Quand l'idée qu'on s'eſt faite d'un objet s'applique juſte à un autre, ces deux objets ſont appellés *ſemblables.* Ce nouveau nom qu'ils reçoivent indique ſimplement que l'idée qui repréſente l'un, repréſente auſſi l'autre ; car cela ne prouve point que la *reſſemblance* ſoit réellement dans les objets, mais cela veut dire que la relation de *reſſemblance* eſt dans l'eſprit. (*D. J.*)

RESSEMBLANCE, (*Peinture.*) conformité entre l'imitation de l'objet & l'objet imité. On dit attraper la *reſſemblance* d'une perſonne. C'eſt un talent qui ſemble être indépendant de l'étude ; on voit de fort mauvais peintres l'avoir juſqu'à un certain point ; & de beaucoup plus habiles à tous autres égards à celui-là leur être inférieurs.

RESSENTI, adj. (*Archit.*) épithete du contour en renflement d'un corps plus bombé ou plus fort qu'il ne doit être, comme, par exemple, le contour d'une colonne fuſelée. Moins le renflement des colonnes eſt ſenſible, & plus il eſt beau ; comme on peut au contraire juger de ſon mauvais effet lorſqu'il eſt trop *reſſenti*, ainſi qu'aux colonnes corinthiennes du portail de l'égliſe des filles de Ste Marie, rue S. Antoine à Paris. *Daviler.* (*D. J.*)

RESSENTIMENT, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt ce mouvement d'indignation & de colere qui s'éleve en nous, qui y dure & qui nous porte à nous venger ou ſur le champ ou dans la ſuite d'une injuſtice qu'on a commiſe à notre égard. Le *reſſentiment* eſt une paſſion que la nature a placée dans les êtres pour leur conſervation. Notre conſcience nous avertit qu'il eſt dans les autres comme en nous, & que l'injure ne les offenſe pas moins que nous. C'eſt un des caracteres les plus évidens de la diſtinction que nous faiſons naturellement du juſte & de l'injuſte. La loi qui ſe charge de ma vengeance a pris la place du *reſſentiment*, la ſeule loi dans l'état de nature. Plus les êtres ſont foibles, plus le *reſſentiment* eſt vif & moins il eſt durable ; il faut qu'il ſoit vif dans la guêpe pour inſpirer la crainte de l'irriter ; il faut qu'il ſoit paſſager en elle, pour qu'il ne la conduiſe pas à ſa perte.

RESSERREMENT, ſ. m. (*Médecine.*) ſe dit des pores de la peau, des inteſtins, des vaiſſeaux du corps. Cet état des parties ſolides a différens effets, ſelon les parties qu'il attaque, il marque en général un tempérament ſec, robuſte & beaucoup d'élaſticité dans les fibres : c'eſt ce qui fait que les perſonnes robuſtes, tels que les gens de la campagne, les ouvriers, les crocheteurs & autres en qui le travail & l'habitude d'un exercice continué ont augmenté les roideurs des fibres, ſont pour l'ordinaire d'un tempérament reſſerré, cette conſtitution eſt une marque de ſanté & d'une grande vigueur dans tous les organes ; mais alors il faut que le *reſſerrement* ſoit reſtraint à ſes juſtes bornes, & que la nature n'en ſouffre point. S'il eſt trop grand, on doit employer les émolliens, les relâchans, les adouciſſans, les aqueux & autres remedes qui peuvent ôter aux fibres leur rigidité, produiſant ſouvent dans toutes les parties la même aſtriction qu'au ventre & aux inteſtins, ce qui occaſionneroit une ſuppreſſion des ſecrétions.

Mais le *reſſerrement* doit être regardé comme un remede, & une indication à remplir dans le relâchement en général, dans le dévoiement, les hémorrhagies & toutes les parties, & les différentes ſortes de flux, & les maladies qui ont pour cauſe la laxité ; les auteurs ne parlent point de cette indication générale, qui eſt cependant réelle & eſſentielle dans la plûpart des maladies. *Voyez* LAXITÉ, DÉVOIEMENT *ou* DIARRHÉE.

RESSIF *ou* RÉCIF, ſ. m. (*Marine.*) terme de l'Amérique, chaîne de rochers qui ſont ſous l'eau.

RESSORT, ſ. m. *en Phyſique*, ſignifie l'effort que font certains corps pour ſe rétablir dans leur état naturel, après qu'on les en a tirés avec violence en les comprimant ou en les étendant. Les Philoſophes appellent cette faculté *force élaſtique* ou *élaſticité. Voyez* ÉLASTIQUE & ÉLASTICITÉ.

Reſſort ſe dit auſſi quelquefois du corps même qui

a du *ressort* ; c'est dans ce sens qu'on dit un *ressort* d'acier, bander un *ressort*, &c.

M. Bernoulli a démontré, dans son *discours sur les lois de la communication du mouvement*, que si un corps mû avec une certaine vîtesse peut fermer ou bander un *ressort*, il pourra, avec une vîtesse double, fermer ou bander quatre *ressorts* semblables & égaux chacun en force, au premier neuf avec une vîtesse triple, seize avec une vîtesse quadruple, & ainsi de suite, selon les quarrés des vîtesses. On trouve, dans les *mémoires de l'académie de 1728*, un écrit de M. Camus, où il entre dans un grand détail sur le mouvement d'un corps accéléré ou retardé par des *ressorts*. On peut voir aussi plusieurs propositions curieuses sur les *ressorts* dans la piece de M. Jean Bernoulli le fils sur la lumiere, qui a remporté le prix de l'académie des Sciences de Paris 1736. (*O*)

RESSORT *de l'air*, est la même chose que sa force élastique. *Voyez* AIR & ÉLASTICITÉ.

RESSORT, grand *ressort*, moule à *ressort* de grilles, parties du métier à bas. *Voyez* BAS AU MÉTIER.

RESSORT, (*grand*) *terme d'Arquebusier*, c'est un morceau de fer de la longueur de quatre pouces, qui est employé par en-bas de la largeur d'un pouce; cette partie finit par une petite oreille plus plate, qui est percée d'un trou où se place une vis qui attache le grand *ressort* au corps de platine. La partie la plus longue est encore reployée en-dessous en demi-cercle, & forme une mâchoire qui se pose dans la noix, & qui, quand elle est tendue, fait agir fortement ce grand *ressort* sur la noix, & la force de revenir d'où elle est partie en faisant sortir la gachette hors le cran de tente.

Ressort de batterie, c'est un *ressort* fait à-peu-près comme le *ressort* de gachette, au lieu qu'il est reployé en-dessous, & est assujetti au corps de platine en-dehors avec une vis à tête ronde, & qui excede un peu. Ce *ressort* est placé derriere la batterie & un peu au-dessous, de façon que le talon de la batterie appuie dessus; ce *ressort* sert pour assujettir la batterie, & la faire rester sur le bassinet & pour lui donner de l'élasticité.

Ressort de gachette, c'est un petit morceau de fer assez délié, reployé en-dessus. La partie de dessus, qui est la plus courte, est plate par le bout, & percée d'un trou où se pose une vis qui assujettit ce *ressort* à demeure. Il est placé en-dedans du corps de platine au-dessus de la gachette, & sert pour la tenir en respect & pour la contraindre à rester engrenée dans les dents de la noix. *Voyez les Pl.*

RESSORT, (*Coutel.*) c'est la partie d'acier qui est renfermée entre les deux côtés du manche du couteau, & qui fait en-haut la fonction de *ressort* contre le talon de la lame qu'elle tient ouverte ou fermée à discrétion.

RESSORT *de cadran*, (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à un *ressort* qui sert à retenir le mouvement d'une montre dans sa boîte. C'est la premiere chose qui se présente dans la plûpart des montres lorsqu'on les ouvre, il est fixé à la platine des piliers au-dessous de la roue de champ; tantôt il est bleui, tantôt il est poli; il retient le mouvement dans la boîte au moyen d'une partie saillante, que l'on appelle la *tête*, & qui s'avance dessous le filet intérieur de la bâte, sur lequel la platine des piliers vient s'appuyer lorsque le mouvement est dans sa boîte, à-peu-près comme le penne d'une serrure dans la gâche: sa queue est cette petite partie qui déborde un peu le cadran vers les six heures, & que l'on pousse un peu pour ouvrir la montre, parce que par ce moyen on dégage la tête de dessous le filet de la bâte. Autrefois on faisoit tous les *ressorts* de cadran de cette façon, mais comme le mouvement étoit sujet dans les secousses à sortir de sa boîte, on en a imaginé d'une autre construction, que l'on appelle *en verou* ou *à coulisse*.

T, *dans les Pl. d'Horlogerie*, représente la tête de ce *ressort* vue en-dedans de la gâche, & *T*, *autre fig.* le même *ressort* va du côté du cadran, *r c* est un *ressort* qui pousse continuellement le verou *c T*, auquel il donne son nom de *c* en *T*. Il appuie contre la cheville *c* adapté à la tête *T*, comme on le voit *fig. 46*, *n°. 2*, par ce moyen cette tête est toujours poussée en-dehors de la platine; & lorsque le mouvement est dans la boîte, elle va s'engager sans le filet de la bâte, comme nous l'avons dit plus haut. Les *fig. 46*, *n°s. 1, 2, 3, 4*, représentent les différens développemens des parties de ce *ressort*; *x* est ce que l'on appelle la *croix*, dont l'extrémité *1* déborde le cadran & forme une espece de petit bec, que l'on pousse avec le doigt pour ouvrir la montre.

RESSORT, s'emploie plus ordinairement dans les arts pour signifier un morceau de métal fort élastique, qu'on emploie dans un grand nombre de différentes machines, comme montres, pendules, serrures, fusils, *&c.* pour réagir sur une piece & la faire mouvoir par l'effort qu'il fait pour se détendre; pour cet effet, une des extrémités du ressort s'appuie ordinairement sur la piece à faire mouvoir, tandis que l'autre est fixément attachée à quelque partie de la machine; ces *ressorts* sont quelquefois de laiton très-écroui, mais communément ils sont de fer forgé ou d'acier trempé & un peu revenu ou recuit, pour qu'ils ne cassent pas.

Les horlogers en emploient de plusieurs sortes, auxquels ils donnent ordinairement le nom de la piece qu'ils font mouvoir; ainsi *ressort* du marteau, de de la détente, du guide-chaîne, *&c.* signifie le *ressort* qui fait mouvoir le marteau, ou la détente, ou le guide-chaîne, *&c.*

Pour qu'un *ressort* soit bien fait, il faut qu'il soit trempé & revenu bleu, de façon qu'il ne soit pas assez dur pour casser, ni assez mou pour perdre facilement son élasticité; il faut de plus que son épaisseur, sa longueur, & l'espace que lui fait parcourir, en le bandant, la piece qu'il fait mouvoir, ayent un certain rapport entre elles pour qu'il soit liant & que sa bande n'augmente pas dans une trop grande proportion: il faut de plus que son épaisseur aille en diminuant jusqu'au bout, afin que toutes ses parties travaillent également lorsqu'il est tendu.

De tous les ouvrages d'horlogerie, ceux où l'on emploie le plus de *ressorts* sont les répétitions de toutes especes, & les montres ou pendules à trois ou quatre parties.

RESSORT ou *grand ressort*, se dit de celui qui est contenu dans le barillet ou tambour d'une pendule à *ressort* ou d'une montre, & qui sert à produire le mouvement de l'horloge; c'est une lame d'acier trempée, polie, revenue bleue, fort longue, & courbée en ligne spirale; sa largeur est un peu moindre que la hauteur du barillet, & il a deux fentes ou deux yeux à ses extrémités, pour qu'il puisse s'attacher aux crochets du barillet & de son arbre. On en voit le plan *fig. 48. Pl. 10. de l'Horlogerie.*

Ce *ressort* étant hors du barillet s'ouvre & se développe par sa seule élasticité, & occupe une surface beaucoup plus grande que celle du barillet, de sorte qu'il faut une certaine force pour le bander & pour l'y faire entrer, d'où il suit qu'y étant, il est déja dans un état de compression, quoiqu'il ne soit cependant pas encore bandé. L'extrémité *C* du ressort restant fixe, il est clair que si l'on tourne l'autre bout *X*, de *X* vers *K*, on le bandera; ainsi lorsque le *ressort* est dans le barillet & l'arbre aussi, comme il est supposé dans la *fig. 49 B*, que ses deux yeux sont engagés dans les crochets du barillet & de son arbre, il est clair que celui-ci étant fixe, si l'on fait

tourner le barillet, on bandera le *ressort*, & que la même chose arrivera si le barillet étant fixe, on tourne l'arbre.

Pour concevoir donc comment ce *ressort* met en mouvement toute la montre en faisant tourner le barillet, il faut remarquer que le barillet étant dans la cage, la roue de vis-sans-fin *V*, *fig. 49*, qui entre à quarré sur la tige de l'arbre du barillet, s'engage par les dents dans la vis-sans-fin *C*, *fig. 42*. de sorte que l'arbre devient fixe & ne peut tourner qu'autant qu'on fait mouvoir la roue au moyen de cette vis-sans-fin. L'arbre étant ainsi immobile, il est évident, par ce que nous avons dit plus haut, que si l'on tourne le barillet, on bandera le *ressort*, & c'est précisément ce qui arrive lorsque l'on monte la montre; car la chaîne étant enveloppée sur le barillet & y tenant par une de ses extrémités, & par l'autre à la fusée, on ne peut faire tourner celle-ci ou remonter la montre, qu'on ne fasse en même-tems passer la chaîne sur la fusée, tourner le barillet, & par conséquent bander le *ressort*. Le *ressort* ainsi bandé tend à faire retourner la fusée en arriere, mais celle-ci, à cause de l'encliquetage, ne pouvant tourner en ce sens sans faire tourner aussi la grande roue avec elle, cette derniere communique son mouvement au pignon dans lequel elle engrene, & ainsi de suite. Cette action du *ressort* sur la fusée, comme nous venons de l'expliquer, seroit bien suffisante pour faire marcher la montre; mais comme on a vû, *article* FUSÉE, que l'action du *ressort* transmise au rouage au moyen de la fusée, doit être toujours uniforme, & qu'il faut pour cet effet que son diametre, dans un point quelconque, soit en raison inverse de la force par laquelle le *ressort* agit dans ce même point, il s'ensuit que la force du *ressort* étant *o*, lorsqu'on commence à monter la montre, il faudroit que la brse de la fusée fût infinie; pour suppléer donc à cela, voici comme on s'y prend: la chaîne accrochée à la fusée & au barillet, étant enveloppée sur ce dernier; au moyen de la vis-sans-fin on fait tourner l'arbre du barillet d'un tour plus ou moins; or le barillet étant fixe, puisqu'il est retenu par la chaîne qui tient à la fusée, il s'ensuit que par-là on bandera le *ressort* de la même quantité dont on aura tourné l'arbre, c'est-à-dire, d'un tour plus ou moins, *&c.* & par conséquent que de quelque petit arc qu'on tourne la fusée, le *ressort* étant bandé d'un tour & du petit arc dont la chaîne aura fait tourner le barillet par ce mouvement, sa force sera assez considérable pour que la base de la fusée étant d'une certaine grandeur, son action par cette base puisse être en équilibre avec celle qu'il a dans les autres points; cette quantité dont le *ressort* est ainsi bandé avant qu'on monte la montre s'appelle parmi les horlogers *la bande*, ainsi ils disent que *la bande du ressort* est de $\frac{1}{2}$ de $\frac{3}{4}$ de 1 tour, *&c.* pour dire qu'on a bandé le *ressort* de cette quantité, en tournant l'arbre de barillet, *&c.*

Pour peu qu'on fasse attention à la forme du *ressort*, *fig. 48*, on voit qu'à mesure qu'on le bande, en faisant mouvoir son extrémité de *X* vers *K*, les hélices ou lames *X*, *L*, *&c.* vont toujours en s'approchant les unes des autres & que par conséquent lorsqu'une fois elles se touchent, il est impossible de le bander davantage; le nombre des tours que peut faire le point *K*, avant que les lames du *ressort* se touchent, s'appellent *les tours du ressort*, ainsi si l'arbre de *barillet* étant fixe l'on peut faire tourner le barillet six tours, jusqu'à ce que les lames du *ressort* se touchent, on dit que le *ressort* fait six tours, & qu'il est plus ou moins bandé selon qu'il s'en faut plus ou moins de tours qu'il ne soit dans cet état. Plus le *ressort* est bandé, plus toutes ses parties sont dans une grande contraction, & par conséquent plus il est sujet à casser, c'est pourquoi les habiles horlogers observent qu'il ne le soit jamais trop, l'expérience leur a appris qu'il faut pour cela que la montre étant montée jusqu'au haut, il s'en faille encore aux environs d'un tour que le *ressort* ne soit bandé à son dernier degré, c'est-à-dire que s'il fait par exemple six tours il ne soit bandé que de cinq, le tour qui reste s'appelle la *lesse*. Voici comme ils s'en assurent: monter une montre n'étant, comme nous l'avons dit à l'*article* FUSÉE, que faire passer la chaîne de dessus le barillet sur la fusée, il s'ensuit que le *ressort* est toujours bandé d'un nombre de tours égal à celui des tours dont la chaîne s'enveloppe sur le barillet, & par conséquent que ces tours dépendent du rapport qui est entre le diametre de la fusée & celui du barillet; ainsi la premiere étant fort grosse, la chaîne deviendra alors beaucoup plus longue, & en conséquence fera beaucoup de tours sur le barillet: or comme ces tours de la bande du *ressort* sont en même quantité, il faudra donc qu'il en fasse aussi beaucoup de plus, comme le *ressort* doit avoir un tour de bande de plus ou moins & que lorsque la montre est montée jusqu'au haut, il ne doit pas être bandé tout au haut, & que, comme on vient de le dire, il doit y avoir au moins un tour de *lesse*, il s'ensuit que le *ressort* doit faire au moins deux tours de plus que la chaîne n'en fait sur le barillet, ainsi celle-ci faisant ordinairement $3\frac{1}{2}$ tours, le *ressort* en fait $5\frac{1}{2}$. Au reste que ce soient là les proportions que l'on observe ordinairement dans les montres, ces proportions varient selon les tours de la fusée & plusieurs autres circonstances. Une autre raison qui empêche de bander le *ressort* trop haut, c'est que sa force devenant très-considérable, la fusée deviendroit trop petite par en haut, ce qui augmenteroit beaucoup le frottement sur ses pivots; on conçoit bien que si la lame du *ressort* est plus épaisse, il en aura plus de force, mais aussi que le nombre de tours qu'il fera dans le barillet sera moins considérable, & qu'au contraire si la lame est plus mince, le ressort fera plus de tours, mais qu'il sera moins fort. Il arrive quelquefois cependant que le *ressort* étant trop long par rapport au barillet dans lequel il est contenu, il ne fait pas autant de tours qu'il en feroit s'il étoit plus court; alors on le rogne.

Pour qu'un *ressort* soit bien fait, il faut que son épaisseur aille un peu en diminuant d'un bout à l'autre, que la lame n'en soit pas trop épaisse, & qu'il ne soit ni trop long ni trop court; dans le premier cas, le *ressort* étant dans le barillet, ses lames sont sujettes à se toucher & à se frotter, dans le second il est sujet à se casser, parce qu'elles souffrent une trop grande tension, il est sur-tout de la plus grande conséquence que les lames ne se frottent point, parce que 1°. ces frottemens diminuent de la force du *ressort*; & 2°. qu'ils empêchent qu'on puisse égaler la fusée avec la même précision, & que cette égalité ne soit de durée, parce que les frottemens de ces lames variant continuellement changent les forces du *ressort* dans les différens points où ces lames sont en action, & par conséquent le rapport de ces forces avec les rayons de la fusée par lesquels elles agissent.

Tout ce que nous venons de dire des qualités que doit avoir un *ressort*, s'applique également à ceux des pendules. Dans les pendules où nous nous servons rarement de fusées; pour éviter que les différences des forces du *ressort* dans le haut & dans le bas ne soient trop sensibles, on lui fait faire un peu plus de tours qu'il ne seroit nécessaire; & au moyen d'un remontoir, on ne se sert que de ceux qui sont les plus égaux. *Voyez* REMONTOIR.

Les Anglois sont encore aujourd'hui ceux qui font les meilleurs *ressorts* pour les montres.

RESSORT SPIRAL, ou simplement *spiral*, signifie parmi les Horlogers un petit *ressort* courbé en ligne

spirale, & attaché par une de ses extrémités à l'arbre du balancier, & par l'autre à la platine de dessus. *Voyez la figure 52. Pl. de l'Horlogerie*, où ce *ressort* est représenté attaché en *P* au piton, & en *V* à l'arbre du balancier.

Ce *ressort* sert à donner aux montres une justesse infiniment supérieure à celle qu'elles tireroient du simple balancier. Cette découverte si importante pour l'Horlogerie, s'est faite dans le siecle passé; ce fut en 1675 que les premieres montres à *ressort spiral* parurent pour la premiere fois à Paris & à Londres. On seroit fort embarrassé de dire précisément qui en est l'inventeur, car le docteur Hooke, M. Huyghens, l'abbé Hautefeuille, s'en disputerent tour-à-tour la gloire: il y eut même quelque chose de singulier dans cette contestation, c'est que M. Huyghens fut également attaqué par ces deux savans, comme s'il leur avoit enlevé leur découverte. Nous tâcherons en en rapportant l'histoire, d'éclaircir cette dispute, qui jusqu'ici a été fort embrouillée, & de faire voir la part que ces trois savans ont dans certe invention.

M. Huyghens au commencement de l'année 1675, publia dans le *journal des Savans* la découverte de sa montre à *ressort spiral*, & il en présenta une de cette construction à M. de Colbert; comme il étoit fort bien en cour, il obtint bientôt un privilege pour ces sortes de montres; mais ayant voulu le faire entériner au parlement, l'abbé de Hautefeuille s'y opposa. En vain M. Huyghens allégua-t-il plusieurs raisons pour sa défense, entr'autres qu'*ayant remarqué que les vibrations des branches d'une pincette sont isochrones, il avoit pensé, en réfléchissant sur cette expérience, que l'application d'un* ressort *au balancier en rendroit les vibrations plus justes*: cet abbé fit si bien par ses représentations & par les preuves qu'il donna du droit qu'il avoit sur cette invention, que M. Huyghens fut obligé de renoncer à l'entérinement de son privilege. Une des plus fortes raisons que l'abbé de Hautefeuille allégua contre lui, c'est que plus d'un an auparavant, savoir en 1674, il avoit lû un mémoire à l'académie dont il avoit encore le certificat, où il étoit question de l'application d'un *ressort* au balancier des montres, pour en régler les vibrations. Il est vrai que ce *ressort* étoit droit, mais c'étoit avoir fait le plus grand pas que d'avoir pensé à régler les vibrations du balancier par celles d'un *ressort*; voici comment cela se faisoit. Sur le plan supérieur du balancier, proche de sa circonférence, étoit fixé un petit cylindre percé d'un trou semblable à celui de la tête d'une aiguille; à-travers ce trou passoit le *ressort*, qui étoit droit & fixé sur le coq à l'opposite du cylindre, de façon que le balancier par son mouvement le plioit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; par ce moyen ses vibrations étoient réglées par celle du *ressort*.

En même tems que la montre de M. Huyghens paroissoit à Paris, celle du docteur Hooke, aussi à *ressort spiral*, faisoit grand bruit à Londres; ce docteur ayant oui parler de ce qui se passoit ici, fit tout son possible pour s'assurer la propriété de cette découverte. Il soutint que M. Huyghens en avoit été instruit par M. Oldenbourg, secrétaire de la société royale de Londres. Ce dernier ayant appris, par une lettre du chevalier Moray, en quoi à-peu près elle consistoit, il avançoit que ce secrétaire auroit été d'autant plus porte à le faire, qu'il étoit son ennemi déclaré; mais malgré tout ce que M. Hooke put dire, il ne put prouver que M. Huyghens eût pris de lui cette idée: & M. Oldenbourg se justifia par deux mémoires *n°. 118. & 129 des Trans. philos.* de ce qu'il lui imputoit, & il y ajouta même une déclaration du conseil de la société royale, qui assuroit qu'il n'avoit jamais abusé de sa correspondance. Ce qui fait beaucoup en faveur du docteur Hooke, c'est que pendant toute cette dispute on ne lui contesta pas la découverte du *ressort spiral*, mais seulement que M. Huyghens eût pris cette idée de lui: aussi on peut dire qu'il y avoit des droits qui semblent incontestables, car dans sa vie faite par Richard Waller, secrétaire de la société royale de Londres, on trouve, 1°. qu'immédiatement après le rétablissement de Charles II. sur le trône d'Angleterre, il communiqua à mylord Brounker, à l'illustre Boyle, & au chevalier Moray, une montre avec *un ressort appliqué à l'arbre du balancier pour en regler le mouvement*; 2°. que ces MM. furent si satisfaits de cette découverte, qu'ils lui conseillerent de demander un privilege, dont le projet fut aussi-tôt formé par le chevalier Moray; projet dans lequel on trouve la description de cette montre, écrite de la propre main de ce chevalier; 3°. que vers ce même tems il y eut une espece de contrat dressé entre ces MM. par lequel on régloit la part que M. Hooke auroit dans le gain que l'on tireroit de cette invention, si l'on parvenoit à obtenir le privilege; enfin, qu'en Septembre 1665, plus de dix ans auparavant que la montre de M. Huyghens parût, le chevalier Moray, comme nous l'avons dit plus haut, expliquoit dans une lettre à M. Oldenbourg, la découverte de M. Hooke, lui marquant qu'*il appliquoit un* ressort *à l'arbre du balancier des montres*.

Il paroit par tout ceci, 1°. que l'abbé Hautefeuille pensa le premier en France à régler les vibrations du balancier par celle d'un *ressort* droit; idée qu'il ne tenoit que de son génie, cet abbé n'ayant aucune correspondance avec les savans d'Angleterre; 2°. que M. Huyghens profitant de la découverte de cet abbé, changea la figure de ce *ressort* de droite en spirale, & qu'il l'appliqua à l'arbre du balancier; 3°, que malgré qu'on puisse soupçonner M. Huyghens d'avoir eu quelque connoissance de ce que le docteur Hooke avoit fait en Angleterre dans ce genre, on ne peut rien prouver à ce sujet. Enfin, que ce docteur a réellement inventé le *ressort spiral*, ce qu'il y a d'autant plus lieu de croire, qu'il avoit de grandes vûes, qu'il étoit fort inventif, sur-tout en fait de machines, & qu'il a beaucoup travaillé à perfectionner l'Horlogerie, ayant inventé des échappemens qui sont encore aujourd'hui des meilleurs que l'on emploie dans les pendules. *Voyez* ECHAPPEMENT & MACHINE A FENDRE.

C'étoit, comme nous l'avons dit, avoir fait un grand pas que d'avoir pensé à régler les vibrations du balancier par celles d'un *ressort*, de quelque figure qu'il soit; mais le *ressort* droit de l'abbé Hautefeuille avoit un défaut essentiel, en ce que dans les différens arcs de vibration du balancier, il agissoit par des leviers plus ou moins avantageux, ce qui détruisoit leur isochronisme, les plus grandes vibrations étant toujours les plus lentes. Un autre défaut, mais beaucoup moins important, c'est que ce ressort frottoit dans le trou au-travers duquel il passoit. Par le *ressort* formé en ligne spirale, & appliqué à l'arbre du balancier, on évite ces deux défauts; il n'est plus question du frottement du *ressort* dans son trou, & il agit toujours par un même levier: de plus, il devient plus long & sa force plus active; on est en état de disposer les choses de maniere à régler la montre plus facilement (*voyez* ROSETTE); enfin on diminue extrèmement le frottement des pivots, car chaque partie des spires sollicitant le balancier à se mouvoir dans différens sens, il en nait un équilibre dans leurs forces qui fait que ses pivots sont comme flottans au milieu de leurs trous, & que lorsque par une cause quelconque ils sont portés d'un côté ou d'autre dans ces trous, le frottement est toujours moindre qu'il ne feroit s'il n'y avoit pas de *ressort*.

Ce qui donne aux montres à *ressort spiral* un si grand avantage sur celles qui n'en ont pas, c'est que sans aucune force étrangere, ce *ressort* joint au balancier,

l'entretient en vibration pendant un tems assez considérable, savoir une minute & demie au-moins, comme il est facile de l'expérimenter : par ce moyen le moteur n'étant obligé de restituer que ce qui se perd du mouvement qu'il imprime au balancier, ses inégalités & celles du rouage au moyen duquel il agit, ne se font sentir sur les vibrations du régulateur qu'en raison du peu de mouvement restitué dans chacune d'elles. Or les vibrations libres du balancier joint au *ressort spiral* se faisant, comme on le verra bientôt, dans des tems sensiblement égaux, soit qu'elles soient grandes, soit qu'elles soient petites, il en doit évidemment résulter une grande régularité dans la montre.

Pour rendre ceci plus sensible, supposons que dans une montre bien réglée le moteur influe comme 1 dans les vibrations du balancier, & le *ressort spiral* comme $4+\frac{1}{3}$ (on verra par la suite que ma supposition ne s'écarte pas du vrai dans les montres bien faites). Si on diminue la force motrice de moitié, le balancier qui faisoit ses vibrations à l'aide d'une force équivalente à $5+\frac{1}{3}$, les fera comme s'il étoit mû par un *ressort* dont la force égalât $4+\frac{1}{2}+\frac{1}{3}$; car la force 1 du moteur a été réduite à la moitié, le *ressort spiral* qui influe comme $4+\frac{1}{3}$ est resté le même, & les vibrations, si ce *ressort* agissoit tout seul, s'acheveroient toutes en des tems égaux. Ainsi l'aiguille des minutes, par exemple, dont le mouvement comme il est expliqué *article* MONTRE, dépend absolument de la vîtesse avec laquelle le balancier fait ses vibrations, au lieu de parcourir sur le cadran 60 minutes dans une heure, retardera dans l'exemple rapporté, seulement comme si la force motrice produisant seule les vibrations, avoit été diminuée d'un huitieme ou à peu-près.

Il n'en sera pas de même, si le *ressort* spiral est retranché; alors la force motrice toujours à-peu-près uniforme, agissant seule, ne pourra diminuer de moitié sans que les vibrations du régulateur ne soient produites par une force une fois plus petite ; si l'on doute de la vérité de ce raisonnement, il sera facile de s'en assurer par les expériences suivantes qui ont été répétées plusieurs fois.

On prendra une montre ordinaire, bien faite & bien reglée, on la remontera tout en-haut, ensuite on débandera le *ressort* par la vis sans fin ou l'encliquetage (*Voyez* VIS SANS FIN & ENCLIQUETAGE) destiné à cet usage, jusqu'à ce que la même force environ qui étoit au plus grand tour de la fusée, *voyez* FUSÉE, se trouve au plus petit; il en résultera une diminution de force motrice égale à $\frac{2}{7}$ environ, & la montre retardera de trois minutes par heure.

On rebandera ensuite le grand *ressort* au point où il l'étoit auparavant, & on fera marcher la montre sans *ressort* spiral; on trouvera alors que l'éguille des minutes, au lieu de faire le tour du cadran dans une heure, n'en fera que les $\frac{27}{60}$, ou qu'elle ne parcourra que 27 minutes; mais si l'on détend le grand *ressort* comme ci-devant, l'éguille ne parcourra que 19 minutes dans le même tems d'une heure. On voit delà que dans ce dernier cas, le *ressort* étant débandé de la même quantité, le mouvement de la montre en est retardé de près d'un tiers, au lieu qu'avec le *ressort* spiral, la même opération n'a produit un retard que d'un vingtieme.

On s'étonnera, sans doute, qu'une montre allant vingt-six ou vingt-sept minutes par heure sans le secours de son *ressort* spiral, & soixante dans le même tems avec ce *ressort*, *Voyez* ECHAPPEMENT (*Description de l'échappement ordinaire*) c'est-à-dire que les vibrations n'étant accélérées dans ce dernier cas que d'un peu plus de moitié, le succès soit pourtant si différent dans les deux expériences précédentes; on ne sera peut-être pas moins surpris que j'aie dit ci-devant, que le spiral influoit plus de quatre fois davantage dans les vibrations du balancier. En effet, il semble d'abord que la promptitude des vibrations étant 26 par supposition pour la rendre égale à 60; la puissance totale à l'aide de laquelle le balancier se meut, devroit seulement augmenter d'une quantité égale à la différence qui regne entre 60 & 26; on trouve la solution de ces difficultés dans l'*article* FORCES VIVES; on y trouvera démontré par la théorie & par l'expérience, qu'une masse quelconque qui se meut ou fait des vibrations à l'aide d'une puissance accélératrice, ne peut en achever un même nombre dans un tems une fois plus court, sans être mue ou aidée par une force quadruple ; qu'enfin la promptitude des vibrations d'une masse est toujours comme la racine quarrée des forces accélératrices, par lesquelles elle est entretenue en mouvement.

Quoique la courbe spirale soit la plus simple, la plus naturelle & la meilleure qu'on puisse donner au *ressort* réglant des montres; plusieurs variations auxquelles elles sont encore sujettes lui ayant été faussement attribuées, quelques personnes ont fait diverses tentatives pour changer la forme de ce *ressort*. M. de la Hire, conseille, *Mém. de l'acad. ann. 1700.* de le plier en ondes; mais sans parler des autres défauts de cette forme du *ressort*, il est évident qu'elle en a un très-considérable, puisque comme dans celle de l'abbé Hautefeuille, le balancier n'est pas toujours poussé par un levier constant, effet qui ne peut avoir lieu qu'au moyen d'un *ressort* dont la forme soit approchante de la circulaire.

Il se présente ici une question assez intéressante sur l'attache du *ressort* spiral. Dans la pratique ordinaire, ou selon la méthode de M. Huyghens, son extremité intérieure est fixée sur une virole qui tient à frottement sur l'axe du balancier, & l'extérieure est adaptée à la platine au moyen d'un petit tenon; ne seroit-il pas mieux d'attacher l'extremité extérieure du *ressort* à l'un des rayons du balancier, & l'intérieure sur une virole étrangere au régulateur, & tournante à frottement sur un canon au centre du coq ? Le balancier n'acquerroit-il pas par ce moyen plus de liberté, & ne lui épargneroit-on pas beaucoup de frottement sur ses pivots ? Je l'ai long-tems soupçonné, mais l'expérience m'a fait voir que toutes choses d'ailleurs égales, une montre alloit toujours le même train, qu'il n'y survenoit aucun changement, soit que l'on attachât son *ressort* de l'une ou de l'autre façon, & qu'enfin le régulateur n'avoit pas plus de liberté dans un cas que dans l'autre. Il faut donc s'en tenir à la méthode ordinaire.

Recherches sur l'isochronisme des vibrations du ressort *spiral uni au balancier.* La grande utilité du *ressort* spiral dans les montres étant bien constatée, nous pouvons examiner une question qui a jusqu'ici embarrassé, non-seulement d'habiles artistes, mais encore les plus illustres Physiciens & Géometres; on demande si abstraction faite des frottemens, des résistances de l'air & de la masse du *ressort*, les vibrations du balancier joint au *ressort* spiral sont isochrones & d'égale durée, ou si elles different en tems, selon qu'elles sont plus ou moins grandes.

La raison suivante qu'on allegue assez souvent pour prouver l'isochronisme en question ne peut, selon moi, former une preuve complete. » Dans » les corps sonores frappés ou pincés avec plus ou » moins de force, les tons restent, dit-on, tou» jours les mêmes; cependant ils haussent ou baissent sensiblement par les plus petits changemens » dans la durée des vibrations qui les produisent; » la différente étendue de ces vibrations n'influe » donc point sur les tems dans lesquels elles s'achevent. Or, continue-t-on, un balancier joint à un

» *ressort* est analogue à une corde de claveffin quand » l'un ou l'autre vibre ; c'est toujours une masse mue » à l'aide d'une force élastique: donc, conclut-on, le » balancier aidé du *ressort* fait ses réciprocations en » des tems parfaitement égaux.

Ce raisonnement ne prouve autre chose, sinon que toutes les vibrations d'un corps à *ressort* sont à très-peu-près isochrones, l'oreille n'étant certainement pas assez délicate pour appercevoir les petites différences qui pourroient arriver dans les tons ; d'ailleurs, M. de Mondonville a trouvé *que dans un instrument le ton d'une corde pouvoit monter d'un demi ton, lorsqu'on la tenoit fort lâche, quoique la gradation observée en renflant & adoucissant le son rende ordinairement cette différence insensible à l'oreille. Voyez* la *dissertation de* M. Ferrein *sur la formation de la voix, Mém. de l'Acad. royale des Scienc. ann. 1741.* il faut donc quelque chose de plus précis pour nous convaincre de l'isochronisme en question, c'est ce qu'on trouvera dans les expériences que je vais rapporter.

Avant de passer à ces expériences, nous rapporterons les deux principes suivans, & nous demontrerons une proposition qui nous aidera à tirer des conséquences sûres de ces expériences ; ces deux principes sont, 1°. *que tout corps résiste autant pour acquérir une quantité de mouvement quelconque, que pour la perdre lorsqu'il l'a acquise, voyez* INERTIE ; 2°. *qu'un* ressort *ne cesse d'être comprimé par un corps en mouvement qui le surmonte, que quand la vîtesse totale de ce corps est éteinte ;* pour prouver ce dernier principe, nous ferons avec M. Trabaud le raisonnement suivant.

Tant que la vîtesse avec laquelle un corps surmonte un *ressort* est d'une grandeur finie, quelque petite qu'elle soit, sa force est assez grande pour comprimer le *ressort* déja bandé, car ce *ressort* étant une force pressante sans mouvement, & infiniment inférieure à une force en mouvement; il est comparable à cet égard à une force accélératrice, telle qu'est la pesanteur, laquelle ne peut donner une vîtesse finie que dans un tems fini, un *ressort* bandé ne peut donc pas résister à une force d'une grandeur finie qui lui est appliquée jusqu'au point de la détruire sans être comprimé.

Proposition. Deux corps égaux *A* & *C*, employeront un même tems à parcourir les différens espaces *AE*, *CE*, si les forces qui les poussent dans tous les points de la ligne sont proportionnelles aux distances du terme *E* où elles le font tendre.

Démonstration. Dans le premier instant du mouvement, *A* étant par supposition une fois plus distant de *E*, est selon l'hypothèse poussé par une force double, & parcourt un espace une fois plus grand ; dans le second, si la force accélératrice cessoit d'agir, ce corps possedant une vîtesse uniforme, double de celle avec laquelle *C* se meut, il parcourroit par ce seul mouvement un espace une fois plus grand ; or la force produit encore un effet double sur ce même corps ; car s'il est une fois plus éloigné de *E*, les deux mobiles ayant parcouru dans le premier instant des espaces proportionels aux lignes *AC*, *CE* ; donc les vîtesses de *A* seront doubles dans le second instant. On verra par le même raisonnement, que recevant toujours des vîtesses proportionnelles aux distances à parcourir, & parcourant dans tous les instans des espaces qui sont comme leur éloignement de *E*, les deux corps arriveront en même tems à ce point, il en seroit de même si *A* avoit trois fois plus de chemin à faire, sa vîtesse seroit toujours triple, & ainsi des autres cas.

Corollaire. *Si avec leur vîtesse acquise les mobiles précédens retournent sur leurs pas en surmontant les obstacles de la force qui les a fait parvenir en* E, *ils arriveront en même tems aux points* A & C *d'où ils sont premierement partis,*

Car par le premier & le second principe, le tems que chacun des corps emploiera dans ce dernier cas, sera égal à celui qu'il a mis dans le premier, vû que la force restant la même & opérant avec une action égale, leur ravira dans chaque point le degré de vîtesse qu'elle leur a communiqué dans ce même point.

Puisque les différentes excursions d'un mobile sont parfaitement isochrones quand les forces qui le poussent sont en raison de la distance du terme où elles le font tendre; sachons présentement si l'action des *ressorts spiraux* augmente selon la proportion des espaces parcourus dans leurs différentes contractions; si cela est, le balancier ne pouvant se mouvoir sans croître les forces du spiral, selon la distance du centre de repos, l'isochronisme de ses vibrations suit nécessairement.

Pour éclaircir ce point je pris le grand *ressort* d'une montre ordinaire, j'attachai son extrémité intérieure à un arbre soutenu par des pivots très-fins, lequel portoit une grande poulie, j'affermis ensuite le bout extérieur du *ressort* contre un point fixe, de façon qu'il se trouvât dans son état naturel ; cela fait j'attachai un fil à la poulie, je l'en entourai, puis je fixai à l'autre extrémité de ce fil un petit crochet où je mis successivement différens poids.

Ces poids tendant le *ressort* en l'ouvrant & le refermant de la quantité dont il l'auroit été s'il avoit fait vibrer un balancier, & même beaucoup plus ; j'observai les rapports dans lesquels le crochet baissoit, & je les trouvai toujours en raison exacte des poids dont je le chargeois ; si, par exemple, quatre gros descendoient d'une certaine hauteur, une once s'abaissoit du double, ainsi de suite. (*T*)

RESSORTS, c'est dans le sommier de l'orgue, les pieces *fge* (*fig. 6. & 9. Pl. d'Orgue*), qui tiennent les soupapes fermées & appliquées contre les barres du sommier. Ces *ressorts* sont ordinairement de léton le plus élastique que l'on puisse trouver, & ont la forme d'un U d'Hollande couché sur le côté en cette maniere ⊃, les deux extrémités *fe* de ces *ressorts* sont coudées en-dehors & font le crochet ; ces crochets entrent, l'un dans un trou qui est à l'extrémité antérieure du trait de scie de la soupape, & l'autre dans un trou directement opposé, qui est dans le trait de scie du guide. *Voyez* SOMMIER.

Ressorts, sont aussi les pieces (*fig. 18. Pl. d'Orgue.*) de cuivre semblablement courbées, qui relevent les touches du clavier de pédale, & les renvoient contre le dessus du clavier. *Voyez* CLAVIER DE PÉDALE.

Ressort du tremblant fort, c'est aussi un *ressort* semblable à ceux des soupapes ; son usage est de repousser la soupape intérieure du tremblant contre l'ouverture qu'elle doit fermer. *Voyez* TREMBLANT FORT.

Ressort en boudin du tremblant fort, est aussi de léton, & est employé en hélicoïde ou en vis ; son usage est expliqué à l'article *tremblant fort. Voyez* TREMBLANT FORT.

RESSORT, s. m. (*Jurisprud.*) est la subordination d'une justice inférieure envers une justice supérieure à laquelle on porte les appels des jugemens de la premiere.

On entend aussi quelquefois par le terme de *ressort* une certaine étendue de territoire dont les justices relevent par appel à la justice supérieure de ce territoire.

Le *ressort* ou voie d'appel ne commença à s'établir que du tems de saint Louis.

Quelques-uns prennent le terme de *ressort* pour l'étendue de pays dans laquelle un juge ou autre officier public peut exercer ses fonctions ; mais ceci est le district que l'on ne doit pas confondre avec le *ressort*.

Un juge peut avoir son district & son *ressort*. Son district est le territoire qui est soumis immédiatement

à ſa juriſdiction ; ſon *reſſort* eſt le territoire qui ne lui eſt ſoumis que pour les appels. Le *reſſort* eſt ordinairement plus étendu que le diſtrict, il peut cependant l'être moins, y ayant des juſtices aſſez conſidérables qui n'en ont point ou fort peu qui y reſſortiſſent par appel.

Le miniſtere public, & même les particuliers qui ſe trouvent y avoir intérêt, peuvent ſe pourvoir en diſtraction de ſon *reſſort* lorſque par des lettres du prince ou par le fait de quelque particulier, on a donné atteinte au *reſſort* de la juriſdiction ; & par diſtraction de *reſſort* on entend ſouvent dans ce cas, non-ſeulement la diminution du *reſſort* par appel, mais auſſi celle du diſtrict ou juriſdiction immédiate.

Reſſort ſe prend auſſi quelquefois pour juriſdiction & pouvoir, comme quand on dit qu'un juge ne peut juger hors de ſon *reſſort*.

Quelquefois enfin *reſſort* eſt pris pour jugement, & par dernier *reſſort* on entend un dernier jugement contre lequel il n'y a plus de voie d'appel. Les cours ſouveraines jugent en dernier *reſſort*. Les préſidiaux jugent auſſi en dernier *reſſort* les cauſes qui ſont au premier chef de l'édit des préſidiaux. Il y a encore d'autres juges, qui dans certains cas jugent en dernier *reſſort*. *Voyez* Loyſeau, *tit. des ſeigneuries*. (*A*)

RESSORTISSANT, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit d'un tribunal qui eſt dans le reſſort d'un autre, c'eſt-à-dire dont l'appel va à cet autre tribunal, qui eſt ſon ſupérieur. *Voyez* APPEL DE TRAIT, DISTRICT, JURISDICTION, RESSORT. (*A*)

RESSOURCE, ſ. f. (*Gram.*) eſt un moyen de ſe relever d'un malheur, d'un déſaſtre, d'une perte, d'une maniere qu'on n'attendoit pas ; car il faut entendre par *reſſource* un moyen qui ſe préſente de lui-même ; cependant quelquefois il ſe prend pour tout moyen en général.

Ce marchand a de grandes *reſſources*, il lui reſte encore du crédit & des amis. Sa derniere *reſſource* fut de ſe jetter dans un couvent. Le galimathias de la diſtinction eſt la *reſſource* ordinaire d'un théologien aux abois.

RESSOURCE, (*Maréchal.*) un cheval qui a de la *reſſource*, eſt la même choſe qu'*avoir du fond*. *Voyez* FOND.

RESSOUVENIR, ſ. m. (*Gram.*) action de la mémoire, qui nous rappelle ſubitement des choſes paſſées. Il y a, ce me ſemble, cette différence entre *ſouvenir* & *reſſouvenir*, que quand on dit j'en ai le *ſouvenir*, on a la mémoire plus fréquente, plus forte, plus habituelle, plus voiſine, plus continue ; au-lieu que quand on dit j'en ai le *reſſouvenir*, la préſence de la choſe eſt plus prompte, plus paſſagere, plus foible, plus éloignée. Le *ſouvenir* eſt d'un tems moins éloigné que le *reſſouvenir* : hommes *ſouvenez*-vous que vous êtes pouſſiere & que vous retournerez en pouſſiere. Il ſignifie ici n'oubliez pas. *Reſſouvenez*-vous des ſoins que vos peres & meres ont pris de la foibleſſe de votre enfance, afin que vous ſupportiez ſans dégoût l'imbécillité de leur vieilleſſe.

RESSUAGE, ſ. m. (*Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme l'opération par laquelle le cuivre doit paſſer pour achever de ſe dégager du plomb qui peut être reſté avec lui au ſortir du fourneau de liquation. Après que le plomb chargé d'argent s'eſt ſéparé par la liquation du cuivre, les gâteaux ou pains de liquation ſe ſont affaiſſés, & ſont devenus entierement poreux & ſpongieux, & il y reſte encore une portion de plomb qu'il eſt néceſſaire d'achever d'en ſéparer, avant que de raffiner le cuivre. On ſe ſert pour cela d'un fourneau conſtruit de la maniere ſuivante. On commence à former des évents en croix pour dégager l'humidité ; le ſol du fourneau doit aller en pente par-devant, & être garni de carreaux ou de briques ; on forme pluſieurs rues ou voies par des murs paralleles placés près les uns des autres, & traverſés par des barres de fer, de fonte, deſtinées à ſoutenir les pieces de liquation qui doivent reſſuer. Ces murs ſont recouverts par une voûte, ce qui fait un fourneau de reverbere dont le devant ſe ferme avec une porte de tole que l'on enduit intérieurement de terre graſſe. *Voyez le traité de la fonte des mines* de Schlutter, *tom. II. pag. 146. & 545.* On place de champ ſur ces murs & ces barres les pieces ou les pains de liquation ; on les chauffe juſqu'à ce que le cuivre rougiſſe obſcurement ſans ſe fondre ; par cette opération qui dure vingt-quatre heures, le cuivre acheve de ſe dégager du plomb & de l'argent avec qui il étoit encore joint.

On appelle *épines de reſſuage*, les ſcories qui ſe forment du cuivre dans cette opération : en ſe ſervant de bois pour faire la liquation, & en la faiſant dans un fourneau de reverbere, on ſe diſpenſera de faire paſſer le cuivre par l'opération du *reſſuage*. Au ſortir du *reſſuage* le cuivre eſt porté au fourneau de raffinage. *Voyez* RAFFINAGE. *Voyez* Schlutter, *ibid.* & *l'article de la fonderie* d'Orſchall.

RESSUAGE, ſ. m. (*terme de Monnoyeur.*) c'eſt une eſpece de fourneau qui a deux ou trois piés de haut, environ deux piés de long ſur deux de large en-dedans. Il ſert à ſéparer & à retirer le plomb, l'argent & le cuivre dont les culots ſont compoſés ; & l'un des côtés de ce fourneau eſt en pente, pour laiſſer couler les métaux dans une caſſe qui eſt au-deſſous. Le *reſſuage* déſigne auſſi l'opération par laquelle on ſépare les métaux qu'on vient de nommer. Dans le premier ſens, on dit *porter* les culots au *reſſuage* ; & dans l'autre, *faire* le *reſſuage* des culots. *Boizard.* (*D. J.*)

RESSUER, v. act. *terme de Monnoyeur.* On dit en terme de monnoyeur, faire *reſſuer* les creuſets & faire *reſſuer* les culots. Voici l'explication de ces deux phraſes.

Quand un creuſet de fer n'eſt plus en état de ſervir, on le met le fond en haut, ſur les barreaux d'un fourneau à vent ; & on fait grand feu, afin de faire fondre l'argent qui eſt attaché au creuſet ; ce que l'on appelle faire *reſſuer* le creuſet. Après quoi on le retire tout rouge du feu, & on l'exfolie à coup de marteau ; c'eſt-à-dire, que l'on en fait tomber la ſuperficie, en feuilles que l'on pile enſuite, pour en faire les lavûres, afin d'en retirer juſqu'aux moindres parties d'argent.

Quand on veut ſéparer les métaux des culots, ce que l'on appelle faire *reſſuer* les culots, on fait un feu de charbon pour bien recuire la caſſe, on fait une grille au-deſſous du *reſſuage* : cette grille n'eſt pas de fer, parce que l'ardeur du feu feroit que le cuivre du culot s'y attacheroit. On met les culots ſur cette grille : on fait un feu clair deſſous, qui fait allumer le charbon qui eſt lardé entre les pavés dont le *reſſuage* eſt compoſé, & on modere le feu clair autant que l'on peut ; car bien que le cuivre ſoit plus difficile à fondre que l'argent & le plomb, il pourroit être auſſi fondu ; & ainſi ces trois métaux que l'on veut ſéparer, ſe trouveroient mêlés dans la caſſe. Quand les culots ſont bien échauffés, le plomb & l'argent ſe fondent preſque en même tems, & coulent dans la caſſe. Mais comme le cuivre eſt plus difficile à fondre, il reſte ſur la grille, & on voit les reſtes des culots percés comme des éponges aux endroits dont le plomb & l'argent ont été détachés par l'action du feu. On retire après cela les reſtes des lingots, on les fait fondre, & on les met en lingots. *Boizard.* (*D. J.*)

RESSUI, ſ. m. (*terme de Vénerie.*) c'eſt l'endroit où le cerf ſe ſauve pour ſe délaſſer & ſécher ſa ſueur de l'aiguail ou de la roſée du matin. *Salnove.* (*D. J.*)

RESSUIER. (*Jardinage.*) On dit qu'une plante se *ressuie*, quand ayant été exposée la nuit à trop de rosée ou à un brouillard gros & épais, rempli de corpuscules pleins de soufre, on la soustrait aux premiers rayons du soleil.

RESSUSCITER, v. act. (*Gramm.*) revenir à la vie. Jesus-Christ a *ressuscité* le Lazare. Lui-même est *ressuscité*. Il y a des *résurrections* dans toutes les religions du monde; mais il n'y a que celles du christianisme qui soient vraies; toutes les autres, sans exception, sont fausses.

Ressusciter se prend aussi au figuré. Pourquoi *ressusciter* cette vieille querelle de la prééminence des anciens & des modernes, dans laquelle ceux d'entre les défenseurs des modernes qui y avoient le moins d'intérêt, y ont montré le plus de chaleur? *Voyez* RÉSURRECTION.

RESTAINS, (*Soierie.*) grosses bobines sur lesquelles on enroule les cordons & la cordeline d'une étoffe.

RESTAUR, s. m. (*Jurisprud.*) & par corruption RESTOR, ce mot venant du latin *restaurare* qui signifie *rétablir*, *restituer*, est un ancien terme de pratique qui étoit usité dans la province de Normandie, pour exprimer le recours que quelqu'un a contre son garant ou autre personne qui doit l'indemniser de quelque dommage qu'il a souffert. (*A*)

RESTAUR, (*Commerce de mer.*) c'est le dédommagement que les assureurs peuvent avoir les uns contre les autres, suivant la date de leur police d'assurance; ou c'est le recours que les mêmes assureurs sont en droit de prétendre sur le maître d'un navire, si les avaries proviennent de son fait, comme faute de bon guindage, de radoub, & de n'avoir pas tenu son navire bien estant. *Savary.* (*D. J.*)

RESTAURATIF *ou* RESTAURANT, *terme de Médecine*, c'est un remede propre pour donner de la force & de la vigueur. *Voyez* MÉDECINE. Les *restauratifs* appartiennent à la classe des balsamiques que l'on appelle autrement *analeptiques*. *Voyez* BALSAMIQUES & ANALEPTIQUES. Ces sortes de remedes sont d'une nature émolliente & adoucissante, aussi-bien que nutritive; & sont plus propres à rétablir la constitution, qu'à rectifier ses desordres, *voyez* NUTRITION. Les *restauratifs* sont les feuilles de capillaire noir & blanc, l'ellébore noir, la roquette, la scabieuse, le pas-d'âne, le thé-boüé, les pois-chiches, le houblon, le chocolat, les noix-confites, le baume-de-tolu, le bdellium, le benjoin, le storax, le panicot, l'iris, le satyrion, *&c.* Voyez *ces articles.*

RESTAURATION, s. f. (*Architect.*) C'est la réfection de toutes les parties d'un bâtiment dégradé & dépéri par mal-façon ou par succession de tems, ensorte qu'il est remis en sa premiere forme, & même augmenté considérablement. *Daviler.* (*D. J.*)

RESTAURATION, s. f. (*Hist. mod. d'Angl.*) On appelle en Angleterre la *restauration* ou le *rétablissement*, le changement de 1660, par lequel le roi Charles II. fut rappellé au trône de ses peres. Je n'examine point, si l'on pouvoit s'en dispenser ou non; mais on a remarqué qu'après cette *restauration* des Stwards, le caractere de la nation souffrit une altération considérable. S'il est permis de dire la vérité, elle changea l'hospitalité en luxe, le plaisir en débauche, les seigneurs des provinces & les gentilshommes de la chambre des communes en courtisans & en petits-maîtres. L'esprit anima la licence du siecle, & la galanterie y répandit le vernis qui fait son apanage. On vit succéder à l'austérité du gouvernement du protecteur, les goûts de la cour de Louis XIV. On n'aima plus que les poësies efféminées, la mollesse de Waller, les satyres du comte de Rochester, & l'esprit de Cowley. Enfin Charles II. ruina son crédit & ses affaires, en voulant porter dans son gouvernement le génie & les maximes de celui de la France. Voilà le germe qui produisit l'événement de 1688 consacré sous le nom de *révolution*. *Voyez* RÉVOLUTION. (*D. J.*)

RESTAURER, v. act. (*Architect.*) C'est rétablir un bâtiment, ou remettre en son premier état une figure mutilée. La plûpart des statues antiques ont été restaurées, comme l'Hercule de Farnese, le Faune de Borghese à Rome, les Lutteurs de la galerie du grand duc de Florence, la Vénus d'Arles qui est dans la galerie du roi à Versailles, *&c.* Ces *restaurations* ont été faites par les plus habiles sculpteurs. (*D. J.*)

RESTE, s. m. (*en Mathémat.*) C'est la différence que l'on trouve entre deux grandeurs, après avoir ôté la plus petite de la plus grande. *Voyez* SOUSTRACTION.

Si l'on veut faire la preuve d'une soustraction, c'est-à-dire, vérifier cette opération, on n'a qu'à ajouter la plus petite des deux grandeurs proposées au *reste* que l'on vient de trouver, & si cette somme est égale à la plus grande des deux quantités, l'opération est juste; autrement il y a erreur, il faut recommencer. (*E*)

RESTE, (*Comm.*) signifie tout ce qui demeure de quelque chose, ou qui en fait le surplus. Le *reste* d'une somme d'argent, le *reste* d'une étoffe, d'une toile, *&c.*

RESTE, *en terme de commerce de mer.* On appelle le lieu du *reste*, celui de la derniere décharge des marchandises, lorsque le voyage est fini.

RESTES, se dit *en termes de comptes*, de ce qui demeure dû par le comptable. Il n'est guere en usage que dans les comptes de finances; dans ceux des marchands on dit *debet* & *reliquat*. *Voyez* DÉBET, RÉLIQUAT, COMPTE. *Dictionn. de Comm.*

Au RESTE, *du* RESTE. (*Synonymes.*) Ces deux adverbes ne s'emploient pas toujours indifféremment. On dit *au reste*, quand après avoir exposé un fait, ou traité une matiere, on ajoute quelque chose dans le même genre qui a du rapport avec ce qu'on a déja dit: par exemple, après avoir parlé d'Yperide qui avoit une facilité merveilleuse à manier l'ironie, & avoir remarqué qu'il est tout plein de jeux & de pointes d'esprit qui frappent toujours où il vise; Longin ajoute: *au reste*, il assaisonne toutes ces choses d'un tour & d'une grace inimitable.

On emploie le mot *du reste*, quand ce qui suit n'est pas dans le même genre que ce qui précede, & qu'il n'y a pas une relation essentielle: par exemple, cet homme est bisarre, emporté; *du reste* brave & intrépide. (*D. J.*)

RESTER, v. n. (*Gramm.*) être de surplus ou de reste. *Voyez* RESTE.

RESTER, demeurer en un lieu. *Restez-vous* ici bien longtems?

RESTER, (*Marine.*) on dit qu'une terre ou un vaisseau *reste* à un air de vent, lorsqu'il se trouve dans la ligne de cet air de vent, par rapport à la chose dont on parle.

RESTER *sur une syllabe*, en *terme de Musique*; c'est y faire une tenue, ou différens roulemens & inflexions de voix. (*S*)

RESTIPULER, v. n. (*Gramm.*) stipuler de nouveau. *Voyez les articles* STIPULATION & STIPULER.

RESTITUTION, s. f. (*Physiq.*) s'entend du rétablissement d'un corps élastique, qui, après avoir été dans un état forcé pendant quelque tems, se remet ensuite dans son état naturel; plusieurs physiciens appellent l'action par laquelle il se rétablit, *mouvement de restitution*. *Voyez* ELASTICITÉ. (*O*)

RESTITUTION *d'une médaille*, (*Belles-lettres.*) la

dit de la médaille même restituée. On appellé *médailles restituées*, les médailles soit consulaires, soit impériales, sur lesquelles, outre le type & la légende qu'elles ont eu dans leur premiere fabrication, on voit le nom de l'empereur qui les a fait frapper une seconde fois suivi du mot abrégé *REST.* Telles sont la médaille de moyen bronze, où autour de la tête d'Auguste rayonnée, on lit *DIVVS AVGVSTVS PATER*; & au revers est un globe avec un gouvernail, & pour légende *IMP. T. VESP. AVG. REST.* & cette médaille d'argent de la famille *Rubria*, qui représente d'un côté la tête de la Concorde voilée avec le mot abrégé *DOS.* c'est-à-dire, *DOSsenus*; & au revers un quadrige, sur lequel est une Victoire qui tient une couronne, & au-dessous *L. RVARI.* & autour *IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. PP. REST.* Il y a d'autres médailles à qui on donne improprement le nom de *restituées*, quoiqu'elles ne portent pas le mot *REST.* qui semble en être le caractere distinct, telles sont les médailles frappées sous Gallien pour renouveller la mémoire de la conservation de plusieurs de ses prédécesseurs. Nous en parlerons plus bas.

Le P. Jobert fait commencer les *restitutions* à Claude & à Néron; mais les médailles sur lesquels il s'est fondé sont fausses & de coin moderne; M. le baron de la Bastie, de qui nous empruntons tout cet article, dit que c'est sous Titus qu'on a commencé à voir des médailles restituées,& on en connoît de frappées sous ce prince pour Auguste, Agrippa, Livie, Drusus, Tibere, Drusus fils de Tibere, Germanicus, Agrippine, Claude, Galba, Othon. Domitien & Trajan en firent autant; & ce dernier non-seulement pour les empereurs qui l'avoient précédé, mais encore pour un très-grand nombre de familles romaines, dont il renouvella les médailles consulaires, telles que les familles *Æmilia*, *Cæcilia*, *Claudia*, *Horatia*, *Julia Junia*, *Martia Rubria*, & plusieurs autres dont on a les médailles.

La plûpart des antiquaires croient que le mot *REST.* qui se lit sur toutes ces médailles, signifie seulement que Titus, Domitien, Nerva, Trajan, ont fait refaire des coins de la monnoie de leurs prédécesseurs, qu'ils ont fait frapper des médailles avec ces mêmes coins, & qu'ils ont permis qu'elles eussent cours dans le commerce, ainsi que leurs propres monnoies.

Le P. Hardouin s'est moqué de cette explication, prétendant que ce seroit à-peu-près la même chose, que si Louis XIV. avoit voulu faire battre monnoie au coin de Charlemagne, de Philipe-Auguste, ou de Henri IV. Il ajoute que le mot *RESTituit*, surtout sur les médailles restituées par Tite & ses successeurs, ne veut dire autre chose, sinon que ces derniers princes redonnoient au monde l'exemple des vertus qui brilloient dans leurs prédécesseurs, & dans les célébres personnages dont le nom se lit sur ces sortes de médailles. Mais cette explication n'est pas, à beaucoup près, aussi solide qu'elle paroît ingénieuse.

Car, comme le remarque M. le baron de la Bastie, sous prétexte d'appuyer un paradoxe, il n'est jamais permis aux antiquaires de faire une nouvelle langue, ni d'attribuer aux mots grecs ou latins qu'ils rencontrent sur les médailles, des significations que ces termes n'ont jamais eues. Or, outre que *restituere aliquem* n'a jamais voulu dire *représenter quelqu'un*, ou *le rendre à l'état par l'image de ses vertus*, c'est que ce verbe, dans la construction latine, régissant l'accusatif, ne tomberoit sur rien dans les médailles en question, où tous les noms des empereurs & des héros sont au nominatif, ou il faudra supposer que les Romains ignoroient leur langue pour faire des fautes si grossieres, ou il faudra suppléer des pronoms entiers, & par cette méthode on trouvera tout ce qu'on voudra sur les médailles. Enfin, est-il vraissemblable que Tite, les délices du genre humain, & Trajan, si cher aux Romains, aient voulu faire penser qu'ils retraçoient en leur personne & la dissimulation de Tibere, & la molesse d'Othon? Les découvertes du P. Hardouin ne tiennent pas contre une critique si judicieuse. Il y a bien plus de probabilité dans le sentiment de M. Vaillant; savoir, que Trajan, afin de se concilier les esprits du sénat & du peuple, voulut donner des marques de sa vénération pour ses prédécesseurs, & de sa bienveillance envers les premieres maisons de la république; dans ce dessein, il fit restituer les monnoies des empereurs qui avoient regné avant lui, & celles sur lesquelles étoient gravés les noms des familles romaines.

Quant aux médailles restituées par Gallien, ce sont celles que cet empereur fit frapper pour renouveller la mémoire de la consécration de la plûpart de ses prédécesseurs, qu'on avoit mis au rang des dieux après leur mort. Ces médailles ont toutes la même légende au revers, *CONSECRATIO*; & ces revers n'ont que deux types différens, un autel sur lequel il y a du feu, & un aigle avec les aîles déployées. Les empereurs dont Gallien a restitué la consécration, sont Auguste, Vespasien, Titus, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin Pie, Marc-Aurele, Commode Severe & Alexandre Severe, pour chacun desquels il n'y a que deux médailles, à l'exception de Marc-Aurele, dont on en trouve trois différentes. Mais il ne s'est pas encore trouvé des médailles restituées par Gallien, avec les consécrations de Claude, de Lucius-Verus, de Pertinax, de Pescennius, de Caracalla, de Gordien, ni des impératrices qui avoient été mises au nombre des déesses. *Remarque de* M. le baron de la Bastie, *sur la sixieme instruct. de la science des méd. du P. Jobert, tom. I.*

Restitution, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois l'action de rendre une chose à celui à qui elle appartient, comme la *restitution* des fruits que le possesseur de mauvaise foi est obligé de faire au véritable propriétaire. *Restitution* de deniers est lorsqu'on rend une somme que l'on a reçue pour prix d'une vente, cession ou autre acte.

Restitution signifie aussi quelquefois *rétablissement*, comme quand on dit restituer la mémoire d'un défunt en sa bonne fame & renommée.

Restitution *en entier*, ou *rescision*, est un bénéfice que les loix accordent à celui qui a été lésé dans quelque acte où il a été partie, pour le remettre au même état où il étoit avant cet acte, s'il y a juste cause de le faire.

L'usage de ce bénéfice nous vient des lois romaines; mais parmi nous il est sujet à quelques regles particulieres.

La *restitution* s'accorde contre des arrêts & jugemens en dernier ressort soit par voie de requête civile, soit par voie de cassation. *Voyez* Cassation, Requête civile.

La *restitution* contre des actes a lieu quand l'acte n'est pas nul en lui-même, & néanmoins qu'il peut être annullé par quelque cause de *restitution*.

Quoique les lois aient reglé les cas dans lesquels la *restitution* doit être accordée, néanmoins en France elle peut être prononcée par le juge, si la partie qui se prétend lésée n'a obtenu des lettres de rescision, dont elle doit demander l'entérinement, lequel dépend toujours de la prudence du juge.

La *restitution en entier* a son effet non-seulement entre ceux qui ont passé l'acte, mais aussi contre les tiers-possesseurs.

Elle peut être demandée par l'héritier du chef du défunt.

Si c'est un fondé de procuration qui demande la

restitution sous le nom de son commettant, il faut qu'il soit fondé de procuration spéciale.

Celui qui a ratifié un acte en majorité, n'est plus recevable à demander d'être restitué contre cet acte.

L'effet de la *restitution* est que les deux parties sont remises au même état qu'elles étoient avant l'acte, de maniere que celui qui est restitué, doit rendre ce qu'il a reçu.

Si la lésion ne portoit que sur une partie de l'acte, dont le surplus fût indépendant, la *restitution* ne devroit être accordée que contre la partie de l'acte où il y auroit lésion.

La *restitution* doit être demandée dans les dix ans de l'acte, & ce tems qui a couru du vivant de celui qui a passé l'acte, se compte à l'égard de son héritier; mais si celui-ci étoit mineur, le reste de ce délai ne courroit que du jour de sa majorité.

Quoique l'on se porte plus facilement à relever les mineurs que les majeurs; cependant la minorité n'est pas seule un moyen de *restitution*, il faut que le mineur soit lésé; mais aussi on le releve de toutes sortes d'actes où il souffre la moindre lésion, soit qu'il s'agisse de prêts d'argent ou autres conventions, soit qu'il soit question de l'acceptation d'un legs ou d'une succession, ou que le mineur y ait renoncé; on lui accorde même la *restitution* pour les profits dont il a été privé, & des demandes qu'il a formées, ou des consentemens qu'il a donnés à son préjudice dans des procès.

Si deux mineurs traitant ensemble, l'un se trouve lésé, il peut demander la *restitution*.

L'autorisation du tuteur n'empêche pas que le mineur n'obtienne la *restitution*; on la lui accorde même contre ce qui a été fait par son tuteur, quand il y a lésion.

Si l'on a vendu un immeuble du mineur sans nécessité ou sans utilité évidente, ou que les formalités n'aient pas été observées, telles que l'estimation préalable, les affiches & publications, le mineur en peut être relevé quand il ne souffriroit d'autre lésion que celle d'être privé de ses fonds, qui est ce qu'on appelle la *lésion d'affection*.

Les moyens de *restitution* à l'égard des majeurs, sont la force, la crainte, le dol. Il faut pourtant qu'il y ait lésion; mais la lésion seule ne suffit pas.

Néanmoins dans les partages des successions la lésion du tiers au quart suffit pour donner lieu à la *restitution* à cause de l'égalité qui doit regner entre cohéritiers.

Le vendeur peut aussi être restitué contre la vente d'un fonds, s'il y a lésion d'autre moitié du juste prix. *Voyez* au digeste les titres *de in integr. restit.* & celui *de minoribus*; le titre *quod metus causâ*, celui *de dolo*, & les titres du code *de temp. in integr. restitut.* celui *de reput. quæ f. in jud. in integr. restit.* celui *de his quæ vi metuve*, *&c.* celui *de rescind. vendit.* Gregorius Tolosanus, Despeisses, l'auteur des *lois civiles*. *Voyez aussi* les *mots* CRAINTE, DOL, CONTRAT, CONVENTION, LETTRES DE RESCISION, MAJEUR, MINEUR, PARTAGE, RESCISION, VENTE. (*A*)

RESTITUTION, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme à Rome l'usage où est le pape, de donner le chapeau de cardinal à un des plus proches parens du pape qui lui avoit conféré à lui-même le cardinalat.

RESTORNE, s. m. (*Comm.*) terme de teneur de livres; c'est la même chose que *contrepsition*. Ainsi quand un banquier ou un marchand dit à son teneur de livres qu'il faut éviter les *restornes*, c'est lui faire entendre qu'il doit être exact à ne point faire de contrepositions, c'est-à-dire à ne pas porter un article pour un autre sur aucun compte du grand livre, soit en débit, soit en crédit. Quelques-uns se servent dans le même sens du terme d'*extorne* ou *extorni*. *Dict. de Commerce.*

RESTORNER, v. act. (*Commerce.*) contreposer un article mal-porté dans le grand livre au débit ou au crédit d'un compte; on dit aussi *extorner*. *Voyez* LIVRE & RESTORNE. *Dict. de Commerce.*

RESTRAINDRE, v. act. (*Gram. & Jurisprud.*) c'est réduire quelque chose; *restraindre* ses conclusions, c'est retrancher une partie de ce que l'on avoit demandé ou que l'on pouvoit demander. On se restraint aussi à une certaine somme pour des dommages & intérêts, *&c.* (*A*)

RESTRICTIF, (*Jurisprud.*) est ce qui a pour objet de restraindre quelque chose comme une clause *restrictive*, c'est-à-dire qui restraint l'étendue d'une disposition. (*A*)

RESTRICTION, (*Jurisprud.*) est une clause qui limite l'effet de quelque disposition. (*A*)

RESTRINCTIF, adj. médicament astringent qui empêche l'inflammation de survenir à une partie, en augmentant le ressort des solides qui entrent dans sa composition. Ambroise Paré recommande immédiatement après l'opération de la cataracte, qu'on applique sur l'œil un *restrinctif* fait avec blanc d'œufs, eau de roses, battus avec alun de roche: le même auteur dit qu'après avoir réduit une luxation, il faut appliquer sur toutes les parties voisines un *restrinctif* fait de folle-farine, de bol d'Arménie, de myrtille, d'encens, de poix, de résine & d'alun en poudre très-fine, & mis en consistance de miel avec blanc d'œufs. *Voyez* REPERCUSSIF & REPERCUSSION.

Les remedes *restrinctifs* sont, comme on voit, tirés de la classe des astringens & des styptiques. Ils pourroient servir à resserrer certaines ouvertures qui s'aggrandissent outre mesure par la distension forcée des parties qui les forment: tel est l'orifice du vagin à la suite des couches laborieuses, lorsqu'un enfant a été long-tems au passage. Les auteurs rapportent plusieurs formules de *restrinctifs*, pour diminuer dans les filles ce passage forcé par la cohabitation avec un homme, ou par une couche, afin de réparer en quelque sorte la virginité perdue. On peut abuser de ces remedes; & j'ai rapporté dans une dissertation latine sur les parties extérieures de la génération des femmes le cas d'une jeune fille, morte de retention d'urine par l'effet des médicamens astringens qu'on lui avoit appliqués à la vulve, pour la faire passer pour vierge dans une maison de prostitution. *Voyez l'article* RETRÉCISSEUSE.

Un chirurgien peut être dans le cas de faire un rapport à justice sur l'état d'une personne qui auroit intérêt de soutenir qu'elle n'a point été déflorée. Il faut de l'attention pour discerner la virginité factice & artificielle de celle qui est le précieux fruit d'une conduite irréprochable. Dans ce dernier cas, les parties sont vives, d'un rouge vermeil & sans rides: au contraire dans le rétrécissement artificiel, les parties sont ridées, elles n'ont la couleur rouge-rose que par la teinture qu'on auroit donnée aux pommades dont on se seroit servi, ce qu'il est facile de connoître en essuyant avec un linge; enfin on relâche les parties resserrées artificiellement en les humectant avec les fumigations d'eau tiede. Il convient d'être prévenu là-dessus, pour n'être point dupes de l'artifice des personnes qui voudroient imposer à la justice, & sous un faux-prétexte s'établir des droits illégitimes contre leurs parties adverses. (*Y*)

RÉSULTAT, s. m. (*Gram.*) ce qu'on a recueilli d'une conférence, d'une recherche, d'une méditation, d'un discours, ou ce qui a été conclu & arrêté, ou qui s'est ensuivi d'une ou de plusieurs autres choses.

Les dietes de Pologne sont ordinairement si tumul-

tueuses, qu'il est bien difficile d'y former un *résultat* qui soit au goût de tout le monde.

Le *résultat* ordinaire des disputes, dit M. Bayle, c'est que chacun demeure plus attaché à son sentiment qu'auparavant.

RÉSUMER, v. act. (*Gram.*) reprendre sommairement les principaux points d'un discours, soit pour le réfuter, soit pour le faire valoir.

RESUMPTE, s. f. *terme de l'école*, c'est un acte qui a été rétabli en 1676 par la faculté, & qui doit être soutenu par le nouveau docteur, pour avoir suffrage aux assemblées de la faculté & jouir des droits du doctorat. Cet acte se soutient dans une des six années qui suivent la licence; jusqu'alors les nouveaux docteurs ne sont ni admis aux assemblées de la faculté, ni choisis pour présider aux theses. La *résumpte* dure depuis une heure jusqu'à six; elle a pour objet tout ce qui appartient à l'Écriture sainte.

RÉSUMPTÉ, adj. celui qui a soutenu sa *résumpte*, un docteur *résumpté*.

RESUMPTION, s. f. (*Gram.*) est une recapitulation des choses qui ont été dites, soit par celui qui les résume, soit par un autre. Ainsi l'on dit *résumer* un discours, *résumer* une dispute. Les avocats généraux, avant que de donner leurs conclusions, résument les moyens pour & contre.

RESUMPTION, *en termes d'école*, est la répétion que fait un répondant de l'argument ou de la difficulté qu'on lui propose, afin de la résoudre & d'y répondre en forme.

RÉSURE, s. f. (*Commerce de poisson salé.*) on dit aussi *rognes*, *raves* ou *coques*; ce sont les divers noms que l'on donne aux œufs de morues, de gabillands, de stockfiches & de maquereaux que l'on a ramassés & salés dans des barrils. Son usage ordinaire est pour jetter dans la mer avant que de pêcher les sardines; l'appât qu'on en compose étant une espece d'ivraie qui enivre ce poisson, l'oblige de s'élever du fond de l'eau & le fait donner dans les filets. *Diction. du Commerce.* (*D. J.*)

RÉSURRECTION, s. f. (*Théolog.*) c'est l'acte de retourner après la mort à une seconde ou nouvelle vie. *Voyez* VIE & MORT.

La *résurrection* peut être ou pour un tems ou perpétuelle. La *résurrection* pour un tems est celle où un homme mort ressuscite pour mourir de nouveau. Telles sont les *résurrections* miraculeuses dont il est fait mention dans l'Ecriture, comme celle de Lazare. La *résurrection* perpétuelle est celle où l'on passe de la mort à l'immortalité, telle qu'a été la *résurrection* de Jesus-Christ, & telle que la foi nous fait espérer que sera la nôtre à la fin des siecles. C'est dans le dernier sens que nous allons prendre le mot de *résurrection* dans tout cet article.

Le dogme de la *résurrection* des morts est une créance commune aux Juifs & aux Chrétiens. On le trouve clairement marqué dans l'ancien & le nouveau Testament. Comme, *Psalm. xv. 10. Job xix. 25. Ezéch. xxxvij. 1, 2, 3. Macch. viij. 9, 14, 23, 29*, lorsque Jesus-Christ parut dans la Judée, la *résurrection* des morts étoit reçue comme un des principaux articles de foi de la religion des Juifs par tout le corps de la nation, à l'exception des seuls Sadducéens qui la nioient & qui toutefois étoient tolérés, mais Jesus-Christ a enseigné expressément ce point de notre foi & est lui-même ressuscité.

L'argument qu'on tire de sa *résurrection* en faveur de la vérité de la religion chrétienne est un de ceux qui pressent avec plus de force & de conviction. Les circonstances en sont telles qu'elles portent ce point jusqu'à la démonstration, suivant la méthode des géometres, comme Ditton l'a exécuté avec succès.

Quoique les Juifs admettent la *résurrection*, ils varient beaucoup sur la maniere dont elle se fera. Les uns la croient générale, d'autres avancent que tous les hommes ne ressusciteront pas, mais seulement les Israélites, encore exceptent-ils du nombre de ceux-ci les plus grands scélérats. Les uns n'admettent qu'une *résurrection* à tems, les autres une *résurrection* perpétuelle, mais seulement pour les ames. Léon de Modene, *cérémon. des Juifs, part. IV. c. ij.* dit qu'il y en a qui croient, comme Pythagore, que les ames passent d'un corps dans un autre, ce qu'ils appellent *gilgul* ou *roulement.* D'autres expliquent ce roulement du transport qui se fera à la fin du monde par la puissance de Dieu de tous les corps des Juifs morts hors de la Judée, pour venir dans ce dernier pays se réunir à leurs ames. *Voyez* GILGUL.

Ceux d'entre les Juifs qui admettent la métempsycose sont fort embarrassés sur la maniere dont se fera la *résurrection*; car comment l'ame pourra-t-elle animer tous les corps dans lesquels elle aura passé? Si elle n'en anime qu'un, que deviendront tous les autres? & seroit-il à son choix de prendre celui qu'elle jugera le plus à propos? Les uns croient qu'elle reprendra son premier corps, d'autres qu'elle se réunira au dernier; & que les autres corps qu'elle a autrefois animés, demeureront dans la poussiere confondus avec le reste de la matiere.

Les anciens Philosophes qui ont enseigné la métempsycose, ne paroissent pas avoir connu d'autre *résurrection*, & il est fort probable que par la *résurrection* plusieurs Juifs n'entendoient non plus que la transmigration successive des ames.

On demande quelle sera la nature des corps ressuscités, quelle sera leur taille, leur âge, leur sexe? Jesus-Christ, dans l'Evangile de S. Matth. *chap. xxij. vers. 30*, nous apprend que les hommes, après la *résurrection*, seront comme les anges de Dieu, c'est-à-dire, selon les peres, qu'ils seront immortels, incorruptibles, transparens, légers, lumineux, & en quelque sorte spirituels, sans toutefois quitter les qualités corporelles, comme nous voyons que le corps de Jesus-Christ ressuscité étoit sensible, & avoit de la chair & des os. *Luc xxiv. 9.*

Quelques anciens docteurs hébreux, cités dans la Gemarre, soutenoient que les hommes ressusciteroient avec la même taille, avec les mêmes qualités & les mêmes défauts corporels qu'ils avoient eu dans cette vie; opinion embrassée par quelques Chrétiens qui se fondoient sur ce que Jesus-Christ avoit conservé les stigmates de ses plaies après sa *résurrection.* Mais, comme le remarque S. Augustin, Jesus-Christ n'en usa de la sorte que pour convaincre l'incrédulité de ses disciples, & les autres hommes n'auront pas de pareilles raisons pour ressusciter avec des défauts corporels ou des difformités. *Sermon. 242. n°. 3 & 4.*

La *résurrection* des enfans renferme aussi des difficultés. S'ils ressuscitent petits, foibles & dans la forme qu'ils ont eue dans le monde, de quoi leur servira la *résurrection*? Et s'ils ressuscitent grands, bien faits & comme dans un âge avancé, ils seront ce qu'ils n'ont jamais été, & ce ne sera pas proprement une *résurrection.* S. Augustin penche pour cette derniere opinion, & dit que la *résurrection* leur donnera toute la perfection qu'ils auroient eue, s'ils avoient eu le tems de grandir, & qu'elle les garantira de tous les défauts qu'ils auroient pû contracter en grandissant. Plusieurs, tant anciens que modernes, ont cru que tous les hommes ressusciteront à l'âge où Jesus-Christ est mort, c'est-à-dire vers 33 ou 35 ans. Pour accomplir cette parole de S. Paul, *afin que nous arrivions tous à l'état d'un homme parfait à la mesure de l'âge complet de Jesus-Christ.* Ce que les meilleurs interpretes entendent dans un sens spirituel des progrès que doivent faire les Chrétiens dans la foi & dans la vertu. Aug. *epist. 167. de civit. Dei, l. XXII.*

c. xiij. & xv. Hieron. *epitaph. Paul. D. Thom. & Est. in epher. iv. 13.*

Enfin plusieurs anciens ont douté que les femmes dussent ressusciter dans leur propre sexe, se fondant sur ces paroles de Jesus-Christ, *dans la* résurrection *ils ne se marieront pas & n'épouseront point de femmes.* A quoi l'on ajoute que, selon Moïse, la femme n'a été tirée de l'homme que comme un accident ou un accessoire, & par conséquent qu'elle ressuscitera sans distinction du sexe. Mais on répond que si la distinction des sexes n'est pas nécessaire après la *résurrection*, elle ne l'est pas plus pour l'homme que pour la femme : que la femme n'est pas moins parfaite en son genre que l'homme, & qu'enfin le sexe de la femme n'est rien moins qu'un défaut ou une imperfection de la nature. *Non enim est vitium sexus fœmineus sed natura. Aug. de civit. Dei, lib. XXII. c. xvij. Origen. in Matth. xxiij. 30. Hilar. & Hieron. in eund. loc. Athanas. Basil. & alii apud August. lib. XXII. de civit. Dei, c. xvij. Dictionn. de la Bible de* Calmet, *tome III. lettre R*, au mot *résurrection, p. 371. & suiv.*

Les Chrétiens croient en général la *résurrection* du même corps identique, de la même chair & des mêmes os qu'on aura eu pendant la vie au jour du jugement. Voici deux objections que les Philosophes opposent à cette opinion avec les solutions qu'on y donne.

1°. On objecte que la même masse de matiere & de substance pourroit faire au tems de la *résurrection* partie de deux ou de plusieurs corps. Ainsi quand un poisson se nourrit du corps d'un homme, & qu'un autre homme ensuite se nourrit du poisson, partie du corps de ce premier homme devient d'abord incorporé avec le poisson, & ensuite dans le dernier homme qui se nourrit de ce poisson. D'ailleurs on a vu des exemples d'hommes qui en mangeoient d'autres, comme les Cannibales & les autres sauvages des Indes occidentales le pratiquent encore à l'égard de leurs prisonniers. Or quand la substance de l'un est ainsi convertie en celle de l'autre, chacun ne peut pas ressusciter avec son corps entier ; à qui donc, demande-t-on, échoira la partie qui est commune à ces deux hommes ?

Quelques-uns répondent à cette difficulté que comme toute matiere n'est pas propre & disposée à être égalée au corps & à s'incorporer avec lui, la chair humaine peut être probablement de cette espece, & par conséquent que la partie du corps d'un homme qui est ainsi mangée par un autre homme, peut sortir & être chassée par les secrétions, & que, quoique confondue en apparence avec le reste de la matiere, elle s'en séparera par la toute-puissance divine au jour de la *résurrection* générale, pour le rejoindre au corps dont elle aura fait partie pendant la vie présente.

Mais la réponse de M. Leibnitz paroît être plus solide. Tout ce qui est essentiel au corps, dit-il, est le *stamen* originel qui existoit dans la semence du pere, bien plus, suivant la théorie moderne de la génération, qui existoit même dans la semence du premier homme. Nous pouvons concevoir ce *stamen* comme la plus petite tache ou point imaginable, qui par conséquent ne peut être séparé ou déchiré pour s'unir au *stamen* d'aucun autre homme. Toute cette masse que nous voyons dans le corps n'est qu'un accroissement au *stamen* originel, une addition de matiere étrangere, de nouveaux sucs qui se sont joints au *stamen* solide & primitif ; il n'y a donc point de réciprocation de la matiere propre du corps humain, par conséquent point d'incorporation, & la difficulté proposée tombe d'elle-même, parce qu'elle n'est appuyée que sur une fausse hypothèse. *Voyez* STAMEN, SOLIDE, GÉNÉRATION.

2°. On objecte que, selon les dernieres découvertes qu'on a faites sur l'énonomie animale, le corps humain change perpétuellement. Le corps d'un homme, dit-on, n'est pas entierement le même aujourd'hui qu'il étoit hier. On prétend qu'en sept ans de tems le corps éprouve un changement total, de sorte qu'il n'en reste pas la moindre particule. Quel est, demande-t-on, celui de tous ces corps qu'un homme a eu pendant le cours de sa vie qui ressuscitera ? Toute la matiere qui lui a appartenu ressuscitera-t-elle ? Ou si ce n'en sera qu'un systême particulier, c'est-à-dire la portion qui aura composé son corps pendant tel ou tel espace de tems, sera-ce le corps qu'il aura eu à vingt ans, ou à trente ou à soixante ans ? S'il n'y a que tel ou tel de ces corps qui ressuscite, comment est-ce qu'il pourra être récompensé ou puni pour ce qui aura été fait par un autre corps ? Quelle justice y a-t-il de faire souffrir une personne pour une autre ?

On peut répondre à cela sur les principes de M. Locke, que l'identité personnelle d'un être raisonnable consiste dans le sentiment intérieur, dans la puissance de se considérer *soi-même* comme la même chose en différens tems & lieux. Par-là chacun est à soi, ce qu'il appelle *soi-même*, sans considérer si ce *même* est continué dans la même substance ou dans des substances différentes. L'identité de cette personne va même jusques-là ; elle est à présent le même *soi-même* qu'elle étoit alors, & c'est par le même soi-même qui réfléchit maintenant sur l'action que l'action a été faite.

Or c'est cette identité personnelle qui est l'objet des récompenses & des punitions, & que nous avons observé pouvoir exister dans les différentes successions de matiere ; de sorte que pour rendre les récompenses ou les punitions justes & raisonnables, il ne faut rien autre chose sinon que nous ressuscitions avec un corps tel que nous puissions avec lui retenir le témoignage de nos actions. Au reste on peut voir dans Nieuventit une excellente dissertation sur la *résurrection.* Cet auteur prouve très-bien l'identité que l'on conteste & répond solidement aux objections.

RETABLE, s. m. (*Archit.*) c'est l'architecture de marbre, de pierre ou de bois, qui compose les décorations d'un autel ; & *contre-retable*, est le fonds en maniere de lambris, pour mettre un tableau ou un bas-relief, & contre lequel est adossé le tabernacle avec ses gradins. *Daviler.* (*D. J.*)

RETABLIR, (*Gram. & Jurisp.*) c'est remettre une personne ou une chose dans l'état où elle étoit auparavant. On *rétablit* dans ses fonctions un officier qui étoit interdit ; on *rétablit* en sa bonne fame & renommée, un homme qui avoit été condamné injustement à quelque peine qui le notoit d'infamie ; on *rétablit* en possession d'un héritage ou autre immeuble, quelqu'un qui avoit été dépouillé, soit par force ou autrement ; on *rétablit* dans un compte un article qui avoit été rayé. *Voyez* RÉTABLISSEMENT. (*A*)

RETABLISSEMENT, s. m. (*Gram. & Jurisp.*) d'une partie ou article de recette, dépense ou reprise dans un compte, est lorsque l'article qui avoit été rayé comme n'étant pas dû, est réformé, remis tel qu'il étoit couché & alloué. (*A*)

RÉTABLISSEMENT, ce terme signifie *en pratique de Médecine*, le recouvrement entier & total de la santé. Il ne doit point être confondu avec celui de *convalescence*, qui signifie un état bien different de celui du *rétablissement.* Les malades & le vulgaire ne distinguent guere ces deux états, ce qu'il importe bien d'éviter pour le bien des malades, attendu que dans le *rétablissement* les forces des malades sont entierement recouvrées, & qu'ils n'ont point besoin d'observer aucun ménagement sur l'usage des alimens, des boissons, & des autres non-naturels ; dans la convalescence au contraire, on doit éviter l'excès, &

tâcher de tenir un régime exact. Cette idée du *rétablissement* mérite d'être examinée ; il ne faut point la confondre avec celle de la convalescence, mais bien avec le recouvrement des forces.

Le *rétablissement* parfait & total est la même chose que la santé même, ainsi il ne convient pas de traiter dans cet état, comme dans celui de la convalescence, attendu que dans celle-ci les organes digestifs sont considérablement diminués par les évacuations & les accidens des maladies.

RETAILLES, s. m. pl. *terme de Peaussier*, ce sont les rognures des peaux d'animaux, qui sont propres à faire de la colle-forte.

RETAILLÉ, adj. *terme de Chirurgie* dont Ambroise Paré s'est servi pour dénommer celui qui a souffert une opération, dans la vue de recouvrer le prépuce qui lui manquoit. Cette opération est décrite par Celse, *lib. VII. c. xxv.* Il croit la chose plus aisée sur un enfant que sur un homme; plus encore sur quelqu'un à qui le défaut de prépuce est naturel, que sur un autre qui a été circoncis; & beaucoup plus facile sur une personne qui a le gland petit, & la peau lâche, que sur une où ces choses sont contraires. Voici la méthode d'opérer que Celse propose pour ceux qui ont le paraphimosis naturel. Il faut prendre la peau autour du gland, & la tirer jusqu'à ce qu'il en soit couvert; & après l'avoir liée, on coupera circulairement la peau auprès du pubis: en la ramenant doucement vers le lien, la verge se trouvera découverte à sa partie supérieure en forme de cercle. On appliquera de la charpie sur cette plaie, & on contiendra la peau inférieurement, jusqu'à ce que la cicatrice soit faite. A l'égard de ceux qui ont été circoncis, qu'on nomme en latin *recutiti*, & qui méritent seuls le nom de *retaillés*, voici l'opération par laquelle ils peuvent l'acquérir: c'est encore d'après Celse que j'en donnerai la description; il en parle comme d'une chose d'usage ordinaire. On détachera la peau de la verge, en faisant une incision sous le cercle du gland. Cette opération, dit-il, n'est pas douloureuse, parce qu'après l'incision on tire avec la main, la peau de bas en-haut jusqu'au pubis, ce qui se fait sans effusion de sang; on ramene ensuite la peau plus bas que le gland : alors on trempe la verge dans de l'eau froide, & on l'entoure d'un médicament répercussif; on met le malade à une diete très-rigoureuse pour éviter les érections. Lorsque l'inflammation est passée, on ôte l'appareil, & l'on fait un bandage qui commence depuis l'os pubis, jusqu'au bout de la verge, ayant eu soin de mettre un emplâtre retourné entre la peau & le gland, de façon que le médicament porte sur la plaie intérieure, afin de la cicatriser sans qu'elle contracte d'adhérence. Ambroise, qui ne cite point Celse, paroît néanmoins avoir emprunté de lui tout ce qu'il dit sur cette opération, en proposant les deux méthodes sans distinction, & disant que ceux qui ont été circoncis par commandement de la loi en leur enfance, se font faire cette opération afin de n'être pas reconnus pour Juifs, lorsqu'ils viennent à quitter leur religion. Celse donne la bienséance pour motif déterminant, ce que Fabrice d'Aquapendente tourne en ridicule, en désapprouvant cette opération. Et en effet, quelle bienséance, & quel ornement peut-on chercher dans une partie qu'on doit tenir cachée aux yeux de tout le monde? D'ailleurs il remarque qu'il ne résulte aucune lésion de fonctions d'avoir le gland découvert. Les Juifs engendrent des enfans, & connoissent les femmes comme les autres hommes; il en conclut que cette opération n'est pas nécessaire, & qu'on ne doit point la pratiquer. Paul d'Ægine rapporte les deux méthodes d'opérer d'après Anthylus; mais il a prévenu Celse dans le jugement désavantageux porté contre une opération douloureuse, faite sans besoin pour réparer un vice qui ne porte aucune atteinte aux fonctions, & dont l'indécence prétendue n'exige pas le tourment qu'il faudroit souffrir pour en être délivré. (*Y*)

RETAILLER, v. a. (*Gram.*) tailler de nouveau. Un habit *retaillé* ne va jamais bien.

RETAPER LES CHEVEUX, *terme de Perruquier*, c'est les peigner à rebours en commençant par le côté de la pointe, afin de faire renfler la frisure pour arranger ensuite les boucles. *Voyez* ACCOMMODER.

RETARD, s. m. *terme d'Horlogerie*, signifie proprement la partie d'une montre qui sert à retarder ou à avancer son mouvement. Les principales pieces qui servent à cette opération sont, la roue de rosette & la rosette, la portion de roue appellée *rateau*, & la coulisse; toutes ces pieces sont attachées sur la platine du nom : elles exigent, & principalement la coulisse de la part de l'ouvrier, beaucoup de précision, arrivant souvent qu'une montre, même d'ailleurs très-parfaite, mais négligée dans cette partie, va très-irrégulierement & s'arrête dans certaines circonstances. Ces inconvéniens proviennent souvent de ce qu'en avançant ou retardant la montre jusqu'à un certain période, cela fait tant soit peu lever la coulisse, & qu'alors le balancier frottant dessus, arrête son mouvement, ou la fait aller très-irrégulierement lorsque le frottement n'est point assez fort pour arrêter ses vibrations. L'on pourroit prévenir ces inconvéniens, supprimer plusieurs pieces, & rendre les montres beaucoup plus parfaites, en imitant la construction mise en pratique par Beeckaert, horloger, beaucoup plus simple & exempte des vicissitudes auxquelles sont sujettes les coulisses ordinaires. Il supprime la roue de rosette, la rosette, le rateau, la coulisse, l'aiguille & des visses; à toutes ces pieces il supplée une aiguille tournante au moyen du bout de la clé, retenu au centre du coq par le pont d'acier, qui sert en même tems pour recevoir le bout du pivot du balancier. Cette aiguille aboutit au bord du coq, où sont des chiffres & divisions pour indiquer l'avance & le retard; elle porte à-travers le coq une cheville fendue, à l'effet de serrer le ressort spiral. Ce ressort est entre le balancier & le coq, moyennant quoi le balancier se trouve rapproché du milieu de ses deux axes de toute la hauteur de la virole. Cet objet peut importer à la perfection des montres.

RETARDATION, s. f. *en Physique*, se dit du ralentissement du mouvement d'un corps, en tant que ce ralentissement est l'effet d'une cause ou force retardatrice. Ce mot *retardation*, n'est pas extrèmement usité. *Voyez* MOUVEMENT, RÉSISTANCE & RETARDATRICE.

La *retardation* des corps en mouvement provient de deux causes générales; la résistance du milieu, & la force de la gravité.

La *retardation* qui provient de la résistance, se confond souvent avec la résistance même; parce que par rapport à un même corps elles sont proportionnelles. *Voyez* RÉSISTANCE.

Cependant par rapport à différens corps, la même résistance produit différentes *retardations* : car si des corps de volumes égaux, mais de différentes densités, sont mus dans un même fluide avec une vîtesse égale, le fluide agira également sur tous les deux; en sorte qu'ils souffriront des résistances égales, mais différentes *retardations*; & les *retardations* seront pour chacun des corps, comme les vîtesses qui pourroient être engendrées par les mêmes forces dans les corps proposés; c'est-à-dire que ces *retardations* sont en raison inverse des quantités de matiere de ces deux corps, ou de leurs densités.

Supposons à présent que deux corps d'une égale densité, mais de volumes différens, se meuvent avec la même vitesse dans un même fluide, les résistances

augmenteront en raiſon de leur ſurface, c'eſt-à-dire qu'elles ſeront l'une à l'autre, comme les quarrés des diametres des deux corps. Or les quantités de matieres ſont en raiſon des cubes des diametres ; les réſiſtances ſont les quantités de mouvement perdu, les *retardations* ſont les vîteſſes perdues; & en diviſant les quantités de mouvement par les quantités de matiere, vous aurez les vîteſſes. Les *retardations* ſont donc en raiſon directe des quarrés des diametres, & en raiſon inverſe des cubes de ces mêmes diametres, c'eſt-à-dire en raiſon inverſe des diametres eux-mêmes.

Si les corps ſont égaux, & qu'ils ſe meuvent avec une même vîteſſe, & aient une denſité égale, mais qu'ils ſe meuvent dans différens fluides, leurs *retardations* ſont comme les denſités de ces fluides.

Si des corps d'une même denſité & d'un même volume, ſe meuvent dans le même fluide avec différentes vîteſſes, les *retardations* ſont comme les quarrés des vîteſſes.

Nous avons déja dit que plus un corps a de ſurface, plus il ſouffre de réſiſtance de la part d'un fluide où il ſe meut, & plus ſon mouvement eſt retardé. C'eſt pour cette raiſon que tous les corps ne deſcendent pas également vîte dans l'air. Un morceau de plomb deſcend beaucoup plus vîte qu'un morceau de liege de même poids; parce que le morceau de liege ayant beaucoup plus de volume, préſente à l'air une plus grande ſurface, & rencontre par conſéquent un plus grand nombre de parties d'air : d'où il s'enſuit qu'il doit perdre davantage de ſon mouvement que le morceau de plomb, & par conſéquent qu'il doit deſcendre moins vîte. *Voyez* DENSITÉ, *&c.*

La *retardation* qui provient de la gravité eſt particuliere aux corps qu'on lance en-haut. Un corps qu'on jette en-haut, eſt autant retardé qu'il ſeroit accéléré s'il tomboit en-bas. Il n'y a qu'un ſeul cas où la force de la gravité conſpire entierement avec le mouvement imprimé au corps; ſavoir quand le corps eſt jetté verticalement de haut en bas : dans toute autre cas elle lui eſt contraire au moins en partie. *Voyez* ACCÉLÉRATION.

Comme la force de la gravité eſt uniforme, la *retardation* qui en provient ſera égale dans des tems égaux. *Voyez* GRAVITÉ.

Ainſi, comme c'eſt la même force qui engendre le mouvement dans le corps tombant, & qui la diminue dans celui qui s'éleve, le corps monte juſqu'à ce qu'il ait perdu tout ſon mouvement; ce qu'il fait en un même eſpace de tems qu'un corps tombant mettroit à acquérir la même vîteſſe avec laquelle il eſt lancé en-haut. *Voyez* PROJECTION, DESCENTE.

Les *rétardations* qui proviennent de la réſiſtance des fluides, ſont l'une à l'autre, 1°. comme les quarrés des vîteſſes; 2°. comme les denſités des fluides dans leſquels les corps ſe meuvent; 3°. en raiſon inverſe des diametres des corps; enfin, en raiſon inverſe des denſités de ces mêmes corps. Les nombres qui expriment la proportion de ces *retardations*, ſont en raiſon compoſée de ces raiſons; on les trouve en multipliant le quarré de la vîteſſe par la denſité du fluide, & diviſant le produit par le diametre du corps, multiplié par ſa denſité.

M. Newton eſt le premier qui nous ait donné les lois de la *retardation* du mouvement dans les fluides, & Galilée le premier qui ait donné celle de la *retardation* du mouvement des corps peſans. Ces deux auteurs ont été commentés & étendus depuis par une infinité d'autres; comme par MM. Huyghens, Varignon, Bernoully; *&c.* On trouve dans le diſcours de ce dernier, ſur les *lois de la communication du mouvement*, pluſieurs beaux théoremes ſur les lois de la *retardation* du mouvement dans les fluides. M. Newton a démontré qu'un corps qui ſe meut dans un fluide d'une denſité égale à la ſienne, doit perdre la moitié de ſa vîteſſe avant que d'avoir parcouru trois de ſes diametres. De-là il conclut que les planetes, & ſur-tout les cometes, doivent ſe mouvoir dans un eſpace non réſiſtant. Les Cartéſiens ont fait juſqu'à préſent, de vains efforts pour répondre à cette objection. *Voyez* RÉSISTANCE, *&c.* (*O*)

Si le mouvement d'un corps eſt retardé uniformément, c'eſt-à-dire ſi ſa vîteſſe eſt diminuée également en tems égaux, l'eſpace que le corps parcourt eſt la moitié de celui qu'il décriroit par un mouvement uniforme dans le même tems. 2°. Les eſpaces décrits en tems égaux, par un mouvement retardé uniformément, décroiſſent ſuivant les nombres impairs 9, 7, 5, 3, *&c. Voyez* ACCÉLÉRATION.

RETARDATRICE, eſt la force qui retarde le mouvement d'un corps; telle eſt la peſanteur d'un corps qu'on jette de bas en haut, & dont le mouvement eſt continuellement retardé par l'action que ſa peſanteur exerce ſur lui dans une direction contraire, c'eſt-à-dire, de haut en bas. *Voyez* FORCE & ACCÉLÉRATRICE. *Voyez auſſi* RÉSISTANCE, PESANTEUR, GRAVITÉ, *&c.* (*O*)

RETARDER, v. act. (*Gram.*) c'eſt arrêter ou rallentir dans ſa courſe; le mauvais tems *retarde* le voyageur; il faut *retarder* cet horloge; quand on peut faire un heureux, pourquoi *retarder* ſon bonheur?

RETATER, v. act. (*Gram.*) tâter de nouveau ou à pluſieurs repriſes. Le médecin a tâté & *retâté* le ventre, le pouls; *retâtez* cette ſauce; ne *retâtez* pas trop votre ouvrage; plus vous vous *retâterez* là-deſſus, plus vous deviendrez perplexe.

RETAXER, v. act. (*Gram.*) taxer de-rechef. *Voyez* TAXE & TAXER.

RETEINDRE, v. act. (*Teinture*) c'eſt teindre de nouveau; il y a des étoffes qu'il faut teindre d'une couleur en une autre, pour leur donner une parfaite teinture.

RÉTEL *ou* ARRATAME, (*Géog. mod.*) province d'Afrique en Barbarie; ſon étendue eſt d'environ 20 lieues, le long de la riviere le Ris; elle confine à la province de Sulgumeſſe, & à celle de Métagara. (*D. J.*)

RÉTELSTEIN, *grotte de* (*Hiſt. nat.*) cette grotte ſinguliere eſt en Styrie, ſon ouverture qui eſt fort grande, eſt dans un rocher & à une diſtance conſidérable du niveau de la plaine. On y trouve beaucoup d'oſſemens d'une grandeur demeſurée, que l'ignorance des habitans du pays fait prendre pour des os de géans. *Voyez* OSSEMENS FOSSILES.

RETENDEUR, ſ. m. (*Lainage.*) c'eſt l'ouvrier qui étend & dreſſe les étoffes au ſortir du foulon ou du teinturier.

RETENDRE, v. act. (*Gram.*) tendre de-rechef. *Voyez* TENDRE.

RETENDRE, v. act. (*Manuf. de lainage.*) On appelle ainſi dans les manufactures d'Amiens, la façon qu'on donne aux étoffes de laine au retour de la teinture, en les étendant après qu'elles ſont ſeches, ſur le rouleau que l'on nomme *un courroy*, pour empêcher qu'elle ne ſe frippent ou ne prennent de mauvais plis. *Savary.* (*D. J.*)

RÉTENEGI, ſ. m. (*Mat. méd. des Arab.*) mot employé par Avicenne & autres Arabes, pour déſigner la réſine du pin, du ſapin, & en général toutes ſortes de poix noires. Les léxicographes qui expliquent *retenegi* par *ſtirax*, ſont certainement dans l'erreur; mais il eſt vrai que le plus grand nombre des auteurs ont non-ſeulement confondu les différentes ſortes de réſines, de poix & de térébenthines, mais auſſi tous les différens arbres, pins, ſapins, cedres, melèzes & autres qui en produiſent, ſoit naturellement, ſoit par inciſion. (*D. J.*)

RETENIR, v. act. (*Logique*) parlant de l'esprit humain, est la faculté par laquelle, pour avancer de connoissance en connoissance, il conserve les idées qu'il a recues précédemment ou par les sens ou par la réflexion. *Voyez* FACULTÉ, IDÉE, *&c.*

Or il retient de deux manieres: la premiere en se perpétuant quelque tems la perception d'une idée, qui est ce qu'on appelle *contemplation. Voyez* CONTEMPLATION. La seconde est en faisant renaître en quelque façon les idées qu'il avoit perdues de vue, & cette seconde opération est un effet de la mémoire, laquelle est, pour ainsi dire, le réservoir de nos idées. *Voyez* MÉMOIRE, RÉMINISCENCE.

Nos idées n'étoient que des perceptions actuelles, qui cessent d'avoir un être réel dès que ces perceptions cessent; cette collection de nos idées dans le réservoir de la mémoire, ne signifie autre chose que le pouvoir qu'a notre esprit de faire renaître ces perceptions en plusieurs cas, avec une perception de plus, qui est celle de leur préexistence. *Voyez* PERCEPTION.

C'est au moyen de cette faculté que nous pouvons nous rendre toutes ces idées présentes, & en faire les objets de nos pensées sans le secours des qualités sensibles qui les ont fait naître la premiere fois. *Voyez* ENTENDEMENT.

L'attention & la répétition servent beaucoup à fixer les idées de notre imagination; mais celles qui s'y gravent le plus profondément & qui y font les impressions les plus durables, sont celles qui ont été accompagnées de plaisir & de douleur; les idées qui ne se sont présentées qu'une fois à l'esprit, & qui n'ont jamais été repetées depuis, s'effacent bientôt, comme celles des couleurs dans les personnes qui ont perdu la vue dès l'enfance.

Il y a des personnes qui retiennent les choses d'une maniere qui tient du prodige; cependant les idées s'effacent peu à peu quelque profondément gravées qu'elles soient, même dans les personnes qui retiennent le mieux; de sorte que si elles ne sont pas quelquefois renouvellées, l'empreinte s'en efface à la fin sans qu'on puisse davantage se les rappeller. *Voyez* TRACE.

Les idées qui sont souvent renouvellées par le retour des mêmes objets & des mêmes actions qui les ont excitées, sont celles qui se fixent le mieux dans l'imagination & qui y restent le plus long-tems, telles sont les qualités sensibles des corps, telles que la solidité, l'extension, la figure, le mouvement, *&c.* & celles qui nous affectent le plus ordinairement, comme la chaleur & le froid, & celles qui sont des affections communes à tous les êtres, comme l'existence, la durée, le nombre, qui ne se perdent gueres tant que l'esprit est capable de retenir quelques idées. *Voyez* QUALITÉ, HABITUDE, *&c.*

RETENIR, (*Jurisprud.*) en terme de palais, se dit lorsqu'un juge *retient* à lui la connoissance d'une cause, instance ou procès qu'il estime être de sa compétence; au lieu que quand il ne se croit pas en droit de *retenir* la cause instance ou procès, il renvoie les parties devant les juges qui en doivent connoître, ou bien ordonne qu'elles se pourvoiront, si c'est un juge qui lui soit supérieur. (*A*)

RETENIR, (*terme de Courroyeur.*) c'est la seconde fonte ou second foulage que l'on donne aux cuirs après qu'ils ont été drillés, boutés & ébourés, suivant la qualité des peaux. Cette foule se fait avec les piés. *Savary.* (*D. J.*)

RETENIR, (*Jardinage.*) il se dit lorsqu'un arbre s'échappe trop, alors on a la précaution de couper très-court ses grands jets.

RETENIR, *en terme de haras*, se dit d'une jument qui devient pleine, elle a *retenu*; les jumens *retiennent* mieux lorsqu'elles sont en chaleur & dans leur liberté naturelle, que lorsqu'on les fait couvrir en main.

RETENTER, v. act. (*Gram.*) tenter de-rechef. *Voyez* TENTER.

RETENTIF, (*Gram.*) qui retient; on dit des muscles *retentifs*; il y en a à l'anus, à la vessie. *Voyez* SPHINCTERS. On dit une puissance *retentive*, mais la philosophie nouvelle a chassé toutes ces facultés; il est vrai que tandis qu'elles sortoient par une porte, une autre de la même espece entroit par l'autre, c'est la qualité attractive.

RÉTENTION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'action d'un juge qui retient à lui la connoissance d'une cause, instance ou procès. *Voyez ci-devant* RETENIR. (*A*)

RÉTENTION, s. f. (*Méd.*) ce terme est employé dans la théorie de la médecine, en opposition à celui d'*excrétion* (particulierement en traitant des choses non-naturelles), pour désigner l'espece d'action dans l'œconomie animale, par laquelle les matieres alibiles & toutes les humeurs qui sont utiles doivent être retenues dans les vaisseaux qui leur sont propres, de la maniere la plus convenable pour servir à leur destination; tout comme les matieres excrémentitielles, les humeurs inutiles ou nuisibles par leur quantité & par leurs qualités, doivent être expulsées par les moyens établis à cet effet, & ne peuvent être retenues que contre nature.

Ainsi dans le premier cas, la *rétention* est nécessaire pour fournir son aliment à la vie; dans le second cas la *rétention* est vicieuse, & le contraire doit avoir lieu, pour que l'équilibre entre les solides & les fluides, & l'ordre dans l'exercice des fonctions, n'en soient pas troublés; ensorte que si la *rétention* péche par exces ou par défaut dans les fonctions qui l'exigent ou qui l'excluent, quelle qu'en puisse être la cause, cet effet devient un principe de lésion plus ou moins important, de l'état de santé; les anciens regardoient comme un vice de la force rétentrice ou de la force expultrice la *rétention* des matieres qui doivent être évacuées, ou l'excrétion de celles qui doivent être retenues. *Voyez* EQUILIBRE.

La *rétention* étant bien reglée, contribue donc beaucoup à entretenir la vie saine; & les dérangemens à cet égard, qui consistent en ce que les matieres ou humeurs qui doivent être retenues, sont évacuées, comme dans les lienteries, les affections cœliaques, les diarrhées, les hémorrhagies, *&c.* & les matieres ou humeurs qui doivent être expulsées, sont retenues comme dans les cas de défaut de déjection, de sécrétion, de coction & de crise, sont les causes les plus ordinaires de l'altération de la santé, des désordres dans l'œconomie animale qui la détruisent & abregent la durée naturelle de la vie. *Voyez* SECRÉTION, EXCRÉTION, DÉJECTION, NON NATURELLE (CHOSE), SANTÉ, SEMENCE, LAIT, SANG & MALADIE, COCTION, CRISE, PLÉTHORE, HÉMORRHAGIE, SAIGNÉE, EVACUATION, EVACUANT, PURGATION, *&c.*

RÉTENTION D'URINE, (*Chirurgie.*) maladie dans laquelle la vessie ne se débarrasse point de l'urine qu'elle contient.

Cette maladie cause en peu de tems beaucoup d'accidens très-fâcheux. Il paroit au-dessus des os pubis une tumeur douloureuse; on sent aussi en portant le doigt dans le fondement une tumeur ronde. La pression que la vessie fait par la distension sur les parties qui l'environnent, y produit en peu de tems l'inflammation; le malade sent une douleur insupportable dans toute la région hypogastrique; il a des envies continuelles d'uriner, il s'agite, il se tourmente, & tous ses efforts deviennent inutiles: bientôt il ne peut respirer qu'avec difficulté, il a des nausées; la fievre survient; ses yeux & son visage s'enflamment, & s'il n'est secouru promptement, il se forme

forme quelquefois en peu de tems au périné des dépôts urineux, purulens & gangréneux.

La *rétention d'urine* qui produit tout ce désordre vient de plusieurs causes plus ou moins difficiles à détruire: on peut les ranger sous quatre classes, savoir certaines maladies de la vessie, des corps étrangers retenus dans sa cavité, plusieurs choses qui lui sont extérieures, & quelques vices de l'uretre.

Les maladies de la vessie qui peuvent occasionner la *rétention d'urine*, sont l'inflammation de son cou & la paralysie de son corps.

L'inflammation du cou de la vessie retrécit son ouverture au point que les efforts du malade ne sont pas suffisans pour vaincre la résistance que le sphincter oppose à l'issue de l'urine. Si l'inflammation n'est pas considérable; on peut introduire la sonde dans la vessie. *Voyez* CATHÉTERISME & ALGALIE. Si l'inflammation ne permet pas l'introduction de la sonde, on a promptement recours à la saignée; je n'ai souvent réussi à sonder des malades qu'après leur avoir fait deux saignées du bras à une heure de distance l'une de l'autre; on emploie aussi avec succès les boissons adoucissantes, les bains, les lavemens émolliens, enfin tout ce qui est capable de calmer l'inflammation. *Voyez* INFLAMMATION. Si tous ces moyens ne permettent pas l'introduction de la sonde, il faut en venir à une opération qui vuide la vessie; car l'urine retenue entretient souvent l'inflammation, & dès que l'urine est évacuée, les parties qui avoisinent la vessie n'étant plus comprimées, l'inflammation cesse, & on peut ordinairement sonder le malade quelque tems après.

La ponction se peut faire au périné ou au-dessus de l'os pubis. Pour la faire au périné on place le malade comme pour lui faire l'opération de la taille. *Voyez* LIENS. Un aide trousse les bourses, & le chirurgien tenant à la main un trocar un peu plus long qu'à l'ordinaire, le plonge dans la vessie, entre l'os pubis & l'anus, dans le lieu où l'on fait l'opération au grand appareil. Il feroit plus avantageux pour les malades qu'on fît cette ponction plus latéralement pour ne blesser ni l'uretre ni le cou de la vessie. M. de la Peyronie l'a pratiquée dans ce lieu avec succès. La méthode de donner ce coup de trocar dans la vessie se trouve déterminée à l'article de la lithotomie, à la méthode de M. Foubert. *Voyez* TAILLE.

La ponction au-dessus de l'os pubis a été proposée par Tolet, chirurgien de Paris, & lithotomiste du roi; feu M. Mery, aussi chirurgien de Paris, en chef de l'hôtel-dieu, & anatomiste de l'académie royale des Sciences, l'a pratiquée le premier. Dans la *rétention d'urine* la vessie forme une tumeur au-dessus de l'os pubis; on plonge le trocar de haut en bas dans la vessie en piquant un peu au-dessous de la partie la plus éminente de cette tumeur. J'ai fait deux fois cette opération avec succès à deux vieillards, l'un de 65 & l'autre de 73 ans.

M. Flurant, maître en chirurgie à Lyon, vient de proposer une autre méthode de faire la ponction à la vessie, c'est de la percer par l'intestin rectum, avec un trocar courbe; il a fait cette opération avec succès.

La paralysie qui survient à la vessie peut avoir différentes causes, savoir la commotion de la moëlle de l'épine, après quelque coup ou chûte; la luxation d'une ou plusieurs vertebres des lombes, ou de quelque affection du cerveau; elle vient aussi de la débilité de fibres charnues, à la suite des extensions violentes causées par une *rétention* volontaire d'urine, & de la perte du ressort de ces fibres par la vieillesse.

La *rétention d'urine* est un symptome de la paralysie du corps de la vessie, parce que les fibres motrices qui forment le corps de la vessie ne peuvent agir sur l'urine qui distend passivement cet organe. Dans ce cas il faut sonder le malade; l'introduction de la sonde n'est pas difficile, s'il n'y a point de complication par quelque maladie de l'uretre, & on laisse dans la vessie une algalie tournée en S pour donner issue à l'urine à mesure qu'elle distille des ureteres, afin que les fibres de la vessie puissent reprendre leur ton naturel, ce que l'on peut favoriser par des injections corroborantes.

Il y a une remarque fort importante à faire sur la *rétention d'urine* par la paralysie de la vessie, c'est l'écoulement involontaire de l'urine qui sort par regorgement lorsque la vessie est poussée au dernier degré d'extension possible. Il ne faut pas que cet écoulement de l'urine en impose, la *rétention* n'en existe pas moins, & si l'on n'a recours à la sonde, on voit survenir des abscès urino-gangréneux, comme nous l'avons dit dans la description des symptômes & de leurs progrès.

Les corps étrangers qui sont dans la vessie, & qui forment la seconde classe des causes de la *rétention d'urine*, sont la pierre, le pus, le sang, & les fungus ou excroissances charnues.

La pierre empêche la sortie de l'urine en s'appliquant à l'orifice interne de la vessie; l'introduction de la sonde suffit pour la ranger. Quelquefois la pierre est petite & l'urine la pousse enfin dans l'uretre, où elle n'est pas moins un obstacle à l'issue de ce fluide, alors il faut tâcher de procurer la sortie de ce corps étranger en injectant de l'huile dans l'uretre, en essayant de le faire couler le long du canal, & par autres moyens dont il a été parlé au *mot* LITHOTOMIE à *l'article* des PIERRES DANS L'URETRE. *Voyez* LITHOTOMIE. Le pus, le sang, & les matieres glaireuses qui causent la *rétention d'urine* ne s'opposent point à l'intromission de la sonde, par laquelle on fait des injections capables de délayer & de dissoudre ces matieres; l'administration des remedes intérieurs qui remplissent les mêmes vues doit concourir avec ces moyens extérieurs.

Lorsqu'il y a dans la vessie des excroissances charnues qui bouchent l'orifice interne de cet organe, ou qui empêchent son corps de se contracter pour chasser l'urine, il faut faire une incision au periné, & placer une canule dans la vessie. *Voyez* BOUTONNIERE. Les injections avec l'eau d'orge, ou autre décoction convenable, détachent quelquefois ces fungus, & en débarrassent la vessie lorsqu'ils suppurent. Il y a certains fungus à base étroite, qu'on pourroit lier par la méthode dont il est parlé à l'article du polype, à l'occasion du polype de la matrice. *Voyez* POLYPE UTÉRIN.

La troisieme classe des causes de la *rétention d'urine* comprend les choses extérieures à la vessie, telles sont la grossesse, les corps étrangers ou les excrémens endurcis & arrêtés dans le rectum, l'inflammation de la matrice ou sa chûte, le gonflement des hémorrhoïdes, un dépôt autour de l'anus, & quelques tumeurs auprès du cou de la vessie.

Dans la *rétention d'urine*, dans le cas de grossesse ou de la chute de matrice, on sonde le malade avec la précaution que nous avons fait observer à *l'article* CATHETERISME. Les lavemens émolliens & les laxatifs doux procureront la sortie des matieres retenues dans le rectum. L'inflammation de la matrice, du rectum, & le gonflement des hémorrhoïdes se traitent par les remedes qui conviennent à ces cas. S'il s'est formé un dépôt autour de l'anus, on l'ouvre le plutôt qu'il est possible; si une tumeur placée près le cou de la vessie presse & comprime cette partie, & qu'il ne soit pas possible de sonder le malade, on fait la ponction au-dessus de l'os pubis, comme nous l'avons dit au commencement de cet article. On donne en même tems tous ses soins à la guérison de la tumeur du periné. Ce traitement n'opere souvent qu'après plusieurs jours, le rétablissement du cours

des urines par la voie naturelle, ce qui met dans la nécessité de laisser la canule dans la vessie au-dessus de l'os pubis; cette pratique est sujette à un inconvénient; la vessie s'affaisse par la sortie de l'urine, & si elle est susceptible de quelque contraction, ce qui est toujours, hors le cas de paralysie, elle se resserre au-dessous de la canule; dès que l'extrémité de la canule n'est plus dans la vessie, les urines ne sont plus conduites directement, elles s'épanchent dans le tissu cellulaire, & ne sortent qu'après avoir imbibé ce tissu où elles forment quelquefois des abscès. J'ai vû un exemple de cet accident. M. Foubert m'a montré un instrument avec lequel on peut faire la ponction au-dessus de l'os pubis sans craindre que la vessie abandonne la canule. C'est une canule courbe, dont l'intérieur est garni d'un ressort en spirale qui ne s'oppose point à la sortie de l'urine, & par lequel on pousse une pointe de trocar, au moyen de laquelle on pénetre dans la vessie. La ponction faite, la pointe du trocar se retire dans la canule; cette pointe a une surface canelée pour le passage des urines. La courbure de cette canule soutient la vessie, & empêche qu'elle ne s'affaisse au-dessous de ladite canule: l'intérieur de la canule & du ressort qui y est renfermé contient une languette de chamois, qui sert de philtre à l'urine.

Les vices de l'uretre sont la quatrieme classe des causes de la *rétention d'urine*; nous avons parlé de ces vices en parlant des carnosités. *Voyez* CARNOSITÉ.

Si le cas de la *rétention d'urine* est pressant, on peut faire la ponction au-dessus du pubis ou par le rectum & y laisser la canule jusqu'à ce qu'on ait mis le canal de l'uretre en suppuration dans le cas de carnosité. Mais si le vice de l'uretre vient de brides & de cicatrices qui ne sont point des maladies par leur essence, mais au-contraire des signes de guérison parfaite, les bougies suppuratives ne procureront aucun effet. Les caustiques qu'on pourroit employer causent par l'irritation qu'ils excitent, des gonflemens & des irritations considérables; dans ce cas il faut faire une opération au périné. La ponction ne suffit pas, il faut une incision; on peut dans ce cas se conformer, comme dans la taille, à la méthode de M. Foubert. *Voyez* TAILLE.

Dans le cas du gonflement des prostates, il faut mieux faire la boutonniere, afin de procurer plus facilement la suppuration de cette glande; mais le vice de l'uretre empêchant qu'on ne se conduise sur la sonde comme nous l'avons dit en parlant de cette opération; le chirurgien, au défaut de ce guide, fait une incision aux tégumens, fend l'uretre, & après s'être bien représenté la structure & la position des parties, il porte dans la vessie un trocar dont la canule est fendue: à la faveur de cette fente il fait une incision suffisante avec un bistouri pour y placer une canule, comme il a été dit à l'opération de la boutonniere; on a pratiqué cette méthode avec succès: le reste du traitement est semblable à celui de la boutonniere. *Voyez* BOUTONNIERE. Toute cette matiere est fort bien traitée par M. de la Faye, dans ses remarques sur les opérations de Dionis. (*Y*)

RETENTIONNAIRE DE SOIE, (*Manufact.*) ce sont ceux des maîtres-ouvriers à façon, qui retiennent les soies & autres matieres que les marchands-maîtres leur donnent pour être employées aux ouvrages & étoffes qu'ils leur commandent.

RETENTIR, v. n. RETENTISSEMENT, s. m. (*Gram.*) continuité d'un son & de ses harmoniques dans un lieu concave; les cavernes *retentissent*; les forêts *retentissent*; les appartemens *retentissent*; un instrument touché en fait *retentir* un autre. Il s'exerce dans l'air des ondulations telles que nous les voyons se faire dans l'eau par la chûte d'un corps; elles se prolongent en tous sens sans s'interrompre; & sans cette propriété, peut-être pour s'entendre faudroit-il attendre que l'atmosphere fût stagnant & tranquille; mais grace à la continuité ininterrompue des ondulations en tous sens, tous les sons arrivent à nos oreilles, non arrêtés, non confondus. On peut mettre la masse de l'air d'un appartement en ondulations en chantant tout bas un air; cet air chanté ne sera aucunement entendu de ceux qui sont dans l'appartement; cependant ils en seront assez sensiblement affectés pour être déterminés à chanter le même air, s'ils le savent, & s'il leur prend envie de chanter; on prétend que c'est un fait constaté par quelques expériences qui mériteroient bien d'être réitérées.

RETENTUM, (*Jurisprudence.*) terme latin que l'on a conservé dans l'usage du palais pour exprimer ce qui est retenu *in mente judicis*, & qui n'est pas exprimé dans le dispositif d'un jugement ou prononcé en lisant le jugement. Ces sortes de *retentum* ne sont guere usités qu'en matiere criminelle; par exemple, lorsqu'un homme est condamné au supplice de la roue, la cour met quelquefois en *retentum*, que le criminel sera étranglé au premier, second, ou troisieme coup.

L'usage de ces *retentum* est fort ancien; on en trouve un exemple dans les regîstres *olim*, en 1310, où il est dit que le parlement condamna un particulier en l'amende de 2000 livres au profit du roi; mais qu'il fut arrêté *in mente curiæ*, que le condamné n'en payeroit que 1000 liv. *sed intentio curiæ est quod non leventur nisi mille libræ & quod rex quittet residuum.*

Loyseau, en son *traité des offices*, dit que les cours souveraines sont les seules qui peuvent mettre des *retentum* à leurs jugemens; & en effet, l'ordonnance de 1670, *titre 10*, *article 7*, ne permet qu'aux cours de faire des délibérations secretes pour faire arrêter celui qui est seulement decrété d'assigné pour être oui, ou d'ajournement personnel. *Voyez les plaid. de* M. Cochin, *tome I. dix-huit.me cause*, *p. 257.* (*A*)

RETENU, (*Gram.*) participe du verbe *retenir.* *Voyez* RETENIR.

RETENU, adj. *terme de Manége*; ce mot se dit d'un cheval; un cheval *retenu*, est celui qui ne part pas de la main franchement, & qui saute au lieu d'aller en-avant. *Richelet.* (*D. J.*)

RETENUE, s. f. (*Gram.*) circonspection dans les actions, & surtout dans le discours. La *retenue* convient particulierement à la jeunesse; c'est une vertu des deux sexes; mais qu'on exige plus encore des femmes que des hommes, & des filles que des femmes: l'honnêteté est dans les actions, la modestie dans le maintien, & la *retenue* dans le propos.

RETENUE, (*Jurisprudence.*) signifie quelquefois ce que l'on déduit à quelqu'un sur un payement qu'on lui fait, comme le dixieme de *retenue* des gages des officiers.

On dit aussi *brevet de retenue*, pour exprimer la faculté que le roi donne à un officier ou à ses héritiers, de répéter du successeur à l'office une certaine somme, quoique l'office ne soit pas vénal.

Retenue, signifie quelquefois *retrait*; la *retenue* féodale est le retrait féodal ou seigneurial. *Voyez* RETRAIT.

RETENUE, *ou* chambre *retenue*, au parlement de Toulouse, est la chambre qui tient pendant les vacations; on dit *messieurs de la retenue*, pour dire les *présidens & conseillers de la chambre des vacations. Voyez le style du parlement de Toulouse* par Cayron, *livre IV. titre 13. page 573.* (*A*)

RETENUE, (*Commerce.*) on nomme ainsi dans la bourse des négocians de Toulouse, le choix ou nomination que les prieurs & consuls sont tenus de faire chaque année de 60 marchands, pour être juges-conseillers de ladite bourse, & assister aux jugemens

qui se rendent dans cette jurisdiction. *Savary.* (*D. J.*)

RETENUE, (*Marine.*) *voyez* CORDE DE RETENUE, & ATTRAPE.

RETENUE, (*Charpent.*) on dit qu'une piece de bois a sa *retenue* sur une muraille ou ailleurs, quand elle est entaillée de telle sorte, qu'elle ne peut reculer ni avancer de part & d'autre. (*D. J.*)

RETFORD, (*Géog. mod.*) petite ville à marché d'Angleterre, dans la province de Nottingham, à 140 milles de Londres; elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 16. 36. *latit.* 53. 15. (*D. J.*)

RETHEL, (*Géog. mod.*) ville de France, en Champagne, capitale du Réthelois, sur une montagne, près de l'Aisne, à 10 lieues au nord-est de Rheims, à 14 au sud-ouest de Sedan, & à 45 au nord-est de Paris. *Long.* 22. 6. *lat.* 49. 37.

Rethel est fort ancienne; c'étoit un fort du tems de Jules-César, qu'on nommoit *castrum retectum.* On appelloit anciennement le château de *Rethel*, *Reteste*, qui eut plusieurs seigneurs de ce nom dès le xiij. siecle. Le comté de *Rethel* est aussi de très-ancienne érection; car dès le tems de Clovis, saint Arnould est qualifié comte de *Réthel.*

La ville de *Rethel* a été souvent prise & reprise dans le dernier siecle; elle fut érigée en duché par Henri III. en 1581, en faveur de Charles de Gonzague. Ensuite le cardinal Mazarin acheta le duché de *Rethel*, & la confirmation lui en fut accordée en 1663. C'est un des plus beaux duchés du royaume, dont le revenu va au-delà de soixante mille livres; l'élection de *Rhetel* est composée de 296 paroisses, presque toutes du diocèse de Rheims. (*D. J.*)

RETHELOIS LE, (*Géog. mod.*) pays de la Champagne, borné au septentrion par les Pays-bas, à l'orient par le pays d'Argonne & le Clermontois, au midi par le Rhémois, & à l'occident par le Laonnois. Une partie de ce pays est couverte de bois, où il y a beaucoup de forges de fer & de charbon: le reste est très-abondant en pâturages; il y a plusieurs rivieres, dont la plus considérable est l'Aine. La ville capitale est Rethel; les autres villes sont Rocroy, Mauber-Fontaine, Château-Porcien, Mezieres, & Charleville. (*D. J.*)

RETHEM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Lunebourg; elle est presque entierement ruinée, quoiqu'elle soit située sur les bords de la riviere d'Aller, qui étant navigable & poissonneuse, pourroit servir à la rétablir. (*D. J.*)

RETIAIRE, s. m. gladiateur ainsi nommé, parce qu'en combattant contre le myrmillon, il portoit sous son bouclier un filet (*rete*) dans lequel il tâchoit d'envelopper la tête de son adversaire, afin de le renverser & de le tuer. Outre ce filet d'où le *retiaire* avoit tiré son nom, il étoit encore armé d'un javelot à trois pointes, ou d'une espece de trident. Juste Lipse, & d'autres auteurs, disent qu'il combattoit vêtu & portoit plusieurs éponges, soit pour essuyer la sueur qu'il contractoit en poursuivant le myrmillon, soit pour étancher le sang qui couloit des blessures qu'il pouvoit en recevoir; car ces sortes de gladiateurs se faisoient rarement quartier. On attribue l'invention de ce genre de combat à Pittacus, l'un des sept sages de la Grece, qui dans un combat singulier contre Phrynon, pour terminer une contestation mûe entre les Argiens & les Mytileniens, apporta un filet caché sous sa cuirasse, dont il embrassa la tête de son ennemi. Cette supercherie fut depuis réduite en art, & figura aux jeux publics. *Voyez* MYRMILLON & GLADIATEUR.

RETICENCE, s. f. (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique, par laquelle l'orateur s'interrompt lui-même au milieu de son discours, & ne poursuivant point le propos qu'il a commencé, passe à d'autres choses; de sorte néanmoins que ce qu'il a dit fasse suffisamment entendre ce qu'il vouloit dire, & que l'auditeur le supplée aisément. Dans l'Athalie de Racine, cette princesse parle ainsi à Joad, lorsqu'il l'a attirée dans le temple, sous prétexte de lui livrer Eliacin & des trésors:

En l'appui de ton Dieu tu t'étois reposé;
De ton espoir frivole es-tu désabusé?
Il laisse en mon pouvoir & son temple & ta vie;
Je devrois sur l'autel où ta main sacrifie;
Je... mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter;
Ce que tu m'as promis songe à l'exécuter.

Ces interruptions brusques peignent assez bien le langage entrecoupé de la colere: la *reticence* est quelquefois plus expressive que ne le seroit le discours même; mais on ne doit l'employer que dans des occasions importantes: on nomme encore cette figure *aposiopese.* *Voyez* APOSIOPESE.

D'autres appellent aussi *reticence*, une figure par laquelle on fait mention d'une chose indirectement, en même tems que l'on assure qu'on s'abstiendra d'en parler. Par exemple: « sans parler de la noblesse de » ses ancêtres ni de la grandeur de son courage, je » me bornerai à vous entretenir de la pureté de ses » mœurs ». Mais cette notion n'est pas exacte, & ce tour oratoire s'appelle proprement *prétérition* ou *prétermission.* *Voyez* PRÉTÉRITION & PRÉTERMISSION.

RETICULAIRE, *en Anatomie*, nom d'un corps qui s'observe entre la peau & l'épiderme; il a été ainsi nommé par Malpighi, parce qu'il ressemble à un réseau.

Ce corps fut d'abord découvert dans la langue des animaux & dans les piés des oiseaux où on l'observe très-distinctement. Ce fut-là la source des fausses descriptions qu'on nous en a données. Quoi que Malpighi ait aussi par la suite découvert dans le bras de l'homme ce corps dont les trous sont très-visibles; dans la langue de bœuf, quoique plusieurs prétendent qu'il n'est point percé, mais simplement couvert de petites fossettes qui reçoivent les papilles; c'est, suivant Albinus, la partie interne la plus molle de l'épiderme ou le corps muqueux; ce corps a différentes couleurs dans les negres. *Voyez* PAPILLE, MUQUEUX, & NEGRE.

RÉTICULE, s. m. *en Astronomie*, est une machine qui sert à mesurer exactement la quantité des éclipses. Cette machine a été inventée, il y a près de 80 ans, dans l'académie royale des Sciences. *Voyez* ÉCLIPSE.

Ce qui n'est dans l'Astronomie que de pratique & de détail, est d'une extrème importance; souvent même il en coute autant d'efforts d'esprit, pour trouver les moyens de faire certaines observations, que pour remonter de ces observations aux plus sublimes théories qui en dépendent. En un mot, la maniere d'observer, qui n'est que le fondement de la science, est elle-même une grande science. Qu'une éclipse de soleil ou de lune ait été d'une certaine grandeur, on sera étonné de la quantité & de la finesse des conséquences qu'un Astronome saura en tirer; mais on ne songera pas combien il aura eu de peine à s'assurer de la grandeur précise de cette éclipse, & que peut-être ce point-là a été le plus difficile.

Le *réticule* est ordinairement composé de treize fils de soie fort fins paralléles, également éloignés les uns des autres, & placés au foyer du verre objectif du télescope, c'est-à-dire, dans l'endroit où l'image de l'astre est représentée dans sa pleine extension. C'est pourquoi on voit par ce moyen le diametre du soleil ou de la lune divisé en douze parties égales ou doigts; de sorte que pour trouver la quantité d'une éclipse, il ne faut que compter le nombre des parties lumineuses & des parties obscures. *Voyez* DOIGT.

Comme un *réticule* quarré ne peut servir que pour le diametre, & non pour la circonférence de l'astre, on le fait quelquefois circulaire, en traçant six cercles concentriques également distans, qui représentent les phases de l'éclipse parfaitement.

Mais il est clair que le *réticule*, soit carré ou circulaire, doit être parfaitement égal au diametre, ou à la circonférence de la planette, telle qu'elle paroît dans le foyer du verre, autrement la division ne sauroit être juste. Or c'est une chose qui n'est pas aisée à faire, à cause que le diametre apparent du soleil ou de la lune differe dans chaque éclipse, & que même celui de la lune differe de lui-même dans le cours de la même éclipse.

Une autre imperfection du *réticule*, est que sa grandeur est déterminée par celle de l'image qui paroît dans le foyer; & par conséquent il ne peut servir que pour une certaine grandeur.

Mais M. de la Hire a trouvé le secret de remédier à tous ces inconvéniens, & a trouvé le moyen de faire servir le même *réticule* pour tous les télescopes, & toutes les grandeurs de la planete dans la même éclipse.

Le principe sur lequel il appuie son invention, est que deux verres objectifs appliqués l'un contre l'autre, ayant un foyer commun, & y formant une image d'une certaine grandeur, cette image croît à proportion que la distance des deux verres objectifs augmente, du moins jusqu'à un certain point.

Si donc on prend un *réticule* de telle grandeur qu'il puisse égaler précisément le plus grand diametre que le soleil ou la lune peuvent jamais avoir dans le foyer commun des deux verres objectifs placés l'un contre l'autre; il ne faudra que les éloigner l'un de l'autre, à mesure que l'astre viendra à avoir un plus petit diametre, pour en avoir toujours l'image exactement représentée, & comprise dans le même *réticule*.

M. de la Hire proposa en même tems de substituer aux fils de soie un *réticule* fait de glace de miroir mince, en traçant des lignes ou des cercles dessus avec la pointe d'un diamant; prétendant par ce moyen éviter l'inconvénient des fils de soies qui sont sujets à s'éloigner du parallélisme par les différentes températures de l'air; mais cela ne peut absolument s'exécuter.

En effet, il est impossible, même avec le diamant le plus dur & le mieux taillé, de faire ou de tracer un trait net sur une glace; car si le trait est assez marqué, la glace sera coupée & se cassera facilement dans l'endroit marqué; que si au-contraire il n'est pas assez marqué pour que la glace soit coupée; il ne sera pas visible, même au microscope; on ne verra qu'une espece de rainure toute raboteuse. Ainsi, on doit regarder toute machine ou instrument où l'on parle de tracer des lignes bien distinctes sur une glace, comme absolument impraticable.

RETICULUM, (*Littérat.*) ce mot signifie un petit *rets* ou *filet*, une *raquette* à jouer à la paume, parce qu'elle est faite en réseau, & finalement un sac à réseaux, une coëffe claire à réseaux. *Reticulum* étoit encore un *sac à réseau*, dans lequel on portoit le pain en voyage: Varron dit *panarium*, c'est pourquoi saint Augustin appelle la provision de pain *annonam reticam*, parce qu'on la portoit dans des filets; mais le panier des provisions générales d'usage chez les pauvres, étoit fait avec des feuilles de palmier, de jonc ou d'osier, & se nommoit *cumera*. Revenons aux *reticula* ou sacs à réseaux.

Leur usage étoit fort ordinaire aussi-bien en Grece qu'à Rome. Dans les acharnenses d'Aristophane, on voit des oignons dans des sacs à réseaux, κρόμμυα ἐν δικτύοις; on se servoit aussi de petits paniers en réseaux, *reticula*, pour y mettre des fleurs. Cicéron peint à ravir de cette maniere Verrès dans un festin. *Ipse coronam habebat unam in capite, alteram in collo*; reticulum *quæ ad nares sibi apponebat, tenuissimo lino, minutis maculis, plenum rosæ.* Il avoit une couronne sur sa tête, une autre autour du cou; & dans cette attitude, il respiroit de tems en tems l'odeur d'un assemblage de roses, qu'il avoit fait mettre dans un sac de fin lin, tissu à petites mailles.

Tel étoit le sac à réseaux de Verrès; mais tous les *reticula* n'étoient pas de fin lin & à petits carreaux; on les faisoit souvent de jonc, & sans beaucoup de façon. Cependant il y en avoit de magnifiques, soit à fils d'ivoire ou d'argent. Dans la description qu'Hippolochus fit du festin de noces de Caranus, & qu'Athénée nous a conservée, on y voit ἀρτοφόρα διὰ ἱμαντῶν ἐλεφαντίνων πεπλεγμένα, des sacs à réseaux pour le pain, faits de lames d'ivoire; & ensuite ἀρτοφόρον ἀργυρεῶν, des sacs pour le pain à lames d'argent. (*D.J.*)

RETIERCEMENT *ou* RETIERS, s. m. (*Jurisprudence.*) est un terme qui se trouve dans l'ancienne coutume de Montreuil, pour exprimer le tiers du tiers, c'est-à-dire, la troisieme partie du troisieme denier du prix de l'héritage: il est dit que ce *retiercement* est dû au seigneur, quand le prix de l'héritage cottier ou roturier, vendu ou chargé de quelque vente, est vendu francs deniers au vendeur; autrement il n'est dû au seigneur que le tiers, & non le *retiercement*. *Voyez* le *gloss.* de M. de Lauriere, au mot *resixieme*. (*A*)

RÉTIF, adj. (*Maréchal.*) épithete qu'on donne à un cheval mutin, qui s'arrête ou recule au lieu d'avancer. Au manege, on appelle *rétif* un cheval rébelle, capricieux & indocile, qui ne va qu'où il lui plaît & quand il lui plaît. Ce mot vient du latin *rectivus*, qui signifie la même chose.

RÉTIFORME, adj. (*Gram.*) qui a forme de rets. On dit en Anatomie, lacet *rétiforme*. *Voyez* RETS ADMIRABLE.

RETIMO, (*Géog. mod.*) Ριθύμνα dans Ptolomée, & Rithymna dans Pline, *liv. IV. ch. xij.* ville de l'île de Candie sur la côte septentrionale, à 18 lieues au couchant de la capitale. Elle a une citadelle bâtie sur un roc escarpé, & qui commande un fort ruiné; son port qui a été très-bon, est aujourd'hui tout-à-fait négligé. *Retimo* est la troisieme place du pays; les Turcs la prirent en 1647, & depuis ce tems-là elle est gouvernée par un pacha, soumis au viceroi de Candie. *Long.* 42. 18. *lat.* 35. 24. (*D. J.*)

RETINA, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie sur le bord de la mer, selon Pline, *l. VI. epist.* 16. Hermolaüs croit que ce lieu étoit au pié du promontoire de Misène, & que c'est encore aujourd'hui un petit village appellé *Retina* ou *Resina*.

RETINE, *terme d'Anatomie & d'Optique*, qui signifie une des tuniques de l'œil; on l'appelle aussi *amphiblestroïde tunique*, *rétiforme* & *réticulaire*, comme étant tissue en forme de rets. *Voyez* TUNIQUE, ŒIL. La *retine* est la derniere, ou la plus intérieure des tuniques de l'œil, située immédiatement sous la choroïde. *Voyez* CHOROÏDE. Elle est formée de la dilatation de la partie médulaire du nerf optique; c'est pourquoi elle est mince, douce, blanche, & ressemblante à la substance du cerveau; elle est transparente comme la corne d'une lanterne. *Voyez* NERF OPTIQUE. Quand elle se sépare de la choroïde, elle est en forme de mucus.

On croit communément que la *retine* est le grand organe de la vue, qui se fait par le moyen des rayons de lumiere qui sont refléchis de chaque point des objets qui passent à-travers les humeurs aqueuses, vitrées & cristallines, & vont peindre sur la *rétine* l'image de l'objet, sur laquelle ils laissent une impression qui est portée de-là, par les capillaires du nerf optique, jusqu'à l'organe du sens. *Voyez* VISION. Mais plusieurs membres de l'académie royale des Scien-

ces, particulierement MM. Mariotte, Pecquet, Perrault, Mery, de la Hire, ont été partagés sur l'opinion que ce fût la *retine* ou la choroïde qui fût le principal organe de la vision, & sur laquelle des deux les objets étoient représentés. M. Mariotte & M. Mery ont cru que c'étoit la choroïde, & les autres que c'étoit la *rétine*. On a toujours pensé que la *retine* avoit tous les caracteres de l'organe principal. Elle est située dans le foyer de réfraction des humeurs de l'œil, & conséquemment elle reçoit les sommets des cones des rayons, qui viennent des différens points des objets.

Elle est très-mince, & conséquemment très-sensible. Elle tire son origine du nerf optique, & elle est même entierement nerveuse, & c'est l'opinion commune que les nerfs sont les véhicules de toutes les sensations. Enfin elle communique avec la substance du cerveau ou toutes les sensations se terminent. *Voyez* CERVEAU, SENSATION.

On suppose que l'usage de la choroïde est d'arrêter les rayons que l'extrème ténuité de la *rétine* laisse passer, & agit à l'égard de la *rétine*, comme le vif-argent à l'égard d'une glace, surtout dans les animaux, où elle est noire. *Voyez* CHOROÏDE. Mais, M. Mery est d'une opinion différente par l'expérience d'un chat plongé dans l'eau. Il observe que dans cette occasion la *rétine* disparoît absolument aussi-bien que toutes les autres humeurs de l'œil, tandis que la choroïde paroît distinctement, & avec toutes les couleurs qu'elle a dans cet animal; il conclut de-là que la *rétine* est transparente comme les humeurs, mais que la choroïde est opaque; & conséquemment que la *rétine* ne peut pas terminer & arrêter les cônes des rayons, ni recevoir les images des objets, mais que la lumiere passe à-travers, & ne s'arrête que sur la choroïde, qui par-là devient le principal organe de la vision.

La couleur noire de la choroïde dans l'homme est très-favorable à ce sentiment: le principal organe semble demander que l'action de la lumiere se termine sur lui aussi-tôt qu'elle y arrive; or, il est certain que la couleur noire absorbe tous les rayons, & n'en réflechit aucun, & il semble aussi qu'il est nécessaire que l'action de la lumiere soit plus forte sur l'organe de la vue que partout ailleurs: or il est certain que la lumiere étant reçue & absorbée dans un corps noir, doit exciter une plus grande vibration que dans tout autre corps; & de-là il s'ensuit que les corps noirs sont plutôt allumés par les verres ardens que les corps blancs. *Voyez* NOIRCEUR.

La situation de la choroïde derriere la *rétine* est une autre circonstance à considérer. M. Mery ayant observé la même position d'un organe principal derriere un organe médiat dans les autres sens, en trouva une heureuse analogie. Ainsi, l'épiderme sur la peau est l'organe moyen du toucher; mais la peau qui est dessous est le principal organe. La même chose est observée pour le nez, les oreilles, *&c.*

La *rétine* semble néanmoins être une sorte de second organe médiat, qui sert à briser l'impression trop vive de la lumiere sur la choroïde, ou à la conserver. Il faut ajouter à cela que la *rétine* est insensible, comme tirant son origine de la substance médullaire du cerveau qui l'est aussi; & la choroïde au-contraire est très-sensible, comme tirant son origine de la pie-mere, qui est certainement sensible à un degré éminent. *Voyez* NERF & PIE-MERE. Ce dernier argument paroissant douteux, M. Mery s'engagea de de le prouver, ce qu'il fit devant l'académie royale, où il montra que le nerf optique n'est pas composé de fibres comme le sont les autres nerfs; mais que c'est seulement une suite de moëlle renfermée dans un canal duquel il est aisé de la séparer. Cette structure du nerf optique, inconnue jusqu'ici, fait voir que la *retine* peut n'être pas une membrane, mais seulement une dilatation de moëlle enfermée entre deux membranes, & une moëlle, qui paroît n'être pas une substance propre au siege de la sensation. Peut-être la *rétine* ne sert-elle qu'à filtrer les esprits nécessaires pour l'action de la vue; car la vibration par laquelle la sensation est effectuée, doit se faire sur une partie plus solide, plus ferme, & plus susceptible d'une forte & vive impression.

Ruysch assure à la *page 10* de son second *trésor*, qu'il a quelquefois remarqué sur la *rétine* des ondes contre les lois de la nature; il les représente dans la figure 19 de la 16e table, qui est la suite de sa 13e lettre problématique. Mais si ce savant homme, dit M. Petit le médecin, eût coupé quantité d'yeux en deux hémispheres, il auroit presque toujours trouvé la même disposition à la *rétine* dans ceux qui ont été gardés deux ou trois jours; car cette membrane suit les mouvemens que l'on fait faire à l'humeur vitrée. Et comme il n'est presque pas possible de diviser un œil en deux hémispheres sans déranger l'humeur vitrée, la *rétine* se dérange aussi, & il s'y forme des plis & des ondes que l'on peut effacer, en remettant la *rétine* dans son extension naturelle. Il faut prendre beaucoup de précautions en coupant l'œil; si l'on veut éviter ce dérangement, l'œil doit être frais, sans quoi on doit trouver ces ondes presque toutes les fois qu'on coupe un œil transversalement, à-moins que l'œil n'ait trempé dans quelque liqueur. *Hist. de l'academ. des Sciences, année 1726.* (*D. J.*)

RÉTINE, *maladies de la* Médec.) La *rétine* est sujette à deux maladies. La premiere est une séparation de quelques parties de cette membrane d'avec la choroïde. Il se fait dans l'endroit de cette séparation un pli qui arrête les rayons de lumiere, & qui les empêche de parvenir à la partie de la choroïde qui est couverte par ce pli: cela forme une espece d'ombre que le malade rapporte à l'air. La seconde maladie est une atrophie, ou consomption de la *rétine*.

On peut regarder avec assez de vraissemblance l'altération des vaisseaux sanguins de la *rétine*, comme la cause de la premiere de ces maladies; car on conçoit aisément que la dilatation de ces vaisseaux séparera la *rétine* de la choroïde, dans l'endroit qui correspond à ces vaisseaux dilatés. Les symptômes de ce mal sont de certaine apparences dans l'air plus ou moins éloignées de l'œil du malade, comme des ombres de figure différente, de la grandeur & de la forme de la partie de la *rétine* qui est séparée. Comme ces signes sont les mêmes que ceux de la cataracte, il est aisé de prendre l'une pour l'autre. Il y a cependant cette différence, que dans la cataracte, la vue se raccourcit, & s'affoiblit tous les jours; au-lieu que dans l'accident dont il s'agit ici, la vue conserve son étendue, avec l'apparition des ombres à laquelle il n'y a point de remede.

Dans l'atrophie de la *rétine*, comme les rayons de lumiere ne sont plus alors modifiés par cette membrane, ils produisent sur la choroïde une impression trop vive & qui lui nuit. Alors la vision se fait confusément, & se trouble, pour peu qu'on continue de fixer les yeux sur quelqu'objet.

Les brodeurs, les tapissiers, les faiseurs de bas & les cordonniers sont sujets à cette maladie: les uns, parce que l'éclat de l'or, de l'argent & des autres couleurs fait une impression trop vive sur la *rétine*; & les autres, parce qu'ils se fatiguent beaucoup par l'attention continuelle où ils sont pour passer la soie dans les trous de leur alène. (*D. J.*)

RETIRADE, s. f. *ancien terme de Fortific.* signifie une espece de retranchement qu'on fait sur un bastion ou en un autre endroit, pour disputer le terrein pié à pié à l'ennemi, quand les défenses qui sont plus

en-dehors ſont démantelées. *Voyez* RETRANCHEMENT, &c.

Il conſiſte ordinairement en deux faces qui font un angle rentrant. Quand les aſſiégeans ont fait breche à un baſtion, les ennemis peuvent faire une *retirade*, une nouvelle fortification par-derriere. *Voyez* BASTION, *Chambers*.

RETIRATION, ſ. f. (*Imprimerie.*) Les Imprimeurs diſent qu'ils ſont en *retiration*, quand ils impriment le ſecond côté d'une feuille, c'eſt-à-dire, le côté oppoſé à celui qui vient d'être imprimé. (*D. J.*)

RETIRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt tirer une ſeconde fois, comme dans cet exemple : il a *retiré* un ſecond coup de fuſil. C'eſt écarter, éloigner ; *retirez* cet objet de devant moi; *retirez*-vous; la riviere ſe *retire*; les ennemis ſe ſont *retirés*. Vivre dans la retraite ; il s'eſt *retiré* de la ſociété. Donner l'hoſpitalité; la veuve qui *retira* le prophete Elizée en fut bien récompenſée. Dégager une choſe; ſi vous avez de l'argent, hâtez-vous de *retirer* vos nippes des mains de cette ſang-ſue. Déplacer avec peine; *retirez* ce clou de cet endroit. Percevoir un revenu; combien *retirez*-vous de votre maiſon? Prendre moins de volume ou d'étendue; cette toile s'eſt bien *retirée* ſur le pré; ce drap s'eſt bien *retiré* à la foule. Priver; craignez que cet homme impatienté de votre humeur, ne vous *retire* ſes bontés. Sortir; il s'eſt *retiré* de cette entrepriſe, *&c.*

RETIRER, (*Juriſprud.*) ou RETRAIRE, ſignifie exercer l'action de *retrait*, pour avoir un bien que l'on a droit de revendiquer par cette voie. *Voyez ci-après* RETRAIT.

RETIRER, ſe dit auſſi en parlant de deniers ou de pieces, c'eſt-à-dire, les reprendre des mains dans leſquelles ces deniers ou pieces étoient. (*A*)

RETIRER, (*Imprimerie.*) c'eſt achever d'imprimer une feuille, la tirer de l'autre côté. Pour bien *retirer* un ouvrage, il faut exactement obſerver le regiſtre; c'eſt-à-dire, remettre les pointes du grand tympan préciſément dans les trous qu'elles ont fait au papier, en imprimant la premiere forme des deux qui ſont néceſſaires pour chaque feuille. On appelle auſſi *retirer* une lettre, un caractere, les ôter de la forme avec un petit poinçon de fer, pour y en remettre d'autres, ſuivant les corrections des premieres epreuves. (*D. J.*)

RETOISER, v. act. (*Gram.*) toiſer de nouveau. *Voyez* TOISE & TOISER.

RETOMBÉE, ſ. f. (*Architect.*) On appelle ainſi chaque aſſiſe de pierre qu'on érige ſur le couſſinet d'une voûte ou d'une arcade, pour en former la naiſſance, & qui, par leur poſe, peuvent ſubſiſter ſans ceintre. *Daviler*. (*D. J.*)

RETOMBER, v. act. (*Gram.*) tomber de-rechef. *Voyez* TOMBER & CHUTE. Il étoit ſi enyvré, qu'à-peine étoit-il à moitié relevé qu'il *retomboit*; il eſt *retombé* malade; il eſt *retombé* dans ſa mauvaiſe habitude; le châtiment en eſt *retombé* ſur moi.

RETONDRE, v. act. (*Architect.*) c'eſt couper du haut d'un mur ou d'une ſouche de cheminée, ce qui eſt ruiné pour le refaire. C'eſt auſſi retrancher les ſaillies ou ornemens inutiles ou de mauvais goût, lorſqu'on regratte la façade d'un bâtiment. Enfin, on entend encore par ce mot *réparer l'architecture* avec divers outils appellés *fers à retondre*, pour la mieux terminer, & en rendre les arrêtes plus vives. *Daviler*. (*D. J.*)

RETONDRE, v. act. (*Manufacture.*) c'eſt tondre de nouveau. On *retond* une piece de drap, quand le poil en eſt encore trop long, & qu'il n'a pas été tondu d'abord d'aſſez près. On *retond* auſſi toutes ſortes de draperies & étoffes de laine, tirées à poil avec le chardon. *Dictionn. de Commerce*. (*D. J.*)

RETONDRE, *fers à* (*Sculpture.*) Les Sculpteurs appellent *fers à retondre*, certains outils qui leur ſervent pour finir, pour polir leurs ouvrages, & repaſſer dans leurs moulures. (*D. J.*)

RETORBIO, *Géogr. mod.*) ou RITORBIO, en latin, *Ritovium*, ou *Ritobium*, bourgade d'Italie dans le duché de Milan, au territoire de Pavie, environ à ſix lieues au midi de cette ville, & preſqu'à égale diſtance de celle de Tortone, du côté du Levant. Ce lieu eſt renommé par ſes bains chauds. C'eſt le *Litubium* de Tite-Live, *l. XXXII*. Pline, *l. XIX*, *c. j*, fait l'éloge du lin, *retovina lina*, qui croiſſoit dans ſon voiſinage. (*D. J.*)

RETORDEMENT, ſ. m. (*Soierie.*) Les ſoies fines doivent avoir ſix points de *retordement* qui eſt vingt ſur quatorze; & les communes de point ſur point, qui eſt de ſeize ſur ſeize, & de quatorze ſur quatorze.

RETORDRE, v. act. (*Gramm.*) C'eſt tordre de rechef. *Voyez* TORS & TORDRE.

RETORDRE, (*Sayetterie.*) Aſſembler pluſieurs filets de ſoie, de laine, de poil ou de fil, pour les doubler & les rendre plus forts, & en faire une eſpece de petite ficelle. Les guipures, qui ſont une ſorte de dentelle, ſe font de fil *retors* ou de ſoie *retorſe*. *Savary*. (*D. J.*)

RETORQUER, v. act. (*Logiq. dialectiq.*) c'eſt l'action de tourner contre notre adverſaire le raiſonnement qu'il nous oppoſoit.

RETORSOIR, *terme de Corderie*. *Voyez* ROUET.

RETOUCHER, v. act. (*Gram. embelliſſement en peinture, en ſculpture, en gravure,*) on dit *retoucher* un tableau gâté, ſon ſtyle, ſon ouvrage, en général; tel maître n'a fait que *retoucher* un tableau exécuté ſur ſes deſſeins, par ſes éleves; on dit encore une copie *retouchée* par celui qui a fait l'original, ou par tel autre maître.

RETOUCHER, ſ. f. c'eſt l'opération la plus difficile de la gravure en bois, parce qu'elle exige du graveur autant de goût que d'attention & de deſſein; c'eſt préciſément affoiblir & diminuer des traits & des tailles, les rendre plus déliés en otant du bois ſuivant ce qu'exigent les portées les plus éclairées & le côté du jour de chacune. *Voyez* GRAVURE EN BOIS. La différence de la retouche entre la gravure en bois & celle en cuivre, c'eſt que dans cette derniere *retoucher* une planche c'eſt lorſqu'elle eſt uſée repaſſer le burin dans tous les traits, au lieu que dans l'autre, c'eſt après la premiere épreuve d'une planche, donner plus de clair par la retouche, & la perfectionner.

RETOUPER, v. act. (*Poterie.*) c'eſt en terme de potiers de terre, reprendre un ouvrage qui a été manqué.

RETOUR, ſ. m. (*Gram.*) mouvement d'un corps vers le lieu d'où il eſt parti; on dit j'attens le *retour* du courier; il eſt de *retour* de ſes voyages; le *retour* de la marée a été plus prompt qu'on ne l'eſpéroit; ce labyrinthe forme un grand nombre de tours & de *retours*; il faut pratiquer là un *retour* d'équerre; les *retours* d'une tranchée éloignent quelquefois beaucoup ſa tête de ſa queue; cette femme eſt ſur le *retour*; la jeuneſſe s'enfuit ſans *retour*; le bon goût, l'eſprit national, les mœurs ſimples, ſe ſont éclipſés ſans *retour*; vous avez perdu ſon amitié ſans *retour*; faites ſur vous quelques *retours*, & vous vous en trouverez bien; tous les êtres ſentent plus ou moins le *retour* du printems; il y a de tems en tems à la mauvaiſe conduite, à la fourberie, des *retours* fâcheux; que me donnerez-vous de *retour*? ce bien lui a été donné à charge de *retour*; il n'y a guere de femme ſage qui ne croie qu'on lui en doit beaucoup de *retour*; on fait au trictrac jan-de-*retour*; à l'hombre & à d'autres jeux, un *retour*; il a des *retours* de partage. *Voyez les articles ſuivans* pour quelques autres

acceptions du même mot, & pour une plus grande intelligence des précédens.

RETOUR DES SUITES, *terme en usage dans l'Analyse sublime;* voici en quoi le *retour des suites* consiste. On a l'expression d'une quantité, comme x, par une suite composée de constantes & d'une autre quantité y; il s'agit de tirer de cette premiere suite, une autre suite qui exprime la valeur de y en x & en constantes; par exemple, on a $x = a + by + cy^2 + fy^3 +$, &c. Il s'agit de trouver une valeur de y, exprimée par une suite qui ne renferme que x; la méthode pour resoudre ce problème est expliquée dans le septieme livre de l'analyse démontrée du P. Reyneau, *tom. I.* dans l'exemple proposé, on supposera $y = A + Bx + Cx^2 + Fx^3$ &c. A, B, C, F, &c. étant des coefficiens inconnus, & substituant cette valeur dans l'équation $x = a + by + cy^2 + fy^3$ &c. ou $x - a - by - cy^2 - fy^3$ &c. $= 0$, on déterminera en faisant évanouir chaque terme les coefficiens A, B, C, F, &c. *Voyez* cette méthode expliquée plus au long dans l'ouvrage cité. (*O*)

RETOUR, (*Jurisprud.*) ou droit de *retour*, ou *reversion*, est un droit en vertu duquel les immeubles donnés retournent au donateur quand le donataire meurt sans enfans.

Ce droit est conventionnel ou légal.

Le *retour* conventionnel est celui qui est stipulé par la donation; il peut avoir lieu au profit de toutes sortes de donateurs, parens ou étrangers, selon ce qui a été stipulé, l'étendue de ce droit dépendant en tout des termes de la convention.

Le *retour* légal est celui qui est établi par la loi, il a lieu dans les pays de droit & dans les pays coutumiers; mais il s'y pratique diversement.

Dans les pays de droit écrit, il est fondé sur les lois romaines. Il fut d'abord accordé au pere, pour la dot profectice, suivant la loi *6. ff. de jure dotium*, & la loi *4. cod. soluto matrim.* &c.

On l'accorda aussi ensuite au pere pour la donation faite à son fils en faveur de mariage, *l. 11. cod. de bonis quæ liberis.*

Enfin il fut accordé à la mere & à tous les ascendans paternels & maternels, par la loi derniere, *cod. comm. utriusq. jud.*

Il a été accordé aux ascendans donateurs, par deux motifs également justes.

L'un est afin que l'ascendant ne souffre pas en même tems la perte de ses enfans & de ses biens.

L'autre est la crainte de refroidir les libéralités des parens envers leurs enfans.

Le parlement de Toulouse a étendu le droit de *retour* aux parens collatéraux jusqu'aux freres & sœurs, oncles & tantes, sur le fondement de ces termes de la loi, *2. cod. de bonis quæ lib. ne hac injectâ formidine parentum circa à liberos munificentia retardetur.*

Le *retour* a lieu au profit du donateur, soit que l'enfant doté soit mort pendant le mariage, ou qu'il soit mort étant en viduité; mais il n'a lieu que quand le donataire meurt sans enfans.

Dans le cas où les enfans du donataire décedent après lui, pendant la vie de l'ayeul, la question se juge diversement dans les différens tribunaux; on peut voir, à ce sujet, le *recueil des questions* de Bretonnier.

Dans les pays coutumiers on suit pour le *retour* légal, la disposition de l'article 313 de la coutume de Paris, qui porte que les pere, mere, ayeul ou ayeule, succedent ès choses par eux données à leurs enfans décédans sans enfans & descendans d'eux.

Il y a néanmoins quelques coutumes qui ont sur cette matiere des dispositions différentes, mais celle de Paris forme le droit commun & le plus général.

Le droit de *retour* des dots, donations & institutions contractuelles, donne lieu à une infinité de questions très-épineuses, qu'il seroit trop long d'agiter ici; on peut voir le traité du droit de *retour* de M. de la Bouviere, *voyez* aussi les *mots* DONATION & DOT. (*A*)

RETOUR, (*Com.*) se dit *en terme de commerce* des marchandises qui sont apportées d'un pays où l'on en avoit envoyé d'autres. Ce marchand d'Anvers avoit envoyé des toiles en Espagne, & pour son *retour* il a eu des laines.

Retour, se dit aussi des vaisseaux marchands, envoyés pour commercer dans les pays éloignés, qui reviennent chargés des marchandises de ces climats. On attend toujours avec impatience, en Espagne, le *retour* des galions & de la flotte.

Retour, signifie encore un supplément de prix quand on troque ou qu'on échange les unes contre les autres des marchandises qui ne sont pas d'égale valeur. Je vous donnerai ma pendule pour la vôtre, moyennant six louis de *retour*. *Diction. de Commerce.*

RETOUR *de la tranchée*, (*Fortific.*) ce sont les coudes & les obliquités qui forment les lignes de la tranchée, qui sont en quelque façon tirées paralleles aux côtés de la place qu'on attaque, pour en éviter l'enfilade. Ces différens *retours* mettent un grand intervale entre la tête & la queue de la tranchée, qui en droite ligne ne sont séparées que par une petite distance; aussi quand la tête est attaquée par quelque sortie de la garnison, les plus hardis des assiégeans, pour abréger le chemin des *retours*, sortent de la ligne, & vont à découvert repousser la sortie, & couper l'ennemi en le prenant à dos. *Dict. milit.* (*D. J.*)

RETOUR D'ÉQUERRE, (*Coupe des pierres.*) c'est un angle droit; on dit *retourner d'équerre*, pour faire une ligne ou une surface perpendiculaire à une autre; pour y parvenir, les ouvriers se servent d'une équerre de fer, représentée *fig. 23.* qu'ils posent ensorte que l'une des branches *BC fig. 24.* comme appliquée à plat sur la face où il faut faire le *retour d'équerre;* & l'autre branche *BA* soit appliquée de champ sur la face conique & parallelement autant qu'il est possible à l'arrête *BM*, l'ouvrier trace ensuite avec un ciseau une ligne *BD* le long du côté *BC* de l'équerre, cette ligne *BD* en est le *retour.*

Présentement pour faire le *retour* sur l'autre face *MNOB*, (*fig. 24. n°. 2*) il prend l'équerre & en applique le côté *B* de champ près de l'arrête *MB* de la face *MD*, & l'autre côté *BC* à plat sur la face *MNO*, en sorte que l'arrête extérieure de l'équerre passe par le point *B*, il tire ensuite la ligne *BO*, alors le *retour d'équerre* solide se trouve fait.

RETOUR DE MARÉE, (*Marine.*) c'est le *retour* du reflux. On se sert aussi de cette expression pour désigner un endroit de terre qui forme des courans causés par une terre voisine.

RETOURS LES, s. m. pl. (*Tissutier-Rubannier.*) c'est ici ce qu'il y a de plus difficile à faire comprendre par écrit, puisque même en le voyant sur le métier, à peine y comprend-on; on va cependant en donner la description la plus claire qu'il sera possible. Avant l'invention des *retours*, on ne pouvoit faire sur les ouvrages que de très-petits desseins, comme un pois, une petite lézarde, un petit carreau, *&c.* parce qu'ayant fini le cours de marches, le dessein étoit achevé; si l'on eût pu multiplier ces marches en très-grande quantité, les desseins auroient été plus considérables; mais l'ouvrier n'auroit pu écarter assez les jambes pour les marcher; on imagina donc, il y a environ 60 à 80 ans, de pouvoir répeter ce cours de marches pour pouvoir faire un ouvrage dont le dessein fût plus étendu, & c'est à quoi le *retour* est destiné; par la suite on en a ajouté plusieurs autres, & ainsi en allant toujours en augmentant, on en met aujourd'hui jusqu'à 22: ce qui fait

le même effet que si le métier étoit à 528 marches, en multipliant seulement 24 marches par 22 *retours ;* c'est ainsi qu'on est venu à bout de faire les beaux ouvrages que nous voyons aujourd'hui. Le *retour* ainsi entendu, il faut en donner la description; ce sont des bâtons quarrés applatis, attachés au derriere du métier; ils sont percés uniformément au tiers de leur longueur, pour pouvoir être enfilés dans une broche de fer qui traverse le chassis des *retours*; ce bâton porte à l'extrémité qui est à la main gauche de l'ouvrier, une quille pour le faire lever par son poids, lorsqu'il ne faut pas qu'il travaille; l'autre extrémité doit être assez longue pour pouvoir venir s'arrêter sous la planchette, lorsque l'ouvrier le tirera pour le faire travailler; cette extrémité est terminée un peu anguleusement, & tel que l'on voit, *Planches de Tissutier-Rubanier:* ce qui sert à lui donner plus de facilité pour se loger sous la planchette, lorsqu'il travaillera. *N* fait voir l'arcade qui est de gros fil d'archal, & qui sert à attacher les rames. *O* est le trou dont on a parlé plus haut; *P* est une ficelle pour porter la quille *Q*, *voyez* QUILLE. *R* montre le profil de la planchette qui reçoit & arrête le *retour* travaillant dans la premiere figure, & qu'il a lâché dans la seconde. La 2. figure fait voir le même bâton de *retour* dans la situation où il est, lorsqu'il ne travaille pas, au lieu que dans la figure premiere il est censé travaillant, & arrêté sous la planchette qui le tient ferme: ce qui fait que les rames qu'il porte, sont roidies, & par conséquent en état d'être levées par les hautes lisses, à mesure que les marches les feront lever. Venons à l'usage des *retours ;* après que l'ouvrier a fini son cours de 24 marches, il a fait une partie de son dessein, mais il n'est pas achevé; s'il le recommençoit encore, il feroit encore la même chose qu'il vient de faire, puisque les mêmes rames levant comme elles viennent de lever, on auroit la même partie du dessein qui vient d'être faite; c'est pour pouvoir faire une partie de ce même dessein, que l'ouvrier tire un autre *retour* par le moyen du tirant *S*, qui va aboutir auprès de sa main droite; ce *retour* ainsi tiré & venant à son tour se loger sous la planchette mobile, ainsi qu'il a été dit ailleurs, roidit à son tour les rames qu'il contient, pour les mettre en état de lever les lissettes qu'elles portent, pendant que toutes les autres rames des autres *retours* étant lâches, sont par conséquent hors d'état de lever les mêmes lissettes, ne pouvant y avoir que les rames de ce *retour* actuellement travaillant qui puissent les lever; après que ce *retour* a fait sa fonction, qui se trouve achevée par le cours de marches, l'ouvrier tire à lui encore une autre *retour*, & ainsi des autres alternativement jusqu'au dernier; ce dernier *retour* employé, il recommence par le premier, & continue toujours de même; on comprend aisément que lorsque l'ouvrier tire à lui un nouveau *retour*, le bout de ce *retour* coupé obliquement venant à toucher la face de la planchette sous laquelle il doit se loger, & la faisant mouvoir en reculant, ce mouvement de la planchette est cause que le *retour* qu'elle tenoit en état de travailler, s'échappe, & fait place à celui que l'ouvrier tire, pour occuper la place qu'il quitte. *Voyez* PLANCHETTE.

RETOURNER, v. act. & neut. (*Gram.*) c'est revenir au lieu d'où l'on étoit parti; il s'en est *retourné* comme il étoit venu: faire plusieurs fois le même voyage; Tavernier est *retourné* plusieurs fois aux Indes: interroger avec finesse; je le *retournerai* de tant de façons que j'en arracherai la vérité: après avoir donné au breland & à d'autres jeux, montrer la derniere carte, & la placer sur le talon; de quelle couleur *retourne-t-il ?* Se tirer d'une question, d'un pas embarrassant; il sait se *retourner:* retomber dans ses anciennes habitudes; il est *retourné* à son vomissement: mettre le dessus d'une étoffe dessous, & son envers dessus; il a fait *retourner* son habit; si vous le chassez avec maladresse, il *retournera* sur vous avec plus d'acharnement: on *retourne* sur soi-même: on *retourne* une pierre: on *retourne* une roue: on *retourne* une piece d'argent, une tabatiere pour la voir en-dessous: on *retourne* la terre.

RETOURNER *une pierre*, c'est la jauger ou lui faire une surface parallele, ou à-peu-près, à un lit où à un parement donné.

RETOURNER, (*Jardinage.*) on se *retourne* d'équerre en traçant, lorsque l'on change l'alidale d'un instrument, & qu'on le met sur 90 degrés.

On dit *retourner* une planche, un gazon, une terre, quand on lui donne un nouveau labour un peu profond, ou que l'on la renverse sens-dessus-dessous. *Voyez* AMÉLIORER.

RETOURNER, *en terme de Blanchisserie*, c'est l'action de mettre la cire suffisamment blanchie par-dessus en-dessous, & ce qui étoit dessous où le soleil n'a pu pénétrer, en-dessus pour les exposer à son tour. Cette opération se fait avec une main de bois. *Voyez* MAIN.

RÉTRACTATION, (*Gram.*) action par laquelle une personne se dédit, ou désavoue ce qu'elle a écrit ou dit auparavant. *Voyez* PALINODIE.

Galilée fut obligé de rétracter son systeme du monde, après qu'il eut été censuré & condamné par les inquisiteurs. On oblige souvent les hérétiques de *rétracter* publiquement les erreurs qu'ils ont avancées, soit dans leurs discours, soit dans leurs écrits. C'est ainsi qu'on en usa à l'égard de Molinos.

Il y a parmi les ouvrages de S. Augustin un livre des *rétractations*, *liber retractationum ;* mais il paroit qu'il ne faut pas entendre par ce titre que ce saint docteur désavoue dans cet ouvrage ce qu'il avoit enseigné dans les autres, mais seulement qu'il y retouche, & qu'il y approfondit des matieres qu'il avoit déja traitées; & en effet c'est une des significations du mot latin *retractare*.

RÉTRACTION, s. f. *en Médecine*, est la contraction ou le racourcissement d'une partie.

Ce mot vient du latin *retrahere*, tirer en arriere.

La *rétraction* des nerfs ôte l'usage des membres. *Voyez* NERF.

RETRAIT *de barre* ou *de cour*, dans la coutume de Bretagne signifie la révendication qu'un juge fait d'une cause ou procès. *Voyez les articles 10 & 32.*

RETRAIT *de bienséance* ou *de convenance* est le droit qu'un de plusieurs co-propriétaires qui possédoient un héritage par indivis, a de retirer la portion qui est vendue par son co-détenteur.

Ce *retrait* n'a lieu que dans un petit nombre de coutumes qui l'admettent expressément, telles que celle d'Acqs, *tit. 10*, *art. 17 & 18*, Lille, *art. 19 ;* & la Marche, *art. 271 :* c'est une imitation du droit usité en Allemagne, appellé *jus congrui*, suivant lequel il est permis de retirer l'héritage contigu au sien, lorsqu'il est vendu. *Voyez* Math. *de afflicti decis neapolit. 338 & 339*, Mynting. *cent. 3 observ. 5.*

RETRAIT DE BOURGEOISIE ou *à titre de bourgeoisie*, est le droit accordé aux bourgeois de certains lieux de se faire subroger en l'achat qu'un autre qu'un bourgeois du lieu a fait d'un fond situé sous la bourgeoisie. Ce *retrait* a lieu en Artois & dans les coutumes de Berg, Bruge, Bourbourg. *Voyez* Maillard *sur Artois*, *tit. 3*, *n. 53*.

RETRAIT *en censive* est la même chose que *retrait* censuel. *Voyez ci-après* RETRAIT CENSUEL.

RETRAIT *de co-héritier* ou *de compersonnier* est le droit qu'un des co-héritiers a de demander que l'acquisition de quelque chose concernant la succession non encore partagée, faite par un des co-héritiers, soit mise en la masse de la succession, à la charge que l'acquéreur

l'acquéreur touchera comptant ou prélevera ce qu'il a déboursé à l'occasion de cet achat. Ce *retrait* a lieu en Artois. *Voyez* Maillard *sur le titre 3* de cette coutume, *n. 41.*

Il a pareillement lieu en Bretagne. *Voyez* Sauvageau *sur Dufail, liv. III. ch. clix.*

Le *retrait de co-héritier*, est aussi la faculté qu'a un héritier de se faire subroger au lieu & place d'un étranger qui a acquis la part d'un co-héritier du retrayant.

RETRAIT *de communion* ou *à titre de communion de fraresche* ou *frareuseté*, est la faculté que ceux qui possedent quelque chose en commun, ont de se faire subroger en la portion de cette chose commune vendue par un de leurs consorts. Ce *retrait* a lieu en Artois & dans plusieurs autres coutumes. *Voyez* Acqs, Berg, Bourbourg, Bruge.

RETRAIT *par consolidation*, est le droit accordé à un co-partageant de se faire subroger en l'achat fait par un non co-partageant de la portion de l'immeuble partagé, laquelle est échue au vendeur. Coutume de la ville de Lille, *art. 79*. Ce *retrait* a aussi lieu en Artois. *Voyez* Maillard *sur le titre 3* de cette coutume, *n. 51.*

RETRAIT *de convenance* ou *à droit de bienséance*, ces termes sont synonymes. *Voyez ci-devant* RETRAIT *de bienséance.*

RETRAIT CONVENTIONNEL, est la même chose que la faculté de rachat ou réméré, qui a été stipulée par le contrat en faveur du vendeur, pour pouvoir rentrer dans le bien par lui vendu dans le tems & aux conditions portées par le contrat. *Voyez* RACHAT & RÉMÉRÉ.

RETRAIT COUTUMIER, dans la coutume de Lodunois, est le *retrait* lignager.

RETRAIT COUTUMIER *ou* LOCAL, est aussi une espece de *retrait* de bourgeoisie qui étoit usité en Alsace. *Voyez ci-devant* RETRAIT DE BOURGEOISIE, & *ci-après* RETRAIT LOCAL.

RETRAIT DÉBITAL *ou* DE DÉBITEUR, on appelle ainsi en Flandres la faculté que le débiteur a de se libérer, en remboursant au cessionnaire le véritable prix de la cession; suivant les lois *per diversas* & *ab Anastasio. Voyez* Maillart *sur Artois*, *tit. 3*, *n. 45 & suiv.* & les *instit. au droit belgique* de Ghewiet, *p. 419.*

RETRAIT DUCAL est la faculté que l'édit du mois de Mai 1711, portant réglement pour les duchés-pairies, donne à l'aîné des mâles descendans en ligne directe de celui en faveur duquel l'érection des duchés-pairies aura été faite, ou à son défaut ou refus, à celui qui le suivra immédiatement, & ensuite à tout autre mâle de degré en degré, de retirer les duchés-pairies des filles qui se trouveront en être propriétaires, en leur en remboursant le prix dans six mois, sur le pié du denier 25 du revenu actuel, & sans qu'ils puissent être reçus en ladite dignité, qu'après en avoir fait le payement réel & effectif, & en avoir rapporté la quittance. *Voyez l'article 7* dudit édit, *& les mots* DUCHÉ & PAIR.

RETRAIT ECCLÉSIASTIQUE, on appelle quelquefois ainsi le rachat que les ecclésiastiques font de leurs biens aliénés, en vertu des édits & déclarations qui leur donnent cette faculté. La derniere déclaration qui leur a permis d'user de cette faculté, est celle du mois de Juillet 1702. *Voyez les mots* EGLISE, RACHAT, & le *dictionn. des arrêts* de M. Brillon *aux mots* ALIÉNATION, GARANTIE & RETRAIT.

RETRAIT D'ÉCLECHE ou *d'éclipsement*, est la même chose que le *retrait* à titre de consolidation. *Voyez ci-devant* RETRAIT PAR CONSOLIDATION.

RETRAIT EMPHITÉOTIQUE se prend quelquefois pour le *retrait* conventionnel ou faculté de réméré, qui s'exerce en matiere d'emphitéose; quelquefois il se prend pour le *retrait* censuel en général, surtout dans les pays de droit écrit, où l'on confond volontiers le bail à cens avec l'emphitéose. *Voyez* RETRAIT CENSUEL, EMPHITÉOSE, RÉMÉRÉ.

RETRAIT FÉODAL, est le droit que la coutume donne au seigneur de retirer & retenir par puissance de fief, le fief mouvant de lui, lorsqu'il a été vendu par son vassal, en remboursant à l'acquéreur le prix de son acquisition, & les loyaux coûts.

On l'appelle aussi *retenue féodale* dans quelques-uns des pays de droit écrit; il est compris sous le terme de *prélation.*

Ce droit a été introduit lorsque les fiefs commencerent à devenir héréditaires, & qu'il fut permis au vassal d'en disposer par aliénation sans le consentement du seigneur, & sans peine de commise. Il en est parlé dans les assises de Jérusalem, qui sont les lois que les François donnerent au peuple de Syrie & de Jérusalem l'an 1099; ainsi cet usage étoit déja plus ancien en France, il en est fait mention dans la charte de Thibaut, comte de Champagne, de l'an 1198, & dans les établissemens de S. Louis en 1270, & autres lois postérieures.

Il a lieu dans tout le royaume, tant en pays de droit écrit, que dans les pays coutumiers; la coutume de la Salle, bailliage & châtellenie de Lille en Flandres, est la seule qui la rejette.

L'objet du *retrait féodal* est de donner au seigneur la faculté de réunir le fief errant au fief dominant, de profiter du bon marché de la vente, & empêcher que le fief ne soit vendu à vil prix en fraude du seigneur, enfin que le seigneur ne soit point exposé à avoir malgré lui un vassal qui ne lui seroit pas agréable.

Le seigneur peut céder à un autre son droit de *retrait féodal.*

Ce droit n'a lieu qu'en cas de vente ou autre contrat équipollent à vente; tels que le bail à rente rachetable, la dation en payement, l'adjudication par decret.

Il n'a point lieu dans les mutations par échange ou par succession, soit directe ou collatérale, par donation ou legs.

Le seigneur ne peut pas non plus user de *retrait* en cas de partage ou licitation, pourvu que celui qui demeure propriétaire du tout ou de partie de l'héritage fût l'un des copropriétaires à titre commun; mais il en seroit autrement s'il n'étoit devenu copropriétaire que par un titre singulier.

Au reste, le *retrait* lignager est préféré au *féodal*, & le conventionnel est préféré à tous deux.

Le seigneur a quarante jours, à compter de l'exhibition du contrat, pour opter s'il exercera le *retrait*, ou s'il recevra les droits dûs pour la vente. Quand une fois il a fait son option, il ne peut plus varier.

Tout ce qui est tenu en fief est sujet au *retrait féodal* en cas de vente.

S'il y a plusieurs héritages relevans de différens seigneurs, chaque seigneur peut retirer ce qui est dans sa mouvance, & n'est pas obligé de retirer le surplus.

Si ce sont plusieurs fiefs, le seigneur en peut retirer un, & laisser l'autre; mais il ne peut pas retirer seulement une partie d'un fief.

Si la mouvance est vendue, elle peut être retirée.

Le seigneur suserain peut aussi retirer les arriere-fiefs pendant la saisie qu'il a faite du fief de son vassal, pourvu que ce soit faute de foi & hommage, parce que cette saisie emporte perte de fruits.

Le *retrait féodal* ne peut être exercé que par le propriétaire du fief dominant, ainsi les apanagistes peuvent user de ce droit; mais les usufruitiers ne peuvent retirer, si ce n'est au nom du propriétaire: & à l'égard des engagistes, ils n'ont ce droit que quand il leur a été cédé nommément par le contrat d'engagement.

Lorsqu'il y a plusieurs propriétaires du fief dominant, chacun peut retirer sa part, ou recevoir les

droits ; mais il dépend de l'acquéreur d'obliger celui qui retire de garder le tout.

Le mari peut retirer le fief mouvant de sa femme, & même sans son consentement ; la femme peut aussi retirer malgré son mari, en se faisant autoriser par justice.

Les gens d'église & de main morte peuvent retirer les fiefs mouvans d'eux, à la charge d'en vuider leurs mains dans l'an & jour, ou de payer au roi le droit d'amortissement, & au seigneur le droit d'indemnité.

Le tuteur peut retirer pour son mineur, & s'il ne le fait pas dans le tems prescrit, le mineur n'y est plus recevable.

Le fermier du fief dominant peut aussi user du *retrait féodal*, si ce droit est compris nommément dans son bail.

Le tems pour exercer le *retrait féodal* est différent, suivant les coutumes ; celle de Paris & beaucoup d'autres ne donnent que quarante jours, à compter du jour de l'exhibition du contrat, d'autres donnent trois mois, d'autres un an & jour.

S'il y a fraude dans le contrat, le délai ne court que du jour qu'elle est découverte.

Le seigneur peut exercer le *retrait* sans attendre l'exhibition du contrat, ni les quarante jours.

Quand le contrat ne lui est pas notifié, il peut intenter le *retrait féodal* pendant trente ans.

Il n'est plus recevable à l'exercer, soit lorsqu'il a reçu les droits, ou qu'il en a composé ou donné terme pour les payer, ou lorsqu'il a reçu le vassal en foi, ou baillé souffrance volontaire.

Il en est de même lorsque le vassal a été reçu en foi par main souveraine, & qu'il a consigné les droits.

Le seigneur n'est pas exclu du *retrait* lorsque son receveur, ou fermier, ou usufruitier ont reçu les droits, il doit seulement les rendre à l'acquéreur.

Si c'est son fondé de procuration spéciale qui a reçu les droits, il ne peut plus retirer. Il en seroit autrement si c'étoit seulement un fondé de procuration générale, qui eût fait quelques démarches contraires au *retrait*.

Le tuteur qui a reçu les droits en ladite qualité, ne peut plus user du *retrait* pour son mineur.

La femme ne peut peut pas non plus retirer quand son mari a reçu les droits.

Le fait d'un des co-seigneurs ne peut pas empêcher les autres de retirer pour leur part.

L'assignation au *retrait* peut être donnée après les quarante jours, pourvu que le seigneur ait fait dans les 40 jours sa déclaration qu'il entend user du *retrait*.

Les formalités de ce *retrait* étant différentes, suivant les coutumes, il faut suivre celle du lieu où est situé le fief que l'on veut retirer.

La demande en *retrait* doit être formée au bailliage ou sénéchaussée royale du domicile du défendeur.

Il faut faire offrir réellement par un huissier ou sergent le prix du contrat, & une somme pour les loyaux coûts, sauf à parfaire. Ces offres doivent être faites à personne ou domicile de l'acquéreur ; si elles ne sont pas acceptées, il faut les réaliser à l'audience.

Le *retrait* étant adjugé, il faut payer ; ou si l'acquéreur refuse de recevoir, consigner.

Le *retrait féodal* est cessible.

En concurrence de deux *retraits*, l'un lignager & l'autre féodal, le lignager est préféré.

Le fief retiré féodalement n'est pas réuni de plein droit au fief dominant, à-moins que le seigneur ne le déclare expressément.

Sur le *retrait féodal*, voyez *les dispositions des coutumes* au titre *des Fiefs*, Salvaing, la Rocheflavin, Bouchel, Dunot, Louet & Brodeau, & ce dernier *sur la coutume de Paris*. (*A*)

RETRAIT FEUDAL, *voyez ci-dev.* RETRAIT FÉODAL.

RETRAIT *de fraresche*, ou *de fraresueté* est la même chose que *retrait* de communion, *voyez ci-devant* RETRAIT DE COMMUNION.

RETRAIT LÉGAL *ou coutumier*, est celui qui est fondé sur la loi ou la coutume, à la différence de celui qui dérive de la convention. *Voyez ci-devant* RETRAIT COUTUMIER.

RETRAIT LIGNAGER, est un droit acccordé aux parens de ceux qui ont vendu quelque héritage propre, de le retirer sur l'acquéreur, en lui remboursant le prix & les loyaux coûts.

On l'appelle en Bretagne *presme* ou *prémesse*, & dans le pays de droit écrit *droit de prélation*.

Les auteurs sont partagés sur son origine ; les uns, amateurs de la plus haute antiquité, la font remonter jusqu'à la loi de Moïse, suivant laquelle il y avoit deux sortes de *retrait*, dont l'objet étoit de conserver les biens dans la famille.

L'un étoit le droit général que chacun avoit au bout de cinquante ans de rentrer dans les biens de sa famille qui avoient été aliénés, c'est ce qu'on appelle *le jubilé des Juifs*.

L'autre espece de *retrait* étoit celui par lequel le parent le plus proche étoit préféré à l'acquéreur qui étoit parent plus éloigné, ou étranger à la famille. Avant de vendre sa terre à un étranger, il falloit l'offrir à un parent. Le vendeur lui-même pouvoit la retirer en rendant le prix.

D'autres croient trouver la source du *retrait lignager* dans les lois des Locriens & des Lacédémoniens, lesquelles notoient d'une d'infamie perpétuelle celui qui souffroit que les héritages de ses ancêtres fussent vendus & passassent en une main étrangere, & ne les retiroit point.

Quelques-uns prétendent que notre *retrait lignager* est imité des mœurs des Lombards.

D'autres encore prétendent qu'il dérive du droit de prélation des Romains, appellé dans les constitutions greques *jus* πρωτιμήσεως.

Suivant ce droit qui étoit fort ancien, il étoit permis aux parens, & même aux co-propriétaires, de retirer les héritages qui étoient vendus à des étrangers, soit en offrant & payant le prix au vendeur, & en le rendant à l'acheteur dans l'an & jour.

Ce droit fut abrogé en 395 par les empereurs Gratien, Valentinien, Théodose & Arcade.

Il fut pourtant rétabli, du moins en partie par les empereurs Léon & Ansthémius ; en effet, il est parlé du droit de prélation dans une de leurs constitutions insérée au code qui défend aux habitans du principal village de chaque canton, de transférer leurs héritages à des étrangers ; mais cette constitution est particuliere pour ceux qui étoient habitans du même lieu, appellés *convicani*.

Mais le droit qui s'observoit anciennement par rapport au *retrait lignager*, fut rétabli dans son entier par des novelles des empereurs romains Michel & Nicéphore, surnommé Lecapene, & par le droit des basiliques. Ces lois portent qu'avant de vendre un immeuble, on devoit en avertir les parens dans l'ordre auquel ils auroient succédé, ensuite ceux avec lesquels l'héritage étoit commun, quoique du reste ils fussent étrangers au vendeur ; enfin, les voisins dont l'héritage tenoit de quelque côté à celui que l'on vouloit vendre, afin que dans l'espace de trente jours ils pussent retenir l'héritage en donnant au vendeur le même prix que l'acheteur lui en offroit.

L'empereur Fréderic établit la même chose en occident l'an 1153.

Ce droit fut aussi adopté dans la loi des Saxons.

Ainsi l'on peut dire que c'est une loi du droit des gens commune à presque tous les peuples, & qu'elle a pour objet la conservation des héritages dans les familles, & l'affection que l'on a ordinairement pour les biens patrimoniaux.

Pithou, *sur l'article* 144. de la coutume de Troyes, tient que le *retrait lignager* usité en France, étoit une ancienne coutume des Gaulois, qui s'y est toujours conservée.

Cependant il n'est point fait mention du *retrait lignager* dans les anciennes lois des Francs, telles que la loi salique & la loi ripuaire ; il n'en est pas non plus parlé dans les capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, & de Charles le Chauve, ni dans les anciennes formules, soit de Marculphe ou autres, ni dans les assises de Jérusalem, lois faites par les François en 1099, ni dans les plus anciennes coutumes de France, telles que la loi de Vervin ou de la Bassée, faite sous Henri I. les anciennes coutumes de Lorris en 1170, les lois données en 1212 par Simon, comte de Montfort, aux peuples d'Alby, Beziers, Carcassonne & autres, ni dans la charte appellée *la paix de la Fere*, faite par Enguerand de Coucy.

Balde prétend néanmoins que le *retrait lignager* fut introduit en France du tems de Charlemagne ; il se fonde sur ce que la loi des Saxons ordonnoit qu'avant de vendre à un étranger son patrimoine ou propre héritage échu par succession, on l'offrît à son proche parent ; mais ce droit se rapporte au droit de prélation qui avoit lieu chez les Romains, plutôt qu'au *retrait lignager*, tel que nous le pratiquons en pays coutumier.

Le *retrait lignager* tire plutôt son origine de ce qu'anciennement en France il étoit défendu de vendre à d'autres qu'à ses proches parens son aleu, ou bien patrimonial, il n'étoit permis de disposer librement que de ses acquêts ; pour disposer de son aleu, il falloit le consentement de ses héritiers présomptifs.

Cette prohibition de disposer autrement de son aleu avoit lieu dès le commencement de la monarchie, ainsi qu'il paroît par la loi salique ; & c'est delà probablement que s'est formé peu à-peu le *retrait lignager*.

On en trouve des vestiges dès le xj. siecle, du-moins dans quelques provinces de France dès le commencement du x. siecle. C'est ainsi que Guichard de Beaujeu, qui possédoit héréditairement le quart des dixmes du territoire de l'église de Mâcon, les donnant à cette église, ordonna qu'aucun de ses parens ne pût l'inquiéter sur cette dixme, parce qu'avant de la donner, il avoit invité & fait inviter par ses amis son frere Ponce, qui jouissoit d'un autre quart, d'acheter le sien, ce qu'il n'avoit pas voulu faire. Ces sommations, ou invitations d'acquérir, ces défenses aux parens d'inquiéter le nouveau possesseur, les confirmations que l'on faisoit quelquefois faire par les parens, annoncent bien que le *retrait lignager* avoit déja lieu du-moins dans ce pays. On y trouve encore un exemple de pareilles défenses en 1116.

De tout cela l'on peut conclure que le *retrait lignager*, tel que nous le pratiquons, a été introduit non par aucune ordonnance de nos rois, mais par les mœurs & usages de quelques provinces, & qu'il a été ensuite adopté par les coutumes à mesure qu'elles ont été rédigées par écrit, ce qui commença à se faire dans le xj. siecle.

Les établissemens de S. Louis, rédigés en 1270, font mention du *retrait lignager* ; & depuis ce tems il est devenu un droit commun & presque général pour tous les pays coutumiers.

Henri III. ordonna en 1681, que le *retrait lignager* auroit lieu dans tout le royaume, mais cette ordonnance ne fut vérifiée qu'au parlement de Paris, & elle n'a été reçue pour les provinces de droit écrit de son ressort, que dans le Mâconnois & dans l'Auvergne.

Le *retrait lignager* n'a pas lieu dans le Lyonnois, ni dans le Forez, ni dans le parlement de Toulouse, si ce n'est dans le Quercy & le Rouergue ; dans le parlement de Dauphiné, il n'a lieu que dans les bailliages de Romans & de Briançon ; dans les parlemens de Bordeaux & de Dijon, il n'a lieu que dans les pays de coutume seulement ; il a aussi lieu dans le comté de Bourgogne, excepté dans la ville de Besançon & dans son ancien territoire.

Pour ce qui est du pays coutumier, le *retrait* a lieu dans toutes les coutumes ; mais il s'y pratique fort diversement.

Pour exercer le *retrait lignager* dans les coutumes qu'on appelle *du côté & ligne*, comme Paris & autres qui forment le plus grand nombre, il faut être parent du vendeur du côté & ligne d'où l'héritage lui étoit échu.

Il faut même dans quelques-unes, qu'on appelle *soucheres*, être descendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille.

Mais dans quelques autres coutumes qu'on appelle *de simple côté*, au défaut de parens de la ligne, on admet au *retrait* les autres parens du vendeur.

Le *retrait lignager* peut être exercé par les enfans même du vendeur, quoiqu'il soit encore vivant. Et la qualité d'héritier n'empêche pas non plus l'exercice du *retrait*, parce que c'est un droit que l'héritier tire de la loi, & non de sa qualité d'héritier.

Le *retrait lignager* n'a pas lieu quand l'acquéreur est lui-même lignager, ou qu'il a des enfans qui sont en ligne ; mais si dans la suite il mettoit l'héritage hors la ligne, il y auroit lieu au *retrait*, & en ce cas, le premier vendeur peut venir lui-même au *retrait*.

Celui qui a vendu son propre peut lui-même le retirer, comme tuteur de son fils ; & l'on peut intenter le *retrait* au nom d'un enfant quoiqu'il ne fût ni vu ni connu au tems de la vente.

Le mari peut exercer le *retrait* du côté de sa femme sans être fondé de sa procuration.

En concurrence de plusieurs retrayans, la coutume de Paris & plusieurs autres préferent le plus diligent ; d'autres préferent le plus prochain.

Si deux lignagers ont formé la demande en même tems, ou bien dans les coutumes qui admettent le plus prochain, si deux retrayans sont en égal degré, en ce cas ils viennent au *retrait* par concurrence & par moitié ; mais si l'un des deux manque à remplir quelque formalité qui le fasse déchoir du *retrait*, si l'autre veut suivre le sien, il est obligé de retirer le tout.

Le *retrait* n'a lieu que pour la propriété des héritages, maisons, rentes foncieres & autres droits réels ; il n'a pas lieu en cas de vente de l'usufruit de ces mêmes biens, ni pour les offices & les rentes constituées, ni pour les meubles tels qu'ils soient.

Les mutations qui donnent ouverture au *retrait lignager* sont la vente à prix d'argent, ou autre contrat équipollent à vente, le bail à rente rachetable, le bail à longues années. La plûpart des coutumes admettent aussi le *retrait* en cas d'échange, quand il y a soute qui excede la moitié de la valeur de l'héritage.

Suivant le droit commun, les propres sont seuls sujets au *retrait*, excepté en Normandie & dans quelques autres coutumes qui étendent le *retrait* aux acquêts.

L'héritage donné en contre-échange d'un propre, tient lieu de propre, & est sujet à *retrait*.

La plûpart des coutumes admettent le *retrait* en cas de vente par decret ou licitation ; mais il n'a pas lieu quand la vente est faite par une transaction, & qu'elle en est une des conditions.

La vente faite sur l'héritier bénéficiaire, ou sur un curateur aux biens vacans, est sujette au *retrait* ; il en est autrement de celle qui est faite sur un curateur aux biens vacans, parce qu'en ce cas il n'y a plus de propre.

Lorsque l'héritage vendu est partie propre & part

tie acquêt, il est au choix de l'acquéreur de laisser le tout au retrayant, ou seulement la portion qui est propre; il en est de même lorsqu'on a vendu par le même contrat plusieurs héritages les uns propres, les autres acquêts, & qu'il n'y a qu'un seul prix.

Le *retrait lignager* n'est point cessible, & si le retrayant qui est préféré, prêtoit son nom à un tiers, les autres lignagers qui auroient intenté leur action dans l'an & jour, pourroient revenir au *retrait* dans l'an & jour depuis que la collusion auroit été découverte.

Le *retrait lignager* est préféré au féodal, tellement que le lignager peut retirer sur le seigneur auquel l'héritage auroit été transmis à titre de *retrait* féodal.

Mais le *retrait* conventionnel ou réméré est préféré au *retrait lignager*, aussi-bien qu'au *retrait* féodal.

L'héritage retiré par un lignager est tellement affecté à la famille, que si ce retrayant meurt, laissant un héritier des propres de cette ligne, & un héritier des acquêts, l'héritage retiré appartient à l'héritier des propres, en rendant néanmoins dans l'an du décès de l'héritier des acquêts le prix de l'héritage.

Les formalités du *retrait* étant différentes presque dans chaque coutume, on doit suivre celles de la coutume dans laquelle les héritages sujets à *retrait* sont situés, & non pas celles du lieu où la demande se poursuit.

Pour en donner une idée, on se contentera de rappeller ici brievement celles que présentent la coutume de Paris.

Suivant cette coutume, l'action en *retrait* doit être intentée,& le terme de l'assignation doit échoir dans l'an & jour que le contrat de vente a été ensaisiné, à l'égard des rotures; & pour les héritages tenus en fiefs, du jour de la reception en foi: si c'est un franc-aleu, ou un héritage acquis par le seigneur dans sa propre mouvance ou censive, le tems du *retrait* ne court que du jour que l'acquisition a été publiée en jugement au plus prochain siege royal.

L'an du *retrait* court contre toutes sortes de personnes, mineurs, absens & autres, sans espérance de restitution.

L'assignation doit contenir *offre de bourse, deniers, loyaux-coûts & à parfaire*; il faut que l'huissier ou sergent ait une bourse à la main; mais il n'est pas nécessaire que le prix y soit en entier, il suffit qu'il y ait quelque piece d'argent.

Ces offres doivent être réitérées à toutes les journées de la cause, c'est-à-dire dans toutes les procédures faites ou réputées faites en jugement; savoir, en cause principale jusqu'à la contestation en cause inclusivement, & en cause d'appel jusqu'à la conclusion aussi inclusivement.

Si la cause est portée à l'audience, ne fût-ce que par défaut, l'avocat doit avoir en main une bourse avec de l'argent, en réitérer les offres dans les mêmes termes.

Quand l'acquéreur tend le giron, c'est-à-dire reçoit les offres, ou que le *retrait* est adjugé, le retrayant doit payer à l'acquéreur, ou à son refus, consigner dans les 24 heures, après que l'acquéreur aura mis son contrat au greffe, partie présente, ou duement appellée,& qu'il aura affirmé le prix s'il en est requis par l'acquéreur.

Pour que la consignation soit valable, il faut qu'elle soit précédée d'offres réelles, & qu'elle contienne tous les prix en bonnes especes ayant cours. Il faut aussi appeller l'acquéreur pour être présent, si bon lui semble, à la consignation, & que le tout soit fait dans les 24 heures.

Toutes ces formalités sont tellement de rigueur, que celui qui manque à la moindre chose est déchu du *retrait*: *qui cadit à syllabâ, cadit à toto*; ce qui a fait croire à quelques auteurs que le *retrait lignager* étoit odieux, comme gênant la liberté du commerce; mais s'il étoit odieux, ces coutumes ne l'auroient pas admis; elles ont seulement voulu empêcher les parens d'en abuser pour vexer l'acquéreur.

Le remboursement des loyaux-coûts doit se faire après qu'ils sont liquidés: ils consistent dans les frais du contrat, les droits seigneuriaux, les labours & semences, les réparations nécessaires.

Le retrayant doit rembourser les droits seigneuriaux en entier, quoique le seigneur ait fait remise d'une partie à l'acquéreur.

Un acquéreur qui est exempt de droits seigneuriaux dans la mouvance du roi, ne laisse pas de les répéter du retrayant, comme s'il les avoit payés, à moins que l'acquéreur & le retrayant ne fussent tous deux privilégiés.

Sur le *retrait lignager*, voyez *les dispositions* des coutumes *au tit. du Retrait*, & les commentateurs, Tiraqueau, Louet, Coquille, Dunod, *& ci-devant le mot* PROPRE. (*A*)

RETRAIT LOCAL *ou* COUTUMIER: on appelloit ainsi en Alsace le droit que les bourgeois prétendoient avoir de se faire subroger en l'achat des effets mobiliers qui étoient vendus dans leur ville, mais ce prétendu droit y a été proscrit par divers arrêts. *Voyez* Maillart *sur Artois, tit. III. n°. 56. & ci-devant* RETRAIT DE BOURGEOISIE.

RETRAIT DE MI-DENIER est une espece particuliere de *retrait* lignager, établi par la coutume de Paris & par la plûpart des autres coutumes. Quand des conjoints durant leur mariage acquierent leur héritage propre d'un vendeur, dont l'un d'eux est parent de la ligne, il n'y a pas lieu au *retrait* tant que le mariage subsiste; mais après sa dissolution, la moitié de cet héritage est sujet à *retrait* au profit du conjoint lignager, ou de ses héritiers à l'encontre de l'autre, ou de ses héritiers qui ne le sont pas.

On appelle ce *retrait de mi-denier*, parce qu'on n'y rembourse que la moitié du prix principal & des loyaux couts.

Ce *retrait* n'a lieu qu'en cas d'acquisition faite à prix d'argent ou à rente rachetable, & non en cas que les conjoints ayent eu le propre par *retrait*; car en ce cas l'héritage est fait propre pour le tout au seul conjoint lignager, qui est seulement tenu de rembourser le prix, suivant l'*article 139*.

Un des héritiers du conjoint lignager ne voulant pas user de ce *retrait*, l'autre peut l'exercer pour le tout.

L'an & jour pour l'exercer ne court que du jour de l'ensaisissement ou inféodation; les formalités sont les mêmes que pour le *retrait* ordinaire.

Il n'a point lieu quand les deux conjoints sont lignagers, ou que le conjoint non-*lignager* a des enfans en ligne.

Ce *retrait* n'est ouvert qu'au décès de l'un des conjoints.

Quand le conjoint lignager ou ses héritiers négligent d'exercer le *retrait*, en ce cas les autres lignagers non-copartageans sont admis au *retrait* de la moitié du propre, pourvu qu'ils intentent leur action dans l'an du décès du conjoint lignager. *Voyez* les *articles 155, 156 & 157*, de la coutume de Paris, & ce que les commentateurs ont dit sur ces articles. (*A*)

RETRAIT PARTIAIRE, usité en Flandres, a lieu quand un de plusieurs copropriétaires vend à un étranger sa part de l'effet commun, un autre copropriétaire peut retirer la portion vendue pour la réunir à son tout. *Voyez* RETRAIT *de communion, de consolidation, d'éclèche* ou *éclipsement, de frareſche* ou *fraresseté*.

RETRAIT DE PRÉFÉRENCE, est la faculté qu'une personne appellée au *retrait* a de se faire subroger au

lieu & place de quelqu'un qui a déja usé du *retrait* sur la chose vendue, comme quand le *retrait* lignager est préféré au féodal, ou celui-ci au lignager, selon l'usage des différens pays. *Voyez* Maillart *sur Artois*, *tit. III. n°. 43.*

RETRAIT DE PREMESSE, est le nom que l'on donne au *retrait* lignager dans les coutumes où c'est le plus prochain lignager qui est préféré, car *premesse* signifie *plus prochain*. *Voyez* PREMESSE.

RETRAIT PUBLIC ou *pour l'utilité publique*, est la faculté que le roi, l'église ou les villes ont de se faire subroger dans l'achat même d'acquérir la propriété d'un héritage limitrophe, ou qui se trouve néceffaire pour les fortifications d'une ville, la construction ou l'aggrandissement d'une église, la décoration d'une place, d'une ville, d'une maison royale ou d'un college. *Voyez la coutume de Bordeaux, article 10.*

RETRAIT *par puissance de fief*, dans les coutumes d'Anjou & Maine, c'est le *retrait* féodal.

RETRAIT DE RECONSOLIDATION, *voyez ci-devant* RETRAIT PAR CONSOLIDATION.

RETRAIT DE RECOUSSE ou *à titre de recousse*, est la faculté accordée au saisi de rembourser dans un certain tems celui qui a acheté les meubles du saisi vendus en justice; ce *retrait* a lieu en quelques endroits de la province d'Artois. *Voyez* Monstreuil 1507, *style du bailliage, article 51.* Verdun *titre XIV. article 5.*

RETRAIT SEIGNEURIAL ou *féodal*, voyez *ci-devant* RETRAIT FÉODAL.

RETRAIT DE SOCIÉTÉ ET DE CONVENANCE, dans la coutume de Hainault, *chap. xcv. art. 25.* est le droit qu'un de plusieurs associés ou propriétaires a de retirer la portion que son copropriétaire ou coassocié, a vendue.

RETRAIT VOLONTAIRE, c'est lorsque l'acquéreur tend le giron au retrayant qui n'a commencé son action qu'après l'année de la saisine, & par conséquent hors le tems accordé par la coutume, pour-lors le *retrait* est volontaire, c'est-à-dire que l'acquéreur s'y est soumis sans y être obligé, & c'est une véritable vente déguisée sous le nom de *retrait*, laquelle ne résoud pas les hypotheques des créanciers de l'acheteur, & est sujette aux droits seigneuriaux. *Voyez* Maillard *sur Artois, article 123. n°. 35* (*A*)

RETRAIT, *terme de Blason*, qui se dit de bandes, des paux & des fasces, dont l'un des coins ne touche pas les bords de l'écu.

Desrollans de Rhellanete en Provence, d'azur à trois pals *retraits* en chef d'or, au cor de chasse lié de même en pointe.

RETRAITS, *blés*, (*Agricult.*) on appelle *blés retraits*, des blés qui étant bien conditionnés au sortir de la fleur, mûrissent sans se remplir de farine. Les grains sont alors menus, ou, pour revêtir le langage des fermiers, sont *retraits*. Comme ces sortes de blés germent très-bien, ils servent à ensemencer les terres, ils font de belle farine & de bon pain, mais ils ne rendent presque que du son, de sorte que deux sacs de *blés retraits* ne fournissent pas plus de pain qu'un sac de bon blé.

Ce défaut, selon M. Duhamel, peut être produit par différentes causes; par exemple, 1° quand le blé est versé, comme la nourriture ne peut être portée à l'épi par le tuyau qui est rompu ou simplement ployé, le grain qui ne reçoit plus de subsistance mûrit sans se remplir de farine, & il reste vuide. 2° Quand les blés ont pris leur accroissement par l'humidité, & qu'il survient de grandes chaleurs qui dessechent la paille & le grain, le blé mûrit sans se remplir de farine. Il n'est pas possible de prévenir les effets des orages, ceux de la gelée, ni de détourner les causes qui empêchent que le *blé* ne soit fécondé. Il n'est pas non plus possible d'affoiblir l'action du soleil qui précipite la maturité du grain; mais, suivant les principes de M. Tull, on peut, par sa nouvelle culture, prévenir en partie les autres causes qui rendent les *blés retraits*. (*D. J.*)

RETRAITE, s. f. (*Morale.*) ce mot se dit en morale de la séparation du tumulte du monde pour mener chez soi une vie tranquille & privée; on demande quand cette *retraite* doit se faire. Ce n'est pas dans la force de l'âge où l'on peut servir la société & remplir un poste qu'on occupe avec fruit, mais quand la vieillesse vient graver ses rides sur notre front, c'est là le vrai tems de la *retraite*; il n'y a plus qu'à perdre à se montrer dans le monde, à rechercher des emplois & à faire voir sa décadence. Le public ne se transporte point à ce que vous avez été, c'est un travail & une justice qu'il ne rend guere; il ne s'arrête qu'au moment présent & juge de votre incapacité. Ayons donc alors le courage de nous rendre heureux par des goûts paisibles & convenables à notre état. Il faut savoir se retirer à propos; il conviendroit même que notre *retraite* fût un choix du cœur plutôt qu'une néceffité. (*D. J.*)

RETRAITE, s. f. c'est dans *l'art militaire* un mouvement retrograde ou en arriere que fait une armée pour s'éloigner de l'ennemi, après un combat désavantageux, ou pour abandonner un pays où elle ne peut plus se soutenir.

A parler exactement, une *retraite* n'est qu'une espece de fuite; car *se retirer*, dit M. le chevalier de Folard, *c'est fuir; mais c'est fuir avec art & un très-grand art.*

Comme les *retraites* ne sont que des marches, elles supposent les principes & les regles qu'on doit y observer; ce qui concerne le passage des rivieres, des défilés, & une grande connoissance de la tactique. Il faut de plus avoir le jugement & le coup d'œil excellens pour changer ou varier les dispositions des troupes, suivant les circonstances des tems & des lieux.

Lorsqu'une armée après avoir combattu long tems ne peut plus soutenir les efforts de l'ennemi, & qu'elle est forcée de lui abandonner le champ de bataille, elle se retire. Si elle le fait en bon ordre, sans rien perdre de son artillerie ni de ses bagages, elle fait une *belle retraite*; telle fut celle de l'armée françoise après la bataille de Malplaquet. Il est difficile d'en faire de cette espece devant un ennemi vif & intelligent; car s'il poursuit à toute outrance, la *retraite*, dit M. le maréchal de Saxe, se convertira bientôt en déroute. *Voyez ce mot.*

Une armée que les forces supérieures de l'ennemi obligent de quitter un pays, fait aussi une belle *retraite*, lorsqu'elle la fait sans confusion & sans perte d'artillerie & de bagage.

La *retraite* des dix milles de Xenophon est la plus célébre que l'on puisse citer; elle a fait l'admiration de toute l'antiquité, & jusqu'à présent il n'en est aucune qui puisse lui être comparée, au-moins avec justice.

Qu'on fasse attention que les dix milles Grecs qui avoient suivi le jeune Cyrus en Perse, se trouvoient après la perte de la bataille & la mort de ce prince, abandonnés à eux-mêmes & entourés d'ennemis de tout côté. Que néanmoins leur *retraite* fut conduite & dirigée avec tant d'ordre & d'intelligence, que malgré les efforts des Perses pour les détruire, & les dangers infinis auxquels ils furent exposés dans les différens pays qu'ils eurent à traverser pour se retirer, ils surmonterent tous ces obstacles & regagnerent enfin la Grece. Cette belle *retraite* se fit sous les ordres de Xénophon, qui après la mort de Cléarque & des autres chefs, que les Perses firent assassiner, fut choisi pour général: elle se fit dans l'espace de huit mois, pendant lesquels les troupes firent en-

viron 620 lieues en cent vingt-deux jours de marche.

M. le maréchal de Puyſegur prétend dans ſon livre de l'*Art de la Guerre*, que tout ce qui concerne les *retraites*, peut s'enſeigner par regles & par principes. Il y donne en effet bien des obſervations qui peuvent être regardées comme la baſe de leurs principales diſpoſitions ; mais il auroit été fort avantageux de trouver ces principes réunis en un ſeul article ; on auroit pû s'en former des idées plus parfaites, & acquerir bien plus aiſément les connoiſſances que ſes lumieres & ſa grande expérience le mettoient en état de donner ſur cette importante matiere.

Comme le ſuccès des batailles n'eſt jamais certain, les *retraites* doivent être toujours prévûes & arrangées dans l'eſprit du général avant le combat ; il ne doit plus être queſtion que de prendre les meſures néceſſaires pour les exécuter, ſans déſordre & ſans confuſion lorſqu'il en eſt beſoin.

L'objet qui mérite le plus d'attention dans les *retraites*, eſt la marche des troupes enſemble & toujours en ordre de bataille. Il faut éviter avec ſoin tout ce qui pourroit leur donner occaſion de ſe rompre ou de fuir en déſordre. Dans ces momens critiques, le général a beſoin d'un grand ſang-froid & d'une grande préſence d'eſprit pour veiller au mouvement de toute l'armée, pour la raſſurer, lui donner de la confiance, & même la tromper, s'il eſt poſſible, ſur le danger auquel elle ſe trouve expoſée ; enfin, faire enſorte qu'elle ne ſe perſuade point que tout eſt perdu, & que la fuite ſeule peut la mettre en ſureté. C'eſt un art qui n'appartient qu'aux grands capitaines ; les médiocres ont peu de reſſources dans ces occaſions ; *ils ne ſavent que dire*, ſuivant l'expreſſion de M. le maréchal de Puyſegur, *& tout eſt à l'abandon.* Sous des chefs de cette eſpece, les *retraites* ſe font avec beaucoup de perte & de confuſion, à moins qu'il ne ſe trouve des officiers généraux aſſez habiles & aſſez citoyens, pour ſavoir ſuppléer à l'incapacité du général.

L'armée eſt partagée dans les *retraites* ſur autant de colonnes, que les chemins & les circonſtances le permettent. Les bagages & la groſſe artillerie en forment quelquefois de particulieres auxquelles on donne des eſcortes aſſez nombreuſes pour repouſſer les détachemens ennemis qui voudroient s'en emparer. On inſere l'artillerie légere dans les colonnes d'infanterie, & à la queue, pour aſſurer la *retraite*, en cas que l'ennemi veuille les attaquer.

L'arriere-garde eſt compoſée d'infanterie ou de cavalerie, ſuivant les lieux qu'on doit traverſer. En pays de plaine, c'eſt la cavalerie qui veille à la ſureté de l'armée ou qui couvre ſa marche ; & dans les pays couverts, montueux, ou fourrés, c'eſt l'infanterie. Cette arriere-garde doit être commandée par des officiers braves & intelligens, dont la bonne contenance ſoit capable d'inſpirer de la fermeté aux troupes, pour les mettre en état de réſiſter courageuſement aux détachemens que l'ennemi envoie à la pourſuite de l'armée.

Si ces détachemens s'approchent de l'arriere-garde pour la combattre, on la fait arrêter, & on les charge avec vigueur lorſqu'ils ſont à portée. Après les avoir repouſſés, on continue de marcher, mais toujours en bon ordre & ſans précipitation. On obſerve auſſi de couvrir les flancs des colonnes, par des détachemens capables d'en impoſer aux différens partis que l'ennemi pourroit envoyer pour eſſayer de les couper.

Lorſque l'armée qui ſe retire eſt obligée de paſſer des défilés, on prend toutes les précautions convenables pour que les troupes n'y ſoient point attaquées, & que l'ennemi n'y puiſſe point pénétrer. On détruit les ponts après les avoir paſſés ; on gâte les gués, & l'on rompt les chemins autant que le tems peut le permettre, pour arrêter l'ennemi dans ſa pourſuite.

Lorſque l'armée ſe retire en bon ordre, elle cherche à occuper des poſtes avantageux à quelques marches de l'ennemi, où elle ne puiſſe être forcée de combattre malgré elle ; ou bien elle ſe retranche, ou elle ſe met derriere une riviere dont elle eſt en état de diſputer le paſſage à l'ennemi.

Si l'armée eſt fort en déſordre & qu'elle ne puiſſe pas tenir la campagne, on la diſperſe dans les places les plus à portée, en attendant qu'on ait fait venir les ſecours dont elle a beſoin pour reparoître devant l'ennemi. On lui fait auſſi quelquefois occuper des camps retranchés ſous de bonnes places, où l'ennemi ne peut l'attaquer.

Lorſqu'on veille avec attention ſur tout ce qui peut contribuer à la ſureté de l'armée, & qu'en la faiſant, on marche toujours en bon ordre, une *retraite* peut ſe faire ſans grande perte ; mais le ſuccès en dépend entierement des bonnes diſpoſitions, & ſurtout de la fermeté du général. Il doit agir & commander avec la même tranquillité, qu'il le feroit dans un camp de paix ; c'eſt ce courage d'eſprit, ſupérieur aux événemens, qui caractériſe les grands capitaines, & qui fait les grands généraux.

Ce qui peut donner de la confiance à un général dans les *retraites*, c'eſt l'opinion avantageuſe qu'il fait que l'armée a de ſes talens & de ſon courage. En le voyant manœuvrer paiſiblement & ſans crainte, elle ſe croit ſans danger. Comme la peur alors ne trouble point le ſoldat, il exécute tout ce qui lui eſt ordonné, & la *retraite* ſe fait avec ordre & pour ainſi dire ſans perte ; il ne s'agit pour cela que de la tête & du ſang froid du général.

En effet, quelqu'avantage que l'ennemi ait eu dans le combat, il ne peut rompre ſon armée pour la mettre toute entiere à la pourſuite de celle qui ſe retire. Une démarche auſſi imprudente pourroit l'expoſer à voir changer l'événement de la bataille, pour peu que l'armée oppoſée ne ſoit pas entierement en déſordre, & qu'on puiſſe en rallier une partie ; car c'eſt une maxime, dit un grand capitaine, *que toute troupe, quelque groſſe qu'elle ſoit, ſi elle a combattu, eſt en tel déſordre, que la moindre qui ſurvient eſt capable de la défaire abſolument.* Le général ennemi ne peut donc faire pourſuivre l'armée qui ſe retire, que par différens détachemens plus ou moins nombreux, ſuivant les circonſtances, pour la harceler, tâcher d'y mettre le déſordre, & de faire des priſonniers ; mais à ces corps détachés une arriere-garde formée de bonnes troupes & bien commandées, ſuffit pour leur en impoſer. L'armée victorieuſe ne peut s'avancer que lentement ; elle eſt toujours elle-même un peu en déſordre après le combat : le général doit s'appliquer à la reformer & à la mettre en état de combattre de nouveau, ſi l'armée adverſaire ſe rallioit, ſi elle revenoit ſur lui, ou ſi ſa fuite n'étoit que ſimulée, comme il y en a pluſieurs exemples. Pendant ces momens précieux, (*a*) on a le tems de s'éloigner ſans être fort incommodé des corps détachés, pourvû qu'on ait fait les diſpoſitions néceſſaires pour les repouſſer. C'eſt ce qui fait penſer, qu'une armée bien conduite, qui a combattu & qui ſe retire, ne devroit perdre autre choſe que le champ de bataille (*b*) ; c'eſt beaucoup à la vérité, mais l'eſ-

(*a*) C'eſt une choſe longue & difficile, dit M. le duc de Rohan, dans ſon *parfait capitaine*, de vouloir remettre en bon ordre une armée qui a combattu, pour combattre de nouveau ; les uns s'amuſant au pillage, les autres ſe fâchant de retourner au péril, & tous enſemble étant tellement émus, qu'ils n'entendent ou ne veulent entendre nul commandement.

(*b*) Auſſi voit-on dans l'hiſtoire que les généraux habiles

pérance d'avoir bientôt sa revanche ne s'évanouit pas pour cela. Cette perte doit au contraire piquer & aiguillonner le soldat, particulierement lorsqu'il n'a aucune faute à imputer au général.

En effet, quoiqu'une belle *retraite* soit capable d'illustrer un général, M. le chevalier de Folard prétend, que ce n'est pas la seule ressource qui reste à un grand capitaine après la perte d'une bataille. « Se » retirer bravement & fierement, c'est quelque cho- » se, dit ce célebre auteur; c'est même beaucoup, » mais ce n'est pas le plus qu'on puisse faire; la ba- » taille n'est pas moins perdue, si l'on ne va pas plus » loin; c'est ce que fera un général du premier or- » dre. Il ne se contentera pas de rallier les débris de » son armée, & de se retirer en bon ordre en pré- » sence du victorieux; il méditera sa revanche, re- » tournera sur ses pas & conclura de son reste, avec » d'autant plus d'espérance de réussir, que le coup » sera moins attendu, & d'un tour nouveau; car » qui peut s'imaginer qu'une armée battue & ter- » rassée soit capable de prendre une telle résolution.

» S'il n'y avoit pas d'exemples, continue le sa- » vant commentateur de Polybe, de ce que je viens » de dire, je ne trouverois pas étrange de rencon- » trer ici des oppositions; mais ces exemples sont en » foule non-seulement dans les anciens, mais encore » chez nos modernes. Quand même je ne serois pas » muni de ces autorités, ma proposition ne seroit pas » moins fondée sur la raison, & sur ce que peut la » honte d'une défaite sur le cœur des hommes véri- » tablement courageux.

On peut voir dans le commentaire sur Polybe 2. *t. page 106. & suivantes*, des exemples sur ce sujet. M. de Folard observe très-bien que ces sortes de desseins ne sont pas du ressort de la routine ordinaire qui ne les conduit, ni ne les apprend, ni des généraux qui la prenne pour guide dans leurs actions. Il est aisé de s'appercevoir que les grandes parties de la guerre y entrent. Le détail, les précautions & les mesures qu'il faut prendre pour réussir sont infinies; & ces soins, dit l'auteur que nous venons de citer, ne sont pas toujours à la portée des esprits & des courages communs. « Il faut toute l'expérience d'un » grand capitaine, une présence d'esprit & une acti- » vité surprenante à penser & à agir; un profond se- » cret & gardé avec art. Cela ne suffit pas encore, » si la marche n'est tellement concertée que l'ennemi » n'en puisse avoir la moindre connoissance, quand » il auroit pris toutes les mesures imaginables. Avec » ces précautions ces desseins manquent rarement » de réussir, mais il faut qu'un habile homme s'en » mêle.

Les *retraites* qui se font pour abandonner un pays où l'on se trouve trop inférieur pour résister à l'ennemi, ou que la disette, les maladies, ou quel-qu'autre accident obligent de quitter, demandent aussi bien des réflexions & des observations pour les exécuter séverement. On ne sauroit avoir une connoissance trop particuliere du pays, de la nature des chemins, des défilés, des rivieres & de tous les différens endroits par où l'on doit passer. On doit diriger la marche de maniere que l'ennemi n'ait pas le tems de tomber sur l'armée dans le passage des rivieres & des défilés. Quand on a tout combiné & tout examiné, on peut juger du succès de la retraite, parce qu'on est en état d'apprécier le tems dont on a besoin pour se mettre hors de danger.

en perdant une bataille, n'abandonnent guere à l'ennemi, que le terrein sur lequel ils ont combattu. On en trouve un grand nombre d'exemples chez les Romains; on pourroit en citer de plus modernes; mais on se contentera de remarquer que le prince d'Orange, Guillaume III. roi d'Angleterre, se retira toujours en bon ordre après ses défaites, quoiqu'il eût en tête des généraux du premier ordre, tels que les Condé & les Luxembourg.

La marche doit être vive & légere.

Les équipages doivent partir avant l'armée; mais il faut faire ensorte que l'ennemi ignore pour quel sujet. Il y a plusieurs manieres de cacher le dessein qu'on a de se retirer. *Voyez* MARCHE & PASSAGE DE RIVIERE.

La grosse artillerie doit partir immédiatement après les équipages. On garde seulement avec les troupes plusieurs brigades légeres, du canon pour s'en servir, comme dans les *retraites* qu'on fait après la perte d'une bataille.

Avant que de mettre l'armée en marche, il faut avoir bien prévu les accidens & les inconveniens qui peuvent arriver pour n'être surpris par aucun événement inattendu.

Quand les *retraites* se font avec art, qu'on a l'habileté d'en cacher le dessein à l'ennemi, elles se font avec sureté, même en sa présence. « C'est une opi- » nion vulgaire, dit M. le maréchal de Puysegur, de » croire que toute armée qui se retire étant campée » trop proche d'une autre, soit toujours en risque » d'être attaquée dans sa *retraite* avec désavantage » pour elle. Il y a fort peu d'occasions où l'on se » trouve en pareil danger, quand on a étudié cette » matiere, & qu'on s'y est formé en exerçant sur le » terrein.

En effet, la *retraite* de M. de Turenne de Marlen à Deltveiller, en 1674, se fit par plusieurs marches toujours à portée de l'ennemi, sans néanmoins en recevoir aucun dommage. « Ce général, dit M. le » marquis de Feuquiere, étoit infiniment inférieur à » M. l'électeur de Brandebourg, qui vouloit le for- » cer d'abandonner l'Alsace, ou à combattre avec » désavantage. M. le maréchal de Turenne ne vou- » loit ni l'un, ni l'autre de ces deux partis.

» Sa grande capacité lui suggera le moyen de chi- » caner l'Alsace par des démonstrations hardies, qui » ne le commettoient pourtant pas, parce qu'il se » plaça toujours de maniere qu'ayant sa *retraite* as- » surée pour reprendre un nouveau poste, sans crain- » dre d'être attaqué dans sa marche, il se tenoit avec » tant de hardiesse à portée apparente de combattre » ce jour-là, que M. de Brandebourg remettoit au » lendemain à entrer en action lorsqu'il se trouvoit » à portée de notre armée.

» C'étoit ce tems-là que M. de Turenne vouloit » lui faire perdre, & dont il se servoit pour se reti- » rer dès qu'il étoit nuit pour aller prendre un poste » plus avantageux. *Mém. de Feuquiere, II. xj. page 332.* *Voyez* sur ce même sujet les *mémoires des deux dernieres campagnes de M. de Turenne.*

Outre les *retraites* dont on vient de parler, il y en a d'une autre espece qui ne demandent ni moins de courage, ni moins d'habileté. Ce sont celles que peuvent faire des troupes en garnison dans une ville, ou renfermées dans un camp retranché, assiegées ou investies de tous côtés.

Une garnison peut s'évader ou se retirer secretement, dit M. de Beausobre dans son *commentaire sur Enée le tacticien*, par quelque galerie souterreine, par des marais, par une inondation qui a un guet secret, par la riviere même en la remontant ou descendant avec des bateaux, des radeaux, ou en la passant à gué. Elle le peut encore par une inondation enflée par des écluses qu'on ouvre pendant quelques heures pour le rendre guéable.

Pour réussir dans cette entreprise; il ne faut pas que la ville soit exactement investie, & que les troupes aient beaucoup de chemin à faire pour se mettre en sureté. Comme il est important de rendre la marche légere pour la faire plus lestement, ou plus promptement, on doit, s'il y a trop de difficultés à se charger du bagage, l'abandonner, & tout sacrifier à la conservation & au salut des troupes.

Une retraite de cette nature bien concertée, ne peut guere manquer de réussir heureusement. En tout cas, le pis qui en puisse arriver, c'est, comme le dit M. Belidor, de tomber dans un gros d'ennemis, & de supporter le sort qu'on vouloit éviter, c'est-à-dire, d'être prisonniers de guerre. Car ce n'est guere que dans ce cas qu'il faut tout risquer pour ne point subir cette facheuse condition.

Quel que soit l'événement d'une action de cette espece, elle ne peut que faire honneur au courage de celui qui ose le tenter. C'est ainsi que M. Peri sauva la garnison d'Haguenau, que les ennemis vouloient faire prisonniere de guerre. M. de Folard raconte ce fait fort au long dans son premier volume de son commentaire sur Polybe. Nous allons le rapporter d'après M. le marquis de Feuquiere, qui le donne plus en abrégé dans le quatrieme volume de ses mémoires.

» En l'année 1705, les ennemis avoient assiégé » Haguenau, fort mauvaise place, dans laquelle M. » le maréchal de Villars avoit laissé M. Peri avec » quelques bataillons. Comme les ennemis faisoient » ce siege derriere leur armée, ils ne crurent pas » qu'il leur fût nécessaire d'investir la place régulie- » rement. M. Peri la défendit autant qu'il lui fut pos- » sible; mais se sentant hors d'état d'y faire une plus » longue résistance, il fit battre la chamade un peu » avant la nuit, & proposer des articles si avanta- » geux pour la garnison, qu'ils ne furent point accor- » dés. On recommença donc à tirer.

» Il avoit besoin de tout ce tems-là pour évacuer » les équipages de sa garnison, avec escorte par le » côté qui n'étoit point investi. Après quoi la gar- » nison se retira, ne laissant que quelques hommes » dans les angles du chemin couvert, pour en entre- » tenir le feu, lesquels même ignoroient ce qui se » passoit dans la place, afin qu'un déserteur ne pût » avertir l'ennemi de la sortie de la garnison. Quand » M. Peri se crut assez éloigné de la place, il envoya » retirer les hommes qu'il avoit laissés dans les de- » hors, & ils le joignirent tranquillement. Ainsi, il » retira toute la garnison de Haguenau, & il rejoi- » gnit l'armée sans avoir perdu un seul hômme dans » sa retraite, qui ne fut connue de l'ennemi qu'au » jour, lorsqu'il étoit déja hors de portée d'être joint » par la cavalerie que l'ennemi avoit pu envoyer à » sa suite ».

On peut à cet exemple en ajouter un autre plus moderne, mais d'une bien plus grande importance; c'est la *retraite* de Prague par M. le maréchal de Bellisle. Quoique cette place fût bloquée de tous côtés, les troupes de France, au nombre d'environ quatorze mille hommes, tant de cavalerie que d'Infanterie, en sortirent la nuit du 16 au 17 Décembre 1742. « M. » le maréchal de Bellisle déroba 24 heures de mar- » che pleines au prince de Lobkowitz, qui n'étoit » qu'à cinq lieues de lui. Il perça ses quartiers, & » traversa dix lieues de plaines, ayant à traîner un » haras de 5 ou 6000 chevaux d'équipages, des cais- » sons, du pain; trente pieces de canon, tout l'atti- » rail, toute la poudre, les balles, les outils, *&c.*

Il arriva à Egra sans échec, en dix jours de marche, pendant lesquels l'armée fit trente-huit lieues au milieu des glaces & des neiges, ayant été continuellement harcelée de hussards en tête, en queue & sur les flancs. « On ne perdit que ce qui n'avoit » pu supporter la fatigue & la rigueur inexprimable » du froid, qui avoient été l'un & l'autre au-delà de » toute expression ». Cette belle *retraite* couta 7 à 800 hommes morts de froid dans les neiges, ou restés sans force de pouvoir suivre. M. le maréchal de Belleisle avoit la fievre depuis six jours lorsqu'il sortit de Prague; cependant malgré cette maladie & ses autres incommodités, il soutint avec courage les fatigues extraordinaires de cette pénible, mais célébre *retraite*, que les fastes militaires ne laisseront pas de faire passer à la postérité, avec les éloges dûs à la conduite & à la fermeté du général par lequel elle fut entreprise & exécutée.

L'antiquité fournit plusieurs exemples de troupes qui, par une retraite habilement conçue & exécutée, échaperent aux ennemis qui les bloquoient. Nous terminerons cet article par celui d'Annibal fils de Giscon, à Agrigente.

Les Romains avoient formé le blocus de cette ville de Sicile, qui servoit d'entrepôt aux Carthaginois. Il y avoit cinq mois qu'Annibal le soutenoit lorsque le sénat de Carthage envoya Hannon à son secours. Ce général ayant été battu par les Romains, Annibal qui n'avoit plus d'espérance d'être secouru, & qui manquoit de tout, fit des dispositions pour sauver sa garnison. Il sortit de la place avec ses troupes, la nuit même qui suivit le jour du combat. Il arriva sans bruit & sans obstacles aux lignes de circonvallation & de contrevallation des ennemis; il en combla le fossé, & il fit sa *retraite* sans que les Romains s'en apperçussent que le lendemain. Ils détacherent des troupes après lui; mais elles ne purent atteindre que son arriere-garde, à laquelle elles firent peu de mal. *Voyez* sur ce sujet l'histoire de Polybe, *liv. I. ch. iij.* (Q)

Retraite, *battre la retraite;* c'est battre le tambour à une certaine heure du soir, pour avertir les soldats de se retirer à leurs quartiers dans les garnisons, ou à leurs tentes dans un camp. *Voyez* Tambour. *Chambers.*

Retraite, (*Marine.*) lieu où les pyrates se mettent en sureté.

Retraite *des hunes*, ou *cargues des hunes*, (*Marine.*) ce sont des cordes qui servent à trousser le hunier.

Retraite, *terme de commerce de lettres-de-change;* c'est une somme tirée sur quelqu'un, & par lui retirée sur un autre. Les traites & les *retraites* ruinent les négocians. *Voyez* Traite. *Dictionn. de comm. & de Trévoux.*

Retraite, (*Maréchal.*) les Maréchaux ferrans appellent ainsi une portion de clou qui a resté dans le pié d'un cheval.

C'est aussi une espece de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant d'une charrette, & liée à un cordeau, dont on se sert pour manier le cheval.

Retraite, *en fait d'escrime;* on dit faire *retraite* lorsqu'on se met tout-à-fait hors d'atteinte & des estocades de l'ennemi.

Ordinairement on fait *retraite* après une attaque vive, & après avoir détaché quelques bottes de reprises. La meilleure méthode de faire *retraite*, est de reculer simplement deux pas en arriere, en commençant par le pié droit, le faisant passer derriere le gauche, & ensuite le gauche devant le droit.

Il y en a qui font deux sauts en arriere, ils sont bien les maîtres, mais je ne conseille à personne de les imiter.

Retraite, (*Architect.*) est un petit espace qu'on laisse sur l'épaisseur d'un mur ou d'un rempart à mesure qu'on l'éleve. *Voyez* Muraille, Rempart.

C'est proprement la diminution d'un mur en-dehors, au-dessus de son empatement & de ses assises de pierre dure. On fait deux ou trois *retraites* en élévant de gros fondemens, les parapets sont toujours bâtis en *retraite.*

Retraite, s. f. *terme de Bourrelier;* espece de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant, liée à un cordeau dont on se sert pour manier un cheval. *Trévoux.* (*D. J.*)

Retraite, *mettre les cuirs en;* *terme de Hongrieur* qui

qui signifie les arranger dans une cuve, où on les laisse tremper dans de l'eau d'alun pour leur faire prendre nourriture.

RETRAITE, (*Chasse.*) on dit sonner la *retraite* pour faire retirer les chiens.

RETRAITER, v. act. (*Gramm.*) traiter de-rechef. *Voyez l'article* TRAITER.

RETRANCHEMENT, s. m. (*Gramm.*) c'est la diminution d'un tout par la séparation de quelqu'une de ses parties : en ce sens il est synonyme à *soustraction* & *diminution*.

En retranchant toujours peu-à-peu quelque chose sur la nourriture, on peut parvenir à supporter une abstinence très-rigoureuse. *Voyez* ABSTINENCE, JEUNE, ALIMENT, *&c.*

La réformation du calendrier qui s'est faite en 1582, a consisté dans le *retranchement* de dix jours qu'on avoit compté de trop jusqu'alors. *Voyez* CALENDRIER.

La frugalité tant vantée des anciens Romains, dit M. de Saint-Evremont, étoit moins un *retranchement* & une abstinence volontaire des choses superflues, qu'un usage grossier de ce qu'ils avoient.

RETRANCHEMENT, (*Gramm. françoise.*) Il y a des *retranchemens* vicieux, & des *retranchemens* élégans. La matiere qu'on traite demande quelquefois un style vif & concis; mais il ne faut pas pour cela supprimer ce qui est absolument nécessaire. Exemple : ce desir ardent avec lequel les hommes cherchent un objet qu'*ils puissent aimer & en être aimé*, vient de la corruption du cœur ; il falloit dire *qu'ils puissent aimer, & dont ils puissent être aimés*. Je ne puis assurer quand je partirai d'ici, si dans un mois, dans deux, ou dans trois ; il falloit dire, *si ce sera dans un mois*, &c.

Mais s'il y a des *retranchemens* vicieux, il y en a d'autres qui sont fort élégans, & qui contribuent beaucoup à la force & à la beauté du discours. En voici quelques exemples: *Citoyens, étrangers, ennemis, peuples, rois, empereurs, le plaignent & le reverent*; cet endroit deviendroit foible si l'on disoit, *les citoyens, les étrangers, les ennemis, les peuples, les rois, les empereurs le plaignent & le réverent*. Voici un exemple du discours de Racine à sa réception à l'académie françoise. « Vous savez, Messieurs, en quel état se » trouvoit la scene françoise lorsque M. Corneille » commença à travailler; quel désordre, quelle irré- » gularité ! nul goût, nulle connoissance des vérita- » bles beautés du théâtre ; les auteurs aussi ignorans » que les spectateurs : la plûpart des sujets extrava- » gans, & dénués de vraissemblance : point de mœurs, » point de caractere : la diction encore plus vicieuse » que l'action ; en un mot toutes les regles de l'art, » celles de l'honnêteté & de la bienséance par-tout » violées ». L'auteur a *retranché* de cette période plusieurs mots qu'un autre auteur moins éloquent n'auroit pas manqué d'y mettre. « Sa latinité, dit M. de » Saint-Evremont en parlant de Séneque, n'a rien » de celle du tems d'Auguste, rien de facile, rien de » naturel ; toutes pointes, toutes imaginations qui » sentent plus la chaleur d'Afrique ou d'Espagne, que » la lumiere de Grece ou d'Italie ». Ce seroit gâter cet exemple que de dire, *n'a rien de facile, n'a rien de naturel ; ce ne sont que des pointes, ce ne sont que des imaginations*, &c.

Il est souvent à-propos de retrancher les & ; en voici un exemple de Marascon, dans son *oraison funebre* de M. de Turenne. « Comme on voit la foudre » conçue presque en un moment dans le sein de la » nue, briller, éclater, frapper, abattre ; ces premiers » feux d'une ardeur militaire sont à peine allumés » dans le cœur du roi, qu'ils brillent, éclatent, frap- » pent par-tout ». Lorsque le sujet qu'on traite demande du feu & du mouvement, les périodes coupées ont bonne grace, & il est élégant de *retrancher*, des mots & des liaisons inutiles, pour donner de la force & du brillant au discours. (*D. J.*)

RETRANCHEMENT, *en terme de Guerre*, est un obstacle qu'on oppose à l'ennemi, pour lui disputer plus aisément & plus avantageusement le terrein qu'on veut défendre. Il y a des *retranchemens* de plusieurs especes; les plus ordinaires ne consistent que dans un fossé dont la terre étant jettée du côté des troupes qu'on veut couvrir, leur sert de parapet. On en fait aussi avec des arbres abattus & jettés confusément les uns sur les autres. *Voyez* ABATTIS. On donne aussi le nom de *retranchement* aux coupures qu'on fait dans les dehors de la fortification, & dans les bastions, pour les défendre pié à-pié. Ces sortes de *retranchemens* sont composés d'un petit rempart & d'un parapet ; ils forment le plus souvent un angle rentrant, pour en défendre l'approche plus avantageusement : on les fait de sacs à terre, de gabions, fascines, *&c.* On donne encore quelquefois le nom de *retranchement* aux lignes de circonvallation. *Voyez* CIRCONVALLATION. (*Q*)

RETRANCHEMENT, (*Marine.*) c'est, outre les chambres ordinaires, une espece de chambre prise sur un emplacement du vaisseau.

RETRANCHEMENT *de l'édit des secondes noces*, (*Jurispr.*) est la réduction que l'on fait *ad legitimum modum*, des avantages faits par une personne remariée à son second conjoint, lorsque ces avantages excedent ce que la loi lui permettoit de donner. On les réduit à la part de l'enfant le moins prenant, & l'excédent que l'on en retranche est ce que l'on appelle le *retranchement de l'édit*.

Dans les pays de droit écrit, ce *retranchement* appartient aux seuls enfans du premier lit, *nov. 22, ch. xxvij.*

Dans les pays de coutume, il se partage également entre les enfans du premier & du second lit. *Voyez* Lebrun, Ricard. *Voyez aussi les mots* EDITS *de secondes noces*, PART D'ENFANT, SECONDES NOCES. (*A*)

RETRANCHEMENT, (*Architecture.*) partie d'une grande piece qu'on a retranchée pour la proportionner, ou pour quelque commodité.

On appelle encore *retranchement* ce qu'on ôte des rues & voies publiques, pour les rendre plus praticables & d'alignement, comme des avances, des saillies, *&c.* *Daviler.* (*D. J.*)

RETRANCHER, v. act. (*Gramm.*) diminuer, ôter. Il faut *retrancher* aux arbres leurs branches superflues ; on a *retranché* les gages ; il a *retranché* de son train ; *retranchez* le vin & les femmes à cet homme, & il se portera bien. De toute la société qu'il avoit, il s'est *retranché* à deux ou trois amis. Toutes les religions ont droit de *retrancher* de leur communion ceux qui ne pensent pas orthodoxement, & qui ont de mauvaises mœurs ; mais les excommuniés n'en sont pas de moins bons citoyens, auxquels le souverain doit toute sa protection. On dit une armée bien *retranchée*. *Voyez* RETRANCHEMENT, *Art milit.*

RETRANCHER, (*Jardinage.*) est ôter aux arbres les branches inutiles, soit en les taillant, en les élaguant, soit en arrondissant leurs têtes.

C'est encore ôter une partie des racines en l'habillant pour le planter. On *retranche* des yeux à une branche à fruit trop longue.

RETRAYANT, participe, (*Jurispr.*) est celui qui exerce quelque retrait pour revendiquer un bien auquel il a droit par cette voie. *Voyez* RETRAIT. (*A*)

RETRÉCIR, v. act. (*Gramm.*) c'est rendre plus étroit. *Voyez l'article* ETROIT. On *retrécit* un habit, une chemise, un bas ; on *retrécit* la riviere par des quais, par des digues, *&c.*

RETRÉCISSEMENT DES GABARITS, (*Marine.*) ce sont des endroits où les alonges qui sont dans les

gabarits rentrent & tombent en-dedans, & *retrécissent* ainsi la largeur du vaisseau.

RETRECISSEUSE, s. f. On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux*, derniere édition, à ce mot...... « Bruscanbille dit qu'à Paris un bon métier est celui » de *retrécisseuse*; mais il faut se donner de garde d'imi- » ter la dame Caracosa, *quæ ut placeret marito suo*, » *tantùm se restrinxit, quod nec ipse nec alius potuit eam* » *ampliùs cognoscere*.

» Rochefort conte dans ses mémoires que se pro- » menant un jour dans les appartemens des filles de » la reine, il apperçut sur une toilette une petite boîte » de pommade d'une autre couleur que celle de l'or- » dinaire; & qu'en ayant mis imprudemment sur ses » levres, où il avoit un peu de mal, elles lui firent » un mal enragé; que sa bouche se retrécit, que ses » gencives se riderent; & que voulant parler, il ne » put presque articuler aucune parole: ce qui apprêta » bien à rire à toute la cour. *Voyez* RESTRINCTIFS ».

RETREINDRE, v. act. *en terme d'Orfévre en grosserie*, se dit proprement de l'action d'élever une piece emboutie à telle hauteur qu'on veut, ou de la resserrer en frappant à l'extérieur au défaut du point d'appui, du côté des bords de la piece, avec un marteau ou un maillet, tandis que la piece est appuyée sur une bigorne propre à cet usage. Cette opération n'est pas une des moins difficiles de l'Orfévrerie, & les meilleurs orfevres sont quelquefois contraints d'avoir recours aux Chauderonniers, qui passent pour fort habiles dans cette partie, quand ils ont quelques grandes pieces à *retreindre*.

RETREMPER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez* TREMPE & TREMPER.

RETRESSER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez* TRESSE & TRESSER.

RÉTRIBUTION, (*Gramm. & Jurisprud.*) signifie ce que l'on donne à quelqu'un pour le profit que l'on tire d'une chose que l'on a reçue de lui, comme une rente fonciere, ou une part de certains profits.

Ce terme signifie aussi le droit que l'on paye à quelqu'un pour son salaire.

RÉTRIBUTION, *en terme de mer*, est la contribution qui se fait des frais & des avaries entre les assureurs & les assurés. (*A*)

RETRICES, (*Littérat. Géogr.*) nom que les Latins donnoient à certains ruisseaux dont on détournoit l'eau pour arroser les jardins & les prairies aux environs de la ville de Rome. C'est Festus qui le dit. On donne différentes origines à ce mot *retrices*; la plus vraissemblable est celle qui dérive du grec ῥεῖθρον, qui veut dire un *ruisseau*. (*D. J.*)

RÉTROACTIF, *effet*, (*Jurisprud.*) *Voyez au mot* EFFET, *l'article* EFFET RÉTROACTIF.

RÉTROCESSION, s. f. (*Jurispr.*) est l'acte par lequel le cessionnaire transporte à son cédant ce que celui-ci lui avoit cédé & transporté. *Voyez* CÉDANT, CESSION, CESSIONNAIRE, TRANSPORT, DROITS LITIGIEUX. (*A*)

RÉTROGRADATION, s. f. (*Méchaniq.*) action par laquelle un corps se meut en arriere. *Voyez* RÉTROGRADER.

RÉTROGRADATION, *en terme d'Astronomie*, est un mouvement apparent des planetes par lequel elles semblent reculer dans l'écliptique, & se mouvoir dans un sens opposé à l'ordre ou succession des signes.

On appelle les planetes *directes*, quand elles vont selon l'ordre, la suite & la succession des signes, comme d'*Aries* en *Taurus*, de *Taurus* en *Gemini*, &c. c'est-à-dire d'occident en orient. *Voyez* DIRECT.

Quand une planete paroît pendant quelques jours dans le même point du ciel, on dit qu'elle est stationnaire. *Voyez* STATIONNAIRE.

Quand elle se meut contre l'ordre des signes, savoir d'orient en occident, on dit qu'elle est retrograde.

Le Soleil & la Lune paroissent toujours directs; Saturne, Jupiter, Mars, Vénus & Mercure, sont quelquefois directs, quelquefois stationnaires, & quelquefois retrogrades. *Voyez* SATURNE, JUPITER, VÉNUS, *&c.*

L'intervalle de tems entre les deux *rétrogradations* des différentes planetes, est différent; il est d'un an & 13 jours dans Saturne; d'un an & de 43 jours dans Jupiter; de deux ans & 50 jours dans Mars; d'un an & 220 jours dans Vénus; de 115 jours dans Mercure: Saturne demeure rétrograde pendant environ 140 jours; Jupiter pendant 120; Mars pendant 73; Vénus pendant 42; Mercure pendant 22.

Ces changemens de cours & de mouvemens des planetes, ne sont qu'apparens; si les planetes étoient vûes du centre du systême, c'est-à-dire du soleil, leurs mouvemens paroîtroient toujours uniformes & réguliers, c'est-à-dire dirigés d'occident en orient. Les inégalités qu'on y observe en les voyant de la terre, naissent du mouvement & de la position de la terre d'où on les voit; & voici la maniere dont on peut les expliquer.

Supposons que *P N O*, *Pl. Astronom. fig. 58*, soit une portion du zodiaque; *A B C D* l'orbite de la terre, & *E M G H Z* celui d'une planete supérieure, par exemple, de Saturne: supposons la terre en *A*, & Saturne en *E*, dans ce cas cette planete paroîtra au point *O* du zodiaque. Maintenant si Saturne demeure immobile lorsque la terre sera parvenue au point *B*, il paroîtra au point *L* du zodiaque, & avoir décrit l'arc *O L*, & s'être mû suivant l'ordre des signes d'occident en orient. Mais comme pendant que la terre passe de *A* en *B*, Saturne se meut pareillement d'*E* en *M*, où il est en conjonction avec le soleil, il paroîtra avoir décrit l'arc *O Q*, qui est plus grand que *O L*. Dans cet état la planete est directe, & se meut d'occident en orient, ou suivant l'ordre des signes.

La terre étant arrivée en *C* dans le tems que saturne a mis à décrire l'arc *MG*, cette planete paroîtra au point *R* du zodiaque; mais la terre étant parvenue en *K* & saturne en *H*, en sorte que la ligne *KH* qui joint la terre & saturne, soit pendant quelque tems parallele à elle-même ou approchant de l'être, saturne paroîtra pendant tout ce tems-là au même point *P* du zodiaque, & proche des mêmes étoiles fixes, & sera pour lors stationnaire. *Voyez* STATION.

Mais la terre étant arrivée au point *D*, & saturne au point *Z* où il est en opposition avec le soleil, il paroîtra au point *V* du zodiaque, & avoir *rétrogradé* suivant l'arc *PV*. C'est ainsi que les planetes supérieures sont toujours *rétrogrades* quand elles sont opposées au soleil.

L'arc que la planete décrit lorsqu'elle est *rétrograde*, s'appelle *l'arc des rétrogradations*.

Les arcs de rétrogradation des différentes planetes, ne sont point égaux; celui de saturne est plus grand que celui de jupiter; celui de jupiter plus grand que celui de mars.

RÉTROGRADATION *des nœuds de la lune*, est un mouvement de la ligne des nœuds de l'orbite lunaire, par lequel cette ligne change sans cesse de situation en se mouvant d'orient en occident contre l'ordre des signes; elle acheve son cours rétrograde dans l'espace d'environ 19 ans; après quoi chacun des nœuds revient au même point qu'il avoit quitté. M. Newton a démontré dans ses principes que la *rétrogradation des nœuds de la lune* venoit de l'action du soleil qui détournant continuellement cette planete de son orbite, fait que cette orbite n'est pas plane, & que son intersection avec l'écliptique varie continuellement, & ce philosophe a déterminé par la théorie la *rétrogradation des nœuds*, telle que les observations la donnent. *Voyez* NŒUD & LUNE.

RÉTROGRADATION *du soleil*, lorsque le soleil est dans la zone torride, & que sa déclinaison *AM* (*Pl. astronom. fig. 59.*) est plus grande que la latitude du lieu *AZ*; soit que l'une ou l'autre soit septentrionale ou méridionale, le soleil paroît se mouvoir en arriere, ou rétrograder avant ou après midi. *Voyez* SOLEIL, ZONE.

Car menez le cercle vertical *ZGN*, tangent au cercle direct du soleil en *G*, & un autre *Z ON* par le point *O* où le soleil se leve; il est évident que tous les cercles verticaux intermédiaires, coupent le cercle direct du soleil en deux endroits, sçavoir dans l'arc *GO*, & dans l'arc *GI*; c'est pourquoi à mesure que le soleil s'éleve suivant l'arc *GO*, il s'approche sans cesse du vertical *ZGN* le plus éloigné; mais comme il continue de s'élever sur l'arc *GI*, il revient à ses premiers verticaux, & paroît rétrograder pendant quelque tems avant midi; on peut démontrer pareillement qu'il fait la même chose après midi; donc comme l'ombre tombe toujours du côté opposé au soleil, elle doit être rétrograde deux fois par jour dans tous les lieux de la zone torride, où la déclinaison du soleil excède la latitude du lieu. *Voyez* OMBRE. *Chambers.* (*O*)

RÉTROGRADE, adj. (*Phys.*) se dit de ce qui va en arriere ou en un sens contraire à sa direction naturelle; telle est la marche des écrevisses. Ce mot est formé du latin *retro* en arriere, & *gradior* marcher.

Si l'œil & l'objet se meuvent tous deux du même sens, mais que l'œil parcoure plus d'espace que l'objet, il semblera que l'objet soit *rétrograde*, c'est-à-dire, qu'il aille en arriere, ou dans un sens contraire à la direction qu'il fait en effet; la raison de cela est que quand l'œil se meut sans s'appercevoir de son mouvement, comme on le suppose ici, il transporte son mouvement aux objets, mais en sens contraire; car comme il s'éloigne des objets sans s'en appercevoir, il juge que ce sont les objets qui s'éloignent de lui; ainsi quand un objet se meut dans le même sens que l'œil, le mouvement apparent de cet objet est composé de son mouvement réel dans le même sens que l'œil, & d'un mouvement en sens contraire égal à celui de l'œil; si donc, comme on le suppose ici, ce dernier mouvement est plus grand que l'autre, il doit l'emporter & l'objet doit paroître rétrograder. *Voyez* VISIBLE.

C'est pour cela que les planetes en quelques endroits de leurs orbites, paroissent *rétrogrades*. *Voyez* PLANETE & RÉTROGRADATION.

Ordre rétrograde dans les chiffres, c'est lorsqu'au lieu de compter 1, 2, 3, 4, on compte 4, 3, 2, 1, *Voyez* PROGRESSION, SUITE, NOMBRE, *&c.* (*O*)

Les vers rétrogrades, sont ceux où l'on trouve les mêmes mots & arrangés de même, soit qu'on les lise par un bout, soit qu'on les lise par l'autre. On les appelle aussi *réciproques*. En voici un exemple:

Signa te signa temere me tangis & angis.

RETROUSSER, v. act. (*Gram.*) c'est trousser une seconde fois; mais il n'est pas toujours réduplicatif; on dit dans le même sens, troussez & *retroussez* cette manche.

RETROUVER, v. act. (*Gram.*) c'est trouver de nouveau, recouvrir ce qu'on a perdu; le nombre des secrets perdus n'est pas aussi grand que l'on pense.

RETS, s. m. (*Pêche.*) filet ou lacis de plusieurs ficelles qui forment des mailles quarrées, dont on se sert pour la chasse & pour la pêche.

Les *rets* que les pêcheurs nomment *rets secrets tramaillés*, sont quelquefois les vieux verqueux de toutes sortes, que les pêcheurs amarrent par un bout sur une perche qui saisit la terre. On tend le filet le long des îles, sur-tout dans les lieux où il y a des herbages que le poisson recherche pour frayer. Quand le filet est tendu, les pêcheurs battent l'eau avec un bâton garni de cuir, c'est-à-dire qu'ils la brouillent entre le filet & la terre; par ce moyen ils pêchent tout le poisson qui se trouve dans l'enceinte du filet. Les mailles de ces filets quand on les fait exprès sont 9 lignes pour la banne ou nappe; & pour les tramaux ou hamaux 5 pouces. Au reste il ne faut qu'un seul homme pour faire cette pêche.

On se sert encore d'une autre maniere de ces *rets* tramaillés qui sont plombés par le bas & garnis de flotes de liege par le haut. Les pêcheurs tendent le filet en-travers de la riviere pendant les molles eaux, ou lorsque l'eau est étalée par la marée, c'est-à-dire pendant qu'elle n'est pas fort agitée; ce qui arrive ordinairement pendant la morte eau. On tend quand la marée commence à se faire sentir, & on releve au premier instant du reflux. Un bateau équipé d'un homme ou d'un petit garçon suffit pour cette pêche.

Le pêcheur jette le bout forain de son filet, où est amarrée une grosse pierre. Il tend son tramail en traversant ou coupant la marée, & frappe à l'autre bout une semblable pierre. Le filet ne reste tendu qu'environ une heure ou une heure & demie, parce qu'il faut relever aussi-tôt que l'ébe se fait sentir. Le pêcheur hale dans son bateau le filet par le bout où il a fini de le tendre. On y prend tout ce qui a monté avec la marée.

Cette pêche dans les rivieres ne differe pas des folles en pleine mer; c'est une espece de filet sédentaire.

Rets à colins; espece de cibaudiere que l'on établit sur des fonds pierreux. Ils ont pris leur nom des *petits merlus*, que les pêcheurs bas normands appellent *colins*. On y prend aussi des barbeaux de mer, des surmulets ou rougets, des barbets, des bars & des bremes.

Les *rets de basse eau*, qu'on appelle aussi *rets à crocs*, *traversins*, *muletiers*; ils se tendent de trois différentes manieres. Pour faire la pêche du poisson rond, des maquereaux, des surmulets & autres poissons qui viennent en troupe ranger la côte en certaines saisons de l'année, on les tend de basse mer, flottés & pierrés entre des roches, d'où on les nomme *traversins*. La seconde maniere est de les tendre en haussiere ou à crocs; Pour cet effet, il faut un fond de sable; & quand on s'en sert pour faire la pêche des mulets, qui pendant les chaleurs viennent ranger la côte, on les appelle alors *muletiers*; ces filets forment entre les roches une espece de tournée ou bas parc dans lequel le poisson peut être retenu.

Les *rets* de cette espece ont 17 lignes en quarré.

Il y a une autre sorte de *rets*, qu'on appelle *rets travissans*, dont certains pêcheurs se servent furtivement pour la pêche du saumon, & qu'ils tendent d'une maniere particuliere. Ils choisissent les nuits noires & obscures. Les uns se mettent sur une rive, & ceux qui sont sur la rive opposée jettent à l'eau une perche sur laquelle est amarrée une petite corde; & lorsque ceux qui sont de l'autre côté l'ont accrochée ou arrêtée, les premiers filent leurs tramaux, qui ont environ une brasse & demie de hauteur; les autres en arrêtent le bout; & ainsi traversant la riviere, ils y prennent tous les saumons qui remontent; quelquefois aussi ils les tendent en poussant le filet avec des perches qu'ils alongent le plus qu'ils peuvent pour le faire passer à l'autre bord.

Il y a encore des *rets travissans* qui sont soutenus d'une ou plusieurs perches, suivant la longueur du trajet que les pêcheurs veulent faire.

Ces *rets* se tendent à-peu-près de la même maniere que les filets que l'on connoît le long des côtes du canal sous le nom d'*étentes*, *étates* & *palis*; les pêcheurs viennent de basse-mer planter leurs perches, qui ont environ huit à dix piés de haut, suivant les fonds sur lesquels ils pêchent; quelquefois ils se servent de leurs bateaux pour tendre les filets qui sont soutenus

d'espace en espace sur ces perches : si la piece est trop longue, ils les tendent à fond, suivant la disposition du terrein, & alors les perches sont bien moins hautes ; le filet reste au pié des perches, tandis que la marée monte ; & lorsque les pêcheurs jugent que les poissons qui ont monté à la côte s'en retournent à la mer avec le reflux, ils relevent leurs filets de la même maniere que le font les pêcheurs gascons qui font la pêche des salins. Ces *rets* traversans ne different des autres qu'en ce qu'ils se tendent au milieu des baies, comme aux gorges, & à l'ouverture des estiers & achenaux des marais salans.

On y prend le poisson de deux manieres : si les mailles sont larges & fort ouvertes, les poissons s'y trouvent maillés & arrêtés par les oreilles ou les ouies ; les petits échappent au-travers des mailles, & les plus gros qui sont restés, & qui ne peuvent passer ni se mailler, se pêchent de basse eau à la main.

Les mailles de ces *rets* sont de deux especes ; les premieres ont dix-huit lignes en quarré, & les autres seulement quinze.

On fait encore la pêche des maquereaux & des éguillettes avec des *rets* sédentaires, dont les mailles ont 16, 14 ou 13 lignes en quarré. Les pêcheurs qui se livrent à cette pêche, plantent des perches entre les roches en forme de parcs, l'ouverture du côté de terre; sur ces perches le *rets* est amarré; on n'y prend que des poissons qui se maillent, & aucuns autres, parce que le filet a la tête à fleur d'eau; & ne pouvant ainsi caler que de sa hauteur, il n'arrête rien par le pié qui ne tombe pas jusqu'au fond.

Les trameaux ont les mailles de l'amail ou de tramaux, qui sont des deux côtés, de trois sortes de grandeurs ; les plus larges ont sept pouces sept lignes en quarré ; les secondes sept pouces six lignes, & les plus serrées sept pouces quatre lignes aussi en quarré. La menue toile, ou *rets* du milieu, est aussi de trois sortes ; les plus grandes ont dix-neuf lignes en quarré, les suivantes dix-huit lignes, & les plus serrées dix-sept lignes.

Les *rets* de gros fonds ou solles sont de deux sortes de calibre ; les plus grandes mailles ont sept pouces en quarré, & les autres six pouces six lignes aussi en quarré.

Une autre sorte de *rets* dont les pêcheurs de la baie de Vannes en Bretagne, se servent à l'ouverture des gorges ou canaux dont toute la baie est entrecoupée, se tend de même que les filets que les pêcheurs gascons nomment *salins*, ils sont amarrés à une perche de bord & d'autre sur les fonds où l'on se propose de pêcher. Quand la marée est pleine, & que le poisson a monté avec elle, on releve les filets, soit à pié ou avec bateau, suivant les lieux où se fait la pêche ; l'on attend que la marée soit retirée pour prendre le poisson qui s'est avancé de flot, & qui se trouve arrêté par le filet qui barre le passage, & empêche de retourner avec le jussant ou reflux à la pleine mer. Les pêcheurs prennent de basse eau dans ces filets des mulets, des barres, des loubines, des congres, & rarement des poissons plats, qui ne sont pas estimés à cause des fonds bourbeux & vaseux où ils séjournent le long de toute la côte de Morbian.

Les *rets* traversans du passage de Saint-Armel sont du grand échantillon, ayant vingt lignes en quarré ; ainsi ils ne peuvent arrêter aucuns moyens poissons, encore moins le frai.

Voici une description de la pêche avec filet en mer, nommé par les pêcheurs improprement seines. Outre la pêche du maquereau dans la saison & les cordes ou lignes de toutes sortes, les pêcheurs du ressort de l'amirauté de Morlaix ont encore des *rets* qu'ils nomment improprement *seines pierrées*, qu'ils tendent en pleine mer un peu au large de la côte, & qu'ils y relevent aussi ; dans ce cas ces *rets* sédentaires sont de véritables picots ; on les garnit de flottes de liege pour les faire tenir de leur hauteur sur les fonds, où les pierres du pié les font caler ; on les releve, comme les pêcheurs normands font leurs picots lorsqu'ils s'en servent, conformément à ce qui leur est prescrit par l'ordonnance.

Ceux qui font la pêche à pié, tendent entre les rochers des paniers, caziers ou berres, des sechées, trésures ou *rets* de pié flottés, pierrés, de bonnes mailles, & font la pêche de la ligne à la perche sur les roches, comme la plûpart des riverains de cette côte, pour peu qu'ils soient desœuvrés.

Ces côtes étant toutes bordées & hérissées de roches, la pêche à pié s'y fait avec succès, sur-tout lors des basses mers, des grandes vives eaux, principalement de celles des équinoxes ; on y trouve alors grand nombre de coquillages, de rocailles & diverses especes de poissons de roches, qu'ils y prennent à la main avec crochets, digons & mauvaises faucilles.

RETS *à meuilles* ; sorte de filet tramaillé, dont les pêcheurs se servent toute l'année, & pour la pêche des mulets dans la saison ; en ce cas ils ne different point des manets à maquereau.

Les mailles des hamaux ou de l'armail de ces *rets* sont de deux différentes grandeurs ; les plus larges ont 4 pouces 6 lignes en quarré, les autres n'ont que 4 pouces 4 lignes, & les mailles de la carte, toile, nappe ou *rets* du milieu, sont aussi de deux grandeurs différentes ; les plus larges ont 14 lignes en quarré, & les autres n'ont seulement que 12 lignes aussi en quarré. Ces pêcheurs font leur pêche autrement que ceux qui se servent de la même espece de filets; ces tramaux doivent être regardés comme des filets flottans, parce qu'ils ne les tendent pas à l'aventure & sur des fonds fixés, comme les folles & les tramaux sédentaires ; ceux-ci se mettent à l'eau, quand le pêcheur espere trouver du poisson ; il fait une enceinte composée de trois à quatre piles de tramaux, qui ont 50 brasses de long chacune, & environ 5 piés de chute, sur des bas fonds qui n'ont souvent que 5 à 6 piés d'eau au plus, au-tour de l'île Madame, de l'île d'Aix & autres lieux de la côte, & à l'entrée des pertuis; & comme ces filets ne traînent point, on les tend également sur les fonds ferrés & de roche, & sur les vases & le sable. *Voyez l'article* PÊCHE, & *les figures*.

RETS *de grand macles*, (*terme de Pêche.*) sorte de filets en usage dans le ressort de l'amirauté d'Abbeville; les pêcheurs de Cuek, lieu dans ladite amirauté, se servent de grands rieux qu'ils nomment *grands macles*, *demi-folles*, ou *rets à macreuse* ; ils ont leurs pieces de vingt brasses de longueur; ce sont des filets flottés qui se tendent différemment, comme nous l'avons ci-devant expliqué, pour prendre les raies & autres grands poissons, & pour la pêche des macreuses ; à cette derniere pêche le *rets* est tendu de plat sans être flotté ; il est arrêté seulement de toute sa longueur par les côtés sur les fonds couverts de coquillages, avec de petits piquets, hauts au plus de 15 à 18 pouces ; lorsqu'on se sert de ces mêmes filets pour la pêche des raies dans le tems de leur passage le long de la côte, on leur flotte la tête, & on les tend, comme les autres filets flottés, bout à terre, & l'autre à la mer, de même que les hauts parcs.

RETS *noircis simples*. Les *rets* des courtines des pêcheurs de S. Michel sont aussi connus sous le nom de *filets noircis* ; mais ils sont simples; ainsi ce sont les véritables bas parcs de l'ordonnance. Les pêcheurs qui se servent de ces sortes de filets, les tendent en angle arrondi par la pointe. Pour faire cette pêche, chaque tente de courtine a quatre acons ou petits bateaux plats pour couler & glisser sur les vases; deux des acons avec chacun un homme dedans promenent les piquets, petits pieux ou paulets, c'est-à-dire, les arrangent & les plantent, & deux autres acons promenent les *rets*, que l'on arrête sur les pi-

quets par un tour mort haut & bas, comme on l'a observé des mêmes *rets* sédentaires de basse-eau; les pannes, bras ou côtés de la pêcherie sont de différentes longueurs; la plus longue peut avoir ordinairement jusqu'à soixante brasses, & est exposée au flot; l'autre a seulement environ cinquante brasses; les pêcheurs pêchent toutes les marées le poisson qui s'est pris dans la courtine, & on ne laisse guere les filets tendus & les paulets dans la même place que durant deux marées au plus.

Les paulets sont éloignés les uns des autres d'environ une brasse, & sortent quatre piés au plus audessus du terrein; le fond de la pêcherie est exposé à la mer; il y a ordinairement cinq pêcheurs avec quatre acons pour former la tente, & chaque pêcheur fournit pour sa part cinq pieces de filets de huit à neuf brasses de long & d'une brasse de chûte dans le fond pour le milieu de la pêcherie; les premieres pieces des pannes n'ayant que vingt-cinq mailles de hauteur, qui donnent environ une grande demi-brasse, les suivantes ont vingt-huit à trente mailles, & les pieces du milieu qui ont une brasse de haut, ont trente-cinq mailles de chûte.

Les pêcheurs de S. Michel commencent la pêche des courtines dès le milieu de Février, & la continuent jusque vers la fin d'Octobre; de ces pêcheurs les uns changent & remuent leurs paulets, comme nous venons de l'observer; d'autres ne les changent point, & les laissent sédentaires, suivant l'établissement des côtes où l'on place ces sortes de tentes de basse-eau.

RETS *de gros fonds* ou *filet noirci*, *terme de pêche*, monté en courtines ou bas parcs. Ce filet est tramaillé, non flotté, mais monté sur piquets; les pêcheurs les nomment *rets de gros fonds*; ils sont connus aussi sous le nom de *filets noircis*, à cause de leur couleur; on pourroit les regarder comme des ravoirs tramaillés, avec cette différence que les pêcheurs ne pêchent le poisson qui s'y trouve pris, que de basse-mer, & lorsqu'il est à sec, parce qu'ils ne retroussent point le bas du filet, comme c'est l'usage des pêcheurs flamands & picards qui font la pêche des ravoirs; ces *rets* n'ont que trois à quatre piés au plus de hauteur; quand le pêcheur a tendu son filet, il entre dans l'enceinte avec son acon, & bat l'eau, comme font les picoteurs, pour y faire donner le poisson.

Il y a d'autres *rets de gros fonds*, que les pêcheurs du ressort de l'amirauté de Poitou ou des Sables-d'Olonne connoissent sous le nom de *filets noircis*, qui sont de véritables tramaux sédentaires qu'on peut comparer à des ravoirs tramaillés, étant de la même force, & opérant de la même maniere; ils sont tendus le long de terre sur les bourbes ou vases de la côte, & élevés avec des petits piquets ou paulets de cinq à six piés de haut, enfoncés de la moitié sur les vases; le *rets* peut avoir environ une brasse de hauteur; mais il n'y a sur les paulets que la hauteur au plus de deux piés & demi; on les tend en droite ligne, comme les ravoirs, en faisant un demi-tour au haut & au bas du filet; ces sortes de *rets* ne peuvent causer aucun préjudice à la pêche.

Elle se fait depuis la S. Michel jusqu'à la fin de l'année; toutes les semaines les pêcheurs rapportent à terre leurs filets, d'où ils vont avec leurs acons ôter toutes les marées, le poisson qui s'y trouve pris, & qui ne peut être petit à cause de la grandeur des mailles; & après les avoir lavés & remis au sec, ils les repassent au tan chaque fois avant de les retendre; ce qui leur donne peu-à-peu la noirceur qu'on leur remarque, & d'où les pêcheurs les ont ainsi appellés; on prend communément dans ces sortes de tentes de toutes sortes d'especes de poissons plats.

Les mailles des hameaux des tramaux que les pêcheurs nomment la *grande maille*, ont sept pouces huit lignes en quarré, & la nappe, toile ou flue, qu'ils nomment *menue*, a les mailles de vingt-sept pouces aussi en quarré.

Description de la pêche des bas parcs, ou venets & rets de grandes mailles à pieux ou doubles piquets, amirauté de Carentan & Isigny. RETS *de grandes mailles*, *terme de pêche*, sorte de *rets* dont les pêcheurs riverains de Varreville dans le ressort de l'amirauté de Carentan & Isigni se servent, pour faire la pêche.

Ces pêcheurs de pié ont des *rets* de tentes ou venets & bas-parcs qu'ils nomment communément *rets de grandes mailles* par rapport à leur grandeur, des *haranguieres*, *rets à sansonnets* ou *hauts parcs*, de même calibre que les mêmes filets des pêcheurs des dunes de S. Germain; ils les nomment aussi *rets de petites mailles*, eu égard à leur petitesse; ils font encore à pié la pêche du poisson plat en foulant le sable.

RETS A CROCS, *en usage dans le ressort de l'amirauté de Barfleur par les pêcheurs de Mont-Forville.* Les pêcheurs de ce lieu ont des *rets* entre roches qu'ils nomment indistinctement *rets à crocs*, *haussierres flottées* & *rets traversis*, ou *traversiers*; la différence de ces noms vient de la diverse maniere dont les pêcheurs les tendent.

Les *rets à crocs* se tendent également avec bateau, lors de la pleine mer, ou à pié de basse mer. C'est un filet simple, flotté & pierré que les pêcheurs amarent par un bout à quelques roches, ou même qu'ils arrêtent à une grosse pierre: ensuite ils les filent en demi-cercle, environ jusqu'aux deux tiers; après quoi ils forment avec le reste du *rets* une espece de croc ou de spirale; quelques pêcheurs, pour mieux réussir, tramaillent cette partie du fil, autour duquel tourne en dedans le poisson qui range la côte, & qui suit le *rets* jusque dans le fond du crochet d'où il retourne vers la roche, faisant toujours le même circuit jusqu'à ce que la marée venant à perdre, il reste à sec dans le filet, ou maillé, quand il a voulu le traverser.

Comme les côtes de cette contrée sont garnies de roches, les pêcheurs tendent les mêmes *rets* qui sont simples, d'une roche à l'autre, ou ils les amarent, ou même les placent aussi en demi-cercle, au moyen des pierres dont le bas du *rets* est garni; de cette maniere ils les nomment des *traversieres* ou *rets traversis*; cette sorte de pêche est quelquefois avantageuse pour prendre les poissons qui viennent en troupe à la côte, tels que les harengs, maquereaux, colins, surmulets, barres & mulets.

On nomme les mêmes filets des *haussieres flottées*, *flies*, *lesques* & *cibaudieres*, quand on les tend sur les sables, en les y arrêtant par le pié avec des pierres ou de petites torques de paille, lorsque la côte est sablonneuse; ces dernieres manieres sont usitées le long des côtes de Flandres, de Picardie & de Normandie.

Les mêmes pêcheurs ont des *rets* de basse eau qui sont les mêmes filets qui servent aux tentes ou pêcheries, nommés *bas-parcs*, mais que les pêcheurs tendent un peu différemment à cause des roches dont toute leur côte est bordée, n'y ayant que peu de sable.

Les pêcheurs qui se servent de ces *rets*, les placent en fausses équerres; le côté le plus long & le plus ouvert se prolonge sur les sables, & le plus court se place sur une espece de banc, afin qu'au reflux de la marée elle s'en puisse retirer avec plus de promptitude, & entraîne avec elle dans la pointe de la pêcherie tout le poisson qui y sera entré avec le flot, & qui s'en pourroit évader aisément, si la marée s'en retiroit doucement; les pêcheurs des autres côtes qui se servent de ces sortes de filets, que l'on nomme aussi *rets à banc*, les tendent avec la même précaution.

Description de la pêche des rets entre roches ou traversis, amirauté de Brest. RETS *entre roches* ou TRAVERSIS, *terme de pêche*, sorte de filets en usage dans le ressort de l'amirauté de Brest.

Les pêcheurs de pié tendent le long de l'île sur les plains de sable qui s'y trouvent, des cordes en trajets, ou cordés, des sechées, seinées ou seines seches, des *rets* entre roches ou traversis, de la même maniere que font les pêcheurs de basse Normandie ; ces filets se tendent à la basse-eau ; on amarre un bout du cordage à une roche dans les petites anses étroites que le *rets* peut fermer; le filet est pierré flotté, & s'éleve au moyen de flottes, à mesure que la marée monte ; l'autre bout est pareillement amarré à un autre rocher; comme l'intervalle des pierres est grand, le poisson plat se coule aisément par-dessous ; cette pêche n'est avantageuse que pour les poissons ronds, qui viennent en troupe avec la marée chercher à la côte une pâture plus aisée; ceux qui se tiennent entre la côte & le filet de marée baissante, y restent pris & arrêtés.

Quelques-uns de ces pêcheurs les tendent encore d'une autre maniere, les plaçant bout à terre & l'autre à la mer.

RETS TRAVERSIER, CHALUT *ou* DREIGE, *terme de pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de S. Malo, est le nom que les pêcheurs donnent au filet connu dans d'autres lieux sous le nom de *chalut*, & qui est monté d'une barre de bois au lieu d'une lame de fer.

Les pêcheurs du ressort, outre la pêche des huitres qu'ils font dans toute l'étendue de la baie, à commencer du travers de la pointe du Maingard du Nez ou Gronné de Cancale jusqu'aux isles de Chausey, & même jusque par le travers de Regneuille, dans lequel espace sont répandues toutes les huitrieres, dont la baie est remplie, font encore après la saison de la pêche de ces coquillages frais, celle du *chalut* ou *rets traversier* qu'ils nomment improprement *dreige* pour le poisson plat, & surtout des soles qui se plaisent dans ces especes de fonds, & qui y seroient infiniment plus abondantes, si la quantité des parcs de bois ou bouchets de clayonnage, malgré la défense de pêcher durant le mois de Mai, Juin, Juillet & Août, ne détruisoient généralement tout le frai & les poissons du premier âge qui montent dans la baie toutes les marées durant le tems des chaleurs; n'ayant jamais été possible de faire ouvrir ces pêcheries, soit par défaut des gardes jurés qui n'y étoient pas ci-devant établis, soit par le peu de soin des officiers du ressort; cette police si nécessaire n'y est point observée, & c'est à cette négligence seule qu'il faut imputer la stérilité du poisson dans une baie que de mémoire d'homme on a reconnue comme la plus poissonneuse du royaume.

Il n'a pas été moins difficile de mettre en regle les pêcheurs qui s'y servent du *chalut* ; leur armure de fer fut défendue par la déclaration du roi du 26 Avril 1726; cependant ils continuoient la même pêche; on leur proposa enfin de substituer une barre de bois à la place de la lame de fer ; & ils y consentirent, reconnoissant par propre expérience qu'ils n'en faisoient pas moins la pêche.

Leur *chalut* est armé à l'ordinaire. La barre de bois est attachée sur les échallons de la même maniere qu'y étoit ci-devant placée la lame de fer; ainsi la manœuvre de cette pêche n'ayant point changé, les pêcheurs voisins de Grandville & de la côte opposée à Cancale s'étoient mal-à-propos imaginé les années précédentes que ces pêcheurs continuoient toujours la pêche avec le même instrument; il est vrai que la barre de bois s'use bien plus promptement ; mais aussi la dépense de cet entretien est peu de chose, eu égard à ce que coute une lame de fer, lorsqu'elle se trouve faussée ou cassée, comme il leur arrive quelquefois lorsqu'ils pêchent entre des rochers où les courans & la marée les peuvent rejetter facilement. Les pêcheurs ayant mis au fond de leur sac de plus petites mailles, & les filets ayant été saisis, sur la visite que l'inspecteur en fit en 1731 ; il a depuis été autorisé à les faire rendre en coupant les mailles trop serrées, & en achevant de terminer le sac avec un *rets* de seize à dix-huit lignes dans toute sa longueur.

Les *rets* qui composent les sacs des *chaluts* de ces pêcheurs, sont présentement en regle, ayant, suivant la déclaration du roi, dix-huit lignes en quarré.

Les mêmes pêcheurs, lorsqu'ils étoient en mer, substituoient, au lieu de leurs sacs à *rets* permis, un autre composé de petites mailles : ce qui s'est vérifié par la quantité des petites soles longues au plus de deux à trois pouces, qu'ils vendoient; ils mettoient en dedans du sac des mailles permis, celui qui est abusif. *Voyez* CHALUT, & *les figures dans nos Pl. de pêche.*

RETS A MULETS, *ou* FILETS D'ENCEINTE, *termes de Pêche*, usités dans le ressort de l'amirauté de Coutance, & sortes de filets dont les pêcheurs se servent uniquement pour faire la pêche des mulets & autres especes de poissons qui vont en troupe, & qui s'assemblent souvent en grand nombre aux embouchures des rivieres.

Le filet dont les pêcheurs se servent, est formé de la même maniere que celui que l'on nomme *dramet* ou *petit coleret* ; mais il en differe en ce que le bas du filet n'est chargé ni de pierres, ni de plomb. La tête est garnie de flottes de liege; ainsi on n'y peut prendre que des poissons ronds, tels que sont les mulets, les colins & les bars, qui se rassemblent volontiers dans les eaux dormantes & tranquilles, qui se forment toujours dans les coudes ou retours qui sont aux embouchures des rivieres qui ont une grande ouverture, & où il se trouve ordinairement des brasses ou bas-fonds. On ne peut avec ce filet prendre aucun poisson plat, parce qu'établi comme il l'est, il traîneroit inutilement; & d'ailleurs il se trouve toujours élevé au-dessus du fond d'un pié ou dix-huit pouces au moins. Le *ret* a 4 à 5 piés de hauteur, & la maille est semblable à celle des manets à maquereaux, est de 17 lignes en quarré.

Lorsque les pêcheurs ont remarqué dans les eaux des naux, troupes, tourbillons, bouillons ou flottes de poissons, ce qu'ils connoissent aisément à la couleur de l'eau, ils enceignent la place de leurs filets ou muletieres, tous ces poissons nageant vers la surface de l'eau, se trouvent pris en resserrant leurs filets. De cette maniere on voit que ces pêcheurs ne traînent point à l'ouverture, comme font ceux qui se servent du coleret, & ils ne mettent leurs muletieres à l'eau, que quand ils ont observé des poissons attroupés de la maniere qu'on vient de le dire.

RETS ADMIRABLE, *terme d'Anatomie*, *rete mirabile* ; est un petit plexus ou lacis de vaisseaux qui entoure la glande pituitaire. *Voyez* PLEXUS & CERVEAU.

Le *rets admirable* est très-apparent dans les brutes; mais il n'existe point dans l'homme, ou il est si petit, qu'on doute de son existence.

Willis dit que ce lacis est composé d'arteres, de veines & de fibres nerveuses.

Vieussens assure qu'il n'est fait que d'arteres; & d'autres, d'arteres & de petites veines. Il avance avec plusieurs autres anatomistes, qu'il n'y a point de *rets admirable* dans l'homme, dans le cheval, dans le chien; mais qu'on le trouve dans le veau, dans la brebis, dans la chevre.

Il a été décrit par Galien, qui l'ayant trouvé dans plusieurs animaux qu'il a disséqués, a cru qu'il existoit aussi dans l'homme; mais celui-ci n'en a point. Il est vrai seulement qu'aux côtés de la glande pitui-

taire, où ils disent qu'il est, on observe que les arteres carotides y font une double flexion en forme de ∽, avant que de percer la dure-mere.

Galien a cru que le *rets admirable* sert à cuire & à perfectionner les esprit animaux, comme les épidymes servent à perfectionner la semence. *Voyez* Esprit & Semence.

Willis croit, avec plus de raison, qu'il sert à arrêter l'impétuosité du sang qui est porté du cœur au cerveau dans les animaux qui ont la tête pendante; à séparer quelques-unes des parties séreuses & superflues du sang; à les verser dans les glandes salivaires à mesure que le sang entre dans le cerveau, & à prévenir les obstructions qui pourroient se former dans les arteres.

Rets, s. m. pl. (*Charronage.*) ce sont deux longs morceaux de bois d'orme, qui composent en partie la charrue des laboureurs, & qui servent à la remuer & à la diriger. *Trévoux.* (*D. J.*)

RETZ, s. f. (*Com.*) mesure de continence dont on se sert pour mesurer les grains à Philippeville & à Givet. Le *retz* de froment pese à Philippeville 55 livres poids de marc, celui de meteil 54, celui de seigle 52 $\frac{1}{2}$, & celui d'avoine 30 livres. A Givet, le *retz* de froment pese 47 livres, de meteil 46, & de seigle 45 liv. *Diction. de Com. & de Trévoux.*

Retz *ou* Rais, (*Géog. mod.*) en latin *Ratiatensis pagus*; pays de France, dans la Bretagne. Il occupe la partie de diocèse de Nantes, qui est au midi de la Loire; ce pays tiroit son nom d'une ville nommée *Ratiatum*, & faisoit autrefois partie du Poitou, & du diocèse de Poitiers. Charles le Chauve donna en 851 à Hérispée prince des Bretons, tout le pays de *Retz* (*Ratiatensis*) qu'il réunit à la Bretagne & au Nantois. Ce pays eut ensuite ses seigneurs, ou barons particuliers; enfin il fut possedé en qualité de comté par la maison de Gondi, & érigé en duché-pairie en 1581, en faveur d'Albert de Gondi; ce duché est à présent dans la maison de Villeroi. La ville de *Retz* qui en étoit la capitale, ne subsiste plus, c'est aujourd'hui Machecou dont on peut voir l'article. (*D. J.*)

REVALIDER, v. act. (*Gram.*) rendre valide derechef. *Voyez les articles* Valide & Valider.

REVALOIR, v. n. (*Gram.*) rendre la pareille soit en bien soit en mal.

REVANCHE, s. f. (*Gram.*) réparation qu'on se fait à soi-même du tort qu'on a reçu; j'aurai *revanche*, ou je ne pourrai. Il se prend aussi en bonne part; il m'a donné une belle tabatiere, en *revanche* je lui ai fait présent d'un assez beau tableau. Donner la *revanche* au jeu, c'est jouer une seconde partie après avoir gagné la premiere; c'est offrir à celui qui a perdu le moyen de réparer sa perte; on gagne à un jeu, & l'on accorde la *revanche* à un autre; on se *revanche*; on en *revanche* un autre; on néglige un mets, on se *revanche* sur un autre.

REUDIGNI, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie. Tacite les nomme entre ceux qui habitoient le nord de la Germanie, & qui adoroient la terre. (*D. J.*)

RÊVE, s. m. (*Com.*) ancien droit ou imposition qui se leve sur les marchandises qui entrent en France, ou qui en sortent. On dit ordinairement *rêve* & *haut passage*; ces deux droits autrefois séparés, ont été depuis réunis; on appelloit anciennement ce droit *jus regni*, droit de *regne* ou de *souveraineté*, d'où par corruption on a fait droit de *resve*. *Voyez* Traite foraine. *Diction. de Com.*

Rêve, s. m. (*Métaphysique.*) songe qu'on fait en dormant. *Voyez* Songe.

L'histoire des *rêves* est encore assez peu connue, elle est cependant importante, non-seulement en médecine, mais en métaphysique, à cause des objections des idéalistes; nous avons en rêvant un sentiment interne de nous-même, & en même-tems un assez grand délire pour voir plusieurs choses hors de nous; nous agissons nous-mêmes voulant ou ne voulant pas; & enfin tous les objets des *rêves* sont visiblement des jeux de l'imagination. Les choses qui nous ont le plus frappé durant le jour, apparoissent à notre ame lorsqu'elle est en repos; cela est assez communément vrai, même dans les brutes, car les chiens rêvent comme l'homme, la cause des *rêves* est donc toute impression quelconque, forte, fréquente & dominante.

Rêve, (*Médecine.*) Voici le sentiment de Lommius à ce sujet.

Les *rêves* sont des affections de l'ame qui surviennent dans le sommeil, & qui dénotent l'état du corps & de l'ame; sur-tout s'ils n'ont rien de commun avec les occupations du jour; alors ils peuvent servir de diagnostic & de prognostic dans les maladies. Ceux qui *rêvent* du feu ont trop de bile jaune; ceux qui *rêvent* de fumée ou de brouillards épais, abondent en bile noire; ceux qui *rêvent* de pluie, de neige, de grêle, de glace, de vent, ont les parties intérieures surchargées de phlegme; ceux qui se sentent en *rêve* dans de mauvaises odeurs, peuvent compter qu'ils logent dans leur corps quelque humeur putride; si l'on voit en *rêve* du rouge, ou qu'on s'imagine avoir une crête comme un coq, c'est une marque qu'il y a surabondance de sang; si l'on *rêve* de la lune, on aura les cavités du corps affectées; du soleil, ce seront les parties moyennes; & des étoiles, ce sera le contour, ou la surface extérieure du corps. Si la lumiere de ces objets s'affoiblit, s'obscurcit ou s'éteint, on en conjecturera que l'affection est légere, si c'est de l'air ou du brouillard qui cause de l'altération dans l'objet vu en *rêve*; plus considérable si c'est de l'eau; & si l'éclipse provient de l'interposition & de l'obscurcissement des élémens, en sorte qu'elle soit entiere, on sera menacé de maladie; mais si les obstacles qui déroboient la lumiere viennent à se dissiper, & que le corps lumineux reparoisse dans tout son éclat, l'état ne sera pas dangereux; si les objets lumineux passent avec une vîtesse surprenante, c'est signe de délire; s'ils vont à l'occident, qu'ils se précipitent dans la mer, ou qu'ils se cachent sous terre, ils indiquent quelque indisposition. La mer agitée prognostique l'affection du ventre; la terre couverte d'eau n'est pas un meilleur *rêve*, c'est une marque qu'il y a intempérie humide; & si l'on s'imagine être submergé dans un étang, ou dans une riviere, la même intempérie sera plus considérable. Voir la terre séchée & brûlée par le soleil, c'est pis encore; car il faut que l'habitude du corps soit alors extrèmement seche. Si l'on a besoin de manger ou de boire, on *rêvera* mets & liqueurs; si l'on croit boire de l'eau pure, c'est bon signe; si l'on croit en boire d'autre, c'est mauvais signe. Les monstres, les personnes armées, & tous les objets qui causent de l'effroi, sont de mauvais augure; car ils annoncent le délire. Si l'on se sent précipité de quelque lieu élevé, on sera menacé de vertige, d'épilepsie ou d'apoplexie, sur-tout si la tête est en même tems chargée d'humeurs. Lommius, *Méd. obs.*

Nous avons tiré de Lommius ces observations, elles sont toutes d'Hippocrate, & méritent une attention singuliere de la part des Médecins; car on ne peut nier que les affections de l'ame n'influent sur le corps, & n'y produisent de grands changemens. En effet, bien que ces observations paroissent de peu d'importance, & devoir être négligées d'abord, on sera détourné de penser de cette façon, pour peu que l'on reflechisse sur les lois qui concernent l'étroite union de l'ame avec le corps. (*m*)

REVÊCHE, s. f. (*Lainage.*) étoffe de laine grossiere, non croisée & peu serrée, dont le poil est fort

long, quelquefois frisé d'un côté, & d'autres fois sans frisure, suivant l'usage à quoi elle peut être destinée. Cette étoffe se fabrique sur un métier à deux marches, de même que la bayette ou la flanelle, à quoi elle a quelque rapport, sur-tout quand elle est de bonne laine, & qu'elle n'est point frisée. Les *revêches* se fabriquent ordinairement en blanc, & sont ensuite teintes en rouge, bleu, jaune, verd, noir, *&c.* On s'en sert à doubler des habits; les femmes en doublent des jupons pour l'hiver; les Miroitiers en mettent derriere leurs glaces pour en conserver l'étain; les Coffretiers-malletiers en garnissent le dedans des coffres propres pour la vaisselle d'argent, & les Gaîniers s'en servent à doubler certains étuis. *Savary.* (*D. J.*)

REVEIL, s. m. (*Physiol.*) action par laquelle on cesse de dormir. L'action du *reveil* arrive ou naturellement & de soi-même, lorsque quelque objet fait une fois impression sur les sens externes; ou quand l'irritation des excrémens fait une forte impression sur les sens externes; ou quand l'irritation des excrémens produit un sentiment incommode; ou quand on est gêné par la trop grande pression de la partie sur laquelle on est couché. En s'éveillant après avoir pris le repos nécessaire, on ouvre les paupieres, on bâille quelquefois, on devient bientôt en état de se mouvoir, parce que les forces sont rétablies, & que les esprits réparés portent le mouvement & le sentiment dans toutes les parties du corps. Voilà les phénomenes ordinaires du *reveil*; mais il n'est pas aisé de les entendre & de les expliquer. (*D. J.*)

Reveil, battement de tambour qui se fait dès le matin, pour faire savoir que le jour commence à paroître; pour avertir les soldats de se lever, & les sentinelles de ne plus faire l'appel. *Chambers.*

C'est le tambour de la garde du camp qui fait cette batterie, à laquelle on donne le nom de *diane.* Ainsi *battre la diane*, c'est battre le tambour au point du jour, pour faire lever les soldats. (*Q*)

Reveil-matin, s. m. Horloge avec une sonnerie qui ne bat qu'à l'heure qu'on veut. *Voyez* Sonnerie (*Horlogerie*), *& le détail de cette machine dans les Pl.*

REVEILLER, v. act. (*Gram.*) c'est interrompre le sommeil. A quelqu'heure qu'il vienne, *reveillez-moi.* Il se prend au figuré; il s'est *reveillé* de son assoupissement, il s'occupe de ses devoirs: le bruit de cette aventure s'est *reveillé*: qui est-ce qui a *reveillé* cette affaire? vous avez *reveillé* sa tendresse, son amour-propre, son amitié, sa haine: les prétentions qu'il *reveille* sont bien réelles: à quoi bon *reveiller* une querelle assoupie?

RÉVEILLON, s. m. (*Peint.*) c'est dans un tableau une partie piquée d'une lumiere vive, pour faire sortir les tons sourds, les masses d'ombres, les passages & les demi-teintes; enfin pour reveiller la vûe du spectateur. (*D. J.*)

REVEL, (*Géog. mod.*) grande ville de l'empire russien, dans la haute-Livonie, & capitale de l'Estonie, sur la côte de la mer Baltique, partie dans une plaine, & partie sur une montagne, avec une forteresse, à 56 lieues au nord de Riga, à 38 au couchant de Narva, & à 60 au couchant de S. Pétersbourg. *Long.* 42. 40. *lat.* 59. 24.

Waldemar II. roi de Danemark, jetta les fondemens de cette ville au commencement du xij. siecle. Elle a été anséatique jusqu'en 1550. Les Suédois la posséderent ensuite, & aujourd'hui les Moscovites à qui elle appartient, y entretiennent un beau commerce de grains. On l'échange sur-tout contre le sel que les Hollandois amenent dans ce port, & dont il se consomme une grande quantité en Russie, où tout le pain est avec du sel.

La partie de *Revel* qui est sur la montagne, est occupée par des maisons neuves; la partie d'en-bas est habitée par les petites gens. Le château domine la ville, & la Russie y entretient toujours une nombreuse garnison.

Revel étoit déjà très-forte dans le xvj. siecle, car elle soutint alors deux sieges mémorables; un en 1470, & l'autre en 1577, contre les Moscovites qui se retirerent avec perte. L'évêque qui est du rit grec, est suffragant de Riga.

Cette ville jouit encore des mêmes privileges dont elle jouissoit sous Charles XII. Elle ne paye presqu'aucun impôt; elle conserve ses anciennes lois; elle entretient une compagnie de soldats à elle, qui fait le service conjointement avec la garnison russe; mais les paysans sont comme en Pologne & en Russie, les esclaves de leurs seigneurs, qui les vendent comme les bestiaux.

Revel est gouvernée par trois conseils; celui du czar, qui a la puissance exécutrice; celui des nobles, dont l'emploi est de veiller aux intérêts de la province; & celui des magistrats de la ville, qui regle la police & les affaires civiles. (*D. J.*)

Revel, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocèse de Lavaur, près de la riviere de Sor, à 2 lieues de S. Papoul: on l'appelloit anciennement *la Bastide de Lavaur.* Philippe-le-Bel l'érigea en ville, & la fit clorre de murailles. Les Calvinistes la fortifierent pendant les guerres de religion; mais ses fortifications furent démolies en 1629. Cependant elle a continué de fleurir jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 19. 40. *lat.* 43. 28.

Martin (David), savant théologien, naquit à *Revel* en 1639; se réfugia à Utrecht en 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes, & y mourut en qualité de ministre de l'église françoise en 1721, âgé de 82 ans. Il a donné plusieurs ouvrages. On estime sur-tout son *Histoire du vieux & du nouveau Testament*, imprimée à Amsterdam en 1700, en 2 volumes *in-fol.* & enrichie de 424 figures fort proprement gravées. On a réimprimé à Amsterdam, le même ouvrage *in*-4°. mais avec de plus petites figures. On a du même théologien la Ste Bible, avec une préface générale, des notes, des préfaces particulieres, & des lieux paralleles. Elle parut d'abord à Amsterdam en 1707, en 2 volumes *in-fol.* & la même année avec de plus petites notes *in*-4°. On réimprima la même Bible sans notes, à Amsterdam en 1710 *in*-8°. à Hambourg en 1726 *in*-8°. & à la Haye en 1748 *in*-4°. Tous les journaux du tems ont parlé de ces différentes éditions, ainsi que le P. le Long dans sa *bibliotheca sacra*, *pag.* 360 & 838. Enfin M. Martin étoit en commerce de lettres avec divers savans de grande réputation, tels que messieurs de Sacy, Dacier, Grœvius, Ketnerus, Cuper & Mylord Wack, archevêque de Cantorbery, *&c.* (*D. J.*)

RÉVÉLATION, s. f. (*Théolog.*) En général, c'est l'acte de révéler, ou de rendre publique une chose qui auparavant étoit sécrete & inconnue.

Ce mot vient du latin *revelo*, formé de *re* & de *velum*, voile, comme qui diroit tirer le voile ou le rideau qui cachoit une chose, pour la manifester & l'exposer aux yeux.

On se sert particulierement de ce mot *révélation*, pour exprimer les choses que Dieu a découvertes à ses envoyés & à ses prophetes, & que ceux-ci ont révélées au monde. *Voyez* Prophétie.

On l'emploie encore dans un sens plus particulier, pour signifier les choses que Dieu a manifestées au monde par la bouche de ses prophetes, sur certains points de spéculation & de Morale, que la raison naturelle n'enseigne pas, ou qu'elle n'auroit pu découvrir par ses propres forces; & c'est en ce sens que la *révélation* est l'objet & le fondement de la foi. *Voyez* Foi.

La

La religion se divise en religion naturelle, & religion révélée. *Voyez* RELIGION.

La *révélation* considérée par rapport à la véritable religion, se divise en *révélation* juive, & *révélation* chretienne. La *révélation juive* a été faite à Moïse, aux prophetes, & aux autres écrivains sacrés dans l'ancien Testament. La *révélation chrétienne* a été faite par J. C. & à ses apôtres dans le nouveau. *Voyez* TESTAMENT.

Un auteur moderne a cru proposer une difficulté solide, en remarquant que les *révélations* sont toujours fondées sur des *révélations* antérieures. Ainsi, dit-il, la mission de Moïse suppose une premiere *révélation* faite à Abraham; la mission de J. C. suppose celle de Moïse; la prétendue mission de Mahomet suppose celle de J. C. la mission de Zoroastre aux Perses, suppose la religion des mages, *&c.* Mais outre que cette derniere allégation est une pure ignorance, puisque Zoroastre passe constamment pour l'instituteur de la religion des mages, & qu'on ne peut sans impiété, faire un parallele de deux imposteurs tels que Zoroastre & Mahomet, avec deux législateurs aussi divins que Moïse & J. C. on ne voit pas pourquoi la mission de J. C. ne supposeroit pas celle de Moïse, ou pourquoi celle-ci ne supposeroit pas une *révélation* faite à Abraham. Y a-t-il de l'absurdité à ce que Dieu manifeste par degrés aux hommes les vérités qu'il leur juge nécessaires? Est-il indigne de sa sagesse & de sa bonté qu'il leur fasse des promesses dans un tems, & qu'il se réserve d'autres momens pour les accomplir?

Toute *révélation* généralement est fondée sur ce que Dieu veut que l'homme connoisse ce qui le concerne plus particulierement, comme la nature de Dieu & ses mysteres, la dispensation de ses graces, *&c.* objets auxquels les facultés naturelles qu'il a plu à Dieu de donner à l'homme, ne peuvent atteindre par leurs propres forces; elle a aussi pour but d'exiger de la part de l'homme, un culte plus particulier que celui qu'il rend à Dieu à titre de créateur & de conservateur, & de lui prescrire les lois & les cérémonies de ce culte, afin qu'il soit agréable aux yeux de la divinité.

Les *révélations* particulieres ont leur dessein & leur but caractéristique. Ainsi celles de Moïse & des prophetes de l'ancienne loi, regardoient particulierement les Israélites, considérés comme descendans d'Abraham. Le dessein de ces *révélations* semble avoir été de retirer ce peuple de son esclavage; de lui donner un nouveau pays, de nouvelles lois, de nouvelles coutumes; de fixer son culte; de lui faire affronter hardiment toutes sortes de dangers, & braver tous ses ennemis, en lui imprimant fortement dans l'esprit qu'il étoit protégé & gouverné directement par la divinité même; de l'empêcher de se mêler par des alliances avec les peuples voisins, sur l'opinion qu'il étoit un peuple saint, privilégié, chéri de Dieu, & que le Messie devoit naître au milieu de lui; enfin, de lui laisser une idée de rétablissement, au cas qu'il vint à être opprimé, par l'attente d'un libérateur. C'est à quelques-unes de ces fins que toutes les prophéties de l'ancien Testament semblent tendre. Mais ajoutons qu'elles eussent été insuffisantes pour captiver un peuple aussi opiniâtre que les Hébreux, si ces *révélations* n'eussent été soutenues par des caracteres véritablement divins, le miracle & la prophétie.

La *révélation chrétienne* est fondée sur une partie de celle des Juifs. Le Messie est prédit & promis chez ces derniers; il est manifesté & accordé chez les Chrétiens. Tout le reste des *révélations* qui regardent directement le peuple juif n'a plus lieu dans la loi nouvelle, à l'exception de ce qui concerne la Morale. Nous ne nous servons d'ailleurs que de la partie de cette ancienne *révélation* qui regarde le monde en général, & dans laquelle il est parlé de la venue du Messie.

Les Juifs s'attribuoient directement l'accomplissement de cette partie de leur *révélation*, pensant en être plus particulierement les objets que le reste du monde; que c'étoit à eux exclusivement que le Messie étoit promis; qu'il devoit être leur libérateur & le restaurateur de leur nation. Mais une nouvelle *révélation* est substituée à l'ancienne, tout change de face; cette partie de l'ancienne étoit, comme il est démontré, toute allégorique & toute symbolique; les prophéties qui y avoient rapport ne devoient point être prises à la lettre. Elles présentoient un sens charnel & grossier; elles en cachoient un autre spirituel & sublime. Le Messie ne devoit pas être le restaurateur de la liberté & de la puissance temporelle des Juifs, qui étoient alors sous la domination des Romains; mais il devoit rétablir & délivrer le monde qui avoit perdu toute justice, & s'étoit rendu l'esclave du péché. Il devoit prêcher la pénitence & la rémission des crimes; & à la fin souffrir la mort, afin que tous ceux qui croiroient en lui fussent délivrés de l'esclavage de la mort & du péché, & qu'ils obtinssent la vie éternelle qu'il étoit venu leur acquérir par son sang.

Telle a été la teneur & le dessein de la *révélation* chrétienne, dont l'événement a été si différent & si éloigné de celui que se figuroit le peuple auquel le Messie avoit été promis en premier lieu; en sorte qu'au lieu de rétablir & de confirmer les autres branches de leur *révélation*, elle les a au contraire détruites & renversées. L'avantage d'être enfant d'Abraham a cessé d'en être un particulier & propre aux Juifs; tous les peuples de l'univers, sans distinction de juif ni de gentil, de grec ni de barbare, ayant été invités à jouir du même privilege. Et les Juifs refusant de reconnoître le Messie qui leur avoit été promis, comme incapables de voir que toutes les prophéties se trouvoient accomplies en lui, & que ces prophéties n'avoient qu'un sens allégorique & représentatif, ont été exclus des avantages de cette mission qui les regardoit particulierement; & leur destruction totale est venue de la même cause d'où ils attendoient leur rédemption. Mais ce qu'ils ne sauroient se dissimuler, c'est que cette opiniâtreté même à rejetter le Messie, & cet aveuglement de leur part à n'interpréter les prophéties qui le concernent, que dans un sens littéral & charnel, & enfin leur ruine & leur dispersion ont été prédites. L'accomplissement de ces trois points devroit leur ouvrir les yeux sur le reste. C'est une preuve subsistante de la religion, & de la vérité de la *révélation*, attestée d'ailleurs suffisamment dans la loi nouvelle, comme dans l'ancienne, par les miracles & les prophéties de J. C. & de ses apôtres.

Ce double tableau suffit pour sentir l'utilité & la nécessité de la *révélation*, & pour voir d'un même coup-d'œil l'enchainement qui regne entre la *révélation* qui fait le fondement de la loi de Moïse, & celle qui sert de base à la religion de J. C.

Un auteur moderne qui a écrit sur la religion, définit la *révélation*, la connoissance de quelque doctrine que Dieu donne immédiatement, & par lui-même, à quelques-unes de ses créatures, pour la communiquer aux autres de sa part, & pour les en instruire.

Il ajoute que le terme de *révélation* pris à la rigueur, suppose dans celui qui la reçoit une ignorance absolue de ce qui en est l'objet. Mais que dans un sens moins restraint & plus étendu, il signifie la manifestation d'un point de doctrine, soit qu'on l'ignore, soit qu'on le connoisse parfaitement, soit qu'il soit simplement obscurci par les passions des hom-

mes. Si la *révélation* a pour objet un point entierement inconnu, elle retient le nom de *révélation*; ſi au contraire elle a pour objet un point connu ou obſcurci, elle prend celui *d'inſpiration*. *Voyez* INSPIRATION.

Après avoir démontré la néceſſité de la *révélation*, par des raiſons que nous avons rapportées en ſubſtance, & que le lecteur peut voir ſous le *mot* RELIGION, il trace ainſi les caracteres que doit avoir la *révélation*, pour qu'on puiſſe en reconnoître la divinité. Nous ne donnerons ici que le précis de ce qu'il traite & prouve d'une maniere fort étendue.

Toute *révélation*, dit-il, peut être conſidérée ſous trois différens rapports, ou en elle-même & dans ſon objet, ou dans ſa promulgation, ou dans ceux qui la publient & qui en inſtruiſent les autres.

1°. Pour qu'une *révélation*, conſidérée en elle-même & dans ſon objet, ſoit marquée au ſceau de la divinité il faut, 1°. que ce qu'elle enſeigne ne ſoit point oppoſé aux notions claires & évidentes de la lumiere naturelle. Dieu eſt la ſource de la raiſon auſſi-bien que de la *révélation*. Il eſt par conſéquent impoſſible que la *révélation* propoſe comme vrai, ce que la raiſon démontre être faux. 2°. Une *révélation* vraiment divine, ne peut être contraire à elle-même. Il eſt abſolument impoſſible qu'elle enſeigne comme vérité dans un endroit, ce qu'elle produit comme un menſonge dans un autre. Dieu qu'on en ſuppoſe être l'auteur & le principe, ne peut jamais ſe démentir. 3°. Une vraie *révélation* doit perfectionner les connoiſſances de la lumiere naturelle, ſur tout ce qui regarde les vérités de la religion, & leur donner une conſiſtance inébranlable; parce que la *révélation* ſuppoſe un obſcurciſſement, ou des erreurs dans l'eſprit humain, qu'elle doit diſſiper. 4°. Elle ne doit être reçue comme émanée de Dieu, qu'autant qu'elle preſcrit des pratiques capables de rendre l'homme meilleur, & de le rendre maître de ſes paſſions. Le créateur étant par ſa nature incapable d'autoriſer une doctrine licentieuſe. 5°. Toute *révélation*, pour prouver la doctrine qu'elle propoſe à croire, doit être claire & préciſe. C'eſt par bonté & par miſéricorde que Dieu ſe détermine à inſtruire, par lui-même, ſes créatures des vérités qu'elles doivent croire, ou des obligations qu'elles ont à remplir. Il eſt donc néceſſaire qu'il leur parle clairement.

2°. La *révélation*, enviſagée dans ſa promulgation, pour être reçue comme divine doit être accompagnée de trois caracteres. 1°. Il eſt néceſſaire que la promulgation en ſoit publique & ſolemnelle, parce que perſonne n'eſt tenu de ſe ſoumettre à des inſtructions qu'il ne connoît pas. 2°. Cette promulgation doit être revêtue de marques extérieures qui faſſent connoître que c'eſt Dieu qui parle par la bouche de celui qui ſe dit inſpiré; ſans cela on prendroit pour des oracles divins, les diſcours du premier fanatique. 3°. La prophétie & les miracles faits en confirmation d'une doctrine, annoncée de la part de Dieu, ſont ces marques extérieures qui doivent accompagner la promulgation de la *révélation*, & conſéquemment en démontrer la divinité; parce que Dieu ne confiera jamais ces marques éclatantes de ſa ſcience de l'avenir, & de ſon pouvoir ſur toute la nature, à un impoſteur pour entraîner les hommes dans le faux.

3°. Les caracteres de la *révélation*, conſidérée dans ceux qui la publient & qui en inſtruiſent les autres, peuvent être enviſagés ſous deux faces, comme les ſignes auxquels un homme peut connoître s'il eſt inſpiré de Dieu, ou les marques auxquelles les autres peuvent reconnoître ſi un homme qui ſe dit envoyé de Dieu, eſt réellement revêtu de cette qualité.

Quant au premier moyen, 1°. Les merveilles opérées en confirmation de la divinité de la miſſion qu'on croit recevoir: 2°. des prédictions faites pour en conſtater la vérité, & qu'il voit s'accomplir: 3°. le pouvoir qu'il reçoit lui-même de faire des miracles, ou de prédire l'avenir, pouvoir confirmé par des effets dans l'un ou l'autre genre: 4°. l'humilité, le déſintéreſſement, la profeſſion de la ſaine doctrine; toutes ces choſes réunies ſont des motifs ſuffiſans à un homme qui les éprouve, pour ſe croire inſpiré de Dieu.

Quant au ſecond moyen, ſi le prophete a des mœurs ſaintes & réglées; s'il annonce une doctrine pure; ſi, pour la confirmer, il prédit l'avenir, & que ſes prédictions ſoient vérifiées par l'événement; s'il joint à cela le don des miracles, les autres hommes à ces traits doivent le reconnoître pour l'envoyé de Dieu, & ſes paroles pour autant de *révélations*. *Traité de la véritable religion*, par M. de la Chambre, docteur de Sorbonne, *tom. II. part. III. diſſert. j. ch. j. ij. & iij. p.* 202. *& ſuiv.*

Le mot de *révélation* ſe prend en divers ſens dans l'Ecriture. 1°. Pour la manifeſtation des choſes que Dieu découvre aux hommes d'une maniere ſurnaturelle, ſoit en ſonge, en viſion ou en extaſe. C'eſt ainſi que S. Paul appelle les choſes qui lui furent manifeſtées dans ſon raviſſement au troiſieme ciel. *II. Cor. xij.* 1. 7. 2°. Pour la manifeſtation de J. C. aux Gentils & aux Juifs. *Luc, ij.* 32. 3°. Pour la manifeſtation de la gloire dont Dieu comblera ſes élus au jugement dernier. *Rom. viij.* 9. 4°. Pour la déclaration de ſes juſtes jugemens, dans la conduite qu'il tient tant envers les élus, qu'envers les réprouvés. *Rom. xj.* 5.

RÉVÉLATION, en grec, ἀποκάλυψις, eſt le nom qu'on donne quelquefois à l'Apocalypſe de S. Jean l'évangeliſte. *Voyez* APOCALYPSE.

RÉVÉLATION, (*Juriſprud.*) eſt une déclaration qui ſe fait par-devant un curé ou vicaire, en conſéquence d'un monitoire qui a été publié, ſur des faits dont on cherchoit à acquérir la preuve par la voie de ce monitoire.

Ces *révélations* n'étant point précédées de la preſtation du ferment, elles ne forment point une preuve juridique, juſqu'à ce que les témoins aient été répétés devant le juge dans la forme ordinaire de l'information; juſqu'à ce moment elles ne ſont regardées que comme de ſimples mémoires, auxquels les témoins peuvent augmenter ou retrancher.

Tous ceux qui ont connoiſſance du fait pour lequel le monitoire eſt obtenu, ne peuvent ſe diſpenſer de venir à *révélation* ſans encourir la peine de l'excommunication; les impuberes même, les eccléſiaſtiques, les religieux, & toutes perſonnes en général y ſont obligées.

Il faut cependant excepter celui contre lequel le monitoire eſt publié, ſes conſeils, tels que les avocats, confeſſeurs, médiateurs, ſes parens ou alliés juſqu'au quatrieme degré incluſivement. *Voyez l'ordonnance de* 1670, *tit.* 7. *& le mot* MONITOIRE. (*A*)

REVENANT, adj. (*Gramm.*) qui revient; c'eſt ainſi qu'on appelle les perſonnes qu'on dit reparoître après leur mort: on ſent toute la petiteſſe de ce préjugé. Marcher, voir, entendre, parler, ſe mouvoir, quand on n'a plus ni piés, ni mains, ni yeux, ni oreilles, ni organes actifs! Ceux qui ſont morts le ſont bien, & pour long-tems.

REVENDEUR, REVENDEUSE, (*Commerce.*) celui ou celle qui fait métier de revendre. *Voyez* REVENDRE.

REVENDEUSE A LA TOILETTE, (*Comm. ſecret.*) on appelle à Paris *revendeuſes à la toilette*, certaines femmes dont le métier eſt d'aller dans les maiſons revendre les hardes, nipes, & bijoux dont on ſe veut défaire; elles ſe mêlent auſſi de vendre & débiter en cachette, ſoit pour leur compte, ſoit pour celui d'au-

trui, certaines marchandises de contrebande ou entrées en fraude, comme étoffes des Indes, toiles peintes, dentelles de Flandre. Ce dernier négoce que font les *revendeuses à la toilette*, a été trouvé si pernicieux pour les droits du roi, & pour le bien des manufactures du royaume, qu'il y a plusieurs arrêts & réglemens qui prononcent des peines considérables contre celles qui le font. On nomme ces sortes de femmes *revendeuses à la toilette*, parce qu'elles se trouvent pour l'ordinaire le matin à la toilette des dames pour leur faire voir les marchandises & choses qu'elles ont à vendre, & encore parce qu'elles portent ordinairement les marchandises enveloppées dans des toilettes. *Savary*. (*D. J.*)

REVENDICATION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'action par laquelle on reclame une chose à laquelle on prétend avoir droit.

Chez les Romains la *revendication*, appellée *revindicatio*, ou simplement *vindicatio*, étoit une action réelle que l'on pouvoit exercer pour trois causes différentes, savoir pour reclamer la propriété de sa chose, ou pour reclamer une servitude sur la chose d'autrui, ou pour reclamer la chose d'autrui à titre de gage.

La *revendication* de propriété étoit universelle ou particuliere; la premiere étoit celle par laquelle on reclamoit une universalité de biens comme une hérédité; la seconde étoit celle par laquelle on reclamoit spécialement une chose.

On pouvoit revendiquer toutes les choses qui sont dans le commerce, soit meubles ou immeubles, les animaux, les esclaves, les enfans.

Toute la procédure que l'on observoit dans l'exercice de cette action est expliquée au digeste, *liv. VI. titre j.*

Parmi nous la *revendication* est aussi une action par laquelle on reclame une personne ou une chose.

La *revendication* des personnes a lieu lorsque le souverain reclame son sujet qui a passé sans permission en pays étranger. Le juge ou son procureur d'office peuvent revendiquer leur justiciable, qui s'est soustrait à la jurisdiction. Le juge revendique la cause, c'est-à-dire demande à un juge supérieur que celui-ci la lui renvoie. L'official peut aussi revendiquer un clerc qui plaide en cour laye, dans une matiere qui est de la compétence de l'official. Un supérieur régulier peut aussi revendiquer un des ses religieux qui s'est évadé. *Voyez* ASYLE, SOUVERAIN, SUJET, JURISDICTION, RESSORT, DISTRACTION, OFFICIAL, OFFICIALITÉ, CLERC, COUR LAYE, MOINE, RELIGIEUX, CLOITRE, APOSTAT.

La *revendication* d'une chose est lorsqu'on reclame une chose à laquelle on a droit de propriété, ou qui fait le gage & la sureté de celui qui la reclame.

Ainsi le propriétaire d'un effet mobilier qui a été enlevé, volé, ou autrement soustrait, le revendique entre les mains du possesseur actuel, encore qu'il eût passé par plusieurs mains.

Lorsque sous les scellés ou dans un inventaire il se trouve quelque chose qui n'appartenoit point au défunt, celui auquel la chose appartient peut la reclamer, c'est encore une espece de *revendication*.

Enfin le propriétaire d'une maison qui apprend que son locataire a enlevé ses meubles sans payer les loyers, peut saisir & revendiquer les meubles, afin qu'ils soient réintégrés chez lui pour la sureté des loyers échus, & même de ceux à échoir.

Toutes ces *revendications* ne sont que des actions qui ne donnent pas droit à celui qui les exerce de reprendre la chose de son autorité privée; il faut toujours que la justice l'ordonne, ou que la partie intéressée y consente. *Voyez* LOCATAIRE, LOYERS, MEUBLES, PROPRIÉTAIRE, SAISIE, SCELLÉ, INVENTAIRE. (*A*)

REVENDRE, v. act. (*Gram. & Com.*) vendre ce qu'on a auparavant acheté. Les marchands détailleurs *revendent* en détail les marchandises qu'ils ont achetées en gros des marchands magasiniers. La profession des Fripiers n'est autre chose que de *revendre*, souvent fort cher, ce qu'ils ont acheté à bon marché. *Diction. de Commerce.*

REVENIR, v. n. (*Gram.*) c'est venir une seconde ou plusieurs fois. Allez; non, *revenez*. Il faut *revenir* au gîte. Le printems est *revenu* pour les plantes, mais l'hiver dure pour moi. Ces mets me *reviennent*, je n'en veux point manger. Il se porte à merveille, le voilà *revenu*. Je crois que cette plante voudroit *revenir*. *Revenez* à vous, vous n'êtes pas dans votre bon sens. Elle *revient* de sa défaillance. On dit qu'il est *revenu* de l'autre monde pour l'avertir de songer à lui, mais il a mal pris son tems, car son homme n'y étoit pas. Il me *revient* un bruit que vous parlez mal de moi. *Revenons* au fait, qu'en est-il? avez-vous dit cela ou non. J'en *reviens* à votre avis. C'est une mule, qui ne *reviendra* pas de son entêtement. Il est bien *revenu* de ces folies là. Croyez-vous qu'il *revienne* à Dieu? Il faudroit qu'une offense fût bien grave, si je repoussois un ami qui me l'auroit faite & qui *reviendroit* à moi. C'est la bisarrerie de votre esprit, & non l'estime de son cœur qui vous fait *revenir* à elle. Eh bien, que vous en *reviendra*-t-il, pauvre poëte, après un triomphe passager; encore quel triomphe! une ignominie éternelle. Il me *revient* de cette terre quatre mille francs, bon an mal an. Il *revient* toujours sur la même corde. Je ne sais comment il a échappé; je le croyois noyé, & le voilà *revenu* sur l'eau.

REVENIR, se dit, *en terme de Commerce*, du profit que l'on fait, ou que l'on espere tirer d'une société, d'une entreprise, de la cargaison d'un vaisseau, ou autre affaire de négoce. Il me *reviendra* mille écus, tous frais faits, de la vente de mes laines.

REVENIR, *en terme de Teneurs de livres*, se dit du total que plusieurs sommes additionnées ensemble produisent. Le premier chapitre de dépense *revient* à quinze mille livres.

REVENIR, se dit encore de ce qu'il en coûte pour l'achat ou la façon d'une chose. Ce velours me *revient* à dix écus, &c.

REVENIR, se dit aussi proverbialement dans le commerce. A tout bon compte *revenir*, c'est-à-dire qu'on peut recompter de peur d'erreur, ou que quand il y en auroit quelqu'une, il n'y a rien à perdre. *Diction. de Commerce.*

REVENIR, v. act. (*Fromagerie.*) lorsque les fromages qui ont été affinés, se sont dans la suite sechés & durcis; les fromagers les font porter dans des caves profondes & des lieux humides, pour les faire ramollir; c'est ce qu'ils appellent faire *revenir* les fromages. (*D. J.*)

REVENIR, v. act. *terme de Rotisseurs*, c'est faire renfler la viande en la mettant sur des charbons allumés, ou sur un gril, sous lequel il y a de la braise, avant que de piquer ou de larder la viande; on dit faire *revenir* une volaille, &c.

REVENOIR, s. m. outil sur lequel les Horlogers mettent les pieces d'acier pour leur donner différens recuits, ou leur faire prendre la couleur bleue. Cet outil est ordinairement fait d'une lame d'acier ou de cuivre très-mince, dont les bords sont pliés, pour empêcher les pieces qu'on met dessus de tomber dans le feu, ou sur la chandelle; il a une queue par laquelle on le tient.

REVENTE, s. f. (*Comm.*) vente réitérée; on nomme ordinairement marchandises de *revente* celles qui ne sont pas neuves & qui ne s'achetent pas de la premiere main, comme celles qui se trouvent chez les marchands fripiers, ou qui sont entre les mains des revendeuses.

REVENU, (*Gram.*) participe du verbe *revenir*. *Voyez* REVENIR.

REVENU, (*Jurisprudence.*) est le profit annuel que l'on tire d'une chose, comme des fruits que l'on recueille en nature, une rente en argent, ou en grains, ou autre chose. *Voyez* RENTE. (*A*)

REVENUS DE L'ÉTAT, (*Gouvernement politique.*) les *revenus de l'état*, dit M. de Montesquieu, sont une portion que chaque citoyen donne de son bien pour avoir la sureté de l'autre, ou pour en jouir agréablement.

Pour bien fixer ces *revenus*, il faut avoir égard & aux nécessités de l'état, & aux nécessités des citoyens; il ne faut point prendre au peuple sur ses besoins réels, pour des besoins de l'état imaginaires.

Les besoins imaginaires, sont ce que demandent les passions & les foiblesses de ceux qui gouvernent, le charme d'un projet extraordinaire, l'envie malade d'une vaine gloire, & une certaine impuissance d'esprit contre les fantaisies. Souvent ceux qui, avec un esprit inquiet, étoient sous le prince à la tête des affaires, ont pensé que les besoins de l'état étoient les besoins de leurs petites ames.

Il n'y a rien que la sagesse & la prudence doivent plus regler que cette portion qu'on ôte, & cette portion qu'on laisse aux sujets. Ce n'est point à ce que le peuple peut donner, qu'il faut mesurer les *revenus* publics, mais à ce qu'il doit donner; & si on les mesure à ce qu'il peut donner, il faut que ce soit du-moins à ce qu'il peut toujours donner.

La connoissance exacte des *revenus d'un état*, conduit naturellement à distinguer ceux dont la ressource est la plus étendue & la plus assurée; ceux qui sont le moins utiles à l'état; ceux qui soulagent davantage le peuple; ceux qui payent le plus également, & dès-lors le plus facilement; ceux en conséquence qui lui sont à charge; ceux enfin dont la perception nuit aux autres: observations importantes, & sur lesquelles on ne sauroit trop souvent jetter les yeux.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter quelle est la meilleure méthode de la ferme ou de la régie, pour la perception des *revenus d'un état*, nous nous contenterons seulement d'observer que la derniere de ces deux opérations a pour elle le suffrage des plus beaux génies & des meilleurs citoyens. On leur objecte que des régisseurs seroient avares de soins & prodigues de frais; mais ils répondent, 1°. qu'il seroit aisé d'exciter leur zele & de diminuer leurs dépenses; ils ajoutent en second lieu, que dès qu'une fois la levée des *revenus de l'état* a été faite par les fermiers, il est aisé d'en établir la régie avec un succès assuré; ils citent pour preuve l'Angleterre, où l'administration de l'accise, & du revenu des postes, telle qu'elle est aujourd'hui, a été empruntée des fermiers. Cependant si quelqu'un croyoit encore nécessaire de préférer les fermes à la régie, on devroit alors nécessairement resserrer dans les bornes de la justice le gain immense des fermiers, en convenant avec eux d'une somme fixée pour le prix du bail, & en même tems d'une somme pour la régie dont ils rendroient compte. Comme par ce moyen une partie des fermiers résideroit dans les provinces, le trésor public grossiroit de tout le montant de ce que gagnent les sous-fermiers, qui ne sont utiles que dans le cas où l'on n'admet point la concurrence à l'enchere des fermes, de peur qu'un seul corps de finance existant, ne donne la loi au gouvernement; enfin le nombre de mains onéreuses & inutiles qui perçoivent les *revenus de l'état*, diminueroit considérablement, la régie seroit douce, exacte, éclairée, & les profits des fermes seroient toujours assez grands pour en soutenir le crédit. *Esprit des lois.* (*D. J.*)

REVENU, *donner le*, *terme d'Aiguiller*, donner le *revenu* aux aiguilles, ou les faire revenir, c'est les mettre dans une poîle sur un feu plus ou moins vif, suivant la grosseur des aiguilles, après qu'elles ont reçu la trempe, afin de leur donner du corps. *Savary.* (*D. J.*)

REVENU *de cerf*, *de dain*, & *de chevreuil*, c'est la nouvelle tête que ces animaux poussent après avoir mis bas la derniere.

RÊVER, v. n. (*Gram.*) c'est avoir l'esprit occupé pendant le sommeil. Il est certain qu'on *rêve*, mais il n'est rien moins que certain qu'on *rêve* toujours, & que l'ame n'ait pas son repos comme le corps. On appelle *rêverie* toute idée vague, toute conjecture bisarre qui n'a pas un fondement suffisant, toute idée qui nous vient de jour & en veillant, comme nous imaginons que les *rêves* nous viennent pendant le sommeil, en laissant aller notre entendement comme il lui plaît, sans prendre la peine de le conduire; qu'écrivez-vous là? je ne sais; une *rêverie* qui m'a passé par la tête, & qui deviendra quelque chose ou rien. *Rêver* est aussi synonyme à *distrait*. Vous *rêvez* en si bonne compagnie, cela est impoli. Il marque en d'autres occasions un examen profond; croyez que j'y ai bien *rêvé*. *Voyez les articles* RÊVE & SONGE.

RÉVERBERATION, *terme de Physique*, qui signifie en général l'action d'un corps qui en repousse ou en réfléchit un autre après en avoir été frappé. *Voyez* RÉFLEXION.

Ce mot est formé des mots latins *re* & *verbero*, c'est-à-dire *frapper une seconde fois*.

Dans les fournaises des faiseurs de verre, la flamme est réverbérée, ou se réfléchit sur elle-même, de façon qu'elle mine toute la matiere d'alentour. Les échos viennent de la *réverbération* du son produite par des obstacles qui le renvoient. *Voyez* ÉCHO.

Dans l'usage ordinaire, le mot *réverbération* s'applique principalement à la réflexion de la lumiere & de la chaleur. Ainsi on dit d'une cheminée qui renvoie beaucoup de chaleur, que la *réverbération* y est très-grande, d'un corps qui ne reçoit pas directement les rayons du soleil qu'il les reçoit par *réverbération*, &c. *Voyez* RÉFLEXION. (*O*)

RÉVERBERE, FOURNEAU DE, (*Chimie.*) *voyez l'article* FOURNEAU & nos *Planches de Chimie & de Métallurgie*.

RÉVERBERER, v. act. c'est exposer au feu de réverbere, ou calciner par la flamme réfléchie.

REVERCHER *l'étain*, c'est boucher les trous qui viennent aux pieces dans les moules ou d'autres manques sur les extrémités des pieces, ou des soufflures dont on s'apperçoit, ou même quelques gromelures à des pieces qu'on ne paillonne point. Pour cela on a du sable de mouleur qu'on mouille avec de l'eau, on le paîtrit, ensorte qu'il ait la consistence propre à retenir une forme; qu'il ne soit ni trop ni assez peu mouillé; on met de ce sable dans un linge fin, qu'on nomme *drapeau à sable*, à-peu-près de la grandeur des trous qu'on veut *revercher*; on empreint ce sable dans ce linge à un endroit uni de la piece de la forme de l'endroit où est le trou ou *goutte*, comme on le nomme, & on pose le drapeau à sable à l'endroit du trou; on enleve une goutte d'étain d'un lingot qui est devant soi avec le fer chaud qu'on a frotté auparavant sur la résine, & ensuite essuyé sur le torche-fer; on apporte sa goutte sur le trou sous lequel on tient son drapeau à sable, le tenant avec la piece de sa main gauche, & appuyant le fer en tournoyant; on fait fondre la goutte & les extrémités d'autour du tronc, & retirant le fer en l'air, il y reste attaché un filet ou reste de goutte d'étain, & aussi-tôt on voit que la goutte *reverchée* se prend; & avant qu'elle soit totalement prise, on y rapporte au milieu ce reste de goutte qui tient au fer; cela s'appelle *abreuver la goutte*, & empêche qu'elle ne fasse un

creux en-dedans, qu'on nomme *retirure* : si les gouttes ou trous sont grands, on apporte avec le fer autant de gouttes qu'il en faut pour les boucher en reverchant d'abord les extrémités des trous, & enfin le milieu qu'il faut toujours avoir soin d'abreuver; & lorsque les trous sont à différens endroits, on change la forme du sable, suivant la place où ils se trouvent.

Observez que les gouttes se *reverchent* toujours par le dessus des pieces en poterie, & par le dessous en vaisselle, & le drapeau à sable se met en-dedans.

REVERDIE, s. f. (*Marine.*) on appelle ainsi sur certaines côtes de Bretagne les grandes marées. *Voyez* MARÉE.

REVERDIR, v. neut. (*Jardinage.*) c'est redevenir verd; on fait *reverdir* des pallissades vifs, en jettant à leur pié du jus du fumier de pourceau. Un jeune plant par les arrosemens & les labours *reverdit* aussitot.

RÉVÉRENCE, s. f. (*Gram.*) terme qui exprime le respect qu'on porte aux choses sacrées, aux prêtres, aux temples, aux images, aux sacremens. N'oubliez jamais la *révérence* des lieux saints. Portez aux magistrats la *révérence* qu'on doit à ceux qui sont chargés du dépôt des lois & du soin de rendre la justice. Il est rare de parler des devoirs que la *révérence* du mariage exige d'une femme sans y manquer.

RÉVÉREND, adj. (*Gram.*) titre que l'on donne par respect aux ecclésiastiques. *Voyez* TITRE & QUALITÉ.

On appelle les religieux *révérends peres*, les abbésses, prieures, &c. *révérendes meres. Voyez* ABBÉ, RELIGIEUX, *&c.*

Les évêques, archevêques, abbés, *&c.* ont tous en France le titre de *révérendissime. Voyez* ÉVÊQUE.

RÉVERENTIELLE, CRAINTE, (*Jurisprudence.*) *voyez le mot* CRAINTE.

REVERER, v. act. (*Gram.*) honorer, respecter, vénérer. *Voyez l'article* RÉVÉRENCE.

RÊVERIE, s. f. (*Gram.*) *voyez les articles* RÊVE & RÊVER.

REVERNIR, v. act. (*Gram.*) c'est revenir de-rechef. *Voyez les articles* VERNIS & VERNIR.

REVERS, s. m. (*Gram.*) c'est le côté qu'on ne voit qu'en retournant la chose; on dit *revers* d'un feuillet; le *revers* d'une image; le *revers* de la main; frapper de *revers*, c'est frapper de gauche à droite avec un bâton, un sabre qu'on tient de la droite.

Revers se prend aussi pour vicissitude fâcheuse; la fortune d'un commerçant est sujette à d'étranges *revers*; la vie est pleine de *revers*. La vertu la plus essentielle a un être condamné à vivre, est donc la fermeté qui nous apprend à les soutenir. Le *revers* d'une manche en est le dessous. *Voyez les articles suivans.*

REVERS, (*Art numismatiq.*) c'est la face de la médaille qui est opposée à la tête; mais comme c'est le côté de la médaille qu'il importe le plus de considérer, je me propose de le faire avec quelque étendue d'après les instructions du P. Jobert, embellies des notes de M. le baron de la Bastie.

Il est bon avant toutes choses de se rappeller que les médailles, ou plutôt les monnoies romaines, ont été assez long-tems non-seulement sans *revers*, mais encore sans aucune espece de marque. Le roi Servius Tullius fut le premier qui frappa de la monnoie de bronze, sur laquelle il fit graver la figure d'un boeuf, d'un bélier ou d'un porc; & pour-lors on nomma cette monnoie *pecunia*, *à pecude*. Quand les Romains furent devenus maîtres de l'Italie, ils battirent de la monnoie d'argent sous le consulat de C. Fabius Pictor & de Q. Ogulnius Gallus, cinq ans devant la premiere punique; la monnoie d'or ne se battit que 62 ans après.

La république étant florissante dans ces heureux tems, on se mit à décorer les médailles & à les perfectionner.

La tête de Rome & des divinités succéda à celle de Janus, & les premiers *revers* furent tantôt Castor & Pollux à cheval, tantôt une Victoire poussant un char à deux ou à quatre chevaux, ce qui fit appeller les deniers romains, *victoriati*, *bigati*, *quadrigati*, selon leurs différens *revers*.

Bientôt après les maîtres de la monnoie commencerent à la marquer de leurs noms, à y mettre leurs qualités, & à y faire graver les monumens de leurs familles; de sorte qu'on vit les médailles porter les marques des magistratures, des sacerdoces, des triomphes des grands, & même de quelques-unes de leurs actions les plus glorieuses. Telle est dans la famille Æmilia, *M. Lepidus Pont. Max. Tutor Regis.* Lépidus en habit de consul met la couronne sur la tête au jeune Ptolomée, que le roi son pere avoit laissé sous la tutelle du peuple romain; & de l'autre côté, on voit la tête couronnée de tours de la ville d'Alexandrie, capitale du royaume, où se fit la cérémonie, *Alexandrea.* Telle, dans la même famille, est la médaille où le jeune Lépidus est représenté à cheval, portant un trophée avec cette inscription : *M. Lepidus annorum XV. praetextatus, hostem occidit, civem servavit.* Telle dans la famille Julia, celle de Jules-César, qui n'étant encore que particulier & n'osant faire graver sa tête, se contenta de mettre d'un côté un éléphant avec le mot *Caesar* : mot équivoque, qui marquoit également & le nom de cet animal en langue punique, & le surnom que Jules portoit sur le *revers*; en qualité d'*augure* & de *pontife*, il fit graver les symboles de ces dignités; savoir le sympule, le goupillon, la hache des victimes & le bonnet pontifical : ainsi sur celle où l'on voit la tête de Cérès, il y a le bâton augural & le vase. Telle enfin dans la famille Aquilia, la médaille, où par les soins d'un III. Vir monnétaire de ses descendans, M. Aquilius qui défit en Sicile les esclaves révoltés, est représenté revêtu de ses armes, le bouclier au bras, foulant aux piés un esclave, avec ce mot *Sicilia.*

Voilà comme les médailles devinrent non-seulement considérables pour leur valeur en qualité de monnoies, mais curieuses pour les monumens dont elles étoient les dépositaires, jusqu'à ce que Jules César s'étant rendu maître absolu de la république sous le nom de *dictateur perpétuel*, on lui donna toutes les marques de grandeur & de pouvoir, & entre autres le privilege de marquer la monnoie de sa tête & de son nom, & de tel *revers* que bon lui sembleroit. Ainsi les médailles furent dans la suite chargées de tout ce que l'ambition d'une part & la flatterie de l'autre furent capables d'inventer, pour immortaliser les princes bons & méchans. C'est ce qui les rend aujourd'hui précieuses, parce que l'on y trouve mille évenemens dont l'histoire souvent n'a point conservé la mémoire, & qu'elle est obligée d'emprunter de ces témoins, auxquels elle rend témoignage à son tour sur les faits que l'on ne peut démêler que par les lumieres qu'elle fournit. Ainsi nous n'aurions jamais su que le fils qu'Antonin avoit eu de Faustine eût été nommé *Marcus Annius Galerius Antoninus*, si nous n'avions une médaille greque de cette princesse Θεα φαυς τινα, & au *revers* la tête d'un enfant de dix à douze ans. M. ΑΝΝΙΟΣ ΓΑΛΕΡΙΟΣ ΑΝΤΩΝΙΝΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΑΝΤΩΝΙΝΟΥ ΥΙΟΣ. Qui sauroit qu'il y a eu un tyran nommé *Pacatianus*, sans la belle médaille d'argent du cabinet du P. Chamillard, qui est peut-être le seul *Pacatianus*? Qui sauroit que Barbia a été femme d'Alexandre Sévere, & Etruscille femme de Décius, & non pas de Volusien, & cent autres choses semblables, dont on est redevable à la curiosité des antiquaires?

Pour faire connoître aux curieux qui commen-

cent à goûter les médailles, la beauté & le prix de ces *revers*, il faut savoir qu'il y en a de plusieurs sortes. Les uns sont chargés de figures ou de personnages; les autres de monumens publics ou de simples inscriptions; je parle du champ de la médaille, pour ne pas confondre ces inscriptions avec celles qui sont autour, que nous distinguerons par le nom de *légende*. *Voyez* LÉGENDE & INSCRIPTION.

Les noms des monnétaires, dont nous avons un fort grand nombre, se trouvent sur plusieurs médailles; on peut y joindre tous les duumvirs des colonies. Les autres magistratures se rencontrent plus souvent dans les consulaires que dans les impériales.

Quelquefois il n'y a que le nom des villes ou des peuples, *Segobriga*, *Cæsar-Augusta*, *Obulco*, Κοινον Κυπριων, &c.

Quelquefois le seul nom de l'empereur, comme *Constantinus Aug. Constantinus Cæsar*, *Constantinus Nob. Cæsar*, &c. ou même le seul mot *Augustus*.

Quant aux *revers* chargés de figures ou de personnages, le nombre, l'action, le sujet les rendent plus ou moins précieux; car pour les médailles dont le *revers* ne porte qu'une seule figure qui représente ou quelque vertu, par laquelle la personne s'est rendue recommandable, ou quelque déïté qu'elle a plus particulierement honorée : si d'ailleurs la tête n'est pas rare, elles doivent être mises au nombre des médailles communes, parce qu'elles n'ont rien d'historique qui mérite d'être recherché.

Il faut bien distinguer ici la simple figure dont nous parlons, d'avec les têtes ou des enfans, ou des femmes, ou des collegues de l'empire, ou des rois alliés : c'est une regle générale chez tous les connoisseurs que les médailles à deux têtes sont presque toujours rares, comme Auguste au *revers* de Jules, Vespasien au *revers* de Tite, Antonin au *revers* de Faustine, M. Aurele au *revers* de Verus, &c. d'où il est aisé d'inférer que quand il y a plus de deux têtes, la médaille en est encore plus rare. Tel est Sévere au *revers* de ces deux fils Jéta & Caracalla, Philippe au *revers* de son fils & de sa femme, Adrien au *revers* de Trajan, de Plautine. Le P. Jobert ajoute la médaille de Néron au *revers* d'Octavie; mais cette médaille ne doit pas être mise au nombre des plus rares; c'est uniquement la tête de cette princesse qui rend la médaille curieuse.

Les médailles qui ont la même tête & la même légende des deux côtés, ne sont pas aussi de la premiere rareté. M. Vaillant en rapporte une d'argent d'Otacille. Elles sont plus communes en moyen-bronze, sur-tout dans Trajan & dans Adrien.

Il est donc vrai généralement que plus les *revers* ont des figures, & plus ils sont à estimer, particulierement quand ils marquent quelque action mémorable. Par exemple, la médaille de Trajan, *Regna Adsignata*, où il paroît trois rois au pié d'un théatre, sur lequel on voit l'empereur qui leur donne le diadème. Le congiaire de Nerva à cinq figures, *Congiar.* P. R. S. C. une allocution de Trajan, où il y a sept figures; une d'Adrien au peuple, où il y en a huit sans légende; une autre aux soldats, où il y en a dix; un médaille de Faustine, *Puellæ Faustinianæ*, qui se trouve en or & en argent, mais qui est également rare en ces deux métaux. Dans la médaille d'argent, il y a seulement six figures; & dans celle d'or, il y en a douze ou treize.

Les monumens publics donnent assurément au *revers* des médailles une beauté particuliere, sur-tout quand ils marquent quelques événemens historiques. Telle est la médaille de Néron, qui présente le temple de Janus fermé, & pour légende, *Pace* P. R. *Terrâ Marique Partâ*, *Janum clusit*. Telle est encore une médaille très-rare, citée par M. Vaillant, dans laquelle, avec la légende *Pace* P. R. *&c.* on trouve au lieu du temple de Janus Rome assise sur un tas de dépouilles des ennemis, tenant une couronne de la main droite, & le parazonium de la gauche. Mettons au nombre de ces beaux monumens l'amphithéatre de Tite, la colonne navale, le temple qui fut bâti, *Romæ & Augusto*, les trophées de M. Aurele & de Commode, qui sont les premiers connus par les curieux.

Les animaux différens qui se rencontrent sur les *revers* en augmentent aussi le mérite, sur-tout quand ce sont des animaux extraordinaires. Tels sont ceux que l'on faisoit venir à Rome des pays étrangers pour le divertissement du peuple dans les jeux publics, & particulierement aux jeux séculaires, ou ceux qui représentent les enseignes des légions qu'on distinguoit par des animaux différens. Ainsi voyons-nous les légions de Gallien, les unes avec un porc-épic, les autres avec un Ibis, avec le pégase, *&c.* & dans les médailles de Philippe, d'Otacille, de leur fils, *Sæculares Augg.* les *revers* portent la figure des animaux qu'ils firent paroître aux jeux séculaires, dont la célébration tomba sous le regne de Philippe, & dans lesquels ce prince voulut étaler toute sa magnificence, afin de regagner l'esprit du peuple que la mort de Gordien avoit extrèmement aigri. Jamais l'on n'en vit de tant de sortes : un rhinocéros, trente-deux éléphans, dix tigres, dix élans, soixante lions apprivoisés, trente léopards, vingt hyenes, un hippopotame, quarante chevaux sauvages, vingt archoléons, & dix camélopardales. On voit la figure de quelques-uns sur les médailles du pere, de la mere & du fils, & entr'autres de l'hippopotame & du strepsikéros envoyé d'Afrique.

Il est bon de savoir que quand les spectacles devoient durer plusieurs jours, on n'exposoit chaque jour aux yeux du public, qu'un certain nombre de ces animaux, pour rendre toujours la fête nouvelle; & qu'on avoit soin de marquer sur les médailles la date du jour où ces animaux paroissoient. Cela sert à expliquer les chiffres I. II. III. IV. V. VI. qui se trouvent sur les médailles de Philippe, de sa femme & de son fils. Ils nous apprennent que tels animaux parurent le premier, le second, le troisieme ou le quatrieme jour.

On voit des éléphans bardés dans Tite, dans Antonin Pie, dans Sévere, & dans quelques autres empereurs, qui en avoient fait venir pour embellir les spectacles qu'ils donnoient au peuple. Au reste tout ce qu'on peut dire sur les éléphans représentés au *revers* des médailles, se trouve réuni dans l'ouvrage posthume du célebre M. Cuper, intitulé *Gisberti Cuperi.... de elephantis in nummis obviis exercitationes duæ*, & publié dans le troisieme volume des antiquités romaines de Sallengre. *Hag. Com.* 1719.

On rencontre aussi quelques autres animaux plus rares, témoin le phénix dans les médailles de Constantin & de ses enfans, à l'exemple des princes & des princesses du haut empire, pour marquer par cet oiseau immortel, ou l'éternité de l'empire, ou l'éternité du bonheur des princes mis au nombre des dieux immortels. Mademoiselle Patin a donné sur ce sujet une belle dissertation latine, qui fait honneur au pere & à la fille. Il y a dans le cabinet du roi de France une médaille greque apportée d'Egypte, où l'on voit d'un côté la tête d'Antonin Pie, & au *revers* un phénix avec la légende Αιων, *Æternitas*, pour apprendre que la mémoire d'un si bon prince ne mourroit jamais.

Mais parmi les médailles qui ont des oiseaux à leurs *revers*, il n'y en a guere de plus curieuses que celles en petit bronze du même Antonin & d'Adrien. La médaille d'Adrien représente un aigle, un paon, & un hibou sur la même ligne, avec la simple légende

Cof. III. pour Adrien, & *Cof.* IV. pour Antonin Pie. Ces médailles s'expliquent aisément par le moyen d'un médaillon assez commun d'Antonin Pie, dont le *revers* représente Jupiter, Junon & Minerve. C'est à ces trois divinités que se rapporte le type des trois oiseaux, dont l'aigle étoit consacré à Jupiter, le paon à Junon, & le hibou à Minerve.

On trouve encore sur les médailles d'autres oiseaux & d'autres animaux, soit poissons, soit monstres fabuleux, & même certaines plantes extraordinaires, qui ne se rencontrent que dans des pays particuliers, comme on peut l'apprendre en détail de l'illustre Spanheim, dans sa troisieme dissertation *de præstantiâ & usu numismatum*.

Nous devons observer aussi que souvent l'empereur ou l'impératrice, dont la médaille porte la tête en grand volume, se voit encore placé sur le *revers*, ou debout ou assis, sous la figure d'une déité ou d'un génie, & sa figure est quelquefois gravée avec tant d'art & de délicatesse, que quoique le volume en soit très-petit & très-fin, on y reconnoît néanmoins parfaitement le même visage, qui est en relief de l'autre côté. Ainsi paroît Néron dans sa médaille *Decursia*. Ainsi l'on voit Adrien, M. Aurele, Sévere, Dece, *&c.* avec les attributs de certaines déités, sous la forme desquelles on aimoit à les représenter pour honorer leurs vertus civiles ou militaires.

Considérons à présent la maniere dont on peut ranger les différens *revers* des médailles, pour rendre les cabinets plus utiles; cet arrangement se peut faire de deux façons; l'une sans donner au *revers* d'autre liaison que d'appartenir à un même empereur; l'autre en les liant par une suite historique, selon l'ordre des tems & des années, que nous marquent les consulats & les différentes puissances de tribun. Rien ne seroit plus instructif que cette liaison, cet ordre chronologique par les consulats & par les années différentes des puissances tribuniciennes; rien de plus naturel & de plus commode en même tems, que de ranger les médailles suivant ce plan. C'est-là sans doute ce qui a déterminé Occo & Mezzabarba à le suivre. Mais malheureusement le plus grand nombre des médailles n'a aucune de ces marques chronologiques; & il y en a assez peu dont les rapports à des évènemens connus, puissent nous servir à fixer l'époque de l'année où elles ont été frappées. Aussi l'arrangement que les deux antiquaires dont je viens de parler ont donné aux médailles impériales, est-il souvent purement arbitraire. Outre cela, comme dans le bas empire on trouve très-rarement les consulats & les puissances tribunitiennes des empereurs, marqués sur leurs médailles; qu'on n'y lit même jamais ces sortes d'époques après Constantin le jeune, il est absolument impraticable d'arranger chronologiquement une suite impériale complette.

Il y a un autre ordre plus savant qu'a suivi Oiselius: sans s'arrêter à ranger à part ce qui regarde chaque empereur, il n'a songé qu'à réunir chaque *revers* à certaines especes de curiosité, & par ce moyen on apprend avec méthode, tout ce qui se peut tirer de la science des médailles. Voici la maniere dont il a exécuté son plan, qu'il a peut-être emprunté de Golztius, & qui paroît venir originairement des dialogues du savant archevêque de Tarragone, Antonio Augustino.

D'abord il s'est contenté de placer une suite de têtes impériales, la plus complette qu'il a pû; ensuite il a rassemblé tous les *revers* qui portoient quelque chose de géographique, c'est-à-dire qui marquoient ou des peuples, ou des provinces, ou des villes, ou des fleuves, ou des montagnes. De ces *revers* il en a fait huit planches; soit qu'il ait voulu simplement fournir un modele aux curieux, soit qu'en effet il ne connût que les médailles dont il nous donne la description, & sur lesquelles il dit tout ce qu'il sait.

Il a mis ensuite ce qui regarde les déités des deux sexes, y joignant les vertus, qui sont comme des divinités du second ordre. Telles sont la Constance, la Clémence, la Modération; ce qui compose une suite assez nombreuse.

On trouve après cela en quatre planches tous les monumens de la paix, les jeux, les théatres, les cirques, les libéralités, les congiaires, les magistrats, les adoptions, les mariages, les arrivées dans les provinces ou dans les villes, *&c.*

Dans les planches suivantes on voit tout ce qui concerne la guerre, les légions, les armées, les victoires, les trophées, les allocutions, les camps, les armes, enseignes, *&c.*

Dans une seule planche est réuni tout ce qui appartient à la religion; les temples, les autels, les sacerdoces, les sacrifices, les instrumens, les ornemens des augures & des pontifes. Il auroit pû fort bien y rapporter les apothéoses ou les consécrations qu'il a mises à part, & qui sont marquées par des aigles, par des paons, par des autels, par des temples, par des buchers, par des chars tirés à deux ou à quatre éléphans, ou à deux mules ou à quatre chevaux.

Enfin il rassemble tous les monumens publics & les édifices qui servent à immortaliser la mémoire des princes; comme les arcs-de-triomphe, les colonnes, les statues équestres, les ports, les grands chemins, les ponts, les palais.

Mais le R. P. dom Anselme Banduri s'est déterminé à ne donner aux médailles de son grand recueil d'autre arrangement que l'ordre alphabetique des légendes des *revers*. Cependant comme dans le haut empire, les consulats, les puissances tribunitiennes, & le renouvellement du titre d'*imperator* se rencontrent plus fréquemment; les personnes qui ont des cabinets nombreux pourroient d'abord commencer par ranger suivant l'ordre des années, les médailles de chaque empereur, qui portent ces caracteres chronologiques, & y joindre même les autres médailles dont on peut déterminer la date par celle des événemens auxquels elles font allusion; & quant aux médailles qui n'ont aucune marque par où l'on puisse surement juger du tems où elles ont été frappées, on les mettroit à la suite des autres, en suivant comme a fait le P. Banduri, l'ordre alphabétique des *revers*.

Les curieux peut opter entre la méthode d'Oisélius & celle du P. Banduri; elles n'ont l'une & l'autre qu'un seul desagrément, c'est qu'il faut mêler ensemble les têtes, les métaux & les grandeurs; mais on ne peut pas réunir tous les avantages.

Les *revers* se trouvent donc souvent chargés des époques des tems; ils le sont aussi des marques de l'autorité du sénat, du peuple & du prince, du nom des villes où les monnoies ont été frappées, des marques différentes des monétaires; enfin de celles de la valeur de la monnoie.

Comme les époques marquées sur les médailles servent beaucoup à éclaircir l'histoire par la chronologie, nous en avons fait un article à part. *Voyez* MÉDAILLES, (*époques marquées sur les*).

Les marques de l'autorité publique sur les *revers* des médailles quand elles ne sont point en légende ou en inscription, sont ordinairement ou S. C. ou Δ. E. par abreviation; d'autres fois on lit tout au long *Populi jussu : Permissu D. Augusti: Indulgentiâ Augusti ;* ou semblables mots.

Quant au nom des villes où les médailles ont été frappées, rien n'est plus ordinaire que de le trouver dans le haut & dans le bas empire, avec cette différence que dans le haut empire, il est souvent en légende ou en inscription; & dans le bas empire, principalement depuis Constantin, il se trouve toujours

dans l'exergue. Ainsi le P. T. *Percussa Treveris*; S. M. A. *Signata Moneta Antiochiæ*. Con. *Constantinopoli*, &c. au lieu que dans le haut empire, les noms s'y trouvent tout au long ; *Lugduni* dans celle de M. Antoine, Αντιοχίων dans les greques & dans toutes les colonies.

Les *revers* sont chargés des marques différentes & particulieres des monétaires, qu'ils mettoient de leur chef pour distinguer leur fabrique, & le lieu même où ils travailloient. C'est par-là qu'on explique une infinité de caracteres, ou de petites figures qui se rencontrent, non-seulement dans le bas empire, depuis Gallus & Volusien, mais aussi dans les consulaires.

Il nous reste à dire un mot de certaines marques, qui évidemment n'ont rapport qu'à la valeur des monnoies, & qu'on ne trouve que dans les consulaires, encore ne les y voit-on pas toujours. Ces marques sont X. V. Q. S. L. L. S. l'X signifie *Denarius*, qui valoit *Denos Aeris*, dix as de cuivre ; l'V marquoit le *Quinaire*, cinq as ; le L. L. S. un *sesterce*, ou deux as & demi ; le Q est encore la marque du *Quinaire*.

Aucune de ces marques ne se trouve sur le bronze, si ce n'est l'S qui se trouve dans quelques consulaires. Il est plus ordinaire d'y voir un certain nombre de points, qui se mettoit des deux côtés. *Voyez* POINTS, (*Art numismatique*).

Finissons par observer qu'on a certaines médailles dont il est évident que le *revers* ne convient point à la tête. La plûpart de ces sortes de médailles ont été frappées vers le tems de Gallus & de Volusien, & sur-tout pendant le regne de Gallien, lorsque l'empire étoit partagé entre une infinité de tyrans. Quel que soit ce défaut, on ne doit pas rebuter ces sortes de médailles; car tout alors étoit dans une si grande confusion, que sans se donner la peine de fabriquer de nouveaux coins, aussi-tôt qu'on apprenoit qu'on avoit changé de maître, on battoit une nouvelle tête sur d'anciens *revers* : c'est sans doute par cette raison que l'on trouve au *revers* d'un Æmilien, *Concordia Augg. revers* qui avoit servi à Hostilien, à Gallus, ou à Volusien : si cependant ce n'est point un des Philippes transformés en Emilien.

Mais d'un autre côté nous ne devons faire aucun cas des médailles dont les revers ont été contrefaits, insérés ou appliqués. C'est une fourberie moderne imaginée pour tromper les curieux. Nous en avons parlé au *mot* MÉDAILLE, & nous avons indiqué en même tems les moyens de découvrir cette friponnerie.

Pour ce qui regarde les divers symboles qu'on voit sur les *revers* des médailles antiques, on en trouvera l'énumération & l'explication au *mot* SYMBOLE, *Art numismatique*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

REVERS, voir un ouvrage de *revers* ; c'est *dans la Fortification*, découvrir le dos de ceux qui le défendent, & qui font face au parapet. *Voyez* COMMANDEMENT.

REVERS DE L'ORILLON, c'est la partie de l'orillon vers la courtine, qui lui est à-peu-pres parallele. *Voyez* ORILLON. (*Q*)

REVERS DE LA TRANCHÉE, c'est *dans l'attaque des places*, le côté opposé à son parapet. *Voyez* TRANCHÉE. (*Q*)

REVERS, (*Marine.*) on caractérise par ce terme, tous les membres qui se jettent en-dehors du vaisseau, comme certaines alonges & certains genoux. *Voyez* ALONGES DE REVERS & GENOUX DE REVERS.

On appelle aussi *manœuvres de revers* les écoutes, les boulines & les bras qui sont sous le vent, qu'on a larguées, & qui ne sont plus d'usage jusqu'à ce que le vaisseau revire de bord. On s'en sert alors à la place des autres, qui en cessant d'être du côté du vent, deviennent manœuvres de *revers*.

Revers d'arcasse est une portion de voûte de bois faite à la poupe d'un vaisseau, soit pour soutenir un balcon, soit pour un simple ornement, ou pour gagner de l'espace. *Voyez Pl. I. fig. 1. le* revers *d'arcasse ou voûte marquée D.*

Revers de l'éperon ; c'est la partie de l'éperon comprise depuis le dos du cabestan, jusqu'au bout de la cagonille.

REVERS DE PAVÉ, (*Pavement.*) c'est l'un des côtés en pente du pavé d'une rue, depuis le ruisseau jusqu'au pié du mur.

REVERSALES, (*Hist. mod. politique.*) *reversalia.* C'est ainsi que l'on nomme en Allemagne une déclaration par laquelle l'empereur, ou quelqu'autre souverain de l'empire, fait savoir que par quelque acte qu'il a fait, il n'a point entendu porter préjudice aux droits d'un tiers. Ainsi, comme par la bulle d'or le couronnement de l'empereur doit se faire à Aix-la-Chapelle, lorsque cette cérémonie se fait ailleurs, l'empereur donne des *réversales* à la ville d'Aix-la-Chapelle, par lesquelles il déclare que cela s'est fait sans préjudice de ses droits, & sans tirer à conséquence.

REVERSEAU, s. m. (*Archit.*) Piece de bois attachée au bas du chassis d'une porte croisée, qui en recouvrement sur son seuil ou tablette, empêche que l'eau n'entre dans la feuilleure. Quand elle est sur l'appui d'une fenêtre, on la nomme *piece d'appui. Daviler.* (*D. J.*)

REVERSER, v. act. (*Gram.*) verser de nouveau; *reversez* cette liqueur dans la bouteille. *Voyez* VERSER.

REVERSIBLE, adj. (*Jurisprud.*) signifie *qui doit retourner à quelqu'un*. Un bien, une somme peut être *réversible* à quelqu'un, après le décès d'un autre, ou après l'évenement de quelque condition : ce qui dépend des termes de la disposition. *Voyez* PROPRE, RETOUR & RÉVERSION, SUCCESSION, SUBSTITUTION, FIDEI-COMMIS. (*A*)

REVERSION, s. f. (*Jurisprud.*) est la même chose que retour ou droit de retour, que le donateur a aux biens par lui donnés, quand le donateur meurt sans enfans. *Voyez ci-devant* RETOUR. (*A*)

REVERSIS LE JEU DU, le jeu du *reversis* est un jeu que nous tenons des Espagnols, & qui demande une grande attention de la part des joueurs.

On l'appelle *réversis* de la maniere de le jouer qui est toute opposée à celle des autres jeux de cartes dans lesquels celui qui fait le plus de levées, gagne; au lieu que dans celui-ci, c'est celui qui en fait le moins.

Pour jouer le *reversis*, on peut être quatre ou cinq personnes. Il y a quarante-huit cartes dans le jeu, les dix n'y étant pas ordinairement. Il y a cependant des endroits où l'on les laisse, pour rendre le *reversis* plus difficile à jouer.

Après avoir tiré à qui mêlera, comme dans les autres, celui que la carte a décidé, présente les cartes battues à sa gauche pour être coupées, & les partage toutes aux joueurs, trois à trois, excepté trois, lorsque l'on joue quatre, & deux ou sept, si l'on est cinq, qui restent au talon. On peut écarter une carte de son jeu que l'on met dessous le talon, pour remplacer celle qu'on en ôte, ou si l'on ne veut point écarter, il est libre de voir au talon celle qu'on auroit prise en cas d'écart; mais ceci doit se faire chacun selon son rang; le premier en cartes ayant droit de commencer, le second ensuite, & ainsi des autres. Celui qui mêle les cartes, doit toujours s'en donner une de plus qu'aux autres joueurs, & n'en prend jamais au talon. Mais il est obligé d'y mettre, après l'examen de son jeu, celle de ses cartes qu'il juge à-propos : ce qui

qui fait que le talon qui n'étoit, avant que les joueurs eussent écarté & pris, que de trois cartes, en a quatre, quand on commence à jouer. Les cartes ne changent point de valeur ; ce jeu n'a point de triomphe, & on est obligé de donner une carte de la couleur qu'on joue. Lorsque le valet de cœur ou le quinola est jetté en renonce, celui qui s'en défait, gagne le jeu. Celui qui est forcé de donner le quinola sur du cœur, ou qui le joue lui-même, n'ayant pu le jetter en renonce, fait la bête de ce qu'il y a sur le jeu. Celui qui fait partir le quinola, gagne à celui qui le lâche, quatre jettons ou plus, & un à chaque joueur, selon la convention faite avant de jouer. Celui qui prend le levée ou le quinola, se trouve en renonce, paye deux marques ou plus, à celui qui l'a jetté sur trefle, pique ou quarreau.

Si celui qui a fait, leve moins de cartes que les autres, & si dans ces cartes il n'y a ni as, ni roi, ni dame, ni valet, ou même s'il y en a moins qu'ailleurs, il gagne le talon qui vaut selon que l'on est convenu.

Lorsque deux joueurs sont égaux, le plus près de celui qui a fait à gauche, gagne le talon ; mais celui qui n'a point de levée, l'emporte sur lui, quoiqu'il n'ait point de cartes qui marquent.

Le talon se paye sur la valeur des cartes qu'il contient, & cette valeur en ce cas, est de cinq pour les as, quatre pour les rois, trois pour les dames, & deux pour les valets.

Le talon se paye à celui qui a moins de points dans son jeu ; & s'il y a égalité de point, c'est au premier à le payer.

Celui qui renonce, fait la bête, ou paye une autre amende, si l'on en est convenu. On ne doit point jouer avant son tour, sous peine de payer un jetton à tous les joueurs. Le premier en cartes doit toujours commencer par jouer du cœur s'il en a ; mais personne n'en peut écarter. Quand on jette un as en renonce sur une autre couleur, on gagne de celui qui leve, ce que l'on est convenu. Mais le joueur qui doit commencer à jetter, ne gagne ni ne perd rien, s'il joue un as. On gagne le double pour l'as de cœur jetté en renonce. Un joueur qui est forcé de lâcher l'as de la couleur jouée, paye à celui qui l'y force, ce qu'il en auroit reçu, s'il se fût défait de son as en renonce. L'as de cœur gagne encore le double dans ce cas. Si le jeu n'est pas complet, ou que les cartes soient mal mêlées, l'on doit refaire. Voilà les regles d'un usage général & ordinaire dans le jeu de *reversis*. Cependant elles ne laissent pas d'avoir quelques exceptions, comme dans ce cas : quoique nous ayons dit qu'il ne falloit point écarter de cœur, selon les bonnes regles, on ne laisse pas de le faire, quand un joueur n'en porte que le roi ou la dame, n'ayant plus dans son jeu de cœur, & ne pouvant faire une redouble pour forcer le quinola. Si l'on joue au quinola forcé, celui qui l'a, manquant de cœur pour le défendre, a droit de le jetter, à moins que son jeu ne soit de le garder. Quoiqu'on ne joue point au quinola forcé, il l'est toujours dans les deux premiers tours, après lesquels il est libre de le garder ou de le jetter, fût-il seul, selon qu'on le juge le plus avantageux pour son jeu. Dans les cas où le quinola est écarté ou forcé, & que personne ne gagne la poule, chacun remet deux jettons pour la rafraîchir, & on ne paye les bêtes qui sont sur le jeu, qu'après les avoir levées, & encore l'une après l'autre, faisant mettre la plus grosse la premiere. Il n'y a que les bêtes de renonce qui se payent avec une autre ou avec la poule. Quand celui qui a dans son jeu une haute & une basse carte, fait la main, il doit prendre de sa haute, pour ne lever que peu de cartes, & jouer ensuite la basse pour mettre son compagnon en jeu, & lui faire prendre les autres cartes qui restent à jouer, s'il se peut ; par cette adresse on ne perd point le talon. Le *reversis* est exempt de payer le talon. Celui qui a plusieurs cartes de la couleur de celle qu'on a jouée, peut la prendre ou la gagner à son gré. *Voyez* GAGNER *une carte*. Tout bon joueur doit s'appliquer à gagner le talon, ou du moins à ne le pas perdre. Il faut toujours fournir, si l'on peut, des cartes au-dessous de celle qu'on a jouée, puisque pour gagner le talon, il faut ne point faire de main, ou en faire moins que les autres.

Reversis signifie encore non-seulement la *poule*, & le payement de deux jettons fait par chaque joueur, mais encore une *remise* de tous les jettons que celui qui fait le *reversis*, a pu payer dans le coup. Voyez ci-après *faire le reversis*.

Faire le reversis, en terme du jeu de ce nom, c'est gagner, en faisant toutes les levées, la poule, deux jettons de chaque joueur & ceux qu'on a pu payer dans le coup, & priver le quinola jetté en renonce, de ses droits ordinaires.

REVERTIER LE JEU DU, le jeu du *revertier* se joue dans un trictrac où chacun empile ses dames ; ensorte que celles avec lesquelles on doit jouer, soient dans le coin, à la gauche de celui contre lequel on joue, de même les siennes dans le coin de votre côté, & à votre gauche.

Il est nécessaire que le trictrac soit garni de 15 dames de chaque couleur, de deux cornets & de dés. On ne joue qu'avec deux, chacun se servant ; on ne peut jouer que deux ensemble ; l'on présente le dé à celui contre lequel on joue pour voir à qui amenera le plus gros point pour commencer.

Il faut toujours nommer le plus gros nombre, comme six quatre, quatre & as, trois & deux. Les différentes combinaisons des dés retiennent dans le jeu du *revertier* le même nom qu'elles ont dans le trictrac. Les deux as, par exemple, se nomment *ambezas*, les deux quatre, *carmes*, &c.

Les dés doivent être joués de maniere qu'ils touchent la bande de l'adversaire. Le dé est bon partout dans le trictrac excepté lorsque les deux dés sont l'un sur l'autre ou sur le bord du trictrac, ou quand ils sont dressés l'un contre l'autre, ensorte que tous deux ne soient point sur leurs cubes. Le dé est bon sur le tas ou la pile des dames, sur une ou deux dames, pourvu qu'il soit sur son cube, ensorte qu'il puisse porter l'autre dé. Le dé qui est en l'air, ou qui pose un peu sur une dame, étant soutenu par la bande du trictrac contre laquelle il appuie, ou contre la pile de bois, ne vaut rien. On peut voir s'il est en l'air ou non, en tirant doucement la table ou la dame sous laquelle il est. S'il tombe, c'est une preuve qu'il étoit en l'air, par conséquent le coup n'est pas bon.

On peut rompre le dé de son homme, quand on appréhende quelque coup, à moins qu'on ne soit convenu autrement ; alors on encoure la peine marquée, & outre cette amende, celui à qui on a rompu les dés, peut jouer tel nombre qu'il veut.

Quand on commence la partie, on ne peut faire aucune case, c'est-à-dire, mettre deux ou plusieurs dames accouplées l'une sur l'autre dans les deux tables du trictrac qui sont du côté du tas des dames de celui qui joue.

Il y a deux choses à remarquer : la premiere, qu'il faut faire aller ses dames qui sont empilées & à la gauche de celui contre qui l'on joue, jusqu'au coin qui est à sa droite. Ensuite vous les passez sur les lames qui sont de votre côté à votre gauche, & les faites aller jusqu'à votre droite. La seconde chose qu'il est besoin de savoir, c'est que les doublets se jouent doublement, c'est-à-dire, que l'on joue deux fois le nombre que l'on a fait, soit avec une seule dame, soit avec plusieurs.

Il arrive souvent que l'on ne peut pas jouer tous

les nombres que l'on a amenés. Par exemple, lorsque du premier coup l'on fait sonné, on n'en peut jouer qu'un, par la raison que l'on ne peut mettre sur les lames du côté de son tas de bois qu'une seule dame, & que l'on ne peut jouer tout d'une dame, à cause que le passage se trouve fermé par le tas de bois de celui contre qui l'on joue; l'on est quelquefois aussi obligé de passer ses dames de son côté, lorsqu'après avoir joué un ou deux coups, on fait un gros doublet que l'on ne sauroit jouer du côté où est son bois & pile de dames: c'est ce qu'il faut éviter avec soin, & donner, autant qu'on pourra, tous les grands doublets, comme terne, carme, quine ou sonné, afin de pouvoir, sans gâter son jeu, les jouer, s'ils viennent. Quoiqu'on ait dit qu'on ne peut mettre qu'une seule dame sur les lames ou fleches du côté de son tas, il y a cependant une fleche sur laquelle on en peut mettre tant que l'on veut. *Voyez* TÊTE.

Quand on a mené de la gauche de son homme à sa droite une partie de ses dames, & que votre tête est bien garnie, il faut alors caser du côté de la pile de bois de celui contre qui l'on joue, ou surcaser, quand on ne peut point caser, ou bien passer toujours des dames de votre tas à votre tête. *Voyez* SURCASER.

Quand un joueur a plus de dames à rentrer qu'il n'en a de rentrées par les passages, il perd la partie double; & quand on joue le double, celui qui est double, perd le double de ce qu'on a joué.

REVESTIAIRE, s. m. (*terme d'église.*) c'est le lieu où les ecclésiastiques vont prendre leurs habits sacerdotaux, leurs chappes, & les autres ornemens avec lesquels ils célebrent l'office divin. Le mot *revestiaire* se dit aussi d'une certaine somme que chaque religieux prend dans certaines communautés pour son entretien d'habits, de linges, *&c.* On estime généralement le *revestiaire* à cent, ou cent vingt livres par an. (*D. J.*)

REVÊTEMENT LE, (*Fortific.*) est une espece de mur de maçonnerie ou de gazon, qui soutient les terres du rempart du côté de la campagne. *Voyez* REMPART. On dit que le rempart d'une place est revêtu de maçonnerie, lorsque le *revêtement* est de maçonnerie; & l'on dit qu'il est *gazonné*, lorsque le *revêtement* est de gazon. *Voyez* GAZON. Pour que le *revêtement* soutienne plus aisément la *poussée* des terres du rempart vers le fossé, on le fait en talud. *Voyez* TALUD. Le talud forme une espece d'escarpement, qui fait donner au côté extérieur du *revêtement*, le nom d'*escarpe*. *Voyez* ESCARPE. L'épaisseur du *revêtement* de maçonnerie au cordon est ordinairement de cinq piés. On lui donne pour talud la cinquieme ou la sixieme partie de sa hauteur, à compter depuis le cordon jusqu'au fond du fossé. Lorsque le *revêtement* est de gazon, le talud est les deux tiers de sa hauteur. M. le maréchal de Vauban a donné une table qu'on trouve dans la *science des Ingénieurs* de M. Belidor, dans laquelle il détermine l'épaisseur du *revêtement* & ses différens taluds, depuis la hauteur de 10 piés jusqu'à celle de 80. Mais quoiqu'elle ait été éprouvée sur plus *de 500000 toises cubes de maçonnerie, bâties à 150 places fortifiées par les ordres de Louis le grand*; comme les mesures qu'elle contient ne sont établies sur aucun principe de théorie, elles ont depuis été examinées par messieurs *Couplet* & *Belidor*. Le premier a traité cette matiere dans les *mémoires de l'académie royale des Sciences*, *années 1726, 1727, & 1728*, & il y a joint des tables dans lesquelles ces mesures se trouvent exactement déterminées, suivant les différens taluds que les terres peuvent prendre; & le second, (*M. Belidor*) a donné dans le livre de la *science des Ingénieurs*, des tables que ceux qui sont chargés de la construction effective des fortifications, doivent consulter: toutes ces tables fixent aussi les différentes dimensions des contreforts. *Voyez* CONTREFORT. Le rempart n'est quelquefois revêtu de maçonnerie que depuis le fond du fossé jusqu'au niveau de la campagne; alors on dit qu'*il est à demi-revêtement*. *Voyez* DEMI-REVÊTEMENT.

On fait quelquefois des especes de *revêtemens* de saucisses & de fascines; lorsqu'ils sont bien faits, ils peuvent durer trois ou quatre ans. On s'en sert ordinairement pour réparer les breches d'une place après un siége, en attendant qu'on ait le tems ou la commodité de rétablir les parties détruites dans leur premier état. (*Q*)

REVÊTEMENT DES TERRES, (*Archit.*) appui de maçonnerie qu'on donne à des terres pour les empêcher de s'ébouler.

Si l'on éleve des terres, comme pour faire une chaussée, une digue, un rempart, ces terres que je suppose qui auront la figure d'un parallélepipede, ne se soutiendront point en cet état, mais s'ébouleront; de sorte que leur quatre côtés verticaux posés sur le plan horisontal, & qui étoient des parallélogrammes, deviendront de figure triangulaire, ou à-peu-près, parce que la pesanteur des terres, jointe à la facilité qu'avoient leurs parties à rouler les unes sur les autres, les a obligées à se faire une base plus large que celle du parallélepipede primitif; pour empêcher cet effet, on les soutient par des *revêtemens* qui sont ordinairement de maçonnerie.

Comme c'est par une certaine force que les terres élevées en parallélepipede élargissent leur base, il faut que cette force qu'on appelle *leur poussée*, soit combattue & réprimée par celle du *revêtement*, qui par conséquent, doit être du-moins égale. Pour procéder par regle à la construction d'un *revêtement*, il faudroit avoir terminé cette égalité, ou cet équilibre; mais jusqu'ici, on n'a point eu cette connoissance dans la pratique de l'Architecture, & l'on s'est conduit assez au hasard.

Nous avons trois auteurs françois qui ont écrit sur cette matiere; M. Bullet, membre de l'académie d'Architecture; M. Gautier architecte, & finalement M. Couplet. Ce dernier a démontré par la Géométrie les regles qu'il faut observer dans les épaisseurs & les taluds qu'on doit donner aux *revêtemens*, pour qu'ils puissent résister à la poussée des terres qu'ils ont à soutenir. *Voyez* les savans mémoires qu'il a donnés à ce sujet dans le recueil de l'académie des Sciences, *années 1726, 1727, & 1728*; ils ne sont pas susceptibles d'être extraits dans cet ouvrage.

Aux démonstrations géométriques de ce savant académicien, M. de Réaumur a joint dans le même recueil de l'académie des Sciences, *année 1730*, une considération physique sur la nature des terres qui tendent à s'ébouler malgré les *revêtemens* les plus ingénieux.

Des terres coupées à plomb s'éboulent si peu, qu'à peine s'en détache-t-il quelques hottées en tout un an; & même cette petite quantité seroit encore plus petite, si les premieres parcelles avoient été soutenues, & ne fussent pas tombées; car ce n'est ordinairement que leur chûte qui a entraîné celle des secondes. Un mur n'a donc pas beaucoup de peine à soutenir ces terres, si on n'y considere que l'effort qu'elles font pour s'ébouler; mais elles en ont un beaucoup plus grand, & très-violent; c'est celui qu'elles font pour s'étendre, lorsqu'elles sont bien imbibées d'eau, & c'est à quoi le mur de *revêtement* doit s'opposer.

Il est vrai que cette tendance des terres à s'étendre, doit agir en tous sens, verticalement aussi-bien qu'horisontalement, & que le mur ne s'oppose qu'à l'action horisontale; mais il faut observer que la tendance verticale n'ayant pas la liberté d'agir, du-moins dans toutes les couches inférieures de terre pressées

par le poids des supérieures, toute la tendance verticale se tourne en horisontale, tant que la difficulté de soulever les couches supérieures est plus grande que celle de forcer le mur, & cela peut aller, & va effectivement fort loin.

On a observé qu'une terre qui a très-peu de hauteur, ne laisse pas de s'étendre beaucoup davantage dans le sens horisontal, & que la force qu'elle a pour s'étendre en ce sens là, est beaucoup plus grande que tout son poids, & par conséquent que la force dont elle auroit besoin pour s'étendre autant dans le sens vertical.

Plus les terres auront de facilité de s'imbiber d'eau, plus elles auront de poussée contre un mur de *revêtement*; des sables n'en auroient aucune à cet égard; & par cette raison, M. de Réaumur propose pour remede à l'inconvénient dont il s'agit, de mêler exprès des gravois dans les terres qui ne seroient pas naturellement assez sablonneuses. Non-seulement les gravois ou les sables ne s'imbiberont pas d'eau, mais ils laisseront des interstices qui feront des especes de retraites ménagées à la terre qui se renflera; moyennant quoi elle n'agira pas contre le mur. (*D. J.*)

REVÊTIR, v. act. (*Gram.*) donner un vêtement; c'est un gueux que j'ai *revêtu.* Il se prend au figuré; il s'est montré *revêtu* de toute sa gloire; on *revêtit* tous les jours les actions les plus atroces, des beaux noms de *zele* pour la religion & d'amour de la vérité; je l'ai *revêtu* de toute mon autorité; il l'a *revêtu* de la plus grande partie de ses biens par une donation inique qui dépouille ses vrais héritiers; cet acte est-il *revêtu* de toutes ses formes? Il faut *revêtir* cet endroit d'un mur; il faut *revêtir* ce mur de plâtre; il faut *revêtir* ce modele de cire, *&c. Voyez* VÊTIR & VÊTEMENT.

REVÊTIR, (*Architect.*) c'est en maçonnerie fortifier l'escarpe & la contrescarpe d'un fossé, avec un mur de pierre ou de moilon. C'est aussi faire un mur à une terrasse, pour en soutenir les terres; ce qui s'appelle aussi *faire un revêtement.*

En charpenterie, *revêtir* signifie peupler de poteaux une cloison ou un pan de bois; en menuiserie, couvrir un mur d'un lambris qu'on appelle *lambris de revêtement. Dictionnaire d'Architecture.* (*D. J.*)

REVÊTIR, (*Jardin.*) c'est garnir de gazon un glacis droit ou circulaire, ou palisser de charmille, de filarin, d'ifs, *&c.* un mur de clôture ou de terrasse pour le couvrir. (*D. J.*)

REVÊTISSEMENT, s. m. (*Jurisprudence.*) en matiere féodale, est lorsque le seigneur reçoit le vassal en foi & hommage; & par ce moyen lui donne l'investiture du fief.

Revêtissement, dans quelques coutumes, est le don mutuel & égal qui se fait entre deux conjoints par mariage, par le moyen duquel ils se revêtissent mutuellement de leurs biens.

Revêtissement de lignes, dans la coutume de Lorraine, est la transmission qui se fait par succession des propres aux plus proches parens du côté & ligne d'où ils sont venus. *Voyez* le *glossaire* de M. de Lauriere, au mot *revêtissement.* (*A*)

REUILLY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berri, sur l'Arnon, à 6 lieues de Bourges, à 3 d'Issoudun, & à 4 de Vatan. Il y a un hôtel-Dieu nouvellement établi; la taille y est personnelle, mais les habitans sont fort pauvres. (*D. J.*)

REVIN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, aux frontieres du Hainaut & de la Champagne, sur la Meuse, au-dessous de Charleville; elle appartient à la France depuis 1679. *Long.* 22. 19. 30. *lat.* 4. 57. (*D. J.*)

REVIQUER, v. act. (*Foulerie.*) c'est faire passer les étoffes de laine par la foulerie, ou simplement les laver à la riviere pour les nettoyer & dégorger de ce qu'elles ont trop pris de teinture, afin qu'elles ne puissent barbouiller: les ouvriers employés à *reviquer* s'appellent *reviqueurs.* Savary. (*D. J.*)

REVIREMENT, s. m. (*Marine.*) c'est le changement de route ou de bordée, lorsque le gouvernail est poussé à basbord ou à stribord, afin de courir sur un autre air de vent que celui sur lequel le vaisseau a déja couru quelque tems.

Revirement par la tête, revirement par la queue, est le mouvement d'une armée ou d'une escadre qui est sous voiles, lorsqu'elle veut changer de bord, en commençant par la tête ou par la queue de l'armée. *Voyez* EVOLUTIONS.

REVIREMENT, s'emploie aussi en finance & commerce; on dit *revirement de parties;* c'est une maniere d'acquitter une chose par une autre, de s'acquitter vers une personne par une seconde.

REVIRER, v. n. (*Marine.*) c'est tourner le vaisseau pour lui faire changer de route. *Voyez* MANEGE DU NAVIRE.

Revirer dans les eaux d'un vaisseau, c'est changer de bord derriere un vaisseau, en sorte qu'on court le même rumb de vent en le suivant.

Revirer de bord dans les eaux d'un vaisseau, c'est changer de bord dans l'endroit où un autre vaisseau doit passer.

REVISER, v. act. (*Gram.*) voir, examiner de nouveau.

REVISEUR, s. m. (*Chanc. rom.*) officier de la chancellerie romaine pour les matieres bénéficiales ou matrimoniales. Il y a dans la chancellerie de la cour de Rome plusieurs officiers appellés *reviseurs.* Ils mettent au bas des suppliques *expediantur litteræ*, lorsqu'il faut prendre des bulles; & un grand C, quand la matiere est sujette à componende. Après avoir revu & corrigé la supplique, ils y mettent la premiere lettre de leur nom, tout au bas de la marge du côté gauche.

Entre ces *reviseurs*, l'un est appellé *reviseur per obitum*, il dépend du dataire; il a la charge de toutes les vacances *per obitum in patriâ obedientiæ*; il est aussi chargé du soin des suppliques par démission, par privation, & autres, en pays d'obédience, & des pensions imposées sur les bénéfices vacans en faveur des ministres & autres prélats courtisans du palais apostolique. L'autre s'appelle *reviseur des matrimoniales;* il dépend aussi de la daterie, & ne se mêle que des matieres matrimoniales. (*D. J.*)

REVISION, (*Jurisprud.*) est un nouvel examen que l'on fait de quelque affaire pour connoître s'il n'y a point eu erreur, & pour la réformer.

Revision d'un compte, est une nouvelle vérification que l'on en fait; la *revision* finale est lorsqu'après des débats fournis lors du premier examen que l'on a fait du compte, on en reforme les articles suivant les jugemens qui sont intervenus sur les débats pour procéder ensuite à un calcul juste, & à la clôture du compte. (*A*)

REVISION, *en matiere civile*, est une voie de droit usitée en certain pays, au lieu de la requête civile; les *revisions* ont été en usage au parlement de Besançon, jusqu'à l'édit du mois d'Août 1692, qui les a abolies. Elles sont encore en usage en Hollande & autres pays qui est sous la domination des ducs de Bourgogne. (*A*)

REVISION *en matiere criminelle*, est un nouvel examen d'un procès qui avoit été jugé en dernier ressort; c'est à peu près la même chose que la requête civile, ou plutôt que la voie de cassation en matiere civile; il y a néanmoins cette différence entre la *revision* & la requête civile, que dans celle-ci les juges ne peuvent d'abord juger que le rescindant, c'est-à-dire la forme & non le rescisoire qui est le fond, & par la voie de cassation les arrêts ne sont point retractés, à moins qu'il n'y ait des moyens de forme,

au lieu que dans la *revision* les juges peuvent revoir le procès au fond, & absoudre l'accusé en entérinant les lettres de rescision par le seul mérite du fond, quand il n'y auroit pas de moyen en la forme.

On ne peut procéder à la *revision* d'un procès sans lettres du prince expédiées en la grande chancellerie; celui qui veut obtenir de telles lettres, doit présenter sa requête au conseil où elle est rapportée, & ensuite, si le conseil le juge à propos, elle est renvoyée aux requêtes de l'hôtel pour avoir l'avis des maîtres des requêtes, dont le rapport se fait aussi au conseil, & sur le tout on decide si les lettres doivent être expédiées; en général on en accorde rarement. L'amiral Chabot, qui avoit été condamné par des commissaires, obtint des lettres de *revision*, & par un arrêt de *revision* rendu au parlement, en 1541, en presence de François I, il fut absous. *Voyez ordonnance de 1670. tit. 16.* & les mots CASSATION, REQUETE CIVILE. (*A*)

REVISION, est aussi un droit que les procureurs ont pour revoir & lire les écritures des avocats; ce droit qui leur a été accordé moyennant finance, a été établi sous prétexte que le procureur devant conduire toute l'affaire, doit lire les écritures des avocats pour se mettre au fait de ce qu'elles contiennent, & voir ce qu'il peut y avoir à faire en conséquence. (*A*)

REVISITER, v. act. (*Gram.*) c'est visiter de nouveau. On *revisite* des marchandises; on *revisite* des magasins; on revisite un malade. *Voyez* VISITE & VISITER.

REVIVIFICATION, (*Chimie.*) le changement désigné par ce mot, est propre au mercure. On dit que cette substance métallique est *revivifiée*, lorsqu'on la dégage d'une combinaison dans laquelle elle avoit perdu sa fluidité naturelle ou ordinaire. Du mercure *revivifié* du cinnabre, est du mercure séparé du soufre commun avec lequel il étoit combiné pour constituer le cinnabre qui est un corps consistant, à l'aide d'un précipitant & d'un degré de feu convenable; le mercure *revivifié* du sublimé corrosif, est le mercure séparé de l'acide marin par les mêmes moyens. *Voyez* MERCURE. Comme les choses très-utiles ne sont jamais déplacées, j'observerai ici, quoique cette réflexion appartienne proprement à l'*article* MERCURE, que celui qu'on *revivifie* du sublimé corrosif, ne peut qu'être, & est en effet très-pur; cette assertion positive (si cependant un paradoxe aussi étrange peut entrer dans la tête d'un médecin peu instruit) pourra prémunir contre l'idée de poison, que j'ai vu plus d'une fois avec pitié, mais sans étonnement, attacher à ce mercure. (*b*)

REVIVRE, v. n. (*Gram.*) retourner à la vie; si les hommes pouvoient *revivre* avec l'expérience qu'ils ont en mourant, il y en a peu qui ne se conduisissent autrement; cette odeur me ranime & me fait *revivre*; les peres se voyent *revivre* dans leurs enfans; on ne fait que renouveller & faire *revivre* d'anciennes folies; je sens *revivre* mon amitié pour lui.

REVIVRE, (*Jurisprud.*) est le nom que l'on donne dans quelques coutumes à ce que l'on appelle communément *regain*, c'est-à-dire la seconde herbe qu'un pré pousse dans la même année. (*A*)

REVIVRE *au jeu de la tontine*, c'est revenir au jeu par le moyen des jettons que les voisins du joueur lui donnent pour les as qu'on leur tourne; ceux qui *revivent* de cette sorte, rentrent au jeu, mêlent, & jouent de nouveau.

RÉUNION, (*Gram. & Jurisprud.*) est l'action de rejoindre deux choses ensemble, comme quand on réunit au domaine du roi quelque héritage ou droit qui en avoit été démembré. *Voyez* DOMAINE, DÉMEMBREMENT & UNION. (*A*)

RÉUNION, s. f. *terme de Chirurgie*; action par laquelle on unit & maintient les levres d'une plaie rapprochées l'une de l'autre, afin que la nature puisse les consolider. *Voyez* CONSOLIDATION.

La *réunion* s'obtient par la situation de la partie, par le bandage & appareil méthodiques, & par la suture au moyen du fil & des aiguilles; les premiers moyens sont préférables aux sutures, lorsqu'ils suffisent, & l'expérience a prouvé qu'ils suffisoient presque toujours; comme M. Pibrac, directeur de l'académie royale de Chirurgie, l'a prouvé, dans une excellente dissertation sur l'abus des sutures, publiée dans le *III. tome* des mémoires de cette compagnie.

Les plaies en long se réunissent fort aisément par le bandage unissant. *Voyez* INCARNATIF. La situation de la partie, avec l'aide d'un bandage, suffit aux plaies transversales de la partie antérieure du col; on a des exemples de plaies qui intéressoient la trachée artere presque entierement coupée, & qui ont été gueries par la seule attention de tenir la tête panchée en devant, le menton appuyé sur la partie supérieure de la poitrine. On réunira de même les plaies transversales de la partie postérieure du col, en tenant la tête suffisamment renversée en arriere par un bandage convenable qui sera le divisif de la partie antérieure. *Voyez* DIVISIF.

Les plaies transversales du tendon d'Achille seront réunies par le bandage & la situation de la partie. *Voyez* RUPTURE & PANTOUFFLE.

Les plaies transversales de la partie extérieure du poignet, avec ou sans lésion des tendons extenseurs, peuvent être réunies en ayant soin de tenir la main renversée; il y a une machine fort utile pour ce cas. *Voyez* MACHINE *pour tenir la main étendue*.

Mais ce qui fait voir les grandes ressources de l'art, entre les mains de ceux qui sont nés avec le génie propre à l'exercer, c'est le bandage imaginé depuis peu par M. Pibrac, pour la *réunion* des plaies transversales de langue; cette partie est sujette à être coupée entre les dents, dans des chutes, ou dans des attaques de convulsions épileptiques ou autres. Les anciens recommandoient la suture; on sent de quelle difficulté il est de coudre la langue; l'espece de bride que M. Pibrac a inventée, porte un petit sac dans lequel on contient facilement la langue de façon à obtenir sans inconvénient, la *réunion* de la plaie qui y a été faite. *Voyez la Planche 36. fig. 1, 2, & 3.* Le détail des cures operées par l'aide de ce bandage ingénieux, est dans le *III tome* des mémoires de l'Académie royale de Chirurgie.

Les plaies obliques & transverses dont on ne peut espérer la *réunion* par la seule situation de la partie, admettent l'application des emplâtres agglutinatifs grillés, connus sous le nom de *suture seche*. Voyez *Pl. 30. fig. 8.* ou avec des languettes des mêmes emplâtres, *fig. 5, 6, 7*; on les avoit d'abord adoptées pour les plaies du visage, mais le bon effet dont elles y sont, a déterminé à les appliquer à la *réunion* de toutes sortes de plaies.

Pour se servir de la suture seche, on fait raser les environs de la plaie si ils sont couverts de poils; on lave la plaie pour la nettoyer des ordures, ou des simples caillots de sang qui s'opposeroient à la consolidation, comme des corps étrangers; de l'eau tiede, ou du vin chaud suffisent pour cette lotion; on rapproche ensuite les levres de la plaie, on les fait contenir par un aide, tandis qu'on applique les languettes enduites d'emplâtres de betoine, ou d'André de la Croix.

Dans les cas où l'on croiroit les points de suture indispensables, on en diminueroit le nombre, en interposant alternativement avec un point, une languette agglutinative; cette suture mixte épargnera de la douleur au malade dans l'opération, & une

partie des accidens qu'attirent presque toujours les points de suture.

Si un gonflement, une éréſipelle, ou quelques éruptions cutanées obligeoient de lever l'emplâtre agglutinatif avant la consolidation parfaite de la plaie, ou lorsque la cicatrice est encore récente, il faudroit avoir la précaution de le lever par l'une de ses extrémités, jusqu'auprès de la diviſion, en appuyant un doigt sur la peau qui couvroit l'emplâtre, à mesure qu'il se détache, pour favoriser sa séparation, & empêcher les dilacérations qu'il pourroit occaſionner par son adhérence; on reprend ensuite l'autre extrémité pour la conduire à pareille distance de l'autre levre de la diviſion; on détache le reste par de petits mouvemens opposés & alternatifs; faute de prendre les mesures prescrites, on risqueroit de déchirer une cicatrice tendre, en tirant l'emplâtre d'un bout à l'autre suivant la même direction.

Le reste du pansement d'une plaie, réunie par la situation de la partie, le bandage & la suture seche, ne differe point du traitement ordinaire des plaies. *Voyez* PLAIE & SUTURE. (*Y*)

RÉUNIR, v. act. (*Gramm.*) rejoindre, rapprocher, remettre ensemble ce qui étoit auparavant séparé. *Réunissez*-vous par un même repas; les égliſes qui s'étoient séparées de la communion romaine, s'y sont *réunies*; que de vertus *réunies* dans la même femme! *Voyez* RÉUNION.

RÉVOCABLE, adj. (*Jurisprud.*) ſignifie qui peut être *révoqué*; une donation est *révocable* par survenance d'enfans. *Voyez* DONATION & RÉVOCATION. (*A*)

RÉVOCATION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'acte par lequel on en *révoque* un précédent; le prince *révoque* une loi, lorsqu'il y reconnoît quelqu'inconvénient; on *révoque* une donation, un testament, un legs, un procureur, des offres, une déclaration, un consentement. *Voyez* ÉDIT, LOI, ORDONNANCE, DONATION, TESTAMENT, LEGS, PROCUREUR, OFFRES, DÉCLARATION, CONSENTEMENT. (*A*)

RÉVOCATOIRE, adj. (*Jurisprud.*) ſignifie *qui a l'effet de révoquer.* Ainſi une clause *révocatoire* est celle qui a pour objet de révoquer quelqu'acte. *Voyez* RÉVOCABLE, RÉVOCATION. (*A*)

REVOIR, v. act. (*Gram.*) voir de nouveau. Que j'aurois de plaiſir à *revoir* cette femme, cet homme qui m'étoient ſi chers! ne vous laſſez point de *revoir* votre ouvrage; c'est un procès à *revoir*; il faut que l'étalon *revoye* cette jument. *Voyez les articles* VUE & VOIR.

REVOIR *d'un cerf*, (*Vénerie.*) On en *revoit* par le pié, par les fumées, par les abattures, par les portées, par les foulées, par le frayoir & par les rougeurs.

REVOLER, v. n. (*Gramm.*) c'est voler de nouveau. *Voyez les articles* VOL & VOLER.

REVOLIN, s. m. (*Marine.*) c'est un vent qui choque un vaiſſeau par réflexion; ce qui cause de fâcheux tourbillons dont les vaiſſeaux sont tourmentés soit qu'ils faſſent voile ou qu'ils soient à l'ancre.

RÉVOLTE, s. f. (*Gouvern. polit.*) Soulevement du peuple contre le souverain. L'auteur du Télémaque, *liv. XIII*, vous en dira les causes mieux que moi.

» Ce qui produit les *révoltes*, dit-il, c'est l'ambi- » tion & l'inquiétude des grands d'un état, quand on » leur a donné trop de licence, & qu'on a laiſſé leurs » paſſions s'étendre sans bornes. C'est la multitude » des grands & des petits qui vivent dans le luxe & » dans l'oiſiveté. C'est la trop grande abondance » d'hommes adonnés à la guerre, qui ont négligé » toutes les occupations utiles dans le tems de la » paix. Enfin, c'est le desespoir des peuples mal-trai- » tés; c'est la dureté, la hauteur des rois, & leur » molleſſe qui les rend incapables de veiller sur tous » les membres de l'état, pour prévenir les troubles. » Voilà ce qui cause les *révoltes*, & non pas le pain » qu'on laiſſe manger en paix au laboureur, après » qu'il l'a gagné à la sueur de son visage.

» Le monarque contient ses sujets dans leur de- » voir, en se faisant aimer d'eux, en ne relâchant » rien de son autorité, en puniſſant les coupables, » mais en soulageant les malheureux; enfin, en pro- » curant aux enfans une bonne éducation, & à tous » une exacte discipline au milieu d'une vie ſimple, » sobre, & laborieuse; les peuples ainſi traités, se- » ront toujours très-fideles à leurs princes. (*D. J.*)

RÉVOLUTION, s. f. ſignifie *en terme de politique*, un changement conſidérable arrivé dans le gouvernement d'un état.

Ce *mot* vient du latin *revolvere*, rouler. Il n'y a point d'états qui n'aient été sujets à plus ou moins de *révolutions.* L'abbé de Vertot nous a donné deux ou trois histoires excellentes des *révolutions* de différens pays; savoir, les *révolutions* de Suede, celles de la république romaine, *&c.*

RÉVOLUTION, (*Hist. mod. d'Angl.*) Quoique la Grande-Bretagne ait éprouvé de tous tems beaucoup de *révolutions*, les Anglois ont particulièrement consacré ce nom à celle de 1688, où le prince d'Orange Guillaume de Naſſau, monta sur le trône à la place de son beau-pere Jacques Steward. La mauvaise administration du roi Jacques, dit milord Bolinbroke, fit paroître la *révolution* néceſſaire, & la rendit praticable; mais cette mauvaise administration, auſſi-bien que toute sa conduite précédente, provenoit de son attachement aveugle au pape & aux principes du despotisme, dont aucun avertiſſement n'avoit pu le ramener. Cet attachement tiroit son origine de l'exil de la famille royale; cet exil avoit son principe dans l'usurpation de Cromwel; & l'usurpation de Cromwel avoit été occaſionnée par une rebellion précédente, commencée non sans fondement par rapport à la liberté, mais sans aucun prétexte valable par rapport à la religion. (*D. J.*)

RÉVOLUTION, est auſſi un *terme de Géométrie.* Le mouvement d'une figure plane qui tourne autour d'un axe immobile, est appellé *révolution* de cette figure. *Voyez* AXE.

Un triangle rectangle tournant autour d'un de ses côtés engendre un cône par sa *révolution*; un demi-cercle engendre une sphere, *&c. Voyez* CÔNE, SPHERE, *&c.*

Révolution se dit auſſi *en Astronomie*, de la période d'une planete, comete, *&c.* c'est-à-dire, du chemin qu'elle fait depuis qu'elle part d'un point, jusqu'à ce qu'elle revienne au même point. *Voyez* PLANETE, PÉRIODE, *&c.*

Les planetes ont deux especes de *révolution*; l'une autour de leur axe qu'on appelle *rotation diurne*, ou ſimplement *rotation*, & qui dans la terre, par exemple, constitue ce que nous appellons les *jours* & les *nuits. Voyez* JOUR & NUIT. L'autre *révolution* des planetes se fait autour du soleil: on l'appelle *révolution annuelle* ou *période*; c'est la *révolution* annuelle de la terre qui constitue nos années. *Voyez* AN.

Saturne, selon Kepler, fait sa *révolution* annuelle en 29 ans 174 j. 4 h. 58′ 25″ 30‴; Jupiter en 11 ans 317 j. 14 h. 49′ 31″ 56‴; Mars en un an 321 j. 23 h. 31′ 56″ 49‴; Vénus en 224 j. 17 h. 44′ 55″ 14‴; Mercure en 87 j. 23 h. 14′ 24″. *Voyez* SATURNE, JUPITER, MARS, *&c. Chambers.* (*O*)

REVOLUTIONS DE LA TERRE, (*Hist. nat. Phyſ. & Minéralogie.*) c'est ainſi que les naturalistes nomment les événemens naturels, par lesquelles la face de notre globe a été & est encore continuellement altérée dans ses différentes parties par le feu, l'air &

l'eau. *Voyez* TERRE, FOSSILES, DELUGE, TREMBLEMENS DE TERRE, *&c.*

REVOLUTION, (*Horlogerie.*) c'eſt l'action des roues les unes ſur les autres, par le moyen des engrenages. On ſait que leur objet eſt de tranſmettre le mouvement d'une roue ſur une autre par le moyen de ſes dents qui atteignent les aîles du pignon ſur leſquelles elles agiſſent, comme le pourroient faire des leviers les uns ſur les autres. Sous ce point de vue il y auroit de l'avantage à faire de petites roues & de grands pignons : la force ſeroit plus grande du côté de la roue, & la réſiſtance ſeroit moindre du côté du pignon pour recevoir le mouvement. Mais les engrenages ne ſervent pas ſeulement à communiquer le mouvement ; ils ſervent encore à multiplier les *révolutions*, ou à les fixer ſur telle roue qu'on voudra, ou à les diminuer ; enfin ils ſervent à changer le plan des *révolutions*.

1°. L'on obtient des *révolutions*, en faiſant que la roue continue pluſieurs fois le nombre des aîles du pignon, ou bien en multipliant les roues.

Queſtion. La premiere roue étant donnée, quelle que ſoit la force qui la meut, trouver la derniere roue qui faſſe tel nombre de *révolutions* qu'on voudra pour une de la premiere. Cette queſtion ſeroit bientôt réſolue, ſi le rayon de la premiere roue à l'égard de la ſeconde pouvoit être dans le rapport demandé ; mais ſi ce rapport eſt tel qu'il ne ſoit pas poſſible de faire l'une aſſez grande, ni l'autre aſſez petite, pour y ſuppléer, l'on aura recours à pluſieurs roues intermédiaires dont les différens rapports multipliés les uns par les autres, donneront le rapport demandé. Or c'eſt ce nombre de roues intermédiaires qu'il s'agit de trouver. Mais, comme différens nombres peuvent y ſatisfaire, il faut faire voir qu'ils ne ſont pas arbitraires ; qu'il faut au contraire prouver que le plus petit nombre de roues qui pourra ſatisfaire à la queſtion, eſt celui qu'il faudra employer.

Ma méthode eſt de conſidérer le nombre de *révolutions* demandées, comme une puiſſance dont je tire les différentes racines. La conſidérant d'abord comme un quarré, j'en tire la racine, & cela me montre que deux roues ſatisferont à la queſtion ; comme un cube j'en tire la racine, & cela me donne trois roues ; comme un quarré quarré, j'en tire la racine, & c'eſt pour quatre roues ; ainſi de ſuite juſqu'à ce que j'en ſois venu à une racine telle qu'étant multipliée par le plus petit nombre d'ailes qu'il ſoit poſſible d'appliquer au pignon, le nombre qui en proviendra, & qui repréſente le nombre des deux, ne ſoit pas trop grand pour pouvoir être employé à la roue dont la grandeur ſe trouve bornée par la grandeur de la machine. J'en conclus alors que c'eſt-là le plus petit nombre de roues qui puiſſe ſatisfaire à la queſtion ; car dans ce cas, j'ai le plus grand rapport, c'eſt-à-dire, les roues les plus nombrées de dents, relativement aux ailes du pignon, qu'il ſoit poſſible d'avoir : ce qui fournit trois avantages eſſentiels.

1°. Celui de ne point multiplier inutilement les *révolutions intermediaires* entre le premier & dernier mobile.

2°. D'avoir des engrenages qui ſont d'autant plus parfaits & plus faciles à faire, que les dents étant nombreuſes rapprochent plus d'être paralelles entr'elles : ce qui diminue la courbe des dents, & procure au pignon un mouvement plus uniforme. De plus, les pignons peuvent être d'autant plus gros relativement à leur roue, qu'il y a plus de différence entre le nombre des ailes & celui des dents de la roue ; toutes choſes dont l'expérience démontreroit mieux les avantages que les raiſonnemens que je pourrois faire, du moins quant à ce qui regarde plus immédiatement les inégalités plus ou moins grandes des dentures & des pignons qui ſe trouvent dans tous les engrenages.

3°. Celui enfin d'avoir moins de pivots, puiſqu'on a moins de roues ; d'où je conclus que la viteſſe étant diminuée par la diminution des *révolutions* intermédiaires, elle l'eſt auſſi dans les engrenages, dans les pivots : elle exige donc moins de force ; il y a donc de l'avantage à réduire les *révolutions*, autant qu'il eſt poſſible.

Exemple par lequel on obtient des révolutions, *en employant le moins de roues, pour ſervir de preuve à ce qui précede.* Soient 19440 *révolutions*, compris la roue de rencontre, qui a 30 dents propres à faire battre les ſecondes au balancier. Il faut donc commencer par retirer cette roue, en diviſant 19440 par 60 ; il viendra au quotient 324 ; & comme ce nombre eſt trop grand pour être employé ſur une roue, & qu'il le faudroit encore multiplier par celui des ailes de pignon dans lequel elle doit engrener, il ſuit qu'il faut tirer la racine quarrée de 324, qui eſt 18, & ce ſera pour deux roues ; mais comme elles doivent engrener dans des pignons de ſix ailes, l'on aura des roues de 108, & l'on poſera ſa regle en cette ſorte :

6. 6. $\frac{1}{2}$ pignons ou diviſeurs.

// // //

108. 108. 30. roues dentées ou dividendes.

$1 \times 18 \times 18 \times 60 = 19440$. produit du quotient, expoſant ou facteur.

$1 + 18 + 324 = 342$. total des révolutions intermédiaires.

Exemple par lequel je multiplie les roues & les révolutions *intermédiaires, ſans augmenter celles du dernier mobile.* Soit de même 19440 *révolutions.* Retirons de même la roue de rencontre, comme dans l'exemple ci-deſſus, reſte 324 *révolutions*, qui doivent ſervir à multiplier les *révolutions* intermédiaires. Pour cela il faut conſidérer ce nombre 324 comme une puiſſance qui a deux pour racine ; car je ne ſuppoſerois pas l'unité & encore moins une fraction, parce qu'il me viendroit des nombres embarraſſans qui ne doivent pas entrer dans cet article. Il ſuffira donc de donner un exemple ſenſible de ce que je veux prouver. La puiſſance qui approche le plus de 324 eſt 256, qui ſe trouve être la huitieme puiſſance de 2, leſquels 256 étant multipliés par $1 + \frac{17}{64}$, quotient de 324 diviſé par 256, l'on aura le plus grand nombre de *révolutions* intermédiaires demandé, leſquelles multipliées par la roue de rencontre de 30×2 égalera 19440 : je dis *par* 2, parce que chaque dent fait deux opérations.

L'on poſera auſſi les roues & les pignons en cette ſorte :

6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 64. $\frac{1}{2}$ pignons ou diviſeurs.

// // // // // // // // // //

12. 12. 12. 12. 12. 12. 12. 12. 81. 30. roues dentées ou dividendes.

$1 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 1\frac{17}{64} = 19940$. produit des quotiens, facteurs, ou expoſans.

$1+2+4+8+16+32+64+128+256+324=835$. ſomme des *révolutions* intermédiaires.

L'on voit par cet exemple que l'on a 835 *révolutions* intermédiaires, & que dans l'exemple précédent l'on n'en avoit que 343 ; ce qui fait 492 *révolutions* intermédiaires de plus, pour avoir augmenté le nombre des roues, en gardant cependant le même nombre de *révolutions* 19440 pour le dernier mobile.

Si l'on vouloit des pignons plus nombrés, cela ſeroit très-facile ; car ſi l'on doubloit le nombre des aîles de pignon, il faudroit auſſi doubler celui des dents des roues.

Queſtion. Le nombre de *révolutions* de la derniere roue étant donné, trouver une roue intermédiaire qui faſſe un nombre fixe de *révolutions* pour une de la premiere.

La queſtion ſeroit bientôt réſolue, ſi le nombre demandé ſe trouvoit être un des facteurs du produit des *révolutions* totales; mais ſi cela n'eſt pas, on ne pourra réſoudre la queſtion qu'en multipliant les *révolutions* intermédiaires, & en donnant de l'inégalité au facteur.

Soient de même 19440 *révolutions* du dernier mobile avec les facteurs 18, comme dans le premier exemple. L'on propoſe de faire l'un des facteurs 9, & de mettre ſur l'un ce qu'on aura ôté de l'autre, l'on aura $27 \times 9 = 243$ moindre de 81 pour 324 qu'il faut avoir, quoique leur ſomme n'ait pas changé, le nombre de 243 étant plus petit, les *révolutions* du dernier mobile ſeroient diminuées; ce qu'on ne veut pas faire. Il faut donc augmenter l'un des produiſans en plus grande raiſon que l'on a diminué l'autre.

Ayant donc un des produiſans de 324, ſavoir 9; ſi l'on diviſe les 324 par 9, le quotient 36 ſera néceſſairement l'autre produiſant cherché. Alors l'on aura $9 \times 36 = 324$. D'où il ſuit un plus grand nombre de *révolutions* intermédiaires, ſans avoir plus de roues; de plus un nombre fixe de *révolutions* ſur une des roues, ſans avoir rien changé aux *révolutions* du dernier mobile.

Ainſi les roues ſeront en gardant les mêmes pignons

6. 6. $\frac{1}{2}$. pignons ou diviſeurs.

// // //

216. 54. 30. roues ou dividendes.

$1 \times 36 \times 9 \times 60 = 19440$. produit de tous les quotiens, expoſans, ou facteurs les uns par les autres.

$1 + 36 + 324 = 361$. ſomme des *révolutions* intermédiaires plus grande de 37, à cauſe de l'inégalité donnée au facteur, pour fixer un nombre de *révolutions*.

Voyez le théorème que j'ai donné ſur la théorie de l'inégalité des facteurs, à l'*article* FROTTEMENT (*Horlogerie*), *page 351*.

Pour diminuer les révolutions. *Queſtion. Trouver une roue qui faſſe une telle partie de* révolutions *qu'on voudra pour une de la premiere.* Cette queſtion ſeroit bientôt réſolue, s'il étoit poſſible de faire le rayon de la premiere à l'égard de la ſeconde dans la proportion demandée. Mais ſi ce rapport eſt trop grand, qu'il faille employer pluſieurs roues pour ſatisfaire à la queſtion, il faut faire voir que la même méthode qui a ſervi pour multiplier les *révolutions*, peut être employée pour les diminuer. Par exemple, je ſuppoſe qu'on demande de trouver une roue qui faſſe la $\frac{1}{19440}$ de *révolutions* pour une de la premiere, l'on fera la même opération que dans le premier exemple; avec cette différence que dans l'application l'on aura des fractions pour facteurs ou produiſans, & que l'ordre des pignons & des roues ſera renverſé, c'eſt-à-dire que les pignons ſeront les dividendes, & les roues les diviſeurs.

On appelle *pignon* une roue qui eſt peu nombrée, & réciproquement; enſorte que les roues qui conduiſent les pignons augmentent les *révolutions*; au contraire elles les diminuent quand ce ſont des pignons qui conduiſent des roues.

Il faut donc poſer ſa regle en cette ſorte:

108. 108. 30. roues ou dividendes.

// // //

6. 6. $\frac{1}{2}$. pignons ou dividendes.

$1 \times \frac{1}{18} \times \frac{1}{18} \times \frac{1}{60} = 19440$. produit des quotiens, facteurs, ou expoſans les uns par les autres.

$1 + \frac{1}{8} + \frac{1}{324} + \frac{1}{19440}$. ſomme de toutes les parties de *révolutions*.

L'on peut faire les mêmes applications ſur ces fractions de *révolutions* intermédiaires, comme on l'a fait ſur les entiers dans les exemples précédens.

Par exemple, diminuer, augmenter, fixer des parties de *révolutions* ſur telle roue qu'on voudra.

Queſtion. Le plan des révolutions *d'une roue étant donné, trouver telle inclinaiſon qu'on voudra relativement à la premiere roue.* L'on ſait que les roues qui font leurs *révolutions* dans le même plan, ont leur axe parallele. Ainſi pour incliner les plans des *révolutions*, il ſuffit d'incliner les axes & former les roues & les pignons propres à engrener ſur des axes inclinés, lorſque les axes ſont perpendiculaires; c'eſt ce qui forme les engrenages des roues de champ & de rencontre.

La méthode que je viens de donner eſt, je crois, la plus générale qu'il y ait ſur le calcul des *révolutions*: néanmoins je n'exclus pas le génie & l'occaſion de manifeſter des coups de force, en ſaiſiſſant de certaines méthodes, qui n'étant ni générales ni directes, ne laiſſent pas quelquefois d'avoir des propriétés plus ou moins aiſées, pour arriver plûtôt à ce que l'on cherche. *Article de M.* ROMILLY.

REVOMIR, v. act. (*Gram.*) vomir à pluſieurs repriſes. *Voyez* VOMIR & VOMISSEMENT. Il n'eſt pas réduplicatif.

REVOQUER, v. act. (*Gram.*) annuller ce qu'on a fait. *Voyez* REVOCATION, REVOCATOIRE.

REVOQUER, v. act. caſſer, rendre nul, rappeller, déplacer; on *revoque* un teſtament, une procuration, un employé, un édit, *&c.* On dit auſſi *revoquer en doute*, pour *mettre en doute*.

REUS, LA, *ou* REUSS, (*Géogr. mod.*) en latin *Urſa*; riviere de la Suiſſe qui prend ſon origine dans le mont S. Gothard, d'un petit lac très-profond, nommé *lago di Luzendro*. La *Reuſs* a dès ſa ſource un cours fort impétueux. Elle ſe jette dans le lac de Lucerne, en ſort enſuite, & finit par ſe perdre dans l'Aare, au-deſſous de Windiſch. (*D. J.*)

RÉUSSIR, v. act. (*Gram.*) avoir du ſuccès. *Voyez l'article ſuivant.*

RÉUSSITE, SUCCÈS, (*Synonym.*) ces deux ſubſtantifs mis ſeuls ſans épithetes, ſignifient un *événement heureux*; on les emploie indifféremment en fait d'ouvrages d'eſprit; mais on ne dit pas d'ordinaire la *réuſſite* des armes du roi, la *réuſſite* d'une négociation; en ces rencontres, on ſe ſert plus volontiers du mot *ſuccès*, ainſi que pour les grandes affaires.

En fait de pieces de théâtre, on n'applique guere le mot *ſuccès*, qu'aux pieces graves & ſérieuſes; Tancrede a eu un grand ſuccès. Ce ne ſeroit pas ſi bien parler, de dire, *les plaideurs ont eu grand ſuccès*; il faut dire, *les plaideurs ont bien réuſſi*, ou *ont eu une bonne réuſſite*. (*D. J.*)

REUTLINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, libre & impériale, au cercle de Suabe, dans le duché de Wurtemberg, à un mille au levant de Tubingen, ſur l'Eſchez, à 8 lieues au midi de Autgard. Elle fut entourée de murailles en 1215 par l'empereur Fréderic. Les homicides involontaires y ont eu un ſûr azyle. *Long. 26. 43. lat. 48. 30.*

Gryphius (Sébaſtien) nâquit à *Reutlingen*. Il ſe rendit célebre dans le xvj. ſiecle par la beauté de l'exactitude de ſes impreſſions. Son fils Antoine Gryphius marcha ſur ſes traces, & ſe diſtingua par la belle bible *in-folio* qu'il mit au jour en 1550. (*D. J.*)

REVUE, ſ. f. (*Gram.*) examen de pluſieurs choſes, les unes après les autres. J'ai fait la *revue* de mes livres. On a fait la *revue* de toute la maiſon. N'oubliez pas de faire la *revue* de vos actions.

REVUE, (*Art. milit.*) c'eſt l'examen que l'on fait d'un corps de troupes, que l'on range en ordre de bataille, & qu'on fait enſuite défiler, pour voir ſi les compagnies ſont complettes, ſi elles ſont en bon

état; ou pour donner la paie, ou pour quelqu'autre sujet semblable.

Un général d'armée fait toujours la *revue* de ses troupes avant de les mettre en quartier d'hiver. *Voyez* QUARTIER. *Chambers.*

Le colonel d'un régiment doit faire toutes les années la *revue* de son régiment, & les inspecteurs de cavalerie & d'infanterie doivent faire leur *revue* de tous les différens régimens de ces deux corps.

Les commissaires des guerres doivent faire, une fois le mois, la *revue* des troupes dont ils ont la police, & ils ne doivent y passer que les officiers, gendarmes, cavaliers, dragons ou soldats qui sont effectivement sous les armes, ou dans l'hôpital du lieu où se fait la *revue*. Ils doivent dans l'extrait qu'ils font de chaque *revue* marquer le nombre, la qualité des hommes & des chevaux, de même que ce qui concerne les armes & les habillemens des troupes. Ces extraits doivent être signés par les gouverneurs ou commandans des places, ou dans le lieu où il n'y a point de gouverneur, commandant ou major, par les maire, échevins, ou autres magistrats desdits lieux. Ces extraits doivent être envoyés au secrétaire d'état de la guerre, & aux intendans dans les départemens desquels se font les *revues*, &c. (Q)

REVUIDER, *en terme de Metteur-en-œuvre*; c'est proprement agrandir de telle forme qu'il est besoin, les trous qu'on a commencés en drille. *Voyez* DRILLE.

RÉVULSION, s. f. *en Médecine*; c'est le cours ou le flux des humeurs d'une partie du corps à une partie proche ou opposée. *Voyez* HUMEUR, DÉRIVATION. Dans les blessures dangereuses, où le sang se perd abondamment, & où il est presque impossible de l'arrêter; on ouvre ordinairement une veine dans quelque partie éloignée pour causer une *révulsion*, c'est-à-dire, pour obliger le sang de retourner de la plaie à l'endroit où la veine est ouverte. *Voyez* SAIGNÉE.

Les *révulsions* sont aussi occasionuées par l'amputation, la friction, &c. *Voyez ces articles.*

La *révulsion* est aussi quelquefois un retour volontaire, ou un reflux d'humeurs dans les corps. Les maladies subites sont occasionnées par de grandes *révulsions* d'humeurs qui se portent tout-à-la-fois sur certaines parties.

REX, PRINCEPS, (*Littérat.*) il est très-important de bien distinguer le seul des mots latins *rex*, *princeps*, ou *regnum* & *principatus*; car il ne faut pas s'en laisser imposer par la synonymie de ces mots dans notre langue.

Chez les latins, les termes de *principatus*, *regnum*, principauté, royaume, sont ordinairement opposés; c'est ainsi que Jules-César dit que le pere de Vercingetorix avoit la *principauté* de la Gaule, mais qu'il fut tué, parce qu'il aspiroit à la *royauté*: c'est ainsi que Tacite fait dire à Pison, que Germanicus étoit fils du *prince* des Romains, & non pas du *roi* des Parthes: ou quand Suétone raconte, que peut s'en fallut que Caligula ne changeât les ornemens d'un *prince* en ceux d'un *roi*; ou quand Velleius Paterculus dit, que Maroboduus, chef d'une nation des Germains, se mit dans l'esprit de s'élever jusqu'à l'autorité *royale*, ne se contentant pas de la *principauté* dont il étoit en possession, avec le consentement de ceux qui dépendoient de lui.

Cependant ces deux mots se confondent souvent: car les chefs des Lacédémoniens, de la postérité d'Hercule, depuis même qu'ils furent mis sous la dépendance des Ephores, ne laissoient pas d'être toujours appellés *rois*.

Dans l'ancienne Germanie, il y avoit des *rois* qui, au rapport de Tacite, gouvernoient par la déférence qu'on avoit pour leurs conseils, plutôt que par un pouvoir qu'ils eussent de commander. Tite-Live dit, qu'Evandre Arcadien *regnoit* dans quelques endroits du pays latin, par la considération qu'on avoit pour lui, plutôt que par son autorité.

Aristote, Polybe & Diodore de Sicile, donnent le titre de *rois* aux suffetes ou juges des Carthaginois, & Hannon est ainsi qualifié par Solin. Il y avoit dans la Troade une ville nommée Scepse, au sujet de laquelle Strabon raconte, qu'ayant reçu dans l'état les Miléfiens, elle s'érigea en démocratie, de telle sorte pourtant, que les descendans des anciens *rois*, conserverent & le titre de *roi*, & quelques marques d'honneur. Les empereurs romains au contraire, depuis qu'ils exerçoient tout ouvertement & sans aucun déguisement une puissance monarchique très-absolue, ne laissoient pas d'être appellés *princes* ou *chefs de l'état*. Il y a aussi des républiques où les principaux magistrats sont honorés des marques extérieures de la dignité *royale*. (*D. J.*)

REY, (*Géogr. mod.*) on écrit aussi *Reï*, *Rhei* & *Raï*; ville de Perse, & la plus septentrionale de l'Irak-Agemi, autrement Irak persienne, ce qui est proprement le pays des anciens Parthes, environ à cinq journées de Nischabourg. Les tables arabiques lui donnent 86. degrés 20. min. de *longitude*, & 35. 35. de *latitude*. Tavernier la marque à 76. 20. de *longitude* sous les 35. 35. de *latitude*.

La ville de *Rey*, qui ne subsiste plus aujourd'hui, & dont on ne voit que les ruines, a été autrefois la capitale des Selgincides, à qui Tekesch, sultan des Khovarezmiens, l'enleva. La géographie persane dit qu'elle étoit la plus grande ville de l'Asie dans le ix. siecle. Les auteurs arabes assurent aussi qu'elle étoit alors la ville d'Asie la plus peuplée, & qu'aucune, après Babylone, n'avoit jamais été si considérable soit en richesses, soit en nombre d'habitans. Elle subsista en sa splendeur jusqu'aux conquêtes des Mahométans, qui la détruisirent trois siecles après. Entre les grands personnages que cette ville a produit, on compte *Rhazès*, médecin célebre, qui vivoit dans le x. siecle, & dont j'ai parlé au *mot* MÉDECINE. (*D. J.*)

REYNA, (*Géog. mod.*) en latin *Regina*; ville d'Espagne, dans l'Estramadure de Léon, sur les frontieres de l'Andalousie. Elle est située dans une plaine, avec un château sur une hauteur. Elle fut fondée par les Romains sous le nom de *Regina*, qu'on a changé en celui de *Reyna*. On y trouve encore quelques restes d'antiquité. Elle fut prise sur les Maures, en 1185, par le roi dom Alphonse IX. & elle appartient aujourd'hui à l'ordre de S. Jacques. *Long. 11. 45. latit. 38. 15.* (*D. J.*)

REZ, (*Géog. mod.*) nom commun à deux petites villes d'Allemagne, l'une en Autriche, sur les frontieres de la Moravie, & dont le terroir produit d'excellent vin. L'autre petite ville nommée *Rez* ou *Reez*, est dans la Marche de Brandebourg sur les confins de la Poméranie, entre Arnsheim & Falckenburg. (*D. J.*)

REZ, s. m. (*Architect.*) niveau du terrein de la campagne, qui n'est ni creuse, ni élevée. On fait les fondemens soit de moilon, soit de libage jusqu'aux *rez-de-chaussée*. (*D. J.*)

REZ-DE-CHAUSSÉE, s. m. (*Archit.*) c'est la superficie de tout lieu considérée au niveau d'une chaussée, d'une rue, d'un jardin, &c. On dit *rez-de-chaussée* des caves, ou du premier étage d'une maison, mais c'est improprement. (*D. J.*)

REZ-MUR, s. m. (*Archit.*) nud d'un mur dans œuvre. Ainsi, on dit qu'un poutre, qu'un solive de brin, &c. a tant de portée de *rez-mur*, pour dire depuis un mur jusqu'à l'autre. *Daviler.* (*D. J.*)

REZ-TERRE, s. m. (*Archit.*) c'est une superficie de terre, sans ressauts ni degrés.

REZAL, s. m. (*Mesure seche.*) c'est une mesure de continence

continence pour les grains, dont on se sert en Alsace & en quelques lieux des provinces voisines. A Strasbourg, le *rezal* de froment pese 160 livres poids de marc; & dans d'autres endroits d'Alsace, plus ou moins. *Savary.* (*D. J.*)

R H

RHA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie asiatique. Ptolomée, *liv. V. ch. ix.* qui dit que c'étoit un grand fleuve, ajoute qu'il se jettoit dans la mer Caspienne. On l'appelle aujourd'hui le *Volga.* (*D. J.*)

RHAA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est le nom que les habitans de l'île de Madagascar donnent à l'arbre qui produit le sang-dragon.

RHABDOIDE, adj. *en Anatomie;* c'est le nom que l'on donne à la seconde suture vraie du crâne, qui est aussi appellée *suture sagittale. Voyez* SUTURE & SAGITTALE. Ce mot vient du grec ῥαβδος, & de ειδος, *forme.*

RHABDOLOGIE, s. f. (*Géom.*) est le nom qu'on donne quelquefois dans l'*Arithmétique*, à la méthode de faire les deux regles les plus difficiles; savoir, la multiplication & la division, par le moyen des deux plus faciles. savoir, l'addition & la soustraction, en employant pour cela de petits bâtons ou lames, sur lesquelles certains nombres sont écrits, & dont l'on change la disposition, suivant certaines regles.

Ces petites lames sont ce qu'on appelle ordinairement *ossa Neperi*, bâtons de Neper, du nom de leur inventeur Neper, baron écossois, qui est aussi l'auteur des logarithmes. *Voyez* BATONS DE NEPER, *au mot* NEPER. *Voyez aussi* LOGARITHME. (*E*)

RHABDOMANTIE, s. f. (*Divination.*) Ce mot est composé de ῥαβδον, *verge*, & de μαντεια, *divination.* C'est l'art futile de prétendre deviner les événemens passés ou avenir par des baguettes. Cet art ridicule prit autrefois beaucoup de faveur chez les Hébreux, les Alains & les Scythes. Il paroît bien qu'il s'agit de *rhabdomantie* dans Osée, *ch. jv. vers. 12*, mais il est question de bélomantie, c'est-à-dire de divination par les fleches, *ch. xxj. xxij.* d'Ezéchiel, car les termes sont différens; cependant saint Jérôme y a été trompé le premier. *Voyez* BÉLOMANTIE. (*D. J.*)

RHABDONALEPSIS, (*Antiq. greq.*) ῥαβδων ἀναληψις, fête qu'on célébroit toutes les années dans l'île de Cos, & où les prêtres portoient en procession un cyprès. Potter, *archæol. græc. ch. xx. tom. I. p. 42*. (*D. J.*)

RHABDOPHORES, (*Antiq. grecq.*) ῥαβδοφόροι, officiers établis dans les jeux publics de la Grece, pour y maintenir le bon ordre, avec pouvoir de punir suivant l'exigence des cas, tous ceux qui y contrevenoient. Potter, *archæol. græc. tome I. page 448.* (*D. J.*)

RHABILLAGE, s. m. (*Gramm. & Art méch.*) c'est le raccommodage d'un ouvrage gâté ou dérangé; il est d'usage chez les Couteliers, les Horlogers, les Taillandiers, *&c.* On dit le *rhabillage* des couteaux, ciseaux, rasoirs, *&c.* le *rhabillage* des faulx, faucilles, serpe, haches, *&c.* le *rhabillage* d'une montre, *&c.*

RHABILLER, v. act. (*Gramm.*) habiller une seconde fois. *Voyez* HABILLER & HABIT. Se *rhabiller*, c'est reprendre ses vêtemens: c'est aussi se remettre en habits neufs; il faut *rhabiller* mes gens.

Il se prend au figuré. Vous aurez bien de la peine à *rhabiller* cette affaire.

RHACHIA, (*Géog. anc.*) Polybe, *liv. III.* nomme ainsi une branche des monts Pyrénées, qui formoit un promontoire sur la mer Méditerranée. (*D. J.*)

RHACHISAGRE, s. f. (*Chirurgie.*) nom par lequel on peut désigner la douleur arthritique qui attaque l'épine du dos. C'est la maladie qu'on connoit aussi sous le nom de *lombago* ou *rhumatisme goutteux de l'épine.* Le terme de *rhachisagre* a été employé par le célebre chirurgien Ambroise Paré, & d'après lui, dans le lexicon *Castello-Brunonianum. Voyez* ARTHRISTIE, GOUTTE. (*Y*)

RHACHITIS, s. m. *terme de Chirurgie*, qui signifie une maladie qui attaque les os des enfans, & les rend enflés, courbés & tortus. *Voyez* ENFANS, OS.

Cette maladie leur vient souvent d'être mal emmaillotés, d'être trop serrés dans des endroits, & pas assez dans d'autres; d'être placés de travers, ou d'être trop long-tems dans la même posture, ou de les laisser trop long-tems humides. Elle vient aussi du défaut de mouvement qui se trouve chez eux, & de l'usage de les porter sur les bras; ce qui fait que leurs genoux & leurs jambes sont trop long-tems dans une situation courbée; ou par le manque de digestion, ce qui occasionne les alimens à être inégalement distribués dans le corps; ce qui fait qu'une partie des os prend de l'accroissement au défaut de l'autre.

Les enfans se nouent ordinairement entre les premiers 8 mois & l'âge de 6 ans. La partie qui se noue est lâche, flaccide & foible; & si ce sont les jambes, elles ne peuvent plus porter le reste de leur corps. Toutes les parties qui servent au mouvement volontaire du corps sont pareillement affoiblies & débilitées, & l'enfant devient pâle, malingre, incapable de tout, & ne se peut tenir droit; sa tête devient trop forte pour le tronc, & les muscles du cou ne peuvent plus la faire mouvoir, parce qu'ils perdent insensiblement leur force; leurs poignets, la cheville du pié & les extrémités de leurs côtes se gonflent, & se chargent d'excrescences noueuses, & les os de leurs jambes & de leurs cuisses viennent de travers & crochus; le pareil désordre saisit aussi leurs bras.

Si cette maladie continue long-tems, le thorax se rétrécit, d'où s'ensuit la difficulté de respirer, la toux & la fievre étique; l'abdomen s'enfle, le pouls devient foible & languissant, & si les symptomes s'augmentent, la mort s'ensuit. Quand un enfant est capable de parler avant que de pouvoir faire usage de ses jambes, c'est une marque qu'il est noué; quand cette maladie leur commence de bonne heure, on peut y remédier par des appuis & des bandages que l'on applique aux parties attaquées; mais quand les os sont parvenus à un état de rigidité & d'inflexibilité, il faut se servir d'autres inventions méchaniques, de différentes sortes de machines faites de carton, de baleine, d'étain, *&c.* Pour remettre les os tortués dans leur direction naturelle, on se sert de botines de fer blanc pour redresser les jambes; on met aussi en usage une croix de fer pour comprimer les épaules lorsque les enfans deviennent bossus. *Voyez fig. 2. Pl. VI.*

Les bains froids servent aussi dans cette maladie, ce qu'il faut faire éprouver aux enfans avant que les nœuds soient absolument formés, & pendant le mois de Mai & de Juin, en les tenant deux ou trois secondes dans l'eau à chaque immersion.

Quelques-uns se servent de liniment de rum, eau-de-vie tirée du sucre, & d'huile de palme; & d'autres d'emplâtres de minium & d'oxicroceum que l'on applique sur le dos, de sorte que l'on en couvre l'épine entiere. On se sert aussi de frictions sur tout le corps, que l'on fait avec un linge chaud devant le feu, sur-tout à la partie affligée; l'huile de limaçon est encore bonne pour cette maladie. On tire l'huile de ces animaux en les pilant & les suspendant dans un sac de flanelle, & on enduit les membres & l'épine du dos du malade avec cette huile. Tout ce qui vient d'être dit est traduit de *Chambers.* On a cru devoir conserver ce qu'on pense en Angleterre d'une maladie qui y est très-commune, & qui paroît y avoir pris son origine il y a une centaine d'années.

Le *rhachitis* est une maladie particuliere aux en-

fans, qui consiste dans un amaigrissement de toutes les parties du corps au-dessous de la tête, dans une courbure de l'épine & de la plûpart des os longs, dans un gonflement des épiphyses & des os spongieux, dans les nœuds qui se forment à leurs articulations, dans une dépression des côtes dont les extrémités paroissent nouées, dans un retrécissement de la poitrine, & dans un épuisement & une espece de retrécissement des os des îles & des omoplates, pendant que la tête est fort grosse, & que le visage est plein & vermeil. Le ventre est gonflé & tendu, parce que le foie & la rate sont d'un volume considérable. On remarque que les enfans qui en sont attaqués, mangent beaucoup, & qu'ils ont l'esprit plus vif & plus pénétrant que les autres; & enfin, quand on ouvre ceux qui en meurent, on trouve que les poumons adhérens à la plevre sont livides, skirrheux, remplis d'abscès, & presque toutes les glandes conglobées, gonflées d'une lymphe épaisse.

Glisson, fameux médecin anglois, prétend que la courbure des os arrive par la même raison qu'un épi de blé se courbe du côté du soleil, ou qu'une planche, du papier, un livre & autres choses semblables se courbent du côté du feu, parce que le soleil ou le feu enleve quelques-unes des parties humides qui se rencontrent dans les pores de la surface opposée; ce qui fait à l'égard de ces surfaces ce que feroient plusieurs coins de bois que l'on mettroit dans les séparations des pierres qui composent une colonne; car si tous les coins étoient du même côté, le pilier ou la colonne se courberoit du côté opposé.

Voulant faire l'application de cet exemple à la courbure des os, il dit qu'ils se courbent lorsque la nourriture se porte en plus grande abondance d'un côté que d'autre; parce qu'un côté venant à s'enfler & à croître considérablement, oblige la surface opposée à se courber: c'est pour cette raison que le même auteur ordonne de frotter le côté courbé d'huile pénétrante & de linges chauds, pour rappeller la nourriture dans cette partie, & faire entrer dans ces pores des particules nourricieres pour alonger ces fibres; & pour favoriser cet effet, il veut qu'on applique des bandages & des attelles aux côtés opposés à la courbure.

Ce systême de Glisson a été réfuté par plusieurs auteurs. On ne connoît aucune cause qui puisse produire une distribution inégale de la nourriture dans quelque os; & l'on voit que, contre cette opinion, les os se courbent du côté où ils devroient recevoir le plus de nourriture.

Mayow propose un systême tout différent, où il dit que dans le *rhachitis*, les cordes tendineuses & les muscles sont desséchés & raccourcis faute de nourriture, à cause de la compression des nerfs de la moëlle de l'épine qui se distribuent à ces organes; que par conséquent dans leurs différentes contractions, il font courber les os, de même qu'une corde attachée à l'extrémité du tronc d'un jeune arbre l'obligeroit de se courber à mesure qu'il croîtroit.

On a fait quelques objections à ce systême que M. Petit adopte dans son traité des maladies des os; mais à la réfutation de ces objections, par laquelle il prouve que la courbure des os dépend de la contraction des muscles, il ajoute que sans leur mollesse ils ne pourroient se courber. M. Petit explique la courbure de chaque os en particulier par la contraction des muscles qui s'y attachent, la pesanteur du corps & leur courbure naturelle, trois causes qui ne peuvent agir qu'autant que les os seront mous.

La mollesse des os étant la cause occasionnelle de leur courbure, il faut rechercher la cause de cette mollesse dans l'altération des humeurs nourricieres, qui ne peut être produite que par le mauvais usage des choses non-naturelles. *Voyez* CHOSES NON-NATURELLES.

Les causes primitives qui paroissent pouvoir agir sur les enfans en altérant leurs humeurs, peuvent se réduire à cinq; savoir, les régions & les climats différens, les dents qui doivent sortir ou qui sortent, les vers auxquels ils sont sujets, le vice du lait & des autres alimens, & le changement de nourriture quand on les sevre. M. Petit explique fort au long comment ces différentes causes contribuent au vice des humeurs, qui détruisant la consistance naturelle des sucs nourriciers, produit la mollesse des os. L'action des muscles & la pesanteur naturelle du corps agissent principalement sur l'épine à cause de sa courbure naturelle; les nerfs de la moëlle de l'épine sont comprimés, & c'est à cette compression qu'on peut attribuer tous les phénomenes qu'on remarque dans cette maladie. M. Petit répond à toutes les objections qu'on peut faire contre sa théorie; & cet auteur finit l'article de *rhachitis*, en disant que s'il s'est étendu beaucoup plus sur les causes, & sur l'explication des symptomes que sur les formules, c'est qu'il est persuadé que les maladies qui sont bien connues indiquent elles-mêmes le remede qui leur convient. On voit par ce qui a été dit, qu'on peut prévenir cette maladie en prenant autant qu'il est possible, des précautions contre les causes qui la produisent, & qu'on peut la pallier & la guérir même entierement, en s'attachant à bien discerner la cause pour la combattre par les moyens que le régime & les remedes fournissent contre elle. (*Y*)

RHACOLE, s. f. (*Médec.*) relâchement de la peau du scrotum, sans qu'il y ait des corps contenus; indisposition qui défigure la partie.

RHADAMANTHE, (*Mythol.*) *Rhadamanthus*; un des trois juges des enfers, frere de Minos, fils de Jupiter & d'Europe. Il s'acquit la réputation d'un prince d'une grande vertu. Après s'être établi dans quelqu'une des îles de l'Archipel sur les côtes d'Asie, il y gagna tous les cœurs par la sagesse de son gouvernement. Son équité & son amour pour la justice lui valurent l'honneur d'être un des juges des enfers, où on lui donna pour son partage les Asiatiques & les Afriquains. C'est lui, dit Virgile, qui préside au tartare, où il exerce un pouvoir formidable; c'est lui qui informe des fautes, & qui les punit; il force les coupables de réveler eux-mêmes les horreurs de leur vie, d'avouer les crimes dont ils ont vainement joui, & dont ils ont différé l'expiation jusqu'à l'heure du trépas:

Gnossius hæc Rhadamanthus *habet durissima regna*
Castigatque auditque dolos, subigitque fateri,
Quæ quis apud superos, furto lætatus inani
Distulit in serum commissa piacula mortem.
Æneid. *lib. VI.*

Cependant le poëte n'offre *Rhadamanthe* que comme un juge éclairé qui inflige des peines; & au hasard de déplaire à Auguste, il ne s'est pas contenté de jetter des fleurs sur la tombe de Caton, il le peint à la place de *Rhadamanthe*, donnant seul des lois aux heureux habitans des champs élysées:

Secretosque pios his dantem jura Catonem.

C'est-là un trait de républicain qui fait honneur à Virgile. (*D. J.*)

RHÆAS, s. m. *terme de Médecine*, qui signifie la diminution ou la consomption de la caroncule lacrymale qui est située dans le grand angle de l'œil. *Voyez* CARONCULE. Ce mot vient du grec ῥεῖν, *couler*. Le *rhæas* est opposé à l'*encanthis*, qui est l'augmentation excessive de la même caroncule. *Voyez* ENCANTHIS. Il est causé par une humeur corrosive qui tombe sur cette partie, & qui la ronge & la consomme par degrés; & souvent par le trop grand usage

de cauteres dont on se sert dans la fistule lacrymale. On le guérit par les incarnatifs.

RHÆBA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Hibernie. Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* la place dans la partie orientale de l'île, mais dans les terres, entre Regia & Laberus. Cambden croit que c'est présentement Rhéban, bourgade du comté de Dueen's. (*D. J.*)

RHÆCI ou *RŒCI*, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Italie. Strabon, *liv. V. p. 231.* les met au nombre de ceux dont le pays fut appellé *Latium*, après qu'ils eurent été subjugués. (*D. J.*)

RHAGADES, s. m. *terme de Chirurgie*, dérivé du grec, dont on se sert pour signifier les fentes, crevasses, ou gerçures qui surviennent aux levres, aux mains, à l'anus & ailleurs. L'humeur saline & âcre qui coule du nez dans le coryza cause des gerçures aux orifices des narines & à la peau de la levre supérieure. Le froid qui cause un resserrement violent à la peau délicate des levres, la ride comme un parchemin mouillé qu'on expose à l'action du feu pour le sécher. Les gerçures des levres occasionnées par le froid, se guérissent facilement, de même que toutes les autres scissures ou crevasses de la peau, avec la premiere pommade, pourvu qu'il n'y ait point de cause intérieure acrimonieuse ou virulente. Le *rhagades* qui sont des symptomes de lepre ou de gale, ne cedent qu'aux remedes convenables à la destruction de ces maladies. *Voyez* LEPRE & GALE.

Les *rhagades* du fondement sont souvent des symptomes de la maladie vénérienne ; ils sont ordinairement accompagnés de callosités & souvent d'ulcération. Lorsqu'on a détruit le principe de la maladie par les remedes qui y sont propres, on voit les *rhagades* disparoître d'eux-mêmes. Ceux qui viennent à la suite d'une diarrhée ou de la dyssenterie, sont l'effet de l'irritation causée par des matieres âcres, & se guérissent comme toutes les crevasses bénignes, avec l'onguent rosat, le cerat de Galien, ou l'onguent populeum, & autres remedes semblables. (*Y*)

RHAGADIOLUS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Tournefort, & qu'on appelle en françois *herbe aux rhagades*, c'est le *hieracium stellatum* de J. B. & de Ray. Son calice est composé de feuilles étroitement crénelées, & lorsque la fleur est tombée, il dégenere en gaînes membraneuses disposées en étoiles, velues, & qui contiennent chacune une semence. Tournefort ne connoît qu'une seule espece d'herbe aux *rhagades*. Elle pousse des tiges à la hauteur d'un ou deux piés, grêles, rameuses, couvertes d'un peu de duvet. Ses feuilles sont sinuées & velues. Sa fleur est un bouquet à demi-fleurons jaunes, soutenus par un calice composé de quelques fleuilles étroites & pliées en gouttiere. Sa semence est longuette, & le plus souvent pointue. Cette plante croît dans les pays chauds ; elle passe pour être apéritive & détersive. (*D. J.*)

RHAGOIDE, adj. *terme d'Anatomie*, qui signifie la seconde tunique de l'œil ; on l'appelle plus ordinairement l'*uvée* & *choroïde*. *Voyez* UVÉE & CHOROIDE. On l'appelle *rhagoide* parce qu'elle ressemble à un grain de raisin sans queue. Dans la tunique *rhagoide* est l'ouverture appellée *pupille*. *Voyez* PRUNELLE.

RHAMNOIDES, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales ; elle est stérile, & composée de quelques étamines soutenues par un calice formé de deux feuilles. Il y a des especes de ce genre qui ne rapportent point de fleurs, & sur lesquelles naissent des embryons qui devienent dans la suite un fruit ou une baie dans laquelle il ne se trouve qu'une semence arrondie. Tournefort, *I. R. H. corol. Voyez* PLANTE. Linnœus l'appelle *hyppophae*.

RHAMNUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, sur le bord de l'Euripe, dans la tribu æantide, selon Strabon, *liv. IX.* Pausanias, *attic. c. xxxiij.* dit que ce bourg étoit à 60 stades de Marathon du côté du septentrion. M. Spon, *voy. tom. II. pag. 184.* dit que le nom moderne est *Tauro-Castro*, ou *Ebræo Castro*. Cent pas au-dessus, ajoute-t-il, sont les débris du temple de la déesse Némésis. Ce temple étoit quarré, & avoit quantité de colonnes de marbre, dont il ne reste que les pieces. Il étoit fameux dans toute la Grece, & Phidias l'avoit rendu encore plus recommandable par la statue de Némésis qu'il y fit. Strabon dit que c'étoit Agoracritus parien, mais que cet ouvrage ne cédoit point à ceux de Phidias. Pour ce qui est de la montagne & de la grotte de Pan, dont les anciens disoient tant de merveilles, on ne les distingue point aujourd'hui.

Antiphon, orateur athénien, étoit du bourg de *Rhamnus*, d'où on le surnomma *le rhamnusien*. Personne avant lui ne s'étoit avisé de composer des plaidoyers. Après avoir cultivé la poésie, il se donna tout entier à l'éloquence, la réduisit en art, en publia des préceptes, & l'enseigna à Thucydide, qui par reconnoissance fit l'éloge de ce maître dans le huitieme livre de son histoire. Plutarque dit qu'il étoit exact dans sa maniere, énergique & persuasif, fécond en moyens, heureux à prendre le bon parti dans les conjectures douteuses, adroit à s'insinuer dans l'esprit de ses auditeurs, & rigoureux observateur des bienséances. Il y a eu plusieurs autres Antiphons, avec lesquels celui-ci ne doit pas être confondu. (*D. J.*)

RHAMNUSIA, s. f. (*Mythol.*) surnom de Némésis, à cause d'une statue qu'elle avoit à Rhamnus, bourg d'Attique. Cette statue de dix coudées de haut, étoit d'une seule pierre, & d'une si grande beauté, qu'elle ne cédoit point aux ouvrages de Phidias : elle avoit été faite pour une Vénus ; mais le nom de l'artiste n'a point passé à la postérité. (*D. J.*)

RHAPHANEDON, s. f. on sous-entend *fracture* ; espece de fracture qui a la forme de rave. Dans cette fracture, un os long s'est cassé en travers, selon son épaisseur. *Rhaphanédon* vient de ῥαφάνος, *rave* ou *raifort*.

RHAPHIUS ou RHAPHUS, s. m. nom ancien d'un quadrupede, ayant figure du loup & la peau mouchetée du léopard ; c'est le loup-cervier de France. *Rhaphius* vient de l'hébru *rhaam*, affamé.

RHAPONTIC, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) en latin *rhaponticum*, off. ῥᾶ & ῥῆον Diosc. est une racine oblongue, ample, branchue, brune en-dehors, jaune en-dedans, coupée transversalement, montrant des cannelures disposées en rayons, tirées de la circonférence au centre ; mollasse, spongieuse, d'une odeur qui n'est pas désagréable ; d'un goût amer, un peu astringent & âcre ; visqueuse & gluante lorsqu'on la tient un peu dans la bouche.

Cette racine est différente de la rhubarbe des boutiques ; & c'est ce qui est évident par la description du *rhapontic* tirée de Dioscoride. « Le *rha*, que quelques uns appellent *rheum*, dit il, vient dans les pays qui sont situés le long du Bosphore, d'où on l'apporte. C'est une racine noire semblable à la grande centaurée, mais plus petite & plus rousse, fongueuse, un peu unie, sans odeur. Le meilleur est celui qui n'est point carié, qui devient gluant dans la bouche, & un peu astringent, qui a une couleur pâle & tirant un peu sur le jaune lorsqu'on l'a mâché ». Cette description convient fort bien au *rhapontic* de Prosper Alpin, ou des boutiques. On le place mal-à-propos, comme a fait Morisson, parmi les especes de *lapathum*. M. Tournefort en fait un genre particulier, & il l'appelle *rhabarbatum forte Dioscoridis & antiquorum*.

Sa racine qui est ample, branchue, pousse des

feuilles aussi larges que celles de la bardane, mais plus rondes, & munies de nerf épais comme le plantain. Du milieu des feuilles, s'éleve une tige qui a plus d'une coudée de haut, & plus d'un pouce de grosseur: elle est creuse, cannelée; & aux endroits de ses nœuds, il vient des feuilles alternatives rondelettes, de neuf pouces de long, & qui vont se terminer en pointe. Les fleurs y sont à tas, disposées en de grosses grappes rameuses; elles sont d'une seule piece formée en cloche, blanches, & ordinairement divisées en cinq ou six parties obtuses: du centre de chaque fleur sortent plusieurs étamines courtes qui environnent un pistil triangulaire, lequel se change en une semence de pareille forme, longue de deux lignes; chacun de ces trois angles se prolonge en s'atténuant dans une aîle feuillée d'une façon élégante.

Le *rhapontic* naît non-seulement sur le mont Rhodope dans la Thrace, mais encore dans plusieurs endroits de la Scythie. On le cultive communément dans les jardins d'Europe. Sa racine purge modérément en poudre, & est plus astringente que la vraie rhubarbe: c'est pourquoi on ne doit pas mépriser ce remede dans la diarrhée & la dyssenterie, quand il convient d'en arrêter le cours. (*D. J.*)

RHAPSODES, s. m. pl. (*Belles-Lettres.*) nom que donnoient les anciens à ceux dont l'occupation ordinaire étoit de chanter en public des morceaux des poëmes d'Homere, ou simplement de les réciter.

M. Cuper nous apprend que les *rhapsodes* étoient habillés de rouge quand ils chantoient l'Iliade, & de bleu quand ils chantoient l'Odyssée. Ils chantoient sur des théâtres, & disputoient quelquefois pour des prix.

Lorsque deux antagonistes avoient fini leurs parties, les deux pieces ou papiers sur lesquels elles étoient écrites, étoient joints & réunis ensemble, d'où est venu le nom de *rhapsodes*, formé du grec ῥάπτω, *je cous*, & ᾠδὴ, *ode* ou *chant*.

Mais il y a eu d'autres *rhapsodes* plus anciens que ceux-ci; c'étoient des gens qui composoient des chants héroïques ou des poëmes en l'honneur des hommes illustres, & qui alloient chanter leurs ouvrages de ville en ville pour gagner leur vie. C'étoit-là, dit-on, le métier qu'Homere faisoit lui-même.

C'est apparemment pour cette raison que quelques critiques ont fait venir le mot *rhapsodes*, non de ῥάπτω & ᾠδὴ, mais de ῥαβδὸς & ᾄδειν, *chanter avec une branche de laurier à la main*, parce qu'il paroît en effet que les premiers *rhapsodes* portoient cette marque distinctive.

Philocorus fait aussi venir le nom de *rhapsodes* de ῥάπτειν τὰς ᾠδὰς, *composer des chants* ou *poëmes*, supposant que les poëmes étoient chantés par leurs auteurs mêmes. Suivant cette opinion dont Scaliger ne s'éloigne pas, les *rhapsodes* auroient été réduits à ceux de la seconde espece dont nous venons de parler.

Cependant il est plus vraissemblable que tous les *rhapsodes* étoient de la même classe, quelque différence que les auteurs aient imaginée entre eux, & que leur occupation étoit de chanter ou de réciter des poëmes, soit de leur composition, soit de celle des autres, selon qu'ils y trouvoient mieux leur compte & plus de gain à faire. Aussi ne pouvons-nous mieux les comparer qu'à nos anciens *trouveurs* & *jongleurs*, ou encore à nos chanteurs de chansons, parmi lesquels quelques-uns sont auteurs des pieces avec lesquelles ils amusent la populace dans les carrefours.

Depuis Homere il n'est pas surprenant que les *rhapsodes* de l'antiquité se soient bornés à chanter les vers de ce poëte, pour qui le peuple avoit la plus grande vénération, ni qu'ils aient élevé des théâtres dans les foires, & les places publiques, pour disputer à qui réciteroit mieux ces vers, beaucoup plus parfaits & plus intéressans pour les Grecs, que tout ce qui avoit paru jusqu'alors.

On prétend, dit madame Dacier, dans la vie d'Homere, que ces *rhapsodes* étoient ainsi appellés pour les raisons qu'on a vues ci-dessus, & encore parce qu'après avoir chanté, par exemple, la partie appellée *la colere d'Achille*, dont on a fait le premier livre de l'Iliade, ils chantoient celle qu'on appelloit *le combat de Paris & de Ménélas*, dont on a fait le troisieme livre, ou tel autre qu'on leur demandoit, ῥαψῳδεῖ, ῥάπτοντες τὰς ᾠδάς. Cette derniere opinion est la plus vraissemblable, ou plutôt la seule vraie. C'est ainsi que Sophocle, dans son Œdipe, appelle le sphinx, ῥαψῳδὸν, parce qu'il rendoit différens oracles, selon qu'on l'interrogeoit. Au reste, il y avoit deux sortes de *rhapsodes*; les uns récitoient sans chanter, & les autres récitoient en chantant. *Vie d'Homere*, *pag.* 24 & 25. *dans une note.*

RHAPSODIE, s. f. (*Belles-Lettres.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité aux ouvrages en vers qui étoient chantés ou récités par les rhapsodes. *Voyez* RHAPSODES.

Quelques auteurs pensent que *rhapsodie* signifioit proprement un recueil de vers, principalement de ceux d'Homere, qui ayant été long tems dispersés en différens morceaux, furent enfin mis en ordre, & réunis en un seul corps par Pisistrate, ou par son fils Hipparque, & divisés en livres, qu'on appella *rhapsodies*, terme dérivé des mots grecs ῥάπτω, *coudre*, & ᾠδὴ, *chant*, *poëme*, &c.

Le mot *rhapsodie* est devenu odieux, comme le remarque M. Despréaux dans sa troisieme réflexion critique sur Longin, & l'on ne s'en sert plus que pour signifier une collection de passages, de pensées, d'autorités rassemblées de divers auteurs, & unies en un seul corps. Ainsi le *traité de Politique* de Juste-Lipse est une *rhapsodie*, dans laquelle il n'y a rien qui appartienne à l'auteur, que les particules & les conjonctions. C'est pour avoir pris ce mot dans ce dernier sens, & à dessein de faire passer les poëmes d'Homere pour une collection ainsi faite des ouvrages de différens auteurs, que M. Perrault a fait une bevue en disant, dans ses paralleles: « Le nom de » *rhapsodies*, qui signifie un amas de plusieurs chan» sons cousues ensemble, n'a pu être raisonnable» ment donné à l'Iliade & à l'Odyssée, que sur ce fon» dement que c'étoit une collection de plusieurs petits » poëmes de divers auteurs, sur différens événemens » de la guerre de Troie. Jamais poëte, ajoute-t-il, ne » s'est avisé, malgré l'exemple & l'autorité d'Ho» mere, de donner le nom de *rhapsodie* à un seul de » ses ouvrages ».

A cela M. Despréaux répond, après avoir rapporté les diverses étymologies dont nous avons parlé au *mot* RHAPSODES, « que la plus commune opinion » est que ce mot vient de ῥάπτειν ᾠδὰς, & que *rhapso*» *die* veut dire *un amas de vers* d'Homere qu'on » chantoit, y ayant des gens qui gagnoient leur vie » à les chanter, & non pas à les composer, comme » M. Perrault se le veut bisarrement persuader. Il » n'est donc pas surprenant qu'aucun autre poëte » qu'Homere n'ait intitulé ses vers *rhapsodies*, parce » qu'il n'y a jamais eu proprement que les vers » d'Homere qu'on ait chantés de la sorte. Il paroît » néanmoins que ceux qui dans la suite ont fait de » ces parodies, qu'on appelloit *centons d'Homere*, » ont aussi nommé ces centons *rhapsodies*; & c'est » peut-être ce qui a rendu le mot de *rhapsodie* odieux » en françois, où il veut dire un amas de méchantes » pieces recousues ».

RHAPSODOMANTIE, s. f. divination qui se faisoit en tirant au sort dans un poëte, & prenant l'endroit sur lequel on tomboit pour une prédiction de

ce qu'on vouloit savoir. C'est ordinairement Homere ou Virgile qu'on prenoit pour cet effet, d'où l'on a donné ces sortes de divinations le nom de *sortes Virgilianæ*. Tantôt on écrivoit des sentences ou quelques vers détachés du poëte qu'on mettoit sur de petits morceaux de bois ; & après les avoir balottés dans une urne, le premier qu'on en tiroit donnoit pour prédiction la sentence qu'il portoit. Tantôt on jettoit des dés sur une planche où l'on avoit écrit plusieurs vers, & ceux sur lesquels s'arrêtoient les dés passoient pour contenir la prédiction que l'on cherchoit.

RHARIUM, (*Géog. anc.*) champ de l'Attique dans l'Eléusine, selon Etienne le géographe ; ce champ est nommé *Raria terra* & *Rarius campus* par Pausanias, *l. I. c. xxxviij.* & par Plutarque. Il étoit consacré à la déesse Cérès, & les Athéniens en regardoient la culture comme un point de religion. (*D. J.*)

RHASUT, s. m. (*Botan. exotiq.*) c'est une espece d'aristoloche étrangere, qui croît principalement chez les Maures & aux environs d'Alep. Sa racine peut être employée dans la Médecine à la place des autres aristoloches : elle contient beaucoup d'huile & de sel ; elle est détersive, dessicative & résolutive, étant appliquée extérieurement. (*D. J.*)

RHATOSTATYBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Bretagne. Son embouchure est placée par Ptolomée, *l. II. c. iij.* entre celle du fleuve *Tobius* & le golfe *Sabriana*. Cambden croit que c'est présentement le *Tave* ou *Taf*. (*D. J.*)

RHAVIUM, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Hibernie. Son embouchure est placée par Ptolomée, *l. II. c. ij.* entre le promontoire Boreum & la ville Nagnata. Cambden croit qu'il faut lire *Banium*, au lieu de *Rhavium*, & que le nom moderne est *Banny*. (*D. J.*)

RHAZUNDA, (*Géog. anc.*) ville de Médie. Ptolomée, *l. VI. c. ij.* la place dans les terres entre Sanaïs & Vénéca. Lazius dit qu'elle se nomme présentement *Rhemen*. (*D. J.*)

RHÉA, s. f. (*Mythol.*) femme & sœur de Saturne, divinité célebre du paganisme, sur l'origine de laquelle les poëtes ne sont point d'accord ; il y a même des contradictions à son sujet dans les hymnes d'Orphée, car dans l'une il la fait mere du ciel, & dans l'autre le ciel est son pere. On croit que *Rhéa* étoit dans son principe la reine d'Egypte Isis, qu'on a revêtue dans la suite de plusieurs noms en divers tems & en divers pays, ensorte qu'elle a été transformée en autant de divinités. Strabon fait mention de cette multiplication de noms donnés à la déesse : *Et Berecynthes, & omnes Phryges, & qui Idam accolunt Troes,* Rheam *colunt, eique orgia celebrant. Vocatur ab eis mater deorum, & magna dea ; à locis autem Idæa, Dyndimene, Pessinuntia, Cybele.* Mais quelque ancienne que fût *Rhéa* dans la Phrygie, elle l'étoit encore davantage en Egypte, où Diodore de Sicile fait descendre d'elle & de Saturne Jupiter & Junon. La théologie phénicienne de Sanchoniathon qui étoit plus ancienne, établit que Saturne ayant épousé ses deux sœurs, Astarté & *Rhéa*, il eut sept filles de la premiere, & sept fils de la derniere. Voilà donc la source dont les Grecs ont tirés toute la fable de *Rhéa* ou de Cybele. D'un autre côté Tite-Live vous racontera fort-au-long la tradition du transport de la déesse *Rhéa* de Pessinunte à Rome. Depuis lors les Romains lui rendirent les mêmes honneurs qu'elle avoit en Phrygie, & célebrerent tous les ans une fête à sa gloire. (*D. J.*)

RHÉBAS, (*Géogr. anc.*) riviere de la Bythinie. Elle a sa source au mont Olympe, & son embouchure dans le Pont-Euxin, près de celle du fleuve Psillis. Le scholiaste d'Apollonius écrit qu'on donne à ce petit fleuve le nom de *Salmy dessus*, parce qu'il joint ses eaux avec celles d'un fleuve de ce nom. Gilles prétend qu'on appelle encore aujourd'hui cette riviere *Ribas*, mais M. de Tournefort dit *Riva* ; & voici comme il en parle.

Riva n'est qu'un ruisseau, large à-peu-près comme celui des Gobelins, tout bourbeux, & dont l'embouchure peut à peine servir de retraite à des bateaux ; cependant les anciens en ont fait sonner le nom bien haut sous celui de *Rhébas*. Denys le géographe qui a fait trois vers en sa faveur, l'appelle une *aimable riviere*. Apollonius le Rhodien au contraire en parle comme d'un torrent rapide : il n'est pourtant ni aimable, ni rapide aujourd'hui, &, suivant toutes les apparences, il n'a jamais été ni l'un ni l'autre.

Ses sources sont vers le bosphore du côté de Sultan Soliman Kiosc, dans un pays assez plat, d'où il coule dans des prairies marécageuses parmi des roseaux. Il n'est pas surprenant que Phinée eût donné une idée si affreuse de ce ruisseau aux Argonautes, lui qui regardoit les îles Cyanées comme les écueils les plus dangereux de la mer. Arrien compte 11 milles & 250 pas depuis le temple de Jupiter jusqu'à la riviere *Rhébas*, c'est-à-dire depuis le nouveau château d'Asie jusqu'à Riva : cet auteur est d'une exactitude admirable, & personne n'a connu si bien que lui la mer Noire, dont il a décrit toutes les côtes après les avoir reconnues en qualité de général de l'empereur Adrien, à qui il en dédia la description sous le nom du *Périple* du Pont-Euxin. (*D. J.*)

RHEDONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule dans l'Armorique. César, *l. VII. c. lxxv.* & Ptolomée, *l. II. c. viij.* en font mention. Sanson, dans ses *remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, observe que les *Rhedones* habitoient les terres que renferment aujourd'hui les diocèses de Rennes, de S. Malo & de Dol ; ces deux derniers ayant été tirés du premier. Leur capitale étoit *Condate*. (*D. J.*)

RHÉEDIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante ainsi nommée en l'honneur de M. Van-Rheed, curieux botaniste hollandois. En voici les caracteres. La fleur n'a point de calice, mais elle est composée de quatre pétales qui sont de forme ovoïde, creux & étendus au long & au large ; les étamines sont cinq filets courts ; le germe du pistil est rond ; le fruit est petit, ovale, succulent, formant une seule loge, contenant trois grosses semences de forme ovoïde, alongées & sillonnées des raies irrégulieres qui imitent des caracteres. Linn. *gen. plant. p. 523.* Plum. *18.* (*D. J.*)

RHEGIUM ou *RHEGIUM JULIUM*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, selon Strabon, *l. VI. p. 258.* & Ptolomée. Le premier dit que le roi Denys la rasa, que Denys le jeune la rétablit en partie, & l'appella *Phœbia*, & qu'Auguste en fit une colonie romaine ; Gabriel Barri dit d'après Josephe, *l. I. c. vij.* qu'on la nomma anciennement *Aschenaz*, & ajoute, d'après Denys d'Halycarnasse, qu'Antiochus donna à cette même ville les noms de *Neptunia* & de *Posidonia*. S. Paul aborda dans cette ville en allant à Rome l'an 61 de Jesus-Christ, *Act. xxviij. 12, 14.* S. Luc qui étoit dans sa compagnie n'ayant point parlé des miracles qu'on prétend que S. Paul fit en ce lieu, son silence suffit pour rendre de tels miracles suspects. Au reste le nom moderne de *Rhegium Julium* est *Reggio* en Calabre.

Cette ville a produit dans l'antiquité des hommes celebres ; Agatoclès tyran de Sicile, fils d'un potier de terre ; le poëte Ibicus, Hippias & Lycus, tous deux historiens.

Agatoclès devint par sa valeur général de l'armée de Syracuse, & par son ambition tyran de cette ville, & ensuite de toute la Sicile. Il mourut de poison en la troisieme année de la cxxij. olympiade, l'an 464 de Rome, étant alors âgé de 72 ans, dont il

en avoit regné 28. Plutarque rapporte qu'il se faisoit servir à table partie en vaisselle de terre, partie en vaisselle d'or, pour conserver la mémoire de sa naissance, & pour apprendre aux siens que les talens seuls peuvent élever à une haute fortune.

Le poëte Ibycus florissoit du tems de Crésus, environ 600 ans avant l'ere chrétienne. Il fut assassiné par des voleurs, & il leur prédit que des grues qui passoient par hasard vengeroient sa mort. Ce présage fut vérifié, car l'un d'eux, peu de tems après, appercevant une bande de grues, dit en plein marché à son camarade : « Vois-tu ces vengeresses d'Ibycus»? Ce mot fut incontinent rapporté au magistrat ; on arrêta les deux brigands, on les mit en prison où ils confesserent leur crime, & en payerent la peine. Les poésies d'Ibycus étoient aussi licencieuses que ses mœurs, comme nous l'apprennent ces paroles de Cicéron : *Maximè verò omnium flagrasse amore puerorum, Rhegium Ibycum apparet ex scriptis.*

Hippias vivoit sous le regne de Darius & de Xerxès, 425 ans avant Jesus-Christ. C'est lui qui le premier a écrit l'histoire de Sicile : il avoit aussi fait des chroniques & les origines d'Italie.

Lycus, pere du poëte Lycophron, florissoit du tems de Ptolomée Lagus sous la cxv. olympiade, vers l'an 320 avant Jesus-Christ. Il est auteur d'une histoire de Lybie & de Sicile. (*D. J.*)

RHEGMA, (*Géog. anc.*) 1° ville de l'Arabie heureuse. Ptolomée, *l. VI. c. vij.* la marque sur la côte du golfe persique & dans le pays des Anarites. 2° Lieu de la Cilicie, que Strabon, *l. XIV. p. 672.* place à l'embouchure du fleuve Cydnus. (*D. J.*)

RHEGMA, s. m. (*Léxic. médic.*) ce mot grec veut dire, selon Galien, une espece de *solution* de *continuité* dans les parties molles, & cette rupture est l'effet d'une violente distension ; mais Hippocrate donne le nom de *rhegma*, tantôt aux spasmes qui affligent les parties musculeuses, & tantôt aux abscès qui s'ouvrent intérieurement. (*D. J.*)

RHEIDE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Munster sur la riviere d'Ems, près de Ritberg. (*D. J.*)

RHEIMS *ou* REIMS, (*Géog. mod.*) ville de France en Champagne, capitale du Rémois, sur la riviere de Vêle, (en latin *Vidula*), dans une plaine entourée de collines qui produisent d'excellens vins, à 12 lieues au nord-ouest de Châlons, à 38 au nord-ouest de Nancy, à 26 au nord de Troyes, & à 36 nord-est de Paris. *Long.* 21. 43. *latit.* 49. 15.

Cette ville est très-ancienne, & conserve encore plusieurs restes d'antiquités. Elle a pris son nom des peuples *Rhemi* ou *Remois*, mais elle s'appelloit *Duroncourt* en langue gauloise ; c'est ce mot que les Grecs & les Latins ont tourné selon l'inflexion de leur langue ; Jules César l'a nommé *Durocortum*, Strabon, Δυρὶκορτορα ; Ptolomée, Δυροκόρτορον ; & Etienne, Δυροκορτορος. L'itinéraire d'Antonin & la carte de Peutinger l'appellent *Durocortorum.*

Cette ville étoit la capitale des peuples rémois du tems de Jules César, lesquels peuples avoient beaucoup de pouvoir dans la Gaule belgique, étoient alliés des Chartrains ou Carnutes, & jouissoient de leur propre & naturelle liberté. De plus cette ville tenoit à Rome par un des grands chemins de l'empire, & par sept chemins qui en sortoient. Elle étoit des plus fideles alliés du peuple romain. Sous les empereurs, il y avoit à *Rheims* un magasin d'armes & une manufacture où l'on doroit les armes impériales. Il reste encore des vestiges près de *Rheims*, des chemins publics qui conduisoient de cette ville dans plusieurs autres de l'empire, & qui prouvent la grandeur des maîtres du monde qui les ont fait faire. Enfin lorsque Constantin créa une nouvelle belgique, il lui donna la ville de *Rheims* pour métropole.

Elle fut célebre sous les premiers rois de France, puisque Clovis y fut baptisé avec les principaux de sa cour par l'évêque S. Remi, qui l'avoit instruit dans la religion chrétienne. Les rois mérovingiens donnerent dans la suite de grands biens à l'église de *Rheims*, ensorte que les archevêques devinrent seigneurs temporels de la plus grande partie de leur diocèse. Sous les enfans de Louis le Débonnaire, cette ville échut à Charles le Chauve, & fit partie du royaume de Neustrie, sans que depuis elle en ait été séparée jusqu'à présent.

Les rois Louis le Jeune & Philippe-Auguste son fils donnerent le titre de *duc* à l'archevêque Guillaume de Champagne, cardinal & frere de la reine Adelle, & ils lui confirmerent les droits de sacrer & couronner les rois de France, qui leur avoient été fortement contestés dans ce siecle-là. Aussi tous les successeurs de Philippe-Auguste ont été sacrés à *Rheims*, excepté Henri IV. qui fit faire cette cérémonie à Chartres, parce que *Rheims* étoit attachée au parti de la ligue, & que l'archevêché étoit possédé par le cardinal Pellevé, l'un des plus envenimés ennemis de la maison royale. Le sacre de Philippe-Auguste passe pour avoir été le plus célebre de tous ceux qui l'ont précédé & qui l'ont suivi. Tous les pairs de France y assisterent en personne, ce qui est sans exemple.

Rheims est le siege d'un présidial, d'une élection, d'un hôtel des monnoies, & ce qui la distingue encore, le siege d'un archevêché qui porte le titre de *premier duc & pair de France*, légat né du saint siege, & primat de la Gaule belgique.

Son église métropolitaine, dédiée à la Vierge, tient un des premiers rangs dans les églises de France. Elle a été bâtie avant l'an 406, & son portail, quoique gothique, est très-estimé. La plus célebre des cinq abbayes qui sont à *Rheims* est celle de S. Remi, de l'ordre de S. Benoît. On y voit le tombeau du saint, & l'on y conserve la sainte ampoule qui contient l'huile de laquelle on sacre nos rois.

On vient d'y construire une place royale ; l'architecture est de M. le Gendre, ingénieur de la province ; & la statue pédestre est de M. Pigal. C'est un Louis XV. protecteur du commerce & des lois.

Les rhémois commercent en étoffes de laine & en vin. Citons-en les savans.

Lange (François), avocat, s'est acquis de la réputation par son livre intitulé le *praticien françois*, qui a été imprimé nombre de fois. L'auteur est mort en 1684 à 74 ans.

Lalement (Pierre), chanoine régulier de Ste Géneviève, y naquit en 1592, & devint chancelier de l'université de Paris, où il mourut en 1673, âgé de 81 ans. Quoiqu'il ne manquât pas d'érudition sacrée & profane, il n'a publié que des livres de dévotion en françois ; on estime les trois petits traités qu'il a fait sur la mort, intitulés, *la mort des justes*, le *testament spirituel*, & *les saints desirs de la mort.*

Bergier (Nicolas), né à *Rheims* en 1557, s'attacha à M. de Bellievre, & mourut dans son château en 1623. Il avoit fait l'histoire de sa patrie en seize livres, dont on n'a publié que les deux premiers ; mais il est fort connu par l'histoire des grands chemins de l'empire romain, ouvrage utile & plein d'érudition que son fils mit au jour à Paris en deux volumes *in*-4°. Il a été réimprimé dans la même ville en 1681, & depuis à Bruxelles en 1728.

Coquillart, poëte françois, né à *Rheims*, & official de cette ville. Il a vécu sous le regne de Louis XI. ses poésies ont été mises au jour en 1532, & réimprimées à Paris chez Coutelier en 1714, *in*-12.

Mopinot (dom Simon), bénédictin, né à *Rheims* en 1685, travailla avec dom Pierre Constant à la collection des lettres des papes, dont le premier vo-

lume parut à Paris en 1721, *in fol.* Il mourut en 1724 dans la trente neuvieme année de son âge.

Monantheuil (Henri de), né à *Rheims* vers l'an 1536, cultiva les Mathématiques & la Médecine. On trouvera son article & la liste de ses écrits dans le P. Nicéron, *tome XV.*

Ressant (Pierre), garde du cabinet des médailles de Louis XIV. étoit de *Rheims*, ainsi que Pierre-Antoine Oudinet son parent, qu'il appella à Paris, & qui devint de l'académie des Inscriptions en 1701. M. Oudinet a donné quelques dissertations curieuses sur les médailles. Il mourut en 1712, âgé de 69 ans. Le P. Nicéron a fait son article dans ses *Mémoires des hommes illustres, tomes IX. & X.*

Ruinart (dom Thierry), bénédictin & savant critique, naquit à *Rheims* en 1657, & mourut en 1709. On lui doit la vie du P. Mabillon son maître, & avec lequel il avoit composé le vj. siecle des actes des saints de l'ordre de S. Benoît. On doit beaucoup d'autres recherches aux seuls bénédictins de ce royaume; ce sont ceux qui ont dévoilé les anciens rits de l'Eglise, & qui ont achevé de tirer de dessous terre les décombres du moyen âge. Dom Ruinart publia à Paris en 1689, *in-4°.* son recueil latin des actes des premiers martyrs, ouvrage qu'on a depuis traduit en françois & publié à Paris en 1708 en deux volumes *in 8°.* Cet ouvrage est accompagné d'une preface, dans laquelle dom Ruinart soutient contre Dodwell, que l'Eglise eut dans les premiers siecles une foule prodigieuse de martyrs. Je n'entrerai point dans cette dispute littéraire, mais peut être que le savant bénédictin n'a pas assez distingué les martyrs chrétiens de ceux qui sont morts naturellement, & les persécutions politiques de celles qui eurent lieu pour simple cause de religion. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RHEIMS, *concile de l'an 1148. tenu à*, (*Hist. eccl.*) ce fameux concile fut tenu par le pape Eugene III, en l'absence de Louis le Jeune; voici ce qu'en dit l'auteur de l'*abregé chronol. de l'hist. de France.*

Si le grand concours des prelats rendoit un concile écumenique, celui-là l'auroit eté, car on y en comptoit onze cens, parmi lesquels étoient les primats d'Espagne & d'Angleterre, ayant le pape à leur tête; mais Eugène III lui-même, dans sa lettre à l'évêque de Ravennes, ne le qualifie que l'assemblée de toutes les Gaules cisalpines, ce qui prouve qu'il y avoit peu de prélats italiens, & ce qui fut apparemment une des raisons qui empêcherent que le concile ne fût écumenique. Ce fut dans ce concile, qu'un certain fou nommé *Eon*, abusé lui-même par ces mots, *per eum qui venturus est*, fut condamné à être enfermé. On ne croiroit pas qu'une telle extravagance eût trouvé des sectateurs, mais la persécution en fit éclore; ce concile contient dix-sept canons, appellés communément les *canons d'Eugène III*, & dont la plûpart sont inserés dans le droit.

On peut remarquer en r'autres canons le sixieme, qui defend aux avoués des Eglises de rien prendre sur elle, ni par eux, ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits, sous peine d'être privés, après leur mort, de la sépulture ecclésiastique; le septieme défend aux évêques, diacres, sous-diacres, moines & religieuses, de se marier; le douzieme défend les joûtes, tournois, *&c.* (qui étoient nés en France, & qui avoient été imités dans toute l'Europe) sous peine pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la sépulture ecclésiastique, *&c.* Ce fut aussi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, sur certaine question métaphysique au sujet de la Trinité.

Ce qui est principalement à remarquer, c'est que ce concile étant séparé, le pape forma une congrégation sur cette affaire, dans laquelle les cardinaux prétendirent que les évêques de France n'étoient pas en droit de juger des dogmes, & que ce droit étoit reservé au pape seul, assisté des cardinaux. En effet, la profession de foi des évêques de France ne fut pas insérée dans les actes du concile qui se conservent dans la bibliotheque du Vatican; mais les évêques de France ne manquerent pas de l'insérer dans les copies qu'ils tirerent pour eux de ce même concile. S. Bernard y joue un grand rôle. *Pontificat d'Eugène III. par* Dom Delannes, *pag.* 161. (*D. J.*)

RHEIN, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Rhenus*, grand fleuve d'Europe, qui sembleroit devoir être la borne naturelle, entre l'Allemagne & la France

Ce fleuve tire sa source, ou plutôt ses sources, du pays des Grisons, dans la partie qu'on nomme la *ligue-haute.* Le mont Adula qui occupa tout le pays nommé *Reinwald*, & qui s'étend fort avant dans tous les pays d'alentour, sous divers noms, forme trois petites rivieres, dont l'une qui est à l'occident & qui sort du mont Crispalt, est appellée par les Allemands *Vorder-Rhein*, c'est à-dire le *Rhein de devant*; & par les François, le *bas-Rhein.* La seconde qui sort du mont Saint Barnabé, *Luckmanierberg*, s'appelle le *Rhein du milieu*; & la troisieme qui sort du saint Bernardin, *Volgelberg*, est nommée par les Allemands *Hinder-Rhein*, c'est-à-dire le *Rhein de derriere*; & par les François le *haut-Rhein.*

Tout près de-là, un peu à côté à l'ouest, on trouve les sources de quatre rivieres considérables; savoir, celle du Rhône, dans le mont de la Fourche, qui court droit à l'ouest; celle du Tésin, qui court au sud; celle du Reuss, qui prend son cours vers le nord; & celle de l'Aare, qui coule au nord-ouest.

Despreaux a peint poétiquement le fleuve du *Rhein* & son origine, dans les vers suivans:

Au pié du mont Adule entre mille roseaux,
Le Rhein, *tranquille & fier du progrès de ses eaux,*
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormoit au bruit flatteur de son onde naissante.....
Epit. 4. vers. 39.

Ce fleuve est profond, rapide, & a son fond d'un gros gravier, mêlé de cailloux. Il est fort bisarre dans les débordemens, & sa navigation est difficile, tant à cause de sa rapidité, que des coupures qu'il fait dans son cours, où on voit un grand nombre d'îles, couvertes de broussailles, très-pénibles à pénétrer.

Il roule quelques paillettes d'or dans son sable, que les habitans des îles du *Rhein* vont chercher après ses débordemens. Les seigneurs limitrophes afferment ce droit, ainsi que celui de la pêche du poisson, qui est abondant dans ce fleuve.

Il donne son nom à deux cercles de l'empire, qui sont le cercle du *haut-Rhein* & le cercle du *bas-Rhein.* On appelle aussi simplement le *haut-Rhein*, & le *bas-Rhein*, les endroits de ce fleuve qui répondent à ces deux cercles.

Le cours du *Rhein* est aujourd'hui beaucoup mieux connu qu'il ne l'étoit du tems de César; mais comme il seroit trop long d'en faire ici la description, attendu les différens territoires qui le baignent, je me contenterai de dire qu'il sépare la Souabe de l'Alsace, arrose le cercle du *haut-Rhein*, & celui de Westphalie. Il se partage ensuite en deux branches, dont la gauche s'appelle le *Vahal*, & la droite conserve le nom de *Rhein.* A huit lieues au-dessous d'Arnheim, il se sépare encore en deux branches; la principale prend le nom de *Leck*, & se joint à la Meuse; l'autre qui conserve son nom, mais qui n'est plus qu'un ruisseau, se perd dans l'Océan, au-dessous de Leyde; ainsi finit l'empire romain, réduit aux fauxbourgs de Constantinople!

Furius avoit décrit les sources du *Rhein* dans quel-

quelques-uns de ses poëmes, mais il en avoit donné une si laide peinture, qu'Horace dit que ce poëte avoit fait au dieu de ce fleuve, une tête de bouë, *diffingit Rheni luteum caput*, comme un potier qui s'aviseroit de former grossierement une tête d'homme avec de l'argile. *Diffingere* est la même chose que *fingere*, & convient fort bien avec *luteum caput*.

Le nom de ce fleuve dans la langue celtique, signifioit *pur*, & lui fut donné, à cause que les Celtes superstitieux employoient ses eaux pour faire des épreuves de la chasteté, comme il paroît par une ancienne épigramme grecque, & par un distique de S. Grégoire de Naziance.

La figure de ce fleuve se trouve souvent sur les médailles, comme dans celles de Julien, des deux Posthumes, tyrans des Gaules, avec l'inscription *palus provinciarum*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RHEINAW *ou* RHINAW, (*Géog. mod.*) en latin *Augia Rheni*, petite ville de Suisse, dans le Turgaw, sur la gauche du Rhein, à 2 lieues au-dessous de Schaffouze. C'étoit du tems des Romains une place importante, dont ils se servoient pour arrêter les courses des Germains. Il y a aujourd'hui une abbaye de bénédictins, fondée environ l'an 800, dont l'abbé est seigneur de la ville, sous la souveraineté des cantons; une partie des habitans sont réformés, & les autres sont catholiques. *Long.* 26. 16. *latit.* 47. 47. (*D. J.*)

RHEINBERG, (*Géog. mod.*) ville fortifiée d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, à 8 milles au nord-ouest de cette ville, sur le Rhein, & près du comté de Mœurs. Le roi de Prusse s'en rendit maître en 1703, mais elle est revenue à l'électeur de Cologne, par le traité de paix de Rastad en 1714. *Long.* 24. 16. *lat.* 51. 28. (*D. J.*)

RHEINECK, (*Géog. mod.*) 1°. *ou* RHEINEGG; ville de Suisse, capitale de Rheinthal, sur le Rhein, à l'endroit où ce fleuve entre dans le lac de Constance. Elle est munie d'un bon château, où réside le bailli que les Cantons y envoyent. *Longit.* 27. 30. *lat.* 47. 35.

2°. *Rheineck* ou *Rhineck*, est une petite ville d'Allemagne, dans l'archevêché de Cologne, entre Bisach & Andernach, sur le bord du Rhein. *Long.* 25. 15. *lat.* 49. 6. (*D. J.*)

RHEINFELDEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, & la plus importante des quatre villes forestieres, sur la gauche du Rhein, qu'on y passe sur un pont, à 9 lieues au sud-ouest de Fribourg, & à 3 au levant de Basle. En 1638, il y eut près de cette ville deux actions, dans une desquelles le duc de Rohan fut blessé à mort. En 1744, les François prirent *Rochefelden*, & ruinerent le fort qui la défendoit. *Long.* 25. 26. *lat.* 47. 43.

Eygs (Richard) jésuite, né à *Rheinfelden* en 1621, a donné quelques poésies latines, sacrées & profanes, dont les principales sont ses *comica varii generis*. Il mourut en 1659, à trente-huit ans. (*D. J.*)

RHEINFELS, (*Géog. mod.*) château d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhein, au comté de même nom, sur la droite du Rhein, entre Bingen au midi, & Coblentz au nord; c'est la résidence ordinaire du landgrave de ce nom. Ce château fut bâti en 1245, & sert de citadelle à S. Gower, qui est à son voisinage. *Long.* 25. 20. *lat.* 50. 5. (*D. J.*)

RHEINGRAVE, s. m. (*Hist. German.*) ce mot signifie *comte du Rhein*; c'est le nom qu'ont pris autrefois les gouverneurs que l'empereur envoyoit avec ce titre dans les villes ou les provinces, & qui par succession de tems, s'en sont rendus seigneurs & propriétaires. *Voyez* BURGRAVE, LANDGRAVE, *&c.* (*D. J.*)

RHEINGRAVE, s. f. (*Hist. des modes.*) on nommoit *rheingrave* dans le dernier siecle, une culotte ou haut-de-chausse fort ample, attachée au bas avec des rubans, & ayant à la ceinture des aiguillettes qui surpassoient dans des œillets. (*D. J.*)

RHEINLAND, (*Géog. mod.*) en latin *Rhenolandia*. On nomme ainsi cette partie de la sud-Hollande qui se porte assez loin des deux côtés du Rhein, surtout du côté du nord, & dont Leyde est la ville capitale. On y trouve encore une autre ville considérable qui est Harlem. Ce pays s'étend en longueur du nord au sud, depuis le Kennemerland & l'Ye jusqu'au Delfeland & au Schieland; & sa largeur se prend depuis l'Océan germanique, ou la mer du nord qui le baigne à l'occident, jusqu'à l'Amsteland, & jusqu'aux terres de la seigneurie d'Utrecht, qui le bornent à l'orient. Wisher a donné la meilleure carte que l'on ait du *Rheinland*. (*D. J.*)

RHEINTHAL LE, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, *le val du Rhein*, vallée de la Suisse longue d'environ six lieues, le long du Rhein, mais étroite, & qui s'étend depuis la baronnie d'Alt-Sax jusqu'au lac de Constance, étant bornée à l'ouest par le canton d'Appenzel. On divise cette vallée en haute & basse; elle contient plusieurs villages & les deux petites villes d'Altstetten & de Rheineck. On y recueille de bons vins, & on y commerce encore en toiles & en lins. Le *Rheinthal* dépend des huit anciens cantons, & de celui d'Appenzel. Les droits seigneuriaux se partagent entre ces cantons & l'abbé de S. Gal. Les neuf cantons y envoyent tour-à-tour un bailli qui réside à Rheineck, & qui n'est en office que pendant deux ans. Quoique le *Rheintal* soit, pour la plus grande partie, de la religion réformée, l'abbé en a cependant le patronat, c'est-à-dire, que les églises élisent deux pasteurs qu'elles présentent à l'abbé, & il choisit celui des deux qu'il lui plait. (*D. J.*)

RHEINWALD, (*Géog. mod.*) en latin *rhenana vallis*, grande vallée au pays des Grisons, dans la ligne haute. Cette vallée s'étend depuis celle de Schams au nord, jusqu'à la source du haut-Rhein. C'est là que le mont de l'Oiseau, Vogelberg, en italien *Colme dell' Ucello*, autrement dit *S. Bernardin*, est couverte de glaces éternelles, ou glaciers de 2 lieues de longueur, d'où sortent divers ruisseaux qui se jettent dans un lit profond.

Les montagnes qui s'élevent au-dessus du *Rheinwald*, sont si rudes qu'elles ne servent qu'au pâturage de quantité de troupeaux dans les Grisons, & des brebis qu'on y mene d'Italie, à la fin des grandes chaleurs de l'été, ce qui vaut aux peuples de la ligne haute environ deux cens mille écus par an.

Les bergers bergamasques qui paissent ces brebis, menent une vie dure & fort grossiere. Leur nourriture est de la farine de mil, cuite à l'eau sans sel & sans beurre. Leurs cabanes sont quelques rochers unis, couverts d'un toit transparent. Leur matelat est du vieux foin; leur oreiller un morceau de bois, & leur couverture une mauvaise housse de cheval. Mais vous qui êtes rongés de soucis dans vos palais dorés, vous, qui faites consister le bonheur dans la molesse, vous,

Qui confondez avec la brute
Ce berger couché dans sa hute,
Au seul instinct presque réduit,
Parlez : quel est le moins barbare
D'une raison qui vous égare,
Ou de l'instinct qui le conduit?

(*D. J.*)

RHEMI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule belgique, sous Auguste. Ce peuple renfermoit les diocèses de Rheims, de Châlons & de Laon. Leurs villes principales étoient 1°. *Durocortorum* ou *Durocortum* ou *Duricortora*, aujourd'hui *Rheims*; 2°. la Bibrax de César,

César, sur lequel il y a tant de différens sentimens ; car les uns prétendent que c'est *Bresne* ou *Braisne* en Réthelois ; & d'autres, comme Samson, *Fismes* ; 3°. *Duronum*, Doren en Thiérache, village ; 4°. *Laudunum*, surnommé *Clavatum*, aujourd'hui *Laon*. L'évêché de Châlons avoit pour villes, *Catalaunum*, Châlons-sur-Marne & *Victoriacum*, Vitri-le-brûlé. (*D. J.*)

RHEMIENS, (*Hist. ancienne.*) *Rhemi*, peuple de la Gaule qui du tems de César habitoient la partie de la Champagne où est la ville de Rheims.

RHEMOBOTE, s. m. (*Hist. ecclés.*) espece de faux religieux qui parurent au quatrieme siecle. Ils habitoient deux ou trois ensemble, vivoient à leur fantaisie, couroient les villes & les campagnes, affectoient de porter de grandes manches, de larges souliers & un habit grossier, disputoient sur l'observance de leurs jeûnes, médisoient des ecclésiastiques, & s'enivroient les jours de fêtes. S. Jérôme les appelle *rhémobotes*, & Cassien *sarabastes*. *Voyez* SARABASTES.

RHÉNÉ, (*Géog. anc.*) île de la mer Égée, au voisinage de celle de Délos ; elle se trouve aussi nommée *Rhenia*, *Rhenea*, *Rhenis*, *Rhenius* & *Rhenaca*. C'étoit le cimetiere des habitans de l'île de Délos ; car il n'étoit pas permis d'enterrer les morts dans une île sacrée. Elle étoit déserte, & si proche de Délos, que selon Thucydide, *l. III. p. 242*, Polycrate, tyran de Samos, s'étant emparé de cette île, la joignit à celle de Délos par le moyen d'une chaîne, & la consacra à Apollon Délien.

Plutarque, *in Nicia*, en racontant la magnificence & la dévotion de Nicias, dit : « avant lui, les chœurs » de musique que les villes envoyoient à Délos pour » chanter des hymnes & des cantiques à Apollon, » arrivoient d'ordinaire avec beaucoup de désordre, » parce que les habitans de l'île accourant sur le ri- » vage au-devant du vaisseau, n'attendoient pas qu'ils » fussent descendus à terre, mais poussés par leur » impatience, ils les pressoient de chanter en dé- » barquant. Ainsi ces pauvres musiciens étoient for- » cés de chanter dans le tems même qu'ils se cou- » ronnoient de leurs chapeaux de fleurs, & qu'ils » prenoient leurs habits de cérémonie, ce qui ne » pouvoit se faire qu'avec beaucoup d'indécence & » de confusion.

» Quand Nicias eut l'honneur de conduire cette » pompe sacrée appellée *Théorie*, il se garda bien » d'aller aborder à Délos ; mais pour éviter cet in- » convénient, il alla descendre dans l'île de *Rhéné*, » ayant avec son chœur de musiciens, les victimes » pour le sacrifice, & tous les autres préparatifs » pour la fête ; il avoit amené un pont qu'il avoit » eu la précaution de faire construire à Athènes, à » la mesure de la largeur du canal qui sépare l'île de » *Rhéné* de celle de Délos. Ce pont étoit d'une » magnificence extraordinaire, orné de dorures, » de beaux tableaux & de riches tapisseries. Nicias » le fit jetter la nuit sur le canal, & le lendemain » au point du jour, il fit passer toute sa procession » & ses musiciens superbement parés, qui en mar- » chant en bel ordre & avec décence, remplissoient » l'air de leurs cantiques. Dans cette belle ordon- » nance, il arriva au temple d'Apollon. (*D. J.*)

RHENEN, (*Géog. mod.*) ville ancienne des Pays-bas, dans la province d'Utrecht, à 4 milles de cette ville, sur le Rhein. *Lon. 22. 58. lat. 52.* (*D. J.*)

RHENONES, s. m. (*Antiq. german.*) espece de manteau des Germains qui leur couvroit les épaules & la poitrine jusqu'au milieu du corps. Ce manteau ou cette fourure étoit de peaux d'animaux dont on mettoit le long poil en-dehors pour se garantir davantage contre la pluie. (*D. J.*)

RHENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Flaminie, chez les Boïens, selon Pline, *l. III. c. xvj.* qui dans un autre endroit le nomme *Rhenus bononiensis*. Silius Italicus, *l. XVI. c. xxxv.* pour le distinguer du Rhein, qui a sa source chez les Grisons, lui donne l'épithete de *petit*.

. . . . . . *parvique Bononia Rheni.*

Le nom moderne de ce fleuve est *Reno*. (*D. J.*)

RHERIGONIUS SINUS, (*Géog. anc.*) golphe de la Grande-Bretagne, sur la côte septentrionale de l'île. Ptolomée, *l. VIII.* le marque entre les promontoires *Novantum* & *Epidium* ; mais la partie septentrionale de sa carte de l'île d'Albion, est si mal dirigée, qu'on ne sait quel golfe ce doit être aujourd'hui.

RHESAN, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, au duché du même nom, sur la riviere d'Occa, à 60 lieues au sud-est de Moscow, & à 8 au levant de Pereslaw-Resanskoy. Les Tartares de Crimée ruinerent presque entierement cette ville en 1568, & elle ne s'est pas rétablie depuis ce tems-là. *Long. 60. 10. latit. 54. 58.* (*D. J.*)

RHÉSAN, (*Géog. mod.*) ou *Rhézati*, province & duché de l'empire russien, qui a 300 werstes du midi au nord, & autant du levant au couchant. La riviere d'Occa la sépare au nord, du duché de Moscow, Nisi-Novogrod est à son midi. On la divise en partie méridionale & septentrionale. Celle-ci dépend de Moscow, & l'autre du gouvernement de Woronetz. C'est un pays peuplé & très-fertile en grains, miel & cire. Peterlaw-Resanskoy est aujourd'hui la capitale. (*D. J.*)

RHESCYNTHIUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne de la Thrace, qui avoit fait donner à Junon le surnom de *rhescynthienne*. (*D. J.*)

RHÉTEUR, s. m. (*Belles-lettres.*) nom que l'on donnoit autrefois à ceux qui faisoient profession d'enseigner l'éloquence, & qui en ont laissé des préceptes. Quintilien, dans le iij. livre de ses institutions oratoires, a fait un assez long dénombrement des anciens *rhéteurs* tant grecs que latins. Les plus connus sont, parmi les Grecs, Empedocle, Corax, Tisias, Platon, qui dans ses dialogues, & surtout dans le Phedre & dans le Gorgias, a semé tant de réflexions solides sur l'éloquence ; Aristote, à qui l'on est redevable de cette belle rhétorique divisée en trois livres où l'on ne sait ce qu'on doit admirer le plus de l'ordre & de la justesse des préceptes, ou de la profonde connoissance du cœur humain qui paroit dans ce que l'auteur dit des mœurs & des passions. Denys d'Halycarnasse, Hermogene, Aphtonius, Longin, & parmi les latins, Photius, Gallus, Ciceron, Seneque le pere, & Quintilien se font le plus distinguer. Parmi les peres de l'Eglise, nous en avons plusieurs qui ont enseigné la rhétorique, tels que S. Cyprien, S. Grégoire de Naziance, S. Augustin. Les PP. Jouvenci & de Colonia, & MM. Rollin & Gibert ont brillé parmi les *rhéteurs* modernes.

RHETICO, (*Géog. anc.*) Pomponius Mela, *l. III. c. iij.* dit que le *Rhetico* & le *Torus* ou *Taurus* sont les plus hautes montagnes que l'on connoisse. Ortelius prétend que *Rhetico* est une montagne de la Suisse, & qu'on la nomme *Prettigouwerberg*. (*D. J.*)

RHÉTIE, (*Géog. anc.*) *Rhætia*, contrée d'Europe, dans les Alpes ; elle s'étendoit en-deçà & au-delà de ces montagnes, selon Strabon & Pline. Les habitans de cette contrée sont connus sous le nom de *Rhæti*. Ils étoient originaires de la Toscane ; ils allerent s'établir dans les Alpes sous la conduite de *Rhætus*, & ils s'appellerent *Rhæti* du nom de leur chef.

La *Rhétie* peut être considérée comme distincte & séparée de la Vindélicie, ou comme une province composée de la *Rhétie* propre & de la Vindélicie. Lorsqu'on établit une nouvelle division des provinces, la *Rhétie* propre fut appellée *premiere Rhétie*, & on nomma la Vindélicie *seconde Rhétie*. Coire, selon Velser, fut capitale de la premiere, & Ausbourg, la capitale de la derniere.

Les bornes de la *Rhétie* propre prenoient depuis le Rhein jusqu'aux Alpes noriques. C'étoit la longueur de cette contrée ; sa largeur étoit depuis l'Italie jusqu'à la Vindélicie. Pline met plusieurs peuples dans la *Rhétie*, mais dont les noms nous sont inconnus. (*D. J.*)

RHETIENNES ALPES *les*, (*Géog. anc.*) les *alpes rhétiennes* sont proprement les alpes du Tirol. La Rhétie & la Vindélicie occupoient sous le nom de *Rhœtia prima* & *secunda*, une partie de l'ancienne Illyrie occidentale. La premiere s'étendoit entre le lac de Constance & le Leck, & la seconde, entre le Leck & l'Inn. Les Rhétiens étoient originairement des toscans, qui ayant été chassés de leur pays par les Gaulois, furent conduits par leur général Rhétus au-delà des Alpes où ils s'établirent. (*D. J.*)

RHETIENS *ou* RHŒTIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) ancien peuple de Germanie qui habitoit le pays qu'occupent aujourd'hui les Grisons. Il s'étendoit du tems des Romains, jusqu'à la Souabe, la Baviere & l'Autriche, c'est-à-dire, jusqu'au pays des Noriciens.

RHÉTORICIEN, s. m. (*Gram.*) *terme de l'école ;* Il se dit du professeur qui montre la rhétorique, & de l'écolier qui l'apprend ; mais plus communément de ce dernier. *Voyez* RHÉTORIQUE.

RHÉTORIENS, s. m. (*Hist. ecclés.*) secte d'hérétiques qui s'éleverent en Egypte dans le iv siecle, & prirent ce nom de Rhétorius leur chef ; leur doctrine, selon Philastre, étoit composée de toutes les hérésies qui les avoient précédés, & ils enseignoient qu'elles étoient toutes également soutenables ; mais on pense communément que Philastre leur a attribué cette tolérance universelle, & qu'ils avoient quelques dogmes particuliers & distinctifs, quoiqu'on ne les connoisse pas. (*H*)

RHÉTORIQUE, s. f. (*Belles-lettres.*) art de parler sur quelque sujet que ce soit avec éloquence & avec force. D'autres la définissent l'art de bien parler, *ars bene dicendi ;* mais comme le remarque le P. Lami dans la préface de sa *rhétorique*, il suffit de la définir *l'art de parler ;* car le mot *rhétorique* n'a point d'autre idee dans la langue grecque d'où il est emprunté, sinon que c'est *l'art de dire* ou *de parler*. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que c'est *l'art de bien parler pour persuader ;* il est vrai que nous ne parlons que pour faire entrer dans nos sentimens ceux qui nous écoutent ; mais puisqu'il ne faut point d'art pour mal faire, & que c'est toujours pour aller à ses fins qu'on l'emploie, le mot d'*art* dit suffisamment tout ce qu'on vouloit dire de plus.

Ce mot vient du grec ρητορικη, qui est formé de ρεω, *dico*, je parle, d'où l'on a fait ρητωρ, orateur.

Si l'on en croit le même auteur, la *rhétorique* est d'un usage fort étendu, elle renferme tout ce qu'on appelle en françois *belles-lettres*, en latin & en grec *philologie ;* savoir les belles-lettres, ajoute-t-il, c'est savoir parler, écrire, ou juger de ceux qui écrivent ; or cela est fort étendu ; car l'histoire n'est belle & agréable que lorsqu'elle est bien écrite ; il n'y a point de livre qu'on ne lise avec plaisir quand le style en est beau. Dans la philosophie même, quelque austere qu'elle soit, on veut de la politesse, & ce n'est pas sans raison ; car l'éloquence est dans les sciences ce que le soleil est au monde ; les sciences ne sont que ténebres, si ceux qui les traitent ne savent pas écrire. L'art de parler est également utile aux philosophes & aux mathématiciens ; la théologie en a besoin, puisqu'elle ne peut expliquer les vérités spirituelles, qui sont son objet, qu'en les revêtant de paroles sensibles. En un mot, ce même art peut donner de grandes ouvertures pour l'étude de toutes les langues, pour les parler purement & poliment, pour en découvrir le génie & la beauté ; car quand on a bien connu ce qu'il faut faire pour exprimer ses pensées, & les différens moyens que la nature donne pour le faire, on a une connoissance générale de toutes les langues qu'il est facile d'appliquer en particulier à celle qu'on voudra apprendre. *Préface de la réthorique du P. Lami, pag. 12, 13, & 14.*

Le chancelier Bacon définit très-philosophiquement la *rhétorique*, l'art d'appliquer & d'adresser les préceptes de la raison à l'imagination ; & de les rendre si frappans pour elle, que la volonté & les desirs en soient affectés. La fin ou le but de la *rhétorique*, selon la remarque du même auteur, est de remplir l'imagination d'idées & d'images vives qui puissent aider la nature sans l'accabler. *Voyez* IMAGE & IMAGINATION.

Aristote définit la *rhétorique*, un art ou une faculté qui considere en chaque sujet ce qui est capable de persuader. *Arist. rhétoriq. liv. I. ch. 2.* & Vossius la définit de même après ce philosophe, l'art de découvrir dans chaque sujet ce qu'il peut fournir pour la persuasion. Or chaque auteur doit chercher & trouver des argumens qui fassent valoir le plus qu'il est possible la matiere qu'il traite ; il doit ensuite disposer ces argumens entr'eux dans la place qui leur convient à chacun, les embellir de tous les ornemens du langage dont ils sont susceptibles, & enfin si le discours doit être débité en public, le prononcer avec toute la décence & la force la plus capable de frapper l'auditeur. De-là on a divisé la *rhétorique* en quatre parties, savoir l'invention, la disposition, l'élocution, & la prononciation. *Voyez* INVENTION, DISPOSITION, *&c.*

La *rhétorique* est à l'éloquence ce que la théorie est à la pratique, ou comme la poétique est à la poésie. Le rhéteur prescrit des regles d'éloquence, l'orateur ou l'homme éloquent fait usage de ces regles pour bien parler ; aussi la *rhétorique* est-elle appellée *l'art de parler*, & ses regles, *regles d'éloquence.*

Il est vrai, dit Quintilien, que sans le secours de la nature, ces préceptes ou regles ne font d'aucun usage ; mais il est vrai aussi qu'ils l'aident & la fortifient beaucoup, en lui servant de guides ; ces préceptes ne sont autre chose que des observations qu'on a faites sur ce qu'il y avoit de beau ou de défectueux dans les discours qu'on entendoit ; car comme le dit fort bien Ciceron, l'éloquence n'est point née de l'art, mais l'art est né de l'éloquence ; ces réflexions mises par ordre, ont formé ce qu'on appelle *rhétorique.* Quintil. *in Proem. l. I. Cicer. 1. de orat. n°. 146.*

RHÉTORIQUE, s. f. *terme d'école*, c'est la classe où l'on enseigne aux jeunes gens les préceptes de l'art oratoire. On fait la *réthorique* avant la philosophie, c'est-à-dire qu'on apprend à être éloquent, avant que d'avoir appris aucune chose, & à bien dire, avant que de savoir raisonner. Si jamais l'éloquence devient de quelque importance dans la societé, par le changement de la forme du gouvernement, on renversera l'ordre des deux classes appellées *rhétorique* & *philosophie.*

RHETRA, s. f. (*Littérat.*) le mot *rhetra* signifie *dits*, & c'est ainsi qu'on nommoit par excellence les oracles d'Apollon. Les Latins les appelloient aussi *dicta.* Lycurgue donna la même dénomination à ses propres ordonnances, pour rendre ses lois plus vénérables, & parce que d'ailleurs elles n'étoient point écrites. (*D. J.*)

RHEXIA, s. f. (*Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice de la fleur est monopétale, de forme oblongue, tubulaire, large dans le fond, & divisée en quatre segmens par le haut ; il subsiste après la chute de la fleur ; elle est formée de quatre pétales arrondis qui demeurent épanouis & attachés au calice ; les étamines sont huit filets capillaires plus longs que le calice, auquel ils sont fixés, & se terminent par des bossettes longues & pen-

dantes; le germe du pistil est arrondi, le stile est simple & a la longueur des étamines; le stile du pistil est obtus, la capsule contenue dans le centre du calice, est composée de quatre valvules, & contient quatre loges pleines de semences arrondies; dans quelques especes de ce genre de plante, le calice est lisse & uni, dans d'autres il a quelques filets chevelus rangés en maniere d'étoile. Linæus, *gen. plant. p. 161.* Plukenet. Gronovius. (*D. J.*)

RHEXIS *ou* RHEGMA, s. f. *terme de Chirurgie*, dérivé du grec, qui signifie *rupture*, & que les oculistes ont employé pour désigner l'œil crevé ou rompu; cet accident est l'effet d'une plaie ou d'un coup violent qui en déchirant le globe de l'œil, cause l'écoulement des humeurs qui y sont contenues. La chirurgie, dans un cas si triste, ne peut que remédier aux désordres qui accompagnent ou qui suivent cette blessure; calmer l'inflammation, appaiser la douleur, resoudre le sang extravasé, procurer la suppuration des membranes coupées, dechirées, ou contuses, mondifier ensuite & cicatriser l'ulcere; voilà à quoi le chirurgien doit s'occuper, & tels sont les objets de ses soins.

Les saignées, le régime, & les lotions émollientes résolutives, préviendront l'inflammation, calmeront celle qui seroit survenue, & appaiseront la douleur. Les auteurs recommandent le sang de pigeon coulé dans l'œil, comme un excellent remede; je n'en ai jamais vu que de mauvais effets; le lait dans lequel on a fait infuser du safran, donne un reméde très-adoucissant & calmant; pour faire suppurer la cornée, on en touche la plaie avec la frange d'une plume trempée dans du lait de femme, dans lequel on a délayé un jaune d'œuf frais avec un peu de safran; lorsque l'inflammation est diminuée, on met en usage pour resoudre le sang extravasé, des compresses appliquées chaudement sur tout l'œil & les parties voisines, & trempée dans une décoction d'absynthe, d'hyssope, de camomille & de melilot, faite dans le vin; si la quantité du sang extravasé faisoit craindre sa corruption, on employeroit l'esprit de vin camphré; lorsque la suppuration diminue & qu'il est question de passer des remedes dont nous avons parlé plus haut pour la favoriser, aux cicatrisans, on se sert des collyres secs dont nous avons parlé pour les ulceres de l'œil. *Voyez* ARGEMON. (*Y*)

RHIGIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Hibernie; elle est placée par Ptolomée *liv. II. c. ij.* dans la partie orientale de l'île, mais dans les terres près de Rhœba. Le même auteur place dans le même quartier, une autre ville qu'il nomme *Rhygia altera*, & il la marque entre *Macolicum* & *Dunum*. Mercator donne présentement à cette derniere le nom de *Limburg*; & Cambden veut que ce lieu soit appellé *Reglis* dans la vie de S. Patrice, & que ce soit ce qu'on appelle communément *le purgatoire de S. Patrice*. (*D. J.*)

RHIGODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Ptolomée *l. II. c. iij.* la donne aux Brigantes, & la place entre Isurium & Olicana. On croit que c'est présentement *Rippon*. (*D. J.*)

RHIN, s. m. (*Mythol.*) Les anciens Gaulois honoroient ce fleuve comme une divinité. On dit que lorsqu'ils soupçonnoient la fidélité de leurs femmes, ils les obligeoient d'exposer sur le *Rhin* les enfans dont ils ne se croyoient pas les peres, & si l'enfant alloit au fond de l'eau, la mere étoit censée adultere; si au contraire il surnageoit, le mari persuadé de la chasteté de son épouse, lui rendoit sa confiance & son amour. L'empereur Julien de qui nous apprenons ce fait, ajoute que ce fleuve vengeoit souvent par son discernement l'injure qu'on faisoit à la pureté du lit conjugal. (*D. J.*)

RHIN, *le* (*Géog. mod.*) le grand fleuve qui prend ses sources dans la Suisse, aux monts S. Gothard, S. Barnabé, & S. Bernardin, doit s'écrire *Rhein*. *Voyez* RHEIN.

Mais on connoit une petite riviere d'Allemagne, qui s'appelle & s'écrit le *Rhin*; cette riviere a sa source aux confins du Mecklenbourg; elle traverse le comté de Ruppin, & finit par se perdre dans Havel.

RHINANTUS, s. m. (*Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Linnæus, & dont voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est arrondi, un peu comprimé, & composé d'une seule feuille divisée en quatre quartiers à l'extrémité. Ce calice subsiste & ne tombe qu'avec la fleur. La fleur est du genre des labiées, & monopétale; son tube est de la longueur du calice, ouvert dans les bords, & comprimé à la base; la levre supérieure est découpée & étroite; la levre inférieure est large, applatie, obtuse, légérement découpée en trois segmens, dont celui du milieu est un peu plus large que les autres. Les étamines sont quatre filets de la longueur de la levre supérieure de la fleur sous laquelle ils sont cachés. Les bossettes des étamines sont chevelues, & fendues en deux. Le germe du pistil est ovale & comprimé; le stile est fort délié, & a au moins la longueur des étamines; le stygmat est obtus & pendant. Le fruit est une capsule droite, orbiculaire, un peu applatie, composée de deux battans, & partagée en deux loges. Les semences sont nombreuses, plates, & sortent à l'ouverture de la capsule dans les côtés. Linnæi, *gen. plant. p. 282.* (*D. J.*)

RHINOCEROS, s. m. (*Hist. nat. Ornith.*) *corvus indicus cornutus*; oiseau des Indes auquel on a donné le nom de *rhinoceros*, parce qu'il a le bec conformé de façon qu'il semble être composé de deux becs, dont l'un est relevé en haut en maniere de corne. Il y a plusieurs especes de *rhinoceros* à en juger par les becs. Willughbi a donné la figure de trois becs de *rhinoceros*, qui sont très-différens les uns des autres par leur forme. On ne connoît de cet oiseau que le bec; c'est la seule partie que les voyageurs aient apportée.

RHINOCEROS, *Pl. I. fig. 2.* (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede qui a environ six piés de hauteur depuis terre jusqu'au-dessus du dos, douze piés de longueur depuis le bout du museau jusqu'à la queue; & douze piés de circonférence à l'endroit le plus gros du corps. Sa peau est d'un gris tirant sur le noir, comme celle des éléphans, mais plus rude & plus épaisse; elle est très-raboteuse, & couverte de petites éminences par-tout, excepté au col & à la tête; elle forme de grands plis au col, sur le dos, aux côtés & aux jambes; il n'y a de poils qu'aux oreilles & à la queue. Les yeux sont très-petits; les oreilles ressemblent à celles d'un cochon; la levre supérieure est plus longue que l'inférieure, & pointue; l'animal l'alonge & la raccourcit à son gré; il s'en sert comme d'un doit pour tirer le foin du ratelier, & pour brouter l'herbe; le nez forme avec cette levre une sorte de groin. Aussi a-t-on dit que le *rhinoceros* ressembloit à l'extérieur en partie au sanglier, & en partie au taureau; il a une corne sur le nez, & quelquefois deux, selon plusieurs auteurs; la corne est placée entre les narines & les yeux; l'animal s'en sert comme le sanglier de ses défenses. La queue n'a que deux piés de longueur; les piés du *rhinoceros* ont chacun trois doigts ongulés; c'est-à-dire terminés par des sabots & non par des ongles. Le *rhinoceros* devient furieux lorsqu'il est irrité; il a assez de force pour se battre contre l'éléphant. Il court très-vite, mais toujours en droite ligne comme le sanglier; on l'évite aisément en s'écartant à droite ou à gauche. On trouve des *rhinoceros* dans les deserts de l'Afrique & dans les royaumes de Bengale & de Patane en Asie. On dit qu'il a deux langues, ou plûtôt une langue double, dont une partie lui sert à manger, & l'autre, à la déglutition. *Voyez* QUADRUPEDE.

Rhinoceros, (*Hist. nat. Insectolog.*) insecte du genre des scarabés, auquel on a donné ce nom, parce qu'il a une corne sur la tête. Linnæus en distingue trois especes. *Voyez* Insecte.

RHINOCOLURA, (*Géogr. anc.*) ce terme signifie les *narines coupées*, parce que les anciens habitans de cette ville furent ainsi mutilés. Diodore de Sicile, *l. I. c. lx.* raconte la chose de cette sorte. Actisarus, roi d'Ethiopie, voulant purger son royaume des voleurs qui le désoloient, & ne voulant pas toutefois les faire mourir, en amassa tant qu'il put, leur fit couper le nez, & les relégua dans un lieu désert & stérile, où ils bâtirent une ville, qui à cause de leurs nez coupés, fut nommée *Rhinocolure.* Il y a près de *Rhinocolure* une riviere que plusieurs ont prise pour le fleuve d'Egypte. Mais nous croyons que le fleuve d'Egypte n'est autre que le Nil, & que le torrent qui coule près de *Rhinocolure* est attribué quelquefois à la Syrie & à la Palestine, dont en effet elle faisoit partie anciennement; & quelquefois à l'Egypte, dont elle dépendit dans la suite. Son évêque étoit suffragant de Péruse. (*D. J.*)

RHINOCOLUSTES, adj. (*Littérat.*) c'est-à-dire *coupeur de nez*, de ῥὶς, ῥινος, *nez*, & de κολύω, *je coupe.* Ce surnom fut donné à Hercule, lorsqu'il fit couper le nez aux héraults des Orchoméniens, qui oserent en sa présence demander le tribut aux Thébains. Il avoit une statue sous ce nom en pleine campagne près de Thèbes. (*D. J.*)

RHINOW, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la moyenne Marche de Brandebourg, sur la rive méridionale de la riviere du Rhein, un peu au dessus de l'embouchure de cette riviere dans le Havel.

RHIPHÉES, Monts les (*Géogr. anc.*) *Rhipæi*, ou *Rhiphæi montes*, montagnes de la Sarmatie. La premiere ortographe est suivie par les Grecs, & la seconde par les Latins. Il y en a qui confondent les *monts Rhiphées* avec les monts Hyperboréens. Virgile les distingue, *Geor. l. III. v. 381.*

Talis Hyperboreo septem subjecta Trioni
Gens effrena virûm Riphæo *tunditur Euro.*

Cellarius juge que l'on doit placer les *monts Rhiphées* dans la Russie, & les monts Hyperborées audelà du cercle Arctique.

Il faut convenir que les anciens n'ont jamais connu les *monts Rhiphées* dont ils parloient tant, & derriere lesquels ils se figuroient le pays des Hyperboréens; car les uns confondoient ces monts avec les Alpes, les autres les faisoient partie du mont Caucase, d'autres les croyoient près du Boristhène, d'autres à la source du Tanaïs, & quelques-uns comme Strabon, les traitoient de chimere.

Je ne sais pas si nous les connoissons beaucoup mieux; d'un côté le P. Hardouin sur cet endroit de Pline, où il place les Hyperboréens, *ponè* Rhiphæos montes *ultraque aquilonem*, dit que les *monts Rhiphées* sont presque au centre de la Russie vers les sources du Tanaïs, entre le Volga & le Tanais même, ou le Don, comme on l'appelle aujourd'hui. D'un autre côté, si j'en crois quelques géographes, il n'y a point de montagnes à la source du Tanaïs. D'autres placent les *monts Rhiphées* vers l'Obi & dans la Sibérie, considérant qu'on n'en trouve point de remarquables dans le reste de la Russie. Enfin d'autres croient que les *monts Rhiphées* & les monts Hyperboréens étoient une chaine du mont Taurus, qui commence dans les extrémités méridionales de l'Asie mineure qu'il traverse, s'étend jusqu'aux extrémités de notre continent, en tirant vers le nord & le nord-est, en changeant souvent de nom, & prenant successivement ceux d'*Imaüs*, d'*Emodus*, de *Paropamise*, de *Caucase*, *&c.* La sauvage Russie nomme ces montagnes *Wolitzi Camenypois*, c'est-à-dire *ceintures de pierres*, parce qu'elle les regarde comme la zone pierreuse qui ceint l'univers. (*Le Chevalier* de Jaucourt.)

RHISOPHAGE, s. m. (*Gramm.*) mangeur de racines. C'est le nom d'un peuple ancien de l'Ethiopie qui habitoit dans l'île de Méroé, entre les rivieres d'Abanwi & de Tacase.

Rhisophages, (*Géogr. anc.*) *Rhisophagi*, peuples de l'Ethiopie, selon Diodore de Sicile, *l. III. c. xxvij.* & Strabon, *l. XVI. p. 171*, qui dit qu'on les nomme aussi *Elii.* Ils habitoient aux environs de l'île de Méroé, sur le bord des fleuves Astaboras & Astapas. Ces peuples, comme les autres Ethiopiens, ont été nommés *indiens* par quelques anciens auteurs. (*D. J.*)

RHISOTOMES, s. m. pl. (*Gramm.*) marchands de simples, ou d'herbes, de graines & de racines médicinales; c'étoient ce que nous appellons aujourd'hui un *herboriste.*

RHISPIA, (*Géogr. anc.*) ville de la haute Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xv.* la place loin du Danube, entre Savaria & Vinundria. Lazius croit que c'est présentement le lieu nommé *Fering.* (*D. J.*)

RHISUS, (*Géogr. anc.*) ville de la Magnésie, selon Pline, *l. IV. c. ix.* (*D. J.*)

RHITI, ou *RHETI*, (*Géogr. anc.*) Pausanias, *l. I. c. xxxviij.* donne ce nom à des eaux qui sortirent de la terre dans le Péloponnese, qu'on croyoit venir de l'Euripe, qui passoient à Eleusine, & qui se rendoient dans la mer. Il ajoute que ces eaux ne ressembloient aux rivieres que par leurs courses; car elles avoient presque la salure de la mer. Elles étoient consacrées à Cérès & à Proserpine, & par cette raison il n'étoit permis qu'aux prêtres de manger des poissons qui se trouvoient dans ces eaux. Ce privilege exclusif & religieux fait rire. (*D. J.*)

RHITTIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la basse Pannonie, selon Ptolomée, *l. II. c. xvj.* qui la marque sur le bord du Danube, entre *Acumincum legio*, & *Taururum.* Marius Niger & Simler, veulent que ce soit présentement *Salankemen* dans l'Esclavonie; selon Lazius, c'est *Ratza*, petit bourg de la même province. *Rhittium* pourroit bien être la ville *Ritti* de l'itinéraire d'Antonin, & la ville *Ricti* de la notice des dignités de l'empire. (*D. J.*)

RHIUM, (*Géogr. anc.*) ville du Péloponnese dans la Messénie, sur le golfe Thuriates, à l'opposite du promontoire Tænarus, selon Strabon, *l. VIII. pag. 360.* Etienne le géographe met aussi dans la Messénie une ville nommée *Rhium;* mais il balance à la placer dans la Messénie ou dans l'Achaie.

Rhium étoit encore le nom d'un des deux promontoires qui ferment le golfe de Corinthe du côté de l'occident, & qui étoit sur la côte de l'Achaïe propre. *Antirrhium* étoit l'autre promontoire situé dans le pays des Locres.

Il y avoit aussi dans l'île de Corse, un promontoire qui portoit le nom de *Rhium.* Ptolomée, *l. III. c. ij.* le marque sur la côte orientale, entre le mont *Rhæsus* & la ville *Urcinium.* (*D. J.*)

RHIUSIAVA, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie. Elle étoit sur le Danube, entre *Aræ-Flaviæ* & *Alcimænis*, selon Ptolomée, *l. II. c. xj.* On croit que c'est aujourd'hui *Gengen.* (*D. J.*)

RHIZAGRE, s. m. (*Chirurgie.*) instrument ancien dont le nom indique la propriété; on s'en servoit pour arracher les racines des dents.

RHIZALA, (*Géogr. anc.*) port de l'île de Taprobane. Ptolomée, *l. VII. c. iv.* le marque sur le grand rivage, entre la ville *Procuri* & le promontoire *Oxia.*

RHIZANA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de la Dalmatie, d'une ville de la Gédrozie, & d'une ville de l'Arachosie, selon Ptolomée. (*D. J.*)

RHIZINIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Dalma-

tie, sur la côte du golfe auquel elle donnoit son nom, & que l'on appelloit *Rhizonicus sinus*. Strabon, *l. VII. p. 314*. Etienne le géographe, & d'autres auteurs, nomment cette ville *Rhiron*; c'est à ce que croit Simler, la même ville qui est appellée *Birziminium* dans l'itinéraire d'Antonin. Le nom moderne est *Rizano*, *Rizine*, ou *Rezina*. (*D. J.*)

RHIZON, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Illyrie, dont Polybe & Etienne le géographe font mention. (*D. J.*)

RHIZOPHORA, s. f. (*Histoire nat. Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante qui est décrit par le pere Plumier sous le nom de *mangles*: en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est droit, composé d'une seule feuille divisée en quatre segmens oblongs. La fleur est pareillement droite, composée d'un pétale divisé en quatre segmens, & est plus courte que le calice. Les étamines sont douze filamens droits, & graduellement plus courts les uns que les autres; les bossettes des étamines sont fort petites. Le germe du pistil est en pointe aiguë; le stile paroît à peine. Le stigmat est pointu; le réceptacle est ovale, devient charnu, & contient la base de la graine; la semence est unique, longue, faite en massue, mais pointue au bout. Il y a des variétés dans le nombre des étamines; cependant elles sont toujours entre huit & douze. Linnæi, *gen. plant. p. 207.* Plum. *gen. 15. hort. malab. vol. VI. pag. 31. & 32.* (*D. J.*)

RHIZUS, (*Géogr. anc.*) ville de Thessalie, sur la côte, selon Strabon, *liv. IX. pag. 443.* & Etienne le géographe. *Rhizus* est encore le nom d'un port de la Cappadoce, au-dessus de Trébizonde, selon Ptolomée, *liv. V. ch. vj.* qui le place entre la ville Pitiusa & le promontoire d'Athènes. Procope, au *troisieme livre des édifices*, *ch. vij.* dit que l'empereur Justinien fit bâtir, dans le pays de *Risée*, qui est au-delà des limites de Trébizonde, un fort si considérable, qu'il n'y avoit point de fortifications semblables dans les villes voisines des Perses. Le port de *Rhizus* s'appelle aujourd'hui *Erisse*, selon Lunclavius. (*D. J.*)

RHOBOGDIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Hibernie, dans sa partie septentrionale, selon Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* Cambden croit que c'est présentement le cap *Fair-Forland*. Ptolomée place dans le même quartier des peuples qu'il nomme *Robogdii*. (*D. J.*)

RHODA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, chez les Idigetes, selon Etienne le géographe. Cette ville bâtie par les Rhodiens, est sur le bord d'un fleuve qui tombe des Pyrénées, & qui est appellé *Ticer* par Pomponius Mela, & *Tichis* par Pline. Caton campa dans cet endroit avec son armée, selon Tite-Live, *liv. XXXIV. ch. viij.* C'est aujourd'hui la ville de *Roses*, & le nom latin de ses habitans est *Rhodenses*. Grutter en cite l'inscription suivante:

Q. Egnatulo. Q. Fr. Equo. Pub. Don. Ab. Ælio, Hadriano. Cæs. Nervæ Trajani Fr. Rhodenses Ob. Plurim. Liberal. & Multa in Remp. S. Benefac. Equest. & Marmore Statuam, pro Æde Minervæ Constituer.

Il y avoit encore une ville du nom de *Rhoda* dans la Gaule narbonnoise, Pline, *liv. III. ch. iv.* qui en parle, fait entendre qu'elle ne subsistoit plus de son tems: elle avoit été bâtie par les Rhodiens, sur le bord du Rhône, fleuve auquel elle a donné son nom, selon S. Jérôme, *in prolog. epist. ad Galat.* Marcien d'Héraclée appelle cette ville *Rhodanusia*. (*D. J.*)

RHODE, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, que Pline, *liv. IV. ch. xij.* met au voisinage de l'Axiaces. Le pere Hardouin croit que c'est le fleuve Agarot de Ptolomée; mais il est plus vraissemblable que c'est le Sagaris d'Ovide, aujourd'hui le Sagre. (*D. J.*)

RHODES, *bois de*, (*Hist. nat. Botan. exot.*) on trouve sous ce nom, chez les droguistes curieux, un bois jaunâtre pâle, qui devient roux avec le tems, qui est gros, dur, solide, tortueux, parsemé de nœuds, gras, résineux, & ayant une odeur de roses; c'est par cette raison qu'on le nomme encore *bois de rose*, on l'appelle aussi *bois de Cypre*, parce qu'on pensoit qu'il venoit de l'île de Cypre; mais on ne le reçoit aujourd'hui d'aucune de ces deux îles.

Anguillara, suivi par Mathiole, prétend que c'est le bois du cytise de Marantha, c'est-à-dire du cytise appellé *cytisa imanus*, *siliquâ falcatâ*, *C. B.* mais ce qui s'opppse à cette conjecture, c'est qu'il n'a pas la moindre odeur de cytise.

Enfin comme le *bois de Rhodes* nous vient de la Jamaique & des îles Antilles, nous sommes à-présent au fait de son origine & de sa connoissance; ou plutôt nous recevons d'Amérique deux bois différens sous la même dénomination de *bois de Rhodes*.

Le fameux chevalier Hans-Sloane a décrit très-exactement le *bois de Rhodes* de la Jamaïque. Il le nomme *lauro affinis*, *terebenthi folio alato*, *ligno odorato*, *candido flore albo*, *catal. plant. jamaic.*

Le tronc de cet arbre est de la grosseur de la cuisse, couvert d'une écorce brune, tantôt plus claire, tantôt plus obscure, garni quelquefois de plusieurs épines courtes; il s'éleve à la hauteur de vingt piés, & est chargé de rameaux vers la terre. Le bois de ce tronc est blanc en-dedans, solide, d'une odeur très-agréable & pénétrante, & il a beaucoup de moëlle.

Les feuilles qui naissent sur les rameaux sont aîlées, composées de trois, de quatre, ou de cinq paires de petites feuilles, écartées les unes des autres d'un demi-pouce, & rangées sur une côte terminées par une paire de mêmes petites feuilles; chaque petite feuille est lisse, d'un verd obscur, arrondie, longue d'environ un pouce, & de trois quarts de pouce dans la partie la plus large.

Les fleurs naissent à l'extrémité des rameaux; elles sont blanches, par bouquets, semblables à celles du sureau, composées de trois pétales épais, & de quelques étamines placées dans le centre; chacune de ces fleurs donne un fruit de la grosseur d'un grain de poivre, dont la peau est mince, seche, & brune; ce fruit s'ouvre en deux parties, & renferme une graine ronde, noire, dont l'odeur approche de celle des baies de laurier: on trouve cet arbre dans les forêts remplies de cailloux, & dans celles qui sont sur les montagnes de la Jamaïque.

Le pere Dutertre & M. de Rochefort, ont décrit l'un & l'autre sur les lieux le *bois de rhodes* des îles Antilles. Cet arbre s'éleve fort haut & fort droit; ses feuilles longues comme celles du châtaignier ou du noyer, sont blanchâtres, souples, molles, & velues d'un côté. Ses fleurs qui sont aussi blanches, & d'une odeur agréable, croissent par bouquets, & sont suivies d'une petite graine noirâtre & lisse; le bois au-dedans est de couleur de feuille morte, & différemment marbré, selon la différence des territoires où l'arbre a pris naissance. Ce bois reçoit un poli admirable, & l'odeur qu'il exhale quand on le met en œuvre ou qu'on le manie, est douce & agréable.

On emploie ce *bois de Rhodes* des Antilles dans les ouvrages de marqueterie, de tour, & à faire des chapelets. Réduit en poudre, on le mêle parmi les pastilles; les barbiers en parfumoient autrefois l'eau dont ils faisoient la barbe, & la Médecine même le faisoit entrer dans des remedes.

Les Hollandois en tirent par la distillation une huile blanche, pénétrante, & fort odorante, que l'on vend sous le nom d'*oleum rhodium*, & que l'on emploie souvent dans ces baumes que l'on nomme apoplectiques, céphaliques, & qui ne sont autre chose que des baumes échauffans. Les parfumeurs se servent aussi de cette huile de rhodes. Cette huile nouvelle est assez semblable à l'huile d'olive; mais

avec le tems elle s'épaissit & devient d'un rouge obscur comme de l'huile de cade : on tire aussi du *bois de Rhode* par la cornue, un esprit rouge, & une huile noire & puante, qui n'est d'aucun usage. (*D. J.*)

RHODES, *marbre de*, (*Hist. nat. Litholog.*) c'étoit un marbre blanc, d'une grande beauté, dont les Romains se servoient dans leurs édifices, mais il étoit inférieur à celui de Paros; son nom lui venoit de l'île de Rhodes.

RHODES, (*Géogr. anc. & mod.*) île d'Asie, sur la côte méridionale de l'Anatolie, & de la province d'Aiden-Elli, dont elle n'est séparée que par un canal de huit à dix lieues de large. Cette partie de la mer Méditerranée s'appelloit autrefois la *mer Carpathienne*, & se nomme aujourd'hui la *mer de Scarpanto*.

L'île de *Rhodes* peut avoir environ 130 milles de tour. Elle a changé plusieurs fois de nom, suivant les différentes colonies qui s'y sont établies. Pline dit qu'elle a été appellée *Ophieuse*, *Astérie*, *Oethrée*, *Trinacrie*, *Corymbie*, *Atabaris*, & *Oloessa*. Ses trois principales villes étoient d'abord Lynde au sud-est de l'île, Camire à l'occident, & Jalise au septentrion; mais la ville de *Rhodes*, bâtie à l'orient du tems de la guerre du Péloponnèse, devint bien-tôt la capitale de toute l'île.

On met au nombre de ses premiers rois Tléptôleme, Doricus, Damagete. Mausole, roi de Carie, s'en empara par la ruse, & les Rhodiens, d'alliés qu'ils étoient de ce prince, devinrent ses sujets. Après sa mort ils voulurent rétablir la démocratie, & choisirent le tems qu'Artémise jettoit les fondemens du mausolée; mais cette reine, habile & courageuse, surprit la flotte des Rhodiens, & porta chez eux le fer & le feu.

Rhodes tomba dans la suite sous la domination des Grecs & des Romains. Elle a été très-célebre par les beaux arts qui y ont fleuri, par sa marine, par son commerce, par l'équité de ses lois, & par sa puissance. Il faut voir comme Pindare en parle, & comme il étale ce que la Poésie a de plus riche & de plus sublime pour relever la gloire de cette île. « C'est sur elle, dit-il, que » Jupiter versa une pluie d'or. Minerve l'enrichit du » don des arts, quoique ses peuples eussent offensé » la déesse, en lui offrant des sacrifices sans feu. *Rhodes* ne se montroit point encore au milieu des flots, » lorsque les dieux se partagerent le monde. Apollon » la demande pour sa part & l'obtient; trois de ses » fils y regnerent; c'étoit là qu'étoit marqué comme » à un dieu, le terme des malheurs de Tleptoleme » dans la pompe des jeux & des sacrifices ».

La ville de *Rhodes* ayant effacé, par la commodité de son port, la splendeur des autres villes de l'île, devint de plus en plus florissante par les arts & par les sciences. Ses académies, & sur-tout celles de Sculpture, y attiroient toutes sortes d'étrangers, & il en sortoit tant de beaux morceaux, qu'on disoit que Minerve y faisoit son séjour. On comptoit dans cette ville jusqu'à trois mille statues de différentes grandeurs, toutes d'excellens artistes. Je ne parle point des peintures & des tableaux dont ses temples étoient remplis, chefs-d'œuvre de l'art, de la main des Parhasius, des Protogène, des Zeuxis, & des Apelles : Meurcius en a publié un traité. Pour ce qui regarde ce colosse surprenant, qu'on avoit consacré au soleil, la divinité tutélaire de l'île, on en trouvera l'article à part dans ce Dictionnaire.

Vers le déclin de l'empire des Grecs, l'île de *Rhodes* eut le sort des autres îles de l'Archipel. Elle tomba sous la domination des Génois, des Sarasins, des chevaliers de S. Jean de Jérusalem qui s'en emparerent en 1310, & qui furent alors appellés *chevaliers de Rhodes*. Enfin Soliman la leur enleva en 1522, & depuis lors elle est restée sous la domination des Turcs, qui ont bâti deux tours pour défendre l'entrée du port; mais ils laissent l'île inculte. Sa *long.* suivant Street, *45*^{d}. *50'*. *15"*. *lat.* *36*. *46*. & selon Greaves, *37*. *50*.

Cette île, dans son état florissant, n'a pas seulement produit d'excellens artistes, mais elle a été la patrie de grands capitaines, de poëtes, de philosophes, d'astronomes, & d'historiens illustres.

Timocréon de *Rhodes*, poëte de l'ancienne comédie, vivoit 474 ans avant Jesus-Christ; ses écrits n'ont pas passé jusqu'à nous. Il nous reste de Simmias de *Rhodes*, poëte lyrique, qui florissoit 320 ans avant l'ere chrétienne, quelques fragmens imprimés avec les œuvres de Théocrite. Pitholéon, rhodien, n'étoit pas un poëte sans talens, quoiqu'il ait été tourné en ridicule par Horace, *Sat. 10. liv. I.* parce que dans ses épigrammes il mêloit ensemble du grec & du latin. Pitholéon est selon toute apparence, le même que M. Otacilius Pitholaüs, dont il est parlé dans Suétone & dans Macrobe. Il composa des vers satyriques contre Jules-César qui le souffrit, comme Suétone, *ch. lxxv.* nous l'apprend : *Pitholai carminibus maledicentissimis laceratam existimationem suam, civili animo tulit.* Macrobe rapporte un jeu de mots fort plaisant de ce Pitholaüs, & dont la grace ne peut se rendre en françois : le voici en latin. *Cùm Caninius Reblius uno tantùm die consul fuisset, dixit Pitholaus, antè flamines, nunc consules diales fiunt.*

Je pourrois nommer Possidonius au nombre des philosophes de *Rhodes*, parce qu'il y passa sa vie; mais Strabon son contemporain nous assure qu'il étoit originaire d'Apamée en Syrie. Apollonius, disciple de Panœtius, étoit aussi natif de Naucratis; il fut surnommé *le rhodien*, parce qu'il séjourna longtems à *Rhodes*.

Pour Panœtius, on sait que *Rhodes* étoit la patrie de ce célebre philosophe stoïcien, & qu'il sortoit d'une famille très-distinguée par les armes & par les lettres, comme le marque Strabon. Scipion l'africain, second du nom, ainsi que Lelius, furent de ses disciples & de ses amis. Ce philosophe avoit écrit un traité de la patience dans les douleurs, & trois livres des devoirs de la vie civile, que Cicéron a suivi dans l'excellent ouvrage qu'il nous a laissé sur le même sujet. Horace, *Od. 29. liv. I.* fait un bel éloge de Panœtius. Il dit à Iccius :

Quùm tu coemptos undique nobiles
Libros Panœti, socraticam & domum,
Mutare loricis Iberis
Pollicitus meliora tendis?

« Quand je vous vois, Iccius, changer pour les » armes les charmans écrits de Panœtius, que vous » aviez amassés de tous côtés avec tant de soins & » de frais, & quitter l'école de Socrate pour celle » de Mars; étoit-ce donc là que devoient aboutir » vos promesses & nos espérances » ?

Castor le rhodien, qui florissoit vers l'an 150 avant l'ere chrétienne, est au rang des chronologues célebres; il avoit publié plusieurs ouvrages très-estimés, sur l'ancienne histoire & sur l'ancienne chronologie grecque; mais il avoit fait mention dans ses écrits d'un phénomene céleste, dont l'explication exercera long-tems nos astronomes. Il s'agit d'un changement singulier qui fut observé sous le regne d'Ogygès, dans la couleur, dans la grosseur, dans la figure, & dans le cours de la planete de Vénus. Le fragment de cette observation, tiré de Varron, le plus savant des romains de son tems, nous a été conservé par saint Augustin, *de civitate Dei, liv. XXI. ch. viij. N. 2.* en voici les termes. *Est in Marci Varronis libris, quorum inscriptio de gente populi romani, Castor scribit in stella Veneris .... tantum portentum extitisse, ut mutaret colorem, magnitudinem, figuram, cursum : quod factum ità, neque anteà, neque posteà sit.*

Hoc factum Ogyge rege dicebant, Adrastus, Cyzicenus, & Dion neapolites mathematici nobiles. L'époque d'Ogygès est connue; le déluge de son nom arriva l'an 1796 avant l'ere chrétienne.

Hevelius, astronome du siecle passé, propose, *Cométographe, liv. VII. pag. 373*, deux explications différentes qu'il paroît goûter davantage du phénomene rapporté par Castor. La premiere de regarder ces changemens observés dans la grosseur, la couleur, & la figure de Vénus, comme une simple apparence, produite par quelque réfraction extraordinaire de notre atmosphere, & semblable à ces halons ou couronnes que l'on apperçoit autour des astres. La seconde explication qu'Hevelius adopte, rapporte ce phénomene à un changement arrivé dans l'atmosphere même de Vénus. On peut objecter qu'aucune de ces explications ne rend raison de la plus singuliere circonstance du phénomene, c'est-à-dire, du changement observé dans le cours de la planete de Vénus. De plus, on demandera quelle raison a obligé cette planete de changer son cours, & de quitter son ancienne route pour en prendre une nouvelle.

M. Freret, dans les mém. de Littérat. *tome X. in-4°.* a imaginé un moyen ingénieux d'expliquer toutes les circonstances du phénomene observé par Castor; c'est par l'apparition d'une comete, que l'on auroit confondu avec la planete de Vénus. Il ne s'agira plus que de prouver qu'il parut une comete du tems d'Ogygès; car alors tout sera facile à comprendre. Une comete dont la tête se montra le soir & le matin auprès du soleil, quelques jours après que Vénus s'étoit plongée dans les rayons de cet astre, fut prise d'abord pour Vénus elle-même; & cette comete ayant pris une chevelure ou une queue les jours suivans, on attribua ce changement de grosseur, de couleur, & de figure à la planete de Vénus. Le mouvement propre de la comete l'éloignant tous les jours de plus en plus du soleil, & lui faisant traverser le ciel par une route très-différente de celle de Vénus, on ne douta point que cette planete qui demeure quelquefois cachée dans les rayons du soleil pendant plusieurs jours, n'eût abandonné son ancien cours, pour en suivre un nouveau.

Un illustre philosophe péripatéticien, natif de l'île de *Rhodes*, est Andronicus. Il vint à Rome au tems de Pompée & de Cicéron, & y travailla puissamment à la gloire d'Aristote, dont il fit connoître les écrits dans cette capitale du monde. Il les tira de la confusion où ils étoient, & leur donna un ordre plus méthodique : c'est Plutarque qui nous l'apprend dans la vie de Sylla. On ne sauroit bien représenter le grand service que rendit alors Andronicus à la secte des Péripatéticiens : peut-être ne seroit-elle jamais devenue fort célebre, s'il n'eût pris un soin si particulier des œuvres du fondateur?

Le plus fameux athlete du monde, Diagoras, naquit dans l'île de *Rhodes*; il descendoit d'une fille d'Aristomene, le plus grand héros qui eût été parmi les Messéniens. On connoît l'ode que Pindare fit en l'honneur de Diagoras; c'est la VIIe. des olympiques, & elle fut mise en lettres d'or dans le temple de Minerve. On voit par cette ode, que Diagoras avoit remporté deux fois la victoire aux jeux de *Rhodes*, quatre fois aux jeux Isthmiques, deux fois aux jeux Néméens; & qu'il avoit été victorieux aux jeux d'Athènes, à ceux d'Argos, à ceux d'Arcadie, à ceux de Thèbes, à ceux de la Béotie, à ceux de l'île d'Ægine, à ceux de Pellene, & à ceux de Mégare. L'ode de Pindare fut faite sur la couronne du pugilat que remporta Diagoras aux jeux olympiques de la soixante-dix-neuvieme olympiade; les éloges de Damagete, pere de Diagoras, de Tleptoleme, le fondateur des *Rhodiens* & la souche de la famille, ne sont pas oubliés; en sorte qu'il en résulte que Diagoras descendoit de Jupiter.

Pausanias observe que la gloire que remporta Diagoras par ses victoires à tous les jeux publics de la Grece, devint encore plus remarquable par celle que ses fils, & les fils de ses filles y obtinrent. Il y mena lui-même une fois deux de ses fils qui y furent couronnés; ils chargerent leur pere sur leurs épaules, & le porterent au-travers d'une multitude incroyable de spectateurs, qui leur jettoient des fleurs à pleines mains, & qui applaudissoient à sa gloire, & à sa bonne fortune.

Aulugelle ajoute, que ce pere fut transporté de tant de joie, qu'il en mourut sur la place : *eosque*, dit-il, en parlant de ses fils, *vidit vincere, coronarique eodem olympiæ die : & cùm ibi eum adolescentes amplexi, coronis suis in caput patris positis, suaviarentur; cùmque populus gratulabundus, flores undique in eum jaceret; ibi in stadio inspectante populo, in osculis atque in manibus filiorum, animam efflavit.* Noct. Atticar. *l. III. c. xv.* Je voudrois bien que cette mort de Diagoras fût vraie; mais j'ai le regret de voir que Pausanias ne confirme point ce fait singulier. Cicéron même me dit, qu'un lacédémonien aborda Diagoras dans ce moment, pour l'exhorter à ne point perdre une si belle occasion de finir sa carriere : « Mourez, Diagoras, lui dit-il en le saluant, car vous ne pouvez monter plus haut ». Voilà bien le discours d'un lacédémonien; un athénien n'eût dit qu'une gentillesse plaisante ou ingénieuse.

Memnon, général d'armée de Darius, dernier roi de Perse, étoit aussi de l'île de *Rhodes*; homme consommé dans le métier de la guerre, il donna à son maître les meilleurs conseils qui lui pouvoient être donnés dans la conjoncture de l'expédition d'Alexandre. S'il avoit encore vécu quelques années, la fortune de ce grand conquérant auroit été moins rapide; & peut-être même que les choses eussent changé de face. Son dessein étoit de porter la guerre dans la Macédoine, pendant que les Macédoniens la faisoient au roi de Perse dans l'Asie. C'est ainsi que les Romains en userent, pour contraindre le redoutable Annibal d'abandonner l'Italie. Lors donc qu'on délibéra sur le parti qu'il falloit prendre contre le roi de Macédoine, qui ayant passé l'Hellespont, s'avançoit vers les provinces de Perse; son avis fut qu'on ruinât les frontieres, & qu'on transportât une grande partie des troupes dans la Macédoine. Par ce moyen, dit-il, on établira dans l'Europe le théâtre de la guerre : l'Asie jouira de la paix, & l'ennemi faute de subsistance sera contraint de reculer, & de repasser en Europe pour secourir son royaume. C'étoit sans doute le plus sûr parti que les Perses pussent choisir, dit Diodore de Sicile, *l. XVII. c. vij.* Mais les autres généraux ne trouvant pas ce conseil digne de la grandeur de leur monarque, ils conclurent qu'il falloit livrer bataille, & la perdirent.

Cependant Memnon ayant été nommé généralissime, fit des préparatifs extraordinaires par mer & par terre; il subjugua l'île de Chio & celle de Lesbos; il menaça celle d'Eubée; il noua des intelligences avec les Grecs; il en corrompit plusieurs par ses présens; en un mot, il se préparoit à tailler beaucoup de besogne aux ennemis de son roi dans leur propre pays, lorsqu'une maladie le vint saisir, & le tira de ce monde en peu de jours.

Il eut l'avantage de connoître par la conduite d'Alexandre à son égard, qu'il en étoit estimé ou redouté. Ce jeune prince voulant ou le rendre suspect aux Perses, ou l'attirer dans son parti, défendit séverement à ses troupes de commettre le moindre desordre dans les terres de Memnon; mais le général de Darius fit l'action d'un honnête homme, & d'une belle ame, en châtiant un de ses soldats qui médisoit

d'Alexandre. « Je ne t'ai pas pris à ma solde, lui dit-» il en le frappant de sa javeline, pour parler mal de » ce prince, mais pour combattre contre lui ». Voilà une belle maxime : elle n'étoit guere pratiquée du tems de François I. & de Louis XIV. & je ne sai si on la pratique mieux au tems présent.

Freinshemius observe qu'au siége d'Halicarnasse, Memnon s'opposa vigoureusement à quelques grecs fugitifs remplis de haine pour le nom *macédonien*, qui ne vouloient pas qu'on permît à Alexandre d'enterrer ses morts; quoi qu'en le lui permettant, on se pût glorifier de la victoire. Memnon n'écouta point la passion de ces fugitifs; il accorda la suspension d'armes, & les cadavres que demandoit le roi de Macédoine.

La veuve de Memnon fut la premiere femme qu'aima ce jeune prince après ses victoires. Elle s'appelloit *Barsene*, & étoit petite fille d'un roi de Perse : elle fut prise en même tems que la mere, la femme, & les filles de Darius. Elle savoit & parloit à ravir le grec; sa douceur, son caractere, ses graces, & sa beauté, triompherent d'Alexandre. Il en eut un fils, combla la mere de biens, & maria très-avantageusement ses deux sœurs, l'une à Eumenes, & l'autre à Ptolomée : Alexandre étoit fait pour conquérir tout le monde.

On peut joindre à Memnon, *Timosthène* le *rhodien*; il florissoit vers la cent vingt-sixieme olympiade, sous le regne de Ptolomée Philadelphe, qui le fit général de ses armées de mer. C'étoit de plus un homme curieux, & qui joignoit aux lumieres de sa profession, toutes celles de la Géographie. Il avoit écrit un livre intitulé *les ports de mer*, & un autre sous le titre de *stadiasme*, qui marquoit les distances des lieux dans une très-grande étendue de pays. Ces ouvrages n'existent plus; mais on sait qu'Eratosthène & Pline en ont beaucoup profité.

Clitophon né à *Rhodes*, décrivit aussi la Géographie de plusieurs pays; entre autres celle d'Italie & des Gaules; ouvrages qui se sont perdus, & qui seroient pour nous fort intéressans. Il avoit aussi mis au jour la *description des Indes*, dont Plutarque & Stobée ont fait mention.

Diognete de *Rhodes*, rendit par son génie de si grands services à sa patrie, qu'il obligea Démétrius Poliorcetes d'en lever le siége la premiere année de la cent dix-neuvieme olympiade, & 304 ans avant Jesus-Christ. Les Rhodiens comblerent d'honneurs Diognete, & lui assignerent comme à leur libérateur une pension très-considérable.

Hipparque mathématicien, & grand astronome, étoit encore de *Rhodes*, selon Ptolomée, & florissoit sous les regnes de Philométor & d'Evergete rois d'Egypte, depuis la cent quarante-troisieme olympiade, jusqu'à la cent cinquante-troisieme, c'est-à-dire, depuis l'an 168 avant Jesus-Christ, jusques à l'an 129. Pline parle d'Hipparque avec de grands éloges. Il laissa plusieurs observations sur les astres, & un commentaire sur Aratus, que nous avons encore.

Antagoras, poëte de *Rhodes*, vivoit sous la cent vingt-sixieme olympiade; Antigonus Gonatas, roi de Macédoine, le combla de faveurs, & se l'attacha par ses bienfaits. Il ne nous reste de ses ouvrages qu'une épigramme contre Crantor; le tems nous a ravi son grand poëme, intitulé *la Thébaide*.

Enfin *Sosicrate*, dont les écrits cités par les anciens, ont péri par l'outrage des tems, étoit aussi natif de *Rhodes*; tout prouve en un mot, que cette ville a fourmillé d'hommes illustres en tout genre. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RHODES *colosse de*, (*Art statuaire anc.*) ouvrage admirable de l'art, que l'on a placé au rang des merveilles du monde. Je ne puis rien faire de mieux pour en parler sciemment, que de transcrire ici la description de Pline, *c. vij. p. 105.* & d'y joindre le commentaire de M. le comte de Caylus, inséré dans les *mémoires de Littérature, tome XXV. in-4°.* Voici le texte de Pline.

« Le plus admirable de tous les colosses, est celui » du soleil, que l'on voit à *Rhodes*, & qui fut l'ou-» vrage de Charès de Linde, éleve de Lysippe. Ce » colosse avoit soixante-dix coudées (environ 105 » piés) de hauteur. Un tremblement de terre le ren-» versa après qu'il eut été cinquante-six ans en place; » & quoique renversé, c'est une chose prodigieuse à » voir. Il y a très-peu d'hommes qui puissent em-» brasser son pouce; ses doigts sont plus grands que » la plûpart des statues; ses membres épars parois-» sent de vastes cavernes, dans lesquelles on voit les » pierres prodigieuses que l'on avoit placées dans » l'intérieur du colosse, pour le rendre plus ferme » dans sa position. Charès avoit été douze ans à le » faire, & il coûta trois cens talens (un million qua-» tre cens dix mille livres) que les Rhodiens avoient » retirés de tous les équipages de guerre, que le roi » Démétrius avoit laissés devant leur ville, ennuyé » d'en continuer le siége ».

Solis colossus Rhodi. Rhodes étoit avec raison adonnée au culte du soleil : après avoir été inondée par un déluge, elle croyoit devoir le desséchement de sa terre aux rayons du soleil.

Quem fecerat Chares, Lindius. Linde étoit une des principales villes de l'île de *Rhodes*; elle fut la patrie de Charès, que quelques auteurs ont nommé *Lachès*. Meursius concilie cette différence, en disant que Charès étant mort avant que d'avoir achevé le colosse, Lachès l'acheva. Suivant Sextus Empiricus, Chares s'étoit trompé, & n'avoit demandé que la moitié de la somme nécessaire; & quand l'argent qu'il avoit reçu se trouva employé au milieu de l'ouvrage, il s'étoit donné la mort.

Septuaginta cubitorum altitudinis fuit. La plûpart des auteurs donnent avec Pline, soixante-dix coudées de hauteur à ce colosse; quelques autres lui ont donné jusqu'à quatre-vingt coudées; Hygin veut qu'il n'ait eû que quatre-vingt-dix piés. Nous avons, dit M. de Caylus, un moyen bien simple de vérifier ce calcul, par la mesure d'une partie qui nous est indiquée par le texte; ce moyen est toujours plus certain que les chiffres, dont l'incorrection n'est que trop connue dans les manuscrits : de plus, l'exemple de Pythagore, pour retrouver les proportions d'Hercule, est si bon, qu'on ne sauroit trop le suivre.

Les proportions des figures sont variées selon les âges & les occupations de l'homme : la seule comparaison d'un Hercule à un Apollon, suffira pour convaincre de cette variété. Ainsi l'on conviendra sans peine, que les membres d'un homme de trente-cinq à quarante ans qui a fatigué, different en grosseur de ceux d'un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, délicat & reposé. On pourroit donc s'égarer dans les différentes proportions, ou du-moins laisser du soupçon sur la précision du calcul qu'on va présenter; mais on marche ici avec sûreté.

Nous savons que ce colosse représentoit le soleil, & nous connoissons les Grecs pour avoir été fort exacts à conserver les proportions convenables aux âges & aux états; nous voyons qu'ils les ont toujours tirées du plus beau choix de la nature. Ce sera donc sur l'Apollon du Vatican, une des plus belles figures de l'antiquité, qu'on va comparer toutes les mesures données par la grosseur du pouce. Pline nous en parle comme pouvant à peine être embrassé par un homme : ce qu'il ajoute immédiatement après, que ses doigts sont plus grands que la plûpart des statues, prouve qu'il entend le pouce de la main, dont les doigts plus alongés ont plus de rapport à l'idée générale

nérale des statues. C'est donc sur le pouce de la main qu'il faut établir toutes les mesures.

Le pouce a deux diametres principaux & différens entre eux : l'Apollon ayant sept têtes, trois parties, neuf minutes, & de notre pié de roi six piés cinq pouces ; il résulte que le plus petit de ces deux diametres nous donne quatre-vingt dix-sept piés cinq pouces $\frac{4}{11}$7, & le plus grand, cent douze piés dix pouces.

Nous voyons par-là que Pline nous a conservé la mesure du plus grand diametre, & que son calcul de cent cinq piés ou environ est juste, d'autant que s'il y avoit peu d'hommes qui pussent embrasser ce pouce, il y en a peu aussi de la grandeur de l'Apollon, qui sert ici de regle, pour donner des mesures dont on ne présente ici que le résultat, sans même vouloir entrer dans le détail du pié romain, que l'on fait être d'un peu plus d'un pouce plus court que le nôtre.

Post 56. annum terræ motu prostratum ; c'est le sentiment commun. Scaliger prétend prouver, contre Pline, par un calcul chronologique, qu'il faut compter 66 ans. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que le tremblement de terre qui le renversa est arrivé dans la 139e. olympiade, selon la chronique d'Eusebe ; celle d'Alexandrie le place cependant dans la 138.

Sed jacens quoque miraculo est. Selon Strabon, il s'étoit rompu vers les genoux. Eustathe a fait mention de cette circonstance, & quelques auteurs modernes l'ont copié. Lucien dans son histoire fabuleuse, qu'il appelle *véritable*, suppose des hommes grands comme la moitié supérieure du colosse. Cette moitié étoit donc à terre ; il étoit donc aisé de la mesurer aussi-bien que le pouce qu'on ne pouvoit embrasser. Delà il est naturel de conclure, que si ce colosse avoit été placé à l'entrée du port & les jambes écartées, cette moitié rompue seroit tombée dans la mer.

Spectantur intùs magnæ molis saxa. Philon & Plutarque disent la même chose ; ce dernier en fait une belle application aux princes qui ressemblent au colosse, spécieux par le dehors, plein de terre, de pierre, & de plomb au-dedans.

Duodecim annis effectum 300 talentis, quæ contulerant ex apparatu regis Demetrii. Tout le monde est d'accord sur ces trois articles ; on differe sur le tems où l'on commença à y travailler : la plus commune opinion est, qu'il fut fini l'an 278 avant J. C. après 12 ans de travail, & qu'il fut renversé 56 ans après, l'an 222.

M. de Caylus examine ici ce qu'il a pu rassembler sur la vérité & l'erreur de cette position. Par ce qui a été dit à l'occasion de la chûte du colosse, on voit qu'il n'étoit point placé sur la mer, & que les jambes écartées qu'on lui donne, sont une suite de l'opinion qu'il étoit placé à l'entrée du port. Plutarque, dans l'endroit cité plus haut, dit que les plus mauvais sculpteurs, pour en imposer davantage, représentoient les colosses avec les jambes les plus écartées qu'ils pouvoient; argument indirect contre l'écartement des jambes de celui de *Rhodes*, dont assurément il faisoit autant d'estime que les anciens Grecs. La traduction du prétendu manuscrit grec sur le *colosse de Rhodes*, cité par M. du Choul, fait poser le colosse sur une base triangulaire, sans doute par rapport à la figure de l'île, que Pline, à cause de cette prétendue figure, appelle *Trinacria*, dans la liste de ses autres noms.

Quoique ce prétendu manuscrit grec ne mérite guere de croyance, parce qu'il ajoute aux narrations connues, mettant une épée & une lance dans les mains du colosse, avec un miroir pendu à son cou, (outre d'autres circonstances fabuleuses) ; cependant cette base triangulaire pour les deux piés du colosse, est digne de remarque.

Colomiés, qui cite cette traduction comme un fragment de Philon, ne prend pas garde qu'elle finit par l'enlevement des débris, ce qui démontre que si l'auteur a existé, ce ne peut être qu'à la fin du vij. siecle. Philon de Byzance écrivoit à-peu-près du tems que le colosse étoit encore sur pié, puisqu'il ne parle point de sa chûte ; on le croit un peu postérieur à Archimede. On ne sait si c'est lui dont parle Vitruve, ou celui dont l'ouvrage grec a été imprimé au Louvre ; car il y a un très-grand nombre de Philons, poëtes, historiens & mathématiciens, *&c.* Celui qui nous a laissé un petit traité sur les sept merveilles, ne parle que d'une base, & la dit de marbre blanc ; la grande idée qu'il en donne, convient au monument qu'elle portoit; mais ce qui nous importe, c'est qu'il ne fait mention que d'une, & dans la supposition moderne, il en auroit fallu deux pour laisser le passage aux vaisseaux.

Il est assez étonnant que dans ces derniers tems on ait imaginé le colosse placé à l'entrée du port, avec les jambes écartées ; on ne le trouve décrit dans cette position dans aucun auteur, ni représenté dans aucun monument ancien : ce ne peut être que quelque vieille peinture sur verre, ou quelque dessein d'imagination, qui ait été la premiere source de cette erreur. Vigenere est peut-être le premier qui se soit avisé de l'écrire : il a été suivi de Bergier de Chevreau, qui, tout homme de lettres qu'il est, ajoute pourtant que ce colosse tenoit un fanal à la main ; de M. Rollin, & de la plûpart de nos dictionnaires, *&c.* Daper ne dit pas un mot de cette position. De quelque façon que ce colosse ait été placé, voici les réflexions de M. le comte de Caylus sur les moyens dont il a pu être exécuté.

J'avois toujours imaginé, dit-il, que des corps d'une étendue pareille à ces colosses, ne pouvoient être jettés d'un seul jet. Tout a des bornes dans la nature, & la chaleur ne peut se conserver à une aussi grande distance du fourneau dont elle part, pour porter la matiere à un degré convenable de chaleur, à des parties aussi éloignées : il ne faut pas douter que les anciens qui ont apporté une si grande sagacité dans la pratique, n'aient connu le moyen de réunir la fonte chaude à la froide, ainsi qu'on l'a vu pratiquer par Varin ; ce fut ainsi qu'il répara la statue équestre du roi, exécutée par Lemoine pour la ville de Bordeaux. Toute la moitié supérieure du cheval avoit manqué horisontalement à la premiere fonte, & elle fut réparée à la seconde.

Sans entrer dans le détail d'une opération, qui ne convient point ici, il est possible que ce moyen, qui ôtoit l'apparence de toutes les soudures & de toutes les liaisons, ait été pratiqué anciennement. A la vérité cette pratique ne peut avoir été suivie que pour les figures plus petites, & plus sous l'œil que celle dont il s'agit ; il est d'autant plus probable que les anciens ont connu les pratiques les plus délicates & les mieux entendues de cet art, qu'on a vu plus d'un bronze antique si bien jetté, qu'il n'avoit jamais eu besoin d'être réparé ; Bouchardon confirme cette opinion.

Quoi qu'il en soit, on n'avoit certainement pas employé pour le *colosse de Rhodes* des recherches & des soins, que sa prodigieuse étenduë rendoit inutiles. Il est donc à présumer qu'il a été jetté en tonnes, c'est-à-dire, par parties qui se raccordoient, & se plaçoient les unes sur les autres. Pline ne le dit pas ; mais il en fournit une preuve convaincante, en parlant du colosse renversé ; il compare le creux des membres épars à de vastes cavernes, dans lesquelles on voyoit des pierres prodigieuses, *&c.* Il est constant que ces pierres n'ont pu être placées qu'après coup ; donc les morceaux de la fonte ont été rapportés, & rejoints en place ; car ces pierres nécessaires à la soli-

dité du colosse, placées & élevées dans l'intérieur, à mesure qu'il se formoit, ont suivi les parties quand elles ont été renversées; d'ailleurs ce plomb dont parle Plutarque dans l'endroit cité plus haut, ne peut être que la soudure nécessaire à la réunion des parties.

Pour suivre la destinée du colosse, depuis ce que Pline nous en a conservé, on convient à-peu-près du tems où les Arabes en enleverent les débris après avoir pris *Rhodes*. Ce fut Mabias (Moavias) leur général qui fit cette expédition, l'année du califat d'Othman, quatrieme calife, & la seconde de l'empereur Constans, l'an de J. C. 672. ce qui fait près de neuf cens ans, depuis que le tremblement de terre l'avoit renversé; ceux qui comptent mil trois cens & tant, se trompent grossierement. Tous les auteurs conviennent qu'il fallut neuf cens chameaux pour transporter ces débris. Scaliger estime la charge d'un chameau à huit cens livres; le poids du tout se montoit à sept cens vingt mille livres.

On vient de prouver que le colosse n'étoit point placé sur le port, les jambes écartées, & que cette erreur ne peut être imputée qu'aux modernes; mais d'autres anciens en assez grand nombre, sont tombés dans une autre. Ils ont cru que les Rhodiens depuis l'érection du colosse, avoient été appellés *colossiens*; c'est ce que disent Cédrenus, Glycas, Maléla, Eustate, Suidas, suivis de quelques modernes, Marius Niger, Porcacci, Pinedo, Daper même, qui nous a donné une assez bonne description de *Rhodes*, où, entr'autres choses, il remarque que le colosse avoit été placé dans l'ancienne ville de *Rhodes*, de même que les autres colosses dont Pline fait mention, & non pas dans le port de la nouvelle ville, qui a été bâtie longtems après. Au reste, Erasme est le premier qui ait réfuté les Colossiens de *Rhodes*; il fait voir qu'on les a ridiculement confondus (ce qu'avoit fait Pline) avec les Colossiens à qui saint Paul écrit.

Après avoir rapporté des erreurs sur le fait, il y en auroit bien d'autres à remarquer. Festus dit: *Colossus à caleto à quo formatus est, dictus*. Caletus est manifestement la corruption de Charès. Sur quoi l'on pourroit observer que le P. Hardouin, pour confirfirmer la leçon de Charès, rapporte ailleurs le nom du même Charès, quoique ce soit celui d'un général athenien. Un autre auteur appelle l'artiste Colossus, donnant à l'ouvrage le nom de l'artiste.

Cassiodore dit, que sous le septieme consulat de Vespasien, fut élevé le colosse de cent sept piés. Brodeau a copié cette erreur, & l'a même approuvée, en ajoutant le mot de *Rhodus*. *Vespasiani principatu*, dit-il, *factus est Rhodi colossus habens altitudine pedes 107*.

Cassidore & Brodeau ont confondu grossierement avec le *colosse de Rhodes*, le colosse de Néron, fait par Zénodore, sur lequel Vespasien substitua la tête du Soleil à celle de Néron; ainsi que Commode substitua ensuite la sienne à celle du Soleil. (*D. J.*)

RHODIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, sur la côte du golfe de Venise, à l'orient septentrional du lac de Varano. On croit que c'est la ville Hyrium ou Hyria des anciens. (*D. J.*)

RHODIEN, LE DROIT, (*Jurisprud. rom.*) *jus rhodium*, c'est ainsi qu'on appelle le code de lois de l'île de Rhodes par rapport aux naufrages, & aux autres événemens fortuits de la navigation. Les lois des Rhodiens en ce genre, étant fondées sur l'équité naturelle, furent généralement observées dans la Méditerranée. Rome en reconnut l'autorité; car on voit que du tems de Jules César & d'Auguste, les jurisconsultes Servius, Ofilius, Labeo & Sabinus, les adopterent dans les mêmes cas, surtout par rapport à l'article du jet des marchandises sur les côtes, *de jactu mercium*. On sait aussi que les empereurs Claude, Vespasien, Trajan, Hadrien & Antonin, confirmerent les mêmes lois des Rhodiens, & qu'ils ordonnerent qu'on décidat tous les cas du commerce maritime selon ces lois. Il nous reste un fragment grec, *narrationes de legum Rhodiarum confirmatione*, qui se trouve à la tête des *leges nauticæ*. Simon Schardius le fit imprimer *in-8°*. à Bâle, en 1561, & Marquard Freher le publia dans le second tome de son *jus græco romanum*, imprimé à Heidelberg, en 1599, *in-fol.* *Voyez* Jacques Godefroy, *Dissert. de imperio maris*; & Grotius, *in Floribus ad jus Justinianum*. (*D. J.*)

RHODIOLA, s. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que les autres botanistes appellent communément *rhodia*; en voici les caracteres. Les fleurs sont les unes hermaphrodites, servant de fleurs mâles, & les autres simplement femelles. Dans la fleur mâle le calice est concave, droit, partagé en quatre segmens obtus, & subsiste après que les pétales sont tombés. Cette fleur est composée de quatre pétales oblongs, obtus, droits, ouverts, & deux fois aussi longs que les segmens du calice: ils tombent en s'épanouissant. Ils ont quatre *nectaria* pour couronne, lesquelles sont un peu plus courts que le calice. Les étamines sont à huit filets pointus plus longs que les pétales de la fleur; leurs bossettes sont simples. Le pistil a quatre germes oblongs & pointus, les stiles & stigmates sont très-imparfaits; le fruit qui leur succede est stérile.

Dans la fleur femelle, le calice est le même que dans la fleur mâle. Cette fleur est composée de quatre pétales rudes, droits, obtus, grands comme les segmens du calice, & ils subsistent. Les *nectaria* ou les parties de la couronne de la fleur femelle, ne different point de ceux de la fleur mâle. Le pistil a quatre germes oblongs & pointus qui forment autant de stiles couronnés par des stigmates obtus. Le fruit consiste en quatre capsules tournées, corniculaires, univalves, applaties intérieurement, & s'ouvrant dans cette partie. Ces capsules contiennent plusieurs semences de forme ronde. Linnæi, *gen. plant. p. 498*. (*D. J.*)

RHODIORUM COLONIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Lycie, selon Niger, qui dit qu'on la nomme présentement *Machri*. Ortelius croit que par *Rhodiorum colonia*, Niger entend la ville appellée *Rhodia* par Strabon, & par Ptolomée; *Rhodopolis* par Pline; & *Rhodiorum castellum* par Appien, *l. IV. Civil*. (*D. J.*)

RHODITES ou ROSOITES, s. f. (*Hist. naturelle Litholog.*) nom donné à une pierre à cause de sa forme, qui ressemble à celle de la rose. Il y a lieu de croire qu'on a voulu désigner par-là une astroïte, ou une empreinte d'astroïte.

RHODIUM NUMISMA, (*Art numis.*) nom donné par quelques antiquaires à deux médailles d'argent, dont l'une se conserve dans le trésor de l'église Sainte Croix, à Rome, & l'autre dans celui de Saint Jean de Latran, à Paris. Cette monnoie porte pour inscription *Rhodion*, avec une rose d'un côté, & de l'autre la tête du Soleil; mais ces deux médailles ne sont pas uniques, car Goltzius en a fait graver de semblables qu'il a eues entre les mains. (*D. J.*)

RHODIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Troade. Il avoit sa source au mont Ida, selon Homere, *Iliad. v. 20*. Pline, *l. V. ch. xxx*. dit qu'on ne voyoit aucune trace de ce fleuve de son tems; cependant Hesychius le connoît, & lui donne le nom de *Dardanus*.

RHODIX, RHADIX, plante. *Voyez* ORPIN-ROSE.

RHODOMELON, s. m. (*Mat. méd. anc.*) ῥοδόμελον, confection de roses, de coins & de miel, dont les anciens faisoient usage en plusieurs cas, comme d'un astringent, & détergent agréable. (*D. J.*)

RHODON, s. m. *en Pharmacie ;* médicamens composés, dont les roses ou quelque chose appartenant au rosier font partie, ainsi l'on appelle *diarrhodon* une conserve & une confection où les roses entrent. Le diarrhodon abbatis est une poudre cordiale. *Voyez* DIARRHODON. Le rhodosaccharum est le sucre de roses. *Voyez* ROSES.

RHODOPE, (*Géogr. anc.*) 1°. Montagne de la Thrace, selon Ptolomée, *l. III. c. xj.* Elle commence près du fleuve Nestus, & s'étend bien loin au-delà de l'Hébrus. Elle est presque parallele au mont Hæmus. Le mont *Rhodope* se nomme aujourd'hui le mont *Dervent.* Il commence entre la Servie & la Macédoine, d'où il s'avance dans la Romanie jusqu'à Andrinople.

2°. *Rhodope* est une province de Thrace, sous le bas-empire. Elle étoit bornée au nord par la province particuliere de Thrace ; à l'orient par la province de Mimodt ; au midi, partie par la mer Egée, partie par la Macédoine, & à l'occident encore par la Macédoine. Le mont *Rhodope*, dont on vient de parler, & qui la traversoit, lui donnoit son nom.

3°. *Rhodope* est encore le nom d'une ville de l'Asie mineure dans l'Ionie. (*D. J.*)

RHODOS, (*Géog. anc.*) petite contrée du Péloponnèse, dans la Laconie. Pausanias, *l. III. c. xvj.* dit qu'elle étoit consacrée à Machaon, fils d'Esculape. (*D. J.*)

RHODOSTAGMA, s. m. (*Pharmac. anc.*) ce mot vient de ῥόδος, *rose*, & σταζω, *je distille.* Le docteur Freind remarque qu'Actuarius est le premier médecin grec qui fasse mention de liqueurs distillées, telles que le *rhodostagma* & l'*intybostagma*, que le traducteur appelle *stillatitius liquor rosarum*, *& intibi*, & que l'auteur employe comme un ingrédient des juleps. Gesner pense que ces liqueurs ne sont autre chose que les syrops de ces plantes, semblables au *rhodostacton* que décrit P. Eginete ; mais M. le Clerc prouve évidemment que l'eau distillée d'Actuarius, est fort différente du *rhodostacton* de P. Eginete, qui n'est fait que de suc de roses & de miel bouillis ensemble. (*D. J.*)

RHODUNTIA, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine, proche du mont Oeta, selon Etienne le géographe. Tite Live, *l. XXXVI. c. xvj.* donne ce nom au sommet du mont Oeta, & Strabon, *l. IX.* le donne a un lieu fortifié des Thermopyles. (*D. J.*)

RHOÉ, (*Géog. anc.*) fleuve de la Bithynie. Il a son embouchure dans le Pont-Euxin. Arrien dans son périple, *p. 13.* compte vingt stades du port Calpe à l'embouchure du fleuve *Rhoé*, & également de l'embouchure de ce fleuve à l'isle Apollonie. (*D. J.*)

RHŒDIAS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Macédoine, selon Pline, *l. IV. c. x.* Il dit que le fleuve *Rhœdias* passe par la ville Europus. (*D. J.*)

RHŒTEUM, (*Géog. anc.*) 1°. Ville de l'Asie mineure, dans la Troade, sur la côte de l'Hélespont. Strabon, *l. XIII. p. 595.* dit que cette ville étoit située sur une hauteur, près du tombeau d'Ajax. L'adjectif de ce nom est *Rhœteus.* Virgile s'en est servi dans plus d'un endroit ; il dit au troisieme livre de l'Enéide, *v. 108.*

Teucrus Rhœteas *primum est advectus in auras.*

Et au sixieme livre, *v. 505.*

Tunc egomet tumulum Rhœteo *in littore inanem*
Constitui. . . . .

2°. *Rhœteum* est aussi un promontoire de l'Asie mineure, sur la côte de l'Hélespont, selon la remarque de Leunclavius sur Xénophon *l. I. Hist. græc. p. 422.* Il place ce promontoire près de celui de Sigée, qui n'en est qu'à quatre milles ; il ajoute que présentement ce promontoire *Rhœteum* est appellé *Retkia*

par les Turcs, & *capo Jenitzari* par les Italiens. (*D. J.*)

RHŒXUS, (*Géogr. ancien.*) port de la Cilicie. Etienne le géographe le met à l'embouchure du fleuve Sarus. (*D. J.*)

RHOGME, s. m. (*Chirurgie.*) fracture du crane, superficielle ou profonde, mais dans laquelle les pieces d'os n'étoient point séparées ; le *rhogme* étoit superficiel, droit, étroit & long ; ce mot vient de ῥωγμη, *félure.*

RHOGOMANIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Perside. Ptolomée, *l. VI. c. iv.* marque l'embouchure de ce fleuve au midi de la Perside, sur le golfe Persique, entre l'embouchure de l'Oroates, & *Tarce extrema.* Arrien, *rer. indicar.* appelle ce fleuve *Rhogonis*, mais il différe un peu de Ptolomée sur sa position. (*D. J.*)

RHOITES, s. m. (*Mat. méd. anc.*) ῥοΐτης ; sorte de rob, fort en usage chez les anciens ; il étoit fait, selon Dioscoride, *l. V. c. xxxiv.* de suc de grenade évaporé sur le feu à la consistence d'un extrait ; mais selon Paul Eginete, c'étoit un rob fait de trois septiers de suc de grenade, sur un septier de miel, cuits ensemble jusqu'à la consomption d'un tiers. (*D. J.*)

RHOMB, nom que l'on donne à Marseille au turbot. *Voyez* TURBOT.

RHOMBE, s. m. (*Hist. nat.*) *rhombi*, nom générique que l'on a donné à plusieurs différentes especes de coquilles. *Voyez* COQUILLES. la *fig. 12. de la Pl. xxj* représente le *rhombe* appellé *l'olive.*

RHOMBE, (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar, qui est une espece de menthe sauvage ; elle s'éleve de deux coudées, & a l'odeur de la cannelle & du girofle.

RHOMBE *ou* LOZANGE, s. m. *terme de Géométrie ;* c'est un parallélogramme dont les côtés sont égaux, mais dont les angles sont inégaux, deux des angles opposés étant obtus, & les deux autres aigus ; telle est la *fig. ABCD*, *Pl. Géom. fig. 83.*

Pour trouver l'aire d'un *rhombe*, ou d'un *rhomboïde.* (*Voyez* RHOMBOÏDE) sur la ligne *CD*, prise pour base, laissez tomber la perpendiculaire *Ae*, qui sera la hauteur du parallélogramme ; multipliez la base par la hauteur, le produit sera l'aire cherchée ; ainsi, supposons que *CD* soit de 456 piés, & *Ae* de 234, l'aire sera de 102704 piés quarrés.

En effet, il est démontré qu'un parallélogramme obliquangle est égal en surface à un parallélogramme rectangle de même base *CD* & de même hauteur *AE. fig. 25. Voyez* PARALLÉLOGRAMME. Or l'aire d'un parallélogramme rectangle est le produit de sa base par sa hauteur ; donc le produit d'un parallélogramme obliquangle est aussi égal au produit de sa base par sa hauteur. (*E*)

RHOMBE *solide ;* on appelle ainsi deux cones égaux & droits, joints ensemble par leurs bases. *Voyez* CONE. (*E*)

RHOMBITES, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs au crystal d'Islande, à cause de la propriété qu'il a de se partager en rhomboides. *Voyez* CRYSTAL D'ISLANDE.

RHOMBITES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie asiatique, selon Ptolomée, *l. V. c. ix.* & Ammien Marcellin, cité par Ortelius. Ptolomée distingue le grand & le petit *rhombites*, qu'il marque assez loin l'un de l'autre. (*D. J.*)

RHOMBOIDE, RHOMBOIDES, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) poisson de mer qui ressemble beaucoup au turbot. *Voyez* TURBOT. Il est petit & court, il n'a qu'un empan de longueur ; il est couvert de petites écailles ; les yeux sont fort éloignés l'un de l'autre ; il y a sur les côtés du corps une ligne qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue ; cette ligne est courbe près de la tête, & ensuite droite jusqu'à la queue.

Rondelet, *hist. nat. des poissons, prem. part. liv. XI. chap. iij.* Voyez Poisson.

Rhomboïde, s. m. *terme de Géométrie*; c'est un parallélogramme dont les côtés & les angles sont inégaux, mais dont les côtés opposés sont égaux, ainsi que les angles opposés.

Autrement, le *rhomboïde* est une figure de quatre côtés, dont les côtés opposés & les angles opposés sont égaux, mais qui n'est ni équilatéral ni équiangle; telle est la *fig. NOPQ, Pl. géom. fig. 24.*

Pour la maniere de trouver l'aire du *rhomboïde*, *Voyez* Rhombe. (*E*)

Rhomboïde, s. m. *terme d'Anatomie*, c'est le nom d'un muscle ainsi appellé à cause de sa figure. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez aussi* Muscle. Ce muscle est sous la partie moyenne du trapeze, & vient des deux épines inférieures du col, & des quatre supérieures du dos; & s'insere à toute la base de l'omoplate.

RHOMBUS, s. m. (*Littérat.*) instrument magique des Grecs, dont parlent Properce, Ovide, & Martial. Le premier, *lib. II. éleg. 21*; le second, *amor. lib. I. éleg. 8.* & le troisieme *lib. IX. épig. 30.* Théocrite & Lucien disent qu'il étoit d'airain; & Ovide donne à entendre qu'on le faisoit pirouetter avec des lanieres tressées dont on l'entouroit; c'étoit le même instrument qu'Horace, *ode 12. liv. V.* désigne par le mot *turbo.* Il prie qu'on le fasse tourner à contre-sens, comme pour corriger le mauvais effet qu'il avoit produit en tournant dans son sens naturel; *citumque retrò solve turbinem.*

Il faut savoir que c'étoit une espece de toupie de métal ou de bois, dont les prétendus sorciers se servoient dans leurs sortiléges; ils l'entouroient de bandelettes, & la faisoient tourner, disant que le mouvement de cette toupie magique avoit la vertu de donner aux hommes les passions & les mouvemens qu'ils vouloient leur inspirer.

Théocrite dit dans sa 2. *idylle*, « Comme je fais » tourner cette toupie, ῥόμβος, au nom de Vénus, » qu'ainsi mon amant puisse venir à ma porte ». Quand on avoit fait tourner cette toupie d'un certain sens, si on vouloit corriger l'effet qu'elle avoit produit, & lui en faire produire un contraire, le magicien en avoit la puissance, il la reprenoit, l'entouroit en un autre sens de sa bandelette, & lui faisoit décrire un cercle opposé à celui qu'elle avoit déja parcouru. Les poëtes ont embelli leurs écrits, tantôt par des comparaisons, tantôt par des métaphores, de toutes les choses auxquelles le peuple crédule ajoutoit foi. (*D. J.*)

Rhombus, s. m. *terme de Chirurgie*, qui signifie une sorte de bandage de figure rhomboïdale.

Pour faire ce bandage on prend une bande roulée à un chef: on applique son extrémité à l'endroit où l'on juge à propos; cela fait, on descend par des rampans jusqu'à l'extrémité, & on remonte de même, en évitant les premiers tours de bande, tant en devant qu'en derriere; les espaces qui se rencontrent entre ces tours de bandes sont de figure *rhomboïde*, ce qui a fait donner ce nom à ce bandage.

Il n'est d'usage que pour les extrémités, & est purement contentif; c'est un double rampant. *Voyez* Rampant, Bandage, Bande. (*Y*)

RHONE, le *ou* Rhosne, (*Géog. mod.*) en latin *Rhodanus.* Un des quatre principaux fleuves de la France, & dont le nom est purement gaulois.

Il a sa source dans la montagne de la Fourche; qui est à l'extrémité orientale du pays de Vallais, & le sépare du canton d'Uri. Il coule d'abord dans un pays étroit parmi des rochers, & partage le pays de Vallais en long. Il passe par Sion, capitale du pays, & par S. Maurice, après quoi, coulant au nord-ouest, entre la Suisse & le reste du Vallais, il entre dans le lac de Geneve, qu'il traverse de toute sa longueur d'orient en occident, l'espace de douze lieues, en se mêlant avec les eaux de ce lac.

A quatre lieues au-dessous de Geneve, ce fleuve se perd, en tombant dans la fente d'une roche qui a un quart de lieue de long sur deux ou trois toises de large, dans les endroits les plus étroits, & sur vingt ou vingt-cinq toises de profondeur. Au lieu des eaux du *Rhône*, on voit sur cette fondriere un brouillard épais, formé par leur brisement contre le fond & les côtés de cette fente; dans laquelle ce fleuve coule avec beaucoup de rapidité & de bruit.

Le lit du *Rhône* s'élargit ensuite après qu'il est sorti de ce goufre, au pont d'Arlou, en sorte qu'à Seissel, il est presque aussi large que la Seine l'est à Paris; c'est ici où il commence à porter des bateaux.

Il reçoit diverses rivieres considérables, entr'autres, la Saône à Lyon; l'Isere, la Sorgue, la Durance, & se jette dans la mer de Provence ou golfe de Lyon, à 10 lieues au midi d'Arles, par deux principales embouchures, l'une à l'ouest, & l'autre à l'est, & qui ne sont séparées que par une petite île appellée Bauduf.

Ainsi le *Rhône* mouille plusieurs pays dans son cours, savoir, Geneve, le fort de la Claie dit de Seissel dans le Bugey, Vienne dans le Viennois, Lyon dans le Lyonnois, Tournon en Vivarais, Montelimar dans le Valentinois, Montdragon en Provence, Avignon dans le comté Venaissin, Beaucaire dans le Languedoc, Tarascon dans la viguerie de ce nom, & Arles dans le diocèse d'Arles; le poisson qu'il produit est très-estimé, & on recueille de l'excellent vin sur ses bords.

Les savans bénédictins du Languedoc semblent avoir voulu enlever entierement le *Rhône* à la Provence; mais M. de Nicolaï a tâché de prouver par de grandes recherches, que la province du Languedoc, loin de posséder en propre la portion du fleuve qui coule entre elle & la Provence, n'en peut prétendre la propriété, qui, selon lui, doit appartenir exclusivement à la Provence. Ceux qui voudroient accorder le différend, le partageroient par moitié entre les deux provinces; mais ce n'est pas ainsi qu'on décide des faits. (*Le chev.* de Jaucourt.)

RHOPALIQUES, s. m. (*Belles-lettres.*) c'étoit chez les anciens, une sorte de vers qui commençoient par un monosyllabe, & qui continuoient par des mots tous plus longs les uns que les autres; en sorte que le second étoit plus long que le premier, & le troisieme plus long que le second, & ainsi de suite jusqu'au dernier.

Ils étoient ainsi nommés du grec ῥόπαλον, *massue*; parce que ces vers étoient en quelque façon semblables à une massue, qui commence par un bout fort mince, & finit par une grosse tête.

Tel est ce vers d'Homere:

Ω᾽ μάκαρ Ἀτρείδη μοιρηγενὲς ὀλβιοδαίμων.

ou celui-ci d'Ausone:

Spes Deus æternæ stationis conciliator.

RHOPALOSIS, s. m. (*Méd. anc.*) Ῥοπαλωσις; état des cheveux, consistant en ce qu'ils se mêlent & se collent les uns aux autres. Il ne faut pas confondre ce simple entrelacement des cheveux, exprimé par le mot grec *rhopalosis*, avec la plique, maladie épidémique & singuliere en Pologne, où les cheveux collés forment un spectacle monstrueux, répandent du sang quand ils se rompent, ou qu'on les coupe, & où le malade est attaqué de grands maux de tête, & court quelquefois risque de la vie. (*D. J.*)

RHOPOGRAPHE, s. m. (*Peint.*) peintre qui ne fait que de petits sujets, des animaux, des plantes,

&c. Ce mot vient de ῥῶπος, *ramentaria*, raclures, petites branches, & γράφω, *je peins*. (*D. J.*)

RHOS, (*Géog. anc.*) peuples de Scythie. Ils habitoient au septentrion du mont Taurus, selon Cédrene & Curopalate, cités par Ortélius, qui croit que ce sont les mêmes que les *Russi*. (*D. J.*)

RHOSCHAC, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Rhosagum*; bourg de Suisse, dans le domaine de l'abbaye S. Gall, sur le bord du lac de Constance, vis-à-vis de Lindaw, dans une agréable situation & un terroir fertile en vins. Ce bourg est si grand qu'il peut aller de pair avec plusieurs bonnes villes. Dans le dixieme siecle l'empereur Othon lui donna les privileges de foire, de péage & de monnoie. Il s'y fait beaucoup de commerce en grains, bétail, toiles & vin. (*D. J.*)

RHOSOLOGIA, (*Géog. anc.*) ville de la Galatie. Ptolomée, *lib. V. c. iv.* la donne aux Tectosages, & la marque entre *Vinzela* & *Sarmalia*. Simler croit que c'est la même ville que l'itinéraire d'Antonin appelle *Orsologiacum* dans un endroit, & dans un autre *Rosologiacum*. Cet itinéraire la marque sur la route de Constantinople à Antioche, entre Corbeneunca & Aspona, à 12 milles de la premiere, & à 31 milles de la seconde. (*D. J.*)

RHOSPHODUSA, (*Géog. anc.*) île du golfe Carcinite, selon Pline, *lib. IV. c. xiij.* Pinet prétend que le nom moderne est Salina. (*D. J.*)

RHOSUS, (*Géog. anc.*) Selon Ptolomée, *lib. V. c. xv.* ville de la Syrie ou de la Cilicie, sur le golfe Issique, entre le fleuve Issus & Séleucie. Derriere cette ville étoient les monts Rosii; entre ces montagnes & le mont Taurus, étoit le col nommé *portæ Syræ*, parce que c'étoit l'entrée de la Syrie. Le mont *Rhosus* est aujourd'hui *Cabo-Gangir*. (*D. J.*)

RHOTANUM, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Corse. Ptolomée, *lib. III. c. ij.* place l'embouchure de ce fleuve sur la côte orientale, entre *Valeria colonia* & le port de Diane. Léander prétend que c'est aujourd'hui le *Tavignani*. (*D. J.*)

RHUBARBE, s. f. (*Botan. exot.*) La vraie *rhubarbe*, ou celle de la Chine, est une racine que l'on nous apporte en morceaux assez gros, légers, inégaux, de la longueur de quatre, cinq ou six pouces, & de la grosseur de trois à quatre. Elle est jaune, ou un peu brune en-dehors, de couleur de safran en-dedans, jaspée comme la noix muscade, un peu fongueuse, d'un goût tirant sur l'âcre amer, & un peu astringent; d'une odeur aromatique, & foiblement desagréable. Elle croît à la Chine. Il faut choisir soigneusement celle qui est nouvelle, qui n'est point cariée, pourrie, ni noire, qui donne la couleur de safran à l'eau, & qui laisse quelque chose de visqueux & de gluant sur la langue.

Muntingius, dans son *Histoire des plantes d'Angleterre*, a donné une description de la *rhubarbe*, sous le nom de *rhabarbarum lanuginosum, sive lapathum chinense longifolium*; mais il n'avoit pas vu cette plante, non plus que Matthiol, dont il a emprunté sa description & la figure qui l'accompagne, sur les relations des marchands qui apportoient cette racine de la Chine.

Il est fort étrange parmi le grand nombre d'européens qui depuis un siecle vont tous les ans dans ce pays-là, que personne n'ait tâché de connoître exactement une plante dont on use tous les jours, & qui est d'un grand revenu. La description du P. Parennin, quoique fort vantée dans *l'histoire de l'académie des Sciences, ann. 1726*, laisse beaucoup de choses à désirer, n'est même qu'une copie de ce que le P. Michel Boym en avoit publié dans sa *flora sinensis*, imprimée à Vienne en Autriche, en 1656 *in-fol.*

Selon la relation de ces deux peres jésuites, le *thai-hoam*, ou la *rhubarbe*, croît en plusieurs endroits de la Chine; la meilleure est celle de Tie-chouen, celle qui vient dans la province de Xansi & dans le royaume de Thibet, lui est fort inférieure. Il en croît aussi ailleurs, mais dont on ne fait ici nul usage.

La tige de la plante est semblable aux petits bambous, elle est vuide & très-cassante; sa hauteur est de trois ou quatre piés, & sa couleur d'un violet obscur. Dans la seconde lune, c'est-à-dire au mois de Mars, elle pousse des feuilles longues, épaisses, quatre à quatre sur une même queue, & posées en se regardant; ses fleurs sont de couleur jaune, & quelquefois violette. A la cinquieme lune, elles produisent une petite semence noire, de la grosseur d'un grain de millet. A la huitieme lune, on arrache la plante, dont la racine est grosse & longue. Celle qui est la plus pesante, & la plus marbrée en-dedans, est la meilleure.

Cette racine est d'une nature qui la rend très-difficile à sécher. Les Chinois, après l'avoir arrachée & nettoyée, la coupent en morceaux d'un ou de deux pouces, & la font sécher sur de grandes tables de pierre, sous lesquelles ils allument du feu; ils tournent & retournent ces tronçons jusqu'à ce qu'ils soient bien secs. Comme cette opération ne suffit pas pour en chasser toute l'humidité, ils font un trou à chaque morceau de racine, puis ils enfilent tous ces morceaux en forme de chapelet, pour les suspendre à la plus forte ardeur du soleil, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être conservés sans danger de se corrompre.

L'hiver est le meilleur tems pour tirer la *rhubarbe* de la terre, avant que les feuilles vertes commencent à pousser, parce qu'alors le suc & la vertu sont concentrés dans la racine. Si on la tire de la terre pendant l'été, ou dans le tems qu'elle pousse des feuilles vertes, non-seulement elle n'est pas encore mûre, & n'a point de suc jaune, ni des veines rouges, mais elle est très-légere, & par conséquent n'approche point de la perfection de celle que l'on retire en hiver.

On apportoit autrefois la *rhubarbe* de la Chine par la Tartarie à Olmuz & à Alep, de-là à Alexandrie, & enfin à Venise. Les Portugais l'apportoient sur leurs vaisseaux de la ville de Canton, qui est un port célebre où se tient un marché de la Chine. Les Egyptiens l'apportoient aussi à Alexandrie par la Tartarie; présentement on nous l'apporte de Moscovie, car elle croît abondamment dans cette partie de la Chine qui est voisine de la Tartarie. Les petites variétés de couleur qu'on trouve dans la *rhubarbe* qui vient directement de Moscovie, d'avec la *rhubarbe* qui nous arrive par le commerce des Indes orientales, ne procedent que de ce que celle de Moscovie est plus nouvelle; car elle prend, en la gardant, la même couleur, la même consistance & le même goût que celle qu'on reçoit par mer.

On a envoyé de Moscovie en France, une plante nommée par M. de Jussieu, *rhabarbarum folio oblongo, crispo, undulato, flabellis sparsis*. Cette même plante avoit déjà été envoyée du même pays en Angleterre, pour être la vraie *rhubarbe* de la Chine, & M. Raud la nomma, *lapathum bardanæ folio undulato, glabro*. La maniere dont cette plante fructifie fait juger que c'est une véritable espece de *rhubarbe* de la Chine; car non-seulement elle a été envoyée pour telle, mais encore les graines de cette plante, semblables à celles de la vraie *rhubarbe* que M. Vandermonde, docteur en Médecine, avoit envoyée de la Chine, ne permettent pas d'en douter: ajoutez que la figure des racines de ces deux plantes, la couleur, l'odeur & le goût, fortifient cette opinion. On a élevé la plante dans le Jardin du Roi à Paris, où elle réussit, fleurit, & supporte les hivers les plus froids.

C'est une grosse racine vivace, arrondie, d'environ une coudée & plus de longueur, partagée en plusieurs grosses branches, qui donnent naissance à d'au-

tres plus petites, de couleur d'un roux-noirâtre en-dehors. Lorſqu'on enleve quelques morceaux de l'écorce, on trouve la ſubſtance pulpeuſe de la racine, panachée de points de couleur jaune ſafranée, à-peu-près comme dans la noix muſcade, dont le centre eſt d'une couleur de ſafran plus vive, & d'une odeur fort approchante de celle de la *rhubarbe* de la Chine, que l'on apperçoit ſur-tout vers ſon collet. Lorſqu'on mâche celle qui eſt nouvellement tirée de la terre, elle a un goût viſqueux, mêlé de quelque amertume qui affecte la langue & le palais; & ſur la fin il eſt gommeux, & un peu aſtringent.

Du ſommet de la racine naiſſent pluſieurs feuilles couchées ſur la terre, diſpoſées en rond les unes ſur les autres; elles ſont très-grandes, entieres, vertes, taillées en forme de cœur, & preſque en fer de fleche, garnies de deux oreillettes à leur baſe, & portées ſur de longues queues charnues, convexes en-deſſous; elles ſe partagent vers la baſe des feuilles, en cinq côtes charnues, ſaillantes en-deſſous, & anguleuſes; la côte du milieu s'étend dans toute la longueur de la feuille; les côtes latérales ſe répandent obliquement, ſe partagent en pluſieures nervures, & s'étendent de tous côtés, juſqu'au bord de la feuille qui eſt ondée & fort pliſſée. L'extrémité de la feuille eſt obtuſe, & légerement échancrée. Du milieu des feuilles s'éleve une tige anguleuſe, comprimée, cannelée, haute d'environ une coudée, garnie un peu au-deſſus de ſon milieu de quelques envelopes particulieres, qui l'entourent par leur baſe, & qui ſont placées à des diſtances inégales, juſqu'à ſon extrémité.

Les fleurs, en ſortant de ces enveloppes, forment des petites grappes; chaque fleur eſt portée ſur un petit pédicule particulier, blanc & menu; elles ſont ſemblables à celles de notre rhapontic, mais une fois plus petites; elles n'ont point de calice, & ſont d'une ſeule piece en forme de cloche, étroites par la baſe, découpées en ſix quartiers obtus, & alternativement inégaux. Des parois de cette fleur s'élevent neuf filets déliés auſſi longs que la fleur, & chargés de ſommets oblongs, obtus & à deux bourſes. Le piſtil qui en coupe le centre eſt un petit embryon triangulaire, couronné de trois ſtigmates recourbés & aigrettés: cet embryon devient une graine pointue, triangulaire, dont les angles ſont bordés d'un feuillet membraneux. Elle pouſſe dans le printems, fleurit au mois de Juin, & les graines mûriſſent au mois de Juillet & d'Août.

Il ne faut pas confondre la *rhubarbe* chinoiſe avec le rhapontic des anciens Grecs, ce ſont des racines bien différentes; le rha ou rheum de Dioſcoride eſt une racine odorante, aſſez agréable, & qui ne laiſſe rien de mucilagineux dans la bouche, comme la *rhubarbe* de la Chine; mais la deſcription de Dioſcoride convient au rhapontic de Proſper Alpin, que l'on cultive dans les jardins d'Europe, & qui eſt originaire de la Thrace & d'autres endroits de la Scythie.

Les Chinois emploient communément la *rhubarbe* en décoction; mais quand c'eſt en ſubſtance, ils la préparent auparavant de la maniere ſuivante.

Ils prennent une certaine quantité de tronçons de *rhubarbe*, & les font tremper un jour & une nuit dans du vin de riz juſqu'à ce qu'ils ſoient bien amollis, & qu'on les puiſſe couper en rouelles aſſez minces; enſuite ils poſent ſur un fourneau de briques une eſpece de chaudiere, dont l'ouverture va en ſe retréciſſant juſqu'au fond en forme de calotte; ils la rempliſſent d'eau, couvrent la chaudiere d'un tamis renverſé, qui eſt fait de petits filets d'écorce de bambou, & qui s'ajuſte avec l'ouverture de la chaudiere. Sur le fond du tamis, ils poſent les rouelles de *rhubarbe* & couvrent le tout avec un fond de tamis de bois, ſur lequel ils jettent encore un feutre, afin que la fumée de l'eau chaude ne puiſſe ſortir.

Ils allument enſuite leur fourneau, & font bouillir l'eau. La fumée qui s'éleve par le tamis pénetre les rouelles de *rhubarbe* & les décharge de leur âcreté. Enfin cette fumée ſe réſolvant, comme dans l'alambic, retombe dans la chaudiere bouillante, & jaunit l'eau. Ces rouelles doivent demeurer ſept ou huit heures dans cette circulation de fumée, après quoi on les tire pour les faire ſécher au ſoleil, & s'en ſervir au beſoin.

Ils pilent cette *rhubarbe* & en font de pilules purgatives, dont la doſe eſt de quatre ou cinq drachmes. Ceux qui ont de la répugnance à avaler un grand nombre de pilules prennent la même quantité de rouelles ſeches, & les font bouillir dans un petit vaſe de terre avec neuf onces d'eau, juſqu'à la réduction de trois onces qu'ils avalent tiedes.

L'eau eſt le meilleur menſtrue de la *rhubarbe*; auſſi la teinture de cette racine faite avec l'eſprit-de-vin ne devient pas laiteuſe comme les autres teintures réſineuſes, lorſqu'on la jette dans l'eau.

La *rhubarbe* a deux vertus, celle de purger & de fortifier par une douce adſtriction l'eſtomac & les inteſtins; c'eſt ce qui en fait un excellent remede que l'on peut preſcrire en ſûreté aux enfans, aux adultes, aux vieillards, aux femmes groſſes & aux femmes en couche; cependant on en doit faire uſage avec précaution; on la preſcrit en ſubſtance juſqu'à drachme & demie, & en infuſion juſqu'à trois, on en compoſe un excellent ſirop pour purger les petits enfans. (*D. J.*)

RHUBARBE *bâtarde*, (*Botanique.*) on appelle vulgairement *rhubarbe bâtarde* ou *fauſſe rhubarbe* le *lapathum folio rotundo, alpinum*, *I. R. H.* 504. Rai, *hiſt.* 171.

Sa racine eſt longue, branchue, ridée, fibreuſe, fort jaune, d'une ſaveur amere. Sa tige eſt haute de deux ou trois coudées, creuſe, profondément ſillonnée, rougeâtre, garnie de pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la bardane, arrondies, liſſes, d'un verd pâle & comme jaunâtre, portées ſur une queue rougeâtre & cannelée. Ses fleurs ſont nombreuſes & compoſées de pluſieurs étamines à ſommet jaunâtre & d'un calice verd; il leur ſuccede des graines triangulaires un peu rougeâtres. Cette plante vient dans les montagnes; on la cultive auſſi dans les jardins; ſa racine eſt d'uſage; elle eſt panachée de jaune-rouge, d'une ſaveur amere, ſtyptique & gluante. (*D. J.*)

RHUBARBE *des moines*, (*Botan.*) c'eſt le nom vulgaire de l'eſpece de *lapathum*, nommé *lapathum hortenſe, latifolium*, par C. B. *p.* 115. & par Tournefort, *I. R. H.* 504.

Sa racine eſt fibreuſe, longue, épaiſſe, brune en-dehors, jaune en-dedans. Sa tige qui s'éleve quelquefois à la hauteur d'un homme, eſt cannelée, rougeâtre, partagée vers le haut en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont longues d'un pié ou d'un pié & demi, larges, pointues, fermes ſans être roides, liſſes, d'un verd foncé & portées ſur de longues queues rougeâtres. Ses fleurs ſont ſans pétales, à étamines, ſemblables à celles de l'oſeille, placées ſur les rameaux dans toute leur longueur; quand elles ſont paſſées, il leur ſuccede des graines anguleuſes telles que celles de l'oſeille, enveloppées de follicules membraneuſes.

On cultive cette plante dans les jardins; elle a preſque les mêmes vertus que la *rhubarbe* bâtarde; l'une & l'autre purgent légerement & reſſerrent; on les emploie quelquefois utilement dans le flux de ventre. (*D. J.*)

RHUM, ſ. m. *terme de riviere*, ſe dit de pluſieurs

courbes des chevaux billés sur une corde qui tirent les bateaux ou les traits.

Double *rhum*, c'est le double de ce qui tire ordinairement, & c'est ce que l'on met sur les diligences.

RHUMATISME, s. m. (*Médecine.*) ce terme se prend dans une signification fort étendue, de même que celui de *rhume* & de *fluxion*. Mais dans un sens strict & propre, le terme de *rhumatisme* signifie une *affection* composée de la goutte & du catarre ; & dans ce sens, en voici la vraie définition.

Le *rhumatisme* est une douleur vague, erratique ou fixe des muscles, de leur membrane, des ligamens, des articulations & du périoste, avec une fievre plus ou moins marquée, une pesanteur & un tiraillement dans la partie affligée, & une impuissance ou difficulté de la mouvoir ; sa premiere origine est une humeur âcre, saline & épaisse qui picote ou distend les membranes ; ses suites sont souvent la perte du mouvement, la maigreur, l'atrophie de la partie, & la consomption générale de tout le corps.

On divise le *rhumatisme* en trois classes. La premiere est celle qui se soudivise en erratique qui roule dans différentes parties, & en fixe qui n'attaque qu'une seule partie & y reste fixé. Le premier est ordinaire, le second se rencontre rarement dans la pratique, quoiqu'il se trouve quelquefois.

La seconde classe se sousdivise en *rhumatisme* général ou universel qui attaque toutes les parties du corps, du-moins, à l'exception seule d'un petit nombre, cette espece n'est pas rare, & en *rhumatisme* particulier qui n'affecte qu'un membre, comme une cuisse, un bras, une jambe, une épaule, une hanche.

La troisieme classe se soudivise en chaud & en froid, en inflammatoire & en œdémateux, en celui qui est avec fievre, & en celui qui est sans fievre. Le *rhumatisme* chaud est accompagné de chaleur, de prurit, de rougeur, de douleur lancinante & aiguë : le froid est accompagné de froid, de pesanteur, d'une douleur gravative, & la chaleur y est d'un grand soulagement ; ce qui n'arrive pas dans le *rhumatisme* chaud.

L'inflammatoire est à proprement le chaud, & il a souvent tous les caracteres de l'inflammation. *Voyez* INFLAMMATION.

L'œdemateux est plus approchant de l'œdeme, la partie est pâle, pesante ; on y sent une certaine mollesse, quoiqu'il y ait douleur. *Voyez* ŒDEME.

Le *rhumatisme* chaud & inflammatoire, de même que l'universel, n'est pas sans fievre, & cette fievre est des plus aiguës, que l'on ne guérit que comme toutes les maladies aiguës.

Le *rhumatisme* froid est pour l'ordinaire sans fievre bien marquée ou aiguë ; cependant le pouls est changé notablement, & on trouve le soir une fievre assez distincte & facile à reconnoître.

Le siege du *rhumatisme* en général est dans la membrane propre & commune des muscles, la peau n'y a point de part, il attaque aussi les ligamens, les aponévroses des articulations. Enfin son siege approche fort de la goutte, l'humeur qui produit l'un & l'autre est assez analogue ; car les membranes des muscles & des ligamens des articles sont nourries & lubrefiées par la même lymphe. Aussi les auteurs modernes mettent-ils peu de différence entre la goutte & le *rhumatisme*, quoiqu'on les traite assez différemment, & que l'on respecte plus la goutte que le *rhumatisme*.

Causes. Les causes du *rhumatise* chaud & inflammatoire, & qui se trouve joint avec une fievre aiguë, ne sont pas différentes de celles qui occasionnent les différentes especes d'inflammation. Il faut seulement remarquer que les exercices violens, les fatigues trop continues, la course, l'action de porter des fardeaux trop pesans, d'autres mouvemens qui déterminent trop de sang sur le siege ci-dessus décrit, propre au *rhumatisme*, le produisent efficacement, surtout s'il se trouve dans les solides une disposition prochaine, soit par le relâchement, l'habitude, la délicatesse, ou même le trop de rigidité & de resserrement dans les vaisseaux, ou une disposition vitieuse de la part des fluides, telle que la pléthore vraie ou fausse, la cachexie, l'acrimonie ou l'alkalescence du sang, un levain vérolique, scorbutique ou écrouellenx. *Voyez tous ces articles.*

Toutes ces causes seront déterminées par une indigestion, par un froid pris subitement lorsqu'on aura trop chaud, par un excès dans la boisson, dans l'usage des plaisirs de l'amour, & autres abus des choses non-naturelles.

Les causes du *rhumatisme* froid seront un épaississement du sang, de la lymphe, quelque virus particulier, le froid habituel appliqué sur certaines parties, l'habitude ou l'accident de coucher dans un lieu froid & humide, sur un matelas mouillé, sur la terre, comme il arrive dans les camps, sur le bord des rivieres, comme il arrive aux pêcheurs.

Diagnostic. Les signes ou symptomes des différentes especes de *rhumatisme* se reconnoissent par tout ce qui a été dit.

La chaleur, la douleur aiguë & lancinante, la fievre aiguë & continue qui redouble le soir, sont les signes du *rhumatisme* chaud & inflammatoire.

Le froid, la pesanteur, la douleur gravative & la difficulté de mouvoir la partie avec un tiraillement sourd, comme si l'on portoit un poids énorme, sont les signes du *rhumatisme* froid ; si, en pinçant la peau légerement, le membre restant dans sa place & sa figure, on y sent douleur & difficulté de le mouvoir, c'est un *rhumatisme*, l'affection des nerfs est différente & a ses symptomes propres qui servent à la distinguer.

Pronostic. Le *rhumatisme* en général n'est pas dangereux, il peut se guérir, s'il n'est pas mortel ; il est ennuyeux par sa longueur ; le chaud est plus cruel, mais moins long, & plus aisé à guérir en brusquant les remedes ; quant au froid & œdémateux, il est long, il attire souvent l'impotence & la paralysie, l'hydropisie dans les membres. Le *rhumatisme* est une espece de barometre ou hygrometre, & sur-tout celui qui attaque avec froid & pesanteur ; il attaque les vieillards, les gens bouffis, les filles qui ont les pâles couleurs. Les jeunes gens sont plus sujets au *rhumatisme* chaud, parce qu'ils ont le sang bouillant ; mais il arrive assez souvent que le *rhumatisme* froid se complique avec la goutte, la paralysie, le scorbut, le rachitis ; & alors c'est le diable à confesser.

Curation. Le *rhumatisme* inflammatoire demande pour les remedes internes les mêmes que la pleurésie & l'inflammation ; ainsi les saignées répétées, les tisanes délayantes, adoucissantes & antiphlogistiques, comme celle de chiendent, de guimauve & de nitre ; le petit-lait adouci, ensuite les purgatifs & l'émétique, seront les remedes généraux ; les narcotiques seront aussi donnés, selon l'occasion & l'exigence des cas, mais après avoir beaucoup saigné & évacué ; les lavemens adoucissans & évacuans conviennent aussi, d'autant qu'ils entraînent par bas les matieres âcres.

Quant aux topiques dans cette espece, ils doivent être émolliens, relâchans & anodins ; ainsi les cataplasmes de mie de pain, les cataplasmes des herbes émollientes, les fomentations émollientes, avec l'eau de fleur de sureau, le lait tiede, l'eau de tripe seront les premiers mis en usage, après quoi on passera aux résolutifs, comme la mie de pain cuite dans le vin, la graisse humaine, le baume tranquille mêlé avec

quelques gouttes d'huile d'œuf, l'huile d'œuf, la bouse de vache, la fiente humaine.

Après les résolutifs, les frictions chaudes avec des linges chargés de fumigation, de succin & d'oliban, ou d'autres pareilles, feront des effets merveilleux.

Le *rhumatisme* froid, l'œdemateux, & celui qui est avec infiltration, se guérissent par des remedes plus actifs. Dans le froid simple, on saigne, mais peu; dans l'œdémateux, on ne saigne point, ou rarement; on passe tout de suite, après avoir purgé vivement avec les résines, le jalap, le méchoacan, le diagrede, le turbith gommeux; on passe, dis-je, aux forts résolutifs, tels que l'eau-de-vie chargée de savon, l'eau de boule, l'eau ou la décoction de sarmens, les lessives alkalines, l'huile volatile de corne de cerf, l'esprit-de-vin camphré mêlé avec le baume tranquille, le baume de fioraventi.

Si ces remedes sont indiqués, on en fait des embrocations sur la partie devant un grand feu; on la frotte long-tems auparavant avec des serviettes chaudes, ensuite on continue même après l'application, on recouvre le tout avec le papier gris & des serviettes chaudes; après quoi on met le malade dans son lit bien bassiné.

Si cela ne suffit pas, on emploie les ventouses scarifiées sur la partie, on applique aussi les vésicatoires, le cautere actuel & potentiel, *voyez les articles*. Enfin on emploie tous les remedes externes capables de résoudre, discuter & fortifier. Et comme ce mal est long, ennuyeux & souvent incurable, il faut avoir les égards suivans. 1° On doit éviter d'employer des remedes violens dans le premier instant; il faut aller par degré, & commencer par les adoucissans & anodins les plus énergiques, & passer ensuite aux plus doux résolutifs, & de-là à de plus forts. 2° Comme le mal est long, il faut éviter d'ennuyer par le même remede, & savoir changer pour augmenter l'espoir du malade & ne pas le rebuter. 3° Il faut employer les remedes internes avec les externes, les purgatifs doivent être souvent réitérés; & enfin on doit humecter, délayer & adoucir les humeurs avec le lait coupé, le petit-lait, les tisanes sudorifiques, antiscorbutiques & céphaliques.

Nota, 1° que souvent le *rhumatisme* se complique avec la goutte, & que quelquefois il disparoît & se jette sur des parties internes; ce qui est un coup de mort: il faut alors traiter la maladie secondaire. *Voyez* GOUTTE.

Nota, 2° que le *rhumatisme* demande un régime égal, exact & suivi, & que si on ne le guérit pas, c'est que les malades trop gourmands & le médecin trop complaisant laissent empirer le mal, & le rendent incurable.

RHUMB, s. m. (*terme de Navigation.*) c'est un cercle vertical quelconque d'un lieu donné, ou l'intersection de ce cercle avec l'horison. *Voyez* VERTICAL.

Par conséquent les différens *rhumbs* répondent aux différens points de l'horison. *Voyez* HORISON.

C'est pour cela que les marins donnent aux différens *rhumbs* les mêmes noms qu'aux différens vents & aux différens points de l'horison. *Voyez* VENT.

On compte ordinairement 32 *rhumbs*, que l'on représente par 32 lignes tirées sur la carte, & qui partant d'un même centre, occupent à distances égales, toute l'étendue du compas. *Voyez* COMPAS.

Aubin définit le *rhumb*, une ligne tirée sur le globe terrestre, ou sur une carte marine, pour représenter un des 32 vents qui peuvent conduire un vaisseau. De sorte que le *rhumb* que suit un vaisseau, est regardé comme sa route.

Les *rhumbs* se divisent & se subdivisent d'une maniere analogue aux points auxquels ils répondent. Ainsi le *rhumb* répond à un point cardinal, le demi-*rhumb* au point collatéral, c'est-à-dire, qui est éloigné du premier de 45 degrés; le quart de *rhumb* fait avec celui-ci un angle de 22°. 30′, & le demi-quart de *rhumb* fait un angle de 11°. 15′ avec le quart de *rhumb*. *Voyez* CARDINAL, COLLATÉRAL, *&c.*

Ligne du rhumb ou *loxodromie*, terme de navigation, qui signifie la courbe que décrit un vaisseau, en conservant toujours le même *rhumb*, c'est-à-dire, en faisant toujours le même angle avec le méridien.

Cet angle est appellé *angle de rhumb* ou *angle loxodromique*. *Voyez* LOXODROMIE & LOXODROMIQUE.

L'angle que fait la ligne du *rhumb* avec une parallele quelconque à l'équateur, est appellé *complément du rhumb*. *Voyez* COMPLEMENT.

Si le vaisseau fait voile nord & sud, il fait alors un angle infiniment petit avec le méridien, c'est-à-dire, il lui est parallele, ou plutôt il vogue sur le méridien même. S'il fait voile est & ouest, il coupe tous les méridiens à angles droits.

Dans le premier cas, il décrit un grand cercle; dans le second, il décrit, ou l'équateur, ou un parallele; si le chemin du vaisseau est entre les points cardinaux, ce n'est point un cercle qu'il parcourt, puisqu'un cercle décrit sur la surface du globe ne peut couper à angles égaux tous les méridiens. Par conséquent il décrit une autre courbe dont la propriété est de couper tous les méridiens sous le même angle. Cette courbe est celle qu'on nomme *loxodromie*, ou *ligne du rhumb*.

C'est une espece de spirale analogue à la spirale logarithmique, & qui, comme elle, fait une infinité de tours, avant d'arriver à un certain point vers lequel elle tend, & dont elle s'approche continuellement. *Voyez* SPIRALE & LOGARITHMIQUE.

Le point asymptotique de la loxodromique est le pole, auquel elle ne peut jamais arriver, quoiqu'elle s'en approche aussi près qu'on veut. *Voyez* POLE.

La ligne que décrit un vaisseau poussé par un vent qui fait toujours le même angle avec le méridien, est une loxodromie, excepté dans les deux cas dont nous avons parlé ci-dessus. Cette ligne est l'hypothenuse d'un triangle rectangle dont les deux autres côtés sont le chemin du vaisseau en latitude & en longitude. La latitude est connue par observation. *Voyez* LATITUDE; & l'angle du *rhumb* avec l'un ou l'autre des deux côtés du triangle, est connu par le compas qui sert à cet usage. *Voyez* COMPAS.

Par conséquent tout ce qu'il est nécessaire de calculer, est la longueur de la ligne du *rhumb*, ou, ce qui est la même chose, le chemin que le vaisseau parcourt. *Voyez* NAVIGATION & LOCK.

Si PA, PF, PG, *Planch. navig. fig. 7*, sont supposés des méridiens, AI l'équateur, BE, KL, MN des paralleles, AO représentera la loxodromique dont les angles avec les méridiens sont égaux, & différens par conséquent de ceux d'un grand cercle, puisqu'un grand cercle coupe les méridiens à angles inégaux; d'où il s'ensuit que cette courbe n'est point un grand cercle de la sphere. Par conséquent, si la premiere direction du vaisseau est vers E (ensorte que l'on fasse passer par cette premiere direction un grand cercle qui coupe en E le méridien PE), & que le vaisseau continue à courir sous le même *rhumb*, il n'arrivera jamais en E, mais à un point O, qui sera plus éloigné de l'équateur.

Or comme le plus court chemin d'un point à un autre de la surface d'une sphere est un arc de grand cercle qui passe par les deux points, il est évident que la loxodromie n'est pas le plus court chemin entre deux points donnés, ou la plus courte distance d'un lieu à un autre.

Usage de la loxodromie dans la navigation. 1°. Les parties de courbe AI & AG, *fig. 8*, sont entr'elles

comme les latitudes *AL* & *AN* des lieux *I* & *G*. 2°. Si les arcs *AB*, *IK*, *HF*, sont égaux en grandeur, & par conséquent d'un nombre inégal de degrés, la somme de ces arcs appellée *côté mécodynamique*, ou *milles de longitude*, n'est point égale à la différence en longitude des lieux *A* & *G*. *Voyez* MÉCODYNAMIQUE.

3°. La longueur de la courbe *AG* est à la différence de latitude *GD*, comme le sinus total est au cosinus de l'angle du *rhumb*.

Donc 1°. le *rhumb* que l'on suit étant donné, avec la différence en latitude réduite en milles, on aura par une simple regle de trois, la longueur correspondante de la loxodromique, c'est-à-dire, la distance du lieu *A* au lieu *G*, sous le même *rhumb*.

2°. Le *rhumb* de vent étant donné avec le chemin parcouru par le vaisseau, c'est-à-dire, la longueur de la loxodromique, on aura par une regle de trois, la différence en latitude, exprimée en milles, qu'on réduira en degrés d'un grand cercle. 3°. La différence en latitude & la longueur de la courbe ou le chemin du vaisseau étant donné en milles, on aura par une simple regle de trois, l'angle que la courbe fait avec le méridien, & par conséquent le *rhumb* de vent sous lequel on court. 4°. Puisque le cosinus d'un angle est au sinus total, comme le sinus total à la secante du même angle, il s'ensuit que la différence en latitude *GD* est à la longueur correspondante de la loxodromique, comme le sinus total est à la secante de l'angle de *rhumb*.

3°. La longueur de la loxodromique, ou le chemin parcouru par le vaisseau, en suivant le même *rhumb AG*, est au côté mécodynamique $AB+IK+HF$, comme le sinus total est au sinus de l'angle loxodromique *GAP*.

Donc 1°. le *rhumb* ou angle du *rhumb* étant donné, avec le chemin du vaisseau sur la même loxodromie *AG*, on aura par une regle de trois, le côté mécodynamique qu'on réduira en milles, c'est-à-dire, à la même mesure que le chemin du vaisseau. 2°. De même le côté mécodynamique $AB+IK+HF$ étant donné, avec le chemin parcouru par le vaisseau, on trouvera par une regle de trois, l'angle du *rhumb*.

4°. Le changement en latitude est au côté mécodynamique, $AB+IK+HF$, comme le sinus total est à la tangente de l'angle loxodromique *PAG* ou *AIB*.

Donc la loxodromique *PAG* & le changement en latitude étant donné, on trouvera par une regle de trois, le côté mécodynamique.

5°. Le côté mécodynamique $AB+IK+HF$ est moyen proportionnel entre la somme de la ligne courbe *AG*, & du changement en latitude *GD*, & la différence de ces deux lignes.

Donc si le changement en latitude *GD*, & la loxodromie *AG* sont donnés en milles, le côté mécodynamique pourra aussi être déterminé en milles.

6°. Le côté mécodynamique & la différence en latitude étant donnés, on propose de trouver la longitude *AD*.

Multipliez la différence en latitude *GD* par 6, ce qui réduira le produit en parties de 10 minutes chacune: divisez par ce produit le côté mécodynamique, le quotient donnera les milles de longitude répondant à la différence de latitude de dix en dix minutes: réduisez les milles de longitude répondans à chaque parallele, en différences en longitudes par le moyen de la table loxodromique; la somme de ces milles de longitude ainsi réduits sera la longitude cherchée. *Voyez* LONGITUDE. *Chambers.* (*O*)

RHUME, *ou* CATARRE *sur la poitrine*, subst. m. (*Médecine.*) c'est une altération contre nature causée par une légere phlogose ou inflammation sur la trachée artere, le larinx ou les poumons; ou une irritation produite par une sérosité qui tombe sur ces parties, qui blesse les fonctions qui en dépendent.

Généralement parlant, les catarres de poitrine ou *rhumes*, sont précédés de pesanteur de tête, engourdissement des sens, d'une grande lassitude; il survient ensuite un sentiment de froid sur toute la surface du corps, & un léger frisson au dos. Souvent une grande difficulté de respirer, des douleurs vagues autour des épaules, & enfin un petit mouvement de fievre. Mais si le catarre est causé par une inflammation, les symptômes sont plus violens; on ressent de l'ardeur, de la douleur, & tout le corps est comme en phlogose. Dans le catarre froid les humeurs sont plus visqueuses & plus grossieres, & le malade est saisi de froid.

Enfin on peut regarder le *rhume* en général comme une légere péripneumonie qui est prête à commencer.

Les causes éloignées du *rhume* sont les mêmes que celles du catarre. *Voyez* CATARRE.

Le traitement doit être différent selon les causes & les symptômes.

1°. Les diurétiques & les sudorifiques avec les aténuans de tout genre, conviennent pour diviser les humeurs visqueuses, & faire couler celles qui sont trop lentes & en congestion.

2°. Les mucilagineux, les incrassans conviennent dans les *rhumes* produits par l'acrimonie & la chaleur de la sérosité.

3°. Les relâchans sont indiqués dans la tension, les humectans dans la sécheresse, les adoucissans dans la rigidité & l'aspérité de la gorge & la douleur. Les narcotiques & les anodins sont excellens dans tous les cas de douleurs & de spasmes qui accompagnent le *rhume*; mais ces derniers demandent la saignée.

Si les premieres voies ou les secondes sont remplies de saburre, si le ventre n'est pas libre, les lavemens émolliens, les purgatifs, les émétiques doux sont indiqués.

Mais comme rien n'entretient davantage le *rhume* & les catarres, que l'abord de nouvelles humeurs sur la partie, la saignée qui les diminue, & la diete, sont aussi deux grands remedes dans ces cas. D'ailleurs, le *rhume* demande particulierement la saignée, parce que l'état naturel du poumon, qui reçoit autant de sang que le reste du corps, étant d'être dans une tension continuelle, il se trouve surchargé dans le *rhume*. Nous sommes d'avis que la saignée doit être souvent réitérée, mais à petite dose dans le *rhume* qui est accompagné de chaleur & de douleur; au lieu que dans les *rhumes* séreux, nous pensons que la saignée peut aussi y être utile.

On doit donc éviter de se mettre en les mains de ces mauvais praticiens, de ces timides médecins, qui pour épargner le sang de leur malade, ou dans la crainte d'affoiblir la poitrine, comme ils disent, se gardent bien de saigner dans les *rhumes*, & laissent durer des années entieres des *rhumes* qu'une légere saignée suivie d'un purgatif & de quelques atténuans, eût guéri tout à coup.

Il ne faut pas moins redouter la pratique douce & la médecine emmiellée de ces médecins huileux, qui ne connoissent que les huiles d'amandes douces & de lin, les sirops de guimauve & de diacode dans tous les *rhumes*, qui n'ordonnent que des calmans, & qui n'ont jamais su employer les remedes atténuans dans les *rhumes* qui naissent cependant pour la plûpart de la viscosité de l'humeur bronchique. Ces assassins ne sont pas moins coupables que ceux qui emploient des remedes violens à tout propos; les huileux & les remedes adoucissans & incrassans étant de vrais poisons dans le *rhume*, qui a pour cause le relâchement des bronches, l'épaississement du sang, l'obstruction des tuyaux bronchiques.

Ainsi la pratique doit varier autant dans le *rhume*,

que les causes qui l'ont produit. Il est bon quelquefois d'employer les béchiques expectorans; d'autres fois les sudorifiques, les alkalis volatils, les sels volatils huileux, & souvent les vésicatoires : les ventouses appliquées entre les épaules ont guéri des *rhumes* séreux, invétérés & incurables par toute autre voie.

Remarquez ici sur-tout qu'il arrive des *rhumes* par l'épaississement des humeurs, par le desséchement des fibres. C'est ce qui se voit dans ceux qui combattent à tout instant sous les étendards de Vénus, ou qui sacrifient très-souvent à Bacchus. Dans ces cas les remedes doivent être bien ménagés; la diete restaurante est le plus grand secours.

Comme on rencontre par-tout des personnes qui cherchent des remedes formulés pour le *rhumes*, nous allons en marquer ici quelques-uns.

Looch commun adoucissant. Prenez du sirop de guimauve, de l'huile d'amandes douces, de chaque une once; du blanc de baleine dissout dans l'huile ci-dessus, un gros : mêlez le tout ensemble pour un looch à prendre dans le *rhume* avec toux, par cuillerée; & le laissant fondre dans la bouche, il atténue, il fait cracher; il convient dans la toux avec chaleur modérée, dans la difficulté de cracher.

Looch anti-asthmatique, bon dans le rhume *avec sérosité.* Prenez du sirop d'erysimum, de lierre terrestre, de l'oxymel scillitique, de chacun une once; du blanc de baleine dissout dans l'huile, un gros; de poudre d'iris de Florence, de feuilles d'hyssope séchées, de chaque un scrupule : mêlez le tout pour un looch à prendre par cuillerée dans le *rhume* avec trop de sérosité, dans l'épaississement de l'humeur bronchique. *Voyez* POTION HUILEUSE, BECHIQUES, ALTERANS, EXPECTORANS, PERIPNEUMONIE.

Opiat restaurant dans le rhume. Prenez des poudres de feuilles de scordium, d'hyssope, de sauge, de mélisse & de cataire séchées, de chaque trois gros; de confection alkermes, demi-once; d'extrait de genievre & d'absinthe, de chacun six gros; de sirop de karabé & de roses simples, de chaque une once & demie : faites du tout un opiat dont on donnera au malade trois gros par jour dans les *rhumes* avec expectoration lente, sans ardeur ni fievre aiguë.

On ordonnera par-dessus chaque, un verre de lait coupé avec l'eau d'orge. *Voyez* CATARRE & TOUX.

RHUME DE CERVEAU, (*Médecine.*) la génération trop abondante de la mucosité nasale, & son changement morbifique ordinairement en une humeur tenue & âcre, quelquefois plus épaisse, accompagnée d'une légere inflammation des narines, de mal de tête, & de tout le corps, & souvent d'une légere fievre, s'appelle *rhume de cerveau* dans le langage ordinaire.

La suppression de la matiere de l'insensible transpiration déposée à la membrane du nez, paroît fournir la plus grande abondance de cette humeur.

De-là 1°. toutes les causes qui dérangent l'insensible transpiration, produisent tout d'un coup ce mal, sur-tout si la chaleur ou le mouvement du corps l'ont rendue plus âcre, & qu'ensuite un froid subit empêche cette matiere de s'exhaler: d'où il arrive que dans certains tems de l'année, dans les changemens de vents, & quand on se découvre le corps, autant de fois on est attaqué de *rhumes de cerveau.*

2°. La foiblesse naturelle dans cette membrane produite par l'âge ou par l'inspiration d'un air trop froid, est cause que cette humeur s'y amasse. 3°. L'abus des sternutatoires y attire cette sérosité.

L'humeur qui s'écoule y est d'autant plus mauvaise, qu'elle est plus tenue, plus abondante, plus chaude & d'une plus longue durée. L'épidémique qui arrive sans un changement manifeste de la qualité de l'air, est plus dangereuse. Celle qui est une suite de la foiblesse naturelle annonce la longueur de la maladie.

La sécrétion plus abondante qui s'y fait de l'humeur en question, présente d'abord une mucosité & des crachats plus abondans; elle détruit le sentiment de l'odorat, cause une respiration difficile dans le nez, une sensation de gravité à sa racine & aux parties antérieures de la tête, la dureté de l'ouie, la somnolence & la céphalalgie. 2°. Par son acrimonie, elle produit l'éternuement, la toux, la rougeur des narines, leur excoriation, la phlogose des yeux accompagnée de larmes plus abondantes; quelquefois l'ozene & le polype. 3°. Quand le mal descend jusqu'à l'estomac, il détruit l'appétit & la digestion. Enfin lorsque la matiere se communique à toute l'habitude du corps, elle est suivie de fievre, de cachéxie & de paleur.

Dans le traitement de cette maladie on doit avoir recours aux diaphorétiques & aux sudorifiques pour attirer à la peau cette humeur & la faire sortir. Dans l'usage des topiques, il faut choisir ceux qui sont humectans, capables de couvrir la partie, de l'échauffer, & de la préserver de la pourriture, suivant la différence & l'acreté de l'humeur morbifique. Souvent les hypnotiques conviennent pour accélérer la coction de cette matiere. (*D. J.*)

RHUS, s. m. (*Botan.*) genre de plante dont les feuilles sont crénelées ou à trois dents; son calice est petit, dentelé, & fendu en cinq quartiers. Les fleurs sont approchantes de celles de la rose, pentapétales & disposées en bouquets. L'ovaire qui est au fond du calice devient une capsule ronde, remplie d'une graine unique, & à-peu-près sphérique.

Les Botanistes comptent une douzaine d'especes de *rhus*, dont la plûpart sont d'Afrique & d'Amérique; mais les deux especes principales les plus connues sont le *rhus* à feuilles d'ormeau, & le *rhus* de Virginie. La premiere s'appelle en françois *sumac*, & la seconde *sumac de Virginie*. Nous les décrirons l'un & l'autre au *mot* SUMAC. (*D. J.*)

RHUS, (*Géogr. anc.*) bourg de l'Attique. Pausanias, *l. I. ch. xij.* rapporte qu'on lui donna ce nom, à cause qu'anciennement l'eau des montagnes voisines tomboit sur ce bourg. M. Spon, *voyages de Grece*, *c. ij. p. 170.* nous apprend que ce bourg est entierement abandonné, & tombe en ruine. On y voit quelques inscriptions anciennes, & une entre autres d'un certain Nicias fils d'Hermias, qui fut le premier à ce que dit Pline, *l. VII. c. lvj.* qui inventa le métier de foulon. (*D. J.*)

RHUSUNCORÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne. Elle étoit, selon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* entre *Addyme* & *Jomnyum.* C'est la même que l'itinéraire d'Antonin appelle *Rusucurrum*, & sans doute aussi la même qui est nommée *Rusucurium* par Pline, *l. V. c. ij.* Cette ville a été colonie romaine, & ensuite honorée d'un siége épiscopal. (*D. J.*)

RHYAS, *ou* RHÆAS, *terme de Chirurgie*; consomption de la caroncule lacrymale qui est au grand angle de l'œil. *Voyez* CARONCULE LACRYMALE.

Cette maladie est l'effet de l'ulcération de cette partie. L'acreté des larmes & l'application inconsidérée des remedes mordicans, peuvent être la cause de l'inflammation & de l'ulcération qui produit la destruction de la caroncule lacrymale.

L'usage de cette partie fait voir que le *rhyas* occasionne un écoulement involontaire des larmes, auquel on peut remédier. *Voyez* RHÆAS. (*Y*)

RHYMNUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Scythie, en-deçà de l'Imaüs. Ptolomée, *l. VI. c. xiv.* qui dit que ce fleuve prenoit sa source dans les monts *Rhymnici*, place son embouchure entre celle du fleuve Rha & celle du fleuve Dais. Mercator l'appelle *Saïck*, C'est le *Rhæmnus* d'Ammien Marcellin. (*D. J.*)

RHYNCOLITES, s. m. (*Hist. nat. Ichthyolog.*) nom donné par quelques naturalistes aux pointes cylindriques des oursins pétrifiés ou échinites. *Voyez* OURSINS & ECHINITES.

RHYNDACUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mysie asiatique, qu'il sépare de la Bithynie, selon Ptolomée, *l. V. c. j.* Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* dit qu'il prend sa source au mont Olympe. Pour parler plus exactement, c'est du lac Abouillona que sort le *Rhyndacus*, & ce lac, qui a 25 milles de tour, est le grand égoût du mont Olympe. Pline, *l. V. c. xxxij.* nous apprend que le *Rhyndacus* se nommoit auparavant *Lycus.* Il est appellé *Mégistus* par le scholiaste d'Apollonius, *Lastacho* par Niger, & *Lopadius* par d'autres. Il se jette dans la Propontide auprès de Cizyque.

La médaille de Marc-Aurele, au revers de laquelle se voit le *Rhyndacus* à longue barbe, couché & appuyé sur une urne, tenant un roseau de la main gauche, & poussant de la droite un bateau, fait entendre que cette riviere étoit navigable dans ce tems-là. Le *Rhyndacus* sort du lac d'Abouillona, environ deux milles au-dessus de Lopadi; il est profond & porte bateau, quoique depuis longtems personne ne prenne soin de nettoyer cette riviere; on la passe à Lopadi, sur un pont de bois.

Le *Rhyndacus* est fameux dans l'histoire romaine par la défaite de Mithridate. Ce prince, qui venoit d'être battu à Cizyque, ayant appris que Lucullus assiégeoit un château en Bithynie, y passa avec sa cavalerie & le reste de son infanterie, dans le dessein de le surprendre; mais Lucullus averti de sa marche, le surprit lui-même, malgré la neige & la rigueur de la saison. Il le battit à la riviere de *Rhyndacus*, & fit un si grand carnage de ses troupes, que les femmes d'Apollonia sortirent de leur ville pour dépouiller les morts, & pour piller le bagage. Appien qui convient de cette victoire, a oublié la plûpart des circonstances dont Plutarque nous a instruit. L'on reconnoît l'embouchure du *Rhyndachus*, par une île que les anciens ont nommée *Berbicos.* (*D. J.*)

RHYPÆ, (*Géog. anc.*) ville de l'Achaïe. Strabon, *l. VIII. p. 487.* & Etienne le géographe en parlent. Le premier, qui dit qu'elle étoit ruinée de son tems, lui donne un territoire appellé *Rhypidis*, & il y met un bourg nommé *Leuctrum*, qui dépendoit de la ville *Rhypæ.* (*D. J.*)

RHYPAROGRAPHE, (*Peint.*) *rhyparographus* signifie dans Pline une *peintre* qui ne peint que des grotesques, des noces de village, des bambochades. (*D. J.*)

RHYPHIQUES, adj. *terme de Médecine*, qui signifie des *remédes détergens & purifians. Voyez* DÉTERGENS.

RHYTHME, s. m. (*Poésie latine.*) ῥυθμος chez les Grecs, c'est-à dire *cadence*, & alors il se prend dans le même sens que le mot nombre. *Voyez* NOMBRE.

Il désigne encore en général la mesure des vers; mais pour dire quelque chose de plus particulier, le *rhythme* n'est qu'un espace terminé selon certaines lois. Le metre est aussi un espace terminé, mais dont chaque partie est remplie selon certaines lois.

Pour expliquer nettement cette différence, supposons un *rhythme* de deux tems. De quelque façon qu'on le tourne il en résulte toujours deux tems. Le *rhythme* ne considere que le seul espace : mais si on remplit cet espace de sons; comme ils sont tous plus ou moins longs ou brefs, il en faudra plus ou moins pour le remplir : ce qui produira différens metres sur le même *rhythme*, ou, si l'on veut, différens partages du même espace. Par exemple, si les deux tems du *rhythme* sont remplis par deux longues, le *rhythme* devient le metre qu'on appelle *spondée*; s'ils sont remplis par une longue & deux breves, le *rhythme*, sans cesser d'être le même, devient dactyle; s'il y a deux breves & une longue, c'est un anapeste; s'il y a une longue entre deux breves, c'est un amphibraque; enfin, quatre breves feront un double pyrrique. Voilà cinq especes de metres ou de piés sur le même *rhythme. Cours de Belles-lettres.* (*D. J.*)

RHYTHME, (*Prose.*) c'est comme dans la poésie la mesure & le mouvement; l'un & l'autre se trouvent dans la prose, ainsi que dans la poésie. En prose la mesure n'est que la longueur ou la briéveté des phrases, & leur partage en plus ou moins de membres, & le mouvement résulte de la quantité de syllabes dont sont composés les mots. Les effets du *rhythme* sont connus dans la poésie. Sa vertu n'est pas moindre en prose. Il est impossible de prononcer une longue suite de paroles sans prendre haleine : quand celui qui parle pourroit y suffire, ceux qui l'écoutent ne pourroient le supporter : il a donc été nécessaire de diviser le discours en plusieurs parties : on a encore sous-divisé ces parties, & on y a inséré d'autres pauses de plus ou de moins de durée, selon qu'il étoit convenable, & de-là s'est formé ce qu'on peut appeller la *mesure* de la prose : c'est le besoin de respirer, c'est la nécessité de donner de tems-en-tems quelque relâche à ceux qui nous écoutent, qui a fait partager la prose en plusieurs membres, & ce partage, perfectionné par l'art, est devenu une des grandes beautés du discours; mais cet embellissement ne peut se séparer du nombre, c'est-à-dire, de la quantité des syllabes. Les phrases ne peuvent plaire que lorsqu'elles sont composées de piés convenables : c'est alors que la prose s'accommodant à toutes les variétés du discours, s'insinue dans les esprits, les remue, & les échauffe : c'est alors qu'elle devient une espece de musique qui offre partout une mesure reglée, un mouvement déterminé & des cadences variées & gracieuses. D'abord l'oreille seule & le goût des écrivains avoient reglé le *rhythme* de la prose : ensuite l'art le perfectionna; & on assigna à chaque style l'espece de pié qui lui convenoit davantage, soit pour le style oratoire, soit pour le style historique, soit pour le dialogue; en un mot pour quelque espece de style que ce fût, la mesure & le mouvement étoient déterminés par des regles, en prose ainsi qu'en poésie; & ces regles étoient regardées comme si essentielles, que Ciceron n'en dispense pas même les orateurs qui avoient à parler sur le champ. (*D. J.*)

RHYTHME, s. m. (*Musique.*) ῥυθμος, peut se définir généralement, la proportion que les parties d'un tems, d'un mouvement, & même d'un tout ont les unes avec les autres : c'est, en musique, la différence du mouvement qui résulte de la vîtesse ou de la lenteur, de la longueur ou de la briéveté respective des notes.

Aristide Quintilien divise le *rhythme* en trois especes; savoir, celui des corps immobiles, lequel résulte de la juste proportion de leurs parties, comme dans une statue bien faite. Le *rhythme* du mouvement local, comme dans la danse, la démarche bien composée, les attitudes des pantomimes; ou enfin celui des mouvemens de la voix & de la durée relative des sons dans une telle proportion que, soit qu'on frappe toujours la même corde, comme dans le son du tambour, soit qu'on varie les sons de l'aigu au grave, comme dans la déclamation & le chant, il puisse, de leur succession, résulter des effets agréables par la durée ou la quantité. C'est de cette derniete espece de *rhythme* seulement que j'ai à parler dans cet article; sur les autres *voyez* PANTOMIMES, DANSE, SCULPTURE.

Le *rhythme* appliqué au son ou à la voix, peut encore s'entendre de la parole ou du chant. Dans le premier sens, c'est du *rhythme* que naissent le nom-

bre & l'harmonie dans l'éloquence, la mesure & la cadence dans la poésie. *Voyez* ELOQUENCE, POÉSIE, MÉTRIQUE, VERS, *&c.* Dans le second, le *rhythme* s'applique à la valeur des notes, & s'appelle aujourd'hui *mesure*. *Voyez* VALEUR DES NOTES, MESURES, TEMS. Quant au *rhythme* de la musique des anciens, voici à-peu-près l'idée qu'on en doit avoir.

Comme les sillabes de la langue grecque avoient une quantité & des valeurs beaucoup plus sensibles & mieux distinguées que celles de notre langue, & que les vers qu'on chantoit étoient composés d'un certain nombre de piés que formoient ces sillabes longues ou breves différemment combinées; le *rhythme* du chant suivoit régulierement la marche de ces piés, & n'en étoit proprement que l'expression. Il se divisoit ainsi qu'eux en deux tems, l'un frappé & l'autre levé, & l'on en comptoit trois genres, & même quatre & plus, selon les divers rapports de ces tems. Ces genres étoient l'égal, qu'ils appelloient aussi *dactilique*, où le *rhythme* étoit divisé en deux tems égaux: le *rhythme* double, trochaïque ou iambique, dans lequel la durée de l'un des deux tems étoit double de celle de l'autre; le sesquialtere, qu'ils appelloient aussi *péonique*, dont la durée de l'un des tems étoit à celle de l'autre en rapport de deux à trois; & enfin l'épitrite moins usité, où le rapport des deux tems étoit de trois à quatre. Les tems de ces *rhythmes* étoient susceptibles de plus ou moins de lenteur par un plus grand ou moindre nombre de syllabes ou de notes longues ou brèves, selon le mouvement, & dans ce sens, un tems pouvoit recevoir jusqu'à huit degrés différens de mouvement par le nombre des syllabes qui le composoient: mais les deux tems conservoient toujours entr'eux la proportion déterminée par le genre du *rhythme*.

Outre cela, le mouvement & la marche des syllabes, & par conséquent des tems & du *rhythme* qui en résultoit, étoit susceptible d'accélération ou de ralentissement, selon l'intention du poëte, l'expression des paroles, & le caractere des passions qu'il falloit exciter. Ainsi, de ces deux moyens combinés naissoit une foule de modifications possibles dans le mouvement d'un même *rhythme*, qui n'avoit d'autres bornes que celles au-deçà ou au-delà desquelles l'oreille n'est plus à portée d'appercevoir les proportions.

Le *rhythme*, par rapport aux piés qui entroient dans la poésie qu'on mettoit en musique, se partageoit en trois autres genres; le simple, qui n'admettoit qu'une sorte de piés; le composé, qui résultoit de deux ou plusieurs especes de piés, & le mixte, qui pouvoit se résoudre en deux ou plusieurs *rhythmes* égaux ou inégaux, ou se battre arbitrairement à deux tems égaux ou inégaux, selon les diverses conditions dont il étoit susceptible.

Une autre source de variété dans le *rhyhtme* des anciens étoit les différentes marches ou successions de ce même *rhythme*, selon l'espece des vers. Le *rhythme* pouvoit être uniforme, c'est-à-dire, se battre toujours en deux tems égaux, comme dans les vers hexametres, pentametres, adoniens, anapestiques, *&c.* ou toujours inégaux, comme dans les vers purs iambiques, ou diversifiés, c'est-à-dire mêlés de piés égaux & d'inégaux, comme dans les scazons, les coriambiques, *&c.* Mais dans tous ces cas, les *rhythmes*, même semblables ou égaux, pouvoient être fort différens en vîtesse, selon la nature des piés. Ainsi, de deux *rhythmes* égaux en genre, résultans l'un de deux spondées, & l'autre de deux pyrriques, le premier auroit pourtant été double de l'autre en durée.

Les silences se trouvoient encore dans le *rhythme* ancien, non à la vérité comme les nôtres, pour faire taire seulement quelqu'une des parties, ou pour donner quelque caractere au chant; mais uniquement pour remplir la mesure de ces vers appellés *catalectiques*, qui demeuroient courts faute d'une syllabe; ainsi les silences ne pouvoient jamais se trouver qu'à la fin du vers pour suppléer à cette syllabe.

A l'égard des tenues, ils les connoissoient sans doute, puisqu'ils avoient un mot pour les exprimer; la pratique en devoit cependant être fort rare parmi eux, du-moins cela peut-il s'inférer de la nature de leurs notes & de celle de leur *rhythme*, qui n'étoit que l'expression de la mesure & de la cadence des vers. Il paroît aussi qu'ils ne connoissoient pas les roulemens, les syncopes, ni les points, à moins que les instrumens ne pratiquassent quelque chose de semblable en accompagnant la voix: de quoi nous n'avons nul indice.

Vossius dans son livre *de poematum cantu & viribus rhythmi*, releve beaucoup le *rhythme* ancien, & il lui attribue toute la force de l'ancienne musique. Il dit qu'un *rhythme* détaché, comme le nôtre, qui ne représente point les formes & les figures des choses ne peut avoir aucun effet, & que les anciens nombres poétiques n'avoient été inventés que pour cette fin que nous négligeons; il ajoute que le langage & la poésie moderne sont peu propres pour la musique, & que nous n'aurons jamais de bonne musique vocale jusqu'à ce que nous fassions des vers favorables pour le chant, c'est-à-dire, jusqu'à ce que nous réformions notre langage, en y introduisant, à l'exemple des anciens, la quantité & les piés mesurés, & en proscrivant pour jamais l'invention barbare de la rime.

Nos vers, dit-il, sont précisément comme s'ils n'avoient qu'un seul pié: de sorte que nous n'avons dans notre poésie aucun *rhythme* véritable; & qu'en fabriquant nos vers, nous ne pensons qu'à y faire entrer un certain nombre de syllabes, sans presque nous embarrasser de quelle nature elles sont. J'ai peur que ceux qui se sont tant moqués de tous ces raisonnemens de Vossius, ne fussent encore moins bons connoisseurs en musique que Vossius ne l'étoit lui-même. *Voyez* MUSIQUE. (*S*)

RHYTME, (*Médecine.*) ce mot est entierement grec ῥυθμος, il signifie littéralement *cadence*, Hérophile est le premier qui l'ait employé dans le langage de la Médecine, où il l'a transporté de la Musique; il a prétendu exprimer par ce mot une espece de modulation & de *cadence*, semblable à celle que produisent les instrumens de musique, qui résulte des différens rapports de force, de grandeur, de vîtesse, d'égalité & d'inégalité qu'on peut observer dans plusieurs pulsations; ces rapports pouvant se trouver dans toutes les variations du pouls, on multiplie les *rhythmes* ou *cadences* à l'infini: c'est sur ce fondement que porte l'analogie que cet auteur a établie entre la musique & la doctrine du pouls; analogie qu'il a poussée trop loin, & qui l'a fait tomber dans des détails aussi frivoles & minutieux que difficiles à concevoir.

Il y a un *rhythme* propre à chaque pouls qu'il appelle *naturel* ou *enrhythme;* lorsque le pouls s'écarte de ce point, il devient *arhythme*, non pas que le *rhythme* disparoisse tout-à-fait, mais seulement qu'il s'altere. Il n'y a & ne peut y avoir qu'un seul pouls *enrhythme*, mais le pouls peut perdre sa *cadence* naturelle, c'est-à-dire être *arhythme* de trois façons principales; 1°. quand le pouls privé du *rhythme* propre aux âges prend le *rhythme* de l'âge voisin, on l'appelle alors *pararhythme;* 2°. lorsque le pouls *arhythme* prend le *rhythme* d'un autre âge quelconque, on lui donne alors l'épithete de *héterorhythme*; 3°. enfin, il est *énrhythme* lorsque sa *cadence* est différente de celle de tous les âges; ce pouls peut se subdiviser en un grand nombre d'autres. Ce que nous avons dit de l'âge peut s'appliquer aux saisons, aux tempé-

ramens, aux constitutions particulieres; & enfin à toutes les circonstances essentielles; le pouls persistant dans l'état qui leur est analogue est *enrhythme*; il devient *arhythme* lorsqu'il sort de cet état, & prend les autres titres suivant la maniere dont il s'en éloigne.

Le *rhythme* peut avoir lieu avec égale ou inégale proportion; c'est-à-dire lorsque le tems de la dilatation de l'artere est égal à celui de la contraction, ou lorsque ces deux tems sont inégaux; dans ce dernier cas les excès d'inégalité peuvent être fixes, reglés ou indéterminés; ainsi le tems de la distention peut être double, triple, quadruple, *&c.* ou être à ce tems comme 5, 8, 12, 15, ou d'autres nombres quelconques sont à 1, 2, 3, 4, *&c.* ce qui, comme l'on voit, peut donner lieu à une infinité de caracteres; mais ils sont encore plus multipliés, si l'on a égard aux différens excès d'inégalité qui ne suivent aucune proportion constante, aucun ordre déterminé. Dépourvus des ouvrages dans lesquels Hérophile avoit exposé sa doctrine, nous n'avons que des connoissances très-imparfaites que nous devons aux extraits obscurs que Galien en a donné, on peut consulter son grand *traité du pouls; de differ. pulſ. lib. I. cap. ix.* & l'abregé que nous en avons donné à *l'article* POULS (*doctrine de Galien sur le*).

RHYTHMIQUE, adj. ῥυθμικη, étoit, *dans l'ancienne musique*, la partie qui servoit à regler le rhythme. *Voyez* RHYTHME.

La *rhythmique* avoit pour objet les mouvemens dont elle regloit la mesure, l'ordre & le mélange de la maniere la plus propre pour émouvoir les passions, les entretenir, les augmenter, les diminuer ou les adoucir; elle renfermoit aussi la science des mouvemens muets, & en général de tous les mouvemens réguliers; mais elle se rapportoit principalement à la Poésie. *Voyez* POÉSIE. (*S*)

RHYTHMOPŒIA, s. f. ῥυθμοποιΐα, *dans l'ancienne musique*, selon l'expression d'Aristide Quintilien, une faculté musicale qui enseignoit les regles des mouvemens ou du rhythme. *Voyez* RHYTHME.

Les anciens ne nous ont laissé que des préceptes fort généraux sur cette partie de leur musique, & ce qu'ils en ont dit se rapporte toujours aux paroles & aux vers destinés pour le chant. (*S*)

R I

RI, RIC, RIX, (*Lang. celtique.*) ces trois vieux mots celtiques ont à-peu-près la même signification; *ri* veut dire *fort*, selon Cambden; *ric* signifie *puissant*, en saxon, & *rix* de même. De-là les mots *atheleric*, *chilperic*, *cingentorix*, *vividorix*, &c. *chilperic* veut dire *adjutor fortis*, selon le poëte Fortunatus. (*D. J.*)

RIADHIAT, s. m. (*Hist. mod. superstition.*) c'est une pratique superstitieuse en usage chez les Mahométans, & sur-tout chez ceux de l'Indostan. Elle consiste à s'enfermer pendant quinze jours dans un lieu où il n'entre aucune lumiere; durant ce tems le dévot musulman qui s'est reclus, répete sans cesse le mot *hou*, qui est un des attributs de Dieu; il ne prend d'autre nourriture que du pain & de l'eau après le coucher du soleil. Les cris redoublés de *hou*, les contorsions dont le pénitent les accompagne, le jeûne rigoureux qu'il observe ne tardent pas à le mettre dans un état violent; alors les Mahométans croyent que la force de leurs prieres oblige le diable à leur révéler l'avenir, & ils s'imaginent avoir des visions.

RIALÉXA *ou* RÉALEJO, (*Géog. mod.*) ville fort dépeuplée de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne sur une petite riviere, à 2 lieues de la mer du Sud, où elle a un grand havre qui porte le même nom, & qui peut contenir deux cens voiles. On y mouille par sept à-huit brasses d'eau, fond de sable clair & dur; la ville a trois églises & un hôpital, mais l'air y est très-mal sain, à cause du voisinage des marais. *Latit.* 12. 28. (*D. J.*)

RIBADAVIA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la Galice, au confluent du Migno & de l'Avia, à 8 lieues au sud-ouest d'Orense. Son terroir produit le meilleur vin de toute l'Espagne. Il y a quatre paroisses, deux communautés religieuses, & un hôpital. Cette ville a été formée par D. Garcie, fils de Dom Ferdinand le grand. Les Dominicains occupent son ancien palais; il semble qu'en Espagne les moines ayent succédé aux rois. *Long.* 9. 48. *latit.* 42. 15.

RIBADÉO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Galice, sur le bord occidental de la riviere de même nom, à 10 lieues de Luarca; elle est sur la pente d'un rocher, & c'est le dernier port de la province du côté de l'orient; elle a été assez long-tems la résidence de l'évêque de Mondonnedo. *Long.* 10. 45. *lat.* 43. 42. (*D. J.*)

RIBADOQUIN, s. m. (*Art milit.*) ancienne piece d'artillerie, à 36 calibres de long, tirant une livre & trois quarts de plomb, avec autant de poudre.

RIBAGORZA, (*Géog. mod.*) comté d'Espagne, dans l'Aragon, le long des frontieres de la Catalogne. Cette seigneurie qui a eu autrefois titre de royaume, a 15 lieues de long, sur 6 de large; mais c'est un pays tout dépeuplé. Vénasque en est le chef-lieu; c'est une place frontiere, avec un château, sur les murs duquel on tient de grosses pierres, au lieu de canon. (*D. J.*)

RIBAS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, au bord de la riviere de Xarama, à 3 lieues de Madrid. Elle a été fondée en 1100, par un capitaine nommé *Guillaume de Ribas*, d'où lui vient son nom. (*D. J.*)

RIBAUDEQUER, s. m. (*Art milit.*) arc de 15 piés de long, ou de douze au-moins, arrêté sur un arbre large d'un pié, où l'on avoit creusé un canal pour y placer un javelot de cinq à six piés, ferré, empenné, & fait quelquefois de corne. On le dressoit sur une muraille. On le bandoit avec un tour; la chasse en étoit telle que le javelot pouvoit percer quatre hommes de suite. Cette machine étoit semblable au scorpion: on l'appelloit aussi *arbalete de passe*.

RIBAUDON, (*Géog. mod.*) île de France, sur la côte de Provence, entre cette côte & l'île de Poquerolles; c'est une des îles d'Hyeres. Les anciens l'ont connue sous le nom de *Sturium*. (*D. J.*)

RIBAUDS, s. m. (*Art milit.*) corps de soldats qui étoit dans les armées de Philippe Auguste. Ces *ribauds* étoient des gens déterminés, qui affrontoient hardiment les plus grands périls, quoiqu'ils ne fussent armés qu'à la légere. Ils avoient beaucoup de rapport à nos grenadiers d'aujourd'hui; mais ils se décrierent tellement dans la suite par leurs débordemens, que pour signifier un *débauché* qui faisoit gloire de ses débauches, on disoit que c'étoit un *ribaud*: c'étoit une grosse injure dès le tems de S. Louis. *Hist. de la Milice françoise.* (*Q*)

RIBAUDS, *roi des*, (*Histoire de France.*) emploi que nos auteurs Dutillet, Fauchet, Charondas, Pasquier & autres, ont expliqué fort diversement: car les uns estiment que c'étoit une charge honorable; & les autres au contraire, une charge basse & ignoble. Tout cela a pu être suivant les tems; du-moins le mot *ribaud* a été pris successivement en bonne & en mauvaise part. Il a signifié d'abord un brave, un homme fort & robuste; ensuite *ribauds* dans les auteurs de la basse latinité, *ribaldi*, sont des valets d'armée, *servientes exercitûs qui publicâ linguâ dicuntur* ribaldi. Enfin, ce mot a fini par signifier des *filoux*, des *coquins*, & sur-tout des *débauchés*. C'est dans ce sens qu'il se prend en anglois

& en italien. Matthieu Paris appliquoit ce nom dès l'année 1251, à des hommes perdus & excommuniés. Mehun dans son *Roman de la Rose*, dit que de son tems on appelloit *ribauds* les crocheteurs. *Ribaudies* est pris dans le même ouvrage pour les choses obscènes :

Après garde que tu ne dies
Aucuns mots laids & ribaudies.

Pour ce qui regarde le *roi des ribauds*, Fauchet dit que c'étoit un officier qui avoit charge de mettre hors de la maison du roi ceux qui n'y devoient ni manger ni coucher ; & que par cette raison il devoit faire sa visite tous les soirs dans tous les recoins de l'hôtel. Carondas pense aussi que c'étoit un sergent commis par le prevôt de l'hôtel pour les visites des choses qui regardoient sa jurisdiction, & lui en faire son rapport.

Dutillet éleve bien davantage le *roi des ribauds ;* il prétend que c'étoit le grand prevôt de l'hôtel du roi, qui jugeoit des crimes qui se commettoient à la suite de la cour, & particulierement par les *ribauds & ribaudes*, c'est-à-dire, les garçons débauchés & les filles abandonnées. L'épithete de *roi* lui étoit appliquée, comme supérieur ou juge. Tout ainsi que le grand chambellan étoit nommé le *roi des merciers ;* que la bazoche & les arbalétriers avoient leur roi, ledit *roi des ribauds*, continue Dutillet, avoit pour la force & exécution de son office, varlets ou archers qui ne portoient verges, & étoient de la jurisdiction des maitres des requêtes de l'hôtel, lesquels anciennement avoient leur siege à la porte dudit hôtel pour ouir les requêtes & plaintes de ceux de dehors. Enfin, il assistoit à l'exécution des criminels condamnés par le prevôt des maréchaux de France, suivant le même Dutillet.

Le *roi des ribauds* est nommé dans plusieurs arrêts *prevôt* des *ribauds*. Il est dit dans de vieux titres, qu'il avoit jurisdiction sur les jeux de dés, de brelands & & les bordeaux qui étoient en l'ost & chevauchée du roi ; & il prétendoit qu'il lui étoit dû cinq sols de chaque femme débauchée.

Mais personne n'est entré dans de plus grands détails que Pasquier sur le *roi des ribauds*. On peut lire ce qu'il en dit dans ses *recherches. liv. VIII. ch. xliv.* Je n'en donnerai que le précis.

Selon lui, *ribaud* est un nom qui n'étoit point odieux sous le regne de Philippe-Auguste, & ce nom étoit baillé à des soldats d'élite auxquels ce prince avoit grande créance en ses exploits militaires. Ces soldats avoient un chef ou capitaine qu'on appelloit *roi des ribauds*. Guillaume Lebreton, dans sa *Philippide* dit, que ce roi étant venu pour donner confort & aide à la ville de Mantes, que le roi Henri d'Angleterre tenoit assiégée, soudain après son arrivée, le seigneur de Bar, brave cavalier, avec ceux de sa banniere & les *ribauds* attaqua chaudement l'escarmouche, & logea l'épouvante au camp des Anglois. Philippe-Auguste, après avoir subjugué le Poitou, voulant assiéger la ville de Tours ; & trouvant la riviere de Loire lui faire obstacle, il choisit le capitaine *ribaud* pour la gayer. Or, tout ainsi que le hérault qui étoit près du roi, fut appellé *roi d'armes*, aussi fut ce capitaine appellé *roi des ribauds*. Ainsi, continue Pasquier, le recueillai du *roman de Rose*, quand le dieu d'amour assemblant son ost pour délivrer Belaccueil de la prison où il étoit détenu, le dessus du chapitre porte :

Comment! le dieu d'amour retient
Faux-semblant qui des siens devient,
Dont les gens sont joyeux & beaux,
Car il le fait roi des ribauds.

Et d'autant que cette compagnie étoit vouée à la garde du corps du roi, il falloit que son capitaine tint pié-à-boule à la porte du château.

L'auteur des *Recherches* rapporte ensuite un extrait de la chambre des comptes, où l'on voit les fonctions du *roi des ribauds*, & ses gages qui consistoient en six deniers, une provende, un valet à gages, & soixante sols pour robe par an. Et dans un autre endroit : Jean-Crasse Ire *roi des ribauds* (qui tenoit ledit office en 1317) ne mangera point à cour ; mais il aura six deniers de pain, & deux quarts de vin, une piece de chair & une poule, & une provende d'avoine, & treize deniers de gages, & sera monté par l'écuyer.

Peu-à-peu, continue Pasquier, cette compagnie de *ribauds* qui avoit tenu dedans la France lieu de primauté entre les guerriers, s'abâtardit, tomba en l'opprobre de tout le monde, & en je ne sai quelle engeance de putassiers ; & c'est une chose émerveillable, qu'avec le tems, l'état de ce *roi des ribauds* alla tellement en raval, que je le vois avoir été pris pour exécuteur de la haute-justice.

On peut lire encore sur le *roi des ribauds* les éclaircissemens donnés par M. Gouye de Longuemure à la suite de sa *dissertation* sur la chronologie des rois Merovingiens, imprimée en 1748. (*D. J.*)

RIBBLE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans le duché d'York, au nord de Gisborn, & elle court du nord oriental au midi occidental. Après avoir traversé le comté de Lancastre, elle va se jetter dans un petit golphe, & se perd dans la mer d'Irlande. (*D. J.*)

RIBBLECESTER, (*Géog. mod.*) Cet endroit n'est aujourd'hui qu'un village dans le comté de Lancastre sur la riviere de Ribble, à peu de distance de Preston ; mais on a lieu de croire que c'étoit autrefois une ville riche & considérable ; car on y a trouvé des médailles, divers débris de bâtimens, des statues, des colonnes, des autels, des figures de divinités payennes, & plusieurs inscriptions. Quelques savans ont pris Bremetonaca pour *Ribblecester ;* mais Cambden & M. Gale placent Bremetonaca à Owerburrow, & pensent que *Ribblecester* a succédé à *Coccium*, qui est à vingt-deux milles de Bremetonaca. (*D. J.*)

RIBEMONT *ou* RIBLEMONT, (*Géog. mod.*) petite ville de France en Picardie, au diocèse & élection de Laon, près de la riviere d'Oise, sur une hauteur entre Guise & la Fere, à quatre lieues de Saint-Quentin, avec une abbaye d'hommes, ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1083. Il y a dans la ville une prevôté royale ; c'est un gouvernement particulier du gouvernement militaire de Picardie, & elle a aussi sa coutume particuliere qui dépend de celle de Vermandois. *Long.* 21. 8. *lat.* 41. 45. (*D. J.*)

RIBERA-GRANDE, (*Géog. mod.*) ville de l'île de San-Jago, la plus considérable de celles du cap Verd, dans la partie occidentale de l'île, à 3 lieues au nord-ouest de Praya, à l'embouchure de la riviere de San-Jago, qui prend sa source à 2 milles de la ville, entre deux montagnes. Son évêché, qui est suffragant de Lisbonne, compte toutes les îles du cap Verd dans son diocèse. La maison du gouverneur domine sur toute la ville, qui est presque entierement peuplée de portugais. Ce gouverneur étend sa jurisdiction non-seulement sur les îles du cap Verd, mais encore sur tous les domaines du Portugal qui sont dans la haute Guinée. Le port, qu'on nomme *Sainte-Marie*, est au nord de la ville, & les vaisseaux y sont en sûreté. *Long.* 354. *lat.* 15. (*D. J.*)

RIBIS, s. f. (*Gram. & Pharmac.*) nom que les apothicaires donnent quelquefois aux groseilles rouges. Ils disent *rob de ribis*. *Voyez* ROB.

RIBLETTE, s. f. (*Cuisine.*) mets fait d'une tranche de bœuf, de veau ou de porc, déliée, salée,

épicée, & cuite sur le gril. Il se dit aussi d'une omelette au lard.

RIBNICK, *ou* RIBENICK, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg d'Allemagne, dans la principauté de Ratibor en Silésie, proche de Sora. (*D. J.*)

RIBNIZ, *ou* RIBBENIS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Mecklenbourg, à 3 milles de Rostock, vis-à-vis de Damgarden. (*D. J.*)

RIBORD, s. m. (*Marine.*) c'est le second rang de planches qu'on met au-dessus de la quille pour faire le bordage du vaisseau. Ce rang forme avec le gabord, la coulée du bâtiment. *Voyez* GABORD.

RIBORDAGE, s. m. (*Marine & Comm.*) c'est le prix établi par les marchands, pour le dommage qu'un vaisseau fait à un autre en changeant de place, soit dans un quai, soit dans une rade. Ce dommage se paie ordinairement par moitié, lorsque l'action est intentée.

RIBOT, s. m. (*terme de Fromager.*) pilon d'une baratte pour battre la crême, & faire du beurre. *Dict. des Arts.* (*D. J.*)

RICA, (*Antiq. rom.*) voile dont les dames romaines se couvroient la tête. On trouve ce mot dans Varron; mais il ne nous dit ni la couleur, ni l'étoffe, ni l'origine de ce voile; peut-être qu'il n'y avoit rien de particulier à nous en dire. (*D. J.*)

RICA, s. f. (*Hist. anc.*) selon les uns un mouchoir, selon d'autres une coëffe bordée de pourpre, ou un bandeau. Quelque partie du vêtement que ce fût, il est sûr qu'il étoit à l'usage des femmes dans les sacrifices.

RICA, (*Géog. mod.*) contrée des états du Turc en Asie, dans le Diarbekir; c'est un beglie-bergglie qui renferme sept sanguiacats, ou petits gouvernemens. (*D. J.*)

RICCIA, s. f. (*Botan.*) genre de plante de la classe des algues, selon Linnæus. En voici les caracteres. La fleur mâle n'a ni pédicules, ni calice, ni pétales, ni même d'étamines, mais une simple bossette ou sommet de forme pyramidale tronquée, & qui s'ouvre à l'extrémité quand elle est mûre. La fleur femelle croît quelquefois sur la fleur mâle, quelquefois sur différentes plantes. Elle montre à peine un calice, aucun pétale; mais elle est chargée d'un fruit sphérique, n'ayant qu'une seule loge qui contient un grand nombre de graines. Linnæi *gen. plant. pag.* 507. Micheli *nov. gen. p.* 57. (*D. J.*)

RICERCATA, s. f. (*Musique italienne.*) espece de prélude ou de fantaisie qu'on joue sur l'orgue, le clavecin, le théorbe, *&c.* où il semble que le compositeur recherche les traits d'harmonie qu'il veut employer dans les pieces réglées qu'il doit jouer dans la suite. La *ricercata* demande beaucoup d'habileté, parce qu'elle se fait ordinairement sur le champ & sans préparation. *Brossard.* (*D. J.*)

RICH, s. m. (*Fourrure.*) peau d'une espece de loup-cervier qui se trouve en Pologne & en Lithuanie, dont la fourrure est très-riche, très-fine & très-belle. Il se trouve aussi de ces animaux en Perse & en Suede, mais les uns & les autres different par la couleur. Ceux de Perse ont un fond blanc avec des mouchetures ou taches noires; leur poil est long, fin & fourni. Ceux de Suede sont rougeâtres, & ceux de Pologne & de Lithuanie d'un beau gris de fer. Ils se ressemblent tous par la figure & par la férocité, ayant la tête d'un chat & la cruauté d'un tigre. C'est une des plus belles fourrures dont il se fasse commerce dans les pays du nord; aussi se vendent-elles un prix excessif, la seule fourrure d'une robe allant quelquefois à plus de six cens écus. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

RICHARDIA, s. f. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres. Le calice est formé d'une seule feuille découpée en six parties; il est droit, pointu, & à-peu-près de la moitié de la longueur de la fleur. La fleur est monopétale, faite en entonnoir cylindrique, ayant les bords divisés en six segmens. Les étamines sont six filets, si courts qu'ils sont à peine visibles. Les bossettes des étamines sont petites, arrondies, & placées sur les nœuds de la fleur. Le germe du pistil est caché sous le calice. Le stile est chevelu, de la longueur des étamines, & divisé en trois parties vers la pointe. Les stigma sont obtus. Les graines sont nues, au nombre de trois, arrondies, angulaires, élargies à la partie supérieure & bosselées. Linnæi *gen. plant. p.* 150. (*D. J.*)

RICHBOROUGH, (*Géogr. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Kent. Cambden paroît croire que c'étoit autrefois la ville d'Angleterre appellée *Ritupiæ* par Ptolomée & par Ammien Marcellin. Anciennement les Anglo-Saxons lui donnoient le nom de *Reptimuth*, & Alfred de Beverley l'appelle *Richberg.* (*D. J.*)

RICHE, adj. (*Gram.*) qui a de la richesse, *voyez* RICHESSE. On dit il est *riche.* Il est *riche* en bestiaux, en argent, en terre, en effets mobiliers, en billets. On est *riche* avec peu de chose, quand on ne souffre pas du besoin de ce qu'on n'a pas. Un *riche* mariage. Un *riche* parti. Un pays *riche* en blé, en vins. Une rime *riche.* Voyez *l'article* RIME. *Riche* en vertus, en talens, en beauté, *&c.*

RICHE COMPOSITION, RICHE, *en Peinture*, ne signifie pas toujours de l'or, des bijoux, des étoffes précieuses, *&c.* Les compositions *riches* sont celles où la fécondité du génie enrichit la matiere par la beauté des formes. Une terrasse singulierement éboulée, des cailloux, des plantes de formes & de couleurs bizarres, un voile, une draperie d'étoffe commune, des armures de fer, une cassolette d'argille, le parfum qui s'exhale en fumée, un tourbillon de poussiere enlevé par un air agité, toutes ces choses judicieusement dispensées, & traitées par une main savante, constituent une richesse de composition qui se communique à toutes les autres parties d'un tableau.

RICHEDALER, s. m. (*Monnoie.*) monnoie d'argent qui se fabrique dans plusieurs états & villes libres d'Allemagne. Il s'en fait aussi en Flandres, en Pologne, en Danemarck, en Suede, en Suisse & à Geneve. Il y a peu de différence entre le *richedaler* & le *daler*, autre espece aussi d'argent qui se frappe pareillement en Allemagne, soit pour le poids, soit pour le titre, valant également soixante sous de France, ou la piece de huit d'Espagne. Il n'y a guere de monnoie qui ait un plus grand cours & plus universel que le *richedaler.* Il sert également dans le commerce du levant, du nord, de Moscovie & des Indes orientales; & l'on ne peut dire combien il s'en embarque sur les vaisseaux de diverses compagnies qui entreprennent le voyage de long cours. Le *richedaler* est aussi une monnoie de compte, dont plusieurs négocians & banquiers se servent pour tenir leurs livres. Cette maniere de compter est particulierement en usage en Allemagne, en Pologne, en Danemarck, *&c. Dict. de Comm.* (*D. J.*)

RICHELIEU, (*Géogr. mod.*) ville de France, dans le bas Poitou, au diocèse de Poitiers, sur les rivieres d'Amable & de Veude, à 10 lieues au nord de Poitiers, & à 60 au sud-ouest de Paris. Elle fut bâtie par le cardinal de Richelieu en 1637, qui l'embellit d'un magnifique château. Ses rues sont allignées; c'est le lieu d'une élection & d'un grenier à sel. Le duché-pairie de *Richelieu*, dont cette ville est le chef-lieu, fut érigé en 1631. *Long.* 17. 51. *lat.* 47. (*D. J.*)

RICHELIEU, ÎLES DE, (*Géogr. mod.*) îles de l'Amérique septentrionale, dans le lac S. Pierre, à l'entrée du fleuve de S. Laurent. C'est un petit archipel plein d'arbres, de rats musqués & de gibier. (*D. J.*)

RICHEMOND, ou plutôt *Richmond*, (*Géograp. mod.*) ville à marché d'Angleterre, dans l'York-Shi-

re, sur la Swale, capitale du territoire qu'on appelle *Richmond-Shire*, où il y a des mines de plomb, de cuivre & de charbon de terre. Alain le Noir, comte de Bretagne, fit bâtir le bourg de *Richmond*, du tems de Guillaume le Conquérant, qui l'érigea en comté en sa faveur. Henri VIII. l'ayant érigé en duché en 1535, le donna à un de ses fils naturels, qu'il avoit eu d'Elisabeth Blunt. Il est aujourd'hui possédé par les descendans de Charles de Lénox, fils naturel du roi Charles II. à qui ce prince l'avoit donné. Ce duché est très-considérable; le bourg a droit d'envoyer deux députés au parlement. *Long. 15. 40. lat. 54. 25.* (*D. J.*)

RICHEMOND, (*Géog. mod.*) grand bourg d'Angleterre dans le Surrey, à 7 milles de Londres. Le roi y jouit d'une petite & charmante maison de plaisance, décorée d'un parc qui est enclos de murs, & de jardins en boulingrins de la plus grande beauté. Qu'il est agréable, quand le cancer commence à rougir des rayons du soleil, de quitter la ville de Londres ensevelie dans la fumée, & de venir respirer l'aimable fraicheur à *Richemond*, monter sur une de ses hauteurs, parcourir d'un coup d'œil ses plaines émaillées de mille couleurs tranchantes, & passant de plaisirs en plaisirs, se peindre les trésors de l'automne à-travers les riches voiles qui semblent vouloir borner nos regards curieux! (*D. J.*)

RICHESSE, s. f. (*Philosoph. morale.*) ce mot s'emploie plus généralement au pluriel; mais les idées qu'il présente à l'esprit varient relativement à l'application qu'on en fait. Lorsqu'on s'en sert pour désigner les biens des citoyens, soit acquis, soit patrimoniaux, il signifie *opulence*, terme qui exprime non la jouissance, mais la possession d'une infinité de choses superflues, sur un petit nombre de nécessaires. On dit aussi tous les jours les *richesses* d'un royaume, d'une république, *&c.* & alors, l'idée de luxe & de superfluités que nous offroit le mot de *richesses*, appliqué aux biens des citoyens, disparoit: & ce terme ne représente plus que le produit de l'industrie, du commerce, tant intérieur qu'extérieur, des différens corps politiques, de l'administration interne & externe des principaux membres qui le constituent; & enfin de l'action simultanée de plusieurs causes physiques & morales qu'il seroit trop long d'indiquer ici, mais dont on peut dire que l'effet, quoique lent & insensible, n'est pas moins réel.

Il paroît par ce que je viens de dire, qu'on peut envisager les *richesses* sous une infinité de points de vue différens, de l'observation desquels il résultera nécessairement des vérités différentes, mais toujours analogues aux rapports dans lesquels on considérera les *richesses*.

Cette derniere réflexion conduit à une autre, c'est que l'examen, la discussion, & la solution des différentes questions de politique & de morale, tant incidentes que fondamentales, que l'on peut proposer sur cette matiere aussi importante que compliquée & mal éclaircie, doivent faire un des principaux objets des méditations de l'homme d'état & du philosophe. Mais cela seul feroit la matiere d'un livre très-étendu; & dans un ouvrage de la nature de l'Encyclopédie, on ne doit trouver sur ce sujet que les principes qui serviroient de base à l'édifice.

Laissant donc au politique le soin d'exposer ici des vues neuves, utiles & profondes, & d'en déduire quelques conséquences applicables à des cas donnés, je me bornerai à envisager ici les *richesses* en moraliste. Pour cet effet, j'examinerai dans cet article une question à laquelle il ne paroît pas que les Philosophes aient fait jusqu'ici beaucoup d'attention, quoiqu'elle les intéresse plus directement que les autres hommes. En effet, il s'agit de savoir 1°. si un des effets nécessaires des *richesses* n'est pas de détourner ceux qui les possedent de la recherche de la vérité.

2°. Si elles n'entraînent pas infailliblement après elles la corruption des mœurs, en inspirant du dégoût ou de l'indifférence pour tout ce qui n'a point pour objet la jouissance des plaisirs des sens, & la satisfaction de mille petites passions qui avilissent l'ame, & la privent de toute son énergie.

3°. Enfin, si un homme riche qui veut vivre bon & vertueux, & s'élever en même tems à la contemplation des choses intellectuelles, & à l'investigation des causes des phénomenes & de leurs effets, peut prendre un parti plus sage & plus sûr, que d'imiter l'exemple de Cratès, de Diogene, de Démocrite & d'Anaxagore.

Ceux qui auront bien médité l'objet de ces différens problemes moraux, s'appercevront sans peine qu'ils ne sont pas aussi faciles à résoudre qu'ils le paroissent au premier aspect. Plus on les approfondit, plus on les trouve complexes, & plus on sent que l'on erre dans un labyrinthe inextricable où l'on n'est pas toujours sûr de trouver le fil d'Ariane, & dans lequel il est par conséquent facile de s'égarer.

Nec preme, nec summum molire per æthera currum,
Altiùs egressus, cœlestia tecta cremabis;
Inferiùs, terras: medio tutissimus ibis.
Neu te dexterior pressam rota ducat ad aram:
Inter utrumque tene.

Ovide, *métamorph. lib. II. 85. v. 134. & seqq.*

Ainsi pour traiter ces questions avec cette sage impartialité, qui doit être la caractéristique de ceux qui cherchent sincérement la vérité, je ne ferai dans cet article que présenter simplement à mes lecteurs tout ce que la sagesse humaine la plus sublime & la plus réfléchie a pensé dans tous les tems sur cette matiere: me réservant la liberté d'y joindre quelquefois mes propres réflexions dans l'ordre où elles se présenteront à mon esprit.

Je commence par une remarque qui me paroît essentielle: c'est que les anciens philosophes ne croyoient point que les *richesses* considérées en elles-mêmes, & abstraction faite de l'abus & du mauvais usage qu'on en pouvoit faire, fussent nécessairement incompatibles avec la vertu & la sagesse: ils étoient trop éclairés pour ne pas voir qu'envisagées ainsi métaphysiquement, elles sont une chose absolument indifférente; mais ils savoient aussi que, comme on s'écarte infailliblement de la vérité dans les recherches morales, lorsqu'on ne veut voir que l'homme abstrait, on court également risque de s'égarer, lorsqu'on fait les mêmes suppositions à l'égard des êtres physiques & moraux qui l'environnent, & qui ont avec lui des rapports constans, déterminés & établis par la nature des choses. Aussi enseignent-ils constamment que les *richesses* pouvant être & étant en effet dans une infinité de circonstances, & pour la plûpart des hommes, un obstacle puissant à la pratique des vertus morales, à leur progrès dans la recherche de la vérité, & un poids qui les empêche de s'élever au plus haut degré de connoissance & de perfection où l'homme puisse arriver, le plus sûr est de renoncer à ces possessions dangereuses, qui, multipliant sans cesse les occasions de chûte, par la facilité qu'elles donnent de satisfaire une multitude de passions déréglées, détournent enfin ceux qui y sont attachés de la route du bien & du desir de connoître la vérité.

C'est ce que Séneque fait entendre assez clairement, lorsqu'il dit que les *richesses* ont été pour une infinité de personnes un grand obstacle à la philosophie, & que pour jouir de la liberté d'esprit nécessaire à l'étude, il faut être pauvre, ou vivre comme les pauvres. « Tout homme, ajoute-t-il, qui voudra mener » une vie douce, tranquille & assurée, doit fuir le » plus

» plus qu'il lui sera possible ces biens faux & trompeurs, » à l'appas desquels nous nous laissons prendre comme à un trébuchet, sans pouvoir ensuite nous en » détacher, en cela d'autant plus malheureux, que » nous croyons les posséder, & qu'au contraire ce » sont eux qui nous possedent & qui nous tirannisent ». *Multi ad philosophandum obstitere divitiæ: paupertas expedita est, secura est..... si vis vacare animo, aut pauper sis oportet, aut pauperi similis. Non potest studium salutare fieri sine frugalitatis curâ: frugalitas autem, paupertas voluntaria est...... Munera ista fortunæ putatis? Insidiæ sunt. Quisquis nostrum tutam agere vitam volet, quantum plurimum potest, ista viscata beneficia devitet: in quibus hoc quoque miserimi fallimur, habere nos putamus, habemur.* Seneq. *epist. 17. & epist. 8.*

On ne peut guere douter de la certitude de ces maximes lorsqu'on voit des philosophes tels que Démocrite & Anaxagore abandonner leurs biens, & résigner tout leur patrimoine à leurs parens, pour s'appliquer tout entiers à la recherche de la vérité & à la pratique de la vertu.

Sprevit Anaxagoras, sprevit Democritus, atque
Complures alii (quorum sapientia toti est
Nota orbi) argentum atque aurum, CAUSASQUE MALORUM
DIVITIAS. Quare? Nisi quod non vera putarunt
Esse bona hæc, animum quæ curis impediunt, &
In mala præcipitant quam plurima. (a)

Il est assez difficile, ce me semble, de ne pas se laisser entraîner par de si grands exemples, & de nier que les *richesses* ne soient infiniment plus nuisibles qu'utiles, quand d'un autre côté on voit Séneque peindre avec des traits de feu les maux affreux qu'elles causent nécessairement à la société, & les crimes que la soif de l'or fait commettre. *Circa pecuniam*, dit-il, *plurimum vociferationis est: hæc, fora defatigat, patres liberosque committit, venena miscet, gladios tam percussoribus quam legionibus tradit. Hæc est sanguine nostro delibuta. Propter hanc uxorum maritorumque noctes strepunt litibus, & tribunalia magistratuum premit turba: reges sæviunt, rapiuntque, & civitates longo sæculorum labore constructas evertunt, ut aurum argentumque in cinere urbium scrutentur.* Senec. *de irâ, lib. III. cap. xxxij. circa fin.*

« Depuis que les *richesses*, dit-il ailleurs, ont commencé à être en honneur parmi les hommes, & à » devenir en quelque sorte la mesure de la considération publique, le goût des choses vraiment belles & honnêtes s'est entierement perdu. Nous sommes tous devenus marchands, & tellement corrompus par l'argent, que nous demandons, non » point ce qu'est une chose en elle-même, mais de » quel rapport elle est. Se présente-t-il une occasion » d'amasser des *richesses*, nous sommes tour-à-tour » gens de bien ou fripons, selon que notre intérêt » & les circonstances l'exigent. Nous faisons le bien, » & nous pratiquons la justice tant que nous espérons trouver quelque profit dans cette conduite, » tout prêts à prendre le parti contraire si nous » croyons gagner davantage à commettre un crime. » Enfin les mœurs se sont détériorées au point que » l'on maudit la pauvreté, qu'on la regarde comme » un deshonneur & une infamie, en un mot qu'elle » est l'objet du mépris des riches & de la haine des » pauvres ». (b)

Ce ne sont point ici des idées vagues & jettées au hasard, ni de vaines déclamations, où l'imagination agit sans cesse aux dépens de la réalité, mais des faits confirmés par une expérience continuelle, & que chacun peut, pour ainsi dire, toucher par tous ses sens. Aussi le même philosophe ne craint-il pas d'avancer que les *richesses* sont la principale source des malheurs du genre humain, & que tous les maux auxquels les hommes sont sujets, comme la mort, les maladies, la douleur, *&c.* ne sont rien en comparaison de ceux que leur causent les *richesses*. *Transeamus ad patrimonia, maximam humanarum ærumnarum materiam. Nam si omnia alia quibus angimur, compares, mortes, ægrotationes, metus, desideria, dolorum laborumque patientiam, cum iis quæ nobis mala pecunia nostra exhibet; hæc pars multum prægravabit.* Senec. *de tranquill. animi, cap. viij. init.* Il s'exprime encore avec plus de force dans sa 115. lettre.

« De continuelles inquiétudes, dit-il, rongent & » dévorent les riches à proportion des biens qu'ils » possedent. La peine qu'il y a à gagner du bien est » beaucoup moindre que celle qui vient de la possession même. Tout le monde regarde les riches » comme des gens heureux; tout le monde voudroit être à leur place, je l'avoue: mais quelle » erreur! Est-il de condition pire que d'être sans » cesse en butte à la misere & à l'envie? Plût aux » dieux que ceux qui recherchent les *richesses* avec » tant d'empressement interrogeassent les riches sur » leur sort, certainement ils cesseroient bientôt de » desirer les *richesses* »! *Adjice quotidianas sollicitudines, que pro modo habendi quemque discruciant. Majore tormento pecunia possidetur, quam quæritur.... At felicem illum homines, & divitem vocant, & consequi optant, quantum ille possidet. Fateor. Quid ergo? Tu ullos esse conditionis pejoris existimas, quam qui habent & miseriam & invidiam? Utinam qui divitias appetituri essent cum divitibus deliberarent!..... Profecto vota mutassent.* (c)

Que l'on fasse réflexion que celui qui parle dans ces passages est un philosophe qui possédoit des biens immenses, *innumeram pecuniam*, comme il le dit lui-même dans Tacite, *annal. lib. XIV. cap. lij.* & l'on sentira alors de quel poids un pareil aveu doit être dans sa bouche.

Mais consultons, si l'on veut, d'autres autorités; voyons ce que les auteurs les plus graves & les plus judicieux ont pensé de l'influence des *richesses* sur les mœurs, & des avantages de la pauvreté. « Ce n'est » pas, disoit Diogene, pour avoir de quoi vivre » simplement, avec des herbages & des fruits, qu'on » cherche à s'emparer du gouvernement d'un état, » qu'on saccage des villes, qu'on fait la guerre aux » étrangers, ou même à ses concitoyens; mais pour » manger des viandes exquises, & pour couvrir sa » table de mets délicieux ». *Diogenes tyrannos, & subversores urbium bellaque vel hostilia, vel civilia, non pro simplici victu olerum pomorumque, sed pro carnium & epularum deliciis, adserit excitari.* Diogen. *apud Hieronym. adv. Jovinian. lib. II. pag. 77. A. tom. II.* edit. *Basil.*

Justin faisant la description des mœurs des anciens scythes, dit qu'ils méprisent l'or & l'argent, autant que les autres hommes en sont passionnés, & que c'est au mépris qu'ils font de ces vils métaux, ainsi qu'à leur maniere de vivre simple & frugale, qu'il faut attribuer l'innocence & la pureté de leurs mœurs, parce que ne connoissant point les *richesses*,

(a) Palingen. *Zodiac. vitæ*, lib. II. vs. 442; *& seqq.* édit. *Rotterd. ann.* 1722. Voyez aussi Platon, *in hipp. major.* pag. 283. A. B. *tom. III.* édit. *Henr. Steph. ann.* 1578; & Plutarque, vie de Periclès, *pag.* 162. B. C. *tom. I.* édit. *Paris, ann.* 1624.

(b) *Quæ* (pecunia) *ex quo in honore esse cœpit, verus rerum honor cecidit: mercatoresque & venales invicem facti, quærimus, non qual sit quidque, sed quanti. Ad mercedem pii sumus, ad mercedem improbi: Honesta, quamdiu aliqua illis spes inest, sequimur: in contrarium transituri, si plus scelera promittant..... denique eò mores redacti sunt, ut paupertas maledicto probroque sit, contempta divitibus, invisa pauperibus.* Senec. *epist.* 115.

(c) *Voyez* encore sa xiv. lettre vers la fin, où il rapporte une fort bonne pensée d'Epicure; & joignez y deux beaux fragmens de Philemon, qui se trouvent dans le recueil de le Clerc, *num.* 39 *&* 38, *pag.* 352, édit. *Amstel.* 1709.

ils n'ont que faire de convoiter le bien d'autrui. *Aurum & argentum perinde adſpernantur, ac reliqui mortales adpetunt. Lacte & melle veſcuntur. . . . . . Hæc continentia illis morum quoque juſtitiam indidit. Nihil alienum concupiſcentibus. Quippe ibidem divitiarum cupido eſt, ubi & uſus.* Juſtin. *hiſt. lib. II. cap. ij. num. 8 & ſequent.*

Zenon le ſtoïcien ne penſoit pas plus favorablement des *richeſſes ;* car ayant appris que le vaiſſeau ſur lequel étoient tous ſes biens, avoit fait naufrage, il ne témoigna aucun regret de cette perte, au contraire. « La fortune veut, dit-il auſſi-tôt, que je puiſſe » philoſopher plus tranquillement ». *Nunciato naufragio, Zeno noſter, cùm omnia ſua audiret ſubmerſa, jubet, inquit, me fortuna expeditiùs philoſophari.* Apud Senec. *de tranquill. animi. cap. xvj.*

» Je m'étonne, diſoit Lucrece de Gonſague à » Hortenſio Laudo, qu'étant auſſi ſavant que vous » l'êtes, & connoiſſant auſſi bien les viciſſitudes & » le train des choſes humaines, vous vous attriſtiez auſſi exceſſivement de votre pauvreté. Ne ſavez-vous pas que la vie des pauvres reſſemble à » ceux qui cotoyent le rivage avec un doux vent, » ſans perdre de vue la terre, & celle des riches à » ceux qui navigent en pleine mer. Ceux-ci ne peuvent prendre terre, quelque envie qu'ils en ayent : » ceux-là viennent à bord quand ils veulent ». *Eſſendo voi perſona dotta ; e tanto bene eſperta ne i mondani caſi ; mi maraviglio che di ſi ſtrana maniera vi attriſtiate per la povertà ; quaſi non ſappiate la vita dei poveri eſſer ſimile ad una navigatione preſſo il lito ; e quella de ricchi, non eſſer differente da coloro che ſi ritrovano in alto mare : à gli uni e facile gittar la fune in terra, e condur la nave à ſicuro luogo ; e à gli altri e ſommamente difficile.* (*d*)

Anaxagore avoit donc raiſon de dire que les conditions qui paroiſſent les moins heureuſes, ſont celles qui le ſont le plus, & qu'il ne falloit pas chercher parmi les gens riches & environnés d'honneurs, les perſonnes qui goutent la félicité, mais parmi ceux qui cultivent un peu de terre, ou qui s'appliquent aux ſciences ſans ambition. *Nec parum prudenter, Anaxagoras interroganti cuidam quiſnam eſſet beatus : nemo, inquit, ex his quos tu felices exiſtimas : ſed eum in illo reperies, qui à te ex miſeris conſtare creditur. Non erit ille divitiis & honoribus abundans : ſed aut exigui ruris, aut non ambitioſæ doctrinæ fidelis ac pertinax cultor, in ſeceſſu quàm in fronte beatior.* Valer. Maxim. *lib. VII. cap. ij. num. 9. in extern. cit. Bæl. ubi infra.*

Finiſſons par un beau paſſage de Platon : « il eſt » impoſſible, dit expreſſément ce philoſophe, d'être tout enſemble fort riche & fort honnête hom» me. Or comme il n'y a point de véritable & ſolide » bonheur ſans la vertu, les riches ne peuvent pas » être réellement heureux ». *Plato, de legib. lib. V. pag.* 742. E. & 743. A B. *tom. II. edit. Henr. Steph. an. 1578. Voyez* auſſi ſa huitieme lettre écrite aux parens & aux amis de Dion. *tom. III. opp. pag.* 355. C. *edit. cit.*

Telle eſt à cet égard la doctrine conſtante des poëtes, des philoſophes, des hiſtoriens & des orateurs, dont le ſens a été le plus droit. Tous ont traité de fols & inſenſés ceux qui faiſant conſiſter le ſouverain bien dans la poſſeſſion des *richeſſes*, mettent le plaiſir du gain au-deſſus des autres, & mépriſent celui qui revient de l'étude des ſciences, à moins que ce ne ſoit un moyen d'amaſſer de l'argent : tous ont préféré une honnête pauvreté à ces faux biens par leſquels l'aveugle & folle cupidité des hommes ſe laiſſe éblouir : tous enfin ont regardé les *richeſſes* comme une pierre d'achoppement. Pour moi, je l'avoue, plus j'y réfléchis, & plus je ſuis convaincu que ce ne fut point, comme le prétend fauſſement Barbeyrac (*e*), par oſtentation, ni par un déſintéreſſement mal entendu, qu'Anaxagore & Démocrite ſe dépouillerent de leurs biens, mais qu'au contraire, ils agirent en cela fort ſagement, & en philoſophes qui ſavoient qu'à l'égard des choſes par leſquelles il eſt auſſi facile que dangereux de ſe laiſſer corrompre, le parti le plus ſûr eſt toujours de ſe mettre dans l'impoſſibilité abſolue d'en abuſer.

En effet, tant de ſoins, d'inquiétudes & de chagrins, tant de petits intérêts (*f*) dans la diſcuſſion deſquels il n'arrive que trop (*g*) ſouvent que l'on ſoit injuſte, & que l'on faſſe beaucoup de mal, même ſans le ſavoir, & ſans être méchant ; tant de circonſtances où l'éclat de la fortune & le faſte de l'opulence mettant entre les riches & les pauvres une diſtance immenſe, rendent néceſſairement ceux-là durs, & font que leur cœur ſe reſſerre à la vue des malheureux, par l'habitude où ils ſont de les voir dans un point de vue éloigné ; habitude qui étouffe (*h*) en eux toutes les affections qui pourroient les rapprocher de l'humanité, & réveiller dans leur ame ce ſentiment de pitié & de commiſération ſi naturel à l'homme, & qui le convainc ſi intimement de ſa bonté (*i*) originelle ; tant d'occaſions de ſe laiſſer corrompre, & de s'abandonner aux plus grands & aux plus honteux excès ; en un mot, tant d'inconvéniens de toute eſpece, ſuivent ſi néceſſairement la poſſeſſion des *richeſſes*, & d'un autre côté, la recherche de la vérité & l'étude de la vertu demandent un ſilence de paſſions ſi profond & ſi continuel, une méditation ſi forte, un eſprit ſi pur, ſi fortement en garde contre les illuſions des ſens, ſi habile à démêler les erreurs, & à en rectifier les jugemens par la réflexion, ſi dégagé des terreſtréités, & de tout ce qui eſt l'objet de la cupidité humaine, enfin une ame ſi honnête, ſi ſenſible, ſi compatiſſante, ſi naturellement portée au bien & ſi continuellement occupée à le faire, qu'il eſt impoſſible (*k*) à l'homme d'allier jamais des choſes auſſi incompatibles par leur nature.

(*d*) Lettere della ſignora Lucretia Gonzagua, *pag.* 215, édition de Veniſe, *ann.* 1552.

(*e*) Dans ſa préface ſur le grand ouvrage de Puffendorf, §. 19, *pag.* 66, édit. *d'Amſt.* 1734, *tom. I. Voyez* ce que je dis contre cet auteur dans la note de la *page* 378.

(*f*) *Qui terre a, guerre a*, dit le proverbe : cet adage trivial eſt une vérité ſi évidente, qu'il ſeroit auſſi abſurde d'en nier la certitude, qu'inutile d'entreprendre de la prouver. Au reſte ce ne ſont pas ſeulement ceux dont les *richeſſes* conſiſtent en fonds de terre, qui ſont ſans ceſſe expoſés à des querelles & à des procès. C'eſt le ſort ordinaire & inévitable de tous les riches, de quelque nature que ſoient leurs biens. Auſſi Criton ſe plaignoit il à Socrate qu'il étoit bien mal-aiſé à un homme qui veut conſerver ſon bien de vivre dans Athenes ; « car il y » a des gens, diſoit-il, qui viennent me faire des procès ſans » que je leur aye jamais fait aucun tort ; mais ſeulement parce » qu'ils ſavent que j'aimerois mieux leur donner quelque ar» gent, que de m'embarraſſer dans les affaires ». Voyez *les choſes mémorables de Socrate*, liv. II. vers la fin, & conférez ce que dit M. Rouſſeau de Geneve dans ſon *Emile*, liv. IV. *pag.* 164, 165, *édit.* de Hollande.

(*g*) *Quæ tam feſta dies, ut ceſſet prodere furem*
Perfidiam, fraudes, atque omni ex crimine lucrum
Quæſitum, & partos gladio, vel pyxide nummos ?
Rari quippe boni. Numero vix ſunt totidem, quot
Thebarum portæ, vel divitis oſtia Nili. Juvenal, *ſat.* 13.
vſ. 23. *& ſeqq.* Ce poëte fait ici, ſans le ſavoir, l'hiſtoire des mœurs de la plûpart des riches.

(*h*) Conférez ici Menandre, *in fragment.* num. 154. *pag.* 242, édit. *Cleric.* Amſtel. 1709.

(*i*) Pluſieurs anciens philoſophes, entre autres Séneque, ont apperçu cette vérité ſi lumineuſe, ſi utile, ſi conſolante pour l'humanité, & à laquelle la juſtice & la ſageſſe de Dieu ſervent de baſe ; mais la certitude de ce principe, ſi important par lui-même & par les conſéquences qui en découlent immédiatement, n'a été bien démontrée que par un philoſophe moderne, dont les ouvrages ſont entre les mains de tout le monde. A l'égard de Séneque, *voyez* le paſſage qui ſert d'épigraphe à l'*Emile*, & joignez-y ſur-tout ces belles paroles du même philoſophe : *erras . . . . ſi exiſtimas nobiſcum vitia naſci : ſupervenerunt, ingeſta ſunt, itaque monitionibus crebris, opiniones quæ nos circumſonant, compeſcamus. Nulli nos vitio natura conciliat : nos illa integros ac liberos genuit.* Senec. *epiſt.* 94.

(*k*) Appliquez ici ce paſſage de Salluſte : *neque aliter quiſquam extollere ſeſe, & divina mortalis attingere poteſt, niſi omiſſis*

Il y a tout lieu de croire qu'Anaxagore fit à-peu-près les mêmes réflexions, & qu'il sentit combien il est difficile d'être riche, heureux, juste & bon tout ensemble, puisque Valere Maxime nous dit, *lib. VIII. cap. vij. num. 6. in extern.* que c'est à l'abandon de ses *richesses* que ce philosophe se crut redevable de son salut : *quali porro studio Anaxagoram flagrasse credimus? Qui cum è diutinâ peregrinatione repetiisset, possessionesque desertas vidisset, non essem, inquit, ego salvus, nisi ista periissent.*

Il me semble que si Barbeyrac eût réfléchi sur ce passage, il auroit été moins prompt à envenimer les motifs qui déterminerent Anaxagore à résigner tout son patrimoine à ses parens. Il auroit vu qu'il n'y a point d'ostentation, mais au contraire beaucoup d'humilité, de sagesse & de vertu dans la conduite d'un philosophe qui, sachant par un examen réfléchi des actions humaines, combien la pente du vice est douce & facile; ou plutôt, connoissant (*l*) sa propre foiblesse, & craignant qu'en conservant ses *richesses*, il n'ait pas assez d'empire sur ses passions, pour en jouir dans l'innocence, & pour résister aux tentations toujours renaissantes d'en abuser, aime mieux s'en dépouiller entierement, que de se voir exposé sans cesse à un combat dont il ne seroit pas toujours sorti vainqueur. Car selon la remarque judicieuse d'un célebre auteur moderne, *par-tout la sensation de mal faire, augmente avec la facilité.* Lettre de M. Rousseau de Genève à M. d'Alembert, *p. 145, édit. d'Amst. 1758.*

Une autre observation non moins importante, c'est qu'un homme riche, quelque penchant naturel qu'il ait à la vertu, ne peut faire un bon usage de ses biens qu'à quelques égards : il y aura toujours par l'effet d'un vice inhérent aux *richesses*, une infinité de circonstances où, comme je l'insinue plus haut, il s'éloignera de l'ordre & de la rectitude morale sans s'en appercevoir, & où cette déviation devenant de jour en jour plus sensible, il s'écartera enfin de la sphere étroite de la vertu, emporté successivement malgré lui par mille petites passions, comme par une espece de force centrifuge, déterminée par ce que les anciens appelloient *immutabilis causarum inter se cohærentium series.*

Il seroit inutile de dire avec Epicure, *que ce n'est point la liqueur qui est corrompue, mais le vase :* car on ne peut approuver la pensée de ce philosophe, qu'en considérant les *richesses* en elles-mêmes, & en les séparant intellectuellement des maux qu'elles entraînent après elles, & j'ai déja dit, *pag. 2.* que rien n'étoit plus illusoire que cette méthode de philosopher. En effet, il s'agit de savoir, si l'abus des *richesses*, de quelque nature que soient les effets qu'il produit, est inséparable de leur possession, & si l'on ne peut pas dire en ce sens, que les maux qu'elles causent dans le monde, sont les effets d'un vice qui leur est *inhérent*, puisqu'il est incontestable que ces maux, quels qu'ils soient, n'existeroient pas sans elles, quoiqu'elles n'en soient d'ailleurs que causes occasionnelles, je veux dire, quoiqu'elles ayent besoin pour les produire & pour les déterminer, de l'intervention d'une cause physique qui est l'ame, ou pour parler plus philosophiquement, le corps modifié de telle & telle maniere : or c'est ce que je soutiens, & ce qu'on ne peut nier, ce me semble, pour peu qu'on y réfléchisse.

pecuniæ & corporis gaudiis, animo indulgens, non assentando, neque concupita præbendo, perversam gratiam gratificans; sed in labore, patientiâ, bonisque præceptis, & factis fortibus exercitando. Sallust. *ad Cæsar. de repub. ordinandâ*, orat. pr.

(*l*) Il est évident par ce qu'il dit lui-même dans le passage de Valere Maxime, rapporté ci devant, que ceci n'est ni une assertion hardie & téméraire, ni une conjecture vague & incertaine; mais une proposition qui a tous les degrés de probabilité & de certitude morale, que l'on peut desirer dans des choses qui ne sont pas susceptibles d'une démonstration métaphysique.

Ajoutez à cela que le sage peut bien, quant à lui, ne regarder l'or & l'argent que comme de simples métaux, dont il se sert comme autant d'instrumens qu'il dirige selon ses vûes; mais dans le systême social, ces métaux, source intarissable de malheurs & de désordres, changent en quelque sorte de maniere d'être. Ce ne sont plus alors aux yeux du philosophe, des substances absolument inactives & inanimées; il sait que ces signes représentatifs & conventionnels, ont une espece de vie qui leur est propre, & dont le principe precaire se trouve dans les relations qu'ils ont avec nos penchans, notre éducation, nos usages, nos lois, nos vices, nos vertus, & avec la nature des choses en général. Or ces rapports sont le point de vûe sous lequel j'envisage ici les *richesses :* d'où je conclus que si l'on peut dire dans telle hypothèse que le vase corrompt la liqueur, on peut assurer plus généralement encore, & avec autant de vérité pour le moins, que la liqueur corrompt le vase. A l'égard des maux infinis qui résultent nécessairement de tout cela pour la société, ils sont si étroitement liés aux causes d'où ils émanent, par l'action de l'une & la réaction de l'autre, quelquefois même par leur tendance réciproque & co-existence à la production des mêmes effets, qu'il seroit assez difficile de mesurer la sphere d'activité de ces deux forces, & de connoître leur influence proportionnelle.

Il est, ce me semble, évident par ce que je viens de dire, que l'objection d'Epicure rapportée ci-dessus, est un coup perdu, *brutum fulmen.* J'en dis autant d'une autre difficulté qu'on pourroit encore me faire, en m'objectant qu'on a vû plus d'une fois des riches faire un bon usage de leurs biens, & que cela est même très-possible en soi; car ce n'est point du-tout ce dont il s'agit ici. A l'égard des Philosophes, quand on pourroit en citer plusieurs tels que (*m*) Séneque, par exemple, *&c.* que les *richesses* n'ont point détourné de la pratique de la vertu, & de l'étude de la vérité, cela ne prouveroit encore rien contre mon sentiment, car je soutiens que ces Philosophes, quels qu'ils soient, auroient pû faire, je ne dirai pas seulement plus de progrès dans la découverte de la vérité; mais ce qui est d'une toute autre importance, & infiniment préférable aux connoissances les plus vastes & les plus sublimes, que leur vertu auroit été plus pure, plus intacte, & leurs mœurs plus régulieres, s'ils n'eussent pas été riches.

Un passage admirable de Séneque va répandre un beau jour sur ce que je dis : *multum est*, remarque très-judicieusement ce philosophe, *non corrumpi divitiarum contubernio. Magnus est ille qui in divitiis pauper est : SED SECURIOR, QUI CARET DIVITIIS* (*n*). Ils n'auroient eu du-moins à combattre que contre les défauts & les foiblesses inséparables de l'humanité dans l'état civil, au lieu qu'ils avoient dans les *richesses* un ennemi de plus, d'autant plus difficile à vaincre, que ses charmes sont plus sédui-

(*m*) Si l'on jugeoit des mœurs de ce philosophe sur la foi de Dion Cassius, & du moine Xiphilin son abréviateur, on en auroit une idée affreuse, & qui ne justifieroit que trop ce que j'ai dit ci-devant de la corruption des riches; mais les calomnies dont ces deux historiens semblent s'être plu à verser le poison sur la vie de ce sage stoïcien, sont trop noires, trop odieuses, trop visiblement destituées de toute espece de vraissemblance, en un mot, détruites par des preuves trop fortes, pour qu'elles puissent faire encore impression sur l'esprit des lecteurs judicieux & instruits : ce seroit donc trahir la vérité que de renouveller ici ces accusations fausses & injustes, quelque favorables qu'elles soient à l'opinion que je défens : il faut laisser ces indignes manœuvres & ces foibles ressources à ces auteurs ignorans & superstitieux dont Bayle parle à la *page 597 du tome I. de son Dictionnaire, édition de 1740*, & auxquels il reproche très-justement de faire fleches de tout bois, *ex omni ligno mercuriove.*

(*n*) Senec. *epist. xx. Voyez* le passage de Platon cité, *p. 374.*

ſans, ſes attaques plus ſourdes, plus ſubtiles, plus continuelles, & les occaſions d'y ſuccomber plus fréquentes. Ainſi l'exemple même de ces Philoſophes riches, en ſuppoſant qu'il y en ait eu pluſieurs, ce que je n'ai pas le tems d'examiner, ne diminue en rien la force de mon raiſonnement.

Pour l'affoiblir, il faudroit pouvoir prouver, 1° que les inconvéniens que j'ai dit accompagner la poſſeſſion des *richeſſes*, n'en ſont point des ſuites néceſſaires, 2° qu'en m'accordant que ces inconvéniens en ſont inſéparables, il ne s'enſuit point, comme je le prétends, que les *richeſſes*, avec tous les déſordres qu'elles entraînent après elles, ſoient incompatibles avec l'état où je ſuppoſe que doit être l'ame d'un philoſophe qui veut étudier la vérité, & la vertu. Or, je défie qui que ce ſoit, de prouver jamais ces deux choſes : on peut par des ſubtilités de dialectique obſcurcir certaines vérités, & jetter des doutes dans l'eſprit de ceux qui les admettent, lorſque les forces de leurs facultés intellectuelles les mettent hors d'état de diſſiper les ténébres, qu'un raiſonnement fin & adroit s'eſt plû à répandre ſur ces vérités ; mais il n'en eſt pas de même des faits dont nous ſommes tous les jours les témoins. Il eſt impoſſible à cet égard d'en impoſer à perſonne, & c'eſt d'après ces ſortes de faits que j'ai raiſonné.

Cependant pour qu'on ne me ſoupçonne point de diſſimuler dans une matiere de cette importance, rapportons ici l'éloge que Séneque fait des *richeſſes*; c'eſt peut-être le plaidoyer le plus éloquent que l'on puiſſe faire en leur faveur; mais auſſi je doute fort qu'il y ait parmi nous un ſeul riche qui puiſſe lire ſans trouble, ſans émotion, & s'il faut tout dire, ſans remords, à quelles conditions ce philoſophe permet au ſage de poſſeder de grands biens. Voici tout le paſſage tel que j'ai cru devoir l'exprimer dans notre langue.

« Le ſage n'aime point les *richeſſes* avec paſſion, » mais il aime mieux en avoir que de n'en avoir pas; » il ne les reçoit point dans ſon ame, mais dans ſa » maiſon; en un mot, il ne ſe dépouille pas de » celles qu'il poſſede, au contraire, il les conſerve » & il s'en ſert pour ouvrir une plus vaſte carriere à » ſa vertu, & la faire voir dans toute ſa force. En effet, peut-on douter qu'un homme ſage n'ait plus » d'occaſions & de moyens de faire connoître l'élévation & la grandeur de ſon courage avec les » *richeſſes*, qu'avec la pauvreté, puiſque dans ce » dernier état on ne peut ſe montrer vertueux que » d'une ſeule façon, je veux dire, en ne ſe laiſſant » point abattre & abſorber par l'indigence, au lieu » que les *richeſſes* ſont un champ vaſte & étendu, où » l'on peut, pour ainſi dire, déployer toutes ſes » vertus, & faire paroître dans tout ſon éclat ſa tempérance, ſa liberalité, ſon eſprit d'ordre & d'économie, & ſi l'on veut ſa magnificence. Ceſſe donc » de vouloir interdire aux philoſophes l'uſage des » *richeſſes*; perſonne ne condamna jamais le ſage à » une éternelle pauvreté; le philoſophe peut avoir » de grandes *richeſſes*, pourvu qu'il ne les ait enlevées par force à qui que ce ſoit, & qu'elles ne » ſoient point ſouillées & teintes du ſang d'autrui, » pourvu qu'il ne les ait acquiſes au préjudice de » perſonne, qu'il ne les ait pas gagnées par un commerce deshonnête & illégitime; en un mot, pourvu que l'uſage qu'il en fait, ſoit auſſi pur que la » ſource d'où il les a tirées, & qu'il n'y ait que l'envieux ſeul qui puiſſe pleurer de les lui voir poſſeder; il ne refuſera pas les faveurs de la fortune, » & n'aura pas plus de honte que d'orgueil de poſſeder de grands biens acquis par des moyens honnêtes; que dis-je? il aura plutôt ſujet de ſe glorifier, ſi, après avoir fait entrer chez lui tous les habitans de la ville, & leur avoir fait voir toutes ſes » *richeſſes*, il peut leur dire : *s'il ſe trouve quelqu'un* » *parmi vous qui reconnoiſſe dans tout cela quelque* » *choſe qui ſoit à lui, qu'il le prenne.* Oh le grand » homme! oh combien il mérite d'être riche, ſi les » effets répondent aux paroles, & ſi après avoir parlé de la ſorte, la ſomme de ſes biens reſte toujours » la même; je veux dire, ſi après avoir permis au » peuple de fouiller dans ſes cofres & de viſiter toute ſa maiſon, il ne ſe trouve perſonne qui réclame » quelque choſe comme lui appartenant; c'eſt alors » qu'on pourra hardiment l'appeller riche devant » tout le monde. Diſons donc que de même que le » ſage ne laiſſera pas entrer dans ſa maiſon un ſeul » denier qu'il n'ait pas gagné légitimement, il ne » refuſera pas non plus les grandes *richeſſes* qui ſont » des bienfaits de la fortune & le fruit de ſa vertu; » s'il peut être riche, il le voudra, & il aura des » *richeſſes*, mais il les regardera comme des biens » dont la poſſeſſion eſt incertaine, & dont il peut » ſe voir privé d'un inſtant à l'autre; il ne ſouffrira » point qu'elles puiſſent être à charge ni à lui ni » aux autres; il les donnera aux bons, ou à ceux qu'il » pourra rendre tels, & il en fera une juſte répartition, ayant toujours ſoin de les diſtribuer à ceux » qui en ſeront les plus dignes, & ſe ſouvenant qu'on » doit rendre compte tant des biens qu'on a reçu du » ciel, que de l'emploi qu'on en a fait. (*o*)

Il faut avouer que ce paſſage renferme une théorie conforme à la plus ſaine philoſophie, & dans laquelle Séneque donne indirectement à tous les riches, & à ceux qui travaillent ardemment à le devenir, des préceptes de morale excellens & eſſentiels, dont il feroit à ſouhaiter qu'ils ne s'écartaſſent jamais; tel eſt par exemple ce principe : *le ſage ne laiſſera pas entrer dans ſa maiſon un ſeul denier qu'il n'ait pas gagné légitimement.* Quelle leçon pour cette multitude de riches de patrimoine, dont les grandes villes ſont ſurchargées; gens oiſifs, inutiles, & bons uniquement pour eux-mêmes, qui, parce qu'ils ne cherchent point à augmenter leur revenu, mais à en jouir dans la retraite ſans nuire à perſonne, ſe croyent pour cela de fort honnêtes gens! mais ils ignorent apparemment qu'il ne ſuffit pas qu'un homme ait hérité de ſes peres de grands biens, pour qu'il ſoit cenſé les poſſéder légitimement, & en droit d'en faire tel uſage qu'il lui plaira; en effet, on ne peut nier ce me ſemble, que le premier devoir que la conſcience lui impoſe à cet égard, & celui qu'il eſt indiſpenſablement obligé de remplir, avant de diſpoſer de la plus petite partie de ce bien, ne ſoit de faire tous ſes efforts pour remonter à la ſource d'où ſes ancêtres ont tiré leurs *richeſſes*, & ſi, en ſuivant les différens

(*o*) *Non amat* divitias (ſapiens) *ſed mavult : non in animum illas, ſed in domum recipit : nec reſpuit poſſeſſas, ſed continet, & majorem virtuti ſuæ materiam ſubminiſtrari vult. Quid autem dubii eſt, quin major materia ſapienti viro ſit, animum explicandi ſuum in divitiis, quam in paupertate? cum in hac unum genus virtutis ſit, non inclinari, nec deprimi : in* divitiis, *& temperantia, & liberalitas, & diligentia, & diſpoſitio, & magnificentia, campum habeat patentem ..... Deſine ergo philoſophis pecuniâ interdicere; nemo ſapientiam paupertate damnavit. Habebit philoſophus amplas* opes : *ſed nulli detractas, nec alieno ſanguine cruentas, ſine cujuſquam injuriâ partas, ſine ſordidis quæſtibus, quarum tam honeſtus ſit exitus quam introitus, quibus nemo ingemiſcat, niſi malignus..... Ille vero fortunæ benignitatem à ſe non ſubmovebit, & patrimonio per honeſta quæſito, nec gloriabitur, nec erubeſcet. Habebit tamen etiam quo glorietur, ſi apertâ domo, & admiſſâ in res ſuas civitate, poterit dicere :* quod quiſque ſuum agnoverit, tollat. *O magnum virum, optime divitem, ſi opus ad hanc vocem conſonet! ſi poſt hanc vocem tantumdem habuerit! ita dico, ſi tutus & ſecurus ſcrutationem populo præbuerit : ſi nihil quiſquam apud illum invenerit, quo manus injiciat : audacter & propalam erit dives. Sicut ſapiens nullum denarium intra limen ſuum admittet, male intrantem : ita & magnas opes, munus fortunæ, fructumque virtutis non repudiabit, nec excludet ..... Si poterit eſſe dives, volet; & habebit utique opes, ſed tanquam leves & avolaturas : nec ulli alii, nec ſibi graves eſſe patietur ... Donabit aut bonis, aut eis quos facere poterit bonos. Donabit cum ſummo conſilio, dignîſſimos eligens : ut qui meminerit, tam expenſorum quàm acceptorum rationem eſſe reddendam.* Senec. *de vitâ beatâ, cap. xxj. xxij & xxiij.*

canaux par lesquels elles ont passé pour arriver jusqu'à lui, il en découvre la source impure & corrompue, il est incontestable qu'il ne peut s'approprier ces biens sans se charger d'une partie de l'iniquité de ceux qui les lui ont laissés; cependant on peut dire sans craindre de passer pour un détracteur des vertus humaines, que sur vingt mille personnes riches de patrimoine, il n'y en a peut-être pas dix qui se soient jamais avisées de faire un pareil examen, & encore moins d'agir en conséquence, après l'avoir fait, quoiqu'ils y soient engagés par tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes; il leur paroît d'autant plus inutile d'entrer dans tous ces détails, que n'ayant pas été les instrumens de leur fortune, ils ne se croyent pas alors responsables des voies obliques & des moyens injustes & criminels dont leurs peres peuvent s'être servis pour acquérir ces biens, & en conséquence, nullement obligés de les restituer à ceux à qui ils appartiennent de droit, ou d'en faire quelqu'autre dispensation également juste & sage. Or sans vouloir prévenir les réflexions du lecteur sur une pareille conduite, il me suffit de dire qu'elle prouve bien la vérité de cette pensée de S. Jérôme; « Tout » homme riche, dit ce pere, est ou injuste lui-même, ou héritier de l'injustice d'autrui ». *Omnis dives, aut indignus est, aut hæres iniqui.*

Revenons à Séneque. Ceux qui auront lu avec quelque attention ses ouvrages, dans lesquels on trouve presqu'à chaque page les plus grands éloges de la pauvreté & les passages les plus formels en sa faveur, avec les peintures les plus vives de la corruption des riches, des tourmens cruels auxquels ils sont sans cesse en proie, & enfin des malheurs & des desordres affreux dont les *richesses* sont tous les jours la cause. Ceux, dis-je, qui se rappellent tout ce que cet auteur dit à ce sujet, seront frappés de la contradiction évidente & de l'opposition diamétrale qu'il y a entre ce passage & ceux que j'ai rapportés précédemment; ils seront surpris avec raison, qu'un philosophe puisse avoir assez peu de fermeté dans l'esprit, & de liaison dans les idées, pour se laisser ainsi emporter à la fougue de son imagination au préjudice de la vérité, & pour souffler le froid & le chaud, sans s'appercevoir de l'incohérence de ses principes.

Mais abandonnons cet auteur à ses écarts & aux saillies de son imagination ardente. Examinons ce passage en lui-même, & voyons ce qu'on en peut raisonnablement conclure en faveur des *richesses.*

Si on l'analyse avec soin, on avouera, je m'assure, qu'il ne prouve au fond que trois choses que je n'ai jamais prétendu nier.

La premiere, qu'il est permis au sage de posséder de grandes *richesses* à telles & telles conditions: & en effet cela n'est peut-être permis qu'à lui.

La seconde, qu'il faut en faire bon usage.

Et la troisieme, que les riches seroient beaucoup plus à portée que les pauvres, de faire du bien, & de pratiquer les vertus les plus utiles, s'ils usoient de leurs *richesses* comme ils le doivent: trois propositions également vraies, mais desquelles, comme il est aisé de le voir, on ne peut rien conclure contre moi, puisqu'elles n'ont rien de commun avec la question que j'examine ici.

Je fais cette remarque, parce que Barbeyrac ne paroît pas avoir saisi le sens de ce passage, dont il donne même une toute autre idée, pour l'avoir lu peut-être avec trop de précipitation. C'est dans son *traité du jeu, liv. I. ch. iij. §. 7. tom. I.* que se trouve cette faute assez importante pour devoir être relevée. Après avoir parlé en peu de mots des *richesses* dans des principes peu réfléchis, & qui font voir à mon avis que ce savant homme envisageoit quelquefois les choses superficiellement, il ajoute dans une note (*p. 63*) « voyez ce que dit très-bien le philoso» phe Séneque pour faire voir que les grandes *richesses* » ne sont nullement incompatibles avec la vertu, & » que le caractere même de philosophe n'engage pas à » s'en dépouiller, *de vitâ beatâ, c. xxiij. xxiv. xxv.*

Je demande si, sur cet exposé, on ne s'attend pas à trouver dans ces trois chapitres des preuves directes & positives des deux propositions énoncées dans cette note. Cependant je laisse au lecteur à juger si Séneque prouve rien de tout cela dans le passage qu'on vient de lire, & si ce passage bien examiné ne se réduit pas à l'analyse que je viens d'en donner.

On pourroit peut-être croire que c'est dans les chapitres xxiv. & xxv. dont je n'ai rien traduit, que Séneque prouve ce que Barbeyrac lui fait dire. Mais j'avertis ici que des trois chapitres indiqués ici par cet auteur, il n'y a à proprement parler que le premier qui fasse au sujet; les deux autres n'y ont que peu de rapport, c'est de quoi on pourra se convaincre en les lisant. Je ne vois donc pas ce qui a pu faire illusion à Barbeyrac, à-moins que ce ne soient les deux dernieres lignes du chap. xxiv. Encore ce qui les précede, auroit-il dû le remettre dans la bonne voie. Voici le passage entier: *Divitias nego bonum esse; nam si essent, bonos facerent. Nunc quoniam quod apud malos deprehenditur, dici bonum non potest; hoc illis nomen nego. Ceterùm & habendas eJe, & utiles, & magna commoda vitæ adferentes fateor.* Senec. *de vitâ beatâ, cap. xxiv. in fine.* C'est-à-dire, « Je nie que les » *richesses* puissent être mises au rang des véritables » biens: car si elles étoient telles, elles rendroient » bons ceux qui les possedent; d'ailleurs on ne peut » pas honorer du nom de bien ce qu'on trouve en» tre les mains des méchans. Du-reste j'avoue qu'il » en faut avoir, qu'elles sont utiles, & qu'elles ap» portent de grandes commodités à la vie.

Je voudrois pour l'honneur de Séneque, qu'il n'eût pas fait cet aveu, si peu digne d'un philosophe, si peu d'accord avec les beaux préceptes de morale qu'il donne dans mille endroits de ses ouvrages; & qui suppose d'ailleurs comme démontrées trois choses, dont la premiere est en question, la seconde, sinon absolument fausse, du-moins fort incertaine, & qui ne peut être vraie qu'avec une infinité de limitations, de restrictions & de modifications: enfin, dont la troisieme ne pourroit prouver en faveur des *richesses*, qu'après qu'on auroit fait voir démonstrativement,

1°. Que les commodités qu'elles procurent sont si absolument nécessaires au bonheur de l'homme, que sans elles il est continuellement & inévitablement exposé à des extrémités dures & fâcheuses qui lui font regarder la vie comme un fardeau pesant qu'on lui a imposé malgré lui, & dont il seroit heureux d'être délivré.

2°. Que cette joie intérieure, cette tranquillité & cette paix qui sont le caractere distinctif de l'ame du sage, accompagnent toujours ceux qui jouissent de ces commodités; tandis que le chagrin, les soucis cuisans & mille peines secrettes dévorent & minent sourdement ceux qui en sont privés; supposition absurde, insoutenable, & qui mettroit encore Séneque en contradiction avec lui-même, puisqu'il dit quelque part avec autant de vérité que d'éloquence & d'énergie: *Lætiores videbis, quos nunquam fortuna respexit, quam quos deseruit. Vidit hoc Diogegenes, vir ingentis animi, & effecit ne quid sibi eripi posset,..... si quis de* FELICITATE DIOGENIS DUBITAT, POTEST IDEM DUBITARE ET DE DEORUM IMMORTALIUM STATU, *an parum beatè degant: quod illis non prædia, nec horti sint, nec alieno colono rura preciosa, nec grande in foro fœnus....... Si vis scire quam nihil in illâ* (paupertate) *mali sit, compara inter se pauperum & divitum vultus.* SÆPIUS PAUPER ET FIDELIUS RIDET: *nulla sollicitudo in alto est: etiam si qua incidit cura,*

velut nubes levis transit. Horum qui felices vocantur, hilaritas ficta est, aut gravis & suppurata tristitia: & quidem gravior, quia interdum non licet palam esse miseros: sed inter ærumnas cor ipsum exedentes, necesse est agere felicem. Senec. *de tranquillitate animi, cap. viij. & epist. 80.*

3°. Que ces commodités sont la voie la plus sure & la plus prompte pour arriver à ce degré de sagesse & de perfection, qui est le centre où tendent toutes les actions de l'homme vertueux.

4°. Enfin qu'une chose peut être dite réellement & absolument utile, quoique les avantages qu'on en retire ne puissent pas à beaucoup près compenser ni par leur importance, ni par leur nombre, les désordres qu'elle cause, toutes propositions également fausses, & qui ne méritent pas d'être réfutées sérieusement.

L'aveu de Séneque n'est donc ici d'aucun poids, & son autorité ne sert de rien à Barbeyrac, qui auroit dû plutôt citer, comme je l'ai fait, les chapitres xxj. & xxij. dans lesquels Séneque fait l'apologie des *richesses* d'une maniere, non pas à la vérité plus solide (car *ogni medaglia ha il suo riverso*), mais du-moins plus propre à séduire des lecteurs vulgaires, & qui ne savent pas qu'avant d'admettre une pensée, une proposition, un principe, ou un systême, il faut, si l'on ne veut pas se faire illusion, l'envisager par toutes ses faces, & le mettre à l'épreuve des objections, faute de quoi on s'expose à prendre à tout moment l'erreur pour la vérité.

De tout cela je conclus, qu'à tout prendre, les *richesses* sont pour les bonnes mœurs un écueil très-dangereux, & celui où vont se briser le plus souvent toutes les vertus qui caractérisent l'honnête homme. J'ai indiqué (*voyez les pages précéd.*) en peu de mots les causes de leurs funestes effets, sans prétendre néanmoins en épuiser la série; je n'ai même envisagé les *richesses* que relativement à leur influence sur les mœurs de quelques particuliers; mais si mesurant avec précision la plus grande quantité d'action des *richesses* sur ces mêmes individus, considérés comme constituant un corps politique, je voulois entrer dans de plus grands détails, & fouiller dans l'histoire des peuples qui ont fait le plus de bruit dans le monde, & qui s'y sont le plus distingués à toutes sortes d'égards, je ferois voir que la corruption des mœurs, & tous les désordres qui la suivent, ont toujours été les effets inévitables & immédiats de l'amour des *richesses*, & du desir insatiable d'en acquérir; je n'en donnerai pour exemple que les Lacédémoniens, un des peuples de la terre qui eut sans doute la meilleure police, les plus belles & les plus sages institutions, & celui chez lequel la vertu fut le plus en honneur, & produisit de plus grandes choses, tant qu'il conserva les lois de son sublime législateur; mais laissons parler Plutarque. « Après que l'amour de l'or & de » l'argent se fut glissé dans la ville de Sparte, qu'avec » la possession des *richesses* se trouverent l'avarice & » la chicheté, & qu'avec la jouissance s'introduisi- » rent le luxe, la mollesse, la dépense & la volupté, » Sparte se vit d'abord déchue de la plûpart des gran- » des & belles prééminences qui la distinguoient, & » se trouva indignement ravalée & réduite dans un » état d'humiliation & de bassesse, qui dura jusqu'au » tems du regne d'Agis & de Léonidas ». Plutarque, *vie d'Agis & de Cléomene.* Voyez le grec, *p. 796.* C. & *797.* C. *tom. I.* édit. Paris 1624.

Il dit un peu plus bas que la discipline & les affaires des Lacédémoniens avoit commencé à être malades & à se corrompre, depuis le moment qu'après avoir ruiné le gouvernement d'Athènes, ils eurent commencé à se remplir d'or & d'argent.

J'ai suivi au-reste la version de Dacier, dont la note mérite d'être citée; elle porte sur ces paroles du premier passage: *Sparte se vit d'abord déchue*, &c. « Cela est inévitable, dit Dacier, dès qu'un état de- » vient riche, il déchoit de sa grandeur; c'est une vé- » rité prouvée par mille exemples, & une des plus » grandes preuves, c'est ce qui est arrivé à l'empire » romain: la vertu & la *richesse* font la balance; » quand l'une baisse, l'autre hausse ». Mais elle est moins d'un littérateur que d'un philosophe, & il seroit à souhaiter qu'on en pût dire autant de toutes celles que cet auteur a jointes à ses traductions.

Finissons par un beau passage de Salluste, qui confirme pleinement le sentiment de Plutarque & de son interprete. *Igitur provideas oportet*, dit-il à César, *uti plebes, largitionibus & publico frumento, corrupta habeat negocia sua, quibus ab malo publico detineatur: juventus probitati & industriæ, non sumptibus, neque* divitiis *studeat. Id eveniet, si PECUNIÆ QUÆ MAXIMA OMNIUM PERNICIES EST, usum atque decus dempseris. Nam sæpe ego cum animo meo reputans, quibus quisque rebus clarissimi viri magnitudinem invenissent; quæ res populos, nationesve magnis auctoribus auxissent; ac deinde quibus causis amplissima regna, & imperia corruissent: eadem semper bona atque mala reperiebam omnesque victores, N. B. DIVITIAS CONTEMNISSE, ET VICTOS CUPIVISSE.* Sallust. *ad Cæsar. de repub. ordinandâ, orat. j.*

Doit-on s'étonner après cela qu'Anaxagore & Démocrite, qui avoient devant les yeux les terribles révolutions, & la corruption extrème que la soif des *richesses* avoit produite dans les mœurs de leurs concitoyens, & des autres peuples de la Grece, qui d'ailleurs ne pouvoient pas ignorer que le gouvernement des uns & des autres avoit reçu par l'action de cette cause, des secousses si violentes, que la constitution en avoit été plus d'une fois non-seulement altérée, mais changée; doit-on, dis-je, s'étonner que ces philosophes, qui co-existoient, pour ainsi-dire, avec ces tristes évenemens, aient pris le sage parti d'abandonner leurs pays & leurs biens, pour se livrer tout entier à l'agrément divin, qui est attaché à la recherche & à la découverte de la vérité? n'a-t-on pas plutôt lieu d'être surpris & indigné que, dans un siecle comme le nôtre, où l'esprit philosophique a fait tant de progrès, il se soit trouvé un auteur, d'ailleurs estimable, assez aveuglé par des préjugés superstitieux, & en même tems assez injuste, pour attribuer sans aucunes preuves, à des motifs vicieux & repréhensibles, un desintéressement aussi louable, aussi rare, & qui a mérité les éloges & l'admiration des Platon, des Plutarque, des Cicéron, en un mot de tous les philosophes qui ont le plus honoré leur siecle & l'humanité? L'illustre Bayle a eu plus d'équité & de bonne foi que le savant moderne dont je parle.

« Avant, dit-il, que l'Evangile eût appris aux » hommes qu'il faut renoncer au monde & à ses *ri-* » *chesses*, si l'on veut marcher bien vîte dans le che- » min de la perfection, il y avoit des philosophes » qui avoient compris cela, & qui s'étoient défaits » de leurs biens afin de vaquer plus librement à l'é- » tude de la sagesse & à la recherche de la vérité: » ils avoient cru que les soins d'une famille & d'un » héritage étoient des entraves qui empêchoient de » s'avancer vers le but qui est le plus digne de notre » amour; Anaxagore & Démocrite furent de ce nom- » bre ». Bayle, *Diction. histor. & crit.* voc. *Anaxagore, tit.* A.

Voilà le langage de la raison, de la philosophie & de la vérité; mais dans la remarque (*p*) de Barbey-

(*p*) La voici: « Comme M. Bayle, dit-il, semble ici, » selon sa coutume, attribuer à l'Evangile des idées outrées » de morale, il loue aussi un peu trop la conduite de ces an- » ciens philosophes, où il y avoit plus d'ostentation & de de- » sintéressement mal entendu que de véritable sagesse; puis- » qu'on peut faire un bon usage des *richesses*, & qu'il n'est nul-

rac fur ce paffage, on ne trouve que des fophifmes, de la fuperftition, & une envie demefurée & peu refléchie de chercher une caufe chimérique à la perfection de la Morale, & le mérite des œuvres : efpece de fanatifme mal entendu, & qui a fouvent fait illufion à cet auteur, ainfi qu'à plufieurs autres. Ils n'ont pas vu que la loi & les prophetes fe réduifant, comme notre légiflateur divin en convient lui-même, à la pratique de cette maxime fublime & fondamentale de la religion naturelle, & de la morale payenne, *tout ce que vous voulez que l'on vous faffe, faites-le auffi aux autres.* Il s'enfuit qu'on peut, en fuivant cette regle invariable des actions humaines, s'acquitter de fes principaux devoirs (*q*), tant à l'égard de fon être confidéré individuellement, qu'envifagé dans fes relations externes, fans qu'il foit befoin pour cela, d'un fecours étranger à la nature qui, loin d'être éternel & univerfel (comme beaucoup de gens prétendent qu'il devroit être, s'il étoit réel), eft au contraire très-récent, & à peine avoué de la plus petite partie du monde, encore divifée en une infinité de fectes différentes qui s'anathématifent réciproquement.

» fement néceffaire de s'en dépouiller entierement pour s'at-» tacher à l'étude de la vérité & de la vertu ».

Faifons quelques réflexions fur ce paffage. 1. Je n'examine point ici fi Bayle attribue quelquefois à l'Evangile des idées outrées de morale, ce n'eft pas ce dont il eft queftion maintenant ; je dis que du-moins ici l'imputation ne pouvoit être plus mal fondée ; car il eft évident que le raifonnement de Bayle, bien examiné, fe réduit à ceci : *avant que l'Evangile eût donné aux hommes certains preceptes hypothétiques & conditionnels fur l'ufage qu'il faut faire des* richeffes, *il y avoit eu des philofophes qui étoient entrés dans les vues des Apôtres, & qui avoient pratiqué leurs maximes.* Or il n'y a pas un feul mot dans cette propofition qui puiffe donner lieu de foupçonner ce que Barbeyrac infinue malignement, & je ne vois pas ce que cet habile homme à pu y trouver de repréhenfible.

A l'egard du fecond point fur lequel s'arrête fa critique, quoiqu'elle foit en apparence plus folide, & plus capable d'éblouir ceux qui n'approfondiffent rien, elle n'eft pas au fond moins fauffe, ni moins fophiftique.

Si l'on en croit cet auteur, « il y avoit dans la conduite de » ces anciens philofophes plus d'oftentation & de defintéref-» fement mal entendu que de véritable fageffe ». *Plus d'oftentation* ; qu'en fait-il ? & fur quoi fonde-t-il une affertion auffi téméraire, auffi contraire à la charité évangélique, & auffi injurieufe à la mémoire de ces grands hommes ? A-t-il lu dans leur ame les motifs qui les ont déterminés à agir ? Ne pouvoient-ils pas être bons & honnêtes ? & quelle preuve a-t-il, & peut-il donner qu'ils ne l'étoient pas ? « L'équité, dit très-» judicieufement Bayle, veut que l'on juge de fon prochain » fur ce qu'il fait & fur ce qu'il dit, & non pas fur les inten-» tions cachées que l'on s'imagine qu'il a. Il faut laiffer à Dieu » le jugement de ce qui fe paffe dans les abyfmes du cœur. » Dieu feul eft le fcrutateur des reins & des cœurs ». *Dict. crit.* art. *Epicure*, rem. *g*.

Il me fuffit ici de donner à Barbeyrac cette grande & utile leçon dont il reconnoit ailleurs l'excellence. Si on veut le voir s'enferrer de fa propre épée, & prononcer lui-même fa condamnation en termes clairs & formels, on peut lire un paffage de fon *traité du jeu, tome I. p. 76. & fuiv.* trop long pour pouvoir être inféré ici. Outre qu'il renferme une morale faine & pure, & qu'on ne fauroit rappeller trop fouvent aux hommes à caufe de l'importance & de l'utilité dont elle eft dans le cours de la vie ; il eft d'autant plus remarquable que, fans le favoir, ou du-moins fans paroitre le faire à deffein, Barbeyrac s'y réfute lui-même avec autant de force, d'exactitude & de précifion, qu'auroit pû le faire le cenfeur le plus févere, le plus éclairé, le plus éloquent, & en même tems le plus doué de cette fagacité fi rare qui fait découvrir d'un coup d'œil le fort & le foible d'un fyftème ou d'une propofition. C'eft à ceux qui voudront lire ce paffage avec attention à juger fi, d'après les principes que cet auteur y établit touchant les jugemens qu'il faut porter des actions du prochain, il étoit en droit d'en conclure auffi affirmativement, qu'en fe dépouillant de leurs biens, Anaxagore & Démocrite n'avoient agi que par *oftentation.*

Mais en voilà affez fur cette matiere : examinons la fuite du raifonnement de ce fier cenfeur, & faifons voir au lecteur impartial, qu'il n'eft pas meilleur logicien que juge équitable.

Il affure qu'il y avoit dans la conduite de ces anciens philofophes *plus d'oftentation & de defintéreffement mal entendu que de véritable fageffe.* Certes l'accufation eft affez grave pour devoir être prouvée avec cette évidence qui ne laiffe aucune efpece de doute dans l'efprit du lecteur. Voyons donc fi la preuve qu'il en donne eft de nature à produire ce degré de conviction. C'eft, dit-il, *qu'on peut faire un bon ufage des richeffes* : pour faire fentir tout le ridicule & la fauffeté de cette logique, il ne faut que retourner l'argument en cette forme : *puifqu'on peut faire un bon ufage des* richeffes, *& qu'il n'eft nullement néceffaire de s'en dépouiller pour* ... &c. *donc il y avoit plus d'oftentation & de defintéreffement mal entendu que de véritable fageffe dans la conduite d'Anaxagore & de Démocrite.* Or je demande s'il eft poffible de faire un raifonnement plus abfurde & plus diamétralement oppofé au bon fens le plus fimple. N'eft-il pas évident que quoiqu'il foit poffible d'ufer fagement & modérement des biens de la fortune, on peut cependant s'en dépouiller entierement, fans que pour cela il y ait dans cette conduite plus d'oftentation & de defintéreffement mal entendu, que de véritable fageffe ; car on peut avoir de fortes raifons d'en agir ainfi, & ces motifs par lefquels on fe détermine à fe rendre à ces raifons peuvent être très louables. C'eft ce que j'ai prouvé, ce me femble, invinciblement dans le cours de cet article. *Voyez pages premieres, &c.*

Je paffe vîte à une autre obfervation non moins importante, c'eft que les peres de l'Eglife, les plus célebres commentateurs de l'Ecriture, & les plus grands critiques ont reconnu comme une vérité conftante, que l'Evangile n'avoit rien ajouté à la morale des Payens. Le favant le Clerc, qui avoit fait toute fa vie fa principale occupation de l'étude des Ecritures, & du génie des langues dans lefquelles elles nous ont été tranfmifes, & qui joignoit à une érudition auffi immenfe que variée, une profonde connoiffance des regles de la critique, ce guide fi utile & fi néceffaire dans la recherche de la vérité, le Clerc, dis-je, confirme pleinement ce fentiment ; & fon autorité fur un point de cette importance, eft d'un très-grand poids.

« Dans le fonds, dit-il, la morale chrétienne ne » differe principalement de la morale payenne, que » par l'efpérance affurée d'une (*r*) autre vie, fur

(*q*) Si je ne parle pas ici du premier commandement de la premiere table, ni de celui que notre fage légiflateur appelle avec raifon, *le premier & le plus grand de tous les commandemens*, ce n'eft pas que je ne les regarde tous deux comme très effentiels. Mais fi l'on veut y réfléchir mûrement, & les examiner en philofophe, on avouera, fi je ne me trompe, que l'admiffion de l'un, & l'obfervation de l'autre, ne paroiffent pas être d'une utilité & d'une néceffité fi abfolue, ni avoir fur les mœurs des hommes & fur leur conduite en général une influence auffi grande, auffi immédiate & auffi continuelle que la pratique habituelle de celui-ci : *vous aimerez votre prochain comme vous-même* ; c'eft à dire, vous ne ferez point aux autres ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait fi vous étiez en leur place. En effet, il n'y a pas un feul inftant dans la vie où ce précepte ne puiffe être un guide sûr. C'eft la regle univerfelle felon laquelle chacun de nous doit ordonner fa vie & fes mœurs : en un mot, cette maxime eft une vérité palpable, & dont tous les hommes peuvent s'affurer fans peine. Mais il n'en eft pas de même des deux autres commandemens ; pour fe convaincre de la certitude des principes fur lefquels ils font fondés, & en déduire comme conféquences néceffaires les préceptes qui en dépendent, & l'obligation de les mettre en pratique, il faut raffembler plus de faits, comparer plus d'idées, employer une fuite de raifonnemens plus fubtils, plus abftraits, plus métaphyfiques, moins à la portée de tous les efprits, & dont les rapports, la connexion & l'évidence ne peuvent s'appercevoir que difficilement, & après un long examen : en un mot il faut des connoiffances philofophiques beaucoup plus étendues qu'il n'eft befoin d'en avoir pour comprendre combien eft vraie & utile cette maxime que le Chrift appelle *la loi & les prophetes.*

Enfin comme le dit très-judicieufement l'illuftre Montefquieu ; « Cette loi qui en imprimant dans nous mêmes l'idée » d'un créateur, nous porte vers lui, eft la premiere des » lois naturelles par fon importance, & non pas dans l'ordre » de ces lois. L'homme dans l'état de nature, auroit plutôt » la faculté de connoitre, qu'il n'auroit des connoiffances. Il » eft clair que fes premieres idées ne feroient point des » idées fpéculatives ; il fongeroit à la confervation de fon être » avant de chercher l'origine de fon être ». *De l'efprit des lois, liv. I. ch. ij.*

(*r*) Les anciens philofophes grecs & latins donnerent également à leur morale cette fanction. C'eft un fait qui n'a pas befoin de preuves ; mais ce qui les différentie à cet égard des Chrétiens, c'eft qu'ils ne croyoient point intérieurement l'immortalité de l'ame, ni un état futur de récompenfes & de peines. Ils enfeignoient cependant continuellement au peuple dans leurs écrits & dans leurs difcours, ces dogmes, mais en particulier ils philofophoient fur d'autres principes.

» laquelle elle est fondée. Du reste, les devoirs n'en » sont pas fort différens, ET L'ON NE SAUROIT PRO» DUIRE AUCUN DEVOIR DES CHRÉTIENS, QUI » N'AIT ÉTÉ APPROUVÉ PAR QUELQUE PHILOSO» PHE ». *Bibliot. choisie, tom. XXII. p. 437.*

Ce qu'il dit dans la page 444 est encore plus formel: le voici. « IL N'Y A AUCUNE VERTU, QUI NE » SE TROUVE ÉTABLIE DANS LES ÉCRITS DES » DISCIPLES DE SOCRATE, QUI NOUS ONT CON» SERVÉ SA DOCTRINE, NI AUCUN VICE QUI N'Y » SOIT CONDAMNÉ ».

Un autre auteur non moins illustre, & qui étoit aussi un grand juge dans ces sortes de matieres, parce qu'il avoit étudié la théologie payenne, non en homme simplement curieux & érudit, mais en philosophe, donne une idée aussi favorable de la morale payenne.

« Si les payens, dit-il, n'ont point (*s*) pratiqué la » véritable vertu, ils l'ont du-moins bien connue, » car ils ont loué ceux qui en faisant une belle ac» tion, ne se proposent pour récompense ni un inté» rêt pécuniaire, ni l'approbation publique, & ils » ont méprisé ceux qui ont pour but dans l'exercice » de la vertu, la réputation, la gloire & l'applaudisse» ment de leur prochain (*t*) ».

A l'égard des PP. de l'Eglise, j'en pourrois citer plusieurs, tels que Justin martyr, S. Clément d'Alexandrie, Lactance & S. Augustin, qui n'ont fait nulle difficulté de mettre en parallele la morale des payens avec celle du Christianisme. Ils soutiennent que celui qui voudroit rassembler en forme de systême, tout ce que les Philosophes ont dit conformément aux lumieres de la nature, pourroit s'assurer de connoître la vérité.

« Il est aisé de faire voir, dit expressément Lactan» ce, que la vérité toute entiere a été partagée entre » les différentes sectes des philosophes, & que s'il » se trouvoit quelqu'un qui ramassât les vérités ré» pandues parmi toutes ces sectes, & n'en fît qu'un » seul corps de doctrine, certainement il ne différe» roit en rien des sentimens des Chrétiens ». *Docemus nullam sectam fuisse tam deviam, nec philosophorum quenquam tam inanem, qui non viderit aliquid ex vero. . . . . . . Quod si extitisset aliquis qui veritatem sparsam per singulos, per sectasque diffusam colligeret in unum, ac redigeret in corpus*, IS PROFECTO NON DISSENTIRET A NOBIS.

Lactant. *Inst. divin. lib. VII. cap. vij. num. 4. édit. Cellar.* Conferen. Justin martyr, *Apolog. j. pag. 34. édit. Oxon.* Clément d'Alexandrie, *Stromat. lib. I. pag. 288, 299. édit. Sylburg. Colon. 1688.* Et S. Augustin, *de verâ relig cap. iv. §. 7. pag. 559. tom. I. édit. Antuerp. epist. ad Dioscor. §. 21. pag. 255. tom. II.* Voyez aussi *epist. lvj. 202.* & *confess. lib. VII. c. ix.* & *lib. VIII. c. ij.*

Il ne faut pas croire, au reste, que le nouveau Testament ait lui-même recueilli tous ces divers rameaux de l'arbre moral. Il suffit de le lire avec attention pour se convaincre du contraire. « En effet, comme » le remarque très-bien Barbeyrac, les écrivains sa» crés ne nous ont pas laissé un systeme méthodique » de la science des mœurs: ils ne définissent pas exa» ctement toutes les vertus: ils n'entrent presque » jamais dans aucun détail: ils ne font que donner » dans les occasions, des maximes générales, dont » il faut tirer bien des conséquences pour les appli» quer à l'état de chacun, & aux cas particuliers. » En un mot, on voit clairement qu'ils ont eu plus » en vûe de suppléer ce qui (*u*) manquoit aux idées » de morale reçues parmi les hommes, ou d'en re» trancher ce que de mauvaises coutumes avoient » introduit & autorisé contre les lumieres mêmes » de la nature, que de proposer une morale com» plette ». (*x*)

Je finis ici cette digression dans laquelle je ne me suis jetté que malgré moi, & dans la crainte que la critique & l'autorité de Barbeyrac n'en imposassent à quelques lecteurs; inconvénient que j'ai voulu parer. Je n'ose, au reste, me flatter d'avoir toujours saisi le vrai dans l'examen que j'ai fait des différentes questions qui font le sujet de cet article; ce que je puis assurer, c'est que j'ai du-moins cherché la vérité de bonne foi & sans préjugés: c'est au lecteur à décider si j'ai réussi. Je ne voulois que le mettre en état de choisir entre les *richesses* & la pauvreté, c'est-à-dire entre le vice & la vertu; & il me semble qu'il a présentement devant les yeux les pieces instructives du procès, & qu'il peut juger. Pour moi qui y ai vraissemblablement refléchi plus que lui, je crois, tout bien examiné, devoir m'en tenir à la sage & judicieuse décision de Séneque. *Angustanda certè sunt patrimonia*, dit ce philosophe, *ut minus ad injurias fortunæ simus expositi. Habiliora sunt corpora in bello, quæ in arma sua contrahi possunt, quam quæ superfunduntur, & undique magnitudo sua vulneribus objecit.* OPTIMUS PECUNIÆ MODUS EST, QUI NEC IN PAUPERTATEM CADIT, NEC PROCUL A PAUPERTATE DISCEDIT. *De tranquil. animi, cap. viij. circa fin.*

En un mot, c'est le bagage de la vertu. Il peut être nécessaire jusqu'à un certain point; mais il retarde plus ou moins la marche. Il y a sans doute des moyens légitimes d'acquérir, mais il y en a peu de bons. L'honnête épargne est entre les meilleurs, mais elle a ses défauts. Quelle sollicitude n'exige-t-elle pas? Est-ce bien là l'emploi du tems d'un homme destiné aux grandes choses? L'agriculture est une voie de s'enrichir très légitime; c'est, pour ainsi dire, la bénédiction de notre bonne mere nature: mais qui est ce qui a le courage de marcher sur la trace du bœuf, & de chercher laborieusement l'or dans un sillon? Les profits des métiers sont honnêtes. Ils découlent principalement de l'industrie, de la diligence, & d'une bonne foi reconnue. Mais où sont les commerçans qui ne doivent la fortune qu'à ces seules qualités? Les gains exorbitans de la finance ne sont que le plus pur sang des peuples exprimé par la vexation. On ne nie pas que l'opulence qui naît de la munificence des

(*s*) On sent que cela ne peut s'entendre que des payens en général, qui certainement n'étoient pas tous des Aristide, des Socrate, des Regulus, des Caton, des Marc Aurele & des Julien, non plus que les Chrétiens ne sont pas tous des saints.

(*t*) Bayle, *dictionn. hist. & crit.* rem. *h.* de l'art. *Amphiaraus.* Il faudroit remplir des pages entieres de citations, si l'on vouloit rapporter tous les passages des anciens, où ils ont enseigné cette morale.

(*u*) Ceci ne peut s'entendre que d'un petit nombre de préceptes moraux peu importans, qui supposent la qualité de chrétien considéré précisément comme tel; car d'ailleurs, l'identité absolue qui se trouve entre la morale de l'Evangile & celle des philosophes payens en général, peut se prouver avec autant d'exactitude & d'évidence, qu'il y en a dans les démonstrations les plus rigoureuses des Géometres. Je dis l'identité pour me conformer aux idées les plus généralement reçues; mais je n'ignore pas qu'il y a eu de tout tems de très-grands philosophes qui ont fait infiniment plus de cas des œuvres de Platon, d'Aristote, de Xénophon, de Séneque, de Plutarque, des offices de Cicéron, du manuel d'Epictete, & des réflexions morales de l'empereur Marc Antonin, que de tous les livres rabbiniques qui composent aujourd'hui le canon des Ecritures. Comme c'est ici une affaire de goût & de sentiment, chacun est libre d'en juger comme il lui plaira, sans que qui que ce soit puisse être en droit de le trouver mauvais.

(*x*) Traité du jeu, *liv. I. chap. iij §. 2. pag. 42, 43, tom. I. édit. Amst.* 1737. On peut conférer ce passage & ce qui le précede, avec ce que dit le Clerc dans la vie de Clément d'Alexandrie (*Bibliot. univ. tom. X. pag. 212, 213.*), & l'on verra que Barbeyrac ne fait ici que copier les pensées du savant journaliste, & qu'il les exprime même le plus souvent dans les mêmes termes. Il me semble qu'il y auroit eu plus de bonne foi à en avertir.

des rois n'apporte avec elle une sorte de dignité. Mais combien n'est-elle pas vile, si elle n'a été que la récompense de l'artifice & de la flatterie ? Qu'on convienne donc qu'il est un très-petit nombre d'hommes qui sachent acquérir la *richesse* sans bassesse & sans injustice ; un beaucoup plus petit nombre à qui il soit permis d'en jouir sans remors & sans crainte, & presqu'aucun assez fort pour la perdre sans douleur. Elle ne fait donc communément que des méchans & des esclaves. *Cet article est de M.* NAIGEON.

RICHESSE, (*Iconol.*) elle est représentée magnifiquement vêtue, couverte de pierreries, & tenant en sa main la corne d'abondance. (*D. J.*)

RICIN, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *ricinus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales ; elle consiste en plusieurs étamines qui sortent d'un calice, & elle est stérile. Les embrions naissent sur la même plante que les fleurs, mais séparément ; ils deviennent dans la suite un fruit à trois angles, composé de trois capsules, qui tiennent à un axe, & qui renferment une semence couverte d'une enveloppe fort dure. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

RICIN, (*Botan. exot.*) petite amande cathartique, soit des Indes orientales, soit du Nouveau-monde. On trouve dans les boutiques de droguistes & d'apoticaires plusieurs sortes d'amandes purgatives sous le nom de *ricin* ; mais il y en a quatre principales en usage ; savoir, 1°. celle que l'on nomme la graine de *ricin* ; 2°. la noix des Barbades, autrement dite la fève purgative des Indes occidentales ; 3°. l'aveline purgative du Nouveau-monde ; 4°. les grains de tilly, ou pignons d'Inde.

Je vais parler avec exactitude de tous ces fruits, & des arbres qui les produisent ; 1°. parce qu'il importe de connoître les remedes violens, afin de s'en abstenir, ou de ne les employer qu'avec beaucoup de lumieres ; 2°. parce qu'il regne une grande confusion dans les auteurs sur ce qui concerne ceux-ci ; 3°. parce que les livres de voyages ont encore augmenté la confusion, les erreurs, & les bévues.

De la noix purgative nommée graine de ricin. La premiere noix purgative s'appelle graine de ricin, *ricini vulgaris nuncleus*, *catapultea major*, χίτι & χροτόν par Diosc. c'est une graine oblongue, de la figure d'un œuf, convexe d'un côté, applatie de l'autre, avec un chapiteau sur le sommet. Elle cache sous une coque mince, lisse, rayée de noir & de blanc, une chair médullaire, ferme, semblable à une amande blanche, grasse, douçâtre, âcre, & qui excite des nausées ; le fruit est triangulaire, à trois loges, & contient trois graines.

La plante qui porte ce fruit s'appelle *ricinus vulgaris*, C. B. P. 433. J. B. 3. 642. Raii, *Hist. I.* 166. Tourn. *I. R. H.* 532. Boerh. *Ind. A.* 2. 253. *ricinus major*, Hort. Eystet. *catapulia major* Park. Th. 182. *Nhambu guacu* Pis. 180. *Avanacu*, Hort. mal. 2. 57. *mirasole* par les Italiens, en françois le *grand ricin*, ou le *ricin ordinaire*, en anglois *the common palma christi*.

Sa tige est ferme, genouillée, creuse, haute de quatre coudées, & même davantage, branchue à sa partie supérieure ; ses feuilles sont semblables à celles du figuier, mais plus grandes, digitées, dentelées, lisses, molles, d'un verd foncé, garnies de nervures, & soutenues par de longues queues.

Les fleurs sont en grappes, portées sur une tige particuliere à l'extrémité des branches, arrangées sur un long épi ; elles sont composées de plusieurs étamines, courtes, blanchâtres, qui sortent d'un calice partagé en cinq quartiers, de couleur verte-blanche. Elles sont stériles, car les embrions des fruits naissent avec elles ; ils sont arrondis, verds, ornés de crêtes d'un rouge de vermillon, & se changent en des fruits dont les pédicules ont un pouce de longueur.

Ces fruits sont triangulaires, noirâtres, garnis d'épines molles ; ils ont la grosseur d'une aveline, & sont composés de trois capsules qui contiennent de petites noix ovalaires, un peu applaties, & ombiliquées à leur sommet. Elles sont couvertes d'un coque mince, noire ou brune, & remplies en-dedans d'une substance médullaire, blanche, solide, semblable à celle de l'amande, d'une saveur douçâtre, âcre, & qui cause des nausées ; cette plante est commune en Egypte, & en différens pays des Indes orientales & occidentales.

Ses fruits abondent en partie d'une huile douce, tempérée, & d'une certaine portion d'huile plus tenue, très-âcre, & si caustique, qu'elle brûle la gorge ; c'est de cette derniere huile que dépend leur vertu purgative.

Si l'on pile, & si l'on avale trente grains de *ricin*, dépouillés de leur écorce, ils purgent, selon Dioscoride, la bile, la pituite, les sérosités, & ils excitent le vomissement ; mais cette sorte de purgation est fort laborieuse, par le bouleversement qu'elle cause dans l'estomac. Mesué déclare qu'il n'en faut donner que dix ou tout au plus quinze grains, dans du petit-lait pour la sciatique ou l'hydropisie. Les habitans du Brésil, selon le témoignage de Pison, croient qu'il y a du danger d'en prendre plus de sept grains en substance, mais ils en prescrivent jusqu'à vingt grains en émulsion dans six onces d'eau commune ; cependant ils l'emploient très-rarement à cause de ses effets dangereux. Pierre Castelli raconte, dans ses lettres de médecine, qu'un jeune homme attaqué d'une grande douleur de tête, en avala la moitié d'une graine, qui lui causa l'inflammation de l'estomac, la fievre, la syncope, les convulsions, & la mort.

On émousse la qualité de ce fruit en le faisant rotir & griller. Pison propose la teinture de graine de *ricin* tirée avec l'esprit-de-vin ; mais on ne peut se fier à tous ces correctifs, & le plus prudent est de regarder cette amande comme un poison.

Les anciens tiroient une huile des graines du *ricin*, soit par expression, soit par décoction, qu'ils appelloient ῥίκινον ἔλαιον, huile de *ricin* ; c'est un bon digestif, dit Galien, parce que ses parties sont plus subtiles que celles de l'huile commune. Les habitans du Brésil en font usage extérieurement pour les ulceres, les apostumes, la gale, & autres maladies de la peau. Dioscoride prétend que cette huile prise intérieurement, purge les eaux par les selles, & chasse les vers hors du corps ; cependant le docteur Stubbs, dans les *Transact. philosoph. n°.* 36. assure que cette huile n'a point de vertu purgative.

De la seconde noix purgative, dite noix des Barbades. La seconde noix cathartique, est l'amande du grand *ricin* d'Amérique, ou plutôt du ricinoïde ; cette amande se nomme *faba purgatrix Indiæ occiduæ*, *nux Barbados Anglorum.* Raii *hist. Pinhones indici*, cod. med. 97. *Quauhay-ohnatli, seu avellana cathartica* ; Hern. 85. en françois, *noix du ricinoïde*, ou noix *des Barbades* ; en anglois, *the american physick-nut.*

C'est une graine oblongue, ovoïde, de la grosseur d'une petite fève, convexe d'un côté, applatie de l'autre, cachant sous une écorce mince, noire, un peu dure, un noyau blanc, oléagineux, d'un goût douçâtre, âcre, & qui cause des nausées.

La plante est un ricinoïde dont voici les caracteres. Les fleurs mâles consistent en plusieurs feuilles, placées circulairement, & arrangées en forme de roses ; celles-là sont stériles. A quelque distance des fleurs, sur la même plante, naissent des embrions, enveloppés dans un godet, qui dans la suite deviennent un fruit tricapsulaire, contenant une graine oblongue dans chaque cellule.

Miller compte quatre especes de ricinoïde ; la principale est nommée *ricinoides americana*, *folio gossypii.*

Tournefort, *I. R. H. 656.* Boerh. Ind. alt. 653. *ricinus americanus major, ſemine nigro*, C. B. p. 432. *Mauduy-guacu* Braſilienſ. marg. 96. Piſon 179; en françois le *ricinoïde*, le grand *ricin* d'Amérique, ou le médecinier de l'Amérique.

Cette plante touffue croît à la hauteur d'un arbre médiocre; ſon bois eſt plein de moëlle, caſſant, rempli d'un ſuc laiteux & âcre; ſes branches ſont nombreuſes, chargées de feuilles, placées ſans ordre, ſemblables à celles du cotonnier, liſſes, luiſantes, & d'un verd-brun. Près de l'extrémité des branches il s'éleve des tiges inégales, longues quelquefois d'un demi-pié, qui portent un grand nombre de petites fleurs d'un verd-blanchâtre, diſpoſées en paraſol, compoſées de cinq pétales en roſe, roulées en-dehors, placées dans un calice de pluſieurs petites feuilles, & remplies de courtes étamines blanchâtres.

Ces fleurs ſont ſtériles, car les embryons des fruits naiſſent entre elles. Ils ſont enveloppés dans un calice, & ils ſe changent en des fruits de la groſſeur & de la figure d'une noix encore verte, longs d'un peu plus d'un pouce, en maniere de poire, pointus aux deux bouts, attachés trois ou quatre enſemble, d'un verd foncé lorſqu'ils ſont tendres, & enſuite noirs, ſans épines, à trois loges qui s'ouvrent d'elles-mêmes; chacune contient une graine ovalaire, convexe d'un côté, applatie de l'autre; couverte d'une coque noire, mince, contenant une ſubſtance médullaire, blanche, tendre, & douçâtre.

La petite amande de ce ricinoïde a une vertu ſurprenante de purger par haut & par bas; elle agit plus violemment que le *ricin* ordinaire; de ſorte que trois ou quatre grains boulverſent l'eſtomac avec tant de violence, qu'elles réduiſent quelquefois le malade à deux doigts de la mort; cependant Piſon propoſe, dans les vieilles obſtructions des viſceres, d'en haſarder quelques-unes dépouillées de leurs pellicules, torréfiées légerement, & macérées dans du vin, en y ajoutant des correctifs aromatiques, mais en même tems il conſeille de ne donner ce remede qu'avec de grandes précautions: il eſt plus court de ne le point donner du-tout.

Les Bréſiliens & les Américains tirent des graines une huile fort utile pour les lampes; on la recommande auſſi pour réſoudre les tumeurs, diſſiper l'hydropiſie anaſarque, faciliter le mouvement des nerfs, amollir le ventre des enfans, en chaſſer les vers, guérir les ulceres de la tête, la gratelle, & autres vices de la peau, en en faiſant des onctions; mais nous avons des remedes externes beaucoup plus sûrs à employer dans tous ces divers cas.

Le médecinier d'Amérique vient de bouture plus vîte & mieux que de graine; on le plante en haie à la Jamaïque & aux Barbades où il eſt très-commun; ſa grandeur ordinaire eſt de quinze à vingt piés. Le bois eſt blanc, ſpongieux, & aſſez tendre, quand il eſt jeune. Il ſe durcit à meſure qu'il groſſit. En vieilliſſant ſa moëlle diminue, & laiſſe un vuide dans le centre; ſon écorce qui au commencement étoit tendre, liſſe, adhérente, & d'un verd pâle, devient blanchâtre, raboteuſe, & crevacée. Il ſort de l'écorce & du bois, lorſqu'on le coupe, auſſi-bien que des feuilles, quand on les arrache, un ſuc de mauvaiſe odeur, âcre, laiteux, qui fait une tache fort vilaine ſur le linge & ſur les étoffes, & qu'il eſt difficile d'effacer.

Cet arbre, dans ſa médiocre groſſeur, ne laiſſe pas de pouſſer quantité de branches qui s'entrelacent facilement, & auxquelles il eſt aiſé de donner tel pli que l'on deſire, ce qui convient pour faire des liſieres capables d'arrêter les beſtiaux dans les lieux qu'on veut conſerver, & propres à diminuer l'impétuoſité des vents.

De la troiſieme noix purgative, dite aveline purgative du Nouveau-monde. La troiſieme noix purgative, eſt une graine que l'on nous apporte d'Amérique, différente de celle des deux eſpeces de *ricins* dont nous venons de parler, elle s'appelle *avellana purgatrix novi orbis*, en françois *fruit du médecinier de la nouvelle Eſpagne*, en anglois *the ſpaniſh-phyſick-nut.* Cette graine eſt de la groſſeur d'une aveline arrondie, couverte d'une coque mince, pâle & brune: ſa ſubſtance médullaire eſt ferme, blanche, douçâtre, d'un goût qui n'eſt pas différent de celui de la noiſette.

La plante s'appelle *médecinier de la nouvelle Eſpagne*, en anglois *the American-tree phyſick-nut, with a multifid leaf*, en botanique *ricinoides arbor americana folio multifido, I. R. H. 656.* Boerh. Ind. A. 253. *ricinus americanus, tenuiter diviſo folio*, Breyn. *cent. 1. 116.* Raii, *hiſt. 1. 167.*

Cette plante, dit le pere Plumier, a comme les autres arbres un tronc, & des branches, quoiqu'elles ne ſoient pas fort conſidérables; ſon tronc eſt environ de la groſſeur du bras, & haut tout-au-plus de trois ou quatre piés. Il eſt tendre, couvert d'une écorce cendrée à réſeau, marqué de taches aux endroits d'où les feuilles ſont tombées. Vers l'extrémité des branches ſont des feuilles au nombre de ſix, ou de douze, qui ſe répandent de tous côtés, ſoutenues ſur de longues queues, partagées en pluſieurs lanieres, découpées, grandes quelquefois d'un pié, d'un verd blanchâtre en-deſſous, & d'un verd plus foncé en-deſſus. Près de l'origine des queues ſont attachées d'autres petites feuilles dentelées fort menues, qui ſemblent hériſſer l'extrémité des rameaux; de-là s'éleve une longue tige rouge, qui ſe partage en d'autres rameaux branchus, leſquels portent chacun une fleur; il y en a de ſtériles & de fertiles.

Les fertiles ſont plus grandes que les ſtériles, mais en plus petit nombre. Les unes & les autres ſont en roſe, compoſées de cinq pétales, ovalaires, ſoutenues ſur un petit calice, partagé en cinq quartiers. Celles qui ſont ſtériles contiennent des étamines garnies de leurs ſommets de couleur d'or; l'embryon des fleurs fertiles eſt ovalaire, à trois angles, couronnés de ſtiles, dont les ſtigmats en forme de croiſſant ſont de couleur d'or; cet embryon ſe change enſuite en un fruit pyriforme preſque de la groſſeur d'une noix, revêtu d'une écorce tendre, jaune, à trois capſules, qui s'ouvrent d'elles-mêmes, & qui contiennent chacune une graine ronde, de la groſſeur d'une aveline; elle en a le goût, mais il faut s'en donner de garde, car elle purge très-violemment.

Lorſqu'on taille le tronc de cet arbre, ou même lorſqu'on en arrache les feuilles, il en ſort une aſſez grande quantité de ſuc limpide, jaunâtre, & un peu viſqueux. On cultive cette plante dans les îles de l'Amérique ſoumiſes au roi d'Eſpagne.

L'amande de ce fruit ne purge pas moins que les autres eſpeces; car une ſeule graine ſuffit pour produire cet effet. On la prend écraſée dans du bouillon, ou coupée par petites tranches très-minces, ou pilée avec deux amandes douces, & délayée dans de l'eau ſous la forme d'émulſion. Nos voyageurs ajoutent, que ſi l'on fait cuire légérement dix ou douze feuilles de la plante, & qu'on les mange dans du potage, elles purgent ſans tranchées & ſans dégoût; mais le plus ſûr eſt de ne ſe point fier à de tels diſcours, & de n'employer en médecine, ni les feuilles, ni le fruit de cet arbre.

Il faut pourtant convenir que les eſpeces de *ricinoïdes* dont nous avons parlé, ſont dignes d'avoir place par la beauté de leurs fleurs, dans les jardins des botaniſtes. Les curieux pourront les élever en ſemant de leurs graines ſur une couche préparée. Quand les plantes auront pouſſé, on les mettra dans un pot ſéparé, rempli d'une terre fraîche & légere; l'on plongera ces pots dans un lit chaud de tan, qu'on obſervera de mettre à l'abri des injures de l'air juſqu'à ce que les *ricinoïdes* ayent pris racine, après

quoi on leur donnera de l'air & de l'arrosement dans la chaleur de la saison.

Dès que les racines auront acquis de la force, on les transportera dans de plus grands pots remplis de même terre fraîche, que l'on plongera de-rechef dans un lit chaud de tan, gradué à la chaleur des ananas; en les arrosant journellement, elles s'éleveront à trois ou quatre piés de haut, jetteront plusieurs branches, & donneront finalement de très-belles fleurs qui seront suivies de fruit. Ceux qui arrivent aux îles de l'Amérique, soit dans les colonies françoises, soit [illegible] & aux Barbades, sont extrêmement satisfaits de la beauté des fleurs que portent les *ricinoïdes*, & se laisseroient tromper aux fruits qu'ils donnent, si on ne les avertissoit du danger [illegible].

De la quatrieme noix purgative, nommée grains de tilli. Voilà les *pinei nuclei molucani*, & *grana tiglia* de J. B. I. p. 322. *Quanhayohaulti* III. *seu semina arboris cucurbitinæ, nuclei pini formâ purgante*, de H[illegible].

Les grains de tilli sont des grains oblongs, ovoïdes, de la grosseur & de la figure de l'amande du *ricin* ordinaire, convexes d'un côté, un peu applaties de l'autre, marquées légerement de quatre angles; composées d'une coque mince, grise, parsemée de taches brunes, renfermant une amande grasse, solide, blanchâtre, d'un goût âcre, brûlant, & qui cause des nausées.

La plante s'appelle *ricinus arbor, fructu glabro, grana tiglia dicto*, parad. bat. prodr. *Cadel. avenacu*, [illegible] lib. i. 61. *Lignum molucense, pavana dictum, fructu avellanæ*, J. B. I. 342. *Guayapala, seu ricinus arbor indica, caustica, purgans*, Herm. mus. Zeyl. 15.

L'arbrisseau qui produit les graines de tilli, a des tiges simples qui naissent sans rameaux latéraux. Les fleurs sont ramassées en long épi au sommet de ces tiges. Il pousse de la tige quelques feuilles longues, ovalaires, pointues, lisses, finement dentelées, tendres, molles, avec une côte, & des nervures saillantes. Vers l'origine de chaque épi, il sort chaque année deux rameaux de même hauteur que la tige.

Les fleurs qui sont à la partie inférieure de l'épi, sont femelles & en grand nombre; les fleurs mâles sont à la partie supérieure: elles ont huit pétales, seize étamines, sans calice, sans pistil & sans fruit; les fleurs femelles ont un calice partagé en plusieurs parties, un embryon arrondi, triangulaire, à trois stiles. Cet embryon se change en un fruit qui est une capsule ronde à trois sillons & à trois loges, dont chacune contient une seule graine oblongue, lisse, luisante, cannelée, recourbée d'un côté, applatie de l'autre; sa coque est mince, & renferme une amande blanche, grasse, huileuse, âcre & brûlante. On cultive cette plante dans le Malabar & dans quelques pays des Indes orientales.

Le bois & les graines sont d'usage en Médecine. Le bois qui s'appelle *panava* ou *pavana*, est spongieux, léger, pâle, couvert d'une écorce mince, cendrée, d'un goût âcre, & caustique, d'une odeur qui cause des nausées; lorsqu'il est encore verd, il purge par haut & par bas, causant à l'anus une excoriation par son âcreté; mais lorsqu'il est sec, il perd de sa violence, & si on le donne en petite dose, il excite la sueur. Paul Herman le recommande dans plusieurs maladies chroniques. Les graines agissent aussi puissamment que la coloquinte. Leur grande vertu paroit consister en deux petites feuilles qui germent les premieres, & qui sont cachées dans le milieu des graines; on donne la substance de ces amandes dépouillée de l'écorce extérieure à la dose de trois grains en pilules, à cause de leur acrimonie brûlante. Aussi tâche-t-on d'en corriger la force avec de la réglisse, des amandes douces, du suc de limon, du bouillon gras, & choses semblables, ou bien en les torréfiant sous les cendres; mais nos droguistes ont rarement des pignons d'Inde, & autres graines de *ricins*. Les Indiens préparent avec l'huile tirée des graines de tilli, une pommade dont la friction sur le bas-ventre purge les enfans délicats.

On trouve aux Indes orientales & occidentales; d'autres especes de petites noix purgatives outre les quatre dont nous avons parlé; mais elles sont peu connues. Il est inutile d'avertir qu'il ne faut pas confondre à cause du nom, le pignon d'Inde avec le pignon doux. Ce dernier est une espece de petite amande, qui se trouve dans les pommes de pin; elle est agréable à manger, & entroit autrefois dans presque tous les ragouts. On la nomme en latin *pini nucleus. Voyez* PIGNON *doux*. (*Botan.*)

Le rikaion de l'Ecriture paroit être le grand ricin. Les plus habiles critiques pensent que le rikayon du prophete Jonas, est le premier *ricin* que nous avons décrit, le *ricinus vulgaris* nommé par les Arabes *alkerva*, par les Africains *kerva*, & par les Égyptiens *kiki*; c'est le sentiment de plusieurs rabbins modernes, celui de Bochart, de Junius, de Piscator, de Mercerus, de Grotius, de Buxtorf, d'Ursinus, de Bremannus, & pour dire plus encore, de Melchior Guillandin, dont l'autorité est d'un grand poids en ces matieres. S. Jérôme moins éclairé en botanique que Guillandin, a traduit le terme hébreu *rikaion* par un *lierre*, & les septante par une *courge*. Voici le passage de Jonas, *ch. iv. v. 6*: « l'éternel Dieu fit » monter un *rikaion* au-dessus de Jonas, afin qu'il » fît ombre sur sa tête, & qu'il le délivrât de son » mal; mais Dieu prépara un ver qui rongea le *rikaion*; il se sécha, & périt.

S. Augustin, *epist. 71*, raconte à ce sujet qu'un évêque d'Afrique ayant voulu introduire dans son diocèse la traduction de S. Jérôme, les assistans la rejetterent avec scandale, lorsqu'à la lecture du passage de Jonas, ils ouïrent lire un lierre au lieu d'une courge qu'ils avoient toujours entendu lire. Ils consentirent avec peine de s'en rapporter pour l'interprétation du mot, aux juifs qui étoient dans la ville. Ceux-ci, par malice, par ignorance, ou par d'autres motifs, déciderent que le terme hébreu signifioit une *courge*. Alors l'évêque, pour retenir le peuple dans sa communion, ne se fit point de peine de reconnoitre que cet endroit de la traduction de S. Jérôme étoit fautif. Il l'étoit sans doute, aussi bien que celui de la version des septante; mais le sage prélat montra beaucoup de bon sens dans sa conduite; car qu'importe à la religion qu'on traduise *rikaion* par un lierre ou par une courge? Et quant aux théologiens, qui loin de savoir sacrifier le petit au grand, anathématisent pieusement les autres hommes qui pensent différemment d'eux, ils me permettront de leur répéter le discours d'un pere de l'Eglise; *credite mihi, levia sunt propter quæ non leviter excandescitis, qualia quæ pueros in rixam & injuriam concitant. Nihil ex his quæ tam tristes agitis, serium, nihil magnum: indè, inquam, vobis ira est, quod exigua magnò estimetis.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RICINA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, dans le Picenum; & qui ne devint colonie romaine que sous l'empereur Severe. Une ancienne carte citée par Cellarius en fait mention. Pline, *p. 137*, connoit cette ville sous le nom du peuple *Ricinenses*. Holsten a trouvé les ruines de *Ricina*, à deux ou trois milles de Macérata, sur le bord de la riviere Potenza, à la droite.

Une ancienne inscription trouvée près de Macerata, & rapportée par Gruter, donne à cette ville le surnom d'*Helvia*: *colonia helvia conditori suo*. Spon, *p. 205. no. 5*, nous a conservé une autre inscription

où il est aussi parlé de *Ricina* : *patrono coloniæ Ricinniæ helviæ in cujus cur. & of. F. bene merito Ricinnati helviani sua impensa in foro cæsar. D. D.*

2°. *Ricina*, ville d'Italie dans la Ligurie, qui, selon Cellarius, est présentement le village *Rocco*.

3°. *Ricina* est encore une île que Ptolomée, *l. II. c. ij.* place sur la côte de l'Hibernie, & qu'il range au nombre des îles Ebudes. Cambden dit que c'est aujourd'hui *Racline*. (*D. J.*)

RICINIUM, s. m. (*Hist. rom.*) habillement de femme, espece de mantelet qu'elles portoient dans le deuil.

RICINOCARPODODENDRON, s. m. (*Botan.*) nom d'un genre de plante exotique établie par le docteur Aman, & dont voici les caracteres. La fleur est en rose, formée de trois pétales disposés circulairement, au centre desquels s'éleve un tube large, ouvert, dont le pistil sort du fond du calice. Ce pistil devient finalement un fruit triangulaire partagé intérieurement en trois loges qui contiennent chacune une semence dans une pellicule rude. Les feuilles de cet arbre ressemblent un peu à celles du frêne, étant composées de trois ou quatre paires de petites feuilles réunies le long d'une côte mitoyenne sans dentelure, & finissant en pointe aiguë. Les fleurs naissent aux aîles des feuilles; elles sont blanches, & disposées en épi lâche. Le fruit qui est d'abord verd, devient ensuite d'un rouge jaune, & finalement de couleur écarlate. Il est de la grosseur d'une noisette, & ressemble par la forme au fruit du ricin. La couverture des semences est noire en dehors, rouge en dedans, & chaque semence est divisée en deux lobes. Quand le fruit est mûr, il se rompt, & les graines tombent. Cet arbre est originaire des Indes orientales. *Act. Petropol.* vol. VIII. p. 214. Le nom de cet arbre est composé de *ricinus*, ricin, καρπος, fruit, & δενδρὸν arbre. (*D. J.*)

RICINOIDES, *voyez* PIGNON D'INDE.

RICINOÏDE, (*Mat. méd.*) *voyez* MÉDICINIER.

RICINOÏDES D'AMÉRIQUE, (*Botan. exot.*) on l'appelle vulgairement *médicinier de la nouvelle Espagne*, voyez-en *l'article au mot* RICIN. (*Botan.*) (*D. J.*)

RICINOKARPOS, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) genre de plante étrangere dont voici les caracteres. Les fleurs mâles sont disposées en épi, & produites de la maniere suivante. De l'extrémité d'un petit pédicule tendre & velu, sort un fleuron nud, à trois feuilles, dont les pétales sont pointus & disposés en étoile. Du centre de ce fleuron conique s'élevent neuf étamines, qui soutiennent chacune un sommet. Presque dans le même endroit de la plante, partent des ovaires munis de pédicules plus courts, ronds, velus, triangulaires, tricapsulaires & à trois côtes, de même que le ricin. L'endroit d'où la fleur & l'ovaire tirent leur origine, est entouré d'une espece de calice commun d'où sortent les pédicules des fleurs. Boerhaave compte deux especes de *ricinokarpos*, l'une africaine, & l'autre américaine. (*D. J.*)

RICLA, (*Géog. mod.*) bourg, ou pour mieux dire, pauvre village d'Espagne, au royaume d'Arragon, entre Calatayud & Saragosse, sur le Xalon. Ce village est cependant remarquable, parce qu'il est le chef-lieu d'un grand comté érigé par Philippe II. & dont le territoire abonde en blé, vin, huile & fruits. (*D. J.*)

RICOCHET, s. m. (*Méch.*) on dit qu'un corps fait des *ricochets*, lorsqu'ayant été jetté obliquement sur la surface de l'eau, il se réfléchit au lieu de la pénétrer, & y retombe ensuite pour se réfléchir de nouveau.

Pour avoir une idée bien claire de la cause du *ricochet*, représentons nous un cercle *CMH*, *fig. 52. n°. 2. méch.* qui passe obliquement d'un fluide moins résistant, comme l'air, dans un fluide plus résistant, comme l'eau ; & supposons d'abord que ce cercle soit sans pesanteur, soit *CA* la direction du centre dans un tems où le cercle est enfoncé de la quantité *Oa*, en sorte que *EM* soit la surface commune qui sépare les deux milieux ; & supposons que cet enfoncement *EaM* est encore assez petit pour que le point *E* se trouve sur le quart de cercle *AB* ; il est clair, 1°. que les arcs *AM*, *AH*, aussi-bien que les arcs *BE*, *be*, étant égaux & dans le même fluide, & semblablement posés de part & d'autre de *CA*, l'impression du fluide sur ces arcs ne peut donner d'impulsion au centre *C*, que suivant *GN* directement opposée à *CA*. 2°. Les arcs *EM*, *eH*, étant de même égaux, & semblablement posés de part & d'autre de *CA*, mais dans des fluides différens ; il s'ensuit que puisqu'on suppose le fluide où est l'arc *EM* plus résistant que celui où est l'arc *eH*, l'effort suivant *Cb* qui resulte de l'impression du fluide sur l'arc *EM*, l'emportera sur l'effort suivant *CB* qui resulte de l'impression du fluide sur l'arc *eH*. Le centre *C* sera donc poussé suivant *Cb*, & comme sa tendance est en même tems suivant *CA*, l'action conjointe de ces deux forces lui fera décrire l'arc ou la petite ligne *Ci* ; d'où l'on voit que la direction *CA* du centre *C* doit s'écarter continuellement de la ligne *Ca*, perpendiculaire à la surface des deux fluides, au moins tant que le point *E* est sur le quart du cercle *AB*.

On voit donc que tant que le point *E* est sur le quart du cercle *AB*, la direction *CA* du centre *C* s'éloigne toujours de la perpendiculaire *Ca* : d'où il s'ensuit qu'à mesure que le cercle s'enfonce, le point *A* monte, aussi-bien que les points *E*, *M*, & le point *B* descend ; donc le point *E* & le point *B* doivent se rencontrer. Lorsque le point *E* & le point *B* se sont rencontrés, le centre *C* doit continuer à se mouvoir sur une ligne courbe : car il est aisé de voir que la force suivant *Cb* continuera de l'emporter sur la force suivant *CB*, (*fig. 52. n°. 3. méch.*) & il est bon de remarquer en passant, qu'on ne doit plus avoir alors égard à la résistance faite aux arcs *BE*, *be*, qui par leur position sont à couvert de l'impulsion du fluide ; donc le point *B* descendant toujours vers *a*, les points *E*, *M*, montent vers *D*, en même tems que le point *b*. Or cela posé, il peut arriver trois cas différens.

1°. Si le point *M* (*fig. 52. n°. 4.*) rencontre le point *b* avant que d'arriver en *D*, c'est-à-dire avant que le cercle soit enfoncé tout-à-fait, il est visible qu'à l'instant de cette rencontre, l'effort suivant *Cb* deviendra nul, puisque le cercle présentera au nouveau fluide une moitié entiere *BAb* partagée en deux également par la direction *CA* ; le centre *C* ira donc en ligne droite, au-moins pour cet instant ; mais dans les instans suivans, le cercle continuera de présenter une moitié entiere au fluide, comme il est aisé de le voir ; donc le centre continuera d'aller en ligne droite ; donc dans ce cas-ci, le cercle cessera de décrire une courbe avant que d'être enfoncé tout-à-fait ; d'où il s'ensuit que la direction *CA*, dans le nouveau fluide, étant donnée, on pourra déterminer aisément quelle étoit la quantité de l'enfoncement du cercle lorsqu'il a cessé de décrire une courbe ; il ne faudra pour cela que mener *BCb* perpendiculaire à *CA*, & du point *b* la ligne *bO* perpendiculaire à la verticale *DCa* ; l'abscisse *Oa* exprimera la quantité de l'enfoncement qu'on cherche.

2°. Si les points *E*, *M*, arrivent en *D* précisément au même instant que le point *b*, alors il est vrai que le centre *C* décrit une courbe pendant tout le tems que le cercle s'enfonce ; mais on voit aussi que le cercle ne s'enfonce dans le nouveau fluide, que de la quantité précise de son diametre, & qu'il décrit après son immersion, une ligne droite parallele à la surface qui sépare les deux fluides.

3°. Enfin si le point b (*fig. 52. n°. 5.*) arrive en D avant les points E, M, l'arc enfoncé pour lors peut être, ou plus grand que le demi cercle, EaM, ou égal au demi cercle, comme $\epsilon a m$, ou plus petit comme $Ea\mu$; or dans chacun de ces trois cas, on voit aisément que le centre C est poussé suivant Cb, & comme CA est pour lors sa direction, l'action conjointe de ces deux forces lui fera parcourir Cc, ce qui est évident; le cercle commencera donc à rentrer dans le fluide d'où il étoit venu, & il ne faut qu'une légere attention pour voir que dans les instans suivans il continuera de remonter; le point A montera donc vers D, le point B de a vers D suivant aAD, & les points E, M, ou ϵ, m, ou ϵ, μ, descendront vers a. Or si l'arc enfoncé $\epsilon a m$ ou $\epsilon a \mu$ est égal ou moindre que le demi cercle, lorsque la direction est CA, les points ϵ, m, ou ϵ, μ, rencontreront nécessairement le point B en quelqu'endroit de l'arc ma ou μa; le cercle présentant alors une moitié entiere au fluide, on voit qu'il cessera de décrire une courbe avant son émersion totale, & sortira par une ligne QG qui fera avec la surface du fluide un angle aigu du côté de G. Voila le *ricochet* expliqué d'une maniere assez simple. Je suis le premier qui en aye donné cette explication précise dans mon traité des fluides, *Paris 1744*, auquel je renvoie le lecteur. (*O*)

RICOCHET, *Voyez* BATTERIE A RICOCHET. Nous observerons seulement ici que la meilleure maniere de diriger le *ricochet*, est de pointer les pieces sous l'angle de 6, 7, 8, 9 & 10 degrés. C'est le moyen de multiplier les bonds du boulet, dont le nombre s'étend alors depuis 15 jusqu'à 20 ou 25. Sous ces différens angles, les boulets s'élevent peu, & ils s'étendent en pleine campagne jusqu'à la distance de 4 ou 5 cens toises, en terrein uni. (*Q*)

RICOCHON, f. m. (*terme de Monnoie*) nom que les monnoyeurs donnent à leurs apprentifs, qui sont obligés de les servir un an & jour sans aucuns salaires. Boissart nous apprend que les ouvriers sont appellés *recuiteurs*, pendant la premiere année de leur apprentissage, & les monnoyeurs *ricochons*; mais il dit qu'il ignore l'origine de ces deux mots, & qu'il n'a jamais pu l'apprendre des plus anciens monnoyeurs qu'il a consultés. (*D. J.*)

RICORDANE, f. f. (*Lang. franç.*) vieux mot employé dans le songe de Vergier, & qui paroît désigner quelque nom mémorial de lieu en France; il y a, selon M. le Bœuf, plusieurs élévations de pierres & de terres, qui ne doivent leur existence qu'au travail des hommes. On trouve par exemple un de ces tertres dans un canton de Normandie, près sainte Barbe, en Auge, & qui est appellé *la montagne de la Ricordande*. Ce mot pourroit être dérivé de *ricordando*, se ressouvenir; parce que ces sortes de tertres n'étoient élevés que comme des monumens destinés à rappeller la mémoire de ceux à qui ils servoient de sépulture. On en rencontre un autre au-delà de la Loire, un peu plus loin qu'Amboise. M. Spon a parlé d'une montagne artificielle qui fut détruite dans le dernier siecle, & qui étoit située sur la marche limosine. On trouva, dit-il, sous cette montagne, des pierres creuses à divers étages, couvertes d'autres pierres, & dans les creux de ces pierres en forme de sépulcres, des urnes de terre sigillée, & quelques petits chainons d'or qu'on croit être des anciens Gaulois. (*D. J.*)

RICOVRATI, f. m. pl. (*Hist. lit.*) recouvrés; nom d'une académie de Padoue, en Italie.

RIDDER, f. f. (*Monnoie.*) c'étoit une espece de monnoye d'or, pesant deux deniers dix-huit grains, & qui avoit cours sous François I. Elle avoit d'un côté un homme armé qui tenoit une épée à la main, & qui étoit monté sur un cheval qui avoit l'air de galopper; & de l'autre côté elle avoit un écusson, au milieu duquel il y avoit des fleurs-de-lis, & de petits lions avec cette légende, *Philippus Dei gratiâ, dux Burgundiæ*; & de l'autre côté elle avoit ces paroles, *sit nomen Domini benedictum*. (*D. J.*)

RIDE, f. f. (*Physiolog.*) espece de pli ou de sillon qui se forme sur le visage, sur la peau, & généralement sur presque tout le corps des hommes, dès qu'ils commencent à vieillir.

La peau s'étend, & croît à mesure que la graisse augmente; ce gonflement produit le blanc par la tension de la peau, & le rouge par la plénitude des vaisseaux sanguins. Voilà les lits & les roses du bel âge; tous les fards n'en sont qu'une vaine représentation. Dès que le gonflement diminue, la peau qui n'est plus remplie, se plisse, & les sillons commencent à se former; ensuite, à mesure qu'on avance en âge, les cartilages, les membranes, la chair, la peau, & toutes les fibres du corps, deviennent plus solides, plus dures, & plus seches; alors toutes les parties se retirent, se resserrent; la circulation des fluides se fait avec moins de liberté, la transpiration diminue, les sucs nourriciers sont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plûpart des fibres devenues trop solides, ils ne servent plus à leur nutrition; de-là vient que ces fibres se retirent, & se plissent. Voilà l'accroissement journalier des *rides*.

La peau peut toujours s'étendre, tant que le volume du corps augmente; mais lorsqu'il vient à diminuer, elle n'a point le ressort qu'il faudroit pour se rétablir en entier dans son premier état. Ajoutez à cette raison, les autres causes dont nous venons de parler, & vous verrez sans peine qu'il doit rester alors nécessairement des *rides* & des plis qui ne s'effaceront jamais.

Les *rides* du visage dépendent en partie de toutes ces causes; mais il se trouve encore dans leur production, une espece d'ordre relatif à la forme, aux traits & aux mouvemens habituels du visage; c'est une remarque fort ingénieuse de M. de Buffon: si, dit-il, on examine bien le visage d'un homme de vingt-cinq à trente ans, on pourra déja y découvrir l'origine de toutes les *rides* qu'il aura dans sa vieillesse; il ne faut pour cela que voir le visage dans un état de violente action, comme est celle du ris immoderé, des pleurs, ou seulement d'une forte grimace; tous les plis qui se formeront dans ces différentes actions, seront un jour des *rides* ineffaçables; elles suivent la disposition des muscles, & se gravent plus ou moins par l'habitude plus ou moins répétée des mouvemens qui en dépendent.

Non-seulement le tems produit des *rides* au-dehors, mais il en produit de semblables au-dedans; il *ride* toutes les glandes conglobées, & parmi les conglomerées, le thymus, la glande surrénale, la glande thyroïde, les glandes mammaires, & tant d'autres qui deviennent très-petites, changent leur couleur rougeâtre en couleur brune & noirâtre, perdent leur suc gras, semblable à une espece de crême, se déssechent, & disparoissent enfin tellement avec l'âge, qu'on n'en voit plus que de légeres traces par l'ouverture des cadavres.

L'art le plus savant n'a point de remedes contre ce dépérissement du corps. Les ruines d'une maison peuvent se réparer, mais il n'en est pas de même de celles de notre machine. Les femmes, qui trop éprises de leurs charmes, se sentent finir d'avance par la perte de leurs agrémens, desireroient avec passion de reculer vers la jeunesse, & d'en emprunter les couleurs. Comment ne chercheroient-elles pas à tromper les autres, puisqu'elles font tous leurs efforts pour se tromper elles-mêmes, & pour se dérober la plus affligeante de toutes les idées, celle qu'elles vieillissent? Combien y en a-t-il qui voudroient placer les *rides* de leur visage dans cette partie du corps où les

dieux avoient caché l'endroit mortel du fils de Thétis & de Pelée? Mademoiselle Lenclos, plus éclairée que la plûpart des personnes de son sexe, n'avoit garde de prendre à la lettre les cajoleries de l'abbé de Chaulieu, qui prétendoit que l'amour s'étoit retiré dans les *rides* du front de cette belle personne. Elle nommoit elle-même ses *rides* le départ de l'amour, & les marques de la sagesse. Elles devroient l'être sans doute pour nous fortifier dans la philosophie, & pour nous aguerrir par de bonnes réflexions contre les frayeurs de la mort. (*D. J.*)

RIDES, (*Conchyl.*) en latin *rugæ*; les *rides* forment des ondes un peu élevées sur la superficie de la robe d'une coquille; elles sont différentes des *stries* par leur irrégularité. Elles empêchent les coquillages de sortir de leurs coquilles au premier effort qu'ils font, ou au moindre obstacle qu'ils rencontrent en leur chemin. (*D. J.*)

RIDE, (*Marine.*) corde qui sert à roidir une plus grosse.

RIDES D'ÉTAI, (*Marine.*) *rides* qui servent à joindre l'étai avec son collier.

RIDES DE HAUBANS, (*Marine.*) ce sont des cordes qui servent à bander les haubans, par le moyen des cadenes & des caps de mouton, qui se répondent par ces cordes. Celles qui sont entre les haubans de stribord & de bas-bord, s'appellent *pantocheres.* Elles bandent ces haubans & les soulagent, lorsque le vaisseau tombe de côté, en allant à la bouline; car à mesure que les haubans de stribord se lâchent, ceux de bas-bord se roidissent & les tiennent en état.

On appelle aussi *rides*, les cordes qui amarrent le mât de beaupré à l'éperon.

RIDEAU, s. m. voile ou piece d'étoffe, de toile, de taffetas, &c. qu'on étend pour couvrir ou fermer quelque chose.

RIDEAU *de fenêtre*, *terme de Tapissier*; on fait des *rideaux de fenêtre* avec du taffetas, du damas, de la serge, de la toile de coton, de fil, &c. dont on coud ensemble une certaine quantité de lez qu'on borde d'un ruban, au-haut desquels on coud des anneaux qu'on ensile dans une verge de fer, & qu'on tire avec des cordons pour empêcher la grande ardeur du soleil, ou pour d'autres besoins. (*D. J.*)

RIDEAU, (*Art milit. des anciens.*) les anciens couvroient leurs tours & les ouvrages qu'ils élevoient, avec des *rideaux* ou couvertures, pour les garantir des feux des assiégés, & des coups lancés par leurs machines. Ces *rideaux* étoient composés d'un tissu de crin & de peaux crues. On n'avoit garde de les appliquer contre les tours; mais on suspendoit des couvertures en maniere de *rideaux* à certaine distance; car quoiqu'il paroisse dans la plûpart des historiens, que ces couvertures étoient attachées & comme jointes à la charpente, on doit bien se garder de le croire. Ces *rideaux* ainsi disposés, n'auroient jamais pû résister aux traits & aux pieces lancées par les machines; au lieu qu'étant suspendues à deux piés de la charpente, ils rompoient & amortissoient la force & la violence des coups. *Folard.* (*D. J.*)

RIDEAU, *en terme de Fortification*, signifie une petite élévation de terre, qui s'étend en longueur sur une surface de terre unie, laquelle sert à couvrir un camp, ou à donner de l'avantage à un poste. Ce mot signifie proprement une *courtine* ou *couverture*, formé du latin *ridellum*, que Borel dérive de *ridere*. Le *rideau* sert aussi aux assiégeans qui s'en couvrent pour ouvrir la tranchée plus près de la place, ou pour couvrir le parc d'artillerie, &c. *Chambers.* Ainsi dire qu'on a ouvert une tranchée à 400 toises de la place à la faveur d'un *rideau*, c'est dire qu'il s'est trouvé à cette distance une petite élévation de terre qui ne permettoit pas aux assiégés de découvrir plus loin dans la campagne.

On appelle encore quelquefois *rideau*, un fossé, ou plutôt une espece de tranchée destinée à mettre le soldat à couvert des coups de l'ennemi. *Voyez* TRANCHÉE. (*Q*)

RIDEAU, (*Topographie.*) on nomme ainsi la berge élevée au-dessus du sol d'un chemin escarpé, sur le penchant d'une montagne, & qui fait en contre-haut ce que l'épaulement fait en contre-bas. (*D. J.*)

RIDEAUX, (*Jardinage.*) ce sont des palissades de charmille, qu'on pratique dans les jardins pour arrêter la vûe, afin qu'elle n'en saisisse pas tout-d'un-coup l'étendue : ce qui est une beauté. (*D. J.*)

RIDÉE, s. f. *terme de Vênerie*, les *ridées*, dit Salmore, sont les fientes & fumées des bêtes fauves, sur-tout des vieux cerfs & vieilles biches. (*D. J.*)

RIDELLES, *ou* BRANCART, *terme de Charron*; ce sont deux morceaux de bois ronds par un bout & quarré à l'endroit où ils sont attachés aux côtés de devant du tombereau, de façon que cela forme le *brancart* pour y atteler le limonnier : les deux bouts ronds sont percés de chacun un trou dans lesquels se posent des chevilles, pour arrêter les traits du cheval de cheville.

RIDER, v. act. (*Gram.*) faire des rides. *Voyez l'article* RIDE.

RIDER LA VOILE, (*Marine.*) *voyez* RIS.

RIDER, (*Marine.*) c'est roidir.

RIDER, (*Vénerie.*) se dit d'un chien qui suit la voie d'une bête sans crier.

RIDICULE LE, s. m. (*Morale.*) je demande moi-même ce que c'est que le *ridicule*, on ne l'a point encore défini; c'est un terme abstrait dont le sens n'est point fixe; il varie perpétuellement, & releve comme les modes du caprice & de l'arbitraire; chacun applique l'idée du *ridicule*, la change, l'étend, & la restraint à sa fantaisie. Un homme est taxé de *ridicule* dans une société pour avoir quitté de faux airs; & ces mêmes faux airs dans une autre société, le comblent de *ridicules.*

On confond communément le *ridicule* avec ce qui est contre la raison; cependant ce qui est contre la raison est folie : si c'est contre l'équité, c'est un crime.

Le *ridicule* devroit se borner aux choses indifférentes en elles-mêmes, & consacrées par les usages reçus; la mode, les habits, le langage, les manieres, le maintien; voilà son ressort. Voici son usurpation.

Il étend son empire sur le mérite, l'honneur, les talens, la considération, & les vertus; sa caustique empreinte est ineffaçable; c'est par elle qu'on attaque dans le fond des cœurs le respect qu'on doit à la vertu; il éteint enfin l'amour qu'on lui porte : tel rougit d'être modeste, qui devient effronté par la crainte du *ridicule*; & cette mauvaise crainte corrompt plus de cœurs honnêtes, que les mauvaises inclinations.

Le *ridicule* est supérieur à la calomnie qui peut se détruire en retombant sur son auteur; & c'est aussi le moyen que l'envie employe le plus sûrement pour ternir l'éclat des hommes supérieurs aux autres.

Le deshonorant offense moins que le *ridicule*; la raison en est qu'il n'est au pouvoir de personne d'en deshonorer un autre. C'est notre propre conduite, & non les discours d'autrui qui nous deshonorent; les causes du deshonneur sont connues & certaines; mais le *ridicule* dépend de la maniere de penser & de sentir qu'ont les gens vicieux, pour tâcher de nous dégrader, en mettant la honte & la gloire par-tout où ils jugent à propos, & sur tous les objets qu'ils envisagent par les lunettes du *ridicule.*

Le pouvoir de son empire est si fort, que quand l'imagination en est une fois frappée, elle ne connoit plus que sa voix. On sacrifie souvent son honneur à

sa fortune, & quelquefois sa fortune à la crainte du *ridicule*.

Il n'étoit pas besoin, ce me semble, de proposer pour sujet du prix de l'académie françoise, en 1753, si la crainte du *ridicule* étouffe plus de talens & de vertus, qu'elle ne corrige de vices & de défauts; car il est certain que cette crainte corrige peu de vices & de défauts en comparaison des talens & des vertus qu'elle étouffe. La honte n'est plus pour les vices; elle se garde toute entiere pour cet être fantastique qu'on appelle le *ridicule*.

Il a pris le savoir & la philosophie en aversion; à peine pardonne-t-il l'un & l'autre à un petit nombre d'hommes de lettres supérieurs; mais pour les personnes de distinction, il faut bien qu'elles se gardent d'aspirer à l'amour des sciences, le *ridicule* ne les épargneroit pas.

Il s'attache encore fort souvent à la considération, parce qu'il en veut aux qualités personnelles: il pardonne aux vices, parce qu'ils sont en commun; les hommes s'accordent à les laisser passer sans opprobre; ils ont besoin de leur faire grace. Dans chaque siecle il y a dans une nation un vice dominant, & il se trouve toujours quelque homme de qualité qu'on appelle *aimable*, ou quelque femme titrée qui donne le ton à son pays, qui fixe le *ridicule*, & qui met en crédit les vices de la société.

C'est en marchant sur leurs traces, dit très-bien M. Duclos, qu'on voit des essains de petits donneurs de *ridicules*, qui décident de ceux qui sont en vogue, comme les marchands de modes fixent celles qui doivent avoir cours. S'ils ne s'étoient pas emparé de l'emploi de distribuer en second les *ridicules*, ils en seroient accablés; ils ressemblent à ces criminels qui se font exécuteurs pour sauver leur vie. Une grande sottise de ces êtres-frivoles, & celle dont ils se doutent le moins, est de s'imaginer que leur empire est universel. Le peuple ne connoît pas même le nom des choses sur lesquelles ils impriment le *ridicule*; & c'est tout ce que la bourgeoisie en fait. Les gens du monde, ceux qui sont occupés, ne sont frappés que par distraction de ces insectes incommodes. Les hommes illustres sont trop élevés pour les appercevoir, s'ils ne daignoient pas quelquefois s'en amuser eux-mêmes. (*D. J.*)

RIDICULE, LE, (*Poëme dramatiq. comiq.*) le *ridicule* dans le poëme comique est, selon Aristote, tout défaut qui cause difformité sans douleur, & qui ne menace personne de destruction, pas même celui en qui se trouve le défaut; car s'il menaçoit de destruction, il ne pourroit faire rire ceux qui ont le cœur bien fait. Un retour secret sur eux mêmes leur feroit trouver plus de charmes dans la compassion.

Le *ridicule* est essentiellement l'objet de la comédie. Un philosophe disserte contre le vice; un satyrique le reprend aigrement; un orateur le combat avec feu; la comédien l'attaque par des railleries, & il réussit quelquefois mieux qu'on ne feroit avec les plus forts argumens.

La difformité qui constitue le *ridicule*, sera donc une contradiction des pensées de quelque homme, de ses sentimens, de ses mœurs, de son air, de sa façon de faire, avec la nature, avec les lois reçues, avec les usages, avec ce que semble exiger la situation présente de celui en qui est la difformité. Un homme est dans la plus basse fortune, il ne parle que de rois & de tétrarques: il est de Paris; à Paris, il s'habille à la chinoise: il a cinquante ans, & il s'amuse sérieusement à atteler des rats de papier à un petit chariot de carte; il est accablé de dettes, ruiné, & veut apprendre aux autres à se conduire & à s'enrichir: voilà des difformités *ridicules*, qui sont, comme on le voit, autant de contradictions avec une certaine idée d'ordre, ou de décence établie.

Il faut observer que tout *ridicule* n'est pas *risible*. Il y a un *ridicule* qui nous ennuie, qui est maussade; c'est le *ridicule grossier*: il y en a un qui nous cause du dépit, parce qu'il tient à un défaut qui prend sur notre amour propre: tel est le sot orgueil. Celui qui se montre sur la scène comique est toujours agréable, délicat, & ne nous cause aucune inquiétude secrette.

Le comique, ce que les latins appellent *vis comica*, est donc le *ridicule vrai*, mais chargé plus ou moins, selon que le comique est plus ou moins délicat. Il y a un point exquis en-deçà duquel on ne rit point, & au-delà duquel on ne rit plus, au-moins les honnêtes gens. Plus on a le goût fin & exercé sur les bons modeles, plus on le sent: mais c'est de ces choses qu'on ne peut que sentir.

Or la vérité paroît poussée au-delà des limites, 1°. quand les traits sont multipliés & présentés les uns à côté des autres. Il y a des *ridicules* dans la société; mais ils sont moins frappans, parce qu'ils sont moins fréquens. Un avare, par exemple, ne fait ses preuves d'avarice que de loin en loin: les traits qui prouvent sont noyés, perdus dans une infinité d'autres traits qui portent un autre caractere: ce qui leur ôte presque toute leur force. Sur le théâtre un avare ne dit pas un mot, ne fait pas un geste, qui ne représente l'avarice; ce qui fait un spectacle singulier, quoique vrai, & d'un *ridicule* qui nécessairement fait rire.

2°. Elle est au-delà des limites quand elle passe la vraissemblance ordinaire. Un avare voit deux chandelles allumées, il en souffle une; cela est juste: on la rallume encore, il la met dans sa poche: c'est aller loin; mais cela n'est peut-être pas au-delà des bornes du comique. Dom Quichotte est *ridicule* par ses idées de chevalerie, Sancho ne l'est pas moins par ses idées de fortune. Mais il semble que l'auteur se moque de tous deux, & qu'il leur souffle des choses outrées & bisarres, pour les rendre *ridicules* aux autres, & pour se divertir lui-même.

La troisieme maniere de faire sortir le comique, est de faire contraster le décent avec le *ridicule*. On voit sur la même scène un homme sensé, & un joueur de trictrac qui vient lui tenir des propos impertinens: l'un tranche l'autre & le releve. La femme ménagere figure à côté de la savante; l'homme poli & humain à côté du misantrope; & un jeune homme prodigue à côté d'un pere avare. La comédie est le choc des travers des *ridicules* entr'eux, ou avec la droite raison & la décence.

Le *ridicule* se trouve partout: il n'y a pas une de nos actions, de nos pensées, pas un de nos gestes, de nos mouvemens qui n'en soient susceptibles. On peut les conserver tout entiers, & les faire grimacer par la plus légere addition. D'où il est aisé de conclure, que quiconque est vraiment né pour être poëme comique, a un fond inépuisable de *ridicules* à mettre sur la scène, dans tous les caracteres de gens qui composent la société. *Cours de Belles-lettres.* (*D. J.*)

RIDICULUS, s. m. (*Antiq. rom.*) ou plutôt *ædicula ridiculi*; nous dirions en françois *la chapelle du ris*; elle étoit bâtie à Rome à deux mille pas hors la porte Capene, en mémoire de la fuite d'Annibal de devant cette ville à cause des pluies & des orages qui survinrent lorsqu'il l'assiégeoit. Les Romains tournant sa fuite en ridicule éleverent cette chapelle & la consacrerent. Il est vrai que Pausanias fait mention d'un dieu du rire, θεὸς γελῶτος, mais ce n'est pas de lui dont il s'agit ici. (*D. J.*)

RIEBLE, (*Botaniq.*) *Voyez* GRATERON, *Botan.* (*D. J.*)

RIEDENBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, sous la régence de

Munich, avec titre de comté, & un château. (*D. J.*)

RIEDLINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, sur le Danube, dépendante de la maison d'Autriche. (*D. J.*)

RIERE-FIEF, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est la même chose qu'*arriere-fief. Voyez* ARRIERE-FIEF & FIEF. (*A*)

RIESENBERG *ou* RISENBERG, (*Géog. mod.*) montagne d'Allemagne, dans la Silésie, entre le duché de Javer & la Bohème; c'est la plus haute montagne de cette contrée. Elle a des mines de fer, d'étain, de cuivre & de vitriol. Les rivieres de Bober, de Lupawa & de l'Elbe, y ont leurs sources, dont la largeur n'excede pas trois piés. (*D. J.*)

RIETI, (*Géog. mod.*) en latin *Reatæ;* ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, au duché de Spolete, près du lac de même nom, sur le Vélino, aux confins de l'Abruzze, à 8 lieues de Spolete, & à 14 de Rome. Son évêché fondé dans le v. siecle, releve immédiatement du pape. *Long.* 30. 40. *latit.* 42. 23. (*D. J.*)

RIEUME, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le bas-Armagnac, au diocese de Lombès, sur les confins de ceux de Toulouse & de Rieux. Il y a une justice royale de la judicature de Riviere-Verdun, quoiqu'il n'y ait pas cent maisons dans cette place. (*D. J.*)

RIEUR, *en Anatomie*, est le nom d'un muscle décrit par Santorius.

Il vient ordinairement par des tendons très-courts de la partie moyenne du masseter, & se termine en s'unissant avec le peaucier, dont il est quelquefois une portion, à la commissure des deux levres.

RIEUX, s. m. *terme de Pêche; voyez* FOLLES A LA COSTE, CIBAUDIERE FLOTTÉE, dont ce filet est une espece.

Ces filets se tendent par le travers de la marée & sur le plus bas du terrain dont la marée puisse se retirer.

On ensable le bas du rez avec des torches de paille, & au moyen de 5 petites lignes bandingues ou seines que l'on met sur une espece de rieux de 10 à 12 brasses de long, on empêche que la tête du filet ne s'éleve trop; l'ouverture est placée du côté de terre; il faut la vive eau pour faire cette pêche avantageusement. Les mailles de ces filets ont 18 lignes en quarré.

RIEUX, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Rivi;* ville de France, dans le haut-Languedoc, sur la petite riviere de Rise, qui se jette un peu au-dessous dans la Garonne. La rencontre de plusieurs ruisseaux qui se joignent en cet endroit, lui a vraissemblablement donné le nom de *Rieux.* Elle n'a de remarquable que son évêché, érigé par le pape Jean XXII. en 1317; il fit un évêché d'un monastere, & le donna au cardinal de Rabastin, qui étoit auparavant évêque de Pamiez.

Cet évêché vaut aujourd'hui 25000 livres de rente, & son diocèse comprend 90 paroisses, 3 abbayes d'hommes, & une de filles. Ce diocèse de *Rieux* contient la partie de l'ancien pays de Volvestre, qui appartenoit au compte de Toulouse. Le chapitre de l'église cathédrale de *Rieux* est composé de quatre dignités & de douze canonicats. Cette ville est à 10 lieues au sud-ouest de Toulouse, & à 35 au couchant de Narbonne. *Long.* 18. 50. *lat.* 43. 15.

Il ne faut pas confondre *Rieux* sur la Rise, avec *Rieux*, petite ville, ou plutôt bourg de France dans le bas-Languedoc, au diocèse de Narbonne.

C'est *Rieux* dans le haut-Languedoc qui est la patrie de Baron (Vincent) dominicain: ce bon moine affligé du relâchement de la morale, composa plusieurs livres pour la rétablir, & entr'autres son *ethica christiana*, imprimée à Paris en 1666, 2. *vol. in-8°.* mais cette morale ne réussit pas à la cour de Rome; malgré l'approbation du maître du sacré palais, qui fut déposé, & la congrégation de l'indice condamna l'ouvrage. Je le condamnerois aussi, parce qu'il est purement scholastique. Le F. Baron mourut à Paris en 1674, âgé de 70 ans. (*D. J.*)

RIEZ, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Provence, sur la petite riviere d'Auveste, dans une plaine, à 9 lieues au sud-est de Sisteron, à 18 au nord-ouest de Toulon, & à 11 au nord-ouest d'Aix. C'est une ville fort ancienne. Pline la nomme *Albecia*, & il prend *Reii* pour le nom d'un peuple, comme *Vocontii, Saluvii, &c.* Le nom *Reii* prévalut sur celui d'*Albeci.* Dans le vj. siecle, *Reii* fut corrompu en *Reggii*, comme on le voit dans Grégoire de Tours. Il se tint un concile à *Riez*, en 439, & le député de cette ville entre aux assemblées générales. Son territoire produit les meilleurs vins de Provence. Les évêques de *Riez* sont seigneurs temporels de la ville; leur évêché est suffragant d'Aix, & vaut dix-huit à vingt mille livres de revenu. *Longitude* 23. 36. *latitude* 43. 51.

Abeille (Gaspard), né à *Riez*, vint jeune à Paris, & trouva le moyen de s'y faire connoître. Il embrassa l'état ecclésiastique, & le maréchal de Luxembourg le prit auprès de lui, pour secrétaire du gouvernement de Normandie. M. de Vendôme, & la duchesse de Bouillon (Marie-Anne Mancini) l'honorerent aussi de leur protection. Il fut reçu en 1704 à l'académie françoise. Il avoit donné 30 ans auparavant deux tragédies très-foibles, Argelie & Coriolan, qui furent imprimées.

L'abbé Abeille fit depuis d'autres tragédies, qui parurent sous le nom de la Thuillerie, comédien. On dit qu'une avanture désagréable, fut cause qu'il n'osa plus mettre son nom à ses ouvrages de théâtre. Une tragédie de lui, qu'on ne trouve point, commençoit par une scène entre deux princesses sœurs, dont l'une disoit à l'autre en entrant sur le théâtre:

Ma sœur, vous souvient-il du feu roi notre pere?

La seconde actrice hésitant, & cherchant le premier mot de son rôle, un plaisant qui s'ennuyoit dans le parterre, répondit pour elle:

Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guere.

Les éclats de rire suspendirent le commencement du spectacle; & quand à diverses reprises, on tenta de commencer, la plaisanterie fut chaque fois répétée en chœur par-tout le parterre, & les comédiens furent obligés de donner une autre piece. C'est à cette avanture, vraie ou fausse, qu'un bel esprit de Provence fait allusion, dans une épitaphe qu'il fit à l'abbé Abeille, mort le 22 Mai 1718, dans un âge très-avancé.

Ci gît cet auteur peu fêté,
Qui crut aller tout droit à l'immortalité:
Mais sa gloire & son corps n'ont qu'une même biere;
*Et lorsqu'*Abeille *on nommera,*
Dame Postérité dira:
Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guere.

Dans différens recueils de l'académie, on trouve diverses pieces fugitives de la main de l'abbé Abeille, & qui sont pour la plûpart des épitres morales. Celle qui roule sur l'amitié, est pleine de sentimens, qui font l'éloge du cœur du poëte. Il a fait une autre épitre sur la *constance*, où la justesse n'est pas ce qui y regne le plus, si l'on peut s'en rapporter à une épigramme satyrique de l'abbé de Chaulieu, laquelle ne se trouve point dans les éditions de ses œuvres.

Est-ce

Eſt-ce Saint-Aulaire, *ou* Toureille,
Ou tous deux, qui vous ont appris
A confondre, mon cher Abeille,
Dans vos très-ennuyeux écrits,
Patience, vertu, conſtance?
Apprenez cependant comme on parle à Paris:
Votre longue perſévérance
A nous donner de méchans vers,
C'eſt ce qu'on appelle conſtance;
Et dans ceux qui les ont ſoufferts,
Cela s'appelle patience.
Œuvres de Deſpréaux 1747, t. V. (D. J.)

RIF, (*Géog. mod.*) c'eſt le nom de la partie d'Egypte, qui s'étend depuis le Caire juſqu'à la mer. La baſſe-Egypte, de même que la haute, s'appelle *Saide* ou *Thébaide;* & celle qui eſt entre les deux, porte le nom de *Sous. (D. J.)*

RIFLARD, ſ. m. (*Lainage.*) eſpece de laine la plus longue de toutes celles qui ſe trouvent ſur les peaux de moutons non apprêtées; elle ſert aux Imprimeurs à remplir ces ſortes d'inſtrumens qu'ils appellent *balles*, avec leſquelles ils prennent l'encre qu'ils employent à l'impreſſion des Livres. *Savary. (D. J.)*

RIFLARD, ſ. m. *terme de Menuiſier;* c'eſt une eſpece de rabot à deux poignées dont ſe ſervent les Menuiſiers & les autres ouvriers en bois. Il ſert à dégroſſir la beſogne, ſur-tout quand le bois eſt gauche ou noueux; le fer du *riflard*, pour qu'il enleve de plus gros copeaux, & qu'il morde davantage, eſt un peu arrondi. Ce que les Charpentiers appellent une *galere*, dont les Menuiſiers ſe ſervent auſſi pour le bois difficile, eſt un vrai *riflard*, à la reſerve qu'il eſt plus court; qu'au lieu de poignée, il a deux fortes chevilles qui en traverſent le fût par les deux bouts, & qu'il faut deux hommes oppoſés l'un à l'autre pour le pouſſer; enfin il y a des *riflards* de différente largeur & longueur, pour ſervir aux différens ouvrages des Menuiſiers & des Charpentiers. *(D. J.)*

RIFLARD, ſ. m. *terme de Tailleur de pierres;* c'eſt un morceau de fer en forme de ciſeau, très-large par en-bas, & un peu rabattu en chamfrein; il a des dents, ce qui fait qu'on l'appelle communément *riflard breté;* ſon manche eſt de bois, & il ſe pouſſe à la main, il y en a de pluſieurs grandeurs. *(D. J.)*

RIFLER, *en terme de Doreur;* c'eſt l'action d'adoucir au rifloir plus ou moins rude, une piece qu'on veut blanchir. *Voyez* RIFLOIR.

RIFLOIR, ſ. m. *Outil d'ouvriers*, eſpece de lime un peu recourbée par le bout; les Sculpteurs, les Graveurs ſur acier, les Serruriers, les Arquebuſiers, Eperonniers, Couteliers, *&c.* ont des *rifloirs*, mais un peu différens les uns des autres, ſoit pour leur forme, ſoit pour la longueur. *Savary. (D. J.)*

RIFLOIR, *en terme d'Argenteur;* c'eſt une eſpece de lime ronde, taillée & courbée par les deux bouts, dont les Argenteurs ſe ſervent pour apprêter leur ouvrage. *Voyez les Planches de l'Argenteur.*

RIFLOIR, *outil d'Arquebuſier;* c'eſt un morceau d'acier trempé, long d'environ 6 ou 7 pouces, emmanché comme une lime qui eſt ployé en trois parties, & dont la derniere partie eſt en-deſſous, faite comme une lime un peu arrondie; les Arquebuſiers s'en ſervent pour dreſſer & limer un trou.

RIFLOIR, les *Fondeurs* appellent ainſi un outil d'acier, garni d'une poignée dans le milieu de ſa longueur, & dont les extremités ſont un peu courbées taillées en lime pour les petits ouvrages, & piquées au poinçon, comme les rapes pour les grands. On s'en ſert pour enlever une eſpece de croûte fort dure qui ſe forme ſur la ſurface des ouvrages que l'on jette en fonte. *Voyez* FONDERIE.

RIFLOIR, *chez les Cizeleurs* & *Graveurs* en relief & en creux, eſt un outil d'acier courbé par les deux bouts en forme d'*S;* la partie du milieu *B*, *voyez les fig. & les Pl. de la Gravure*) qui ſert de poignée eſt liſſe ou à pans, la partie *A* eſt ronde & taillée en lime; l'autre extremité *C* eſt arrondie par les arrêtes, mais un peu applatie, & eſt de même taillée en lime; elle ſert pour les endroits où l'autre ne peut atteindre. Il y en a de différente grandeur & forme pour ſervir au beſoin, les uns & les autres plus ou moins chargés de tailles, c'eſt-à-dire taillés les uns gros, & les autres fins, ſelon que l'ouvrage où on les employe l'exige. L'uſage des *rifloirs* eſt d'effacer les coups d'échopes ou de burin, en limant la partie ſur laquelle on a operé avec les autres outils.

RIFLOIR, *à la monnoie*, eſt une lime taillée douce par le bout, dont ceux qui gravent des médailles, coins ou quarrés, ſe ſervent pour dreſſer, atteindre, & nettoyer les figures de relief ou en creux.

RIFLOIR, *en terme d'Orfévre en tabatiere;* c'eſt une petite branche de fer, dont l'extremité eſt taillée en forme de lime; il y en a de courbés un peu par le bout qu'on appelle *rifloir à pié de biche*, & d'autres pliés en zigzag comme la poignée d'une broche à main, à-peu-près vers les deux tiers de ſa longueur. On l'appelle *rifloir à charniere* de l'uſage qu'on en fait, il y a auſſi des *rifloirs* à bâte qui ſont tranchans, creux, ronds, *&c.* ſelon la forme de la bâte. *Voyez* BATE, & *les fig. & les Pl.*

RIFLOIR, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, ce ſont des eſpeces de limes qui ne ſont taillées que par les deux bouts; ces deux extremités ſont fines ou groſſes à proportion du calibre du *rifloir;* elles ſont auſſi recourbées pour pouvoir s'inſinuer dans tous les coudes où leur uſage eſt néceſſaire.

Il y en a de ronds, demi-ronds, de plats, de triangles, & de toutes groſſeurs; ils ſervent à réparer. *Voyez* RÉPARER, *voyez auſſi les Pl.*

RIGA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire ruſſien, capitale de la Livonie, ſur la rive ſeptentrionale de la Dwina, à 2 lieues de ſon embouchure dans la mer Baltique, à 10 lieues de Mittau, & à 84 au ſud-oueſt de S. Petersbourg. Cette ville eſt grande, peuplée & fort commerçante. Le château ſert de demeure au gouverneur; outre cela pluſieurs forts contribuent à la défenſe.

Quelques marchands de Brème étant entrés dans la Dwina vers le milieu du xij. ſiecle, y firent commerce avec les habitans du pays, ce qui donna lieu à l'établiſſement de la religion chrétienne dans ce quartier. Le papes en étant inſtruits, y envoyerent des évêques qui environnerent la ville de murailles, & fonderent quelques évêchés en différentes parties de cette province. L'évêque Albert en fut nommé archevêque en 1215 par Inncocent III. vers l'an 1280; les chevaliers teutoniques qui s'étoient établis dans le pays, firent la guerre aux archevêques. D'un autre côté, les bourgeois de *Riga* s'étant enrichis par le trafic entrerent dans l'alliance des villes anſéatiques, & ſe virent en état de tenir tête aux archevêques & aux chevaliers.

Par la révolution qui arriva dans la religion, le Luthérianiſme s'introduiſit dans cette ville avec de ſi grands progrès, que Sigiſmond, roi de Pologne, auquel les habitans ſe ſoumirent en 1561, ſe vit obligé d'accorder le libre exercice de la religion luthérienne dans le pays. Tous les eccléſiaſtiques ayant quitté la religion catholique, l'archevêché de *Riga* fut éteint en 1566, & les biens eccléſiaſtiques ſéculariſés. Etienne Batori ne rétablit la religion catholique que juſqu'au tems que Guſtave-Adolphe s'empara de *Riga* en 1621. Enfin Pierre I. après les défaites de Charles XII. prit cette ville en 1710, & elle eſt reſtée depuis ce tems-là ſous la domination des Ruſſes. *Long. 42. latit. 56. 50'. (D. J.)*

RIGAUDON, ſ. m. ſorte de danſe dont l'air ſe

bat à deux tems d'un mouvement gai, & est ordinairement divisé en deux reprises. (*S*)

RIGAUDON, *pas de*, c'est un pas de danse qui se fait à la même place, sans avancer, ni reculer, ou aller de côté, encore que les jambes fassent plusieurs mouvemens différens.

On le commence à la premiere position. Ayant les deux piés assemblés, on plie les deux genoux également, & on se releve en sautant, & en levant du même tems la jambe droite qui s'ouvre à côté, le genou est étendu, & du même moment on remet la jambe à la premiere position. Alors la jambe gauche se leve & s'ouvre à côté, sans faire aucuns mouvemens du genou. Ce n'est que la hanche qui agite la jambe & la baisse aussi-tôt. Les deux piés étant à terre, on se plie, & l'on se releve en sautant & en tombant sur les deux piés, & c'est ce qui termine le pas. On fait après un pas en-avant ou à côté, selon celui que vous voulez faire ensuite, ce qui ne sert qu'à lier ce pas avec un autre, & faire le mouvement du pas avec plus de facilité.

Tous ces différens mouvemens se doivent faire de suite, ne formant qu'un seul pas qui se fait dans une mesure à deux tems. Ainsi l'attention que l'on doit avoir, c'est que les jambes soient bien étendues lorsqu'on les leve, & lorsque l'on saute de retomber sur les deux pointes & les jambes tendues.

RIGEL, s. m. (*Astron.*) c'est le nom d'une étoile fixe de la premiere grandeur, qui est dans le pié gauche d'orion. *Voyez* ORION. (*O*)

RIGIDE, adj. (*Gram.*) austere, sévere, inflexible, exact. C'est un *rigide* observateur de la regle. Ce mot *rigide* vient du latin *rigidus*, roide: il ne s'emploie qu'au figuré. C'est l'opposé de *mitigé*: un jansenifte *rigide*, un janséniste mitigé; un newtonien, un cartésien *rigide*; la *rigidité* des mœurs est toujours louable; la *rigidité* des jugemens est quelquefois déplacée: j'aime les gens d'un goût *rigide*; je ne hais pas la *rigidité* des raisonneurs.

RIGODULUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule belgique. Tout concourt à nous faire croire que *Rigodulum* étoit dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le village de *Rigol*, sur la rive gauche de la Moselle, environ à un mille germanique au-dessous de Trèves. Outre le rapport du mot *Rigol* à celui de *Rigodulum*, le village de *Rigol* est effectivement nommé *Rigodulum* dans une charte du roi Dagobert, qui en fait une donation à l'église de S. Maximin de Trèves, de laquelle il dépend encore actuellement. (*D. J.*)

RIGODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* la donne aux Brigantes, & la place entre *Isurium* & *Olicana*: on croit que c'est présentement *Rippon*. (*D. J.*)

RIGOLE, s. f. (*Archit. hydraul.*) ouverture longue & étroite fouillée en terre pour conduire l'eau; cela se pratique lorsqu'on veut faire l'essai d'un canal pour juger de son niveau de pente; ce qu'on nomme *canal de dérivation*.

On appelle *rigoles* les petites fondations peu profondes, & certains petits fossés qui bordent un cours ou une avenue, pour en conserver les rangs d'arbres. La *rigole* est différente de la tranchée, en ce qu'elle n'est pas ordinairement creusée quarrément.

Le mot *rigole* vient du latin *rigare*, arroser. *Daviler.* (*D. J.*)

RIGOLE *de jardin*, (*Jardin.*) espece de tranchée fouillée le plus souvent quarrément de six piés de large sur deux piés & demi de profondeur, pour planter une platebande de fleurs & des arbrisseaux dans un jardin. (*D. J.*)

RIGOMAGUM, (*Géog. anc.*) 1° ville d'Italie: l'itinéraire d'Antonin la met sur la route de Milan à Arles, en passant par les Alpes cottiennes. Elle étoit entre Carbautia & Quadratœ, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du second.

2°. *Rigomagum* est aussi, selon Ortelius, l'ancien nom latin de la ville de Rieux en Languedoc, & *Rigomagus* est le nom latin de la ville de Riom en Auvergne. (*D. J.*)

RIGORISME, s. m. (*Gram.*) profession de la morale chrétienne, ou de la morale en général dans toute sa rigueur. La plûpart des fondateurs de religion, de sociétés, de sectes, de monasteres, ont destiné leurs institutions à un grand nombre d'hommes, quelquefois à toute la terre, tandis qu'elles ne pouvoient convenir qu'au petit nombre de ceux qui leur ressembloient. D'où il est arrivé à la longue qu'elles sont devenues impraticables pour ceux-ci; & il s'en est suivi la division en deux bandes, l'une de rigoristes & l'autre de relâchés. Il n'y a guere qu'une morale ordinaire & commune qui puisse être pratiquée & suivie constamment par la multitude. Il y a & il y aura dans tout établissement, dans toute profession théologique, monastique, politique, philosophique & morale, du jansénisme & du molinisme; cela est nécessaire.

RIGORISTE, s. m. (*Gram.*) homme qui professe la morale chrétienne dans toute sa rigueur.

RIGOUREUX, adj. (*Gram.*) sévere, dur, exact; un juge *rigoureux*, un pere *rigoureux*, un directeur *rigoureux*, un examen *rigoureux*, une courbe *rigoureuse*, où l'on ne considere plus de petits côtés infiniment petits, mais une suite de points successifs, sans aucune distinction d'angles & de côtés; un hiver *rigoureux*; une solution *rigoureuse*; une assistance *rigoureuse*; si durant le stage on manque par sa faute à quelque point, l'assistance *rigoureuse* est rompue, & l'on est obligé de la recommencer.

RIGUEUR, s. m. (*Gram.*) conformité sévere & inflexible à quelque loi donnée. Il ne faut pas toujours juger selon toute la *rigueur* de la justice; le bon goût a sa *rigueur* & son indulgence; le génie ne souffre point de *rigueur*. Il y a des *rigueurs* salutaires, & il y en a de mortelles. Il faut prendre ce texte à la *rigueur*. Les démonstrations du géometre sont *rigoureuses*. On dit la *rigueur* du froid, un hiver *rigoureux*, la *rigueur* du destin, les *rigueurs* d'une maîtresse.

RIGUEUR, *mois de*, (*Jurisprud.*) est un des mois affectés aux gradués, & dans lesquels le collateur ordinaire est obligé de conférer le bénéfice au gradué plus ancien qui l'a requis. *Voyez* EXPECTATIVE, FAVEUR, GRACE, GRADUÉ, MOIS DE FAVEUR & DE RIGUEUR. (*A*)

RIHN, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere du Holstein, dans la province de Stormarie. Elle passe par la ville de Gluckstat, & entre dans l'Elbe. (*D. J.*)

RILLE, LA, *ou* RISLE, (*Géog. mod.*) en latin *Risela*, riviere de France, dans la Normandie. Elle a sa source sur les confins du diocèse de Seez; & après un cours d'environ 20 lieues, elle se rend dans la Seine 2 lieues au-dessous de Quillebœuf. (*D. J.*)

RILLOURS, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) espece de singes de l'île de Ceylan, qui sont très-nuisibles aux habitans par le dégât qu'ils font dans leurs moissons. Ils ont la tête blanche & couverte de longs cheveux qui leur flottent sur les épaules, il y en a d'une grosseur prodigieuse.

RIMA, s. m. (*Botan. exot.*) nom que donnent les Indiens à un excellent fruit de l'île de Tinian en Amérique, près d'Acapulco. Il vient sur un arbre assez gros & assez haut, lequel se divise en plusieurs branches à l'extrémité. Ses feuilles sont larges de 12 à 18 pouces, d'un verd foncé, & dentelées dans les bords; le fruit croît indifféremment sur toutes les branches. Il est d'une figure elliptique de la longueur de 6 à 8 pouces, & couvert d'une écorce rude; il naît séparément, & non en grappe. Son goût approche de celui d'un cul d'artichaud, & sa texture en est peu

différente ; il s'attendrit & jaunit en mûrissant, acquiert de l'eau, de la saveur, une odeur agréable, qui tient de celle de la pêche ; on regarde ce fruit comme très-propre à la guérison du scorbut muriatique. Les Anglois l'appellent *bread-fruit*. Le lord Anson en a donné la description & la figure dans ses voyages. (*D. J.*)

RIMAILLEUR, s. m. (*Littérat.*) auteur médiocre ou mauvais qui rime sans génie & sans goût. Ce terme se prend toujours en mauvaise part. Ainsi Rousseau dit dans une de ses épigramme :

Griphon rimailleur *subalterne*
Vante Siphon le barbouilleur ;
Et Siphon peintre de taverne
Vante Griphon le rimailleur.

RIME, s. f. (*Poësie franç.*) la *rime*, ainsi que les fiefs & les duels, doit son origine à la barbarie de nos ancêtres. Les peuples dont descendent les nations modernes & qui envahirent l'empire romain, avoient déja leurs poëtes, quoique barbares, lorsqu'ils s'établirent dans les Gaules & dans d'autres provinces de l'empire. Comme les langues dans lesquelles ces poëtes sans étude composoient n'étoient point assez cultivées pour être maniées suivant les regles du mètre, comme elles ne donnoient pas lieu à tenter de le faire, ils trouverent qu'il y auroit de la grace à terminer par le même son deux parties du discours qui fussent consécutives ou relatives & d'une égale étendue. Ce même son final, répété au bout d'un certain nombre de syllabes, faisoit une espece d'agrément, & il marquoit quelque cadence dans les vers. C'est apparemment de cette maniere que la *rime* s'est établie.

Dans les contrées envahies par les barbares, il s'est formé un nouveau peuple composé du mélange de ces nouveaux venus & des anciens habitans. Les usages de la nation dominante ont prévalu en plusieurs choses, & principalement dans la langue commune qui s'est formée de celle que parloient les nouveaux venus. Par exemple, la langue qui se forma dans les Gaules, où les anciens habitans parloient communément latin quand les Francs s'y vinrent établir, ne conserva que des mots dérivés du latin. La syntaxe de cette langue se forma très-différente de la syntaxe de la langue latine. En un mot, la langue naissante se vit asservie à *rimer* ses vers, & la *rime* passa même dans la langue latine, dont l'usage s'étoit conservé parmi un certain monde. De-là vient qu'au viij. siecle les vers léonins, qui sont des vers rimés comme nos vers françois, prirent faveur, & ne s'éclipserent qu'avec la barbarie au lever de cette lumiere, dont le crépuscule parut dans le xv. siecle.

On a trouvé la *rime* établie dans l'Asie & dans l'Amérique. Il y a dans Montagne une chanson en *rimes* américaines traduite en françois. On lit dans le *spectateur* la traduction angloise d'une ode laponne qui étoit rimée, mais la plûpart de ces peuples rimeurs sont barbares ; & les peuples rimeurs qui ne le sont plus, italiens, françois, anglois, espagnols & qui sont des nations polies, étoient des barbares & presque sans lettres lorsque leur poésie s'est formée. Les langues qu'ils parloient n'étoient pas susceptibles d'une poésie plus parfaite, lorsque ces peuples ont posé, pour ainsi dire, les premiers fondemens de leur poétique. Il est vrai que les nations européennes, dont je parle, sont devenues dans la suite savantes & lettrées; mais comme leurs langues avoient déja ses usages établis & fortifiés par le tems, quand ces nations ont cultivé l'étude judicieuse de la langue greque & de la latine, elles ont bien poli & rectifié ces usages, mais elles n'ont pu les changer entierement.

Les Grecs & les Latins, *quibus dedit ore rotundo musa loqui*, formerent une langue, dont toutes les syllabes pouvoient, par leur longueur ou leur briéveté, exprimer les sentimens lents ou impétueux de l'ame. De cette variété de syllabes & d'intonations résultoit dans leurs vers, & même aussi dans leur prose, une harmonie qu'aucune nation n'a pu saisir après eux. Du mélange de leurs syllabes longues & brèves, suivant la proportion prescrite par l'art, résulte toujours une cadence, telle que l'espece dont sont leurs vers la demande.

L'agrément de la *rime* n'est pas à comparer avec l'agrément du nombre & de l'harmonie. Une syllabe terminée par un certain son n'est point une beauté par elle-même ; la beauté de la *rime* n'est qu'une beauté de rapport, qui consiste dans une conformité de *désinances* entre le dernier mot d'un vers & le dernier mot du vers réciproque. On n'entrevoit donc cette beauté qui passe si vîte qu'au bout de deux vers, & après avoir entendu le dernier mot du second vers qui *rime* au premier. On ne sent même l'agrément de la *rime* qu'au bout de trois & de quatre vers, lorsque les *rimes* masculines & feminines sont entrelacées, de maniere que la premiere & la quatrieme soient masculines, & la seconde & la troisieme féminines ; mélange fort en usage dans plusieurs especes de poésie.

Le rhithme & l'harmonie sont une lumiere qui luit toujours, & la *rime* n'est qu'un éclair qui disparoît après avoir jetté quelque lueur ; aussi la *rime* la plus riche ne fait-elle qu'un effet bien passager : c'est la regle de la poësie dont l'observation coute le plus, & qui jette le moins de beauté dans les vers ; pour une pensée heureuse que l'ardeur de *rimer* richement peut faire rencontrer par hasard, elle en fait certainement employer tous les jours cent autres dont on auroit dédaigné de se servir, sans la richesse ou la nouveauté de la *rime* que ces pensées amenent. A n'estimer le mérite des vers que par les difficultés qu'il faut surmonter pour les faire, il est moins difficile sans comparaison de *rimer* richement, que de composer des vers nombreux & remplis d'harmonie. Rien n'aide un poëte françois à vaincre cette derniere difficulté que son génie, son oreille & sa persévérance. Aucune méthode réduite en art ne vient à son secours. Les difficultés ne se présentent pas si souvent quand on ne veut que *rimer* richement ; & l'on s'aide encore pour les surmonter d'un dictionnaire de *rimes*, le livre favori des rimeurs séveres, & qu'ils ont tous, quoi qu'ils en disent, dans leur arriere-cabinet.

Mais enfin tel est l'état des choses, que la *rime* est absolument nécessaire à la poésie françoise ; il n'a pas été possible de changer sa premiere conformation, qui avoit son fondement dans la nature & le génie de notre langue. Toutes les tentatives que quelques poëtes savans ont faites pour la bannir, & pour introduire l'usage des vers mesurés à la maniere des Grecs & des Romains, n'ont pas eu le moindre succès. Corneille & Racine ont employé la *rime* ; & je crains que si nous voulions ouvrir une autre carriere, ce seroit plutôt dans l'impuissance de marcher dans la route de ces beaux génies, que par le desir raisonnable de la nouveauté. Les Italiens & les Anglois pourroient mieux que nous se passer de *rimer*, parce que leurs langues ont des inversions, & leur poésie mille libertés qui nous manquent. Chaque langue a son génie particulier; celui de la nôtre est la clarté, la précision & la délicatesse. Nous ne permettons nulle licence à notre poésie, qui doit marcher comme notre prose dans l'ordre timide de nos idées. Nous avons donc un besoin essentiel du retour des mêmes sons, pour que notre poésie ne soit pas confondue avec la prose. Tout le monde connoît ces beaux vers de Racine :

Où me cacher ? Fuyons dans la nuit infernale !
Mais, que dis-je ? Mon pere y tient l'urne fatale :
Le sort, dit-on, l'a mise en ses séveres mains ;
Minos juge aux enfers tous les pâles humains.

Mettez à leur place,

Où me cacher ? Fuyons dans la nuit infernale !
Mais, que dis-je ? Mon pere y tient l'urne funeste :
Le sort, dit-on, l'a mise en ses séveres mains ;
Minos juge aux enfers tous les pâles mortels.

Quelque poétique que soit ce morceau, dit M. de Voltaire, fera-t-il le même plaisir dépouillé de l'agrément de la *rime ?* Les Anglois & les Italiens diroient également comme les Grecs & les Romains, *les pâles humains*, Minos *aux enfers juge*, & enjamberoient avec grace sur l'autre vers ; la maniere même de réciter en italien & en anglois fait sentir des syllabes longues & brèves, qui soutiennent encore l'harmonie sans besoin de *rimes*. Nous qui n'avons aucun de ces avantages, pourquoi voudrions-nous abandonner les seuls que la nature de notre langue nous laisse ?

Je sai bien que la *rime* seule ne fait ni le mérite du poëte, ni le plaisir du lecteur. Ce ne sont point seulement les dactyles & les spondées qui plaisent dans Virgile & dans Homere. Ce qui enchante toute la terre, c'est l'harmonie qui naît de cette mesure difficile. Quiconque se borne à vaincre une difficulté pour le mérite seul de la vaincre, est un fou ; mais celui qui tire du fond de ces obstacles mêmes des beautés qui plaisent à tout le monde, est un homme fort sage & presque unique. Il est très-difficile de faire de beaux tableaux, de belles statues, de bonne musique, de bons vers, *&c.* Aussi les noms des hommes supérieurs qui ont vaincu ces obstacles dureront-ils peut-être beaucoup plus que les royaumes où ils sont nés ? M. de la Mothe nioit la nécessité de la *rime* dans notre langue & l'harmonie des vers ; M. de la Faye lui envoyant pour réponse des vers harmonieux, prit un bon parti ; il se conduisit comme le philosophe qui, pour répondre à un sophiste qui nioit le mouvement, se contenta de marcher en sa présence.

Il ne me reste plus que deux choses ; 1° à donner des principes généraux sur la *rime ;* 2° à indiquer les noms des *rimes* barbares imaginées par nos ayeux.

On n'admet point pour la *rime* une seule lettre, quoiqu'elle fasse une syllabe ; ainsi les mots joués & liés ne riment point ensemble. Il y a des mots qui finissant par différentes lettres, peuvent faire une bonne *rime*, lorsque ces lettres rendent le même son, comme dans les mots *sang* & *flanc*, *nous* & *doux*.

On a proscrit la *rime* du simple avec son composé, lorsque l'un & l'autre sont employés dans leur signification naturelle ; ainsi *ordre* & *desordre* ne riment pas ensemble, mais *front* & *affront* riment bien. Un mot peut rimer avec lui-même lorsqu'il y a deux sens différens ; ainsi pas *passus* rime avec *pas*, qui est une particule négative. Dans les pieces régulieres, on ne doit pas mettre de suite plus de deux *rimes* féminines. Les livres les plus communs vous apprendront le reste. Ainsi je passe à l'explication des noms de *rimes* inventées par nos anciens poëtes, la *rime* annexée, batelée, brisée, couronnée, empériere, enchaînée, équivoque, fraternisée, kirielle, retrograde, sénée, *&c.* & tout sera dit.

RIME *annexée*, cette *rime* dont on voit des exemples dans les premiers poëtes françois, consistoit à commencer un vers par la derniere syllabe du vers précédent ; exemple :

Dieu gard' ma maîtresse & régente,
Gente de corps & de façon ;
Son cœur tient le mien en sa tente,
Tant & plus d'un ardent frisson.

RIME *bâtelée*, c'est le nom qu'on donnoit autrefois au vers dont la fin rimoit avec le repos du vers suivant ; exemple :

Quand Neptune puissant dieu de la mer
Cessa d'armer Caraques & Galées.

RIME *brisée*, cette *rime* pratiquée autrefois, consistoit à construire des vers de façon que les repos des vers rimassent entr'eux, & qu'en les brisant ils fissent d'autres vers ; exemple :

De cœur parfait, chassez toute douleur ;
Soyez soigneux ; n'usez de nulle feinte ;
Sans vilain fait entretenez douceur ;
Vaillant & preux, abandonnez la feinte.

en brisant ces vers on lit :

De cœur parfait
Soyez soigneux ;
Sans vilain fait
Vaillant & preux ;
Chassez toute douleur,
N'usez de nulle feinte ;
Entretenez douceur,
Abandonnez la feinte.

RIME *couronnée*, la *rime* etoit couronnée, lorsqu'elle se présentoit deux fois à la fin de chaque vers ; exemple :

Ma blanche Colombelle, belle,
Souvent je vais priant, criant ;
Mais dessous la cordelle, d'elle,
Me jette un œil friand, riant.

RIME *emperiere*, c'étoit le nom de celle qui au bout du vers frappoit l'oreille jusqu'à trois fois :

Benins lecteurs, très-diligens, gens, gens,
Prenez en gré mes imparfaits, faits, faits.

RIME *enchaînée*, c'est celle qui consiste à reprendre le dernier mot du vers précédent, pour en former le premier du vers suivant. Ce goût barbare en Poésie passoit pour un art très-ingénieux. On peut juger du mérite de ce genre d'esprit, autrefois si fêté, par l'exemple suivant, tiré des bigarrures du sieur des Accords :

Pour dire au tems qui court,
Cour est un périlleux passage ;
Pas sage n'est qui va en cour ;
Cour est son bien & avantage ;
Rage est sa paix ; pleurs ses soulas ;
Las ! c'est un très-piteux ménage ;
Nage autre part pour tes ébats.

Cette *rime* est la même que la *rime* annexée ou fraternisée.

RIME *équivoque*. Nos anciens poëtes françois se servoient quelquefois d'une maniere de *rime* qu'on appelle *rime équivoque*, dans laquelle la derniere syllabe de chaque vers est reprise en une autre signification, au commencement ou à la fin du vers qui suit. Richelet en rapporte l'exemple suivant :

En m'ébattant je fais rondeaux en rime,
Et en rimant bien souvent je m'enrime ;
Bref, c'est pitié entre nous rimailleurs,
Car vous trouvez assez de rime ailleurs ;
Et quand vous plaît, mieux que moi rimassez,
Des biens avez, & de la rime assez, &c.

Marot est l'auteur de ces vers bisarres ; c'étoit-là une gentillesse du goût de son siecle. Nous avons de la peine à concevoir aujourd'hui quel sel on pouvoit trouver dans des productions si plates.

RIME *fraternisée*, cette *rime* qui a bien du rapport avec la *rime* annexée, si elle n'est la même chose, consistoit suivant nos anciens poëtes, à repéter en entier, ou en partie, le dernier mot d'un vers au commencement du vers suivant ; exemple :

Mets voiles au vent, cingle vers nous, Caron,
Car on t'attend, &c.

RIME *kirielle*, elle consiste à terminer chaque couplet d'un petit poëme par un même vers:

Qui voudra savoir la pratique
De cette rime *juridique*,
Saura que bien mise en effet,
La kirielle *ainsi se fait*
De plates, de syllabes huit;
Usez-en donc si bien vous duit,
Pour faire le couplet parfait,
La kirielle *ainsi se fait.*

On voit bien que cet exemple se ressent de l'origine barbare de la *kirielle*; mais nous ne manquons pas de couplets de chansons où elle est mise avec esprit.

RIME *rétrograde*, sous Charles VIII. & Louis XII. les poëtes avoient mis les *rimes rétrogrades* en vogue; c'étoit le nom qu'on avoit donné aux vers, lorsqu'en les lisant à-rebours, on y trouvoit encore la mesure & la *rime*, comme dans ceux-ci; exemple:

Triomphamment cherchez honneurs & prix,
Désolez, cœurs méchans, infortunés
Terriblement êtes mocquez & pris.

Lisez ces vers en remontant, vous trouverez les mêmes *rimes.*

Prix & honneurs cherchez triomphamment, &c.

RIME *fénée*, on nommoit ainsi les vers où tous les mots commençoient par la même lettre; exemple:

Ardent amour, adorable Angélique.

Un poëme dont tous les vers commençoient par une même lettre, s'appelloit poëme en *rimes fénées.*

RIME *féminine*, les vers qui finissent par un mot dont la derniere syllabe a pour voyelle un *e* muet, excepté dans les imparfaits *charmoient, aimoient;* ces vers, dis-je, ont une rime féminine, & on les appelle aussi *vers féminins;* exemple:

Victoire } *Armes*
Gloire } *Charmes*

Dans la *rime féminine*, la ressemblance du son se tire de la pénultieme syllabe, parce que l'*e* muet ne se faisant point sentir, n'est compté pour rien. Dans le dernier hémistiche des vers de *rime féminine*, il y a toujours une syllabe de plus que dans les vers masculins, qui est la syllabe formée par cet *e* muet.

RIME *masculine*, c'est lorsque la derniere syllabe du dernier mot du vers ne comprend point un *e* muet, qu'on nomme autrement *e* féminin; exemple:

Fierté } *Soupirs*
Beauté } *Desirs*

Dans cette sorte de *rime*, on ne considere que la derniere syllabe pour la ressemblance du son, & c'est cette syllabe qui fait la *rime*. Les mots qui ont un *e* ouvert rimeroient très-mal avec ceux qui ont un *e* fermé à la derniere syllabe; ainsi *enfer* & *étouffer* feroient des *rimes* vicieuses: il faut, autant qu'il est possible, que les dernieres syllabes des deux vers qui riment, se ressemblent parfaitement; cependant on use d'indulgence à cet égard quand le son de la derniere syllabe est plein, ou que les *rimes* sont rares.

RIME *normande*, on appelle ainsi des *rimes* qui ne ressemblent que dans le son, ou dans la maniere de les écrire. Ces *rimes* quoiqu'autorisées par l'emploi qu'en ont fait des poëtes célebres, paroissent toutefois très-vicieuses; exemple:

Et quand avec transport je pense m'approcher,
De tout ce que les dieux m'ont laissé de plus cher.

RIME *redoublée*, *Chapelle* (Claude l'Huillier), éleve du célebre Gassendi, inspira le goût des *rimes redoublées* à l'abbé de Chaulieu, à ce qu'il nous dit lui-même:

Chapelle au milieu d'eux, ce maître qui m'apprit
Au son harmonieux de rimes redoublées,
L'art de charmer l'oreille & d'amuser l'esprit,
Par la diversité de cent nobles idées.

Ces vers ont fait croire à bien des gens que Chapelle est le premier qui s'est servi des *rimes redoublées*: mais c'est une erreur; d'Assoucy les employa long-tems avant lui, & même avec quelque succès, comme M. de Voltaire l'a remarqué.

Pourquoi donc, sexe au teint de rose,
Quand la charité vous impose
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr sans cause,
Moi qui ne vous fis jamais rien?
Ah! pour mon bonheur je vois bien,
Qu'il faut vous faire quelque chose.

(*D. J.*)

RIME *riche*, *terme de Poésie* pour marquer le degré de perfection dans cette partie du vers.

La *rime* féminine est riche, lorsqu'immédiatement devant la pénultieme voyelle ou diphtongue, il y a une même lettre dans les deux qui font la *rime;* exemple:

Victoire } *Rebelle*
Histoire } *Isabelle*

La *rime* masculine est riche, lorsqu'immédiatement devant la derniere voyelle ou diphtongue, il se trouve quelque lettre semblable dans les deux mots, comme dans *heureux, généreux.*

RIME *suffisante*, la *rime* féminine est suffisante, lorsque la pénultieme voyelle ou diphtongue avec tout ce qui la suit, rendent un même son dans les mots qui font la rime: Exemple,

Belle, } *Victoire*,
Infidelle. } *Gloire.*

La *rime* masculine est pareillement suffisante, lorsque la derniere voyelle ou diphtongue des mots avec tout ce qui la suit, rendent un même son: Exemple,

Espoir, } *Heureux*,
Devoir. } *Honteux.*

RIMES *croisées*, c'est lorsqu'on entrelace les vers des deux especes, un masculin après un féminin, ou deux masculins de même *rime* entre deux féminins qui riment ensemble. L'ode, le rondeau, le sonnet, la balade, se composent à *rimes croisées.*

RIMES *mêlées*, c'est lorsque dans le mélange des vers, on ne garde d'autres regles que celle de ne pas mettre de suite plus de deux vers masculins, ou plus de deux féminins. Les fables, les madrigaux, les chansons, quelques idilles, certaines pieces de théâtre, les opéra, les cantates, *&c.* sont composés de *rimes mêlées.* La répétition de la même consonnance, loin d'être vicieuse dans les *rimes mêlées*, y jette pour l'ordinaire de l'agrément.

RIMES *plates*, c'est lorsque les vers de même *rimes* se suivent par couples, deux masculins & deux féminins. La comédie, l'églogue & l'élégie, se composent à *rimes plates.* Pour le poëme épique & la tragédie, ils sont nécessairement assujettis à cette ordonnance de vers. Il faut avoir soin d'éviter la fréquente répétition des mêmes *rimes*, qui feroient une monotonie desagréable.

RIMES *unissonnes*, *rimes* qui ont le même son. L'orthographe différente ne rend point la *rime* défectueuse, quand le son est le même à la fin des mots. Ainsi les *rimes* suivantes & autres semblables, sont régulieres. *Amant, moment; départ, hasard; champêtre, connoître; sang, flanc; aime, extrême.*

Tout conspire à la fois à troubler mon repos,
Et je me plains ici du moindre de mes maux.

Au reste M. l'abbé Massieu prétend que le plus ancien morceau de poésie rimé qu'il y ait dans toute l'Europe, est la traduction ou le poëme de la grace,

composé par Afrid, religieux de Vissembourg, qui vivoit vers le milieu du neuvieme siecle; c'est du franc tout pur, auquel nous n'entendons plus rien. (*D. J.*)

RIME, on sousentend *longue*, (*Marine.*) commandement à l'équipage d'une chaloupe, de prendre beaucoup d'eau avec les pelles de rames, & de tirer longuement dessus ces rames.

RIME BONNE, *ou* BONNE RIME, (*Marine.*) commandement aux matelots du dernier banc d'une chaloupe, de voguer ou de ramer comme il faut.

RIMEUR, s. m. (*Littérat.*) écrivain qui rime ou qui compose des vers rimés. Ce terme n'est guere usité qu'en Poésie, où il est synonyme à *poëte*, & se prend ordinairement en bonne part, à moins qu'il ne soit restraint & déterminé par quelque épithete de blâme. Ainsi M. Despréaux a dit qu'Apollon

Voulant pousser à bout tous les rimeurs *françois*,
Inventa du sonnet les rigoureuses lois.

Et ailleurs,

Gardez vous d'imiter ce rimeur *furieux*;

où il s'agit de Charles du Perier, un des meilleurs poëtes latins & françois que nous ayons eu.

RIMINI, (*Géogr. mod.*) en latin *Ariminum*, ville d'Italie dans l'etat de l'Eglise & dans la Romagne, située à l'embouchure de la Marecchia dans la mer Adriatique, à 25 milles au sud-est de Ravenne, & à 20 milles au nord-ouest de Pesaro. *Long.* 30. 15. *lat.* suivant des Places, 43. 59. 28.

Cette ville étoit anciennement dans le pays des Sénonois d'Italie, & devint ensuite colonie romaine. Tite-Live, *l. XXVII.* la met au nombre des dix-huit colonies qui assisterent la république de Rome dans le tems des prospérités d'Annibal. Il paroît qu'elle étoit chérie des Romains par les beaux restes d'antiquité qui s'y voyent encore. Auguste y fit bâtir le magnifique pont sur lequel on passe la Marecchia. Il joignit à *Rimini* la voie Flaminienne avec la voie Emilienne. Tibere contribua de son côté à la construction de ce pont, c'est-à-dire qu'il le finit. Les autres antiquités de *Rimini* sont les ruines d'un amphithéatre, celles d'un arc triomphal érigé pour Auguste, & la tour de briques, qui étoit le phare de l'ancien port; mais la mer s'étant retirée à un demi-mille de cet endroit, le phare est présentement environné de jardins.

Rimini fut sujette aux empereurs romains jusqu'à la fin de leur empire. Elle obéit aux exarques de Ravenne tant qu'ils se maintinrent; ensuite elle subit le joug des Lombards: après que ceux-ci eurent été défaits par les François, elle reconnut les rois d'Italie, & puis les Malatestes, vicaires de ceux-ci. Pandolfe l'un d'eux, vendit la ville aux Vénitiens; mais l'armée de ces derniers ayant été défaite à Rivolta-Secca par les troupes de Louis XII. roi de France, ce prince mit le pape en possession de *Rimini*, possession qu'il a gardée jusqu'à ce jour.

Cette ville est aujourd'hui petite, dépeuplée, pauvre & sans fortification; elle n'a jamais été féconde en savans, mais en quelques théologiens scholastiques, tel a été Grégoire dit de *Rimini*, surnommé le docteur authentique, & qui étoit général des Augustins en 1357.

Battaglini (Marc) né à *Rimini* en 1645, s'est un peu distingué de ses confreres par quelques ouvrages italiens, & entre autres par son *istoria universale di tutti i concilii generali particolari di santa Chiesa*. Le pape Clément XI. le nomma à l'évêché de Cesène en 1716; mais il mourut peu de tems après âgé de 71 ans. Le P. Niceron a mis cet évêque au rang des hommes illustres. (*D. J.*)

RIMMAGEN, *ou* RIMAGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers, sur le bord du Rhein. On a trouvé auprès de cette ville quelques antiquités romaines, ainsi que d'anciennes monnoies d'or & d'argent, ce qui joint à la ressemblance du nom, a fait regarder *Rimmagen* pour être le *Rigomagum* de Tacite. (*D. J.*)

RIMOCASTRI, (*Géogr. anc.*) village de la Bæotie: Wheler, dans son voyage de Grece, dit *tom. II. l. III. Rimocastri* est situé sur la croupe d'une montagne, qui découvre une grande plaine au sud, & a une vue sans borne vers la Morée, entre Hélicon & Cythæron. Il est partagé en trois petits groupes de maisons, deux sur la montagne & une au-dessous, qui peuvent faire en tout environ cent cabanes de grecs & d'albanois, tous chrétiens, excepté un sous-bacha qui les gouverne & qui est turc. La partie du village qui est sur la pointe de la croupe, paroît avoir été autrefois fortifiée d'un fossé du côté du nord; le précipice de la montagne la défendant de l'autre côté, quoique sans néceffité à présent, leur pauvreté les mettant à couvert de toute entreprise. Le vin est ici le meilleur & le plus fort de toute la Grece. Il y a au pié de cette même montagne plusieurs grandes ruines que quelques-uns croyent être celles de l'ancienne *Thespia*, & que d'autres prennent pour celles de la ville de *Thispa*. (*D. J.*)

RINCEAU, s. m. (*Archit.*) espece de branche qui prenant ordinairement naissance d'un culot, est formée de grandes feuilles naturelles ou imaginaires, & refendues comme l'acanthe & le persil, avec fleurons, roses, boutons & graines, & qui sert à décorer les frises, gorges & panneaux d'ornement. Il y a dans la vigne de Médicis à Rome, des *rinceaux* antiques de marbre d'une singuliere beauté. (*D. J.*)

RINCEAU, (*Jardinage.*) ornement de parterre formant une espece de ramage ou de grand feuillage, qui prend naissance d'un culot, & se porte vers le milieu du talleau, en rejettant d'espace en espace des palmettes, des fleurs, des graines, & autres ornemens. Les rinceaux ne sont plus si à la mode. On leur préfere les massifs de gason qui forment des compartimens & des cartouches, rendent la broderie plus légere, & en interrompent le trop de longueur.

RINCEAU, *terme de Blason*; lorsqu'on voit des branches croisées & enlacées sur un écu, on le blasonne aux *rinceaux* passés en sautoir. (*D. J.*)

RINCER, v. act. (*Gramm.*) c'est nettoyer un vaisseau avec de l'eau; on *rince* un verre, un pot, une terrine, sa bouche, *&c.*

RINCER, *terme usité dans les ports de Paris*, pour signifier l'action de changer une marchandise d'un bateau en un autre.

RINGARD, s. m. (*Forgerie.*) barre de fer dont on se sert pour manier de grosses pieces à forger, comme une enclume. On le dit aussi d'un gros bâton ferré. *Dict. des Arts.* (*D. J.*)

RINGCOPING, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemark dans le Nortjutland, au diocese de Rypen, sur la côte occidentale. (*D. J.*)

RINGEAU, *ou* RINJOT, s. m. (*Marine.*) c'est l'endroit où la quille & l'étrave d'un vaisseau se joignent.

RINGSTEDT, *ou* RINGSTAD, (*Géogr. mod.*) ville de Danemark dans l'île de Sélande, chef-lieu d'un bailliage de même nom; il y avoit autrefois un monastere où Waldemar I. & Erric le Pieux, ont eu leur sépulture. *Long.* 29. 44. *latit.* 55. 26. (*D. J.*)

RINTLEN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans la Westphalie, au comté de Schawenbourg sur le Weser, entre Menden & Hambourg. Ernest, prince de Holstein, établit en 1612, une académie en cette ville, à laquelle l'empereur Ferdinand II. accorda des privileges. *Long.* 26. 45. *latit.* 52. 16.

Henichius (Jean) théologien, naquit à *Rintlin* en 1616, & mourut en 1671, à 55 ans. Ses principaux

ouvrages sont des institutions théologiques, & une histoire ecclésiastique & civile, en latin. (*D. J.*)

RIO-AQUADO, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Nigritie, au royaume de Coja. Elle prend sa source au pays des Houdos, & se jette dans la mer à neuf lieues de Cabo-Monte. Elle est large & profonde, mais elle n'est pas navigable à cause des écueils qui interrompent son cours. (*D. J.*)

RIO-BIANCO, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans le Bilédulgérid. Elle sort des montagnes près de la Lybie, & se jette dans l'océan par plusieurs embouchures. (*D. J.*)

RIO-BLANCO, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale. Elle a deux sources, une appellée *Parimæ*, & l'autre *Tacutu*, dans la Guyane. Elle passe sous la ligne, & se rend dans Rio-Négro, au-dessus du fort des Portugais. (*D. J.*)

RIO-BUS, (*Hist. mod. superstit.*) c'est chez les Japonois le nom d'une secte de la religion du Sintos, qui a adopté les pratiques superstitieuses des religions étrangeres, & sur-tout celles du Budsdoïsme ou de la religion de Siaka. *Voyez* SIAKA.

RIO-CHIARO, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, dans le patrimoine de S. Pierre, qu'elle sépare de l'Orviétan. Elle se jette dans le Tibre, un peu au-dessus de Grafignano. (*D. J.*)

RIO-DA-VOLTA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique en Guinée, dans le pays appellé la *Côte d'or*. Son embouchure dans la mer est à vingt lieues du village nommé *Sinco*. (*D. J.*)

RIO-DE-JUNEKO, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure est à 9^d $10'$ de *long.* & à 5^d $50'$ de *lat.* nord. (*D. J.*)

RIO-DE LA GARTOS, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans l'Yucatan. Son embouchure se trouve presqu'à moitié chemin, entre le cap Catoche & le cap de Condéceno. Cette riviere est petite, mais assez profonde pour les canots; d'ailleurs l'eau en est bonne, & l'on ne connoit point d'autre riviere ni ruisseau d'eau douce sur cette côte, depuis le cap Catoche jusqu'à trois ou quatre lieues de la ville de Campêche. (*D. J.*)

RIO-DE-LA-HACHA, (*Géog. mod.*) nom, 1°. d'un gouvernement de l'Amérique méridionale, dans le nouveau royaume de Grenade: 2°. de la capitale (si l'on peut parler ainsi) de ce gouvernement: 3°. de la riviere qui l'arrose.

Le gouvernement est borné au septentrion par la mer du nord; à l'orient, par un grand golfe qui le sépare du gouvernement de Venezuelot; au midi par l'audience de Santa-Fé; & à l'occident par le gouvernement de Sainte-Marthe.

La capitale de ce gouvernement est bâtie dans un terroir fertile sur le bord de la riviere de son nom. cette capitale ne contient pas cent maisons; cependant on trouve dans son visinage des veines d'or, & des salines. *Lat. 11.*

La *riviere de la Hacha* mouille ce hameau, & se jette dans la mer du nord au fond d'une grande baie. (*D. J.*)

RIO-DOLCE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Vera-Pax. Elle se perd dans un petit golfe qui communique au golfe de Honduras. (*D. J.*)

RIO-FORMOSO, (*Géog. mod.*) riviere des Indes dans la presqu'île de Malacca. C'est une riviere profonde, dont la source est avant dans les terres & dont l'embouchure est dans le détroit de Malacca, à l'orient de la ville de ce nom. (*D. J.*)

RIO-GRANDE, (*Géog. mod.*) nom commun à trois rivieres.

C'est, 1°. une riviere considérable sur la côte occidentale d'Afrique. Son cours est de l'est à l'ouest jusqu'à l'île de Bissague qu'elle forme, & va se rendre dans la mer, entre l'île de Bulam & le cap de Tucublay. Elle est naviguable jusqu'à cent lieues de son embouchure. Ses bords sont couverts de gros arbres, dont on construit des canots.

2°. *Rio-Grande* est une riviere de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade. On lui a donné ce nom, à cause de la grandeur de son canal. Ses sources sont dans le Popayan; & après avoir traversé plusieurs provinces, elle va se jetter dans la mer du nord par deux ou trois embouchures. Elle porte de petites barques jusqu'à cinquante lieues dans les terres.

3°. *Rio-Grande* est une riviere de l'Amérique méridionale au Bresil. Elle arrose la capitainerie de ce nom, laquelle a le dixieme rang parmi celles du Bresil. *Voyez l'article* suivant. (*D. J.*)

RIO-GRANDE, (*Géogr. mod.*) capitainerie de l'Amérique méridionale au Bresil, bornée au nord par le pays des Petaguay, au midi par la capitainerie de Tamaraca; au levant par la mer du nord; & au couchant par la nation des Tapuyes. Elle n'est peuplée que d'un petit nombre de Portugais, & il y a fort peu d'Indiens. Cette capitainerie tire son nom d'une riviere qui la traverse, & dont nous avons parlé précédemment (*D. J.*)

RIOJA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, presqu'à l'entrée d'une plaine qui s'étend jusqu'au voisinage de la Cordeliere de Chili, & assez près de l'endroit où étoit auparavant une autre ville qui n'a pas long-tems subsisté, & qui portoit le nom de tous les Saints. *Rioja* fut fondée vers l'an 1596 par Dom Juan Ramirez, gouverneur de Tucuman. *Latit.* mérid. 30. (*D. J.*)

RIO-LONGO *ou* RIO-MORENO, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique au pays de Benguela. Son embouchure est à cinq lieues de la baie de Buenguela-Viella, sous le 11. 4. de *latit.* méridionale. (*D. J.*)

RIOM, (*Géog. mod.*) en latin *Ricomagum* ou *Ricomagus*; ensuite par corruption, *Ricomum* & *Riomum*, d'où est venu le nom de *Riom*; ville de France dans la basse Auvergne, au diocese & à 2 lieues de Clermont, à 20 sud-est de Moulins, & à 90 au midi de Paris.

Philippe-Auguste s'en rendit maître par capitulation, & elle devint fort peuplée sous les ducs d'Auvergne, qui y établirent leur cour & leur domicile. Aujourd'hui *Riom* est considérable par sa sénéchaussée, par son présidial, dont le ressort est étendu, par son bureau des finances, par une chambre des monnoies & par trois chapitres, dont l'un porte le nom de *S. Amable*, patron de la ville. Les PP. de l'oratoire y ont le college. *Long.* 20. 4. *lat.* 45. 50.

La ville de *Riom* a été le berceau de quelques personnes illustres par leur savoir ou par leur esprit.

Grégoire de Tours (*Georgius-Florentius Gregorius*), est le premier dont il faut parler, à cause de son ancienneté. On l'a nommé *Grégoire de Tours*, parce qu'il fut évêque de cette ville en 573. On en a fait un saint, parce qu'il a lui-même écrit plusieurs livres des miracles des saints; parce qu'il s'opposa courageusement aux projets de Chilpéric & de Frédégonde; enfin parce qu'il fut lié d'amitié avec S. Grégoire le grand, & qu'il vint à Rome visiter le tombeau des apôtres. Il est mort en 595. Dom Ruinard a donné la meilleure édition de ses ouvrages en 1699; mais le seul qui soit utile, est son histoire de France en dix livres, depuis l'établissement du Christianisme dans les Gaules, jusqu'à l'an 595. Cette histoire contient des faits importans, quoique le style en soit dur & grossier, & que l'auteur soit extrêmement simple & crédule. On a remarqué qu'il s'est trompé en plusieurs points & que plusieurs de ses passages veulent être corrigés. Son silence sur le miracle de la sainte ampoule est une forte objection contre la certitude de ce

miracle, parce qu'il n'étoit pas homme à l'oublier. Il est encore bon d'observer qu'on l'obligea de se disculper par serment, d'avoir mal parlé de la reine Frédégonde.

Genebrard (*Gilbert*), religieux de Clugny, & qui devint archevêque d'Aix en 1591, étoit un des savans hommes du xvi siecle. Il mourut à Semur en 1597, à 60 ans. On a de lui plusieurs ouvrages, & entr'autres une traduction françoise de Josephe. Il a publié en latin une chronologie sacrée, un commentaire sur les pseaumes, plusieurs opuscules des rabbins, trois livres sur la Trinité, & un traité pour soutenir les élections des évêques par le clergé & par le peuple, contre la nomination du roi. Ce dernier traité fit grand bruit par le mauvais esprit qui engagea l'auteur à le mettre au jour. C'étoit un livre injurieux aux droits de l'église gallicane, & le parlement de Provence le condamna à être brûlé. On sait que Genebrard avoit embrassé quelque tems auparavant le parti de la ligue, & qu'il ne cessoit dans ses sermons de déclamer avec fureur contre Henri IV. Il vomissoit, dit le journal de l'Etoile, autant d'injures contre ce prince, qu'une harangere en colere. Enfin, pour le peindre en deux mots, avec M. de Thou, c'étoit un homme plus réglé dans sa vie que dans ses écrits, & plus laborieux que sage. Son style se ressent de son caractere; il est dur & rempli d'épithetes.

Courtin (*Antoine de*), sécretaire des commandemens de la reine Christine de Suede, naquit à *Riom* en 1622. Charles Gustave le fit son envoyé extraordinaire en France; & après le décès de ce monarque, Colbert nomma M. Courtin résident de France vers les princes du nord. Il mourut à Paris en 1685. On lui doit la premiere traduction françoise du *traité de la guerre & de la paix* de Grotius; mais celle de M. Barbeyrac l'a fait tomber dans l'oubli.

Danchet (*Antoine*), poëte françois, naquit à *Riom* en 1671, devint membre de l'académie des Inscriptions en 1706, de l'académie Françoise en 1712, & mourut à Paris en 1748, généralement aimé & estimé. Ce qui fait l'éloge de son cœur, c'est qu'étant poëte par goût & comme par état, il ne s'est jamais permis des vers satyriques contre personne, quoiqu'il ait été souvent blessé des traits de la malignité. Cet auteur aimable a fait plusieurs tragédies foibles, & a beaucoup travaillé pour le théâtre de l'opéra; les pieces qu'il a données en ce genre se sont soutenues à l'aide du musicien. Toutes ses œuvres ont été recueillies & imprimées à Paris en 1751, en *quatre vol. in-12*. Il est l'auteur des vers intitulés *les cinq sens*.

J'entends la voix d'Eglé, quel plaisir souverain!
Je respire son air & son parfum divin:
Je la vois, à mes yeux Venus même s'expose;
Je cueille le lis de son sein;
Je goûte le baiser sur ses levres de rose.
Si j'ai bien compté par mes doigts,
(Car pour mon cœur le nombre en est extrème)
Voilà tous les cinq sens ravis tous à la fois;
Je ne parle pas du sixieme.

Faydit (*Pierre*), connu par la singularité de ses opinions, naquit à *Riom*, entra dans la congrégation de l'oratoire en 1662, fut obligé d'en sortir en 1671, & mourut en 1709. Il publia en 1696, un *traité sur la Trinité*, dans lequel il déclame contre le systême des théologiens scolastiques, & en établit un qui l'a fait soupçonner de favoriser le trithéïsme. Ses autres ouvrages sont 1°. la vie de S. Amable: 2°. des remarques sur Virgile, sur Homere & sur le style poétique de l'Ecriture: 3°. des mémoires contre l'histoire ecclésiastique de Tillemont: 4°. une critique du Télémaque de M. l'Archevêque de Cambrai. Tous ces ouvrages péchent moins par l'érudition, que par la satyre, le manque de goût & de jugement.

Sirmond (*Jacques*), jésuite, né à *Riom* en 1559, mourut à Paris au college de Clermont en 1651, âgé de 92 ans. C'étoit l'un des plus érudits & des plus aimables hommes de son siecle. Il devint confesseur de Louis XIII. & se conduisit à la cour avec tant de prudence dans ce poste délicat, qu'il n'y donna jamais à personne le moindre sujet de plainte. Renfermé dans les bornes de son ministere, il continua ses études, ne se mêla d'aucune affaire temporelle, & ne demanda qu'un petit bénéfice pour M. de la Lande son neveu, sur lequel il fut contesté. Le pape le préféra à tous les savans d'Italie pour faire la préface de la collection des conciles. Ses nombreux ouvrages furent très-estimés, & sont très-peu lus. Il est vrai qu'on a recueilli à Paris en 1696 en 5 *vol. in-fol.* les seuls opuscules du pere Sirmond sur différentes matieres, mais à-peine les consulte-t-on aujourd'hui dans les bibliotheques publiques qui en ont fait l'acquisition; cependant son style est concis, & il traite ses sujets avec beaucoup de choix, d'exactitude & d'érudition.

Foulée (*Dom Antoine-Augustin*), de la congrégation de S. Maur, né à *Riom* en 1677, mourut en 1718, après avoir achevé une nouvelle édition des œuvres de S. Cyrille de Jérusalem, que dom Prudent Maran a publiée à Paris en 1720, *in-fol.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RIO-NEGRO, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale, qui communique avec l'Orinoque. M. de Lisle la fait courir du nord au sud; mais il se trompe; elle vient de l'ouest, & court à l'est en inclinant un peu vers le sud. *Rio-Negro* entre si parallelement dans l'Amazone, qu'on la prendroit pour un bras de l'Amazone séparé par une île. *Long.* 319. 30. *lat.* 3.

Les Portugais fréquentent cette riviere depuis plus d'un siecle, & ont bâti un fort sur son bord septentrional, à l'endroit le plus étroit qui est de 1203 toises, à 3. 9. de *latit.* Ils y font un grand commerce d'esclaves, & ils doivent les faire dans les limites prescrites par les lois de Portugal, qui ne permettent de priver de la liberté que celui dont on rend la condition meilleure, en le faisant esclave: tels sont ces malheureux captifs destinés à la mort, & à servir de pâture à leurs ennemis parmi les nations qui font dans ce barbare usage. C'est par cette raison que le camp volant de la riviere Noire porte le nom de *troupe de rachat;* ce camp volant pénetre chaque année plus avant dans les terres, ou remonte plus haut la riviere.

Toute la partie découverte des bords de *Rio-Negro*, est peuplée de missions portugaises sous la direction des mêmes religieux du mont Carmel. Quand on a remonté pendant quinze jours, trois semaines & plus la riviere Noire, on la trouve encore plus large qu'à son embouchure, à cause du grand nombre d'îles & de lacs qu'elle forme. L'ancienne carte de M. de Lisle est plus exacte à cet égard que la nouvelle. Dans tout cet intervalle le terrein des bords est élevé, & n'est jamais inondé; le bois y est moins fourré, & c'est un pays tout différent de celui des bords de l'Amazone. (*D. J.*)

RIO-REAL, (*Géog. mod.*) riviere d'Amérique méridionale, au Brésil. Elle sépare la capitainerie de la baie de celle de Seregippe, & se jette dans la mer, aux confins de ces deux capitaineries. (*D. J.*)

RIO-S.-ANDRÉ, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Guinée, entre le cap de Palmes & celui de trois pointes. Elle donne son nom à la côte voisine, jusqu'à une certaine distance. Cette riviere est considérable, même avant que d'avoir reçu les eaux d'une autre riviere qui s'y perd, une lieue avant son embouchure dans la mer. Elle est bordée de prairies naturelles

turelles & de vastes campagnes unies, d'un terrein gras, coupé par des ruisseaux qui le rafraîchissent. Le riz, le mil, le mahis, les pois, les patates, en un mot toutes sortes de légumes y viennent en perfection. On voit d'espace en espace des bouquets de palmier, d'orangers, de citronniers, de cotonniers de diverses especes, qui sans culture portent des fruits excellens. On y voit quantité de cannes à sucre qui y sont naturelles, & dont les éléphans profitent; mais les negres de ces quartiers sont féroces, & même antropophages; ils n'ont pour vêtement qu'un très-petit morceau de toile devant eux. Cependant le pere Labat prétend qu'il ne seroit pas difficile de les apprivoiser, & que *Rio-S.-André* est le lieu de toute cette côte le plus propre à placer une forteresse utile pour le commerce de l'or, des dents & des esclaves. (*D. J.*)

RIO-SANGUIN, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Guinée, & dont l'embouchure est à 12 lieues de celle de Rio-Sextos. Les François ont eu un établissement sur les côtes de cette riviere, dont les Portugais s'emparerent, jusqu'à ce qu'ils en aient été chassés eux-mêmes par les Anglois & les Hollandois en 1604. L'embouchure de *Rio-Sanguin* est à 12 degrés de *longit.* & à 5. 12 de *latitude* septentrionale. (*D. J.*)

RIO-SEXTOS, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure est à 12 lieues de celle de Rio-Sanguin, & à-peu-près à la même distance du petit Dieppe. Ce fut sur les bords de cette riviere que les Portugais virent pour la premiere fois du petit poivre, qu'on appelle en France *graine de paradis*, ou *maniguette*; ce qui a fait donner à la côte le nom de *côte de Maniguette*, & par les Portugais *côte de Sextos*. La riviere de ce nom a un très-long cours, & environ demi-lieue de largeur à son embouchure. Les negres de cette côte font souvent des courses sur leurs voisins, pour enlever des captifs qu'ils vendent aux Européens. Les autres marchandises qu'on peut tirer de cette côte à grand marché, sont la maniguette, le riz, le mahis, les volailles, les bestiaux. On y trouve aussi des cailloux plus beaux que ceux de Medoc, & qu'on taille plus aisément que le diamant. (*D. J.*)

RIO-TINTO, (*Géog. mod.*) riviere d'Espagne, dans l'Andalousie, appellée aussi *Azeche*, & par les anciens *Urius*. Son eau est très-mauvaise, amere, nuisible aux plantes, & à tout ce qui a vie. Elle se jette dans l'Océan tout près de l'embouchure de celle de l'Odiero. (*D. J.*)

RIOUZIC, (*Géog. mod.*) petite île de France, en Bretagne, sur la côte de l'évêché de Tréguier, & une des sept îles que les anciens ont appellé *Stadæ*. (*D. J.*)

RIOXA, (*Géog. mod.*) en latin *Raconia*; petite province d'Espagne, dans la Castille vieille, au voisinage de Miranda, de Ebro. Elle est séparée de l'Alava par l'Ebre, & elle prend son nom de *Rio-Oxa* qui l'arrose. On y jouit d'un air fort pur; son terroir est fertile en blé, en vin & en miel. Elle renferme trois ou quatre villes ou bourgs, comme Navarette, Guardia, Bastida & Belovado.

C'est dans ce dernier lieu qu'est né Spinosa (*Jean*). Il servit utilement Charles-Quint dans quelques expéditions militaires; mais il est connu des gens de lettres par un ouvrage à la louange des femmes, intitulé *Gynæcepænos*, imprimé à Milan en 1580, & par un autre livre, sous le titre de *Micracanthos*, contenant les actions & les paroles remarquables des grands hommes. (*D. J.*)

RIPA, (*Géog. mod.*) autrement *Ripa trassonia*, ou *Ripa transone*; petite ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, Marche d'Ancône, & dans les terres. Elle est à 5 milles de la côte du golfe de Venise, à égale distance de Monte-Alto, & environ à 6 milles de Fermo. Elle est passablement peuplée, & a quelques fortifications. Son évêché fondé en 1570, est suffragant de Fermo. *Long* 31. 36. *lat.* 45. 55. (*D. J.*)

RIPÆI MONTES, (*Géog. anc.*) montagnes de l'Arcadie, selon Servius, *in lib. IX. Æneid. p.* 1340, qui dit que leur nom differe de celui des monts Rhiphées, en ce que l'un s'écrit avec aspiration, & l'autre sans aspiration. *Voyez* RIPHÆI *montes. Géog. anc.* (*D. J.*)

RIPAILLE, (*Géog. mod.*) bourg de Savoie, dans le Chablais, sur le bord du lac de Genève, environ à une lieue de Thonon. *Long.* 24. 10. *latit.* 46. 23'.

Ripaille que fonda Amédée VIII. pour six hermites & lui, a acquis de la célébrité par la retraite agréable & momentanée qu'y fit ce prince, dans le tems qu'il se crut guéri de toute ambition, & que laissant flotter les renes de la souveraineté entre les mains de son fils, il ne songeoit pas à briguer la thiare pontificale contre aucun cardinal, & ne s'occupoit que des plaisirs de la vie tranquille. M. de Voltaire a joliment dépeint son caractere dans les vers qui suivent:

O bisarre Amédée!
De quel caprice ambitieux
Ton ame est-elle possédée?
Ah! pourquoi t'échapper à ta douce carriere?
Comment as-tu quitté ces bords délicieux,
Ta cellule, ton vin, ta maitresse & tes jeux,
Pour aller disputer la barque de S. Pierre?

(*D. J.*)

RIPE, s. f. (*outil d'ouvriers.*) outil de maçon, de tailleur de pierre, & de sculpteur, qui sert à gratter un enduit ou de la pierre, ou une figure. La *ripe* des maçons est une espece de fer en forme de queue d'aronde dentelée, ou une sorte de petite truelle triangulaire, qui a des dents d'un côté, qu'on appelle plus communément *truelle bretée* ou *bretelée*; celle des tailleurs de pierre est plus large, mais peu différente de celle des maçons. Pour celle des sculpteurs, c'est un cizeau plat, un peu courbé par le bout, & dentelé du côté convexe. Ces trois *ripes* sont à manches de bois. Il y a aussi des *ripes* sans dents qui ne sont que des fers un peu larges, pliés en équerre, tranchans & emmanchés de bois. *Savary.* (*D. J.*)

RIPEN *ou* RYPPEN, (*Géog. mod.*) ville de Danemark, dans le Jutland septentrional, près de la côte occidentale, & capitale du diocèse auquel elle donne son nom. Elle est située à 20 lieues au nord-ouest de Slefwick, & est mouillée par la riviere de Nipsaa, qui y cause souvent de grands dommages. Elle a pour sa défense un ancien château, mais elle est surtout fortifiée par la nature. Son église cathédrale est bâtie de pierres de taille. L'évêché de cette ville a pris son commencement vers l'an 860, & l'évêque jouissoit autrefois de la jurisdiction temporelle & spirituelle; mais en 1536, le roi Christian III. ayant introduit la religion luthérienne en Danemark, réunit le domaine de l'évêché à la couronne. Le diocèse de *Ripen* qui est borné au midi par le duché de Slefweick, & au nord par le Wibourg, est composé de 13 bailliages.

La ville de *Ripen* est gouvernée par deux bourguemestres & par un sénat. Les prairies des environs de cette ville donnent un profit considérable aux habitans par la nourriture des bestiaux; car c'est l'endroit où l'on assemble les bœufs de presque tout le Jutland. On les embarque ensuite sur des vaisseaux pour les transporter en divers pays, & principalement en Hollande. *Long.* 42. 8'. *latit.* 55. 19'.

Borrichius (Olaüs) l'un des plus savans personnages du nord, naquit à *Ripen* en 1626, & devint conseiller de la chancellerie royale en 1689. Il protégea les sciences de son crédit & de sa bourse. Il fonda

à Copenhague une espece de college pour l'entretien de pauvres étudians, & donna pour cette fondation vingt-six milles rixdallers. Il mourut de la pierre en 1690. Ses ouvrages sur des matieres de médecine & de chimie sont toujours estimés ; & comme ce sont pour la plûpart des dissertations, on a recueilli les principales en 2 vol. *in-4°.*

Cragius (Nicolas) naquit à *Ripen* vers l'an 1549, & s'attacha à la littérature & aux négociations dans lesquelles il fut employé avec succès. Les administrateurs du royaume pendant la minorité de Christiern IV. le nommerent historiographe du roi avec six cens rixdallers d'appointement. Il composa les annales de Danemark depuis la mort de Fréderic I. jusqu'à l'an 1550. Cet ouvrage a demeuré enseveli jusqu'à l'année 1737, que M. Gramm l'a mis au jour à Coppenhague, *in-folio*; mais le traité de la république de Lacédemone, *de republicâ Lacedæmon. libri quatuor*, est généralement estimé. Il parut d'abord à Genève en 1593, *in-4°.* & ensuite à Leyde en 1670 *in-12.* Gronovius l'a inséré dans son trésor d'antiquités grecques. Cragius mourut en 1602.

Je supprime les noms de quelques autres hommes de lettres moins illustres nés à *Ripen*; mais je me rappelle que Mons étoit de cette ville, dont il devint bourguemestre. *Mons* est ce magistrat intrépide, qui eut le courage d'oser porter dans Coppenhague en 1523, à Christiern II. roi de Danemark, la sentence de déposition prononcée par les états de Jutland. « Mon nom, dit-il au tyran, devroit être » écrit sur la porte de tous les méchans princes. » Christiern détesté de tous ses sujets, abhorré de ses propres officiers, n'osant se fier à personne, reçut dans son palais, comme un criminel, cet arrêt singulier, qu'un seul homme désarmé lui signifioit. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RIPIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Mazovie, au nord de Dobrzin, dont elle est une des trois châtellenies. (*D. J.*)

RIPOL, (*Géog. mod.*) en latin *Rivi-pullum*, petite ville d'Espagne dans la Catalogne, au midi de Campredon, avec une abbaye d'hommes, ordre de S. Benoit, qui servoit de sépulture aux comtes de Barcelone. Elle est au confluent du Frésaro & du Ter. (*D. J.*)

RIPOSTE, s. f. (*estocade de*) est une botte qu'on porte à l'ennemi aussitôt qu'on a paré son estocade.

Pour bien exécuter la *riposte*, il faut 1°. que la parade soit extrèmement vive; 2°. détacher l'estocade dans l'instant qu'on a paré, & que l'ennemi termine sa botte; 3°. porter à l'ennemi la même botte que l'on a parée, c'est-à-dire, que si l'on a paré l'estocade de quarte basse, on riposte quarte basse; & si l'on a paré l'estocade de tierce, on riposte tierce, *&c.*

RIPPER, v. act. terme usité dans les douanes & sur les ports des rivieres, particulierement à Paris. Il signifie *faire couler* à force de bras, sur les brancarts d'un haquet, les balles, caisses, ou tonnes de marchandises pour les charger plus facilement. *Dictionn. de Commerce.*

RIPPON, (*Géog. mod.*) le *Rhigodunum* de Ptolomée, *l. I. c. iij.* ville d'Angleterre, dans la province d'Yorck, sur la Youre, à 210 milles au nord-ouest de Londres; Widfrid, archevêque d'Yorck, y fonda autrefois une abbaye de bénédictins. Aujourd'hui cette ville se distingue par ses manufactures de draps & d'éperons les meilleurs d'Angleterre. *Long.* 15. 56'. *latit.* 54. 5'. (*D. J.*)

RIPUAIRES, (*Géog. mod.*) *Ripuarii*, *Ribuarii*, *Riboarii*, *Ribuerii* & *Riparioli*; tous ces noms sont corrompus du latin *Riparii*, & ont été employés par les écrivains du moyen âge, pour désigner un peuple distingué des Francs, des Burgondions, des Gaulois, des Allemands, des Frisons ou Frisicebons, des Baiouriens & des Saxons, mais dont il est plus aisé de dire qu'ils n'ont pas été, que qui ils étoient.

Quelques-uns croyent que les *Riparii* étoient un composé de différentes nations au-delà du Rhein, qui vinrent s'établir en-deçà de ce fleuve, & sur ses bords. M. de Valois, *not. gall. p.* 478, soupçonne qu'ils avoient été appellés *Riparii*, parce qu'ils habitoient d'abord sur la rive droite du Rhein; & il ajoute que ces peuples ayant passé le fleuve, fixerent leur demeure sur la rive gauche, de façon qu'ils s'étendoient jusqu'aux rivieres de Roer & de Meuse, où se trouvent Nuyts, Cologne, Bonn, Zulick ou Zulch, Duren, Juliers & Andernach. Ils donnerent leur nom à ce pays qui fut honoré du titre de duché, & partagé en cinq comtés. Le grand nombre des noms germaniques que l'on trouve dans la loi *ripuaire*, presque semblable à la loi salique, suffit pour faire croire que ces peuples étoient venus de la Germanie.

Jodoce Coccius d'Alsace fait mention d'un peuple nommé *Riparii* ou *Ripuarii*, voisin de l'Alsace, & qui demeuroit entre la bliets, la Sare & la Moselle. Cela étant, il y a eu des peuples *ripuaires* sur le haut Rhein & sur le bas Rhein; mais comme il n'est parlé que d'un seul duché des peuples *ripuaires*, il ne seroit pas impossible que ce duché se fût étendu le long du Rhein, depuis Nuyts jusqu'à la riviere de Senz, dans un espace de quarante-six milles, & qu'il eût compris Nuyts, Cologne, Bonn, Andernach, Coblents, Wesel ou Ober-Wesel, Bingen, Mayence, Worms, Spire, Rhein-Zabern & Zeltz.

Du tems de l'empereur Loüis *le débonnaire*, il y avoit encore au-delà du Rhein dans la Germanie, un pays appellé *Riparia* ou *Ripariæ*, & qui étoit la premiere demeure des *Riparii* qui avoient passé le Rhein, & s'étoient établis dans la France. Louis-Auguste en fait aussi mention dans le partage de son royaume entre ses trois fils; il le nomme par corruption *Ribuariæ*, & le place entre la Thuringe & la Saxe. (*D. J.*)

RIPUAIRE *loi*, (*Jurisprud.*) *Voyez* LOI RIPUAIRE. (*A*)

RIQUERAQUE, s. f. (*Poésie gaul.*) sorte de grande chanson ancienne, composée de vers couplés de six ou sept syllabes chacun, avec divers croisées. *Borel.* (*D. J.*)

RIQUIER SAINT, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *S. Ricquier*, ville de France en Picardie, au diocèse d'Amiens, dans le comté de Ponthieu, sur la petite riviere de Cardon, ou plutôt à la source de ce ruisseau, à 2 lieues au nord-est d'Abbeville, & à 7, au nord-est d'Amiens.

Cette ville étoit déja un bourg considérable nommé *Centule*, avant le regne de Charlemagne; & du tems de Louis *le débonnaire*, c'étoit une ville plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui; car elle avoit deux mille six cens maisons. S. Riquier y naquit sous le regne de Clotaire II. vers le commencement du vij. siecle, & en 640 il y jetta les fondemens du monastere qui subsiste encore, & qui porte aujourd'hui son nom. Il y établit pour abbé S. Oualde. Les moines eurent la seigneurie temporelle de la ville; les comtes de Ponthieu & ceux d'Amiens se l'approprierent ensuite; & elle revint en 1225 à Louis VIII. roi de France. Le roi & l'abbé de *S. Riquier* en sont aujourd'hui co-seigneurs. La taille y est personnelle, & c'est le siege d'une prévôté royale. Son terroir produit du blé, du lin & du chanvre. *Long.* 19. 25'. *latit.* 50. 12'. (*D. J.*)

RIS *ou* RIRE, s. m. (*Physiolog.*) émotion subite de l'ame qui paroît aussitôt sur le visage, quand on est surpris agréablement par quelque chose qui cause un sentiment de joie. C'est le propre de l'homme, entant qu'un être pensant, & par un effet de la conformation des muscles de son visage. *V.* RISIBILITÉ.

On ne fauroit expliquer comment à l'occafion d'une idée, ce mouvement fe produit aux levres & au refte du vifage ; on ne doit pas même efpérer d'y parvenir; il y a beaucoup de phénomenes en ce genre inexplicables, & quelques-uns dont on peut fournir l'explication ; mais il faut fe reffouvenir que l'imagination influe beaucoup ici, comme dans toutes les fenfations.

Le vifage feul eft le fiege du *ris* modéré. Les angles des levres s'écartent par l'action du zigomatique, du buccinateur & du *riforius* de Santorini. Les joues forment par une efpece de duplicature une petite foffe entre la bouche & les côtés du vifage; à cet état fe joignent des expirations alternatives qui fe fuivent vite, & font peu ou point fonores; elles le font beaucoup, quand le *ris* eft immodéré; alors les mufcles du bas-ventre font agités, l'action des mufcles abdominaux oblige le diaphragme de remonter. Lorfque le *ris* commence à fe former, on infpire, on n'expire point; enfuite les expirations viennent; elles font fonores, fréquentes, petites; elles ne vuident point tout l'air du thorax ; par-là l'air eft preffé contre la glotte; la glotte refferrée laiffe fortir de vrais fons, & en montant & defcendant, elle comprime les vaiffeaux fanguins.

Ainfi 1°. lorfqu'on eft frappé de quelque idée plaifante ou ridicule, on rit avec bruit, parce que la poitrine fe refferrant, le larynx en même tems eft comprimé, le diaphragme agit par de petites fecouffes, l'action des mufcles abdominaux le force de remonter, & fait fortir l'air à diverfes reprifes.

2°. Comme il y a une liaifon entre le diaphragme, les mufcles du vifage & du larynx, par le moyen des nerfs, on ne doit pas être furpris, fi les mouvemens du *ris* fe font fentir au vifage & au larynx.

3°. Puifque les poumons font comprimés dans l'expiration, on voit que dans le tems qu'on rit, le fang ne doit pas paffer librement dans les vaiffeaux du poumon ; ainfi la circulation ne fe fait pas alors avec la même facilité qu'auparavant.

4°. Quand on rit, les veines jugulaires fe gonflent, de même que la tête ; cela vient de ce que le fang ne peut pas entrer librement dans le cœur, en defcendant de la tête, le cœur fe refferrant, & le poumon n'étant pas libre; pour la tête, c'eft une néceffité qu'elle devienne enflée, puifque le fang ne peut alors fe décharger dans les veines non plus que la férofité.

Il arrive fouvent qu'en riant on vient à ne pouvoir pas refpirer; cela doit arriver ainfi quand les fecouffes continuent long-tems & avec violence, puifqu'alors le fang ne paffe pas librement dans les poumons comprimés par l'expiration.

6°. On pleure un peu à force de rire. Rien de plus voifin du *ris* que fon extrémité oppofée, les pleurs, quoiqu'elles viennent d'une caufe contraire ; mais par ces pleurs je n'entends pas de fimples larmes, car outre ces larmes, il y a dans l'action de pleurer plufieurs affections de la poitrine avec infpiration ; le thorax dilaté eft comprimé alternativement & promptement, à-peu-près comme dans le *ris*, avec une grande expiration, auffi-tôt fuivie du retour de l'air dans les poumons. On a donc en pleurant les mêmes anxiétés qu'en riant ; on conferve à-peu-près la même figure, fi ce n'eft que les yeux font plus pouffés en-avant, & s'enflent en quelque forte par les larmes. En effet, qu'on pleure ou qu'on rie, ce font à-peu-près les mêmes mufcles du vifage qui jouent, c'eft pourquoi on peut à-peine diftinguer la différence qui fe trouve entre les mouvemens de ces deux états dans le vifage; le *ris* des mélancoliques reffemble fort aux pleurs.

7°. Le *ris* dégénere quelquefois en convulfion; cela n'eft pas furprenant, puifqu'il n'eft lui-même qu'une efpece de convulfion ; le diaphragme étant violemment agité, peut par le moyen de l'intercoftal de la huitieme paire, & des nerfs diaphragmatiques, caufer des convulfions dans les mufcles, avec lefquels ces nerfs communiquent médiatement ou immédiatement.

8°. Quand on rit long-tems & avec beaucoup de force, il peut fe faire que les vaiffeaux pulmonaires fe rompent; auffi a-t-on vû quelquefois fuccéder aux violentes fecouffes que le poumon fouffre quand on rit, des crachemens de fang.

9°. L'apoplexie vient fouvent d'un arrêt de fang ; or nous avons dit que dans le *ris* immodéré, le fang ne paffe pas librement dans les vaiffeaux pulmonaires, ni par le cerveau : il peut donc fe faire que l'apoplexie fuccede aux mouvemens violens qui agitent la machine quand on a long-tems ri immodérément.

10°. Il y a dans les auteurs quelques obfervations fur les effets du *ris* pouffé à l'excès. Chryfippe, au rapport de Laerce, Zeuxis & Philémon, au rapport de Valere-Maxime, rioient jufqu'à l'entiere extinction de leurs forces. Dans le *ris* immodéré, le ventricule droit plein de fang qui ne paffe pas au gauche, & qui empêche la décharge de celui des veines jugulaires, nous offre une ftagnation à-peu-près auffi confidérable que dans les efforts; de-là des ruptures d'ulceres quelquefois falutaires, au rapport de Scheuchzer, mais de-là auffi quelquefois des hémoptyfies, & des convulfions nerveufes, funeftes dans les plaies des nerfs.

Cependant, fans trop craindre ces triftes effets du *ris* exceffif dont parlent les auteurs, & d'un autre côté fans les regarder comme des chimeres, il convient de ne fe livrer qu'à des *ris* modérés, qui font les fruits d'une joie douce & toujours bienfaifante. Par tous les mouvemens qui arrivent alors, le fang fe divife, les vaiffeaux qui n'avoient pas affez de force pour chaffer les humeurs, font preffés; plufieurs parties qui étoient fans vigueur font agitées, & reçoivent plus de fang; les humeurs font pouffées dans les pores fécrétoires, la tranfpiration s'augmente, le fang circule plus vîte au ventricule gauche, & de-là au cerveau, où il fe filtre conféquemment plus d'efprits ; en un mot toute la machine en retire des avantages.

On ne rit ordinairement que parce que l'ame eft agréablement affectée, c'eft ce que nous éprouvons fréquemment dans nos fpectacles. La caufe du *rire* à la comédie, dit Voltaire, eft une de ces chofes plus fenties que connues; l'admirable Molière, ajoute-t-il, & Regnard quelquefois, excitent en nous ce plaifir, fans nous en rendre raifon, & fans nous dire leur fecret. Des méprifes, des traveftiffemens qui occafionnent ces méprifes, les contraftes qui en font les fuites, produifent un *ris* général, tandis qu'il y a des caracteres ridicules dont la repréfentation plaît, fans caufer ce *ris* immodéré de joie; Triffotin & Vadius, par exemple, femblent être de ce genre. Le Joueur, le Grondeur, qui font un plaifir inexprimable, ne caufent guere un *ris* éclatant.

On diftingue plufieurs efpeces de *ris*; il eft des *ris* moqueurs & méprifans, où ce ne font que quelques mufcles du vifage qui agiffent, fans expiration ni infpiration. Il en eft de plus corporels, produits par la titillation, par une pure convulfion des nerfs fubcutanés, à laquelle fe joint la convulfion fympathique du diaphragme; l'inflammation de cette cloifon, fait naître un *ris* fardonique.

Il y a des gens qui ont tâché d'expliquer les tempéramens des hommes par leurs diverfes manieres de rire. Nous ne donnons plus dans ces fadaifes, nonplus que dans la fuperftition des anciens, qui tiroient d'heureux préfages du *rire* des enfans au moment de

leur naissance, car c'est ainsi qu'il faut entendre la pensée de Séneque dans sa quatrieme éclogue :

Puer qui non risit parenti,
Nec deus hunc mensa, dea nec dignata cubile est.

« Tout enfant qui ne rit pas à ses parens, ne mérite » pas d'être admis à la table des dieux, ni au lit d'une » déesse ».

Saint Basile condamne le *rire* dans tous les Chrétiens sans exception, sur ce passage de l'Ecriture, malheur à vous qui riez, parce que vous pleurerez, Luc, *VI. ch. xxv.* mais Jesus-Christ, comme l'a remarqué Grotius, parle seulement de ceux qui ne cherchent que les occasions de se réjouir, & s'abandonnent uniquement aux plaisirs ; rien n'est plus commun dans toutes les langues, que d'exprimer la joie par le *rire*, qui en est un effet naturel.

Lycurgue, en législateur éclairé, consacra des statues du *Ris* dans toutes les salles des Spartiates ; pour leur donner à entendre qu'ils devoient faire regner dans leurs repas & dans leurs assemblées, la satisfaction & les sentimens de la joie honnête, qui, dit Plutarque, est le plus agréable assaisonnement de la table & des travaux.

Je connois quelques ouvrages sur le *ris* & les pleurs, mais ils ne méritent pas aujourd'hui d'être lus, quoiqu'on les doive tous, lors de la renaissance des lettres, aux savans d'Italie, à l'exception de celui de Joubert (Laurent), intitulé *Traité du* ris, *de ses causes & de ses effets*, Paris 1579, *in-8°*. Il est bon d'y joindre l'ouvrage de Simon (Léonard), *de naturali & præter naturali risu ;* Messanæ 1656, *in-4°*. (*D. J.*)

RIS SARDONIQUE, (*Médecine.*) *ris* involontaire & convulsif, dont le surnom est tiré du *sardea* ou *sardonia herba*, la *sardoine*, qui prise intérieurement, est un poison assez actif, dont le principal effet se porte sur les levres & les joues, & y excite des mouvemens convulsifs, de façon que les malades empoisonnés meurent avec la figure d'un homme qui rit ; cette plante n'est autre chose que la renoncule sauvage à feuilles d'api, très-commune dans l'île de Sardaigne, qui est, suivant Dioscoride, plus veloutée, plus haute, & a les feuilles plus découpées que les autres especes ; on l'appelle aussi communément *l'api sauvage*. Appulée à cause de sa qualité vénimeuse, lui a donné le nom d'*herbe scélérate*. *Voyez* RENONCULE.

Le *ris sardonique* est aussi connu sous le nom de *spasme cynique*, & cette dénomination lui vient de ce que les levres, dans cet état de convulsion, imitent la figure de celles d'un chien lorsqu'il grince des dents ; *cynique* est dérivé de *χυνὸς*, qui veut dire *chien*.

La rétraction convulsive des angles des levres, qui constitue proprement le *ris sardonique*, peut n'avoir lieu que d'un côté, & alors la bouche sera de travers, comme il arrive dans quelques attaques de paralysie & d'épilepsie ; plus souvent les deux angles retirés laissent les dents à découvert & caractérisent mieux la maladie ; quelquefois aussi les muscles du nez, des paupieres, de la face, le muscle peaucier, sont affectés de façon que toute la face est en convulsion ; il y a des cas où le mal se répand dans les yeux, dans la langue, & s'étend même, comme Cœlius Aurelianus l'a observé, jusqu'au cou & aux épaules, de façon que le malade est dans l'attitude d'un porte-faix qui fait des efforts violens pour soulever & transporter un fardeau. Cette maladie est souvent précédée, suivant Avicenne, d'une légere douleur dans les os de la face, avec engourdissement & palpitation de la peau qui les recouvre. Lorsqu'elle est décidée & bien établie, la salive auparavant retenue par les levres appliquées aux dents, ne trouvant plus cet obstacle, se répand au-dehors, la voix est altérée, la mastication est presque impraticable ; il n'est pas rare alors, selon la remarque de Celse, de voir revenir la fievre & un changement réitéré dans la couleur du visage.

L'usage de la renoncule sauvage n'est pas la seule cause du *ris sardonique*, des attaques d'épilepsie & de paralysie peuvent, comme nous avons déjà dit, produire dans les muscles des levres une altération à-peu-près semblable ; mais la rétraction de ces muscles dans la paralysie n'est qu'une fausse convulsion occasionnée par le relâchement des antagonistes. Les vices du diaphragme sont des causes assez ordinaires du *ris sardonique*, sans doute à-cause de la communication des nerfs qui prennent leur origine de la quatrieme & cinquieme vertebre du cou qui se portent à cet organe, & qui fournissent quelques ramifications aux levres ; c'est un symptome très-fréquent dans la paraphrénésie (*voyez ce mot*) dans les blessures du diaphragme, comme l'ont observé Pline, Aristote, & Hippocrate ; ce divin vieillard raconte, que Tichon ayant reçu une blessure pénétrante dans la poitrine, en retirant l'instrument, on laissa une petite squille de bois qui piqua le diaphragme, à l'instant le malade fut saisi d'un *ris* tumultueux, & mourut peu après dans les convulsions ; *Epidem. lib. V. ægr. 94.* Le *ris sardonique* survient quelquefois le neuvieme jour après l'extirpation des testicules, & il est alors un très-mauvais signe. Le dérangement de la mâchoire inférieure après des luxations ou des fractures mal ou trop tard réduites, occasionne aussi quelquefois, suivant le même auteur, une altération dans la situation des levres qui peut imiter le *ris sardonique lib. de articul.* Le même effet peut encore dépendre d'un vice des muscles masseters ; enfin on pourroit ajouter ici toutes les causes des convulsions en général qui peuvent aussi-bien affecter les levres que toute autre partie.

On ne sauroit méconnoître cette maladie, ses symptomes frappent au premier coup-d'œil, & ne sont nullement équivoques. Il est moins aisé de distinguer les causes auxquelles elle doit être attribuée, & il y auroit du danger à s'y méprendre ; on peut cependant s'en assurer par le récit du malade & des assistans, & par l'examen plus attentif des phénomenes ; ce n'est que par les autres qu'on peut être instruit si le *ris sardonique* est la suite de l'usage de cette renoncule vénimeuse ou d'une blessure au diaphragme, ou d'une maladie ou opération précédente ; on juge soi-même si la rétraction des levres est vraiment convulsive, ou l'effet d'un relâchement paralytique ; dans ce dernier cas, les levres ne sont pour l'ordinaire retirées que d'un côté, elles obéissent au moindre effort, & les paupieres du côté opposé atteintes de la même paralysie, sont abaissées ; le tempérament, le genre de vie du malade, les causes précédentes peuvent fournir encore des éclaircissemens ultérieurs ; dans le *ris sardonique* exactement spasmodique, les deux angles sont le plus souvent retirés, & l'on ne peut, sans beaucoup de peine, les rapprocher, ils opposent aux efforts qu'on fait une roideur qui en dénote la cause.

C'est sans fondement qu'on assure que le *ris sardonique* est un *symptome toujours très-dangereux ;* cette assertion vague, vraie dans quelques cas particuliers, n'est pas conforme à toutes les observations ; le *ris sardonique*, effet de la paralysie ou de l'épilepsie, n'ajoute rien à la gravité & au danger de ces maladies. Dans la paralysie il n'est pas toujours *suivi d'une mort subite & inattendue ;* on guérit quelques malades qui ont usé de la *sardoine*, & quoique Hippocrate ait prononcé que dans une fievre non intermittente, la distorsion du nez, des yeux, des sourcils & des levres, sont un signe de mort prochaine, *Aphor. 49. lib. V.* il rapporte lui-même un exemple, *Epidem.*

lib. III. qui prouve que ce prognostic général souffre quelques [illegible] dans qui il observa ce symptôme [illegible] jour d'une fievre continue, fut très-bien guéri. Lorsqu'il se rencontre avec une extrème foiblesse, on peut assurer avec cet habile médecin, qu'il n'y a plus aucun espoir, *Coacar. prænot. cap.* [illegible] commun avec toutes les autres [illegible] *voyez* SPASME, SPASMODIQUE, [illegible] Dans d'autres cas, comme Menjot l'a remarqué, il peut préparer & annoncer un mouvement [illegible] transport subit des humeurs vers les parties inférieures, ou une hémorrhagie par le nez.

La seule espece de *ris sardonique* produite par la renoncule, mérite ici une attention particuliere pour le traitement; les autres especes ou n'en sont pas susceptibles, ou n'exigent d'autres remedes que ceux [illegible] dont elles sont [illegible] le plus efficace & le plus [illegible] est sans contredit l'émétique. Aetius, Paul d'Egine, Dioscoride, *&c.* s'accordent tous à le prescrire, nullement retenus par la causticité qu'ils attribuent à cette plante; dès que l'émétique a fini son effet, ils conseillent l'hydromel pris abondamment; le lait, les huileux, les frictions, les douches, les embrocations avec des remedes chauds & pénétrans, celles qu'on fait avec l'huile, excellentes en général dans les convulsions, ne feroient pas employées sans succès: les bains d'*hydrelæum*, ou d'un mélange d'huile & d'eau, sont aussi très-convenables; mais il faut avoir soin de frotter & [illegible] le malade au sortir du bain. Du reste, on peut ici employer les toniques, les nervins, les anti-spasmodiques, les amers, le quinquina, le [illegible], & tous les médicamens fétides compris dans la classe des anti-hystériques.

Ris sardonique, se prend aussi souvent dans le figuré pour exprimer un *ris* qu'on est obligé d'affecter sans en avoir le moindre sujet, ou lorsqu'on auroit plutôt lieu d'être triste ou en colere; tel est l'état d'un homme qui entend raconter une histoire plaisante dont il est lui-même l'objet anonyme & inconnu tourné en ridicule, comme dans les fourberies de Scapin le bon homme Géronte est forcé à rire par le récit de la tromperie qu'on vient de lui faire; tel est aussi le cas d'un homme qui veut faire paroître du courage en riant lui-même le [illegible] feignant de rire du ridicule dont on le couvre, comme il est arrivé à certain histrion, aristarque de profession, qui bafoué justement en plein théâtre, affecta de mêler ses *ris* aux éclats qui partoient de toute part; mais il avoit mangé de la fardoine, & il ne rioit que du bout des levres. (*m*)

RIS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *Voyez* RIZ.

RIS, (*Marine.*) rang d'œillets, avec des garcettes qui sont en-travers d'une voile, à une certaine hauteur. Les garcettes servent à diminuer les voiles par le haut, quand le tems est mauvais; ce qui s'appelle *prendre un ris.* *Voyez* PRENDRE UN RIS.

RIS *de veau*, *terme de boucherie*; glande qui est sous l'ésophage des veaux; elle a deux parties, l'une qu'on appelle autrement *la fagoue*, qui est blanche & ridée, & l'autre *la gorge.* C'est une glande que les médecins appellent dans le corps humain *thymus.* (*D. J.*)

RISANA, (*Géog. mod.*) ville de la Dalmatie, sur la côte du golphe de Venise, au fond du golphe Cataro. Les Turcs l'ont ruinée. (*D. J.*)

RISANO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans l'Istrie. Elle se jette dans le golphe de Trieste, environ à 3 milles de la ville de Capo-d'Istria. Cette riviere est le *Formio* des anciens. (*D. J.*)

RISBAN, s. m. (*Hydraul.*) est un fort de maçonnerie construit dans la mer sur lequel on place de l'artillerie pour la défense d'un port. Tel étoit le fameux risban bâti par Louis XIV. au milieu des jettées qui conduisoient à Dunkerque, & qui a été démoli à la paix de 1712. Ce risban étoit de forme triangulaire, avec de belles cazernes pour 100 hommes de garnison, deux grandes citernes, des magasins pour les munitions de guerre & de bouche, une communication avec la ville, & trois rangs de batterie sur son rempart, où l'on pouvoit mettre 54 pieces de canon. (*K*)

RISBERME, s. f. (*Hydraul.*) est une retraite en talus que l'on donne au-delà & au pié de la jettée d'un port pour en assurer les fondations contre les courans d'eau ou affouillemens de la mer. On remplit cet espace de fascines & de grillages, dont les compartimens sont arrêtés par des plançons, & remplis de pierres dures pour les entretenir plus solidement. (*K*)

RISCUS, s. m. (*Littérat.*) ce mot signifie quelquefois chez les Romains un *coffre*, un *bahut* couvert de peau; d'autres fois il se prend pour un *panier* d'osier ou de jonc pour mettre du linge, & d'autres fois pour une espece d'*armoire* taillée dans le mur d'une maison, & qui servoit pareillement pour y serrer du linge, & autres effets de ménage. (*D. J.*)

RISENBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville de Prusse, sur la Liebe, avec un château, près de Freystad; elle étoit autrefois la résidence des évêques de Poméranie. (*D. J.*)

RISIBILITÉ, (*Logiq.*) faculté de rire; tout le monde répete après Aristote, que c'est le propre de l'homme; cependant en soutenant cette proposition, on avance une chose assez obscure, & peut-être très-contestable; car si l'on entend par *risibilité*, le pouvoir de faire l'écartement des angles des lévres, qui a lieu quand on rit, il ne seroit pas, je pense, impossible de dresser des bêtes à y parvenir. Si on comprend dans le mot *risibilité*, non-seulement le changement que le ris fait dans le visage, mais aussi la pensée qui l'accompagne & qui le produit; & que par conséquent l'on entende par *risibilité*, le pouvoir de rire en pensant, toutes les actions des hommes deviendront des propriétés de cette maniere, parce qu'il n'y en a point qui ne soient propres à l'homme seul, si on les joint avec la pensée; telle sera l'action de marcher, de manger, parce que l'homme pense en marchant & en mangeant; cependant encore ces exemples ne seront pas certains dans l'esprit de ceux qui attribuent des pensées aux bêtes. (*D. J.*)

RISIGALLUM, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à l'arsenic d'un jaune vif ou rouge. *Voyez* RÉALGAR.

RISQUE, s. m. (*Gramm.*) c'est le hazard qu'on court d'une perte, d'un dommage, *&c.* *Voyez* HAZARD.

Il y a un grand risque à prêter son bien à crédit aux grands seigneurs, aux femmes non-autorisées par leurs maris, & aux enfans mineurs.

Skinner fait venir ce mot du terme espagnol *risco*, roide; Covarruvias le dérive de *rigeo*; dans le grec barbare on dit ῥιζικαρω pour *periclitor*, je hazarde, & ῥιζικον pour lot ou hazard, Skinner croit que ces mots, aussi-bien que le mot *risque*, peuvent être déduits de ῥιπτω, αναρριπτω τον κυβον, *je jette le dé.*

Pour prévenir le risque que courent sur mer les marchandises & envois, on a coutume de les faire assurer. *Voyez* POLICE D'ASSURANCE.

Le risque de ces marchandises commence au tems où on les porte à bord. C'est une maxime constante que l'on ne doit jamais risquer tout sur un seul fond, ou sur le même vaisseau; cette maxime apprend à ceux qui assurent, qu'ils doivent agir en cela avec beaucoup de prudence, & ne pas trop hazarder sur un vaisseau unique, attendu qu'il y a moins de *risque* à courir sur plusieurs ensemble que sur un seul.

RISQUER, v. act. (*Gram. Com. & Jeu.*) exposer son bien, sa marchandise, *&c.* sans craindre de le perdre, dans l'espérance d'un grand profit. Il y a de l'imprudence à *risquer* lorsque le péril est évident.

RISSOLE, s. f. (*Gram. & Cuisine.*) sorte de pâtisserie ou de friture faite de viande seche, épicée, enveloppée dans de la pâte, & cuite au beurre ou au saindoux.

RISSOLER, v. act. (*Cuisine.*) cuire ou rotir au feu une viande, jusqu'à ce qu'elle ait pris une couleur rousse.

RISSONS, *terme de galere*, (*Marine.*) ce sont des ancres qui ont quatre branches de fer.

RIT, s. m. (*Théolog.*) est une maniere d'observer les cérémonies religieuses qui est propre à telle ou telle église, à tel ou tel diocèse. *Voyez* CÉRÉMONIE.

Les peuples de l'Orient, comme les Arméniens, les Maronites, *&c.* célèbrent le service divin suivant le *rit* grec. L'Occident suit le rit latin, ou celui de l'Eglise romaine. Les différens diocèses, surtout en France, ne s'y attachent pourtant que pour le fond. Car en fait de *rit*, il n'y a point d'uniformité générale, chaque église ayant ses usages propres établis de tems immémorial, dont elle est en possession, & qu'elle est en droit de suivre. Ainsi l'on dit à cet égard le *rit* parisien, le *rit* sénonois, *&c.*

On distingue cependant dans l'occident trois sortes de *rits* principaux. Le *rit* grégorien, ainsi nommé de S. Grégoire le grand, pape, & c'est le même que le *rit* romain proprement dit. Le *rit* ambroisien, qui a pour auteur S. Ambroise, & qui est encore aujourd'hui en usage dans l'église de Milan; & le *rit* mosarabique, autrefois reçu dans toute l'Espagne, & dont il subsiste encore des vestiges dans les églises de Tolede & de Séville. *Voyez* MOSARABE, AMBROISIEN & GRÉGORIEN.

Les Anglois, qui suivoient autrefois le *rit* romain, l'ont changé du tems de la prétendue réformation, en un *rit* que leurs évêques & quelques théologiens composerent sous le regne d'Edouard VI. & qui est contenu dans le livre qu'ils nomment les *communes pierres*. *Voyez* RITUEL.

RITES, TRIBUNAL DES, (*Hist. mod.*) c'est un tribunal composé de mandarins & de lettrés chinois, dont la destination est de veiller sur les affaires qui regardent la religion, & d'empêcher qu'il ne s'introduise dans le royaume de la Chine, les superstitions & innovations que l'on voudroit y prêcher. Ce tribunal est, dit-on, presqu'aussi ancien que la monarchie; les mandarins qui le composent sont de la secte des lettrés, c'est-à-dire, ne suivent aucune des superstitions adoptées par des bonzes & par le vulgaire. Cependant on accuse quelques-uns de ces lettrés de se livrer en particulier à des pratiques superstitieuses, qu'ils désavouent & condamnent en public. On croit que c'est à ce tribunal que la Chine est redevable de la durée des principes de la religion des lettrés chinois, qui est exempte d'idolatrie, vû qu'elle n'admet qu'un seul dieu, créateur & conservateur de l'univers. *Voyez* TYEN-TCHU.

Le *tribunal des rites* a donc le département des affaires religieuses; il est chargé de faire observer les anciennes cérémonies; les arts & les sciences sont sous sa direction, & c'est lui qui examine les candidats qui veulent prendre des degrés parmi les lettrés. Il fait les dépenses nécessaires pour les sacrifices & pour l'entretien des temples; enfin c'est lui qui reçoit les ambassadeurs étrangers, & qui regle le cérémonial que l'on doit observer. Ce tribunal s'appelle *li-pu* ou *li-pou* parmi les Chinois.

RITOURNELLE, s. f. *en Musique*, est un morceau de symphonie, assez court, qui se met en maniere de prélude, à la tête d'un air, dont ordinairement elle annonce le chant, ou à la fin, & alors elle imite la fin du même chant, ou dans le milieu du chant, pour reposer la voix, pour ajouter à l'expression, ou simplement pour embellir la piece.

Dans les partitions ou recueils de musique italienne, les *ritournelles* sont souvent désignées par les mots *si suona*, qui signifient que l'instrument qui accompagne, doit répéter ce que la voix a chanté. *Voyez* RÉPÉTITION.

Ritournelle vient de l'italien, & signifie proprement petit retour, *ritornello*. (*S*)

RITUEL, s. m. (*Théolog.*) livre d'église qui enseigne l'ordre & la forme des cérémonies qui doivent être observées en célébrant le service divin, dans une église particuliere, dans un diocèse, dans un ordre religieux, *&c.* *Voyez* RIT & CÉRÉMONIE.

Les anciens payens avoient aussi leurs rituels, *rituales libri.* Ceux des Etruriens ou Toscans étoient les plus fameux. Ces livres contenoient les rits & les cérémonies qu'on devoit observer en bâtissant une ville, en consacrant un temple ou un autel, en faisant des sacrifices ou des apothéoses, en divisant les tribus, curies ou centuries, en un mot dans tous les actes publics de religion. On trouve dans le livre de Caton *de re rusticâ*, différens passages par lesquels on peut se former quelque idée des rituels des anciens.

On peut regarder le lévitique, comme le rituel des anciens Hébreux; car les Juifs modernes & les rabins ont imaginé une foule de cérémonies dont il n'y a pas la moindre trace dans les livres de Moïse.

Les chrétiens ont eu aussi leurs *rituels* dès la premiere antiquité, comme il paroît par les anciennes liturgies des Grecs & des Latins, par les sacramentaires des papes Gélase & S. Grégoire le grand. Ces *rituels* sont en grand nombre, tant sur la célébration de l'office divin, que sur la maniere d'administrer les sacremens, & sur les autres cérémonies de l'Eglise. Plusieurs savans du dernier siecle, & entre autres dom Menard & dom Martenne se sont beaucoup appliqués à la recherche des anciens *rituels*, & ont procuré l'édition de quelques-uns.

M. de Vert, qui a beaucoup écrit sur ces matieres, remarque que dans quelques *rituels* on ne s'est pas contenté de rapporter simplement, ou de prescrire les rits & les cérémonies, comme les paroles qu'on doit réciter, les actions & les gestes qu'on doit observer pour rendre les cérémonies plus augustes, mais encore qu'on en a cherché des raisons mystiques, inventées après coup, & qui ne sont point les vraies raisons de l'institution. De Vert, *explicat. des cérémon. & liturg. de l'Eglise.*

RITUELS, (*Antiq. étrusq.*) *rituales*, espece d'écrits sacrés chez les anciens Etrusques, dans lesquels écrits les lois & la discipline des aruspices étoient contenues; d'où vient qu'on les nommoit aussi *aruspici libri.* *Voyez* Struvius, *Synt. antiq. rom. cap. vj.* (*D. J.*)

RIVA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Trentin, à l'embouchure de la riviere du même nom, dans le lac de Guarda, à six lieues au sud-ouest de Trente. Elle fut prise en 1603 par les François qui l'abandonnerent peu de tems après. *Long. 28. 20. lat. 45. 46.* (*D. J.*)

RIVAGE, s. m. (*Gram.*) c'est le bord de la mer. On dit les *bords* de la riviere.

RIVAGE, (*Comm.*) On appelle à Paris *droit de rivage* un octroi qui est levé sur tous les batteaux chargés de marchandises, qui y arrivent par la riviere, & qui séjournent dans les ports. *Diction. de Comm. & de Trévoux.*

RIVAGE, (*Comm.*) se dit aussi du chemin que les ordonnances touchant le commerce reservent sur les bords des rivieres pour le tirage & halage des batteaux. Par l'ordonnance de la ville de Paris de 1672,

le chemin où *rivage* doit être de vingt-quatre piés de large ou de *lé*, comme dit cette ordonnance; en d'autres endroits il ne doit être que de dix-huit piés. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

RIVERAGE, s. m. (*Comm.*) droit domanial & quelquefois seulement seigneurial, qui se paye pour chaque courbe de chevaux qui tirent les bateaux soit en montant soit en descendant la riviere. Ce droit est établi pour entretenir les chemins qui sont reservés le long des rivages pour le tirage de ces bateaux. En 1708, par déclaration du roi du 29 Décembre il fut ordonnée une levée par doublement au profit de Sa Majesté, de tous les droits de péages, pontenages, *riverages*, &c. dans toute l'étendue du royaume. *Dictionn. de Comm.*

RIVAL, s. m. (*Gram.*) terme de relation qui s'applique à deux personnes qui ont la même prétention.

Le mot *rival* se dit proprement d'un compétiteur en amour. Les intrigues des comédies & des romans sont assez souvent fondées sur la jalousie de deux *rivaux* qui se disputent une maîtresse. On applique aussi ce terme à un antagoniste dans d'autres poursuites.

Les Jurisconsultes font venir ce mot de *rivus*, ruisseau commun à plusieurs personnes qui viennent y puiser de l'eau, *quòd ab eodem rivo aquam hauriant:* & Donat prétend que *rival* a été formé de *rivus*, parce que les animaux prennent souvent querelle, lorsqu'ils viennent boire en même tems au même ruisseau. Mais Cœlius Rhodiginus dit (& cette étymologie est beaucoup plus sensée) qu'anciennement on appelloit rivaux, *rivales*, ceux dont les terres étoient séparées par une fontaine ou un ruisseau, dont le cours étant sujet à être détourné suivant différentes routes, occasionnoit entre les voisins des disputes & des procès fréquens. C'est ce qu'on voit tous les jours à Paris entre les porteurs d'eau qui viennent pour remplir leurs seaux à la même fontaine. Cette coutume de séparer les terres par de petits canaux ou ruisseaux, a lieu dans les prairies voisines d'un gros ruisseau ou d'une riviere dont on fait entrer l'eau dans les prés, ensorte qu'il n'est permis aux particuliers ni d'en retenir ni d'en détourner le cours au détriment de leurs voisins.

Horace dit qu'un auteur trop amoureux de ses ouvrages, court risque d'en être amoureux tout seul & sans avoir de *rival:*

Quin sine rivali *teque & tua solus amâres.* Art. poét.

& la Fontaine a dit d'un homme laid, & cependant épris de lui-même,

Un homme qui s'aimoit sans avoir de rivaux.

RIVALITÉ, s. f. (*Bell. lettr.*) concurrence de deux personnes à une même chose sur laquelle elles ont des prétentions. *Voyez* Rival.

RIVALLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans les terres de Labour, à huit lieues de la capitale. (*D. J.*)

RIVE, s. f. (*Gram.*) bord en général. On dit la *rive* ou les *rives* d'un fleuve. La *rive* d'un bois.

RIVES, (*Com.*) Les mesureurs de grains appellent ainsi les deux bords du côté de la radoire ou racloire dont ils se servent pour rader les grains de dessus les mesures. *Voyez* Radoire.

Rive, (*Soirie.*) bord de la chaîne tendue soit à droite, soit à gauche. On dit aussi *rive de l'étoffe.*

RIVER, v. act. (*terme de Serrur. Coutel. Tailland. & autres Arts méchan.*) c'est rabattre la pointe d'un clou, & y faire une nouvelle tête pour l'affermir.

River, *en terme d'Eventailliste*, c'est rassembler toutes les fleches d'un éventail vers le centre, par le moyen d'un clou qui traverse tous les brins. *Voyez* la *figure* qui représente un clou à vis, c'est-à dire, dont une des têtes est taraudée, & se visse sur la tige du clou qui est faite en vis de ce côté : l'autre tête est *rivée*.

River, *en terme de Fourbisseur*, c'est rabattre l'extrémité de la soie sur le bouton du pommeau, ensorte que cette extrémité soit faite en forme de tête de clou qui retient sur la soie le pommeau & toutes les pieces qui y sont enfilées.

River, *en Horlogerie*, c'est rabattre à coups de marteau, & quelquefois par le moyen d'un poinçon, les parties d'une piece de métal sur une autre piece, pour les faire tenir ensemble. *Voyez* Rivure, Poinçon à river, Poinçon a couper.

River, *en terme d'Orfevre en grosserie*, c'est arrêter une piece sur une autre à laquelle on a pratiqué une espece de clou qu'on écrase, & qu'on lime imperceptiblement sur le trou chamfré ou fraisé. *Voyez* Chamfrer.

RIVERAINS, s. m. pl. (*Jurisprud.*) sont ceux qui ont des héritages ou quelque droit de seigneurie & de justice au bord d'un fleuve, d'une riviere ou ruisseau, ou même sur la rive d'une forêt. *Voyez l'Ordonnance des eaux & forêts.* (*A*)

RIVET, s. m. *terme de Manege*, c'est l'extrémité du clou qui est rivé ou retroussé sur la corne, & qui paroît quand on a ferré les chevaux. *Richelet.* (*D. J.*)

Rivet, (*Serrur. Tailland. Coutel.*) clous rivés pour arrêter quelques pieces avec d'autres. *Voyez* Rivet.

Rivet, (*Cordonn.*) couture interieure du soulier. *Voyez* Tranche-fil.

RIVETIER, s. m. *terme & outil de Ceinturier*, qui leur sert pour faire des petits yeux d'étain pour river & attacher plusieurs pieces de cuir ensemble.

Cet outil est une espece de petit poinçon rond, de la longueur d'un pouce ou deux, dont un des bouts est tranchant tout-autour & creux en-dedans, au milieu duquel creux est encore une petite pointe pour faire le trou du milieu de l'œil qu'il vient de former. *Voyez* la *fig. Pl. du Ceinturier*, qui représente une coupe dudit poinçon.

RJUGAN, *ou* DJUGAN, *vulgairement* DJUGANNUKI, (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbrisseau du Japon, d'origine chinoise, dont les branches sont minces, les feuilles partagées en cinq lobes, la fleur en forme de rose & d'une parfaite blancheur. Son fruit qui est ramassé en grappes, est de la grosseur d'une noix, & contient une pulpe noire, molle, douce, avec un noyau de couleur cendré, dur & d'un goût fade. La pulpe que les Japonnois trouvent délicieuse, a le goût d'une cerise seche, qu'on auroit fait cuire au vin & au sucre.

On distingue deux autres especes du même arbre, qui se nomment *roganna* & *ritsji*.

RIVIERE, s. f. (*Gramm.*) masse d'eau courante dans un lit, la plus grande après le fleuve. Les pluies forment les fontaines; les fontaines forment les ruisseaux; les ruisseaux forment les *rivieres*. Les *rivieres* grossies, & se rendant à la mer sans perdre leur nom, s'appellent *fleuves*.

On dit que la *riviere* est marchande, quand elle n'a ni trop ni trop peu d'eau, ensorte que les bateaux qu'elle porte, peuvent arriver à leur destination.

Riviere, (*Géogr. mod.*) ce mot synonyme à ce-

lui de *fleuve*, se dit d'un assemblage d'eaux qui partant de quelque source, coulent dans un lit ou canal d'une largeur & d'une étendue considérable, pour aller ordinairement se jetter dans la mer. *Voyez* FLEUVE.

Quant au rapport que les *rivieres* peuvent avoir avec les montagnes, entant qu'elles en tirent leur origine. *Voyez* MONTAGNES.

L'eau si nécessaire & si commode pour la vie, a invité la plûpart des hommes à établir leurs demeures près du courant des eaux; & celles des *rivieres* étant ordinairement douces & fort bonnes à boire, il est arrivé de-là, que presque toutes les villes ont été bâties au bord des *rivieres*.

Les gens de mer donnent quelquefois aux *rivieres* les noms des villes les plus considérables qui soient près de leurs embouchures; par exemple, ils appellent la Seine, la *riviere de Rouen*, la Loire la *riviere de Nantes*, la Tamise la *riviere de Londres*, le Tage la *riviere de Lisbonne*, & ainsi de plusieurs autres.

Il est bon de remarquer que comme les *rivieres* coulent tantôt vers une certaine région du monde, tantôt vers une autre, on s'est en quelque maniere accordé à regarder comme la droite d'une *riviere*, le rivage qui est à la droite d'un homme qui seroit supposé marcher dans le lit de cette *riviere*, en allant vers son embouchure; & le rivage qu'il auroit à gauche est considéré comme la gauche de la *riviere*.

Nous ne traiterons pas ici de l'origine des *rivieres*, c'est une question purement physique; mais nous mettrons sous les yeux du lecteur, les noms, le cours & les branches des principales *rivieres* de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique; & c'est à quoi la table suivante est destinée.

Les rivieres *d'Europe sont*,

		Appellées anciennement	Coulent au
En Suede,	Le Dalecarlie,		A l'est.
	Le Kimi,		Au sud-ouest.
	Le Torno,		
	L'Ete.		
En Danemark & en Norvege,	Il n'y en a point de considérable.		
En Moscovie,	Le Volga,	Rha,	De l'est au sud.
	Le Don,	Tanaïs,	De l'est à l'ouest.
	La Dwina.		Au nord-ouest.
En France,	La Seine,	Sequana,	Nord-ouest.
	La Loire,	Ligeris,	Ouest.
	Le Rhone,	Rhodanus,	Sud.
	La Garonne.	Garumna.	Nord-ouest.
En Allemagne,	Le Danube,	Danubius ou Ister,	Est.
	Le Scheld,	Scaldis,	Du nord à l'ouest
	La Meuse,	Mosa,	
	Le Rhein,	Rhenus,	
	L'Elme,	A[illegible]ius,	Nord-ouest.
	Le Weser,	Visurgis,	
	L'Elbe,	Albis,	Nord.
	L'Oder.	Odera ou Viadrus.	
En Pologne,	Le Nieper,	Borysthenes,	Sud-est.
	Le Niester,	Tyras,	
	Le Bogg,	Hypanis.	
	La Wistule,		De l'ouest au nord.
	Le Niemen,		
	Le Duna.		
En Espagne,	L'Ebre,	Iberus,	Sud-est.
	Le Xucas,	Sucro,	
	Le Guadalquivir,	Baetis,	Sud-ouest.
	La Guadiane,	Anas,	
	Le Tage,	Tagus,	
	Le Douzo.	Durius.	Ouest.
En Italie,	Le Pô,	Eridanus ou Padus,	Est.
	L'Adige,	Athesis,	
	L'Arne,	Arnus,	Sud-ouest.
	Le Tibre,	Tiberis,	
	Le Volterne.	Vulturnus.	Ouest.
Dans la Turquie en Europe est	Le Danube.	Danubius ou Ister.	Est.
En Ecosse,	Le Tay,	Tavus,	Est.
	Le Clyde,	Clotta,	Nord-ouest.
	Le Spey,	Spera,	Nord.
	Le Dée,	Dea, Diva, Occasa,	Est.
	Le Done.	Dona.	
En Angleterre,	La Tamise,	Tamesis,	Est.
	Le Severn,	Sabrina,	Sud ouest.
	Le Humber,	Abus,	Est.
	L'Ouse,	Urus,	Sud Est.
	Le Trente,	Trisanta,	Nord.
	Le Tyne	[illegible]	Est.
	Le Twede,	Tueda,	Est.
	Le MedWay,	Meduacus,	Du nord à l'est.
	Le Kay.	[illegible]	Nord.
En Irlande,	Le Shannon,	Senus,	Sud ouest.
	Le Lee,	Sauvenum,	Est.
	Le BlackWater,		De l'est au sud.
	Le Barrow,	Birgus,	Sud.
	Le Liff,	[illegible]	Nord-est.
	La Boyne.	Buvinda, Boina.	

Les rivieres *d'Asie sont*,

		Appellées anciennement	Coulent au
En Tartarie,	L'Oby,	Margus,	De l'ouest au nord.
	L'Oechard,		Nord.
	Le Tartare,		
	Le Patisanga,		Est.
	Le Chesel.	Jaxartes.	Ouest.
Dans la Chine,	Le fleuve Jaune.		Est, & fait differens meandres.
	Le Kiang,		
	Le Ta.	Aspithra.	Est.
Dans l'Inde,	Le Gange,	Ganges.	Sud.
	Le Guenga,		Est.
	L'Indus.		Sud-ouest.
En Perse,	Le Jihun,	Oxus,	Ouest.
	Le Pulwalon,	*peu considerable.*	Est.
	L'Ilment,	Arabius,	Sud.
	Le Tiendan,	Bagradas, Agradatus,	Sud ouest.
	Le Tiritiri,	Moræus,	
	Le Sirt,	Rhogomanis	
Dans la Turquie Asiatique,	Le Tigil,	Tygris,	Sud-ouest.
	L'Euphrate.	Euphrates.	

Les principales rivieres *d'Afrique sont*,

		Appellées anciennement	Coulent au
En Egypte,	Le Nil.	Nilus.	Nord.
En Barbarie,	Le Guadilbarbar,	Bagradan,	Nord.
	Le Rio-Major.	Macra.	
Dans le Biledulgerid,	La source du Guadilbarbar,	*peu remarquable.*	Nord-ouest.
	La source du Major,		
	Les branches du Gir.	Giras.	Sud est.
Dans le Zaara,	Le corps du Gir.	Giras.	Sud-est.
Dans la terre des Negres,	Le Niger.	Niger.	Ouest.
Dans la Guinée,	SWeria de Costa,		Sud.
	La riviere de Volta.		
Dans la Nubie,	La riviere Nubia.	*peu considerable.*	Nord-est.
Dans l'Ethiopie exterieure,	Zaire,		Ouest.
	Cuama,		Ouest.
	Riviere de Infanto,		Sud est.
	Zambre.		
Dans l'Ethiopie interieure,	Le Nil.	Nilus.	Nord.

Les principales rivieres *d'Amérique, anciennement inconnues, sont*

		Coulent au
Dans la nouvelle Espagne,	Aucune considérable.	
Dans la nouvelle Grenade,	Rio del norte.	Sud ouest.
Dans la Floride,	Rio del Spiritu sancto.	Sud.
Dans la terre de Canada,	La grande *riviere* de Canada,	Est.
	Le Connecticut,	Sud.
	La *riviere* de Hudson,	
	La *riviere* de la Were,	
	La Sequahana,	
	Le Patomeck.	
Dans la terre Arctique,	Aucune connue.	
En terre ferme,	Paria, *ou* Orenoque,	Nord.
	Maddalena.	
Au Brézil,	Miary,	Nord est.
	Saint François,	Est.
	Paranaiba, qui en reçoit trente autres.	Sud-ouest.

Dans

		Coulent au
Dans le pays des Amazones,	La *riviere* des Amazones avec ses branches.	Nord-est.
Dans le Pérou,	Aucune *riviere* considérable.	
Dans le Paraguay,	Rio de la Plata,	Sud-est.
Dans le Chili,	Aucune *riviere* considérable.	
Dans la terre Magellanique, Dans la terre Antarctique,	Aucune connue.	

Les branches remarquables de ces rivieres *sont*,

		Coulent au
De la Dwina,	La Vaga,	Sud-ouest.
	Le Juga.	Ouest.
Du Wolga,	Le Sosowaia,	Sud.
	L'Occatreca.	Nord-est.
De la Seine,	L'Oyse, La Marne,	Sud-ouest.
	L'Yonne.	Nord-ouest.
De la Loire,	La Mayenne,	Sud.
	Le Satte, Le Loir,	Sud-ouest.
	La Vienne, L'Indre, Le Chere, L'Allier.	Nord-ouest.
Du Rhône,	La Durance, L'Isere,	Sud-ouest.
	La Saone.	Sud.
De la Garonne,	La Dordonne, Le Lot, Le Tarne.	Ouest.
Du Danube,	Le Pruth,	Sud.
	Le Misono,	Sud-est.
	L'Alanta,	Sud.
	Le MoraWa,	Nord.
	Le Teyssa,	Sud.
	La Drave, La Save,	Est.
	L'Inn, L'Iser,	Nord-est.
	Le Lech, L'Iler.	Nord.
De la Scheld, ou Escaut,	Le Ruppel, qui retourne à l'ouest, augmenté par Le Sonne, La Dyle,	Nord.
	Le Demer.	Ouest.
	Le Dendre,	Nord.
	Le Lys, La Scarpe,	Nord est.
	Le Haisne.	Ouest.
De l'Elne,	Le Soft, Le Haisne.	Ouest.
Du Rhin,	La Lippe,	Ouest.
	Le Roer,	
	La Moselle,	Nord-est.
	La Nahe,	Sud-ouest.
	Le Meine, Le Necker.	Ouest.
De la Meuse,	Le Dommel,	Nord.
	Le Niers, Le Roer, L'Ourt,	Nord-ouest.
	La Sambre,	Nord-est.
	Le Semoy, Le Chiers.	Ouest.
Du Wezer,	L'Aller à l'ouest, augmenté par Le Leine, L'Ocker. La Fuld.	Nord.
De l'Elbe,	L'Ilbenow, Le Havel,	Nord-ouest.
	La Saal, Le Muldaw.	Nord.
De l'Oder,	La Warte,	Ouest.
	Le Bober,	Nord.
	La Neiss.	Nord est.
Du Nieper,	La Dezna,	Sud-ouest.
	Le Pripecz.	Nord-est.
De la Vistule,	Le Bugg.	Nord, & tourne à l'ouest.
Du Niemen,	La Vilna.	Ouest.
De l'Ebre,	La Segra,	Sud-ouest.
	La Cinca,	Sud-est.
	La Gallega,	Sud-ouest.
	Le Xalo.	Nord est.
Du Guadalquivir,	Le Xenil,	Ouest.
	La Guadamena.	Sud-ouest.
La Guadania n'a point de branche considérable.		
Du Tage,	Le Zatas, Le Zezer,	Ouest.
	Le Gundarrad, Le Xaruma.	Sud.
Du Douro,	Le Touroes, Le Tormes,	Nord-ouest.
	La Riaza.	Sud-ouest.
Du Pô,	L'Oglio, L'Adda, Le Tesin,	Sud-est.
	Le Tanero, qui roule à l'est, en tournant au nord, est augmenté par	
	La Bomirda,	Nord.
	La Stura.	Nord-est.
	La Sessia, La Dorta Baltia.	Sud-est.
De l'Adige,	Le Bachiglione.	Sud.
De l'Arne,	L'Elsa,	Nord-ouest.
	La Sieve.	Est, tourne au sud.
Du Tibre,	Le Quartirio,	Ouest.
	La Nera,	Sud-ouest.
	La Chiane.	Sud est.
Du Volturno,	Le Sabato.	Ouest.

Au reste les avantages sans nombre que procure la jonction des *rivieres* & des mers ont engagé les grands princes à signaler leur regne par des entreprises de cette nature. S'il est glorieux de les exécuter, c'est assez d'en concevoir le projet, d'en tenter l'exécution, pour avoir quelque droit à la reconnoissance des hommes. La jonction de la mer Baltique & de la mer Caspienne, celle de l'Océan & de la Méditerranée, ont immortalisé le Czar & Louis XIV. La jonction de l'Océan avec la mer Noire, résultoit infailliblement de la communication que Charlemagne entreprit vers l'an 793 entre le Danube & le Rhin; & si cet ouvrage ne fut pas porté à sa perfection, de pareils desseins n'ont pas besoin du succès, pour mériter des éloges à leurs auteurs. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RIVIERE *du nord*, (*Géog. mod.*) autrement *Rio-del-Norte*, riviere de l'Amérique septentrionale, & qui tire son nom de son cours qui est du nord au sud. Elle a sa source fort avant dans les terres, au pays des Padoucas; elle traverse tout le nouveau Mexique, & baigne le royaume de Léon où elle a son embouchure, sur la côte occidentale du golfe du Mexique. (*D. J.*)

RIVIERE-ROUGE, (*Géog. mod.*) *riviere* d'Afrique dans la Guinée; c'est la *riviere* la plus considérable que reçoive le Sénégal; on l'a appellée *riviere-rouge*, parce que le sablon de son lit est de cette couleur, & que son eau en prend la teinture, au lieu que celle du Sénégal est fort claire. (*D. J.*)

RIVIERE-VERDUN, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans l'Armagnac, le long de la Garonne; il forme une élection qui est fertile en froment, seigle & avoine. Grenade en est le chef-lieu. (*D. J.*)

RIVIERE (*Jurisprud.*) les *rivieres* navigables appartiennent au roi, avec leur bord, leur lit, & les îles & atterissemens qui s'y forment; les petites *rivieres* appartiennent aux seigneurs hauts justiciers, chacun en droit soi. *Voyez l'ordonnance des eaux & forêts.* Coquille, Loisel. (*A*)

RIVIERES, LES (*Géog. mod.*) petit canton de France, sur la côte occidentale de la presqu'île du Cotantin, vis-à-vis l'île de Guernesey. Ce canton comprend environ dix paroisses; on y fait beaucoup de sel blanc. (*D. J.*)

RIVIERE, *dans le commerce des bois flottés*, est un courant d'eau suffisant pour amener les bois en trains. Les principales sont Beuvron, qui tombe dans l'Yonne à Clamecy; Cure, anciennement Chore, qui tombe dans l'Yonne à Cravant; Armenson, qui tombe dans l'Yonne à Joigny; Vanne, qui tombe dans l'Yonne à Sens; l'Aube, qui tombe dans la Seine à Marsilly; la Seine, dans laquelle l'Yonne elle-mê-

me tombe à Montereau ; & la Marne. L'Yonne, elle seule, fournit au moins la moitié de la provision.

RIVIN, (*tympan & conduit de*) *Rivin* entreprit de défendre dans une dissertation publique qu'il fit dans l'université de Léipsick, le sentiment de son pere sur le trou du tympan dont il a donné la figure, & qui porte son nom ; on le donne aussi à des conduits des glandes sublinguales. *Voyez* TYMPAN, GLANDE & SUBLINGUALE.

RIVINE, RIVINA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée de plusieurs étamines soutenues par un calice qui a quatre feuilles ; le pistil devient dans la suite un fruit mou, ou une baie ronde pleine de suc, qui contient une semence arrondie. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

RIUKU-TSUTFUSI, (*Hist. nat. bot.*) c'est une plante du Japon qui vient des îles de Liquejos & des Philippines, porte une fleur d'un jaune pâle, en fleur-de-lis, à pétales droits & marqués de points d'un jaune foncé. Une autre plante du même nom a la fleur d'un rouge purpurin, tacheté de pourpre foncé.

RIVO-DEL-SOLE, (*Géog. mod.*) ruisseau, ou torrent d'Italie, dans l'état de l'Eglise ; il coule dans la sabine, & se jette dans le Teverone. C'est la *Digentia* d'Horace, *liv. I. epit. xviij. v. 104.* selon Léandre & quelques autres savans. (*D. J.*)

RIVO-DI-MOSSO, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au duché de Spolete; elle passe au pié du bourg de Caminate, à 16 milles de Rome, & se jette dans le Tibre, proche du port de Monte-Rotondo. Anciennement cette riviere séparoit le territoire des Sabins de celui des Crustuminiens. (*D. J.*)

RIVOLI, (*Géog. mod.*) en latin *Ripulæ;* ville d'Italie dans le Piémont, sur le penchant d'une agréable colline, à 6 milles au couchant de Turin ; on y compte environ sept mille ames, entre lesquelles se trouvent plusieurs moines de l'ordre des carmes, des capucins & des dominicains. *Longitude 25. 8. latit. 44. 52.*

Le roi de Sardaigne y a un beau palais, embelli par Charles Emmanuel I. de ce nom, duc de Savoie, qui y naquit le 12 Janvier 1562. Ce prince étoit un homme de génie, profond politique, magnifique en palais & en églises, voluptueux, si caché dans ses desseins qu'on disoit que son cœur étoit plus inaccessible que son pays ; plein de valeur, & l'un des grands capitaines de son siecle. Son ambition demesurée lui suggéra le projet de devenir comte de Provence en 1590, & le fit aspirer au royaume de France pendant la ligue, & à la couronne impériale après la mort de l'empereur Matthias. Cette humeur entreprenante excita contre lui la jalousie des rois de France, d'Espagne, des Allemands & des Vénitiens. Sa ville de Saluce fut prise par les maréchaux de la Force & de Montmorenci; enfin voyant par sa fausse politique son pays également ouvert aux François & à ses alliés, il tomba malade à Savillan, & mourut de douleur trois jours après, en 1630, âgé de 78 ans.

RIVOLTATO CANTO, (*Musiq. ital.*) c'est un chant renversé, qui après avoir servi de dessus, sert de basse ; & *rivoltato basso*, est un chant qui après avoir servi de basse, sert de dessus. (*D. J.*)

RIVURE, s. f. les horlogers appellent ainsi la partie d'une piece de métal destinée à être rabatue à coup de marteau sur une autre ; pour bien river il est nécessaire de ne réserver ni trop, ni trop peu de *rivure ;* si on en laisse trop, les coups de marteau ne font que refouler les parties de la *rivure*, sans les faire entrer dans celles de la piece avec laquelle on la rive ; si au contraire on n'en laisse point assez, les parties refoulées ne sont point assez abondantes pour que les pieces rivées puissent bien tenir les unes avec les autres ; lorsque la *rivure* & la partie dans laquelle elle doit entrer sont ronde, & que les horlogers craignent que les pieces rivées ne tournent l'une sur l'autre, ils ont soin de faire de petits crans dans la partie sur laquelle on rabat la *rivure*. Les horlogers donnent encore le nom de *rivure* à la partie d'un pignon ou d'une assiette sur laquelle la roue est rivée. *Voyez* ASSIETTE, PIGNON, &c.

RIVURE, (*terme de Serrurier, de Taillandier, de Coutelier.*) c'est la broche de fer qui entre dans les charnieres des fiches pour en joindre les deux aîles.

RIXE, s. f. (*Jurisprud.*) terme de palais qui signifie une querelle, un débat arrivé entre plusieurs personnes lorsqu'il y a eu des coups donnés, ou des menaces, ou des injures dites. *Voyez* ACCUSATION, CRIME, DÉLIT, INJURE, PLAINTE. (*A*)

RIZ, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *oriza;* genre de plante dont la fleur n'a point de pétales. Les semences sont un peu épaisses & ovoïdes ; elles naissent en épi, & elles sont renfermées dans une capsule qui est terminée par un filet. Tournefort. *Inst. rei h. Voyez* PLANTE.

Comme c'est dans les lieux où le *riz* croît, que le soin des terres devient pour les hommes une immense manufacture, on doit me permettre d'entrer dans quelques détails sur ce sujet. D'ailleurs le *riz* demande une culture particuliere, & qui doit être d'autant mieux circonstanciée, qu'on veut en transmettre la pratique en des pays où il ne vient pas naturellement.

Cette plante pousse des tiges ou tuyaux de trois à quatre piés de hauteur, plus gros & plus fermes que ceux du blé, noués d'espace en espace ; ses feuilles sont longues, charnues, assez semblables à celles de la canne ou du poireau. Ses fleurs naissent à ses sommités, & ressemblent à celles de l'orge ; mais les graines qui les suivent, au lieu de former un épi, sont disposées en pannicules ou bouquets, enfermées dans une capsule jaunâtre, ou coque formée de deux balles rudes au toucher, & dont l'une se termine en un long filet : on sait que ses graines sont blanches & oblongues.

En général le *riz* se cultive dans les lieux humides & marécageux, & dans des pays chauds, du moins à en juger par les contrées où il est le plus en usage, & où il fait la principale nourriture des habitans. Tout le Levant, l'Egypte, l'Inde, la Chine, sont dans ce cas. Les états de l'Europe où l'on en recueille davantage, sont l'Espagne & l'Italie, & c'est de-là que nous vient presque tout le *riz* que l'on consomme en France. M. Barrere ayant fait beaucoup d'attention à la culture de cette plante, tant à Valence en Espagne, qu'en Catalogne & dans le Roussillon, a envoyé à l'académie royale des Sciences, en 1741, un mémoire dont voici la partie la plus essentielle.

Pour élever utilement le *riz*, & en multiplier le produit, on choisit un terrein bas, humide, un peu sablonneux, facile à dessécher, & où l'on puisse faire couler aisément l'eau. La terre où l'on le seme, doit être labourée une fois seulement dans le mois de Mars. Ensuite on la partage en plusieurs planches égales, ou carreaux, chacun de 15 à 20 pas de côté. Ces planches de terre sont séparées les unes des autres par des bordures en forme de banquettes, d'environ deux piés d'hauteur, sur environ un pié de largeur, pour y pouvoir marcher à sec en tout tems, pour faciliter l'écoulement de l'eau d'une planche de *riz* à l'autre, & pour l'y retenir à volonté sans qu'elle se répande. On aplanit aussi le terrein qui a été foui, de maniere qu'il soit de niveau, & que l'eau puisse s'y soutenir par-tout à la même hauteur.

La terre étant ainsi préparée, on y fait couler un pié, ou un demi-pié d'eau par-dessus, dès le commencement du mois d'Avril; après quoi on y jette le *riz* de la maniere suivante. Il faut que les grains en aient été conservés dans leur balle ou enveloppe, & qu'ils aient trempé auparavant trois ou quatre jours dans l'eau, où on les tient dans un sac jusqu'à ce qu'ils soient gonflés, & qu'ils commencent à germer.

Un homme, piés nus, jette ces grains sur les planches inondées d'eau, en suivant des alignemens à-peu-près semblables à ceux qu'on observe dans les sillons en semant le blé. Le *riz* ainsi gonflé, & toujours plus pesant que l'eau, s'y précipite, s'attache à la terre, & s'y enfonce même plus ou moins, selon qu'elle est plus ou moins délayée. Dans le royaume de Valence, c'est un homme à cheval qui ensemence le *riz*.

On doit toujours entretenir l'eau dans les champs ensemencés jusque vers la mi-Mai, où l'on a soin de la faire écouler. Cette condition est regardée comme indispensable pour donner au *riz* l'accroissement nécessaire, & pour le faire pousser avantageusement.

Au commencement du mois de Juin, on amene une seconde fois l'eau dans les rivieres, & l'on a coutume de l'en retirer vers la fin du même mois, pour sarcler les mauvaises herbes, sur-tout la prêle & une espece de souchet, qui naissent ordinairement parmi le *riz*, & qui l'empêchent de profiter.

Enfin on lui donne l'eau une troisieme fois, savoir vers la mi-Juillet, & il n'en doit plus manquer jusqu'à ce qu'il soit en bouquet, c'est-à-dire jusqu'au mois de Septembre. On fait alors écouler l'eau pour la derniere fois, & ce desséchement sert à faire agir le soleil d'une façon plus immédiate sur tous les sucs que l'eau a portés avec elle dans les rivieres, à faire grainer le *riz*, & à le couper enfin commodément, ce qui arrive vers la mi-Octobre, tems auquel le grain a acquis tout son complément.

On coupe ordinairement le *riz* avec la faucille à scier le blé, ou, comme on le pratique en Catalogne, avec une faux dont le tranchant est découpé en dents de scie fort déliés. On met le *riz* en gerbes, on le fait sécher, & après qu'il est sec, on le porte au moulin pour le dépouiller de sa balle.

Ces sortes de moulins ressemblent assez à ceux de la poudre à canon, excepté que la boete ou chaussure du pilon y est différente. Ce sont pour l'ordinaire six grands mortiers, rangés en ligne droite, & dans chacun desquels tombe un pilon dont la tête, qui est garnie de fer, a la figure d'une pomme de pin, de demi-pié de long, & de 5 pouces de diametre; elle est tailladée tout au tour, comme un bâton à faire mousser le chocolat.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire la force motrice qu'on y emploie, & qui peut différer selon la commodité des lieux. En Espagne & en Catalogne on se sert d'un cheval attaché à une grande roue, *&c.*

Le *riz* qu'on seme dans une terre salée, y pullule ordinairement beaucoup plus qu'en toute autre. On en retire jusqu'à 30 ou 40 pour un; par conséquent, & toutes choses d'ailleurs égales, les côtes & les plages maritimes y seront les plus propres.

Après avoir décrit la maniere dont le *riz* se cultive en Europe, il faut indiquer celle des Chinois, qui qui est le peuple le plus industrieux à tirer parti du terrein, & celui chez lequel la plus grande sagacité des laboureurs se porte à la culture du *riz*: pour y réussir, ils commencent par fumer extraordinairement les terres, & n'en pas laisser un seul endroit sans rapport avantageux. Les Chinois sont bien éloignés d'occuper la terre superflue en objets agréables, comme à former des parterres, à cultiver des fleurs passageres, à dresser des allées, & à planter des avenues d'arbres sans rapport; ils croient qu'il est du bien public, &, ce qui les touche encore plus, de leur intérêt particulier, que la terre produise des choses utiles. Aussi toutes leurs plaines sont cultivées, & en plusieurs endroits elles donnent deux fois l'an. Les provinces du midi sont celles qui produisent le plus de *riz*, parce que les terres sont basses & le pays aquatique.

Les Laboureurs jettent d'abord les grains sans ordre; ensuite quand l'herbe a poussé à la hauteur d'un pié ou d'un pié & demi, ils l'arrachent avec sa racine, & ils en font de petits bouquets ou gerbes qu'ils plantent au cordeau ou en échiquier, afin que les épis appuyés les uns sur les autres, se soutiennent aisément en l'air, & soient plus en état de résister à la violence des vents.

Quoiqu'il y ait dans quelques provinces des montagnes désertes, les vallons qui les séparent en mille endroits, sont couvertes du plus beau *riz*. L'industrie chinoise a sçu applanir entre ces montagnes tout le terrein inégal qui est capable de culture. Pour cet effet, ils divisent comme en parterres, le terrein qui est de même niveau, & disposent par étages en forme d'amphitéâtre, celui qui suivant le penchant des vallons, a des hauts & des bas. Comme le *riz* ne peut se passer d'eau, ils pratiquent par-tout de distance en distance, & à différentes élévations, de grands réservoirs pour ramasser l'eau de pluie, & celle qui coule des montagnes, afin de la distribuer également dans tous leurs parterres de *riz*. C'est à quoi ils ne plaignent ni soins, ni fatigues, soit en laissant couler l'eau par sa pente naturelle des réservoirs supérieurs dans les parterres les plus bas, soit en la faisant monter des réservoirs inférieurs & d'étage en étage, jusqu'aux parterres les plus élevés.

Ils inondent les campagnes de *riz*, de l'eau des canaux qui les environnent, en employant certaines machines semblables aux chapelets dont on se sert en Europe pour dessécher les marais, & pour vuider les bâtardeaux. Ensuite ils donnent à cette terre trois ou quatre labours consécutifs. Quand le *riz* commence à paroître, ils arrachent les mauvaises herbes qui seroient capables de l'étouffer. C'est ainsi qu'ils font d'abondantes récoltes. Apres avoir cueilli leur *riz*, ils le font cuire légérement dans l'eau avec sa peau; ensuite ils le sechent au soleil, & le pilent à plusieurs reprises. Quand on a pilé le *riz* pour la premiere fois, il se dégage de la grosse peau; & la seconde fois, il quitte la pellicule rouge qui est au-dessous, & le *riz* sort plus ou moins blanc selon l'espece. C'est dans cet état qu'ils l'apprêtent de différentes manieres. Les uns lui donnent un court bouillon avec une sauce; d'autres le mangent avec des herbes, ou des feves; & d'autres plus pauvres, l'apprêtent simplement avec un peu de sel. Comme le *riz* vient dans les Indes à-peu-près de la même maniere qu'à la Chine, nous n'avons rien de particulier à en dire; mais il se présente une observation à faire sur les lieux où le *riz* se cultive pour la nourriture de tant de monde.

Il faut dans cette culture de grands travaux pour ménager les eaux, beaucoup de gens y peuvent être occupés. Il y faut moins de terre pour fournir à la subsistance d'une famille, que dans les pays qui produisent d'autres grains; enfin la terre qui est employée ailleurs à la nourriture des animaux, y sert immédiatement à la subsistance des hommes. Le travail que font ailleurs les animaux, est fait là par les hommes; & la culture des terres devient pour eux une immense manufacture. Voilà les avantages de la culture du *riz*, dans le rapport que cette culture peut avoir avec le nombre des habitans, & ce sont des vues dignes des législateurs. Je ne discuterai point ici s'il convient de favoriser, de permettre, ou de défendre la culture du *riz* dans ce royaume; je sais bien qu'il y a 25 à 30 ans qu'elle a été défendue en Roussillon, par arrêt du conseil souverain de cette province, sur ce qu'on a cru que les exhalaisons des lieux marécageux où l'on seme le *riz*, y causoient des maladies & des mortalités. Il ne feroit pas difficile de rassurer les esprits là-dessus, & d'indiquer en même tems des moyens pour prévenir tous les inconvéniens que l'on en pourroit craindre: mais ce sont les avantages de cette culture qu'il faudroit peser; & comme cette

question a tant de branches par elle-même, & relativement au commerce, ce n'est pas ici le lieu de la discuter. Il suffit de bien connoître la maniere dont on peut s'y prendre pour cultiver utilement dans ce pays une plante d'un si grand usage, lorsqu'on le jugera nécessaire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Maniere d'accommoder le riz, *de façon qu'avec dix livres de* riz, *dix livres de pain, dix pintes de lait, & soixante pintes d'eau, soixante-dix personnes se sont trouvées nourries parfaitement pendant vingt-quatre heures.* On lavera la quantité de dix livres de *riz* dans deux eaux différentes : il faut que cette eau soit tiede.

On les jettera ensuite dans soixante pintes d'eau bouillante où le *riz* crevera ; on le fera bouillir à petit feu pendant trois heures ou environ, & on le remuera pour l'empêcher de s'attacher.

Lorsque ledit *riz* sera bien crevé & renflé, l'on jettera dans la marmite ou chauderon, dix livres de pain coupé par petits morceaux fort minces, lequel, par sa cuisson, se mêle & s'incorpore parfaitement avec ledit *riz*, & forme une liaison à l'eau dans laquelle le *riz* a cuit.

On ajoute ensuite par-dessus le tout dix pintes de lait, & l'on remue la totalité sur le feu jusqu'à ce que le *riz* ait pu être pénétré par le lait.

Sur cette quantité de liquide on met huit onces de sel, & huit gros de poivre.

Si le lait est rare, on peut y substituer dix onces d'huile de noix ou d'olive.

Pour donner un goût agréable à cette nourriture, on peut y ajouter une douzaine de feuilles de laurier-cerise.

La distribution ne s'en fait que lorsque le tout est refroidi, & que cette nourriture a acquis la consistance d'une espece de bouillie, dans laquelle le *riz* seul se conserve en grain.

Une demi-livre de cette nourriture soutient plus qu'une livre & demie de pain.

Méthode de faire la soupe au riz *pour cinquante personnes.* Il faut se pourvoir d'un chauderon assez grand pour contenir quarante pintes d'eau, mesure de Paris : s'il est plus grand, il en sera plus commode.

L'on mettra dans ce chauderon neuf pintes d'eau, à ladite mesure de Paris ; quand elle sera chaude, on y mettra six livres de *riz*, qu'on aura soin auparavant de bien laver avec de l'eau chaude.

Le chauderon étant mis sur le feu avec le *riz*, on aura attention de le faire cuire lentement, & de le remuer sans cesse de peur qu'il ne s'attache au fond.

A mesure que le *riz* crevera, & qu'il s'épaissira, on y versera successivement trois autres pintes d'eau chaude.

Pour faire crever & revenir le *riz*, il faut environ une heure : c'est pendant ce tems qu'il faut l'humecter & lui faire boire encore successivement vingt-huit pintes d'eau, ce qui fera en tout environ quarante pintes d'eau, qu'il faut verser peu à peu & par intervalle, de peur de noyer le *riz*. Cela fait, il faut laisser le *riz* sur le feu pendant deux autres heures, & l'y faire cuire lentement & à petit feu, en le remuant sans cesse, sans quoi il s'attacheroit au poëlon ou chauderon.

Le *riz* étant bien cuit, on y mettra une demi-livre de beurre, ou de bonne graisse si l'on ne peut avoir de beurre, avec trois quarterons de sel, & pour deux liards de poivre noir en poudre ; en observant de remuer le tout ensemble pendant une demi-heure.

Au lieu de beurre on peut mettre du lait, la quantité de six pintes de lait suffit pour la chauderonnée ; mais il faut prendre garde que le lait ne soit point trop vieux, car il s'aigriroit à la cuisson.

On ôtera ensuite le chauderon de dessus le feu, pour y mettre aussi-tôt, mais peu à peu, six livres de pain bis ou blanc qu'on coupe en soupes très-minces, en observant de mêler le pain avec le *riz*, de maniere qu'il aille jusqu'au fond pour l'imbiber & faire corps ensemble.

Si l'on se sert de lait au lieu de beurre, il faut quelques pintes d'eau de moins dans la préparation du *riz*, autrement le *riz* seroit trop clair. Et aussi si l'on emploie le lait, il faut mettre du pain blanc, parce que le pain bis feroit aigrir le lait.

La distribution doit être faite sur le champ pour trouver les cinquante portions : chaque portion sera de deux cuillerées, qui contiendront chacune la valeur d'un demi-septier ou quart de pinte, mesure de Paris.

Pour les enfans de neuf ans & au-dessous, la portion d'une de ces cuillerées sera suffisante.

En distribuant les soupes chaudes, on aura soin de remuer le *riz* avec la cuillere à pot, & de prendre au fond du chauderon, pour que la distribution se fasse également, tant en *riz* qu'en pain.

On avertit ceux qui ne mangeront pas sur le champ leur portion, de la faire réchauffer à petit feu, en y mêlant un peu d'eau ou de lait, pour la faire revenir & la rendre plus profitable.

Méthode pour faire la bouillie au riz, *au lieu de farine, pour les petits enfans.* On prend un demi-septier de lait, un demi-septier d'eau, un gros & demi de sel, une once & demie de *riz* mis en farine ; il faut délayer cette farine avec le lait, l'eau & le sel, faire bouillir le tout jusqu'à ce qu'il commence à y avoir une croûte légere au fond du poëlon ; l'ôter ensuite de dessus la flamme, & le mettre un quart d'heure environ sur la cendre rouge ; on remettra ensuite cette bouillie sur la flamme jusqu'à cuisson parfaite, laquelle cuisson se connoît à l'odeur, & lorsque la croûte qui est au fond du poëlon est fort épaisse, sans cependant qu'elle sente le brûlé.

RIZIERE, s. f. (*Agricult.*) terre ensemencée de *riz*. *Voyez* RIZ.

Les *rizieres* sont ordinairement dans les lieux bas & marécageux, où cette plante se plaît, & produit beaucoup par la culture. Il y a quantité de ces *rizieres* en Italie le long du Pô, dont on détourne une partie des eaux pour arroser le riz. Ce qui rend les Indes orientales si fécondes en cette espece de grain, c'est que plusieurs des rivieres qui les arrosent, s'y débordant périodiquement, comme le Nil en Egypte, les riz qui s'y sement en pleine campagne restent des mois entiers sous l'eau, leurs franges ou bouquets surnageant & croissant pour ainsi dire à mesure que l'eau s'éleve. (*D. J.*)

RIZIUM, s. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens à une espece particuliere de racine rouge qu'on tiroit de Syrie, & dont les femmes grecques se servoient pour se farder le visage ; c'étoit leur rouge. Pline qui en parle plus d'une fois, l'appelle en latin *radix lanaria*, ce qui est de sa part une grande erreur, ayant confondu le *rizium* de Syrie, avec le *struthium* des Grecs. Il est assez vraissemblable que le *rizium* étoit une espece d'orcanette, *anchusa radice rubrâ*, qui croissoit en abondance dans toute la Syrie, & qui étoit très-propre à faire la couleur rouge que les dames grecques mettoient sur leurs joues. (*D. J.*)

RIZOLITES, (*Hist. nat. Litholog.*) nom générique par lequel quelques naturalistes ont voulu désigner les racines des arbres & des plantes pétrifiées.

R O

ROA, (*Géog. anc.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, sur le Duero, à 28 lieues au nord de Madrid, dans un terroir fertile en vin & en blé. Elle est toute dépeuplée, quoiqu'entourée de doubles murailles, & défendue par une citadelle. *Long.* 14. 18. *lat.* 41. 45. (*D. J.*)

ROB, s. m. (*Pharmac.*) nom qu'on donne aux sucs des fruits dépurés & cuits, jusqu'à la consomption des deux tiers de leur humidité. On fait des *robs* de coings, de mûres, de baies de sureau, d'aloës, d'acacia, de réglisse, de berberis, *&c.* pour diverses maladies. Le suc de groseilles rouges confit, se nomme *rob* de Ribé. A l'égard du suc des raisins dépurés, il s'appelle particulierement *sapa*, quand il est cuit jusqu'à la consomption des deux tiers; & ce *sapa* est presque en consistance de syrop: mais quand il n'est cuit que jusqu'à la consomption du tiers, on le nomme *defructum*, & c'est ce que le peuple appelle *vin cuit*; quand on le cuit jusqu'à une consistance approchante des électuaires mols, il prend le nom de *resiné*, & alors on l'employe à diverses confitures.

Le mot *rob* est aujourd'hui reçu dans les boutiques des Apoticaires, quoiqu'originairement il soit arabe; il signifie dans cette langue un simple suc, desséché au soleil ou sur le feu.

On trouvera dans la chimie de Boerhaave, d'excellentes regles sur la préparation & l'usage des *robes*, des *sapa*, des végétaux. (*D. J.*)

ROBA *ou* ROBE, *terme de commerce de mer*, en usage en Provence & dans le levant; il signifie *marchandises*, *biens*, *richesses*. Il est aussi d'usage parmi les Catalans dans le même sens. Il paroît être passé d'Italie en Provence, d'où les provençaux l'ont porté dans les échelles du Levant. *Dict. de Commerce. & de Trévoux.*

ROBE, s. f. (*Géog. mod.*) vêtement long & fort ample, que portent par-dessus tous les autres habits les gens de loi, ou jurisconsultes, les théologiens & les gradués d'Angleterre. La forme de ces *robes* n'est pas la même pour les ecclésiastiques & pour les laïques, cependant les uns & les autres s'appellent en général *gens de robe*.

Dans quelques universités, les Médecins portent la *robe* d'écarlate; dans celle de Paris, le recteur a une *robe* violette avec le chaperon d'hermine; les doyens des facultés, procureurs, questeurs des nations portent la *robe* rouge fourrée de vert. Les docteurs de la maison de Sorbonne portent toujours la *robe* d'étamine ou de voile noir par-dessus la soutane dans leur maison, & les docteurs en Théologie la portent également aux assemblées, examens, thèses, & autres actes de faculté, de même que les professeurs & autres suppôts de la faculté des Arts, dans leurs classes & assemblées, soit de leur nation, soit de l'université. Ces *robes* sont faites comme celles des avocats, à l'exception des manches qui sont plus courtes, quelques-unes sont garnies de petits boutons, & d'autres simplement ouvertes par-devant avec un ruban noir sur les bords. Les *robes* des appariteurs ou bedeaux sont de la même forme & de la même couleur, & quelquefois toutes semblables à celles des avocats. Ceux des paroisses en portent ordinairement de mi-parties ou de deux couleurs.

En France, on distingue les officiers de *robe* longue de ceux de *robe* courte, ces derniers sont ceux qui pour être reçus dans leurs charges n'ont point été examinés sur la loi: autrefois il y avoit des Barbiers de *robe* courte, c'est-à-dire ceux qui n'avoient point été sur les bancs & qui avoient été reçus sans examen.

La *robe* se prend pour la magistrature & pour la profession opposée à celle des armes; c'est dans ce sens que Ciceron a dit, *cedant arma togæ*; on dit d'un homme qu'il est d'une famille de *robe*, quand ses ancêtres ont possédé des charges distinguées dans la magistrature. La noblesse de *robe* est moins considérée dans certains pays que celle d'épée.

La *robe* est en général le vêtement de dessus de toutes nos femmes, quand elles sont habillées.

ROBE DES ROMAINS, (*Hist. Rom.*) *Voyez* TOGE & HABIT *des Romains*.

ROBE CONSULAIRE, (*Hist. Rom.*) c'étoit une *robe* prétexte, bordée en bas d'une large bande de pourpre. D'abord les consuls la prirent le premier jour de leur magistrature devant leurs dieux pénates; dans la suite, ils la prirent dans le temple de Jupiter Capitolin, comme le rapporte Denis d'Halicarnasse, *liv. V. c. xix.* & Tite-Live, *liv. VI. c. xix.* Enfin, sous les empereurs, la puissance des consuls ayant été réduite à rien, leur extérieur en devint plus fastueux; ils porterent alors une *robe* richement peinte, le laurier dans leurs faisceaux, & même on y joignit les haches. Ce n'est pas tout; dès qu'il plaisoit à l'empereur d'illustrer quelqu'un, il lui accordoit le droit de porter la *robe consulaire*, quoiqu'il n'eût point été consul. Il accordoit aussi la *robe* triomphale, les honneurs du triomphe & les privileges attachés au triomphe, à ceux qu'il vouloit favoriser de sa bienveillance, quoiqu'ils n'eussent ni triomphé, ni fait aucun exploit remarquable. En un mot, c'étoient des honneurs de cour d'autant plus méprisables, que les gens de mérite n'en étoient pas gratifiés. (*D. J.*)

ROBE DE REPAS, (*Antiq. Rom.*) les convives se rendoient à la sortie du bain avec une *robe* qui ne servoit qu'à cela, & qu'ils appelloient *vestis cœnatoria*, *tricliniaria*, *convivalis*. Elle étoit pour le plus souvent blanche, sur-tout dans les jours de quelque solemnité; & c'étoit aussi-bien chez les Romains que chez les Orientaux, une indiscrétion punissable, de se présenter dans la salle du festin sans cette *robe*. Ciceron fait un crime à Vaticinius d'y être venu en habit noir, quoique le repas se donnât à l'occasion d'une cérémonie funebre. Il compare cet ennemi odieux à une furie qui vient inopinément répandre une idée funeste dans l'esprit de toute l'assistance: *Atque illud etiam scire ex te cupio, quo concilio aut quâ mente feceris, ut in epulo Q. Arrii familiaris mei cum togâ pullâ accumberes?.... cum tot hominum millia,... cum ipse epuli dominus Q. Arrius albatus esset; tu in templum castoris tecum C. Fidulo atrato, ceteris que tuis furiis funestum intulisti.*

Capitolin raconte aussi que Maximin le fils, encore jeune, ayant été invité à la table de l'empereur Alexandre Sévere, & n'ayant point d'habit de table, on lui en donna un de la garde-*robe* de l'empereur. Pareille chose étoit arrivée autrefois à Septime Sévere encore particulier, suivant le rapport de Spartien.

Cet habillement étoit une espece de draperie qui ne tenoit presque rien, comme il paroît dans les marbres, & qui étoit pourtant différente du *pallium* des Grecs. Martial reproche à Lucus d'en avoir plus d'une fois remporté chez lui deux au lieu d'une, de la maison où il avoit soupé.

Et tectus lanis sæpe duabus abit. (*D. J.*)

ROBE TRIOMPHALE, (*Antiq. Rom.*) *toga triumphalis*; robe particuliere des Romains, reservée pour le triomphe. Tacite dans ses annales nous en fournit une preuve certaine, quand il dit, que dans les jours du cirque, Néron portoit la *robe triomphale*, & Britannicus la simple *robe* des jeunes gens, pour faire connoître par cette différence d'habits, les emplois & les dignités qu'on leur préparoit. Plutarque raconte de Marius, que ce romain, si fameux par les événemens de sa vie, oubliant sa naissance, parut un jour en public avec la *robe triomphale*; mais s'appercevant que le sénat désapprouvoit sa vanité, il sortit pour quitter sa robe, & revint avec la prétexte.

Dans la suite, Pompée eut le privilege de pouvoir porter la *robe triomphale* aux spectacles, distinction qui n'avoit été accordée qu'au seul Paul Emile avant lui. Dion & Velleius prétendent même, que Pompée ne se servit qu'une seule fois de cette prérogative.

La *robe triomphale* est appellée dans quelques auteurs, *togula palmata*, parce qu'on y représentoit apparemment des palmes, symbole de la victoire. Ciceron nomme cette robe *togula picta*, robe peinte, *pictæ vestis considerat aurum*; on représenta depuis sur cette robe, des personnages faits à l'aiguille, comme on le voit dans différens endroits de Claudien, dans Choripus, *lib. I. mim. 15.* & dans ce passage de Juvenal, *sat. 6.*

Illic barbaricas flexâ cervice phalanges,
Occisos reges, subjectas que ordine gentes,
Pictor acu tenui multâ formaverat arte.

Enfin, les empereurs romains avilirent la distinction éclatante de cette robe, en accordant à leurs favoris, soit qu'ils eussent triomphé ou non, la permission de la porter. (*D. J.*)

ROBES-NEUVES, (*Hist. de France.*) on nommoit ainsi dans le douzieme & treizieme siecle, les habits que nos rois donnoient suivant l'usage à leurs officiers, au tems des grandes fêtes, comme à la fête de Noël. (*D. J.*)

ROBE D'UNE COQUILLE, (*Conchyl.*) c'est la couverture ou superficie de la coquille, après qu'on a levé l'épiderme. (*D. J.*)

ROBE, *en terme de Blondier*, c'est une enveloppe de carte ou de parchemin dont on entoure les fuseaux pour ne point sallir la piece qu'on travaille.

ROBE, (*Jardinage.*) on dit la robe d'un oignon, laquelle est à proprement parler, son enveloppe, sa pellicule.

ROBE, (*Maréchalerie.*) se dit dans certaines occasions pour le poil en général. Par exemple, on dit du poil de cheval lorsqu'il frappe agréablement les yeux, qu'il a *une belle robe*.

ROBE, (*Mesure de liquides.*) en Espagne la *robe* fait huit sommes, la somme quatre quarteaux. Les vingt-huit *robes* font une pipe; la botte est de trente *robes*, & la *robe* pese vingt-huit livres. *Savary.* (*D. J.*)

ROBE, (*Manuf. de tabac.*) ce sont les plus grandes feuilles de tabac que l'on destine à mettre les dernieres sur le tabac qu'on file, pour le parer & donner plus de consistence à la corde. *Savary.* (*D. J.*)

ROBER, v. act. *terme de Chapelier*; c'est enlever le poil d'un chapeau de castor avec la peau de chien marin. Autrefois on ne se servoit que de la pierre-ponce pour cet usage, ce qu'on appelloit *poncer*; mais depuis que la maniere de *rober* est passée d'Angleterre en France, on ne ponce presque plus les chapeaux. Les habiles fabriquans estiment que les peaux de chiens marins affinent davantage que la ponce. *Dictionn. de Commerce.* (*D. J.*)

ROBER, *le* (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne qui coule dans l'archevêché de Trèves, & qui se jette dans la Moselle à Trèves même; c'est l'*Erubrus*, ou l'*Erubris* d'Ausone. (*D. J.*)

ROBERVALLIENNES, LIGNES, (*Géométrie.*) c'est le nom qu'on a donné à de certaines lignes courbes qui servent à transformer les figures; elles sont ainsi appellées du nom de leur inventeur M. de Roberval. Ces lignes contiennent des espaces infinis en longueur, & néanmoins égaux à d'autres espaces fermés de tous côtés. Les propriétés de ces lignes sont expliquées par M. de Roberval à la fin de son *traité des indivisibles*, imprimé en 1693 dans le recueil intitulé *divers ouvrages de Mathématique & de Physique*, par MM. de l'académie royale des Sciences.

L'abbé Gallois, dans les mém. de l'académie des Sciences de Paris, pour l'*année 1693*, prétend que la méthode de transformer les figures, expliquée à la fin du *traité des indivisibles* de M. de Roberval, est la même qui a été publiée depuis par M. Jacques Gregory, dans sa *géométrie universelle*, & après lui par Barrow, dans son livre intitulé *lectiones geometricæ*, & qu'il paroît par une lettre de Toricelli, que M. de Roberval étoit l'inventeur de cette méthode de transformer les figures, par le moyen de certaines lignes que Toricelly appelle *lignes robervalliennes*.

L'abbé Gallois ajoute qu'il est fort vraissemblable que M. Jacques Gregory, dans le voyage qu'il fit à Padoue en 1668, y apprit cette méthode, qui étoit connue en Italie dès 1646, quoique l'ouvrage de Roberval n'ait été publié qu'en 1692.

M. David Gregory, zélé pour l'honneur de son frere, a tâché de réfuter cette imputation; sa réponse à l'écrit de l'abbé Gallois est insérée dans les Transactions philosophiques de l'année 1694; & celui-ci a répliqué dans les *mémoires de l'académie des Sciences de Par s 1703. Chambers.* (*O*)

ROBERTINE, s. f. *terme de l'Ecole*; c'est le nom d'une these que soutiennent ceux qui veulent être de la maison de Sorbonne. Elle a pris son nom de Robert Sorbon, instituteur de la Sorbonne.

ROBIA HERBA, (*Hist. nat. Botan. anc.*) nom donné par Paul Æginete & autres anciens, à une plante qu'on employoit en teinture. La grande ressemblance de ce nom avec le *rubia* que nous appellons *garance*, a fait croire à plusieurs modernes que le *robia* des anciens étoit notre *rubia*; mais on n'a pas pris garde qu'ils l'employoient pour teindre en jaune, & que notre garance ne teint qu'en rouge. Le *robia herba* est vraissemblablement le *lutia herba* des Latins, notre herbe jaune, autrement dite *gaude*, dont les Teinturiers font grand usage pour teindre en jaune. (*D. J.*)

ROBIAS, (*Hist. nat.*) pierre dont parle Pline, & que l'on croit être une pierre composée de particules globuleuses semblables à des œufs de poisson ou à des graines. *Voyez* OOLITE & PISOLITE.

ROBIGALES, *ou* RUBIGALES, s. f. pl. (*Antiq. romaines.*) en latin *robigalia* ou *rubigalia*; fête instituée par Numa, la onzieme année de son regne, & que les Romains célébroient en l'honneur du dieu *Robigus*, pour le prier d'empêcher la nielle de gâter leurs blés; cette fête se faisoit le septieme jour devant les calendes de Mai, c'est-à-dire le 25 d'Avril, parce que dans ce tems-là la constellation du chien, qui est une constellation malfaisante, se couche, & que de plus c'est vers ce tems-là que la rouille ou la nielle a coutume d'endommager les blés qui sont sur terre. (*D. J.*)

ROBIGUS, *ou* *RUBIGUS*, s. m. (*Mithologie.*) dieu de la campagne & de l'Agriculture chez les anciens Romains. C'étoit ce dieu qu'on invoquoit pour le prier de garantir les blés de la nielle, en latin *robigo* ou *rubigo*, & c'est de-là qu'il avoit pris son nom. On lui sacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brebis, selon Ovide; & selon Columelle, un petit chien nouvellement né. Numa Pompilius avoit lui-même institué une fête & des sacrifices à ce dieu. Onuphrius Panvinius dit qu'il avoit à Rome un temple & un bois dans la cinquieme région de la ville. Il avoit encore un autre temple sur la voie Nomentane, hors la porte Capene.

Les Rhodiens invoquoient Apollon contre la nielle ou rouille des blés, & ils donnoient à ce dieu le nom de Erythibius, de ἐρυθίβη, qu'ils disoient au lieu de ἐρυσίβη, qui signifie la *nielle des blés.* (*D. J.*)

ROBINET, s. m. (*Hydr.*) est une clé ou canelle de cuivre qui s'emboite dans un boisseau du même métal, que l'on tourne pour ouvrir ou fermer l'issue de l'eau qui va faire jouer une fontaine.

Il y a de plusieurs sortes de *robinets*; ceux à tête quarrée, à branches ou à potence, & à deux ou trois eaux; ensorte que fermant un jet, ils en ouvrent un autre. Il est essentiel que les ouvertures des *robinets* soient proportionnées au diametre de la conduite; ensorte qu'il passe par le trou ovale de la canelle,

presque autant d'eau que par l'ouverture circulaire du tuyau. Lorsque les *robinets* sont placés près du bassin, ils doivent avoir pour ouverture les trois quarts du diametre de la conduite, & ils seroient encore mieux s'ils lui étoient égaux. Lorsque les *robinets* sont éloignés du bassin, ils peuvent avoir un tiers de moins d'ouverture que la conduite. (*K*)

ROBINIA, s. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus & Rivinus au genre de plante appellé *faux acacia* par Tournefort, & le général des Botanistes. En voici les caracteres selon le systeme de Linnæus. Le calice particulier de la fleur est petit, monopétale, divisé en quatre segmens, dont il y en a trois fort étroits, & un autre supérieur quatre fois plus large, mais ils sont tous de la même longueur & légérement dentelés. La fleur est légumineuse. L'étendard est large, rond & obtus; les aîles sont de forme ovoïde, oblongue; le pétale inférieur de la fleur est à demi-orbiculaire, applati, obtus, & de même longueur que les aîles. Les étamines sont des filamens qui se portent en haut; leurs bossettes sont arrondies; le germe du pistil est oblong, & de forme cylindrique. Le stile est chevelu, élevé en haut; le stygma est très-délié, & placé au sommet du stile. Le fruit est une grosse & large gousse, applatie, & néanmoins un peu bossue; il ne renferme que quelques graines taillées en forme de rein. Tournefort, *inst. rei herb. pag. 417*. Rivin. *iv. 74*. Linnæi, *gen. plant. pag. 349*. (*D. J.*)

ROBION, (LE) *ou* REBRE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France dans le Dauphiné. Elle a sa source près de Montmorin, forme deux branches qui baignent la ville de Montelimart, & qui toutes deux, vont se jetter sur la rive gauche du Rhône. (*D. J.*)

ROBLE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre qui croît au Chili; le meilleur pour la construction des vaisseaux; c'est une espece de chêne à écorce de liege, comme l'yeuse; il est dur & se conserve dans l'eau.

ROBORATIF, adj. (*Gramm.*) qui fortifie. *Voyez* CORROBORATIF, *ou* CORROBORANS.

ROBORETUM, (*Geogr. anc.*) ville d'Espagne, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de *Bracara* à *Asturica*, entre *Pinetum* & *Compleutica*, à 36 milles de la premiere de ces places, & à 29 milles de la seconde. On ne connoît point aujourd'hui cette ville. (*D. J.*)

ROBRE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de chêne qui croît dans les lieux montagneux. Il est plus bas que le chêne commun, mais gros & tortu; son bois est dur, sa feuille découpée en ondes assez profondes, & couverte d'un duvet mol; sa fleur en chatons & son fruit plus petit qu'aucun chêne ordinaire. Il a des galles & tous les autres caracteres du chêne.

ROBUSTE, adj. (*Gramm.*) qui est fort, vigoureux. On dit une plante *robuste*, un homme *robuste*, une santé *robuste*. Hobbs ayant remarqué que l'homme étoit d'autant plus méchant qu'il avoit plus de force & de passion, & qu'il avoit moins de raison, a défini le méchant, *puer robustus*, un enfant *robuste*; définition courte, laconique & sublime.

ROC, s. m. grande masse ou bloc de pierre dure enracinée profondément en terre. *Voyez* PIERRE. Ce mot est formé du mot grec ῥωξ, *rima*, fente, crevasse, & ῥωξ est formé de ῥηγνυμαι, *je romps*; d'où vient *saxa*, rivage pierreux.

Il y a différentes manieres de rompre & de briser le *roc*, avec le bois, la poudre à canon, *&c. Voyez* CARRIERE, BOIS, *&c.*

Nous avons des chemins, des grottes, des labyrinthes taillés dans le *roc. Voyez* ROUTE, GROTTE, LABYRINTHE, *&c.*

Alun de roc, ou *de roche*, *voyez* ALUN.

Crystal de roche, est une sorte de crystal qu'on suppose formé par la congélation du suc pierreux qui dégoutte des *rocs* & des cavernes. *Voyez* CRYSTAL & STALACTITE.

Sel de roche, *voyez* SEL.

ROC D'ISSAS, *ou* BLOC D'ISSAS, (*Marine.*) *voyez* SEP DE DRISSE.

ROC, s. m. (*terme de Blason.*) ce mot se dit d'un meuble dont on charge les écus, & qui représente un *roc* ou la tour du jeu d'échecs, à la reserve que la partie d'en haut est figurée avec deux crocs en forme de crampons, qui ont leurs pointes tendantes vers le bas. Le pere Menestrier dit que le *roc* est de fer morné d'une lance de tournois, ou recourbé à la maniere des extrémités des croix ancrées. La maison de Roquelaure porte d'azur à trois *rocs* d'argent. (*D. J.*)

ROCAILLE, s. f. (*Archit. hydraul.*) composition d'architecture rustique qui imite les rochers naturels, & qui se font de pierres trouées, de coquillages, & de pétrifications de diverses couleurs, comme on en voit aux grottes & bassins & fontaines.

On appelle *rocailleur* celui qui travaille aux *rocailles*.

Colonne de *rocaille* est une colonne dont le noyau de tuf, de pierre ou de moilon, est revêtue de pétrifications & de coquillages. *Daviler.* (*D. J.*)

ROCAILLE, s. f. (*Peinture sur verre.*) especes de petits grains de diverses matieres, ronds, verds ou jaunes, qui servent à mettre le verre en couleur.

ROCAILLE, s. f. (*Verroterie.*) petits grains de verroterie qui s'enfilent en forme de chapelets, qui servent au commerce de l'Amérique & des côtes d'Afrique. On les appelle ordinairement *rassade*.

ROCAMBOLE, s. f. (*Botan.*) espece d'ail fort cultivé, nommé par Tournefort *alium sativum alterum, sive alioprasum caulis summo circumvoluto*, *I. R. H. 383*.

C'est une bulbe composée de plusieurs tubercules, garnie à sa partie inférieure d'un grand nombre de filets blanchâtres, & enveloppée de deux ou trois peaux semblables à celles de l'oignon, d'un blanc purpurin. Sa tige est unique, de grosseur du petit doigt, haute d'une à deux coudées. Ses feuilles, qui sont le plus souvent au nombre de cinq, de la figure de celles du porreau, enveloppent la tige jusqu'à une certaine hauteur; elles s'en séparent ensuite, penchent vers la terre, & ont une odeur qui tient le milieu entre le porreau & l'ail. La partie supérieure de la tige est nue, verte, lisse; elle se replie, fait une ou deux spirales comme le serpent, & est terminée par une tête enveloppée dans une gaîne blanchâtre & alongée en maniere de corne finissant en bec; cette gaîne venant à s'ouvrir, laisse voir de petites bulbes ramassées ensemble, d'abord purpurines, ensuite blanchâtres, parmi lesquelles se trouvent des fleurs semblables à celles de l'ail. Toute la plante respire une odeur forte d'ail. On la cultive dans les jardins pour l'usage de la cuisine. (*D. J.*)

ROCCA-D'ANFO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Venise, sur le bord septentrional du lac Idro, au Bressan. Elle est munie de quelques fortifications. *Long. 28. 4. lat. 45. 48.* (*D. J.*)

ROCE, *voyez* VANGERON.

ROCHAN, *voyez* MERLE.

ROCHE, s. f. ROC *ou* ROCHER, (*Gram.*) c'est une masse de pierre qui s'éleve au-dessus de la surface de la terre ou de la mer, vers les côtes & les îles, & qui cause souvent les naufrages des vaisseaux, ou qui les détourne de leur droite route.

ROCHES MOLLES, *voyez* CAYES.

ROCHE, s. f. (*Architect.*) c'est la pierre la plus rustique & la moins propre à être taillée. Il y a de ces *roches* qui tiennent de la nature du caillou, & d'autres qui se délitent par écailles. On appelle *roche vive* la *roche* qui a ses racines fort profondes, qui n'est point

mêlée de terre, & qui n'eſt point par couche comme dans les carrieres. (*D. J.*)

ROCHE, ſ. m. (*Hydr.*) eſt un monceau de cailloux, de pétrifications, de coquillages de différentes couleurs, élevé & formant un rocher, au haut duquel eſt un jet qui retombe ſur ce cailloutage. Ce peut être encore une fontaine rocaillée, adoſſée contre un mur, imitant la caverne d'où ſortent des bouillons & nappes d'eau. (*K*)

ROCHE A FEU, (*Artificier.*) les artificiers appellent ainſi un mélange de ſoufre, de ſalpêtre & de poudre qui eſt propre à beaucoup d'artifices. Voici la maniere de le faire.

Prenez du ſoufre fondu lentement une livre, de ſalpêtre quatre onces, de poudre quatre onces; jettez le ſalpêtre dans le ſoufre en le fondant peu-à-peu & le remuant très-bien, & enſuite la poudre de même; remuez le tout; & lorſque le mélange commencera à ſe refroidir, vous y ajouterez trois onces de poudre grenée, & remettrez le tout enſemble.

ROCHE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *rupes Ardenuæ;* ville des Pays-Bas, au duché de Luxembourg, dans la forêt d'Ardenne, bâtie ſur une roche, d'où lui vient ſon nom, à 12 lieues au nord-oueſt de Luxembourg, avec un château fortifié. *Long.* 23. 25. *lat.* 50. 7.

2°. La *Roche* eſt le nom d'une autre petite ville de Savoie, dans le Faucigni, aſſez près de la riviere d'Arve, & ſur la Gauche. (*D. J.*)

ROCHE-BERNARD, LA, (*Géog mod.*) bourg & baronnie de France, en Bretagne, diocèſe de Nantes, ſur la Vilaine, à 4 lieues de ſon embouchure, avec un petit port. Ce bourg fut érigé en duché-pairie, ſous le nom de *Coaſlin* en 1663, & éteint en 1738. Celui qui poſſede la baronnie de la *Roche-Bernard* préſide au corps de la nobleſſe, quand il ſe trouve aux états de la province. *Long.* 15. 15. *lat.* 47. 25. (*D. J.*)

ROCHE-CHOUART, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *rupes Cavardi*, petite ville de France, aux confins du Limouſin & du Poitou, ſur la pente d'une montagne, à 24 lieues de Poitiers. Il n'y a qu'une paroiſſe dans cette ville, qui cependant a titre de duché, & donne ſon nom à une des illuſtres maiſons du royaume. *Long.* 18. 29. *lat.* 45. 49. (*D. J.*)

ROCHE-D'ERRIEN, LA, (*Géog. mod.*) bourg de France, en Bretagne, à 2 lieues au midi de Tréguier. Il eſt fameux par les ſieges qu'il a ſoutenus au xiv. ſiecle, & par la bataille qui ſe donna ſous ſes murs en 1347, dans laquelle bataille Charles de Blois, qui réclamoit le duché de Bretagne, fut vaincu & fait priſonnier. (*D. J.*)

ROCHEFORT, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Rupifortium;* mais ce n'étoit qu'un bourg. C'eſt aujourd'hui une nouvelle ville de France, au pays d'Aunis, ſur la Charente, à une lieue & demie de ſon embouchure, à 3 de Brouage, à 6 au ſud-eſt de la Rochelle, & à 100 au ſud-oueſt de Paris, avec un port très-commode.

Louis XIV. a fait bâtir dans cette ville en 1664 un magnifique arſenal, un hôpital & des caſernes; il y a fait établir une fonderie de canons, une corderie & un magaſin pour l'équipement des vaiſſeaux; c'eſt un ſiege royal, & le magaſin général des autres ports voiſins. L'entrée de la riviere eſt défendue par pluſieurs forts; ainſi dans l'eſpace d'un demi-ſiecle *Rochefort* eſt devenu un endroit conſidérable, ſur lequel on a fait un ouvrage imprimé à Paris en 1757, *in*-4°.

L'arſenal de cette ville eſt le premier qui fut élevé par les ſoins de M. Colbert; mais ſa poſition avantageuſe à bien des égards, ne ſauroit cependant dédommager de l'air mal-ſain qui regne à *Rochefort*; de la mauvaiſe qualité des eaux, & des ſommes immenſes qu'a coûté cette entrepriſe. *Longit.* 16. 42. *Latit.* 46. 3.

Rochefort dans la Beauce, diocèſe de Chartres; *Rochefort* dans le Forez, élection de Rouanne, & *Rochefort* dans l'Auvergne, diocèſe de Clermont, ſont trois bourgs, que Piganiol de la Force qualifie du nom de petites villes. (*D. J.*)

ROCHEFORT *en Ardenne*, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans le Condros, aux confins du duché de Bouillon, & de l'évêché de Liege, dont elle dépend pour le ſpirituel. Elle eſt ſituée à 2 lieues de S. Hubert, à 6 lieues au ſud-eſt de Dinant, & à 18 au nord oueſt de Luxembourg. Elle eſt environnée de rochers, & a un vieux château rétabli par le comte de Louvenſtein. Ce lieu eſt une ancienne ſeigneurie érigée en comté par l'empereur Ferdinand II. *Long.* 22. 48. *lat.* 50. 10. (*D. J.*)

ROCHE-FOUCAUD, LA, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Angoumois, ſur la Tardouere, à 6 lieues au nord-oueſt d'Angoulême, avec titre de duché-pairie, érigée en 1622, & dont quatre baronnies dépendent. Il y a dans cette petite ville une égliſe collégiale, & un couvent de carmes. *Long.* 18. 3. *lat.* 45. 43.

MM. de Daillon (*Benjamin & Jacques*), iſſus de l'ancienne famille des comtes du Lude, naquirent tous les deux dans la petite ville de la *Roche-foucaud*, & le premier fut miniſtre d'une égliſe calviniſte qui y étoit alors; mais après la révocation de l'édit de Nantes, il paſſa, de même que ſon frere, en Angleterre, où ils moururent l'un & l'autre dans un âge fort avancé. M. Benjamin de Daillon étoit un homme de ſavoir & de mérite. Il avoit un ſentiment particulier touchant les diables, ſoutenant qu'il n'y en avoit qu'un ſeul, & que l'Ecriture ne parle jamais du diable, que comme d'un être unique. Il prétendoit en conſéquence que les eſprits impurs que Jeſus-Chriſt chaſſoit, étoient des maladies, & que l'Ecriture leur donne le nom d'*eſprits* ou de *démons*, pour s'accommoder au langage de ce tems-là, ces maladies étant déifiées, ou regardées comme des démons ou des divinités parmi les payens.

M. Jacques de Daillon adopta le même ſentiment de ſon frere; & voulant le défendre par écrit, il publia en 1723, un ouvrage *in*-8°. en anglois, intitulé Δαιμονολογια, *or a treatiſe*, &c. c'eſt-à-dire, *Démonologie*, ou *traité des eſprits*, dans lequel on explique pluſieurs paſſages de l'Ecriture contre les erreurs vulgaires touchant les ſorciers, les apparitions, &c. avec un appendice contre la poſſibilité de la magie, de la ſorcellerie & du ſortilege. (*D. J.*)

ROCHE-GUYON, LA, (*Géog. mod.*) bourg de France, dans l'île de France, ſur la Seine, à 3 lieues au-deſſous de Mante, & au-deſſus de Vernon. Il y a château, paroiſſe, foire & marché. (*D. J.*)

ROCHELLE, LA, (*Géog. mod.*) ville maritime de France, capitale du pays d'Aunis, ſur l'Océan, à 34 lieues au nord de Bordeaux, & à 100 au ſud-oueſt de Paris. *Longitude*, ſuivant Caſſini, 16. 28. 30. *lat.* 46. 10. 15.

Cette ville a été nommée par les anciens *Portus ſantonum*, parce qu'elle étoit autrefois dépendante de la province de Saintonge, & le meilleur port qu'il y eût dans ces quartiers-là ſur l'Océan. Depuis on l'a nommée *Rupella*, & *Rochella* pour *Rocella*, noms qui ſignifioient *un petit roc*, & qu'on lui a donné, ſoit à cauſe du fonds pierreux ſur lequel elle eſt bâtie, ſoit à cauſe qu'orginairement elle n'étoit qu'un château avec quelques maiſons habitées par des gens de mer.

Ce château appartenoit en premier lieu aux ſeigneurs de Mauléon en Poitou. Guillaume, dernier comte de Poitiers, l'uſurpa ſur les ſeigneurs de Mauléon: il en fit une petite ville, & lui donna des privileges.

vileges. Cette ville s'accrut avec le tems, & se forma en une espece de république, ayant appartenu au roi d'Angleterre depuis le mariage d'Eléonore de Guyenne avec Henri II. Ses privileges furent confirmés par Louis VIII. fils de Philippe-Auguste, lorsquil s'en rendit maître en 1224.

La *Rochelle* étoit déja dans ce tems-là un port de mer très-florissant par son commerce, comme il paroît par ces vers d'un auteur ancien, *Nicol. de Braia, de gest. Ludov. VIII.*

Declivi littore Ponti
Nobilis, & famâ toto celeberrima mundo
Divitiisque potens priscis, & gente superbâ
Est Rupella.

La *Rochelle* fut cédée aux Anglois par le traité de Brétigni, l'an 1360, & douze ans après elle se donna au roi de France Charles V. à condition qu'elle conserveroit tous ses privileges, & qu'en outre elle auroit droit de battre en son propre nom de la monnoie d'argent; que les échevins seroient réputés nobles; que le maire resteroit gouverneur de la ville; & qu'enfin sa charge seule ennobliroit sa famille.

Le Calvinisme s'y introduisit en 1557, & le prince de Condé eut, pour ainsi dire, la gloire d'y regner. Le brave la Noue la défendit en 1574 contre Henri, duc d'Anjou, frere de Charles IX. & obligea ce prince d'en lever le siege. Les Protestans y tinrent depuis la plûpart de leurs synodes, & son commerce florissant tous les jours davantage, la rendit puissante jusqu'au tems du cardinal de Richelieu, qui résolut de soumettre cette ville à l'autorité royale, de casser ses privileges, & d'y détruire le Calvinisme.

Il engagea Louis XIII. à cette expédition. Ce prince, pour commencer à brider les Rochelois, fit construire le fort Louis. Ensuite il assiégea la ville en 1627, & s'en rendit le maître l'année suivante, après treize mois d'un siege des plus mémorables, pendant lequel les habitans souffrirent avec courage une des plus horribles famines dont l'histoire fasse mention. De quinze mille personnes qui se trouvoient dans cette ville, quatre mille seulement survécurent à cet affreux désastre. Etrange pouvoir de l'esprit de religion sur les hommes!

Enfin, la réduction de cette ville fut dûe à l'invention d'une digue de 747 toises dont Clément Metezeau de Dreux fut l'inventeur, & que le cardinal de Richelieu fit exécuter, pour empêcher les Anglois de secourir la place. Il est étonnant combien de millions le clergé fournit pour la prise de cette ville, & avec quelle joie il en faisoit les avances.

Louis XIII. étant entré dans la *Rochelle* le jour de la Toussaint 1628, priva les Rochelois de tous leurs privileges, fit abattre leurs belles fortifications, nomma de nouveaux magistrats, & un plus grand nombre de prêtres catholiques.

Louis XIV. fortifia cette ville de nouveaux ouvrages, qu'imagina & qu'exécuta le maréchal de Vauban. Il fit la *Rochelle* chef d'une généralité, & y établit un intendant distingué de celui de Rochefort, qui a la marine. Il y a aussi créé un bureau des finances, une chambre du domaine, un présidial, une élection, & y a laissé subsister l'hôtel des monnoies.

Les Jésuites y obtinrent un college, & ensuite la direction d'un séminaire l'an 1694; le siege épiscopal de Maillezais fut transféré dans cette ville en 1649; & pour former le diocèse on y a joint le pays d'Aunis & l'île de Ré, que l'on a démembrés de l'évêché de Saintes.

Les rues de la *Rochelle* sont en général assez droites, & la plûpart des maisons soutenues par des arcades. La ville est percée de cinq portes. Son port qui peut avoir quinze cens pas de circuit, & qui est de forme presque ronde, est un des plus commodes de l'Océan. Deux grosses tours le défendent. La mer y a reflux de plus de quatre toises. Tous les vaisseaux excepté ceux de haut-bord y entrent.

Mais ceux qui desireront de plus grands détails de l'histoire de cette ville, peuvent lire un petit livre de M. Galland (*Auguste*), sur la naissance, l'ancien état, & l'accroissement de la *Rochelle*.

J'ajouterai seulement que son principal commerce actuel est celui des îles de l'Amérique. Ses manufactures consistent en rafinerie du sucre des îles. Les Suédois, les Danois, les Hambourgeois, les Anglois & les Hollandois y envoient chaque année plusieurs vaisseaux pour y charger des vins, des eaux-de-vie, du sel, & quelques autres marchandises. On a aussi érigé dans cette ville en 1734 une académie de belles-lettres.

Imbert (*Jean*), jurisconsulte du xvj. siecle, né à la *Rochelle*, s'est fait connoître avec estime par deux ouvrages de droit: 1°. *Enchiridion juris scripti Galliæ*, que Theveneau a traduit en françois: 2°. *Institutiones forenses*, ou *Pratique du barreau*, en latin & en François.

François Tallemant l'aîné, abbé du Val-Chrétien, étoit né dans cette ville. Il fut aumônier du roi pendant vingt-quatre ans, & ensuite premier aumônier de madame. Sachant très-bien la langue italienne, il traduisit avec succès l'histoire de Venise du procurateur Nani; mais il ne consulta pas assez ses forces en mettant au jour la traduction des vies de Plutarque; cette traduction fut promptement méprisée de tous les connoisseurs. Il mourut en 1693, âgé de 73 ans.

On l'appelloit Tallemant l'aîné pour le distinguer de Paul Tallemant son cousin, son compatriote & ecclésiastique comme lui. Ils furent tous deux de l'académie Françoise, mais Paul étoit encore de l'académie des Inscriptions. Il mourut en 1712 à 70 ans.

Colomiés (*Paul*), en latin *Paulus Colomesius*, savant écrivain protestant, naquit à la *Rochelle* dans le dernier siecle; mais il se retira en Angleterre avant d'essuyer les rudes coups de la tempête, qui a englouti l'édit de Nantes. Il témoigna bientôt, étant à Londres, la préférence qu'il donnoit à la communion épiscopale sur le presbytérianisme, comme il paroît par son livre intitulé *Theologorum presbyterianorum Icon*. Il n'a pas cessé depuis de travailler sur différens sujets. Il est mort à Londres en 1692, j'ignore à quel âge.

Tous ses ouvrages sont utiles & agréables aux curieux de l'histoire, parce qu'ils y trouvent beaucoup de choses à apprendre; aussi sont-ils plus recherchés dans les pays étrangers que dans ce royaume. Les principaux sont 1°. *Gallia orientalis*, qui a été réimprimée à Hambourg en 1709, avec d'autres opuscules de l'auteur, qui avoient paru à Paris en 1668: 2°. *Italia & Hispania orientalis*: 3° *Observationes sacræ*: 4°. *Mélanges historiques*: 5° *Bibliotheque choisie*, dont la meilleure édition a été faite à Paris en 1731, avec des notes de M. de la Monnoie. Le pere Niceron vous indiquera les autres ouvrages de M. Colomiés, dans ses mémoires des hommes illustres, *tome VII, p. 196*. Bayle a fait aussi l'article de ce savant. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ROCHE-POSAY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Touraine, sur la Creuse, un peu au-dessous de l'endroit où elle reçoit la Gartempe. *Long. 18. 30. lat. 46. 44.* (*D. J.*)

ROCHER, s. m. (*Gram.*) c'est la même chose que *roc* & *roche*. *Voyez* ROC.

ROCHER, ROCHE, ROC, (*Synon. Géog.*) ces trois noms, désignent également en Géographie une, ou de grosses masses de pierres dures qui se trouvent dans les montagnes ou dans la mer, & qui sont coupées en précipices. Ce que nous appellons un *rocher*, une *roche* ou *un roc*, est nommé par les Latins *rupes*; par

les Italiens, *rocca*, *rupes* ou *pietra*; par les Espagnols, *roca* ou *pesia*; en allemand, *fels*, & en anglois *a rock*. On a bâti quelquefois des tours & des forts sur ces sortes de rochers, & plusieurs villes même en ont pris leurs noms, comme Rochefort, la Rochelle & autres. Elles sont appellées *roques* dans le Languedoc, aussi-bien que dans les autres pays voisins.

La Palestine étant un pays de montagne, avoit beaucoup de *rochers*, & ces *rochers* faisoient une partie de la force du pays, parce qu'on s'y retiroit dans les allarmes, & qu'on y trouvoit un azyle contre les irruptions subites des ennemis. Aussi l'Ecriture parle-t-elle si souvent de *rochers*; par exemple, des *rochers* d'Arnon, des *rochers* d'Oreb, du *rocher* d'Odolam, du rocher d'Etham, *&c.* De-là vient aussi ces expressions si communes dans l'Ecriture; soyez mon *rocher*, *Pseaume 31.* Le Seigneur est mon *rocher*; où est le *rocher* autre que le Seigneur, *Pseaume 18. vers. 3. 32. &c.*

Les *rochers* qui se trouvent dans la mer, & contre lesquels les vaisseaux sont sujets à se briser quand ils en approchent, se nomment *brisans*. Il y en a qui sont toujours couverts de la mer, & cachés sous l'eau, d'autres qui ne sont jamais couverts de la mer, & d'autres que la basse-mer découvre. On dit qu'une *roche* est saine, lorsqu'il n'y a point de danger autour d'elle, & que tout ce qu'il y a de dangereux est ce qui paroît.

La chaîne des *rochers* qui sont sous l'eau, s'appelle *ressif* par les Américains, & on appelle *banche* un fonds de *roches* tendres & unies qui se trouvent en certains lieux au fond de la mer. Il y a de certains *rochers* qui se trouvent vers les îles des Açores, & ailleurs; ils sont cachés sous l'eau, & on les nomme *vigies*.

Les *rochers* sont représentés dans les cartes générales par des petites croix; mais dans les cartes particulieres, les *rochers* découverts y sont figurés par des pointes de *rochers*, & ceux qui sont cachés sous l'eau, sont représentés par de petites croix. (*D. J.*)

ROCHERS *de Sciron*, (*Géog. anc.*) *Scironides petræ*; rochers célebres, qui étoient dans l'enceinte de la Mégaride en Acaïe. Strabon leur donne six milles d'étendue. Ils étoient devenus infames par les cruautés de Sciron, dont ils prirent le nom. Cet homme barbare réduisoit ceux qui arrivoient, ou qui étoient jettés sur ces côtes, au honteux ministere de lui laver les piés, de le chausser, & ensuite abusant de leur situation, il les précipitoit d'un coup de pié dans la mer. Un monstre que Pausanias croit être une tortue de mer, accoutumée à sa proie, cantonnée dans quelque creux voisin, rendoit inutiles les efforts que ces malheureux faisoient pour se sauver à la nage, & les entraînoit dans son repaire, où il les égorgeoit, s'ils n'étoient pas brisés par les pointes des rochers, sur lesquels ils rouloient en tombant dans la mer. Thésée punit Sciron du même genre de mort, & purgea le monde de ce scélérat, que Jupiter Hospitalier avoit laissé trop longtems impuni. C'est de ces *rochers* que Stace nous parle, *Theb. l. I.*

> *Infames* Scirone Petras, *scyllataque rura*
> *Purpureo regnata seni.*

Voyez SCIRONIDES *petræ*, *Géogr. anc.* (*D. J.*)

ROCHER, *le*, (*Conchyliol.*) coquille autrement nommée *murex*, *voyez* ce *mot*; c'est assez de se rappeller ici, que c'est une coquille univalve, garnie de pointes & de tubercules avec un sommet chargé de piquans; il est quelquefois élevé, quelquefois applati. Sa bouche est toujours alongée, dentée, édentée; la levre est ailée, garnie de doigts, repliée, déchirée; le fût est ridé, & quelquefois uni. (*D. J.*)

ROCHER, *en Anatomie*; nom d'une apophyse des os des tempes, appellée aussi *apophyse pierreuse*, à cause qu'elle est d'une substance extrémement compacte. *Voyez* TEMPORAUX.

ROCHER *d'eau*, s. m. (*Archit. hydraul.*) espece de fontaine adossée ou isolée, & cavée en maniere d'antres, d'où sortent par plusieurs endroits des bouillons & napes d'eau. Telle est la fontaine de la place Navonne à Rome. C'est un *rocher* fait de tevertin, percé à jour en ses quatre faces, portant à ses encoignures quatre figures de marbre avec leurs attributs, qui représentent les quatre plus grands fleuves de la terre, & sur lequel est élevé un obélisque antique de granit tiré du cirque de Caracalla. Cet ouvrage merveilleux a été fait par le cavalier Bernin, sous le pape Innocent X.

On appelle aussi *rocher d'eau*, une espece d'écueil massif, d'où sort de l'eau par différens endroits. Il y a un de ces *rochers* à la vigne d'Este, à Tivoli, près de Rome. *Daviler.* (*D. J.*)

ROCHERS *dans les bois*, sont de grosses touffes un peu basses & rampantes, qui se trouvent entre les arbres de haute futaie.

ROCHER *de grenailles*, (*à la Monnoie.*) est la masse de métal, qui dans l'état de bain ou fusion, est versée dans un baquet d'eau froide, qui se précipitant, s'amasse au fond en forme de grenaille. L'objet de cette manutention est de purifier le métal.

ROCHER, *terme de Brasserie*; il se dit du levain, lorsqu'il commence à former des boutons de mousse qui s'accumulent, s'amassent, & forment des houppes de mousse.

ROCHER, *en terme d'Orfevre en grosserie*; c'est environner les parties qu'on veut souder de poudre de borax, qui sert de fondant à la soudure.

ROCHERAYE *ou* PIGEON DE ROCHE, (*Histoire nat. Ornithol.*) *columba rupicola*, Willughi. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du biset; il a un pié de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement dix pouces jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de onze lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées, s'étendent presque jusqu'au bout de la queue. La tête & la face inférieure du cou sont d'un cendré foncé; la face supérieure du cou, la partie antérieure du dos & les petites plumes des aîles qui se trouvent près du corps ont une couleur cendrée brune: les autres petites plumes de l'aile, la partie postérieure du dos & le croupion, sont d'un cendré clair. Il y a sur la partie supérieure du cou une teinte de ces couleurs brillantes qu'ont la plûpart des pigeons. La poitrine est d'une légere couleur vineuse; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue sont d'un cendré clair. Les grandes plumes de l'aile, & celles du second rang, qui sont les plus près du corps, ont une couleur brune, les autres sont cendrées à leur origine & noirâtres vers la pointe: il y a de plus sur chaque aîle deux taches d'un brun noirâtre. Toutes les plumes de la queue sont cendrées à leur origine, & noirâtres vers leur extrémité. Le bec est gris, les piés sont rouges & les ongles noirs. Le *rocheraye* est un oiseau de passage. Brisson, *Ornit. tome I. Voyez* OISEAU.

ROCHERAYE BLANC, *columba alba saxatilis.* On regarde cet oiseau comme une variété du *rocheraye*. *Voyez* ROCHERAYE; il n'en differe qu'en ce qu'il est entierement blanc, à l'exception de la tête, du croupion & de la queue, qui sont d'un beau roux. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. I. voyez* OISEAU.

ROCHERAYE *de la Jamaïque*, PIGEON *à la couronne blanche*, *colomba capite albo*, Klein. Cet oiseau est à-peu-près de la grosseur du pigeon domestique; il a un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement dix pouces six lignes jusqu'au bout des ongles; la longueur

du bec est d'un pouce, & celle de la queue de cinq pouces; les aîles étant pliées s'étendent jusqu'aux deux tiers de la longueur de la queue. Le dessus de la tête est blanc, & plus bas il y a une belle couleur pourprée changeante. Le cou est d'un verd changeant, qui paroît à certains aspects bleu ou de couleur de cuivre bronzé. Tout le reste du corps; savoir, le dos, le croupion, les petites plumes des aîles, celles du dessus & du dessous de la queue, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes sont d'un brun tirant sur un gris bleuâtre, les grandes & les moyennes plumes des aîles ont une couleur brune. Les yeux sont entourés d'une peau blanche. Le bec est rouge à sa base, & blanc vers l'extrémité. Les piés sont rouges & les ongles gris. On trouve cet oiseau dans toutes les îles de Babama, à la Jamaïque & à S. Domingue. Brisson, *Ornit. t. I. Voyez* OISEAU.

ROCHESTER, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Kent, sur le Medway, qu'on y passe sur un des beaux ponts d'Angleterre, à 27 milles au sud-est de Londres. Elle est fort ancienne, a titre de comté, & un évêché d'un revenu fort modique. *Long.* suivant Cassini, *16. 19. lat. 51. 20.* & suivant Streét. *Long. 17. 56. latit. 51. 26.* (*D. J.*)

ROCHE-SUR-YON, (*Géog. mod.*) bourg de France, dans le Poitou, sur la petite riviere d'Yon, à 6 lieues au nord-ouest de Luçon, avec titre de principauté, qui appartient à la maison de Conti. *Long. 16. 10. lat. 46. 35.* (*D. J.*)

ROCHLIZ, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Saxe, au cercle de Léipsick, sur la Muldaw, qu'on y passe sur un pont; elle est munie d'un château, & a des mines de cuivre dans son voisinage. C'est une ville ancienne, car elle a déja été brûlée autrefois du tems de l'empereur Henri II. & elle avoit alors pour seigneurs des comtes qui en portoient le nom. Jean Fréderic, électeur de Saxe, l'enleva, en 1547, au duc Albert, margrave de Brandebourg, mais le duc Maurice la reprit sur l'électeur, & elle est restée à sa postérité. (*D. J.*)

ROCKENHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le bas-Palatinat. Elle est située entre les châteaux de Reipolzkcirch & de Fralckenstein. (*D. J.*)

ROCKIZAU, (*Géog. mod.*) ville royale de Bohème, à trois milles au levant de Pilsen, sur les confins du cercle de Podebroc. Le fameux Zisska la prit, & la brûla en 1421. (*D. J.*)

ROCHART, *voyez* LAMANTIN.

ROCHET, s. m. (*Gram. Hist. mod.*) ornement de lin que portent les évêques & les abbés; il ressemble à un surplis, excepté qu'il a des manches & des poignets, au lieu que le surplis est entierement ouvert & sans manches.

Ménage fait venir ce mot du mot latin *rochettus*, diminutif de *rocchus*, dont les écrivains de la basse latinité se sont servis au lieu de *tunica*, & qui vient originairement du mot allemand *rok*.

Les chanoines réguliers de S. Augustin portent aussi des *rochets* par-dessous leurs chappes.

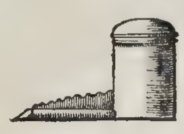
Rochets sont aussi des especes de manteaux que portent en Angleterre les pairs du royaume séans au parlement dans les jours de cérémonies. *Voyez* PAIR & PARLEMENT.

Ceux des vicomtes ont deux bandes ou bords & demi; ceux des comtes, trois; ceux des marquis, trois & demi, & ceux des ducs, quatre. *Larrey.*

ROCHET, s. m. (*Manufact.*) on appelle ainsi chez les marchands de soie, chez les manufacturiers & ouvriers en étoffes d'or, d'argent & de soie, & chez les teinturiers en soie, laine & fil, des bobines plus grosses & plus courtes que les bobines ordinaires. C'est sur ces *rochets* que tous ces marchands & ouvriers devident leurs soies ou pour les vendre, ou pour les employer, ou pour leur donner quelque préparation de teinture. *Dict. de Commerce.* (*D. J.*)

ROCHET, (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à une roue dont les dents ont une figure à-peu-près semblable à celle d'une cremaillere de cheminée. Ces sortes de roues sont ordinairement d'usage dans les encliquetages & dans les échappemens des pendules. *Voyez* ÉCHAPPEMENT, ENCLIQUETAGE, *&c.* & les *fig. dans nos Planches de l'Horlogerie*, qui représentent des *rochets* d'échappement, & *d'autres figures* qui représentent des *rochets* d'encliquetage.

ROCHOIR, s. m. (*Orfevr.*) instrument à l'usage de presque tous les ouvriers qui employent les métaux. C'est une petite boîte de cuivre ronde, & élevée à-peu-près comme la moitié d'un étui rond; il y a un couvercle, & au-bas un trou auquel est adapté un tuyau sur lequel est une petite bande de métal crenée. Dans le corps de la boîte est renfermé le borax pulvérisé, & on fait tomber cette poudre sur les parties que l'on veut rocher ou saupoudrer de borax, en faisant passer son ongle le long des crans de la petite bande crenée, & en dirigeant le tuyau sur les places où l'on a besoin de borax.



ROCKET, s. m. (*Hist. d'Angleterre.*) on appelle *rockets* en anglois les mantelets que portent aux jours de cérémonie les pairs séans au parlement. Ceux des vicomtes ont deux bordures & demi, ceux des comtes trois, ceux des marquis trois & demi, & ceux des ducs quatre. Ce mot vient peut-être de *rocchus*, qui est employé pour *tunica* chez les écrivains latins du moyen âge, ou, si l'on veut, de *rock*, mot teutonique qui signifioit une *robe*, une *tunique*. (*D. J.*)

ROCOU ou ROCOURT, s. m. (*Botan.*) arbre exotique cultivé dans toutes les îles de l'Amérique. Il est nommé *orleana seu orellana foliculis lapaceis*, par Herman; *Cat. Hort. Lugd. Bat.* 464. Pluk. Almag. 292. *Phytog.* 209. *f.* 4. *Orleana seu orellana sive urucu*, *Parad.* Prod. 357. *urucu*; Pison, *éd.* 1648, 65, *éd.* 1658, 133. Cat. Jam. 150. *hist.* 2. 52. *urucu Brasiliensibus*; Marcgr. 61. *Kaiabaka, daburi.* Ger. Emac. 1554. *Archiotl, seu medicina tingendo apta*, Hern. 74. *Arbor mexicana, fructu castaneæ, coccifera*, C. B. Pin. 419. Raii, *hist.* 2. 1771. Jonf. Deudr. 119. *Bixa oviedi*, J. B. 1. 440. *mitella Americana maxima tinctoria*; Tourn. *Inst.* 242. Boerh. *Ind. A.* 208. *arbor finium regundorum*, *Scalig. Arnotto, Dale.*

Cet arbre est de moyenne grandeur; il pousse de son pié plusieurs tiges droites, rameuses, couvertes d'une écorce mince, unie, pliante, flexible, brune en-dehors, blanche en-dedans; son bois est blanc, facile à rompre; ses feuilles sont placées alternativement, grandes, larges, pointues, lisses, d'un beau verd, ayant en-dessous plusieurs nervures roussâtres; ses feuilles sont attachées à des queues longues de deux ou trois doigts.

Ses rameaux portent deux fois l'année en leurs sommités des bouquets composés de plusieurs petites têtes ou boutons de couleur brune roussâtre; ces boutons s'épanouissent en des fleurs à cinq pétales, disposées en rose, grandes, belles, d'un rouge pâle, tirant sur l'incarnat, sans odeur & sans goût; cette fleur est soutenue par un calice à cinq feuilles, qui tombent à mesure que la fleur s'épanouit: au milieu de cette fleur il y a une espece de houpe composée

d'un grand nombre d'étamines ou filets jaunes dans leur base, & d'un rouge purpurin dans leur partie supérieure; chacune de ces étamines est terminée par un petit corps oblong, blanchâtre, fillonné & rempli d'une poussiere blanche : le centre de la houpe est occupé par un petit embryon qui est attaché fortement à un pédicule fait en soucoupe, & échancré légerement en cinq parties; ce pédicule sert de second calice, à la fleur à la place du premier qui est tombé : cet embryon est couvert de poils fins, jaunâtres, & surmonté d'une maniere de petite trompe fendue en deux levres en sa partie supérieure.

L'embryon en croissant devient une gousse ou un fruit oblong ou ovale pointu à son extrémité, applati sur les côtés, ayant à-peu-près la figure d'un mirobolan, long d'un doigt & demi ou de deux doigts, de couleur tannée, composé de deux gousses, hérissées de pointes d'un rouge foncé, moins piquantes que celles de la châtaigne, de la grosseur d'une grosse amande verte.

Ce fruit en mûrissant devient rougeâtre, & il s'ouvre à la pointe en deux parties qui renferment environ soixante grains ou semences partagées en deux rangs; ces grains sont de la grosseur d'un petit grain de raisin, de figure pyramidale, attachés & rangés les uns contre les autres par de petites queues à une pellicule mince, lisse & luisante, qui est étendue dans toute la cavité de chacune de ces gousses; ces mêmes grains sont couverts d'une matiere humide, très-adhérante aux doigts lorsqu'on y touche avec le plus de précaution, d'un beau rouge, d'une odeur assez forte; la semence séparée de cette matiere rouge est dure, de couleur blanchâtre, tirant sur celle de la corne. Cet arbre croît en abondance dans la nouvelle Espagne & dans le Brésil.

Les sauvages de l'Amérique le cultivent même avec grand soin, à cause des utilités qu'ils en retirent. Il sert à orner leur jardin, & le devant de leurs cases ou habitations. Ils emploient son écorce pour faire des cordages; ils mettent de ses feuilles tendres dans leurs sausses, pour leur donner du goût & leur communiquer une couleur de safran. Ils tirent une couleur rouge des graines qu'ils délayent dans l'huile de carapa, & s'en peignent le corps ou le visage, sur-tout dans les jours de réjouissance.

Les Européens qui habitent le Brésil & les îles Antilles font par art de la même graine une pâte qui est d'usage en teinture, & qu'on nomme pareillement *rocou*. *Voyez* ROCOU, *Teinture*. (*D. J.*)

ROCOU, *ou* ROUCOU *ou* ROCOURT, (*Teint.*) pâte seche ou extrait qu'on a tiré, soit par infusion, soit par macération des graines contenues dans la gousse de l'arbre, nommé pareillement *rocou*, & qu'on a décrit dans l'article qui précede. La pâte seche dont nous parlons vient d'Amérique, & est une des couleurs que fournit le petit teint.

On connoît que la gousse qui donne la graine est mûre lorsqu'elle s'ouvre d'elle-même sur l'arbre; alors on la cueille, & l'on en prépare la pâte ou l'extrait en pilant les grains des gousses avec tout ce qui les environne; on les fait dissoudre dans l'eau, & on coule cette liqueur par un crible; ensuite on la verse dans des chaudieres, on la fait bouillir; elle jette une écume qu'on recueille soigneusement, & qu'on met dans une autre chaudiere pour y être réduite sur le feu en consistance & en pâte, dont on fait des pains tels que nous les recevons en Europe. Mais il est à propos d'indiquer en détail toute cette opération; je l'emprunterai du P. Labat qui nous l'a donnée fort exactement dans son voyage d'Amérique.

Mais il est à propos d'indiquer la maniere dont on cultive & dont on fait le *rocou* aux îles Antilles françoises. Je tirerai cette maniere des voyages du P. Labat, imprimée en 1722.

Le *rocou*, dit-il, peut se planter depuis le mois de Janvier jusqu'à la fin de Mai; mais soit que le plantage s'en fasse tard ou de bonne heure, l'arbre n'en produit pas plutôt. Il se plante à la maniere des pois ou du mil, c'est-à-dire qu'après avoir bien nettoyé la terre, on y fait de petits trous avec la houe, dans lesquelles on jette deux ou trois graines au plus. La distance ordinaire qui suffit pour chaque plan est de quatre piés en quarré : à l'égard de la culture, elle se fait comme aux autres arbres, à l'exception que quand il s'éleve trop haut, on le châtre pour l'épaissir & pour l'entretenir en buisson.

La récolte du *rocou* se fait deux fois l'année, savoir à la S. Jean & à Noël. On le distingue comme en deux especes; l'un qu'on nomme *rocou* verd, & l'autre *rocou* sec. Le premier est le *rocou* qu'on cueille aussi-tôt que quelque cosse d'une grappe commence à sécher & à s'ouvrir; le second est celui où dans chaque grappe il se trouve plus de cosses seches que de vertes. Ce dernier peut se garder six mois; l'autre ne peut guere durer que quinze jours; mais il rend un tiers plus que le *rocou* sec, & le *rocou* qu'il produit est plus beau.

Le *rocou* sec s'écale en le battant, après l'avoir exposé au soleil & l'avoir remué quelque tems : à l'égard du *rocou* verd, il ne faut pour l'écaler que rompre la cosse du côté de la queue, & le tirer en-bas avec la peau qui environne les graines, sans s'embarrasser de cette peau.

Après que les graines sont écalées, on les met successivement dans divers canots de bois faits tout d'une piece, qui ont différens noms, suivant leurs différens usages.

Le premier canot s'appelle *canot de trempe*; le second, *canot de pile*; le troisieme, *canot à ressuer*; le quatrieme, *canot à l'eau*; & enfin le cinquieme, *canot à laver*. Il y en a aussi un sixieme qu'on appelle *canot de garde*, mais qui n'est pas toujours nécessaire; un autre qui se nomme *canot de passe*, & un huitieme qu'on nomme *canot aux écumes*.

La graine se met d'abord à sec dans le canot de trempe, où on la concasse légerement avec un pilon; après quoi on remplit le canot d'eau bien claire & bien vive, à huit ou dix pouces près du bord. Il faut cinq barrils d'eau sur trois barrils de graine. Le tems qu'elle doit rester dans le canot de trempe est ordinairement de huit à dix jours, pendant lesquels on a soin de remuer deux fois par jour avec un rabot, un demi-quart d'heure environ à chaque fois; on appelle *premiere eau* celle qui reste dans le canot de trempe, après qu'on en a tiré la graine avec des paniers.

Du canot de trempe, la graine passe dans le canot de pile, où elle est pilée à force de bras avec de forts pilons pendant un quart-d'heure ou davantage, ensorte que toute la graine s'en sente. Il faut que le canot de pile ait au-moins quatre pouces d'épaisseur par le fonds pour mieux soutenir les coups de pilons. On met de nouvelle eau sur la graine lorsqu'elle est pilée, qui doit y demeurer une ou deux heures, après quoi on la passe au panier en la frottant avec les mains, ensuite on la repile encore pour y remettre l'eau. L'eau qui reste de ces deux façons se nomme la *seconde eau*, & se garde comme la premiere.

Après cette façon, on met la graine dans le canot, qu'on appelle *canot à ressuer*, où elle doit rester jusqu'à ce qu'elle commence à moisir, c'est-à-dire près de huit jours. Pour qu'elle se ressue mieux, on l'enveloppe de feuilles de balisier.

Après qu'elle a ressué, on la pile de nouveau, & on la laisse tremper successivement dans deux eaux, qui s'appellent *les troisiemes eaux*. Quelques-uns tâchent d'en tirer une quatrieme eau; mais cette derniere eau n'a plus de force, & peut tout-au-plus servir à tremper d'autres graines.

Quand toutes les eaux sont tirées, on les passe séparément avec un hébichet, en mêlant un tiers de la premiere avec la seconde, & deux tiers avec la troisieme. Le canot où se passent les eaux s'appelle *canot de passe*; & on appelle *canot à laver* un canot plein d'eau, où ceux qui touchent les graines se lavent les mains, & lavent aussi les paniers, les hébichets, les pilons, & autres instrumens qui servent à faire le *rocou*. L'eau de ce canot, qui prend toujours quelque impression de couleur, est bonne à tremper les graines.

L'eau passée deux fois à l'hébichet se met dans une ou plusieurs chaudieres de fer, suivant la quantité qu'on en a; & en l'y mettant, elle se passe encore à-travers d'une toile claire & souvent lavée.

Quand l'eau commence à écumer, ce qui arrive presque aussi-tôt qu'elle sent la chaleur du feu, on enleve l'écume qu'on met dans le canot aux écumes, ce qu'on réitere jusqu'à ce qu'elle n'écume plus: si elle écume trop vite, on diminue le feu. L'eau qui reste dans les chaudieres, quand l'écume en est levée, n'est plus propre qu'à tremper les graines.

On appelle *batterie* une seconde chaudiere, dans laquelle on fait cuire les écumes pour les réduire en consistance, & en faire la drogue qu'on nomme *rocou*. Il faut observer de diminuer le feu à mesure que les écumes montent, & qu'il y ait continuellement un negre à la batterie qui ne cesse presque point de les remuer, crainte que le *rocou* ne s'attache au fond ou bords de la chaudiere.

Quand le *rocou* saute & petille, il faut encore diminuer le feu; & quand il ne saute plus, il ne faut laisser que du charbon sous la batterie, & ne lui plus donner qu'un léger mouvement; ce qu'on appelle *vesser*.

A mesure que le *rocou* s'épaissit & se forme en masse, il le faut tourner & retourner souvent dans la chaudiere, diminuant peu-à peu le feu, afin qu'il ne brûle pas; ce qui est une des principales circonstances de sa bonne fabrique, sa cuisson ne s'achevant guere qu'en dix ou douze heures.

Pour connoître quand le *rocou* est cuit, il faut le toucher avec un doigt qu'on a auparavant mouillé; & quand il n'y prend pas, sa cuisson est finie. En cet état, on le laisse un peu durcir dans la chaudiere avec une chaleur très-modérée en le tournant de tems en tems, pour qu'il cuise & seche de tous côtés, ensuite de quoi on le tire; observant de ne point mêler avec le bon *rocou* une espece de gratin trop sec qui reste à fond, & qui n'est bon qu'à repasser avec de l'eau & des graines.

Le *rocou*, au sortir de la batterie, ne doit pas d'abord être formé en pain, mais il faut le mettre sur une planche en maniere de masse plate, & l'y laisser refroidir huit ou dix heures, après quoi on en fait des pains; prenant soin que le negre qui le manie se frotte auparavant légerement les mains avec du beurre frais, ou du sain-doux ou de l'huile de palma-christi.

Les pains de *rocou* sont ordinairement du poids de deux ou trois livres, qu'on enveloppe dans des feuilles de balisier. Le *rocou* diminue beaucoup, mais il a acquis toute sa diminution en deux mois.

Quand on veut avoir de beau *rocou*, il faut employer du *rocou* verd, qu'on met tremper dans un canot aussi-tôt qu'on l'a cueilli de l'arbre; alors sans le battre ni le piler, mais seulement en le remuant un peu & en frottant les graines entre les mains, on le passe sur un autre canot. Après cette seule façon, on leve de dessus l'eau une espece d'écume qui surnage; on la fait épaissir à force de la battre avec une espece d'espatule, & finalement on le seche à l'ombre. Ce *rocou* est fort bon, mais on n'en fabrique que par curiosité, à cause du peu de profit.

La maniere de faire le *rocou* chez les Caraïbes est encore plus simple; car on se contente d'en prendre les graines au sortir de la gousse, & de les frotter entre les mains qu'on a auparavant trempées dans de l'huile de carapat. Quand on voit que la pellicule incarnate s'est détachée de la graine, & qu'elle est réduite en une pâte très-fine, on la racle de dessus les mains avec un couteau pour la faire sécher un peu à l'ombre; après quoi lorsqu'il y en a suffisamment, on en forme des pelotes grosses comme le poing, qu'on enveloppe dans des feuilles de cachibou. C'est avec cette sorte de *rocou*, mêlé d'huile de carabat, que les Caraïbes se peignent le corps, soit pour l'embellir, soit pour se garantir de l'ardeur du soleil & de la piquure des moustiques. Ils s'en servent encore pour colorer leur vaisselle de terre.

La pâte de *rocou* donne une couleur orangée presque semblable à celle du fustet, & aussi peu solide: c'est une des couleurs qu'on emploie dans le petit teint. On fait dissoudre le *rocou* pulvérisé, où on a mis auparavant un poids égal de cendres gravelées, & on y passe ensuite l'étoffe. Mais quoique ces cendres contiennent un tartre vitriolé tout formé, les parties colorantes du *rocou* ne sont pas apparemment propres à s'y unir, & la couleur n'en est pas plus assûrée. On tenteroit même inutilement de lui donner de la solidité, en préparant l'étoffe par le bouillon de tartre & d'alun.

On doit choisir le *rocou* le plus sec & le plus haut en couleur qu'il est possible, d'un rouge ponceau, doux au toucher, facile à s'étendre; & quand on le rompt, d'une couleur en-dedans plus vive qu'au-dehors; on l'emploie quelquefois pour donner de la couleur à la cire jaune. (*D. J.*)

ROCOUB ALCACOUSAG, (*Fête orientale.*) ces deux mots *rocoub alcacousag*, signifient la cavalcade du vieillard: c'est le nom d'une fête que les anciens Persans célébroient à la fin de l'hiver. Dans cette fête un vieillard chauve monté sur un âne, & tenant un corbeau d'une main, couroit par la ville & par les places en frappant d'une baguette ceux qu'il rencontroit dans sa route. *D'Herbelot.* (*D. J.*)

ROCOULER, v. n. (*Gramm.*) ce mot exprime le cri du pigeon.

ROCQ, s. m. (*Tisserands.*) autrement *rot*, & *peigne*. C'est une des principales pieces du métier des ouvriers qui travaillent de la navette.

ROCROY, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, au Rhételois, à deux lieues & demi de la Meuse, sur les confins du Hainaut, à 12 lieues au nord de Rhetel, dans une plaine environnée de forêts. Elle est fortifiée de cinq bastions, & a un état major: ce fut dans cette plaine que le prince de Condé, alors duc d'Enguien, & âgé de 22 ans, gagna le 19 Mars 1643 sur les Espagnols, une fameuse bataille fort chantée par tous nos poëtes. *Long.* 22. 12. *latit.* 49. 56. (*D. J.*)

RODA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur le Tech, à 2 lieues de Vich, du côté du nord. On croit que c'est l'ancienne *Bæcula* de Polybe, *XI. xix. p.* 890. & de Tite-Live, *livre XXVIII. c. xiij.* (*D. J.*)

RODAGE, s. m. *terme de coutume*, *rodaticum*, dans les capitules, *liv. VI. article* 219; c'est le droit que le seigneur péager prenoit pour une charrette vuide ou chargée de marchandises passant par le chemin royal, outre le péage dû pour raison de la marchandise. *De Lauriere.* (*D. J.*)

RODAS, (*Géog. mod.*) forteresse des Indes, au royaume de Bengale, sur une montagne: c'est une des fortes places de l'Asie, qui appartient aujourd'hui au grand Mogol. *Latit.* 15. 20. (*D. J.*)

RODE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples. *Voyez* RODIA. (*D. J.*)

Rode *de pouppe*, & Rode *de proue*, (*Marine.*) c'est dans une galere, ce qu'on appelle l'*étambord* & l'*etrave* dans un vaisseau. *Voyez* Galere.

RODE-MACHEREN, *ou* RODEMARCK, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans le duché de Luxembourg, entre Luxembourg & Thionville, avec un fort château que les François, sous les ordres du duc de Guise, pillerent en 1639 : elle dépend de la maison d'Autriche. *Long.* 24. *latit.* 46. 35. (*D. J.*)

RODER, v. act. *terme d'Armurier*; c'est tourner dans un calibre double cette piece de la platine des armes à feu, que l'on appelle la *noix*. *Richelet.* (*D. J.*)

RODEZ, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le gouvernement de Guyenne, capitale du Rouergue, sur une colline, au pié de laquelle passe l'Aveiron, à 10 lieues d'Albi, à 20 de Toulouse, & à 130 de Paris. *Long.* suivant Cassini, 19. 37'. 30". *latit.* 44. 20'. 40".

Il y a dans cette ville sénéchaussée, présidial, & élection : l'évêché étoit établi dès l'an 450, & a été suffragant de l'archevêché de Bourges, jusqu'à l'érection de celui d'Albi, sous lequel il est à présent. Il vaut au-moins quarante mille livres de revenu à l'évêque, qui est en partie seigneur de la ville, & prend la qualité de comte de *Rodez*; son diocèse renferme environ 450 paroisses.

La cathédrale est un édifice gothique, mais assez beau; son clocher bâti en pierres de taille, est renommé pour sa hauteur. Le chapitre est considérable, étant composé de quatre archidiaconés, quatre personnats, & vingt-quatre chanoines; les canonicats valent 12 à 1500 livres années communes, & les archidiaconats sont encore meilleurs.

Mais la ville de *Rodez* est vilaine; les rues sont étroites, sales, & la plûpart en pente; les maisons sont aussi fort mal bâties; on y compte environ six mille ames. Il s'y tient quatre foires par an, où l'on vend beaucoup de mules & de mulets pour l'Espagne; ce qui fait un commerce assez considérable, outre les toiles grises & les serges qu'on débite en Languedoc.

Rodez se nomme en latin *Segodunum*, *Segodunum Ruthenorum*, *Ruteni*, & *urbs Rutena*. Ptolomée connoît le nom de *Segodunum*, qui est aussi marqué dans la carte de Peutinger; & par-là on voit que ce nom étoit encore en usage au commencement du v. siecle; mais Grégoire de Tours, & ceux qui l'ont suivi, ne se servent que du mot *Ruteni*, qui est le nom du peuple.

Deux jésuites, le P. Annat, & le P. Ferrier, tous deux consécutivement confesseurs de Louis XIV. tous deux auteurs de plusieurs livres contre les Jansénistes, sont nés à *Rodez*, ou du-moins pour ce qui regarde le P. Annat, dans le diocèse de cette ville : leurs nombreux écrits polémiques sont morts avec eux.

Mais M. Amelot de la Houssaye rapporte un trait honorable à la mémoire du P. Ferrier : un chanoine de Bourges appellé *Perrot*, parent du P. Bourdaloue, lui écrivit une lettre par laquelle il tâchoit de l'engager de demander au roi, que les évêques qui seroient nommés à l'avenir par sa majesté, eussent à recevoir lors de leur sacre, de la main de son confesseur, la croix pectorale & l'anneau nuptial, & à payer au confesseur une certaine somme, à proportion du revenu des évêchés.

Le P. Ferrier en donnant cette lettre à lire à M. Amelot, lui dit : « Voilà un homme qui me propose » de lever une nouvelle annate sur les évêchés fu» turs; je songeois à lui procurer quelque petite ab» baye, mais puisqu'il a perdu l'esprit, il n'aura » rien ». (*Le Chevalier* de Jaucourt.)

RODIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, sur la côte de la Capitanate, c'est la ville *Hyrium* ou *Vreum* des anciens; son terroir produit des fruits excellens. Le golfe de *Rodia* qui fait une partie du golfe de Venise, est sur la côte de la Pouille. C'est de ce golfe que partit le pape Alexandre III. avec treize galeres, pour aller à Venise se réconcilier avec l'empereur Frédéric Barberousse. (*D. J.*)

RODIGAST, s. m. (*Mythol.*) divinité des anciens Germains qui portoit une tête de bœuf sur la poitrine, un aigle sur la tête, & tenoit une pique de la main gauche. (*D. J.*)

RODOSTO, *ou* RODOSTA, *ou* RODESTO, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, sur la côte de la mer de Marmora, au fond d'un petit golfe de même nom, à 6 lieues au sud-ouest d'Héraclée, & à 24 de Constantinople; les Grecs y ont quelques églises, & les Juifs deux synagogues; son port lui procure l'avantage d'un commerce assez considérable. *Long.* 45. 10. *lat.* 40. 54. (*D. J.*)

RODOUL, s. m. arbrisseau dont la feuille sert aux Teinturiers pour le noir.

RŒMER, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à Francfort sur le Mein, l'hôtel-de-ville; il est fameux dans toute l'Allemagne, parce qu'on y conserve la bulle d'or de l'empereur Charles IV. qui est la loi fondamentale de l'empire germanique.

ROÉ-NEUG, (*Mesure de longueur*) c'est la plus grande des mesures pour les distances & les longueurs, qui soit d'usage dans le royaume de Siam; c'est proprement la lieue siamoise, qui est d'environ deux mille toises de France. *Voyage de Siam.* (*D. J.*)

ROER, *prononcez* Roure, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres d'Allemagne; l'une au-deçà du Rhin, prend sa source aux confins du Luxembourg, mouille les villes de Gemund, Duren & Juliers, & va se jetter dans la Meuse, à Ruremonde; l'autre, *Roer*, coule dans le cercle de Westphalie; elle a sa source aux confins du comté de Waldeck, parcourt le comté de la Marck, & se perd dans le Rhin, à Duisbourg. (*D. J.*)

ROETACES, (*Géog. anc.*) fleuve d'Asie; il couloit au voisinage de l'Arménie, & c'étoit, selon Stabon, *liv. XI. p.* 500. un des fleuves navigables qui se jettoient dans le Cyrus. (*D. J.*)

RŒUX, *ou* le Rœulx; (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas dans le Hainaut, entre Soignies au nord, & Binche au midi. Cette petite ville fut érigée en comté par Charles-quint, en faveur de la maison de Croy. *Long.* 21. 44. *lat.* 50. 28. (*D. J.*)

ROGA, s. f. (*Hist.*) étoit autrefois un présent que les Augustes ou empereurs faisoient aux sénateurs, aux magistrats, & même au peuple; & que les papes ou patriarches faisoient à leur clergé. *Voyez* Don.

Ce mot vient du latin *erogare*, donner, distribuer; selon d'autres, il vient de *rogo*, je demande; c'est pour cela, dit-on, que S. Grégoire le grand appelloit ces distributions *precariæ*, parce qu'on les demandoit pour les avoir. D'autres le font venir du mot grec ῥογος, qui signifie quelquefois du *blé*, parce que ce présent consistoit anciennement dans une distribution de blé qu'on faisoit au peuple, aux soldats, *&c.*

Les empereurs avoient coutume de distribuer ces présens le premier jour de l'année, ou le jour de leur naissance, ou le jour de la fête de la ville où ils étoient; les papes & les patriarches les distribuoient dans la semaine de la passion. L'usage de ces présens ou largesses, fut introduit à Rome, par les tribuns du peuple, qui vouloient par ce moyen gagner la populace & la mettre dans leurs intérêts. Les empereurs se conformerent à cette coutume, & firent aussi de pareilles distributions au peuple & même aux

soldats, qui par cette raison sont appellés ῥογάτορες par les auteurs grecs du moyen âge. *Voyez* CONGIAIRE & DONATIF. *Roga* signifie aussi la paye qu'on donne aux soldats.

ROGALES, s. f. pl. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit sous l'empire romain aux jours destinés aux distributions du prince. On appelloit aussi *rogale* le régistre dans lequel on écrivoit les noms de ceux auxquels la *rogue* ou donatif du prince, se distribuoit, & où l'on marquoit aussi l'objet & la quantité de ce qu'on devoit leur donner. (*D. J.*)

ROGAT, s. m. *terme de Jurisprud. ecclés.* qui répond à peu près à ce qu'on appelle en cour laie, *commission rogatoire*. *Voyez* ROGATOIRE.

C'est une priere qu'un official ou autre juge d'église, fait à un autre, pour qu'il lui soit permis de faire ajourner un sujet d'un autre diocèse, par devant l'ordinaire du réquérant, pour raison d'un mariage commencé avec une personne domiciliée dans le diocèse où il entend le faire ajourner. Celui à qui la lettre ou priere s'adresse, n'est pas obligé d'y déférer.

ROGATIO legis, (*Hist. Rom.*) terme qui signifioit dans la jurisprudence romaine, la demande que faisoient les consuls ou les tribuns au peuple romain, lorsqu'ils vouloient faire passer une loi. *Voyez* LOI.

Voici les termes dans lesquels on faisoit cette demande ; par exemple : *voulez-vous ordonner qu'on fasse la guerre à Philippe ?* Le peuple répondoit : *le peuple romain ordonne qu'on fasse la guerre à Philippe*, & cette réponse s'appelloit *decretum*, decret ou résolution.

Le mot *rogatio* est souvent en usage pour exprimer le decret même, & pour le distinguer du *senatus consulte*, ou decret du sénat. *Voyez* SENATUS CONSULTE.

Souvent aussi *rogatio* est pris dans le même sens que *loi*, parce qu'il n'y avoit point de lois établies chez les Romains, qui n'eussent été précédées de ces sortes de demandes, autrement elles étoient nulles.

ROGATIONS, s. f. pl. (*Hist. eccles.*) prieres publiques qui se font dans l'église romaine pendant les trois jours qui précédent immédiatement la fête de l'Ascension. On les appelle ainsi à cause des prieres & processions qu'on fait ces jours-là, pour demander à Dieu la conservation des biens de la terre, & on les consacre aussi par la pénitence & l'abstinence des viandes. *Voyez* PROCESSION.

On rapporte l'institution des *rogations* à S. Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, qui, en 474, selon quelques-uns, & en 468, selon d'autres, assembla plusieurs évêques de la province pour implorer la miséricorde divine, pendant trois jours, & lui demander la cessation des tremblemens de terre, & des ravages causés par des bêtes féroces. Les jeûnes & les prieres de trois jours qui avoient fait cesser ces fléaux, furent continués depuis comme un préservatif contre de pareilles calamités. Le concile d'Orléans, en 511, ordonna que les *rogations* s'observeroient par toute la France ; cet usage passa en Espagne vers le commencement du VII siecle ; mais les trois jours des *rogations* dans ce pays, étoient le jeudi, le vendredi, & le samedi après la Pentecôte. Elles ont été reçues plus tard en Italie ; Charlemagne & Charles-le-Chauve firent des lois pour défendre au peuple de travailler ces jours là, & elles ont été observées long-tems dans l'église gallicane. On a appellé les processions des rogations *petites litanies* ou *litanie gallicane*, parce qu'elles avoient été instituées par un évêque des Gaules, pour les distinguer de *la grande litanie* ou *litanie romaine*, qui est la procession qu'on fait le 25 d'Avril, jour de S. Marc, qui a pour auteur le pape S. Grégoire le grand. Les Grecs & les Orientaux ne savent ce que c'est que *rogations*.

Elles avoient lieu en Angleterre avant le schisme, & il y en reste encore quelques vestiges ; car c'est encore la coutume dans la plûpart des paroisses, d'en aller faire le tour en se promenant les trois jours qui précédent l'ascension, mais on ne le fait pas processionnellement ni par dévotion.

ROGATOIRE, *Commission, en terme de palais*, est la commission qu'un juge adresse à un autre juge qui lui est subordonné. *Voyez* COMMISSION.

ROGATORES, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainsi chez les Romains, ceux qui dans les comices par centuries, redemandoient les tablettes aux citoyens, *tabellas rogabant* ; ou ceux qui tenoient le panier dans lequel les citoyens mettoient les billets de leurs suffrages ; ceux qu'on appelloit *custodes*, tiroient les tablettes ou billets du panier, & par des points qu'ils marquoient sur une autre tablette, ils comptoient les suffrages ; c'est pour cela que les avis de chacun en particulier, étoient appellés *puncta* ; alors ce qui étoit décidé à la pluralité des voix, étoit déclaré hautement par un crieur public. (*D. J.*)

ROGIANO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans la Calabre citérieure, sur la rive droite de l'Isauro, à quelques milles de Cosenza. On prétend que c'est la ville *Vergæ* des Brutiens.

Quoi qu'il en soit, c'est un bourg illustré par la naissance de Jean-Vincent Gravina, célebre jurisconsulte d'Italie, mort en 1718, âgé de 54 ans. Il a enrichi le public de ses productions en italien & en latin ; mais on estime sur-tout ses *Originum juris civilis libri tres, quibus accessit de romano imperio liber singularis. Lipsiæ 1717. 2. tom. in-4°.* On fait aussi beaucoup de cas de son *specimen prisci juris*, c'est-à-dire *image de l'ancien droit.*

L'auteur, après avoir marqué dans ce dernier ouvrage, l'origine de l'autorité souveraine, qui est le consentement des particuliers, & qui doit par conséquent avoir pour but leur bonheur, il décide que lorsque le pouvoir souverain se détourne de ce but, & cherche à établir les avantages d'un seul, ou de plusieurs, aux dépens du bonheur public, comme cela ne se peut faire qu'au préjudice des particuliers, le pouvoir souverain revient à sa source, & chacun rentre dans ses droits, parce que le consentement des particuliers sur lequel ce pouvoir est fondé, est absolument éloigné de la tyrannie ; il résulte de là, selon lui, qu'il est permis d'arracher la république des mains d'un tyran, pour empêcher que les biens des peuples ne soient sacrifiés aux débordemens d'un pouvoir injuste ; car, continue-t-il, la liberté est une chose sainte, sacrée, & de droit divin ; Dieu l'ayant si intimement unie à l'essence de la nature humaine, qu'on ne peut l'attaquer sans injustice, la forcer sans impiété, s'en rendre maître sans crime ; *ut eam tentare scelus sit, impium circumvenire, occupare nefarium.* Il faut que M. Gravina ait été bien hardi pour tenir à Rome un langage aussi fort sur la liberté, que celui qu'on tient dans les pays où elle regne le plus. On trouvera d'aures détails sur cet écrivain dans le *Giornale de litterati, tom. XXXIV.* (*D. J.*)

ROGMÉ, s. f. *terme de Chirurgie* ; espece de fracture du crane, qui consiste en une fente superficielle, c'est un mot grec qui signifie *fente*, *félure*. *Voyez* PLAYE DE TÊTE, TRÉPANER. (*Y*)

ROGNE, s. f. (*Charpent.*) c'est dans le langage des ouvriers charpentiers, la mousse qui vient sur le bois, & qui le gâte.

ROGNE, (*Géog. mod.*) bourg de France en Provence, près d'Aix, uniquement remarquable par la naissance d'Antoine Pagi, religieux franciscain, & l'un des habiles critiques du xvij. siecle. Il mourut à Aix en 1699, à 75 ans. Son principal ouvrage latin est une critique des annales de Baronins, où en suivant ce cardinal année par année, il a rectifié une infinité d'erreurs qu'il a commises, soit dans la chro-

nologie, soit dans les faits. L'ouvrage du p. Pagi est en 4 vol. *in-fol.* & lui a valu une pension du clergé de France. (*D. J.*)

ROGNE-PIE, s. m. (*Maréchalerie.*) outil de maréchal; c'est un morceau d'acier tranchant d'un côté, avec un dos de l'autre, pour couper la corne qui déborde le fer, lorsqu'il est broché, ou pour couper, avant que de river les cloux, le peu de corne qu'ils ont fait éclater en la perçant. *Soleysel.* (*D. J.*)

ROGNER, v. act. (*Gram.*) c'est ôter à une chose, ou de sa longueur, ou de sa largeur, ou de son poids. On *rogne* les monnoies; on *rogne* des manches trop longues; on *rogne* un bâton, une canne; on *rogne* une branche d'arbre, la vigne. Il se prend au figuré, comme dans cette façon de parler proverbiale: taillez, *rognez*, comme il vous plaira, je ne m'en mêle pas.

ROGNER *la chandelle*, c'est, lorsque la chandelle est finie, poser le bout d'en-bas sur une plaque de cuivre qui est faite en forme d'auge, & est un peu en pente, sous laquelle il y a du feu, pour faire fondre le suif qui est de trop. *Voyez les Pl.*

ROGNER, (*Jardinage.*) il faut modérément *rogner* les racines des arbres, seulement les rafraîchir.

ROGNER *les livres*, les Relieurs appellent *rogner les livres*, ôter la superficie des marges qui est toujours brute & inégale. On *rogne* les livres à trois fois & de trois côtés, à commencer par le haut du volume qu'on appelle la *tête*; avant de *rogner* cette partie, il faut coucher la presse à *rogner* sur le porte-presse. *Voyez* PRESSE *à rogner* & PORTE-PRESSE. Puis on a soin de rabaisser les deux côtés du carton pour en *rogner* les extrémités avec la marge; puis mettant deux bandes d'un carton fort à côté du volume dont celle à gauche excede le bord, & celle à droite est juste à l'endroit où l'on veut *rogner*, on coule ce livre & les cartons entre les deux pieces de la presse à *rogner* que l'on serre avec les deux vis également; ensuite on passe le fust dans la rainure de la tringle qui est sur la piece de derriere de la presse à *rogner*, & en le conduisant du long de la presse, on coupe avec le couteau, en serrant toujours la vis du fust, à fur & mesure qu'il avance, jusqu'à ce qu'il soit parvenu au carton élevé qui est contre la piece de derriere. Cela fait, on frotte avec les rognures la tranche qu'on vient de *rogner*, pour en ôter ce qui auroit pu y rester; puis on sort le livre de la presse avec les deux bandes de carton, & prenant un compas, on mesure sur une page du livre l'endroit où l'on doit *rogner* le bas que l'on marque sur le carton avec la pointe du compas, en laissant une hauteur pour les chasses du carton; cela fait, on prend le volume du côté où il doit être *rogné*, & abaissant les deux côtés du carton suffisamment pour les chasses, on met les deux bandes de carton, comme pour la premiere opération, en observant que la bande à droite soit bien juste aux trous du carton; puis on serre la presse, & l'on *rogne* la tranche d'en-bas, avec le même soin qu'on a eu pour la tranche du haut. Il faut bien observer que l'on donne aux deux côtés du carton la même hauteur, sans quoi une des chasses se trouvant plus haute que l'autre, cela feroit un effet très-désagréable. En troisieme lieu, on *rogne* le livre sur le devant; ce qui s'appelle *faire la gouttiere*. On mesure l'endroit où l'on doit *rogner*, avec la même exactitude que le bas, & on la marque avec la pointe du compas; puis au lieu des bandes de carton, on prend deux petites planches de bois d'hêtre, l'une plus large qu'on met derriere le livre, en laissant tomber le carton qui ne se *rogne* pas à ce moment, l'autre plus étroite qu'on met sur le devant du livre, juste aux trous qu'on a faits avec le compas. Ensuite de cela, l'ouvrier tenant ces deux planches fermes dans sa main, fait baisser adroitement les deux côtés du livre, & élever le milieu, ensorte que mettant le livre dans la presse comme auparavant, & ayant rogné, il trouve sa gouttiere toute faite, en retirant son livre où il ne reste plus que les cartons du devant à couper. Outre le compas, l'ouvrier doit avoir toujours près de sa presse qui est sur le porte-presse, une pierre à éguiser son couteau & une cheville de fer pour serrer & desserrer les vis de sa presse. *Voyez* FUST, PRESSE A ROGNER, COMPAS, TRANCHES. *Voyez Pl. I. de la Relieure, fig. C.*

ROGNEUR, s. m. (*Monnoie.*) celui qui rogne les especes. Les *rogneurs* de pistoles sont punis de mort.

ROGNON, *voyez* REIN.

ROGNONS, (*Hist. nat. Minéralogie.*) on appelle mines en *rognons* celles qui se trouvent sans suite & sans continuité, mais qui sont par fragmens détachés & répandus dans la roche ou dans les couches de la terre. On les appelle plus communément *mines en marrons. Voyez* MARRONS.

ROGNURE, s. f. (*Gram.*) les portions qui ont été retranchées de la chose qu'on a rognée; les *rognures* du parchemin servent à faire de la colle; celle du papier, à faire du carton.

ROGOSNO, (*Géog. mod.*) petite ville de la grande Pologne, au palatinat de Posnanie, entre Posnanie & Nackel, environ à égale distance de l'une & de l'autre. (*D. J.*)

ROGUE, s. f. (*Hist. du bas-empire.*) *donationum munus*; ce mot s'est dit autrefois des donatifs, présens ou distributions que les empereurs faisoient quelquefois le premier jour de l'année, ou le jour de leur naissance, à des favoris, à des magistrats, à des officiers, & quelquefois au peuple. Quelques auteurs dérivent le mot *rogue* de ῥογός, qui signifie du *blé*, parce que les donatifs aux soldats se faisoient anciennement de blé.

ROGUE, RAVE *ou* RESURE, *terme de pêche*, est une sorte d'appât dont les pêcheurs se servent pour attirer le poisson, & le prendre ensuite lorsqu'il a mordu l'appât; cet appât consiste dans les œufs de maquereaux & de morues, que les pêcheurs qui font la pêche de ces deux sortes de poissons pour être salés, mettent dans des barils, & qu'ils vendent pour cet usage.

ROHACZOW, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans le duché de Lithuanie, capitale d'un territoire du même nom, au confluent du Nieper & de l'Odrwa. *Long.* 49. 16. *latit.* 53. 10. (*D. J.*)

ROHAN, (*Géog. mod.*) bourg de France en Bretagne, au diocèse de Vannes, sur la petite riviere d'Ouste, à 12 lieues au nord de Vannes, avec titre de duché-pairie. *Long.* 14. 55. *latit.* 47. 56. (*D. J.*)

ROHANDRIANS, (*terme de relation.*) Flacourt dit qu'on appelle *rohandrians* à Madagascar, ceux d'entre les blancs qui dans la province d'Anossi sont élevés en dignité. Ils ont la peau rousse & les cheveux peu frisés. On choisit les chefs du pays dans cette race d'hommes, & ils jouissent seuls du privilege de pouvoir égorger les bêtes. On ne manque pas en Europe de bouchers dignes d'être *rohandrians.* (*D. J.*)

ROI, *voyez* ROITELET.

ROI *ou* MERE DES CAILLES, *voyez* RASLE DE GENET.

ROI DES VAUTOURS, VAUTOUR DES INDES, (*Hist. nat. Ornitholog.*) *vultur monachus.* Klein. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur d'un dindon femelle; il a deux piés trois pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; les aîles étant pliées s'étendent jusqu'au bout de la queue. La tête & le haut du cou sont couverts d'une peau unie, variée de différentes couleurs, telles que l'orangé, le brun, le rouge, le pourpre, &c. On

On voit dans plusieurs endroits de cette peau des poils courts & noirs. Au-dessous de la partie nue du cou, il y a une espece de collier formé par des plumes assez longues d'un cendré foncé : ce collier entoure le cou, & descend un peu vers la poitrine: le reste du cou, le dos & les petites plumes des ailes sont d'un blanc mêlé d'une légere teinte de roussâtre. Le croupion & les plumes du dessus de la queue ont une couleur noire. (Le *roi des vautours* qu'Ewards a décrit, avoit le croupion & les plumes du dessus de la queue blancs.) La poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessous de la queue & celles de la face inférieure des ailes sont blancs. La couleur des grandes plumes de l'aile est d'un noir changeant en un verd très-obscur ; les moyennes sont de la même couleur, & elles ont les bords extérieurs gris ; la queue est noire, le bec, les piés & les ongles sont rouges. On trouve cet oiseau à Cayenne. Derham l'a décrit sous le nom de *vautour des Indes. Ornit.* de M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

ROI, (*Gouvern. polit.*) Voici les vers qu'il faut graver sur la porte des palais des *rois*.

Hoc reges habent
Magnificum & ingens, nulla quòd rapit dies
Prodesse miseris, supplices fido lare protegere.

Le plus beau présent que les Dieux puissent faire aux hommes, c'est d'un *roi* qui aime son peuple & qui en est aimé, qui se confie en ses voisins & qui a leur confiance, enfin qui par sa justice & son humanité fait envier aux nations étrangeres le bonheur qu'ont ses sujets de vivre sous sa puissance.

Les oreilles d'un tel *roi* s'ouvrent à la plainte. Il arrête le bras de l'oppresseur : il renverse la tyrannie. Jamais le murmure ne s'éleve contre lui ; & quand les ennemis s'approchent, le danger ne s'approche point. Ses sujets forment un rempart d'airain autour de sa personne ; & l'armée d'un tyran fuit devant eux comme une plume légere au gré du vent qui l'agite.

« Favori du ciel, dit le bramine inspiré, toi à qui » les fils des hommes tes égaux, ont confié le souverain pouvoir ; toi qu'ils ont chargé du soin de » les conduire, regarde moins l'éclat du rang que » l'importance du dépôt. La pourpre est ton habillement, un trône ton siege : la couronne de majesté pare ton front : le sceptre de la puissance » orne ta main ; mais tu ne brilles sous cet appareil » qu'autant qu'il sert au bien de l'état.

Quant à l'autorité des *rois*, c'est à moi de m'y soumettre ; & c'est à l'auteur de *Télemaque* qu'il appartient d'en établir l'étendue & les bornes.

Un *roi*, dit-il, *liv. V. p. 168* ; un *roi* peut tout sur les peuples : mais les lois peuvent tout sur lui. Il a une puissance absolue pour faire le bien, & les mains liées s'il vouloit faire le mal. Les lois lui confient les peuples comme le plus précieux de tous les dépôts, à condition qu'il sera le pere de ses sujets : elles veulent qu'un seul homme serve par sa sagesse & sa modération, à la félicité de tant d'hommes ; & non pas que tant d'hommes servent par leur misere & par leur servitude, à flatter l'orgueil & la mollesse d'un seul homme.

Un *roi* ne doit rien avoir au-dessus des autres, excepté ce qui est nécessaire, ou pour le soulager dans ses pénibles fonctions, ou pour imprimer au peuple le respect de celui qui est né pour soutenir les lois. Il doit être au-dehors le défenseur de la patrie ; & au-dedans le juge des peuples, pour les rendre bons, sages & heureux.

Il doit les gouverner selon les lois de l'état, comme Dieu gouverne le monde selon les lois de la nature. Rarement employe-t-il sa toute-puissance pour en interrompre & en changer le cours, c'est-à-dire, que les dérogations & les nouveautés seront comme des miracles dans l'ordre de la bonne politique.

Quelques lauriers que la guerre lui promette, ils sont tôt ou tard funestes à la main qui les cueille :

En vain aux conquérans
L'erreur parmi les rois *donne les premiers rangs.*
Entre tous les héros ce sont les plus vulgaires ;
Chaque siecle est fecond en heureux téméraires......
Mais un roi *vraiment* roi, *qui, sage en ses projets,*
Sache en un calme heureux maintenir ses sujets,
Qui du bonheur public ait cimenté sa gloire ;
Il faut, pour le trouver, courir toute l'histoire.
La terre compte peu de ces rois *bienfaisans ;*
Le ciel à les former se prépare long-tems !
Tel fut cet empereur, sous qui Rome adorée,
Vit renaître les jours de Saturne & de Rhée ;
Qui rendit de son joug l'univers amoureux,
Qu'on n'alla jamais voir sans revenir heureux ;
Qui soupiroit le soir, si sa main fortunée
N'avoit par ses bienfaits signalé la journée :
Le cours ne fut pas long d'un empire si doux.

Seneque (*vers 463.*) peint encore plus simplement, plus laconiquement & plus énergiquement, mais non pas avec ce brillant coloris, la gloire & les devoirs des *rois*. Je finis toutefois par ces maximes :

Pulchrum eminere est inter illustres viros ;
Consulere patriæ ; parcere afflictis ; ferâ
Cæde abstinere, tempus atque iræ dare ;
Orbi quietem ; sæculo pacem suo.
Hæc summa virtus : petitur hâc cœlum viâ !

ROI, (*Critique sacrée.*) *rex.* Ce titre est donné indifféremment dans l'Ecriture aux souverains, soit que leurs états aient le titre de royaume ou d'empire. Les pontifes répondirent : nous n'avons d'autre *roi* que César. Jean. *19. 15.* Ce mot désigne aussi les chefs, les magistrats qui gouvernent un état ; *non erat* rex *in Israël*, Juges, *j. 31.* c'est-à-dire, il n'y avoit point de chefs en Israël, aux ordres duquel le peuple obéît. 3°. Il se prend pour *guide, conducteur*, soit parmi les hommes, soit parmi les bêtes. La sauterelle n'a point de *roi* (*regem*), Prov. *xxx. 27.* Il se prend, 4°. pour les *grands*, pour toutes les personnes puissantes en crédit ou en autorité : Je parlois de tes témoignages en présence des grands de ce monde, *in conspectu* regum. *Ps. cxviij. 16.* 5°. Pour les fideles ; tu nous as faits *rois* à notre Dieu, *fecisti nos Deo nostro* reges. 6°. Enfin, pour ceux qui par leur prééminence l'emportent au-dessus des autres. Il est *roi* sur tous les fils de l'orgueil, *ipse est* rex *super universos filios superbiæ.* Job. *xlj. 25.* *Le* roi *des* rois, *& le seigneur des dominations* est le titre que Saint Paul donne à l'Être suprême. *I. Tim. vj. 15.* (*D. J.*)

ROI, nom que les anciens donnerent ou à Jupiter ou au principal ministre de la religion dans les républiques.

Après que les Athéniens eurent secoué le joug de leurs *rois* ; ils éleverent une statue à Jupiter sous le nom de *Jupiter-roi*, pour faire connoître qu'à l'avenir ils ne vouloient point d'autre maître. A Lébadie on offroit de même des sacrifices à Jupiter *roi*, & on trouve que ce titre lui est souvent donné chez les anciens.

Mais ils ne le croyoient pas tellement attaché à la suprême puissance de ce dieu, qu'ils ne l'attribuassent quelquefois à certains hommes distingués par leur dignité. Ainsi le second magistrat d'Athènes ou le second archonte s'appelloit *roi*, βασιλεὺς ; mais il n'avoit d'autres fonctions que celles de présider aux mysteres & aux sacrifices : hors de là nulle

supériorité. Dans le gouvernement politique, sa femme avec le titre de reine partageoit aussi ses fonctions sacrées. L'origine de ce sacerdoce, dit Demosthènes dans l'oraison contre Néera, venoit de ce qu'anciennement dans Athènes le *roi* exerçoit les fonctions de grand-prêtre; & la reine, à cause de sa dignité, entroit dans le plus secret des mysteres. Lorsque Thésée eut rendu la liberté à Athènes en substituant la démocratie à l'état monarchique, le peuple continua d'élire entre les principaux & les meilleurs citoyens un *roi* pour les choses sacrées, & ordonna par une loi, que sa femme seroit toujours athénienne de naissance, & vierge quand il l'épouseroit, afin que les choses sacrées fussent administrées avec la pureté convenable; & de peur qu'on n'abolît cette loi, elle fut gravée sur une colonne de pierre. Ce *roi* présidoit donc aux mysteres; il jugeoit les affaires qui regardoient le violement des choses sacrées. En cas de meurtre, il rapportoit l'affaire au sénat de l'aréopage; & déposant sa couronne, il s'asseyoit parmi les autres magistrats pour juger avec eux. Le roi & la reine avoient sous eux plusieurs ministres qui servoient aux cérémonies de la religion: tels que les épimeletes, les hiérophantes, les gereres, les ceryces, *&c.*

La même chose se pratiqua chez les Romains. Quelque mécontens qu'ils fussent de leur dernier *roi*, ils avoient cependant reçu tant de bienfaits des six premiers, qu'ils ne purent absolument en abolir le nom : mais aussi ne lui attribuerent-ils que des fonctions qui ne pouvoient jamais menacer la liberté, je veux dire le soin des cérémonies religieuses. Il lui étoit d'ailleurs défendu de remplir aucune magistrature ni d'haranguer le peuple. On le choisissoit parmi les plus anciens pontifes & augures, mais il étoit toujours subordonné au souverain pontife : cette dignité subsista jusqu'au regne du grand Théodose.

Roi, *archonte*, (*Antiq. grecq.*) C'est ainsi qu'on appelloit le second des neuf archontes d'Athènes. Il avoit pour son département ce qui concernoit la célébration des fêtes, les sacrifices & la religion. Il décidoit sous le grand portique sur les crimes d'impiété & de sacrilege. Il statuoit sur les cérémonies & les mysteres, sur les malheurs causés par la chute des bâtimens & des autres choses inanimées. C'étoit à lui d'introduire les meurtriers dans l'aréopage; & il jugeoit avec cette célebre compagnie, en quittant sa couronne, qui étoit la marque de sa dignité. Pendant qu'il examinoit un procès, les parties ne pouvoient assister aux mysteres ni aux autres cérémonies de la religion. Pollux remarque que l'épouse du *roi-archonte* prenoit le titre de *reine* : elle devoit être athénienne de naissance : son mari comme inspecteur sur les affaires religieuses & sacrées, étoit honoré du nom d'*archonte-roi*, parce que les premiers *rois d'Athènes* étoient comme les grands sacrificateurs de la nation. Ils immoloient les victimes publiques, & leurs femmes offroient les sacrifices secrets avant le regne de Thesée. Les Romains, en détruisant la royauté, conserverent un *roi* des sacrifices sur le modele d'Athènes (*D. J.*)

Roi-d'armes, (*Hist. de France.*) C'étoit un officier de France qui annonçoit la guerre, les treves, les traités de paix & les tournois. C'est le premier & le chef des hérault-d'armes : nos ancêtres lui ont donné le titre de *roi*, qui signifie seulement *premier chef*. La plupart des savans assurent que ce fut Louis-le-Gros qui donna à Louis de Roussy le titre de *roi-d'armes*, inconnu jusques-là. Cet établissement fut imité par-tout, honoré de plusieurs privileges, de pensions considérables; & les souverains à qui les *rois-d'armes* étoient envoyés, affectoient pour faire éclater leur grandeur dans les autres pays, de leur faire de beaux présens.

Philippe de Comines a remarqué que Louis XI quoique fort avare, donna à un *roi-d'armes* que le roi d'Angleterre lui avoit envoyé, trois cens écus d'or de sa propre main, & trente aunes de velours cramoisi, & lui promit encore mille écus. Le rang de leur maître les rendoit respectables, & ils jouissoient des mêmes privileges que le droit des gens accorde aux ambassadeurs, pourvu qu'ils se renfermassent dans les bornes de leur commission; mais s'ils violoient les lois de ce droit, ils perdoient leurs privileges. Froissart observe, que le *roi-d'armes* du duc de Gueldres ayant défié le roi Charles VI. clandestinement dans la ville de Tournai, & sans lui en donner connoissance, « il fut arrêté, mis en prison, » & cuida être mort, dit cet historien, pour ce que » tel défi étoit contre les formes & contre l'usage » accoutumé, & de plus dans un lieu mal convenable, » Tournai n'étant qu'une petite ville de Flandre ».

Le respect qu'on avoit pour les *rois-d'armes* suivis de leurs hérault, étoit si grand, qu'ils ont quelquefois, étant revêtus de leur cotte-d'armes, arrêté par leur présence, en criant *hola*, la fureur de deux armées dans le fort du combat. Froissart a observé, que dans un furieux assaut donné à la ville de Villepode en Galice, à la parole des hérault, cesserent les assaillans & se reposerent.

Le *roi-d'armes* avoit un titre particulier qui étoit *mont-joie S. Denys*; & les autres hérault portoient le titre des seize principales provinces du royaume, comme *Bourgogne, Normandie, Guienne, Champagne.*

Il y a en Angleterre trois *rois-d'armes*, sous le titre de la *jarretiere*, de *Clarence*, & de *Norroy*. En Écosse, les *rois-d'armes* & les hérault ont été employés dans les tournois, dans les combats à plaisance ou à outrance, à fer émoulu ou à lance mornée, que les seigneurs particuliers faisoient avec la permission du roi. Mais ils sont à-présent sans emploi par tout pays; & on ne les voit plus parcourir les provinces, pour reconnoître les vrais nobles, les armoiries des familles & leurs blasons, en un mot, pour découvrir les abus que l'on commettoit concernant la noblesse & les généalogies. *Voyez Roi d'armes, hist. d'Angl.*

Quant aux cottes qui sont l'habit qui marquoit leur titre & leur pouvoir, celle du *roi-d'armes* est différente de celle des hérault, 1°. en ce que les trois grandes fleurs-de-lis qui sont au-devant & au-derriere de la cotte, sont surmontées d'une couronne royale de fleurs-de-lis fermée. 2°. En ce qu'elle est bordée tout-au-tour d'une broderie d'or, entre les galons & la frange; & 3°. parce que sur les manches, les mots *montjoye S. Denys* sont en broderie avec ces mots *roi-d'armes de France* sur la manche gauche.

Roi-d'armes, dit Favin, portoit la cotte de velours violet, avec l'écu de France couronné & entouré de deux ordres de France sur les quatre endroits de sa cotte-d'armes. Il ajoute qu'il falloit autrefois être noble de trois races, tant de l'estoc paternel que du côté maternel, pour être reçu montjoye. Le même Favin a décrit particulierement le baptême du *roi-d'armes*; c'étoit ainsi qu'on appelloit l'imposition du nom qu'on lui donnoit à sa réception: cette cérémonie se faisoit par le renversement d'une coupe de vin sur sa tête.

M. Ducange a inseré dans son glossaire, sous le mot *Heraldus*, la réception du *roi-d'armes* du titre de *mont-joie*. Les valets de chambre du roi devoient le revêtir d'habits royaux, comme le roi même. Le connetable & les maréchaux de France devoient l'aller prendre pour le mener à la messe du roi, accompagné de plusieurs chevaliers & écuyers; les hérault ordinaires & les poursuivans marchoient devant lui deux à deux; un chevalier devoit porter

l'épée avec laquelle on le faisoit alors chevalier; tandis qu'un autre portoit sur une lance sa cotte-d'armes. (*D. J.*)

ROI D'ARMES *d'Angleterre*, le *roi d'armes* étoit autrefois un officier fort considérable dans les armées & dans les grandes cérémonies; il commandoit aux héros & aux poursuivans d'armes, présidoit à leur chapitre, & avoit jurisdiction sur les armoiries. *Voyez* HÉRAUT & ARMES.

Nous avons en Angleterre trois *rois d'armes*, sçavoir, Gaster, Clarence, & Norroy.

Gaster premier *roi d'armes. Voyez* GASTER.

Cet officier fut établi par Henri V. il accompagne les chevaliers de la jarretiere aux assemblées, le maréchal aux solemnités & aux funérailles des personnes de la premiere noblesse, & il porte l'ordre de la jarretiere aux princes & aux rois étrangers; mais dans ces sortes d'occasions, il est toujours accompagné de quelqu'un des premiers pairs du royaume.

Clarence *roi d'armes*, il est ainsi appellé du duc de Clarence, qui posseda le premier cette dignité. Sa fonction est d'ordonner des obseques de la noblesse inférieure, des baronets, des chevaliers, des écuyers, & des gentilhommes, au sud de la riviere du Trent. *Voyez* CLARENCE.

Norroy *roi d'armes*, exerce les mêmes fonctions au nord du Trent. On appelle ces deux derniers, *hérauts provinciaux*, parce qu'ils partagent pour leurs fonctions le royaume en deux provinces. *V.* HÉRAUT.

Ils ont pouvoir par une charte, de visiter les familles nobles, de rechercher leur généalogie, de distinguer leurs armoiries, de fixer à chacun les armes qui lui conviennent, & régler avec le Gaster la conduite des autres hérauts.

Autrefois les *rois d'armes* étoient créés & couronnés solemnellement par les rois mêmes; mais aujourd'hui c'est le grand maréchal qui est chargé de les installer, & qui dans cette fonction représente la personne du roi.

On peut ajouter aux deux *rois d'armes* précédens, *le Lyon roi d'armes* pour l'Ecosse, qui est le second en Angleterre, & dont le couronnement se fait avec beaucoup de solemnité. Il est chargé de publier les édits du roi, de régler les funérailles, & de casser les armoiries.

ROI *de la bazoche*, (*Jurisp.*) *Voyez* BAZOCHE.

ROI *de la fêve*, (*Antiq. rom.*) les enfans tiroient au sort avec des fêves, à qui seroit *roi*; ils faisoient à la fin de Décembre, pendant les saturnales, ce que nous avons transporté au commencement de Janvier, à l'occasion de la fête des *rois*. Cet usage de se servir de fêve, pouvoit tirer son origine de ce que chez les Grecs on en usoit pour l'élection des magistrats; d'où est venu ce précepte énigmatique de Pythagore, κυάμων ἀπέχου, *a fabis abstine*, ne vous mêlez point du gouvernement. Ciceron dit quelque part, *fabam mimum*, la farce de la fêve, parce que cette *royauté de la fêve* étoit une espece de royauté de théâtre. (*D. J.*)

ROI *du festin*, (*Critiq. sacrée.*) la coutume d'occident de *faire les rois*, pour dire *se régaler*; créer un *roi* de la fête, est bien ancienne dans les festins; ce qui concerne cette coutume chez les Grecs & les Romains, appartient à la littérature prophane. *Voyez l'article qui suit.*

Pour ce qui regarde l'usage des Juifs, nous en sommes instruits par l'Ecclésiast. *ch. xxxij. v. 1. & suiv.* Voici ce qu'en dit ce livre. Si l'on vous nomme le *roi d'un festin* (ἡγούμενον) la vulgate dit *rectorem aut regem*, ne vous élevez pas par cette raison au-dessus des autres; mais après avoir eu soin de tous les convives, & avoir tout bien réglé, vous vous mettrez à table avec les conviés, vous vous rejouirez avec eux, & même pour l'ornement, vous pouvez recevoir ou prendre la couronne. Ces paroles justifient

que dans ces repas mêmes où il n'y avoit point d'excès, on mettoit une couronne de fleurs, ou de quelque feuillage, sur la tête du *roi du festin*; ainsi l'usage des couronnes dans les festins, régnoit chez les Juifs, comme chez les Grecs & chez les Romains, & n'étoit blâmé de personne, quoiqu'il l'ait été furieusement par Tertullien, dans son livre *de coronâ*.

Le chapitre de l'Ecclésiastique, que nous venons de citer, nous apprend encore que les Juifs aimoient à réunir dans leurs festins, les chants & la musique; une agréable mélodie, avec un vin délicieux, est comme un sceau d'émeraudes enchâssé dans de l'or. C'est au *verset 7.* qu'on lit ces paroles. *Voyez* les *Commentaires* de Drusius, où vous trouverez beaucoup d'érudition sur cet usage. (*D. J.*)

ROI *du festin*, ou *roi de la table*; (*Antiq. grecq. & rom.*) anciennement, dit Plutarque, on créoit un chef, un législateur, un *roi de la table*, dans les repas les plus sages. Je trouve qu'il se faisoit de deux manieres, ou par le sort du dé, ou par le choix des convives. Horace veut que le dé en décide.

. . . . . *Quem Venus arbitrum*
Dicet bibendi? Od. 7. l. II.

Et ailleurs,

Nec regna vini sortiere talis. Od. 4. l. I.

Plaute ne s'en rapporte pas au hasard; les personnages qu'il introduit se donnent eux-mêmes des maîtres & des maîtresses; *do hanc tibi florentem florenti, tu sic eris dictatrix nobis*, dit un de ses acteurs, en mettant une couronne de fleurs sur la tête d'une jeune personne. Et dans un autre endroit; *strategum te facio huic convivio.* Plutarque parle comme Plaute, dans la quatrieme question du *liv. I.* Ἐμαυτὸν αἱροῦμαι συμποσίαρχον ὑμῶν.

Ce *roi* donnoit en effet des lois, & prescrivoit sous certaines peines, ce que chacun devoit faire, soit de boire, de chanter, de haranguer, ou de réjouir la compagnie par quelqu'autre talent. Ciceron dit que Verrès, qui avoit foulé aux piés toutes les lois du peuple romain, obéissoit ponctuellement aux lois de la table. *Iste enim prætor severus ac diligens, qui populi romani legibus nunquam paruisset, iis diligenter legibus parebat, quæ in poculis ponebantur.*

Cependant on ne faisoit pas un *roi* dans tous les repas, & on ne s'en avisoit guere dans les derniers tems, qu'au milieu du festin; c'étoit une ressource de gayeté quand on commençoit à craindre la langueur, & pour lors chacun renouvelloit son attention à paroître bon convive. Ce dernier acte s'appelloit chez les Romains *comessatio*, du mot grec κῶμος, dit Varron, parce que les anciens Romains qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, se regaloient à tour de rôle, & soupoient ainsi tantôt dans un village & tantôt dans un autre. Horace, Martial, Lucien, Arien, nous parlent aussi beaucoup des *rois de table* dans les saturnales. (*D. J.*)

ROI, *dans le Commerce*, est un titre qui a été donné à plusieurs chefs de différens corps ou communautés. Il y avoit autrefois à Paris un *roi* des barbiers, un *roi* des arpenteurs; il y a encore un *roi* de la bazoche, qui est à la tête de la petite jurisdiction que tiennent dans la cour du palais, les clercs des procureurs au parlement; & un *roi* des violons.

ROI *des Merciers*, c'étoit autrefois à Paris, & même par toute la France, le premier, ou pour mieux dire le seul officier qui veillât sur tout ce qui concernoit le commerce.

Quelques-uns attribuent à Charlemagne l'institution de cette espece de magistrature mercantille; il est du moins certain qu'elle étoit très-ancienne, & l'on donnoit à celui qui l'exerçoit le nom de *roi des merciers*, parce qu'alors il n'y avoit que les merciers

qui fissent tout le commerce ; les autres corps des marchands qui en ont été tirés, n'ayant été établis qu'assez tard sous les *rois* de la troisieme race.

Ce *roi des merciers* donnoit les lettres de maîtrise & les brevets d'apprentissage, pour lesquels on lui payoit des droits assez forts ; il en tiroit aussi de considérables des visites qui se faisoient de son ordonnance, & par ses officiers, pour les poids & mesures, & pour l'examen de la bonne ou mauvaise qualité des ouvrages & marchandises. Il avoit dans les principales villes de province, des lieutenans, pour y exercer la même jurisdiction dont il jouissoit dans la capitale.

Les grands abus qui se commettoient dans l'exercice de cette charge, engagerent François I. à la supprimer en 1544 ; elle fut rétablie l'année suivante. Henri III. la supprima de nouveau en 1581, par un édit qui n'eut point d'exécution à cause des troubles de la ligue. Enfin Henri IV, en 1597. supprima le *roi des merciers*, ses lieutenans & officiers, cassant, annullant & revoquant toutes les lettres d'apprentissage ou de maîtrise données par cet officier ou en son nom ; défense à lui d'en expédier à l'avenir, ni d'entreprendre aucune visite à peine d'être puni, lui & ses officiers, comme faussaires, & de dix mille écus d'amende. Depuis ce tems là, il n'est plus fait mention du *roi des merciers* ; les lettres sont expédiées, & les visites faites par les maîtres & gardes des corps des marchands, & par les jurés des communautés des arts & métiers chacun dans son district, & sur ceux de son métier & de sa profession.

ROI *des violons* ; c'est à Paris le chef perpétuel de la communauté des maîtres à danser & joueurs d'instrumens. Il est pourvu par des lettres de provisions du *roi*, & est un des officiers de sa maison. *Diction. de Com. & de Trév.*

ROI DU NORD, est le titre du troisieme des hérauts d'armes provinciaux d'Angleterre. *Voyez* ROI D'ARMES & HÉRAUT.

Sa jurisdiction s'étend du côté septentrional de la riviere de Trent, comme celle du second héraut d'armes, nommé *Clarencieux*, s'étend du côté méridional, *Voyez* CLARENCIEUX.

ROI *des ribauds*, (*Jurisprud.*) *Voyez* PREVÔTÉ DE L'HÔTEL.

ROI *des Sacrifices*, (*Antiq. Rom.*) *rex sacrorum*, *rex sacrificalis*, *rex sacrificulus*, Tite-Live, *l. XXVI. c. vj.* Sous le consulat de Lucius Junius Brutus, & de Marcus Valerius Publicola, le peuple murmurant de ce que l'abolition du gouvernement monarchique sembloit déroger à la religion, parce qu'il y avoit certains sacrifices qui étant réservés aux *rois* personnellement, ne pouvoient plus se faire ; on établit un sacrificateur qui en remplit les fonctions, & on l'appella *roi des sacrifices* ; mais afin que le nom de *roi* même ne fît point d'ombrage, ce *roi des sacrifices* fut soumis au grand Pontife, exclus de toutes les magistratures, & privé de la liberté de haranguer le peuple.

Lorsqu'il étoit obligé de se trouver aux assemblées des comices, par rapport aux sacrifices dont il avoit l'intendance ; aussi-tôt que les cérémonies étoient finies, il se rétiroit, pour montrer qu'il n'avoit aucune part aux affaires civiles. C'étoit au grand pontife & aux augures qu'appartenoit le droit de choisir le *roi des sacrifices*, qu'ils tiroient ordinairement d'entre les patrices les plus vénérables par leur âge & par leur probité ; son élection se faisoit dans le champ de Mars, où le peuple se trouvoit assemblé par centuries ; la maison qu'habitoit le *roi des sacrifices*, s'appelloit *regia*, & sa femme reine, *regina*.

C. M. Papyrius, fut le premier à qui on confia ce ministere ; & la coutume de créer un *roi des sacrifices* subsista chez les Romains jusqu'au tems de Théodose, qui l'abolit, de même que les autres cérémonies religieuses du paganisme. (*D. J.*)

ROIS *livre des*, (*Critiq. sacrée*) Il y a quatre livres de l'ancien testament qui portent ce nom, parce qu'ils comprennent plusieurs actions des *rois* des juifs, & quelques détails de leur gouvernement. Ces quatre livres n'en faisoient anciennement que deux dans le code hébraique, dont le premier portoit le nom de *Samuel*, & l'autre celui des *rois* ou des *regnes*.

Le premier livre comprend, dans 31 chapitres, l'espace d'environ cent ans, depuis la naissance de Samuel, en 2849, jusqu'à la mort de Saül, en 2949. Le second livre des *rois* contient, en 24 chapitres, l'histoire du regne de David, pendant l'espace d'environ 40 ans, depuis sa seconde onction à Hébron, l'an du monde 2949, jusqu'à l'an 2988.

On ignore l'auteur de ces deux premiers livres des *rois* ; quelques-uns les attribuent à Samuel, dont le nom se lit à la tête dans l'original hébreu ; mais en tout cas, il n'est pas l'auteur du total, car sa mort se trouve dans le vingt-cinquieme chapitre du premier livre ; quand au second livre, ceux qui le donnent à Gad & à Nathan, ne se sont pas apperçus qu'il s'y trouve des faits qui ne peuvent être du tems de Samuel ni de Nathan ; aussi les meilleurs critiques conjecturent qu'ils sont l'ouvrage d'Esdras, sur des originaux de Samuel, & autres écrivains du tems de David.

Le troisieme livre des *rois* comprend, en 22 chapitres, l'histoire de cent vingt-six ans, depuis l'association de Salomon au royaume, l'an du monde 2989, jusqu'à la mort de Josaphat, *roi* de Juda, en 3115. Le quatrieme livre des *rois* renferme, en 25 chapitres, l'histoire de deux cent vingt-sept ans, depuis la mort de Josaphat, en 3115, jusqu'au commencement du regne d'Evilmérodach, *roi* de Babylone, qui tira Jéchonias de prison, en 3442.

On ne connoit pas mieux l'auteur des deux derniers livres des *rois*, que celui des deux premiers. Il est assez vrai-semblable que tous ces quatre livres sont de la main d'Esdras qui les a disposés sur les matériaux qu'il possédoit ; il y a du moins bien des traits auxquels on croit reconnoître Esdras ; mais on y trouve en même tems des contrariétés qui ne conviennent point à son tems, & qu'il n'a pas pris la peine de concilier. (*D. J.*)

ROIS PASTEURS, (*Hist. sacrée.*) quelques savans ont ainsi nommé les six chefs des Israëlites, *Ephraim*, *Beria*, *Rapho*, *Saraph*, *Thalé*, & *Thaan*, dont il est parlé dans le *I. liv.* de Paralipomènes, *ch. vij.* ou plutôt, *Salathis*, *Beon*, *Apachnas*, *Apophis*, *Janias*, & *Assis*, *rois* égyptiens. Comme il paroît qu'il y a une interruption dans l'écriture, depuis la mort de Joseph, par où finit la genèse, jusqu'à la nativité de Moïse, par où commence l'exode, c'est là que M. Boivin place l'histoire de ces six *rois pasteurs* ; mais nous nous contenterons de remarquer que le fondement de cette prétendue royauté des Hébreux, ne se trouve que dans un fragment de Manéthon, rapporté par Josephe, dans lequel, le même Manéthon fait venir les *rois pasteurs* de M. Boivin, de l'orient, & que Josephe lui-même n'assure point la domination de ses ancêtres en Egypte, avec le titre de *rois*. D'ailleurs les Juifs n'ont jamais été en état de faire une irruption dans l'Egypte, avec une armée de deux cent quarante mille hommes, comme M. Boivin l'imagine. *Voyez* sur tout cela, les *réflexions* de M. l'abbé Banier, dans l'*hist. de l'acad. des Inscrip. tom. III.* (*D. J.*)

ROIS *de Rome*, (*Hist. Rom.*) Rome commença d'abord à être gouvernée par des *rois* ; elle préféra, selon l'usage de ce tems-là, dit Justin, *l. I. c. j.* le gouvernement monarchique aux autres sortes de gouvernemens ; cependant ce n'étoit point une mo-

narchie absolue, mais mitigée & bornée dans sa puissance. L'élection des *rois de Rome*, se faisoit par le peuple, après avoir pris les augures, & le sénat servoit en quelque sorte de barriere à l'autorité monarchique, qui ne pouvoit rien faire de considérable sans prendre son avis. Denys d'Halicarnasse, *l. II. c. xiv.* & *l. VII. c. xxxviij.* vous détaillera les privileges des *rois de Rome*; je ne ferai que les indiquer.

Ils avoient droit, 1°. de présider à tout ce qui concernoit la religion, & d'en être l'arbitre souverain. 2°. D'être le conservateur des lois, des usages & du droit de la patrie. 3°. De juger toutes les affaires où il s'agissoit d'injures atroces faites à un citoyen. 4°. D'assembler le sénat & d'y présider; de faire au peuple le rapport de ses decrets, & par-là, de les rendre autentiques. 5°. D'assembler le peuple pour le haranguer. 6°. De faire exécuter les décrets du sénat. Voilà tout ce qui regardoit les affaires civiles, & les tems de paix.

A l'égard de la guerre, le *roi* avoit un très-grand pouvoir, parce que tout ce qui la concerne demande une prompte exécution, & un grand secret, étant fort dangereux de mettre en délibération dans un conseil public, les projets d'un général d'armée. Malgré cela, le peuple romain étoit le souverain arbitre de la guerre & de la paix.

Les marques de la royauté étoient la couronne d'or, la robe de pourpre mêlée de blanc, la chaire curule d'ivoire, & le sceptre au haut duquel étoit la représentation d'une aigle. Il étoit accompagné de douze licteurs, portant sur leurs épaules un faisceau de baguettes, liées avec des courroies de cuir, & du milieu de chaque faisceau sortoit une hache. Ces licteurs lui servoient en même-tems de gardes, & d'exécuteurs de ses commandemens, & de la justice; soit qu'il fallût trancher la tête, ou fouetter quelque coupable, car c'étoit les deux genres de supplices ordinaires chez les Romains; alors ils délioient leurs faisceaux, & se servoient des courroies pour lier les criminels, des baguettes pour les fouetter, & de la hache pour trancher la tête. Quelques-uns prétendent que ces licteurs étoient de l'institution de Romulus; d'autres, de Tullus Hostilius; & d'autres, en plus grand nombre, à la tête desquels il faut mettre Florus, *l. I. c. v.* l'attribuent à Tarquin l'ancien.

Quoi qu'il en soit, les gardes que prit Romulus, & si l'on veut les licteurs armés d'une hache d'arme, couronnés de faisceaux de verges, désignoient le droit de glaive, symbole de la souveraineté; mais sous cet appareil de la royauté, le pouvoir royal ne laissoit pas, en ce genre, d'être resserré dans des bornes assez étroites, & il n'avoit guere d'autre autorité que celle de convoquer le sénat, & les assemblées du peuple, d'y proposer les affaires, de marcher à la tête de l'armée quand la guerre avoit été résolue par un decret public, & d'ordonner de l'emploi des finances qui étoient sous la garde de deux trésoriers, qu'on appella depuis *questeurs*.

Les premiers soins de Romulus furent d'établir différentes lois, par rapport à la religion & au gouvernement civil, mais qui ne furent publiées qu'avec le consentement de tout le peuple romain, qui de tous les peuples du monde, se montra le plus fier dès son origine, & le plus jaloux de sa liberté. C'étoit lui qui, dans ses assemblées, autorisoit les lois qui avoient été dirigées par le *roi* & le sénat. Tout ce qui concernoit la guerre & la paix, la création des magistrats, l'élection même du souverain, dépendoit de ses suffrages. Le sénat s'étoit seulement reservé le pouvoir d'approuver ou de rejetter ses projets, qui, sans ce tempérament & le concours de ses lumieres, eussent été souvent trop précipités & trop tumultueux.

Telle étoit la constitution fondamentale de cet état, qui n'étoit ni purement monarchique, ni aussi entierement républicain. Le *roi*, le sénat, & le peuple, étoient pour ainsi-dire dans une dépendance réciproque; & il résultoit de cette mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modéroit celle du prince, & qui assuroit en même tems le pouvoir du sénat, & la liberté du peuple.

Déjà Rome commençoit à se rendre redoutable à ses voisins; il ne lui manquoit que des femmes pour en assurer la durée. Romulus envoya des députés pour en demander aux Sabins, qui refuserent sa proposition; il résolut de s'en venger: & pour y réussir, il ne trouva point de meilleur expédient que de célébrer à Rome des jeux solemnels en l'honneur de Neptune. Les Sabins ne manquerent pas d'accourir à cette solemnité; mais pendant qu'ils étoient attachés à voir le spectacle, les Romains, par ordre de Romulus, enleverent toutes les filles, & mirent hors de Rome, les peres & les meres qui reclamoient en vain l'hospitalité violée. Leurs filles répandirent d'abord beaucoup de larmes, elles souffrirent ensuite qu'on les consolât; le tems à la fin adoucit l'aversion qu'elles avoient pour leurs ravisseurs, dont elles firent depuis leurs époux légitimes. Il est vrai que l'enlevement des Sabines causa une guerre qui dura quelques années; mais les deux peuples firent la paix, & n'en firent qu'un seul pour s'unir encore plus étroitement. Rome commença dès-lors à être regardée comme la plus puissante ville de l'Italie; on y comptoit déjà jusqu'à quarante-sept mille habitans, tous soldats, tous animés du même esprit, & qui n'avoient pour objet que de conserver leur liberté, & de se rendre maîtres de celle de leurs voisins.

Cependant Romulus osa regner trop impérieusement sur ses sujets, & sur un peuple nouveau, qui vouloit bien lui obéir, mais qui prétendoit qu'il dépendît lui-même des lois dont il étoit convenu dans l'établissement de l'état. Ce prince au-contraire rappelloit à lui seul toute l'autorité qu'il eut dû partager avec le sénat & l'assemblée du peuple. Il fit la guerre à ceux de Comerin, de Fidene, & à ceux de Veie, petite ville comprise entre les cinquante-trois peuples que Pline dit qui habitoient l'ancien *Latium*, mais qui étoient si peu considérables, qu'à peine avoient-ils un nom dans le tems même qu'ils subsistoient, si on en excepte Veie, ville célebre de la Toscane. Romulus vainquit ces peuples les uns après les autres, prit leurs villes, en ruina quelques-unes, s'empara d'une partie du territoire des autres, dont il disposa depuis de sa seule autorité. Le sénat en fut offensé, & il souffroit impatiemment que le gouvernement se tournât en pure monarchie. Il se défit d'un prince qui devenoit trop absolu. Romulus âgée de cinquante-cinq ans, & après trente-sept années de regne, disparut, sans qu'on ait pû découvrir de quelle maniere on l'avoit fait périr. Le sénat, qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dressa des autels après sa mort, & il fit un dieu de celui qu'il n'avoit pû souffrir pour souverain.

Après la mort de Romulus, il s'éleva deux partis dans Rome. Les anciens sénateurs demandoient pour monarque un romain d'origine; les Sabins qui n'avoient point eu de *rois* depuis Tatius, en vouloient un de leur nation. Enfin après beaucoup de contestations, ils demeurerent d'accord que les anciens sénateurs nommeroient le *roi* de Rome, mais qu'ils seroient obligés de le choisir parmi les Sabins. Leur choix tomba sur un sabin de la ville de Cures, mais qui demeuroit à la campagne. Il s'appelloit Numa Pompilius, homme de bien, sage, modéré, équitable, & qui ne cherchant point à se donner de la considération par des conquêtes, se distingua par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout son regne, à la faveur d'une longue paix, à tourner les esprits du côté de la religion, & à inspirer aux Romains une

grande crainte des dieux. Il bâtit de nouveaux temples; il institua des fêtes, & comme les réponses des oracles & les prédictions des augures & des aruspices faisoient toute la religion de ce peuple grossier, il n'eut pas de peine à lui persuader que des divinités qui présidoient à ce qui devoit arriver d'heureux & de malheureux, pouvoient bien être la cause du bonheur ou du malheur qu'elles annonçoient; la vénération pour ces êtres supérieurs, d'autant plus redoutables qu'ils étoient plus inconnus, fut une suite de ces préjugés.

Rome se remplit insensiblement de superstition; la politique les adopta, & s'en servit utilement pour tenir dans la soumission un peuple encore féroce. Il ne fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'état, sans consulter ces fausses divinités; & Numa pour autoriser ces pieuses institutions, & s'attirer le respect du peuple, feignit de les avoir reçues d'une nymphe appellée *Egérie*, qui avoit révélé, disoit-il, la maniere dont les dieux vouloient être servis.

Sa mort, après un regne de quarante-trois ans, laissa la couronne à Tullus Hostilius, que les Romains élurent pour troisieme *roi* de Rome; c'étoit un prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, & qui sur le plan de Romulus, ne songea à aggrandir son état que par de nouvelles conquêtes. Tout le monde sait que le courage & l'adresse victorieuse du dernier des Horaces, fit reconnoître l'autorité de Rome dans la capitale des Albains, suivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l'empire & la domination au victorieux.

Tullus Hostilius ruina cette ville, dont il transféra les habitans à Rome; ils y reçurent le droit de citoyens, & même les principaux furent admis dans le sénat; tels furent les Juliens, les Servitiens, les Quintiens, les Curiaces, & les Cléliens, dont les descendans remplirent depuis les principales dignités de l'état, & rendirent de très-grands services à la république. Tullus Hostillius ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitans, tourna ses armes contre les Sabins, l'an de Rome 113.

Le détail de cette guerre n'est point de mon sujet, je me contenterai de dire que ce prince, après avoir remporté différens avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxieme année de son regne; qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa, fut élû en la place d'Hostilius, par l'assemblée du peuple, & que le sénat confirma ensuite cette nouvelle élection, l'an de Rome 114.

Comme ce prince tiroit toute sa gloire de son ayeul, il s'appliqua à imiter ses vertus paisibles & son attachement à la religion. Il institua des cérémonies sacrées qui devoient précéder les déclarations de guerre; mais ses pieuses institutions, plus propres à faire connoître sa justice que son courage, le rendirent méprisable aux peuples voisins. Rome vit bientôt ses frontieres ravagées par les incursions des Latins, & Ancus reconnut par sa propre expérience, que le trône exige encore d'autres vertus que la piété. Il se détermina donc à prendre les armes, & cette guerre fut aussi heureuse qu'elle étoit juste. Il battit les ennemis, ruina leurs villes, en transporta les habitans à Rome, & réunit leur territoire à celui de cette capitale.

Tarquin, premier ou l'ancien, quoiqu'étranger, parvint l'an de Rome 138, à la couronne, après la mort d'Ancus, & il l'acheta par des secours gratuits qu'il avoit donnés auparavant aux principaux du peuple. Ce fut pour conserver leur affection, & récompenser ses créatures, qu'il en fit entrer cent dans le sénat; mais pour ne pas confondre les différens ordres de l'état, il les fit patriciens, au rapport de Denis d'Halicarnasse, avant que de les élever à la dignité de sénateurs, qui se trouverent jusqu'au nombre de trois cens, où il demeura fixé pendant plusieurs siecles. On sera peut-être étonné que dans un état gouverné par un *roi*, & assisté du sénat, les lois, les ordonnances, & le résultat de toutes les délibérations, se fissent toujours au nom du peuple, sans faire mention du prince qui regnoit; mais on doit se souvenir que ce peuple généreux s'étoit réservé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne se prenoit aucune résolution, soit pour la guerre ou pour la paix, que dans ses assemblées; on les appelloit dans ce tems-là *assemblées par curies*, parce qu'elles ne devoient être composées que de seuls habitans de Rome divisés en trente curies; c'est-là qu'on créoit les *rois*, qu'on élisoit les magistrats & les prêtres, qu'on faisoit des lois, & qu'on administroit la justice.

Servius Tullius fut nommé le sixieme *roi* de Rome, l'an 175 de la fondation de cette ville. Ce prince tout républicain, malgré sa dignité, mais qui ne pouvoit pourtant souffrir que le gouvernement dépendît souvent de la vile populace, résolut de faire passer toute l'autorité dans le corps de la noblesse & des patriciens, où il espéroit trouver des vues plus justes & moins d'entêtement.

Ce prince pour parvenir à ses fins, divisa d'abord tous les habitans de la ville, sans distinction de naissance ou de rang, en quatre tribus, appellées les *tribus de la ville*. Il rangea sous vingt-six autres tribus, les citoyens qui demeuroient à la campagne, & dans le territoire de Rome. Il institua ensuite le cens, qui n'étoit autre chose qu'un rôle & un dénombrement de tous les citoyens romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profession, le nom de leur tribu & de leur curie, & le nombre de leurs enfans & de leurs esclaves. Il se trouva alors dans Rome, & aux environs, plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes.

Servius partagea ce grand nombre d'hommes en six classes, & composa chaque classe de différentes centuries de gens de pié. Toutes les centuries montoient au nombre de cent quatre-vingt-treize, commandées chacune par un centurion de mérite reconnu. Le prince ayant établi cette distinction entre les citoyens d'une même république, ordonna qu'on assembleroit le peuple par centuries, lorsqu'il seroit question d'élire des magistrats, de faire des lois, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la république, ou contre les privileges de chaque ordre. L'assemblée se devoit tenir hors de la ville, & dans le champ de Mars. C'étoit au souverain, ou au premier magistrat, à convoquer ces assemblées, comme celles des curies; & toutes les délibérations y étoient pareillement précédées par les auspices, ce qui donnoit beaucoup d'autorité au prince, & aux patriciens, qui étoient revêtus des principales charges du sacerdoce.

On convint, outre cela, qu'on recueilleroit les suffrages par centuries, au-lieu qu'ils se comptoient auparavant par tête, & que les quatre-vingt-dix-huit centuries de la premiere classe donneroient leurs voix les premiers. Servius, par ce réglement, transporta adroitement dans ce corps composé des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement; & sans priver ouvertement les plébéiens du droit de suffrage, il fut par cette disposition le rendre inutile. Car toute la nation n'étant composée que de cent quatre-vingt-treize centuries, & s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la premiere classe, s'il y en avoit seulement quatre-vingt-dix-sept du même avis, c'est-à-dire une de plus que la moitié des cent quatre-vingt-treize, l'affaire étoit conclue, & alors la premiere classe, composée des grands de Rome, formoit seule les decrets publics. S'il manquoit quelque voix, &

que quelques centuries de la premiere classe ne fussent pas du même sentiment que les autres, on appelloit la seconde classe. Mais quand ces deux classes se trouvoient d'avis conforme, il étoit inutile de passer à la troisieme. Ainsi le petit peuple se trouvoit sans pouvoir, quand on recueilloit les voix par centuries, au-lieu que quand on les prenoit par curies, comme les riches étoient confondus avec les pauvres, le moindre plébéien avoit autant de crédit que le plus considérable des sénateurs. Depuis ce tems-là les assemblées par curies ne se firent plus que pour élire les flamines, c'est-à-dire les prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, & pour l'élection du grand curion, & de quelques magistrats subalternes.

La royauté après cet établissement, parut à Servius comme une piece hors d'œuvre & inutile, dans un état presque républicain. On prétend que pour achever son ouvrage, & pour rendre la liberté entiere aux Romains, il avoit résolu d'abdiquer généreusement la couronne, & de réduire le gouvernement en pure république, sous la régence de deux magistrats annuels qui seroient élus dans une assemblée générale du peuple romain. Mais un dessein si héroïque n'eut point d'effet, par l'ambition de Tarquin le superbe, gendre de Servius, qui dans l'impatience de regner, fit assassiner son *roi* & son beau-pere. Il prit en même tems possession du trône, l'an de Rome 218, sans nulle forme d'élection, & sans consulter ni le sénat ni le peuple, comme si cette suprème dignité eût été un bien héréditaire, ou une conquête qu'il n'eut dûe qu'à son courage.

Une action si atroce, que l'assassinat de son *roi*, le fit regarder avec horreur par tous les gens de bien. Tout le monde détestoit également son ambition & sa cruauté. Parricide & tyran en même tems, il venoit d'ôter la vie à son beau-pere, & la liberté à sa patrie; comme il n'étoit monté sur le trône que par ce double crime, il ne s'y maintint que par de nouvelles violences. Plusieurs sénateurs, des premiers de Rome, périrent par des ordres secrets, sans autre faute que celle d'avoir osé déplorer le malheur de leur patrie. Il n'épargna pas même Marcus Junius, qui avoit épousé une Tarquinie, fille de Tarquin l'ancien, mais qui lui étoit suspect à cause de ses richesses. Il se défit en même tems du fils aîné de cet illustre romain, dont il redoutoit le courage & le ressentiment.

Les autres sénateurs incertains de leur destinée, se tenoient cachés dans leurs maisons. Le tyran n'en consultoit aucun; le sénat n'étoit plus convoqué; il ne se tenoit plus aucune assemblée du peuple. Un pouvoir despotique & cruel s'étoit élevé sur la ruine des lois & de la liberté. Les différens ordres de l'état également opprimés, attendoient tous avec impatience quelque changement sans l'oser espérer, lorsque l'impudicité de Sextus, fils de Tarquin, & la mort violente de la chaste Lucrece, firent éclater cette haine générale que tous les Romains avoient contre le *roi*. La pitié pour le sort de cette infortunée romaine, & la haine des tyrans, firent prendre les armes au peuple. L'armée touchée des mêmes sentimens se révolta; & par un decret public, les Tarquins furent bannis de Rome. Le sénat, pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, & pour le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, souffrit qu'il pillât les meubles du palais. L'abus que ce prince avoit fait de la puissance souveraine, fit proscrire la royauté même; on dévoua aux dieux des enfers, & on condamna aux plus grands supplices, ceux qui entreprendroient de rétablir la monarchie.

L'état républicain succéda au monarchique; *voyez* République romaine, *Gouv. de Rome.*

Le sénat & la noblesse profiterent des débris de la royauté; ils s'en approprierent tous les droits; Rome devint en partie un état aristocratique, c'est-à-dire que la noblesse s'empara de la plus grande partie de l'autorité souveraine. Au-lieu d'un prince perpétuel, on élut pour gouverner l'état deux magistrats annuels tirés du corps du sénat, auxquels on donna le titre modeste de *consuls*, pour leur faire connoître qu'ils étoient moins les souverains de la république, que ses conseillers, & qu'ils ne devoient avoir pour objet que sa conservation & sa gloire. *Voyez* Consul. (*D. J.*)

Roi des Romains, (*Hist. mod.*) dans l'empire d'Allemagne, c'est le prince élu par les électeurs pendant la vie de l'empereur, pour avoir la conduite & le maniement des affaires en son absence, comme vicaire général de l'empire, & pour succéder après sa mort au nom & à la dignité d'*empereur*, sans qu'il soit besoin d'autre élection ou confirmation.

Cette qualité, dans le sens où on la prend aujourd'hui, étoit tout-à-fait inconnue du tems des premiers empereurs de la maison de Charlemagne, qui étoient empereurs & *rois des Romains*, c'est-à-dire, souverains de la ville de Rome tout ensemble. Ils donnoient à leurs héritiers présomptifs la qualité de *roi d'Italie*, comme les anciens empereurs romains faisoient prendre celle de *César* à leurs successeurs désignés à l'empire.

Le nom de *roi des Romains* ne commença à être en usage que sous le regne d'Othon I. & les empereurs le prenoient, quoiqu'en pleine possession de l'empire, & de la dignité impériale, jusqu'à ce qu'ils eussent été couronnés par les papes. C'est en ce dernier sens qu'il faut entendre le texte de la bulle d'or, quand elle fait mention du *roi des Romains*, dont elle n'a jamais parlé dans le sens où l'on emploie aujourd'hui ce terme, que nous avons d'abord défini suivant l'usage présent : car le dessein de Charles IV. en faisant la bulle d'or, étoit de rendre l'empire purement électif, de fonder & d'affermir les prérogatives des électeurs. Or, ce qui s'est passé dans la maison d'Autriche depuis 200 ans, montre assez clairement que rien n'est plus contraire à cette liberté que l'élection d'un *roi des Romains*, du vivant même de l'empereur. Les électeurs prévirent bien ces inconvéniens, lorsque Charles V. voulut faire élire Ferdinand son frere *roi des Romains*, & prétendirent les prévenir par un réglement conclu entre eux & cet empereur à Schwinfurt, en 1532, mais que la maison d'Autriche a bien su rendre inutile.

Le *roi des Romains* est choisi par les électeurs, & confirmé par l'empereur; il est couronné d'une couronne ouverte, qu'on appelle *romaine*, mais on ne lui prête aucun serment de fidélité qu'après la mort de l'empereur; on lui donne le titre d'*auguste*, & non celui de *toujours auguste*, qui est réservé à l'empereur. L'aigle éployée qu'il porte dans ses armes, n'est qu'à une tête. En vertu de son titre, il est sans contestation successeur de l'empereur. Après sa mort, & pendant la vie de l'empereur, vicaire unique & universel, second chef & régent de l'empire. Il est vrai que tant que l'empereur réside dans l'empire, tous ces titres magnifiques sont pour le *roi des Romains* des honneurs sans pouvoir.

Le *roi des Romains* a d'ailleurs des avantages qui lui sont communs avec l'empereur, comme de présider aux dietes, de les convoquer de l'aveu des électeurs, & de les congédier; de faire des comtes & des barons, de donner des lettres de noblesse, d'accorder des privileges aux universités; de mettre les rebelles au ban de l'empire, en observant toutefois les formalités ordinaires; de rappeller les proscrits, de commuer les peines, *&c.* mais il reconnoît l'empereur pour son supérieur. Il doit n'agir qu'au nom & par ordre de l'empereur; c'est au-moins ce qu'il doit promettre, par la capitulation qu'on lui fait signer

après son élection. Supposé qu'il n'ait pas l'âge de dix-huit ans, & qu'avant que de l'avoir atteint, il parvienne à l'empire, on lui impose la condition de n'agir en qualité d'empereur, que sous l'autorité des vicaires de l'empire, comme ses tuteurs, jusqu'à ce qu'il ait les années de majorité fixées par la bulle d'or, les actes néanmoins & les ordonnances doivent être rendus en son nom.

Le *roi des Romains* est traité de *majesté royale* par tous les princes, & dans les cérémonies; il marche au côté gauche de l'empereur, un pas ou deux derriere. Quand il s'y trouve seul, le maréchal de la cour ne porte l'épée devant lui que dans le fourreau, au lieu qu'on la porte nue devant l'empereur. Le même *roi* traite l'empereur de *majesté*, & l'appelle son *seigneur*, mais l'empereur ne le traite que de *dilection*.

Comme la bulle d'or, quand il s'agit d'élire un empereur, parle seulement d'élire un *roi des Romains futur empereur*; c'est toujours une condition préliminaire, que le sujet à qui on destine l'empire, soit choisi & déclaré *roi des Romains* par les électeurs, ainsi que nous l'avons vu pratiquer dans les deux dernieres élections. Heiss, *hist. de l'empire, t. III.*

Roi, *pié de*, on dit en France, *pié de roi*, qui est une certaine mesure, dont la longueur est déterminée par tout le royaume par l'autorité du prince. On lui donne ce nom pour le distinguer du *pié de ville*, qui n'est pas le même dans toutes les villes du royaume: c'est pourquoi les Mathématiciens se servent toujours du *pié de roi*.

Un pendule long de 5 *piés de roi* fait en une heure 1846 vibrations simples: l'on pourroit donc retrouver, par le moyen du pendule, la longueur du *pié de roi*, si cette mesure venoit à être perdue ou altérée. *Voyez* Pié, Mesure, Pendule, *&c.* (*E*)

Roi rendu, *jeu du*, c'est un jeu qui suit presque en tout les regles & la maniere de jouer le quadrille, à la réserve qu'il est libre à celui qui a le *roi* appellé, de le rendre à celui qui l'appelle, qui doit en échange lui donner un carte de son jeu.

Ce jeu ne se joue de la sorte, que pour empêcher qu'on ne joue de petits jeux, ce qui ôte beaucoup de l'agrément du quadrille ordinaire, & fait que cette maniere de jouer plus gênante, a trouvé plus de partisans parmi les personnes d'un amusement plus sérieux.

Ce quadrille ne differe absolument de l'autre qu'en ce qui est permis à celui qui a le *roi* appellé, de se rendre à l'hombre, ce qui fait qu'il y a quelques régles particulieres. Celui qui a le *roi* appellé à mauvais jeu, peut rendre le *roi* appellé à l'hombre, qui doit lui donner en échange telle carte que bon lui semblera de son jeu, & chaque joueur est en droit de voir la carte échangée.

Celui qui, ayant la carte appellée, auroit beau jeu, & rendroit le *roi* pour faire perdre l'hombre, feroit la bête, sans que l'hombre fût exempt pour cela de la faire aussi, s'il ne gagnoit pas le jeu. Il faut que le *roi* appellé ait trois mains pour être dans ce cas.

Celui à qui l'on a rendu le *roi* est obligé de faire six mains avec ce secours, tous les joueurs étant réunis contre lui.

Il ne partage avec personne s'il gagne, & paie seul s'il perd.

L'on ne peut point rendre le *roi* à celui qui joue avec spadille forcé, il y a des maisons où l'on rend toujours le *roi* appellé, & où celui qui joue, joue toujours seul, & le dernier est obligé de jouer si tous les autres ont passé, en appellant un *roi* qu'on lui rend, en spadille si l'on en est convenu.

Roi *au jeu des échecs*, est la premiere & la principale piece du jeu. C'est de la perte de cette piece que dépend la perte de la partie; c'est encore elle qui la fait finir. Le *roi* se place au milieu du damier sur la quatrieme case blanche ou noire, selon sa couleur. Quant à sa marche, elle est fort grave, il ne va jamais que de case en case, en droite ligne & obliquement, devant, derriere, à côté, lorsqu'il ne trouve point d'obstacles qui l'arrêtent. Il ne fait qu'un pas à la fois, à moins qu'il ne saute; *voyez* Saute: pour lors il peut sauter deux cases seulement de son côté, ou de celui de la dame; car le saut de trois cases n'est plus usité.

Quand le *roi* saute de son côté, il prend la place de son chevalier, & sa tour se place auprès de lui à la case de son fou.

Si c'est du côté de la dame qu'il saute, il prend la place de son fou, & la tour de ce côté prend la case de la dame.

Il y a cinq choses au jeu des échecs qui empêchent le *roi* de sauter: 1°. s'il se trouve quelque piece entre lui & la tour; 2°. quand cette tour a changé de place; 3°. si le *roi* a été obligé de sortir de sa place; 4°. s'il est en échec, & 5°. lorsque la case au-dessus de laquelle il veut sauter, est une de quelque piece de son ennemi, qui pourroit le faire échec en passant. Quoiqu'il soit permis aux *rois* de se remuer de tous côtés, ils ne peuvent néanmoins jamais se joindre, il faut qu'il y ait au-moins une case de distance entre eux: & quand chaque *roi* est en marche, il prend, si bon lui semble, toutes les pieces qui se rencontrent dans son chemin.

ROIDE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut fléchir. On dit un bâton, un bois *roide*; un ressort *roide*; un cadavre *roide*; un membre *roide* de froid; un escalier *roide*, alors *roide* se prend pour *droit* & difficile à monter; une montagne *roide*; un caractere dur & *roide*; un style *roide*; une voix *roide*.

Roide, (*Maréchal.*) se dit du col & des jambes du cheval; du col, quand le cavalier ne peut le faire plier, & des jambes, lorsqu'elles sont si fatiguées, qu'à peine peut-il les plier un peu en marchant.

ROIDEUR, s. f. (*Gram.*) inflexibilité d'une chose dont il est difficile de déranger la direction des parties sur sa longueur. On dit la *roideur* d'une lame, d'un fléau, d'une branche; & au figuré, la *roideur* de son esprit, de son caractere, de sa voix, *&c.*

ROIDIR, v. act. (*Gram.*) être ou rendre roide. Les muscles se *roidissent* dans les passions violentes. L'air humide *roidit* les cordes tendues; il se *roidit* contre l'évidence. Il faut souvent se *roidir* contre le torrent général, contre les passions. Il est naturel à l'homme, que la nature a créé libre, de se *roidir* contre l'autorité; c'est la raison qui lui en fait connoître les avantages, qui le soumet au poids de la chaîne, & qui l'empêche de la secouer.

ROINE-BLANCHE, (*Hist. de France.*) on appelloit autrefois *roines-blanches* les reines veuves, ou à cause de leur coëffure blanche, ou en mémoire de Blanche de Castille, veuve de Louis VIII. & de Blanche d'Evreux, veuve de Philippe de Valois. (*D. J.*)

ROIOC, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, profondement découpée, & placée sur de petits embryons réunis de façon qu'ils ont la forme d'une petite tête: l'ombilic de chaque embryon est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur. L'embryon devient dans la suite un fruit mol & anguleux, qui renferme une semence dure & anguleuse. Les fruits du *roioc* sont réunis en un corps rond qui ressemble à un peloton. Plumier, *nova plant. amer. genera. Voyez* Plante.

ROISE, s. f. (*Gram.*) dans la basse latinité, *rothorium rouissoir* en quelques provinces, & *rotheur* en d'autres, est une fosse où l'on met pourrir à demi le chanvre, afin que la filasse puisse s'en détacher. L'action de telle eau que ce soit suffit pour opérer cette pourriture;

ture ; il eſt même des pays où l'on ſe contente d'expoſer le chanvre à la roſée ; ce qui ſans doute étoit autrefois l'uſage le plus général, puiſque, ſuivant les étimologiſtes, *rouis* dérive à *rore.*

Dans le pays où l'impreſſion de la roſée ne ſuffit pas, on y ſupplée en y laiſſant ſéjourner le chanvre dans des eaux mortes, mais les plus claires qu'il ſoit poſſible de les choiſir. Ce ſéjour eſt de 8 jours, plus ou moins, ſelon que la chaleur plus ou moins grande accélere plus ou moins la pourriture du chanvre.

Le choix des eaux mortes pour cette opération, n'eſt pas une preuve que les eaux vives ne lui conviniſſent autant, & peut-être mieux. Ce choix n'eſt point libre : les plus anciens réglemens ſur le fait des eaux ont pris les plus grandes précautions pour éloigner les chanvres des rivieres & des eaux courantes. *Salubritatem aeris*, portent les anciennes conſtitutions du royaume de Sicile, *divino judicio reſeratam, in quantùm poſſumus, ſtudio proviſionis noſtræ ſtudemus conſervare : mandantes ut nulli amodo liceat, in aquis currentibus linum aut cannabum ad maturandum ponere, nè ex eo, prout certò didicimus, aeris diſpoſitio corrumpatur : quod ſi fecerit, linum ipſum aut cannabum amittat.*

La vieille charte normande avoit la même diſpoſition, *ch. vij.* en ces termes. *Rothoria in aquis defluentibus fieri non poſſunt, cum illis aquæ frequentiùs corrumpantur :* ce que l'ancienne coutume de Normandie avoit conſervé en défendant, *premiere part.* §. 1. *ch. xvij. que l'on ne fit roteurs, ne chanvrer roir en eaus courantes, parquoi ne ſoyent ſouventes fois corrompues, ſi que les poiſſons en meurent.* Ce qui a paſſé dans la nouvelle coutume, par laquelle, pour prévenir les entrepriſes des particuliers qui, en détournant l'eau des rivieres, & en l'y faiſant rentrer après qu'elle avoit abreuvé leurs *roiſes*, avoient trouvé le moyen d'éluder la loi, ſtatue, *art.* 209. *rotheurs ne peuvent être faits en eaux courantes, c'eſt aulcun veut détourner eau pour en faire, il doit vuider l'eau dudit rotheur, enſorte que l'au d'icelui rotheur ne puiſſe retourner en la riviere.* Sur quoi M. Joſias Berault, conſeiller à la table de marbre du parlement de Rouen, obſerve en ſon commentaire ſur la coutume de Normandie, que les rotheurs font mourir le poiſſon, parce que les ſucs groſſiers que le chanvre a tirés d'une terre très-forte par elle-même & extrémement chargée de fumier, enivrent le poiſſon, & portent la mortalité dans les rivieres : *pourquoi*, ajoute-t il, *les officiers des eaux & forêts doivent y veiller comme ſur une des choſes de leur miniſtere les plus intéreſſantes pour le bien public.*

Ces attentions ne ſont point particulieres à la coutume de Normandie : celles de Bourbonnois, *art.* 162. *ch. xiv.* d'Amiens, *tit.* 11. *art.* 243. de Haynault, *ch. x. art.* 16. de Mons ; *ch. liij. art.* 6. de Lille, *tit.* 1. *art.* 11, *&c.* portent les mêmes diſpoſitions auxquelles eſt conforme *l'art.* 7. du réglement général de la table de marbre de Paris, du 15 Mai 1585, relatif à un arrêt du même ſiége, du 26 Juillet 1557, portant *défenſes & inhibitions de faire rouir aucuns chanvres & lins, & de mettre aucune chauly, tannerie, ou autres choſes portant poiſon, dans les étangs ou marais publics, ou même dans les eaux particulieres, parce que cela corrompt l'eau, enſuite l'air, & fait mourir le poiſſon.*

En conformité de tous ces réglemens, auſſi poſitifs dans leurs diſpoſitions, que clairement motivés, ont été rendus pluſieurs arrêts du conſeil, rapportés en la conférence de l'ordonnance de 1669, *édit. in-4°.* contenant les lois foreſtieres de France.

Ainſi, la défenſe de rouir des chanvres dans les rivieres & dans les eaux courantes, même particulieres, fait partie du droit public de la France. Ce droit n'abandonne pour le rouiſſement des chanvres que les eaux mortes, ou celles qui étant tirées d'une riviere ou eau courante ſe perdent dans des terreins plus bas, & ne retournent plus à la riviere, ou s'y rendent par un circuit, dont la longueur leur donne le tems de dépoſer les ſucs dangereux dont elles ſe ſont chargées par leur ſéjour dans la *roiſe.*

La connoiſſance des obſervations qui ont ſervi de baſe à toutes les lois que je viens de rapporter, auroient pu éclairer ſur un phénomene qui a mérité l'attention de l'académie des Sciences de Paris.

Il eſt arrivé récemment que les eaux de la Seine étant très-baſſes, ſe ſont chargées inſenſiblement de principes de corruption, qui répandirent à Paris une eſpece d'épidémie. Les médecins ne prirent point le change ſur la cauſe du mal ; ils l'attribuerent unanimement à une eſpece d'infection qu'avoit contracté le peu d'eau qui reſtoit dans la riviere. Mais d'où venoit cette infection ? Etoit-ce du défaut ou de la lenteur de la circulation de l'eau ? Etoit-ce des immondices que la Seine ne pouvoit plus abſorber & dépoſer, *&c* ? les avis étoient incertains & partagés ; enfin un des membres de l'académie des Sciences remonta la Seine, l'analyſa, l'obſerva, crut découvrir la ſource du mal dans certaines plantes aquatiques qui s'étoient emparées du lit que la riviere leur avoit abandonné, & conſtata cette découverte par un ſavant mémoire inſéré dans *les recueils de l'académie.*

Mais toutes les eaux mortes étoient deſſéchées par l'ardeur de l'été de cette année. Les eaux courantes roulant à peine dans leur lit, ne pouvoient fournir à l'abreuvement des *roiſes*, & la néceſſité força de mettre rouir les chanvres dans les rivieres mêmes & dans les ruiſſeaux. Que l'on ſe repréſente maintenant les ruiſſeaux, les fontaines, les rivieres qui portent leurs eaux dans la Seine, le lit même de ce fleuve depuis ſa ſource, rempli de chanvre pendant les mois du travail & l'on imaginera aiſément pourquoi, & pendant ces deux mois, l'eau de la Seine a été corrompue au point d'imprégner des ſucs groſſiers & putrides dont elle étoit chargée, les plantes, même les plus inſipides de leur nature. Ainſi, l'on peut comparer les recherches de l'académicien ſur ce phénomene, aux efforts que faiſoit un ancien philoſophe pour découvrir la cauſe du goût mielleux & des parties mellifiques qu'il avoit découvertes dans une ſoupe qui avoit été préparée dans un pot où il y avoit eu du miel. De tout ce qui vient d'être dit ſur cet article, il réſulte que les raiſons & le choix de l'eau pour les abreuver méritent toutes les attentions qu'ont rapportées nos anciennes lois pour les écarter des rivieres & des eaux courantes. *Cet article eſt de M.* GROSLEY, *avocat à Troyes.*

ROITELET, ROI, ROITELAT, ROTTOLET, REBETRE, FARFONTE, FOVETTE ROUSSE, BERICHOT, BEURICHON, BŒUF DE DIEU, ſ. m. *paſſer troglodites*, (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) oiſeau qui peſe trois gros ; il a un peu plus de quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſix pouces d'envergure. Le cou, le dos & les aîles ſont d'une couleur brune rouſſâtre ou chatain ; celle du croupion & de la queue eſt encore plus rouſſâtre, & il y a ſur les aîles & ſur la queue des taches tranſverſales noirâtres. La gorge eſt d'un blanc rouſſâtre ; le milieu de la poitrine a une couleur blanchâtre ; les côtés du corps & le ventre ont des lignes tranſverſales noires ſur un fond de couleur blanche rouſſâtre ; le bas-ventre eſt d'un brun rouſſâtre ; les plumes du ſecond rang de l'aîle ont à leur extrémité trois ou quatre petites taches blanches, on en voit auſſi de pareilles ſur les plumes qui couvrent la queue. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, & douze dans la queue ; cet oiſeau la tient ordinairement relevée. Le bec a un demi-pouce de longueur ; il eſt mince, jaunâtre par-deſſous, & brun par-deſſus. L'iris des yeux a une couleur de noiſette ; le dedans

de la bouche est jaune. Le doigt de derriere & son ongle sont plus gros & plus longs que les autres doigts & les autres ongles. Cet oiseau se glisse dans les haies & dans les bordures, ce qui lui a fait donner le nom de *troglodytes*. Il est de courte volée. Le *roitelet* fait ordinairement son nid dans les buissons & dans les haies, ou dans le chaume dont on couvre les maisons. Le dehors est composé de mousse, & le dedans est garni de plumes & de poils. Ce nid a la forme d'un œuf posé sur l'un de ses bouts; l'ouverture qui sert de passage à l'oiseau se trouve dans le milieu de l'un des côtés. Cet oiseau chante très-agréablement lorsqu'il est apprivoisé, & sa voix est plus forte qu'on ne devroit l'attendre d'un si petit oiseau, sur-tout dans le mois de Mai; c'est aussi dans ce même tems qu'il niche. La femelle pond à chaque couvée neuf ou dix œufs, & quelquefois plus. Willughbi, *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

ROITELET HUPÉ, ROITELAT, PETIT ROI, POUL, SOURCICLE, SOUCIE, *regulus cristatus*, Aldrovandi. C'est l'oiseau le plus petit de tous ceux que l'on trouve en France; il ne pese qu'un gros; il a environ quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts, & trois pouces neuf lignes si l'on prend la longueur jusqu'au bout de la queue. L'envergure est de six pouces. Les plumes du sommet de la tête qui forment la hupe ou la couronne de cet oiseau, sont de couleur de safran ou d'un rouge très-clair, & il peut en plissant sa peau, cacher & découvrir cette hupe. Les bords de cette hupe sont jaunes de toute part; elle est oblongue & entourée par une ligne noire assez large. Cette hupe est placée au milieu de la tête sur une ligne droite qui s'étend depuis le bec vers le cou, dont les côtés sont d'un beau jaune verd; le tour des yeux est blanc; tout le dos & les faces supérieure & inférieure du cou sont d'un verd obscur mêlé de jaune. La couleur de la poitrine est d'un blanc sale; les aîles sont courbes & assez ressemblantes à celles du pinçon; elles ont chacune dix-huit grandes plumes comme dans presque tous les petits oiseaux; elles sont noirâtres, & elles ont les bords des barbes extérieures jaunes, & ceux des barbes intérieures blancs; la pointe des trois plumes qui sont les plus prochaines du corps est blanche. Ce qu'il y a de plus remarquable sur les aîles de ce petit oiseau, c'est que toutes les grandes plumes, excepté les cinq premieres & les trois dernieres, ne sont noirâtres que sur les barbes extérieures qui se trouvent au-delà du bout des plumes du second rang qui les recouvrent, ce qui fait que quand les aîles sont pliées, on voit une assez grande tache noire à-peu-près sur leur milieu. La premiere des grandes plumes des aîles est courte & mince. Les petites plumes du premier rang, qui couvrent les grandes, ont la pointe blanche, ce qui forme une ligne blanche transversale sur l'aîle. Il y a aussi des taches blanches dans les autres rangs des mêmes plumes. La queue n'est pas fourchue, elle est composée de douze plumes longues d'un pouce & demi & pointues à l'extrémité, dont la couleur est brune, à l'exception des bords extérieurs qui sont d'un verd jaunâtre. Le bec est mince, droit, noir & long d'un demi-pouce. Les piés sont jaunâtres; la langue est longue, pointue & fourchue. L'iris des yeux a une couleur de noisette. La femelle est moins colorée que le mâle. Ce petit oiseau se nourrit d'insectes; il se tient ordinairement perché au-dessus des arbres, & principalement sur les chênes. Aldrovande dit que la femelle fait d'une seule ponte six ou sept œufs qui ne sont pas plus gros que des pois. Willughby, *Ornithol.* *Voyez* OISEAU.

ROITELET, *ou* PETIT ROI, *regulus*, (*Hist. mod.*) titre qu'on voit souvent employé dans les conciles des Saxons d'Angleterre, pour synonyme à *comte*. *Voyez* COMTE.

De-là *sub-regulus*, qu'on employoit pareillement pour signifier *vicomte*, quoique ces deux mots semblent en bien des endroits être pris indifféremment l'un pour l'autre. Ainsi voit-on dans les archives de la cathédrale de Worcester, qu'Utredus y prend quelquefois la qualité de *regulus*, & d'autres fois celle de *sub-regulus* de la cité de Worcester.

Mais dans d'autres endroits, nous trouvons ces deux qualités distinguées l'une de l'autre. Offa, roi de Mercie, Uthredus, *regulus*; Alredus, *sub-regulus*, *&c.*

ROKOSZ, s. m. (*Hist. mod. politiq.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne une espece de confédération, qui a lieu quelquefois dans les dietes ou assemblées de cette nation tumultueuse. Lorsque les nobles craignent quelque chose de la part du roi ou du sénat, ils se lient par serment *in caput & animam*, de soutenir les intérêts de la patrie, & ils sont obligés en vertu de *rokosz*, de s'armer pour venir à son secours, ou plûtôt pour la déchirer.

ROLAND, STATUES DE (*Hist. mod.*) dans plusieurs villes de Saxe & d'autres parties d'Allemagne, on voit dans les marchés publics, des colonnes sur lesquelles on a sculpté une épée, ou bien ces colonnes sont surmontées de la statue d'un homme armé d'une épée, ce qui est un symbole de la haute justice. On a cru que ces monumens représentoient *Roland*, neveu de Charlemagne, si vanté sur-tout dans les romans; mais c'est une erreur, & l'on pense que le nom qu'on leur donne, vient de l'ancien mot saxon *rugen*, dénoncer en justice, ou bien du mot *ruhe*, tranquillité, & *land*, pays; comme si ces monumens étoient des symboles de la tranquillité que procure la justice.

ROLDUC, (*Géogr. mod.*) en latin *Rodiz ducis*; petite ville des Pays-bas dans le duché de Limbourg, à quatre lieues au nord d'Aix-la-Chapelle, & chef-lieu d'une contrée de même nom, qui appartient en partie à la maison d'Autriche, & en partie aux Etats généraux, par le traité réglé à la Haye en 1661. Le territoire de *Rolduc* a d'orient en occident environ six lieues de longueur, & deux de largeur du nord au sud. *Long.* 23. 52. *latit.* 50. 48. (*D. J.*)

ROLE, s. m. (*Gramm.*) état ou liste de plusieurs choses ou personnes, portées les unes au-dessous des autres, sans ordre ou selon quelque ordre. On porte tel homme, tel effet au *rôle*.

RÔLE, (*Littérature.*) au théatre c'est la partie que l'acteur doit savoir & débiter. Il faut qu'outre son *rôle*, il sache les mots de chacun des *rôles* des autres acteurs après lesquels il doit répondre. *Voyez* THÉATRE.

On appelle *grands rôles* ou *principaux rôles*, ceux où les acteurs représentent le héros où les personnages les plus intéressans d'une piece.

RÔLE, dès le tems d'Anastase on trouve les empereurs représentés sur des médailles, tenant dans leurs mains un *rôle* long & étroit. Les antiquaires en ont fort longtems cherché la cause; les uns ont cru que c'étoit un *rôle* de papiers, des mémoires, des requêtes, *&c.* que l'on présentoit aux princes, ou quelque chose de semblable; d'autres ont cru que c'étoit un mouchoir plissé que les personnes qui présidoient aux jeux, élevoient en haut pour avertir de commencer; d'autres que c'étoit un petit sac de poudre ou de cendre que l'on présentoit à l'empereur dans la cérémonie de son couronnement, & que l'on appelloit *akakia*, qui vouloit signifier que le moyen de conserver leur innocence, étoit de penser qu'ils n'étoient que poussiere. *Voyez* AKAKIA. Il est bien plus simple de penser que cet instrument n'est que le rouleau nommé *mappa*, que le principal magistrat élevoit en l'air comme nous l'avons remarqué au *mot* DIPTYQUE. *Voyez aussi* MAPPAIRE.

RÔLE, (*Jurisprud.*) du latin *rotulum*; eſt un état de quelque choſe; ces états ou mémoires ont été appellés *rôles*, parce qu'on les écrivoit anciennement ſur des grandes peaux ou parchemins que l'on rouloit enſuite.

En parlement l'on appelle *grand rôle*, celui où l'on inſcrit les cauſes qui ſe plaident aux grandes audiences; petit *rôle* celui où l'on met les cauſes des petites audiences. *Rôles* des provinces ſont ceux où l'on met les appels des bailliages de chaque province qui ſe plaident le lundi & mardi; *rôle* des jeudi, celui où l'on met les cauſes des jeudis. *Rôle* d'après la S. Martin; *rôles* de la chandeleur, de pâques, *&c.* ſont les *rôles* des cauſes qui ſe plaident dans ce tems; *rôle* de relevée, eſt celui des cauſes qui ſe plaident le mardi après midi; *rôle* de la tournelle, eſt celui des cauſes de la grande audience de la tournelle. *Voyez l'article* PARLEMENT.

RÔLE DES TAILLES, eſt l'état de répartition de la taille ſur les contribuables de chaque paroiſſe. *Voyez* TAILLES. (*A*)

ROLE, *le grand* (*Sucrerie.*) autrement nommé le *grand tambour*; c'eſt celui des trois tambours qui eſt au milieu du moulin à ſucre, & qui eſt traverſé de l'arbre du moulin. *Savary.* (*D. J.*)

RÔLE *de tabac*, (*Manufacture de tabac.*) *Voyez* ROULEAU *de tabac*.

ROLLE, (*Géogr. mod.*) bourg de Suiſſe dans le pays Romand, à trois lieues de Morges, au bord du lac de Geneve, dans l'endroit où ce lac s'avance dans les terres, & fait un enfoncement conſidérable, enſorte que c'eſt le lieu de ſa plus grande largeur. Je parle de ce bourg, parce qu'il eſt au-deſſus de la plûpart des petites villes de France, qu'il eſt très-beau par ſa poſition, & décoré de pluſieurs jolies maiſons. Sa ſituation eſt au pié d'un côteau riant, qui fait un très-bon vignoble. La baronie du lieu eſt une des belles terres ſeigneuriales du canton. (*D. J.*)

ROLLIER, ROLLER, GEAY DE STRASBOURG, *garrulus argentoratenſib.* Aldrovandi, Wil. oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geay; il a un pié & ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement neuf pouces & demi juſqu'au bout des doigts. La longueur du bec eſt d'un pouce cinq lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche, & la queue a quatre pouces ſept lignes; l'envergure eſt de deux piés; les aîles étant pliées s'étendent juſqu'aux deux tiers de la longueur de la queue: la tête & la face inférieure du cou ſont d'un bleu couleur d'aigue marine qui change à différens aſpects en un verd obſcur; les plumes du dos & celles des épaules ont une couleur fauve clair; celles du croupion & du deſſous de la queue, ſont d'un verd mêlé de bleu violet. Toute la face inférieure du cou eſt d'un bleu pareil à celui de la face ſupérieure, & elle a de petites lignes plus claires & plus brillantes qui s'étendent le long du tuyau de chaque plume. La poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes de la face inférieure des aîles, & celles du deſſous de la queue, ſont d'un bleu couleur d'aigue marine claire. Il y a vingt-trois grandes plumes dans chaque aîle; la ſeconde eſt la plus longue de toutes: les trois premieres ont le côté extérieur de la face inférieure noir, & le côté intérieur eſt d'un bleu violet; en-deſſus elles ſont noires & ont une teinte de verd très-obſcur; la quatrieme & celles qui ſuivent juſqu'à la dixneuvieme incluſivement, ſont à leur origine d'un bleu couleur d'aigue marine clair; le reſte de chaque plume eſt noir en-deſſus, & d'un bleu violet en-deſſous, du côté intérieur ſeulement, car le côté extérieur eſt noir; la vingtieme des grandes plumes des aîles a une couleur griſe brune mêlée de fauve clair & d'un peu de verd; enfin les trois dernieres ſont d'un fauve clair du côté extérieur, & d'un gris brun mêlé d'un peu de verd du côté intérieur. La queue eſt compoſée de douze plumes; les deux du milieu ont en-deſſus une couleur griſe brune mêlée d'une légere teinte de verd, & elles ſont en-deſſous d'un verd d'aigue marine; les quatre qui ſuivent de chaque côté ont endeſſous la même couleur que les précédentes; la face ſupérieure & l'extrémité tant en-deſſus qu'en-deſſous, ſont d'un bleu couleur d'aigue marine clair; la plus grande partie des barbes intérieures eſt d'un gris brun en-deſſus, & d'un bleu violet en-deſſous; la plume extérieure a l'extrémité noire en-deſſus, & d'un bleu violet en-deſſous. Le bec eſt noirâtre, excepté à la baſe, où il y a une couleur jaunâtre; les narines ſont longues & étroites, & dirigées obliquement. Les piés ont une couleur jaunâtre. Le *rollier* eſt un oiſeau de paſſage; il vient de tems en tems aux environs de Strasbourg; il paſſe à Malte & quelquefois en France; il ſe nourrit d'inſectes, & principalement de ſcarabés. *Ornithol.* de M. Briſſon, *tom. II.* *Voyez* OISEAU.

ROLLIER D'ANGOLA, *galgulus angolenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geay; il a un pié trois pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement neuf pouces trois lignes juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt d'un pouce ſept lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; la plume extérieure de chaque côté de la queue a huit pouces trois lignes de longueur, & les autres n'ont que quatre pouces; l'envergure eſt de dix pouces; les aîles étant pliées, s'étendent à un peu plus de trois pouces au-delà de l'origine de la queue; le deſſus de la tête & la face ſupérieure du cou ſont verts; la partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules, ont une couleur fauve mêlée de verd, qui paroît d'un verd d'olive à différens aſpects. La partie poſtérieure du dos, le croupion & les petites plumes des aîles, ſont d'un très-beau bleu; la gorge, la face inférieure du cou, & la poitrine, ont une couleur violette; chaque plume de la gorge & de la face inférieure du cou, a une ligne blanche qui s'étend ſelon la longueur du tuyau; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure des aîles, ſont d'un bleu couleur d'aigue marine; les grandes plumes des aîles ont la même couleur depuis leur origine juſque vers la moitié de leur longueur; le reſte eſt en-deſſus d'un bleu très-foncé du côté extérieur du tuyau, & noir du côté intérieur; en-deſſous, au contraire, les barbes extérieures ſont noires & les intérieures bleues. Le tuyau de toutes ces plumes eſt noir dans toute ſa longueur. Il y a dans la queue douze plumes, qui ont toutes le tuyau noir; les deux du milieu ſont d'un verd obſcur; les autres ont une couleur bleue d'aigue marine, excepté à la pointe, qui eſt d'un bleu foncé. La plume extérieure de chaque côté, a la partie qui excede la longueur des autres, de couleur noire. Le bec & les ongles ſont noirâtres, & les piés ont une couleur griſe. On trouve cet oiſeau dans le royaume d'Angola. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II.* *Voyez* OISEAU.

ROLLIER DES ANTILLES, *pica caudata.* Wil. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur de notre pie: il a la tête bleue; le cou eſt de la même couleur, & entouré par une ſorte de collier formé de plumes blanches. Il y a ſur le ſommet de la tête une tache blanche longue de trois pouces, large d'un pouce, & traverſée par de petites lignes noires; cette tache s'étend depuis la racine du bec juſque ſur le dos, en paſſant entre les yeux. Le dos & les grandes plumes des épaules ſont jaunes; la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deſſous de la queue ont une couleur blanche. Celle des plu-

mes de la face inférieure des ailes est d'un gris tirant sur le bleu; les petites plumes des ailes sont de couleur de marron, & ont des petites lignes noires longitudinales & assez larges; les moyennes ont une couleur verte qui est plus foncée sur les bords qu'au milieu; les grandes sont bleues, à l'exception des bords & du tuyau dont la couleur est blanchâtre. Les plumes de la queue sont bleues & traversées de lignes blanches; les deux plumes du milieu ont huit ou dix pouces de longueur de plus que les autres, dont la longueur diminue successivement jusqu'à la derniere qui est la plus courte. Le bec & les piés sont rouges. La femelle ne differe du mâle qu'en ce que la tache blanche qu'elle a sur le sommet de la tête, n'est pas traversée de lignes noires, & que les moyennes plumes de ses ailes sont vertes, au lieu d'être bleues comme dans le mâle. On trouve cet oiseau aux îles Antilles; il est très-fréquent sur les bords des rivieres de la Guadaloupe. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DE LA CHINE, *galgulus sinensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai; il a onze pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces six lignes jusqu'au bout des ongles; le bec a un pouce & demi de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; l'envergure est d'un pié trois pouces: les ailes étant pliées s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue. La tête, la face supérieure du cou, le dos, le croupion & les plumes du dessus de la queue sont vertes; il y a de chaque côté de la tête une large bande noire qui s'étend depuis le bec jusqu'à l'occiput en passant sur les yeux. La gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les plumes du dessous de la queue sont d'un blanc jaunâtre mêlé d'une teinte de verd; les jambes ont une couleur grise, les plumes de la face inférieure des ailes sont d'un gris brun; il y a dans chaque aile dix-huit grandes plumes; la premiere est très-courte, & la cinquieme est la plus longue de toutes; les cinq extérieures sont d'un brun tirant sur l'olivâtre; les trois plumes qui suivent, ont la même couleur; mais elle est mêlée d'un peu de couleur de marron sur les barbes extérieures le long du tuyau de chaque plume; la neuvieme & la dixieme sont de couleur de marron du côté extérieur du tuyau, & d'un brun mêlé de couleur de marron du côté intérieur; la onzieme & la douzieme ont une couleur brune tirant sur l'olivâtre, & mêlée d'un peu de couleur de marron; la couleur des autres plumes est d'un brun tirant sur l'olivâtre, sans mélange d'autres couleurs; les trois dernieres plumes ont l'extrémité d'un blanc mêlé d'une légere teinte de verd. La queue est composée de douze plumes; les deux du milieu ont la même couleur que le dos; les autres sont vertes depuis leur origine jusqu'aux deux tiers de leur longueur du côté extérieur du tuyau, & d'un gris blanc tirant sur le verd, du côté intérieur; le reste de la plume a une couleur noirâtre, à l'exception de l'extrémité qui est d'un gris blanc tirant sur le verd; il y a d'autant plus de noirâtre, & d'autant moins de gris blanc, que la plume est plus extérieure; les deux plumes du milieu sont les plus longues; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à la premiere qui est la plus courte. L'iris des yeux & le bec sont rouges; les piés & les ongles ont une couleur rouge plus pâle. On trouve cet oiseau à la Chine. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DE LA NOUVELLE ESPAGNE, *cornix corvina*. Klein. Oiseau qui est à-peu-pres de la grandeur & de la grosseur de la corneille ordinaire. Le corps est en entier d'un roux cendré, à l'exception de quelques plumes qui sont d'une couleur plus claire. Le plus grand nombre des petites plumes des ailes est d'un verd foncé; il y en a quelques-unes qui ont une teinte de roux clair; les grandes plumes des ailes & celles de la queue sont d'un très-beau verd foncé. Le bec est de couleur cendrée jaunâtre. On trouve cet oiseau à la nouvelle Espagne. Selon Seba, il donne la chasse aux lievres, aux lapins, *&c. Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DES INDES, *galgulus indicus*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai; il a dix pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & huit pouces neuf lignes jusqu'au bout des ongles; le bec a un pouce cinq lignes de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; l'envergure est d'un pié dix pouces: les ailes étant pliées s'étendent presque jusqu'au bout de la queue. La tête & la face supérieure du cou sont brunes; le dos, le croupion, les grandes plumes des épaules, les petites des ailes & celles du dessus de la queue ont une couleur verte mêlée de brun. La gorge est d'un beau bleu, & il y a sur le milieu de chaque plume une petite ligne d'un bleu plus clair, qui s'étend le long du tuyau. La face intérieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes sont d'un verd tirant sur la couleur de l'aigue marine. Les grandes plumes de l'aile, excepté les trois intérieures, c'est-à-dire, celles qui se trouvent près du corps, ont en-dessus les barbes intérieures & l'extrémité noires, & les barbes extérieures d'un bleu tres-foncé; la face inférieure de ces mêmes plumes est au contraire noire du côté extérieur du tuyau & à l'extrémité, & d'un bleu foncé du côté intérieur; les six premieres ont vers le milieu de leur longueur une large bande transversale d'un bleu couleur d'aigue-marine, qui s'étend sur toute la largeur de la plume, excepté la premiere, dont la bande transversale ne se trouve que sur les barbes intérieures. La queue est composée de douze plumes d'égale longueur; les deux du milieu sont vertes à leur origine, & ont l'extrémité noire. Les autres sont aussi vertes à leur origine, & ont de même l'extrémité noire; mais il se trouve du bleu foncé intermédiaire entre ces deux couleurs. Le bec & les piés sont jaunâtres, & les ongles ont une couleur noirâtre. On trouve cet oiseau aux grandes Indes. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DU MEXIQUE, *pica, merula mexicana*, Klein. Oiseau beaucoup plus grand & plus gros que la grosse espece de grive appellée *drenne*. Toute la face supérieure de son corps est d'un gris obscur tirant sur le roux; la face inférieure & les ailes sont d'un gris clair varié de couleur de feu. On trouve cet oiseau au Mexique. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER HUPÉ DU MEXIQUE, *corvus cristatus*, Klein. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de notre corneille: il a le corps varié de verd, de bleu & d'une belle couleur d'or brillante, à l'exception des côtés qui sont noirâtres. Les ailes ont une belle couleur de pourpre claire; l'extrémité des grandes plumes & de celles de la queue sont noirâtres. Cet oiseau a sur la tête une grande & belle hupe; les plumes des jambes sont longues; le bec est court, épais & rougeâtre; les paupieres sont d'un rouge couleur de sang & entourées de petites excroissances charnues; les piés sont très-courts & épais. On trouve cet oiseau au Mexique. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER JAUNE DU MEXIQUE, *cornix flava, alis caudâque cinereis*, Klein. Oiseau dont la grosseur surpasse un peu celle du pigeon commun. Il est d'un jaune clair, à l'exception des ailes & des deux plumes du milieu de la queue qui sont d'un gris foncé,

Le bec est court, épais, & d'une couleur cendrée jaunâtre ; les yeux sont grands & l'iris est rouge ; les piés ont une couleur grise claire. Les oiseaux de cette espece se plaisent beaucoup sur les saules ; ils s'y assemblent par troupes, & ils y font leur nid. On les trouve au Mexique. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DE MINDANAO, *galgulus mindanoensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai ; il a un pié six lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement dix pouces 3 lignes jusqu'au bout des ongles ; la longueur du bec est d'un pouce 7 lignes, & la queue 4 pouces & demi ; l'envergure est d'un pié huit pouces ; les ailes étant pliées s'étendent au-delà des trois quarts de la longueur de la queue. Le dessus de la tête est verd ; la face supérieure du cou a une couleur fauve tirant sur le violet ; la partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules sont une couleur fauve mêlée de verd ; les plumes de la partie postérieure du dos & celles du croupion sont variées de bleu & de verd. La gorge est d'un blanc roussâtre ; les plumes des joues & de la face inférieure du cou sont violettes, & ont chacune dans leur milieu une bande longitudinale d'un blanc mêlé d'une teinte de violet qui s'étend le long du tuyau. La poitrine est d'un roux tirant sur le violet ; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessous de la queue, & celles de la face inférieure de l'aile sont d'un bleu d'aigue-marine ; les plumes du dessus de la queue, & les petites des ailes ont une très-belle couleur bleue foncée ; les plumes extérieures du premier rang sont d'un bleu couleur d'aigue-marine ; les plus proches du corps ont une couleur verte, & celles du milieu sont variées de bleu & de verd ; les grandes plumes des ailes ont du bleu foncé à leur origine, & le reste de leur longueur est d'un bleu couleur d'aigue-marine plus ou moins foncé ; les plus voisines du corps sont de la même couleur que les grandes plumes des épaules. La queue est composée de douze plumes ; les deux du milieu sont d'un verd obscur, & elles ont un peu de bleu tout du long du tuyau ; les autres sont d'un bleu foncé depuis leur origine jusque vers le milieu de leur longueur, & le reste de chaque plume est d'un bleu couleur d'aigue-marine, à l'exception de l'extrémité qui a une couleur bleue foncée. Le bec & les ongles sont noirâtres, & les piés ont une couleur grise. On trouve cet oiseau à Bengale & dans l'île de Mindanao. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLIN, s. m. (*terme de relation.*) nom que les habitans du Pegu donnent au chef de leur religion, à leur souverain pontife. (*D. J.*)

ROM, *ou* ROEM, île de Danemarck, au duché de Slesvick, sur la côte occidentale du Sud-Jutland. Elle est entre les îles de Manoë & de Sylt ; elle a deux lieues de long, sur une de large, & contient environ 1500 habitans. Il y a dans cette île deux ports où peuvent aborder les petits vaisseaux : en 1248, toute une paroisse qui étoit sur la côte occidentale de l'île, fut submergée par la mer, avec ses villages, & maisons séparées. (*D. J.*)

ROMAGNE, *ou* ROMANDIOLE, (*Géog mod.*) province d'Italie, dans l'état de l'Eglise, bornée au nord par le Ferrarois, au midi par la Toscane, & le duché d'Urbin, au levant par le golfe de Venise, & au couchant par le Boulonois. C'est un pays fertile en blé, vin, huile, & fruits ; il y a beaucoup de gibier, des eaux minérales, des salines abondantes ; l'air y est salubre ; la mer & les rivieres qui sont navigables, donnent aux habitans de cette contrée du poisson, & l'avantage de pouvoir commercer.

Les principales villes de cette province sont, Ravenne, qui en est la capitale, Rimini, Sarsina, Cesene, Forli, Faenza, Castel-Bolognèse, Imola.

Les bornes de la *Romagne* ont beaucoup varié, aussi-bien que le nom : cette province fut anciennement appellée *Felsina*, du nom de la ville *Felsine*, aujourd'hui Bologne. Tout le pays que comprend présentement la *Romagne*, ne porta pas néanmoins le nom de *Frelsina* ; on le donna seulement à cette partie, qui se trouve entre Bologne & le Rubicon. Ensuite on l'appella *Flaminie*, du nom de la voie flaminienne, que le consul C. Flaminius y fit faire ; & par ce nom de *Flaminie*, on comprend tout le pays qui se trouve entre les fleuves Rimini & Foglia. Enfin, le nom de *Romandiole* ou de *Romagne*, lui fut donné par le pape, à cause de la fidélité qu'elle garda toujours aux souverains pontifes.

Ses bornes, selon Léander, sont à l'orient la Marche d'Ancone, le long du Foglia ; au midi l'Apennin qui la sépare de la Toscane ; à l'occident la Lombardie, le long du Panaro ; & au nord les marais de Vérone & du Pô, jusqu'au Fornaci, & même une partie du golfe de Venise.

Une partie de la *Romagne* fut encore anciennement appellée *Gaule*, & surnommée *Togata* ; car Pline, les origines de Caton, & Sempronius, étendent cette Gaule depuis Ancone & Rimini, jusqu'au fleuve Rubicon. Enfin, les Gaulois Boiens habiterent encore ce pays, savoir entre le Pisatello & la Leuza, l'Apennin & le Pô. La puissance de ces peuples parvint à un tel point, qu'ils posséderent non-seulement le pays qui leur avoit été cédé, mais tout celui que nous comprenons aujourd'hui sous le nom de *Romagne* ou de *Romandiole*.

La *Romagne* florentine est comprise entre l'Apennin & la *Romagne* propre dont elle fait partie ; on y remarque la ville appellée *Citta del Fole*, & celle de Fiorenzuola. (*D. J.*)

ROMAIN EMPIRE, (*Gouvernement des Romains.*) la *république romaine* avoit englouti toutes les autres républiques ; & avoit anéanti tous les rois qui restoient encore, quand elle s'affaissa sous le poids de sa grandeur & de sa puissance. Les Romains en détruisant tous les peuples, se détruisoient eux-mêmes ; sans cesse dans l'action, l'effort, & la violence, ils s'userent comme s'use une arme dont on se sert toujours. Enfin, les discordes civiles, les triumvirats, les proscriptions, contribuerent à affoiblir Rome, plus encore que toutes ses guerres précédentes.

Les réglemens qu'ils firent pour remédier à de tels maux, eurent leur effet pendant que la république dans la force de son institution, n'eut à réparer que les pertes qu'elle faisoit par son courage, par son audace, par sa fermeté, & par son amour pour la gloire. Mais dans la suite, toutes les lois ne purent rétablir ce qu'une république mourante, ce qu'une anarchie générale, ce qu'un gouvernement militaire, ce qu'un empire dur, ce qu'un despotisme superbe, ce qu'une monarchie foible, ce qu'une cour stupide, idiote, & superstitieuse, abattirent successivement. On eût dit qu'ils n'avoient conquis le monde que pour l'affoiblir, & le livrer sans défense aux Barbares : les nations Gothes, Gothiques, Sarrazines, & Tartares, les accablerent tour-à-tour. Bien-tôt les peuples barbares n'eurent à détruire que des peuples barbares ; ainsi dans le tems des fables, après les inondations & les déluges, il sortit de la terre des hommes armés qui s'exterminerent les uns les autres. Parcourons, d'après M. de Montesquieu, tous ces événemens d'un œil rapide ; l'ame s'éleve, l'esprit s'étend, en s'accoutumant à considérer les grands objets.

Il étoit tellement impossible que la république pût se relever après la tyrannie de César, qu'il arriva à sa mort ce qu'on n'avoit point encore vu, qu'il n'y eut plus de tyrans, & qu'il n'y eût pas de liberté ;

car les causes qui l'avoient détruite, subsistoient toujours.

Sextus Pompée tenoit la Sicile & la Sardaigne; il étoit maître de la mer, & il avoit avec lui une infinité de fugitifs & de proscrits, qui combattoient pour leurs dernieres espérances. Octave lui fit deux guerres très-laborieuses; & après bien des mauvais succès, il le vainquit par l'habileté d'Agrippa. Il gagna les soldats de Lépidus, & le dépouillant de la puissance du triumvirat, il lui envia même la consolation de mener une vie obscure, & le força de se trouver comme homme privé dans les assemblées du peuple. Ensuite la bataille d'Actium se donna, & Cléopatre en fuyant, entraîna Antoine avec elle. Tant de capitaines & tant de rois, qu'Antoine avoit faits ou aggrandis, lui manquerent; & comme si la générosité avoit été liée à l'esclavage, une simple troupe de gladiateurs lui conserva une fidélité héroïque.

Auguste, c'est le nom que la flaterie donna à Octave, établit l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable: car dans un état libre où l'on vient d'usurper la souveraineté, on appelle *regle*, tout ce qui peut fonder l'autorité sans bornes d'un seul; & on nomme *trouble*, *dissension*, *mauvais gouvernement*, tout ce qui peut maintenir l'honnête liberté des sujets.

Tous les gens qui avoient eu des projets ambitieux, avoient travaillé à mettre une espece d'anarchie dans la république. Pompée, Crassus, & César, y réussirent à merveille; ils établirent une impunité de tous les crimes publics; tout ce qui pouvoit arrêter la corruption des mœurs, tout ce qui pouvoit faire une bonne police, ils l'abolirent; & comme les bons législateurs cherchent à rendre leurs concitoyens meilleurs, ceux-ci travailloient à les rendre pires: ils introduisirent la coutume de corrompre le peuple à prix d'argent; & quand on étoit accusé de brigues, on corrompoit aussi les juges: ils firent troubler les élections par toutes sortes de violences; & quand on étoit mis en justice, on intimidoit encore les juges: l'autorité même du peuple étoit anéantie; témoin Gabinius, qui après avoir rétabli, malgré le peuple, Ptolomée à main armée, vint froidement demander le triomphe.

Ces derniers hommes de la république cherchoient à dégoûter le peuple de son devoir, & à devenir nécessaires, en rendant extrèmes les inconvéniens du gouvernement républicain: mais lorsqu'Auguste fut une fois le maître, la politique le fit travailler à rétablir l'ordre, pour faire sentir le bonheur du gouvernement d'un seul.

Au lieu que César disoit insolemment que la république n'étoit rien, & que les paroles de lui César, étoient des lois; Auguste ne parla que de la dignité du sénat, & de son respect pour la république. Il songea donc à établir le gouvernement le plus capable de plaire qui fût possible, sans choquer ses intérêts, & il en fit un aristocratique par rapport au civil, & monarchique par rapport au militaire: gouvernement ambigu, qui n'étant pas soutenu par ses propres forces, ne pouvoit subsister que tandis qu'il plairoit au monarque, & étoit entierement monarchique par conséquent. En un mot, toutes les actions d'Auguste, tous ses réglemens tendoient à l'établissement de la monarchie. Sylla se défit de la dictature: mais dans toute la vie de Sylla au milieu de ses violences, on vit un esprit républicain; tous ses réglemens, quoique tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de république. Sylla homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté: Auguste rusé tyran, les conduisit doucement à la servitude. Pendant que sous Sylla, la république reprenoit des forces, tout le monde crioit à la tyrannie; & pendant que sous Auguste la tyrannie se fortifioit, on ne parloit que de liberté.

La coutume des triomphes qui avoit tant contribué à la grandeur de Rome, se perdit sous ce prince; ou plutôt cet honneur devint un privilége de la souveraineté. Dans le tems de la république, celui-là seul avoit droit de demander le triomphe sous les auspices duquel la guerre s'étoit faite; or elle se faisoit toujours sous les auspices du chef, & par conséquent de l'empereur, qui étoit le chef de toutes les armées.

Sous prétexte de quelques tumultes arrivés dans les élections, Auguste mit dans la ville un gouverneur & une garnison; il rendit les corps des légions éternels, les plaça sur les frontieres, & établit des fonds particuliers pour les payer. Enfin, il ordonna que les véterans recevroient leur récompense en argent, & non pas en terres.

Dion remarque très-bien, que depuis lors, il fut plus difficile d'écrire l'histoire: tout devint secret: toutes les dépêches des provinces furent portées dans le cabinet des empereurs; on ne sut plus que ce que la folie & la hardiesse des tyrans ne voulut point cacher, ou ce que les historiens conjecturerent.

Comme on voit un fleuve miner lentement & sans bruit les digues qu'on lui oppose, & enfin les renverser dans un moment, & couvrir les campagnes qu'elles conservoient; ainsi la puissance souveraine, sous Auguste, agit insensiblement, & renversa sous Tibere avec violence.

A peine ce prince fut monté sur le trône, qu'il appliqua la loi de majesté, non pas aux cas pour lesquels elle avoit été faite, mais à tout ce qui put servir sa haine, ou ses défiances. Ce n'étoient pas seulement les actions qui tomboient dans le cas de cette loi; mais des paroles, des signes, & des pensées mêmes: car ce qui se dit dans ces épanchemens de cœur que la conversation produit entre deux amis, ne peut être regardé que comme des pensées. Il n'y eut donc plus de liberté dans les festins, de confiance dans les parentés, de fidélité dans les esclaves; la dissimulation & la tristesse du prince se communiquant par-tout, l'amitié fut regardée comme un écueil, l'ingénuité comme une imprudence, & la vertu comme une affectation qui pouvoit rappeller dans l'esprit des peuples le bonheur des tems précédens.

Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle qu'on exerce à l'ombre des lois, & avec les couleurs de la justice; lorsqu'on va, pour ainsi dire, noyer des malheureux sur la planche même sur laquelle ils s'étoient sauvés. Et comme il n'est jamais arrivé qu'un tyran ait manqué d'instrumens de sa tyrannie, Tibere trouva toujours des juges prêts à condamner autant de gens qu'il en put soupçonner.

Du tems de la république, le sénat qui ne jugeoit point en corps les affaires des particuliers, connoissoit par une delégation du peuple, des crimes qu'on imputoit aux alliés. Tibere lui renvoya de même le jugement de tout ce qui s'appelloit *crime de lése-majesté* contre lui. Ce corps tomba dans un état de bassesse qui ne peut s'exprimer; les sénateurs alloient au-devant de la servitude, sous la faveur de Séjan; les plus illustres d'entre eux faisoient le métier de délateurs.

Avant que Rome fût gouvernée par un seul, les richesses des principaux Romains étoient immenses, quelles que fussent les voies qu'ils employoient pour les acquérir: elles furent presque toutes ôtées sous les empereurs; les sénateurs n'avoient plus ces grands cliens qui les combloient de biens; on ne pouvoit guere rien prendre dans les provinces que pour César, sur-tout lorsque ses procurateurs, qui étoient à-peu-près comme sont aujourd'hui nos intendans, y furent établis. Cependant, quoique la source des richesses fût coupée, les dépenses subsistoient toujours; le train de vie étoit pris, & on

ne pouvoit plus le soutenir que par la faveur de l'empereur.

Auguste avoit ôté au peuple la puissance de faire des lois, & celle de juger les crimes publics; mais il lui avoit laissé, ou du-moins avoit paru lui laisser, celle d'élire les magistrats. Tibere, qui craignoit les assemblées d'un peuple si nombreux, lui ôta encore ce privilége, & le donna au sénat, c'est-à-dire à lui-même: or on ne sauroit croire combien cette décadence du pouvoir du peuple avilit l'ame des grands. Lorsque le peuple disposoit des dignités, les magistrats qui les briguoient, faisoient bien des bassesses; mais elles étoient jointes à une certaine magnificence qui les cachoit, soit qu'ils donnassent des jeux, ou de certains repas au peuple, soit qu'ils lui distribuassent de l'argent ou des grains. Quoique le motif fût bas, le moyen avoit quelque chose de noble, parce qu'il convient toujours à un grand homme d'obtenir par des libéralités, la faveur du peuple. Mais, lorsque le peuple n'eût plus rien à donner, & que le prince, au nom du sénat, disposa de tous les emplois, on les demanda, & on les obtint par des voies indignes; la flatterie, l'infamie, les crimes, furent des arts nécessaires pour y parvenir.

Caligula succéda à Tibere. On disoit de lui qu'il n'y avoit jamais eu un meilleur esclave, ni un plus méchant maître; ces deux choses sont assez liées, car la même disposition d'esprit, qui fait qu'on a été vivement frappé de la puissance illimitée de celui qui commande, fait qu'on ne l'est pas moins lorsqu'on vient à commander soi-même.

Ce monstre faisoit mourir militairement tous ceux qui lui déplaisoient, ou dont les biens tentoient son avarice; plusieurs de ses successeurs l'imiterent: nous ne trouvons rien de semblable dans nos histoires modernes. Attribuons-en la cause à des mœurs plus douces, & à une religion plus réprimante; de plus on n'a point à dépouiller les familles de ces sénateurs qui avoient ravagé le monde. Nous tirons cet avantage de la médiocrité de nos fortunes, qu'elles sont plus sûres; nous ne valons pas la peine qu'on nous ravisse nos biens.

Le petit peuple de Rome, ce que l'on appelloit *plebs*, ne haïssoit pas cependant les plus mauvais empereurs. Depuis qu'il avoit perdu l'empire & qu'il n'étoit plus occupé à la guerre, il étoit devenu le plus vil de tous les peuples; il regardoit le commerce & les arts comme des choses propres aux seuls esclaves, & les distributions de blé qu'il recevoit lui faisoient négliger les terres; on l'avoit accoutumé aux jeux & aux spectacles. Quand il n'eut plus de tribuns à écouter, ni de magistrats à élire, ces choses vaines lui devinrent nécessaires, & son oisiveté lui en augmenta le goût. Or, Caligula, Néron, Commode, Caracalla étoient regrettés du peuple, à cause de leur folie même; car ils aimoient avec fureur ce que le peuple aimoit, & contribuoient de tout leur pouvoir & même de leur personne à ses plaisirs; ils prodiguoient pour lui toutes les richesses de l'empire; & quand elles étoient épuisées, le peuple voyant sans peine dépouiller toutes les grandes familles, il jouissoit des fruits de la tyrannie, & il en jouissoit purement; car il trouvoit sa sûreté dans sa bassesse. De tels gens haïssoient naturellement les gens de bien; ils savoient qu'ils n'en étoient pas approuvés: indignés de la contradiction ou du silence d'un citoyen austere, enivrés des applaudissemens de la populace, ils parvenoient à s'imaginer que leur gouvernement faisoit la félicité publique, & qu'il n'y avoit que des gens mal intentionnés qui pussent le censurer.

Caligula étoit un vrai sophiste dans sa cruauté: comme il descendoit également d'Antoine & d'Auguste, il disoit qu'il puniroit les consuls s'ils célébroient le jour de réjouissance établi en mémoire de la victoire d'Actium, & qu'il les puniroit s'ils ne le célébroient pas; & Drusille, à qui il accorda les honneurs divins, étant morte, c'étoit un crime de la pleurer, parce qu'elle étoit déesse, & de ne la pas pleurer, parce qu'elle étoit sa sœur.

C'est ici qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines. Qu'on voie dans l'histoire de Rome tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, tant de politique, de sagesse, de prudence, de constance, de courage; ce projet d'envahir tout, si bien formé, si bien soutenu, si bien fini, à quoi aboutit-il, qu'à assouvir le bonheur de cinq ou six monstres? Quoi! ce sénat n'avoit fait évanouir tant de rois que pour tomber lui-même dans le plus bas esclavage de quelques-uns de ses plus indignes citoyens, & s'exterminer par ses propres arrêts? On n'éleve donc sa puissance que pour la voir mieux renversée? Les hommes ne travaillent à augmenter leur pouvoir que pour le voir tomber contre eux-mêmes dans de plus heureuses mains.

Caligula ayant été tué, le sénat s'assembla pour établir une forme de gouvernement. Dans le tems qu'il délibéroit, quelques soldats entrerent dans le palais pour piller, ils trouverent dans un lieu obscur un homme tremblant de peur; c'étoit Claude: ils le saluerent empereur. Cet empereur acheva de perdre les anciens ordres, en donnant à ses officiers le droit de rendre la justice. Les guerres de Marius & de Sylla ne se faisoient que pour savoir qui auroit ce droit, des sénateurs ou des chevaliers. Une fantaisie d'un imbécille l'ôta aux uns & aux autres; étrange succès d'une dispute qui avoit mis en combustion tout l'univers!

Les soldats avoient été attachés à la famille de César, qui étoit garante de tous les avantages que leur avoit procuré la révolution. Le tems vint que les grandes familles de Rome furent toutes exterminées par celle de César, & que celle de César, dans la personne de Néron, périt elle-même. La puissance civile qu'on avoit sans cesse abattue, se trouve hors d'état de contre-balancer la militaire; chaque armée voulut nommer un empereur.

Galba, Othon, Vitellius ne firent que passer, Vespasien fut élu, comme eux, par les soldats: il ne songea, dans tout le cours de son regne, qu'à rétablir l'empire, qui avoit été successivement occupé par six tyrans également cruels, presque tous furieux, souvent imbécilles, & pour comble de malheur, prodigues jusqu'à la folie.

Tite, qui vint à succéder à Vespasien, fut les délices du peuple. Domitien fit voir un nouveau monstre, plus cruel, ou du-moins plus implacable que ceux qui l'avoient précédé, parce qu'il étoit plus timide. Ses affranchis les plus chers, &, à ce quelques-uns ont dit, sa femme même, voyant qu'il étoit aussi dangereux dans ses amitiés que dans ses haines, & qu'il ne mettoit aucunes bornes à ses méfiances, ni à ses accusations, s'en défirent. Avant de faire le coup, ils jetterent les yeux sur un successeur, & choisirent Nerva, vénérable vieillard.

Nerva adopta Trajan, prince le plus accompli dont l'histoire ait jamais parlé. Adrien, son successeur, abandonna ses conquêtes & borna l'empire à l'Euphrate.

Dans ces tems-là, la secte des stoïciens s'étendoit & s'accréditoit de plus en plus. Il sembloit que la nature humaine eût fait un effort pour produire d'elle-même cette secte admirable, qui étoit comme ces plantes que la terre fait naître dans des lieux que le ciel n'a jamais vus.

Les *Romains* lui durent leurs meilleurs empereurs. Rien n'est capable de faire oublier le premier Anto-

nin que Marc-Aurele qu'il adopta. On sent en soi-même un plaisir secret, lorsqu'on parle de cet empereur ; on ne peut lire sa vie sans une espece d'attendrissement : tel est l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de soi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes. La sagesse de Nerva, la gloire de Trajan, la valeur d'Adrien, la vertu des deux Antonins se firent respecter des soldats. Mais lorsque de nouveaux monstres prirent leur place, l'abus du gouvernement militaire parut dans tout son excès ; & les soldats qui avoient vendu l'empire, assassinerent les empereurs pour en avoir un nouveau prix.

Commode succéda à Marc-Aurele son pere. C'étoit un monstre qui suivoit toutes ses passions, & toutes celles de ses ministres & de ses courtisans. Ceux qui en délivrerent le monde, nommerent en sa place Pertinax, vénérable vieillard, que les soldats prétoriens massacrerent d'abord.

Ils mirent l'empire à l'enchere, & Didius Julien l'emportant par ses promesses, souleva tous les *Romains* ; car quoique l'empire eût été souvent acheté, il n'avoit pas encore été marchandé. Pescennius Niger, Sévere & Albin furent salués empereurs, & Julien n'ayant pu payer les sommes immenses qu'il avoit promises fut abandonné par ses troupes.

Sévere avoit de grandes qualités, mais il avoit encore de plus grands défauts ; quoique jaloux de son autorité autant que l'avoit été Tibere, il se laissa gouverner par Plautien d'une maniere misérable. Enfin il étoit cruel & barbare ; il employa les exactions d'un long regne, & les proscriptions de ceux qui avoient suivi le parti de ses concurrens, à amasser des trésors immenses. Mais les trésors amassés par des princes n'ont presque jamais que des effets funestes : ils corrompent le successeur qui en est ébloui ; & s'ils ne gâtent pas son cœur, ils gâtent son esprit. Ils forment d'abord de grandes entreprises avec une puissance qui est d'accident, qui ne peut pas durer, qui n'est pas naturelle, & qui est plutôt enflée qu'aggrandie. Les proscriptions de cet empereur furent cause que plusieurs soldats de Niger se retirerent chez les Parthes. Ils leur apprirent ce qui manquoit à leur art militaire, à se servir des armes romaines, & même à en fabriquer, ce qui fit que ces peuples qui s'étoient ordinairement contentés de se défendre, furent dans la suite presque toujours agresseurs.

Il est remarquable que dans cette suite de guerres civiles qui s'éleverent continuellement, ceux qui avoient les légions d'Europe vainquirent presque toujours ceux qui avoient les légions d'Asie ; & l'on trouve dans l'histoire de Sévere qu'il ne put prendre la ville d'Atra en Arabie, parce que les légions d'Europe s'étant mutinées, il fut obligé d'employer celles de Syrie. On sentit cette différence depuis qu'on commença à faire des levées dans les provinces ; & elle fut telle entre les légions qu'elles étoient entre les peuples mêmes qui, par la nature & par l'éducation, sont plus ou moins propres pour la guerre.

Ces levées faites dans les provinces produisirent un autre effet : les empereurs pris ordinairement dans la milice furent presque tous étrangers & quelquefois barbares. Rome ne fut plus la maîtresse du monde, & reçut des lois de tout l'univers. Chaque empereur y porta quelque chose de son pays ou pour les manieres, ou pour les mœurs, ou pour la police, ou pour le culte ; & Héliogabale alla jusqu'à vouloir détruire tous les objets de la vénération de Rome, & ôter tous les dieux de leurs temples pour y placer le sien.

On pourroit appeller Caracalla qui vint à succéder à Sévere non pas un *tyran*, mais le *destructeur* des hommes. Caligula, Néron & Domitien bornoient leurs cruautés dans la capitale ; celui-ci alloit promener sa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé son regne par tuer de sa propre main Géta son frere, il employa ses richesses à augmenter la paye des soldats, pour leur faire souffrir son crime ; & pour en diminuer encore l'horreur, il mit son frere au rang des dieux. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le même honneur lui fut exactement rendu par Macrin, qui, après l'avoir fait poignarder, voulant appaiser les soldats prétoriens affligés de la mort de ce prince qui les avoit comblés de largesses, lui fit bâtir un temple, & y établit des prêtres flamines pour le desservir.

Les profusions de Caracalla envers ses troupes avoient été immenses, & il avoit très-bien suivi le conseil que son pere lui avoit donné en mourant, d'enrichir les gens de guerre, & de ne s'embarrasser pas des autres. Mais cette politique n'étoit guere bonne que pour un regne ; car le successeur ne pouvant plus faire les mêmes dépenses, étoit d'abord massacré par l'armée ; de façon qu'on voyoit toujours les empereurs sages mis à mort par les soldats, & les méchans par des conspirations ou des arrêts du sénat.

Quand un tyran qui se livroit aux gens de guerre avoit laissé les citoyens exposés à leurs violences & à leurs rapines, cela ne pouvoit durer qu'un regne ; car les soldats, à force de détruire, alloient jusqu'à s'ôter à eux-mêmes leur solde. Il falloit donc songer à rétablir la discipline militaire ; entreprise qui coutoit toujours la vie à celui qui osoit la tenter.

Quand Caracalla eut été tué par les embuches de Macrin, les soldats élurent Héliogabale ; & quand ce dernier qui n'étant occupé que de ses sales voluptés, les laissoit vivre à leur fantaisie, ne put plus être souffert, ils le massacrerent. Ils tuerent de même Alexandre qui vouloit rétablir la discipline, & parloit de les punir. Ainsi un tyran qui ne s'assuroit point la vie, mais le pouvoir de faire des crimes, périssoit avec ce funeste avantage, que celui qui voudroit faire mieux périroit après lui.

Après Alexandre, on élut Maximin qui fut le premier empereur d'une origine barbare. Sa taille gigantesque & la force de son corps l'avoient fait connoître : il fut tué avec son fils par ses soldats. Les deux premiers Gordiens périrent en Afrique ; Maxime, Balbin & le troisieme Gordien furent massacrés. Philippe qui avoit fait tuer le jeune Gordien, fut tué lui-même avec son fils ; & Dèce qui fut élu en sa place, périt à son tour par la trahison de Gallus.

Ce qu'on appelloit *l'empire romain* dans ce siecle-là, étoit une espece de république irréguliere, telle à-peu-près que l'aristocratie d'Alger, où la milice qui a la puissance souveraine fait & défait un magistrat, qu'on appelle le *dey*.

Dans ces mêmes tems, les Barbares au commencement inconnus aux *Romains*, ensuite seulement incommodes, leur étoient devenus redoutables. Par l'événement du monde le plus extraordinaire, Rome avoit si bien anéanti tous les peuples, que lorsqu'elle fut vaincue elle-même, il sembla que la terre en eût enfanté de nouveaux pour la détruire.

Sous le regne de Gallus, un grand nombre de nations qui se rendirent ensuite plus célebres, ravagerent l'Europe ; & les Perses ayant envahi la Syrie, ne quitterent leurs conquêtes que pour conserver leur butin. Les violences des *Romains* avoient fait retirer les peuples du midi au nord ; tandis que la force qui les contenoit subsista, ils y resterent ; quand elle fut affoiblie, ils se répandirent de toutes parts. La même chose arriva quelques siecles après. Les conquêtes de Charlemagne & ses tyrannies avoient une seconde fois fait reculer les peuples du midi au nord : si-tôt que cet empire fut affoibli, ils se porterent

rent une seconde fois du nord au midi. Et si aujourd'hui un prince faisoit en Europe les mêmes ravages, les nations repoussées dans le nord, adossées aux limites de l'univers, y tiendroient ferme jusqu'au moment qu'elles inonderoient & conquereroient l'Europe une troisieme fois.

L'affreux désordre qui étoit dans la succession à l'empire étant venu à son comble, on vit paroitre, sur la fin du regne de Valerien & pendant celui de Gallien, trente prétendans divers qui s'étant la plûpart entre-détruits, ayant eu un regne très-court, furent nommés *tyrans*. Valerien ayant été pris par les Perses, & Gallien son fils négligeant les affaires, les barbares pénétrerent par-tout; l'empire se trouvant dans cet état où il fut environ un siecle après en Occident, & il auroit été dès-lors détruit sans un concours heureux de circonstances; quatre grands hommes, Claude, Aurélien, Tacite & Probus qui, par un grand bonheur, se succéderent, rétablirent l'empire prêt à périr.

Cependant pour prévenir les trahisons continuelles des soldats, les empereurs s'associerent des personnes en qui ils avoient confiance; & Dioclétien, sous la grandeur des affaires, régla qu'il y auroit toujours deux empereurs & deux césars; mais ce qui contint encore plus les gens de guerre, c'est que les richesses des particuliers & la fortune publique ayant diminué, les empereurs ne purent plus leur faire des dons si considérables, de maniere que la récompense fut plus proportionnée au danger de faire une nouvelle élection. D'ailleurs les préfets du prétoire qui faisoient à leur gré massacrer les empereurs pour se mettre en leur place, furent entierement abaissés par Constantin, qui ne leur laissa que les fonctions civiles, & en fit quatre au lieu de deux.

La vie des empereurs commença donc à être plus assûrée; il purent mourir dans leur lit, & cela sembla avoir un peu adouci leurs mœurs; ils ne verserent plus le sang avec tant de férocité. Mais comme il falloit que ce pouvoir immense débordât quelque part, on vit un autre genre de tyrannie plus sourde. Ce ne furent plus des massacres, mais des jugemens iniques, des formes de justice qui sembloient n'éloigner la mort que pour flétrir la vie: la cour fut gouvernée, & gouverna par plus d'artifices, par des arts plus exquis, avec un plus grand silence: enfin au lieu de cette hardiesse à concevoir une mauvaise action, & de cette impétuosité à la commettre, on ne vit plus regner que les vices des ames foibles & des crimes réfléchis.

Il s'établit encore un nouveau genre de corruption, les premiers empereurs aimoient les plaisirs, ceux-ci la mollesse: ils se montrerent moins aux gens de guerre, ils furent plus oisifs, plus livrés à leurs domestiques, plus attachés à leurs palais, & plus séparés de l'empire. Le poison de la cour augmenta sa force, à mesure qu'il fut plus séparé; on ne dit rien, on insinua tout; les grandes réputations furent toutes attaquées; & les ministres & les officiers de guerre furent mis sans cesse à la discrétion de cette sorte de gens qui ne peuvent servir l'état, ni souffrir qu'on le serve avec gloire. Le prince ne sçut plus rien que sur le rapport de quelques confidens, qui toujours de concert, souvent même lorsqu'ils sembloient être d'opinion contraire, ne faisoient auprès de lui que l'office d'un seul.

Le séjour de plusieurs empereurs en Asie & leur perpétuelle rivalité avec les rois de Perse firent qu'ils voulurent être adorés comme eux; & Dioclétien, d'autres disent Galere, l'ordonna par un édit. Ce faste & cette pompe asiatique s'établissant, les yeux s'y accoutumerent d'abord: & lorsque Julien voulut mettre de la simplicité & de la modestie dans ses manieres, on appella *oubli de la dignité* ce qui n'étoit que la mémoire des anciennes mœurs.

Quoique depuis Marc-Aurele il y eût eu plusieurs empereurs, il n'y avoit eu qu'un empire; & l'autorité de tous étant reconnue dans la province, c'étoit une puissance unique exercée par plusieurs. Mais Galere & Constance Chlore n'ayant pu s'accorder, ils partagerent réellement l'empire, & cet exemple que Constantin suivit sur le plan de Galere produisit une étrange révolution. Ce prince qui n'a fait que des fautes en matiere de politique, porta le siege de l'empire en Orient; cette division qu'on en fit le ruina, parce que toutes les parties de ce grand corps liées depuis long-tems ensemble, s'étoient, pour ainsi dire, ajustées pour y rester & dépendre les unes des autres.

Dès que Constantin eut établi son siege à Constantinople, Rome presque entiere y passa, & l'Italie fut privée de ses habitans & de ses richesses. L'or & l'argent devinrent extrèmement rares en Europe: & comme les empereurs en voulurent toujours tirer les mêmes tributs, ils souleverent tout le monde.

Constantin, après avoir affoibli la capitale, frappa un autre coup sur les frontieres; il ôta les légions qui étoient sur le bord des grands fleuves; & les dispersa dans les provinces: ce qui produisit deux maux; l'un, que la barriere qui contenoit tant de nations fut ôtée; & l'autre, que les soldats vécurent & s'amollirent dans le cirque & dans les théatres.

Plusieurs autres causes concoururent à la ruine de l'empire. On prenoit un corps de barbares pour s'opposer aux inondations d'autres barbares, & ces nouveaux corps de milice étoient toujours prêts à recevoir de l'argent, à piller & à se battre; on étoit servi pour le moment; mais dans la suite, on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Les nations qui entouroient l'empire en Europe & en Asie, absorberent peu-à-peu les richesses des Romains; & comme ils s'étoient aggrandis, parce que l'or & l'argent de tous les rois étoient portés chez eux, ils s'affoiblirent, parce que leur or & leur argent fut porté chez les autres. « Vous voulez des ri-
» chesses? disoit Julien à son armée qui murmuroit;
» voilà le pays des Perses, allons en chercher. Croyez-
» moi, de tant de trésors que possédoit la république
» romaine, il ne reste plus rien; & le mal vient de
» ceux qui ont appris aux princes à acheter la paix
» des barbares. Nos finances sont épuisées, nos villes
» sont détruites, nos provinces ruinées. Un empe-
» reur qui ne connoit d'autres biens que ceux de l'a-
» me, n'a pas honte d'avouer une pauvreté honnête ».

De plus les *Romains* perdirent toute leur discipline militaire, ils abandonnerent jusqu'à leurs propres armes. Végece dit que les soldats les trouvant trop pesantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuirasse, & ensuite leur casque; de façon qu'exposés aux coups sans défense, ils ne songerent plus qu'à fuir. Il ajoute qu'ils avoient perdu la coutume de fortifier leur camp; & que, par cette négligence, leurs armées furent enlevées par la cavalerie des Barbares.

C'étoit une regle inviolable des premiers *Romains*, que quiconque avoit abandonné son poste ou laissé ses armes dans le combat, étoit puni de mort; Julien & Valentinien avoient à cet égard rétabli les anciennes peines. Mais les barbares pris à la solde des *Romains*, accoutumés à faire la guerre, comme la font aujourd'hui les Tartares, à fuir pour combattre encore, à chercher le pillage plus que l'honneur, étoient incapables d'une pareille discipline.

Telle étoit celle des premiers *Romains*, qu'on y avoit vu des généraux condamner leurs enfans à mourir pour avoir, sans leur ordre, gagné la victoire:

mais quand ils furent mêlés parmi les Barbares, ils y contracterent un esprit d'indépendance qui faisoit le caractere de ces nations; & si l'on lit les guerres de Bélisaire contre les Goths, on verra un général presque toujours désobéi par ses officiers.

Dans cette position, Attila parut dans le monde pour soumettre tous les peuples du nord. Ce prince dans sa maison de bois, où nous le représente Priscus, se fit connoître pour un des grands monarques dont l'histoire ait jamais parlé. Il étoit maître de toutes les nations barbares, & en quelque façon de presque toutes celles qui étoient policées. Il s'étendit depuis le Danube jusqu'au Rhin, détruisit tous les forts & tous les ouvrages qu'on avoit faits sur ces fleuves, & rendit les deux empires tributaires. On voyoit à sa cour les ambassadeurs des empereurs qui venoient recevoir ses lois, ou implorer sa clémence. Il avoit mis sur l'empire d'orient un tribut de deux mille cent livres d'or. Il envoyoit à Constantinople ceux qu'il vouloit récompenser, afin qu'on les comblât de biens, faisant un trafic continuel de la frayeur des Romains. Il étoit craint de ses sujets; & il ne paroît pas qu'il en fût haï. Fidélement servi des *rois* mêmes qui étoient sous sa dépendance, il garda pour lui seul l'ancienne simplicité des mœurs des Huns.

Après sa mort, toutes les nations barbares se rediviserent; mais les Romains étoient si foibles, qu'il n'y avoit pas de si petit peuple qui ne pût leur nuire. Ce ne fut pas une certaine invasion qui perdit l'empire; ce furent toutes les invasions. Depuis celle qui fut si générale sous Gallus, il sembla rétabli; parce qu'il n'avoit point perdu de terrain; mais il alla de degrés en dégrés, de la décadence à sa chûte, jusqu'à ce qu'il s'affaissa tout-à-coup sous Arcadius & Honorius.

En vain on auroit rechassé les Barbares dans leur pays, ils y seroient tout de même rentrés, pour mettre en sûreté leur butin. En vain on les extermina, les villes n'étoient pas moins saccagées, les villages brûlés, les familles tuées ou dispersées. Lorsqu'une province avoit été ravagée, les barbares qui succédoient, n'y trouvant plus rien, devoient passer à une autre. On ne ravagea au commencement que la Thrace, la Mysie, la Pannonie. Quand ces pays furent dévastés, on ruina la Macédoine, la Thessalie, la Grece; de-là il fallut aller aux Noriques. L'empire, c'est-à-dire le pays habité, se rétrécissoit toujours, & l'Italie devenoit frontiere.

L'empire d'occident fut le premier abattu, & Honorius fut obligé de s'enfuir à Ravennes. Théodoric s'empara de l'Italie, qu'Alaric avoit déjà ravagée. Rome s'étoit aggrandie, parce qu'elle n'avoit eu que des guerres successives, chaque nation, par un bonheur inconcevable, ne l'attaquant que quand l'autre avoit été ruinée. Rome fut détruite, parce que toutes les nations l'attaquerent à la fois, & pénêtrerent partout.

L'empire d'orient (dont on peut voir l'article au mot ORIENT), après avoir essuyé toutes sortes de tempêtes, fut réduit sous ces derniers empereurs, aux fauxbourgs de Constantinople, & finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau lorsqu'il se perd dans l'Océan.

Je n'ajoute qu'une seule, mais admirable réflexion, qu'on doit encore à M. de Montesquieu. Ce n'est pas, dit-il, la fortune qui domine le monde; on peut le demander aux Romains qui eurent une suite continuelle de prospérités, quand ils se gouvernerent sur un certain plan, & une suite non interrompue de revers, lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. Il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élevent, la maintiennent ou la précipitent; tous les accidens sont soumis à ces causes; & si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particuliere, a ruiné un état, il y avoit une cause générale qui faisoit que cet état devoit périr par une seule bataille. En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidens particuliers. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ROMAINS. *Philosophie des Etrusques & des Romains*, (*Hist. de la Philosophie.*) nous savons peu de chose des opinions des Etrusques sur le monde, les dieux, l'ame & la nature. Ils ont été les inventeurs de la divination par les augures, ou de cette science frivole qui consiste à connoître la volonté des dieux, ou par le vol des oiseaux, ou par leur chant, ou par l'inspection des entrailles d'une victime. O combien nos lumieres sont foibles & trompeuses! tantôt c'est notre imagination, ce sont les événemens, nos passions, notre terreur & notre curiosité qui nous entrainent aux suppositions les plus ridicules; tantôt c'est une autre sorte d'erreur qui nous joue. Avons-nous découvert à force de raison & d'étude quelque principe vraissemblable ou vrai? Nous nous égarons dès les premieres conséquences que nous en tirons, & nous flottons incertains. Nous ne savons s'il y a vice ou dans le principe, ou dans la conséquence; & nous ne pouvons nous résoudre, ni à admettre l'un, ni à rejetter l'autre, ni à les recevoir tous deux. Le sophisme consiste dans quelque chose de très-subtil qui nous échappe. Que répondrions-nous à un augure qui nous diroit: écoute philosophe incrédule, & humilie-toi. Ne conviens-tu pas que tout est lié dans la nature?... *J'en conviens*.... Pourquoi donc oses-tu nier qu'il y ait entre la conformation de ce foie & cet événement, un rapport qui m'éclaire?.. *Le rapport y est sans doute, mais comment peut-il t'éclairer?..* comme le mouvement de l'astre de la nuit t'instruit sur l'élévation ou l'abaissement des eaux de la mer; & combien d'autres circonstances où tu vois qu'un phénomene étant, un autre phénomene est ou sera, sans appercevoir entre ces phénomenes aucune liaison de cause & d'effet? Quel est le fondement de ta science en pareil cas? D'où sais-tu que si l'on approche le feu de ce corps, il en sera consumé?.... *De l'expérience*.... Eh bien l'expérience est aussi le fondement de mon art. Le hasard te conduisit à une premiere observation, & moi aussi. J'en fis une seconde, une troisieme; & je conclus de ces observations réitérées, une concomitance constante & peut-être nécessaire entre des effets très-éloignés & très-disparates. Mon esprit n'eut point une autre marche que le tien. Viens donc. Approche-toi de l'autel. Interrogeons ensemble les entrailles des victimes, & si la vérité accompagne toujours leurs réponses, adore mon art & garde le silence.... Et voilà, mon philosophe, s'il est un peu sincere, réduit à laisser de côté sa raison, & à prendre le couteau du sacrificateur, ou à abandonner un principe incontestable; c'est que que tout tient dans la nature par un enchainement nécessaire; ou à réfuter par l'expérience même, la plus absurde de toutes les idées; c'est qu'il y a une liaison ineffable & secrette, entre le sort de l'empire & l'appétit ou le dégoût des poulets sacrés. S'ils mangent, tout va bien; tout est perdu, s'ils ne mangent pas. Qu'on rende le philosophe si subtil que l'on voudra, si l'augure n'est pas un imbécille, il répondra à tout, & ramenera le philosophe, malgré qu'il en ait, à l'expérience.

Les Etrusques disoient, Jupiter a trois foudres: un foudre qu'il lance au hasard, & qui avertit les hommes qu'il est; un foudre qu'il n'envoye qu'après en avoir déliberé avec quelques dieux & qui intimide les méchans; un foudre qu'il ne prend que dans le conseil général des immortels, & qui écrase & qui perd.

Ils pensoient que Dieu avoit employé douze mille ans à créer le monde, & partagé sa durée en dou-

ze périodes de mille ans chacune. Il créa dans les premiers mille ans, le ciel & la terre; dans les seconds mille ans, le firmament; dans les troisiemes, la mer & toutes les eaux; dans les quatriemes, le soleil, la lune & les autres astres qui éclairent le ciel; dans les cinquiemes, les oiseaux, les insectes, les reptiles, les quadrupedes, & tout ce qui vit dans l'air, dans les eaux & sur la terre. Le monde avoit six milles ans, que l'homme n'étoit pas encore. L'espece humaine subsistera jusqu'à la fin de la derniere période; c'est alors que les tems seront consommés.

Les périodes de la création des étrusques correspondent exactement aux jours de la création de Moïse.

Il arriva sous Marius un phénomene étonnant. On entendit dans le ciel le son d'une trompette, aiguë & lugubre; & les augures Etrusques consultés en inférerent le passage d'une période du monde à une autre, & quelque changement marqué dans la race des hommes.

Les divinités d'Isis & d'Osiris ont-elles été ignorées ou connues des Etrusques? c'est une question que nous laissons à discuter aux érudits.

Les premiers Romains ont emprunté sans doute, des Sabins, des Etrusques, & des peuples circonvoisins, le peu d'idées raisonnables qu'ils ont eues; mais qu'étoit-ce que la philosophie d'une poignée de brigands, réfugiés entre des collines, d'où ils ne s'échappoient par intervalles, que pour porter le fer, le feu, la terreur & le ravage chez les peuples malheureux qui les entouroient? Romulus les renferma dans des murs qui furent arrosés du sang de son frere, Numa tourna leurs regards vers le ciel, & il en fit descendre les lois. Il éleva des autels; il institua des danses, des jours de solemnité & des sacrifices. Il connut l'effet des prodiges sur l'esprit des peuples, & il en opéra; il se retira dans les lieux écartés & déserts; conféra avec les nymphes; il eut des révélations; il alluma le feu sacré; il en confia le soin à des vestales; il étudia le cours des astres, & il en tira la mesure des tems. Il tempéra les ames féroces de ses sujets par des exhortations, des institutions politiques & des cérémonies religieuses. Il éleva sa tête entre les dieux pour tenir les hommes prosternés à ses piés; il se donna un caractere auguste, en alliant le rôle de pontife à celui de roi. Il immola les coupables avec le fer sacré dont il égorgeoit les victimes. Il écrivit, mais il voulut que ses livres fussent déposés avec son corps dans le tombeau, ce qui fut exécuté. Il y avoit cinq cens ans qu'ils y étoient, lorsque dans une longue inondation, la violence des eaux sépara les pierres du tombeau de Numa, & offrit au prêteur Petilius les volumes de ce législateur. On les lut; on ne crut pas devoir en permettre la connoissance à la multitude, & on les brûla.

Numa disparoît d'entre les Romains; Tullus Hostilius lui succede. Les brigandages recommencent. Toute idée de police & de religion s'éteint au milieu des armes, & la barbarie renaît. Ceux qui commandent n'échappent à l'indocile férocité des peuples, qu'en la tournant contre les nations voisines; & les premiers rois cherchent leur sécurité dans la même politique que les derniers consuls. Quelle différence d'une contrée à une autre contrée? A peine les Athéniens & les Grecs en général ont-ils été arrachés des cavernes & rassemblés en société, qu'on voit fleurir au milieu d'eux les Sciences & les Arts, & les progrès de l'esprit humain s'étendre de tous côtés, comme un grand incendie pendant la nuit, qui embrase & éclaire la nation, & qui attire l'attention des peuples circonvoisins. Les Romains au contraire restent abrutis jusqu'au tems où l'académicien Carnéade, le stoïcien Diogène, & le peripatéticien Critolaüs viennent solliciter au sénat la remise de la somme d'argent à laquelle leurs compatriotes avoient été condamnés pour le dégât de la ville d'Orope. Publius Scipion, Nasica & Marius Marcellus étoient alors consuls, & Aulus-Albinus exerçoit la préture.

Ce fut un événement que l'apparition dans Rome des trois philosophes d'Athènes. On accourut pour les entendre. On distingua dans la foule, Lelius, Furius & Scipion, celui qui fut dans la suite surnommé l'*Africain*. La lumiere alloit prendre, lorsque Caton l'ancien, homme superstitieusement attaché à la grossiereté des premiers tems, & en qui les infirmités de la vieillesse augmentoient encore une mauvaise humeur naturelle, pressa la conclusion de l'affaire d'Orope, & fit congédier les ambassadeurs.

On enjoignit peu de tems après au préteur Pomponius, de veiller à ce qu'il n'y eût ni école, ni philosophe dans Rome, & l'on publia contre les rhéteurs ce fameux decret qu'Aulugelle nous a conservé; il est conçu en ces termes: Sur la dénonciation qui nous a été faite, qu'il y avoit parmi nous des hommes qui accréditoient un nouveau genre de discipline; qu'ils tenoient des écoles où la jeunesse romaine s'assembloit; qu'ils se donnoient le titre de rhéteurs latins, & que nos enfans perdoient le tems à les entendre: nous avons pensé que nos ancêtres instruisoient eux-mêmes leurs enfans & qu'ils avoient pourvû aux écoles, où ils avoient jugé convenable qu'on les enseignât; que ces nouveaux établissemens étoient contre les mœurs & les usages des premiers tems; qu'ils étoient mauvais & qu'ils devoient nous déplaire; en conséquence nous avons conclu à ce qu'il fût déclaré, & à ceux qui tenoient ces écoles nouvelles, & à ceux qui s'y rendent, qu'ils faisoient une chose qui nous déplaisoit.

Ceux qui souscrivirent à ce decret étoient bien éloignés de soupçonner qu'un jour les ouvrages de Ciceron, le poëme de Lucrece, les comédies de Plaute & de Térence, les vers d'Horace & de Virgile, les élégies de Tibulle, les madrigaux de Catulle, l'histoire de Saluste, de Tite-Live & de Tacite, les fables de Phedre, feroient plus d'honneur au nom romain que toutes ses conquêtes, & que la postérité ne pourroit arracher ses yeux remplis d'admiration de dessus les pages sacrées de ses auteurs, tandis qu'elle les détourneroit avec horreur de l'inscription de Pompée, *après avoir égorgé trois millions d'hommes*. Que reste-t-il de toute cette énorme grandeur de Rome? La mémoire de quelques actions vertueuses, & quelques lignes d'une écriture immortelle pour distraire d'une longue suite d'atrocités.

L'éloquence pouvoit tout dans Athènes. Les hommes rustiques & grossiers qui commandoient dans Rome, craignirent que bientôt elle n'y exerçât le même despotisme. Il leur étoit bien plus facile de chasser les Philosophes, que de le devenir. Mais la premiere impression étoit faite, & ce fut inutilement que l'on renouvella quelquefois le decret de proscription. La jeunesse se porta avec d'autant plus de fureur à l'étude, qu'elle étoit défendue. Les tems montrerent que Caton & les peres conscripts qui avoient opiné après lui, avoient manqué doublement de jugement. Ils passerent; & les jeunes gens qui s'étoient instruits secrétement, leur succéderent aux premieres fonctions de la république, & furent des protecteurs déclarés de la science. La conquête de la Grece acheva l'ouvrage. Les Romains devinrent les disciples de ceux dont ils s'étoient rendus les maîtres par la force des armes, & ils rapporterent sur leurs fronts le laurier de Bellone entrelacé de celui d'Apollon. Alexandre mettoit Homere sous son oreiller; Scipion y mit Xénophon. Ils gouterent particulierement l'austérité stoïcienne. Ils connurent successivement l'Epicuréisme, le Platonisme, le Pythagorisme, le Cynisme, l'Aristotélisme, & la Philosophie eut des sectateurs

parmi les grands, parmi les citoyens, dans la classe des affranchis & des esclaves.

Lucullus s'attacha à l'académie ancienne. Il recueillit un grand nombre de livres; il en forma une bibliotheque très-riche, & son palais fut l'asyle de tous les hommes instruits qui passerent d'Athènes à Rome.

Sylla fit couper les arbres du lycée & des jardins d'académies, pour en construire des machines de guerre; mais au milieu du tumulte des armes, il veilla à la conservation de la bibliotheque d'Apellicon de Teïos.

Ennius embrassa la doctrine de Pythagore; elle plut aussi à Nigidius Figulus. Celui-ci s'appliqua à l'étude des Mathématiques & de l'Astronomie. Il écrivit des animaux, des augures, des vents.

Marius Brutus préféra le Platonisme & la doctrine de la premiere académie, à toutes les autres manieres de philosopher qui lui étoient également connues; mais il vécut en stoïcien.

Cicéron, qui avoit été proscrit par les triumvirs avec M. Térentius Varron, le plus savant des *Romains*, inscrit celui-ci dans la classe des sectateurs de l'ancienne académie. Il dit de lui: *tu ætatem patriæ, tu descriptiones temporum, tu sacrorum jura, tu sacerdotum, tu domesticam, tu bellicam disciplinam, tu sedem regionum & locorum, tu omnium divinarum humanarumque nomina, genera, officia, causas aperuisti; plurimumque poetis nostris omninoque latinis & litteris luminis attulisti & verbis, atque ipse varium & elegans omni fere numero poema fecisti; Philosophiamque multisque locis inchoasti, ad impellendum satis, ad docendum parum.*

M. Pison se montra plutôt péripatétien qu'académicien dans son ouvrage, *de finibus bonorum & malorum.*

Cicéron fut alternativement péripatéticien, stoïcien, platonicien & sceptique. Il étudia la Philosophie comme un moyen sans lequel il étoit impossible de se distinguer dans l'art oratoire; & l'art oratoire, comme un moyen sans lequel il n'y avoit point de dignité à obtenir dans la république. Sa vie fut pusillanime, & sa mort héroïque.

Le peuple que son éloquence avoit si souvent rassemblé aux rostres, vit au même endroit ses mains exposées à côté de sa tête. L'existence de ces dieux immortels, qu'il atteste avec tant d'emphase & de véhémence dans ses harangues publiques, lui fut très-suspecte dans son cabinet.

Quintus Lucilius Balbus fit honneur à la secte stoïcienne.

Lucain a dit de Caton d'Utique:

Hi mores, hæc duri immota Catonis
Secta fuit, servare modum, finemque tenere,
Naturamque sequi, patriamque impendere vitam,
Nec sibi, sed toti genitum se credere mundo;
Huic epulæ, vicisse famem, magnique penates
Summovisse hyemem tecto; pretiosaque vestis,
Hirtam membra super Romani *more quiritis*
Induxisse togam, Venerisque huic maximus usus,
Progenies. Urbi pater est, urbique maritus.
Justitiæ cultor, rigidi servator honesti,
In commune bonus, nullosque Catonis in actus
Subrepsit, partemque tulit sibi nata voluptas.

Ce caractere où il y a plus d'idées que de poésie, plus de force que de nombre & d'harmonie, est celui du stoïcien parfait. Il mourut entre Apollonide & Démétrius, en disant à ces philosophes: « Ou détruisez les principes que vous m'avez inspirés, ou permettez que je meure ».

Andronicus de Rhodes suivit la philosophie d'Aristote.

Cicéron envoya son fils à Athènes, sous le péripatéticien Cratippus.

Torquatus, Velleius, Atticus, Papirius, Pætus, Verrius, Albutius, Pison, Pansa, Fabius Gallus, & beaucoup d'autres hommes célebres embrasserent l'Epicuréisme.

Lucrece chanta la doctrine d'Epicure. Virgile, Varius, Horace écrivirent & vécurent en épicuriens.

Ovide ne fut attaché à aucun système. Il les connut presque tous, & ne retint d'aucun que ce qui prêtoit des charmes à la fiction.

Manilius, Lucain & Perse pancherent vers le Stoïcisme.

Séneque inscrit le nom de Tite-Live parmi les Philosophes en général.

Tacite fut stoïcien; Strabon aristotélicien; Mécène épicurien; Cneius Julius & Thraseas stoïciens; Helvidius Priscus prit le même manteau.

Auguste appella auprès de lui les Philosophes.

Tibere n'eut point d'aversion pour eux.

Claude, Néron & Domitien les chasserent.

Trajan, Hadrien & les Antonins les rapellerent.

Ils ne furent pas sans considération sous Septime Sévere.

Héliogabale les maltraita; ils jouirent d'un sort plus supportable sous Alexandre Sévere & sous les Gordiens.

La Philosophie, depuis Auguste jusqu'à Constantin, eut quelques protecteurs; & l'on peut dire à son honneur que ses ennemis, parmi les princes, furent en même tems ceux de la justice, de la liberté, de la vertu, de la raison & de l'humanité. Et s'il est permis de prononcer d'après l'expérience d'un grand nombre de siecles écoulés, on peut avancer que le souverain qui haïra les sciences, les arts & la Philosophie, sera un imbécille ou un méchant, ou tous les deux.

Terminons cet abregé historique de la *philosophie des Romains*, c'est qu'ils n'ont rien inventé dans ce genre; qu'ils ont passé leur tems à s'instruire de ce que les Grecs avoient découvert, & qu'en Philosophie, les maîtres du monde n'ont été que des écoliers.

ROMAINS, ROI DES, (*Hist. mod. Droit public.*) c'est le nom qu'on donne en Allemagne à un prince, qui, du vivant de l'empereur, est élu par les électeurs, pour être son vicaire & son lieutenant-général, & pour lui succéder dans la dignité impériale, aussi-tôt après sa mort, sans avoir besoin pour cela d'une nouvelle élection.

L'usage d'élire un *roi des Romains* a été établi en Allemagne, pour éviter les inconvéniens des interregnes, & pour assurer le bien-être & la tranquillité de l'empire que la concurrence des contendans pouvoit altérer. Pour élire un *roi des Romains*, il faut que tous les électeurs s'assemblent & déliberent si la chose est avantageuse au bien de l'empire. En vertu de la capitulation impériale, le *roi des Romains* peut être choisi par les électeurs indépendamment du consentement de l'empereur, lorsqu'il n'a point de bonnes raisons pour s'y opposer. Les Jurisconsultes ne sont point d'accord pour savoir si un *roi des Romains* a, en cette qualité, une autorité qui lui est propre, ou si son autorité n'est qu'empruntée (*delegata*). Il paroît constant que le *roi des Romains* n'est que le successeur désigné de l'empereur, & qu'il ne doit être regardé que comme le premier des sujets de l'empire.

Les empereurs qui en ont eu le crédit, ont eu soin de faire élire leur fils ou leur frere *roi des Romains*, pour assurer dans leur famille la dignité impériale qui n'est point héréditaire, mais qui est élective. *Voyez* EMPEREUR & CAPITULATION IMPÉRIALE.

ROMAINS, JEUX, (*Antiq. rom.*) ou les grands jeux, parce que c'étoit les plus solemnels de tous. Ils

avoient été institués par le premier Tarquin. On les célébroit à l'honneur de Jupiter, de Junon & de Minerve. Ils commençoient toujours le 4 Septembre, & ils duroient 4 jours du tems de Cicéron. Leur durée fut augmentée dans la suite, aussi-bien que celle de la plupart des autres jeux publics, quand les empereurs se furent emparés du droit de les faire représenter. Quoique les *jeux romains* fussent ordinairement des jeux circenses, *magni circenses*, selon Plutarque; cependant on les faisoit aussi scéniques; je n'en veux pour preuve que ce passage de Tite-Live, *lib. XXXI. Ludi romani scenici eo anno magnificè, apparatèque facti, ab ædilibus curulibus L. Valerio Flacco & L. Quintio Flaminio biduum instaurati sunt.* « Les *jeux romains* scéniques furent célébrés cette » année-là magnifiquement, & avec apparat, par » les édiles curules L. Valérius Flaccus, & L. Quin» tius Flaminius, durant deux jours continuels ». (*D. J.*)

Romain, adj. (*Arith.*) le chiffre *romain* n'est autre chose que les lettres majuscules de l'alphabet *I*, *V*, *X*, *L*, *C*, *D*, &c. auxquelles on a donné des valeurs déterminées; soit qu'on les prenne séparément; soit qu'on les considere relativement à la place qu'elles occupent avec d'autres lettres. *Voyez* Caractere.

Le chiffre *romain* est fort en usage dans les inscriptions, sur les cadrans des horloges, *&c. Voyez* Chiffre. (*E*)

Romain *gros*, *fondeurs en caracteres d'Imprimerie*, est le onzieme des corps sur lesquels on fond les caracteres d'imprimerie; sa proportion est de trois lignes mesure de l'échelle; il est le corps double de la gaillarde, & le sien est le trimégiste. *Voyez* Proportions des Caracteres, & l'exemple à *l'article* Caractere.

Romain *petit*, sixieme corps des caracteres d'imprimerie; sa proportion est d'une ligne quatre points mesure de l'échelle; son corps double est le petit parangon. *Voyez* Proportion des Caracteres d'Imprimerie, & l'exemple à *l'article* Caractere.

ROMAINE, s. f. (*Balancier.*) sorte de balance, propre à peser de grands fardeaux. Elle est composée d'un fléau *A B*, (*voyez les Pl. du balancier.*) A la 5 ou 6e partie de la longueur du fléau, est un arbre, dont les deux extrémités sont en couteaux par la partie inférieure; les tranchans de ces couteaux portent sur les coussinets de la châsse *E D*, qui est faite comme celle du fléau à double crochet, façon d'Allemagne; à l'extrémité *A*, qui est la plus proche du point de suspension, est une jumelle, dont les coussinets portent sur les tranchans des couteaux d'un arbre qui traverse le fléau en cet endroit; à l'entretoise inférieure de cette jumelle, est un crochet, auquel on attache l'anneau où les quatre cordes du plateau *F*, se réunissent; vers l'extrémité *B* du fléau, est un bouton dont l'usage est de retenir l'anneau du poids *C*, qui peut couler de *B* en *D*, & de *D* en *B*, dans lequel intervalle sont des divisions qui marquent les multiples & les aliquotes du poids *C*.

Usage de cette balance. On suspend cette machine par le crochet *E*, on met ensuite dans le plateau *F*, les choses que l'on veut peser; on fait ensuite couler le poids *C*, de *B* en *D*, ou de *D* en *B*, jusqu'à ce qu'il soit en équilibre avec le plateau chargé; on regarde quelle division répond à l'anneau qui sera, par exemple, la 6e, à compter de *D* en *B*, ce qui fait connoître que la marchandise dont le plateau est chargé, pese six fois autant que le poids *C*; ainsi si le poids *C* est de 20 *B*, la marchandise pesée est de 120 *B*.

En général, les poids sont en raison réciproque des leviers. *Voyez* Levier.

ROMAIN-MOTIER, (*Géog. mod.*) ville de Suisse au pays Romand, dans un vallon, & chef-lieu d'un bailliage de même nom. Elle doit son origine à une abbaye qui portoit le nom de saint Romain, *Romani monasterium*. Cette abbaye a été changée en un château où réside le bailli. (*D. J.*)

ROMAN, s. m. (*Fictions d'esprit.*) récit fictif de diverses avantures merveilleuses ou vraisemblables de la vie humaine; le plus beau *roman* du monde, Télémaque, est un vrai poëme à la mesure & à la rime près.

Je ne rechercherai point l'origine des *romans*, M. Huet a épuisé ce sujet, il faut le consulter. On connoit les amours de Diniace & de Déocillis par Antoine Diogène, c'est le premier des *romans* grecs. Jamblique a peint les amours de Rhodanis & de Simonide. Achillès Tatius a composé le *roman* de Leucippe & de Clitophon. Enfin Héliodore, évêque de Trica dans le quatrieme siecle, a raconte les amours de Théagène & de Chariclée.

Mais si les fictions romanesques furent chez les Grecs les fruits du goût, de la politesse, & de l'érudition; ce fut la grossiereté qui enfanta dans le onzieme siecle nos premiers *romans* de chevalerie. *Voyez* Roman *de chevalerie.*

Ils tiroient leur source de l'abus des légendes, & de la barbarie qui regnoit alors; cependant ces sortes de fictions se perfectionnerent insensiblement, & ne tomberent de mode, que quand la galanterie prit une nouvelle face au commencement du siecle dernier.

Honoré d'Urfé, dit M. Despreaux, homme de grande naissance dans le Lyonnois, & très-enclin à l'amour, voulant faire valoir un grand nombre de vers qu'il avoit composés pour ses maîtresses, & rassembler en un corps plusieurs avantures amoureuses qui lui étoient arrivées, s'avisa d'une invention très-agréable. Il feignit que dans le Forès, petit pays contigu à la Limagne d'Auvergne, il y avoit du tems de nos premiers rois, une troupe de bergers & de bergeres qui habitoient sur les bords de la riviere du Lignon, & qui assez accommodés des biens de la fortune, ne laissoient pas néanmoins, par un simple amusement & pour le seul plaisir, de mener paître par eux-mêmes leurs troupeaux. Tous ces bergers & toutes ces bergeres, étant d'un fort grand loisir, l'amour, comme on le peut penser, & comme il le raconte lui-même, ne tarda guere à les y venir troubler, & produisit quantité d'événemens considérables.

M. d'Urfé y fit arriver toutes ses avantures, parmi lesquelles il en mêlâ beaucoup d'autres, & enchâssa les vers dont j'ai parlé, qui tous méchans qu'ils étoient, ne laisserent pas d'être goûtés, & de passer à la faveur de l'art avec lequel il les mit en œuvre; car il soutint tout cela d'une narration également vive & fleurie, de fictions très-spirituelles, & de caracteres aussi finement imaginés qu'agréablement variés & bien suivis.

Il composa aussi un *roman* qui lui acquit beaucoup de réputation, & qui fut fort estimé, même des gens du goût le plus exquis, bien que la morale en fût vicieuse, puisqu'elle ne prêchoit que l'amour & la mollesse. Il en fit quatre volumes qu'il intitula Astrée, du nom de la plus belle de ses bergeres; c'étoit Diane de Chateau-Morand. Le premier volume parut en 1610, le second dix ans après, le troisieme cinq ans après le second, & le quatrieme en 1625. Après sa mort, Baro son ami, & selon quelques-uns son secrétaire, en composa sur son mémoire un cinquieme tome, qui en formoit la conclusion, & qui ne fut guere moins bien reçu que les quatre autres volumes.

Le grand succès de ce *roman* échauffa si bien les beaux esprits d'alors, qu'ils en firent à son imitation quantité de semblables, dont il y en avoit même de dix & de douze volumes; & ce fut pendant quelque tems, comme une espece de débordement sur le parnasse.

On vantoit furtout ceux de Gomberville, de la Calprenede, de Defmarais, & de Scuderi. Mais ces imitateurs s'efforçant mal-à-propos d'enchérir fur leur original, & prétendant annoblir fes caracteres, tomberent dans la puérilité. Au lieu de prendre comme M. d'Urfé pour leurs héros, des bergers occupés du feul foin de gagner le cœur de leurs maîtreffes, ils prirent, pour leur donner cette étrange occupation, non-feulement des princes & des rois, mais les plus fameux capitaines de l'antiquité qu'ils peignirent pleins du même efprit que ces bergers; ayant à leur exemple fait comme une efpece de vœu de ne parler jamais & de n'entendre jamais parler que d'amour. De cette maniere, au lieu que M. d'Urfé dans fon Aftrée, avoit fait des bergers très-frivoles, des héros de *roman* confidérables, ces auteurs au contraire, des héros les plus confidérables de l'hiftoire, firent des bergers frivoles & quelquefois mêmes des bourgeois encore plus frivoles que ces bergers. Leurs ouvrages neanmoins, ne laifferent pas de trouver un nombre infini d'admirateurs, & eurent long-tems une fort grande vogue.

Mais ceux qui s'attirerent le plus d'applaudiffemens, ce furent le Cyrus & la Clelie de mademoifelle de Scuderi, fœur de l'auteur du même nom. Cependant non-feulement elle tomba dans la même puérilité, mais elle la pouffa encore à un plus grand excès. Au lieu de repréfenter, comme elle devoit, dans la perfonne de Cyrus un roi tel que le peint Hérodote, ou tel qu'il eft figuré dans Xénophon, qui a fait auffi bien qu'elle un *roman* de la vie de ce prince: au lieu, dis-je, d'en faire un modele de perfection, elle compofa un Artamène, plus fou que tous les Celadons & tous les Sylvandres, qui n'eft occupé que du feul foin de fa Mandane, qui ne fait d'un matin au foir que lamenter, gémir & filer le parfait amour.

Elle a encore fait pis dans fon autre *roman*, intitulé Clélie, où elle repréfente toutes les héroïnes & tous les heros de la république romaine naiffante, les Clélies, les Lucreces, les Horatius Coclès, les Mutius Scevola, les Brutus, encore plus amoureux qu'Artamene; ne s'occupant qu'à travers des cartes géographiques d'amour, qu'à fe propofer les uns aux autres des quèftions & des énigmes galantes, en un mot, qu'à faire tout ce qui paroît le plus oppofé au caractere & à la gravité héroïque de ces premiers Romains. Voilà d'excellentes remarques de M. Defpreaux.

Madame la comteffe de la Fayette dégouta le public des fadaifes ridicules dont nous venons de parler. L'on vit dans fa Zaïde & dans fa Princeffe de Cleves des peintures véritables, & des avantures naturelles décrites avec grace. Le comte d'Hamilton eut l'art de les tourner dans le goût agréable & plaifant qui n'eft pas le burlefque de Scarron. Mais la plûpart des autres *romans* qui leur ont fuccedé dans ce fiecle, font ou des productions dénuées d'imagination, ou des ouvrages propres à gâter le goût, ou ce qui eft pis encore, des peintures obfcènes dont les honnêtes gens font révoltés. Enfin, les Anglois ont heureufement imaginé depuis peu de tourner ce genre de fictions à des chofes utiles; & de les employer pour infpirer en amufant l'amour des bonnes mœurs & de la vertu, par des tableaux fimples, naturels & ingénieux, des événemens de la vie. C'eft ce qu'ont exécuté avec beaucoup de gloire & d'efprit, MM. Richardfon & Fielding.

Les *romans* écrits dans ce bon goût, font peut-être la derniere inftruction qu'il refte à donner à une nation affez corrompue pour que tout autre lui foit inutile. Je voudrois qu'alors la compofition de ces livres ne tombât qu'à d'honnêtes gens fenfibles, & dont le cœur fe peignît dans leurs écrits, à des auteurs qui ne fuffent pas au-deffus des foibleffes de l'humanité, qui ne démontraffent pas tout d'un coup la vertu dans le ciel hors de la portée des hommes; mais qui la leur fiffent aimer en la peignant d'abord moins auftere, & qui enfuite du fein des paffions, où l'on peut fuccomber & s'en repentir, fçuffent les conduire infenfiblement à l'amour du bon & du bien. C'eft ce qu'a fait M. J. J. Rouffeau dans fa nouvelle Héloïfe.

Il femble donc, comme d'autres l'ont dit avant moi, que le *roman* & la comédie pourroient être auffi utiles qu'ils font généralement nuifibles. L'on y voit de fi grands exemples de conftance, de vertu, de tendreffe, & de défintéreffement, de fi beaux, & de fi parfaits caracteres, que quand une jeune perfonne jette de là fa vue fur tout ce qui l'entoure, ne trouvant que des fujets indignes ou fort au-deffous de ce qu'elle vient d'admirer, je m'étonne avec la Bruyere qu'elle foit capable pour eux de la moindre foibleffe.

D'ailleurs on aime les *romans* fans s'en douter, à caufe des paffions qu'ils peignent, & de l'émotion qu'ils excitent. On peut par conféquent tourner avec fruit cette émotion & ces paffions. On réuffiroit d'autant mieux que les *romans* font des ouvrages plus recherchés, plus débités, & plus avidemment goûtés, que tout ouvrage de morale, & autres qui demandent une férieufe application d'efprit. En un mot, toute le monde eft capable de lire les *romans*, prefque tout le monde les lit, & l'on ne trouve qu'une poignée d'hommes qui s'occupent entierement des fciences abftraites de Platon, d'Ariftote, ou d'Euclide. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROMAN *de chevalerie*, (*Belles-Lettres.*) il paroit que le regne brillant de Charlemagne a été la fource de tous les *romans de chevalerie*, & de la chevalerie elle-même, fans qu'on voye encore dans ce regne, ainfi que dans les fiecles fuivans, la valeur des chevaliers décider prefque feule du fort des combats; mais on y remarque déja des faits d'armes particuliers.

Quoi qu'il en foit, le *roman* de Turpin, archevêque de Reims, ce *roman* qu'on peut regarder comme le pere de tous les *romans de chevalerie*, n'a guere été compofé, felon l'opinion commune, que fur la fin du xj. fiecle, environ 250 ans apres la mort de Charlemagne.

Gryphiander prétend qu'un moine nommé *Robert* eft auteur de cette chronique, & qu'elle fut écrite pendant le concile de Clermont affemblé par Urbain II. en l'année 1095. Pierre l'Hermite préchoit alors la premiere croifade, & l'objet du *roman* a conftamment été d'échauffer les efprits, & de les animer à la guerre contre les infideles. Le nom de Turpin eft fuppofé, & le moine eft certainement un fort mauvais hiftorien.

La valeur de Charlemagne, fes hauts faits d'armes égaux à ceux des chevaliers les plus renommés, la force & l'intrépidité de fon neveu Rolland, font bien marqués au coin de la chevalerie qui s'introduifit depuis fon regne. Durandal eft une épée que tous les romanciers ont eu en vue dans la fuite; elle coupe un rocher en deux parts, & fait cette grande opération entre les mains de Roland affoibli par la perte de fon fang. Ce héros mourant fonne de fon cors d'ivoire, & fon dernier foupir eft fi terrible, que le cors en eft brifé. Ces prodiges de force rapportés fans néceffité, donnent à entendre qu'ils étoient reçus dans le tems que la chronique a été compofée, & que l'auteur a feulement voulu parler la langue de fon tems.

Il paroit par la lecture de Turpin, que les chevaliers n'étoient connus ni de nom ni d'effet, avant le regne de Charlemagne, ni même durant fon regne: ce que prouve encore le filence des hiftoriens contemporains de ce prince, ou qui ont écrit peu apres

sa mort. Ainsi, c'est dans l'intervalle de la vie de ce grand roi & de celle du prétendu Turpin, qu'il faut placer les premieres idées de la chevalerie, & de tous les *romans* qu'elle a fait composer.

La chevalerie paroit encore avoir tiré son lustre de l'abus des légendes; le caractere de l'esprit humain avide du merveilleux, en a augmenté la considération; & les rois l'ont autorisée, en soumettant à quelques especes de formes, d'usages & de lois, des nobles qui enivrés de leur propre valeur, étoient portés à s'ériger en tyrans de leurs propres vassaux.

On ne négligea rien dans ces premiers tems, de ce qui pouvoit inspirer à ces hommes féroces, l'honneur, la justice, la défense de la veuve & de l'orphelin, enfin l'amour des dames. La réunion de tous ces points a produit successivement des usages & des lois qui servirent de frein à ces hommes qui n'en avoient aucun, & que leur indépendance jointe à la plus grande ignorance, rendoit fort à craindre.

Les idées & les ouvrages romanesques passerent de France en Angleterre. Geoffroi de Monmouth paroit être l'original du *Brut*.

Le *roman* de *Sangreal* composé par Robert de Broon est plus chargé d'amour & de galanterie que les précédens; les idées romanesques gagnerent de plus en plus. C'est ce *roman* qui donna lieu aux principales avantures de la cour du roi Artus. Ces mêmes ouvrages se multiplierent, & devinrent en grande vogue sous le regne de Philippe *le bel*, né en 1268, & mort en 1314. Depuis ce tems-là ont paru tous nos autres *romans de chevalerie*, comme Amadis de Gaule, Palmerin d'Olive, Palmerin d'Angleterre, & tant d'autres, jusqu'au tems de Miguel Cervantès Sauvedra, espagnol.

Il avoit été secrétaire du duc d'Albe, & s'étant retiré à Madrid, il y fut traité sans considération par le duc de Lerme, premier ministre de Philippe III. roi d'Espagne. Alors Cervantes, pour se venger de ce ministre qui méprisoit les gens de lettres, & qui tranchoit du héros chevalier, composa le *roman* de *dom Quichotte*, ouvrage admirable, & satyre très-fine de toute la noblesse espagnole qui étoit alors entêtée de chevalerie. Il publia le premiere partie de ce *roman* ingénieux en 1605, la seconde en 1615, & mourut fort pauvre vers l'an 1620; mais sa réputation ne mourra jamais.

L'abolissement des tournois, les guerres civiles & étrangeres, la défense des combats singuliers, l'extinction de la magie, du sort & des enchantemens, le juste mépris des légendes, en un mot, une nouvelle face que prit la France & l'Europe sous le regne de Louis XIV. changea la bravoure & la galanterie romanesque dans une galanterie plus spirituelle & plus tranquille. On vint à ne plus goûter les faits inimitables d'Amadis.

Tant de châteaux forcés, de géans pourfendus,
De chevaliers occis, d'enchanteurs confondus...

On se livra aux charmes des descriptions propres à inspirer la volupté de l'amour, à ces mouvemens heureux & paisibles, autrefois dépeints dans les *romans* grecs du moyen âge; aux douceurs d'aimer ou d'être aimé, en un mot, à tous ces tendres sentimens qui sont décrits dans l'astrée de M. d'Urfé.

où dans un doux repos
L'amour occupe seul de plus charmans héros...

Enfin l'on a vu paroître dernierement dans ce royaume un nouveau genre de galanterie hermaphrodite, qui n'est certainement pas flatteuse, ou, pour mieux dire, qui n'est qu'un mensonge peu délicat du plaisir des sens. (*D. J.*)

ROMANCE, s. f. (*Littérat.*) vieille historiette écrite en vers simples, faciles & naturels. La naïveté est le caractere principal de la *romance*. Ce poëme se chante; & la musique françoise, lourde & niaise est, à ce me semble, très-propre à la *romance*; la *romance* est divisée par stances. M. de Montgrif en a composé un grand nombre. Elles sont toutes d'un goût exquis, & cette seule portion de ses ouvrages suffiroit pour lui faire une réputation bien méritée. Tout le monde sait par cœur la *romance* d'Alis & d'Alexis. On trouvera dans cette piece des modeles de presque toutes sortes de beautés, par exemple, de récit;

Conseiller & notaire
Arrivent tous;
Le curé fait son ministere,
Ils sont époux.

de description:

En lui toutes fleurs de jeunesse
Apparoissoient;
Mais longue barbe, air de tristesse
Les ternissoient.
Si de jeunesse on doit attendre
Beau coloris;
Pâleur qui marque une ame tendre,
A bien son prix.

de délicatesse & de vérité:

Pour chasser de la souvenance
L'ami secret,
On ressent bien de la souffrance
Pour peu d'effet:
Une si douce fantaisie
Toujours revient
En songeant qu'il faut qu'on l'oublie;
On s'en souvient.

de poésie, de peinture, de force, de pathétique & de rithme:

Depuis cet acte de sa rage,
Tout effrayé,
Dès qu'il fait nuit, il voit l'image
De sa moitié;
Qui du doigt montrant la blessure
De son beau sein,
Appelle avec un long murmure,
Son assassin.

Il n'y a qu'une oreille faite au rithme de la poésie, & capable de sentir son effet, qui puisse apprécier l'énergie de ce petit vers *tout effrayé*, qui vient subitement s'interposer entre deux autres de mesure plus longue.

ROMANCHE LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Dauphiné. Elle a sa source dans les montagnes qui séparent le Briançonnois du Grésivaudan, & elle se jette dans le Drac, un peu au-dessus de Grenoble. (*D. J.*)

ROMANCIER, s. m. (*Gram. & Litt.*) auteur qui a composé des romans. On donnoit le même nom aux poëtes du dixieme siecle.

ROMAND LE, (*Géog. mod.*) pays de la Suisse, borné par la Savoie, le Vallais, le pays de Gex & la Franche-Comté. Il est possédé par les Bernois & les Fribourgeois, ou plutôt presque entierement par les Bernois. Sa longueur est d'environ 24 lieues, à compter depuis Genève jusqu'à Morat; ce qui appartient aux Bernois comprend plus de cent cinquante paroisses, & forme treize bailliages, sans compter ceux d'Orbe & de Grançon, que les Bernois possedent par indivis avec les Fribourgeois. (*D. J.*)

ROMANE LANGUE, (*Hist. des langues.*) ou *romance*, & par quelques-uns *romans* ou *romant*; c'étoit une langue composée de celtique & du latin, mais dans laquelle celle-ci l'emportoit assez pour qu'on

lui donnât les noms qu'on vient de dire. Ce fut elle qui fut en uſage durant les deux premieres races. Elle étoit nommée *ruſtique* ou *provinciale* par les Romains & par ceux qui leur ſuccéderent : ce qui ſemble prouver qu'elle n'étoit parlée que par le peuple & les habitans de la campagne. Les auteurs du roman d'Alexandre diſent cependant qu'ils l'ont traduit du latin en *roman*.

Il y avoit dans la Gaule, lorſque les Francs y entrerent, trois langues vivantes, la latine, la celtique & la *romane* ; & c'eſt de celle-ci ſans doute que Sulpice Severe qui écrivoit au commencement du cinquieme ſiecle, entend parler, lorſqu'il fait dire à Poſthumien : *tu verò, vel celticè, vel ſi mavis, gallicè loquere*. La langue qu'il appelloit *gallicane*, devoit être la même qui dans la ſuite fut nommée plus communément la *romane* ; autrement il faudroit dire qu'il regnoit dans les Gaules une quatrieme langue, ſans qu'il fût poſſible de la déterminer, à moins que ce ne fût un dialecte du celtique non corrompu par le latin, & tel qu'il pouvoit ſe parler dans quelque canton de la Gaule avant l'arrivée des Romains. Mais quelque tems après l'établiſſement des Francs, il n'eſt plus parlé d'autre langue d'uſage que de la *romane* & de la *tudeſque*.

Le plus ancien monument que nous ayons de la langue *romane*, eſt celui de Louis *le germanique*, auquel répondent les ſeigneurs françois du parti de Charles *le chauve*.

Les deux rois Louis de Germanie & Charles *le chauve* ayant à ſe défendre contre les entrepriſes de Lothaire leur frere ainé, font entr'eux à Straſbourg en 842, un traité de paix, dans lequel ils conviennent de ſe ſecourir mutuellement, & de défendre leurs états reſpectifs avec le ſecours des ſeigneurs & des vaſſaux qui avoient embraſſé leur parti. Du côté de Charles *le chauve*, étoient les ſeigneurs françois habitans de la Gaule, & du côté de Louis, étoient les françois orientaux ou germains. Les premiers parloient la langue *romane*, & les germains parloient la langue tudeſque.

Les françois occidentaux, ou les ſujets de Charles *le chauve*, ayant donc une langue différente de celle que parloient les françois orientaux, ou ſujets de Louis de Germanie, il étoit néceſſaire que ce dernier prince parlât, en faiſant ſon ſerment, dans la langue des ſujets de Charles, afin d'en être entendu dans les promeſſes qu'il faiſoit, comme Charles ſe ſervit de la langue tudeſque pour faire connoitre ſes ſentimens aux Germains ; & l'un & l'autre de ces peuples fit auſſi ſon ſerment dans la langue qui lui étoit particuliere.

Nous ne parlerons point des ſermens en langue tudeſque ; il ne s'agit ici que des ſermens en langue *romane*. On mettra d'abord le texte des ſermens, au-deſſous l'interprétation latine, & enfin, dans une troiſieme ligne, les mots françois uſités dans les xij. & xiij. ſiecles, qui répondent à chacun des mots des deux ſermens ; par-là on verra d'un coup d'œil la reſſemblance des deux langues françoiſes, & leur rapport commun avec le latin.

Serment de Louis, roi de Germanie. La premiere ligne contient les paroles du ſerment ; la ſeconde l'interprétation latine, & la troiſieme le françois du xij. ſiecle.

Pro Deu amur & pro chriſtian poblo
Pro Dei amore & pro chriſtiano poplo
Por Deu amor & por chriſtian pople

& noſtro commun ſalvament diſt di
& noſtro communi ſalvamento de iſta die
& noſtre commun ſalvement de ſte di

en avant in quant Deus ſavir &
in abante in quantum Deus ſapere &
en avant en quant Deu ſaveir &

podir me dunat, ſi ſalvarai jo
potire mi donat, ſic ſalvaro ego
poir me donne, ſi ſalvarai je

ciſt meon fradre Karlo, & in adiudha
ecciſtum meum fratrem Karlum, & in adjutum
ciſt mon frere Karle, & en adiude

er (*a*) in cadhuna coſa ſi cum om per
ero in quâque una cauſa ſic quomodo homo per
ſerai en cas-cune coſe ſi cum om per

dreit ſon fradre ſalvar diſt in o quid
directum ſuum fratrem ſalvare debet in hoc quid
dreict ſon frere ſalver diſt en o qui

il me altreſi fazet & ab Ludher nul
ille mî alterum-ſic faceret & ab Lothario nullum
il me altreſi faſcet & a Lothaire nul

plaid numquam prindrai qui, meon vol, ciſt
placitum nunquam prendero quod, meo volle, ecciſti
plaid nonques prendrai qui, par mon voil, a ciſt

meon fradre Karle in damno ſit.
meo fratri Karlo in damno ſit.
mon frere Karle en dam ſeit.

C'eſt-à-dire : « Pour l'amour de Dieu, & pour le » peuple chrétien en notre commun ſalut de ce jour » en avant autant que Dieu m'en donne le ſavoir & » le pouvoir, je déclare que je ſauverai mon frere » Charles, ci-préſent, & lui ſerai en aide dans cha» que choſe (ainſi qu'un homme ſelon la juſtice doit » ſauver ſon frere) en tout ce qu'il ſeroit de la même » maniere pour moi, & que je ne ferai avec Lothaire » aucun accord qui par ma volonté porteroit préju» dice à mon frere Charles ci-préſent.

Serment des ſeigneurs françois ſujets de Charles le Chauve. La premiere ligne contient les paroles du ſerment ; la ſeconde l'interprétation latine, & la troiſieme le françois du xij. ſiecle.

Si Lodhuigs ſagrament que ſon fradre Karlo
Si Ludovicus ſacramentum quod ſuus frater Karlus
Si Louis le ſagrement que ſon frere Karle

jurat, conſervat, & Karlus meos ſendra
jurat, conſervat, & Karlus meus ſenior
jure, conſerve, & Karles mon ſenhor

de ſuo part non los tanit, ſi jo returnar
de ſua parte non illud teneret, ſi ego retornare
de ſue part ne lo taniſt, ſi je retourner

non lint pois, ne jo, ne neuls cui jo
non illum inde poſſum, nec ego nec nullus quem ego
ne l'ent pois, ne je, ne nuls cui je

returnar int pois, in nulla aindha contra
retornare inde poſſum, in nullo adjuto contra
retourner ent pois, en nul ainde contre

Loduwig non li (*b*) juer.
Ludovicum non illi fuero.
Louis nun li ſerai.

C'eſt-à-dire : « Si Louis obſerve le ſerment que » ſon frere Charles lui jure, & que Charles, mon» ſeigneur de ſa part ne le tint point, ſi je ne puis dé» tourner Charles de ce violement, ni moi, ni au» cuns

(*a*) Je lis *er* pour *ero*, au lieu de *&*.

(*b*) M. Ducange lit *fuer* pour *fuero*, au lieu de *juer* ou *ivèr*.

» cuns de ceux que je puis détourner, ne ferons en » aide à Charles contre Louis.

On voit par cet exemple que la *langue romane* avoit déja autant de rapport avec le françois auquel il a donné naissance, qu'avec le latin dont il sortoit. Quoique les expressions en soient latines, la syntaxe ne l'est pas; & l'on sait qu'une langue est aussi distinguée d'une autre par sa syntaxe que par son vocabulaire. *Mém. de l'acad. des Insc. tom. XVII. & XXVI. in-4°. (D. J.)*

ROMANESQUE, adj. (*Gram.*) qui tient du roman. Il se dit des choses & des personnes. Une passion *romanesque*; des idées *romanesques*; une tête *romanesque*; un tour *romanesque*; un ouvrage *romanesque*.

ROMANESQUE, s. f. sorte de danse. *Voyez* GAILLARDE.

ROMANIE, (*Géog. mod.*) ou *Romélie*, ou *Rumélie*, province de la Turquie européenne, bornée au nord par la Bulgarie, au midi par l'Archipel & la mer de Marmora, au levant par la mer Noire, & au couchant par la Macédoine.

Autrefois par la *Romanie* on entendoit généralement, comme l'a remarqué Selden, tout le pays que possédoient les empereurs grecs, soit dans l'Europe, soit dans l'Asie ou dans l'Afrique. Présentement le mot de *Romanie* désigne en général tout ce que les Turcs possedent en Europe, & particulierement la Thrace, la Bulgarie, la Macédoine, la Thessalie, la Grece & quelques autres contrées. Le mot *Rumélie* est composé de *rum*, & du mot grec ἑλλην, comme qui diroit la *Romanie greque*; mais la *Romanie* est ordinairement restrainte au gouvernement du Beglerbeg de ce pays, gouvernement qui ne s'étend ni sur la Hongrie, ni sur les îles de l'Archipel, ni même sur la Morée, qui fait une partie du revenu de la valideh, c'est-à-dire de la sultane mere de l'empereur. Ce pays seroit fertile en blé & en pâturages, si les Turcs se donnoient la peine de le cultiver; les Grecs y sont en grand nombre.

Le bacha de *Rumélie* ou *Romanie*, est le dix-huitieme entre les gouvernemens beglerbegs, & le plus considérable gouvernement des Turcs en Europe. Il fournit au bacha un million cent mille aspres de revenu. Ce bacha fait sa résidence à Sofie, & a sous lui vingt-quatre sangiacs. (*D. J.*)

ROMANO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la partie orientale du Bergamasque, sur une petite riviere qui coule entre le Serio & l'Oglio. Cette ville fait un bon commerce en blé. (*D. J.*)

ROMANOW, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, dans le duché de Jéroslaw, sur la gauche du Volga, au-dessus de Jéroslaw. (*D. J.*)

ROMANS, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans une belle plaine du Dauphiné, sur l'Isere, à 3 lieues du Rhône, à 10 au sud-ouest de Grenoble, & à 112 de Paris. Elle doit son origine à un monastere fondé dans le IX siecle, qui a été sécularisé, & dont la manse abbatiale a été unie à l'archevêché de Vienne. Il y a dans cette ville une abbaye de filles, ordre de Cîteaux, fondée en 1532, & plusieurs couvens de religieux. *Romans* est un gouvernement particulier du gouvernement militaire de Dauphiné. *Long. 22. 43. lat. 45. 7. (D. J.)*

ROMARIN, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *rosmarinus*; genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre supérieure est fendue en deux parties, & recourbée en arriere; elle a des étamines crochues: la levre inférieure est divisée en trois parties dont celle du milieu est concave comme une cuillere. Le calice de cette fleur a deux ou trois pointes. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

ROMARIN, (*Jardinage.*) *rosmarinus*, arbrisseau toujours verd & odoriferent, qui vient en Espagne, en Italie, dans les provinces méridionales de ce royaume, & dans quelqu'autres pays chauds de l'Europe. Il fait de lui-même un buisson fort branchu qui s'étend en largeur & s'éleve peu; cependant quand on le dirige par des soins de culture, on peut lui faire prendre 8 à 10 piés de hauteur. Ses feuilles sont fermes, longues, étroites, d'un verd foncé en-dessus, & blanchâtre en-dessous. Ses fleurs qui sont petites & d'un bleu pâle, paroissent au mois d'Avril. Elles durent long-tems, & se renouvellent encore en automne. Cet arbrisseau porte très-rarement des graines; elles sont à-peu-près de la forme & de la grosseur de celle du mûrier: le mois d'Août est le tems de leur maturité dans les pays chauds.

Le *romarin* se multiplie très-aisément de branches couchées & de boutures. Les premieres se font au printems; mais le commencement de Juillet est le tems le plus favorable pour faire les boutures d'arbres toujours verds. Quoiqu'on puisse faire prendre différentes formes à cet arbrisseau, il convient surtout à faire des haies qu'on peut tenir à six pés de hauteur, & en les taillant régulierement dans le commencement des mois de Juillet & de Septembre. Elles se garnissent bien & font un bon abri pour des parties de jardin que l'on veut tenir chaudement. Cet arbrisseau est un peu délicat pour plusieurs provinces de l'intérieur de ce royaume, où les hivers rigoureux le font souvent périr. Mais on attribue quelquefois au froid un dépérissement qui n'est venu que de caducité. Le *romarin* veut être renouvellé au bout de 10 ou 12 ans qui sont à-peu-près le terme de sa durée. On la prolongera considérablement en mettant l'arbrisseau dans un terrein sec & léger, sabloneux & très-pauvre; il s'y plaira, il y sera moins sujet à être mutilé par le froid, & il y fera des progrès plus rapides que s'il étoit dans une meilleure terre. D'ailleurs, plus il est jeune, moins il résiste aux gelées. Il est un moyen de l'en garantir sûrement, c'est de lui faire prendre racine dans un vieux mur où il résistera à toutes les intempéries du plein air. Il n'exige aucuns soins de culture, que d'être arrosé largement si l'on veut accélérer son accroissement.

Cet arbrisseau peut servir à un objet utile. On assure que les abeilles recherchent ses fleurs de préférence, parce qu'elles sont printanieres, abondantes, de longue durée, & très-odorantes.

On fait entrer aussi ces fleurs dans les sachets de senteur, dans les pots-pourris, & elles font la base de l'eau de la reine d'Hongrie. La Médecine en fait usage à quantité d'égards. On prétend que l'eau où l'on a fait infuser pendant douze heures des feuilles & des fleurs de cet arbrisseau, prise intérieurement, fortifie la mémoire & la vue. La fumée de cette plante desséchée est des plus propres à purifier l'air, & à chasser les mauvaises odeurs.

On ne regarde à présent le *romarin* ordinaire que comme un arbrisseau trivial & ignoble. Son odeur quoique aromatique n'est supportable qu'aux gens du commun. Cependant il y a des variétés de cet arbrisseau assez belles pour être admises dans les collections les plus riches. Voici les différentes especes de *romarin* que l'on connoît à présent.

1. *Le romarin ordinaire à feuilles étroites*; c'est à cette espece qu'on peut appliquer plus particulierement ce qui a été dit ci-dessus.

2. *Le romarin ordinaire à feuilles étroites panachées de jaune*; cette variété a une apparence agréable; ses feuilles sont parsemées accidentellement de taches d'un jaune vif, qui font le même aspect que si l'on

avoit repandu au hasard quelques paillettes d'or sur l'arbrisseau. Sa feuille est plus étroite que celles du précédent; il fleurit plutôt, & il est un peu plus délicat.

3. *Le romarin à feuilles étroites panachées de blanc*; c'est l'espece qui a le plus d'agrément; toutes ses feuilles sont si bien tachées, qu'il semble de loin qu'elles ont été argentées. C'est le plus beau, le plus rare & le plus délicat des *romarins*.

4. *Le romarin d'Almérie*; il s'éleve moins que le *romarin* commun. Ses feuilles sont plus petites, plus blanches, & d'une odeur encore moins supportable. Ses fleurs qui viennent en épi au haut des branches, sont d'un violet foncé.

5. *Le romarin à larges feuilles*; cet arbrisseau ne s'éleve qu'à deux ou trois piés. Ses branches sont moins ligneuses que celles du *romarin* commun. Sa feuille est plus épaisse, plus rude & d'un verd plus foncé. Il est extrèmement commun aux environs de Narbonne.

6. *Le romarin panaché à larges feuilles*; il est rare & peu connu. *Article de M.* D'AUBENTON.

ROMARIN, (*Mat. méd.*) les feuilles & les fleurs de cet arbrisseau sont d'usage en médecine. Les pharmacologistes ont donné à cette plante & à sa fleur le nom d'*anthos*, c'est-à-dire *fleur par excellence*, & certes fort arbitrairement. Les feuilles de *romarin* sont recommandées dans l'usage intérieur, comme fortifiantes, céphaliques, bonnes contre l'épilepsie & la paralysie, hystériques, apéritives, utiles sur-tout contre la jaunisse, contre la leucophlegmatie & la cachexie, *&c.* Ces feuilles sont presque absolument inusitées dans tous ces cas, & on ne les emploie guere que dans une seule préparation magistrale destinée à l'usage extérieur, savoir le vin aromatique vulgaire, & dans une composition officinale, savoir le miel de *romarin*, *melanthosatum*.

Les fleurs de *romarin*, ou pour mieux dire, les calices de ces fleurs sont de toutes les parties de cette plante aromatique, celles qui contiennent le plus abondamment le principe odorant & une huile essentielle lorsqu'on les cueille dans le tems balsamique, qui est ici celui où la plus grande partie des fleurs est à-demi épanouie. On retire de ces fleurs une eau distillée qui est peu usitée, une huile essentielle dans laquelle on ne reconnoît évidemment que les qualités communes des huiles essentielles, un esprit ardent aromatique très-connu, sous le nom d'*eau de la reine d'Hongrie*, auquel on ne peut raisonnablement attribuer aussi que les qualités génériques des esprits ardens aromatiques. *Voyez* ESPRIT, *Chimie*, ODORANT, *principe*, & ESPRIT-DE-VIN, *sous le mot* VIN.

Une conserve qui est regardée comme cordiale, stomachique, anti-spasmodique & emmenagogue; & enfin le miel anthosat, dont nous avons déja parlé, & qui ne s'emploie guere que dans les lavemens carminatifs.

Les fleurs & les somnités du *romarin* entrent dans un grand nombre de remedes officinaux composés, tant internes qu'externes. (*b*)

ROMATIANA civitas, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Cargna. Baronius, qui croit que c'est la ville d'Aquilée; dit qu'elle fut appellée *Romanicia* & *Romana*, ou parce que c'étoit une colonie considérable des Romains, ou parce qu'elle avoit été fidele à ses maîtres. Mais Ortelius veut, avec plus de vraissemblancee, que *Romatiana civitas* soit le port *Romatinus* de Pline. Dans ce cas, elle pourroit tirer son nom du fleuve *Romatinum*, qui mouille la ville de Concordia, & qu'on appelle aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (*D. J.*)

ROMATINUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Carnia, selon Pline, *liv. III. c. xviij.* qui connoît une ville de même nom vers l'embouchure de ce fleuve. La ville pourroit bien être Concordia. A l'égard du fleuve, on le nomme aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (*D. J.*)

ROMBAILLERE, s. f. (*Marine.*) convention de planches qui couvrent le dehors du corps de la galere, & qui sont attachées avec de grands clous de fer à-travers des madriers & des estemeraires.

ROMBAVE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbrisseau de l'île de Madagascar, qui donne une gomme très-blanche & dont le bois est flexible.

ROMBO, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) nom que l'on donne à Marseille au turbot. *Voyez* TURBOT.

ROME, (*Géog. anc.*) la ville éternelle. Les anciens auteurs latins l'ont nommée *Urbs*, c'est-à-dire *la ville par excellence*, à cause du rang qu'elle tenoit sur toutes les autres villes du monde; le nom de *Rome*, en latin *Roma*, lui a toujours été conservé. Envain l'empereur Commode voulut lui faire porter le nom de *Colonie commodienne*; envain le roi des Goths l'appella *Gothie*; envain même l'appella-t-on *la ville d'Auguste*, par flaterie pour ce prince; l'intention de tous les souverains qui prétendirent lui donner leurs noms, n'a point été suivie par leurs successeurs.

Un prince d'une naissance incertaine, dit l'abbé de Vertot, nourri par une femme prostituée, élevé par des bergers, & devenu depuis chef de brigands, jetta les premiers fondemens de cette capitale du monde, dans la quatrieme année de la sixieme olympiade, & la sept cens cinquante-troisieme avant la naissance de Jesus-Christ. Il la consacra au dieu de la guerre, dont il vouloit qu'on le crût fils; il admit pour habitans des gens de toutes conditions & venus de différens endroits, Grecs, Latins, Albains, & Toscans, la plûpart pâtres & bandits, mais tous d'une valeur déterminée. Un asyle qu'il ouvrit en faveur des esclaves & des fugitifs, y en attira un grand nombre, qu'il augmenta depuis des prisonniers de guerre, & il sçut de ses ennemis en faire ses premiers citoyens.

Il choisit le mont-Palatin pour y placer sa ville, & il employa toutes les cérémonies superstitieuses que les Etrusques avoient introduites pour de semblables fondations; il fit attacher à une charrue dont le soc étoit d'airain, une vache & un taureau, & leur fit tracer l'enceinte de *Rome* par un profond sillon. Ces deux animaux, symboles des mariages qui devoient peupler les villes, furent ensuite égorgés sur les autels; tout le peuple suivoit la charrue, & poussoit en dedans les mottes de terre que le soc rejettoit quelquefois en dehors; on soulevoit cette charrue, & on la portoit dans les endroits où l'on destinoit de faire des portes.

Comme le mont Palatin étoit isolé, on l'enferma tout entier dans le circuit que l'on traça, & l'on forma une figure à-peu-près quarrée au pié de la montagne; là on creusa en rond une fosse assez profonde, où tous les nouveaux habitans jetterent un peu de terre des différens pays où ils avoient pris naissance, & ce trou resta en forme d'une espece de puits dans la place publique, où se tinrent depuis les comices.

Rome fut ainsi formée par des hommes pauvres & grossiers; on y comptoit environ mille chaumieres; c'étoit, à proprement parler, un village, dont les principaux habitans labouroient la terre ingrate d'un pays stérile qu'ils s'étoient partagé; le palais même de Romulus n'étoit construit que de joncs & n'étoit couvert que de chaume.

Chacun avoit choisi son terrein pour bâtir sa cabane, sans égard à aucun alignement; c'étoit une espece de camp de soldats, qui servoit d'asyle à des avanturiers, la plûpart sans femmes & sans enfans, que le desir de faire du butin avoit réunis. Ce fut

d'une retraite de voleurs que sortirent les conquérans de l'univers, dit à ce sujet l'écrivain des *révolutions de la république romaine.*

Il nous faut prendre de la ville de *Rome*, dans ses commencemens, l'idée que nous donnent les villes de la Crimée, faites pour renfermer le butin, les bestiaux & les fruits de la campagne. Les noms anciens des principaux lieux de *Rome*, ont tous du rapport à cet usage; cette ville n'avoit pas même de rues, si l'on n'appelle de ce nom la continuation des chemins qui y aboutissoient. En un mot, jusqu'à la prise de *Rome* par les Gaulois, cette ville n'étoit en partie qu'un amas informe de hutes séparées.

Telle est la peinture que nous font les historiens des commencemens de cette capitale du monde, qui ne fut jamais plus digne de commander à l'univers, que quand la pauvreté y conserva l'amour des vertus civiles & militaires. Ce furent ces illustres laboureurs, qui en moins de cinq cens ans, assujettirent les peuples les plus belliqueux de l'Italie, défirent des armées prodigieuses de Gaulois, de Cimbres & de Teutons, & ruinerent la puissance formidable de Carthage.

A peine cette ville naissante fut-elle élevée audessus de ses fondemens, que ses habitans se presserent de donner quelque forme au gouvernement; leur principal objet fut de concilier la liberté avec l'empire, & pour y parvenir, ils établirent une espece de monarchie mixte, & partagerent la souveraine puissance entre le chef ou le prince de la nation, un sénat qui lui devoit servir de conseil, & l'assemblée du peuple. Romulus, le fondateur de *Rome*, en fut élu le premier roi; il fut reconnu en même tems pour le chef de la religion, le souverain magistrat de la ville, & le général né de l'état.

Ses successeurs aggrandirent beaucoup la ville de *Rome*; le mont-Celius y fut ajouté par Tullus; le Janicule & l'Aventin, par Ancus; le Viminal, le Quirinal, & l'Esquilin, par Servius Tullius; ce qui occasionna le nom célebre de *Septicollis*, qu'on donna à cette ville, à cause des sept collines sur lesquelles elle étoit bâtie.

Une des causes de sa prospérité, c'est que ses rois furent tous de grands personnages; on ne trouve point ailleurs, dans les histoires, une suite non-interrompue de tels hommes d'état, & de tels capitaines, comme M. de Montesquieu l'a remarqué le premier. Les ouvrages qui ont donné & qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de sa puissance, ont été faits sous les rois. On peut voir l'étonnement de Denis d'Halicarnasse, *Ant. rom. l. III.* sur les égoûts faits par Tarquin; & ces égoûts subsistent encore.

On sait que quelques années avant le désastre de *Rome* par les Gaulois, les tribuns du peuple avoient voulu partager le sénat & le gouvernement de la république entre les deux villes de Véies & de *Rome*; après le saccagement de cette derniere, les mêmes tribuns penserent à faire abandonner tout-à-fait *Rome* détruite, à transporter à Véies le siege de l'état, & à en faire la seule capitale. Le peuple sembloit assez disposé à prendre ce parti, mais Camille l'emporta sur la faction des tribuns, & d'un consentement unanime, il fut arrêté qu'on rétabliroit la ville de *Rome.*

On rebâtit les temples sur les mêmes fondemens; ensuite on répara les ruines des maisons particulieres; le trésor public y contribua du sien, & les édiles furent chargés de régler & de hâter les ouvrages; on fit marché avec des entrepreneurs, qui s'obligerent d'édifier les maisons dans l'année; le trésor public fournit la charpente & le baudeau pour couvrir les toîts; il y eut ordre à tous les propriétaires des campagnes, d'y laisser fouir des carrieres, & de souffrir qu'on en enlevât gratuitement les pierres. Enfin tous les Romains mirent la main à l'œuvre, & nul ne fut exempt des travaux; précédemment les égoûts publics ne passoient que sous les rues, on bâtit alors indifféremment sur leurs voûtes qui servirent de fondemens, & par-là les égoûts eurent leurs cours sous les maisons particulieres.

Cependant la précipitation fit tort à la seconde construction de *Rome*; les rues demeurerent étroites & mal alignées; il est vrai que sur la fin de la république, & sur-tout sous Auguste, *Rome* étant devenue la capitale du monde, la magnificence augmenta dans les temples, dans les palais, & dans les maisons des citoyens; mais cette nouvelle décoration ne réforma pas les défauts du plan sur lequel on avoit rétabli la ville après sa premiere construction: les choses changerent bientôt après.

L'incendie de *Rome*, qui dura sous le regne de Néron six jours & six nuits, la réduisit presque en cendres, & de quatorze quartiers de la ville, quatre seulement furent épargnés; tous les soins, dit Tacite, que se donna l'empereur, pour le soulagement du peuple affligé, furent inutiles à sa réputation; on l'accusa long-tems d'avoir été lui-même l'auteur de l'embrasement. Quoi qu'il en soit, Néron se servit des ruines de sa patrie pour faire éclater sa magnificence; il ordonna que sans garder l'ordre ancien, ni laisser la liberté aux particuliers de bâtir à leur fantaisie, comme ils avoient fait jusqu'alors, on tirât au cordeau de grandes rues, on élargît les places, on environnât les quartiers de portiques que l'empereur se chargea de construire à ses dépens, comme aussi de faire enlever les démolitions & les décombres.

Le même Néron voulut que les maisons fussent voûtées jusqu'à une certaine hauteur, & bâties d'une pierre qui résiste au feu; il prescrivit encore que les particuliers ne tireroient point l'eau publique à leurs usages, afin que l'on eût des réservoirs auxquels on pourroit avoir recours en cas d'incendie, & que chaque maison seroit séparée l'une de l'autre sans un mur mitoyen; il bâtit pour lui-même un palais moins superbe par la dorure, que le luxe avoit déja rendue commune, que par les champs, les lacs, les forêts, & les campagnes dont il étoit accompagné. On peut voir une courte description de ce palais, au *mot* MAISON DORÉE.

Les ordonnances de l'empereur, outre l'utilité publique, apporterent un embellissement particulier à la nouvelle ville; quelques-uns croyoient pourtant que les anciens bâtimens étoient plus sains, ou du moins plus commodes pour le peuple, parce que les rues étant plus étroites, la hauteur des maisons garantissoit des rayons du soleil, qui ne trouvoient plus d'obstacle par la maniere dont on venoit de bâtir.

Il nous reste quelques descriptions de la ville de *Rome*, telle qu'elle se trouvoit vers le siecle des empereurs Valentiniens & Valens; & dans ces tems-là elle étoit partagée en quatorze régions, dont nous avons une description attribuée à P. Victor. *Voyez* RÉGIONS DE ROME. C'est un article qui sert de supplément à celui-ci, & qui nous met en état de passer à la description de *Rome* moderne.

Quant aux autres détails qui concernent l'ancienne *Rome*, on les trouvera dans ce Dictionnaire sous leurs divers articles particuliers; il seroit superflu d'en faire ici l'énumération. Je passe à *Rome* moderne, la ville du monde qui intéresse le plus la curiosité. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROME *moderne*, (*Géog. mod.*) C'est toujours la plus fameuse ville de l'univers, quoique l'empire romain soit detruit. On sait quelle est située sur le Tibre, environ à 155 lieues de Turin, à 300 de

Madrid, à 330 au ſud eſt de Paris, à 340 d'Amſterdam, à 310 nord-oueſt de Conſtantinople, & à 190 ſud-oueſt de Vienne. *Long.* ſuivant Caſſini & Bianchini, 30. 10'. 30". *Latit.* 41. 54. ſelon Gréave, 41. 46. La différence de méridiens entre Paris & *Rome*, eſt de 10. 19. 30. dont *Rome* eſt plus orientale que Paris.

Rome eſt non-ſeulement aujourd'hui la capitale de l'Italie dans l'état de l'Egliſe, mais elle eſt encore à plus d'un égard, la capitale de tous les royaumes catholiques, puiſque chacun d'eux a le droit d'y nommer un miniſtre, & que leurs cauſes eccléſiaſtiques, même leurs cauſes temporelles, y ſont jugées par le tribunal de la Rote, composé de juges de chaque nation. Dans cette ville,

Près de ce capitole, où regnoient tant d'allarmes,
Sur les pompeux débris de Bellone & de Mars,
Un Pontife eſt aſſis au trône des Céſars.
Des prêtres fortunés foulent d'un pié tranquille
Les tombeaux des Catons, & la cendre d'Emile;
Le trône eſt ſur l'autel, & l'abſolu pouvoir
Met dans les mêmes mains le ſceptre & l'encenſoir.
Voltaire.

La différence eſt néanmoins bien grande entre *Rome* ancienne, & *Rome* moderne; je ne dirai pas avec Vopiſcus, qui vivoit ſous l'empire de Dioclétien, que les murailles de l'ancienne *Rome* avoient un circuit de cinquante milles, parce que je crois que c'eſt une faute des copiſtes; je ne ſuis pas moins éloigné d'adopter les extravagantes exagérations de Voſſius, qui donne à l'ancienne *Rome* pluſieurs millions d'habitans; mais en ſuppoſant qu'elle fût à-peu-près auſſi peuplée que peut l'être Paris, il eſt certain que *Rome* moderne n'a pas cent quarante mille ames.

On ne comptoit à la fin du dix-ſeptieme ſiecle, par un dénombrement qui fut imprimé, que cent trente-cinq mille habitans dans cette ville, en y comprenant les Juifs, & ce calcul ſe trouvoit encore vérifié par les regiſtres des naiſſances. Il y naiſſoit, année commune, trois mille ſix cens enfans; ce nombre de naiſſances multiplié par 34, donne toujours à peu près le total des habitans, ſavoir environ cent vingt-cinq mille, outre les dix mille Juifs.

Il réſulte de cette obſervation que *Rome* eſt ſix fois moins peuplée que Paris, & ſept fois moins que Londres; elle n'a pas la moitié d'habitans que contient Amſterdam, & en eſt encore plus éloignée proportionnellement du côté de l'opulence, & la connoiſſance des arts qui la produiſent; elle n'a ni vaiſſeaux, ni manufactures, ni trafic. Il eſt vrai que depuis le pontificat de Jules II. & de Léon X. *Rome* a été le centre des beaux arts, juſqu'au milieu du dernier ſiecle; mais bientôt, dans quelques-uns, elle fut égalée, & dans d'autres ſurpaſſée par notre capitale. Londres a auſſi ſur elle autant de ſupériorité par les ſciences que par les richeſſes & la liberté; les palais ſi vantés de *Rome* ſont inégalement beaux, & généralement mal entretenus; la plûpart des maiſons des particuliers ſont miſérables; ſon pavé eſt très-mauvais, les pierres petites & ſans aſſiete; ſes rues vilaines, ſales & étroites, ne ſont balayées que par la pluie qui y tombe rarement.

Cette ville, qui fourmille d'égliſes & de couvens, eſt preſque déſerte à l'orient & au midi. Qu'on lui donne tant qu'on voudra douze milles de tour, c'eſt un circuit rempli de terres incultes, de champs & de jardins, qu'on appelle *vignes*. Ceux du Vatican & du derriere de S. Pierre, occupent plus d'un tiers de la partie nommée le *bourg*, & tout ce qui eſt à l'occident de la Longara juſqu'au Tibre, ne préſente encore que des jardins, & des lieux vuides d'habitans. Ainſi, l'on a eu raiſon de dire, que les ſept collines qui faiſoient autrefois ſa décoration, ne lui ſervent plus que de tombeaux.

Hæc, dum viva, ſibi ſeptem circumdedit arces
Mortua nunc ſeptem contegitur tumulis.

Cependant cette *Rome* dépeuplée, foible par elle-même, ſans fortifications, ſans troupes & ſans généraux, eſt toujours la ville du monde la plus digne de curioſité, par une infinité de précieux reſtes d'antiquités, & des chef-d'œuvres des modernes, en architecture, en peinture & en ſculpture.

Entre les reſtes de l'ancienne *Rome*, la grandeur de la république éclate principalement dans les ouvrages néceſſaires, comme les grands chemins, les aqueducs & les ponts de la ville. Au contraire la magnificence de *Rome* ſous les empereurs, ſe manifeſte dans les ouvrages qui concernoient plutôt l'oſtentation ou le luxe, que l'utilité publique; tels ſont les bains, les amphithéâtres, les cirques, les obéliſques, les colomnes, les mauſolées, les arcs de triomphe, *&c.* car ce qu'ils joignoient aux aqueducs, étoit plutôt pour fournir leurs bains & leur naumachie, & pour embellir la ville par des fontaines, que pour quelque beſoin effectif. Ces divers reſtes ont été ſi amplement décrits par quantité de voyageurs & d'autres écrivains, dont les meilleurs ouvrages ont été recueillis dans la vaſte collection de Gronovius, qu'il eſt difficile de rien dire de neuf ſur un ſujet ſi rebattu. Cependant, il y a tant de choſes remarquables dans un champ ſi ſpacieux, qu'il eſt difficile de les conſidérer ſans faire différentes réflexions, ou ſelon ſon génie, ou ſelon les études que l'on a cultivées.

En général parmi les antiquités de *Rome*, les anciennes ſtatues ſont l'objet qui a le plus de partiſans, à cauſe de l'excellence de l'ouvrage. On eſt enchanté de voir les viſages de gens illuſtres qu'on connoît tant dans l'hiſtoire. On aime à conſiderer la reſſemblance qui ſe trouve entre les figures des divinités du paganiſme, & les deſcriptions que les poëtes nous en ont données, ſoit que les poëtes aient été les copiſtes de la ſculpture grecque, ſoit que la ſculpture ait pris ſes ſujets dans les poëtes. *Rome*, maîtreſſe de l'univers, raſſembla dans ſon ſein les plus beaux morceaux de la Grece.

Quoique les ſtatues qui ont été trouvées parmi les débris de l'ancienne *Rome*, ſurprennent par leur nombre prodigieux, il ne faut point douter qu'il n'y ait encore ſous terre de grands tréſors en ce genre. Il y a pluſieurs endroits qui n'ont jamais été viſités. On n'a point touché à une grande partie du mont Palatin; & comme c'étoit autrefois le ſiége du palais de l'empereur, on peut préſumer qu'il n'eſt pas ſtérile en richeſſes de ce genre.

Il y a des entrepreneurs à *Rome* qui achetent volontiers le droit de fouiller des champs, des jardins ou des vignobles. Ils payent l'étendue de la ſurface qu'ils ont à creuſer; & après l'eſſai, comme on fait en Angleterre pour les mines de charbon, ils remuent les endroits qui promettent davantage, & ſouvent avec ſuccès. S'ils ſont trompés dans leur attente, ils gagnent ordinairement aſſez de briques & de décombres pour ſe rembourſer des frais de leurs recherches, parce que les Architectes eſtiment plus ces matériaux anciens, que les nouveaux. Mais on croit, ſurtout à *Rome*, que le lit du Tibre eſt le grand magaſin de toutes ces ſortes de tréſors; cette opinion eſt ſi générale, que les Juifs ont autrefois offert au pape de nettoyer cette riviere, pourvu qu'ils euſſent ſeulement ce qu'ils y trouveroient. Ils propoſerent de faire un nouveau canal dans la vallée près de Ponte-Molle, pour recevoir les eaux du Tibre, juſqu'à ce qu'ils euſſent vuidé & nettoyé l'ancien. Il falloit accepter une propoſition ſi favorable, le pape la refuſa par une vaine terreur; il eſt certain que la ville de *Ro-*

me recevroit un grand avantage d'une telle entreprise, qui releveroit les bords du Tibre, & remédieroit à ses fréquens débordemens.

Rome offre un autre spectacle curieux, c'est la grande variété des colonnes de marbre dont elle est remplie, & qui ont été tirées d'Egypte ou de la Grece. On conçoit la difficulté qu'on a dû éprouver pour les tailler & leur donner la forme, la proportion & le poli. Je sai que quelques modernes condamnent la proportion & la forme de ces colonnes; mais les anciens sachant que le but de l'architecture est principalement de plaire à l'œil, s'attachoient à remplir ce but; c'étoit un effet de l'art, & de ce que les Italiens appellent *el gusto grande;* ils considéroient toujours l'assiette d'un bâtiment, s'il étoit haut ou bas, dans une place ouverte ou dans une rue étroite, & ils s'écartoient plus ou moins des regles de l'art, pour s'accommoder aux diverses distances & élevations, d'où leurs ouvrages devoient être regardés.

Je mets au rang des colonnes de *Rome*, tous les obélisques qui sont dans cette capitale, & qui y ont été apportés d'Egypte. Tel est l'obélisque qui est au milieu de la place qui fait face à S. Pierre de *Rome*, & celui qui est vis-à-vis de S. Jean de Latran. Sixte-quint a la gloire de les avoir tous deux fait relever. *Voyez* OBÉLISQUE.

Le ponte *Sant' Angelo*, par où quelques voyageurs ont commencé à décrire la ville de *Rome*, est celui qu'on appelloit anciennement *Pons-Ælius*, du nom de l'empereur Ælius Adrianus, qui le fit bâtir; & il a pris celui de *ponte Sant' Angelo*, qu'il porte aujourd'hui, à cause que S. Grégoire le Grand, étant sur ce pont, vit, à ce qu'on dit, un ange sur le *moles Adriani*, qui remettoit son épée dans le fourreau, après une grande peste qui avoit désolé toute la ville. En jettant les yeux sur la riviere, on découvre à gauche les ruines du pont triomphal, par-dessus lequel tous les triomphes passoient pour aller au capitole; ce qui fit que ce passage en demeura plus libre, & que par un decret du sénat, il fut défendu aux paysans & aux laboureurs.

Le château S. Ange est au bout du ponte Sant-Angelo, c'est ce qu'on appelloit *moles Adriani*, parce que l'empereur Adrien y avoit été enterré; c'est dans ce château qu'on met les prisonniers d'état; & que Sixte V. déposa cinq millions, avec une bulle qui défend de s'en servir sans une pressante nécessité; apparemment que quelques-uns de ses successeurs se sont trouvés dans ce cas; car les cinq millions de Sixte V. n'existent plus. On arrive bientôt après à la place de S. Pierre, & à l'église de même nom, qui passe pour le plus vaste & le plus superbe temple du monde. *Voyez* S. PIERRE *de Rome*.

Le palais du Vatican est tout joignant l'église de S. Pierre, & c'est grand dommage; car si l'église étoit isolée, & qu'on la pût voir de tous côtés en champ libre, l'effet en seroit bien plus beau. Le Vatican est un édifice aussi vaste qu'irrégulier. *Voyez* VATICAN.

Ce palais a une bibliotheque magnifique, grossie par celle de Heidelberg, & par la bibliotheque du duc d'Urbin. Il y a dans cette bibliothèque un volume de lettres de Henri VIII. à Anne de Boulen; il seroit à souhaiter que celles de Anne de Boulen à Henri VIII. y fussent aussi; car on en connoit quelques-unes qui sont admirables. Parmi les manuscrits des derniers siecles, on y trouve quelques lettres que des cardinaux s'écrivoient, & dans lesquelles ils se traitoient de Messer-Pietro, Messer-Julio, sans autre cérémonie. Leur style a bien changé depuis; mais comme l'article de la bibliotheque du Vatican se trouve déja fait dans ce Dictionnaire, je suis dispensé de plus grands détails à cet égard. *Voyez le mot* BIBLIOTHEQUE.

Près de l'église de S. Pierre est l'hôpital du S. Esprit, l'un des plus beaux de l'Europe par sa grandeur & par son revenu. Il y a, dit-on, jusqu'à mille lits pour les malades, & un prélat qui gouverne toute la maison. C'est une espece de mont de piété, où l'on porte son argent en dépôt; & comme il y a toujours quelques millions de superflu, l'hôpital en fait profiter le relai à ses risques, & ce profit est beaucoup plus que suffisant pour les dépenses dont l'hôpital est chargé.

De l'hôpital du S. Esprit, on passe à l'église de S. Onuphre, où l'on voit le tombeau du Tasse. Un peu plus loin est la villa Pamphilla, maison de plaisance ornée de statues & de tableaux, entre lesquels on distingue S. Pierre attaché en croix, & la conversion de S. Paul, par Michel-Ange.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Pancrace, on voit sur la route l'église des cordeliers appellée *San-Pietro-Montorio*, dont le grand autel est embelli d'un tableau de la transfiguration de Notre Seigneur, par Raphaël. Du haut de la montagne où est San-Pietro-Montorio, & qui fut anciennement le janicule, on a la vue de toute la ville; c'est ici qu'étoit le tombeau de Numa Pompilius.

L'église de Santa-Maria-Transtevere n'est pas loin, & c'est la premiere qui ait été bâtie à *Rome*, au rapport de Baronius. Elle occupe la place des *Tabernæ Meritoriæ*, où les anciens Romains donnoient tous les jours la pitance aux soldats estropiés.

On va ensuite vers l'île de S. Barthélemy, nommée anciennement *insula Tiberina*. Elle se forma dans ce lieu-là, lorsque Tarquin le superbe eut été chassé de *Rome*. Comme on arracha les blés qu'il avoit fait semer autour de *Rome*, on les jetta dans le Tibre avec les racines, ensorte que la terre qui y étoit attachée, ayant arrêté l'eau dans l'endroit où elle étoit bâtie, la bourbe s'y amassa insensiblement, & il s'en fit peu-à-peu une île.

On sort de cette île par le pont de quatre tentes, nommé anciennement *pons Fabricius*, qui la joint avec la ville, & à main droite est le pont appellé *pons Sublicius*, à l'entrée duquel Horatius Coclès soutint lui seul les efforts de l'ennemi, tandis qu'on rompoit ce pont derriere lui; après quoi il se jetta dans la riviere, & se sauva à la nage. Ce pont étoit alors de bois, & Æmilius le fit faire de pierre. C'est de ce pont que l'empereur Héliogabale fut précipité dans la riviere avec une pierre au col.

Au sortir du pont, on voit la porte de derriere du quartier des Juifs, qui demeurent dans un coin de la ville, où toutes les nuits on les enferme à la clé. Ils n'éprouvent point cette ignominie en Allemagne, en Angleterre, ni en Hollande. A quelque distance de leurs synagogues, on voit à main gauche le palais du prince Savelli, bâti sur les ruines du théâtre de Marcellus, qu'Auguste fit élever en l'honneur de son neveu. Plus loin est le grand égoût de *Rome*, qui se décharge dans le Tibre, & qu'on appelloit *Cloaca magna*. Tarquinius Priscus le fit bâtir de pierre de taille. Une charrette y peut aisément entrer, & il y a plusieurs canaux voutés par où s'écoulent les immondices. Cet ouvrage est un de ceux qui marquent le plus quelle a été la grandeur de la vieille *Rome*.

Du mont Aventin on va à la porte de S. Paul, & on voit en chemin la petite montagne ou colline qu'on appelle communément *il Doliolo*, ou le *monte Testaccio*, la montagne des pots cassés, nom qui vient peut-être de la quantité prodigieuse de vases de terre qu'on faisoit à *Rome* pour les gens de médiocre condition pendant tout le tems que dura l'usage de brûler les morts, & l'on jettoit dans cet endroit-là tous les débris de ces vases.

En approchant de la porte de S. Paul, on apperçoit le mausolée de Caius Cestius, monument fort

ſingulier, ſoit pour ſon ancienneté, ſoit pour les peintures en ſtuc blanc dont il étoit décoré. *Voyez* PYRAMIDE *de Ceſtius*.

Après que l'on a paſſé la porte de S. Paul, anciennement *porta Tergemina*, ou *Oſtienſis*, on va à l'égliſe de même nom, & qui a été bâtie par Conſtantin. Cette égliſe eſt en forme de croix, & a 477 piés de long ſur 258 de large; quatre rangs de piliers ronds qui forment le nombre de cent, la ſoutiennent; ils ſont d'un marbre blanc, & on prétend qu'ils ont été tirés des bains d'Antonius.

A environ deux milles de-là ſont les ruines du *prætorium*. C'étoit le lieu où la garde prétorienne de l'empereur logeoit: il étoit hors de la ville, afin que les ſoldats n'y commiſſent aucun deſordre, & qu'ils puſſent ſouvent faire l'exercice dans le cirque de Caracalla, qui étoit au voiſinage. Ce cirque bâti par cet empereur, eſt le plus entier de ceux qui reſtent aujourd'hui à *Rome*. On y voit le lieu que les Romains nommoient *carceres*, d'où partoient les chariots qui couroient dans le cirque, & celui où étoit l'aiguille appellée *meta;* au bout de ce cirque délabré eſt un vieux temple rond, & un autre petit qui lui ſert comme d'entrée. Ce dernier étoit le temple de la Vertu, & l'autre celui de l'Honneur. Ils étoient joints enſemble, parce qu'on ne peut acquérir de l'honneur que par la vertu.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Sébaſtien, autrefois *porta Capena*, on voit le couvent de S. Dominique, bâti dans le lieu qui s'appelloit autrefois *Piſcina publica*, parce que tout le peuple de *Rome* venoit s'y baigner.

De-là on va à la porte Latine, d'où l'on ſe rend à l'égliſe S. Jean de Latran, regardée comme la premiere égliſe patriarchale de *Rome*. C'eſt dans cette égliſe que le pape nouvellement élu, prend poſſeſſion de ſon patriarchat. Les pontifes de *Rome* demeuroient autrefois dans le palais voiſin; ce n'eſt que depuis leur retour d'Avignon qu'ils ont choiſi leur demeure au Vatican, & dans les chaleurs de l'été, à Monte-Cavallo. Sixte V. après avoir réparé le palais de Latran, fit un bulle pour obliger ſes ſucceſſeurs à y demeurer d'après ſon exemple, trois mois de l'année; mais ſes ſucceſſeurs en ont appellé à eux-mêmes, & ont fixé leur demeure au Vatican ou à Monte-Cavallo.

L'égliſe de Latran eſt ſous la protection de l'empereur & du roi de France, qui lui a donné l'abbaye de Clérac, dont elle jouit encore aujourd'hui. Cette égliſe eſt vaſte, & a des niches que l'on dit avoir été conſtruites ſur les deſſeins de Michel Ange; ces niches renferment des ſtatues, dont les quatre plus belles ont été faites par des ſculpteurs françois.

En paſſant le long de la muraille de l'ancien aqueduc de Clodius, on arrive à la villa du duc Mathéi, maiſon de plaiſance toute remplie d'antiquités curieuſes, parmi leſquelles on remarque les ſtatues de Brutus & de ſa femme Porcia, d'une ſeule piece; celle de Cléopâtre, celle d'Hercule, celle de trois petits garçons qui s'embraſſent l'un l'autre en dormant; & la tête de Cicéron. Dans un autre corps de logis, ſont la belle ſtatue d'Andromede expoſée aux monſtres marins, une autre ſtatue d'Apollon fuyant Marſias, & la ſtatue d'un ſatyre qui tire une épine de ſon pié.

De ce lieu-là on deſcend vers l'ancien amphitéâtre nommé *Coliſée*, à cauſe d'un coloſſe qui étoit auprès. C'eſt une des plus rares pieces de l'antiquité, mais dont il ne reſte que des ruines; Veſpaſien le commença, & Domitien l'acheva. Il eſt ſurprenant que l'on ait pu élever des pierres d'une auſſi prodigieuſe groſſeur, que celles dont ce bâtiment étoit compoſé. Martial en parle ee ces termes:

Hic ubi conſpicui venerabilis amphiteatri
Erigitur moles, ſtagna Neronis erant.

Ce prodigieux amphitéâtre étoit de figure ronde en-dehors, quoique l'arene fût ovale. Il contenoit quatre-vingt-cinq mille ſpectateurs, & étoit quatre fois plus grand que l'amphithéâtre de Vérone; les colonnes du troiſieme ordre, & les pilaſtres du quatrieme, avoient le chapiteau corinthien.

On voit encore près de cet amphithéâtre, les maſures de briques qui compoſoient autrefois la belle fontaine qu'on appelloit *meta ſudans;* elle fourniſſoit de l'eau à ceux qui ſe trouvoient à ces ſpectacles. La façade étoit revêtue de marbre; & ſur le haut il y avoit une ſtatue de cuivre qui repréſentoit Jupiter. L'arc triomphal de Conſtantin eſt aux environs du coliſée. Il eſt aſſez bien conſervé, mais il y a quelques ſtatues dont on a enlevé les têtes; & on en accuſe Laurent de Médicis, qui, à ce qu'on dit, les fit porter à Florence. Les connoiſſeurs remarquent que les bas-reliefs de ce monument ne ſont pas d'égale beauté; ce qui fait ſoupçonner que les meilleurs morceaux furent empruntés quand on l'érigea.

De-là on ſe rend aux thermes d'Antonin, qui par leur magnificence, reſſemblent plutôt à une ville qu'à des bains. Olympiodore dit qu'ils avoient ſeize cens ſiéges de marbre, pour avoir autant de perſonnes qui auroient voulu s'y baigner. Dans quelques-uns de ces bains, les bancs étoient couverts de lames d'argent, & d'autres avoient des canaux de même métal, par où l'eau couloit. Ils étoient d'ailleurs ornés de ſtatues, de tableaux & de pierres précieuſes; aujourd'hui ce n'eſt plus qu'un endroit de récréation pour un triſte ſéminaire.

Entre le mont Aventin & le mont Palatin, on peut obſerver le lieu où étoit le grand cirque. Tarquinius Priſcus le commença, & Jules Céſar, auſſi-bien qu'Auguſte, l'augmenterent beaucoup. Il avoit trois ſtades de longueur, & quatre arpens de largeur. Trajan & Héliogabale l'embellirent de ſtatues & de colonnes; cent cinquante mille hommes pouvoient tenir aiſément dans les trois galeries qui étoient couvertes; l'une étoit pour les ſénateurs, l'autre pour les chevaliers, & la troiſieme pour le peuple. Les obéliſques qui ſont aujourd'hui à la porte del Popolo & à S. Jean de Latran, étoient dans le cirque. Il y a pluſieurs voûtes ſous ce batiment; c'étoit là que les courtiſanes établiſſoient leur honteux commerce.

Du grand cirque en allant à l'égliſe de S. George, on voit les ruines du palais des empereurs, appellé *palazzo maggiore*. Il occupoit preſque tout le mont Palatin. L'égliſe de S. Anaſtaſe qui eſt ſur ce mont, étoit autrefois le temple de Neptune. Près de-là étoit le temple de *Janus-quadrifrons*, parce qu'il y avoit quatre portes, & trois niches dans chaque face de quarré; ce qu'on peut prendre pour les quatre ſaiſons, & pour les douze mois de l'année. L'eau du Tibre couloit jadis près de l'égliſe de ſaint George, & on appelloit ce bras de riviere *velatum*, à cauſe que l'on y paſſoit en bateau avec une petite voile dans un vent favorable; on va de-là à l'égliſe ronde de ſaint Théodore, qui à ce qu'on croit, étoit anciennement le temple de Rémus & de Romulus. Il faut peu monter pour aller à l'hôpital de Notre-Dame de Conſolation, qu'on prétend avoir été dans l'antiquité le temple de Veſta.

L'égliſe de *Sancta-Maria-Liberatrice* eſt au pié du mont palatin, près de l'endroit nommé *locus curtii*. Ce fut là que s'ouvrit un gouffre d'où ſortoit une puanteur inſupportable, & qui ne ſe referma qu'après que Curtius, chevalier romain, s'y fut précipité à cheval pour le bien de ſa patrie.

En tournant à droite, on trouve le jardin Farnèſe. Il eſt rempli de jets d'eau & de grottes, & au-deſſus ſont des lieux de promenade, d'où l'on découvre le grand cirque. En continuant de marcher à droite on

arrive à l'arc triomphal de Titus ; il fut érigé pour le triomphe de ce prince, après la prise de Jérusalem. Cet arc est sur-tout remarquable par ses bas-reliefs, qui représentent le candélabre, la table, les trompettes du grand jubilé, & quelques vaisseaux qui furent apportés du temple ; cet arc est dans la rue sacrée, au pié du mont Palatin.

Le temple de la *Pace*, c'est-à-dire de la *Paix*, n'est pas loin du *campo Vaccino*, mais on n'en voit plus que des ruines, quoique ce fût un des plus superbes édifices de *Rome*. Vespasien l'avoit élevé, & y avoit mis les dépouilles du temple de Jérusalem. *Voyez* TEMPLE DE LA PAIX.

Plus avant est l'église de saint Laurent *in Miranda*, c'étoit anciennement un temple que l'empereur Antonin dédia à l'impératrice Faustine son épouse, dont il ne put jamais faire une honnête femme pendant sa vie ; le vestibule de cette église est magnifique.

Le capitole moderne est bâti sur les ruines de l'ancien capitole, tout y est plein de pieces antiques, dont la description feroit un volume. Il suffira de dire ici qu'on y remarque la louve de bronze qui alaite Rémus & Romulus ; les quatre grands reliefs représentant plusieurs traits de l'histoire de Marc-Aurele, la couronne rostrale du consul Duillius, qui eut le premier dans *Rome* l'honneur du triomphe naval ; le courier qui s'arracha une épine du pié, après avoir apporté de bonnes nouvelles au sénat, ayant mieux aimé souffrir de grandes douleurs dans son voyage, que de retarder la joie publique ; les bustes de Cicéron & de Virgile ; les quatre anciennes mesures romaines, une pour l'huile, une autre pour le grain, & deux autres pour le vin ; la nourrice de Néron qui le tient par la main ; la déesse du silence ; le dieu Pan ; les trois Furies ; une statue de César avec sa cuirasse ; une statue d'Auguste ; celle de Castor & de Pollux ; les débris des colonnes d'Apollon, de Domitien, & de Commode ; le lion qui dévore un cheval ; les trophées que quelques-uns disent être de Trajan, & les autres de Marius. Les deux chevaux de marbre qui se voient dans la place du capitole, ont été enlevés du théâtre de Pompée ; & la statue équestre de bronze que l'on voit dans le même lieu, y fut mise par Paul III. On croit que c'est la statue de Marc-Aurele.

Pour ce qui est du *milliarium*, ou colonne milliaire du capitole. *Voyez* MILLIAIRE.

On monte ensuite au palais de saint Marc, qui appartient à la république de Venise, & où logent les ambassadeurs qu'elle tient à la cour de *Rome*. Du palais de saint Marc on va au mont Quirinal, appellé présentement *Monte-cavallo*, & en passant par le quartier de la ville, nommé autrefois *forum Trajani*, on s'arrête à considérer la célebre colonne de Trajan, érigée par le sénat en l'honneur de cet empereur. *Voyez* TRAJANE, *colonne*.

La place de *Monte-cavallo* est remarquable par les statues de deux chevaux en marbre que deux hommes tiennent en main par les rênes, & dont Tiridate, roi d'Arménie, fit présent à Néron. Sur le piédestal de l'une on lit, *opus Phidiæ* ; & sur celui de l'autre, *opus Praxitelis*. Ce sont ces chevaux qui donnent présentement le nom à la montagne sur laquelle étoit les bains de Constantin. Le palais que le pape occupe en été est vis-à-vis. L'église de saint Pierre aux-liens n'est pas éloignée de *Monte-cavallo* ; c'est dans cette église qu'est la statue de marbre de Moïse par Michel Ange.

L'église de sainte Marie majeure est la plus grande église de celles de *Rome* qui sont dédiées à Notre-Dame, & c'est de-là qu'est venu son nom ; elle est sur le mont Esquilin, au bout de la rue des quatre fontaines ; on vante beaucoup ses deux chapelles, qui ont été bâties par Sixte V. & par Paul V.

La porte *del popolo*, du peuple, ou des peupliers, s'appelloit anciennement la *porta Flaminia*, parce qu'elle étoit sur la voie Flaminienne. Les uns prétendent qu'on la doit nommer la *porte des peupliers*, à cause de la quantité d'arbres de cette espece qu'il y avoit dans cet endroit ; les autres tirent son nom d'une église de Notre-Dame, qui est à gauche en entrant dans la ville, & qui fut bâtie par le peuple romain, à la fin du onzieme siecle, dans l'endroit où étoit le tombeau de Néron, & qu'on appella à cause de cela *Notre-Dame du peuple*. La porte que l'on voit aujourd'hui a été bâtie sous le pontificat de Pie IV. par Vignole, sur les desseins de Michel-Ange Buonarota. Elle est de pierre travestine, ornée de quatre colonnes d'ordre dorique, dont les piédestaux sont d'une hauteur qu'on ne peut s'empêcher de critiquer, malgré le respect que l'on a pour ceux qui ont conduit l'ouvrage.

L'entrée de *Rome* par cet endroit, est la seule qui plaise à la vue ; on y trouve une place triangulaire, ouverte par trois rues, longues, droites, & larges ; celle du milieu est la rue du cours, *il corso*, ainsi nommée, parce qu'on s'y promene en carrosse pour prendre le frais, & qu'elle sert aux courses des chevaux, & aux divertissemens du carnaval ; une de ces rues passe par la place d'Espagne, qui est le lieu le plus fréquenté des étrangers qui viennent à *Rome*.

Après avoir passé devant l'église des Grecs, on vient au palais du grand-duc, où l'on remarque entre autres antiquités, les statues de deux lutteurs, & celle d'un paysan, qui en aiguisant sa faulx, entendit les complices de Catilina s'entretenir de leur conspiration, qu'il découvrit au sénat ; c'est une très-belle piece, mais les statues de Vénus & de Cupidon sont incomparables.

C'est encore ici le palais des Barberins, l'un des plus beaux de *Rome*, tant pour sa situation du côté de la montagne, que pour ses riches appartemens. Il y a deux escaliers qui sont des chefs-d'œuvre ; & Pierre de Cortonne s'est épuisé pour embellir le plafond de la grande salle ; la galerie est ornée de tableaux & de rares statues.

La colonne Antonine qui fut anciennement élevée par Marc-Aurele Antonin & par le sénat, en l'honneur d'Antonin Pie, est dans la même rue del Corso. *Voyez* COLONNE ANTONINE.

On arrive ensuite à l'église & au couvent des dominicains, appellé *la Minerva*, parce qu'ils sont élevés sur les ruines du temple de Minerve, lequel renfermoit un bien plus grand espace que celui qu'occupent aujourd'hui l'église & le couvent. On admire dans cette église le Christ de Michel-Ange. La figure est de marbre blanc, de grandeur naturelle, entierement nue, sans la moindre draperie. C'est un ouvrage fini, d'un goût exquis, & selon les Romains, inimitable. Les dominicains couvrent avec une riche écharpe la nudité de la figure.

Ant. de Saint-Galle fut le premier entrepreneur du palais Farnèse. Il le commença seulement, & Michel-Ange en est regardé comme le principal architecte. La façade de ce bâtiment est large de cent quatre-vingt piés & haute de quatre-vingt-dix. Les portes, les croisées, les encoignures, la corniche & toutes les pierres principales sont des dépouilles du colisée. On a ainsi détruit une grande partie de ce merveilleux monument. On en a bâti presque tout le grand palais de la chancellerie, aussi-bien que l'église de saint-Laurent *in Damaso*. Au lieu de conserver ces précieux restes de l'antiquité, comme a fait Sixte V, à qui *Rome* moderne est redevable de la plus grande partie de sa beauté, il s'est trouvé plusieurs papes qui ont contribué eux-mêmes à faire le dégât. Innocent VIII ruina l'arc gordien pour bâtir une église : Alexandre VI démolit la belle pyramide de Scipion, pour paver les rues des pierres qu'il en ôta. Les de-

grés de marbre par où l'on monte à l'église d'*Ara cœli*, ont été pris d'un temple de Romulus; saint Blaise est bâti des debris d'un temple de Neptune; saint Nicolas-de-l'Ame a été élevé des débris du Cirque-Agonal, & ainsi de quantité d'autres.

Le palais Farnèse est un des plus beaux de *Rome*. On voit dans sa cour la statue de Flore, celle de deux gladiateurs, & celle d'Hercule qui fut trouvée dans les bains d'Antonius Caracalla. Il y a dans une des galeries, l'admirable figure d'un dauphin portant sur son dos un petit garçon, & à l'entrée de la grande salle, les statues de deux rois parthes qui sont enchaînés. On fait aussi grand cas des statues de la Charité & de l'Abondance, en posture de deux personnes qui s'embrassent. Tout-au-tour de l'appartement sont les figures de plusieurs gladiateurs, l'épée à la main, dans les différentes attitudes de combat. On aime encore mieux les belles statues des anciens philosophes & poëtes; celle d'Euripide, de Platon, de Possidonius, de Zénon, de Diogène, de Seneque, *&c.* On entre aussi dans un appartement rempli de tableaux des grands maîtres.

De-là on passe dans la galerie dont les platfonds sont de la main d'Annibal Carrache: ils contiennent les histoires des amours des dieux & des déesses. La statue d'Apollon taillée dans un caillou se voit dans cette galerie. Dans une cour de derriere est le taureau de marbre qui fait l'admiration des connoisseurs, & qu'on nomme le *taureau Farnèse*. *Voyez* TAUREAU FARNÈSE.

A quelque distance du palais Farnèse, on trouve la piazza de Pasquino, où est la fameuse statue de Pasquin proche de la place Navone. *Voyez* PASQUIN.

La place Navone s'appelloit autrefois *platea agonalis*, c'est-à-dire, la *place des combats*, parce que c'étoit un cirque bâti par Alexandre Severe. Elle est cinq ou six fois plus longue que large, & une de ses extrémités est un arc de cercle. On y voit le palais du prince Pamphile, ainsi que la belle église qu'il a fait bâtir en l'honneur de sainte Agnès.

Le milieu de la place Navone est moins élevé que les bords; de maniere qu'on en peut faire une espece de lac, en fermant les conduits par lesquels s'écoule l'eau des trois grandes fontaines qui sont sur cette place. On a mis au pié du rocher, quatre figures colossales qui représentent les quatre grands fleuves des quatre parties du monde; le Gange pour l'Asie, le Nil pour l'Égypte, le Danube pour l'Europe, & le Rio de la Plata pour l'Amérique. On peut donner trois piés d'eau au milieu de la place Navone, & c'est ce qu'on fait fréquemment dans les grandes chaleurs, une heure avant le coucher du Soleil.

Le college de la Sapienza n'est pas éloigné de la place Navone. Eugène IV. fit commencer le bâtiment de ce college. Ensuite Urbain VIII. & Alexandre VII. l'embellirent d'une église & d'une bibliotheque publique. C'est le plus ancien college de *Rome* & le seul qui ait droit de faire des docteurs; le pape en nomme les professeurs, qui sont presque tous des religieux d'une érudition peu brillante, quoiqu'ils ayent beaucoup de privileges & d'honneurs.

Le jardin de botanique est placé au janicule dans une exposition favorable & dans un heureux climat pour la culture des plantes, mais on n'en profite pas davantage.

L'église de saint Louis n'est pas éloignée de la place Navone, & le palais Justiniani est aux environs. On voit dans ce palais de belles statues des dieux du paganisme, outre quantité de piés & de jambes de marbre. On y voit aussi divers tableaux de grands maîtres, entr'autres, le tableau de saint Jean-l'évangeliste qui est de la main de Raphaël.

La Rotonde, autrefois le Panthéon, est la plus hardie piece d'architecture qui soit à *Rome*; & c'est là que Raphaël est enterré. Nous avons déja parlé du Panthéon, & nous ferons un *article* séparé de la ROTONDE.

On traverse le campo Martio, pour aller à l'église de san-Lorenzo-in-lucina qui est la plus grande paroisse de *Rome*. Elle avoisine le palais Borghèse, palais qui renferme bien des choses rares, sur-tout en tableaux, dont le plus estimé est du Titien: c'est une Vénus qui bande les yeux de l'Amour, pendant que les Graces lui apportent ses armes. Le portrait de Paul V de la maison Borghèse est un ouvrage très-délicat en mosaïque.

Auguste avoit son mausolée dans le même quartier, à peu de distance de l'église de saint Roch. Cet édifice étoit rond, & l'une des plus belles choses qu'on pût voir dans l'ancienne *Rome*. Il avoit trois rangs de colonnes les unes sur les autres, dont les étages alloient toujours en retrécissant; & sur chaque étage étoit une espece de terrasse où l'on avoit planté des arbres pour répandre de la verdure. La statue d'Auguste étoit sur le haut de tout l'ouvrage, élevée de terre de deux cens cinquante coudées: le tems a détruit ce superbe tombeau.

L'église des Augustins située dans le voisinage, a une bibliotheque ouverte le matin; & tout près de cette église est le palais du duc d'Altemps. La grande salle de ce palais est remarquable par le triomphe de Bacchus en bas-relief sur du marbre, par la représentation d'une ville taillée sur du bois, & par un portrait de la Vierge tenant l'Enfant Jesus entre ses bras; c'est un tableau de la main de Raphaël, & qui est fort estimé.

En parcourant *Rome moderne*, je n'ai point parlé de ses antiquités chrétiennes, parce qu'elles sont trop embarrassées de légendes & de fables. J'ai aussi passé sous silence la description des églises qui n'ont rien de remarquable, outre que leur nombre est si grand, qu'on en compte près de trois cens, dont plus de quatre-vingt servent de paroisses, quoique la dixieme partie fût plus que suffisante.

On sait que *Rome* fut d'abord gouvernée par des rois, ensuite par des consuls, puis par des empereurs jusqu'à Augustule, l'an 475 de J. C. & enfin par des papes.

Cette ville a été saccagée six fois, premierement, par les Gaulois, l'an 364 de sa fondation: secondement par Alaric, l'an de J. C. 410: troisiemement par Genseric roi des Vandales, l'an 455: quatriemement par Odoard roi des Hérules: cinquiemement par Totila, l'an 546: sixiemement par Charles-Quint, l'an 1527.

« Dans le septieme & le huitieme siecles, la situation de *Rome*, dit un historien philosophe, étoit » celle d'une ville malheureuse, mal défendue par » les exarques, continuellement menacée par les » Lombards, & reconnoissant toujours les empereurs pour ses maîtres. Les papes ne pouvoient » être consacrés qu'avec la permission expresse de » l'exarque. Le clergé romain écrivoit au métropolitain de Ravenne, & demandoit la protection de » *sa béatitude* auprès du gouverneur, ensuite le pape » envoyoit à ce métropolitain sa profession de foi. » Enfin Charlemagne, maître de l'Italie comme de » l'Allemagne & de la France, juge du pape, arbitre » de l'Europe, se rendit à *Rome* à la fin de l'année 799.

» Si pour lors il eût fait de cette ville sa capitale, » si ses successeurs y eussent fixé leur principal séjour, & sur-tout si l'usage de partager ses états à » ses enfans n'eût point prévalu chez les Barbares, » il est vraissemblable qu'on eût vu renaître l'empire » romain. Tout contribua depuis à dévaster ce vaste » corps, que la valeur & la fortune de Charlemagne

» avoient formé ; & tout concourut à relever la puissance abbatue du saint siege jusqu'au tems de la » révolution qui lui a fait perdre les plus beaux fleurons de sa couronne. (*Le chevalier* DE JAUCOURT)

ROME, *déesse*, (*Mythol. Littér. Inscript. Médaill.*) les anciens non-contens de personnifier plusieurs de leurs villes, & de les peindre sous une figure humaine, leur attribuerent encore des honneurs divins; mais entre les villes qu'on a ainsi vénérées, il n'y en a point dont le culte ait été si grand & si étendu que celui de la *déesse Rome.*

On la peignoit ordinairement ressemblante à Pallas, assise sur un roc, ayant des trophées d'armes à ses piés, la tête couverte d'un casque, & une pique à la main. On lui donnoit un air jeune, pour marquer que *Rome* étoit toujours dans la vigueur de la jeunesse; on la représentoit avec un habit long, pour montrer qu'elle étoit également prête à la paix & à la guerre; quelquefois au-lieu d'une pique, elle tient une victoire, symbole convenable à celle qui avoit vaincu tous les peuples de la terre connus.

Les figures de la *déesse Rome* sont assez souvent accompagnées d'autres types qui la représentoient; telle étoit l'histoire de Rhéa-Sylvia, la naissance de Remus & de Romulus, leur exposition sur le bord du Tibre, le berger Faustulus qui les nourrit, la louve qui les alaite, le lupercal ou la grotte dans laquelle la louve en prit soin.

On bâtit des temples à la *déesse Rome*, on lui éleva des autels non-seulement dans la capitale, mais dans la plûpart des villes de l'empire. Abenda, ville de Carie, montra la premiere l'exemple, selon Tite-Live, *liv. XLIII. ch. vj.* & cet exemple fut imité à Smyrne, à Nicée, à Ephese, à Melasse, à Pola, ville de l'Istrie, & ailleurs, où le culte de cette déesse étoit aussi célebre que celui d'aucune autre divinité. On n'entreprenoit point de long voyage sans brûler de l'encens à sa gloire, & sans lui adresser des vœux; enfin, les moindres titres de la flatterie, dont on cajolla cette prétendue déesse, étoit *Roma victrix*, Rome victorieuse; *Roma invicta*, Rome invincible; *Roma sacra*, Rome sacrée; *Roma æterna*, Rome éternelle.

Auguste vit avec plaisir qu'on consacra des temples à lui Auguste; il étoit trop vain pour n'être pas touché de cet honneur; mais en politique adroit, il voulut qu'on le joignît dans la consécration des temples à la *déesse Rome*. On dit qu'on voit encore en France, à l'entrée de la ville de Saintes, au milieu du pont sur la Charente, un monument qui entr'autres inscriptions en a conservé une dans laquelle il est dit que celui qui le dédioit étoit un prêtre attaché au service de la *déesse Rome* & d'Auguste.

On trouve souvent la tête de la *déesse Rome* représentée comme Pallas dans les médailles consulaires, & dans quelques médailles grecques. On la trouve aussi jointe avec celle du sénat, représenté en vieillard, parce qu'il étoit composé de gens d'un âge mûr. Les titres qui accompagnent les têtes de *Rome* & du sénat, dans les médailles grecques, sont θεα Ρωμη, *la déesse de Rome*, & θεος συγκλητος, *le dieu du sénat*, ou ιερα συγκλητος, *le sacré sénat.*

Les médailles de Maxence représentent *Rome* éternelle assise sur des enseignes militaires, armée d'un casque, tenant d'une main son sceptre, & de l'autre un globe qu'elle présente à l'empereur couronné de laurier, pour lui dire qu'il étoit le maître & le conservateur de tout le monde, avec cette inscription, *conservatori urbis æternæ.*

Les médailles de Vespasien nous font voir *Rome* ayant le casque en tête, & couchée sur sept montagnes, tanant son sceptre, & ayant à ses piés le Tibre, sous la figure d'un vieillard.

Enfin par les médailles d'Adrien, *Rome* tient un rameau de laurier de la main gauche, & de la droite la victoire sur un globe, comme étant victorieuse de tout l'univers. (*D. J.*)

ROME, *au jeu du Romestecq*, ce sont deux valets, deux dix, ou deux neufs, ou deux autres cartes d'une même espece; elle ne vaut qu'un point à celui qui l'a.

ROME, *double rome, au jeu du Romestecq*, se dit lorsqu'on a deux as, ou deux rois en main, elle vaut deux points; & lorsque les deux as ou les deux rois ne sont pas grugés, elle en vaut quatre.

ROMELLE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere des Pays-Bas, qui court depuis Rumpst jusqu'à Rupelmonde, où elle tombe dans l'Escaut. (*D. J.*)

ROMES, s. m. pl. (*basse Lisserie.*) ce sont les deux principales pieces qui composent le métier où se fabrique la basse-lisse. Ces pieces sont des deux côtés du métier, & portent à leur extrémité les deux ensuples, sur l'une desquelles se roule la chaîne & sur l'autre l'ouvrage. C'est aussi aux *romes* que tient le camperche, ou barre de bois qui portent les sautereaux, où sont attachées à des mentonnieres les cordes qui servent à serrer le dessein contre la chaîne. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

ROMESTECQ, (*jeu du*) ce jeu qui ne laisse pas d'avoir ses difficultés, est ainsi nommé de *rome* & de *stecq*, deux termes usités dans le jeu. *Voyez* ROME & STECQ.

Les cartes avec lesquelles on joue ce jeu sont au nombre de trente-six, c'est-à-dire, depuis les trois jusqu'au six. On y peut jouer deux, quatre ou six personnes. On voit qui fera ensemble; & si l'on est six, le joueur du milieu prend les cartes & les donne à couper à celui du milieu de l'autre côté pour voir à qui fera. Celui qui tire peut faire, ou ordonner à l'autre, selon qu'on est convenu. Il y en a qui prétendent que c'est un avantage de faire à six. Si l'on ne joue que quatre, celui qui coupe la plus belle carte donne. Il y a pour lors beaucoup d'avantage pour celui qui joue le premier; ce qui arrive en ce cas, puisque celui qui est à la droite de celui qui mêle est son compagnon avec lequel il communique le jeu.

Et celui qui ne fait point marque ordinairement le jeu avec des jetons, une plume ou du crayon.

La partie est ordinairement de trente-six points lorsqu'on joue six; & à deux ou quatre, elle est de vingt-un, quoique cela dépende proprement de la volonté de celui qui joue, comme de fixer la partie.

Celui qui doit mêler, après avoir fait couper à sa gauche, donne à chaque joueur cinq cartes, par deux fois deux, ou par tel autre nombre, pourvu qu'il observe de toujours donner de même dans tout le reste de la partie. Il n'y a point de triomphe à ce jeu, & le talon reste sur la table sans qu'on y touche.

Il faut observer que l'as est la meilleure carte du jeu, levant même le roi; le reste des cartes vaut à l'ordinaire. Mais pour qu'une carte supérieure en leve une inférieure, il faut qu'elle soit de la même couleur; car autrement l'inférieure jettée la premiere leve la supérieure en une autre couleur. Quant aux jeux différens, les voici selon leur plus grande valeur. Le virlique, le double ningre, le triche, le village, la double rome, la rome & le stecq.

Il faut remarquer que quelque carte qu'on joue, si elle fait parité d'un jeu quelconque, qui peut arriver au *romestecq*, elle doit être nommée par son nom propre, c'est-à-dire qu'en la jouant, il faut toujours dire *double-ningre*, ou *piece de ningre*; en jouant une de la double-rome, *piece de la double-rome*, *de triche*, & *de village*: car autrement celui qui auroit effacé sans l'avoir nommée, perdroit la partie. Ainsi, en jettant les deux dames & les deux valets, qui font le village,

il faut dire *piece de village*. Voici les principales regles de ce jeu.

Celui qui en donnant les cartes en retourne une de celles de sa partie adverse, est marqué de trois jetons de sa partie; mais de rien si la carte est pour lui ou pour son compagnon.

S'il se trouve des cartes retournées dans le jeu, & que les joueurs s'en apperçoivent, on marquera trois jetons pour celui qui fait.

Qui manque à donner de la même maniere qu'il a commencé, est marqué de trois jetons, & le coup se joue.

Celui qui donne six cartes au-lieu de cinq, marquera trois jetons, & en ôtera une au hasard, qu'il remettra au talon; puis continuera de donner comme auparavant.

Qui joue devant son tour releve sa carte, & est marqué de trois jetons; celui qui renonce à la couleur qu'on lui jette, en ayant, perd la partie.

Celui qui compteroit des jeux qu'il n'auroit pas, perdroit la partie, si l'on s'en appercevoit.

Qui joue avec six cartes ou plus, perd la partie.

Qui se démarqueroit d'un jeton de plus qu'il ne feroit perd la partie.

Celui qui accuseroit trois marques qu'il n'auroit pas, n'importe par quel motif, perdroit la partie.

ROMETTA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans la vallée de Démona, à 6 milles de Messine, sur une montagne.

ROMNEY, (*Géog. mod.*) ou *Rumney*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Kent, sur une élévation assez considérable de gravier & de sable. C'est un des cinq ports du royaume, & qui étoit fort bon & fort fréquenté avant que la mer eût détourné l'embouchure de la Rother. Depuis ce tems-là, *Romney* a beaucoup perdu de son premier lustre; il a cependant encore cinq églises paroissiales, un prieuré, & un hôpital; il a aussi conservé l'honneur d'envoyer ses députés au parlement. *Long.* 18. 42. *lat.* 50. 56. (*D. J.*)

ROMONT, (*Géog. mod.*) ville de Suisse, dans le canton de Fribourg, avec titre de comté, à six lieues de Berne, & à cinq de Fribourg. C'est la plus jolie ville du canton, après la capitale. Elle fut bâtie ou fortifiée par Pierre de Savoie dans le xiij. siecle, lorsqu'il se fut rendu maître du pays de Vaud. On la nomma *Rondemont* à cause de sa situation sur une petite montagne ronde, & qui domine de tous côtés. Le duc Charles jouit du pays de Vaud, & de celui de *Romont* jusqu'à l'an 1536, que les Bernois alliés des Génévois, attaqués par le duc, conquirent le pays de Vaud; les Fribourgeois qui n'étoient pas en guerre avec ce prince, prirent le comté de *Romont*, de crainte que les Bernois ne s'en saisissent. Ils en ont toujours joui depuis ce tems-là; & comme la maison de Savoie n'a pas pu en obtenir la restitution, les ducs se sont contentés de prendre le vain titre de *comte de Romont*, & de seigneurs de Vaud. La ville a aujourd'hui des foires fort fréquentées. *Long.* 25. *lat.* 46. 48. (*D. J.*)

ROMORANTIN, (*Géog. mod.*) ville de France, au Blesois, & la principale de la Sologne, au confluent d'un petit ruisseau appellé *Morantin*, & de la riviere de Sandre, à 16 lieues au levant de Tours, & à 42 de Paris, avec un vieux château & une collégiale. On fabrique dans cette ville beaucoup de serges & de draps pour l'habillement des troupes. Deux choses contribuent à cette fabrique, une terre qui se trouve aux environs, & les eaux de la petite riviere de Rere, qui sont ensemble très-propres au dégraissage des laines. Comme le roi François I. avoit fait dans sa jeunesse quelque séjour à *Romorantin*, & que la reine Claude sa femme y étoit née, il accorda quelques privileges à cette ville, qui furent annullés par Henri IV. *Long.* 19. 20. *latit.* 47. 18.

La prétendue possédée nommée (*Marthe*) Brossier, qui fit tant de bruit en France sur la fin du xvj. siecle, étoit fille d'un tisserand de *Romorantin*, & naquit dans cette ville. Elle choisit l'église de sainte Génevieve à Paris pour la scene de sa comédie. Les capucins l'exorciserent, & déclarerent qu'elle étoit démoniaque. Les plus célebres médecins de Paris furent commis par l'évêque à l'examen de cette affaire. Marescot l'un d'eux saisit la possédée à la gorge dans la chapelle même, & lui commanda de s'arrêter. Elle obéit, en alléguant pour excuse que l'esprit l'avoit alors quittée. Les exorcismes furent répétés une seconde fois, & la Brossier voyant Marescot venir à elle pour la colleter, s'écria que lui, Riolan & Hautin se mêlassent de leur médecine, & se retirassent comme des profanes; ils furent obligés d'obéir, & pour lors elle se jetta à terre, & fit, selon sa coutume, le diable à quatre. Enfin les médecins se trouverent partagés d'avis, & le plus grand nombre attesta qu'il y avoit une véritable possession dans Marthe. Comme cette affaire partageoit tous les esprits, le parlement s'en mêla, & ordonna, en 1599, au prevôt de mener Marthe Brossier à *Romorantin*, avec défenses au pere de la laisser sortir de sa maison. Ainsi le diable fut condamné par arrêt, à ce que dit du Chêne.

Mais *Romorantin* a produit un homme illustre parmi les Protestans; c'est Claude Pajon, qui naquit dans cette ville en 1626. Il a mis au jour plusieurs ouvrages, & en particulier celui qui est intitulé, *examen des préjugés légitimes contre les Calvinistes*. Cet ouvrage parut en 1673 en 3 *vol. in-12*, & est fort estimé des Protestans. L'auteur mourut près d'Orléans en 1685, âgé d'environ 60 ans. Il possédoit très-bien l'art de raisonner, ainsi que les langues greque & hébraïque. (*D. J.*)

ROMORANTIN, ÉDIT DE, (*Droit françois.*) édit donné en 1560 sous François II. Cet édit, qui attribue aux évêques la connoissance de l'hérésie, & l'interdit aux cours du parlement, ne fut enregistré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïcs, à qui la cour réserve le droit de se pourvoir devant le juge royal. On a prétendu que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit, que pour éviter un bien plus grand mal, qui étoit l'établissement de l'inquisition. *Henault.* (*D. J.*)

ROMPEIZ, s. m. (*Jurisprud.*) *quasi terræ rumpendæ*, terme de la coutume de Nevers, pour exprimer des terres nouvellement cultivées, dont il n'y avoit ni vestige, ni mémoire de culture. *Nevers*, *tit.* 12. *art.* 6. *Voyez* Coquille *sur cet article* (*A*)

ROMPRE, BRISER, CASSER, (*Synonymes.*) ces mots sont quelquefois également bons dans le propre. On dit fort bien, par exemple, *briser*, *casser*, *rompre* un pot, un verre, une porte, *&c.*

Briser, signifie proprement, *rompre* en plusieurs pieces; ainsi quand une chose n'est *rompue* qu'en deux, on ne dit point qu'*elle* est *brisée*, mais qu'*elle* est *rompue*, ou *cassée*.

Briser se dit aussi pour *froisser*, comme j'ai le corps tout *brisé*. *Rompre* est aussi fort bon dans le même sens. On dit au propre, *casser* la tête à quelqu'un, pour dire, lui *casser* la tête à coups de mousquet, ou de pistolet.

On dit, *rompre* un criminel sur la roue.

On dit, en matiere de tournois, *rompre* une lance; *rompre* la lance; *ils rompirent* deux lances, trois lances.

Ces verbes ne s'employent presque jamais indifféremment au figuré. On dit J. C. a *brisé* les portes de l'enfer.

Casser se dit pour *annuller*, *invalider*; *casser* un testament, un contrat, une Sentence, *&c.* Il se dit aussi pour *licentier*: *casser* des troupes, *&c.* *Se casser*

se dit pour s'affoiblir, il commence bien à *se casser*.

Rompre est beaucoup plus usité au figuré, que *briser* & *casser*; on dit *rompre* un bataillon, un escadron, pour signifier l'enfoncer.

On dit également *rompre* ou *briser* ses fers, ses chaînes, ses liens, pour *se mettre en liberté*. On dit *rompre* avec quelqu'un, pour dire *rompre* l'amitié qu'on avoit ensemble. On dit, dans le même sens, *rompre* le dessein, les mesures de quelqu'un.

Rompre signifie encore manquer à l'observation de ce à quoi on est obligé, *rompre* son jeûne, ses vœux, son serment. *Rompre* se dit pour *dresser*, *exercer*; comme *rompre* un homme aux affaires, *rompre* la main à l'écriture; je suis *rompu* à cela.

On dit, *rompre* la glace, pour signifier faire les premiers pas dans une affaire, ou surmonter les premieres difficultés.

Rompre les chiens, en termes de chasse, c'est les rappeller, pour les empêcher de continuer la chasse. *Rompre* le fil d'un discours, c'est quitter tout d'un coup la suite d'un discours, & entrer dans une autre matiere.

Rompre les chemins, signifie les *gâter*; le dégel & les pluies *ont rompu* les chemins. (*D. J.*)

ROMPRE *la couche*; les brasseurs entendent par ces mots, remuer les grains dans le germoir, pour empêcher qu'ils ne se pelotent.

ROMPRE *la trempe*, en terme de brasserie, c'est avec le fouquet mêler le grain bruisiné & l'eau qui sont dans la cuve matiere.

ROMPRE, v. a. (*Commerce de vin.*) c'est l'épreuve que font les marchands & cabaretiers pour connoître la bonne ou mauvaise qualité du vin. Cette épreuve est simple, & consiste à mettre du vin dans un verre, & le laisser pendant quelque tems à l'air & découvert; s'il ne *se rompt* pas, c'est-à-dire, s'il ne change point de couleur, il est bon; & au contraire, si la couleur s'altere, ce qu'ils nomment *se rompre*, il n'est pas de garde, & est sujet à se gâter. *Savary*. (*D. J.*)

ROMPRE *le jet*, (*terme de Fondeur de caracteres.*) c'est séparer du corps d'une lettre nouvellement fondue, la portion de matiere qui a rempli cette espece de petit entonnoir qui est au-dedans du moule, & qui porte la fonte jusques sur la matiere du caractere. On appelle *rompure*, & l'endroit par où se *rompt* la lettre, & l'action de l'ouvrier qui la *rompt*. (*D. J.*)

ROMPRE, (*Jardinage.*) on dit un arbre qui *rompt* de fruits, quand il en est trop chargé, une branche que le vent *a rompue*. Cet accident peut se prévenir, en réduisant les fruits à moitié dès qu'ils commencent à nouer, pour qu'ils deviennent plus beaux, & en même tems soulagent l'arbre.

ROMPRE *la laine*, (*Lainage.*) c'est faire le mélange des laines de différentes couleurs que l'on veut employer à la fabrique des draps mélangés. Ces laines sont teintes & non filées, & le filage ne s'en fait qu'après qu'elles ont été bien *rompues*, c'est-à-dire bien mêlées, en sorte que le fil de laine dont on doit composer la chaîne & la treme de cette espece de draps, tiennent également de toutes les couleurs qui sont entrées dans le mélange; ce qui s'entend néanmoins à proportion du plus ou du moins qu'on y a mis de chacune. *Savary*. (*D. J.*)

ROMPRE *une planche*, (*Gravure.*) ce mot se dit chez les Graveurs & Imprimeurs en taille-douce, pour signifier qu'on ne veut, ou qu'on n'ose plus s'en servir; ou même qu'elle a été effectivement rompue par autorité des magistrats de police. Les estampes dont les planches sont rompues, augmentent ordinairement de prix par la difficulté d'en trouver. (*D. J.*)

ROMPRE, *terme de Manege*. *Rompre un cheval à quelque allure*, c'est l'y accoutumer. *Rompre le col à un cheval*, c'est l'obliger quand on est dessus, à plier le col à droite & à gauche, pour le rendre flexible, & qu'il obéisse aisément aux deux mains; c'est une assez mauvaise leçon qu'on donne à un cheval, lorsqu'on ne gagne pas les épaules en même tems. *Rompre l'eau à un cheval*, c'est l'empêcher de boire tout d'une haleine lorsqu'il a chaud.

ROMPRE *les chiens*, c'est les empêcher de suivre.

ROMPRE LES DÉS, *au jeu de Trictrac*, signifie porter promptement la main sur les dés après que son adversaire a joué, pour rendre son coup nul.

ROMPRE SON PLEIN, *au même jeu*, c'est après l'avoir fait, lever une de deux dames qui faisoient une des cases du plein, & être forcé par le dé à la laisser découverte. Une des grandes attentions au trictrac, c'est d'empêcher son adversaire de tenir long-tems, & par conséquent de lui faciliter par la disposition de son propre jeu, le plus de moyens possibles de *rompre*. *Voyez l'article* TRICTRAC.

ROMPTURE, s. f. (*Jurisp.*) dans quelques coutumes des Pays-bas, telles qu'Artois, Bolenois, *&c.* signifie la même chose que *déconfiture*. Le cas de *rompture* est lorsqu'il s'agit de discuter un héritage du débiteur, qui est le seul bien qui lui reste. *Voyez* le *glossaire* de M. de Lauriere au *mot Rompture*. (*A*)

ROMPU, (*Gram.*) participe du verbe rompre. *Voyez l'article* ROMPRE.

ROMPUS, PIERRE DES, (*Hist. nat. Ichthyolog.*) *lapis ossifragus*; c'est un des noms que les Naturalistes ont donné à la substance appellée plus communément *osteocolle*. Voyez *cet article*.

ROMPU, adj. (*Arithm.*) nombre *rompu* est la même chose que *fraction*. *Voyez* NOMBRE & FRACTION. (*E*)

ROMPU, (*Rayon.*) *en Optique*, est la même chose que *rayon refracté*. *Voyez* REFRACTÉ.

ROMPU, *en terme de Blason*, se dit des pieces ou armes brisées, & des chevrons dont la pointe d'en-haut est coupée. Ainsi l'on dit: il porte d'argent, au chevron *rompu*, entre trois molettes, *&c.*

Blanlus en Touraine, d'azur au chevron *rompu* d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

ROMPUE, *couleur*, (*Peint.*) couleur nuancée d'une autre couleur. On appelle *couleur rompue*, dit M. de Piles, celle qui est diminuée & corrompue par le mélange d'une autre, (excepté du blanc, qui ne peut pas corrompre, mais qui peut être corrompu.) On peut dire, par exemple, qu'un tel azur d'outre-mer est *rompu* de laque & d'ocre jaune, quand il y entre un peu de ces deux dernieres couleurs, & ainsi des autres. Les *couleurs rompues*, ajoute-t-il, servent à l'union & à l'accord des couleurs, soit dans les tournans des corps & dans leurs ombres, soit dans toute leur masse. Titien, Paul Véronèse, le Rimbrant, ont employé avec beaucoup d'art les couleurs *rompues*.

Couleur rompue & *couleur composée*, sont mots synonymes; en parlant d'une draperie d'un jaune-clair, qui est ombrée d'une laque obscure, quelques-uns disent que cette draperie est *rompue* de rouge; ce n'est pas parler correctement: il faut dire, cette draperie est ombrée de laque, parce que ces deux couleurs sont séparées. Or le mot de *rompu* ne se dit au sens propre, que de deux couleurs mêlées l'une dans l'autre. Les Italiens disent *rottura di colori*. (*D. J.*)

ROMPURES, s. f. *terme de Fondeur de caracteres d'Imprimerie*: lorsque la lettre est fondue, le jet ou ouverture du moule par laquelle on introduit le métal, la remplit & fait une adhérence au corps de la lettre. Cette partie est de trop, on la supprime en la rompant à un endroit foible; ce jet ainsi cassé s'appelle *rompures*. *Voyez* JET, *Pl. fig.*

ROMSEY, (*Géog. mod.*) port de mer dans le comté de Hamp.

Petty (Guillaume), fils d'un marchand drapier,

naquit dans cette petite ville, en 1623. Il montra dès sa jeunesse des talens éminens pour percer dans la connoissance des métiers, des arts, des sciences & de l'économie politique; & dans la suite il trouva le secret de faire une brillante fortune. A 20 ans, il servit sur la flotte du roi, où il amassa six cens livres sterling. Avec cette somme il étudia la Médecine en France & dans les Pays-bas; & revint en Angleterre au bout de 3 ans, ayant dix livres sterling de plus qu'il n'avoit emporté avec lui.

Il prit son degré de docteur en Médecine à Oxford; donna des leçons de son art; ressuscita Anne Green qui venoit d'être pendue; & l'université le créa professeur. Quelque tems après il se rendit à Londres, où il fut nommé professeur au college de Gresham, & ensuite médecin de l'armée. A son retour il eut la commission de la distribution des terres confisquées en Irlande. En 1658 il fut élu un des députés au parlement qui se tint sous Richard Cromwell. Il se distingua dans la société royale, dès la fondation de ce corps illustre, & mourut en 1687, à 64 ans, riche de quinze mille livres sterling de revenu, c'est-à-dire d'environ 330 mille livres de rente de notre monnoie.

Il obtint à l'age de 24 ans une patente du parlement, pour enseigner à écrire d'une façon particuliere; car il avoit imaginé un instrument pour faire à la fois deux copies parfaitement semblables d'un même original, aussi exactes & bien écrites qu'en suivant la maniere ordinaire. Il publia à Londres en 1648 un morceau de génie, sur les moyens de perfectionner certaines parties des sciences. Il inventa en 1663 un vaisseau à double fonds, qui lui mérita de grands éloges. Il a fait plusieurs dissertations sur les arts & les métiers, qu'on a insérées dans les Transactions philosophiques. Il a donné divers autres ouvrages, & entr'autres un *Traité de la construction des vaisseaux*, que le lord Brouncker président de la société royale a toujours gardé comme un secret d'état; mais l'*Arithmétique politique* de Guillaume Petty, fut imprimée en 1690 *in-8°*. & c'est un livre fort curieux, ainsi que les autres pieces qu'il a publiées en ce genre, & qui intéressent principalement le royaume de la Grande-Bretagne. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

ROMULA, (*Géog. anc.*) ville de la Liburnie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Bénevent à Hydrunte, entre *Eclanum* & *Pons Aufidi*, à 31 milles du premier de ces lieux, & à 22 milles du second. (*D. J.*)

ROMULEA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Samnium. Tite-Live, *lib. X. c. xvij.* dit que Décius la prit par escalade, la pilla, y fit passer 2300 hommes au fil de l'épée, & emmena 6000 captifs. Etienne le géographe au lieu de *Romulea* écrit *Romylia.* (*D. J.*)

ROMULIANUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Dace ripense, & où fut enterré l'empereur Galere Maximin qui lui avoit donné ce nom en l'honneur de sa mere Romula. Lazius dit que ce lieu se nomme aujourd'hui *Ramzaret.* (*D. J.*)

RONALSA, (*Géog. mod.*) nom commun à deux îles comprises parmi les Orcades; la premiere nommée *North-Ronalsa*, est de toutes les Orcades celle qui avance le plus du côté du nord; elle a environ trois milles de long, sur un demi-mille de large. La South-Ronalsa, c'est-à-dire la *Ronalsa* du sud, est au midi de l'île de Pomana; elle a six milles de long sur cinq de large, & est fertile en blé & en pâturages: au midi de cette île on trouve les Pentland-skeries, qui sont des rochers dangereux. (*D. J.*)

RONAS, (*Hist. nat. Bot.*) racine d'un arbrisseau que l'on compare à la racine de la réglisse; & qui ne croît, dit-on, qu'en Arménie sur les frontieres de la Perse. Cette racine trempée dans l'eau lui donne en peu de tems, une couleur d'un rouge très-vif. On s'en sert pour teindre en rouge la toile de coton dans l'Indostan, qui en tire une très-grande quantité de la Perse. Tavernier, dans ses voyages, dit que cette racine colore l'eau avec tant de facilité, qu'une barque indienne ayant fait nauffrage dans la rade d'Ormus, la mer fut teinte en rouge pendant plusieurs jours sur ses bords.

RONCALIÆ, (*Géog. mod.*) ou *Rhoncaliæ;* plaine de Lombardie, entre Plaisance & Crémone, sur le Pô. Cette plaine est fameuse dans l'histoire du xj. & du xij. siecle, parce que toutes les fois que les rois d'Allemagne alloient en Italie pour y être couronnés, ils campoient quelque tems dans cette plaine avec leur suite.

On trouve dans le *droit féodal des Lombards*, quelques lois données dans ce lieu par des empereurs d'Allemagne. C'est ici, par exemple, que Fréderic Barberousse publia en 1157, à la sollicitation de Bulgare & de Martin, deux professeurs en Droit à Boulogne, la fameuse authentique, *Habita C. ne fil. pro patre.* Dans les anciens diplomes, & principalement dans la constitution de Charles-le-Gros, *de expeditione romanâ*, la plaine de *Roncaliæ* est appellée *Rungalle curia*, *sedes Gallorum* ou *Francorum*, parce que les rois d'Allemagne ou de Franconie y reposoient avant que de se rendre à Rome. (*D. J.*)

RONCE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *rubus;* genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice. Le pistil sort du milieu de ce calice; il est entouré d'un grand nombre d'étamines, & il devient dans la suite un fruit presque rond, & composé de plusieurs baies pleines de suc & attachées au placenta; elles renferment une semence le plus souvent oblongue. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

RONCE, (*Jardinage.*) *rubus*, arbrisseau rampant & épineux, qui se trouve très-communément en Europe, dans tous les lieux incultes. Ses feuilles au nombre de trois ou de cinq, sont attachées à l'extremité d'une queue commune; elles sont d'un verd-brun en dessus & bleuâtre en dessous. Ses fleurs viennent en longues grappes au bout des nouvelles branches, sont rougeâtres, disposées en rose, & elle fleurissent dans les mois de Juin & de Juillet. Ses fruits que l'on nomme *mûres de renard*, deviennent noires en murissant sur la fin de l'été.

Les *ronces* poussent de longues tiges qui sont garnies de quantité d'épines crochues, ainsi que la queue & la principale nervure des feuilles. Cet arbrisseau se multiplie très-aisément de bouture, & même ses tiges font racine dès qu'elles touchent contre terre.

Les mûres que produisent les *ronces* sont remplies d'un suc douçâtre & fade, mais extrèmement noir; on s'en sert pour colorer le vin, & il y a des pays où on ramasse ce fruit pour le donner aux pourceaux. L'eau distillée des fleurs a une odeur de violette; la poudre à canon faite avec du charbon de *ronces*, a plus de force & d'activité que quand elle est composée avec tout autre charbon. On fait quelqu'usage en Médecine des fruits, des graines & des racines de cet arbrisseau.

Quoique la *ronce* ne soit qu'un arbrisseau vil & abject, le vain produit des terres abandonnées, le résultat infortuné de la paresse & du découragement; cependant il y a des especes de *ronces* singulieres, & des variétés qui ont de l'agrément: voici les plus remarquables.

1. *La* ronce *commune à fruit noir.*

2. *La* ronce *commune à fruit blanc.* Il est plus agréable au goût que le noir; sa feuille est d'un verd plus tendre.

3. *La* ronce *commune à feuilles panachées.* Elles sont tachées & très-apparentes.

4. *La* ronce *commune sans épines, ou la* ronce *de S. François.* Elle n'a d'autre différence que cette particularité ; on en peut faire usage pour des endroits ou d'autres arbrisseaux ne peuvent réussir, d'autant mieux qu'elle conserve ses feuilles pendant presque tout l'hyver.

5. *La* ronce *à fleur blanche double.* Cet arbrisseau est très-épineux ; ses feuilles sont d'un verd tendre dessus & blanchâtre en dessous, il donne pendant tout l'été des fleurs très-doubles, qui sont rassemblées en bouquet & d'une très-belle apparence.

6. *La* ronce *à feuilles de persil.* Sa feuille & sa fleur sont si joliment découpées, qu'elles peuvent faire une variété d'agrément.

7. *La* ronce *à fruit bleu.* Elle est très-commune & plus petite que les précédentes ; son fruit est de meilleur goût.

8. *La* ronce *de Pologne.* Elle n'a point d'épines, & son fruit est plus gros que celui de la *ronce* commune ; cet arbrisseau n'est pas encore bien connu en France.

9. *La petite* ronce *des Alpes.* Elle ne s'éleve qu'à deux ou trois piés, & elle n'a point d'épines ; son fruit est rouge & de bon goût.

10. *La* ronce-*fraise.* C'est un joli arbrisseau qui est très-petit ; son fruit est rouge, & il a le goût de la fraise.

11. *La* ronce *de Canada.* Ses feuilles sont au nombre de cinq rassemblées à l'extremité d'une queue commune, elles sont lisses & brillantes ; son fruit est noir & fort gros.

Il y a encore quelques especes de *ronces* dont les tiges sont annuelles.

Les framboisiers sont aussi du genre de la *ronce. Voyez le mot* FRAMBOISIER.

RONCE, (*Mat. médec.*) la *ronce* est comptée parmi les plantes vulnéraires, astringentes, resolutives & détersives. Les anciens faisoient beaucoup d'usage de son bois, de ses racines, de ses feuilles & de ses fruits ; ils les donnoient intérieurement contre le cours de ventre, les fleurs blanches, le crachement de sang, & même le calcul ; & ils les appliquoient extérieurement sur les dartres, les hémorrhoides, *&c.*

On ne se sert presque plus aujourd'hui des racines, des branches & des feuilles de cette plante ; & si l'on employe quelquefois ses fruits qu'on appelle vulgairement *mûres* de *ronces* ou *mûres sauvages* ; c'est comme succédanées de la mûre proprement dite ou mûre de mûrier, *voyez* MURIER, avec lequel les mûres sauvages ont réellement le plus parfait rapport.

Il est rapporté dans les *Mém. de l'acad. royale des Sciences de Suéde pour l'année 1750.* que la décoction de la *ronce* (c'est-à-dire apparemment de son bois & de ses racines) augmente beaucoup l'efficacité d'un remede spécifique contre les maladies vénériennes, que fournit la décoction des racines de la plante que Linnæus appelle *ceanothus* ou *cenolastus*, *inermis*, &c. H. Clifford, 73. & c'est-là l'un des secrets que M. P. Kalm a appris des sauvages de l'Amérique septentrionale, dans un mémoire dont on a donné un extrait ; *Journal de Médecine*, *Février 1760.*

Les sommets des tiges des *ronces* entrent dans l'onguent populeum. (*b*)

RONCE *du mont Ida*, (*Botan.*) *rubus idæus. Voyez* FRAMBOISIER. (*D. J.*)

RONCE SANS ÉPINES, (*Botan.*) especes de *ronce* nommée par Tournefort *rubus idæus lævis* ; c'est un petit arbrisseau qui pousse à la hauteur de 2 ou 3 piés plusieurs tiges, garnies de feuilles semblables à celles du framboisier, blanchâtres & lanugineuses par-dessous : ses fleurs sont à cinq feuilles, disposées en rose ; quand elles sont tombées, il paroît un fruit gros comme une framboise, ovale, rouge, composé de plusieurs baies pleines d'un suc acide, entassées ensemble comme une pyramide sur un placenta, & renfermant chacune une semence oblongue ; cette plante croît aux lieux montagneux. (*D. J.*)

RONCE, s. f. (*Hist. nat. Icthyolog.*) la raie que l'on nomme *ronce* en Languedoc ressemble beaucoup à la raie bouclée, par la forme de ses aiguillons ; cependant elle en differe, en ce qu'elle n'a point d'aiguillons à la partie antérieure de la tête, qui est aussi beaucoup moins pointue que celle de la raie bouclée. La *ronce* differe de toutes les autres raies, en ce qu'elle a des arrêtes sur la peau. Sa couleur est cendrée, sa chair a une mauvaise odeur, & elle est dure. Rondelet, *hist. nat. des Poissons de mer, liv. XII. ch. xiij. Voyez* POISSON.

RONCEVAUX, (*Géog. mod.*) bourg d'Espagne, au royaume de Navarre, dans la vallée de même nom, entre Pampelune & Saint-Jean Pié-de-Port.

On sait que la Navarre s'étend fort avant dans les Pyrénées, & qu'elle comprend l'espace de 26 lieues le long de ces montagnes. Elle est divisée en quatre vallées, dont celle de *Roncevaux* est la plus commode & la plus courte, n'ayant que 8 lieues de traverse dans les montagnes. Elle est fameuse dans l'histoire de France, à cause d'une bataille donnée entre les François & les Espagnols en 778. Charlemagne y fut vaincu par la trahison de Ganelon ; plusieurs braves paladins demeurerent sur la place, entr'autres Roland, neveu de Charlemagne, Renaud & quelques autres que les romans ont tant chantés. Lorsqu'on traverse cette vallée, on voit chemin faisant, le champ de bataille, où l'on a bâti une église nommée Notre-Dame de *Roncevaux.* Dom Sanche le Fort fonda dans le bourg, l'église royale de sainte Marie pour sa sépulture, avec un college de chanoines, & un prieuré. (*D. J.*)

RONCIGLIONE, (*Géog. mod.*) ville ou bourgade d'Italie, chef-lieu d'un petit état enclavé dans le patrimoine de S. Pierre, sur la Tereia, à 6 lieues au midi de Viterbe. Cette petite ville est assez marchande, & a un college occupé par les peres de la Doctrine. L'état de *Ronciglione* appartenoit autrefois aux ducs de Parme, mais il dépend aujourd'hui du pape. *Long.* 29. 48. *latit.* 42. 14. (*D. J.*)

ROND, adj. (*Gram.*) il se dit de toutes lignes, de tout espace, & de tout corps terminé par un cercle ou une portion circulaire. *Voyez* CERCLE, SPHERE, *&c.*

ROND, *voyez* POISSON ROND.

ROND, *en Anatomie*, est un nom qu'on donne à plusieurs muscles à cause de leur figure. *Voyez* MUSCLE.

Ainsi il y a le grand *rond* & le petit *rond.* Voyez *Pl. anat.*

Le premier des pronateurs du coude se nomme aussi *pronateur rond. Voyez* PRONATEUR.

Le grand *rond* est attaché à toute l'empreinte musculaire qui se remarque à l'angle postérieur, inférieur de l'omoplate, & un peu à la côte inférieure de cet os, & va se terminer par un tendon plat au rebord de la gouttiere qui répond à la grosse tubérosité de l'humerus, de même que le grand dorsal avec le tendon duquel il se confond.

Le petit *rond* s'attache depuis l'angle inférieur jusqu'à la partie moyenne de la côte de l'omoplate, & va se terminer par un fort tendon qui se confond avec celui du sousépineux, dont ce muscle est quelquefois une portion, à la facette inférieure de la grosse tubérosité de l'humerus.

ROND *d'eau*, s. m. (*Archit. hydraul.*) grand bassin d'eau, de figure ronde, pavé de grès, ou revêtu de plomb ou de ciment, & bordé d'un cordon de gazon, ou d'une tablette de pierre. Tel est le *rond d'eau*

du palais royal à Paris. Quelquefois cette sorte de bassin sert de décharge ou de réservoir dans les jardins. *Daviler.* (*D. J.*)

ROND, *en terme de Boutonnier*, c'est un enjolivement en bouillon composé de deux rangs attachés sur le rosté en demi-cercle. *Voyez* ROSTÉ & BOUILLON. On l'appelle encore *rosette.*

ROND SIMPLE, *en terme de Boutonnier*, c'est une petite piece de velin découpée en cercle, mise en soie, & bordée de cannetille. Son usage est d'entrer dans la composition d'un enjolivement plus considérable en meubles, en équipages, en harnois de chevaux, *&c. Voyez* METTRE EN SOIE.

ROND *de plomb*, (*terme de Chapelier.*) c'est une grande plaque de plomb qui a la figure d'un chapeau sans forme, de laquelle on se sert pour tenir un chapeau en état. *Savary.* (*D. J.*)

ROND, *en terme de manege*, c'est la piste circulaire qu'on appelle autrement la *volte.* Couper le *rond* ou la volte, c'est faire un changement de main, lorsqu'un cheval travaille sur les voltes d'une piste, ensorte que divisant la volte en deux, on change de main, & le cheval part sur une ligne droite, pour recommencer une autre volte. Dans cette espece de manege, les écuyers ont accoutumé de dire, *coupez* ou *coupez le rond. Voyez* VOLTE.

RONDA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Grenade, sur les frontieres de l'Andalousie, au haut d'un rocher escarpé, environné de la riviere de Guadajara, à 8 lieues au nord de Gibraltar. On descend de la ville à la riviere par un escalier de deux à trois cens marches, taillé dans le roc; c'est un ouvrage des Maures: cette place fut conquise sur eux en 1485 par d. Ferdinand & dona Isabelle, qui y entrerent par une fausse porte. Les environs sont fertiles en fruits exquis, & on y recueille beaucoup de belle soie. *Long. 12. 10. latit. 36. 28.* (*D. J.*)

RONDA, SIERRAS DE, (*Géog. mod.*) on donne ce nom en Espagne à toutes ces montagnes qui sont aux frontieres du royaume de Grenade & de l'Andalousie. Ces montagnes sont extrèmement rudes, hautes, & ne sont presque par-tout que des rochers qui s'étendent jusqu'à la mer. (*D. J.*)

RONDACHE, s. f. espece de bouclier rond qu'on appelloit aussi quelquefois *rondelle.* On s'en servoit encore du tems de Henri IV. (*Q*)

RONDE, FIGURE, (*Littérat.*) Eustathe prouve dans ses remarques sur Homere, que la *figure ronde* étoit celle que les anciens estimoient le plus. Ils la regardoient comme sacrée, & par cette raison ils faisoient leurs autels *ronds*, leurs tables *rondes*, & plantoient en *rond* les bois sacrés. (*D. J.*)

RONDE s. f. *en Musique*, est une note blanche & ronde sans queue, ainsi figurée O; qui vaut une mesure entiere à quatre tems, c'est-à-dire, deux blanches ou quatre noires. La *ronde* est de toutes les notes en usage, celle qui a le plus de valeur; autrefois au contraire elle étoit celle qui en avoit le moins, & elle s'appelloit *semi-breve. Voyez* SEMI-BREVE & VALEUR DES NOTES. (*S*)

RONDE, s. f. *terme militaire*, qui signifie le *tour* ou la *marche* que fait un officier accompagné de soldats autour des remparts d'une ville de guerre pendant la nuit, pour voir si chacun fait son devoir, si les sentinelles sont éveillées, & si tout est en bon ordre. Dans les garnisons exactes la *ronde* marche tous les quarts d'heure, de sorte qu'il y a toujours quelqu'un sur le rempart. *Voyez* MOT. L'officier qui fait sa *ronde*, porte du feu, ou il en fait porter pour examiner plus exactement les différens postes qu'il doit visiter.

Ronde major, est celle que fait le major. Lorsque la *ronde-major* arrive à un corps-de-garde, la sentinelle qui est devant les armes, dès qu'elle l'apperçoit, lui demande *qui va la ?* on répond *ronde-major.* La sentinelle lui crie, *demeure-là ; caporal hors de la garde.* L'officier qui commande la garde, se présente accompagné de deux fusiliers qu'il place derriere lui, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, présentant leurs armes; il a aussi avec lui le sergent portant hallebarde, & le caporal de *consigne* qui porte le fallot. L'officier demande, *qui va là?* on lui répond, *ronde-major*, il dit, *avance qui a l'ordre.* Le major avance, & l'officier, après avoir reconnu si c'est lui-même, ou l'aide-major de la place, lui donne le mot à l'oreille. Le major peut compter les soldats de garde, & visiter leurs armes. Cette *ronde* se fait pour visiter l'état des corps-de-garde & des sentinelles, savoir si tous les officiers & soldats sont à leurs postes, & si le mot est bon par-tout. C'est pourquoi il faut que le major visite les armes, & compte les soldats, & que l'officier lui donne le mot lui-même; car autrement comment le major peut-il savoir si l'officier a le *mot*, comme il a été donné au cercle, si l'officier ne le lui donne ainsi? Non-seulement l'officier doit donner le mot au major, mais encore dans la regle le major ne doit le recevoir que de lui; l'officier doit bien reconnoitre, avant de donner le mot, si c'est le major, ou l'aide-major de la place, qui fait la *ronde*, & si sous ce prétexte quelqu'un ne vient pas surprendre l'ordre, & savoir l'état de la garde & des sentinelles. C'est pour cette raison qu'il fait porter le fallot, & les fusiliers qu'il prend, sont pour sa sûreté & celle de son poste. Aussi n'est-il obligé de donner l'ordre au major qu'à la premiere *ronde* qu'il fait, & qu'on appelle *ronde-major ;* & s'il en vouloit faire une seconde, il faudroit qu'il donnât lui-même l'ordre au caporal, qui viendroit le recevoir, comme une simple *ronde.* Lorsque le major a fait sa *ronde*, il va chez le gouverneur lui rendre compte de l'état où il a trouvé les postes. Il doit ensuite aller porter l'ordre au lieutenant de roi, s'il est dans la place, quoique le gouverneur soit présent.

Lorsqu'on dit que le major fait sa *ronde*, dès que l'ordre est donné, on entend seulement qu'il ne l'a fait qu'après. Car il n'y a point pour lui d'heures prescrites. Il est bon même qu'il la fasse à des heures incertaines, afin de tenir toujours le corps-de-garde alerte; mais il faut toujours qu'il fasse la premiere pour vérifier l'ordre dans tous les corps-de-garde.

L'officier doit aussi recevoir de la même maniere la *ronde* du gouverneur & celle du lieutenant de roi. Augmentant le nombre des fusiliers avec lesquels il la reçoit, à proportion de la dignité de celui qui la fait; & s'ils la faisoient plusieurs fois dans une même nuit, il doit toujours la recevoir de la même maniere.

L'inspecteur général qui se trouve dans une place, peut aussi faire sa *ronde*, l'officier doit lui donner le mot, sans que l'inspecteur soit obligé de mettre pié à terre, s'il est à cheval. L'inspecteur particulier peut aussi faire la sienne; mais il est reçu par un caporal, comme une simple *ronde.*

A l'égard des simples *rondes*, dès que la sentinelle qui est devant le corps-de-garde, les voit paroître, elle leur demande, *qui va là ?* on lui répond *ronde.* La sentinelle leur crie, *demeure-la ; caporal hors de la garde, ronde.* Le caporal de poste vient recevoir la *ronde*, & demande *qui va-là ?* on lui répond, *ronde.* Il dit, *avance qui a l'ordre.* La *ronde* avance, & donne le mot à l'oreille au caporal qui le reçoit l'épée à la main, la pointe à l'estomac de la *ronde.* Si le mot est bon, le caporal reçoit le numéro, & le fait mettre dans la boëte; il fait signer celui qui fait la *ronde*, suivant l'usage particulier de la garnison, & la laisse passer. Si le mot n'est pas bon, il doit l'arrêter, & en rendre compte à l'officier qui examine ce que c'est.

Lorsque deux *rondes* se rencontrent sur le rempart, celle qui la premiere a découvert l'autre, a droit

d'exiger l'ordre, à moins que ce ne fût le gouverneur, le commandant, le lieutenant de roi, ou le major qui la fissent; car en ce cas, on le leur doit donner. On fait faire des *rondes* dans une place, tant pour visiter les sentinelles, & les empêcher de s'endormir, que pour découvrir ce qui se passe au-dehors. C'est pourquoi dans les places où il n'y a pas un chemin au-delà du parapet, il faut que celui qui fait la *ronde*, marche sur la banquette, & qu'il entre dans toutes les guérites, pour découvrir plus aisément dans le fossé, & qu'il interroge les sentinelles, s'il y a quelque chose de nouveau dans leurs postes, & leur fasse redire la consigne.

Plusieurs gouverneurs observent une très-bonne maxime, qui est de faire une *ronde* un peu avant qu'on ouvre les portes. Comme il est déja grand jour, cette *ronde* est très-utile, parce qu'on peut découvrir du rempart qui est très-élevé, ce qui se passe dans la campagne.

Le tiers des officiers qui ne sont pas de garde, doivent faire la *ronde* toutes les nuits à des heures marquées par le gouverneur, & doivent tirer tous au sort, sans distinction du capitaine ou du lieutenant, l'heure à laquelle ils doivent la faire; & le major de la place a soin de faire écrire sur un registre, le nom de tous les officiers de *ronde*, & l'heure à laquelle ils doivent la faire, afin de pouvoir vérifier si quelqu'un y a manqué. Les officiers doivent la faire, à peine pour ceux qui y manquent, de quinze jours de prison, & de la perte de leurs appointemens pendant ce tems-là, qui sont donnés à l'hôpital de la place. *Hist. de la milice françoise.*

RONDE, (*Ecrit*) se dit communément de nos especes de lettre, dont les plains sont au premier degré droit d'obliquité sur la ligne perpendiculaire. *Voyez le volume des Planches à la table de l'écriture.* Il y a quatre sortes de *rondes*; la titulaire, la moyenne du premier degré, qui s'emploie dans les lettres-patentes de grace, de rémission, dans les états du roi, & généralement dans tous les comptes qui se rendent à la chambre; la moyenne du second degré, en usage dans le notariat; la troisieme est la minute usitée dans les finances; la quatrieme est la grosse de procureur, employée quelquefois aussi dans les finances.

RONDEAU, s. m. (*Poésie franç.*) le *rondeau* est un petit poëme d'un caractere ingénu, badin & naïf; ce qui a fait dire à Despréaux:

Le rondeau né gaulois a la naïveté.

Il est composé de treize vers partagés en trois strophes inégales sur deux rimes, huit masculines & cinq féminines, ou sept masculines & six féminines.

Les deux ou trois premiers mots du premier vers de la premiere strophe servent de refrain, & doivent se trouver au bout des deux strophes suivantes, c'est-à-dire que le refrain doit se trouver après le huitieme vers & le treizieme. Outre cela, il y a un repos nécessaire après le cinquieme vers.

L'art consiste de donner aux vers de chaque strophe un air original & naturel, qui empêche qu'ils ne paroissent faits exprès pour le refrain, auquel ils doivent se rapporter comme par hasard.

La troisieme strophe doit être égale à la premiere, & pour le nombre des vers & pour la disposition des rimes.

La seconde strophe inégale aux deux autres ne contient jamais que trois vers, & le refrain qui n'est point compté pour un vers.

Ce petit poëme a peut-être bien autant de difficultés que le sonnet; on y est plus borné pour les rimes, & on est de plus assujetti au joug du refrain; d'ailleurs cette naïveté qu'exige le *rondeau* n'est pas plus aisée à attraper que le style noble & délicat du sonnet.

Les vers de huit & de dix syllabes sont presque les seuls qui conviennent au *rondeau*. Les uns préferent ceux de huit, & d'autres ceux de dix syllabes; mais c'est le mérite du *rondeau* qui seul en fait le prix. Son vrai tour a été trouvé par Villon, Marot & S. Gélais. Ronsard vint ensuite qui le méconnut; Sarrazin, la Fontaine & madame Deshoulieres furent bien l'attraper, mais ils furent les derniers. Les poëtes plus modernes méprisent ce petit poëme, parce que le naïf en fait le caractere, & que tout le monde aujourd'hui veut avoir de l'esprit qui brille & qui pétille.

Après avoir donné les regles du *rondeau*, je vais en citer un exemple qui contient ces regles mêmes.

Ma foi c'est fait *de moi : car Isabeau*
M'a conjuré de lui faire un rondeau:
Cela me met en une peine extrème.
Quoi, treize vers, huit en eau, cinq en ème!
Je lui ferois aussi-tôt un bateau.
En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faisons-en huit en invoquant Brodeau.
Et puis mettons par quelque stratagème,
Ma foi c'est fait.
Si je pouvois encore de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage seroit beau.
Mais cependant me voilà dans l'onzieme;
Et si je crois que je fais le douzieme.
En voilà treize ajustés au niveau.
Ma foi c'est fait.

Plusieurs lecteurs aimeront sans doute autant ce *rondeau*-ci de madame Deshoulieres, dont le refrain est *entre deux draps.*

Entre deux draps *de toile belle & bonne*,
Que très-souvent on rechange, on savonne,
La jeune Iris au cœur sincere & haut,
Aux yeux brillans, à l'esprit sans défaut,
Jusqu'à midi volontiers se mitonne.
Je ne combats de goût contre personne;
Mais franchement sa paresse m'étonne!
C'est demeurer seule plus qu'il ne faut
Entre deux draps.
Quand à rêver ainsi l'on s'abandonne;
Le traitre amour rarement le pardonne;
A soupirer on s'exerce bientôt,
Et la vertu soutient un grand assaut,
Quand une fille avec son cœur raisonne
Entre deux draps.

Le refrain doit être toujours lié avec la pensée qui précede, & en terminer le sens d'une maniere naturelle; & il plait sur-tout, quand représentant les mêmes mots, il présente des idées un peu différentes, comme dans celui-ci, que Malleville, secretaire du maréchal de Bassompiere, fit contre Boisrobert, dans le tems qu'il étoit en faveur auprès du cardinal Richelieu. Le P. Rapin loue extrèmement ce *rondeau* dans ses remarques sur la poësie; & il mérite en effet d'être ici placé.

Coëffé *d'un froc bien rafiné*,
Et revêtu d'un doyenné
Qui lui rapporte de quoi frire,
Frere René devient messire,
Et vit comme un déterminé.
Un prélat riche & fortuné
Sous un bonnet enluminé
En est, s'il le faut ainsi dire;
Coëffé.
Ce n'est pas que frere René
D'aucun mérite soit orné;
Qu'il soit docte, qu'il sache écrire;
Ni qu'il dise le mot pour rire;
Mais c'est seulement qu'il est né
Coëffé.

RONDEAU REDOUBLÉ, (*Poés. franç.*) cette espece de *rondeau* est composée d'une certaine quantité de strophes égales entr'elles, & qui dépendent du nombre de vers que contient la premiere strophe;

ordinairement elle en contient quatre, & alors elle est suivie de cinq autres strophes, dont les quatre premieres finissent chacune par un vers de la premiere strophe; & lorsque par ce moyen cette strophe est entierement répétée, on en ajoute une derniere, au bout de laquelle se trouvent par forme de refrain, les deux ou trois premiers mots du premier vers de tout le poëme. Tel est le *rondeau* de Madame Deshoulieres à M. le duc de Saint-Aignan, sur la guérison de sa fievre quarte. Dans ce *rondeau*, les quatre vers de la premiere strophe, vont terminer successivement les quatre strophes suivantes.

La premiere strophe étant entierement répétée, suit la cinquieme & derniere strophe finissant par le refrain: *sans dédaigner*, qui commence le premier vers de tout le *rondeau*.

Dans le *rondeau redoublé*, si la premiere strophe avoit cinq vers, le *rondeau* auroit sept strophes, parce qu'il en faudroit cinq pour répéter la premiere. On conçoit aisément que cette espece de *rondeau* a beaucoup plus de difficulté que le *rondeau* ordinaire; mais il n'en a pas l'agrément. (*D. J*)

RONDEAU, *en Musique*, est une sorte d'air à deux ou plusieurs reprises, dont la construction est telle qu'après avoir fini chaque reprise, on recommence toujours la premiere avant que de passer à celle qui suit, & qu'on finit le tout par cette même premiere reprise par laquelle on a commencé.

Les ariettes italiennes, & toutes nos ariettes modernes sont assez communément en *rondeau*, de même que la plus grande partie des pieces de clavecin.

RONDEAU, plaque de fer forgé, ou de fonte, dont les miroitiers-lunetiers se servent pour y travailler les verres dont la superficie doit être plane, c'est-à-dire ni convexe ni concave. Les *rondeaux* servent aussi pour faire des bizeaux sur les glaces; le grais, l'émeril, le tripoli, la potée d'étain, servent à dégrossir, adoucir, polir & lustrer le verre ou le crystal qu'on travaille sur le *rondeau*. *Voyez* BASSIN *des lunetiers*, au *mot* LUNETIER & *les Pl. du lunetier*.

RONDEAU, c'est, *parmi les patissiers*, une planche en rond, sur laquelle on dresse les pains-benits. *Voyez les Pl.*

RONDE-BOSSE, s. m. (*Archit. décorat.*) c'est en sculpture un ouvrage dont les parties ont leur véritable rondeur, & sont isolées comme ses figures. On appelle *demi-bosse* un bas relief, qui a des parties saillantes & détachées. (*D. J.*)

RONDELETE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *rondeletia*; genre de plante dont la fleur est monopétale, en forme de soucoupe tubulée, & soutenue par un calice qui devient dans la suite un fruit arrondi, couronné & divisé en deux capsules qui renferment de petites semences. Plumier, *nov. pl. amer. gen. Voy.* PLANTE.

C'est le P. Plumier qui a le premier découvert cette plante en Amérique, & qui lui a donné ce nom en l'honneur de Rondelet, naturaliste & médecin de Montpellier. Sa fleur a la figure d'une soucoupe, & consiste en un tuyau d'une seule piece, soutenu par un godet qui devient ensuite un fruit presque rond, couronné & partagé en deux loges remplies d'un grand nombre de semences menues. Cet arbrisseau est fort commun dans les parties septentrionales de la Jamaïque. (*D. J.*)

RONDELETTES, s. f. pl. (*Ourdissage.*) toiles à voiles, qui se fabriquent en quelques endroits de l'évêché de Rennes en Bretagne, mais sur-tout à Istré.

RONDELLÆ, *Voyez* ROUGET.

RONDELLE, s. f. (*Art milit.*) espece de bouclier de figure ronde ou ovale. *Voyez* BOUCLIER & RONDACHE. (*Q*)

RONDELLE, s. f. (*Hydr.*) se dit d'un morceau de plomb coupé en rond, pour mettre entre les brides d'un tuyau de fer. C'est encore un morceau quarré de plomb, en table, que l'on soude verticalement sur une conduite, dans l'endroit où elle passe dans le corroi d'un bassin, afin d'arrêter l'eau qui, sans cette plaque, pourroit suivre le tuyau & se perdre. (*K*)

RONDELLE, s. f. (*Maçonnerie.*) outil de fer dont se servent les maçons pour gratter & finir les membres & moulures d'architecture. La *rondelle* n'est différente du crochet, que parce qu'elle est arrondie par le bout. *Richelet.* (*D. J.*)

RONDELLES, s. f. pl. (*Lainage.*) ce sont des bosses ou têtes de chardons très-petites, que l'on estime peu, & dont on se sert dans les moyennes manufactures de lainage, pour laver ou tirer à poil certaines étoffes de petit prix. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

RONDELLES, s. f. pl. *terme de Plombiers*, les Plombiers nomment de la sorte deux pieces de cuivre rondes, qui ferment par les deux bouts les moules où ils fondent des tuyaux sans soudure; c'est au milieu de ces *rondelles* que sont placées les deux portées qui tiennent le boulon ou noyau du tuyau, suspendu au milieu du moule, & qui reglent l'épaisseur du plomb. *Dict. du Comm.* (*D J.*)

RONDELLES, (*Sculpture.*) les *rondelles* sont d'acier; les unes avec un manche de bois, & les autres sans manche; ce sont des especes de ciseaux ronds.

RONDEUR, s. f. (*Gramm.*) qualité, forme, ou figure du corps appellé *rond. Voyez* ROND.

RONDEUR se dit aussi, *dans l'écriture*, des parties supérieures & inférieures des jambages, qu'on appelle ordinairement *déliés*, & qui forment des quarts de cercles très-propres à rendre le caractere plus coulant & plus brillant.

RONDIN, *ou* TONDIN, s. m. (*terme de Plomblier.*) cylindre de bois, sur lequel les Plombiers arrondissent les tables de plomb dont ils veulent faire des tuyaux. Ils ont des *rondins* de plusieurs longueurs, & de différens diametres, suivant les tuyaux qu'ils ont à arrondir. *Savary.* (*D. J.*)

RONDOLE. *Voyez* POISSON VOLANT.

ROND-POINT D'UNE ÉGLISE, LE, (*Architect.*) c'est l'endroit du vaisseau opposé au grand portail. On l'appelle ainsi, parce qu'il est ordinairement terminé en demi-cercle. (*D. J.*)

RONEBY, *ou* RUNEBY, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Bleckingie, à quelques lieues au couchant de Carlscroon, à une lieue de la mer, & sur le bord d'une petite riviere, au milieu des rochers; elle est marchande, & fort peuplée. (*D. J.*)

RONFLER, v. neut. c'est respirer en dormant, en faisant du bruit. Il paroît que ce bruit naît dans plusieurs personnes de la disposition de la tête & du col; car changez la tête de place, & elles ne *ronflent* plus.

RONGER, v. act. (*Gramm.*) c'est détruire ou rogner avec les dents. On dit que le chien *ronge* un os; que les rats *rongent* le pain; que la mer *ronge* ses bords; que le verd-de-gris *ronge* les métaux; que la rouille *ronge* le fer; que la pierre à cautere *ronge* les chairs; que l'ennui le *ronge*; qu'il *ronge* son frein. D'où l'on voit qu'il se prend au simple & au figuré.

RONSBERG, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville de Boheme, dans le cercle de Pilsen, proche de Herstein; ce n'est aujourd'hui qu'un bourg dépeuplé, & ceint de vieilles murailles. (*D. J.*)

RONSON. *Voyez* OMBRE DE RIVIERE.

RONTEIZ, s. m. (*Jurisprud.*) *quasi terræ ruptæ*, dans la coutume de Nevers sont des terres nouvellement défrichées. On les appelle aussi *rompeiz. Voyez ci-dessus* ROMPEIZ. (*A*)

ROOMBURG, (*Géog. mod.*) bourg des Pays-Bas, dans la province de Hollande, sur le bord du Rhin, un peu au-dessus de Leyde. C'est un lieu fort ancien; M. Van-Loon a prouvé que c'étoit l'*Albimanæ*

mana d'Antonin, & l'*Albiniana* de la carte de Peutinger. On a trouvé dans ce bourg des médailles de cuivre qui portent l'effigie de divers empereurs, de Tibere, de Néron, de Claude, de Domitien, d'Antonin, de Nerva, de Trajan & d'Anastase. (*D. J.*)

ROOT-GANS, s. m. (*Hist. nat. Ornitolog.*) Ce mot signifie une *oie rouge*. Les Hollandois l'ont donné à un oiseau aquatique des côtes de Spitzberg. Il a le bec court, recourbé & épais. Ses pates sont noires & garnies de trois ongles & d'une peau de la même couleur. Il n'est point rouge comme son nom l'indique, il est noir partout le corps, excepté sous le ventre qui est tout blanc. Il n'a pas non plus la forme d'un oie, mais il en a le vol. Sa queue est courte, & sa chair bouillie est d'un bon goût.

ROPICUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Corse; Ptolomée, *l. III, c. ij.* la marque dans les terres, auprès de Corsicum. Pinet pense que le nom moderne est Rogela. (*D. J.*)

ROPO, (*Géog. mod.*) grand village de l'Attique. Il est habité par des Grecs, & composé de plus de deux cens feux. Ce lieu est l'ancienne ville *Oropos*, ou *Oropus*, pour laquelle les Athéniens & les Béotiens ont eu de grandes contestations, parce qu'elle étoit sur leurs frontieres. *Ropo* est à deux milles de la mer, & à six du village de Marcopulo, & n'a aujourd'hui aucune marque d'antiquité. On trouve seulement à Sycamino, à quatre milles de *Ropo*, dans l'eglise *d'Agioi-Saranda*, l'inscription suivante, Αφροδισιος Ζωπυρου Ωρωπιος. C'est-à-dire : *Aphrodisius, fils de Zopyrus.* (*D. J.*)

ROPOGRAPHES, s. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité à certains peintres, qui se bornoient à ne représenter que de petits sujets, comme animaux, plantes, paysages. Ce nom est dérivé des mots ῥωπος, *jouet, babioles*, ou marchandises de vils prix, de γραφω, *j'écris, je peins.*

On appelloit aussi *ropographes*, ceux qui dans les jardins tailloient les bouis, les ifs & les autres arbrisseaux touffus en figures d'hommes & d'animaux.

ROPOGRAPHE, (*Peint antiq.*) peintre de paysages, d'arbres d'animaux, de ports de mers, & d'autres choses semblables; ῥωπογραφία *ripulæ*, signifie dans Cicéron la variété des objets qui sont sur une côte. Il mande à Atticus, en parlant de Tusculum, *& tamen hæc* ῥωπογραφία *ripulæ, videtur habitura celerem satietatem.* Je crois cependant que je me lasserai bientôt du paysage de cette côte. (*D. J.*)

ROQUE, LA (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France dans le Languedoc, au diocese de Nîmes.

Il y a une autre petite ville dans le Languedoc, diocèse de Castres, qu'on appelle *Roque d'Olmez.*

Il ne faut pas confondre ce dernier lieu, avec *Roque Courbe*, qui est du diocèse de Castres, mais sur l'Agoût. (*D. J.*)

ROQUEFORT DE MARSAN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Gascogne, au diocèse d'Aire, sur la Douze, à 4 lieues au nord-est du mont de Marsan. (*D. J.*)

ROQUELAURE, s. f. (*Gram.*) sorte de manteau à manches larges, qu'on se jettoit sur les épaules, & qui se boutonnoit du haut en bas. Les redingotes ont succedé aux *roquelaures.*

ROQUELAURE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Armagnac, au diocèse d'Ausch. Elle a été érigée en duché-pairie en 1652, mais les lettres n'ont point été vérifiées. (*D. J.*)

ROQUEMADOUR, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Querci, au diocèse de Cahors, élection de Figeac. Elle doit son origine à une abbaye de l'ordre de saint Benoît, qui est aujourd'hui un chapitre, sous le titre de Notre-Dame. La manse abbatiale a été unie à l'évêché de Tulles. (*D. J.*)

ROQUEMAURE, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le bas Languedoc, située près les bords du Rhône, au diocèse d'Avignon, à 2 lieues au-dessus de cette ville, sur un roc escarpé. *Long.* 22. 27′, *latit.* 43. 58′.

C'est dans cette ville que mourut le pape Clément V en 1314, après neuf ans de pontificat, pendant lesquels les factions Guelphe & Gibeline, nées des querelles du sacerdoce & de l'empire, subsistoient toujours comme un feu qui se nourrissoit par de nouveaux embrasemens. Clément V né en Gascogne, étoit du parti de Boniface VIII, qui l'avoit nommé évêque de Comminge, & puis archevêque de Bordeaux. Le cardinal d'Ostie l'éleva sur la chaire de saint Pierre, & son élection se fit à Pérouse en 1305. On l'appella le pape Gascon. Dès qu'il fut élu, il aima mieux transférer le saint siege hors d'Italie, & jouir en France des contributions payées alors par tous les fideles, que disputer inutilement des châteaux auprès de Rome.

Clément alloit de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comtesse de Perigord, & tirant ce qu'il pouvoit d'argent de la piété des bonnes ames. Ce fut à Vienne qu'il convoqua en 1311 un concile général, dans lequel l'ordre des Templiers fut aboli & la guerre sainte résolue. Il mourut en allant à Bordeaux pour changer d'air.

On sait qu'il fût couronné à Lyon en présence de Philippe le Bel, de Charles de Valois, & de plusieurs autres princes. Cette cérémonie fut troublée par la chûte d'une muraille, laquelle étant trop chargée de peuple, s'écroula, tua Jean II duc de Bretagne, & Gaillard frere du pape. Le roi & Charles de Valois, furent blessés légerement. La tiare tomba de dessus la tête du pontife, & une des belles escarboucles de sa couronne se perdit. On conçoit bien, que cet accident fut remarqué comme un présage des malheurs qui affligerent la chrétienneté & l'Italie, durant ce pontificat. (*D. J.*)

ROQUER, v. act. (*terme de jeu d'échecs.*) c'est approcher le roc, ou, comme nous disons aujourd'hui, la tour auprès du roi, & passer le roi par-derriere, pour le placer à l'autre case joignante. On ne roque qu'une fois; mais pour roquer, il faut n'avoir point remué le roi, ni la tour, & ne point passer ou se mettre en échec. (*D. J.*)

ROQUET, s. m. (*Zoologie.*) nom d'une espece de petit lézard d'Amérique, d'un brun rougeâtre, marqueté de taches jaunes & noires; ses yeux sont vifs, étincelans, & ses jambes sont d'une longueur remarquable pour un si petit animal; il porte la tête toujours droite, & la queue communément recourbée en demi-cercle sur le dos. Il n'est point sauvage, sautille légerement comme un oiseau, & est dans un mouvement perpétuel; quand il est fatigué de ses courses, il ouvre la bouche, en tire sa langue, & halete comme les chiens; c'est du moins ce qu'en rapporte Rochefort dans son histoire des îles Antilles. (*D. J.*)

ROQUETIN, s. m. (*Soierie.*) espece de petite bobine de bois, au milieu de laquelle on a pratiqué une moulure à deux bords pour recevoir ce qu'on y veut dévider. Il y en a une autre, où se pose la corde du contrepoids qui sert à mouvoir le *roquetin*, à le retirer à mesure qu'il se dévide, & à tenir tendu le fil qui porte dessus; le *roquetin* ainsi que le rochet, est percé dans sa longueur, pour être traversé d'une broche sur laquelle il tourne & qui le tienne suspendu.

ROQUETTE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *eruca*, genre de plante à fleur en croix, composée de quatorze pétales; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit ou une silique composée de deux panneaux appliqués sur les bords d'une cloison mitoyenne qui

la divise en deux loges; cette silique renferme des semences qui sont le plus souvent arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre la saveur qui lui est particuliere. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Entre les huit especes de ce genre de plante établies par Tournefort, nous parlerons de la commune cultivée, & de la sauvage; la cultivée, *eruca latifolia, alba, sativa*, *I. R. H.* 227. se nomme en anglois, *the broad-lanced, flower' d-garden-rockett*.

Sa racine est blanche, ligneuse, menue, vivace, d'une saveur âcre. Ses tiges sont hautes d'une coudée, ou d'une coudée & demie, un peu velues. Ses feuilles sont semblables à celles de la moutarde, blanches, longues, étroites, découpées profondement des deux côtés, tendres, lisses, de même saveur que la racine. Ses fleurs naissent au sommet des tiges; elles sont en croix, composées de quatre pétales, d'un jaune tirant sur le blanc, marquées de raies noirâtres, renfermées dans un calice velu, d'où sort un pistil qui se change en une silique semblable à celle de la moutarde; mais plus longue, portée sur un pédicule court, & partagée en deux loges par une cloison mitoyenne, à laquelle sont attachés des panneaux des deux côtés, remplies de plusieurs graines jaunes, plus grosses que celle de la moutarde, & moins rondes. L'odeur de cette plante est forte désagréable, aussi-bien que sa saveur.

La *roquette* sauvage, *eruca sylvestris, tenuifolia, perennis, flore luteo*, *I. R. H.* 227. a la racine blanche, épaisse, assez longue. Ses tiges sont nombreuses, creusées, cannelées, un peu velues, divisées en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont découpées plus encore que celles de la dent-de-lion, d'un verd foncé, lisses, d'une saveur brûlante; ses fleurs sont semblables à celles de la *roquette* cultivée de couleur jaune & odorante. Il leur succede des siliques longues, anguleuses, remplies de graines semblables à celles de la *roquette* cultivée, âcres & un peu ameres. Toute cette plante a une odeur fétide. Elle abonde en Syrie & à Tripoli, où l'on brûle ses cendres qui servent à faire du savon & du verre, comme celles du kali. (*D. J.*)

ROQUETTE, (*Diet. & Mat. méd.*) *roquette* des jardins, & *roquette* sauvage; l'odeur & la saveur de la *roquette* des jardins est plus douce, & sa vertu est plus foible; c'est pourquoi on la mêle souvent dans les alimens, & principalement dans ce qu'on appelle à Paris *la fourniture* des salades de laitue.

Les anciens regardoient la nature de ces deux plantes comme directement opposée; c'est pourquoi ils avoient coutume de les manger mêlées ensemble pour tempérer la froideur de l'une par la chaleur de l'autre. La *roquette* sauvage vaut mieux pour faire des remedes. Ce ne sont que les feuilles qui sont en usage.

La *roquette* porte à l'amour. Cette propriété lui a été dès-long-tems attribuée par les médecins, & reconnue par tout le monde. Les anciens poëtes qui ne rapportent guere en ce genre que les notions les plus vulgaires, ont chanté cette propriété de la *roquette*. Ovide appelle les roquettes *salaces*. Martial a dit: *Venerem revocans* eruca *morantem*; & Columele: *Excitat ad Venerem tardos* eruca *maritos*.

La *roquette* est de la classe des plantes cruciferes de Tournefort, qui contiennent toutes plus ou moins d'alkali volatil spontané ou libre, & qui sont appellées *anti-scorbutiques* par excellence. La *roquette* remplit un des genres de cette classe, qu'on peut regarder comme moyens ou tempérés relativement à la quantité de ce principe volatil. Elle vient après le cochlearia, la moutarde, le raifort sauvage, la passe-rage & les cressons. Elle est beaucoup plus vive que l'herbe de rave, de navet, *&c.* Voyez *tous ces articles*. Ce que nous avons observé des propriétés & des usages du cochlearia & du cresson, qui sont les plus usuels des plantes cruciferes, & le rapport de ces plantes avec la *roquette*, quant à leur degré respectif d'activité, que nous venons de noter; ces choses, dis-je, doivent suffire pour déterminer les usages & les propriétés de la *roquette*.

La semence de *roquette* entre dans l'eau anti-scorbutique de la pharmacopée de Paris, dans l'électuaire de satyrion de Charas, & dans les tablettes de magnanimité du même auteur. (*b*)

ROQUETTE A AVANCEUR, (*Tireur d'or.*) est une sorte de bobine sur laquelle l'avanceur dévide le fil qu'il a tiré.

ROQUEVAIRE, (*Géog. mod.*) en latin *rupes-Varia*, rocher de Varus; petite ville de France, en Provence, sur la Veaune, à 3 lieues au nord-est de Marseille, & à 4 d'Aix.

ROQUILLE, s. f. (*mesure des liquides.*) petite mesure des liqueurs, à laquelle on donne aussi le nom de *poisson* ou *posson*. C'est la moitié d'un demi-setier, ou le quart d'une chopine de paris. *Dict. de Comm.*

ROQUILLES, *en terme de Confiseur*, c'est une sorte de confiture faite d'écorce d'oranges tournées, fort déliées, observant de leur donner le plus de longueur qu'il se peut. On appelle encore cette espece de confiture *tournures*. *Voyez* TOURNER.

RORIFERE, CANAL, (*Anat.*) comme qui diroit *canal d'où découle goutte-à-goutte de la rosée*; est un nom par lequel quelques auteurs désignent le *canal thorachique*; parce que ce n'est en effet que goutte-à-goutte & par une espece de distillation qu'il porte le chyle dans la masse du sang. *Voyez* THORACHIQUE.

ROS, (*Géog. mod.*) riviere de Pologne, dans l'Ukranie. Elle a sa source au palatinat de Braclaw, arrose celui de Kiovie, & se jette dans le Borystene, près de Kaniow. (*D. J.*)

ROSACE, s. f. *ou* ROSON, (*Archit.*) grande rose susceptible de différentes figures, & dont on orne & remplit les caisses des compartimens de voûtes, plafonds, *&c.*

ROSAIRE, s. m. (*Théol.*) chapelet en usage dans l'Eglise romaine, lequel contient quinze dixaines d'*Ave maria*, dont chacune commence par un *Pater*, & qu'on récite en l'honneur des différens mysteres de Jesus-Christ où la Sainte-Vierge a eu part.

Quelques auteurs attribuent l'origine du *rosaire* à saint Dominique. Mais dom Luc d'Achery prouve qu'il étoit en usage dès l'an 1100, & que saint Dominique ne fit que le mettre en honneur. D'autres l'attribuent à Paul, abbé du mont Phermé en Lybie, contemporain de saint Antoine; d'autres à saint Benoît, quelques-uns au vénérable Bede; & Polydore Virgile raconte que Pierre l'hermite voulant disposer les peuples à la croisade, sous Urbin II. en 1096, leur enseignoit le pseautier laïque composé de plusieurs *Pater* & de 150 *ave*, de même que le pseautier ecclésiastique est composé de cent cinquante pseaumes, & qu'il avoit appris cette pratique des solitaires de la Palestine. On a trouvé dans le tombeau de sainte Gertrude de Nivelle, décédée en 667, & dans celui de saint Norbert, décédé en 1134, des grains enfilés qui paroissent être des restes de chapelets.

Mais tous ces faits, pour la plûpart incertains, n'empêchent point de croire qu'on doit à saint Dominique cette maniere de prier, qui, selon les regles qu'il en a prescrites, applique l'esprit aux principaux mysteres de notre religion, & est extrêmement utile à ceux qui ne savent pas lire pour les diriger dans leur dévotion. On n'est pas d'accord sur l'année où saint Dominique institua le *rosaire*; quelques-uns veulent que ç'ait été en 1208, pendant qu'il prêchoit contre les Albigeois; d'autres prétendent qu'il l'institua dans le cours des missions qu'il fit en Espagne, avant que de passer en France.

ROSAIRE, *ordre du*, ou *de Notre-Dame du rosaire*, est un ordre de chevalerie institué par saint Dominique, selon Schoonebek & le pere Bonani jésuite, qui tous deux se sont trompés en ce point; car jamais S. Dominique n'institua d'ordre de ce nom. Ces auteurs ont apparemment pris pour un ordre militaire l'armée des croisés, qui sous les ordres de Simon, comte de Montfort, combattirent contre les Albigeois. *Voyez* CROISADE & ALBIGEOIS.

L'abbé Justiniani & M. Hermant prétendent que cet ordre fut institué après la mort de saint Dominique par Frédéric, archevêque de Tolede, & que les chevaliers portoient pour marque une croix blanche & noire sur laquelle étoit représentée la Sainte-Vierge tenant son Fils d'une main, & un *rosaire* ou chapelet de l'autre. Le pere Mendo ajoute que ces chevaliers étoient obligés de réciter le *rosaire* certains jours. Cependant le pere Helyot doute fort que cet ordre ait jamais existé. *Voyez* ORDRE.

ROSANA, (*Géog. mod.*) ou *Rosanna*, ville de Pologne, au grand duché de Lithuanie, dans la partie méridionale du Palatinat de Novogrodeck, près de la riviere de Zolva.

ROSARBA, s. f. (*Hist. nat. Botan. des Arabes.*) nom d'une plante inconnue, & dont il est fait mention dans Avicenne Sérapion, & autres auteurs arabes; ce qu'on peut imaginer de plus vraissemblable, c'est que la *rosarba* est une espece de caroubier des pays chauds ou d'acacia sauvage. (*D. J.*)

ROSARIA, s. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à un genre de parfums précieux, ainsi nommés ou par leur excellente odeur, ou parce que les roses en faisoient le principal ingrédient.

ROSARIO, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, à 22 degrés, 51 de *latitude* septentrionale. Elle mouille à 9 milles de la mer un petit bourg auquel elle donne son nom. (*D. J.*)

ROSAY, (*Géog. mod.*) ou *Rosoy*, petite ville de France, dans la Brie, à 6 lieues de Meaux, & à 12 de Paris. *Long.* 20. 30. *latit.* 48. 42.

ROSAT, *huile*,
ROSAT, *miel*,
ROSAT, *onguent*,
ROSAT, *sirop*,
} *voyez* ROSE, (*Mat. méd.*)

ROSBEC, (*Géog. mod.*) village des Pays-Bas, dans la Flandre, à 2 lieues de Courtray, entre la Lys & la Mandere. Ce village est célebre par la bataille que Charles VI. roi de France y gagna sur les Flamands en 1382, comme Rosbach, dans le cercle de Leipsick, sera fameux par la victoire que le roi de Prusse y a remportée le 5 Novembre 1757 sur les armées combinées de la France & de l'Empire. (*D.J.*)

ROSCHILD, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, toute ouverte, dans l'île de Sélande, au fond d'un petit golfe rempli de sable, à 8 lieues au sud-ouest de Copenhague. Son évêché fondé en 1012, est suffragant de Copenhague. La cathédrale renferme les tombeaux de quelques rois de Danemarck. Cette ville n'a point de commerce, & l'université qu'on y a fondée n'est pas florissante. *Long.* 29. 62. *lat.* 55. 38.

ROSCIANUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie. L'itinéraire d'Antonin le place sur la route d'Equotuticum à Rhegium, entre *Thurii* & *Paternum*, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 27 milles du second. C'est aujourd'hui, à ce qu'on croit, le bourg Rossano. (*D. J.*)

ROSCOMMON, (*Géog. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Connaught, & chef-lieu d'un comté auquel elle donne son nom, à 13 milles au nord de Tulsk. Elle est si misérable que la plûpart des maisons sont couvertes de chaume; cependant elle envoie ses députés au parlement d'Irlande, & elle a droit de marché.

Le comté de *Roscommon* a environ 55 milles de longueur, sur 28 de largeur; c'est un pays uni & fertile. On le divise en six baronnies. Ses principaux lieux sont Athlone, Boyle, Tulsh & *Roscommon*. (*D. J.*)

ROSE, s. f. (*Botan.*) on peut rapporter toutes les *roses* à deux classes; celle des *roses* cultivées, & celles des *roses* sauvages: ces deux classes réunies forment cinquante-trois especes de *roses*, dans le systême de Tournefort; mais il nous suffira de décrire la *rose* cultivée commune, qu'on appelle la *rose pâle* ou incarnate, *rosa rubra, sativa, pallidior*, *I. R. H.* 637.

Sa racine est longue, dure, ligneuse. Elle pousse plusieurs tiges en arbrisseaux qui se divisent en branches fermes, longues, revêtues d'une écorce verte obscure, garnies de quelques épines fortes & piquantes. Ses feuilles naissent par paires ordinairement au nombre de sept, sur une côte terminée par une seule feuille, d'un verd foncé, arrondies, dentelées en leurs bords, rudes au toucher.

Sa fleur est tantôt simple, composée seulement de cinq larges pétales, avec plusieurs sommets jaunes dans le milieu; tantôt double, & alors les feuilles extérieures sont un peu plus grandes que les intérieures, d'une couleur rouge ou incarnate réjouissante, d'une odeur très-suave, quoique foible. Lorsque la fleur est passée, le calice dont elle étoit soutenue, devient un fruit ovale, ou de la figure d'une petite olive, à écorce un peu charnue, qui n'a qu'une seule loge remplie de plusieurs semences anguleuses, velues, blanchâtres. L'arbrisseau fleurit en Mai & Juin.

On sait que la *rose* sauvage, *rosa sylvestris, vulgaris, flore odorato, incarnato, Inst. rei herb.* 638. est la fleur de l'églantier, *voyez* EGLANTIER.

Les *roses*, comme d'autres plantes, présentent quelquefois des jeux monstrueux de la nature. On en lit un exemple dans le journal des Savans, *année* 1679. M. Marchand en rapporte un autre dans les *mém. de l'acad. des Sciences*, *année* 1700. La monstruosité de cette derniere *rose* consistoit 1°. en ce qu'au lieu de bouton, il y avoit cinq feuilles en côtes qui soutenoient la fleur; 2°. du milieu de cette *rose* s'élevoit un bourgeon qui commençoit à former une branche ligneuse. (*D. J.*)

ROSES, ESSENCE DE, (*Art distillatoire.*) après avoir considéré que les Parfumeurs ne tiroient guere qu'une once d'huile essentielle de *rose* sur cent livres de cette fleur, M. Homberg a trouvé l'art d'augmenter de près d'un tiers cette essence précieuse dans la distillation, si l'on a soin, avant que de distiller les *roses*, de les faire macérer pendant quinze jours dans l'eau aigrie par l'esprit de vitriol. Outre ce moyen, que les Parfumeurs ont adopté, ils ont encore une adresse particuliere dans cette opération: ils se servent d'une vessie distillatoire, qui contient environ un muid; elle est ouverte par un tuyau en haut, à cause de la grande quantité d'eau qu'il faut souvent remettre dans la vessie sur les *roses* qui distillent; car l'huile ne monte qu'à force d'eau, qui en éleve très-peu à la fois.

Cette vessie est aussi ouverte par un robinet en bas, pour changer aisément les *roses* épuisées; mais la plus grande adresse consiste dans la figure du vaisseau qui reçoit cette huile; il est fait comme un matras à l'ordinaire, de la panse duquel sort un tuyau, comme étoient faits dans le dernier siecle les vinaigriers & les huiliers qu'on servoit à table; ce tuyau monte depuis la partie basse de la panse, jusqu'au bas du col du récipient, où il est recourbé en dehors; l'effet de ce récipient, qui ne contient ordinairement que deux ou trois pintes, est de recevoir commodément plusieurs centaines de pintes d'eau rose sans la

changer, ce qui perdroit la petite quantité d'huile qui s'y amasse ; cette eau se décharge par ce tuyau dans un second récipient ; & comme l'huile est plus légere, elle surnage cette eau, & s'amasse dans le col du récipient à la hauteur de l'ouverture, pendant que l'eau du fond du premier récipient s'écoule dans le second, à mesure qu'elle distille. Ce récipient, dont les Parfumeurs ont autrefois fait mystere, peut servir commodément aux distillations de toutes les huiles essentielles un peu précieuses. *Mém. de l'acad. des Sciences, ann. 1700.* (*D. J.*)

ROSE, (*Mat. médic.*) la *rose* étoit déja regardée par les anciens comme la panacée d'une infinité de maladies ; c'est l'éloge que Pline en fait. Les modernes en tirent aussi un grand nombre de préparations ; les principales sont l'eau simple de *roses*, la conserve de *roses*, les tablettes de suc rosat, le syrop de suc de *roses*, le suc de *roses* solutif, l'électuaire du suc de *roses*, le miel rosat, l'huile de *roses*, l'onguent rosat, le vinaigre rosat, & la teinture de *roses* rouges. On trouve dans toutes les pharmacopées la maniere & les usages de ces diverses préparations ; il seroit seulement à souhaiter qu'elles fussent plus simples & mieux dirigées qu'on ne le voit dans plusieurs dispensaires. L'eau qu'on retire des *roses* par la distillation, est utile pour bassiner les yeux dans leurs inflammations. Le syrop de *roses* solutif, est fort propre pour purger les enfans. La conserve de *roses*, possede une légere vertu cordiale & astringente, salutaire aux phthisiques. Le vinaigre rosat, mêlé avec de l'eau de *roses*, un peu de nitre & de camphre, compose un épithème propre dans les fievres aiguës & les hémorrhagies du nez. (*D. J.*)

ROSE, (*Jardin. Fleuriste.*) fleur qui croît sur l'arbrisseau qu'on appelle *rosier. Voyez* ROSIER.

Pline appelle la *rose* la *reine des fleurs* & l'*ornement des jardins ;* elle l'est par sa beauté, par ses variétés, & par son odeur délicieuse. Ses diverses parties ont été décorées de noms particuliers. On appelle l'*ongle* de la *rose* la partie blanche de sa feuille qui est la plus proche de la queue. On appelle *hymen* la petite peau qui enveloppe son bouton, & qui s'ouvre quand elle s'épanouit. Enfin le bouton même qui reste après que les feuilles sont tombées, se nomme *gratecul.* (*D. J.*)

ROSE DE JÉRICHO, (*Botan.*) c'est le *myagrum ex Sumatriâ & Syriâ, semine spinoso, simili capiti aviculæ* de Zanoni 142, & c'est dans le système de Tournefort, une espece de thlapsi, ou une petite plante haute d'environ quatre doigts, ligneuse, rameuse, ayant la figure d'une tête d'oiseau, de couleur cendrée ; ses feuilles sont petites, longuettes, découpées, velues ; ses fleurs sont quatre petites feuilles disposées en croix dans des épis, blanches, ou de couleur de chair. Sa semence est arrondie, rougeâtre, âcre au goût. Sa racine est simple, assez grosse, ligneuse ; pendant que cette plante est en vigueur sur la terre, elle paroît un bouquet ; mais à mesure qu'elle se seche, les extrémités de ses branches se courbant en dedans, se réunissent à un centre commun, & composent une espece de petit globe.

Cette plante croît dans l'Arabie déserte ; & quoiqu'on l'ait nommée *rose de Jéricho*, elle n'est point *rose*, & l'on n'en trouve point autour de Jéricho. On a dit autrefois, par l'amour du merveilleux, qu'elle ne s'ouvroit qu'au jour de Noël ; mais on sait à présent qu'elle s'ouvre en tous tems de sa vie, pourvu qu'on la plonge & qu'on la laisse tremper quelques momens dans l'eau ; on voit alors ses rameaux s'écarter peu-à-peu, s'épanouir, & ses fleurs paroître. (*D. J.*)

ROSE D'INDE, (*Jardinage.*) *rosa indica.* La tige de cette fleur est rameuse, haute de trois piés, & garnie tout-au-long de petites feuilles étroites & dentelées. Ses fleurs sont aurores, très-doubles, en forme de rose, avec un calice écailleux qui contient des graines de couleur noire.

On met la *rose d'Inde* dans des pots, & dans les parterres, parmi les plantes de la grande espece. Elle fleurit toujours en automne, & demande une culture générale. On la seme sur couche, & on a soin de la mouiller.

ROSE D'OUTREMER, (*Botan.*) par les botanistes, *malva rosea*, espece de mauve, connue sous le nom de *trémier*, *voyez* MAUVE & TRÉMIER. (*D. J.*)

ROSE TRENIERE, (*Botan.*) autrement dite la *rose d'outremer*, qui est une espece de mauve, *voyez-en l'article au mot* TRENIERE ROSE, (*Botan.*) (*D. J.*)

ROSE, (*Poésie, Mythol. Littér.*) cette fleur étoit consacrée à Vénus. Tous nos poëtes la célebrent à l'imitation des Grecs & des Latins, si nous les en croyons.

C'est la reine des fleurs dans le printems éclose ;
Elle est le plus doux soin de Flore & des zéphirs :
C'est l'ouvrage de leurs soupirs.

Anacréon s'étoit contenté de dire avec plus de simplicité, qu'elle est tout le soin du printems, ῥόδον ἔαρος μέλισμα. Nos vieux poëtes employent toujours la *rose* dans leurs vers. Aujourd'hui les comparaisons tirées de cette fleur ont été si souvent répetées, qu'on n'en sauroit user trop sobrement.

Aphtonius & Tzetzes nous assurent que c'est du sang de Vénus que les *roses* ont pris leur couleur vermeille. Bion prétend au contraire que la *rose* doit sa naissance au sang d'Adonis, & ce poëte a pour lui non-seulement Ovide, mais l'auteur du *pervigilium Veneris*, dans l'hymne charmante qu'il a faite sur ce sujet.

« Avec quelle grace, dit-il, le zéphir amoureux » vient-il voltiger autour de la robe verte de cette » reine des fleurs, & chercher à lui plaire par ses » plus douces caresses? Déja la divine rosée fait sortir ce bouton vermeil du fourreau qui l'enveloppe.

Humor ille quem serenis astra rorant noctibus,
Jam nunc virginis papillas solvit humenti peplo.

» Je le vois, continue-il, ce bouton qui commence à s'épanouir ; je le vois glorieux d'étaler ce rouge incarnat dont la teinture est dûe au sang d'Adonis, dont l'éclat est augmenté par les baisers de » l'amour, & qui semble composé de tout ce que la » jeune Aurore offre de plus brillant, quand elle » monte dans son char pour annoncer de beaux » jours à la terre.

En un mot, les poëtes ne se sont plaints que du peu de durée de cette aimable fleur, & *nimium brevis rosæ flores amœnos*, » & ces *roses*, ces charmantes » fleurs qui passent hélas, trop tôt pour nos plaisirs. » Tout le monde connoit cette épigramme latine :

Quam longa una dies, ætas tam longa rosarum,
Quas pubescentes juncta senecta premit.
Quam modo nascentem rutilus conspexit Eous,
Hanc veniens sero vespere vidit anum.

» La durée d'un jour est la mesure de l'âge de la » *rose ;* la même étoile qui la voit naître le matin, la » voit mourir le soir de vieillesse. » Malherbe a bien su tirer parti de cette idée ; il dit, en parlant de la mort de la fille de M. Duperrier.

Mais elle étoit du monde, où les plus belles choses
Ont le pire destin,
Et rose *elle a vécu ce que vivent les* roses,
L'espace d'un matin.

Ainsi a vêcu madame la princesse de Condé.

Les Romains aimoient passionnément les *roses*, & faisoient beaucoup de dépense pour en avoir en hi-

ver. Les plus délicats les recherchoient encore, lorsque la saison en étoit passée. Dans le tems même de la république, ils n'étoient point contens, dit Pacatus, si au milieu de l'hiver, les *roses* ne nageoient sur le vin de Falerne qu'on leur présentoit. *Delicati illi ac fluentes parùm se lautos putabant, nisi luxuria vertisset annum, nisi hibernæ poculis rosæ innatassent.* Ils appelloient leurs maîtresses du nom de *rose*, *mea rosa*, ma belle amie.

Enfin les couronnes de *roses* étoient chez les anciens la marque du plaisir & de la galanterie. Horace ne les oublie jamais dans ses descriptions des repas agréables. Aussi *roseus*, *rosea*, signifioit *beau*, *belle*, *éclatant*, *éclatante*, comme le ῥόδεον des Grecs. C'est pourquoi Virgile dit, en parlant de Vénus :

Et avertens roseâ cervice refulsit.

« En se détournant, elle fit voir la beauté de son » col. » Dans notre langue un teint de lis & de *roses* désigne aussi le plus beau teint du monde, tel qu'il se trouve seulement dans la florissante jeunesse. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

ROSE POSTEROL, noms que l'on a donnés à une ortie de mer de couleur rouge, de l'espece de celles que l'on nomme *cul de cheval*. *Voyez* ORTIE DE MER.

ROSE BLANCHE, ROSE ROUGE, (*Hist. d'Anglet.*) on a donné le nom de *rose blanche* & de *rose rouge*, aux deux maisons d'Yorck & de Lancastre. Ces noms sont fameux par les guerres entre ces deux maisons, la quantité de sang anglois qu'elles ont fait répandre, & qui aboutit à la ruine entiere de la maison de Lancastre.

Il faut donc se rappeller que sous le regne d'Henri VI. en 1453, il y avoit en Angleterre un descendant d'Edouard III. de qui même la branche étoit plus près d'un degré de la souche connue que la branche régnante. Ce prince étoit un duc d'Yorc. Il portoit sur un son écu une *rose blanche*, & le roi Henri VI. de la maison des Lancastre, portoit une *rose rouge*. C'est de-là que vinrent ces noms célebres consacrés à la guerre civile. La bataille de Bolsworth donnée en 1485, & dans laquelle périt Richard III. mit fin aux désolations dont la *rose rouge* & la *rose blanche* avoient rempli l'Angleterre. Le trône toujours ensanglanté & renversé, fut enfin ferme & tranquille; les malheurs qui avoient persécuté la famille d'Edouard III. cesserent; Henri VII. en épousant une fille d'Edouard VI. réunit les droits des Lancastres & des Yorchs en sa personne. Ayant su vaincre, il sut gouverner. Son regne, qui fut de 24 ans, & presque toujours paisible, humanisa un peu les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il assembla & qu'il ménagea, firent de sages lois. La justice distributive rentra dans tous ses droits; le commerce qui avoit commencé à fleurir sous le grand Edouard, & qui avoit été ruiné pendant les guerres civiles, se rétablit, & se ranima pour prospérer encore davantage sous Henri VIII. & sous la reine Elisabeth. (*D. J.*)

ROSE DE VENT, (*Marine.*) c'est un morceau de carton ou de corne, coupé circulairement, qui représente l'horison, & qui est divisé en trente-deux parties, pour représenter les trente-deux airs de vent. On suspend sur ce cercle une aiguille aimantée, ou l'on attache une aiguille aimantée à ce cercle, qu'on suspend dans une boîte, & l'on écrit à chaque division, en commençant par le nord, les noms des vents dans l'ordre suivant.

Noms des rumbs de vent. 1. N. c'est-à-dire, nord. 2. N. $\frac{1}{4}$ N. E. nord quart nord-est. 3. N. N. E. nord-nord-est. 4. N. E. $\frac{1}{4}$ N. nord-est quart-nord. 5. N. E. nord-est. 6. N. E. $\frac{1}{4}$ E. nord-est quart d'est. 7. E. N. E. est-nord-est. 8. E. $\frac{1}{4}$ N. E. est quart nord-est. 9. E. est. 10. E. $\frac{1}{4}$ S. E. est quart sud-est. 11. E. S. E. est sud-est. 12. S. E. $\frac{1}{4}$ E. sud-est quart-d'est. 13. S. E. sud-est. 14. S. E. $\frac{1}{4}$ S. sud-est quart de sud. 15. S. S. E. sud-sud-est. 16. S. $\frac{1}{4}$ S. E. sud quart sud-est. 17. S. sud. 18. S. $\frac{1}{4}$ S. O. sud quart sud-ouest. 19. S. S. O. sud-sud-ouest. 20. S. O. $\frac{1}{4}$ S. sud-ouest quart-sud. 21. S. O. sud-ouest. 22. S. O. $\frac{1}{4}$ O. sud-ouest quart d'ouest. 23. O. S. O. ouest-sud-ouest. 24. O. $\frac{1}{4}$ S. O. ouest quart-sud-ouest. 25. O. ouest. 26. O. $\frac{1}{4}$ N. O. ouest-quart-nord-ouest. 27. O. N. O. ouest-nord-ouest. 28. N. O. $\frac{1}{4}$ O. nord-ouest quart-ouest. 29. N. O. nord-ouest. 30. N. O. $\frac{1}{4}$ N. nord-ouest quart-nord. 31. N. N. O. nord-nord-ouest. 32. N. $\frac{1}{4}$ N. O. nord-quart nord-ouest.

On donne sur la Méditerranée d'autres noms à ces rumbs de vent. *Voyez dans les Planches de Marine*, où l'on a dessiné deux roses des vents où sont marqués leurs noms sur l'Océan, & leurs noms sur la mer Méditerranée.

ROSE, (*Archit.*) ornement taillé dans les caisses qui sont entre les modillons, sous les plafonds des corniches, & dans le milieu de chaque face de l'abaque des chapiteaux corinthien & composite.

Rose de compartiment. On appelle ainsi tout compartiment formé en rayons par des plate-bandes, guillochis, entrelas, étoiles, &c. & renfermé dans une figure circulaire. Il sert à décorer un cul-de-four, un plafond, un pavé de marbre, rond ou ovale, &c.

On nomme aussi *rose de compartiment*, certains fleurons ou bouquets ronds, triangulaires ou losanges, qui remplissent les renfoncemens de sofite, de voûte, &c.

Rose de moderne. C'est dans une église à la gothique, un grand vitrail rond, avec croisillons & nervures de pierre, qui forment un compartiment en maniere de *rose*. Les plus beaux vitraux de cette espece sont à S. Denis en France.

Rose de pavé. Compartiment rond de plusieurs rangées de pavés de grès, de pierre noire de Caën, & de pierre à fusil, mêlées alternativement, dont on orne les cours, grottes, fontaines, &c. On en fait aussi de pierre & de marbre de diverses sortes. *Daviler.* (*D. J.*)

ROSE, *en terme de Boutonnier*; c'est un ornement dont le fond est de cartisane, divisé en plusieurs branches formant autant de rayons, composés d'un seul brin plié en deux, qui s'éloignent les uns des autres, à mesure qu'ils s'éloignent de leur centre commun: les angles en sont arrondis à-peu-près comme ceux des feuilles d'une *rose*. La *rose* entre comme les pompons dans les différens ornemens que le boutonnier imagine.

ROSE, *en terme de Diamantaire*, est un diamant plat, qui n'est taillé que sur la table. *Voyez* TABLE.

ROSES, (*Haute-lisserie.*) petites étoffes de soie, de laine & de fil, dont les façons représentent des especes de *roses*. Elles ont 20 aunes un quart à 20 aunes & demi de longueur, sur un pié & demi & un pouce de roi de largeur. *Savary.* (*D. J.*)

ROSE, *terme de Luthier*; ce sont plusieurs trous qui représentent en quelque sorte la figure d'une *rose*, & qui sont au milieu de la table d'un instrument de de musique, comme d'un luth, d'un clavecin, d'une épinette, &c. (*D. J.*)

ROSE-NOBLE, (*Monnoie.*) monnoie d'or qui se fabrique en Hollande, & qui y a cours pour onze florins.

ROSE, (*Serrur.*) ornement rond, ovale ou à pans, qui se fait ou de tole relevé par feuilles, ou de fer contourné par compartiment à jour. Il sert dans les dormans des portes cintrées, & dans les panneaux de ferrurerie. (*D. J.*)

ROSE ou ROSETTE, (*Teinturier.*) c'est ainsi que

les Teinturiers nomment une certaine marque ronde de la grandeur d'un écu blanc, bleue, jaune ou d'autre couleur, que les Teinturiers sont obligés de laisser au bout de chaque piece d'étoffe qu'ils teignent, pour faire connoître les couleurs qui leur ont servi de pié ou de fond, & faire voir que l'on y a employé les drogues & ingrédiens nécessaires pour les rendre de bon teint. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

ROSE *ou* ROSETTE, *terme de Tourneur*; c'est une sorte de cheville tournée, qui est grosse par un bout, & que l'on met à un ratelier avec plusieurs autres pour servir à pendre des habits. (*D. J.*)

ROSE, (*Blason.*) la *rose* s'appelle *soutenue*, quand elle est figurée avec sa queue, elle est quelquefois d'un même, & quelquefois d'un différent émail, mais toujours épanouie, & tantôt avec les pointes de la châsse d'un émail différent des feuilles. *Menestrier.* (*D. J.*)

ROSE-CROIX, *société des freres de la*, (*Histoire des impostures humaines.*) société imaginaire, & néanmoins célebre par les fausses conjectures qu'elle a fait naître.

Ce fut en 1610, qu'on commença à entendre parler de cette société chimérique, dont on n'a découvert ni trace, ni vestige. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que dès-lors les Paracelsistes, les Alchimistes, & autres gens de cet ordre, prétendirent en être, parce qu'il s'agissoit des sciences occultes & cabalistiques, & chacun d'eux attribuoit aux freres de la *rose-croix* ses opinions particulieres. Les éloges qu'ils firent des freres de la *rose-croix* aigrirent quelques hommes pieux, & les porterent à intenter toutes sortes d'accusations contre cette société, de l'existence de laquelle ils auroient dû préalablement s'assurer.

Cependant on débitoit hautement qu'il paroissoit une illustre société, jusques-là cachée, & qui devoit son origine à Christian Rosencreuz. On ajoutoit que cet homme né en 1387, ayant fait le voyage de la Terre-Sainte, pour visiter le tombeau de J. C. avoit eu à Damas des conférences avec les sages chaldéens, desquels il avoit appris les sciences occultes, entr'autres la magie & la cabale, qu'il avoit perfectionné ses connoissances, en continuant ses voyages en Egypte & en Libye. Que de retour dans sa patrie, il avoit conçu le généreux dessein de réformer les sciences. Que pour réussir dans ce projet, il avoit institué une société secrette, composée d'un petit nombre de membres, auxquels il s'étoit ouvert sur les profonds mysteres qui lui étoient connus, après les avoir engagé sous serment à lui garder le secret, & leur avoir enjoint de transmettre ses mysteres de la même maniere à la postérité.

Pour donner plus de poids à cette fable, on mit au jour deux petits ouvrages, contenant les mysteres de la société. L'un a pour titre *fama fraternitatis*, id est, *detectio fraternitatis laudabilis ordinis roseæ-crucis*; l'autre intitulé *confessio fraternitatis*, parut en allemand & en latin.

Dans ces deux ouvrages, on attribuoit à cette société 1°. Une révélation particuliere que Dieu avoit accordée à chacun des freres, par le moyen de laquelle ils avoient acquis la connoissance d'un grand nombre de sciences, & qu'en qualité de vrais Théosophes, ils étoient en état d'éclairer la raison humaine par le secours de la grace. 2°. On recommandoit, outre la lecture de l'Ecriture-sainte, celle des écrits de Taulerus, & de la théologie germanique. 3°. On assuroit que les illustres freres se proposoient de faire une réforme générale des sciences, & en particulier de la Médecine & de la Philosophie. 4°. On apprenoit au public que lesdits freres possédoient la pierre philosophale, & que par ce moyen ils avoient acquis la médecine universelle, l'art de transmuer les métaux, & de prolonger la vie; enfin, on annonçoit qu'il alloit venir un siecle d'or, qui procureroit toute sorte de bonheur sur la terre.

Sur le bruit que firent ces deux ouvrages, chacun jugea de la société des freres de la *rose-croix*, selon les préjugés, & chacun crut avoir trouvé la clé de l'énigme. Plusieurs théologiens prévenus déja contre l'école de Paracelse, penserent qu'on en vouloit à la foi, & qu'une secte fanatique se cachoit sous ce masque. Christophorus Nigrinus prétendit démontrer que les freres étoient des disciples de Calvin. Mais ce qui détruisit l'une & l'autre de ces conjectures, c'étoit quelques endroits des deux livres dont nous avons parlé, qui prouvoient que les freres étoient fortement attachés au luthéranisme. En conséquence, quelques luthériens défendirent avec zèle l'orthodoxie de la société.

Les plus éclairés conjecturoient que tout cela n'étoit qu'une fable forgée par des chimistes, comme l'indiquoient assez les connoissances chimiques dont cette société se vantoit. Ils ajoutoient pour nouvelle preuve, que le nom même de *rose-cruz* étoit chimique, & qu'il signifioit un *philosophe* qui fait de l'or. Telle a été l'opinion de M. Mosheim.

Il y eut aussi des gens qui crurent bonnement que Dieu, par une grace spéciale, s'étoit révelé à quelques hommes pieux, pour réformer les sciences, & découvrir au genre humain des mysteres inconnus.

Mais comme on ne découvroit en aucun endroit ni cette société, ni personne qui en fût membre, les gens d'esprit se convainquirent de plus en plus, qu'elle n'existoit point en réalité, qu'elle n'avoit jamais existé, & que tout ce qu'on débitoit de son auteur, étoit un conte fait à plaisir, inventé pour se divertir des gens crédules, ou pour mieux connoître ce que le public pensoit de la doctrine de Paracelse, & des chimistes.

Le dénouement de la piece fut, qu'on n'entendit plus parler de la société, depuis que ceux qui l'avoient mise sur le tapis garderent le silence, & n'écrivirent plus. On a soupçonné fortement Jean-Valentin Andréa, théologien de Wirtemberg, homme savant & de génie, d'avoir été, sinon le premier auteur, du moins un des premiers acteurs de cette comédie.

Quoi qu'il en soit, le nom de freres de la *rose-croix* est resté aux disciples de Paracelse, aux Alchimistes, & autres gens de cet ordre, qui ont formé un corps assez nombreux, & dont on appelle le *systeme Théosophie. Voyez*, *article* THÉOSOPHIE, les principaux points de cette doctrine. (*D. J.*)

ROSE D'OR, (*Hist. de la cour de Rome.*) c'est ainsi qu'on nomme par excellence, une *rose* de ce métal faite par un orfévre italien, enrichie de carats, & bénie par le pape le quatrieme dimanche du carême, pour en faire présent en certaines conjonctures, à quelque église, prince, ou princesse.

La coutume qu'a le pape de consacrer une *rose d'or* le dimanche *lætare Jerusalem*, n'a pris son origine que dans le xi. ou xij. siecle; du-moins n'en est-il pas parlé plutôt dans l'histoire.

Jacques Picart, chanoine de saint Victor de Paris, dans ses notes sur l'histoire d'Angleterre, écrite par Guillaume de Neubourg, sur la fin du xij. siecle, nous donne l'extrait d'une lettre d'Alexandre III. à Louis le jeune, roi de France, en lui envoyant la *rose d'or*; « imitant (dit ce pape au monarque) la » coutume de nos ancêtres, de porter dans leurs » mains une *rose d'or* le dimanche *lætare*, nous avons » cru ne pouvoir la présenter à personne qui la méritât mieux que votre excellence, à cause de sa dévotion extraordinaire pour l'Eglise, & pour nous-mêmes ».

C'est ainsi qu'Alexandre III. paya les grands hon-

neurs que Louis le jeune lui avoit rendus dans son voyage en France. Bien-tôt après les papes changerent cette galanterie en acte d'autorité, par lequel en donnant la *rose d'or* aux souverains, ils témoignoient les reconnoître pour tels; & d'un autre côté, les souverains accepterent avec plaisir de la part du saint siége, cette espece d'hommage. Urbain V. donna en 1368 la *rose d'or* à Jeanne, reine de Sicile, préférablement au roi de Chypre. En 1418 Martin V. consacra solemnellement la *rose d'or*, & la fit porter sous un dais superbe à l'empereur qui étoit alors au lit. Les cardinaux, les archevêques, & les évêques, accompagnés d'une foule de peuple, la lui présenterent en pompe, & l'empereur s'étant fait mettre sur un trône, la reçut avec beaucoup de dévotion aux yeux de tout le public.

Henri VIII. reçut aussi la *rose d'or* de Jules II. & de Léon X. Ce dernier pape ne prévoyoit pas qu'un de ses parens & successeurs (Jules de Médicis) qui prit le nom de Clément VII. s'aviseroit bien-tôt après d'excommunier ce même monarque, & qu'il arriveroit de-là, que toutes les *roses* de la tiare pontificale seroient flétries en Angleterre. (*D. J.*)

ROSEAU, s. m. (*Botan.*) genre de plante qui paroît ne différer du gramen & du chiendent que par la grandeur de ses tiges & de ses feuilles; les Botanistes en comptent plusieurs especes, dont les deux principales ou communes sont le *roseau* de marais, *arundo vulgaris, sive phragmites Dioscoridis, I. R. H. 526*, & la seconde, le *roseau* cultivé, *arundo sativa, seu donax Dioscoridis, I. R. H. 526.*

Le *roseau* de marais a des racines grosses, nerveuses, & entrelacées, qui s'étendent fort loin, & serpentent obliquement dans la terre. Sa tige s'éleve à sept ou huit piés; elle est creuse, & a des nœuds d'espace en espace, à chacun desquels sortent des feuilles longues, étroites, de la forme de celle des pailles, dures, & rudes au toucher. La tige est terminée en-haut par une espece d'épi ou de pannicule cossu, d'un brun rougeâtre, plein d'une substance molle & cotonneuse, ayant le sommet penchant en en-bas, & ne répandant aucune semence visible. Cette tige meurt toutes les années.

Le *roseau* cultivé ne differe point de l'espece précédente par ses tiges, ses feuilles, & ses fleurs; sa racine est d'un goût doux, & ses rejettons tendres peuvent même se manger.

Quant au *roseau*, ou canne à sucre, *arundo saccharifera*, le lecteur en trouvera la description au *mot* SUCRE. (*D. J.*)

ROSEAU *ou* CANNE, (*Mat. méd.*) de toutes les vertus que les Pharmacologistes ont attribuées au *roseau*, celle de pousser efficacement les urines, & de dissiper le lait, est la seule qui soit bien établie. La ptisane ou décoction pour boisson ordinaire de la racine du *roseau*, est un remede populaire, & presque généralement employé dans plusieurs pays pour faire perdre le lait des nourrices. (*b*)

ROSEAU A ÉCRIRE, (*Botan.*) c'est une espece de canne qui ne croît que de la hauteur d'un homme, & dont les tiges n'ont que trois ou quatre lignes d'épaisseur, solides d'un nœud à l'autre, c'est-à-dire, remplies d'un bois moelleux & blanchâtre. Les feuilles qui ont un pié & demi de long, sur huit ou neuf lignes de large, enveloppent les nœuds de ces tiges par une gaîne velue; car le reste est lisse, vert gai, plié en gouttiere, à fond blanc. Le pannicule ou le bouquet des fleurs est blanchâtre, soyeux, semblable à celui des autres *roseaux*. Les gens du pays taillent les tiges de ces *roseaux pour écrire*; mais les traits qu'ils en forment sont très-grossiers, & n'approchent pas de la beauté des caracteres que nous faisons avec nos plumes. (*D. J.*)

ROSEAU *ou* BAGUETTE D'EZÉCHIEL, (*Théologie.*) mesure dont il est parlé dans l'Ecriture, & que les auteurs modernes croyent répondre à un pié onze pouces, & un tiers de pouce d'Angleterre. *Voyez* MESURE.

C'est dans le chapitre xl. d'Ezéchiel, où il s'agit de cette mesure: Dieu y montre en vision à ce prophete la réédification future de la ville de Jérusalem, & lui fait d'abord voir un homme qui tenoit en main un *roseau* ou *baguette*, pour mesurer les dimensions que devoit avoir cette nouvelle ville, *& calamus mensuræ in manu ejus.* La longueur de cette mesure semble être déterminée au verset 5, *& in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum & palmo.* Or en donnant à la coudée 18 pouces, & à la palme un peu plus de trois pouces, selon le calcul le plus ordinaire, ce *roseau* auroit été une mesure de neuf piés trois pouces quelques lignes; ce qui est fort différent de ce qu'avance ici M. Chambers. D'ailleurs le prophete ajoute que cet homme dont il eut la vision, prit avec son *roseau* les mesures des maisons, des murs, des portes de la ville, *&c.* & dit qu'il mesura la largeur de chaque maison, *calamo uno*, & la hauteur *calamo uno.* Or il seroit ridicule de ne donner à une maison qu'un pié onze pouces & un tiers de pouce en tout sens. Il est vrai qu'elles ne seroient pas beaucoup plus exhaussées ni plus spacieuses, en ne donnant à ce *roseau* que neuf à dix piés; mais encore cela seroit-il plus supportable. Que si on met la coudée à 21 pouces, comme celle de Memphis, & la palme à proportion, on aura près d'onze piés tant en hauteur qu'en largeur; ce qui suffit au-moins pour faire une chambre un peu commode. Nous ne donnons ceci que comme une conjecture, mais beaucoup plus vraissemblable que celle de M. Chambers, sur ce *roseau* ou *baguette d'Ezéchiel.*

ROSEAUX, (*Architecture.*) ornemens en forme de cannes ou bâtons, dont on remplit jusqu'au tiers les cannelures des colonnes rudentées. (*D. J.*)

ROSEAU, *en terme de Batteur d'or*, est une moitié de *roseau* de mer extrèmement aiguisée par le moyen d'un verre, dont on se sert pour couper les feuilles d'or qui sont minces jusqu'à un certain point.

ROSEAU, *en terme de Vergetier*; ce sont les franges ou les barbes d'une sorte d'herbe grosse & haute qu'on trouve dans les étangs & autres endroits marécageux, & qu'on appelle *roseau*: elle n'est point propre à être employée quand elle est en fleur.

ROSÉE, s. f. (*Physiq.*) météore aqueux que l'on peut distinguer en trois especes, savoir la *rosée* qui s'éleve de la terre dans l'air; la *rosée* qui retombe de l'air, & enfin la *rosée* que l'on apperçoit sous la forme de gouttes sur les feuilles des arbres & des plantes. Parcourons ces trois especes. 1°. La *rosée* s'éleve de la terre par l'action du soleil, pendant les mois de l'été; le soleil ne produit pas ces effets du premier coup, mais insensiblement, car aussitôt qu'il paroît au-dessus de l'horison, il commence à échauffer la terre & y darde ses rayons, & sa chaleur continue de s'introduire plus profondément, jusqu'à une ou deux heures après son coucher; c'est alors que la chaleur commence à s'arrêter, & qu'elle commence à remonter insensiblement.

On peut rassembler la *rosée*, en mettant le soir sur la terre, ou un peu au-dessus, des plaques de métal non polies, ou de grands disques de verre. Si, après qu'il a fait un jour fort chaud, on place ces plaques dans un endroit qui ait été bien éclairé du soleil, la vapeur qui s'éleve de la terre se portera contre la surface inférieure & s'y attachera, & si on les pose un peu obliquement sur la terre, la *rosée* s'écoulera vers le bout inférieur, laissant après elle les traces qui marquent la route qu'elle a prise; si au-contraire on place les plaques dans un endroit qui n'ait pas été éclairé du soleil, ou qui ne l'ait été que fort peu, il

ne s'y amassera qu'une petite quantité de *rosée*.

Lorsqu'on est à la campagne, & qu'après un jour chaud, on vient à avoir une soirée froide, on voit sortir des canaux & des fossés la vapeur de l'eau, qui s'éleve en maniere de fumée; cette vapeur ne se trouve pas plutôt à la hauteur d'un pié ou de deux, au-dessus de l'endroit d'où elle part, qu'elle se répand également de tous côtés; alors la campagne paroît bientôt couverte d'une *rosée* qui s'éleve insensiblement; elle humecte tous les corps sur lesquels elle tombe, & mouille les habits de ceux qui s'y promenent.

La *rosée* qui s'éleve ne sauroit être la même dans les différentes contrées de la terre. En effet la *rosée* se trouvera presque toute composée d'eau dans les pays aqueux, proche des lacs & des rivieres, ou dans le voisinage de la mer; mais si la terre est grasse, sulphureuse, pleine de bois, d'animaux, de poissons, de champs ensemencés, la *rosée* sera alors composée de diverses sortes d'huiles, de sels volatils, & d'esprits subtils des plantes; si le terrein contient beaucoup de minéraux, la *rosée* sera aussi composée de semblables parties, comme l'observe M. Boërhaave dans sa *chimie*. Il s'éleve aussi beaucoup de *rosée* dans les pays humides & aqueux, & moins dans les lieux secs & arides, qui sont éloignés de la mer, des rivieres ou des lacs; ajoutons que la *rosée* ne monte pas toujours à la même hauteur; la plus grande partie s'arrête fort bas, une autre partie s'éleve dans l'atmosphere, jusqu'à une hauteur moyenne, & la moindre partie à une grande hauteur.

La *rosee* s'étant élevée jusqu'à une certaine hauteur, flotte lentement dans l'air; tantôt elle monte, tantôt elle descend, entourant tous les corps qu'elle trouve à sa rencontre, & quelquefois elle retombe de l'air pour humecter la terre. Les philosophes ne s'accordent pas là-dessus, mais M. Muschembroeck a fait diverses expériences à cet égard, qui ne permettent pas de douter de la chute de la *rosée*; on peut les lire dans son *essai de physique*, §. 1535. Il a fait presque toutes ces expériences sur l'observatoire de Leyde, au haut duquel on trouve une large plateforme, où il a disposé en tout sens des morceaux d'étoffe, des tonnes, vases, cloches, *&c.* qui ont tous reçu de la *rosée* de l'air.

La *rosée* ne tombe pas indifféremment sur toutes sortes de corps; cette assertion paroît singuliere, & l'habile physicien que nous venons de citer, a remarqué que les différentes couleurs attirent la *rosée* avec une force inégale; l'inégalité de leur force attractive dépend de la structure & de la grandeur des corps colorés.

Il ne tombe point de *rosée* lorsqu'il fait un gros vent, parce que tout ce qui monte de la terre, est d'abord emporté par le vent, & que tout ce qui s'est élevé dans l'air pendant le jour, est aussi arrêté & emporté par le vent. Voici quelques observations de M. Muschembroeck sur ce sujet. « Quels sont les » vents avec lesquels la *rosée* tombe, ou quels sont » les vents qui précedent pendant le jour, la chute » de la *rosée* du soir? J'ai souvent été surpris de voir » tomber de la *rosée* avec un vent de nord, parce » que ce vent étant froid dans ce pays, condense la » terre, & en ferme les ouvertures; elle ne tombe » cependant pas si souvent, lorsque ce vent souffle, » que lorsqu'il regne d'autres vents chauds, de sorte » qu'on ne ramasse jamais tant de *rosée*, que lorsque » le vent est sud, sud-ouest, & sud-est; c'est ce » qu'on remarquoit aussi autrefois en Grece; car » nous apprenons d'Aristote, qu'il y tomboit de la » *rosée* avec un vent de sud-est; il n'est pas difficile » de rendre raison de ce phénomène; le vent est » chaud, il ouvre la terre, il échauffe les vapeurs » qui s'élevent alors en grande quantité, & peuvent » par conséquent retomber avec abondance, *&c.* » *Loc. cit.* §. 1538.

Il tombe beaucoup de *rosée* dans le mois de Mai, parce que le soleil met alors en mouvement une grande quantité de sucs de la terre, & fait monter beaucoup de vapeurs. La *rosée* de Mai est plus acqueuse que celle de l'été, parce que la grande chaleur volatilise non-seulement l'eau, mais aussi les huiles & les sels.

Aristote, Pline, & d'autres, ont cru que la *rosée* tomboit la nuit, parce que les étoiles & la lune la pressoient en bas; & c'est pour cela que les philosophes qui sont venus ensuite, ont ajouté que la *rosée* tomboit en très-grande abondance, lorsque la lune étoit pleine, & qu'elle luisoit toute la nuit. Ils ont appellé la lune, *la mere de la rosée*, (*Virg. géorg. l. III.*) & la *rosée*, la *fille de l'air & de la lune*. (*Plut. symp. 3.*) Cependant on ramasse tout autant de *rosée*, & avec la même facilité, dans les nuits où la lune ne luit pas, qu'à la clarté de cet astre; & quelle vertu pourroient avoir les rayons de lumiere qui en partent, puisque si on les reçoit sur le plus grand miroir ardent, & qu'en les rassemblant dans le foyer, on les y condense cinq cens fois davantage, ils ne produisent pas le moindre effet sur le thermometre le plus mobile. *Voyez* CHALEUR, LUNE, *&c.*

On peut distinguer la *rosée* d'avec la pluie; 1°. parce que la pluie est une eau blanche & claire, au lieu que la *rosée* est jaune & trouble; 2°. en ce que l'eau de pluie pure distillée, n'a ni odeur ni goût, au lieu que la *rosée* distillée a l'un & l'autre.

La troisieme espece de *rosée* dont nous avons à parler, porte ce nom abusivement; il s'agit de ces gouttes acqueuses que l'on voit à la pointe du jour sur les feuilles des plantes & des arbres, après une nuit seche. On a cru que cette liqueur tomboit de l'air, sur les plantes & sur l'herbe, où elle se trouve en si grande quantité, qu'on ne sauroit traverser le matin une prairie, sans avoir les piés tout mouillés. On se trompe fort à cet égard, car la *rosée* des plantes est proprement leur sueur, & par conséquent une humeur qui leur appartient, & qui sort de leurs vaisseaux excrétoires.

Tantôt on voit ces gouttes rassemblées proche la tige où commence la feuille, comme dans les choux & les pavots; d'autres fois elles se tiennent sur le contour des feuilles & sur toutes les éminences, comme cela se remarque, sur-tout dans le cresson d'Inde; quelquefois on les voit au milieu de la feuille proche de la côte; elles se trouvent aussi assez souvent sur le sommet de la feuille, comme dans l'herbe des prés, *&c.* L'origine de cette *rosée* peut s'expliquer ainsi, selon M. Muschenbroeck. Lorsque le soleil échauffe la terre pendant le jour, & qu'il met en mouvement l'humidité qui s'y trouve, elle s'éleve & s'insinue dans les racines des plantes contre lesquelles elle est portée; après que cette humidité s'est une fois introduite dans la racine, elle continue de monter plus haut, passant par la tige dans les feuilles, d'où elle est conduite par les vaisseaux excrétoires, sur la surface où elle se rassemble en grande quantité, tandis que le reste demeure dans la plante; mais cette humidité se desseche d'abord pendant le jour par la chaleur de l'air, de sorte qu'on n'en voit point du tout pendant le jour sur les feuilles, & comme il ne retourne alors que peu de liqueur dans la tige & vers la racine, toutes les plantes paroissent se faner en quelque sorte vers le milieu du jour; les liqueurs qui ont été échauffées continuent de se mouvoir dans la terre pendant la nuit, elles viennent se rendre de même que pendant le jour contre les racines des plantes, elles y entrent tout comme auparavant, & s'élevent ensuite en haut; mais les plantes se trouvent alors toutes entourées d'un air plus froid, lequel

lequel desseche moins les humeurs, ainsi les sucs qui s'écoulent des vaisseaux excrétoires, & qui ne se dessechent pas après en être sortis, se rassemblent insensiblement, & prennent la forme de gouttes, qui sont le matin dans toute leur grosseur, à moins qu'elles ne soient dissipées par le vent, ou dessechées par la chaleur du soleil levant.

Comme ce sentiment est nouveau, le même physicien, que nous avons cité dans tout cet article, s'est attaché à le prouver par diverses expériences très-exactes, qu'il rapporte §. *1533. de son essai de physique.*

La *rosée* est saine ou nuisible aux animaux & aux plantes, selon qu'elle est composée de parties rondes ou tranchantes, douces ou âcres, salines ou acides, spiritueuses ou oléagineuses, corrosives ou terrestres; c'est pour cela que les médecins attribuent à la *rosée* diverses maladies. Vossius, d'après Thomas Cantipratensis, dans son livre sur les abeilles, avertit les bergers de ne pas mener paître leurs troupeaux de grand matin dans les champs qui se trouvent couverts de *rosée*, parce que la *rosée*, qui est extrêmement subtile, s'insinue dans les viscères, qu'elle met le ventre en mouvement par sa chaleur, & qu'elle le purge avec tant de violence, que mort s'ensuit quelquefois. L'avis de Pline, *liv. XVIII. c. xxix.* ne paroît pas bien fondé; il veut que pour empêcher la *rosée* d'être nuisible aux terres ensemencées, on mette le feu au bois, à la paille & aux herbes de la campagne ou des vignes, parce que cette fumée préviendra tout le mal qui pourroit arriver; mais cette fumée ne sauroit produire aucun bon effet, si ce n'est dans les endroits où il y a des vapeurs & des exhalaisons acides, qui se trouvent alors tempérées par ce qu'il y a d'alkali dans la fumée. On dit que la *rosée* oléagineuse est fort mal-saine, sur-tout pour les bestiaux, & l'on a observé que l'année est fort stérile, lorsqu'il tombe beaucoup de cette *rosée*. On prétend que dans une certaine année, les noyers en moururent en Dauphiné, & que les feuilles des autres plantes en étoient comme brûlées, de même que le blé & la vigne; mais on doit moins attribuer cette malignité à la *rosée*, qu'à la trop grande chaleur du soleil. Cet article est de M. Formey, qui l'a tiré des *Essais de physique* de M. Muschenbrock, déja cité plusieurs fois dans cet article.

ROSÉE, (*Chimie & Médecine.*) Les Chimistes ont long-tems supposé & cherché dans la *rosée* des principes merveilleux, des émanations précieuses de tous les regnes de la nature, & de la panspermie de l'atmosphere (*voyez* PANSPERMIE), qu'ils ont crues éminemment propres à ouvrir certains corps, à les altérer diversement, à les imprégner, à les enrichir de qualités nouvelles, *&c.* C'est dans ces vues que les Chimistes l'ont recueillie avec soin, & quelquefois même avec des circonstances mystérieuses; qu'ils l'ont digérée, distillée, fermentée, *&c.* & qu'ils l'ont ensuite employée à diverses extractions, teintures, *&c.* qu'ils ont exposé divers corps à son influence, *&c.* C'est de-là qu'est venue à la chimie pharmaceutique la méthode de préparer le safran de Mars à la *rosée*, & même à la *rosée* de Mai, sotise exigée encore avec cette derniere circonstance chez beaucoup de pharmacologistes modernes.

L'action de la *rosée* bien évaluée dans ces diverses opérations & dans ses usages pour quelques arts, comme pour le blanchissage de la toile & celui de la cire, a prouvé évidemment aux chimistes modernes que la *rosée* n'opéroit dans tous ces cas que comme eau; & que toutes les différences qu'on pouvoit observer entre les effets de l'eau commune & ceux de la *rosée*, s'expliquoient très-bien par la diverse forme d'application, savoir en ce que l'eau commune s'employoit ordinairement sous la forme de masse ou de volume considérable, long-tems subsistant sur les corps auxquels on l'appliquoit, & que la *rosée* ne s'appliquoit à ces corps que sous la forme de gouttes, de molécules disgrégées, ou tout au plus de couche très-légere, & qui se dissipoit facilement, & donnoit lieu par-là à de fréquentes altérations de madéfaction & de dessication.

La *rosée* & le serein qui en est une espece qu'on a caractérisée par des différences imaginaires (*voyez* SEREIN), considérés comme chose non-naturelle, c'est-à-dire comme objet externe, exerçant une influence sur le corps animal, n'agissent encore que comme eau ou comme humidité, tout au plus comme humidité froide.

La *rosée* doit être comptée parmi les objets extérieurs dont les effets sont le plus nuisibles aux corps foibles & non accoutumés à son action. Ceux qui sont sujets aux rhumes, à la toux, aux maladies de poitrine, aux ophtalmies, aux douleurs des membres, & aux coliques, doivent sur-tout éviter très-soigneusement de s'y exposer. (*b*)

ROSÉE, (*Critique sacrée.*) *ros*; ce mot outre le sens propre, se prend dans l'Ecriture pour la *manne*; le matin il tomba une rosée, *ros*, tout-autour du camp, Exod. *xvj. 13.* c'étoit la manne même qu'on recueillit aux environs du camp. *Voyez* MANNE.

Comme la Palestine étoit un pays fort chaud, & que la *rosée* y étoit abondante, ce mot désigne aussi quelquefois *l'abondance*, la quantité de quelque chose; de-là cette comparaison; telle que la nue de la *rosée*, tel est le jour d'une abondante moisson, Isaïe *xviij. 4.* Et ailleurs, nous l'accablerons par notre nombre, comme quand la *rosée* tombe sur la terre. *II. Rois, xvij. 12.* (*D. J.*)

ROSÉE, les *maréchaux ferrans* appellent ainsi le sang qui commence à paroître à la solle lorsqu'on la pare pour dessoler le cheval. *Voyez* PARER & DESSOLER.

ROSÉE DU SOLEIL, (*Botan.*) Tournefort a établi dans ce genre de plante dix-sept especes, dont il nomme la principale, *ros solis folio oblongo*, en anglois, *the common round-leav'd sundew.*

Sa racine est fibrée & déliée comme des cheveux. Elle pousse plusieurs queues longues, menues, & velues en-dessus, auxquelles sont attachées de petites feuilles presque rondes, concaves en maniere de cure-oreille, d'un verd pâle, garnies d'une frange de poils rougeâtres fistuleux, d'où transudent quelques gouttelettes de liqueur dans les cavités des feuilles; de-sorte que ces feuilles & leurs poils sont toujours mouillés d'une espece de *rosée.*

Il s'éleve d'entre ces feuilles deux ou trois tiges presqu'à la hauteur d'un demi-pié, grêles, rondes, rougeâtres, tendres, dénuées de feuilles; elles portent à leur sommet de petites fleurs à plusieurs pétales, disposées en rose, blanchâtres, panchées du même côté, soutenues par des calices formés en cornet, dentelés, & attachés à des pédicules forts courts. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede des petits fruits qui ont à-peu-près la grosseur & la figure d'un grain de blé, & qui contiennent plusieurs semences oblongues ou rondelettes.

Cette plante fleurit en Juin & Juillet, & vient en des lieux déserts & sablonneux, rudes, humides, & le plus souvent entre les mousses; elle est visqueuse au tact, de-sorte qu'en la touchant sa liqueur gluante se tire comme en petits filamens soyeux & blanchâtres, qui prennent dans le moment une certaine consistance.

Cette plante est estimée pectorale, adoucissante, & bonne dans la toux seche invétérée. (*D. J.*)

ROSELAIN *ou* ROSCLYN, (*Géog. mod.*) lieu de la Phénicie, aux environs de Tyr, à 24 milles de Sidon; il est remarquable par des citernes, que l'on nomme les *citernes de Salomon*, mais qui n'ont été

bâties que depuis le tems d'Alexandre, puisque l'aquéduc qui transporte les eaux de ces citernes à Tyr (qui en est environ à 2 milles), traverse la langue de terre par laquelle Alexandre joignit cette ville au continent, lorsqu'il en fit le siége. Il n'y a aujourd'hui presqu'aucune de ces citernes qui soit entiere. (*D. J.*)

ROSENBERG, (*Géogr. mod.*) il y a trois petites villes d'Allemagne de ce nom; l'une est dans l'évêché de Magdebourg, sur la Sala, près de son confluent avec l'Elbe. La seconde est dans la Bohème, sur les confins de l'Autriche. La troisieme est en Silésie, dans la principauté d'Oppelen, sur les frontieres de Pologne. (*D. J.*)

ROSENFELD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, au duché de Wurtemberg, sur la riviere de Tayah, entre Sulz & Balingen. Elle fut entourée de murailles en 1274; ses habitans sont luthériens. *Long.* 26. 22. *lat.* 48. 12. (*D. J.*)

ROSENTHAL, (*Géog. mod.*) il y a deux petites villes d'Allemagne de ce nom; l'une dans l'évêché de Hildeshein; & l'autre en Bohème, dans le cercle de Frachin. (*D. J.*)

ROSER, v. act. (*Teinture.*) c'est donner un oeil cramoisi au rouge, & le rendre plus brun; c'est le contraire d'*aviver*.

ROSEREAUX, s. m. pl. (*Fourrure.*) fourrures qu'on tire de Moscovie par la voie d'Arcangel, ces peaux sont bonnes pour fourrer des bonnets.

ROSÈS, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la Catalogne, au Lampurdam, sur la Méditerranée, au fond d'un golfe de même nom, à 8 lieues au nord-est de Gironne. Elle est munie d'une bonne citadelle, qui est sur le bord de la mer près du port. Les vaisseaux mouillent au milieu de la baie par quinze ou dix-huit brasses d'eau, fond d'herbe vaseux.

Selon Silva, *Poblæ de Espana*, *p.* 250. la ville de *Rosès* doit sa fondation aux Rhodiens, qui sortis de leur île, passerent en Espagne, 910 ans avant la naissance de Jesus-Christ, & y bâtirent cette ville, à laquelle ils donnerent le nom de *Rhodé*, en mémoire de leur patrie. Selon la vérité de l'histoire, *Rosès* n'étoit qu'une abbaye, lorsque Charles-Quint y fit bâtir une ville & une forteresse, à trente-cinq toises de la mer, en rase campagne. Cette ville a la mer Méditerranée à son midi, la plaine de Lampurdan à son couchant, les Pyrénées à son levant & à son septentrion. La forteresse qui la défend, est à cinq bastions, revêtus de pierre de taille.

Cette ville se glorifie d'avoir été la seule de Catalogne qui ait toujours été fidele au roi Philippe V. Elle a été prise & reprise plusieurs fois dans le dernier siecle; enfin elle est restée à l'Espagne par le traité de Riswick, l'an 1697. *Long.* 20. 47. *lat.* 42. 11. (*D. J.*)

ROSETTE, s. f. (*Gram.*) nom qu'on a donné à plusieurs choses différentes, parce qu'étant rondes & relevées en bosse, elles avoient quelque conformité avec la rose. *Voyez les articles suivans.*

ROSETTE, *terme de Bahutier*, sorte de petits clous blancs, dont les Bahutiers se servent pour les embellissemens des coffres & bahuts. (*D. J.*)

ROSETTE, (*Ciselure.*) petits poinçons ou ciselets d'acier, à un bout desquels sont gravés en creux des roses ou autres fleurs, pour les frapper & en imprimer le relief sur les métaux où l'on fait des ciselures. *Trévoux.* (*D. J.*)

ROSETTE, (*Cordon. Bottier.*) est une plaque de cuivre quarrée ou ovale, qui sert à attacher l'éperon, & qui est placée sur le cou-de-pié du soulier de la botte.

ROSETTE *ou* CUIVRE DE ROSETTE, (*Métallurg.*) c'est ainsi qu'on nomme le cuivre, lorsqu'après avoir passé par les différentes opérations de la fonderie dont la derniere est le raffinage, il se trouve parfaitement dégagé du fer, du soufre, de l'arsenic & des autres substances qui le rendoient impur. Avant d'être séparé de ces substances, on l'appelle *cuivre noir*; mais lorsqu'il est parfaitement pur, il a la couleur rouge qui lui est propre, & pour lors on le nomme *cuivre de rosette*. Ce cuivre a pour lors la ductilité convenable. Pour s'assurer si ce métal est dans cet état, un ouvrier plonge une verge de fer dans le cuivre parfaitement fondu au fourneau de raffinage; par ce moyen il s'attache une portion de cuivre à la verge, & après l'avoir retiré & laissé refroidir, il juge par la couleur & la flexibilité, si ce cuivre a été suffisamment purifié. *Voyez l'article* RAFFINAGE.

ROSETTE, (*Coutellerie.*) petites roses ou fleurons d'argent ou de cuivre, dont les Couteliers se servent pour monter leurs rasoirs, lancettes, & autres tels instrumens de Chirurgie & de Barberie. Ils font les *rosettes* de cuivre, & prennent chez les Orfevres celles d'argent. (*D. J.*)

ROSETTE, (*terme de Couturiere.*) les Couturieres appellent *rosette* de petites coutures qu'elles font dans du linge qui est un peu troué, & qu'elles forment en maniere de petites roses. (*D. J.*)

ROSETTE *dans les montres*, (*Horlogerie.*) est un petit cadran numéroté, *voyez les Planches de l'Horlogerie*, au moyen duquel on fait avancer ou retarder par degrés le mouvement de la montre.

Pour bien comprendre comment cela se fait, il est bon de savoir sur quel principe cette opération est fondée, & comment elle s'exécute. Les vibrations du balancier étant réglées par celles du ressort spiral (*voyez* RESSORT SPIRAL), il est clair que si ce ressort devient plus fort, ou plus foible, ces vibrations seront accélérées ou retardées, effet qui sera encore le même, si le ressort devient plus court ou plus long. Ainsi, par exemple, pour faire avancer une montre, il ne faut que raccourcir son ressort spiral, & pour la faire retarder, que l'alonger. Mais, comme en l'alongeant ou le raccourcissant, on changeroit la position du balancier, ce qui mettroit la montre mal d'échappement, *voyez* ÉCHAPPEMENT, ce moyen ne peut pas être mis en usage; c'est pourquoi on a recours à un autre expédient qui produit précisément le même effet; voici ce que c'est. Supposant que *rr*, *voyez les fig.* soit le ressort spiral du balancier *B B*, & que ce ressort soit fixement attaché au piton *P* & en *v* à l'arbre du balancier, on ne peut, comme nous l'avons dit, alonger ou raccourcir ce ressort. Mais si l'on suppose qu'il passe dans une espece de fourche *q*, vue ici en plan, dont les fourchons soient si près l'un de l'autre, qu'il ne s'en faille que d'une quantité imperceptible que le ressort les touche; il est évident que ses vibrations ne se feront plus du point ou piton *P*, mais de la fourche *q*; le ressort, en ouvrant ou en se fermant par le mouvement du balancier, se mouvant autour de ce point *q*. Regardant donc ce point comme un nouveau point fixe, les vibrations du balancier seront accélérées, puisque le ressort spiral sera accourci de toute la quantité *q p*. Si l'on supposoit donc ce point *q* mobile, & que tantôt il s'éloigne, ou il s'approche du point *P*, on aura par ce mouvement un moyen simple de faire avancer ou retarder la montre, puisqu'il ne sera question que de faire éloigner ou approcher du point *P* la fourche *q*; or c'est précisément ce que l'on fait, lorsque l'on tourne l'aiguille de la *rosette* à droite ou à gauche, comme on va le voir par l'explication des pieces qui servent à produire cet effet. Elles sont représentées en grand dans cette même figure, qui contient toutes les pieces que l'on voit sur la platine de dessus, lorsque l'on ouvre une montre, à cela près du coq qui est ôté; pour que l'on voie plus distinctement le balancier, le ressort spiral, *&c.* *RK* est la rosette coupée en M, pour que l'on voie

la roue de *rosette M* qui est dessous; *e* est l'aiguille qui tient à quarré sur cette roue; *cc* est la coulisse coupée aussi en *ce*, pour qu'on voie le rateau *aa* qui est dessous, & comment il engrene avec la roue de *rosette*. *q* que nous avions supposé une fourche, est la queue du rateau, & les deux petits points blancs sont, au lieu de fourchons, deux petites chevilles distantes entr'elles d'une quantité imperceptiblement plus grande que l'épaisseur du ressort spiral. Maintenant il est clair, que si l'on tourne l'aiguille de *R* vers *K*, on fera avancer la queue du rateau de *q* vers *r*; & qu'au contraire, si on la tourne de *K* vers *R*, on fera avancer cette queue de *r* vers *q*, ou de *q* vers *P*: d'où il est évident, par ce que nous avons dit plus haut, que par le premier mouvement on fera avancer la montre, & que par le second on la fera retarder. C'est pourquoi les Horlogers vous disent, que pour faire avancer votre montre, il faut tourner l'aiguille du côté où les chiffres vont en augmentant, & dans le sens contraire, quand on veut la faire retarder, parce que ces chiffres sont ordinairement disposés de façon qu'il en résulte cet effet. Dans les montres angloises, au lieu d'une aiguille, on fait tourner un petit cadran dont on apprécie le chemin par un petit index; mais c'est encore le même effet, ce cadran étant adapté comme l'aiguille sur la roue de *rosette*.

On pourroit faire ici une question, savoir, de combien de degrés ou divisions il faut tourner l'aiguille de la *rosette*, pour faire avancer ou retarder la montre d'un certain nombre de minutes en 24 heures. Mais cela dépendant 1°. du ressort spiral qui est tantôt plus court, tantôt plus long, 2°. des rapports qui sont entre l'aiguille de *rosette* & sa roue, cette roue, & le rateau, rapports qui ne sont presque jamais les mêmes, on voit qu'il est impossible de prescrire aucune regle à cet égard. En général une division est suffisante pour accélérer le mouvement de la montre d'une minute en 24 heures. Au reste pour peu qu'on soit attentif, on s'apperçoit bientôt du degré de sensibilité de sa montre. Il est bon de remarquer cependant que, lorsque l'aiguille est du côté des chiffres de haut nombre, il faut un peu moins la tourner que lorsqu'elle est de l'autre côté; le ressort spiral étant dans ce cas plus court, & par conséquent un même espace parcouru par la queue du rateau produisant plus d'effet. *Voyez* RESSORT SPIRAL, RATEAU, COULISSE, *&c.*

ROSETTE, (*Jardinage.*) ornement d'où sortent des nilles, des palmettes & des becs de corbin, quelquefois employé dans les parterres de broderie à la place d'un grand fleuron.

ROSETTE, *en terme de marchand de modes*, est un ruban plus ou moins large, formant une boucle à deux ou trois feuilles de chaque côté. Cet ornement se met au haut des bourses à cheveux. *Voyez* BOURSE. On fait de ces *rosettes* avec une double rose plus petite & placée au milieu, & sur le nœud de la premiere, on laisse pendre un petit bout de ruban, & ces *rosettes* prennent alors le nom de la *comette*.

ROSETTE, (*Peinture.*) sorte de craie rougeâtre approchant de la couleur amarante, qui n'est autre chose que du blanc de Rouen, à qui l'on a donné cette couleur par le moyen d'une teinture de bois de Brésil plusieurs fois réitérée. La *rosette* est une espece de stil de grain dont on se sert dans la peinture. Il y a une autre espece de *rosette* semblable pour la composition à celle ci-dessus, mais dont la couleur est d'un plus beau rouge, qui sert à faire cette encre dont les Imprimeurs se servent pour marquer en rouge les titres des livres qu'ils impriment. On s'en sert aussi quelquefois pour peindre. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

ROSETTE, (*Serrur.*) ornement d'étoffe ciselés en maniere de rose, qui se met sous le bouton d'une rose. (*D. J.*)

ROSETTES, (*Tourneur.*) sont des disques de fer ou de cuivre figurés que l'on monte sur l'arbre du tour à figurer, par le moyen desquels on fait des figures qui leur sont semblables. *Voyez* TOUR & *les Pl. & fig. du Tourneur.*

ROSETTE, ou ROSSETE, (*Géogr. mod.*) ville d'Egypte, près des ruines de l'ancienne Canope, sur le bord du bras occidental du Nil, à une lieue de la mer, à 8 au levant d'Alexandrie, à 16 au-dessous de Frouah, & à 38 au nord-ouest du Caire, avec laquelle elle communique par un canal que deux châteaux défendent.

Cette ville doit avoir plus de six cens ans d'antiquités, puisque au tems du géographe Edrissi elle existoit déjà: elle est en partie bâtie sur une montagne de roche, qui commence au bord du Nil, & s'étend assez avant dans les terres vers l'occident.

Rosette est grande & commerçante, car on y transporte plusieurs marchandises qui viennent de la mer Rouge & de la haute Egypte; il est vrai cependant qu'il n'y a que les saïques & les caromousals des Grecs qui puissent monter jusqu'à *Rosette*; les navires ne le peuvent pas faute d'eau.

Il réside ordinairement dans cette ville un viceconsul de France, qui est logé dans une okelle: c'est un bâtiment fait en façon de cloître, avec une grande porte, & une basse-cour environnée de magasins; au-dessus il y a des galeries qui conduisent dans les chambres qu'on loue aux marchands. *Long.* 47. 28. *Lat.* 31. 15. (*D. J.*)

ROSETTIER, s. m. (*Coutellerie.*) outil dont se servent les Couteliers pour faire ces petites *rosettes* de cuivre, avec lesquelles ils montent plusieurs de leurs ouvrages. C'est une espece de poinçon en forme d'emporte-piece, qu'ils frappent sur un bloc de plomb, une feuille de léton entre deux. Les Orfevres se servent aussi du *rosettier* pour faire les rosettes d'argent. (*D. J.*)

ROSHASÇANA, s. m. (*Hist. des Juifs.*) mot qui se trouve souvent dans les livres des Juifs, & qui signifie le *commencement de l'année*. C'est pour eux un jour de fête. Leurs docteurs disputent dans le talmud sur le tems auquel le monde a commencé. Selon les uns ç'a été au printems dans le mois de *Misan*, qui répond à notre mois de Mars; d'autres veulent que ce soit en automne dans le mois de *Tisri*, qui est notre mois de Septembre; & c'est maintenant parmi eux l'opinion la plus reçue. Quoique l'année ecclésiastique commence chez eux au mois de *Misan*, conformément à ce qui est dit dans la loi, que ce mois sera pour eux le premier des mois; cependant l'année ordinaire ou civile commence par le mois *Tisri* ou Septembre; & c'est pendant les deux premiers jours de ce mois qu'on célebre le *roshasçana* d'abord par une cessation générale de tout travail, ensuite par des prieres, des aumônes, des confessions, & d'autres œuvres de pénitence.

Selon Leon de Modene, les Juifs tiennent par tradition, que pendant ces deux jours, Dieu juge de tout ce qui s'est passé l'année précédente, & regle les événemens de celle où l'on va entrer. C'est pourquoi ils emploient le premier de ces deux jours à expier le passé par des jeûnes, des austérités, des disciplines & d'autres mortifications; quelques-uns, sur-tout en Allemagne, portent l'habit avec lequel ils veulent être enterrés. On s'assemble à la synagogue, où l'on fait de longues prieres, & sur-tout on lit à cinq personnes dans le Pentateuque, ce qui y est dit du sacrifice qu'on faisoit ce jour-là dans le temple; enfin on fait la bénédiction pour le prince, & on sonne trente fois du cor; selon qu'il est marqué dans les nom-

bres & dans le Lévitique pour intimider, dit-on, les pécheurs, & les porter au repentir en leur rappellant la mémoire du jugement de Dieu. Le reste du jour & le suivant se passent à entendre des sermons & à d'autres exercices de dévotion. Leon de Modene, *part. III. c. v.*

ROSHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans la basse Alsace sur le torrent de Mogol, à quatre lieues de Strasbourg, près de Molsheim, bâtie dans le douzieme siecle; elle fut presque réduite en cendres en 1385. Elle a été libre & impériale. (*D. J.*)

ROSICLE, s. m. (*Minéralogie.*) espece de minéral noir que l'on tire des mines du Chily & du Pérou. Son nom lui vient de ce qu'en le mouillant & le frottant contre du fer, il rougit. Ce minéral est tres-riche, & l'argent qu'on en tire est le meilleur de toutes les mines de Lipes, du Potosi & des autres provinces de l'Amérique. *Voyez* ARGENT. Il paroît par la propriété de rougir le fer, qu'on attribue à cette mine, qu'elle contient du vitriol cuivreux dont le métal est précipité par le fer. Il ne faut point confondre cette mine avec la mine d'argent rouge, qui est une mine d'argent en crystaux rouges, semblables à des grenats ou à des rubis.

ROSIENNE, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pologne au grand duché de Lithuanie, dans la Samogitie, à 22 lieues au sud de Mittau, sur une petite riviere qui se rend dans le Némen. *Long. 41. 50. latit. 55. 28.* (*D. J.*)

ROSIER, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *rosa*; genre de plante à fleur composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le calice est formé de plusieurs feuilles, & il devient dans la suite un fruit arrondi ou oblong, & charnu; il n'a qu'une capsule, & il renferme des semences le plus souvent anguleuses & velues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

ROSIER, (*Jardinage.*) *rosa*; arbrisseau épineux qui se trouve en Europe plus qu'en nulle autre partie du monde. Il pousse plusieurs tiges du pié, qui sont de peu de durée, mais qui se renouvellent aisément. La hauteur commune des *rosiers* est de quatre à cinq piés: quelques especes en prennent beaucoup moins, & d'autres un peu plus. Les racines de cet arbrisseau tracent beaucoup, & produisent des rejettons. Sa feuille est composée de cinq ou sept folioles qui sont ovales, dentelées, & attachées par paires à un filet commun qui est terminé par une seule foliole. Ses fleurs sont simples ou doubles, plus ou moins, & de différentes grandeurs & couleurs, selon les especes. Elles viennent au bout des branches, & elles donnent un fruit oblong qui contient plusieurs semences.

Le *rosier* doit tenir une des premieres places parmi les arbrisseaux fleurissans. C'est sans contredit l'un des plus beaux, des plus variés, & des plus agréables, tant par la quantité & la durée de ses fleurs, que par leur éclat & la douce odeur qu'elles exhalent. La *rose* embellit tous les lieux qu'elle habite; elle est la parure la plus brillante de la nature; c'est le plus riant objet de ses productions, & l'image le plus pur de la douceur, de la beauté & de la candeur.

Rien de plus simple & de plus facile que d'élever, de cultiver & de multiplier le *rosier*. Il se plaît dans tous les climats tempérés; il vient à toutes expositions, & il réussit dans tous les terreins. Cependant il vit peu dans les terres seches & légeres, & les fleurs ont moins d'odeur dans celles qui sont grasses & humides. On évitera ces deux inconvéniens en mettant le *rosier* dans un terrein de moyenne qualité.

On peut multiplier cet arbrisseau de toutes les façons possibles; de rejettons, de branches couchées, de boutures; par les graines, par la greffe & par ses racines. La semence est le moyen le plus long & le plus incertain: pour l'ordinaire, on n'acquiert de cette façon que des especes batardes ou dégénérées. Toutes les autres méthodes ont un succès à-peu-près égal. Cet arbrisseau peut se transplanter en tout tems avec succès, & même pendant tout l'été, en supprimant tout le fanage, & en réduisant la tige à quatre pouces au-dessus de terre. Nulle autre culture que de le tailler souvent & sans ménagement. Plus on le taillera, plus il durera, plus il donnera de fleurs, & plus le tems de leur venue pourra varier. Les différens tems de la transplantation rempliront aussi ce dernier objet.

Tous les *rosiers* peuvent se greffer les uns sur les autres; mais il faut éviter de prendre pour sujets, ou plûtôt on doit exclure des jardins la *rose à odeur de canelle*, celle *à fleur jaune simple*, celle *à feuille de pimprenelle*, & sur-tout la *rose sauvage de Virginie*. Elles envahissent le terrein par la quantité de rejettons qu'elles poussent sur leurs racines, qui s'étendent considérablement. Le mois de Juin est le tems le plus convenable pour greffer ces arbrisseaux en écusson.

On connoît près de quatre-vingt variétés du *rosier*, dont le tiers environ ne donne que des fleurs simples; cependant il y en a plusieurs qui ont assez d'agrément ou de singularité pour mériter qu'on les cultive. Tous les *rosiers* à fleurs doubles ont de la beauté. On peut considérer les roses sous quatre couleurs principales; les jaunes, les blanches, les incarnates & les rouges. Il y en a peu de jaunes, un peu plus de blanches, beaucoup davantage d'incarnates, & les rouges font le plus grand nombre. Dans ces deux dernieres couleurs, il y a une infinité de nuances depuis le couleur de chair le plus tendre, jusqu'à l'incarnat le plus vif, & du rouge pâle au pourpre foncé. Il regne encore une grande variété dans la stature des *rosiers*, dans l'odeur des fleurs, dans les saisons de leurs venues, dans leur grandeur. Il y a aussi des *rosiers* sans épines; d'autres sont toujours verds; dans quelques-uns les feuilles ont une odeur agréable; dans d'autres elles sont joliment tachées. Il s'en trouve plusieurs dont les roses sont panachées, tiquetées ou mi-parties. On en voit de proliferes; d'autres à fruit épineux; d'autres qui fleurissent deux fois l'an; d'autres pendant presque toute l'année; d'autres enfin ne s'ouvrent qu'à demi. Nul arbrisseau ne rassemble des différences aussi singulieres, aussi variées & aussi intéressantes. Le *rosier* seul peut former une collection nombreuse, où chaque jour de la belle saison donnera du nouveau & de l'agréable.

Le *rosier* étant donc de la plus grande ressource pour l'embellissement des jardins, on peut en faire plusieurs usages. On le met en buisson dans les plates-bandes; on le mêle avec d'autres arbrisseaux fleurissans dans les bosquets; on en garnit des quarrés entiers, où on les retient à trois piés de hauteur; mais si l'on veut tirer grand parti de cet arbrisseau, c'est de l'entremêler de jasmin & de chevre feuilles pour en former des bordures longues & épaisses, que l'on taille en ados, & que l'on retient à deux ou trois piés de hauteur. Les bordures peuvent se mettre, & réussissent fort bien sous des grands arbres taillés en hautes palissades sur tiges, où elles donneront des fleurs pendant toute la belle saison.

La Médecine tire des services du *rosier*. Il y a des roses astringentes, & d'autres purgatives. On en tire un miel, une huile, & un suc électuaire: on en fait des sirops, des conserves, & jusqu'à du vinaigre; les roses pâles & odorantes sont les plus propres à donner l'eau-rose. On fait aussi quelque usage des fruits du *rosier*, & d'une sorte d'éponge qui vient sur cet arbrisseau, & qui a des propriétés.

Les variétés du *rosier* sont si nombreuses, que la nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer ici dans une description détaillée de toutes les especes. Je n'en

rapporterai qu'une seule, qui est en quelque façon nouvelle & fort à la mode.

Le rosier *de Bourgogne, ou le* rosier *à pompons*. Ce petit arbrisseau ne s'éleve qu'à un pié, ou un pié & demi. Il pousse du pié quantité de tiges, qui sont fortes & ont du soutien. Ses feuilles sont petites, étroites, d'une verdure terne & pâle. Ses fleurs d'environ trois quarts de pouce de diametre, sont dans leur milieu de l'incarnat le plus vif, qui se dégrade insensiblement vers les bords qui sont d'une couleur de chair pâle. L'arbrisseau en produit une grande quantité dès le commencement de Mai; elles sont d'une odeur excellente, & de la plus brillante apparence. Ce *rosier* est extrèmement propre à former de petites bordures, parce qu'il ne s'étend pas beaucoup. Il se couvre de tant de fleurs, qu'il s'épuise & périt en peu d'années, sur-tout lorsqu'on le tient en pot. On peut y remédier par sa taille en rabattant toutes ses branches à moitié, & en l'arrosant fréquemment durant l'été. L'art & la culture n'ont eu aucune part à la découverte de ce *rosier*. C'est un jardinier de Dijon qui l'a trouvé en 1735, en cherchant des buis sur les montagnes voisines dans le tems qu'il étoit en fleurs.

ROSIERES, *ou* ROSIERES-AUX-SALINES, (*Géog. mod.*) ville de Lorraine dans le bailliage de Nancy, sur la Meurte, à deux lieues de Nancy, & à quatre lieues au sud-ouest de Lunéville. Ses salines sont d'un bon produit. *Long.* 24. 3. *lat.* 48. 30. (*D. J.*)

ROSITO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plûtôt bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, sur l'Acalandro, aux confins de la Basilicate, environ à trois milles du golfe de Venise. (*D. J.*)

ROSKOLNIKI, SECTE DES, (*Relig. chrétien.*) secte qui s'est établie de bonne heure en Russie, mais qui y regne paisiblement, & qui n'a point produit de tumulte. Voici ce qu'en dit l'auteur moderne de l'histoire de Russie.

La secte des *Roskolniki*, composée aujourd'hui d'environ 2000 mâles, est la plus ancienne des sectes qu'on connoisse en Russie. Elle s'établit dès le douzieme siecle, par des zélés qui avoient quelque connoissance du nouveau Testament; ils eurent, & ont encore, la prétention de tous les sectaires, celle de les suivre à la lettre, accusant tous les autres chrétiens de relâchement, ne voulant point qu'un prêtre qui a bu de l'eau-de-vie, confere le baptême, assurant avec J. C. qu'il n'y a ni premier, ni dernier parmi les fideles, & sur-tout qu'un fidele peut se tuer pour l'amour de son sauveur. C'est selon eux, un très-grand péché de dire *alleluia* trois fois; il ne faut le dire que deux, & ne donner jamais la bénédiction qu'avec trois doigts.

Nulle société d'ailleurs, n'est ni plus réglée, ni plus sévere dans ses mœurs. Ils vivent comme les quakers; mais ils n'admettent point comme eux les autres chrétiens dans leurs assemblées: c'est ce qui fait que les autres leur ont imputé toutes les abominations dont les Payens accuserent les premiers galiléens, dont ceux-ci chargerent les gnostiques, dont les Catholiques ont chargé les Protestans.

On leur a souvent imputé d'égorger un enfant, de boire son sang, & de se mêler ensemble dans leurs cérémonies secretes, sans distinction de parenté, d'âge, ni même de sexe. Quelquefois on les a persécutés; ils se sont alors enfermés dans leurs bourgades, ont mis le feu à leurs maisons, & se sont jettés dans les flammes. Le czar Pierre I. a pris avec eux le seul parti qui puisse les ramener, celui de les laisser vivre en paix. (*D. J.*)

ROSMARE, *voyez* LAMANTIN.

ROSMARINI, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile dans le val Démona. Elle a sa source dans les montagnes Stori, & se jette dans la mer près de l'embouchure du petit fleuve San-Fradello. Cette riviere est le Chydas des anciens. (*D. J.*)

ROSNY, (*Géog. mod.*) bourgade de France dans la Normandie, sur la Seine, entre les villes de Mante & de Vernon, avec titre de marquisat & un château.

C'est dans ce château que naquit en 1559, Maximilien de Béthune duc de Sully, l'un des plus grands hommes que la France ait produit, & qui mourut en son château de Villebon en 1641, à 82 ans, après avoir été toujours inséparablement attaché à sa religion & à Henri IV.

Il avoit vu, dit M. de Voltaire, Henri II. & Louis XIV. Il fut grand-voyer & grand-maître de l'artillerie, grand-maître des ports de France, sur-intendant des finances, duc & pair, & maréchal de France. C'est le seul homme à qui on ait jamais donné le bâton de maréchal, comme une marque de disgrace. Il ne l'eut qu'en échange de la charge de grand-maître de l'artillerie, que la reine régente lui ôta en 1634. Il étoit très-brave homme de guerre, & encore meilleur ministre; incapable de tromper le roi, & d'être trompé par les financiers. Il fut inflexible pour les courtisans, dont l'avidité est insatiable, & qui trouvoient en lui une rigueur conforme au tems & aux besoins d'Henri IV. Ils l'appelloient le *négatif*, & disoient que le mot de *oui* n'étoit jamais dans sa bouche. Avec cette vertu sévere il ne pouvoit plaire qu'à son maître, & le moment de la mort de Henri IV. fut celui de sa disgrace. Il composa dans la solitude de Sully, des *mémoires* dans lesquels regne un air d'honnête homme, avec un style naïf, mais trop diffus. On y trouve quelques vers de sa façon. Voici ceux qu'il fit en se retirant de la cour, sous la régence de Marie de Médicis.

Adieu maisons, châteaux, armes, canons du roi;
Adieu conseils, trésors déposés à ma foi;
Adieu munitions; adieu grands équipages;
Adieu tant de rachats; adieu tant de menages;
Adieu faveurs, grandeurs; adieu ce tems qui court;
Adieu les amitiés, & les amis de cour, &c.

Il ne voulut jamais changer de religion, & comme le cardinal du Perron l'exhortoit à quitter le Calvinisme, il lui répondit: « Je me ferai Catholique » quand vous aurez supprimé l'Evangile; car il est si » contraire à l'église romaine, que je ne peux pas » croire que l'un & l'autre aient été inspirés par le » même esprit ».

Le pape lui écrivant un jour une lettre remplie de louanges sur la sagesse de son ministere, finissoit sa lettre comme un bon pasteur, par prier Dieu qu'il ramenât sa brebis égarée, & conjuroit le duc de Sully de se servir de ses lumieres pour entrer dans la bonne voie. Le duc lui répondit sur le même ton. Il l'assura qu'il prioit Dieu tous les jours pour la conversion de sa sainteté: cette lettre est dans ses *mémoires*. *Pref. de la Henr. édit. de* 1723.

Il se signala dans les armes jusqu'à l'âge de 40 ans; il se trouva à la bataille de Coutras, au combat d'Arques, à la bataille d'Ivri, aux sieges de Paris, de Noyon, de Rouen, de Laon, & à toutes les occasions périlleuses. Dans sa place de sur-intendant des finances, il rétablit si bien celles de l'état, qu'il paya deux cent millions de dettes en dix ans, & qu'il remit de grandes sommes dans les trésors de son maître.

Il l'aimoit avec un zele & un attachement inexprimable. Un soir Henri IV. lui fit quelques reproches vifs, & mal-à-propos. Ce bon prince y songea pendant la nuit, & le lendemain de grand matin, il courut à l'arsenal chez Sully pour réparer sa faute. « Mon ami, lui dit-il en l'abordant, j'ai eu tort hier » avec vous, je viens vous prier de me le pardon» ner. Sire, répondit Sully, vous voulez que je meu-

» re à votre service, de joie & de reconnoissance ». Voilàl e portrait d'Henri IV. & de Sully.

A la mort funeste de ce grand monarque, arrivée en 1610, le duc de Sully se vit contraint de se rendre dans une de ses terres, & d'y mener une vie privée. Quelques années après, le roi Louis XIII. le fit revenir à la cour, pour lui demander son avis sur des affaires importantes. Il y vint quoiqu'avec répugnance. Les jeunes courtisans, qui gouvernoient Louis XIII. voulurent selon l'usage, donner des ridicules à ce vieux ministre, qui reparoissoit dans une jeune cour, avec des habits & des airs de modes passés depuis long-tems. Le duc de Sully qui s'en apperçut, dit au roi: « Sire, quand le roi votre pere, de glo» rieuse mémoire, me faisoit l'honneur de me con» sulter, nous ne commençions à parler d'affaires, » qu'au préalable on n'eût fait passer dans l'anti» chambre les baladins & les boufons de la cour ».

M. l'abbé de l'Ecluse a rédigé dans un nouvel ordre les *Œconomies royales* de Sully. C'est un très-bon ouvrage, mais qui n'a point fait tomber le mérite de l'original au jugement des curieux. Il n'a pu insérer dans son abregé, quantité de choses instructives sur les affaires d'état; & en même tems il a passé sous silence quelques anecdotes singulieres. Telle est, par exemple, celle qu'on lit dans les *Œconomies*, *p. 219*. « Je me souviendrai toujours, dit M. de Sully, de » l'attitude & de l'attirail bisarre où je trouvai ce » prince (Henri III.), dans son cabinet, en 1586. Il » avoit l'épée au côté, une cape sur les épaules, une » petite toque sur la tête, un panier plein de petits » chiens, pendu à son cou par un large ruban; & il » se tenoit si immobile, qu'en nous adressant la pa» role, il ne remua ni tête, ni piés, ni mains ». (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

ROSOIR, s. m. (*Luth.*) outil dont les Facteurs de clavecins se servent pour percer dans les tables des clavecins & des épinettes, les trous où on met la rose. Cet instrument représenté *fig. 12. Pl. XVII. de Lutherie*, se rapporte au compas à verge. Il est composé de deux pieces de bois *D E*, égales, qu'on peut appeller *boëtes*. Au milieu de la boëte *D*, est fixée une tige quarrée de bois *FC*, qui y est chevillée & collée. Cette tige traverse l'autre boëte *E*, dans laquelle elle peut couler. On fixe cette boëte à l'endroit de la tige *FC*, que l'on desserre par le moyen d'une clé, ou d'une visse qui traverse cette même boëte, & qui serre contre la tige *FC*. A un des côtés de la boëte *D*, est une pointe conique *A*, & vis-à-vis à la boëte *E*, est une autre pointe *B*, laquelle est tranchante.

Pour percer une rose avec cet outil, il faut mettre la pointe *A* au centre de la rose, & avec la pointe tranchante *B* (qui doit être éloignée de la pointe *A* du demi-diametre de la rose), tracer un cercle, dans le trait duquel on repassera la pointe *B* autant de fois qu'il sera nécessaire pour détacher entierement la piece enfermée dans la circonférence du cercle que la pointe tranchante a tracé. On remplit ensuite le trou avec une découpure, ou grille de carton peint, artistement travaillée, qui est ce qu'on appelle proprement *rose*. *Voyez* CLAVECIN.

ROSPERDEN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la Bretagne, au diocèse & à l'orient de Kimper. (*D. J.*)

ROSPO, *voyez* GLORIEUSE.

ROSS, (*Géog. mod.*) province de l'Ecosse septentrionale, & la plus grande de toutes, car elle s'étend d'une mer à l'autre. Elle est remplie de lacs, de montagnes & de bois; aussi le bétail & les bêtes fauves y abondent. Elle fut annexée à la couronne sous le regne de Jacques III.

Lesley (Jean), célebre écrivain écossois, d'une ancienne famille, naquit à *Ross* en 1527, & devint évêque de sa patrie. Dans les disputes de religion, il prit le parti des catholiques romains; mais cela ne l'empêcha pas de cultiver les sciences.

Il a publié une histoire latine, *de origine, moribus & rebus gestis Scotorum, à primordio gentis ad annum 1562; simul & regionum ac insularum Scotiæ descriptio, Romæ 1578, in-fol.* Il y a du bon dans cet ouvrage; mais l'auteur auroit dû y développer plus de jugement dans la description des provinces, & s'être abstenu d'y mêler des contes de vieilles, & des histoires romanesques de miracles; cependant il y détaille plusieurs choses peu connues sur les mœurs, les lois & le gouvernement d'Ecosse. En parlant des oiseaux rares du pays, il fait d'assez bonnes observations sur le faucon, le coq de bruyeres & autres, & sur les baleines, les harengs & le saumon parmi les poissons. Tout l'ouvrage est écrit en homme de qualité; il le finit par la réflexion suivante, qui est d'un galant homme. « Certaines choses, dit-il, sont si rem» plies de perfidie, que quoiqu'elles méritassent d'ê» tre connues de tout le monde, elles sont néan» moins indignes que je prête ma plume à les écrire, » estimant devoir dérober à la connoissance des » étrangers, des actions que j'ai souvent tâché au » péril de ma vie, d'empêcher mes compatriotes de » commettre ».

Il fit plusieurs écrits à la gloire & à la défense de sa bonne maîtresse, Marie Stuart. Il est l'auteur d'un traité qui parut à Liege, en 1571 *in-8°.* dans lequel on prouve que le gouvernement des femmes est conforme aux lois divines & humaines. (*D. J.*)

ROSSA *ou* LA ROSA, (*Géog. mod.*) ville d'Asie dans l'Anatolie, sur le golfe de Macri. Quelques-uns croient que c'est l'ancienne *Caunus*, ville de Carie, dans la Doride, & célebre pour avoir été la patrie de Protogène. (*D. J.*)

ROSSAL, (*Géog. mod.*) bourg à marché de la province de Lancastre.

Allen ou *Allyn* (Guillaume), qui devint cardinal, naquit ici dans le xvj. siecle. Il fut fait, en 1558, chanoine d'Yorck, & quand la reine Elisabeth monta sur le trône, il quitta sa patrie & se retira dans les Pays-bas. Quelque tems après il revint en Angleterre, où il demeura trois ans, pendant lesquels il s'érigea en convertisseur, & écrivit des ouvrages en faveur de la religion romaine. Son zele extraordinaire pour l'avancement des intérêts de sa religion, l'engagea de se rendre à Rome où le pape Sixte V. le nomma cardinal prêtre, en 1587, & deux ans après archevêque de Malines sans résidence. Il mourut à Rome en 1594, âgé de 63 ans.

On l'a dépeint différemment dans les différens partis: mais on convient en général, qu'il étoit savant, d'un esprit actif & courageux, affable & insinuant dans ses manieres. Il est auteur de plusieurs ouvrages, tant en latin qu'en anglois; & quelques-uns d'eux mériterent dans le tems qu'on y répondît. (*D. J.*)

ROSSANE, s. f. (*Botan.*) nom vulgaire qu'on donne à toutes les pêches & pavies qui sont de couleur jaune; il y en a de différentes grosseurs, de tardives & de hâtives, dont les unes gardent le noyau, & dont les autres le quittent. *Voyez* PÊCHER. (*D. J.*)

ROSSANO, (*Géog. mod.*) en latin *Ruscianum* ou *Roscianum*; ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, à 2 ou 3 milles du golfe de Venise, au bord d'une petite riviere qui se jette dans le Célano, à 10 lieues au nord-est de Cozensa. Cette ville dans le viij. siecle, étoit un évêché sous Reggio: on y transféra ensuite l'évêché de Thurium; & enfin on l'érigea en archevêché vers l'an 1193. *Long. 34. 26. lat. 39. 44.*

Cette ville a été la patrie de l'antipape Jean XVII. nommé auparavant *Philagathe*, auquel l'empereur

Othon III. fit couper les mains & les oreilles, & arracher les yeux en 998. C'étoit une barbarie bien odieuse, vis-à-vis d'un évêque qui étoit homme de mérite, savant, & que Crescentius qui tenoit Rome sous sa dépendance avoit fait élire pape, pour l'opposer à Grégoire V. (*D. J.*)

ROSSE *ou* ROSS, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes de la grande-Bretagne; l'une est dans le comté d'Herefort, sur la Wye. Elle a droit de marché, & est connue par ses forges. L'autre est en Irlande, dans la province de Momonie, au comté de Cork, sur le bord de la mer; mais depuis que son évêché a été réuni à celui de Cork, cette place a dégénéré en simple village. (*D. J.*)

ROSSE, s. f. (*Maréchal.*) méchant cheval, usé de vieillesse ou de maladie, & qui n'est sensible ni à l'éperon, ni à la gaule.

ROSSELAER, prononcez ROSSELAR, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans la Flandre autrichienne, sur le chemin d'Ypres à Bruges, à quatre lieues de la premiere. Elle est gouvernée par un bailli, un bourgmestre, un pensionnaire, un trésorier, & des échevins. Il s'y faisoit autrefois un grand commerce de toiles, mais ce n'est plus de même depuis les guerres du dernier siecle, & le nombre de ses habitans diminue tous les jours. *Longit.* 20. 31. *lat.* 50. 53. (*D. J.*).

ROSSENA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le comté de même nom, dont elle est le chef-lieu; ce comté est enclavé dans le Modenois, qui le borne au nord, à l'orient & au midi; & la Leuza l'arrose au couchant. (*D. J.*)

ROSSEROLLE, *voyez* ROUSSEROLLE.

ROSSIGNOL *ou* ROUSSIGNOL, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *rossignol* franc, *lucinia seu philomela*, oiseau très-connu par son chant; il est de la grosseur du chardonneret ou de la gorge-rouge, mais il a le corps un peu plus alongé; toute la face supérieure de cet oiseau est d'un roux clair, mêlé d'une teinte de verd; la queue a une couleur rousse plus foncée; le ventre est blanchâtre. La gorge, la poitrine & la face inférieure des aîles sont d'un brun obscur, mêlé d'une teinte de verd; le bec a une couleur noirâtre, & le dedans de la bouche est jaune; les piés sont d'une couleur de chair obscur. *Rai synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

Le *rossignol* avoit toujours été regardé comme un oiseau de passage, cependant l'auteur du *traité du Rossignol franc* prétend que cet oiseau ne quitte pas ces climats pour en aller chercher de plus temperés, il croit qu'il se tient caché pendant l'hiver à l'abri du froid. Quoi qu'il en soit, cet oiseau ne paroît en France qu'au commencement d'Avril, & on ne le voit plus sur la fin de Septembre; il est très-solitaire; il se plaît dans les lieux où il y a un écho; il chante très-agréablement une partie du jour & de la nuit, sur-tout dans le tems que sa femelle pond & pendant l'incubation de ses œufs. Elle fait ordinairement deux pontes chaque année & quelquefois trois; la troisieme ponte réussit rarement, sur-tout si le froid commence trop tôt. Chaque ponte est de quatre ou cinq œufs qui sont d'une couleur bronzée; le nid est long, profond, & composé de feuilles séches de chêne. *Voyez* le *traité du Rossignol franc.*

Cet oiseau admirable qui n'est que voix, & dont la voix n'est qu'harmonie, se plaît dans les bois frais, épais, & ombrageux, c'est-là qu'il construit son nid, deux fois l'année, tantôt sous des buissons contre terre, & proche des troncs d'arbres, tantôt dans les arbrisseaux verds & touffus; il le compose de feuilles, de paille, & de mousse, & le construit un peu en long. Si vous pouvez trouver de ces nids, avec des petits tout jeunes, ne les enlevez point; mais si par hasard quelqu'un moins sage que vous vous en apportoit, prenez-en le soin le plus précieux; mettez ce nid dans un vaisseau convenable un peu couvert, jusqu'à ce que les petits puissent se soulever; nourrissez-les attentivement avec de petits vers de farine, & avec une pâte, dont j'indiquerai dans la suite la composition; quand les petits *rossignols* un peu forts, seront prêts à manger seuls, vous les mettrez dans une cage que vous placerez auprès d'un bocage afin qu'ils apprennent leur chant naturel.

Le *rossignol* mâle a le fondement élevé, l'œil gros, la tête grosse & rondelette, le bec un peu gros & long, le croupion large avec une rayure au milieu, laquelle semble le partager en deux. La femelle a le fondement & la tête plus applatie, le bec court & menu, l'œil petit, le croupion plus étroit, & le pennage plus cendré; donnez-lui la liberté.

Les *rossignols* aiment extraordinairement les vers qui viennent dans la farine; l'on en trouve quantité chez les Pâtissiers & chez les Boulangers. Les œufs de fourmis sont aussi les délices de ces oiseaux, & leur servent quelquefois de remede quand ils sont malades.

La cage où l'on met un *rossignol* qui a été pris au trebuchet ou au petit rêts, doit être d'abord sans bâtons, & toute environnée de papier appliqué sur de la mousse. Il faut appâteler ce *rossignol* tous les jours cinq ou six fois adroitement, tantôt avec de petits vers en vie, tantôt avec ces mêmes vers mêlés avec du cœur de mouton bien pur, bien battu, & haché. Quelque tems après, on ôtera peu-à-peu le papier dont la cage est environnée, en y laissant toujours de la mousse ou autre verdure, ensorte que la cage en soit toute couverte; ainsi l'oiseau s'habituera à voir la campagne, & à respirer un air frais; alors les bâtons que vous remettrez dans la cage doivent être garnis de mousse, parce qu'il a coutume de fréquenter les lieux qui en sont tapissés.

La pâte dont on nourrit le *rossignol* se fait ainsi. On prend sur deux livres de farine de pois, demi-livre d'amandes-douces mondées, quatre onces de beurre, quatre jaunes d'œufs durcis sous la cendre chaude, & bien pilés, ainsi que les amandes; on incorpore le tout après l'avoir mélangé, avec la farine de pois dans une poële à confiture sur un feu de charbon, & l'on remue cette pâte jusqu'à ce qu'elle soit cuite; ensuite on prend une livre de miel & deux onces de beurre, qu'on fait fondre dans un pot de terre neuf, & on en ôte l'écume. Alors il faut que celui qui a la pâte ait une spatule de bois, & qu'une autre personne ait une cueillere, & mette sur la pâte le miel cueillerée à cueillerée; en même tems celui qui prend soin de la pâte la remuera continuellement jusqu'à ce qu'elle soit bien grenue; on mettra dans cette pâte un peu de safran pour la rendre apéritive. La pâte étant bien grenue & jaune, on la passe dans une passoire, dont les trous sont ronds, & on la fait tomber sur une serviette blanche pour la sécher; quand elle sera seche, on la serrera dans un pot qu'on tient couvert, & où elle se conservera plusieurs mois; c'est là la meilleure nourriture des *rossignols.*

Ils sont fort délicats, sujets à la goutte, à des spasmes, ou trop de graisse ou de maigeur, & à de petits boutons. Si le *rossignol* est trop gras, on le purgera avec une couple de vers de colombier & de l'eau sucrée. Dans la trop grande maigreur, on lui donnera des figues fraîches ou séches émiettées. La goutte lui arrive au bout de deux ou trois ans, & l'on ne peut que la pallier en lui oignant les pates d'un peu de graisse.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de differentes especes de *rossignols* connues; je dirai seulement que Pline rapporte qu'un *rossignol* qui étoit un peu blanc fut payé de son tems six grands sesteres, c'est-à-dire

environ sept cens de nos livres. Ce *rossignol* fut donné à cause de sa rareté, à l'impératrice, femme de l'empereur Claudius. (*D. J.*)

ROSSIGNOL DE MURAILLE, *voyez* ROUGE-QUEUE.

ROSSIGNOL DE RIVIERE, *voyez* ROUSSEROLLE.

ROSSIGNOLS, s. m. pl. *terme de Carrier*, les Carriers nomment ainsi les arcs-boutans des fourches qui soutiennent l'arbre de la grande roue des carrieres. (*D. J.*)

ROSSIGNOL, s. m. (*Charpent.*) coin de bois qu'on met dans les mortaises qui sont trop longues, lorsqu'on veut serrer quelque piece de bois, comme jambe de force ou autres. (*D. J.*)

ROSSIGNOL, (*Maréchallerie.*) faire un *rossignol* sous la queue est une opération qu'on fait au cheval poussif outré, pour lui faciliter, à ce qu'on croit, la respiration : voici la maniere de la pratiquer.

On fourre la corne de vache dans le fondement du cheval, puis avec la gouge rouge on perce au-dessus à plusieurs fois, jusqu'à ce qu'ayant percé le boyau, elle rencontre la corne, on passe alors une lame de plomb par ce trou; on la fait ressortir par le fondement, & on entortille les deux bouts par dehors, ce qui empêche le boyau de se reprendre à l'endroit du trou.

ROSSIGNOL, *terme de Serrurier;* instrument de Serrurier en forme de crochet, qui leur sert à ouvrir les portes au défaut des clés, qui sont cassées ou perdues. (*D. J.*)

ROSSIGNOLETTE, s. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) nom que l'on a donné à la femelle du rossignol. *Voyez* ROSSIGNOL.

ROS SOLIS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, qui est fait en tuyau & devient dans la suite un fruit ovoïde & pointu qui s'ouvre par la pointe & qui renferme des semences arrondies & oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont hérissées de poils & percées de trous, d'où on voit sortir de petites gouttes de liqueur. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

ROSSOLIS, (*Mat. méd.*) herbe de la rosée ou de la goutte. Toute la plante passe pour pectorale, béchique, incisive, bonne contre l'asthme, la toux invétérée, *&c.* Elle est encore vantée étant prise en infusion, comme un bon céphalique, propre contre la migraine, toutes les affections convulsives & les maladies des yeux.

Elle est absolument inusitée dans les prescriptions magistrales; & elle n'est presqu'employée dans les boutiques, qu'à la préparation d'un sirop simple qu'on fait avec l'infusion de ses feuilles, & à celle d'un sirop composé, auquel cette plante donne son nom, & dont voici la description d'après la pharmacopée de Paris : Prenez *rossolis* frais exactement mondé, quatre onces : feuilles fraîches de velar, une once & demie : de pulmonaire, une once : de racine de safran des Indes, en poudre, un scrupule : de réglisse seche, deux gros : raisins secs de damas, mondés, une once : fleurs de tussilage, seches, trois gros : safran oriental, en poudre, vingt grains. Faites infuser toutes ces drogues pendant six heures à la chaleur du bain-marie dans huit livres d'eau commune. Passez & exprimez l'infusion; ajoutez-y quatre livres de sucre; clarifiez & cuisez en consistance de sirop.

La préparation de ce sirop doit être regardée comme peu exacte. C'est encore ici, comme nous l'avons remarqué plusieurs fois ailleurs, *voyez*, par exemple, *Sirop de pomme à l'article* POMME, une infusion dont l'action modérée sur des principes volatils devient absolument infructueuse, puisque ses bons effets sont absolument détruits par la longue décoction à laquelle ces mêmes principes sont ensuite soumis dans la cuite du sirop. Au reste, les divers ingrédiens de cette composition sont d'une nature si diverse, relativement à l'action qu'exercent sur chacun d'eux le menstrue aqueux & les divers degrés de chaleur dont ce menstrue est susceptible, qu'il faudroit ou traiter à part quelques-uns de ces ingrédiens, par exemple, la réglisse & le raisin sec qu'il faudroit soumettre à une bonne décoction, tandis qu'on n'exposeroit les autres qu'à une infusion au bain-marie; ou bien il faudroit traiter tous les ingrédiens ensemble par la décoction dans un appareil distillatoire, c'est-à-dire par la distillation. *Voyez* SIROP. Mais un expédient plus simple & plus commode, c'est d'abandonner ce sirop qui n'a pas de propriétés assez merveilleuses, pour mériter d'être préparé avec tant de soin.

Celui dont nous avons donné la description, n'est presque qu'un sirop blanc, c'est-à-dire une dissolution de sucre à saturation dans de l'eau : car une infusion de quelques heures ne doit charger que très-légérement cette eau de l'extrait & de la substance muqueuse des ingrédiens demandés pour ce sirop. Cette impregnation, telle quelle, le fait passer cependant pour pectoral ou béchique adoucissant. *Voyez* PECTORAL. (*b*)

ROSSOLIS, s. m. (*Liqueurs.*) liqueur agréable, d'eau-de-vie brûlée, de sucre & de canelle, où l'on ajoute quelquefois du parfum. *Richelet.* (*D. J.*)

ROSSOLIS *de six graines*, (*Pharmacie.*) *ou* clairet des six semences appellées *carminatives*, savoir, de celles d'anis, de fenouil, d'anet, de coriandre, de carvi & de daucus de Crete. *Voyez* CLAIRET, *Pharmacie.* (*b*)

ROSSUS, (*Géog. anc.*) ville sur la frontiere de Syrie & de Cilicie, sur le golfe d'Issus. Cette situation est cause que quelques géographes, comme Pline & Ptolomée, la mettent dans la Syrie; & d'autres, comme Strabon, dans la Cilicie. Athénée, *livre xij. p. 586*, dit qu'Alexandre donna le gouvernement de Tarse en Syrie à Harpalus. On lit en effet dans le texte ἐν Ταρσῷ τῆς Συρίας; mais c'est véritablement une faute, car Tarse est la capitale de Cilicie, & on ne trouve point de ville du nom de *Tarse* dans la Syrie. Comme Tarse (*Tarsus*) est une ville beaucoup plus fameuse que *Rossus*, il y a toute apparence que les copistes ont changé ce dernier nom qui leur étoit peu ou point connu, en celui de Tarse, qu'ils connoissoient extrêmement. Ajoutons qu'Harpalus n'a jamais eu le gouvernement de Cilicie, puisqu'aucun auteur n'en fait mention, & que ce trésorier d'Alexandre se sauva à Athènes, selon le rapport d'Arrien, un peu avant la bataille d'Issus, c'est-à-dire, avant qu'Alexandre eût achevé la conquête de la Cilicie. Enfin quelques manuscrits d'Athénée portent avec raison Ροσσῷ au-lieu de Ταρσῷ. (*D. J.*)

ROSTEIN, instrument du métier des étoffes de soie. Le *rostein* est une grosse bobine percée de bout en bout, sur laquelle on devide la grosse soie servant à former la lisiere de l'étoffe, que l'on appelle communément *cordelines* & le *cordon* aussi. *Voyez* PORTE-ROSTEIN.

ROSTEN, *ou* REIBEN, (*Hist. nat.*) noms bisarres dont Avicenne s'est servi pour désigner les yeux d'écrevisses.

ROSTER, v. act. *en terme de Boutonnier*, c'est l'action de garnir le bas d'un bouton en points de soie, d'or ou d'argent, les uns près des autres, en partageant le bouton en plusieurs parties égales, dont les unes sont couvertes de soie ou d'or cordonnés, & les autres restent en luisant. Pour cet effet, on attache un bout de fil un peu fort au pié du bouton en-dessous; on a une aiguille enfilée de soie ou d'or en plusieurs brins; & vis-à-vis de soi une bobine montée

montée sur un rochet, *voyez* ROCHET. L'aiguille fichée au commencement & sous la partie qui reste en reluisant, se retire entre cette partie & celle qui sera couverte de cordonnet. Alors en tournant dans les deux doigts majeurs le fil que l'on a mis au pié du bouton, la matiere de la bobine se coule au-tour de celle de l'aiguille, de la longueur de la partie qu'on en veut couvrir; on repasse l'aiguille sous l'autre, & ainsi du reste. On répete cette opération en faisant cinq ou six tours au bas du bouton : quelquefois aussi on fait plusieurs tours de *rostage* sur le corps du bouton pour le décorer.

ROSTER, *terme de riviere*, c'est lier quelque chose bien uniment avec une petite corde. Rejoindre un cable de bac, c'est le *roster*.

ROSTIVIE, s. f. (*Marine.*) endroit qui est surlié de plusieurs bouts de corde.

ROSTOCK, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la Basse-Saxe, au duché de Mecklenbourg sur la Warna, à une lieue de la mer baltique, à douze au nord-est de Wismar & à trente de Lubeck.

L'origine de cette ville est fort obscure. Quelques savans prétendent qu'elle se nommoit *Lacinium* ou *Laciburgum*, du tems que les *Varni* occupoient le pays avant l'irruption des Vandales. Quoi qu'il en soit, *Rostock* n'étoit qu'un village habité par des pêcheurs en 329. Ce village s'aggrandit insensiblement; & Primislas II. d'autres disent Burevin II. ceignit *Rostock* de murailles en 1262. Cette ville a éprouvé dans la suite différentes révolutions. Le duc de Mecklenbourg en est présentement reconnu le seigneur; mais la ville jouit des mêmes droits & franchises que Lubeck, & elle est gouvernée par divers corps de magistrature. Son université a été fondée en 1490; les évêques de Swerin en sont chanceliers perpétuels. *Long.* suivant Harris, *30. 16. 15. latit. 54. 10.*

Pauli (Simon,) qui devint premier médecin du roi de Danemarck naquit à *Rostock* en 1603, & mourut en 1680, âgé de soixante-dix-sept ans. Il a fait plusieurs ouvrages qui ne sont pas d'un grand mérite; & je mets dans cette classe, sa *Flora Diana* & son *quadripartitum botanicum*. (*D. J.*)

ROSTOF *ou* ROSTOW, (*Géog. mod.*) ville archiépiscopale de l'empire russien, capitale du duché de même nom, sur le lac de Kotri, à six lieues de Jaroslaw & à quarante de Moscow. *Long. 58. lat. 57. 6.* (*D. J.*)

ROSTOF, *le duché de*, (*Géog. mod.*) duché de l'empire russien, borné au nord par celui de Jaroslaw, au midi par celui de Moscow, au levant par celui de Susdal, & au couchant par celui de Tuer. *Rostof* ou *Rostow* étoit autrefois le premier duché de la grande Russie après celui de Novogorod; & on le donnoit par appanage aux seconds fils des grands ducs. Mais Jean Basilowitz ne pouvant souffrir de souverains au milieu de ses états, fit massacrer le dernier duc de *Rostow* en 1566, & réunit le duché à son domaine. On ne connoît dans ce duché que la culture de l'ail & des oignons qui font la nourriture des habitans. *Rostof* en est la capitale. (*D. J.*)

ROSTRALE, COLONNE, (*Archit.*) colonne ornée de pouppes & de proues de vaisseaux & de galeres avec ancres & grapins, ou en mémoire d'une victoire navale, comme la colonne toscane qui est au capitole; ou pour marquer la dignité d'amiral, comme les colonnes d'ordre dorique qui sont à l'entrée du château de Richelieu, du dessein de Jacques Lemercier. *Daviler.* (*D. J.*)

ROSTRALE, *Couronne* (*Antiq. rom.*) *corona rostralis*, couronne relevée de proues & de pouppes de navire, dont on honoroit un capitaine, un soldat qui le premier avoit accroché un vaisseau ennemi, ou sauté dedans. Marcus Vipsanius Agrippa ayant obtenu cette couronne après la défaite de Sextus Pompeius, il fut depuis lors regardé par les Romains avec tant de distinction, qu'on le jugea capable de détrôner Auguste, & de rétablir la république. (*D. J.*)

ROSTRES, s. m. pl. (*Antiq. rom.*) *rostra*. Les *rostres* étoient un jubé environné de becs de navires. Ce jubé étoit placé devant la cour appellée *hostilia*, où le sénat s'assembloit fort souvent.

On doit se représenter les *rostres* comme une espece de plate-forme dont la base étoit ornée de becs de vaisseaux tout-autour. Au-dessus de la plate-forme il y avoit un siege ou une espece de tribunal, dite la *tribune aux harangues*, sur lequel montoient les magistrats & ceux qui vouloient parler au peuple. Ce bâtiment régnoit presqu'au milieu de la place romaine : on en voit encore la figure dans les médailles.

Il y avoit deux *rostres*; *rostra vetera & rostra nova*. Auguste fit élever ces derniers, & les décora des proues de vaisseaux qu'il avoit pris à la bataille d'Actium. Les premiers étoient entourés de becs de navires enlevés sur les Antiates dans le premier combat naval que gagnerent les Romains. (*D. J.*)

ROSTRUM NEMAVIÆ, *Géog. anc.*) ville de la Vindélicie. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de *Lauriacum* à *Brigantia*, entre Augsbourg & *Campodunum*, à vingt-cinq milles de la premiere de ces places, & à trente-deux milles de la seconde. Simler dit que c'est aujourd'hui Memmingen. (*D. J.*)

ROSWANGEN, (*Géog. mod.*) *ou* ROSWEIN *ou* RUSPEN, petite ville d'Allemagne dans la Saxe, sur la Mulda, près de l'abbaye de Zell, entre Dobeln & Nossen. (*D. J.*)

ROTS & VENTS, s. m. pl. (*Médecine.*) vapeurs qui s'élevent de l'estomac, & qui se rendent avec bruit par la bouche.

La cause des *rots* est une matiere élastique que la chaleur, l'effervescence, ou la fermentation dilate, qui est retenue un moment, & qui le moment suivant, les obstacles qui s'opposoient à sa sortie venant à cesser, est sortie avec bruit.

L'air, les sels de différente nature, les fruits, les humeurs putrescentes, les végétaux fermentans, fournissent aux *rots* & aux *vents* une matiere dont l'impétuosité & la puanteur varient suivant leur qualité.

Cependant toutes ces choses sortent sans aucun effort, quand elles trouvent les passages libres & ouverts; ainsi l'œsophage & les orifices du ventricule, sont par leur contraction spasmodique & leur relâchement alternatif, les causes de ces symptomes.

C'est cette matiere expulsée qui donne origine aux pets, aux vents, aux borborigmes.

Si ces deux causes, savoir la production des vents & leur resserrement occasionné par les spasmes concourent ensemble, agissent avec force, & durent long-tems; alors la matiere élastique, qui se raréfie par la chaleur, par le mouvement, & par sa propre vertu, venant à être resserrée dans une cavité que la convulsion de ses fibres retrécit, dilate, distend avec douleur les membranes qui la gênent, & compriment les lieux voisins, d'où naissent des anxiétés & des douleurs insupportables, qui disparoissent dès que les vents sont sortis; si la fievre se joint à ces maux, elle cause des douleurs inexprimables.

Le traitement consiste, 1°. à dissiper la matiere par des délayans, les boissons aqueuses, chaudes, un peu aromatiques, par des remedes, qui, en dissipant l'équilibre des sels, font dominer celui qui convient, qui corrige la putréfaction & appaise la fermentation. 2°. A modérer le cours tumultueux des esprits, & appaiser les convulsions par des re-

medes convenables; tels sont l'opium & les anti-hystériques. 3°. A user de fomentations, d'épithemes chauds, émolliens, anodins & un peu aromatiques, de ventouses appliquées à l'abdomen sans scarification, les lavemens émolliens, purgatifs, légerement irritans.

Le moyen de prévenir ces maladies, c'est de s'abstenir des alimens venteux ou flatueux, tels que les fruits cruds, les légumes, comme les pois, les haricots, les choux, & autres alimens qui contiennent une grande quantité d'air.

RÔT, s. m. (*Cuisine.*) viande rôtie à la broche; l'on distingue deux sortes de *rôts*, le gros *rôt*, & le petit ou menu *rôt*. Le gros *rôt* est la grosse viande rôtie, comme aloyau, quartiers de veau & de mouton, *&c.* Le menu *rôt* est la volaille, le gibier, enfin ce qu'on appelle les *petits piés*.

ROT, s. m. (*Tisseranderie.*) c'est le nom du chassis des Tisserands, par les ouvertures duquel passent les fils de la chaîne d'une étoffe; les *rots* s'appellent autrement *peignes*, *lames*, &c. *Savary.* (*D. J.*)

ROT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, au marcgraviat d'Anspach, sur une petite riviere de même nom, & à 5 milles de Nuremberg. (*D. J.*)

ROTATEUR, s. m. *en Anatomie*, est le nom que l'on donne aux muscles obliques de l'œil, nommés ainsi de la direction de leurs fibres circulaires, & de leur action *amateurs*. *Voyez* AMATEUR, OBLIQUE, & ŒIL.

ROTATEUR, *le*, (*Sculpt. antiq.*) c'est ainsi qu'on appelle une belle figure déterrée dans les fouilles de Romée, & transportée il y a près d'un siecle dans le palais ducal de Florence.

Cette figure représente l'esclave qui, suivant le récit de Tite-Live, *liv. II. ch. iv.* entendit par hasard le projet que faisoient les fils de Brutus pour rétablir dans Rome les Tarquins, & qui sauva la république naissante, en révélant leur conjuration au consul.

Prodita laxabant portarum claustra tyrannis
Exulibus, juvenes ipsius consulis & quos, &c.
Occulta ad patres produxit crimina servus.
Matronis lugendus. Juvénal, *sat. viij.*

Les personnes les moins attentives remarquent, en voyant cette statue, dit M. l'abbé du Bos, que cet esclave qui se courbe & qui se montre dans la posture convenable pour aiguiser le fer qu'il tient, afin de paroître uniquement occupé de ce travail, est néanmoins distrait, & donne son attention, non pas à ce qu'il semble faire, mais à ce qu'il entend. Cette distraction est sensible, dans tout son corps, & principalement dans ses mains & dans sa tête. Ses doigts sont bien placés comme ils doivent l'être, pour peser sur le fer, & pour le presser contre la pierre à aiguiser, mais leur action est suspendue. Par un geste naturel à ceux qui écoutent en craignant qu'on ne s'apperçoive qu'ils prêtent l'oreille à ce qu'on dit, notre esclave tâche de lever assez la prunelle de ses yeux, pour appercevoir son objet sans lever la tête, comme il la leveroit naturellement, s'il n'étoit pas contraint. (*D. J.*)

ROTATION, s. f. terme en usage *dans la Méchanique*, pour exprimer le mouvement d'un corps qui roule ou qui tourne. *Voyez* ROUE, *&c.*

ROTATION, *en terme de Géométrie*, signifie la révolution d'une surface autour d'une ligne immobile, qu'on appelle l'*axe de rotation*. *Voyez* AXE.

Les surfaces planes engendrent ou forment des solides par leur *rotation*. *Voyez* SOLIDE & ENGENDRER.

M. de Moivre, dans son *essai sur les usages de la méthode des fluxions*, a donné, ainsi que plusieurs autres auteurs, la méthode pour trouver plusieurs solides engendrés par cette *rotation*. Il remarque que la fluxion de ces solides est le produit de la fluxion de l'abscisse par la base circulaire, dont l'ordonnée est le rayon; & lorsque cette fluxion est intégrable, on trouve la valeur du solide, que l'on peut représenter par un cylindre de même base. Supposant donc que le rapport du quarré du rayon ou cercle soit $\frac{n}{4}$, & que l'équation qui renferme la nature ou les propriétés d'un cercle dont le diametre est f, soit $yy = fx - xx$; il s'ensuit que $\frac{4fxdx - 4x^2 dx}{n}$ est la fluxion ou la différentielle d'une portion de sphere; par conséquent cette portion sera $\frac{4fx^2}{2n} - \frac{4x^3}{3n}$. Or le cylindre circonscrit sera $\left(\frac{4fx - 4xx}{n}\right) xx$. Donc la portion de sphere est au cylindre circonscrit comme $\frac{f}{2} - \frac{x}{3}$ est à $f - x$; donc si on fait $x = \frac{f}{2}$, on aura la demi-sphere au cylindre circonscrit en raison de $\frac{2f}{6}$ à $\frac{f}{2}$, c'est-à-dire en raison de 2 à 3. *Trans. philosoph.* n. 216.

On peut déterminer par une méthode à peu-près semblable, les surfaces courbes des solides engendrés par cette *rotation*; car la fluxion de la surface est le produit de l'arc infiniment petit de la courbe par la circonférence de cercle dont l'ordonnée est le rayon. Ainsi dans la sphere, l'élément ou fluxion du cercle qui l'engendre, est $\frac{fdx}{2\sqrt{fx - xx}}$, & le rapport du quarré du rayon au cercle étant $\frac{n}{-}$, le rapport du rayon à la circonférence sera $\frac{n}{4}$; donc la circonférence dont l'ordonnée $\sqrt{fx - xx}$ est le rayon, sera $\frac{8\sqrt{fx - xx}}{n}$; donc l'élément de la surface est $\frac{8fdx}{2n}$, dont l'intégrale est $\frac{8fx}{2n}$, c'est-à-dire que la surface d'une portion de sphere déterminée par l'ordonnée $\sqrt{fx - xx}$ & par l'abscisse x, est égale à celle d'un cylindre qui auroit pour hauteur l'abscisse x, & pour base un cercle décrit du rayon $\frac{f}{2}$ égal au rayon de la sphere.

Rotation est aussi un terme en usage dans l'Astronomie. *Voyez* RÉVOLUTION.

ROTATION DIURNE, *voyez* TERRE & DIURNE.

ROTATION, s. f. (*Anatom.*) les Anatomistes entendent ordinairement par le mot de *rotation*, des mouvemens réciproques d'une partie du corps humain, autour de la longueur ou de l'axe de la même partie, & ils appliquent spécialement ce terme aux demi-tours réciproques de la cuisse, par lesquels l'homme étant debout, tourne le bout du pié en-dehors & en-dedans; mais M. Winslow étend ce terme à tous les autres demi-tours semblables, qui s'observent dans les mouvemens du corps humain; tels sont ceux de la tête, du cou, du thorax, du bassin, & même de tout le tronc, par lesquels on tourne ces parties à droite & à gauche.

Columbus, anatomiste romain, & contemporain de Vésale, avoit déjà remarqué, dans sa description des muscles du bras & des muscles droits de l'œil; que cette espece de mouvement en rond n'est que la combinaison successive de l'action des muscles releveurs, abaisseurs, adducteurs, & abducteurs. Ce n'est pas seulement avec le bras & la cuisse que l'on peut faire ce tournoyement, on le peut encore avec l'avant-bras fléchi, la jambe fléchie, la main & le pié; on le peut aussi avec la tête & le tronc. La mé-

chanique est en effet différente dans les différentes parties. Le mouvement conique du bras & de la cuisse se fait par une seule articulation. Celui de l'avant-bras fléchi & de la jambe fléchie ne se peut faire que par le moyen de plusieurs articulations. Il est évident qu'il en faut encore davantage pour la tête & le tronc en pareilles occasions.

On destine communément certains muscles pour faire la *rotation*, ou les demi-tours réciproques de la cuisse, & on les appele *muscles rotateurs* de cette partie. Il est certain qu'ils y contribuent quand la cuisse est dans une même ligne droite avec le corps, comme quand on est droit debout, ou couché de tout son long. Mais la cuisse étant fléchie, comme quand on est assis, ces muscles ne peuvent point du tout faire cette *rotation*, ni y contribuer en la moindre chose, car alors ils deviennent abducteurs ou adducteurs, & ceux que l'on borne ordinairement à l'abduction ou l'adduction deviennent rotateurs. Ainsi il faut nécessairement distinguer la *rotation* de la cuisse étendue d'avec celle de la cuisse fléchie, & non pas attribuer l'une & l'autre aux mêmes muscles.

On peut encore rapporter à la *rotation* les demi-tours réciproques de la main, que les Anatomistes appellent *pronation* & *supination*, & qui se font principalement par le moyen du rayon; je dis principalement, parce que M. Winslow a fait voir dans son anatomie, que ce n'est pas toujours le rayon seul qui est mu pour faire la pronation & la supination, comme on le croit & comme on le montre ordinairement. Ces mouvemens de pronation & de supination se font par le moyen de trois os en même tems; les quatre muscles auxquels seuls on a attribué la pronation & la supination n'y suffisent pas, il en faut encore d'autres, pour les petits mouvemens d'élévation, d'abaissement, d'approche, & d'éloignement de l'extrémité de l'os du coude. *Voyez les Mémoires de l'acad. des Sciences, année 1729*. (*D. J.*)

ROTE, s. f. (*Hist. mod.*) est le nom d'une cour ou jurisdiction particuliere établie à Rome pour connoitre des matieres bénéficiales de toutes les provinces qui n'ont point d'indult pour les agiter devant leurs propres juges. *Voyez* BÉNÉFICE.

Cette cour est composée de 12 conseillers qu'on nomme *auditeurs de rote*. Ils sont tirés des 4 nations: d'Italie, France, Espagne & Allemagne: il y en a 3 romains, un florentin, un milanois, un de Bologne, un de Ferrare, un vénitien, un françois, deux espagnols & un allemand. Chacun d'eux a sous lui 4 clercs ou notaires, & le plus ancien des auditeurs fait l'office de président. On porte à leur tribunal toutes les causes bénéficiales, tant de l'intérieur de Rome que de l'Etat ecclésiastique, lorsqu'il y a appel; ils jugent de plus toutes les causes civiles au-dessus de 500 écus.

On les appelle aussi *chapelains du pape*, parce qu'ils ont succédé aux anciens juges du sacré palais, qui donnoient leurs audiences dans la chapelle du pape. *Voyez* CHAPELAIN.

A l'égard de la dénomination de *rote*, qui vient de *rota*, roue, quelques auteurs la font venir de ce que les plus importantes affaires de la chrétienté roulent, & pour ainsi dire, tournent sur eux. Ducange fait venir ce mot de *rota porphyretica*, parce que le carreau de la salle où ils s'assembloient d'abord, étoit de porphyre, & fait en forme de *roue*; & d'autres enfin de ce que les auditeurs de *rote*, quand ils jugent, sont rangés en cercle.

Le revenu de ces places peut monter à environ mille écus par an, & c'est le pape qui les paie. Il leur est défendu sous peine de censure, de recevoir aucune autre rétribution pour leurs sentences, même par forme de présent. Pour qu'une affaire soit décidée à la *rote*, il faut trois sentences consécutives dont la derniere contient les raisons, autorités ou motifs sur lesquelles est fondé le jugement; & lorsqu'il est rendu, les parties ont encore la ressource de la requête civile, au moyen de laquelle la cause peut être portée & revue devant le pape à la signature de grace.

Les audiences de la *rote* se tiennent tous les lundis, hors le tems des vacances qui commencent la premiere semaine de Juillet, & durent jusqu'au premier d'Octobre. La rentrée est annoncée par une nombreuse cavalcade, où les deux derniers auditeurs de *rote* se rendent au palais suivis de tous les officiers inférieurs de leur tribunal & de plusieurs gentilshommes que les cardinaux, ambassadeurs, princes & seigneurs romains envoient pour leur faire cortege; & l'un des deux prononce une harangue latine sur quelque matiere relative aux fonctions du tribunal de la *rote*, & en présence des autres auditeurs qui se sont aussi rendus au palais apostolique. C'est encore un des privileges des auditeurs de *rote*, que de donner le bonnet de docteur en l'un & l'autre droit aux sujets qu'ils en jugent capables.

ROTELEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le marcgraviat de Bade-Dourlach, à une lieue de Bâle, avec un château. (*D. J.*)

ROTENBERG *ou* RODENBORG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dans l'évêché & près de Ferden.

Il y a une autre petite ville du même nom en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg. (*D. J.*)

ROTENBURG, (*Géog. mod.*) prononcez *Rotenbourg*. Il y a quatre villes de ce nom en Allemagne.

1°. *Rotenburg*, ville libre & impériale, dans la Franconie, sur la riviere de Tauberg. Elle fut fondée au commencement du vj. siecle, & ses habitans étoient encore payens. L'empereur Frédéric I. l'érigea en ville libre de l'empire. Les troupes suédoises, françoises, impériales & bavaroises la prirent, & la ruinerent tour-à-tour dans le dernier siecle. Tous les habitans de cette ville & du comté de son nom sont luthériens. *Long. 27. 45. latit. 49. 20.*

2°. *Rotenburg*, ville de Suabe, au comté d'Hohenberg, sur le Necker, à 5 lieues au couchant de Tubingen, avec un château de même nom & titre de comté. *Long. 26. 28. latit. 48. 24.*

3°. *Rotenburg*, petite ville de l'évêché de Spire appartenant à l'évêque de Spire.

4°. *Rotenburg*, ville du pays de Hesse située entre des montagnes, sur la riviere de Fulda, avec un château bâti en 1574 par Guillaume IV. landgrave de Hesse.

Cette ville est petite; mais elle a été illustrée par la naissance de *Dithmar* (*Juste-Christophe*), auteur de plusieurs ouvrages curieux. Voici les principaux: 1°. *dissertationes academicæ ex jure publico naturali & historiâ*, &c. *Lipsiæ, 1737 in-4°*. La plûpart de ces pieces roulent sur des matieres intéressantes à l'Allemagne, comme de l'origine des électeurs, du faux Valdemar, prétendu marcgrave de Brandebourg, *&c.* 2°. *Caii Cornelii Taciti, de situ, moribus & populis Germaniæ, libellus. Francof.* 1725. L'auteur y a joint un commentaire perpétuel & historique sur les noms, la situation, les actions des peuples de l'Allemagne, les sociétés qu'ils ont formées, leurs mœurs, leurs droits, l'origine de leurs coutumes, *&c.* c'est le meilleur ouvrage qu'on ait sur la Germanie de Tacite. L'édition est fort jolie, mais elle a un grand défaut, c'est d'être peu correcte. 3°. Histoire & description de l'ordre de S. Jean, à Francfort sur l'Oder 1728, *in-4°*. en allemand, avec des planches. 4°. *Commentatio de ordine militari de balneo*. Francfort, 1729, *in-fol.* Le roi George I. ayant voulu rétablir l'ordre de chevalerie du bain, M. Dithmar fit alors cet ouvrage auquel il a joint les statuts de cet ordre en anglois, avec une traduction latine. 5°. Introduction à la con-

noissance des sciences qui concernent l'administration des domaines, des finances, & de la police. Francfort, 1730, *in-8°.* en allemand. L'auteur est mort en 1737, à 60 ans. *Voyez* sa vie dans la *biblioth. german. tom. XLII. art. 9.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROTENFELS, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne, dont l'une est sur la Moër, dans l'évêché de Wurtzbourg, & appartient à l'évêque; l'autre dans l'évêché de Spire, appartient pareillement à l'évêque de Spire. Il y a aussi une seigneurie de *Rotenfels*, qui forme dans l'Algow un bailliage assez étendu, dont le bourg de même nom est le chef-lieu. (*D. J.*)

ROTENMANN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Stirie, dans la vallée de Palten, & à huit milles de Leuben. Lazius prétend que cette ville est le *Castra-montana Antonini;* mais il n'apporte pour preuves que de foibles conjectures. (*D. J.*)

ROTER, v. n. (*Gram.*) *voyez* l'article ROTS & VENTS.

ROTER *sur l'avoine*, se dit d'un cheval dégoûté qui ne veut pas manger son avoine, ou de celui à qui on en a trop donné, & qui ne sauroit l'achever. *Roter sur la besogne*, se dit d'un cheval paresseux ou sans force qui ne sauroit fournir son travail.

ROTERDAM, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Rotterdam*, ville des Pays-Bas, dans la Hollande, sur la droite de la Meuse, à 3 lieues de la Haye, à 2 de Delft, & à 5 de la Brille.

Il ne faut point douter que son nom ne vienne de ce qu'elle fut bâtie à l'embouchure de la Rotte; on ne sait point en quel tems, mais on sait qu'environ l'an 1270, elle fut érigée en ville; car on y fit des remparts, & on lui donna des privileges. Sa situation sur la Meuse lui est extrèmement favorable pour le commerce; cette riviere qui en cet endroit a près d'une demi-lieue de largeur, lui forme un port assez profond, pour que les plus gros vaisseaux viennent charger jusqu'au milieu de la ville, à la faveur d'un canal, où les eaux de la Meuse entrent par la vieille tête. Cette commodité pour charger & pour décharger, est cause qu'il se fait plus d'embarquemens à *Rotterdam* qu'à Amsterdam. En levant l'ancre à *Rotterdam*, on peut d'abord cingler en pleine mer, qui n'en est éloignée que de six lieues; de sorte que les vaisseaux qui partent, peuvent s'y rendre dans une marée; au lieu qu'à Amsterdam on est obligé d'aller faire le tour des îles du Texel.

Quoique *Rotterdam* ait le dernier rang parmi les villes de la province, elle ne le cede cependant en richesses & en beauté qu'à Amsterdam; elle est le siege de l'amirauté de la Meuse. Elle est arrosée de sept canaux ornés de quais & d'allées d'arbres. Les maisons y sont à la moderne & très propres. La bourse est un beau bâtiment, ainsi que l'hôtel-de-ville, les arsenaux & les maisons des compagnies des Indes. Le gouvernement est entre les mains de vingt-quatre conseillers, dont quatre sont bourgmestres. *Long.* suivant Cassini, 22. 21'. 30''. *latit.* 51. 55'. 45''.

Rotterdam est la patrie d'*Erasme*, & elle a érigé une statue à la mémoire de cet illustre personnage. Voilà en deux mots l'éloge de cette ville. Si Homere avoit été aussi estimé durant sa vie qu'il l'a été après sa mort, plusieurs villes eussent vainement aspiré à la gloire de l'avoir produit; car celle qui auroit eu véritablement cet avantage, en auroit donné promptement des preuves incontestables; mais aucune dispute sur la patrie d'Erasme; la grande réputation où il a été pendant sa vie, a prévenu ces sortes de litiges. *Rotterdam* a compris de bonne heure ses intérêts, & a tellement affermi les titres de sa possession, qu'on ne sauroit plus la lui disputer. Il a fallu être alerte; car le tems auroit pu jetter mille doutes sur ce point, puisque la mere d'Erasme, dont la condition étoit médiocre, n'avoit cherché à *Rotterdam* que les moyens de cacher cette naissance.

Elle arriva le 28 Octobre 1467, & l'enfant dont elle accoucha, devint le plus bel esprit & le plus savant homme de son siecle. Ayant perdu son pere & sa mere, ses tuteurs l'obligerent de prendre l'habit de chanoine régulier dans le monastere de Stein, proche Tergou, où il fit profession malgré lui en 1486, & où il s'amusa quelque tems à la peinture. Ensuite il alla étudier à Paris au college de Montaigu. De Paris il passa en Angleterre, où il s'accommoda merveilleusement de l'érudition & des autres avantages de ce royaume.

Il marque en divers endroits qu'il étoit charmé de ce pays-là, où il avoit rencontré plusieurs illustres Mecènes, & le triomphe des sciences. Il avoue ingénument que le grand éclat des lettres dont il avoit félicité l'Angleterre, commençoit à l'en rendre un peu jaloux. Il prétend même que les gens doctes dont elle abondoit en toutes sortes de sciences, pouvoient être un objet d'envie pour l'Italie. Il remarque que cette gloire étoit un ancien partage de la nation, & il nous apprend que les grands seigneurs s'y distinguoient en particulier par la culture des sciences: ce qui est encore aujourd'hui un avantage en quoi la noblesse angloise surpasse celle de toutes les autres nations du monde.

S'il disoit tant de bien de l'Angleterre, lorsqu'il en parloit sérieusement, il n'en faisoit pas une description moins pleine d'attraits, lorsqu'il prenoit son style enjoué. Voyez ce qu'il écrivit à Andrelin, pour l'attirer en ce pays-là. *Si Britanniæ dotes satis pernosces, Fauste, & tu alatis pedibus hùc accurreres, etsi podagra tua non sineret, Dædalum te fieri optares. Nam ut è plurimis unum quiddam attingam; sunt hic nymphæ divinis vultibus, blandæ, faciles, & quas tu tuis camœnis facile anteponas. Est præterea mos nunquam satis laudatus. Sive quò venias, omnium osculis exciperis; sive discedas aliquò, osculis dimitteris, redis redduntur suavia; venitur ad te, propinantur suavia; disceditur abs te, dividuntur basia; occurritur alicubi, basiatur affatim; denique quocunque te moveas, suaviorum plena sunt omnia. Quæ si tu, Fauste, gustasses semel quàm sint mollicula, quàm fragrantia, profectò cuperes non decennium solum, ut* Solon *fecit, sed ad mortem usque in Angliâ peregrinari. Epist. X. lib. V. p. 315.* Vous voyez que les Angloises ne lui plaisoient pas moins que les Anglois.

Erasme vola d'Angleterre en Italie qu'il n'avoit pas encore vu. Il séjourna à Boulogne, à Venise où il publia ses adages, ensuite à Padoue, & enfin à Rome, où sa réputation étoit grande, & où il fut très-bien reçu du pontife & des cardinaux, particulierement du cardinal de Médicis, qui fut depuis le pape Léon X.

En 1509, il fit un second voyage à Londres, & demeura chez Thomas Morus, chancelier d'Angleterre. C'est-là qu'il composa en latin l'éloge de la folie; mais finalement ne trouvant point dans cette île l'établissement que ses amis lui avoient fait espérer, il se vit obligé de se rendre en Flandres, où Charles d'Autriche, souverain des Pays Bas, qui fut depuis empereur sous le nom de *Charle-quint*, le fit son conseiller d'état, & lui assigna une pension de 200 florins, dont il fut payé jusqu'en 1525.

Il ne tint qu'à lui d'être cardinal. Il le seroit devenu sans doute sous le pape Adrien VI. s'il eût voulu lui aller faire sa cour, comme il en fut instamment sollicité par ce pape même, son compatriote, son ami & son compagnon d'études. Sous Paul III. l'affaire fut encore poussée plus loin: le cardinalat devint un fruit mûr pour Erasme; il ne lui restoit pour le cueillir, qu'à vouloir tendre la main. Il aima mieux

se rendre à Bâle, où il publia plusieurs ouvrages, se plut dans cette ville, & y mourut le 12 de Juillet 1536. Il y fut enterré honorablement, & l'on y fait encore beaucoup d'honneur à sa mémoire.

Il seroit superflu de remarquer ici, qu'Erasme étoit un des plus grands hommes de la république des lettres; on lui doit principalement dans nos pays la renaissance des sciences, la critique, & le goût de l'antiquité. C'est un des premiers qui ait traité les matieres de religion avec la noblesse & la dignité qui conviennent à nos mysteres. Il étoit tolérant, aimoit la paix, & en connoissoit tout le prix. Sa dissertation sur le proverbe *dulce bellum inexpertis* prouve bien qu'il avoit profondément médité sur ce sujet, les grands principes de la raison, de l'évangile & de la politique. Mais il eut beau vivre & mourir dans la communion romaine, & essuyer pour cette raison, bien des injures de quelques zélés protestans, il n'en a pas été moins maltraité durant sa vie & après sa mort, par plusieurs écrivains catholiques. C'est en vain qu'il vit avec joie les premieres démarches de Luther, & qu'il s'affligea, lorsqu'il crut le luthéranisme prêt à se perdre, il n'en fut pas moins accablé d'invectives par Luther, & par quelques autres plumes du même parti; enfin ses sentimens modérés lui firent des ennemis dans toutes les sectes.

Il étoit d'une complexion délicate, & de la plus grande sobriété; quant à l'amour, il reconnoit qu'il n'en fut jamais l'esclave: *veneri*, pour me servir de ses termes, *nunquam servitum est*, *ne vacavit quidem in tantis studiorum laboribus*; c'est très-bien dit, car l'oisiveté & la bonne chere sont les nourrices de la luxure.

Holbein, son ami particulier, fit son portrait à demi corps, que Beze orna d'une épigramme qu'on a fort louée, & qui n'a que du faux brillant; la voici cette épigramme.

Ingens ingentem quem personat orbis Erasmum:
Hic tibi dimidium picta tabella refert.
At cur non totum? Mirari desine, lector,
Integra nam totum terra nec ipsa capit.

La pensée de Beze est une fausse pensée, parce qu'un peintre n'a pas plus de peine à faire un portrait grand comme nature, lorsque c'est le portrait d'un savant ou d'un héros dont la gloire vole par-tout, que quand c'est le portrait d'un paysan qui n'est connu que dans son village.

La bonne édition des œuvres d'Erasme, est celle d'Hollande, en 1703. *onze vol fol.* Ils contiennent des traités en presque tous les genres; grammaire, rhétorique, philosophie, théologie, épitres, commentaires sur le nouveau testament, paraphrases, traductions, apologies, *&c.* Tous ces traités sont écrits avec une pureté & une élégance admirable.

Au plus bel esprit de son tems, joignons un des premiers hommes de mer du dernier siecle, que *Rotterdam* a vû naître dans son sein; c'est de Corneille Tromp que je veux parler, fils du grand Tromp; il marcha sur ses traces, & fut le digne rival de Ruiter. Brandt a écrit sa vie; elle est intéressante, mais ce n'est pas ici le lieu d'en donner l'extrait; il suffit de dire que Tromp se trouva à plus de vingt batailles navales, & qu'il portoit par-tout la terreur & la victoire; c'étoient alors les jours brillans des beaux faits de la Hollande. Le comte d'Estrade écrivoit au roi de France, en 1666. « Tromp » a combattu en lion sur six vaisseaux, les uns après » les autres; mais il s'étoit engagé trop avant, & a » obligé Ruiter de tout hasarder pour le retirer, » ce qui a bien réussi, & ce qui pourroit le faire » périr avec toute la flote une autre fois ».

La réputation qu'il s'étoit acquise dans le monde, étoit si grande, qu'au retour de la paix le roi de la Grande-Bretagne souhaita de le voir, & les comtes d'Arlington & d'Offory furent chargés de cette négociation. Tromp se disposa à répondre à l'honneur que le roi lui faisoit, & le prince d'Orange lui-même l'accompagna jusqu'à la Brille, le 12 Janvier 1675.

Il se mit en mer avec trois yachts qui l'attendoient; les ducs d'York, de Monmouth, de Buckingham, & grand nombre d'autres seigneurs, allerent au-devant de lui, & le concours du peuple fut extraordinaire; le roi l'honora de la qualité de baron, la rendit héréditaire dans sa famille, & lui fit présent de son portrait enrichi de diamans. Au mois de Juin de cette même année, il commanda la flotte de quarante vaisseaux danois & hollandois, contre les Suédois, & remporta la victoire; le roi de Danemarck lui donna l'ordre de l'éléphant, & la qualité de comte.

La guerre s'étant allumée avec la France, le roi Guillaume III. le nomma en 1691, pour commander la flote des états; mais peu de mois après il mourut âgé d'environ 62 ans. Si quelques bruits chargerent la France d'avoir avancé ses jours, il ne faut admettre des accusations aussi graves & aussi odieuses, que sur des preuves d'une force irrésistible.

Enfin Jacques duc Monmouth, né à *Rotterdam* en 1649, a fait trop de bruit dans l'histoire pour ne pas parler de lui. Il étoit fils naturel de Charles II, & sa mere se nommoit Lucie Walters; le roi son pere ayant été rétabli dans ses états en 1660, le fit venir à sa cour, & eut pour lui une tendresse extraordinaire; il le créa comte d'Orkney, duc de Monmouth, pair du royaume, chevalier de l'ordre de la jarretiere, capitaine de ses gardes, & lieutenant-général de ses armées, après sa victoire contre les rebelles d'Ecosse.

Il possédoit toutes les qualités qui pouvoient le rendre agréable à la nation; une bravoure distinguée, une figure gracieuse, des manieres douces, une générosité peu réfléchie; ces qualités lui valurent la faveur populaire, qui s'accrut beaucoup par la haine qu'on portoit à la religion du duc d'Yorck; cependant avec tant de part à l'affection du peuple, il n'auroit jamais été dangereux s'il ne s'étoit aveuglément resigné à la conduite de Shaftsbury, politique audacieux, qui le flatta de l'espoir de succéder à la couronne.

Le duc d'Yorck connoissant tout le crédit du duc de Monmouth, le fit exiler du royaume. Il choisit la Hollande pour sa retraite; & comme personne n'ignoroit la part qu'il avoit toujours eue à l'affection d'un pere indulgent, il avoit trouvé toutes sortes de distinctions & d'honneurs, sous la protection du prince d'Orange. Lorsque Jacques étoit monté sur le trône, ce prince avoit pris la résolution de congédier Monmouth & ses partisans; ils s'étoient retirés à Bruxelles, où le jeune fugitif se voyant encore poursuivi par la rigueur du nouveau monarque, fut poussé contre son inclination à former une entreprise téméraire & prématurée sur l'Angleterre. Il ne pouvoit se dissimuler que Jacques avoit succédé au trône sans opposition; le parlement qui se trouvoit assemblé, témoignoit de la bonne volonté à satisfaire la cour, & l'on ne pouvoit douter que son attachement pour la couronne, ne donnât beaucoup de poids à toutes les mesures publiques. Les abus étoient encore éloignés de l'excès, & le peuple n'avoit pas encore marqué de disposition à s'en plaindre amérement. Toutes ces considérations se présenterent sans-doute au duc de Monmouth; mais telle fut l'impatience de ses partisans, telle aussi la précipitation du comte d'Argyle, qui étoit parti pour faire soulever l'Ecosse, que la prudence ne fut point écoutée, & le malheureux Monmouth se vit comme entraîné vers son fort.

La bataille de Sedgemoor près de Bridgewater, se

donna en 1685 ; le duc de Monmouth la perdit & s'éloigna par une prompte fuite ; mais après avoir fait plus de vingt milles, son cheval tomba sous lui ; il changea d'habits avec un paysan, dans l'espérance de se mieux cacher ; le paysan fut rencontré avec ceux du fugitif, par quelques royalistes qui le poursuivoient ; les recherches en devinrent plus ardentes, & l'infortuné Monmouth fut enfin découvert au fond d'un fossé, couvert de fange, le corps épuisé de fatigue & de faim, l'esprit abattu par l'image présente de ses malheurs, & par celle du sort qui le menaçoit : la nature humaine n'a point de ressource contre une si terrible situation ; bien moins dans un homme amolli par une continuelle prospérité, qui s'est cru sur-tout distingué par la valeur militaire. Monmouth ne put retenir ses larmes lorsqu'il se vit entre les mains de ses ennemis ; il parut enfin s'abandonner à l'amour, & même à l'espérance de la vie.

Quoique la grandeur de ses offenses, & le caractere de Jacques, dussent lui faire comprendre qu'il ne falloit compter sur aucune grace, il lui écrivit dans les termes les plus humbles, & le conjura d'épargner le sang d'un frere qui n'auroit à l'avenir que du zele pour ses intérêts. Le roi lui voyant tant de foiblesse & d'abattement, se le fit amener, & se flatta de lui arracher l'aveu de tous ses complices ; mais quelque passion que Monmouth eût pour la vie, il ne voulut point l'acheter par un infâme oubli de l'honneur. En reconnoissant l'inutilité de ses efforts, il reprit courage de son désespoir, & ne pensa qu'à se disposer à la mort, avec des sentimens plus dignes de son caractere & de son rang.

Ce favori du peuple Anglois fut accompagné sur l'échaffaut d'une abondante & sincere effusion de larmes ; il pria l'exécuteur de ne pas le traiter comme Russel, pour lequel il avoit eu besoin d'un coup redoublé ; mais cette précaution ne servit qu'à l'effrayer ; il frappa Monmouth d'un coup foible, qui lui laissa la force de se relever, & de le regarder au visage, comme pour lui reprocher son erreur ; il replaça doucement sa tête sur le bloc, & l'exécuteur lui donna deux autres coups qui n'eurent pas plus d'effet ; à la fin il jetta sa hache, en criant qu'il étoit incapable d'achever le sanglant office ; les schérifs l'obligerent de la reprendre, & deux autres coups séparerent la tête du corps.

Telle fut, en 1685, à l'âge de trente-six ans, la fin d'un seigneur que ses belles qualités, dans un tems moins tumultueux, auroient pu rendre l'ornement de la cour, & capable même de servir sa patrie ; je dis sa patrie, car *Rotterdam* n'étoit que son lieu natal, & même par un pur effet du hazard. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROTEUR, s. m. (*Jurisprud.*) *Rothorium*, c'est le lieu où l'on fait rouir le chanvre ; comme le chanvre corrompt l'eau, plusieurs coutumes & ordonnances ont défendu de faire des *roteurs* en eau courante. *Voyez* la *coutume de Normandie*, *article 29*. recueil sur les *statuts de Bresse*, l'*ordonnance de 1669*. & ci-devant le *mot* ROISE. (*A*)

ROTHER, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans le comté de Sussex, & se partage en deux bras qui se perdent dans le Rye-Haven. (*D. J.*)

ROTHESS, (*Géog. mod.*) ville d'Ecosse, dans la province de Murray, sur une petite riviere qui se rend dans la Spey, à 92 milles au couchant d'Edimbourg. *Long. 11. 26. lat. 56. 10.* (*D. J.*)

ROTI, s. m. *Voyez* ROT.

ROTI, participe du verbe *rotir*. *Voyez* ROTIR.

ROTIE, s. f. (*Architect.*) exhaussement sur un mur de cloture mitoyen, de la demi-épaisseur de ce mur, c'est-à-dire d'environ neuf pouces, avec de petits contreforts d'espace en espace, qui portent sur le reste du mur. Cet exhaussement sert pour se couvrir de la vue d'un voisin, ou pour palisser les branches d'un espalier de belle venue & en belle exposition ; il ne doit pas excéder dix piés sous le chaperon, y compris la hauteur du mur, suivant la coutume de Paris, à moins de payer les charges. *Dict. d'architect.* (*D. J.*)

ROTIE, s. f. (*Cuisine.*) tranche de pain coupée menue, sur laquelle on étend du beurre, des confitures, *&c.* Si la *rotie* doit être trempée dans le vin, il faut que le pain soit gratté. On donne encore le nom de *rotie* à des tranches de pain grillées sur lesquelles on a étendu & fait cuire des viandes seches & assaisonnées d'épices.

ROTIER, s. m. (*Artisan peigner.*) les *rotiers* sont des artisans qui fabriquent les rots ou peignes, pour servir aux métiers des ouvriers qui travaillent avec la navette. *Trévoux.* (*D. J.*)

ROTIN, s. m. (*Commerce.*) sorte de roseau qu'on apporte des Indes orientales, dont on fait, en les fendant par morceaux, ces meubles de cannes qui sont d'un si grand usage & d'un si grand commerce en Angleterre & en Hollande ; on en fait aussi des cannes à marcher ou à la main, en les garnissant de poignées. *Savari.* (*D. J.*)

ROTIN, s. m. (*terme de relation*) on appelle *rotin* aux îles Antilles, ceux des roseaux ou cannes à sucre qui ne s'élevent pas bien haut, soit à cause de la mauvaise terre où ils sont plantés, soit par trop de sécheresse, soit pour avoir été mal cultivés, ou enfin pour être trop vieux. *Labat.* (*D. J.*)

ROTING, *ou* ROTINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville & seigneurie d'Allemagne, dans la Franconie, sur le Tauber. Elle appartient à l'évêque de Wurtzbourg.

ROTIR, v. act. (*Gram.*) cuire en exposant au feu. On *rotit* la viande à la broche ; on *rotit* des marrons dans une poële, ou sous la cendre ; on *rotit* la mine.

ROTIR, *en terme de Tabletier-Cornetier* ; c'est l'action d'échauffer les morceaux de corne sur une espece de gril pour les rendre susceptibles des façons qu'il faut leur donner.

ROTISSEUR, s. m. (*Corporation.*) c'est celui qui fait rotir la viande. Il ne se dit guere présentement que du marchand qui habille, larde, & pique les viandes de lait, le gibier, & la volaille, pour les vendre en blanc, c'est-à-dire crues, ou pour les débiter cuites après les avoir fait rotir à leurs âtres ou cheminées.

La communauté des maîtres *Rotisseurs* de Paris, n'est pas une des moins anciennes de cette ville ; & l'on en peut juger au style de leurs premiers statuts. Ces statuts portent pour titre : *ordonnances du métier des oyers & maîtres Rotisseurs* ; & cette qualité d'*oyers*, qui signifie *vendeurs d'oyes*, sert à appuyer l'opinion que quelques auteurs ont du goût que les anciens habitans de Paris avoient pour cette sorte de viande, qui a donné le nom à la rue aux houës ou aux oyes, dans laquelle anciennement demeuroient la plus grande partie des *rotisseurs* ou oyers, & où il y en a encore quantité de boutiques. *Savary.* (*D. J.*)

ROTISSOIRE, s. f. (*Gramm. & Cuis.*) machine qu'on peut comparer par sa forme à une garderobe faite de tôle ou de plaques de fer battues devant, derriere, en-haut & en-bas, où l'on peut faire rôtir une grande quantité de viandes à-la-fois. La *rotissoire* est propre aux communautés, hopitaux, grandes maisons, & autres endroits, où elle devient un meuble d'économie.

ROTOLO, *ou* ROTOLI, s. m. (*Poids.*) poids dont on se sert en Sicile, en quelques lieux d'Italie, à Goa, en Portugal, & dans plusieurs échelles du Levant, & particulierement au Caire, & dans les villes maritimes de l'Egypte. Quoique *rotolo* ait le

même nom dans tous ces endroits, il y est néanmoins bien différent par sa pesanteur ; par exemple, le *rotolo* de Sicile pese une livre & demie de Paris ; le *rotolo* portugais est égal à treize onces un gros de Paris ; au Caire cent dix *rotoli* font cent huit livres de Marseille. *Savary.* (*D. J.*)

ROTONDE, s. f. (*Architect.*) bâtiment rond par dedans & par le dehors, soit une église, un sallon, un vestibule, *&c.* La plus fameuse *rotonde* de l'antiquité est le panthéon de Rome, dont Desgodets, dans ses édifices antiques, Palladio, Serlio, & Blondel, dans leur architecture, ont donné la description. *Voyez* ROTONDE, *Archit. rom.*

La chapelle de l'Escurial, qui est la sépulture des rois d'Espagne, est appellée à l'imitation de ce bâtiment le *panthéon*, parce qu'elle est bâtie en *rotonde*; la chapelle des Valois à saint Denis, étoit encore une *rotonde*, de même que l'église de l'Assomption à Paris. (*D. J.*)

ROTONDE LA, (*Archit. rom.*) nom moderne de l'ancien panthéon bâti sous Auguste, par Agrippa son gendre, à l'honneur de tous les dieux ; Boniface IV. en fit une église, qu'il consacra à la sainte Vierge, & à tous les martyrs.

C'est un bâtiment qui a autant de largeur que de profondeur : il porte 158 piés en tout sens ; il est sans fenêtres & sans piliers, & il ne reçoit de jour que par une ouverture pratiquée au milieu de la voûte ; cependant il est fort éclairé. On monte au toît par un escalier de 150 marches ; & de-là jusqu'au faîte, il y a encore 40 marches. Voici la description qu'en fait Palladio, & qu'il a accompagnée de plusieurs plans qu'on trouve dans son quatrieme livre.

De tous les temples qu'on voit à Rome, dit-il, il n'y en a point de plus célebre que le *panthéon*, communément nommé *la rotonde*, ni qui soit resté plus entier, puisqu'il est encore aujourd'hui, au-moins quant à la carcasse, presque au même état où il a toujours été ; mais on l'a dépouillé de la plûpart de ses ornemens, & par conséquent des excellentes statues dont il étoit rempli.

Sa rondeur est tellement compassée, que la hauteur depuis le pavé jusqu'à l'ouverture qui lui donne le jour, est égale à sa hauteur prise diamétralement d'un côté du mur à l'autre. Quoiqu'à présent on descende par quelques marches dans ce temple, cependant il est vraissemblable qu'on y montoit par quelques degrés.

Tout ce temple est d'ordre corinthien, tant par-dehors que par-dedans ; la base des colonnes est composée de l'attique & de l'ionique ; les chapiteaux sont de feuilles d'olive ; les architraves, frise, & corniches, ont de très-belles moulures, & peu chargées d'ornemens. Dans l'épaisseur du gros mur qui fait l'enceinte du temple, il y a de certains espaces vuides pratiqués exprès tant pour épargner la dépense, que pour diminuer le choc des tremblemens de terre.

Ce temple a en face un très-beau portique, dans la frise duquel on lit les mots suivans :

M. Agrippa L. F. Cos. Tertium fecit.

Au-dessus de l'architrave, on lit une autre inscription en plus petits caracteres, qui fait connoître que les empereurs Septime, Severe, & Marc-Aurele, réparerent les ruines de ce temple.

Le dedans du temple est divisé en sept chapelles avec des niches pratiquées dans l'épaisseur du mur, & qui, selon les apparences, contenoient autant de statues. Plusieurs croient que la chapelle du milieu, qui est vis-à-vis l'entrée du temple, n'est pas antique, parce que son fronton entrecoupe quelques colonnes du second ordre ; ils ajoutent pour appuyer leurs sentimens, que sous le pontificat de Boniface, qui dédia ce temple au culte du vrai Dieu, il fut orné conformément à l'usage des Chrétiens, qui ont toujours un autel principal dans l'endroit le plus apparent de leurs églises. Néanmoins considérant la grande maniere de cet autel, l'harmonie que ses parties font avec le reste de l'édifice, l'excellent travail de tous les membres qui le composent, Palladio ne doute point qu'il ne soit aussi ancien que tout le reste. Cette chapelle a deux colonnes, une de chaque côté, qui sont hors d'œuvre, & ont une cannelure toute particuliere ; car l'espace qui sépare chaque cannelure, est enrichi de petits tondins fort proprement travaillés.

Les escaliers qui sont aux deux côtés de l'entrée, conduisent sur les chapelles par des petits corridors secrets, qui regnent tout-au-tour du toît, & montent jusqu'au sommet de l'édifice. *Palladio.* (*D. J.*)

ROTONDE, (*Hist. des Modes.*) c'étoit un collet empesé que les hommes portoient en France dans le dernier siecle, & qui étoit monté sur du carton pour le tenir en état. (*D. J.*)

ROTONDITÉ, s. f. *en Physique* ; il se dit quelquefois au lieu de *sphéricité* ou *rondeur*. *Voyez* SPHÉRICITÉ.

ROTTA, (*Géog. mod.*) *Roja*, selon M. de Lisle, riviere d'Italie, dans le Piémont, au comté de Nice ; elle a sa source dans les montagnes du comté de Tende ; mouille la ville de ce nom, traverse la partie orientale du comté de Nice, & se jette dans la mer de Gènes, à Vintimiglia : cette riviere est la *Rituba* des anciens. (*D. J.*)

ROTTE, s. f. (*Poids du Levant.*) ce poids d'usage au Levant, est plus ou moins fort, suivant les lieux où l'on s'en sert. Les cent *rottes* de Constantinople & de Smyrne, font cent quatorze livres de Paris, d'Amsterdam, de Strasbourg, & de Besançon, les poids de ces quatre villes étant égaux. *Savary.* (*D. J.*)

ROTULE, s. f. *en Anatomie*, est un os qui couvre la partie antérieure de la jointure du genou.

La *rotule* est arrondie en-dehors, à-peu-près de la figure d'un écu, couverte d'un cartilage uni, & d'environ deux pouces de diametre ; les tendons des muscles qui servent à étendre la jambe, glissent dessus comme sur une poulie.

Mais son usage le plus immédiat est d'empêcher la jambe de ployer en-avant en s'étendant : & c'est un cas qui arriveroit nécessairement dans cette articulation, si cet os comme un appui ne tenoit la jambe en respect quand elle roule en-avant ; de même que l'olécrane empêche le coude de ployer en-arriere. *Voyez* OLÉCRANE.

Dans la posture droite quand un pié est étendu en-avant, tout le poids du corps porte sur la *rotule*, qui dans cette situation, empêche le genou de se renverser en-arriere, & de trop tendre les muscles qui l'arrêtent derriere. C'est de-là que le lutteur de Galien, qui avoit la *rotule* disloquée, avoit tant de peine à descendre la montagne.

Un célebre anatomiste considere la *rotule* par rapport au tibia, comme l'olécrane par rapport au cubitus ; il pense que ces deux éminences ont les mêmes usages à l'égard des muscles extenseurs de l'avant-bras, & de ceux de la jambe, c'est-à-dire, qu'elles en augmentent la force, & les garantissent de la compression à laquelle ils eussent été exposés, sans leurs secours : on doit ajoûter que l'olécrane sert encore à affermir l'articulation du cubitus avec l'humerus ; car personne n'ignore que ce ne soit cette éminence du cubitus qui empêche l'avant-bras de se plier en-arriere ; au lieu que la jambe n'est empêchée de se plier en-devant, que par la situation particuliere de ses ligamens latéraux ; c'est aussi pour ces usages différens que l'olécrane ne fait qu'une seule &

même piece avec l'os du coude, & que la *rotule* au contraire se trouve détachée du tibia, ou du-moins qu'elle ne lui est jointe que par un ligament flexible, qui n'apporte aucun obstacle aux mouvemens demi-circulaires que la jambe fait étant demi-fléchie, desquels mouvemens elle auroit été incapable si la *rotule* & le tibia n'avoient fait ensemble qu'une seule & même piece. (*D. J.*)

ROTULE, *fracture de la rotule*, maladie de chirurgie assez fréquente, & sur laquelle on n'a que depuis peu de tems des notions précises. Quoique la *rotule* soit exposée, comme tous les autres os du corps, à être fracturée par des causes violentes extérieures, comme coups, chutes, il est beaucoup plus ordinaire de voir la fracture transversale de la *rotule* causée par le simple effort des muscles extenseurs de la jambe, comme on le remarque dans la rupture du tendon d'Achille. *Voyez* RUPTURE.

Le diagnostic de la fracture de la *rotule* n'est pas difficile : la partie inférieure retenue par le ligament qui s'attache à la tubérosité du tibia reste en place, & l'action des muscles extenseurs tire vers le haut la partie supérieure de la *rotule* qu'on trouve écartée de l'autre portion de trois à quatre travers de doigt. Souvent une grosse tumeur du volume du poing, par espece de bouffissure sous les tégumens, rend la partie fort difforme au premier coup d'œil.

Le pronostic que les anciens portoient de cette fracture étoit fâcheux. Selon Ambroise Paré, personne n'en guérissoit sans claudication. Cela n'est pas étonnant : on prenoit des mesures fort peu justes pour obtenir la consolidation des pieces divisées ; de-là il résultoit que la *rotule* demeuroit en deux pieces, en sorte que le genou restoit foible. Les blessés marchent bien en plat chemin ; mais pour monter ils sont contraints de porter la jambe qui fléchit & se tend librement la premiere, & de tirer l'autre ensuite : c'est le contraire en descendant. On en trouve la raison dans le défaut de fermeté du genou rompu dans la *rotule*.

Cet os est comme enchâssé dans la capsule tendino-aponevrotique des extenseurs de la jambe. Il ne se fait point de cal ; les pieces se réunissent par une espece de coine cartilagineuse ; si l'on manque de bien rapprocher les pieces d'os dans le commencement, & de les maintenir bien exactement réunies, la consolidation est lâche, & l'on sent les pieces vaciller toute la vie. J'en ai vu plusieurs exemples. Mais avec des soins bien suivis, on obtient une consolidation parfaitement solide. On a imaginé plusieurs bandages méchaniques pour contenir cette fracture, & ils m'ont tous paru mériter moins de préférence qu'un bandage méthodiquement fait. J'en parle avec connoissance de cause, ayant eu un assez grand nombre de ces fractures tant à l'hôpital de la Charité qu'en ville. Le point essentiel est d'empêcher l'action des muscles qui tendent à retirer la piece supérieure. Un bandage roulé qui assujettit les muscles par des circulaires bien faits depuis la partie moyenne supérieure de la cuisse jusqu'à la *rotule*, ne peut être suppléé par aucune autre invention. Les derniers tours de cette bande couvrent une compresse échancrée en arc, & posée au-dessus de la *rotule* qu'on loge dans cette échancrure ; un aide tire les chefs en-bas le long des parties latérales de la jambe. On recouvre la *rotule* elle-même de tours de bande. Tous les bandages à-jour sont défectueux & donnent lieu au gonflement du tissu cellulaire à l'endroit qui n'est pas comprimé mollement comme le reste. Une grande gouttiere de cuir de vache, ou de carton fort, garnie de compresses, & qui sert comme de cuirasse à la partie postérieure du genou s'étendant à six ou huit travers de doigt sur la cuisse, & à pareille longueur sur la jambe, permet l'application d'une bande plus serrée, dont toute l'action est à la partie antérieure & inférieure de la cuisse & sur la *rotule*. Cette gouttiere empêche la flexion de la jambe, & encaisse, pour ainsi dire, le genou. Cet appareil très-simple m'a toujours bien réussi, & les malades qui l'ont porté deux mois ou deux mois & demi, ont été mis en liberté avec la *rotule* bien solidement remise. Je donnerai sur cet accident un mémoire détaillé dans la suite des memoires de l'académie royale de Chirurgie. (*Y*)

ROTULE, s. f. (*Pharmacie.*) les *rotules* sont des tablettes plates & rondes, composées d'une matiere plus fine ou plus soluble que celle des tablettes ordinaires, & qui a aussi le sucre pour excipient ; de sorte qu'il y a une très-petite différence entre la *rotule* & la tablette. *Voyez* TABLETTE, *Pharmacie*.

Les *rotules* ont toujours pour excipient du sucre très-blanc, ou quelque matiere glutineuse. On demande en conséquence que les *rotules* soient solides & demi-transparentes. Par conséquent tout ce qui ne peut pas se délayer assez subtilement & assez également, comme les conserves, les candits, les poudres grossieres, les noyaux de fruits & autres semblables, ainsi que tout ce qui se grumelle, ne trouve guere ici sa place.

Quelquefois on ne se sert ici ni de sec ni d'épais ; on incorpore seulement avec le sucre des sucs liquides gracieux, & sur-tout acides, comme celui de groseilles, de baies d'épine-vinette, de citron : on a par-là des *rotules* très-agréables. Ceux qui veulent en faire avec des eaux distillées perdent leur peine.

D'autres incorporent des huiles aromatiques seules, ou des essences épaisses avec le sucre dissous dans l'eau & cuit ; cela ne se fait pas cependant sans que le remede perde de sa vertu.

Pour abréger, on peut, si le but le permet, ordonner d'enduire les *rotules* officinales d'une huile convenable & d'une essence. On emploie ce même moyen pour les *rotules* magistrales, quand on craint que les volatils mêlés avec la masse encore chaude ne se dissipent.

La masse de la *rotule* est plus petite que celle de la tablette. Ordinairement elle équivaut à *scrup. j.* ou demi-dragme ; elle ne se détermine guere non plus ni par les poids, ni par les mesures.

La dose se détermine par le nombre j. ij. iij. *&c.* ou par le poids qui varie suivant l'efficacité de la proportion des ingrédiens.

La proportion des ingrédiens est la même que dans les tablettes, à peu d'exceptions près ; par exemple on y met une plus grande quantité de sucre à l'égard des excipiendes ; ainsi pour faire des *rotules* avec des sucs acides, qui sont très-agréables dans les maladies aiguës, on emploie six ou huit fois autant de sucre : sur dragme j. ou dragme jß d'essences, on met ij onces de sucre ; on en met aussi tout autant sur xx gouttes d'huiles aromatiques.

La souscription est la même que dans les tablettes, excepté le nom. On suppose que l'apothicaire est parfaitement au fait de la préparation. Il doit faire en sorte que par la chaleur il se fasse la moindre dissipation possible des parties volatiles. Il ne doit pas mêler les sucs acides, les essences, les huiles avec le sucre, qu'il ne soit bien cuit & prêt à se geler, ou même quand il est fondu, mais seulement quand il est bien chaud, parce que c'est un obstacle à la concrétion du sucre.

L'usage des *rotules* est à-peu-près le même que celui des tablettes. Il est donc inutile de nous y arrêter davantage. (*D. J.*)

ROTUNDUS, (*Littérat.*) ce mot au figuré chez les Latins, est synonyme à celui de *tornatus*, ou de *perfectus*, parfait. *Rotundus orator*, un excellent orateur. Les Grecs ont dit, parler *rondement*, στρογγύλως λαλεῖν, pour dire parler *agréablement*, *harmonieusement*.

nieusement. Démétrius Phaléréus dit que la période oratoire demande une bouche *ronde*, καὶ δευμένει στρογγύλυ στόματος ; & Plutarque a dit des mots *ronds*, pour signifier des termes *choisis*. Aristophane en parlant d'Euripide, dit : *ego rotunditate ejus oris fruor*, je jouis de la beauté de son langage. Enfin Horace a dit :

Graiis dedit ore rotundo
Musa loqui.

Les Grecs ont reçu en partage les graces du discours ; ces graces & cette perfection de langage appartenoient sur-tout aux Athéniens. (*D. J.*)

ROTURE, s. f. *terme de Droit*, est l'état ou condition de quiconque n'est pas compris dans la classe des nobles. *Voyez* NOBLE & NOBLESSE.

Ce mot vient de *ruptura*, qu'on a dit dans la basse latinité pour la culture de la terre. On a appellé de ce nom les personnes non-nobles, parce que c'étoient les personnes seulement qu'on employoit à la culture des campagnes. De-là les biens possédés par ces sortes de gens se sont aussi appellés *rotures*, ou *bien de roture*.

Généralement parlant, tout bien de *roture* est dans la censive d'un seigneur, du-moins y a-t-il bien peu d'exemples de francs-aleus roturiers.

Toute terre tenue en *roture* paie un cens ; c'est la marque caractéristique de cette sorte de tenure : aussi le cens ne se peut-il pas prescrire, mais seulement sa quotité ; & comme pour les ventes de fiefs il est dû des quints & requints, il est dû des lods & ventes pour les ventes de *roture*. *Voyez* CENS & LODS.

Dans la plûpart des coutumes l'aîné n'a point de préciput sur les biens de *roture*. *Voyez* AINÉ & PRÉCIPUT.

ROTURIER, *autre terme de Droit*, dérivé du précédent, se dit tant des personnes qui vivent dans l'état de roture, que des biens qui sont tenus à titre de roture. *Voyez ci-dessus* ROTURE.

ROTURIERE, *rente*, (*Jurisprud.*) *voyez ci-dessus* RENTE *roturiere*.

ROTWEIL, (*Géog. Hist. mod.*) ville libre & impériale d'Allemagne, sur le Necker, dans le comté de Baar en Souabe. Elle est fameuse en Allemagne par le tribunal qui y est établi, & qui décide, au nom de l'empereur, en dernier ressort les procès qui s'élevent dans les cercles de Souabe, d'Autriche, de Franconie & du Rhin. Ce tribunal est composé d'un président ou grand juge héréditaire, qui est actuellement le prince de Schwartzenberg, & de treize assesseurs.

ROTWYL, (*Géog. mod.*) c'est la même ville d'Allemagne dont il est question dans l'article précédent. Elle est située dans la forêt noire, à huit lieues au sud-ouest de Tubingen, & à 10 au nord de Schafhouse. Elle est libre, impériale, & alliée des cantons suisses depuis 1463. Ses habitans sont catholiques. Le maréchal de Guesbrian prit cette place en 1643. *Long. 26. 11. lat. 48. 12.*

Deux hommes célebres, l'un par une suite de traverses & d'infortunes, c'est Sébastien Sicler ; l'autre par son savoir, c'est Melchior Wolmar, sont nés à *Rotwyl*.

Sicler, après avoir éprouvé toutes les horreurs d'un cachot, au sujet d'un vol dont il n'étoit point coupable, se fit hermite, & mourut dans sa retraite en 1695, âgé de 66 ans. Sa vie, imprimée à Lyon en 1698, *in-12.* est attendrissante ; mais comme elle n'a point de rapport aux sciences, c'est assez de l'indiquer ici.

Wolmar, né en 1497, prit à Bourges le degré de docteur en droit sous Alciat. Il enseigna la langue greque à Calvin, qui lui en témoigna sa reconnoissance en lui dédiant son commentaire sur la seconde épître de S. Paul aux Corinthiens. Wolmar fut aussi précepteur de Beze. Il devint en 1535 professeur en droit à Tubingue, & mourut à Eisenar en 1561, âgé de 64 ans. Il a donné à Paris en 1523 de savans commentaires *in-4°.* sur les deux premiers livres de l'Iliade d'Homere. La préface qu'il a mise à la tête de sa grammaire greque de Démétrius Chalcondile, est un chef-d'œuvre en ce genre. (*D. J.*)

ROTZIG, (*Géog. mod.*) ou *Oroschick*, ville dépendante du Turc, dans la Bulgarie, sur la rive droite du Danube, au levant de Widin. *Long. 43. 27. lat. 44. 11.*

ROUAGE, s. m. (*Méchan.*) ce sont dans une machine toutes les parties qui regardent les roues, les lanternes, les fuseaux, les pignons. *Voyez* ROUE, *&c.* (*K*).

ROUAGE, *terme d'Horlogerie*, assemblage de pignons & de roues disposées en telle sorte qu'elles peuvent agir les unes sur les autres.

Dans les montres & pendules qui sonnent ou répetent, les Horlogers distinguent l'assemblage des roues destinées pour la sonnerie d'avec celui qui sert à faire mouvoir les aiguilles ; ils appellent le premier *rouage de sonnerie*, & l'autre *rouage du mouvement*.

Ce qu'on exige principalement d'un *rouage*, c'est 1°. que les engrenages se fassent autant qu'il est possible au milieu des tiges des pignons ou roues qui s'engrenent l'une dans l'autre. *Voyez* CALIBRE. 2°. Que ces engrenages se fassent d'une maniere uniforme. *Voyez* DENTS, ENGRENAGE, *&c.* 3°. Que les pignons ne soient point trop petits, de peur que les frottemens sur leurs pivots ne deviennent trop considérables. 4°. Que les roues ne soient point trop nombrées pour leur grandeur, afin que leurs dents ne deviennent point trop maigres, & puissent être facilement & bien travaillées. 5°. Que les dents des roues & les aîles des pignons soient bien polies, pour qu'elles puissent facilement glisser les unes sur les autres ; enfin que toutes les roues soient fort mobiles, afin que le *rouage* puisse être mis en mouvement par la plus petite force. A l'égard des nombres convenables pour les roues des différens *rouages*, voyez *l'article* CALCUL *des nombres des roues & des pignons. Article de M.* ROMILLY.

ROUAGE, (*Jurisprud.*) droit qui se paye en quelques lieux au seigneur pour la permission de transporter par charrois le vin ou blé que l'on a vendu. *Voyez les coutumes de Mantes & de Senlis* ; Chopin, *sur le chap. viij. de la coutume d'Anjou à la fin*, & *le glossaire de* M. de Lauriere.

ROUAGE, *bois de*, (*Eaux & Forêts.*) on appelle *bois de rouage* tous les bois, & particulierement les bois d'orme, que les Charrons emploient à faire des roues de carrosses, chariots, charrettes, & autres telles voitures roulantes. *Trévoux.* (*D. J.*)

ROUAN, s. m. *terme de Haras* ; ce terme de haras & de commerce de chevaux, se dit de la couleur du poil des chevaux qui est mêlé de gris, de bai, d'alezan & de noir. Il y a plusieurs sortes de *rouan*, entr'autres *rouan* vineux, *rouan* cavesse, *rouan* de more, *&c. Richelet.* (*D. J.*)

ROUANE, s. f. *instrument de Charpentier* ; instrument qu'on pourroit en quelque sorte appeller *compas*, qui sert à marquer les bois ; il est de fer avec un petit manche de buis : la partie, qui est de fer, se partage en deux pointes, dont l'une, qui est un peu plus longue que l'autre, est pointue, & la plus courte est tranchante ; ensorte que la plus longue appuyant sur la piece qu'on veut marquer, on peut faire un ou plusieurs cercles ; de l'autre on tire des lignes autant qu'il est besoin pour la marque de l'ouvrier. Les Charpentiers se servent de la *rouane* ; les commis des aides & les Tonneliers se servent de la *rouanette*, qui est une *rouane* plus petite. *Savary.* (*D. J.*)

ROUANER, v. act. (*Gram.*) c'est marquer avec la rouanette.

ROUANE, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Roane* & *Rohane*; ville de France, dans le bas-Forez, sur la Loire, qui commence ici à porter bateau, à 12 lieues au nord-ouest de Feurs, & à 84 de Paris. *Rouanne* est ancienne; car elle est marquée dans Ptolomée comme une des principales places des Ségusiens. Il l'appelle *Rodumna*, & on trouve encore ce mot dans la carte de Peutinger. Il y a dans cette ville une élection & un collége. Elle est capitale d'un pays appellé *Roannois*. *Longit.* 21. 45. *latit.* 36. 3. (*D. J.*)

ROUANETTE, s. f. (*Charpenterie.*) petit outil de fer, avec lequel les Charpentiers marquent leur bois. Cet outil est rond, d'un pouce de diametre, long de sept à huit pouces, applati par un bout, qui se partage en deux dents fort pointues. On s'en sert comme d'une rouane pour tirer des lignes, ou pour tracer des ronds, suivant la marque dont on veut signer les bois. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

ROUANETTE, *instrument des Commis des aides*; petite rouane dont se servent les commis des aides pour marquer les pieces de vin pendant les visites qu'ils font dans les caves & celliers des marchands de vin & cabaretiers. Les tonneliers ont aussi une *rouanette*, pour marquer leurs ouvrages. *Savary*. (*D. J.*)

ROUANNOIS, LE, *ou* ROUANEZ, (*Géog. mod.*) duché de France, dans le Lyonnois, au bas-Forès. Il est le seul qu'il y ait dans ce gouvernement. Il fut érigé en faveur de Claude Gouffier, en 1566, par lettres-patentes registrées au parlement l'année suivante. Il y a eu depuis de nouvelles lettres du duché en faveur de François d'Aubusson, & de Louis d'Aubusson, appellé *duc de la Feuillade*. (*D. J.*)

ROUANT, *en terme de Blason*, se dit du paôn qui fait la roue en étendant sa queue. S. Paul de Ricault, d'asur au paon *rouant* d'or.

ROUBLE, s. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on se sert en Moscovie pour tenir les livres, & y faire l'évaluation des paiemens dans le commerce. Le *rouble* vaut cent copecs ou deux richedalers. Le czar Pierre a fait frapper de véritables *roubles*, qui valoient autrefois neuf schellings d'Angleterre. *Savary*. (*D. J.*)

ROUCHE *ou* RUCHE, s. f. *terme de Marine*, c'est la carcasse d'un vaisseau tel qu'il est sur le chantier sans mâture.

ROUCHEROLLE, *voyez* ROUSSEROLLE.

ROUCIN, (*Jurisprud.*) en matiere de fief & de redevance, signifie ordinairement un *cheval de somme*.

ROUCIN DE SERVICE, est un cheval d'armes, c'est-à-dire, propre pour la guerre. *Voyez* les *établissemens de S. Louis*, les *coutumes de Tours & de Lodunois*. (*A*)

ROUCOU, *voyez* ROCOU.

ROUCY, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, sur la riviere d'Aisne, élection de Laon, avec titre de comté. C'est l'un des anciens comtés-pairies de Champagne. L'origine des comtes de *Roucy* est rapportée différemment par M. l'abbé de Longuerue, dans sa description de la France; & par M. Baugier, dans ses mémoires de Champagne; mais la maison de *Roucy* seroit elle-même embarrassée de décider auquel des deux généalogistes elle doit donner la pomme. (*D. J.*)

ROUDBAR, (*Géog. mod.*) vulgairement *Roumar*, ville de Perse, dans la province de Guilan. *Long.* selon Tavernier, 75. 37. *lat.* 37. 21. (*D. J.*)

ROUDRA, (*Idolat. des Indiens.*) nom que les Indiens donnent à un des génies qu'ils croient chargés de régir le monde: il préside sur la région du feu, cet élement lui est soumis. Sa femme est appellée *Parvadi* ou *Paratchatti*, nom qui signifie *toute-puissance*, & qui semble indiquer que ce n'est qu'un attribut personnifié & attaché à *Roudra*. (*D. J.*)

ROUE, s. f. (*Méch.*) est une machine simple consistant en une piece ronde de bois, de métal, ou d'autre matiere qui tourne autour d'un aissieu ou axe. *Voyez* AISSIEU & AXE.

La *roue* est une des principales puissances employées dans la méchanique, & est d'usage dans la plûpart des machines; en effet, les principales machines dont nous nous servons, comme horloges, moulins, *&c.* ne sont que des assemblages de *roues*. *Voyez* HORLOGE, MOULIN, *&c.*

La forme des *roues* est différente, suivant le mouvement qu'on veut leur donner, & l'usage qu'on en veut faire. On les distingue en *roues* simples & *roues* dentées.

La *roue* simple, ou la *roue* proprement dite, est celle dont la circonférence est uniforme, ainsi que celle de son aissieu ou arbre, & qui n'est point combinée avec d'autres *roues*. Telles sont les *roues* des voitures faites pour avoir un mouvement double; l'un circulaire autour de l'axe, l'autre rectiligne pour aller en avant, quoique, à la vérité, ces deux mouvemens ne soient qu'apparens, puisqu'il est impossible qu'un corps puisse avoir à la fois deux directions. *Voyez* CHARIOT.

Le seul & unique mouvement qu'ait la *roue*, est un mouvement curviligne, composé du mouvement progressif & du mouvement circulaire; ce qu'on peut voir aisément en fixant un crayon sur la *roue*, de maniere qu'il marque sa trace sur la muraille pendant que la *roue* tourne; car la ligne qui se trouve tracée alors est une vraie courbe; cette courbe s'appelle par les Géometres *cycloïde*, & elle est d'autant moins courte, que le crayon a été placé plus proche de l'axe. *Voyez* CICLOÏDE.

Dans les *roues* simples, la hauteur doit toujours être proportionnée à la hauteur de l'animal qui la fait mouvoir. La regle qu'il faut suivre, c'est que la charge & l'axe de la *roue* soient de même hauteur que la puissance: car si l'axe étoit plus haut que la puissance qui tire, une partie de la charge porteroit sur elle, & si l'axe étoit plus bas, la puissance tireroit d'une maniere désavantageuse, & auroit besoin d'une plus grande force. Cependant Stevin, Wallis, *&c.* prétendent que pour tirer un fardeau sur un terrain inégal, il est plus avantageux de placer les traits des *roues* au-dessous de la poitrine du cheval.

La force des *roues* simples résulte de la différence entre le rayon de l'aissieu & celui de la *roue*. Cette force se mesure par cette regle. Le rayon de l'axe ou de l'aissieu est celui de la *roue*, comme la puissance au poids à soutenir.

Une *roue* qui tourne, doit être regardée le plus souvent comme un levier du second genre, qui se répete autant de fois qu'on peut imaginer de points à la circonférence. Car chacun de ces points est l'extrémité d'un rayon appuyé d'une part sur le terrain, & dont l'autre bout, chargé de l'aissieu qui porte la voiture, est en même tems tiré par la puissance qui le mene; de sorte que si le plan étoit parfaitement uni, & de niveau, si la circonférence des *roues* étoit bien ronde, & sans inégalités, s'il n'y avoit aucun frottement de l'axe aux moyeux, & si la direction de la puissance étoit toujours appliquée parallelement au plan, une petite force meneroit une charge très-pesante. Car la résistance qui vient de son poids, reposé, pour ainsi dire, entierement sur le terrain par le rayon vertical de la *roue*, dont l'extrémité est appuyée sur ce même terrain.

Mais de toutes les conditions que nous venons de supposer, & dont le concours seroit nécessaire pour produire un tel effet, à peine s'en rencontre-t-il quelqu'un dans l'usage ordinaire. Les *roues* des charret-

tes sont grossierement arrondies & garnies de gros cloux : les chemins sont inégaux par eux-mêmes, ou ils le deviennent par le poids de la voiture qui les enfonce ; ces inégalités, soit des *roues*, soit du terrain, font que la *roue* s'appuie sur le terrain par un rayon oblique à la direction de la puissance ou de la résistance ; de sorte que la puissance est obligée de soutenir une partie du poids, comme si le poids étoit placé sur un plan incliné. D'ailleurs, il se fait toujours à l'endroit du moyeu un frottement très-considérable. Enfin les creux & les hauteurs qui se trouvent souvent sur les chemins changent aussi la direction de la puissance, & l'obligent à soutenir une partie du poids, c'est de quoi on peut s'assurer journellement. Car une charrette qui se meut assez facilement sur un terrain horisontal, a souvent besoin d'un plus grand nombre de chevaux pour être tirée sur un plan qui va tant soit peu en montant.

Mais s'il n'est pas possible de se mettre absolument au-dessus de toutes ces difficultés, on peut cependant les prévenir en partie en employant de grandes *roues* ; car, il est certain que les petites *roues* s'engagent plus que les grandes dans les inégalités du terrain ; de plus, comme la circonférence d'une grande *roue* mesure en roulant plus de chemin que celle d'une petite, elle tourne moins vîte, ou elle fait un moindre nombre de tours pour parcourir un espace donné, ce qui épargne une partie des frottemens. On entend par grandes *roues* celles qui ont cinq ou six piés de diametres ; dans cette grandeur, elles ont encore l'avantage d'avoir leur centre à-peu-près à la hauteur d'un trait de cheval, ce qui met son effort dans une direction perpendiculaire au rayon qui pose verticalement sur le terrain ; c'est-à-dire dans la direction la plus favorable, au moins dans les cas les plus ordinaires. *Leçons de physique de M. l'abbé Nollet.*

C'est la même regle, pour ces sortes de *roues*, que pour la machine appellée *axis in peritrochio*, c'est-à-dire tour ou treuil ; en effet, la *roue* simple n'est autre chose qu'une espece de treuil, dont l'aissieu ou axe est représenté par l'aissieu même de la *roue*, & dont le tambour ou *peritrochium* est représenté par la circonférence de la *roue*.

Les *roues* dentées sont celles dont les circonférences ou les aissieux sont partagées en dents, afin qu'elles puissent agir les unes sur les autres & se combiner.

L'usage de ces *roues* est visible dans les horloges, les tournebroches, *&c. Voyez* HORLOGE, MONTRE.

On donne le nom de *pignon* aux petites *roues* qui engrenent dans les grandes. On les appelle aussi quelquefois *lanternes*, & ces petites *roues* servent beaucoup à accélerer le mouvement, comme il n'est personne qui ne l'ait remarqué. Les *roues* dentées ne sont autre chose que des leviers du premier genre multipliés, & qui agissent les uns par les autres ; c'est pourquoi la théorie des leviers peut s'appliquer facilement aux *roues*, & on trouvera par ce moyen le rapport qui doit être entre la puissance & le poids pour être en équilibre. *Voyez* PIGNON, ENGRENAGE, DENT, CALCUL, *&c.*

La force de la *roue* dentée dépend du même principe que celle de la *roue* simple. Cette *roue* est, par rapport à l'autre, ce qu'un levier composé est à un levier simple. *Voyez* LEVIER, *&c.*

La théorie des *roues* dentées peut être renfermée dans la regle suivante. La raison de la puissance au poids, pour qu'il y ait équilibre, doit être composée de la raison du diametre du pignon de la derniere *roue* au diametre de la premiere *roue*, & de la raison du nombre de révolutions de la derniere *roue* au nombre des révolutions de la premiere, faites dans le même tems. Mais cette théorie demande une explication plus particuliere.

Le poids A est à la force appliquée en D, par le principe du levier, comme OCD à BC ; cette force est à la force en G, comme EG est à EF ; la force en G est à la force en K, comme HK est à HI. Donc le poids est à la force en K, comme $CD \times EG \times HK$ est à $BC \times EF \times HI$, c'est-à-dire, de la raison du produit des rayons des *roues* au produit des rayons des pignons, ce qui revient à la proportion précédente ; mais cette derniere proportion est plus simple & plus aisée à saisir.

1°. En multipliant le poids par le produit des rayons des pignons, & en divisant le tout par le produit des rayons des *roues*, on aura la puissance qui doit soutenir ce poids. Supposons, par exemple, que le poids à soutenir A (*Pl. de la Méchanique, fig. 63.*), soit de 6000 livres, BC de 6 pouces, CD de 34 pouces, EF de 5 pouces, EG de 35 pouces, HI de 4 pouces, HK de 27 pouces, le produit de BC par EF, par HI sera 120, & celui de CD, par EG, par IK de 32130. Multipliant donc 6000 par 120, & divisant le produit par 32130, on aura $22\frac{1}{7}$ pour la puissance capable de soutenir les 6000 livres, & une petite augmentation à cette puissance suffira pour enlever le poids.

2°. En multipliant la puissance par le produit des rayons des *roues*, & en divisant le produit total par le produit des rayons des pignons, le quotient sera le poids que la puissance peut soutenir. Ainsi, si dans l'exemple, c'eût été la puissance de $22\frac{1}{7}$ qui eût été donnée, on auroit trouvé pour le poids qu'elle peut soutenir 6000 livres.

3°. Une puissance & un poids étant donnés, trouver le nombre des *roues*, & quel rapport il doit y avoir dans chaque *roue* entre le rayon du pignon & celui de la *roue*, pour que la puissance étant appliquée perpendiculairement à la circonférence de la derniere *roue*, le poids soit soutenu.

Divisez le poids par la puissance, resolvez le quotient dans les facteurs qui le produisent, & le nombre des facteurs sera celui des *roues* ; & les rayons des pignons devront être en même proportion à l'égard des rayons des *roues*, que l'unité à l'égard de ces différens facteurs. Supposons, par exemple, qu'on ait un poids de 3000 livres, & une puissance de 60, il vient 500 au quotient, qui se résout dans les facteurs 4, 5, 5, 5. Il faut donc employer quatre *roues*, dans l'une desquelles le rayon du pignon soit à celui de la *roue* comme 1 à 4, & dans les autres comme 1 à 5.

4°. Lorsqu'une puissance meut un poids par le moyen de plusieurs *roues*, l'espace parcouru par le poids est à l'espace parcouru par la puissance, comme la puissance au poids. Et par conséquent plus la puissance sera grande, plus le poids aura de vitesse, & réciproquement.

5°. Les espaces parcourus par le poids & par la puissance, sont entr'eux dans la raison composée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte. Et comme l'espace parcouru par le poids est toujours à l'espace parcouru par la puissance, dans la raison de la puissance au poids, il s'ensuit que la puissance est toujours au poids qu'elle peut soutenir, dans la même raison composée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à la circonférence de la *roue* la plus prompte.

6°. La circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, & la circonférence de la *roue* la plus prompte, étant données, aussi-bien que la raison qui est entre les nombres des révolutions de la premiere de ces

roues à l'autre, trouver l'espace que doit parcourir la puissance, afin que le poids parcoure un espace donné.

Multipliez la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente par l'antécédent de la raison donnée, & la circonférence de la *roue* la plus prompte par le conséquent de la même raison. Trouvez ensuite une quatrieme proportionnelle à ces deux produits & à l'espace qu'on veut faire décrire au poids, & vous aurez l'espace que doit parcourir la puissance. Supposons, par exemple, que la raison des révolutions de *roue* la plus lente à celle de la plus prompte, soit celle de 2 à 7, que l'espace à faire parcourir au poids soit de 30 piés, le rapport de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte étant supposé celui de 3 à 8, on aura avec ces conditions 280 piés pour l'espace que doit parcourir la puissance.

7°. La raison de la circonférence de la *roue* la plus prompte à celle du pignon de la plus lente, la raison des révolutions de ces *roues* & le poids étant donnés, trouver la puissance.

Multipliez les antécédens de ces deux raisons l'un par l'autre, & faites de même des conséquens; trouvez ensuite au produit des antécédens, à celui des conséquens, & au poids donné une quatrieme proportionnelle, & vous aurez la puissance cherchée. Que la raison des circonférences soit celle de 8 à 3, par exemple, la raison des révolutions celle de 7 à 2, & que le poids soit de 2000, on aura 214 $\frac{2}{7}$ pour la puissance. On trouveroit de la même maniere le poids, si c'étoit la puissance qui fût donnée

8°. Les révolutions que doit faire la *roue* la plus prompte, pendant que la plus lente en fait une, étant données, ainsi que l'espace dont il faut élever le poids, & que la circonférence de la *roue* la plus lente, trouver le tems qui sera employé à l'élévation de ce poids.

Trouvez premierement une quatrieme proportionnelle à la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à l'espace que le poids doit parcourir, & au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & vous aurez le nombre des révolutions que doit faire cette *roue*, pendant que le poids s'éleve de la quantité demandée. Trouvez ensuite par expérience le nombre des révolutions que fait la *roue* la plus prompte dans une heure, & faites servir ce nombre de diviseur au quatrieme terme de la proportion dont on vient de parler, le quotient sera le tems employé à l'élévation du poids.

Au reste, il est bon de remarquer en finissant cet article, que quoique la multiplication des *roues* soit souvent fort utile dans la méchanique, soit pour aider le mouvement, soit pour l'accélérer, cependant cette même multiplication entraîne aussi d'un autre côté, une plus grande quantité de frottemens, & qui peut devenir si considérable, qu'elle égaleroit, ou même surpasseroit l'avantage que la multiplication des *roues* pourroit produire. C'est à quoi on ne fait pas souvent assez d'attention lorsqu'on veut construire une machine, & sur-tout si cette machine est un peu composée. *Voyez* MACHINE & FROTTEMENT. *Voyez aussi* ENGRENAGE, DENT, *&c. Wolf & Chambers*. (*O*)

ROUE D'ARISTOTE, est le nom d'un fameux probleme de méchanique, sur le mouvement d'une *roue* autour de son essieu. On appelle ainsi ce problème, parce qu'on croit qu'Aristote est le premier qui en ait parlé.

Voici en quoi la difficulté consiste. Un cercle qui tourne sur son centre, & qui se meut en même tems en ligne droite sur un plan, décrit sur ce plan une ligne droite, égale à sa circonférence, pendant le tems d'une révolution.

Maintenant si ce cercle que l'on peut appeller *déférent*, a au-dedans de lui un autre cercle plus petit, qui lui soit concentrique, qui n'ait de mouvement que celui qu'il reçoit du déférent, & qui soit, si l'on veut, le moyeu d'une *roue* de carrosse, ce petit cercle ou moyeu décrira pendant le tems d'une révolution, une ligne droite égale, non à sa circonférence, mais à celle de la *roue* : car le centre du moyeu fait autant de chemin en ligne droite, que le centre de la *roue*, puisque ces deux centres ne sont qu'un même point.

Le fait est certain, mais il paroit difficile à expliquer. Il est évident que tandis que la *roue* fait un tour entier, elle doit décrire sur le plan une ligne égale à sa circonférence. Mais comment peut-il se faire que le moyeu, qui tourne en même tems que la *roue*, décrive une ligne droite plus grande que sa circonférence?

La solution d'Aristote ne contient qu'une bonne explication de la difficulté. Galilée qui a cherché à la résoudre, a eu recours à une infinité de vuides infiniment petits, qu'il suppose répandus dans la ligne droite que décrivent les deux cercles; & il prétend que le petit cercle n'applique point sa circonférence à ces vuides, & qu'ainsi il ne décrit réellement qu'une ligne droite égale à sa circonférence, quoiqu'il paroisse en décrire une droite plus grande.

Mais il saute aux yeux que ces petits vuides sont tout-à-fait imaginaires. Et pourquoi le grand cercle y appliqueroit-il sa circonférence? D'ailleurs la grandeur de ces vuides devroit être plus ou moins considérable selon le rapport des deux circonférences.

Le P. Taquet prétend que le petit cercle fait sa révolution plus lentement que le grand, & décrit par ce moyen une ligne plus longue que sa circonférence, sans néanmoins appliquer aucun des points de sa circonférence à plus d'un point de la base. Mais cette hypothèse n'est pas plus recevable que la précédente.

M. Dortous de Mairan, aujourd'hui membre de l'académie royale des Sciences de Paris, & de plusieurs autres, a aussi cherché une solution du problème dont il s'agit, & l'a envoyée à l'académie des Sciences, en 1715. MM. de Louville & Saumon, ayant été nommés pour l'examiner, assurerent dans leur rapport qu'elle satisfaisoit pleinement à la difficulté : voici en quoi cette solution consiste.

La *roue* d'un carrosse est simplement tirée ou poussée en ligne droite. Son mouvement circulaire ne vient que de la résistance du plan sur lequel elle se meut. Or cette résistance est égale à la force avec laquelle la *roue* est tirée en ligne droite, puisqu'elle détruit le mouvement que doit avoir dans cette direction le point de la *roue* qui touche le plan. Les causes de ces deux mouvemens, l'un droit, l'autre circulaire, sont donc égales, & par conséquent aussi leurs effets, ou les mouvemens qu'elles produisent doivent être égaux. C'est pour cette raison que la *roue* décrit sur le plan une ligne droite égale à sa circonférence.

A l'égard du moyeu il n'en est pas de même. Il est tiré en ligne droite par la même force que la *roue*; mais il ne tourne que parce que la *roue* tourne, il ne peut tourner qu'avec elle, & dans le même tems qu'elle. D'où il s'ensuit que le mouvement circulaire du moyeu est moindre que celui de la *roue*, dans le rapport des deux circonférences, & que par conséquent le mouvement circulaire du moyeu est moindre que son mouvement rectiligne.

Puis donc que le moyeu décrit nécessairement une ligne droite, égale à la circonférence de la *roue*, il s'ensuit, selon M. de Mairan, qu'il ne peut la décrire qu'en glissant, ou par ce qu'on appelle *mouvement de rasion*. En effet, les points du moyeu ne peuvent s'appliquer aux points d'une ligne droite, plus grande

que la circonférence du moyeu, ſans gliſſer en partie ſur cette ligne droite; & il eſt clair qu'ils doivent gliſſer plus ou moins, ſelon que le moyeu eſt plus petit ou plus grand. *Voyez* ROULEMENT & GLISSER. *Hiſt. de l'acad. 1715.*

On concevra aiſément comment il ſe peut faire que les mouvemens circulaires & rectilignes ſoient inégaux, ſi au lieu de ſuppoſer que le cercle roule tandis qu'il avance, on ſuppoſe qu'il ne faſſe que ſe mouvoir ſimplement en ligne droite ſur un plan, & que durant ce tems un point mobile parcoure ſa circonférence. Il eſt certain que ce point mobile eſt alors dans le même cas que ſeroit un point de la circonférence, en ſuppoſant qu'elle roulât. Or la vîteſſe de ce point mobile peut être ou égale, ou plus grande, ou plus petite que celle du cercle pour aller en avant. Si elle eſt égale, c'eſt le cas du roulement ordinaire, qui n'a aucune difficulté. Si elle eſt plus grande, c'eſt le cas dont nous parlons ici, où la ligne que décrit le centre du cercle, par ſon mouvement progreſſif, eſt plus grande que la circonférence décrite durant le même tems par le point mobile. Or comme on n'a aucune peine à concevoir que la vîteſſe du point mobile ſoit moindre que celle du centre du cercle, on peut ſubſtituer cette idée à celle du mouvement de raſion, pour n'avoir plus aucune difficulté.

Si la vîteſſe du point mobile étoit plus grande que celle du cercle, alors la ligne décrite par le cercle, ſeroit moindre que la circonférence; & c'eſt ce qui arriveroit, par exemple, à la circonférence d'une *roue*, ſi on faiſoit tourner le moyeu ſur un plan.

On peut encore, pour réſoudre la difficulté dont il s'agit, ſe ſervir d'un autre moyen. Imaginons un cercle qui tourne autour de ſon centre, tandis que ce centre eſt emporté en ligne droite, il eſt évident que le mouvement rectiligne du centre n'a rien de commun avec le mouvement de rotation du cercle, & que par conſéquent, deux mouvemens peuvent être dans tel rapport qu'on voudra. Or une *roue* qui avance ſur un plan, peut être imaginée comme un cercle qui tourne ſur ſon centre, tandis que ce centre eſt emporté parallélement au plan ſur lequel la *roue* ſe meut. Donc le premier de ces deux mouvemens n'eſt pas plus difficile à concevoir que l'autre. *Voyez* CYCLOÏDE. (*O*)

ROUE PERSANE *ou* PERSIQUE, *dans l'Agriculture*, c'eſt une machine propre à élever une quantité d'eau ſuffiſante à l'inondation des terres limitrophes des rivieres, & dans les endroits où le courant de l'eau eſt trop bas, ou n'a pas aſſez de force pour le faire ſans ſecours étranger. *Voyez* ROUE.

ROUE À FEU, (*Artif.*) c'eſt une *roue* préparée d'une façon particuliere, qui tourne fort vîte & vomit du feu.

ROUE, ſ. f. *terme de Carrier*, la *roue* des Carriers eſt un bâti de menu bois de charpente, qui a au-moins vingt-deux piés de circonférence. Le long du cercle qui forme cette *roue* eſt l'échellier, c'eſt-à-dire des chevilles ou échelons de bois de huit pouces de longueur, & d'un pouce & demi de groſſeur, qui de pié en pié traverſent le bord de la *roue*. C'eſt en montant d'échelon en échelon le long de l'échellier que les manœuvres carriers donnent le mouvement à la *roue*, ou plutôt à l'arbre à l'un des bouts duquel la *roue* eſt attachée & élevée perpendiculairement ſur l'horiſon. Les proportions les plus ordinaires de l'arbre ſont de quatorze piés de longueur ſur deux piés de diametre. (*D. J.*)

ROUE, *grande* ou *petite*, *terme de Charron*, c'eſt un cercle entier compoſé de pluſieurs gentes, au milieu de ce cercle eſt un moyeu d'où partent pluſieurs raies qui vont ſe joindre & s'enchâſſer dans les gentes; tout cela ſe proportionne à la grandeur des *roues*. *Voyez les figures*, *Planches du Charron & les figures du Sellier.*

ROUES *de carroſſe*, *de chariot*, &c. on trouve dans les Tranſactions philoſophiques quelques expériences ſur l'avantage des grandes *roues* dans toutes ſortes de voitures; voici leurs réſultats.

1°. Quatre *roues* de $5\frac{1}{2}$ pouces de haut, c'eſt-à-dire de moitié plus petites que celles qu'on emploie ordinairement dans les chariots, ont tiré un poids de $50\frac{1}{2}$ livres aver du poids ſur un plan incliné, avec une puiſſance moindre de ſix onces que deux des mêmes *roues* employées avec deux plus petites, dont la hauteur n'étoit que de $4\frac{1}{2}$ de pouces de haut.

2°. Que toute voiture eſt tirée avec plus de facilité dans les chemins raboteux, lorſque les *roues* de devant ſont auſſi hautes que celles de derriere, & que le timon eſt placé ſous l'aiſſieu.

3°. Qu'il en eſt de même dans les chemins d'une terre graſſe ou dans ceux de ſable.

4°. Que les grandes *roues* ne ſont pas des ornieres ſi profondes que les petites.

5°. Que les petites *roues* ſont meilleures lorſqu'il s'agit de tourner dans un petit eſpace.

ROUE, ſ. f. (*Machine de Charpenterie.*) grand aſſemblage de bois de charpente de figure cylindrique, qui eſt attachée au bout du treuil des grues & de quelques autres machines propres à élever de peſans fardeaux. Il y a de ces *roues* qui ſont doubles, & au-dedans deſquelles les ouvriers peuvent marcher pour leur donner le mouvement, telles ſont celles des grues. D'autres ſont ſimples, & n'ont que de fortes chevilles qui traverſent leur bord extérieur de pié en pié en forme d'échellier, ſur leſquelles un ou deux ouvriers mis à côté l'un de l'autre (l'échellier entre deux) montent pour les faire tourner. On ſe ſert ordinairement de celles-ci pour les engins des carrieres de pierre. *Savary.* (*D. J.*)

ROUE, ſ. f. *terme de Coutelier*, la *roue* des Couteliers qu'un garçon tourne avec une manivelle de fer ſert à donner le mouvement aux meules & aux poliſſoirs, ſur leſquels ſe remoulent, s'adouciſſent & ſe poliſſent les ouvrages tranchans & coupans de coutellerie; comme les couteaux, raſoirs, lancettes, ciſeaux, biſtouris, &c. on en a fait ailleurs la deſcription. (*D. J.*)

ROUE DU MILIEU, *chez les Fileurs d'or*, eſt une *roue* de bois, pleine & plus grande que les autres de cette eſpece; elle eſt placée à-peu-près au centre du rouet vis-à-vis la *roue* du moulinet, par qui elle eſt mue.

ROUE DU MOULINET eſt une *roue* de bois en plein, la plus petite des *roues* du rouet des Fileurs d'or; elle eſt placée au-deſſous de la grande *roue* ſur le derriere vis-à-vis la *roue* du milieu, qui n'ayant pas d'autre arbre que le ſien, reçoit le mouvement d'elle. On l'appelle *roue du moulinet*, parce que c'eſt par elle que les moulinets ſont mis en jeu. *Voyez* ROUE DU MILIEU & MOULINETS.

ROUE, ſ. f. (*Manuf. de glaces.*) ce qu'on appelle de la ſorte dans les manufactures des glaces, & dont on ſe ſert pour adoucir celles du plus grand volume, ne tourne pas autour d'un aiſſieu, mais eſt poſé horiſontalement & attaché ſur ce qu'on nomme la *table*. Elle eſt de bois, à rayons, forte & légere, environ de ſix piés de diametre. *Savary.* (*D. J.*)

ROUE dont ſe ſervent les *Graveurs en pierres fines*, eſt une *roue* de bois placée ſous le tablier, dont l'uſage eſt de faire mouvoir l'arbre du touret. *Voyez les Planches & les figures de cet article.* Cette *roue* doit être plombée, pour qu'elle conſerve plus long-tems la vîteſſe imprimée par la marche ou pédale, ſur laquelle l'ouvrier appuie le pié alternativement. *Voyez l'article* GRAVURE.

ROUE *dans l'Horlogerie* ſignifie en général un cer-

cle de métal qui a des dents à sa circonférence. Les Horlogers employent différentes sortes de *roues*; mais celles dont l'usage est le plus répété dans les montres & pendules sont composées d'un anneau *c*, *voyez les figures & les Planches* des barettes *b* (*voyez* BARETTES), d'un centre ou petit cercle *l*, & enfin d'un arbre ou pignon sur lequel la *roue* fixée au moyen d'une assiette tourne parfaitement droit & rond, de façon que le tout ensemble se nomme toujours *roue* comme *roue* de rencontre, de champ, *&c.* qui signifie cette *roue* & le pignon sur lequel elle est enarbrée.

Nom des *roues* dont les différentes horloges sont composées.

Roues du mouvement d'une montre. La premiere est la *grande roue* portée sur l'arbre de la fusée. *Voyez* MONTRE, FUSÉE, *& les figures.* Dans cette figure la partie *K* représente une éminence, que les Horlogers appellent *goutte*; elle sert à augmenter la longueur du trou de la *roue* ou son canon, & à fortifier cette partie, pour que de l'autre côté on puisse y faire une petite creusure pour noyer une goutte d'acier, dont on verra l'usage *article* FUSÉE. La partie obscure *o* est une creusure continuée jusqu'au bord *c*; c'est dans cette creusure que sont ajustées les pieces de l'encliquetage, & c'est sur son fond que porte le rochet de la fusée.

La seconde *roue* d'une montre simple est la grande *roue* moyenne, *voyez les P. l& les fig.* qu'on nomme dans les pendules *roue de longue tige*; elle a une tige *t* du côté de la platine des piliers qui sert à porter la chaussée *e*: comme, par la disposition du calibre, cette *roue* se trouve ordinairement au centre du cadran, on dispose toujours le nombre des *roues*, de façon qu'elle fasse un tour en 60 minutes; c'est ce qui fait qu'on met l'aiguille des minutes sur la chaussée. *Voyez* CHAUSSÉE, ROUAGE, CALIBRE, MONTRE, *&c.*

La petite roue moyenne est la troisieme *roue*, *voyez les fig. suiv.* elle est plate, & à-peu-près semblable à la précédente, si ce n'est qu'elle est un peu plus petite, & qu'elle est enarbrée sur un pignon de six ou de sept au moyen d'une petite assiette. *Voyez* ASSIETTE. Cette *roue* engrene dans le pignon de *roue* de champ.

La roue de champ, *voyez les fig.* se présente la premiere quand on ouvre une montre. Ses dents, au lieu d'être perpendiculaires à son axe, lui sont paralleles, & s'élevent perpendiculairement sur le plan de son cercle & de ses barettes. Cette forme est requise dans cette *roue*, afin qu'elle puisse engrener dans le pignon de *roue* de rencontre, dont la tige perpendiculaire à celle du balancier est posée parallelement aux platines.

Roue de rencontre. Les dents de cette *roue*, la derniere d'un mouvement simple, sont toujours en nombre impair. Ce sont des especes de pointes renversées, posées parallelement à l'axe comme celles de la *roue* de champ; elles engrenent dans les palettes, ainsi qu'il est expliqué à l'*article* ECHAPPEMENT. *Voyez les Planches de l'Horlogerie, & leur explication.* Le pivot de la *roue* de rencontre qui est voisin de cette *roue* roule dans un trou percé dans le nez de la potence, l'autre dans le bouchon de contre-potence. On étampe quelquefois ces deux dernieres *roues*, afin de rendre leur champ plus dur. *Voyez la fig.* 22.

Roues de la cadrature. Ce sont deux *roues* plates, savoir la *roue de cadran* de 40 dents, & *celle des minutes* de 36. *Voyez les fig. & les Planches.* La premiere est rivée sur un canon qui entre librement sans cependant avoir trop de jeu sur celui de la chaussée. Cette *roue* qui est retenue avec un jeu convenable entre le cadran & la platine des piliers porte l'aiguille des heures par l'extrémité de son canon qui passe au-travers du cadran.

La roue des minutes, *autre fig.* autrement appellée *roue de renvoi*, est menée par le pignon de chaussée qui est de douze; elle porte un pignon de dix, qu'on nomme *pignon de renvoi*; ce pignon mene la *roue* de cadran: il est percé à son centre, & tourne avec la *roue* qu'il porte sur une tige fixée perpendiculairement sur la platine des piliers sous le cadran, comme on le voit dans les *fig.*

Roue de vis sans fin, *fig. suiv.* est une *roue* qui engrene dans les pas de la vis sans fin, & qui entre à quarré sur l'arbre de barrillet; elle sert à bander le ressort au moyen de la vis sans fin.

Roue de rosette, *figures suivantes*, est la *roue* qui engrene dans le rateau, & qui sert à faire avancer ou retarder la montre.

Roues d'une répétition. On distingue dans une répétition le rouage du mouvement d'avec celui de la sonnerie; les *roues* du premier & celles de la cadrature sont semblables à celles des montres simples, quant aux *roues* de sonnerie qui sont au nombre de cinq, si l'on en excepte la premiere, qu'on nomme *grande roue de sonnerie*, qui a un encliquetage, & est assez semblable à la grande *roue* du mouvement; ce sont des *roues* plates montées sur des pignons de six; elles vont en diminuant jusqu'à la derniere qui engrene dans le délai. *Voyez l'article* SONNERIE, où l'on explique l'usage de ces *roues*.

Roues du mouvement des pendules. Celles qui sont à ressort en ont ordinairement cinq, que l'on distingue de la maniere suivante, *Planches suiv. de l'Horlogerie*: 1°. le barrillet *R*, 2°. la seconde *roue S*, 3°. la *roue* à longue tige *T*, 4°. la *roue* de champ *V*, & enfin la *roue* de rencontre *X*, qu'on appelle aussi quelquefois *roue à couronne*. Ces deux dernieres ne different qu'en grandeur de celles du même nom d'une montre. On vient de voir ce que c'est que *la roue à longue tige*, qui répond à la grande *roue* moyenne; & quant au barrillet, c'est un barrillet ordinaire qui a des dents à sa circonférence. Dans les pendules à secondes où l'on n'emploie presque plus l'échappement à *roue* de rencontre, la derniere *roue* ou *roue* d'échappement s'appelle le *rochet*; & la *roue* de champ qui par-là devient une *roue* ordinaire, s'appelle alors la *troisieme roue*, parce que ces pendules n'en ont que quatre, & la premiere s'appelle la *grande roue*. *Voyez* ROCHET. En général dans toutes sortes de pendules d'horloges, *&c.* la premiere *roue* du mouvement s'appelle la *grande roue*, & la derniere *rochet* ou *roue de rencontre*, selon qu'elle est plate ou formée en *roue* de rencontre. Il en est approchant de même dans les montres, quoiqu'ordinairement la derniere *roue* conserve le nom de *roue de rencontre*, quoiqu'elle ne soit pas faite de la même façon que celles à qui on donne communément ce nom.

Roues de sonnerie. Le nombre de ces *roues* n'est pas absolument fixe, il differe selon les sonneries; dans les pendules, il est ordinairement de cinq, le barrillet 2 *W*, la seconde *roue P*, la *roue* de chevilles *O*, la *roue* d'étoquiau *M*, la *roue* du volant *N*, il y a de plus le volant *E*: comme nous venons de dire, qu'il y a en général dans toutes les horloges une grande *roue*, une *roue* de rencontre ou un équivalent; il y a de même aussi dans toutes les sonneries une grande *roue*, une *roue* de chevilles & une *roue* d'étoquiau. Dans les horloges, la grande *roue* est en même tems la *roue* de chevilles. On donne ce nom à cette *roue*, parce qu'elle porte des chevilles qui servent à lever les queues des marteaux ou des bascules. La *roue* d'étoquiau prend son nom d'un étoquiau qui est à sa circonférence, & qui sert à arrêter la sonnerie; cette cheville, quand la sonnerie est en repos, s'appuyant sur la détente; cette *roue* fait ordinairement un tour par coup de marteau. *Voyez* SONNERIE. Dans plusieurs sonneries elle ne fait qu'un demi-tour; elle

est alors garnie proche de sa circonférence d'une espece d'anneau coupé en deux par son milieu, & la détente après que l'heure a sonné s'engage dans les entailles de ces deux portions d'anneau. Cette maniere d'arrêter la sonnerie est plus sûre pour des horloges mal exécutées que par un étoquiau, comme nous l'avons dit plus haut. On appelle cette derniere roue *roue de cercle*. *Voyez* SONNERIE, HORLOGE, PENDULE, *&c.* Il y a encore la *roue* de compte, qui est la même chose que le chaperon. *Voyez* CHAPERON.

Outil à placer les roues *de rencontre*, instrument dont se servent les Horlogers. *Voyez* RAPPORTEUR.

Grande ROUE, nom que les Horlogers donnent en général à la premiere *roue* du mouvement de la sonnerie, *&c.* de toutes sortes d'horloges. *Voyez* ROUE.

Grande ROUE MOYENNE, nom que les Horlogers donnent à la seconde *roue* d'une montre. *Voyez* ROUE.

ROUE A TRAVAILLER *ou* MEULE, *en terme de Lapidaire*, est un disque de fer, de cuivre ou de plomb représenté, *voyez les Pl. du Lapidaire. e* est la *roue* vue par-dessus, c'est-à-dire, du côté sur lequel on taille ces pierres, qui est uni pour celles de fer & de cuivre, & taillé comme une lime pour celles de plomb. La *fig. c* représente la meule vue par-dessus, où l'on voit quatre trous dont l'usage est de recevoir les pointes de l'assiette de l'arbre, dont la partie supérieure entre dans le trou rond qui est au centre de la meule ou roue qui est retenue sur cet arbre au moyen d'une clavette qui le traverse. *Voyez les Pl. de cet article & leur explic.* & MOULIN *du lapidaire.*

ROUE DE CHASSE *I*, *parmi les Lapidaires* est la principale *roue* de leur moulin qui donne le branle à celle sur laquelle ils travaillent les pierres, au moyen d'une corde sans fin. Cette *roue* est mûe par la manivelle *H* qu'on voit sur la table de ce moulin représenté *Pl. du lapidaire. Voyez* aussi *une autre fig.* qui représente les mêmes parties séparées du moulin : *V* la *roue* de châsse, *X* crapaudine & pivot inférieur de cette *roue*, *T* quarré de la manivelle, *b b a* corde sans fin qui après avoir passé dans la gravûre de la *roue* de châsse *V*, va passer sur la poulie de la meule *Y*, *Z* pivot & crapaudiere inférieure de l'arbre de la meule, *Z* pivot supérieur qui entre dans une piece de bois *N* qui traverse le nez de la potence *M N* entre lesquels l'arbre de la meule *Y* tourne par le moyen de la corde sans fin *b b a* qui lui transmet le mouvement imprimé par la manivelle à la *roue* de châsse *V*.

ROUE A CHEVER est, *parmi les Lapidaires*, une *roue* plus petite que la *roue* ordinaire à travailler les pierres ; elle est le plus souvent de fer, de figure tant-soit-peu convexe, & se place au-dessus de la *roue* à travailler au même arbre qu'elle, & elle sert pour chever les pierres concaves. *Voyez* CHEVER.

ROUE, *en terme de Potier*, c'est un instrument sur lequel on façonne les grosses pieces qu'on ne peut travailler au tour.

C'est une grande *roue* dont les rayons s'élevent de la circonference jusqu'à une espece de moyeu ou billot tournant aisément sur son pivot, & dont la surface est fort unie. Cette *roue* est mise en mouvement par le potier avec un bâton. *Voyez les Pl. & les fig.*

ROUE, s. f. *terme de Tourneurs.* Les Tourneurs & les Potiers d'étain se servent d'une *roue* pour tourner sur le tour les ouvrages qui sont ou d'un trop grand volume ou d'un trop grand poids. Cette *roue* qui n'a guere moins de quatre piés de diametre, a tout-autour de sa circonférence extérieure une cannelure dans laquelle se met la corde : son axe ou essieu qui est de fer, porte de chaque bout dans les trous de deux jambages de bois élevés d'à-plomb sur des semelles aussi de bois ; pour fortifier ces jambages, il y a quatre liens à contre-fiches, deux à chacun ; chaque extrémité de l'essieu est quarrée pour y emboîter des manivelles. Lorsqu'on veut travailler, on passe la corde dont les deux bouts sont joints ensemble avec de la ficelle, sur la cannelure de la *roue*, & on lui fait aussi faire un tour sur la piece de bois, de pierre, d'étain, ou de telle autre matiere que ce soit, qu'on veut tourner, ou bien sur le mandrin auquel la piece est attachée ; alors un ou deux hommes, suivant l'ouvrage, tournant la *roue* avec les manivelles, font tourner la piece que le tourneur dégrossit, & à laquelle il donne telle figure sphérique qu'il juge à propos, avec divers outils de fer, qui sont propres aux ouvrages de tour. *Savary.* (*D. J.*)

ROUE, *terme de Vitrier.* Les Vitriers appellent les *roues* du tire-plomb, deux petits cylindres d'acier posés l'un dessus l'autre, qui servent à refendre les plombs des panneaux & vitrages. *Trévoux.* (*D. J.*)

ROUE-MANŒUVRES, (*Marine.*) commandement de replier les manœuvres.

ROUE, (*Crit. sacr.*) Cette piece de bois tournée en rond, & qui se meut sur un aissieu, se prend au propre & au figuré dans l'Ecriture. Comme les Hébreux fouloient quelquefois le grain avec la *roue* d'un chariot, Isaïe, dit *xxiij. 27.* « On ne fait point » passer la *roue* du chariot sur le cumin » : c'est une allégorie pour signifier que Dieu ne traite pas si sévérement les foibles que les forts. Quand le même prophete dit ailleurs, *ch. v. 28.* « Les *roues* de leurs » chars sont rapides comme la tempête » : il désigne par cette similitude les Chaldéens qui devoient venir fondre sur la Judée. *Roue* est encore pris au figuré pour *cours*, *révolution :* « la langue enflamme tout » le cours de notre vie, *rotam vitæ nostræ*, Τὸν τροχὸν τῆς γενέσεως, Jacq. *iij. 6 :* c'est-à-dire, « la langue médisante n'est propre qu'à rendre notre vie » malheureuse. Si vous parlez mal des autres, peut-» être entendrez-vous parler plus mal de vous ». C'est un vers d'Hésiode, auquel revient celui-ci : « Le mal qu'on dit d'autrui, ne produit que du mal. (*D. J.*)

ROUE, (*Jurisprud.*) est un supplice pour les criminels, dont l'usage est venu d'Allemagne. La peine de la *roue* s'exécute sur un échafaud dressé en place publique, où après avoir attaché le condamné à deux morceaux de bois disposés en sautoir en forme de croix de Saint-André, l'exécuteur de la haute-justice lui décharge plusieurs coups de barre de fer sur les bras, les cuisses, les jambes & la poitrine ; après quoi il le met sur une petite *roue* de carrosse, soutenue en l'air sur un poteau. Le criminel a les mains & les jambes derriere le dos, & la face tournée vers le ciel pour y expirer dans cet état.

Anciennement, & encore dans quelques pays, le criminel étoit attaché tout-d'un-coup sur une grande *roue* de charrette, où on lui cassoit les membres.

Quelquefois, pour adoucir la peine, les cours par un *retentum* qu'ils mettent au-bas de l'arrêt, ordonnent que le condamné sera étranglé dans le tems de l'exécution.

Cette peine n'a lieu que pour des crimes atroces : tels que l'assassinat, le meurtre d'un maître par son domestique, le vol de grand chemin, le parricide, le viol.

Les femmes ne sont point condamnées à cette peine, par des raisons de décence & d'honnêteté publique, *voyez* le *gloss.* de M. de Laurriere, & les *institutes au droit criminel* de M. de Vouglans. (*A*)

ROUE, *terme de Blason.* Quand elle est représentée

avec des rasoirs & fers tranchans, elle s'appelle *roue de Sainte-Catherine. Meneſtrier.* (*D. J.*)

ROUÉE, adj. (*Vénerie.*) ſe dit des têtes de cerf, de daim & de chevreuil, dont les poches ſont peu ouvertes & ſerrées. On dit tête *rouée.*

ROUEN, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de la Normandie, ſur la rive droite de la Seine, à 20 lieues au ſud-oueſt d'Amiens, & à 28 au nord-oueſt de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, $18^{d}. 36'. 30''$. *lat.* $49^{d}. 27'. 30''$.

Cette ville fut nommée premierement *Rothomagus*, & enſuite *Rothomum*, & par corruption *Rodomum.* C'étoit la principale place des peuples Velocaſſes, deſquels elle n'a pas pris le nom, comme pluſieurs autres villes ont pris celui de leurs peuples. Quoiqu'on ne puiſſe nier que cette ville ne ſoit ancienne; Jules-Céſar, dans ſes commentaires, & les autres écrivains romains n'en ont fait aucune mention avant Ptolomée. Il falloit cependant que cette ville fût conſidérable, puiſque quand on diviſa en deux la province lyonnoiſe, ſous Conſtantin, on donna *Rouen* pour capitale à la nouvelle province lyonnoiſe.

On ne doute point que l'ancien nom de Rouen, *Rothomagus*, ne ſoit gaulois; mais ſon origine eſt inconnue: les uns la tirent de l'idole *Rotho* qu'on adoroit dans ce lieu, & de *magus* ou *magum*, qui en langue celtique ſignifie *ville:* d'autres aiment mieux adopter l'étymologie du même mot *magus*, & des deux premieres ſyllabes de *Rotobecum*, qui eſt le nom latin de la petite riviere de Robec qui coule à *Rouen.*

Cette ville n'a d'autre enceinte qu'une muraille, avec des tours rondes à l'antique, & des baſtions irréguliers. Ses rues y ſont petites, étroites, & les maiſons en général aſſez vilaines; mais il y a des fontaines en nombre qui ſont d'une grande commodité; les dehors de la ville ſont très-beaux, & les promenades, ſur-tout celles du quai & du cours, ſont agréables.

D'ailleurs *Rouen* eſt une des plus grandes villes, des plus riches & des plus peuplées du royaume. Elle renferme dans ſes murailles plus de ſoixante mille ames. C'eſt le ſiége d'un illuſtre parlement, d'une chambre des comptes, d'une cour des aides, d'une intendance, d'un préſidial, d'une généralité, d'un bailliage, & d'un hôtel de monnoies.

Le parlement de *Rouen* a été établi en la place de l'échiquier, qui ſous les anciens ducs de Normandie, étoit comme un parlement ambulatoire, tant pour l'adminiſtration de la juſtice, que pour toutes les autres affaires qui regardoient le bien du pays. On l'aſſembloit tantôt à *Rouen*, tantôt à Caën, quelquefois à Falaiſe, ou en d'autres villes, ſelon les ordres du prince, ſans qu'il y eût aucun lieu fixe. Louis XII. rendit cette cour perpétuelle en 1499, & François I. lui donna le nom de *parlement* en 1515.

La réinſtitution de la chambre des comptes eſt dûe à Henri III. qui l'unit en 1580 à la cour des aides de Normandie. Elle a toute cette province dans ſon département. Cette chambre des comptes avoit déjà été créée en 1380, mais Henri II. l'avoit ſupprimée en 1553. La cour des aides de Normandie fut établie à *Rouen* par l'édit de 1483. Celle de Caën lui fut unie par l'édit de Janvier 1641; & la même cour des aides de *Rouen* fut unie à ſon tour à la chambre des comptes de la même ville en 1705.

Le bureau des finances de *Rouen* fut établi au mois de Janvier 1551. Cette généralité comprend quatorze élections; il y a auſſi dans la même ville un ſiége d'amirauté & un conſulat.

Le commerce de *Rouen* eſt très-conſidérable, par le grand nombre de manufactures de draperie, & autres étoffes, de tapiſſeries, de mercerie, de toiles, de fils, de tanneries, *&c.* Le commerce eſt encore facilité par la poſition de cette ville, où la marée eſt ſi haute, que les vaiſſeaux de 200 tonneaux y peuvent aborder.

Le pont de *Rouen* eſt d'une ſtructure ſinguliere, étant de bateaux joints enſemble, pavés par-deſſus, ſe hauſſant & ſe baiſſant avec les flots de la mer. Il eſt cependant incommode par ſon grand entretien, & de plus, on eſt preſque tous les ans obligé de le démonter, pour empêcher que les glaces n'en emportent une partie. Ce pont fut conſtruit en l'an 1626. Il a deux cens ſoixante & dix pas de long, & donne paſſage dans le fauxbourg de ſaint Sévere. Le pont de pierre qu'il y avoit précédemment à *Rouen* n'exiſte plus; ſes arches tomberent en ruine en 1502, en 1533, & en 1564; on pourroit cependant le rebâtir dans les mêmes endroits, en lui donnant moins de hauteur & plus de largeur.

Le 25 de Juin de l'an 1633, *Rouen* éprouva la fureur d'un ouragan, accompagné de tonnerre, de grêle, & de pluie, qui firent des dégats terribles en divers endroits. La pyramide revêtue de plomb qui étoit ſur la tour de l'égliſe de ſaint Michel, fut arrachée au-deſſus des cloches, & tranſportée par le vent au milieu de la rue où elle ſe briſa. Pluſieurs tours & clochers furent ébranlés & endommagés par cette horrible tempête, qui ne dura pas un quart d'heure ſur la ville, mais qui y cauſa un dommage qui montoit à plus de deux millions. Elle déracina dans la campagne les plus gros arbres, ſaccagea les grains, les légumes, les herbages, & les fruits.

L'archevêché de *Rouen* eſt un des plus beaux, des plus anciens, & des plus riches qui ſoient en France. Il vaut au-moins ſoixante & dix mille livres de rente; ſon diocèſe comprend 1388 paroiſſes diſtribuées ſous ſix archidiaconés, vingt-ſept doyennés ruraux, & le ſous-doyenné de la ville. Nicaiſe eſt regardé pour le premier évêque de *Rouen.* On compte déjà douze archevêques de cette ville qui ont été cardinaux. Il ſe dit *primat* de Normandie, quoiqu'il n'ait aucun archevêque pour ſuffragant; mais ce titre lui donne la prérogative de dépendre immédiatement du ſaint ſiége.

Le chapitre de l'égliſe cathédrale eſt compoſé de dix dignités, & de cinquante-un chanoines, en comptant l'archevêque, qui en cette qualité préſide & a voix en chapitre, outre que les dignités & canonicats, à l'exception du haut doyenné, ſont à ſa nomination.

Tous les évêques de la province ſont obligés de prêter ſerment à l'égliſe cathédrale de *Rouen;* mais ſon droit le plus ſingulier, c'eſt de pouvoir délivrer un priſonnier le jour de l'Aſcenſion, après que ce priſonnier a levé la fierte, c'eſt-à-dire la châſſe de ſaint Romain. *Voyez* FIERTE.

Outre le chapitre de la cathédrale, il y en a encore deux dans la ville, & pluſieurs abbayes, dont celle qui porte le nom de ſaint Ouen, & qui eſt de bénédictins réformés, jouit aujourd'hui de ſoixante mille livres de revenus; on compte dans cette ville trente-cinq paroiſſes, & cinquante-ſix couvents: les jéſuites y avoient auſſi un college, fondé par le cardinal de Joyeuſe.

On a établi depuis peu à *Rouen* une académie de Belles-Lettres, & c'eſt avec raiſon, car je crois qu'après Paris, c'eſt la ville du royaume qui a produit le plus d'hommes célebres dans les ſciences & les beaux-arts. La liſte en eſt nombreuſe, mais je ne me propoſe que d'indiquer ici les principaux. Je commencerai pour ſuivre l'ordre alphabétique, par M^rs^ Baſnage.

Baſnage (Jacques), calviniſte, ſe retira en Hollande, lors de l'édit de Nantes, devint paſteur à la Haye, & comme dit M. de Voltaire, étoit plus propre à être miniſtre d'état que d'une paroiſſe. Les ouvrages qu'il a compoſés lui ont acquis une grande réputation

réputation dans toute l'Europe, sur-tout son histoire des Juifs, celle de l'Eglise depuis Jesus-Christ jusqu'à présent, & celle des Provinces-Unies, parce que ce sont des ouvrages d'une utilité générale.

Son traité de la conscience parut à Amsterdam en 1696, & fait deux volumes *in-8°*. L'histoire de l'Eglise vit le jour à Rotterdam 1699, en deux volumes *in-folio*. Un des morceaux le plus curieux de cet ouvrage, est celui où il prouve qu'on a placé sur les autels un grand nombre de saints qui n'ont jamais existé, & qu'on a multiplié les persécutions pour multiplier le nombre des martyrs.

Son histoire des Juifs a été faite pour servir de supplément à celle de Joseph. La premiere édition est à Rotterdam 1706, en cinq volumes *in-12*. Elle a été tellement augmentée depuis, qu'elle contient aujourd'hui quinze volumes *in-12*. Le pere Simon, bon juge en ces matieres, convient que c'est un des meilleurs ouvrages de l'auteur. Il y faut joindre ses antiquités judaïques, ou remarques critiques sur la république des Hébreux, Amsterdam 1713, *in-8°*. deux volumes. Il refute dans cet ouvrage l'opinion du pere Baltus sur les oracles opérés par les démons.

Ses annales des Provinces-Unies forment deux volumes *in-fol.* le premier parut à la Haye en 1719, & le second en 1726. Le pensionnaire Heinsius trouvoit que cet ouvrage, quoique fautif en quelques endroits, étoit le meilleur qu'on eût publié en ce genre.

M. Basnage avoit aussi beaucoup travaillé au *thesaurus monumentorum ecclesiasticorum & historicorum* de Canisius, grand & bel ouvrage que les Wetsteins ont publié *Antuerpiæ* 1725, *in-fol.* On trouvera dans le dictionnaire de Chaufepié la liste complette des écrits de M. Basnage, avec un abrégé de sa vie. On peut aussi consulter le pere Niceron, *tom. IV. & tom. X.* Il mourut en 1723, dans sa 71e. année.

Basnage de Beauval (Henri), son frere, avocat en Hollande, mais encore plus philosophe, a écrit de la tolérance des religions. Il a aussi donné l'histoire des ouvrages des savans, & le dictionnaire de Furetiere augmenté. Il mourut en 1710, à 53 ans.

Un de ses cousins, *Basnage de Flottemanville* (Samuel), qui avoit été ministre à Bayeux, se retira à Zutphen, où il publia en 1706, en trois volumes *in-fol.* une savante critique des annales de Baronius, sous le titre de *annales politico-ecclesiastici*. Enfin tous les Basnages qui ont vécu depuis le commencement du xvij. siecle jusqu'à ce jour, soit en France, soit dans les pays étrangers, se sont illustrés dans les lettres.

Jean du Bosc, seigneur d'Esmendreville, président en la cour des aides de *Rouen* sa patrie, est auteur de quelques livres savans, entre autres de celui qui est intitulé, *de legitimis nuptiis*; son ouvrage *de Numæ Pompilii sacris*, déplut beaucoup aux catholiques romains. Il avoit été employé dans des ambassades importantes, & cependant il fut condamné à perdre la tête par la main du bourreau en 1562, comme un des principaux auteurs de la résistance que *Rouen* avoit faite aux armes du roi, dans la premiere guerre civile sous Charles IX. « Digne d'une meilleure destinée, dit le Laboureur, il avoit été élevé comme » les illustres de son tems, qui aspiroient à la possession des belles sciences, & principalement de la jurisprudence, qu'il alla puiser dans sa source, au » voyage qu'il fit exprès en Italie ».

Bochart (Samuel), ministre de l'Evangile à Caën, & l'un des plus savans hommes du monde, naquit l'an 1599, d'une famille noble & féconde en personnes de mérite. Il savoit le grec, l'hébreu, l'arabe, l'éthiopien, & autres langues orientales. La reine de Suede l'attira en 1652 à Stockolm, où elle lui donna des marques publiques de son estime, tandis qu'il n'éprouva que de la jalousie de M. Bourdelot. Il fit le voyage de Suede avec M. Huet, évêque d'Avranches, qui a donné en vers latins une relation fort gentille de ce voyage. De retour à Caën, il y reprit les fonctions de ministre, & mourut subitement en parlant, dans l'académie de cette ville, en 1667, à 78 ans.

Il se fit une grande réputation en 1646, par la publication du *Phaleg* & du *Chanaam*, qui sont les titres des deux parties de sa géographie sacrée. Il y traite, 1°. de la dispersion des peuples, causée par la confusion des langues; 2°. des colonies & de la langue des Phéniciens. Il se proposoit de travailler sur les animaux, sur les plantes, & sur les pierres précieuses de la Bible; mais il n'a pû achever que ce qui regarde les animaux, ouvrage qu'on imprima à Londres en 1663, *in-fol.* sous le titre d'*Hierozoicon*. Les deux ouvrages que nous venons de citer, sont remplis d'une érudition immense, & rendront la mémoire de M. Bochart immortelle dans la littérature.

Brumoy (Pierre) savant jésuite, qui se fit aimer par sa probité & les qualités de son cœur, mourut à Paris en 1742, âgé de 54 ans. Il a fait des poésies, mais son théâtre des Grecs est le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il n'étoit peut-être pas si mal fondé qu'on le croit, à admirer le mérite & la supériorité du théâtre grec.

Brun Desmarets (Jean-Baptiste de), savant dans les recherches ecclésiastiques, se vit enveloppé dans la disgrace de Mrs de Port-royal, & fut mis à la bastille où il resta cinq ans. Il mourut à Orléans en 1731, dans un âge très-avancé. Il a donné, 1°. les breviaires d'Orléans & de Nevers; 2°. une édition de saint Paulin; 3°. voyages liturgiques de France, *in-8°*. livre rempli de recherches curieuses; 4°. il avoit achevé une édition des œuvres de Lactance, que M. Langlet du Fresnoy a publiée avec des augmentations, en deux volumes *in-4°*.

Bulteau (Louis) fut secrétaire du roi, mais il se démit de cette charge au bout de quatorze ans, & passa le reste de ses jours chez les bénédictins. Il mourut d'apoplexie en 1693, à 68 ans. Il a publié quelques ouvrages anonymes & assez bien écrits. Les principaux sont, 1°. *Essai de l'histoire monastique*; 2°. *Abrégé de l'histoire de l'ordre de saint Benoît*, deux volumes *in-4°*. 3°. *Traduction des dialogues de saint Grégoire le grand, avec de savantes notes*, &c.

Charleval (Jean-Louis Faucon de Ris, seigneur de) neveu, frere & oncle de Mrs Faucon de Ris, tous trois premiers présidens du parlement de Normandie, étoit d'une complexion si foible, qu'on ne croyoit pas qu'il dût vivre long-tems. Il ne mourut pourtant qu'en 1688, dans sa 80e. année; & malgré la délicatesse de son tempérament, il dut au régime une assez bonne santé. Il étoit ami de Sarrasin & de Scarron, & l'étude des belles-lettres fit son plaisir; mais il étoit peu communicatif. L'agrément de sa conversation le faisoit pourtant rechercher de tout le monde, & la plûpart des écrivains de son tems, ont loué la justesse de son style & la délicatesse de son goût: il portoit quelquefois cette derniere jusqu'au raffinement.

Nous n'avons qu'un petit nombre de ses écrits dispersés en différens recueils. Après sa mort les originaux de ses lettres & de ses poésies tomberent entre les mains de son neveu, le premier président, qui moins communicatif encore que Charleval lui-même, refusa de les laisser imprimer. Le peu qui nous reste de cet écrivain délicat, le fait juger digne d'occuper une place parmi nos auteurs agréables. La conversation du maréchal d'Hocquincourt & du pere Canaye, imprimée dans les œuvres de St. Evremont, est de Charleval, jusqu'à la petite dissertation sur le Jansénisme & sur le Molinisme, que St. Evremont y a ajoutée.

Choisi (François Timoléon de), l'un des quarante

de l'académie Françoise, naquit en 1644. Il fut envoyé vers le roi de Siam en 1685, avec le chevalier de Chaumont, & fut ordonné prêtre dans les Indes par le vicaire apostolique. Il mourut à Paris en 1724. Il a mis au jour divers ouvrages, dont les principaux sont, 1°. *Relation du voyage de Siam*; 2°. plusieurs vies, comme celle de saint Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V. de Charles VI. & de madame de Miramion; 3°. Quatre *Dialogues sur l'immortalité de l'ame*, qu'il composa avec M. Dangeau; 4°. une traduction de l'imitation de Jesus-Christ dédiée à madame de Maintenon, avec cette épigraphe, qui ne parut que dans une seule édition; *concupiscet rex decorem tuum*; 5°. des *Mémoires de la comtesse des Barres*: cette comtesse des Barres étoit lui-même.

« Il s'habilla, dit M. de Voltaire, & vécut en » femme plusieurs années; il acheta sous le nom de » la comtesse des Barres, une terre auprès de Tours. » Ces mémoires racontent, avec naiveté, com» ment il eut impunément des maîtresses sous ce dé» guisement. Pendant qu'il menoit cette vie, il écri» voit l'histoire ecclésiastique, qu'il publia en *11. vol.* » *in-12*. Dans ses mémoires sur la cour, on trouve » des choses vraies, quelques unes de fausses, & » beaucoup de hasardées; ils sont écrits dans un style » trop familier ».

Corneille (Pierre) naquit en 1606, & sera toujours le pere du théâtre françois, car il faut le juger par ses chef-d'œuvres; nous aurons occasion de parler de lui au *mot* TRAGÉDIE, & la même occasion s'est déja présentée sous d'autres articles; j'ajouterai seulement qu'il exerça dans sa patrie la charge d'avocat général à la table de marbre, sans connoître lui-même les talens extraordinaires qu'il avoit pour la poésie dramatique. Une avanture de galanterie lui fit composer sa premiere piece intitulée *Mélite*, qui eut un succès prodigieux. Il mourut doyen de l'académie françoise en 1684, à 78 ans.

Corneille (Thomas) auroit eu la plus grande réputation dans le théâtre sans ce frere aîné; mais malgré le peu de cas que M. Despreaux en faisoit, il doit tenir un rang considérable parmi nos poëtes tragiques; & peut-être est-il supérieur à tous nos auteurs dramatiques dans la constitution de la fable. Il étoit de l'académie Françoise, & de celle des Inscriptions; mais il mourut pauvre en 1709, à 84 ans. C'étoit un homme fort laborieux, car outre ses pieces de théâtre, au nombre de trente-quatre, on a de lui, 1°. un *Dictionnaire géographique* en *3 volumes in-fol.* meilleur pour la Normandie que pour le reste; 2°. un *Dictionnaire des arts & des sciences*, qui ne mérite plus d'être aujourd'hui consulté; 3°. la *traduction des métamorphoses*, & de quelques *épitres d'Ovide*, heureusement rendues, *&c.*

Daniel, (Gabriel) célebre jésuite, qui dans son *histoire de France* a rectifié les fautes de Mezerai sur la premiere & la seconde race; on lui a reproché, dit M. de Voltaire, que sa diction n'est pas toujours assez pure, que son style est trop foible, qu'il n'intéresse pas, qu'il n'est pas peintre, qu'il n'a pas assez fait connoître les usages, les mœurs, les lois; que son histoire est un long détail d'opérations de guerre, dans lesquelles un historien de son état se trompe presque toujours; enfin qu'il parle trop peu des grandes qualités d'Henri IV. & trop du P. Cotton.

Cependant, ajoute M. de Voltaire, l'histoire du P. Daniel, avec tous ses défauts, est encore la moins mauvaise qu'on ait, du moins jusqu'au regne de Louis XI. Il dit dans sa préface, que les premiers tems de l'histoire de France sont plus intéressans que ceux de Rome, parce que Clovis & Dagobert avoient plus de territoire que Romulus & Tarquin; il ignoroit, en parlant ainsi, que les foibles commencemens de tout ce qui est grand, intéressent toujours les hommes; on admire la foible origine d'un peuple qui étendit son empire jusqu'à l'Elbe, l'Euphrate, & le Niger. D'ailleurs, rien n'intéresse moins que les commencemens de notre histoire, & même depuis le cinquieme siecle jusqu'au quinzieme, ce n'est qu'un cahos d'avantures barbares, sous des noms barbares.

Outre l'histoire de France du P. Daniel, dont il donna aussi un abregé en *9 vol. in-12*. il a encore publié, 1°. une *Histoire de la milice françoise*, *in-4°*. en *2 vol.* 2°. *Voyage du monde de Descartes*, *in-12*. c'est une jolie critique du systême de ce philosophe; ce livre a été traduit en Anglois & en Italien. 3°. Plusieurs opuscules qui ont été recueillis en 3 *vol. in-4°*. Il mourut en 1728. âgé de 79 ans.

Fontaines (Pierre-François Guyot des) mourut à Paris en 1745, à 60 ans. Il est connu par ses observations sur les ouvrages nouveaux, journal périodique, dans lequel il n'a déchiré que trop souvent des hommes célebres, qu'il devoit aimer & estimer; mais il s'est fait honneur par sa traduction des œuvres de Virgile, avec des remarques; elle a été imprimée à Paris en 1754. en *4. vol. in-12*. & c'est la meilleure que nous ayons dans notre langue.

Fontenelle (Bernard Bouvier de) a vû renaître cent fois le feuillage du printems, sans avoir éprouvé de passions pendant une si longue vie, & sans infirmités dans sa vieillesse; il a fini sa carriere en 1757. & il vivoit encore quand l'auteur de l'*Essai sur l'histoire générale*, a fait son éloge, que personne depuis n'a contredit, ni effacé.

On peut, dit-il, regarder M. de Fontenelle comme l'esprit le plus universel que le siecle de Louis XIV ait produit; il a ressemblé à ces terres heureusement situées, qui portent toutes les especes de fruits; il n'avoit pas vingt ans lorsqu'il fit une grande partie de la tragédie-opera de *Bellérophon*; & depuis il donna l'opéra de *Thétis & Pélée* qui eut un grand succès; il fit beaucoup d'ouvrages légers, dans lesquels on remarquoit déja cette finesse, & cette profondeur qui décele un homme supérieur à ses ouvrages mêmes; c'est ce qu'il a prouvé dans ses *dialogues des morts*, & dans sa *pluralité des mondes*. Il fut faire des *Oracles de Van-dale*, un livre agréable.

Il se tourna vers la géométrie & vers la physique, avec autant de facilité qu'il avoit cultivé les arts d'agrément; nommé secrétaire perpétuel de l'académie des Sciences, il exerça cet emploi pendant plus de quarante ans avec un applaudissement universel. Son *histoire de l'Académie* jette très-souvent une clarté lumineuse sur les mémoires les plus obscurs; il fut le premier qui porta cette élégance dans les sciences; si quelquefois il y répandit trop d'ornemens, c'étoit de ces moissons abondantes dans lesquelles les fleurs croissent naturellement avec les épis.

Cette histoire de l'académie des Sciences, seroit aussi utile qu'elle est bien faite, s'il avoit eu à rendre compte de vérités découvertes; mais il falloit qu'il expliquât des opinions combattues les unes par les autres, & dont la plûpart sont détruites. Les éloges qu'il prononça des académiciens morts, ont le singulier mérite de rendre les sciences respectables, & ont rendu tel leur auteur.

S'il a fait imprimer sur la fin de ses jours des comédies peu théatrales, & une apologie des *tourbillons* de Descartes, on a pardonné ces comédies en faveur de sa vieillesse, & son *Carthésianisme*, en faveur des anciennes opinions, qui dans sa jeunesse, avoient été celles de l'Europe.

Enfin, on l'a regardé comme le premier des hommes, dans l'art nouveau de répandre de la lumiere & des graces sur les sciences abstraites; & il a eu du mérite dans tous les autres genres qu'il a traités. Tant de talens ont été soutenus par la connoissance de l'histoire, & il a été sans contredit, au-dessus de tous les

savans françois qui n'ont pas eu le don de l'invention.

Gendre (Louis le) obtint quelques bénéfices de M. du Harlay, archevêque de Paris, & mourut dans cette ville en 1733. à 78 ans. Il a mis au jour plusieurs ouvrages, entr'autres, 1°. la *vie de M. de Harlay* son bienfaiteur; 2°. celle *du cardinal d'Amboise*; 3°. une *histoire de France* en *3 vol. in-fol.* & en *7 vol. in-12.* cette histoire n'est pas supérieure à celle de Mezeray & du P. Daniel; mais on y trouve des particularités curieuses sur les coutumes des François, en différens tems de la monarchie. Les écoliers de l'université de Paris sont redevables à l'abbé le Gendre de la fondation des prix qui s'y distribuent solemnellement depuis 1747.

Noël (Alexandre), dominicain & docteur de sorbonne, mourut à Paris en 1724, âgé de 86 ans; il a publié divers ouvrages théologiques & polémiques, que peu de gens lisent; mais on a réimprimé son *histoire ecclésiastique*, latine, qui avoit déplu aux inquisiteurs; il y a dans cette histoire des dissertations assez estimées.

Lemery (Nicolas) naquit en 1645, & se dévoua tout entier à la chimie, qu'il étudia à Rouen, à Paris, & à Montpellier; ensuite il en donna des leçons lui-même. Cette science, connue depuis long tems en Allemagne, étoit toute nouvelle en France, où on la regardoit comme une espece de magie: le laboratoire de M. Lemery étoit une cave, & presque un antre magique, éclairé de la seule lueur des fourneaux; cette singularité ne lui valut qu'un plus grand nombre d'auditeurs, & les femmes même oserent être du nombre. Sa réputation augmenta; les préparations qui sortoient de ses mains eurent un débit prodigieux, & le seul magistere de Bismuth payoit toute la dépense de sa maison; ce magistere n'étoit pourtant autre chose que ce qu'on appelle du *blanc d'Espagne*, mais M. Lemery étoit le seul alors dans Paris, qui possedât ce trésor.

Il fit imprimer en 1675 son *cours de Chimie*, qui se vendit aussi rapidement que si c'eût été un ouvrage de galanterie, ou de satyre; on le traduisit en latin, en anglois, en espagnol, & le président de la société royale de Séville nommoit Lemery, *le grand Lemery*; cependant comme le grand Lemery étoit huguenot, on lui interdit à Paris ses cours de chimie, & la vente de ses préparations. Il se réunit à l'église catholique en 1686, pour éviter de plus grands malheurs.

Il publia en 1697 sa *Pharmacopée universelle*, & quelques tems après, son *traité des drogues simples.* On les a réimprimé plusieurs fois; mais on a donné depuis dans les pays étrangers, de beaucoup meilleurs ouvrages en ce genre.

En 1699, M. Lemery fut nommé de l'académie des Sciences, & en 1707, il donna son *traité de l'Antimoine*; il y considere ce minéral par rapport à la médecine, & par rapport à la physique; mais malheureusement la curiosité physique a beaucoup plus d'étendue que l'usage médicinal.

Après l'impression de ce livre, M. Lemery commença à se ressentir des infirmités de la vieillesse; enfin il fut frappé d'une attaque sérieuse d'apoplexie qui l'enleva en 1715, à l'âge de 70 ans.

Amand (Marc-Antoine-Gerard, sieur de Saint) poëte françois, né en 1594, mourut en 1661, âgé de 67 ans. Sa vie n'a presque été qu'une suite continuelle de voyages; ce qui, si nous en croyons Despreaux, *satyr. I. vers 97-108.* n'aida guere à sa fortune.

Saint-Amand n'eut du ciel que sa veine en partage :
L'habit qu'il eut sur lui, fut son seul héritage :
Un lit, & deux placets composoient tout son bien ;

Ou, pour en mieux parler, Saint-Amand n'avoit rien.
Mais quoi ! las de traîner une vie importune,
Il engagea ce rien pour chercher la fortune,
Et tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour,
Conduit d'un vain espoir, il parut à la cour.
Qu'arriva-t-il enfin de sa muse abusée ?
Il en revint couvert de honte & de risée ;
Et la fievre au retour terminant son destin,
Fit par avance en lui, ce qu'auroit fait la faim.

M. l'abbé d'Olivet remarque que cette peinture en beaux vers pourroit bien n'avoir pour fondement que l'imagination de M. Despréaux, qui sans doute a cru qu'en plaçant ici un nom connu, cela rendroit sa narration plus vive & plus gaie. Les poésies de Saint-Amand font foi qu'il n'avoit pas attendu si tard ni à mendier les graces de la cour, ni à mettre au jour les vers qu'il avoit faits dans cette vue. Pour ce qui est de sa pauvreté, tout le monde en convient assez; il faut que sa mauvaise conduite & ses débauches y aient beaucoup contribué, puisqu'il avoit assez de ressources pour vivre commodément s'il avoit su le faire d'une maniere rangée.

Il avoit été reçu à l'académie françoise dès l'origine de cette assemblée, & s'engagea de recueillir les termes grotesques & burlesques pour la partie comique du dictionnaire que l'académie avoit entrepris; cette occupation lui convenoit tout-à-fait, car on voit par ses écrits qu'il étoit fort versé dans ces sortes de termes.

Ses œuvres ont été imprimées à Paris en trois volumes *in 4°.* Le premier en 1627, le second en 1643, & le troisieme en 1645. Son ode, intitulée *la Solitude*, est sa meilleure piece, au jugement de Despréaux; mais un défaut qui s'y trouve, c'est qu'au milieu d'agréables & de belles images, l'auteur y vient offrir à la vue, fort mal-à-propos, les objets les plus dégoûtans, des crapauds, des limaçons qui bavent, le squelette d'un pendu, & autres choses de cette nature.

Son *Moïse sauvé* éblouit d'abord quelques personnes; mais il tomba dans un mépris dont il n'a pû se relever, depuis l'art poétique de Despréaux, qui parlant de cette idille héroïque, *chant III. vers 264.*

N'imitez pas ce fou, qui décrivant les mers,
Et peignant au milieu de leurs flots entr'ouverts,
L'hébreu sauvé du joug de ses injustes maîtres,
Met pour les voir passer les poissons aux fenêtres ;
Peint le petit enfant, qui va, saute, revient,
Et joyeux à sa mere, offre un caillou qu'il tient
Sur de trop vains objets, c'est arrêter la vûe.

Un défaut inexcusable de Saint-Amand, suivant la remarque du même écrivain, c'est qu'au lieu de s'étendre sur les grands objets, qu'un sujet si majestueux lui présentoit, il s'est amusé à des circonstances petites & basses, & met en quelque sorte les poissons aux fenêtres par ces deux vers.

Et là près des remparts que l'œil peut transpercer,
Les poissons ébahis le regardent passer.

Enfin, ce poëte n'a montré quelque génie que dans des morceaux de débauche, & de satyres outrées, & quelquefois dans ses bons mots On lui attribue celui-ci qui est assez plaisant: se trouvant dans une compagnie, où il se rencontra un homme qui avoit les cheveux noirs & la barbe blanche; on demanda la raison de cette différence bisarre; alors Saint-Amand sans la chercher, se tourna vers cet homme, & lui dit : » Apparemment, Monsieur, que vous » avez plus travaillé de la mâchoire que du cerveau.

Pradon (Nicolas) autre poëte françois, mort en 1698, a eu son nom extrêmement ridiculisé par les

satyres de Despréaux. Il eut grand tort après d'heureux succès, de se prêter à une puissante cabale, & d'oser donner sur le théâtre sa tragédie de Phédre & d'Hippolite, en concurrence contre celle de Racine. Le beau triompha, & plongea la piece de Pradon dans un éternel oubli. On alla plus loin; on fit ainsi l'épitaphe de l'auteur:

Cy gît le poëte Pradon,
Qui durant quarante ans d'une ardeur sans pareille,
Fit à la barbe d'Apollon
Le même métier que Corneille.

Cependant on a recueilli en un volume ses pieces dramatiques, qui sont Pirame & Thisbé; Tamerlan; la Troade; Phédre & Hippolite; Satira & Régulus, qui malgré ses défauts, peut être comptée parmi les bonnes tragédies. Cette piece que Pradon avoit donnée en 1688, étoit entierement oubliée, lorsque Baron la remit au théâtre en 1722 avec un succès éclatant.

Au reste, Pradon n'est point auteur de la tragédie du grand Scipion, quoiqu'elle lui soit attribuée dans cette épigramme que feu M. Rousseau fit à l'occasion d'une satyre remplie d'invectives, contre M. Despréaux.

Au nom de Dieu, Pradon, pourquoi ce grand courroux,
Qui contre Despréaux exhale tant d'injures?
Il m'a berné, me direz-vous;
Je veux le diffamer chez les races futures.
Hé, croyez-moi, restez en paix.
En vain, tenteriez-vous de ternir sa mémoire;
Vous n'avancerez rien pour votre propre gloire;
Et le grand Scipion sera toujours mauvais.

Le grand Scipion est d'un M. de Prade, auteur de deux autres tragédies encore moins connues, qui sont Annibal & Silanus.

Raguenet (François) embrassa l'état ecclésiastique, & cultiva l'étude des beaux Arts & de l'histoire. Il a publié celle de l'ancien Testament; 2°. celle d'Olivier Cromwel; 3°. celle du vicomte de Turenne; 4°. Le parallele des François & des Italiens, dans la musique & dans les opéra, parallele dans lequel il donne la préférence aux Italiens. 5°. Les monumens de Rome ou description des plus beaux ouvrages de Peinture, de Sculpture, & d'Architecture de Rome, avec des observations. Paris 1700 & 1702 *in*-12. Ce petit ouvrage valut à l'auteur des lettres de citoyen romain; il est cependant fort au-dessous des descriptions latines en ce genre. On attribue à l'abbé Raguenet, les voyages de Jacques Sadeur, livre très-libre, qui a obligé l'auteur à ne pas l'avouer. Il est mort à Paris vers l'an 1720, j'ignore à quel âge.

Sanadon (Noël-Etienne) jésuite, plein de goût & de connoissances dans les belles-lettres. Il lia à Caën une étroite amitié avec M. Huet, & devint bibliothécaire du college des jésuites à Paris, où il mourut en 1733 à cinquante-huit ans. On a de lui, 1°. un excellent traité de la versification latine; 2°. une traduction françoise d'Horace, avec des notes d'une érudition choisie; cette traduction respire l'élégance, & même inspire du dégoût pour celle de M. Dacier, quand on vient à les comparer ensemble.

Tourneux (Nicolas le) mérita par sa vertu l'estime des honnêtes gens, & fut toujours très-attaché à MM. de Port-Royal. L'archevêque de Rouen lui donna le prieuré de Villers-sur-Fere; il mourut subitement à Paris en 1686, à quarante-sept ans. Il a mis au jour plusieurs ouvrages de piété, entre lesquels on estime particulierement, l'*Année chrétienne*, qui est dans les mains de tout le monde, & que l'index de Rome a mis au nombre des livres prohibés.

Aux savans qui viennent d'être nommés, je ne dois pas oublier de joindre une dame illustre par son esprit & ses ouvrages, mademoiselle *Bernard* (Catherine) de l'académie des Ricovrati, morte à Paris en 1712; elle a donné en prose des brochures sous le nom de *nouvelles*, que le public a goûtées; mais elle s'est encore distinguée par ses vers, qui lui ont fait remporter en 1691 & 1693, le prix de poésie de l'académie françoise, & qui lui ont valu une triple couronne dans l'académie des jeux floraux de Toulouse.

Elle composa avec M. de Fontenelle deux tragédies, Brutus & Léodamie, dont à la vérité la derniere n'eut point de succès. Ses pieces fugitives ont été répandues dans differens recueils; on s'est trompé cependant en donnant sous son nom, la jolie fable allégorique de l'imagination & du bonheur; cette fable est de M. la Parisiere, évêque de Nîmes, successeur du célebre Fléchier.

Mais le pere Bouhours a inseré dans son recueil de Vers choisis, le placet au roi, par lequel mademoiselle Bernard prie Louis XIV. de lui faire payer les deux cens écus de pension dont il l'avoit gratifiée. Ce placet est conçu en ces termes:

SIRE, deux cens écus sont-ils si nécessaires
Au bonheur de l'état, au bien de vos affaires,
Que sans ma pension vous ne puissiez dompter
Les foibles alliés & du Rhein & du Tage?
A vos armes, grand Roi, s'ils peuvent résister;
Si pour vaincre l'effort de leur injuste rage
Il falloit ces deux cens écus,
Je ne les demanderois plus.
Ne pouvant aux combats, pour vous perdre la vie,
Je voudrois me creuser un illustre tombeau;
Et souffrant une mort d'un genre tout nouveau,
Mourir de faim pour la patrie.
SIRE, sans ce secours tout suivra votre loi,
Et vous pouvez en croire Apollon sur sa foi.
Le sort n'a point pour vous démenti ses oracles
Ah! puisqu'il vous promet miracles sur miracles,
Faites-moi vivre, & voir tout ce que je prévois.

Enfin, la capitale de Normandie a produit des citoyens qui se sont uniquement dévoués à la recherche de son histoire. *Taillepié* (Nicolas) en a publié le premier les antiquités en 1588; mais en 1738 *Farin* (François) prieur du Val, a mis au jour l'histoire complette de cette ville en 2. *vol. in* 4°. on peut la consulter.

Ainsi, tout nous autorise à chanter la gloire de *Rouen*, & à nous persuader, que ce ne sera point par cette ville, ni par la province dont elle est la capitale, que la barbarie commencera dans ce royaume. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROUER, v. act. (*Gram.*) *voyez les articles* ROUE.

ROUER, (*Marine.*) c'est plier une manœuvre en rond.

ROUER A CONTRE, (*Marine.*) c'est plier une manœuvre de droite à gauche.

ROUER A TOUR, (*Marine.*) c'est plier une manœuvre de gauche à droite.

ROVERE ou ROVEREDO, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Roboretum* ou *Rovoretum*; petite ville du Tirol, aux confins de l'état de Venise, près de l'Adige, sur un torrent pour le passage duquel on a taillé un pont de pierre, défendu par deux tours & un fort château, à 12 milles de Trente, & à 47 de Bresce. *Long.* 28. 35. *lat.* 46. 10. (*D. J.*)

ROUERGUE, LE (*Géog. mod.*) province de France, dans le gouvernement de Guienne; elle est bornée au nord par le Querci, au midi par l'Albigeois; au levant, par les Cévennes & le Gevaudan; & au couchant, par l'Auvergne. Cette province peut avoir environ 30 lieues de longueur, sur 20 de large. On la divise en comté, & en haute & basse Marche: le comté renferme Rodès, capitale de toute la provin-

ce. Mithau est la capitale de la haute-Marche, & Villefranche de la basse.

Le *Rouergue* & sa capitale Rodès, ont pris leur nom des peuples *Ruteni*, dont César fait plusieurs fois mention dans ses commentaires. Auguste mit les Ruténiens dans l'Aquitaine, & Pline remarque qu'ils confinoient avec la Gaule narbonnoise. *Voyez* RUTÉNIENS (*Géog. anc.*)

Lorsque sous Valentinien I. l'Aquitaine fut divisée en deux, les Ruténiens furent attribués à la premiere Aquitaine; ils furent soumis aux Visigoths, dans le cinquieme siecle, à Clovis dans le sixieme, & après sa mort, les Goths s'emparerent de *Rouergue*. Dans le septieme siecle, les Rois de Neustrie, ou plutôt les Maires du palais qui dominoient sous leur nom, furent seuls reconnus en Aquitaine. Ce pays passa dans le huitieme siecle au pouvoir du duc Eudes, & le roi Pepin en dépouilla Gaïfre, petit-fils d'Eudes. Les rois Carlovingiens, successeurs de Pepin, jouirent du *Rouergue* jusqu'à la dissipation de leurs états, où chacun se rendit le maître où il put. Sous le regne de Lothaire, & sous celui de Hugues Capet, quoique le *Rouergue* eût ses seigneurs, comme les autres pays voisins; on ne sait pas néanmoins le nom du premier comte de Rodès, qui se rendit héréditaire.

Dans la suite des tems, Hugues sorti de la maison de Carlat, transigea de ses terres & du comté de Rodès, avec Alphonse, roi d'Arragon, l'an 1167. Par ce traité, le roi d'Arragon se reserva en propre la seigneurie utile des dioceses de Rodez & de Mende; mais son successeur par un autre traité fait avec saint Louis l'an 1258, renonça à tout ce qui lui appartenoit dans le *Rouergue* & le comté de Rodez; c'est ainsi que cette province a été annexée à la couronne.

C'est un pays montagneux, mais fertile en pâturages, où on nourrit beaucoup de bestiaux, & surtout des mulets. La sénéchaussée de *Rouergue* a deux siéges présidiaux, Villefranche qui est le plus étendu, & Rodez dont le ressort ne va pas au-delà de l'élection de cette ville.

Montjosieu (Louis de) en latin *Montejosius*, gentilhomme de *Rouergue* au seizieme siecle, a mis au jour cinq livres d'antiquités, où l'on trouve quelques morceaux assez curieux sur la peinture & la sculpture des anciens. (*D. J.*)

ROUET, s. m. (*Architect.*) est une espece de rose de charpenterie sur laquelle on pose la premiere assise de pierre pour fonder un puits; surtout dans le cas où l'on rencontre un grand banc de glaise, qu'il est impossible de percer, sans occasionner l'éboulement des terres.

ROUET, (*Hydr.*) est un assemblage de charpente dispersé circulairement, pratiqué au bout de l'arbre d'une machine, & dont la partie circulaire est garnie de dents qui s'engrenent dans les fuseaux d'une lanterne.

On appelle encore *rouet*, l'assemblage circulaire de charpente sur lequel on cloue à cheville une plateforme de planches pour asseoir la maçonnerie d'un puits, d'une citerne, ou d'un bassin, que l'on nomme encore *racinaux*. *Voyez* RACINAUX. (*K*)

ROUET, *armes à*, (*anciennes armes.*) les arquebuses & les pistolets à *rouet* sont aujourd'hui des armes fort inconnues; l'on n'en trouve guere que dans les arsenaux & les cabinets des armes, où l'on en a conservé quelques-uns par curiosité. Ce *rouet* étoit une espece de petite roue solide d'acier, qu'on appliquoit contre la platine de l'arquebuse ou du pistolet. Elle avoit un aissieu qui la perçoit dans son centre. Au bout intérieur de l'aissieu qui entroit dans la platine, étoit attachée une chaînette, qui s'entortilloit autour de cet aissieu, quand on le faisoit tourner, & bandoit le ressort quand elle tenoit. Pour bander le ressort, on se servoit d'une clé, où l'on inséroit le bout extérieur de l'aissieu. En tournant cette clé de gauche à droite, on faisoit tourner le *rouet*, & par ce mouvement une petite coulisse de cuivre, qui couvroit le bassinet de l'amorce, se retiroit de dessus le bassinet. Par le même mouvement le chien armé d'une pierre à fusil, étoit en état d'être lâché, dès que l'on tiroit avec le doigt la détente, comme dans les pistolets ordinaires; alors le chien tombant sur le *rouet* d'acier faisoit feu, & le donnoit à l'amorce. (*D. J.*)

ROUET DE POULIE *de chaloupe*, (*Marine.*) c'est une poulie de fonte ou de fer, qu'on met à l'avant ou à l'arriere de la grande chaloupe, pour lever l'ancre d'affourché, ou une autre ancre qu'on ne veut pas lever avec le vaisseau.

ROUET, *en terme de Boutonnier*, est une machine à roue, montée à-peu-près comme les *rouets* à filer, à l'exception qu'elle est plus grosse. La tête de ce *rouet* est garnie de deux poupees postiches, où sont arrêtés en-dedans deux crochets ou têtes de fer, l'une percée au milieu d'un trou rond & profond, & l'autre d'un trou profond, mais vuide pour pouvoir y faire entrer les ouvrages montés sur des broches. Souvent le *rouet* n'a qu'une poupée, comme quand il faut percer une piece. *Voyez* PERCER. Le *rouet* fait précisément entre les mains du Boutonnier ce que le tour fait entre les mains du tourneur. Les uns & les autres font des culs, des crans, des pauses, des gorges & des têtes, mais le tourneur est vis-à-vis de son morceau, & le boutonnier est toujours à côté. Quant à leurs ouvrages, ils ne peuvent empiéter les uns sur les autres. Ils ont grand nombre d'outils qui leur sont communs, mais le boutonnier ne peut travailler sur le tour sans contrevenir aux ordonnances, & aux privileges des tourneurs; & au contraire rien n'empeche ceux-ci de faire les ouvrages des boutonniers, si ce n'est qu'il faut entendre & le langage, & les travaux des boutonniers, pour bien faire les ouvrages en bois qu'il leur faut; science que les tourneurs n'ont point, & qu'ils ne peuvent acquérir que par un apprentissage chez les boutonniers.

ROUET, *en terme de Boutonnier*, est une machine composée de trois roues montées au-dessus les unes des autres, dans un chassis de deux montans soutenus sur leurs piés. L'une de ces roues qui se tourne à la main sans manivelle est moyenne, & a une corde qui répond à la noix d'une plus grande, dont la corde à son tour passe, après s'être croisée sur douze petites molettes montées à distances égales, sur une petite roue pleine, creusée tout autour, comme une poulie; cette roue est sur chacun de ces bords percée de douze fentes, toutes vis-à-vis l'une de l'autre, pour recevoir les petites broches de fer des molettes. Chacune de ces fentes est le plus souvent doublée d'une plaque de cuivre jaune pour conserver la roue, qui ne tarderoit guere à s'user sans cela. Les broches des molettes sont toutes courbées en crochet du même côté; c'est dans ces crochets que l'on arrête le fil de soie ou de poil, alors on le retord de la maniere qu'on veut, en tournant la premiere roue, comme nous avons dit. C'est avec ce *rouet* qu'on fait la milanoise, le cordonnet, le guipé, *&c. Voyez ces articles*.

ROUET, instrument dont les Boyaudiers se servent pour filer les cordes à boyau.

Le *rouet* des Boyaudiers est composé d'une sellette à quatre piés, qui a environ quatre piés en quarré, & est haute d'un pié. Du milieu de la sellette s'élevent deux montans de bois, au milieu desquels est l'axe de la roue qui traverse les deux montans à la hauteur d'environ trois piés. Les deux montans sont un peu éloignés l'un de l'autre, & l'espace intermé-

diaire est occupé par une roue d'environ trois piés de diametre, qui est traversée par l'axe de fer terminée par un bout en manivelle. Au haut des deux montans est une broche de fer placée horisontalement, & garnie au milieu d'une espece de bobine, & qui se termine par un bout en un crochet. C'est à ce crochet qu'on attache les boyaux pour les filer. Toute la circonférence de la roue est garnie d'une rainure pour retenir une grosse corde de boyau qui y est placée, & qui passe aussi par-dessus la bobine de la broche qui est au haut des montans. En tournant la manivelle, la roue est mise en mouvement; & par le moyen de la corde qui est au tour, elle communique son mouvement à la bobine, qui, en tournant, fait faire au crochet autant de tours que la circonférence de la bobine est contenue de fois dans celle de la roue. *Voyez la figure.*

ROUET, *en terme de Cardeur*, est un instrument dont ils se servent pour filer la laine. Il est composé d'une roue qui joue dans un arbre où elle est suspendue au-dessus d'un banc, éloigné de la terre d'environ un pié sous cette roue, & y posant à la tête du *rouet*, d'où s'éleve deux marionettes qui sont garnies par en-haut de deux fraseaux de jonc qui les traversent, & tiennent la broche sur laquelle se devide le fil. *Voyez* TÊTE, ARBRE, BANC, FRASEAUX, BROCHES & MARIONETTES. *Voyez les Planches & les fig.*

ROUET, *terme de Cordier*, c'est une machine propre à tordre le chanvre pour le filer, ou les fils pour les commettre. Comme les fileries des marchands ne sont pas ordinairement fermées, les ouvriers sont obligés d'emporter chez eux presque tous leurs ustensiles; c'est pourquoi ils ont pour but de les rendre portatifs, ce qui fait que pour l'ordinaire ils emploient les *rouets* légers, *voyez les Pl. & les fig.* qui sont composés d'une roue, de deux montans qui la soutiennent, d'une grosse piece de bois qui forme l'empatement du *rouet*, de deux montans qui soutiennent des traverses à coulisses, dans lesquelles la planchette est reçue, de sorte qu'elle peut s'approcher ou s'éloigner de la roue pour tendre ou mollir les cordes de boyau; cette planchette porte les molettes. On a représenté, 1°. des molettes détachées; 2°. un morceau de bois dur qui sert à attacher la molette à la planchette par le moyen de quelques petits coins; 3°. la broche de fer de la molette, cette broche est terminée à un de ses bouts par un crochet. L'autre bout traverse le morceau de bois 1; étant rivé au point 1 sur une plaque de fer, il a la liberté de tourner; 4°. une petite poulie fortement attachée à la broche dans laquelle passe la corde à boyau, qui passant aussi sur la roue, fait tourner le crochet de la molette. Les molettes sont tellement arrangées sur la planchette qui les porte, tantôt en triangle, tantôt en portion de cercle, qu'une seule corde à boyau peut les faire tourner toutes à-la-fois.

Ces *rouets* suffisent pour les marchands; mais dans dans les corderies du roi, où il faut quelquefois employer un grand nombre d'ouvriers, on a des *rouets* plus solides, & qui peuvent chacun donner à travailler à onze ouvriers. *Voyez les Pl. de Corderie.* En voici une description abregée. Le poteau est fortement assujetti au plancher de la filerie: ce poteau soutient la roue, qui est large & pesante. A la partie supérieure du même poteau & au-dessus de l'essieu de la roue est une grande rainure dans laquelle entre une piece de bois, qui y est retenue par des liens.

A cette piece de bois est solidement attachée la piece *e*, qu'on appelle la *tête du rouet* ou la *crochille*, & qui porte les molettes ou curles au nombre de sept ou de onze suivant la grandeur des *rouets*. Au moyen de l'arrangement circulaire de ces molettes une courroie qui passe sur la circonférence de la roue les touche toutes, ce qui fait que chacune d'elles se ressent du mouvement qu'on donne à la roue, & qu'un seul homme appliqué à la manivelle peut, sans beaucoup de peine, fournir à onze fileurs.

On connoît bien par la seule inspection de la machine, que la piece est assemblée à coulisse dans le poteau, pour qu'on puisse avec des coins élever ou baisser la tête du *rouet*, ce qui sert à roidir ou à mollir la courroie. *Voyez l'article* CORDERIE, *& les figures.*

ROUET DE FER, *terme de Corderie*, est un petit *rouet* dont on se sert dans les corderies pour commettre le bitor & le merlin.

Ce *rouet* est composé de quatre crochets mobiles, disposés en maniere de croix; ces crochets tournent en même tems que la roue, & d'un mouvement bien plus rapide, à l'aide d'un pignon ou lanterne, dont chacun d'eux est garni, & qui engrene dans les dents de la roue, qu'un homme fait tourner par le moyen d'une manivelle. *Voyez les Pl. de Corderie & leur explic.*

ROUET, (*Epicier.*) est une roue montée sur deux piés, dont les rebords sont assez hauts. On la tourne avec une manivelle pour dévider la bougie filée, *voyez les Pl.*

ROUET, *en terme d'Epinglier*, est comme un *rouet* à filer, excepté que la tête placée dans le milieu de la planche, peut s'avancer & s'éloigner de la roue, si la corde, plus ou moins longue, le demandoit. Le moule des têtes est attaché autour de la broche; c'est sur ces moules que l'on tourne les têtes à l'aide du *rouet. Voyez* TOURNER. *Voyez les figures, Pl. de l'Epinglier, & l'article* GOUDRONNER.

ROUET, (*Filerie.*) instrument propre à filer les soies, laines, chanvres, cotons, & autres matieres semblables. Le *rouet* commun consiste en quatre pieces principales; savoir, le pié, la roue, la fusée & l'épinglier.

Le pié est une tablette de bois, avec des soutiens aussi de bois. La roue est d'environ 18 à 20 pouces de diametre, & est portée par un axe de fer sur deux soutiens attachés sur la table du pié. La fusée, qui est une espece de bobine, est pareillement traversée par un axe ou verge de fer, qui a aussi ses deux soutiens très-bas, qui tiennent à l'extrémité de la même table. Enfin, l'épinglier est fait de deux parties de cercle percées d'épingles ou de léton recourbé, qui environnent la fusée, & qui tournent avec elle. L'épinglier sert à plier le fil sur la bobine ou fusée, à mesure qu'on le file. L'on appelle *sillons*, les rangs différens qui se forment en parcourant toutes les pointes de l'épinglier; une manivelle sert à donner le mouvement au *rouet*.

Les dames & les personnes curieuses se servent de *rouets* faits au tour, dont les principales pieces sont semblables à celles du *rouet* commun qu'on vient de décrire. La principale ou plutôt l'unique différence essentielle consiste, en ce qu'il y a deux manieres de leur donner le mouvement, l'une en tournant la manivelle à la main comme au premier *rouet*; & l'autre par le moyen d'une marche qui est au-dessous du *rouet*, qui étant attachée à la manivelle par un bâton d'une longueur proportionnée, suffit pour faire tourner la *roue*, en appuyant ou levant le pié qu'on met dessus.

Il y a une troisieme sorte de *rouet* portatif très-commode, & très ingénieusement imaginé, dont toutes les personnes de qualité se servent. Le *rouet* entier n'a guere plus de 6 ou 7 pouces de haut. Deux roues de cuivre, dont la plus grande n'a pas 18 lignes de diametre, & la plus petite à peine 4, sont engrenées l'une dans l'autre, & enfermées entre deux platines de métal, avec lesquelles elles ne font que

4 ou 5 lignes d'épaisseur. La grande roue où est la manivelle, donne le mouvement à la petite qui porte la fusée & l'épinglier. Un petit pié d'ébene attaché à une queue de même bois, qui sert à passer dans la ceinture de celles qui s'en veulent servir en marchant, ou attacher sur une petite tablette appesantie par un plomb, & ordinairement couverte de marroquin ou de velours, quand on veut travailler sur une table, acheve toute l'ingénieuse machine, à laquelle même tient la quenouille d'une longueur proportionnée à la petitesse du *rouet*. L'on ne peut dire combien ce *rouet* est commode, ni combien l'usage en est devenu commun. *Diction. de Comm.* (*D. J.*)

ROUET, *instrument du Fileur d'or*, est une machine d'un méchanisme assez curieux, dressée sur un chassis ou corps de quatre montans, avec leurs traverses qui soutient tout l'ouvrage. Cette machine qui sert à couvrir le fil & la soie, d'or, d'argent, *&c.* pour en faire un fil propre à faire du galon, ou autre marchandise de cette nature, a environ trois piés & demi de haut, sur cinq & demi de long, & deux & demi d'épaisseur. Il y en a à seize casselles qui est plus haute, plus longue, plus profonde à proportion que celle dont nous parlons, qui n'en a que douze. On peut encore avoir huit casselles, mais on n'en fait point au-dessous. Elle s'ébranle par une manivelle & quatre roues qui se communiquent le mouvement l'une à l'autre. *Voyez* CASELLES.

La fusée s'emboite par chacune de ses extrémités dans deux supports attachés en-dehors aux deux montans de devant. *Voyez* FUSÉE.

Au-dessus de la fusée tournent les casselles au nombre de huit, douze ou seize, séparées l'une de l'autre par des petits piliers où elles sont retenues.

Au milieu de la piece de bois qui couvre les casselles, passe un boulon de fer qui traverse le sabot, & la grande roue proprement dite. *Voyez* SABOT & GRANDE ROUE.

Le pilier du montant de derriere, dont l'assemblage, ainsi que celui des montans de devant, s'appelle *chassis*, sont garnis de deux planches saillantes dont l'une soutient l'extrémité de la roue du moulinet, & l'autre la grande roue qui tourne au-dessus. *Voyez* CHASSIS & ROUE DU MOULINET.

Plus haut que cette roue du moulin est une barre de fer qui tient toute la longueur du *rouet*, & qui soutient tous les contrepoids, à chacun desquels sont attachées des cordes qui, par leur autre bout, sont liées à des mouffles, garnies chacune de deux poulies. *Voyez* MOUFFES, POULIES & CONTREPOIDS.

Sur la premiere de ces poulies passe une autre corde qui va s'entortiller dans la fusée d'où elle revient par la seconde poulie sur les casselles, & les fait tourner pour devider le fil d'or, *&c.* dessus plus haut & un peu en-devant est le sommier appuyé de l'un & de l'autre bout sur chacune des traverses du corps du métier. Il est percé d'autant de trous qu'il y a de caselles, contenant autant de broches de fer garnies en-devant d'un moulinet, sur lequel on monte les petits roquetins pour le battu. *Voyez* SOMMIER, MOULINET, ROQUETINS & BATTU.

Au bas du sommier sur le devant sont cinq petites poulies & deux montans, qui servent à serrer ou desserrer la corde des moulinets qui passe sur ces poulies. *Voyez* POULIES & MONTANS.

C'est la roue du milieu qui donne le mouvement aux moulinets, par le moyen d'une seule corde qui se croise sur chacune des cinq poulies, ce qui rend cette corde fort difficile à monter.

Nous finirons cette description par le dossier, qui n'est autre chose qu'une planche qui s'éleve sur le derriere du métier de toute sa largeur. Elle est percée comme le sommier de douze ou seize trous, selon la grandeur du *rouet*, dans lesquels on passe autant de petites broches qu'on garnit de roquetins, sur lesquels on a tracané la matiere qu'on veut couvrir. Ces roquetins sont retenus sur leur broche par un petit poids qui embrasse un de leurs bouts fait en maniere de poulie. *Voyez* DOSSIER, TRACANNER, *&c.*

ROUET A TRACANNER, est fait à-peu-près de la même maniere qu'un *rouet* ordinaire, excepté que la broche n'est pas percée comme dans celui-ci, pour conduire le fil de la quenouille sur la bobine : ce qui n'est pas nécessaire au tracanneur, puisqu'on devide du fil d'une cazelle sur un bois. *Voyez* BOIS.

Grand ROUET, *en terme de Friseur de drap*, est une roue *RR* garnie de dents placées horisontalement, qui engrenent dans la grande lanterne *E*. *Voyez* LANTERNE. Cette roue est montée dans le manege sur un arbre vertical *QQ*, & tournée par un ou plusieurs chevaux. *Voyez les Pl. de la Draperie.*

ROUET *de moulin*, (*Charpent.*) on appelle *rouet de moulin* une petite roue attachée sur l'arbre d'un moulin, qui est de 8 à 9 piés de diametre, & a environ 48 chevilles ou dents de 15 pouces de long, qui entrent dans les fuseaux de la lanterne du moulin, pour faire tourner les meules. *Rouet* se dit généralement de toutes les roues dentées, dont les dents ou alluchons sont posés à plomb. (*D. J.*)

ROUET, (*Serrurerie.*) garniture qui se met aux serrures, pour empêcher qu'on ne les crochete. Elle entre dans le paneton de la clef; elle est posée sur le palatre. La tige de la clé passe au centre; elle en est embrassée; elle est ouverte vis-à-vis de l'entrée, pour laisser passer la clé.

On monte sur le *rouet* d'autres pieces, comme pleinecroix, faucillon, *&c.* ce qui lui donne différens noms.

Pour faire un *rouet*, on prend un morceau de fer doux; on l'étire très-mince & très-égal d'épaisseur. On a la longueur du *rouet* sur une circonférence tracée au-dedans du palatre, & prise en mettant le bout de la tige de la clé dans le trou de l'entrée, & tournant la clé; on la trace avec la pointe à tracer, mise au milieu de la fente du *rouet*. On partage cette circonférence au compas, en trois, quatre ou cinq parties égales; on y ajoute une portion, & l'on porte le tout sur une ligne droite; la portion ajoutée est l'excédent de la courbure de l'arc du cercle sur une ligne droite égale à la corde de l'arc. Un des piés du *rouet* doit être posé au trou percé sur le palatre, & l'on a la distance du trou à l'autre trou où doit être posé l'autre pié. Cela fait, on coupe le *rouet* de longueur & de largeur; on lui fait les deux piés, un à chaque extrémité, un peu plus larges que les trous percés, afin que si le *rouet* étoit ou trop long ou trop court, on pût les avancer ou reculer. On a laissé la bande de fer assez large pour pouvoir prendre sur la largeur, la hauteur des piés. On a pourvu aussi au cas où l'on feroit obligé de fendre le *rouet*, & de laisser passer les barbes du pêne ou de quelque secret. Alors on ne coupe point le rivet, ou le pié du *rouet* qui n'est autre chose que la rivure qui le fixe sur la piece où il est posé.

Si le *rouet* est chargé de pleinecroix, de faucillons, *&c.* on fend le *rouet*, & l'on y pratique les trous nécessaires pour recevoir les pieces. Le *rouet* bien forgé, bien limé, bien dressé & tourné, comme il convient, on le met en place, & on le fait passer dans la clé. Si la clé tourne bien, on le démonte, & on l'acheve en le chargeant des pieces surajoutées.

Rouet en pleinecroix fendue dans les piés. Pour le faire, lorsqu'il est coupé de longueur, limé, on y pratique un petit trou par-derriere au foret ou au burin. Ce trou doit avoir une ligne & demie, & être à la hauteur à laquelle sera fendue la pleinecroix dans la clé. A pareille hauteur, on fend le *rouet* par les

deux bouts jusqu'au droit des piés. On les tournera ensuite & placera; on l'essayera sur la fente de la clé; & l'ayant retiré de place, on le piquera sur une platine de fer doux, & si mince qu'elle puisse passer aisément par les fentes de la clé, droit comme sur le palatre; on le tracera avec une pointe à tracer. On épargnera une rivure; on percera la platine au milieu; on la limera de la largeur que la clé sera fendue du côté de la tige; on coupera la platine par le milieu du trait jusqu'aux trous des piés du *rouet*; puis on arrondira la platine à la lime. Limée, on l'ouvrira de l'épaisseur du *rouet* dont on courbera les piés en dedans pour les faire entrer dans la platine; on rivera ces piés dans leurs trous doucement sur l'étau ou le tasseau à petits coups de marteau. Puis on redressera les piés du *rouet*; on coupera la pleinecroix, & & on y fera tourner la clé.

Rouet à faucillon en dedans. Le *rouet* fait, on perce trois ou quatre trous à la hauteur des fentes de la clé; on pique le faucillon sur une platine, comme pour la pleinecroix, épargnant des rivures. Puis on le coupe, on l'arrondit, & on le fait tourner doucement dans les fentes de la clé.

Rouet renversé en-dehors, ou dont le bord est rabatu du côté du museau de la clé. Pour le faire, après avoir pris sa longueur, comme on a dit, & l'avoir laissé plus haut pour le rabattre, on le rabat à la hauteur qui convient aux fentes de la clé.

Rouet à crochet renversé en dedans. Il se fait comme le précédent, de rabattre le bout en crochet sur une petite bigorne, & de le faire passer dans la clé.

Rouet avec faucillon en-dehors. Après que le *rouet* est coupé de longueur & de hauteur, on y fait trois ou quatre trous, un à chaque bout & un ou deux aux côtés; puis ou rive le *rouet*; l'on trace le faucillon sur une petite piece de fer doux; on réserve du côté de dedans, de petites rivures qui répondent aux trous percés; on rive, & l'on recuit plusieurs fois les pieces, afin de ne pas les corrompre.

Rouet renversé en-dedans. Il a le bord rabattu du côté de la tige de la clé; & pour le faire, on le ploie sur un mandrin rond, après avoir été coupé de longueur, on a une virole d'une ligne & demie d'épaisseur, qui fait presque le tour du mandrin. On met cette virole sur le *rouet* & le mandrin, observant de laisser excéder le bord du *rouet* au-dessus du mandrin, de la hauteur dont on veut le renverser. On prend le tour dans l'étau; on rabat & ploie doucement le fer à *rouet* sur le mandrin, commençant par le milieu, & recuisant, comme il a été dit. Le renversement fait, on dresse & l'on fait aller la clé.

Rouet en pleinecroix renversé en-dedans. La pleinecroix faite, & de la longueur laissée par-derriere pour la renversure, on a deux viroles de l'épaisseur de la renversure. On renverse sur ces viroles la pleinecroix qu'on met entre les deux viroles. On commence à renverser par le milieu, à petits coups de marteau, on la tourne, on la lime, on l'ajuste dans les fentes de la clé, & elle est finie. On observe toujours de recuire.

Rouet renversé en-dehors en bâton rompu. Il se fait comme le *rouet* renversé en-dehors à crochet, si ce n'est qu'il faut rabattre simplement sur le carré d'un tasseau.

Rouet en pleinecroix hasté en-dedans. Il se fait, comme les précédens, sur deux viroles, sinon qu'à la virole de dessus on épargne & pratique un petit rebord, hastiere ou feuillure carrée & limée, juste à la hauteur de la fente de la clé. On place la pleinecroix sur cette virole, & haste à petits coups de marteau; puis avec des poinçons ou ciselets carrés par le bout, on la sertit tout-autour.

Rouet en pleinecroix hasté en dehors. C'est la même exécution, sinon qu'on place les viroles par le dedans du *rouet*.

Rouet avec pleinecroix, hasté en-dehors & renversé en-dedans. Il faut avoir quatre viroles: deux pour la hauteur, & deux pour la renversure; l'une des viroles de dehors sera hastée, & celle de dedans sera toute carrée par-dessus. Après les avoir posées, comme il convient, on achevera comme à la pleinecroix hastée, & à la pleinecroix renversée.

Rouet à pleinecroix, hasté en-dedans & renversé en-dehors. C'est, comme au précédent, sinon qu'une des viroles de dedans doit être hastée.

Rouet foncet. C'est celui qui a la forme d'un T. On le fait avec une piece de fer doux qu'on étire mince par le bas, & qu'on met dans l'étau à chaud, & qu'on rabat des deux côtés, pour avoir l'enfonçure de la largeur de la fente de la clé. On lime ensuite, laissant un des côtés plus fort que l'autre; puis on frappe avec la panne du marteau, comme au faucillon, ou au *rouet* renversé en-dessus, sur le tasseau, jusqu'à ce qu'il soit tourné comme il faut. On peut le composer de deux pieces. Pour cet effet on forme un *rouet* simple, on réserve à son bord trois ou quatre petites rivures; on a une platine de fer, comme pour une pleinecroix; on y pique le *rouet*, comme sur le palatre, avec une pointe à tracer, tant en-dedans qu'au-dehors; on fixe le trait des places des rivures, on perce les trous où seront reçus les rivets. On coupe la fonçure de la largeur dont elle est fendue dans la clé; on la rive, on sonde. La fonçure n'est qu'une pleinecroix, sinon qu'elle est toujours posée à l'extrémité du *rouet* ou d'une planche.

Rouet avec pleinecroix renversé en-dedans. Il se fait avec des viroles, comme le renversé en-dehors, si ce n'est qu'il faut renverser le côté du dedans par celui de la tige.

Rouet hasté en-dedans, & dont le bord est coudé en double équerre. Ce *rouet* se fait avec un mandrin rond de la grosseur du *rouet*, par dedans, ayant au bout du mandrin une entaille de la hauteur & profondeur de la fente de la clé. On plie le fer à *rouet* sur le mandrin; on a une virole d'une ligne d'épaisseur qu'on met sur le *rouet*; on serre le tout dans l'étau; on rabat sur le mandrin, & retrecit à petits coups de ciselets carrés par le bout, le fer excédent & laissé pour faire la hastiere.

Rouet hasté en-dehors. Il se fait de la même maniere, si ce n'est que l'entaille ou hastiere faite sur le mandrin doit être pratiquée sur la virole, & que le mandrin doit être tout carré; on ajoute à ce *rouet* des pleinescroix ou des faucillons.

Rouet en fût de vilebrequin. On coupe ce *rouet* plus long; on le ploie droit, & de la forme qui convient à la fente de la clé. On a une platine de fer doux de l'épaisseur de la renversure, mais plus large que toute la hauteur du *rouet*; on la fend droite par deux endroits, à la lime à fendre & à la hauteur du coude du *rouet*; on la place dans les fentes de la clé ou platine; on a une petite piece de fer mince, de la largeur de deux lignes. On perce cette piece, le *rouet* & la platine en trois endroits; on rive le tout. On tourne le tout rivé à chaud, sur un mandrin rond; la petite piece tournée convenablement, comme on s'en assurera par un faux *rouet*, on coupera les piés; on divisera la petite piece susdite, & l'on achevera.

Il y a des *rouets* en fût de vilebrequin tourné de tous côtés, renversé en-dedans avec pleinecroix, & il y a des *rouets* en queue d'aronde renversés en-dessus avec pleinecroix; à queue d'aronde renversé en-dehors avec pleine croix, à queue d'aronde renversé en-dedans avec pleinecroix, en bâton rompu; des *rouets* fourchus avec pleinecroix; des *rouets* en *N* avec pleinecroix, hastés en-dedans; des *rouets* en *M* avec pleinecroix, des *rouets* en fond de cuve, ou à cone tronque, ou plus ouverts d'un bout que de l'autre. Pour

Pour ces derniers *rouets*, on a une piece de fer battu de l'épaisseur du *rouet*, on y trace une circonférence depuis le centre de la tige de la clé, jusqu'à l'entrée de la fente du *rouet*, en plaçant la clé dans un trou fait à la plaque de fer qui servira pour le *rouet*, & la tournant comme pour tracer un *rouet* simple. Puis on marque la place des piés; la mesure s'en prend, comme aux *rouets* droits. On a la hauteur du *rouet* qu'on trace sur la platine ou fer à *rouet*. On coupe la platine de mesure convenable. On y laisse la hauteur des piés par-dehors & par-dedans, selon les fentes de la clé; de quelque côté que les piés soient, on coupe toujours, & on enleve ces fortes de *rouets* sur une circonférence tracée, & la mesure se prend du côté où il faut faire les piés.

Il y a des *rouets* foncets, hastés, renversés en-dehors & en-dedans, des deux côtés, avec pleinecroix hastée en-dehors.

Des *rouets* en *S* avec pleinecroix.

Des *rouets* foncets simples.

Des *rouets* en bâton rompu, avec double pleinecroix.

Des *rouets* en trois de chiffre avec pleinecroix.

Des *rouets* à crochet, renversés en-dehors, avec pleinecroix hastée du même côté.

Des *rouets* en bâton rompu, avec pleinecroix hastée en-dedans.

Des *rouets* renversés en-dedans & hastés, en crochet par dehors, avec pleinecroix.

Des *rouets* renversés en-dehors, & hastés en crochet en-dedans, avec pleinecroix.

Des *rouets* fourchus & hastés par-dedans, en bâton rompu, avec pleinecroix renversée par-dehors.

Des *rouets* en brin de fougere avec pleinecroix.

Des *rouets* en fût de vilebrequin, renversés par-dehors, en crochet, avec pleinecroix.

Des *rouets* fourchus, renversés en-dedans, à crochet, hastés en bâton rompu, en-dehors, avec un faucillon, hasté en-dehors, & un autre faucillon hasté en-dedans.

Des *rouets* en fond de cuve renversés en-dehors en bâton rompu, & renversés en-dedans avec pleinecroix.

Des *rouets* hastés en bâton rompu.

Des *rouets* hastés en-dehors, avec faucillon, renversés du même côté.

Des *rouets* hastés en-dedans, avec faucillon hasté aussi en-dedans.

Des *rouets* en quatre de chiffre, avec une pleinecroix, & un faucillon en-dedans.

Des *rouets* en fleche, avec une pleinecroix au milieu, une pleinecroix en-bas, & tournés en fût.

ROUET, (*Soierie.*) il y a le *rouet* à cannettes. Cette machine qu'on voit dans nos Planches, n'a rien de particulier; on y remarquera deux petites *roues* destinées à faire les cannettes.

Il y a aussi le *rouet* à devider. Il y en a à quatre guindres avec une tournette.

ROUET À RABATTRE, *en terme de Tireur d'or*, est un *rouet* fait comme les *rouets* les plus ordinaires, excepté que la tête est garnie de deux montans placés sur la même ligne, le premier servant à soutenir la bobine, & le second la roquette qui y est montée sur une broche, & sur laquelle le fil d'or se devide.

ROUET, s. m. *terme de Vitrier*, machine dont les Vitriers se servent pour applatir & refendre des deux côtés les plombs dont ils se servent aux vitreaux des églises, & aux panneaux des vitres ordinaires; on l'appelle communément *tire-plomb. Trévoux.* (*D. J.*)

ROUETTE, s. f. (*Comm. de bois.*) c'est une longue & menue branche de bois ployant qu'on fait tremper dans l'eau pour la rendre plus fléxible & plus souple; on s'en sert comme de lien ou de hare, pour joindre ensemble avec des perches les morceaux ou pieces de bois dont on veut former des trains, pour les voiturer plus facilement par les rivieres. Il y a les *rouettes* à couplet, les *rouettes* à flotter, celles à traversiner, & les *rouettes* de gaffe ou de partance. *Savary.* (*D. J.*)

ROUETTES DE PARTANCE, *parmi les marchands de bois*, sont des *rouettes* qu'on donne aux compagnons de riviere qui doivent conduire les trains, pour suppléer en route à celles qui pourroient se casser.

ROUGE, adj. (*Physiq.*) est une des couleurs simples dont la lumiere est composée, & la moins réfrangible de toutes. *Voyez* RÉFRANGIBILITÉ & COULEUR.

Les acides changent le noir, le bleu & le violet en *rouge*, le *rouge* en jaune, & le jaune en jaune-pâle. Les alkalis changent le *rouge* en violet ou pourpre, & le jaune en couleur de feuille-morte. *Voyez* ACIDE & ALKALI.

Les matieres terrestres & sulphureuses deviennent *rouges* par l'action du feu, & même à la longue noires, comme la brique, la pierre ponce, la chaux, l'ardoise, qui deviennent noires quand elles sont fondues par le verre ardent.

Les écrevisses deviennent *rouges*, étant exposées à un feu modéré; mais si le feu est violent, elles deviennent noires. Le mercure & le soufre mêlés & mis sur un feu modéré, deviennent d'un beau *rouge*, que l'on appelle *cinabre artificiel. Voyez* CINABRE. Un esprit acide étant versé sur une solution bleue de tournesol, le change en beau *rouge*; un alkali lui restitue sa couleur bleue.

M. de la Hire a observé qu'un corps lumineux vu à-travers un corps noir paroît toujours *rouge*, comme quand on regarde le soleil à-travers un nuage sombre. Il ajoute que bien des gens qui voient parfaitement les autres couleurs, n'ont, pour ainsi dire, qu'une fausse sensation du *rouge*, & ne l'apperçoivent que comme noir. *Voyez* BLEU. *Chambers.* (*O*)

ROUGE, s. m. (*Cosmétiq.*) espece de fard fort en usage, que les femmes du monde mettent sur leurs joues, par mode ou par nécessité. En d'autres termes, c'est

Cette artificieuse rougeur
Qui supplée au défaut de celle
Que jadis causoit la pudeur.

Le *rouge* dont on faisoit usage anciennement se nommoit *purpurissus*, sorte de vermillon préparé; c'étoit un fard d'un très-beau *rouge* purpurin, dont les dames greques & romaines se coloroient le visage. Il paroît par sa composition qu'il avoit quelque chose d'approchant de ce que nos peintres appellent *rose d'œillet*, *carnation d'œillet*, en anglois *rose-pink*. Il étoit fait de la plus fine espece de craie-blanche, *creta argentaria*, dissoute dans un forte teinture pourpre, tirée de l'écume chaude du poisson *purpura*, du *murex*, ou à leur défaut des racines & des bois qui teignent en rouge; quand la partie la plus crasse étoit tombée au fond du vaisseau, la liqueur, quoiqu'encore épaisse, se versoit dans un autre vaisseau, & ce qui alloit au fond de cette derniere liqueur étoit d'un beau pourpre pâle qu'on mettoit dans des vases précieux & qu'on gardoit pour l'usage.

L'usage du *rouge* a passé en France avec les Italiens sous le regne de Catherine de Médicis. On employoit le *rouge* d'Espagne, dont voici la préparation. On lave plusieurs fois dans l'eau claire les étamines jaunes du carthame ou safran bâtard, jusqu'à ce qu'elles ne donnent plus la couleur jaune; alors on y mêle des cendres gravelées, & on y verse de l'eau chaude. On remue bien le tout, ensuite on laisse reposer pendant très-peu de tems la liqueur *rouge*; les parties les plus grossieres étant déposées au fond du vaisseau,

on la verse peu-à-peu dans un autre vaisseau sans verser la lie, & on la met pendant quelques jours à l'écart. La lie plus fine d'un *rouge* foncé & fort brillante se sépare peu-à-peu de la liqueur, & va au fond du vaisseau : on verse la liqueur dans d'autres vaisseaux ; & lorsque la lie qui reste dans ces vaisseaux, après en avoir versé l'eau, est parfaitement seche, on la frotte avec une dent d'or. De cette maniere on la rend plus compacte, afin que le vent ne la dissipe point lorsqu'elle est en fine poussiere. Le gros *rouge* se fait de cinabre minéral bien broyé avec l'eau-de-vie & l'urine, & ensuite séché.

Il n'y a pas long-tems que le beau sexe de ce pays a mis en vogue l'art barbare de se peindre les joues de ce *rouge* éclatant. Une nation voisine chez qui les regles de cet art ne sont pas de son institution, ne se sert encore de *rouge* que pour tromper agréablement, & pour pouvoir se flatter de n'en être pas soupçonné ; mais qui peut répondre que le beau sexe de ce peuple ne mette du *rouge* dans la suite par mode & par usage jusqu'à réjouir ou à effrayer, quoiqu'actuellement le peu de *rouge* dont quelques-unes des dames du pays se parent en secret, ne soit parvenu au degré de pouvoir supprimer l'apparence de ce *rouge* charmant qui décele les premieres foiblesses du cœur ?

Est-ce pour réparer les injures du tems, rétablir sur le visage une beauté chancelante, & se flatter de redescendre jusqu'à la jeunesse, que nos dames mettent du *rouge* flamboyant ? Est-ce dans l'espoir de mieux séduire qu'elles emploient cet artifice que la nature desavoue ? Il me semble que ce n'est pas un moyen propre à flatter les yeux que d'arborer un vermillon terrible, parce qu'on ne flatte point un organe en le déchirant. Mais qu'il est difficile de s'affranchir de la tyrannie de la mode ! La présence du gros *rouge* jaunit tout ce qui l'environne. On se résout donc à être jaune, & assûrément ce n'est pas la couleur d'une belle peau. Mais d'un autre côté, si l'on renonce à ce *rouge* éclatant, il faudra donc paroître pâle. C'est une cruelle alternative, car on veut mettre absolument du *rouge* de quelque espece qu'il soit, pâle ou flamboyant. On ne se contente pas d'en user lorsque les roses du visage sont flétries, on le prend même au sortir de l'enfance. Cependant, malgré l'empire de la coutume, je pense comme Plaute, & je répondrois comme lui à une jeune & jolie femme qui voudroit mettre du *rouge* : « Je ne vous en donnerai point, vous êtes à merveille, & vous iriez barbouiller d'une peinture grossiere l'ouvrage le plus beau & le plus délicat du monde : ne faites point cette folie, vous ne pouvez employer aucun fard qui ne gâte & n'altere promptement la beauté de votre teint ». *Non dabo* purpurissum, *scita tu quidem es ; vis novâ picturâ interpolare opus lepidissimum. Nullum pigmentum debet attingere faciem, ne deturpetur.*

Après tout, je ne serois pas fâché que quelqu'un plus éclairé que je ne le suis, nous fît une histoire du *rouge*, nous apprît comment il s'introduisit chez les Grecs & les Romains, par quelle raison il fut l'indice d'une mauvaise conduite, par quelle transition il vint à passer au théatre, & à dominer tellement que chacun jusqu'à Polyphème en mit pour s'embellir ; enfin comment il est depuis assez long-tems parmi nous une des marques du rang ou de la fortune. (*D. J.*)

ROUGE *de carmin* ou CARMIN, (*Chimie & Peint.*) c'est ainsi que l'on nomme une couleur ou fécule d'un beau *rouge* très-vif tirant sur le cramoisi. On a déja parlé de cette couleur à l'*art.* CARMIN ; mais comme elle n'y a été décrite que très-imparfaitement, on a cru devoir y suppléer ici.

Voici le procédé suivant lequel on peut faire le *carmin* avec succès. On prend 5 gros de cochenille, un demi gros de graine de chouan, 18 grains d'écorce d'autour, 18 grains d'alun, & 5 livres d'eau de pluie ; on commencera par faire bouillir l'eau, alors on y jettera la graine de chouan, on lui laissera faire cinq ou six bouillons, après quoi on filtrera la liqueur. On la remettra sur le feu ; lorsqu'elle aura bouilli de nouveau, on y mettra la cochenille ; après qu'elle aura fait environ quatre ou cinq bouillons, on y joindra l'écorce d'autour & l'alun. On filtrera de nouveau la liqueur ; au bout de quelque tems, le *carmin* sous la forme d'une fécule *rouge* se précipitera au fond du vaisseau où l'on aura mis la liqueur filtrée ; les doses indiquées en donneront environ deux scrupules. On décantera la liqueur qui surnagera, & on fera sécher la couleur *rouge* au soleil.

Lorsqu'on voudra faire le *rouge* que les femmes emploient pour se farder, on pulvérisera l'espece de talc, connu en France sous le nom de *craie de Briançon.* Lorsqu'elle aura été réduite en une poudre très-fine, on y joindra du *rouge de carmin* à proportion de la vivacité que l'on voudra donner à la couleur du *rouge*, & l'on triturera soigneusement ce mélange qui peut être appliqué sur la peau sans aucun danger.

La cherté du *carmin* fait que souvent on lui substitue du cinabre que l'on mêle avec le talc.

ROUGE *de Corroyeur*, (*Teint.*) il se fait avec du bois de Brésil, dont il faut deux livres sur deux sceaux d'eau, à quoi l'on ajoute de la chaux, quand il est raisonnablement éboulli. (*D. J.*)

ROUGE *ou* ROSETTE, encre d'Imprimerie, pour imprimer en *rouge*. *Voyez* ENCRE.

ROUGE, (*Maréchal.*) un cheval *rouge*, est un cheval bai très-vif. Ce terme n'est plus en usage. *Gris-rouge, Voyez* GRIS.

ROUGE, (*Peinture.*) très-beau pour le lavis. Réduisez en poudre subtile ce que vous voudrez de cochenille, versez-la dans un vaisseau où vous ayez mis de l'eau-rose assez pour surpasser de deux doigts cette poudre ; jettez ensuite de l'alun brûlé, & pulvérisé encore tout chaud dans de l'eau de plantin, dans laquelle vous mêlerez la liqueur qui aura servi à dissoudre la cochenille, & vous aurez un très-beau *rouge*, qui vaut mieux que le vermillon pour le lavis ; parce que le vermillon a trop de corps, & qu'il se ternit à cause du mercure dont il est composé.

ROUGE D'INDE, (*Teint.*) ou terre de Perse, qu'on appelle aussi, quoique très-improprement, *rouge d'Angleterre.* C'est une ochre *rouge*, assez friable & très-haute en couleur, qui, bien broyée & réduite en poudre impalpable, fait un assez beau *rouge.* On tire cette ochre de l'île d'Ormus, dans le golfe persique. Le *rouge d'inde* ne s'emploie guere que par les Cordonniers, qui s'en servent pour rougir les talons des souliers qu'ils font, en le détrempant avec du blanc-d'œuf. (*D. J.*)

ROUGE, (*Teint.*) c'est une des cinq couleurs simples & matrices des Teinturiers.

Il y a deux especes de *rouge* ; l'une dont le jaune est le premier degré, & qui par le rapprochement de ses parties augmentant peu-à-peu de teinte, & passant par l'orangé devient couleur de feu, qui est l'extrème de la concentration du jaune. Le minium, le précipité *rouge*, le cinabre en sont des exemples que la Chimie nous fournit. L'autre *rouge* part de l'incarnat ou couleur de chair, & passe au cramoisi qui est le premier terme de sa concentration ; car en rapprochant davantage ses particules colorantes, on le conduit par degrés jusqu'au pourpre. L'encre sympathique bien dépurée prend sur le feu toutes ces nuances. Le *rouge* qui a une origine jaune ne prendra jamais le cramoisi, si l'on n'a pas ôté ce jaune qui le fait de la classe des couleurs de feu ; de même le *rouge* dont la premiere teinte est incarnate, ne de-

viendra jamais couleur de feu, si on n'y ajoute pas le jaune.

Cependant les Teinturiers distinguent sept sortes de *rouge* dans le grand teint; savoir, 1°. l'écarlate des Gobelins; 2°. le *rouge* cramoisi; 3°. le *rouge* de garance; 4°. le *rouge* de demi-graine; 5°. le *rouge* demi-cramoisi; 6°. le nacarat de bourre; 7°. l'écarlate façon de Hollande. Le vermillon, la cochenille & la garance sont les drogues principales qui produisent ces diverses especes de *rouge*.

L'écarlate des Gobelins se fait avec de l'agaric, des eaux sûres, du pastel & de la graine d'écarlate ou de vermillon. Quelques Teinturiers y ajoutent de la cochenille. Le *rouge* cramoisi se fait avec les eaux sûres, le tartre & la fine cochenille. Le *rouge* de garance se fait avec la garance de Flandre. Le *rouge* de mi-graine se fait avec les eaux sûres, l'agaric, moitié graine d'écarlate & moitié garance. Le demi-cramoisi se fait avec moitié garance & moitié cochenille. Le nacarat de bourre exige que l'étoffe soit auparavant mise en jaune; ensuite le nacarat se fait avec le bain de la bourre qui a été ébrouée sur un bouillon avec des cendres gravelées. L'écarlate façon d'Hollande se fait avec la cochenille, le tartre & l'amidon, après avoir bouilli avec de l'alun, du tartre, du sel gemme & de l'eau-forte où l'étain a été dissous; mais cette couleur, quoique des plus éclatantes, se rose & se tache aisément.

Entre ces sortes de *rouges*, il n'y en a que trois qui ayent des nuances; savoir le *rouge* cramoisi, le nacarat de bourre, & l'écarlate de Hollande.

Les nuances du *rouge* de garance sont couleur de chair, peau d'oignon, fiamette, ginjolin. Celles du cramoisi sont fleur de pommier, couleur de chair, fleur de pêcher, couleur de rose incarnadin, incarnat-rose, incarnat & *rouge* cramoisi. Les nuances de la bourre sont les mêmes que celles du *rouge* cramoisi. L'écarlate, outre celles du cramoisi & de la bourre, a encore pour nuances particulieres la couleur de cerise, le nacarat, le ponceau, & la couleur de feu.

Quant au *rouge* de Brésil, c'est une fausse teinture que n'employent point les Teinturiers du bon teint. *Savary. Hellot.* (*D. J.*)

ROUGE D'ANGLETERRE, *chez les Vergettiers*, est une espece de peau de couleur *rouge* qu'on tire d'Angleterre, & dont ils se servent pour couvrir le dos ou la poignée des brosses. On n'en emploie presque plus, parce qu'on en fait à Paris de meilleur.

ROUGE, (*Art de la Verrerie.*) Néri a décrit la maniere de donner au verre un *rouge* transparent; & comme son procédé réussit, je vais le transcrire. Prenez, dit-il, de la magnésie de Piémont réduite en une poudre impalpable; mêlez-la à quantité égale de nitre purifié; mettez ce mélange à calciner au feu de reverbere pendant vingt-quatre heures; ôtez-le ensuite; édulcorez-le dans de l'eau chaude, & faites-le secher, après en avoir séparé le sel par les lotions: cette matiere sera d'une couleur *rouge*: ajoutez-y une quantité égale de sel ammoniac; humectez le tout avec du vinaigre distillé; broyez-le sur le porphyre, & le faites sécher. Mettez ensuite ce mélange dans une cornue qui ait un gros ventre & un long col, & donnez pendant douze heures un feu de sable & de sublimation; rompez alors la cornue; mêlez ce qui sera sublimé, & ce qui sera resté au fond de la cornue; pesez la matiere & ajoutez-y, de sel ammoniac, le poids qui en est parti par la sublimation; broyez le tout comme auparavant: après l'avoir imbibé de vinaigre distillé, remettez-le à sublimer dans une cornue de la même espece; réitérez la même chose, jusqu'à ce que la magnésie demeure fondue au fond de la cornue. Cette composition donne au crystal & aux pâtes un *rouge* transparent semblable à celui du rubis; on en met vingt onces sur une de crystal ou de verre; on peut cependant augmenter ou diminuer la dose selon que la couleur semblera l'exiger.

Le même Neri indique les procédés pour donner au verre la couleur d'un *rouge*-sanguin, & celle de rubis-balais; mais il seroit trop long d'entrer dans ces détails. (*D. J.*)

ROUGE, (*Gloss. franç.*) L'usage de l'écarlate affecté aux plus éminens personnages, tant dans la guerre que dans les lettres; le privilege de porter la couleur *rouge*, reservé aux chevaliers & aux docteurs, introduisit probablement dans notre langue, le mot *rouge*, pour *fier*, *hautain*, *arrogant*; surtout lorsqu'on vit Artérella, chef des Gaulois révoltés & victorieux, se revêtir de sanguines-robes & d'*écarlate.* Dans l'ouvrage en vers intitulé, l'*Amant rendu cordelier*, on lit, *les plus rouges y sont pris*, pour dire les plus *glorieux*; Brantome s'est encore servi de ce *mot* dans le même sens, en parlant de l'affaire des Suisses à Novarre contre M. de la Freinville, qui fut un grand exploit & un grand heur de guerre, dont ils vinrent si *rouges* & si insolens, qu'ils méprisoient toutes nations, & pensoient battre tout le monde. Cette acception du mot *rouge* en a formé une autre par une legere transposition de lettres; *rogue* au-lieu de *rouge*, est mis pour *arrogance*, *vanité*, *insolence. Sainte-Palaye.* (*D. J.*)

ROUGE MER, grand golfe de l'Océan qui sépare l'Egypte & une partie de l'Afrique de l'Arabie.

« A l'extrémité de la *mer Rouge*, est cette fameuse » langue de terre qu'on appelle l'*isthme de Suez*, qui » fait une barriere aux eaux de la *mer Rouge*, & em- » pêche la communication de la Méditerranée avec » l'Océan. On peut croire que la *mer Rouge* est plus » élevée que la Méditerranée; & que si on coupoit » l'isthme de Suez, il pourroit s'en suivre une inon- » dation & une augmentation de la Méditerranée. » Quand même on ne voudroit pas convenir que la » *mer Rouge* fût plus élevée que la Méditerranée, on » ne pourra pas nier qu'il n'y ait aucun flux & re- » flux dans cette partie de la Méditerranée voisine » des bouches du Nil; & qu'au contraire il y a dans » la *mer Rouge* un flux & reflux très-considérable, & » qui éleve les eaux de plusieurs piés, ce qui seul » suffiroit pour faire passer une grande quantité » d'eau dans la Méditerranée, si l'isthme étoit rom- » pu. D'ailleurs, nous avons un exemple cité à ce » sujet par Varenius, qui prouve que les mers ne » sont pas également élevées dans toutes leurs par- » ties. Voici ce qu'il en dit, *p.* 100 de sa *géographie.* » *Oceanus germanicus, qui est Atlantici pars, inter Fri-* » *siam & Hollandiam se effundens, efficit sinum qui,* » *etsi respectu celebrium sinuum maris, tamen & ipse* » *dicitur mare, alluitque Hollandiæ emporium cele-* » *berrimum, Amstelodamum. Non procul indè abest la-* » *cus harlemensis, qui etiam* mare harlemense *dicitur.* » *Hujus altitudo non est minor altitudine sinûs illius* » *belgici, quem diximus, & mittit ramum ad urbem Lei-* » *dam, ubi in varias fossas divaricatur. Quoniam ita-* » *que nec lacus hic, neque sinus ille hollandici maris* » *inundant adjacentes agros* (*de naturali constitutione* » *loquor, non ubi tempestatibus urgentur, propter quas* » *aggeres facti sunt*) *patet indè quòd non sint altiores* » *quàm agri Hollandiæ. At verò Oceanum germanicum* » *esse altiorem quàm terras hasce experti sunt Leidenses,* » *cùm suscepissent fossam seu alveum ex urbe sua ad* » *Oceani germanici littora prope Cattorum vicum per-* » *ducere* (*distantia est duorum milliarium*) *ut, recepto* » *per alveum hunc mari, possent navigationem insti-* » *tuere in Oceanum germanicum, & hinc in varias ter-* » *ræ regiones. Verùm enim verò cùm magnam jam alvei* » *partem perfecissent, desistere coacti sunt, quoniam*

» tùm demum per observationem cognitum est Oceani » germanici aquam esse altiorem quàm agrum inter » Leidam & littus Oceani illius; undè locus ille, ubi » fodere desierunt, dicitur Het malle Gat. Oceanus ita- » que germanicus est aliquantùm altior quàm sinus ille » hollandicus, &c. Ainsi on peut croire que la *mer* » *Rouge* est plus haute que la Méditerranée, comme » la mer d'Allemagne est plus haute que la mer de » Hollande.

» Quelques anciens auteurs, comme Hérodote & » Diodore de Sicile, parlent d'un canal de commu- » nication du Nil & de la Méditerranée avec la *mer* » *rouge*: & en dernier lieu M. de Lisle a donné une » carte en 1704, dans laquelle il a marqué un bout » de canal qui sort du bras le plus oriental du Nil, & » qu'il juge devoir être une partie de celui qui faisoit » autrefois cette communication du Nil avec la *mer* » *Rouge*. *Voyez* les *mém. de l'acad. des Sc. ann.* 1704. » Dans la *troisieme partie* du livre qui a pour titre, » *Connoissance de l'ancien monde*, imprimé en 1707, » on trouve le même sentiment; & il y est dit d'après » Diodore de Sicile, que ce fut Nécas roi d'Egypte, » qui commença ce canal; que Darius roi de Perse » le continua, & que Ptolémée II. l'acheva & le con- » duisit jusqu'à la ville d'Arsioné; qu'il le faisoit ou- » vrir & fermer selon qu'il en avoit besoin. Sans » que je prétende vouloir nier ces faits, je suis obli- » gé, dit M. de Buffon, d'avouer qu'ils me paroissent » douteux; & je ne sai pas si la violence & la hau- » teur des marées dans la *mer Rouge* ne se seroient » pas nécessairement communiquées aux eaux de » ce canal, il me semble qu'au-moins il auroit fallu » de grandes précautions pour contenir les eaux, » éviter les inondations, & beaucoup de soins pour » entretenir ce canal en bon état; aussi les historiens » qui nous disent que ce canal a été entrepris & » achevé, ne nous disent pas s'il a duré; & les ves- » tiges qu'on prétend en reconnoître aujourd'hui, » sont peut-être tout ce qui en a jamais été fait.

» On a donné à ce bras de l'Océan le nom de *mer* » *Rouge*, parce qu'elle a en effet cette couleur dans » tous les endroits où il se trouve des madrépores » sur son fond. Voici ce qui est rapporté dans l'*his-* *toire générale des voyages, tome I. pag. 198 & 199.* « Avant que de quitter la *mer Rouge*, D. Jean examina » quelles peuvent avoir été les raisons qui ont fait » donner ce nom au fleuve arabique par les anciens, » & si cette mer est en effet différente des autres par » la couleur; il observa que Pline rapporte plusieurs » sentimens sur l'origine de ce nom. Les uns le font » venir d'un roi nommé *Erythros* qui régna dans ces » cantons, & dont le nom en grec signifie *rouge*; » d'autres se sont imaginé que la réflexion du soleil » produit une couleur rougeâtre sur la surface de » l'eau; & d'autres, que l'eau du golfe a naturelle- » ment cette couleur. Les Portugais qui avoient déja » fait plusieurs voyages à l'entrée des détroits, as- » suroient que toute la côte d'Arabie étant fort *rou-* » *ge*, le sable & la poussiere qui s'en détachoient & » que le vent poussoit dans la mer, teignoient les » eaux de la même couleur.

» Don Jean, qui pour vérifier cette opinion, ne » cessa point jour & nuit depuis son départ de Soco- » tora, d'observer la nature de l'eau & les qualités » des côtes jusqu'à Suez, assure que loin d'être natu- » rellement *rouge*, l'eau est de la couleur des autres » mers, & que le sable ou la poussiere n'ayant rien » de *rouge* non plus, ne donnent point cette teinte à » l'eau du golfe; la terre sur les deux côtes est géné- » ralement brune, & noire même à quelques en- » droits; dans d'autres lieux elle est blanche: ce n'est » qu'au delà de Suaquen, c'est-à-dire sur des côtes » où les Portugais n'avoient point encore pénétré, » qu'il vit en effet trois montagnes rayées de *rouge*, » encore étoient-elles d'un roc fort dur, & le pays » voisin étoit de la couleur ordinaire.

» La vérité donc est que cette mer, depuis l'en- » trée jusqu'au fond du golfe, est par-tout de la mê- » me couleur, ce qu'il est facile de se démontrer à » soi-même, en puisant de l'eau à chaque lieu; mais » il faut avouer aussi que dans quelques endroits elle » paroît *rouge* par accident, & dans d'autres verte & » blanche; voici l'explication de ce phénomene. De- » puis Suaquen jusqu'à Kossir, c'est-à-dire pendant » l'espace de 136 lieues, la mer est remplie de bancs » & de rochers de corail; on leur donne ce nom, » parce que leur forme & leur couleur les rendent si » semblables au corail, qu'il faut une certaine habi- » leté pour ne pas s'y tromper; ils croissent comme » des arbres, & leurs branches prennent la forme de » celles du corail; on en distingue deux sortes, l'une » blanche & l'autre fort *rouge*; ils sont couverts en » plusieurs endroits d'une espece de gomme ou de » glue verte, & dans d'autres lieux orange foncé. Or » l'eau de cette mer étant plus claire & plus trans- » parente qu'aucune autre eau du monde, de sorte » qu'à 20 brasses de profondeur l'œil pénetre jusqu'au » fond, sur-tout depuis Suaquen jusqu'à l'extrémité » du golfe, il arrive qu'elle paroît prendre la couleur » des choses qu'elle couvre; par exemple, lorsque » les rocs sont comme enduits de glue verte, l'eau » qui passe par-dessus, paroit d'un verd plus foncé » que les rocs mêmes, & lorsque le fond est unique- » ment de sable, l'eau paroît blanche; de même » lorsque les rocs sont de corail, dans le sens qu'on » a donné à ce terme, & que la glue qui les envi- » ronne est *rouge* ou rougeâtre, l'eau se teint, ou » plutôt semble se teindre en *rouge*; ainsi comme les » rocs de cette couleur sont plus fréquens que les » blancs & les verds, dom Jean conclut qu'on a du » donner au golfe Arabique le nom de *mer Rouge*, » plutôt que celui de mer verte ou blanche; il s'ap- » plaudit de cette découverte, avec d'autant plus de » raison, que la méthode par laquelle il s'en étoit as- » suré, ne pouvoit lui laisser aucun doute; il faisoit » amarrer une flûte contre les rocs dans les lieux qui » n'avoient pas assez de profondeur pour permettre » aux vaisseaux d'approcher, & souvent les matelots » pouvoient exécuter ses ordres à leur aise, sans avoir » la mer plus haut que l'estomac, à plus d'une demie » lieue des rocs; la plus grande partie des pierres ou » des cailloux qu'ils en tiroient dans les lieux où l'eau » paroissoit *rouge*, avoient cette couleur; dans l'eau » qui paroissoit verte, les pierres étoient vertes, & » si l'eau paroissoit blanche, le fond étoit d'un sable » blanc, où l'on n'appercevoit point d'autre mélan- » ge ». *Hist. nat. gen. & partic. tom. I.*

ROUGE-BOURSE, *Voyez* GORGE ROUGE.

ROUGE-GORGE. *Voyez* GORGE ROUGE.

ROUGEMONT, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la Champagne, au diocèse de Langres, sur la riviere d'Armançon, à deux lieues au-dessus de Ravieres, & à six au sud-ouest de Châtillon sur Seine. Il y avoit une abbaye de filles, de l'ordre de S. Benoît, fondée l'an 1147, mais elle a été transférée à Dijon, l'an 1677. *Long. 22. 11. latit. 47. 48.* (*D. J.*)

ROUGEOLE, s. f. *en Médecine*, est une maladie cutanée, qui consiste dans une éruption universelle de boutons non suppurans, & qui est accompagnée de fievre.

Cette maladie paroît avoir beaucoup de ressemblance avec la petite vérole, les symptomes étant les mêmes à plusieurs égards, la cause à-peu-près la même, le régime & le traitement ne different pas beaucoup. *Voyez* PETITE VÉROLE.

Les boutons ou grains de la *rougeole* paroissent ordinairement le quatrieme jour par tout le corps, &

ressemblent à des piquures de mouche; mais ils sont plus épais, plus rouges, & plus enflammés que ceux de la petite vérole; ils disparoissent quatre à cinq jours après; dans leur plus haut point ils ne sont pas plus gros que des têtes d'épingle.

La *rougeole* est plus fâcheuse que dangereuse; néanmoins elle tend souvent à la consomption, par le moyen de la toux qu'elle laisse après elle.

ROUGEOLE, (*Médec.*) Il arrive quelquefois que la *rougeole* devient épidémique dans un pays, & même y cause de très-grands ravages. Cette maladie fit périr à Paris, en 1712, dans moins d'un mois, plus de cinq cent personnes. Elle emporta entr'autres M. le duc de Bourgogne, sa femme & son fils. Cette *rougeole* maligne parcourut toute la France, vint en Lorraine, & coucha dans le tombeau les aînés du duc de Lorraine, François, destiné à être un jour empereur, & à relever la maison d'Autriche. (*D. J.*)

ROUGE-QUEUE DE BENGALE, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *lanius bengalis fuscus*; oiseau qui a le le dessus & le derriere de la tête noirs; la face supérieure du cou, le dos, le croupion, les plumes du dessus de la queue, celles de la face supérieure des aîles & les plumes des épaules sont brunes; il y a de chaque côté de la tête, au-dessous des yeux, une tache d'un beau rouge vif, terminée par du blanc endessous; il y a aussi de chaque côté du cou quatre taches noires en arcs de cercle, qui sont plus petites à mesure qu'elles se trouvent plus près du corps; la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, la partie antérieure du ventre, les côtés du corps, & les jambes, ont une couleur blanche; les plumes du bas-ventre & celles du dessous de la queue sont rouges; c'est ce qui a fait donner le nom de *rouge-queue* à cet oiseau; les plumes des aîles sont brunes, la queue est composée de douze plumes d'un brun plus clair que les plumes des aîles; le bec est d'une couleur cendrée foncée; il y a vers les coins de la bouche, & au-dessus des narines, de longs poils noirs, dirigés en avant, & roides comme des soies. On trouve cet oiseau dans le royaume de Bengale; on lui a aussi donné le nom de *Pie-griesche de Bengale. Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROUGE-QUEUE *de la Chine*, oiseau de la grosseur de la linote rouge; il a le bec épais, court & brun, & l'iris des yeux blanc; la tête & le derriere du cou sont d'un beau pourpre bleuâtre; le dos est verd; les plumes des épaules & les petites des aîles ont une couleur jaune verdâtre; les grandes plumes extérieures des aîles, sont d'un rouge sombre & pourpré, les autres ont une couleur rouge mêlée de verd; la gorge, la poitrine, le ventre & les cuisses sont d'un très-beau rouge, couleur d'écarlate; la queue est composée de douze plumes, toutes d'un rouge sombre; les piés sont jaunes. On trouve cet oiseau à la Chine. *Hist. nat. des oiseaux*, par Derham, *tom. III. Voyez* OISEAU.

Grande ROUGE-QUEUE, oiseau de la grandeur de l'étourneau; il a neuf pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'au bout des ongles, & un pié deux pouces d'envergure; le bec est noir, il ressemble à celui de l'étourneau, & il a plus d'un pouce de longueur; la piece du dessus est un peu crochue, plus longue & plus pointue que la piece du dessous; le dedans de la bouche a une couleur jaune, & la langue est un peu fendue à son extrémité; les piés ont une couleur cendrée, & les ongles sont noirs; la plante des piés est jaune; les couleurs de cet oiseau sont du gris, du noir & du jaune disposés par taches; la queue est courte & n'a guere plus de trois pouces de longueur; elle est composée de douze plumes, toutes également longues, & d'un beau jaune éclatant, excepté les deux du milieu & le bord extérieur des autres dont le jaune est obscur. *Hist. nat. des oiseaux*, par Derham, *tom. III. Voyez* OISEAU.

ROUGET, MORRUDE, MOURRE, GALLINE, RONDELLE, ORGANO, COCCHOU, s. m. (*Hist nat. Ichthiol.*) *cuculus*, poisson de mer qui ressemble beaucoup au poisson volant, mais qui en différe par les nageoires, par la bouche, & par les écailles; le *rouget* a le ventre blanc & tout le reste du corps rouge; la tête est grosse, & la partie antérieure se termine par deux aiguillons courts; il y a aussi au-dessus des yeux deux petites pointes, & les couvertures des ouies ont plusieurs petits aiguillons. Ce poisson a de chaque côté du corps une bande longitudinale formée par des écailles, & sur le dos deux rangs d'écailles pointues qui laissent entr'eux une sorte de gouttiere où sont deux nageoires qui se dressent lorsque le poisson se dispose à nager. Le *rouget* a deux nageoires sur le dos, qui occupent toute sa longueur; la premiere est la moins longue & la plus haute; les premiers aiguillons de cette nageoire sont longs & pointus; la seconde nageoire s'étend jusqu'à la queue, elle a des aiguillons plus petits que ceux de la premiere; ce poisson a encore deux nageoires aux ouies, deux autres au ventre près de celles des ouies, & une derriere l'anus qui s'étend jusqu'à la queue; il y a au devant des nageoires de la partie antérieure du ventre, des barbillons charnus qui sont pendans; la chair de ce poisson est dure, seche & un peu gluante. Les Latins l'ont nommé *cuculus*, parce qu'il imite le chant du coucou. Rondelet, *hist. nat. des poissons, prem. part. liv. X. ch. ij. Voyez* POISSON.

ROUGEUR, s. f. (*Morale.*) La *rougeur*, selon les physiologistes, est le passage prompt & libre du sang par les arteres, dans les vaisseaux cutanés du visage, où il s'arrête quelques momens avant que son retour se fasse par les veines. Les causes en sont différentes; mais nous ne considérons ici la *rougeur* que comme affection & sentiment.

Pompée ne pouvoit s'empêcher de rougir toutes les fois qu'il paroissoit dans l'assemblée du peuple. Fabianus, célebre orateur, éprouvoit aussi la même chose quand le sénat l'appelloit dans une affaire en qualité de temoin; ce n'étoit pas chez eux une foiblesse d'esprit, c'étoit un effet de surprise qu'ils ne pouvoient vaincre, car ce à quoi l'on n'est pas accoutumé, dit Séneque, frappe vivement les personnes qui ont de la disposition à rougir.

Quoique la *rougeur* soit en général un appanage de la décence & de la modestie, elle n'en est pas toujours une démonstration. Sempronia, cette femme d'une naissance illustre, qui entra dans la conjuration de Catilina, avoit une beauté incomparable, rehaussée par cette apparence de pudeur qui n'auroit jamais fait soupçonner le desordre de sa conduite, & les crimes dont elle étoit coupable.

Nous avons vû une célebre actrice à Londres, dont on ne soupçonnoit pas l'innocence, qui rougissoit quand elle vouloit, & qui avoit le même empire sur sa *rougeur* que sur ses larmes: mais la *rougeur* estimable est ce beau coloris produit par la pudeur, par l'innocence, & qu'un ancien nommoit spirituellement le vermillon de la vertu; il la rend aussi toujours plus belle & plus piquante. Voyez comme Dryden en a fait la peinture, d'après une jeune dame dont il étoit amoureux.

A crimson blush her beauteous face o'erspread.
Varging her cheeks by turns with white and red;
The driving colours, never at a stay,
Run here and there, and flush and fare away;
Delightful change! thus indian iv'ry shows,
Wich with the bord'ring paint of purple glows,
Or lilly demask'd by the neighbouring rose.

ROUGEUR DU VISAGE, *gutta rosacea*, maladie cutanée. Cette *rougeur* accompagnée de boutons est

due à une intempérie du foie, car ces boutons ne sauroient disparoître que le foie ne s'endurcisse & ne jette le malade dans l'hydropisie, & ces maladies du foie diminuent considérablement, lorsque ces maladies paroissent sur le visage: ainsi on ne doit point appliquer à contretems des topiques sur ces sortes d'éruptions, dans le dessein de les faire disparoître.

On appelle cette rougeur *gutta rosacea*, à cause des petites gouttes ou tubercules rougeâtres qui sont disposées sur tout le visage. Quelques-uns l'appellent *rubedo maculosa*, ou plutôt *ruber cum maculis*, à cause que le visage est tellement couvert de ces sortes de taches, qu'il en devient hideux.

La cause est un sang épais & visqueux, engendré par le vice du foie, qui passant par les vaisseaux capillaires jusqu'à la surface de la peau du visage, la couvre d'une *rougeur* pareille à celle que cause la honte; comme il est lent & visqueux, & qu'il ne peut retourner par les veines, il s'arrête sur cette partie, y cause une *rougeur* qui ne peut être dissipée à cause de la densité de l'épiderme, & dégénere en des pustules qui s'ulcerent après avoir rongé le tissu des glandes cutanées.

On peut guerir cette maladie lorsqu'elle est benigne, récente, & que le malade est d'un bon tempérament; mais la cure n'en peut être que palliative, lorsqu'elle est invétérée ou d'une nature maligne, elle n'est pas toujours causée par la débauche du vin & des liqueurs, puisque les personnes sobres n'en sont pas exemptes; cependant ceux qui font un usage immoderé du vin, de biere forte, de liqueurs spiritueuses, en sont plus fréquemment attaqués que ceux qui s'en abstiennent. On ne peut la guérir qu'en remédiant à l'intempérie du foie & des autres visceres, & aux obstructions, & en détournant les humeurs des parties affectées, par la saignée, les vesicatoires, les ventouses, les cauteres, & l'usage réiteré des purgatifs; le régime doit être humectant & rafraîchissant, les alimens faciles à digerer; on doit s'abstenir du vin & des liqueurs fortes, aussi-bien que des viandes en ragoût & épiceries; les eaux de chicorée émulsionnée, le lait coupé, le petit lait clarifié, les plantes tempérantes, telles que la laitue, le pourpier, l'oseille, & les épinars, sont fort bonnes; on peut y ajouter la patience, la fumeterre, l'aunée, dans le cas d'épaississement du sang.

On doit prendre garde d'employer imprudemment des topiques repercussifs, car la *rougeur* répercutée deviendroit aussi dangereuse que la gale, les dartres, & autres maladies de cette nature.

Le sucre ou sel de saturne, avec le blanc-rasis, & autres linimens, sera fort bon.

On peut employer le mélange suivant, l'alun, le sel de saturne, le camphre, l'alun brulé, le crystal minéral humecté avec de l'eau de frai de grenouille, de jonbarbe ou du suc de nénuphar, cela sera bon si les boutons sont invétérés & durcis.

En général on doit abandonner cette cure, si le malade a d'ailleurs toutes les autres parties saines, & si toutes ses fonctions sont dans leur état naturel.

Cette *rougeur* considérée comme symptome de la fievre & des maladies inflammatoires, dénote que le sang se porte avec violence à la tête, & que le cerveau est entrepris. De-là vient que le sang ne pouvant revenir du cerveau & des parties voisines, embarrassé d'ailleurs par celui qui engorge les vaisseaux de la face dans l'état ordinaire & naturel, s'arrête dans ces parties, les engorge, les gonfle, se jette sur les petits capillaires; la raison de ce phénomene est sur-tout la structure particuliere du réseau artériel cutané de cette partie, qui fait que le sang y est arrêté par l'engorgement des grands vaisseaux, & l'erétisme des nerfs. Cette *rougeur* est ordinaire dans les fievres tierces & ardentes, dans la péripneumonie, dans l'esquinancie, & dans toutes les maladies aiguës & chroniques qui attaquent la poitrine & les organes qu'elle contient.

Souvent ce phénomene est l'effet de la passion hypochondriaque & hystérique dans les personnes en qui l'estomac, la rate, le foie & la matrice se trouvent irrités soit par le sang trop épais, soit par le spasme & la tension trop grande des nerfs.

La *rougeur* causée par la fievre & les affections, soit chroniques, soit aiguës, de la tête ou de la poitrine, demande que l'on employe les remedes indiqués par ces causes.

La *rougeur* produite par l'affection hystérique, demande à être traitée différemment; elle suit les indications de cette affection. *Voyez* HYSTÉRIQUE.

ROUGIR, v. act. (*Gram.*) *voyez les articles* ROUGE & ROUGEUR.

ROUGIR *les cuirs*, (*Courroyerie.*) façon que les Courroyeurs donnent aux cuirs qu'ils courroyent, en leur appliquant un rouge composé de bois de Brésil & de chaux mis dans de l'eau à certaine proportion, & bouillis long-tems ensemble. Les cuirs des Courroyeurs ne se rougissent que du côté de la fleur; ceux des Peaussiers se rougissent de chair & de fleur. *Dictionnaire du Commerce.* (*D. J.*)

ROUGISSURE, s. f. *terme de Chauderonniers*; les Chauderonniers appellent *rougissure*, la couleur du cuivre rouge: ce mot se dit en parlant d'un vase de cuivre qui n'est pas d'un beau rouge. *Richelet.* (*D. J.*)

ROUHAN, s. m. (*Maréchall.*) c'est la couleur ou le poil d'un cheval qui a du poil gris ou blanc semé fort épais, & presque dominant sur un poil bay, alezan, ou noir. Lorsque ce poil domine sur un alezan chargé, on l'appelle *rouhan vineux*; *rouhan cap* ou *cavesse* de maure, est un poil mêlé de blanc & de noir communément mal teint: il n'y a pas beaucoup de différence entre *rouhan* & *rubican*. *Voyez* RUBICAN.

ROVIGNO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, en Istrie, sur sa côte occidentale, dans une presque île, d'où l'on tire de belles pierres pour les édifices de Venise, dont elle dépend depuis l'an 1330, qu'elle se soumit à cette république: les vins qu'on y recueille sont estimés. *Long.* 31. 27. *latit.* 45. 15. (*D. J.*)

ROVIGO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, capitale du Polésin de Rovigo, sur l'Adigesto, à 10 lieues au sud-ouest de Padoue, & à 16 de Venise: elle est la résidence de l'évêque d'Adria. *Long.* 29. 20. *latit.* 45. 6.

Avant que *Rovigo* fût dans son état de dépérissement, elle a été dans le xvj. siecle la patrie de quelques gens de Lettres, de Frachetta, par exemple, de Riccoboni, & de Rhodiginus.

Frachetta (Jérome) a traduit Lucrece en italien avec des notes, & a donné sur la politique un ouvrage intitulé, *Seminario di Governi, di stato, e di guerra*.

Ricoboni (Antoine) a mis au jour entre autres ouvrages des commentaires latins sur l'Histoire, avec des fragmens d'anciens historiens. Si Scaliger parle de lui avec beaucoup de mépris, c'est un peu l'effet de la haine qu'il lui portoit; parce que Ricoboni étoit du nombre de ceux qui lui avoient disputé la noblesse de sa naissance.

Rhodiginus (*Ludovicus Cœlius*) s'est fait honneur par son ouvrage latin des *anciennes leçons*. Il n'en publia que les seize premiers livres; mais son neveu Camille Ricchieri, y joignit les quatorze autres; ensorte que l'ouvrage complet, forme trente livres, qui sont utiles aux Littérateurs. (*D. J.*)

ROUILLE, (*Chimie métall.*) c'est ainsi que l'on nomme un changement que subit le fer lorsqu'il est exposé aux impressions de l'air ou de l'eau; alors il se couvre peu-à-peu d'un enduit brun ou rougeâtre,

semblable à de la terre ou à de l'ochre; c'est cet enduit que l'on nomme *rouille*.

Pour comprendre la formation de la *rouille*, on n'a qu'à faire attention aux propriétés de l'air; de l'aveu de tous les Chimistes, il est chargé de l'acide vitriolique, qui est de tous les acides celui qui a le plus de disposition à s'unir avec le fer; de l'union de cet acide avec ce métal, il résulte un sel neutre, connu sous le nom de *vitriol*. *Voyez* VITRIOL. Ce sel se décompose à l'air, & alors il s'en dégage une terre ferrugineuse brune ou rougeâtre, qui n'est autre chose que de l'ochre ou de la *rouille*; d'où l'on voit que la *rouille* est la terre qui servoit de base au fer privée du phlogistique; ce principe est si foiblement combiné dans le fer, que l'eau suffit pour l'en dégager.

On a tenté différens moyens pour prévenir la *rouille*; mais il ne paroît pas qu'ils ayent eu le succès que l'on desiroit; ces remedes n'ont été que momentanés, & lorsque les substances dont on avoit couvert le fer sont évaporées, l'air reprend son activité sur ce métal. Les huiles, les peintures, les vernis, sont les seuls moyens de garantir le fer de la *rouille*, sur-tout si l'on a soin de les renouveller de tems à autres; du-moins ces substances empêchent la *rouille* de se montrer; car dans le vrai elles contiennent de l'eau & de l'acide qui doivent nécessairement agir sur le fer par-dessous, & y former de la *rouille*.

L'enduit verd qui se forme sur le cuivre, & qui est connu sous le nom de *verd-de-gris*, peut aussi être regardé comme une espece de *rouille*.

ROUILLE *la*, (*Arts*.) un grand inconvénient du fer pour les usages de la vie, c'est la *rouille*, qui n'est pas moins que la dissolution de ses parties par l'humidité des sels acides de l'air; l'acier y est aussi sujet, mais plus lentement. Il seroit très-utile pour les Arts d'avoir des moyens qui empêchassent ce métal d'être si susceptible de cet accident. On ne sait jusqu'à ce jour d'autre secret pour l'en préserver, autant qu'il est possible, que celui de le frotter d'huile ou de graisse: voici la recette d'un onguent propre à cet usage, imaginé par M. Homberg, & qu'on peut conseiller aux Chirurgiens pour la conservation de leurs instrumens.

Il faut prendre huit livres de graisse de porc, quatre onces de camphre, les faire fondre ensemble, y mêler du crayon en poudre une assez grande quantité pour donner à ce mélange une couleur noirâtre, faire chauffer les instrumens de fer ou d'acier qu'on desire préserver de la *rouillure*, ensuite les frotter, & les oindre de cet onguent.

Le fer est de tous les métaux celui qui s'altere le plus facilement: il se change tout en *rouille*, à-moins qu'on ne le préserve des sels de l'air par la peinture, le vernis, l'étamage. Il donne prise aux dissolvans les plus foibles; puisque l'eau même l'attaque avec succès. Quelquefois une humidité legere & de peu de durée, suffit pour défigurer, & pour transformer en *rouille* les premieres couches des ouvrages les mieux polis. Aussi pour défendre ceux qui par leur destination, sont trop exposés aux impressions de l'eau, a-t-on cherché à les revêtir de divers enduits; on peint à l'huile, on dore les plus précieux, on en bronze quelques-uns; on a imaginé de recouvrir les plus communs d'une couche d'étain. Autrefois nos serruriers étoient dans l'usage d'étamer les verroux, les targettes, les serrures, les marteaux de porte; & c'est ce qu'on pratique encore dans quelques pays étrangers. Journellement les Eperonniers étament les branches & les mords des brides. Enfin, on étame des feuilles de fer, & ces feuilles étamées sont ce que nous appellons *du fer-blanc*.

M. Ellys rapporte dans son voyage de la baye d'Hudson, que les métaux sont moins sujets dans certains climats très-froids à se *rouiller* que dans d'autres. Cette observation qui paroît d'abord peu importante, mérite néanmoins l'attention des Physiciens; car s'il est vrai qu'il y a une grande différence pour la *rouille* des métaux dans différens climats, on pourra alors se servir de cette différence, comme d'une indication pour les qualités similaires ou dissimilaires de l'air dans ces mêmes pays, & cette connoissance pourroit être utilement appliquée en plusieurs occasions.

Le sieur Richard Ligon qui a compilé une relation de l'île de Barbade, il y a plus d'un siecle, rapporte que l'humidité de l'air y étoit de son tems si considérable, qu'elle faisoit *rouiller* dans un instant les couteaux, les clés, les aiguilles, les épées, *&c.* Car, dit-il, passez votre couteau sur une meule, & ôtez-en toute la *rouille*; remettez-le dans son fourreau, & ainsi dans votre poche; tirez-le un moment après, & vous verrez qu'il aura commencé à se couvrir de tous côtés de nouvelle *rouille*; que si vous l'y laissez pendant quelque tems, elle pénétrera dans l'acier, & rongera la lame. Il ajoute encore que les serrures qu'on laisse en repos se *rouillent* tout-à-fait au point de ne pouvoir plus servir, & que les horloges & les montres n'y vont jamais bien à cause de la *rouille* qui les attaque en dedans, & qui est un effet de l'humidité extraordinaire de l'air de ce pays. Il remarque aussi qu'avant leur arrivée dans cette île, ils observerent déja ces mêmes effets sur mer pendant quatre ou cinq jours, qu'ils eurent un tems extrèmement humide, dont il donne une description très-exacte, en prouvant par cela même que la cause de la *rouille* des métaux doit être attribuée entierement à l'humidité de l'air.

On peut dire que c'est un sentiment assez universellement reçu, que l'humidité fait *rouiller* les métaux; & il est certain que cette relation de Ligon doit avoir paru à tous ceux qui l'ont lue, une preuve incontestable de cette opinion reçue: par la raison contraire, dans les pays qui environnent la baie de Hudson, les métaux y sont moins susceptibles de *rouille* que par-tout ailleurs; on observe la même chose en Russie, & sans doute que la sécheresse de l'air de ce pays en est la cause. Cependant, quoique les métaux se *rouillent* dans l'île de Barbade par l'humidité de l'air, & qu'ils sont préservés de la *rouille* en Russie par la sécheresse de cet élément, on peut douter que l'idée générale de l'humidité soit seule suffisante pour rendre raison de tous les phénomenes qui accompagnent ordinairement la *rouille*. Il est très-certain que l'air des pays qui environnent la baie d'Hudson, est plutôt humide que sec; car les brouillards continuels qui y regnent sont plus que suffisans, pour prouver que l'air y doit être humide dans un degré très considérable; & toutesfois les métaux ne s'y *rouillent* pas comme dans d'autres endroits. Ne pourroit-on pas conclure de-là, que l'humidité seule n'est pas la cause de la *rouille*, quoiqu'il soit vrai d'un autre côté que celle-ci ne se trouve jamais, ou que rarement, sans humidité?

En examinant avec attention la *rouille*, on trouve que c'est une solution des particules superficielles du métal, sur lequel elle se forme causée par quelque dissolvant fluide; mais il ne s'ensuit pas de-là, que tous les fluides indifféremment puissent causer de la *rouille*, ou ce qui revient au même, ronger & dissoudre les particules superficielles du métal: nous savons, par exemple, que l'huile, loin d'avoir cette propriété, sert plutôt à conserver les métaux contre la *rouille*. Or, en réfléchissant davantage sur ce sujet, & en examinant d'où vient que l'huile, & généralement toute sorte d'onguent & de graisse, fait cet effet sur les métaux; on est porté à penser que l'huile conserve les métaux en les garantissant contre certaines

particules contenues dans les fluides aqueux qui causent précisément la *rouille*, & que ces particules ne sont autre chose que des sels acides.

Ce sentiment paroît d'autant plus vraissemblable, qu'il est certain que les solutions de tous les métaux se font par les dissolvans acides, comme nous le voyons confirmé tous les jours, par la maniere ordinaire de faire du blanc de plomb, qui n'est autre chose qu'une *rouille*, ou solution de ce métal, causée par le vinaigre. Nous apprenons par-là que l'huile conserve les métaux, par la qualité connue qu'elle a d'envelopper les sels acides. Il paroitroit donc que ce n'est pas proprement l'humidité, mais plutôt un certain dissolvant fluide, répandu dans l'air qui cause la *rouille*; car quoique l'air soit un fluide, & qu'il agisse souvent sur la surface des métaux, en les faisant *rouiller*, nous ne devons pas croire qu'il agit ainsi simplement comme fluide, puisqu'en ce cas l'air devroit causer par-tout le même effet; & les métaux devroient se *rouiller* en Russie, aussi-bien que par-tout ailleurs proche la ligne équinoxiale. L'air ne peut pas non plus produire cet effet comme étant chargé de particules aqueuses, quoiqu'on le croie communément. Si cela étoit, l'air humide devroit causer le même effet dans la baie de Hudson, que sur les côtes de l'île de Barbade. Disons donc plutôt que lorsque les particules aqueuses, qui flottent dans l'air, sont chargées de sels acides, elles causent alors la *rouille*, & non autrement.

Nous voyons par-là, que les métaux deviennent à cet égard, une espece d'essai ou d'épreuve, pour la qualité de l'air, puisque par l'action que l'air fait sur eux, ils font connoitre s'il est chargé de certains sels ou non. Il est encore possible que la chaleur de l'air agisse en quelque façon sur les métaux, principalement sur leurs surfaces, en ouvrant leurs pores, & en les disposant par-là à admettre une plus grande quantité de cet esprit acide de sel élevé dans l'atmosphere par la force des rayons du soleil. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROUILLE *du froment*, (*Agricult.*) la *rouille* est une maladie qui attaque les feuilles & les tiges du froment. Elle se manifeste par une substance de couleur de fer rouillé, ou de gomme-gutte; elle couvre les feuilles & les tignes des fromens dans la plus grande force de leur végétation.

Cette substance est peu adhérente aux feuilles, puisqu'on a souvent vu des épagneuls blancs sortir leurs poils tout chargés de poussiere rouge, quand ils avoient parcouru un champ de froment attaqué de cette maladie.

De plus, il est d'expérience que quand il survient une pluie abondante, qui lave les fromens qui en sont attaqués, la *rouille* est presqu'entierement dissipée, & les grains en souffrent peu. Il n'est pas douteux que c'est la couleur de cette poussiere dont les feuilles se trouvent chargées, qui a déterminé les Agriculteurs à donner le nom de *rouille* à cette maladie; & c'est peut-être celle que les anciens ont connue sous le nom de *rubigo*.

On l'attribue ordinairement, & mal-à-propos, aux brouillards secs qui surviennent quand les fromens sont dans la plus grande force de leur végétation. Cette erreur vient de ce qu'on a remarqué que quand un soleil chaud succédoit à ces brouillards secs, il arrivoit quelques jours après que les fromens étoient devenus *rouillés*. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette maladie est extrèmement fâcheuse, puisque les fromens de la plus grande beauté sont tout-à-coup réduits presque à rien par cet accident imprévu.

Si la *rouille* attaque les fromens encore jeunes, & avant qu'ils aient poussé leurs tuyaux, le dommage est médiocre; pourvû néanmoins qu'il survienne un tems propre à la végétation. Dans ces circonstances, les piés sont seulement affoiblis, comme si on en avoit coupé, ou fait paitre les feuilles. Ces piés font de nouvelles productions, & ils donnent des épis; la paille en est seulement plus courte, & les épis moins gros. Mais si la *rouille* attaque & les feuilles & les tuyaux, alors la végétation du froment est arrêtée, & le grain ne profite presque plus; en sorte qu'il en résulte un très-grand dommage pour la moisson.

Cette triste maladie a été décrite par M. du Tillet. Ce laborieux observateur en attribue la cause à l'âcreté des brouillards, qui brisent le tissu des feuilles & des tuyaux, & qui occasionnent par-là l'extravasation d'un suc gras & oléagineux, lequel en se desséchant peu-à-peu, se convertit en une poussiere rouge-orangé. Il a examiné, dit-il, avec une forte loupe plusieurs piés de froment, dont les tiges & les feuilles étoient chargées de *rouille*, & il a vu distinctement que dans les endroits où étoit cette poussiere rouge, il y avoit de petites crevasses, & que l'épiderme de la plante étoit entr'ouverte d'espace en espace. Il a observé que ce suc réduit en poussiere rougeâtre, sortoit d'entre ces petites ouvertures, audessus desquelles on voyoit de légers fragmens d'épiderme, qui recouvroient imparfaitement les petites crevasses.

Il appuie son sentiment par l'extravasation du suc nourricier de plusieurs arbres, par exemple, des noyers, de la manne de Calabre, qui est un suc extravasé des feuilles d'une espece de frène; enfin par ce que M. de Muschenbroeck rapporte dans ses *Essais de Physique*, des sucs épais & oléagineux qui sortent des vaisseaux excrétoires des feuilles, & qui s'arrêtent à leur surface avec la même consistance que le miel.

M. du Tillet rapporte plusieurs observations qui tendent à démontrer combien se trompent ceux qui croient que les brouillards sont un agent extérieur qui altere les grains. Il ne doute pas que la *rouille* des blés ne soit la suite d'une maladie dont le principe n'est pas encore assez bien connu.

Ceux-là se trompent encore, qui croient que la *rouille*, & la poussiere farineuse qu'on apperçoit sur plusieurs plantes, sont des amas d'œufs que des insectes y ont déposés, & dont il sort une nombreuse famille funeste aux végétaux. En adoptant avec l'auteur, pour cause de ces maladies l'extravasation des sucs nourriciers, on appercevra que la *rouille*, la rosée mielleuse, la rosée farineuse, & ces matieres grasses qu'on apperçoit sur les plantes gramirées, dépendent de la qualité d'un suc concentré dans les plantes par l'évaporation, & qui se convertit tantôt en une poussiere impalpable, & tantôt en cette substance épaisse que l'on voit être de couleur rouge sur les feves de marais, rougeâtre sur les plantes graminées, verdâtre sur le prunier, jaunâtre sur le frène, blanche sur le mélèse, *&c.*

Quoique ces remarques laissent bien des choses à desirer, elles peuvent néanmoins engager les Physiciens à s'exercer sur un objet aussi utile au public. M. Lullen de Châteauvieux, qui a fait tant de belles expériences sur la culture des terres, n'a pas dédaigné de communiquer au public d'excellentes observations sur la *rouille*, qui m'ont paru dignes d'entrer dans cet ouvrage.

Il soupçonne que cette maladie des blés provient d'une extravasation de la seve, d'autant que la végétation de la plante se trouve arrêtée, & que l'agrandissement des feuilles, l'allongement des tuyaux, & la croissance des épis sont suspendus: or comme la seve existe dans la plante, il faut qu'elle devienne quelqu'autre substance; & peut-être se convertit-elle en cette poudre rouge-orangée, qui paroît le produit d'une véritable végétation, qui croît & qui augmente

augmente tous les jours en quantité, tant que la maladie dure.

Les blés ne sont frappés de la *rouille* que dans des tems de sécheresse, & lorsque la rosée leur a manqué pendant plusieurs jours: or la privation de cette humidité si favorable à la végétation, peut être capable de causer aux tuyaux & aux feuilles, un desséchement qui en désunit les parties, & qui en entrouvre le tissu par où se fait l'extravasation de la seve.

M. de Châteauvieux a proposé un moyen qu'il a expérimenté, pour arrêter le progrès de la *rouille* des blés. Après avoir remarqué que le corps de la plante dans la terre, est sans aucune altération, & que ses racines sont parfaitement saines, il a retranché sur la fin de Septembre, toutes les feuilles des plantes *rouillées*. Quelques jours après cette opération de nouvelles feuilles parurent; les plantes firent des progrès considérables, & à l'entrée de l'hiver elles étoient belles & en pleine vigueur. Après l'hiver elles tallerent très-bien, & produisirent de fort grands épis qui parvinrent en maturité. La *rouille* continua ses ravages sur les plantes dont il n'avoit pas retranché les feuilles, & elle les fit périr à tel point, qu'elles ne produisirent pas un seul épi.

Voilà un remede dont on peut faire usage pour détourner cette maladie; à la vérité il ne peut s'appliquer que lorsqu'elle se manifeste en automne & au printems, car quand elle se manifeste dans le tems que les blés sont en tuyaux & près d'épier, alors le mal paroit sans remede.

M. de Châteauvieux a de plus observé que les blés que l'on seme de tres-bonne heure sont plus sujets à être *rouillés*, que ceux qu'on seme tard: en évitant de tomber dans le premier cas, on auroit encore en automne une ressource contre cette maladie.

Enfin il a remarqué que lorsque les blés ont été *rouillés*, les seconds foins des prés l'ont été également; leurs feuilles ont passé d'un beau verd à cette mauvaise couleur de la *rouille* des blés; ces feuilles ont eu de la poussiere semblable, & l'herbe diminuoit chaque jour très-sensiblement. Comme tous les champs de blé n'en sont pas ordinairement infectés de même, aussi on ne l'a remarqué s'étendre qu'à cette partie des prairies. Cette maladie est sans doute opérée par la même cause sur les blés que sur les foins; mais elle n'y produit pas exactement le même effet. Sur les plantes annuelles, telles que le blé, elle peut les faire périr entierement, comme cela arrive; mais sur les plantes vivaces, telles que celles des prés, elle ne détruit point les plantes, les feuilles seules sont endommagées. Leur conservation ne pourroit-elle pas être attribuée à la suppression qu'on fait des feuilles quand on fauche les prés?

Quoi qu'il en soit, si l'on avoit une connoissance assez certaine des causes de la *rouille*, on parviendroit vraissemblablement à découvrir plus aisément le remede; mais en attendant cette découverte, il est à-propos de recueillir toutes les observations que les amateurs d'Agriculture feront sur cette maladie; on en tirera certainement quelque secours. *Traité de la culture des terres*, par M. Duhamel, de l'académ. des Scien. *tom. IV*. (*D. J.*)

ROUIR, v. act. (*Econom. rustiq.*) préparation que l'on fait au chanvre avant que de le broyer: voici comme on s'y prend. On arrange le chanvre dans le routoir au fond de l'eau; on le couvre d'un peu de paille, & on l'assujettit sous l'eau avec des morceaux de bois & des pierres. *Voyez fig. Pl.*

On le laisse dans cet état jusqu'à ce que l'écorce qui doit fournir la filasse, se détache aisément de la chenevotte, ou du bois qui est au milieu de la tige du chanvre; ce qu'on reconnoit en essayant de tems en tems si l'écorce cesse d'être adhérente à la chenevotte. On juge que le chanvre est assez *roui*, quand il s'en détache sans difficulté, & pour lors on le tire du routoir.

Cette opération dispose non-seulement le chanvre à quitter la chenevotte, mais encore elle affine & attendrit la filasse.

On ne peut pas déterminer positivement combien il faut de tems pour que le chanvre soit assez *roui*; cela dépend de la qualité de l'eau, de la chaleur de l'air, & même de la qualité du chanvre. *Voyez l'article* CHANVRE.

ROULADE, s. f. *ou* ROULEMENT, *en Musique*, se dit de plusieurs inflexions de voix sur une même syllabe.

Il faut un choix de sons ou de voyelles, convenable pour les *roulades*; les *a* sont les plus favorables pour faire sortir la voix, ensuite les *o*, les *e* ouverts; l'*i* & l'*u* sont peu sonores, encore moins les diphtongues. Quant aux voyelles nasales, on n'y doit jamais faire de roulemens. La langue italienne pleine d'*o* & d'*a*, est beaucoup plus propre pour les *roulades* que n'est la françoise; aussi les musiciens italiens ne les épargnent-ils pas. Au contraire, les françois obligés de composer presque toute leur musique syllabique, à cause des voyelles peu favorables, sont obligés de donner aux notes une marche lente & posée, ou de faire heurter les consonnes en faisant courir les syllabes; ce qui rend nécessairement le chant languissant ou dur. Je ne vois pas comment la musique françoise pourra jamais surmonter cet obstacle. (*S*)

ROULADE *sur un tambour*, (*Physiq.*) on nomme *roulade*, ou *roulement*, le bruit continu qui résulte de la rapidité avec laquelle on fait succéder les baguettes sur un tambour, en le battant avec adresse. Ces percussions répétées lestement sur un corps élastique & tendu, font sur l'organe de l'ouie une impression continue, à cause de la rapidité avec laquelle elles se succedent. C'est ainsi que les roulemens dans le chant, qui ne sont autre chose que les promptes inflexions de voix sur une syllabe, dépendent de la flexibilité des organes dans la personne qui chante, & de la rapidité de la percussion des sons dans la personne qui écoute. Les impressions excitées par l'organe font une trace continue, à cause de la célérité avec laquelle elles se succedent. La corde de viole élargie & multipliée par les vibrations, produit le même effet. Le cercle de feu qu'on fait voir avec un simple charbon ardent tourné en rond, s'explique par le même principe. En un mot, tous ces phénomenes de l'ouie & de la vue dépendent de la durée de la sensation que les objets excitent dans les nerfs, & de la promptitude avec laquelle leurs actions se répetent. (*D.J.*)

ROULAGE, s. m. (*Comm.*) profession qu'exercent les Rouliers. Il signifie aussi le *prix*, le *salaire* qu'on paye aux rouliers pour leurs peines. *Voyez* ROULIER.

Roulage se dit encore de la fonction de certains petits officiers de villes que l'on entretient sur les ports pour sortir des bateaux les balles, ballots, tonneaux & futailles, les mettre à terre en les roulant sur des planches. Ces officiers ont à Paris pour le *roulage* des marchandises des droits particuliers qui leur sont attribués par une ordonnance de la ville de l'année 1641. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

ROULEAU, s. m. (*Conchyliol.*) genre de coquille marine, univalve, dont la bouche est toujours alongée; son sommet est quelquefois détaché du corps par un cercle, & quelquefois il est couronné; le fût est toujours uni.

Les *rouleaux* sont autrement nommés *cylindres*, & plus communément *olives*. *Voyez* OLIVE, (*Conchyliol.*) (*D. J.*)

ROULEAU, s. m. (*Antiq. ecclés.*) feuille de parchemin, au haut de laquelle on inscrivoit anciennement dans les monasteres le nom & l'éloge d'un abbé

ou d'une abbêsse décédée, avec la date de leur mort. On portoit ensuite cette feuille de monastere en monastere, & chacun y marquoit à son tour qu'il avoit offert des prieres à Dieu pour le repos de l'ame du défunt ou de la défunte. (*D. J.*)

Rouleau, *ou* Volume, (*Littérat.*) ce que nous appellons aujourd'hui *livre*, se nommoit autrefois *rouleau* & *volume*, du latin *volumen*, dont la racine est *volvere*, rouler. On ne plioit pas les feuilles pour les coudre & les relier ensemble, comme on fait aujourd'hui, mais on faisoit un *rouleau* de chaque feuille qu'on mettoit les unes sur les autres; en sorte que quelquefois une matiere traitée, n'occupant qu'une seule feuille, celle-ci faisoit un *volume*; & c'est ce qu'il faut entendre par ce grand nombre de *volumes* qu'on nous dit que quelques-uns des anciens ont composés, & même par cette multitude prodigieuse de *volumes* dont étoit composée la bibliotheque d'Alexandrie. Car enfin depuis l'invention de l'Imprimerie, si propre à multiplier les livres avec une promptitude infiniment plus expéditive que la diligence des anciens libraires ou copistes, & malgré la fécondité des modernes, on n'est pas encore parvenu à former une bibliotheque de 700000 *volumes*, telle qu'étoit celle d'Alexandrie. Il faut donc convenir que la plûpart des *volumes* dont elle étoit composée, étoient de peu de feuilles. Quant à ceux qui en contenoient davantage, afin d'empêcher que ces feuilles roulées les unes sur les autres ne se brouillassent, on prit la précaution de les coudre toutes ensemble & de n'en faire qu'un *rouleau*. Il est souvent parlé dans l'Ecriture de ces *rouleaux* ou *volumes*, & les Juifs en gardent encore l'usage dans leurs synagogues. Ce sont, dit Léon de Modene, des peaux de vélin cousues ensemble, non avec du fil, mais avec les boyaux d'un animal monde, sur lesquelles la loi est écrite avec une grande exactitude, & qu'on roule sur deux bâtons de bois qui sont aux deux bouts. On roule aussi à mesure une piece d'étoffe de lin ou de soie pour conserver l'écriture, & l'on renferme le tout dans une espece de sac ou d'étui de soie. Les extrémités des bâtons qui excedent de beaucoup le vélin, sont garnis d'ornemens d'argent, comme pommes de grenade, clochettes, couronnes, *&c.* Le même auteur ajoute qu'il y a dans l'aron ou armoire d'une synagogue quelquefois plus de vingt de ces *rouleaux* nommés *sefer tora*, ou *livre de la loi*. Celle d'Amsterdam en possede plus de cinquante, & un certain jour de l'année on les porte en procession dans la synagogue. Mais aucun de ces *rouleaux* n'est véritablement ancien. Léon de Moden. *cérém. des Juifs*, *part. I. c. x.*

Rouleau, s. m. (*Ouvrages & Manufact.*) piece de bois de figure cylindrique, dont on se sert dans la fabrique de plusieurs ouvrages, & dans diverses manufactures, mais souvent sous d'autres noms.

C'est sur des *rouleaux* que se dressent les laines, les soies, les fils, les poils, *&c.* dont on fait la chaîne des étoffes & des toiles; chaque métier en a ordinairement deux; celui des Gaziers en a trois; on les nomme *ensubles*, & quelquefois *ensubleaux*.

Les Tissutiers-rubaniers qui travaillent aux galons & tissus d'or & d'argent, appellent *rouleaux* de la poitrine, un petit cylindre qui est attaché au-devant de leur métier. C'est sur ce *rouleau* que passe l'ouvrage à mesure qu'il s'avance, avant de le rouler sur l'ensuble de devant.

Dans les manufactures des glaces de grand volume, on nomme *rouleau à couler*, un gros cylindre de fonte, qui sert à conduire le verre liquide jusqu'au bout de la table sur laquelle on coule les glaces.

Les Fondeurs en sable se servent d'un *rouleau* pour corroyer le sable qu'ils emploient à faire leurs moules; on l'appelle plus communément *bâton*.

Les Pâtissiers ont un *rouleau* pour applatir & feuilleter leurs pâtes.

Les presses qu'on nomme *calendres*, qui servent à calendrer les étoffes, sont entr'autres parties essentielles, composées de deux *rouleaux*. C'est aussi entre deux *rouleaux* que se font les ondes des étoffes de soie, de poil ou de laine propres à être tabisées; comme les moëres, les tabis, les camelots, *&c.*

Les images, estampes & tailles-douces s'impriment en passant entre deux *rouleaux*, la planche de cuivre gravée, & le papier humide qui en doit prendre l'impression. *Savary.* (*D. J.*)

Rouleau, s. m. (*Instrum. de méchan.*) espece de cylindre de bois qui sert à mouvoir les plus pesans fardeaux pour les conduire d'un lieu à un autre. Il y a de ces *rouleaux* qu'on nomme *sans fin*, ou *tours terriers*, parce qu'on les fait tourner par le moyen de leviers. Ils sont assemblés sous un poulin avec des entre-toises ou des moises. (*D. J.*)

Rouleau, (*Agricult.*) On peut quelquefois l'employer utilement à briser les mottes, suivant le systême de M. Tull; mais il ne faut s'en servir que quand la terre est seche, autrement le *rouleau* la corroyeroit, & détruiroit en partie les avantages qu'on retire des labours.

Rouleaux, s. m. pl. (*Archit.*) les ouvriers appellent ainsi les enroulemens des modillons & des consoles, & même ceux des panneaux & ornemens répétés de serrurerie.

Rouleau *de cartouche*, (*Artifice.*) c'est un *rouleau* qui sert à former un cartouche cylindrique, en roulant tout-autour un carton, à mesure qu'on le colle; tels sont ceux de presque tous les artifices. (*D. J.*)

Rouleaux, (*ustensile de Charpentiers*, *Marbriers*, *Tailleurs de pierre.*) les *rouleaux* dont ils se servent pour mener d'un lieu à un autre les poutres, les marbres, les pierres de taille & autres fardeaux qui sont lourds, mais non pas d'une pesanteur extraordinaire, sont de simples cylindres de bois de sept à huit pouces de diametre, & de trois à quatre piés de longueur, qu'ils mettent successivement par-devant sous les pieces qu'ils veulent conduire, tandis qu'on les pousse par derriere avec des pinces ou des leviers.

Quand les blocs de marbre ou les autres fardeaux sont d'un poids excessif, on se sert de *rouleaux* sans fin, qu'on nomme autrement *tours terriers*. Ces *rouleaux*, pour leur donner plus de force, & empêcher qu'ils ne s'écrasent, sont faits de bois assemblés à entre-toises; ils ont près d'un double de longueur & de diametre des simples *rouleaux*, & sont outre cela garnis de larges cercles de fer aux deux extrémités. A un pié près de chaque bout, sont quatre mortaises, ou plutôt deux seulement, mais qui sont percées d'outre en outre. Elles servent à y mettre des longs leviers de bois, que des ouvriers tirent avec des cordes qui sont attachées au bout, & l'on change de mortaises à mesure que le *rouleau* a fait un quart de tour; ce travail est long & pénible, mais sûr. *Savary.* (*D. J.*)

Rouleaux *sans fin*, (*Charpent.*) ce sont des *rouleaux* de bois assemblés avec des entre-toises. On s'en sert très-utilement pour conduire de grands fardeaux & amener de grosses pierres d'un lieu à un autre.

Rouleau, *en terme de Cirier*, c'est une planche de noyer d'environ un demi-pié de long sur quatre pouces de large & un d'épaisseur. Ce *rouleau* est garni de deux fiches qui lui servent de poignée. C'est avec cet ustensile qu'on arrondit une piece, & qu'on lui donne une grosseur proportionnée à sa longueur. *Voyez les Pl. du Cirier.*

Rouleau, (*Cuisine.*) est un gros cylindre de bois sur lequel on dévide la corde des tournebroches, & est garni d'un haut bord pour soutenir la corde, & l'empêcher de tomber entre lui & la grande roue, & d'un ressort qui s'arrête à une des croisées de la gran-

de roue lorsque la corde est assez remontée.

ROULEAU, *en terme d'Eperonnier*, signifie proprement l'extrémité inférieure de la sous-barbe d'un mords, qui se replie plusieurs fois sur elle-même, & forme une espece de bouton ou *rouleau* d'où elle tire son nom. *Voyez les fig. Pl. de l'Eperonnier.*

ROULEAU, *outil de Fondeur en sable*, est un bâton cylindrique de bois dont les Fondeurs en sable se servent pour corroyer le sable dont ils forment les moules dans la caisse qui les contient. *Voyez les fig. Pl. du Fondeur en sable*, & l'article FONDEUR EN SABLE.

ROULEAU, s. m. (*Comm. de fil.*) ruban de fil de différentes largeurs, qui a pris ce nom de la forme dont il est ordinairement roulé. Il s'en fait d'excellent en Auvergne, d'où les marchands de Paris tirent une partie de celui qu'ils débitent dans leurs boutiques. *Savary.*

ROULEAU, s. m. (*Horloger.*) c'est un corps cylindrique dont on se sert dans la méchanique des grosses horloges. Les *rouleaux* sont de bois, au-tour desquels s'enveloppe la corde qui éleve les poids. *Rouleau* se dit aussi de deux cercles placés excentriquement de l'un à l'autre, pour que les deux circonférences forment un angle obtus sur lequel pose le bout d'un arbre pour diminuer les frottemens. (*D. J.*)

ROULEAUX, s. m. (*Jardin.*) on donne le nom de *rouleaux* aux enroulemens de parterre. (*D. J.*)

ROULEAU, (*Imprimerie.*) piece d'une presse d'imprimerie, est un morceau de bois rond, de la largeur de 5 à 6 pouces, sur 10 à 11 pouces de diametre, avec un rebord de deux ou trois lignes, qui regnent autour de ses deux extrémités : il est situé sous la table entre les deux bandes, & percé dans sa longueur pour recevoir la broche : il est aussi percé de deux trous faits de biais, pour arrêter par une des extrémités la corde appellée *corde de rouleau*. *Voyez* CORDE DE ROULEAU. *Voyez les Planches de l'Imprimerie.*

Rouleau s'entend encore dans l'imprimerie d'un morceau de bois très-rond d'un pié & demi environ de longueur, & de quatre à cinq pouces de diametre, que l'on a soin de revêtir d'un blanchet; & dont on se sert dans quelques imprimeries pour faire des épreuves : on tient même que quelques ouvrages prohibés ont été entierement imprimés au *rouleau*.

ROULEAUX, (*Mercerie.*) ce sont de certaines enseignes ou représentations de carton que les Merciers & quelques autres marchands mettent en étalage sur le devant de leurs boutiques, pour faire montre des marchandises qu'ils vendent, en les couvrant de divers échantillons. *Savary.* (*D. J.*)

ROULEAUX, *en terme de Metteur en œuvre*, ce sont des especes de consoles en or ou en argent, qui se mettent ordinairement dans les corps des bagues proche la tête, & qui entrent dans la composition de plusieurs ouvrages de cette profession. *Voyez Pl. & fig.*

ROULEAUX, (*Monnoyage.*) ce sont deux instrumens de fer, de figure cylindrique, qui servent à tirer les larmes d'or, d'argent ou de cuivre, dont on fait les flaons des pieces que l'on fabrique. (*D. J.*)

ROULEAUX, *en terme d'Orfèvre en grosserie*, sont des especes d'S, qui ornent le commencement de la crosse proprement dite, immédiatement au-dessus du fleuron. *Voyez les Pl.*

ROULEAU, (*Peinture.*) on appelle ainsi certains écriteaux que les anciens peintres mettoient dans leurs tableaux, & qu'ils faisoient sortir grossierement de la bouche de leurs personnages; c'est ce que fit Simon Memmi, qui, représentant le diable chassé par S. Reinier, lui mit cet écriteau dans la bouche, *ohi me! non posso più.*

Ces *rouleaux*, d'une invention barbare, se sont anéantis avec le goût gothique ; mais les peintres d'histoire devoient imaginer quelqu'autre idée moins grossiere, pour indiquer le sujet de leurs compositions, qu'un grand nombre des spectateurs cherchent quelquefois inutilement, surtout quand c'est un trait d'histoire peu connu : des inscriptions mises au bas du tableau, seroient alors d'un grand usage. J'en ai parlé ailleurs; j'ajoute ici que Raphaël & Annibal Carrache n'ont point hésité d'insérer dans leurs ouvrages trois ou quatre mots, quand ils les ont jugés nécessaires pour l'intelligence du tableau. Par la même raison, on ne grave guere aujourd'hui d'estampes, sans mettre au bas des vers, des passages, des paroles, qui en expliquent le sujet. (*D. J.*)

ROULEAU, *en terme de Potier fournaliste*, c'est de la terre maniée en rond, de longueur; ce qui la rend différente des ballons qui sont maniés en motte. *Voyez* BALLONS.

ROULEAUX, (*Sucrerie.*) on nomme quelquefois *rouleaux* dans les moulins à sucre les tambours de fer qui servent à briser les cannes, & à en exprimer le suc. Les tambours & les *rouleaux* sont cependant bien differens, ces derniers n'étant que des cylindres de bois, dont les tambours sont remplis, & les autres des cylindres de métal, dont ceux de bois sont couverts. On affermit les *rouleaux* dans les tambours avec des serres ou coins de fer & de bois, & pour leur donner encore plus de fermeté, on remplit les vuides qui restent avec du brai bouillant ; c'est dans les *rouleaux* que les dents des tambours sont emmortoisées. *Savary.* (*D. J.*)

ROULEAU *de tabac*, (*Manufacture de tabac.*) c'est du tabac en feuille cordé au moulin, & roulé en plusieurs rangs autour d'un bâton. La plûpart du tabac de l'Amérique s'y débite en *rouleaux* de divers poids; & ce n'est guere que lorsqu'il est arrivé en France, en Angleterre, en Espagne, en Hollande, *&c.* qu'il se prépare en poudre. C'est du tabac en *rouleau* dont on se sert, soit pour raper, soit pour mâcher. Les regrattiers qui en font le commerce, & qui le prennent au bureau de la ferme, le coupent en morceaux de plusieurs onces, le ficellent, & l'ornent ordinairement de quelque clinquant de papier marbré. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

ROULEAU, (*Tapissier.*) *Voyez* ENSUPLE.

ROULEAU, (*Tisserand.*) piece de bois de figure cylindrique, dont plusieurs artisans se servent pour la fabrique des ouvrages de leur métier.

C'est sur des *rouleaux* que se dressent les chaînes des toiles & des étoffes. Chaque métier a deux *rouleaux*; celui des gaziers en a trois ; on les nomme *ensubles*, & quelquefois *ensubleaux*. *Voyez ces deux articles.*

Les maîtres Tissutiers-rubaniers ont à leur métier un cylindre, qu'ils nomment *rouleau de la poitriniere*; il est posté sur le devant de leur métier, & c'est sur ce *rouleau* que glisse l'ouvrage à mesure qu'il s'avance, avant qu'on le roule sur l'ensuble de devant. *Voyez* RUBANIER.

Les plombiers ont aussi des *rouleaux* dont ils se servent pour former les tuyaux de plomb. Ils les nomment ordinairement *rondins* ou *tondins*. *Voyez l'un & l'autre.*

ROULÉE, COQUILLE, (*Conchyl.*) c'est celle que le flot, le roulis de la mer a jettée toute usée sur le rivage. (*D. J.*)

ROULEMENT, s. m. *en terme de Méchanique*, signifie une sorte de *mouvement* circulaire, par lequel un mobile tourne autour de son propre axe ou centre, & en même tems applique continuellement de nouvelles parties de la surface au corps sur lequel il se meut. *Voyez* MOUVEMENT, RÉVOLUTION, AXE, *&c.*

Tel eſt le mouvement d'une roue, d'une ſphere, *&c.* Tels ſont en particulier les mouvemens de la terre, des planetes, car toutes les planetes tournent ſur leurs axes en même tems qu'elles font leur révolution autour du ſoleil.

M. de Fontenelle, dans ſa pluralité des mondes, veut expliquer ces deux mouvemens par la comparaiſon d'une boule qui roule ſur un plan en même tems qu'elle avance. Mais le mouvement progreſſif de la boule produit néceſſairement ſon mouvement de rotation, au lieu qu'il n'eſt pas ſûr que la rotation des planetes ſur leurs axes vienne du même principe que leur révolution annuelle; & que ces deux mouvemens paroiſſent même entierement indépendans l'un de l'autre; c'eſt pourquoi il eſt à croire que M. de Fontenelle n'a pas donné cette explication comme fort exacte. *Voyez* ROUES, PLANETTE, TERRE, *&c.*

Le mouvement d'un corps qui roule, eſt oppoſé au mouvement en gliſſant, dans lequel c'eſt toujours la même partie de la ſurface du mobile qui s'applique au plan, le long duquel le corps ſe meut. *Voyez* GLISSER.

Si les ſurfaces ſur leſquelles les corps ſe meuvent étoient parfaitement polies, auſſi-bien que la ſurface des corps qui s'y meuvent, il n'y auroit preſque point de rotation. Par exemple, une roue qu'on tire ſur un plan avec une corde attachée à ſon centre, devroit naturellement gliſſer ſans tourner. Ce ſont les inégalités du plan qui l'obligent d'altérer ſon mouvement progreſſif par un mouvement de rotation; par exemple, ſi on place une roue à dents ſur une ſurface qui ait auſſi des dents, & qu'on tire cette roue par ſon centre, elle ne peut avancer ſans qu'il arrive de deux choſes l'une, ou qu'elle tourne, ou qu'elle briſe les inégalités & les éminences qui ſe rencontrent ſur la ſurface ſur laquelle elle roule. Mais il ſeroit ſouvent fort difficile qu'elle briſât les inégalités dont il s'agit, elle ne peut donc ſe mouvoir qu'en tournant; or toutes les ſurfaces ſur leſquelles un corps peut ſe mouvoir, ſont raboteuſes & inégales, & les ſurfaces de tous les corps ſont auſſi raboteuſes & comme dentées. Voilà pourquoi tous les corps ronds n'ont preſque jamais de mouvement progreſſif ſans rotation. A l'égard des corps dont la ſurface eſt plate, ils ne pourroient avoir de rotation ſans s'élever; & comme leur poids les en empêche, ils ne peuvent que ſe mouvoir progreſſivement; mais la réſiſtance & l'aſpérité de la ſurface ſur laquelle ils ſe meuvent arrête bientôt leur mouvement.

On trouve par l'expérience, que le frottement qu'un corps éprouve en roulant, c'eſt-à-dire, la réſiſtance qui vient des inégalités du plan ſur lequel il roule, eſt moindre que le frottement que le même corps éprouveroit en gliſſant. La raiſon en eſt aiſée à appercevoir après ce que nous venons de dire ſur le *roulement* des corps ronds. Car il eſt viſible que ce *roulement* aidant à deſengrener les parties, diminue beaucoup le frottement. *Voyez* FROTTEMENT.

C'eſt pour cela que les roues ſont ſi fort en uſage dans les machines, & qu'on les charge de la plus grande partie qu'il eſt poſſible de l'action, afin de rendre la réſiſtance moindre. *Voyez* ROUE, MACHINE, *&c. Chambers.* (*O*)

ROULER, v. act. (*Gram.*) c'eſt mouvoir un corps ſur lui-même. *Voyez les articles* ROULEMENS, ROTATION.

ROULER, v. n. (*Art milit.*) officiers qui roulent entr'eux, c'eſt-à-dire, qui dans une concurrence pour le commandement obéiſſent les uns aux autres ſelon l'ancienneté de leur réception.

ROULER, (*Marine.*) on ſe ſert de ce verbe pour exprimer le mouvement de la mer, dont les vagues s'élevent & ſe déploient ſur un rivage uni; & le balancement d'un vaiſſeau, tantôt ſur l'un, tantôt ſur l'autre de ſes côtés.

ROULER, (*Com.*) ce terme ſignifie chez les marchands, plier une étoffe en rond, en faire une eſpece de rouleau. On roule les ſatins, papelines, gaſes, crêpes, rubans d'or, de ſoye, de fil de laine, les padous & les galons de toute eſpece. *Dictionnaire de Commerce.*

ROULER, ſe dit auſſi dans le commerce d'argent, lorſqu'il eſt commun, quand on en trouve aiſément chez les banquiers, & que le comptant va bien chez les marchands. On dit en ce ſens que l'argent *roule* bien.

ROULER, ſe dit encore des marchands & artiſans dont le négoce & le travail ſuffiſent à peine pour ſubſiſter. Ce mercier, ce ſerrurier ont peine à *rouler leur vie. id. ibid.*

ROULER, *en terme de Boutonnier*, c'eſt l'action de faire pluſieurs lacets de cordonnets, ou de luiſant or ou ſoie, ſur un moule de bouton à épi, après le premier jettage. Ce moule eſt traverſé d'un fer à *rouler.* *Voyez* FER A ROULER, enſuite on le couvre d'un moule découronné, ſous lequel on tourne le fil, & qui empêche que ce fil ne deſcende trop bas, ou ne s'arrange mal. On arrête le fil avec de la ſoie, ou du fil de la même matiere.

ROULER *les cierges*, (*Cirerie.*) C'eſt les arrondir ſur une table arroſée d'eau, avec l'inſtrument qu'on appelle *rouloir*. Les bougies qui ſe font à la cuilliere, ſe roulent deux fois; l'une, après avoir reçu la moitié de leur jet dans l'attelier de l'apprêt; & l'autre, quand on leur a donné leur dernier jet dans l'attelier de l'achevement. *Dict. de Com.* (*D. J.*)

ROULER, *en terme de filaſſiere*, c'eſt faire de petits paquets de filaſſe qu'on veut battre & écraſer ſous les maillets.

ROULER, *en terme de fondeur de petit plomb*, c'eſt arrondir le plomb dans le moulin, en l'y remuant avec précipitation.

ROULET, ſ. f. inſtrument dont les *Chapeliers* ſe ſervent pour fouler les chapeaux. C'eſt une eſpece de grand fuſeau de bois dur, & pour l'ordinaire de buis: il a environ un pouce & demi de diametre par le milieu, & va en diminuant juſqu'aux deux extrémités, qui ſe terminent en pointe. *Voyez la figure, Pl. du Chapelier.*

ROULETTE, ſ. f. (*Géom.*) eſt le nom d'une courbe, appellée autrement CYCLOIDE. Ce nom lui fut donné par le p. Merſenne, & c'eſt celui qu'elle porta d'abord; le nom de *cycloïde* a prévalu. *V.* CYCLOÏDE. (*O*)

ROULETTES, chez les *Canonniers*, ſont des pieces de bois arrondies en forme de roue, & attachées aux aiſſieux des affuts, pour mouvoir le canon ſur mer, & quelquefois ſur terre. *Voyez* AFFUTS. *Chambers.*

ROULETTE, ſ. f. partie du métier à bas. *Voyez l'article* BAS-AU-METIER.

ROULETTE, ſe dit dans l'*écriture* d'un inſtrument de bois ou de bouis, dont le manche eſt plat, & la partie ſupérieure d'une *roulette*, dont les rayons extrêmement fins ne ſont point couverts à leur partie ſupérieure comme dans les roues ordinaires. On trempe ces rayons dans l'encre, & on la fait décrire une ligne de points; mais il me ſemble que l'on auroit tout auſſi-tôt fait avec la plume. *Voyez* le volume des Planches à la table de l'écriture, *Inſtrumens de l'Ecriture.*

ROULLETTE, (*Reliure, Dorure ſur cuivre.*) la *roulette* pour pouſſer ſur les bords, doit être de cuivre, avec une monture de fer, où il y a deux joues qui embraſſent la *roulette*, avec un clou qui paſſe d'outre en outre, & qui eſt rivé des deux côtés ſur les joues. Elle eſt tournante, & enmanchée dans un manche de bois de tilleul. *Voyez les Pl. de la Reliure.*

Roulette ſimple, autrement dit filet, ſert à pouſſer

une ligne d'or, qu'on appelle filet sur le bord du livre, & sur les plats.

Roulette à grains ou dent de rat, se pousse de même, & s'employe sur les dos & sur les plats.

Roulettes à filets simples, à deux ou trois lignes, sert aux mêmes usages ; toutes ces *roulettes* se poussent aussi sans or, aux mêmes places sur les livres, après les avoir fait chauffer.

ROULETTE à *cran de fer*. Elle est faite comme la roue à rochet d'une pendule (*Instrument du métier d'étoffes de soie*.

La *roulette* à cran de fer, est celle qui est à un bout de l'ensuple de devant le métier ; les crans servent à acrocher le fer qu'on appelle *chien*, au moyen de quoi l'on arrête librement de force l'ensuple, sur laquelle on roule l'étoffe, à mesure qu'elle se fabrique.

ROULETTE, s. f. (*Jeux.*) c'est un grand cercle divisé en portiques de couleur noire ou blanche, & numérotés. La petite boule d'ivoire qu'on jette dans ce cercle, & qui doit décider du sort des joueurs, est poussée par une rigole, d'où elle entre dans le jeu, & après avoir heurté contre divers rochers, elle va se rendre dans un des portiques noirs ou blancs. On gagne, quand la boule tombe dans les portiques de sa couleur ; & l'on perd, quand c'est le contraire. (*D. J.*)

ROULIER, s. m. (*Com.*) voiturier par terre, qui transporte les marchandises d'un lieu à un autre sur des chariots, charettes, fourgons & autres pareilles voitures roulantes.

Les *rouliers*, à moins que ceux pour qui ils ont chargé, ou quelqu'un de leur part ne les accompagne, doivent avoir la lettre de voiture des marchandises qu'ils transportent ; les congés, si ce sont des vins, eaux-de-vie & autres liqueurs ; les acquits des bureaux où ils passent ; des passeports s'il en est besoin, & s'ils passent par pays ennemis.

C'est à eux aussi à acquitter tous les menus droits de péages qui sont dûs sur la route, soit pour les voitures & chevaux, soit pour les marchandises, sauf à se les faire rembourser en cas de besoin.

Enfin les *rouliers* répondent de tous les dommages qui arrivent aux marchandises par leur fait ; & à l'égard des autres, dont suivant les ordonnances & réglemens, ils ne peuvent être tenus, ils doivent pour leur décharge en faire dresser des procès-verbaux par les Juges des lieux, ou les plus prochains des lieux où ces accidens sont arrivés. *Diction. de Com. & de Trév.*

ROULIS, s. m. (*Marine.*) c'est le balancement du vaisseau dans le sens de sa largeur. *Voyez* TANGAGE.

ROULOIR, s. m. (*terme d'Epicier-Cirier.*) outil ordinairement de buis, plat & uni par dessous, plus long que large, ayant une poignée par-dessus ; sa forme quoique plus grande, est à-peu-près semblable à ces morceaux de marbre taillés, que l'on met sur les papiers dans les cabinets. Le *rouloir* sert à rouler les bougies & les cierges sur une table, après que la cire a été jettée sur meche avec la cuilliere, ou qu'ils ont été tirés à la main. *Savary.* (*D. J.*)

ROULONS, *termes de Charron*, ce sont les barreaux de bois qui se mettent dans les trous pratiqués le long & en-dessus des limons, & dans les petits limons de traverse. *Voyez les fig. Pl. du charron*, qui représentent une charrette.

ROULONS, s. m. (*Echellier.*) les *roulons* sont les petits morceaux de bois qui joignent les deux branches d'une échelle, sur lesquels on appuie le pié en montant. (*D. J.*)

ROULONS, s. m. pl. (*Menuis.*) on appelle ainsi les petits barreaux ou échelons d'un ratelier d'écurie, quand ils sont faits au tour, en maniere de balustres ralongés, comme il y en a dans les belles écuries. On nomme encore *roulons*, les petits balustres des bancs d'église. *Daviler.* (*D. J.*)

ROUM, (*Géog. mod.*) c'est le nom que les Arabes & autres Orientaux, ont donné aux pays & aux peuples, que les Romains, & ensuite les empereurs grecs & les Turcs ont soumis à leur obéissance ; mais outre cette signification générale, les géographes persans ont nommé proprement pays de *Roum*, celui dans lequel regnoient les sultans de la dynastie des Selgincides, dans lesquels les turcs ottomans ont pris leur origine, de-là vient que les Persans & les Mogols aux Indes, appellent les Turcs encore aujourd'hui *Roumi.* (*D. J.*)

ROUMOIS, LE (*Géog. mod.*) *Rothomagensis ager* ; pays de France, dans la haute-Normandie, entre la Rille & la Seine ; il fait partie du diocèse de Rouen, & Quillebœuf en est le principal lieu. Ce pays abonde en blé & en fruits. L'on estime les toiles du *Roumois*, dites *toiles de ménage.* La forêt de Bretonne lui fournit du bois à bâtir & à brûler. (*D. J.*)

ROVOREIT, (*Géog. mod.*) petite ville du Tirol, sur les frontieres de l'état de Venise, du côté de Vérone, & proche la riviere d'Etsh. (*D. J.*)

ROUPEAU. *Voyez* BIHOREAU.

ROUPIE. *Voyez* GORGE-ROUGE.

ROUPIES, LACK DE, (*Hist. mod. Commerce.*) c'est le nom qu'on donne dans l'Indostan à une somme qui vaut environ douze mille cinq cens livres sterlings, ou à-peu-près deux cens quatre-vingt mille livres monnoie de France.

ROUPIS, RUPIS, *ou* ROUPIES, (*Commerce.*) monnoie qui a cours dans l'empire du Grand Mogol. Il y en a deux especes ; les unes sont en argent, & valent environ un écu de trois livres monnoie de France. Les *roupis* d'or valent quatorze fois la valeur des *roupis* d'argent, ce qui revient à cinquante-quatre livres tournois. Les *roupis* d'argent se soudivisent en moitié & en quart de *roupis.*

ROURE, s. f. (*Teinture.*) drogue dont les Teinturiers se servent pour teindre en verd ; on l'employe aussi dans la préparation de certaines peaux, particulierement pour les marroquins noirs. Son nom le plus commun est *Sumac. Voyez* SUMAC. (*D. J.*)

ROUSA, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecosse, au midi de l'île de Westra. Elle a huit milles de longueur, & six de largeur. Ses côtes sont fertiles, & la mer des environs est poissonneuse. (*D. J.*)

ROUSETTE. *Voyez* ROUSSETTE.

ROUSON. *Voyez* OMBRE DE RIVIERE.

ROUSSE. *Voyez* VANGERON.

ROUSSELET, s. m. (*Gram. & Jardinag.*) poire fort petite, qui a le goût très-sucré, la peau rougeâtre, le dessous fort rond, & le côté de la queue très-aigu. Elle est des plus hatives. Il y en a de deux sortes, le gros & le petit *rousselet.*

ROUSSEROLLE, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) ROSSEROLLE, ROUCHEROLLE, ROSSIGNOL DE RIVIERE, TIRE-ARRACHE, *passer aquaticus*, Wil. oiseau qui est un peu plus gros qu'une alouette ; il a sept pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & six pouces & demi jusqu'au bout des ongles : la longueur du bec est de dix lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche : les aîles étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue ; l'envergure est de près de onze pouces. Toute la face supérieure de cet oiseau a une couleur brune, roussâtre, & l'inférieure est d'un blanc sale. Les grandes plumes des aîles sont brunes en-dessus, à l'exception du bord extérieur, qui est d'un brun roussâtre : la face inférieure de ces plumes a une couleur grise. Les piés & les ongles sont gris. On trouve cet oiseau dans les endroits marécageux & plantés de roseaux, le long desquels il grimpe comme les pies le long des arbres.

Il chante presque continuellement. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROUSSETTE, (*Hist. nat. Lithol.*) poisson de mer cartilagineux, dont Rai a décrit trois especes différentes. Il nomme la premier *catulus major vulgaris.* Cette espece de *roussette* differe des chiens de mer par le dos qu'elle a plus large, & par la partie antérieure de la tête qui est plus courte, moins pointue, & peu avancée au-delà de l'ouverture de la bouche. La peau a une couleur rousse; elle est marquée d'un grand nombre de petits points noirs, & elle est beaucoup plus rude au toucher que celle des chiens de mer. *Voyez* CHIEN DE MER.

La deuxieme espece de *roussette*, nommée *catulus minor vulgaris*, differe de la précédente en ce qu'elle est beaucoup plus petite, qu'elle a le corps plus mince & plus alongé, & que sa couleur est plus pâle & mêlée d'un peu de rouge. La peau a une très-grande quantité de petites taches, qui sont en partie brunes & en partie blanchâtres, & éparses sans aucun ordre.

La troisieme espece, appellée *catulus maximus*, differe de la premiere, en ce qu'elle a une couleur cendrée & grise; les taches de la peau sont plus grandes, mais en plus petit nombre; la partie antérieure de la tête est plus alongée & plus épaisse; les narines se trouvent beaucoup plus éloignées de la bouche; les nageoires de l'anus, au lieu d'être réunies ensemble, sont séparées l'une de l'autre; enfin la nageoire qui est située au-dessous de l'anus, est beaucoup plus près de cette ouverture. Rai, *Synop. meth. piscium. Voyez* POISSON.

ROUSSEUR, s. f. ou *tache de* ROUSSEUR, *lentigo*, est une maladie ou difformité de la peau. Cette *rousseur* se dissipe avec le lait virginal, avec l'huile d'amandes douces mêlée avec le cerat ordinaire.

Le docteur Quincy employe aussi ce terme pour signifier une sorte d'éruption qui vient à la peau, sur-tout aux femmes grosses.

ROUSSI, adj. (*Gram.*) odeur de quelque substance animale, comme la laine ou le cuir, lorsqu'elle est attaquée par le feu.

ROUSSI, cuir de *Roussi*, vache de *Roussi*, est une sorte de cuir ou peau de vache préparée d'une certaine maniere, qu'on a imaginée d'abord en Russie, & dont la fabrique a passé depuis en plusieurs endroits d'Europe. On dit *Roussi* par corruption au lieu de *Russie. Voyez* VACHE DE RUSSIE.

ROUSSILLON, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Ruscinonensis comitatus*, province de France avec le titre de *comté*, dans les Pyrénées; elle est bornée au nord par le bas Languedoc, au midi par la Catalogne, à l'orient par la Méditerranée, & à l'occident par la Cerdagne. Elle a 18 lieues espagnoles du levant au couchant. Le pays est fertile en orangers & en oliviers; les vins qu'il produit sont excellens; mais le bois y est rare, & comme il n'y a point de rivieres navigables, on est obligé de l'y porter à charge de mulets. La Tet, le Tec, & l'Agly, ne sont que des torrens qui coulent dans cette province, où la chaleur est très-violente en été, à-cause des montagnes qui l'entourent de toutes parts.

Les peuples de ce pays qui étoient de la dépendance de la Gaule narbonnoise, se nommoient anciennement *Sardones*; mais il y a long-tems que cette contrée a été appellée *Roussillon*, de la ville de *Ruscino*, colonie romaine, capitale des *Sardones*. Le mot *Ruscino* a été dans la suite corrompu en *Rossilio* ou *Roussilio*, Roussillon; cette ville, après avoir été plusieurs fois saccagée par les Barbares, & principalement par les Sarrasins, dans le huitieme siecle, a été ruinée de maniere qu'il n'en reste plus aujourd'hui de vestiges; on voit seulement à deux mille pas de Perpignan, une vieille tour appellée *tor Rosseillo*, ou la *tour de Roussillon*, qui est le lieu ou *Ruscino* doit avoir été située, selon la position que nous en donnent Pomponius Mela, Pline, Ptolomée, & l'itinéraire d'Antonin.

Ce fut dans le vij. siecle de la fondation de Rome, que les Romains se rendirent les maîtres de ce pays, ainsi que du reste de la Gaule narbonnoise, dont ils ont joui depuis plus de cinq cens ans; & ce fut sous l'empire d'Honorius & de Valentinien son successeur, que les Visigoths s'emparerent du pays qui est à l'occident du Rhône jusqu'aux Pyrénées, & en particulier des villes de *Roussillon* & d'Elne; ils n'en furent chassés que l'an 759, par les Sarrasins, après la mort & la défaite du roi Roderic.

En 796 Charlemagne & son fils Louis-le-Débonnaire, alors roi d'Aquitaine, conquirent les comtés de *Roussillon*, de Cerdagne, & de Girone, où ils établirent des comtes en qualité de gouverneurs. Ces comtes abuserent de leur autorité & devinrent des souverains. Après la mort de l'un d'eux, le comté de *Roussillon* fut réuni à la couronne d'Arragon. Il est vrai que Louis XI. s'empara de ce comté en 1473; mais il revint au roi Ferdinand & à ses successeurs, qui en ont joui durant cent quarante-neuf ans; enfin Louis XIII. s'empara de tout le comté de *Roussillon* en 1642, & cette conquête fut assurée à la France par le traité des Pyrénées, conclu l'an 1659.

L'évêché de Perpignan, capitale de la province, est le seul qu'il y ait dans le gouvernement de *Roussillon*. La justice y est rendue en dernier ressort par un conseil supérieur établi à Perpignan en 1660. Les finances du gouvernement ne consistent que dans la capitation, qui peut monter à environ quarante mille livres: le principal commerce est celui des huiles d'olives & des laines. (*D. J.*)

ROUSSILLON, *ordonnance de*, (*Droit françois.*) cette fameuse ordonnance donnée par Charles IX. à Lyon en 1564, porte que l'année commencera dans la suite au premier Janvier, au-lieu qu'elle ne commençoit que le samedi saint après vêpres: le parlement ne consentit à ce changement que vers l'an 1567. Les Romains commençoient aussi l'année au premier Janvier, & donnoient les étrennes ce jour là; & M Ducange observe qu'en France, dans le tems même où l'année commençoit à Pâques, on ne laissoit pas de donner les étrennes au premier Janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier jour de l'an, sans doute parce qu'alors le soleil remonte. Par l'article xxiv. de l'*ordonnance de Roussillon*, les doubles jurisdictions de justice qui ne sont pas royales, sont réduites à une seule, grand avantage pour les particuliers: cet article est conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560, & Philippe de Valois avoit rendu une pareille ordonnance en 1328. *Hénault*. (*D. J.*)

ROUSSIN, s. m. (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval entier de race commune, & épais comme ceux qui viennent d'Allemagne & de Hollande.

ROUTAILLER, (*Véner.*) c'est chasser de gueule.

ROUTE, VOIE, CHEMIN, (*Synonymes.*) le mot de *route* enferme dans son idée quelque chose d'ordinaire & de fréquenté; c'est pourquoi l'on dit la *route* de Lyon, la *route* de Flandre. Le mot de *voie* marque une conduite certaine vers le lieu dont il est question; ainsi l'on dit que les souffrances sont la *voie* du ciel. Le mot de *chemin* signifie précisément le terrein qu'on suit, & dans lequel on marche; & en ce sens on dit que les *chemins* coupés sont quelquefois les plus courts, mais que le grand *chemin* est toujours plus sûr.

Les *routes* different proprement entre elles par la diversité des places ou des pays par où l'on peut passer; on va de Paris à Lyon par la *route* de Bourgogne ou par la *route* de Nivernois. La différence

qu'il y a entre les *voies* semble venir de la diversité des manieres dont on peut voyager; on va à Rouen ou par la *voie* de l'eau, ou par la *voie* de terre. Les *chemins* paroissent différer entre eux par la diversité de leur situation, & de leurs contours; on suit le *chemin* pavé ou le *chemin* de terre.

Dans le sens figuré la bonne *route* conduit surement au but; la bonne *voie* y mene avec honneur, le bon *chemin* y mene facilement.

On se sert aussi des mots de *route* & de *chemin* pour désigner la marche; avec cette différence, que le premier ne regardant alors que la marche en elle-même, s'emploie dans un sens absolu & général, sans admettre aucune idée de mesure ni de quantité; ainsi l'on dit simplement être en *route* & faire *route*; au-lieu que le second ayant non-seulement rapport à la marche, mais encore à l'arrivée qui en est le but, s'emploie dans un sens relatif à une idée de quantité marquée par un terme exprès, ou indiquée par la valeur de celui qui lui est joint, de-sorte que l'on dit, faire peu ou beaucoup de *chemin*, avancer *chemin*. Quant au mot de *voie*, s'il n'est en aucune façon d'usage pour désigner la marche, il l'est en revanche pour désigner la voiture ou la façon dont on fait cette marche; ainsi l'on dit d'un voyageur, qu'il va par la *voie* de la poste, par la *voie* du coche, par la *voie* du messager; mais cette idée est tout-à-fait étrangere aux deux autres, & tire par conséquent celui-ci hors du rang de leurs synonymes à cet égard; enfin le mot de *voie* est consacré aux grands *chemins* de l'empire romain; on dit la *voie* appienne, flaminienne, laurentie, ardéatine, triomphale, *&c.* (*D. J.*)

ROUTE, *via*, (*Histoire.*) est un passage ouvert, & formé pour la commodité de la communication d'un lieu à un autre. *Voyez* CHEMIN.

Les Romains sont de tous les peuples celui qui s'est donné le plus de soins pour faire de belles *routes*. C'est une chose presque incroyable que les peines qu'ils ont prises & les dépenses qu'ils ont faites pour avoir des chemins vastes, droits, & commodes, depuis une extrémité de l'empire jusqu'à l'autre. *Voyez l'histoire des grands-chemins de l'empire* par Bergier.

Pour y parvenir ils commençoient par durcir le sol en l'enfonçant, ils y mettoient ensuite une couche de cailloux & de sable; quelquefois ils le garnissoient d'une couche de maçonnerie composée de blocailles, de briques, de moilons pilés & unis ensemble avec du mortier.

Le pere Menestrier remarque, que dans quelques endroits du Lyonnois, il a trouvé de grands amas de cailloux cimentés & unis avec de la chaux, jusqu'à la profondeur de dix ou douze piés, & formant une masse aussi dure & aussi compacte que le marbre même; que cette masse après avoir resisté 1600 ans aux injures du tems, cede à peine encore aujourd'hui aux plus grands efforts du marteau ou du hoyau; & que cependant les cailloux dont elle est composée ne sont pas plus gros que des œufs.

Quelquefois les chemins étoient pavés régulierement avec de grandes pierres de taille quarrées; telles étoient les voies appienne & flaminienne. *Voyez* PAVER.

Les chemins pavés de pierres très-dures étoient appellées ordinairement *viæ ferreæ*, soit parce que les pierres ressembloient au fer, soit parce qu'elles resistoient aux fers des chevaux, au fer des roues & des chariots, *&c.*

Les *routes* sont naturelles ou artificielles, par terre ou par eau, publiques ou particulieres.

Route naturelle, est celle qui a été fréquentée durant un long espace de tems, & que sa seule disposition donne moyen de conserver avec peu de dépense.

Route artificielle, est celle qui est faite par le travail des hommes, & composée soit de terre, soit de maçonnerie, & pour laquelle il a fallu surmonter des difficultés; telles sont la plûpart des *routes* qui sont sur le bord des fleuves, ou qui passent à-travers des lacs, des marais, *&c.*

Routes par terre ou *routes terrestres*, sont celles qui non-seulement sont faites sur la terre, mais qui sont formées de terre amassée ou haussée en forme de levée, soutenue par des éperons, des arcs-boutans & des contre-forts.

Les *routes par eau* sont aussi ou naturelles ou artificielles. Les naturelles sont les rivieres, les lacs, la mer, qu'on cotoye, qu'on parcourt ou qu'on traverse pour aller d'un lieu ou d'un pays dans un autre; les artificielles sont les canaux creusés de main d'homme, comme ceux de Hollande, & les navilles en Italie; en France ceux du Languedoc, de Briare, de Montargis ou de Loire.

Les *routes publiques* sont les grands chemins; & l'on entend par *routes particulieres*, ou celles qui sont de traverse, ou celles qui aboutissent aux grands chemins, & s'étendent à droite & à gauche dans les campagnes.

Sanson & Ogilby ont fait des cartes des *routes* de France & d'Angleterre.

Quelques personnes se servent du mot de *route*, pour signifier un *sentier* percé à-travers un bois, & reservent le mot de *chemin* pour les grandes *routes*. *Voyez* CHEMIN.

ROUTE PUBLIQUE *ou* GRANDE ROUTE, est une *route* commune à tout le monde, soit droite ou courbée, soit militaire ou royale: *route* particuliere est celle qui est destinée pour la commodité de quelque maison particuliere.

Les *routes militaires*, ainsi appellées parmi les Romains, étoient de grandes *routes* destinées aux marches des armées qu'on envoyoit dans les provinces de l'Empire pour secourir les alliés. *Voyez* CHEMIN.

Doubles routes, étoient chez les Romains des *routes* destinées au transport des differentes matieres: elles avoient deux parties ou chemins différens; l'une pour ceux qui alloient par un chemin, l'autre pour ceux qui revenoient par un autre: les doubles *routes* étoient destinées à empêcher l'embarras, le choc des voitures & la confusion.

Les deux parties de ces *routes* étoient séparées l'une de l'autre par une espece de parapet élevé entre deux; ce parapet étoit pavé de briques, & servoit aux gens de pié: il avoit des especes de bords, & il étoit garni de degrés d'espace en espace, & de colonnes pour marquer les distances. Telle étoit la *route* de Rome à Ostie, appellée *via porticensis*.

Route souterraine, est une *route* creusée dans le roc, à coup de ciseau, & voûtée. Telle est la *route* de Pouzzoles près de Naples, qui a près d'une demi-lieue de long, environ 15 piés de large & autant de haut.

Strabon dit que cette *route* fut faite par un certain Cocceius, sous le regne de l'empereur Nerva; mais elle a depuis été élargie par Alphonse, roi d'Arragon & de Naples, & les vicerois l'ont rendue droite. Il y a une autre *route* semblable dans le même royaume, entre Baies & Cumes, on l'appelle la *grotte* de Virgile, parce que ce poëte en parle dans le sixieme livre de l'Eneide. *Voyez* GROTTE. (*G*)

ROUTE, *en terme de navigation. Voyez* NAVIGATION, RHUMB, LOXODROMIE, CABOTAGE, *&c.*

ROUTE, (*Marine.*) c'est le chemin que tient le vaisseau; on dit à la *route*, lorsqu'on commande au timonnier de gouverner à l'air de vent qu'on lui a marqué.

On dit encore, porter à *route*, quand on court en droiture à l'endroit où l'on doit aller sans relâcher & sans dérive.

ROUTE FAUSSE *ou* FAUSSE ROUTE, (*Marine.*) on dit faire *fausse route*, lorsqu'on ne porte pas vers l'endroit où l'on veut aller. Il est des cas où l'on est obligé de faire *fausse route*; par exemple, si un vaisseau plus foible est apperçu par un vaisseau ennemi plus fort qui le chasse pour le joindre; s'il peut gagner la nuit, alors au lieu de suivre la *route* qu'il faisoit, il porte autant qu'il peut d'un autre côté, & change ainsi de *route*, & souvent par ce moyen évite l'ennemi & s'échappe.

ROUTE, (*Art mil.*) on appelle *route* dans le militaire, une espece d'acte que le roi fait accorder aux régimens qui se transportent d'un lieu dans un autre, & aux officiers qui menent des recrues, pour que l'étape leur soit fournie dans les lieux de leur passage.

Lorsque le roi trouve à propos d'accorder des *routes* pour des recrues ou des remontes, elle veut & entend que les majors des régimens envoyent au commencement du quartier d'hiver au secrétaire d'état de la guerre, les mémoires des *routes* dont chaque capitaine aura besoin, soit pour les recrues d'hommes ou les chevaux de remonte de sa compagnie, dans lesquels mémoires ils doivent marquer le nombre qui manque à chaque compagnie pour la rendre complette sur le pié de la derniere revûe. Ils doivent désigner aussi le premier lieu d'étape où la *route* devra commencer; il faut que ce soit autant qu'il est possible, une ville ou un chef-lieu d'élection.

Il y a beaucoup de réglemens pour prévenir les abus qui peuvent se glisser dans les *routes*. *Voyez le code militaire* de M. Briquet. (*Q*)

ROUTE, espece de brigands qui ont long-tems ravagé la France, & qui formoient un corps de troupes dont les rois se sont servis dans plusieurs occasions, mais qui furent entierement dissipés sous le regne de Charles V. *Voyez* COMPAGNIES. (*Q*)

ROUTE, s. f. (*Decorat. d'Agricult.*) c'est dans un parc, une allée d'arbres sans aire de recoupes ni sable, où les carrosses peuvent rouler. (*D. J.*)

ROUTIER, s. m. (*Marine.*) c'est ainsi qu'on a intitulé quelques ouvrages du pilotage, qui contiennent des cartes marines, des vûes de côtes, des observations sur les diverses qualités des parages, & des instructions pour la route des vaisseaux.

ROUTIER, (*Comm.*) on appelle en Hollande *maîtres routiers*, ceux qui sont chargés de la conduite des voitures publiques, soit par eau, soit par terre. Ils sont ainsi nommés, à cause qu'ils font toujours la même route, partant à heure marquée & arrivant de même.

C'est ce que nous appellons en France, *maîtres de coches par eau ou par terre*, *maîtres de messageries & de carrosses*. Les maîtres *routiers* de Hollande sont établis par des lettres des colleges de l'amirauté chacun dans son district, lesquelles doivent être renouvellées tous les deux ans; ils jouissent de grandes franchises & d'une protection marquée des états, à cause de l'utilité publique & de l'exactitude avec laquelle il est nécessaire que ces voitures soient conduites.

On donne aussi le nom de *routiers* aux vaisseaux & barques, établies sur les canaux & autres eaux des Provinces-Unies, pour transporter d'un lieu à un autre les marchandises & les personnes. *Dictionn. de Commerce.*

ROUTOIR, s. m. (*Econ. rustiq.*) l'endroit où l'on met rouir le chanvre; c'est ordinairement une fosse de 5 ou 4 toises de longueur, sur 2 ou 3 de largeur, & de 3 ou 4 piés de profondeur, remplie d'eau; c'est souvent une source qui remplit ces *routoirs*, & quand ils sont pleins, ils se déchargent de superficie par un écoulement qu'on y a ménagé. *Voyez Pl. de Corderie.*

Quelquefois les *routoirs* ne sont autre chose qu'un simple fossé pratiqué sur le bord d'une riviere, & quelquefois des mares ou des fossés pleins d'eau. Il y a même des gens qui n'ont pas d'autres *routoirs* que le lit même des rivieres; mais cela est défendu par les ordonnances. *Voyez l'article* CHANVRE.

ROW, (*Geog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Podolie, sur la riviere du même nom, autrement appellée le *Morawe*. Les savans croyent que *Row* est l'*Eractum* de Ptolomée, ancienne ville des Bastarnes, dans la Sarmatie européenne. (*D. J.*)

ROUVRE, s. m. (*Botan.*) en latin *robur* d'où le mot françois a été tiré. C'est une espece de chêne plus bas que le chêne ordinaire, mais gros & tortu; son bois est dur; ses feuilles sont découpées à ondes assez profondes, couvertes d'un duvet délicat; ses fleurs sont des chatons, & ses fruits des glands plus petits que ceux du chêne commun; cet arbre croît aux lieux montagneux; c'est le *quercus foliis molli lanugine pubescentibus*, de Tournefort. (*D. J.*)

ROUVRIR, v. act. (*Gram.*) ouvrir de-rechef. *Voyez* OUVRIR. On dit, la plaie veut se *rouvrir*.

ROUX, couleur d'un rouge pâle, semblable à celle d'une brique à moitié cuite, comme un daim, &c.

ROUX-VENT, (*Jardinage.*) vents froids qui soufflent dans le printems, & font recoquiller les jeunes feuilles des pêchers & de la vigne, lesquelles deviennent rougeâtres.

ROUYON, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans la province de Mazandéran. *Long. selon Tavernier*, 71. 36. *latit.* 36. 15. (*D. J.*)

ROYAL, adj. se dit de quelque chose qui a rapport au roi. *Voyez* ROI.

Ce mot vient du latin *regalis*, qui est dérivé de *rex*, roi.

C'est dans ce sens qu'on dit, la famille *royale*, le sang *royal*, &c.

En Angleterre on donne le titre d'*altesse royale* au prince & à la princesse de Galles, au frere du roi, &c. *Voyez* PRINCE & ALTESSE.

On a donné le titre de *royale* à des princesses filles ou petites-filles de rois, quoiqu'elles ne fussent pas reines. Ainsi l'on a appellé la duchesse de Savoie, *madame royale*, & les duchesses d'Orléans & de Lorraine ont eu le titre d'*altesse royale*.

Abbaye royale, est une abbaye fondée par un roi ou par une reine. *Voyez* ABBAYE.

Académie royale des Sciences. Voyez ACADÉMIE.

Armée royale, est une armée qui marche avec du gros canon, & qui est en état d'assiéger une place forte & bien défendue. On pendoit ordinairement autrefois le gouverneur d'une petite place, quand il osoit tenir devant une *armée royale*.

Consentement royal, (*royal assent.*) se dit en Angleterre du consentement ou de l'approbation que le roi donne à tout acte fait par un ou plusieurs de ses sujets, par exemple, à l'élection d'un évêque par le doyen ou chapitre d'une église, ou à un bill passé dans les deux chambres du parlement, &c.

Quand le roi a donné son consentement à un bill dans le parlement, le bill est avec ces mots, *le roi le veut*. Si le roi refuse son consentement, on met sur le bill, *le roi s'avisera*. *Voyez* BILL, PARLEMENT, &c.

Bourgs royaux, *voyez* BOURG.

Couronne royale, est celle que portent les rois. *Voyez* COURONNE.

La couronne d'Angleterre est fermée par des demi-cercles d'or, qui se réunissent vers un globe ou boule, surmonté d'une croix; ces demi-cercles sont ornés de croix & de fleurs de lis, & toute la couronne est enrichie de pierres précieuses.

Chartre royale, *voyez* CHARTRE.

Compagnie royale d'Afrique, *voyez* COMPAGNIE.

Banque royale, c'est le nom qu'on donne à la bourse

se de Londres; où les marchands s'assemblent. *Voyez* BANQUE.

La bourse de Londres fut construite pour la premiere fois en 1566, par les soins de Thomas Gresham; le nom de *banque royale* (*royal exchange*) lui fut donné solemnellement à son de trompe par un héraut, en présence de la reine Elizabeth. Jusqu'à cette année les marchands s'étoient assemblés dans le *lombard street* (rue des lombards). La bourse étoit bâtie de brique, & on la regardoit alors comme la plus belle de l'Europe. Cent ans après, elle fut entierement brûlée dans le grand incendie de Londres; mais elle fut reconstruite aussitôt avec encore plus de magnificence qu'auparavant. La dépense pour la rebâtir monta à 50000 l. sterling. La moitié de cette somme fut donnée par la chambre de Londres, l'autre moitié par la compagnie des merciers, qui pour le remboursement de leurs avances eurent la permission de louer 190 boutiques sur les degrés à 20 liv. chacune, ce qui joint aux autres boutiques qui sont élevées sur le terrein où la bourse est construite, produit un revenu annuel de 4000 livres, quoique ce terrein n'excede pas les ½ d'un arpent; aussi peut-on dire que c'est le morceau de terre le plus cher qu'il y ait dans le monde.

Ce bâtiment est quadrangulaire, & il est entouré d'une espece de galerie ou portique, sous lequel les marchands se promenent. Au milieu de la cour est une statue du roi Charles II. en habit d'empereur romain. Cette statue a été élevée par la société des marchands. Autour de cette statue sont rangées celles des rois d'Angleterre depuis la conquête des Normands.

Poissons royaux, sont en Angleterre les baleines & esturgeons (quelques-uns y ajoutent les marsouins), qui appartiennent de droit au roi, en quelque endroit du royaume qu'ils soient jettés sur le rivage, soit par naufrage ou autrement; aucun des sujets du roi ne peut s'en emparer sans une permission expresse de sa majesté. *Voyez* POISSONS.

Fort royal, *voyez* FORT.

Franchise royale, *voyez* FRANCHISE.

Hôpital royal, *voyez* HOPITAL.

Chêne royal, est un beau & grand arbre, dont on voit encore les restes à Boscobel, dans la pairie de Donnington, province de Staffort, & dont toutes les branches étoient autrefois couvertes de lierre. Le roi Charles II. après la défaite entiere de ses troupes à la bataille de Vorcester par celles de Cromwel, se tenoit caché pendant le jour dans l'épaisseur de cet arbre avec le colonel Carelisl, & passoit la nuit dans le château de Boscobel. Ceux qui disent que c'étoit alors un vieux chêne creux, se trompent; c'étoit un très-bel arbre qui s'élevoit au milieu de plusieurs autres. Pour conserver ce qui reste de ce chêne, on a construit aujourd'hui un mur tout-autour, & au-dessus de la porte du mur on a mis cette inscription en lettres d'or: *felicissimam arborem quam in asylum potentissimi regis Caroli II. Deus optimus maximus per quem reges regnant, hic crescere voluit*, &c. Transact. philos. n°. 310.

Officiers royaux ou *officiers du roi*, *voyez* OFFICIERS.

Parapet royal, ou *parapet du rempart*, en terme de fortification, est un banc d'environ trois brasses de large, & de six piés de haut, placé sur le bord du rempart du côté de la campagne, & destiné à couvrir ceux qui défendent les remparts. *Voyez* REMPART & PARAPET.

Port royal, *voyez* PORT.

Société royale de Londres, est une académie ou société de gens recommandables par leur savoir. Elle a été instituée par Charles II. pour l'avancement des sciences naturelles. *Voyez* ACADÉMIE.

Cet illustre corps n'étoit dans son origine, & avant son renouvellement, qu'une société de gens d'esprit qui s'assembloient une fois par semaine dans le college de Wad-sham à Oxford, au logis du docteur Wilkins.

Ensuite vers l'année 1658, leurs assemblées se tinrent au college de Gres-ham à Londres, parce que la plûpart de ces savans demeuroient en cette ville. Dès le commencement du rétablissement de Charles II. c'est-à-dire en 1660, milord Clarendon les appuya de son crédit. Et le roi ayant eu connoissance des opérations de cette société, lui accorda une ample chartre datée du 22 Avril 1663, par laquelle cette société fut érigée en un corps consistant en président, conseillers & membres, & destiné à l'avancement des sciences naturelles, & à faire des expériences utiles. Les élections pour les officiers s'y font par ballotage. Les conseillers sont au nombre de 21, dont il y en a toujours dix nouveaux qu'on élit chaque année le jour de S. André, & onze qu'on continue pour l'année suivante.

Le chef du conseil porte la qualité de *président*. Son office est de convoquer & de renvoyer l'assemblée, de proposer les matieres qu'on y doit agiter, de demander qu'on produise les expériences, & d'admettre les membres qui sont élus.

Pour être admis, l'aspirant doit être proposé dans une assemblée par quelqu'un des membres; & après que l'assemblée a approuvé la proposition, elle en renvoie l'examen au conseil; si le conseil l'approuve, il en fait son rapport à la société qui ne manque presque jamais d'y donner son suffrage.

Chaque membre, en entrant dans la *société royale*, souscrit un engagement par lequel il promet qu'il tâchera de contribuer de tout son possible au bien de la société; engagement dont il peut se relever au bout d'un certain tems, en signifiant au président qu'il desire se retirer.

On paie en entrant, 40 s. au trésorier, & 13 s. par quartier, tout le tems qu'on continue d'être membre de la société.

Le nombre des membres de la société n'est point fixe. On voit par la liste de 1724, qu'elle étoit alors composée de deux cens dix-sept personnes des royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & de soixante-quatre étrangers. Parmi les uns & les autres il y en avoit de la premiere noblesse, & beaucoup qui étoient distingués dans l'état & dans l'église.

Le but & l'objet de la *société royale* est de faire des exposés fideles de tous les ouvrages de la nature & de l'art, qui peuvent être à la portée de l'esprit humain, de sorte que dès à présent, & dans les siecles futurs, on puisse reconnoitre les erreurs qu'une longue prescription a rendu invétérées, rétablir les vérités qui pouvoient avoir été négligées, appliquer à de nouveaux usages celles qui sont déja connues, enfin applanir le chemin pour arriver à ce qui reste à découvrir.

Dans cette vue, la société a fait un grand nombre d'expériences & d'observations sur les différens phénomenes de la nature: éclipses, cometes, météores, mines, plantes, tremblemens de terre, inondations, sources, humidité, feux soûterreins, flux & reflux, courans, magnétisme, *&c.* Elle a aussi recueilli plusieurs faits singuliers, soit d'histoire naturelle, soit d'arts, plusieurs machines utiles & autres inventions. Le public a retiré de tout cela une grande utilité; l'architecture navale, civile, militaire a été perfectionnée; la navigation est devenue plus sure & plus parfaite; enfin l'agriculture s'en est sentie, & les plantations ont été multipliées non-seulement dans l'Angleterre, mais aussi dans l'Irlande.

La *société royale* recueille avec soin dans des regîtres, toutes les expériences, relations, observa-

tions, *&c.* de ses membres; de tems en tems elle donne au public, sous le titre de *Transactions philosophiques*, ce que son recueil contient de plus immédiatement utile. Le reste demeure dans ses regîtres pour être transmis à la postérité, & pour servir de fondement aux systèmes futurs. *Voyez* TRANSACTIONS.

Elle a une bibliotheque de livres concernant les matieres qu'elle traite. Le dernier comte maréchal a contribué à l'augmentation de cette bibliotheque, en y joignant celle de Norfolk. Elle a de plus un musée ou cabinet de curiosités naturelles & artificielles, donné par Daniel Colwal, chevalier; sa devise est *nullius in verba.* Ses mémoires sont rédigés par deux sécretaires; & elle s'assemble tous les jeudis dans le Cranecourt, près de Fleestrees.

Académie royale espagnole, *voyez* ACADÉMIE.

Sucre royal, *voyez* SUCRE.

ROYAL-COLLEGE *des Médecins de Londres*, (*Hist. d'Angl.*) le *college royal* des médecins de Londres, dont on a oublié de faire l'article en son lieu, a des regles & des statuts peu connus des étrangers. Tout médecin qui s'est fait recevoir dans une des deux universités, a le droit de pratiquer par toute l'Angleterre, excepté dans l'étendue de sept milles autour de Londres. Le *college royal* a seul le droit de conférer ce dernier privilege; ceux qui après avoir subi l'examen, y sont admis, & qui ont été reçus dans les pays étrangers, sont appellés seulement *licentiés*; mais ceux qui ont pris leurs dégrés à Cambridge ou à Oxford, sont reçus membres du college, qui exige cependant encore un examen préalable, en présence du président & des censeurs; un membre honoraire est admis sans examen, & c'est un titre qu'on n'accorde qu'à des personnes d'un mérite peu commun. (*D. J.*)

ROYAL, s. m. (*monnoie de France*) monnoie d'or; On n'a point de preuves qui puisse justifier que cette monnoie soit plus ancienne en France que le regne de Philippe le Bel; il est certain que ce prince fit faire de petits *royaux* d'or fin, de 70 au marc, qui valoient onze sols parisis, & qui vaudroient aujourd'hui environ onze livres; c'est cependant la plus ancienne monnoie d'or mentionnée dans les registres de la cour des monnoies. Philippe le Bel fit aussi fabriquer des gros *royaux*, qui pesoient le double des petits.

La monnoie des *royaux* eut fort long-tems cours en France; Charles le Bel & Philippe de Valois en fabriquerent qui étoient d'or fin, & de 58 au marc; ceux du roi Jean, qui furent aussi nommés *deniers d'or au royal*, étoient de 66 & de 69 au marc; ceux de Charles VII. de 64 & de 70.

Cette espece fut toujours d'or fin, & elle fut appellée *royal*, à cause que le roi y est représenté vêtu de ses habits royaux; mais leur marque n'a pas toujours été uniforme, comme on peut s'en convaincre par la seule inspection de leurs figures dans les planches de M. le Blanc, *traité des monnoies.* (*D. J.*)

ROYALE, s. f. (*terme de Mode*) on appelloit ainsi une sorte de culotte fort large, que l'on portoit en France vers le milieu du dernier siecle; cette culotte avoit au bas des canons lacés de rubans enjolivés de points de France, & enrichis de broderie de drap découpée à jour, & de plusieurs touffes de rubans. (*D. J.*)

ROYALE GROSSE, *en terme de Fondeur de petit plomb au moule*, est une espece de plomb d'un degré plus gros que la batarde, & de deux plus gros que la petite *royale.*

ROYALE PETITE, *en terme de Fondeur de plomb en moule*, est l'espece de plomb la plus petite qu'on fasse de cette maniere.

ROYALISTE, s. m. (*Gram.*) qui est dans le parti du roi. Les militaires & les magistrats sont toujours *royalistes*; les *royalistes* étoient les adversaires des ligueurs; en Angleterre, sous Jacques I. il y avoit les *royalistes* & les parlementaires.

ROYAN, (*Géog. mod.*) ville ruinée dans la Saintonge, sur la Garonne, ou pour mieux dire à l'embouchure de la Gironde, où on pêche d'excellentes sardines, & où il y a un acul qui sert de port. Elle est fameuse par le siege qu'en fit en 1622, Louis XIII. qui ne s'en rendit maître qu'après y avoir perdu beaucoup de monde; il n'en reste aujourd'hui qu'un misérable fauxbourg. *Long.* suivant Cassini, *16. 22'. 45''. latit. 45. 30'. 50''.* (*D. J.*)

ROYANEZ, LE (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Dauphiné, au diocèse de Die; il a six lieues de long sur quatre de large. Pont-de-Royan, dont il prit le nom, en est le chef-lieu; les habitans sont exempts de taille par une concession de Dauphins. (*D. J.*)

ROYAUME, s. m. (*Droit politiq.*) « ce mot signifie (je ne dirai pas ce que disoient ces républicains outrés, qui firent anciennement tant de bruit dans le monde par leurs victoires & leurs vertus) un tyran & des esclaves; disons mieux qu'eux, un roi & des sujets ».

Un *royaume* est donc un état où un seul gouverne le corps politique par des lois fixes & fondamentales.

La plûpart des auteurs prétendent que parmi les rois, les uns sont les maîtres de leur couronne, comme d'un patrimoine qu'il leur est permis de partager, de transférer, d'aliéner, en un mot dont ils peuvent disposer comme ils le jugent à propos. D'autres n'ont la souveraineté qu'à titre d'usufruit, ou de *fidei commis*, & cela, ou pour eux seulement, ou avec pouvoir de la transmettre à leurs descendans suivant les regles établies pour la succession.

C'est sur ce fondement que les mêmes auteurs ont divisé les *royaumes* en patrimoniaux & en usufructuaires, ou non-patrimoniaux; ils ajoutent que ces rois possedent la couronne en pleine propriété, qui ont acquis la souveraineté par droit de conquête, ou ceux à qui un peuple s'est donné sans reserve pour éviter un plus grand mal; mais qu'au contraire les rois qui ont été établis par un libre consentement du peuple, ne possedent la couronne qu'à titre d'usufruit. Telle est la maniere dont Grotius explique cette distinction, en quoi il a été suivi par Puffendorf, & par la foule des écrivains.

Le celebre Coccéius, Thomasius, Bohmer, M. Barbeyrac & autres savans, ont adopté une opinion différente dans leurs ouvrages sur cette matiere, dont voici à-peu-près le précis.

Ils conviennent d'abord que le pouvoir souverain peut entrer en commerce aussi-bien que tout autre droit, & qu'il n'y a en cela rien de contraire à la nature de la chose; ensorte que si la convention entre le prince & le peuple porte expressément que le prince aura plein droit d'aliéner la couronne, & d'en disposer comme il le trouvera bon; on nommera si l'on veut un tel *royaume*, un *royaume patrimonial*; & les autres *royaumes*, des *royaumes usufructuaires*; mais les exemples de pareilles conventions sont si rares, qu'à peine en trouve-t-on d'autres que celui des Egyptiens avec leur roi, dont il est parlé dans la Genèse, *ch. xlvij. v. 18. & suiv.* & les disputes des docteurs sur le pouvoir d'aliéner la couronne, regardent les cas où il n'y a point eu de convention là-dessus entre le prince & le peuple.

La distinction qu'on fait ici se réduit à un cercle vicieux, car quand on demande quels sont les princes qui ont pouvoir d'aliéner le *royaume*, on répond que ce sont ceux qui possedent un *royaume patrimonial*; & quand on demande ce que c'est qu'un *royau-*

me patrimonial, on dit que c'est celui dont le prince a pouvoir d'aliéner la couronne. Il est vrai que les uns prétendent que les *royaumes* successifs sont patrimoniaux; les autres, que ce sont les *royaumes* despotiques; les autres, que ce sont ceux qui ont été conquis ou établis de quelqu'autre maniere par un consentement forcé du peuple; mais aucune de ces opinions n'établit de fondement solide d'un droit de proprieté proprement ainsi nommé, & accompagné du pouvoir d'aliéner.

De ce que l'on s'est soumis par force ou par nécessité à la domination de quelqu'un, il ne s'ensuit pas non plus qu'on lui ait donné par cela même le pouvoir de transferer son droit à tel autre qu'il voudra. Envain objecteroit-on que si le prince eût stipulé qu'on lui donnât le pouvoir d'aliéner, on y auroit consenti; le silence, tout au-contraire, fait présumer qu'il n'y a point eu de telle concession tacite, puisque si le roi avoit prétendu acquérir le droit d'aliéner la couronne, c'étoit à lui à s'expliquer, & à faire expliquer là-dessus le peuple; mais le peuple n'en ayant point parlé, comme on le suppose, il est & doit être censé n'avoir nullement pensé à donner au roi un pouvoir qui le mît en état de lui faire changer de maître à sa fantaisie.

En un mot, le pouvoir souverain, de quelque maniere qu'il soit conféré, & quelque absolu qu'il soit, n'emporte point par lui-même un droit de proprieté, ni par conséquent le pouvoir d'aliéner; ce ce sont deux idées tout-à-fait distinctes, & qui n'ont aucune liaison nécessaire l'une avec l'autre. Le grand-seigneur, tout despotique qu'il est, n'a ni la puissance d'aliéner l'empire, ni de changer à sa fantaisie l'ordre de la succession.

Il est vrai qu'on allegue un grand nombre d'exemples d'aliénations faites de tout tems par les souverains; mais il faut remarquer sur ces exemples qu'on allegue, 1°. que la plûpart de ces aliénations n'ont eu aucun effet; 2°. que nous ignorons les conditions sous lesquelles les princes ou les états anciens dont on parle, avoient acquis la souveraineté de tel ou tel peuple. Ainsi il pourroit se faire qu'il y eût quelque clause formelle par laquelle ces peuples avoient donné à leurs souverains le pouvoir d'aliéner la souveraineté même. 3°. Souvent ces aliénations n'ont eu d'autre titre que la force, & elles ne sont devenues légitimes qu'en vertu du consentement donné après coup, lorsque les peuples aliénés se sont soumis sans opposition au nouveau souverain. 4°. Il a pû y avoir aussi un consentement tacite entierement libre, dans le tems même de l'aliénation, & cela en deux manieres; ou quand le peuple qu'on vouloit aliéner, n'y témoignoit aucune répugnance, quoiqu'il ne fût point contraint par une force majeure; ou parce que l'usage s'étant introduit en orient & ailleurs, d'attacher au droit de souveraineté absolue un plein pouvoir de propriété, qui autorisât le souverain à aliéner ses états comme bon lui sembloit; ceux qui se soumettoient à un tel souverain, étoient censés le faire sur le pié de la coutume établie, à moins qu'ils ne déclarassent expressément le contraire. Ainsi tous ces exemples ne prouvent point que le pouvoir d'aliéner, suive nécessairement de la souveraineté la plus absolue, & considerée en elle-même, & de quelque maniere qu'on l'acquiere.

Concluons donc, comme un principe incontestable, que dans le doute, tout *royaume* doit être censé non patrimonial, aussi long-tems qu'on ne prouvera pas d'une maniere ou d'une autre, qu'un peuple s'est soumis sur ce pié là à un souverain. *Voyez* Barbeyrac, dans ses *Notes sur Grotius*; & Bohmer, dans son *Introduct. ad jus publicum universale*. (*D. J.*)

ROYAUME DE DIEU, (*Critique sacrée*) ce mot se prend dans l'Ecriture, pour le souverain empire de Dieu sur toutes les créatures; le *royaume des cieux*, est une expression commune dans le nouveau testament, pour signifier le *royaume de Jesus-Christ*, c'est-à-dire la vocation des peuples à la foi, & la prédication de l'évangile; il marque encore l'état des bienheureux apres cette vie; *heureux sont les pauvres en esprit, car le* royaume des cieux *leur appartient*. Matt. *v*. 3. Les pauvres en esprit sont ceux qui ne sont pas possédés de l'amour des richesses, & qui ne commettent pas d'injustice pour en acquérir. *Voyez* PAUVRE, *Critiq. sacrée*. (*D. J.*)

ROYAUME D'ISRAEL ET DE JUDA, (*Hist. sacrée*) les Israélites, après avoir été sagement gouvernés par des juges éclairés, & choisis dans chaque tribu, se lasserent de cette forme de gouvernement, & déclarerent à Samuël qu'ils ne vouloient plus, à l'exemple d'autres nations voisines, obéir qu'à un seul, qui fût leur maître & leur roi. Samuël pour les détourner de prendre ce parti, leur représenta fortement, mais vainement, quel seroit le droit du roi qui les gouverneroit; il vous ôtera vos fils, leur dit-il, pour en faire ses serviteurs; il prendra vos esclaves & vos troupeaux; il vous fera payer la dixme de vos grains pour enrichir ses créatures, & vous serez ses esclaves. *I. Rois viij. 11.* Les Israélites n'écouterent point le prophete, & Saül fut nommé leur roi. Cependant ce que Samuël appelle le droit du roi, *jus regis*, n'est pas le droit légitime des rois, mais l'abus qu'ils font de l'autorité qui leur a été confiée par les peuples, lorsqu'au lieu d'en être les peres & les protecteurs, ils en deviennent les oppresseurs & les tyrans.

A Saül succéda Isboseth pendant quelque tems, sur une partie de son *royaume*, & à la mort d'Isboseth, David réunit tout Israël. A David succéda Salomon, après la mort duquel le *royaume* fut partagé; dix tribus suivirent Jéroboam, car le fils de Salomon ne regna que sur Benjamin & Juda; alors se formerent deux *royaumes*, celui de Juda, & celui d'Israël; le dernier dura 253 ans, sous dix-neuf rois, qui tous moururent dans l'impiété ou dans le crime.

Le *royaume de Juda* eut aussi dix-neuf rois, depuis Roboam jusqu'à Sédécias, sous le regne duquel Jérusalem fut prise par Nabuchodonosor, le temple brulé, & les habitans emmenés captifs au-delà de l'Euphrate. Dans cette longue suite de rois, il ne s'en trouve que trois, David, Ezéchias & Josias, qui n'aient pas été idolâtres, ou du moins fauteurs de l'idolatrie. *Ecclés. xljx. 5.*

Après le retour de la captivité, qui dura 70 ans, les Juifs rentrerent dans l'aristocratie, & vêcurent sous la domination des Perses, jusqu'au regne d'Alexandre le Grand, l'an du monde 3672. apres sa mort la Judée passa sous l'autorité des rois d'Egypte, ensuite sous celle des rois de Syrie, jusqu'à ce qu'Antiochus Epiphane, ayant forcé les Juifs de prendre les armes pour leur défense, la famille des Asmonéens s'éleva & remit les Juifs en liberté.

D'abord ceux de cette famille ne prirent que le nom de princes, que porterent cinq d'entr'eux, Mathatias, Juda Machabée, Jonathas, Simon, & Hircan; mais Aristobule prit le titre de *roi* qu'il transmit à cinq de ses successeurs, Alexandre, Jannée, Salomé sa femme, Hircan, Aristobule, & Antigone. Ensuite Hérode s'empara du *royaume*, & le conserva sous l'autorité de Rome; après sa mort, la Judée fut gouvernée sous le nom d'*Ethnarchie*, par ses trois fils, Archélaüs, Hérode Antepas, & Philippe. Enfin elle fut réduite en province romaine. (*D. J.*)

ROYAUMES DU MONDE, (*Hist. anc.*) on compte ordinairement vingt-quatre *royaumes* célebres jusqu'à la naissance de Jesus-Christ. Les voici:

Le premier *royaume* est celui de Babylone, que Nemrod fonda 146 ans après le déluge l'an 1802 du monde, & 2233 avant Jesus-Christ. Nemrod y joi-

gnit l'Affyrie; mais on ne connoît pas ses successeurs, & l'Ecriture laisse assez voir que tous ces vastes pays qui ont formé l'empire d'Assyrie, appartenoient à différens maîtres au tems d'Abraham.

Le second *royaume* est celui d'Egypte, que Mesraïm fonda l'an 1847 du monde, 2188 ans avant l'ere chrétienne. On apprend de Constantin Manassés que ce *royaume* a été de 1633 ans; intervalle qu'on trouve depuis Mesraïm jusqu'à la conquête d'Egypte par Cambyses, roi des Perses, l'an du monde 3510, 525 ans avant Jesus-Christ.

Le troisieme *royaume* est celui de Sicyone, ville de Péloponnèse. C'est le premier *royaume* de l'Europe dont on connoisse un peu les rois. Jusqu'en Grece même, tout ce qui étoit plus ancien qu'Inachus premier roi d'Argos, passoit communément pour inconnu. On fixe le commencement de ce *royaume* à l'an 1871 du monde, 2164 ans avant Jesus-Christ. On dit qu'Egialée en fut le premier roi, & Zeuxippe le dernier; que ce *royaume* dura 959 ans; qu'ensuite les prêtres de Jupiter Carnien gouvernerent successivement pendant 33 ans; & que Charidème ayant pris la fuite l'an 2863 du monde, Sicyone resta sous la dépendance des rois de Mycenes. Suivant ce systême de Castor, le *royaume* de Sicyone finit l'an 2830 du monde, 1205 ans avant Jesus-Christ.

Le quatrieme *royaume* est celui d'Argos, ville du Péloponnèse, qui fut fondée par Inachus l'an 2177 du monde, 1858 avant Jesus-Christ. Il dura 382 ans sous neuf rois, dont le dernier fut Sthélénus. L'an du monde 2559, & avant Jesus-Christ 1476, Danaüs venu d'Egypte, commença une nouvelle dynastie, qui ne subsista que sous cinq rois pendant 163 ans. Acrisius, le dernier de ces rois, fut tué l'an 2690 du monde, 1345 ans avant Jesus-Christ. Il y eut ensuite divers petits rois à Argos, & dans les villes des environs qui avoient composé le *royaume* d'Argos; mais ce fut le roi de Mycenes qui eut la principale autorité.

Le cinquieme *royaume* est celui d'Athènes qui fut fondé l'an 2477 du monde, 1558 ans avant Jesus-Christ par Cécrops, qui ne laissa point d'héritier. Les seize rois qui lui succéderent furent presque tous de différentes familles. Codrus, le dernier de tous, fut tué l'an 2943 du monde, 1092 ans avant Jesus-Christ. Quoiqu'il laissât des enfans, on abolit la monarchie qui avoit subsisté pendant 487 ans, & l'état fut gouverné par des archontes perpétuels; ce qui eut lieu pendant 316 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 3283 du monde, 752 ans avant Jesus-Christ. Cette année on regla que les archontes seroient renouvellés tous les dix ans. Il y en eut sept qui gouvernerent pendant 68 ans. Enfin l'an 3351 du monde, 684 ans avant Jesus-Christ, 874 depuis la fondation du *royaume*, on commença à ne faire que des archontes annuels, ce qui a subsisté jusqu'à ce que la ville d'Athènes perdit sa liberté.

Le sixieme *royaume* est celui de Troye, ville de Phrygie en Asie. Il fut fondé l'an 2555 du monde, 1480 avant Jesus-Christ, par Dardanus venu de l'île de Crete, & dura 296 ans sous six rois, dont le dernier fut Priam, si célebre par le nombre de ses enfans, & par le chagrin qu'il eut de les voir tous périr. Le *royaume* de Troye fut détruit par les Grecs l'an 2851 du monde, 1184 avant Jesus-Christ. Astyanax, fils d'Hector & petit fils de Priam, y regna depuis, mais non avec la gloire & la puissance de ses ancêtres; & on ne fait rien de ses successeurs.

Le septieme *royaume* est celui de Mycenes, ville du Péloponnèse, qui fut fondé par Persée l'an 2722 du monde, 1313 avant Jesus-Christ, & qui fut détruit par les descendans d'Hercule l'an 2906 du monde, 1129 avant Jesus-Christ, après avoir subsisté 186 ans. Atrée & Agamemnon, rois de Mycenes, sont très-célebres; le dernier commandoit avec une autorité absolue l'armée des Grecs qui fit le siege de Troye, parce qu'il étoit le plus puissant de tous les rois grecs, & que presque tout le Péloponnèse & une partie de la Grece propre lui étoient soumis.

Le huitieme *royaume* est celui des Latins en Italie, fondé l'an 1705 du monde, 1330 avant Jesus-Christ par Picus, fils de Saturne, auquel succéda son fils Faunus, puis Latinus, vaincu par Enée, dont le seizieme successeur fut Numitor que Romulus mit sur le trône peu avant que de bâtir Rome.

Le neuvieme *royaume* est celui de Tyr, qui, à le faire commencer au tems où Josephe prétend que la ville de Tyr fut bâtie, fut fondé l'an 2783 du monde, 1252 avant Jesus-Christ. Il est certain que cet historien se trompe pour le tems de la fondation de cette ville célebre, puisqu'Io, qui fut enlevée par des tyriens, est bien plus ancienne, & que de son tems Tyr faisoit déja un grand commerce. Il fait venir le *royaume* de Tyr l'an 3187 du monde, 848 avant Jesus-Christ.

Le dixieme *royaume* fut celui d'Assyrie, fondé l'an 2806 du monde, 1229 avant Jesus-Christ, par Sémiramis. On ne connoît aucun de ses successeurs jusqu'à Phul après la mort de qui Babylone fut détachée de cet état l'an 3288 du monde, 747 avant Jesus-Christ, pour former un nouveau *royaume*. Celui d'Assyrie subsista avec beaucoup d'éclat jusqu'à l'an 3409 du monde, 626 ans avant Jesus-Christ.

L'onzieme *royaume* est celui de Lydie, au-moins à prendre son commencement au tems où il est connu. Il y eut des rois de Lydie, comme le dit Hérodote, avant Argon; mais celui-ci est le premier de la famille d'Hercule. Il commença à regner l'an 2817 du monde, 1218 avant Jesus-Christ. Après sa famille qui regna 505 ans, Gygès commença une nouvelle dynastie l'an 3322 du monde, 713 avant Jesus-Christ; & Crésus, le dernier de ses descendans, fut défait & pris par Cyrus, roi des Perses, l'an 3491 du monde, 544 ans avant Jesus-Christ.

Le douzieme *royaume* est celui des descendans d'Hercule à Corinthe, lorsqu'Aletes se rendit maître de cette ville l'an 2905 du monde, & 1130 avant Jesus-Christ. Ce royaume subsista 323 ans, & fut ensuite gouverné par des magistrats appellés *prytanés*; mais l'an 3377 du monde, 658 avant Jesus-Christ, Cypsele s'empara de l'autorité souveraine, & après lui son fils Périander, qui ne mourut que l'an 3451 du monde, 584 avant Jesus-Christ.

Le treizieme *royaume* est celui des descendans d'Hercule à Lacédémone ou Sparte. Il fut fondé la même année que celui de Corinthe par Aristomede, qui laissa deux enfans, nommés *Eurysthene* & *Proclès*, entre qui l'autorité royale fut partagée, ce qui eut lieu aussi pour leurs descendans.

Le *royaume* des Hébreux commença l'an du monde 2940, 1095 avant Jesus-Christ, par Saül, qui eut pour successeur David, puis Salomon; après lequel ce *royaume* fut partagé en deux souverainetés; l'une appellée le *royaume de Juda*, qui eut pour premier roi Roboam, & pour dernier roi Sédécias, vaincu par Nabuchodonozor, roi de Babylone, l'an 3447 du monde & 588 avant Jesus-Christ; & l'autre le *royaume d'Israël*, dont Jéroboam fut le premier roi, & Osée le dernier qui fut détrôné par Salmanazar, roi d'Assyrie, l'an 3314 du monde & 721 avant Jesus-Christ.

Le quatorzieme *royaume* a été celui de Damas, qui fut fondé l'an 2991 du monde, 1044 avant Jesus-Christ, par Rasin, Restin ou Réson, général des troupes d'Adar-Eser, ou Hadadézer ou Hadarhézer, lorsqu'il vit son maître défait par David. Ses successeurs furent presque toujours en guerre avec les rois d'Israël: il n'y eut que le dernier, nommé aussi *Rasin* ou *Retsin*, qui s'allia avec Phacée pour faire le siege

de Jérusalem, qu'il fut contraint de lever. Il fut défait & tué, & son *royaume* détruit par Téglatphalasar, Tiglath-Pilnéser, Tiglath-Piléser ou Tiglath-Péléser, roi d'Assyrie, l'an 3295 du monde, 740 avant Jesus-Christ.

Le quinzieme *royaume* a été celui de Macédoine, commencé par Caranus, l'un des descendans d'Hercule, l'an du monde 3221, & 814 avant Jesus-Christ. Il a duré 490 ans jusqu'à la mort d'Alexandre le grand, qui établit la monarchie des Grecs, & qui mourut l'an 3710 du monde & 325 avant Jesus-Christ.

Le seizieme *royaume* a été celui des Romains, qui commença l'année de la fondation de Rome la 3282 du monde, & 753 avant la naissance de Jesus-Christ. Romulus en fut le premier roi, & Tarquin le superbe le septieme & le dernier, qui fut chassé l'an du monde 3526, de la fondation de Rome le 245, & 509 avant Jesus-Christ.

Le dix-septieme *royaume* est celui de Babylone, qui fut fondé l'an 3288 du monde, 747 avant Jesus-Christ, par Nabonassar. Il ne dura que 67 ans sous dix rois, & il fut réuni au *royaume* d'Assyrie, dont il avoit été détaché l'an 3355 du monde, 680 avant Jesus-Christ.

Le dix-huitieme *royaume* est celui des Medes, qui fut fondé l'an 3326 du monde, 729 avant Jesus-Christ, par Déjocès, & que Cyrus détruisit l'an 3476 du monde, 559 avant Jesus-Christ. Ce *royaume* est célebre dans l'histoire; il y en a qui se conformant à Ctésias, le font commencer bien plutôt.

Le dix-neuvieme *royaume* est celui des Chaldéens, qui fut fondé par Nabopolassur ou Nabuchodonosor I. l'an 3410 du monde, 625 avant Jesus-Christ. On y compte cinq rois, qui regnerent 87 ans. Le dernier est Nabonnade ou Darius le Mede, qui fut défait par Cyrus l'an 3497 du monde, 538 avant Jesus-Christ.

Le vingtieme *royaume* est celui des Perses, qui passa d'Archaménidès & de Cambyses à Cyrus l'an du monde 3476, & 559 avant Jesus Christ, & dura jusqu'à Darius, qui fut tué l'an du monde 3705, & 317 avant Jesus Christ.

Le vingt-unieme *royaume*, & le second de Macédoine fondé par Antipater, qui usurpa la couronne après la mort d'Alexandre le grand, & qui la laissa à son fils Cassander l'an du monde 3718 & 317 avant Jesus-Christ. Ce *royaume* fut éteint dans Persée, qui fut vaincu par les Romains l'an du monde 3867, & le 168 avant Jesus-Christ.

Le vingt-deuxieme *royaume* est celui d'Egypte, commencé par Ptolémée, fils de Lagus, l'un des successeurs d'Alexandre le grand l'an du monde 3712, & 323 avant Jesus-Christ. Il dura jusqu'à la reine Cléopatre II. maîtresse de Marc-Antoine, qui se donna la mort après la bataille d'Actium l'an du monde 4005, & le 30 avant Jesus-Christ.

Le vingt-troisieme *royaume* a été celui de Syrie, dont le premier roi fut Séleucus Nicator, l'un des chefs successeurs d'Alexandre, l'an du monde 3723, & 312 avant Jesus-Christ. Il dura jusqu'à Antiochus l'asiatique, fils d'Antiochus le pieux & de Sélene. Ce prince en fut privé par Pompée l'an du monde 3970, & 65 avant Jesus-Christ.

Le vingt-quatrieme *royaume* a été celui de Pergame dans la grande Phrygie, qui commença l'an du monde 3752, & 283 avant Jesus-Christ, par l'eunuque Philétere, & dura jusqu'à Attale III. surnommé *Philométor*. Celui-ci mourant sans enfans l'an du monde 3902, & 133 avant Jesus-Christ, institua le peuple romain pour héritier & successeur de sa couronne.

Nous ne parlerons point ici des *royaumes* du Bosphore, du Pont en Asie, de Cappadoce, de Bithynie, d'Arménie, des Bactriens, des Indiens, des Scythes ou Massagetes, & autres semblables, parce qu'on ne connoît point l'établissement de ces monarchies, ni la succession de leurs rois. (*D. J.*)

ROYAUMES DU MONDE, (*Hist. mod.*) les *royaumes* célebres qui se sont établis dans le monde depuis la naissance de Jesus-Christ sont un point d'histoire trop étendu pour entrer dans ce détail; c'est assez de dire que tous les états nommés *royaumes* en Asie, en Europe, en Afrique & en Amérique ont éprouvé différentes révolutions dans ce long intervalle de tems.

Ainsi dans l'ancien *royaume* de la Chine, les Tartares se rendirent maîtres de ce vaste empire l'an 1279; les Chinois les en chasserent l'an 1369; mais en 1644, les Tartares soumirent de nouveau l'empire de la Chine. Alors Xunchi en fut déclaré roi, & c'est un de ses descendans qui le gouverne aujourd'hui.

Le Japon n'obéit qu'à un seul souverain depuis l'an 1550, & le dairo ou chef de la religion n'a plus en partage que de vaines marques de son ancienne autorité.

L'Inde contient plusieurs *royaumes*, dont l'histoire n'est point connue. On dit que les mogols sortis de la Tartarie établirent l'empire de ce nom vers l'an 1401, & que ce fut un fils de Tamerlan qui en fut le premier empereur. Le plus puissant des *royaumes* de l'Inde au-delà du golphe est celui de Siam, de qui la plûpart des autres sont tributaires. Dans la presqu'île de l'Inde au-deçà du golfe sont les *royaumes* d'Orixa, de Golconde, de Narsingue, de Décan, de Balaguate, de Bisnagar, *&c.* qui obéissent à divers souverains, & qui changent souvent de maître. L'histoire de tous ces divers états est ensevelie dans l'oubli jusqu'au tems que les Portugais, succédés par les Hollandois, se sont établis dans l'Inde.

La Perse obéit aux sophis depuis l'an 1500 de Jesus-Christ; mais ces sophis ont été différens conquérans, qui tour-à-tour ont usurpé & ravagé ce vaste pays.

L'Arabie reçut la loi de Mahomet vers l'an 625; depuis ce tems-là, les Arabes mahométans se nommerent *Sarasins*, & eurent des rois puissans, qui néanmoins furent soumis par les Turcs, & par les sophis dans le xij. siecle.

La Turquie en Asie comprend le Curdistan, l'Yerac, le Diarbek, la Sourie, l'Anatolie, l'Armenie & la Georgie, qui répondent à-peu-près à ce que les anciens appelloient la *Babylonie*, la *Mésopotamie*, la *Syrie*, l'*Asie mineure*, la *Colchide*, &c. Othoman vers l'an 1300 commença cet empire, & l'augmenta par ses conquêtes. L'empire de Trébisonde, établi par Alexis Comnene en 1204, passa dans les mains de Mahomet II. l'an 1461.

La Turquie en Europe est divisée par le Danube en méridionale & septentrionale. Le grand-seigneur est le maître de la méridionale, & les trois principautés de la septentrionale sont ses tributaires.

Je ne parcourrai point les *royaumes* de l'Europe, parce que chacun d'eux a son article separé dans ce Dictionnaire.

Les principales parties de l'Afrique sont l'Egypte, l'Abyssinie, le Monomotapa, le Congo, la Guinée, la Nigritie, le Bilédulgérid & la Barbarie. L'histoire de tous ces pays & de leurs états nous est inconnue.

Nous ne sommes pas mieux instruits des anciens *royaumes* qui ont subsisté en Amérique jusqu'à la découverte de cette partie du monde, où les puissances maritimes ont aujourd'hui établi leur domination. (*D. J.*)

ROYAUTÉ, f. f. (*Gramm.*) dignité du roi. Les Grecs & les Romains autrefois, aujourd'hui tous les peuples républicains sont ennemis de la *royauté*. La

royauté n'est pas un métier de fainéant; elle consiste toute dans l'action.

ROYAULTÈS, (*Hist. mod.*) signifie en Angleterre les *droits du roi;* on les appelle autrement les *prérogatives du roi* ou *regalia. Voyez* PRÉROGATIVE & REGALIA.

Il y a quelques-uns de ces droits que le roi peut accorder à des particuliers; d'autres qui sont inséparables de la couronne. *Voyez* ROI, ACCORDER, *&c.*

ROYAUX, DROITS, *regalia*, (*Hist. mod.*) *voyez* RÉGALIENS.

Droits royaux d'une église se dit des droits & privileges dont jouissent les églises cathédrales, ou autres par concession des rois. *Voyez* ÉGLISE, CATHÉDRALE, *&c.*

Regalia se prend aussi quelquefois pour le patrimoine de l'Eglise, comme *regalia sancti Petri*, & singulierement pour les terres ou héritages qui lui ont été donnés par des rois. Quelques-uns veulent même que ce soit de-là qu'est venu l'usage de la régale; car, dit Ducange, on appelloit des *héritages en régale* les biens qui étoient venus aux églises par la concession & libéralité des rois. D'où vient qu'à la mort des évêques, les rois s'en remettoient en possession jusqu'à ce que le nouveau titulaire eût reçu l'investiture. C'est aussi ce qui se pratiquoit en Angleterre, où Guillaume le conquérant & plusieurs de ses successeurs ne se hâterent pas de donner l'investiture aux nouveaux évêques, comme il paroît par les plaintes de plusieurs prélats de leur tems.

Regalia dans quelques auteurs se prend aussi pour l'hommage & le serment de fidélité que l'évêque fait au roi lors de son investiture. *Voyez* HOMMAGE & EVÊQUE, *voyez aussi* INVESTITURE.

ROYE, (*Géog. mod.*) on croit que c'est *Rodrina*, & en latin du moyen âge, *Rauga*, ville de France, en Picardie, au pays appellé *Santerre*, capitale d'un bailliage de même nom, entre Nesle & Noyon, & Montdidier. Cette ville, que quelques-uns prennent avec assez peu de vraisemblance pour l'ancienne *Rhodium* de la Gaule belgique, fut érigée en prevôté, & unie au domaine en 1371 par le roi Charles V. Aujourd'hui c'est un gouvernement de place du gouvernement militaire de Picardie. Il y a trois paroisses, une collégiale, un college & un hôpital. *Long.* 20. 28. *latit.* 49. 42.

Popaincourt, (Jean de) premier président au parlement de Paris, étoit de *Roye*, & préféra l'étude des belles-lettres à celle des armes. Il fut reçu premier président de la premiere cour supérieure du royaume en 1400, & mourut en 1403. (*D. J*)

ROYENA, (*Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Linnœus, en l'honneur de M. Van-Royen, professeur à Leyde. Le calice de la fleur est composé d'une seule feuille permanente, légerement découpée en cinq segmens obtus à l'extrémité. La fleur est monopétale, formée d'un tuyau qui est de la longueur du calice, évasé dans ses bords, & divisé en cinq segmens ovoïdes & recourbés. Les étamines sont dix filets très-courts qui naissent sur la fleur. Les bossettes sont doubles, oblongues, pointues, droites, & de la longueur du tuyau de la fleur. Le germe du pistil est délié, de forme ovale, partagé en deux stiles, un peu plus long que les étamines. Les stygma sont simples. Le fruit est une capsule ovoïde, composée de quatre battans, & sillonnée de quatre raies profondes; il contient une seule loge, dans laquelle sont renfermées quatre noix oblongues, triangulaires, couvertes de leurs coiffes. Cette plante a été décrite dans le *Paradisus batavus*, sous le nom d'une espece de pistachier sauvage, espece de staphilodendron. *Hort. Amstel. vol. I. p.* 187. Herman. *parad. bat. p.* 232. Linn. *gen. plant. p.* 193. (*D. J.*)

R U

RU, s. m. canal d'un petit ruisseau. La justice de saint Germain-des-Prez à Paris, dit le *Dict. de Trév.* s'étend le long de l'eau depuis l'abreuvoir Mâcon vers le pont saint Michel, jusqu'au *ru* de Sevre vers saint Cloud. La rue de Bievre à Paris s'appelloit autrefois *port* de Bievre, de la riviere de Bievre ou des Gobelins qui y passoit avant qu'on eût détourné son cours hors de la ville.

RUADE, s. f. (*Manege.*) action du cheval, lorsque baissant la tête & levant le derriere, il alonge subitement les deux jambes de derriere & les jette, pour ainsi dire, en l'air. Ce n'est pas un bon signe lorsqu'un cheval va à bonds, à *ruades* & à pétarades. On dit détacher, alonger, tirer, séparer une *ruade*.

RUAGE, s. m. (*Jurisprud.*) terme qui se trouve dans la coutume de Cambray, *tit.* 11. *art.* 2. & que Desjaunaux explique comme signifiant *usage*. Voyez *aussi le glossaire de* M. de Lauriere. (*A*)

RUB, s. m. (*Commerce.*) poids d'Italie, particulierement en usage dans les lieux situés sur la riviere de Gènes. A Oneille les huiles d'olives se vendent en barrils de sept rubs & demi, qui pesent ensemble autant que la millerolle de Provence, qui revient à soixante-six pintes mesure de Paris, qui en font cent mesures d'Amsterdam. *Voyez* MILLEROLLE. *Diction. de Commerce & de Trév.*

RUBAN D'EAU, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *sparganium*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée de plusieurs étamines & stérile. Les embryons naissent par petits tas séparément des fleurs, & deviennent dans la suite des capsules ou des noyaux qui ont une ou deux loges, & qui renferment ordinairement une amande farineuse: ces noyaux sont adhérens à la couche, & réunis de façon qu'ils forment une espece de tête. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

RUBAN, (*Insectol.*) nom d'un ver du corps humain, ainsi dit à cause de sa longueur, & de sa figure plate; on l'appelle aussi *ver plat. Voyez* le traité que Spigelius en a fait, sous le nom latin *tænia*, qu'on a francisé; c'est pourquoi nous en parlerons plus au long au *mot* TÆNIA.

RUBAN, (*Conchyl.*) on appelle ainsi toute bandelette très-étroite qui se distingue sur la superficie d'une coquille. (*D. J.*)

RUBAN, s. m. (*Archit.*) ornement qui imite un *ruban* tortillé sur les baguettes & les rudentures, & qu'on taille de bas-relief, ou évuidé. (*D. J.*)

RUBAN, (*Cirier.*) est la cire réduite en petits filets plats & larges, environ d'une ligne & demie. *Voyez mettre en* RUBAN & *l'article* BLANCHIR.

RUBAN, *mettre en étrier*, c'est l'action de partager la cire en petites bandelettes larges d'une ligne & demie, en la faisant passer par une greloir au sortir de la cuve, *voyez* GRELOIR & CUVE, & congeler dans l'eau où le cylindre toujours en mouvement la conduit à mesure qu'elle tombe. *Voyez* CYLINDRE, & *l'article* BLANCHIR.

RUBAN *ou* NONPAREILLE, (*Ecriture.*) ce sont des padous de soie rouge ou bleue propres à attacher les feuilles de papier les unes avec les autres, & donner à l'ouvrage un ornement extérieur. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture.* Dans le barreau, on les appelle *liasses;* ils sont de parchemin. *Voyez* NONPAREILLE.

RUBAN *à perruque*, (*Perruquier.*) est un tissu de filoselle que les Perruquiers placent autour d'une perruque pour en fortifier les bords en-dedans de la coëffe. Ils en appliquent encore un autre plus large, depuis le toupet ou front jusqu'à la nuque du col en passant par le sommet de la tête, celui-ci se pose en-

tre la coëffe & les tresses de cheveux. Le premier se nomme *ruban de tour*, & l'autre *ruban de plaque*.

RUBAN *des canons des Missels*, (*Reliure.*) les Relieurs mettent à chaque feuillet du canon des missels un *ruban* plié collé contre le feuillet avec un morceau de papier pour le soutenir. Ce *ruban* sert au prêtre à lever facilement le feuillet, & le tourner avec les doigts qu'il a en liberté.

RUBAN, f. m. (*Rubanier.*) tissu très-mince qui sert à plusieurs usages, selon les matieres dont il est composé.

Il y a des *rubans* de toutes sortes de matieres, d'or, d'argent, de soie, de fleuret, de laine, de fil, *&c.* on en fait de plusieurs largeurs, de larges, d'étroits, de demi-larges. On en fabrique de façonnés, d'unis, à deux endroits, à un envers; de gauffrés, à réseau, de doubles en lisse & de simples, & dans toutes sortes de goûts & de desseins, tels qu'on les commande aux ouvriers.

Les *rubans* d'or, d'argent, de soie, *&c.* servent aux ornemens des femmes; ceux de capiton, qu'on appelle *padous*, servent aux Tailleurs, Couturieres, *&c.* & les *rubans* de laine & de fil sont employés par les Tapissiers, *&c.*

Les *rubans* se tissent avec la navette sur le métier; savoir ceux qui sont façonnés à la façon des étoffes d'or, d'argent & de soie, & ceux qui sont unis, de même que les Tisserands fabriquent la toile, à-moins qu'ils ne soient à doubles lisses.

Les *rubans* de soie pure ne vont point à la teinture après qu'ils ont été fabriqués, mais on les tisse avec des soies toutes teintes.

Quoique la Rubanerie soit beaucoup tombée en France, il ne laisse pas que de s'y faire une grande consommation de *rubans*, & on en fait des envois considérables dans les pays étrangers. Les *rubans* de soie unis se fabriquent dans plusieurs villes de France; mais ce n'est guere qu'à Paris qu'on fait des *rubans* façonnés.

RUBAN *gauffré*, (*Arts & métiers.*) *ruban* sur lequel on imprime par l'art certains ornemens de fleurs, d'oiseaux, de ramages ou de grotesque. On donnoit autrefois ces ornemens avec des fers ou des plaques d'acier gravés; mais un maître tissutier rubanier inventa à Paris sur la fin du dernier siecle une machine tout autrement ingénieuse pour gauffrer les *rubans*. En voici l'histoire.

La mode des *rubans gauffrés* ayant commencé à s'établir vers l'an 1680, & la nouveauté leur donnant un grand cours, un nommé *Chandelier*, lassé d'être obligé de gauffrer ses *rubans* en y appliquant successivement, comme ses confreres, plusieurs plaques d'acier gravées de divers ornemens de fleurs, d'oiseaux & de grotesque, ainsi qu'il se pratique pour la gauffrure des étoffes, imagina une espece de laminoir assez semblable à celui dont on se sert à la monnoie pour applatir les lames des métaux, mais beaucoup plus simple.

Deux cylindres d'acier en faisoient les principales pieces: ces cylindres sur lesquels étoient gravées les figures dont il vouloit imprimer son ouvrage, étoient posés l'un sur l'autre entre deux autres pieces de fer plat d'un pié & demi de hauteur, placées perpendiculairement, & attachées sur une espece de banc de bois très-fort & très-pesant, qui soutenoit toute la machine.

Chaque cylindre qui tournoit sur les tourillons avoit à l'une de ses extrémités tous deux du même côté une roue à dents, qui s'engrenant l'un dans l'autre, se communiquoient le mouvement par le moyen d'une forte manivelle attachée à l'une des deux.

Cette machine ainsi préparée, lorsque l'ouvrier vouloit s'en servir, il mettoit au feu ses cylindres pour leur donner la chaleur convenable; & plaçant ensuite son *ruban* dans le peu d'espace qui restoit entr'eux, qu'il resserroit encore par le moyen d'une vis qui pressoit celui de dessus; il tiroit le *ruban* de l'autre côté; & faisant tourner les cylindres avec la manivelle, une piece entiere de *ruban* recevoit la gauffrure en moins de tems que les autres ouvriers n'en employoient pour une seule aune. Le génie & l'invention de ce rubanier eurent leur récompense: les *rubans gauffrés* firent sa fortune. (*D. J.*)

RUBAN *de satin*, (*Rubanerie.*) on appelle *ruban de satin* celui qui est fabriqué à la maniere de satin. Il y en a de simples & d'autres à double endroit.

RUBAN, *terme de Blason*, c'est la huitieme partie d'une bande. *Voyez les Planches de Blason*, *voyez aussi l'article* BANDE. Il est porté un peu coupé des lignes extérieures de l'écusson.

RUBANIER, f. m. (*Rubanerie.*) celui qui fait des rubans; il y a à Paris une communauté de maîtres *rubaniers*, qui prennent la qualité de *tissutiers-rubaniers* de la ville & fauxbourgs de Paris. Ce sont ces fabriquans qu'on appelle aussi *ouvriers de la petite navette*, pour les distinguer des marchands ouvriers en draps d'or, d'argent & de soie, qu'on nomme *ouvriers de la grande navette*, ce sont, dis-je, les fabriquans de la petite navette, qui font toutes sortes de rubans & galons d'or, d'argent, de soie, de franges, frangeons, crépines, molets, padous, *&c.* & tous autres ouvrages dépendans de la *rubanerie*. *Dict. de Savary.* (*D. J.*)

RUBARBE, *rhabarbarum*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche & profondément découpée. Le pistil sort du fond de cette fleur, & il renferme une semence triangulaire, qui, étant mûre, adhere à une capsule, de façon qu'il n'est pas possible de l'en séparer; cette capsule a la même forme que le fruit. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

RUBBE *ou* RUBBY, f. m. (*Commerce.*) en italien *rubbia*, est une mesure des liquides dont on se sert à Rome: il faut treize *rubbes* & demi pour faire la brante, qui est de 96 bocals, ensorte que chaque *rubbe* est d'environ sept bocals & demi. *Voyez* BOCAL.

RUBBE, (*Commerce.*) est aussi un poids de vingt-cinq livres, que les Italiens appellent indifféremment *rubbis* & *rubbia*.

RUBBE, est encore la mesure dont on sert à Livourne pour les grains. Dix *rubbes* trois quarts font le last d'Amsterdam. *Voyez* LAST. *Dict. de Commerce & de Trévoux.*

RUBEÆ-PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) Promontoire que Pline, *l. IV. c. xiij.* met à l'extrémité septentrionale de l'Europe. Mercator croit que c'est le cap de Livonie, appellé *Dagerort*; Bécan le prend pour le cap septentrional de la Scandinavie, nommé aujourd'hui *Wardhuis*; mais il y a beaucoup plus d'apparence que *Rubeæ-Promontorium* est le cap le plus septentrional de la Norwege, connu présentement sous le nom de *Nort-cap*: c'est le sentiment d'Ortelius, & du P. Hardouin. (*D. J.*)

RUBÉFIANS, adj. médicamens qui ont la vertu de rougir la peau. Tels sont les sinapismes. On s'en sert pour attirer l'humeur goutteuse sur une partie, & la rappeller de l'intérieur à l'extérieur. Le bain de piés dans de la lessive très-chaude, est un remede *rubéfiant*. La poudre de graine de moutarde dans le vinaigre rougit la peau, & la dispose à inflammation. (*Y*)

RUBELINE, *voyez* GORGE ROUGE.

RUBÉOLE, *rubeola*, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleurs monopétales en forme d'entonnoir divisées en quatre parties ou légerement découpées. Le calice de ces fleurs est ou simple ou double: celles qui ont un calice double sont stériles, & le calice simple des autres fleurs devient dans la suite un fruit

composé de deux semences. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

RUBETE, *rubeta*, s. f. (*Hist. des Poissons.*) ce mot veut dire un *poison* tiré en partie du suc de la grenouille venéneuse. Juvenal, *sat. 1. vers. 69. & 70.* parle d'une dame romaine qui méloit de cette espece de poison au vin qu'elle présentoit à son mari.

Occurrit matrona potens, quæ molle calenum
Porrectura viro miscet sitiente rubetam.

(*D.J.*)

RUBI, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie dans la Pouille. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route d'*Equotorium* à *Hydrunte*, entre *Canisium* & *Hydrunte*, entre *Canusium* & *Budrunte*, à 20 milles de la premiere de ces places, & 11 milles de la seconde. C'est de cette ville dont parle Horace, *l. I. sat. 5.*

Inde Rubos *fessi pervenimus. Ut potè longum*
Carpentes iter, & factum corruptius imbri.

» Nous eûmes assez de peine à gagner *Rubi*, où » nous arrivâmes fort fatigués; car outre que nous » avions fait une grande traite, la pluie avoit extré» mement gâté les chemins ». La journée d'Horace avoit été de 20 milles pour se rendre à *Rubi.* Il croissoit particulierement dans le territoire de cette ville, une espece de petit osier très-souple & très-délié dont on faisoit des corbeilles. Virgile, Georg. *l. V. vers. 256.* en a parlé, lorsqu'il a dit; *nunc facilis Rubiâ texatur fiscina virgâ.* (*D. J.*)

RUBICAN, adj. *terme de Maquignon*; couleur de poil d'un cheval, qui a du poil bai alesan ou noir, joint à du poil gris ou blanc, semé sur les flancs de maniere que ce gris ou blanc ne domine pas; on dit également cheval *rubican*, & poil *rubican*. (*D. J.*)

RUBICELLE *ou* RUBACELLE, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre précieuse, dont la couleur tient un milieu entre l'hyacinte & le rubis spinel. *Voyez* RUBIS. De Boot dit que cette pierre ressemble souvent aux grenats de Bohème.

RUBICON, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie dans la Romagne, aux confins de la Gaule cisalpine, qu'il séparoit de l'Italie, comme nous l'apprennent Cicéron, *philipp. VI. c. iij.* & Lucain, *l. I. v. 213.* Le premier dit: *Flumen Rubiconem, cui finis est Galliæ*, & le second en parle en ces termes:

Fonte cadit modico, parvisque impellitur undis
Puniceus Rubico, *quum fervida canduit æstas:*
Perque imas serpit valles, & Gallica certus
Limes ab Ausoniis disterminat arva colonis.

Cette riviere, que l'on nomme aujourd'hui *Pisatello*, selon Léander, est petite, mais très-fameuse dans l'histoire. Il n'étoit pas permis aux soldats, & moins encore à leurs chefs, au retour d'une expédition militaire, de passer cette riviere avec leurs armes, sans le consentement du sénat & du peuple romain; autrement ils étoient tenus pour ennemis de la république, comme le porte l'inscription qui étoit à la tête du pont de cette riviere, & que l'on a trouvée enterrée sur le bord de cette même riviere.

Le cardinal Bivarola, légat alors de la Romagne, fit dresser au même endroit le marbre sur lequel est cette inscription: voici ce qu'elle porte: *Jussa mandatuve* P. R. *Cos. Imp. Trib. Mil. Tiron. Commiliton. Arma quisquis es manipulariæve centurio, turmæve legionariæ, hîc sistito, vexillum sinito, arma deponito, nec citra hunc amnem signa, ductum exercitum commeatumve, traducito. Si quis ergo hujusce jussionis adversus præcepta ierit, feceritve, adjudicatus esto hostis P. R. ac si contrà patriam arma tulerit, penatesque ex sacris penetralibus asportaverit S. P. Q. R. sanctio plebesciti. S. ve consulti ultra hos fines arma ac signa proferre liceat nemini.*

Malgré le dessein que César avoit conçu d'asservir sa patrie; quand il se vit, à son retour des Gaules, au bord du *Rubicon* avec son armée, dit Suétone, il hésita quelque tems, s'il le passeroit ou non. Il le passa dans la confiance du succès de ses armes, s'empara de l'Umbrie & de l'Etrurie, d'où suivit la guerre civile qui le plaça sur le trhône, & la conspiration qui l'en fit tomber. *Voyez* TRIUMVIRAT. (*D. J.*)

RUBIE, s. f. (*Monnoie d'Alger.*) monnoie d'or qui a cours à Alger, & dans tout le royaume qui en porte le nom, aussi-bien que dans ceux de Congo & de Labez. La *rubie* vaut trente-cinq aspres: elle porte le nom du dey d'Alger, & quelques lettres arabiques pour légende. *Savary.* (*D. J.*)

RUBIERA, (*Géog. mod.*) en latin *Herbaria*; ville d'Italie, dans le Modénois, sur la Secchia, à 7 milles de Modène; c'est une forte place, qui est regardée comme la clé du Modénois. *Long. 28. 32. lat. 44. 35.*

Urceus (Antoine), un des savans malheureux du xv. siecle, naquit à *Rubiera*, en 1446, & mourut à Bologne en 1516, âgé de 70 ans. Il fut surnommé *Codrus*, à cause que le prince de Forli le rencontrant un jour, lui dit, *Jupiter Codro se commendat.* De-là vint qu'il fit pour lui cette bonne & courte épitaphe, *Codrus eram*, j'étois Codrus.

Cet écrivain vécut pauvrement pendant toute sa vie, ayant une chambre si sombre, que sans le secours d'une lampe, il ne pouvoit étudier que quelques heures de la journée. Etant une fois sorti sans éteindre cette lampe, le feu prit à ses papiers, & les brûla avec tous ses meubles. Désesperé de la perte de ses manuscrits, il proféra des blasphèmes exécrables, & se retira comme un sauvage dans les forêts, où il passa quelque tems. Ensuite revenant à la ville, il se cacha dans la maison d'un menuisier, où il demeura six mois seuls & sans livres; enfin il reprit insensiblement ses études. Mais Pierius Valérianus prétend qu'il fut tué par des assassins.

Ses ouvrages contiennent des harangues, des lettres & des poésies. Ils ont été imprimés quatre fois; savoir, d'abord à Boulogne, en 1502, & finalement à Bâle, en 1540, *in-4°.* c'est la meilleure édition, & elle est précédée de la vie de l'auteur. Le P. Niceron a fait aussi son article dans ses *mémoires des hommes illustres, tom. IV.* (*D. J.*)

RUBIGALIA ou *ROBIGALIA*, s. f. pl. (*Hist. anc.*) nom d'une fête qu'on célébroit chez les Romains en l'honneur du dieu *Rubigus*, ou de la déesse *Rubigo*, pour demander à ces divinités qu'elles préservassent le blé de la rouille ou nielle. *Voyez* FÊTE.

Ces fêtes furent instituées par Numa la onzieme année de son regne. Elles se célebroient le septieme jour avant les calendes de Mai, qui tombe au 25 d'Avril, & qui est le tems où la nielle, appellée en latin *rubigo*, s'attache au blé. *Voyez* RUBIGO.

Varron fixe la célebration de ces fêtes au tems où le soleil entre dans le 16 degré du taureau; mais il paroit que le vrai tems de leur célebration étoit le 18[e] jours avant l'équinoxe, parce que la canicule ou petit chien domine alors, & que cette constellation étoit regardée par les anciens comme malfaisante.

C'est pour cela qu'on sacrifioit un chien à Rubigo: Ovide dit qu'on sacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brébis: selon Columelle on sacrifioit seulement un chien, qui tetoit encore sa mere. Festus semble faire entendre que la victime devoit être rousse.

RUBIGINIS LUCUS, (*Géog. anc.*) bois sacré, que les anciens avoient dédié à la deesse qui présidoit

doit à la rouille des blés. Ovide parle de ce bois sacré dans ses fastes, *l. IV. v. 707.*

Flamen in antiquæ lucum rubiginis ibat,
Exta canis flammis, exta daturus ovis.

(*D. J.*)

RUBINE D'ANTIMOINE, *voyez* MAGNESIE OPALINE.

RUBIS, (*Hist. nat.*) *rubinus*, pierre précieuse, rouge, transparente, qui ne le cede qu'au diamant pour la dureté. On en compte plusieurs especes d'après les teintes plus ou moins foncées, que l'on trouve à cette pierre. Le *rubis* oriental ou vrai *rubis* est d'un rouge écarlate ou ponceau, semblable à un charbon allumé, c'est celui qu'on a quelquefois nommé *albandine* ou *almandine*, & peut-être celui que l'on nomme *escarboucle* ou *carbunculus*, quand il est d'une certaine grosseur. Le *rubis* balais, en latin *balassus* ou *palatius*, est d'un rouge un peu bleuâtre, ce qui le rend un peu cramoisi ou pourpre. Le *rubis spinel* est d'un rouge clair. Le *rubicelle* ou *rubacelle* est d'un rouge tirant un peu sur le jaune; c'est le moins estimé.

Les *rubis* varient pour la figure; l'on en trouve qui sont octahedres, d'autres sont en rhomboïdes dans leur matrice; on en trouve aussi qui sont arrondis & semblables à des cailloux roulés, ces derniers se rencontrent dans le lit de quelques rivieres, ou bien dans le sein de la terre, enveloppés dans un sable rouge, ou dans une terre verte & compacte, qui ressemble à de la serpentine, ou dans une roche rougeâtre. Les *rubis* de Bohème se trouvent dans du quartz & dans du grais.

Les plus beaux *rubis* viennent des Indes orientales; on en trouve dans le royaume de Pégu, dans l'île de Ceylan, dans l'Inde au royaume de Bisnagar & de Calicut. On dit aussi qu'il s'en rencontre en Bohème, en Silésie, en Hongrie, en Saxe, ainsi que près de Kexholm, en Finlande, & près de Keddil, sur le lac de Ladoga; la question est de savoir, si ces *rubis* ont la dureté & l'éclat de ceux d'Orient. Un *rubis* parfait est une pierre très-rare, sur-tout quand il est d'une belle grandeur: quand il s'en trouve, on en fait un très-grand cas, & on le paye plus cher que le diamant même.

L'empereur François I. aujourd'hui régnant, a fait faire à Vienne des expériences sur un grand nombre de pierres précieuses, & entr'autres sur le *rubis*. Par les ordres de ce prince, on mit dans des creusets plusieurs diamans & *rubis*; on donna pendant vingt-quatre heures un feu très-violent, & lorsqu'on vint au bout de ce tems à visiter les creusets, on trouva que les diamans avoient été entierement dissipés & volatilisés par l'action du feu, tandis que le *rubis* n'avoit rien perdu ni de sa forme, ni de sa couleur, ni de son poids.

Le dernier grand duc de Toscane de la maison de Médicis, avoit déja fait faire des expériences sur les pierres précieuses, à l'aide du miroir ardent de Tschirnhausen. Un *rubis* exposé à l'action du feu solaire, au bout de quelques secondes se couvrit comme d'une espece de graisse fondue, à la partie de sa surface qui étoit frappée par les rayons; il s'y forma ensuite quelques bulles. Après avoir été tenu pendant 45 minutes dans le foyer, il perdit sa couleur en grande partie, ses facettes, & ses angles s'arrondirent. Un autre *rubis* après avoir été exposé 3 minutes au foyer, s'écrasa & se fendit lorsqu'on vint à presser dessus avec la lame d'un couteau. On prit un nouveau *rubis* fort grand; il commença par montrer les mêmes bulles, que le premier; & au bout de 7 minutes, il étoit amolli au point de recevoir l'empreinte d'un jaspe & de la pointe d'un couteau. Cette pierre après avoir été exposée à cette chaleur violente pendant 45 minutes, ne souffrit aucune altération dans sa forme, mais sa couleur avoit changé; elle étoit devenue trouble, blanchâtre & tachetée de noir. En continuant de tenir la pierre pendant 45 autres minutes dans la même chaleur, sa couleur changea encore plus, mais sa forme ne fut aucunement altérée; enfin après avoir continué à tenir la pierre à ce même degré de chaleur pendant 3 autres quarts d'heure, il ne s'y fit plus aucun changement même pour le poids.

On prit un nouveau *rubis* que l'on pulvérisa, on exposa cette poudre au foyer du miroir ardent, & au bout de trois minutes on vit que les particules de cette poudre s'attachoient les unes aux autres assez fortement, mais elles se séparerent lorsqu'on vint à presser dessus avec un couteau; on pulvérisa de nouveau ces particules, & au bout de 12 minutes elles se lierent les unes aux autres: la liaison n'étoit point sensible à la circonférence, mais au centre; elle étoit très-forte, & les molécules en se rejoignant avoient même repris la couleur rouge qui leur étoit naturelle.

Pour s'assurer encore davantage de la fusibilité du *rubis*, on pulvérisa de nouveau ces particules, déja fondues; & pour augmenter l'action du miroir ardent, on plaça un verre pour réfléchir les rayons, en peu de secondes ce degré de chaleur fit fondre la poudre, qui prit une couleur de chair sans transparence, & au microscope on découvrit qu'il y avoit des particules qui ne s'étoient point fondues.

Les *rubis* qui avoient été exposés au foyer du miroir ardent, & ensuite jettés dans l'eau, ne se brisoient point; mais on pouvoit remarquer qu'il s'étoit fait des gersures à leur intérieur; & les *rubis* se brisoient lorsqu'on les pressoit avec un outil de fer.

En joignant du verre à un *rubis*, cette pierre parut entrer en fusion avec lui, mais on s'apperçut au bout de quelque tems que la combinaison n'étoit point intime & la partie rouge s'étoit précipitée au-dessous du verre, dont il étoit facile de distinguer le *rubis* du verre. Ces expériences sont tirées du *magasin d'Hambourg*, *vol. in-18.* & du *tom. IX. du Giornale del litterati d'Italia.* (—)

Voilà de toutes les pierres précieuses de couleur la plus difficile à trouver dans son degré de perfection. On exige que le *rubis* soit extrêmement net, d'une couleur véritablement ponceau, ou couleur de feu: l'on veut que le rouge en soit très-velouté, & qu'il jette un feu vif & ardent. Lorsque le *rubis* est pourvû de toutes ces qualités, & qu'il est avec cela d'une bonne grosseur, & d'une forme agréable, il n'y a certainement aucune pierre qui lui soit comparable; & ce n'est pas sans raison que dans l'orient où le goût pour les pierres précieuses est peut-être plus sûr & plus marqué qu'en aucun autre endroit de l'univers, on fait beaucoup plus de cas des beaux *rubis*, que des beaux diamans; par-tout où il y aura de véritables connoisseurs, il ne faut pas craindre qu'on pense autrement.

Benvenuto Cellini, sculpteur florentin, qui nous a laissé un *traité de l'Orfévrerie*, remarquoit il y a environ deux cens cinquante ans, qu'un *rubis* parfait pesant un carat, se seroit vendu de son tems 800 écus d'or, tandis qu'un diamant du même poids & de la même perfection, n'en auroit valu que cent; mais on trouve peu de *rubis* de la première beauté; presque tous pèchent dans la couleur, qui n'est pas assez pure, ou qui dans les uns est trop sourde, & dans les autres trop claire. Les magnifiques escarboucles qui ont épuisé les éloges des anciens, & auxquels ils ont crû devoir donner le nom d'ἄνθραξ ou de *carbunculus*, à cause de leur ressemblance avec un charbon ardent, ont certainement été des *rubis*.

L'antiquité en connoissoit un grand nombre; car

pourvû qu'une pierre fût ardente & de couleur rouge, elle occupoit une place parmi les escarboucles : aujourd'hui les *rubis* se réduisent à quatre especes. Celui qui marche le premier est le *rubis* d'orient qu'on vient de décrire, dont l'extrème beauté, supérieure encore à sa rareté, laisse bien loin derriere lui toutes les autres pierres précieuses du même genre ; le *rubis* de Brésil vient ensuite ; jusqu'à présent il ne s'est pas fait beaucoup rechercher, parce qu'on n'en a point encore vû d'un beau rouge ; sa couleur est un rouge clair laqueux qui n'attire point. Le *rubis* balais est plus agréable ; mais pour être parfait, il doit être d'une belle couleur de rose, non point de couleur de rose pâle, ni d'un rouge tirant un peu sur la pelure d'oignon, ainsi qu'on le trouve assez fréquemment. La quatrieme espece est le *rubis* spinel, dont la couleur plus obscure que celle du *rubis* d'orient, est une couleur de feu un peu orangée. Les plus beaux *rubis* de ces deux dernieres especes croissent dans les Indes orientales ; il s'en trouve bien aussi en Europe ; mais comme ils sont infiniment moins durs que le véritable *rubis* d'orient, ils ne prennent pas, non plus que le *rubis* du Brésil, un poliment fort vif ; & ils perdent aisément celui qu'ils ont reçu, ce qui est un grand défaut.

Si Pline en est cru, *liv. XXXVII. ch. vij.* les anciens ont peu gravé sur le *rubis*, & parce qu'ils le croyoient trop difficile à entamer, & parce que, selon eux, il emportoit avec lui une partie de la cire lorsqu'on vouloit s'en servir à cacheter. Ils avoient de plus cette fausse prévention, qu'étant posée sur la cire, cette pierre par la seule approche étoit capable de la faire fondre. La signification du nom de *rubis*, tant en grec qu'en latin, a pû faire admettre en lui une qualité qui n'y fut jamais ; & combien voyons-nous tous les jours de choses, auxquelles on a la foiblesse d'attribuer des propriétés, par une raison de conformité de nom, ou à cause d'une certaine ressemblance de figure avec les choses mêmes auxquelles on veut les appliquer ? Ce seroit perdre le tems, que de s'amuser à relever de pareilles puérilités. Il faut plutôt croire que le *rubis* n'étoit négligé par les anciens graveurs, comme il l'est encore, qu'à cause de sa trop grande dureté, & que la gravure quelque belle qu'elle eût pû être, n'auroit servi qu'à lui faire perdre de son prix, & même à le défigurer.

Quant à la taille qu'on donne présentement au *rubis*, elle est la même que pour toutes les autres pierres précieuses de couleur. Le dessus est en table environnée de biseaux ; & le dessous n'est qu'une suite d'autres biseaux qui commencent à la tranche, & allant par degrés en diminuant de hauteur chacun par égale proportion, vont se terminer au fond de la culasse. C'est du moins ainsi qu'on est dans l'usage de les tailler, au grand regret de quelques curieux, qui voudroient qu'à l'imitation des anciens, & de tous les orientaux, on ne formât toutes les pierres de couleur qu'en cabochon. Ils prétendent, & peut-être est-ce avec raison, qu'autrement la pierre ne se montre point dans sa véritable couleur, & que ce faux jeu qu'on lui procure lui devient très-nuisible. Au reste, cette taille telle qu'on vient de la décrire, n'est que pour les pierres précieuses qu'on a dessein de faire jouer & de faire briller ; car pour toutes celles qui sont simplement destinées à être gravées, il suffit que les deux faces en soient dressées uniment. On n'en monte aucune, quelle qu'elle soit, qu'on ne mette dessous une feuille d'argent, peinte d'une couleur assortissante à celle de la pierre, afin d'en relever davantage l'éclat ; au défaut de pareilles feuilles, on pourroit y appliquer des fonds de velours, ou d'autres étoffes de soie ; & l'on a vû des pierres de couleur qui étoient montées de cette maniere ; mais depuis bien des années, cette ancienne pratique est tout-à-fait abandonnée. Mariette, *traité des Pierres précieuses.* (*D. J.*)

RUBO *ou* RUBON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, & dont Ptolomée place l'embouchure entre celles du *Chronus* & du *Turuntus*. On croit que c'est aujourd'hui la Dwine. (*D. J.*)

RUBORD *ou* REBORD, s. m. (*Marine.*) c'est le premier rang de bordage d'un bateau, qui se joint à la femelle ; le second rang s'appelle le deuxieme *bord ;* le troisieme rang, troisieme *bord ;* & on nomme *sous-barque* le dernier rang, qui joint le dessous du plat-bord.

RUBRENSIS, LACUS, (*Géog. anc.*) lac de la Gaule, aux environs de Narbonne, selon Pline, *liv. II. ch. iv.* c'est le même que Pomponius Mela, *liv. III. ch. v.* appelle *Rubresus lacus*. C'est aujourd'hui l'étang de la Rubine, selon le pere Hardouin. Quoique Pline dise que l'*Atax*, présentement l'Ande, traversoit ce lac, cela ne doit faire aucune difficulté, parce qu'on a détourné le cours de cette riviere par le moyen d'un canal qui passe à Narbonne, & va se jetter dans la mer Méditerranée, à 7 milles de-là. (*D. J.*)

RUBRICA, s. f. (*Hist. nat. minéralog.*) le crayon rouge, c'est une ochre ou une terre ferrugineuse, d'un rouge plus ou moins clair ou foncé, qui a pris la consistance d'une pierre ; elle est plus ou moins tendre, suivant la nature de la terre avec laquelle elle est combinée. *Voyez* OCHRE.

Quelques auteurs regardent cette substance comme une craie ou une marne, & l'appellent *creta rubra* ou *marga ochracea rubra ;* d'autres disent qu'elle se durcit au feu, ce qui semble indiquer une terre argilleuse. Au reste, il est aisé de sentir que la partie ferrugineuse qui constitue la *rubrica* ou l'*ochre* rouge, peut être jointe accidentellement à des terres de différente nature ; c'est de-là que paroît venir aussi le plus ou le moins de friabilité de cette substance.

RUBRICATUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *liv. II. c. vj.* marque son embouchure dans le pays des Lactani, entre *Barcinon* & *Bætulon*. Pomponius Mela fait aussi mention de ce fleuve, & l'on convient que c'est présentement le Lobregal. *Voyez* LOBREGAL.

Rubricatus est aussi le nom d'un fleuve de l'Afrique propre ; son embouchure est placée par Ptolomée, *liv. IV. c. iij.* sur la côte du golfe de Numidie, entre *Hippon regia* & *Tabraca colonia*. Le nom moderne est *Jadoc*, selon J. Léon ; & *Ladoc*, selon Castale. (*D. J.*)

RUBRIQUE, s. f. (*Hist. ecclés.*) en terme de droit canon, signifie un titre ou article particulier dans quelques anciens livres de lois : ces titres ou articles sont ainsi appellés, parce qu'ils sont écrits en lettres rouges, comme les titres des chapitres dans les anciennes bibles. *Voyez* TITRE. On trouve telle loi sous telle *rubrique*.

Rubrique signifie aussi les regles données au commencement & dans le cours de la liturgie, regles par lesquelles on détermine l'ordre & la maniere dont toutes les parties de l'office doivent se faire. *Voyez* LITURGIE.

Il y a des *rubriques* générales, des *rubriques* particulieres, des *rubriques* pour la communion, *&c.* Dans le breviaire & le missel romain il y a des *rubriques* pour les matines, les laudes, les translations, les béatifications, les commémorations, *&c.*

On appelle ces regles *rubriques*, du mot latin *ruber*, rouge, parce qu'on les imprimoit autrefois en caracteres rouges, pour les distinguer du reste de l'office qui étoit imprimé en noir ; on a conservé cet usage dans le missel romain.

La grande *rubrique* pour la célébration de la pâque, prescrite par le concile de Nicée, consiste dans

la regle suivante. Le jour de pâque doit se célébrer le dimanche immédiatement après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printems. *Voyez* PAQUES. M. Wallis a fait une dissertation particuliere sur les anciennes *rubriques* concernant le jour qu'on devoit célébrer la fête de pâques. *Voyez les Transactions philosophiques.*

RUBRIQUE, s. f. (*Imprimerie.*) on nomme ainsi en termes d'Imprimerie, les lettres rouges d'un livre.

RUCHE, s. f. (*Œconom. rustiq.*) panier à serrer & nourrir des mouches à miel; il n'y a rien de décidé, ni pour la matiere, ni pour la forme des *ruches*; on en fait de planches, de pierre, de terre cuite, de troncs ou d'écorces d'arbres, de paille, d'éclisse, d'osier, & de verre, pour voir travailler les abeilles. Il y en a de rondes, de quarrées, de triangulaires, de cylindriques, de pyramidales, *&c.* Celles de paille sont les meilleures, & coutent le moins. Elles sont chaudes, maniables, propres aux abeilles, résistent aux injures du tems, & ne sont point sujettes à la vermine; les mouches s'y plaisent, & y travaillent mieux que dans toute autre sorte de *ruches*.

Pour faire des *ruches* de planche, on prend du chêne, du hêtre, du châtaigner, du noyer, du sapin, ou du liege; il s'agit principalement de bien joindre les planches, pour qu'il n'y entre ni jour, ni vent, ni pluie. Bien des gens condamnent l'usage des *ruches* de poterie, parce qu'elles conservent trop longtems le froid de la nuit, & s'échauffent trop au soleil. On prévient pourtant ces inconvéniens en les plaçant en-dehors.

Du reste on met dans chaque *ruche*, quelle qu'en soit la matiere, deux bâtons posés en croix, pour que l'ouvrage des mouches soit plus ferme.

Il y a des *ruches* de grandeurs différentes; le principal est de les faire toujours un tiers plus hautes que larges, & d'en façonner le dessus en voute pour les rendre plus commodes, & l'assiete large, pour que rien ne les ébranle. Les grandes *ruches* sont de quinze pouces de large sur vingt-trois de haut. C'est dans celles-ci qu'on doit mettre les essaims qui viennent jusqu'au milieu de Juin. Les *ruches* moyennes doivent avoir treize pouces de largeur sur vingt de hauteur; on y met les essaims produits depuis la mi-Juin jusqu'au premier Juillet. Les petites *ruches* ne doivent avoir que treize pouces de large sur dix-sept de haut; c'est dans cette troisieme sorte de *ruche* qu'on met les derniers essaims. Tout curieux de la culture des abeilles se pourvoit de ces trois sortes de *ruches* pour les différens tems.

Si les *ruches* sont faites d'osier, de troesne, ou autre branchage, il faut les enduire en-dehors de cendres de lessive ou de terre rouge, dont on fait un mortier avec de la bouze de vache, pour les garantir des vers tout-autour. Quand les *ruches* sont bien enduites & seches, avant que de s'en servir, on les passe légérement sur de la flamme de paille, & puis on les frotte en-dedans avec des feuilles de coudrier & de mélisse.

Il faut que les *ruches* soient posées sur des sieges ou bancs élevés de terre d'un bon pié, pour que les crapauds, les souris & les fourmis n'y puissent pas monter. Le siege, soit qu'il soit de pierre, de bois, de terre, ou de tuilots, doit être bien uni, surtout à l'endroit sur lequel on pose la *ruche*. Il est bon aussi que la surface du pié sur laquelle la *ruche* est assise, soit convexe, pour qu'il s'y amasse moins d'humidité; par la même raison, si on met les *ruches* sur des planches, il faut y faire deux égoûts en forme de croix, pour l'écoulement des eaux. Il y a bien de gens, surtout dans les pays qui ne sont pas fort chauds, qui mettent les *ruches* sous des appentis ou auvents faits exprès pour les défendre de la pluie & des orages. Ces auvents garantissent aussi les abeilles des grandes chaleurs & des grands vents, & facilitent leur entrée dans les *ruches*.

Chaque *ruche* ne doit avoir régulierement qu'une ouverture qui serve d'entrée aux abeilles; on met ordinairement cette ouverture au bas de la *ruche*, & on la fait petite, pour que l'humidité, l'air, & les vents ayent moins de prise sur la *ruche*. S'il se formoit quelqu'autre trou à la *ruche* ou au siege, il faut avoir soin de le bien boucher avec du mastic. Quand on a une grande quantité d'abeilles, on range les *ruches* dans un bel emplacement en forme d'amphitéâtre, ensorte qu'entre chaque banc il y ait un passage par où l'on puisse visiter les *ruches*, & que ces *ruches* soient rangées en échiquier, ou en quinconce, sans que les rangs se touchent, afin qu'elles reçoivent le soleil également & à plein. Enfin il faut avoir soin de visiter les *ruches* deux ou trois fois le mois, depuis le commencement du printems jusqu'à l'automne. *Dictionn. économique.* (*D. J.*)

RUCHE, s. f. (*Mesure seche.*) mesure dont on se sert dans les sauneries & salines de Normandie. C'est une espece de boisseau qui contient vingt-deux pots d'Argnes, pesant cinquante livres ou environ, mesure rase. *Savary.* (*D. J.*)

RUCHE, *voyez* ROUCHE.

RUCTATION, s. f. (*Médecine.*) ventosité qui est causée par la mauvaise digestion, & qui se décharge par la bouche avec un bruit désagréable. *Voyez* VENTEUX. La *ructation* vient de la réplétion, quelquefois de l'inaction. *Voyez* RÉPLÉTION.

Le docteur Quincy dit que les hypochondriaques & les hystériques y sont fort sujets; on la guérit plutôt avec les stomachiques qu'avec les carminatifs & les liqueurs chaudes. Burnet recommande les pilules iliaques de Rhasis.

RUDDIREN, RUTREN *ou* ISSUREN, (*Hist. mod. & Mythologie.*) c'est un des trois dieux du premier ordre qui sont l'objet du culte des Banians ou idolâtres de l'Indostan; ses deux associés sont Ram ou Brama & Vistnou. *Voyez ces deux articles.* Ce dieu a 1008 noms différens; mais *Ruddiren* est celui que lui donnent le *Vedam* & le *Shaster*, qui sont les deux livres fondamentaux de la religion des Indes. Les Malabares l'appellent *Ichuren*, *Issuren*, *Ipsuren*, *Ipsara*; sur la côte de Coromandel & à Karnate, on le nomme *Esvara.* Ceux des Basnians & des Malabares qui le préferent aux deux autres dieux ses confreres, l'appellent *Mahaden* ou le *grand dieu.* D'autres lui donnent le nom de *Chiven*, le vrai dieu, l'être suprème, quoique le Vedam dise formellement qu'il n'est que le dernier dans l'ordre de la création, & que la fonction qui lui a été assignée par l'être suprème, est de détruire, tandis que celle de Ram ou Brama est de créer, & celle de Vistnou de conserver les êtres. Suivant les fictions des Indiens *Ruddiren* est d'une taille si prodigieuse, qu'il remplit les 7 mondes d'en-bas, & les 7 cieux; on le représente avec trois yeux, dont un est au milieu du front; ce dernier est si étincelant, qu'il consume, dit-on, tous les objets sur lesquels il se porte. Ce dieu a 16 bras. Il est couvert de la peau d'un tigre, & son manteau est la peau d'un éléphant entourée de serpens. Il porte trois chaînes autour du col, à l'une desquelles est suspendue une cloche. Dans cet équipage on le transporte monté sur un bœuf appellé *Irishipatan*, qui est lui-même un objet de vénération pour les Indiens. Ce dieu est regardé comme le Priape de l'Indostan; c'est pour cela que dans quelques pagodes ou temples il est représenté sous la figure du membre viril, ou comme les parties de la génération des deux sexes en conjonction: c'est ce que les Indens appellent *linga* ou *lingam*, pour lequel ils ont la plus haute vénération, au point que plusieurs femmes portent cette fi-

gure obscène pendue à leur col. On assure même qu'aux environs de Goa & de Kananor, les nouvelles mariées se font déflorer par ce Priape, avant que de passer dans les bras de leurs époux. On croit que sous cet emblème, les bramines ont voulu représenter la génération de toutes choses, à laquelle, suivant quelques-uns, le dieu *Ichuretta* qui est le même que *Ruddiren*, est censé présider. Ce dieu impudique a des religieux qui se consacrent à son service, & qui demeurent constamment dans ses temples; ils vont quelquefois tout nuds dans les rues de Kananor & de Mangalor, en sonnant une clochette; alors toutes les femmes, de quelque rang qu'elles soient, sortent de leurs maisons pour venir toucher & pour baiser avec respect les parties de la génération de ces serviteurs du dieu. *Voyez l'histoire universelle* d'une société de savans anglois. *Hist. mod. tome VI. in-8°.*

Il y a dans l'Indostan trois sectes consacrées au culte de *Ruddiren* ou *Ischuren*; elles se distinguent par le *lingam* que portent les sectaires: il est fait de crystal. On les enterre assis, & on ne brûle point leurs corps, comme ceux des autres bramines. Ces trois sectes sont comprises sous le nom de *Chiwakalan* ou *Chivamadam*.

RUDE, adj. (*Gram.*) qui affecte le toucher d'une maniere inégale & raboteuse; voilà une surface bien *rude*. Il a d'autres acceptions dont je vais donner quelques exemples. On dit d'un chemin qu'il est *rude*; d'une saison qu'elle est *rude*; d'une voix, du vin, des yeux, de la peau, qu'ils sont *rudes*. La journée sera *rude*, disoit froidement un monstre qui avoit commis le plus grand des forfaits, & qui étoit condamné aux plus terribles supplices. Le métier de la guerre est *rude*; le choc fut *rude*; il a de la rudesse dans le caractere; il m'a tenu un propos très-*rude*; sa versification est *rude*; ce cheval a l'allure inégale & *rude*; c'est un *rude* joûteur.

RUDELSTATT *ou* RUDOLS-STATT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, près de la riviere Sala, entre Orlamund & Salfed, avec un château. (*D. J.*)

RUDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, sur la riviere de Moen, aux frontieres de l'évêché de Paderbonn. Elle est à l'électeur de Cologne. (*D. J.*)

RUDENTE, adj. (*Gram.*) & RUDENTURE, s. f. (*Archit.*) il se dit d'un bâton simple ou taillé en maniere de corde ou de roseau, dont on remplit jusqu'au tiers, les cannelures d'une colonne, qu'on appelle alors *cannelures rudentées*. Il y a aussi des *rudentures* de relief, sans cannelures sur quelques pilastres en gaine, comme on en voit, par exemple, aux pilastres composés de l'église de la Sapience à Rome.

Il y des *rudentures* plates, des *rudentures* à bâton, des *rudentures* à baguettes, des *rudentures* à feuilles de refend, des *rudentures* à cordelettes, *&c.* (*D. J.*)

RUDÉRATION, s. f. *terme d'Architecture*, est employé par Vitruve pour signifier un pavement fait avec du cailloutage ou de petites pierres. *Voyez* PAVEMENT.

Pour faire une bonne *rudération*, il faut commencer par bien battre la terre, afin que le pavement soit ferme & ne rompe pas.

Alors on étend dessus un lit de petites pierres, qu'on lie avec du mortier fait de chaux & de sable, que Vitruve appelle *statumen*.

Si le sable est nouveau, il doit être en proportion avec la chaux, comme 3 est à un; s'il a été tiré des démolitions de vieux pavés ou de vieilles murailles, il doit être comme 5 est à 2. *Voyez* MORTIER, *&c.*

Daviler observe que Vitruve emploie aussi le mot de *rudération* pour toutes sortes de maçonnerie grossiere, & singulierement celle d'un mur. *Voyez* MAÇONNERIE.

RUDESHEIM *ou* RUDISHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Mayence, au Rheingaw, sur la droite du Rhein, à une lieue au dessus de Bingen. *Longit.* 25. 31. *latit.* 49. 54. (*D. J.*)

RUDESSE, s. f. (*Gram.*) *voyez l'adjectif* RUDE.

RUDIÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Calabre, entre Tarente & Brindes; cette ville étoit proprement dans la Pouille peucétienne; mais le nom de *Calabre* s'est étendu fort loin dans la Pouille. Les ruines de cette ville sont aujourd'hui connues sous le nom de *Ruia* ou de *Musciagna*, dans la terre d'Otrante.

Rudies étoit la patrie d'Ennius, ancien poëte latin,

Qui primus amœno
Detulit ex Helicone perenni fronde coronam
Per gentes italas.

Silius Italicus dit, en parlant d'Ennius,

Miserunt Calabri, Rudiæ *genuere vetustæ*,
Nunc Rudiæ *solo memorabile alumno.*

Il avoit le génie grand, élevé, mais dénué des beautés de l'art. Révérons Ennius, dit Quintilien, comme ces bois consacrés par leur propre vieillesse, dans lesquels nous voyons de grands chênes que le tems a respectés, & qui pourtant nous frappent moins par leur beauté que par je ne sais quels sentimens de religion qu'ils nous inspirent.

Il est considéré comme le premier qui a employé les vers pithiens ou épiques parmi les Romains. Ses ouvrages consistoient en diverses tragédies & comédies, & en dix-huit livres d'annales de la république romaine, dont il ne nous reste plus que des fragmens. Ennius mourut l'an 584 de Rome, âgé de 70 ans.

Ce fut Caton qui l'amena avec lui à Rome pendant sa questure de Sardaigne; & c'est ce qui nous paroit aussi glorieux, dit l'historien de Caton, que son triomphe du pays. Ennius avoit une maison sur le mont Aventin; la beauté de son esprit, les charmes de sa conversation & la pureté de ses mœurs lui acquirent l'amitié de tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées dans la ville, entr'autres de Galba & de M. Fulvius Nobilior. Ciceron nous apprend que le peuple romain lui donna le droit de bourgeoise en considération de son mérite.

Il suivit Fulvius Nobilior à la guerre contre les Etoliens & les Ambraciens, & célébra le triomphe de son ami sur ces peuples. Il servit sous Torquatus en Sardaigne, ainsi que sous Scipion l'ancien, & il se distingua sous les uns & les autres par sa grande valeur.

Il étoit intime ami de Scipion Nasica, comme on le voit par un passage de Ciceron, dans son livre II. de l'orateur, où il raconte qu'un jour Scipion étant allé chez Ennius, la servante lui dit qu'il n'y étoit pas, quoiqu'il y fût. Scipion s'en apperçut: de sorte qu'Ennius l'étant allé voir à son tour quelques jours après, & l'ayant demandé à la porte, Scipion lui cria: Scipion n'est point au logis. Oh, oh! s'écria Ennius, vous croyez donc que je ne reconnois pas votre voix? Je vous trouve bien effronté, repartit Scipion: j'en ai bien cru votre servante, quand elle m'a dit que vous n'y étiez pas; & vous ne m'en croyez pas moi-même.

Il fut enterré sur la voie Appienne, dans le tombeau de la famille de Scipion, conformément à la volonté de ce grand homme, qui voulut en outre qu'on lui dressât une statue sur le monument. Ennius avoit fait lui-même son épitaphe que voici.

Aspicite, ô ceiveis, senis Ennii imagini formam:
Heic vestrûm panxit maxima facta patrum.
Nemo me lacrimis decoret, nec funera fletu
Fac sit: quur? volito vivu' per ora virûm.

Horace a exprimé la même pensée dans les vers suivans, *lib. II. ode xx.*

Absint inani funere neniæ,
Luctusque turpes, & querimoniæ;
Compesce clamorem, ac sepulcri
Mitte supervacuos honores.

« Ne songez donc point, mon cher Mécène, à me » faire des funérailles. Les larmes & les chants lugubres déshonorent un immortel. Gardez-vous d'éclater en des regrets plaintifs, & de rendre à un » vain tombeau des devoirs funèbres, qui ne feroient » ni devoirs pour vous, ni utiles pour moi ».

Je viens de donner l'épitaphe d'Ennius, je crois devoir ajouter ici son portrait; car il est vraissemblable qu'il a eu le dessein de se peindre soi-même, en traçant le caractere d'un ami de Servilius, dans le *VII. lib. de ses annales.* Voici ce morceau qui nous fera connoitre son style, le vieux langage de la langue latine.

Hæcce loquutu' vocat, qui cum benè sæpè libenter
Mensam, sermonesque suos, rerumque suarum
Comiter impartit; magna quom lapsa diei
Parte suisse de parveis summeisque gerendis
Consilio, endo foro, lato sanctoque senatu.
Quoi res audacter magnas, parvasque, jocumque
Eloqueret, quæ tincta maleis, & quæ bona dictu
Emoveret, si quid vellet, tutoque locaret.
Qui cum multa volup, ac gaudia clamque, palamque,
Ingenium qua nulla malum sententia suadet,
Ut faceret facinus: lenis tamen, haut malus; idem
Doctu' fidelis, suavis homo, facundu', suoque
Contentus, scitu', atque beatu', secunda loquens in
Tempore, commodus, & verborum vir paucorum
Multa tenens antiqua sepulta, & sæpè vetustas
Quæ facit, & mores veteresque, novosque tenentem,
Multorum veterum leges, divûmque hominumque
Prudentem, qui multa loquive tacereve posset.

On dit qu'il possédoit très-bien la langue oscane & la langue grecque. Il est certain qu'il a prodigieusement travaillé à perfectionner la poésie latine, quoiqu'il ait laissé aux siecles suivans bien des choses à faire sur cet article.

Mais ses *Annales romaines* furent si goûtées, que Q. Vargonteïus les récita publiquement à Rome avec un applaudissement extraordinaire, & le même les partagea en différens livres. Elles furent aussi lues en plein théâtre à Pouzzol, par un homme savant qui prit le nom d'*Ennianiste.* De toutes les copies de ces annales, la plus estimée a été celle que C. Octavius Lampadius avoit corrigée. On dit que Fl. Caprus avoit composé une explication des endroits obscurs, & des expressions antiques qui s'y trouvoient.

Ennius mit au jour une version latine de l'histoire sacrée d'Evhémere, & une autre de la philosophie d'Epicharme. Enfin il composa plusieurs autres ouvrages qui sont perdus. Il paroit dans ses écrits qu'il avoit de grands sentimens sur l'existence d'un seul être suprème, & qu'il n'ajoutoit pas la moindre foi à l'art prétendu de la divination, comme le prouvent ces vers que Cicéron nous a conservés, *lib. I. de divinat. n°. 58.*

Non habeo nauci Marsum augurem,
Non vicanos aruspices, non de circo astrologos,
Non isiacos conjectores, non interpretes somnium:
Non enim sunt ii aut scientia, aut arte divinei,
Sed superstitiosi vates, impudentesque hariolei,
Aut inertes, aut insani, aut quibus egestas imperat;
Qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam;
De his divitiis deducant drachmam, reddant cætera;
Quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam ipsei petunt,
Qui sui quæstûs caussa fictas suscitant sententias.

Les Etiennes ont rassemblé tous les fragmens d'Ennius. Martin del Rio & Pierre Scriverius ont publié les fragmens de ses tragédies; mais Jérôme Columna les a accompagnés d'un savant commentaire, imprimé à Naples en 1590, *in-4°.* & qui dans ce siecle a été enrichi de plusieurs additions, dans l'édition que M. François Hesselius a mis au jour, à Amsterdam en 1707, *in-4°.* (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

RUDIAIRE, s. m. (*Art gymn.*) nom du gladiateur renvoyé avec honneur, après des preuves de sa force & de son adresse dans les spectacles de l'amphitéatre. On lui donnoit pour marque de son congé un fleuret de bois, appellé *rudis*, d'où lui vient le nom de *rudiarius.*

Ces sortes de gladiateurs ne pouvoient pas être forcés à combattre; cependant on en voyoit tous les jours qui, pour de l'argent, retournoient dans l'arène, & s'exposoient encore aux mêmes dangers. Suétone nous apprend que Tibere donna deux combats de gladiateurs au peuple, l'un en l'honneur de son pere, & l'autre en l'honneur de son ayeul Drusus; le premier dans la place romaine, & le second dans l'amphitéatre, où il trouva le moyen de faire paroitre des gladiateurs qui avoient eu leur congé, *rudiarios*, à chacun desquels il promit cent mille sesterces de récompense, c'est-à-dire plus de vingt mille livres de notre monnoie actuelle. (*D. J.*)

RUDIMENT, s. m. *Rudimentum* dérive de *rudis*, (brute, que l'art n'a point encore dégrossi): de-là le nom *rudimentum*, pour signifier les premieres notions de quelque art que ce soit, destinées aux esprits qui n'en ont encore aucune teinture. Le mot françois *rudiment*, a une signification moins étendue; l'usage l'a restraint aux élémens des langues, & même en quelque maniere à ceux de la langue latine. J'ai déja dit au *mot* MÉTHODE, ce que je pense sur cette sorte d'ouvrages; je n'en répéterai ici qu'une seule chose: c'est que les livres élémentaires sont de tous, les plus difficiles à bien faire, & ceux néanmoins que l'on entreprend le plus aisément. Combien d'auteurs *rudimentaires* ont cru, je parle même des plus savans, qu'il leur suffisoit d'avoir lu beaucoup de latin, & observé beaucoup de phrases latines, sans les avoir comparées à la regle commune de tous les idiomes, qui est l'analyse! C'est pourtant la seule voie qui nous soit ouverte pour pénétrer jusqu'au génie distinctif d'une langue; & que prétend nous apprendre celui qui n'a pas pénétré jusque-là, ou qui même n'est pas en état d'y pénétrer? *Voyez* INVERSION.

RUDIR L'ÉTOFFE, (*Teinture.*) c'est, en noir, augmenter la couperose.

RUDIS, (*Hist. anc.*) chez les Romains, étoit un bâton noueux & plein d'inégalités, que le préteur donnoit aux gladiateurs, comme une marque de leur liberté, & de la permission qu'on leur accordoit de se retirer. *Voyez* GLADIATEUR.

De-là est venue cette phrase latine, *rude donare*, qui signifioit accorder la liberté à un gladiateur, & le dispenser de combattre à l'avenir. C'est pour cela aussi que les gladiateurs qui avoient obtenu leur congé, s'appelloient *rudiarii. Voyez* RUDIAIRE.

RUDOLPHINES, TABLES, (*Astron.*) on appelle ainsi les tables du mouvement des astres, calculées par Kepler, qui les dédia à l'empereur Rodolphe, d'où elles ont tiré leur nom. *Voyez* TABLES ASTRONOMIQUES & ASTRONOMIE.

RUDOLPHSWORTH, (*Géog. mod.*) ou *Newstadtl*, ville d'Allemagne, dans la Carniole, sur la ri-

viere de Gurck, avec une abbaye. Les environs sont fertiles en très-bons vins. *Long.* 33. 24. *lat.* 46. 2. (*D. J.*)

RUDOYER, v. act. (*Gram.*) c'est traiter rudement.

RUDOYER *son cheval*, (*Maréchal.*) c'est le maltraiter mal-à-propos, quand on est dessus.

RUDUSCULANE, PORTE, (*Antiq. rom.*) *rudusculana porta*; ancienne porte de la ville de Rome, ainsi nommée parce qu'elle étoit d'un ouvrage rustique & grossier, ou comme dit Valere Maxime, parce qu'elle étoit garnie de bronze. (*D. J.*)

RUE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *ruta*, genre de plante à fleur en rose, composée le plus souvent de quatre pétales concaves & disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit arrondi, tétragone pour l'ordinaire, & composé souvent de quatre capsules attachées à un axe. Ce fruit renferme des semences qui ont ordinairement la figure d'un rein, ou qui sont anguleuses. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

RUE SAUVAGE, *harmala*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois capsules, qui renferment des semences le plus souvent oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont alternes. Tournefort, *institut. rei herbar.* *Voyez* PLANTE.

RUE, (*Jardinage.*) *ruta*, petit arbrisseau toujours vert, qui vient naturellement dans les pays méridionaux de l'Europe. Il s'éleve à quatre ou cinq piés; ses feuilles sont épaisses, charnues, découpées, & d'un verd bleuâtre. Ses fleurs qui paroissent au mois de Juin sont jaunes & de peu d'agrément, elles viennent en bouquets au bout des branches. Ses graines qui sont noires, petites & anguleuses, sont renfermées dans une capsule qui a quatre loges. Quoique le feuillage de cet arbrisseau soit d'une jolie apparence, il rend une odeur forte, si désagréable, qu'il n'y a guere moyen d'en faire usage pour l'agrément. Son accroissement est prompt, il est robuste, il réussit dans toutes sortes de terreins, & il se multiplie aisément de graines, de branches couchées & même de bouture: cette derniere méthode est la voie la plus courte.

La Médecine fait usage de la *rue* dans quantité de circonstances. Elle a surtout la vertu de préserver des venins. Les Maréchaux en tirent des secours pour la cure des maladies du cheval & autres bestiaux. En Angleterre, en Hollande & en Allemagne, on fait entrer la *rue* dans plusieurs ragoûts. En Italie on mange ses plus jeunes rejettons en salade. Mais on ne fait en France nul usage de cette plante dans les alimens. Les goûts varient chez les différentes nations, comme les mœurs & les opinions.

On connoit plusieurs especes de *rue*: voici les plus remarquables.

1. *La rue domestique*, c'est la plus commune, & celle dont on fait plus particulierement usage.

2. *La rue domestique à petites feuilles*, ses fleurs sont aussi plus petites. Cet arbrisseau n'a pas d'autres différences.

3. *La rue domestique à petites feuilles panachées*, ses feuilles sont joliment tachées de blanc, pendant l'hiver & dans le commencement du printems. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cet arbrisseau, c'est que les taches ne sont apparentes que dans le tems où la seve n'est plus en action. Elles disparoissent peu-à-peu, à mesure que l'arbrisseau végete au printems, & on les voit reparoitre en automne, dès que la seve n'agit plus. On peut regarder cette plante comme un barometre de végétation.

4. *La rue d'Alep à larges feuilles*, elle est plus délicate que les précédentes, & elle répand une odeur encore plus forte & plus désagréable.

5. *La rue d'Alep à petites feuilles*, c'est tout ce qui en fait la différence.

6. *La grande rue sauvage*, elle a beaucoup de ressemblance avec la premiere espece, si ce n'est qu'elle s'éleve davantage, & que ses feuilles, ses fleurs & ses graines sont plus petites, & que sa verdure est plus blanchâtre. Mais elle est moins robuste & d'une odeur si forte & si insupportable, qu'elle porte à la tête. Il y a même dans cette plante une vertu si active & si pénétrante, qu'elle occasionne de l'inflammation à la peau, lorsqu'on touche ses feuilles.

7. *La petite rue sauvage*, sa feuille & sa fleur sont plus petites que celles de la précédente. Elle s'éleve beaucoup moins, & elle n'a pas de meilleures qualités. Cependant c'est l'espece de *rue* qui a le plus d'agrément par rapport à son feuillage qui est très-joli.

8. *La rue d'Espagne*, sa feuille ressemble à celle du lin, & elle est fort délicate.

RUE, (*Mat. méd.*) *rue des jardins* & *grande rue sauvage*. Ces deux plantes ont les mêmes propriétés, & peuvent se substituer l'une à l'autre. On doit observer seulement que la derniere a plus d'efficacité que la premiere, &c.

Les feuilles & les semences de la *rue* sont d'usage.

L'infusion des feuilles fraiches de cette plante, ou ces mêmes feuilles seches réduites en poudre, sont des remedes très-efficaces pour rétablir les regles, & pour calmer les accès de vapeurs histériques. Ces mêmes remedes sont de bons vermifuges. Les semences ont les mêmes vertus, & sont employées aux mêmes usages. Le suc dépuré des feuilles est encore plus puissant. On emploie avec succès l'eau distillée de *rue* dans les juleps & les potions hystériques, anti-spasmodiques & vermifuges. Cette eau est comptée aussi parmi les remedes ophtalmiques.

On prépare une conserve avec les sommités fleuries; & on en retire une teinture qui a aussi les mêmes vertus. L'huile essentielle de *rue* est regardée comme possédant les mêmes propriétés, & à un petit degré très-supérieur; mais il est vraissemblable que cette huile participe plus des qualités communes des huiles essentielles que des qualités particulieres de la *rue*.

Cette plante est d'ailleurs recommandée comme résistant très-puissamment au venin, corrigeant le mauvais air, & même chassant le diable. C'est surtout un vinaigre composé, dont la *rue* est un des principaux ingrédiens qu'on emploie dans ces dernieres vues.

On prépare avec la *rue* une huile par infusion qu'on emploie extérieurement comme résolutive & nervine, & qu'on croit surtout propre à tuer les vers des enfans, si on leur en frotte le nombril. C'est principalement cette derniere propriété qu'on attribue aussi à l'huile essentielle.

La *rue* doit être regardée comme un remede puissant, que son odeur forte & désagréable fait trop négliger parmi nous.

La *rue* entre dans un grand nombre de compositions officinales. Elle est un très-bon ingrédient d'un remede magistral externe très-usité sous le nom de *vin aromatique*. *Voyez* VIN AROMATIQUE. (*b*)

RUE, s. f. (*Architect.*) espace entre des maisons pour servir de passage au public, ou si vous l'aimez mieux, c'est un chemin libre bordé de maisons ou de murs, pavé & pratiqué dans les villes, pour communiquer d'une maison, d'une place, d'un quartier à un autre. Vitruve, Palladio, & ceux qui sont entrés dans le détail de la construction des villes, donnent les préceptes suivans, au sujet du compartiment des *rues*.

Dans l'alignement des *rues* des villes, il faut sur-

tout avoir égard à la qualité & à la température de l'air où elles se trouvent. Dans les pays froids ou tempérés, on doit les tenir plus larges & plus spacieuses, afin que la ville en soit plus commode, plus saine & plus belle; car l'air étant plus découvert, il est plus sain: de sorte que si une ville est située dans un air froid, & que les maisons y soient beaucoup exhaussées, il faudra donner beaucoup de largeur aux *rues*, afin que par ce moyen le soleil entre partout librement.

Mais si cette ville est située dans un climat fort chaud, il est nécessaire d'en faire les *rues* étroites, & les bâtimens plus exhaussés, afin que par le moyen de l'ombre qui se rencontre toujours dans les *rues* étroites, la chaleur se trouve plus modérée: ce qui contribue beaucoup à conserver la santé: c'est ce qu'on remarqua à Rome, depuis que Néron l'eut rebâtie, & qu'il eut tenu les *rues* plus larges qu'auparavant; la ville en fut plus belle, mais elle se trouva plus exposée aux chaleurs & aux maladies.

Les *rues* principales doivent être disposées ensorte que des portes de la ville elles se rendent en droite ligne sur la grande place; & quelquefois même, si la situation le permet, il est bon qu'elles passent jusqu'à l'autre porte; & selon la forme ou l'étendue de la ville, on pourroit faire sur le même alignement, entre quelques-unes des portes & la principale place, plusieurs places moindres. Les autres *rues* doivent aussi aboutir non-seulement à la grande place, mais encore aux principales églises, aux grands palais, & à tous les lieux publics.

Mais dans ce compartiment des *rues*, il faut soigneusement prendre garde, selon l'avertissement que Vitruve nous donne, qu'elles ne soient point directement opposées à aucun vent violent, ni par conséquent sujettes à leurs tourbillons, & à l'impétuosité de leurs souffles; d'ailleurs pour la conservation de la santé des habitans, on doit tâcher de détourner & de rompre les vents nuisibles.

Toutes les *rues* doivent avoir une pente vers le milieu, afin que les eaux qui tombent des toits des maisons, s'y viennent rendre toutes ensemble, se fassent un cours plus libre, & entrainent avec elles les ordures, de peur que, si elles croupissoient trop long-tems dans un même lieu, l'air ne s'infectât de leur corruption. On donne aux *rues* droites & larges une pente d'environ un pouce par toise pour l'écoulement des eaux. Les moindres ont un ruisseau, & les plus larges, une chaussée entre deux revers.

Les *rues* chez les Romains, étoient grandes ou publiques, & petites ou particulieres. Ils nommoient les premieres, *royales*, *prétoriennes*, *consulaires* ou *militaires*; & les autres, *vicinales*, c'est-à-dire, *rues* de traverse, par lesquelles les grandes se communiquoient les unes aux autres.

Chacun dérive le mot de *rue* à sa fantaisie. Suivant Daviler, ce mot vient de *rudus*, aire pavée de mortier, de chaux & de ciment; selon MM. de Port-Royal, le mot *rue* vient de ῥύμη, *vicus*, dont la racine est ῥύα, *je coule*. Ducange prétend qu'on a dit *ruta*, *ruda* dans la basse latinité, pour signifier une *rue* & *place marchande*. (*D. J.*)

RUE *d'une ville de guerre*, (*Archit. milit.*) dans les villes de guerre les principales *rues* prennent leur origine à la place d'armes, qui est au milieu de la ville, & se conduisent sur un même alignement aux portes de la ville, aux remparts, & principalement à la citadelle ou au réduit, s'il y en a, afin qu'elles puissent être enfilées. On les fait aussi perpendiculaires les unes aux autres, le plus qu'il est possible, afin que les encoignures des maisons soient à angles droits. On donne ordinairement six toises aux grandes *rues*, & trois ou quatre aux petites. A l'égard de leur distance, la *rue* qui est parallele à une autre, doit en être tellement éloignée, qu'il y reste un espace pour deux maisons de bourgeois dont l'une regarde une *rue*, & l'autre a la vue dans celle qui lui est opposée. On suppose ici que chaque maison à cinq ou six toises de large sur sept à huit d'enfoncement, avec une cour de pareille grandeur, afin que l'intervalle d'une *rue* à l'autre soit d'environ trente-deux à trente-trois toises. *Voyez* la *science des Ingénieurs* de M. Belidor. (*D. J.*)

RUE, s. f. (*terme de Carrier.*) ils appellent les *rues* d'une carriere, les espaces qui restent vuides, après qu'on en a tiré les différens bancs de pierre dont elle est composée. C'est par ces *rues* qu'on nomme aussi *chemins*, que l'on pousse les pierres au trou, après qu'on les a mises sur les boules. *Savary*. (*D. J.*)

RUE, *clou de rue*, (*Maréchal.*) on dit qu'un cheval a pris un clou de *rue*, pour dire qu'en marchant il a rencontré un clou qui lui est entré dans le pié, & l'a rendu boiteux.

RUE, (*Géog. mod.*) il y a deux petites villes de ce nom, l'une en France, l'autre en Suisse.

La premiere est en Picardie, dans le Ponthieu, à une lieue de Crotoy, sur la riviere de Mage. Quoique ses fortifications aient été rasées, c'est cependant encore un gouvernement de place. Elle a deux paroisses, & un petit commerce en bestiaux & en chevaux. *Long. 19. 15. latit. 50. 17.*

La seconde petite ville nommée *Rue* est au canton de Fribourg dans le bailliage de Corbiere. *Long. 24. 37. latit. 46. 57.* (*D. J.*)

RUÉE, s. f. (*Jardin.*) amas de litieres seches, chaumes, bruyeres, *&c.* que l'on fait dans les basses-cours, pour les froisser sous les piés, & les faire pourrir, afin de les mêler ensuite euvec du fumier, & en engraisser les terres. (*D. J.*)

RUGIEWITH, (*Mythologie.*) nom d'une divinité adorée par les anciens Vandales.

RUELLE, s. f. (*Gram.*) petite rue; c'est aussi l'espace entre un lit & la muraille, un poste de *ruelle*, de petits vers de *ruelle*. On le prend encore pour un alcove, ou un lieu paré où les femmes reçoivent des visites familieres, soit au lit, soit debout.

RUELLE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *ruellia*, genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou, à la partie inférieure de la fleur, & devient dans la suite un fruit conique & membraneux qui s'ouvre en plusieurs parties par le sommet; il renferme des semences qui sont pour l'ordinaire petites & arrondies. Plumier, *nova plant. amer. genera*. *Voyez* PLANTE.

RUELLER LA VIGNE, (*Agricult.*) *rueller la vigne*, c'est avec la paume de la pioche, enlever la terre du milieu d'une perchée de vigne, & la relever de côté & d'autres contre les seps. On commence ordinairement ce travail par le haut bout de la perchée, en continuant jusqu'en-bas, de telle maniere que le milieu de cette perchée devient une rigole, & la terre forme un dos-d'âne le long de chaque perchée; mais cette façon qu'on donne aux vignes, ne se pratique que dans celles qui sont plantées au cordeau. (*D. J.*)

RUER, v. n. (*Maréchalerie.*) se dit du cheval qui détache une ruade. *Voyez* RUADE. Il faut couper un cheval sujet à *ruer*: c'est un excellent remede contre ce vice. *Voyez* CHATRER.

RUESSIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule aquitanique, selon Ptolomée, *l. II. c. vij.* qui la donne aux peuples *Velanni*. C'est aujourd'hui *Rieux*, suivant Mercator, & *Saint-Flour*, suivant Villeneuve. (*D. J.*)

RUFÆ, (*Géog. anc.*) château d'Italie, dans la Campanie, selon la remarque de Servius sur ce vers de Virgile, *Æneid. l. VII. v. 739.*

Quique Rufas, *batulamque tenent, atque arva celennæ.*

Quelques exemplaires portent *Rufras* au lieu de *Rufas*; & il y a apparence que c'est ainsi qu'il faut lire, du moins c'est ainsi qu'écrit Silius Italicus, *l. VIII. v. 570.*

Et quos aut Rufæ, *quos aut Arsenia, quosve*
Obscura incultis Herdonia misit ab agris.

(D. J.)

RUFFAC, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la haute-Alsace, capitale du territoire de Munda, sur le Rotbach, à 3 lieues au sud-ouest de Colmar; l'empereur Henri IV. contre ses promesses, brûla & pilla cette ville en 1068; en 1298, l'empereur Adolphe la traita de même; elle n'a pas été plus heureuse dans le dernier siecle.

Pellican (Conrad) d'abord cordelier, puis luthérien, & finalement calviniste, naquit à *Ruffac* en 1478, & mourut en 1556, à 78 ans. Ses œuvres ont été imprimées en cinq volumes *in-fol.* Ce sont des commentaires sur l'Ecriture, & des versions de plusieurs ouvrages de rabbins, car il entendoit fort bien l'hébreu.

Lycosthene, plus ordinairement nommé *Wolfhart* (Conrard), littérateur, qui embrassa le calvinisme, naquit à *Ruffa*, en 1518, & mourut à Bâle, en 1561. Il a mis au jour plusieurs livres, entr'autres une gnomologie latine, *prodigiorum & ostentorum chronicon. Epitom. stobæi sententiarum. De mulierum præclarè dictis*, &c. Il commença le *theatrum vitæ humanæ*, que Zuinger acheva & publia; le P. Niceron a fait l'article de cet homme de lettres, *tome XXXI. p. 339. (D. J.)*

RUFFEC, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Angoumois, au diocese, & à 7 lieues d'Angouleme, sur le ruisseau nommé le *Lieu.* Il s'est tenu dans cette petite ville, en 1327, un concile nommé *rosiacense concilium. Longitude 17. 48. latit. 46. 41. (D. J.)*

RUFIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique. Ptolomée, *l. II. c. ix.* la donne aux Nemetes. On croit que c'est aujourd'hui Oppenheim, sur le Rhin. Il y en a pourtant qui la placent à Ruffach. *(D. J.)*

RUFIEN, s. m. (*Science étymolog.*) vieux mot qui veut dire celui qui a des privautés avec une femme, telles qu'en a un mari. Ce terme vient de l'allemand *ruef*, qui signifie une *voûte*, comme on appelle *fornicatio* la paillardise à *fornicibus*, parce qu'anciennement à Rome les femmes débauchées se tenoient en quelques endroits sous une voûte. *Caseneuve.*

RUFISQUE, (*Géogr. mod.*) bourgade située au royaume de Jalofes, près du cap Verd, au bord d'une baie que l'on trouve quand on a doublé ce cap. Cette bourgade, qui est vis-à-vis, & à une lieue de l'île de Goérée, appartient à la France. *Latitude 14. 39'.*

RUGEN, (*Géog. mod.*) île de la mer Baltique, dans les états que la Suede possede en Allemagne, sur la côte de Poméranie, qui lui est opposée au midi & au couchant. Elle a été autrefois beaucoup plus grande qu'elle n'est aujourd'hui; car elle avançoit presque jusqu'à l'île de Ruden, au lieu qu'à présent elle en est éloignée d'un mille & demi. Elle a perdu ce terrein en 1309, par une inondation qui submergea tout cet espace. Les habitans de cette île étoient anciennement connus sous les noms de *Rugii*, *Rugiani*; ils étoient Slaves ou Vandales d'origine, & n'embrasserent l'Evangile que sur la fin du douzieme siecle.

On donne sept milles germaniques de longueur, & à-peu-près autant de largeur à l'île de *Rugen*; mais elle est coupée par tant de baies & de golfes, qu'en quelqu'endroit qu'on se place, on ne se trouve jamais qu'à un demi-mille de la côte. Cette île fournit beaucoup de chevaux, de bœufs, de brebis, & surtout de grosses oies. La terre y est si fertile en blé, que *Rugen* est appellé le *grenier* de Stralsund. Autrefois il y avoit deux fortes places dans *Rugen*; mais il n'y a aujourd'hui que quelques bourgades.

On sait que Charles XII. après avoir vu ses lauriers flétris à Pultawa, fit des efforts inutiles pour défendre cette île contre les Danois & les Prussiens; ses troupes furent toujours repoussées; enfin Grothusen son favori, & le général Dardof étant tombés morts à ses piés, il se vit contraint de monter lui-même à cheval, & de se sauver, pour n'être pas fait prisonnier.

Du midi jusqu'à l'ourse on vante ce monarque,
Qui remplit tout le nord de tumulte & de sang;
Il fuit, sa gloire tombe, & le destin lui marque
Son véritable rang.

Ce n'est plus ce héros guidé de la victoire,
Par qui tous les guerriers devoient être effacés;
C'est un nouveau Pyrrhus, qui va grossir l'histoire
Des fameux insensés.

(D. J.)

RUGENWALDE, (*Géog. anc.*) ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, chef-lieu du duché de Wenden, sur la riviere de Wiper, à 30 milles au nord-est de Colberg. Elle est défendue par un château, & appartient au roi de Prusse. *Long. 34. 18. lat. 54. 33. (D. J.)*

RUGGI, s. m. (*Commerce.*) mesure des grains dont on se sert à Livourne. Onze *ruggi* un tiers font le last d'Amsterdam. *Voyez* LAST. *Diction. de Comm. & de Trévoux.*

RUGIENS, LES, *Rugii*, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Tacite, *Germ. c. xliij.* les met sur le bord de l'Océan septentrional, aujourd'hui la mer Baltique. Le nom de ces peuples est corrompu dans Ptolomée, qui les nomme *Rutidii*, quoiqu'il ait appellé leur ville *Rugium*, outre qu'il les place dans le même endroit où Tacite place les *Rugii.* Sidonius Apollinaris, Jornandès, Paul Diacre, & plusieurs autres écrivains du moyen âge, appellent ces peuples *Rugi*, & Procope écrit *Rogi.*

Leur premiere demeure a été dans la Poméranie ultérieure, où l'on croit qu'étoit leur ville *Rugium.* Dans la suite on les trouve dispersés en différens endroits. Les uns habitoient l'île de Rugen, à laquelle ils donnerent leur nom. On en voit d'autres sur le bord du Danube, où le pays dont ils s'emparerent fut appellé *Rugiland*, selon Jornandès. Langobard, *l. I. c. xix.* Procope, *Goticar. rer. l. II.* fait aussi mention de cette demeure des *Rugiens* sur le bord du Danube. Enfin, on les voit en Italie, où Ennondius, *in vita D. Epiphanii*, dit qu'ils se rendirent maîtres de la ville de *Ticinum. (D. J.)*

RUGINE, s. f. *terme de Chirurgie*, est un instrument qui sert à râcler un os.

Il y en a qui sont pour nettoyer les dents, en ôter le tartre; d'autres pour ratisser & découvrir les os ulcérés.

Les *rugines* pour les dents sont longues tout-au-plus de quatre pouces & demi, y compris le manche d'ébene ou d'ivoire taillé à pans. La tige est d'acier poli, de figure pyramidale, d'environ deux pouces & deux lignes de longueur, terminée par une petite lame horizontalement située sur son extrémité. Cette lame est plane en-dessous, composée en-dessus de plusieurs biseaux, qui forment un tranchant tout-au-tour de cette lame, qu'on doit regarder comme la *rugine* proprement dite. Cette *rugine* est de différente figure, ou triangulaire, ou pointue d'un côté, arrondie & tranchante de l'autre, ou olivaire & sans saillie du côté opposé à la pointe. Ces différentes *rugines* servent à nettoyer & à ratisser les dents; ou

on se sert de celle qui paroît convenir le mieux par sa figure, suivant la position de la dent qu'on veut nettoyer. *Voyez fig. 5. Pl. XXV.*

Les *rugines* dont on se sert pour découvrir les os, examiner leur félure, ou en ôter la carie, sont longues de cinq à six pouces. Leur lame tranchante tout-au-tour, & taillée aussi en biseaux, est plus grande que celle des précédentes. Elle a un pouce de longueur sur six lignes ou environ de largeur. Il y en a de quarrées, de pointues par un bout, arrondies par l'autre, de triangulaires, *&c. Voyez les fig. 2. & 3. Pl. XVI. (Y)*

RUGIR, RUGISSEMENT, (*Gram.*) termes qui désignent le cri des lions. Le lion *rugit* d'amour & de fureur. Qui est-ce qui a entendu le *rugissement* du lion sans frémir?

RUGIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, dans sa partie septentrionale, selon Ptolomée, *l. II. c. xj.* qui la place dans les terres, entre Viritium & Scurgum. On ne sait pas la juste position de cette ville: les uns la prennent aujourd'hui pour Holmburd; d'autres pour Camin, & d'autres pour Rugewolde. (*D. J.*)

RUGLEN *ou* RUGLAN, (*Géog. mod.*) ville d'Ecosse, dans la province de Cluydsdale, sur la Cluyds, à trois milles de Glascow, & vis-à-vis. *Long. 13. 34. lat. 5. . 19.*

RUGUSCIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Rugusci*, selon Pline, *l. III. c. xx.* & *Riguscæ*, selon Ptolomée, *l. II. c. xij.* peuples de la Rhétie, dans la partie septentrionale. Ils habitoient les pays connus aujourd'hui sous les noms de *Rheithal* & de *Reingow* (*D. J.*)

RUIER *ou* ROYER, f. m. (*Jurisprudence.*) est la même chose; quelques coutumes, comme celles de S. Piat, de Seclin sous Lille; celles de Béthune & de Lillers sous Artois, appellent *ruyer* le seigneur *voyer. Voyez* VOYER. (*A*)

RUILER, v. act. (*Charpent.*) c'est faire des repaires pour dresser toutes sortes de surfaces & de plans. (*D. J.*)

RUILLÉE, f. f. (*Maçonn.*) enduit de plâtre ou mortier, que les couvreurs mettent sur les tuiles ou l'ardoise, pour les raccorder avec les murs, ou les jouées de lucarne.

RUINE, f. f. (*Gram.*) décadence, chûte, destruction; les *ruines* sont belles à peindre. Sans le crime il n'y auroit point de poëmes épiques, point de tragédie; sans le ridicule & le vice, point de comédie. La *ruine* de cet homme; la *ruine* de ma fortune.

RUINES, f. f. pl. (*Archit.*) ce sont des matériaux confus de bâtimens considérables dépéris par succession de tems. Telles sont les *ruines* de la tour de Babel, ou tombeau de Belus, à deux journées de Bagdat en Syrie, sur les bords de l'Euphrate, qui ne sont plus qu'un monceau de briques cuites & crues maçonnées avec du bitume, & dont on ne reconnoit que le plan, qui étoit quarré. Il y a aussi près de Schiras en Perse, les *ruines* d'un fameux temple ou palais, que les antiquaires disent avoir été bâti par Assuerus, & que les Persans nomment aujourd'hui *Tchelminar*, c'est-à-dire les quarante colomnes, parce qu'il en reste quelques-unes en pié, avec les vestiges des autres, & quantité de bas-reliefs & caracteres inconnus, qui décelent la grandeur & la magnificence de l'architecture antique. *Voyez les voyages de* Pietro della Valle.

On compte encore au nombre des *ruines* considérables, celles de Palmire, ancienne république de la Syrie palmiréenne, bâtie par Salomon, embellie par Seleucus, successeur d'Alexandre, restituée par l'empereur Adrien, saccagée sous l'empereur Aurelien, l'an 270, & enfin ruinée depuis par les Arabes. M. le Brun, dans son voyage au Levant, & Fischer, dans son essai d'architecture historique, nous ont donné quelques idées de ces *ruines;* mais il en a parit en Angleterre une très-ample description, mise au jour par les soins de M. Robert Wood, avec des planches magnifiquement gravées, & fort détaillées. *Voyez* PALMIRE, *Géog.* (*D. J.*)

RUINE, se dit *en Peinture* de la représentation d'édifices presque entierement ruinés. De belles *ruines*. On donne le nom de *ruine* au tableau même qui représente ces *ruines*. *Ruine* ne se dit que des palais, des tombeaux somptueux ou des monumens publics.

On ne diroit point *ruine* en parlant d'une maison particuliere de paysans ou bourgeois; on diroit alors *bâtimens ruinés*.

RUINES, *pierre de*, (*Hist. nat. Litholog.*) *lapis ruderum*, nom donné par quelques naturalistes à des pierres sur lesquelles le hasard a fait paroitre des figures semblables à des *ruines;* tel est sur-tout le marbre de Florence. *Voyez* PIERRE DE FLORENCE.

RUINÉ, participe, (*Gram.*) *voyez* RUINE.

RUINÉ, (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval use de fatigue. *La bouche ruinée*, *voyez* BOUCHE. Les *jambes ruinées* sont des jambes qui n'ont plus la force de porter le cheval, & qui sont communément arquées & bouletées. *Voyez* ARQUÉ & BOULETÉ.

RUINER, v. act. (*Gram.*) *voyez* RUINE.

RUINER & TAMPONNER *en bâtiment*, (*Archit.*) c'est gâcher des poteaux de cloison par les côtés, & y mettre des *tampons* ou grosses chevilles, pour tenir les panneaux de maçonnerie.

RUINEUX, adj. (*Gram.*) qui menace ruine; ce mur est *ruineux*. Il se dit aussi de ce qui peut entraîner la ruine. Cette entreprise est *ruineuse*.

RUINURE, f. f. (*Gram. Archit.*) entaille faite avec la coignée aux côtés des poteaux ou des solives, pour relever les panneaux de maçonnerie dans un pan de bois ou une cloison, & les entrevoux dans un plancher.

RUINURE, f. f. est l'entaille faite dans les poteaux ou les solives, pour retenir les panneaux de maçonnerie. Lat. *sulcus*.

RUISSEAU *ou* PETITE RIVIERE, f. f. (*Phys.*) diminutif de riviere ou fleuve. *Voyez* FLEUVE & FONTAINE.

RUISSEAU, f. m. (*Hydraul.*) si l'on avoit près de son parc quelques courans d'eau, *ruisseaux*, petites rivieres à sa disposition, l'on pourroit les faire entrer dans son jardin pour y former des canaux ou des pieces d'eau, & même des clôtures de parc en régularisant ces ruisseaux en canaux revêtus de tables de gazon.

Ces ruisseaux peuvent encore, par le moyen d'une vanne ou d'un bâtardeau qui retient les eaux un peu haut, tomber en nappes à la tête d'un canal, ou faire tourner un moulin qui, avec le secours d'une pompe, élevera les eaux dans un réservoir pour fournir des fontaines jaillissantes. (*K*)

RUISSEAU, (*Archit. hydraul.*) c'est l'endroit où deux revers de pavé se joignent par leurs morces, & qui sert pour l'écoulement des eaux. Les *ruisseaux* des pointes sont fourchus.

On appelle *ruisseau en biseau* celui qui n'a ni caniveaux, ni contre-jumelles, pour faire liaison avec le revers, comme dans les ruelles où il ne passe point de charois. *Daviler.* (*D. J.*)

RUISSEAU, f. m. (*Jardinage.*) petit canal qu'on pratique dans les jardins pour les arroser. (*D. J.*)

RUM, (*Géog. mod.*) île d'Ecosse, une des Hébrides au midi de celle de Skie. On lui donne 5 milles de longueur. Ses montagnes sont remplies de bêtes fauves, & on pêche beaucoup de saumon dans ses petites rivieres. (*D. J.*)

RUM *ou* REUN, f. m. (*Marine.*) espace pratiqué dans le fond de cale d'un vaisseau, pour y arranger

les marchandises de sa cargaison. C'est de ce mot que vient, à ce qu'on prétend, celui d'*arrumer* ou *arrimer*. Mais on ne sait point quelle est l'étymologie de celui de *rum*.

RUM, (*Art distillatoire.*) nom que donnent les Américains à une espece d'eau-de-vie ardente, inflammable, & tirée par la distillation des cannes de sucre.

Le *rum* differe de ce qu'on appelle simplement *esprit-de-sucre* en ce qu'il contient beaucoup plus d'huile essentielle de la canne de sucre, parce qu'on a fait souvent fermenter dans cette liqueur une grande partie du jus grossier de la canne même, & que c'est de-là que le *rum* se prépare.

L'huile essentielle & onctueuse du *rum* passe ordinairement pour tirer son origine de la grande quantité de graisse qu'on emploie dans la cuisson du sucre. Il est vrai que cette graisse, quand elle est grossiere, donne ordinairement une odeur fœtide à la liqueur du sucre, soit dans nos distillations ou dans nos raffineries; mais cela ne procure point le piquant qui se trouve dans le *rum*, & qui est effectivement l'effet de l'huile naturelle de la canne de sucre. Voici comme on fait le *rum*.

Quand on a rassemblé une quantité suffisante de la substance dont on le tire, on y verse une certaine quantité d'eau pour y produire la fermentation, mais très-lentement dans le commencement; on l'excite ensuite par degrés avec de la lie de biere qui fait monter la liqueur dans l'opération avec une grande promptitude. Quand le tout a pleinement fermenté, & qu'il a été porté au degré d'acidité nécessaire, on le distile à la maniere ordinaire jusqu'à ce qu'il puisse soutenir ce qu'on appelle la *preuve* dans les raffineries de sucre; quelquefois même on lui donne une force approchante de celle de l'alcohol ou de l'esprit-de-vin, & alors on l'appelle *rum* doublement distillé. Il seroit aisé de rectifier & de purifier l'esprit-de-*rum*, parce qu'il fournit dans la distillation une grande quantité d'huile, qui est souvent si desagréable, qu'il a besoin d'un long terme pour s'adoucir avant qu'on en puisse faire usage; au lieu que si l'on se donnoit la peine de le bien rectifier, il s'adouciroit promptement & perdroit une partie de sa mauvaise odeur.

Le meilleur état du *rum*, pour être transporté & pour l'usage, est sans doute celui de l'alcohol ou des esprits rectifiés, parce que de cette maniere il seroit réduit à moitié pour la facilité du transport, & pourroit souffrir toutes les épreuves. Il seroit encore meilleur pour faire le punch & d'un goût plus agréable. D'ailleurs dans cet état il seroit moins aisément sophistiqué par les Distillateurs; car quand ils ont besoin de mêler une grande quantité de liqueur de bas prix avec le *rum*, ils prennent celui qui a le plus d'huile essentielle & forte pour éteindre celle des autres liqueurs fermentées avec lesquelles ils veulent le mélanger. Il est certain que si l'on rectifioit le *rum* avec plus de délicatesse, on en feroit un esprit beaucoup plus pur, plus fin & plus délicat, de sorte qu'alors il approcheroit très-près de l'arrac; car en mêlant très-peu de *rum* bien rectifié avec quelqu'autre esprit privé d'odeur & de goût, le tout forme une liqueur fort semblable en goût & en odeur au véritable arrac.

On sophistique beaucoup le *rum* en Angleterre, quelques-uns même n'ont point de honte de faire cette sophistiquerie avec de l'esprit de grain; mais quand on la fait avec de l'esprit de mélasse, il est bien difficile de découvrir la tromperie; la meilleure méthode d'éprouver le *rum* est d'en verser une petite quantité dans quelque vaisseau convenable & d'y mettre le feu; alors quand toute la partie inflammable a été brûlée, on examine à l'odeur & au goût le phlegme qui reste, & l'on connoît de quelle liqueur il procede, *voyez* de plus grands détails dans Shaw, *Essai on distillery*. (*D. J.*)

RUM, s. m. *voyez* RHUMB.

RUMEN, s. m. (*Anat. comp.*) c'est le nom du premier estomac des animaux qui ruminent, que l'on appelle *animaux ruminans*. *Voyez* ESTOMAC, RUMINANT, RUMINATION. Les alimens sont portés dans le *rumen*, sans avoir souffert d'autre altération dans la bouche, que d'être un peu roulés & enveloppés ensemble. *Voyez* ALIMENT. Le *rumen* ou la panse est la partie la plus large de l'estomac, comme servant à contenir la boisson, & la masse des alimens cruds qui y sont & qui s'y mortifient ensemble; pour de-là repasser dans la bouche, pour y être remachés & diminués, afin de pouvoir être davantage digérés dans les autres ventricules. *Voyez* DIGESTION.

Dans le *rumen* ou premier ventricule des chameaux sont trouvés différens petits sacs qui contiennent une considérable quantité d'eau: ce qui est une invention admirable pour les nécessités de cet animal, qui vivant dans des pays chauds, & se nourrissant d'alimens durs & secs, seroit en danger de périr sans ces réservoirs. *Voyez* BOISSON, SOIF.

RUMEUR, s. f. (*Gram*) bruit général & sourd, excité par quelque mécontentement dans une ville, dans une maison. Cette conduite du clergé excita de la *rumeur*. On remarqua le désaveu de ce procédé par la *rumeur*. Il se dit aussi d'une sédition: il y eut à cette occasion quelque *rumeur* que la vigilance de la police eut bientôt dissipée.

RUMI, s. m. (*Mat. médic. des Arabes.*) nom donné par Avicenne & par Sérapion au meilleur mastic; ils distinguent cette drogue en deux especes, l'une qu'ils appellent *rum* qui est blanche & pure, l'autre qu'ils nomment *captis* qui est sale & noirâtre. La premiere venoit de l'île Scio, & la seconde de quelque endroit de l'Egypte. (*D. J.*)

RUMIA, s. f. (*Mytholog.*) autrement *rumilia* ou *rumina*, mots synonymes tirés de *rume*, qui en vieux latin signifie *mamelle*. Le peuple ayant imaginé une déesse qui avoit soin de faire teter les petits enfans, nommoit cette déesse *Rumia*, comme qui diroit la *déesse aux mamelles*. Quand on lui offroit des sacrifices, on répandoit du lait sur les victimes. Sa statue représentoit une femme tenant entre ses bras un petit enfant, & ayant une mamelle découverte pour le faire teter. (*D. J.*)

RUMILLY, (*Géog. mod.*) ou *Romilly* en albanois, petite ville de Savoie au confluent du Népha & du Séran, sur chacun desquels elle a un pont de pierre, à 3 lieues de sud-ouest d'Annecy. Elle avoit autrefois des fortifications que Louis XIII. fit raser en 1630. Les environs sont fertiles, & les habitans assez à leur aise. (*D. J.*)

RUMINANT, s. m. *terme d'Histoire naturelle*, se dit d'un animal qui remâche ce qu'il avoit avalé. *Voyez* RUMINATION.

Reyer a fait un traité *de ruminantibus & ruminatione*, où il fait voir qu'il y a des animaux qui ruminent effectivement; tels que le bœuf, la brebis, le cerf, la chevre, le chameau, le lievre, l'écureil; & d'autres qui ne ruminent qu'en apparence, & qu'il appelle faux-ruminans, *ruminantia spuria*; tels que les taupes, les grillons, les abeilles, les escarbots, les cancres, les surmulets & autres poissons.

Les animaux de cette seconde classe ont l'estomac composé de fibres musculaires, par le moyen desquelles l'aliment monte & descend comme dans ceux qui *ruminent* effectivement.

M. Ray observe que les animaux *ruminans* sont tous quadrupedes velus & vivipares. Quelques-uns ont les cornes creuses, & n'en changent point; d'autres en changent. *Voyez* QUADRUPEDE, CORNE, POIL, *&c.*

Les animaux *ruminans* à cornes ont tous quatre estomacs. Le premier qui est le κοιλια μεγαλη d'A-

riſtote, le rumen, *venter magnus*, ou ce que nous appellons vulgairement *panſe* ou *herbier :* c'eſt où la mangeaille entre immédiatement après avoir été groſſierement mâchée, & d'où elle remonte dans la bouche pour être mâchée une ſeconde fois. Le ſecond eſt le κεκρύφαλος, en latin *reticulum*, & vulgairement le *bonnet ;* les auteurs anglois l'appellent *rayon*, parce que ſa membrane interne eſt diviſée en cellules, à-peu-près ſemblables à celles d'un rayon de miel. Le troiſieme eſt l'ἐχῖνος, que M. Ray croit être mal traduit par *omaſus*, & qu'il aimeroit mieux qu'on appellât *echinus* ; on l'appelle vulgairement le *millet.* Le quatrieme eſt l'ἤνυστρον d'Ariſtote, que Gaza appelle *œbomaſus*, & que nous appellons en françois *caillete. Voyez* PANSE, BONNET, MILLET, *&c.*

On remarque auſſi que les animaux *ruminans* à cornes n'ont point de dents de devant, ou dents inciſives à la mâchoire ſupérieure, & qu'ils ont tous une eſpece de graiſſe, appellée en grec στέαρ, *ſebum*, ſuif, qui eſt plus dure, plus ferme, & en même tems plus fondante que celle des autres animaux.

RUMINATION, ſ. f. (*Phyſiolog.*) c'eſt en deux mots l'action de remâcher, qui eſt propre à quelques animaux ; mais on peut la définir plus exactement un mouvement naturel de l'eſtomac, de la bouche, & des autres parties, qui ſuccede à une autre action des mêmes parties ; enſorte que par le moyen de ces deux actions, l'aliment avalé d'abord à la hâte, eſt de nouveau rapporté à la bouche, où il eſt remâché, puis avalé une ſeconde fois, le tout pour le bien & l'avantage de l'animal.

Les bêtes qui ruminent ſont les bœufs, les moutons, les cerfs, les chevres, les chameaux, *&c.* Les animaux qui ſemblent imiter la *rumination*, & qui ne ruminent pas effectivement, *ruminantia ſpuria*, ſont les taupes, les grillons-taupes, les abeilles, les eſcarbots, les crabes, les écreviſſes de mer, les ſurmulets, le perroquet, & pluſieurs oiſeaux. Tous ces animaux ont leur eſtomac compoſé de fibres muſculaires, par le moyen deſquelles les alimens ſont broyés différemment que dans les animaux ruminans. Moïſe a confondu les uns & les autres. Il étoit occupé de plus grandes choſes que de nos petites études. Nous ſavons aujourd'hui que l'action de ruminer eſt particuliere à certains animaux ; que ſon appareil dépend de pluſieurs ventricules appropriés à cet uſage ; & que c'eſt un artifice curieux pour achever entierement la maſtication, pendant que les animaux ruminans ſe repoſent.

Il faut d'abord remarquer la premiere préparation que la nourriture reçoit des dents des animaux qui ruminent, elle conſiſte ſimplement à prendre ſur la terre & aux arbriſſeaux les herbes, & les bourgeons que les dents de devant jointes avec la langue coupent, ou plutôt arrachent ; car la plûpart des ruminans n'ont de dents coupantes qu'à la mâchoire d'enhaut, enſorte qu'ils avalent leur nourriture toute entiere.

La méchanique de ce premier apprêt de nourriture, ne paroit pas fort fine, cependant elle mérite notre attention ; c'eſt par cette ſtructure d'organes que les animaux ruminans peuvent arracher plus aiſément les herbes tendres, de maniere qu'aucun brin ne leur échappe. Les dents dures appliquées contre la langue molle, ſerrent & retiennent plus ſurement toute l'herbe qu'ils arrachent, que ſi leurs dents étoient appliquées contre d'autres dents, parce qu'elles ne pourroient alors toucher par-tout ; il y auroit beaucoup de brins d'herbes qui ſe trouveroient dans les entre-deux des dents ; par cette même raiſon ſi la main de l'homme n'étoit compoſée que d'os, elle ne pourroit pas tenir ſi fortement beaucoup de choſes, comme elle le fait, ayant des parties molles, de la chair muſculeuſe revêtue de peau miſe entre les os, & que la main empoigne. L'art imite ſouvent cette méchanique, comme quand pour ſerrer une choſe bien fermement dans un étau d'acier trempé, on met du bois entre l'étau & la choſe qu'on veut ſerrer fortement.

La nourriture conſervée de cette façon ſans perte, & ſans avoir été mâchée dans la bouche des animaux ruminans, eſt portée dans leurs ventricules, où après l'avoir gardée quelque tems elle revient dans leur bouche, & ils la mâchent alors pour l'avaler une ſeconde fois.

On diſtingue quatre ventricules dans les animaux qui ruminent ; le premier ſe nomme la *panſe :* il eſt fort grand, d'un ſtructure particuliere, & très-propre à l'uſage auquel il eſt deſtiné. Sa tunique interne eſt couverte d'une infinité de petites éminences de différente figure, ſerrées les unes contre les autres, & douées d'une fermeté qui empêche que des herbes non mâchées ne bleſſent la ſubſtance du ventricule ; car les herbes ſoutenues pour ainſi-dire ſur ces éminences, reçoivent la chaleur de la tunique, & ſont humectées par une abondance d'humeur qui les attendrit & les diſpoſe à la coction. Les chevaux, qui ne ſauroient ſi bien mâcher le foin ou la paille, qu'il ne reſte, dans ce qu'ils avalent, beaucoup de parties dures & piquantes, ont la tunique interne du ventricule forte & calleuſe, à-peu-près de même que celle du géſier des oiſeaux, non-ſeulement afin qu'elles ne ſoint pas bleſſées par la dureté du foin, mais auſſi afin que par ſa compreſſion elle acheve de broyer cette nourriture.

Le ſecond ventricule des animaux qui ruminent s'appelle le *réſeau* ou le *bonnet*, il eſt marqué endedans de pluſieurs lignes éminentes & élevées, qui forment des figures, les unes quarrées, les autres pentagones, les autres hexagones. Ces éminences ſont crenelées, étant comme chaperonnées de quantité de pointes, qui les peuvent encore faire comparer à de petits rateaux qui amaſſent & retiennent les parties des herbes que n'ont pû diſſoudre ni ce ventricule ni le premier, pour les garder autant de tems qu'il eſt néceſſaire, & laiſſer couler entre les dents de ces rateaux, ce qui eſt broyé, fondu & diſſous.

Le troiſieme ventricule porte le nom de *millet*, & le quatrieme celui de *caillette.* Ces deux ventricules ſont remplis de pluſieurs feuillets, entre leſquels la nourriture eſt ſerrée, preſſée, & touchée par beaucoup plus de ſurfaces que ſi ce n'étoit qu'une ſimple cavité.

La ſtructure des feuillets du troiſieme ventricule eſt ſur-tout d'une méchanique admirable dans une partie où il falloit que le ventricule entier fût rempli de membranes, diſpoſées de maniere que le paſſage ne laiſſât pas d'être libre. Pour cet effet ces membranes ſortent en façon de feuillets, qui viennent de la circonférence vers le centre, à-peu-près comme dans les têtes de pavots ; mais pour éviter que ces feuillets ne fuſſent trop ſerrés vers le centre, & que d'un autre côté ils ne laiſſaſſent pas de trop grands eſpaces vuides vers la circonférence, ainſi qu'aux pavots, ces feuillets ſont ici de grandeur différente ; d'abord les grands qui vont juſqu'au centre, ſont en petit nombre ; enſuite il y en a d'autres entre deux qui ne vont pas ſi loin ; & enfin d'autres plus courts rempliſſent les intervalles qui ſont proche de la circonférence. Les feuillets dont le quatrieme ventricule eſt rempli, renferment entre les membranes dont ils ſont compoſés, un grand nombre de glandes qui ne ſe trouvent point dans les trois autres ventricules.

L'œſophage des animaux qui ruminent, a dans ſon entrée vers l'eſtomac, une ſtructure toute particuliere, car il produit comme un demi-canal creuſé dans les membranes du ſecond ventricule, & ce

demi-canal eſt la ſuite du canal de l'œſophage ; il a des rebords, leſquels étant joints plus ou moins avant, alongent le canal de l'œſophage juſque dans le ſecond ventricule, & même juſque dans le troiſieme.

Cette conformation peut avoir pluſieurs uſages ; elle peut ſervir premierement à faire retourner dans la bouche les herbes qui y doivent être remâchées, & à compoſer les pelotons que l'on voit remonter le long du cou, aux bœufs, quand ils ruminent ; ce demi-canal avec ces rebords, étant comme une main ouverte qui prend les herbes, & qui en ſe renfermant les ſerre & les pouſſe en-haut. En ſecond lieu cette conformation peut ſervir à faire deſcendre les herbes remâchées & les conduire dans le ſecond ou dans le troiſieme ventricule. En troiſieme lieu, cette conformation peut être propre à conduire la boiſſon dans le deuxieme & troiſieme ventricule.

La nourriture diſſoute & digérée dans les ventricules que nous avons décrits, paſſe dans les inteſtins, qui achevent de la convertir en chyle. Les inteſtins ont pour cet effet pluſieurs feuillets en-dedans & en-travers qui retiennent le chyle & le compriment à pluſieurs repriſes, en quoi concourt l'action du diaphragme & des muſcles du bas-ventre.

La ſituation tranſverſale des feuillets des inteſtins eſt fort propre à retenir le chyle, à le perfectionner, à le laiſſer paſſer inſenſiblement, & à l'empêcher de couler trop vîte. Pour cela chaque feuillet n'occupe que les deux tiers de la rondeur, que forme la cavité de l'inteſtin, laiſſant l'autre tiers vuide, & ce tiers ne laiſſe pas d'être comme formé par un autre feuillet, qui occupe auſſi deux tiers de rondeur, parce qu'ils ſont tous mis alternativement, ſuivant des eſpaces égaux ; d'ailleurs ces feuillets ſont larges par leur milieu, en s'étréciſſant vers la fin, de maniere que le large d'un feuillet ſe rencontre au droit du vuide de l'autre.

Dans quelques animaux il n'y a qu'un feuillet, conduit d'un bout de l'inteſtin à l'autre, en ligne ſpirale ; cette ſtructure fait que le chyle eſt obligé de tenir un long chemin en tournant en rond, au-lieu de couler tout droit. Entre les poiſſons, le renard marin, le lievre parmi les animaux terreſtres, & l'autruche dans le genre des oiſeaux, ont les inteſtins de cette forme. En d'autres animaux, il n'y a qu'une large membrame roulée comme un cornet de petit métier ; tel eſt l'inteſtin du poiſſon appellé *morgaſt*, qui eſt le *galeus glaucus* de Ray.

Le perroquet eſt un des oiſeaux qui ſemble imiter la *rumination*, en ce qu'il fait remonter dans le haut de ſon goſier ſur ſa langue, ce qu'il a mangé, pour l'avaler une ſeconde fois ; mais le grillon-taupe, inſecte des plus grands & des plus voraces, approche beaucoup des animaux ruminans par la ſtructure de ces ventricules.

Trois phyſiciens ont traité expreſſément la matiere de la *rumination* ; *Æmilianus* (*Johannes*), médecin de Ferrare eſt le premier. Son ouvrage intitulé *naturalis de ruminantibus hiſtoria*, Venet. 1584, *in-4°.* étoit le ſeul qu'on eût ſur cette matiere avant ceux de Perrault & Peyer.

Perrault (Claude), dans ſes œuvres imprimées à Paris en 1680, a approfondi ce ſujet & a donné de bonnes figures de la ſtructure des ventricules & des inteſtins des animaux ruminans.

Peyerus (*Joh. Conrad.*) ; *Merycologia, ſive de ruminantibus & ruminatione commentarius*, Baſileæ 1685, *in-4°. cum fig.* Cet ouvrage qui laiſſe peu de choſes à deſirer, eſt un ample & ſavant commentaire ſur les différentes eſpeces d'animaux ruminans, les cauſes, l'uſage de cette action, & la deſcription de toutes les parties qui y concourent ; enfin l'auteur y donne l'hiſtoire de la *rumination* de quelques hommes, eſpece de maladie qui procede du délabrement de l'eſtomac, & qui demande des remedes particuliers, appropriés aux différentes cauſes du mal. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUMNEY-MARSH, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *marais de Rumney* ; ce ſont des marais ſalés de la province de Kent en Angleterre. Ils forment en pâturage une étendue d'environ 20 milles de long ſur 2 milles de large. On compte 47110 âcres, où l'on éleve des bêtes à laine. Cette contrée fournit 141330 toiſons, qui produiſent 2523 pachs (le pach peſe 240 liv.), c'eſt-à-dire 605520 liv. de laine. (*D. J.*)

RUMPHAL, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt une eſpece d'arum des Indes, qu'on appelle auſſi *ignome* ; ſon ſuc eſt un poiſon, mais on prétend, & cela ſe peut fort bien, que ſa racine eſt efficace contre la morſure des ſerpens, quand elle eſt appliquée toute fraiche ſur la partie, à laquelle on a fait auparavant des ſcarifications. (*D. J.*)

RUMPHIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt dans le ſyſtème de Linnæus, le nom d'une plante qui compoſe un genre diſtinct dont voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt compoſé d'une ſeule feuille diviſée par trois entaillures à l'extrémité. La fleur eſt formée de trois pétales oblongs, obtus, & de même grandeur. Les étamines ſont trois filets pointus de la longueur de la fleur. Les boſſettes des étamines ſont très-petites. Le piſtil a le germe arrondi ; le ſtile eſt pointu & de même longueur que les étamines. Le ſtigma eſt à trois cornes. Le fruit eſt de forme turbinée, ſillonné en trois endroits, & compoſé d'une pulpe charnue. La ſemence eſt ovale contenant trois loges, dans chacune deſquelles ſont les noyaux de forme triangulaire. Linnæi, *gen. plant. pag.* 2. (*D. J.*)

RUN, ſ. m. *terme de riviere*, que l'on trouve dans les anciennes ordonnances, pour dire le rang. Tout batelier prendra ſon *run* ou ſon rang.

RUNCAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſectateurs des Vaudois & des Patavins ; *voyez* VAUDOIS & PATAVINS. Ils furent ainſi appellés, ou de *Runcalia*, lieu près le Pô, où l'on prétend qu'ils s'aſſembloient, ou de *runcaria*, broſſailles, parce qu'ils s'y retirerent contre la pourſuite de leurs perſécuteurs.

RUNCINE, ſ. f. (*Mythol.*) *Runcina*, mot tiré de *runcare*, arracher, déeſſe de Romains, qu'on invoquoit lorſqu'on enlevoit les blés de terre ; mais il n'eſt point parlé de cette déeſſe dans les anciens auteurs, & ſelon les apparences elle doit ſon origine à ſaint Auguſtin. (*D. J.*)

RUNERS, (*Poéſ. goth.*) on nommoit ainſi les poëtes des Goths qui s'étoient établis dans les Gaules. Ce ſont ces poëtes qui introduiſirent dans les vers la conſonnance ; & leurs ouvrages en vers s'appellerent *runes*, enſuite *rimes*. Cette nouveauté fut ſi bien reçue dans la poéſie vulgaire, qu'on voulut ridiculement y aſſujettir la poéſie latine. Leoninus qui vivoit ſous le regne de Louis VII. travailla dans ce genre biſarre de poéſie, & lui donna ſon nom. *Voyez* LÉONINS *vers*. (*D. J.*)

RUNGHEN, (*Géog. mod.*) village de Livonie, près des bords du lac Worthſeri.

Ce village eſt célebre dans l'Hiſtoire, pour avoir donné la naiſſance à Catherine, femme du czar Pierre I.

Selon le témoignage de la voix publique, le pere de cette princeſſe étoit un vaſſal du colonel Roſen, lequel étant venu à mourir lorſque Catherine n'avoit que quatre ou cinq ans, & ſa mere étant morte bientôt après, ils ne laiſſerent rien ni l'un ni l'autre à cette orpheline pour ſa ſubſiſtance ; car il eſt rare que les vaſſaux de la nobleſſe livonienne & ruſſienne laiſſent quelque choſe à leurs enfans.

Le clerc de la paroiſſe qui tenoit école la prit chez

lui, où elle resta jusqu'à ce que le docteur Gluck, ministre de Marienbourg, passant par ce village, & voulant soulager le clerc, dont les revenus étoient fort petits, emmena la jeune fille, la traita comme si elle eût été son enfant; & son épouse lui trouvant de bonnes inclinations, l'aima de son côté, & l'occupa à des choses proportionnées à son âge. Elle avoit appris à lire chez le clerc de *Runghen;* mais elle ne parloit encore que la langue du pays, qui est un dialecte esclavon, quand elle le quitta. Elle apprit chez M. Gluck l'allemand en perfection, & s'occupoit à la lecture à ses heures de loisir.

Un sergent livonien au service de Suede lui fit la cour, & elle consentit à l'épouser, pourvu qu'il obtînt l'aveu de M. Gluck, qui le donna volontiers. Le sergent étoit d'assez bonne famille, avoit quelque bien, & étoit en passe d'être avancé. Le lendemain du mariage, les Russes, sous le commandement du lieutenant général Baur, se rendirent maîtres de Marienbourg.

L'auteur de la vie de Pierre I. rapporte que ce jour même le sergent fut tué sur la breche. Quoi qu'il en soit, le général ayant apperçu Catherine parmi les prisonnieres, remarqua quelque chose dans sa phisionomie qui le frappa; il lui fit quelques questions sur sa condition, auxquelles elle répondit avec plus d'esprit qu'il n'est ordinaire aux personnes de son ordre. M. Baur lui déclara qu'il auroit soin qu'elle fût bien traitée, & prescrivit à ses gens de la conduire auprès des femmes de sa maison, & de la leur recommander. Dans la suite la voyant fort propre à gouverner un ménage, il lui donna une espece d'autorité sur ses domestiques, dont elle se fit extrèmement aimer par la douceur de son caractere.

Un jour le prince Menzikof, protecteur du général, la vit, demanda qui elle étoit, & en quelle qualité elle le servoit; le général Baur lui raconta son histoire. Le prince le pria de la lui céder; le général n'ayant rien à refuser à son altesse, fit appeller Catherine, & lui dit: voilà le prince Menzikof qui a besoin d'une personne telle que vous; il est en état de vous faire plus de bien que moi, & je vous en veux assez pour vous placer chez lui. Elle répondit par une profonde révérence, qui marquoit sinon son consentement, du moins qu'elle ne croyoit pas avoir le pouvoir de dire non. Le prince Menzikof l'emmena avec lui, & la garda à son service jusqu'en 1703, que le czar en devint tellement épris, qu'il l'épousa. Son premier soin dans son élévation, fut de ne pas oublier ses bienfaiteurs, & en particulier M. Gluck & toute sa famille.

Elle se rendit bien-tôt maîtresse par ses manieres, du cœur de Pierre le grand; elle le suivit & l'accompagna par-tout, partageant avec lui les fatigues de la guerre, des courses, & des voyages. Quand le czar se trouva enfermé en 1712 par l'armée des Turcs sur les bords de la riviere de Pruth, la czarine envoya négocier avec le grand-visir, & lui fit entrevoir une grosse somme d'argent pour récompense; le ministre turc se laissa tenter, & la prudence du czar acheva le reste. En mémoire de cet événement, il voulut que la czarine instituât l'ordre de sainte Catherine, dont elle seroit le chef, & où il n'entreroit que des femmes.

Pierre I. mourut le 28 Janvier 1725, âgé de 53 ans, & laissa l'empire à son épouse qui fut reconnue par tous les ordres de l'état, souveraine impératrice de Russie. Cette princesse pendant la vie du czar, savoit l'adoucir, s'opposer à propos aux emportemens de sa colere, ou fléchir sa sévérité. Le prince jouissoit de ce rare bonheur, que le dangereux pouvoir de l'amour sur lui, ce pouvoir qui a deshonoré tant de grands hommes, n'étoit employé qu'à le rendre plus grand, excepté néanmoins lorsqu'il fit périr Alexis son fils; événement dans lequel la czarine Catherine pouvoit avoir quelque chose à se reprocher.

Quoi qu'il en soit, elle fit oublier cet événement tragique, & régna seule après le czar Pierre I. sans recevoir aucun reproche de la bassesse de son extraction. Elle mourut en 1727, & laissa pour successeur par le pouvoir que Pierre lui en avoit laissé, Pierre II. petit-fils d'elle & de Pierre I. Pierre II. étant mort en 1730, Anne, duchesse de Curlande, fille de czar Jean, & grand-tante de Pierre II. lui succéda; & étant morte en 1740, elle déclara pour son successeur Jean de Brunswic, petit-fils de sa sœur, âgé de trois mois, sous la régence d'Elisabeth de Meckelbourg, femme du duc de Brunswic sa niece, mere de Jean de Brunswic. Ainsi l'empire se perpétuoit dans la branche aînée d'Alexis; mais cette régence ne dura guere, & en 1741 Elisabeth & son fils furent dépossédés par Elisabeth Pétrowna, seconde fille de Pierre le grand.

Cette princesse a déclaré pour son successeur Charles-Pierre Ulric, duc de Holstein-Gottorp, fils de sa sœur, né en 1728, qu'elle a fait nommer grand duc de Russie en 1742. Ce Charles-Pierre Ulric avoit été appellé à la monarchie par la Suede à la mort du prince de Hesse mort sans enfans d'Ulric, sœur cadette de Charles XII. mais quand la couronne de Suede vint à vaquer, Charles avoit déja été déclaré héritier de l'empire aux droits de sa mere, fille aînée du czar, & avoit fait profession de la religion grecque. Il a épousé Catherine Alexiewna d'Anhalt-Zerbst, & regne actuellement (1761); mais, comme dit Leibnitz, le tems présent est gros de l'avenir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUNIQUES ou RUNES, CARACTERES, (*Hist. ancienne & Belles-lettres.*) c'est ainsi qu'on nomme des caracteres très-différens de tous ceux qui nous sont connus dans une langue que l'on croit être la celtique, que l'on trouve gravés sur des rochers, sur des pierres, & sur des bâtons de bois, qui se rencontrent dans les pays septentrionaux de l'Europe, c'est-à dire, en Dannemark, en Suede, en Norwege, & même dans la partie la plus septentrionale de la Tartarie.

Le mot *rune* ou *runor*, vient, dit-on, d'un mot de l'ancienne langue gothique, qui signifie *couper*, *tailler.* Quelques savans croient que les caracteres *runiques* n'ont été connus dans le nord, que lorsque la lumiere de l'Evangile fut portée aux peuples qui habitoient ces contrées; il y en a même qui croient que les *runes* ne sont que les caracteres romains mal tracés. L'histoire romaine nous apprend que sous le regne de l'empereur Valens, un évêque des Goths établis dans la Thrace & la Mésie, nommé *Ulphilas*, traduisit la bible en langue gothique, & l'écrivit en caracteres *runiques;* cela a fait que quelques-uns ont cru que c'étoit cet évêque qui avoit été l'inventeur de ces caracteres. Mais M. Mallet présume que Ulphilas n'a fait qu'ajouter quelques nouveaux caracteres à l'alphabet *runique*, déja connu des Goths; cet alphabet n'étoit composé que de seize lettres; par conséquent il ne pouvoit rendre plusieurs sons étrangers à la langue gothique qui devoient se trouver dans l'ouvrage d'Ulphilas. Il est certain, suivant la remarque du même auteur, que toutes les chroniques & les poésies du nord s'accordent à attribuer aux *runes* une antiquité tres-reculée; suivant ces monumens, c'est Odin le conquérant, le législateur, & le dieu de ces peuples septentrionaux, qui leur donna ces caracteres qu'il avoit vraissemblablement apportés de la Scythie sa patrie; aussi trouve-t-on parmi les titres de ce dieu celui d'inventeur des *runes.* D'ailleurs on a plusieurs monumens qui prouvent que des rois payens du nord ont fait usage des *runes;*

dans le Blekingie, province de Suede, on voit un chemin taillé dans le roc, où l'on trouve divers caracteres *runiques* qui ont été tracés par le roi Harald Hildetand, qui étoit payen, & qui régnoit au commencement du septieme siecle, c'est-à-dire, longtems avant que l'Evangile fût porté dans ces contrées.

Les peuples grossiers du nord n'eurent pas de peine à se persuader qu'il y avoit quelque chose de surnaturel ou de magique dans l'écriture qui leur avoit été apportée ; peut-être même que Odin leur fit entendre qu'il opéroit des prodiges par son secours. On distinguoit donc plusieurs especes de *runes ;* il y en avoit de nuisibles, que l'on nommoit *runes ameres ;* on les employoit lorsqu'on vouloit faire du mal. Les *runes secourables* détournoient les accidens ; les *runes victorieuses* procuroient la victoire à ceux qui en faisoient usage ; les *runes médicinales* guérissoient des maladies ; on les gravoit sur des feuilles d'arbres. Enfin, il y avoit des *runes* pour éviter les naufrages, pour soulager les femmes en travail, pour préserver des empoisonnemens, pour se rendre une belle favorable ; mais une faute d'ortographe étoit de la derniere conséquence ; elle exposoit sa maîtresse à quelque maladie dangereuse, à laquelle on ne pouvoit remédier que par d'autres *runes* écrites avec la derniere exactitude. Ces *runes* ne différoient que par les cérémonies qu'on observoit en les écrivant, par la matiere sur laquelle on les traçoit, par l'endroit où on les exposoit, par la maniere dont on arrangeoit les lignes, soit en cercle, soit en serpentant, soit en triangle, *&c.* Sur quoi M. Mallet observe avec beaucoup de raison, que la magie opere des prodiges chez toutes les nations qui y croient.

Les *caracteres runiques* furent aussi employés à des usages plus raisonnables & moins superstitieux ; on s'en servoit pour écrire des lettres, & pour graver des inscriptions & des épitaphes ; on a remarqué que les plus anciennes sont les mieux gravées ; il est rare d'en trouver qui soient écrites de la droite à la gauche ; mais on en rencontre assez communément qui sont écrites de haut-en-bas sur une même ligne, à la maniere des Chinois.

De tous les monumens écrits en caracteres *runiques*, il n'y en a point qui se soient mieux conservés que ceux qui ont été gravés sur des rochers ; cependant on traçoit aussi ces caracteres sur des écorces de bouleau, sur des peaux préparées, sur des bâtons de bois poli, sur des planches. On a trouvé des bâtons chargés de caracteres *runiques*, qui n'étoient autre chose que des especes d'almanachs. L'usage de ces caracteres s'est maintenu dans le nord long-tems après que le Christianisme y eût été embrassé ; l'on assure même que l'on s'en sert encore parmi les montagnards d'une province de Suede. *Voyez l'introduction à l'histoire du Danemark*, *de* M. l'abbé Mallet.

On a trouvé dans la Helsingie, province du nord de la Suede, plusieurs monumens chargés de caracteres qui different considérablement des *runes* ordinaires. Ces caracteres ont été déchiffrés par M. Magnus Celsius, professeur en Astronomie dans l'université d'Upsal, qui a trouvé que l'alphabet de ces *runes* de Helsingie étoit aussi composé de seize lettres ; ce sont des traits ou des lignes courbes qui, quoique d'ailleurs parfaitement semblables, ont des sons différens, suivant la maniere dont elles sont disposées, soit perpendiculairement, soit en diagonale. On ne peut décider si les *runes* ordinaires ont donné naissance aux caracteres de Helsingie, ou si ce sont ces derniers dont on a dérivé les *runes* ordinaires. M. Celsius croit que ces caracteres ont été dérivés des lettres grecques ou romaines, ce qui n'est guere probable ; vu que jamais les Grecs ni les Romains n'ont pénétré dans ces pays septentrionaux. Le même auteur remarque qu'il n'y a point de caracteres qui ressemblent plus à ces *runes*, que ceux que l'on trouve encore dans les inscriptions qui accompagnent les ruines de Persepolis ou de Tchelminar en Perse. *Voyez les Transactions philosophiques*, *n°. 445*, où l'on trouvera l'alphabet des *runes* de Helsingie, donné par M. Celsius.

RUPELMONDE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas dans la Flandre sur la gauche de l'Escaut, à l'embouchure de la Rupel dont elle tire son nom, à 3 lieues au-dessus d'Anvers, avec titre de comté depuis 1650. Ses fortifications ont été ruinées pendant les guerres. *Long. 21. 50. lat. 51. 10.* (*D. J.*)

RUPIN, *ou* RUPPIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg, chef-lieu d'un comté de même nom, à 9 milles au nord-ouest de Berlin. Elle est divisée en deux parties par un étang poissonneux. *Long. 30. 56. lat. 53.* (*D. J.*)

RUPPIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante que Micheli avoit appellée *bucca ferrea :* en voici les caracteres. Le calice est composé d'un étui droit, pointu, qui se panche un peu quand le fruit est mûr, & qui contient doublement la fructification. Il n'y a ni pétale ni étamine, mais un nombre de bossettes faites en forme de reins, & placées de chaque côté. Les pistils sont plusieurs stiles déliés, chevelus, portant chacun un germe ovale avec un simple stigma. Le fruit est une capsule ovale, pointue, placée sur le style, qui devient plus alongée. Il y a tout-autant de fruits qu'il y avoit de pistils sur la plante, & chacun contient une graine arrondie. Micheli *xxxv.* Linnæi *gen. plantar.* 432. (*D. J.*)

RUPTOIRE, s. m. *terme de Chirurgie concernant la mat. méd. externe*, médicament qui a la vertu de brûler & de faire une escarre aux parties sur lesquelles on l'applique : c'est la même chose que *cautere potentiel.* On prépare les médicamens *ruptoires* avec la chaux-vive, les cendres gravellées, *&c.* Hildanus en faisoit grand usage dans les parties gangrenées, pour séparer le mort du vif. Ambroise Paré les recommande fort dans les charbons pestilentiels & autres tumeurs critiques, pourvu que l'inflammation ne soit pas excessive. Quand l'escarre est faite, on en procure la chute par les remedes maturatifs & suppurans.

Le sujet du premier prix que l'académie royale de Chirurgie a proposé en 1732 à sa naissance, étoit de déterminer pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres simplement ouvertes ; dans l'une & l'autre de ces opérations, quels sont les cas où *le cautere* est préférable à l'instrument tranchant, & les raisons de préférence. Les mémoires qui sont imprimés sur cette question, contiennent d'excellens principes sur l'usage des cauteres potentiels. L'académie a depuis donné la question de l'usage des remedes caustiques en général ; & tout ce qui regarde ces médicamens, a été traité d'une maniere satisfaisante. On peut avoir recours aux *dissertations* imprimées dans le recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie. (*Y*)

RUPTURE, *terme de Chirurgie*, déchirement d'une partie à l'occasion d'une extension violente à laquelle elle n'a pu prêter. Les tendons trop tendus peuvent se casser ; on donne le nom de *rupture* à cet accident. M. Petit a donné à ce sujet plusieurs observations à l'académie royale des Sciences, année 1722 & suiv. & a traité cette matiere dans son livre des *maladies des os.*

La *rupture* du tendon d'Achille est celle qui arrive le plus fréquemment ; c'est aussi cet accident qui fait le principal sujet des mémoires de M. Petit. Cette *rupture* est complette ou incomplette. La possibilité

de la *rupture* complette par un seul effort est prouvée par beaucoup de faits; il suffit pour qu'elle arrive, que la partie tendineuse n'ait pu résister à la force avec laquelle elle étoit tirée en-haut par la portion charnue, & en-bas par le poids du corps. M. Petit donne l'observation d'un sauteur qui se rompit complettement les deux tendons d'Achille en sautant sur une table élevée de trois piés & demi; il n'y eut que les bouts des piés qui porterent sur le bord de la table; il n'y appuyerent qu'en glissant, & qu'autant qu'il falloit au sauteur pour se redresser; c'est dans cet effort qu'il se cassa les deux tendons. Cet accident peut arriver en montant à cheval ou en carrosse. On a des exemples de fracture de l'os du talon par la seule rétraction du tendon d'Achille dans un faux pas; & les Praticiens savent que la contraction forcée des muscles extenseurs de la jambe est capable de casser transversalement l'os du genou. *Voyez* ROTULE. Si les os, comme il est prouvé, peuvent se casser par des causes si légeres en apparence, comment les tendons résisteroient-ils lorsque les muscles seront obligés d'agir non-seulement pour résister au poids du corps, mais même pour le relever avec force? La fracture complette du tendon d'Achille n'est suivie d'aucune douleur, pourvu qu'il n'y ait aucun desordre aux environs. On sent sous la peau un espace à mettre trois doigts, formé par l'éloignement des bouts cassés, & le malade ne laisse pas d'étendre son pié par l'action des muscles jambier & péronier postérieurs.

La *rupture* incomplette du tendon d'Ahille occasionne beaucoup de douleurs; on y sent une cavité qui descend & s'éleve en-dehors lorsqu'on plie le pié, & qui au contraire remonte & s'enfonce lorsqu'on étend le pié; & l'inflammation qui s'empare sur le champ de la partie, ne tarde guere à faire des progrès considerables.

La cure de la *fracture* complette du tendon d'Achille s'obtient facilement par le concert de l'art & de la nature. L'art y est absolument nécessaire pour rapprocher les bouts éloignés des tendons, & pour les maintenir rapprochés pendant que la nature travaille à la réunion. *Voyez* CALUS.

Pour faire la premiere opération, on fait coucher le malade sur le ventre, on lui fait plier le jarret, on pousse le gros de la jambe vers le talon, & on approche le talon vers le gras de la jambe, en étendant le pié jusqu'à ce que les deux bouts du tendon cassé se touchent. Pendant qu'on fait tenir les parties en cet état, on trempe une double compresse dans l'eau-de-vie, avec laquelle on entoure le lieu blessé: on applique une autre compresse plus épaisse, large de deux pouces, longue de deux piés & demi, postérieurement depuis le jarret jusques & par-delà les orteils, couvrant le gras de la jambe, le talon & la plante du pié; on assujettit cette compresse avec une bande longue de quatre aunes & large de deux doigts; on commence à faire trois ou quatre tours à l'endroit de la *rupture*, on porte ensuite la bande obliquement sur le pié, pour passer en-travers sous la plante, & venir faire une croix de saint-André sur le coup-du-pié, en croisant le jet oblique qu'on y a porté. Quand on a fait ainsi trois ou quatre circonvolutions obliques de dehors en-dedans, & de dedans en-dehors, & passant sous le pié & croisant par-dessus, on remonte en faisant des circulaires jusqu'en-dessus du gras de la jambe: on fait tenir alors le globe de la bande par un aide, & on renverse les deux bouts de la compresse longuette, lesquels ne sont point engagés. Le bout du côté du jarret doit être renversé vers le talon, & celui de la plante du pié doit être renversé du côté du jarret. On les assujettit l'un à l'autre avec des épingles; & avec le reste de la bande on passe & on repasse plusieurs fois par-dessus en différens endroits de la jambe & du pié, mais sans serrer. Ces deux bouts ainsi renversés à contre-sens l'un de l'autre, & assujettis par la bande, retiennent le pié dans son dernier degré d'extension; de maniere que les bouts des tendons sont non-seulement rapprochés, mais se touchent & se poussent mutuellement. On prescrit au malade le régime convenable: on le fait saigner deux ou trois fois selon qu'il est plus ou moins pléthorique (*voyez* PLETHORE), & on fait humecter l'appareil avec l'eau-de-vie de quatre en quatre heures. On peut lever l'appareil au bout de dix à douze jours, pour examiner ce qui se passe: on le rapplique, & ordinairement la réunion est parfaite au bout de trente à quarante jours.

Les *ruptures* incomplettes des tendons étant accompagnées d'inflammation & de douleur en conséquence de l'inégale traction des fibres tendineuses, *voyez* DOULEUR, exigent des saignées en plus grand nombre, & les malades ne guérissent pas toujours sans accident comme dans la *rupture* complette; parce qu'il se fait communément adhérence des tendons à leur gaînes, ce qui ôte cette facilité à glisser, qui rend ces organes si propres au mouvement.

M. Petit a imaginé un appareil très-commode pour la réunion du tendon d'Achille, & qui est moins embarrassant que celui que nous venons de décrire d'après lui. *Voyez* PANTOUFLE. (*Y*)

RURAL, adject. (*Gramm.*) qui appartient aux champs & à la campagne. On lit des biens *ruraux*, un doyen *rural*, *voyez l'article* DOYEN, une justice *rurale*.

RUREMONDE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas dans la Gueldre, au confluent de la Roër & de la Meuse, sur les confins de l'évêché de Liege & du duché de Juliers. Othon l'entoura de murs, & l'empereur Rodolphe lui donna en 1290, le privilege de battre monnoie. Son évêché fondé en 1559, est suffragant de Malines. La cathédrale est la seule paroisse de la ville, mais les communautés religieuses y sont nombreuses, & les Jésuites y ont un college. Cette ville fut en partie brûlée par une incendie qu'elle essuya en 1665. Elle a été souvent prise & reprise pendant les guerres; mais elle appartient à la maison d'Autriche depuis 1719, & est gouvernée par des échevins. *Long.* 23. 34. *lat.* 51. 10.

Ruremonde compte entre les hommes de lettres qui lui font honneur, *Murmel* (Jean), & *Mercator* (Gérard.)

Le premier fleurissoit dans le XV. siecle. Il se distingua par les soins qu'il prit, & les ouvrages qu'il mit au jour, pour faire renaître les Belles-lettres dans un siecle d'ignorance & de barbarie, du-moins par rapport à son pays. Il mourut en 1517.

Mercator s'est montré un des plus célebres géographes de son tems. Il naquit en 1512, & mourut en 1594, à 83 ans. L'empereur Charles V. eut pour lui une estime particuliere; & le duc de Juliers le fit son cosmographe. Il gravoit lui-même ses cartes, & les enluminoit. Il travailla à l'Atlas de Josse Hondius, & l'on a de lui une chronologie, des tables géographiques, & un grand nombre d'autres ouvrages. (*D. J.*)

RUREMONDE, *quartier de*, (*Géog. mod.*) on appelle *quartier de Ruremonde*, ou *la haute-Gueldre*, une des quatre parties du duché de Gueldre. Il s'étend le long de la Meuse entre le duché de Cleves au septentrion, celui de Juliers au midi, l'électorat de Cologne à l'orient, & le Brabant avec l'évêché de Liege à l'occident. Il comprend *Ruremonde* qui appartient à l'empereur; Venlo aux Etats-généraux; Gelre, Wachtendonk & Stralen, au roi de Prusse. (*D. J.*)

RUSCINO, (*Géogr. anc.*) ville dont la riviere de *Tet*, que Strabon nomme *Ruscino* comme la ville, baignoit les murs. La ville de *Ruscino* dont parle Pli-

ne, étoit capitale des *Consuarani*, & donna son nom à toute la contrée du Roussillon. Ce fut à *Ruscino* que les peuples du pays s'assemblerent pour délibérer sur le passage que leur demandoit Annibal. Cette ville devint colonie romaine selon Méla, & selon Pline elle jouissoit du droit latin.

La décadence de l'Empire en entraîna peu-à-peu la ruine; elle conservoit encore quelque considération sous Louis le Débonnaire. Ce prince ayant donné en 816, un diplome en faveur des peuples d'Espagne, qui s'étoient retirés en France pour se dérober à la tyrannie des Sarrasins, ordonna qu'il en seroit déposé une expédition dans les archives de cette ville; elle avoit dès-lors pris le nom de *Roscilio*.

Selon M. de Marca elle fut ruinée peu après, vers l'an 828, dans la guerre des Sarrasins; il ne reste plus qu'une tour sur le terrein qu'elle occupoit, on l'appelle *la tour de Roussillon*. Elle étoit bâtie sur le penchant d'une colline, & venoit se terminer au bord de la Tet. On y trouve souvent des médailles romaines, & d'autres monumens qui font encore reconnoître son ancienne enceinte.

Le fleuve *Ruscino* a sa source dans les Pyrénées, selon Strabon *lib. IV. pag. 182.* qui ajoute que ce fleuve, ainsi que l'Illibéris, arrosoient chacun une ville de leur nom. Ptolomée, *lib. I.* l'appelle *Ruscio*; c'est le même qui est nommé *Thelis*, par Pomponius Mela, & qu'on appelle présentement le *Tet*. (*D. J.*)

RUSCUS, s. m. (*Botan.*) ce genre de plante mérite d'être bien caractérisé. Il faut donc savoir que le calice est d'une seule piece, & découpé en plusieurs segmens. Il s'éleve de son centre des fleurs monopétales, faites en forme de cloches & arrondies. L'ovaire devient un fruit sphérique, rempli d'une ou deux semences, ordinairement dures. Si les auteurs eussent été exacts à rapporter les plantes de ce genre, sous le nom propre auquel elles appartiennent, ils eussent évité bien des erreurs, car quelques-uns ont pris le calice pour la fleur.

Tournefort compte quatre especes de *ruscus*, entr'autres, 1°. le *ruscus* à larges feuilles, du dos de chacune desquelles il sort une petite fleur, *ruscus latifolius, fructu folio incidente I. R. H.* 79, c'est la plante que nous appellons *laurier alexandrin.* 2°. Le *ruscus* à feuilles de myrthe, pointues & piquantes, *ruscus myrthi folius, aculeatus*; c'est la plante que nous nommons *houx-frelon* ou *petit houx*, en anglois *the butcher's-broom*. *Voyez* HOUX-FRELON & LAURIER ALEXANDRIN. (*D. J.*)

RUSE, s. f. (*Gram.*) adresse, art, finesse, moyen subtil, dont on use pour en imposer aux autres. Seul, il se prend toujours en mauvaise part; il ne faut point avoir de *ruses*; la *ruse* est d'un caractere faux & d'un petit esprit. On dit qu'il y a des *ruses* innocentes, j'y consens; mais je n'en veux avoir ni de celles-là, ni d'autres: on dit *rusé* & *ruser*.

RUSES MILITAIRES, (*Art milit.*) ce sont, à la guerre, des différens moyens qu'on emploie pour tromper & surprendre l'ennemi. Les *ruses militaires* se nomment ordinairement *stratagêmes*. *Voyez* ce *mot*.

Suivant Thucydide, la plus belle de toutes les louanges qu'on peut donner à un général d'armée, est celle qui s'acquiert par la *ruse* & le stratagême.

Les Grecs étoient grands maitres dans cet art: c'est plutôt une science, car l'art de tromper finement à la guerre, peut être très-aisément réduit en principes & en méthode. On y excelle infiniment plus par l'acquis que par le naturel, puisqu'en effet la guerre est la science des tromperies.... Plutarque dit qu'à Lacédémone on mettoit une grande différence entre ceux qui surmontoient leurs ennemis par la *ruse*, & ceux qui les vainquoient par la force ouverte, & que les premiers immoloient une plus grande victime.

Homere, qui est le conseiller des gens de guerre, dit qu'il faut faire du pis que l'on peut à son ennemi, & que la tromperie de quelque espece qu'elle puisse être, est toujours permise. Il paroit assez que Grotius est de cet avis, dans son excellent ouvrage, *de jure pacis & belli*, que bien peu de gens de guerre lisent. Il rapporte un grand nombre d'autorités respectables & très-favorables aux *ruses* & fourbes militaires. Tout leur est permis, jusqu'au mensonge. Il cite bon nombre de théologiens & quelques saints, entre autres saint Chrysostome, qui dit que les empereurs qui avoient usé de surprise, de *ruse* & d'artifice pour réussit dans leurs desseins, étoient très-louables. Il a raison, puisque l'Ecriture est toute remplie de stratagêmes & de *ruses militaires*.

La victoire qui s'acquiert par la force & par la supériorité du nombre, est ordinairement l'ouvrage du soldat, plutôt que celui du général; mais celle qu'on remporte par la *ruse* & par l'adresse est uniquement dûe à celui-ci. L'une & l'autre sont la ressource des petites armées contre les grandes; & toutes les deux la pierre de touche de la valeur & de l'intelligence. Cette ressource ne peut être que dans l'esprit & dans le cœur. L'un se trouve toujours tranquille, & toujours présent dans les plus grands périls; il faut avoir l'autre bien haut & bien ferme pour soutenir & affronter un ennemi puissant & redoutable.

Un général qui se met à la tête d'une armée étonnée par les défaites précédentes, qui n'offre presque que de nouveaux soldats à la place des vieux qui ont péri dans les batailles, qui les expose contre de vieilles troupes accoutumées à vaincre, & qui rend tous les desseins de l'ennemi inutiles, par la force de son esprit & par l'artifice de ses mouvemens; un général, dis-je, tel que celui-ci, est un homme du premier ordre, de la plus haute volée, & il a un courage audessus de tous les autres, & digne d'être admiré.....

Celui qui compte sur le grand nombre de ses troupes & sur leur courage, n'a pas besoin de *ruses* contre un ennemi qui n'a qu'une petite armée à lui opposer. Il laisse faire au nombre; il lui suffit de lâcher la détente & le coup part, il est assuré de l'effet par ses troupes. Les victoires de la plupart des conquérans, d'un Attila, d'un Gengiscan, d'un Timurbec, ont été le prix de leur nombre; mais celles d'Annibal furent celui de la *ruse* & de la sagesse audacieuse de ce grand homme. Je conclus de tout ceci, dit M. de Folard, que nous n'avons fait que copier depuis le commencement de cet article, que tout général qui n'est pas rusé, est un pauvre général.

Comme l'art de *ruser* ne peut s'apprendre par la pratique, par la routine, qu'il faut lire & étudier, non-seulement ce que Polyen & Frontin ont écrit sur ce sujet, mais encore tout ce que les historiens nous ont transmis des *ruses* des grands capitaines, il n'est pas étonnant de trouver peu de généraux assez habiles dans cette matiere pour en faire un usage fréquent. Il faut de plus un esprit vif & intelligent, qui saisisse le moment d'employer les *ruses*, qui sache les varier suivant les circonstances; & c'est ce qui ne se rencontre pas fréquemment. M. de Folard, qui nous fournit presque toute la matiere de cet article, observe que les anciens s'appliquoient beaucoup à la lecture des ouvrages qui traitent des *ruses* ou des stratagêmes militaires; lecture qui lui paroit plus nécessaire à un général qu'à tout autre: car outre, dit-il, qu'elle est très-amusante, & encore plus instructive, l'ignorance où l'on est là-dessus, fait que l'on est toujours nouveau contre la *ruse* & le stratagême; & lorsqu'on ne les ignore point, on apprend à les rendre inutiles, ou à les mettre en usage dans l'occasion. Ce qu'il y a de bien surprenant, c'est qu'ils ont toujours leur effet, & que l'on donne toujours tout autravers, quoiqu'il y en ait un très-grand nombre qui

aient été pratiqués mille fois. Enfin la guerre, dit le célebre commentateur de Polybe, est l'art de ruser & de tromper finement par principes & par méthode. Celui qui excelle le plus dans cet art, est sans doute le plus habile ; mais chacun rufe selon la portée de son esprit & de ses connoissances. Deux généraux médiocres se tromperont réciproquement tous les deux comme deux enfans ; deux habiles comme des hommes faits ; ils mettront en œuvre tout ce que la guerre a de plus subtil, de plus grand, & de plus merveilleux. *Voyez* SURPRISES. (*Q*)

RUSE, *le bout de la ruse*, (*Vénerie.*) il se dit lorsqu'on trouve au bout du retour qu'a fait une bête, que ses voyes sont simples, qu'elle s'en va, & qu'elle perce.

RUSELLÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. C'étoit selon Denis d'Halicarnasse, *l. III. p. 139.* l'une des douze villes des anciens Toscans ; elle devint dans la suite colonie romaine, comme nous l'apprennent Pline, *l. III. c. v.* & une ancienne inscription rapportée par Holstonius, *p. 39.* Les habitans de cette ville sont appellés *Ruscellani*, par Tite-Live, *l. XXVIII. c. xlv.* C'est le *Rosellum* de l'itinéraire d'Antonin. Cette ville conserve encore son ancien nom, car Léander dit qu'on l'appelle présentement *Rosella.* (*D. J.*)

RUSER, (*Véner.*) lorsqu'une bête qui est chassée va & vient sur les mêmes voyes, dans un chemin ou autres lieux, à dessein de se défaire des chiens, on dit *qu'elle ruse.*

RUSHDEN, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Northampton, où naquit, en 1638, Daniel Whitby, théologien anglois, fameux par quantité d'ouvrages. Il cessa de vivre en 1726, âgé de 88 ans ; il alla à l'église en bonne santé la veille de sa mort ; à son retour chez lui, il dit qu'il se trouvoit foible, se mit au lit, & mourut pendant la nuit.

C'étoit un homme très-versé dans la lecture des Peres, dans la théologie polémique, & sur-tout dans les controverses contre l'église romaine qui en sont la principale partie ; il se dévoua aux études les plus graves, ne connut ni les plaisirs ni les intérêts du siecle, & étoit novice dans les affaires du monde, à un point inconcevable.

Outre un grand nombre de traités & de sermons contre les dogmes & la foi de l'église romaine, il a mis au jour d'autres ouvrages très-estimés ; entre autres, 1°. des discours sur la vérité & la certitude de la religion chrétienne. 2°. Sur la nécessité & l'utilité de la révélation. 3°. Sur les lois ecclésiastiques & civiles, faites injustement contre les hérétiques. 4°. *Examen variantium lectionum Joannis Millii, in novum Testamentum*, avec de nouvelles notes sur le nouveau Testament, & sept discours à ce sujet. *Londres 1710. in-fol.* 5°. Paraphrase & commentaires sur le nouveau Testament. *Londres 1703, 2 volumes in-fol.* & c'est-là son principal ouvrage.

Il y faut ajouter ses dernieres pensées, contenant les corrections de divers endroits de ses commentaires sur le nouveau Testament, avec cinq discours publiés par son ordre. *Londres 1727. in-8°.* « Quand, » dit-il, je fis mes commentaires sur le Testament, » je suivis avec trop de précipitation la route battue » par d'autres théologiens reputés orthodoxes, concevant que le Pere, le Fils, & le S. Esprit, étoient » un seul & même Dieu, en vertu de la même essence *indivisible* communiquée par le Pere. Je suis à » présent convaincu que cette notion confuse est une » chose impossible, & remplie d'absurdités & de » contradictions palpables ; ainsi tous les sens qu'on » a voulu donner au terme de *Personne*, différens du » sens simple & naturel, en vertu duquel on entend » par-là un agent intelligent, réel, sont des explications contraires à l'évidence lumineuse de la vérité, comme le docteur Clarke, Jackson, & au» tres, l'ont démontré ».

Le changement d'opinion du docteur Whitby, après avoir fait si long-tems tous ses efforts pour établir la doctrine opposée, nous prouve que l'arianisme a quelque chose de bien séduisant pour les meilleurs esprits. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUSHIN, (*Géog. mod.*) chef-lieu, ou capitale de l'île de Man, dans sa partie méridionale, avec un château. Elle avoit autrefois un monastere de l'ordre de Citeaux, fondé en 1134, mais il ne subsiste plus depuis la réformation. (*D. J.*)

RUSIBIS PORTUS, (*Géog. anc.*) port d'Afrique dans la Mauritanie Tingitane, selon Ptolomée, *l. V. c. iij.* L'itinéraire d'Antonin le marque dans la Mauritanie césariense, sur la route de *Lemnæ* à Carthage, entre *Chuli municipium*, & *Paratianæ*, à 60 milles du premier de ces lieux, & à 50 milles du second. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* qui écrit *Rusicada*, la place sur le golfe de Numidie, entre *Collops-magnus* ou *Cullu*, & le promontoire *Tretum.* Dans la conférence de Carthage, *n°. 198.* l'évêque de Rusicade est nommé *junior episcopus Rusiccadiensis.* Cette ville a été appellée autrefois *le port de Constantine* ; son nom moderne est *Succaicade*, selon M. Dupin, dans sa remarque sur ce mot de la notice des évêchés d'Afrique ; cependant cette ville est nommée *Stora* par Castald, *Astora* par Olivier, & *Estora* par Marmol. (*D. J.*)

RUSICADE, RUSICADA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, selon Pomponius, *l. I. c. vij.* & Pline, *l. V. c. iij.* C'est le même que *Rusibis portus.*

RUSMA, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné par les peuples orientaux à cette substance que les Grecs ont nommé *sory. Voyez* SORY.

Le *rusma* est une sorte de vitriol qu'on trouve dans les mines de ce métal, & dont on se sert pour dépilatoire, en le mêlant avec de la chaux. M. Boyle rapporte qu'après avoir pulvérisé du *rusma* & de la pierre de chaux vive, en parties égales, il les laissa fondre pendant peu de tems dans l'eau, où ils formerent une pâte fort douce, qu'il appliqua sur une partie du corps couverte de poil ; au bout d'environ trois minutes, il frotta cette partie d'un linge mouillé, & trouva le poil enlevé jusque dans les racines, sans que cette partie en ait souffert le moindre inconvénient. Le dépilatoire des européens se fait communément avec de la chaux & de l'orpiment.

L'usage des dépilatoires est fort ancien. Il est certain que les courtisannes grecques & romaines s'en servoient ; & c'est une des principales raisons pour lesquelles on n'apperçoit point aux statues antiques ce voile que la pudeur de la nature a placé aux parties deshonnêtes. Ces femmes servoient de modeles à l'artiste qui les représentoit telles qu'elles se montroient à lui. Ajoutez à ce motif celui de la beauté d'un contour ondulant & sinueux qu'une touffe ou tache isolée n'interrompoit point dans son cours d'une des aines à l'autre ; la propreté si essentielle aux femmes, & si incompatible avec l'infirmité périodique ; la chaleur du climat, & peut-être la commodité du plaisir & la volupté des regards.

RUSNAMEDGI EFFENDI, s. m. (*Hist. ottom.*) c'est en Turquie le titre d'un officier des finances ; il est le receveur général du trésor, & préside à la recette générale des finances, qui se fait les dimanches, lundis, mardis, & samedis, jour du grand divan, depuis la fin de l'audience à neuf heures, jusqu'à trois heures après midi. Cet officier a sous lui plusieurs commis qui reçoivent, examinent, pesent les monnoies, separent les especes, & composent les bourses sur lesquelles le *rusnamedgi effendi* appose un cachet ; d'autres commis, sous son inspection,

sont chargés de payer les ordonnances de sa hautesse, du vizir azem, & du defterdar; sa charge paroît être la même que celle de garde du trésor royal en France. Guer. *mœurs des Turcs*, *tom. II.*

RUSPÆ, ou *RUSPHÆ*, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, sur le golfe de Numidie, & que Ptolomée, *l. IV. c. iij.* marque entre *Achola* & *Brachodes extrema.* Ortelius croit que le nom moderne est *Alfaque*, & Marmol dit *Esfac.* Dans la notice épiscopale d'Afrique, l'évêque de ce siege qui est mis dans la Byzacène, est appellé *Stephanus Ruspensis*; il ne faut pas confondre cet évêché avec un autre de la Byzacène, nommé *Ruspitensis*, car Ptolomée distingue *Ruspina* de *Ruspæ*; & ces deux villes sont pareillement distinguées dans la carte de Peutinger, & dans l'anonyme de Ravenne. (*D. J.*)

RUSSIE, (*Géog. mod.*) vaste pays qui forme un grand empire, tant en Europe qu'en Asie. La mer Glaciale borne la *Russie* au septentrion; la mer du Japon la termine à l'orient; la grande Tartarie est au midi, aussi bien que la mer Caspienne & la Perse; la Pologne, la petite Tartarie, la Mingrelie, & la Géorgie, sont la borne du côté du couchant. Entrons dans les détails.

L'empire de *Russie* s'étend d'occident en orient, près de deux mille lieues communes de France, & a sept cens lieues du sud au nord dans sa plus grande largeur; il confine à la Pologne & à la mer Glaciale; il touche à la Suede & à la Chine; sa longueur de l'île de Dago à l'occident de la Livonie, jusqu'à ses bornes les plus orientales, comprend environ cent cinquante degrés; sa largeur est de trois mille verstes du sud au nord, ce qui fait au moins six cent de nos lieues communes.

Enfin, ce qui est compris aujourd'hui sous le nom de *Russie*, ou des *Russies*, est à peu pres aussi vaste que le reste de l'Europe; mais presque tout cet empire n'est qu'un désert, au point que si l'on compte en Espagne (qui est le royaume de l'Europe le moins peuplé), quarante personnes par chaque mille quarré, on ne peut compter que cinq personnes en *Russie* dans le même espace; tandis qu'en Angleterre, chaque mille quarré contient plus de deux cens habitans; le nombre est encore plus grand en Hollande. Au reste, nous appellions autrefois la *Russie* du nom de *Moscovie*, parce que la ville de Moscou, capitale de cet empire, étoit la résidence des grands ducs de *Russie*; aujourd'hui l'ancien nom de *Russie* a prévalu.

Ce vaste empire est partagé en seize grands gouvernemens, dont plusieurs renferment des provinces immenses & presque inhabitées.

La province la plus voisine de nos climats, est celle de la Livonie, une des plus fertiles du nord, & qui étoit payenne au xij. siecle. Le roi de Suede, Gustave Adolphe, la conquit; mais le czar Pierre l'a reprise sur les Suédois.

Plus au nord se trouve le gouvernement de Rével & de l'Estonie, & cette province est encore une des conquêtes de Pierre.

Plus haut en montant au nord est la province d'Arcangel, pays entierement nouveau pour les nations méridionales de l'Europe, mais dont les Anglois découvrirent le port en 1533. & y commercerent, sans payer aucuns droits, jusqu'au tems où Pierre le grand a ouvert la mer Baltique à ses états.

A l'occident d'Arcangel, & dans son gouvernement, est la Laponie russe, troisieme partie de cette contrée; les deux autres appartiennent à la Suede & au Danemarck; c'est un très-grand pays, qui occupe environ huit degrés de longitude, & qui s'étend en latitude du cercle polaire au cap nord.

Les Lapons moscovites sont aujourd'hui censés de l'église grecque; mais ceux qui errent vers les montagnes septentrionales du cap nord, se contentent d'adorer un Dieu, sous quelques formes grossieres; ancien usage de tous les peuples nomades.

Cette espece d'homme, peu nombreuse, a très-peu d'idées, & ils sont heureux de n'en avoir pas davantage; car alors ils auroient de nouveaux besoins qu'ils ne pourroient satisfaire; ils vivent contens & sans maladies, en ne buvant guere que de l'eau dans le climat le plus froid, & arrivent à une longue vieillesse. La coutume qu'on leur imputoit de prier les étrangers de faire à leurs femmes & à leurs filles l'honneur de s'approcher d'elles, vient probablement du sentiment de la supériorité qu'ils reconnoissoient dans ces étrangers, en voulant qu'ils pussent servir à corriger les défauts de leur race. C'étoit un usage établi chez les peuples vertueux de Lacédémone; un époux prioit un jeune homme bien fait, de lui donner de beaux enfans qu'il pût adopter. La jalousie & les lois empêchent les autres hommes de donner leurs femmes; mais les Lapons étoient presque sans lois, & probablement n'étoient point jaloux.

Quand on a remonté la Dwina du nord au sud, on arrive au milieu des terres à Moskow, capitale de la province de l'empire de *Russie*, appellée la *Moscovie*, *Voyez* MOSKOW.

A l'occident du duché de Moskow, est celui de Smolensko, partie de l'ancienne Sarmatie européenne; les duchés de Moscovie & de Smolensko composoient la *Russie* blanche proprement dite.

Entre Petersbourg & Smolensko, est la province & gouvernement de Novogorod. On dit que c'est dans ce pays que les anciens Slaves, ou Slavons, firent leur premier établissement; mais d'où venoient ces Slaves, dont la langue s'est étendue dans le nord-est de l'Europe? *Sla* signifie un *chef*, & *esclave*, appartenant au chef. Tout ce qu'on sait de ces anciens Slaves, c'est qu'ils étoient des conquérans. Ils bâtirent la ville de Novogorod la grande, située sur une riviere navigable dès sa source, laquelle jouit longtems d'un florissant commerce, & fut une puissante alliée des villes anséatiques. Le czar Ivan Basilovitz (en russe Iwan Wassilicwitsch) la conquit en 1467, & en emporta toutes les richesses, qui contribuerent à la magnificence de la cour de Moskow, presque inconnue jusqu'alors.

Au midi de la province de Smolensko, se trouve la province de Kiovie, qui est la *petite Russie*, la *Russie rouge*, ou l'*Ukraine*, traversée par le Dnieper, que les Grecs ont appellé *Boristhène.* La différence de ces deux noms, l'un dur à prononcer, l'autre mélodieux, sert à faire voir, avec cent autres preuves, la rudesse de tous les anciens peuples du nord, & les graces de la langue grecque. La capitale Kiou, autrefois Kiovie, fut bâtie par les empereurs de Constantinople, qui en firent une colonie: on y voit encore des inscriptions grecques de douze cens années; c'est la seule ville qui ait quelque antiquité, dans ces pays où les hommes ont vécu tant de siecles, sans bâtir des murailles. Ce fut-là que les grands ducs de *Russie* firent leur résidence dans l'onzieme siecle, avant que les Tartares asservissent la *Russie.*

Si vous remontez au nord-est de la province de Kiovie, entre le Boristhene & le Tanaïs, c'est le gouvernement de Belgorod qui se présente: il étoit aussi grand que celui de Kiovie. C'est une des plus fertiles provinces de la *Russie*; c'est elle qui fournit à la Pologne une quantité prodigieuse de ce gros bétail qu'on connoît sous le nom de *bœufs de l'Ukraine.* Ces deux provinces sont à l'abri des incursions des petits Tartares par des lignes qui s'étendent du Boristhene au Tanaïs, garnies de forts & de redoutes.

Remontez encore au nord, passez le Tanaïs, vous

entrez dans le gouvernement de Véronife, qui s'étend jufqu'au bord des palus Méotides.

Vous trouvez enfuite le gouvernement de Nifchgorod fertile en grains, & traverfé par le Volga.

De cette province, vous entrez au midi dans le royaume ou gouvernement d'Aftracan. Ce royaume qui commence au quarante-troifieme degré & demi de latitude, & finit vers le cinquantieme, eft une partie de l'ancien Capshak, conquis par Gengis-kan, & enfuite par Tamerlan; ces tartares dominerent jufqu'à Mofcou. Le czar Jean Bafilides, petit-fils d'Ivan Bafiliovitz, & le plus grand conquérant d'entre les Ruffes, délivra fon pays du joug tartare, au feizieme fiecle, & ajouta le royaume d'Aftracan à fes autres conquêtes en 1554.

Au-delà du Volga & du Jaïk, vers le feptentrion, eft le royaume de Cafan, qui, comme Aftracan, tomba dans le partage d'un fils de Gengis-kan, & enfuite d'un fils de Tamerlan, conquis de même par Jean Bafilide; il eft encore peuplé de beaucoup de tartares mahométans. Cette grande contrée s'étend jufqu'à la Sibérie; il eft conftant qu'elle a été floriffante & riche autrefois; elle a confervé encore quelque refte d'opulence. Une province de ce royaume appellée *la grande Permie*, enfuite *le Solikam*, étoit l'entrepôt des marchandifes de la Perfe, & des fourrures de Tartarie.

Des frontieres des provinces d'Arcangel, de Refan, d'Aftracan, s'étend à l'orient la Sibérie, avec les terres ultérieures jufqu'à la mer du Japon. Là font les Samoyedes, la contrée des Oftiaks le long du fleuve Oby, les Burates, peuples qu'on n'a pas encore rendus chrétiens.

Enfin la derniere province eft le Kamshatka, le pays le plus oriental du continent. Les habitans étoient abfolument fans religion quand on l'a découvert. Le nord de cette contrée fournit auffi de belles fourrures; les habitans s'en revêtoient l'hiver, & marchoient nuds l'été.

Voila les feize gouvernemens de la *Ruffie*, celui de Livonie, de Revel ou d'Eftonie, d'Ingrie, de Vibourg, d'Arcangel, de Laponie ruffe, de Mofcovie, de Smolensko, de Novogorod, de Kiovie, de Belgoród, de Véronife, de Nitfchgorod, d'Aftracan, de Cafan & de Sibérie.

Ces gouvernemens compofent en général la domination de la *Ruffie*, depuis la Finlande à la mer du Japon. Toutes les grandes parties de cet empire ont été unies en divers tems, comme dans tous les autres royaumes du monde; des Scythes, des Huns, des Maffagetes, des Slavons, des Cimbres, des Getes, des Sarmates, font aujourd'hui les fujets des czars; les Ruffes proprement dits, font les anciens Roxelans ou Slavons.

La population du vafte empire de *Ruffie* eft, comme je l'ai dit, la moindre qu'il y ait dans le monde, à proportion de fon étendue. Par un dénombrement de la capitation qui a été faite en 1747, il s'eft trouvé fix millions fix cens quarante mille mâles; & comme dans ce dénombrement les filles & les femmes n'y font pas comprifes, non plus que les eccléfiaftiques, qui font au nombre de deux cens mille ames, & l'état militaire qui monte à trois cens mille hommes, M. de Voltaire juge que le total des habitans de la *Ruffie* doit aller à vingt-quatre millions d'habitans; mais il faut fe défier de tous les dénombremens d'un pays que demandent par befoin les fouverains, parce que pour leur plaire, on a grand foin de multiplier, d'exagérer, de doubler le nombre de leurs fujets.

Il eft très-vraiffemblable que la *Ruffie* n'a pas douze millions d'habitans, & qu'elle a été plus peuplée qu'aujourd'hui, dans le tems que la petite-vérole venue du fond de l'Arabie, & l'autre venue d'Amérique, n'avoient pas encore fait de ravages dans ces climats où elles fe font enracinées. Ces deux fléaux, par qui le monde eft plus dépeuplé que par la guerre, font dûs, l'un à Mahomet, l'autre à Chriftophe Colomb. La pefte, originaire d'Afrique, approchoit rarement des contrées du feptentrion. Enfin les peuples du nord, depuis les Sarmates jufqu'aux Tartares, qui font au-delà de la grande muraille, ayant inondé le monde de leurs irruptions, cette ancienne pépiniere d'hommes doit avoir étrangement diminué.

Dans cette vafte étendue de pays que renferme la *Ruffie*, on compte environ 7400 moines, & 5600 religieufes, malgré le foin que prit Pierre le grand de le réduire à un plus petit nombre; foin digne d'un légiflateur dans un empire où ce qui manque principalement c'eft l'efpece humaine. Ces treize mille perfonnes cloitrées & perdues pour l'état, ont foixante-douze mille ferfs pour cultiver leurs terres, & c'eft évidemment beaucoup trop; rien ne fait mieux voir combien les anciens abus font difficiles à déraciner.

Avant le czar Pierre, les ufages, les vêtemens, les mœurs en *Ruffie*, avoient toujours plus tenu de l'Afie que de l'Europe chrétienne; telle étoit l'ancienne coutume de recevoir les tributs des peuples en denrées, de défrayer les ambaffadeurs dans leurs routes & dans leur féjour, & celle de ne fe préfenter ni dans l'églife, ni devant le trône avec une épée, coutume orientale oppofée à notre ufage ridicule & barbare, d'aller parler à Dieu, au roi, à fes amis & aux femmes avec une longue arme offenfive qui defcend au bas des jambes. L'habit long dans les jours de cérémonie, étoit bien plus noble que le vêtement court des nations occidentales de l'Europe. Une tunique doublée de peliffe, avec une longue fimarre enrichie de pierreries dans les jours folemnels, & ces efpeces de hauts turbans qui élevoient la taille, étoient plus impofans aux yeux, que les perruques & le jufte-au-corps, & plus convenables aux climats froids. Cet ancien vêtement de tous les peuples paroît feulement moins fait pour la guerre, & moins commode pour les travaux; mais prefque tous les autres ufages étoient groffiers.

Le gouvernement reffembloit à celui des Turcs par la milice des ftrelits, qui, comme celle des janiffaires, difpofa quelquefois du trône, & troubla l'état prefque toujours autant qu'il le foutint. Ces ftrelits étoient au nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient difperfés dans les provinces, fubfiftoient de brigandages; ceux de Moskou vivoient en bourgeois, trafiquoient, ne fervoient point, & pouffoient à l'excès l'infolence. Pour établir l'ordre en *Ruffie*, il falloit les caffer, rien n'étoit ni plus néceffaire, ni plus dangereux.

Quant au titre de *czar*, il fe peut qu'il vienne des *tzars* ou *thears*, du royaume de Cafan. Lorfque le fouverain de *Ruffie*, Jean ou Ivan Bafilides eut, au feizieme fiecle, conquis ce royaume fubjugué par fon aïeul, mais perdu enfuite, il en prit le titre qui eft demeuré à fes fucceffeurs. Avant Ivan Bafilides, les maîtres de la *Ruffie* portoient le nom de *veliki knés*, grand prince, grand feigneur, grand chef, que les nations chrétiennes traduifent par celui de *grand-duc*. Le czar Michel Frédérovits prit avec l'ambaffade holftenoife, les titres de *grand feigneur* & *grand knés*, *confervateur de toutes les* Ruffies, *prince de Volodimer, Moskou, Novogorod*, &c. *tzar de Cafan, tzar d'Aftracan, tzar de Sibérie.* Ce nom des *tzars* étoit donc le titre de ces princes orientaux; il étoit donc vraiffemblable qu'il dérivât plutôt des *tshas* de Perfe, que des *céfars* de Rome, dont probablement les tzars fibériens n'avoient jamais entendu parler fur les bords du fleuve Oby.

Un titre tel qu'il foit, n'eft rien, fi ceux qui le portent ne font grands par eux-mêmes. Le nom *d'empereur*, qui ne fignifioit que *général d'armée*, devint

le nom des maîtres de la république romaine. On le donne aujourd'hui aux souverains des Russes à plus juste titre qu'à aucun autre potentat, si on considere l'étendue & la puissance de leur domination.

La religion de l'état fut toujours, depuis le onzieme siecle, celle qu'on nomme *grecque*, par opposition à la latine; mais il y avoit plus de pays mahométans & de payens que de chrétiens. La Sibérie jusqu'à la Chine étoit idolâtre; & dans plus d'une province toute espece de religion étoit inconnue.

L'ingénieur Perri & le baron de Stralemberg, qui ont été si long-tems en *Russie*, disent qu'ils ont trouvé plus de probité dans les payens que dans les autres; ce n'est pas le paganisme qui les rendoit plus vertueux; mais menant une vie pastorale, éloignés du commerce des hommes, & vivant comme dans ces tems qu'on appelle le premier âge du monde, exempts de grandes passions, ils étoient nécessairement plus gens de bien.

Le Christianisme ne fut reçu que très-tard dans la *Russie*, ainsi que dans tous les autres pays du nord. On prétend qu'une princesse nommée *Olha*, l'y introduisit à la fin du dixieme siecle, comme Clotilde, niece d'un prince arien, le fit recevoir chez les Francs; la femme d'un Micislas, duc de Pologne, chez les Polonois, & la sœur de l'empereur Henri II. chez les Hongrois. C'est le sort des femmes d'être sensibles aux persuasions des ministres de la religion, & de persuader les autres hommes.

Cette princesse Olha, ajoute-t-on, se fit baptiser à Constantinople. On l'appella *Helene*; & dès qu'elle fut chrétienne, l'empereur Jean Zimiscés ne manqua pas d'en être amoureux. Apparemment qu'elle étoit veuve. Elle ne voulut point de l'empereur. L'exemple de la princesse Olha ou Olga ne fit pas d'abord un grand nombre de prosélites; son fils qui regna longtems, ne pensa point du tout comme sa mere; mais son petit-fils Volodimer, né d'une concubine, ayant assassiné son frere pour régner, & ayant recherché l'alliance de l'empereur de Constantinople Basile, ne l'obtint qu'à condition qu'il se feroit baptiser; c'est à cette époque de l'année 987, que la religion grecque commença en effet à s'établir en *Russie*. Le patriarche Photius, si célebre par son érudition immense, par ses querelles avec l'Eglise romaine & par ses malheurs, envoya baptiser Volodimer, pour ajouter à son patriarchat cette partie du monde.

Volodimer acheva donc l'ouvrage commencé par son aïeule. Un grec fut premier métropolitain de *Russie*, ou patriarche. C'est de-là que les Russes ont adopté dans leur langue un alphabet tiré en partie du grec. Ils y auroient gagné si le fond de leur langue qui est la slavone, n'étoit toujours demeuré le même, à quelques mots près qui concernent leur liturgie & leur hiérarchie. Un des patriarches grecs, nommé *Jérémie*, ayant un procès au divan, & étant venu à Moscou demander des secours, renonça enfin à sa prétention sur les églises russes, & sacra patriarche l'archevêque de Novogorod nommé *Job*, en 1588.

Depuis ce tems, l'église russe fut aussi indépendante que son empire. Le patriarche de *Russie* fut dès-lors sacré par les évêques russes, non par le patriarche de Constantinople; il eut rang dans l'église grecque après celui de Jérusalem; mais il fut en effet le seul patriarche libre & puissant, & par conséquent le seul réel. Ceux de Jérusalem, de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, ne sont que les chefs mercenaires & avilis d'une église esclave des Turcs. Ceux même d'Antioche & de Jérusalem ne sont plus regardés comme patriarches, & n'ont pas plus de crédit que les rabins des synagogues établies en Turquie.

Il n'y a dans un si vaste empire que vingt-huit sieges épiscopaux, & du tems de Pierre I. on n'en comptoit que vingt-deux; l'église russe étoit alors si peu instruite, que le czar Frédor, frere de Pierre le grand, fut le premier qui introduisit le plein chant chez elle.

Frédor, & sur-tout Pierre, admirent indifféremment dans leurs armées & dans leurs conseils ceux du rite grec, latin, luthérien, calviniste; ils laisserent à chacun la liberté de servir Dieu suivant sa conscience, pourvu que l'état fût bien servi. Il n'y avoit dans cet empire de deux mille lieues de longueur aucune église latine. Seulement lorsque Pierre eut établi de nouvelles manufactures dans Astracan, il y eut environ soixante familles catholiques dirigées par des capucins; mais quand les jésuites voulurent s'introduire dans ses états, il les en chassa par un édit au mois d'Avril 1718. Il souffroit les capucins comme des moines sans conséquence, & regardoit les jésuites comme des politiques dangereux.

L'Eglise grecque est flattée de se voir étendue dans un empire de deux mille lieues, tandis que la romaine n'a pas la moitié de ce terrein en Europe. Ceux du rite grec ont voulu sur-tout conserver dans tous les tems leur égalité avec ceux du rite latin, & ont toujours craint le zele de l'église de Rome, qu'ils ont pris pour de l'ambition, parce qu'en effet l'église romaine, très-resserrée dans notre hémisphere, & se disant universelle, a voulu remplir ce grand titre.

Il n'y a jamais eu en *Russie* d'établissement pour les Juifs, comme ils en ont dans tant d'états de l'Europe, depuis Constantinople jusqu'à Rome. Les Russes ont toujours fait leur commerce par eux-mêmes, & par les nations établies chez eux. De toutes les églises grecques la leur est la seule qui ne voie pas des synagogues à côté de ses temples.

La *Russie* qui doit à Pierre le grand sa grande influence dans les affaires de l'Europe, n'en avoit aucune depuis qu'elle étoit chrétienne. On la voit auparavant faire sur la mer Noire ce que les Normands faisoient sur nos côtes maritimes de l'Océan, armer, du tems d'Héraclius quarante mille petites barques, se présenter pour assiéger Constantinople, imposer un tribut aux césars grecs. Mais le grand knés Volodimer occupé du soin d'introduire chez lui le Christianisme, & fatigué des troubles intestins de sa maison, affoiblit encore ses états en les partageant entre ses enfans. Ils furent presque tous la proie des Tartares, qui asservirent la *Russie* pendant deux cens années. Ivan Basilides la délivra & l'aggrandit, mais après lui les guerres civiles la ruinerent.

Il s'en falloit beaucoup avant Pierre le grand que la *Russie* fût aussi puissante, qu'elle eût autant de terres cultivées, autant de sujets, autant de revenus que de nos jours; elle n'avoit rien dans la Livonie, & le peu de commerce que l'on faisoit à Astracan étoit desavantageux. Les Russes se nourrissoient fort mal; leurs mets favoris n'étoient que des concombres & des melons d'Astracan, qu'ils faisoient confire pendant l'été avec de l'eau, de la farine & du sel, cependant les coutumes asiatiques commençoient déja à s'introduire chez cette nation.

Pour marier un czar, on faisoit venir à la cour les plus belles filles des provinces; la grande maîtresse de la cour les recevoit chez elles, les logeoit séparément, & les faisoit manger toutes ensemble. Le czar les voyoit, ou sous un nom emprunté, ou sans déguisement. Le jour du mariage étoit fixé, sans que le choix fût encore connu; & le jour marqué, on présentoit un habit de nôces a celle sur qui le choix secret étoit tombé: on distribuoit d'autres habits aux prétendantes, qui s'en retournoient chez elles. Il y eut quatre exemples de pareils mariages.

Dès ce tems-là, les femmes russes furent se mettre du rouge, se peindre les sourcils, ou s'en former d'artificiels; elles prirent du goût à porter des pierreries, à se parer, à se vêtir d'étoffes précieuses;

c'est ainsi que la barbarie commençoit à finir chez ces peuples, par conséquent Pierre leur souverain n'eut pas tant de peine à policer sa nation, que quelques auteurs ont voulu nous le persuader.

Alexis Mikaelovitz avoit déja commencé d'annoncer l'influence que la *Russie* devoit avoir un jour dans l'Europe chrétienne. Il envoya des ambassadeurs au pape, & à presque tous les grands souverains de l'Europe, excepté à la France, alliée des Turcs, pour tâcher de former une ligue contre la Porte ottomane. Ses ambassadeurs ne réussirent cependant dans Rome, qu'à ne point baiser les piés du pape, & n'obtinrent ailleurs que des vœux impuissans.

Le même czar Alexis proposa d'unir, en 1676, ses vastes états à la Pologne, comme les Jagellons y avoient joint la Lithuanie; mais plus son offre étoit grande, moins elle fut acceptée. Il étoit très-digne de ce nouveau royaume, par la maniere dont il gouvernoit les siens. C'est lui qui le premier fit rédiger un code de lois, quoiqu'imparfait; il introduisit des manufactures de toiles & de soie, qui, à la vérité, ne se soutinrent pas, mais qu'il eut le mérite d'établir. Il peupla des déserts vers le Volga & la Kama, de familles lithuaniennes, polonoises & tartares, prises dans ses guerres; tous les prisonniers auparavant étoient esclaves de ceux auxquels ils tomboient en partage; Alexis en fit des cultivateurs: il mit autant qu'il put la discipline dans ses armées. Il appella les arts utiles dans ses états: il y fit venir de Hollande, à grands frais, le constructeur Bothler, avec des charpentiers & des matelots, pour bâtir des frégates & des navires. Enfin, il ébaucha, il prépara l'ouvrage que Pierre a perfectionné. Il transmit à ce fils tout son génie, mais plus développé, plus vigoureux, & plus éclairé par les voyages.

Sous le regne de Pierre, le peuple *russe* qui tient à l'Europe, & qui vit dans les grandes villes, est devenu civilisé, commerçant, curieux des arts & des sciences, aimant les spectacles, & les nouveautés ingénieuses. Le grand homme qui a fait ces changemens, est heureusement né dans le tems favorable pour les produire. Il a introduit dans ses états les arts qui étoient tout perfectionnés chez ses voisins; & il est arrivé que ces arts ont fait plus de progrès en 50 ans chez ses sujets, déja disposés à les goûter, que partout ailleurs, dans l'espace de trois ou quatre siecles; cependant ils n'y ont pas encore jetté de si profondes racines, que quelque intervalle de barbarie, ne puisse ruiner ce bel édifice commencé dans un empire dépeuplé, despotique, & où la nature ne répandra jamais ses bénignes influences.

Dans l'état qu'il est aujourd'hui, la nation russe est la seule qui trafique par terre avec la Chine; le profit de ce commerce est pour les épingles de l'impératrice. La caravane qui se rend de Pétersbourg à Pékin, emploie trois ans en voyage & au retour. Aussitôt qu'elle arrive à Pékin, les marchands sont renfermés dans un caravancerai, & les Chinois prennent leur tems pour y apporter le rebut de leurs marchandises qu'ils sont obligés de prendre, parce qu'ils n'ont point la liberté du choix. Ces marchandises se vendent à Pétersbourg à l'enchere, dans une grande salle du palais italien; l'impératrice assiste en personne à cette vente; cette souveraine fait elle-même des offres, & il est permis au moindre particulier d'encherir sur elle; aussi le fait-on, & chacun s'empresse d'acheter à très-haut prix.

Outre le bénéfice de ces ventes publiques, la cour fait le commerce de la rhubarbe, du sel, des cendres, de la bierre, de l'eau-de-vie, &c. L'état tire encore un gros revenu des épiceries, des cabarets, & des bains publics, dont l'usage est aussi fréquent parmi les Russes que chez les Turcs.

Les revenus du souverain de *Russie* se tirent de la capitation, de certains monopoles, des doüanes, des ports, des péages, & des domaines de la couronne. Ils ne montent pas cependant au-delà de treize millions de roubles, (soixante-cinq millions de notre monnoie). Avec ces revenus, la *Russie* peut faire la guerre aux Turcs, mais elle ne sauroit, sans recevoir des subsides, la faire en Europe; ses fonds n'y suffiroient pas: la paie du militaire est très-modique dans cet empire. Le soldat russe n'a point par jour le tiers de la paie de l'allemand, ni même du françois; lorsqu'il sort de son pays, il ne peut subsister sans augmentation de paye; & ce sont les puissances alliées de la *Russie*, qui fournissent chérement cette augmentation.

La couronne de *Russie* est héréditaire, les filles peuvent succéder, & le souverain a un pouvoir absolu sur tous ses sujets, sans rendre compte de sa conduite à personne. L'air de la plus grande partie de la *Russie* est extrémement froid, les neiges & les glaces y regnent la meilleure partie de l'année; le grain qu'on y seme n'y meurit jamais bien, excepté du côté de la Pologne, où on fait la récolte trois mois après la semaille. Il n'y croît point de vin, mais beaucoup de lin. Ses principales rivieres sont le Volga, le Don, le Dnieper & le Dwina. Ses lacs donnent du poisson en abondance. Les forêts sont pleines de gibier, & de bêtes fauves. Le commerce des *Russes* est avantageux à la France, utile à la Hollande, & défavorable à l'Angleterre. Il consiste en martres, zibelines, hermines, & autres fourrures, cuirs de bœufs appellés *cuirs de Russie*, lin, chanvre, suif, goudron, cire, poix-résine, savon, poisson salé, *&c.* Extrait de la *description de la Russie*, par M. de Voltaire. Geneve, *1759. in-8°. tom. I.* Voyez aussi *description de l'empire de Russie*, par Perri, Amsterd. *1720*, *2. vol. in-12.* & la *description historiq. de l'empire russien, traduit de l'allemand*, du baron de Stralemberg, *Holl. 1757*, *2. vol. in-12.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUSTAN, (*Géog. mod.*) petit pays de France, aux confins du Bigorre & de l'Astarac. Son chef-lieu est S. Sever de *Rustan*.

RUSTICANA, (*Géog. anc.*) ville de la Lusitanie. Elle est placée dans les terres par Ptolomée, *l. II. c. v.* & marquée entre *Talabriga* & *Mendeculia*. Cellarius, *Géogr. ant. l. II. c. j.* croit que c'est la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Rusticiana*, & qu'il place sur la route d'Emérita à Saragosse, entre Turmuli & Cappara, à vingt-deux milles de la premiere de ces villes, & à égale distance de la seconde. (*D. J.*)

RUSTICITÉ, s. f. (*Gram.*) terme à l'usage des habitans des villes, par lequel ils désignent la grossiéreté, simplicité, rudesse des mœurs, du caractere, du discours des gens de la campagne.

RUSTIQUE, adj. (*Gram.*) qui appartient à la campagne. La maison *rustique*; l'économie *rustique*; les choses *rustiques*: il se prend aussi dans le même sens que rusticité. Je suis *rustique* & fier.

RUSTIQUE, adj. (*Archit.*) épithete qu'on donne à la maniere de bâtir, dans l'imitation plutôt de la nature que de l'art.

RUSTIQUE, *ordre*, (*Architect.*) ce mot se dit du premier de cinq ordres d'architecture, c'est-à-dire, de l'ordre toscan, qui est le moins orné, & celui qui approche le plus de la simplicité de la nature.

On dit aussi un ouvrage *rustiqué*, en terme d'architecture, quand les pierres ne sont que piquées, au lieu d'être travaillées poliment & uniment. (*D. J.*)

RUSTIQUES, *dieux*, (*Mythol.*) les dieux *rustiques* chez les Romains, étoient les dieux de la campagne, & qui présidoient à l'agriculture. On distinguoit les dieux *rustiques* en grands & en petits. Les grands dieux

étoient Jupiter, la Terre, le Soleil, la Lune, Cérès, Bacchus, Vénus, Flore, Minerve, *&c.* Les petits dieux étoient Fanna, Palès, Pomone, Silvain, Vertume, Priape, & sur tous les autres le dieu Pan. Quelques modernes y mettent aussi les Faunes, les Silenes & les Nymphes. (*D. J.*)

RUSTIQUER, v. act. (*Architect.*) c'est piquer une pierre avec la pointe du marteau entre les ciselures relevées.

RUSTONIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césarienſe. Ptolomée, *l. IV. c. ij.* la place sur la côte, entre l'embouchure du fleuve Savus, & la ville Rusicibar. Elle est nommée *Rusconia colonia* par Pline, *l. V. c. ij. Rungoniæ colonia* par l'itinéraire d'Antonin, & Tite-Live, *l. XXX. c. x.* dit que les Africains l'appelloient *Ruscinona.* Les modernes ne s'accordent pas sur le nom que porte aujourd'hui cette ville. Elle est appellée *Breca* par Castald, *Motafus* & *Temen de Fust* par Marmol, suivant la remarque de Simler. (*D. J.*)

RUSTRE, *terme de Blason ;* losange percé en rond; *de sable à trois rustres d'or.* Le P. Menetrier fait venir *rustre* de l'allemand *rutten*, qui signifie ces losanges percés à jour, dont on se sert pour arrêter les gros clous à vis des serrures & des happes des portes.

RUT, s. m. *terme de Chasse ;* ce mot se dit des bêtes fauves, pour désigner le tems où elles sont en amour: quelques-uns emploient le mot de *chaleur* en parlant des loups. Le *rut* des bêtes rousses, c'est depuis la mi-Septembre jusqu'à la fin de Novembre, & celui des bêtes noires, est au commencement de Décembre. L'amour des lievres se fait ordinairement dans les mois de Décembre & de Janvier. La chaleur des loups se tient dès la fin de Décembre jusqu'au commencement de Février. *Voyez* SALNOVE. (*D. J.*)

RUTÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Ruteni* & *Rhuteni ;* ancien peuple des Gaules, qui tenoit le pays que nous nommons aujourd'hui le *Rouergue* & *Rodès ;* car ce nom convient aux peuples qui habitent maintenant ce pays. *Voyez* ROUERGUE.

Les *Ruténiens* aiderent les Eduens & les Arvéniens dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre Rome. Tous réunis, ils composoient une armée de deux cens mille combattans. Q. Fabius les attaqua l'an de Rome 631, vers le confluent de l'Isere & du Rhône; il les tailla en piece, & César les soumit entierement aux Romains. (*D. J.*)

RUTH, LIVRE DE, (*Théolog.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Testament, ainsi appellé parce qu'il contient l'histoire de *Ruth*, femme moabite, qui, après la mort de Mahalon son premier mari, ayant suivi Noemi sa belle-mere, à Bethléem, patrie de celle-ci, y devint l'épouse d'un riche israélite nommé *Boos*, qui fut bisayeul du roi David.

Ce livre est placé dans les bibles entre les livres des juges, & le premier livre des rois, comme étant une suite du premier, & une introduction au second. S. Jerome, *Prolog. galeat.* nous apprend que les Juifs le joignoient au livre des juges, parce que l'histoire qu'il renferme arriva au tems d'un des juges d'Israël, & plusieurs anciens peres, par la même raison, ne font qu'un livre des juges & de *Ruth.* Mais les Juifs modernes dans leurs bibles, placent ordinairement après le pentateuque les cinq mégilloth, qui sont 1°. le cantique des cantiques; 2°. *Ruth ;* 3°. les lamentations de Jérémie; 4°. l'Ecclésiaste; 5°. Esther. Quelquefois le livre de *Ruth* est mis le premier des cinq, quelquefois le second, & quelquefois le cinquieme. *Voyez* MÉGILLAT *ou* MÉGILLOTH.

Le but de l'auteur de ce livre, est de nous faire connoître la généalogie de David, & il y a toute apparence que c'est le même auteur qui a composé le premier livre des rois, lequel ne pouvant pas commodément placer cette généalogie de David, sans trop déranger son récit, a mieux aimé la donner à part. L'écrivain remarque à la tête de cet ouvrage, que l'histoire qu'il va raconter arriva au tems que les juges gouvernoient; ils ne gouvernoient donc plus du tems qu'il écrivoit; de plus, il parle de David à la fin de son livre, il l'a donc écrit au plutôt sous le regne de David. Le P. Calmet, de qui nous empruntons cet article, remarque d'ailleurs deux manieres de parler, qui ne se trouvent que dans les livres des rois: la premiere *hæc faciat mihi Deus & hæc addat, si, &c.* & la seconde: *je vous ai découvert l'oreille*, pour signifier, *je vous ai dit.* Il ajoute que la canonicité du livre de *Ruth* n'est point contestée. Calmet, *dictionn. de la Bibl. tom. III. p.* 400.

RUTHWEN, (*Géog. mod.*) ville de l'Ecosse septentrionale, capitale de la province de Badenoth, sur la rive droite de la Spey. *Long.* 14. *latit.* 57. 20. (*D. J.*)

RUTIGLIANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, au couchant de Conversano, & environ à 6 milles au midi oriental de la ville de Bari. *Long.* 34. 33. *lat.* 41. 2.

RUTLAND, (*Géog. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, dans le diocese de Peterborough, avec titre de duché. C'est la plus petite province d'Angleterre, car elle n'a que 40 milles de tour; mais elle est très-fertile, abondante en blé & en bétail; elle a beaucoup de bois, de parcs, & est arrosée de plusieurs petites rivieres, ce qui fait qu'elle nourrit quantité de brebis, dont la laine est rougeâtre, ainsi que le terroir. Oakham est la principale ville de cette province.

Elle a été bien illustrée par la naissance de Jacques Harrington, fils du chevalier Sapcote Harrington. Il naquit en 1611, & donna dès sa tendre jeunesse de grandes espérances de ce qu'il deviendroit un jour. Après avoir étudié à Oxford, il quitta l'université pour aller voyager en Hollande, en France, en Italie, en Danemark & en Allemagne, & il apprit la langue de ces divers pays. Lorsqu'il fut de retour, le roi Charles I. le fit gentilhomme privé extraordinaire, & il accompagna le monarque en cette qualité dans sa premiere expédition contre les Ecossois. Il servit toujours ce prince fidelement, & il employa son crédit pour amener les choses à un accommodement général qui ne réussit pas. En 1661, après le rétablissement de Charles II. il fut arrêté par son ordre, ayant été accusé de trahison & de mauvaises pratiques; mais comme les commissaires des deux chambres, ne purent jamais rien trouver à sa charge, on le mit en liberté. Il mourut à Westminster en 1677, âgé de 66 ans.

Entre ses ouvrages politiques, son *oceana*, ou la république qui parut à Londres en 1656, *in-fol.* est extrémement célebre en Angleterre. Lorsque l'auteur fit voir à ses amis le manuscrit de cet ouvrage, avant qu'il fût imprimé, il leur dit, que depuis qu'il avoit commencé à penser sérieusement, il s'étoit attaché principalement à l'étude du gouvernement, comme à un objet de la derniere importance pour le bonheur du genre humain; & qu'il avoit réussi, du moins à son gré, s'étant convaincu qu'il n'y a aucune sorte de gouvernement qui soit aussi accidentel qu'on se l'imagine d'ordinaire, parce qu'il y a dans les sociétés des causes naturelles, qui produisent aussi nécessairement leurs effets, que celles de la terre & de l'air.

Fondé sur ce principe, il soutenoit que les troubles de l'Angleterre ne devoient pas être absolument attribués à l'esprit de faction, au mauvais gouvernement du prince, ni à l'opiniâtreté du peuple; mais au défaut d'équilibre entre les différentes autorités;

le roi & les seigneurs ayant trop perdu depuis le tems de Henri VIII. & la balance panchant trop de jour en jour du côté des communes : non qu'il prétendît approuver les infractions que le roi avoit faites aux lois, ni excuser la maniere dure dont quelques-uns des sujets avoient traité ce prince, mais pour montrer que tant que les causes du desordre subsisteroient, elles produiroient nécessairement les mêmes effets.

Il ajoutoit que d'un côté, pendant que le roi chercheroit toujours à gouverner de la même maniere que ses prédécesseurs, le peuple feroit surement tous ses efforts pour se procurer de nouveaux privileges, & pour étendre sa liberté, aussi souvent qu'il réussiroit heureusement, comme le passé le démontroit. Son principal dessein étoit donc de trouver un moyen de prévenir de pareils dérangemens, ou d'y appliquer les meilleurs remedes lorsqu'ils arriveroient.

Il soutenoit que tant que la balance demeureroit inégale, il n'y a pas de prince qui pût être hors d'atteinte (quelqu'attentif qu'il fût à se rendre agréable au peuple), & que quoiqu'un bon roi pût ménager passablement les choses pendant sa vie, cela ne prouvoit point que le gouvernement fût bon, puisque sous un prince moins prudent, l'état ne pourroit manquer de tomber en desordre ; au lieu que dans un état bien réglé, les méchans deviennent gens de bien, & les fous se conduisent sagement. Il est le premier qui ait prouvé que l'autorité suit la propriété, soit qu'elle réside entre les mains d'un seul, d'un petit nombre, ou de plusieurs.

Il n'eut pas plutôt commencé à répandre son systême, ayant beaucoup de connoissances, que tout le monde s'attacha à examiner la matiere, chacun selon ses préjugés ; mais plusieurs personnes chercherent à disputer avec lui sur cette matiere dans la vûe de s'en mieux instruire.

Harrington trouva de grandes difficultés à faire paroître son ouvrage, parce que tous les partis, opposés les uns aux autres, s'étoient comme réunis contre lui. Les principaux obstacles vinrent de la part du défenseur de la tyrannie de Cromwel, d'autant plus que l'auteur en faisant voir qu'une république est un gouvernement dirigé par les lois, & non par le pouvoir militaire, dévoiloit la violente administration du protecteur par ses majors-généraux. D'un autre côté, les *cavaliers* le taxoient d'ingratitude à la mémoire du feu roi, & préféroient la monarchie même sous un usurpateur, à la république la mieux réglée.

Il répondit à ces derniers, que c'étoit assez qu'il eût évité de publier ses sentimens pendant la vie du roi ; mais que la monarchie étant absolument détruite, & la nation dans un état d'anarchie, ou plutôt sous l'usurpation ; il étoit non-seulement libre, mais obligé en qualité de bon citoyen, de communiquer à ses compatriotes le modele de gouvernement, qui lui paroissoit le plus propre à assurer leur tranquillité, leur bonheur & leur gloire. Il ajoutoit qu'il n'y avoit personne à qui son plan dût plaire davantage qu'aux *cavaliers*, puisque s'il étoit reçu, ils se verroient délivrés de toute oppression ; parce que dans une république bien réglée, il ne peut y avoir de distinction de partis, le chemin des emplois étant ouvert au mérite. D'ailleurs, si le prince étoit rétabli, sa doctrine de la balance l'éclaireroit sur ses devoirs, ce qui le mettroit en état d'éviter les fautes de son pere, puisque son systême ne convenoit pas moins à une monarchie gouvernée par les lois qu'à une véritable démocratie.

Cependant, quelques courtisans ayant su que l'ouvrage d'Harrington étoit sous presse, ils firent tant de recherches, qu'ils découvrirent le lieu où il s'imprimoit. On se saisit du manuscrit, & on le porta à Whitehall. Tous les premiers mouvemens que l'auteur se donna pour le recouvrer furent inutiles. Il réfléchit enfin que myladi Claypole, fille du protecteur, & qui avoit beaucoup de crédit sur son esprit, étoit d'un caractere plein de bonté pour tout le monde, & qu'elle s'intéressoit très-souvent pour les malheureux. Quoique cette dame lui fût inconnue, il résolut de s'adresser à elle, & se fit annoncer, s'étant rendu dans son antichambre.

Pendant qu'il y étoit, quelques-unes des femmes de Mylady Claypole entrerent dans la chambre, suivies de sa petite fille, âgée d'environ trois ans ; cette enfant s'arrêta auprès de lui, & il se mit à badiner avec elle, de maniere qu'elle souffrit qu'il la prît dans ses bras, où elle étoit, lorsque sa mere parut. Harrington s'avança vers Mylady Claypole, & mit l'enfant à ses piés, en lui disant : Madame, vous êtes arrivée fort à-propos, sans quoi j'aurois certainement volé cette charmante petite demoiselle. *Volée !* reprit la mere avec vivacité, *hé pourquoi, je vous prie ; car elle est trop jeune pour être votre maîtresse.* Madame, répondit Harrington, quoique ses charmes l'assurent d'une conquête plus importante que la mienne, je vous avouerai que je ne me serois porté à ce larcin, que par un motif de vengeance, & non d'amour. *Quelle injure vous ai-je donc fait*, repliqua la dame, *pour vous obliger à me dérober mon enfant ?* Aucune, reprit Harrington, mais ç'auroit été pour vous engager à porter mylord votre pere à me rendre justice, & à me restituer mon enfant, qu'il m'a dérobé. Mylady Claypole repliqua que cela ne pouvoit point être, son pere ayant lui-même assez d'enfans, & ne songeant certainement pas à en voler à personne au monde.

Harrington lui apprit alors qu'il étoit question de la production de son esprit, dont on avoit donné de fausses idées à son altesse, & qui avoit été enlevé par son ordre de chez l'Imprimeur. Elle lui promit sur le champ qu'elle lui feroit rendre son ouvrage, pourvû qu'il n'y eût rien de contraire au gouvernement de son pere. Il l'assura que c'étoit une espece de roman politique, qui contenoit si peu de choses préjudiciables aux interêts du protecteur, qu'il espéroit qu'elle voudroit bien l'informer, qu'il avoit même dessein de le lui dédier, & il lui promit qu'elle auroit un des premiers exemplaires. Mylady Claypole fut si contente du tour qu'il avoit pris, qu'elle lui fit bientôt rendre son livre.

Il le dédia, suivant sa parole à Cromwell, qui, après l'avoir lû, dit que l'auteur avoit entrepris de le dépouiller de son autorité ; mais qu'il ne quitteroit pas pour un coup de plume, ce qu'il avoit acquis à la pointe de l'épée. Il ajouta, qu'il approuvoit moins que qui que ce fût, le gouvernement d'un seul ; mais qu'il avoit été forcé de prendre la fonction d'un commissaire supérieur, pour maintenir la paix dans la nation, convaincu que si on l'eût laissée à elle-même, ceux qui la composoient ne se seroient jamais accordé sur une forme de gouvernement, & auroient employé leur pouvoir à se perdre les uns les autres.

Pour parler à présent de l'ouvrage, il est écrit en forme de roman, à l'imitation de l'histoire Atlantique de Platon. *L'Oceana*, est l'Angleterre ; *Adoxus*, est le roi Jean ; *Convallium*, c'est Hampton-court ; *Corannus*, est Henri VIII ; *Dicoitome*, Richard II ; *Emporium*, Londres ; *Halcionia*, la Tamise ; *Halo*, Whitehall ; *Hiera*, Westminster ; *Leviathan*, Hobbes ; *Marpesia*, l'Ecosse ; *Morphée*, le roi Jacques I ; le *mont Célia*, Windsor ; les *Neustriens*, sont les Normands ; *Olphans Mégaletor*, c'est Olivier Cromwel ; *Panopœa*, l'Irlande ; *Panthéon*, la grande salle de Westminster ; *Panurge*, Henri VIII ; *Parthenio*, la reine Elisabeth ; les *Scandiens*, sont les Danois ; les *Teutons*, les Saxons ; *Turbon*, c'est Guillaume le

conquérant; *Verulamius*, est mylord Bacon.

Cet ouvrage est composé de trois parties; les préliminaires, accompagnés d'une section intitulée: *le conseil des Législateurs.* Suit le plan de la république ou le corps de l'ouvrage, & enfin les corollaires ou la conclusion.

Les préliminaires contiennent les fondemens, l'origine & les effets de toutes sortes de gouvernemens, monarchique, aristocratique ou démocratique. Il parle de la corruption de ces diverses especes de gouvernemens, d'où naissent la tyrannie, l'oligarchie & l'anarchie.

Dans la premiere partie, il traite en particulier de ce qu'il appelle la *prudence ancienne*, c'est-à-dire de cette espece de gouvernement qui fut la plus commune dans le monde jusqu'au tems de Jules-César. Il s'agit dans la seconde partie, des préliminaires, de la prudence moderne, c'est-à-dire de cette espece de gouvernement qui a prévalu dans le monde, après que Rome eut perdu sa liberté. L'auteur s'attache particulierement aux lois établies, depuis que les peuples barbares eurent commencé à inonder l'empire romain. Il donne une idée claire & juste de la maniere dont l'Angleterre a été gouvernée par les Romains, les Saxons, les Danois & les Normands, jusqu'à l'entiere ruine de ce gouvernement sous Charles I.

On voit ensuite le conseil des législateurs, car l'auteur travaillant à donner le modele d'un gouvernement parfait, avoit étudié à fond les gouvernemens anciens & modernes, pour en prendre tout ce qui lui paroîtroit praticable, & pour éviter tout ce qu'il y trouveroit d'impraticable. Dans ce dessein, il introduit sous des noms feints, neuf législateurs parfaitement instruits des diverses especes de gouvernemens, qu'ils doivent faire connoître. Le premier est chargé d'exposer le gouvernement de la république d'Israël; le second, celui d'Athènes; le troisieme, Lacédemone; le quatrieme, Carthage; le cinquieme, les Achéens, les Æoliens & les Lyciens; le sixieme, Rome; le septieme, Venise; le huitieme, la Suisse; & le neuvieme, la Hollande. Il tire ce qu'il y a de bon de ces divers gouvernemens, & en y joignant ses propres idées, il en forme le plan de son *océana.* La méthode dans son plan de gouvernement, est d'établir d'abord une loi, d'y joindre ensuite l'explication, & de l'accompagner d'un discours qu'il fait faire à quelqu'un des législateurs.

Les divers corps de la république (qu'il en appelle les roues, *the orbs*) étant civils, militaires ou provinciaux, sont fondés sur la division du peuple en quatre ordres. Le premier, des citoyens & des domestiques; le second, des anciens & des jeunes gens; le troisieme, de ceux qui ont un revenu annuel de 100 liv. sterling en terres, en argent ou autres effets; ceux-là composent la cavalerie, & ceux qui ont un moindre revenu, l'infanterie. En quatrieme lieu, ils sont partagés selon les lieux de leur demeure ordinaire, en paroisses, centuries & tribus.

Le peuple est le tribunal suprème de la nation, ayant droit d'entendre & de décider les causes d'appel de tous les magistrats, & des cours provinciales ou domestiques; il peut aussi appeller à compte tout magistrat, quand il est sorti de charge, si les tribuns ou quelqu'un d'entr'eux propose la chose.

L'auteur détaille ensuite ses idées sur le corps militaire, sur l'armée, & sur les polémarques.

Enfin dans les *corollaires*, il explique comment on peut achever l'ouvrage de sa république; il ne se contente pas d'y développer ce qui concerne le sénat & l'assemblée du peuple, la maniere de faire la guerre, & de gouverner en tems de paix; il y parle encore de ce qui regarde la discipline à l'égard de la religion, des moyens d'assurer la liberté de conscience, de la forme du gouvernement particulier pour l'Ecosse, l'Irlande, & les autres provinces de la république; du gouvernement de Londres & de Westminster, qui doivent être le modele du gouvernement des autres villes & communautés.

Il y donne des directions pour faire fleurir & pour augmenter le commerce; des lois pour régler les universités; des avis pour l'éducation de la jeunesse; des conseils pour faire utilement la guerre sur mer, pour établir des manufactures, pour encourager l'agriculture. Il propose des réglemens sur le droit, la médecine, la religion, & sur-tout sur la maniere de former un gentilhomme accompli. Il y parle du nombre, du choix, du devoir, des revenus des magistrats, de tous ceux qui ont quelque charge dans l'état; enfin de toutes ses dépenses de la république.

Je me suis étendu contre ma coutume, sur cet ouvrage profond, parce qu'il est peu ou point connu des étrangers. A peine eut-il paru, qu'il fut attaqué bien ou mal par divers écrivains. Pour moi, je pense avec l'auteur de l'*esprit des Lois*, que M. Harrington, en examinant le plus haut point de liberté où la constitution de l'Angleterre pouvoit être portée, a bâti Chalcédoine, ayant le rivage de Bysance devant les yeux. Je ne sai comment il pouvoit espérer qu'on regarderoit son ouvrage, autrement qu'on regarde un beau roman. Il est certain que tous les efforts ont été inutiles en Angleterre, pour y fonder la démocratie; car il arriva qu'après bien des mouvemens, des chocs & des secousses, il fallut se reposer dans le gouvernement même qu'on avoit proscrit, où d'ailleurs la liberté politique est établie par les lois, & l'on n'en doit pas chercher davantage.

Quoi qu'il en soit, l'auteur donna en 1659, un abregé *in-8°.* de son *Océana.* Il est divisé en trois livres, dont le premier roule sur les fondemens & la nature de toutes sortes de gouvernemens. Dans le second, il s'agit de la république des Hébreux; & on trouve dans le troisieme, un plan de république propre à l'état où se trouvoit la nation angloise. Il a mis à la fin une petite dissertation intitulée: *Discours touchant une chambre de pairs.*

Le recueil de tous les ouvrages de ce beau génie, a paru à Londres en 1737, *in-folio*; sur quoi, *voyez biblioth. Britan. tom. IX. part. II. art. 10.*

Au reste, l'*Océana* d'Harrington, comme le dit M. Hume, convenoit parfaitement au goût d'un siecle, où les plans imaginaires de républiques faisoient le sujet continuel des disputes & des conversations, & de nos jours même; on accorde à cet ouvrage le mérite du génie & de l'invention. Cependant la perfection & l'immortalité dans une république, paroîtront toujours aussi chimériques, que dans un homme. Il manque au style d'Harrington, d'être plus facile & plus coulant; mais ce défaut est avantageusement compensé par l'excellence de la matiere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUTUBA, (*Geog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Ligurie, selon Pline, *liv. III. c. v.* Lucain, *liv. II. v. 422.* lui donne l'épithete de *Carus*; à moins qu'il ne veuille parler du fleuve *Rutuba*, qui, selon Vibius Sequester, *p. 336.* prenoit sa source dans l'Apennin, & se jettoit dans le Tibre. Le P. Hardouin ne connoît point deux fleuves du nom de *Rutuba*; du-moins il applique au *Rutuba* de Ligurie le passage de Vibius Sequester, *Rutuba ex Apennio*, sans s'embarrasser de ce qui suit, *in Tyberium fluit.* Il est vrai que Smiler dans l'édition qu'il a donnée de Vibius Sequester, fait entendre qu'il vouloit lire *in Tyrrhenum fluit*, au lieu d'*in Tyberim*; dans ce cas le sentiment du P. Hardouin pourroit se soutenir. Une autre chose fait encore en sa faveur; c'est que les manuscrits de Vibius ne sont point d'accord sur cet en-

droit; les uns lisent *in Tybrin*, d'autres *in Tyberim*, & d'autres *in Tyberinis*. (*D. J.*)

RUTULES, LES, *Rutuli*, (*Géogr. anc.*) anciens peuples d'Italie dans le Latium. Ils habitoient le long de la mer, & étoient voisins des Latini, dont on ne peut guere les distinguer, parce qu'ils furent confondus avec ces derniers apres la victoire d'Enée. Virgile parle beaucoup des *Rutules* dans les derniers livres de son Enéide. Leur capitale étoit *Ardea*, selon Tite-Live, *l. I. c. lvij.* & Virgile, *Æneid. l. VII. vers. 409. 411. & 412.* dit la même chose. (*D. J.*)

RUTUNIUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne : l'itinéraire d'Antonin la met sur la route du retranchement à *Portus Ritupæ*, entre *Medialanum* & *Viroconium*, à 12 milles du premier de ces lieux, & 11 milles du second. Cambden dit que le nom moderne est *Routon* dans le Shropshire. (*D. J.*)

RUTUPIÆ, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne, Ptolomée la donne aux peuples Canti, & la marque au voisinage de *Darucruum*. Quoique voisine de la mer, elle devoit en être à quelque distance, car il la met dans les terres, & on veut que ce soit aujourd'hui le bourg appellé *Richeborough*. Mais elle avoit un port plus avantageux qu'il n'est presentement. Les poëtes l'ont célebré. On lit dans Lucain, *l. VI. vers. 67.*

> *Aut vaga quùm Tethys* Rutupinaque *littora fervent*
> *Unda caledonios fallit turbata Britannos.*

Et dans Juvenal, *Satyr. IV. vers. 140.*

> *Circeis nata forent an*
> *Lucrinum ad Saxum*, Rutupino *ne edita fundo.*

Ce port est appellé *portus Ritupæ* dans l'itinéraire d'Antonin, *Ritupæ* par Ammian Marcellin, *l. XX. c. j.* & *l. XXVII. c. viij.* & *Rutupi* dans la notice des dignités de l'empire. Il étoit si fameux, que son nom a été employé pour désigner toute la grande Bretagne. C'est dans ce sens qu'Ausone, *parental. 18.* a dit en parlant de S. Flavius :

> *Præside lætatur quo* Rutupinus *ager.*

Et parlant de la ville d'Aquilée.

> *Felix quæ tanti spectatrix læta triumphi*
> *Punisti Ausonio* Rutupinum *marte latronem.*

Par *Rutupinum latronem*, il entend *Magnus-Maximus*, meurtrier de Gratien, qui s'étoit emparé du pouvoir souverain dans la grande Bretagne, & que Théodose fit mourir dans la ville d'Aquilée. *Voyez* Zosime, *l. IV. c. xxxv. & xlvj.* où ce fait est rapporté. (*D. J.*)

RUTY-PUNDOC, s. m. (*Hist. nat.*) nom que donnent les habitans des Indes orientales à une espece particuliere d'*orpiment* jaune, qui se trouve sur leurs montagnes; ils le calcinent plusieurs fois, & le donnent ensuite intérieurement dans les toux invétérées; les anciens Grecs en faisoient le même usage; il seroit naturel de penser que cet orpiment est un poison funeste; mais Boerhaave qui en a reçu des Indes orientales, nous assûre dans sa chimie sur ses propres expériences, que c'est un remede véritablement innocent, & qui ne produit aucun fâcheux effet. (*D. J.*)

RUTRUM, s. m. (*Antiq. gymnast.*) sorte de bêche, de hoyau, de truelle des anciens; c'étoit un instrument avec lequel les athletes s'exerçoient à remuer la terre ou le sable du stade, pour fortifier les parties supérieures de leur corps : on doit rapporter à ce mot ce passage de Festus : *Rutrum tenentis juvenis est effigies in capitolio, ephebi, more Græcorum, arenam ruentis, exercitationis gratiâ; quod signum Pompeius Bithynicus ex Bithyniâ supellectilis regiæ Romam deportavit*; c'est-à-dire, « on voit au capitole la statue d'un jeune homme qui tient une petite truelle, » avec laquelle il semble s'exercer à jetter du sable à » la maniere des Grecs : cette statue fut apportée de » Bithynie à Rome par Pompée ». (*D. J.*)

RUTUMENIENNE, PORTE, *rutumenia porta*, (*Antiquit. rom.*) ancienne porte de Rome ainsi nommée d'un certain cocher, appellé *Rutumenius*, qui ayant remporté la victoire à la course des chevaux dans l'espace de Veyes jusqu'à Rome, entra vainqueur par cette porte. (*D. J.*)

RUVO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Bari, à 5 milles au midi de Biseglia, avec un évêché fondé dans le x. siecle & suffragant de Bari. *Ruvo* est l'ancienne *Rubi* d'Horace, *l. I. sat. v. Long. 34. 12. latit. 40. 56.* (*D. J.*)

RUYS, (*Géog. mod.*) petite presqu'île de France, en Bretagne, au diocèse de Vannes, avec une abbaye de l'ordre de S. Benoit. Il y a un gouverneur dans cette presqu'île. (*D. J.*)

RUYSCH, MEMBRE DE, (*Anat.*) natif d'Amsterdam, fut professeur d'Anatomie, de Botanique & de Chirurgie. Il nous a laissé différens ouvrages. Outre toutes ses différentes découvertes, nous lui avons obligation d'avoir perfectionné les injections; il y a différentes parties dans le corps qui portent son nom : telle est une membrane de l'œil, appellée *membrane de Ruysch*, le tissu cellulaire de Ruysch, *&c. Voyez* ŒIL & CELLULAIRE.

RUYSCHIANA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Sa racine est vivace, & la feuille moins épaisse que celle du romarin; le casque est creux & découpé en deux levres; la barbe l'est en trois; le segment du milieu, qui avance en-dehors, est divisé en deux parties, & roulé en forme de spirale. Les fleurs sont très belles, d'abord disposées de six en six par anneaux, & ensuite rassemblées en forme d'épi. Boerhaave ne compte qu'une seule espece de ce genre de plante, qui a pris son nom du célebre Ruysch, à qui l'Anatomie délicate doit beaucoup de choses curieuses. (*D. J.*)

R Y

RY, (*Géog. mod.*) village de basse Normandie; entre Argentan & Falaise. Je ne parle de ce village que parce que c'est le lieu de la naissance de l'historien Mezerai. Après s'être enfermé pendant quelques années au college de Ste Barbe, il publia en 1645 le premier volume de son histoire de France *in-fol.* le second en 1646, & le troisieme en 1651. Cet ouvrage fut récompensé d'une pension de 4000 livres. Dans la suite, aidé des conseils de MM. de Launoi & Dupuy, il mit au jour un abrégé de son histoire de France en 1668, en trois volumes *in-4°.* dans lesquels il inséra l'origine des impôts, avec des réflexions fort libres; sa pension fut supprimée, mais son *abrégé* n'en fut que plus recherché. Mezerai est inégal dans son style, & peche souvent contre l'exactitude qui est une chose toujours nécessaire à l'histoire. Il mourut en 1683 à 73 ans, étant secrétaire de l'académie Françoise. (*D. J.*)

RYE, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, dans la partie orientale du comté de Sussex, à l'embouchure du Rother. Elle fut environnée de murailles par Edouard III. Elle députe au parlement, & a droit de marché public. Enfin c'est un des cinq ports du royaume, & qui est très-fréquenté. On y aborde ordinairement en venant de Dieppe, & on y pêche de bons harengs. *Long. 18. 26. latit. 50. 52.* (*D. J.*)

RYEGATE, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Surrey, à 12 lieues au sud-ouest de Londres. Elle envoye deux députés au parlement. *Long. 17. 10. latit. 51. 24.* (*D. J.*)

RYP, (*Géogr. mod.*) village entre Alemaar & Pur-

merende en nord-Hollande. Ce village n'a rien de considérable ; mais il se glorifie d'avoir donné la naissance à Reland l'Adrien, savant d'une vaste érudition, & d'une belle littérature. Il étoit professeur en langues orientales, & en antiquités ecclésiastiques à Utrecht, & mourut dans cette ville de la petite vérole en 1719 à l'âge de quarante-deux ans.

Il allia l'érudition avec le savoir-vivre, & rendit la politesse compatible avec la probité. Il a toujours vécu paisiblement avec ses collegues, & n'a jamais écrit avec aigreur contre ceux dont il combattoit les sentimens ; de sorte que sans se rendre coupable de férocité, on ne pouvoit pas devenir l'ennemi d'un si honnête antagoniste. Ses écrits sont fort estimés; ils sont en grand nombre, quoiqu'il ait fini sa carriere dans le tems de sa vie qui ne lui présentoit que des fleurs à cueillir. Il a publié plusieurs dissertations sur différens sujets qui mériteroient d'être recueillis en un corps.

Je mets au nombre de ses principaux ouvrages, 1°. *Palestina ex monumentis veteribus illustrata*, &c. Utrecht 1714, en deux tomes in-4°. avec des cartes géographiques. C'est ici constamment l'ouvrage de Reland le plus digne de la réputation qu'il s'est acquise. Quoiqu'il y ait sans doute quelques endroits à retoucher, cette description seroit aussi parfaite qu'elle le pourroit être, si les anciens qui ont parlé de ce pays-là, eussent pris autant de peine à le décrire, que l'auteur a employé d'exactitude & de soin à profiter des lumieres qu'il a trouvées dans leurs écrits. Sa critique est judicieuse ; les conséquences qu'il tire sont justes & solides.

2°. *Dissertationes quinque de nummis veterum Hebræorum*. Utrecht 1719, in-8°. Ces cinq dissertations sont très-curieuses.

3°. *De religione Mohammedicâ, libri duo*. Utrecht 1717, in-8°. Cet ouvrage renferme dans le premier livre, un abregé de la croyance des Mahométans, traduit d'un manuscrit arabe ; & dans le second les reproches & les accusations qu'on leur a faites à tort. L'ouvrage déja excellent de lui-même, a été traduit en françois, & imprimé à la Haye en 1721, in-12, avec des additions qui augmentent le mérite de ce livre. Il a été aussi traduit en hollandois.

4°. *Antiquitates sacræ veterum Hebræorum*. Utrecht 1717, quatrieme édit. in-8°. C'est un très-bon abregé des antiquités hébraïques.

5°. *Epicteti manuale, cui accedit tabula cebetis & alia affinis argumenti, græce & latine*. Utrecht 1711, in-40. Meibomius avoit commencé d'imprimer cet ouvrage, M. Reland l'a fini.

Ce judicieux critique entretenoit aussi un commerce de lettres avec les plus illustres savans de son tems, en Angleterre, en France, en Allemagne & en Italie. Il avoit un frere très-savant, & qui mourut avant lui. Il publia quelques-uns de ses ouvrages, entre autres celui qui est intitulé *Fasti consulares*. Utrecht 1715, in-8°.

6°. *De spoliis templi Hierosolymitani in arcu Titiano Romæ conspicuis*. Utrecht 1716, in-8°. Ce livre est encore plein d'érudition.

Le P. Niceron a fait l'article du savant Reland; mais il ne l'a pas travaillé avec assez de soin & de recherches. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RYPTIQUE, (*Mat. méd.*) médicament propre à détacher les humeurs vicieuses, adhérentes à quelque partie du corps. On les appelle autrement & plus communément *détergens*. Le mot *ryptique* vient du grec ῥύπτειν, *nettoyer*, *déterger*. (*D. J.*)

RYTHME & RYTHMIQUE, *voyez* RITHME & RITHMIQUE.

RYSSADIRUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* la marque sur la côte de l'Océan ibérique. Pline la nomme *Rusardir*, & l'itinéraire d'Antonin *Rusarder Colonia*. Le nom moderne selon Marmot, est *Melilla*. (*D. J.*)

RYSWICK, (*Géogr. mod.*) village agréable de la Hollande, entre la Haye & Delft, avec un château bâti à la moderne, où se finit en 1697 le traité mémorable qui donna la paix à l'Europe. Il y eut alors quatre traités de paix conclus à *Ryswick* dans six semaines de tems.

Le premier fut signé avec la Hollande le 20 Septembre à minuit. Les traités de Munster & de Nimegue servirent de base à ce traité; Pondichéri fut rendu à la France.

Le second, signé avec l'Espagne une heure après, contenoit la restitution des places prises en Catalogne ; Luxembourg, le comté de Chimay, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai, & tout ce qui avoit été réuni par les chambres de Metz & de Brisac. La ville de Dinan fut aussi rendue à l'évêque de Liege, & l'île de la Pouza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi de France sacrifioit par ce traité, il étoit aisé de se douter que la mort prochaine du roi d'Espagne en étoit le motif.

Par le troisieme traité conclu avec l'Angleterre le 21, le roi de France s'engage à n'inquiéter en aucune façon le roi de la Grande-Bretagne dans la possession des royaumes & pays dont il jouissoit.

Enfin par le quatrieme avec l'empereur, signé le 30 Octobre, tout fut réglé conformément aux traités de Vestphalie & de Nimegue, & Fribourg lui fut rendu. Par ce traité le duc de Lorraine fut rétabli dans ses états, à peu de choses près, ainsi que le duc Charles son grand oncle, en avoit joui en 1670. (*D. J.*)

R Z

RZECZYCA, (*Géogr. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, capitale d'un territoire de même nom, dans la Russie polonoise sur la droite du Nieper, ou Borysthène. *Long.* 49. 28. *latit.* 50. 24. (*D. J.*)

RZEVA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire russien, dans la province de même nom, sur le bord du Wolga, près du lac de Wronow, où ce fleuve prend sa source. Elle est surnommée *Volodimerskoy*. Il y a encore dans la même province une ville de même nom, & surnommée la *Deserte* ; la premiere est au couchant, & l'autre au levant. (*D. J.*)



f. f. (*Gramm.*) c'eſt la dix-neuvieme lettre & la quinzieme conſonne de notre alphabet. On la nomme communément *eſſe*, qui eſt un nom féminin ; le ſyſtème du bureau typographique, beaucoup plus raiſonnable qu'un uſage aveugle, la nomme *ſe*, ſ. m. Le ſigne de la même articulation étoit σ ou ς chez les Grecs, & ils l'appelloient *ſigma ;* c'étoit ס chez les Hébreux, qui lui donnoient le nom de *ſamech*.

Cette lettre repréſente une articulation linguale, ſifflante & forte, dont la foible eſt *ze*. *Voyez* LINGUALE. Ce dont elle eſt le ſigne eſt un ſifflement, *hoc eſt*, dit Wachter (*Proleg. ſect.* 2. §. 29.), *habitus fortis, à tumore linguæ palato alliſus, & à dentibus in tranſitu oris laceratus*. Ce ſavant étymologiſte regarde cette articulation comme ſeule de ſon eſpece, *nam unica ſui organi littera eſt* (*Ib. ſect.* 3. §. 4. *in* s.) ; & il regarde comme incroyable la commutabilité, ſi je puis le dire, des deux lettres *r* & *s*, dont on ne peut, dit-il, aſſigner aucune autre cauſe que l'amour du changement, ſuite naturelle de l'inſtabilité de la multitude. Mais il eſt aiſé de voir que cet auteur s'eſt trompé, même en ſuppoſant qu'il n'a conſidéré les choſes que d'après le ſyſtème vocal de ſa langue. Il convient lui-même que la langue eſt néceſſaire à cette articulation, *habitus fortis, à* TUMORE LINGUÆ *palato alliſus*. Or il regarde ailleurs (*Sect.* 2. §. 22.), comme articulations ou lettres *linguales*, toutes celles *quæ motu linguæ figurantur* ; & il ajoute que l'expérience démontre que la langue ſe meut pour cette opération en cinq manieres différentes, qu'il appelle *tactus, pulſus, flexus, tremor* & TUMOR. Voilà donc par les aveux mêmes de cet écrivain, la lettre *s* attachée à la claſſe des linguales, & caractériſée dans cette claſſe par l'un des cinq mouvemens qu'il attribue à la langue, *tumor ;* & il avoit poſé, ſans y prendre garde, les principes néceſſaires pour expliquer les changemens de *r* en *s*, & de *s* en *r*, qui ne devoient pas lui paroître incroyables, mais tres-naturels, ainſi que bien d'autres qui portent tous ſur l'affinité des lettres commuables.

La plus grande affinité de la lettre *s* eſt avec la lettre *z*, telle que nous la prononçons en françois : elles ſont produites l'une & l'autre par le même mouvement organique, avec la ſeule différence du plus ou du moins de force ; *s* eſt le ſigne de l'articulation ou exploſion forte ; *z* eſt celui de l'articulation ou exploſion foible. De-là vient que nous ſubſtituons ſi communément la prononciation du *z* à celle de *s* dans les mots qui nous ſont communs avec les Latins, chez qui *s* avoit toujours la prononciation forte : ils diſoient *manſio*, nous diſons *maizon* en écrivant *maiſon ;* ils écrivoient *miſeria*, & prononçoient comme nous ferions dans *miceria ;* nous écrivons d'après eux *miſere*, & nous prononçons *mizere*.

Le ſecond degré d'affinité de l'articulation *s* eſt avec les autres articulations linguales ſifflantes, mais ſurtout avec l'articulation *che*, parce qu'elle eſt forte. C'eſt l'affinité naturelle de *s* avec *ch*, qui fait que nos graſſayeuſes diſent *de meſſants ſoux* pour *de méchans choux*, des *ſeveux* pour des *cheveux ; M. le ſevalier* pour *M. le chevalier*, &c. C'eſt encore cette affinité qui a conduit naturellement les Anglois à faire de la lettre *s* une lettre auxiliaire, qui avec *h*, repréſente l'articulation qui commence chez nous les mots *chat, cher, chirurgien, chocolat, chute, chou :* nous avons choiſi pour cela la lettre *c*, que nous prononçons ſouvent comme *s ;* & c'eſt la raiſon de notre choix : les Allemands ont pris ces deux lettres avec *h* pour la même fin, & ils écrivent *ſchild* (bouclier), que nous devons prononcer *child*, comme nous diſons dans *Childeric*. C'eſt encore par la même raiſon d'affinité que l'uſage de la prononciation allemande exige que quand la lettre *s* eſt ſuivie immédiatement d'une conſonne au commencement d'une ſyllabe, elle ſe prononce comme leur *ſch* ou le *ch* françois, & que les Picards diſent *chelui, chelle, cheux, chent*, &c. pour *celui, celle ; ceux, cent*, que nous prononçons comme s'il y avoit *ſelui, ſelle, ſeux, ſent*.

Le troiſieme degré d'affinité de l'articulation *s* eſt avec l'articulation gutturale ou l'aſpiration *h*, parce que l'aſpiration eſt de même une eſpece de ſifflement qui ne differe de ceux qui ſont repréſentés par *s*, *z*, & même *v* & *f*, que par la cauſe qui le produit. Ainſi c'eſt avec raiſon que Priſcien, *lib. I.* a remarqué que dans les mots latins venus du grec, on met ſouvent une *s* au lieu de l'aſpiration, comme dans *ſemis, ſex, ſeptem, ſe, ſi, ſal*, qui viennent de ἥμις, ἕξ, ἑπτὰ, ἑ, εἰ, ἅλς : il ajoute qu'au contraire, dans certains mots les Béotiens mettoient *h* pour *s*, & diſoient par exemple, *muha* pour *muſa*, *propter cognationem litteræ* s *cum* h.

Le quatrieme degré d'affinité eſt avec les autres articulations linguales ; & c'eſt ce degré qui explique les changemens reſpectifs des lettres *r* & *ſ*, qui paroiſſent incroyables à Wachter. *Voyez* R. De-là vient le changement de *ſ* en *c* dans *corne*, venu de *ſorba ;* & de *c* en *ſ* dans *raiſin* venu de *racemus ;* de *ſ* en *g* dans le latin *tergo*, tiré du grec éolien τέρσω ; & de *g* en *ſ* dans le ſupin même *terſum* venu de *tergo*, & dans *miſer* tiré de μυσερός ; de *ſ* en *d* dans *medius*, qui vient de μέσος, & dans tous les génitifs latins en *idis* venus des noms en *s*, comme *lapis*, gén. *lapidis* pour *lapiſis ; glans*, gen. *glandis* pour *glanſis ;* & de *d* en *ſ* dans *raſer* du latin *radere*, & dans tous les mots latins ou tirés du latin, qui ſont compoſés de la particule *ad* & d'un radical commençant par *ſ*, comme *aſſervare, aſſimilare, aſſurgere*, & en françois *aſſujettir, aſſidu, aſſomption ;* de *ſ* en *t* dans *ſaltus* qui vient de ἄλσος ; & dans tous les génitifs latins en *tis* venus avec crément des noms terminés par *s*, comme *miles, militis ; pars, partis ; lis, litis*, &c. ce changement étoit ſi commun en grec, qu'il eſt l'objet d'un des dialogues de Lucien, où le *ſigma* ſe plaint que le *tau* le chaſſe de la plûpart des mots ; de *t* en *ſ* dans *nauſea* venu de ναυτία, & preſque par-tout où nous écrivons *ti* avant une voyelle, ce que nous prononçons par *ſ*, *action, patient*, comme s'il y avoit *acſion, paſſient*.

Enfin le dernier & le moindre degré d'affinité de l'articulation *ſ*, eſt avec celles qui tiennent à d'autres organes, par exemple, avec les labiales. Les exemples de permutation entre ces eſpeces ſont plus rares, & cependant on trouve encore *ſ* changée en *m* dans *rurſum* pour *rurſus*, & *m* en *ſ* dans *ſors* venu de μόρος ; *s* changée en *n* dans *ſanguis, ſanguinaire* venus de *ſanguis ;* & *n* changée en *s* dans *plus* tiré de πλέον, &c.

Il faut encore obſerver un principe étymologique qui ſemble propre à la lettre *ſ* relativement à notre langue, c'eſt que dans la plûpart des mots que nous avons empruntés des langues étrangeres, & qui commencent par la lettre *ſ* ſuivie d'une autre conſonne, nous avons mis *e* avant *ſ*, comme dans *eſprit* de *ſpiritus*, *eſpace* de *ſpatium*, *eſpérance* ou *eſpoir* de *ſpes*, *eſperer* de *ſperare*, *eſcarbot* de σκάραβος, *eſquif* de σκάφη, &c.

Il me ſemble que nous pouvons attribuer l'origine de cette proſthèſe à notre maniere commune de

nommer la lettre *ſ* que nous appellons *eſſe*; la difficulté de prononcer de ſuite deux conſonnes, a conduit inſenſiblement à prendre pour point d'appui de la premiere le ſon *e* que nous trouvons dans ſon nom alphabétique.

Mais, dira-t-on, cette conſéquence auroit dû influer ſur tous les mots qui ont une origine ſemblable, & elle n'a pas même influé ſur tous ceux qui viennent d'une même racine: nous diſons *eſprit* & *ſpirituel*, *eſpace* & *ſpacieux*, *&c.* Henri Etienne dans ſes *hypomnèſes*, *pag.* 114. répond à cette objection: *ſed quin hæc adjectiva longè ſubſtantivis poſteriora ſint, non eſt quòd dubitemus.* Je ne ſais s'il eſt bien conſtaté que les mots qui ont conſervé plus d'analogie avec leurs racines, ſont plus récens que les autres: je ſerois au-contraire porté à les croire plus anciens, par la raiſon même qu'ils tiennent plus de leur origine. Mais il eſt hors de doute que *ſpirituel*, *ſpacieux*, & autres ſemblables, ſe ſont introduits dans notre langue, ou dans un autre tems, ou par des moyens plus heureux, que les mots *eſprit*, *eſpace*, *&c.* & que c'eſt-là l'origine de leurs différentes formations.

Quoi qu'il en ſoit, cette proſthèſe a dépuu inſenſiblement dans pluſieurs mots; & l'euphonie, au-lieu de ſupprimer l'*e* qu'une dénomination fauſſe y avoit introduit, en a ſupprimé la lettre *ſ* elle-même, comme on le voit dans les mots que l'on prononçoit & que l'on écrivoit anciennement *eſtude*, *eſtat*, *eſtablir*, *eſcrire*, *eſcureuil*, que l'on écrit & prononce aujourd'hui *étude*, *état*, *établir*, *écrire*, *écureuil*, & qui viennent de *ſtudium*, *ſtatus*, *ſtabilire*, *ſcribere*, σκιοῦρος. Si l'on ne conſervoit cette obſervation, quelque étymologiſte diroit un jour que la lettre *ſ* a été changée en *e*: mais comment expliqueroit-il le méchaniſme de ce changement?

Les détails des uſages de la lettre *ſ* dans notre langue occupent aſſez de place dans la grammaire françoiſe de M. l'abbé Régnier, parce que de ſon tems on écrivoit encore cette lettre dans les mots de la prononciation deſquels l'euphonie l'avoit ſupprimée: aujourd'hui que l'orthographe eſt beaucoup plus rapprochée de la prononciation, elle n'a plus rien à obſerver ſur les *ſ* muets, ſi ce n'eſt dans le ſeul mot *eſt*, ou dans des noms propres de famille, qui ne ſont pas, rigoureuſement parlant, du corps de la langue.

Pour ce qui concerne notre maniere de prononcer la lettre *ſ* quand elle eſt écrite, on peut établir quelques obſervations aſſez certaines.

1°. On la prononce avec un ſifflement fort, quand elle eſt au commencement du mot, comme dans *ſavant*, *ſermon*, *ſinon*, *ſoleil*, *ſupérieur*, *&c.* quand elle eſt au milieu du mot, précédée ou ſuivie d'une autre conſonne, comme dans *abſolu*, *converſer*, *conſeil*, &c. *baſtonnade*, *eſpace*, *diſque*, *offuſqué*, &c. & quand elle eſt elle-même redoublée au milieu du mot, comme dans *paſſer*, *eſſai*, *miſſel*, *boſſu*, *pruſſien*, *mouſſe*, &c.

2°. On la prononce avec un ſifflement foible, comme *z*, quand elle eſt ſeule entre deux voyelles, comme dans *raſé*, *héſiter*, *miſantrope*, *roſe*, *excluſion*, *&c.* & quand à la fin d'un mot il faut la faire entendre à cauſe de la voyelle qui commence le mot ſuivant, comme dans *mes opérations*, *vous y penſerez*, *de bons avis*, &c.

On peut oppoſer à la généralité de la ſeconde regle, que dans les mots *paraſol*, *préſuppoſer*, *monoſyllabe*, &c. la lettre *ſ* a le ſifflement fort, quoique ſituée entre deux voyelles; & contre la généralité de la premiere, que dans les mots *tranſiger*, *tranſaction*, *tranſition*, *tranſitoire*, la lettre *ſ*, quoique précédée d'une conſonne, a le ſifflement doux de *z*.

Je réponds que ces mots ſont tout-au-plus exception à la regle; mais j'ajoute, quant à la premiere remarque, qu'on a peut-être tort d'écrire ces mots comme on le fait, & qu'il ſeroit apparemment plus raiſonnable de couper ces mots par un tiret, *para-ſol*, *pré-ſuppoſer*, *mono-ſyllabe*, tant pour marquer les racines dont ils ſont compoſés, que pour ne pas violer la regle d'orthographe ou de prononciation à laquelle ils ſont oppoſés ſous la forme ordinaire: c'eſt ainſi, & pour une raiſon pareille, que l'on écrit *arc-en-ciel*; parce que, comme l'obſerve Th. Corneille, (*not.* ſur la *rem.* 443. de Vaugelas) « ſi l'on écrivoit » *arcenciel* ſans ſéparer par des tirets les trois mots » qui le compoſent, cela obligeroit à le prononcer » comme on prononce la ſeconde ſyllabe du mot *en-» cenſer*, puiſque *cen* ſe prononce comme s'il y avoit » une *ſ* au-lieu d'un *c*, & de la même ſorte que la » premiere ſyllabe de *ſentiment* ſe prononce ».

Pour ce qui eſt de la ſeconde remarque, ſi l'on n'introduit pas le tiret dans ces mots pour écrire *tranſ-iger*, *tranſ-action*, *tranſ-ition*, *tranſ-itoire*, ce qui ſeroit ſans doute plus difficile que la correction précédente; ces mots feront une exception fondée ſur ce qu'étant compoſés de la prépoſition latine *trans*, la lettre *s* y eſt conſidérée comme finale, & ſe prononce en conſéquence conformément à la ſeconde regle.

La lettre S ſe trouve dans pluſieurs abréviations des anciens, dont je me contenterai d'indiquer ici celles qui ſe trouvent le plus fréquemment dans les livres claſſiques. S, veut dire aſſez ſouvent *Servius*, nom propre, ou *ſanctus*; SS, *ſanctiſſimus*. S. C, *ſenatus conſultum*; S. D, *ſalutem dicit*, ſur-tout aux inſcriptions des lettres; S. P. D. *ſalutem plurimam dicit*; SEMP. *Sempronius*; SEPT. *Septimius*; SER. *Servilius*; SEXT. *Sextus*; SEV. *Severus*; SP. *Spurius*; S. P. Q. R. *ſenatus populuſque romanus.*

C'étoit auſſi un caractere numéral, qui ſignifioit *ſept*. Chez les Grecs σ' vaut 200, & ͵σ vaut 200000; le *ſigma* joint au *tau* en cette maniere ϛ vaut *ſix*. Le *ſamech* des Hébreux ס valoit 60, & ſurmonté de deux points ס̈, il valoit 60000.

Nos monnoies frappées à Rheims ſont marquées d'une S.

S, (*Comm.*) la lettre S toute ſeule, ſoit en petit, ſoit en grand caractere, miſe dans les mémoires, parties, comptes, regiſtres des marchands, banquiers, & teneurs de livres, après quelque chiffre que ce ſoit, ſignifie *ſou tournois*. *Diction. de comm. & de Trévoux.*

Sſs, (*Ecriture.*) conſidérée dans ſa forme, eſt la premiere partie d'une ligne mixte, & la queue de la premiere partie d'*x*; elle ſe fait du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture, Pl. des alphabets.*

S, (*Art méchaniq.*) ſe dit d'un gros fil-de-fer, recourbé à chacune de ſes extrémités en ſens contraire, ce qui produit à-peu-près la forme de la lettre S. L'S des Eperonniers ſert à attacher la gourmette à l'œil de la branche d'un mords, & pour cette raiſon ſe nomme *S* de la gourmette. *Voyez* GOURMETTE, *& Pl. de l'Eperonnier.*

S, *en terme de Cloutier d'épingle*, c'eſt une meſure recourbée par les deux extrémités, & formant deux anneaux fort ſemblables à ceux de la lettre S, dans leſquels on fait entrer le fil, & par ce moyen on fait le clou au numero qu'on veut, puiſqu'on le cherche dans une S qui eſt à ce numero. *Voyez Pl. du Cloutier d'épingle.*

S A

SAADCH, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie, dans l'Yémen, à environ 120 lieues de Sanaa. Elle eſt très-peuplée, ſelon Alazizi, fertile, & a des manufactures pour la préparation des cuirs, & leur teinture.

Long. dans les tables d'Abulféda 66^{d}. $30'$. *lat.* 15^{d}. $140'$. (*D. J.*)

SAAL, LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne dans la Franconie. Elle a ſa ſource aux confins du comté de Heuneberg, & ſe perd dans le Mein à Gemund, entre l'évêché de Wurtzbourg, & le comté de Reineck qu'elle ſépare. (*D. J.*)

SAAMOUNA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales dont le tronc eſt également gros par le bas que par le haut, & par le milieu il eſt renflé conſidérablement. Son bois eſt épineux, gris pardehors & blanc à l'intérieur, moëlleux, leger & ſpongieux comme du liége. Ses feuilles ſont oblongues, dentelées & remplies de veines, attachées cinq à cinq par des queues aſſez longues. Cet arbre produit des ſiliques oblongues qui contiennent des pois rouges. En coupant les épines encore vertes de cet arbre, on en tire un ſuc qui paſſe pour un remede ſouverain dans toutes les maladies des yeux.

SAAN, LA, ou SAINA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne au cercle d'Autriche. Elle a ſa ſource dans les montagnes de la baſſe Carniole, & tombe dans la Save aux confins du Windismarck. (*D. J.*)

SABA, (*Géog. anc. & ſacr.*) royaume dont étoit reine la princeſſe qui vint à Jéruſalem pour voir Salomon. Elle eſt nommée par J. C. la *reine du midi*, Math. *xij*. 42. Marc. *xj*. 31.

Le nom de *reine du midi* dénote que le pays de cette princeſſe devoit être au midi de la Paleſtine, ce qui convient à l'Arabie heureuſe. Le même paſſage allegué ci-deſſus porte qu'elle vint des extrémités de la terre. L'Arabie enfermée entre deux golfes, & terminée par l'Océan, répond à cette idée dans le ſtyle de l'Ecriture. Elle apporta en préſent des choſes qui ſe trouvoient autrefois aſſez communément en Arabie; ſavoir de l'or, des parfums & des pierres précieuſes. Enfin, les anciens parlent d'un peuple de l'Arabie heureuſe, nommé *Sabæi*, qui admettoit les femmes à la couronne. Claudien, *in Eutrop. liv. II. verſ.* 320. dit :

> *Medis, levibuſque* Sabæis
> *Imperat hic ſexus : reginarumque ſub armis*
> *Barbariæ pars magna jacet.*

Le nombre des interpretes de l'Ecriture qui cherchent dans l'Arabie heureuſe, les états de la reine de *Saba*, eſt aſſez grand, & fournit des hommes illuſtres.

Il n'y a pas moins d'interpretes célebres qui mettent en Ethiopie la reine de *Saba*. Joſephe qui a ouvert le premier cette opinion, prétend, *Antiq. liv. II. c. v.* que la capitale de l'Ethiopie s'appelloit *Saba*, avant que Cambiſe lui eût donné le nom de ſa ſœur *Méroë*.

Les Géographes connoiſſent une autre *Saba*, ville d'Aſie, dans l'Arabie déſerte, à environ ſix journées de Jéruſalem : le nom moderne eſt *Simiſcazar*, ſelon Guillandin *de papyro commentar.* Cependant Ptolomée, *l. V. c. xix.* nomme cette ville Ζαῦα.

Saba eſt encore un port de l'Ethiopie ſur le golfe Arabique, ſelon Strabon, *liv. XVI. p.* 770. (*D. J.*)

SABA, ÎLE DE, (*Géog. mod.*) Cette île eſt au nombre des petites Antilles. Sa ſituation eſt par les 17^{d} $86'$ de *lat.* au nord de l'équateur à deux lieues & demie ſous le vent de Saint-Euſtache, ce n'eſt proprement qu'un rocher d'environ quatre lieues de circonférence, fort eſcarpé, & qui n'eſt acceſſible que par un ſeul endroit, au-deſſus duquel les Hollandois habitans dudit lieu, ont élevé pluſieurs rangs de murailles conſtruites en pierres ſeches & diſpoſées de telle ſorte qu'on peut fort aiſément les renverſer par partie ou en total ſur ceux qui voudroient eſcalader cette fortereſſe naturelle : le deſſus de ce rocher eſt occupé par quelques habitations de peu de valeur.

SABA, ou SAVA, (*Géog. mod.*) & ſelon M. Deliſle, *Saua*, ville de Perſe, dans l'Irac-agemi, ou l'Irac-perſienne, ſur la route de Sultanie à Cont. Elle eſt ſituée dans une plaine ſablonneuſe & ſtérile, à la vue du mont Elvend. C'eſt une ville toute dépeuplée, & dont les murs ſont ruinés. Son commerce ne conſiſte qu'en peaux d'agneaux. *Long.* 85. *lat.* 34. 36. (*D. J.*)

SABADIBÆ, (*Géog. anc.*) îles de l'Océan dans l'Inde, au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. c. ij.* en compte trois habitées par des antropophages. Il les met au couchant de Habadin, qui paroît être l'île de Java. (*D. J.*)

SABÆ, (*Géog. anc.*) nom commun à différens peuples. 1°. *Sabæ*, ancien peuple d'Aſie dans les Indes, ſelon Denys-le-Periégete, *verſ.* 1141. 2°. *Sabæ*, ancien peuple de Perſe ſelon le même, *verſ.* 1069. 3°. *Sabæ*, ancien peuple de Thrace, ſelon Euſtathe, qui ajoute que Bacchus prenoit d'eux le ſurnom de *ſabaſius*, ſous lequel les Thraces lui rendoient un culte particulier. 4°. *Sabæ*, ville de la Lybie intérieure, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. vj.* qui met cette ville vers la ſource du Cyniphe. 5°. *Sabæ*, ſont les Sabéens, peuple de l'Arabie. Enfin, *ſabæ aræ* étoit un lieu particulier d'Aſie dans la Médie, près la mer Caſpienne, & à peu de diſtance de l'embouchure du fleuve Cyrnus, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. ij.* (*D. J.*)

SABAISME, ou SABIISME, ſ. m. (*Théol.*) comme le nomme M. Fourmont l'aîné. C'eſt le nom de la premiere ſorte d'idolâtrie qui ſoit entrée dans le monde. *Voyez* IDOLATRIE.

Le *Sabaïſme* conſiſtoit à adorer les étoiles, ou, comme le porte le texte de l'Ecriture, *tuba ſchamaïm*, ou *ſeba ſchamaïm*, omnes militias cœli; & l'on ſait que par ces termes, les Hébreux entendoient *les aſtres & les étoiles* : d'où les modernes ont formé le mot *Sabaïſme*, pour exprimer l'*idolâtrie*, qui conſiſte à adorer les corps céleſtes, & celui de *Sabéens* pour ſignifier ceux qui les adorent. Mais comme le mot hébreu d'où celui-ci eſt formé, eſt écrit avec un *tzadé*, que les langues modernes rendent par une S ou par un *Z*, d'autres par *TS* ou par *TZ* : de-là vient qu'on trouve ce mot écrit avec différentes lettres initiales.

Quelques uns croient que le *Sabaïſme* étoit la plus ancienne religion du monde, & ils en mettent l'origine ſous Seth fils d'Adam, d'autres ſous Noë, d'autres ſous Nachor pere de Tharé & ayeul d'Abraham. Maimonide qui en parle fréquemment dans ſon *More Nevochim*, remarque qu'elle étoit généralement répandue au tems de Moyſe, & qu'Abraham la profeſſoit avant qu'il fût ſorti de la Chaldée. Il ajoute que les Sabéens enſeignoient que Dieu eſt l'eſprit de la ſphere & l'ame du monde ; qu'ils n'admettoient point d'autres dieux que les étoiles, & que dans leurs livres traduits en arabe, ils aſſurent que les étoiles fixes ſont des dieux inférieurs, mais que le Soleil & la lune ſont les dieux ſupérieurs. Enfin, ajoutent-ils, Abraham par la ſuite abandonna cette religion & enſeigna le premier qu'il y avoit un dieu différent du Soleil. Le roi des Euthéens le fit mettre en priſon; mais ce prince voyant qu'il perſiſtoit dans ſon opinion, & craignant que cette innovation ne troublât ſon état & ne détruiſît l'idée qu'on avoit des divinités adorées juſqu'alors, confiſqua ſes biens, & le bannit à l'extrémité de l'orient. Cette relation ſe trouve dans le livre intitulé la *religion des Nabathéens*.

Maimonides dit encore que les Sabéens joignoient à l'adoration des étoiles un grand reſpect pour l'agriculture & pour les bêtes à cornes & les moutons, enſeignant qu'il étoit défendu de les tuer; qu'ils

adoroient le démon sous la figure d'un bouc, & mangeoient le sang des animaux, quoiqu'ils le jugeassent impur, parce qu'ils pensoient que les démons eux-mêmes s'en nourrissoient : tout cela approche fort de l'idolâtrie.

M. Hyde, dans son *histoire de la religion des Perses*, s'est au contraire attaché à prouver que le *Sabaïsme* étoit fort différent du Paganisme. Il prétend que Sem & Elam sont les premiers auteurs de cette religion ; que si dans la suite elle parut être altérée de sa premiere pureté, Abraham la réforma & soutint sa réformation contre Nemrod qui la persécuta ; que Zoroastre vint ensuite & rétablit le culte du vrai Dieu qu'Abraham avoit enseigné ; que le feu des anciens Persans étoit la même chose que celui que conservoient les prêtres dans le temple de Jérusalem ; & qu'enfin les premiers ne rendoient au Soleil qu'un culte subalterne & subordonné au culte du vrai Dieu.

Selon M. Prideaux, le *Sabaïsme* étoit encore moins criminel. L'unité d'un Dieu & la nécessité d'un médiateur étoit originairement une persuasion générale & régnante parmi tous les hommes. L'unité d'un Dieu se découvre par la lumiere naturelle : le besoin que nous avons d'un médiateur pour avoir accès auprès de l'Être suprême, est une suite de cette premiere idée. Mais les hommes n'ayant pas eu la connoissance, ou ayant oublié ce que la révélation avoit appris à Adam des qualités du médiateur, ils en choisirent eux-mêmes, & ne voyant rien de plus beau ni de plus parfait que les astres dans lesquels ils supposoient que résidoient des intelligences qui animoient & qui gouvernoient ces grands corps, ils crurent qu'il n'y en avoit point de plus propre pour servir de médiateur entre Dieu & eux. Et enfin, parce que les planetes étoient de tous les corps célestes les plus proches de la terre & celles qui avoient le plus d'influence sur elle, ils lui donnerent le premier rang parmi ces médiateurs ; & sur ce pié-là ils firent le Soleil & la Lune les premiers objets de leur culte. Voilà, selon M. Prideaux, la premiere origine de l'ancien *Sabaïsme. hist. des Juifs. I. part. l. iij. p. 319.*

Nous disons l'ancien *Sabaïsme* ; car il subsiste encore une religion de ce nom dans l'orient, qui paroît être un composé du Judaïsme, du Christianisme & du Mahométisme ; ce qui a fait conjecturer à Spencer qu'elle est récente, & ne surpasse point le tems de Mahomet, puisqu'on n'en trouve le nom ni la religion marqués dans aucun auteur ancien, ni grec ni latin, ni dans aucun autre ouvrage écrit avant l'alcoran. *Voyez* SABÉENS.

SABAKZAR, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Russien, au royaume de Casan, au midi du Volga & de l'île de Mokritz, dont elle est à trois verstes ; les habitations de cette ville ne sont que de bois, comme dans le reste de la Tartarie. *Long. 68. 40. lat. 53. 38.* (*D. J.*)

SABALINGIENS, (*Géog. anc.*) *Sabalingii* ; ancien peuple de la grande Germanie, dans la Chersonnese cimbrique, selon Ptolomée, *l. II. c. xj.* Ils avoient pour voisins les *Singulones* & les *Cobandi*. (*D. J.*)

SABANI, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de sénevé ou de moutarde, qui croît dans les Indes orientales, & dont on se sert pour assaisonner les alimens.

SABARIE, (*Géog. anc.*) *Sabaria* ; ville & colonie romaine, dans la Pannonie. Une médaille rapportée par Golzius & par le P. Hardouin, la nomme *Col. Sabaria Claudina Augusta* ; & dans le même lieu, on trouve une pierre avec cette inscription, insérée au recueil de Gruter.

L. Val. L. Fil. Cl. Censorinus
D. C. C. S. §. item ve, leg. j.

Les quatre premieres lettres de la seconde ligne, signifient *decurio coloniæ Claudianæ Sabariæ*. Ptolomée nomme *Savariæ*, dans la haute Pannonie, Σαβαρία. Sulpice Sévere dit que S. Martin étoit de *Sabarie* en Pannonie.

L'abregé d'Aurelius Victor, *in Didio Juliano*, remarque que dans le même tems on fit deux empereurs, Niger Pescennius à Antioche, & Septime Sévere à *Sabarie* de Pannonie.

On croit que c'est présentement *Sarwar*, place forte de Hongrie, au confluent de la riviere de Guntz & du Rab, au comté de Sarwar. Quelques auteurs prétendent qu'Ovide ayant obtenu la permission de revenir de son exil, mourut en chemin à *Sabarie*.

Gaspard Bruschius dit qu'en 1508, on trouva à *Sabarie* une voûte avec une inscription, qui marquoit que c'étoit le tombeau d'Ovide : voici l'inscription.

Fatum necessitatis lex.
Hic situs est vates, quem divi Cæsaris ira
Augusti, patriâ cedere jussit humo.
Sæpè miser voluit patriis occumbere terris ;
Sed frustrà : hunc illi fata dedêre locum.

Lazius croit que *Sabarie* est *Stainam-Auger*, bourgade située sur la riviere de Guntz, qu'il appelle *Sabaria* ou *Sabarius fluvius*.

On a vu ci-dessus que S. Martin naquit à *Sabarie*. Il commença par la profession des armes, & finit par celle de solitaire. Il reçut le baptême à l'âge de 18 ans, fut nommé évêque de Tours dans un âge fort avancé ; bâtit le monastere de Marmoutier que l'on croit la plus ancienne abbaye de France, & y vécut long-tems en anachorete à la tête de plusieurs moines. Il fit une belle action, ce fut de s'opposer tant qu'il put auprès de Maxime, pour empêcher qu'on ne condamnât à mort les Priscillianistes. Il décéda à Tours l'an 397. C'est le premier des saints confesseurs auquel l'église latine ait rendu un culte public. On prêta long-tems des sermens sur sa châsse & sur ses reliques. Venance Fortunat a écrit la vie de S. Martin dans un poëme en quatre livres ; mais ce n'est pas un chef-d'œuvre pour la diction & pour les faits. Il avoue qu'il l'avoit composé pour le remercier de ce qu'il avoit été guéri d'un mal des yeux par son intercession. (*D. J.*)

SABASIES, s. f. pl. (*Mytholog.*) fêtes & sacrifices que l'on célébroit en l'honneur de plusieurs dieux surnommés *sabasiens*. On trouve dans d'anciens monumens ce titre donné à Mithras dieu des Perses ; mais on l'avoit sur-tout donné à Bacchus à cause des *Sabes*, peuples de Thrace dont il étoit particulierement honoré.

Ce surnom aussi affecté à Jupiter, paroît être le même que celui d'*Œgiochus*, parce que comme ce dernier vient du grec αἴξ, qui signifie une *chevre*, l'autre vient du phénicien *tsebaoth*, qui veut dire des *chevreuils*. Ainsi on a dit que Bacchus étoit fils de *Caprius*, pour signifier qu'il avoit pour pere Jupiter *sabazius*. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, il est sûr qu'on célébroit en Grece, à l'honneur de ce dernier, des fêtes nocturnes nommées *sabasiennes*, dont Meursius fait mention dans son livre intitulé, *Græcia feriata*. Quant à celles de Bacchus, on n'en sait point de détail ; mais on conjecture qu'elles n'étoient pas moins tumultueuses que toutes les autres cérémonies du culte de ce dieu. *Voyez* BACCHANALES.

SABATA, (*Géog. anc.*) selon Ptolomée, *lib. III. ch. iv.* ou *Sabatia*, selon Pomponius Mela, *lib. II. ch. v.* ancienne ville d'Italie dans la Ligurie. Antonin fait mention de *Vada Sabatia*, dans son itinéraire maritime, & met ce port entre Gènes & Albengue, à 30 mille pas de la premiere, & à 18 mille pas de la seconde. Pline, *lib. III. ch. v.* le nomme *portus vadum, Sabatium*. Strabon, *lib. IV. p.* 201, dit τὰ καλλύματα

Σαββάτων οὐαδα, nominata, Sabbatûm vada.

Brutus, dans une lettre inférée dans celles de Cicéron, *lib. XI. epit. x.* dit: « Antoine eſt venu à Va-» da, c'eſt un lieu que je veux vous faire connoître. » Il eſt entre l'Apennin & les Alpes; & il n'eſt pas » facile d'y paſſer, à cauſe de la difficulté des che-» mins ». Par cette difficulté, il entend les montagnes & les marais; ce ſont même ces marais qui ont donné lieu au mot *vada*.

La difficulté à-préſent, eſt de ſavoir ſi *Sabata* & *Sabatum vada*, ſont des noms d'un même lieu. Cluvius l'aſſure; mais Holſtenius dans ſes *Remarques ſur l'ancienne Italie de Cluvier*, l'en reprend comme d'une erreur & met entre deux, une diſtance de 6 ou 7 mille pas. Il prétend que quand Antonin met ſur la voie Aurélienne, *Cannalicum Vada Sabatia* M. P. XII, *Pulopicem* M. P. XII, Albingannum M. P. VII. Selon lui, *Vada Sabatia*, eſt *Vadi* ou *Vai*; *Pollupice*, eſt *Final*; *Albengannum*, eſt *Albengue*; & *Sabata* ſimplement, eſt *Savone*.

Mais voici une difficulté: ſi la ville de Savone, aujourd'hui ſiege épiſcopal, eſt l'ancienne *Sabata*, comment a-t-elle pris le nom moderne, car Savone eſt un nom ancien, déjà connu du tems des guerres puniques. Tite-Live dit qu'elle étoit dans les Alpes, *Savone, oppido Alpino*. De *Savo*, *Savonis*, s'eſt fait *Savone*, comme de *Narbo*, Narbonne; de *Salo*, Salone, &c. Ce qui eſt certain, c'eſt que l'ancienne Savone étoit dans les Alpes, & qu'elle doit être différente de *Savone* d'aujourd'hui qui eſt maritime.

Il n'eſt pas moins certain que l'ancienne *Sabata* étoit au commencement des Alpes. Strabon le dit, l'Apennin commence à Gènes, & les Alpes commencent à *Sabata*.

Il paroît que *Vada Sabatia* étoit jadis un lieu plus fameux que *Sabata*, ce dernier n'eſt nommé que par Strabon & par Ptolomée; l'autre a été connu de Strabon, de Pline, de Brutus, de Mela, d'Antonin, de l'auteur de la table de Peutinger, & de Capitolinus dans la vie de Pertinax, de qui il dit, *ch. ix.* qu'étant encore ſimple particulier, il fut taxé d'avarice, lorſqu'à *Vada Sabatia*, ayant accablé d'uſure les propriétaires, il en profita pour étendre ſon domaine.

Sabata ou *Sabatha*, eſt encore le nom d'une ville d'Aſie, dans l'Aſſyrie. Elle eſt nommée *Sambana* par Diodore de Sicile. Elle étoit à 30 ſtades de la Séleucie de Médie. (*D. J.*)

SABATH *ou* SABAT, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie au Mawaralnahr, voiſine d'Oſrushnah, à 20 paraſangues de Samarcande. *Long.* ſelon Alfaras *89. 55. lat. 40. 20.* (*D. J.*)

SABATHRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique proprement dite, entre les deux Syrtes, ſelon Ptolomée; c'eſt la même ville maritime que la *Sabrata* de Pline, d'Antonin & des Notices. (*D. J.*)

SABATIA, STAGNA, (*Géog. anc.*) lac d'Italie dans l'Etrurie. Strabon met σαβατα entre les lacs de l'Etrurie. Silius Italicus, *lib. VIII. verſ. 491.* fait mention du lac *Sabat*, qu'il appelle *Sabatia ſtagna*; & Columelle le nomme *Sabaticius lacus*. Ce lac eſt aujourd'hui le lac de *Bracciano*. (*D. J.*)

SABATICE, LA, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie dans la Médie. Elle prenoit ſon nom de la ville de Sabata, comme la Sitacène prenoit le ſien de la ville Sitace. La *Sabatice* étoit à l'orient de la Sitacène, & ſituée de telle façon que quelques-uns la donnoient à la Médie, d'autres à l'Elimaïde, ſelon Strabon, *lib. XI. 524.* (*D. J.*)

SABATINCA, (*Géog. anc.*) ancien lieu du Norique, ſelon Antonin, ſur la route d'Aquilée à *Lauriacum*. Lazius croit que c'eſt préſentement *Neumarck* au-deſſus de Slaming. (*D. J.*)

SABATINIENS LES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie, dans la Campanie, ſelon la conjecture d'Ortelius, qui cite Tite-Live. Sa conjecture eſt fort juſte. Cet hiſtorien, *l. XXVI. ch. xxxiij.* dit: *omnes Campani, Atellani, Galatini, Sabatini, qui ſe dediderunt in arbitrium*, &c. On voit que *Campani* eſt un nom général qui comprend les noms ſuivans, comme étant des peuples de *Galatia* ou d'*Atella*, villes de la Campanie, on ne peut pas douter que *Sabatine* n'en fût auſſi un peuple. (*D. J.*)

SABATO, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure; elle reçoit dans ſon cours le Calore, arroſe Bénévent, & ſe perd dans le Volturno, vis-à-vis de Caiazzo; ſon nom latin eſt *Sabbatus*, *voyez* ce mot. (*D. J.*)

SABAZIEN, adj. (*Mythol.*) Σαβαζιος, c'étoit non-ſeulement le ſurnom de Jupiter chez les Grecs, mais encore le ſurnom de *Bacchus* parmi les Sabes, peuples de Thrace, chez leſquels il étoit particulierement honoré ſous le nom du dieu *Saboué*. Le Mithra des Perſes ſe trouve auſſi ſur d'anciens monumens avec la même épithete. (*D. J.*)

SABAUCE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Bréſil, qui porte un fruit gros comme les deux poings, qui renferme des petits noyaux ſemblables à nos amandes par le goût & par la forme.

SABBAT, ſ. m. (*Hiſt. jud.*) c'eſt parmi les Juifs le ſeptieme jour de la ſemaine qu'ils ſolenniſent en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en ſix jours, ſe repoſa le ſeptieme. *Voyez* SEMAINE.

Ce mot eſt purement hébreu, שבה, & ſignifie *ceſſation* ou *repos*. Philon le nomme τῦ κοσμου γενεσια, *le jour de la naiſſance du monde*. Quelques-uns prétendent que dès le premier tems de la création, Dieu commanda aux hommes d'obſerver le jour du *ſabbat*, parce qu'il eſt dit dans la *Geneſ. chap. xj.* ℣ 2 & 3, que Dieu ſanctifia le jour auquel il ſe repoſa, & qu'il le bénit. C'eſt le ſentiment de Philon, de S. Clément d'Alexandrie, & de quelques rabbins; mais la plûpart des peres penſent que cette ſanctification & cette bénédiction dont parle Moïſe, n'étoient que la deſtination que Dieu fit alors du ſeptieme jour, pour être dans la ſuite ſanctifié par ſon peuple. On ne voit pas en effet que les patriarches l'aient obſervé, ni que Dieu ait eu deſſein de les y aſſujettir.

Mais il en fit un précepte exprès & formel aux Hébreux, ſous peine de mort, comme on le voit dans l'*Exod. xx. & xxj.* auſſi l'obſerverent-ils exactement comme un jour conſacré particulierement au culte de Dieu, en s'abſtenant de toute œuvre ſervile. On dit même qu'ils portoient le ſcrupule à cet égard juſqu'à penſer qu'il ne leur étoit pas permis de ſe défendre ce jour-là s'ils étoient attaqués, & à ſe laiſſer égorger plûtôt que de combattre. On voit dans l'Evangile que les phariſiens en avoient encore de plus mal fondés. Le *ſabbat* commençoit le vendredi au ſoir, ſuivant l'uſage des Juifs qui célebrent leurs fêtes d'un ſoir à l'autre. Les rabbins ont marqué exactement à ceux-ci tout ce qui leur eſt défendu de faire le jour du *ſabbath*; ce qu'ils réduiſent à trente-neuf chefs, qui ont chacun leurs dépendances. Ces trente-neuf chefs ſont ainſi rapportés par Léon de Modene, *cérémon. des Juifs, part. III. chap. j.* Il leur eſt défendu de labourer, de ſemer, de moiſſonner, de botteler & lier les gerbes, de battre le grain, de vanner, de cribler, de moudre, de bluter, de paîtrir, de cuire, de tordre, de blanchir, de peigner ou de carder, de filer, de retordre, d'ourdir, de taquer, de teindre, de lier, de délier, de coudre, de déchirer ou mettre en morceaux, de bâtir, de détruire, de frapper avec le marteau, de chaſſer ou de pêcher, d'égorger, d'écorcher, de préparer & racler la peau, de la couper pour en travailler, d'écrire, de raturer, de régler pour écrire, d'allumer, d'éteindre, de porter quelque choſe dans un lieu public ou particulier. Ces trente-

neuf chefs renferment diverses especes, par exemple, limer est une dépendance de moudre; & les rabbins ont exposé toutes ces especes avec de grands raffinemens.

Le *sabbat* commence chez eux environ une demi-heure avant le coucher du soleil, & alors toutes ces défenses s'observent. Les femmes sont obligées d'allumer dans la chambre une lampe qui a ordinairement six lumignons, au-moins quatre, & qui dure une grande partie de la nuit : de plus, elles dressent une table couverte d'une nappe blanche, & mettent du pain dessus qu'elles couvrent d'un autre linge long & étroit, en mémoire, disent-elles, de la manne qui tomboit de la sorte, ayant de la roïée dessus & dessous. On va ensuite à la synagogue, où on récite des prieres; de retour à la maison, chaque chef de famille bénit du pain & du vin, en faisant mémoire de l'institution du *sabbat*, puis en donne aux assistans. Le matin du *sabbat*, on s'assemble à la synagogue où l'on chante des pseaumes; on lit une section du Pentateuque & une des Prophetes; suit un sermon ou exhortation qui se fait quelquefois l'après-dînée. Quand la nuit vient, & qu'après la priere du soir faite dans la synagogue chacun est de retour dans sa maison; on allume un flambeau ou une lampe à deux méches; le maître du logis prend du vin dans une tasse & quelques épiceries de bonne odeur, les bénit, puis flaire les épiceries & jette le vin par terre en signe d'allégresse : ainsi finit la cérémonie du *sabbat*.

Les auteurs profanes qui ont voulu parler de l'origine du *sabbat*, n'ont fait que montrer combien peu ils étoient instruits de ce qui concernoit les Juifs. Tacite, par exemple, a cru qu'ils chommoient le *sabbat* en l'honneur de Saturne, à qui le samedi étoit consacré chez les payens. *Tacit. histor. lib. V.* Plutarque au contraire, *sympos. liv. IV.* avance qu'ils le célébroient en l'honneur de Bacchus qui est nommé *sabbos*, parce que dans les fêtes de ce dieu on crioit *saboi*. Appion le grammairien soutenoit que les Juifs célébroient le *sabbat* en mémoire de ce qu'ils avoient été guéris d'une maladie honteuse nommée en égyptien *sabboni*. Enfin Perse & Pétrone reprochent aux Juifs de jeûner le jour du *sabbat*. Or il est certain que le jeûne leur étoit défendu ce jour-là. Calmet, *Dict. de la Bible, tom. III. lettre* S, *page 407*.

Le *sabbat* étoit institué sur un motif aussi simple que légitime, en mémoire de la création du monde, & pour en glorifier l'auteur. Les Chrétiens ont substitué au *sabbat* le dimanche, en mémoire de la résurrection de Jesus-Christ. *Voyez* DIMANCHE.

Sabbat se prend encore en différens sens dans l'Ecriture sainte; 1°. simplement pour le repos, & quelquefois pour la félicité éternelle, *comm. hebr. ix. 9. & iv. 4.* 2°. pour toutes les fêtes des Juifs : *sabbatha mea custodite, Levit. xix.* 3°. gardez mes fêtes, c'est-à-dire la fête de pâques, de la pentecôte, des tabernacles, *&c.* 4°. *sabbatum* se prend aussi pour toute la semaine : *jejuno bis in sabbatho*, je jeûne deux fois la semaine, dit le pharisien superbe, en S. Luc, *xviij. 12. Una sabbati*, le premier jour de la semaine, *Joan. xx. 1.* Calmet, *Dict. de la Bible, tome III. lettre* S, *page 403*.

SABBAT, (*Divinat.*) assemblée nocturne à laquelle on suppose que les sorciers se rendent par le vague de l'air, & où ils font hommage au démon.

Voici en substance la description que Delrio donne du *sabbat*. Il dit que d'abord les sorciers ou sorcieres se frottent d'un onguent preparé par le diable, certaines parties du corps, & surtout les aines, & qu'ensuite ils se mettent à cheval sur un bâton, une quenouille, une fourche, ou sur une chevre, un taureau ou un chien, c'est-à-dire, sur un démon qui prend la forme de ces animaux. Dans cet état ils sont transportés avec la plus grande rapidité, en un clin d'œil, à des distances très-éloignées, & dans quelque lieu écarté, tel qu'une forêt ou un désert. Là, dans une place spacieuse, est allumé un grand feu, & paroit élevé sur un trône le démon qui préside au *sabbat* sous la forme d'un bouc ou d'un chien; on fléchit le genouil devant lui, ou l'on s'en approche à reculons tenant à la main un flambeau de poix; & enfin on lui rend hommage en le baisant au derriere. On commet encore pour l'honorer diverses infamies & impuretés abominables. Après ces préliminaires, on se met à table, & les sorciers s'y repaissent des viandes & des vins que leur fournit le diable, ou qu'eux-mêmes ont soin d'apporter. Ce repas est tantôt précédé, & tantôt suivi de danses en rond, où l'on chante, ou plutôt l'on hurle d'une maniere effroyable; on y fait des sacrifices; chacun y raconte les charmes qu'il a employés, les maléfices qu'il a donnés; le diable encourage ou reprimande, selon qu'on l'a bien ou mal servi; il distribue des poisons, donne de nouvelles commissions de nuire aux hommes. Enfin un moment arrive, où toutes les lumieres s'éteignent. Les sorciers & même les démons se mêlent avec les sorcieres, & les connoissent charnellement; mais il y en a toujours quelques-unes, & surtout les nouvelles venues, que le bouc honore de ses caresses, & avec lesquelles il a commerce. Cela fait, tous les sorciers & sorcieres sont transportés dans leurs maisons de la même maniere qu'ils étoient venus, ou s'en retournent à pié, si le lieu du *sabbat* n'est pas éloigné de leur demeure. Delrio, *disquisit. magic. liv. II. quest. XVI. pag. 172. & suiv.*

Le même auteur prouve la possibilité de ce transport actuel des sorciers par le vague de l'air. Il n'oublie pour cela ni la puissance des démons, ni celle des bons anges, ni le transport d'Habacuc à Babylone par un ange, ni celui du diacre Philippe, qui baptisa l'eunuque de Candace, & qui du désert se trouva tout-d'un-coup dans la ville d'Azoth. La fleche d'Abaris, le vol de Simon le magicien, d'Eric, roi de Suede, rapporté par Joannes Magnus; celui de l'hérétique Berenger, qui dans la même nuit se trouva à Rome, & chanta une leçon dans l'église de Tours, si l'on en croit la chronique de Nangis, & quelques histoires des sorciers, lui suffisent pour conclure de la possibilité à l'existence. Peu s'en faut qu'il ne traite d'hérétiques ceux qui soutiendroient le contraire, au moins maltraite-t-il fort Wyer & Godelman, pour avoir prétendu que tout ce que les sorciers racontent du *sabbat*, n'est que l'effet d'une imagination vivement échauffée ou d'une humeur atrabilaire, une illusion du démon, & que leur voyage en l'air à cheval sur un manche à balai, aussi bien que tout le reste, n'est qu'un rêve dont ils sont fortement affectés. *Idem, ibid.*

Les preuves de Delrio montrent qu'il avoit beaucoup d'érudition & de lecture; mais il n'y regne pas une certaine force de raisonnement qui satisfasse le lecteur; aussi pensons-nous que tout ce qu'on a dit jusqu'à présent de plus raisonnable sur le *sabbat*, se trouve dans ce qu'on va lire du p. Malebranche qui explique fort nettement pourquoi tant de personnes se sont imaginées ou s'imaginent avoir assisté à ces assemblées nocturnes.

« Un pastre dans sa bergerie, dit cet auteur, raconte après souper à sa femme & à ses enfans les avantures du *sabbat*. Comme il est persuadé lui-même qu'il y a été, & que son imagination est modérément échauffée par les vapeurs du vin, il ne manque pas d'en parler d'une maniere forte & vive. Son éloquence naturelle étant donc accompagnée de la disposition où est toute sa famille, pour entendre parler d'un sujet aussi nouveau & aussi effrayant. Il n'est pas naturellement possible que des imaginations aussi foibles que le sont celles des femmes & des enfans, ne demeurent persuadées,

» C'est un mari, c'est un pere qui parle de ce qu'il » a vu, de ce qu'il a fait: on l'aime, on le respecte, » & pourquoi ne le croiroit-on pas? Ce pastre le » répete donc en différens jours. L'imagination de » la mere & des enfans en reçoit peu-à-peu des traces plus profondes; ils s'y accoutument; & enfin » la curiosité les prend d'y aller. Ils se frottent, ils » se couchent, leur imagination s'échauffe encore de » cette disposition de leur cœur, & les traces que » le pastre avoit formées dans leur cerveau, s'ouvrent assez pour leur faire juger dans le sommeil, » comme présentes toutes les choses dont il leur » avoit fait la description. Ils se levent, ils s'entredemandent, & ils s'entredisent ce qu'ils ont vu. » Ils se fortifient de cette sorte les traces de leur vision; & celui qui a l'imagination la plus forte, » persuadant mieux les autres, ne manque pas de » régler en peu de nuits, l'histoire imaginaire du » *sabbat*. Voilà donc des sorciers achevés que le pastre a faits, & ils en feront un jour beaucoup d'autres, si ayant l'imagination forte & vive, la crainte » ne les retient pas de faire de pareilles histoires.

» Il se trouve, ajoute-t-il, plusieurs fois des sorciers de bonne foi qui disoient généralement à tout » le monde qu'ils alloient au *sabbat*, & qui en étoient » si persuadés, que quoique plusieurs personnes les » veillassent, & les assurassent qu'ils n'étoient point » sortis du lit, ils ne pouvoient se rendre à leur témoignage. » *Recherch. de la vérité, tom. I. liv. II. chap. vj.*

Cette derniere observation suffit seule pour renverser toutes les raisons que Delrio a accumulées pour prouver la réalité du transport corporel des sorciers au *sabbat*, à moins qu'on ne dise avec Bodin, que ce sont leurs ames seules qui y assistent, que le démon a le privilege de les tirer de leur corps pour cet effet pendant le sommeil, & de les y renvoyer après le *sabbat*: idée ridicule, & dont Delrio lui-même a senti toute l'absurdité.

C'est sans doute par cette considération que l'assistance au *sabbat* ne gît que dans l'imagination, que le parlement de Paris renvoie tous les sorciers, qui n'étant point convaincus d'avoir donné du poison, ne se trouvent coupables que de l'imagination d'aller au *sabbat*. Le jurisconsulte Duaren approuve cette coutume. *De aniculis*, dit-il, *quæ volitare per aera, & nocturno tempore saltitare & choreas agere dicuntur, quæritur? Et solent plærique quæstores, in eas acerbius animadvertere quam jus & ratio postulet, cùm synodus ancyrana definiverit quædam esse quæ à cacodæmone multarum mulierum mentibus irrogantur: itaque curia parisiensis (si nihil aliud admiserint) eas absolvere ac dimittere merito consuevit.* Ayrault & Alsiat sont du même sentiment. Ce dernier se fonde sur ce qu'il est faux que les sorcieres aillent en personne au *sabbat*. Mais cette raison est bien foible; car c'est un assez grand crime que de vouloir y aller, & que de s'y préparer par des onguens qu'elles croient nécessaires à cette horrible expédition. Ce qui fait penser au p. Malebranche qu'elles sont punissables. François Hotman consulté sur cette question, répondit qu'elle méritoit la mort. Thomas Erastus a soutenu la même chose, & c'est le sentiment le plus ordinaire des jurisconsultes & des casuistes, soit catholiques, soit protestans. Bayle. *Répons. aux quest. d'un provincial, chap. xxxix. pag. 577 de l'édit. de 1737. in-fol.*

SABBATAIRES, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que quelques anciens ont nommé les juifs, de leur scrupuleuse observance du sabbat.

Sabbataires, s. m. (*Gram. Hist. ecclés.*) hérétiques protestans qui font le sabbat avec les juifs, blâment les guerres, les lois politiques, les jugemens, & prétendent qu'il ne faut adresser sa priere qu'à Dieu le Pere, & qu'il faut négliger le Fils & le S. Esprit.

SABBATARIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom que quelques auteurs ont donné à une secte d'anabaptistes, qui s'éleverent dans le xvj. siecle, & qui observoient le sabbat des juifs, prétendant qu'il n'avoit jamais été aboli dans le nouveau Testament, par aucune loi positive. *Voyez* Sabbat & Anabaptistes.

SABBATIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques du jv. siecle, ainsi nommés de *Sabbathius* leur chef, qui ayant d'abord été juif, puis élevé à la prêtrise par Marcien, l'un des évêques des Novatiens, tâcha d'introduire parmi ceux-ci les cérémonies judaïques, en leur persuadant qu'on devoit célébrer la pâque le quatorzieme jour de la lune de Mars. Il forma même un schisme; mais les Novatiens qui regardoient sa prétention comme une chose indifferente, conclurent que pour cela il ne falloit pas se diviser. Les sectateurs de *Sabbathius* furent peu nombreux; ils affectoient une singularité remarquable, sans qu'on sache sur quel fondement; c'étoit d'avoir tellement en horreur l'usage de la main droite, qu'ils se faisoient un point de religion de ne rien recevoir de cette main; ce qui leur fit donner le nom d'Ἀριστεροί, *sinistri*, gauchers.

SABBATINE, s. f. (*Gram.*) *terme d'école*, petite thèse que les écoliers soutiennent les samedis, pour s'exercer à la grande thèse de la fin de l'année.

SABBATIQUE, le fleuve: *Sabbaticus fluvius*, (*Géog. anc.*) riviere que quelques auteurs mettent dans la Palestine, & dont d'autres écrivains nient l'existence; le P. Calmet a traité au long ce sujet.

Josephe, *l. VII. c. xiij.* parle ainsi de cette riviere. Ce prince, dit il, (Titus) rencontra en son chemin une riviere qui mérite bien que nous en parlions; elle passe entre les villes d'Arcé & de Raphanée, qui sont du royaume d'Agrippa, & elle a quelque chose de merveilleux, car apres avoir coulé six jours en grande abondance, & d'un cours assez rapide; elle se seche tout d'un coup, & recommence le lendemain à couler durant six autres jours comme auparavant, & à se sécher le septieme jour, sans jamais changer cet ordre, ce qui lui a fait donner le nom de *Sabbatique*, parce qu'il semble qu'elle fête le septieme jour, comme les juifs fêtent celui du sabbat. Telle est la traduction de ce fameux passage de Josephe, par M. Arnaud d'Andilli, homme très-versé dans la langue grecque, & aidé dans ce travail par de très-habiles gens de sa famille.

D. Calmet, sur ce même passage, nous donne de cette riviere une idée bien différente. Selon lui, Josephe dit que Titus allant en Syrie, vit entre la ville d'Arces, qui étoit du royaume d'Agrippa, & la ville de Raphanée en Syrie, le fleuve nommé *Sabbatique*, qui tombe du Liban dans la mer Méditerranée. Ce fleuve, ajoute-t-il, ne coule que le jour du sabbat, ou plutôt au bout de sept jours; tout le reste du tems son lit demeure à sec; mais le septieme jour il coule avec abondance dans la mer. Delà vient que les habitans du pays lui ont donné le nom de *fleuve Sabbatique*.

Pline a voulu apparemment parler du même fleuve, lorsqu'il dit, *l. XXXI. c. ij.* qu'il y a un ruisseau dans la Judée, qui demeure à sec pendant tous les septiemes jours; *in Judæa rivus omnibus sabbathis siccatur*, Voilà certainement Pline d'accord avec la traduction de M. d'Andilli; cependant D. Calmet a raison, le texte grec de Josephe, porte que ce fleuve ne coule que le samedi; & comme les savans ont vu que Pline, & la notion que l'on doit avoir du repos du sabbat, conduisent naturellement à dire que ce fleuve couloit six jours, & cessoit le septieme jour; ils ont tâché de concilier cette idée avec les paroles de Josephe, en les transposant, & lui ayant fait dire le contraire de ce qu'on y lisoit; & c'est sur

ce changement que M. d'Andilli a travaillé. Il semble en effet, que la *riviere Sabbatique* ne marqueroit pas bien le repos du sabbat, si elle ne couloit que ce jour là ; pour bien faire, observe D. Calmet, elle devoit cesser de couler pour imiter le repos des Juifs.

Mais une autre remarque plus importante, c'est que Josephe est le seul & premier auteur du *fleuve Sabbatique*, qui vraisemblablement n'a jamais existé; du moins on n'en connoit point aujourd'hui, & aucun voyageur ni géographe n'en a jamais fait mention : car pour Pline ; il est évident qu'il a tiré de Josephe ce qu'il en dit, & même selon les apparences, il n'en croyoit rien. (*D. J.*)

SABBATIQUE JOUR ET ANNÉE, (*Critiq. sacrée*) le *jour sabbatique* étoit le jour du sabbat, qui se célébroit une fois chaque semaine ; l'*année sabbatique* étoit celle qui se célébroit de sept ans en sept ans, & dans laquelle on laissoit la terre sans la labourer & sans la moissonner; tout ce qui venoit à la campagne étoit commun cette année. Dans l'*année du sabbat*, dit le Lévitique, xxv. 4. *vous ne sémerez point votre champ, vous ne taillerez point votre vigne, vous ne moissonnerez point ce qui vient de soi-même ; vous ne vendangerez point, car c'est l'année du repos de la terre ;* cette année commençoit & finissoit au mois de Septembre. (*D. J.*)

SABBATUS, ou *SABATUS*, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples; elle coule à Bénévent, & se jette dans le Vulturne. Cette riviere à Bénévent en reçoit une autre nommée *Calor*, & qui s'appelle encore *Calore*. Le *sabbatus* s'appelle *sabato*.

Sabbatus ou *sabatus*, est aussi le nom d'une autre riviere d'Italie, selon Antonin, à 18 mille pas au-delà de *Consentiæ*, en allant vers la colomne, le dernier terme de l'Italie pour passer en Sicile. (*D. J.*)

SABDARIFFA, s. f. (*Hist. nat. Bot. exot.*) espece de ketmia des Indes, nommée *ketmia indica vitis folio ampliore*, *I. R. H.* elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, droite, cannelée, purpurine, rameuse, garnie de feuilles amples comme celles de la vigne, partagées en plusieurs parties dentelées. Ses fleurs sont grandes, & semblables à celles de la mauve, d'un blanc pâle, & d'un purpurin noirâtre ; il leur succede des fruits oblongs, pointus, remplis de semences rondes, que l'on mange comme un légume, ce qui fait qu'on la cultive aux Indes. (*D. J.*)

SABÉ, (*Géog. anc.*) nom de deux villes d'Arabie, selon Ptolomée, *l. VI. c. vij.* il appelle l'une, *Sabé regia*, dont la *longitude* est selon lui, *76. lat. 13.* *Long.* de l'autre *Sabé*, *73. 40. latit. 16. 36.* (*D. J.*)

SABECH, s. m. (*Faucon.*) est la cinquieme espece d'autour; le *sabech* ressemble à l'épervier.

SABAENS, SABANS, *ou* SABÉENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) sectateurs du sabaïsme, ou sabiisme. *Voyez l'article* SABIISME.

SABÉENS, LES, *Sabœi*, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Arabie heureuse. Pline, *l. VI. c. xxviij* en parle ainsi : Les *Sabéens*, dit-il, sont les plus célebres d'entre les Arabes, à cause de l'encens; ce peuple s'étend d'une mer à l'autre. Diodore de Sicile, après avoir parlé des *Sabéens*, *l. III. c. iv.* ajoute, la métropole de ce peuple, appellée *Saba*, est située sur une montagne. Virgile dit dans ses Géorgiques,

> *India mittit ebur, molles sua thura* Sabœi.

Pline met la métropole sur une montagne remplie d'arbres, & lui donne un roi qui en avoit d'autres sous lui. Les Atramites étoient une des dépendances du royaume des *Sabéens*. C'est de ces *Sabéens* que bien des critiques prétendent qu'étoit souveraine la reine de Saba, qui alla voir Salomon.

Il y avoit encore un ancien peuple au voisinag ede l'Idumée, qui portoit le nom de *Sabéen*. (*D. J.*)

SABELLI, (*Géog. anc.*) diminutif de *Sabini*, & qui signifie, des *petits Sabins*, ou plutôt des *descendans des Sabins*. Horace, *l. II. sat. j. v. 35.* dit :

> *Nam Venusinus arat finem sub utrumque colonus,*
> *Missus ad hoc pulsis, vetus est ut fama*, Sabellis,
> *Quo ne per vacuum Romano incurreret hostis :*
> *Sive quod Appula gens, seu quod Lucania bellum*
> *Incuteret violenta.*

« Si je voulois copier Lucile, je vous dirois dans » son style, que je ne sais pas trop si je suis de la Lu» canie, ou de la Pouille, parce que Vénuse, ma » patrie, est sur la frontiere de ces deux provinces. » J'ajouterois qu'il y a une vieille tradition que les » Romains, après en avoir chassé les Samnites, y » envoyerent une colonie, de peur que si le pays » étoit dépourvû de garnisons, il ne prît envie aux » Apuliens & aux Lucaniens, deux nations belliqueu» ses, de nous faire la guerre, & de passer au-travers » pour entrer sur les terres de la république ».

Je suis ici la traduction du P. Sanadon, qui rend le *Sabelli* d'Horace par les Samnites & non par les Sabins. Plusieurs savans s'y sont trompés ; M. Dacier prétend aussi que ce sont les Samnites ; & Desprez, dans son Horace à l'usage du Dauphin, a ouvert le même sentiment.

Par ces *Sabelli* ou *Samnites*, il faut entendre ceux que l'on appelloit *Hirpini*, qui touchoient la Pouille au nord, & la Lucanie à l'est. Tous ces peuples descendoient originairement des Ausones, qui depuis prirent le nom d'*Osques*, & ensuite celui de *Sabins*; ceux-ci formerent différentes peuplades, qui furent les Aurunces, les Fidicins, les Samnites, les Picentins, les Vestins, les Marrucins, les Pélignes, les Marses, les Eques, & les Herniques ; les Samnites produisirent les Trentaniens, les Lucaniens, les Campaniens, & les Hirpins; enfin les Lucaniens donnerent naissance aux Bruttiens.

Il est bien vrai que les Samnites étant descendus des Sabins, on a dit quelquefois *Sabelli* pour *Sabini*, par une variation de dialecte; mais ici il ne peut signifier que les *Samnites*, parce que ces derniers étant dans le voisinage de Vénuse, étoient aussi beaucoup plus à portée de s'en rendre les maîtres, que les Sabins, qui en étoient fort éloignés. (*D. J.*)

SABELLIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'hérétiques qui parurent en Orient dans le iij. siecle ; ils réduisoient les trois personnes de la sainte Trinité, à trois relations, ou plutôt ils les confondoient, reduisant la Trinité à la seule personne du Pere, dont ils disoient que le Fils & le S. Esprit n'étoient que les vertus, les émanations, ou les fonctions. *Voyez* TRINITÉ *&* PERSONNE.

Sabellius, leur chef, natif de Ptolémaïde ville de Lybie, y sema ses erreurs vers l'an 260, confondant la trinité des personnes ; il enseignoit qu'il n'y avoit point de distinction entr'elles, mais qu'elles étoient une, comme le corps, l'ame & l'esprit ne font qu'un homme ; il ajoutoit que le pere de toutes choses étoit dans les cieux, que c'étoit lui qui étoit descendu dans le sein de la vierge, qu'il en étoit né, & qu'ayant accompli le mystere de notre rédemption, il s'étoit lui-même répandu sur les apôtres en forme de langues de feu, d'où on l'avoit appellé le *Saint-Esprit*.

S. Epiphane dit que le dieu des *Sabelliens*, qu'ils appelloient le *Pere*, ressembloit selon eux, au soleil, & étoit un pur *substratum*, dont le Fils étoit la vertu, ou la qualité illuminative, & le S. Esprit, la vertu échauffante ; que le Verbe en avoit été tiré ou dardé comme un rayon divin, pour accomplir l'ouvrage de la rédemption, & qu'étant remonté aux cieux, comme un rayon remonte à sa source, la vertu

échauffante du Pere, avoit ensuite été communiquée aux apôtres.

Cette hérésie trouva des partisans parmi les évêques en Afrique, en Asie, & jusqu'à Rome; mais elle fut condamnée en 319 dans le concile d'Alexandrie; elle étoit au fond la même que celle de Praxeas, aussi donna-t-on aux *Sabelliens* en Occident le nom de *Patripassiens* ou *Patropassiens*. *Voyez* PATRIPASSIENS.

Les Sociniens ont renouvellé dans ces derniers siecles, le sabellianisme, en ne reconnoissant le S. Esprit que comme une vertu, ou une efficace de la divinité. *Voyez* SOCINIENS.

SABIA, (*Géog. mod.*) nom d'un royaume & d'une riviere de la Cafrerie en Afrique. On ne connoît ni port, ni ville dans ce royaume. La riviere de *Sabia* le baigne au nord & au sud. Elle a sa source vers le 47. degré de *longitude*, & un peu au-delà du 21. degré de *latitude* méridionale. Son cours est d'occident en orient, & peut avoir 40 lieues de longueur. (*D. J.*)

SABIISME, (*Relig. orient. mod.*) religion des anciens Sabéens, appellés aujourd'hui *Sabis*, *Sabaïtes*, *Mandaïtes* ou les *chrétiens de S. Jean*. *Voyez* sur leurs prédécesseurs *l'article* SABAÏSME.

Les mahométans de la secte d'Ali répandus dans la Perse paroissent l'occuper toute entiere; cependant il se trouve encore entre ces peuples deux religions fort anciennes.

1°. Celle des Guebres ou Parsis qui sont les adorateurs du feu, les successeurs des mages, les disciples du fameux Zerdascht ou Zoroastre.

2°. Celle des *Sabiens* ou Mandaïtes, que l'on nomme ordinairement les *chrétiens de S. Jean*, mais qui de l'aveu de tous les voyageurs ne sont ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans. On dit au reste qu'ils regardent S. Jean-Baptiste comme un de leurs prophetes.

Ces deux sortes de sectaires se donnent une origine très-ancienne, se vantant aussi d'avoir des livres de la premiere antiquité.

Les Parsis prétendent posséder ceux de Zoroastre, le Zend, le Pazend, l'Ousta, & ils ont le Sadder pour leur canon ecclésiastique.

Les *Sabiens*, selon M. Simon, *hist. crit. liv. I.* ont le *Sidra laadam ou la révélation adressée à Adam lui-même*, les livres de Seth & ceux de quelques autres patriarches.

Eutychès, patriarche d'Alexandrie, donne pour auteur du *Sabiisme* Zoroastre, qui l'est certainement du Magisme; & ce qui prouveroit qu'il avoit là-dessus quelques traditions, c'est qu'il indique par son nom jusqu'au premier grand-prêtre de la secte. Selon M. Prideaux, les Mages & les *Sabiens* étoient très-distingués sous les rois de Perse d'après Cyrus.

Nous apprenons de R. Moïse, fils de Maimon ou de Rambam, de plusieurs passages du thalmud, des commentateurs juifs, de la plûpart des écrivains orientaux soit chrétiens, soit mahométans, qu'Abraham avoit été élevé dans le *Sabiisme*. Le passage de Josué sur l'idolâtrie de Tharé est un texte irréfragable: la ville de Charan où ce patriarche, en quittant celle de Our, alla faire sa demeure, étoit dès-lors & a toujours été même jusqu'aux derniers tems le siege principal du *Sabiisme*. Bâtie, dit Abulfaradge, par Caïnan, fils Arphaxad, (mettons Arphaxad lui-même, puisque ce Caïnan est intrus), & illustrée par les observations astronomiques qu'il y fit, ses habitans se porterent d'eux-mêmes à lui dresser des simulacres, & de-là le culte des astres & des statues; des astres comme d'êtres à la vérité subordonnés, mais médiateurs entre Dieu & les hommes; des statues comme représentant ces astres en leur absence, par exemple, la lune lorsqu'elle ne paroît plus sur l'horison, les grands hommes lorsqu'ils ne sont plus ou après leur mort.

Voici ce qui dans tous les tems a distingué plus particulierement le *Sabiisme*: 1°. la connoissance des astres: 2°. l'art de juger par le cours des astres de tous les événemens: 3°. la science des talismans; l'apparition des génies; les enchantemens & les sorts.

Simulacres, arbres dévoués, bois sacrés, temples, fêtes, hiérarchie réglée, adoration, priere, croyance, idée de métempsycose, les *Sabiens* avoient toutes ces marques de religion intérieures & extérieures; Corra, astronome *sabien* illustre; soutenoit encore par des écrits publics, il y a quelques siecles, que toutes ces pratiques leur venoient des anciens Chaldéens.

D'un autre côté, les mathématiciens qui les gouvernoient se livroient à toutes les idées que leur imagination leur présentoit: chacun selon ses calculs & les systèmes, ils se forgoient des dogmes ou rejettoient ceux des autres. Par exemple, selon quelques-uns, la résurrection devoit se faire au bout de 9000 ans, parce qu'ils fixoient à 9000 ans le tour entier de tous les orbes célestes. D'autres plus subtils vouloient une résurrection parfaite & totale, c'est-à-dire de tous les animaux, de toutes les plantes, de toute la nature; cela étant, ils ne l'attendoient qu'au bout de 36426 ans.

Enfin plusieurs d'entre eux soutenoient dans le monde ou dans les mondes une espece d'éternité, pendant laquelle tour-à-tour ces mondes étoient détruits & refaits.

Cette secte obligée par sa propre constitution à observer le cours des astres, a produit plusieurs philosophes, & sur-tout plusieurs astronomes du premier ordre.

Mahomet, *Alcoran*, *sura* ou *chap. ij.* a mis le *Sabiisme* au rang des religions révélées; mais comme par-là il a embarrassé les docteurs du Musulmanisme, parce qu'enfin en examinant le *Sabiisme* de près, ils y ont vu des opinions superstitieuses & ridicules, il ne doit pas être surprenant que ce soit à eux que l'on renvoye pour une connoissance plus intime du *Sabiisme*. Ainsi après Maimonides, Juda Hallevi & quelques autres espagnols, il faudroit encore consulter Scharestani, Beydawi, Ibn Gannan, Ibn Nedun, Kessai, & parmi nos auteurs Golius, d'Herbelot, Hottinger, & quelques autres.

Il faut observer que si l'on n'a pas une notion raisonnable de cette secte & de ses pratiques, quoiqu'absurdes la plûpart, il y a dans Moïse, & en général dans l'Ecriture plusieurs passages que l'on n'entendra jamais.

Nous parlerons maintenant de l'étendue du *Sabiisme*: Maimonides & Ephodi, & R. Schem Tob ses commentateurs ont envisagé presque toute l'idolâtrie comme une suite des idées *sabiennes*, & par-là ils y ont enveloppé nécessairement les cultes de toute la terre. Eutychius avoit la même idée, puisqu'après avoir pris le *Sabiisme* en Chaldée, *de-là*, dit-il, *il est passé en Egypte*, de *l'Egypte* il fut *porté chez les Francs*, c'est-à-dire *en Europe*, d'où *il s'étendit dans tous les ports de la Méditerranée*. Et comme le culte du soleil & des étoiles, la vénération des ancêtres, l'érection des statues, la consécration des arbres constituerent d'abord l'essence du *Sabiisme*; cette espece de religion, toute bisarre qu'elle est, se trouva assez vîte répandue dans toutes les parties du monde alors connu, jusqu'à l'Inde & jusqu'à la Chine; de sorte même que ces vastes empires ont toujours été pleins de statues adorées, & ont toujours donné la créance la plus folle aux visions de l'astrologie judiciaire, preuve incontestable de *Sabiisme*, puisque c'en est le fond & le premier dogme; la concusion est simple que soit par tradition, soit

par imitation & identité d'idées, le monde presqu'entier s'est vu & se voit encore *sabien*. Ce qu'on ne peut pas nier, c'est que pour les régions orientales, le Magisme paroît avoir été resserré dans la Perse & dans quelques contrées voisines, & que le *Sabiisme* paroît avoir été reçu également dans la Chaldée, dans l'Egypte, dans la Phénicie, dans la Bactriane & dans l'Inde; car s'il étoit clair que les opinions de la religion égyptienne étoient passées & y subsistent encore aujourd'hui, il est évident aussi qu'il s'y étoit mêlé du *sabiisme*, ce que prouvent assez & *Batroncheri* & la plûpart des romans indiens.

Ajoutons un mot de la durée du *Sabiisme*. Qui croiroit que pendant que tant d'autres hérésies, même depuis le Christianisme, se sont éteintes & presque évanouies à nos yeux; qui s'imagineroit, dis-je, que celle-ci la premiere de toutes, connue avant Abraham, est demeurée jusqu'à nos jours entre le Judaïsme, le Christianisme & le Musulmanisme? Nous avons une Homélie de S. Gregoire de Nazianze contre les Sabiens, ainsi de son tems il y en avoit dans la Cappadoce. L'*alcoran*, tous les historiens, tous les auteurs persans en parlent comme d'une religion subsistante chez eux, & cela n'est pas étonnant, puisque Charan & Bassora sont si proches de l'Arabie & de la Perse.

Une circonstance curieuse, ce seroit de savoir pourquoi & depuis quel siecle les Sabiens s'appellent *mendaï Jahia*, les *disciples* ou les *chrétiens de S. Jean*. Il n'est pas facile de déterminer; mais il semble que l'histoire arabe nous en donne une époque assez vraissemblable du tems d'Almamon. Ce prince passant par Charan, & sans doute en ayant entendu parler comme d'une ville de Sabiens, en fit assembler les principaux habitans; il voulut savoir quelle étoit véritablement la religion qu'ils professoient. Les Charaniens chagrins d'une telle demande, & ne sachant où elle tendoit, ne se dirent ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans, ni sabiens, mais charaniens, comme si c'eût été un nom de religion. Cette réponse assez fondée d'ailleurs, mais que le prince musulman prit ou pour une impiété, ou pour une dérision, leur pensa couter la vie. Almamon en colere leur déclara qu'ils pouvoient opter entre les quatre religions permises par le prophete, sans quoi à son retour leur ville seroit passée au fil de l'épée. Là-dessus un vieillard leur conseilla en reprenant leur ancien nom de religion de se dire *sabiens*. Cela étoit fort sensé; mais apparemment qu'alors entre les Charaniens & leurs freres les véritables Sabiens il y avoit des divisions & des haines. Plusieurs d'entr'eux aimerent mieux se faire chrétiens ou musulmans: mais ce qui sera arrivé, c'est qu'avec les Musulmans ils se seront dits chrétiens, & qu'avec les Chrétiens ils auront affecté de se faire nommer *chrétiens de S. Jean*, ou *chrétiens mendai Jahia*, disciples de S. Jean.

Il est vrai que du tems de l'Evangile S. Jean a eu des disciples, & que nous n'avons aucune preuve, malgré la prédication du précurseur, qu'ils ayent tous embrassé le Christianisme. Il est vrai encore que les *Sabiens* d'aujourd'hui font par-tout, & dans leurs liturgies, & dans leurs livres, une commémoration honorable de S. Jean; de sorte que le nom de *chrétiens de S. Jean* ou de *disciples de Jean* pourroit avoir une époque plus ancienne, & être des premiers tems du Christianisme: on a même quelques livres de missionnaires qui les ont prêchés, où l'on voit les articles de leur créance, & il y est parlé du baptême. Mais une secte ne se connoît jamais à fond que par la lecture de ses propres livres; & comme nous en avons à la bibliotheque du roi trois manuscrits assez considérables, ces livres examinés en détail pourront mettre en état d'en parler avec plus de certitude. Extrait *des Memoires de l'acad. des Inscr. t. XII.* (*D. J.*)

SABINA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie dans la Sabine. Martial, *l. IX. épigr. 55.* dit,

Si mihi Picenâ Turdus palleret olivâ
Tenderet aut nostras sylva Sabina *plagas.*

Nous ne voyons pas dans ce passage que *Sabina* soit une forêt particuliere ainsi nommée: il y avoit sans doute des bois dans la Sabine, & on y chassoit; mais voici un passage plus particulier. Horace, *l. I. ode 22.* dit qu'étant occupé de ses amours, il s'enfonça trop avant dans cette forêt, où il trouva un loup qui pourtant s'enfuit de lui, quoiqu'il n'eût point d'armes pour se défendre, s'il en eût été attaqué.

Namque me sylvâ *lupus in* Sabinâ
Dum meam canto Lalagen & ultrà
Terminum curis vagor expeditus
Fugit inermem.

Cette forêt ne devoit pas être fort éloignée de la maison de campagne qu'il désigne par ces mots *vallis Sabina*, puisqu'il alloit s'y promener seul & à pié. (*D. J.*)

SABINÆ AQUÆ, (*Géog. anc.*) petit lac, ou plutôt étang dans le pays des Sabins, selon Pline & Denys. Strabon l'appelle *aquæ Cotiliæ*; c'est maintenant, selon Cluvier, le Pozzo Ratignano, proche du bourg de Cotila. (*D. J.*)

SABINE, *ou* SAVIGNER, (*Botan.*) *sabina*, arbrisseau toujours verd, qui vient naturellement dans l'Italie, le Portugal & l'Arménie, dans la Sybérie & dans le Canada. Il peut, avec l'aide de la culture, s'élever à dix piés; mais ses branches étant fort chargées de rameaux qui se dirigent d'un seul côté, elles ont tant de disposition à s'incliner & à ramper près de terre, que si l'arbrisseau est livré à lui-même, il prend à peine quatre ou cinq piés de hauteur. Ses feuilles ressemblent à celles du tamarin ou du cyprès, mais elles sont si petites, & si peu distinctes, qu'on doit plutôt les regarder comme un fanage mousseux qui enveloppe les jeunes rameaux. Ses fleurs mâles sont de très-petits chatons côniques & écailleux de peu d'apparence. Ses fruits qui viennent séparément, sont des especes de baies bleuâtres, de la grosseur d'un pois, qui contiennent trois semences osseuses; elles sont convexes d'un côté & applaties sur les faces qui se touchent.

Cet arbrisseau est absolument des plus robustes; il vient dans les pays chauds comme dans les climats très-froids; il résiste aux plus cruels hivers & à toutes les autres intempéries des saisons; il s'accommode de tous les terreins, ne craignant ni l'humidité, ni la sécheresse; il vient sur les lieux pierreux & très-exposés au vent: mais il se plait davantage dans les terres grasses, & il aime mieux l'ombre que le grand soleil. Il se multiplie très-aisément de branches couchées, & tout aussi-bien de bouture. On ne s'avise guere d'en semer la graine, ce seroit la méthode la plus longue & la plus incertaine. Il reprend, à la transplantation, plus facilement qu'aucun autre arbre toujours verd, pourvu qu'on observe les tems propres à planter ces sortes d'arbres; savoir le mois d'Avril & le commencement des mois de Juillet ou de Septembre.

La *sabine* seroit extrèmement propre à former de moyennes palissades toujours vertes, de petites haies très-régulieres; à garnir les massifs des bosquets pour donner de la verdure dans la saison des frimats, & à l'embellissement de diverses parties des jardins, parce que le verd en est agréable & uniforme, & que d'ailleurs cet arbrisseau a la facilité de venir dans les lieux serrés & à l'ombre des autres arbres: mais il répand une odeur si forte & si désagréable, qu'on est forcé de le réleguer dans les endroits éloignés & peu fréquentés. Le bois de la *sabine* est très-dur, & il n'est

point sujet à se gerser. On ne cultive guere cet arbrisseau que par rapport à ses propriétés. C'est un incisif très-pénétrant. Les médecins, les chirurgiens & les maréchaux en font quelque usage.

On connoît peu de variétés de cet arbrisseau.

1°. La *sabine à feuilles de tamaris*, c'est la plus commune.

2°. La *sabine à feuilles de cyprès*, c'est celle qui a le plus d'agrément.

3°. La *sabine panachée* est d'une fort médiocre apparence.

SABINE, s. f. (*Botan.*) quoique la *sabine* soit une espece de genévrier, il importe de faire connoître, & celle qu'on nomme *sabine* ou *savinier*, à feuilles de tamarisc, & la *sabine* ou le *savinier* à feuilles de cyprès.

La premiere, *sabina folio tamarisci Dioscoridis*, C. B. jette de sa racine en petit arbrisseau, qui s'étend plus en large qu'en hauteur, & qui est toujours verd; ses feuilles sont assez semblables à celles du tamarisc d'Allemagne, mais plus dures & un peu épineuses, d'une odeur forte & desagréable, d'un gout âcre ou piquant & brûlant. Cet individu, qu'on appelle *mâle* ou *stérile*, porte au sommet des branches de petits chatons ou fleurs à trois étamines par le bas, sans pétales; il ne leur succede aucun fruit, du-moins pour l'ordinaire, car lorsque l'arbrisseau est vieux ou planté depuis long-tems dans le même endroit, il s'éleve d'entre les feuilles de petites fleurs verdâtres, qui changent en de petites baies applaties, moins grosses que celles du genévrier, & qui aquierent comme elles en mûrissant une couleur bleue, noirâtre. On le cultive dans les jardins; mais dans nos climats, il donne si rarement du fruit, qu'on le regarde comme stérile.

La *sabine* à feuilles de cyprès, *sabina folio cupressi*, C. B. P. produit un tronc plus élevé que celui de la premiere espece, approchant beaucoup du cyprès par son rapport, & faisant comme un arbre à tige assez grosse, dont le bois est rougeâtre, médiocrement épais. Ses feuilles sont semblables à celles du cyprès, mais plus compactes, d'une odeur forte & pénétrante, d'un goût amer & aromatique, résineux. Ses fleurs sont composées de trois pétales, fermes, pointus, permanens, ainsi que le calice, qui est divisé en trois parties, d'une couleur jaune, herbeuse. Ses baies sont charnues, arrondies, chargées dans leur partie inférieure de trois tubercules opposés, avec un ombilic armé de trois petites dents; elles contiennent trois osselets ou noyaux oblongs, d'un côté convexe & de l'autre anguleux.

Cet arbrisseau croît sur les montagnes, dans les bois, & autres lieux incultes. On le cultive aussi dans les jardins. (*D. J.*)

SABINE, (*Mat. méd.*) *sabine* à feuilles de tamarisc, & *sabine* à feuilles de cyprès.

La premiere espece est principalement employée en Médecine tant extérieurement qu'intérieurement, & elle a en effet plus de vertus.

Les feuilles de *sabine* ont une odeur balsamique forte, & un goût amer, âcre, aromatique. Elles contiennent une quantité très-considérable d'huile essentielle. M. Cartheuser a retiré plus de deux onces & demie d'huile essentielle d'une livre marchande de feuilles de *sabine* à feuille de tamarisc.

Cette plante tient le premier rang parmi les remedes emmenagogues & *ecboliques*, c'est-à-dire propres à faire couler les regles & à chasser le fœtus de la matrice. Elle a le grand caractere des remedes véritablement efficaces, c'est-à-dire que l'abus en est dangereux. Cependant sa dose même excessive ne procure pas aussi constamment & aussi promptement l'avortement qu'on a coutume de le croire. Quoique ce remede produise le plus souvent des accidens qui obligent d'emprunter le secours d'autrui, & par conséquent d'avoir à pure perte des témoins d'un crime & de la honte qu'on vouloit cacher, il seroit à souhaiter que cette vérité, qui est fondée sur l'observation d'un très-grand nombre de faits, pût détruire la funeste opinion qui est répandue dans le public sur cette prétendue propriété de la *sabine*. Une autre vérité, fondée aussi sur un grand nombre d'expériences, & qu'il est très-utile de publier dans la même vue, c'est que l'avortement procuré par le secours de ce genre, est encore plus souvent accompagné que celui qui dépend de toute autre cause, d'une hémorrhagie violente qui tue la mere avec l'enfant.

Les feuilles fraîches de *sabine* s'ordonnent dans les suppressions des regles, & pour chasser l'arriere-faix & le fœtus mort, en infusion dans de l'eau ou dans du vin, à la dose d'une pincée ou de deux; & en poudre, lorsqu'elles sont seches, à celle d'un demi-gros dans un verre de vin blanc, d'eau, de thé, *&c.* L'huile essentielle de cette plante, donnée à la dose de quelques gouttes, sous forme d'oleo-saccharum, est regardée aussi comme un remede très-efficace dans les mêmes cas.

Ces mêmes remedes sont aussi de très-puissans vermifuges.

Pour ce qui regarde l'usage extérieur de cette plante, elle est mise au rang des plus puissans discussifs & détersifs. Ses feuilles seches, réduites en poudre, s'emploient assez communément pour mondifier, dessécher & consolider les vieux ulceres.

Cette même poudre mêlée avec du miel, ou les feuilles fraîches pilées avec la même matiere, passent aussi pour très-propres à tuer les vers des enfans, si on leur en frotte le nombril.

Les feuilles de *sabine* entrent dans l'eau hystérique, les trochisques hystériques, le sirop d'armoise, l'onguent martiatum, la poudre d'acier de la pharmacopée de Paris, & l'huile essentielle dans le baume hystérique & dans l'essence appellée dans la même pharmacopée *anti-hystérique*, & qu'il faut appeller *hystérique*; car ce remede est fait pour la matrice & non pas contre la matrice. (*b*)

SABINE, *la*, (*Géog. mod.*) pays d'Italie, dans l'état de l'Eglise, borné au nord par l'Ombrie, au midi par la campagne de Rome dont le Teverone la sépare, au levant par l'Abruze ultérieure, & au couchant par le patrimoine dont elle est séparée par le Tibre.

On la partage en nouvelle Sabine, *la Sabina nuova*, qui est entre Ponte-Mole & le ruisseau d'Aja, & la *Sabine* vieille qui est au delà du ruisseau d'Aja; mais malgré cette division, la province entiere n'en est pas moins la plus petite province de l'état ecclésiastique. Elle n'a qu'environ 9 lieues de long sur autant de large, en sorte qu'elle ne comprend qu'une partie du pays des anciens Sabins, dont elle conserve le nom; & la seule ville qu'il y ait dans cette province est Magliano; mais plusieurs petites rivieres arrosent le pays: il est fertile en huile, en vin & en passes, qui est une sorte de raisin sec sans pepin. (*D. J.*)

SABINIEN, adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) senatus-consulte *sabinien*, *voyez au mot* SENATUS-CONSULTE.

SABINIEN, (*Jurisprud. rom.*) on nommoit *Sabiniens*, sous les empereurs romains, les jurisconsultes attachés au parti d'Atteius Capito, qui florissoit sous Auguste. Ce parti tiroit son nom de Mazurius Sabinus, qui vivoit sous Tibere. Ils étoient opposés en plusieurs choses aux *Proculiens*. Ces deux partis régnerent à Rome jusqu'au tems que les empereurs, privant les jurisconsultes de leur ancienne autorité, deciderent les affaires selon leur bon plaisir sans égard aux lois & à leurs interprétations. (*D. J.*)

SABINITES, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné

par Pline à une pierre sur laquelle se trouvoit empreinte de la sabine.

SABINS, (*Géog. anc.*) *Sabini*, ancien peuple d'Italie, dans les terres, à l'orient du Tibre; une partie de leur région conserve l'ancien nom.

Leur pays étoit bien plus étendu que la Sabine d'aujourd'hui; il comprenoit encore tout ce qui est au midi oriental de la Néra jusqu'à celle de ses sources, qui est présentement dans la marche d'Ancone, excepté, vers l'embouchure de cette riviere dans le Tibre, une petite lisiere aux environs de Narni, qui étoit de l'Ombrie; mais Otricoli étoit dans la Sabine. Ainsi tous les lacs aux environs de Riéti, & toute la riviere de Velino qui les forme, étoient dans cette province, jusqu'à la source du Nomano, qui est aujourd'hui dans l'Abruzze ultérieure; il étoit alors dans le pays des *Sabins*, & s'étendoit même au delà de la Pescara, où étoit *Amiternum*, dont les ruines s'appellent encore *Amiterno-Rovinato*.

A la reserve de la ville d'Otricoli, qui est aujourd'hui du duché de Spolette, la Sabine n'a rien perdu du côté du Tibre; & le Teverone la borne comme il faisoit autrefois, à-peu-près jusqu'au même lieu, excepté qu'elle avoit au midi de cette riviere la ville de Collatia.

Ainsi l'ancienne Sabine étoit bornée au nord-ouest par l'Ombrie; au nord-est par des montagnes qui la séparoient du Picenum; à l'orient par le peuple *Vestini*; au sud-est par les Marses & les Eques; au midi par le Latium, & au couchant par le Tibre qui la séparoit des Falisques & des Véiens.

Les uns dérivent le nom de *Sabin*, de *Sabus*, capitaine lacédémonien; les autres tirent ce nom de *Sabinus*, fils de *Sancus*, génie de cette contrée, nommé autrement *Medius-Fidius*, & que quelques-uns ont pris pour Hercule.

Il y a trois opinions différentes sur l'origine des *Sabins*; Plutarque, *in Numa*, & Denis d'Halicarnasse, *liv. II.* les font lacédémoniens, & disent qu'ils se rendirent d'abord dans le territoire de Pometia, ville des Volsques, & que partant de-là, ils vinrent dans ce pays, & se mêlerent avec les habitans qui y étoient déja. La seconde opinion est celle de Zénodote de Troezene. Il dit que ce sont des peuples de l'Ombrie, qui étant chassés de leur patrie par les Pélasges, se retirerent dans ce pays, & furent appellés *Sabins*. La troisieme est de Strabon, *liv. III.* qui croit qu'ils étoient Autochtons, Αὐτοχθονες, & du peuple *Opici*, avec lequel ils avoient un langage commun. Il paroît que les Pélasges passerent pour la plûpart chez les *Sabins*.

On sait que les *Sabins* eurent avec les Romains de grandes guerres, auxquelles donna lieu le fameux enlevement des *sabines*. Tatius avoit sur les *Sabins* une supériorité de prééminence; & après la paix, il passa à Rome où il s'établit; & du nom de la ville de Cures se forma, selon quelques-uns, le nom de *quirites*, affecté par les Romains. Les autres demeurerent en repos quelque tems; mais ils remuerent sous Tullus Hostilius, Ancus Martius & sous les Tarquins. Ils soutinrent encore la guerre sous les consuls, & disputerent assez long-tems la primauté aux Romains. On peut voir dans Florus, *liv. I. ch. xiv.* comment ils furent vaincus & subjugués. Les Samnites étoient un détachement des *Sabins*.

Le pere Briet divise le pays de l'ancienne Sabine en trois parties; savoir, au-delà de Velino: c'est aujourd'hui une partie du duché de Spolete qui est au pape, & de l'Abruzze ultérieure qui est du royaume de Naples: les *Sabins* en-deçà du Velino, aujourd'hui *la Sabine*, ou comme il l'appelle *Sabio*, & les villes dont la possession a été incertaine entre les *Sabins* & les Latins. Cela fait trois tables différentes, que voici:

Au-delà du *Velino*.	Villes.	*Reate*, aujourd'hui *Rieti*.
		Nursia, aujourd'hui *Norsia*.
		Vespasiæ, maison de campagne. } les Vespasiens en portoient le nom.
		Amiternum, aujourd'hui *Amiterno Rovinato*.
		Fourli rupes.
		Palantium, aujourd'hui *Polegia*, village.
		Forum Decii, mots corrompus dans la table de Peutinger.
		Esii, aujourd'hui *civita Real*.
		Cutiliæ, aujourd'hui *Cotyla*.
	Rivieres.	*Velinus*, aujourd'hui *le Vélino*.
		Truenti fontes, c'est-à-dire *la source du Trono*.
		Alterni fontes, c. à. d. *la source de la Pescara*.
	Lacs.	*Vélinus*, aujourd'hui *Lago pie di Luca*.
		Reatinus lacus, aujourd'hui *Lago di Rieti*.
		Cutiliensis lacus, aujourd'hui *Pozzo Ratignano*.
En-deçà du *Velino*.	Villes.	*Cures*, ancienne capitale des Sabins.
		Regillum, on en montre les ruines à cinq milles du Tibre.
		Eretum, aujourd'hui *monte Ritondo*.
		Cusperta, aujourd'hui *Aspra*.
		Crustumenium, aujourd'hui *Marcigliano-Vecchio*.
	Montagnes.	*Lucretilis mons*, aujourd'hui *le mont Libretti*.
		Sacer mons, colline où est le château de S. Sylvestre.
		Corniculi montes, } les montagnes entre la tour de Vergara & santa Margaritella.
	Rivieres.	*Anio*, aujourd'hui *le Teverone*.
		Albula, aujourd'hui *la Solforata*.
		Aveus, aujourd'hui *le Curèse*.
		Telonius, aujourd'hui *le Turano*.
		Fabaris, aujourd'hui *le Farfa*.
		Allia, aujourd'hui *le Caminato*.
		Himella, aujourd'hui *l'Aia*.
Villes de possession incertaine.		*Antemna*, on ne sait où elle étoit.
		Cænina, de même.
		Collatia, aujourd'hui *saint-Agnèse*, village.
		Ficulnea, où est le château de saint-Clément.
		Nomentum, aujourd'hui *Lamentano*.
		Fidenæ, détruite depuis long-tems.
		Corniculum, vers la tour de Vergara.

Il résulte de ce détail, que les *Sabins* occupoient cette contrée de l'Italie qui est située entre le Tibre, le Téverone & les Apennins. Ils habitoient de petites villes, & différentes bourgades, dont les unes étoient gouvernées par des princes, & d'autres par de simples magistrats, & en forme de république. Mais quoique leur gouvernement particulier fût différent, ils s'étoient unis par une espece de ligue & de communauté qui ne formoit qu'un seul état de tous les peuples de cette nation. Ces peuples vivoient avec beaucoup de frugalité; ils étoient les plus laborieux, les plus belliqueux de l'Italie & les plus voisins de Rome Leurs femmes étoient regardées comme des modeles de pudeur, & passoient pour être fort attachées à leur ménage & à leurs maris.

Romulus fut à peine sur le trône, qu'il envoya des députés aux *Sabins* pour leur demander leurs filles en mariage, & pour leur proposer de faire une étroite alliance avec Rome; mais comme le nouvel établissement de Romulus leur étoit devenu suspect, ils rejetterent sa proposition avec mépris. Romulus s'en vengea, & l'enlevement qu'il fit des *sabines* causa une longue guerre entre les deux peuples. Les Céniniens, les Antemnates & les Crustumeniens furent vaincus. Enfin, Tatius roi des Cures, dans le pays des *Sabins*, prit les armes, s'empara de Rome, & pénétra jusques dans la place. Il y eut un combat sanglant & très-opiniâtre sans qu'on en pût prévoir le succès, lorsque les *sabines* qui étoient devenues fem-

mes des romains, & dont la plûpart en avoient déja eu des enfans, se jetterent au milieu des combattans, & par leurs prieres & leurs larmes, suspendirent l'animosité réciproque. On en vint à un accommodement; les deux peuples firent la paix; & pour s'unir encore plus étroitement, la plûpart de ces *sabins* qui ne vivoient qu'à la campagne, ou dans des bourgades & de petites villes, vinrent s'établir à Rome. Ainsi, ceux qui le matin avoient conjuré la perte de cette ville, en devinrent avant la fin du jour, les citoyens & les défenseurs. Romulus associa à la souveraineté Tatius roi des *Sabins*; cent des plus nobles de cette nation furent admis en même tems dans le sénat. Cet événement qui ne fit qu'un seul peuple des *Sabins* & des Romains, arriva l'an 7 de Rome, 747 avant Jesus-Christ. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SABIONCELLO, (*Géog. mod.*) presqu'île de la Dalmatie, dans les états de la république de Raguse, sur la côte du golfe de Venise; elle est bornée au nord par le golfe de Narenta, & au midi par l'île de Cursola. On lui donne environ 20 milles de tour; mais dans toute cette étendue elle ne contient que quelques villages, & un couvent de dominicains. (*D. J.*)

SABIONETA, (*Géog. mod.*) ville forte d'Italie, sur les confins du duché de Mantoue & du Cremonese, capitale d'un duché de même nom, à 15 milles de Parme, & à 25 de Crémone. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, la maison d'Autriche l'a cédée en 1748 à dom Philippe duc de Parme. *Long. 27. 58. lat. 45. 4.*

Gérard de Sabioneta, écrivain célebre du xij. siecle, mais moins connu sous le nom de *Sabioneta*, que sous celui de *Gérard de Crémone*, étoit un ecclesiastique versé dans les langues grecque, latine & arabe. Il s'attacha néanmoins particulierement à la Médecine, & l'exerça avec succès en Italie & en Espagne. Il traduisit du grec & de l'arabe en latin divers ouvrages considérables, & en composa lui-même quelques-uns.

Entre ses traductions de l'arabe & du grec, il faut mettre d'abord les œuvres d'Avicenne, avec des commentaires imprimés à Venise, chez les Juntes, en 1544 & 1555, *deux vol. in-fol.* 2°. Les œuvres de Rhasis *Basileæ*, en 1544, *in-fol.* 3°. *Serapionis practica*, Venet. 1497, *in-fol.* 4°. La chirurgie d'Albucasis, imprimée à Venise en 1500, *in-fol.* 5°. *Gebri arabis astrologiæ, lib. IX.* Norimbergæ, 1533, *in-folio*. La seule version latine faite du grec par *Gérard de Crémone*, est l'*Ars parva* de Galien.

Cet homme rare dans son siecle par ses études, ne se contenta pas de traduire, il composa même plusieurs ouvrages en Médecine, entr'autres, 1°. *Commentarius in pronostica Hippocratis*; 2°. *Commentarius in Viaticum Constantini africani, monachi Cassinensis*; 3°. *Modus medendi*; 4°. *Geomantia astronomica*, car il s'appliqua aussi à l'Astrologie. Son style est assurément fort dur & fort barbare, au point qu'il dégoûte les lecteurs les plus patiens; mais enfin c'étoit beaucoup dans le xij. siecle de pouvoir écrire en latin, & ce qui est plus étonnant, d'entendre le grec & l'arabe. (*D. J.*)

SABIS, s. m. (*Mythol.*) nom d'un dieu des anciens Arabes. Ces peuples payoient la dixme au dieu *Sabis*. On croit que c'est le même que Sabazeus & Sabur.

SABLE, *arena*, *sabulum*, *glarea*, (*Hist. nat. Minéralogie.*) le *sable* n'est autre chose qu'un amas de petites pierres détachées; il est rude au toucher, & insoluble dans l'eau. De même qu'il y a des pierres de différentes especes, il y a aussi du *sable* de différentes qualités; il varie pour la figure, la couleur & la grandeur des parties qui le composent. Le *sable* le plus grossier se nomme *gravier*. *Voyez cet article.* Le *sable* le plus fin s'appelle *sablon* : ce dernier paroît n'être autre chose qu'un amas de petits cailloux arrondis, ou de crystaux transparens, dont souvent les angles ont disparu par le frottement. C'est à cette substance que l'on doit proprement donner le nom de *sable* : tel est celui que l'on trouve sur le bord de la mer; il est très-fin, très-mobile, & très-blanc, lorsqu'il n'est point mêlé de substances étrangeres; tel est aussi le *sable* que l'on trouve dans une infinité de pays; l'on a tout lieu de conjecturer qu'il a été apporté par les inondations de la mer, ou par le séjour qu'elle a fait anciennement sur quelques portions de notre globe, d'où elle s'est retirée par la suite des tems.

On a dit que c'étoit à cette derniere substance que convenoit proprement le nom de *sable* : en effet, les autres substances à qui on donne ce nom, n'ont point les mêmes caracteres; elles paroissent n'être que de la terre, produite par les débris de certaines pierres, & dont les parties n'affectent point de figure déterminée, & qui ne differe en rien de la poussiere. Wallerius a mis le *sable* dans une classe particuliere distincte des terres & des pierres; il en distingue plusieurs especes; mais ses distinctions ne sont fondées que sur des circonstances purement accidentelles; telles que la couleur, la finesse des parties, & les substances avec lesquelles le *sable* est mêlé. Il appelle le vrai *sable* ou *sablon* dont nous avons parlé en dernier lieu, *arena quarzosa*; peut-être eût-il été plus exact de l'appeller *arena crystallisata*.

Quoi qu'il en soit, c'est-là le *sable* dont on se sert pour faire du verre; le *sablon* d'Etampes & celui de Nevers sont de cette espece; il varie pour la finesse, la blancheur, & la pureté : celui dont les parties sont les plus déliées, s'appelle *glarea mobilis*, *sable* mouvant.

Presque tous les *sables* sont mêlés de parties étrangeres qui leur donnent des couleurs & des qualités différentes; ces parties sont des terres, des parties végétales, des parties animales, des parties métalliques, *&c.*

Le *sable* noir des Indes, qui est attirable par l'aimant, dont parle M. Muschenbroeck, est un *sable* mêlé de parties ferrugineuses; en joignant à ce *sable* mis dans un creuset un grand nombre de matieres grasses, ce savant physicien n'a fait que réduire ces parties ferrugineuses en fer; c'est pour cela qu'il a trouvé que ce *sable* étoit devenu plus attirable par l'aiman qu'auparavant. Les Physiciens, faute de connoissances chimiques, ne savent pas toujours apprécier les expériences qu'ils font.

Le *sable* verd qui, suivant la remarque de M. Rouelle, se trouve assez constamment au-dessous des couches de la terre, dans lesquelles on trouve des coquilles & des corps marins, semble redevable de sa couleur à la destruction des animaux marins qui l'ont ainsi coloré.

Outre le *sable* que nous avons décrit, il s'en trouve qui est composé de fragmens ou de petites particules de pierres de différente nature, & qui ont les propriétés de ces sortes de pierres; tel est le *sable* luisant qui est un amas de petites particules de mica ou de talc; il est infusible & ne se dissout point dans les acides. On sent aussi que le *sable* spatique ou calcaire doit avoir d'autres propriétés : en général, il paroît que les Naturalistes n'ont considéré les *sables* que très-superficiellement; ils ne sont entrés dans aucun détail sur leurs figures, qui ne peuvent être observées qu'au microscope, ni sur leurs qualités essentielles, par lesquelles ils different les uns des autres; il semble que l'on ne se soit occupé que des choses qui lui sont accidentelles. Cependant une connoissance exacte de cette substance pourroit jetter un grand jour sur la formation des pierres, vu qu'un grand nombre d'entre elles ne sont que des amas de

grains de *sable* liés par un suc *lapidifique* : de cette espece, sont sur-tout les *grais*, *&c.*

Le *sable* mêlé avec de la glaise contribue à la diviser & à la fertiliser ; en Angleterre on se sert du *sable* de la mer pour le mêler avec des terres trop fortes ; par-là elles deviennent perméables aux eaux du ciel, & propres par conséquent à favoriser la végétation. (—)

SABLE DE LA MER, (*Médecine.*) le *sable de la mer* est d'usage en Médecine pour les bains que l'on en fait sur les côtes maritimes, & que l'on ordonne aux gens attaqués de paralysie & de rhumatisme ; ce *sable* est sur-tout recommandé dans ces occasions aux personnes qui habitent les côtes maritimes de Provence & de Languedoc. On fait échauffer le *sable* pendant les jours les plus chauds de l'été aux rayons du soleil le plus ardent après l'avoir étendu ; ensuite on le ramasse & on enfonce les malades dans ces tas de *sable*, de façon qu'ils y soient comme ensevelis, lorsqu'ils y ont reste environ un quart-d'heure ou une demi-heure, on les en voit sortir, à-peu-près comme des morts de leur tombeau, de façon que cette espece de bain imite une résurrection ; d'autant que l'on voit tous les soirs les malades sortir des tas de *sable*, à-peu-près comme des morts de leur tombeau.

L'efficacité de ce bain est dûe à la chaleur, à la salure, & à la volatilité des principes que l'eau de la mer a communiquées au *sable* ; ces principes exaltés par les rayons du soleil, n'en deviennent que plus propres à donner du ressort aux fibres, à résoudre les concrétions lymphatiques, & tous les vices de la lymphe.

SABLE, *bain de*, (*Chimie.*) *voyez* BAIN, FEU, INTERMEDE.

SABLE, (*Marine.*) terme synonyme à *horloge*, *voyez* HORLOGE. On dit *manger son sable*, lorsqu'on tourne l'horloge avant que le *sable* ne soit écoulé, afin que le quart soit plus court ; ce qui est une friponnerie punissable, & à laquelle le quartier-maître doit avoir l'œil.

SABLE, (*Agriculture.*) on employe dans l'Agriculture plusieurs especes de *sable* ; les uns sont stériles, comme ceux de la mer, des rivieres, des sablieres, *&c.* Les autres sont gras & fertiles : de ceux-ci, les uns le sont plus, & c'est ce qui fait les bonnes terres ; les autres le sont moins, ou ne le sont point du tout ; & c'est ce qui fait les terres médiocrement bonnes, ou les terres mauvaises, & sur-tout les terres légeres, arides, & sablonneuses. De plus, les uns sont plus doux, & ceux-là sont ce qu'on nomme *une terre douce & meuble* ; les autres sont plus grossiers, & ceux-ci font ce qu'on appelle *une terre rude & difficile à gouverner* ; enfin, il en est d'onctueux & d'adhérans les uns aux autres ; ceux qui le sont médiocrement font les terres fortes ; ceux qui le sont un peu plus font les terres franches ; & ceux qui le sont extrèmement font les terres argilleuses & les terres glaises, incapables de culture. (*D. J.*)

SABLE, FONDEUR EN, (*Arts méch.*) les *Fondeurs en sable* ou de petits ouvrages, composent une partie très-nombreuse de la communauté des Fondeurs qui se partage en plusieurs parties par rapport aux différens ouvrages qu'ils fabriquent, comme fondeur de cloches, de canons, de figures équestres, ou grande fonderie (*voyez tous ces articles*), & de petits ouvrages moulés en *sable*. C'est de cette derniere espece de fondeurs dont il est mention dans cet article, & celle qui est la plus commune, parce que les occasions de faire de grandes fonderies sont rares à proportion de celles que les fondeurs de petits ouvrages ont de faire usage de leurs talens.

Pour fondre en *sable*, on commence par préparer les moules ; ce qui se fait en cette maniere : on corroye le *sable* dont on doit faire les moules avec le rouleau de bois, représenté *figure 12. Planche du fondeur en sable*, dans la caisse à *sable*, qui est un coffre *A B C D*, non couvert, de 4 piés de long *B C*, & 2 de large *A B*, de 10 pouces de profondeur *B E*, monté sur quatre piés *f f f f* qui le soutiennent à hauteur d'appui. *Voyez la figure 14. Planche du fondeur en sable.* Corroyer le *sable*, c'est en écraser toutes les mottes avec le rouleau ; on rassemble ensuite le *sable* dans un coin de la caisse, avec une petite planche de six pouces de long, appellée *ratisse-caisse* ; *voyez la figure 14. n°. 2.* on recommence plusieurs fois la même opération jusqu'à ce que le *sable* soit mis en poudre ; c'est ce qu'on appelle *corroyer*.

Tous les *sables* ne sont pas également propres aux Fondeurs ; ceux qui sont trop secs, c'est-à-dire, sans aucun mélange de terre, ne peuvent point retenir la forme des modeles : celui dont les fondeurs de Paris se servent vient de Fontenay-aux-roses, village près de Paris ; sa couleur est jaune, mais devient noire par la poussiere de charbon, dont les Fondeurs saupoudrent leurs modeles.

Pour faire le moule, le *sable* médiocrement humecté, on pose le chassis *A B C D*, *figure 16.* sur un ais, *figure 17.* & le tout sur un autre ais *g h i k*, posé entravers sur la caisse, *figure 14.* le côté intérieur en-dessus ; on emplit l'intérieur du chassis de *sable* que l'on bat avec un maillet de bois pour en assurer toutes les parties, & le faire tenir au chassis dont toutes les barres ont une rainure à la partie intérieure ; en sorte que le *sable* ainsi battu avec le maillet, forme une table que l'on peut lever avec le chassis ; avant de le retourner on affleure (avec le racloir représenté *figure 13.* qui est une lame d'épée emmanchée) le *sable* du moule aux barres du chassis, en coupant tout ce qui est plus élevé qu'elle. On retourne ensuite le moule sur lequel on place les modeles, soit de cuivre ou de bois, *&c.* que l'on veut imiter. On fait entrer les modeles dans ce premier chassis à moitié de leur épaisseur, observant avant de poser les modeles, de poncer le *sable* du chassis avec de la poussiere de charbon contenue dans un sac de toile, autravers de laquelle on l'a fait passer. L'usage de cette poudre est de faciliter la retiration de modeles que l'on doit faire ensuite : le ponsif, qui est une sorte de *sable* très fin, sert au même usage.

Lorsque les modeles sont placés dans le *sable* du premier chassis, & que leur empreinte y est parfaitement imprimée, on place le second chassis, *fig. 15.* qui a trois chevilles, que l'on fait entrer dans les trous correspondans du premier chassis. Ces chevilles servent de repaires, pour que les creux des deux parties du moule se présentent vis-à-vis les uns des autres ; le chassis ainsi placé, on ponce soit avec de la poussiere de charbon ou du ponsif contenu dans un sac de toile les modeles & le sable du premier chassis ; on souffle ensuite avec un soufflet à main, semblable à celui qui est représenté dans les planches du ferblantier, sur le moule & les modeles pour faire voler toutes les parties du charbon ou du ponsif, qui ne sont point attachés au moule ou au modele où on a placé des verges de laiton ou de fer cylindriques, qui doivent former les jets & évents après qu'elles sont retirées : la verge du jet aboutit par un bout contre le premier modele, & de l'autre passe par la breche *e* pratiquée à une des barres *C D*, *c d* de chaque chassis ; ces breches servent d'entonnoir pour verser le métal fondu dans le moule.

Ce premier chassis ainsi préparé, & le second placé dessus ; on l'emplit de *sable*, que l'on bat de même avec le maillet pour lui faire prendre la forme des modeles & des jets placés entre deux : on commence par mettre un peu de *sable* sur les modeles que l'on bat légerement avec le cogneux, qui est un cylindre de bois d'un pouce de diamettre, & de quatre

ou cinq de long, *voyez la fig. 11.* dont on se sert comme du maillet, pour faire prendre au *sable* la forme du modele; par-dessus ce premier sable, on en met d'autre, jusqu'à ce que le chassis soit rempli. On affleure ce *sable* comme celui du premier chassis avec le racloir, *fig. 13.* & le moule est achevé.

Pour retirer les modeles qui occupent la place que le métal fondu doit remplir, on leve le premier chassis qui a les chevilles, ce qui sépare le moule en deux, & laisse les modeles à découvert que l'on retire du chassis où ils sont retirés, en cernant tout-autour avec la tranche, sorte de couteau de fer représenté *fig. 10.* Le même outil sert à tracer les jets de communication d'un modele à l'autre, lorsque le chassis en contient plusieurs, & les évents particuliers de chaque modele. Le moule ainsi préparé, & reparé avec des ébauchoirs de fer, s'il est besoin, est, après avoir été séché, en état d'y couler le métal fondu.

Pour faire secher le moule, on allume du charbon, que l'on met par terre en forme de pyramide, que l'on entoure de quatre chassis, ou demi-moules; savoir, deux appuyés l'un contre l'autre par le haut, comme un toît de maison, & deux autres à côté de ceux-ci, ensorte que le feu en est entierement entouré; ce qui fait évaporer des moules toute l'humidité qui ne manqueroit pas d'en occasionner la rupture, lorsqu'on y verse le métal fondu, si les moules n'étoient pas bien séchés auparavant.

Pendant qu'un ouvrier prépare ainsi les moules, un autre fait fondre le métal, qui est du cuivre, dans le fourneau représenté, *fig. 1.* Le fourneau est un prisme quadrangulaire de 10 pouces ou environ en tous sens, & d'un pié & demi de profondeur, formé par un massif de maçonnerie ou de briques révêtues intérieurement avec des carreaux de terre cuite, capables de résister au feu. Le prisme creux *ABCD*, *cbd*, *fig. 9.* est séparé en deux parties par une grille de terre cuite *ff*, percée de plusieurs trous: la partie supérieure, qui a environ un pié de hauteur, sert à mettre le creuset *E* & le charbon allumé: la partie inférieure est le cendrier, dont on ferme l'ouverture avec une pâte de terre *x*, *fig. 1.* bien latée avec de la terre glaise ou de la cendre; c'est dans le cendrier que le porte-vent *hgF* du soufflet aboutit d'où le vent qu'il porte passe dans le fourneau proprement dit, par les trous de la grille *ff*, ce qui anime le feu de charbon dont il est rempli, & fait rougir le creuset & fondre le métal qu'il contient. Pour augmenter encore la force du feu, on couvre le fourneau avec un carreau de terre *A*, qui glisse entre deux coulisses *cd*, *fe*, on a aussi un couvercle de terre pour couvrir le creuset. *Voyez* CREUSET. Celui des fondeurs a 10 pouces de haut & 4 de diametre. On se sert pour mettre le cuivre dans le creuset d'une cuilliere représentée, *fig. 4.* appellée *cuilliere aux pelotes*, qui est une gouttiere de fer enmanchée d'un manche de même métal; la cuilliere est creuse & ouverte dans toute sa longueur, pour que les pelotes de cuivre puissent couler plus facilement dans le creuset. Les pelotes sont des amas de petits morceaux de cuivre que l'on ploie ensemble pour en diminuer le volume, & faire qu'elles puissent entrer en un paquet dans le creuset; on se sert aussi au fourneau d'un outil appellé *tisonnier*, représenté *fig. 5.* C'est une verge de fer de 2½ piés de long, pointu par un bout, qui sert à déboucher les trous de la grille sur laquelle pose le creuset. On se sert aussi des pincettes, *fig. 2.* pour arranger les charbons, ou retirer du creuset les morceaux de fer qui peuvent s'y trouver.

Le soufflet *I* de de la forge est composé de deux soufflets d'orgue, qu'on appelle *soufflet à double vent*, *voyez* SOUFFLET A DOUBLE VENT, suspendu à une poutre *P* par deux suspentes de fer *PQ*, qui soutiennent la table du milieu; le mouvement est communiqué à la table inférieure par la bascule *ro*, qui fait charniere au point *N*; l'extrémité *O* de la bascule est attachée par une chaîne *ok*, qui tient à la table inférieure où est attaché un poids *k*, dont l'usage est de faire ouvrir le soufflet, que l'on ferme en tirant la bascule *IO*, par la chaîne *IM*, terminée par une poignée *M*, que l'ouvrier tient dans sa main. *Voyez* la *fig. 1.* Le vent passe par le porte-vent de bois ou de fer *HG* dans le cendrier, d'où il passe dans le fourneau par les trous de la grille, comme il a été dit plus haut.

Pendant que le métal est en fusion, deux ouvriers placent les moules dans la presse, *fig. 18.* on commence par mettre un ais, *fig. 17.* de ceux qui ont servi à former les moules sur la couche *AB* de la presse, qui est posée sur le baquet plein d'eau, *fig. 6.* sur cet ais on étale un peu de sable, pour que le moule que l'on pose dessus porte dans tous ses points sur le premier moule, composé de deux chassis, on met une couche de sable, sur lequel on pose un autre moule; ainsi de suite jusqu'à ce que la presse soit remplie; par-dessus le sable qui couvre le dernier moule on met un ais, par-dessus lequel on met la traverse *CD* de la presse, que l'on serre également avec les deux écroues *EF*, taraudés de pas semblables à ceux des vis *ef*; toute cette machine est de bois.

Lorsque l'on veut couler le métal, on incline la presse, ensorte que les ouvertures *ee* des chassis qui servent d'entonnoirs pour les jets, regardent en en-haut; ce qui se fait en appuyant les moules par la partie opposée sur le bord du baquet, ensorte que leur plan fasse avec l'horison un angle d'environ 30 degrés.

Avant de verser le métal, le fondeur l'écume avec une écumoire représentée *fig. 8.* c'est une cuillere de fer percée de plusieurs trous, au-travers desquels le métal fondu passe, & qui retient les scories que le fondeur jette dans un coin du fourneau; après que le métail est écumé, on prend le creuset avec les happes, représenté *fig. 3.* & on verse le métal fondu dans les moules. Lorsque le métal a cessé d'être liquide, on verse de l'eau sur les chassis pour éteindre le feu que le métal fondu y a mis; on releve ensuite les moules, & on desserre la presse, d'où on retire les moules, que l'on ouvre pour en tirer les ouvrages. Le sable est ensuite remis dans la caisse, où on le corroie de nouveau pour en former d'autres moules.

Les happes avec lesquelles on prend les creusets dans le fourneau, sont des pinces de fer dont les deux branches sont recourbées en demi-cercle, qui embrassent le creuset; le plan du cercle, que les courbures des branches forment, est perpendiculaire à la longueur des branches de la tenaille. L'ouvrier qui prend le creuset, a la précaution de mettre à sa main gauche un gros gant mouillé, qui l'empêche de se brûler en tenant la tenaille près du creuset, ce qui ne manqueroit pas d'arriver sans cette précaution, tant par la chaleur des tenailles, que par la vapeur enflammée du métal fondu qui est dans le creuset.

Les fondeurs coupent les jets des ouvrages qu'ils ont fondus, & les remettent à ceux qui les ont commandés sans les réparer.

SABLE, s. m. (*Jardin.*) terre légere sans aucune consistance, mélée de petits graviers, qu'on mêle avec de la chaux pour faire du mortier, & dont on se sert pour couvrir les allées. Il y a du *sable* blanc, du rouge & du noir; celui-ci se tire des caves. Il a de gros grains comme des petits cailloux, & fait du bruit quand on le manie: c'est le meilleur de tous les *sables*. On connoît leur bonté en les mettant sur de l'étoffe: si le *sable* la salit, & qu'il y demeure attaché, il ne vaut rien.

On appelle *sable mâle*, celui qui dans un même lit est d'une couleur plus forte qu'une autre, qu'on nom-

me *sable femelle*. Le gros *sable* s'appelle *gravier*, & on en tire le *sable* fin & délié en le passant à la claie serrée, pour sabler les aires battues des allées des jardins. (*D. J.*)

SABLE, (*Plomberie.*) les plombiers se servent de *sable* très-blanc pour mouler plusieurs de leurs ouvrages, & particulierement pour jetter & couler les grandes tables de plomb. Pour préparer le *sable* de ces tables, on le mouille légerement, & on le remue avec un bâton; ce qu'on appelle *labourer le sable*, après quoi on le bat, & on le plane avec la plane de cuivre. (*D. J.*)

SABLE, *terme de Blason*; le *sable* est la quatrieme couleur des armoiries; c'est le noir. Il y a deux opinions sur l'origine de ce terme: plusieurs écrivains le dérivent des martes zébelines, que l'on nommoit anciennement *zables* ou *sables*; d'autres croient que la terre étant ordinairement noire, on s'est servi du mot *sable* pour exprimer la couleur noire que l'on voit souvent dans les armoiries; mais quand on considere que la marte est presque noire, & qu'on l'a toujours appellée zébeline, on vient à penser qu'elle est la véritable origine du mot *sable* en terme de blason. C'est aussi le sentiment de Borel. (*D. J.*)

SABLES D'OLONNE, *les*, (*Géog. mod.*) ville maritime de France en Poitou, à 8 lieues de Luçon. *Voyez* OLONNE.

SABLÉ, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Saboloium*, *Sabloium*, *&c.* petite ville de France, dans le bas-Maine, sur la Sarte, à 10 lieues au sud-ouest du Mans, & à égale distance au nord-est d'Angers. Elle est fort ancienne, car elle fut donnée avant l'an 628 à l'église du Mans par un seigneur nommé *Alain*. Elle fut érigée en marquisat par Henri IV. en 1602, en faveur d'Urbain de Laval, maréchal de France. Gilles Ménage a publié à Paris l'histoire de cette petite ville, en 1683, *in-fol.* Son pere, Guillaume Ménage y étoit né. *Longitude 17. 14. latit. 47. 49.* (*D. J.*)

SABLÉE, FONTAINE, (*Chauderonn.*) on appelle *fontaine sablée* un vaisseau de cuivre étamé, ou de quelqu'autre métal, dans lequel on fait filtrer l'eau à travers le sable, pour la rendre plus claire, & pour l'épurer; on ne devroit jamais se servir de vaisseau de cuivre à cause du verd de-gris, ou du moins cela n'est permis qu'aux peuples de la propreté la plus recherchée, tels que sont les Hollandois. (*D. J.*)

SABLER, L'ACTION DE, (*Physiolog.*) c'est une façon de boire dans laquelle on verse brusquement la boisson tout-à-la-fois dans la bouche; & la langue conduit le tout dans le gosier avec la même vitesse. C'est cette façon de boire qu'Horace appelle *thracia amystis*.

Pour *sabler*, il y a deux moyens; l'un de fermer la valvule du gosier en la baissant sur la langue, ou en retirant la langue sur elle, afin de prendre son tems pour avaler. L'autre est d'ouvrir cette valvule, en éloignant la langue de cette valvule, pour laisser passer tout d'un coup la liqueur dans le gosier, sur lequel la langue se retire aussitôt, pour pousser le liquide dans l'ésophage, & pour baisser l'épiglotte, afin de garantir la trachée-artere.

Cette maniere débauchée de boire, peut n'être utile qu'à ceux qui ont quelque médicament dégoutant à prendre. Ce moyen est assez bon pour éviter le dégoût, parce que la boisson passe avec tant de vîtesse, qu'elle n'a pas le tems de frapper desagréablement la bouche ni le nez.

La façon de boire au galet ou à la régalade, comme on dit vulgairement, ne differe de *sabler* qu'en ce que le *sabler* se fait en un seul coup, & que le galet se fait en plusieurs.

Pour boire ainsi on renverse la tête, on ouvre la bouche fort grande, on retire la langue en arriere pour boucher le gosier, afin d'éviter la chûte trop prompte du liquide, qui incommoderoit la trachée-artere; on verse de haut, mais doucement, pour donner le tems à la langue & à la valvule du gosier de s'éloigner pour le passage de la boisson, & lorsqu'il en est passé environ une gorgée, la langue & la valvule se rapprochent subitement, pour empêcher que ce qui est encore dans la bouche, ne suive ce qui est déja dans le gosier, & on profite de cet instant, pour respirer par le nez.

A l'égard du *sabler*, j'ai dit qu'il différoit peu du galet; & ce que je vais ajouter de la déglutition dans cette façon de boire, servira pour l'un & pour l'autre.

Quand on boit au galet, la racine de la langue & la valvule se rapprochent mutuellement pour retenir le liquide, jusqu'à ce qu'on ait pris son tems pour avaler; lequel tems est toujours après l'inspiration ou l'expiration; & quand on veut avaler, on éleve la valvule, on retire la langue en-devant, pour donner passage à une partie du liquide; ensuite la langue se retire dans le fond du gosier, pour pousser le liquide dans l'ésophage; de maniere qu'elle ne fait qu'avancer sa racine en devant, pour laisser entrer l'eau, & ensuite se retirer jusqu'au fond du gosier, tant pour pousser le liquide dans le fond de l'ésophage, que pour boucher les narines & la glotte: ces mouvemens instantanés sont répétés, jusqu'à ce que l'on ait achevé de boire. *Voyez* BOIRE & DÉGLUTITION, *mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1715 & 1716.*

J'ajoute seulement qu'il n'y a pas le moindre plaisir à *sabler* une liqueur agréable, parce qu'on ne la savoure point en l'avalant tout-d'un-coup, & d'une seule gorgée. Il y a plus: dans cette maniere brusque de boire, on risque de s'étouffer, si par hasard la langue n'a pas pu en baissant promptement l'épiglotte, garantir la trachée-artere du torrent d'un vin fumeux; c'est là-dessus qu'est fondé ce couplet d'une de nos meilleures chansons bacchiques,

Chers enfans de Bacchus, le grand Grégoire est mort!
Une pinte de vin imprudemment sablée,
A fini son illustre sort:
Et sa cave est son mausolée.

(*D. J.*)

SABLER *une allée*, (*terme de Jardinier.*) c'est couvrir avec art une allée de sable, pour empêcher que l'herbe n'y vienne. Avant que de *sabler* une allée, il faut la dresser, ensuite la battre à deux ou trois volées; car, sans cette façon, le sable se mêle en peu de tems avec la terre. Enfin on met dessus l'allée battue, deux pouces d'épaisseur de sable de riviere, sur lequel on passe le rouleau. (*D. J.*)

SABLESTAN LE, (*Géog. mod.*) Olearius écrit *Sablustan*, & d'Herbelot *Zablestan*; province de Perse, sur les confins de l'Indoustan, bornée au nord par le Khorasan, au midi par le Ségestan, au levant par le Candahar, & au couchant par le pays d'Héri. Ce pays a pour ville principale Gagnah, si fameuse dans l'histoire orientale. Il est arrosé de rivieres, de sources & de fontaines. Les montagnes dont il est rempli, ont été connues des anciens sous le nom de *Paropamisus*, & le pays répond en effet, pour la plus grande partie, aux *Paropamisades* de Quinte-Curce. Le Paropamise est une branche du mont *Taurus*, toute couverte de bois. Le peuple du pays, dit Olearius, est encore aujourd'hui aussi grossier qu'il étoit du tems d'Alexandre. (*D. J.*)

SABLIER, s. m. *ou* HORLOGE DE SABLE, c'est proprement une clepsydre, dans laquelle on emploie le sable au lieu d'eau. *Voyez* CLEPSYDRE. (*O*)

SABLIER, (*Ecriture.*) c'est un petit vaisseau où l'on met du sable ou de la poussiere, qu'on répand sur l'écriture, afin de la sécher plus vite, ou d'user

du papier écrit, comme si l'écriture étoit seche, la poussiere attachée aux lettres buvant le superflu de l'encre, & empêchant que les lettres ne s'effacent

SABLIERE, s. f. (*Gram. & Œcon. rustiq.*) lieu creusé dans la terre d'où l'on tire du sable.

SABLIERE, (*Charpent.*) piece de bois qui se pose sur un poitrail, ou sur une assise de pierres dures, pour porter un pan de bois ou une cloison. C'est aussi la piece qui à chaque étage d'un pan de bois, en reçoit les poteaux, & porte les solives du plancher.

Sabliere de plancher, piece de bois de sept à huit pouces de gros, qui étant soutenue par des corbeaux de fer, sert à porter les solives d'un plancher. *Daviler.* (*D. J.*)

SABLIERES, s. f. pl. (*Charpent.*) especes de membrures qu'on attache aux côtés d'une poutre, pour n'en pas altérer la force, & qui reçoivent par enclave, les solives dans leurs entailles. (*D. J.*)

SABLON, s. m. (*Gram.*) sable blanchâtre & grossier, dont on se sert pour écurer la vaisselle qui en est promptement détruite. On dit passer au *sablon.*

SABLON, (*Conchyliolog.*) en latin *natica*; on pourroit dire *natice.* C'est un limaçon à bouche demi-ronde ou ceintrée, qui differe de la nérite, en ce qu'il n'a ni dents, ni palais chagriné, ni gencive, ni umbilic comme elle. Il se nourrit sur le rocher, porte une opercule, & rampe comme le limaçon nommé *guignette à la Rochelle.* Le col, la bouche, le mantelet qui l'enveloppent dans l'intérieur de sa coquille, ressemblent aussi beaucoup, excepté pour la grandeur, à ces trois parties de la guignette. Ses cornes sont assez longues, pointues & très-fines; l'animal dans sa marche les balance sans interruption du haut en bas, & de bas en haut. Il est rare que dans ce mouvement l'une précede l'autre. Elles se suivent toujours avec beaucoup de justesse, comme si elles battoient en quelque sorte une espece de mesure. (*D. J.*)

SABLONES, (*Géog. anc.*) lieu de la Belgique. Antonin le met sur la route de *colonia Trajana* à Cologne, entre *Mediolanum* & *Mederiacum*, à huit mille pas de la premiere, & à dix mille pas de la seconde. On croit que c'est Santen sur le Rhein; du moins Ortelius adopte ce sentiment. (*D. J.*)

SABLONNER, v. act. (*Œcon. domestiq.*) passer au sablon. C'est une maniere de nettoyer la vaisselle dans les cuisines. Si elle est de cuivre, le sablon enleve l'étamage, & rend les vaisseaux d'un usage dangereux. Si elle est d'argent, elle perd ses formes, & souffre un déchet considérable.

SABLONNEUX, adj. (*Gram.*) abondant en sable ou sablon. Une plaine *sablonneuse.* Les lieux *sablonneux* rendent peu de fruits. *Sablonneux* se dit aussi pour *pierreux*, de certains fruits dont la pulpe est dure & grumeleuse, telle est la poire appellée *doyenné.*

SABLONNIER, s. m. (*Gram.*) homme qui va puiser du sablon dans la riviere, ou qui en tire des sablonnieres, & qui en fait commerce.

SABLONNIERE, s. f. lieu d'où l'on tire le sable.

SABLONNIERE, (*terme de Fondeurs.*) c'est un grand coffre de bois à quatre piés, garni de son couvercle, où les Fondeurs conservent, & sur lequel ils corroyent le sable dont ils font leurs moules. (*D. J.*)

SABOR LE, (*Géog. mod.*) ou *Sor*, petite riviere de Portugal. Elle a sa source en Espagne, au royaume de Galice, sur les confins des royaumes de Léon & de Portugal. Elle passe à Bragance, s'accroît dans son cours de quelques ruisseaux, & se perd enfin dans le Duero. (*D. J.*)

SABORD, s. f. (*Marine.*) embrasure ou canonniere dans le bordage d'un vaisseau, par laquelle passe un canon. La grandeur de cette embrasure est proportionnée au calibre du canon. La plûpart des constructeurs lui donnent trois piés deux pouces pour un calibre de 48, trois piés pour un calibre de 36, deux piés neuf pouces pour un calibre de 24, deux piés sept pouces pour un calibre de 18, &c. ainsi des autres calibres à proportion. Il y a sur un vaisseau autant de rangs de *sabords* qu'il y a de ponts. Leur distance dans ces rangs est d'environ sept piés, & ils ne sont jamais percés les uns au-dessus des autres. Au reste on appelle *seuillets* leur partie inférieure & supérieure. *Voyez encore* BATTERIE.

On dit qu'il y a tant de *sabords* par bande : cela signifie qu'il y a un tel nombre de *sabords* par chaque batterie. *Voyez Planche I. fig. 1. & fig. 2, les sabords & leur situation, & Planche IV. fig. 1, les sabords de la premiere batterie, cottés 197, & les sabords de la seconde cottés 198.*

SABOT, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *calceolus*, genre de plante à fleur polypétale, anomale, & composée de six pétales inégaux, dont quatre sont disposés en croix; les deux autres occupent le milieu de la fleur. L'un de ces deux pétales est fourchu & placé sur l'autre, qui est gonflé & concave, & qui ressemble à un sabot. Le calice devient dans la suite un fruit ou une espece d'outre à trois angles auxquels adherent trois panneaux qui s'ouvrent, & qui sont chargés de semences aussi menues que de la scieure de bois. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SABOT, s. m. (*Hist. nat. bot.*) *trocus*, nom générique que l'on a donné à différentes especes de coquilles. *Voyez* COQUILLE, *& les figures 10, 11 & 13 de la XXI. Planche.*

SABOT, (*Conchyliolog.*) en latin *trochus*, genre de limaçon de mer de forme conique, & qui ont la bouche applatie en ovale.

Les caracteres de ce genre de limaçons, sont les suivans, selon M. Dargenville; c'est une coquille univalve, dont la figure est faite en cône; le sommet est élevé, quelquefois applati, ou tout-à-fait plat. Sa bouche ovale est à dents & sans dents, umbiliquée, & ayant intérieurement la couleur d'un blanc de perle.

La figure conique de ce genre de coquille & la bouche applatie en ovale, déterminent son caractere générique.

Cette famille de limaçons que nous nommons *sabots*, renferme des especes fort singulieres, qu'on indiquera dans la suite. Il y en a dont la tête en pyramide, forme plusieurs spirales, & ce sont-là les vrais *sabots*; d'autres s'élevent la moitié moins & conservent mieux la figure des vrais limaçons; d'autres sont entierement applatis, tels que la *lampe antique* & *l'escalier*; il résulte de-là que l'élévation de la figure ne détermine pas le vrai caractere d'un coquillage. Il y a des especes de *sabots* qui sont umbiliqués, & d'autres qui ne le sont pas. Les Bretons appellent *sorciere*, une espece de *sabot* qui est petite & plate. *Voyez* SORCIERE.

Les classes générales de *sabots*, sont les trois suivantes; 1°. celle des *sabots* dont le sommet est élevé; 2°. celle des *sabots* dont le sommet est moins élevé, & qui ont la bouche grande, presque ronde & umbiliquée; 3°. celle des *sabots* dont le sommet est applati.

Les principales coquilles de *sabots* à sommet élevé, sont; 1°. le *sabot* marbré; 2°. le *sabot*, tacheté de rouge & de blanc à pointes étagées; 3°. le *sabot* pointillé; 4°. le *sabot* de couleur verte & chagriné. On trouve aussi dans cette classe le *sabot* plein de nœuds dont la couleur est, tantôt verte, tantôt rougeâtre, tantôt cendrée, quelquefois jaune, & d'autres fois couleur de rose.

Parmi les *sabots* de la seconde classe, on distingue; 1°. la veuve, 2°. la pie, 3°. le tigre, 4°. le *sabot* à

côtes élevées, & à sommet pointu; 5°. le *sabot* armé de pointes & de boutons; 6°. le *cul-de-lampe*, autrement dit la *pagode* ou le *toît chinois*; 7°. le *sabot* tout blanc, avec des côtes relevées; 8°. le *sabot* garni de pointes en compartimens; 9°. le *sabot* brut avec une opercule; 10°. le bouton de camisole chagriné & qui a des dents; 11°. l'éperon ou la molette d'éperon, 12°. le petit éperon, 13°. le *sabot* doré à umbilic argenté.

Il faut remarquer ici, que la premiere & la seconde classe de *sabots*, reçoivent dans plusieurs de leurs especes de tels changemens en passant par les mains de ceux qui les polissent, & quand ces coquilles ont été gardées dans des cabinets, qu'on a de la peine à les connoître.

Par exemple, le *sabot* marbré paroît alors tacheté de rouge & de blanc; le *sabot* verd étant dépouillé, brille comme la nacre de perle, le *sabot* doré paroît tout entier couleur d'argent, *&c.*

Dans la classe des *sabots* dont le sommet est applati, on compte les especes suivantes; 1°. la lampe antique, à bouche étendue & plate; 2°. le *sabot* rayé de blanc & de rouge, 3°. le *sabot*, dont la bouche a des dents, 4°. le *sabot* nommé le *cornet* de S. Hubert, à levres repliées; 5°. le *sabot*, dont le sommet est creusé & fauve; 6°. le *sabot* à sommet tout jaune; 7°. le *sabot* applati, dont la bouche est presque ronde; 8°. le *sabot* nommé *l'escalier* ou le *cadran*, à bouche applatie; 9°. le *sabot* brun rayé de lignes jaunes & blanches; 10°. le *sabot* blanchâtre, marqueté de taches & de raies jaunes; 11°. le petit *sabot* applati, tirant sur le blanc, & la couleur de rose.

On trouvera la représentation de toutes ces différentes especes de *sabots*, dans les auteurs de conchyliologie. L'on verra en même tems, que le nom de *sabot* conformément à l'origine de ce mot, est fort mal appliqué à différentes especes de ces coquilles, puisqu'il n'y en a que quelques-unes qui ayent la figure du *sabot* ou de la toupie des enfans. Il vaut donc mieux nommer avec M. Dargenville ces sortes de coquilles, *limaçons à bouche applatie*; ajoutons un mot de l'animal même.

Le limaçon habitant du *sabot*, a la chair d'un blanc sale tirant sur le jaune; sa bouche est brune, ses yeux sont gros, noirs, & placés à l'ordinaire: les cornes sont coupées dans toute leur largeur par une ligne fauve, ce qui les rend épaisses, & d'une pointe fort camuse.

Ce même animal a un avantage sur le limaçon à bouche ronde, & sur le limaçon à bouche demi ronde, c'est de n'être point sujet comme eux par la configuration & la juste proportion du poids de son corps avec la plaque charnue sur laquelle il rampe, à se renverser en passant dans les endroits escarpés; au lieu que les autres allant par les mêmes endroits, entraînés par le poids de leur coquille peu proportionnée pour la grosseur à la force de l'animal, sont renversés, froissés & blessés, avant qu'ils ayent pû s'en garantir en retirant leurs cornes, leur bouche, & en rentrant promptement dans leur coquille. (*D. J.*)

Sabot, (*Archit.*) est un morceau de bois quarré d'environ huit pouces de grosseur, dans lequel s'emboîte l'extremité d'un calibre, & sert à le diriger le long de la regle pour pousser les moulures.

Sabot, (*Boisselerie.*) sorte de chaussure de bois léger & creusé, dont les paysans se servent en France, faute de souliers; les plus propres viennent du Limousin. Ce sont à Paris les Boisseliers, les Chandeliers, & les regratiers qui en font le commerce en détail. Il y a quelques années qu'un médecin de Londres conseilla de porter des *sabots* à un jeune enfant de qualité qui commençoit à être attaqué du *rachitis*; mais on ne trouva pas une seule paire de *sabots* dans toute la grande-Bretagne, il en fallut faire venir de France; je sais pourtant que les anciens connoissoient les *sabots*, & qu'ils en faisoient; c'étoit la chaussure des plus pauvres laboureurs; mais ce qu'il y a de particulier, c'est que c'étoit aussi celle des parricides lorsqu'on les enfermoit dans un sac pour les jetter dans la mer; Ciceron nous apprend cette derniere particularité prescrite par la loi: *Si quis parentes occiderit, vel verberarit, ei damnato obvolvatur os folliculo lupino, soleæ ligneæ pedibus inducantur.* (*D. J.*)

Sabot, *en terme de Boutonnier*; c'est une espece de pompon formant un demi cercle en-bas, & enhaut s'ouvrant en deux oreillettes de cœur, mis en soie & bordé de cannetille pour entrer dans la composition d'un ornement quelconque. *Voyez* Mettre en Soie & Cannetille.

Sabot, *instrument de Passementier-Boutonnier*; c'est un petit outil de bois à plusieurs coches, de cinq ou six pouces de longueur dont on se sert pour fabriquer les cordons de chapeaux, c'est-à-dire pour assembler plusieurs cordons ou fils, & les tortiller ensemble pour en faire un plus gros.

Sabot, *terme de Cordier*; outil de bois à plusieurs coches, dont le cordier se sert pour cabler le cordage en trois, quatre, ou en plus grand nombre. (*D. J.*)

Sabot, *en terme d'Epinglier*; sa forme est trop connue pour en parler. Les Epingliers s'en servent ordinairement pour frapper sur les bouts d'une dressée qu'ils cueillent. Ils enlevent encore quelquefois le dessus pour s'en servir comme d'une boîte à mettre des têtes. *Voyez ce mot à son article.*

Sabot, (*Maréchallerie.*) c'est toute la corne du pié du cheval au-dessous de la couronne, ce qui renferme le petit pié, la sole & la fourchette. Le *sabot* se détache quelquefois entierement, à cause des maladies qui attaquent cette partie; telles sont les encloueures, le javart encorné, & les bleimes. Un cheval à qui le *sabot* est tombé, n'est plus propre aux grands travaux.

Le *sabot* blanc est ordinairement d'une corne trop tendre, le noir est le meilleur: on divise le *sabot* en trois parties; la pince, qui est le devant; les quarries, qui sont les deux côtés; & les talons qui sont derriere. On appelle encore le *sabot*, l'ongle ou les parois du pié.

Sabot, *en terme de marchand de modes*, est proprement la manche d'étoffe d'une robe de cour ou d'enfant, sur laquelle on met la garniture par étages du haut en-bas. *Voyez* Garnitures.

Sabot, (*Rubanerie.*) est une espece de navette de même matiere & à-peu-près de même forme, excepté ce qui suit; le *sabot* est d'abord plus épais & plus grand que la navette, il porte à sa face de devant trois trous placés horisontalement les uns à côté des autres à peu de distance, chaque trou revêtu de son annelet d'émail. *Voyez* Annelet. Le *sabot* contient trois petits canons à bords plats, excepté les deux bords des deux canons des deux bouts qui sont un peu convexes, pour mieux remplir la concavité des deux bouts du *sabot* contigus à la brochette, & profiter par-là de toute la place; en outre les bords plats de ces canons qui se touchent dans le *sabot* n'y laissent pas de vuide, & les bords des deux bouts se trouvant convexes, sont plus conformes à la figure du *sabot* où ils aboutissent; l'usage du *sabot* est de porter, comme la navette, au lieu de trame sur ses trois petits canons, autant de brins de cablé ou grisette, pour en enrichir les bords du galon, le *sabot* ne se lance jamais en plein comme la navette, il passe seulement à mains reposées à-travers la levée de chaine qui lui est destinée, après quoi il se

pose sur le carton, jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de le reprendre; on entend parfaitement qu'il en faut deux, c'est-à-dire un pour chaque bord, l'un exécutant comme l'autre, les desseins, coquilles, *&c.* que l'on voit à chaque bord; cet outil a beaucoup de connexité avec la navette. *Voyez* NAVETTE.

SABOT, (*Tireur d'or.*) est une partie du rouet du fileur d'or, qu'on peut regarder comme la principale piece du rouet. C'est une roue à plusieurs crans qui décroissent par proportion sur le devant. Elle est traversée par l'arbre qui va de-là passer dans le noyau de la grande roue. C'est sur ce *sabot* qu'est la corde qui descend par trois poulies différentes sur la roue de la fusée. La raison de l'inégalité de ces crans, de ceux de la fusée, & de ceux des cazelles, est le plus ou le moins de mouvement qu'il faut à certaines marchandises qu'on travaille.

SABOT, (*Jeu*) *turbo*, sorte de toupie qui est sans fer au bout d'en bas, & dont les enfans jouent en le faisant tourner avec un fouet de cuir.

Le jeu de *sabot* est fort ancien. Tibulle a dit dans la *cinquieme élégie du premier livre :* « J'avois autrefois » du courage, & je supportois les disgraces sans m'é- » mouvoir; mais à présent je sens bien ma foiblesse, » & je suis agité comme une toupie fouetée par un » enfant dans un lieu propre à cet exercice.

Asper eram, & benè dissidium me ferre loquebar ;
At verò nunc longè gloria fortis abest,
Namque agor, ut per plana citus sola verbere turbo
Quem celer assuetâ versat ab arte puer. (*D. J.*)

SABOTA, (*Géogr. anc.*) ou *Sabotale*, comme Pline l'écrit, *l. VI. c. xxviij.* en disant que c'est une ville de l'Arabie heureuse, capitale des Atramites, & que dans l'enceinte de ses murailles on y comptoit soixante temples. (*D. J.*)

SABOTIER, s. m. (*Gramm.*) ouvrier qui fait des sabots. Ce travail se fait ou dans la forêt ou aux environs. La maîtrise des eaux & forêts veut que le *sabotier* se tienne à demi-lieue de la forêt.

SABOU, (*Géogr. mod.*) les Hollandois écrivent *Saboë*, qu'ils prononcent *Sabou ;* petit royaume d'Afrique en Guinée, sur la côte d'Or, entre le royaume d'Acanni au nord, & la mer au midi. Il est fertile en grains, patates & autres fruits. Les Hollandois y ont bâti le fort Nassau, qui étoit leur chef-lieu en Guinée, avant qu'ils eussent pris Saint-George de la Mine, qu'ils nomment Elmina. Les Anglois ont aussi maintenant un fort à *Sabou.* (*D. J.*)

SABRAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Asie en Tartarie, au Capschac, à *98 degrés de longitude*, & à *47 degrés de latitude.* (*D. J.*)

SABRAQUES, LES (*Géogr. anc.*) *Sabracæ ;* ancien peuple de l'Inde, selon Quinte-Curce, *l. IX. c. viij.* Ils étoient dans l'espace qui est entre l'Indus & le Gange, mais assez près de l'Indus. Cet historien dit : « Le roi commanda à Craterus de mener l'armée » par terre en cotoyant la riviere, où s'étant lui- » même embarqué avec sa suite ordinaire, il descen- » dit par la frontiere des Malliens, & de-là passa » vers les *Sabraques*, nation puissante entre les In- » diens, & qui se gouverne selon ses lois en forme » de république : ils avoient levé jusqu'à soixante » mille hommes de pié, & six mille chevaux, avec » cinq cens chariots, & choisi trois braves chefs pour » les commander. Ce pays étoit rempli de villages.

Quinte-Curce qui marque leur soumission à Alexandre, ne fait point mention de leurs vies. On lit dans Justin, *l. XII. c. ix. hinc in Ambros & Sugambros navigat.* Les critiques sont persuadés que c'est la même expédition.

Il y a bien de l'apparence que les *Sabracæ* de Quinte-Curce sont le même peuple que les *Sydracæ* ou *Syndraci* de Pline, *l. XII. c. vj.* Cet auteur parlant d'une sorte de figue, dit *plurima est in Sydracis expeditionum Alexandri termino.* Ailleurs, il nomme les *Syndraci* entre les Bactriens & les Dangalæ. (*D. J.*)

SABRATA, (*Géogr. anc.*) *Sabrata colonia*, ville maritime & colonie romaine en Afrique, dans la Tripolitaine. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* en fait mention, Antonin & la table de Peutinger, la mettent dans leurs deux itinéraires. C'est aujourd'hui la tour de Sabart. Elle étoit le siege d'un évêque. (*D. J.*)

SABRE, *ou* CIMETERRE, s. m. (*Art milit.*) espece d'épée tranchante qui a beaucoup de largeur, & dont la lame est forte, pesante, épaisse par le dos, & terminée en arc vers la pointe. Ce mot vient de *sabel*, qui a la même signification en allemand, ou du mot *sclavon*, sabla, espece de *sabre.*

Les Turcs se servent fort adroitement de cette arme, qui est celle qu'ils portent ordinairement à leur col. On dit qu'ils peuvent couper d'un seul coup de *sabre* un homme de part en part. *Chambers.*

SABUCAL, (*Geogr. mod.*) petite ville de Portugal dans la province de Béira, sur le bord de la riviere de Coa, à cinq lieues de la Guarda; quoiqu'elle soit érigée en comté, elle n'a qu'environ deux cens feux. *Long. 10. 20. lat. 40. 22.* (*D. J.*)

SABURE, s. m. (*Médecine.*) c'est l'humeur grossiere qui enduit quelquefois la langue & le palais d'un homme malade; & celle qui dans l'état même de santé, tapisse les intestins.

SABURE, (*Marine.*) grosse arme dont on leste un bâtiment.

SABUS, s. m. (*Mythol.*) nom propre du premier roi des Aborigines, qui fut mis au nombre des dieux. Il étoit fils de Sabatius, que Saturne vainquit & chassa de son pays. Il ne faut point le confondre avec Sabazius. *Voyez* Vossius, *de idololatria Gentilium*, *l. I. c. xij.* (*D. J.*)

SAC, s. m. *terme général ;* espece de poche faite d'un morceau de cuir, de toile, ou d'autre étoffe que l'on a cousue par les côtés & par le bas, de maniere qu'il ne reste qu'une ouverture par le haut. Les *sacs* sont ordinairement plus longs que larges. On se sert de *sacs* pour mettre plusieurs sortes de marchandises, comme la laine, le pastel, le safran, le blé, l'avoine, la farine, les pois, les fevés, le plâtre, le charbon, & beaucoup d'autres choses semblables. (*D. J.*)

SAC, (*Critiq. sacrée.*) ce mot d'origine hébraïque, a passé dans presque toutes les langues, pour signifier un *sac ;* outre son acception ordinaire, il se prend pour un cilice, ou pour un habillement grossier; mais ce n'étoit pas un habillement qui couvrît la tête, car on le mettoit autour des reins, comme il paroit par un passage de Judith, *4. 8.* Ils se ceignirent les reins d'un *sac.* Isaie ôta le *sac*, qu'il portoit sur ses reins, Isaie, *XX. ij.* On prenoit le *sac* dans le deuil, *II.* Rois, *iij. 31.* Dans la douleur amere, *III.* Rois, *xx. 32.* Dans la pénitence, *ibid. xxj. 27.* Enfin dans les calamités publiques, Mardochée prit le *sac* & la cendre. Esther, *IV. j.* Ils ne jettoient point la cendre sur la tête nue, car les orientaux avoient la tête couverte, mais ils en répandoient *ἐπὶ τὰς κιδάρεις αὐτῶν*, sur leurs mitres. Ce n'étoient pas des mitres épiscopales, mais des especes de bonnets. Dans les tems de bonnes nouvelles, qui succédoient subitement aux événemens malheureux; on témoignoit sa joie en déchirant le *sac* qu'on avoit autour de ses reins. (*D. J.*)

SAC A TERRE, (*Art. milit.*) est un sac de moyenne grandeur qu'on emplit de terre, & dont les soldats bordent une tranchée ou les parapets des ouvrages, pour pouvoir tirer entre deux ensemble. On les fait de bonne toile d'étoupes, ou toile faite de bon fil, le plus fort qu'il se peut, & d'une bonne fabrique, bien serrée. Le *sac a terre* doit avoir environ deux piés de hauteur sur 8 ou 10 pouces de diametre.

Quand le terrein eſt dur & de roche, on ſe ſert dans les tranchées de *ſacs à terre* & de gabions. On en fait auſſi des batteries dans pluſieurs occaſions. *Voyez Pl. XIII.*

SAC A LAINE, eſt un *ſac* qui ne differe du *ſac* à terre, que parce qu'il eſt plus grand, & qu'il eſt rempli de laine. On s'en ſert pour les batteries & les logemens dans les endroits où il y a peu de terre.

SACS A POUDRE, ſont des *ſacs* remplis de poudre qui en contiennent quatre ou cinq livres, & qu'on jette ſur l'ennemi avec la main, comme les grenades. Il y en a de plus gros qui contiennent 40 ou 50 livres de poudre, & qui s'exécutent avec le mortier. *Voyez* ſur ce ſujet, notre *traité d'Artillerie, ſeconde édition.* (Q)

SAC, (*Commerce.*) le *ſac* eſt auſſi une certaine meſure dont on ſe ſert en pluſieurs villes de France ou des pays étrangers, pour meſurer les grains, graines, légumes; ou pour mieux dire, une eſtimation à laquelle on rapporte les autres meſures. Agen, Clerac, Tonneins, Tournon, Valence en Dauphiné, auſſi-bien que Thiel, Bruxelles, Rotterdam, Anvers & Grenade, réduiſent leurs meſures de grains au *ſac*, dont voici les proportions avec le ſeptier de Paris.

Cent *ſacs* d'Agen font 56 ſeptiers de Paris, ceux de Clerac de même; cent *ſacs* de Tonneins font 49 ſeptiers de Paris; cent *ſacs* de Tournon 48; cent *ſacs* de Valence 62 $\frac{1}{2}$; 25 *ſacs* de Bruxelles 19; 28 de Thiel, pareillement 19, & cent *ſacs* de Grenade, 43 ſeptiers de Paris. A Anvers les quatorze *ſacs* font le tonneau de Nantes, qui contient neuf ſeptiers & demi de Paris. L'on ſe ſert auſſi à Amſterdam du *ſac* pour meſurer les grains; quatre ſchepels font le *ſac*, & 36 *ſacs* le laſt. *Voyez* LAST, SCHEPEL, MESURES. *Dict. de Commerce & de Trévoux.*

SAC, (*Agriculture.*) les vignerons appellent *ſac* une certaine quantité de marc qui reſte après le preſſurage du vin ou du cidre, qui eſt ordinairement la quantité de preſſurage que porte un preſſoir; on dit *couper, lever un ſac.* (*D. J.*)

SAC A POUDRE, (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainſi l'enveloppe de papier qui contient la chaſſe des pots à feu ou à aigrette.

SAC, ou *Baril de trompes*, (*Artificier.*) pour faire ſortir d'un baſſin d'eau une grande quantité de feux de toutes eſpeces, préparés pour cet élément; il n'y a rien de plus naturel que de raſſembler pluſieurs trompes en faiſceau; cependant on ſe borne ordinairement au nombre de ſept, parce que ſept cartouches égaux rangés autour d'un, ſe touchent mutuellement, laiſſent entre eux le moins d'intervalle vuide qu'il eſt poſſible, & forment une circonférence ſuſceptible d'une enveloppe cylindrique, qui laiſſe auſſi en-dedans les intervalles de vuides égaux encore plus petits que les autres nombres au-deſſus de ſept.

Tout l'artifice de cet aſſemblage conſiſte donc à lier un paquet de ſept trompes faites exprès pour jetter des genouillieres, des plongeons, des fuſées courantes, des ſerpentaux & des globes, pour brûler ſur l'eau. Cette ligature peut ſe faire par le moyen de ficelles croiſées alternativement en entrelas de l'une à l'autre trompe, y ajoutant, ſi l'on veut, un peu de colle forte pour empêcher qu'elles ne gliſſent.

Cet aſſemblage fait, on le fait entrer dans un *ſac* de toile goudronnée fait exprès, dont le fond eſt un plateau de planche ſciée en rond, d'un diametre égal à la ſomme de trois de ceux de la trompe, ſur les bords duquel la toile en *ſac* eſt clouée & goudronnée. On attache au-deſſous du plateau un anneau ou un crochet pour y ſuſpendre un petit *ſac* de ſable, dans lequel on y en met autant qu'il en faut pour faire entrer cet artifice dans l'eau juſqu'auprès de ſon bord ſupérieur, pour qu'il y ſoit preſque tout caché.

SAC, *en terme de Bourſier*, eſt une eſpece d'étui fait d'étoffe, ſans bois, dans lequel on peut mettre telle ou telle choſe; il y a des *ſacs* pour les livres, pour les flacons, & de plus grands encore pour recevoir les livres des dames, & pour l'utilité des voyageurs.

SAC DE CHARBON, *terme de Charbonnier*, on l'appelle auſſi *charge*, parce que c'eſt tout ce que peut porter un homme. Il contient une mine; chaque mine compoſée de deux minots ou ſeize boiſſeaux; le minot de charbon doit ſe meſurer charbon ſur bord. *Savary.* (*D. J.*)

SAC DE GRAINS, (*Commerce de grains.*) c'eſt une certaine meſure dont on ſe ſert dans pluſieurs villes de France & des pays étrangers, pour meſurer les grains, légumes; ou pour mieux dire, c'eſt une eſtimation à laquelle on rapporte les autres meſures. Agen, Clérac, Tonneins, Tournon, Valence en Dauphiné, auſſi-bien que Bruxelles, Roterdam, Anvers, & Grenade, réduiſent leurs meſures de grains au *ſac. Voyez* SAC, *Commerce.* (*D. J.*)

SAC A OUVRAGE, *en terme de Marchand de modes*, eſt une eſpece de grande bourſe diverſement enrichie, & ſe fermant avec des cordons comme une bourſe. Autrefois les dames s'en ſervoient pour renfermer les ouvrages dont elles s'occupoient. Aujourd'hui ils ſont devenus partie de la parure; on ne ſort pas plus ſans *ſac à ouvrage* dans le bras que ſans fichu ſur le cou; cependant fort ſouvent l'un eſt auſſi inutile que l'autre.

SAC DE PLATRE, (*Plâtrerie.*) ſuivant les ordonnances de police de Paris, le *ſac de plâtre* doit renfermer la valeur de deux boiſſeaux meſurés ras, & les douze *ſacs* font ordinairement une voie. (*D. J.*)

SACS DE CINQUANTE, *en terme de Fondeur de plomb à tirer*, ſont des *ſacs* de toile contenant cinquante livres de plomb. Il n'y en a ni de plus petits ni de plus grands.

SAC *ou* CHAUSSE, *terme de Pêche. Voyez* CHAUSSE.

SAC A RÉSEAU, (*Littérat.*) *Voyez* RETICULUM.

SACA, (*Géog. mod.*) nom commun à une petite contrée de Madagaſcar, & à une ville ruinée d'Afrique, ſur la côte de la Méditerranée, autrefois nommée *Tipaſa*, & qui étoit alors une colonie romaine; quelques auteurs diſent qu'Alger a été bâtie ſur ſes ruines. (*D. J.*)

SACAL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom ſous lequel on a quelquefois déſigné le ſuccin ou l'ambre jaune. *Voyez l'article* SUCCIN.

SACANIE, (*Géogr. mod.*) la *Sacuanie*, *Zacanie*, & *Zaconie*, ſont un ſeul & même nom. *Voyez* ZACONIE.

On appelle ainſi la partie de la Morée la plus voiſine de l'iſthme de Corinthe, entre cet iſthme, le duché de Clarence, les golfes de Lépante & d'Engia. Elle comprenoit autrefois les royaumes de Sicile, de Corinthe & d'Argos; aujourd'hui Corinthe & Napoli de Romanie, en ſont les principaux lieux. (*D. J.*)

SACARE, ſ. m. (*Comm.*) petit poids dont les habitans de la grande île de Madagaſcar ſe ſervent pour peſer l'or & l'argent. Il peſe autant que le denier ou ſcrupule de l'Europe. Au-deſſus du *ſacare* ſont le ſompi & le vari; au-deſſous le nanqui & le nanque. *Voyez* SOMPI, *&c. Diction. de commerce.*

SACASINA, (*Géogr. anc.*) contrée aux confins de l'Arménie & de l'Albanie. Elle va juſqu'au fleuve Cyrus, ſelon Strabon, *liv. XI. pag. 528.* Il nomme ce lieu, *liv. II. pag. 73. Sacaſſina*, σακασίνη; au *livre XI. pag. 50. Sacaſena*, σακασηνη; & dans un autre endroit, *pag. 528.* qui eſt celui dont il eſt principalement ici queſtion, *Sacaſſene*, σακασσηνή. C'eſt apparemment le même pays qu'il dit ailleurs avoir été occupé par les peuples *Sacæ*, qui lui avoient donné leur nom. Pline a pris de la Sacaſſene de Strabon, *liv. VI. ch. ix.* le nom de *Sacaſſani*, qu'il donne aux habitans; il les place près du Cyrus. (*D. J.*)

SACAURAQUES, (*Géogr. anc.*) *Sacauraci*, ancien peuple d'entre les Scythes. Lucien, *in Macrobiis*, dit que Sinatoclès, roi des Parthes, étant ramené de son exil par les *Sacauraques*, scythes, à l'âge de 90 ans, commença de regner, & regna encore 7 ans. Ce sont les *Saragaucœ* de Ptolomée, *l. VI. c. xiv.* dans la Scythie, en-deçà de l'Imaüs, entre le Iaxarte & l'Oxus. (*D. J.*)

SACCADE, s. f. *en terme de Manége*, est une violente secousse que le cavalier donne au cheval en levant avec promptitude les deux rênes à-la-fois. On s'en sert lorsque le cheval pese trop sur la main ou qu'il s'arme. *Voyez* S'ARMER.

La *saccade* est une correction dont on fait rarement usage dans la crainte de gâter la bouche du cheval. *Voyez* BOUCHE.

SACCADE, (*Ecriture.*) se dit, dans l'écriture, des inégalités de traits, des tourbillons d'ancre, des passes trop longues, accidens causés par une plume dont le mouvement est trop rapide & nullement reglé, ou par des soulevées de bras & de poignet trop considérables.

SACCADER, v. act. (*Maréchal.*) c'est mener un cheval en lui donnant continuellement des saccades. *Voyez* SACCADE.

SACCAGE, (*Droit de Seigneurs.*) on appelle ainsi dans quelques coutumes ce qu'on appelle en d'autres *minage*, c'est-à-dire le droit que les seigneurs se sont attribués de prendre en nature, une certaine quantité de grains ou de légumes sur chaque sachée de ces marchandises qui s'exposent en vente dans leurs marchés. (*D. J.*)

SACCAGER, v. act. (*Gram.*) c'est abandonner une ville aux soldats quand elle est prise. Rome a été saccagée plusieurs fois. Nous nous en servons pour des désordres moins grands. Lafontaine a dit du vieillard qui avoit deux maîtresses, l'une vieille, l'autre jeune, que celle-là *saccageoit* tous les poils noirs & l'autre tous les poils gris. Ce vieillard est l'image de ceux qui n'ont point d'opinion à eux; ils sont dépouillés à mesure qu'ils tombent sous différentes mains.

SACCAI, (*Géogr. mod.*) Kempfer ne dit rien de cette ville, peut-être parce qu'elle ne subsistoit plus de son tems; mais les auteurs de l'ambassade des Hollandois au Japon, en parlent fort au long, & nous la donnent pour une des cinq villes impériales du Japon, dans l'île de Nipon, sur la côte orientale de la baie d'Osacca, à 3 lieues au midi de cette ville. *Longit. 152. 27. latit. 35. 46.* (*D. J.*)

SACCARII, s. m. pl. (*Littérature.*) on nommoit ainsi chez les Romains, une compagnie de portefaix, qui avoit seule le privilege de transporter toutes les marchandises du port dans les magasins, personne n'ayant droit d'employer à cet effet ses propres esclaves, & moins encore les esclaves d'autrui. (*D. J.*)

SACCHI, SACCHO *ou* SACS, s. m. pl. (*Com.*) mesure des grains, dont on se sert à Livourne; quarante *sacchi* font le last d'Amsterdam. Le *saccho* de blé pese environ 150 livres poids de Livourne. *Voyez* LAST. *Dict. de Commer.*

SACCILAIRE, s. m. (*Gram. & Divinat.*) ceux qui sembloient se servir de magie & de maléfice pour s'approprier l'argent des autres.

SACCOMEUSE, s. f. (*Gram.*) *Voyez* CORNEMUSE.

SACCOPHORES, s. m. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés parce qu'ils se couvroient de sacs, & faisoient profession de mener une vie pénitente.

Ce mot est grec σακκοφοροι, formé de σακκος, un *sac*, & φερω, *je porte.*

Il y a apparence que ces *saccophores* étoient les mêmes que les Encratites & les Messaliens. Théodose fit une loi contre les *Saccophores* & les Manichéens. *Voyez* ENCRATITES & MESSALIENS.

SACCOTTAY, (*Géog. mod.*) ville d'Asie au royaume de Siam, située vers les montagnes qui séparent le Siam & le Pégu. (*D. J.*)

SACÉES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) en grec σακαια; fêtes qu'on célébroit autrefois à Babylone en l'honneur de la déesse *Anaïtis*. Elles étoient dans l'Orient ce qu'étoient à Rome les saturnales, une fête instituée en faveur des esclaves; elle duroit cinq jours pendant lesquels, dit Athénée, les esclaves commandoient à leurs maîtres; & l'un d'entre eux revêtu d'une robe royale qu'on appelloit *zogane*, agissoit comme s'il eût été le maître de la maison. Une des cérémonies de cette fête étoit de choisir un prisonnier condamné à mort, & de lui permettre de prendre tous les plaisirs qu'il pouvoit souhaiter avant que d'être conduit au supplice. *Voyez* SATURNALES.

SACELLAIRE, s. m. (*Empire grec.*) c'étoit dans l'empire grec, le nom de celui qui avoit soin de la bourse de l'empereur, ou comme nous parlerions aujourd'hui, de la cassette du prince, & qui donnoit à la cour, aux soldats, aux ouvriers, aux officiers du prince, & dans l'Eglise aux pauvres, leurs gages, ou les aumônes que l'empereur leur faisoit. Le pape a eu aussi un *sacellaire* jusqu'à Adrien. Ce mot vient de *saccus*, un *sac*, une *bourse*. (*D. J.*)

SACER, SACRA, SACRUM, (*Littér.*) le mot *sacer* signifie deux choses bien différentes; ou ce qui est consacré à la religion, ou ce qui est exécrable.

Sacrum, regarde ce qui étoit consacré aux dieux par les pontifes; *sanctum*, ce qui étoit saint & inviolable; *religiosum*, concerne les tombeaux & les sépulcres des mânes.

Sacer sanguis, est le sang des victimes; *ædes sacra*, un temple consacré à quelque dieu; *sacrum ritu*, un rite consacré.

J'ai dit que *sacer* désignoit aussi ce qui est exécrable. De-là vient que Virgile a dit au figuré *auri sacra fames*, exécrable faim des richesses. Servius prétend que l'étymologie du mot *sacer*, en tant qu'il veut dire *exécrable*, vient d'une ancienne coutume des habitans de Marseille. « Lorsque la peste, dit-il, régnoit dans » cette ville, on choisissoit un mendiant, un misérable, qui après avoir été nourri & engraissé pendant » quelque tems aux dépens du public, étoit promené par les rues, & ensuite sacrifié. Tout le peuple » lui donnoit avant son sacrifice mille malédictions, » & prioit les dieux d'épuiser sur lui leur colere. Ainsi » cet homme, comme *sacer*, c'est-à-dire *dévoué au* » *sacrifice*, étoit maudit & exécrable ». (*D. J.*)

SACER, (*Géog. anc.*) cet adjectif latin pour le genre masculin, veut dire *sacré*; on sait qu'il fait au féminin *sacra*, & au neutre *sacrum*. Les grecs l'exprimoient en leur langue, par ἱερος, ἱερα, ἱερον; mais ces mots, soit latins, soit grecs, deviennent noms propres & particuliers à un lieu, lorsqu'ils sont attachés à quelqu'autre mot qui les détermine à ce lieu: en voici quelques exemples.

1°. *Sacer ager*, la campagne sacrée, lieu de l'Asie mineure, au voisinage de Clamozène, selon Tite-Live, *lib. I. ch. xxxix.*

2°. *Sacer campus*, le champ sacré, lieu dans une île du Nil, auprès des montagnes d'Ethyopie & d'Egypte, en un endroit nommé *Philès*, selon Diodore de Sicile, *lib. I. ch. xxij.* Le tombeau d'Osiris qui étoit dans cette île, a bien pu donner le nom de *sacré* à cet endroit.

3°. *Sacer collis*, la colline sacrée, colline d'Italie, qui selon Tite-Live, *lib. II. ch. xxxij.* étoit à 3 milles de Rome, sur l'autre bord du Téverone.

4°. *Sacer fons*, la fontaine sacrée, fontaine de l'Epire, selon Solin, *ch. vij.* « Il y a, dit-il, en Epire une » fontaine sacrée, plus froide qu'aucune autre eau,

» qui produit deux effets très-opposés; car si on y » plonge un flambeau allumé, elle l'éteint; si de loin, » & sans aucun feu, on lui présente un flambeau » éteint, elle l'allume ». Le même Solin donne le nom de *sacer fons*, à une riviere apparemment plutôt qu'à une fontaine, où l'on plongeoit le bœuf consacré au dieu Apis, pour le faire mourir lorsque son tems feroit fini.

5°. *Sacer lucus*, le bois sacré, bois d'Italie à l'embouchure du Garagliano près de Minturnes, selon Strabon, *lib. V. p. 234*. Scipion Mazella croit que ce lieu s'appelle aujourd'hui *Hami*. Il y avoit aussi plusieurs bois sacrés dans la Grece.

6°. *Sacer mons*, montagne sacrée. Il y avoit une telle montagne dans la Thrace, entre la ville de Byzance & la Quersonnèse de Thrace, selon Xénéphon, *lib. VII*. Il y en avoit une autre en Italie, comme il paroît par une inscription trouvée en cet endroit. Justin, *lib. XLIV. ch. iij*. parle aussi d'une montagne sacrée à l'extrémité de la Galice. On appelle encore à-présent cette montagne *Pico-Sagro*. Elle est entre Orense & Compostelle.

7°. *Sacer portus*, le port sacré, port de la Sarmatie asiatique, sur le pont-Euxin, à 180 stades du port de Pagræ, & à 300 de Sindique, selon Arrien dans son *périple du Pont-Euxin*.

8°. *Sacer sinus*, le golfe sacré, golfe de l'Arabie heureuse, sur le golfe Persique, selon Ptolomée, qui le met au pays du peuple *Abucæi*. (*D. J.*)

SACERDOCE, s. m. (*Antiq. grec. & rom.*) Toute religion suppose un *sacerdoce*, c'est-à-dire des ministres qui aient soin des choses de la religion. Le *sacerdoce* appartenoit anciennement aux chefs de famille, d'où il a passé aux chefs des peuples, aux souverains qui s'en sont déchargés en tout, ou en partie sur des ministres subalternes. Les Grecs & les Romains avoient une véritable hiérarchie, c'est-à-dire des souverains pontifes, des prêtres, & d'autres ministres subalternes. A Delphes il y avoit cinq princes des prêtres, & avec eux, des prophetes qui annonçoient les oracles. Le *sacerdoce* à Syracuse étoit d'une très-grande considération, selon Cicéron, mais il ne duroit qu'un an. Il y avoit quelques villes grecques, comme Argos, où les femmes exerçoient le *sacerdoce* avec autorité.

C'étoit principalement à Rome que cette hiérarchie avoit lieu. Le *sacerdoce* fut d'abord exercé par 60 prêtres, élus deux de chaque curie; dans la suite ce nombre fut augmenté. Au commencement c'étoient les seuls patrices qui exerçoient le *sacerdoce*, auquel étoient attachées de grandes prérogatives; mais les plébéiens s'y firent admettre dans la suite, comme ils avoient fait dans les premieres charges de l'état. L'élection se fit d'abord par le college des prêtres: bientôt après le peuple s'attribua les élections, & les conserva jusqu'au tems des empereurs. Le *sacerdoce* avoit à Rome différens noms & différentes fonctions; le souverain pontife, le roi des sacrifices, les pontifes, les flamines, les augures, les aruspices, les saliens, les arvales, les luperces, les sybilles, les vestales.

Ajoutons que le *sacerdoce* étoit fort honoré à Rome, & jouissoit de grands privileges. Les prêtres pouvoient monter au capitole sur des chars, ils pouvoient entrer au sénat: on portoit devant eux une branche de laurier, & un flambeau pour leur faire honneur. On ne pouvoit les prendre pour la guerre, ni pour tout autre office onéreux; mais ils fournissoient leur part des frais de la guerre. Ils pouvoient se marier, & leurs femmes, pour l'ordinaire, prenoient part au ministere. Quand il s'agissoit d'élire un prêtre, on examinoit sa vie, ses mœurs, & même ses qualités corporelles; car il falloit qu'il fût exempt de ces défauts qui choquent, comme d'être borgne, boiteux, bossu, &c. Romulus avoit ordonné que les prêtres auroient au moins cinquante ans accomplis. (*D. J.*)

SACERDOCE, (*Critiq. sacrée.*) prêtrise, dignité sacerdotale. On peut distinguer dans l'Ecriture trois sortes de *sacerdoces*: 1°. celui des rois, des chefs de familles, des premiers nés à qui il appartenoit le droit d'offrir des sacrifices à Dieu, & qui pour cela étoient appellés *prêtres*, *sacerdotes*. 2°. Le *sacerdoce* d'Aaron & de sa famille, *Ecclés. xlv. 8*. 3°. Le *sacerdoce* de Jesus-Christ qui fera sans succession, *Hébreux, vij. 24*. Quant au *sacerdoce* chrétien, un pere de l'Eglise l'a fort bien défini, une oblation de prieres & d'instructions par lesquelles on gagne les ames que l'on offre à Dieu. (*D. J.*)

SACERDOTAL, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est attaché à la qualité de prêtre.

Un bénéfice est *sacerdotal* quand il doit être desservi par un prêtre; il est *sacerdotal à lege*, quand c'est la loi qui exige que le pourvu ait l'ordre de prêtrise; *à fundatione*, quand c'est le titre qui le requiert. *Voyez* BÉNÉFICE. (*A*)

SACES, LES, (*Géog. anc.*) ou *Saques*, *Sacæ*; ancien peuple d'entre les Scythes. Diodore de Sicile, *liv. II. ch. lxiij*. dit, en parlant des Scythes, qu'on les distingue par des noms particuliers; que quelques-uns sont appellés *Sacæ*, d'autres *Massagetes*, d'autres *Arimaspes*. Strabon, *liv. II. p. 511. 512 & 513*. dit, les Scythes qui commencent à la mer Caspienne, s'appellent *Dacæ*, (*Dahæ*); plus à l'orient sont les Massagetes, & les *Sacæ*. Le même auteur nous apprend qu'ils avoient envahi la Bactriane, & le meilleur canton de l'Arménie, qu'ils avoient appellée *Sacasena* de leur nom, & qu'ils s'étoient avancés jusqu'à la Cappadoce, près de la mer Noire. Tandis qu'ils célébroient une fête pour se réjouir du butin qu'ils avoient fait, les officiers persans prirent leur tems pendant la nuit, les attaquerent, & les taillerent en pieces.

D'autres, dont Strabon rapporte aussi le sentiment, mettent cet événement sous Cyrus. Ils disent que ce roi faisant la guerre au peuple *Sacæ*, fut mis en déroute, & s'enfuit avec son armée jusqu'en un lieu où il avoit laissé ses bagages; que là ayant trouvé des vivres en abondance, il avoit fait reprendre des forces à ses troupes. Comme l'ennemi le poursuivoit, il laissa en ce même lieu quantité de vin, & de quoi faire bonne chere, & continua de s'enfuir. Les barbares trouvant des tentes remplies de tout ce qui flattoit leur goût, se livrerent aux plaisirs de la table. Cyrus, qui n'étoit pas fort éloigné, tomba sur eux pendant qu'ils étoient desarmés, & ne songeoient qu'à boire & à danser: il remporta une victoire complette, en mémoire de laquelle fut instituée la fête nommée *sacæa*.

Ptolomée, qui a pris à tâche de faire connoitre ce peuple, le place entre la Sogdiane & l'Imaüs. Il est, dit-il, borné au couchant par la Sogdiane depuis le coude du Jaxarte jusqu'à sa source, & de-là par une ligne qui va vers le midi, le long d'une branche de l'Imaüs, qui le borne au midi; il est borné au nord par la Scythie, & à l'orient par l'Ascatancas, qui est une branche de l'Imaüs.

Selon lui, les *Sacæ* étoient nomades, vivoient dans les hutes qu'ils transportoient où ils vouloient; ils n'avoient point de villes, & se logeoient dans les bois: il les partage entre plusieurs peuples; près du Jaxarte étoient les Carates; dans les pays des montagnes, les Comedes; près de l'Ascatancas, les Massagetes; entre ceux-là les Grinéens scythes; & enfin plus au midi, près de l'Imaüs, les Byltes.

Mais voici ce que je pense de plus vraissemblable sur les *Saques*. Ils étoient originairement une nation de Scythes établis au-delà du Jaxartes, dans la gran-

de Scythie; tous les géographes anciens sont d'accord là-dessus ; & les Perses donnoient le nom général de *Saques* aux peuples que les Grecs nommoient *Scythes*, & que nous appellons aujourd'hui *Tartares*. Les *Scythes* ou les *Saques* occuperent ensuite la plus grande partie de la Sogdiane, ou du pays qui est entre l'Oxus & le Jaxartes. Ceux qui étoient à l'occident, portoient plus communément les noms de *Massagetes* & de *Corasmiens*; mais les uns & les autres avoient passé l'Oxus, & s'étoient établis en-deçà de ce fleuve.

Les Perses donnoient le nom de *Dacæ* à ceux de ces Scythes qui habitoient des villages ; car ils ne menoient pas tous une vie errante ; & l'on retrouve encore aujourd'hui le nom de *Dehistan* donné au pays occupé par une nation de Tartares sur le bord de la mer Caspienne, dans le même lieu où les anciens placent les *Dacæ*.

Il semble même que le nom de *Saques* ou de *Massagettes* désignoit les Scythes nomades habitant sous des tentes, & vivant de leur chasse ou du lait de leurs troupeaux. L'histoire de Genghizkan & celle de Tamerlan donnent le nom de *Ghel* au pays des Tartares qui menent une vie errante ; & ce mot semble un reste du nom de *Messagetes* ; le nom de *Capschak*, que les Arabes donnent aux plaines desertes qui sont au nord de la mer Caspienne, paroît de même formé sur le nom de *Saques* ; car on sait que les Grecs n'ayant pas le son du *schin* des Orientaux, l'exprimoient par une *s*, comme font chez nous les personnes qui grasseyent. (*D. J.*)

SACHALITES, LES, (*Géog. anc.*) *Sachalitæ* ; ancien peuple de l'Arabie heureuse, sur la côte de l'Océan, dans un golfe qui dans l'état présent de l'Arabie n'est nullement reconnoissable ; mais cependant on peut dire, sur une combinaison d'indices, que Ptolomée, *liv. VI. ch. viij.* concevoit ce golfe entre le cap Fartaque & le cap de Razalgate.

Les *Sachalites* occupoient, selon lui, toute la côte de ce golfe, *in quo*, disent les traducteurs latins de cet auteur, *colymbesi Pinici super utribus navigant.* Comme la pêche des perles *colymbesi Pinici*, se fait par des plongeurs qui vont ramasser au fond de la mer cette sorte d'huitre où elle se trouve : pour traduire Ptolomée d'une maniere intelligible, il falloit dire : *in quo est margaritarum piscatio, incolæ super utribus transnavigant* En effet, Ptolomée parlant du peuple *Sachalitæ*, dit qu'ils demeuroient dans le golfe Sachalite ; & avant que de nommer les lieux de la côte, il ajoute, à l'occasion de ce golfe, que l'on y pêchoit des perles, & que les habitans le traversoient sur des outres.

Ptolomée, *liv. I. ch. xvij.* ne borne pas les *Sachalites* au golfe de ce même nom, il les étend encore le long de la côte jusques dans le golfe Persique. Ainsi leur pays répondoit au royaume de Caresen, au pays de Mahré, au royaume de Mascate, & à une partie du pays d'Oman. Il appelle ce pays *Sachalithes regio.*

La profondeur que Ptolomée donne au golfe *Sachalite*, & qui se tire des positions de chaque lieu dont il le borde, ne paroît plus aujourdhui, à-moins qu'on ne veuille dire que le golfe étoit celui que nous connoissons sous le nom de *Taphar*, qui est fort étroit ; & par conséquent il répond mal à l'idée des anciens, qui le prenoient depuis le cap Siagros jusqu'au cap Corodamum, c'est-à-dire depuis le Fartaque jusqu'au Razalgate. (*D. J.*)

SACHÉE, s. f. (*Comm.*) ce qu'un sac peut contenir de grains, de légumes, ou de marchandises. Une *sachée* de laine, une *sachée* de blé, une *sachée* de pois.

SACHÉE, est aussi la mesure à laquelle on vend les broquettes qui se font à Tranchebray près Falaise. Elle est du poids de soixante livres pour toutes les broquettes communes, & de trente seulement pour celles qui sont du plus fin échantillon. En d'autres endroits on appelle cette mesure une *pochée*. *Id. ibid.*

SACHET, s. m. (*Gramm.*) petit sac. *Voyez l'article* SAC, *& les articles suivans.* Un *sachet* odorant.

SACHET, *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*, c'est une composition de médicamens secs & pulvérisés mis en un petit sac. Les *sachets* doivent avoir la figure des parties sur lesquelles on les applique. Ceux qu'on destine à couvrir la tête sont faits en maniere de bonnet ou de coëffe. Ils sont triangulaires pour couvrir l'œil. Les anciens donnoient la figure d'une cornemuse aux *sachets* qu'ils appliquoient sur la région de l'estomac : ils faisoient oblongs, en forme de langue de bœuf, ceux qu'ils destinoient pour la rate, *&c.* La matiere des *sachets* est fournie par des feuilles, des fleurs, des fruits de différentes plantes. Les auteurs en donnent plusieurs formules. On a décrit, dans ce Dictionnaire, au *mot* CUCUPHE, la composition des bonnets piqués aromatiques pour fortifier la tête. Ambroise Paré en fournit un autre contre les affections froides du cerveau. Prenez du son, une poignée ; du millet, une once ; du sel, deux gros ; roses rouges, fleurs de romarin, de stœchas, de cloux de girofles, de chacun deux gros ; feuilles de betoine & de sauge, de chacune demi-poignée : on coud toutes ces drogues en poudre dans une coëffe, qu'on fait chauffer à la fumée de la poudre d'encens & de sandarac, jettée sur des charbons ardens. On applique sur les yeux des *sachets* discussifs & résolutifs, composés avec les poudres de fleurs de melilot, de camomille, de sureau, les sommités de romarin, les fleurs de stœchas, *&c.* auxquelles on ajoute de la poudre de café brûlé.

Pour discuter & dissiper des ventosités, on ajoute aux plantes ci-dessus spécifiées, les poudres de semences d'anis, de fenouil, *&c.* Pour soutenir les poudres & empêcher qu'elles ne se jettent de côté & d'autre, on les met sur du coton, & l'on pique la toile qui fait le *sachet.* On arrose quelquefois les *sachets* avec du vin chaud, ou des eaux distillées ; quelquefois on les expose à la vapeur de quelques parfums, à l'humidité vaporeuse de quelque eau distillée jettée sur une pelle rougie au feu, *&c. Voyez* FUMIGATION. Les plantes émollientes bouillies dans de l'eau s'appliquent aussi entre deux linges, sous la dénomination de *sachets* ; mais ce sont plutôt de cataplasmes, que pour plus grande propreté on ne fait pas toucher immédiatement à la peau.

Il y a à Paris un empirique qui vend un *sachet* dit *anti-apoplectique*, que l'on porte au cou avec un ruban, qui laisse pendre ledit *sachet*, grand comme l'extrémité du pouce, sur la région inférieure du sternum. Quoi qu'on ait dit, à *l'article* AMULETE, de la vertu de ces sortes de parfums ; il est difficile que la raison se prête à croire que les causes de l'apoplexie ne peuvent prévaloir contre l'efficacité du *sachet.* Quelques personnes n'en blâment pas l'usage, parce qu'il est certain, dit-on, qu'il ne fait aucun mal ; mais n'en est-ce pas un très-grand que de mettre toute sa confiance à une pratique inutile qui empêche de se précautionner d'ailleurs par le régime, & des attentions séveres contre l'atteinte d'un accident aussi formidable que l'apoplexie ? *Populus vult decipi, decipiatur.* (*Y*)

SACHETS *de mitraille*, (*Artillerie.*) ce sont de petits sacs de toile qu'on remplit de mitrailles, soit pour armer des canons, soit pour armer des pierriers.

SACHETTES, s. f. pl. (*Hist. ecclés.*) religieuses de l'ordre de la pénitence, ou du sac, ou des sachets ; elles avoient une maison proche Saint-André-des-arcs, dans une rue qu'on appelle encore *la rue des sachettes.*

SACIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) c'est la même secte que les Anthropomorphites. *Voyez* ANTHROPOMORPHITES.

SACILÉ, (*Géog. mod.*) petite ville de l'état de Venise, dans la Marche trévisane, à 10 milles de Ceneda. Elle est peuplée & à son aise. Quelques auteurs croient que c'étoit autrefois un siege épiscopal suffragant d'Aquilée; mais d'autres savans pretendent que ce siege étoit à Sacileto, bourg du Frioul. *Long. 29. 55. lat. 46. 3.* (*D. J.*)

SACILIS, (*Géog. anc.*) ou *Sacili martialium*, ville ancienne d'Espagne, en Bétique, au pays des Turdules dans les terres. On croit que c'est présentement *Alcorrucen.*

SACLÉS, s. m. (*Gramm.*) nom que l'héréfiarque Manès donnoit au mauvais principe.

SACOCHE, s. f. (*Gramm.*) partie de l'équipage du cavalier; c'est un sac de cuir qui est pendu à l'arçon de la selle.

SACODION, (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné par Pline & les anciens naturalistes à l'améthyste lorsqu'elle a un œil jaunâtre.

SACOME, s. m. (*Archit.*) c'est le profil de tout marbre & moulure d'architecture. Quelques architectes donnent ce nom à la moulure même. Ce terme vient de l'italien *sacoma.* (*D. J.*)

SACOUAGE, *ou* SACCAGE, s. m. (*Comm.*) on nomme ainsi dans quelques coutumes, ce qu'on appelle dans d'autres *minage*; c'est-à-dire le droit que les seigneurs ont de prendre en nature une certaine quantité de grains ou de légumes sur chaque sachée de ces marchandises qu'on expose en vente dans les marchés. *Voyez* MINAGE. *Dict. de Commerce & de Trévoux.*

SACQUEBUTE, s. f. (*Musique instrum.*) instrument de musique qui est à vent, & une espece de trompette harmonique, qui differe de la militaire en figure & en grandeur. Elle a son embouchure ou son bocal & son pavillon semblables; mais elle a quatre branches qui se démontent, se brisent à l'endroit des nœuds, & souvent au tortil, qui est le même tuyau qui se tortille deux fois, ou qui fait deux cercles au milieu de l'instrument; ce qui le fait descendre d'une quarte plus bas que son ton naturel. Elle contient aussi deux branches intérieures, qui ne paroissent que quand on les tire par le moyen d'une barre qu'on pousse jusque vers la potence, & qui l'alonge comme on veut, pour faire toutes sortes de tons; les branches visibles servent d'étui aux invisibles. La *sacquebute* ordinairement a huit piés, lorsqu'elle n'est point alongée, & qu'on n'y comprend point son tortil. Quand elle est tirée de toute sa longueur, elle va jusque à quinze piés. Son tortil est de deux piés neuf pouces; elle sert de base dans toutes sortes de concerts d'instrumens à vent, comme font le serpent & le fagot ou basson, & elle sert de basse-taille aux hautbois. (*D. J.*)

SACQUIERS, s. m. pl. (*Comm.*) mesureurs de sel. On appelle ainsi à Livourne de petits officiers nommés par la ville au nombre de vingt-quatre, pour faire la mesure de tous les sels qui y arrivent. On leur donne ce nom à cause des sacs qu'ils fournissent pour le transport de ces sels. Leur droit de mesurage consiste en une mine de sel comble & deux pellées pour chaque barque qu'ils mesurent. Ils donnent à ces deux pellées surabondantes le nom de *sainte-goute.* Ce droit en total produit environ cinq cens écus par an. *Id. ib.*

SACRA, (*Hist. anc.*) nom que les Romains donnoient en général à toutes les cérémonies religieuses tant publiques que particulieres. Pour celles de la premiere espece. *Voyez* FÊTE.

Quant aux autres, outre celles qui étoient propres à chaque curie, il n'y avoit point de famille un peu considérable qui n'eût ses fêtes domestiques & annuelles qu'on nommoit *sacra gentilitia*, qui se célébroient dans chaque maison, & devoient être régulierement observées, même en tems de guerre & de calamités, sous peine de la vengeance céleste. On célébroit aussi le jour de l'anniversaire de sa naissance, qu'on appelloit *sacra natalitia*; celui où l'on prenoit la robe virile, *sacra liberalia*, & plusieurs autres où l'on invitoit ses parens & ses amis à un grand festin en signe de réjouissance.

SACRA GENTILITIA, (*Hist. rom.*) On nommoit ainsi chez les Romains les fêtes de famille, qu'ils célébroient régulierement dans chaque maison, dans la crainte de s'attirer la colere des dieux, s'ils y manquoient.

Il n'y avoit point de famille un peu considérable qui n'eût de ces sortes de fêtes annuelles & domestiques, indépendamment de celles de la naissance, qu'ils appelloient *natalitia*; & des jours de la prise de la toge qu'ils nommoient *liberalia*, & auxquels les amis étoient invités comme à une noce.

Tous les anciens écrivains font mention des *sacra gentilitia*; mais nous avons là-dessus deux exemples éclatans de l'observation & de l'inobservation de ces fêtes de famille: le premier est tiré du *livre sept de la premiere décade* de Tite-Live. Le jeune Fabius, dit cet historien, étant dans le capitole, pendant qu'il étoit assiégé par les Gaulois, en descendit chargé de vases & des ornemens sacrés, traversa l'armée ennemie; & au grand étonnement des assiégeans & des assiégés, alla sur le mont Quirinal faire le sacrifice annuel, auquel sa famille étoit obligée. Le second est du même auteur, *livre neuf de la même décade.* La famille Potilia étoit très-nombreuse, elle étoit divisée en douze branches, & comptoit plus de trente personnes en âge de puberté, sans les enfans: tout cela périt dans la même année, pour avoir fait faire par des esclaves, les sacrifices qu'ils devoient faire eux-mêmes à Hercule. Ce n'est pas tout, il en couta la vue au censeur Appius, par les conseils duquel ils avoient cru pouvoir s'affranchir de cette sujettion. C'est Tite-Live qui parle ainsi. « De tout » tems les hommes ont attribué aux dieux les événe-» mens qui dépendent des causes naturelles. (*D. J.*)

1. *SACRA VIA*, (*Géog. anc.*) ou le chemin sacré, chemin de Grece dans l'Attique, par où l'on alloit d'Athènes à Éleusine.

2. *Sacra via*, autre chemin dans le Pelopponèse, par où l'on alloit d'Élide à Olympie.

3. *Sacra via*, la rue sacrée; c'étoit une des rues de Rome, qui est nommée dans ce vers d'Horace, *l. I. sat. 9.*

Ibam fortè viâ sacrâ, *sicut meus est mos.* (*D. J.*)

SACRAMACOU, (*Diete.*) nom que les habitans de la Martinique donnent au phitolacca, dont ils apprêtent & mangent fort communément les feuilles comme on mange les épinars en Europe. *Voyez* PHITOLACCA. (*b*)

SACRAMARON, s. m. (*Botan. exot.*) nom qu'on donne, aux îles françoises, à une herbe potagere haute de quatre à cinq piés; sa feuille qui est la seule partie de la plante, bonne à manger, en la mettant dans le potage avec d'autres herbes, est longue d'environ six pouces, assez épaisse, fort verte, & bien nourrie. Ses fleurs sont à plusieurs pétales, panachées de verd, de rouge, de violet & de pourpre. (*D. J.*)

SACRAMENTAIRE, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom d'un ancien livre d'église dans lequel étoient renfermées les cérémonies de la liturgie & de l'administration des sacremens. *Voyez* LITURGIE & SACREMENT.

Le pape Gelase fut le premier auteur du *sacramentaire*, dont Saint Gregoire retrancha plusieurs choses, en changea quelques-unes & en ajouta d'autres. Il recueillit le tout en un volume qu'on nomme le *sacramentaire de S. Gregoire.*

C'est la même chose quant au fond, que nos rituels

tuels & que les eucologes des Grecs. *Voyez* RITUEL & EUCOLOGE.

SACRAMENTAIRES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom qu'on donne à tous les hérétiques qui ont enseigné quelques erreurs capitales contre le sacrement de l'eucharistie, mais principalement à ceux qui l'ont attaqué dans sa substance, en niant la présence réelle ou la transsubstantiation, comme ont fait dans le seizieme siecle les Luthériens, les Calvinistes, les Zuingliens, &c. *Voyez* PRÉSENCE RÉELLE & TRANSUBSTANTIATION.

SACRAMENTUM, JUSJURANDUM, (*Litt.*) *Sacramentum* étoit proprement le serment de fidélité que les soldats prêtoient en corps, lorsqu'ils étoient enrôlés. *Jusjurandum* étoit le serment formel que chacun faisoit en particulier. (*D. J.*)

SACRAMENTUM, (*Littérat.*) c'étoit chez les Romains un dépôt que les plaideurs étoient obligés de consigner, & qui restoit dans le trésor selon Valere Maxime. La portion consignée par celui qui succomboit en justice, étoit confisquée, pour le punir de la témérité de sa contestation, & on l'employoit à payer l'honoraire des juges.

Le même usage s'observoit à Athènes, où l'on nommoit τὰ πρυτανεῖα ou αἱ πρυτανεῖαι, une certaine somme que les plaideurs devoient consigner avant que d'avoir audience; & cette somme montoit selon quelques-uns, à la dixieme partie de l'objet de la contestation que le demandeur & le défendeur étoient obligés de consigner; mais, selon Démosthène & Isocrate qui devoient en être bien instruits, & selon le scholiaste d'Aristophane sur les nuées, la consignation n'étoit que de trois drachmes si le fonds étoit au-dessous de mille drachmes, & de trente drachmes s'il excédoit. (*D. J.*)

SACRANIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Sacrani*, ancien peuple d'Italie. Virgile, *Æneid. l. VII. vers. 796.* dit :

Et sacranæ *acies, & picti scuta labici.*

Festus fait ici cette remarque : on dit qu'un certain Corybante consacré à Cybèle, étant venu en Italie, occupa le canton qui est au voisinage de Rome, & que de-là les peuples qui tirent de lui leur origine, ont été nommés *Sacrani.* D'autres croyent que *sacranæ acies* étoient des soldats ardéates, qui autrefois étant affligés de la peste, vouerent un printems sacré, d'où ils furent appellés *sacrani.* Ce second sentiment rentre assez dans celui de Festus qui ajoute qu'on appelle *sacrani* ceux qui, venus de Riéti, chasserent des sept montagnes les Liguriens & les Sicules; car ils étoient nés durant un printems sacré: le premier sentiment rapporté par Servius touchant les Corybantes, ne convient pas mal avec le culte de Cybele établi à Riéti, selon Silius Italicus, *l. VIII.*

Magnæque Reate dicatum
Cœlicolum matri.

(*D. J.*)

SACRARIUM, (*Antiq. rom.*) On nommoit ainsi chez les Romains une espece de chapelle de famille; elle différoit du *lararium*, en ce qu'elle étoit consacrée à quelque divinité particuliere, au-lieu que le *lararium* étoit dédié à tous les dieux de la maison en général. (*D. J.*)

SACRE, s. m. (*Hist. mod.*) cérémonie religieuse qui se pratique à l'égard de quelques souverains, surtout des catholiques, & qui répond à celle que dans d'autres pays on appelle *couronnement* ou *inauguration.*

Cette cérémonie en elle-même est très-ancienne. On voit dans les livres saints dès l'établissement de la monarchie des Hébreux, que les rois étoient sacrés. Saül & David le furent par Samuël, & les rois de Juda conserverent cette pratique d'être consacrés ou par des prophetes ou par le grand-prêtre. Il paroît aussi par l'Ecriture, que la cérémonie de cette consécration s'étoit conservée dans le royaume d'Israël malgré le schisme, puisque Jéhu fut sacré par un des enfans, c'est-à-dire des disciples des prophetes.

Sous la loi nouvelle, les princes chrétiens ont imité cet exemple pour marquer sans doute par cette cérémonie que leur puissance vient de Dieu même. Nous ne parlerons ici que du *sacre* du roi de France & de celui de l'empereur.

Le lieu destiné pour le *sacre* des rois de France est l'église cathédrale de Rheims. On remarque néanmoins que les rois de la seconde race n'y ont point été sacrés, si ce n'est Louis le Begue, roi & empereur; mais ceux de la troisieme race ont préféré ce lieu à tout autre, & Louis VII. dit le Jeune, qui y fut sacré par le pape Innocent II. fit une loi pour cette cérémonie lors du couronnement de Philippe-Auguste son fils en 1179. Henri IV. fut sacré à Chartres, parce qu'il n'étoit pas maître de Rheims qui tenoit pour la ligue. La sainte-ampoule dont l'huile sert au *sacre* des rois, est gardée dans l'église de l'abbaye de S. Remi, & les ornemens dans le trésor de S. Denis. Le jour de cette cérémonie le roi entre dans l'église de Rheims, revêtu d'une camisole de satin rouge, garnie d'or, ouverte au dos & sur les manches, avec une robe de toile d'argent & un chapeau de velours noir, garni d'un cordon de diamans, d'une plume blanche & d'une aigrette noire. Il est précédé du connétable, tenant l'épée nue à la main, accompagné des princes du sang, des pairs de France, du chancelier, du grand-maître, du grand-chambellan, des chevaliers de l'ordre, & de plusieurs princes & seigneurs. Le roi s'étant mis devant l'autel dans sa chaire, le prieur de S. Remi monté sur un cheval blanc, sous un dais de toile d'argent porté par les chevaliers de la sainte-ampoule, apporte cette sainte-ampoule au bruit des tambours & des trompettes; & l'archevêque ayant été la recevoir à la porte de l'église, la pose sur le grand autel, où l'on met aussi les ornemens préparés pour le *sacre*, qui sont la grande couronne de Charlemagne, l'épée, le sceptre & la main de justice, les éperons & le livre de la cérémonie. Les habits du roi pour le *sacre* sont une camisole de satin rouge garnie d'or, une tunique & une dalmatique qui représentent les ordres de soudiacre & de diacre, des bottines, & un grand manteau royal, doublé d'hermine & semé de fleurs de lys d'or. Pendant cette auguste cérémonie, les douze pairs de France ont chacun leur fonction. L'archevêque de Rheims sacre le roi en lui faisant des onctions en forme de croix sur les épaules & aux deux bras par les ouvertures pratiquées pour cet effet à la camisole dont nous avons parlé. L'évêque de Laon tient la sainte ampoule; l'évêque de Langres, le sceptre; l'évêque de Beauvais, le manteau royal; l'évêque de Châlons, l'anneau; l'évêque de Noyon, le ceinturon ou baudrier. Entre les pairs laïcs, le duc de Bourgogne porte la couronne royale, & ceint l'épée au roi; le duc de Guienne porte la premiere banniere quarrée; le duc de Normandie, la seconde; le comte de Toulouse, les éperons; le comte de Champagne, la banniere royale ou l'étendart de guerre; & le comte de Flandres, l'épée royale. Ces pairs ont alors sur la tête un cercle d'or en forme de couronne. Lorsque ces dernieres pairies étoient occupées par les grands vassaux de la couronne, ils assistoient en personne au *sacre* & y faisoient leurs fonctions, mais depuis que de ces six pairies cinq ont été réunies à la couronne, & que celles de Flandres est en partie en main étrangere, le roi choisit six princes ou seigneurs pour représenter ces pairs, & un autre pour tenir la place de connétable depuis que cette charge a été supprimée. C'est ainsi qu'on l'a pratiqué

au *sacre* de Louis XIV. & de Louis XV. Au reste le *sacre* du roi ne lui confere aucun nouveau droit, il est monarque par sa naissance & par droit de succession; & le but de cette pieuse cérémonie n'est sans doute que d'apprendre aux peuples par un spectacle frappant, que la personne du roi est sacrée, & qu'il n'est pas permis d'attenter à sa vie, parce que, comme l'Ecriture dit de Saül, il est l'*oint du seigneur*.

Au *sacre* de l'empereur, lorsque ce prince marche en ordre avec les électeurs laïques & ses officiers à l'église où se doit faire la cérémonie, l'archevêque officiant, qui est toujours un électeur ecclésiastique, & les deux autres électeurs de son ordre vont le recevoir; ensuite on célebre la messe jusqu'à l'Evangile, alors on ôte à l'empereur le manteau royal, & deux des électeurs ecclésiastiques le conduisent à l'autel où, après quelques prieres, l'électeur officiant lui demande s'il veut professer la foi catholique, défendre l'Eglise, gouverner l'empire avec justice & le défendre avec valeur, en conserver les droits, protéger les foibles & les pauvres, & être soumis au saint siege. Lorsqu'il en a reçu des réponses convenables, confirmées par un serment sur les évangiles, & fait quelques autres oraisons, les suffragans de l'archevêque officiant découvrent l'empereur pour le sacrer, & l'archevêque prend l'huile benite dont il l'oint en forme de croix sur le sommet de la tête, entre les épaules, au col, à la poitrine, au poignet du bras droit, & en dernier lieu dans la main droite, disant à chaque onction la priere que porte le rituel de cette cérémonie. Les deux autres archevêques électeurs essuyent l'huile avec du coton, ensuite on revêt l'empereur de ses habits impériaux & des autres marques de sa dignité, comme le sceptre, le globe, *&c.* Quoique la bulle d'or prescrive de faire le couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle, il se fait cependant ailleurs, comme à Francfort, Ausbourg, Nuremberg.

SACRE *ou* SACRET, (*Art milit.*) ce nom se donnoit anciennement à des pieces de canon de fonte, qui pesoient depuis 2500 livres jusqu'à 2850. Elles chassoient des boulets de 4 & de 5 livres, & elles avoient environ 13 piés de longueur. Ces pieces ne sont plus d'usage, mais il est nécessaire qu'un officier d'artillerie en ait connoissance, afin de n'être point embarrassé dans les inventaires qu'il peut être chargé de faire, & dans lesquelles il peut se trouver de ces anciennes pieces. (*Q*)

SACRE, s. m. (*Faucon.*) c'est une espece de faucon femelle, dont le mâle s'appelle *sacret*, il a les plumes d'un roux foncé, le bec, les jambes & les doigts bleus; il est excellent, & courageux pour la volerie, mais difficile à traiter; il est propre au vol du milan, du héron, des buses & autres oiseaux de montée: le *sacre* est passager, & vient du côté de Grece; celui qui est pris après la mue, est le meilleur & le plus vîte.

SACRÉ, (*Gram. & Théolog.*) se dit d'une chose particulierement offerte & destinée à Dieu, ou attachée à son culte par des cérémonies religieuses & des bénédictions. *Voyez* CONSÉCRATION.

Les rois, les prélats, les prêtres sont des personnes *sacrées*. Les abbés sont seulement bénis. Le soudiaconat, le diaconat & la prêtrise sont des ordres *sacrés*, qui impriment un caractere saint, & qui ne se perd jamais. *Voyez* ORDRE.

La coutume de consacrer les rois avec de l'huile sainte vient, selon Gutlingius, des Hébreux. Grotius est du même sentiment; mais il ajoute que chez ce peuple on ne sacroit que les rois qui n'avoient pas un droit évident à la couronne. On croit que les empereurs chrétiens ne se firent point sacrer avant Justin, de qui les Goths emprunterent cette coutume, que les autres nations chrétiennes d'Occident imiterent depuis. *Voyez* ONCTION & ROI.

Ce terme s'applique aussi à tout ce qui regarde Dieu & l'Eglise. Ainsi la terre des églises & des cimetieres est tenue pour *sacrée*, c'est pourquoi ce mot *locus sacer* signifie en droit la *place* où quelqu'un a été enterré, & c'est un crime capital que de violer les sépultures. Les vases & les ornemens qui servent au sacrifice sont également nommés *vases* & *ornemens sacrés*, avec cette différence que les vases ont ce nom d'une maniere plus particuliere, servant à recevoir & à renfermer le corps de Jesus-Christ; aussi punit-on du feu les voleurs & autres qui les profanent. On donne aussi au college des cardinaux le titre de *sacré college*.

On appelle l'empereur & le roi d'Angleterre *sacrée* majesté, *sacra majestas*. Titre qui mal à propos a scandalisé quelques écrivains qui l'ont traité de blasphème. L'Ecriture ne nous apprend-elle pas que les rois sont les images de Dieu, qu'ils lui sont spécialement consacrés, & ne les appelle-t-elle pas les *oints du Seigneur?*

Les anciens regardoient comme *sacrée* une place où le tonnerre étoit tombé. *Voyez* BIDENTAL, FULGURITUM & TONNERRE.

SACRÉ, adj. ce qui appartient à l'os *sacrum*. Les nerfs *sacrés* passent en partie par le grand trou antérieur de l'os *sacrum*, & par les échancrures latérales de l'extrémité de cet os & du coccyx: ils sont au nombre de six paires. La premiere est fort grosse, la seconde l'est moins, & les autres diminuent successivement. Les quatre premieres paires s'unissent ensemble dès leur entrée dans le bassin pour former le nerf sciatique: elles fournissent outre cela plusieurs filets aux vésicules séminales, aux prostates, à l'uterus, aux trompes de Fallope, à la vessie, au rectum, au corps caverneux, à leurs muscles, & aux autres parties voisines.

Les deux dernieres paires des nerfs *sacrés* sont très-petites, & se distribuent à l'anus & au tégument voisin.

Les arteres *sacrées* sont des rameaux de l'aorte inférieure & de l'hypogastrique; elles se distribuent à l'os *sacrum*.

SACRÉ, *cap*, (*Géog. anc.*) *sacrum promontorium*, nom commun à plusieurs caps, dont l'un est, selon Ptolomée, un cap de Lusitanie, aujourd'hui le cap de S. Vincent en Portugal.

Un autre de ce nom est en Irlande, dans la partie méridionale de la côte orientale, selon le même Ptolomée, *l. II. c. ij.* Ce cap est aujourd'hui nommé *Concarne* sur les cartes.

Un troisieme est dans l'île de Corse, au nord de la côte orientale. C'est aujourd'hui *cabo Corso*.

Un autre est dans la Sarmatie en Europe. C'est la pointe orientale de la langue de terre, que les anciens appelloient *Achilleos dromos*, la course d'Achille.

Un cinquieme est en Asie dans la Lycie, entre l'embouchure du fleuve Limyros & la ville d'Olympe, selon Ptolomée, *l. V. c. iij.* Sophien l'appelle *cabo Chelidoni*, d'où les interpretes ont pris leur *caput Chelidoniæ*.

Un sixieme est à l'entrée du Pont-Euxin, selon Zozime, *l. II.* à 200 stades de Chalcédoine, c'est-à-dire à 25 milles anciens, qui font 5 lieues, de 4000 pas géométriques; d'autres le nomment *Hieron Oros*. (*D. J.*)

SACRÉS *jeux*, (*Antiq. greq. & rom.*) c'étoit ainsi qu'on nommoit chez les Grecs & chez les Romains tous les jeux faits pour rendre un culte public à quelque divinité. Comme ces jeux ou spectacles entroient dans les cérémonies de la religion, c'est pour cela qu'on les appelloit *sacrés* & *divins*. Tels étoient les quatre principaux jeux de la Grece, appellés *olympi-*

ques, *pithiques*, *néméens* & *isthmiques* : tels étoient chez les Romains les capitolins, les apollinaires, les céréaux, les martiaux, *&c.* Les honneurs divins ayant été déférés dans la Grece aux empereurs ; les Grecs firent célébrer en l'honneur de ces princes des jeux *facrés* fur le modele de ceux qui avoient été primitivement inftitués en l'honneur des dieux. (*D. J.*)

SACRÉE *année*, (*Art. numifmatiq.*) ΕΤΟΥΣ ΙΕΡΟΥ, & année nouvelle *facrée* ; ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ, infcriptions qu'on lit fur plufieurs médailles frappées par des villes greques de l'Orient.

Les villes d'Orient offroient des facrifices, des vœux publics, & donnoient des fpectacles magnifiques à l'avénement des empereurs au commencement de leur année civile, & aux jours anniverfaires de leur avénement à l'empire.

Ces villes donnoient le nom d'*année facrée* à leurs années, à caufe de la folemnité des facrifices & des jeux qui faifoient partie du culte religieux.

Elles appelloient à l'exemple des Romains *année nouvelle premiere* le jour de l'avénement des princes en quelque mois de l'année qu'il arrivât, comme Séneque l'affûre de l'avénement de Néron, & comme une médaille de la ville d'Anazarbe le prouve pour l'avénement de Trajan Dece.

Elles diftinguoient la folemnité du commencement de l'année civile, & la folemnité anniverfaire de l'avénement à l'empire par l'infcription de l'*année nouvelle facrée*, & par l'infcription de l'*année facrée* que l'on gravoit fur les médailles que l'on faifoit frapper pour-lors. (*D. J.*)

SACRÉE *chofe*, (*Antiq. rom.*) les lois romaines ont divifé les chofes en *facrées*, religieufes & faintes. Celles qui avoient été confacrées aux dieux folemnellement par les pontifes, ou qui avoient été dédiées au culte des dieux étoient appellées *facrées*. Les devoirs rendus aux morts, & tout ce qui concernoit la fépulture, étoient du nombre des chofes religieufes. L'on appelloit chofes *faintes* celles qui étoient en quelque maniere fous la protection des dieux, comme les murs & les portes d'une ville. On a indiqué dans cet ouvrage la formule qu'on employoit pour la confécration des chofes qu'on dévouoit au fervice des dieux, & nous avons une infinité d'infcriptions qui font connoître que les fépulchres rendoient *facré* le lieu où ils étoient élevés. (*D. J.*)

SACRÉE *guerre*, (*Hift. greq.*) il y a eu trois *guerres facrées*. La premiere éclata contre les Crifféens, qui exigerent de gros droits des pélerins de Delphes, & pillerent le temple d'Apollon ; la guerre leur fut déclarée par ordre de l'oracle & des amphyctions ; ils foutinrent un fiege de dix ans dans leur ville, qui fut enfin emportée d'affaut. La feconde *guerre facrée* s'éleva contre les Phocéens & les Lacédémoniens ; elle dura neuf ans, & finit par la mort de Philomélus, chef des Phocéens, qui voyant fon armée défaite, fe précipita du haut d'un rocher. La troifieme *guerre facrée*, autrement nommée la *guerre des confédérés*, fe renouvella entre les mêmes peuples ; les Phocéens foutenus d'Athènes & de Lacédémone, s'unirent contre les Thébains & les Theffaliens ; & ces derniers appellerent à leur fecours Philippe de Macédoine, qui, par fon génie & fon habileté, devint maître de toute la Grece. Diodore de Sicile & Paufanias ont eu l'art de nous intéreffer à leurs defcriptions de toutes ces guerres, comme fi elles fe faifoient de nos jours. (*D. J.*)

SACRÉE *colline*, (*Géog. anc.*) *facer collis* ; colline d'Italie, au bord du Teverone. Elle étoit, felon Tite-Live, *l. II. c. xxxij.* à 3 milles de Rome, & à l'autre bord du Teverone. Il l'appelle *facer mons*, & il penche plus pour ceux qui croient que le peuple romain s'y retira, lorfqu'il fe brouilla avec les magiftrats, que pour ceux qui difent que ce fut fur le mont Aventin. Valere Maxime, *l. VIII. c. ix.* nomme auffi la *colline facrée* en parlant de cette fédition du peuple. Il dit : *Regibus exactis, plebs diffidens à patribus, juxtà ripam Anienis, in colle qui hîc appellatur, armata confedit.* (*D. J.*)

SACREMENT, f. m. (*Théologie.*) en général eft un figne d'une chofe fainte ou facrée. *Voyez* SIGNE.

Ce mot vient du latin *facramentum*, qui fignifie un *ferment*, & fingulierement celui que chez les anciens les foldats prêtoient entre les mains de leurs généraux, & dont Polybe nous a confervé cette formule. *Obtemperaturus fum & facturus quidquid mandabitur ab imperatoribus juxta vires.* J'obéirai à mes généraux, j'exécuterai leurs ordres en tout ce qui fera en mon pouvoir.

Dans un fens général, on peut dire avec S. Auguftin que nulle religion, foit vraie, foit fauffe, n'a pu s'attacher les hommes fans employer des fignes fenfibles ou des *facremens*. Ainfi la loi de nature a eu les fiens, telle que l'offrande du pain & du vin, pratiquée par Melchifédech ; & l'on trouve dans celle de Moïfe la circoncifion, l'agneau pafchal, les purifications, la confécration des pontifes. Le paganifme pourra mettre auffi au nombre de fes *facremens* les luftrations, les expiations, les cérémonies des myfteres d'Eleufine & de Samothrace, car tout cela étoit fymbolique & fignificatif.

Mais dans la loi nouvelle, le mot *facrement* fignifie une *figne* fenfible d'une grace fpirituelle, inftitué par notre Seigneur Jefus-Chrift pour la fanctification des hommes.

Socin & fes difciples enfeignent que les *facremens* ne font que de pures cérémonies, qui ne fervent tout-au-plus qu'à unir extérieurement les fideles enfemble, & à les diftinguer des juifs & des gentils.

Les Proteftans n'en difent guere davantage, en prétendant que les *facremens* ne font que de pures cérémonies inftituées de Dieu, pour fceller & confirmer les promeffes de la grace, pour foutenir notre foi & pour nous exciter à la piété. Ils n'en admettent communément que deux, le baptême & l'euchariftie, ou, comme ils l'appellent, *la fainte cène* ; les Anglicans y ajoutent la confirmation.

Les Catholiques au contraire, qui penfent que les *facremens* produifent par eux-mêmes la grace fanctifiante, en admettent fept après toute la tradition, favoir le baptême, la confirmation, l'euchariftie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre, & le mariage ; nous avons traité de chacun en particulier fous leur article. *Voyez* BAPTÊME, *&c.*

Les *facremens* font des êtres moraux qui font effentiellement compofés de deux parties, de quelque chofe de fenfible, & de quelques paroles. C'eft de l'union de ces deux parties que réfulte le *facrement* ; *audit verbum ad elementum*, dit S. Auguftin, *tract. 8. in Joan. & fit facramentum.* Les théologiens fcholaftiques ont donné le nom de *matiere* aux chofes fenfibles, & le nom de *forme* aux paroles. *Voyez* MATIERE & FORME.

Les Proteftans foutiennent que les paroles qui entrent effentiellement dans la compofition des *facremens*, doivent renfermer une inftruction ou contenir une promeffe. Mais l'une & l'autre prétention n'ont nul fondement dans l'Ecriture ou dans la tradition, & d'ailleurs la fin prochaine des *facremens* n'eft pas d'inftruire les hommes, ou de leur promettre la grace, mais de la leur conférer ; ainfi ces paroles font proprement confécratoires, foit en retirant de l'ufage profane la chofe fenfible qui forme la matiere, foit en initiant aux myfteres divins, celui qui reçoit les *facremens*.

Mais outre l'application de la forme & de la matiere, on exige encore dans le miniftre qui confere

les *facremens*, l'*intention de faire ce que fait l'Eglife.* On difpute beaucoup dans les écoles fur la nature de cette intention, favoir fi elle doit être intérieure & actuelle, ou fi une intention habituelle, ou virtuelle, ou extérieure, eft fuffifante pour la validité du *facrement. Voyez* INTENTION.

Les *facremens* confidérés en général fe divifent en *facremens* des morts & *facremens* des vivans. On entend par *facremens des morts* ceux qui font deftinés à rendre la vie fpirituelle ou aux perfonnes qui ne l'ont pas encore reçue, comme le baptême, ou à celles qui l'ont perdue après en avoir été favorifés, comme la pénitence. Par *facremens des vivans*, on entend ceux qui font deftinés à fortifier les juftes & à augmenter en eux la vie fpirituelle de la grace; tels que font la confirmation, l'euchariftie, *&c.* On les divife encore en *facremens* qui fe réiterent, c'eft-à-dire qu'on reçoit plufieurs fois, comme la pénitence, l'euchariftie, l'extrème onction, & le mariage; & en *facremens* qui ne fe réiterent point, comme le baptême, la confirmation & l'ordre. La raifon de cette différence vient de ce que ces derniers impriment caractere. *Voyez* CARACTERE.

Les *facremens* de la nouvelle loi produifent la grace par eux-mêmes, ou, comme parlent les fcholaftiques, *ex opere operato*, c'eft-à-dire par la fimple application du rit extérieur. Mais agiffent-ils en cette occafion comme caufe phyfique ou comme caufe morale? L'école eft partagée fur cette queftion; les Thomiftes foutenant que les *facremens* produifent d'eux-mêmes la grace par une influence réelle en agiffant immédiatement fur l'ame; les Scotiftes au contraire prétendant que l'application & l'adminiftration extérieure des *facremens* déterminent Dieu à donner la grace, parce qu'il s'eft engagé d'une maniere fixe & invariable à l'accorder à ceux qui les reçoivent dignement. Ce dernier fentiment paroît le plus vraiffemblable, car il n'eft pas aifé de concevoir comment les *facremens* qui font des êtres corporels, peuvent immédiatement agir fur l'ame qui eft une fubftance fpirituelle.

Quoiqu'on convienne en général que Jefus-Chrift a inftitué tous les *facremens*, parce que lui feul a pu attacher à des chofes corporelles & fenfibles la vertu de communiquer la grace fanctifiante, il n'eft pas également conftant s'il les a tous inftitués *immédiatement*, c'eft-à dire par lui-même, ou *médiatement*, c'eft-à-dire par fes apôtres & par fon Eglife. Il n'y a point de difficulté par rapport au baptême & à l'euchariftie. Quant aux autres, le fentiment le plus fuivi eft qu'il les a inftitués immédiatement, mais ce n'eft pas un point de foi, puifque les Théologiens foutiennent librement le contraire.

Les *facremens* font néceffaires pour obtenir la juftification, mais non pas tous au même degré. Les uns, comme le baptême & la pénitence, font néceffaires d'une néceffité de moyen, c'eft-à-dire que fans le baptême ou fon defir les enfans ni les adultes ne peuvent être fauvés, non plus que les pécheurs ne peuvent être juftifiés fans la pénitence ou une contrition parfaite qui en renferme le defir dans le cas de néceffité. Les autres font néceffaires de néceffité de précepte; les négliger ou les méprifer, c'eft fe retrancher volontairement à foi-même des fecours fpirituels que Jefus-Chrift n'a pas voulu préparer en vain.

Enfin l'adminiftration des *facremens* fuppofe des cérémonies ou effentielles ou accidentelles prefcrites par l'Eglife. Les premieres qui intéreffent la validité du *facrement* ne doivent être omifes en aucun cas. Les autres peuvent être fupprimées dans le cas de néceffité. *Voyez* CÉRÉMONIE.

SACREMENS, (*Hift. eccléfiaftiq.*) les différentes fectes des chrétiens ont beaucoup varié fur le nombre des *facremens*; & pour abréger ce fujet dont le détail feroit très-étendu, je me contenterai de dire que les Chrétiens de S. Thomas ne reconnoiffent que trois *facremens*, le baptême, l'ordre & l'euchariftie. S. Bernard mettoit au nombre des *facremens* la cérémonie de laver les piés qui fe pratique le jeudi-faint. Damien établiffoit douze *facremens*. Ifidore de Séville ne compte pour *facremens* que le baptême, le chrême & l'euchariftie. Les Arméniens en général ne mettent point la confirmation & l'extrême-onction entre les *facremens*; mais Vardanès, un de leurs docteurs, établit fept *facremens*, favoir le baptême, la célébration de la liturgie, la bénédiction du myron, l'impofition des mains, le mariage, l'huile dont on oint les malades, & la cérémonie des funérailles. (*D. J.*)

SACRER, v. act. (*Gram.*) dédier à Dieu par le *facre* ou par la confécration; par le facre, fi c'eft une perfonne; par la confécration, fi c'eft une chofe. *Voyez* SACRE & CONSÉCRATION. On *facre* les rois. On *facroit* autrefois les pierres.

SACRIFICATEUR, f. m. (*Gram.*) celui qui facrifie à l'autel. *Voyez* SACRIFICE.

SACRIFICATEUR, (*Hift. des Juifs.*) *voyez* PRÊTRE *des Juifs.* J'ajouterai feulement que par ces mots, *fouverain facrificateur pour toujours, I. Macchab. xiv. 21*, les Juifs entendoient celui dont le facerdoce feroit perpétué dans fes defcendans. (*D. J.*)

SACRIFICE, f. f. (*Gram.*) culte qu'on rend à la divinité par l'oblation de quelque victime, ou par quelqu'autre préfent.

SACRIFICE D'ABEL, (*Critique facrée.*) plufieurs lecteurs vont me demander avec curiofité, que je leur dife dans cet article, en quoi confiftoit le *facrifice d'Abel*, pourquoi l'être fuprème eut égard à fon offrande, & non à celle de Caïn, qui cependant lui préfentoit les prémices de fon travail & le fruit de fa fueur; enfin comment Dieu fit connoitre que l'oblation d'Abel lui étoit feule agréable. Je vais répondre de mon mieux à ces trois queftions qui partagent les interpretes de l'Ecriture, anciens & modernes.

L'auteur de la Genèfe, *c. iv. v. 4.* dit, fuivant nos traductions, qu'*Abel offrit des premiers nés de fon bétail, & de leur graiffe*; c'eft fur ce paffage que la plûpart des commentateurs, d'après les rabbins, croient qu'Abel offrit à Dieu les premiers nés de fon troupeau en holocaufte, & ils prétendent que cet ordre de facrifice étoit le feul qui fût en ufage avant la loi; mais divers favans, au nombre defquels eft l'illuftre Grotius, font d'une autre opinion. Ils penfent qu'Abel n'offrit que du lait, ou de la crême de fon bétail; ils remarquent, pour appuyer leur fentiment, que l'on n'offroit à Dieu que ce qui fervoit de nourriture aux hommes; & comme avant le déluge ils n'ufoient point de viande, ils ne facrifioient auffi aucune créature vivante.

Nos verfions difent qu'*Abel offrit des* premiers nés *de fa bergerie, & de leur* graiffe. Grotius & M. le Clerc obfervent que par les premiers nés, il faut entendre les meilleurs, & que le terme בכור fignifie fouvent tout ce qui excelle dans fon genre. Ils remarquent encore que le mot *khalab*, que l'on a traduit par celui de *graiffe*, fignifie auffi du *lait*, ou la *graiffe du lait*, c'eft-à-dire de la crême; que c'eft ainfi que les feptante l'ont fouvent rendu, & en particulier *Genèfe xviij. 8.* où nos verfions portent du *lait*. Les anciens égyptiens offroient auffi du lait à leurs dieux. Diodore de Sicile rapporte que les habitans de l'île de Méroé avoient coutume de remplir tous les jours trois cens foixante vaiffeaux de lait, en invoquant les noms des divinités qu'ils adoroient.

Quant au défaut du facrifice de Caïn, Philon le fait confifter en deux chofes: 1°. qu'il ne l'offrit pas affez promptement, mais μεθ' ἡμέρας, après quelques jours; 2°. qu'il n'offrit que des fruits de la terre, &

non les premiers nés de son bétail. L'auteur sacré de l'épître aux Hébreux, *c. xj. v. 4.* dit bien mieux, que ce fut la foi d'Abel qui fit préférer son *sacrifice* à celui de Caïn ; cette foi, qui est une subsistance, ou une ferme attente, ὑπόστασις, des choses qu'on espere, c'est-à-dire, la persuasion que Dieu récompensera les gens de bien dans cette vie ou dans une autre.

Selon la plûpart des commentateurs, Dieu fit descendre le feu du ciel pour marquer que le *sacrifice d'Abel* lui étoit agréable ; mais il est fort permis de penser différemment. On convient qu'il y a dans l'histoire sainte des exemples de *sacrifices* consumés par un feu miraculeux ; mais lorsque cela est arrivé, l'Ecriture l'a dit en termes exprès ; au lieu que dans l'occasion dont il s'agit ici, il n'est point fait mention d'un tel feu ; & nous ne devons pas supposer des miracles sans nécessité. D'ailleurs il y a tout lieu de croire que l'impie Caïn se seroit mis peu en peine que son *sacrifice* fût consumé par le feu ou non. Il est donc naturel de chercher quelqu'autre marque de l'approbation de Dieu dont Caïn ait pu être touché, & qui ait été capable d'exciter son ressentiment contre son frere ; or voici l'idée ingénieuse d'un professeur de Leyde sur cette troisieme question.

Il convient que Moïse rapporte (immédiatement après avoir dit que Caïn & Abel offrirent des *sacrifices*) que Dieu eut égard à l'oblation d'Abel, & qu'il n'eut point d'égard à celle de Caïn ; mais l'on ne doit pas conclure de-là que les marques de l'approbation divine suivirent d'abord le *sacrifice*. La maniere dont cette histoire nous est rapportée, nous insinue qu'Abel & Caïn vécurent plusieurs années, l'un comme berger, & l'autre comme laboureur ; & l'on peut supposer, sans faire violence au texte, que lorsqu'ils retirerent quelque profit de leur travail, ils en offrirent les fruits à Dieu, & qu'ils continuerent pendant plusieurs années. Abel, dit l'historien sacré, étoit berger ; mais Caïn étoit laboureur, & il arriva *au bout de quelque tems*, &c. Ces paroles, *au bout de quelque tems*, en hébreu *mikketz jamin*, signifient quelquefois *au bout de quelques* ou *plusieurs années*, comme on peut le voir *Deut. c. xiv. v. 28.* au bout de *trois ans*, où le mot de *trois* détermine le nombre des années ; mais comme il n'y a point de nombre marqué dans le passage en question, on pourroit le traduire, *au bout de quelques années*.

En effet, il est très-probable que ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'Abel connut qu'il étoit agréable à Dieu, & Caïn qu'il ne l'étoit point. Le premier prospéra, & vit son troupeau augmenter : Caïn au contraire s'apperçut qu'il ne fleurissoit point, & que la terre ne lui fournissoit pas d'abondantes récoltes : ce furent-là les voies par lesquelles Dieu fit connoitre qu'il avoit agréé le *sacrifice d'Abel*, & qu'il n'avoit point eu égard à celui de Caïn ; & c'est ce qui aigrit le jaloux Caïn contre son frere. Voyant que Dieu le bénissoit beaucoup plus que lui, il résolut enfin de le tuer, & exécuta cet horrible dessein.

On sait de quelle maniere attendrissante & pathétique l'auteur spirituel du poëme de la *mort d'Abel* a traité tout récemment ce sujet de notre religion. Non-seulement c'est un ouvrage neuf par sa structure, sa forme & son ton ; mais M. Gessner a encore eu l'art d'augmenter l'intérêt que nous prenons à cet évenement de l'histoire sainte, par la maniere vive & touchante dont il peint les diverses passions de nos premiers ayeux, & par les graces & la vérité qu'il met dans ses tableaux, lorsqu'il décrit les mœurs des premiers hommes qui ont habité la terre. A l'égard du *sacrifice* qu'Abel offrit à Dieu, il a cru devoir préférer l'opinion d'une victime en holocauste, au sentiment de Grotius, & voici comme il s'exprime à ce sujet dans la traduction soignée qu'en a faite M. Huber. C'est un trop beau morceau pour n'en pas décorer mon article. Lisez-le.

Le soleil ne donnant plus qu'une lumiere adoucie, dardoit encore ses derniers rayons à-travers le feuillage, prêt à s'aller cacher derriere les montagnes ; les fleurs distribuoient leurs parfums sur les zéphirs, comme pour les charger de les exhaler sur lui ; & les oiseaux à l'envi lui donnoient l'agréable amusement de leurs concerts. Caïn & Abel arriverent sous le feuillage, & virent avec une joie délicieuse leur pere rendu à leurs yeux. Sa priere finissoit ; il se leva, & embrassa les larmes aux yeux, sa femme & ses enfans ; après quoi il s'en retourna dans sa cabane. Cependant Abel dit à Caïn : mon cher frere, quelles actions de graces rendrons-nous au seigneur de ce qu'il a exaucé nos gémissemens, & de ce qu'il nous rend notre précieux pere ? Je vais pour moi, à cette heure où la lune se leve, m'acheminer vers mon autel, pour y offrir au seigneur en *sacrifice* le plus jeune de mes agneaux. Et toi, mon cher frere, es-tu dans la même idée ? Voudrois-tu aussi sur ton autel, faire un *sacrifice* au seigneur ?

Caïn le regardant d'un œil chagrin : oui, dit-il, je vais aller à mon autel offrir en *sacrifice* au seigneur, ce que la pauvreté des champs me donne. Abel lui répondit gracieusement : mon frere, le seigneur ne compte pour rien l'agneau qui brûle devant lui, ni les fruits de la campagne que la flamme consume, pourvu qu'une piété sans tache brûle dans le cœur de celui qui donne l'un ou l'autre.

Caïn repartit : il est vrai, le feu tombera tout d'abord du ciel pour consumer ton holocauste ; car c'est par toi que le seigneur a envoyé du secours ; pour moi il m'a dédaigné ; mais je n'en irai pas moins lui offrir mon *sacrifice*.

Abel alors se jetta tendrement au cou de Caïn, en disant : ah, mon frere, mon cher frere, est-ce que tu te fais un nouveau sujet de chagrin de ce que le seigneur s'est servi de moi pour porter du secours à mon pere ? S'il s'est servi de moi, c'est une commission dont il m'a chargé pour nous tous. O mon frere, écarte, je t'en supplie, ces fâcheuses idées ; le seigneur qui lit dans nos ames, sait bien y découvrir les pensées injustes & les murmures sourds. Aime-moi, comme je t'aime. Vas offrir ton *sacrifice* ; mais ne permets pas que des dispositions impures en souillent la sainteté ; & compte qu'alors le seigneur recevra favorablement tes louanges & tes actions de graces, & qu'il te bénira du haut de son thrône.

Caïn ne répondit point ; il prit le chemin de ses champs, & Abel le regardant avec tristesse, prit celui de ses pâturages, chacun s'avançant vers son autel. Abel égorgea le plus jeune de ses agneaux, l'étendit sur l'autel, le parsema de branches aromatiques & de fleurs, & mit le feu à l'holocauste ; puis échauffé d'une piété fervente, il s'agenouilla devant l'autel, & fit à Dieu les actions de graces & les louanges les plus affectueuses. Pendant ce tems, la flamme du *sacrifice* s'élevoit en ondoyant à-travers les ombres de la nuit ; le seigneur avoit défendu aux vents de souffler, parce que le *sacrifice* lui étoit agréable.

De son côté, Caïn mit des fruits de ses champs sur son *sacrifice*, & se prosterna devant son autel ; aussitôt les buissons s'agiterent avec un bruit épouvantable, un tourbillon dissipa en mugissant, le *sacrifice*, & couvrit le malheureux de flammes & de fumée. Il recula de l'autel en tremblant, & une voix terrible, qui sortit de la nuée, lui dit : pourquoi trembles-tu, & pourquoi la terreur est-elle peinte sur ton visage ? Il en est encore tems, corrige-toi, je te pardonnerai ton péché ; sinon ton péché & son châtiment te poursuivront jusque dans ta cabane. Pourquoi haïs-tu ton frere ? il t'aime & t'honore. La voix se tut, & Caïn saisi de frayeur quitta ce lieu affreux pour lui, & s'en retourna ; le vent furieux chassoit encore après lui la fumée infecte du *sacrifice* ; son cœur frissonnoit, & une sueur froide coula de ses membres.

Cependant, en promenant ses regards, il vit dans la campagne les flammes du *sacrifice* de son frere qui s'élevoient en tournoyant dans les airs. Désespéré par ce spectacle, il tourna ses pas ailleurs, & traina loin de-là sa noire mélancolie, jusqu'à ce qu'enfin il s'arrêta sous un buisson, & bientôt le sommeil déploya sur lui ses sombres ailes.

Depuis long-tems un génie que l'enfer appelloit *Anamalech*, observoit ses démarches. Il suivit en secret les traces de Caïn, & saisit ce moment pour troubler son ame par toutes les images qui pouvoient faire naître en lui, l'égarement, l'envie à la dent corrosive, la colere emportée, & toutes les passions furieuses. Tandis que l'esprit impur travailloit à troubler ainsi l'ame de Caïn, un bruit épouvantable se fit entendre sur la cime des montagnes, un vent mugissant agitoit les buissons, & rabattoit les boucles des cheveux de Caïn le long de son front & de ses joues. Mais en vain les buissons mugirent; en vain les boucles de ses cheveux battirent son front & ses joues, le sommeil s'étoit appesanti sur ses yeux; rien ne put les lui faire ouvrir.

Caïn frémissoit encore de son songe, lorsqu'Abel qui l'avoit apperçu dans le bocage au pié du rocher, s'approcha, & jettant sur lui des regards pleins d'affection, il dit avec cette douceur qui lui étoit propre : ah mon frere, puisses-tu bientôt te réveiller, pour que mon cœur gros de tendresse, te puisse exprimer ses sentimens, & que mes bras puissent t'embrasser ! Mais plutôt moderez-vous, desirs empressés. Peut-être que ses membres fatigués ont encore besoin des influences restaurantes du sommeil. Mais . . . comme le voilà étendu, défait . . . inquiet; . . . . la fureur paroit peinte sur son front. Eh pourquoi le troublez-vous, songes effrayans? laissez son ame tranquille; venez, images agréables, peintures des douces occupations domestiques & des tendres embrassemens, venez dans son cœur. Que tout ce qu'il y a de beau & de flatteur dans la nature, remplisse son imagination de charmes & de délices; qu'elle soit riante comme un jour de printems ! que la joie soit peinte sur son front, & qu'à son réveil les hymnes éclosent de ses levres. A ces mots, il fixa son frere avec des yeux animés d'un tendre amour & d'une attente inquiete.

Tel qu'un lion redoutable dormant au pié d'un rocher, glace par sa criniere hérissée le voyageur tremblant, & l'oblige à prendre un détour pour passer : si d'un vol rapide une fleche meurtriere vient à lui percer le flanc, il se leve soudain avec des rugissemens affreux, & cherche son ennemi en écumant de rage; le premier objet qu'il rencontre, sert de pâture à sa fureur; il déchire un enfant innocent qui se joue avec des fleurs sur l'herbe. Ainsi se leva Caïn les yeux étincelans de fureur. Maudite soit l'heure, s'écria-t-il, à laquelle ma mere, en me mettant au monde, a donné la premiere preuve de sa triste fécondité. Maudite soit la région où elle a senti les premieres douleurs de l'enfantement. Périsse tout ce qui y est né. Que celui qui veut y semer, perde ses peines, & qu'une terreur subite fasse tressaillir tous les os de ceux qui y passeront.

Telles étoient les imprécations du malheureux Caïn, lorsqu'Abel pâle, comme on l'est au bord du tombeau, risqua de s'avancer à pas chancelans. Mon frere, lui dit-il d'une voix entrecoupée par l'effroi : mais non . . . Dieu ! . . . je frissonne ! . . . un des séditieux reprouvrés que la foudre de l'Eternel a précipités du ciel, a sans doute emprunté sa figure, sous laquelle il blasphème? Ah fuyons. Où es-tu, mon frere, que je te bénisse?

Le voici s'écria Caïn avec une voix de tonnerre, le voici ce favori du vengeur éternel & de la nature; ah toute la rage de l'enfer est dans mon cœur. Ne pourrai-je? . . . Caïn, mon frere, dit Abel, en l'interrompant avec une émotion dans la voix & une altération dans le visage, qui exprimoit tout-à-la-fois sa surprise, son inquiétude & son affection, quel songe affreux a troublé ton ame? Je viens dès l'aurore pour te chercher, pour t'embrasser, avec le jour naissant; mais quelle tempête intérieure t'agite? Que tu reçois mal mon tendre amour ! Quand viendront hélas, les jours fortunés, les jours délicieux où la paix & l'amitié fraternelle rétablies feront revivre dans nos ames le doux repos & les plaisirs rians, ces jours après lesquels notre pere affligé & notre tendre mere soupirent avec tant d'ardeur? O Caïn, tu ne comptes donc pour rien ces plaisirs de la réconciliation, à quoi tu feignis toi-même d'être sensible, lorsque tout transporté de joie je volai dans tes bras? Est ce que je t'aurois offensé depuis? Dis-moi si j'ai eu ce malheur; mais tu ne cesses pas de me lancer des regards furieux. Je t'en conjure par tout ce qu'il y a de sacré, laisse-toi calmer, souffre mes innocentes caresses ! En disant ces derniers mots, il se mit en devoir d'embrasser les genoux de Caïn; mais celui-ci recula en-arriere; . . . ah, serpent, dit-il, tu veux m'entortiller ! . . . & en même tems ayant saisi une lourde massue, qu'il éleva d'un bras furieux, il en frappa violemment la tête d'Abel. L'innocent tomba à ses piés, le crane fracassé; il tourna encore une fois ses regards sur son frere, le pardon peint dans les yeux, & mourut; son sang coula le long des boucles de sa blonde chevelure, aux piés même du meurtrier.

A la vue de son crime, Caïn épouvanté étoit d'une pâleur mortelle; une sueur froide couloit de ses membres tremblans; il fut témoin des dernieres convulsions de son frere expirant. La fumée de ce sang qu'il venoit de verser, monta jusqu'à lui. Maudit coup ! s'écria-t-il, mon frere ! . . . reveille-toi . . . . reveille-toi, mon frere? Que son visage est pâle ! Que son œil est fixe ! Comme son sang inonde sa tête . . . Malheureux que je suis . . . . Ah, qu'est-ce que je presens ! . . . Il jetta loin de lui la massue sanglante. Puis se baissant sur la malheureuse victime de sa rage, il voulut la relever de terre. Abel ! . . . . mon frere . . . . crioit-il au cadavre sans vie; Abel, réveille-toi . . . . Ah, l'horreur des enfers vient me saisir ! O mort . . . . c'en est donc fait pour toujours, mon crime est sans remede. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SACRIFICES *du paganisme*, (*Mythol. antiq. Lit.*) Théophraste rapporte que les Egyptiens furent les premiers qui offrirent à la divinité des prémices, non d'encens & de parfums, bien moins encore d'animaux, mais de simples herbes, qui sont les premieres productions de la terre. Ces premiers *sacrifices* furent consumés par le feu, & de là viennent les termes grecs θύειν, θύεια, θυματήριον, qui signifient *sacrifier*, *&c.* On brula ensuite des parfums, qu'on appella ἀρωμάτα, du grec ἀράομαι, qui veut dire *prier*. On ne vint à sacrifier les animaux que lorsqu'ils eurent fait quelque grand dégât des herbes ou des fruits qu'on devoit offrir sur l'autel. Le même Théophraste ajoute qu'avant l'immolation des bêtes, outre les offrandes des herbes & des fruits de la terre, les *sacrifices* des libations étoient fort ordinaires, en versant sur les autels de l'eau, du miel, de l'huile, & du vin, & ces *sacrifices* s'appelloient *Nephalia*, *Melitosponda*, *Elæosponda*, *Ænosponda*.

Ovide assure que le nom même de *victime* marque qu'on n'en égorgea qu'après qu'on eut remporté des victoires sur les ennemis, & que celui d'hostie fait connoître que les hostilités avoient précédé. En effet, lorsque les hommes ne vivoient encore que de légumes, ils n'avoient garde d'immoler des bêtes

dont la loi du sacrifice vouloit qu'on mangeât quelque partie.

Ante Deos homini quod conciliare valeret,
Fas erat, & puri lucida mica satis.

Pythagore s'éleva contre ce massacre des bêtes, soit pour les manger, ou les sacrifier. Il prétendoit qu'il seroit tout au plus pardonnable d'avoir sacrifié le pourceau à Céres, & la chevre à Bacchus, à cause du ravage que ces animaux font dans les blés & dans les vignes; mais que les brebis innocentes, & les bœufs utiles au labourage de la terre, ne peuvent s'immoler sans une extrême dureté, quoique les hommes tâchent inutilement de couvrir leur injustice du voile de l'honneur des dieux: Ovide embrasse la même morale.

Nec satis est quod tale nefas committitur ipsos
Inscripsere deos sceleri; numenque supernum,
Cæde laboriferi credunt gaudere juvenci.

Horace déclare aussi que la plus pure & la plus simple maniere d'appaiser les dieux, est de leur offrir de la farine, du sel, & quelques herbes odoriférantes.

Te nihil attinet
Tentare multâ cæde bidentium,
Mollibis aversos penates,
Farre pio, & saliente mica.

Les payens avoient trois sortes de *sacrifices*, de publics, de domestiques, & d'étrangers.

Les publics, dont nous décrirons les cérémonies avec un peu d'étendue, se faisoient aux dépens du public pour le bien de l'état, pour remercier les dieux de quelque faveur signalée, ou les prier de détourner les calamités qui menaçoient, ou qui affligeoient un peuple, un pays, une ville.

Les *sacrifices* domestiques se pratiquoient par ceux d'une même famille, & à leurs dépens, dont ils chargeoient souvent leurs héritiers. Aussi Plaute fait dire à un valet nommé *Ergasile*, dans ses captifs, qui avoit trouvé une marmite pleine d'or, que Jupiter lui avoit envoyé tant de biens, sans être chargé de faire aucun *sacrifice*.

Sine sacris hæreditatem suam adeptus effertissimam.

« J'ai obtenu une bonne succession, sans être obligé » aux frais des *sacrifices* de la maison ».

Les *sacrifices* étrangers étoient ceux qu'on faisoit lorsqu'on transportoit à Rome les dieux tutélaires des villes ou des provinces subjuguées, avec leurs mysteres & les cérémonies de leur culte religieux.

De plus, les *sacrifices* s'offroient encore ou pour l'avantage des vivans, ou pour le bien des défunts, car la fête des morts est ancienne, les Romains l'avoient avant les catholiques; elle se célébroit chez eux au mois de Février, ainsi que Ciceron nous l'apprend: *Februario mense, qui tunc extremas anni mensis erat, mortuis parentari voluerant.*

La matiere des *sacrifices* étoit comme nous l'avons dit, des fruits de la terre, ou des victimes d'animaux, dont on présentoit quelquefois la chair & les entrailles aux dieux, & quelquefois on se contentoit de leur offrir seulement l'ame des victimes, comme Virgile fait faire à Entellus, qui immole un taureau à Eryx, pour la mort de Darès, donnant ame pour ame,

Hanc tibi, Eryx, meliorem animam pro morte Daretis,
Persolvo.

Les *sacrifices* étoient différens par rapport à la diversité des dieux que les anciens adoroient; car il y en avoit aux dieux célestes, aux dieux des enfers, aux dieux marins, aux dieux de l'air, & aux dieux de la terre. On sacrifioit aux premiers des victimes blanches en nombre impair; aux seconds des victimes noires, avec une libation de vin pur & de lait chaud qu'on repandoit dans des fosses avec le sang des victimes; aux troisiemes on immoloit des hosties noires & blanches sur le bord de la mer, jettant les entrailles dans les eaux, le plus loin que l'on pouvoit, & y ajoutant une effusion de vin.

cadentem in littore taurum,
Constitutam ante aras voti reus, extaque salsos
Porriciam in fluctus, & vina liquentia fundam.

On immoloit aux dieux de la terre des victimes blanches, & on leur élevoit des autels comme aux dieux célestes; pour les dieux de l'air, on leur offroit seulement du vin, du miel, & de l'encens.

On faisoit le choix de la victime, qui devoit être saine & entiere, sans aucune tache ni défaut; par exemple elle ne devoit point avoir la queue pointue, ni la langue noire, ni les oreilles fendues, comme le remarque Servius, sur ce vers du 6 de l'Enéide.

Totidem lectas de more bidentes.

Id est, ne habeant caudam aculeatam, nec linguam nigram, nec aurem fissam: & il falloit que les taureaux n'eussent point été mis sous le joug.

Le choix de la victime étant fait, on lui doroit le front & les cornes, principalement aux taureaux, aux génisses, & aux vaches:

Et statuam ante aras auratâ fronte juvencum.

Macrobe rapporte *au I. liv. des saturnales*, un arrêt du sénat, par lequel il est ordonné aux décemvirs, dans la solemnité des jeux apollinaires, d'immoler à Apollon un bœuf doré, deux chevres blanches dorées, & à Latone une vache dorée.

On leur ornoit encore la tête d'une infule de laine, d'où pendoient deux rangs de chapelets, avec des rubans tortillés, & sur le milieu du corps une sorte d'étole assez large qui tomboit des deux côtés; les moindres victimes étoient seulement ornées de chapeaux de fleurs & de festons, avec des bandelettes ou guirlandes blanches.

Les victimes ainsi parées, étoient amenées devant l'autel, & cette action s'exprimoit par ce mot grec ἄγειν, ἐλᾶν, *agere, ducere;* la victime s'appelloit *agonia*, & ceux qui la conduisoient, *agones.* Les petites hosties ne se menoient point par le lien, on les conduisoit seulement, les chassant doucement devant soi; mais on menoit les grandes hosties avec un licou, au lieu du *sacrifice;* il ne falloit pas que la victime se débattît, ou qu'elle ne voulût pas marcher, car la résistance qu'elle faisoit, étoit tenue à mauvais augure, le *sacrifice* devant être libre.

La victime amenée devant l'autel, étoit encore examinée & considerée fort attentivement, pour voir si elle n'avoit pas quelque défaut, & cette action se nommoit *probatio hostiarum, & exploratio.* Après cet examen le prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, & accompagné des victimaires, & autres ministres des *sacrifices*, s'étant lavé & purifié suivant les cérémonies prescrites, commençoit le *sacrifice* par une confession qu'il faisoit tout haut de son indignité, se reconnoissant coupable de plusieurs péchés, dont il demandoit pardon aux dieux, espérant que sans y avoir égard, ils voudroient bien lui accorder ses demandes.

Cette confession faite, le prêtre crioit au public, *hoc age*, soyez recueilli & attentif au *sacrifice;* aussitôt une espece d'huissier tenant en main une baguette qu'on nommoit *commentaculum*, s'en alloit par le temple, & en faisoit sortir tous ceux qui n'étoient pas encore instruits dans les mysteres de la religion, & ceux qui étoient excommuniés. La coutume des

Grecs, de qui les Romains l'emprunterent, étoit que le prêtre venant à l'autel demandoit tout haut, τὶς τῆδε, *qui est ici ?* Le peuple répondoit πολλοὶ καὶ ἀγαθοὶ, *plusieurs personnes & gens de bien.* Alors l'huissier crioit dans tous les coins du temple Ἑκὰς, ἑκὰς ἔστε βέβηλοι, c'est-à-dire *loin d'ici méchans ;* ou bien Ἑκὰς, ἑκὰς ἴθι ἀλίτροι, *loin d'ici profanes.* Les Latins disoient ordinairement, *nocentes, profani, abscedite ;* chez les Grecs, tous ceux qu'on chassoit des temples, étoient compris sous ces mots généraux, βέβηλοι, ἀμύητοι, ἀκάθαρτοι, *&c.*

Ovide a nommé dans ses fastes *liv. II.* la plûpart des pécheurs qui ne pouvoient assister aux mysteres des dieux. Voici sa liste qui devroit nous servir de regle.

Innocui veniant, procul hinc, procul impius esto
Frater, & in partus mater acerba suos :
Cui pater est vivax : qui matris digerit annos,
Quæ premit invisam socrus amica nurum.
Tantalidæ fratres absint, & Jasonis uxor,
Et quæ ruricolis semina tosta dedit !
Et soror, & Progne, Tereusque duabus iniquus ;
Et quicumque suas per scelus auget opes.

Nous apprenons de ces beaux vers, qu'à parler en général, il y avoit deux sortes de personnes à qui on défendoit d'assister aux *sacrifices ;* savoir les profanes, c'est-à-dire ceux qui n'étoient pas encore instruits dans le culte des dieux, & ceux qui avoient fait quelque action énorme, comme d'avoir frappé leur pere ou leur mere. Il y avoit certains *sacrifices* en Grece, dont les filles & les esclaves étoient bannis. Dans la Chéronée, le prêtre tenant en main un fouet, se tenoit à la porte du temple de Matuta, & défendoit à haute voix aux esclaves étoliens d'y entrer. Chez les Mages ceux qui avoient des taches de rousseur au visage, ne pouvoient point approcher des autels, selon le témoignage de Pline, *livre XXX. chap. ij.* Il en étoit de même chez les Germains, de ceux qui avoient perdu leur bouclier dans le combat ; & parmi les Scythes, de celui qui n'avoit point tué d'ennemi dans la bataille. Les dames romaines ne devoient assister aux *sacrifices* que voilées.

Les profanes & les excommuniés s'étant retirés, on crioit *favete linguis* ou *animis, & pascite linguam,* pour demander le silence & l'attention pendant le *sacrifice.* Les Egyptiens avoient coutume, dans le même dessein, de faire paroître la statue d'Harpocrate, dieu du silence, qu'ils appelloient σιγαλιῶνα. Pour les Romains, ils mettoient sur l'autel de Volupia, la statue de la déesse Angéronia, qui avoit la bouche cachetée, pour apprendre que dans les mysteres de la religion, il faut être attentif de corps & d'esprit.

Cependant le prêtre bénissoit l'eau pour en faire l'aspersion avec les cérémonies ordinaires, soit en y jettant les cendres du bois qui avoit servi à bruler les victimes, soit en y éteignant la torche du *sacrifice ;* il aspergeoit de cette eau lustrale, & les autels & tout le peuple, pendant que le chœur des musiciens chantoit des hymnes en l'honneur des dieux.

Ensuite on faisoit les encensemens aux autels, aux statues des dieux, & aux victimes ; le prêtre ayant le visage tourné vers l'orient, & tenant les coins de l'autel, lisoit les prieres dans le livre des cérémonies, & les commençoit par Janus & Vesta, en leur offrant avant toute autre divinité, du vin & de l'encens. Héliogobale ordonna cependant qu'on adressât la préface des prieres au dieu Héliogobale. Domitien voulut aussi qu'on les commençât en s'adressant à Pallas, dont il se disoit fils, selon le témoignage de Philostrate. Toutefois les Romains restituerent cet honneur à Janus & à Vesta.

Après cette courte préface, l'officiant faisoit une longue oraison au dieu à qui il adressoit le *sacrifice*, & ensuite à tous les autres dieux qu'on conjuroit d'être propices à ceux pour lesquels on offroit le *sacrifice*, d'assister l'empire, les empereurs, les principaux ministres, les particuliers, & l'état en général. C'est ce que Virgile a religieusement observé dans la priere qui fut faite à Hercule par les Saliens, ajoutant, après avoir rapporté ses belles actions :

Salve vera Jovis proles, decus addite divis,
Et nos & tua dexter adi pede sacra secundo.
Æneid. l. VIII.

Apulée rend à la déesse Isis une action de grace qui mérite d'être ici rapportée, à cause de sa singularité.

Tu quidem sancta & humani generis sospitatrix perpetua, semper fovendis mortalibus munifica, dulcem matris affectionem miserorum casibus tribuis, nec dies, nec quies ulla, acne momentum quidem tenue tuis transcurris beneficiis otiosum, quâ mari terrâque protegas homines, & depulsis vitæ procellis salutarem porrigas dexteram, quâ fatorum etiam inextricabiliter contorta retractas licia, & fortunæ tempestates mitigas, & stellarum varios meatus cohibes.

Te superi colunt, observant inferi, tu rotas orbem, luminas solem, regis mundum, calcas tartarum ; tibi respondent sidera, redeunt tempora, gaudent numina, serviunt elementa, tuo natu spirant flumina, nutriunt nubila, germinant semina, crescunt gramina. Tuam majestatem perhorrescunt aves cœlo meantes, feræ montibus errantes, serpentes solo latentes belluæ, ponto natantes.

At ego referendis laudibus tuis exilis ingenio, & adhibendis sacrificiis tenuis patrimonio. Nec mihi vocis ubertas, ad dicenda quæ de tuâ majestate sentio, sufficit, nec ora mille, linguæque totidem, vel indefensi sermonis æterna series. Ergo quod solùm potest religiosus quidem, sed pauper, alioquin efficere curabo, divinos tuos vultus, numenque sanctissimum, intra pectoris mei secreta conditum, perpetuò custodiens, imaginabor.

Ces prieres se faisoient de bout, tantôt à voix basse, & tantôt à voix haute ; ils ne les faisoient assis que dans les *sacrifices* pour les morts.

Multis dum precibus Jovem salutat,
Stans summos resupinus usque in ungues.
Mart. l. XII. epigr. 78.

Virgile dit :

Luco tùm fortè parentis,
Pilumni Turnus sacratâ valle sedebat.
Æneid. l. IX.

Le prêtre récitoit ensuite une espece de prône, pour la prospérité des empereurs & de l'état, comme nous l'apprenons d'Apulée, *livre II.* de l'âne d'or. Après, dit-il, qu'on eut ramené la procession dans le temple de la déesse Isis, un des prêtres appellé *grammateus*, se tenant debout devant la porte du chœur, assembla tous les pastophores, & montant sur un lieu élevé, prit son livre, lut à haute voix plusieurs prieres pour l'empereur, pour le sénat, pour les chevaliers romains, & pour le peuple, ajoutant quelque instruction sur la religion : *Tunc exiis quem cuncti* grammateum *vocabant, pro foribus assistens, cœtu pastophorum (quod sacro sancti collegii nomen est) velut in concionem vocato, indidem de sublimi suggestu, de libro, de litteris faustâ voce præfatus principi magno, senatuque, equiti, totique populo, noticis, navibus,* &c.

Ces cérémonies finies, le sacrificateur s'étant assis, & les victimaires étant debout, les magistrats ou les personnes privées qui offroient les prémices des fruits avec la victime, faisoient quelquefois un petit discours ou maniere de compliment ; c'est pour cela que Lucien en fait faire un par les ambassadeurs de Phalaris aux prêtres de Delphes, en leur présentant de sa part un taureau

taureau d'airain, qui étoit un chef-d'œuvre de l'art.

A mesure que chacun présentoit son offrande, il alloit se laver les mains en un lieu exprès du temple, pour se préparer plus dignement au *sacrifice*, & pour remercier les dieux d'avoir bien voulu recevoir leurs victimes. L'offrande étant faite, le prêtre officiant encensoit les victimes, & les arrosoit d'eau lustrale; ensuite remontant à l'autel, il prioit à haute voix le dieu d'avoir agréables les victimes qu'il lui alloit immoler pour les nécessités publiques, & pour telles ou telles raisons particulieres; & après cela le prêtre descendoit au bas des marches de l'autel, & recevoit de la main d'un des ministres, la pâte sacrée appellée *mola salsa*, qui étoit de farine d'orge ou de froment, pâitrie avec le sel & l'eau, qu'il jettoit sur la tête de la victime, répandant par-dessus un peu de vin; cette action se nommoit *immolatio*, *quasi molæ illatio*, comme un épanchement de cette pâte, *mola salsa*, dit Festus, *vocatur far totum, & sale sparsum, quo deo molito hostiæ aspergantur.*

Virgile a exprimé cette cérémonie en plusieurs endroits de son poëme; par exemple,

Jamque dies infanda aderat; mihi sacra parari,
Et salsæ fruges, & circùm tempora vellæ.

Éneid. *l. II.*

Le prêtre ayant répandu des miettes de cette pâte salée sur la tête de la victime, ce qui en constituoit la premiere consécration, il prenoit du vin avec le simpule, qui étoit une maniere de burette, & en ayant gouté le premier, & fait gouter aux assistans, il le versoit entre les cornes de la victime, & prononçant ces paroles de consécration, *mactus hoc vino inferio esto*, c'est-à-dire que cette victime soit honorée par ce vin, pour être plus agreable aux dieux. Cela fait il arrachoit des poils d'entre les cornes de la victime, & les jettoit dans le feu allumé.

Et summa scarpens media inter cornua setas,
Ignibus imponit sacris.

Il commandoit ensuite au victimaire de frapper la victime, & celui-ci l'assommoit d'un grand coup de maillet ou de hache sur la tête: aussi-tôt un autre ministre nommé *popa*, lui plongeoit un couteau dans la gorge, pendant qu'un troisieme recevoit le sang de l'animal, qui sortoit à gros bouillons, dont le prêtre arrosoit l'autel.

Supponunt alii cultros, tepidumque cruorem
Suscipiunt pateris. Virgile.

La victime ayant été égorgée, on l'écorchoit, excepté dans les holocaustes, où on brûloit la peau avec l'animal; on en détachoit la tête, qu'on ornoit de guirlandes & de festons, & on l'attachoit aux piliers des temples, aussi-bien que les peaux, comme des enseignes de la religion, qu'on portoit en procession dans quelque calamité publique, c'est ce que nous apprend ce passage de Cicéron contre Pison. *Et quid recordaris cùm omni totius provinciæ pecore compulso, pellicum nomine omnem quæstum illum domesticum paternumque renovasti?* Et encore par cet autre de Festus, *pellem habere Hercules fingitur, ut homines cultus antiqui admoneantur; lugentes quoque diebus luctûs in pellibus sunt.*

Ce n'est pas que les prêtres ne se couvrissent souvent des peaux des victimes, ou que d'autres n'allassent dormir dessus dans le temple d'Esculape, & dans celui de Faunus, pour avoir des réponses favorables en songe, ou être soulagés dans leurs maladies, comme Virgile nous en assure par ces beaux vers.

Huc dona sacerdos
Cum tulit & Cæsarum ovium sub nocte silenti
Pellibus incubuit stratis, somnosque petivit;
Multa modis simulacra videt volitantia miris;
Et varias audit voces, fruiturque deorum
Colloquio, atque imis acheronta affatur avernis.
Hic & tum pater ipse petens responsa Latinus,
Centum lanigeras mactabat ritè bidentes.
Atque harum effultus tergo, stratisque jacebat
Velleribus. Eneïde, *l. VII. v. 86.*

Lorsque le prêtre a conduit les victimes à la fontaine, & qu'il les y a immolées, il en étend pendant la nuit les peaux sur la terre, se couche dessus & s'y endort. Alors il voit mille fantômes voltiger autour de lui; il entend différentes voix; il s'entretient avec les dieux de l'olympe, avec les divinités même des enfers. Le roi pour s'éclaircir sur le sort de la princesse, sacrifia donc dans cette forêt cent brebis au dieu Faune, & se coucha ensuite sur leurs toisons étendues.

Cappadox, marchand d'esclaves, se plaint dans la comédie de Plaute intitulée *Curculio*, qu'ayant couché dans le temple d'Esculape, il avoit vu en songe ce dieu s'éloigner de lui; ce qui le fait résoudre d'en sortir, ne pouvant espérer de guérison.

Migrare certum est jam nunc è fano foras.
Quandò Æsculapi ita sentio sententiam:
Ut qui me nihili faciat, nec salvum velit.

On ouvroit les entrailles de la victime; & après les avoir considérées attentivement pour en tirer des présages, selon la science des aruspices, on les saupoudroit de farine, on les arrosoit de vin, & on les présentoit aux dieux dans des bassins, apres quoi on les jettoit dans le feu par morceaux, *reddebant exta diis*: de-là vient que les entrailles étoient nommées *porriciæ, quod in aræ foco ponebantur, diisque porrigebantur*: de-sorte que cette ancienne maniere de parler, *porricias inferre*, veut dire, *présenter les entrailles en sacrifice*.

Souvent on les arrosoit d'huile, comme nous lisons, *liv. VI.* de l'Éneïde.

Et solida imponit taurorum viscera flammis,
Pingue super oleum fundens ardentibus extis.

Quelquefois on les arrosoit de lait & du sang de la victime, particulierement dans les *sacrifices* des morts, ce que nous apprenons de Stace, *l. VI.* de la Thebaïde.

Spumantisque mero pateræ verguntur & atri
Sanguinis, & rapti gratissima cymbia lactis.

Les entrailles étant consumées, toutes les autres cérémonies accomplies, ils croyoient que les dieux étoient satisfaits, & qu'ils ne pouvoient manquer de voir l'accomplissement de leurs vœux; ce qu'ils exprimoient par ce verbe, *litare*, c'est-à-dire *tout est bien fait*; & *non litare* au contraire, vouloit dire qu'il manquoit quelque chose à l'intégrité du *sacrifice*, & que les dieux n'étoient point appaisés. Suétone parlant de Jules-César, dit qu'il ne put jamais sacrifier une hostie favorable le jour qu'il fut tué dans le sénat. *Cæsar victimis cæsis litare non potuit.*

Le prêtre renvoyoit le monde par ces paroles, *I licet* dont on se servoit pareillement à la fin des pompes funebres & des comédies, pour congédier le peuple, comme on le peut voir dans Térence & dans Plaute. Les Grecs se servoient de cette expression pour le même sujet, λαοῖς ἄφεσις, & le peuple répondoit *feliciter*. Enfin on dressoit aux dieux le banquet ou le festin sacré, *epulum*; on mettoit leurs statues sur un lit, & on leur servoit les viandes des victimes offertes; c'étoit là la fonction des ministres des *sacrifices*, que les Latins nommoient *epulones*.

Il résulte du détail qu'on vient de lire, que les *sacrifices* avoient quatre parties principales; la pre-

miere se nommoit *libatio*, la libation, ou ce léger essai de vin qu'on faisoit avec les effusions sur la victime; la seconde *immolatio*, l'immolation, quand après avoir répandu sur la victime des miettes d'une pâte salée, on l'égorgeoit; la troisieme étoit appellée *redditio*, quand on en offroit les entrailles aux dieux; & la quatrieme s'appelloit *litatio*, lorsque le *sacrifice* se trouvoit accompli, sans qu'il y eût rien à y redire.

Je ne dois pas oublier de remarquer qu'entre les *sacrifices* publics, il y en avoit qu'on nommoit *stata*, c'est-à-dire fixes, immobiles, qui se faisoient tous les ans à un même jour; & d'autres extraordinaires nommés *indicta*, indiqués, parce qu'on les ordonnoit extraordinairement pour quelque occasion importante & inopinée; mais les curieux trouveront de plus grands détails dans Stuckius, *de sacrificiis veterum*, & dans d'autres auteurs qui ont traité cette matiere à fond. *Voyez aussi les articles* HOSTIE & VICTIME.

Je n'ajouterai qu'un mot sur les *sacrifices* des Grecs en particulier. Ils distinguoient quatre sortes de *sacrifices* généraux; savoir, 1°. les offrandes de pure volonté, & qu'on faisoit en conséquence d'un vœu, en grec χαριστήρια, ou ιακταια, comme pour le gain d'une victoire; c'étoit encore les prémices des fruits offerts par les laboureurs, pour obtenir des dieux une abondante récolte; 2°. l'offrande propitiatoire, ἱλαστικα, pour détourner la colere de quelque divinité offensée, & tels étoient tous les *sacrifices* d'usage dans les expiations; 3°. les *sacrifices* supplicatoires, αἰτητὶκα, pour le succès de toutes sortes d'entreprises; 4°. les *sacrifices* expressément ordonnés par tous les prophetes ou oracles qu'on venoit consulter, τὰ ἀπὸ μαντεὶας. Quant aux rites de tous ces divers *sacrifices*, il faut consulter Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag. 209. & suivantes.*

Pour ce qui regarde les *sacrifices* humains, j'en déchargerai la lettre S, qui sera fort remplie, & je porterai cet article au *mot* VICTIME HUMAINE. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

SACRIFICES DES HÉBREUX, (*Critiq. sacrée.*) avant la loi de Moïse, la matiere des *sacrifices*, la qualité, les circonstances, le ministere, tout étoit arbitraire. On offroit les fruits de la terre, la graisse ou le lait des animaux, le sang ou la chair des victimes. Chacun étoit prêtre ou ministre de ses propres *sacrifices*, ou c'étoit volontairement qu'on déféroit cet honneur aux plus anciens, aux chefs de famille, & aux plus gens de bien. La loi fixa aux Juifs ce qu'ils devoient offrir, & la maniere de le faire; & elle déféra à la seule famille d'Aaron le droit de sacrifier.

Les Hébreux avoient deux sortes de *sacrifices*, les sanglans & les non sanglans. Il y en avoit trois de la premiere espece; 1°. l'holocauste, l'hostie pacifique, & le *sacrifice* pour le péché. Dans l'holocauste, la victime étoit brûlée en entier, sans que le prêtre ni celui qui l'offroit pussent en rien réserver, *Lévit. j. 13.* parce que ce *sacrifice* étoit institué pour être une reconnoissance publique de la suprème majesté devant qui tout s'anéantit, & pour apprendre à l'homme qu'il doit se consacrer entierement & sans réserve à celui de qui il tient tout ce qu'il est. 2°. L'hostie pacifique étoit offerte pour rendre grace à Dieu, ou pour lui demander quelque bienfait, ou pour acquitter un vœu; on n'y brûloit que la graisse & les reins de la victime; la poitrine & l'épaule droite étoient pour le prêtre, & le reste appartenoit à celui qui avoit fourni la victime. Il n'y avoit point de tems marqué pour ce *sacrifice*; on l'offroit quand on vouloit, & la loi n'avoit rien ordonné sur le choix de l'animal; il falloit seulement que la victime fût sans défaut. *Lév. iij. 1.* 3°. Dans le *sacrifice* pour le péché, le prêtre avant que de répandre le sang de la victime au pié de l'autel, trempoit son doigt, & en touchoit les quatre cornes de l'autel. Celui pour qui le *sacrifice* étoit offert n'en remportoit rien; on en faisoit brûler la graisse sur l'autel. La chair étoit toute entiere pour les prêtres, & devoit être mangée dans le lieu saint, c'est-à-dire dans le parvis du tabernacle. *Deutéron. xxvij. 7.* Si le prêtre offroit pour ses péchés ou pour ceux de tout le peuple, il faisoit sept fois l'aspersion du sang de la victime devant le voile du sanctuaire, & répandoit le reste au pié de l'autel des holocaustes. *Lév. iv. 6.*

On employoit cinq sortes de victimes dans ces *sacrifices*, des vaches, des taureaux ou des veaux, des brebis ou des béliers, des chevres ou des boucs, des pigeons, des tourterelles; & on ajoutoit à la victime immolée qu'on faisoit brûler sur l'autel, une offrande de gâteaux cuits au four ou sur le gril, ou frits sur la poële; ou une certaine quantité de fleur de farine, avec de l'huile, de l'encens, du vin, & du sel.

Cette oblation qui accompagnoit presque toujours le *sacrifice* sanglant, pouvoit être faite seule, sans être précédée de l'effusion du sang, & c'est ce qu'on appelloit *sacrifice non sanglant*; on l'offroit à Dieu comme principe & auteur de tous les biens. On y employoit l'encens, dont la flamme par l'odeur agréable qu'elle répand, étoit regardée comme le symbole de la priere, & des saints desirs de l'ame. Moïse défendit qu'on y mêlât le vin & le miel, figure de tout ce qui peut corrompre l'ame par le péché, & l'amollir par les délices. Le prêtre prenant une poignée de cette farine arrosée d'huile, avec l'encens, les répandoit sur le feu de l'autel, & tout le reste étoit à lui. Il devoit manger la farine sans levain dans le tabernacle, & nul autre que les prêtres n'avoit droit d'y toucher.

Il y avoit encore des *sacrifices* où la victime demeuroit vivante & en son entier, tels que le *sacrifice* du bouc émissaire au jour de l'expiation, & le *sacrifice* du passereau pour la purification d'un lépreux. Le *sacrifice* perpétuel, est celui où l'on immoloit chaque jour sur l'autel des holocaustes deux agneaux, l'un le matin, lorsque le soleil commençoit à éclairer, & celui du soir, lorsque les ombres commençoient à s'étendre sur la terre; voilà quels étoient les *sacrifices des Hébreux.*

Tertullien en a fort bien indiqué l'origine; ce n'est pas, dit-il, que Dieu se souciât de ces *sacrifices*, mais Moïse les institua pour ramener les Juifs de la multitude des dieux qui étoient alors adorés, à la connoissance du seul véritable. Dieu a commandé à vos peres, dit Justin martyr à Tryphon, de lui offrir des oblations & des victimes, non qu'il en eût besoin, mais à cause de la dureté de leurs cœurs, & de leur penchant à l'idolâtrie. (*D. J.*)

SACRIFICES *des chrétiens*, (*Critique sacrée.*) S. Paul, *Hébr. ch. xiij.* nous les indique en deux mots, louanges du seigneur, confession de son nom, bénéficence & communion. En voici le commentaire par Clément d'Alexandrie, Strom. *l. VIII. p. 729.* Les *sacrifices* du chrétien éclairé sont les prieres, les louanges de Dieu, les lectures de l'Ecriture-sainte, les pseaumes & les hymnes. Mais n'a-t-il point encore, ajoute-t-il, d'autres sacrifices? Oui, il connoît la libéralité & la charité; qu'il exerce l'une à l'égard de ceux qui ont besoin de secours temporels, l'autre à l'égard de ceux qui manquent de lumieres & de connoissances. (*D. J.*)

SACRIFICIOS, ISLA DE LOS, (*Géog. mod.*) en françois l'*île des sacrifices*, & plus communément *la baye du sacrifice*; petite île de la nouvelle Espagne, dans le golfe du Mexique, auprès de la Vera-Cruz. (*D. J.*)

SACRIFIER, v. act. (*Gram.*) offrir en sacrifice. *Voyez l'article* SACRIFICE. Il se prend aussi au figuré.

Je me suis *sacrifié* pour elle. Il m'a *sacrifié* à son ambition. Je lui ai *sacrifié* toutes mes fantaisies.

SACRILEGE, (*Jurisprud.*) ce terme pris dans sa signification générale s'entend de toute profanation de choses saintes ou dévouées à Dieu. Mais dans l'usage ce terme s'entend principalement des profanations qui se commettent à l'égard des hosties & vases sacrés, des sacremens, des images & reliques des saints & des églises.

La profanation des hosties & vases sacrés est ordinairement punie de la peine du feu avec l'amende-honorable & le poing coupé.

Celle des sacremens est aussi punie du feu; quelquefois les prêtres sont condamnés à la potence & ensuite brûlés.

La peine de la profanation des images & reliques des saints & des églises est plus ou moins grave; quelquefois elle est punie de mort, & même du feu, suivant les circonstances. *Voyez* DIMANCHE, ÉGLISES, FÊTES, IMAGES, PROFANATION, RELIQUES, SACREMENS, SÉPULCRE, SERVICE DIVIN, TOMBEAUX, VASES SACRÉS. *Voyez l'institut au droit criminel de* M. de Vouglans, *tr. des crimes, tit. 1. ch. ij.* (*A*)

SACRILEGE, (*Critique sacrée.*) *sacrilegium*; mot formé de *sacra* & de *legere*, ramasser, dérober les choses sacrées. *Sacrilege* est donc le larcin des choses saintes; & celui qui les vole, se nomme aussi sacrilege, *sacrilegus*. Il est dit au *II. des Macch. iv. 39.* que Lysimachus commit plusieurs *sacrileges* dans le temple, dont il emporta beaucoup de vases d'or.

Le mot de *sacrilege* se prend encore dans l'Ecriture, pour la profanation d'une chose, d'un lieu sacré par l'idolâtrie; c'est ainsi qu'est nommée l'action par laquelle les Israélites, pour plaire aux filles madianites, se laisserent entraîner à l'adoration de Béelphégor. *Nomb. xxv. 18.*

Comme les *sacrileges* choquent la religion, leur peine doit être uniquement tirée de la nature de la chose; elle doit consister dans la privation des avantages que donne la religion, l'expulsion hors des temples, la privation de la société des fideles pour un tems ou pour toujours; la fuite de leur présence, les exécrations, les détestations, les conjurations. Mais si le magistrat va rechercher le *sacrilege* caché, il porte une inquisition sur un genre d'action où elle n'est point nécessaire; il détruit la liberté des citoyens en armant contre eux le zèle des consciences timides, & celui des consciences hardies. Le mal est venu de cette fausse idée, qu'il faut venger la divinité; mais il faut faire honorer la divinité, & ne la venger jamais; c'est une excellente réflexion de l'auteur de l'esprit des lois. (*D. J.*)

SACRIMA, (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains au vin nouveau qu'ils offroient à Bacchus, en reconnoissance de la recolte abondante qu'ils avoient obtenue par sa protection. *Pitiscus.*

SACRISTAIN, s. m. *terme d'Eglise*; officier ecclésiastique qui a le soin & la garde des vases & des ornemens sacrés; mais le premier sacristain dans l'église romaine, est celui de la chapelle du pape, dont l'office est annexé à l'ordre des hermites de S. Augustin. C'est ainsi qu'Alexandre VI. l'a ordonné par une bulle de l'an 1497, sans qu'il soit même nécessaire que ledit religieux soit dans la prélature. Cependant depuis longtems le pape donne un évêché *in partibus* à celui auquel il confere cet office; & quand même il ne seroit point évêque, il peut porter le mantelet & la mosette à la maniere des prélats de Rome. Ce *sacristain* prend le titre de préfet de la sacristie du pape. Il a en sa garde tous les ornemens, les vases d'or, d'argent, & les reliquaires de cette sacristie. Il distribue aux cardinaux les messes qu'ils doivent célébrer solemnellement, mais ce n'est que d'après l'aveu du premier cardinal prêtre, qui en est proprement le distributeur. Il dit tous les jours la messe aux cardinaux, & leur administre les sacremens ainsi qu'aux conclavistes. (*D. J.*)

SACRISTIE, s. f. (*Hist. ecclés.*) c'est un endroit attenant les anciennes églises, où l'on serre les habits sacrés, les vases, & les autres ornemens de l'autel.

Ce mot est grec; il est formé de διακονεω, *je sers*, à cause que l'on y prenoit tout ce qui étoit d'usage pour le service divin. On l'appelloit aussi ασπαστικον, & en latin *salutatorium*, parce qu'en cet endroit l'évêque recevoit & saluoit les étrangers. Quelquefois aussi il étoit appellé μιτατωριον ou μιτατωριοι, *mensa*, table, à cause qu'il y avoit des tables sur lesquelles on mettoit les ornemens sacrés, ou μιτατον, une sorte d'hôtellerie ou de maison dans laquelle on logeoit des soldats.

Le premier concile de Laodicée, dans le 21e. canon, défend aux prêtres de vivre dans la *sacristie*, εν τω διακονικω, ou de toucher aux ustensiles sacrés. Une ancienne version latine de ces canons se rend par les mots *in secretario*; mais la copie qui en est à Rome, aussi-bien que Denis le Petit, retiennent le mot *diaconicon* en latin. Il est vrai que Zonaras & Balsamon entendent cette expression dans le 21e. canon, de l'ordre d'un diacre, & non pas d'un bâtiment. Leo Allatius suit cette opinion dans son traité de *templis græcorum*; mais tous les autres interpretes s'accordent à prendre ce mot pour l'expression d'une sacristie. Outre les ornemens de sacrificature & de l'autel, l'on y déposoit pareillement les reliques de l'église.

SACRO-COCCYGIEN, *en Anatomie*; nom de deux muscles qu'on appelle aussi *coccygiens postérieurs*. *Voyez* COCCYGIEN.

SACRO-LOMBAIRE, *en Anatomie*; nom d'un muscle situé sur le dos entre les angles des côtes & leurs apophyses transverses.

Ce muscle est intimément uni par sa partie inférieure avec le long dorsal, & il en est distingué à sa partie supérieure par une petite ligne graisseuse. Il paroît tendineux extérieurement, & charnu intérieurement. Il s'attache au moyen de son plan tendineux à l'os sacrum à levre externe, & à la portion postérieure de l'os des isles, aux apophyses transverses des lombes par des plans charnus, qui paroissent se détacher du plan tendineux, à la partie inférieure des angles de toutes les côtes, à la tubérosité de la premiere aux apophyses transverses des deux vertebres inférieures du col, par des bandelettes tendineuses, & par des plans charnus qui croisent les tendineuses.

Ce muscle est aussi appellé *lumbo-dorsal*, & *dorsal moyen*. Winslow.

SACROS, s. m. (*Poids.*) poids des anciens Arabes répondant à une de nos onces. (*D. J.*)

SACRO-SCIATIQUE, *en Anatomie*; nom de deux ligamens qui unissent l'os sacrum avec l'os yschium.

SACRUM, *en Anatomie*; nom d'un os qui est la base & le soutien de toute l'épine du dos, ce qui lui a fait donner aussi le nom d'*os basiliaire*.

On le divise en partie supérieure, en base, en pointe, en deux bords & en deux faces.

Il paroît composé de plusieurs fausses vertebres, qui vont toujours en décroissant vers la pointe: ces fausses vertebres, dans les jeunes sujets, sont unies ensemble par des cartilages mitoyens, mais le tout s'ossifie dans l'adulte, & elles ne forment plus qu'une seule piece.

La face antérieure est concave, on y observe sur les parties latérales quatre trous, quelquefois cinq.

La face postérieure est convexe & fort inégale. On

y remarque sur les parties latérales quatre trous placés vis-à-vis de ceux de la face interne; dans la partie moyenne une espece d'épine ouverte vers sa partie inferieure.

A la base de l'os *sacrum* il y a deux apophyses obliques circulaires, qui répondent aux inférieures de la derniere vertebre des lombes; on y voit la face supérieure du corps de la premiere fausse vertebre, entre la partie postérieure & les apophyses obliques, une échancrure, & une ouverture du canal triangulaire fort applati entre les deux faces, lequel communique avec les trous de l'une & l'autre face; il est continu avec le grand canal de l'épine du dos.

Les parties latérales de cet os sont un peu évasées par en haut, où l'on voit à chaque côté une grande facette cartilagineuse, semblable à celle de la face interne de l'os iléon avec lequel il est articulé. *Voyez* ILÉON.

L'os sacrum est terminé par le coccyx. *Voyez* COCCYX.

SADAR *ou* ALSADOR, s. m. (*Botan. exot.*) nom donné par les Arabes au *lotus*, décrit par Dioscoride & autres anciens. Ce buisson est nommé par quelques-uns *acanthus*, acanthe, à cause qu'il étoit plein d'épines, plante que plusieurs écrivains ont confondue soit avec l'acanthe ordinaire, soit avec l'acanthe de Théophraste, qui n'étoit autre chose que l'acacia. Le fruit de cet arbre, nommé par Virgile *baie d'acanthe*, est le *nabuc* des Arabes. Sérapion déclare nettement que le *sadar* ou l'*acanthus* de Virgile, est la même plante que le lotus cyrénien d'Hérodote, & que le lotus de Dioscoride. Bellon l'a aussi décrit sous le nom de *napeca*, nom qui dérive probablement du mot arabe *nabac*. Il dit que c'est un arbuste toujours verd, appellé par quelques écrivains grecs *aenoplia*. Prosper Alpin dans ses plantes d'Egypte parle du *nabeca*, comme d'un buisson épineux. Léon l'Africain fait mention du même arbre, qu'il appelle par erreur *rabech* au lieu de *nabech*; il dit que c'est un buisson épineux donnant des fruits semblables à la cerise, mais plus petits, & du goût du zizyphe. Ce sont-là les baies de l'acanthe de Virgile. (*D. J.*)

SADAVAA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Espagne, en Aragon, aux confins de la Navarre, dans une plaine très-fertile, sur la riviere de Riguel, qui se jette dans l'Ebre. Quoique cette bourgade n'ait pas cent feux, elle a titre de ville, des murailles, & le droit d'envoyer des députés aux Cortez.

SADO *ou* SASJU, (*Géog. mod.*) grande île du Japon, située au nord de cet empire, vis-à-vis des provinces de Jectoju & de Jetsingo. On lui donne trois journées & demie de circuit, & on la divise en trois districts. Elle est très-fertile, ne manque ni de bois, ni de pâturage, & abonde en blé, en ris & en gokokf. La mer la fournit aussi de poisson & d'écrevisses. (*D. J.*)

SADOUR, s. m. *terme de Pêche*, est une sorte de filet tramaillé à l'usage des pêcheurs.

Les trameaux aux poissons que les pêcheurs de Bouin, dans le ressort de l'amirauté du Poitou ou des sables d'Olonne nomment *sadours*, sont ordinairement tannés; ce sont des vrais trameaux sédentaires d'un calibre beaucoup plus grand, tant pour la nappe, que pour les hameaux, que l'ordonnance ne la fixe pour ces sortes de filets, les mailles des hameaux ou homails ayant dix pouces trois lignes en quarré, & celle de la menue flue, toile ou ret du milieu quinze à huit lignes en quarré, ces trameaux sont flottés en pierres, comme les flottes dont on se sert à pié & avec bateaux.

Les pêcheurs nomment aussi *sadours* les trameaux qui servent en hiver à faire la pêche des macreuses, & autres especes d'oiseaux marins; ce sont les alourets & aloureaux des pêcheurs des autres lieux, à la différence que ceux de Bouin sont tramaillés, & les autres simplement toiles. Quand ils sont tendus pour la pêche des oiseaux marins, ils sont sur des perches éloignées les unes des autres de neuf brasses; on plante les perches suivant le vent, qui doit souffler de maniere qu'il batte toujours la côte.

Le ret a 45 brasses de long ou environ, & une brasse de chute; il est tendu de maniere qu'il se trouve élevé de 5 à 6 piés au-dessus de l'eau, afin que de haute mer il soit toujours élevé au-dessus de la marée.

La pêche du *sadour* commence un peu après la S. Michel, & dure ordinairement jusqu'à Pâque, les vents de mer & les nuits les plus sombres & les plus noires sont les plus avantageuses.

Les trameaux ou *sadours* de la Limagne, ont la maille de la menue toile, nappe ou ret du milieu de deux pouces six lignes en quarré, & celle des hameaux ou homails de 11 pouces six lignes en quarré, & les plus serrées ont les leurs de onze pouces trois lignes aussi en quarré; les pêcheurs nomment ces sortes de rets des *sadours* à gibasse.

SADRAST *ou* SADRASTPATAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, en-deçà du Gange, sur la côte de Coromandel, au midi de S. Thomé, à l'embouchure de la riviere de Palaru. Elle est à l'empereur du Mogol. *Long.* 100. 30. *lat.* 12. 40. (*D. J.*)

SADSIN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante du Japon, qui est un lychnis sauvage; elle a ses feuilles comme celles de la giroflée; sa tige est d'environ un pié de hauteur, & ses fleurs blanches ont cinq pétales. Sa racine est longue de 3 ou 4 pouces, d'un goût fade, qui tire sur celui du panais. Il se trouve des imposteurs japonnois qui la vendent pour du ginseng.

SADUCÉEN, (*Hist. des sectes juiv. & Crit. sacr.*) La secte des *Saducéens*, σαδδουκαῖοι, étoit une des quatre principales sectes des juifs. Il en est beaucoup parlé dans le nouveau Testament.

Ce fut l'an 263 avant J. C. du tems d'Antigone de Socho, président du grand sanhédrin de Jérusalem, que commença la secte des *Saducéens*, & lui-même y donna occasion; car ayant souvent inculqué à ses disciples qu'il ne falloit pas servir Dieu par un esprit mercénaire, pour la récompense qu'on en attendoit, mais purement & simplement par l'amour & la crainte filiale qu'on lui doit; Sadoc & Baithus, deux de ses éleves, conclurent de-là qu'il n'y avoit point de récompense après cette vie; & faisant secte à-part, ils enseignerent que toutes les récompenses que Dieu accordoit à ceux qui le servent, se bornoient à la vie présente. Quantité de gens ayant goûté cette doctrine, on commença à distinguer leur secte par le nom de *saducéens*, pris de celui de Sadoc leur fondateur. Ils différoient des Epicuriens en admettant la puissance qui a créé l'univers, & la providence qui le gouverne; au lieu que les Epicuriens nioient l'un & l'autre.

Les *Saducéens* n'étoient d'abord que ce que sont aujourd'hui les Caraïtes, c'est-à-dire qu'ils rejettoient les traditions des anciens, & ne s'attachoient qu'à la parole écrite; & comme les Pharisiens étoient les zélés protecteurs de ces traditions, leur secte & celle des *Saducéens* se trouverent directement opposées. Si les *Saducéens* s'en étoient tenus là, ils auroient eu toute la raison de leur côté; mais ils goûterent d'autres opinions impies. Ils vinrent à nier la résurrection & l'existence des anges, & des esprits des hommes après la mort, comme il paroît par *Matt. xxij.* 23; *Marc, xij.* 18; *Act. xxiij.* 8. Ils reconnoissoient à la vérité, que Dieu avoit créé le monde par sa puissance; qu'il le gouvernoit par sa providence; & que pour le gouverner, il avoit établi des récompenses & des peines: mais ils croyoient que ces récompenses & ces peines se bornoient toutes à cette vie,

& c'étoit pour cela seul qu'ils servoient Dieu, & qu'ils obéissoient à ses lois. Du reste ils n'admettoient, comme les Samaritains, que le seul Pentateuque pour livre sacré.

Quelques savans, & entr'autres Scaliger, prétendent qu'ils ne rejettoient pas le reste de l'Ecriture; mais seulement qu'ils donnoient la préférence aux livres de Moïse. Cependant la dispute que l'Evangile rapporte que J. C. eut avec eux, *Matt. xxij. Marc, xij. Luc, xx.* milite contre l'opinion de Scaliger; car J. C. ayant en main plusieurs passages formels des prophetes & des hagiographes, qui prouvent une vie à venir, & la résurrection des morts, on ne sauroit assigner de raison qui l'obligeât à les abandonner, pour tirer de la loi un argument qui n'est fondé que sur une conséquence, si ce n'est parce qu'il combattoit des gens qui rejettoient ces prophetes & ces hagiographes, & que rien ne convaincroit que ce qui étoit tiré de la loi même.

Les *Saducéens* différoient aussi des Esséniens & des Pharisiens, sur le libre-arbitre & la prédestination; car les Esséniens croyoient que tout est prédéterminé dans un enchainement de causes infaillibles; & les Pharisiens admettoient la liberté avec la prédestination. Mais les *Saducéens*, au rapport de Josephe, nioient toute prédestination, & soutenoient que Dieu avoit fait l'homme maître absolu de ses actions, avec une entiere liberté de faire, comme il veut, le bien ou le mal, sans aucune assistance pour l'un, ni aucun empêchement pour l'autre. En un mot, cette opinion saducéenne étoit précisément la même que fut celle de Pélage parmi les Chrétiens, qu'il n'y a point de secours de Dieu, ni par une grace prévenante, ni par une grace assistante; mais que sans ce secours, chaque homme a eu lui-même le pouvoir d'éviter tout le mal que défend la loi de Dieu, & de faire tout le bien qu'elle ordonne.

La secte des *Saducéens* étoit la moins nombreuse de toutes; mais elle avoit pour partisans les gens de la premiere qualité, ceux qui avoient les premiers emplois de la nation, & les plus riches. Or comme ils périrent tous à la destruction de Jérusalem par les Romains, la secte saducéenne périt avec eux. Il n'en est plus parlé depuis ce tems-là pendant plusieurs siecles; jusqu'à ce que leur nom ait commencé à revivre, avec quelques modifications, dans les Caraïtes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÆPINUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, au pays des Samnites, près de l'Apennin, à la source du Tamarus, selon Ptolomée, *lib. III. ch. j.* Tite-Live parle du siege de cette place par Papirius. La table de Peutinger fait mention de ce lieu, & le nomme *Sepinum*, à 12 milles de *Sirpium*. Pline, *lib. III. ch. xij.* met le peuple sœpinates entre les Samnites; & une inscription dans le recueil de Gruter, fait mention d'eux; *municipes sæpinates*. C'est aujourd'hui *Supino*, au comté de Molisse, dans le royaume de Naples. (*D. J.*)

SÆPRUS, (*Géog. anc.*) riviere de l'île de Sardaigne, selon Ptolomée, *lib. III. ch. iij.* qui en met l'embouchure sur la côte orientale. Elle conserve son nom; c'est encore à présent *le Sepro*, selon le P. Coroneli. (*D. J.*)

SÆTABIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonnoise, au pays du peuple *Contestani*, dans les terres. Elle étoit sur une hauteur, comme il paroît par ces vers de Silius Italicus. *lib. III. v. 873.*

Celsa mittebat Sætabis *arce.*
Sætabis *& telas Arabum sprevisse superba,*
Et Pelusiaco filum componere lino.

Ces vers font voir non-seulement que *Sætabis* étoit au haut d'une colline, mais encore qu'il s'y faisoit des toiles qui surpassoient en finesse & en beauté celles d'Arabie, & que le fil qu'on y employoit, valoit bien celui de Péluse en Egypte.

On y travailloit aussi à des étoffes de laine, & Catule, *épigr. xxv.* parle des mouchoirs de ce lieu-là, qu'il nomme *sudaria Sætaba*. Pline donne le troisieme rang au lin de *Sætabis*, entre les meilleurs & les plus estimés dans toute l'Europe. On prétend que c'est présentement *Xativa.*

Sætabes est aussi le nom d'une riviere de l'Espagne tarragonnoise, dans les terres, au pays du peuple *Contestani*, selon Ptolomée, *lib. II. ch. vj.* qui en met l'embouchure entre *Alone* & *Illicitanus portus*. Il paroit que c'est aujourd'hui *Rio d'Alcoy*. (*D. J.*)

SÆTTE, LE CAP DE, (*Géog. mod.*) en italien *punta della Sætta*; cap du royaume de Naples, sur la côte méridionale de la Calabre ultérieure, à une des extrémités du mont Apennin, entre le cap *delli Armi* & celui de *Spartivento*. C'est le *Brutium promontorium* des anciens, selon Cluvier. (*D. J.*)

SAFANI-AL-BAHR, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire *éponge de mer*; petite île d'Egypte, sur la côte occidentale de la mer Rouge, à 13 lieues au nord de Kosfir. Elle n'a que deux lieues de longueur sur un quart de lieue de large. *Latit. 27.* (*D. J.*)

SAFAR, SAFER *ou* SAPHAR, s. m. (*Hist. mod.*) second mois des Arabes & des Turcs; il répond à notre mois d'Octobre.

SAFIE, (*Géog. mod.*) les Africains la nomment *Asfi*, & les Portugais *Asafie*; ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Maroc, sur la côte de l'Océan, à l'extrémité de la province de Duquela. Elle est environnée de murs & de tours, avec un château dont les Portugais ont été maîtres depuis l'an 1507, jusqu'en 1641 qu'ils l'abandonnerent. Plusieurs juifs s'y sont retirés pour le trafic. Le pays d'alentour est fertile en blé & en troupeaux. *Long. 9. 38. latit. 32.* (*D. J.*)

SAFRA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans l'Estramadoure. *Voyez* ZAFRA.

SAFRAN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *crocus*; genre de plante à fleur liliacée & monopétale; la partie inférieure est en forme de tuyau qui a un pédicule: ce tuyau s'évase par le haut, & il est divisé en six parties. Le pistil s'éleve du fond de cette fleur, & il se divise en trois filamens, terminés par une sorte de tête & par une aigrette. Le calice de la fleur devient dans la suite un fruit oblong, qui a trois angles & trois loges, & qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que la racine est composée de deux tubercules, dont l'un est plus petit que l'autre. Le plus gros se trouve placé au-dessous du plus petit, & il est charnu & fibreux. Ces deux tubercules sont recouverts d'une enveloppe membraneuse. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

La plante dont on tire ces filamens, est nommée *crocus* ou *crocus sativus*, par tous les Botanistes. Sa racine est tubéreuse, charnue, de la grosseur d'une noisette, & quelquefois d'une noix, blanche, douce, double, dont la supérieure est plus petite, l'inférieure plus grosse & chevelue. Elles sont revêtues l'une & l'autre de quelques tuniques arides, roussâtres & en forme de réseau. De cette racine sortent sept ou huit feuilles, longues de 6 & même de 9 pouces, très-étroites & d'un verd foncé. Parmi ces feuilles s'éleve une tige courte, qui soutient une seule fleur en lys, d'une seule piece, blanche, fistuleuse par sa partie inférieure, & divisée en six segmens arrondis, de couleur gris-de-lin.

Il sort du fond de la fleur trois étamines, dont les sommets sont jaunâtres, & un pistil blanchâtre qui se partage comme en trois branches, larges à leur extrémité supérieure, & découpées en maniere de crête, charnue, d'un rouge foncé, & comme de couleur vive d'oranger, lesquelles sont appellées par ex-

cellence du nom de *safran*. L'embryon qui soutient la fleur, se change en un fruit oblong, à trois angles, partagé en trois loges qui contiennent des semences arrondies.

Le *safran* croît dans la plupart des pays, soit chauds, soit froids, en Sicile, en Italie, en Hongrie, en Allemagne, en Irlande, en Angleterre, dans plusieurs provinces de la France, dans la Guienne, dans le Languedoc, aux environs d'Orange, dans la Normandie & le Gâtinois. Le *safran* du Gâtinois & d'Angleterre passe pour le meilleur du monde, & on le préfere, avec raison, à l'oriental.

Le *safran* se multiplie commodément & communément par le moyen de ses bulbes, qui croissent tous les ans en grande quantité; car lorsqu'on en seme la graine, il est plus long-tems à venir. On plante ses bulbes au printems, dans des sillons égaux & éloignés les uns des autres de six pouces. Ces bulbes ne produisent que des feuilles dans l'année où elles ont été plantées, & des fleurs l'année suivante au mois d'Octobre. Les fleurs ne durent qu'un ou deux jours après leur épanouissement. Quand elles sont tombées, il sort des feuilles qui sont vertes pendant l'hiver: elles sechent, se perdent au printems, & ne paroissent jamais pendant l'été.

Il arrive de-là qu'aussitôt que les fleurs du *safran* s'épanouissent, on les cueille au lever, ou au coucher du soleil, & on sépare les filamens du milieu de la fleur; ensuite on les nettoie bien, on les seche & on les garde. Quelques jours après la premiere cueillette il s'éleve de nouvelles fleurs, on les cueille de nouveau, cette opération dure près de 30 jours.

Au mois d'Octobre, lorsque la plante fleurit, la racine n'est composée que d'une bulbe; le printems & l'été suivant, elle en a deux l'une sur l'autre. Car lorsque les feuilles croissent au commencement de la belle saison, la partie supérieure de la racine d'où sortent les feuilles, croît aussi dans le même tems, jusqu'à ce qu'elle soit aussi grosse l'été que l'est la bulbe mere; alors ayant acquis une constitution solide, pleine & succulente, la bulbe mere devient languissante, sans suc, flasque, & disparoît entierement dans le cours de l'automne: c'est l'image de la vie humaine.

Après que les fleurs sont passées, on retire les bulbes de la terre sur la fin d'Octobre; on les garde dans un lieu sec sans les couvrir de terre; on les tient éloignées des rayons du soleil de peur qu'elles ne se sechent, & cependant afin qu'elles murissent davantage, ce que l'on connoît quand les feuilles se fannent. Au retour du printems, on les plante de nouveau dans la terre.

Il est peu de plantes d'un aussi grand usage que le *safran*; ses fleurs sont agréables à la vûe & à l'odorat. Son pistil est considéré comme une chose précieuse; il entre dans les apprêts de cuisine; il sert aux peintres en miniature; il fournit aux teinturiers une très-belle couleur, & les Médecins l'emploient dans plusieurs maladies. La fanne même & les pétales du *safran* servent dans les pays où on le cultive, à faire du fourrage pour les bestiaux.

Mais le *safran*, semblable aux plantes les plus précieuses, est tendre, délicat, & ne peut être conservé que par des soins proportionnés à ses usages; aussi est-il attaqué de plusieurs maladies, qui toutes ensemble tendent à le détruire: cependant il n'en éprouve aucune plus dangereuse, ni qui lui soit plus nuisible, que celle que les habitans du Gâtinois appellent *la mort*. En effet, elle tue infailliblement le *safran*; & de plus elle paroît contagieuse, & toujours en rond. D'une premiere plante attaquée, le mal se répand à celles d'alentour, selon des circonférences circulaires, & qui augmente toujours. On ne peut arrêter le mal que par des tranchées que l'on fait dans le champ pour empêcher la communication, à-peu-près comme dans une peste. C'est dans le printems, dans le tems de la seve, & lorsque le *safran* devroit avoir plus de force pour résister au mal, qu'il souffre ses plus grands ravages.

Comme il peut causer des dommages considérables, M. du Hamel, à qui d'ailleurs la simple curiosité de physicien auroit pû suffire, en étudia l'origine, & après un nombre de recherches, car il est très-rare que les premieres aillent droit au but, il la découvrit.

Une plante parasite, qui ne sort jamais de terre, & ne s'y tient guere à-moins de demi-pié de profondeur, se nourrit aux dépens de l'oignon du *safran* qu'elle fait périr, en tirant toute sa substance. Cette plante est un corps glanduleux ou tubercule, dont il sort des filamens violets, velus & menus comme des fils, qui sont ses racines; ces racines produisent encore d'autres tubercules, & puisque les plantes qui tracent, tracent en tous sens, & que celle-ci ne peut que tracer, on voit évidemment pourquoi la maladie du *safran* s'étend toujours à la ronde. Aussi quand M. du Hamel examina un canton de *safrans* attaqués, il trouva toujours les oignons de ceux qui étoient au centre plus endommagés, plus détruits, & les autres moins, à proportion de leurs distances.

On voit pareillement pourquoi des tranchées rompent le cours du mal; mais il faut qu'elles soient au moins profondes de demi-pié. Les laboureurs avoient trouvé ce remede sans le connoître, & apparemment sur la seule idée très-confuse de couper la communication d'une plante de *safran* à une autre. Il faut prendre garde de ne pas renverser la terre de la tranchée sur la partie saine du champ, on y renverseroit la plante funeste.

M. du Hamel a observé qu'elle n'attaque pas seulement le *safran*, mais encore les racines de l'hyeble, du *coronilla flore vario*, de l'arrête-bœuf, les oignons de muscari, & elle les attaque, tandis qu'elle ne touche pas au blé, à l'orge, *&c.* Ce n'est pas tant, comme on le pourroit croire, parce qu'elle fait un certain choix de sa nourriture, que parce qu'il lui est impossible à cause de la profondeur où elle se tient, de rencontrer des plantes dont les racines ou les oignons, ne sont qu'à une profondeur moindre. *Hist. de l'acad.* 1728. (*D. J.*)

SAFRAN, (*Chimie, Diete & Mat. méd.*) ses filamens blanchâtres ou d'un jaune pâle par une de leur extrémité, & d'un rouge oranger ou purpurin par l'autre, d'une odeur assez agréable quoique forte, d'une saveur amere, *&c.* que tout le monde connoît sous le nom de *safran*, sont les étamines des fleurs d'une plante à qui appartient proprement le nom de *safran*; mais d'après un usage fort reçu, on a transporté le nom de la plante à la seule de ses parties dont on fasse usage, comme on dit *blé* au lieu de *semence de blé*; *navets*, au lieu de *racines de navets*, &c.

On doit choisir le *safran* récent, en filets larges, rouges, flexibles & gras au toucher, quoique sec, d'une odeur très-aromatique, & on doit rejetter celui qui est pâle & en brins menus, trop secs, peu odorans; ou noirâtre, & ayant l'odeur de moisi. On doit outre cela, monder pour l'usage le *safran* choisi de la partie de ses filets qui est blanche ou jaunâtre.

Le *safran* contient un principe aromatique très-abondant, très-expansible, & capable de parfumer une grande quantité d'eau, d'esprit-de-vin, d'huile par expression, *&c.*

Le *safran* contient aussi une partie colorante extrêmement divisible, & dont une très-petite portion peut teindre une quantité très-considérable de liquide aqueux ou spiritueux; car cette substance est égale-

ment soluble par ces deux menstrues, & n'est point miscible au menstrue huileux.

Enfin le *safran* contient une matiere fixe, qui est également soluble par l'esprit-de-vin & par l'eau; ensorte que l'extrait de *safran* peut également s'obtenir par l'application convenable de l'un ou de l'autre de ces menstrues.

M. Cartheuser observe que le *safran* ne donne point d'huile essentielle; ou du-moins qu'il n'a jamais retiré un pareil principe du *safran*; car quant à ce que cet auteur ajoute, que si on le distille en une quantité considérable, celle d'une livre par exemple, on pourra obtenir jusqu'à une dragme & demie d'huile essentielle très-aromatique & très-pénétrante; il ne rapporte ce fait que sur un témoignage d'autrui, sur *un oui-dire*.

Selon le même auteur, une once de bon *safran* donne environ six gros & demi de cette matiere également soluble par l'esprit-de-vin & par l'eau dont nous avons déja parlé, & qui est d'une nature véritablement singuliere, ayant, lorsqu'elle n'est rapprochée qu'en consistence médiocrement épaisse, l'aspect d'une huile très-rouge, une odeur très-pénétrante, une saveur amere aromatique très-vive, & étant capable d'être entierement redissoute, non-seulement dans l'eau & dans l'esprit de-vin, mais même dans l'huile, s'il en faut croire Boerhaave. C'est principalement cette miscibilité à l'huile qui, si elle est réelle, constitue la véritable singularité de cette substance; ensorte que Boerhaave, qui est prodigieusement enclin à voir dans tous les produits & les phénomenes chimiques, des merveilles, des nouveautés, des prodiges, est pardonnable d'avoir trouvé cet extrait de *safran*, *prorsus singulare quid*, quoiqu'il eût bien pû se passer de commenter cette assertion en observant que cet extrait n'étoit ni une huile, ni un esprit, ni une gomme, ni une résine, ni une gomme résine, ni une cire, ni un baume.

Le *safran* est employé dans les cuisines à titre d'assaisonnement, chez quelques peuples de l'Europe, fort peu en France, du-moins dans les bonnes tables; mais il est généralement employé comme remede. Il est même placé à ce titre dans le rang le plus distingué. Il est célébré du consentement unanime des Médecins, comme un remede des plus précieux, des plus efficaces, une panacée, ou remede universel. Il a été appellé *or végétal*, *aromate des Philosophes.* Boerhaave croit qu'il est le véritable aroph de Paracelse; ce dernier mot n'est que l'abréviation d'*aroma philosophorum.*

Les qualités du *safran* plus reconnues, & pour lesquelles il est plus communément employé, sont les qualités cordiales, stomachiques, utérines, antispasmodiques, apéritives, pectorales, anodines, cicatrisantes.

On le mêle très-communément dans les opiates & les autres compositions cordiales, stomachiques, & sur-tout dans les emmenagogues & hystériques. On l'a souvent mêlé à l'*opium*, soit dans des compositions officinales, soit dans les prescriptions magistrales. Geoffroi doute si cette addition modere l'effet de l'*opium*, ou si elle l'augmente.

Entre autres vertus attribuées au *safran*, mais beaucoup moins constatées que celles dont nous venons de parler, on doit compter sa vertu pectorale, sa vertu spécifique contre la jaunisse, sa qualité lytontriptique, & sa vertu alexipharmaque.

La vertu emmenagogue & hystérique du *safran* nous paroît aussi beaucoup mieux prouvée par l'observation que par l'expérience d'Amatus Lusitanus, qui rapporte qu'une femme ayant pris pendant sa grossesse un médicament qui contenoit du *safran*, accoucha de deux filles teintes de couleur jaune; & par celle de J. F. Hertode, qui rapporte dans sa crocologie, qu'ayant mêlé pendant quelque tems du *safran* dans les alimens dont il nourrissoit une chienne pleine, il trouva la liqueur de l'amnios & la peau des petits chiens teinte de jaune, tandis que le chyle contenu dans les veines lactées avoit sa couleur blanche ordinaire; circonstance que M. Cartheuser trouve digne de remarque, & qui prouveroit en effet que le *safran* a une certaine tendance vers la matrice, si cette expérience étoit réitérée & suffisamment *retournée*; car unique & isolée comme elle est, elle ne prouve certainement rien, & ne produit pas même une forte présomption.

Le *safran* est employé extérieurement comme fortifiant, tonique, résolutif, detersif, on le mêle assez communément au cataplasme de *mica panis* que l'on veut animer. Il est fort usité dans les collyres, & surtout dans ceux qu'on emploie comme préservatifs dans la petite vérole & la rougeole.

Les qualités pernicieuses du *safran* n'ont pas été moins observées, ni peut-être moins exagérées que ses vertus. Ce qu'on a dit de plus sage, c'est qu'il falloit n'user de ce remede que modérément & à propos; car cette circonspection est nécessaire dans l'administration de tous les remedes actifs & véritablement efficaces. Sa dose a été fixée pour l'usage intérieur à un scrupule, ou tout au plus à un demi-gros en substance, & celle de sa teinture & de son extrait à proportion. Une plus haute dose a été regardée de tous les tems par les plus graves auteurs comme mortelle.

L'odeur du *safran* est généralement reconnue pour narcotique & enyvrante. Mille observations, soit écrites, soit répandues par tradition, prouvent que des personnes qui avoient respiré cette odeur très-concentrée, qui ont été enfermées par exemple, dans des magasins où il y avoit une grande quantité de *sarfan*, qui se sont couchées sur une balle de *safran*, &c. que ces personnes, dis-je, ont contracté des maux de tête très-graves, quelquefois même incurables, ont eu l'esprit troublé, ont été attaquées d'un ris excessif & involontaire, & même sont mortes. Cette vertu singuliere de produire le ris a été aussi attribuée à son usage intérieur, & elle a été mise au nombre de ses propriétés salutaires, pourvû qu'on la contînt dans de justes bornes par une administration ménagée. Boerhaave s'en explique ainsi: *moderato usu verum exhibet exhilarans.* C'est dommage que cette qualité ne soit pas mieux constatée. Les expériences qui conduiroient à une vraie conviction n'ont certainement rien de rebutant.

Le *safran* est employé dans un très-grand nombre de préparations officinales, tant destinées à l'usage intérieur qu'à l'usage extérieur; il est sur-tout un des principaux ingrédiens de l'elixir de propriété de Paracelse, de l'élixir de Garrhus, & des pilules de Rufus. Nous citons ces remedes par préférence, parce qu'étant très-peu composés, l'efficacité du *safran* y est plus sensible & plus réelle. *Voyez* ces *articles.*

Le *safran* donne son nom à un emplâtre, savoir l'*emplâtre occicroceum*, que nous avons décrit à l'*article* EMPLATRE. *Voyez* cet *article.* (*b*)

SAFRAN BATARD, (*Botanique.*) *κνῆκος* par les anciens, *kartan* par les Arabes, & *carthamus* par les Latins; c'est cette espece de *safran* nommé *carthamus officinalis*, *flore croceo*, *I. R. H.* 457. *Cnicus sativus*, *sive carthanum*, *C. B. P.* 378.

La tige de cette plante est haute d'une coudée & demi, cylindrique, ferme, branchue garnie, de feuilles alternes, & en grand nombre, longues de deux pouces, larges de huit lignes, arrondies à leur base, & embrassant la tige, terminée en pointe aiguë, garnies de côtes & de nervures, lisses, & ayant à leur bord de petites épines un peu roides. Les fleurs naissent en maniere de tête à l'extrémité des rameaux. Leur ca-

lice est composé d'écailles & de petites feuilles, duquel s'élevent plusieurs fleurons, longs de plus d'un pouce, d'un beau rouge de *safran*, foncés & découpés en cinq parties.

Les embryons des graines n'ont point d'aigrettes; & lorsqu'elles sont parvenues à leur maturité, elles sont très-blanches, lisses, luisantes, longues de trois lignes, plus pointues à l'extrémité inférieure, marquées de quatre angles; elles contiennent sous une écorce un peu dure, & comme cartilagineuse, une espece d'amande blanchâtre, d'une saveur d'abord douçâtre, ensuite âcre, & qui cause des nausées.

Les fleurs paroissent dans le mois d'Août; les graines sont mûres en automne. On cultive cette plante dans quelques provinces de France, d'Italie & d'Espagne, non-seulement pour l'usage de la Médecine, mais encore pour la teinture.

On estime les graines récentes, luisantes, blanches, quoique quelques-uns ne rejettent pas celles qui tirent sur le roux, celles dont la moëlle est blanche, grasse, & qui étant jettées dans l'eau, vont au fond; mais il ne faut jamais employer celles qui sont flasques, moisies, cariées, rousses. On ne se sert que de la moëlle, & on rejette l'écorce.

La graine de carthame, que quelques-uns appellent aussi *graine de perroquet*, parce que les perroquets la mangent avec avidité, & s'en engraissent sans en être purgés, est un purgatif pour les hommes. Elle est remplie d'une huile âcre, à laquelle on doit rapporter sa vertu purgative. Les Médecins la donnent en émulsion; quelques-uns la mêlent avec des décoctions, & tous tâchent d'en corriger les défauts par des remedes aromatiques ou stomachiques; mais le plus sûr est de n'en point faire usage. (*D. J.*)

SAFRAN BATARD, *voyez* CARTAME.

SAFRAN DES INDES, (*Botan. exot.*) Le *safran*, ou *souchet des Indes*, est appellé *crocus indicus*, *Arabibus curcuma* par Bontius. C'est une petite racine oblongue, tubéreuse, noueuse, de couleur jaune, ou de *safran*, & donnant la couleur jaune aux liqueurs dans lesquelles on l'infuse; son goût est un peu âcre & amer; son odeur est agréable, approchante de celle du gingembre, mais elle est plus foible.

La plante qui pousse cette racine, est nommée par Bontius, *curcuma foliis longioribus & acutioribus*; & dans le jardin de Malabar, *maniella kua*. Tournefort a fait une erreur en la rangeant parmi les especes de cannacorus; M. Linnæus la caractérise ainsi:

Son calice est formé par plusieurs spates partiales, simples, & qui tombent; la fleur est un pétale irrégulier, dont le tuyau est fort étroit. Le pavillon est découpé en trois parties, longues, aiguës, évasées & écartées. Le nectarium est d'une seule piece, ovale, terminée en pointe, plus grande que les découpures du pétale, auquel il est uni dans l'endroit où ce pétale est le plus évasé. Les étamines sont au nombre de cinq, dont quatre sont droites, grêles, & ne portent point de sommets; la cinquieme, qui est plantée entre le nectarium, est longue, très-étroite, ayant la forme d'une découpure du pétale, & partagée en deux à son extrémité, près de laquelle se trouve le sommet. Le pistil est un embryon arrondi qui supporte la fleur, & pousse un stile de la longueur des étamines; surmonté d'un stygma simple & crochu. Le péricarpe ou le fruit, est cet embryon qui devient une capsule arrondie à trois loges séparées par des cloisons; cette capsule contient plusieurs graines.

La racine du *safran des Indes* meurit, & se retire de la terre après que ses fleurs se sont séchées. Cette plante est fort cultivée dans l'orient, pour l'usage de sa racine, qui sert à assaisonner la plûpart des mets; ils usent aussi des fleurs pour en faire des pommades dont ils se frottent le corps. On regarde encore le *safran des Indes* comme un grand remede pour provoquer les regles, faciliter l'accouchement, & sur-tout pour la guérison de la jaunisse. Enfin les Indiens l'emploient souvent dans la teinture.

Il y a une autre espece de *safran des Indes* que l'on surnomme *rond*, & que les Portugais nomment *raiz de safrao*: on ne le trouve pas dans les boutiques. C'est une racine tubéreuse, un peu ronde, plus grosse que le pouce, compacte, charnue, chevelue audehors, jaune en-dedans. Cette racine étant coupée transversalement a différens cercles, jaunes, rouges, de couleur de *safran*, elle imite le *safran* & le gingembre par son goût & son odeur, qui sont cependant plus foibles que dans le curcuma long; elle a aussi les mêmes vertus, mais plus foibles. Cette plante qu'on appelle *curcuma radice rotundâ* dans l'*Hort. malab.* a les feuilles, les fleurs & les fruits semblables à la précédente. (*D. J.*)

SAFRAN DES INDES, (*Mat. méd.*) *Voyez* CURCUMA.

SAFRAN DE MARS, (*Mat. méd.*) *Voyez* MARS.

SAFRAN DE L'ETRAVE, (*Marine.*) piece de bois qu'on attache depuis le dessous de la gorgere jusque sur le rinjot, & qui sert à faire venir le vaisseau au vent, lorsque par défaut de construction, il y vient difficilement. Cela s'appelle *donner la pince d'un vaisseau.*

SAFRAN, (*Charpent.*) c'est la planche qui est à l'extrémité du gouvernail d'un batteau-foncet, sur laquelle sont attachées les barres qui soutiennent les planches de remplage. (*D. J.*)

SAFRANIERE, s. f. (*Agriculture.*) plantation de safran dans un lieu préparé & choisi exprès pour sa culture; on donne ordinairement trois labours par an à la *safraniere*: le premier quand on le plante, ou s'il est déja planté au printems, quand les feuilles tombent; le second sur la fin de Juillet, & le troisieme au commencement de Septembre. On choisit de donner le dernier labour par un beau tems, & de ne pas offenser les oignons en labourant.

Une *safraniere* ainsi ménagée, dure trois années dans sa vigueur; elle pourroit même continuer à rapporter pendant neuf ans, pourvû qu'on eût soin de la labourer, de la sarcler & de l'amander; mais il vaut mieux après trois ans de production, lever hors de terre les oignons & les cayeux qu'ils ont produits pour les planter ailleurs, & vendre le surplus. Sitôt que les oignons sont hors de terre, on doit les mettre à l'ombre dans un endroit qui ne soit point humide. Il ne faut jamais les replanter dans l'endroit d'où on les a tirés, parce que la terre est usée; il s'agit au contraire de la réparer & de la bien fumer.

Plusieurs cultivateurs partagent en quatre ce qu'ils ont de terre à mettre en safran; ils garnissent les derniers quartiers des oignons & cayeux qu'ils retirent des premiers; & comme ils ne fleurissent pas tous en même tems, ils ont plus de commodité à cueillir le *safran* qui refleurit d'un côté pendant que la dépouille se fait de l'autre. (*D. J.*)

SAFRE, SAFFRE, ZAFFRE *ou* SMALTE, s. m. c'est un verre coloré en bleu par le moyen du cobalt, dont on se sert pour faire du bleu d'empoi, & pour peindre en bleu sur la porcelaine, sur la fayance & sur l'émail. Cette substance se débite sous la forme d'une poudre qui est d'un bleu plus ou moins beau; elle est désignée sous les différens noms de *safflor*, de *smalte*, de *zaffre*, mais elle est plus généralement connue en France sous celui de *saffre* ou de *bleu d'émail.*

On a dit à l'*article* COBALT, que c'étoit ce minéral qui donnoit la couleur bleue que l'on nomme *saffri*; on a dit aussi que M. Brandt, savant chimiste Suédois, regardoit cette substance comme un demi-métal particulier, dont le caractere distinctif est de colorer le verre en bleu; mais depuis la publication du

du volume qui contient l'*article* COBALT, plusieurs Chimistes ont fait de nouvelles expériences pour approfondir la nature de ce minéral singulier, & ils en ont porté un jugement tout différent de celui de M. Brandt & des personnes qui ont adopté son sentiment. Cela posé, on a cru devoir rapporter ici les expériences & les idées nouvelles qui ont paru sur ce sujet; malheureusement, loin d'éclaircir la matiere, elles ne font qu'augmenter nos incertitudes. M. Rouelle, ainsi que quelques autres Chimistes françois, ont cru trouver la confirmation du sentiment de M. Brandt, parce qu'ils ont tiré du *safre*, c'est-à-dire du verre coloré par le cobalt, une substance parfaitement semblable à un régule semi-métallique, & qui, mêlé de nouveau avec du verre, le coloroit en bleu. Malgré cela, la plûpart des Minéralogistes & Métallurgistes allemands, refusent de regarder le cobalt comme un demi-métal particulier, & prétendent que la substance réguline que l'on tire du cobalt est une combinaison. M. Lehmann dans le 590 de la nouvelle édition de sa Minéralogie, publiée en allemand à Berlin en 1760, dit que « le cobalt dont » on fait la couleur bleue, abstraction faite de l'ar» senic qu'il contient, ne peut point donner ni un » métal, ni un demi-métal, de quelque façon qu'on » s'y prenne, mais en se vitrifiant avec un sel alkali » & une terre vitrifiable, il s'en précipite une subs» tance appellée *speiss*, qui ressemble à un demi-mé» tal, mais qui réellement n'est qu'une combinaison » de cuivre, de fer, d'arsenic, & d'une terre pro» pre à colorer en bleu». Le même auteur ajoute dans le §. 91. « 1°. Que la matiere colorante qui se » trouve dans le cobalt qui donne du *speiss*, est quel» que chose de purement accidentel, c'est pour ce» la qu'elle se sépare de la partie réguline, tant par » la vitrification, que par d'autres opérations chi» miques; & même si l'on fait fondre à plusieurs re» prises le *speiss*, produit par le cobalt avec du sel » alkali & du sable, il perd à la fin toute sa pro» priété de colorer en bleu. 2°. On peut s'assurer » de la maniere suivante de ce qui entre dans la » composition de la matiere réguline du cobalt qui » donne le bleu; pour cet effet, l'on n'a qu'à pren» dre du prétendu régule de cobalt pur, le faire » fondre à plusieurs reprises avec de la fritte de ver» re, jusqu'à ce qu'il n'en parte plus de fumée, ni » d'odeur arsenicale; alors on n'aura qu'à le remet» tre de nouveau en régule, en extraire la partie » cuivreuse, par le moyen de l'alkali volatil, jus» qu'à ce que ce dissolvant ne devienne plus bleu; » enfin, si l'on dissout le résidu dans les acides, & » qu'on précipite la dissolution, on ne tardera point » à appercevoir le fer».

M. de Justi, célebre chimiste allemand, très-versé dans la minéralogie, paroît être du même avis que M. Lehmann; il croit que la terre métallique du cobalt qui colore le verre en bleu, est produite par une combinaison du fer avec l'arsenic. Il appuie cette conjecture sur un fait attesté par M. Cramer, qui dit dans sa Docimasie, avoir oui dire que M. Henckel avoit eu le secret de colorer le verre en bleu, en faisant calciner de la limaille d'acier de Styrie. Un des amis de M. de Justi, qui avoit été le disciple de M. Henckel, l'a assuré de la vérité de ce fait, ajoutant même que pour faire cette expérience, il prenoit trois parties de limaille d'acier qu'il mêloit exactement avec une partie d'arsenic, & qu'il faisoit réverberer ce mélange pendant trois jours, à un feu qui étoit doux au commencement, mais qu'il augmentoit par degrés.

Le même M. de Justi nous apprend, que la manganèse ou magnésie qui est un minéral ferrugineux, si on la joint avec de l'arsenic, & si on la calcine ensuite, devient propre à donner une couleur bleue au verre. Le même auteur parle d'un cobalt noir semblable à la mine d'arsenic noire, qui se trouve dans les terres de la dépendance du duc de Saxe-Cobourg, ainsi qu'au petit Zell, dans la basse-Autriche; ce cobalt contenoit une grande quantité de fer & devoit sa couleur noire à ce métal, mais il ne contenoit que très-peu, ou même point du-tout d'arsenic; en mélant ensemble & faisant calciner ce cobalt noir & ferrugineux avec d'autre cobalt ordinaire, gris & chargé d'arsenic: M. de Justi dit que de ce mélange, il résultoit une matiere très-propre à colorer le verre en bleu, c'est-à-dire à faire du *safre*. Il ajoute qu'il n'y a point de cobalt qui ne contienne des parties ferrugineuses plus ou moins abondamment, & il prétend que les cobalts ne sont propres à donner du bleu, que lorsqu'ils contiennent une juste proportion de fer & d'arsenic à la fois; le cobalt noir du petit Zell donnoit à la vérité tout seul une assez bonne couleur, mais elle devenoit infiniment plus belle, lorsqu'on faisoit calciner ce cobalt avec un autre cobalt très-chargé d'arsenic. De plus, M. de Justi assure qu'il ne s'est point encore trouvé jusqu'ici de cobalt qui ne contint une portion d'argent, d'où il conjecture que l'argent pourroit contribuer à la couleur bleue que produit le cobalt. Telles sont les idées répandues dans différens mémoires sur le cobalt que M. de Justi vient d'insérer dans ses *œuvres Chimiques*, publiées en allemand en 1760.

J'ajouterai encore à ces faits, que l'on a donné à M. de Montamy, premier maître d'hôtel de M. le duc d'Orleans, un morceau de cobalt noir trouvé en Espagne, près de la ville d'Aranda, dans la vieille Castille. Cette mine de cobalt calcinée ne donnoit que peu d'indice d'arsenic, cependant M. de Montamy n'a pas laissé d'en tirer un bleu de la plus grande beauté qu'il a employé dans les couleurs pour l'émail, dont il va bientôt enrichir le public. Ce cobalt a donné un bleu très-supérieur à celui des cobalts de Saxe & des autres pays d'Allemagne.

Dans la vie du célebre Becher, on rapporte que ce savant chimiste ayant pris du mécontentement des Saxons, les menaça de faire tomber leurs manufactures de *safre*, en donnant aux Anglois le secret d'en faire avec du bronze ou de l'alliage métallique dont on fait les cloches, appellé en anglois *bell-metal*; peut-être aussi que le *bell-metal* dont Becher vouloit parler, étoit un minéral qu'il savoit contenir du cobalt.

On peut conclure de tous les faits qui viennent d'être rapportés, que la vraie nature du cobalt n'est point encore parfaitement connue; que l'on ne connoît point toutes ses mines, & qu'il pourroit y avoir plusieurs manieres de faire du *safre*. Quoi qu'il en soit, nous allons décrire celle qui se pratique à Schneeberg, en Misnie, qui est l'endroit de toute l'Europe où l'on fait la plus grande quantité de *safre*, ce qui produit un revenu très-considérable pour l'électeur de Saxe & pour ceux qui sont intéressés dans ces manufactures.

Comme les mines de cobalt qui se trouvent en Misnie sont accompagnées d'une très-grande quantité de bismuth, on est obligé d'en séparer ce demi-métal, qui donnoit une mauvaise couleur au *safre*. Pour cet effet, on forme une aire, on y place deux longs morceaux de bois, le long desquels on arrange des petits morceaux de bois minces fort proches les uns des autres. On jette la mine par-dessus, on allume le bois lorsqu'il fait du vent, & le bismuth qui est aisé à fondre se sépare de la mine.

Nous ne répéterons point ici ce qui a été dit de la maniere de calciner le cobalt, pour en dégager l'arsenic dont il est abondamment chargé dans la mine; cette calcination se fait dans un fourneau destiné à cet usage, on étend le cobalt pulvérisé grossiérement

sur l'aire de ce fourneau, qui a environ sept piés de long & autant de large. On ne le chauffe qu'avec de bon bois bien sec; la flamme roule sur le cobalt, que l'on remue de tems en tems avec un rable de fer; par ce moyen l'arsenic s'en dégage, & il est reçu dans un long tuyau ou dans une cheminée horisontale. *Voyez l'article* COBALT & la *Pl.* qui y est citée : on continue cette calcination pendant quatre, cinq, six, & même pendant neuf heures consécutives, suivant que la mine est plus ou moins chargée d'arsenic. Le cobalt grillé se passe par un tamis de fil de laiton, & l'on écrase de nouveau les parties qui n'ont point pû passer au-travers du tamis.

Cependant il faut observer qu'il y a des mines de cobalt qui n'ont pas besoin d'être calcinées, & qui ne laissent pas de donner de très-bon *safre*; le cobalt noir, dont nous avons parlé, est dans ce cas, vû qu'il ne s'en dégage que très-peu, ou même point du-tout d'arsenic; alors le travail est plus facile & moins couteux, puisque l'on épargne les frais & le travail de la calcination.

Le cobalt ayant été calciné & pulvérisé, se mêle avec de la potasse bien purifiée & calcinée dans un fourneau, pour en dégager toutes les ordures & les matieres étrangeres qui peuvent y être jointes. *Voyez l'article* POTASSE. On y joint encore des cailloux ou du quartz calcinés & pulvérisés, & passés au tamis. Pour pouvoir plus facilement réduire ces cailloux en poudre, on les fait rougir & on les éteint dans l'eau froide à plusieurs reprises; ce sont-là les trois matieres qui entrent dans la composition du *safre*. On prend ordinairement parties égales de cobalt, de potasse & de cailloux pulvérisés, cependant il faut consulter la nature du cobalt qui donne, tantôt plus, tantôt moins de couleur; c'est pourquoi il faut s'assurer d'abord par des essais en petit de la qualité du cobalt, par la couleur qu'il donne, avant que de le travailler en grand. Si l'on n'avoit point de cailloux convenables, on pourroit faire la fritte du verre avec du sable blanc, semblable à celui dont on se sert dans les Verreries.

Lorsqu'on a pris ces précautions, on mêle exactement ensemble la fritte, c'est-à-dire la composition dont on doit faire le *safre*; ce mélange se fait dans des caisses de bois, où il demeure pour en faire usage au besoin.

Le fourneau dont on se sert pour faire fondre le mélange, ressemble à ceux des verreries ordinaires, il a environ six piés de long, sur trois de large & sur six de haut. Les pots ou creusets dans lesquels on met le mélange, qui doit faire du verre bleu ou du *safre*, se placent sur des murs qui sont environ à la moitié de la hauteur du fourneau. L'entrée du fourneau par où l'on y place les creusets se ferme avec une plaque de terre cuite que l'on peut ôter à volonté; au milieu de cette porte est une petite ouverture qui sert à recuire les essais ou échantillons de la matiere vitrifiée que l'on a puisés dans les creusets au bout d'une baguette de fer; durant le travail cette ouverture se bouche avec de la terre glaise. Sur chacun des côtés du fourneau sont trois ouvreaux qui servent à mettre la fritte dans les creusets, & à la puiser lorsqu'elle est fondue; pendant qu'on fait fondre la matiere, on bouche ces ouvreaux à environ un pouce près, & alors ils servent de regitres au fourneau & donnent un passage libre à l'air. Au-dessous des ouvreaux, il y a encore trois portes ou ouvertures que l'on ne débouche que lorsqu'il y a quelque réparation à faire aux creusets, ou lorsqu'on veut en remettre de nouveaux. Au pié du fourneau est le cendrier & une autre ouverture, qui sert à retirer le verre qui a pû sortir des creusets, que l'on remet à fondre. Les creusets sont faits de bonne terre, on les fait bien sécher dans un fourneau fait exprès, qui est à côté du fourneau de verrerie; on place six creusets à la fois dans le fourneau; comme il faut que la chaleur soit très-forte, on ne le chauffe qu'avec du bois, que l'on a fait sécher presque au point de le réduire en charbon, dans un fourneau qui communique avec le premier; les buches doivent être minces pour ce travail.

Lorsque le mélange a été exposé pendant 6 heures à l'action du feu, on le remue dans les creusets avec une baguette de fer; on continue à faire la même chose de quart-d'heure en quart-d'heure, & on laisse le mélange exposé au feu encore pendant 6 heures; ainsi il faut 12 heures pour que la fusion soit parfaite, on n'en emploie que huit lorsqu'on fait du *safre* commun.

On reconnoît que le *safre* est assez cuit aux mêmes signes que tout le verre, c'est-à-dire on trempe une baguette de fer dans la matiere fondue; lorsqu'elle s'attache à la baguette & forme des filamens, c'est un signe que la matiere est assez cuite.

Au bout de ce tems, on puise la matiere fondue qui est dans les creusets avec une cuillere de fer, & on la jette dans des cuves ou dans des baquets pleins d'eau très-pure, afin d'étonner le verre & de le rendre plus facile à s'écraser; cette opération est très-importante.

Au fond des creusets, dans lesquels on a fait la fonte, il s'amasse du bismuth, vu que ce demi-métal accompagne presque toujours les mines de cobalt que l'on trouve en Misnie, & il n'a pu en être totalement séparé par le grillage. Au-dessus de ce bismuth se trouve une matiere réguline, que les Allemands nomment *speiss*; cette matiere a été peu connue jusqu'à présent. M. Gellert, dans le tems qu'il a publié sa *chimie métallurgique*, regardoit le *speiss* comme un vrai régule de cobalt pur; il dit qu'en faisant calciner cette matiere, un quintal de cette substance suffit pour colorer en bleu 30 ou 40 quintaux de verre, au-lieu que la mine de cobalt grillée de la maniere ordinaire ne peut colorer en bleu que de huit à quinze fois son poids de verre. *Voyez* la traduction françoise de la *chimie métallurgique* de M. Gellert, *t. I. p. 45.* Mais on a appris depuis que M. Gellert s'est retracté sur cet article; & aujourd'hui avec tous les Métallurgistes saxons, il regarde le *speiss* comme une combinaison de fer, de cuivre & d'arsenic, & non comme un régule de cobalt.

Voici comment on sépare ce *speiss* d'avec le bismuth : lorsqu'on laisse éteindre le feu du fourneau, & que l'on veut sacrifier les creusets, on les remplit des résidus qui ont été retirés de ces creusets & qui étoient au fond du verre; on les fait fondre, alors le bismuth qui est le plus pesant tombe au fond, & le *speiss* qui est plus léger reste au-dessus; & lorsque le tout est refroidi, on sépare aisément ces deux substances. Mais la séparation s'en fait encore mieux lorsque l'on allume simplement du feu autour de ces masses régulines qui sont en forme de gâteau, par-là le bismuth qui se dégage est plus pur & se fond plus promptement. Lorsque l'on fait l'extinction du *safre* dans l'eau, il tombe aussi quelques particules de *speiss* au fond des cuves, dans lesquelles on éteint le *safre* dont on sépare ces particules.

Après que le verre bleu a été éteint dans l'eau, on le retire & on le porte pour être écrasé sous les pilons du boccard; au sortir du pilon, on le passe par un tamis de fils de laiton, & on le porte au moulin. C'est une pierre fort dure, placée horisontalement & entourée de douves, qui forment ainsi une espece de cuve. Au milieu de cette pierre, qui sert de fond à la cuve, est un trou garni d'un morceau de fer bien trempé, dans lequel est porté le pivot d'un aissieu de fer, qui fait tourner verticalement deux meules de pierres; ces meules servent à écraser

& pulvériser encore plus parfaitement le verre bleu ou le *safre* qui a été tamisé, & qui a été étendu sur le fond de la grande cuve & recouvert avec de l'eau. On broie ainsi ce verre pendant six heures, alors on lâche des robinets qui sont aux côtés de la cuve du moulin, & l'eau, qui est devenue d'une couleur bleue en passant par ces robinets, découle dans des baquets ou seaux qui sont placés au-dessous; de-là on porte cette eau dans des cuves où elle séjourne pendant quelques heures, par ce moyen la couleur dont elle étoit chargée se dépose peu-à-peu au fond des cuves; on puise l'eau qui surnage, on la verse dans des auges qui la conduisent à un réservoir où elle acheve de se dégager de la partie colorante dont elle est encore chargée; l'eau qui surnage dans ce premier réservoir retombe dans un second, & de-là dans un troisieme où elle a le tems de devenir parfaitement claire, & la couleur de se déposer entierement.

On met la couleur qui s'est déposée dans des baquets, où on la lave avec de nouvelle eau pour en séparer les saletés qu'elle peut avoir contractées; cela se fait en la remuant avec une spatule de bois; on réitere ce lavage à plusieurs reprises, après quoi on puise cette eau agitée, on la passe par un tamis de crin fort serré, & cette eau qui a ainsi passé séjourne pendant quelques heures dans un nouveau vaisseau. Au bout de ce tems, on décante l'eau claire, & l'on a du *safre* qui sera d'une grande finesse & d'une belle couleur.

On étend également cette couleur sur des tables garnies de rebords; on la fait sécher dans des étuves bien échauffées; lorsque la couleur est bien seche, on la met dans une grande caisse garnie de toile, ou on la sasse au-travers d'un tamis de crin fort serré. L'ouvrier qui fait ce travail est obligé de se bander la bouche avec un linge, pour ne point avaler la poudre fine qui voltige. On met ainsi plusieurs quintaux de *safre* dans la caisse, on l'humecte avec de l'eau, on le pétrit avec les mains pour le mouiller également, on le pese; alors un inspecteur examine si la nuance de la couleur est telle qu'elle doit être; lorsqu'elle est ou plus claire ou plus foncée qu'il ne faut, il y remédie en mêlant ensemble différens *safres*, & par-là il donne la nuance requise. Après que cette couleur a été pesée, on l'entasse fortement dans des barrils, sur lesquels on imprime avec un fer chaud une marque, qui indique la qualité du *safre* qui y est contenu. Les Saxons nomment *eschel* la couleur la plus fine & la plus belle : suivant ses différens degrés de finesse & de beauté, on la désigne par différentes marques; *H E F* désigne la plus parfaite; *E F E* est d'une qualité au-dessous; *F E* est encore inférieure; *M E* signifie *eschel* médiocre; *O E eschel* ou couleur ordinaire; *O C* marque une couleur claire ordinaire; *O H* annonce un bleu vif; *M C* claire moyen; *F C* couleur fine; *F F C* une couleur très-fine. Les barrils ainsi préparés se vendent en raison de la beauté & de la finesse de la couleur, & se transportent dans toutes les parties de l'Europe; on assure même que les Chinois en ont tiré une grande quantité depuis quelques années.

Telle est la maniere dont on fait le *safre* en Misnie, où il y en a quatre manufactures qui sont une source de richesse pour le pays. Les Saxons ont fait long-tems un très-grand mystere de ce travail; le célebre Kunckel est le premier qui en ait donné une description dans ses notes sur l'*art de la Verrerie* d'Antoine Néri. Depuis, M. Zimmermann en a donné un détail très-circonstancié dans un ouvrage allemand qu'il a intitulé, *Académie minéralogique de Saxe;* son mémoire a été traduit en françois, & se trouve à la suite de l'*Art de la Verrerie* de Néri & de Kunckel, que j'ai publiée à Paris en 1752. Cependant il est certain que les Saxons ont toujours fait des efforts pour cacher leur procédé, & jamais ils n'ont communiqué au public les ordonnances & les réglemens de leurs manufactures de *safre* qui sont de l'année 1617, non plus que les divers changemens qu'on y a faits depuis ce tems.

Quoi qu'il en soit, on fait du *safre* en Bohème, dans le duché de Wirtemberg, à Ste Marie aux mines en Lorraine, *&c.* il est vrai que l'on donne la préférence à celui des Saxons; il y a lieu de croire que cela vient de leur grande expérience, de la bonté du cobalt qu'ils emploient, & du choix des matieres dont ils font le verre. Comme le cobalt est une substance minérale qui se trouve très-abondamment presque par-tout où il y a des mines, il est à présumer qu'on réussira aussi-bien que les Saxons en apportant à ce travail la même attention qu'eux. 1°. Il faut bien choisir les cailloux dont on fera la fritte du verre; souvent des cailloux qui paroîtront parfaitement blancs & purs contiennent des parties ferrugineuses que l'action du feu développe, alors ces cailloux rougiront ou jauniront par la calcination, & ils pourront nuire à la beauté de la couleur du *safre;* d'un autre côté, il y a des cailloux qui, quoique naturellement colorés, perdent cette couleur dans le feu, ceux-là pourront être employés avec succès; on voit par-là qu'il faut s'assûrer par des expériences, de la qualité des cailloux qu'on employera; au défaut de cailloux, on pourra se servir d'un sable bien blanc & bien pur. 2°. Il faut que la potasse, la soude ou le sel alkali fixe que l'on mêlera dans la fritte du verre soit aussi parfaitement pure. 2°. Il ne faut point négliger l'eau dans laquelle on éteint le verre bleu au sortir du fourneau, afin de pouvoir le pulvériser plus aisément; si cette eau étoit impure & mêlée de particules étrangeres, elle pourroit nuire à la beauté du *safre*. En général ce travail exige beaucoup de netteté & de précaution. (—)

SAGA, s. f. (*Gram. hist.*) anciennes histoires du Nord.

SAGACITÉ, s. f. (*Logique.*) Locke définit la *sagacité*, une disposition qu'a l'esprit à trouver promptement les idées moyennes qui montrent la convenance ou la dissonnance de quelque autre idée, & en même tems à les appliquer comme il faut. (*D. J.*)

SAGAIE, s. f. *terme de relation*, espece de dard ou de javelot des insulaires de Madagascar. Le bois en est long d'environ quatre piés; il est fort souple, & va toujours en diminuant vers le bout par où on le tient pour le lancer. Le fer de ces *sagaies* est ordinairement empoisonné, ce qui fait que les blessures en sont presque toujours mortelles. (*D. J.*)

SAGALASSE, *Sagalassus*, (*Géog. anc.*) ville de Pisidie, quoique Ptolomée l'ait mise dans la Lycie; son erreur est visible, par le consentement général de tous les anciens. Pline, *l. V. c. xxvij.* la nomme *Sagalessus*. Strabon compte une journée de chemin entre cette ville & Apamée; il dit, *l. XII. p. 569.* qu'elle étoit du département de l'officier que les Romains avoient établi gouverneur du royaume d'Amyntas, & que pour aller de la citadelle à la ville il y avoit une descente de 30 stades.

Arrien, dans ses guerres d'Alexandre, *l. IV.* donne *Sagalassus* à la Pisidie. C'étoit, dit-il, une assez grande ville habitée par les Pisidiens. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xv.* décrivant la route que suivit le consul Manlius pour passer de la Pamphylie dans la Phrygie, dit: « En revenant de Pamphylie, il campa » au bord du fleuve Taurus le premier jour, & le » lendemain à Xiline-Comé; de-là il alla, sans s'ar» rêter, jusqu'à la ville de Cormasa. Celle de Darsa » n'étoit pas loin, les habitans s'en étoient enfuis, il » y trouva des vivres en abondance. Marchant en» suite le long des marais, il reçut les soumissions

» de la ville de Lysinoé qui lui envoyoit des députés. On arriva bientôt dans le territoire de *Sagalassus*, où il y avoit quantité de grains. Les habitans sont des Pisidiens, les meilleurs soldats de tout ce pays; ce qui joint à la fécondité de la terre, à la multitude d'un peuple nombreux, & à la situation de la ville extraordinairement fortifiée, enfle le courage ». (*D. J.*)

SAGAMITÉ, s. f. *terme de relation*, espece de mets dont se nourrissent les peuples du Canada. La *sagamité* se fait avec du blé d'Inde que les femmes cultivent, & qu'elles broyent avec des pierres. Elles le cuisent dans l'eau, & y mêlent quelquefois de la chair & du poisson. (*D. J.*)

SAGAN, s. m. (*Hiérarchie des Hébreux.*) le *sagan* chez les Hébreux étoit le lieutenant du grand-prêtre, & celui qui faisoit les fonctions en son absence. Ainsi Eléasar étoit le vicaire d'Aaron, souverain pontife. Il est parlé dans les livres des rois de ces deux charges de prêtrise. (*D. J.*)

SAGAN, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade d'Allemagne en Silésie, capitale de la principauté de même nom, au confluent du Bober & de la Queiss, à 38 lieues de Prague, avec un château. Elle étoit autrefois bien peuplée, mais elle a souffert plusieurs malheurs consécutifs, qui l'ont réduite à une seule paroisse; elle appartient à présent au prince de Lobkowitz. *Long.* 32. 10'. *latit.* 51. 34'. (*D. J.*)

SAGAPENUM, s. m. (*Hist. des Drogues exot.*) suc qui tient le milieu entre la gomme & la résine; tantôt il est en grandes gouttes comme l'encens, tantôt en gros morceaux: il est roussâtre en-dehors, & intérieurement d'une certaine couleur de corne; il plie, blanchit sous la dent, & même entre les doigts; il est d'un goût âcre & mordicant, d'une odeur puante, forte, qui approche de celle du porreau, & qui tient comme le milieu entre l'assa-fœtida & le galbanum. Lorsqu'on l'approche de la chandelle il s'enflamme, & quand il est cuit sur le feu avec de l'eau, du vin, & du vinaigre, il se résout entierement; on en trouve dans les boutiques des morceaux sales, & comme fondus, d'une couleur obscure, mais qui ont le même goût & la même odeur, que le plus pur.

On estime le *sagapenum* qui est transparent, roux en-dehors, qui paroît former intérieurement des gouttes blanches ou jaunâtres, qui lorsqu'on le brise, plie sous les doigts, & qui lorsqu'on le manie, répand une odeur également pénétrante & desagréable.

Charas fait mention d'un *sagapenum* blanc en-dedans & en-dehors, qu'il croit le meilleur; mais on en trouve rarement de tel dans les boutiques.

Les anciens Grecs connoissoient le *sagapenum*: Dioscoride dit que c'est le suc d'une plante férulacée qui croît dans la Médie; on nous l'apporte encore aujourd'hui de Perse & d'Orient.

La plante d'où il découle nous est inconnue: on conjecture avec assez de raison par les parcelles de tiges & les graines, qui sont souvent mêlées avec ce suc, que c'est une espece de férule. (*D. J.*)

SAGARI LE, ZAGARI, *ou* SACARIE, (*Géogr. mod.*) riviere de l'Anatolie; son nom vient sans doute de *Sangarios*, fleuve assez célebre dans les anciens auteurs, lequel servoit de limites à la Bithynie. (*D. J.*)

SAGARIS, (*Géog. anc.*) riviere de la Sarmatie en Europe. Ovide, *de Ponto*, *l. IV. eleg. x. v.* 45. & *seqq.* dit en nommant divers fleuves qui avoient leurs embouchures dans la mer Noire:

Adde quod hic clauso miscentur flumina Ponto,
Vimque fretum, multo perdit ab amne suam.
Hùc Lycus, hùc Sagaris, *Peniusque, Hypanisque, Cratesque,*
Influit, & crebro vortice tortus Halys,
Partheniusque rapax & volvens saxa Cynapes
Labitur, & nullo tardior amne Tyrus.

Si Ovide n'avoit mis dans cette liste que des rivieres de la côte septentrionale, ce passage seroit décisif; mais il y en met, comme l'Halise, qui sont de la côte méridionale. Il est naturel de croire que le *Sagaris* du poëte, est la riviere dont l'embouchure en forme de golfe, est nommée *Sagaricus sinus* par Pline, *l. IV. c. xij. Sagaris* s'appelle aujourd'hui le *Fagre*. (*D. J.*)

SAGARIUS, s. m. (*Hist. anc.*) marchand de soie ou de couverture.

SAGATIO, s. f. (*Hist. rom.*) c'est ce que nous appellons *berner*, faire danser sur la couverture: l'empereur Othon s'amusoit dans sa jeunesse à *berner* les ivrognes qu'il trouvoit la nuit dans les rues; ce fut aussi l'amusement de Néron.

SAGDU, s. m. (*Gramm.*) pain qui se fait avec la moëlle d'un arbre: on mange le *sagdu* aux Moluques & en d'autres contrées de l'orient.

SAGE LE, (*Philosophie.*) le *sage*, quelque part qu'il se trouve, est, comme dit Leibnitz, citoyen de toutes les républiques, mais il n'est pas le prêtre de tous les dieux; il observe tous les devoirs de la société que la raison lui prescrit; mais sa maniere de penser au-dessus du vulgaire, ne dépend ni de l'air qu'il respire, ni des usages établis dans chaque pays. Il met à profit l'instant qu'il tient, sans trop regretter celui qui est passé, ni trop compter sur celui qui s'approche. Il cultive sur-tout son esprit; il s'attache au progrès des Arts; il les tourne au bien public, & la palme de l'honneur est dans sa main. Il sait tirer un bon usage des biens & des maux de la vie, semblable à la terre qui s'abreuve utilement des pluies, & qui se pénetre des chaleurs vivifiantes dans les jours brillans & serains. Il tend à de si grandes choses, dit la Bruyere, qu'il ne porte point ses desirs à ce qu'on appelle des trésors, des postes, la fortune, & la faveur. Il ne voit rien dans de si foibles avantages, qui soit assez solide pour remplir son cœur, & pour mériter ses soins. Le seul bien capable de le tenter, est cette sorte de gloire qui devroit naître de la vertu toute pure & toute simple; mais les hommes ne l'accordent guere, & il s'en passe.

Si vous avez quelque goût pour le *sage*, & que vous aimiez à entrer dans les détails de sa vie, & dans sa façon de penser, l'aimable peintre des saisons va vous en faire le tableau.

Le *sage*, dit-il, est celui qui dans les villes, ou loin du tumulte des villes, retiré dans quelque vallon fertile, goûte les plaisirs purs que donne la vertu. Il ne voudroit pas habiter ces palais somptueux, dont la porte orgueilleuse vomit tous les matins la foule rampante des vils flatteurs qui sont à leur tour abusés. Il ne se soucie nullement de cette robe brillante, où la lumiere fait réfléchir mille couleurs, qui flotte négligemment, ou qui se soutient par les bandes d'or, pour éviter la peine de la porter. Il n'est pas plus curieux de la délicatesse des mets: un repas frugal, débarrassé d'un vain luxe, suffit à ses besoins, & entretient sa santé; sa tasse ne pétille pas d'un jus rare & coûteux; il ne passe pas les nuits plongé dans un lit de duvet, & les jours dans un état d'oisiveté: mais est-ce une privation pour celui qui ne connoît pas ces joies fantastiques & trompeuses, qui promettent toujours le plaisir, & ne donnent que des peines ou des momens de trouble & d'ennui?

Loin des traverses & des folles espérances, le *sage* est riche en contentement, autant qu'il l'est en herbes & en fruits: il s'assied tantôt auprès d'une haie odoriférante, & tantôt dans des bosquets & des grottes sombres; ce sont les asiles de l'innocence, de la

beauté sans art, de la jeunesse vigoureuse, sobre, & patiente au travail. C'est-là qu'habite la santé toujours fleurie, le travail sans ambition, la contemplation calme, & le repos philosophique.

Que d'autres traversant les mers courent après le gain; qu'ils fendent la vague bouillonnante d'écume pendant de tristes mois; que ceux-ci trouvant de la gloire à verser le sang, à ruiner les pays & les campagnes, sans pitié du malheur des veuves, de la désolation des vierges, & des cris tremblans des enfans; que ceux-là loin de leurs terres natales, endurcis par l'avarice, trouvent d'autres terres sous d'autres cieux; que quelques-uns aiment avec passion les grandes villes, où tout sentiment sociable est éteint, le vol autorisé par la ruse, & l'injustice légale établie; qu'un autre excite en tumulte une foule séditieuse, ou la réduise en esclavage; que ceux-ci enveloppent les malheureux dans des dédales de procès, fomentent la discorde, & embarrassent les droits de la justice. Race de fer! Que ceux-là avec un front plus serain, mais également dur, cherchent leurs plaisirs dans la pompe des cours & dans les cabales trompeuses; qu'ils rampent bassement en distribuant leurs souris perfides, & en suivant le pénible labyrinthe des intrigues d'état. Le *sage* libre de toutes ces passions orageuses, écoute, & n'entend que de loin & en sûreté, rugir la tempête du monde, & n'en sent que mieux le prix de la paix dont il est environné. La chûte des rois, la fureur des nations, le renversement des états, n'agitent point celui qui dans des retraites tranquilles & des solitudes fleuries, étudie la nature & suit sa voix. Il l'admire, la contemple dans toutes ses formes, accepte ce qu'elle donne libéralement, & ne desire rien de plus.

Quand le printems réveille les germes, & reçoit dans son sein le soufle de la fécondité, ce *sage* jouit abondamment de ses heures délicieuses; dans l'été, sous l'ombre animée, & telle qu'on la goûte dans le frais Tempé, ou sur le tranquile Némus, il lit ce que les Muses immortelles en ont chanté, ou écrit ce qu'elles lui dictent; son œil découvre, & son espoir prévient la fertilité de l'année. Quand le lustre de l'automne dore les campagnes, & invite la famille du laboureur, saisi de la joie universelle, son cœur s'enfle d'un doux battement; environné des rayons de la maturité, il médite profondément, & ses chants trouvent plus que jamais à l'exercer. L'hiver sauvage même est un tems de bonheur pour lui: la tempête formidable & le froid qui la suit, lui inspirent des pensées majestueuses: dans la nuit les cieux clairs & animés par la gelée qui purifie tout, versent un nouvel éclat sur son œil serain. Un ami, un livre, font couler tranquilement ses heures utiles; la vérité travaille d'une main divine sur son esprit, éleve son être, & développe ses facultés; les vertus héroïques brûlent dans son cœur.

Il sent aussi l'amour & l'amitié; son œil modeste exprime sa joie; les embrassemens de ses jeunes enfans qui lui sautent au cou & qui desirent de lui plaire, remuent son ame tendre & paternelle; il ne méprise pas la gaieté, les amusemens, les chants, & les danses; car le bonheur & la vraie philosophie sont toujours sociables, & d'une amitié souriante. C'est-là ce que les vicieux n'ont jamais connu; ce fut la vie de l'homme dans les premiers âges sans corruption, quand les anges, & Dieu même, ne dédaignoient pas d'habiter avec lui.

Ajouterai-je pour terminer le tableau du *sage*, la peinture qu'en a fait un de nos poëtes d'après ces vers d'Horace, *impavidum ferient ruinæ*.

Le sage grand comme les dieux
Est maître de ses destinées,
Et de la fortune & des cieux,
Tient les puissances enchaînées;
Il regne absolument sur la terre & sur l'onde;
Il commande aux tyrans; il commande au trépas;
Et s'il voyoit périr le monde,
Le monde en périssant ne l'étonneroit pas.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAGES, (*Littérature.*) nom sous lequel les Grecs désignoient en général les Philosophes, les Orateurs, les Historiens, & les autres Savans de toute espece. Pythagore sentit le premier que le titre de *sage*, étoit trop fastueux; il prit celui de *philosophe*, qui signifie *ami de la sagesse*. La doctrine des *sages*, si on en excepte Thalès, qui cultivoit déja la Physique & l'Astronomie, se bornoit à des sentences ou maximes pour la conduite de la vie; du reste, ni systême, ni école formée, ni contradicteurs. (*D. J.*)

SAGES-GRANDS, (*Gouv. de Venise.*) il y a six *sages-grands*, ainsi nommés à Venise, parce qu'ils manient les grandes affaires de la république, & que pour cela, on suppose qu'ils ont plus de sagesse & d'expérience que le commun des nobles. Ils examinent entre eux les affaires qui doivent être portées au sénat, & les lui proposent préparées & digérées; leur pouvoir ne dure que six mois. On appelle *sage* de la semaine, celui qui à chaque semaine reçoit les mémoires & les requêtes qu'on présente au college des *sages-grands*, pour les proposer au sénat. Il y a encore cinq *sages de terre ferme*: leur fonction est d'assister aux recrues des gens de guerre, & de les payer. On les traite d'*excellence* comme les autres; il y a de plus le conseil des *dix sages*. C'est un tribunal où l'on estime, & où l'on taxe le bien des particuliers, lorsqu'il se fait des levées extraordinaires. Enfin, il y a les *sages* des ordres, qui sont cinq jeunes hommes de la premiere qualité, à qui on donne entrée au college, où se traitent les affaires de la république, pour écouter & pour se former au gouvernement sur l'exemple des autres *sages*. *Amelot de la Houssaye.* (*D. J.*)

SAGE, (*Maréchal.*) un cheval *sage* est un cheval doux & sans ardeur.

SAGE, tableau *sage* se dit *en Peinture*, d'un tableau dans lequel il n'y a rien d'outré, & où l'on ne voit point de ces écarts d'imagination, qui à force d'être pittoresques, tiennent de l'extravagant, & où les licences ne sont portées à tout égard qu'aux termes convenables. Peintre *sage* se dit aussi de celui qui fait des tableaux de ce genre.

SAGES CHIENS, (*Vénerie.*) ce sont ceux qui conservent le sentiment des bêtes qui leur ont été données, & qui en gardent le change.

SAGE-FEMME, s. f. celle qui pratique l'art des accouchemens. Les *sages-femmes* ont une maîtrise, & ne forment point de communauté entr'elles. Elles sont reçues maîtresses *sages-femmes* par le corps des Chirurgiens, à la police duquel elles sont soumises. Les lois pour les *sages-femmes* de Paris sont différentes que pour les *sages-femmes* de province, tant des villes que des villages. A Paris on ne peut être reçu à la maîtrise de *sage-femme* avant l'âge de vingt ans; il faut avoir travaillé en qualité d'apprentisse pendant trois années chez une maîtresse *sage-femme* de Paris, ou trois mois seulement à l'hôtel-dieu. Les brevets d'apprentissage chez les maîtresses *sages-femmes* doivent avoir été enregistrés au greffe du premier chirurgien du roi, dans la quinzaine de leur passation, à peine de nullité; & les apprentisses de l'hôtel-dieu sont tenues de rapporter un simple certificat des administrateurs, attesté par la maîtresse & principale *sage-femme* de l'hôtel-dieu.

L'aspirante à la maîtrise de *sage-femme* est interrogée à S. Côme par le premier chirurgien du roi ou son lieutenant, par les quatre prevôts du college de

Chirurgie, par les quatre chirurgiens ordinaires du roi en son châtelet, & par les quatre jurées *sages-femmes* dudit châtelet, en présence du doyen de la faculté de Médecine, des deux médecins du Châtelet, du doyen des Chirurgiens, & de huit autres maîtres en chirurgie. Si l'aspirante est jugée capable, elle est reçue sur le champ, & on lui fait prêter le serment ordinaire, dont les principaux points sont de ne donner aucun médicament capable de causer l'avortement, & de demander du secours des maîtres de l'art, dans les cas épineux & embarassans.

Pour les *sages-femmes* de village, on n'exige point d'apprentissage. Toute aspirante à l'art des accouchemens est admise à l'examen pour la maîtrise, en rapportant un certificat de bonnes vie & mœurs, délivré par son curé, qui ordinairement ne le donne qu'à celle dont les femmes de sa paroisse ont pour agréable de se servir dans leurs accouchemens. Cette aspirante est ensuite interrogée, moins pour donner des preuves de sa capacité, que pour recevoir des instructions par le lieutenant du premier chirurgien du roi, les prevôts & deux maîtres, sur les difficultés qui se présentent aux fâcheux accouchemens.

M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi, a fondé par son testament deux professeurs & démonstrateurs pour les accouchemens aux écoles de Chirurgie. Chaque année ils font, l'un un cours pour les *sages-femmes* & leurs apprentisses, l'autre pour les éleves en chirurgie. Il etoit persuadé qu'une partie aussi essentielle de l'art devoit être enseignée pour l'utilité publique par des hommes consommés dans la théorie & dans la pratique des accouchemens.

Il y avoit une loi parmi les Athéniens qui défendoit aux femmes d'étudier la Médecine. Cette loi fut abrogée en faveur d'*Agnodice*, jeune fille qui se déguisa en homme pour apprendre la Médecine, & qui sous ce déguisement pratiquoit les accouchemens; les Médecins la citerent devant l'aréopage; mais les sollicitations des dames athéniennes qui intervinrent dans la cause, la fit triompher de ses parties adverses; & il fut dorénavant permis aux femmes libres d'apprendre cet art. *Voyez* le *dictionnaire* de Bayle *au mot Hérophile, remarque* A. (*Y*)

SAGEMENT, (*Maréchal.*) mener son cheval *sagement*, c'est le mener sans colere, & sans le fatiguer.

SAGENE, s. f. (*mesure de longueur.*) mesure des Russes équivalente à sept piés d'Angleterre. Cinq cens *sagènes* font un wert. *Transact. philos.* n°. 445. (*D. J.*)

SAGESSE, VERTU, (*Synonym.*) la *sagesse* consiste à se rendre attentif à ses véritables & solides intérêts, à les demêler d'avec ce qui n'en a que l'apparence, à choisir bien, & à se soutenir dans des choix éclairés. La *vertu* va plus loin; elle a à cœur le bien de la société; elle lui sacrifie dans le besoin ses propres avantages, elle sent la beauté & le prix de ce sacrifice, & par-là ne balance point de le faire, quand il le faut. (*D. J.*)

SAGESSE, (*Morale.*) la *sagesse* consiste à remplir avec exactitude ses devoirs, tant envers la divinité, qu'envers soi-même & les autres hommes. Mais où trouvera-t-elle des motifs pour y être fidele, si ce n'est dans le sentiment de notre immortalité? Ainsi l'homme véritablement sage est un homme immortel, un homme qui se survit à lui-même, & qui porte ses espérances au-delà du trépas. Si nous nous renfermons dans le cercle étroit des objets de ce monde, la force que nous aurons pour nous empêcher d'être avares, consistera dans la crainte de faire tort à notre honneur par les bassesses de l'intérêt; la force que nous aurons pour nous empêcher d'être prodigues, consistera dans la crainte de ruiner nos affaires, lorsque nous aspirons à nous faire estimer des autres par nos libéralités. La crainte des maladies nous fera résister aux tentations de la volupté: l'amour-propre nous rendra modérés & circonspects, & par orgueil nous paroîtrons humbles & modestes. Mais ce n'est-là que passer d'un vice à un autre. Pour donner à notre ame la force de s'élever au-dessus d'une foiblesse, sans retomber dans une autre, il faut la faire agir par des motifs bien supérieurs. Les vues du tems pourront lui faire sacrifier une passion à une autre passion; mais la vue de l'éternité seule enferme des motifs propres à l'élever au-dessus de toutes les foiblesses. On a vu des orateurs d'une sublime éloquence ne faire aucun effet, parce qu'ils ne savoient point intéresser, comme il faut, la nature immortelle. On en a vu au contraire d'un talent fort médiocre, toucher tout le monde par des discours sans art, parce qu'ils prenoient les hommes par les motifs de l'eternité. C'est du sentiment de notre immortalité que nous voyons sortir tout ce qui nous console, qui nous éleve & qui nous satisfait. Il n'y a que l'homme immortel qui puisse braver la mort: lui seul peut s'élever au-dessus de tous les évenemens de ce monde, se montrer indépendant des caprices du sort, & plus grand que toutes les dignités du monde. Que cette insensibilité fastueuse dont les Stoïciens paroient leur sage, s'accorde mal avec leurs principes! Tandis que vous le renfermez dans l'enceinte des choses fragiles & périssables, qu'exigez-vous de lui? Quel motif lui fournissez-vous pour le rendre supérieur à des choses qui lui procurent du plaisir? L'homme étant né pour être heureux, & n'étant heureux que par les sentimens délicieux qu'il éprouve, il ne peut renoncer à un plaisir que par un plus grand plaisir. S'il sacrifie son plaisir à une vertu stérile, vertu qui laisse l'ame dans une molle inaction, où son activité n'a rien à saisir, ce n'est chez lui qu'une vaine ostentation d'une grandeur chimérique. Placez le sage vis-à-vis de lui-même, qu'il n'ait que lui pour témoin de ses actions, que le murmure flatteur des louanges ne pénetre pas jusqu'à lui dans son désert, réduisez cet homme tristement vertueux à s'envelopper dans son propre mérite, à vivre, pour ainsi dire, de son propre lui, vous reconnoitrez bientôt que tout ce faste de *sagesse* n'étoit qu'un orgueil imposant qui tombe de lui-même, lorsqu'il n'a plus d'admirateur. Avec quel front voulez-vous qu'un tel sage affronte les hazards? Qui peut le dédommager d'une mort qui lui ôtant tout sentiment, détruit cette *sagesse* même dont il se fait honneur? Mais supposez-vous l'homme immortel, il est plus grand que tout ce qui l'environne. Il n'estime dans l'homme que l'homme même. Les injustices des autres hommes le touchent peu. Elles ne peuvent nuire à son immortalité; sa haine seule pourroit lui nuire. Elle éteint le flambeau. L'homme mortel peut affecter une constance qu'il n'a pas, pour faire croire qu'il est au-dessus de l'adversité. Ce sentiment ne sied pas bien à un homme qui renferme toutes ses ressources dans le tems. Mais il est bien placé dans un homme qui se sent fait pour l'éternité. Sans se contrefaire, pour paroitre magnanime, la nature & la religion l'élevent assez pour le faire souffrir sans impatience, & le rendre content sans affectation. Un tel homme peut remplir l'idée & le plan de la suprème valeur, lorsque son devoir l'oblige à s'exposer aux dangers de la guerre. Le monde verra dans lui un homme brave par raison; sa valeur ne devra point toute sa force à la stupidite qui lui ferme les yeux sur le précipice qui s'ouvre sous ses pas, à l'exemple qui l'oblige de suivre les autres dans les plus affreux périls, aux considérations du monde qui ne lui permettent pas de reculer où l'honneur l'appelle. L'homme immortel s'expose à la mort, parce qu'il sait bien qu'il ne peut mourir. Il n'y a point de héros dans le monde, puisqu'il n'y en a point qui ne craigne la

mort, ou qui ne doive son intrépidité à sa propre foiblesse. Pour être brave, on cesse d'être homme, & pour aller à la mort, on commence à se perdre de vue ; mais l'homme immortel s'expose, parce qu'il se connoit. L'héroïsme, dans les principes d'un homme qui renferme toutes ses espérances dans le monde, est une extravagance. Les louanges de la postérité contre lesquelles il échange sa vie, ne sont pas capables de l'en dédommager. Comment donc & par quel prodige des hommes qui ne paroissent avoir connu d'autre vie que la présente, ont-ils pu consentir à cesser d'être, pour être heureux? Ciceron a cru que le principe de cet héroïsme étoit toujours une espérance secrette de jouir de sa réputation dans le sein même du tombeau. Mais il y a quelque chose de plus. Il ne seroit pas impossible que ces hommes célebres ayent été plus heureux par leur mort, qu'ils ne l'eussent été par leur vie. Admirés de leurs amis & de leurs compatriotes, persuadés qu'ils le seroient de leurs ennemis mêmes & de la postérité, cette épaisse nuée de tant d'admirateurs a pu, pour des imaginations vives, former un spectacle dont le charme, quoique de peu de durée, fut pour eux d'un plus grand poids que leur propre vie. L'amour de nous-mêmes éclairé par la raison, ne consentira jamais à un tel sacrifice: ce n'est qu'à la faveur des accès d'une imagination séduite & enchantée, qu'il lui applaudira.

Il faut, observe Séneque, apprendre chaque jour à se quitter, il faut apprendre à mourir. Ce sentiment qui est si noble & si relevé dans une bouche chrétienne, paroit tout-à-fait ridicule dans celle d'un stoïcien. Il n'avoit aucune crainte ni aucune espérance pour l'autre vie. Pourquoi donc s'imposoit-il une peine si rigoureuse? Pourquoi fuyoit-il les plaisirs attirans, lui qui devoit à la mort rentrer dans le sein de la divinité? Quel avantage avoit le philosophe obscur, toujours rempli de pensées funestes, toujours forcé à se contraindre; quel avantage avoit-il sur le libertin aimable & aimé, satisfait de son bonheur, ingenieux dans la recherche de la volupté? Le même sort les attendoit tous deux. La vie des hommes s'envole trop rapidement, pour être employée à la poursuite d'une vertu farouche & opiniâtre. Nous ne pouvons trop chercher à être heureux; & le présent est le seul moyen qui nous conduise à la félicité, du-moins à celle dont nous sommes capables ici-bas. Dompter ses passions, se gêner sans cesse, renoncer à ses plus cheres inclinations, corriger ses erreurs, veiller scrupuleusement sur sa conduite, c'est l'emploi d'un homme qui perce au-delà de cette vie, qui fait par la révélation, qu'il survivra à la perte de son corps. Mais les Stoïciens n'avoient pas les mêmes motifs de se flatter; jamais un avenir obscur ne leur a tenu lieu du présent, & le présent étoit toute leur richesse, l'objet de tous leurs desirs. Aussi les philosophes grecs, qui parloient suivant leur cœur, avoient-ils une morale douce, & accommodée aux différens besoins de la société. Le portique seul se distingua par une sévérité déplacée; trop de confiance en la raison, l'abus de ses forces, un courage mal entendu le perdirent entierement.

SAGESSE, (*Critiq. sacrée*) *sapience*, σοφία, σωφροσύνη; ce mot qui chez les Grecs & les Latins se prend pour la science de la philosophie, a encore d'autres significations dans l'Ecriture. Il désigne par exemple, 1°. dans le Créateur, ses œuvres divines; *ps. l. 8.* 2°. l'habileté dans un art ou dans une science; *Exod. xxxix. 3.* 3°. la prudence dans la conduite de la vie; *III. Rois ij. 6.* 4°. la doctrine, l'expérience; *Job. xij. 12.* 5°. l'assemblage des vertus: à mesure que Jesus-Christ croissoit en âge, il donnoit de plus en plus des preuves de sa *sagesse*; *Luc. ij. 52.* 6°. la prudence présomptueuse des hommes du monde: je confondrai leur *sagesse*; *I. Cor. j. 19.* 7°. enfin la *sagesse* éternelle est l'être suprême; *Luc. xj. 49.* (*D. J.*)

SAGESSE, (*Mythol.*) il ne paroît pas que les Grecs aient jamais divinisé la *sagesse*, qu'ils appelloient σοφία, mais ils l'ont du moins personnifiée, & le plus souvent sous la figure de Minerve, déesse de la *sagesse*: son symbole ordinaire étoit la chouette; oiseau qui voit dans les ténebres, & qui marque que la vraie *sagesse* n'est jamais endormie. Les Lacédémoniens représentoient la *sagesse* sous la figure d'un jeune homme qui a quatre mains & quatre oreilles, un carquois à son côté, & dans sa main droite une flute; ces quatre mains semblent désigner que la vraie *sagesse* est toujours dans l'activité; les quatre oreilles, qu'elle reçoit volontiers des conseils; la flute & le carquois, qu'elle doit se trouver par-tout, au milieu des armées comme dans les plaisirs: c'est du moins là ce que pensent nos mythologues moralistes. (*D. J.*)

SAGESSE *livre de la*, (*Théol.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Testament, que les Grecs appellent *sagesse* de Salomon, σοφια σαλομοντος, & qui est cité par quelques anciens sous le nom grec de πανάρετος, comme qui diroit recueil ou tresor de toute vertu, ou instructions pour nous conduire à la vertu. En effet le but principal que se propose l'auteur de cet ouvrage, est d'instruire les rois, les grands, les juges de la terre.

Le texte original de cet ouvrage est le grec, & il n'y a nulle apparence qu'il ait jamais été écrit en hébreu; on n'y voit point les hébraïsmes & les barbarismes presque inévitables à ceux qui traduisent un livre sur l'hébreu; l'auteur écrivoit assez bien en grec & avoit lu Platon & les poëtes grecs, dont il emprunte certaines expressions inconnues aux Hébreux, telles que l'*ambroisie*, le *fleuve d'oubli*, le *royaume de Pluton* ou *d'Adès*, &c. il cite toujours l'Ecriture d'après les septante, lors même qu'il s'éloigne de l'hébreu, & enfin si les auteurs juifs l'ont cité, ce qu'ils en rapportent est pris sur le grec. Toutes ces preuves réunies démontrent que l'original est grec.

La traduction latine que nous en avons, n'est pas de S. Jérôme, c'est l'ancienne vulgate usitée dans l'église dès le commencement, & faite sur le grec long-tems avant S. Jérôme; elle est exacte & fidele, mais le latin n'en est pas toujours fort pur. L'auteur de ce livre est entierement inconnu; quelques-uns l'attribuent à Salomon, & veulent que ce prince l'ait écrit en hébreu, qu'on le traduisit en grec, & que le premier original s'étant perdu, le grec a depuis passé pour l'original; mais quelle apparence que les juifs n'eussent pas mis cet ouvrage au nombre de leurs livres canoniques, s'il eût été de Salomon? D'où vient qu'il n'est point en hébreu, que personne ne l'a jamais vu en cette langue, que le traducteur n'en dit rien, & que son style ne se ressent point de son original?

D'autres l'ont attribué à Philon; mais on ne connoit point précisément quel est ce Philon: car l'antiquité fait mention de trois auteurs de ce nom; le premier vivoit du tems de Ptolomée Philadelphe; le second est Philon de Biblos, cité dans Eusebe & dans Josephe; le troisieme est Philon le juif, assez connu: ce ne peut être le premier de l'existence duquel on a de bonnes raisons de douter, ni le second qui étoit payen, ni le troisieme qui n'a jamais été reconnu pour un auteur inspiré.

Grotius pense que ce livre est d'un juif qui l'écrivit, dit-il, en hébreu depuis Esdras & avant le pontificat du grand prêtre Simon. Il ajoute qu'il fut traduit en grec avec assez de liberté, par un auteur chrétien qui y ajouta quelques traits & quelques sentimens tirés du christianisme; delà vient qu'on y remarque, selon cet auteur, le jugement universel, le bonheur des justes, & le supplice des méchans, d'une maniere

plus diſtincte que dans les autres livres des Hébreux ; mais Grotius avance tout cela ſans preuves. Grot. *præfat. in ſapient.*

Cornelius-a-lapide croit que le livre de la *ſageſſe* a été écrit en grec par un auteur juif, depuis la captivité de Babylone vers le tems de Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, & il ſoupçonne que ce pourroit bien être un des ſeptante interpretes, parce qu'au rapport d'Ariſtée, ce prince propoſa à chacun de ces interpretes une queſtion touchant le bon gouvernement de ſon état ; ce livre pourroit donc être un recueil de leurs réponſes, ou avoir été écrit par un ſeul d'entre eux à cette occaſion.

Le *livre de la ſageſſe* n'a pas toujours été reçu pour canonique dans l'égliſe ; les juifs ne l'ont jamais reconnu ; pluſieurs peres & pluſieurs égliſes l'ont rejetté de leur canon. Lyran même, & Cajetan ne le reconnoiſſent pas comme inconteſtablement canonique ; mais d'un autre côté, pluſieurs peres l'ont connu & cité comme Ecriture ſainte. Les auteurs ſacrés du nouveau Teſtament, y font quelquefois alluſion ; les conciles de Carthage en 337, de Sardique en 347, de Conſtantinople, *in Trullo*, en 692, le xj. de Tolede en 675, celui de Florence en 1438, & enfin celui de Trente, *ſep.* 4. l'ont expreſſément admis au nombre des livres canoniques.

Les muſulmans attribuent le *livre de la ſageſſe* à leur philoſophe Locman, qui n'étoit pas, diſent-ils, *nabi* ou *prophete*, mais ſeulement *hakim*, c'eſt-à-dire *ſage*. Calmet, *Diction. de la Bibl. tom. III. pag.* 424. & *ſuiv.* (*H*)

SAGGIO, ſ. m. (*Commerce.*) petit poids dont on ſe ſert à Veniſe. C'eſt la ſixieme partie de l'once de cette ville ; cette livre a onze onces, chaque once ſix *ſaggio*, & chaque *ſaggio* vingt carats. *Dict. de Com. & de Trév.*

SAGGONAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce ſont les prêtres ou chefs d'une ſecte établie parmi les negres des parties intérieures de l'Afrique, & que l'on nomme *belli*. Cette ſecte ſe conſacre à l'éducation de la jeuneſſe ; il faut que les jeunes gens aient paſſé par cette école pour pouvoir être admis aux emplois civils & aux dignités eccléſiaſtiques. Ce ſont les rois qui ſont les ſupérieurs de ces ſortes de ſeminaires ; tout ce qu'on y apprend ſe borne à la danſe, à la lutte, la pêche, la chaſſe, & ſur-tout on y montre la maniere de chanter une hymne en l'honneur du dieu *Belli* ; elle eſt remplie d'expreſſions obſcenes, accompagnées de poſtures indécentes ; quand un jeune negre a acquis ces connoiſſances importantes, il a des privileges conſidérables, & il peut aſpirer à toutes les dignités de l'état. Les lieux où ſe tiennent ces écoles, ſont dans le fond des bois ; il n'eſt point permis aux femmes d'en approcher, & les étudians ne peuvent communiquer avec perſonne, ſi ce n'eſt avec leurs camarades, & les maîtres qui les enſeignent ; pour les diſtinguer, on leur fait avec un fer chaud des cicatrices depuis l'oreille juſqu'à l'épaule. Lorſque le tems de cette ſinguliere éducation eſt fini, chaque *ſagonna* remet ſon éleve à ſes parens, on célebre des fêtes, pendant leſquelles on forme des danſes qui ont été appriſes dans l'école ; ceux qui s'en acquittent bien reçoivent les applaudiſſemens du public, ceux au-contraire qui danſent mal ſont hués ſur-tout par les femmes.

Le dieu *Belli*, ſi reſpecté par ces negres, eſt une idole faite par le grand prêtre, qui lui donne telle forme qu'il juge convenable ; c'eſt ſuivant eux un myſtere impénétrable que cette idole, auſſi n'en parle-t-on qu'avec le plus profond reſpect ; cependant ce dieu ne dérive ſon pouvoir que du roi ; d'où l'on voit que le ſouverain eſt parvenu dans ce pays à ſoumettre la ſuperſtition à la politique.

SAGHALIEN, (*Géog. mod.*) ville de la Tartarie chinoiſe orientale, dans le gouvernement de Teitcicar, ſur la rive droite du *Saghalien*, dans une plaine fertile. *Latit.* 50. 2. (*D. J.*)

SAGHED, adj. (*terme de Relation*) titre que les rois d'Ethiopie ont pris dans le ſeizieme ſiecle, & qui dans la langue du pays veut dire *grand*, *auguſte*, *vénérable* ; & cependant ils n'ont aucune de ces qualités, car ils ſont petits, vilains & mépriſables. (*D. J.*)

SAGHMANDAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Nigritie, dans la province d'Ouangara, ſur la rive ſeptentrionale du Niger. (*D. J.*)

SAGINA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, ſuivant le ſyſtême de Linnæus. Le calice eſt à quatre feuilles qui ſubſiſtent après que la fleur eſt tombée. Ces feuilles ſont ovales, creuſes & déployées ; la fleur eſt compoſée de quatre pétales ovoïdes, obtus, plus courts que les feuilles du calice, mais également déployés ; les étamines ſont quatre filets capillaires, à boſſettes arrondies ; le germe du piſtil eſt de figure ſphérique ; les ſtiles ſont quatre, de forme applatie & recourbée, ils ſont couverts de duvets ; les ſtigma ſont ſimples, le fruit eſt une capſule ovale contenant quatre loges ; les graines ſont nombreuſes, très-petites, & attachées au placenta. Linnæus, *gen. pl. pag.* 55. (*D. J.*)

SAGITTA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, vulgairement nommée *queue d'aronde*, & dont voici les caracteres. Sa racine eſt fibreuſe, épaiſe, fongueuſe & rampante ; ſes feuilles prennent avec le tems la figure de l'extrémité empennée d'une fleche ; ſa fleur eſt tripétale comme celle du plantin aquatique ; ſon fruit eſt un amas de ſémences comme la fraiſe.

Toutes les eſpeces de *ſagitta* ont été rangées par Tournefort, *inter ranunculos paluſtres folio ſagittato*, c'eſt-à-dire parmi les renoncules de marais à feuilles faites en fleches. (*D. J.*)

SAGITTAIRE, ſ. m. (*Mythol. aſtron.*) conſtellation, ou neuvieme ſigne du zodiaque : les uns diſent que le *ſagittaire* eſt Chiron le centaure : d'autres, que c'eſt Procus, fils d'Euphême, nourrice des muſes ; qu'il demeuroit ſur le Parnaſſe, faiſoit ſon occupation de la chaſſe, & qu'après ſa mort, à la priere des muſes, il fut placé parmi les aſtres. (*D. J.*)

SAGITTANE, *ſagitalis ſutura*, (*Anatomie*) c'eſt la ſeconde des vraies ſutures du crane. *Voyez Planc. d'Anat.* & SUTURE. Elle eſt placée le long de la partie moyenne & ſupérieure de la tête, & ſe continue quelquefois juſqu'à la racine du nez ; elle prend ce nom *ſagittane* du latin *ſagitta*, parce qu'elle reſſemble à une fleche.

M. Hunauld a fait voir à l'académie des Sciences, le crane d'un enfant de 7 ou 8 ans, où il ne paroiſſoit aucun veſtige de la *ſuture ſagittale*, & de la coronale, ni en dehors ni en dedans ; par conſéquent l'os coronal & les pariétaux s'étoient réunis avant le tems, outre que leur réunion prématurée reſiſtoit à l'accroiſſement que le cerveau devoit encore prendre ; mais dans la ſurface concave du coronal & des pariétaux de cet enfant, il s'étoit creuſé des traces plus profondes qu'à l'ordinaire, des circonvolutions du cerveau qu'elles ſuivoient. *Acad. des Sciences, an.* 1734. (*D. J.*)

SAGITTARIA, ſ. f. (*Botan. exot.*) c'eſt la *canna indica, radice albâ, alexipharmaca*, Raii, hiſt. 3. 773. *Arundo indica, anguſtifolia, flore rutilo, pediculis donata*, Hiſt. Oxon. 3. 250. Cette plante a la racine genouillée de la groſſeur du pouce, blanche & de figure conique ; des intervalles que les nœuds laiſſent entre eux, il part de chaque jointure pluſieurs fibres par le moyen deſquels la plante ſe nourrit ; la racine pouſſe pluſieurs feuilles de trois pouces de long ;

les feuilles extérieures embrassent celles qui sont au-dedans, & sont environnées d'un anneau blanc dans l'endroit où elles se joignent, elles sont minces, fibreuses, herbacées, & d'un jaune verdâtre. M. Hans-Sloane a remarqué qu'on la cultivoit dans les jardins à la Jamaïque & aux îles Caraïbes. Elle a passé de la Jamaïque, dans l'île de S. Domingue; on en a fait beaucoup de cas à cause de la propriété alexipharmaque qu'on lui attribue. (*D. J.*)

SAGMEN, s. m. (*usage des Rom.*) ce mot, dans Tite-Live, désigne une herbe que les ambassadeurs portoient avec eux. On croit que cette herbe étoit de la véracine, parce que Lucien dit que les Perses en donnoient à leurs ambassadeurs. (*D. J.*)

SAGNAC, *ou* SAGANAC, (*Géog. mod.*) ville d'Asie au Turquestan, selon d'Herbelot, qui dit que le sultan de Kouarezm, prit cette ville sur Tamerlan, l'an 547. de l'hégire. (*D. J.*)

SAGOCHLAMYS, (*Littérat.*) sorte de vêtement qui tenoit en partie de la saye, *sagum*, & en partie du surtout que portoient les gens de guerre & les voyageurs, & qu'on nommoit *chlamys*. *Voyez* PYTISCUS.

SAGONE, (*Géog. mod.*) *Sagona distrutta*, ville entierement ruinée de l'île de Corse, dans sa partie occidentale, entre Calvi au nord, & Ajazzo au midi. Elle conserve toujours le titre d'évêché, dont l'évêque réside au bourg de Vico, qui en est voisin, & où on a transféré la cathédrale. Il est suffragant de Pise. *Long.* 26. 20. *lat.* 41. 58. (*D. J.*)

SAGORA, (*Géog. mod.*) petite ville de Turquie, en Europe, sur la mer Noire, entre les villes de Stagnara & de Sissopoli. Niger croit que c'est le *Thynias* des anciens, ville de Thrace sur les bords du Pont-Euxin.

SAGOU, s. m. (*terme de Relation.*) espece de fécule desséchée qu'on tire dans les Indes orientales, de la moëlle d'une espece de palmier nommé *zagu*. *Voyez* ZAGU.

Les habitans, après avoir coupé l'arbre, le fendent par le milieu en cylindre, & en tirent toute la moëlle dont il est plein. Ils hachent cette moëlle jusqu'à ce qu'elle soit réduite en poudre dans un sas qu'ils posent sur une cuvette; à mesure qu'il est plein, ils l'arrosent d'eau, & l'eau en dégageant la moëlle farineuse d'avec l'écorce du bois, tombe dans la cuvette par une rigole où elle se dégorge en laissant son marc au fond. Ce marc étant sec, imite la farine, & c'en est effectivement. Les habitans en font une pâte avec de l'eau, & cuisent cette pâte dans des vases de terre pour leur nourriture. (*D. J.*)

SAGOUIN, *voyez* SINGE.

SAGRA, (*Géog. anc.*) riviere de la grande Grece, dans la Locride. Cette riviere, dit Pline, *liv. III. c. x.* est mémorable. Strabon en parle aussi, & remarque que ce nom est du masculin; ce qui est en effet assez rare dans les noms de rivieres. Sur le bord de cette riviere étoit un temple des deux freres Castor & Pollux, où dix mille locres, assistés des habitans de Rhegium, défirent cent trente mille crotoniates en bataille rangée. De-là vint le proverbe employé quand quelqu'un refusoit de croire une chose, *cela est plus vrai que la bataille de la Sagra.* Strabon ajoute: on fait un conte à ce sujet; on dit que le même jour la nouvelle en fut portée à ceux qui assistoient aux jeux olympiques. Cicéron repete ce conte dans son livre de *la nature des dieux*; mais il l'accompagne aussi d'un *on dit*. Le nom moderne de cette riviere est *Sagriano*.

SAGRE, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de la Tartarie Crimée; c'est le *Sagaris* d'Ovide, & l'*Agaros* de Ptolomée.

SAGRES, (*Géogr. mod.*) ville de Portugal, dans l'Algarve, à une lieue & demie du cap Saint-Vincent, *promontorium sacrum*, & à 45 au midi de Lisbonne. Elle fut fondée au commencement du xv. siecle par l'infant dom Henri, fils du roi Jean I. Elle a un port d'où ce prince envoya des flottes pour chercher de nouvelles routes vers les Indes orientales. Il y a toujours garnison dans la forteresse. *Long.* 8. 42. *latit.* 36. 57. (*D. J.*)

SAGUENAY, LE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, au Canada proprement dit. Elle sort du lac Saint-Jean, où se jettent plusieurs rivieres, & se perd dans le grand fleuve de Saint-Laurent, à Tadoussac. Elle est spacieuse, & en certains endroits profonde, dit-on, de quarante brasses.

SAGUINAM, (*Géog. mod.*) baie de la nouvelle France, dans l'Amérique septentrionale, sur la côte occidentale du lac Huron. Elle a sept lieues d'ouverture, & trente de profondeur. Le fond de cette baie présente un beau pays. (*D. J.*)

SAGUM, s. m. (*Hist. anc.*) vêtement des anciens Gaulois; il s'attachoit au bas de la cuirasse; il couvroit la cuisse, & soutenoit l'épée.

SAGUNTIA, (*Géog. anc.*) ou *Seguntia*, ancienne ville de l'Espagne tarragonoise, au pays des Arevaques, selon Pline, *liv. III. ch. iij.* Ptolomée ne la connoît point; mais Tite-Live la nomme *Seguntia Celtiberûm*. Une inscription de Gruter, *p.* 324. *n°.* 2. porte:

C. Atilio. C. F. Quir. Crasso. Segontino.

Antonin met cette *Segontia*, & encore une autre ville de même nom, sur la route de Mérida à Sarragosse; la premiere, qui est celle-ci, entre Complutum, Alcala de Henarés & Bilbili. (*D. J.*)

SAGUNTUM, (*Géog. anc.*) *Sagonte*, ancienne ville d'Espagne, au pays des Hédétains, selon Ptolomée, *liv. VI. c. ij.* Elle étoit à près de trois milles de la mer, si l'on en croit Tite-Live, *liv. XXI. c. vij.* & à trois milles entiers, selon le calcul de Pline, *liv. III. c. iij.*

Rien de plus fameux que le siege & la prise de *Sagonte* dans l'histoire romaine. Ce fut par ces hostilités qu'Annibal engagea la seconde guerre punique. Les Carthaginois la possédèrent huit ans; les Romains la reprirent sur eux, & en firent une colonie romaine. C'est pourquoi elle est nommée par Pline, *liv. III. c. iij. Saguntum, civium romanorum oppidum, fide nobile.*

Sa situation près de la mer est marquée sur une médaille de Tibere; on y voit une galere avec ce mot *Sag.* & les noms des duumvirs; & sur une autre médaille du cabinet du roi alléguée par le pere Hardouin, on lit *Sagunt.* avec une galere de même. Cette ville s'appelloit également *Saguntum* & *Saguntus*. La ville de Moviedro occupe à-peu-près la place de l'ancienne *Sagonte*.

On a découvert près de cette ville, sur le grand chemin au mois d'Avril 1745, un pavé de mosaïque qu'on croit avoir servi au temple de Bacchus; cette mosaïque, qui est incontestablement un ouvrage romain, ne paroît pas avoir été faite dans un siecle où les arts fussent en vigueur; & quoiqu'ils ne fussent pas fort avancés dans le tems que la république subsistoit encore, on n'oseroit assurer que cet ouvrage ait été fait par les premiers Romains qui s'y établirent après la prise de cette ville par Scipion. (*D. J.*)

SAGYLIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Asie dans la Phazémonitide, petite contrée du Pont, au voisinage du territoire d'Amasa, selon Strabon, *liv. XII. p.* 560. Cette ville étoit au haut d'une montagne fort escarpée, sur le sommet de laquelle il y avoit une citadelle qui fournissoit de l'eau en abondance.

SAHABI, (*Hist. du mahométisme.*) les *sahabi* ou *sahaba*, sont les compagnons de Mahomet; mais il est impossible d'en déterminer le nombre, à cause

que les sentimens des écrivains arabes sont fort partagés sur ce sujet.

Said, fils d'Al-Masib, un des sept grands docteurs & jurisconsultes, qui vécurent dans les premiers tems après Mahomet, soutient que personne ne devoit être mis au rang des compagnons du prophete, à-moins que d'avoir conversé du-moins un an ou plus avec lui, & de s'être trouvé sous ses drapeaux à quelque guerre sainte contre les infideles. Quelques-uns accordent ce titre à tous ceux qui ont eu occasion de parler au prophete, qui ont embrassé l'Islamisme pendant sa vie, ou qui l'ont seulement vu & accompagné, ne fût-ce que durant une heure. D'autres enfin prétendent que cet honneur n'appartient qu'à ceux que Mahomet avoit reçus lui-même au nombre de ses compagnons, en les enrôlant dans ses troupes: qui l'avoient constamment suivi, s'étoient inviolablement attachés à ses intérêts, & l'avoient accompagné dans ses expéditions. Il avoit avec lui dix mille compagnons de cet ordre quand il se rendit maître de la Mecque; douze mille combattirent avec lui à la bataille de Honein, & plus de quarante mille l'accompagnerent au pélerinage d'Adieu; enfin, au tems de sa mort, selon le dénombrement qui en fut fait, il se trouva cent vingt-quatre mille musulmans effectifs.

Les Mohagériens, c'est-à-dire ceux qui l'accompagnerent dans la fuite à Médine, tiennent sans contredit le premier rang entre ses compagnons. Les Ansariens ou auxiliaires qui se déclarerent pour lui, quand il fut chassé de la Mecque, les suivent en dignité, & ont le rang avant les autres Mohagériens, ou réfugiés qui vinrent après que Mahomet fut établi à Médine. Les meilleurs historiens orientaux distribuent tous ces compagnons en treize classes.

Quelques-uns mettent encore au rang des *sahabi*, de pauvres étrangers, qui n'ayant ni parens ni amis, & se trouvant destitués de tout, imploroient la protection de Mahomet; mais on les a appellés plus communément *assesseurs* que *compagnons de Mahomet*, parce qu'ils étoient ordinairement assis sur un banc, autour de la mosquée. Le prophete en admettoit souvent plusieurs à sa propre table, & Abulféda nomme les principaux auxquels il donna affectueusement sa bénédiction. (*D. J.*)

SAHAGUN, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Léon, sur la riviere de Céa, à 8 lieues de Palencia, dans une plaine abondante en grains, vignes & gibier. Elle doit son origine à une abbaye de l'ordre de S. Benoît. Alphonse VI. dit *le vaillant*, lui donna des privileges en 1074, qui furent augmentés par Alphonse XI. *Long.* 13. 15. *lat.* 42. 30.

SAHARA, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Sara*, *Zara*, & *Zaara*. Ce nom, qui veut dire *desert*, se donne à toute cette étendue de pays qui se trouve entre le Bilédulgerid au nord, & la Nigritie au midi. C'est la Libye intérieure de Ptolomée, dans laquelle il comprend aussi une partie de la Numidie, & de la basse Ethiopie.

Ces vastes deserts de Barbarie ne contiennent que des lieux arides, sablonneux, inhabitables, où l'on fait quelquefois cinquante milles sans trouver un verre d'eau; le soleil y darde ses rayons brûlans; & les marchands qui partent de Barbarie pour aller dans la Nigritie, ne menent pas seulement des chameaux chargés de marchandises, mais ils en ont d'autres qui ne servent qu'à porter de l'eau. Indépendamment de cette précaution, ils ne font leurs voyages qu'après les pluies, pour trouver du lait & du beurre sur la route. Ils souffrent encore quelquefois en chemin des coups de vent horribles, qui transportent avec eux des monts de sable dont les hommes & les chameaux sont suffoqués.

« Un vent étouffant souffle une chaleur insupportable de la fournaise dont il sort, & de la vaste » étendue du sable brûlant. Le voyageur est frappé » d'une atteinte mortelle. Le chameau, fils du desert, accoutumé à la soif & à la fatigue, sent son » cœur desséché par ce souffle de feu. Tout-à-coup » les sables deviennent mouvans par le tourbillon qui » regne; ils s'amassent, obscurcissent l'air; le desert » semble s'élever, jusqu'à ce que l'orage enveloppe » tout. Si le fatal tourbillon surprend pendant la » nuit les caravanes plongées dans le sommeil, à l'abri de quelque colline, elles y demeurent ensevelies. L'impatient marchand attend en vain dans » les rues du Caire; la Mecque s'afflige de ce long » retard, & Tombut en est desolé ». (*D. J.*)

SAH-CHERAY, s. m. (*poids de Perse.*) ce poids pese onze cens soixante & dix derhem, à prendre le derhem pour la cinquieme partie de la livre poids de marc de seize onces.

SAHIA, (*Géog. mod.*) petite ville de Syrie, à 12 lieues de Hama, & à 13 de Médiez. Elle est sur un rocher escarpé de tous côtés, & a la riviere d'Assi qui en lave le pié.

SAHID, LE, (*Géog. mod.*) ou *Saïd*, ou *Zaïd*, (*le*) ce mot en arabe désigne en général un lieu plus haut qu'un autre; on s'en sert en Egypte, pour signifier *la haute Egypte*, autrement nommée *la Thébaïde*. La province de *Sahid* est d'une étendue considérable, mais inhabitée dans sa plus grande partie. Les Turcs en sont les maîtres, & y envoyent, pour la gouverner, un sangiac-bey. Il réside à Girgé, capitale du pays. (*D. J.*)

SAHMI, s. m. (*Calend. arménien.*) nom d'un mois des Arméniens. C'est, selon quelques savans, le premier de leur année, &, selon d'autres, le troisieme. *Voyez la dissertation* de Schroeder à la tête de son *Thesaurus ling. armen.* (*D. J.*)

SAHRAI-MOUCH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, au Curdistan, à trois journées d'Eclat. *Long.* suivant les géographes orientaux, 74. 30. *lat.* 39. 30. (*D. J.*)

SAIE, s. m. (*Hist. anc.*) c'est le même vêtement que le *sagum*. *Voyez* SAGUM.

SAIE, s. f. *terme d'Orfèvre*; petite goignée de soies de porc liées ensemble, & qui sert aux orfévres à nettoyer leurs ouvrages. (*D. J.*)

SAIE, (*Manufact. en laine.*) petite serge de soie ou de laine qui a rapport aux serges de Caën. Certains religieux s'en font des chemises; les gens du monde des doublures d'habit. La *saie* se fabrique en Flandre.

SAIETTE, s. f. (*Manufact. en laine.*) autre petite serge de soie ou laine; espece de ratine de Flandre ou d'Angleterre, qu'on appelle aussi *revesche*. *Voyez les articles* REVESCHE & MANUFACTURE *en laine*.

SAIGA, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede, qui, suivant M. Gmelin, ressemble assez au chamoi, à l'exception que ses cornes ne sont point recourbées, mais sont toutes droites. Cet animal ne se trouve en Sibérie que dans les environs de Sempalatnaja Krepost; car l'animal que l'on nomme *saiga* dans la province d'Irkursk est le musc.

On mange celui dont nous parlons; cependant entre cuir & chair il est rempli de petits vers blancs, qui se terminent en pointe par les deux extrémités, & qui ont 8 ou 9 lignes de longueur; on dit que sa chair a le même goût que celle du daim. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*.

SAIGA, (*Monnoie.*) il est parlé dans les lois que Thierri donna aux Allemands, & que Clotaire confirma l'an 615, d'une monnoie, dite *saiga*, valant un denier, qui étoit la quatrieme partie d'un tiers de sol, & par conséquent la douzieme partie d'un sol, lequel valoit 12 deniers. Il paroît de-là que le sol de 12 deniers avoit son tiers de sol, aussi-bien que le

sol de 40 deniers; mais je crois que les monnoies dont il est fait mention dans les lois de Thierri, étoient particulieres aux Allemands; car il en est souvent parlé dans les titres, dans les lois & dans les ordonnances des empereurs qui ont regné en Allemagne. (*D. J.*)

SAIGNÉE, s. f. (*Médecine thérapeutique.*) la *saignée* est une ouverture faite à un vaisseau sanguin, pour en tirer le fluide qui y est contenu. C'est un des plus grands & des plus prompts moyens de guérison que la Médecine connoisse.

Le vaisseau ouvert est artériel ou veineux, d'où nait la division de la *saignée*, en artériotomie & en phlébotomie. *Voyez* ces deux *mots*.

On verra ci-après la maniere de pratiquer cette opération, nous allons en examiner l'histoire, les effets & l'usage.

Histoire de la saignée. Laissant à part l'origine fabuleuse que Pline attribue à la *saignée*, dont il dit qu'on est redevable à l'instinct de l'hypopotame, qui se frottoit les jambes contre les joncs du Nil, pour en faire sortir le sang; nous dirons que les hommes durent appercevoir de bonne heure les avantages que procuroient les hémorragies excitées par les efforts critiques de la nature, ou même occasionnées par des plaies accidentelles; qu'il a dû nécessairement tomber dans leur idée d'imiter la nature ou le hasard, dans les cas qui leur paroîtroient semblables. La *saignée* a donc été un des premiers secours que tous les peuples ont mis en usage contre les maladies.

Le premier exemple que nous en ayons, remonte à la guerre de Troye. Podalire en revenant, fut jetté sur les côtes de Carie, où il guérit Syrna, fille du roi Damæthus, tombée du haut d'une maison, en la saignant des deux bras; elle l'épousa en reconnoissance. Ce trait conservé par Etienne de Byzance, est le seul que nous trouvions avant Hippocrate, qui vivoit environ 700 ans après la prise de Troyes.

Ce pere de la Médecine parle souvent de la *saignée*, & d'une maniere qui fait connoître que depuis très-longtems on la pratiquoit non-seulement sur la plûpart des veines, mais encore sur quelques arteres. Dans l'opinion où il étoit que chaque veine correspondoit à un viscere différent, il en faisoit un tres grand choix: cependant en général, il ouvroit la plus voisine du mal. Ce principe le déterminoit à ouvrir les veines supérieures dans les maladies au-dessus du foie; & les inférieures dans les maladies qui avoient leur siege au-dessous. Il le conduisoit à saigner sous la langue & sous les mameles dans l'esquinancie; les veines du front & du nez, dans les douleurs de tête & les vertiges; la basilique du côté malade dans la pleurésie. Il laissoit couler le sang jusqu'à ce qu'il changeât de couleur. Il craignoit d'autant plus la *saignée* dans les femmes grosses, qu'elles étoient plus avancées. Le printems lui paroissoit la saison la plus favorable pour cette opération. Il croyoit que la *saignée* faite derriere les oreilles rendoit les hommes inféconds. Il la prescrit dans les grandes douleurs, l'épilepsie, les inflammations, les fievres aigues véhémentes, quand l'âge & les forces le permettent. Lorsque tout concouroit à la conseiller, il attendoit une légere défaillance pour fermer la veine. Il n'en parle nulle part contre les hémorragies; il paroît par les épidémiques qu'il en faisoit très-peu d'usage.

En recherchant dans tous les ouvrages attribués à Hippocrate, ce qu'il est dit sur la *saignée*, & dont on s'est servi pour soutenir les plus grossieres erreurs; on lit dans le livre des affections que la *saignée* est utile contre l'hydropisie. Mais lorsqu'on s'en tient à ceux qui sont reconnus pour légitimes, on voit une liaison dans tous les principes, dans les conséquences, qui met le sceau à sa gloire. C'est dans ces livres que nous avons puisé l'extrait que nous venons d'en donner.

Dioclès de Caryste, chef de la secte dogmatique, qui mérite le titre de second Hippocrate, suivit à-peu-près les maximes de ce grand homme. Il faisoit usage de la *saignée*, au rapport de Cælius Aurélianus, dans les inflammations de la poitrine, de la gorge & du bas-ventre, dans les hémorragies, l'épilepsie, la phrénésie; pourvu que ce fût avant le sept ou huitieme jour, que le sujet fût jeune & robuste, & que l'ivresse n'en fût pas cause. On sera cependant surpris de voir qu'il la prescrivoit contre les skirrhes du foie, & pour guérir ceux que Cælius appelle *lieneux*, dont les symptomes ne nous paroissent point différer de ceux du scorbut.

Chrysipe, médecin de Gnide, voulant se frayer une nouvelle route qui pût illustrer son nom, chercha à renverser ce que l'autorité & l'expérience des siecles précédens avoient appris en faveur de la *saignée.* Il soutint ses maximes par une éloquence toujours séduisante pour le peuple; il forma des disciples qui précherent la même doctrine, entre lesquels on doit donner le premier rang à Erasistrate. Ce médecin, fameux par la guérison d'Antiochus, & par les découvertes qu'il fit en anatomie, proscrivoit la *saignée* de sa pratique (si on excepte les hémorragies), dans le cas même, où de tout tems on s'en étoit fait une loi. Il y suppléoit par les ligatures des extrémités, la sévérité de la diete, & un grand nombre de relâchans & d'évacuans par les selles, ou par le vomissement. On connoît peu la pratique d'Hérophile son contemporain, & son émule en anatomie; mais on sait que ses principes poussés trop loin, porterent Sérapion & Philinus à croire que l'expérience seule devoit être la regle des médecins. Ils devinrent par-là les chefs de la secte des empiriques, qui saignoient leurs malades dans le cas d'inflammation, spécialement dans celle de la gorge. Ils étoient cependant en général avares de sang; aussi avoient-ils succédé à Chrysippe & à Erasistrate. Héraclide Tarentin, le plus recommandable des empiriques, s'éloigna encore plus que les précédens du sentiment des fondateurs de sa secte; non-seulement il faisoit saigner les épileptiques, les cynanciques, les phrénétiques, &c. mais encore les gouteux, & ceux qui étoient en syncope (les cardiaques), ce que nous qui ne sommes attachés à aucune secte n'oserions faire. On voit par-là que la prétendue expérience peut conduire dans des excès bien opposés.

Les erreurs d'Asclépiade, qui exerça la médecine à Rome avec un succès exagéré, furent encore plus grandes au sujet de la *saignée.* Ce médecin ne suivoit d'autre regle pour tirer du sang, que la douleur, les convulsions & les hémorragies. Il s'interdisoit la *saignée* dans la phrénésie & la péripneumonie, lorsqu'il ne trouvoit que des douleurs foibles. En revanche, il la pratiquoit, à l'imitation d'Héraclide, dans ceux qui étoient en syncope. Il observa que la *saignée* étoit plus avantageuse contre la pleurésie dans l'Hellespont & l'île de Paros, qu'à Rome & à Athènes. Ses principes conduisirent Thémison son disciple à être le chef de sa secte des méthodiques. Ce médecin fatigué, sans doute, de la multitude des causes de maladie, des remedes que les dogmatiques & les empiriques mettoient en pratique, voulut reduire la médecine à une simplicité plus dangereuse que vraie. Toutes les maladies furent divisées en trois classes; celles du genre resserré, celles du genre relâché, & celle du genre moyen. Il n'existoit point selon eux, de maladies de fluides. Les solides seuls par leur relâchement ou leur resserrement, produisoient toutes les maladies. Le siege faisoit la diffé-

rence des symptomes. On sent déja qu'ils ne saignoient que pour relâcher; c'étoit en effet leur unique vue: ces maximes trouverent des partisans pendant trois ou quatre siecles; mais enfin leur insuffisance fit qu'on ne les admit plus que pour ce qu'elles valoient. Gariopontus fit des efforts inutiles en leur faveur au milieu du xj. siecle. On n'en parloit plus qu'historiquement, jusqu'à ce que Prosper Alpin voulut, mais inutilement, rétablir cette ancienne doctrine.

Pour juger de la pratique des anciens méthodiques par rapport à la *saignée*, il nous reste le peu qu'en ont dit Celse, Pline, Galien, & enfin l'ouvrage de Cælius Aurelianus, qui rassemble ce que Themison, Thessalus, & surtout Soranus son maitre avoient dit. Il en fit un corps de doctrine estimable par la description des maladies, & la critique qu'on y trouve des maximes de plusieurs médecins, dont on chercheroit en vain des traces autre part. Cette secte, qui réprouvoit les purgatifs, les diurétiques, & en général les médicamens évacuans, quoiqu'elle mît souvent en usage les vomitifs; qui accabloit les malades de ventouses, de scarifications, de sangsues, de fomentations, de bains, d'épispastiques, de linimens, de cataplasmes; qui extenuoit d'abord ses malades par un jeûne sévere de trois ou au moins de deux jours; qui avoit par rapport à l'air, au sommeil, à l'exercice, à la situation du malade, des attentions dignes d'être imitées; saignoit peu, jamais jusqu'à défaillance, rarement avant le troisieme jour, & après le quatrieme, elle faisoit toujours attention aux forces pour s'y décider: si elles étoient affoiblies, les ventouses y suppléoient: du reste, quoiqu'ils choisissoient peu les veines, ils préferoient celles qui étoient opposées à la partie malade. Ils desapprouvoient la *saignée* des ranines, &, ce qu'on doit louer, ils faisoient moins d'attention à l'âge, qu'aux forces du malade. On voit aussi avec surprise que peu amis de la *saignée*, ils l'accordoient contre la paralysie, & la cachexie.

Celse qui vivoit à-peu-près dans le tems des premiers méthodiques, trouva la *saignée* si commune, qu'il étoit peu de maladies contre lesquelles on ne l'employât; en se conformant aux regles établies par Themison, il en rendit l'usage moins fréquent. Il ne veut pas qu'on la pratique, lorsque les humeurs sont émues, mais qu'on attende le second ou le troisieme jour, & qu'on s'en défende après le quatrieme, dans la crainte de la foiblesse. Cette même crainte l'empêchoit de saigner jusqu'à défaillance. Il reconnoissoit que l'enfance, la grossesse, & la vieillesse étoient des contre-indications à la *saignée*, sans qu'on dût se l'interdire entierement dans ces cas. La douleur, les hémorrhagies, les convulsions, les inflammations, l'ardeur de la fievre, la cachexie, & la paralysie étoient auprès de lui, comme chez les méthodiques, les indications. C'étoit, selon lui, égorger un homme que de le saigner dans le redoublement. Il faisoit fermer la veine, lorsque le sang sortoit beau. Il reconnoissoit deux sortes d'apoplexies, dans l'une desquelles la *saignée* étoit mortelle, pendant qu'elle étoit salutaire dans l'autre, & cependant il ne donne aucune regle pour les distinguer.

Galien fut plus libéral que lui du sang de ses malades. Il saignoit quelquefois jusqu'à défaillance, ce qu'il regarde néanmoins comme dangereux. Il répétoit souvent la *saignée*, & il étoit peu de maladies où il ne la pratiquât pas. L'âge au-dessus de quatorze, la force du pouls, la grandeur de la fievre, *&c.* étoient les guides qu'il suivoit pour la *saignée*. Toutes les veines apparentes, & quelques arteres, étoient soumises à son cautere & à sa lancette. Il choisissoit le relâche que donne la fievre, les vaisseaux du côté malade, & ceux qu'il croyoit, selon la fausse théorie de son tems, correspondre avec la partie affectée. Il est le premier, suivant la remarque de M. Leclerc, qui ait déterminé la quantité de sang qu'il avoit tiré. Jusques à lui aucun des médecins dont les ouvrages nous sont parvenus, n'avoit versé le sang avec autant de profusion; c'est peut-être à cette époque que nous devons le funeste changement qu'introduisit dans la pratique de la médecine le raisonnement poussé trop loin.

Aretée contemporain de Galien, prescrivoit la *saignée* presque aussi fréquemment. Il saignoit dans les inflammations des visceres, les hémorrhagies, les douleurs, la mélancolie, l'épilepsie, l'éléphantiasis, l'ulcere de la vessie, la néphrétique, l'apoplexie, & dans les fievres ardentes plusieurs fois, par une large ouverture, jusque au point d'affoiblir le pouls, mais non pas de faire évanouir le malade. Dans le choix des veines, il se conduisoit comme Hippocrate & Galien, en préférant la plus voisine du mal; c'est ainsi qu'il ouvroit les veines du pubis dans les inflammations de la matrice, celles du front dans les douleurs de tête, les ranines dans les inflammations de la gorge; il pratiquoit aussi l'artériotomie.

Oribase, compilateur de Galien, suivit à-peu-près les mêmes regles dans sa pratique. Il interdisoit, comme lui, la saignée avant la puberté. Il préféroit d'y revenir plusieurs fois, à tirer tout le sang nécessaire dans une seule, sur-tout lorsque le malade étoit foible. Il vouloit que le médecin tînt le pouls, pendant que le sang couloit, crainte qu'il ne périt dans la défaillance que causeroit une trop grande évacuation. Il vouloit encore que l'on saignât pendant que l'humeur est mue. Il se servoit plus souvent qu'aucun de ses prédécesseurs, de la *saignée* prophylactique, dans ceux qui sont sujets aux maladies qui l'exigent; c'étoit sur-tout à l'entrée du printems que ces *saignées* avoient lieu. Il porta la quantité de sang qu'on doit tirer la premiere fois à une hémine (dix ou douze onces) au plus; si les forces le permettent, on peut l'augmenter à la seconde. Il ne s'est cependant pas tellement attaché à ces mesures, qu'il ne recommande plusieurs attentions très-sages. Il ouvroit toutes les veines du corps, & quoiqu'il fît, comme Galien, certain choix des veines, dont notre théorie ne s'accommode pas; il recommande expressément d'ouvrir la plus voisine de la partie affectée, ou sur la partie même. Spécialement dans les inflammations invétérées on peut, selon lui, saigner à toute heure du jour ou de la nuit, mais il faut attendre le déclin de la fievre; & si la *saignée* n'est que de précaution, on la fera le matin. Il parle de l'artériotomie en médecin qui ne l'a jamais pratiqué ni vu faire. Antyllus, Hérodote, & sur-tout Galien, sont ses guides, dans tout ce qu'il dit au sujet de la *saignée*; il n'a paru même à plusieurs médecins, qu'un copiste de ce dernier.

Aëtius a mérité, à plus juste titre encore, d'être appellé le copiste d'Oribase & des auteurs précédens. Nous n'avons pas trouvé dans les ouvrages de ce médecin, un seul mot au sujet de la *saignée*, qui nous ait paru lui être propre; ce qui nous force de passer rapidement sur sa pratique.

Alexandre de Tralles employoit la *saignée* contre toutes les inflammations, & contre la syncope que produit dans les fievres, la plénitude d'humeurs crues, à-moins que cette humeur ne fût bilieuse; car dans ce cas il préféroit la purgation. Il saignoit les veines les plus voisines du mal, la jugulaire & les ranines dans l'esquinancie. Il parle de la dérivation qu'il pratiquoit en ouvrant la saphene, pour procurer le flux menstruel aux femmes.

Paul d'Ægine est le premier qui ait divisé la pléthore en celle qui est *ad vires*, & celle qui est *ad vasa*. Il donne les signes pour connoître l'une & l'au-

tre, & veut qu'on faigne dans toutes les deux jufques après le feptieme jour. Avant de faigner il faut vuider les premieres voies par un lavement, s'il y a de la pourriture dans les inteftins. Quant au tems de la pratiquer, il préfere le matin, & défend, comme la plûpart de fes prédéceffeurs, la *faignée* dans l'ardeur du redoublement. Il obferve qu'elle eft utile, non-feulement pour defemplir les vaiffeaux, mais encore pour diminuer la grandeur de la maladie. Si le malade tombe en défaillance, & que cependant il foit dans le cas de perdre beaucoup de fang, on y reviendra plufieurs fois, plutôt que de tout tirer dans une ; tout ce qu'il dit d'ailleurs eft copié, ou contient des préceptes fur le choix des veines, & la maniere de pratiquer la *faignée* en différentes parties du corps.

Après Paul d'Ægine, la Médecine paroit abandonnée par les Grecs, pour paffer entre les mains des Arabes, qui faifoient plus d'une conquête fur eux. Ils joignirent quelques remedes ou des méthodes qui leur étoient propres, à la doctrine des Grecs qu'ils compilerent. C'eft ainfi qu'ils crurent reconnoître avec eux dans la veine céphalique une communication avec le cerveau; dans la bafilique, avec le basventre. C'eft ainfi qu'ils ouvrirent prefque toutes les veines extérieures du corps, dans les différentes affections ; qu'ils faignoient au pié, pour exciter les regles & les hémorrhoïdes. Ils s'en écarterent cependant dans un point qui a paru effentiel à Briffot & à Moreau. Loin de faire faigner comme les Grecs, le plus près du mal qu'il étoit poffible, ils faignoient du côté oppofé, dans l'idée où ils étoient qu'on n'ouvroit point une veine, fans attirer fur la partie faignée une plus grande quantité de fang, qu'il n'en fortoit. Ifaac-Ifraëlite, Avenzoar, Rhazis penfoient ainfi. Ce dernier s'autorifoit de Galien, qui fuivant la remarque de Jacchinus fon commentateur, dit précifément le contraire.

Avicenne, le prince des médecins arabes, avoit adopté ce fentiment, il y avoit joint tant d'inconféquences au fujet de la *faignée*, qu'il recommande l'ouverture de la veine fciatique (rameau de la faphene placé à côté du talon), contre les douleurs de la cuiffe ; celle de la veine du front & du finciput, de l'artere temporal dans les pefanteurs de tête, les migraines, *&c.* qu'il défend la faignée dans l'hydropifie, & qu'il ordonne l'ouverture de certaines veines du bas-ventre contre l'afcite. Pour compofer fon chapitre de la *faignée*, il avoit mis à contribution Hippocrate, Rhafis, & Galien ; il mérite peu d'être lu.

Albucafis compte trente veines ou arteres qui peuvent être ouvertes, il s'occupe principalement de la maniere de les ouvrir; attaché à la doctrine d'Avicenne, il ne paroit pas s'en écarter. Copifte comme lui des Grecs, il répete beaucoup de chofes que nous trouvons dans leurs ouvrages. Quoiqu'il paroiffe dans l'opinion que la *faignée* attire toujours le fang dans la veine ouverte, cependant il recommande fouvent des *faignées* locales, contre les inflammations graves & les vives douleurs.

Pendant les quatre fiecles qui fuivirent Avicenne, fa doctrine fut fuivie dans la plus grande partie de l'Europe, où on cultivoit la Médecine. Son nom étoit alors auffi refpectable, que l'eft de nos jours celui d'Hippocrate. On le regardoit comme un homme qui avoit porté la fcience médicinale beaucoup audelà de fes prédéceffeurs ; on tâchoit de méconnoître dans fes ouvrages que, fi on excepte la matiere médicale, il avoit prefque tout copié des Grecs. Le plus grand effort que purent faire Gordon, Guy de Chauliac, Valefcus de Tarenta, Savonarole, *&c.* fut de chercher à concilier, dans le choix des veines, la doctrine des Arabes & celle des Grecs. Ces derniers faignoient en conféquence du côté oppofé ; quand il y avoit pléthore, & du côté malade quand elle avoit diminué par les *faignées*, comme fi le méchanifme de l'économie animale, & les lois de l'hydraulique pouvoient changer. Ces médecins fuivoient pour la quantité de fang, le tems, les indications, & les contre-indications, les maximes que nous avons trouvées dans Galien & fes copiftes grecs & arabes.

Les ouvrages des auteurs grecs étant traduits & devenus communs au commencement du feizieme fiecle, il étoit jufte que les peres de la Médecine, fes vrais légiflateurs rentraffent dans leurs droits. Par la comparaifon qu'on fit d'Hippocrate & de Galien avec les Arabes, on fentit l'infériorité de ces derniers ; bien-tôt leur étude fut négligée. Galien plus facile à entendre, fut lu & enfeigné par-tout ; les éditions s'en multiplierent avec une rapidité qui prouve que le bon goût & la faine philofophie commençoient à naître.

Le choix des veines occupa alors les Médecins avec une ardeur que leur zele rendoit louable, dans un tems où la circulation du fang étoit ignorée ; c'étoit fpécialement dans les inflammations de poitrine, qu'il paroiffoit intéreffant de décider la queftion. Briffot, célebre médecin de Paris, comparant le fentiment des Grecs avec celui des Arabes, trouva le premier plus conforme à la raifon, le fuivit dans fa pratique, le publia dans fes leçons & dans fes confultations. Ses maximes furent goûtées & fuivies de plufieurs médecins. Etant allé en Portugal, il y fouffrit une perfécution qu'il ne méritoit pas. Il y mourut, laiffant une apologie de fon fentiment, à laquelle René Moreau a ajouté, cent ans après, un tableau chronologique des Médecins, & un précis de leurs fentimens à ce fujet.

Ce fiecle vit les médecins partagés en fix opinions différentes, au fujet de la *faignée* dans la pleuréfie. Les uns faignoient toujours du côté malade ; les autres du côté oppofé; les troifiemes fuivoient d'abord la feconde méthode, enfuite la premiere, & entremêloient les *faignées* du pié ; les quatriemes ouvroient toujours la veine du pié. Vefale conclut de la fituation de la veine azygos, qui fortant du côté droit, fournit le fang à toutes les côtes, fi on excepte les trois fupérieures gauches, qu'on devoit toujours faigner du bras droit, excepté dans le cas où ces dernieres feroient le fiége de la douleur. Il eut pour fectateurs Léonard Fuchs & Cardan. Un très-petit nombre embraffa le fentiment de Nicolas le Florentin, qui vivoit au quatorzieme fiecle ; il crut qu'il étoit indifférent d'ouvrir l'une ou l'autre veine ; l'évacuation feule lui paroiffoit mériter l'attention des Médecins.

L'étude des Grecs devenant toujours plus familiere, les Arabes tombant dans le difcrédit, le plus grand nombre des médecins fe rangea du parti des premiers. Briffot remporta une victoire prefque complette après fa mort. Rondelet, Craton, Valois, Argentier, Fernel, Houllier, Duret, toute l'école de Paris qui l'avoit perfécuté, lui rendit les armes. Il y eut même des partifans outrés. Martin Akakia foutint dans la chaleur de l'enthoufiafme, que l'opinion des Arabes avoit tué plufieurs milliers d'hommes ; celui-ci trouva cependant encore d'illuftres défenfeurs.

Scaliger voulant parer les coups, accablans pour lors, de l'autorité, chercha le premier à prouver par les lois de l'hydraulique, qu'on devoit faigner du côté oppofé à celui qui étoit affecté. Toutes ces fectes montroient, comme il n'eft que trop ordinaire aux difciples des grands hommes, plus d'opiniâtreté dans le fentiment de leurs maîtres, que de raifon & de bonne foi. Jamais Hippocrate & Avicenne n'auroient difputé avec tant de chaleur, fur un point qui nous paroît à préfent peu important. Il étoit bien

plus essentiel de déterminer les cas où on devoit tirer du sang, & jusqu'à quel point.

L'ouvrage de Botal donna l'allarme à ce sujet. Il poussa dans son traité *de curatione per sanguinis missionem*, imprimé pour la premiere fois en 1582, l'abus de la *saignée* à un excès qu'on ne peut se persuader. En voulant trop prouver, il ne prouva qu'une chose, c'est que l'esprit & l'éloquence peuvent en imposer à ceux, qui destitués de l'expérience, ne font pas un usage assez grand de leur raison. Il avança que dans la cacochymie, l'hydropisie, les fievres quartes invétérées, les indigestions, les diarrhées, les suppurations intérieures, *&c.* la *saignée* étoit le grand remede. Il osa s'étayer des passages d'Hippocrate tronqués, choisis dans ses œuvres supposées. Il comparoit les veines à un puits, dont l'eau étoit d'autant meilleure, qu'elle étoit plus souvent renouvellée. Bonaventure Grangier, médecin de la faculté de Paris, s'éleva avec un grand succès contre Botal. Cette faculté le condamna authentiquement, lorsque son traité parut; & cependant il l'entraîna après sa mort dans la plus grande partie de ses idées. Elle oublia les lois qu'Hippocrate, que Celse, Galien même, *&c.* avoient établies, auxquels les Fernel, les Houllier, les Duret s'étoient soumis (Ce dernier disoit familierement qu'il étoit petit seigneur). On la pratiqua avec une fureur qui n'est pas encore éteinte, contre laquelle on a vû successivement s'élever de bons ouvrages, & faire des efforts impuissans. La *saignée* qu'on n'osoit faire, au rapport de Pasquier, une seule fois qu'avec de grandes circonspections, fut prodiguée. La saine partie a su conserver ce milieu qui est le siége de la vérité; mais plusieurs ont resté entraînés par le préjugé & le mauvais exemple.

La découverte de la circulation du sang, publiée en 1628 par Harvée, sembloit devoir apporter un nouveau jour sur une matiere qui y avoit autant de rapport; mais elle ne servit qu'à aigrir, qu'à augmenter les disputes. Il y eut de grands débats à ce sujet, au milieu du siecle dernier, qui produisirent une foule d'ouvrages, la plupart trop médiocres pour n'être pas tombés dans l'oubli: on donna des deux côtés dans des excès opposés. Il en fut qui soutinrent qu'on pouvoit perdre le sang comme une liqueur inutile, tel fut Valerius Martinius; pendant que d'autres, tels que Vanhelmont, Bontekoë, Gehema & Vulpin, prétendoient qu'il n'étoit aucun cas où on dût *saigner*: thèse renouvellée de nos jours.

Ces excès n'étoient point faits pour entraîner les vrais observateurs; Sennert, Pison, Riviere, Bonnet, Sydenham, suivirent l'ancienne méthode, & furent modérés; quoiqu'on puisse reprocher au dernier quelques choses à cet égard, & notamment lorsqu'il conseille la *saignée* dans l'asthme, les fleurs blanches, la passion hystérique, la diarrhée en général, & spécialement celle qui survient après la rougeole, où il paroît la pratiquer plutôt par routine, que par raison ou par expérience.

On voit avec peine Willis, cet homme de génie fait pour prescrire des lois en Médecine, fait pour découvrir, se soumettre aveuglément aux leçons de Botal, conseiller la *saignée* contre presque toutes les maladies: *fere totam Pathologiam, de phleb. p. 173.* Il fut repris vivement peu de tems après sa mort, par Luc-Antoine Portius, qui combattit à Rome, en 1682, ce sentiment des galénistes, trop répandus dans cette ville, par quatre dialogues où il faisoit entrer en lice Erasistrate & Vanhelmon, contre Galien & Willis. Quoique ce genre d'ouvrage soit peu fait pour les savans, par le tas de mots dont on est forcé de noyer les choses, ils méritent d'être lus par ceux en qui la fureur de verser du sang n'a pu être éteinte par l'observation & les malheurs. On y trouve beaucoup de jugement de la part de l'auteur, qui appuie son sentiment par une apologie de Galien, dans laquelle il excuse ingénieusement ce grand homme, en combattant ses sectateurs avec des armes d'autant plus fortes, qu'il démontre que ceux-ci ont outré la doctrine de leur maître, & d'autant plus raisonnables, qu'il prend pour son principe cette vérité appliquable à tous les moyens de guérison, qu'il vaut beaucoup mieux pécher par défaut que par excès, & que ceux qui s'interdisent absolument la *saignée*, font une faute bien au-dessous de celle que commettent ceux qui la pratiquent contre tous les maux.

On vit au milieu de ces disputes, s'élever un homme savant, plein de génie, *Bellini*, qui voulant à l'exemple de Scaliger, appliquer les mathématiques à la Médecine, tomba par des erreurs de calcul, ou des fausses suppositions, dans les paradoxes les plus étranges. Il mit au jour, en 1683, son *Traité de la saignée*, qui contient onze propositions, avec la réponse & les preuves. Nous ferions tort à l'histoire de la *saignée*, si nous passions sous silence ces maximes qui ont entraîné le suffrage d'un grand nombre de savans médecins, & donné lieu aux disputes les plus vives.

Le sang, selon Bellini, coule avec plus de rapidité pendant la *saignée* dans l'artere qui correspond à la veine ouverte, & en s'y portant, ce qu'il appelle *dérivation*, il quitte les vaisseaux éloignés, ce qu'il nomme *révulsion*. Après la *saignée*, la dérivation & la révulsion sont moindres que pendant l'écoulement du sang, & enfin s'évanouissent. On doit saigner dans les inflammations, les rameaux qui ont la communication la plus éloignée avec la partie malade, pour ne point attirer le sang sur celle-ci. La *saignée* rafraîchit & humecte par l'évacuation qu'elle produit; elle échauffe & desseche au contraire, lorsqu'elle rend au sang trop géné un mouvement rapide. Elle doit être mise en usage dans toutes les maladies où le sang est trop abondant, où il faut en augmenter la vélocité, rafraîchir, humecter, résoudre les obstructions, ou changer la nature du sang; la *saignée* en augmente la vélocité. Il seroit plus avantageux d'ouvrir les arteres, que les veines dans les cas où la *saignée* est indiquée; la crainte des accidens doit y faire suppléer par tous les autres moyens que la Médecine a en son pouvoir, tels que les scarifications, les sangsues, les ligatures, *&c.* les évacuans quelconques peuvent tenir lieu de la *saignée*. Le tems le plus sûr pour tirer du sang est le déclin de la maladie. On voit dans tout cet ouvrage un grand homme, prévenu de certains sentimens, qu'il soutient avec la vraissemblance que le génie sait donner aux maximes les plus fausses. Quelques erronées que paroissent la plupart de ces propositions, elles ont eu, comme nous l'avons dit, d'illustres défenseurs, parmi lesquels on doit compter Pitcarn, ce célebre médecin, dont il feroit à souhaiter que les élémens de médecine fussent physico-pratiques, au lieu d'être physico-mathématiques, il étoit trop lié avec Bellini de cœur & de goût, pour ne pas l'être de sentiment.

De Heyde fut un adversaire redoutable de Bellini, il opposa l'expérience aux calculs, il s'attacha ainsi à combattre sa doctrine par les armes les plus fortes. Le recueil de ses expériences parut trois ans après le traité de ce dernier, c'est-à-dire en 1686, & fut sans réplique. M. de Haller a publié 70 ans après des expériences qui confirment celles de de Heyde.

L'histoire du xviij. siecle présente des faits d'autant plus intéressans, qu'ils sont le terme auquel on est parvenu, que de grands hommes, se faisant gloire de secouer tout préjugé, ont cherché la vérité par l'expérience sur des animaux vivans, l'observation sur les malades, le raisonnement & le calcul; ce qui n'a point empêché un grand nombre de tomber dans des écarts entierement semblables à ceux des siecles précédens: la circulation des sentimens est un specta-

cle vraiment philosophique. On voit dans la suite des tems les mêmes opinions tomber & renaître tour-à-tour, se faire place mutuellement, & accuser par cette révolution, le peu d'étendue & de certitude des connoissances humaines. La vérité trop difficile à saisir, ne présente le plus souvent qu'un de ses côtés; elle voile les autres, & ne marche jamais sans l'erreur qui vient au-devant des hommes, pendant que celle là semble les éviter. Toutes les anciennes disputes sur le choix des veines, la quantité de sang qu'on devoit tirer, les cas où on devoit saigner, revinrent & repasserent dans l'espace de 30 ans, par les mains des plus savans médecins françois & étrangers. Celui qui y joua un des principaux rôles, fut M. Hecquet. Une thèse à laquelle il présida en 1704, dans laquelle il soutenoit que la *saignée* remédie au défaut de la transpiration insensible, fut le principe de la querelle. M. Andry en rendit compte dans le *journal des savans*, d'une maniere ironique, à laquelle le premier repliqua. Il le fit d'une maniere si aigre & si vive, qu'il ne put obtenir la permission de faire imprimer son ouvrage. Ce fut secrétement qu'il parut, sous le titre d'*explication physique & méchanique des effets de la* saignée, *& de la boisson dans la cure des maladies; avec une réponse aux mauvaises plaisanteries que le journaliste de Paris a faites sur cette explication de la saignée.* Il donna en même tems au public une traduction de sa thèse. M. Andry dupliqua en 1710, par des remarques de médecine sur différens sujets; spécialement sur ce qui regarde la *saignée*, la purgation & la boisson. Par ce dernier ouvrage la querelle resta éteinte.

Il n'avoit été question entre MM. Hecquet & Andry, que des cas où on dévoit pratiquer la *saignée*; le premier excita une nouvelle dispute avec M. Sylva. Ils aimoient trop tous les deux à verser du sang, pour être en différend sur la quantité; ils combattirent sur le choix des veines. M. Hecquet publia en 1724, ses observations sur la *saignée* du pié, qu'il désapprouvoit au commencement de la petite vérole, des fievres malignes, & des autres grandes maladies. M. Sylva voulant justifier cette pratique, & expliquer la doctrine de la dérivation & de la révulsion, entendues à sa maniere, donna en 1727, son grand traité sur l'usage des *saignées*, muni des approbations les plus respectables. Le premier volume est dogmatique; l'auteur y développe son systême, & combat celui de M. Bianchi, qui huit années auparavant, avoit soutenu dans une lettre adressée à M. Bimi, sur les obstacles que le sang trouve dans son cours: 1°. que la circulation du sang étant empêchée dans une partie, toute la masse s'en ressent: 2°. qu'on doit saigner dans la partie la plus éloignée du mal, à-moins qu'il ne soit avantageux d'y exciter une inflammation plus forte; ce qui excuse & explique le bon effet des *saignées* locales. L'autorité d'Hippocrate mal entendue, & de Tulpius, une pratique vague, l'expression des propositions précédentes, étoient les preuves dont M. Bianchi se servoit. M. Sylva se montra par-tout un partisan zelé de la *saignee* du pie, un ennemi déclaré des *saignées* faites sur la partie malade, qu'il appelle *dérivatives.* Forcé de convenir des avantages de la *saignée* de la jugulaire, il fit les plus grands efforts pour la faire quadrer avec ses calculs. Son second volume répond à M. Hecquet, qui vivement attaqué, fit à son tour imprimer trois années après, son *Traité de la digestion*, dont le discours préliminaire & trois lettres, servent à défendre son sentiment. Il composa dans sa retraite, une apologie de la *saignée* dans les maladies des yeux, & celles des vieillards, des femmes & des enfans. Il s'éleva de nouveau contre la *saignée* du pié, dans son *Brigandage de la Médecine.* Il n'étoit pas homme à revenir de ses idées; il les soutenoit dans la *médecine naturelle*, qu'on imprimoit en 1736, lorsqu'il fut lui-même la dupe de son goût, nous dirions volontiers de sa fureur pour la *saignée.* On ne peut voir sans étonnement, qu'un homme de 76 ans, cassé, affoibli par les travaux du corps & de l'esprit, autant que par une longue & pieuse abstinence, ayant des éblouissemens, dont sa foiblesse nous paroit avoir été la cause, fût saigné quatre fois, & notamment quatre heures avant sa mort, dans une maladie d'un mois.

Pour en revenir à M. Sylva, nous dirons que s'il trouva des partisans dans M. Winslou, plusieurs autres membres célebres de la faculté de Paris, & quelques médecins étrangers, M. Hecquet ne fut pas le seul à s'élever contre lui. M. Chevalier, dans ses *Recherches sur la saignée*; M. Sénac, dans ses *lettres sur le choix des saignées*, qu'il donna sous le nom de *Julien Morisson*; dans les *essais physiques*, qu'il a ajoutés à l'anatomie d'Heister, & dans son *Traité du cœur*; M. Quesnay, dans son excellent ouvrage sur les effets & l'usage de la *saignée*, qu'il publia d'abord en 1730, sous le titre *d'observations*; M. Buttler, dans *l'essai sur la saignée*, imprimé en anglois; ainsi que la théorie & pratique de M. Langrish; M. Martin, dans son *Traité de la Phlébotomie & de l'Artériotomie*; M. Jackson, dans sa *Théorie de la Phlébotomie*, le combattirent dans tous les points de sa doctrine. M. Œder prouva en 1749, dans une thèse inaugurale, que le sang qui acquiert plus de vitesse dans le vaisseau ouvert, entraîne dans son mouvement celui des vaisseaux voisins, d'autant plus fortement, qu'ils sont plus près de lui; ce qui est directement opposé au sentiment de Bellini & de ses sectateurs. M. Hamberger prétendit que les expériences qu'il avoit faites avec un tube, auquel il avoit donné à-peu-près la forme de l'aorte, démontroient la fausseté de la dérivation & de la révulsion. D'où il concluoit que le choix des veines étoit indifférent, & que l'effet des *saignées* se bornoit à l'évacuation. Il renouvella par-là les opinions de Nicolas Florentin, Botal, Pétronius, Pechlin & Bohnius. M. Wats se joignit aux adversaires de M. Sylva, dans son *Traité de la dérivation & de la révulsion*, imprimé en anglois. M. de Haller a publié en 1756, un recueil d'expériences sur les effets de la *saignée*, qui confirment (comme nous l'avons dit), celles de de Heyde, qui contredisent en plusieurs points celles de M. Hamberger, les calculs de MM. Hecquet, Sylva, *&c.* Nous appuierons nos idées sur l'effet de la *saignée*, par ces expériences mêmes, qui portent avec elles toute l'autorité dont elles ont jamais pu être revêtues.

M. Tralles écrivit en 1735, sur la *saignée* à la jugulaire & à l'artere temporale, dont il rendit les avantages évidens. Il s'appuya par un *post-scriptum*, du sentiment de M. Sylva, quoiqu'il en désapprouvât les calculs, & plusieurs des conséquences qui excluoient l'Artériotomie.

M. Klcekof examina dans une dissertation imprimée en 1747, cette question intéressante: *quel doit être le terme de la* saignée *dans les fievres aigues.* Quoique le plus grand nombre des médecins, dont il rapporte les maximes, l'interdise en général après le trois, quatre ou cinquieme jour; il conclut cependant avec raison, muni de leurs suffrages mêmes, qu'il est des cas (rares à la vérité), où on peut la pratiquer le dixieme jour.

Un anonyme a publié en 1759, un ouvrage sur l'abus de la *saignée*, auquel on doit des éloges. S'appuyant sur l'autorité des grands maîtres, il réduit l'usage de ce remede dans les bornes où l'ont maintenu le plus grand nombre de ceux dont la gloire a couronné les succès.

Il est tems que nous rendions compte de la doctrine des trois grandes lumieres de ce siecle: Stahl, Hoffman & Boerhaave. Aucun d'eux n'a traité *ex*

professo du choix des veines; ils paroissent cependant avoir tous pensé que la *saignée* déterminoit le sang à couler du côté de la veine ouverte. Ils ont au-moins posé ce système, comme un principe dont ils tiroient des conséquences.

On est surpris quand on voit Stahl, qui regardoit la plûpart des maladies, comme des efforts salutaires de l'ame, qui tend à se débarrasser de la matiere morbifique; qui est d'après ce principe, très-avare de remedes, prescrire la *saignée* dans un grand nombre de cas, où les Médecins la regardent comme dangereuse & même nuisible. Telles sont la phtisie, la passion hypocondriaque, les fleurs blanches, la vomique, l'empyeme & quelques autres maladies chroniques; tandis qu'il en faisoit un très-petit usage dans la pleurésie, les convulsions & les maladies analogues, qu'il l'interdisoit dans toutes les fievres aiguës où la pléthore n'est pas évidemment grave, surtout après le 3 ou 4[e]. jour, & dans les fievres pétéchiales; s'il l'abandonnoit dans ces cas, il s'en servoit au contraire fréquemment pour prévenir un grand nombre de maladies tant aiguës que chroniques, telles que la goutte, la colique néphrétique, le rhumatisme, les hémorragies. La *saignée* du pié n'est point, selon lui, contreindiquée par la grossesse. Il s'éleve contre les médecins qui font trop d'attention à l'âge du malade. Il la défend au milieu de l'été, & veut qu'on ait égard aux phases de la lune. Il s'étoit soumis lui-même à cette loi. Il raconte (dans ses commentaires sur le traité de l'expectation de Gédeon Harvée) qu'à l'âge de soixante-neuf ans, il venoit d'éprouver la cent-deuxieme *saignée*, depuis celui de dix-sept: & qu'aucune d'elles n'avoit été faite sans un soulagement évident.

Hoffman est encore plus prodigue de sang que Stahl; il place la *saignée* au-dessus de tous les autres remedes; il la reconnoît comme un grand préservatif des maladies, qu'il conseille presque à tout le monde, deux, trois ou quatre fois par an, dans les solstices & les équinoxes. A peine reconnoit-il qu'elle affoiblit l'estomac, & qu'elle ralentit la transpiration. Presque toutes les maladies aiguës & chroniques exigent, selon lui, la *saignée*. L'hydropisie même en reçoit dans bien des cas, un grand soulagement; & à ce sujet il appuie son expérience de l'autorité d'Hippocrate, d'Alexandre de Tralles, de Paul d'Œgine, & de Spon qui rapporte dans ses nouveaux aphorismes d'Hippocrate, qu'il a vu un hydropique guéri par vingt *saignées*, auquel tous les diurétiques & les hydragogues avoient été nuisibles. Il l'exclut à peine dans l'ascite & la tympanite. Il seroit trop long de rapporter toutes les maladies où il la conseille; il suffit de dire qu'il en fait une panacée, contre laquelle il trouve très-peu de contre-indications.

Nous voici parvenus au célebre auteur qui a su allier la théorie la plus saine & la plus lumineuse, à l'expérience & aux succès les plus décidés: la médecine moderne à l'hippocratique. Boerhaave, sans se prévenir pour aucun remede, les a tous connus, les a tous appréciés, & nous a laissé dans ses aphorismes & ses instituts, les regles les plus sûres qu'on connoisse jusqu'à présent, dans un art où nous venons de rencontrer autant de contradicteurs que d'auteurs. Ce grand homme met des sages bornes à la *saignée*. La pléthore, l'épaississement inflammatoire du sang, sa raréfaction; & toutes les maladies qui en sont la suite, les inflammations tant internes qu'externes, les délires phrénétiques, les hémorragies qui ne viennent point de la dissolution du sang, la trop grande force, la roideur des solides, le mouvement accéléré des fluides, les douleurs vives, les contusions indiquent, selon lui, la *saignée*, tandis que le défaut de partie rouge dans le sang, les édemes, les engorgemens séreux, l'âge trop ou trop peu avancé, les fievres intermittentes, la transpiration arrêtée, la foiblesse du corps, la lenteur de la circulation, en sont les principales contre-indications. Il veut qu'on saigne dans les grandes inflammations internes, avant la résolution commencée, avant le troisieme jour fini, par une large ouverture faite à un gros vaisseau; qu'on laisse couler le sang jusqu'à une légere défaillance, & qu'on la répete jusqu'à ce que la croute inflammatoire soit dissipée. Il soupçonne que les *saignées* abondantes pourroient écarter la petite verole, ou dissiper la matiere varioleuse sous une forme plus avantageuse que l'éruption. Quant au choix des veines, il conseille la *saignée* du pié dans le delire fébrile & la phrénésie, celle de la veine du front & de la jugulaire dans les mêmes maladies & dans l'apoplexie.

Ayant commencé ce précis des sentimens que les célebres médecins ont eu sur la *saignée* par Hippocrate, nous ne pouvions mieux le finir que par Boerhaave. L'accord qui se trouve entre ces grands hommes, prouve en même tems que la vérité n'est qu'une, & qu'ils l'ont tous les deux connue & enseignée.

Effets de la saignée. Pour donner une idée exacte des effets de la *saignée*, il faut d'abord les considérer dans l'état le plus simple, dans un adulte sain, & bien constitué. Nous les examinerons ensuite dans les différentes maladies, lorsque nous parlerons de son usage.

L'expérience faite sur l'homme ou les animaux vivans, peut seule être notre guide; toute autre nous conduiroit à l'erreur. Nous voudrions en vain appliquer l'hydraulique au méchanisme animal, l'erreur qui en naîtroit, seroit d'autant plus dangereuse, que nous nous croirions fondés sur le calcul, que nous établirions peut-être, comme tant d'autres, notre édifice sur de fausses suppositions, que nous oublierions que tous les problemes de cette science n'ont pas été résolus, & que la plûpart des causes particulieres qui meuvent les fluides dans l'animal vivant, nous est inconnue.

Le long détail historique que nous avons donné, nous dispense de l'ennui des citations; après avoir vu les Médecins perpétuellement en contradiction entr'eux, ou avec eux-mêmes, leur autorité toujours balancée ne sauroit être pour nous d'aucun poids, lorsqu'ils n'apporteront pas des expériences claires, précises, concluantes. Nous faisant gloire de secouer à cet égard tout préjugé, c'est à cette même expérience & au raisonnement le plus simple, à nous conduire, & à amener les conséquences pratiques que nous verrons dans la derniere partie.

Si j'ouvre un vaisseau sanguin, veineux ou artériel, peu importe, dans lequel la circulation ne soit gênée par aucune ligature, le sang qui (conformément au méchanisme de tous les animaux) est resserré dans ses vaisseaux, qui est toujours prêt à s'échapper, profite de ce nouveau passage, & s'écoule dans une quantité proportionnée à la pression, au mouvement qu'il essuie, à sa fluidité, & à l'ouverture, au calibre du vaisseau. Le jet sera soutenu avec la même force, ou diminuera insensiblement, si le vaisseau est veineux: il ira par bonds, s'il est artériel. On conçoit aisément, d'après les lois de la circulation, que l'un & l'autre jets suivent le mouvement imprimé par le cœur, immédiatement dans les arteres, & modifié par l'action des muscles & des vaisseaux capillaires dans les veines; on sent aussi que la plus grande partie du sang qui sort par l'ouverture, est fournie dans les arteres par le courant qui est entre cette ouverture & le cœur, dans les veines entr'elle & les extrémités.

Lorsque le vaisseau ouvert est mince, jusqu'à un certain point, le sang ne peut sortir que goutte-à-goutte; la même chose arrivera à un gros vaisseau, si

si l'ouverture est très-petite ; mais si elle est aussi grande que le calibre de ce gros vaisseau, la colomne de sang qui se présente à la circulation, se partagera en deux portions inégales ; l'une suivra le cours naturel, l'autre s'échappera par la plaie. Cette seconde sera plus considérable que la premiere, parce que le sang n'aura point à vaincre la résistance que présente la colomne de sang contenue dans les veines entre le cœur & la plaie, dans les arteres, entre cette derniere & les extrémités. Si au contraire cette ouverture est plus grande que le calibre du vaisseau, le sang resserré, comme nous l'avons vu, cherchant à s'échapper, se jettant avec précipitation dans l'endroit où il trouve le moins d'obstacles, accourra des deux côtés de la veine ou de l'artere, les deux colomnes de sang se heurteront par des mouvemens directs & rétrogrades, pour sortir par la plaie. Quoique le mouvement direct soit toujours le plus fort, il n'empêchera pas que la colomne retrograde ne fournisse à l'évacuation, plus ou moins, suivant la grandeur de l'ouverture. C'est cette expérience faite par de Heyde contre Bellini, que M. de Haller a répetée une multitude de fois, de différentes manieres, qui sert de base à la théorie que ce dernier donne de la *saignée*.

Pendant que le sang s'écoule, il arrive que la colomne de sang qui vient immédiatement du cœur dans les arteres, qui est obligée de traverser les vaisseaux capillaires pour remplir les veines, rencontrant moins d'obstacles, à raison de l'augmentation des orifices par lesquels elle doit s'échapper, accélere son mouvement. Les vaisseaux collateraux, en comprimant le sang qu'ils contiennent, en cherchant à rétablir l'équilibre, envoyent une partie de ce sang dans le vaisseau où il éprouve le moins de résistance. Mais (ce qu'il est très-important de remarquer) le vaisseau ouvert contient moins de sang, ses parois sont plus rapprochés qu'ils n'étoient avant la *saignée* ; & quoique dans un tems donné, il s'écoule à-travers le vaisseau, une plus grande quantité de sang, l'augmentation, loin d'être supérieure à la perte, lui est toujours inférieure, par le frottement qui y met un obstacle, la force d'inertie, & le tems nécessaire pour qu'il parcoure l'espace compris entre le lieu d'où il part, & l'ouverture du vaisseau. Bientôt ce mouvement se communique des vaisseaux collatéraux, successivement à tous ceux qui parcourent le corps, sanguins, séreux, bilieux, *&c.* mais d'autant plus foiblement, dans un espace de tems d'autant plus long, qu'ils sont plus éloignés, plus petits, & plus hors du courant de la circulation du sang contenu dans les vaisseaux qu'on évacue, ou dans ceux qui y correspondent immédiatement.

Cet afflux de sang augmenté pendant la *saignée* dans le vaisseau ouvert, a été appellé par les Médecins *dérivation* ; cette diminution de la quantité de sang contenu dans les vaisseaux les plus éloignés, qui vient se rendre au lieu ouvert, ou qui coule en moindre quantité dans cette partie éloignée, parce qu'il faut que le cœur fournisse davantage au vaisseau le plus vuide, parce que le sang se jette toujours du côté de la moindre résistance, s'appelle *révulsion*. Jusque-là tous les Médecins sont d'accord entr'eux de cet effet pendant la *saignée* sans ligature ; mais s'ils apprétient la quantité de la dérivation & celle de la révulsion, on les voit se partager. Les uns avec Bellini & Sylva, prétendent que le vaisseau ouvert est plus plein pendant la *saignée*, qu'il ne l'étoit avant ; que la révulsion est d'autant plus grande que le vaisseau est plus éloigné. Les autres, avec MM. Senac & Quesnay, appellans à leur appui toutes les lois de l'hydraulique, toutes les lumieres de la raison & l'expérience médicinale, conviennent que dans un tems donné, il circule une plus grande quantité de sang dans le vaisseau ouvert, pendant la *saignée*, qu'avant ou après ; mais que le vaisseau resserré contient réellement une moindre quantité de sang, qui circule plus vite. Ils insistent & prouvent que la révulsion est d'autant moindre, qu'elle se fait dans une partie plus éloignée. Ils se rient de ceux qui voulant ralentir & diminuer l'eau qui s'écoule par un canal qui répond à un bassin commun, vont chercher le point le plus éloigné, pour y faire une ouverture, & craignent qu'en doublant le diametre de ce canal, dont l'entrée ne varie point, ils n'y attirent un débordement.

Voilà (si nous ne nous trompons) le fond de ces disputes vives & intéressantes, agitées entre de grands hommes armés de calculs les uns & les autres sur la dérivation & la révulsion, dans lesquelles on est étonné que la préoccupation ait étouffé la raison la plus simple & la plus naturelle, au point de voir des hommes respectables recourir à des explications forcées, admettre sans cesse de fausses suppositions, pour accommoder & expliquer par leurs systèmes, des expériences qu'ils ne pouvoient révoquer en doute, & qui les accabloient : telles que l'avantage de la *saignée* à la jugulaire dans les pléthores particulieres de la tête, qui causent des céphalalgies. Nous aurons lieu d'examiner cet objet plus en détail ; passons aux autres effets de la *saignée*.

Si le sang coule goutte-à-goutte, il se formera peu-à-peu sur les bords de la plaie un caillot, par l'application & la coalition successive de la partie rouge du sang épaissie, desséchée par le défaut de mouvement, & le contact de l'air. Ce caillot observé si constamment par M. de Haller, arrêtera l'hémorragie, collera les bords de la plaie, & enfin laissera voir la cicatrice par sa chûte. Cette cicatrice resserrera le vaisseau, en diminuera le diametre dans l'endroit où elle se trouvera placée, à moins qu'il ne survienne à l'artere un anevrisme auquel la force & l'inégalité du jet donneront lieu, en dilatant les membranes affoiblies par la plaie, en empêchant la réunion de la plus intérieure : ce qu'on peut prévenir par les moyens détaillés, lorsqu'il a été question des accidens qui peuvent suivre la *saignée*. *Voyez* ANEVRISME.

Si on enleve le caillot avant la reunion de la plaie, & que le vaisseau soit considérable, les symptômes précédens le renouvelleront, le saigné tombera en défaillance, la circulation sera interrompue dans tout le corps, & l'hémorrhagie arrêtée par ce nouvel accident. Ce dernier effet sera d'autant plus prompt, que le sang coulera en plus grande quantité dans un tems donné. Il sera dû à l'état des vaisseaux sanguins & du cœur, qui n'étant pas remplis au point nécessaire pour la propagation du mouvement, suspendront leur action, jusque à ce que la nature effrayée ranimant ses forces, fasse resserrer le calibre de tous les vaisseaux, & soutienne cette compression du sang nécessaire à la vie. Si alors le sang s'échappe de nouveau, le caillot à la formation duquel la défaillance donne lieu, ne s'étant point formé par la dissolution du sang, ou par la force avec laquelle il est poussé, la compression étant détruite aussi-tôt que formée, les défaillances répétées améneront la mort.

Si au contraire l'hémorrhagie est arrêtée naturellement ou artificiellement, le resserrement général & proportionné de tous les vaisseaux, & la loi posée que le sang en mouvement se tourne toujours du côté où il trouve moins d'obstacles, feront que l'équilibre se rétablira bientôt dans les vaisseaux sanguins ; de maniere que chacun d'eux éprouvera une perte proportionnelle à son calibre. Cette perte se propagera successivement dans les vaisseaux séreux, *&c.* qui enverront leurs sucs remplacer en partie le sang évacué, ou qui en sépareront une moindre quantité.

Par l'augmentation de ces liqueurs blanches avec

le sang, & par la diminution des secrétions, il résultera une proportion différente entre la partie rouge du sang & sa partie blanche : le trombus diminuera. *Voyez* SANG. Rien n'est plus constant que cet effet de la *saignée*, observé avec soin, & démontré avec clarté par M. Quesnay, sous le nom de *spoliation*. Pour la rendre sensible, il suppose un homme bien constitué, pesant 120 livres; il calcule qu'il contient environ 20 livres de solides, & 100 livres de fluides, parmi lesquels il trouve 27 livres de sang; il évalue la partie rouge qui forme la trombus dans la palette à 5 livres. Ces principes posés, si on tire par la *saignée* une livre de sang, on ôte $\frac{1}{95}$ des humeurs blanches ou séreuses, pendant qu'on enleve $\frac{1}{27}$ de la partie rouge. Mais comme les humeurs blanches sont bientôt réparées par la boisson & les alimens, en sorte que le corps retourne à un poids égal, comme la partie rouge est la plus difficile à régénerer, on diminue évidemment la proportion de cette derniere par la *saignée*. Cet effet augmentera suivant la quantité du sang évacué : si elle est grande, le sang étant plus mobile, circulant plus aisément, éprouvant moins de frottement, la nature étant affoiblie par les efforts qu'elle aura faits pour rétablir cet équilibre nécessaire; les forces, les secrétions, les couleurs, la chaleur diminueront, pendant que la facilité à prendre la fievre, & la sensibilité croîtront.

Si on saigne un grand nombre de fois répétées coup sur coup avant que la régénération du sang ait pû se faire, l'homme le plus sain & le plus vigoureux, on enleve une si grande quantité de cette partie rouge, que l'assimilation du chyle ne pouvant s'exécuter, les forces, les secrétions & les excrétions étant languissantes, tout ce qui étoit destiné à l'évacuation étant retenu dans les vaisseaux sanguins, séreux, *&c.* des sucs mal digérés stagnant dans le corps, ne pouvant être préparés, corrigés, nettoyés; cet homme, dis-je, deviendra pâle, bouffi, hydropique, anasarque; il pourra même arriver que ces maux deviennent mortels; ils influeront au moins sur tout le reste de sa vie. Il faut une certaine quantité de partie rouge pour qu'elle puisse s'assimiler le chyle.

Le mal que produit une évacuation de quelques onces sera bien-tôt réparé; il aura été à peine sensible dans un homme robuste & adulte. Il n'en est pas ainsi dans un enfant chez qui la *saignée* & les hémorrhagies enlevent l'élément des fibres nécessaires à la bonne conformation intérieure & extérieure. Elles sont donc en général nuisibles, ou du-moins très-dangereuses avant l'âge de puberté. Après ce tems, les hémorrhagies régulieres des femmes rassurent un peu contre les maux que produit la *saignée*; cependant la foiblesse de leur corps, de leur santé, de leur esprit, le tissu lâche de leur peau, les infirmités, les vapeurs auxquelles elles sont sujettes, paroissent être la suite de ces évacuations, quelque naturelles & nécessaires qu'elles soient.

Tel est le tableau des effets des hémorrhagies & de la *saignée* faite sans ligature dans un adulte sain; passons à l'examen de ce que cette derniere produit dans le même homme avec une ligature telle qu'on la pratique communément.

La ligature qu'on applique au bras lorsqu'on veut ouvrir les veines du pli du coude, sert en arrêtant le cours du sang dans ces veines, à les remplir davantage, à en faciliter l'ouverture & l'évacuation. La compression ne se fait pas seulement sentir aux veines extérieures, les arteres les plus profondes en sentent communément l'effort; mais d'autant moins qu'elles sont plus cachées, fortes, élastiques & à l'abri; que le sang y circule avec plus de vélocité. Le cours du sang n'étant jamais subitement & totalement arrêté par aucune ligature dans toutes les arteres d'un membre, il arrive toujours un engorgement sanguin au-dessous de la ligature, qui pour être bien faite, doit être serrée de maniere à interrompre la circulation dans les veines, & à ne la ralentir que foiblement dans les arteres : dans cet état les veines s'enflent. Si alors on fait une ouverture plus large que le diametre du vaisseau, comme il est ordinaire, tout le sang qui auroit dû retourner au cœur par la veine ouverte, s'écoule par la plaie; il s'y joint une partie de celui qui cherche inutilement un passage par les autres veines, & qui se débouche par l'endroit où il rencontre le moins d'obstacles.

La quantité de sang qui sort dans un tems donné d'une veine du pli du coude, ouverte avec une ligature au-dessus, est donc supérieure à celle qui couleroit pendant le même tems dans le vaisseau ouvert. On peut l'évaluer au double, si l'ouverture de la veine est égale à son diametre; mais elle est de beaucoup inférieure à celle du même sang, qui s'écouleroit par la somme de toutes les veines du bras. Il arrive donc alors qu'il circule moins de sang dans les arteres brachiales, dont le diametre est diminué par la compression de la ligature, dont le sang rencontre plus d'obstacles dans son cours, & moins d'écoulemens; ce qui est contraire à ce que nous avons observé dans l'effet des *saignées* sans ligature. Le sang ne viendra pas non plus par un mouvement retrograde, se présenter à l'écoulement; mais la veine ouverte recevant toujours du sang, n'en renvoyant jamais au cœur, laissera desemplir tous les vaisseaux veineux qui sont placés entre la plaie & le cœur. La défaillance que produira leur affaissement, s'il est poussé trop loin, exigera de la nature & de l'art les mêmes efforts, que nous avons vû nécessaires dans les *saignées* sans ligature. Cette défaillance survient communément après la perte de dix ou quinze onces de sang. Quelquefois cependant la frayeur la produit plûtôt. Si elle survient aux premieres onces, sans que les causes morales y aient aucune part, on peut assurer qu'elle a été faite mal-à-propos.

Par les regles que nous avons établies, que le seul bon sens nous paroîtroit démontrer, quand même le calcul & l'expérience ne s'y joindroient pas, il est aisé de conclure que la *saignée* & la ligature produisent deux effets opposés; que l'une accélere le cours du sang, que l'autre le retarde. Que la premiere détruit en partie l'engorgement auquel la derniere a donné lieu; & que comme les *saignées* se font presque toutes avec une ligature, comme l'accélération du sang produite par la *saignée* est inférieure au retard que celle-ci y met, il en résulte un effet opposé à celui que soutenoient Bellini & Sylva, que les arteres apportent moins de sang pendant la *saignée* à l'avant-bras, & conséquemment à toutes les parties voisines avec lesquelles il est lié par la circulation, qu'elles n'en apportoient avant, qu'elles n'en apporteront, lorsque la ligature ôtée, le cours du sang étant devenu libre & égal, chaque vaisseau verra passer une quantité de sang proportionnée à son diametre, & aux forces qui le font circuler dans son centre.

Les effets de la *saignée* du pié sont à-peu-près les mêmes par rapport à cette partie, que ceux de la *saignée* du bras, par rapport à la main & à l'avant-bras. Les arteres ont l'avantage d'être plus à l'abri de la compression; mais le lave-pié en fait la plus grande différence. Ce lave-pié qui mérite une place distinguée parmi les remedes les plus efficaces, qui est nécessaire dans quelques cas pour augmenter l'afflux du sang dans les extrémités inférieures, en remplir les veines, & porter un relâchement humide dans tout le corps, souvent plus avantageux que la perte d'une livre de sang, a fait attribuer à la révulsion l'utilité de la *saignée* du pié dans les maladies de la tête, & a été le principe de toutes les erreurs, de toutes

les contradictions qui ont été publiées à ce sujet. Nous avons vû ce lave-pié guérir dans un quart d'heure, comme par enchantement, un homme robuste, au milieu de son âge, sanguin, accablé par une violente douleur de tête, sans fievre, à qui on avoit tiré, sans le moindre soulagement, une livre de sang du bras; il lui survint immédiatement après ce lave-pié, une multitude de furoncles aux jambes, l'épiderme de tout le corps se leva par écailles, & le malade fut guéri sans autre remede, sans rechute. Si la saphéne avoit été ouverte, on n'auroit pas manqué d'attribuer à la révulsion un effet aussi prompt & avantageux.

La ligature qu'on applique au col, lorsqu'on veut saigner la jugulaire externe, ne produit dans le cerveau qu'un engorgement léger, insensible, par la facilité que le sang trouve à sortir par la jugulaire externe opposée, & par les internes, parce que les carotides sont presque autant comprimées que ces veines, & parce qu'on n'interrompt jamais entierement le cours du sang dans la veine même qu'on veut ouvrir. Cet engorgement est bien-tôt détruit, & même surabondamment, par l'ouverture de la veine dans laquelle le sang circule alors avec plus de vélocité, sans en être retardé dans les autres veines du cou. La circulation devient donc par-là un peu plus rapide dans le cerveau; le sang qui monte par les carotides & les vertébrales, rencontrant moins d'obstacles; cependant la quantité du sang qui monte est encore inférieure à celle qui est évacuée, par l'effet du frottement, de la force d'inertie, & par le tems nécessaire pour que tout se répare, comme nous l'avons déja prouvé. La *saignée* de la jugulaire diminuera donc plus promptement que celle des autres veines, la pléthore du cerveau, quoiqu'elle y accélere le cours du sang. Cette accélération même sera utile dans quelques occasions pour entrainer le sang épais, colé contre les parois des vaisseaux; delà naîtront plusieurs avantages qu'on éprouve dans les maladies du cerveau, où il y a des obstacles particuliers à la circulation; ces obstacles se présentent assez souvent dans les différentes parties du corps: c'est alors que les *saignées* locales méritent la préférence & réussissent souvent.

La *saignée* des ranines a été abandonnée par la crainte des hémorrhagies difficiles à arrêter; celle de la veine frontale, ou préparate, par son peu d'efficacité. On revient rarement à celle des yeux & du nez, par la difficulté d'en ouvrir les veines; on doit cependant la surmonter dans les maladies de ces parties, où l'épaississement du sang en retarde la circulation, & attend pour être évacué un heureux effort de la nature, qui procurera une hémorrhagie que l'art doit accélérer. C'est sur ce principe que l'ouverture des hémorrhoïdes est avantageuse, lorsqu'elles sont très-douloureuses, enflammées, lorsque leur gonflement est considérable ou ancien.

On sent aisément combien peu de choix les veines du bras mériteroient, si elles étoient d'une égale grosseur, si leur situation mettoit également le chirurgien à l'abri des accidens. On choisira donc la céphalique, la médiane, la basilique, la veine du poignet, la salvatelle, suivant qu'elles réuniront ces deux avantages, pour opérer plus surement, & avec une moindre perte de sang, une défaillance souvent salutaire. On renverra le choix trop scrupuleux des veines aux anciens, dont on excusera les erreurs par l'ignorance dans laquelle ils étoient des lois de la circulation.

Nous avons vû l'artériotomie faite sans ligature, produire conformément aux expériences de de Heyde & de M. de Haller, les mêmes effets que la phlébotomie dans un sujet sain, sans ligature. Ces effets différeront, si l'artere est ouverte avec une ligature; dans ce dernier cas la partie, loin d'être engorgée, si la compression ne porte que sur l'artere, sera évidemment moins pleine de sang, puisqu'elle en recevra moins, & qu'une partie de celui qui est contenu dans les veines s'écoulera suivant son cours ordinaire, par l'impulsion qu'il aura déja reçu, par la contraction musculaire, & leur élasticité. Mais cette différence de la phlébotomie à l'artériotomie ne sera, eu égard à l'écoulement du sang, que momentanée, peu considérable; puisque, comme nous l'avons déja dit, la *saignée* faite, tout se rétablit dans son cours naturel & proportionné.

La crainte des hémorrhagies, difficiles à arrêter par le défaut d'une compression assez forte, celle des anevrismes, & la profondeur des arteres, empêchent les Médecins de les ouvrir, si ce n'est aux tempes, où la compression est facile. Cette *saignée* a paru mériter à plusieurs de très-grands éloges. Nous croyons qu'elle est inférieure en tout à celle de la jugulaire; aussi est elle presque généralement abandonnée.

Nous venons de suivre les principaux effets de la *saignée*, faite avec ou sans ligature, à l'artere ou à la veine d'un homme sain, par des ouvertures plus grandes que le diametre des vaisseaux, égales ou inférieures. Nous nous flattons de n'avoir suivi que l'expérience & le raisonnement le plus naturel; il nous reste à examiner ses effets dans les différentes maladies. Pour ne point tomber dans des répétitions ennuyeuses, nous ne nous en occuperons, qu'en parlant de l'usage. Il nous paroît aisé de tirer des principes précédens, les conséquences qui doivent conduire dans la pratique de la médecine. Nous tâcherons de le faire avec aussi peu de préjugés, & de comparer notre théorie avec l'observation-pratique, qui peut seule être notre code, & la pierre de touche propre à décider du vrai ou du faux de notre théorie; mais pour nous conduire & entraîner notre jugement, l'observation ne doit être, ni vague, ni rare; elle doit être constante, fixe & décidée; tâchons de la trouver telle.

Usage de la saignée. Il est peu de remedes dont on fasse un usage aussi grand, que de la *saignée*; il en est peu sur lequel les Médecins ayent autant varié, comme nous l'avons fait voir, en traçant le sentiment de ceux même qui se sont le plus illustrés par leur science. Leurs oppositions & leurs erreurs nous font craindre un sort semblable, & de donner dans les écueils qui se présentent de toutes parts sur une mer fameuse en naufrages. Nous essayerons de suppléer par notre bonne foi, au lumieres de la plûpart de ceux qui ont traité ce sujet important.

Pour développer à fond l'usage de la *saignée*, il faudroit descendre dans le détail de toutes les maladies, & même dans leurs différens états. Ce champ seroit trop vaste: obligés de nous resserrer, nous verrons les maladies sous un autre jour, nous rechercherons; 1°. les indications de la *saignée*; 2°. les contre-indications; 3°. le tems de la faire; 4°. le choix du vaisseau; 5°. la quantité de sang, 6°. le nombre des *saignées* qu'on doit faire. Mais avant de suivre ces points de vûe; élevons-nous contre deux abus plus nuisibles à l'humanité, que la *saignée* faite à propos n'a jamais pû lui être utile, abus d'autant plus répréhensibles, que quoique très-communs, ils ne sont fondés que sur une aveugle routine, hors d'état de rendre raison de ses démarches. Ces abus sont les *saignées* prophilactiques ou de précaution, & celles qu'on se croit indispensablement obligé de faire précéder les médicamens évacuans.

La plûpart des bonnes femmes & quelques médecins, ignorant les efforts, les ressources de la nature, pour conserver l'économie animale, & en rétablir les dérangemens, se flattent de trouver dans la Médecine des secours d'autant plus efficaces, qu'ils

sont appliqués plus promptement. Parmi ces secours ils donnent le premier rang à la *saignee*. Croyant voir par-tout un sang vicié ou trop abondant, qu'il faut évacuer au moindre signal, dans la crainte de je ne sais quelles inflammations, putréfactions, &c. ils le versent avec une profusion qui prouve qu'ils sont incapables de soupçonner qu'en enlevant le sang, ils détruisent les forces nécessaires pour conserver la santé, ils donnent lieu à des stases, des obstructions; au défaut de coction, aux maladies chroniques, & à une vieillesse prématurée. *Saigner* est, selon eux, une affaire de peu de conséquence, dont tout homme raisonnable peut être juge par sa propre sensation, dont il est difficile qu'il mésarrive. On diroit que réformateurs de la nature, ils lui reprochent sans cesse d'avoir trop rempli leurs vaisseaux de sang. Tant que le *saigné* par précaution jouit de toutes les forces d'un âge moyen, il s'apperçoit peu de ces fautes; mais bien-tôt un âge plus avancé l'en fait repentir, & lui interdit un remede qu'il n'auroit peut-être jamais dû mettre en usage sur lui-même. Ces maux sont encore plus évidens dans le bas âge, ou lorsque l'enfant est contenu dans le ventre de sa mere. On ne peut se dissimuler qu'un grand nombre d'enfans dont la santé est foible, doivent leur mauvais état, aux hémorragies, aux *saignées* ou autres remedes de précaution que leurs meres ont souffert dans leur grossesse; & cependant une femme du monde croiroit faire tort à sa postérité, si elle ne faisoit pendant ce tems, à la plus légere indisposition ou sans cela, une suite de remedes. Souvent on ne s'apperçoit pas des maux que semblables soins ont produits; nous croyons même qu'ils ont été utiles & nécessaires: mais il n'est que trop commun de voir un grand nombre de maladies, devenues plus terribles par l'abattement des forces; & des accouchemens prématurés, par l'enlevement du fluide qui donne le jeu à toute la machine. Et quand il n'y auroit d'autre inconvénient, que celui de faire quelque chose d'inutile & de desagréable, cette raison ne seroit-elle pas suffisante pour en détourner? Vainement entasseroit-on contre nous une foule d'autorités, nous les recusons toutes; & de raisonnemens bien plus spécieux que solides, nous en appellons à cette nature, dont tous les Médecins sensés se sont toujours regardés, comme les disciples & les aides, à cette véritable mere, qu'on traite souvent en marâtre. Nous demandons qu'on jette les yeux sur cette multitude de peuples plus robustes que nous, quoiqu'ils habitent pour la plûpart un climat qui ne réunit point les avantages du nôtre; sur ces hommes, ces femmes du peuple ou de la campagne, d'autant plus heureux, que soustraits à des mains trop souvent ignorantes & quelquefois meurtrieres; ils ne connoissent pour tout préservatif des maladies, que l'instinct, qui redoute plus les *saignées*, que tous les autres remedes; pour être convaincus par la comparaison, que l'homme est sorti des mains du Créateur, en état de se conserver en santé, par les seules lumieres du sentiment bien entendu, par les seuls efforts de la nature, & que dans les maladies ils doivent être sans cesse consultés. Enfin, quand même on étendroit l'usage de la medecine plus loin que nous ne pensons qu'on doive le faire, il n'en seroit pas moins vrai que jamais un homme en santé, quels que soient son temperament & sa situation, n'a besoin de *saignées* pour la conserver. D'ailleurs, c'est ici une affaire d'habitude: il est démontré que les *saignées* fréquentes sont une des plus grandes causes de la pléthore.

Le second abus se trouve dans les *saignées* qu'on fait précéder sous le nom de *remedes généraux*, avec les purgatifs par le bas, les vomitifs, &c. aux remedes particuliers, lorsqu'il n'y a point de contre-indication grave. Abuser ainsi de la facilité qu'on a d'ouvrir la veine, c'est regarder la *saignée* comme indifférente, & par conséquent inutile; c'est du-moins être esclave d'une mode si fort opposée à tous les principes de la Médecine, qu'elle est ridicule. Une conduite aussi erronée, fuit tous les raisonnemens, parce qu'elle n'est appuyée sur aucun; & tout médecin sensé doit rougir d'avouer, qu'il a fait *saigner* son malade, par cette seule raison qu'il vouloit le faire vomir, le purger, lui faire prendre des sudorifiques, des bouillons, &c. & donner du large, du jeu à ces médicamens. De semblables maximes ne furent pas même enseignées par Botal. Mais les jeunes Médecins, trop dociles à suivre l'aveugle routine de leurs prédécesseurs, qui se sont distingués dans la ville où ils exercent, les copient jusque dans leurs défauts, & s'épargnent la peine de reflechir sur les motifs de leur conduite. Ils se conforment en cela au goût des femmes, qui accoutumées à perdre un sang superflu hors de la grossesse ou de l'allaitement, s'imaginent que la plûpart des maux qui les attaquent, viennent d'une diminution dans cet écoulement, quelquefois plus avantageuse, que nuisible, & le plus souvent, effet de la maladie, au lieu d'en être la cause. Un retour sur les maximes répandues dans tous les ouvrages de Medecine qui ont mérité d'être lûs, & le seul bon sens, détournent d'une méthode meurtriere, qui en affoiblissant les organes, précipite inevitablement, d'un tems plus ou moins long, la vieillesse ou la mort. Mais c'est trop discuter une pratique aussi peu conséquente; tâchons d'établir sur ses ruines, des principes adoptés par la plus saine partie des Médecins.

Indications de la saignée. Si nous cherchons dans les causes de maladies, les indications de la *saignée*, nous trouvons que la trop grande abondance de sang, la pléthore générale ou particuliere, & sa consistence trop épaisse, coëneuse, inflammatoire, sont les deux seules qui exigent ce remede. La *saignée* agit dans le premier cas, par l'évacuation; dans le second, par la spoliation; les deux principaux effets qu'elle produit; la dérivation & la révulsion devant être comptés pour des *minimum* momentanés, & par conséquent négligés.

Quoique nous n'admettions que ces deux indications générales pour la *saignée*, nous n'ignorons pas que la foule des Médecins enseigne qu'une vive douleur, l'insomnie, une fievre commençante ou trop forte, un excès de chaleur, les convulsions, les hémorragies, toute inflammation, sont autant d'indications pressantes pour la *saignee*; mais nous savons encore mieux, que si les maux doivent être guéris par leurs contraires, la *saignée* ne convient dans aucun de ces cas; à moins qu'il n'y ait en même-tems, pléthore ou consistence inflammatoire: qu'elle n'est-là qu'un palliatif dangereux par ses suites, qu'elle est le plus souvent inutile pour les guérir, & que ces differens symptomes doivent être appaisés par les anodins, les narcotiques, les rafraichissans, les relâchans, les astringens, les doux répercussifs & les délayans. Nous croyons que communément on juge mal des efforts de la nature, qu'on les croit excessifs, lorsqu'ils sont proportionnés à l'obstacle, & nous sommes convaincus avec Celse, que ces seuls efforts domptent souvent avec l'abstinence & le repos, de très-grandes maladies, *multi magni morbi curantur abstinentiâ & quiete*, Cels. après en avoir parcouru tous les tems, & effrayé mal-à-propos les assistans, & le médecin peu accoutumé à observer la marche de la nature, abandonnée à elle-même, sans le secours de la *saignée*, qui, loin de ralentir le mouvement du sang, l'accélere, à moins qu'on ne fasse tomber le malade en défaillance, ainsi qu'il est aisé de l'appercevoir dans les fievres intermittentes qui

se changent en continues, ou bien ont des accès plus forts & plus longs, après la *saignée*. Cette observation sûre & constante, donnera peut-être la solution de ce problème, pourquoi les fievres intermittentes sont-elles beaucoup plus communes à la campagne, qu'à la ville ?

Le plus grand nombre de ceux qui exercent la Médecine, croiroit manquer aux lois les plus respectables, s'il s'abstenoit d'ouvrir la veine, lorsqu'il est appellé au secours d'un malade en qui la fievre se déclare ; & il accuse la maladie des foiblesses de la convalescence, tandis que les évacuations souffertes mal-à-propos n'y ont que trop souvent la plus grande part. Il croit reconnoître, ou du-moins il suppose alors des pléthores fausses, des raréfactions dans le sang. A entendre ces médecins, on croit voir tous les vaisseaux prêts à se rompre par la dilatation que quelques degrés de chaleur de plus peuvent procurer au sang ; & qui, s'ils l'avoient soumise au calcul, n'équivaudroit pas à l'augmentation de masse & de volume, qu'un verre d'eau avalé produiroit. Le rouge animé qui colore presque toujours la peau des fiévreux dans le commencement de leurs maladies, leur sert de preuve. Ils ne voyent pas dans l'intérieur la nature soulevée contre les obstacles & les irritations ; resserrant les vaisseaux intérieurs, & chassant sans aucun danger dans les cutanés un sang qui n'y est trop à l'étroit que pour quelque tems, qui l'est peut-être utilement, & qui sera nécessaire dans la suite de la maladie. Ils oublient que ces efforts sont salutaires, s'ils sont modérés, & que dans peu le sang qu'on croit surabondant, se trouvera être en trop petite quantité. Les hémorragies critiques leur servent de preuve, & ne sont que le principe de l'illusion, parce qu'ils négligent de faire attention, que, pour que les évacuations soient salutaires, il faut qu'elles soient faites dans les lieux & dans les tems convenables ; qu'elles ne doivent pas être estimées par leur quantité, mais par leur qualité ; & qu'enfin les hémorragies surviennent souvent fort heureusement, malgré les *saignées* répétées.

Tout ce que nous avançons ici, aura l'air paradoxe pour plusieurs, jusqu'à ce qu'ils l'ayent comparé avec la doctrine d'Hippocrate, & encore mieux avec l'observation qui nous doit tous juger.

Après avoir puisé les indications de la *saignée* dans les causes, cherchons-les dans les symptômes qui annoncent la pléthore & la consistence inflammatoire.

La nourriture abondante & recherchée, le peu d'exercice, auquel les hommes qu'on exclut du peuple, se livrent en général, donnent fréquemment lieu chez eux à la pléthore générale, qu'on reconnoît par la couleur haute des joues & de la peau, les douleurs gravatives de la tête, les éblouissemens, les vertiges, l'assoupissement, la force, la dureté & le gênement du pouls. La pléthore particuliere a pour signes, la tumeur, la rougeur, la douleur gravative, quelquefois pulsative & fixe d'une partie. La consistence inflammatoire doit être soupçonnée toutes les fois qu'avec une douleur fixe, le malade éprouve une fievre aiguë, ce qui nous paroît être un symptome commun à toutes les inflammations extérieures. On n'en doutera plus, si les symptomes sont graves & le sujet pléthorique. Dans ces deux cas, la partie rouge surabonde, la nature, lorsqu'il y a pléthore, se débarrasse de la portion du sang la plus tenue, du serum qui peut plus aisément enfiler les couloirs excréteurs ; pendant que la plus épaisse est continuellement fournie, accrue par les alimens trop nourrissans, trop abondans, ou que faute d'exercice, elle n'est pas décomposée & évacuée.

Lorsque la pléthore est légere, l'abstinence, la nourriture végétale & l'exercice en sont un remede bien préférable à la *saignée ;* mais parvenue à un certain point, elle exige qu'on diminue subitement la trop grande proportion de la partie rouge avec la sérosité, dans la crainte de voir survenir des hémorrhagies, des stases, des épanchemens mortels ou du-moins dangereux, des anevrismes, des apoplexies & des inflammations se former dans les parties du corps dont les vaisseaux sanguins sont le moins perméables. Cette pléthore exige qu'on tire du sang par une large ouverture ; du bras si elle est générale, de la partie malade si elle est devenue particuliere. Cependant si on ne se précautionne pas contre les retours, en en évitant les causes, on la verra revenir d'autant plus vîte, d'autant plus fréquemment qu'on aura davantage accoutumé le malade à la *saignée*. La nature se prête à tout, elle suit en général le mouvement qu'on lui imprime. Tirer souvent du sang, c'est lui en demander une réparation plus prompte ; mais qu'on ne s'y trompe pas, il y a toujours à perdre ; la quantité de sang croîtra par la dilatation des orifices, des veines lactées, par une moindre élaboration, par des excrétions diminuées ; ce sang ne sera donc jamais aussi pur qu'il eût été, si on en eût prévenu ou corrigé l'abondance par toute autre voie que par la *saignée*. Nous appellons à l'expérience de ceux qui ont eu trop de facilité à se soumettre à de fréquentes *saignées ;* qu'ils disent si le besoin n'a pas crû avec le remede, & si une foiblesse précipitée n'en a pas été la suite, surtout si on leur a fait perdre sans pitié un sang trop précieux, dans l'âge où le corps se développoit, où les fibres attendoient l'addition de nouvelles fibres portées par le sang, pour s'écarter & donner de l'accroissement. Ménageons donc une liqueur précieuse à tout âge, mais spécialement dans le plus tendre & dans le plus avancé ; n'ayons recours à la *saignée* que dans les cas où le mal est inguérissable par tout autre reméde, & dans ceux qui présenteroient trop de danger à tenter d'autres moyens.

Lorsque la fievre se déclare avec la pléthore, ces dangers augmentent ; & on doit alors, dans la crainte des inflammations, des hémorrhagies symptomatiques, *&c.* qui ne tarderoient pas d'arriver, tirer du sang pour les prévenir. Mais sans pléthore générale ou particuliere, ou sans inflammation, on ne doit faire aucune *saignée*. C'est une maxime qui nous paroît démontrée par l'observation la plus grossiere des maladies abandonnées à la nature, comparée avec celle des fievres qu'on croit ne pouvoir appaiser qu'en versant le sang, comme si c'étoit une liqueur qui ne peut jamais pécher que par la quantité ; comme si la soustraction de sa plus grande partie, & l'abattement des forces qu'elle procure, étoient des moyens plus sûrs de le dépurer que la coction que la nature fait de sa portion viciée. Nous aurons lieu d'examiner la pléthore particuliere, en parlant du choix des veines : passons aux inflammations.

Il est tellement faux que toute inflammation exige des *saignées* répétées dans ses differens tems, que sans parler de celles qui sont légeres, superficielles, nous avançons hardiment qu'elles nuisent dans plusieurs qui sont graves & internes, & qu'il en est même dans lesquelles elle est interdite. Si vous refusez de nous en croire ; si vous croyez, qu'abandonnés à une hypothèse, nous en suivons les conséquences sans prendre garde à l'expérience des grands médecins ; consultez les ouvrages de ceux qui n'ont pas été livrés, comme Botal, avec fureur à la *saignée ;* ouvrez Baillou, praticien aussi sage qu'heureux & éclairé, qui exerçoit la Médecine dans le pays, où la mode & les faux principes ont voulu que la *sai-*

gnée répétée jusqu'à vingt fois, fût le remede des inflammations; & vous verrez qu'il est un grand nombre de pleurésies & de péripneumonies, (maladies qui exigent plus que toutes les autres la *saignée*) dans lesquelles elle est nuisible. Vous apprendrez par-tout que, la pléthore & le tems de l'irritation passés, on doit fuir toute perte de sang comme le poison le plus dangereux, qu'elle trouble la coction, qu'elle empêche la dépuration, & qu'elle est propre à jetter les malades dans des foiblesses & des récidives, dont la convalescence la plus longue aura peine à les tirer. Consultez les inflammations extérieures (leur marche peut plus aisément être suivie) & vous verrez si les dartres, la galle, la petite vérole, le pourpre, la rage, les bubons pestilentiels, les ulceres, les plaies enflammées peuvent être guéris par la seule *saignée*; si elle n'aggrave pas ces maux, sur-tout lorsqu'ils portent un caractere gangréneux. Vous verrez si la nature n'en est pas le véritable médecin; & l'excrétion d'une petite portion de matiere viciée & élaborée, le remede. Vous verrez en même tems quels maux étranges peut produire la *saignée* en arrêtant la suppuration, en donnant lieu à des métastases, des rentrées du pus; & vous serez convaincu de ces deux vérités, que toutes inflammations n'exigent pas la *saignée*, & que celles même qui l'indiquent, ne l'indiquent jamais dans tout leur cours. Mais dans les inflammations simples & graves, où il n'y a aucun vice particulier gangréneux, *&c.* où le malade jouit de toutes ses forces, la *saignée* faite dans le principe de la maladie, est le plus puissant remede qui soit au pouvoir de la Médecine, & l'ancre dont un homme sage ne doit pas s'écarter.

En effet, dans ces inflammations, on trouve en même tems la pléthore & la consistence inflammatoire du sang, on trouve un resserrement spasmodique de tous les vaisseaux, un embarras général dans la circulation par la résistance que le sang oppose au cœur, particulier par l'engorgement, l'arrêt du sang épaissi dans les vaisseaux capillaires de la partie affectée, collé fortement contre leurs parois, & interdisant la circulation dans les plus ténus. Or, le vrai remede de tous ces maux est l'évacuation & la spoliation de ce sang qui, devenu plus aqueux, moins abondant, qui poussé plus fréquemment, avec plus de vélocité, détruira, entraînera avec le tems & l'action oscillatoire des vaisseaux sanguins ce fluide épais, collé contre les parois, qui peut-être n'auroit pû, sans ces secours, se dissiper que par la suppuration, ou qui interrompant entierement le cours du sang & de tous les autres fluides, auroit fait tomber la partie dans une gangrene mortelle, si le siege de la maladie eût été un viscere. La *saignée* concourra alors à procurer la résolution, cette heureuse terminaison des tumeurs inflammatoires qu'on doit hâter par les autres moyens connus. Nous verrons dans les articles suivans quelle est la quantité de sang qu'on doit tirer, dans quel tems, *&c.*

Nous avons avancé que les hémorrhagies, la vivacité des douleurs, les convulsions, le délire, l'excès de chaleur, une fievre trop forte n'étoient point par eux-mêmes des indications suffisantes pour la *saignée*; parce que chacun de ces maux avoit des spécifiques contraires à sa nature. Retraçons-nous les effets de la *saignée* dans ces différens cas, pour nous en convaincre.

L'hémorrhagie est critique, ou symptomatique. Critique, elle ne doit être arrêtée par aucun moyen, elle ne doit être détournée par aucune voie; la *saignee* ne sçauroit donc lui convenir. Symptomatique, elle est l'effet de la pléthore, de la dissolution du sang, de la foiblesse ou de la rupture des vaisseaux. Dans le premier cas, on n'hésitera pas de saigner; mais ce sera à raison de la pléthore, & non point de l'hémorrhagie. Dans les autres, on portera du secours par les astringens, les roborans, les topiques répercussifs, absorbans, tous très-différens de la *saignée*. La défaillance que procure une *saignée* faite par une large ouverture, facilite à la vérité quelquefois la formation du caillot qui doit fermer l'orifice des vaisseaux rompus ou dilatés; mais si la prudence ne tient pas les rênes, si elle n'est pas éclairée par la raison, on en hâte les progrès par la dissolution du sang que cause la spoliation.

Les douleurs modérées sont souvent un remede, quoique triste au mal. Telle est la théorie reçue dans la goutte, qui a passé en proverbe, telle elle doit être dans toutes les maladies: car tout se meut par les mêmes principes dans l'économie animale. Si elles sont immodérées, elles demandent l'usage des relâchans, des anodins & des narcotiques. La *saignée* procurera bien un relâchement, si on la pratique; mais lorsque nous avons sans cesse sous la main des remedes qui peuvent produire un effet plus sûr, plus durable, plus salutaire, plus local, qui n'emporte avec lui aucun des inconvéniens de la *saignée*, pourquoi n'y aurions-nous pas recours préférablement? Nous disons de même des convulsions & du délire, en en appellant toujours sur ces objets, à l'expérience de tous les vrais praticiens.

L'excès de chaleur trouvera bien plus de soulagement, s'il n'y a ni pléthore, ni inflammation, dans les rafraîchissans acidules, aqueux, dans les bains généraux ou particuliers, le renouvellement de l'air, les vapeurs aqueuses végétales, l'évaporation de l'eau, le froid réel, l'éloignement de la cause, que dans une *saignée* qui, comme nous l'avons déja prouvé, entraîne avec elle tant d'inconvéniens.

Si la *saignée* peut changer les fievres intermittentes en continues, par la vélocité que le sang acquiert après qu'elle a été faite, en conséquence de l'augmentation des forces respectives du cœur; on sent déja qu'il n'est qu'une *saignee* jusqu'à défaillance qui puisse faire tomber la fievre, qui se renouvellera même bientôt; on sent aisément tous les maux que de semblables *saignées* peuvent causer; abstenons-nous en donc, jusqu'à ce que nous ne trouvions dans les remedes proposés contre l'excès de chaleur, aucune ressource suffisante, ou que nous ayons reconnu la pléthore & l'inflammation. S'il restoit encore quelque scrupule sur cet objet, nous demandons qu'on examine combien de médecins trompés par la regle qu'il faut saigner dans les fievres véhémentes, ont fait saigner leurs malades dans le paroxisme qui devoit terminer leur vie, lorsque la nature faisoit ses derniers efforts, & en hâtant leur foiblesse, en ont accéléré le terme fatal.

Après avoir parcouru les cas où on peut, où on doit s'abstenir de la *saignée*, passons à ceux où elle est si nuisible, qu'elle est souvent mortelle.

Contre-indication de la saignée. Si la *saignée* est indiquée dans la pléthore, & la consistence inflammatoire du sang, il est évident qu'elle doit être défendue dans les cas opposés, lorsque les forces sont abattues, comme après de longs travaux de corps ou d'esprit, un usage immodéré du mariage, lorsque le sang est dissous, & la partie rouge dans une petite proportion avec la sérosité. C'est ainsi que l'âge trop ou trop peu avancé, les tempéramens bilieux ou phlegmatiques, la longueur de la maladie, la cachexie, l'œdeme & toutes les hydropisies, les hémorrhagies qui ont précédé, les évacuations critiques quelconques, & toutes celles qui sont trop abondantes, les vices gangréneux, sont des contre-indications pour la *saignée*.

Lorsqu'on admet un usage immoderé de ce remede dans la plûpart des maladies, on est forcé d'établir une longue suite de contre-indications pour en

empêcher les triftes effets dans un grand nombre de cas; mais lorfqu'on la réduit dans fes vraies bornes, on fe trouve bien moins embarraffé par cette combinaifon de caufes & d'effets, d'indications & de contre-indications, qu'il eft bien difficile d'apprétier.

La modération dans l'ufage des remedes, la crainte de tomber dans un abus trop commun, la confiance dans les efforts de la nature, feront que, indépendamment des contre-indications, fi le mal eft leger, fi on peut raifonnablement compter que la nature fera victorieufe, on la laiffera agir, on exercera du moins le grand art de l'expectation, en fe bornant aux foins & au régime, pour ne pas faire du mal, dans la fureur de vouloir agir, lorfqu'on devroit n'être que fpectateur.

Tems de faire la faignée. Nous avons rejetté toutes les *faignées* prophylactiques, ainfi nous n'avons aucun égard aux phafes de la lune, ni même au cours du foleil, pour confeiller des *faignées* toujours nuifibles, lorfqu'il n'y a pas dans le mal une raifon fuffifante pour le faire; lorfqu'il y a pléthore fans fievre, le tems le plus propre pour la *faignée*, eft le plus prochain, en ayant cependant le foin d'attendre que la digeftion du repas précédent foit faite. Mais dans les fievres aiguës avec pléthore, ou dans les inflammatoires qui exigent la *faignée*, nous devons examiner dans quel jour de la maladie, fon commencement, fon milieu, ou fa fin, à quelle heure du jour, avant, pendant, ou après le paroxyfme & l'accès, il eft plus avantageux de faire la *faignée*.

Le tems de l'irritation, qui eft celui de l'accroiffement de la maladie, eft le feul où la *faignée* doive être pratiquée; alors les efforts de la nature peuvent être extrêmes, les forces du malade n'ont point été épuifées par l'abftinence, les évacuations & la maladie; la circulation fe fait avec force, les vaiffeaux refferrés gênent le fang de toutes parts, la confiftance inflammatoire, fi elle exifte, & l'obftacle, croiffent; la fuppuration fe fait craindre, & la réfolution peut être hâtée. S'il y a pléthore, on doit appréhender les hémorrhagies fymptomatiques, la rupture des vaiffeaux, les épanchemens fanguins, ce font ces momens qu'il faut faifir; mais lorfque la maladie eft dans fon état, que la coction s'opere, (car quoique la nature commence à la faire dès le principe de la maladie, il eft un tems où elle la fait avec plus de rapidité) elle ne convient plus: l'inflammation ne peut être refoute alors que par une coction purulente, qui feroit troublée par la faignée; dans le tems du déclin ou de la dépuration, ôter du fang, ce feroit détruire le peu de forces qui reftent, ce feroit donner lieu à des métaftafes, ou tout au moins empêcher que cette matiere nuifible, préparée pour l'évacuation, foit évacuée; ce feroit troubler des fonctions qu'il eft important de conferver dans toutes leur intégrité; ces maximes font fi vraies, les médecins les ont de tout tems tellement connues, que fi quelqu'un d'eux s'eft conduit différemment, aucun n'a ofé le publier comme principe; la feule difficulté a roulé fur la fixation des jours où s'opéroit la coction; les uns ont cru la voir commencer au quatrieme, & ont interdit les *faignées* après le troifieme; les autres ont été plus loin, mais aucun n'a paffé le dixieme ou le douzieme. Il eft mal aifé de fixer un terme précis, dans des maladies qui font de natures fi différentes, dont les fymptomes & les circonftances font fi variés, qui fuivent leur cours dans un tems plus ou moins long; on fent aifément que plus la maladie eft aiguë, plus le tems de l'irritation eft court, plus on doit fe hâter de faire les *faignées* néceffaires, plutôt on doit s'arrêter; c'eft au médecin à prévoir fa durée. Nous pouvons ajouter que ce tems expire communément dans les fievres proprement dites & les inflammations au cinquieme jour; mais nous répeterons fans ceffe que le tems qui précede la coction, ou l'état de la maladie, eft celui où on doit borner la *faignée*.

Les paroxyfmes ou les accès ayant toujours été confidérés par les médecins, comme des branches de la maladie, qui femblables au tronc, ont comme lui un cours régulier, un accroiffement, un état & un déclin; ce que nous avons dit de l'un, doit s'étendre aux autres; c'eft après le friffon, lorfque la fievre eft dans fon plus grand feu, qu'on doit faigner.

L'interdiction de la *faignée* dans le friffon, nous conduit à remarquer qu'on tomberoit précifément dans la même faute, fi on faignoit dans le principe de la maladie, des inflammations, avant que la nature foit foulevée & fes premiers efforts développés.

Choix du vaiffeau. L'hiftoire de la *faignée* nous a prefenté fur le choix des vaiffeaux, une multitude de fentimens fi oppofés, que quoiqu'on puiffe en général les réduire à trois, les révulfeurs, les locaux, & les indifférens, il eft peu d'auteurs qui n'ayent apporté quelques modifications à ces fyftèmes. Appliquons à l'ufage de la *faignée*, les maximes que nous avons établies en parlant de fes effets.

La pléthore eft générale ou particuliere; générale, elle fuppofe une égalité dans le cours de la circulation, un équilibre entre les vaiffeaux & le fang, qui fera détruit fi on ouvre une veine, pendant tout le tems que le fang coulera, mais qui fe rétablira bientôt lorfque le vaiffeau fera fermé; tous les révulfeurs conviennent de ce principe avec les indifférens & les locaux; il eft donc égal, dans ce cas, d'ouvrir la veine du bras, du pié, du col, *&c.* avec ou fans ligature: il n'eft qu'une regle à obferver, c'eft d'ouvrir la veine la plus groffe & la plus facile à piquer; la plus groffe, parce qu'en fourniffant dans un même efpace de tems, une plus grande quantité de fang, elle produira avec une moindre perte, l'effet fouvent defiré, de caufer une légere défaillance.

Mais lorfque la pléthore eft particuliere, il en eft tout différemment, & nous nous hâtons en ce cas, de nous ranger du parti des locaux. Pour concevoir la pléthore particuliere, il faut connoître ou fe rappeller qu'il peut fe former dans les veines d'une partie, ou dans les artérioles, des obftacles au cours de la circulation, qui feront l'effet d'une contraction fpafmodique de ces vaiffeaux, ou des parties voifines, d'une compreffion extérieure ou interne, d'un épaiffiffement inflammatoire particulier du fang, ou des autres humeurs; d'un féjour trop long du fang accumulé dans une partie relâchée, dans une fuite de petits facs variqueux, qui circulant plus lentement, s'épaiffira, fe collera contre les parois des vaiffeaux, ce qui forme une pléthore particuliere, dont l'exiftence eft démontrée par l'évacuation périodique des femmes, par les hémorrhagies critiques, certaines douleurs fixes, les hémorrhoïdes, les inflammations, les épanchemens, *&c.*

Dans tous ces cas la *faignée* doit être faite dans le fiege du mal, ou du moins auffi près qu'il eft poffible, pour imiter la nature dans fes hémorrhagies critiques, & pour fe conformer aux lois de mouvement les plus fimples; c'eft ainfi qu'on ouvre les hémorrhoïdes, & les varices quelconques, qu'on fcarifie les yeux enflammés & les plaies engorgées, qu'on *faigne* au-deffous d'une compreffion forte qui eft la caufe d'un engorgement, qu'on ouvre les veines jugulaires dans plufieurs maladies de la tête avec fuccès, & qu'on éprouve continuellement par ces *faignées* locales des effets avantageux. Qui ne riroit d'un médecin qui ouvriroit la bafilique pour guérir des tumeurs hémorrhoïdales extérieures enflammées? Ici l'expérience vient conftamment à l'appui de la rai-

fon, l'une & l'autre veulent qu'on attaque le mal dans fon fiege, & qu'on vuide le canal, par une ouverture faite au canal lui-même, fans recourir aux branches les plus éloignées.

Quantité du fang. La quantité du fang qu'on doit tirer, eft bien inférieure à celle qu'on peut perdre; les funeftes expériences de ceux qui ont cru trouver dans la *faignée* le remede à tous les maux, & les hémorrhagies énormes que quelques malades ont effuyées, ont appris qu'un homme pouvoit perdre dans une feule maladie aiguë, vingt ou trente livres de fang, s'il étoit évacué en différentes *faignées*, ou fi l'hémorrhagie duroit plufieurs jours. Cette quantité eft bien plus confidérable dans les maladies chroniques; on a vu verfer dans un an, par des centaines de *faignées*, chacune au-moins de fix ou huit onces, autant de fang qu'il en faudroit pour rendre la vie à une douzaine d'hommes. Nous avons honte de rapporter de femblables obfervations, pour l'honneur de la médecine; mais elles tendent à prouver toutes les reffources que la nature a en fon pouvoir contre les maladies & les fautes des médecins, & nous ajoutons, pour détourner ceux qui feroient tentés de fuivre de pareils exemples, que la foibleffe de tous les organes & même de l'efprit, quelquefois incurable, au-moins très-longue à fe diffiper, en eft inévitablement la fuite.

Lorfqu'on tire une grande quantité de fang, le dépouillement de la partie rouge devient de plus en plus confidérable, fur-tout fi les *faignées* ont été copieufes, ou fe font fuivies rapidement, parce qu'alors la perte de la partie rouge eft plus grande proportionnellement; bien-tôt on ne trouve plus que de la férofité dans les veines; ce qu'on appelle *faigner jufqu'au blanc*; dans cet état, le fang eft devenu fi fluide, qu'il eft prefque incapable de concourir à la coction, qu'il ne peut qu'à la longue affimiler le chyle qui lui eft préfenté; ce défaut de coction laiffe fubfifter les engorgemens qui formoient la maladie; ce qui arrive fpécialement dans les fievres exacerbantes, ou d'accès. On fent déja qu'il eft des bornes plus étroites qu'on ne le penfe vulgairement, à la quantité du fang qu'on doit tirer.

Réduire les efforts de la nature dans leur vrai point de force, diffiper la pléthore, rendre au fang la fluidité qui lui eft néceffaire pour circuler librement, en lui confervant la proportion de partie rouge néceffaire à la coction, eft l'art dont il faut qu'un praticien foit inftruit pour atteindre avec précifion la quantité de fang qu'il doit répandre dans les maladies qui exigent la *faignée*.

L'affoibliffement du jet du fang, eft le terme auquel on doit s'arrêter dans chaque *faignée*. Lorfqu'il eft produit par la défaillance que les malades pufillanimes éprouvent en voyant couler leur fang, (défaillance quelquefois plus utile que la *faignée* même) & que le médecin juge qu'on doit continuer de le laiffer couler, on mettra le doigt fur la plaie, on lui laiffera reprendre courage, on ranimera le mouvement du cœur par les fecours ordinaires, pour donner après cela de nouveau cours au fang qu'on doit évacuer.

Cet affoibliffement du jet doit être attendu dans prefque toutes les *faignées*, fur-tout dans les maladies inflammatoires, & les hémorrhagies, à moins que déja la *faignée* ne paffe feize ou dix-huit onces, que le tempérament du malade fe refufe à la *faignée*, ou que la nature de la maladie le mette dans le cas de n'éprouver que très-tard du ralentiffement dans la circulation (comme dans les fous.) On doit s'arrêter alors; mais communément à la huitieme ou dixieme once, on voit le jet baiffer; nous l'avons vu tomber entierement à la feconde dans un jeune malade d'un tempérament fanguin, accoutumé à la *faignée*, qui éprouvoit le fecond jour d'une fievre bilieufe, un redoublement violent, avec une douleur de tête très-vive, en qui une défaillance prefque fyncopale furvint.

La quantité du fang qu'on peut tirer par différentes *faignées*, fans nuire au malade dans l'inflammation la plus grave, dans l'homme le plus robufte, avec la pléthore la plus décidée, n'a jamais paru aux médecins éclairés, dont nous avons tâché de faifir l'efprit, devoir excéder foixante onces; ce qui fait environ un cinquieme de la maffe totale du fang. Dans les inflammations où la confiftence inflammatoire, & la pléthore ne fe préfentent pas avec des caracteres auffi violens, lorfque l'âge ou quelques autres contre-indications viennent mettre des obftacles, il faut refter beaucoup au-deffous, & douze, vingt, ou trente onces tirées en une feule ou différentes fois, fuffifent dans les adultes, pour les cas courans.

Nombre des faignées. Nous avons vu qu'on ne doit faigner en général que dans les quatre ou cinq premiers jours de la maladie, jamais excéder foixante onces de fang; que dans les cas ordinaires, il faut refter beaucoup au-deffous; qu'il faut fermer la veine dans chaque *faignée*, lorfque le pouls s'affoiblit; que le tems le plus favorable pour la faire, eft après le friffon, des accès ou redoublemens. En fuivant ces maximes, on fe trouve borné à faire quatre ou cinq *faignées* dans les inflammations les plus rares; une ou deux dans les plus communes; c'eft auffi ce que nous voyons obferver par les praticiens les plus judicieux, qui n'étouffent point l'expérience fous les fophifmes & les hypothèfes dont nous avons fait tous nos efforts pour nous garantir.

SAIGNÉE, f. f. *terme de Chirurgie*; c'eft une opération qui confifte dans l'ouverture d'une veine ou d'une artere avec une lancette, afin de diminuer la quantité du fang. L'ouverture de l'artere fe nomme *artériotomie* (*voyez* ARTÉRIOTOMIE); & celle de la veine fe nomme *phlébotomie*. *Voyez* PHLÉBOTOMIE. Plufieurs médecins regardent la *faignée* comme le meilleur & le plus sûr évacuant; mais néanmoins fon ufage étoit très-rare parmi les anciens, quoiqu'il foit devenu préfentement très-fréquent. *Voyez* EVACUANT & EVACUATION. On dit que l'hyppopotame a appris le premier aux hommes l'ufage de la *faignée*. Car quand cet animal eft trop rempli de fang, il fe frotte lui-même contre un jonc pointu, & s'ouvre une veine; jufqu'à ce que fe fentant déchargé il fe veautre dans la boue pour étancher fon fang.

Il eft peu important de favoir à qui l'on doit l'invention d'une opération fi utile, & dont les effets admirables étoient connus dès les premiers tems de la Médecine. Nous avons parlé de l'ouverture de l'artere à l'*article* ARTÉRIOTOMIE; & nous avons dit qu'elle n'étoit pratiquable qu'à l'artere temporale. Il n'en eft pas de même de la phlébotomie; on peut ouvrir toutes les veines que l'on juge pouvoir fournir une fuffifante quantité de fang. Les anciens faignoient à la tête; 1°. la veine frontale ou préparate, dont Hippocrate recommandoit l'ouverture dans les douleurs de la partie poftérieure de la tête; 2°. la veine temporale, dans les douleurs vives & chroniques de la tête; 3°. l'angulaire, pour guérir les ophtalmies; 4°. la nafale, dans les maladies de la peau du vifage, comme dans la goutte-rofe; 5°. enfin la ranule, dans l'efquinancie.

Toutes ces veines portent le fang dans les jugulaires; ainfi en ouvrant la jugulaire, on produit le même effet qu'on produiroit en ouvrant une de ces autres veines, & on le produit plus facilement & plus promptement, parce que les jugulaires étant plus groffes, elles fourniffent par l'ouverture qu'on y fait une bien plus grande quantité de fang. *Voy.* RANULE.

On ouvre au cou les veines jugulaires externes.

Au

Au bras il y a quatre veines qu'on a coutume d'ouvrir; savoir, la céphalique, la médiane, la basilique & la cubitale: on pique ordinairement les veines au pli du bras; mais on peut les ouvrir à l'avant-bras, au poignet & sur le dos de la main, lorsqu'on ne peut le faire au pli du bras.

On peut ouvrir deux veines au pié; la saphene interne & la saphene externe: on ouvre ces vaisseaux sur la malléole interne ou externe; & si on ne peut ouvrir ces veines sur les malléoles, & sur-tout l'interne qui est la plus considérable, on peut en ouvrir les rameaux qui s'etendent sur le pié.

On ouvre les veines en-long, en-travers & obliquement; les grosses veines s'ouvrent en-long; les petites & profondes, en-travers; & les médiocres, obliquement.

On distingue deux tems dans l'ouverture des veines, celui de la ponction & celui de l'élévation; le premier est celui qu'il faut pour faire le chemin de dehors en-dedans le vaisseau; le second est le tems qu'il faut employer pour faire le chemin de dedans en dehors, en retirant la lancette. Pendant le premier tems, on fait la ponction avec la pointe & les deux tranchans; & pendant le second, on aggrandit l'ouverture du vaisseau & des tégumens avec le tranchant supérieur de la lancette.

Avant l'opération, il faut préparer toutes les choses convenables pour la pratiquer, une bougie ou une chandelle allumée, en cas qu'on ne puisse pas profiter de la lumiere naturelle, une compresse, une bande, & un vaisseau pour recevoir le sang; il faut en outre pour la saignée du pié avoir un chauderon, ou un sceau de fayence plein d'eau d'une chaleur supportable, pour raréfier le sang & gonfler les veines. On est quelquefois obligé de s'en servir lorsqu'on saigne au bras, & que les vaisseaux ne se manifestent pas assez. Le chirurgien doit avoir une personne au-moins pour éclairer, tenir le vaisseau qui est destiné à recevoir le sang, & donner quelque secours au malade, en cas de foiblesse ou d'autre accident.

Pendant l'opération, le malade doit être placé dans une situation commode; il doit être couché, s'il est sujet à se trouver mal. On cherche l'endroit où est l'artere & le tendon; on pose la ligature à la distance de trois ou quatre travers de doigt du lieu où l'on doit piquer. *Voyez* LIGATURE. On fait sur l'avant-bras quelques frictions avec le doigt indice & du milieu. Après avoir choisi le vaisseau qu'on doit ouvrir, on tire une lancette, on l'ouvre à angle droit, & on met à la bouche l'extrémité de la châsse, de façon que la pointe de l'instrument soit tournée du côté du vaisseau qu'on doit saigner. On donne encore quelques frictions, & l'on assujettit le vaisseau en mettant le pouce dessus, à la distance de trois ou quatre travers de doigt au-dessous de l'endroit où l'on doit piquer. On prend ensuite la lancette par son talon, avec le doigt indicateur & le pouce; on fléchit ces deux doigts; on pose les extrémités des autres sur la partie, pour s'assûrer la main; on porte la lancette doucement, & plus ou moins à-plomb, jusque dans le vaisseau; on aggrandit l'ouverture en retirant la lancette; le sang rejaillit aussi-tôt. La personne chargée du vaisseau qui doit recevoir le sang, le présente, & on fait tourner le lancetier dans la main du bras piqué, pour faire passer plus vîte le sang par le mouvement des muscles. Pendant que le sang sort, on pose la main dessous l'avant-bras pour le soutenir. Quand le sang ne sort point en arcade, on lâche médiocrement la ligature; on met l'ouverture des tégumens vis-à-vis celle de la veine, où l'on fait prendre différentes situations à cette ouverture.

Après l'opération, quand on a tiré la quantité suffisante de sang, on ôte la ligature; on approche les deux levres de la plaie, en tirant un peu les tégumens avec le doigt; on nettoie les endroits que le sang a tachés; on met la compresse sur l'ouverture, & on applique la bande. *Voyez* le bras droit de la *fig.* 1. *Pl. XXX.*

Outre ce qui vient d'être dit, il y a plusieurs remarques à faire sur cette opération, suivant le lieu où on la pratique.

Dans la *saignée* du bras; 1°. le vaisseau qu'on doit ouvrir est quelquefois posé directement sur le tendon du muscle biceps, qui fait dans certains sujets une saillie. Il faut alors mettre en pronation le bras de la personne que l'on saigne; & ce tendon qui a son attache derriere la petite apophyse du *radius*, se caché, pour ainsi dire, & s'enfonce.

2°. Il ne faut jamais piquer, à moins que le vaisseau ne soit sensible au tact, quand même quelques cicatrices l'indiqueroient; car il seroit imprudent de piquer au hasard. Il y a des vaisseaux qui ne se font sentir que quelque tems après que la ligature est faite, & d'autres qu'il est nécessaire de faire gonfler en faisant mettre le bras dans l'eau tiede.

3°. Si la proximité du tendon ou de l'artere jointe à la petitesse du vaisseau, fait entrevoir quelque risque à saigner au pli du bras, il faut ouvrir la veine à l'avant-bras, au poignet, & même à la main.

4°. Quand les vaisseaux sont roulans, il faut bien prendre ses mesures pour les assujettir, en mettant le pouce dessus, ou en embrassant avec la main l'avant-bras par-derriere: cette derniere méthode les contient avec plus de fermeté.

5°. Une des regles les plus importantes de l'art de saigner est de porter la lancette plus ou moins perpendiculairement sur la peau, à proportion que le vaisseau est plus ou moins enfoncé. S'il est très-enfoncé, il faut porter la pointe de la lancette presque à plomb; si on la portoit obliquement, elle pourroit passer pardessus; si le vaisseau est si enfoncé qu'on ne le puisse appercevoir que par le tact, il ne faut point perdre de vûe l'endroit sous lequel on l'a senti; on peut le marquer avec le bout de l'ongle; on y porte la pointe de la lancette, on l'enfonce doucement jusqu'à ce qu'elle soit entrée dans le vaisseau; ce qu'une légere résistance & quelques gouttes de sang font connoître; alors on aggrandit l'ouverture avec le tranchant supérieur de la lancette en la retirant. Comme ce sont ordinairement les personnes grasses qui ont les vaisseaux très-enfoncés, ils sont presque toujours entourés de beaucoup de graisse qui les éloigne de l'artere, du tendon & de l'aponévrose.

6°. Lorsque les vaisseaux sont apparens, ils sont quelquefois collés sur le tendon, sur l'aponévrose, ou sur l'artere. Pour les ouvrir, il faut porter la pointe de la lancette presque horisontalement: lorsqu'elle est dans la cavité du vaisseau, on éleve le poignet afin d'augmenter l'ouverture avec son tranchant. On évite d'atteindre des parties qu'il est dangereux de piquer, en portant ainsi sa lancette horisontalement.

Pour la saignée de la jugulaire, on observe quelques particularités. On met le malade sur son séant, & on lui garnit l'épaule & la poitrine avec une serviette en plusieurs doubles. On pose la ligature comme il a été dit au *mot* LIGATURE. On applique le pouce sur la ligature, & l'autre sur la veine pour l'assujettir; on fait l'ouverture comme dans la *saignée* du bras. Si le sang ne sort pas bien, on fait mâcher au malade un morceau de papier; & s'il coule le long de la peau, on se sert d'une carte en forme de gouttiere, qui s'applique au-dessous de l'ouverture par un bout, & qui de l'autre conduit le sang dans la palette. Après l'opération, on applique une compresse & un bandage circulaire autour du cou.

Pour faire la *saignée* du pié, on fait tremper les deux piés dans l'eau chaude; on en prend un qu'on

pose sur un genou qu'on a garni de linge en plusieurs doubles; on applique la ligature au-dessus des malléoles; on remet le pié dans l'eau pendant qu'on prépare la lancette qu'on met à la bouche. On retire le pié, on en applique la plante contre le genou; on cherche un vaisseau, on l'assujettit après avoir fait quelques frictions, & on l'ouvre en évitant de piquer le périoste sur la malléole, ou les tendons sur le pié. L'on remet le pié dans l'eau; & lorsqu'on juge avoir tiré la quantité suffisante de sang, on ôte la ligature, on essuie le pié, on applique la compresse, & on fait le bandage appellé *étrier*. *Voyez* ETRIER. On doit saigner de la main gauche au bras & au pié gauches, & de la main droite au bras & au pié droits.

Les accidens de la saignée sont légers ou graves. Les légers sont la saignée blanche, lorsqu'on manque d'ouvrir le vaisseau faute des attentions que nous avons prescrites, ou parce que le malade retire son bras; le trombus (*voyez* TROMBUS); l'échymose (*voyez* ECHYMOSE); la douleur & l'engourdissement par la piquûre de quelques nerfs (*voyez* PLAIES DES NERFS. Les accidens graves sont les piqures de l'aponévrose & du périoste, qui sont quelquefois suivis de douleurs & d'abscès (*voyez* PLAIES DES APONEVROSES ET DU PÉRIOSTE); la piquûre du tendon (*voyez* PLAIES DES TENDONS); & enfin l'ouverture de l'artere. *Voyez* ANEVRISME.

M. Quesnay a fait un excellent traité de Chirurgie, sur l'*art de guérir par la saignée*. Il y a un traité particulier sur l'*art de saigner* par Meurisse, chirurgien de Paris. Et un autre qui est plus à la portée des éleves, dans les *Principes de Chirurgie* par M. de la Faye. (*Y*)

SAIGNÉE, s. f. (*Architect.*) petite rigole qu'on fait pour étancher l'eau d'une fondation ou d'un fossé, quand le fond en est plus haut que le terrein le plus prochain, & que par conséquent il y a de la pente. (*D. J.*)

SAIGNÉE DE SAUCISSON, (*Art milit.*) c'est dans les mines la coupure que l'on fait au saucisson, pour mettre le feu à la mine. *Voyez* TRAÎNÉE DE POUDRE.

SAIGNÉE *d'un fossé*, (*Art milit.*) c'est l'écoulement des eaux qui le remplissent. Quand on a saigné un fossé, on jette sur la bourbe qui y reste des claies couvertes de terre ou des ponts de joncs, pour en affermir le passage. *Dict. milit.* (*D. J.*)

SAIGNER, v. act. & neut. c'est verser du sang ou en tirer. *Voyez les articles* SAIGNÉE.

SAIGNER *un fossé*, *en termes de fortification*, c'est en faire écouler l'eau.

Pour *saigner un fossé*, on pratique des rigoles ou des especes de petits canaux, de maniere que le fond se trouve plus bas que celui du fossé. C'est ainsi qu'on en use pour l'écoulement des eaux des avant-fossés lorsque le terrein le permet, & de même pour le fossé du corps de la place. On occupe après cela le fond du fossé en plaçant sur la vase ou le limon des claies pour empêcher d'enfoncer dans la boue. *Voyez* PASSAGE DE FOSSÉ. (*Q*)

SAIGNER se dit *dans l'Artillerie*, d'une piece lorsqu'étant montée sur son affut, la volée emporte la culasse, ce qui arrive lorsqu'on tire de haut en-bas. (*Q*)

SAIGNER DU NEZ se dit *dans l'Artillerie*, d'une piece de canon, dont la volée emporte la culasse lorsqu'elle est montée sur son affut.

On dit encore qu'une piece de canon *saigne du nez* lorsque sa volée devient courbe; ce qui arrive quand le métal se trouve fort échauffé par le trop grand nombre de coups tirés de suite. Dans cet état, la courbure de la volée faisant baisser le bourlet, la bouche de la piece se trouve au-dessous de la direction de l'axe, ce qui dérange la justesse de ses coups. (*Q*)

SAIGNEUX, adj. (*Gram.*) sanglant, souillé de sang. On le dit d'une piece de chair; ce morceau est tout *saigneux*; le bout *saigneux*. *Voyez* BOUT-SAIGNEUX.

SAJI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de Thrace. Strabon, *l. XII. p. 549*, dit: Certains Thraces ont été appellés *Sinthi*, & ensuite *Saji*. C'est chez eux qu'Archiloque dit qu'il jetta son bouclier: ce sont à présent, poursuit Strabon, ceux que l'on appelle *Sapæ*; ils demeurent aux environs d'Abdere & des îles voisines de Lemnos. Parlant, *l. X. p. 457*. de l'île de Samothrace, il dit: Quelques-uns croient qu'elle a eu le nom de *Samo* des *Saji*, peuples de Thrace qui l'ont autrefois habitée, aussi-bien que le continent. Il semble douter en cet endroit, si ces *Saji* sont le même peuple que les *Sapæi* & les *Sinthes* d'Homere, & il rapporte à cette occasion les deux vers d'Archiloque. (*D. J.*)

SAIKAIDO, (*Géogr. mod.*) grande contrée de l'empire du Japon dans le pays de l'ouest. *Saikaido* signifie la contrée des côtes de l'ouest. Cette vaste contrée est composée de neuf grandes provinces, qui sont Tsikudsen, Tsikungo, Budsen, Bungo, Fidsen, Figo, Fiugo, Odsumi & Satzuma. Le revenu annuel de ces neuf provinces monte à 344 mankokfs. (*D. J.*)

SAIKOKF, ÎLE, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire le *pays de l'ouest*, grande île de l'Océan. Après l'île de Nipon, c'est la plus considérable en étendue des trois grandes îles qui forment l'empire du Japon. Elle est située au sud-ouest de l'île de Nipon, dont elle est séparée par un détroit plein de rochers & d'îles, qui sont en partie desertes & en partie habitées. On la divise en neuf grandes provinces, & on lui donne 148 milles d'Allemagne de circuit. (*D. J.*)

SAILLANT, adj. ou part. (*Gram.*) qui s'avance en-dehors; la partie *saillante* de cette façade; *enfoncé* est le correlatif & le contraire de *saillant*. Il s'emploie au figuré: voilà un morceau de poésie bien *saillant*; voilà une pensée *saillante*.

SAILLANT, *en terme de Fortification*, signifie ce qui avance. *Voyez* ANGLE SAILLANT.

On dit le *saillant* du chemin couvert, pour l'angle *saillant* formé par les branches qui se rencontrent vis-à-vis l'angle flanqué des bastions, des demi-lunes, &c. (*Q*)

SAILLANT, *en termes de Blason*, se dit d'une chevre, d'un mouton ou d'un bélier représenté avec les pattes de devant élevées comme pour sauter.

Un lion *saillant* est celui qui est placé en bande, ayant la patte droite de devant à droite de l'écusson, & à gauche la patte gauche de derriere. C'est ce qui le distingue du lion rampant. *Voyez* RAMPANT.

De Cupis à Rome, d'argent au bout *saillant* d'azur, onglé & acorné d'or.

SAILLANS, (*Géog. mod.*) petite ville de France au bas Dauphiné, dans le Diois, sur la Drôme, entre Die & Crest. On croit voir dans son nom un reste de celui de *Sangalauni*, anciens peuples de cette contrée. (*D. J.*)

SAILLE, (*Marine.*) exclamation que font les matelots lorsqu'ils élevent ou poussent quelque fardeau.

SAILLIE, s. f. (*Art d'écrire.*) pensée vive qui paroît neuve, ingénieuse, piquante, & qui n'est cependant pas réfléchie. Pour peu qu'on considere les choses avec une certaine étendue, les *saillies* s'évanouissent, dit l'auteur de *l'esprit des lois*. Elles ne naissent d'ordinaire que parce que l'esprit se jette tout d'un côté & abandonne les autres. Si l'on examine de près les *saillies* qu'on voit dans tant d'ouvrages qu'on aime & qu'on admire tant aujourd'hui, l'on verra qu'elles ne tiennent à rien, qu'elles ne vont à rien, & ne produisent rien; elles ne doivent

donc leurs succès qu'à la frivolité d'esprit qui caractérise ce siecle. (*D. J.*)

SAILLIE *ou* PROJECTURE, s. f. (*Archit.*) avance qu'ont les moulures & les membres d'architecture au-delà du nud du mur, & qui est proportionnée à leur hauteur. C'est aussi toute avance portée par encorbellement au-delà du mur de face, comme fermes de pignon, balcons, ménianes, galeries de charpente, trompes, *&c.* Les *saillies* sur les voies publiques sont réglées par les ordonnances.

On doit regarder toute *saillie* comme la mesure ou la distance de laquelle une partie d'un ordre & de chaque membre en particulier s'avance sur l'autre, en comptant depuis l'axe. Les *saillies* des membres sont proportionnées à leur hauteur, excepté dans les platebandes, auxquelles on donne pour *saillies* la hauteur du liteau, & excepté encore la platebande qui est une partie essentielle de la corniche, & qui a toujours une *saillie* extraordinaire. (*D. J.*)

SAILLIE, (*Danse.*) ou *pas échappés de deux piés*; ce sont des pas de danse qui s'exécutent de la maniere suivante.

Il faut être élevé sur les deux pointes, les piés à la quatrieme position, le corps également posé. Je suppose que le pié droit soit devant vous: laissez échapper vos deux jambes comme si les forces vous manquoient, vous laissez glisser le pié droit derriere, & le gauche revient devant. En partant tous deux à-la-fois & en tombant les deux genoux pliés, vous vous relevez au même instant, & remettant le pié droit devant, le pié gauche revient derriere, ce qui vous remet à la même position où vous étiez en commençant. Comme vous êtes encore plié, vous vous relevez du même tems en rejettant le corps sur le pié gauche, & assemblant par ce mouvement sauté le pié droit auprès du gauche en vous posant à la premiere position: vous faites ensuite un pas du pié gauche, ce qui s'appelle *dégager le pié*, ce qui vous met dans la liberté de faire les pas qui suivent. Cet enchainement de pas se fait dans l'étendue de deux mesures à deux tems légers.

Ces pas se font encore en tournant. Ayant les deux piés à la premiere position, & étant élevé sur la pointe, vous pliez en laissant échapper les deux piés à-la-fois à la distance de la seconde position en tombant plié; vous vous relevez, & vous rapprochez les deux piés l'un près de l'autre à la premiere position; vous dégagez ensuite l'un ou l'autre des deux piés pour faire tels autres pas que vous souhaitez.

SAILLIES, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Béarn, au diocèse de Lescar, à 12 lieues de Pau. Elle est remarquable par une fontaine salée qui s'y trouve, & qui fournit beaucoup de sel au Béarn. (*D. J.*)

SAILLIR, v. n. (*Gram.*) c'est faire une éminence remarquable. Faites *saillir* cette partie, détachez-la du fond. Il se dit aussi du mouvement rapide des eaux jaillissantes; on voit *saillir* de cet endroit mille jets. *Saillir*, c'est la même chose que *couvrir.* Cette jument n'a point encore été *saillie.*

SAIN, adj. (*Gram.*) qui jouit d'une bonne santé, qui n'a rien d'altéré, de corrompu, de contagieux. Cette femme est *saine*, on peut en approcher sans danger. Il se dit aussi de l'air; l'air de cette contrée est *sain.* Des choses qui contribuent à la santé; la promenade est *saine*; le métier des lettres est mal-*sain*; les feves sont lourdes & mal-*saines.* Il étoit *sain* d'entendement. Il a les mœurs *saines.* Sa doctrine est *saine.* Il a le jugement *sain.*

SAIN, (*Critique sacrée.*) ὑγιος; ce mot dans l'Ecriture se prend au figuré pour ce qui est pur, vrai, conforme à la droite raison; un discours *sain*, λογος ὑγιος, à Tite, *c. ij. 8.* est une doctrine pure, honnête, solide, utile, véritable; ce mot ὑγιης a le même sens dans les auteurs prophanes. Archidamas, roi de Lacédémone, voyant un vieillard étranger qui teignoit ses cheveux pour paroître plus jeune, se mit à dire: que nous proposera de *sain* un homme dont non-seulement l'esprit est faux, mais la tête même. Elian. *Var. hist. lib. III. c. xx.* (*D. J.*)

SAIN, *île de, ou* SAYN, (*Géog.*) petite île située sur la côte méridionale de la basse-Bretagne, vis-à-vis la province de Cornouailles. M. de Valois prétendoit que Mercure y étoit anciennement adoré. Pomponius Mela, *l. III. c. vj.* qui parle de l'oracle de cette île, ne nomme pas la divinité qui le rendoit; mais dom Martin a donné tant de demi-preuves que c'étoit la Lune, qu'on ne peut pas se refuser au sentiment de ce savant bénédictin. Au reste, c'étoient des druidesses qui rendoient l'oracle; elles vouoient une chasteté inviolable à la déesse qu'elles servoient. Si l'on en croit les auteurs, ces vestales gauloises étoient souvent consultées pour la navigation. L'idée qu'on avoit qu'elles pouvoient s'élever dans les airs, disparoître à leur gré, & reparoître ensuite, ne contribuoit pas peu au grand crédit qu'elles avoient acquises. On les nommoit *Senæ*, soit parce qu'elles n'étoient d'abord qu'au nombre de six; soit que ce nom fût celte d'origine, & signifiât *respectable*; enfin c'est de ce nom que l'île où elles habitoient fut appellée l'*île de Sain.* (*D. J.*)

SAIN ET NET, (*Maréchal.*) un cheval *sain & net*, est celui qui n'a aucun défaut de conformation, ni aucun mal.

SAIN-DOUX, s. m. (*Chaircuiterie.*) sorte de graisse très-molle & très-blanche que les chaircuitiers tirent de la panne du porc, en la faisant fondre dans une poële ou chaudiere; les réglemens des manufactures de lainage défendent aux tondeurs de draps de se servir pour l'ensimage des étoffes, d'autres graisses que du *sain-doux.* (*D. J.*)

SAIN-DOUX, (*Diete, Pharm. Mat. méd.*) *Voyez* GRAISSE, *Chimie*, *&c.*

SAINFOIN, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *onobrycis*, genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une silique découpée comme une crête de coq, & hérissée de pointes dans quelques especes: cette silique renferme une semence qui a la forme d'un rein. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs sont disposées en épi fort serré. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort en distingue six especes, dont la principale est à fleurs rouges, & à gousses taillées en crête de coq; *onobrychis major foliis viciæ, fructu echimato*, en anglois, *the great vetch leav'd cocks head, with an echinated fruit.*

Sa racine est longue, médiocrement grosse, dure, vivace, garnie de quelques fibres, noire en-dehors, blanche en-dedans. Elle pousse plusieurs tiges longues d'environ un pié, droites, fermes, d'un verd rougeâtre; ses feuilles sont assez semblables à celles de la vesce ou du dalega, mais plus petites, vertes en-dessus, blanches & velues en-dessous, pointues, attachées par paires sur une côte, qui se termine par une seule feuille, d'un goût amer, & d'une odeur légerement bitumineuse. Ses fleurs sont légumineuses, disposées en épis longs & fort serrés, qui sortent des aisselles des feuilles ordinairement rouges, soutenues par des calices velus. Quand les fleurs sont passées, il leur succede de petites gousses taillées en crête de coq, hérissées de pointes rudes. Ces gousses renferment chacune une semence qui a la figure d'un petit rein, grosse comme une lentille, & d'assez bon gout dans sa verdeur. (*D. J.*)

SAINFOIN, (*Agricult.*) cette plante est nommée *onobrychis* par les Botanistes, *sainfoin* en françois,

& de même en anglois *the wholesome hay*, parce qu'elle est fort saine, & qu'elle convient merveilleusement fraîche ou seche à tous les bestiaux. Quelques-uns l'appellent l'*herbe éternelle*, à cause qu'elle dure long-tems dans une même terre. Dans quelques provinces on l'appelle l'*esparcette*.

Si l'on cultive cette excellente plante suivant la nouvelle méthode de M. Tull, on en aura des brins qui s'éleveront jusqu'à cinq piés de haut, avec des touffes de fleurs rouges, de trois, quatre & cinq pouces de long; enfin par cette méthode un arpent de *sain-foin* vient à produire autant d'herbe que trente ou quarante arpens de prés ordinaire. Il est donc important d'entrer dans les détails de la culture de cette plante utile.

La grande fertilité du *sainfoin* procede principalement de la prodigieuse quantité de racines qu'il produit. Son pivot s'étend quelquefois à 15 ou 20 piés de profondeur en terre, & de plus il est pourvu de plusieurs racines latérales, qui s'étendent surtout vers la superficie dans la bonne terre.

C'est une erreur de croire que pour que le *sainfoin* réussisse bien, il faut qu'il y ait, à une certaine profondeur, un banc de tuf, de pierre, ou de craie qui arrête le progrès de ses racines. Au contraire, plus la terre a de fond, plus les racines s'étendent & plus cette plante est vigoureuse.

Comme assez souvent il y a une partie de la semence qui n'est pas propre à germer, il ne faut pas manquer d'en semer à part une petite quantité pour l'éprouver.

On ne doit pas semer cette graine à plus d'un demi-pouce de profondeur, surtout dans les terres fortes; car comme les lobes de la semence, qui est grosse, doivent percer la terre pour former les feuilles similaires, que d'autres nomment *feuilles séminales*, il arrive souvent qu'ils ont trop de peine à se dégager de la terre. Alors il n'y a que la tige qui se montre en forme d'anneau, & la plante périt.

Comme le *sainfoin* est plusieurs années avant de donner un produit considérable, on a coutume pour tirer un profit de la terre, de semer avec la graine de *sainfoin*, du trefle, de l'orge, de l'avoine, &c. L'orge & l'avoine n'occupant pas longtems la terre, ces grains font peu de tort au *sainfoin*; mais les plantes vivaces, comme le trefle, lui en font beaucoup.

Dans les années seches, il arrive souvent, que quand on a fauché l'orge ou l'avoine, on n'apperçoit pas de *sainfoin*. Néanmoins en y regardant de près, on voit ordinairement des filets blancs qui indiquent que le *sainfoin* a levé, mais que les feuilles qui étoient fort menues, ont été fauchées avec l'orge ou l'avoine.

Si les grains qu'on seme avec le *sainfoin* sont drus, s'ils ont poussé avec vigueur, & surtout s'ils ont versé, il arrive ordinairement que le *sainfoin* est étouffé: mais cet accident arrivera rarement, si on le seme suivant la nouvelle méthode de Tull; car comme on seme le *sainfoin* dans des rangées séparées de celles du blé, de l'orge, &c. il court moins de risque d'être étouffé. Il faut cependant convenir qu'il réussit toujours mieux quand il est semé seul.

Quand M. Tull commença à cultiver du *sain-foin*, suivant sa méthode, il employoit 2 galons de semence, ou un peu plus de 2 tiers de notre boisseau de Paris, pour un acre de terre. Mais étant arrivé par accident, que presque toute la semence qu'il avoit mise en terre étoit périe dans un acre ou deux de terrain, qu'il avoit semé trop tard, il fut agréablement surpris de voir au bout de trois ans quelques piés de *sainfoin* d'une grosseur extraordinaire, qui étoient restés çà & là à une telle distance, qu'il n'y en avoit qu'environ quatre piés dans une verge de terre quarrée: de sorte que cette partie de son champ lui fournit le double d'herbe, que le reste où la semence n'avoit pas péri, & où le *sainfoin* étoit beaucoup meilleur que dans les terres qui avoient été semées à l'ordinaire.

M. Tull conclut de-là, qu'il est avantageux de semer le *sainfoin* fort clair, pour que les racines d'un pié ne nuisent pas à celles d'un autre; & il pense que ceux-là se trompent qui sement leur *sainfoin* fort dru, dans l'espérance de se procurer une abondante récolte, puisqu'ils réduisent leur *sainfoin* dans le même état où il est sur les hauteurs de la Calabre auprès de Croto, où cette plante vient naturellement sans aucune culture, mais où elle est si basse & si chétive, qu'on a peine à s'imaginer ce qui a pu déterminer à la cultiver.

M. Tull appuie son sentiment sur une observation qu'il est bon de rapporter. Il dit qu'un champ de *sainfoin* aboutissant sur une terre qu'on labouroit pour la mettre en blé, avoit été fort endommagée par les charrues, qui ayant çà & là entamé sur le *sainfoin*, en avoit beaucoup arraché; mais que le dommage n'étoit qu'apparent, puisque cette partie du champ avoit dans la suite produit plus d'herbe que les autres.

Il paroît que notre auteur pense qu'un gallon, ou très-peu plus du tiers de notre boisseau de Paris, de bonne semence suffit pour un acre de terre; mais il faut que cette semence soit bien également distribuée partout, de sorte qu'il reste entre chaque pié de *sainfoin*, des espaces à-peu-près égaux: c'est ce qu'on peut faire avec le nouveau semoir de son invention, & non autrement. Il ne faut pas craindre de diminuer la récolte en diminuant le nombre des plantes; car le produit d'une seule plante bien cultivée passera une demi-livre. Ainsi, lorsqu'il y aura 112 plantes dans une perche quarrée, quand on supposeroit que chaque plante, l'une portant l'autre, ne produiroit qu'un quart de livre de foin, on aura néanmoins 28 livres de foin par perche quarrée. On ne s'attendroit pas à une recolte aussi considérable; quand les plantes sont encore jeunes & petites, elles ne couvrent pas la terre, & il semble que la plus grande partie du champ reste inutile; mais quand les plantes sont parvenues à leur grandeur, elles couvrent toute la terre. Il y a encore un avantage qu'on retire de la nouvelle culture; c'est que si le *sainfoin* cultivé a été semé de bonne heure, il commencera dès la seconde année à fournir une petite recolte qui égale celle de la troisieme année du *sainfoin* ordinaire.

De plus, M. Tull assure que le *sainfoin*, cultivé suivant ses principes, plaît aux bestiaux, parce que les bestiaux mangent par préférence les herbes qui sont crues avec plus de force & de vigueur. Il est pourtant avéré que les bestiaux préferent l'herbe fine à celle qui est grosse: or le *sainfoin* qui est cultivé suivant la nouvelle méthode, doit être fort gros.

Quoi qu'il en soit, l'auteur conclut de ses expériences, 1°. que si l'on seme du *sainfoin* dans le dessein de le cultiver avec la nouvelle charrue, la façon la plus convenable est de le semer en deux rangées paralleles, qui soient éloignées l'une de l'autre de 8 pouces, & de donner 30 ou 32 pouces de largeur aux plates-bandes: de sorte qu'il doit y avoir quatre piés du milieu d'un sillon au milieu d'un autre.

2°. Si l'on seme du *sainfoin* dans l'intention de le cultiver à main avec la houe, il convient de mettre 16 pouces d'intervalle entre les rangs, & qu'il y ait dans les rangs au-moins 8 pouces de distance, d'un pié à l'autre.

3°. Si l'on seme du *sainfoin* dans l'intention de ne point le labourer, il faut mettre les rangées à 8 pouces les unes des autres; & faire ensorte de ne pas

employer plus de semence, que quand on laisse 16 pouces entre les rangs; car il faut que chaque pié de *sainfoin* ait assez d'espace autour de lui, pour étendre ses racines, & tirer la substance qui lui est nécessaire, sans être incommodé par les piés voisins.

Le *sainfoin* s'accommode de presque toutes sortes de terres, excepté des marécageuses; mais il vient mieux dans les bonnes terres que dans les maigres, & il se plaît singulierement dans les terres qui ont beaucoup de fond.

Quoique cette plante ne soit pas délicate, il ne faut pas s'imaginer qu'on soit dispensé de bien labourer la terre où on doit la semer. Au contraire, comme immédiatement après sa germination elle jette quantité de racines en terre, il est bon qu'elle la trouve bien labourée, & le plus profondément qu'il est possible.

On peut semer le *sainfoin* dans toutes les saisons de l'année; mais quand on le seme en automne, il y a à craindre qu'il ne soit endommagé par les gelées. Si on le seme l'été, il arrive souvent que la graine reste longtems en terre sans germer; ou si elle leve, la sécheresse ordinaire dans cette saison, fait languir les jeunes plantes. Ainsi, le mieux est de semer le *sainfoin* au printems, quand les grandes gelées ne sont plus à craindre.

Nous avons dit qu'il convenoit de semer le *sainfoin* par rangées, deux à deux, qui soient écartées les unes des autres de 8 pouces, & de laisser 30 ou 32 pouces d'intervalle entre chaque deux rangées; enfin qu'il convenoit de faire ensorte que dans la longueur des rangées, les piés du *sainfoin* fussent éloignés les uns des autres de huit pouces. Il seroit difficile de remplir toutes ces vues en grand, sans le secours du nouveau semoir.

On peut encore, au moyen de cet instrument, placer les grains dans le fond des petits sillons qui sont ouverts par les socs du semoir, & ne les recouvrir que de la petite quantité de terre qu'on sait être convenable. Par ce moyen la jeune plante se trouve au fond d'une petite rigole, ce qui est fort avantageux, non-seulement à cause de l'eau qui s'y ramasse; mais encore, parce que cette rigole se remplissant dans la suite, la plante se trouve rehaussée par de nouvelle terre.

Il ne sera pas nécessaire de labourer tous les intervalles à la fois, mais tantôt les uns, tantôt les autres; de cette façon l'on ne laboureroit qu'une cinquieme partie de terrein, ensorte que le *sainfoin* pourra subsister trente ans dans une même terre, ce qui la rendra bien plus propre à recevoir les autres grains qu'on y voudra mettre dans la suite.

Le *sainfoin* mérite bien qu'on donne des soins à sa culture, car c'est assurément une des plus profitables plantes qu'on puisse cultiver. La luzerne ne peut venir que dans les terres fraîches, humides, & très-substantielles. Le trefle ne réussit que dans les bonnes terres: au lieu que le *sainfoin* s'accommode de toutes sorres de terres; & quoiqu'il vienne mieux dans les unes que les autres, il subsiste dans les plus mauvaises.

Le *sainfoin* a cet avantage sur les prés ordinaires, qu'il fournit beaucoup plus d'herbe. Outre cela, on parvient plus fréquemment à le fanner à-propos; car le pois de brebis, la vesse, la luzerne, le trefle, & même les foins ordinaires, doivent être fauchés, quand ces différentes plantes sont parvenues à leur maturité; si l'on différoit, on courroit risque de tout perdre: que le tems soit à la pluie ou non, il faut les faucher, au risque de voir l'herbe pourrir sur le champ, si la pluie continue. Il n'en est pas de même du *sainfoin*; car on peut le faucher en différens états avec un profit presqu'égal.

1°. On peut faucher le *sainfoin* avant que les fleurs soient du tout épanouies. Alors on a un fourrage fin qui est admirable pour les bêtes à cornes; & ces *sainfoins* fauchés de bonne heure, fournissent un beau regain qui dédommage amplement de ce qu'on a perdu, en ne laissant pas parvenir la plante à toute sa longueur.

M. Tull prétend même que ce fourrage est si bon, qu'on peut se dispenser de donner de l'avoine aux chevaux, quand on leur fournit de cette nourriture. Il assure qu'il a entretenu pendant toute une année un attelage de chevaux en bon état, en ne leur donnant que de ce foin, quoiqu'ils fussent occupés à des travaux pénibles. Il ajoute qu'il a engraissé des moutons avec la même nourriture, plus promptement que ceux qu'on nourrissoit avec du grain. Mais on ne peut avoir de ce bon foin, que quand on le cultive suivant sa méthode: l'autre monte en fleur presqu'au sortir de terre.

2°. Si le tems est disposé à la pluie, on peut différer à faucher le *sainfoin* quand il est en fleur. Ce fourrage est encore fort bon pour les vaches, mais il faut prendre garde en le fannant de faire tomber la fleur, car les bestiaux en sont très-friands, & cette partie qui se détache aisément, les engage à manger le reste.

3°. Si la pluie continue, on peut laisser le *sainfoin* sur pied, jusqu'à ce qu'il soit entre fleur & graine. Alors la récolte est plus abondante; non-seulement parce que la plante est parvenue à toute sa grandeur; mais encore parce que l'herbe étant mieux formée, elle diminue moins en se séchant. Il est vrai que le fourrage n'est pas si délicat; mais les chevaux s'en accommodent bien, parce qu'ils aiment à trouver sous la dent les graines de *sainfoin* qui commencent à se former.

4°. Si le tems continue à être à la pluie, plutôt que de s'exposer à voir pourrir sur terre son *sainfoin*, il vaut mieux le laisser sur pié. Car la graine mûrit & dédommage en bonne partie de la perte du fourrage; non-seulement parce que cette graine peut se vendre à ceux qui veulent semer du *sainfoin*, mais encore parce que deux boisseaux de cette graine nourrissent aussi bien les chevaux, que trois boisseaux d'avoine: & généralement tous les bestiaux en sont très-friands, aussi bien que les volailles.

Lorsque la paille de ce *sainfoin* qui a fourni de la graine a été serrée à-propos, elle peut encore servir de fourrage au gros bétail. Ils la préferent au gros foin de prés-bas, & à la paille du froment; mais pour qu'ils la mangent bien, il la faut hacher à-peu-près comme on fait la paille en Espagne, ou la battre avec des maillets, comme on fait le jonc marin dans quelques provinces.

Il nous reste à dire quelque chose de la façon de fanner le *sainfoin*. La faux le range par des especes de bandes, qu'on nomme des ondins, parce qu'on les compare aux ondes qui se forment sur l'eau. Dans le tems de hâle, le dessus des ondins est sec, un ou deux jours après qu'il a été fauché. Lorsqu'il est en cet état, le matin après que la rosée a été dissipée, on retourne les ondins l'un vers l'autre. Cette opération se fait assez vîte, en passant un bâton sous les ondins pour les renverser.

On les renverse l'un vers l'autre, pour que les deux ondins se trouvent sur la partie du champ qui n'a pas été labourée, & pour qu'il y ait moins de foin perdu; parce que, quand on le ramasse, il suffit de faire passer le rateau, ou pour parler comme les fermiers, le fauchet sur les espaces.

Sitôt que les ondins retournés sont secs, on les ramasse avant la rosée du soir en petits meulons, qu'on appelle des *oisons*, parce qu'étant ainsi disposés, ils ressemblent à un troupeau d'oies répandues dans un

champ, & comme le *ſainfoin* eſt en plus groſſes maſſes, il craint moins la roſée, & même la pluie quand elle n'eſt pas abondante.

Si on laiſſoit le *ſainfoin* répandu fort mince ſur tout le champ pendant une huitaine de jours, quand même il ne tomberoit point d'eau, il perdroit beaucoup de ſa qualité. C'eſt pourquoi, ſitôt qu'il eſt ſuffiſamment ſec, il faut le mettre en groſſes meules, ou le ſerrer dans les granges : & à cette occaſion, il eſt bon de remarquer, que ſuppoſant le *ſainfoin* & le foin ordinaire également ſecs, on peut faire les meules de *ſainfoin* beaucoup plus groſſes que celles de foin, ſans craindre qu'il s'échauffe, parce que les brins ſe preſſant moins exactement les uns contre les autres, il paſſe entre deux de l'air qui empêche la fermentation.

On a obſervé que le *ſainfoin* n'eſt jamais meilleur que quand il a été deſſeché par le vent, & ſans le ſecours du ſoleil. Outre cela, une pluie qui feroit noircir le foin ordinaire, le trefle, & même la luzerne, n'endommage pas le *ſainfoin*; il n'eſt véritablement altéré que quand il eſt pourri ſur le champ.

Quand le tems eſt diſpoſé à la pluie, ſi le *ſainfoin* n'eſt pas encore ſec, on peut le ramaſſer en petits meulons, & on ne craindra pas qu'il s'échauffe, ſi l'on met au milieu de chaque meulon une corbeille, ou un fagot qui permettre la circulation de l'air & l'évaporation des vapeurs; mais ſitôt que l'herbe eſt bien ſeche, il faut la ſerrer dans des granges, ou en former de groſſes meules, & les couvrir avec du chaume.

Parlons à préſent de la récolte du *ſainfoin* qu'on a laiſſé mûrir pour la graine. Comme toutes les fleurs du *ſainfoin* ne s'épanouiſſent que les unes après les autres, la graine ne mûrit pas non plus tout-à-la-fois. Si l'on coupoit le *ſainfoin* lorſque les graines d'en bas ſont mûres, on perdroit celles de la pointe. Si l'on attendoit pour faucher les *ſainfoins*, que la graine de la pointe fût mûre, celle d'en bas ſeroit tombée & perdue. Ainſi il faut choiſir un état moyen, & alors les graines qui ſont encore vertes achevent de mûrir, & au bout de quelque tems, elles ſont auſſi bonnes que les autres.

Il faut bien ſe donner de garde de faucher, ni de ramaſſer ces ſortes de *ſainfoins* dans la chaleur du jour; la plus grande partie de la graine ſeroit perdue. Le vrai tems pour ce travail, eſt le matin ou le ſoir, quand la roſée ou le ſerein rendent la plante plus ſouple.

S'il fait beau, le *ſainfoin* ſe deſſeche aſſez en ondins, ſans qu'il ſoit beſoin de les retourner; mais s'il a plû, & qu'on ſoit obligé de retourner les ondins, le mieux eſt pour ne point faire tomber la graine, de paſſer le bâton ſous les épis & de renverſer l'ondin de façon que les piés des *ſainfoins* ne faſſent que tourner comme ſur un axe. Il ne faut pas attendre que le *ſainfoin* ſoit fort ſec pour le mettre en meules, car on courroit riſque de perdre beaucoup de graines. Il y a des gens qui pour ne point courir ce riſque, l'enlevent dans des draps; alors on le peut ſerrer ſi ſec qu'on veut, puiſque la graine ne peut ſe perdre.

Mais ſi l'on veut battre le *ſainfoin* dans le champ, il ne faut point faire de meules; il ſuffit de ramaſſer le *ſainfoin* en meulons, & pour lors il ne peut pas être trop ſec. On prépare une aire à un coin d'un champ, ou bien l'on étend un grand drap par terre; deux métiviers battent le *ſainfoin* avec des fléaux, pendant que deux perſonnes leur en apportent de nouveau dans des draps, & deux autres nettoient groſſierement avec un crible la graine qui eſt battue. La graine ainſi criblée, & miſe dans des ſacs, eſt portée à la maiſon. A l'égard de la paille, on la ramaſſe en groſſes meules pour la nourriture du bétail; mais il faut empêcher qu'elle ne ſoit mouillée, parce qu'elle ne ſeroit plus bonne à rien.

Un article très-important, & néanmoins très-difficile, eſt de conſerver la ſemence qui a été battue dans le champ; car il n'y a pas le même inconvénient pour celle qu'on engrange avec la paille; elle ſe conſerve à merveille.

Celle qui eſt dépouillée de ſa paille, a une diſpoſition très-grande à fermenter, de ſorte qu'un petit tas eſt aſſez conſidérable pour que la graine du centre s'échauffe. Inutilement l'étendroit-on dans un grenier à ſept ou huit pouces d'épaiſſeur; ſi on ne la remuoit pas tous les jours, elle s'échaufferoit. Le meilleur moyen eſt de faire dans une grange un lit de paille, puis un lit fort mince de graine, un lit de paille & un lit de graine, & l'hiver on peut retirer cette graine, & la conſerver dans un grenier; car comme elle a perdu ſa chaleur, elle ne court plus le même riſque de ſe gâter.

Il faut terminer ce qui regarde le *ſainfoin*, par avertir que ſi on ne faiſoit pas paître les *ſainfoins* par les beſtiaux, ils ſeroient bien meilleurs qu'ils ne ſont. M. Tull recommande ſurtout qu'on les défende du bétail la premiere & la ſeconde année & tous les ans au printems.

Enfin il prétend qu'il a rajeuni des pieces de *ſainfoin* où le plant étoit languiſſant, en faiſant labourer des plates-bandes de trois piés de largeur, & laiſſant alternativement des planches de *ſainfoin* de même largeur. Il aſſure que ce *ſainfoin* ayant étendu ſes racines dans les plates-bandes labourées, avoit repris vigueur & fourni de très-bonne herbe. *Voyez* Tull, *Horſeboing Husbandry*, *p. 76 & ſuiv.* ou le *traité* de M. du Hamel *de la culture des terres*, *tom. I.* (*D. J.*)

SAINFOIN, SAINT-FOIN *ou* GROS FOIN, (*Mat. méd.*) les anciens faiſoient de cette plante beaucoup plus d'uſage que nous. Dioſcoride, Galien, Pline, *&c.* en parlent comme d'un remede uſité, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ils regardoient les feuilles de cette plante comme fortifiantes, réſolutives, diaphorétiques & diurétiques : mais encore une fois, les modernes ne l'employent plus.

On a obſervé que les feuilles de *ſainfoin cueillies* immédiatement avant l'apparition de la fleur, & ſéchées avec ſoin, prenoient la forme extérieure & l'odeur du thé verd : il ne ſeroit pas étonnant qu'elles euſſent auſſi la même vertu. *Voyez* THÉ. (*b*)

SAINGOUR, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie, dans l'Indouſtan, ſur la route d'Agra à Patna. Elle ſe perd dans le Géméné. (*D. J.*)

SAINT, adj. (*Gramm. & Théolog.*) ce nom qui ſignifie *pur*, *innocent*, *parfait*, convient particulierement à Dieu qui eſt *ſaint* par eſſence.

Il a été communiqué aux hommes célebres par leur vertu & leur piété : les premiers fideles l'ont donné généralement à tous les chrétiens qui vivoient conformément aux lois de Jeſus Chriſt. Dans la ſuite le nom de *ſaint* & de *très-ſaint*, a été donné & ſe donne encore aux patriarches, aux évêques, aux prêtres, aux abbés, & autres perſonnes d'une éminente piété. Mais on a particulierement affecté le nom de *ſaint*, à ceux qui ſont morts & que l'on croit jouir de la gloire éternelle. Les Grecs l'ont donné aux martyrs, à leurs patriarches, à leurs évêques morts dans la communion de l'Egliſe catholique, & aux perſonnes qui avoient vécu & qui étoient mortes ſaintement. Dans l'égliſe latine ce nom a été donné autrefois aux martyrs, & à tous ceux dont la ſainteté étoit notoire. Depuis le xii. ſiecle on l'a réſervé à ceux qui ont été canoniſés par les papes après les informations & cérémonies accoutumées. *Voyez* CANONISATION.

Un des points qui diviſent les Proteſtans d'avec les Catholiques, c'eſt que ceux-ci adreſſent aux *ſaints* des vœux & des prieres pour obtenir leur interceſſion auprès de Dieu; ce que les Proteſtans condamnent

comme une idolâtrie, prétendant que c'est assez honorer les *saints*, que de proposer leurs exemples à imiter. *Voyez* CULTE & INVOCATION.

Le nombre des *saints* reconnus pour tel est presque infini ; le pere Papebrok en compte dix-sept ou dix-huit cens pour le premier jour de Juin seulement ; ce ne sont pas seulement les Protestans qui ont trouvé étrange cette multitude prodigieuse de *saints*. Le savant pere Mabillon écrivain très-catholique, dans sa dissertation sur le culte des *saints* inconnus, observe qu'on rend des honneurs à des *saints* prétendus, qui peut-être n'étoient pas chrétiens, dont on ne sait pas même les noms, ou auxquels on adresse des prieres sans savoir par aucun jugement de l'Eglise, s'ils sont dans le ciel. Mais l'Eglise, loin d'autoriser les superstitions à cet égard, les condamne & veut qu'on ne reconnoisse pour *saints*, que ceux dont on a des actes authentiques. Bollandus, Rosweid, le pere Papebrock & autres jésuites, se sont attachés avec un zele infatigable à ce travail, & ont publié vingt-quatre volumes *in-folio* pour les six premiers mois de l'année, & depuis la mort du pere Papebrock, ses continuateurs en ont encore donné plusieurs. *Voyez* ACTES & BOLLANDISTES.

SAINT LE, (*Hist. jud.*) dans l'Ecriture, marque en particulier la partie du temple qui étoit entre le vestibule & le sanctuaire, & dans laquelle on voyoit le chandelier d'or, l'autel des parfums, & la table des pains de proposition.

Le *saint* ou les *saints*, *sancta*, se prend pour tout le temple, ou même pour le ciel : *le Seigneur a regardé du haut de son saint*, psal. c. j. ℣. 20. *Louez le Seigneur dans son saint*, ps. cl. ℣. 1.

Le *saint des saints*, ou le *sanctuaire*, marque la partie la plus intérieure & la plus sacrée du temple, où étoit l'arche d'alliance, & où personne n'entroit jamais, sinon le grand-prêtre, une fois l'année au jour de l'expiation solemnelle. *Voyez* EXPIATION & SANCTUAIRE.

SAINT, SAINTETÉ, (*Critique sacrée.*) ἁγιὸς, ὁσιὸς, ἁγιότης, οσιοτης ; *sainteté* signifie *la pureté d'ame*, Thess. iij. 13. *la piété envers Dieu*, Luc, j. 75. La *sainteté*, dit Platon, est cette partie de la justice qui consiste dans le service des dieux ; & celle qui consiste dans les devoirs des hommes envers les hommes, est la seconde partie de la justice. Mais la *sainteté du temple* dans l'Exode, c'est le temple de Jérusalem consacré au culte de Dieu seul. Les *choses saintes* sont les mysteres de la Religion, *Matt. vij. 6.* La qualification de *saints*, se donne dans le vieux Testament aux anges, aux prophetes, aux patriarches, aux sacrificateurs, au peuple juif ; dans le nouveau-Testament les apôtres honorent de ce titre les fideles & les chrétiens, parce qu'ils doivent mener une vie pure & religieuse. (*D. J.*)

SAINT, (*Géog. mod.*) les mots *saint* & *sainte*, ont été imposés en Géographie à plusieurs lieux où l'on a bâti des églises & des monasteres, auxquels on a donné le nom des *saints* dont on y révéroit la mémoire.

Ces églises & ces monasteres ont été avec le tems accompagnés de quelques maisons, & ont vu se former à l'ombre de leurs clochers, des villages, des bourgs, ou des villes, qui ont ensuite pris le nom du *saint*.

Des navigateurs ont trouvé des îles, des rivieres, des ports, dont ils ignoroient la dénomination, & ils leur ont donné celui du *saint* ou de la *sainte*, dont ils portoient eux-mêmes le nom, ou du *saint* dont l'église célébroit la mémoire le jour de la découverte.

Il est arrivé de cette maniere, que les noms de *saint* & de *sainte*, sont devenus assez ridiculement des noms géographiques ; de plus, ces noms géographiques en se multipliant prodigieusement, ont jetté une grande confusion dans cette science ; mais il n'y a point de moyen d'y remédier.

Les Italiens disent *santo*, pour *saint* ; seulement au lieu de *santo* ; ils disent *sant* devant les mots qui commencent par une voyelle, & *san* devant ceux qui commencent par une consonne, *sant' Ambrosio*, *sant' Agostino*, *san Paolo*. Cette regle est la même dans les noms de lieux imposés par les Espagnols.

On ne trouvera guere dans ce Dictionnaire (& seulement sous leurs noms propres) que les endroits un peu considérables, nommés par les François *saint*, par les Italiens & les Espagnols *santo*, *sant'* ou *san* ; car les détails minutieux ne conviennent point à cet ouvrage. (*D. J.*)

SAINTS *culte des*, (*Hist. eccléf.*) ce n'est pas mon dessein de faire méthodiquement l'histoire de l'invocation & du *culte des saints* ; mais le lecteur sera peut-être bien-aise de trouver ici le morceau de M. Newton sur cette matiere, & qui n'a point encore été traduit en françois.

Trois choses, selon lui, donnerent occasion à ce culte ; 1°. les fêtes célébrées en mémoire des martyrs ; 2°. la coutume de prier auprès de leurs sépulchres ; 3°. les prétendus miracles opérés par leurs reliques.

Grégoire de Nysse rapporte que Grégoire évêque de Neocésarée & de Pont, s'étant apperçu que les jeux & les fêtes payennes retenoient le commun peuple dans l'idolâtrie, permit qu'on célébrât des fêtes en mémoire des martyrs, & que le peuple s'y divertît. On substitua bien-tôt après la fête de Noël aux bacchanales ; celle du premier Mai aux jeux de Flora ; celles de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, & des apôtres, aux fêtes marquées dans le vieux calendrier romain, les jours de l'entrée du soleil dans quelque signe du zodiaque. Cyprien ordonna de tenir un registre exact des actes des martyrs, afin d'en célébrer la mémoire ; & Felix évêque de Rome, jaloux de la gloire des martyrs, commanda d'offrir annuellement des sacrifices en leur nom.

La coutume de s'assembler dans les cimetieres où étoient les sépulchres des martyrs, laquelle commença à être en vogue du tems de la persécution de Dioclétien, contribua encore à l'établissement du *culte des saints*. Le concile d'Eliberi ou d'Elvire en Espagne, tenu en 305, défendit d'allumer pendant le jour des cierges dans les cimetieres des martyrs, de peur de troubler leur repos. Celui de Laodicée, tenu l'an 314, condamna ceux qui abandonnant les cimetieres des vrais martyrs, alloient faire leurs prieres auprès des sépulchres des martyrs hérétiques ; & l'an 324, un autre concile dénonça anathème à ceux qui par arrogance abandonneroient les congrégations des martyrs, les liturgies qu'on y lisoit, & la commémoration qu'on faisoit de ces athletes du Seigneur.

Avant qu'on eût la liberté de bâtir des églises pour y célébrer le service divin, on s'assembloit dans les cimetieres des martyrs ; on y faisoit tous les ans une commémoration de leur martyre ; on allumoit des flambeaux en leur honneur, & on jettoit de l'eau bénite sur ceux qui y venoient pour leurs dévotions. Lorsqu'ensuite la paix fut donnée à l'Eglise, & qu'on bâtit des temples magnifiques pour s'y assembler, on transporta les corps des *saints* & des martyrs dans ces temples. L'empereur Julien reprocha aux chrétiens cette coutume.

Dans la suite, on attribua aux os des martyrs la vertu de faire taire les oracles, de chasser les démons, de guérir les malades, d'opérer toutes sortes de miracles ; c'est ce qu'on prouve par des témoignages de divers peres. On garda religieusement leurs reliques ; on s'imagina que les *saints* après leur mort, devenoient les protecteurs & comme les dieux tutélaires des lieux où étoient leurs os.

Enfin, on commença à leur rendre un culte religieux & à les invoquer, premierement en Egypte & en Syrie, ensuite à Constantinople, & dans les églises d'occident. Grégoire de Naziance adresse des prieres à Athanase & à Basile; & il rapporte que Justine fut protegée miraculeusement, parce qu'elle invoquoit la sainte Vierge. Grégoire de Nysse implora le secours d'Ephrem & du martyr Théodore. A Constantinople, l'invocation des *saints* fut inconnue jusqu'à l'année 379, que Grégoire de Naziance la leur enseigna : saint Chrysostome l'appuya fortement; mais l'empereur Theodose défendit quelque tems après, de déterrer les os des *saints* & des martyrs, ou de les transporter d'un lieu à un autre.

Sans adopter toutes les idées de M. Newton, on ne peut disconvenir qu'il n'y ait dans ce petit morceau des vûes tres-justes sur l'origine du culte des *saints ;* & d'ailleurs il faut observer que ce beau génie n'avoit fait que jetter ces remarques sur le papier, sans y mettre la derniere main. (*D. J.*)

SAINTAUBINET, (*Marine.*) c'est un pont de cordes supporté par des bouts de mâts, posés en-travers sur le plat-bord, à l'avant des vaisseaux marchands. *Voyez encore* PONT DE CORDES.

SAINTE-BARBE, s. f. (*Marine.*) nom qu'on donne à la chambre des cannoniers, parce qu'ils ont choisi *sainte Barbe* pour patrone. C'est un retranchement à l'arriere du vaisseau, au-dessus de la soute, & au-dessous de la chambre du capitaine. *Voyez la Marine, Pl. IV. fig. 1. la sainte-Barbe, cottée 107.* On l'appelle aussi *gardiennerie*, parce que le maître canonnier y met une partie de ses ustensiles. Il y a ordinairement deux sabords pratiqués dans l'arcasse, pour battre par derriere, & le timon ou barre du gouvernail y passe.

SAINTE-CROIX, L'ILE DE, (*Géog. mod.*) l'une des Antilles située par les 17 degrés 36 minutes de *latitude*, au nord de l'équateur, à 15 ou 16 lieues dans l'est sud-est de Portorico, sa longueur est d'environ 9 lieues sur une largeur inégale; son terrein produit les plus beaux arbres du monde, dont le bois est propre à construire de très-beaux meubles. Cette île, qui étoit sous la domination de la France, depuis l'établissement des Antilles, fut cédée vers le commencement du regne de Louis XV. aux Danois, qui y ont aujourd'hui une assez nombreuse colonie, malgré l'intempérie du climat.

SAINTE-LUCIE, BOIS DE, (*Botan.*) espece de cerisier sauvage. *Voyez* MAHALEB, (*Botan.*)

SAINTES, *ou* SAINCTES, (*Géog. mod.*) on écrivoit anciennement *Xaintes ;* ville de France, capitale de la Saintonge, sur la Charente, qu'on y passe sur un pont, à 16 lieues au sud est de la Rochelle, & à 25 au nord-est de Bourdeaux.

Cette ville, qui du tems d'Ammien Marcellin, étoit une des plus florissantes de l'Aquitaine, est aujourd'hui une petite & pauvre ville; ses rues sont étroites, & les maisons mal bâties. Il y a cependant une sénéchaussée, un présidial, & une élection, qui est de la généralité de la Rochelle. Les Jésuites y ont tenu un college, & les Lazaristes y tiennent un séminaire.

L'évêché de *Saintes*, qui passe pour un des plus anciens des Gaules, est suffragant de Bourdeaux; il vaut douze à quinze mille livres de revenu, toutes les charges acquittées Il est composé de 565 églises, tant paroissiales que succursales; ces dernieres sont au nombre d'environ 60. Le chapitre de la cathédrale est composé d'un doyen & de vingt-quatre chanoines, dont les quatre qui ont les dignités, sont nommés par l'évêque, quoique le chapitre soit indépendant de lui.

On a tenu divers conciles à *Saintes*; savoir en 563, 1075, 1080, 1088 & 1096; c'est dans ce dernier que fut ordonné le jeûne des veilles des apôtres.

Il y a dans un fauxbourg de cette ville, une riche abbaye de bénédictines, fondée l'an 1047, sous le titre de *Notre-Dame. Long. 37. 2. lat. 45. 39.*

La ville de *Saintes* s'appelloit anciennement *Mediolanum*, comme Milan dans la Gaule cisalpine, & elle avoit un amphithéatre avec beaucoup d'autres marques de grandeur lorsqu'elle étoit située sur une montagne. Cette ville que les auteurs, jusqu'au cinquieme siecle, appellent *Mediolanum*, ayant été entierement ruinée par le passage des Vandales, & des autres barbares qui traverserent les Gaules pour aller en Espagne, fut rebâtie dans une situation plus commode que l'ancienne, car elle est sur le bord de la Charente. Depuis ce tems-là, le nom *Mediolanum* n'a plus été en usage, on ne s'est servi que de celui du peuple *Santones*, d'où est venu le mot de *Saintes.*

Amelotte (*Denys*), pere de l'oratoire, naquit à *Saintes*, en 1606, & se montra de bonne heure ennemi de MM. de Port-royal, dans l'espérance d'obtenir un évêché. Il a donné une version du nouveau Testament en *quatre volumes in-8°.* qu'il mit au jour en 1666, 1667 & 1668. Cette version n'est pas fort exacte, & l'on y a trouvé des fautes assez grossieres, principalement pour ce qui regarde la critique. Le pere Amelotte mourut en 1678, âgé de soixante-douze ans. (*D. J.*)

SAINTETÉ, s. f. (*Gramm. & Théolog.*) qualité ou état d'un homme saint, ou exempt de péché. *Voyez* PÉCHÉ.

Sainteté se dit aussi des personnes sacrées, & des choses destinées au service de Dieu & aux usages de la religion. *Voyez* SACRÉ & SAINT.

On dit dans ce sens jours *saints*, ordonnances *saintes*, *sainte* Bible, *saint* Evangile, guerre *sainte*, *&c.* Les Catholiques romains appellent l'inquisition, le *saint office*, & le siege de Rome, le *saint siege*. *Voyez* INQUISITION, *&c.*

Sainte huile, eau *sainte*, &c. *Voyez* ONCTION, EAU, *&c.*

La Palestine est appellée par excellence la *Terre sainte*, & Jérusalem la *sainte cité*. Tel prince croyoit signaler sa religion en allant combattre pour la conquête de la Terre *sainte*. *Voyez* CROISADE.

Dans les pays catholiques, un tiers de l'année est employé en fêtes ou jours *saints*. Il n'y a point d'autres jours *saints* en Ecosse, que le Dimanche.

Semaine *sainte*, est la derniere semaine du carême, que l'on appelle aussi *semaine de la passion*. *Voyez* CARÊME & PASSION.

On donne quelquefois le nom d'*année sainte*, à l'année du jubilé. *Voyez* JUBILÉ.

Il y avoit dans le tabernacle, & ensuite dans le temple de Salomon, deux lieux particuliers, dont l'un s'appelloit le lieu saint, *sanctum*, & l'autre, qui étoit le plus reculé, le saint des saints, *sanctum sanctorum*, ou *le sanctuaire*. *Voyez* SANCTUAIRE.

Le *saint* étoit séparé du *saint des saints* par un voile. L'arche de l'alliance étoit dans ce dernier. *Voyez* ARCHE.

Sainteté est un titre de vénération que l'on donne au pape, comme celui de *majesté* aux rois. *Voyez* TITRE, QUALITÉ.

Les rois même, quand ils écrivent au pape, lui donnent le titre de *sainteté* ou de *saint pere*, en latin, *sanctissime & beatissime pater*. *Voyez* PAPE.

On donnoit autrefois le titre de *sainteté* à tous les évêques, comme on voit dans saint Augustin, Fortunat, Nicolas I. Cassiodore, *&c.* Saint Grégoire même en a appellé quelques-uns, votre *béatitude* & votre *sainteté*.

Les empereurs grecs de Constantinople portoient le titre de *saint* & de *sainteté*, à cause de l'onction de leur sacre. Du Cange ajoute qu'on a aussi donné le nom

nom de *sainteté* à quelques rois d'Angleterre, & que les orientaux l'ont souvent refusé au pape.

SAINTEUR, s. m. (*Droit coutumier.*) vieux mot qui se trouve dans la coutume d'Haynault, *ch. xxiij.* où il est traité du rachat de servage, pour lequel est dûe quelque redevance à celui par lequel la personne a été affranchie. Un *sainteur* ou *saintier* étoit un serf d'église, un oblat, un homme qui par dévotion s'étoit fait serf d'un saint ou d'une sainte, patrons de cette église. Pour cet effet le *sainteur* se passoit la corde des cloches au cou, & mettoit sur sa tête, & quelquefois sur l'autel, quelques deniers de chevage; voilà une idée folle, & qui tient bien de la barbarie des anciens tems. Comme les servitudes étoient différentes, dit M. de Lauriere, tous ceux qui étoient *sainteurs* ou *saintiers* des églises n'étoient pas serfs mainmortables & mor-taillables, ni hommes de corps.

SAINT-GRAAL, (*Hist. des pierres précieuses. Litholog.*) vase précieux fait, à ce qu'on dit, d'une seule émeraude. On a béni & sanctifié ce vase sous le nom ridicule de *saint-Graal*. Les chanoines de l'église cathédrale de Genes en sont les dépositaires. Durant le séjour que Louis XII. fit à Genes, l'an 1502, les chanoines le lui firent voir.

Ce vase s'est toujours conservé dans le trésor de la métropole. Il est taillé en forme de plat d'un exagone régulier. Il a sept pouces de chaque côté, quatorze pouces de diametre, trois pouces & demi de creux, trois lignes d'épaisseur. On voit au-dessous du vase deux anses taillées dans la même pierre, & qui ont chacune trois pouces & demi de long, cinq lignes de diametre. Le vase pese un marc & demi ou douze onces.

La couleur de cette pierre est, au jour, d'un verd qui surpasse celui des autres émeraudes. A la lumiere des flambeaux, elle est transparente, nette & brillante; on voit sur une de ses anses une entaille faite par un lapidaire, en présence de l'empereur Charles V. qui fut convaincu par cette épreuve, que c'étoit une vraie émeraude; mais il est fort permis d'en douter.

Ce vase fut trouvé, disent les Génois, à la prise de Césarée. Les alliés partagerent le butin; les Vénitiens s'emparerent de l'argent; les Genois se contenterent de cette pierre. On lit dans un manuscrit de la métropole, que c'est le plat dans lequel Jesus-Christ mangea l'agneau pascal à la derniere cêne qu'il fit avec ses apôtres. La tradition de la république veut que ce soit le plat où fut présentée la tête de S. Jean-Baptiste.

Ces traditions ne demandent pas une réfutation sérieuse; mais cette émeraude, si elle étoit vraie, seroit une piece singuliere. On ne la montre, pour le persuader au public, qu'avec de grandes formalités. Un prêtre en surplis & avec l'étole prend le vase, ayant passé au cou un cordon dont chaque bout est noué à chacune des anses. On ne la montre encore qu'aux personnes de distinction, & par un decret du sénat.

M. le chevalier de Cresnay, lieutenant général des armées navales, qui conduisit à Genes, par ordre du roi, madame infante, duchesse de Parme, sur la fin de l'année 1753, demanda à voir ce vase, & le vit avec tous les officiers de son escadre. M. de la Condamine l'a examiné de son côté, & en a parlé dans un mémoire qu'il a lu à l'académie des Sciences. (*D. J.*)

SAINT LOUIS, ORDRE DE, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie en France, créé en 1693 par le roi Louis le Grand, pour honorer la valeur de ses officiers militaires. Le roi en est le grand-maître; & par l'édit de création, il a sous lui 8 grands croix, 24 commandeurs, & les autres simples chevaliers. Mais en 1719, le roi actuellement régnant, rendit un autre édit portant confirmation de l'ordre, création d'officiers pour en administrer les affaires, augmentation de deux grands croix, de cinq commandeurs & de cinquante-trois pensions, nombre au reste qui n'est pas tellement fixe qu'il ne puisse être augmenté à la volonté du roi, puisqu'en 1740, on comptoit quatorze grands croix, & quarante-quatre commandeurs. Les maréchaux de France, l'amiral & le général des galeres sont chevaliers nés. Pour y être admis, il faut avoir servi dix ans en qualité d'officier, & faire profession de la religion catholique, apostolique & romaine; cependant le tems du service n'est pas une regle si invariable qu'elle n'ait ses exceptions, le roi accordant quelquefois la croix à un jeune officier qui se sera distingué par quelque action extraordinaire de valeur.

L'ordre a 300000 livres de rente annuelle, qui sont distribuées en pensions de 6000 livres à chacun des grands-croix; de 4000 & de 3000 livres aux commandeurs; de 200 livres à un certain nombre de chevaliers; & ensuite depuis 1500 jusqu'à 800 livres à un grand nombre de chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'ancienneté, ou à titre de mérite, & sous le bon plaisir du roi. Ces fonds sont assignés sur l'excédent du revenu attaché à l'hôtel royal des invalides à Paris.

La croix de l'ordre est émaillée de blanc, cantonnée de fleurs-de-lis d'or, chargée d'un côté, dans le milieu, d'un *saint Louis* cuirassé d'or & couvert de son manteau royal, tenant de sa droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'épines & les cloux, en champ de gueules, entourée d'une bordure d'azur, avec ces lettres en or, *Ludovicus magnus instituit 1693*; & de l'autre côté, pour devise, une épée nue flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, aussi en champ de gueules bordée d'azur comme l'autre, & pour legende ces mots: *Bellicæ virtutis præmium.* Les grands-croix la portent attachée à un ruban large couleur de feu passé en baudrier, & ont une croix en broderie d'or sur le just-au corps & sur le manteau. Les commandeurs ont le ruban en écharpe, mais non la croix brodée, & les chevaliers portent la croix attachée à la boutonniere avec un ruban couleur de feu. Leur nombre n'est pas limité; on en compte aujourd'hui plus de quatre mille.

Par édit de Louis XIV. donné au mois de Mars 1694, il est statué que « tous ceux qui seront admis » dans cet ordre, pourront faire peindre ou graver » dans leurs armoiries ces ornemens: savoir, les » grands-croix, l'ecusson accollé sur une croix d'or » à huit pointes boutonnées par les bouts, & un ruban large couleur de feu au-tour dudit écusson, » avec ces mots, *Bellicæ virtutis præmium*, écrits » sur ledit ruban, auquel sera attachée la croix dudit ordre; les commandeurs de même, à la reserve » de la croix sous l'écusson; & quant aux simples » chevaliers, il leur est permis de faire peindre ou » graver au bas de leur écusson une croix dudit ordre » attachée d'un petit ruban noué aussi de couleur de » feu ».

SAINTOIS, LE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le diocèse de Toul en Lorraine, entre le Toulois & le Chaumontois. Ce petit pays est appellé dans les titres *Segontensis pagus*, ou *comitatus Segintensis*. Frédegaire parle d'un de ses comtes, & il y en eut d'autres que celui-là. Le *Saintois* changea son nom en celui de *Vaudemont* sur la fin du xj. siecle, & l'empereur l'érigea en comté, séparé du duché de Lorraine; mais il y a été réuni par le duc René, l'an 1473. (*D. J.*)

SAINTONGE, LA, (*Géog. mod.*) province de France bornée au nord par le Poitou & l'Aunis, au midi par le Bourdelois, au levant par l'Angoumois & le Périgord, au couchant par l'Océan. Elle a en-

viron 25 lieues de long, & 12 de large. La Charente la partage en méridionale & septentrionale. La premiere a Saintes, capitale, Marennes, Royan, Mortagne, *&c.* La seconde comprend Saint-Jean-d'Angeli, Tonnay-Charente, Taillebourg, *&c.*

Les *Saintongeois*, ainsi que Saintes, capitale du pays, ont tiré leur nom des peuples *Santones*, célebres dans les anciens auteurs, comme on le verra sous ce mot. Ils furent du nombre des Celtes jusqu'à ce qu'Auguste les joignit à la seconde Aquitaine. César dans ses commentaires vante la fertilité de la *Saintonge*, où le peuple helvétique qui quittoit son pays vouloit aller s'établir.

Les François occuperent la *Saintonge* après la défaite & la mort d'Alaric. Eudes, duc d'Aquitaine s'en rendit le maître absolu. Eléonore de Guienne en étoit en possession lorsqu'elle épousa Henri roi d'Angleterre; il arriva de là que ce pays fut possédé par les Anglois en pleine souveraineté, jusqu'à ce que Charles V. la leur enleva, & la réunit à la couronne, de laquelle elle n'a point été démembrée depuis: car on ne voit pas que le don que Charles VII. en avoit fait à Jacques I. roi d'Ecosse, l'an 1428, ait eu lieu.

La *Saintonge* & l'Angoumois font ensemble le douzieme gouvernement de France; mais l'Angoumois est du parlement de Paris, & la *Saintonge* est du parlement de Bordeaux. Ses finances sont médiocres. Le domaine est presque entierement aliéné. Les douanes y sont très-considérables, & rapportent beaucoup aux fermiers.

Le pays produit du blé & des vins; mais son principal commerce est le sel, qui est le meilleur de l'Europe. Ce commerce n'est pas néanmoins d'une grande utilité à la province, à cause des droits prodigieux que levent les fermiers, qui emportent la plus grande partie du profit. Les marais même de la basse *Saintonge* ne servent plus à-présent que de pâturages, qu'on appelle *marais-gatz*. Les principales rivieres qui traversent cette province, sont la Charente & la Boutonne.

Le Brouageais, petit pays, a été démembré de la *Saintonge*, & fait à-présent partie du gouvernement d'Aunis.

Jean Ogier de Gombault, l'un des premiers membres de l'académie françoise, & en son tems un poëte célebre, étoit un gentilhomme de *Saintonge*. Il s'acquit l'estime de Marie de Médicis, du chancelier Séguier, & des beaux esprits de son tems. Ses sonnets & ses épigrammes sont les meilleurs de ses ouvrages. Il composa les épigrammes dans sa vieillesse; &, ce qui paroît singulier, elles sont en général supérieures à ses sonnets, parmi lesquels il y en a beaucoup de très-bons, quoique Despréaux dise:

A peine dans Gombault, Maynard & Malleville,
En peut on admirer deux ou trois entre mille.

Les vers de Gombault ont de la douceur, & sont tournés avec art; ce qui caractérise encore ce poëte, c'est beaucoup de délicatesse. Il a fait des pieces de théâtre dont la constitution est dans le goût de son siecle, mais dont les détails méritent quelque estime.

Le dictionnaire & le supplément de Moréri ne font point mention de l'Amarante de Gombault: c'est une pastorale en cinq actes, où l'auteur a mis à la vérité trop d'esprit, mais où l'on trouve aussi dans quelques endroits le naturel qui convient au genre bucolique. La versification n'en est pas égale; c'est un défaut ordinaire à cet auteur dans tous les ouvrages un peu longs: il ne se soutient que dans ses petites poésies. Il étoit calviniste, & mourut en 1666, âgé de près de 100 ans. (*D. J.*)

SAINT-PIERRE DE ROME, (*Architect. mod.*) De l'aveu de toutes les nations, ce temple principal de Rome moderne est le plus beau, le plus vaste, & le plus hardi qui soit dans le monde. Dix papes de suite contribuerent à l'achevement de la basilique de *Saint Pierre*.

Jules II. sous qui la Peinture & l'Architecture commencerent à prendre de si nobles accroissemens, voulut que Rome eût un temple qui surpassât de beaucoup Sainte-Sophie de Constantinople. Il eut, dit M. de Voltaire, le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvoit jamais voir finir. Léon X. suivit ardemment ce beau projet. Il falloit beaucoup d'argent, & ses magnificences avoient épuisé son trésor. Il n'est point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe; mais l'argent destiné aux ouvrages publics ne s'arrache jamais que par force ou par adresse. Léon X. eut recours, s'il est permis de se servir de cette expression, à une des clés de S. Pierre, avec laquelle on avoit ouvert les coffres des chrétiens pour remplir ceux du pape; il prétexta une guerre contre les Turcs, & fit vendre des indulgences dans toute la chrétienté, à dessein d'en employer le produit à la construction de son nouveau temple.

Le plus singulier de cette basilique, c'est qu'en y entrant on n'y trouve rien d'abord qui surprenne à un certain point: la symmétrie & les proportions y sont si bien gardées, toutes les parties y sont placées avec tant de justesse, que cet arrangement laisse l'esprit tranquille; mais quand on vient à détailler les beautés de cet admirable édifice, il paroît alors dans toute sa magnificence. En voici seulement les principales dimensions.

Sa longueur est de 594 piés, sans compter le portique ni l'épaisseur des murs. La longueur de la croix est de 438 piés; le dôme a 143 piés de diametre endedans; la nef a 86 piés 8 pouces de largeur, & 144 de hauteur perpendiculaire; la façade a 400 piés de profil: du pavé de l'église au haut de la croix qui surmonte la boule du dôme, on compte 432 piés d'Angleterre. Le portail est digne de la majesté du temple.

Ce sont d'abord plusieurs gros piliers qui soutiennent une vaste tribune; ces piliers forment sept arcades qui sont appuyées de marbre violet d'ordre ionique: le devant de la tribune est aussi orné de colonnes, & d'une balustrade de marbre; au-dessus sont des fenêtres quarrées qui font un fort bel effet; & le tout est terminé par une balustrade sur laquelle on a placé la statue de Notre-Seigneur & celles des douze apôtres, qui ont 18 piés de haut.

La coupole est sans doute l'objet de ce temple le plus digne de nos regards: il ne restoit dans le monde que trois monumens antiques de ce genre; une partie du dôme du temple de Minerve dans Athènes, celui du Panthéon à Rome, & celui de la grande mosquée à Constantinople, autrefois Sainte-Sophie, ouvrage de Justinien. Mais ces coupoles assez élevées dans l'intérieur, étoient trop écrasées au-dehors. Le Brunleschi, qui rétablit l'Architecture en Italie au xjv. siecle, remédia à ce défaut par un coup de l'art, en établissant deux coupoles l'une sur l'autre dans la cathédrale de Florence; mais ces coupoles tenoient encore un peu du gothique, & n'étoient pas dans les nobles proportions. Michel-Ange Buonaroti, donna le dessein des deux dômes de *Saint-Pierre*, & Sixte-Quint exécuta en vingt-deux mois cet ouvrage dont rien n'approche.

Toute la voute est peinte en mosaïque par les plus grands maîtres. Ce dôme est soutenu par quatre gros piliers, au bas desquels on a placé quatre statues de marbre blanc plus grandes que nature.

Urbain VIII. a fait construire pour sa part le grand autel de marbre de ce temple, dont les colonnes & les ornemens paroîtroient par-tout ailleurs des ouvrages immenses, & qui n'ont là qu'une juste propor-

tion : c'est le chef-d'œuvre du Bernini, digne compatriote de Michel-Ange.

Le grand autel dont nous parlons est directement sous le dôme : quatre colonnes de bronze torses, ornées de festons, soutiennent un baldaquin de métal ; quatre anges de même matiere plus grands que nature, posés sur chaque colonne ; & plusieurs petits anges distribués sur la corniche, donnent une majesté singuliere à cet autel.

La confession de *Saint-Pierre*, qu'on suppose l'endroit où cet apôtre a été enterré, est directement dessous : ce lieu, qui est interdit aux femmes, est tout revêtu de marbre, & magnifiquement décoré.

Tout reluit d'or & d'azur dans *Saint-Pierre de Rome* ; tous les piliers sont revêtus du marbre le plus poli ; toutes les voûtes sont de stuc à compartimens dorés.

On trouve dans ce lieu des morceaux de peinture des plus grands maîtres. Le cavalier Lanfrant a peint la voûte de la premiere chapelle. On voit dans la seconde un saint Sébastien du Dominiquain. Dans la chapelle du saint Sacrement est un tableau de la Trinité de Pierre Cortone, *&c.*

Les morceaux de sculpture surpassent peut-être tout le reste : le plus considérable est la chaire de *S. Pierre.* Cette chaire, qui n'est que de bois, est enchâssée dans une autre chaire de bronze doré, environnée de rayons, & soutenue par les quatre docteurs cardinaux de l'Eglise, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, & saint Grégoire, dont les statues plus grandes que nature, sont posées sur des piédestaux de marbre. Le dessein de ce bel ouvrage est encore du cavalier Bernin. Aux deux côtés de la chaire de *S. Pierre* sont deux superbes mausolées, l'un d'Urbain VIII. & l'autre de Paul III. (*D. J.*)

SAINT-SAUVEUR DE MONTRÉAL, (*Hist. mod.*) ordre militaire d'Espagne qui fut établi vers l'an 1120, par Alphonse VII. dit *le batailleur*, roi d'Arragon & de Castille. Ce prince qui avoit bâti la ville de *Montréal* contre les Maures de Valence, en avoit confié la défense aux Templiers ; mais l'ordre de ceux-ci ayant été aboli par le concile de Vienne en 1311, on mit à *Montreal* des chevaliers tirés des plus nobles familles d'Arragon ; ils portoient sur la robe blanche une croix ancrée de gueules, & on les nommoit *chevaliers de S. Sauveur.* Mais après la destruction des Maures, cet ordre devint insensiblement inutile, & tomba enfin dans l'oubli.

SAINT-THOMAS ISLE DE, (*Géog. mod.*) petite isle au nord des Antilles, que l'on range au nombre des vierges ; sa *latitude* est *18 degrés 22 minutes.* Cette isle appartient aux Danois qui y ont bâti une espece de ville couverte du côté du port par un petit fort & quelques batteries de canon, ce lieu est fréquenté par les Hollandois de S. Eustache, & par les bâtimens interlopes qui font la traite sur la grande côte d'Espagne, il est d'ailleurs peu considérable.

SAINT-THOMÉ, s. m. (*Com. Monnoie étrangere.*) monnoie d'or que les Portugais ont fait battre à Goa ; elle vaut deux piastres, un peu plus ou un peu moins. (*D. J.*)

SAINT-VINCENT ISLE DE, (*Géog. mod.*) l'une des Antilles située par les *13 degrés 3 minutes de latitude* au nord de l'équateur, entre Sainte-Alousie & les Grenadins ; cette île qui peut avoir environ vingt lieues de tour, est possédée par deux sortes de sauvages distingués en caraibes rouges & en caraibes noirs ; les premiers sont les plus anciens ; leur taille est moyenne ; ils ont la peau d'une couleur bronzée, le front applati par art, & les cheveux très-longs & presque droits ; les seconds, dont l'origine vient, selon toutes les apparences, des negres fugitifs de la Barbade, sont grands, bien proportionnés ; leur couleur est d'un assez beau noir ; ils ont les cheveux crépus, & le front applati à l'imitation des précédens dont le nombre est considérablement diminué. Ces sauvages ont permis à quelques européens françois de s'établir parmi eux dans la partie occidentale du pays, après leur avoir fixé des limites au-delà desquelles ils ne peuvent s'étendre.

Le terrein de *S. Vincent* est fort montagneux, très-bien boisé, & arrosé de petites rivieres ; il produit beaucoup de tabac, du caffé, du cotton, du mahis, & des légumes en abondance. Vers l'extrémité septentrionale de l'île est une grosse montagne séparée des autres par des précipices & des ravines très-profondes, au milieu desquelles on voit encore aujourd'hui des traces bien sensibles des torrens de soufre & de matieres fondues, qui du sommet de la montagne coulerent jusqu'à la mer, lors de la fameuse irruption de son volcan en l'année 1719. *Voyez* SOUFRIERE.

SAINTS, plus communément SAINTES, ISLES DES, (*Géog. mod.*) ce sont trois petites îles situées en Amérique entre la pointe méridionale de la Guadaloupe, & la partie séptentrionale de la Dominique, sous le vent de Marie-Galande.

Ces îles sont disposées de telle sorte qu'elles forment au milieu d'elles un port fort commode ; leur terrein quoique très montagneux, produit du coton, du caffé, du tabac, du mahys & des légumes ; les habitans françois qui les occupent, élevent des bestiaux, des volailles, des cabris, des moutons & des cochons dont ils font commerce avec la Guadeloupe & la Martinique. Le pays est sain, à l'exception de quelques fievres annuelles ; & il manque d'eau courante.

SAINTS *ou* SAINTES, épithete qui précede souvent le nom de plusieurs des îles Antilles, dont quelques-uns ont été obmis dans les volumes précedens.

Sainte-Alousie, *voyez* LUSSIE *ou* LUCIE.

Saint-Barthélemi, île appartenant aux François qui y cultivent du tabac, du coton & des légumes ; elle est située par les *17 degrés 45 minutes*, entre Saint Martin & S. Christophe.

Saint-Christophe, cette île très-agréable qui dans le commencement fut établie en commun par les François & les Anglois, est restée à ces derniers depuis l'année 1702. Son climat est fort sain ; elle est située par les *17 degrés 26 minutes* au nord de l'equateur, & peut avoir environ dix-huit lieues de tour.

Sainte-Croix, *voyez l'article* SAINTE-CROIX.

Saint-Eustache, île hollandoise. *Voyez* EUSTACHE.

Saint-Jean, petite île, l'une des vierges appartenant aux Danois, voisines de S. Thomas. Cette île est très-médiocre.

Saint-Martin, l'une des Antilles située par les *18 degrés de latitude* au nord de l'équateur, entre l'Anguille & S. Barthélemi. Cette île est occupée en commun par les Francois & les Hollandois qui y cultivent du mahis, des feves, & autres légumes dont ils font commerce à la Martinique.

SAINTRE, droit de *saintre* ou de *chaintre* ou de *chambre*, (*Jurisprud.*) les seigneurs ont ce droit sur les lieux non cultivés, en chaume, en friche, en bruyeres, en buisson ; il consiste à y faire paître leur bétail, à l'exception de tous autres qu'ils en peuvent éloigner.

SAIOUNAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, sur la côte orientale, dans le Zanguebar, & au midi de la ville de Sofala. (*D. J.*)

SAIPAN *ou* SAYPAN, (*Géog. mod.*) autrement nommée l'*île de S. Joseph.* Isle de l'océan oriental, dans l'Archipel de S. Lazare, c'est une des îles Mariannes, & qui est la plus peuplée après celle de Guahan. Elle a environ 20 lieues de tour, & est toute montagneuse. *Latit.* selon le p. Gobien, *15. 20'.* (*D. J.*)

SAIPUBISTUH, s. m. (*Hist. mod.* dixieme mois

des Georgiens ; il répond à notre mois d'Octobre.

SAIQUE, s. f. (*Marine.*) sorte de bâtiment grec, dont le corps est fort chargé de bois, qui porte un beaupré, un petit artimon & un grand mât, lequel s'éleve avec son mât de hune à une hauteur extraordinaire, étant soutenu par des galaubans & par un étai, qui répond à la pointe du mât de hune sur le beaupré. Il n'a ni misaine, ni perroquet, ni haubans, & son pachi porte une bonnette maillée. Les Turcs s'en servent, soit pour les voyages qu'ils font à la Mecque, ou pour le commerce du levant.

SAIRE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en basse-Normandie, au Cotentin. Elle a ses sources dans la forêt de Brix, court d'orient en occident, & se jette dans la mer, proche la pointe de Reville. (*D. J.*)

SAIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la basse-Egypte, dans le nôme qui en prenoit le nom de *Saïtès Nomos*, & dont elle étoit la métropole, à deux schoënes du Nil. La notice de Léon le sage, la met au rang des villes épiscopales de la basse-Egypte, qui reconnoissoient Alexandrie pour leur métropole.

Sa plus grande gloire est d'avoir donné la naissance à *Psammitichus.* La victoire qu'il remporta sur ses ennemis l'an 670 avant J. C. le rendit maître de toute l'Egypte. Il donna des terres aux Grecs qui l'avoient soutenu, & ouvrit à leurs compatriotes l'accès de son pays. Il fit élever ses sujets dans la connoissance des arts & des sciences, & protégea leur commerce. Il mourut 626 ans avant J. C. & fut enterré à *Saïs* dans le temple de Minerve. (*D. J.*)

SAISIE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) en général est un exploit fait par un huissier ou sergent, par lequel au nom du roi & de la justice, il arrête, & met sous la main du roi & de la justice, des biens ou effets auxquels le saisissant prétend avoir droit, ou qu'il fait arrêter pour sûreté de ses droits & prétentions.

On ne peut procéder par voie de *saisie* sur les biens de quelqu'un, qu'en vertu d'une obligation ou condamnation, ou pour cause de délit, quasi-délits, chose privilégiée, ou qui soit équivalent.

Pour saisir, il faut être créancier, soit de son chef, soit du chef de celui dont on est héritier.

Il y a diverses especes de *saisies*, savoir, pour les meubles, la *saisie* & arrêt, la *saisie* & exécution, la *saisie* gagerie, & pour les immeubles, la *saisie* réelle.

Ces différentes sortes de *saisies*, & quelques autres qui sont propres à certains cas, vont être expliquées dans les divisions suivantes.

Il y a plusieurs choses qui ne sont pas saisissables, savoir :

L'habit dont le débiteur est vêtu, ni le lit dans lequel il couche.

On doit aussi laisser au saisi une vache, trois brebis ou deux chevres, à moins que la créance ne fût pour le prix de ces bestiaux.

On ne peut pareillement saisir les armes, chevaux & équipages de guerre des soldats & officiers.

Les personnes constituées aux ordres sacrés ne peuvent être exécutées en leurs meubles destinés au service divin, ou servans à leur usage nécessaire, de quelque valeur qu'ils puissent être, ni même en leurs livres qui leur seront laissés jusqu'à la somme de 150 liv.

Les chevaux, bœufs & autres bêtes de labourage, charrues, charrettes & ustensiles servans à labourer & cultiver les terres, vignes & prés, ne peuvent être saisis, même pour les deniers du roi, à peine de nullité, si ce n'est pour fermages, ou pour le prix de la vente desdites choses.

Les distributions quotidiennes & manuelles des chanoines & prébendes, les oblations, les sommes & pensions laissées pour alimens, les émolumens des professeurs des universités, les bourses des secrétaires du roi, les gages des officiers de la maison du roi faisant le service ordinaire, les appointemens des commis des fermes & autres sommes qui sont de même privilégiées, ne peuvent être saisies. (*A*)

SAISIE *plus ample* est une *saisie* réelle dans laquelle on a compris plus d'immeubles que dans une autre. Il est d'usage que la *saisie* réelle la plus ample prévaut sur celles qui le sont moins ; c'est-à-dire, que le créancier qui a fait la *saisie* la plus ample, est celui auquel on donne la poursuite de la *saisie* réelle. (*A*)

SAISIE ET ANNOTATION est celle qui se fait sur les biens des accusés absens. On l'appelle *saisie & annotation*, parce qu'anciennement on mettoit des pannonceaux & autres marques aux héritages saisis. (*A*)

SAISIE ET ARRÊT est celle que le créancier fait sur son débiteur entre les mains d'un tiers qui doit quelque chose à ce même débiteur, à ce que ce tiers ait à ne se point dessaisir de ce qu'il a en ses mains au préjudice du saisissant.

La *saisie & arrêt* se peut faire sans titre paré, en vertu d'une ordonnance du juge sur requête.

Elle contient ordinairement assignation au tiers saisi pour affirmer ce qu'il doit, & pour être condamné à vuider ses mains en celles du saisissant. *Voyez* ARRÊT, CRÉANCIER, DÉBITEUR, OPPOSITION. (*A*)

SAISIE ET EXÉCUTION est une *saisie* de meubles meublans, & autres effets mobiliers, tendante à enlever les meubles, & à les faire vendre, pour sur le prix en provenant être payé au saisissant ce qui lui est dû.

On ne peut saisir & exécuter sans avoir un titre paré & exécutoire contre celui sur lequel on saisit.

Cette *saisie* doit être précédée d'un commandement fait la veille.

Outre les formalités des ajournemens qui doivent être observés dans cette *saisie*, il faut que l'exploit de *saisie* contienne élection du domicile du saisissant dans le lieu où l'on saisit ; & si c'est dans un lieu isolé, il faut élire domicile dans la ville, bourg ou village plus prochain.

Les huissiers & sergens doivent marquer si leur exploit a été fait devant ou après midi.

Il faut aussi qu'ils soient assistés de deux records, qui doivent signer avec eux l'original & la copie de l'exploit.

Avant d'entrer dans une maison pour saisir, l'huissier doit appeller deux voisins pour y être présens, & leur faire signer son exploit ; & en cas de refus de leur part de venir ou de signer, il doit en faire mention.

S'il n'y a point de proches voisins, il faut, après la *saisie*, faire parapher l'exploit par le juge le plus prochain.

Quand les portes de la maison sont fermées, & qu'on fait refus de les ouvrir, l'huissier doit en dresser procès-verbal, & se retirer devant le juge du lieu pour se faire autoriser à faire faire ouverture des portes en présence de deux personnes que le juge nomme.

A Paris, on nomme un commissaire pour faire ouverture des portes.

La *saisie* doit contenir le détail de tous les effets qu'elle comprend.

S'il y a des coffres & armoires fermées, & que le débiteur refuse de les ouvrir, l'huissier peut se faire autoriser à les faire ouvrir pour saisir ce qui est dedans ; comme l'huissier doit établir un gardien aux choses saisies si le débiteur n'en offre pas un solvable, l'huissier peut laisser un de ses records en garnison, ou enlever les meubles & les mettre ailleurs

à la garde de quelqu'un. *Voyez* COMMISSAIRE & GARDIEN.

Les meubles saisis ne peuvent être vendus que huitaine après la *saisie*.

S'il survient des oppositions à la vente, le saisissant doit les faire vuider dans un an, & faire vendre les meubles au plus tard dans deux mois après les oppositions jugées ou cessées.

Quand les *saisies* sont faites pour choses consistantes en espece comme des grains, il faut surseoir la vente des meubles saisis jusqu'à ce que l'on ait apprécié les choses dûes.

L'huissier doit signifier au saisi le jour & l'heure de la vente, à ce qu'il ait à y faire trouver des enchérisseurs si bon lui semble.

La vente doit se faire au plus prochain marché public aux jours & heures ordinaires des marchés.

Le gardien doit être assigné pour représenter les meubles, afin que l'huissier les puisse faire enlever & porter au marché.

Les choses saisies doivent être adjugées au plus offrant & dernier enchérisseur, & le prix payé comptant, sinon l'huissier en est responsable.

Le procès-verbal de vente doit faire mention du nom de ceux auxquels les meubles ont été adjugés.

Les diamans, bijoux & vaisselle d'argent ne peuvent être vendus qu'après trois expositions à trois jours de marché differens.

Les deniers provenans de la vente doivent être délivrés par l'huissier au saisissant jusqu'à concurrence de son dû, & le surplus au saisi, ou en cas d'opposition, à qui par justice sera ordonné. *Voyez* le *titre XXXIII. de l'ordonn. de 1667*, & les *mots* CRÉANCIER, DÉBITEUR, EXÉCUTION, EXÉCUTOIRE, TITRE PARÉ, VENTE. (*A*)

SAISIE GAGERIE est une simple *saisie* de meubles meublans qui se fait, soit par le seigneur censier pour les arrérages de cens à lui dûs, soit par le propriétaire d'une maison pour ses loyers, soit par le créancier d'une rente fonciere pour les arrérages de sa rente. *Voyez ci-devant* GAGERIE. (*A*)

SAISIE FÉODALE est celle que le seigneur dominant fait du fief mouvant de lui.

Cette *saisie* se fait en plusieurs cas, 1°. quand le fief est ouvert par succession, donation, vente, échange ou autrement, & que le vassal ne se présente pas pour faire la foi & hommage, & payer les droits. 2°. Lorsque le nouveau seigneur a fait assigner ses vassaux pour lui venir faire la foi, & qu'ils ne le font pas. 3°. Quand le vassal ne donne pas son aveu dans le tems de la coutume. 4°. Faute par le vassal de payer l'amende, pour n'avoir pas comparu aux plaids du seigneur.

Quand le vassal a été reçu en foi, le seigneur n'a plus qu'une simple action pour les droits.

La *saisie féodale* doit comprendre le fond du fief, mais en saisissant le fond, on peut aussi saisir les fruits.

En cas de *saisie* réelle du fief, la *saisie féodale* est préférée.

L'usufruitier du fief dominant peut saisir pour les droits à lui dûs.

Les apanagistes peuvent aussi saisir en leur nom.

Mais les *engagistes* ne le peuvent faire qu'avec la jonction du procureur du roi.

Le tems après lequel le seigneur peut saisir est différent, selon les coutumes. A Paris, le délai est de quarante jours, à compter de l'ouverture du fief.

Quant aux formalités de la *saisie féodale*, il faut en général y observer celles qui sont communes à tous les exploits, & en outre les formalités particulieres que la coutume du fief servant exigent.

La *saisie* ne peut être faite qu'en vertu d'une commission spéciale du juge du seigneur; ou s'il n'a point de justice, il faut s'adresser au juge royal du fief servant.

L'huissier doit se transporter au principal manoir de ce fief.

L'exploit doit contenir élection de domicile au château du fief dominant, ou chez le procureur-fiscal.

Quand la *saisie* est faite faute de foi & hommage, il n'est pas besoin d'établir commissaire, parce que comme elle emporte perte de fruits, le seigneur doit jouir par ses mains; mais dans les autres cas où la *saisie* n'emporte pas perte de fruits, il faut y établir un commissaire.

La *saisie féodale* doit être signifiée au vassal en personne, ou domicile, ou au chef-lieu du fief servant, ou procureur-fiscal, receveur ou fermier.

On doit renouveller la *saisie féodale* tous les trois ans, à-moins que l'on ne soit en instance sur la *saisie*.

Si pendant que la *saisie* tient, il se trouve des arriere-fiefs ouverts, le seigneur suzerain les peut aussi saisir féodalement.

Le seigneur plaide toujours main-garnie pendant le procès, c'est-à-dire que par provision il jouit des fruits. *Voyez* les auteurs qui ont traité des fiefs, & notamment les commentateurs de la coutume de Paris sur les *articles 1, 2, 9, 28, 29, 30 & 31*.

SAISIE MOBILIAIRE est celle par laquelle on n'arrête qu'un effet mobilier; telles sont toutes les *saisies* & arrêts de sommes de deniers, de grains, fruits & revenus, & autres effets mobiliers, les *saisies* gageries, les *saisies* & exécution de meubles, à la différence de la *saisie* réelle, qui est une *saisie* immobiliaire, parce qu'elle a pour objet le fond même d'un immeuble. *Voyez* SAISIE & ARRÊT, SAISIE-EXÉCUTION, SAISIE GAGERIE, SAISIE RÉELLE. (*A*)

SAISIE ET OPPOSITION est la même chose que *saisie & arrêt*. *Voyez ci-devant* ARRÊT & SAISIE ET ARRÊT. (*A*)

SAISIE RÉELLE est un exploit par lequel un huissier saisit & met sous la main de la justice un héritage ou autre immeuble fictif, tel que des cens & rentes foncieres ou constituées dans les pays où elles sont réputées immeubles, offices, *&c.*

Il y a même certains meubles que l'on saisit réellement, tels que les vaisseaux & moulins sur bateaux.

On n'use point au contraire de *saisie réelle* pour les biens qui ne sont immeubles que par stipulation.

On appelle cette saisie *réelle*, parce qu'elle a pour objet un fond, & pour la distinguer des *saisies* mobiliaires qui n'attaquent que les meubles ou effets mobiliers ou les fruits.

On confond quelquefois la *saisie réelle* avec les criées & le decret, quoique ce soient trois choses différentes; la *saisie réelle* est le premier acte pour parvenir à l'adjudication par decret, les criées sont des formalités subséquentes, & le decret est la fin de la *saisie réelle*.

Quelquefois aussi par le terme de *saisie réelle* on entend toute la poursuite, savoir la *saisie* même, les criées, le decret, & toute la procédure qui se fait pour y parvenir.

Chez les Romains, on usoit de subhastations, qui ressembloient assez à nos *saisies réelles*. *Voyez* SUBHASTATIONS.

La *saisie réelle* est donc le premier exploit que l'on fait pour parvenir à une vente par decret, soit volontaire ou forcé.

Toute *saisie réelle* doit être précédée d'un commandement recordé, & doit être faite en vertu d'un titre paré.

Si celui sur lequel on saisit est mineur, il faut auparavant discuter ses meubles.

Il faut aussi avoir attention de faire la *saisie réelle* sur le véritable propriétaire, autrement elle seroit absolument nulle.

Si l'on saisit un fief, il suffit de désigner le corps du fief que l'on saisit; mais quand on saisit les biens en roture, il faut détailler chaque corps d'héritage.

La *saisie réelle* doit être portée devant le juge auquel l'exécution du titre appartient.

Les juges des seigneurs en peuvent connoître, mais les criées doivent être certifiées devant le juge royal, lorsque la justice seigneuriale n'est pas assez considérable pour y faire la certification des criées.

La poursuite de la *saisie réelle* appartient naturellement à celui qui a saisi le premier.

Cependant si quelqu'autre créancier fait une *saisie réelle* plus ample, il doit avoit la poursuite.

Il en seroit de même, si le premier saisissant étoit désintéressé, ou qu'il négligeât de suivre sa *saisie*, un autre créancier pourroit se faire subroger à la poursuite.

Le commissaire établi à la *saisie réelle* doit faire enregistrer la *saisie*, afin qu'elle soit certaine & notoire.

Quand la *saisie réelle* n'a pour objet que de parvenir à un decret volontaire, on ne fait point de bail judiciaire; mais dans le decret forcé, le commissaire à la *saisie réelle* fait convertir le bail conventionnel en judiciaire; s'il y en a un, ou s'il n'y avoit point de bail, il établit un fermier judiciaire.

On doit ensuite procéder aux criées, & les faire certifier.

S'il survient des oppositions à la *saisie réelle*, soit afin d'annuller, soit afin de distraire ou afin de charge, afin de conserver ou en sousordre, on doit statuer sur les oppositions avant de passer outre à l'adjudication; & si la *saisie réelle* est confirmée, on obtient le congé d'adjuger, c'est-à-dire un jugement portant, que le bien saisi sera vendu & adjugé par decret au quarantieme jour au plus offrant & dernier enchérisseur, qu'à cet effet les affiches seront apposées aux lieux où l'on a coutume d'en mettre.

Le poursuivant met au greffe une enchere du bien saisi, appellée *enchere de quarantaine*, contenant le détail des biens saisis & les conditions de l'adjudication.

Les quarante jours expirés depuis l'apposition des affiches, on met une affiche qui annonce que l'on procédera un tel jour à l'adjudication, sauf quinzaine.

Au jour indiqué, l'on reçoit les encheres; & après trois ou quatre remises, l'on adjuge le bien saisi par decret au plus offrant & dernier enchérisseur.

Quand le decret est forcé, l'adjudicataire doit consigner le prix, après quoi l'on en fait l'ordre entre les créanciers.

Dans les decrets volontaires, les oppositions afin de conserver sont converties en *saisies* & arrêts sur le prix. *Voyez* les *traités des criées* de le Maître, de Gouge, Bruneau; le *traité de la vente des immeubles par decret* de M. d'Héricourt, & les *mots* CRIÉES, DECRET FORCÉ, DECRET VOLONTAIRE, OPPOSITION, POURSUIVANT, VENTE PAR DECRET. (*A*)

SAISIE VERBALE étoit la *saisie* féodale, que dans la coutume d'Angoumois le simple seigneur du fief qui n'a point de sergens, ni autres officiers, & n'a seulement que justice fonciere, faisoit sous son sein privé & le sel de ses armes pour la faire signifier par un sergent emprunté. *Voyez* la *coutume d'Angoumois*, *titre I. article* 2. & Vigier *sur cet article*. (*A*)

SAISIE, *dans le Commerce*, se dit lorsque l'on arrête, ou que l'on s'empare de quelque marchandise, meuble ou autre matiere, soit en conséquence de quelque arrêt obtenu en justice, ou par quelqu'ordre exprès du souverain.

Les marchandises de contrebande, celles que l'on a fait entrer frauduleusement, ou que l'on a débarquées sans les faire entériner, ou que l'on a déchargées dans des endroits défendus, sont sujettes à la *saisie*. *Voyez* CONTREBANDE.

Dans les *saisies* en Angleterre, une moitié va à celui qui a déclaré, & l'autre moitié au roi. En France, lorsque l'on saisissoit des toiles peintes, &c. on avoit coutume d'en brûler la moitié, & d'envoyer l'autre chez l'étranger; mais en 1715, il fut ordonné par un arrêt du conseil, que le tout seroit brûlé.

SAISINE, s. f. (*Gram. & Jurisp.*) signifie *possession*; ce terme est opposé à celui de *désaisine*, qui signifie *dévétissement de possession*.

Coutume de *saisine*, *voyez* ci-devant au *mot* COUTUME.

Saisine en cas de nouvelleté, est la possession qui a été troublée nouvellement, c'est-à-dire lorsque l'on est encore dans l'an & jour du trouble.

Simple saisine, est lorsque le possesseur qui se plaint d'avoir été troublé, allégue seulement qu'il avoit la possession depuis 10 ans; mais non pas qu'il l'eût pendant l'an & jour qui ont précédé le trouble. *Voyez* le *tit. 4. de la coutume de Paris*, & les *mots* COMPLAINTE, ENSAISINEMENT, NANTISSEMENS, MISE DE FAIT, VEST & DEVEST. (*A*)

SAISINE, (*Marine.*) petite corde qui sert à en saisir une autre.

SAISINE *de beaupré*, ou LIVRE, (*Marine.*) on appelle ainsi plusieurs tours de corde qui tiennent l'aiguille de l'eperon avec le mât de beaupré.

SAISIR, v. act. (*Gram.*) s'emparer, prendre, entrer en possession, livrer. *Saisissez* cette occasion; *saisissez*-vous de cet homme; je l'ai *saisi* de cet objet; le mort *saisit* le vif; il a été *saisi* d'une colique; le froid le *saisit*; l'ambition l'a *saisi*; *saisi* de colere, d'enthousiasme, de fanatisme; il *saisit* facilement les choses les plus difficiles; faites *saisir* ses biens, pour assurer votre dette; le juge est *saisi* de la connoissance de cette affaire. *Voyez* SAISIE.

SAISIR, signifie *arrêter*, *retenir* quelque chose, comme marchandises, meubles, bestiaux, soit par autorité de justice, soit en conséquence des édits & déclarations du prince, soit enfin en vertu de ses ordres, ou de ceux de ses ministres. *Voyez* SAISIE.

SAISIR, (*Marine.*) c'est *amarrer*, *voyez* AMARRER.

SAISISSANT, adj. (*Jurisp.*) est le créancier qui a fait une saisie sur son débiteur. Dans les saisies mobiliaires, le premier *saisissant* est préféré aux autres, à-moins qu'il n'y ait déconfiture. *Voyez* CONTRIBUTION, CRÉANCIER, DETTE, SAISIE. (*A*)

SAISISSEMENT, s. m. (*Gram.*) l'effet de quelque frayeur subite sur les personnes foibles. Cette nouvelle lui causa un *saisissement* mortel.

Saisissement se dit aussi de l'action de saisir; le *saisissement* de l'épée.

L'exécuteur de la haute-justice appelle *saisissement*, les cordes dont il lie les mains & les bras du patient qui lui est abandonné.

SAISON, s. f. (*Cosmographie.*) on entend communément par *saisons*, certaines portions de l'année qui sont distinguées par les signes dans lesquels entre le soleil. Ainsi, selon l'opinion générale, les *saisons* sont occasionnées par l'entrée & la durée du soleil dans certains signes de l'écliptique; en sorte qu'on appelle *printems*, la *saison* où le soleil entre dans le premier degré du belier, & cette *saison* dure jusqu'à ce que le soleil arrive au premier degré de l'écrevisse. Ensuite l'été commence, & subsiste jusqu'à ce que le soleil se trouve au premier degré de la balance. L'automne commence alors, & dure jusqu'à ce que le soleil se trouve au premier degré du capricorne. Enfin l'hiver regne depuis le degré du capricorne, jusqu'au premier degré du belier.

Il est évident que cette hyppothèse des *saisons* n'est point admissible, parce qu'elle n'est pas vraie dans tous les lieux; mais seulement pour ceux qui sont au nord de l'equateur. En effet, au sud de l'equateur, le printems dure tant que le soleil remplit son cours depuis le premier degré de la balance, jusqu'au premier degré du capricorne; l'été, depuis celui-ci jusqu'au premier degré du belier, & ainsi de suite, tout au contraire de ce qui arrive vers le nord.

De plus, cette hyppothèse de *saisons* ne convient point à la zone torride; la preuve en est palpable, car on doit avouer que quand le soleil passe par ces lieux, il y a été, à-moins que quelque cause n'y mette obstacle. Par rapport aux cieux, & dans les lieux situés sous l'équateur, il ne doit être ni printems, ni automne, quand le soleil a passé le premier degré du belier, mais plutôt l'été; car alors le soleil passe sur ces lieux, & ainsi y cause la plus grande chaleur. On ne peut donc pas y transporter l'été au premier degré de l'écrevisse ou du capricorne.

On en peut dire autant des lieux situés entre l'équateur & les tropiques, parce que le soleil y passe aussi, avant que d'arriver au premier degré de l'écrevisse ou du capricorne. Le même inconvénient se rencontre par rapport au printems & à l'automne sous la zone torride, puisqu'il paroît n'y avoir ni l'une, ni l'autre de ces deux *saisons*, sur-tout sous l'équateur.

D'autres auteurs déterminent les *saisons* par le degré de chaleur ou de froid, ou par l'approche & l'éloignement du soleil. L'idée que les Européens ont communément des *saisons*, renferme l'un ou l'autre de ces deux points, & sur-tout le froid & le chaud; quoique les Astronomes aient encore plus d'égard au lieu du soleil dans l'écliptique. Il est certain qu'en beaucoup d'endroits sous la zone torride, les *saisons* ne répondent point au tems que le soleil s'en approche ou s'en éloigne, car on y compte l'hiver qui est pluvieux & orageux, quand ce devroit être l'été, puisque le soleil en est alors plus proche; & tout au contraire, on y compte l'été quand le soleil s'en éloigne. En un mot, on y fait consister l'été dans un ciel clair; & l'hiver dans un tems humide & pluvieux. Il est donc vrai que les idées des *saisons* different considérablement suivant les lieux; cependant voici ce qu'on peut établir de raisonnable.

1°. Puisque dans plusieurs lieux, comme sous la zone torride, & même dans quelques endroits de la zone temperée, la chaleur & le froid ne suivent pas le mouvement du soleil; on ne doit pas penser que ce soit la chaleur & le froid qui font les *saisons*, à-moins qu'on ne distingue entre les *saisons* des cieux & celles de la terre. Je me sers de ces termes faute de meilleurs. Ainsi la *saison* de l'été terrestre d'un lieu, est le tems de l'année où il y a fait la plus grande chaleur. Mais l'été céleste, est le tems où l'on doit attendre la plus grande chaleur, à cause de la position du soleil: raisonnons de même par rapport à l'hiver. Or quoique l'été & l'hiver, tant terrestre que céleste, arrivent en plusieurs lieux dans le même tems de l'année, il y a pourtant des endroits sous la zone torride, où ils arrivent dans des tems différens. Il en faut dire autant du printems & de l'automne, tant céleste que terrestre.

2°. Comme il n'y a que peu d'endroits où l'été & l'hiver terrestre different du céleste, par rapport au tems de l'année, & que le plus souvent ils arrivent dans le même tems; on doit donc appeller *l'été*, *l'hiver*, *&c.* céleste, simplement *été*, *hiver*, *&c.* sans y ajouter le mot de *céleste*; mais quand on veut parler des *saisons* terrestres, il faut ajouter en les nommant le mot *terrestre*, pour les distinguer de celles qu'on nomme simplement *été*, *hiver*, quand il n'y a point de différence entre la terrestre & la céleste.

L'été céleste d'un lieu est la *saison* dans laquelle le soleil approche le plus de son zénith, & l'hiver celle où il s'en éloigne le plus. Le printems est la *saison* qui est entre la fin de l'hiver, & le commencement de l'été; & l'automne se trouve entre la fin de l'été & le commencement de l'hiver. C'est ainsi qu'il faut entendre ces quatre *saisons* dans tous les lieux; mais nous nous contenterons de remarquer ici que sous la zone temperée & la zone glaciale, les quatre *saisons* célestes sont presque de la même longueur; & que sous la zone torride elles sont inégales, la même *saison* y étant différente selon les différens lieux.

La premiere partie de cette proposition est claire, parce que le soleil parcourt trois signes dans chaque *saison*; ainsi les tems seront à-peu-près égaux à quelques jours près, c'est-à-dire que dans les lieux au nord, l'été est de 5 jours, & le printems de 4 jours plus longs que l'automne & l'hiver; au lieu que dans les lieux placés au sud, l'automne & l'hiver l'emportent d'autant de jours sur le printems, à cause de l'excentricité du soleil.

3°. Dans les lieux placés sous l'équateur, les *saisons* sont doubles; les deux étés sont fort courts, ainsi que les deux printems qui n'ont que chacun 30 jours. Les deux étés & les deux printems ont tout au plus 64 jours chacun, c'est-à-dire 2 mois & 2 ou 4 jours. Mais l'automne & l'hiver ont chacun 55 jours, c'est-à dire les deux automnes 110 jours, & les deux hivers autant, c'est-à-dire près de 4 mois.

4°. Sous la zone torride, plus les lieux sont proches de l'équateur, plus leur été est long, & leur hiver court; & l'automne & le printems plus ou moins longs qu'à l'ordinaire. Si les lieux ont moins de 10 degrés de latitude, l'été ne dure pas moins de six mois; & l'on peut calculer par les tables de déclinaison, la longueur de chaque *saison*.

Il seroit trop long de déterminer ici dans quel mois de l'année les quatre *saisons* arrivent sur la terre sous la zone torride, sous la zone glaciale, & sous la zone temperée: Varenius vous en instruira complettement; je me borne à trois observations.

1°. Sous la zone tempérée, l'approche ou la distance du soleil est si puissante, quand on la compare aux autres causes, que cette approche ou distance sont presque les seules choses qui reglent les *saisons*. En effet, dans la zone temperée septentrionale, il y a printems & automne quand le soleil parcourt les signes depuis le belier par le cancer, jusqu'à la balance; car alors il est plus proche de ces lieux: ensuite allant de la balance au belier par le capricorne, il forme l'automne & l'hiver; mais sous la zone temperée méridionale, c'est tout le contraire, & les autres causes ne détruisent jamais entierement l'effet de celle-ci, comme elles font sous la zone torride.

2°. Cependant les *saisons* different dans les divers endroits, de maniere qu'il fait plus chaud ou plus froid, plus sec ou plus humide dans un lieu que dans un autre, quoique dans le même climat; mais elles ne different jamais de l'hiver à l'été, ni de l'été à l'hiver: car il y a des pays pierreux, d'autres marécageux; les uns sont proches, les autres sont loin de la mer; il y a des terres sablonneuses, d'autres sont argilleuses.

3°. La plupart des lieux voisins du tropique sont fort chauds en été; quelques-uns ont une *saison* humide, à-peu-près semblable à celle de la zone torride. Ainsi dans la partie du Guzarate, qui est au-delà du tropique, il y a les mêmes mois de sécheresse & d'humidité qu'en-dedans du tropique, & l'été se change en un tems pluvieux: cependant il y fait plus chaud, à cause de la proximité du soleil, que dans la partie seche de l'année quand il y a un peu de froid. Chez nous, nous ne jugeons pas de l'hiver & de l'été,

par la sécheresse & de l'humidité, mais par le chaud & le froid.

On trouvera dans la lecture des voyages, quantité de pays où les *saisons* sont fort différentes, quoique ces pays soient à-peu-pres sous le même climat. Par exemple, l'air n'est pas si froid en Angleterre qu'en Hollande, ni qu'en Allemagne, & on n'y resserre point les bestiaux dans les étables en hiver. Il y a un pays, entre la Sibérie & la Tartarie, vers la partie septentrionale de la zone temperée, où il y a des campagnes excellentes, des prairies agréables, & presque point de froid en hiver. On y a bâti la ville de Toorne, qui est maintenant assez pour forte repousser les insultes des Tartares.

C'en est assez sur ce sujet, & d'ailleurs le lecteur curieux d'entendre la cause des différentes *saisons* qui regnent sur notre globe, en trouvera l'explication claire & solide à *l'article* PARALLÉLISME *de l'axe de la terre*. (*D. J.*)

SAISONS, (*Mythol. Iconol. Sculpt. Poésie.*) les anciens avoient personnifié les *saisons*: les Grecs les représentoient en femmes, parce que le mot grec ὥρα est du genre féminin. Les Romains qui appelloient les saisons *anni tempora*, du genre neutre, les exprimoient souvent par de jeunes garçons qui avoient des aîles, ou par de très-petits enfans sans aîles, avec les symboles particuliers à chaque *saison*. Le printems est couronné de fleurs, tenant à la main un cabri, qui vient en cette *saison*, ou bien il trait une brebis; quelquefois il est accompagné d'un arbrisseau, qui pousse des feuilles & des rameaux. L'été est couronné d'épis de blé, tenant d'une main un faisceau d'épis, & de l'autre une faucille. L'automne a dans ses mains un vase plein de fruits & une grappe, ou bien un panier de fruits sur la tête. L'hiver bien vêtu, bien chaussé, ayant la tête voilée ou couronnée de branches sans feuilles, tient d'une main quelques fruits secs & ridés, & de l'autre des oiseaux aquatiques. Les aîles qu'on donne quelquefois aux quatre *saisons*, conviennent non-seulement au tems, mais aussi à toutes ses parties.

M. de Boze a décrit, dans les mémoires de littérature, un tombeau de marbre antique, découvert dans des ruines près d'Athènes. Les quatre *saisons* de l'année forment le sujet de la frise du couvercle de ce monument précieux. Elles y sont représentées sous autant de figures de femmes, que caractérisent la diversité de leurs couronnes, l'agencement de leurs habits, les divers fruits qu'elles tiennent, & les enfans ou génies qui sont devant elles. Le sculpteur ne les a pas placées dans leur ordre naturel, mais dans un ordre réciproque de contrastes, qui donne plus de force & plus de jeu à sa composition. Ainsi l'été & l'hiver, *saisons* diamétralement opposées par leur température, sont désignées par les figures des deux extrémités de la frise, l'une couchée de droit à gauche, & l'autre de gauche à droit; entre elles sont le printems & l'automne, comme participant également de l'été & de l'hiver; les quatre génies sont rangés de même.

La premiere figure couchée de droit à gauche, représente l'été; elle est à demi-nue, elle est couronnée d'épis, & elle en touche d'autres qui sont entassés dans sa corne d'abondance; le génie qui est devant elle, en touche aussi, & tient de plus une faucille à la main.

L'hiver, qui est à l'autre extrémité couchée de gauche à droit, paroît sous la figure d'une femme bien vêtue, & dont la tête est même couverte avec un pan de sa robe; les fruits sur lesquels elle étend la main, sont des fruits d'hiver; le génie qui est devant elle n'a point d'aîles, & au-lieu d'être nud comme les autres, il est bien habillé; enfin il tient pour tout symbole un livre, parce que la chasse est alors le seul exercice de la campagne.

L'automne est tournée du côté de l'été; elle est couronnée de pampre & de grappes de raisin; elle touche encore de la main droite des fruits de vigne; & son petit génie en agence aussi dans sa corne d'abondance; enfin elle est découverte dans cette partie du corps qui touche à l'été, & vêtue dans celle qui répond à l'hiver.

Le printems est adossé à l'automne sous la figure d'une femme couronnée de fleurs; la corne d'abondance que son génie soutient en est pleine aussi. Un pié qu'elle étend du côté de l'hiver, est encore avec la chaussure; une partie de sa gorge est cachée, & elle n'en découvre que ce qui est du côté de l'été.

Toutes ces idées de sculpture sont fort ingénieuses; mais les descriptions que les Poëtes ont fait des *saisons* ne sont pas moins pittoresques. Lisez seulement pour vous en convaincre celle d'Horace dans l'ode *diffugere nives*; elle est peut être moins enrichie d'images que la peinture du printems qui est dans l'ode *solvitur acris hiems*, mais elle est plus fournie de morale.

Frigora mitescunt zephiris: ver proterit æstas,
Interitura, simul
Pomifer autumnus fruges effuderit: & mox
Bruma recurret iners.
Damna tamen celeres reparant cælestia lunæ.
Nos ubi decidimus
Quo pius Æneas, quo Tullus dives, & Ancus
Pulvis & umbra sumus.

« Les zéphirs succedent aux frimats; l'été chasse » le printems pour finir lui-même, sitôt que l'au» tomne viendra répandre ses fruits; & l'hiver tout » paresseux qu'il est, remplacera bien-tôt l'automne. » Cependant les mois recommençant toujours leur » carriere, se hâtent de réparer ces pertes, en ramenant tous les ans les *saisons* dans le même ordre. » L'homme seul périt pour ne plus renaître. Quand » une fois nous avons été joindre le pieux Énée, le » riche Tullus, & le vaillant Ancus, nous ne sommes plus qu'ombre & que poussiere, & nous le » sommes pour toujours ».

Proterit æstas interitura, ces expressions figurées sont énergiques, & font un bel effet dans la poésie lyrique, qui permet, qui demande cette hardiesse. L'année est ici dépeinte comme un champ de bataille où les *saisons* se poursuivent, se combattent, & se détruisent. D'abord victorieuses, ensuite vaincues, elles périssent & renaissent tour-à-tour; l'homme seul périt pour ne plus renaître.

Chaque saison *lui dit:*
Nous sommes revenues,
Vos beaux jours ne reviendront pas.

Enfin j'ai lû depuis peu un charmant poëme anglois sur les *saisons*, dont M. Thomson est l'auteur. Le génie, l'imagination, les graces, le sentiment regnent dans cet écrit, les horreurs de l'hiver même prennent des agrémens sous son heureux pinceau; mais ce qui le caractérise en particulier, c'est un fond d'humanité, & un amour pour la vertu, qui respirent dans tout son ouvrage. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAISONS FIXES DE L'ANNÉE, (*Médecine.*) ce sont celles dont la température ne varie point, & qui ne promettent que des maladies d'une espece favorable, & d'un prognostic aisé; au-contraire les *saisons* variables sont celles qui sont inconstantes, changeantes, & dont on ne peut porter un jugement assuré.

Les *saisons* de l'année & leurs vicissitudes occasionnent de grands changemens dans les maladies, comme Hippocrate l'observe, ce qui fait que l'on doit avoir

avoir égard à leur température & à leurs altérations. Cela est si vrai que les praticiens les plus expérimentés s'attachent sur-tout à bien remarquer la différence des *saisons*, bien persuadés qu'elle influe infiniment sur le traitement des maladies, comme sur les tempéramens.

L'astronomie & la connoissance de l'air & des *saisons* est donc utile au médecin pour bien des raisons; 1°. pour connoître les causes des maladies & des différens symptomes; 2°. pour se mettre plus au fait des différentes altérations que l'air peut produire sur les tempéramens; 3°. pour savoir varier les remedes, & reconnoitre l'altération même qui peut arriver aux médicamens dans certaine constitution de la température des années & des *saisons*.

SAISON, (*Agricult.*) c'est une certaine portion de terre qu'on laboure chaque année, tandis qu'on laisse reposer les autres, ou qu'on les seme de menus grains. Les terres de France se partagent d'ordinaire en trois *saisons*; une année on y seme du blé; la deuxieme année on y seme des menus grains; la troisieme on laisse reposer la terre. (*D. J.*)

SAITES, (*Hist. des Egyptiens.*) on appelle *saites*, les rois d'Egypte qui ont regné à Saïs, ville du Delta dans la basse Egypte; on en compte trois dynasties. La premiere fut établie par Bochoris, l'an du monde 3265, & le 771 avant Jesus-Christ, & ne dura que 44 ans. La seconde eut pour chef Psammiticus, & commença l'an du monde 3308, & le 727 avant J. C. elle continua sous cinq de ses successeurs, & finit sous Psamménitus, qui fut vaincu par les Perses 525 ans avant Jesus-Christ. La troisieme fut renouvellée par Amyrtheus, l'an du monde 3623, & le 412 avant Jesus-Christ, & ne dura que six ans, sous ce prince seul. (*D. J.*)

SAKARA, (*Géogr. mod.*) village d'Egypte, appellé communément le *village des momies*. A l'endroit qui renferme ces momies est un grand champ sablonneux où étoit peut-être autrefois la ville de Memphis; du-moins Pline dit que les pyramides sont entre le Delta d'Egypte & la ville de Memphis, du côté de l'Afrique. Or le village de *Sakara* n'est éloigné des pyramides que d'environ trois lieues. Il n'y a que du sable tout-à-l'entour, & ce sable est d'une si grande profondeur, qu'on ne peut trouver le terrein solide en fouillant. Les momies sont sous deux des caves souterraines. *Voyez* MOMIE. (*D. J.*)

SAKÉA, s. f. (*Antiq. persanes.*) fête considérable des Cappadociens, qui se célébroit à Zéla & dans la Cappadoce avec grand appareil, en mémoire de l'expulsion des Sagues; c'est le nom que les Persans donnoient aux Scythes. On solemnisoit la même fête en Perse, dans tous les lieux où l'on avoit reçu le culte d'Anaïtis; on donnoit ce jour-là de grands repas, dans lesquels les hommes & les femmes croyoient honorer la déesse en buvant sans ménagement. Ctésias, *Hist. de Perse, liv. II.* a parlé du *sakéa* des Persans, & Béroze appelle de même les saturnales qui se célébroient à Babylone le 16 du mois Loüs; dans cette fête on donnoit le nom de *zoquane* à l'esclave qui y faisoit le personnage de roi.

Dion Chrysostome, *ort. iv. de reg.* parle vraissemblablement de la même fête qu'il appelle la *fête des sacs*: « Ne vous souvenez-vous pas, dit-il, de la fête » des *sacs* que les Perses célebrent, & dans laquelle » ils prennent un homme condamné à mort, le met» tent sur le trône du roi, & après lui avoir fait goû» ter toutes sortes de plaisirs, le dépouillent de ses » habits royaux, lui font donner le fouet, & le pen» dent ».

Mais Strabon est celui de tous les anciens qui paroit nous ramener à la véritable origine de cette fête, & nous apprendre en même tems à quelle divinité elle étoit consacrée; or comme il devoit être très-instruit des coutumes & de la religion des peuples qui célébroient cette solemnité, étant né en Cappadoce; je vais rapporter ce qu'il en dit. « Parmi » les Scythes qui occupoient les environs de la mer » Caspienne, il y en avoit que l'on nommoit *Sakéa* » ou Saques; ces Saques faisoient des courses dans » la Perse, & pénétroient quelquefois si avant dans » le pays, qu'ils allerent jusques dans la Bactriane & » dans l'Arménie, & se rendirent maîtres d'une par» tie de cette province, qu'ils appellerent de leur nom » *Sakasene*, d'où ensuite ils s'avancerent dans la Cap» padoce, qui confine le Pont-Euxin. Un jour qu'ils » célébroient une fête, le roi de Perse les ayant at» taqués, les défit à plate couture. Pour éterniser » la mémoire de cette victoire, les Perses éleverent » un monceau de terre sur une pierre, dont ils for» merent une petite montagne, qu'ils environnerent » de murailles, & bâtirent dans l'enceinte un tem» ple, qu'ils consacrerent à la déesse Anaïtis, & aux » dieux Amanus & Anaudratus, qui sont les génies » des Perses, & établirent en leur honneur une fête » appellée *saka*, qui se célebre encore par ceux qui » habitent le pays de Zéla, car c'est ainsi qu'ils nom» ment ce lieu. (*D. J.*)

SAKINAG, (*Géog. mod.*) baie du Canada, qui a 15 ou 16 lieues de longueur, & 6 d'ouverture. La riviere du même nom, & à laquelle on donne 50 lieues de cours, se décharge au fond de cette baie. (*D. J.*)

SAKIS, LES, (*Géog. mod.*) peuple sauvage de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France; ils sont brutaux, voleurs, & bons chasseurs. (*D. J.*)

SAL, ILHA DO *ou* ILHA DO SALE, (*Géogr. mod.*) en françois *île de sel*, île d'Afrique, sur la côte de Nigritie, & la plus orientale des îles du Cap-verd, entre lesquelles on la compte. Cette île s'étend huit ou neuf lieues du nord au sud, & elle n'en a au plus que deux de largeur. Elle est toute pleine de marais salans, & on lui a donné le nom de *Salée*, de la quantité de sel qui s'y congele naturellement. La stérilité de son terroir est si grande qu'on n'y voit que quelques arbustes du côté de la mer, quelques chevres, & des flamingos, qui sont des oiseaux sauvages assez semblables aux hérons. *Latit.* 16. (*D. J.*)

SALA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la haute Saxe. Elle a sa source dans l'Eichtelberg en Franconie, où sont aussi les sources du Meyn, de l'Egra, & du Nab. Elle entre en Misnie, arrose le duché d'Altenbourg, Naumbourg, Weissenfels, Mersbourg, Halle, Bernebourg, & se perd enfin dans l'Elbe, entre Dessau & Barbi, aux confins de la basse Saxe. (*D. J.*)

SALA, s. f. *terme de Relation*, nom d'une oraison des Musulmans. Le vendredi, qui est le jour de repos des Turcs, ils font, sur les neuf heures du matin, une oraison de plus que les autres jours, & cette oraison s'appelle *sala*. Après cette oraison, les gens de condition s'amusent aux exercices des chevaux, & les artisans peuvent ouvrir les boutiques, & travailler pour gagner leur vie. *Duloir.* (*D. J.*)

SALACER, s. m. (*Mytholog.*) les plus savans Mythologues ignorent quel dieu étoit *Salacer*. Varron, *de ling. latinâ, lib. IV.* lui donne l'épithete de *divus pater*, & nous apprend seulement que ce dieu avoit un prêtre nommé *flamen Salacris*. (*D. J.*)

SALACIA, s. f. (*Mytholog.*) surnom latin d'Amphitrite, ainsi nommé de l'eau salée; d'autres en font une Néréide, & d'autres une divinité de la mer. (*D. J.*)

SALACIA, (*Géog. anc.*) 1°. ancienne ville de l'Espagne lusitanique, au pays des Turdétains, selon Ptolomée, *l. II. c. 5.* Il la met auprès de l'embouchure du Calipus & de la ville de Cætobrix. Ses interpretes croyent que c'est Sétubal, & Clusius est

de ce sentiment ; mais d'autres savans croyent que Sétubal, ville nouvelle, tient à-peu-près la place de Cetobriga ou Cætobrix, & que *Salacia* est aujourd'hui *Alacer-do-sal*. Une inscription de Gruter, *p. 13. n°. 16.* montre que c'étoit un municipe ; & Pline, *l. IV. c. 22.* l'appelle ville impériale, *Salacia, cognominata urbs imperatoria.*

2°. *Salacia*, ancien lieu de l'Espagne tarragonnoise. Antonin le met sur la route de Bragues à Astorga, à vingt mille pas de la premiere. (*D. J.*)

SALADE, s. f. (*Cuisine & Méd.*) on donne ce nom à toutes les herbes qui se mangent avec le vinaigre, tant feuilles que racines. Les plus en usage sont la laitue, la chicorée blanche & sauvage, le pourpier, la pimprenelle, le cresson, le cochlearia, le cerfeuil, l'estragon, & toutes les plantes anti-scorbutiques.

Les *salades* en général sont bonnes dans différentes maladies, & doivent être préférées aux remedes pris en décoction, en infusion, ou autrement, parce que le vinaigre & les aromates qui entrent dans la *salade* redonnent de la vigueur à l'estomac, lui rendent son ressort, & enfin servent à empêcher les irritations, les spasmes & les mouvemens convulsifs de ce viscere.

C'est pourquoi le vinaigre est si utile dans les hoquets, les affections nerveuses de l'estomac, dans le relâchement & l'atonie de la tunique musculeuse. Mais il faut éviter de prescrire ce remede dans l'acescence des humeurs, & lorsque l'estomac est gorgé d'acide.

La *salade* de cresson, de chicorée sauvage, de cochlearia est la meilleure, parce que les parties volatiles de ces plantes, tempérées par l'acide du vinaigre, forment un sel neutre, très-utile pour les tempéramens sanguins & humides.

SALADE, s. f. c'est, *dans l'Art militaire*, une espece de casque léger, assez semblable au pot en tête. On lui donne aussi le nom de *bourguignote*. La *salade* étoit appellée *morion* dans l'infanterie.

On voit, par les *commentaires* de Montluc, & les autres écrits militaires du même tems, qu'on donnoit le nom de *salades* aux gens de cheval qui en étoient armés. Ainsi, pour exprimer par exemple, qu'on avoit envoyé deux cens cavaliers dans un poste ou dans un détachement, on disoit qu'on y avoit envoyé deux cens *salades*. (*Q*)

SALADIER, s. m. (*Gram.*) plat de fayance ou de porcelaine, destiné à préparer & servir la *salade*.

SALADIER *à jour*, s. m. (*terme de Vanier.*) sorte de petit panier à jour, haut d'un pié, avec un anse & un petit couvercle. (*D. J.*)

SALADINE, adj. (*Jurisprud.*) *Voyez* ci-devant au *mot* DIXME, *l'article* DIXME SALADINE.

SALADO, EL RIO, (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres d'Espagne, dans l'Andalousie. L'une coule à une lieue de Xerès au midi, & se perd dans la baye de Cadix ; l'autre se jette dans le Xenil, entre Grenade & Ecija. (*D. J.*)

SALAGE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) droit que quelques seigneurs ont de prendre une certaine quantité de sel sur chaque bateau qui passe chargé de sel dans leur seigneurie. (*A*)

SALAGOU, LA (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Languedoc. Elle a sa source dans le diocèse de Lodeve qu'elle arrose, & se perd dans la riviere de Lergue. (*D. J.*)

SALAGRAMAM, (*Hist. nat. & superstition.*) c'est le nom que les Indiens donnent à une pierre coquilliere ou remplie de coquilles fossilles, que l'on trouve dans la riviere de Gandica, qui se jette dans le Gange près de Patna. Cette pierre, qui est réputée sacrée, est communément noire, quelquefois marbrée & de différentes couleurs, de forme ronde ou ovale. Les Indiens croyent qu'elle a été rongée par un ver, & que le dieu Vistnou, changé en ver, est cause de la figure qu'on y voit. Si l'on consulte le dessein qui nous est parvenu dans les lettres édifiantes, le *salagramam* n'est qu'une pierre qui porte l'empreinte d'une corne d'ammon, & que l'on détache des roches de la riviere de Gandica. Les Indiens, plus superstitieux que physiciens, en distinguent différentes especes, consacrées à des dieux différens, & auxquels ils donnent des noms divers. Les Brahmes offrent des sacrifices de râclure de bois de santal à cette pierre divine, & lui font des libations. *Voyez les lettres édifiantes, tome XXVI. page 399.*

SALAIRE, s. m. (*Gramm.*) est un payement ou gage qu'on accorde à quelqu'un en considération de son industrie, ou en récompense de ses peines & des services qu'il a rendus en quelque occasion. Il se dit principalement du prix qu'on donne aux journaliers & mercenaires pour leur travail.

SALAIRE, *porte*, (*Antiq. rom.*) *Salaria ;* une des portes de l'ancienne Rome, ainsi nommée parce que c'étoit par là que le sel entroit dans la ville ; on l'appelloit autrement *Quirinale*, *Agonale* & *Colline.* (*D. J.*)

SALAISON, s. f. (*Commerce.*) ce mot se dit des choses propres à manger qui se salent avec du sel pour les pouvoir garder, & empêcher qu'elles ne se corrompent ; ainsi l'on dit faire la *salaison* des harengs, des saumons, des morues, des maquereaux, des sardines, des anchois. *Trévoux.* (*D. J.*)

SALAMANDRE, s. f. (*Zoologie.*) reptile assez semblable au lézard, & qui vit sur terre, de même que dans l'eau.

Les reptiles, especes d'animaux les plus acrédités en merveilles chez le vulgaire toujours crédule, & les plus négligés par les gens du monde toujours légers ou toujours occupés de leurs plaisirs, attirent au contraire les regards des Physiciens, avides de s'instruire jusques dans les plus petits sujets de l'infinie variété du méchanisme de la nature. Graces à leurs recherches, les *salamandres* qui tiennent les premiers rangs dans la classe des reptiles, ont été dépouillées des singulieres propriétés qu'elles ne devoient qu'à l'erreur, & sont devenues en même tems un objet de curiosité. Justifions ces deux vérités par les observations de MM. du Verney, Maupertuis, du Fay & Wurfbainius.

Division des salamandres *en terrestres & aquatiques.* Tous les auteurs ont rangé les *salamandres* sous les deux classes générales de *terrestres* & d'*aquatiques ;* mais cette distinction paroît peu juste, parce que ces animaux sont réellement amphibies, & ne peuvent être appellés *aquatiques*, que parce qu'il s'en trouve un plus grand nombre dans l'eau que sur terre ; celles que l'on prend dans l'eau deviennent terrestres, lorsqu'on les ôte de l'eau ; & celles qu'on trouve sur terre vivent communément dans l'eau, lorsqu'on les y met ; mais les unes & les autres semblent encore aimer mieux la terre que l'eau.

On ne doit cependant pas nier qu'il ne puisse s'en rencontrer qui soient uniquement terrestres ; mais c'est ce dont aucun naturaliste n'a donné jusqu'à ce jour des expériences décisives. De plus, on est tombé dans deux excès opposés ; de ne pas assez distinguer des especes différentes, ou de les trop multiplier. Il est vrai qu'il est difficile de statuer le nombre des especes de *salamandres*, parce que le sexe & l'âge font de grandes variétés dans la même, & que pendant presque toute l'année on en trouve de tous les âges. La division faite par M. du Fay, des *salamandres* qu'on nomme *aquatiques* en trois especes ; cette division, dis-je, peche en ce qu'elle n'est que particuliere à une certaine étendue de pays ; c'est pourquoi sans rien statuer sur une énumération dont la fixation

nous manque encore, il nous suffira de décrire la *salamandre* commune, que tout le monde connoît & qui se trouve par-tout.

Description générale de la salamandre *commune*. Elle est longue d'environ cinq pouces, & a la forme d'un lésard, si ce n'est que le corps est plus gros, & que la queue est plate; sa peau n'est point écailleuse comme celle du lésard, mais remplie de petits tubercules, & comme chagrinée; elle est brune sur le dos, jaune sous le ventre, & toute parsemée de bandelettes ou taches noires; ces taches sont peu apparentes sur le dos, mais très-distinctes sur le ventre, à cause de son jaune orangé.

Sa tête est plate & large comme celle de la grenouille; sa gueule est fort grande, garnie de petites dents; ses yeux sont assez gros & saillans. On voit au-dessus de la mâchoire supérieure deux très-petites ouvertures, qui sont les narines; ses pattes sont brunes par-dessus, jaunes par-dessous, & semées de taches noires comme le reste du corps: les pattes de devant n'ont que quatre doigts; mais celles de derriere en ont cinq. Sa queue, qui est environ longue comme la moitié de son corps, ressemble à celle du lésard, si ce n'est qu'elle est plus grosse & plus charnue.

On en peut distinguer le sexe à la vue. On ne peut pas facilement distinguer le sexe par les parties extérieures de la génération; elles sont pareilles dans l'un & dans l'autre, & à l'inspection on les jugeroit toutes femelles; mais il y a dans d'autres parties du corps deux marques sensibles qui distinguent les mâles. La plûpart des auteurs les ont prises pour des marques caractéristiques d'especes différentes, & en ont ainsi multiplié le nombre par de faux signes.

Les mâles ont sur le dos une membrane large de deux lignes ou environ, dentelée comme une scie, qui prend son origine vers le milieu de la tête, entre les deux yeux, & se termine à l'extrémité de la queue; elle est plus étroite, & rarement dentelée le long de la queue; mais elle élargit tellement la queue, que les mâles paroissent l'avoir de moitié plus large que les femelles. L'autre marque qui désigne les mâles est une bande argentée qui est de chaque côté de la queue; elle a deux à trois lignes de largeur ou environ, à l'origine de la queue, & va en diminuant jusqu'au bout. Cette bande est moins marquée lorsque les *salamandres* sont jeunes, mais elle devient plus sensible au bout de quelque tems; elle ne se voit jamais que dans les mâles, non plus que la membrane dentelée dont je viens de parler.

Du domicile des salamandres. On trouve par-tout des *salamandres*, en France, en Allemagne, en Italie, dans de petits ruisseaux clairs, de petites fontaines, dans des lieux froids & humides, aux piés des vieilles murailles, d'où elles sortent quand il pleut, soit pour recevoir l'eau, ou pour chercher les insectes dont elles vivent, & qu'elles ne pourroient guere attraper qu'à demi noyés, *&c.* Au reste il s'en faut bien qu'elles aient l'agilité du lésard; elles sont au contraire, paresseuses & tristes.

De la rosée & du lait qui suinte de leur peau. Quoique leur peau soit quelquefois seche comme celle du lésard, elle est le plus souvent enduite d'une espece de rosée qui la rend comme vernie, sur-tout lorsqu'on la touche; elle passe dans un moment de l'un à l'autre état. Outre ce vernis extérieur, il se filtre sous le cuir une espece de lait qui jaillit assez loin lorsqu'on presse l'animal.

Ce lait s'échappe par une infinité de trous, dont plusieurs sont sensibles à la vue sans le secours de la loupe, sur-tout ceux qui répondent aux mammelons de la peau. Quoique la premiere liqueur qui sert à enduire la cuticule de l'animal, n'ait aucune couleur & ne paroisse qu'un vernis transparent, elle pourroit bien être la même que le lait dont nous parlons, mais répandue en gouttes si fines & en si petite quantité, qu'il ne paroit point de sa blancheur ordinaire.

Ce lait ressemble assez au lait que quelques plantes jettent quand on les coupe; il est d'une acreté & d'une stipticité insupportable; & quoique mis sur la langue, il ne cause aucun mal durable; on croiroit voir une plissure à l'endroit qu'il a touché: certains poissons ont mérité le nom d'*orties*, par la ressemblance qu'ils ont avec cette plante lorsqu'on la touche: Notre *salamandre* pourroit être regardée comme le tythymale des animaux, si son lait étoit aussi corrosif, pris intérieurement; cependant lorsqu'on écrase ou qu'on presse ce reptile, il répand une singuliere & mauvaise odeur.

Description anatomique de la salamandre. Mais ce ne seroit point connoître la *salamandre* que de s'en tenir à ces dehors extérieurs qui frappent la vue; il faut pour s'instruire, entrer dans les détails anatomiques de la structure des parties qui distinguent les deux sexes. Quoique le mystere de la génération soit des plus cachés chez ces sortes d'animaux, cette obscurité ne doit qu'exciter davantage les recherches des Physiciens, pour décider s'ils sont vivipares, ovipares, ou l'un & l'autre.

On peut regarder comme épiderme, la pellicule dont la *salamandre* se dépouille tous les quatre ou cinq jours. Si on la disseque lorsqu'elle vient de s'en dépouiller, il est impossible de détacher de son corps une autre pellicule; si elle est prête à la quitter, elle s'enleve très-facilement. Cette peau étant vue au microscope, paroît n'être qu'un tissu de très-petites écailles, ou plûtôt l'enveloppe des mamelons du cuir; au-dessous de cette peau on trouve le cuir qui est assez solide, & on le détache des muscles auxquels il est adhérent par des fibres lâches.

Le bas-ventre a trois muscles distincts; l'un droit avec des digitations, couvre la région antérieure; & les deux autres obliques, font les parties latérales; ayant détaché ces muscles, on découvre le péritoine, qui est adhérent au foie par un petit ligament; le péricarde semble être formé par une continuité du péritoine. Le cœur est au-dessus du foie, & appliqué immédiatement sur l'œsophage.

Le foie est très-grand, & séparé en deux lobes; sous le lobe droit est la vésicule du fiel, qui n'est attachée que par son canal; elle est transparente & remplie d'une liqueur verdâtre. Au-dessous du foie on voit quelques replis des intestins; les sucs graisseux qui sont d'un jaune orangé, & les ovaires dans les femelles.

Dans l'hypogastre on trouve la vessie adhérente au péritoine par un petit vaisseau: si on la souffle par l'anus ou le canal commun, on voit qu'elle est en forme de cœur. Il y a aux deux côtés du foie, deux especes de vessies remplies d'air; elles sont très-minces, longues, & finissant en pointe. Voilà toutes les parties qui paroissent lorsqu'on a ouvert la capacité du ventre.

Voici maintenant celles qui sont plus cachées; le foie & les intestins étant ôtés ou éloignés de leur place, on verra que les sacs graisseux sont séparés en plusieurs lobes, & entourés d'une membrane très-déliée, parsemée de vaisseaux sanguins qui les attachent aux ovaires & aux trompes dans les femelles; & aux enveloppes des testicules & du canal déférent dans les mâles.

Des parties de la génération de la salamandre *mâle.* Pour suivre d'abord l'anatomie du mâle, on remarque le long de l'épine deux petits tuyaux blancs, qu'on peut appeller *canaux déférens*, qui font plusieurs plis & replis; ils se terminent en devenant à rien par leur partie supérieure, dans la membrane qui les attache, & aboutissent vers l'anus, à l'extrémité d'un

Petit faiſceau de filets blancs, qu'on peut regarder comme les véſicules ſéminales. Ce petit faiſceau remonte le long du canal déférent & les reins, & a environ ſix à ſept lignes de long.

On a trouvé beaucoup de variété dans les teſticules de cet animal. Le plus ſouvent il n'y en a que deux, qui ſont d'un blanc jaunâtre, de la forme d'une petite feve, aſſez longs, & ayant chacun une eſpece de petite glande plus blanche, & preſque tranſparente, appliquée ſur la partie ſupérieure; enſorte qu'elle ſemble ne faire qu'un corps avec le teſticule, & qu'elle n'en eſt diſtinguée que par la couleur. Quelquefois les teſticules ſont en forme de poire aſſez irréguliere, & dont la pointe eſt tournée vers le bas. Aſſez ſouvent ils ſont joints l'un à l'autre par une eſpece de petit corps glanduleux. Quelquefois on trouve diſtinctement quatre teſticules, dont les deux inférieurs ſont plus petits que les ſupérieurs. On remarque cette variété dans les différens âges & les différentes eſpeces de *ſalamandres* mâles.

La partie ſupérieure de chaque teſticule eſt attachée au ſac pulmonaire vers le milieu de ſa longueur par un petit vaiſſeau ligamenteux; ou plûtôt ce petit vaiſſeau ne fait que paſſer dans la membrane qui attache le ſac pulmonaire, & va ſe perdre dans la même membrane proche du canal déférent.

Le canal déférent ſe trouve vers l'anus; dans cet endroit eſt un corps cartilagineux, long d'environ deux lignes, en forme de mitre, qui ſelon toutes les apparences, tient lieu de verge à cet animal; car il eſt vraiſſemblable que la *ſalamandre* s'accouple réellement, quoiqu'aucun phyſicien n'ait peut-être pas encore vû cet accouplement; mais ce qui doit perſuader qu'il ſe fait, c'eſt que les *ſalamandres* ſont vivipares.

Wurfbainius rapporte qu'il en a vû une faire trente-quatre petits tous vivans; & M. Maupertuis aſſure avoir vû une fois dans une *ſalamandre* quarante-deux petits, & dans une autre cinquante-quatre, preſque tous vivans, auſſi bien formés & plus agiles que les grandes *ſalamandres*. Celui qui feroit une diſtinction & qui diroit que les *ſalamandres* terreſtres ſont vivipares, & par conſéquent ſe doivent accoupler; mais que les aquatiques ſont ovipares, & frayent ſeulement à la maniere des poiſſons, on pourroit lui répondre que les organes paroiſſant les mêmes dans les unes que dans les autres, il y a apparence que la génération ſe doit faire de la même maniere.

Des parties de la génération de la ſalamandre femelle. On trouve dans les parties intérieures de la femelle, des différences très-ſenſibles, & les organes très-diſtingués; en ouvrant la capacité du ventre, on découvre les ovaires & les ſacs graiſſeux. Lorſqu'on a enlevé les ſacs graiſſeux, l'on voit que les ovaires ſont compoſés de pluſieurs lobes, renfermés par une même membrane, qui les ſepare entr'eux, & les attache aux ſacs graiſſeux, aux trompes, & aux ſacs pulmonaires. Cette membrane eſt toute parſemée de vaiſſeaux ſanguins, qui ſe partagent en de très-petites branches, ſur la ſurface des ovaires. Les œufs ne ſont point flottans dans la capacité de l'ovaire, mais ils y adherent intérieurement, & vraiſſemblablement paſſent de-là dans la trompe.

Après avoir enlevé les ovaires, on découvre les trompes; elles prennent depuis le col, & faiſant pluſieurs plis & replis, elles ſe terminent à l'anus. M. Duverney a fait voir qu'elles avoient à leur extrémité ſupérieure, une eſpece d'ouverture ou de pavillon, par lequel entrent les œufs. Lorſqu'ils ſont entrés dans les trompes, ils acquierent beaucoup plus de groſſeur qu'ils n'en avoient dans l'ovaire; & lorſqu'ils ſont arrivés à l'extrémité inférieure, ils ſortent par le canal commun.

Les trompes ſont remplies dans toute leur longueur d'une liqueur épaiſſe, trouble, jaunâtre, en aſſez grande quantité, & qui ne ſort point par le canal commun. Eſt-ce cette matiere viſqueuſe qui entoure les œufs, & qui ſert de premier aliment au petit germe qui doit éclore? Les trompes ſe terminent avec le rectum, & le col de la veſſie, dans un gros muſcle, auquel eſt attaché l'extrémité des reins qui adherent aux trompes, dans preſque toute leur longueur; de ſorte qu'en enlevant ce muſcle, on enleve en même tems les reins, les trompes, l'inteſtin & la veſſie.

Il n'y a point de matrice dans cet animal; ce ſont les trompes qui en ſervent, puiſqu'on y trouve quelquefois des petits tous formés.

La ſalamandre n'eſt ni dangereuſe, ni venimeuſe. Parlons maintenant des propriétés attribuées fauſſement à la *ſalamandre*, & de celles qu'elle poſſede réellement.

Les anciens, & pluſieurs naturaliſtes modernes, ont regardé la *ſalamandre* comme un animal des plus dangereux; ſi on les en croyoit, des familles entieres ſont mortes, pour avoir bû de l'eau d'un puits où une *ſalamandre* étoit tombée. Non-ſeulement, ajoutent-ils, ſa morſure eſt mortelle, comme celle des viperes, mais elle eſt même plus venimeuſe, parce que ſa chair, reduite en poudre, eſt un poiſon, au lieu que celle de la vipere eſt un remede.

Tous ces préjugés ont été généralement reçus, juſqu'à ce que des phyſiciens de nos jours les aient détruits par des expériences expreſſes. Ils ont fait mordre divers animaux dans les parties les plus délicates, par des *ſalamandres* choiſies; ils leur ont fait avaler des *ſalamandres* entieres, coupées par morceaux, hachées, pulvériſées; ils leur ont donné à boire de l'eau dans laquelle on avoit jetté des *ſalamandres*. Ils les ont nourris des mets trempés dans le prétendu venin de ce reptile. Ils ont injecté de ſon poiſon dans des plaies faites à deſſein; & néanmoins, aucun accident n'eſt ſurvenu de tous ces divers eſſais. En un mot, non-ſeulement la *ſalamandre* n'eſt plus un animal dangereux, de la morſure duquel on ne peut guerir, c'eſt au-contraire l'animal du monde le moins nuiſible, le plus timide, le plus patient, le plus ſobre, & le plus incapable de mordre. Ses dents ſont petites & ſerrées, égales, plus propres à couper qu'à mordre, ſi la *ſalamandre* en avoit la force, & elle ne l'a point.

Elle ne vit point dans le feu. Tandis que cette pauvre bête inſpiroit jadis aux uns de l'horreur, par le venin redoutable qu'on lui ſuppoſoit, elle excitoit dans l'eſprit d'autres perſonnes une eſpece d'admiration, par la propriété ſinguliere dont on la croyoit douée, de vivre dans le feu. Voilà l'origine de deux célébres deviſes que tout le monde connoit; celle d'une *ſalamandre* dans le feu qu'avoit pris François I. avec ces mots, *nutrio & extinguo*, j'y vis, & je l'éteins; & celle que l'on a faite pour une dame inſenſible à l'amour, avec ce mot eſpagnol, *mas yelo que fugeo*, froide même au milieu des flammes.

On regardoit la *ſalamandre* comme l'amiante des animaux; & toute fabuleuſe qu'en paroiſſe l'hiſtoire, elle s'étoit ſi bien accréditée parmi les modernes, ſur des mauvaiſes expériences, qu'on a été obligé de les répeter en divers lieux, pour en détromper le public. En France, par exemple, M. de Maupertuis n'a pas dédaigné de vérifier ce conte; quelque honteux, dit-il lui-même, qu'il ſoit au phyſicien, de faire une expérience ridicule, c'eſt pourtant à ce prix qu'il doit acheter le droit de détruire certaines opinions, conſacrées par des ſiecles: M. de Maupertuis a donc jetté pluſieurs *ſalamandres* au feu: la plûpart y périrent ſur le champ; quelques-unes eurent la force d'en ſortir à demi-brûlées, mais elles ne purent réſiſter à une ſeconde épreuve.

Cependant il arrive quelque chose d'assez singulier lorsqu'on brûle la *salamandre.* A peine est-elle sur le feu, qu'elle paroît couverte de ce lait dont nous avons parlé, qui se raréfiant à la chaleur, ne peut plus être contenu dans ses petits réservoirs ; il s'échape de tous côtés, mais en abondance sur la tête, & sur tous les mamelons, & se durcit d'abord, quelquefois en forme de perles.

C'est cet écoulement qui a vraissemblablement donné lieu à la fable de la *salamandre;* toutefois il s'en faut beaucoup, que le lait dont il s'agit ici, sorte en assez grande quantité, pour éteindre le moindre feu ; mais il y a eu des tems, où il n'en falloit guere davantage, pour faire un animal incombustible. Ainsi, l'on auroit dû se dispenser de rapporter dans les *Transactions philosophiques, n°. 21.* & dans l'abrégé de Lowthorp, *vol. II. p. 86.* la fausse expérience du chevalier Corvini, faite à Rome, sur une *salamandre* d'Italie, qui se garantit, dit-on, de la violence du feu deux fois de suite ; la seconde fois pendant deux heures, & vécut encore pendant neuf mois depuis ce tems-là. Les ouvrages des sociétés, & sur-tout des sociétés de l'ordre de celles d'Angleterre, doivent avoir pour objet de nous préserver des préjugés, bien loin d'en étendre le cours.

Elle vit au contraire dans l'eau glacée. Non-seulement les *salamandres* ne vivent pas dans le feu, mais tout au contraire, elles vivent ordinairement, & pendant assez long-tems, dans l'eau qui s'est glacée par le froid. A mesure que l'eau dégele, on les voit expirer plus d'air que d'ordinaire, parce qu'elles en avoient fait une plus grande provision dans leurs poumons, tandis que l'eau se geloit. On dit qu'on a trouvé quelquefois en été dans des morceaux de glaces, tirées des glacieres, des grenouilles qui vivoient encore : on rapporte aussi dans l'histoire de *l'acad. des Sciences, année 1719*, qu'on a vu dans le tronc bien sec d'un arbre, un crapaud très-vivant, & très-agile. Si ces deux derniers faits, qui sont peut-être faux, se trouvent un jour confirmés, cette propriété feroit commune à ces différens animaux.

Elle subsiste long tems sans manger. Les *salamandres* peuvent vivre plus de six mois sans manger, comme M. du Fay l'a expérimenté. Ce n'est pas qu'il eût dessein de les priver d'alimens, pour éprouver leur sobriété, mais il ne savoit de quoi les nourrir. Tout-au-plus elles se sont quelquefois accommodées ou de mouches à demi-mortes, ou de la plante nommée *lentille aquatique*, ou de ce frai de grenouille, dont naissent ces petits lésards noirs, auxquels on voit pousser les pattes, dans le tems qu'ils ne sont pas plus gros que des lentilles, mais tout cela, elles le prenoient sans avidité, & s'en passoient bien.

Elle change fréquemment de peau. Les *salamandres* qui sont dans l'eau, de quelqu'âge & de quelqu'espece qu'elles soient, changent de peau tous les quatre ou cinq jours au printems & en été, & environ tous les 15 jours en hiver, ce qui est peut-être une chose particuliere à cet animal ; elles s'aident de leur gueule & de leurs pattes pour se dépouiller, & l'on trouve quelquefois de ces peaux entieres, qui sont très-minces, flottantes sur l'eau. Cette peau étendue sur un verre plan, & vue au microscope, paroît transparente, & toute formée de très-petites écailles.

Il arrive quelquefois aux *salamandres* un accident particulier ; il leur reste à l'extrémité d'une patte, un bout de l'ancienne peau, dont elles n'ont pu se défaire : ce bout se corrompt, leur pourrit cette patte, qui tombe ensuite, & elle ne s'en porte pas plus mal ; tout indique qu'elles ont la vie très-dure.

Elle a des ouies qui s'effacent au bout d'un certain tems. Dans un certain tems de l'âge d'une *salamandre*, on lui voit, lorsqu'elle est dans l'eau, deux petits pennaches, deux petites houpes frangées, qui se tiennent droites, placées des deux côtés de sa tête, précisément comme le sont les ouies des poissons ; & ce sont en effet des ouies, des organes de la respiration ; mais ce qui est très-singulier, au bout de trois semaines, ces organes s'effacent, disparoissent, & n'ont par conséquent plus de fonction. Il semble alors que les *salamandres* fassent plus d'effort pour sortir de l'eau, qui ne leur est plus si propre, cependant elles y vivent toujours. M. du Fay en a conservé pendant plusieurs mois, après la perte de leur ouies, dans de l'eau où il les avoit mises. Il est vrai qu'elles paroissent aimer mieux la terre, mais peut-être aussi cette nouvelle eau leur convenoit-elle moins que celles où elles étoient nées. Le lésard est le seul animal que l'on sache, qui perde ses ouies de poisson ; mais il les perd pour devenir grenouille, & en se dépouillant d'une enveloppe générale, à laquelle ses ouies étoient attachées ; ce qui est bien différent de la *salamandre.*

Elle périt si on lui jette du sel sur le corps. Quoiqu'elles aient la vie extrémement dure, on a trouvé le poison qui leur est mortel, c'est du sel en poudre. Wurfbainius l'a dit le premier, & M. du Fay en a vérifié l'expérience. Il n'y a pour les tuer, qu'à leur jetter du sel pulvérisé sur le corps ; on voit assez par les mouvemens qu'elles se donnent, combien elles en sont incommodées ; il sort de toute leur peau, cette liqueur visqueuse, qu'on a cru qui les préservoit du feu, & elles meurent en 3 minutes.

L'histoire naturelle des salamandres demande de nouvelles recherches. La *salamandre* pourra sans doute fournir encore un grand nombre d'observations, & il y en avoit plusieurs dans les papiers de M. Duverney, trouvés après sa mort, qui n'ont point été imprimées. Nous n'avons touché que quelques-unes des propriétés connues de ce reptile ; mais combien y en a-t-il, qui nous sont inconnues ? Combien de faits qui la concernent, qui méritent d'être approfondis ? Tel est, par exemple, celui de sa génération ; s'il y a des *salamandres* vivipares, n'y en auroit-il pas aussi d'ovipares ? Des physiciens ont trouvé des petits formés dans leurs corps ; d'autres disent avoir vu des *salamandres* frayer à la maniere des poissons.

La salamandre a fourni de nouveaux termes inintelligibles à la science hermétique. Au reste, il n'étoit guere possible que la célébrité de cet animal ne vînt à fournir des termes au langage des alchimistes & des chimistes, & c'est ce qui est arrivé. Ainsi, dans la philosophie hermétique, la *salamandre qui est conçue & qui vit dans le feu*, dénote ou le soufre incombustible, ou la pierre parfaite au rouge, qui sont autant de mots inintelligibles. En chimie, le sang de la *salamandre*, désigne les vapeurs rouges, qui, dans la distillation de l'esprit de nitre, remplissent le récipient de nuées rouges ; ce sont les parties les plus fixes & le plus fortes de l'esprit ; mais ce terme offre une chimere; car le nitre ne donne point de vapeurs dans la distillation.

Elle n'a point de vertus médicinales. Entre les médecins qui se sont imaginés que la *salamandre* n'étoit pas sans quelque vertu médicinale, les uns l'ont mise au nombre des dépilatoires en l'appliquant extérieurement. Les autres ont recommandé ses cendres pour la cure des ulceres scrophuleux, en en saupoudrant les parties malades. D'autres encore en ont vanté la poudre, pour faciliter l'évulsion des dents; mais il est inutile de faire une liste de puérilités.

Auteurs. Ce n'est pas Aldrovandi, Gesner, Rondelet, Charlton, Jonston, *&c.* qu'il faut lire sur la *salamandre ;* c'est Wurfsbainius (*Jok Pauli*) *salamandrologia, Norib. 1683. in-4°.* avec figures, & mieux encore les mémoires de MM. de Maupertuis & du Fay, qui sont dans le *recueil de l'acad. des Sciences, an-*

nées 1727 & 1729. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SALAMANDRE FOSSILE, (*Hist. nat.*) quelques auteurs se sont servi de ce nom pour désigner l'*amianthe*, à cause de la proprieté qu'il a de ne souffrir aucune altération de la part du feu. Ils l'appellent en latin *salamandra lapidea*. *Voyez* LIN FOSSILE & AMIANTHE.

SALAMANDRE *de pierre*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre connue sous le nom d'*amianthe* ou de *lin fossile*.

SALAMANQUE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne au royaume de Léon, sur la riviere de Tormes, qu'on y passe sur un ancien pont de pierre bâti par les Romains; elle est à 40 lieues au midi de Léon, & à 36 au nord-ouest de Madrid. *Long.* suivant Harris, *18. 11. 45. lat. 41. 12.*

C'est une des plus anciennes villes d'Espagne, ornée d'églises magnifiques, & peuplée de religieux & d'écoliers nobles & roturiers, qui y jouissent de grands privileges. Les couvents y sont nombreux & très riches, sur-tout celui de S. Dominique, de S. François, & de S. Bernard.

On trouve hors de *Salamanque* un beau chemin, large & pavé, fait par les Romains, & qui conduisoit à Mérida, & de là à Séville; ce chemin fut reparé par l'empereur Adrien, comme il paroît par l'inscription suivante qu'on y a découverte. *Imp. Cæsar. divi. Trajani parthici. F. divi Nervæ nepos Trajanus. Hadrianus aug. pontif. max. trib. pot. V. cos. iij. restituit.*

L'évêché de *Salamanque*, fondé sur la fin du vj. siecle, & détruit sous la domination des Maures, s'étend aujourd'hui sur deux cent quarante paroisses, & l'évêque jouit de quatorze mille ducats de revenu.

L'université de *Salamanque*, la plus fameuse de toute l'Espagne, fut fondée par Ferdinand III. vers le milieu du xiij. siecle, des débris de celle de Palencia. Elle est composée, dit-on, de quatre-vingt professeurs, qui ont chacun mille écus de pension. Le recteur de cette université jouit de grands privileges, & est assis sous un dais dans les assemblées publiques. Le maître des écoles crée tous les officiers de l'université, est toujours ecclésiastique, & a huit mille ducats d'appointement. On dit que l'université est riche de quatre-vingt mille écus de rente.

Malgré tant de richesses & de splendeur apparentes, il ne sort pas de cette université un seul savant connu dans le reste de l'Europe; toutes les sciences qu'on y cultive, se bornent au droit canon, à la théologie, & à la philosophie scholastique; on enseigne dans les deux principales chaires, la doctrine de S. Thomas d'Aquin, le docteur angélique, & celle de Jean Scot, le docteur subtil, qui établit le premier l'immaculée conception de la sainte Vierge. La bibliotheque de cette université est presque vuide de livres, & ceux qui s'y trouvent sont tous enchaînés.

Aguirre, (Joseph Saëns de) cardinal, de l'ordre des bénédictins, naquit à *Salamanque* en 1630, & mourut à Rome en 1699. Ses principaux ouvrages sont, 1°. une histoire des conciles d'Espagne. 2°. Une collection des conciles de la même nation. 3°. Une philosophie scholastique, en *3. vol. in-fol.* 4°. Une défense de la chaire de S. Pierre, contre la déclaration de l'assemblée du clergé de France de 1682, touchant la puissance ecclésiastique & politique. C'est cette défense qui lui valut le chapeau que le pape Innocent lui donna en 1686. Dans sa collection des conciles d'Espagne, il y a joint plusieurs dissertations pour soutenir le fausses décrétales des papes, ou pour m'expliquer plus clairement, une cause insoutenable. Il paroît qu'il avoit plus d'étude & de lecture, que de génie & de critique. (*D. J.*)

SALAMBO, s. f. (*Mythol.*) c'étoit la Vénus des Babyloniens, depuis qu'Alexandre eut établi l'empire des Macédoniens en Asie; elle étoit adorée à Tyr & en Syrie, sous le nom d'Astarté. *Voyez* Saumaise, sur Lampridius, *cap. vij.* de la vie d'Héliogabale, & Selden, *de diis Syriis syntagm. II. c. jv.* (*D. J.*)

SALAMIAH, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Perse, sur la rive orientale du Tigre, à une journée de Mosal, en descendant le fleuve vers Bagdat. (*D. J.*)

SALAMINE, (*Géog. anc.*) en latin *Salamina* & *Salamis*. 1°. Petite île de Grece, dans le golfe saronique, vis-à-vis d'Eleusine. Scylax dit, dans son périple: « Tout près de ce temple d'Eleusine, est *Salamine*, île, ville & port ». La longueur de cette île, selon Strabon, *l. IX.* étoit de soixante & dix ou quatre-vingt stades. Il y a eu une ville de même nom dans cette île, & cette ville a été double; l'ancienne étoit au midi de l'île, du côté d'Engia, & la nouvelle étoit dans un golfe & sur une presqu'île du côté de l'Attique. Séneque, dans ses *Troades*, *v. 844.* lui donne le surnom de *vera*, la *vraie Salamine*, pour la distinguer de celle de Cypre, bâtie ensuite par Teucer, sur le modele de la *Salamine* de l'Attique.

Strabon, *l. VIII.* nous apprend que l'île de *Salamine* a été anciennement nommée *Sciras*, *Cichria*, & *Pityusa*. Les deux premiers noms étoient des noms de héros; le troisieme vient des pins qui y étoient en abondance. Aujourd'hui on la nomme *Colouri*.

Il n'est point de voyageur un peu curieux qui se trouvant dans le parage de cette île, *sinus Salaminiacus*, ne veuille la parcourir, parce qu'elle fut autrefois un royaume, dont Télamon & Ajax qui y naquirent, porterent la couronne; parce qu'elle est fameuse par la déroute de la nombreuse flotte de Xerxès, victoire de Thémistocle à jamais mémorable; & finalement pour avoir donné le jour au poëte Euripide, dans la soixante-quinzieme olympiade.

2°. *Salamine*, ville de l'Asie mineure dans l'île de Cypre; c'est la même que celle que Teucer y fit bâtir. Horace lui fait dire, *ode 7. l. I.*

Nil desperandum, obside Teucro;
Certus enim promisit Apollo
Ambiguam tellure novâ Salamina *futuram.*

« Teucer est à votre tête, il est votre garant; ne » desespérez de rien. Apollon, toujours infaillible » dans ses oracles, nous offre une seconde patrie » dans une terre étrangere; il nous y promet une » autre *Salamine*, qui balancera un jour la gloire de » celle que nous quittons ».

Teucer banni de son pays, prit son parti en homme de cœur, & il n'eut pas sujet de s'en repentir. Sa bonne fortune le conduisit en Cypre, grande île au fond de la Méditerranée; Bélus qui en étoit le maître, lui permit de s'y établir; il y bâtit la nouvelle *Salamine*, qui fut capitale d'un petit royaume, où sa postérité régna depuis pendant plus de huit cens ans jusqu'au court regne d'Evagoras, dont on lit l'éloge dans Isocrate.

Scylax, dans son périple, donne à *Salamine* de Cypre un port fermé & commode pour hyverner. Diodore de Sicile dit qu'elle étoit à deux cens stades de *Citium*. Son église étoit fort ancienne; S. Paul y vint avec S. Barnabé, & y convertit Sergius, *act. xiij. v. 5.* aussi cette église se vantoit-elle de posséder le corps entier de S. Barnabé, & de n'être pas moins apostolique qu'Antioche: elle gagna son procès sur ce point au concile de Constantinople.

La ville fut ensuite nommée *Constantia*; & c'est sous ce nom qu'elle est qualifiée *métropole de l'île de Chypre*, dans les notices d'Hiéroclès & de Léon le sage: le lieu où elle étoit garde encore le nom de *Constantia*, car il s'appelle *Porto-Constanza*.

Sozomène (*Hermias*), savant historien ecclésiastique du cinquieme siecle, étoit natif de *Salamine* dans l'île de Cypre. Il fréquenta long-tems le barreau à Constantinople, & mourut vers l'an 450 de J. C. Il nous reste de lui une histoire ecclésiastique en grec, depuis l'an 324 jusqu'à l'an 439. On trouve dans cette histoire imprimée au louvre, l'usage & les particularités de la pénitence publique dans les premiers siecles de l'église.

Mais c'est dans l'île de *Salamine* du golfe Saronique, qu'Euripide vit le jour l'an premier de la soixante-quinzieme olympiade, un peu avant que Xerxès entrât dans l'Attique. Qu'importe de rechercher s'il étoit noble ou roturier, puisque le génie annoblit tout? Il apprit la rhétorique sous Prodicus, la morale sous Socrate ou sous un autre philosophe, & la physique sous Anaxagoras; & quand il eut vû les persécutions qu'Anaxagoras souffrit pour avoir dogmatisé contre l'opinion populaire, il s'appliqua tout entier à la poésie dramatique, & y excella. Il étoit alors âgé de dix-huit ans. Que ceci ne nous porte point à croire qu'il négligea dans la suite de sa vie l'étude de la morale & de la physique: ses ouvrages témoignent tout le contraire; & même il fit souvent paroître dans ses pieces, qu'il suivoit les opinions de son maître Anaxagoras.

Il composa un grand nombre de tragédies qui furent fort estimées & pendant sa vie & après sa mort; l'on peut citer de bons juges, qui le regardent comme le plus accompli de tous les poëtes tragiques. Il fut nommé le philosophe du théatre par les Athéniens. Vitruve le dit positivement. Origène, Clément d'Alexandrie & Eusebe, le témoignent aussi.

Je n'ignore pas que les critiques sont fort partagés sur la primauté d'Eschyle, de Sophocle, & d'Euripide. Chacun de ces poëtes a des partisans qui lui donnent la premiere place; il se trouve aussi des connoisseurs qui ne veulent rien décider: Quintilien semble choisir ce parti; cependant il est aisé de voir qu'à tout prendre il donne le prix à Euripide. Des modernes ont dit assez bien, sans juger ce grand procès, que Sophocle représente les hommes tels qu'ils devroient être, mais qu'Euripide les peint tels qu'ils sont. Si le dernier n'a pas égalé Sophocle dans la majesté & dans la grandeur, il a compensé cela par tant d'autres perfections, qu'il peut aspirer au premier rang.

Ceux qui croient que si les poëtes de Rome n'ont guere parlé d'Euripide, c'est à cause que les syllabes de son nom n'avoient pas la quantité qui pouvoit le rendre propre à entrer dans les vers latins, donnent une conjecture fort vraissemblable. Le dieu même de la poésie, l'Apollon de Delphes, fut contraint de céder aux loix de la quantité: il ne trouva point d'autre expédient que de renoncer au vers hexametre, & de répondre en vers iambiques, quand il fallut nommer Euripide; de sorte que s'il n'eût su faire que des vers hexametres, il auroit fallu qu'il eût supprimé la sentence définitive qui régla le rang entre trois illustres personnages. Voici cette sentence célebre, que Suidas nous a conservée, au mot σοφὸς.

Σοφὸς Σοφοκλῆς, σοφώτερός κ' Εὐριπίδης.
Ἀνδρῶν δ' ἁπάντων Σωκράτης σοφώτατος.

Ces deux vers iambiques signifient: « Sophocle est » sage, Euripide l'est encore plus; mais le plus sage » de tous les hommes c'est Socrate ». C'est ainsi que la prêtresse de Delphes se vit obligée de déroger à la coutume d'user de l'hexametre, parce que la nécessité n'a point de loi. Euripide & Socrate sont deux noms qui ne quadrent point au vers héroïque, les muses en corps ne sauroient les y ployer. Qu'on aille dire après cela qu'il importe peu d'avoir un tel nom plûtôt qu'un autre. Voilà Euripide qui a eu peut-être plus de part à l'admiration de Virgile & à celle des autres poëtes de la cour d'Auguste, que Sophocle; le voilà, dis-je, dépouillé de cet avantage, parce qu'ils n'ont pu faire entrer son nom dans leurs hexametres, & qu'à cause de cette impossibilité, il a fallu immortaliser à son préjudice ceux qu'on croyoit au-dessous de lui: mais les lois de la prosodie les gouvernoient. Voilà un de ces combats de la raison & de la rime, dont M. Despréaux a si bien parlé. Joignez-y cette exclamation de MM. de Port-Royal. « Combien » la rime a-t-elle engagé de gens à mentir »!

Tout le monde fait le service singulier que les vers d'Euripide rendirent une fois aux soldats d'Athènes. L'armée des Athéniens commandée par Nicias, éprouva dans la Sicile tout ce que la mauvaise fortune peut faire sentir de plus funeste. Les vainqueurs abuserent de leur avantage avec la derniere cruauté; mais quelque durement qu'ils traitassent les soldats athéniens, ils firent cent honnêtetés à tous ceux qui pouvoient leur réciter des vers d'Euripide. Plusieurs qui après s'être sauvés de la bataille ne savoient que devenir & erroient de lieu en lieu, trouverent une ressource en chantant les vers de ce poëte.

Ce fut sans doute un très-grand plaisir à Euripide, que de voir venir chez lui plusieurs de ces malheureux, pour lui témoigner leur reconnoissance de ce que ses vers leur avoient sauvé la vie & la liberté.

Les Siciliens donnerent une autre marque bien éclatante de leur estime pour Euripide. Un bâtiment caunien poursuivi par des pirates, tâchoit de se sauver dans quelque port de Sicile, & ne put en obtenir la permission qu'après qu'on eût su qu'il y avoit des personnes sur ce bâtiment qui savoient des vers d'Euripide: il ne faut pas oublier qu'on leur demanda s'ils en savoient. Cette seule question signifie plus que je ne saurois exprimer.

Euripide, dit M. le Fevre, devoit être touché d'un sentiment de gloire bien doux, quand il voyoit chaque jour quelques-uns de ces misérables qui le venoient remercier comme leur libérateur, & lui dire que ses vers avoient changé leur mauvais destin, & leur avoient plus servi que s'ils avoient eu un passeport signé de la main des cinq éphores & des deux rois de Lacédémone. C'étoit donc un grand & glorieux poëte qu'Euripide: mais que dirons-nous des Siciliens de ce tems-là? N'étoit-ce pas d'honnêtes gens? Le mal est qu'un si bel exemple n'a point eu de suite, & qu'aujourd'hui telles histoires ne passeroient en France que pour des contes de la vieille Grece, que l'on a toujours appellée *mensongere*.

Quoique les pieces d'Euripide aient joui d'une approbation merveilleuse, néanmoins elles remporterent le prix assez rarement. De 92 tragédies qu'il avoit faites, il n'y en eut que cinq de couronnées; la cabale & l'intrigue, dit Varron, décidoient alors du sort des pieces. On peut voir dans Elien, *var. histor. liv. II. c. viij.* quelle est son indignation contre un certain Xénoclès qui fut préféré à Euripide dans un combat de quatre pieces contre quatre pieces, lorsqu'on célébra la quatre-vingtieme olympiade.

L'émulation, & finalement l'inimitié qui s'éleva entre lui & le grand Sophocle, lui causa peut-être moins de chagrin que les satyres & les railleries d'Aristophane, qui se plaisoit à le maltraiter dans ses comédies; mais Socrate n'assistoit qu'aux seules pieces d'Euripide.

S'il a introduit sur la scene quelques femmes très-méchantes, il y a introduit aussi des héroïnes, & il a parlé honorablement du sexe en plusieurs rencontres; mais cela n'effaçoit point la note des médisances d'Aristophane, qui faisant semblant de prendre parti pour le beau sexe contre Euripide, a lui-même plus outragé les femmes que ne l'avoit fait le poëte de *Salamine*.

Quoi qu'il en soit, Euripide crut devoir quitter Athènes, & se retirer à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, où il fut très-accueilli. Ce prince aimoit les savans, & les attiroit par ses libéralités. Si l'on en croit Solin, il éleva Euripide à de grands honneurs, & le fit premier ministre d'état. Il mourut au bout de trois ans à la cour de ce prince à 75 ans, dans la quatre-vingt-treizieme olympiade. Archélaüs le fit enterrer magnifiquement. Vitruve dit que sa tombe étoit en rase campagne, sur le confluent de deux petites rivieres. La foudre tomba dans la suite sur le tombeau de ce poëte; ce qui fut regardé comme un accident glorieux, parce qu'il n'y avoit eu que Lycurgue à qui une pareille chose fût arrivée.

Les Athéniens envoyerent une ambassade en Macédoine pour avoir ses os, & ne purent les obtenir; mais ils lui dresserent un superbe cénotaphe, qui subsistoit encore du tems de Pausanias, & toute la ville prit le deuil à la nouvelle de sa mort. Un de ses amis nommé *Philémon* en fut si touché, qu'il déclara que s'il croyoit que les morts conservent le sentiment, comme quelques-uns l'assûroient, il se pendroit pour aller jouir de la vûe d'Euripide.

De quatre-vingt-douze tragédies qu'il avoit composées, il ne nous en reste que dix-neuf, dont les éditions les plus estimées sont celles d'Alde en 1503, *in*-8°. de Plantin, en 1571, *in*-16. & de Paul Etienne, en 1604, *in*-4°. Mais toutes ces éditions ont été effacées par celle de Cambridge, qu'a publiée en 1694, *in fol.* le docte Josué Barnès. Il a joint dans cette édition des scholies; il a éclairci plusieurs choses par des notes fort savantes, & il a mis à la tête une vie d'Euripide toute pleine d'érudition, & fort au-dessus de celle de Thomas Magister.

Les pieces d'Euripide sont pleines de sentences d'une excellente morale : autant de vers, autant de maximes, selon Cicéron. Faut-il s'étonner après cela que cet illustre orateur eût toujours Euripide dans sa poche? les assassins qui le poursuivoient & qui le tuerent, le trouverent lisant dans sa litiere la Médée d'Euripide. On peut néanmoins condamner dans le poëte de *Salamine* l'usage un peu trop fréquent des aphorismes philosophiques: on a trouvé nommément que son Hécube philosophe jusqu'à l'excès & à contretems.

Il y a plus; toutes ses maximes n'étoient pas bonnes : il en débita une sur la religion du serment, qui parut si cavaliere, qu'on lui en fit un procès, dont il ne se tira que par un conflit de jurisdiction. Il introduit Hippolyte armé d'une restriction mentale, & qui, quand on lui remet en mémoire son serment, dit, *v. 612.*

J'ai juré de la langue, & non pas de l'esprit.

Cependant M. Barnès observe entr'autres choses, pour justifier le poëte, qu'Hippolyte aima mieux mourir que de violer ce serment verbal.

Euripide, dans une autre rencontre, dogmatisa si gravement pour les avares, que tout le monde s'en émut. On auroit chassé l'acteur, si l'auteur ne fût venu prier le peuple de se donner un peu de patience, l'assurant qu'on verroit bientôt la fin malheureuse de cet avare, dont les maximes choquoient tout le monde. L'équité veut que l'on soit content de cette sorte d'apologie : le même poëte s'en servit pour son Ixion. Quelques personnes trouverent mauvais qu'il représentât sur le théâtre un homme aussi impie & aussi méchant que celui-là. « Prenez garde, leur répondit-il, qu'avant que de le laisser disparoître, je » l'attache sur une roue ».

Une autre fois, on s'offensa tellement des deux premiers vers de sa Ménalippe, qui sembloient attaquer l'existence du plus grand des dieux, qu'il fut obligé de les changer; c'est ce que nous apprenons de Plutarque : voici les deux vers dont il s'agit, suivant la traduction d'Amiot :

O Jupiter; car de toi rien sinon
Je ne connois seulement que le nom.

« Il se fioit fort de cette tragédie-là, ajoute Plutar-» que, comme étant magnifiquement & exquisement » bien écrite; mais pour le tumulte & murmure qu'en » fit le peuple, il changea les deux premiers vers » ainsi comme il se lit maintenant :

O Jupiter, combien en vérité
Ce nom convient à ta divinité.

Au reste, il seroit absurde d'imputer à l'auteur d'une piece dramatique, les sentimens qu'il met dans la bouche de ses personnages. Il falloit bien, pour soutenir le caractere de Sisyphe, qu'Euripide le fît raisonner comme un athée; & Plutarque a eu tort de trouver dans le discours de Sisyphe une ruse d'écrivain. Grotius a dit judicieusement : *mu'ta in tragediis sunt ex poetæ sensu dicta, sed congruenter personæ quæ loquens inducitur.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SALAMINIUS, (*Mythol.*) Jupiter est quelquefois désigné sous ce nom, à cause du culte particulier qu'on rendoit à ce dieu dans cette île de la Grece, vis-à-vis d'Eleusis. (*D. J.*)

SALANA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure qu'elle arrose; elle se jette ensuite dans le phare de Messine, près du bourg de Siglio. (*D. J.*)

SALANCHES, (*Géog. mod.*) petite ville de Savoie, capitale du haut-Fauciguy, à deux lieues au-dessus de Cluse, au sud-est. Ce n'est proprement qu'un méchant bourg, au milieu duquel passent deux ruisseaux du même nom, qui vont se perdre dans l'Arve. *Long.* 24. 20. *lat.* 45. 58. (*D. J.*)

SALANDRA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, à trois lieues de Tricarico, sur la petite riviere qu'on nomme *Salandra* & *Salandrella.* La bourgade est bâtie sur les ruines d'*Acalandra*; la riviere est l'*Acalandrum* de Pline, *l. I. c. xx.* elle se jette dans le golfe de Tarente, entre l'embouchure du Basiento, *Camentum*, & celle d'Agri, *Acyris.* (*D. J.*)

SALANDRELLA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples; elle se jette dans le golfe de Tarente, entre l'embouchure du Basiento, & celle de l'Agri. (*D. J.*)

SALANGAN, (*Hist. nat.*) c'est le nom que les habitans des îles Philippines donnent à l'oiseau dont le nid est un manger si délicieux pour les Chinois; il est de la grosseur d'une hirondelle de mer, ou d'un martinet, & il attache son nid aux rochers. *Voyez* NIDS D'OISEAUX.

SALANKEMEN, (*Géog. mod.*) & par les Hongrois, *Zalonkemen*, qui est la bonne orthographe; ville de la Hongrie, dans l'Esclavonie, sur le Danube, au confluent de la Teisse, à 12 milles au nord-ouest de Belgrade. On dispute si l'*Acumincum* d'Ammien Marcellin, est *Salankemen*, Cametz, ou Peterwaradin. *Long.* 37. 43. *lat.* 45. 17.

Ce fut devant cette ville que se donna, en 1691, une fameuse bataille entre les Turcs & les Impériaux, qui furent plus heureux que sages. Les Turcs avoient à leur tête, Mustapha Cuprogli, fils, petit-fils de grand visir, & parvenu lui-même à cette premiere dignité : il ne respiroit que la guerre, blâmant toute proposition de paix. Il avoit commencé par réformer les abus d'une mauvaise administration de sept ans & par le rétablissement des finances. En ouvrant la campagne sous le regne d'Achmet III, il employa la religion & la sévérité des mœurs; toutes les mosquées de Constantinople & les pavillons du camp retentirent de prieres; une foule de jeunes garçons qu

qui suivoient l'armée, affreux instrumens de débauche & de dépense, furent chassés sous peine de mort, s'ils reparoissoient; il ne s'agissoit plus que de rendre le courage aux troupes; le visir s'en chargeoit, en leur traçant la route de Vienne avec le sabre de son pere Cuprogli.

Il avoit déja remporté une victoire complette sur les Impériaux, soumis l'Albanie, la Bulgarie, & repris toute la Servie, Belgrade même, malgré une garnison de six mille hommes; enfin l'année suivante il vint camper devant *Salankemen*, sur les bords du Danube. Le prince Louis de Bade, général des Impériaux, fut à peine arrivé pour le combattre, qu'il sembla n'avoir plus que le parti de la retraite. Les Turcs l'attaquerent avec tant de fureur & de conduite, que sa perte paroissoit inévitable; le champ de bataille étoit déja couvert de chrétiens expirans; mais la fortune de Léopold voulut qu'un boulet emportât le visir, qui n'avoit guere joui de sa haute fortune, il périt dans le moment où il étoit le plus glorieux & le plus nécessaire. L'aga des janissaires auroit pu le remplacer: un autre boulet l'étendit mort, & les infideles consternés abandonnerent la victoire, qui n'eut cependant d'autre suite que la prise de Lippa, ville infortunée, sans cesse prise & reprise, également maltraitée par les amis & par les ennemis. Les sauvages dans les forêts sont plus heureux. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

SALANT, adj. (*Gram.*) épithete que l'on donne aux fontaines dont les eaux sont salées, & aux marais où l'on fait du sel. *Voyez* SEL, & SALINES.

SALAPIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, dans la Pouille daunienne, selon Pline, *l. III. c. xj.* qui ajoute qu'elle est fameuse par l'amour qu'y fit Hannibal, à une beauté de cette ville. Il y a eû deux villes de ce nom, ou plutôt la même ville a été en deux lieux différens. L'ancienne *Salapia*, dans sa premiere situation, avoit été bâtie par Diomède, & fut abandonnée à cause de l'air mal-sain; les habitans s'allerent établir en un lieu plus sain, à quatre milles de là, vers la mer. La ville est détruite, & le lieu conserve le nom de *Salpe*. (*D. J.*)

SALAPINA PALUS, (*Géog. anc.*) marais voisin de la ville de *Salapia*, d'où il tiroit son nom; Lucain, *l. V. v. 377.* en parle à l'occasion des barques que l'on amassa de tous les endroits:

> *Quâ recipit* Salapina palus, *& subdita Sypûs Montibus.*

Vitruve, *l. I. c. jv.* dit que Marcus Hostilius, qui transporta les habitans d'un endroit à l'autre, après ce changement de lieu, ouvrit ce lac du côté de la mer, & en fit un port pour le municipe de *Salapia.* Cela s'accorde avec Strabon, *l. VI.* qui dit que *Salapia* étoit le port d'Argypine. (*D. J.*)

SALAPITIUM, (*Littérat.*) bouffonnerie; les uns prétendent qu'il faut dire *salaputium*, & d'autres encore *salicipium.* Vossius s'est finalement déclaré pour *salapitium*; sur cela il nous apprend que *salapitta*, dans les meilleures gloses, signifie *un soufflet*, & que de-là est venu que les bouffons, qui se laissoient donner cent coups sur le visage pour divertir le peuple, ont été appellés *salpitones*, du mot grec σαλπίττειν, qui veut dire *sonner de la trompette*, parce qu'à l'exemple des trompettes, ils enfloient les joues de leur mieux, afin que les soufflets qu'ils recevoient, fissent plus de bruit, & divertissent davantage les assistans; en un mot, Vossius tire de cette remarque, l'origine du mot *bouffon*, parce que *bouffer* & *enfler* signifient la même chose. (*D. J.*)

SALARIA, (*Géog. anc.*) nom des deux villes de l'Espagne tarragonnoise, l'une au pays des Bastitains, dans les terres, l'autre au pays des Orétains, dans les terres semblablement; c'est Ptolomée qui les distingue ainsi: *Salaria in Bastitanis, longitude 13. latit. 39. 20. Saluria in Oretanio. Longit. 9. 24. latit. 40.*

La derniere est entre la Guadiana & le Tage; les Espagnols croient que c'est présentement Cazorla. La premiere est aux environs du Xucar, selon les indices de Ptolomée. On a des inscriptions où on lit *Col. Jul. Salariensis*, & Pline, *l. III. c. iij.* parle d'une colonie nommée de même. (*D. J.*)

SALASSES, LES, (*Géog. anc.*) *Salassi*, ancien peuple d'Italie, dans les Alpes. Strabon, *liv. IV. p. 205.* en décrit aussi le pays. Le canton des *Salasses*, dit-il, est grand, dans une profonde vallée entre des montagnes qui l'enferment de tous côtés, quoiqu'en quelques endroits le terrein s'éleve un peu vers les montagnes au-dessous desquelles est cette vallée. Il dit encore que la Doria traverse ce pays-là, & qu'elle est d'une grande utilité aux habitans pour laver l'or. C'est pour cela qu'en quelques endroits ils l'avoient partagée en quantité de coupures, qui réduisoient presqu'à rien cette riviere.

Lorsque les Romains furent une fois maîtres des Alpes, les *Salasses* perdirent leur or, & la jouissance de leur pays; l'or fut affermé; & les *Salasses* qui conserverent encore les montagnes, furent réduits à vendre de l'eau au fermier dont l'avarice donnoit lieu à de fréquentes chicanes.

De cette maniere ils furent tantôt en paix, tantôt en guerre avec les Romains; & s'adonnant au brigandage, ils faisoient beaucoup de mal à ceux qui traversoient leur pays, qui est un passage des Alpes. Lorsque Decimus Brutus, s'enfuyant de Modène, faisoit défiler son monde, ils lui firent payer tant par tête; & Messala, hivernant dans le voisinage, fut obligé d'acheter d'eux du bois de chauffage & des javelots de bois d'orme, pour exercer ses soldats.

Ils oserent même piller la caisse militaire de César, & arrêterent des armées auprès des précipices, faisant semblant de raccommoder les chemins, ou de bâtir des ponts sur les rivieres. Enfin César les subjugua, & les vendit tous à l'encan, après les avoir menés à Ivrée, où l'on avoit mis une colonie romaine pour s'opposer aux courses des *Salasses.* On compta entre ceux qui furent vendus, huit mille hommes propres à porter les armes, & trente-six mille en tout. Terentius Varron eut tout l'honneur de cette guerre.

Auguste envoya trois mille hommes au lieu où Terentius Varron avoit eu son camp. Il s'y forma une ville qui fut nommée *Augusta Prætoria*; c'est aujourd'hui *Aoste* ou *Aouste*, qui donne le nom à la vallée qui appartient à la maison de Savoie. (*D. J.*)

SALAT, LE, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Languedoc. Elle a sa source au sommet des Pyrénées, dans la montagne de Salau, passage d'Espagne, court dans le comté de Conserans, & se jette enfin dans la Garonne à Foure. Cette riviere, comme l'Ariege, roule quelques petites paillettes d'or, que de pauvres paysans d'autour de S. Girons, s'occupent à ramasser, mais dont ils tirent à-peine de quoi vivre. (*D. J.*)

SALAYASIR, s. m. (*Ornithol.*) nom que les habitans des Philippines donnent à la plus petite espece de canards connue, & qu'on trouve en quantité sur leurs lacs & leurs marais; ces sortes de canards ne sont pas plus gros que le poing, & ont le plumage admirable.

SALBANDES, s. f. pl. (*Hist. nat. Minéral.*) les minéralogistes allemands se servent de ce mot pour désigner les parties de la roche d'une montagne qui touchent immédiatement à un filon métallique, & qui séparent ou tranchent la mine d'avec ce qui n'en est point. On pourroit en françois rendre ce mot par *lisieres* ou *ailes*, parce que ces *salbandes* terminent

les côtés du filon, comme la lisiere termine une étoffe. Chaque filon réglé a quatre *salbandes*, c'est-à-dire, quatre côtés par lesquels il se distingue de la roche qui l'environne; savoir, au-dessus & au-dessous de lui, & à ses deux côtés. Dans ces parties le filon est quelquefois tranché net, ou distingué de la roche comme si on lui eût taillé un canal avec le ciseau & le maillet: en un mot, les *salbandes* sont les parois du conduit dans lequel un filon est renfermé. Quelquefois on trouve entre le filon & la roche qui lui sert d'enveloppe, une terre fine, molle & onctueuse, que les mineurs allemands nomment *besteg* ou *bestieg*; ils la regardent comme un signe favorable qui annonce la présence d'une mine de bonne qualité. On regarde aussi comme un bon signe lorsque les *salbandes*, ou la pierre qui sert d'écorce & d'enveloppe au filon, est du spath ou du quartz, parce que les pierres sont les matrices, ou les minieres les plus ordinaires des métaux. *Voyez* FILONS, MINIERES, MINE, *&c.* (—)

SALCA, HUILE DE, (*Matiere médic. des anc.*) *salcæ oleum*, excellente huile qui se faisoit à Alexandrie avec quantité de plantes aromatiques; on en composoit de plusieurs especes, dont Ætius Tetrab. I. *serm. j.* a détaillé les préparations.

SALDAGNA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, au couchant d'Aquilar-del-Campo, & au pié de la montagne appellée *Pegua de san Roman*, sur la riviere de Carrion.

SALDÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Afrique. Ptolomée, *liv. IV. c. ij.* la nomme ainsi au pluriel, lui donne le titre de *colonie*, & la met dans la Mauritanie césarienne. Pline, *liv. V. c. ij.* nous apprend que c'étoit une colonie d'Auguste, & l'appelle *Salde*; ce doit être *Saldæ* au pluriel. Martien écrit de même, & Antonin met *Saldis* à l'ablatif, à trente-cinq mille pas de Rusazis. La notice épiscopale d'Afrique met entre les évêques de la Mauritanie & Sitifi, Pascase de Salde, *Pascasus salditanis.* Quelques-uns croient que c'est Bugie, d'autres que c'est Alger. (*D. J.*)

SALDITS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante en forme d'arbrisseau de l'île de Madagascar; il porte des fleurs couleur de feu, en forme de panache. Sa graine a la grosseur & le goût du pignon. C'est un vomitif très-violent, & qui peut passer pour un poison. On assure que sa racine prise en poudre en est l'antidote.

SALDUBA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne, dans la Bétique, sur la côte. Pline, *liv. III. c. j.* après avoir dit que *Barbesula* est accompagnée d'une riviere de même nom, ajoute, *item Salduba*; il en est de même de *Salduba*. On croit qu'aujourd'hui cette ville est Marbella, & que la riviere est Rio-Verde.

SALE, adj. (*Gramm.*) mal propre, couvert d'ordure. Cette ville est *sale*. Du linge *sale*; un habit *sale*; du papier *sale*; une couleur *sale*. Il se dit aussi au figuré. Des paroles *sales*; des idées, des images *sales*; une parole *sale*.

SALÉ, adj. (*Gramm.*) en qui l'on remarque le goût du sel, soit qu'il en contienne ou non. De la viande *salée*, du pain *salé*, des eaux *salées*. *Voyez* SEL.

SALÉ, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Barbarie, sur la côte occidentale du royaume de Fez, & sous l'autorité du roi de Maroc. Cette ville est remarquable par son antiquité; mais elle est encore plus connue par ses corsaires nommés *Saletins*, & par son commerce, quoique son havre ne soit propre que pour de petits bâtimens. Elle a de bonnes forteresses pour sa défense, & est divisée comme Fez, en ville vieille & en ville nouvelle, qui sont seulement séparées par la riviere de Garrou. Le roi de France a un consul à *Salé*; mais ce caractere est assez infructueux, parce que celui qui en est revêtu n'est guere moins exposé qu'un simple marchand aux caprices des habitans. On compte qu'ils sont environ vingt mille. Ils se qualifient *Andalous*, comme ceux de Tetouan. *Salé* est situé à environ 45 lieues au couchant de Fez. *Long. 11. 6. lat. 34. 2.* (*D. J.*)

SALÉE, LA RIVIERE, (*Géog. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Amérique, l'une dans la Guadeloupe, qu'elle sépare de la grande terre, l'autre dans la partie la plus méridionale de la Martinique.

SALEM, (*Géog. sacrée.*) nom commun à quelques villes ou lieux de la Palestine. Il y avoit une *Salem* qui appartenoit aux Sichémites; il y avoit un autre lieu de ce nom dans la campagne de Scytopolis, à huit milles de cette ville; il y avoit une troisieme *Salem* ou *Salim* au bord du Jourdain, où S. Jean baptisoit. Les septante ont quelquefois appellé *Salem* la ville de Silo; enfin Jérusalem aussi nommée quelquefois par abbréviation *Salem* dans l'Ecriture: par exemple, on lit au *pseaume lxxv.* sa demeure est dans *Salem*, & son temple dans Sion. (*D. J.*)

SALEME, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, sur une montagne, à 18 milles au nord-est de Mazara. *Long. 50. 30. lat. 38. 5.*

SALENÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île d'Albion, au pays des Catyeuchlani, selon Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* Ses interpretes croient que le nom moderne est *Saludy*.

SALENTIA, *ou* SALLENTIÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Grece, au pays des Messapiens, selon Etienne le géographe.

SALENTINS, LES, (*Géog. anc.*) *Salentini*; ancien peuple de la grande Grece. Leur pays s'appelloit *Salentina regio.* Ptolomée n'y met au bord de la mer que le promontoire nommé *Sapygium* & *Salentinum promontorium.* Léandre croit que le pays des *Salentins* répond à la terre d'Otrante; cela n'est pas exactement vrai en tout. (*D. J.*)

SALEP, SALOP & SULAP, s. m. (*Diete & Mat. méd.*) racine ou bulbe farineuse, ou, pour mieux dire, gommeuse, dont la substance est entierement soluble dans la salive & dans les liqueurs aqueuses, qui est inodore, qui n'a d'autre saveur que celle des gommes & des mucilages, qui est fort en usage chez les Turcs, & dont on commence à se servir aussi à Paris. Voici ce qu'en dit M. Geoffroi le cadet dans un des *mémoires de l'académie royale de Sciences pour l'année 1740.*

On a découvert, en examinant avec attention le *salep* des Turcs, que c'étoit la bulbe d'une espece d'orchis ou satyrion. C'est une racine blanche ou roussâtre, selon qu'elle est plus ou moins récente. Les Orientaux nous l'envoient transparente avec un fil de coton. Elle est en usage pour rétablir les forces épuisées; c'est un restaurant pour les phtisiques; & on la donne avec succès dans les dissenteries bilieuses, selon Degnerus, qui a publié deux dissertations sur cette maladie, & qui se servoit du *salep* des Turcs comme d'un remede, pour ainsi dire, spécifique. Le même académicien a réussi à mettre les bulbes de nos orchis dans le même état que le *salep*, à imiter parfaitement cette préparation, dont les moyens sont inconnus. *Voyez à l'article* SATYRION, comme M. Geoffroi s'y est pris.

Quant à la maniere de se servir du *salep*, voici ce qui en est dit dans une lettre sur cette drogue, que le sieur Andri, droguiste de Paris, a fait mettre au *journal de Médecine*, *Septembre 1759.* Suivant Albert Seba, les Chinois & les Persans en prennent la poudre, à la dose d'un gros, deux fois le jour dans du vin ou du chocolat.

Le pere Serici nous apprend que les Indiens en prennent une once le soir à l'eau & avec du sucre; mais la plus saine partie, ainsi que l'européen, le prend au lait, à la dose d'une demi-once; on le pulvérise

dans un mortier, & on fait bouillir cette farine dans du lait avec du sucre pendant un demi-quart d'heure; il en résulte une bouillie agréable, avec laquelle on fait son dejeuner; on peut y mettre quelques gouttes d'eau rose ou de fleurs d'orange.

Degnerus a donné une préparation un peu plus détaillée de ce remede. On fait infuser un gros de cette racine réduite en poudre très-fine, dans huit onces d'eau chaude; on la fait dissoudre à une douce chaleur, on la passe ensuite dans un linge pour la purifier des petites ordures qui pourroient s'y être jointes; la colature reçue dans un vase, se congele, & forme une gelée mucilagineuse très-agréable: on en donne au malade de deux heures en deux heures, & de trois heures en trois heures une demi-cuillerée, une cuillerée entiere, plus ou moins, suivant l'exigence des cas.

Cette préparation dictée par Degnerus paroît la meilleure, sur-tout quand on ne veut point faire une bouillie, mais qu'on veut donner ce remede dans quelque véhicule liquide, comme dans l'eau simple, dans du vin, dans de la tisane; la gelée s'y étendra beaucoup mieux que la poudre: on prend, par exemple, le poids de vingt-quatre grains de cette poudre qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante: la poudre s'y fond entierement, & forme un mucilage qu'on étend par ébullition dans une chopine ou trois demi-septiers d'eau; on est maître de rendre cette boisson plus agréable en y ajoutant du sucre, ou quelques légers parfums, ou quelques sirops convenables à la maladie, comme le sirop de capillaire, de pavot, de citron, d'épine-vinette, *&c.* On peut aussi couper cette boisson avec moitié de lait, ou en mêler la poudre, à la dose d'un gros, dans un bouillon. (*b*)

SALER, v. act. (*Gram.*) c'est mêler du sel à quelque chose. On *sale* le pain, la viande, le beurre, le poisson.

SALER *les cuirs*, (*Tannerie.*) c'est les saupoudrer de sel marin & d'alun, ou de natrum, apres qu'ils ont été abattus ou levés de dessus les animaux, pour empêcher qu'ils ne se corrompent, jusqu'à ce qu'on les porte chez les Tanneurs. *Savary.* (*D. J.*)

SALERAN, s. m. (*Papeterie.*) on nomme ainsi dans nos papeteries, une espece de maître ouvrier ou d'inspecteur, qui a soin de faire donner au papier tous ses apprêts, comme de le coller, presser, secher, rogner, lisser, plier, le mettre en mains & en rames. On l'appelle *saleran*, parce qu'il est le maître de la salle où l'on donne ces dernieres façons au papier. (*D. J.*)

SALERNE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, aujourd'hui au royaume de Naples, sur le bord de la mer, capitale de la principauté citérieure, au fond d'un golfe de même nom, à douze lieues au sud-est de Naples, & à égale distance au midi de Bénévent. *Long.* 32. 20. *latit.* 40. 46.

Cette ville est ancienne, & faisoit autrefois partie du petit pays des Picentins, dont Picentia étoit alors la capitale. Strabon dit que les Romains fortifierent *Salerne* pour y mettre garnison, & qu'elle étoit un peu plus haute que le rivage. Tite-Live nous apprend, *l. XXXII. c.* 29, que cette ville devint colonie romaine.

Après la ruine de l'empire d'Occident par les Barbares venus des pays septentrionaux, les Lombards & les Goths se firent des établissemens aux dépens de l'empire grec, qui s'étoit ressaisi d'une partie de l'Italie, sur-tout dans ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume de Naples. Mais il n'étoit pas en état de se soutenir contre tant d'ennemis qui l'attaquoient de tous les côtés. Les Lombards formerent des duchés & des principautés, comme Capoue, *Salerne*, & tant d'autres villes qui étoient alors les résidences de souverains qui s'y maintinrent, moyennant quelques soumissions à l'empire Grec.

Charlemagne, qui détruisit le royaume des Lombards, ne toucha point à ces souverainetés, qui étoient subordonnées à l'empire d'Orient; ainsi, au commencement de l'onzieme siecle, *Salerne* étoit capitale d'une principauté, dont le seigneur avoit un très-beau pays. Guaimare, prince de *Salerne*, regnoit de cette maniere, lorsqu'une centaine de gentils-hommes normands délivrerent cette ville des Sarazins qui étoient venus pour la piller.

« Ces François, partis en 983 des côtes de Normandie pour aller à Jérusalem, passerent à leur retour sur la mer de Naples, & arriverent à *Salerne* dans le tems que cette ville venoit de se racheter à prix d'argent. Ils trouverent les *Salertins* occupés à rassembler le prix de leur rançon, & les vainqueurs livrés dans leur camp à la sécurité d'une joie brutale & de la débauche. Cette poignée d'étrangers, reproche aux assiégés la lâcheté de leur soumission; & dans l'instant marchant avec audace au milieu de la nuit, suivis de quelques *Salertins* qui osent les imiter, ils fondent dans le camp des Sarazins, les étonnent, les mettent en fuite, les forcent de remonter en desordre sur leurs vaisseaux, & non-seulement sauvent les trésors de *Salerne*, mais ils y ajoutent les dépouilles des ennemis ».

Gisulphe, fils & successeur de Guaimare, se trouva fort mal de n'avoir pas ménagé ces mêmes Normands. Ils l'assiégerent, prirent sa ville, le chasserent du pays, & le réduisirent à aller vivre à Rome des bienfaits du pape. Maîtres de *Salerne*, ils la fortifierent, & en formerent une nouvelle principauté, dont dix-neuf princes de la postérité de Tancrede jouirent successivement.

Le port de cette ville étoit un des plus fréquentés de cette côte, avant que celui de Naples lui eût enlevé son commerce; ce port n'est plus rien aujourd'hui, qu'on a abattu le grand mole qui l'enveloppoit, & qui mettoit les vaisseaux à l'abri des orages. Il ne reste plus à cette ville, que le commerce de terre pour la faire subsister. Ses rues sont vilaines & fort étroites; mais elle a quelques palais aux environs de la place, au-dessus de laquelle est le château.

Salerne fut honorée de la qualité d'archevêché l'an 974 par Boniface VII. Son université, aujourd'hui très-méprisée, a été autrefois fameuse pour la médecine.

C'est à *Salerne* qu'est mort en 1085 le pape Grégoire VII. qui avoit été si fier & si terrible avec les empereurs & les rois. Il s'étoit avisé d'excommunier Robert, prince de *Salerne*, & le fruit de l'excommunication, fut la conquête de tout le Bénéventin par le même Robert. Le pape lui donna l'absolution, & accepta de lui la ville de Bénévent, qui, depuis ce tems là, est toujours demeurée au saint siege.

Bientôt après éclaterent les grandes querelles entre l'empereur Henri IV. & Grégoire VII. L'empereur s'étant rendu maître de Rome en 1084, assiégeoit le pape dans ce château, qu'on a depuis appellé le *château Saint-Ange.* Robert accourt alors de la Dalmatie, où il faisoit des conquêtes nouvelles, délivre le pape malgré les Allemands & les Romains réunis contre lui, se rend maître de sa personne & l'emmene à *Salerne*, où ce pape, qui déposoit tant de rois, mourut le captif & le protégé d'un gentil-homme normand.

Masuccio, auteur du xv. siecle, peu connu, étoit de *Salerne.* On a de lui en italien *cinquante nouvelles*, dans le goût de celles de Boccace, c'est-à-dire, très-licentieuses. Elles ont été imprimées plusieurs fois, & pillées par des auteurs de même caractere; témoin les *contes* du *monde adventureux*, imprimés à Paris en

1555 *in-8°*. La premiere édition du livre de Masuccio a pour titre *il novellino*, & parut à Naples en 1476, *in-fol.* Elle fut suivie de plusieurs autres, faites à Venise en 1484, en 1492, en 1503 avec figures; en 1522, en 1525, *in-8°*. en 1531, *in-8°*. en 1535, *in-8°*. en 1541, *in-8°*. &c. Malgré toutes ces éditions, un satyrique d'Italie (Francesco Doni) a eu raison de se divertir de l'auteur, en lui attribuant ironiquement un ouvrage imaginaire, intitulé : *Masuccio commento sopra la prima giornata del Boccaccio.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SALERNE, *golphe de*, (*Géog. mod.*) golphe de la Méditerranée, sur la côte orientale du royaume de Naples. C'est le *Pæstanus sinus* des anciens. (*D. J.*)

SALERON, s. m. (*Orfévrerie.*) c'est la partie d'une saliere où l'on met le sel. *Dict. de l'acad.* (*D. J.*)

SALERS, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade de France, dans la basse-Auvergne, à six lieues d'Aurillac, dans les montagnes. On y commerce en bétail. (*D. J.*)

SALESO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie, dans l'Anatolie; elle arrose la partie orientale de la Caramanie, & se perd dans le golphe de Satalie, vis-à-vis de l'île de Chypre. (*D. J.*)

SALETÉ, s. f. (*Gram.*) ordure qui s'est attachée à quelque chose, & dont il faut la nettoyer. La *saleté* d'une table, d'une chambre, d'un lit, du linge, des habits. Au figuré, il n'y a guere que les ignorans & les libertins qui disent habituellement des *saletés*. Ce poëte n'a que sa *saleté*.

SALETIO, (*Géog. anc.*) & *Salisso* par Antonin, ancienne ville de la Germanie, sur le Rhein, à sept milles italiques de Strasbourg, en allant vers Saverne. Beatus Rhenanus croit que son nom moderne est *Selza*. (*D. J.*)

SALEUR, s. m. (*Gram.*) celui qui sale. Ce mot s'employe dans la pêche des harengs & de la morue. Il y a des *saleurs* en titre.

On donnoit autrefois le même nom de *saleur*, à des especes de devins qui prétendoient connoître l'avenir aux mouvemens de différentes parties du corps qu'ils saupoudroient de sel. Cette espece de divination se désignoit par le nom de salissation, *salissatio*.

SALFELD, (*Géog. mod.*) 1°. petite ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Misnie, sur la Sala, à environ sept lieues au-dessus d'Iène, avec titre de principauté. Elle appartient à la maison de Saxe Gotha. L'ordre de S. Benoît y possédoit une riche abbaye, qui a été réunie au domaine par les électeurs de Saxe, dans le tems de la réformation. La principauté peut avoir douze lieues de long sur trois de large. C'est un pays de montagnes, où se trouvent quelques mines de cuivre, de plomb & de vitriol.

2°. *Salfeld*, petite ville du royaume de Prusse, dans la Poméranie, à cinq lieues de la petite ville de Holtaud, vers le midi. (*D. J.*)

SALGANÉE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece dans la Béotie, sur l'Euripe, au passage pour aller dans l'Eubée. Etienne dit *Salganens*. Tite-Live la met auprès de l'Hermeus, qui doit avoir été une montagne ou une riviere. On la nomme à présent *Salganico*; c'est une petite ville de la Livadie. (*D. J.*)

SALHBERG, *ou* SALBERG, *Géog. mod.*) petite ville de Suede, en Westmanie, sur la riviere de Salha, près d'une montagne, où sont des mines d'argent, que les Russes ruinerent dans la guerre qu'ils eurent avec les Suédois, terminée par la paix de Nydetat. (*D. J.*)

SALIA, (*Géog. anc.*) riviere d'Espagne, dans l'Asturie, aux confins de la Cantabrie. Elle donnoit le nom au peuple *Saleni*, qui étoit dans ces cantons, & que Ptolomée semble nommer *Selini* : elle le donnoit aussi au lieu *Salaniana*, dont parle Antonin dans son itinéraire. Cette riviere est aujourd'hui la *Saïa*. C'est, au jugement de Pinto, la *Sauga* de Pline. (*D. J.*)

SALIÆ, s. f. pl. on sous-entend *virgines*, (*Hist. Rom.*) filles qu'on prenoit à gage; elles servoient le pontife à l'autel; elles portoient l'*apex* & les *paludamenta*, & marchoient en dansant.

SALIAN, s. m. (*Hist. nat.*) oiseau du Brésil & de l'île de Maragnan; il est de la grosseur d'un coq-d'inde; il a le bec & les jambes d'une cigogne, & se sert de ses aîles avec aussi peu de facilité que l'autruche; mais il est si prompt à la course, que les chiens les plus légers ne peuvent l'atteindre. On le prend ordinairement dans des piéges.

SALICAIRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *salicaria*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales, disposés en rond dans les échancrures du calice qui est en forme du tuyau. Le pistil s'éleve du fond du calice, & devient dans la suite un fruit ou une coque ovoïde, qui a deux capsules, & qui renferme des semences ordinairement petites, attachées au placenta, & enveloppées le plus souvent par le calice. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte dix especes de *salicaire*, & nomme pour la premiere, celle qui porte des fleurs purpurines, *salicaria vulgaris purpurea, foliis oblongis I. R. H.* 253.

Sa racine est grosse comme le doigt, ligneuse, blanche, vivace; elle pousse des tiges qui s'élevent quelquefois en bonne terre, jusqu'à la hauteur de cinq piés, roides, anguleuses, rameuses, rougeâtres. Ses feuilles sont entieres, oblongues, pointues, semblables à celles de la lysimachie, mais plus étroites, & d'un verd plus foncé; elles sortent de chaque nœud des tiges, deux à deux, trois à trois, & environnent ensemble la tige.

Ses fleurs sont petites, verticillées au milieu des branches, ramassées en épis, purpurines, composées chacune de six pétales, disposées en rose, avec douze étamines d'un rouge pâle, qui en occupent le milieu.

Après la chûte des fleurs, il leur succede des capsules oblongues, pointues, couvertes & partagées en deux loges, remplies de semences menues. Cette plante croît abondamment aux lieux humides, marécageux, & le long des eaux; elle fleurit en Juin & Juillet. On l'estime détersive & rafraîchissante; mais elle est de peu d'usage.

M. de Tournefort est le premier qui ait nommé cette plante salicaire, *salicaria*, soit parce qu'elle vient communément parmi les saules, *salices*, ou plutôt parce que ses feuilles ressemblent à celles du saule. (*D. J.*)

SALICITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre composée de petits corps marins ou de pierres lenticulaires, qui étant posées sur le tranchant, présentent une figure semblable à celle des feuilles d'un saule. C'est la même pierre que l'on appelle aussi pierre frumentaire, *lapis frumentarius helveticus*.

SALICOQUE. *Voyez* SQUILLE.

SALICORNIE, s. f. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres; elle n'a qu'une feuille lisse, pleine de suc, semblable à un poireau, & composée d'écailles articulées comme le bouis. Sa fleur est à pétale, nue, & croît dans les endroits où les écailles s'unissent. Son fruit est une vessie qui contient une semence. Linnæus caractérise ainsi ce genre de plante: le calice est de forme tétragonale, ventrue, tronquée & subsiste; il n'y a point de couronne à la fleur; l'étamine est un filet unique, simple & chevelu; la bossette de l'étamine est arrondie; le germe du pistil

est de forme ovale, oblongue ; le stile est placé sous l'étamine ; le stigma est fendu en deux ; il n'y a point d'enveloppe particuliere au fruit, mais le calice devient plus gros & contient une seule graine.

On ne compte qu'une espece de *salicornie*, nommée par Tournefort *salicornia geniculata, annua*, coroll. 51. Ses cendres sont d'un grand usage dans les manufactures de savon & dans les verreries. (*D. J.*)

SALICOTS, *terme de pêche*, sorte de poissons. *Description de leur pêche.* La pêcherie du palais, lieu dans le ressort de l'amirauté de Marennes, sur la côte du Ponant, dans laquelle on fait la pêche de ces poissons, qu'on appelle *la santé, salicots* ou *grand barbeau*, est particuliere à ce lieu. Pour établir cette pêcherie, on plante dans la roche de petits sapins de vingt-deux à vingt-quatre piés de hauteur ; on les range en quarré, on les enfonce environ de deux piés, & on les dispose de maniere qu'ils se trouvent placés un peu en talut, pour les écarter par le bas, & leur donner une assiette plus ferme ; ensuite à cinq piés environ du bout d'en-haut, on forme avec des traverses une espece de plancher que l'on couvre de broussailles & de branches d'osier ; on fait aussi autour du quarré une enceinte de pareil clayonnage de la hauteur d'environ trois piés, la pêcherie est éloignée de la côte d'environ dix brasses à la pleine mer.

Pour former un accès facile à ces pêcheries, qui sont plusieurs sur différentes lignes, on plante à la côte d'autres perches au pié du rivage à la pêcherie ; ces perches ont deux traverses qui conduisent au premier palais ; la traverse d'en-bas sert aux pêcheurs de marche-piés ; & celle d'en-haut de soutien & de guide, ce qu'on appelle *le chemin* ou *la galerie*.

Cette pêche ne se fait que de haute-mer, & seulement depuis le mois de Mars & d'Avril, jusqu'à la fin de Juillet ; ce sont presque les femmes seules qui s'employent à cette pêche ; elles ont pour cet effet quatre à cinq trullottes, ou petits trulles, formées de la même maniere que celles des pêcheurs des monarts ; elles mettent à côté de cet instrument deux pierres pour le faire caler, & pour appât dans le fond du sac des cancres ou crabes dont on ôte l'écaille ; la trullotte est amarrée par un bout de ligne passée au-travers du bout du bouson qui est le morceau de bois, au travers duquel passe la croisée où est amarrée le sac ; la femme qui pêche, releve de tems en tems & successivement ses trullottes, pour en retirer la santé qui s'y peut trouver.

Les gros vents, surtout ceux d'ouest & du sud-ouest, détruisent souvent ces pêcheries, qui sont libres, & dont on est obligé de renouveller tous les ans les sapins ; cette précaution n'empêche pas qu'il n'y arrive souvent des accidens, soit que les vents fassent tomber à la mer les femmes en allant dans leurs palais, ou que les pieux se cassent quand elles y sont à pêcher.

Il faut du beau tems & du calme pour faire cette pêche avec succès, elle ne dure que deux heures seulement toutes les marées : savoir, une heure avant le plein de la mer, & une heure après le jusant. *Voyez nos Planches de Pêche*, qui représentent ces sortes de pêcheries.

SALIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit autrefois à des prêtres de Mars qui étoient au nombre de douze, institués par Numa. Ils portoient des robes de différentes couleurs avec la toge bordée de pourpre, & des bonnets très-hauts faits en cône, à quoi quelques-uns ajoutent un plastron d'acier sur la poitrine.

On les appelloit *Salii*, du mot *saltare*, danser, parce que ces prêtres lorsqu'ils avoient fait leurs sacrifices, alloient par les rues en dansant ; ils tenoient à leur main gauche de petits boucliers, nommé *ancilia*, & à la droite une lance ou bâton, avec lequel ils frappoient en cadence sur les boucliers les uns des autres, en chantant des hymnes en l'honneur des dieux.

Il y avoit deux compagnies ou colleges de *Saliens*. Les anciens *Saliens* établis par Numa, s'appelloient *Palatini* : les autres institués par Tullus Hostilius, se nommoient *Collini* ou *Agonales*. Servius dit cependant qu'il y avoit deux colleges de prêtres *Saliens*, institués par Numa, savoir les *Collini* & les *Quirinales* : & deux autres classes instituées par Tullus, savoir les *Pavorii* & les *Pallorii*, c'est-à-dire prêtres de la peur & de la pâleur, que les Romains adoroient aussi bien que la fievre. Il est assez douteux que ces derniers fussent véritablement du college des *Saliens*, puisque Plutarque assure que les véritables *Saliens* étoient les prêtres des *dieux belliqueux*, & la peur & la pâleur ne sont rien moins que des divinités guerrieres : à moins qu'on ne dise que dans les combats elles sont connues des vaincus, & en ce cas l'office des Pavoriens & des Palloriens auroit été de les détourner des armées romaines.

Les *Saliens* avoient coutume de chanter principalement une chanson ancienne, appellée *saliare carmen* ; & après la cérémonie, ils faisoient entr'eux un grand festin, delà vint le mot de *saliares epulæ*, ou *saliares dapes*, pour signifier un bon repas.

Ces prêtres avoient un chef de leur corps, qu'on appelloit *præsul* ou *magister saliorum*. Il marchoit à la tête, & commençoit la danse : les autres imitoient tous ses pas & toutes ses attitudes. Le corps entier de ces prêtres étoit appellé *collegium saliorum*.

Festus Pompeius fait mention de filles *Saliennes*, *virgines saliares* ; qui étoient gagées par les *Saliens* pour se joindre avec eux dans leurs cérémonies. Ces filles avoient une espece d'habillement militaire, appellé *paludamentum*. Elles portoient de grands bonnets ronds comme les *Saliens*, & faisoient comme eux des sacrifices avec des pontifes dans le palais des rois : mais Rosin, *l. III. des antiquités romaines*, remarque que Festus est le seul auteur qui parle de ces prêtresses, & ne paroît pas adopter ce sentiment comme quelque chose de certain.

M. Patin, prétend qu'on voit la figure d'un prêtre *Salien* sur un médaille de la famille Saquinia. Cette figure porte un bouclier d'une main, & un caducée de l'autre. Mais elle paroît avoir le regard trop grave & trop tranquille pour un personnage aussi impétueux qu'étoient les *Saliens* dans leurs cérémonies, de plus le bouclier qu'elle porte, ne paroît point être le même que celui qu'on appelloit *ancyle* : car le bouclier de la figure est entierement rond, & n'est échancré nulle part. Enfin peut-on supposer qu'un prêtre de Mars qui est le dieu de la guerre, eût été représenté ayant en main un caducée qui est le symbole de la paix ? Il y a donc apparence que cette figure dont M. Patin parle, n'est point celle d'un prêtre *salien*.

Au reste les *Saliens* avoient été en usage en d'autres villes d'Italie, avant que d'être établis à Rome, & Hercule avoit eu ses *Saliens* plus anciennement que Mars. Ceux de ce dernier devoient être de famille patricienne, & ils étoient reçus fort jeunes dans ce college, puisque Marc Aurele y fut admis à l'âge de huit ans. On dit que leurs filles ne pouvoient être du nombre des vestales. Outre les anciens *Saliens*, fondés par les rois de Rome, on en trouve d'autres, nommés *Augustales*, *Hadrianales*, *Antonini*, qu'on croit avoir été des prêtres consacrés au culte de ces empereurs après leur apothéose.

SALIERE, s. f. (*ustensile de ménage.*) sorte de petit vaisseau de bois qu'on remplit de sel, & qu'on pend au jambage de la cheminée pour le faire sécher.

SALIERE, s. f. (*Gram.*) ustensile domestique, autre petit vaisseau plat de crystal, de verre, de fayance, d'or & d'argent, qu'on remplit de sel égrugé, & qu'on met sur la table.

SALIERE, (*Littérat.*) *salillum*, *salinum*, *concha salis*; les anciens mettoient le sel au rang des choses qui devoient être consacrées aux dieux; c'est dans ce sens qu'Homere & Platon l'appellent divin. Vous croyez sanctifier vos tables en y mettant les *salieres* & les statues des dieux, dit Arnobe. Aussi n'oublioit-on guere la *saliere* sur la table; & si l'on avoit oublié de la servir, on regardoit cet oubli comme d'un mauvais présage, aussi bien que si on la laissoit sur la table, & qu'on s'endormît ensuite. Festus rapporte à ce sujet l'histoire d'un potier, qui à ce que croyoit le vulgaire, avoit été puni par les dieux de cette faute; s'étant mis à table avec ses amis près de sa fournaise toute allumée, & s'étant endormi pris de vin, & accablé de sommeil, un débauché qui couroit la nuit, vit la porte ouverte, entra, & jetta la *saliere* au milieu de la fournaise, ce qui causa un tel embrasement, que le potier fut brûlé avec la maison. Cette superstition n'est point encore éteinte dans l'esprit de beaucoup de gens, qui sont affligés, si un laquais a oublié de mettre la *saliere* sur la table, ou si quelqu'un vient à la renverser. Les Romains avoient pris des Grecs ce scrupule ridicule qui a passé jusqu'à nous.

Festus nous apprend encore sur l'usage des *salieres* à Rome; qu'on mettoit toujours la *saliere* sur la table, avec l'assiette dans laquelle on présentoit aux dieux les prémices; sa remarque nous procure l'intelligence de ce passage de Tite-Live, *lib. XXVI*, *ch. xxxvj. Ut salinum, patellamque Deorum causâ habere possint.* « Qu'ils puissent retenir une *saliere* & une assiette, à » cause des dieux. » C'est encore la même remarque qui sert à éclaircir ces vers de Perse, *satyre iij.*

Sed ruri paterno
Est tibi far modicum, purum & sine labe salinum
Quid metuas? Cultrix que foci secura patella.

« Que craignez-vous? Vous avez un joli revenu » de votre patrimoine; votre table n'est jamais sans » une *saliere* propre, & sans l'assiette qui sert à pré- » senter aux dieux les prémices. »

Souvent les *salieres* que les anciens mettoient sur leurs tables, avoient la figure de quelque divinité. *Sacras facitis mensas* salinorum *appositu & simulacris Deorum.* Horace a dit de même.

Splendet mensa tenui salinum.

L'ancien commentateur a observé sur ce vers, que *salinum propriè est patella, in quâ diis primitiæ cum sale offerebantur*, Stace confirme cet usage.

Et exiguo placuerunt farre salina.

Tite-Live, *l. XXVI*, *ut* salinum *patellamque deorum causâ habeant.* Valere-Maxime, en parlant de la pauvreté de Fabricius & d'Emilius: *uterque*, dit-il, *patellam Deorum*, & salinum *habuit.*

Ce fait présupposé, il n'est plus surprenant que les Romains se soient imaginés que la divinité qui présidoit à la table, se tînt offensée, lorsque sans respect on renversoit le sel; mais on doit s'étonner de ce que dans le christianisme, des personnes, d'ailleurs éclairées, soient encore dans ces idées ridicules, de craindre quelque malheur à cause du renversement d'une *saliere*. (*D. J.*)

SALIERE, *en terme de Diamantaire*, c'est un ustensile de bois, monté sur une patte, & dont la partie supérieure un peu creusée en forme de *saliere*, reçoit dans un autre trou fait à son centre & qui descend assez bas, la coquille sur laquelle on monte le diamant en soudure. *Voyez* METTRE EN SOUDURE, & *la fig. Pl. du Diamantaire. R* la *saliere*, *S* la coquille dans laquelle est monté un diamant.

SALIERES, (*Maréchall.*) Les *salieres* du cheval sont à un bon pouce au-dessus de ses yeux. Lorsque cet endroit est creux & enfoncé, il dénote un vieux cheval, ou un cheval engendré d'un vieil étalon. Les jeunes chevaux ont cet endroit ordinairement plein de graisse, laquelle s'affaisse en vieillissant, & devient creux à-peu-près comme celui d'une *saliere* où l'on met du sel.

SALIÈS, (*Géog. mod.*) bourgade de Gascogne, dans le Béarn; elle est remarquable par ses deux sources d'eau salée qui sont très-abondantes. (*D. J.*)

SALIGNAC, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville, aujourd'hui petit bourg de France dans le haut Périgord, célebre pour avoir donné son nom à la maison dont étoit issu l'illustre Fénélon, archevêque de Cambrai. Son *Télémaque* immortalise sa mémoire. *Long. 18. 56. lat. 45. 38.* (*D. J.*)

SALIGNI, MARBRE, (*Lithol.*) Le marbre nommé *saligni*, est un certain marbre d'Italie, qui ressemble à une congellation. Il a le grain fort rude & fort gros, est un peu transparent, & jette un brillant semblable à celui qui paroît dans le sel, d'où lui vient son nom. (*D. J.*)

SALIGNON, s. m. (*Salines.*) pain de sel blanc qui se fait avec l'eau des fontaines salées, qu'on fait évaporer sur le feu. Ces sortes de pains se dressent dans des éclisses comme des fromages, avant qu'ils aient pris entierement leur consistance; on en fait aussi dans des sebilles de bois. Le sel de Franche-Comté & de Lorraine se fait en *salignon. Savary.* (*D. J.*)

SALIN, adj. (*Gram.*) où l'on remarque le goût du sel, ou qui est de la nature du sel. Cette substance est *saline*. On trouve au sang un goût *salin*.

SALIN, s. m. (*terme de regratier de sel.*) Dans le commerce de sel à petite mesure, on appelle le *salin* une espece de bacquet de figure ovale, dans lequel les vendeuses renferment le sel qu'elles débitent aux coins des rues de la ville de Paris. Quelques-unes l'appellent *saniere. Trévoux.* (*D. J.*)

SALINAS DE MENGRAVILLA, (*las*) (*Géog. mod.*) salines d'Espagne dans le village de Mengravilla, près d'Avila. Ce sont des mines de sel fort singulieres. On y descend, dit-on, plus de cent degrés sous terre, & l'on entre dans une vaste caverne, soutenue par un pilier de sel crystallin, d'une grosseur étonnante. (*D. J.*)

SALINELLO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle a sa source aux montagnes près d'Ascoli, & se jette dans le golfe de Venise, entre les embouchures de Vibrato & du Tordino. (*D. J.*)

SALINES, usines où l'on fabrique le sel. Il y a les marais salans où tout le travail tend à tirer le sel des eaux de la mer; & les fontaines salantes, où tout le travail tend à tirer le sel marin des fontaines qui le tiennent en dissolution. Nous allons exposer ce qui concerne ces différens travaux, & commencer par les marais salans.

Des marais salans. Pour la construction de ces sortes d'édifices, il faut une terre argilleuse ou terre glaise qui ne soit nullement pierreuse; si le fonds de cette terre tire sur le blanc, elle fera le sel blanc: ce sel est propre à la saliere: les Espagnols & les basques l'enlevent.

Si le fond se trouve rougeâtre, le sel tirera sur la même couleur; mais le fonds du terrein sera plus ferme: il est propre pour le commerce de la mer Baltique.

Si le sel est verd, il vient d'un terrein verdâtre, il est propre à la salaison de la morue, du hareng & de toutes sortes de viandes; le sel gris que l'on

nommé *sel commun*, est le même sel que le verdâtre, mais il est plus chargé de vase.

Il faut toujours tâcher d'établir ses *marais* en un lieu autant uni que faire se pourra, & veiller à ce que les levées que l'on fera du côté de la mer empêchent l'eau de passer dessus : il est très-important de faire cette observation avant que de construire les marais, sur-tout ceux qui sont au bord de la mer, les autres n'en ont pas besoin. Lorsque l'on a trouvé le terrein, comme on le desire, il faut observer de situer autant qu'il est possible, les marais, de maniere à recevoir les vents du nord-est & un peu du nord-ouest. Car les vents les plus utiles sont depuis le nord-ouest, passant par le nord jusqu'à l'est-nord : les autres vents sont trop mous pour faire saler ; il ne faut pas ignorer qu'un vent fort & un air chaud font saler avec promptitude.

Pour construire un marais, l'on choisit la saison de l'hiver ; alors les laboureurs sont moins occupés, leurs terres sont ensemencées ; mais on peut les construire en tout tems, lorsqu'on a des ouvriers. Il est à propos d'avoir un entrepreneur dont le prix se regle par livre de marais ; c'est l'entrepreneur qui paye ses ouvriers, à moins qu'un particuliers ne fît travailler à la journée. Pour la conduite du marais il faut un homme entendu à la planimétrie, & qui ait la connoissance du flux & reflux de la mer, afin de faire creuser le jas, & de poser la vareigne ; ces deux points importent beaucoup à ce qu'un marais ne puisse manquer d'eau en aucun tems ; c'est en quoi la plus grande partie des marais de la saline de Marenne péche, faute d'expérience des constructeurs. Il seroit à souhaiter que tous les maîtres de marais fussent au fait de l'arpentage, & c'est ce qui n'est pas ; ils se contentent pour la plûpart de mesurer le tour d'une terre, & d'en prendre le quart, qu'ils multiplient par le même nombre pour avoir le quarré : cette méthode peut passer pour les terreins quarrés, mais elle devient insuffisante quand la terre a plusieurs angles rentrans. On sent combien il est important que celui qui a la conduite de l'ouvrage, connoisse le local du marais par pratique.

Chaque marais devroit avoir son jas à lui seul pour plus grande commodité ; on peut cependant les accoupler, comme il paroît sur notre plan, & sur celui de la prise du marais de Chatellars ; le marais en seroit toujours mieux, les sauniers seroient moins paresseux à fermer la vareigne ou écluse, & ne se remettroient pas de ce soin les uns aux autres, ce qui fait que bien souvent le marais manque d'eau. Il faut que la sole du jas ne soit élevée que de six pouces au plus, au-dessus du mort de l'eau ; par ce moyen, lors même que l'eau monte le moins, le marais ne peut en manquer ; il ne faut prendre que deux piés d'eau au plus, quoiqu'on en puisse prendre jusqu'à six dans la plus forte maline, ou au plus gros de l'eau, voilà sur quoi on doit se régler. Pour la vareigne, elle auroit huit piés de haut sur deux de large, qu'il ne faudroit pas de portillons, quoique les sauniers en demandent toujours ; ce portillon est sujet à bien des inconvéniens, le saunier se fiant sur ce que le portillon doit se refermer de lui-même quand la mer se retire, ne veille pas à son écluse, cependant le portillon s'engage, le jas se vuide & devient hors d'état de saler, si c'est sur la fin de la maline ; lorsque la maline d'après vient, le saunier prend de l'eau de tous les côtés, cette eau est froide, elle échaude le marais qui par conséquent devient bien souvent hors d'état de saler de plus d'un mois & par delà ; s'il avoit la précaution de mettre l'eau peu-à-peu, il ne tomberoit jamais dans cet inconvénient, le marais ne se refroidiroit pas.

Ensuite on fait les conches à même niveau, & on place le gourmas entre les conches & le jas, comme il est figuré *A A*, & au plan à la lettre *P*. Le gourmas est une piece de bois percée d'un bout à l'autre, à laquelle on met un tampon du côté des conches ; on l'ôte pour faire courir l'eau du jas aux conches avec vivacité ; mais quand il y a 5 à 6 pouces d'eau sur les conches, on le remet pour se servir ensuite des trous qui sont dessus le gourmas au nombre de 4 à 5, d'un pouce de diametre ; le gourmas est sous l'eau au niveau de la solle, du jas, & des conches ; on le referme avec des chevilles ; quand le saunier prend de l'eau des conches pour entretenir les conchées & le maure, il ouvre une ou deux chevilles, & quelquefois les quatre, pour que l'eau vienne moins vite que par sa voie ordinaire, & par conséquent elle refroidit moins l'eau des conches.

Le maure est un petit canal d'un pié environ de largeur, marqué par la lettre *S* ; il fait le tour du marais un pouce plus bas que les conches ; lorsqu'il est au bout, il entre dans la table marquée *D*, & passe par divers pertuis marqués *dd* ; le pertuis est un morceau de planche percé de plusieurs trous, qui sont bouchés avec des chevilles, pour ménager l'eau nécessaire dans les tables qui ont au plus 2 pouces à 2 pouces $\frac{1}{2}$ d'eau ; de la table il va au muant marqué *F*, où il conserve la même hauteur d'eau ; du muant il entre par l'endroit marqué *O* dans le brassour désigné par les lignes ponctuées.

On fait au bout du brassour, avec la cheville *V*, qui a un pié de long sur huit lignes de diametre, des petits trous entre deux terres marqués *e*, *e*, *e*, *e*, au plan ; c'est par ces trous que l'on fait entrer un pouce d'eau au plus dans les aires pour faire le sel ; l'aire est de deux pouces plus bas que le brassour & le muant ; quand on voit qu'il y a assez d'eau dans les aires pour faire le sel, on referme les trous, en frottant le dedans du brassour avec une pelle marquée *T* ; on oblige les terres de se rapprocher & de boucher la superficie du trou, pour qu'il n'entre plus d'eau, & le trou reste fait.

Un bon marais doit avoir pour le muant 32 à 33 piés de largeur ; la longueur n'est pas fixe ; les tables avec le maure 30 piés. On met quelquefois une velle marquée *H* aux deux tiers de largeur du côté du marais, & un tiers du côté des bosses ou morts. Les aires ont 18 à 19 piés de longueur, sur autant de largeur ; elles sont inégales aux croisures de la vie marquée *G*, qui a 4 ou 5 piés de longueur. Les velles des deux côtés des aires sont de 18 pouces, & en-dedans de 17 piés. Ce sont les beaux marais qui sont faits sur ces proportions. Les aires des croisures qui sont les chemins de traverse qui servent à porter le sel sur la bosse, sont plus petites, attendu que leur largeur est prise sur les aires les plus proches de ces mêmes croisures. Cet inconvénient se pourroit corriger si on vouloit y prêter attention : il y a de largeur 180 piés. Celui des marais de Chatelars a dans son milieu 126 piés de large, & au bout 162 ; c'est pourquoi il ne peut avoir que trois rangs d'aires, encore est-il gêné pour ses vivres. Sa longueur est de 195 toises. Quand on fait des marais, la longueur n'est pas déterminée, on se conforme au terrein ; observant cependant que le plus long est le meilleur.

Dans les anciens marais les jas n'ont pas de proportion, mais la grandeur de celui-ci est proportionnée au nombre de livres de marais : il a 19 toises. Les terres d'un jas de cette grandeur sont commodes à faire à cause du charroi ; l'étendue n'en étant pas considérable, rend le transport des terres facile. Les bosses entre jas & marais ont 8 toises ; elles seroient meilleures à 12 & même à 16, comme celles d'entre les deux jas, qui ont 15 toises & demie. La longueur s'en fait aussi à-proportion du marais. Les conches qui répondent aux jas par les gourmas marqués *P* sur une partie du marais mise en grand pour que l'on voie

mieux le cours des eaux qui entrent du même jas dans chaque gourmas; ces conches, dis-je, sont séparées par une petite velle au milieu, qui fait que quoique la vareigne soit commune aux deux jas, & que les jas aient communication l'un dans l'autre, les conches sont séparées, elles ont leurs eaux à part; ces conches ont 182 piés de largeur, mais elles ont sur le côté du marais une petite conche de six toises de large, la longueur en est indéterminée au-moins pour les marais que l'on voudroit construire, car le jas, le marais & les conches qui sont sur ce plan font voir ce que l'on peut faire de livres de marais sur un terrein de 64362 toises quarrées, dont 900 font le journal. Les marais faits suivant ce plan, tant les marais réguliers que ceux qui ne le sont pas, font ensemble 38 livres une aire, savoir 20 carreaux à la livre; chaque livre a sur les vivres du marais à-proportion comme sur les bosses, tables, muants, conches, jas & sarretieres, s'il s'en rencontre aux propriétés du marais. Il faut observer que beaucoup de jas servent à plusieurs marais; ils ont un nombre d'écluses: celui qu'on nomme *jas de l'épée*, qui est devenu gaz, ou perdu, avoit, lorsqu'il servoit, 23 varaignes; il fournissoit près de 200 livres de marais; il n'étoit pas meilleur pour cela.

Les marais se mettent au coy au mois de Mars. Pour vuider les eaux par le coy, lettre *K* & *H*, on observe de boucher les conduits des tables pour qu'elles ne vuident pas; on largue, ou vuide l'eau du muant, ensuite avec le boguet *P*, on commence à nettoyer celles des aires qui sont au haut du marais, & l'on renvoie l'eau au muant, pour qu'il vuide toujours au coy: c'est ce que l'on appelle *limer un marais.* Quand les aires sont nettoyées, on en fait autant au muant; ensuite pour faire passer les eaux des tables au muant & par les brassours, on garnit les aires pour qu'elles ne sechent pas trop. On nettoye les tables, on fait venir l'eau des conches par le maure qui se rend aux tables, & le marais est prêt à saler. Le saunier devroit aussi nettoyer les conches, les eaux en seroient plus nettes. On jette les boues sur les bosses avec un boguet *S*; il commence quelquefois à saler au mois de Mai, mais c'est ordinairement au mois de Juin, ce qui dure jusqu'à la fin de Septembre, quelquefois même jusqu'au 10 ou au 15 Octobre, mais cela est rare. Dans toutes les malines qui sont ordinairement au plein & au renouvellement de la lune, on se sert du gros de la mer qui est environ trois jours avant ou après le plein, pour recevoir de l'eau; les malines qui sont faites de façon que les marées sont à trois piés & demi au-dessus du mort de l'eau, manquent ordinairement au mois de Juillet, tant par la faute des sauniers, que par la mauvaise construction des jas.

On connoît que le sel se forme quand l'eau rougit; c'est en cet état qu'étant réchauffé par le soleil & par le vent, il se crême de l'épaisseur du verre: alors on le casse, il va au fond, & c'est ce qu'on nomme le *braser*; il s'y forme en grains gros comme des pois, pour lors on l'approche de la vie *G* avec le rouable qui sert à nettoyer le marais; ensuite on prend l'outil *Q*, qui se nomme le *servion*: il ne differe du rouable qu'en ce qu'il est un peu plus penché, & qu'il a le manche plus court. On s'en sert pour mettre le sel en pile sur la vie; & lorsque le marais est tiré d'un bout à l'autre, on le porte sur les piles ou pilots faits en cône; il y a aussi des piles qui sont ovales par le pié, & qui vont en diminuant par le haut, telles qu'on les voit au côté du cartouche où je représente les charrois; ces piles se nomment *vaches de sel.* A mesure qu'on tire le sel sur la vie, on garnit les aires de nouvelle eau, pour la préparer à saler. Quand un marais commence à saler, il ne donne du sel que tous les huit jours; & lorsqu'il s'échauffe, on en tire deux & trois fois par semaine: il s'en est vû même, mais cela est rare, d'où l'on en tiroit tous les jours.

Il est bon d'observer que quand un *marais* est en train de saler, ou trop échauffé à saler, & qu'il passe des nuages qui donnent un brouillard un peu fort; le *marais* en sale beaucoup plus, parce qu'il anime la sole du *marais*; & quand il ne mouille pas, on rafraîchit le *marais* par les faux gourmas marqués *b* sur le plan; ce qui empêche que l'eau dans sa course ne se refroidisse; on abrege en outre son chemin par des petits canaux qui viennent de la table au muant, dont un est marqué *g g*; ils sont rangés de distance en distance, comme ceux que l'on nomme *faux gourmas*: je n'en ai marqué que quelques-uns, pour éviter la quantité des lettres répétées; j'ai fait de même pour les brassours marqués *O*, & j'ai seulement ponctué les autres pour faire connoître les petits canaux qui servent à faire entrer l'eau dans ceux qu'on nomme *porte-eau* de la table; on fait au muant comme on a fait aux aires, avec le piquet & la palette, pour mettre le sel sur la pille; on se sert pour cela d'un sac garni de paille; on le nomme *boureau Y.* Un homme le met sur ses épaules; un second tenant deux morceaux de bois ou de planche, nommés *seaugeoire*, longs de 8 pouces, sur 2 de large, avec une poignée, *figure b b*, s'en sert pour emplir le pannier *X*, & le met sur le dos de celui qui a le sac; celui-ci court toujours, & monte sur la pile. Quand il sale beaucoup, ces gens sont tourmentés par un mal qui leur vient aux piés, & que l'on nomme *seaunerons*; mais il n'est pas dangereux, quoiqu'il cause de vives douleurs; il leur survient encore des crevasses en divers endroits des mains. Quand on veut avoir du sel à l'usage de la table, on leve la crême qui se forme sur l'eau; ce sel est d'un grain très-fin, & blanc comme de la neige.

Lorsqu'il ne sale plus, on laboure & on ensemence les terres: cet ouvrage se fait à bras, parce qu'on ne peut le faire autrement. Dans l'usage du *marais*, on se sert d'un outil appellé *ferrée R*, que le saunier nomme *la clé du marais*, parce qu'effectivement c'est l'instrument le plus utile à sa construction. Il est d'égale grosseur d'un bout à l'autre; & de plus il a des pointes à l'un de ses bouts qui vont en s'élargissant; voilà sa vraie forme, & non celle que des auteurs différens de plans de *marais* lui ont donnée. On doit remarquer encore qu'ils ont mis leur échelle de 200 toises, quoiqu'elle ne soit que de 33 toises 4 piés; en outre, sur leur plan, ils prennent la fosse du gourmas *R*, pour le jas ou jars; ils posent la vareigne *T*, où elle ne peut être; parce que où est *S*, doit être un morceau du jas, & non à l'endroit marqué *R.* Par conséquent ils mettent un chenal à l'autre bout du *marais*, & c'est celui qui doit répondre à l'écluse qui va au jas. Ces auteurs ont été mal instruits; d'ailleurs tout leur *marais* est fort bon en corrigeant ces fautes d'explication. De plus ils font encore voir le bout du brassour ouvert en correspondance des aires, ce qui n'est pas; c'est avec le picquet que l'on communique l'eau, comme je l'ai dit ailleurs; sa coupe ne doit avoir que 5 pouces au plus d'élévation; & sa hauteur environ 5 piés; les piles de sel doivent avoir 10 & 12 piés pour les plus hautes; la leur seroit de 25 piés, ou suivant leur échelle de 25 toises; ce qui ne peut être. On aura dans nos Planches la prise du *marais* de Chatelars qu'on a levée sur les lieux avec les mesures les plus justes; l'on y voit où la varaigne est posée, le tour que les eaux font pour se rendre au muant; c'est le vrai chenal, le jas, & tout ce qui en dépend. On apperçoit sur notre plan régulier, la course des eaux, à commencer à la vareigne, jusqu'à la coiment où elle va se rendre: l'eau parcourt 2380 toises sur un seul côté du *marais*, & autant, à quelque chose près, de l'autre côté. Le jas contient 2406 toises

toises 54 piés cubes d'eau, ou environ; en supposant que le jas a deux piés.

Explication des outils. 30. Le rouable est un morceau de planche long de 2 piés, & large de 3 pouces & demi. Au milieu est une mortaise quarrée où l'on fait entrer de force un manche, nommé *queue du rouable*, long de 10 à 11 piés; on s'en sert pour nettoyer le *marais*, & pour pousser les boues ou faignes au bord du *marais* : il sert aussi à brasser le sel quand il se forme, & à le pousser au bord de la vie.

40. Le servion est un morceau de planche, large de dix pouces, sur un pié de haut mis en pente; le manche a 4 piés & demi ou 5 piés de long; il a de plus un support qui le traverse, & qui va aboutir par un bout à l'autre extrémité de la planche; on s'en sert à retirer le sel du bord de la vie; on met le sel en pile dessus pour égoutter; c'est pour cela qu'il est percé de plusieurs trous.

32. Le boguet est une pelle de deux morceaux, comme on le voit au plan; le manche a 4 à 4 piés & demi de long; on s'en sert pour jetter sur les côtés des bosses les boues qui leur servent de fumier; ces terres de *marais* étant grasses ou argilleuses sont aussi très-légeres, & par conséquent très-bonnes pour les semences.

26. Les saugeoires sont deux petits morceaux de planche longs de 9 à 10 pouces, sur 2 & demi de large; sur le milieu de l'extrémité du haut sont cloués deux petits morceaux de bois, longs de 4 pouces; ils servent de manche pour les prendre de plat en chaque main; c'est avec quoi on met le sel dans le panier.

24. Le panier est grand de deux piés; il en a un de largeur, & sept de profondeur; on en a plusieurs; il sert à prendre le sel sur la vie pour le porter sur la pile, pilot, cône, ou vache de sel.

27. Le bourreau est un sac où l'on met un peu de paille; celui qui porte le sel le met sur son épaule pour empêcher le panier de le blesser.

36. La ferrée *R*, que le sommier nomme *la clé du marais*, sert à le construire, à boucher & déboucher les pertuis, à raccommoder les velles lorsque l'eau les gâte, ou à raccommoder les trous que les cancres pourroient faire au chantier des claires ou levées.

V. Le picquet est un morceau de bois pointu, long de 10 à 11 pouces, sur 10 à 11 lignes de diametre; il sert à faire les trous au bout du brassour, pour faire entrer l'eau aux aires.

T. La patelle sert à reboucher la superficie des trous du côté du brassour; elle sert aussi à déboucher les lames d'eau qui prennent l'eau des tables au muant & ailleurs.

41. La beche sert à donner le premier labour aux bosses, le vrai terme est *rompre les bosses ;* on se sert au second labour d'un outil appellé *fesour* ou *marre.*

25. La pelle est d'un seul morceau, longue de 3 piés $\frac{1}{2}$, le bas est large de 9 pouces sur un pié de long; elle est creuse en-dedans, & arrondie vers le manche; elle sert à prendre le sel à la pile pour le mettre dans des sacs, où se fait le charroi, & à bord à jetter le sel de la barque à bord du navire, c'est ce que l'on nomme *lemper.* Il tombe sur le pont, d'où on le met dans le boisseau pour le mesurer, avant de le laisser tomber dans le panneau du navire pour aller à fond-de-cale; alors on se sert de pelles pour le jetter également en avant & en arriere du navire pour faire son chargement.

37. Le boisseau est une mesure qui peut avoir en hauteur 17 pouces, sur 11 $\frac{1}{2}$ de large par en-haut, & 11 pouces par en-bas; il tient, mesure de Brouage, 31 pintes $\frac{1}{2}$ d'eau, il est fait de mairain & cerclé comme un tonneau; il a de plus deux oreilles, où est attaché ou amarré un bout de corde long de 2 piés, que deux hommes tiennent pour le renverser en présence d'un commis des fermes & du mesureur. Le mesureur est un homme qui a prêté serment à l'amirauté en présence de deux négocians.

28. Les gaffes sont de divers grandeurs, il y en a de 20 à 25 piés de long, elles servent au transport du sel; les barques, par exemple, qui le transportent s'en servent pour pousser, quand elles veulent monter ou descendre d'un chenal; on dit *monter* un chenal, pour dire y *entrer*, & *descendre* un chenal pour en *sortir*, il y a une petite gaffe de 6 à 7 piés de long qui sert au bateau de la barque; 31. la fourche sert au même usage.

Le salé ou trident est un instrument très-propre à prendre des anguilles au jas & aux conches.

28. Le sard blanc est une herbe dont on nourrit les chevaux, c'est celle que l'on met sur les huîtres qu'on porte à Paris.

33. Sart ou selin est un sart qui est rond, plein d'eau & de nœuds.

40. Autre espece qu'on appelle *sart brandier ;* le saunier en fait des balais pour nettoyer les aires où il bat son grain.

35. Autre espece nommée *sart lisop*, il est bon pour les douleurs & pour prendre les bains.

34. Le tamarin est une plante dont le bois brûle tout verd, il sert aux sauniers pour se chauffer; ils en font aussi des cercles pour les petits barils dans lesquels ils portent leur boisson à l'ouvrage.

Du charrois du sel. Les piles de sel sont de diverses formes; les unes sont rondes, les autres longues, arrondies sur les bouts, & couvertes avec de la paille dont on a retiré le grain, ou avec une herbe qui vient dans les marais jas ou perdus que l'on nomme *ronche ;* on a soin de la tremper auparavant dans l'eau salée, pour empêcher les corbeaux ou groles de les découvrir l'hiver; on ne découvre que le côté de la pile qu'on veut entamer, ce que l'on fait au nord de la pile autant qu'on le peut, par ce moyen on perd moins de sel, si on est surpris par le mauvais tems; c'est une précaution que doit avoir le juré; le juré est le maître du charroi, c'est lui qui fait agir & qui paye; il tient un livre cotté & paraphé qui se nomme *livre de retallement ;* il y écrit le jour qu'a commencé & fini le charroi, la quantité de muids, de bosses ou ras, & les sacs qui sont de surplus du muid; ce livre fait foi en justice, parce que le juré a prêté serment.

Le charroi se fait en présence du commis des fermes qui en prend compte, pour être d'accord avec celui du bord du navire; il met un homme à bêcher le sel, un autre à remplir les sacs, & un troisieme pour les charger & les arranger sur les chevaux dont le nombre est limité par le juré, suivant le chemin qu'il y a à faire; les chevaux sont conduits par des jeunes gens de douze à treize ans, on les nomme *asniers ;* l'endroit où on prend le sel se nomme l'*attelier ;* l'asnier à pié conduit les chevaux au bord de la barque, là un homme exprès pour cela ouvre un peu le sac & le laisse tomber dans une poche que lui présente un autre homme, pour pouvoir prendre le sac de dessus le cheval sans qu'il soit lié; cela fait, un troisieme vient par-derriere & renverse le sac sur celui qu'on nomme le *déchargeur*, celui qui renverse se nomme le *pousse-cul*, & celui qui reçoit le sel dans son pochon, le *porteur de gagne.* Le pousse-cul suit le déchargeur sur la planche, & lorsqu'il est au bout, il saisit les extremités du sac qu'il soutient; alors le déchargeur largue ou lâche son bout, & tout le sel tombe, aussi-tôt le pousse-cul rapporte le sac à l'ânier, qui monte sur le cheval & retourne en courant à l'attelier.

On se sert de la planche *O* au plan pour aller de la barque à terre & pour le charroi du sel; on la

nomme *planche de charge*, elle a d'ordinaire 36 à 40 piés de long, sur 18 à 20 pouces de large, & 3 à 3 pouces ½ d'épaisseur. Une barque à charge est une barque vuide ou qui vient de vuider, qui a monté à la charge que le marchand lui a indiqué.

Il y a plusieurs barques dans un seul chenal; on est quelquefois obligé de les haler, soit parce que le vent est contraire, soit parce qu'il n'en fait pas du-tout; pour y suppléer, ces barques ont un petit bateau que le mousse mene pour passer celui qui hale, lorsque la mer est haute & qu'il se rencontre un ruisseau qu'il ne sauroit passer sans ce secours, comme on le voit au plan; 15 la barque, 16 l'homme, 17 le bateau & le mousse.

Un ruisseau est un petit chenal ou canal à l'usage des marais, le chenal en fournit beaucoup de ses deux côtés.

Quand les barques sont chargées, elles mettent dehors du chenal; si le vent est bon, elles appareillent, c'est-à-dire qu'elles hissent ou haussent leurs voiles qui ne sont que deux, la grand voile & un faux focq. Dès qu'elles sont dehors du chenal, elles mouillent si le navire n'est pas prêt, & attendent qu'il soit arrivé pour vuider. Quelquefois les barques sont chargées, & le navire est encore en Hollande; cela arrive lorsque le navire est obligé de relâcher pour quelque raison que ce soit. Le bourgeois ou marchand ayant reçu avis du départ de son navire sitôt qu'il est hors du port, fait charger ses barques; & comme le navire est retardé dans son cours, il faut qu'elles attendent son arrivée; les marchands s'entre-aident en ces occasions en se donnant les uns aux autres du sel qu'ils se rendent ensuite.

Explication du marais, jas & conches. A Les bosses sont des terreins qui appartiennent au maître du marais, mais les grains, les potages, & tout ce qui s'y recueille appartient au saunier, le maître n'y prétend rien; il y en a cependant quelques-uns qui ont une espece de gabelles dessus, par exemple, une ou deux mesures de pois ou de feves; cette mesure pese environ 37 livres, d'autres ont 2 à 3 ½ d'huîtres; mais il n'en est pas de même du sel, le propriétaire en a les $\frac{3}{4}$, & est sujet aux réparations des jas, conches & varaignes; le saunier a son $\frac{1}{4}$ quitte. Le maître a la liberté de vendre son sel sans consulter le saunier, & le saunier ne peut en vendre sans un ordre de son maître; mais avec un ordre, il peut vendre & passer police avec les marchands. Plusieurs maîtres de marais laissent leur procuration à des personnes du lieu, qui ont soin de vendre le sel, de veiller sur les sauniers & de prendre leurs intérêts en tout.

B Le jas est le plus grand réservoir, on y met deux piés d'eau, comme je l'ai dit ailleurs.

E Les conches reçoivent l'eau du jas; on en modere la hauteur par les gourmas, en ne laissant entrer que 4 à 5 pouces d'eau qu'on entretient par les chevilles du gourmas.

S Le mors est un petit canal qui reçoit l'eau, la conduit autour du marais, & retourne dans la table *D* par un pertuis; ce pertuis est un morceau qui arrête l'eau du mors, & qui au moyen des petits trous qui y sont & qu'on bouche avec des chevilles, ne laisse entrer dans la table qu'autant d'eau que le saunier juge à propos. Quand il y a deux pouces d'eau dans la table qui élonge le marais d'un bout à l'autre, l'eau entre par les deux bouts dans le muant *F*; le muant qui est au milieu du marais, fournit les petits canaux de 6 pouces de large, nommés *brassour O*, & les brassours par le moyen d'un piquet en fournissent aux aires; l'aire est de deux pouces plus bas que le muant, & n'a que $\frac{1}{4}$ de pouce de hauteur d'eau.

G La vie du marais est un chemin entre les deux grands rangs d'aires élevé de 5 pouces au plus, & large de 4 à 5 piés; c'est sur la vie qu'on retire le sel.

H Velles de marais ou de conches sont celles qui entourent les aires, ou qui séparent les eaux de la table en divers endroits, comme aux conches; elles ont, comme la vie, 5 pouces de haut, font faire aux eaux tous les détours nécessaires, & font qu'elles ne se communiquent que quand le saunier le juge à propos; au bout de ces velles, les eaux se détournent, c'est ce qu'on nomme les *aviraisons*, ce qui signifie en terme de saunier *détourner l'eau*; elles ont depuis 11 jusqu'à 13 & 14 pouces de large.

K Anternons sont des levées qui sont à la traverse des marais, elles sont aussi hautes que larges, c'est à ces passages qu'on met plusieurs pertuis. Il y a de distance en distance des levées plus larges, qu'on nomme *croisures*, elles sont aussi larges que les vies; on s'en sert pour porter le sel sur les bosses.

R Le coi est un morceau de bois percé d'un bout à l'autre, il sert à vuider le marais pour le nettoyer. Quand le marais manque d'eau & que la varaigne ne peut en prendre, on en prend par le coi; mais cette ressource est mauvaise & desavantageuse pour le maître du marais, parce que cette eau est trop froide.

V b sont des gourmas faits comme celui qui est marqué *P*, on les appelle *faux-gourmas*, parce qu'ils ne tirent pas l'eau du jas, mais des conches en droiture. On en met plusieurs qui servent à rafraîchir le marais quand il sale trop, & que le sel n'est pas de qualité requise.

e e Les sarretieres.

h h est une loge ou cabane où couche le saunier pendant l'été.

f f Les clairées ou réservoirs sont ordinairement au-bas des sarretieres où le premier occupant les a faites; elles n'appartiennent pas au marais, à-moins que le maître ne les ait fait faire à ses dépens: le premier qui les a fait construire en est propriétaire, on les fait sans aucune mesure, elles couvrent un chantier élevé qui est entre les deux de chaque côté de 4 à 5 piés de large, sur 2 piés à 2 piés ½ de haut. Tous les terreins paroissent les mêmes, mais ils ne font pas tous les huîtres aussi bonnes, elles sont moins vertes dans une partie des sarretieres que dans l'autre. Du côté de la Sendre, entre le chenal des faux & le chenal de Marennes elles sont très-inférieures; entre le chenal de Marennes & celui de Lusac un peu meilleures; entre celui de Lusac & celui de Recoulenne, elles sont les meilleures de la saline: mais au-dessous du chenal des faux elles ne reverdissent pas. Pour élever de bonnes huîtres, il faut avoir au-moins quatre clairées, dont on laisse une toujours vuide. On pêche les bonnes huîtres sur les sables & les rochers de daire, elles sont de la grandeur d'un denier ou d'une piece de 24 sols au plus, il ne faut pas qu'elles soient épaisses: on les porte dans une clairée où on les laisse deux ans; au bout de ce tems, on sépare celles qui sont en paquet, ce qui est commun, sans blesser les tais ou écailles, & on les met dans une seconde clairée où on les range une-à-une sans se toucher. Une chose fort surprenante est que quand vous les mettriez sens-sus-dessous, vous les trouveriez droites le lendemain, elles se redressent au retour de la marée: à trois ans, elles sont belles, on en porte en cet état à Paris, mais elles ne sont pas aussi bonnes qu'à 4 & à 5 ans; c'est le tems où elles sont dans toute leur bonté. Celui qui a des clairées doit veiller à toutes les malines ou gros de l'eau, voir si la mer n'a pas gâté les chantiers, & si les cancres ne font point de trous, afin de les raccommoder sur le champ, de peur qu'elles manquent d'eau, sur-tout au mort de l'eau que la mer les couvre; elles supporteroient deux événemens dangereux, l'un dans le grand chaud, parce qu'étant à sec elles mourroient ou creveroient, comme disent les sauniers; l'autre dans le grand froid, où elles se geleroient; mais quand elles ont

2 piés ou 2 piés & demi d'eau, elles ne courent pas ce risque, parce que l'eau étant toujours agitée, ne se gele pas. D'ailleurs la mer est moins sujette à geler que l'eau douce. Les huîtres sont sujettes à une maladie quand elles restent trop long-tems dans une clairée, il s'y attache un limon qui les empoisonne, & qu'il faut ôter en raclant les écailles & en les changeant de clairée. Il faut nettoyer la clairée, & la mettre à sec au mort de l'eau; il faut de plus empêcher la mer d'y entrer pendant cinq à six jours pour laisser sécher ce limon; quand il est sec, le saunier le détache, on y laisse entrer l'eau qui le porte au-loin, & la clairée est en état d'en recevoir, quand le saunier en aura de nouvelles; il n'y en mettra cependant pas de grandes la même année crainte d'accident; il sera plus sûr d'en mettre des petites qui ne risquent rien, parce que cette maladie ne les prend qu'à deux ou trois ans: les sauniers mettent aussi des huîtres qui viennent de Bretagne, mais elles ne deviennent jamais aussi bonnes; les connoisseurs s'en apperçoivent bien; elles sont aisées à connoître par les écailles qui sont épaisses & qui paroissent doubles; les bonnes au contraire ont les écailles fines & unies; les sauniers nomment *tais* ce que nous appellons *écailles.*

Explication de l'écluse ou vareigne. a Boyart de haut est composé de deux pieces de bois, à deux piés de distance, séparés par quatre morceaux de bois *e*, qu'on appelle *traverses.*

b Boyart de bas qui ne differe de l'autre qu'en ce qu'il est plus grand; celui qui est sur le plan est tiré sur un véritable.

c Ces deux pieces se nomment *pieces droites*, quoiqu'elles soient courbes.

d Les poteaux, ils sont à coulisse en-dedans, la porte glisse dans une mortaise qui y est pratiquée d'un pouce & demi de profondeur sur autant de largeur.

e Traverses qui sont au tiers de haut en dedans, pour assujettir les pieces nommées *droites* & pour retenir les terres; les pieces droites sont garnies de planches à cet effet.

f Soubarbe, c'est une traverse qui est vis-à-vis des deux poteaux, au ras de la chapesolle 9 ou son surre de dessous, elle a aussi une rainure où entre le bas de la porte. La soubarbe est de la même grosseur que les poteaux.

i Bordeneau ou porte à coulisse, il est très-utile pour retenir les eaux qui entrent dans le jas, du-moins on est sûr que le saunier ne sauroit le négliger sans beaucoup de malice, au-lieu que le portillon qui bat contre les poteaux à coulisse & contre la soubarbe n'est d'aucune utilité, il rend le saunier paresseux.

Les vareignes sont construites sans fer, toutes de bois, & garnies de gournables ou chevilles, au-lieu de cloux. Le fer ne sauroit durer, à cause du sel contenu dans les eaux qui le rongeroit bientôt.

Description abregée de la maniere dont se font les sels blancs artificiels dans les sauneries *de la basse Normandie.* Les *sauneries* doivent être établies sur des bas fonds aux environs des vases & des embouchures des rivieres, pour que le rapport des terres que fait continuellement la marée, en puisse mieux saler les greves, & les rendre plus propres à la fabrique de cette sorte de sel, dont la préparation & la main-d'œuvre se font généralement par-tout de la maniere que nous allons l'expliquer; quelquefois une partie des greves est mouillée plusieurs fois toutes les grandes mers, plus ou moins, suivant que les *sauneries* sont placées; mais il faut que la marée couvre les greves au moins toutes les pleines mers, c'est-à-dire tous les quinze jours.

Lorsque ceux qui veulent établir une *saunerie* ont trouvé une place convenable, ils la brisent & la rendent la plus plate & horisontale qu'il est possible; soit que cette place soit ancienne ou nouvelle, on la laboure avec une charrue ordinaire attelée de chevaux ou de bœufs, en commençant par le bord de la greve & finissant dans le centre, toujours en tournant; apres quoi on la herse comme une autre terre, en l'unissant le plus qu'il est possible avec un instrument qu'ils nomment *haveau*; on fait ordinairement cette préparation la veille de la grande mer de Mars, afin que la marée qui doit couvrir la greve, le gravois ou terroir de la *saline* puisse y mieux opérer en s'imbibant d'autant plus dans le fond qu'elle sale davantage, & qu'elle unit d'autant plus qu'elle y rapporte beaucoup de sable & de sédiment; ce qu'elle a fait aussi tout l'hiver qu'elle a couvert les greves des *salines* toutes les grandes mers. Quand la greve est ainsi préparée, & que les chaleurs l'ont desséchée, on voit aux beaux tems clairs & de soleil vif, la superficie du sable ou greve toute blanche de sel, pour lors on releve cette superficie environ quelques lignes d'épaisseur, suivant le degré de blancheur qu'on y remarque; on releve aussi le sable par ondées ou petits sillons que les sauniers nomment *havelées*; éloignés les unes des autres de six à sept piés au plus; on fait cette manœuvre que l'on appelle *haveler*, avec les haveaux dont on s'est déja servi pour unir le fond à la premiere préparation, il faut une personne pour conduire la tête du haveau, & une autre pour conduire & lever le haveau en mettant toujours les ramassées au bout des dernieres ondées.

Après les havelées finies, on les coupe par petits monceaux, que l'on appelle *mélles*, éloignées les unes des autres de six à sept piés; après quoi on attele un petit tombereau qu'ils nomment *banneau*, d'une ou de deux bêtes, le plus souvent d'un ou deux bœufs, que l'on conduit entre les ételées; pour lors quatre personnes, deux avant & deux arriere, ramassent ou chargent le sable des ételées dans le banneau, qu'un cinquieme conduit au gros monceau, qui est le magasin des *sauneries* ou des *salines*.

Près du grand monceau est le quin, le réservoir ou bassin dans lequel les sauniers prennent l'eau dont ils lavent le sable; cette eau du quin est celle que la marée y rapporte toutes les grandes mers, où elle couvre les greves & remplit le quin.

Lorsque les ételées sont relevées, on repasse de nouveau le haveau sur la greve, comme on l'a fait ci-devant à sa premiere préparation, & on continue la même manœuvre autant de tems que le soleil & la chaleur en font sortir le sel; les heures les plus propres sont depuis dix heures du matin jusqu'à deux ou trois heures après midi; on ne peut être trop prompt à haveler ou relever les ételées.

Quand les sauniers veulent faire leur eau de sel, ils prennent au gros monceau le sable que l'on met dans les fosses, qui sont de petits creux ronds d'environ deux piés & demi de diametre, profonds de 12 à 14 pouces au plus; le fond de ces fosses est cimenté de glaise & de foin haché, pour que l'eau qui coule dessus ne se dévoie point, mais qu'elle tombe directement dans le tuyau qui conduit de chaque fosse au canal du réservoir, qui est la tonée de la saline; au-tour du fond il y a des petites jentes ou douvelles de hêtre d'un pouce de haut, qui entourent le fond de la fosse, & sur lesquels sont placées des douves à deux chanteaux, éloignés l'un de l'autre au plus d'une ligne; on place sur les douves du glu de l'épaisseur d'environ un pouce, sur quoi on met le sable que l'on repasse en l'unissant autant qu'il est possible.

Quand la fosse est ainsi préparée & pleine de sable, on prend dans un tonneau enfoui à portée des fosses, de l'eau que l'on a tirée du sable pré-

cédent de la seconde mouillée, c'est-à-dire, des sables que l'on a rechargé d'eau après que la premiere propre à faire le sel en a été tirée.

On charge les fosses ordinairement deux fois par jour ; la premiere eau, qui est la franche saumure, où la bonne eau est quelquefois 4 à 6 heures à passer, suivant que le sable est bien uni & fort pressé, après quoi on appelle du relai la seconde eau que l'on fait passer sur le même sable des fosses, & qui devient la bonne eau au saunier des premieres fosses que l'on recharge ensuite ; l'eau filtre ainsi au-travers du glu du fond des fosses, autant de jour comme de nuit.

Il faut pour faire toutes les préparations un tems sec & chaud ; car on ne peut travailler aux greves, & ramasser le sable sans soleil & sans chaleur. Les sauniers font du sel toute l'année lorsqu'ils ont provision de sable ; mais on n'en ramasse ordinairement que depuis le commencement de Mai jusqu'à la fin d'Août, suivant que la saison est favorable.

On a dit que la premiere eau est la vraie saumure; elle coule directement par les canaux de chaque fosse dans le tonneau de la saline, qui est placé à côté des fourneaux ; quand on fait le relai ou la seconde eau, on perce le tuyau pour que cette eau ne tombe que dans le tonneau du relai voisin des fosses ; les pluies, comme on le peut voir, font beaucoup de tort à cette manufacture ; elles détruisent aussi les haveleés & ételées des greves, qui sont ainsi entierement perdues.

Quand on a tiré la saumure & le relai des greves, qui sont dans les fosses, il ne reste plus qu'une espece de vase que les sauniers rejettent, & que la marée remporte.

Pour vérifier si la saumure est bonne & forte, on a une petite balle de plomb, grosse au plus comme une poste à loup, couver e de cire, qui la rend grosse comme une balle de mousquet ; il faut qu'elle surnage sur cette eau ou premiere saumure ; alors on la jette dans des plombs placés sur des fourneaux dans la saline ; les plombs ou chaudieres qui sont au nombre de trois (& même le plus souvent quelques *sauneries* n'en ont que deux) sont de forme parallelogramme, ayant $2\frac{1}{2}$ piés de long, sur deux piés de large, & le rebord 2 pouces d'épaisseur, & le tout environ 6 lignes d'épaisseur ; ils sont peu élevés au-dessus de l'atre du fourneau qui est enfoncé, & dont l'ouverture est par-devant. Ils ont chacun deux évens par-derriere : le feu est continuel depuis le lundi, soleil levant, jusqu'au dimanche soleil levant.

Lorsque les sauniers font six jours de la semaine, ou au-moins, ils sont obligés d'avoir été préalablement avertir les commis aux quêtes le samedi de la semaine précédente.

Quand on commence la semaine, & que l'on a allumé le feu au fourneau, on remplit les plombs de saumure que l'on fait bouillir sans discontinuer jusqu'à ce que le sel soit achevé, ce qui dure environ deux heures & demi, à trois heures au-plus ; après que toute l'eau est évaporée, on ramasse promptement le sel avec un rabot, & on l'enleve avec une petite pelle semblable à celles avec lesquelles on leve le sable des havelées, & on jette le sel dans des corbeilles, que l'on nomme *matvaux à égoutter* ; ces marvaux sont faits en pointes comme les formes où l'on met égoutter les sucres ; après que le sel est égoutté, on le trouve en pierre que l'on met dans les colombiers, & que les sauniers ne peuvent livrer qu'à ceux qui sont porteurs des billets des commis ; les pierres sont plusieurs mois à se former ; un plomb n'en peut faire au plus que deux par an.

On laisse égoutter le sel qu'on releve des plombs environ 5 ou 6 heures ; après quoi on le jette en grenier. Une erre ou relais de sel des plombs ne peut emplir une de ces corbeilles, chaque erre ne formant qu'un carte de plus de boisseau.

Il faut relever les plombs tous les deux jours au-moins pour les rebattre, & les repousser, parce que l'activité du feu & la crasse qui se forme sur les plombs les fait enfoncer ; & qu'il faut les redresser & les nettoyer pour qu'ils bouillent plus aisément. Les sauniers appellent ce travail *corroyer les plombs* ; ce qui se fait au marteau.

Les fourneaux ne peuvent durer au plus que deux mois, après quoi on les démollit pour les rebâtir de nouveau, parce que les premiers se sont engraissés des écumes du sel ; on en brise les matériaux le plus menu qu'il est possible, & on en met la valeur de deux corbeillées dans une mouquée ou relevée de sable dans les fosses, lorsque les sauniers s'apperçoivent qu'elle n'est pas assez forte.

On brûle dans les fourneaux de petites buches & des fagots. Le bois de hêtre pour les buches & de chêne pour les fagots sont estimés les meilleurs bois dans les lieux où le bois est rare, on se sert au même usage de joncs marins.

Les sauniers se relaient les uns les autres pour veiller sur les fourneaux, & entretenir toujours le feu en état de faire bouillir également la saumure des différens plombs ; on écume le sel quand il commence à bouillir avec le même rabot, avec lequel on le ramasse quand il est achevé.

L'usage des propriétaires de ces salines & des sauniers qui y travaillent est de partager ; de cette maniere le propriétaire fournit tous les ustensiles & instrumens & le sable, & les sauniers n'ont que la septieme partie du prix de la vente ; il fournit en argent au receveur de la gabelle la valeur d'un boisseau & demi de sel au prix qu'il est quêté ou fixé, en outre les 4 sols pour livre du prix du boisseau & demi ; mais cet usage est particulier à quelques salines.

Le sel fabriqué, comme nous venons de dire, doit se consommer dans les pays des environs, étant ailleurs défendu & de contrebande, il ne va guere que 4 à 5 lieues au plus. Il est de mauvaise qualité, ce qui se reconnoit sur-tout dans les chairs qui en sont préparées, & qui ne se peuvent bien conserver; c'est pourquoi quand on veut faire des salaisons d'une bonne qualité, on ne se sert quand on le peut que des sels de brouage qui sont bien plus doux, au-lieu que ceux-ci sont très-âcres & très-corrosifs.

Enumération des instrumens nécessaires aux Sauniers, fabricateurs de sel blanc ramassé des greves. Les charrues semblables à celles de terre ; les herses semblables. Les haveaux sont composés d'une planche d'environ 4 piés de long, de 10 à 12 pouces de haut posée de champ ou cant, le bas en droite ligne & le haut chantourné. Dans cette planche sont emmanchés deux bâtons qui forment le brancart où on attelle la bête qui doit tirer cette machine. Il y a encore deux autres morceaux de bois qui servent de poigneés pour gouverner cette machine. *Voyez fig.*

Banneau ou tombereau, est un tombereau dont les côtés ou bords sont fort bas ; le tombereau même est petit.

Les tonnes sont de grosses futailles qui sont enterrées.

Rabot est une douve centrée du fond du tonneau qui est emmanché.

Les fourneaux sont très-bas, & sont presque posés à rez-de-chaussée. Il y a un creux qui forme l'aire, enfoncé de 20 à 25 pouces.

Crochet de fer, sorte de tisard.

Les pics à démolir sont les mêmes que ceux des maçons.

Le puchoir est un petit tonneau contenant 6 à 8 pintes, avec lequel les sauniers puisent de la saumure dans la tonnée pour en emplir les plombs ; il

est pour cet effet emmanché un peu de côté, pour que le saunier prenne plus aisément de la saumure; le manche est long pour qu'il puisse la renverser où il veut.

Eprouvette. Le petit puchoir d'épreuve est un petit baril de bois que l'on remplit de saumure, dont on fait l'épreuve avec la balle de plomb enduite de cire, dont nous avons parlé; une tassée de saumure suffit pour cela.

Des fontaines salantes. On donne ce nom à des usines où l'on ramasse les eaux des fontaines salantes, où on les fait évaporer, & où l'on obtient par ce moyen du sel de la nature & de la qualité du sel marin.

Il y a peu de royaumes qui ne soient pourvûs de cette richesse naturelle. Le travail n'est pas le même par-tout. Nous allons parler des *salines* qui sont les plus à notre portée, décrivant sur quelques-unes toute la manœuvre, exposant seulement de quelques autres, ce qui leur est particulier.

Voici ce que nous savons des *salines* de Moyenvic, de Salmes, de Baixvieux, d'Aigle, de Dieuze, de Rosieres, & des bâtimens de graduation construits en différens endroits. On peut compter sur l'exactitude de tout ce que nous allons dire.

Saline de Moyenvic. Moyenvic est situé sur la riviere de Seille, à dix lieues de Metz, entre Ive & Marsal, à environ demi-lieue de l'un & de l'autre.

On ne découvre rien sur la propriété de la *saline* avant l'an 1298, que Gerard, 68e évêque de Metz, acquit de quelques seigneurs particuliers les *salines* de Marsal & de Moyenvic, & les réunit à l'évêché. Raoul de Coucy, 76e. évêque, engagea environ l'an 1390, le château de Moyenvic à Henri Gilleux, 60 muids de sel à Robert duc de Bar, & 10 muids à Philippe de Boisfremont. Conrard Bayer de Roppart, 77e. évêque, retira cet engagement l'an 1443. Mais lui & son frere Théodoric Bayer arrêtés prisonniers par l'ordre du duc René, roi de Naples & de Sicile, il en coûta pour sa liberté à l'évêque plusieurs seigneuries, & notamment les *salines*, que le duc lui restitua dans la suite. En 1571, le cardinal de Lorraine administrateur, & le cardinal de Guise, évêque, laisserent en fief au duc de Lorraine les *salines* de l'évêché, moyennant 4500 liv. monnoie de Lorraine, & 400 muids de sel. Les ducs devenus propriétaires des *salines*, étoient obligés suivant le 70e. article du traité des Pyrénées, de fournir le sel nécessaire à la consommation des évêchés, à raison de 16 liv. 6 sols le muid. Enfin celle de Moyenvic fut cédée au roi par le 12e. article de celui de 1661; mais ruinée par les guerres, le roi en ordonna le rétablissement en 1673. Depuis ce tems, les charges se sont payées par moitié entre la France & la Lorraine, à des conditions que nous ne rapporterons pas, parce qu'elles ne sont pas de notre objet.

Les eaux salées viennent de deux puits. Le sel gemme, dont il y a plusieurs montagnes & une infinité de carrieres dans la profondeur des terres, est en abondance dans le terrein de Lorraine. Les eaux, en traversant ces carrieres, se chargent de parties de sel; & plus le trajet est long, plus le degré de salûre est considérable. Mais comme les amas de sel sont distribués par veines, par couches, par cantons, il arrive nécessairement qu'une source d'eau douce se trouve à côté d'une source d'eau salée. Les sources d'eau salées coulent par différentes embouchures, & donnent plus ou moins d'eau, selon que la saison est plus ou moins pluvieuse. On a observé, dit l'auteur instruit des mémoires qu'on nous a communiqués sur cette matiere, que plus les sources sont abondantes, plus leurs eaux sont salées, ce qu'il faut attribuer à l'accroissement de vîtesse & de volume avec lequel elles battent alors les sinuosités qu'elles rencontrent dans les carrieres de sel qu'elles traversent.

Il y a plusieurs sources salées en différens endroits de la *saline* de Moyenvic. On les a rassemblées dans deux puits, dont les eaux mêlées portent environ quinze degrés & demi de salûre. Le sel s'en extrait par évaporation, comme nous allons l'expliquer.

Les eaux du grand puits sortent de sept sources différentes en qualité & en quantité. Leur mélange porte 14 à 15 degrés de salure.

Pour connoître le degré de salure, on prend cent livres d'eau qu'on fait évaporer par le feu jusqu'à siccité, & le degré de salure s'estime par le rapport du poids du sel qui reste dans la chaudiere après la cuite, au poids de l'eau qu'on a mise en évaporation.

Autre moyen: c'est d'avoir un tube de verre qu'on remplit d'eau salée, & dans lequel on laisse ensuite descendre un bâton de demi-calibre. Il est clair que l'eau pesant plus ou moins sous un pareil volume, qu'elle est plus ou moins chargée de parties salées, le bâton perd plus ou moins de son poids, & descend plus ou moins profondément.

Les sept sources du grand puits arrivent par différens rameaux qui occupent toute sa circonférence & fournissent environ deux pouces quatre lignes d'eau; c'est-à-dire, que, si l'on formoit un solide de ces eaux sortantes, elles formeroient un cylindre de deux pouces quatre lignes de diametre. Mais l'auteur exact après lequel nous parlons, nous avertit que cette estimation ne s'est pas faite avec beaucoup de précision; & il n'est pas difficile de s'en appercevoir: car ce n'est pas assez d'avoir le volume d'un fluide en mouvement, il faut en avoir encore la vîtesse.

Ce puits a 52 piés de profondeur, sur 18 de diametre par le bas & de 15 par le haut. Le dedans est revêtu d'un double rang de madriers, derriere lesquels il y a un lit de courroi qu'on prétend être de 18 à 20 piés d'épaisseur, & dont l'usage est d'empêcher l'enfiltration des eaux douces. On voit la forme du puits, *Pl. a. b. c.*

On éleve les eaux avec une chaîne sans fin qui se meut sur une poulie garnie de cornes de fer, appellée *bouc.* Elle est composée de 180 chaînons de 10 pouces de longueur chacun, garnis de 5 en 5 de morceaux de cuirs appellés *bouteilles*, qui remplissent le diametre d'un cylindre de bois creux dans toute sa longueur, appellé *buse*, & posé perpendiculairement. Les cuirs forcent successivement l'eau à s'élever dans une auge, d'où elle est conduite dans les baissoirs ou magasins d'eau.

La poulie appellée *bouc*, est attachée à une piece de bois posée horisontalement, ayant à son extrémité une lanterne dans laquelle une roue de 24 piés de diametre & de 175 dents vient s'engrener; ce rouage tourne sur son pivot, & est mis en mouvement par huit chevaux attelés deux à deux à quatre branches ou leviers. Le pivot est posé sur sa crapaudine, & arrêté en-haut par un gros arbre placé horisontalement.

Le tirage se doit faire rapidement; parce que les bouteilles ne remplissant pas exactement le diametre de la buse, l'eau retomberoit, si le mouvement qui l'éleve n'étoit plus grand que celui qu'elle recevroit de sa pesanteur, de sorte que les chevaux vont toujours le galop. Cette machine est simple & fournit beaucoup: mais il est évident qu'elle peut être perfectionnée par un moyen qui empêcheroit l'eau élevée de monter en partie.

On peut réduire ce changement à deux points: le premier, à mesurer l'extrême vîtesse avec laquelle on est contraint de faire mouvoir la machine.

Le second, à éviter l'inconvénient dans lequel on

est quand il survient quelqu'accident à la machine, & qu'il faut approvisionner les baissoirs.

Les bouteilles dont on se sert, sont composées de quatre morceaux de cuir, entre lesquels il y a trois bouts de chapeaux, le tout forme une épaisseur de 8 lignes.

Pour fixer ces morceaux de cuir aux chaînons, il y a quatre chevilles de bois qui les traversent; mais quelque soin que l'on prenne pour les bien ajuster, le mouvement est si rapide, les chocs & les frottemens sont si violens, que ces morceaux de feutre & de cuir n'étant maintenus par aucun corps solide, & d'ailleurs humectés par l'eau, cedent au poids de la colonne.

Pour remédier à cet inconvénient, on propose des patenotres de cuivre garnies de cuir. Ces patenotres seront composées de deux platines d'environ 2 lignes d'épaisseur aux extrémités, revenant à un pouce dans le milieu, non compris une espece de bouton d'environ deux pouces de hauteur, dans lequel sera un œillet pour recevoir le chaînon, tant à la platine de dessus qu'à celle de dessous. On laissera entre ces deux platines environ quatre lignes de vuide, pour recevoir deux morceaux de cuir fort. Ces cuirs excéderont les platines de la patenotre d'environ 3 lignes seulement, pour empêcher le corps de la buse d'être endommagé par le frottement du cuir des platines qui n'auront que 4 pouc. 8 l. de diametre. Ces cuirs seront percés quarrément, afin que les deux platines puissent s'emboîter aisément au moyen d'un fer qui les traversera, & des deux ne fera qu'un corps. Le pié cube d'eau salée pese environ 75 liv. $\frac{1}{2}$.

Les baissoires choment quand la machine ne peut travailler.

Pour prévenir les chomages, il faudroit construire une seconde buse en disposant la roue horisontale, de façon qu'elle fît mouvoir les chaînes des deux buses à-la-fois : ce qu'on voit exécuté, *fig. 2. Pl. a.*

Le pivot de la roue horisontale est placé vis-à-vis le milieu des deux buses; & on a joint au treuil de la lanterne, dans les fuseaux de laquelle les dents de la roue horisontale s'engrenent, un rouet qui au moyen des deux autres lanternes fait mouvoir les boucs.

En 1723 on rechercha les sources d'eaux salées, qui pouvoient se trouver dans l'intérieur de la *saline*. Dans la fouille, on en découvrit une, dont l'épreuve réiterée indiqua que la salure étoit de 22 degrés. Le conseil ordonna en 1724 la construction d'un puits pour ses eaux.

Ici l'élévation des eaux se fait par un équipage de pompes composé de deux corps, l'une foulante, & l'autre aspirante. C'est un homme qui fait mouvoir la roue en marchant dedans : cet homme s'appelle le *tireur*. Les eaux de ce puits se rendent dans les baissoirs, & fortifient celles du grand puits; de maniere que leur mélange est de 15 degrés $\frac{1}{2}$ de salure.

On entend par *baissoirs*, des réservoirs ou des magasins d'eau; le bâtis en est de bois de chêne, & de madriers fort épais contenus par des pieces de chêne d'environ un pié d'équarrissage, soutenus par de pareilles pieces de bois qui leur sont adossées par le milieu. La superficie de ces magasins est garnie & liée de poutres aussi de chêne, d'un pié d'épaisseur, & placées à un pié de distance les unes des autres. Les planches & madriers qui les composent sont garnis dans leurs joints de chantouilles de fer, de mousse & d'étoupe poussées à force & avec le ciseau, & gaudronnées.

Le bâtis est élevé au-dessus du niveau des poëles. Ce magasin d'eau est divisé en deux baissoirs on parties inégales; la plus grande a 82 piés 4 pouces 8 lignes de longueur, sur 21 piés 6 pouces de largeur; la petite, 48 piés 8 pouces de longueur, sur 21 piés 6 pouces de largeur : & l'une & l'autre 4 piés 11 pouces de haut, qui ne peuvent donner que 4 piés 6 pouces d'eau dans les poëles, parce qu'ils sont percés à 5 pouc. du fond. Le toisé de ces baissoirs donne 13645 piés cubes 6 pouces d'eau; comme ils communiquent par le moyen d'un échenal, l'eau y est toujours de niveau; ils abreuvent 5 poëles par dix conduits. *Voyez les fig. de.*

Ces poëles sont séparées par des murs mitoyens, de maniere toutefois que la communication est facile d'une poële à une autre par le dedans du bâtiment. Il y en a quatre de 28 piés de longueur, sur 32, mesure de Lorraine, où le pié est de 10 pouces 5 lignes de roi.

Chaque poële est composée depuis 260 jusqu'à 290 platines de fer battu, chacune de 2 à 2 piés & $\frac{1}{2}$ de longueur, sur 1 pié & $\frac{1}{2}$ de largeur, & de 4 lignes d'épaisseur au milieu, & 2 lignes $\frac{1}{2}$ sur les bords : ces platines sont cousues ensemble par de gros clous rivés par les deux bouts.

Chaque poële est garnie par-dessous de plusieurs anneaux de fer de 4 à 5 pouces de diametre, appellés *happes*, où passent des crocs de fer de 2 piés & $\frac{1}{2}$ de longueur, ou environ. Le croc est recourbé par l'extrémité de façon à entrer dans la happe qui lui sert d'anneau, ensorte qu'il est semi-circulaire. La pointe du haut, longue de cinq pouces ou environ, en est seulement abattue, & tient à de grosses pieces de sapin qu'on appelle *bourbons*. Chaque bourbon a 30 piés de longueur, sur 6 pouces en quarré; il y en a 16 sur la longueur de la poële, espacés de 6 en 6 pouces, & appuyés sur deux autres pieces de bois de chêne beaucoup plus grosses, posées sur les faces de la longueur de la poële. Ces deux dernieres pieces se nomment *machines*.

Une poële ainsi armée est établie sur quatre murs, à l'angle de chacun desquels il y a un saumon de fonte de fer qui la soutient. Chaque saumon a environ un pié en quarré, & cinq piés de long.

Ces quatre murs ont environ cinq piés de hauteur, sur deux d'épaisseur, & forment le même quarré que la poële; ils sont séparés en-dedans par un autre mur appellé *barange*, d'environ trois piés de hauteur, & ouverts sur le devant dans toute leur hauteur de deux entrées d'environ trois piés de largeur, & sur le derriere de deux trouées de même hauteur, mais d'un pié & demi seulement de large. Celles-ci servent de cheminées; c'est par les autres qu'on jette le bois, les fascines, *&c.* & qu'on gouverne le feu. Les murs de refend servent à la séparation des bois & des braises; ils sont faits de cailloutage & des pierres de sel qui se forment par le grand feu, lorsqu'il se fait des gouttieres aux poëles, avec de la glaise mêlée de cendres & de crasse provenant des cuites; cette composition résiste à la violence du feu pendant plusieurs abattues.

Au derriere de chaque poële, & à l'ouverture des cheminées, il y a deux poëlons de 8 à 10 piés de longueur, sur 6 à 7 de largeur, & 10 à 11 de profondeur. Chacun est composé de 28 platines : c'est dans ces poëlons que les conduits ou échenaux amenent les eaux des baissoirs, d'où elles se rendent dans les poëles après avoir reçu un premier degré de chaleur.

Chaque poële est servie par une brigade de 14 ouvriers; savoir deux maîtres, deux socqueurs, deux salineurs, quatre sujets, & quatre brouetteurs.

On compte le travail des poëles par abattues, composées chacunes de 18 tours, le tour est de 24 heures. Voilà le tems nécessaire à la formation des sels. Lorsqu'une abattue est finie, on laisse reposer la poële pendant six jours, qu'on emploie à la raccommoder. Une poële fournit ordinairement depuis 27, 28, jusqu'à 30 ou 31 abattues.

Avant que de mettre une poële en feu, les maitres, focqueurs & salineurs l'établissent sur son fourneau, & sont dans l'usage de lui donner deux pouces à deux pouces & demi de pente sur le devant, parce que le feu de devant est toujours plus violent; ensuite ils ferment les joints des platines avec des étoupes, & enduisent le fond de chaux détrempée: ce travail s'appelle *clistrer une poële.*

La poële clistrée, on passe les crocs dans les happes, on les place sur les bourbons, on établit entre les bourbons & la poële des éperlans ou rouleaux de bois d'un pouce & demi de diametre ou environ, pour contenir la poële & arrêter autant que faire se peût les efforts du feu: après quoi on ouvre les conduits des poëlons, & l'on charge la poële d'un pouce d'eau, pour empêcher que le feu d'environ 300 fagots qui ont été jettés dessous ne brûle les étoupes qui bouchent les joints des platines.

Ce premier travail s'appelle *échauffée*, & se commence entre onze heures & midi; ensuite les salineurs jettent du bois de corde dans le fourneau, & chargent la poële d'eau jusqu'à 15 à 16 pouces de hauteur; on diminue ensuite de moitié ou environ le volume d'eau que donnent les échenaux. Le salinage dure environ cinq heures, & consume à-peu-près huit cordes de bois; pendant ce tems la poele bout toujours à grand feu, & est continuellement abreuvée de l'eau des poëlons. Quoique les poelons fournissent sans cesse, cependant la poële se trouve réduite après le tems du *salinage* à 13 ou 14 pouces d'eau, parce que l'évaporation causée par l'ardeur d'un feu extraordinairement violent, est plus grande que le remplacement continuel qui se fait par le secours des poelons.

Il paroît dans ce tems une crême luisante sur la superficie de l'eau, à-peu-près comme il arrive sur un bassin de chaux fraîchement éteinte: alors on ferme entierement les robinets; & les maitres, les salineurs & les sujets remettent la poële aux focqueurs. Ce passage des uns aux autres s'appelle *rendre la mure aux focqueurs.*

Les focqueurs à qui les brouetteurs ont fait provision de quatre cordes de gros bois, les jettent dans le fourneau à quatre reprises différentes, dans l'intervalle d'environ trois heures; ils nomment ce travail la premiere, la seconde, la troisieme & la quatrieme chaude; ces quatre chaudes donnent ordinairement une diminution de quatre pouces d'eau dans la poele.

Sur les dix à onze heures du soir les focqueurs remuent d'heure en heure les braises du fourneau jusqu'à deux heures du matin, & plus souvent, lorsque les braises s'amortissent trop promptement. On donne à ce travail le nom de *raillées*, parce que l'instrument que l'on emploie s'appelle *raille:* le raille n'est autre chose qu'une longue perche de toute la longueur du fourneau, au bout de laquelle est un morceau de planche.

La chaleur de ces braises donne à la mure presque le dernier degré de cuisson; & sur les deux heures, lorsque les braises sont amorties, les focqueurs jettent dans le fourneau en deux ou trois fois seize chers de fascines de 20 fagots chacun: apres quoi ils remuent de nouveau ces braises jusqu'à quatre heures du matin, que se fait la brisée.

Quelquefois par des accidens, soit de vents contraires à cette opération, soit par la mauvaise qualité des bois, ou parce qu'ils ont été mal administrés dans l'intervalle du *salinage* ou du soccage, les ouvriers sont forcés d'ajouter quatre à cinq cens fagots à la consommation ordinaire, pour hâter cette cuisson, sans quoi elle anticiperoit sur le tour suivant. C'est ce que les ouvriers appellent entr'eux *courir à la paille.*

Lorsque le premier sel est formé, les salineurs & les sujets le tirent de la poële avec des pelles courbes, & le mettent égoutter sur deux claies appellées *chevres*, qui sont posées au milieu des deux cotés de la poële; & à mesure que le monceau grossit, on l'entoure avec des sangles pour le soutenir & l'élever à la hauteur qu'exige la quantité du sel formé.

Après que le premier sel est tiré, les focqueurs jettent dans le fourneau environ 400 fascines à trois tems, ce qu'ils appellent *donner trois chaudes;* & cette opération conduit au dernier degré de cuisson, ce qui reste dans la poële. Cette eau porte ordinairement 38 à 40 degrés de salure.

La formation de ce dernier sel ne finit que sur les dix heures du matin: on le met comme le premier sur les claies ou chevres, où ils restent l'un & l'autre pour se sécher & s'égoutter pendant le tems du tour suivant.

Il y a toujours un des 14 ouvriers de la brigade qui veille sur la poële à tour de rôle pendant la nuit; ses fonctions consistent à avoir l'œil aux accidens imprévus, & à faire venir aux heures marquées les ouvriers de rechange au poste & au travail qui leur est assigné.

Nous venons de parcourir les différentes manœuvres qui s'employent à la fabrication du sel; supposons maintenant qu'une abattue soit finie, pour voir ce qui se passe jusqu'à ce qu'une autre recommence.

Nous avons dit que l'on donnoit six jours d'intervalle entre chaque abattue; pendant ce tems les maîtres & les focqueurs ôtent les cendres du fourneau, & les portent au cendrier dans des civieres appellées *banasses:* ces cendres appartiennent au fermier de l'ambauchure (*voyez* plus bas ce que c'est); il en retire environ 800 livres par an. Ensuite on laboure l'âtre du fourneau pour le remettre de niveau, en applanissant les bosses qui se sont faites par les gouttieres de la poële, & les crasses qui en proviennent, ainsi que l'écume que la poële a rendue pendant le tems de la formation, sont enlevées par les sujets & les brouetteurs, & répandues dans l'intérieur de la *saline*, tant pour élever les endroits qui sont encore inondés par les eaux de la seille, que pour empêcher que les habitans ne se servent des crasses & écumes, dont ils tireroient une assez grande quantité de sel en les faisant recuire.

Pendant le tems de la cuisson, l'écume se tire avec six cuilleres de fer appellées *augelots*, placées séparément entre les bourbons sur le derriere de la poele. On a fait l'épreuve d'en mettre au-devant; mais ils ne se chargeoient que de sel, parce que le feu étant plus violent en cet endroit, & l'eau plus agitée par les bouillons, l'écume étoit chassée à l'arriere, comme il arrive à un pot-au feu. L'augelot est à demeure appuyé sur le fond de la poële, & le mouvement de l'eau y porte les crasses, qui ensuite n'en sortent plus par l'effet de la composition de cet instrument. C'est une platine de fer dont les bords sont repliés de quatre pouces de haut; le fond en est plat, & peut avoir 18 pouces de long sur 10 de large. Ce qui est une fois jetté dans ce réduit, ne recevant plus d'agitation par les bouillons, y reste jusqu'à ce qu'on l'ôte; il a à cet effet une queue, ou plutôt une main de fer d'environ deux piés de long. On le retire ordinairement, quand les dernieres chaudes du soccage sont données.

Les six jours d'intervalle d'une abattue à l'autre sont employés non-seulement aux différentes opérations dont nous venons de parler, mais ils sont encore nécessaires à laisser reposer la poële, à la visiter, à y réparer les crévasses & le dommage que le feu peut y avoir causés, à l'écailler, & à la préparer à une autre abattue.

L'abattue finie, les maîtres, les salineurs aidés des focqueurs & des sujets, étançonnent la poële par-des-

sous, la détachent des crocs qui la soutiennent, ôtent les bourbons, à l'exception de trois, la nettoient, & en tirent les crasses: ce travail s'appelle *socquement des poëles*.

L'écaillage suit le socquement. On commence par échauffer la poële à sec, afin qu'elle résiste, sans se fendre, à la violence des coups qu'il est nécessaire de lui donner pour briser & détacher les écailles qui sont extrèmement adhérentes, & ont quelquefois 2 pouces d'épaisseur. Le tout s'enleve ordinairement en trois quarts d'heure de tems; mais il ne faut pas moins de trente ouvriers qui frappent tout-à-la-fois en divers endroits, à grands coups de massues de fer. Cependant il y a des écailles si opiniâtres qu'il faut les enlever au ciseau. Les Maréchaux rassurent ensuite les cloux étonnés, en remettent des neufs où il est nécessaire, & des pieces aux endroits défectueux.

Ces réparations faites, le directeur, les contrôleurs des bancs, & ceux des cuites en font la visite, & vérifient le travail des maréchaux.

Voyons maintenant ce qu'une poële en feu peut produire de sel, & à combien le muid revient au fermier.

La poële s'évalue à 240 muids par abattue; l'abattue est de 18 tours, & le tour de 24 heures: donc la poële fait 20 abattues par an, & son produit annuel est de 4800 muids.

Mais il y a des accidens. Le froid, les vents, la vétusté des poëles & les tours en ont. Les premiers sont toujours moins abondans, & ne donnent ordinairement que 12 à 13 muids: les premiers de tous n'en donnent que quatre au plus, soit parce que la poële n'est pas échauffée, soit parce que les gouttieres ne sont pas encore étanchées; du 5e. au 14e. il se fait 15 à 16 muids; les derniers en donnent moins, parce que l'écaille de la poële qui est alors forte & épaisse, affoiblit l'action du feu: ce qui bien combiné réduit l'abattue à 220 muids, & le produit annuel de la poële à 4400; sur quoi déduisant le déchet à raison de 7 à 8 pour $\frac{0}{0}$, on peut assurer que la *saline* qui travaille à trois poëles bien soutenues, fabriquera par an douze mille trois à quatre cens muids de sel.

Mais les dépenses en bois, en réparations, en poëles, poëlons, *&c.* se montent à 325369. 2. 7. ce qui divisé par 27654, quantité de muids de sel fabriqués pendant les années 1727 & 8, de même que 325369 2. 7. sont les dépenses de ces deux années, donne le muid de sel à 11 l. 5 s. 3 d. (au reste tout a bien changé de prix depuis le tems que ces calculs ont été faits).

La chevre est une espece d'échaffaudage composé de deux pieces de bois de six piés de longueur, liées par deux barres d'environ cinq piés, posées sur les bourbons qui se trouvent au milieu de la poële. Cet échaffaud a une pente très-droite, & forme un talud glissant sur lequel est posée une claie soutenue à son extrémité par un pivot haut de huit pouces, qui lui donne moins de pente qu'à l'échaffaud.

Lorsqu'il est question de procéder à la brisée, le contrôleur des cuittes, celui qui est de semaine pour ouvrir les bancs, les ouvriers de la brigade se rassemblent; on ouvre les bancs, & alors un des ouvriers détache la sangle qui soutient la chevre, ôte les rouleaux, & faisant sauter le pivot d'un coup de massue, donne un mouvement à la chevre qui coule par son propre poids, & se renverse sur le seuil du banc. Cette opération se fait en même tems des deux côtés de la poele qui est chargée de deux chevres égales.

Le sel demeure dans les bancs pendant dix-huit jours, au bout desquels on le porte dans les magasins, & ce n'est que lorsqu'il y est, que les contrôleurs s'en chargent en recette.

Ce relevement se fait dans des especes de hottes de sapins appellées *tandelins* qui sont étalonnées sur la mesure de deux vaxels. Cet étalonnage n'est pas juridique; il n'est que pour l'intérieur de la *saline*. Mais le vaxel est étalonné juridiquement en présence des officiers de M. le duc de Lorraine, à Bar où la matrice est déposée. Le vaxel est à-peu-près de la figure d'un muid en largeur, mais il a moitié moins de profondeur. Il contient environ 41 livres de sel: ce qui fait autour de 650 livres par muid, sel de magasin; car celui des bancs est plus léger, n'ayant point encore acquis son dépôt.

Droit des quatre francs deux gros. Ce droit se leve sur tous les sels qui sortent de la *saline* pour le fournissement des magasins, tant du département de Mets, que de celui de la *saline*, à raison de quatre francs deux gros pour chacun muid de sel. Il n'est point exigible sur les sels destinés pour les greniers de Metz & Verdun pour la gabelle d'Alsace & sur ceux qui se délivrent en vente étrangere.

L'embauchure, c'est le fournissement général des ustensiles nécessaires pour le chargement des sels, l'entretien des poëles, *&c.* les dépenses de réparation des murs, des fourneaux, des atres, fourniture de bourbons, claies, chevres, vaxels, *&c.*

Les fonctions principales du directeur receveur sont de régir la *saline*, de recevoir les soumissions pour les traites à faire, en l'absence des fermiers, ou de renouveller pour les voitures des sels, faire exploiter les bois affectés à la *saline*, & tenir la main à ce que les employés fassent leurs devoirs, distribuer le sel pour les entrepôts, *&c.*

Il y a des contrôleurs des bancs, contrôleurs des cuites.

Les veintres sont au nombre de quatre: deux résident à la *saline*, les autres au-dehors. Ils ont inspection sur les ouvriers boquillons, qu'ils mettent en nombre suffisant dans les coupes, & qu'ils éveillent.

Il y a des portiers.

Sel en pain. Les rois de France & d'Espagne devenus successivement possesseurs de la Franche-Comté, ont conservé l'usage & les différentes formes du sel en pain. Il s'en fabrique de neuf sortes, dont huit pour la province, & un pour le canton de Fribourg.

Gros sel d'ordinaire. Ce pain pese 3 livres 8 onces; ce qui fait pour la charge, composée de 48 pains, 168 livres. Sa forme est ronde & un peu creuse dans le milieu; il est destiné aux communautés du bailliage d'Amant, à la ville & partie du bailliage de Salins.

Petit sel d'ordinaire. Ce pain pese environ deux livres & demie & la charge de 120 livres. Il est marqué de deux cercles qui regnent au-tour. Il est destiné aux communautés du bailliage d'Aval.

Petit sel de poste d'ordinaire, pese communément 2 livres 10 onces, & par conséquent la charge est de 126 livres. C'est à l'usage des communautés du bailliage de Salins.

Sel roture, ou d'extraordinaire, marchand dans toute la province, & destiné à subvenir aux besoins de ceux qui n'ont pas assez de sel d'ordinaire, doit peser 3 livres, & la charge 144. Sa figure est comme celle du gros sel d'ordinaire, il n'en differe que par le poids.

Sel marque de redevance. La distribution s'en fait, suivant l'état du roi, aux parties qui y sont employées. Il doit peser 2 livres & $\frac{1}{2}$, & sa charge 120 livres. Sa forme est celle du sel de poste.

Sel rosiere de redevance. Il se délivre pareillement, en conséquence de l'état du roi; le pain pese 3 livres $\frac{1}{8}$, & la charge 144.

Gros salé de la grande saline à 8 pour charge. Ces gros salés sont affectés aux propriétaires d'états de la grande *saline*, & aux cours supérieures de Comté. Chacun

Chacun de ces salés doit peser 12 livres $\frac{1}{8}$, figuré comme le moule de la forme d'un chapeau.

Gros salé de la grande saline à 12 pour charge. Même destination que ceux à 8 pour charge, dont ils ne different que de grosseur & de poids ; pese 8 livres chacun.

Sel de Fribourg, se délivre au canton de Fribourg, en exécution d'un traité du roi. Il ressemble au gros sel d'ordinaire ; pese chacun 2 livres 6 onces.

SALINES DE BEXVIEUX ET D'AIGLE *appartenantes au canton de Berne, & celle de* MOUTIERS *en Tarentaise, pays de Savoie, appartenante à sa majesté le roi de Sardaigne, où il y a des galeres, ou bâtimens de graduation.*

La *graduation* est une opération par laquelle on fait évaporer par le moyen de l'air & sans le secours du feu, plusieurs parties douces de l'eau salée, en l'élevant plusieurs fois au haut d'un bâtiment construit à cet effet, par le moyen de plusieurs corps de pompes qu'une eau courante met en mouvement, & la faisant retomber autant de fois de 20 à 25 piés de haut sur plusieurs étages de fascines ; d'où il résulte une grande diminution dans la consommation du bois, & dans les autres dépenses relatives à la fabrication du sel.

Plus la construction des bâtimens destinés à la graduation est parfaite, plus les différentes économies sont sensibles & utiles. Pour déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens nécessaires à graduer l'eau d'une source salée, il en faut connoître avec précision le degré de salure. Un long usage a fait remarquer à MM. de Berne que les bâtimens de graduation à une seule colonne de fascines étoient sujets à perdre des portions de sel, en ce que quand il y a beaucoup d'agitation dans l'air, les particules d'eau salée dérivent de la perpendiculaire, & sont emportées lors de leurs divisions. Pour remédier à cet inconvénient, ils ont fait construire un bâtiment auquel ils ont donné 25 piés de largeur au-lieu de 18 qu'avoient seulement les anciens, & ils ont mis double colonne de fascines, qui n'ont que l'ancienne largeur par le haut, mais qui s'accroissant par le bas, prennent la forme d'une pyramide tronquée.

Le méchanisme de la graduation paroît très-simple, & quand on l'a vu pendant 24 heures, on croit le savoir & le posseder à fond ; cependant il y a une infinité de particularités intéressantes qui ne se présentent que successivement ; & sans toutes ces connoissances réunies, on court risque de tomber dans des erreurs qui coûtent cher.

La *saline* de *Bexvieux* & celle d'*Aigle* sont situées vis-à-vis S. Maurice, à l'entrée de la gorge du Valais, à deux lieues l'une de l'autre.

Il n'y a qu'une source à la *saline de Bexvieux* ; elle sort d'une montagne appellée *le fondement*. On l'a découverte en 1664, & l'on pénétra fort avant dans le roc pour en rassembler les filets ; mais on n'est parvenu à la maintenir dans un haut degré de salure qu'en y creusant de tems en tems ; par la raison que les terres qu'elle parcourt ne contenant, selon toute apparence, que des portions & des rameaux de sel, ces rameaux s'épuisent par le mouvement continuel des eaux, qui ne reprennent une haute salure qu'en leur frayant une route nouvelle ; en sorte que cette source est actuellement plus basse de 250 piés que le niveau du terrein où on l'a trouvée originairement, ce qui a obligé de faire des galeries à différentes hauteurs pour en procurer l'écoulement.

Mais comme en approfondissant la source, le travail des galeries se multiplioit, & que la dépense croissoit à proportion, MM. de Berne prévoyant que cette entreprise deviendroit à la fin insoutenable, s'ils ne rencontroient quelque moyen plus simple, faisoient consulter par-tout les ingénieurs les plus habiles, mais inutilement, jusqu'à ce que M. le baron de Boëux, gentilhomme saxon, leur inspira un vaste dessein, pour lequel il eut sept mille louis de récompense, & quinze cens pour son voyage sur les lieux.

Ce dessein consiste à introduire un gros ruisseau dans l'intérieur de la montagne, par la cime du rocher, pour faire mouvoir plusieurs corps de pompes, au moyen d'une grande roue de 36 piés de diametre, posée à plus de 800 piés de hauteur perpendiculaire de l'entrée du ruisseau dans le rocher ; & ce rocher est en partie de marbre, en partie d'albâtre, & de pierre dure ; un mineur n'en emportoit guere plus d'un pié cube en huit jours ; cependant cette montagne est traversée à jour dans plusieurs endroits, & il y a cinq autres galeries, de 3 piés de large, & de 6 piés de haut, qui font en tout plus de 3000 toises de longueur, & de 7 millions 28000 piés cubes. La nature de ce travail, le tems, la dépense, & la grandeur de l'entreprise, sont autant de sujets d'étonnement pour le voyageur, & autant de preuves du cas que l'état de Berne fait de son trésor, & du desir qu'il a de se passer de l'étranger.

Le degré de la source est variable : quand elle est à sa plus grande richesse, elle porte jusqu'à 20 ou 22 parties, épreuve du feu, ce qui feroit près de 28 à l'épreuve du tube ; son plus bas a été à 8 degrés ou à 10, elle produit ordinairement 500 livres pesant d'eau par quart-d'heure ; ces eaux sont conduites de la source, par sa pente naturelle, à la *saline* de Bexvieux, par des tuyaux de bois de sapin, dans une distance de $\frac{1}{4}$ de lieue, où elle est reçue dans des reservoirs, & de-là reprise par un mouvement de pompes que l'eau fait agir, pour la porter dans de grandes galeries appellées *batimens de graduation*, qui peuvent la fortifier jusqu'à 27 degrés ; de-là elle passe par sa pente naturelle dans les bernes ou bâtimens de cuite.

La même montagne fournit encore une autre source, foible, qu'on sépare de la précédente, & qui s'étend par des canaux de sapin, jusqu'à l'Aigle, lieu distant de-là de deux lieues.

Cette source est fort chargée de soufre & de bitume ; l'odeur en est forte, & l'on en voit sortir l'exhalaison en tourbillon de fumée, même pendant l'été, à l'issue des galeries qui donnent entrée dans la montagne. Les lampes des mineurs enflamoient quelquefois cette matiere, sur-tout dans les galeries en cul-de-sac, où il n'y a point d'air passant, alors elle chassoit avec impétuosité tout ce qui lui resistoit, bruloit, pénétroit les corps ; il y avoit des ouvriers blessés & étouffés de la sorte ; pour éviter cet inconvénient, on établit de distance en distance de gros soufflets de forge, que l'on agitoit sans cesse pour chasser cette vapeur. C'est ainsi qu'on en usoit lorsque M. Dupin visita ces travaux ; cependant le sel de cette source est beau, bon, sain, crystallin, & blanc comme la neige ; le soufre contribue à lui donner cette blancheur, sans lui laisser son odeur.

On associe à cette derniere source, celle de la montagne de Panet, & leurs eaux vont mêlées, dans les reservoirs ou bâtimens de graduations, prendre, de foibles qu'elles sont, jusqu'à 25 à 27 degrés de salure ; on pourroit les pousser plus loin, mais l'eau trop chargée de sel devient gluante, pâteuse, & ne coule plus aisément par les petits robinets destinés à la repandre en forme de pluie, sur différens étages de fascines qu'elle doit traverser pour arriver à son bassin ; elle s'y attache, se fige, empêche l'effet de l'air, & par conséquent de l'évaporation, quand le tems est convenable, c'est-à-dire gai & sec ; on pousse la graduation depuis un degré & demi jusqu'à dix, en 24 heures. Avant cette découverte il falloit 6 cordes & demie de bois, pour fournir 25 quintaux ; maintenant 3 cordes & demie en donnent 80. Il est inutile

d'insister sur l'importance d'économiser le bois.

Comme ce n'est point ici un système nouveau dont l'événement soit équivoque, ni de ces imaginations philosophiques, tant de fois proposées, souvent essayées, mais dont l'essai en grand a toujours trompé la promesse; que c'est au contraire une expérience confirmée par un grand nombre d'années, à la *saline* de Slutz en Alsace, dans les deux *salines* de Suisse, & dans celle de Savoie, c'est refuser un avantage certain que de ne pas user d'une telle découverte.

Il y a des bâtimens de graduation à la *saline* de Moutiers en Tarentaise; ce sont même les seuls dont nous ferons mention, les autres ne différant de ceux de nos *salines*, non plus que le reste de la manœuvre, que par la différence des lieux. Le roi de Sardaigne ayant appris les services que M. le baron de Boëux avoit rendu au canton de Berne, l'appella à la *saline* de Moutiers, où il fit construire des bâtimens de graduation au nombre de cinq, dont deux ont 440 pas communs de longueur, & les trois autres 320 pas chacun. Ils ont tous 18 piés de large, sur 25 de haut, à prendre du rez-de-chaussée jusque sous la sabliere. La masse d'épines par où les eaux se filtrent, a 6 piés de large, occupe toute la longueur du bâtiment, & la hauteur depuis le bassin ou cuve basse, jusqu'à la sabliere; ces cuves basses sont fournies par le grand reservoir, dont les eaux sont relevées dans les auges de filtration autant de fois qu'il est nécessaire, par plusieurs corps de pompes qui jouent continuellement, auxquelles l'Izere donne le mouvement; les eaux sont poussées par la graduation depuis 2 degrés, qui est leur état naturel, jusqu'à 25 & 27.

Le degré s'estime par la livre sur le cent, ainsi la salure est à 20 degrés si l'évaporation étant faite sur 100 livres, il en reste 20.

Saline de Dieuze, il y auroit beaucoup à gagner, à perfectionner les fourneaux; voici comme on pourroit s'y prendre. L'ouverture superficielle seroit la même qu'aux anciens, c'est-à-dire de 28 piés sur 24; les côtés en talud, dont la ligne de pente seroit le côté d'un triangle équilatéral; la distance de l'aire à la poële, inégale, savoir de 4 piés à l'embouchure, finissant à deux au plus, à l'endroit de la sortie; il n'y auroit qu'une ouverture de 2 piés de large, & de 4 piés de haut, pour jetter le bois; cette ouverture, avec un chassis ou huisserie de fer, à laquelle seroit suspendue une porte brisée de même matiere, que l'on ouvriroit ou fermeroit selon le besoin; on pratiqueroit aux côtés deux fenêtres, pour juger de l'état des feux & de la poële, tout son quarré seroit exactement fermé pour concentrer la chaleur; l'ouverture du derriere, ou la cheminée, auroit 2 piés de haut, sur 8 piés de large; ayant remarqué que la chaleur qui sort par cette ouverture étoit fort considérable, on continueroit le fourneau de 9 à 10 piés de large, sur 12 de long, finissant à 7 piés; l'on appliqueroit dessus un poëlon de même dimension; l'ouverture ou cheminée de ce second poëlon; donnant encore beaucoup de chaleur, on en ajouteroit un troisieme, à 7 piés de base, finissant à 4, sur 7 à 8 piés de long, ensorte que l'un & l'autre de ces deux poëlons, ressembleroit à des cones tronqués, l'ouverture du dernier poëlon, destiné pour laisser échapper l'air & la fumée, n'auroit qu'un pié de haut, sur 18 pouces de large, & pourroit se fermer par un regitre. *Voyez le plan ci-dessus.* Dans les bâtimens qui auroient assez de profondeur, on pourroit multiplier les poëlons, pourvû qu'on proportionnât à leur nombre les pentes du fourneau.

Ce fourneau n'auroit pas les mouvemens des autres, le feu y seroit moins concentré, il agiroit avec plus de force, il se répandroit moins au-dehors, il seroit moins diminué au-dedans par l'accès de l'air froid, *&c.*

On a exécuté ces idées à Dieuze, & c'est tout ce qu'il y a de remarquable; du reste, le sel s'y fabrique comme à Moyenvic & à Châteausalin.

Saline de Roziere, *particularité des poëles de Roziere.* Derriere les poëles il y a des poëlons qui ont 21 piés de long sur 5 de large, & derriere ces poëlons une table de plomb, à peu près de même longueur & largeur, sur laquelle sont établies plusieurs lames de plomb posées de champ, de hauteur de 4 pouces, qui forment plusieurs circonvallations. Toute cette machine s'appelle *exhalatoire*; la destination de l'exhalatoire est d'évaporer quelques parties de l'eau douce, en profitant de la chaleur qui sort par les tranchées ou cheminées de la grande poële, & de dégourdir l'eau avant qu'elle tombe dans la grande chaudiere.

Particularités de la fabrication de sel au même endroit. Lorsque les maréchaux ont mis la poële en état, les ouvriers, dès quatre heures du matin, mettent le feu sous le poëlon, avec des éclats de buches, & cependant ils donnent de l'eau aux exhalatoires, laquelle se rend dans le poëlon. Ce poëlon contient de la muire grasse, autant qu'il a été possible d'en ramasser, ce sont les eaux les plus fortes que l'on ait dans le cours ordinaire de la formation du sel, par le moyen du feu.

Si la muire retirée de l'abattue, a été abondante, elle suffit seule à l'opération; si on juge qu'il n'y en ait pas suffisamment, on jette dans le poëlon du sel de socquement: c'est ainsi que l'on appelle le dernier sel qui reste au fond de la poële, qui est d'un brun jaune, non loyal & marchand, & mêlé de corps étrangers.

Les ouvriers ont toujours de ce sel en quantité, pour parer aux accidens contraires à la formation dont la foiblesse des eaux est très-susceptible: le mauvais tems, le grand vent, le bois d'une moindre qualité, *&c.* peuvent faire cesser & baisser la poële à un point que l'on ne pourroit la relever & la faire schlotter, tout se perdroit sans former du sel.

Lorsque l'eau, versée des exhalatoires dans le poëlon où est la muire ou le sel de socquement, se dispose à bouillir, on remplit entierement de bois le fourneau de la grande poële, en laissant des jours entre les buches que l'on croise à cet effet; on allume ce bucher, & sitôt que la poële a pris chaleur, on l'arrose avec la composition du poëlon, que l'on puise avec des vaisseaux appellés *scillotes*.

Quand le fer de la poële est bien chaud, & qu'il commence à être encrouté de sel formé par l'arrosement susdit, on y laisse entrer l'eau naturelle jusqu'à ce qu'elle soit à peu près pleine; ensuite on donne quatre chaudes consécutives, c'est-à-dire qu'on charge quatre fois ce fourneau de bois; la derniere chaude finit à trois heures après midi; dans l'intervalle de ces chaudes, on leve les augelots, ou ces especes de caisses de fer, avec une ance, qui se posent aux angles & le long des côtés de la poële, & dans lesquels le schlot se dépose.

Cette premiere opération se fait par le maître, le salineur & le bœuf; c'est ainsi que l'on nomme l'ouvrier qui décharge le bois des charettes, le jette sur la poële, & fait les autres menus services.

A trois heures après midi le socqueur se charge de la poële, il donne la derniere chaude avec le salineur qui se retire à six heures; le socqueur rabat les braises, & laisse couler de nouvelle eau du poëlon dans la poële, suivant la force de sa muire; on ne commence à tirer le sel que le 3e ou 4e jour, quelquefois en petite quantité, quelquefois assez abondamment, suivant les accidens survenus pendant la cuisson.

On compte le salinage par abattues, les abattues par tour, le tour est de 24 heures, & il y en a 13 dans

une abattue ; chaque tour commence à 4 heures du matin : le produit en sel est plus ou moins grand.

Il n'y a en cette *saline* que cinq ouvriers, parce qu'ils ne sont pas obligés à travailler le bois.

L'été est la saison la plus favorable au salinage, il y en a bien des raisons qui se présenteront.

mois.		abattues.	cordes de bois.		muids de sel.	
Janv.	1737	15	2550		517	
				5270		1097
	8	16	2720		580	
Août	7	15	2550			
				5219	669	
Mai	8	16	2669			1320
					661	

On a choisi pour cette comparaison deux mois d'hiver, pendant lesquels le nombre des abattues & des cordes de bois a été à-peu-près le même que dans deux mois d'été.

Lorsque la muire ou l'eau des sources salées, a senti le feu pendant quelque tems, elle devient trouble & elle commence à déposer un corps étranger, de couleur cendrée, gras au toucher, grumeleux ; en continuant de le frotter entre les doigts, on le croiroit plein de sablon assez fin ; cette matiere se nomme *schlot*, ou *terre & crasse de poêle ;* c'est cette matiere qui forme le corps de l'écaille ou équille ; elle se durcit sur le fond de la poële, devient aussi solide que de la pierre commune, & lie le premier sel qui tombe sur fond ; son dépôt progressif est fini lorsque le grain de sel commence à paroître à la superficie de la muire.

Pour diminuer l'épaisseur de l'écaille qui diminue l'action du feu & ruine les fers, on se sert des augelots, le schlot s'y dépose ; on le jette, parce qu'on sait par expérience qu'il ne contient presque point de sel ; il fait périr les arbres, s'il pénetre jusqu'à la racine ; en le travaillant avec art & sans mélange, on en tire un sel pareil à celui d'Epsom.

On en tire encore d'autres sels ; en l'examinant, il donne des crystaux depuis 6 jusqu'à 18 & 20 lignes de long, & depuis 1 jusqu'à 3 ½ lignes de largeur ; ce sont des prismes à six pans irrégulierement réguliers ; les deux surfaces du petit diametre sont à-pou-près doubles de largeur des deux surfaces qui terminent chaque extrémité du grand diametre ; chacun des deux bouts est terminé en pointe de diamans, par six triangles dont les bases sont égales aux deux plus larges superficies, & aux quatre petites alternes.

Addition à ce qui a été dit des bâtimens de graduation. Pour former le sel de mer on dispose des aires ou bassins, qui ont beaucoup de superficie & peu de profondeur, dans lesquels on introduit l'eau de la mer par des rigoles ; le soleil & l'air agissent sur cette eau, ils l'enlevent, l'évaporent dans un espace de tems plus ou moins long, suivant l'ardeur du soleil, la qualité & l'activité du vent, étant à observer que la saison de l'été la plus chaude, est celle que l'on saisit pour cette opération. Le sel, comme plus pesant que les parties aqueuses, demeure inébranlable aux chocs qu'il reçoit, l'action du soleil, les secousses & les ébranlemens de l'air, l'élevent seulement jusqu'à une hauteur de quelques piés, mais il retombe après quelques pirouettemens, ses parties se réunissent, se crystallisent, & forment enfin un corps solide, dont la figure est communément cubique.

L'art a cherché à imiter la nature par les bâtimens de graduation ; pour cela il n'a que changé la forme de l'évaporation ; celle de la nature se fait dans une disposition horisontale, celle de l'art dans une disposition verticale.

Les bâtimens de graduation sont à jour, élevés de 20 à 25 piés de la cuve à la sabliere ; on force l'eau que l'on veut graduer, à monter par les pompes jusqu'au haut de ces bâtimens, d'où elle se distribue dans des augets de 4 à 5 pouces de largeur & autant de profondeur, disposés suivant la longueur du bâtiment, parsemés de petits robinets à six pouces de distance les uns des autres, qui ne laissent échapper l'eau que par gouttes, lesquelles rencontrant dans leur route une masse de fascines de 20 à 25 piés de haut, sur 10 de large, se subdivisent & multiplient leurs surfaces à l'infini ; ensorte que l'air auquel cette subdivision donne beaucoup de prise, emporte dans l'espace, comme une rosée, les parties douces de l'eau qui se sont trouvées soumises à son action, pendant que les parties qui demeurent chargées de sel, déterminées par le poids, décrivent constament une perpendiculaire, & se précipitent dans le bassin destiné à les recevoir, d'où elles sont ensuite élevées par d'autres pompes qui les portent dans une autre division d'augets, pour retomber, par la même manœuvre que ci devant, dans une autre division de bassin, & successivement jusqu'au dernier, le nombre étant proportionné au degré de la salure de l'eau. On donne aux plus foibles, telles que celles d'un degré & demi ou deux degrés, jusqu'à sept divisions, & l'on peut les pousser jusqu'à 30 degrés en trois jours dans la bonne saison.

Plus la disposition des bâtimens est parfaite, plus les différentes économies sont sensibles. Leur forme, leur exposition, la maniere d'élever les eaux, l'attention au progrès de la salure pour éviter un travail inutile & ménager un tems précieux, le gouvernement des robinets qu'il faut conduire suivant les changemens & le caprice du vent, & mille autres détails que l'on croiroit indifférens, sont d'une importance extrème.

Pour pouvoir déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens nécessaires à graduer une source salée, il en faut connoître avec précision la possibilité & la qualité. Mais pour en donner une idée générale, de même que de l'économie qui en résulte, on dira que pour faire par le moyen de la graduation 7000 tonneaux de sel de 650 pesant chacun, avec de l'eau à 4 degrés ou à 4 pour $\frac{0}{0}$, il faut 3000 piés de bâtiment & 5000 cordes de bois, & que sans cela, il en couteroit 32000 cordes pour pareille quantité.

On ne connoît point l'auteur de cette machine ; mais il est à présumer qu'elle est fort ancienne, & que la *saline* de Soultz en basse Alsace, a fourni le modele de celles qu'on a établies dans la suite. C'est surement la plus ancienne. Celles de Suisse, de Savoie & d'Allemagne sont absolument modernes, & il est étonnant que l'on n'ait pas plûtôt fait attention à celle de Soultz, qui est sur le grand chemin de Strasbourg à Mayence, & exposée à la vue de tout le monde. Il n'y a personne à Soultz ni aux environs, qui sache l'origine de cette *saline ;* le plus ancien titre qui existe est un contrat d'acquisition de 1665.

Elle subsistoit avant les guerres de Suede, pendant lesquelles elle fut ruinée. Rétablie à la paix, elle fut donnée à emphithéote par la maison de Fleckeinstein à celle de Krug, moyennant le dixieme du produit en sel. Krug la rendit à Furst, qui la répara de nouveau. Cette *saline* peut fournir annuellement environ 140 muids, de 650 livres chacun.

Les eaux des fontaines salantes passent par des carrieres souterraines de sel gemme, où elles se chargent de parties de sel, & contractent un degré de salure plus ou moins fort, suivant qu'elles en parcourent sans interruption un plus ou moins long espace, étant à observer que ces roches sont par veines, par couches & par cantons ; & c'est la raison pour laquelle on voit côte à côte une source d'eau douce & une autre d'eau salée ; desorte que la terre étant extrèmement variée dans sa composition, les eaux qui en

sortent participent de tous ses différens modes, & elles se trouvent imprégnées de parties de sel à proportion des différences de leurs positions.

La mer est trop éloignée pour s'imaginer qu'elle soit la cause de la salure de ces eaux; l'eau filtrée dans les terres pendant un si long trajet, se dépouilleroit nécessairement de son sel, à-moins qu'on ne supposât qu'elles sont apportées de la mer ici par un canal fort droit & fort large, ce qui s'oppose à la raison & à l'expérience, par laquelle nous remarquons que l'eau de ces sources vient par différentes embouchures, & qu'elles croissent ou diminuent suivant que la saison est seche ou pluvieuse.

On remarque même que plus elles sont abondantes, plus elles sont salées; ce qui provient de ce qu'ayant alors plus de volume, de poids & de vitesse, elles frappent avec plus de violence & émoussent avec plus de facilité les angles des sinuosités qu'elles parcourent, & en entraînent aussi les particules jusqu'où le niveau leur permet d'arriver.

Voilà ce qui nous restoit à ajouter à cet article, d'après lequel on aura, je crois, une connoissance suffisante de ce que c'est que les *fontaines salantes*; & les usines qu'on appelle *salines*. *Voyez encore les articles* SEL, SEL GEMINE, SEL MARIN, *& l'art. suiv.*

SALINES DE FRANCHE-COMTÉ, il y en a deux dont l'abondance des sources, la qualité des eaux, & le produit en sel sont fort différens. La *saline de Montmorrot* inférieure en tout à celle de *Salins*, n'a sur elle que l'avantage de l'avoir précédée. Mais détruite par le feu, ou abandonnée pour quelque autre raison, elle a été oubliée pendant plusieurs siecles, & c'est seulement vers le milieu de celui-ci que l'on a pensé à la relever. Au contraire depuis plus de douze cens ans que la *saline* de Salins subsiste, elle a toujours été entretenue avec un soin particulier, & a paru mériter l'attention de tous les souverains à qui elle a appartenu. Elle est beaucoup plus considérable que l'autre, & c'est par elle que nous commencerons cet article.

SALINE DE SALINS, (*a*) elle est divisée en deux parties que l'on distingue par *grande* & *petite saline*. Il y a une voûte soûterreine de 206 piés de longueur, 7 piés 5 pouces de haut, & 5 piés de largeur, qui donne communication de l'une à l'autre, ensorte qu'elles ne font ensemble qu'une seule & même maison. Elle est située au centre de Salins, dans une gorge fort étroite. Le rempart la sépare de la riviere de Furieuse, & elle est fermée par un mur du côté de la ville, à qui elle a donné la naissance & le nom. Car Salins a commencé par quelques habitations construites pour les ouvriers qui travailloient à la formation du sel.

Les eaux précieuses de cette *saline* en avoient fait un domaine d'un grand revenu, & ce fut un de ceux que S. Sigismond, roi de Bourgogne, donna au commencement du vj. siecle, pour doter le monastere d'Agaune. Ce monastere posséda dès-lors Salins en toute propriété jusqu'en 943, que Meinier, abbé d'Agaune, le donna en fief à Albéric, comte de Bourgogne & de Mâcon. Nous ne trouvons rien qui nous apprenne si l'établissement de cette *saline* est de beaucoup antérieur au vj. siecle. Strabon assure qu'on faisoit grand cas à Rome des chairs salées dans le pays des Séquanois; mais ce passage ne peut pas s'appliquer à la *saline* de Salins plutôt qu'à celle de Lons-le-Saunier, qui est sûrement plus ancienne, & à laquelle par cette raison il semble mieux convenir.

La *grande saline* occupe un terrein irrégulier qui a 143 toises dans sa plus grande longueur du septentrion au midi, & 50 toises dans sa plus grande largeur du levant au couchant. La *petite saline* placée au septentrion de la *grande*, & dans la même position, a 40 toises de longueur & 25 de largeur.

Cette derniere renferme un puits appellé *puits à muire*. Il est à 66 piés de profondeur, depuis la voûte supérieure jusqu'au fond du récipient qui reçoit les eaux salées, & il a 30 piés de largeur, de toutes faces, présentant la forme d'un quarré. L'on y descend par un escalier, & l'on trouve au fond deux belles sources salées (*b*) qui dans 24 heures produisent 160 muids, mesure de Paris. L'eau claire, transparente, & à 17 degrés, est conduite par un tuyau de bois, dans le récipient des eaux salées. Il est à 5 piés de distance construit en pierre, & contient 47 muids. A côté de ce récipient, il en est un autre de la contenance de 61 muids, dans lequel se rassemblent les eaux de 4 sources (*c*) une fois plus abondantes que les deux premieres; mais qui étant seulement à 3 degrés, sont pour cela nommées *petites eaux*. On en éleve une partie pour des usages qui seront expliquées dans la suite.

En termes de *saline*, l'on entend par *degrés* la quantité de livres de sel renfermées dans cent livres d'eau; c'est-à-dire que 100 liv. pesant d'eau des deux premieres sources qui sont à 17 *degrés*, rendront après l'évaporation, 17 liv. de sel; & par la même raison, 100 liv. des quatre dernieres sources, ou petites eaux à 5 *degrés*, n'en rendront que 5 liv. La pinte de Paris des eaux à 17 *degrés*, contenant 48 pouces cubes, pese 35 onces $\frac{1}{4}$; & celle des eaux à 5 *degrés*, pese 32 onces $\frac{1}{3}$.

On connoît le *degré* des eaux, en réduisant à siccité, par le moyen du feu, une quantité d'eau d'un poids connu, & celui du sel formé donne le *degré*. Sur cette opération, on a établi une *éprouvette* qui démontre d'abord la quantité de sel contenu dans 100 liv. pesant d'eau. Cette *éprouvette* est un cylindre d'étain, d'argent, *&c.* que l'on introduit perpendiculairement dans un tube de même matiere rempli de l'eau qu'on veut éprouver. Au haut du cylindre sont gravées des lignes circulaires distantes l'une de l'autre, dans des proportions déterminées par l'épreuve du feu. Ce cylindre se soutenant plus ou moins dans l'eau, suivant qu'elle est plus ou moins salée, & par conséquent plus ou moins forte, en désigne les *degrés*, par le nombre des lignes qui s'apperçoivent au-dessus du niveau de l'eau. Il ne faut pas que l'*éprouvette* soit en bois, parce que le sel s'y imbibant, donneroit ensuite à l'eau un *degré* de salure qu'elle n'auroit pas. D'ailleurs, le bois se gonflant ou se resserrant, suivant la sécheresse ou l'humidité de l'air, mettroit toujours un obstacle à la justesse de l'opé-

(*a*) La ferme générale soustraitant depuis long-tems la *saline de Salins*, il y a deux régies dans cette *saline*: celle de l'entrepreneur, dont nous indiquerons les employés dans la suite de ces notes, & celle de la ferme générale, dont nous allons d'abord donner une idée, parce qu'elle n'a point de rapport à toutes les manœuvres que nous détaillerons, & qui regardent l'entrepreneur.

La régie de la ferme générale consiste à veiller à l'exécution du traité fait avec l'entrepreneur, à recevoir de lui les sels formés; en faire faire les livraisons, percevoir le prix des sels d'ordinaire & Rozieres; des Saaigres, Bez & Poussets, & de payer les dépenses assignées sur le produit.

Ses employés sont *un receveur général-inspecteur*, *un contrôleur des salines*, *un contrôleur à l'emplissage des bosses*, *un contrôleur au pesage*, *un contrôleur géometre*, *deux contrôleurs aux passavants*, *huit guettes*, faisant les fonctions de portier, & chargés de fouiller les ouvriers & ouvrieres qui sortent des *salines*; *deux gardes* attachés à la *saline*.

(*b*) Il y en a même trois: 1°. *la bonne source* a dix sept degrés: 2°. *le surcroit* a dix-huit degrés deux tiers: 3°. *le vieux puisoir*; mais cette derniere source n'a que deux tiers de degrés. Aussi ne la réunit-on avec les deux premieres que lorsque l'on fait l'épreuve juridique des eaux. C'est un ancien usage qui n'en est pas plus raisonnable pour cela. Dès que l'épreuve est finie, on renvoie *le vieux puisoir* dans le puits des petites eaux.

(*c*) La premiere est le *vieux puisoir* dont on a parlé dans la note précédente: la seconde s'appelle *le durillon*; les autres sont sans nom, & aussi foibles en salure.

ration. L'étain paroît préférable à l'argent, parce qu'il ne se charge pas de verd-de-gris ; & l'on doit toujours avoir soin de laver l'éprouvette avec de l'eau douce après qu'on s'en est servi, autrement elle cesse d'être juste.

Nous observerons ici, qu'il n'y a que les matieres *salines* qui marquent à l'éprouvette ; parce que le sel seul, pouvant se placer dans les petits interstices qui sont entre les globules de l'eau, la rend plus forte, plus difficile à céder, & s'y insinue même jusqu'à une quantité assez considérable, sans la faire augmenter de volume ; mais l'on auroit beau charger une eau douce de boue, & d'autres parties étrangeres, si on la met à l'éprouvette, le cylindre restera à la marque de l'eau douce, sans indiquer le moindre degré de salure.

Il y avoit autrefois une ancienne éprouvette en usage à Salins, dont le degré etoit d'un tiers plus foible que celui de la nouvelle dont nous venons de parler, c'est-à-dire qu'au lieu d'indiquer une livre de sel renfermée dans 100 liv. d'eau, il n'en indiquoit que les deux tiers d'une livre ; c'est à quoi il faut faire attention, quand on lit quelques mémoires ou procès-verbaux sur cette *saline*, & les officiers qui font tous les mois la visite des sources pour en constater les degrés, les comptent encore aujourd'hui suivant l'ancien usage.

La *grande saline* renferme deux puits dans lesquels il se trouve beaucoup de sources, salées & douces. Le premier est appellé *puits d'amont ;* & le second, *puits agray ;* & quoique l'un & l'autre soient désignés par le nom de *puits*, ils n'en ont point la forme. Ce sont de grandes & spacieuses voûtes souterreines bien travaillées, & construites solidement. Elles commencent au *puits d'amont ;* on y descend par un escalier en forme de rampe, composé de 61 marches. On arrive sur un plancher de 21 piés de long, sur 15 piés de large, sous lequel se trouve un grand nombre de sources de différens produits. Elles sont toutes séparées, non par des peaux de bœufs, comme on le lit dans le *Dict. de Commerce*, mais avec de la terre glaise préparée & battue, que l'on nomme *conroi* (*d*), & couverte par des trapes qu'on l'on leve au besoin.

Il y a sept de ces sources (*e*) qui par de petites rigoles faites avec le conroi dont on vient de parler, sont amenées dans deux récipiens ménagés dans un même bassin de bois attenant au plancher, & de la contenance de 37 muids, 2 quarts, 58 pintes, mesure de Salins. (*f*) Elles fournissent par demi-heure 17 quarts, 12 pintes d'une eau à 10 *degrés*. Les autres, à l'exception de deux nommées *les changeantes*, n'étant qu'à 1, 2 *degrés*, ou même la plûpart totalement douces, elles sont rassemblées dans un récipient voisin, de même nature que le premier, & de la contenance de 15 muids, toujours mesure de Salins.

Les deux sources dites *premiere & seconde changeantes*, parce qu'elles ont souvent varié, ainsi que la troisieme changeante, sont à 2 degrés $\frac{1}{3}$. & fournissent par demi-heure 1 quart 50 pintes. Un cheneau de bois les amene dans le récipient des eaux salées, d'où elles sont élevées séparément (*g*) pour des usages dont nous parlerons dans la suite.

La voûte en cet endroit a 39 piés de haut, à compter depuis le fond des récipiens, jusques sous la clé des arcades, & 44 piés de largeur : le tout à une seule arcade & sans piliers. Elle est construite ainsi dans la longueur de 178 piés ; de-là elle n'a plus que 17 piés de haut sous clé, sur 20 de large, & 148 de longueur ; cette partie sert à communiquer aux sources dites le *puits à gray*. En cet endroit la voûte a 46 piés de large, sur 34 de hauteur, & 176 de longueur. L'on trouve à l'extremité un plancher de 13 piés de large sur la longueur de 25 ; sous lequel sont sept petites sources salées à 13 degrés, couvertes par des trapes, comme au *puits d'amont*, & conduites par des rigoles de terre glaise dans un petit bassin de réunion où tombe encore un filet d'eau au même degré, dont l'on ignore la source. De ce bassin, où elles prennent le nom de *grand coffre*, elles sont envoyées par des tuyaux de bois de 18 toises de longueur au récipient des eaux salées, contenant 28 muids. A 18 pouces du fond de ce récipient, il sort encore une source nommée *la chevre ;* elle est à 10 degrés, & se mêle avec les autres. Leur produit total donne dans 24 heures, 145 muids à 12 degrés $\frac{2}{3}$.

L'on doit observer que dans le nombre des sept premieres sources, il y en a une, d'un produit peu considérable, qui tarit dans les tems de grande pluie, & ne reparoît que dans les tems de sécheresse. Autour du plancher qui les couvre, il se trouve encore huit ou dix petites sources presque douces, qui réunies par un cheneau, vont tomber ensemble dans leur récipient, contenant 78 muids.

Toutes les sources salées des trois puits fournissent dans 24 heures 527 muids, dont le mêlange dans la cuve *du tripot* est ordinairement à 14 degrés. Elles sont mesurées le premier de chaque mois en présence des officiers de la jurisdiction des *salines*, & des préposés des fermiers. Les quantités de muids rapportées ci-dessus ont été calculées, de même que le degré des eaux, sur le produit total de plusieurs années dont on a tiré le commun. Ces sources augmentent ou diminuent proportionnellement au plus ou moins de pluie qui tombe ; & l'on a remarqué que les années qui étoient abondantes en neige étoient celles où les sources produisoient davantage. En général, plus le produit des sources augmente, & plus elles sont salées ; elles paroissent toutes venir du couchant, & passer sous la montagne sur laquelle est bâti le fort Saint-André.

Les eaux salées & douces des deux *salines* sont élevées (*h*) avec des pompes aspirantes, au moyen

(*d*) Les cinq premieres sources formées de différens filets, se réunissent dans le plus grand des deux récipiens, & y coulent sous les dénominations que nous allons rapporter.

La premiere, dite *les trois anciennes*, est à onze degrés de salure.

La seconde s'appelle *le corps de plomb ;* elle est au même degré que les trois anciennes.

La troisieme ou *la petite roue*, est à douze degrés.

La quatrieme est nommée *la nouvelle source ;* ses eaux sont à quatre degrés trois quarts.

La cinquieme dite *la troisieme changeante*, est à quatre degrés & demi.

(*e*) Il y a deux préposés pourvûs d'office par le roi pour veiller à l'entretien du *conroi* qui sépare les sources salées & douces, & conduit leurs eaux dans les bassins qui leur sont destinés. Ils sont aussi chargés d'accompagner les officiers des *salines*, lorsqu'ils vont faire l'épreuve juridique des sources, d'y suivre le montier de garde dans sa visite hebdomadaire, & d'y conduire les étrangers. On les nomme *conducteurs conroyeurs des sources*. L'un est pour la grande saline & l'autre pour la petite.

(*f*) La pinte de *Salins* contient 64 pouces cubes, & il faut 240 pintes pour le muid.

La pinte de Paris ne contient que 48 pouces cubes, & il en faut 288 pour le muid.

La différence du muid de Salins est donc de 1544 pouces cubes, dont il est plus grand que le muid de Paris, ou de 32 pintes mesure de Paris, qui ne valent que 24 pintes mesure de Salins.

(*g*) Quoique ces eaux soient élevées séparément, on les réunit aussi avec les premieres, lorsque l'on fait la reconnoissance juridique des sources. C'est à-peu-près comme si une femme, toutes les fois qu'elle visiteroit ses diamans, y méloit des caillonx fangeux qui leur ôteroient de leur éclat & de leur prix, & qu'elle ne feroit entrer dans son écrin que les jours où elle en voudroit examiner la richesse. L'exemple d'une grand-mere imbécille seroit-il suffisant pour autoriser une conduite aussi ridicule ?

(*h*) Quatre charpentiers attachés aux *salines* sont chargés de

d'une machine hydraulique établie à chaque puits. Les eaux salées sont conduites par différens cheneaux dans le grand récipient appellé *tripot*; c'est une vaste cuve toute en pierres de taille asphaltée, & garnie en-dehors de terre glaise bien battue; elle contient 5568 muids, mesure de Paris. De-là ces eaux sont encore élevées avec des pompes, & distribuées par plusieurs chéneaux dans les nauds ou réservoirs, établis près des chaudieres où elles sont bouillies; on les y fait couler par le moyen d'une échenée que l'on retire ensuite lorsque la chaudiere est remplie, les pompes qui élevent les eaux douces ou peu salées, & qui les jettent dans le canal dit de *Cicon*, jouent par les mêmes rouages qui font mouvoir celles des eaux salées.

Le canal de *Cicon* qui reçoit toutes les sources douces de la grande *saline*, ainsi que les eaux qui ont servi aux machines hydrauliques, commence à l'extrémité de la voûte du *puits d'amont*. A cet endroit élevé de 10 piés au-dessus du niveau des sources salées; on en voit une d'eau douce, abondante, claire, & bonne à boire. De-là le canal continue jusqu'à l'autre extrémité de la voûte dite *le puits à gray*, où il reçoit encore les eaux qui ont fait mouvoir la machine hydraulique construite pour les pompes de la cuve du *tripot*; alors il est fait en voûte, & passe sous la ville de Salins, à 25 piés de profondeur. Il a 332 toises de longueur; 4 piés de large, sur 6 de hauteur commune, à compter depuis l'extremité de la voûte du *puits à gray*, jusqu'à l'endroit où il jette ses eaux dans la riviere de Furieuse.

Les eaux douces ou peu salées du *puits amuré* à la *petite saline*, ainsi que celles qui font mouvoir les machines hydrauliques pour les pompes qui les élevent, sont aussi reçues dans un canal de 53 toises de longueur, du même nom & de la même construction que celui de la *grande saline* auquel il se réunit.

Les voutes souterreines qui renferment les sources des puits *d'amon* & *agray*, regnent sous le pavé de la *grande saline*, du septentrion au midi; leur longueur totale est de 502 piés. On en attribue la construction aux seigneurs de la maison de Salins, qui commencerent à régner vers l'an 941, en la personne d'Albéric de Narbonne, comte de Mâcon & de Bourgogne, sire de Salins.

Nous avons dit que toutes les eaux salées de la *grande* & de la *petite saline*, se rassembloient dans la cuve du *tripot*, d'où elles étoient distribuées dans les réservoirs établis près des chaudieres.

Ces *chaudieres* ou *poëles*, toutes désignées par un nom particulier (*i*), sont au nombre de neuf, avec chacune un *poëlon* qui les joint par-derriere. Il y en a deux à la *petite saline*, & sept à la *grande*. Chaque chaudiere avec son poëlon a un emplacement séparé, & un réservoir ou *naud* fait de madriers de sapin pour y déposer les eaux nécessaires aux cuites. Cet emplacement s'appelle *berne* (*k*); il a 64 piés de long sur 38 de large.

Toutes les poëles sont de figure ovale, & les poëlons de celle d'un quarré long plus étroit dans le bout opposé à celui qui touche la chaudiere. Les dimensions communes d'une poële sont de 27 piés 2 pouces de longueur, 22 piés 8 pouces de largeur, & 1 pié 5 pouces de profondeur. Elle contient 90 muids d'eau; celles du poëlon sont de 18 piés de long, 10 piés 6 pouces de large, & 1 pié 3 pouces de profondeur; il contient 30 muids. L'un & l'autre sont composés de platines (*l*) de fer cousues ensemble avec de gros clous rivés, & sont suspendus sur un fourneau, la poële par 135 barres de fer de 4 piés de longueur, & le poëlon par 20 autres barres longues de 6 piés. Ces barres appellées *chaînes*, sont rivées par-dessous la chaudiere, & accrochées dans le dessus à des anneaux de fer tenans à des pieces de bois de sapin (*m*), qui traversent la largeur de la poële, & sont appuyées sur deux grosses poutres que soutiennent quatre dés de maçonnerie appellés *piles*, qui s'élevent de 3 à 4 piés aux quatre angles des murs du fourneau.

Le fourneau est creusé dans le terrein en même longueur & en même largeur que la poële & le poëlon. Le devant fermé par un mur, forme une ouverture ou gorge de 4 piés 6 pouces de hauteur, sur 15 à 16 pouces de largeur. C'est par-là que l'on jette le bois sur une grille de 10 piés de long & de 4 piés de large, placée à 6 piés de distance de la gorge du fourneau, sous le milieu de la poële dont elle est éloignée de 4 piés 6 pouces. Cette grille est composée de gros barreaux de fonte, distans de 3 pouces les uns des autres, pour que la braise puisse tomber dans un fondrier de 3 piés 6 pouces de profondeur & de 4 piés de largeur, creusé depuis l'extrémité de la grille jusqu'à l'ouverture de la gorge à laquelle il vient aboutir pour faciliter le tirage des braises. Depuis les bords du fondrier, le terrein s'éleve en talud jusqu'aux côtés de la poële (*n*); de façon qu'il n'en est plus qu'à 8 pouces de distance. Il s'éleve de même depuis le bout de la grille jusqu'à l'extrémité du poëlon, dont alors il ne se trouve plus éloigné que de 10 à 11 pouces. Le fourneau est fermé tout-au-tour avec de la terre (*o*), à l'exception de 4 soupiraux de 15 pouces de largeur, que l'on ouvre & ferme, suivant les besoins.

L'activité du feu se trouve dans le centre de la poële : l'air fait couler la flamme sous le poëlon (*p*), & la fumée s'échappe derriere par une ouverture de 6 à 7 piés de largeur, sur 10 à 11 pouces de hauteur.

La formation du sel se fait dans 3, 4, & quelquefois 5 bernes à-la-fois. Il faut 17 à 18 heures pour une cuite (*q*) : en sorte que les 16 cuites consécutives, qu'on appelle une *remandure*, emportent 11 ou 12 jours & autant de nuits d'un travail non interrompu à la même poële. On fait dans le même tems 16 cuites au poëlon, & le sel s'y trouve ordinairement formé 3 ou 4 heures avant celui de la poële (*r*). La

l'entretien des rouages, & des ouvrages qui sont au compte de l'entrepreneur.

L'entretien des bâtimens, & toutes les grosses réparations, sont au compte du roi.

(*i*) Les chaudieres de la grande *saline* sont *beauregard*, *chatelaine*, *comtesse*, *glapin*, *grand-bief*, *martinet*, & *petit bief*. Celles qui sont à la petite *saline* s'appellent l'une chaudiere *du creux*, & l'autre chaudiere *de soupat*.

(*k*) Chaque berne est distinguée par le nom de la chaudiere qu'elle renferme.

(*l*) Les platines du fond s'appellent *tables*; celles des bords *versats*, dont le haut est terminé par des cercles de fer nommés *bandes de toises*.

Les poëles sont composées de 330 tables; de 100 versats, de 135 chaines, & de 7500 clous.

(*m*) Le nom de ces pieces de bois est *traversiers*. Elles sont au nombre de 24, distantes de 10 pouces l'une de l'autre, & ayant chacune 9 à 10 pouces d'équarrissage. Les deux poutres sur lesquelles elles sont appuyées, s'appellent *pannes* ou *pesies*.

(*n*) Les murs des côtés de la poële se nomment *macelles*.

(*o*) Cette partie qui touche les bords de la poële s'appelle *rond*.

(*p*) Les poëlons ne sont pas anciens. Il n'y a pas trente ans qu'ils sont en usage dans la *saline* de Salins. C'est M. Dupin, fermier général, qui les y a introduits. Il en résulte une épargne en bois considérable, & relative à la quantité d'eau que l'on bouillir au poëlon, sans augmenter sensiblement le feu de la poële.

(*q*) Autrefois la cuite ne duroit que douze heures; mais le sel en étoit moins pur & moins beau, l'eau n'ayant pas le tems de schelotter assez, ni le sel celui de se former. Aussi étoit-il sans consistence, & comme de la poussiere.

(*r*) Les fevres ou maréchaux chargés de l'entretien des poëles, car on n'en fait jamais de neuves à Salins, étoient autrefois pourvûs de leur office par le roi; ce qui les mettoit à l'abri de la révocation, & étoit contre le bien du service. On a supprimé ces charges, & les maréchaux sont à présent aux gages de l'entrepreneur, qui avec des appointemens fixes,

raison de cette différence est que l'on ne remplit jamais le poëlon déja beaucoup plus petit, afin que l'évaporation s'y faisant plus vite, on puisse y remettre de l'eau pour la cuite suivante, pendant qu'il y a encore du feu sous la chaudiere.

Avant de commencer une remandure, on prépare la chaudiere 1°. en bridant les chaînes ou barres de fer qui soutiennent la poële & le poëlon, c'est-à-dire, en les assujettissant toutes à porter également; 2°. en nattant avec de la filasse les joints & les fissures qui auroient échappé à la vigilance des maréchaux; 3°. en enduisant la surface de la poële & du poëlon avec de la chaux vive délayée fort claire dans de l'eau extrèmement salée, appellée *muire cuite*, parce qu'elle provient de l'égout du sel en grain: ces trois opérations s'appellent *faire la remandure*. Ensuite, & immédiatement avant de commencer la premiere cuite, on allume un petit feu sous la poële pour faire sécher lentement la chaux, & on l'arrose avec cette même muire cuite; ce qui s'appelle *essaler*, pour que le tout forme un mastic capable de boucher exactement les fissures, & d'empêcher la poële de couler (*s*).

Le travail d'une cuite est divisé en quatre opérations, connues sous les noms d'*ébergémuire*, *les premieres heures*, *les secondes heures*, & *le mettre-prou*. On entend par le terme d'*ébergémuire*, l'opération de faire couler dans la poële les eaux de son réservoir; elle dure quatre heures, pendant lesquelles on fait du feu sous la chaudiere, en l'augmentant à proportion qu'elle se remplit. Lorsqu'elle est pleine, le service des premieres heures commence; il dure quatre heures. Alors on fait un feu violent pour faire bouillir l'eau; de façon cependant qu'elle ne s'échappe point par-dessus les bords; le service des secondes heures dure aussi quatre heures. Il consiste à entretenir un feu modéré, & à le diminuer peu-à-peu, afin que le sel, qui commence alors à se déclarer puisse se configurer plus favorablement. Le *mettre-prou*, derniere opération de la cuite, dure cinq heures, pendant lesquelles l'ouvrier jette peu de bois, & seulement pour entretenir le feu, jusqu'à ce que le sel soit entierement formé, & qu'il ne reste que très-peu d'eau dans la poële.

Alors l'on ne jette plus de bois; quatre femmes nommées *tirari de sel*, le tirent avec des rables de fer aux bords de la chaudiere, & d'autres ouvriers appellés *aides*, l'enlevent dans des gruaux (*t*) de bois, & le portent partie dans les magasins du sel en grains, & partie dans l'ouvroir, dont nous parlerons plus bas, pour y être formé en pains. Lorsque tout le sel est enlevé, on remplit la poële pour une seconde cuite, & ainsi des autres.

Quatre ouvriers & deux femmes sont attachés au service de chaque berne; les ouvriers que l'on nomme *ouvriers de berne* (*u*), travaillent ensemble à préparer la chaudiere; ce que l'on appelle *faire la remandure*. Ensuite ils se relevent pour le travail de la cuite; en sorte que chacun d'eux faisant une de ces quatre opérations, se trouve avoir fait quatre cuites à la fin de la remandure.

Les deux femmes s'appellent aussi *femmes de berne*; l'une dite *tirari de feu*, est occupée à tirer quatre fois par cuite les braises qui tombent de la grille dans le fondrier. Elle employe à cet usage une espece de pelle à feu longue de 20 pouces, large de 14, & dont les bords dans le fonds ont un pié d'élévation. Cette pelle est attachée à une grande perche de bois; on l'appelle *épie*. L'autre femme dite *éteignari*, éteint la braise avec de l'eau, à mesure que la premiere l'a tirée. Toutes les deux sont encore chargées de tirer le sel aux bords du poëlon, lorsqu'il y est formé; les *tiraris de sel* dont on a parlé, ne sont que pour la chaudiere.

Les seize cuites consécutives qui composent une remandure, produisent communément 1200 quintaux de sel, & consomment environ 90 cordes de bois. Une corde a 8 piés de couche, sur 4 piés de hauteur; & la buche a 3 piés & demi de longueur. On fait année commune dans les salines de Salins 132 remandures, qui produisent autour de 158000 quintaux de sel blanc comme la neige, & agréable au gout, pour la formation desquels on consomme près de 11800 cordes de bois (*x*).

Après que la remandure est finie, on enleve le

leur accorde encore onze deniers par charge de toute espece de sel formé, afin de les intéresser par-là à apporter tous leurs soins à l'entretien des chaudieres, & à prévenir les *coulées*.

Les maréchaux des *salines* sont à présent au nombre de neuf; il y a quatre maîtres & cinq compagnons.

(*s*) La vivacité du feu que l'on fait au fourneau se portant contre le fond de la poële, la tourmente, la bossue, & quelquefois en perce les tables, ou les disjoint. Alors la muire passant par ces ouvertures tombe dans le fourneau, c'est ce que l'on nomme *coulée*. Pour y remédier, un ouvrier monte sur les traverses de la poële, rompt avec un outil tranchant à l'endroit qu'on lui indique, l'équille qui couvre la place où la chaudiere est percée, & y jette de la chaux vive détrempée. C'est pendant le tems des *coulées* que se forment les *salaigres*. La chaleur du fourneau saisissant vivement l'eau qui s'échappe, en attache le sel au fond de la poële, ou, lorsque la *coulée* est longue & considérable, il forme des especes de stalactites qui pesent jusqu'à 30 ou 40 livres; on ne peut les détacher qu'à la fin de la remandure, quand le fourneau est refroidi. Les petits morceaux de *salaigres* qui se trouvent dans les cendres des ouvroirs où des fourneaux, se nomment *bez*. Il n'y a de différence que dans la grosseur.

Il sembleroit aux chimistes que ces matieres exposées quelquefois pendant dix ou douze jours à une chaleur violente & continuelle, ne peuvent point conserver de salure, parce que l'acide marin emporté par l'activité du feu, doit se dissiper entierement, & laisser à nud la base alkaline dans laquelle il étoit engagé. Cependant les salaigres contiennent encore beaucoup de parties salines; les pigeons en sont très-friands, & ceux qui ont des colombiers recherchent avec empressement cette espece de pétrification.

Les soins que l'on apporte aujourd'hui aux poëles de Salins empêchant presque entierement les *coulées*, & par conséquent la formation des *salaigres*, les fayanciers qui en faisoient grand usage pour leur fabrication, prennent pour y suppléer, des équilles des poëles. Ils les achetent à un prix plus bas, quoiqu'elles renferment beaucoup plus de sel. On vendoit les *salaigres* 15 liv. le quintal, ce qui étoit plus cher que le sel, & les équilles leur sont données pour 10 liv.

(*t*) Le portage des sels enlevés de la chaudiere se fait dans des gruaux de la contenance d'environ trente livres. Les aides qui en sont chargés ont chacun 11 sols 4 den par remandure de la grande *saline*, & 1 liv. 2 sols 2 den. 2 tiers pour la petite *saline*.

Le montier de service compte les gruaux de sel sortis de la chaudiere, sur le pié de dix pour onze, qui sont effectivement portés dans les magasins. Le onzieme est retenu pour prévenir les déchets.

Il y a huit *montiers*, six à la grande *saline* & deux à la petite. Leurs fonctions sont de veiller sur toutes les parties du service de la formation des sels; suivre les opérations des cuites, la fabrication des pains, avoir l'œil sur l'entretien des rouages, enfin sur tout ce qui a rapport au bien du service.

Ils se relevent à la grande *saline* par garde de trois à trois alternativement, pendant 24 heures, tant de jour que de nuit.

(*u*) Il y a trente-six ouvriers & dix-huit femmes de berne.

(*x*) L'entrepreneur avec qui la ferme générale soustraite pour la formation des sels, & toutes les opérations qui y sont relatives jusqu'à leur délivrance, est tenu tant par son traité (*voyez* celui de 1756 avec Jean Louis Soyer), que par les arrêts des 24 Mars 1744, & 30 Mars 1756, de réduire la consommation des bois nécessaires pour la cuite des sels, à la quantité de 15784 cordes; & de former par an 150773 quintaux 40 livres, ou 111684 charges en toute espece de sels; les charges évaluées sur le pié de 135 liv. Le prix lui en est payé à raison de 2 liv. 6 sols pour les sels en grains, & de 2 liv. 15 sols pour les sels en pains.

S'il excede la quantité de bois qui lui est accordée, il le paye à raison de 24 liv. la corde; & si la consommation est moindre, la ferme générale lui donne 3 liv. par corde de bois épargné.

Les bois que l'on amene dans la *saline* pour la cuite des muires, y sont entassés en piles fort élevées, parce que l'emplacement est étroit. Ces piles se nomment *chales*; ceux qui les élevent *enchaleurs*, & leur manœuvre *enchalage*.

peu d'eau qui reste dans la poële (*y*), & l'on trouve au fond une croute blanchâtre appellée *équille*, depuis 1 jusqu'à 3 pouces d'épaisseur, & si dure qu'on ne peut la détacher qu'en la cassant avec des marteaux pointus. Elle est formée du premier sel qui, se précipitant au fond de la poële, s'y attache, s'y durcit, par la violente chaleur qu'il y éprouve; la pureté de l'eau salée à Salins fait que l'équille n'y renferme pas beaucoup de matieres étrangeres; elles sont presque toutes enlevées par les bassins que l'on met dans la poële, pour que l'ébullition de l'eau les y fasse déposer, & il s'y en mêle fort peu avec *l'équille*, dont 18 livres en rendent 17 d'un sel très-bon & très-pur. On la brise sous une meule; ensuite elle est fondue dans de grands bassins de bois avec les petites eaux du puits amuiré, qui se chargent des parties de sel qu'elle contient. On met assez *d'équilles* pour que les eaux puissent acquérir quatorze degrés de salure, & alors elles sont aussi envoyées à la cuve du tripot.

Le sel en grains que l'on doit délivrer en cette nature est porté de la chaudiere dans des magasins nommés *étuailles de sel trié*. Il y en a neuf (*z*) dans la grande *saline* pour contenir ces sels, & leur faire acquérir le dépôt de six semaines convenu par les traités avec les Suisses, auxquels ils sont destinés. Le tems du dépôt se compte du jour où l'*étuaille* est remplie. Ces neuf magasins peuvent contenir ensemble 51000 quintaux. Il n'y en a point à la petite *saline*, où tout le sel en grain est ensuite formé en pains.

De ces neuf magasins, il y en a huit qui ont de grandes cuves au-dessous : l'une est construite en pierre, & les autres en bois; elles reçoivent l'égoût du sel en grains. La plus petite de ces cuves contient 285 muids, & la plus grande 1700 muids. La neuvieme *étuaille* n'a, au-lieu de cuve, qu'un chéneau qui conduit son égoût au *tripot*. C'est cet égout des sels que l'on nomme *muire cuite*; elle est ordinairement à 30 degrés (*a*). On la conduit dans une cuve particuliere, où l'on amene aussi des *petites eaux* à 5 degrés du *puits à muire*, ainsi que *les changeantes* du *puits d'amont*, jusqu'à ce que le mélange total ne soit plus qu'à 14 degrés; alors l'on envoie encore ces eaux dans la cuve du *tripot*.

Le sel en grains, que l'on destine à être formé en pains, est porté, au sortir de la chaudiere, dans une grande salle appellée *ouvroir*. Chaque *berne* a le sien; l'*ouvroir* a environ 60 piés de long sur 30 de large : dans un coin de chacun sont établies de longues tables de bois élevées à hauteur d'appui, dont une partie en plan incliné s'appelle *fille*, & sert à déposer les sels en grains que l'on apporte de la poële; l'autre partie, nommée *massou*, est faite avec des madriers creusés d'environ 6 pouces, & destinés pour y fabriquer les pains. Un petit bassin reçoit les muires qui s'égouttent du sel déposé sur la *fille*; il y est attenant, & on l'appelle *l'auge du massou*. Cette muire sert pour paîtrir le sel dans le *massou*, & aider ses parties à se serrer plus aisément.

Quatre femmes (*b*) sont chargées de former & de sécher les pains de sel. Elles ont chacune leurs fonctions particulieres : la premiere se nomme *mettari*, parce qu'elle remplit l'écuelle ou moule dans lequel elle forme le pain avec le sel qu'elle a paîtri.

La seconde se nomme *fassari*. C'est elle qui donne la derniere forme au pain en passant les mains pardessus pour l'unir, & ôter le sel qui excede l'écuelle; ensuite elle la renverse dans une autre plus grande, appellée *fiche*, qui est remplie de sel épuré, détache le pain du moule, & le porte sur le sel en grains qui est uni sur la *fille*.

C'est-là que les deux autres femmes, nommées *sécharis*, viennent le prendre chacune à leur tour, & le font sécher sur la braise (*c*) qui est allumée au milieu de l'*ouvroir*, & répandue dans toute sa longueur.

Six rangs de pains de sel arrangés les uns à côté des autres forment ce que l'on appelle *un feu*. Il faut ordinairement dix heures pour faire sécher un de ces *feux*. C'est à cet usage que l'on emploie les braises tirées des fourneaux des bernes; mais elles ne suffisent pas, & l'on est encore obligé d'en acheter (*d*).

Apres que les pains sont séchés, les *sécharis* les enlevent de dessus les braises, & les empilent de chaque côté de l'*ouvroir* : ensuite vient un ouvrier qui les range dans une espece de panier de la largeur du pain, & assez haut pour en contenir douze l'un sur l'autre. Il est construit avec deux baguettes courbées & entrelacées de filets d'écorce de tilleul. Cette opération s'appelle *enbenater*; celui qui la fait, *benatier* (*e*); le panier, *benaton*, & lorsqu'il est rempli de 12 pains de sel, *benate*, dont quatre font une *charge*. Lorsque ces sels sont *enbenatés*, on les porte au-dessus de l'*ouvroir* dans le magasin, appellé *étuaille de sel en pains*.

Tous les sels formés dans les *salines* de Salins se délivrent tant aux cantons suisses, qu'aux habitans de la province de Franche-Comté. Ceux-ci n'ont que du sel en pains, & le sel en grain, appellé *sel trié*, est uniquement destiné pour les Suisses.

Il y a d'anciens traités entre le roi & les cantons catholiques du corps helvétique pour une fourniture au volume de 8250 *bosses* de sel en grains. La *bosse* (*f*) est un tonneau de sapin, qui a des mesures fixe

(*y*) Cette eau, qui est le résidu de 16 cuites, s'appelle *eau-mere*; elle est très-salée, mais chargée de parties grasses & huileuses. On la mêle avec des eaux foibles pour les fortifier.

(*z*) Les neuf *etuailles* des sels en grains ont chacune un nom particulier; *étuaille de Me François, Pierre vers comtesse; Pierre vers glapin; les Allemands vers comtesse; les Allemands vers glapin; beauregard; roziere; la potesne & les biefs.*

Elles ont chacune deux serrures à clés différentes, dont l'une est entre les mains du contrôleur à l'emplissage des bosses, l'autre entre celles des moutiers.

(*a*) L'eau ne peut jamais avoir plus de 33 degrés de salure; lorsqu'on l'a portée à ce point, elle est saturée, & ne fond plus le sel qu'on lui présente.

(*b*) Ces femmes ont pour les quatre 8 livres dix sous de fixe par remandure, & 10 livres 6 sous 8 deniers par 400 champs de sel de toute espece; ce qui fait pour chaque ouvriere 2 deniers $\frac{27}{64}$ par 75 pains de sel qu'elles forment.

Ces femmes, dites *femmes d'ouvroir*, sont au nombre de 40, dont 28 à la grande *saline*, & 12 à la petite.

(*c*) Lorsque les braises qui ont servi au desséchement des pains de sel sont consumées, on en lessive les cendres pour en extraire les parties salines que les pains de sel y ont laissées. Cette opération a un inconvénient, c'est que si l'on retire le sel marin, on extrait en même tems le sel de cendre qui l'altere : on emploie à cet usage les petites eaux du puits à muire.

(*d*) Avant d'employer les petites braises au desséchement des sels en pain, on les met sur un crible de fer, pour en séparer la poussiere & toutes les parties trop menues; c'est cette criblure que l'on nomme *chanci*.

On en distingue de deux especes dans la *saline* de Salins; le *chanci noir* est la criblure des braises qui sont amenées aux *salines*; & le *chanci blanc* est la criblure de celles que l'on tire des fourneaux des bernes. Cette seconde espece est beaucoup plus estimée & plus recherchée que la premiere; l'une & l'autre se donne en forme de gratification : la délivrance s'en fait dans de *besives* de bois.

(*e*) Le benatier est encore chargé de prendre les benates de sel sur la place, à mesure que les poulins les y apportent, & de les arranger sur les voitures des sauniers, après avoir vérifié le compte des charges des benates, & des pains délivrés pour chacune.

(*f*) Il y a deux especes de bosses; les *longues* & les *courtes*, la dimension des premieres est fixée à 1 pié 6 pouces 8 lignes de diametre des fonds mesurés intérieurement à l'endroit des sables, ou traverses : 6 piés 2 pouces 6 lignes de circonférence extérieure du ventre, & 3 piés 9 pouces 8 lignes de hauteur dans œuvre entre les deux fonds.

Les bosses *courtes* doivent avoir 1 pié 9 pouces de diametre des fonds; 6 piés 8 pouces de circonférence, & 3 piés 1

fixes & déterminées. Elle est réputée contenir 560 livres de sel ; ainsi les 8250 *bosses* forment la quantité de 46200 quintaux.

Ces sels sont fournis par préférence, & rendus aux frais du roi dans les magasins de Grandson & Yverdun en Suisse, où ils sont livrés à chaque canton à un prix fort au-dessous de ce qu'il en coute pour la formation & pour la voiture (*g*).

On fournit de plus 4570 quintaux de sel en 816 *bosses* pour le remplissage, & pour les déchets que l'on suppose arriver dans la route. Cette quantité est délivrée *gratis* : ainsi le total des sels en pains fournis aux cantons catholiques en exécution des traités du roi, est de 50770 quintaux.

Indépendamment du sel en grain, on délivre encore chaque année au canton de Fribourg, en vertu des anciens traités du roi, 4300 charges de sel en pain, du poids de 114 livres la charge, ce qui fait 4902 quintaux. Ce sel est levé à Salins aux frais du canton, qui ne le paye non plus que fort au-dessous du prix de la formation.

Outre ces traités sur lesquels le roi donne une indemnité considérable à ses fermiers, il est encore fait par ceux-ci, suivant la possibilité ou la convenance d'autres traités avec des cantons protestans (*h*) pour 35 à 40 mille bosses : ensorte que la formation en sel de Salins pour les différens cantons suisses peut être évaluée, année commune, à 90000 quintaux.

Nous avons dit que l'on ne délivroit que du sel en pain aux habitans de la province de Franche-Comté, & cela est vrai, à l'exception des 164 quintaux de sel en grains distribués par gratification, tant aux principaux officiers de la province & de la ville de Salins, qu'aux officiers & employés des *salines*.

Avant l'établissement de la *saline* de Montmorot, celle de Salins fournissoit toute la province ; mais aujourd'hui elle ne délivre plus, année commune, que 67000 quintaux de sel formé en pains.

Il y a neuf especes de sel en pain ; & on les distingue par des marques particulieres à chacune par leur grosseur & par leur poids. Tous les pains sont de forme ronde ; le dessous est à-peu-près convexe, & le dessus contient les marques distinctives. Les moules de chacune de ces especes sont étalonnés sur des matrices qui restent au greffe des *salines*, & dont les originaux sont à la chambre des comptes de Dole.

La délivrance de ces sels est faite une partie par *charge* ; la *charge* est composée de quatre *bénates*, & la *benate* de douze pains ; & l'autre partie en gros pains de 12 & de 18 livres : la destination & les prix en sont différens.

Des neuf especes de sel rapportées ci-dessus, les trois premieres, appllées *sel d'ordinaire* (*i*), sont accordées aux villes & communautés qui les font lever (*k*) chaque mois dans les *salines*. La quantité de

pouce 10 lignes de hauteur, mesurés de même que les longues.

La premiere espece de bosses est la seule dont on se servoit précédemment ; mais la difficulté de trouver une quantité suffisante de douves assez hautes, a obligé en 1745 d'en fabriquer d'une espece plus courte, en regagnant par la circonférence ce qu'on perdoit sur la hauteur : ainsi les bosses longues & les courtes contiennent la même quantité de sel.

Le remplissage des bosses se fait par les manœuvres-aides au *poulinage* : ils chargent le sel du magasin dans des gruaux, & l'apportent dans la salle, où ils le versent dans la bosse. Après les quatre premiers gruaux versés, l'aide au poulinage destiné à la manœuvre du foulage, entre dans la bosse, foule le sel avec ses piés, & continue ensuite la même chose de quatre en quatre mesures : cette opération s'appelle *piétinage*.

Lorsque la bosse est remplie, on la laisse pendant huit jours sur son fonds, après lesquels l'aide au poulinage monte de nouveau sur la bosse, la foule de 18 coups de pilon, & fait remplir de sel le vuide qui s'est formé ; ce qui s'appelle *fierlinage*. Ce mot vient de l'allemand *vierling*, ou en l'écrivant comme il se prononce, *fierling*, quart, mesure de Berne. La bosse en doit contenir seize ; ensuite elle est fermée, numérotée, marquée, & mise en rang pour entrer dans les premiers pesages, & être délivrée aux voituriers. Les *poulins* ont 14 deniers par bosses, pour y apporter le sel, les remplir & fierliner, suivant l'usage que nous avons rapporté.

On appelle *envoi*, l'expédition de trois ou quatre cens bosses délivrées les jours indiqués pour les chargemens aux communautés qui les voiturent d'entrepôt en entrepôt jusqu'à Grandson & Yverdun.

Lorsqu'elles y sont arrivées, elles doivent encore y rester trois semaines en dépôt ; on les mesure de nouveau, & l'entrepreneur des voitures, à qui le fermier passe pour déchet 9 pour 100 en-dedans, c'est-à-dire qu'il lui en livre 100 pour 91 qu'il lui compte, est tenu de les remplir de façon qu'il n'en revienne pas de plaintes.

Il y a deux salles pour le remplissage des bosses ; l'une appellée *la grande salle*, en contient environ 600 longues & 400 courtes ; la deuxieme dite *salle de l'ancienne forge*, contient 400 bosses longues & 3.0 courtes.

Chaque salle a pour le pesage des bosses deux balances, dont l'une se meut par un balancier, & l'autre par un cric ; elle a aussi deux portes opposées pour la commodité des voitures, qui entrant par l'une afin de charger les bosses, sortent par l'autre : chaque porte a deux serrures à clés différentes, qui sont comme celles des étuailles partagées entre le contrôleur à l'emplissage & le moutier.

On appelle *pousset* le sel qui se répand sur le plancher pendant le remplissage des bosses, & qui, foulé aux piés par les ouvriers & les voituriers, ressemble à un sable noir & rempli d'ordures. Les habitans de la campagne le mêlent avec la nourriture de leurs bestiaux, & ils l'achetent dix livres dix sols le quintal : on en donne aussi par gratification aux voituriers qui les premiers frayent les chemins fermés par l'abondance des neiges, & à ceux qui perdent des bœufs en voiturant les bosses.

Quatorze ouvriers nommés *bossiers* travaillent à la fabrication des bosses dans un atelier qui est dans l'intérieur de la *saline*, & où on leur amene les douves, fonds & cercles nécessaires.

(*g*) Les cantons de Lucerne, Ury, Schwitz, Underval le haut & le bas, & de Zug, payent la bosse de sel, 20 liv. 16 sols 4 den.

Fribourg, qui outre son sel en pains, a encore 1500 bosses de sel trié, le paye 23 liv. 6 sols 8 den. la bosse.

Soleure n'en donne que 22 liv. 1 sol 8 den.

Et le canton de Berne sur lequel on passe, & qui pour raison de ses péages, a 700 bosses de sel, les paye néanmoins beaucoup plus cher ; il en donne 28 liv. 5 sols.

Pour les 4300 charges de sels en pains qui sont fournis de plus à Fribourg, ce canton la paye à raison de 6 liv. la charge.

(*h*) La ferme générale a traité avec le canton de Zurich pour lui fournir annuellement quatre mille bosses au volume, & au prix de 36 liv. 10 sols par bosse.

Elle a encore traité avec le canton de Berne pour lui fournir par an vingt quatre mille quintaux de sel trié, au prix de 6 liv. 10 sols par quintal. Une partie de cette fourniture est faite par la *saline* de Salins, & l'autre par celle de Montmorot.

Ces deux traités, tant avec Zurich qu'avec Berne, sont de la même date. Ils sont faits également pour 24 ans, & ont commencé au premier Octobre 1744.

(*i*) Les trois especes de sel d'ordinaire étant destinées à la fourniture de la Franche-Comté, comme il ne subsistoit anciennement dans cette province que trois bailliages, celui d'amont, celui d'aval & celui de Dole, toutes les villes & communautés ont été employées dans les rôles sous ces trois divisions, ainsi que les especes de sel qui leur sont affectées.

Le *gros ordinaire* se délivre aux bailliages d'amont & de Dole.

Le *petit ordinaire* au bailliage d'aval.

Et le *sel de porte* à quelques communautés du voisinage de Salins, probablement pour les attacher au service des *salines*.

Quoique ces bailliages aient été supprimés par la création de quatorze nouveaux bailliages, on n'a apporté aucun changement dans l'attribution des sels aux villes & communautés, qui pour cette délivrance, sont toujours réputées appartenir aux anciens bailliages dont elles faisoient partie.

(*k*) C'est dans les six premiers jours de chaque mois que les communautés affectées à la *saline* de Salins, ainsi que les magasineurs, y envoient lever les premieres leur sel d'ordinaire, & les seconds le sel roziere. Les voituriers qui viennent chercher ces sels se nomment *sauniers*. Le receveur après avoir vû leur procuration, leur donne un billet de délivrance, qu'ils vont porter à des employés établis sous le nom de *contrôleurs aux passavants*. Ces commis, au nombre de deux, enregistrent le billet, & expédient ensuite au nom de chaque communauté, avec celui du saunier, *les passavans*, qui le mois suivant, doivent être rapportés avec la décharge des échevins & des curés des lieux.

Les *passavans* sont donc des especes de saufs conduits qui

ce sel fut fixée en 1657 ; mais étant devenue insuffisante par l'accroissement des habitans, on y a suppléé par une quatrieme espece, dite *sel rosiere* ou *d'extraordinaire*. Il en est formé différens magasins où chaque particulier va, suivant ses besoins, en acheter au prix fixé par un tarif.

La cinquieme espece de sel en pains est appellée *sel de Fribourg*. *Voyez ci-dessus*.

Les quatre dernieres, dont deux sont en gros pains, appellés pour cela *gros salés*, se délivrent sous le titre de *sel de redevance* : 1°. pour anciennes fondations faites en faveur des églises, communautés religieuses & hôpitaux de la province : 2°. pour une partie des *francs salés* des anciens & des nouveaux officiers du parlement, de la chambre des comptes, des chancelleries, & d'autres officiers de la province ; on appelle *franc-salé* le droit qu'ils ont de lever, les uns *gratis*, & les autres à un prix très-modique, le sel qui leur est fixé : 3°. pour le rachat du *droit de muire* que différens particuliers avoient sur les *salines*.

Ce droit étoit fort ancien : il venoit de ce que divers particuliers, au tems que les *salines* appartenoient aux seigneurs de Salins, s'étoient associés pour travailler aux voûtes qui renferment les sources. Pendant ce travail, ils avoient aussi découvert d'autres sources salées, & ils en avoient séparé quelques-unes qui se mêloient avec les douces. Ce fut pour les récompenser que le prince leur accorda annuellement une certaine quantité d'eau salée qui se trouva divisée en 419 parts, lorsque les rois d'Espagne prirent possession de la Franche-Comté. Ces parts étoient appellés *quartier*, & chaque *quartier* étoit de 30 seaux d'eau salée.

Les rois d'Espagne devenus maîtres des *salines* formerent le dessein de réunir ces *quartiers* à leur domaine. Ils n'y trouverent de difficulté que de la part des gens d'église qui en possédoient la plus grande partie, vraissemblablement ensuite des dons qu'on leur en avoit fait. L'affaire fut portée à Rome, où elle ne fut cependant pas décidée à l'avantage des ecclésiastiques. Leurs portions furent estimées, & l'on en créa des rentes & *redevances en sel*, comme l'on avoit fait pour l'achat des droits des autres particuliers qui s'étoient prêtés de bonne grace à cet arrangement. Ce sont ces rentes & redevances, qu'on appelle *rachat de droit de muire*. (*l*)

Tous les bois qui se trouvent dans les quatre lieues autour de la ville de la Salins ont été affectés pour la fourniture des *salines*, par un réglement de la cour du premier Avril 1727. Les forêts comprises dans ces quatre lieues, que l'on nomme *l'arrondissement des salines* (*m*) forment ensemble un total de 45340 arpens, dont environ les deux tiers sont au roi, & le reste appartient tant aux communautés qu'aux particuliers, qui ne sont pas les maîtres d'en disposer, & auxquels l'on n'accorde que le bois nécessaire à leurs usages. On leur paie le surplus à un prix fixé par la cour.

Le roi a établi par arrêt du 18 Janvier 1724, un commissaire général pour l'administration & la police des bois, ainsi que pour les chemins & rivieres de l'arrondissement. Cette administration est connue sous le nom de *reformation des salines*. Elle connoît tant au civil qu'au criminel, de toutes matieres concernant la police & l'administration des forêts.

La réformation est composée d'un commissaire général, d'un subdélégué, d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un substitut du procureur du roi, de deux gardes-marteaux, d'un ingénieur & directeur des ouvrages, d'un receveur des épices & amendes, de deux arpenteurs, d'un garde-général collecteur des amendes, de deux gardes-généraux, & de 38 autres gardes particuliers.

Il y a encore dans cette *saline* une autre jurisdiction, à laquelle la maîtrise des eaux & forêts de Salins a été réunie en 1692. Elle connoît tant au civil qu'au criminel, & sauf l'appel à la chambre des comptes de Dole, de tout ce qui concerne les gabelles, conformément aux édits de 1703 & 1705. Elle est en même tems établie pour faire la visite des fources, & connoître de la police intérieure des *salines*. Cette jurisdiction a pour chef un juge visiteur des *salines* & maître particulier des eaux & forêts ; ses autres officiers sont les mêmes qu'à la réformation.

Le revenu annuel des *salines* de Salins peut être évalué, tous frais faits, aux environs de sept cens mille livres, dont quatre cens cinquante mille viennent de la Suisse. Il étoit plus considérable avant que la moitié de la Franche-Comté se fournît en sel de Montmorot.

SALINE DE MONTMOROT. Cette *saline*, remarquable par les bâtimens de graduation, est située à 8 lieues sud ouest de Salins, dans une petite plaine, entre la ville de Lons-le-Saunier, & le village dont elle porte le nom.

Il y a déja eu autrefois à Lons-le-Saunier des *salines* qui ont long-tems été les seules de la Franche-Comté. On prétend qu'elles existoient avant la venue des Romains dans les Gaules. La ville étoit connue sous le nom latin *Lædo*, tiré du grec, qui veut dire *flux* & *reflux*. D'anciens mémoires assurent qu'on en observoit un dans les eaux salées du puits de Lons-le-Saunier, & que c'est de-là que cette ville a pris son nom. D'autres soutiennent que le mot de *Lons*, son ancienne dénomination françoise, à laquelle on a ajouté *le-Saunier* depuis trois siecles seulement, signifioit un *vaisseau* de 24 muids qui re-

empêchent que ceux qui en sont munis, ne soient arrêtés par les gardes.

Les sauniers payent 13 deniers pour le chargement de chaque charge de sel levé à la grande saline, & 8 deniers seulement pour celui qu'ils levent à la petite. La ferme abandonne ce droit aux *poulins* qui portent les sels au devant de la *saline* sur la place où l'on charge les voitures.

Le poulin auquel les sauniers donnent leurs billets de délivrance, les remet à mesure qu'il délivre la quantité de sel énoncée au guette, qui à la porte de la *saline*, compte sur un chapelet les charges que l'on en sort, & vérifie si elles quadrent avec l'énoncé du billet.

On oblige les sauniers d'amener à Salins douze mesures de blé, en venant lever leur sel ; faute de quoi il leur est refusé. Cette loi est très-sage pour prévenir les disettes auxquelles la ville seroit exposée sans cela.

(*l*) L'entrepreneur des *salines* a pour la partie des bois grand nombre d'employés, dont voici les noms & les fonctions.

Deux *visiteurs des bois taillis* chargés de suivre l'exploitation des forêts appartenant tant au roi qu'aux communautés.

Trois *taxeurs*, dont deux à la *saline* & un au chantier de la ville. Ils sont établis à l'entrée des deux *salines* pour taxer aux voituriers le montaut de leurs voitures : si le voiturier est mécontent il fait mouler son bois.

Deux *buralistes* ; ils retirent des mains des voituriers les billets des taxeurs, & leur en donnent d'autres sur lesquels ils vont se faire payer du prix de leur voiture chez *le payeur des bois*.

Un *garde visiteur* ; il est chargé de faire des visites dans les maisons des villages, autour des forêts & des routes, d'empêcher le vol des bois, & remplacer au besoin les visiteurs & les taxeurs.

Trois *commis aux entrepôts* ; ils font les fonctions de buralistes & de taxeurs pour les bois qui arrivent à leurs entrepôts.

Cinq *commis tailleurs des futaies de sapin* ; ils sont préposés à l'exploitation des futaies, & des bois taillis sous futaies ; font façonner les douves & bois de construction, réduire ce qui n'y est pas propre en bois de corde, & les délivrent aux voituriers.

(*m*) Par arrêt du 4 Août 1750, les bois situés dans les deux lieues excédantes les quatre premieres, furent encore mis sous la jurisdiction de la réformation, & affectés en cas de besoin, au service des *salines*.

Mais cette nouvelle affectation n'a pas encore été exécutée, à cause des différens ordres que le ministre a donnés pour y surseoir ; il y a même apparence que l'on pourra s'en passer toujours, si l'on continue à bien administrer les bois compris dans les quatre premieres lieues de l'arrondissement.

cevoit les eaux salées, & duquel elles couloient dans les chaudieres. Mais l'une de ces opinions n'est pas plus certaine que l'autre ; & elles pourroient bien n'être toutes les deux que le fruit de l'imagination échauffée de quelques étymologistes. Pendant les travaux que l'on a faits dans le puits de Lons-le-Saunier pour l'établissement de la nouvelle *saline*, on n'y a point remarqué ce flux & reflux dont il est parlé. D'ailleurs le mot de *Lons* vient probablement de celui de *Lœdo*, & c'est sans raison qu'on lui va chercher une étymologie particuliere.

Si l'on ignore en quel tems les *salines* de Lons-le-Saunier furent établies, la cause & l'époque de leur destruction ne sont pas moins inconnues. On a trouvé dans les creusages qui ont été faits, une grande quantité de poulies, de rouages, d'arbres de roue à demi brûlés, & l'on peut conjecturer de-là, que ces *salines* périrent par le feu.

La ville de Lons-le-Saunier, dans une requête présentée en 1650 au conseil des finances du roi d'Espagne, exposa *que ses anciennes* salines *avoient été détruites en 1290, pour mettre celles de Salins en plus grande valeur ;* & qu'elle avoit obtenu sur ces dernieres 96 charges de sel par mois. Ce droit lui avoit été accordé en forme de dédommagement par Marie de Bourgogne & Charles V. son petit-fils; elle en avoit joui jusqu'aux guerres, & aux pestes des années 1636 & 1637 ; & elle demandoit à y être rétablie. Elle obtint ce qu'elle desiroit ; mais enfin cet ancien droit a été réduit en argent, & c'est pour l'acquitter que le roi lui accorde encore à présent 1000 liv. par année pour les *salines* de Salins.

Cependant, quoique la chûte de celles de Lons-le-Saunier soit fixée dans l'acte que nous venons de citer, à l'année 1290, il est certain qu'elle est postérieure à cette époque. Philippe de Vienne, en 1294, légua par son testament à Alaïs sa fille, abbêsse de l'abbaye de Lons-le-Saunier 18 montées de muire à prendre au puits de Lons-le-Saunier, pour elle & pour les abbêsses qui lui succéderoient.

C'est au commencement du xiv. siecle qu'on peut vraissemblablement rapporter la destruction de ces *salines*, & l'on ne trouve point de titre plus moderne qui en fasse mention.

Quoi qu'il en soit, il paroît certain que les eaux qu'on y bouillissoit étoient meilleures que celles dont la nouvelle *saline* fait usage. Si elles n'eussent été qu'à 2, 7 & 9 degrés, comme on les voit aujourd'hui, il eût fallu une dépense trop considérable pour en tirer le sel ; les bâtimens de graduation n'étoient pas connus alors. Quand ces anciennes *salines* furent abandonnées, on tâcha d'en perdre les sources en les noyant dans les eaux douces ; l'on n'a pu ensuite les en séparer entierement ; & c'est à ce mélange encore subsistant, que nous devons attribuer la foiblesse des eaux que Montmorot emploie à présent.

Ce n'est qu'en 1744, que cette nouvelle *saline* a été établie, avec des bâtimens de graduation, dont les trois aîles forment un demi-cercle, qu'elle ferme en partie par le devant. Les puits dont elle tire ses eaux salées, sont situées à différentes distances hors de son enceinte, ainsi que les bâtimens de graduation. Ce sont de véritables puits, dont les sources saillissent presque toutes du fond. Ils n'ont rien de curieux, & ne méritent pas que l'on en donne ici la description. Ils sont, comme à Salins, au nombre de trois.

Le puits de Lons-le-Saunier, ainsi nommé parce qu'il se trouve dans cette ville, fournit dans 24 heures, depuis 1400 jusqu'à 1700 muids d'eau seulement à 2 degrés. Elle est un peu chaude, & le thermometre plongé dans ce puits monte de 4 degrés. Les eaux élevées par des pompes, sont conduites dans des canaux souterreins à la distance d'un quart de lieue, jusqu'à l'aîle de graduation, dite de *Lons-le-Saunier.*

Le puits Cornoz est éloigné de 34 toises de l'aîle de graduation, à laquelle il donne son nom, & où ses eaux vont se rendre. Il forme deux puits placés l'un à côté de l'autre, dans une même enceinte, pour recevoir deux différentes sources. L'une a 7 degrés donne environ 200 muids d'eau par 24 heures ; & l'autre 3 degrés, n'en fournit que 12.

Le puits de l'étang du Saloir renferme plusieurs sources salées, qui, par des canaux souterreins, sont conduits à une demi-lieue, dans le bâtiment de graduation, dit *du puits Cornoz*. La principale à 9 degrés tombe dans le puits où elle se rend par un petit canal taillé dans le roc, & elle fournit 53 muids d'eau par 24 heures. Différentes autres sources à 3 & 4 degrés sortent du fond de ce même puits, & forment un mélange d'eaux de 6 à 7 degrés, dont le produit varie depuis 63 jusqu'en 73 muids par 24 heures.

On voyoit autrefois dans le même endroit un étang qui y avoit été formé pour submerger les sources salées, & c'est de-là que ce puits a pris le nom de *l'étang du Saloir.* Il fut creusé en 1733 à 57 piés 4 pouces de profondeur, à laquelle on trouva le rocher d'où sortoit la principale source salée ; & dès ce tems on établit là une *saline*, qui fournissoit environ dix mille quintaux de sel. Mais elle fut supprimée quand l'on construisit celle de Montmorot, où furent amenées les eaux du puits de l'étang du Saloir.

Ce puits, le plus important des trois par le degré de salure où sont ses eaux, fut mal construit dans les commencemens. Il est tout entouré d'eaux douces, qu'on n'en détourna pas avec assez de soin, ensorte qu'elles y pénétrerent, & affoiblirent de beaucoup les sources salées. On leur a depuis creusé un puisard où elles vont se rendre près du puits à muire, & d'où elles sont élevées par des pompes. Mais cet ouvrage nécessaire n'a pas rendu aux sources leur même degré, qui, en 1734, étoit à 11, & se trouve réduit à 8 ou à 9, encore n'est-on pas assuré qu'elles restent longtems dans le même état ; elles varient beaucoup. La principale source, qui étoit entierement perchée dans le roc, est descendue en partie, & pousse plus de sa moitié par le fond du puits. Plus bas est une source d'eau douce fort abondante, que l'on force à remonter sur elle-même pour la conduire au puisard. Il est fort à craindre que les sources salées continuent à descendre, & s'enfonçant davantage, ne se perdent entierement dans les eaux douces. Il faudroit donc chercher à parer cet accident, qui ébranleroit la *saline*, & faire de nouvelles fouilles, pour tâcher de découvrir de nouvelles sources.

Les bâtimens de graduation ont été inventés pour épargner la grande quantité de bois que l'on consommeroit en faisant entierement évaporer par le feu les eaux à un foible degré de salure ; car sur 100 livres d'eau, il y en aura 98 à évaporer, si elles ne contiennent que 2 livres de sel. Si au-contraire elles en renferment 16, il n'y aura que 84 livres d'eau à évaporer. Par conséquent dans ce dernier cas on brûlera un septieme de bois de moins que dans le premier, pour avoir 7 fois plus de sel.

Ainsi, supposons qu'il faille 3 piés de bois cubes pour évaporer un muid d'eau, on ne brûlera que 252 piés de bois pour avoir 16 muids de sel, si on se sert d'une eau à 16 degrés. Si au-contraire elle n'est qu'à 2 seulement, pour avoir la même quantité de sel, il faudra brûler 2353 piés de bois. La raison en est sensible. Dans le premier cas, 100 muids d'eau contenant 16 muids de sel, il n'en reste que 84 à évaporer ; mais dans le second, il faut 800 muids d'eau pour en avoir 16 de sel ; & l'on a par conséquent 784 muids à évaporer. Voilà donc 700 muids de

plus, pour lesquels il faut consommer 2100 piés de bois, que l'on eût épargnés dans la totalité en se servant d'une eau à 16 degrés.

Ce léger calcul suffit pour démontrer que si l'on bouillissoit des eaux à 2, 3 & 4 degrés, la dépense en bois excéderoit de beaucoup la valeur du sel que l'on retireroit. Mais on a trouvé le moyen de les employer avantageusement, en les faisant passer par des bâtimens de graduations; ainsi nommés, parce que les eaux s'y graduent, c'est-à-dire, y acquierent de nouveaux degré de salure, à mesure que l'air, emportant leurs parties douces, qui sont les plus légeres, les fait diminuer en volume.

Les bâtimens de graduation de la saline de Montmorot sont divisés en trois aîles, ou corps séparés, étendus sur quatre niveaux, & placés à différentes expositions.

L'aîle de Lons-le-Saunier, alignée de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, a 147 fermes, ou 1764 piés de longueur. Elle ne reçoit uniquement que les eaux à 2 degrés, provenant de Lons-le-Saunier. On appelle *ferme* une étendue de 12 piés renfermée entre deux piliers.

L'aîle du puits Cornoz, alignée du sud au nord, contient 78 fermes, ou 936 piés. Elle reçoit les eaux des deux puits Cornoz & de l'étang du Saloir.

L'aîle de Montmorot, alignée du sud-sud-ouest au nord-nord-est, a sur deux différens niveaux 162 fermes ou 1944 piés: plus basse que les deux autres aîles, elle reçoit leurs eaux, déja graduées en partie, & acheve de leur faire acquerir le dernier degré de salure qu'elles doivent avoir, pour être de-là renvoyées aux baisoirs ou bassins construits près des poeles.

Ces trois aîles ont ensemble 1944 piés de longueur, sur la hauteur commune de 25 piés, & communiquent l'une à l'autre par des canaux de bois qui conduisent les eaux à-proportion des besoins & de la graduation plus ou moins favorable.

Dans toute la longueur de chaque bâtiment regne un bassin ou réservoir construit en madriers de sapin joints & serrés avec soin, pour recevoir & retenir les eaux salées. Il est posé horisontalement sur des piliers de pierre, & a 24 piés de largeur dans œuvre sur 1 pié 6 pouces de profondeur: les trois contiennent ensemble 17688 muids d'eau.

Au-dessus & dans le milieu des bassins sont élevées deux masses paralleles d'épines, distantes de trois piés l'une de l'autre; elles ont chacune 4 piés 9 pouces de largeur dans le bas, & 3 piés 3 pouces dans le haut, & forment une ligne de 22 piés & demi de hauteur sur la même longueur que les bassins.

L'on a placé au sommet de chaque colonne d'épines, des cheneaux de 10 pouces de profondeur, sur un pié de largeur. Ils sont percés des deux côtés de 3 en 3 piés, & distribuent par des robinets les eaux qui coulent dans d'autres petits cheneaux, creusés de 6 lignes, longs de 3 piés, sur 2 à 3 pouces de large, & crenelés par les bords. C'est par ces petites entailles que ceux-ci partagent les eaux qu'ils reçoivent, & les étendent goutte-à-goutte sur toutes les surfaces d'épines, dont les pointes les subdivisent encore & les atténuent à l'infini.

Au milieu de ces deux rangs de cheneaux, & sur le vuide qui se trouve entre les deux masses d'épines, est un plancher pour faire le service des *graduations*, ouvrir & fermer les robinets, suivant le vent plus ou moins fort, & le côté d'où il vient. Tout l'édifice est surmonté d'un couvert, pour empêcher les eaux pluviales de se mêler avec les salées.

Cinq roues de 28 piés de diametres, que fait mouvoir successivement la petite riviere de Valiere, portent à leur axe des manivelles de fonte qui, en tournant, tirent & poussent des balanciers, dont le mouvement prolongé jusque dans les bâtimens, y fait jouer 40 pompes. Elles sont dressées dans les bassins, d'où elles élevent les eaux salées dans les cheneaux graduans, & leur en fournissent à-proportion de ce qu'ils en distribuent sur les épines.

L'art de *graduer* consiste donc à étendre les surfaces des eaux, & à les exposer à l'air, pour les faire tomber en pluie à-travers une longue masse d'épines. Par-là les parties les plus légeres, qui sont les douces, se volatilisent & se dissipent, tandis que les autres, plus pesantes par le sel qu'elles contiennent, se précipitent dans le bassin, d'où elles sont remontées pour être de nouveau exposées à l'air, jusqu'à ce qu'elles aient acquis le degré de salure que l'on se propose. Celui auquel on les bouillit communément à Montmorot, est de 12 à 13; lorsqu'on leur en fait acquérir davantage, elles n'ont pas le tems de se dégager entierement des parties étrangeres, grasses & terreuses, qui doivent tomber au fond de la poële avant que le sel se déclare.

Il entre ordinairement par jour aux bâtimens de *graduation* 1200 muids d'eau, & il s'en évapore 900, ce qui feroit par 100 piés de bâtiment, une évaporation d'environ 18 muids d'eau: on a tiré ce jour commun sur l'année entiere de 1759.

Il faut observer qu'il y a des tems, tels que ceux des fortes gelées, où l'on ne *gradue* point du tout, parce que l'eau se gelant dans les pompes & sur les épines, feroit briser toute la machine. Mais la violence même du froid qui empêche l'évaporation des eaux, y supplée en les *graduant* par congélation. On perd alors en entier les eaux foibles du puits *de Lons-le-saunier*, & l'on remplit les bassins avec celles des puits *Cornoz* & *de l'étang du Saloir*, qui sont à 6 & à 9 degrés. Il n'y a que le flegme, ou les parties douces qu'elles contiennent qui se gelent. Quand elles le sont, on casse la glace, & l'on renvoie aux *baisoirs*, ou reservoirs établis près des poëles, l'eau salée, qui dans les grands froids acquiert ainsi par la seule congélation, jusqu'à 4 & 5 degrés de plus. Mais le degré n'est pas égal dans tous les bassins; il est toujours relatif à la quantité des parties douces contenues dans l'eau, & qui sont les seules susceptibles de gelée: en sorte que l'on acquiert quelquefois du degré sur les eaux foiblement salées, tandis qu'on n'en acquiert point de sensible sur celles qui le sont beaucoup.

Les tems les plus favorables pour la graduation, sont les tems secs avec un air modéré. Les grands vents perdent beaucoup d'eau; ils la jettent hors des bâtimens, & emportent à la fois les parties salées & les douces. Lorsque l'air est très humide, & pendant les brouillards fort épais, l'eau, loin d'acquérir de nouveaux degrés, perd quelquefois un peu de ceux qu'elle avoit déjà. Elle se gradue, mais foiblement, par les tems presque calmes. L'air, comme un corps spongieux, passant sur les surfaces de l'eau, s'imbibe & se charge de leurs parties les plus légeres. Aussi les grandes chaleurs ne produisent-elles pas la graduation la plus avantageuse, parce que l'air se trouvant alors condensé par les exhalaisons de la terre, perd de sa porosité, & conséquemment de son effet.

Nous pensons qu'il y auroit un moyen de tirer encore un plus grand avantage des différentes températures de l'air, dont dépend absolument la *graduation*. Il faudroit construire un bâtiment à trois rangs paralleles d'épines, où les vents les plus violens gradueroient toutes les eaux, sans les perdre. S'ils emportoient celles de la premiere & de la seconde ligne, ils les laisseroient tomber à la troisieme, qui achevant de rompre leur impétuosité déjà affoiblie, ne leur laisseroit plus jetter au-dehors que les parties de l'eau les plus légeres. Un second bâtiment à deux rangs d'épines, serviroit pour les tems où l'air est mé-

diocrement agité. Enfin il y en auroit un troisieme à un seul rang, & c'est sur celui-ci que l'on gradueroit les eaux, lorsque l'air presque tranquille, ne pouvant agir qu'à-travers une seule masse d'épines, perdroit entierement sa force s'il en rencontroit une seconde, & y laisseroit retomber les parties douces qu'il auroit emportées de la premiere.

Les eaux en coulant sur les épines, y laissent une matiere terreuse, sans salure & sans goût, qui s'y durcit tellement au bout de 7 à 8 ans, que l'air n'y pouvant plus passer, on est obligé de les renouveller. Les épines de leur côté rendent l'eau graisseuse, & lui donnent une couleur rousse. C'est pour cette raison que dans les *salines* où il y des bâtimens de graduation, le sel n'est jamais si blanc que lorsqu'on bouillit les eaux telles qu'elles sortent de leurs sources.

Les eaux graduées au degré qu'on se propose, ou auquel l'on peut les amener, sont conduites par des tuyaux de sapin, dans deux reservoirs placés derriere les bernes, & de-là sont distribuées aux poëles qui y répondent. Ces bassins que l'on nomme *baissoirs*, forment un quarré long de 44 piés, sur 10 de large & 5 de profondeur; ils contiennent chacun 262 muids d'eau.

Il y a six poëles à Montmorot, dont chacune forme aussi un quarré long de 26 piés, sur 22 de largeur & 18 pouces de profondeur, & contient environ 100 muids d'eau. C'est dans les angles où l'eau ne bouillit jamais, que le *schelot* s'amasse en plus grande quantité. La premiere poële est la seule qui ait derriere elle un poëlon: encore le sel que l'on y forme est-il si brun, & si chargé de parties étrangeres, que l'on est ordinairement obligé de le refondre.

La cuite ne se divise dans cette *saline*, qu'en deux opérations; le *salinage* & le *soccage*.

On entend par *salinage*, tout le tems qui est employé à faire réduire l'eau salée, jusqu'à ce que le sel commence à se déclarer à sa surface. Il s'opere toujours par un feu vif, & dure plus ou moins, ce qui va de 16 à 24 heures, suivant le degré de salure qu'ont les eaux. C'est pendant ce tems que l'eau jette une écume qu'il faut enlever avec soin, & que le *schelot*, c'est-à-dire que les matieres terreuses, & autres parties étrangeres renfermées dans les eaux, s'en dégagent & se précipitent au fond de la poële. Mais il faut pour cela une forte ébullition: aussi dans les poëlons où l'eau ne bouillit point, l'on ne tire jamais de *schelot*. Il reste mêlé avec le sel, qui pour cette raison est plus brun, plus pesant & bien moins pur que celui formé dans les poëles. On y amasse toujours la quantité de 16 pouces de *muire brisante*, c'est-à-dire d'eau dont le sel commence à paroitre; ce qui oblige de remplir la poële à plusieurs reprises, lorsque l'ébullition a diminué le volume d'eau salée que l'on y avoit mise.

Le *schelot* que l'on tire des poëles dans de petits bassins nommés *augelots*, que l'on met sur les bords, & où il va se précipiter, parce que l'eau est plus tranquille, sert à former à Montmorot les sels purgatifs d'epsom & de glauber, & la potasse qui sert à la fusion des matieres dans les verrerie. *Voyez* SEL D'EPSOM, DE GLAUBER & POTASSE.

Le *soccage* comprend tout le tems que le sel reste à se former. Il commence dès que l'eau qui bouillit dans la poële est parvenue à 24 ou 25 degrés. C'est alors de la *muire brisante*, au-dessus de laquelle nagent de petites lames de sel, qui s'accrochant les unes aux autres en forme cubique, s'entraînent mutuellement au fond de la poële. Plus le feu est lent pendant le *soccage*, & plus le grain du sel est gros. Sa qualité en est meilleure aussi, parce qu'il se dégage plus exactement des graisses & des autres vices que l'eau renferme encore. Cette seconde & derniere opération dure 16 heures pour les sels destinés à être mis en grains, 20 heures pour les sels en grains ordinaires, & 70 heures pour ceux à gros grains. Ces trois différentes especes de sel sont les seules que l'on forme à Montmorot.

Lorsque le sel est formé, il reste encore au fond de la poële des eaux qui n'ont pas été réduites, & que l'on nomme *eaux-meres*. Elles sont ameres, pleines de graisse, de bitume, & fort chargées de sel d'epsom & de glauber. Elles sont très-difficiles à réduire, & il faut avoir grand soin de ne pas mettre la poële à siccité, pour qu'elles ne communiquent pas au sel les vices qu'elles contiennent. Elles en ont plus ou moins, suivant que les eaux salées dont l'on se sert sont plus ou moins pures. Le sel, au sortir de la poële, est imbibé de ces eaux qu'il faut laisser égoutter. Lorsqu'elles sont sorties des sels, elles prennent le nom d'*eaux-grasses*; mais leur nature est toujours à-peu-près la même que celle des eaux-meres. L'une & l'autre sont très-vicieuses à Montmorot, & il seroit à desirer qu'on n'en fit aucun usage.

Neuf cuites font une remandure qui dure plus ou moins, suivant l'espece de sel qu'on veut former.

L'on fait par année, à cette *saline*, environ 60 mille quintaux de sel, dont la moitié est délivrée en pains, à différens cantons suisses, suivant des traités particuliers faits avec la ferme générale, & l'autre moitié formée en pains, est vendue à différens bailliages de la province. Mais comme Salins fournit de plus aux Suisses les 38 mille quintaux que Montmorot donne pour lui à la province, il s'ensuit toujours que cette derniere *saline* fait entrer en France environ 350 mille livres par année.

Le sel que Montmorot délivre à la province, étoit séché sur les braises, ainsi qu'on le pratique à Salins; mais il se trouvoit toujours une odeur fort désagréable dans la partie inférieure des pains, qui d'ailleurs brulée par l'activité du feu, avoit la dureté du gypse, beaucoup d'amertume, & fort peu de salure. Ces défauts exciterent des réclamations de la part de la Franche-Comté, & donnerent lieu à plusieurs remontrances de son parlement; le roi en conséquence envoya dans la province, en 1760, un commissaire pour examiner si les plaintes étoient fondées, & pour faire l'analyse des sels de Montmorot.

On n'a trouvé dans cette *saline* aucune matiere pernicieuse; les sels en grains que l'on en tire sont très-bons, & les défauts dont l'on se plaignoit justement dans les sels en pains, ne provenoient que du vice de leur formation.

Les *eaux grasses* à Montmorot contiennent beaucoup de sels d'epsom & de glauber, sont ameres & chargées de graisse & de bitume. Cependant l'on s'en servoit pour paitrir les sels destinés à être mis en pains. Quand l'on porte les pains de sel sur les braises, on les y pose sur le côté, en sorte que les eaux grasses dont ils étoient impregnés, descendant de la partie supérieure à la partie basse qui touche le brasier, s'y trouvoient saisies par la violence de la chaleur. Là les graisses dont elles sont chargées se brûloient, & par leur combustion donnoient une odeur insupportable d'urine de chat à cette partie toujours pleine de taches & de trous par les vuides qu'elles y laissoient, & les charbons qu'elles y formoient. Le sel d'epsom s'y desséchoit aussi; & au-lieu de s'égoutter dans les cendres avec l'eau qui l'entraînoit, il restoit adhérant au bas du pain, où il formoit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des especes de grumeaux jaunâtres & d'une grande amertume.

L'on a essayé de former à Montmorot les pains de sel avec de l'eau douce, & alors ils ont été beaucoup moins défectueux que quand ils étoient paîtris avec l'eau grasse; mais tant qu'ils ont été séchés sur les braises, on leur a toujours trouvé un peu de l'odeur

dont nous avons parlé ; & l'on n'est parvenu à les en garantir entierement que par le moyen des étuves faites pour leur desséchement. C'est un canal où l'on conduit le chaleur de la poële à côté de laquelle il est construit. Il est couvert de plaques de fer qui s'échauffent par ce courant de feu, & sur lesquelles on met les pains de sel, après y avoir fait une légere couche de cendre pour que le sel ne touche pas le fer.

Il y a à présent à Montmorot deux étuves divisées chacune en deux corps, & séchant ensemble cent charges de sel. Nous joignons ici le plan de celle qui est au deuxieme ouvroir. Les pains de sel formés, non plus avec l'eau grasse, mais avec l'eau qui sort des bâtimens de graduation, & séchés doucement par la chaleur modérée des étuves, sont très-beaux, & n'ont ni odeur ni amertume ; mais il ne souffre pas si bien le transport, & tombe plutôt en déliquescence. Les plaintes de la province ont cessé, & le sel en pains de Montmorot n'est plus actuellement fort inférieur à celui que Salins fournit. Il est beaucoup moins pénétrant ; & en général les fromages salés avec le sel de Montmorot ne sont pas si-tôt faits, & ont besoin de plus de tems pour prendre le sel, que ceux que l'on sale avec celui de Salins. Au reste, cette différence n'en apporte aucune dans leur qualité qui est également bonne. Mais le préjugé contraire est si fort universel, qu'il auroit peut-être fallu le respecter, parce que les fromages sont une branche considérable du commerce de la Franche-Comté.

Explication des plans des nouvelles étuves établies aux salines de Montmorot.

1. Poële à cuire les sels.

2. Ouvroir où l'on forme les sels en pains, & où on les faisoit dessécher étendus sur les braises.

3 & 4. Premier & second corps d'étuve nouvellement construites pour faire dessécher les sels en pains.

5. Entrée du fourneau sous la poële.

6. Ouverture pour le passage de la fumée que l'on ferme ou que l'on ouvre par un empélement, pour ôter ou prendre la chaleur, la conduire aux étuves pour les échauffer.

7. Tranchées creusées de 15 à 18 pouces, sur la largeur de 5 piés, couvertes de larges pierres, soutenues au milieu par un petit mur marqué *8*, laquelle tranchée conduit la chaleur aux étuves.

8. Est encore un petit mur de brique construit dans la partie inférieure de l'étuve pour supporter les platines de fer, sur lesquelles sont placées sept rangées de pain de sels dans l'étuve du quatrieme ouvroir, & six seulement dans celle du deuxieme ouvroir ; dans lequel petit mur on a pratiqué de petits intervalles pour que la chaleur puisse s'étendre plus également dans chaque collatéral de l'étuve.

9. Désigne des tuyaux construits à l'extrémité de chaque corps d'étuve, pour passer la fumée ; le premier débouche dans la berne, à-travers le mur que l'on a percé à cet effet, & le second est monté pardessus les combles : on a pratiqué un glissoir dans chaque tuyau de l'étuve du quatrieme, pour retenir la chaleur, & la renvoyer en entier alternativement dans un seul corps d'étuve, suivant que l'exige le service.

10. Désigne, dans les plans de coupe, les terreins rapportés pour élever l'étuve quelques pouces audessus du niveau du dessous de la poële, pour donner une légere montée à la fumée, & la faire tirer plus rapidement au débouché.

11. Sont des grands volets que l'on peut baisser ou élever, au moyen des poulies, suivant le degré d'évaporation qui se fait au commencement du desséchement, & pour tenir la chaleur concentrée, lorsque la grande évaporation est faite, & précipiter le desséchement des pains.

L'étuve au deuxieme ouvroir est couverte dans les tems nécessaires, par des tables que l'on ôte lors du chargement de l'étuve, dont le service se fait par les côtés sans qu'il soit besoin d'entrer dedans, n'ayant de largeur en tout que ce qu'il en faut pour que les secharis puissent atteindre le milieu ; ce qui ne se pratique pas de même à l'étuve du quatrieme ouvroir, où il est nécessaire d'entrer dans l'étuve, ce qui en rend le service moins prompt.

12. Trottoirs pour le service de l'étuve au second ouvroir.

13. Sille & massous.

14. Cuve qui reçoit l'égoût de la sille.

15. Autre cuve où les formari ou fassari prennent l'eau nécessaire lors de la formation.

La différence des deux étuves consiste en ce qu'au second ouvroir, chaque corps d'étuve a son canal particulier qui y conduit la chaleur dès le fourneau de la poële, où chaque canal a son empâlement, au lieu qu'à l'étuve du quatrieme, le canal est commun pour les deux corps ; la premiere contient environ 40 charges, & l'autre 60. *Les deux derniers articles sont de M. l'abbé* Fenouillot.

Salines des îles Antilles, ce sont des étangs d'eau de mer, ou grands réservoirs formés par la nature au milieu des sables, dans des lieux arides, entourés de rochers & de petites montagnes dont la position se trouve ordinairement dans les parties méridionales de presque toutes les îles Antilles ; ces étangs sont souvent inondés par les pluies abondantes, & ce n'est que dans la saison seche ; c'est-à-dire vers les mois de Janvier & de Février que le sel se forme ; l'eau de la mer étant alors très-basse, & celle des étangs n'étant plus renouvellée, il s'en fait une si prodigieuse évaporation par l'excessive chaleur du soleil, que les parties salines n'ayant plus la quantité d'humidité nécessaire pour les tenir en dissolution, sont contraintes de se précipiter au fond & sur les bords des étangs, en beaux crystaux cubes, très-gros, un peu transparens & d'une grande blancheur. Il se rencontre des cantons dont l'atmosphere qui les environne est si chargée de molécules salines, qu'un bâton planté dans le sable à peu de distance des étangs, se trouve en vingt-quatre heures totalement couvert de petits crystaux brillans, fort adhérens ; c'est ce qui a fait imaginer à quelques espagnols du pays de former des croix de bois, des couronnes, & d'autres petits ouvrages curieux.

Les îles de Saint-Jean-de-Portorico, de Saint-Christophe, la grande terre de la Guadeloupe, la Martinique & la Grenade, ont de très-belles *salines*, dont quelques-unes pourroient fournir la cargaison de plusieurs vaisseaux ; le sel qu'elles produisent est d'un usage journalier, mais il n'est pas propre aux salaisons des viandes qu'on veut conserver long-tems ; on prétend qu'il est un peu corrosif. *M. le Romain.*

Saline, (*Commerce.*) ce mot se dit ordinairement des poissons de mer que l'on a fait saler pour les conserver. Il se fait en France & dans les pays étrangers un négoce très-considérable de *saline*. Les poissons qui en font le principal objet, sont la morue, le saumon, le maquereau, le hareng, l'anchois & la sardine.

Salines, *la vallée des* (*Géogr. sacrée.*) vallée de la Palestine que les interpretes de l'Ecriture mettent communément au midi de la mer Morte, du côté de l'Idumée. M. Halifax dans sa relation de Palmyre, parle d'une grande plaine remplie de sel, d'où l'on en tire pour tout le pays. Cette plaine est environ à une lieue de Palmyre, & elle s'étend vers l'Idumée orientale, dont la capitale étoit Bozza. Il est assez vraissemblable que cette plaine de sel est la *vallée* des *salines* de l'Ecriture. (*D. J.*)

SALINS, (*Géogr. mod.*) ville de France en Franche-Comté, dans une vallée, entre deux montagnes, sur

le ruisseau de Forica, à six lieues au midi de Besançon. Elle est défendue par le fort Saint-André. Il y a quatre paroisses & trois chapitres. Les peres de l'Oratoire y ont un college. Cette ville prend son nom du sel qu'on y fait avec le feu, & dont on fournit la province & une partie de la Suisse. *Long.* 23. *latit.* 46. 57.

Lisolas (François baron de) né à *Salins* en 1613, s'attacha aux intérêts de la maison d'Autriche, à laquelle il rendit de grands services par ses négociations & par ses écrits. Il fut employé dans tous les traités les plus importans, & mourut en 1677, un peu avant les conférences de Nimegue. Son principal ouvrage est intitulé *Bouclier d'état & de justice*, dans lequel il entreprit de réfuter les droits que Louis XIV. prétendoit avoir sur divers états de la monarchie d'Espagne. Cet ouvrage plut beaucoup à la maison d'Autriche, & fut d'autant plus desagréable à la France, qu'elle étoit mal fondée dans ses prétentions. (*D. J.*)

SALINS, *terme de Pêche*; sorte de pêcherie formée de filets que l'on peut rapporter à l'espece des hauts parcs. Les mailles des rets qu'ils nomment *salins* sont de deux sortes; les plus larges mailles ont un pouce en quarré, & les plus serrées ont seulement neuf lignes aussi en quarré.

La pêche avec les rets nommées *salins* doit être regardée comme une espece de haut parc, de perches & de filets à queue ou fond de verveux; les pêcheurs qui s'en servent les tendent ordinairement à l'embouchure des canaux ou des achenaux; pour cet effet ils plantent d'un bord & d'autre trois ou quatre perches hautes d'environ dix à douze piés, comme sont les rets des hauts parcs; le bas du ret est aux deux côtés; sur la perche qui est près de terre est amaré un petit bout de ligne pour pouvoir lever le filet dans le premier instant que le jussant commence à se déclarer; les pêcheurs soit à pié, soit avec les filadieres, levent aussitôt chaque bout du filet qu'ils amarent au haut des perches, au pié desquelles le ret est arrêté de maniere qu'ils arrêtent tout le poisson que la marée a fait monter; on y prend des mulles, des lubines, des aloses, des galles & gasts, & autres semblables poissons ronds & longs.

Cette sorte de pêcherie ne se faisant ordinairement que durant les chaleurs des mois de Juin, Juillet & Août, est très-nuisible à la multiplication du poisson, sur-tout si on se sert de mailles serrées, mais avec des rets d'un calibre de 15 à 18 lignes environ, & sans enfouir le bas du filet. Cette espece de pêche pourroit être innocente; ce rets est de l'espece de ceux que les pêcheurs bas normands placent entre les rochers.

On appelle aussi *salins* des fortes de fouannes qui ont sept branches ou dents ébarbelées; celle du milieu l'est des deux côtés, & les six autres seulement du côté de dedans; elles ont une douille de fer, & sont emmanchées d'une perche d'environ deux brasses de long. *Voyez* FOUANNE, dont les *salins* sont une espece.

SALINS, *cour des* (*Hist. de la Rochelle.*) on nommoit autrefois à la Rochelle la *cour des salins*, une jurisdiction qui y fut établie vers l'année 1635, avec un impôt très-fort sur les sels de Brouage & de l'île de Ré. La *cour des salins* fut supprimée quelque tems après; mais le droit subsiste encore presque en entier.

SALIQUES, adj. pl. (*Hist. mod.*) nom qu'on donne communément à un recueil de lois des anciens françois, par une desquelles on prétend que les filles des rois de France sont exclues de la couronne.

Plusieurs auteurs ont écrit sur les lois *saliques*; mais comme MM. de Vertot & de Foncemagne, de l'académie des Inscriptions, en ont traité d'une maniere plus intéressante, nous tirerons de leurs mémoires sur ce sujet ce que nous en allons dire, d'autant plus qu'ils se réunissent à penser que ce n'est pas précisément en vertu de la loi *salique* que les filles de France sont exclues de la couronne.

Selon M. l'abbé de Vertot, il n'est pas aisé de décider quel est l'auteur des lois *saliques*, & bien moins de fixer l'époque & l'endroit de leur établissement. Quelques historiens prétendent que la loi *salique* tire cette dénomination *salique* d'un certain seigneur appellé *Salegast*, qui fut, dit-on, un de ceux qui travaillerent à la compilation de cette loi. C'est le sentiment d'Othon de Frisingue, *liv. IV.* Avantin dans le *IV. liv.* de son histoire de Baviere, rapporte l'étymologie de ce mot *salique* au mot latin *sala*, comme si les premieres lois des Francs avoient été dressées dans les salles de quelques palais. D'autres auteurs le font venir d'une bourgade appellée *Salectinie*, qu'ils placent comme il leur plait, sur les rives de l'Yssel ou du Sal. Enfin on a eu recours jusqu'à des fontaines & des puits de sel, & de-là on n'a pas épargné les allégories sur la prudence des premiers François.

Mais il est plus naturel de rapporter l'épithete de *salique* à cette partie des Francs qu'on appelloit *saliens : hac nobilissimi Francorum, qui salici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'évêque de Frisingue.

Nous avons deux exemplaires de ces lois. Le plus ancien est tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Fulde, imprimé en 1557 par les soins de Jean Basile Herold. L'autre édition est faite sur la réformation de Charlemagne; & il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions qu'on attribue aux rois Childebert & Clotaire. Mais l'un & l'autre exemplaire paroissent n'être qu'un abregé d'un recueil plus ancien. Quelques-uns attribuent ces lois à Pharamond & d'autres à Clovis.

Quoi qu'il en soit, on lit à l'article 62 de ces lois un paragraphe conçu en ces termes: *de terrâ vero salicâ nulla portio hereditatis mulieri veniat, sed ad sexum virilem tota terræ hereditas perveniat*; c'est-à-dire pour ce qui est de la terre *salique*, que la femme n'ait aucune part dans l'héritage, mais que tout aille au mâle. C'est de ce fameux article dont on fait l'application au sujet de la succession à la couronne, & l'on prétend qu'elle renferme une exclusion entiere pour les filles de nos rois.

Pour éclaircir cette question, il est bon de remarquer que dans ce *chapitre lxij.* il s'agit de l'aleu, *de alode*, & qu'il y avoit dans la Gaule françoise & dans les commencemens de notre monarchie, des terres allodiales auxquelles les femmes succédoient comme les mâles, & des terres *saliques*, c'est-à-dire conquises par les Saliens, qui étoient comme des especes de bénéfices & de commanderies affectées aux seuls mâles, & dont les filles étoient exclues comme incapables de porter les armes. Tel est le motif & l'esprit de cet endroit de la loi *salique*, qui semble ne regarder que la succession & le partage de ces terres *saliques* entre les enfans des particuliers.

Le vulgaire peu éclairé, dit M. de Foncemagne, entend par le mot de *salique*, une loi écrite qui exclut formellement les filles du trône. Ce préjugé qui n'a commencé à s'accréditer que sur la fin du xv. siecle, sur la parole de Robert Guaguin & de Claude de Seyssel, les premiers écrivains françois qui aient cité la loi *salique* comme le fondement de la masculinité de la succession au royaume de France; ce préjugé est aussi mal appuyé qu'il est universel; car 1°. le paragraphe 6. de l'article 62. est le dernier d'un titre qui ne traite que des successions entre les particuliers, & même des successions en ligne collatérale. Rien ne nous autorise à le séparer des paragraphes qui le précedent pour lui attribuer un objet différent, rien ne fonde par conséquent l'application que l'on en fait à la couronne. Peut-on croire en effet que les auteurs de la loi aient confondu dans un même chapitre, deux especes de biens si réellement distingués l'un de l'autre, soit par leur nature, soit par leurs

prérogatives ; le royaume & le patrimoine des personnes privées ? peut-on supposer qu'ils aient reglé par un même decret l'état des rois & l'état des sujets ? Il y a plus, qu'ils aient renvoyé à la fin du decret l'article qui concerne les rois, comme un supplément ou comme un accessoire, & qu'ils se soient expliqués en deux lignes sur une matiere de cette importance, tandis qu'ils s'étendoient assez au long sur ce qui regarde les sujets ? 2°. Le texte du code *salique* doit s'entendre privativement à toute autre chose, des terres de conquête qui furent distribuées aux François à mesure qu'ils s'établissoient dans les Gaules, en recompense du service militaire, & sous la condition qu'ils continueroient de porter les armes, & la loi déclare que les femmes ne doivent avoir aucune part à cette espece de bien, parce qu'elles ne pouvoient acquitter la condition sous laquelle leurs peres l'avoient reçu. Or il est certain par les formules de Marculfe, que quoique les femmes n'eussent aucun droit à la succession des terres *saliques*, elles y pouvoient cependant être rappellées par un acte particulier de leur pere. Si le royaume avoit été compris sous le nom de terre *salique*, pourquoi au défaut de mâles les princesses n'auroient-elles pas été également rappellées à la succession à la couronne ? Mais le contraire est démontré par un usage constant depuis l'établissement de la monarchie, & dont l'origine se perd dans les tenebres de l'antiquité. Car pour ne nous en tenir qu'à la premiere race de nos rois, Clotilde, fille de Clovis, ne fut point admise à partager avec ses freres, & le roi des Wisigots qu'elle avoit épousé, ne reclama point la part de sa femme. Théodechilde, fille du même Clovis, fut traitée comme sa sœur. Une autre Théodechilde, fille de Thierry I. selon Flodoar, & mariée au roi des Varnes, selon Procope, subit le même sort. Théodebalde succeda seul à son pere Théodebert au préjudice de ses deux sœurs, Ragintrude & Bertoare. Chrodsinde & Chrotberge survécurent à Childebert leur pere ; cependant Clotaire leur oncle hérita du royaume de Paris. Alboin, roi des Lombards, avoit épousé Closinde, fille de Clotaire I. Mais après la mort de son beau-pere, Alboin ne prit aucunes mesures pour faire valoir les droits de sa femme. Ethelbert, roi de Kent, avoit épousé la fille aînée de Caribert, qui ne laissa point de fils ; cependant le royaume de Paris échut aux collatéraux, sans opposition de la part d'Ethelbert. Gontrant avoit deux filles, lorsque se plaignant d'être sans enfans, il designa son neveu Childebert pour son successeur. Chilperic avoit perdu tous ses fils, Basine & Rigunthe lui restoient encore, lorsqu'il répondit aux ambassadeurs du même Childebert ; « Puisque je n'ai point de postérité masculine, » le roi votre maître, fils de mon frere, doit être mon » seul héritier ». Tous ces divers exemples démontrent que les filles des rois étoient exclues de la couronne ; mais l'étoient-elles premierement par la disposition de la loi *salique* ?

M. de Foncemagne répond, que le chapitre lxij. du code *salique* peut avoir une application indirecte à la succession au royaume. De ce que le droit commun des biens nobles, dit-il, étoit de ne pouvoir *tomber*, pour me servir d'une expression consacrée par son ancienneté, *de lance en quenouille*, il faut nécessairement conclure que telle devoit être à plus forte raison la prérogative de la royauté, qui est le plus noble des biens, & la source d'où découle la noblesse de tous les autres. Mais la loi en question renferme seulement cette conséquence, elle ne la développe pas, & c'en est assez pour que nous puissions soutenir que les femmes ont toujours été exclues de la succession au royaume de France par la seule coutume, mais coutume immémoriale, qui sans être fondée sur aucune loi, a pû cependant être nommée *loi salique*, parce qu'elle tenoit lieu de loi, & qu'elle en avoit la force chez les François. Agathias qui écrivoit au sixieme siecle, appelloit déja cette coutume la *loi du pays*, πατριος νομος, & des-lors elle étoit ancienne, puisque Clovis I. au préjudice de ses sœurs Albofléde & Lantilde avoit succedé seul à son pere Childéric. Les François l'avoient empruntée des Germains chez qui on la trouve établie dès le tems de Tacite, qui remarque comme une exception aux coutumes universellement etablies parmi les Germains, que les Sitons qui faisoient partie des Sueves, etoient gouvernés par une femme : *cætera similes*, dit cet historien, *uno differunt, quod fœmina dominatur ; de morib. Germanor. in fine*, ou pour parler plus exactement, dès le tems de Tacite elle étoit observée par les François, que l'on comprenoit alors sous le nom de *Germains*, commun à toutes les nations germaniques. Ils l'apporterent au-delà du Rhin comme une loi fondamentale de leur gouvernement, laquelle avoit peut-être commencé d'être usitée parmi eux, avant même qu'ils eussent connu l'usage des lettres. C'est ce qui faisoit dire au fameux Jérôme Bignon, *qu'il faut bien que ce soit un droit de grande autorité, quand on l'a observé si étroitement, qu'il n'a point été nécessaire d'en rediger une loi par écrit. De l'excellence des rois & du royaume de France, pag. 286.*

Les recherches également curieuses & solides de ces deux académiciens confondent pleinement l'opinion téméraire de l'historien Duhaillant, qui avance que le paragraphe 6. de l'article 62. concernant la terre *salique*, avoit été interpolé dans le chapitre des aleuds par Philippe-le-Long, comte de Poitou, ou du-moins qu'il fut le premier qui se servit de ce texte pour exclure sa niece, fille de Louis-le-Hutin, de la succession à la couronne, & qui fit, dit cet écrivain, croire au peuple françois, ignorant des lettres & des titres de l'antiquité des Francs, que la loi qui privoit les filles de la couronne de ce royaume, avoit été faite par Pharamond.

Que cette loi, dit M. l'abbé de Vertot, ait été établie par Pharamond ou par Clovis, princes qui vivoient l'un & l'autre dans le cinquieme siecle, cela est assez indifférent. Mais l'existence des lois *saliques*, & plus encore leur pratique sous nos rois de la premiere & de la seconde race est incontestable. Il ne se trouve aucun manuscrit ni aucun exemplaire sans l'article 62. qui exclut de toute succession à la terre *salique*, preuve que ce n'est pas une interprétation. Le moine Marculphe, qui vivoit l'an 660, cite expressément cette loi dans ses formules, & enfin on étoit si persuadé, même dans le cas dont parle Duhaillant, que tel avoit toujours été l'usage du royaume que, selon Papire Masson, les pairs & les barons, & selon Mézerai, les états assemblés à Paris déciderent que la loi *salique* & la coutume inviolable gardée parmi les François, excluoient les filles de la couronne, & de même quand après la mort de Philippe-le-Long, Eduard III. roi d'Angleterre, descendu par sa mere Isabelle de Philippe-le-Bel, se porta pour prétendant au royaume de France. « Les douze pairs » de France & les barons s'assemblerent à Paris, dit » Froissart, *liv I. chap. xxij.* au plutôt qu'ils purent, » & donnerent le royaume d'un commun accord à » Messire Philippe de Valois, & en ôterent la reine » d'Angleterre & le roi son fils, par la raison de ce » qu'ils dient que le royaume de France est de si » grande noblesse qu'il ne doit mie par succession al» ler à femelle ». *Mém. de l'acad. des Inscrip. tom. II. Dissert.* de M. l'abbe de Vertot, *sur l'origine des lois* saliques, *pag. 603 & suiv. pag. 610, 611, 615, & 617. & tom. VIII. Mém. hist.* de M. de Foncemagne, *pag. 490, 493, 495, & 496.*

SALIQUE, *terre*, (*Hist. de France.*) on nommoit ainsi chez les Francs des terres distinguées d'autres terres ;

terres, en ce qu'elles étoient destinées aux militaires de la nation, & qu'elles passoient à leurs héritiers. On peut, dit M. le président Hainault, distinguer les terres possédées par les Francs depuis leur entrée dans les Gaules, en *terres saliques*, & en bénéfices militaires. Les *terres saliques*, continue-t-il, étoient celles qui leur échurent par la conquête, & elles étoient héréditaires : les bénéfices militaires, institués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie : il a donné son nom aux bénéfices possédés par les ecclésiastiques; les Gaulois de leur côté, réunis sous la même domination, continuerent à jouir, comme du tems des Romains, de leurs possessions en toute liberté, à l'exception des *terres saliques*, dont les Francs s'étoient emparés, qui ne devoient pas être considérables, vu le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naissance, avoient droit aux charges & au gouvernement, & étoient employés à la guerre sous l'autorité du prince qui les gouvernoit. (*D. J.*)

SALIR, v. act. (*Gram.*) c'est rendre sale. *Voyez les articles* SALE & SALETÉ. On *salit* une étoffe; on *salit* ses mains; les discours deshonnêtes *salissent* l'imagination.

SALIS D'OR, se dit *en Peinture* d'un fond d'or qu'on salit avec des couleurs plus ou moins brunes, dont on fait les ombres qui donnent la forme aux objets qu'on s'est proposé d'imiter. Les espaces d'or non *salis* sont les rehauts ou lumieres; ces sortes d'ouvrages ne different du rehaussé d'or que par la manœuvre, & produisent le même effet. *Voyez* REHAUT.

SALISBURY, (*Géog. mod.*) *Salesbury*, *Sarisbury*, ou *New-Sarum*; ville d'Angletere, capitale du Wiltshire, sur l'Avon, à 70 milles au sud-ouest de Londres. C'est une des belles villes du royaume, remarquable en particulier par sa cathédrale d'architecture gothique. *Salisbury* a le titre de comté depuis Guillaume le Conquérant, & son évêché est suffragant de Cantorbery. *Long. 15. 53. lat. 51. 4.*

On doit distinguer dans l'histoire deux villes de *Salisbury*, l'ancienne (*Old Salisbury*) & la moderne. L'ancienne étoit la *Sorviodunum* des Romains, & elle est nommée dans les chroniques bretonnes, *Salesbiria*, *Saresbiria*, *Saerbiria*, &c. Cette ancienne place fut abandonnée des habitans, sous le regne de Richard I, & l'on transporta la ville dans l'endroit où elle est aujourd'hui.

Bennet (Thomas), célebre théologien du xviij. siecle, y naquit en 1673, & mourut à Londres en 1728, âgé de 55 ans. Voici la liste de ses principaux ouvrages écrits en anglois. 1°. Réponse aux raisons des non-conformistes sur leur séparation de l'église anglicane. 2°. Réfutation du papisme. 3°. Traité du schisme. 4°. Réfutation du quakérisme. 5°. Histoire de l'usage public des formulaires de prieres. 6°. Droits du clergé de l'église chrétienne. 7°. Discours sur la Trinité, ou examen des sentimens du docteur Clarcke sur cette matiere. 8°. Grammaire hébraïque.

Il s'est fait plusieurs éditions de la plûpart des ouvrages que nous venons de nommer, & ils sont tous exempts des défauts qu'on trouve dans la plûpart des livres polémiques. Celui contre le docteur Clarcke est rempli de témoignages d'honnêteté & de politesse : « je me rappelle, dit-il, que quand je vous témoignois par lettres, que je désapprouvois votre opinion, vous eûtes la bonté de souffrir ma sincérité, avec cette patience, cette candeur, cette douceur, qui éclate constamment dans toute votre conduite. »

Dilton (Homfroi), étoit aussi natif de *Salisbury*. Il cultiva les mathématiques & la théologie. On a de lui un excellent ouvrage, intitulé, *démonstration* de la religion chrétienne, où il se propose de raisonner sur ce sujet, d'après la méthode des géometres. Il mourut en 1715, à l'âge de 40 ans.

Massinger (Philippe), poëte dramatique, naquit à *Salisbury*, vers l'an 1585. Il a composé plusieurs comédies & tragédies, qui ont été jouées avec applaudissement. Langlaine en a rendu compte dans son livre, intitulé : *account of the dramatics english poëts*, à Oxford 1691, *in-8°*. Massinger mourut en 1640, & fut enterré dans le même tombeau où repose Fletchers. (*D. J.*)

SALITIO, s. f. (*Hist. anc.*) exercice militaire, qui consistoit à voltiger sur un cheval de bois; on sautoit, tantôt à droite, tantôt à gauche, ayant une épée nue dans la main.

SALIVAIRE, adj. *en Anatomie*, ce qui est relatif à la salive. Le conduit *salivaire* de Nuck. Le conduit *salivaire* de Coschwiz. Le conduit *salivaire* de Stenon. *Voyez* NUKC, STENON, &c.

SALIVANT, adj. (*Thérapeutique.*) remede salivant, ou sialagogue, c'est-à-dire, remede excitant la salivation, ou l'excrétion, & l'évacuation abondante de la salive.

Les remedes *salivans* sont de deux especes, savoir : 1°. Ceux qui étant appliqués immédiatement aux organes qui séparent la salive, ou du moins à l'extrémité de leurs tuyaux excrétoires, en déterminent abondamment l'écoulement. Ces remedes sont connus dans l'art, sous le nom de *masticatoire*. *Voyez* MASTICATOIRE; & même l'action de mâcher à vuide, ou d'écarter & de rapporcher alternativement les mâchoires, est une cause très efficace de l'écoulement de la salive, auquel une prétendue compression des glandes parotides, ne con r'bue en rien pour l'observer en passant. *Voyez l'article* SECRÉTION.

2°. Les *salivans* sont des remedes qui étant pris intérieurement, ou introduits par quelque voie que ce soit, dans les voies de la circulation, agissent par une détermination qui mérite éminament le nom d'*élective* (*Voyez* REMEDE & MÉDICAMENS), sur les organes excrétoires de la salive, & déterminent un flux abondant de cette humeur. La médecine ne possede qu'un remede qui soit doué de cette vertu; savoir, le mercure & ses diverses préparations. *Voyez* MERCURE, *matiere médicale*. *Voyez* SALIVATION. (*b*)

SALIVATION MERCURIELLE, (*Physiolog.*) Le mercure est de tous les corps celui qui produit la *salivation* la plus abondante. On demande avec curiosité pourquoi ce métal fluide, qui est entré par les pores de la peau, détermine les humeurs à couler par les glandes salivaires; voici les réponses les plus plausibles à cette question embarassante.

D'abord, il faut observer que quoique le mercure agisse sur les glandes salivaires, il ne se porte pas plutôt vers ces glandes que vers les intestins. 2°. Si le mercure se répand également par-tout, il faut chercher dans le seul tissu des glandes salivaires, la raison pour laquelle ce fluide fait une évacuation par ces glandes. 3°. Le tissu des glandes salivaires peut être forcé plus facilement que celui des autres couloirs : ainsi le mercure dilate leurs conduits; les parties mercurielles qui viennent ensuite, les dilatent toujours davantage; cette dilatation étant faite, les humeurs se jettent en plus grande quantité vers les endroits dilatés, ainsi il pourra s'y faire un grand écoulement, tandis qu'il ne s'en fera pas dans un autre, & cela par la même raison, que la transpiration étant extraordinaire, le ventre est fort resserré. 4°. Il y a un autre phénomene qui arrive dans l'usage du mercure, & auquel il faut faire attention pour expliquer la *salivation*; c'est qu'il survient souvent

des gonflemens à la tête, or ces gonflemens n'arrivent que par les obstructions que le mercure cause dans les vaisseaux capillaires, ces obstructions ramassent le sang, & le sang ramassé pousse plus fortement & en plus grande quantité la *salive* dans les tuyaux secrétoires; il faut ajouter à cela que le mercure fait une grande impression sur le tissu de la bouche & dans les parties voisines; & comme les ramifications des nerfs sont très-nombreuses & très-sensibles dans la bouche & sur le visage, l'irritation y deviendra plus aisée & plus fréquente; cette raison jointe à celle que nous venons de donner peut servir à expliquer la *salivation* causée par le mercure.

Il résulte de toutes ces remarques, que selon toute apparence, la vertu & l'énergie qu'a le mercure à procurer la *salivation* dépend de deux qualités principales; savoir, sa grande divisibilité & sa figure sphérique qu'on trouve jusque dans ses petites molécules.

De la grande divisibilité & de la figure sphérique du mercure, il s'ensuit qu'il peut être porté jusqu'aux extrémités les plus reculées du corps; qu'il peut pénétrer la masse du sang & la lymphe, s'insinuer entre les molécules le plus étroitement condensées de ces liqueurs, & par conséquent les diviser. De plus, les molécules les plus grossieres de la lymphe s'arrêtant un peu aux orifices des vaisseaux; & étant mêlées avec des globules de mercure, elles sont brisées par la force de la contraction des vaisseaux, & par le mouvement continuel de protrusion des liqueurs, elles sont divisées, & acquierent enfin assez de fluidité pour pouvoir passer au-travers des plus petits tuyaux du corps.

Si nous faisons attention aux émonctoires du corps par où peut passer la lymphe trop épaisse, nous n'en trouverons que de deux sortes; savoir les glandes intestinales & les salivaires. Les couloirs des reins & de la peau, ne laisseront échapper que la lymphe la plus ténue, à cause de la petitesse des vaisseaux; c'est pourquoi les sudorifiques sont de moindre utilité que le mercure dans les maux vénériens, parce qu'ils chassent seulement par les pores de la peau la lymphe fluide, & qu'ils ne peuvent dissoudre celle qui est épaisse.

Mais les glandes salivaires & intestinales peuvent séparer les sucs épais; ainsi lorsque l'on emploie le mercure, cette lymphe épaisse sort ou par ces deux émonctoires, ou par l'un d'eux seulement, selon que la lymphe qui est dissoute se répand dans le corps en plus ou moins grande quantité. Communément les glandes salivaires versent cette lymphe, parce qu'ayant un sentiment plus vif & plus exquis que celles des intestins, elles sont ébranlées plus fortement par les picotemens que cause cette lymphe âcre, de-sorte qu'elles expriment les sucs qu'elles contiennent, & en attirent d'autres; cependant on comprend facilement que l'évacuation de cette lymphe se fait par les glandes salivaires ou intestinales, selon le différent degré d'irritation, parce qu'en excitant une plus violente irritation, par le moyen d'un purgatif, dans les glandes intestinales, on arrête la *salivation*, & l'humeur est portée hors du corps par les intestins. (*D. J.*)

SALIVE, s. f. (*Physiolog.*) humeur claire, transparente, abondante, fluide, qui ne s'épaissit point au feu, qui n'a point d'odeur ni de goût, & qui est séparée par les glandes salivaires, d'un sang pur artériel. Elle devient fort écumeuse étant battue ou fouettée, âcre quand on a grand faim, pénétrante, détersive, résolutive quand on a long-tems jeuné. Elle augmente la fermentation dans les sucs des végétaux & dans les syrops. Après une très-longue abstinence elle purge quelquefois le gosier, l'œsophage, l'estomac & les entrailles; les hommes & les animaux l'avalent dans l'état sain, pendant le sommeil de même qu'en veillant.

De ces diverses propriétés de la *salive*, on peut déduire aisément la nature de cette liqueur; elle n'est à proprement parler qu'un savon fouetté; les tuyaux qui la séparent sont très-subtils, ils ne laissent point échapper de matiere grossiere, mais seulement une matiere huileuse fort atténuée, mêlée avec l'eau par le moyen des sels & par le mouvement des arteres, & enfin extrémement raréfiée; après qu'elle a été déposée dans les cellules salivaires, elle est encore battue par le mouvement des arteres voisines.

Il suit 1°. que la *salive* doit être fort délayée & fort transparente, car la division & le mélange produit cet effet.

2°. Qu'elle doit être écumeuse, car comme elle est un peu visqueuse à cause de son huile, l'air y forme facilement de petites bulles dont l'assemblage fait l'écume.

3°. Elle ne doit pas s'épaissir sur le feu, car les parties huileuses étant fort divisées, elles s'élevent facilement quand la chaleur vient à les raréfier; elles deviennent donc plus légeres que l'air, au-lieu que la lymphe, par exemple, a des parties huileuses & épaisses, qui laissent d'abord échapper l'eau à la premiere chaleur, & alors ses parties huileuses sont pressées encore davantage l'une contre l'autre par la pesanteur de l'atmosphere de l'air; de plus la *salive* contient beaucoup d'air qui se raréfie sur le feu, & écarte les parties qui composent la *salive*.

4°. La *salive* n'a presque ni goût ni odeur, car le sel qui s'y trouve est absorbé dans une matiere huileuse & terreuse; mais cela ne se trouve ainsi que dans ceux qui se portent bien; car dans ceux qui sont malades, la chaleur alkalise, ou tend à alkaliser les sels; alors la *salive* peut avoir divers goûts; elle produira même divers effets, qui pourront marquer un acide ou un alkali. On ne doit donc pas prendre pour regle les opérations chimiques qu'on peut faire sur la *salive*: outre que les matieres décomposées forment avant la décomposition un assemblage bien different de celui qu'elles nous présentent étant décomposées; nous venons de voir que les maladies peuvent y causer des altérations.

5°. La *salive* dans ceux qui jeûnent doit être âcre, détersive, & résolutive; alors la chaleur tend à alkaliser les liqueurs du corps, il faut en conséquence que la *salive* contracte quelque âcreté; comme on sait que le savon est un composé de sel & d'huile, il n'est pas surprenant que la *salive* qui est formée par les mêmes principes soit détersive; enfin elle doit être résolutive; car outre que par son action elle débouche les pores, elle agite en même tems les vaisseaux, & y fait couler les liqueurs par cette agitation.

6°. La *salive* peut contribuer à la fermentation; car les sels étant volatilisés, peuvent se détacher facilement; ainsi ils pourront alors exciter une fermentation dans les corps où il se trouvera des matieres propres à les décomposer.

7°. Ce que le microscope nous découvre dans la *salive*, n'est pas contraire à ce que nous venons d'établir; il nous y fait voir des parties rameuses qui nagent dans de l'eau; or ces parties rameuses sont les parties de l'huile.

8°. Dans les maladies, le goût de la *salive* est mauvais; comme les humeurs séjournent & s'échauffent, elles deviennent âcres, & par conséquent la *salive* qui en est le produit, doit causer une impression desagréable; quand on ne sent plus de mauvais goût, c'est un signe que la santé renaît, car c'est une marque que les liqueurs coulent, & ne s'échauffent plus comme auparavant. C'est sur ce principe que les Mé-

decins regardent souvent la langue, & sont attentifs aux impressions qu'y laissent les maladies.

9°. La *salive* ayant un mauvais goût, les alimens nous paroissent desagréables, parce que leurs molécules se mêlent avec celles de la *salive*.

Parlons à présent des usages de la *salive*. Mais pour les mieux comprendre, il faut se rappeller qu'elle est composée d'eau, & d'une assez grande quantité d'esprits, d'un peu d'huile & de sel, qui mêlés ensemble, forment une matiere savonneuse.

Les alimens étant atténués par le mouvement de la mastication, la *salive* qui s'exprime par cette même action, & se mêle exactement avec eux, contribue 1°. à les assimiler à la nature du corps, dont ils doivent être la nourriture; 2°. marie les huiles avec les matieres aqueuses; 3°. produit la dissolution des matieres salines; 4°. la fermentation; 5°. un changement de goût & d'odeur; 6°. un mouvement intestin; 7°. une réfection momentanée; 8°. quoiqu'insipide, c'est par elle que s'appliquent à l'organe du goût les corps savoureux.

La *salive* étoit d'une absolue nécessité. 1°. Il étoit besoin d'une liqueur qui humectât continuellement la bouche pour faciliter la parole, & oindre le gosier pour faire avaler les alimens qui sans cela ne pourroient point glisser. 2°. Il falloit un fluide qui pût dissoudre les sels & les matieres huileuses, & c'est ce que peut faire la *salive* par sa partie aqueuse, par son sel & par son huile; si elle eût été entierement huileuse, elle n'auroit point dissout les matieres salines; & si elle n'eût été qu'une eau pure, elle n'auroit point eu d'ingrès dans les matieres grasses. 3°. Il étoit nécessaire qu'il coulât dans la bouche une liqueur qui pût mêler les matieres huileuses, & celles qui sont aqueuses; une liqueur saline, aqueuse & savonneuse peut se faire parfaitement, parce que le savon s'unit avec ces deux matieres. 4°. Si la *salive* avoit eu quelque goût ou quelque odeur, il eût été impossible que nous eussions apperçu le goût ou l'odeur des alimens. 5°. Les sels n'agissent point qu'ils ne soient dissous; il a fallu un dissolvant qui fût toujours prêt dans la bouche; la *salive* passe encore dans la masse du sang avec les alimens, & peut-être qu'elle se perfectionne toujours davantage pour venir reproduire les mêmes effets.

Puisque la *salive* ne se sépare d'un sang artériel très-pur, qu'après y avoir été élaborée par un artifice merveilleux, se déchargeant dans la bouche, & se mêlant aux alimens, on a tort de la rejetter.

La trop grande excrétion de *salive* trouble la premiere digestion, & conséquemment celles qui suivent, produit la soif, la séchéresse, l'atrabile, la consomption, l'atrophie. Mais si elle n'est point filtrée dans la bouche, ou du moins si elle l'est en bien plus petite quantité que de coutume, la manducation des alimens, le goût, la déglutition, la digestion sont empêchés, & la soif est en même tems augmentée.

L'écoulement de la *salive* augmente ou diminue, selon la différente position du corps. 1°. Si on lie le nerf qui va à une glande salivaire, la filtration de la *salive* ne cesse pas d'abord, mais elle se fait plus lentement. 2°. Si on lie les veines jugulaires à un chien, la *salive* coule en si grande abondance, que cet écoulement ressemble au reflux de bouche que donne le mercure; cela vient de ce que le sang étant arrêté dans les veines jugulaires, les arteres qui sont dans les glandes qui filtrent la *salive*, se gonflent, battent plus fortement, & poussent par-là plus de liqueur dans les filtres salivaires. 3°. La nuit il coule dans la bouche moins de *salive* que durant le jour, parce que durant le sommeil les glandes ne sont pas agitées par les muscles & par la langue, comme elles sont quand nous veillons; d'ailleurs la transpiration qui augmente durant la nuit, diminue l'écoulement de la *salive*; c'est pour la même raison que cet écoulement cesse durant les grandes diarrhées. 4°. Dans certaines maladies, comme la mélancolie, par exemple, la *salive* coule en grande quantité; cela vient de ce que le sang trouvant des obstacles dans les vaisseaux mésentériques qui sont alors gonflés & remplis d'un sang épais, le sang se jette en plus grande quantité vers les parties supérieures, & en commun il s'y filtre plus de liqueur. 5°. Dans l'esquinancie la *salive* coule en grande quantité, parce que les vaisseaux qui vont aux glandes, s'engorgent à cause de l'inflammation; ainsi l'irritation exprime plus de *salive*. 6°. Quand la mâchoire est luxée, on éprouve un grand écoulement de *salive*; mais cet écoulement ne vient que de ce que les organes de la déglutition sont dérangés. 7°. Dans les petites veroles confluentes, il arrive une grande sputation, parce que la transpiration étant arrêtée, les glandes salivaires reçoivent plus de *salive*. Ajoutez à cela les pustules qui se forment au gosier. 7°. Pour le crachement qui vient dans la phthisie commençante, il est produit par des obstacles qui empêchent le sang de circuler librement; on n'a qu'à se rappeller ce qui arrive par la ligature des veines jugulaires, & on expliquera facilement tous les phénomenes de cette espece.

La salivation peut être causée par les matieres âcres; l'usage du tabac, par exemple, fait cracher beaucoup: ce que les purgatifs âcres produisent dans les intestins, le tabac le produit ici; il irrite les nerfs, il donne de l'action aux vaisseaux capillaires: tout cela cause un engorgement qui pousse la *salive* dans les couloirs avec plus de force & en plus grande quantité; en un mot, le tabac agit comme les vésicatoires; mais la matiere qui produit la salivation la plus abondante, c'est le mercure. *Voyez* SALIVATION *mercurielle*. (*Physiol.*)

Non-seulement la *salive* peut être plus ou moins abondante, suivant la disposition des corps, comme on l'a remarqué: non-seulement le mercure peut en produire une évacuation prodigieuse & contre nature par les glandes salivaires, mais de plus, la *salive* peut être viciée singulierement dans différentes maladies. Il est rapporté dans les journaux d'Allemagne, qu'une vieille femme malade mit de sa *salive* sur la bouche d'un enfant, & qu'il survint d'abord à cet enfant plusieurs croutes galeuses sur les levres. On lit dans les Transactions philosophiques qu'une jeune femme ayant négligé de se faire têter, rendoit une *salive* toute laiteuse; & quand cela lui arriva, ses mamelles se désenflerent. On lit encore dans les mémoires des curieux de la nature, qu'un particulier maladif & pituiteux crachoit une *salive* qui se coaguloit, & formoit une espece de chaux. (*D. J.*)

SALIVE *maladies de la*, (*Médec.*) I. La *salive* abonde en plus grande quantité dans la bouche, 1°. dans le tems de la mastication, de la succion & du baillement, lorsqu'on se porte bien; 2°. quand on fait usage de quelques remedes, comme de mercure, de mastich, de tabac, de jalape, de méchoacan, de remedes antimoniaux, on rejette encore davantage de *salive*; & si cette evacuation ne procure pas la guérison de quelque maladie, elle prive le corps de l'humeur savonneuse qui lui est naturelle, & retarde l'élaboration du chyle; 3°. lorsqu'au retour de la *salive* par les jugulaires, il se rencontre quelque obstacle dans l'angine, dans le gouêtre & les autres tumeurs du gosier, si on rejette trop de *salive*, cet accident menace d'un danger qu'on ne peut prévenir, qu'en dissipant la cause comprimante; 4°. la *salive* qui vient à la suite de l'irritation de la bouche, de la dentition, de l'odontalgie, soulage rarement, & cause même d'autres maux qui naissent du défaut de secrétion; 5°. dans le dégoût, la nausée, & les autres maladies

du ventricule, l'abondance de *salive* est un signe de cacochylie, qu'il faut arrêter par le moyen des stomachiques, en évacuant cet amas de mauvaises humeurs; 6°. dans les maladies hypocondriaques, hystériques, convulsives, la grande salivation est souvent une marque d'un paroxime prochain; 7°. dans le scorbut, dans le catharre, & les maladies qui viennent de l'acrimonie des humeurs, l'abondance de *salive* annonce d'ordinaire la colliquation, sans qu'on en ressente du soulagement; 8°. cette sécretion est salutaire dans la petite vérole; souvent enfin elle est symptomatique.

II. Quand la *salive* aborde dans la bouche en quantité, elle produit la sécheresse & la malpropreté de la bouche, la soif & la difficulté de la déglutition; l'usage d'une boisson abondante acidulée diminue tous ces maux; dans les maladies aiguës il faut y ajouter les remedes nitreux.

III. Une *salive* plus épaisse, plus tenace, plus glutineuse, accompagnée d'écume, prouve que les humeurs ne sont pas assez tenues; il les faut diviser à l'aide des résolutifs, des délayans internes & d'une boisson abondante. La *salive* trop divisée a rarement lieu dans les maladies, excepté dans celles qui viennent de la colliquation des humeurs.

IV. La *salive* âcre, corrompue, fétide, acide, amere, salée, douçâtre, exige un traitement tiré de ces boissons dont on vient de faire mention.

V. La *salive* mêlée de pus marque quelque réservoir caché qu'il faut découvrir, ouvrir, vuider & déterger ensuite. (*D. J.*)

SALLAND LE, (*Géog. mod.*) petite contrée des Pays-Bas, aux Provinces-unies. Elle fait partie de la province d'Overissel. Elle est située entre la Dwente & la Trente, qui sont deux autres parties de la même province. Elle renferme plusieurs bourgs considérables, & entr'autres villes, Deventer, Zwol & Campen. Le nom de *Salland* est composé de *Sal* & *land*. *Sal* est la même riviere que l'Issel, & *land* veut dire *pays*. Ainsi *Salland* désigne le *pays de l'Issel*, parce qu'en effet il est situé sur cette riviere. (*D. J.*)

SALLE, s. f. (*Architect. antiq. & mod.*) c'est la premiere, la plus grande piece d'un appartement, & ordinairement la plus décorée. Les Italiens disent *sala*.

Il y a des *salles* au rez-de-chaussée; il peut y en avoir à tous les étages où se trouvent de grands appartemens. Vitruve parle de trois sortes de *salles* qu'il nomme *tétrastiles*, *corinthiennes* & *égyptiennes*.

Les *salles tétrastiles* étoient des *salles* qui avoient quatre colonnes; on les faisoit quarrées, & les colonnes servoient non-seulement à proportionner la largeur avec la hauteur, mais aussi à affermir l'étage de dessus.

Les *salles corinthiennes*, c'est-à-dire, selon la maniere des Corinthiens, étoient de deux sortes; les unes avoient leurs colonnes simplement posées sur le pavé, les autres étoient assises sur des piédestaux; mais en ces deux manieres les colonnes étoient toujours près du mur. Les entablemens se faisoient de stuc ou de bois, & il n'y avoit jamais qu'un rang de colonnes, les voûtes étoient ou en plein ceintre, ou surbaissées, n'ayant de trait qu'un tiers de la largeur de la *salle*, & elles devoient être enrichies de compartimens de stuc & de peinture. La longueur de ces *salles* seroit celle d'un quarré & deux tiers de leur largeur.

Les *salles égyptiennes*, assez semblables aux basiliques, avoient un portique dans leur pourtour; car les colonnes étoient éloignées du mur, de même qu'aux basiliques, & sur ces colonnes il y avoit un entablement. L'espace d'entre les colonnes & le mur étoit couvert d'une plate-forme avec une balustrade tout-autour. Dessus ces mêmes colonnes il y avoit un mur continu, avec des demi-colonnes en-dedans moindres d'un quart que celles d'en-bas; aux entre-colonnes on pratiquoit des fenêtres pour donner du jour à la *salle*. Les *salles égyptiennes* devoient être magnifiques & d'une proportion admirable, tant à cause de l'ornement des colonnes, qu'à cause de leur hauteur, parce que le sofite ou plafond étoit au-dessus de la corniche du second ordre; il est aisé de juger combien ces *salles* étoient commodes & propres à faire des assemblées, & à donner toutes sortes de divertissemens.

SALLE, se dit aussi de certains lieux publics où les maîtres reçoivent leurs écoliers, & leur donnent des leçons à danser, ou en fait d'armes; & c'est ce qu'on nomme *salle de danse*, *salle d'escrime*, &c.

Salle d'assemblée, est celle que l'on destine dans une maison pour y recevoir la compagnie.

Salle des gardes, est chez les rois & princes, le lieu de leurs palais où sont leurs gardes.

Salle d'audience, est une piece du grand appartement d'un prince pour recevoir & donner audience à des ministres de princes étrangers, ou autres personnes.

Salle de bal, grande piece qui sert pour les concerts & les danses, avec tribunes élevées pour la musique, comme celle du grand appartement du roi à Versailles. Il y a aussi des *salles* de ballets, des *salles* de comédie, des *salles* de machines, *&c.*

Salle à manger, piece au rez-de-chaussée près du grand escalier, & séparée de l'appartement: ces sortes de *salles* étoient appellées *cyzicènes* chez les anciens.

Salle du commun, piece près de la cuisine & de l'office où mangent les domestiques.

Salle de bain, c'est la principale piece de l'appartement du bain, où sont la cuve & autres ustensiles nécessaires pour le bain.

Salle d'eau, espece de fontaine plus basse que le rez-de-chaussée, où l'on descend par quelques degrés, & qui est pavée de compartimens de marbre avec divers jets d'eau, & entourée d'une balustrade, comme la *salle d'eau* de la vigne du pape Jules à Rome.

Salle de jardin, c'est un grand espace de figure réguliere, bordé de treillage, & renfermé dans un bosquet, pour servir à donner des festins, ou à tenir bal dans la belle saison; comme la *salle* du bas du petit parc de Versailles, qui est entourée d'un amphithéâtre avec sieges de gazon, & un espace ovale au milieu un peu élevé & en maniere d'arene, pour y pouvoir danser la nuit à la lumiere des flambeaux.

Le mot de *salle*, selon Ménage, vient de l'allemand *salh* qui veut dire la même chose. Du Cange le dérive de *sala*, qui dans la basse latinité signifie une maison; mais je crois l'étymologie de Ménage plus vraissemblable. (*D. J.*)

SALLE, *terme de relation*, c'est le nom que nos voyageurs donnent aux poches qu'ont les singes aux deux côtés de la mâchoire, où ils serrent ce qu'ils veulent garder. (*D. J.*)

SALLE-D'ARMES, (*Escrime.*) endroit où s'assemblent les écoliers pour apprendre l'art de l'escrime. Dans une *salle-d'armes* il doit y avoir des fleurets, *voyez* FLEURETS, un plastron, *voyez* PLASTRON, & des sandales: la sandale est un soulier dont l'empeigne est coupée au-dessous de la boucle, & laisse toute l'extrémité du pié découverte. Les escrimeurs mettent une de ces sandales au pié droit, afin qu'en frappant du pié à terre l'orteil ne se blesse point.

SALLIUS LAPIS, (*Hist. nat. Lithol.*) nom d'une pierre blanche, fort pesante & friable, qui guérissoit, dit-on, les vertiges, qui empêchoit d'avorter, & qui étoit un bon remede pour les maux d'yeux, lorsqu'on la broyoit avec du lait.

SALLON, s. m. (*Architect.*) grande piece située au milieu du corps d'une maison, ou à la tête d'une galerie, ou d'un grand appartement. Sa forme ordinaire est celle d'un rectangle, dont la longueur est à la largeur comme 4 à 3, ou tout-au-plus comme 2 à 1. Ses faces doivent être en symmétrie; & comme sa hauteur comprend ordinairement deux étages, & qu'il a deux rangs de croisées, l'enfoncement de son plafond doit être ceintré, ainsi qu'on le pratique dans les palais d'Italie. Il y a des *sallons* quarrés comme celui de Clagny; de ronds & d'ovales, comme ceux de Vaux & du Rincy; d'octogones, comme celui de Marly, & d'autre figure. On décore les *sallons* avec des colonnes corinthiennes qui bordent des glaces ou des tableaux; mais cette décoration qui comporte une grande richesse, est tout-à-fait arbitraire. On en peut voir un beau modele dans les *Pl. VIII. & IX.* du *tome I.* du *traité de la décoration des édifices*, par M. Jacques-François Blondel.

C'est dans les *sallons* qu'on se repose lorsqu'on vient de la chasse, ou de la promenade, qu'on joue & qu'on donne des repas de conséquence. *Daviler.* (*D. J.*)

SALLON DE TREILLAGE, (*Jardinage.*) espece de grand cabinet dans un jardin, rond ou à pans, fait de treillage de fer & de bois, & couvert de verdure. On trouvera des figures de *sallon de treillage* dans la théorie & la pratique du jardinage. (*D. J.*)

SALLUVIENS, LES, *Salluvii*, *Salvii*, *Sallyes*, *Sallycus*, (*Géog. anc.*) *voyez* ce dernier *mot*. Les *Salluviens* étoient un peuple originaire de Ligurie, établi dans la contrée des Gaules, que nous appellons aujourd'hui la *Provence*. Les Marseillois ayant réclamé le secours des Romains contre ces peuples, le consul M. Fulvius Flaccus fut envoyé contre eux l'an de Rome 627; il les défit, & en triompha. C'est le premier triomphe des Romains sur les Gaulois transalpins. C. Sextius continua la guerre contre ces mêmes peuples en qualité de proconsul, & il acheva de les soumettre en 629. Il bâtit en ce pays une ville, qui, à cause de l'abondance de ses eaux & du nom de son fondateur, fut appellée *Aquæ Sextiæ*; c'est Aix, capitale de la Provence. (*D. J.*)

SALM, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, au duché de Luxembourg, à trois lieues de Roche-en-Famine, avec titre de *comté*. *Long.* 23. 24'. *lat.* 50. 6. (*D. J.*)

SALM, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Salmona*, petite riviere d'Allemagne dans l'Eiffel & dans l'électorat de Trèves. Elle se jette dans la Moselle à 2 lieues au-dessous de Treves. (*D. J.*)

SALMA, (*Géogr. mod.*) nom de deux villes de l'Arabie-heureuse. *Long.* de l'une, selon Ptolomée, 70. 30. *lat.* 26. *long.* de l'autre, 63. 20. *lat.* 24. 20. (*D. J.*)

SALMACIS, (*Géog. anc.*) fontaine d'Asie dans la Carie. Elle ne doit pas être loin de la ville du même nom, & peut-être lui donnoit-elle son nom. Cette fontaine avoit, disoit-on, la réputation de rendre mous & efféminés ceux qui bûvoient de ses eaux. Strabon, *l. XIV.* plus judicieux que le vulgaire, ne croit point qu'elle eût cette propriété; mais, selon lui, ce défaut de ceux qui en bûvoient venoit de leurs richesses & de leur intempérance.

Vitruve, *l. II. c. viij.* en donne une autre raison. Il y a, dit-il, tout auprès de la fontaine de *Salmacis* un temple de Vénus & de Mercure. On croit faussement qu'elle donne la maladie de l'amour à ceux qui en boivent; mais il n'y aura point de mal à rapporter ce qui a donné lieu à ces faux bruits qui se sont répandus par-tout. Il faut savoir, continue-t-il, que les Grecs qui s'établirent en cet endroit, charmés de la bonté de cette eau, y éleverent des cabanes, & qu'ensuite ils attirerent des montagnes les barbares, les engagerent à s'amollir, c'est-à-dire à adoucir la férocité de leurs mœurs, & à se policer en se soumettant aux lois, & en s'accoutumant à une vie moins sauvage.

Festus en indique une raison bien différente; il avoue que cette fontaine étoit très-funeste à la pudicité, & ceux qui en alloient boire s'exposoient à la perdre, non que l'eau eût par elle-même aucune qualité, mais parce que pour y aller il falloit passer entre des murs qui resserroient le chemin, & donnoient par-là occasion aux débauches de surprendre les jeunes filles qu'ils déshonoroient, sans qu'elles pussent leur échapper. Ovide, que l'opinion du peuple accommodoit mieux, l'a embrassée.

Cui non audita est obscenæ Salmacis *unda?*

C'est ce qu'il dit dans le *XV. liv.* de ses métamorphoses *vers* 319. On peut voir comment il a traité la fable de la nymphe *Salmacis*, *l. IV. fab.* 11. (*D. J.*)

SALMACIS, s. f. (*Mytholog.*) nom d'une nymphe, tellement amoureuse d'Hermaphrodite, fils de Mercure & de Vénus, que l'ayant surpris comme il se baignoit dans une fontaine de Carie, elle se jetta dedans & en l'embrassant étroitement, elle pria les dieux de les unir pour jamais. Sa priere fut exaucée, leurs deux corps n'en firent plus qu'un, où étoit néanmoins conservé le sexe de l'un & de l'autre. La fable ajoute que depuis cette fontaine située près d'Halicarnasse fut nommée *Salmacis*, & que tous ceux qui s'y baignoient devenoient efféminés. (*D. J.*)

SALMANTICA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Lusitanie, chez les Vettons, selon Ptolomée, *liv. XXI. c. v.* Plutarque l'appelle *Salmatica*, & dit que c'est une grande ville. Il est à croire que *Salmantica* ou *Salmatica* est Salamanque. (*D. J.*)

SALMASTRE, (*Géogr. mod.*) ville d'Asie dans la Perse, résidence d'un kan qui y commande, à quatre journées de Tauris & à vingt-huit d'Alep. C'est, dit Tavernier, *l. III. c. iv.* une jolie ville sur les frontieres de anciens Assyriens & des Medes, & la premiere de ce côté-là des états du roi de Perse. Les guerres du dernier siecle & de celui-ci ont vraissemblablement ruiné cette ville. (*D. J.*)

SALME, s. m. (*Comm.*) en italien *salma*, mesure des liquides, dont on se sert dans la Calabre & dans la Pouille, provinces du royaume de Naples. Le *salme* est de dix stars, & le star de 32 pignatolis ou pots, qui font à-peu-près la pinte de Paris, ainsi le *salme* contient environ 320 pots ou pintes. *Salme* est aussi un poids de 25 livres. *Salme*, c'est encore une mesure de grains dont on se sert à Palerme. Le *salme* contient 16 tomolis, & le tomolis 4 mondels, 10 *salmes*. Deux septiemes font le last d'Amsterdam. *Voyez* LAST. *Dict. de Comm. & de Trév.*

SALMERO, s. m. (*Ichtyol.*) espece de petit saumon de riviere ou de lac, qu'on trouve ordinairement près de la ville de Trente. Sa figure est longue & ovalaire, son museau est gros, sa bouche est garnie de dents, sa tête est ronde, son dos est noirâtre, ses côtés sont blanchâtres, son ventre est rouge. Ce poisson tient un peu de la truite. Sa chair a la couleur & le goût de celle du saumon ordinaire; elle est tendre, friable, nourrissante, excellente à manger, mais de peu de garde. (*D. J.*)

SALMES, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Salme*, petite ville ou bourg de Lorraine au pays de Vosge, sur les frontieres de la basse Alsace, près de la riviere de Brusch, à 8 lieues de Strasbourg, à 22 de Nancy & à 14 de Marsal, avec titre de *comté*. *Long.* 24. 56'. *latit.* 48. 35'. (*D. J.*)

SALMI, s. m. (*Cuisine.*) ragoût qu'on fait avec des bécasses, des alouettes, des grives, & autres pieces de gibier roties à la broche, dépecées ensuite & cuites sur un réchaud avec du vin, des petits morceaux de pain, & autres ingrédiens propres à piquer le goût.

SALMIGONDI, s. m. (*Science étym.*) assaisonnement composé de differentes choses. On disoit du tems de Rabelais *salmigondin* ; à présent on ne connoît plus que le mot vulgaire *salmigondi*, qui est la même chose que *pot pourri*. On dérive ce mot de *salgami conditum*. Les anciens ont appellé *salgamum* toutes sortes de légumes, comme raves, choux, concombres, *&c.* que l'on mettoit dans un pot avec du sel pour les conserver ; l'on s'est servi sur cet exemple du mot *salmigondi*, pour exprimer des ragoûts composés de plusieurs sortes de choses. (*D. J.*)

SALMONE, (*Géog. anc.*) ville ancienne du Péloponnèse, dans la Pisatide, selon Strabon, *l. VIII.* Il dit qu'il y avoit une source de même nom, d'où sort l'Enipe, nommé ensuite *Barnichius*, qui se va perdre dans l'Alphée. (*D. J.*)

SALMONÉE, s. m. (*Mythol.*) frere de Sisyphe, étoit fils d'Eole & petit-fils d'Hellen. Ayant conquis toute l'Elide jusqu'aux rives de l'Alphée, il eut la témérité de vouloir passer pour un dieu. Pour cet effet, il bâtit un pont d'airain, sur lequel il faisoit rouler un chariot qui imitoit le bruit du tonnerre, & de son char il lançoit des torches allumées sur quelques malheureux qu'il faisoit tuer à l'instant, pour inspirer plus de terreur à ses sujets. « J'ai vu, dit Enée, » dans les horreurs d'un cruel supplice, l'impie *Salmonée*, qui eut l'audace de vouloir imiter le foudre » du maître du monde : armé de feux, ce prince par- » couroit sur son char la ville d'Elis, exigeant de ses » sujets les mêmes honneurs qu'on rend aux immor- » tels. Insensé, qui par le vain bruit de ses chevaux » & de son pont d'airain, croyoit contrefaire un » bruit inimitable » ! Mais Jupiter lança sur lui le véritable foudre, l'investit de flamme (ce n'étoient pas de vains flambeaux), & le précipita dans l'abîme du Tartare. (*D. J.*)

SALMUNTI, (*Géog. anc.*) Σαλμοῦντι, ville maritime d'Asie, où Alexandre assista à des jeux de théâtre. Diodore de Sicile la met sur la mer Erythrée ; mais cette mer s'étendoit au-delà du sein persique, & presque jusqu'à l'Indus. Plutarque semble la mettre dans la Gédrosie, & Arrien dans la Caramanie. (*D. J.*)

SALNICH, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, en Albanie ; elle a sa source dans les montagnes de la Chimera, & se jette dans le golphe de Venise. Les anciens l'ont connue sous les noms de *Celydnus* & de *Pepilychnus*. (*D. J.*)

SALO, (*Géog. anc.*) génit. *Salonis*, nom latin d'une riviere de l'Espagne tarragonoise. C'est aujourd'hui le *Xalon*. Martial, né à Bilbilis, lieu situé sur cette riviere, en fait mention, *l. X. épig.* 103.

Municipes, augusta mihi quos Bilbilis acri
Monte creat, rapidis quos Salo *cingit aquis.*

Il met, dans une autre épigramme, qui est la 104, cinq relais de Tarragone à Bilbilis & à *Salon.*

Illinc te rota tollet, & citatus
Altam Bilbilin & tuum Salonem
Quinto forsitan essendo videbis.

C'étoient les eaux de cette riviere qui donnoient une excellente trempe aux ouvrages d'acier que l'on faisoit à Bilbilis. (*D. J.*)

SALO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'état de Venise, au Bressan, sur le lac, & à quatre lieues au nord-ouest de Gardes. Elle communique son nom à tout le canton, qu'on nomme en italien *Riviera di Salo* ; le mot de riviere se prend ici comme quand on dit la riviere du Levant, la riviere du Ponent, en parlant de la côte de Gènes. Comme ce canton est à couvert des vents du nord, à cause des montagnes, il est fertile en olives, citrons, grenades, oranges, *&c.* Ce canton est composé de trente-six communautés, qui reglent par un conseil toutes les affaires qui s'y rapportent. *Long.* de la ville, *28. 7. latit. 45. 36.*

Bonfadio, (Jacques) né dans cette ville, fut nommé historiographe de la république de Gènes, qui lui assigna une bonne pension pour cette charge. Il mit au jour les cinq premiers livres des annales de cet état ; mais il y parla si satyriquement de quelques illustres familles génoises, qu'elles en furent vivement irritées. On fit des recherches sur la vie de l'auteur, & on le trouva coupable d'un crime qu'il faut taire, & pour lequel il eut la tête tranchée en 1551. Manuce reconnoît que Bonfadio écrivoit également bien en latin & en italien, *romano eloquio & etrusco præcellens.* On a de lui des poésies dans ces deux langues. (*D. J.*)

SALOBRENA, (*Géog. mod.*) ou *Salobregna*, en latin *Selambina*, dans Ptolomée, *l. II. c. 6.* petite ville d'Espagne, au royaume de Grenade, sur un rocher, proche la mer, à une lieue au couchant de Motril, avec un château fortifié, où on tient garnison. *Long. 13. 51. latit. 36. 16.* (*D. J.*)

SALOIR, s. m. (*Chaircuiterie.*) vaisseau de bois où l'on garde le sel. Les Chaircuitiers nomment aussi *saloir*, le vaisseau où ils salent la chair de porc & les lards qu'ils coupent & débitent en fleches. Ces *saloirs* sont ordinairement de bois, quelquefois ronds, & quelquefois longs en forme de coffres ou de cuves. Il y a aussi des *saloirs* de terre cuite, dont l'ouverture est très-large. Les chairs salées se conservent mieux dans ces derniers ; mais outre qu'ils se cassent aisément, ils ne sont pas capables de contenir beaucoup de chair. (*D. J.*)

SALOMON, LE CAP DE, (*Géog. mod.*) en latin *Salmonium*, ou *Salmonium promontorium* ; il est à la pointe orientale de l'île de Candie, vers l'orient, à onze lieues de Sitia, entre le cap Sidero au nord, & le cap Sacro. (*D. J.*)

SALOMON, *les îles de*, (*Géog. mod.*) îles de la mer du sud, ainsi nommées par Alvaro de Mendoça, qui les découvrit en 1567. Les principales sont, dit-on, au nombre de dix-huit. La plus grande se nomme l'*île Isabelle*, à laquelle on donne plus de cent lieues de tour. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la plûpart des *îles de Salomon* ne sont point découvertes, & que celles qui le sont, ne sont pas connues. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'en général l'air y est assez tempéré ; mais on ne connoît ni le terroir, ni les habitans de ces îles. *Long.* selon Dudley, *152. 204. latit. 7. 23.* (*D. J.*)

SALOMON, *les piscines de*, (*Géog. mod.*) ou les lavoirs de *Salomon*, comme Maundrel les nomme. La description qu'il en a donnée, & celle du P. Nau, jésuite, ne s'accordent pas ensemble. Ce dernier les met à deux lieues de la ville de Thécua. Ces deux voyageurs cependant ne comptent que trois *piscines de Salomon*, dont une partie a été creusée dans la roche vive. Elles reçoivent leur eau d'une fontaine scellée qui est plus haute. On ignore qui est l'auteur de ces sortes de réservoirs d'eau ; mais c'est vraissemblablement quelque calife. (*D. J.*)

SALON, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Provence, dans la viguerie d'Aix, & traversée par un bras de la Durance, appellée la *fosse-Crapone.* *Salon* est à huit lieues au nord-ouest d'Aix, & dépend d'Arles pour le spirituel. On voit dans l'église des cordeliers le tombeau de Michel Nostradamus, qui est mort dans cette ville. *Long. 22. 48. latit. 43. 40.*

Crapone (Adam de), gentilhomme natif de *Salon* dans le xvj. siecle, se distingua singulierement par ses connoissances de la méchanique hydraulique. Il exécuta en ce genre des ouvrages dignes de mémoire ; il fit écouler les eaux croupissantes de Fré-

jus, ce qui rendit l'air de cette ville plus sain. Il imagina & travailla en 1558 au canal de Provence, appellé de son nom le *canal Crapone*; c'est un canal de six lieues au-dessus de l'embouchure de la Durance dans le Rhône, & qui porte l'abondance dans des campagnes stériles. Il avoit entrepris de joindre les deux mers en France, & le roi Henri II. avoit même commencé à y faire travailler; mais la grande capacité de Crapone lui fut fatale : car ayant été envoyé à Nantes en Bretagne pour y démolir les travaux d'une citadelle qu'on avoit exécutée sur un méchant terrain, il fut empoisonné dans la quarantieme année de son âge, par les premiers entrepreneurs de cette citadelle. (*D. J.*)

SALONA, (*Géog. mod.*) ville de Grece, dans la Livadie, près du golphe du même nom, sur une petite riviere, à dix-huit lieues au nord-est de Lépante. Elle est habitée en partie par les Turcs, qui y ont sept mosquées, & par les Grecs, qui y ont six églises, avec un évêque suffragant d'Athènes.

Salona n'est point l'ancienne Delphes, ville de la Phocide; mais c'est *Amphisa*, comme M. Spon l'a prouvé par une belle & grande inscription latine, qu'il trouva dans une des églises de la ville; cette inscription étoit un rescrit du proconsul romain Decimius Secundinus, qu'il adressoit aux habitans d'Amphisa. *Long.* 40. 35. *latit.* 38. 50. (*D. J.*)

SALONE, *Salona*, (*Géogr. anc. & mod.*) ancienne ville maritime de la Dalmatie. Elle est nommée *Colonia-Martia*, *Julia Salona*, dans une inscription rapportée par Gruter, *p.* 23. *n°.* 12.

Spon décrit ainsi les restes de cette ville. *Salone* étoit, dit-il, un ville fameuse dans l'antiquité, mais nous n'y trouvâmes que des masures, & il n'y a plus qu'une église avec quatre ou cinq moulins. Les villes périssent, aussi-bien que les hommes. Elle étoit dans une belle plaine à deux milles de la montagne Morlaque qu'elle avoit au nord, & s'étendoit jusqu'à un petit golfe qui étoit son port, dans lequel va tomber la petite riviere qui passe au milieu & où l'on pêche des truites. Elle est dans une égale distance de Glissa & de Spalatro, environ à 4 milles de l'un & de l'autre. Elle pouvoit avoir 8 à 9 milles de tour; mais ceux du pays disent qu'elle en avoit davantage.

Le chemin qui va de *Salone* à Clissa portoit anciennement le nom de *via Gabiniana*, comme on l'apprend d'une inscription antique; Clissa a succédé à l'*Andetrium* des anciens. Zonare rapporte que Dioclétien se retira à *Salone*, ἐν Σαλῶνι, ville de Dalmatie où il étoit né; aussi un de nos poëtes fait-il dire à cet empereur dans la tragédie de Gabinie.

Salone *m'a vu naître, & me verra mourir.*

On nous représente communément Dioclétien comme un ennemi mortel des chrétiens, & son regne comme un saint Barthelemi continuelle. C'est néanmoins ce qui est entierement contraire à la vérité. Les fideles jouirent de la plus grande liberté pendant vingt ans sous cet empereur, & ne furent maltraités sous lui que pendant deux années. Encore Lactance, Eusebe & l'empereur Constantin imputent ces violences au seul Galerius, & non à Dioclétien. Il n'est pas en effet vraissemblable qu'un homme assez philosophe pour renoncer à l'empire l'ait été assez peu pour être un persécuteur fanatique. Concluons que l'ere des martyrs qui commence à l'avénement de Dioclétien, n'auroit dû être datée que deux ans avant son abdication, puisqu'il ne fit aucun martyr pendant vingt ans. C'est la réflexion de l'auteur de l'*Essai sur l'Histoire universelle.* (*D. J.*)

SALONIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Bithynie, selon Etienne le Géographe. Elle est nommée simplement *Salon*, Σαλων, par Strabon, *l. XII. p.* 563, qui dit qu'aux environs il y avoit des pâturages excellens, où l'on nourrissoit des troupeaux de vaches dont le lait servoit à faire un fromage renommé, que l'on appelloit *fromage salonite.* (*D. J.*)

SALONICKI ou SALONICHI, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, au fond d'un golfe de même nom, & capitale de la Macédoine, près de la riviere de Vardari, à 50 lieues au sud-ouest de Sophie.

Cette ville autrefois grande & magnifique, connue sous le nom de *Thessalonique*, est encore peuplée & marchande. Les Juifs font presque tout le commerce qui consiste en soie, laine, coton; cuirs, *&c.* ils y ont plusieurs synagogues; les Grecs y ont aussi quelques églises, avec un archevêque. *Longitude*, suivant le P. Feuillée, Lieutaud, Desplaces & Cassini, 40. 39′. 30″. *latit.* 40. 41′. 10.

Le gouverneur de *Salonicki* porte le titre de *moula*, & sa charge le met en haute considération à la porte. Dans le tems qu'Andronic voulut s'emparer de l'empire, *Salonicki* fut prise par Guillaume, roi de Sicile. Elle revint ensuite sous la domination d'Andronic Paléologue, empereur de Constantinople, qui, pour s'unir à la république de Venise, lui céda les droits qu'il avoit sur *Salonicki*; mais Venise en jouit à peine deux ans. Le sultan turc profita du mauvais état des affaires de l'Italie & de la foiblesse des habitans qui n'étoient pas en état de lui résister. Il envoya un de ses généraux s'emparer de cette ville, dont il est resté maître; il accorda la tolérance de religion aux Grecs & aux Juifs, & *Salonicki* redevint florissante. (*D. J.*)

SALONICKI, LE GOLPHE DE, (*Géogr. moderne.*) golfe de la Macédoine dans l'Archipel; c'est le golfe Therméen des anciens, en latin *Thermeus* ou *Thermaicus sinus.* Il prend aujourd'hui son nom de la ville *Salonicki*, la seule qui soit sur ses bords. Le P. Coronelli donne 140 milles de longueur à ce golfe, qui par son exposition aux vents est périlleux pour ceux qui y naviguent. (*D. J.*)

SALONTA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar qui croît de la hauteur d'une toise. C'est une espece de tithimale qui n'a qu'une seule tige qui porte à sa cime douze ou quinze feuilles en bouquet semblables à celles du lauréole. Ses fleurs sont de couleur de chair.

SALOPIA, (*Géog. anc.*) 1°. nom latin de la ville de Shrewsburi. Quelques livres la nomment aussi *Salop.* 2°. Nom latin de Shropshire, que l'on appelle aussi la *province de Salop.* Ainsi ce nom latin sert également à cette province & à sa capitale. *Voyez* SHREWSBURI. (*D. J.*)

SALORGE, s. f. (*Commerce de sel.*) amas de sel ou especes des meules de sel destinées pour en faire commerce. L'ordonnance des gabelles défend d'avoir des *salorges* plus près de cinq lieues des greniers de la ferme.

On nomme *salorges* à Nantes, & dans plusieurs autres lieux de la Bretagne, les magasins où les marchands qui font le commerce des sels ont coutume de mettre & conserver leurs sels. Il en est parlé dans la pancarte ou tarif de la prevôté de Nantes. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

SALPA, s. f. (*Ichthiolog.*) c'est un poisson de mer gros, long, & ressemblant à la merluche : il vit d'algue & de mousse marine. On le fait sécher jusqu'à le rendre aussi dur que du bois, ensorte que pour l'attendrir & le pouvoir manger, il faut le battre quelque tems à coups de maillets. (*D. J.*)

SALPE, *voyez* SAUPE.

SALPÊTRE, s. m. (*Chimie.*) *voyez l'article* NITRE. Le *salpêtre* est un sel moyen dont on tire par l'analyse un alkali fixe assez semblable au sel gemme, & un acide volatil qui en fait la principale partie, & d'où naissent les propriétés qui le distinguent d'un autre sel.

Ces propriétés sont de se crystalliser en aiguilles, d'exciter un sentiment de fraîcheur sur la langue, & de se décomposer par le contact d'un phlogistique allumé, auquel son acide s'unit & se dissipe avec bruit.

Ce sel se forme sur la superficie de la terre, dans les caves, celliers, écuries, & autres lieux couverts imprégnés de substances végétales & animales, & où l'air a accès. Les vieux murs formés de matieres qui ont éprouvé l'action du feu, comme le plâtre & la chaux, en contiennent aussi beaucoup.

L'air, suivant le célebre M. Hellot, est l'agent principal qui forme ce sel, non qu'il en contienne en soi, mais comme développant par une sorte de fermentation qu'il excite dans ces matieres, les principes prochains du nitre qui y sont renfermés; de même dans le suc des raisins ce n'est point l'air qui y dépose le spiritueux inflammable, mais il le développe & le fait en quelque façon éclore par la fermentation; & aucun art n'auroit pû l'en tirer sans son entremise.

On peut augmenter la quantité du *salpêtre* que les terres produisent naturellement, en les abreuvant d'eaux provenant de la putréfaction d'animaux & de plantes; mais il faut que ces terres soient à couvert, pour les garantir de la pluie, qui dissoudroit & entraîneroit le *salpêtre* à mesure qu'il se formeroit, & que le lieu soit frais, pour le condenser & lui faire prendre corps. Par la même raison les terres exposées à la pluie ne donnent aucun *salpêtre*: on n'y trouve en les lessivant & après l'évaporation, qu'une matiere grasse & un peu de sel approchant du sel gemme.

Il faut aussi remuer souvent les terres à la pelle, pour donner lieu à l'air de les pénétrer, & d'y développer les principes nitreux; plus elles seront remuées, plus elles produiront de *salpêtre*: dans celles qui ne le sont point, il ne s'en forme qu'à la superficie. On commence au bout de deux mois à y trouver du *salpêtre*, & elles en acquierent toujours jusqu'à ce qu'elles en soient entierement rassasiées.

L'auteur de cet *article* vient de découvrir que le sel commun avoit aussi la propriété de produire du *salpêtre*: que son acide devenoit nitreux, & qu'il en acquéroit toutes les qualités par l'entremise de l'air, étant mêlé avec de la terre.

Pour s'en assurer par l'expérience, il a pris de la terre de jardin & en a fait cinq tas égaux dans un lieu couvert.

Le premier a été exactement lessivé à froid, & on n'y a ajouté aucune autre matiere qu'un peu d'eau pure dont on l'a arrosé lorsque la terre a paru trop desséchée.

Le second a été laissé tel qu'il étoit sortant du jardin; on l'a seulement arrosé de tems en tems d'un peu d'eau pure comme le premier.

Le troisieme a été différentes fois humecté d'urine.

Le quatrieme a été humecté par égale portion d'urine & d'eau, dans laquelle on avoit fait dissoudre du sel commun jusqu'à saturation.

Et le cinquieme a été seulement humecté d'eau salée.

On a remué ces terres à la pelle trois fois la semaine pendant six mois; & au bout de ce tems les ayant lessivées, elles ont donné du *salpêtre* dans les proportions ci-après; savoir,

Le premier tas	1.
Le deuxieme, ...	2.
Le troisieme, ...	3.
Le quatrieme, ...	6.
Et le cinquieme, ...	4.

Ces expériences, qui prouvent une sorte de conversion du sel commun en *salpêtre*, font présumer que ces sels pourroient bien être les mêmes dans leur principe, & qu'ils ne different entr'eux que par une plus grande quantité d'acide volatil qu'une fermentation plus parfaite fournit au *salpêtre*.

Deux observations paroissent encore appuyer cette conjecture; la premiere est que le *salpêtre* se rapproche du sel commun à mesure qu'on le dépouille de son acide, & qu'il devient semblable à ce sel lorsqu'il en est presqu'entierement dépouillé, & qu'au contraire le sel commun se nitrifie à mesure que la fermentation lui fournit cet esprit acide.

La seconde est qu'il ne se forme jamais de *salpêtre* sans sel commun, même dans la terre qui auroit été exactement lessivée & dépouillée de l'un & de l'autre de ces sels. Ces faits rendent assez probable l'opinion que le sel commun n'est qu'un nitre imparfait.

Peut-être pourroit-on tirer parti de cette découverte, en établissant des halles ou angards, pour y former du *salpêtre* avec les matieres & par les moyens qui viennent d'être indiqués: il couteroit peu d'en faire l'expérience dans un seul angard; & en calculant d'après les épreuves que l'on y feroit, on verroit quel seroit l'objet du produit du *salpêtre*, & de l'économie des frais de formation.

Si la chose se trouvoit praticable, & qu'en multipliant les angards on pût se procurer à moins de frais la quantité de *salpêtre* que l'on voudroit, il en résulteroit encore les avantages ci après.

1°. De ne plus tirer de *salpêtre* de l'étranger.

2°. Que les paysans ne seroient plus exposés à voir tous les lieux bas de leurs maisons bouleversés par les salpêtriers, ou à leur donner de l'argent pour en être exemptés, sous prétexte que les terres ne sont pas bonnes.

3°. Que les terres salpêtreuses étant un excellent engrais, les paysans s'en serviroient très-utilement pour fertiliser leurs champs, s'ils en connoissoient la propriété, & s'ils savoient que de nouvelles terres mises à la place de celles-ci, auroient acquis au bout de deux ans pour les caves & celliers, & d'une année pour les étables & écuries, assez de nitre pour tenir lieu du meilleur fumier: mais ils ne le soupçonnent pas; & si la chose avoit lieu, il faudroit les en instruire, les seigneurs décimateurs y seroient intéressés.

Le *salpêtre* se tire des terres par le moyen d'une lessive à froid; pour faciliter l'écoulement des eaux, & empêcher que la terre ne bouche le trou du cuvier, on place dedans au-devant du trou, une piece de fond de tonneau en travers, & on remplit l'intervalle avec de petites pierres ou menus platras; on y met des cendres à-peu-près la sixieme partie de sa hauteur, en même tems qu'elles servent à dégraisser le *salpêtre*, elles fournissent à la partie acide l'alkali fixe dont elle pourroit manquer; il n'en faut cependant pas trop mettre, une plus grande quantité l'absorberoit; on acheve de remplir le cuvier de terres salpêtreuses, ou de platras broyés & passés à la claie. Lorsque c'est de la terre, elle doit auparavant avoir été bien ameublie, & il faut la mettre très-légérement dans le cuvier; car pour peu qu'elle fût pressée, l'eau ne passeroit point, ou ne passeroit que très-lentement. On la couvre de paille pour empêcher que l'eau ne la comprime lorsqu'on la verse dessus; on y coule peu-à-peu la quantité d'eau nécessaire pour dissoudre le *salpêtre*, & pour rendre cette eau plus chargée de nitre, on la passe sur un second cuvier à mesure qu'elle s'écoule du premier, de même du second sur un troisieme, & du troisieme sur un quatrieme. Elle est alors chargée de *salpêtre* autant qu'elle le peut être si les terres sont bonnes. De ce quatrieme cuvier on la porte dans une chaudiere sur le feu, où on la fait bouillir en l'écumant avec soin, jusqu'à ce qu'elle ait pris assez de consistance pour se congeler lorsqu'on en laisse tomber une goutte sur une assiete; alors on la

la transvase dans un vaisseau appellé *rapuroir*, où l'y laisse une demi-heure pour qu'elle y dépose ses impuretés. Du rapuroir, & avant qu'elle soit refroidie, on la verse dans des bassins où le *salpêtre* se forme en crystaux dès qu'il est froid. On met égoutter les bassins le cinquieme jour, & l'eau qui en sort appellée *eau-mere*, est portée avec les écumes sur les terres destinées à être lessivées, qu'elles bonifient; ce *salpêtre* est appellé *de la premiere cuite*.

Cette cuite produit toujours une certaine quantité de sel commun, qui se forme au fond de la chaudiere, & que l'on en retire avec une écumoire avant de mettre la cuite dans le rapuroir.

Il est à remarquer que le sel commun lorsqu'il se trouve en grande quantité, comme dans la premiere cuite, se forme toujours avant le *salpêtre*; & que lorsqu'il se trouve en petite quantité, comme dans la deuxieme & dans la troisieme cuite, c'est le *salpêtre* qui se forme le premier, & le sel commun reste dissous dans l'eau mere de ces cuites; ou alors il se formeroit le premier si on cuisoit cette eau mere, attendu qu'il y seroit en grande quantité, à proportion de l'eau & du *salpêtre*. S'il arrivoit que le sel commun se formât constamment le premier, il y auroit à dire qu'il faut une plus grande quantité d'eau pour le tenir en dissolution, que pour y tenir le *salpêtre*, par la raison que le sel commun ne se dissout pas en plus grande quantité dans l'eau bouillante que dans l'eau froide, tandis que l'eau froide rassasiée de *salpêtre*, peut en dissoudre deux fois plus en la faisant chauffer. Mais pourquoi cette cause ayant son effet en grand, ne l'a-t-elle pas en petit? Seroit-ce que la petite quantité de sel commun étant répandue dans une grande quantité de *salpêtre*, les parties de sel s'y trouvent trop éloignées & trop embarrassées dans celles du *salpêtre* pour se réunir & se crystalliser?

On purifie le *salpêtre* en le faisant fondre dans de l'eau & le faisant bouillir jusqu'à ce qu'il se forme une pellicule dessus; un peu d'alun que l'on y jette pendant qu'il bout, tant à la premiere cuite qu'aux deux autres, y forme beaucoup d'écume que l'on ôte: c'est le meilleur procédé pour le dégraisser & le purifier. On y emploie aussi la colle-forte, mais avec moins d'effet. La pellicule étant formée, on le verse dans des bassins où il se crystallise presqu'aussitôt: on le met égoutter le troisieme jour, & l'eau qui en sort est jettée sur les terres.

La troisieme cuite, ou seconde purification, se fait de même.

Avant que de décharger les cuviers pour y mettre de nouvelle terre, on y repasse de l'eau pure pour achever d'en enlever le *salpêtre*, & cette eau qu'on appelle *le lavage*, est employée pour le lessivage suivant qu'elle fortifie.

Les terres salpêtreuses donnent communément un gros de *salpêtre* par livre de terre, & les meilleures un gros & demi.

Les vaisseaux dans lesquels on forme & on purifie le *salpêtre*, doivent être plutôt profonds que larges; il s'en dissipe beaucoup en bouillant, & l'on a remarqué que ce déchet se fait en raison de la surface de l'eau.

En raffinant le *salpêtre* on se propose d'en avoir un des plus purs, ou qui ait le moins qu'il est possible de substances étrangeres.

Le *salpêtre* brut, ou de la premiere cuite, tel qu'il sort des plâtres, contient quatre substances différentes, du *salpêtre*, du sel marin, une eau mere & une matiere grasse.

De ces trois sels il n'y a que le *salpêtre* qui soit inflammable, & conséquemment il est aussi le seul qui soit propre à faire la poudre à canon.

Le sel, ou sel marin, n'étant point susceptible d'inflammation, ne peut contribuer à celle de la poudre; au contraire il lui est très-préjudiciable, non seulement parce qu'il diminue la quantité du *salpêtre* dans la poudre, mais sur-tout parce qu'il attire l'humidité de l'air, & rend par-là la poudre humide & lui fait perdre son activité.

L'eau mere est une liqueur qui reste à la fin de tous les différens travaux de l'affinage du *salpêtre*, & qui ne se congele, ou ne se crystallise point, comme font le *salpêtre* & le sel. Cette eau contient en solution un vrai sel moyen, tels que sont le *salpêtre* & le sel. Ce sel de l'eau mere est formé par l'union des esprits ou acides du *salpêtre*, & du sel unis à une terre calcaire, ou telle que la craie. Elle peut être desséchée par des ébullitions suivies; mais aussitôt qu'elle est exposée au contact de l'air, elle en attire l'humidité, & se résout entierement. La poudre fabriquée avec un *salpêtre* qui contient de cette eau mere, devient humide très-facilement, ce qui est un défaut essentiel.

La matiere grasse qui se trouve avec le *salpêtre*, quoique combustible, ne peut contribuer à l'inflammation du *salpêtre*: les huiles ou graisses ne l'enflamment point; il faut pour y parvenir que les charbons des végétaux soient parfaitement brûlés & privés d'huile. Cette matiere grasse restant unie au *salpêtre*, l'empêche de s'égoutter & de se sécher, & le rend propre à reprendre de l'humidité.

Si le *salpêtre* brut ou d'une premiere cuite, à la quantité de 3600 livres, est dissous dans de l'eau, cuit & clarifié par la colle, & mis en crystallisation ou congelation, le *salpêtre* qu'on obtiendra par cet affinage s'appellera *salpêtre de deux cuites*.

Ce *salpêtre* d'une deuxieme cuite, dissous de nouveau dans de l'eau, cuit, & clarifié à la colle, & mis à crystalliser, donnera un nouveau *salpêtre* qu'on appellera *salpêtre de la troisieme cuite*: tel que les ordonnances le demandent pour la fabrication de la poudre à canon; ce *salpêtre* sera à la quantité de 1988 livres, & l'on employera six heures ou environ à faire ces deux cuites.

Si les liqueurs restantes de ces différens travaux, & que les ouvriers appellent *eaux*, sont mises ensemble à cuire, clarifiées à la colle, & après avoir été congelées, si elles sont égouttées, elles donneront un *salpêtre*, brut ou de la premiere cuite. Ce *salpêtre* de nouveau raffiné en donnera d'une seconde cuite. Enfin ce nitre de deux cuites pareillement affiné, fournira 392 livres d'un *salpêtre* de trois cuites.

A chaque cuite de ce deuxieme affinage, on aura en même tems que le *salpêtre*, 427 livres de sel qui se crystallisera au fond des chaudieres. Les eaux étant bouillantes, le sel marin a la propriété de se congeler au fond des vaisseaux qui servent à l'évaporation ou cuite; au lieu que le *salpêtre* pour se congeler demande le refroidissement: l'art a donc profité des différentes propriétés de ces sels pour les partager.

Les eaux qui proviennent du dernier affinage donneront par la cuite, la clarification & la congelation un nitre brut, qui raffiné encore deux fois, de même que dans les deux raffinages précédens, rendra un *salpêtre* de trois cuites, pesant 81 livres.

Si l'on cuit & congele encore toutes les eaux restantes des derniers affinages, elles donneront un pain de *salpêtre* brut de 67 livres. On pourroit poursuivre le raffinage de ce *salpêtre* jusqu'à zero.

La quantité de sel provenu de ces derniers affinages sera de 177 livres; & les écumes seront du poids de 171 livres.

La premiere observation que nous ayons à faire sur la fabrication du *salpêtre* par ces moyens, c'est qu'il sera bien préparé & fabriqué, les congelations en seront parfaites, les crystaux bien formés & très-gros, & donneront par conséquent des pains durs & solides, ce qui fera qu'ils s'égoutteront parfaitement, & ne conserveront presque rien des eaux. Ce *salpêtre*

ainsi fabriqué, pourra se garder long-tems, & sera peu susceptible des impressions de l'air.

Parmi plusieurs moyens que la Chimie fournit pour connoitre la quantité du sel marin contenue dans le *salpêtre*, il faut préférer la crystallisation qui est la voie la plus simple, la plus facile & la plus vraie.

Toutes les expériences sur les *salpêtres* de différens affinages, se réduisent à les raffiner de nouveau en petit, pour en séparer le sel & l'eau mere, de même qu'on fait dans les travaux en grand.

Si vous faites dissoudre une quantité donnée de *salpêtre* dans l'eau, cuire ou évaporer, & mettre ensuite dans un lieu frais pour s'y congeler; la liqueur restante, ou la solution de *salpêtre* de nouveau évaporée, & de-là mise à congeler, & que vous répétiez ainsi la crystallisation jusqu'à neuf fois, le *salpêtre* crystallisant de la sorte peu-à-peu, & en petite quantité chaque fois, le sel se dégagera mieux d'avec lui, & ne paroîtra que dans les dernieres crystallisations suivant qu'il est plus ou moins abondant; car s'il y en a très-peu, il ne paroîtra avec l'eau mere qu'à la derniere crystallisation. Tel est le moyen que l'on emploie en Chimie pour avoir un *salpêtre* absolument pur.

Le *salpêtre* de trois cuites du premier affinage, dissous à une quantité comme dans l'eau, & crystallisé neuf fois, ne donnera dans la derniere crystallisation qu'un vestige de sel, c'est-à-dire à-peine quelques grains sensibles, avec un peu plus d'eau mere que ne le fait d'ordinaire le *salpêtre* qu'on vend à l'arsenal, où il y a souvent des cuites qui ne donnent aucun vestige d'eau mere.

Si le *salpêtre* de trois cuites du deuxieme affinage est traité de même que celui du premier, le sel paroîtra à la derniere ou neuvieme crystalisation, en quantité un peu moindre que dans le *salpêtre* du premier affinage; ce ne sera, pour ainsi dire, qu'une trace de sel, l'eau mere sera à-peine sensible.

Le *salpêtre* de trois cuites du troisieme affinage, crystallisé comme les autres, le sel ne paroîtra qu'à la derniere crystallisation, à-peu-près en même quantité que celui du *salpêtre* du premier affinage; il n'y aura presque pas d'eau mere.

L'eau mere à la quantité de 7 livres, 5 onces, donnera à la faveur de l'évaporation, une demi-once de *salpêtre*, & presque 6 onces de sel; le reste de la liqueur sera ce qu'on appelle *l'eau mere*, qui ne crystallise point.

Le tems employé pour les trois affinages sera de 4 jours & demi, & 25 minutes.

Le *salpêtre* de ces trois raffinages sera aussi parfait qu'il le puisse être, & l'on aura consommé 2638 liv. de bois: employé 3600 liv. d'eau, 9 liv. 10 onces de colle: travaillé 108 heures 25 minutes, ou 4 jours 12 heures 25 minutes: & obtenu 2461 liv. de *salpêtre* raffiné: de *salpêtre* brut, provenu des cuites d'eau, 67 livres: d'eaux meres restées des opérations, 28 liv. 8 onces: de sel produit net, 604 liv. enfin des écumes, 171 liv.

Le *salpêtre* doit être de la troisieme cuite pour être employé à la composition de la poudre, & à celle des feux d'artifice; pour ce dernier usage on le pile dans un mortier, ou on le broie sur une table de bois dur avec une molette, & on le passe au tamis de soie; plus il est fin & sec, & plus il a d'effet; il est par lui-même incombustible, & lorsqu'il s'enflame & fuse, c'est à l'occasion de la matiere à laquelle il touche, comme lorsqu'il est mis sur une planche ou sur des charbons, l'air subtil qu'il contient, se développant par l'action du feu, exalte les parties sulfureuses que ces matieres contiennent, dont il pénetre les pores; elles se changent en flamme & emportent avec elles les parties du *salpêtre* que leur action a divisées; si au contraire il est mis sur quelque chose d'incombustible & dénuée de ce soufre, comme sur une pelle ou sur une tuile rougie au feu, il fond simplement sans s'enflammer & se reduit en liqueur, il prend corps en refroidissant & forme un sel plus dur & plus solide qu'il n'étoit auparavant, & qui est également propre aux mêmes usages, étant ce qu'on appelle *salpêtre* en roche, il se rafine même par cette fusion, on en prépare en quelques endroits pour faire de la poudre de chasse en le faisant fondre au feu & sans eau; on jette un peu de soufre dessus pendant qu'il est en fusion pour achever de le dégraisser, le soufre brûle avec ce qui peut y être resté de graisse, sans allumer le *salpêtre*; cette opération ne pourroit se réiterer sans l'affoiblir, attendu que n'y ayant plus rien d'onctueux, les esprits auroient plus de facilité à s'en dégager, & qu'il s'en évaporeroit beaucoup.

SALPÊTRE, *à la Monnoie*; on appelle *affiner au salpêtre* l'affinage de l'argent qui se fait avec ce sel ou nitre; l'affinage de l'argent par le *salpêtre* se fait ainsi. On se sert d'un fourneau à vent; on y met un creuset, on le charge d'environ 40 marcs de matiere d'argent, puis on le couvre, & on charge le fourneau de charbon. Quand la matiere est en bain, on jette deux ou trois onces de plomb dans le creuset, on brasse bien la matiere en bain, *voyez* BRASSOIR, puis on retire le creuset du feu; on verse ensuite cette matiere par inclination dans un bacquet plein d'eau commune, pour la réduire en grenaille. Après lui avoir donné trois feux, on laisse refroidir le creuset sans y toucher, on le retire, enfin on le casse, & on y trouve un culot dont le fond est d'argent fin, & le dessus de crasse de *salpêtre* avec l'alliage de l'argent.

SALPÊTRIERE, s. m. (*Architect.*) grande salle d'un arsenal, au rez-de-chaussée, où sont ordinairement plusieurs rangs de cuves & de fourneaux pour faire le salpêtre. Telle est la *salpêtriere* de l'arsenal de Paris. (*D. J.*)

SALPINATES, LES (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie. Ils s'unirent avec Vulsinius, pour faire la guerre aux Romains, selon Tite-Live, *liv. III.* (*D. J.*)

SALPINGO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, épithete des muscles qui s'attachent à la portion voisine & cartilagineuse de la trompe d'Eustache, & se terminent à la ligne blanche du pharinx; c'est une portion du spheno-salpingo-pharingien. *Voyez* PHARINX & SPHENO-SALPINGO-PHARINGIEN.

SALPINGO-STAPHILIN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscle de la luette, qui viennent en partie de l'os sphénoïde, & sur-tout de la partie postérieure & cartilagineuse de la trompe d'Eustache, & s'inserent à la partie postérieure de la luette.

On les appelle aussi *petro-salpingo-staphilins* ou *péristaphilins internes*.

SALSEPAREILLE, s. f. *smilax*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond. Le pistil de cette fleur devient dans la suite un fruit mou ou une baie arrondie, & remplie d'une semence ordinairement ronde ou ovoïde. Tournefort, *inst. rei herb. app.* *Voyez* PLANTE.

SALSES, (*Géog. mod.*) en latin *Salsulæ*, forteresse de France, dans le Roussillon, aux confins du Languedoc, sur le grand chemin de Perpignan à Narbonne, entre les montagnes & un grand étang, qui prend quelquefois le nom de *Salses*, & quelquefois le nom de Leucate.

La forteresse de *Salses* a été bâtie par Charles-Quint, & il s'est formé dans ce lieu un village qui a le titre & les prérogatives de ville. Il est à quelque distance du fort, à 2 lieues au-deçà de Perpignan, & à une lieue de la Méditerranée. Le prince de Condé prit le fort en 1639; les Espagnols le reprirent en

1640, mais il a été soumis à la France après la conquête de Perpignan. *Longitude* 20. 34'. *latitude* 43. 36'.

Salses est célebre par sa fontaine, qui porte le même nom, *fons Salsulæ*. Ce nom exprime la qualité de ses eaux. Elles étoient, selon Méla, plus salées que celles de la mer. Il ajoute qu'auprès de cette fontaine étoit une plaine couverte de roseaux qui formoit un marais, où l'on avoit reconnu par la nature de ce qu'on retiroit du fond, que la mer y pénétroit. Delà, dit-il, quelques auteurs grecs & latins avoient imaginé que les poissons qu'on y prenoit par diverses ouvertures, y croissoient dans la terre, idée absurde, ajoute Mela.

L'existence de ces sortes de poissons est constatée pour le Roussillon par le témoignage des anciens. Athenée nous a conservé un passage de Polybe, qui en faisoit une mention particuliere : cet auteur disoit qu'il y avoit auprès des Pyrénées une vaste plaine, qui s'étendoit jusqu'à la riviere de Narbonne, c'est-à-dire l'Ande, *Atax*, où l'on trouvoit des poissons ; que le terroir en étoit léger, & couvert d'une grande quantité de chiendent ; que l'eau des rivieres voisines y pénétroit sans peine ; que les poissons attirés par l'appât de ce chiendent s'y insinuoient, & que comme ils se répandoient dans toute la côte, on en faisoit une pêche abondante. Strabon en dit aussi quelque chose. (*D. J.*)

SALSETTE, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, sur la côte du royaume de Décan. Elle a, dit-on, 20 milles de longueur, 15 de largeur, & 70 de tour. Les Portugais, à qui elle appartient, l'appellent *l'île des Canarins*, à cause d'une célebre pagode de ce nom, qui y attire bien du monde ; mais ce sont les jésuites qui possédent la meilleure partie de cette île, dont ils retirent un grand profit par le commerce du sucre & du riz qu'elle produit. (*D. J.*)

SALSIFI, s. m. *Voyez* CERCIFI.

SALSIFI *ou* SERSIFI, (*Diete & Mat. méd.*) cultivé, des jardins, ou d'Italie, & *salsifi* sauvage ou des prés. Les racines de ces plantes sont en usage à titre d'aliment & à titre de remede. Elles ont la plus grande analogie avec la scorsonere, qui s'appelle aussi *salsifi* d'Espagne. On n'a observé aucune différence entre les qualités diététiques des racines des deux *salsifis*, & celles de la racine de scorsonere. Quant à l'usage pharmaceutique, les premieres peuvent très-bien être substituées aux dernieres, quoiqu'elles passent pour un peu plus foibles. *Voyez* SCORSONERE, *Diete & Mat. méd.* (*b*)

SALSO, LE, (*Géog. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Sicile. L'une plus considérable, a sa source dans la vallée de Démona, aux monts de Madonia, & va se perdre dans la mer au golphe d'Alicata. L'autre riviere plus petite, a sa source dans la vallée de Mazara, au mont de Melle, & se jette dans la Platané. La premiere est l'*Himera* des anciens.

SALSTAD, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans l'Uplande, au levant, & vis-à-vis les iles d'Eland, au midi d'Oregrund, & au nord-est d'Upsal.

SALSULÆ, (*Géog. anc.*) ancien lieu de la Gaule. Antonin le met sur la route d'Espagne, à trente mille pas de Narbonne, & à quarante-huit mille pas du lieu *ad Stabulum*. C'est aujourd'hui Salses.

SALSUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) riviere d'Asie, dans l'Arabie. Son embouchure doit se trouver entre celle de l'Euphrate, & le promontoire Chalboue, selon Pline, *liv. VI. ch. xxviij*. Le P. Hardouin observe que le mot *Salsum*, n'est pas un adjectif dérivé de la salure des eaux, mais plutôt un nom propre d'une origine barbare, ainsi que celui du fleuve Salsos. Il prétend aussi que cette riviere est le Gehon dont parle Moïse dans sa description du paradis terrestre. (*D. J.*)

SALTA, (*Géog. mod.*) ville toute ouverte de l'Amérique méridionale, au Tueman, sur une petite riviere, au midi de S. Salvador, & à 15 lieues d'Estreco. Quoique cette ville soit petite, elle commerce beaucoup & avantageusement avec le Pérou, en blé, en farine, en bétail, en vin, en chair salée, *&c. Latit.* méridionale 24. 56. (*D. J.*)

SALTARELLA, (*Musique italienne.*) les Italiens appellent ainsi une espece de mouvement qui va comme en sautant, & qui se fait presque toujours en triple, en pointant la premiere de chaque mesure. *Brossard.*

SALTATESQUIS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à des juges ou aux membres d'un tribunal supérieur, qui décide de toutes les affaires parmi les négres qui habitent le pays appellé *Sierra Leona*, en Afrique. Leur réception est des plus singulieres. Le candidat est assis sur une sellette de bois, là le président lui frappe à plusieurs reprises le visage avec les intestins sanglans d'un bouc qui a été tué pour la cérémonie ; il lui en frotte ensuite tout le corps, après quoi il lui met un bonnet rouge sur la tête, en prononçant le mot *sallatesqui* ; il le revêtit d'une longue robbe garnie de plumes, & la fête finit par immoler un bœuf & par des réjouissances. Les avocats qui plaident devant la cour des *saltatesquis* ont des cliquets dans leurs mains, & des clochettes aux jambes, qu'ils font sonner afin de réveiller l'attention des juges aux endroits de leurs plaidoyers qui demandent le plus d'attention.

SALTAIRE, s. m. (*Hist. anc.*) étoit anciennement parmi les Romains une espece d'officier ou de domestique, chargé du soin des maisons de campagne, des terres, des bois & de la conservation des fruits, des remparts, *&c. Voyez* FOREST.

Dans le livre de Nehemie, *ch. ij. v. 8.* il est parlé d'un officier semblable, *custos saltus regis*, que les traducteurs anglois rendent par ces mots, *keeper of the king forest ; garde de la forêt du roi*, leur traduction paroît exacte ; puisque cet officier nommé *Asaph*, devoit, par ordre d'Artaxerxe, fournir à Néhemie les bois de charpente nécessaires pour les tours, les portes de la ville, & la construction de sa propre maison ; matériaux qui ne se trouvent pas ordinairement dans un verger. Au reste, il se peut faire que cet officier, outre la garde de la forêt, eût encore celle d'une maison : car *saltus* signifie proprement les *bosquets* ou les *jardins* qui font partie de l'ornement d'une maison de plaisance.

Dans les lois des Lombards, *saltuarius* signifie un *officier* chargé de la garde des frontieres.

SALTIMBANQUE, s. m. (*Maladies.*) synonyme à *charlatan*, *empirique*. Voyez *l'un & l'autre*.

SALTUM, (*Géog. anc.*) il y a quatre siéges épiscopaux de ce nom. Le premier étoit dans la Palestine, sous la métropole de Césarée, sur la mer ; le second & le troisieme étoient en Arabie, sous deux métropoles différentes ; le quatrieme étoit en Asie, & reconnoissoit Amasie pour métropole. (*D. J.*)

SALTUS, (*Géog. anc.*) mot latin qui a plusieurs significations. Premierement, il veut dire un *saut*, & vient de *salio*, sauter. Outre cela, il signifie un *bois*, une *forêt*, ou bien une *montagne* couverte de bois : il se prend aussi pour un détroit, un défilé, un passage étroit entre des montagnes : de-là vient que dans les Historiens latins, on trouve ce mot employé en quelqu'un de ces sens-là. Nos ancêtres en ont fait *Sault*, & ont nommé le *comté de Sault*, un canton de France, que quelques auteurs ont exprimé en latin par *Saltuosa provincia*, qui en bonne latinité, ne veut dire qu'une *contrée couverte de bois*. (*D. J.*)

SALTZ *ou* SALTZACH, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans l'archevêché de Saltzbourg, & dans la Baviere. Elle a sa source dans les montagnes,

au voisinage du Tirol, & finit par se perdre dans l'Inn. (*D. J.*)

SALTZA, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la basse-Saxe, au duché de Magdebourg, sur l'Elbe, à deux milles de Calbe, & autant de Magdebourg; elle tire son nom des sources salées qui s'y trouvent. Cette ville a été quelque tems libre, & Charlemagne y tint les états de l'empire en 803; mais elle a éprouvé de grands malheurs par la longue guerre civile d'Allemagne, & elle ne s'en est pas relevée. *Long.* 29. 35. *lat.* 52. 24. (*D. J.*)

SALTZBERG, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Norvège, au gouvernement d'Aggerhus, sur le Drammen, à quatorze milles pas de Christiania, vers le couchant. *Long.* 26. 6. *lat.* 59. 4. (*D. J.*)

SALTZBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Baviere, siege archiépiscopal, & capitale d'un état souverain, possédé par l'archevêque de *Saltzbourg*. Cette ville est sur la riviere de Saltz ou Saltzach, qui la traverse, & qu'on passe sur un pont de bois couvert, à 18 lieues au midi de Passau, & à 30 de Munick. *Long.* 30. 40. *lat.* 37. 42.

Il paroît que *Saltzbourg*, en latin *Salisburgum*, a pris son nom de la riviere de Saltz qui y passe. L'ancienne ville de *Jurava* ou *Juravum* des Romains, à laquelle elle a succédé, avoit été ruinée l'an 448, par Attila roi des Huns. Elle fut ensuite rebâtie par les ducs de Baviere, à la recommandation de S. Rupert. Charlemagne l'a choisi en 803 pour être le lieu du rendez-vous de ses ambassadeurs, avec ceux de Nicephore, empereur de Constantinople, qui y traiterent des bornes des deux empires. Cette même ville fut presque réduite en cendres vers l'an 1195, & rétablie peu de tems après. L'archevêque Paris de Lodron l'entoura de murailles.

Sa cathedrale est une des plus belles églises d'Allemagne, & le chapitre un des plus nobles; il consiste en vingt-quatre chanoines, qui font tous preuve de huit quartiers; ils ont tous une maison particuliere,

Et laissent en leur lieu
A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

L'université de *Saltzbourg* a été fondée par le même archevêque qui entoura la ville de murailles; cette université a pour professeurs des bénedictins, excepté pour le droit civil; le recteur est toujours un religieux.

L'état de l'archevêque de *Saltzbourg* est borné au nord, par la Baviere; au nord-est & à l'est, par l'Autriche; au midi, par la Carinthie & par le Tirol, qui avec la Baviere le déterminent à l'occident. Ce pays est plein de montagnes qui fournissent des eaux minérales; mais *Saltzbourg* est l'unique ville qui s'y trouve. (*D. J.*)

SALVADOR, SAN, (*Géog. mod.*) nom commun à plusieurs lieux.

1°. *San-Salvador*, ville d'Afrique, sur la côte orientale de l'Ethiopie, capitale du Congo, sur une montagne escarpée. Elle est le séjour du roi du pays, & s'appelloit *Congo*, avant que les Portugais eussent changé son nom. Elle est aujourd'hui peuplée d'européens. Les jésuites & les capucins y sont établis; l'évêque est suffragant de Lisbonne. *Latit. méridionale*, 5.

2°. *San-Salvador*, ville de l'Amérique, au gouvernement de Guatimala, à 7 lieues de la mer du sud, à 40 de San Jago, de Guatimala, dans un terrein fertile en fruits, & dans un air assez temperé. *Latit. septentionale*, 13. 6.

3°. *San-Salvador*, ville de l'Amérique méridionale, au Bresil, dont elle est la capitale. Elle est grande, bien bâtie, fort peuplée, très-commerçante, & située sur la baie de tous les Saints, Bahya de-Todos los Santos; son assiette n'est pas avantageuse; parce qu'elle est haute & basse, & qu'elle n'a presque point de rues qui soient droites.

Comme on ne peut s'y servir d'aucunes voitures, les esclaves y font la fonction de chevaux, & transportent d'un lieu à un autre, toutes les marchandises; ils portent aussi les habitans sur une espece de lit de coton à réseau, suspendu par les deux bouts; ce lit ou palanquin est couvert d'une impériale, d'où pendent des rideaux qui empêchent d'être vû, & qui garantissent du soleil. On est fort à son aise dans ce lit; la tête repose sur un chevet, & le corps sur un petit matelas proprement piqué; la chaleur violente du climat, & la molesse extrème des habitans, ont rendu ces hamacs très-communs, non-seulement pour faire les visites, mais aussi pour se rendre à l'église.

San-Salvador, est la résidence du viceroi du Bresil, le siege d'un archevêque, d'un conseil souverain, & d'une cour des monnoies.

Les maisons y sont hautes, & presque toutes de pierre de taille & de brique. Les églises sont riches, & les communautés nombreuses; les jésuites seuls y sont au nombre de près de deux cens, & les plus riches de tous les religieux. Ils y possedent une église & un college magnifique, où ils entretiennent six régens pour enseigner.

San-Salvador, est un lieu de grand abord pour les marchandises qui s'y trafiquent, telles que sont les toiles, les baies, les serges, & les perpétuanes; les chapeaux, les bas de soie & de fil, les biscuits, les farines, le froment, les vins de port-à-port, *&c.* les huiles, le beurre, le fromage, les batteries de cuisine, les esclaves de Guinée, *&c.* Pour toutes ces choses, on y reçoit en retour de l'or, du sucre, du tabac, du bois de teinture de Bresil & autres; des peaux, des huiles, des suifs, du baume de copahu, de l'ypécacuana, *&c.*

Cette ville si avantageuse pour les Portugais, est sur une hauteur de 80 toises, qui dépend de la côte orientale de la baie de tous les Saints. Cette hauteur est très-difficile à grimper, & on s'y sert d'une espece de gruë pour monter & descendre les marchandises du port à la ville.

San-Salvador est en général bien fortifiée, mais la garnison est aussi débauchée que mal disciplinée. Les autres habitans ne valent guere mieux; ils sont voluptueux, ignorans, vains, & bigots. Ils marchent ordinairement un rosaire à la main, un chapelet au col, un S. Antoine sur l'estomac, un poignard sur le sein, un pistolet dans la poche, & une longue épée au côté, afin de ne pas perdre l'occasion en disant leurs chapelets, de se venger d'un ennemi. *Lat. méridionale*, 12. (*D. J.*)

SALVAGE, s. m. (*Droit de naufrage.*) c'est un droit qui se paye à ceux qui ont aidé à sauver des marchandises & autres choses qui périssoient dans un naufrage: ce droit est ordinairement le dixieme de ce qu'on a sauvé. (*D. J.*)

SALVAGES ÎLES, (*Géog. mod.*) on nomme ainsi deux petites îles d'Afrique dans l'Océan atlantique, entre Madere au nord & les Canaries au midi; elles sont incultes & inhabitées; on croit cependant que ce sont les îles de Junon, *Junoniæ insulæ*. (*D. J.*)

SALVATELLE, s. m. *terme d'Anatomie*, branche fameuse de la veine axillaire qui s'étend sur la partie extérieure de la main, entre le doigt annulaire & le petit doigt. *Voyez* AXILLAIRE & VEINE.

Plusieurs médecins, à l'imitation des Arabes, recommandent la saignée de la *salvatelle*, comme très-propre dans les fievres tierces & quartes, & dans les maladies hypocondriaques.

SALVATIERRA, (*Géog. mod.*) il y a deux à

trois villes ou bourgs de ce nom en Espagne, & une en Portugal.

1°. *Salvatierra*, petite ville d'Espagne en Galice, sur le Minho, dont l'évêché est au nord-est de Tuy. *Long. 10. 55. latit. 39. 45.*

2°. *Salvatierra*, petite ville d'Espagne dans la Biscaye, province d'Alava, au pié d'une montagne. *Long. 15. 30. latit. 42. 48.*

3°. *Salvatierra*, bourg d'Espagne, dans le comté d'Arragon, au confluent des petites rivieres d'Arragon & de Véral, & à quatre lieues de Java.

4°. *Salvatierra*, ou *Salvaterra*, est une ville forte de Portugal, dans la province de Béyra, sur la riviere d'Elia, à l'orient de Ségura. *Long. 9. 5. latit. 39. 34.* (*D. J.*)

SALVATIONS, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est un terme de pratique, par lequel on entend certaines écritures qui sont faites en repliques à des réponses à griefs, à des réponses à causes & moyens d'appel, à des contredits de production, & à des contredits de production nouvelle.

On les appelle *salvations*, parce que l'objet de ces écritures est de sauver les premieres écritures, c'est-à-dire, de soutenir les moyens qu'elles renferment. (*A*)

SALUBRE, adj. (*Gramm.*) favorable à la santé, soit en guérissant la maladie, soit en la prévenant; on dit la faculté *salubre*, les eaux *salubres*, des substances *salubres*.

SALUBRITÉ, s. f. (*Gramm.*) qualité qui rend une chose saine & salubre: on dit la *salubrité* de l'air, des eaux, des lieux.

SALUCES, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Salutiæ*, ville d'Italie, dans le Piémont, marquisat de même nom, au pié des Alpes, à un mille du Pô, à 10 de Fossano au couchant, à pareille distance du Mont-Viso, à 18 milles au sud-est de Pignerol, & à 24 de Turin vers le midi; son évêché est suffragant de Turin, depuis l'an 1511. On croit qu'elle occupe les ruines de l'ancienne *Augusta Vagiennorum.* C'est une place très-importante au roi de Sardaigne. *Long. 25. 20. latit. 44. 27.*

Blandrata (George) naquit à *Saluces* dans le xvj. siecle; il vint à Genève, & embrassa le Calvinisme. De Genève il se rendit en Pologne, où il combattit le mystere de la Trinité, avec moins de crainte qu'ailleurs; il fut d'abord arien, & ensuite embrassa les opinions de Paul de Samosate; il eût bien mieux fait de ne s'attacher qu'à la Médecine, qu'il pouvoit exercer avec d'autant plus de gloire, qu'il étoit médecin de Sigismond, d'Etienne, & de Christophe Battori, princes de Transsylvanie. Il mourut vers l'an 1590; & s'avisa sur la fin de ses jours de thésauriser, d'abandonner les intérêts des Unitaires, & de favoriser les Jésuites. (*D. J.*)

SALUCES *le marquisat de*, (*Géog. mod.*) petit pays d'Italie, où il fait une province du Piémont, près des Alpes. Il est borné au nord par le Dauphiné & le Piémont; au midi par le comté de Nice & de Coni; au levant par les provinces de Savillan & de Fossano; au couchant par la vallée de Barcelonette.

Ce pays a été autrefois plus grand qu'il n'est aujourd'hui; il avoit ses marquis qui le tenoient en fief des dauphins, de sorte que par l'extinction de leur famille, François I. réunit ce marquisat à la couronne, comme un fief du Dauphiné. Henri IV. l'échangea en 1601 par le traité de Lyon avec le duc de Savoie, qui céda en échange la Bresse, le Bugey, les pays de Val-Romey & de Gex, qui sont en-deçà du Rhône. *Saluces* & Carmagnoles, sont les deux seules places importantes du *marquisat de Saluces.* (*D. J.*)

SALVE, s. f. (*Fortification.*) salut militaire, qui se fait par la décharge d'un grand nombre d'armes à feu en même tems. *Voyez* SALUT.

Dans les Transactions philosophiques, M. Robert Clarke nous rend compte d'un effet surprenant que produisit une *salve* ou quelques décharges de mousquetterie.

A la proclamation de la paix en 1697, deux corps de cavalerie furent rangés de maniere que le centre se trouvoit vis-à-vis la porte d'un boucher, qui avoit un chien le plus gros & le plus hardi qu'il y eût à Londres. A la premiere décharge le chien qui dormoit dans la maison couché auprès du feu, courut en-haut, & se cacha sous un lit qui étoit dans une chambre au premier étage: comme la servante le battoit pour le faire descendre, lui qui n'avoit jamais monté l'escalier, on fit une seconde décharge, à laquelle le chien se leva, sortit de dessous le lit, & fit plusieurs tours dans la chambre, tremblant & frissonnant comme s'il étoit aux abois, & à la troisieme décharge, le chien après avoir fait encore un tour ou deux dans la chambre, tomba par terre & mourut sur le champ, en jettant du sang par le nez & par la gueule. *Chambers.*

Dans les *salves*, il est défendu en France par une ordonnance du premier Août 1681, de charger les pieces d'une plus grande quantité de poudre que du poids du quart du boulet. (*q*)

SALVETAT LA, *ou* SAUVETAT, (*Géog. mod.*) il y a deux bourgs ou petites villes de ce nom en France; l'une est dans le haut-Languedoc, au diocèse de Castres, sur l'Agoust; ce lieu n'a pour toute décoration qu'un prieuré de bénédictines.

L'autre *Salvetat* est dans l'Agénois, sur la Seine, à cinq lieues à l'orient septentrional de la ville d'Agen; ce n'est qu'un bourg, mais bien illustré pour avoir été la patrie du ministre Claude, & du philosophe Régis.

Claude (*Jean*) l'un des plus habiles théologiens françois du dernier siecle, y naquit en 1619. Il fut ministre à Charenton depuis 1666 jusques à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, qu'il se réfugia en Hollande, où le prince d'Orange l'accueillit avec empressement, & commença par lui donner une pension. Il mourut à la Haie en 1687, à 68 ans.

Il fut pendant sa vie l'oracle de son parti, rival digne des Bossuet, des Arnauld, & des Nicole. Il l'a prouvé par sa réponse à la *conférence* de M. Bossuet; par sa défense de la réformation contre les *préjugés légitimes* de M. Nicole; par ses réponses au traité de la *perpétuité*; enfin, par ses divers livres de théologie & de controverse. Il joignoit à beaucoup d'esprit & d'érudition, un style mâle, exact, éloquent, & serré: M. de la Deveze a écrit sa vie. *Voyez* SAUVETAT.

Régis (*Pierre-Silvain*), fut un des grands défenseurs du Cartésianisme; c'étoit beaucoup dans un tems où la physique de Newton étoit inconnue. Les écrits de M. Régis, qu'on ne lit plus aujourd'hui, lui valurent une place à l'académie des Sciences en 1699; il mourut en 1707, âgé de 75 ans. (*D. J.*)

SALVE, *terme d'église*; c'est le premier mot d'une priere latine qu'on fait à la Vierge dans l'Eglise catholique, & qu'on chante sur le point de l'exécution des criminels. Durandus prétend que cette priere a été composée par Pierre, évêque de Compostelle; que les Dominiquains l'adopterent vers l'an 1237, & que saint Bernard en a fait la fin. Il est fort vraissemblable que cette antienne doit son origine aux siecles d'ignorance; l'occasion dans laquelle on la chante, & le *salut* à la Vierge dans cette occasion, n'indiquent pas des siecles éclairés. (*D. J.*)

SALUER, v. act. (*Gramm.*) honorer quelqu'un par quelques démonstrations extérieures convenues entre les peuples; chaque peuple a son *salut*: d'un magistrat ignorant, c'est la robe qu'on *salut*: on *salue* Dieu, la Vierge, les saints par des prieres & des gé-

nuflexions ; les François se *saluent* en se découvrant la tête, & en s'inclinant ; ou quand ils ont la tête découverte, en s'inclinant seulement ; les Orientaux en posant la main sur la poitrine & s'inclinant aussi ; on va *saluer* un gouverneur, un seigneur ; on a *salué* le roi, les enfans de France, les ministres ; nous nous *saluons*, mais nous ne nous parlons pas.

SALUER, (*Critique sacrée.*) nos traductions rendent le mot grec du nouveau Testament ἀσπάζειν, par *saluer* ; c'est employer un terme trop foible ; on croiroit qu'il ne s'agit que d'un coup de chapeau ; au lieu que l'expression grecque signifie *aimer*, *estimer*, *honorer*. Ainsi *saluer extérieurement*, c'est marquer de l'estime, de la considération, du respect ; *intérieurement*, c'est en avoir. *Grotius. Beausobre.* (*D. J.*)

SALUER, (*Art milit.*) *voyez* SALUT & SALVE.

SALUER, (*Marine.*) c'est faire hommage, ou rendre honneur à un vaisseau. *Voyez* SALUT.

Saluer à boulet, c'est tirer le canon avec un boulet ; cela ne se pratique que pour les rois. *Voyez* SALUT, *article 11.*

Saluer de la mousqueterie, c'est tirer une ou trois salves de mousqueterie : ces salves n'ont lieu qu'à l'occasion de quelques fêtes, & elles précedent le *salut* du canon.

Saluer de la voix. C'est crier une ou trois fois : *Vive le roi* ; ce que fait tout l'équipage tête nue. On *salue* ainsi, après avoir *salué* du canon, ou lorsqu'on ne peut, ou qu'on ne veut pas tirer du canon. *Voyez* SALUT, *art. 7.*

Saluer des voiles. C'est amener les huniers à un mât ou sur le ton. *Voyez* SALUT, *art 7.*

Saluer du canon. C'est tirer un nombre de coups de canon : trois, cinq, sept, neuf, *&c.* à boulet ou sans boulet, selon que l'on veut rendre plus ou moins d'honneur à ceux qu'on *salue*. Les vaisseaux de guerre *saluent* par nombre impair, & les galeres par nombre pair. C'est ici le *salut* ordinaire ; & j'ajoute à cause de cela, que le vaisseau qui est sous le vent d'un autre, doit *saluer* le premier.

Saluer du pavillon. C'est embrasser le pavillon, & le tenir contre son bâton, ensorte qu'il ne puisse voltiger ; ou l'amener & le cacher : cette maniere de *saluer* est la plus humble de toutes.

SALVETE, (*Littérat.*) Ce mot signifie *impertimini salutem*, quand on parle aux dieux. On disoit : *estote salvi*, lorsqu'on saluoit les hommes ; & quelquefois on disoit : *accipite* salutem *quam quis impertitur*, en saluant les uns ou les autres. (*D. J.*)

SALVIA, (*Géogr. anc.*) Σαλουΐα, ville de la Liburnie, dans les terres, selon Ptolomée. Ortelius soupçonne que c'est la *Sulvia* d'Antonin, sur la route de Sirmium à Salones, entre Sarnada & Pelvis, à vingt-quatre mille pas de la premiere, & à dix-huit mille pas de la seconde. (*D. J.*)

SALUM, (*Géog. mod.*) nom commun à une riviere & à un royaume d'Afrique.

La riviere est dans la Nigritie ; c'est un bras de la riviere de Gambie, qui elle-même est une branche du Niger.

Le royaume de *Salum* n'est autre chose que le pays situé sur la riviere de ce nom. (*D. J.*)

SALURE, s. f. (*Gramm.*) qualité d'une chose salée.

SALURE *de la mer*, (*Physiq.*) Cette *salure* amere & singuliere a donné lieu depuis long-temps à quelques questions curieuses, qui méritent d'être résolues dans cet ouvrage.

On demande d'abord d'où vient la *salure* de la mer. La cause la plus probable de la *salure* de l'Océan se trouve ainsi expliquée par le docteur Halley dans les *Transact. philos. n°. 334.* J'ai remarqué, dit-il, que tous les lacs du monde, appellés proprement tels, se trouvent salés, les uns plus, d'autres moins que l'Océan, qui dans le cas présent peut aussi être regardé comme un lac ; puisque j'entends par le mot *lac* des eaux dormantes, dans lesquelles se jettent perpétuellement des rivieres, & qui n'ont point d'issue.

Il y a très-peu de ces lacs dans la partie connue du globe ; & en effet, à le bien prendre, je ne crois pas, continue-t-il, qu'il y en ait en tout plus de quatre ou cinq : savoir, 1°. La mer Caspienne : 2°. la mer Morte, ou le lac Asphaltide : 3°. le lac sur lequel est située la ville de Méxique : 4°. un lac du Pérou appellé *Titicaca*, qui par un canal d'environ cinquante lieues, communique avec un cinquieme plus petit appellé le *lac de Paria* ; aucun de ces lacs n'a d'issue. La mer Caspienne qui est le plus grand de tous, est, à ce qu'on prétend, un peu moins salée que la mer Océane. Le lac Asphaltide l'est si prodigieusement, que ses eaux en sont entierement rassasiées, & ne peuvent dissoudre presque rien autre chose ; aussi ses bords sont incrustés pendant l'été d'une grande abondance de sel desséché, d'une nature un peu plus piquante que le sel marin, & qui tient un peu du sel armoniac.

Le lac du Méxique est, à proprement parler, un double lac divisé par un grand chemin qui conduit à la ville, laquelle est construite sur des îles au milieu du lac, sans doute pour sa sureté. Les premiers fondateurs ont vraissemblablement tiré cette idée des castors qui construisent leurs cabanes sur des écluses qu'ils bâtissent dans les rivieres. La partie de ce lac qui est au nord de la ville & des grands chemins, reçoit une riviere considérable, qui étant un peu plus haute, fait un petit saut ou cascade à son embouchure dans la partie méridionale du lac qui est plus bas. La partie la plus basse se trouve être salée ; mais je n'ai pas encore pu apprendre à quel degré ; cependant la partie plus élevée a ses eaux douces.

Le lac de Titicaca a près de quatre-vingt lieues de circonférence, & reçoit plusieurs rivieres fort grandes & douces. Cependant, au rapport de Herrera & d'Acosta, les eaux sont si saumaches, qu'on ne sauroit en boire, quoiqu'elles ne soient pas tout-à-fait si salées que celles de l'Océan. On assure la même chose du lac de Paria, dans lequel celui de Titicaca lui-même se décharge en partie.

Or je conçois, que comme tous les lacs dont j'ai parlé, reçoivent des rivieres, & n'ont aucune issue, il faut que leurs eaux s'élevent jusqu'à ce que leurs surfaces soient assez étendues pour perdre en vapeur autant d'eau qu'ils en reçoivent par les rivieres ; & par conséquent ces lacs doivent être plus ou moins grands, selon la quantité d'eau douce qui s'y décharge. Mais les vapeurs ainsi exhalées sont parfaitement douces ; de sorte que les particules salines apportées par les rivieres restent, tandis que les douces s'évaporent ; d'où il est évident que le sel des lacs augmente continuellement, ou que les eaux en deviennent de plus en plus salées. Mais dans les lacs qui ont une issue, comme celui de Génésareth, autrement appellé le *lac de Tibériade*, dans le lac supérieur de Méxique & dans la plûpart des autres ; l'eau étant perpétuellement courante, est remplacée par de nouvelle eau douce de riviere, dans laquelle il y a si peu de particules salines, qu'on ne s'en apperçoit point.

Or, si c'est-là la véritable raison de la *salure* de ces lacs, il est assez probable que l'Océan n'est devenu salé lui-même que par la même cause.

2°. On demande d'où procede la différence de *salure de la mer*, qui est d'autant moins salée qu'on

approche des poles, & qui l'est le plus sous l'équateur ou dans la Zone torride. Plusieurs raisons concourent à cette différence de *salure*.

1°. Le soleil étant plus chaud sous la zone torride, attire plus de vapeurs que dans les climats septentrionaux, & ces vapeurs sont toutes d'eaux douces; car les particules de sel ne s'évaporent pas si facilement à cause de leur pesanteur; par conséquent l'eau qui reste dans l'Océan doit être plus salée sous l'équateur que vers les poles, où il ne s'exhale pas tant d'eau douce, parce que la chaleur du soleil y est plus foible.

La seconde cause est la chaleur & la fraîcheur de l'eau, car la même eau, le boeuf mariné, les mets salés, le sont plus quand ils sont chauds que quand ils sont froids, comme chacun peut l'avoir expérimenté, parce que la chaleur ou les particules de feu agitent & aiguisent les particules de sel contenues dans ces viandes, & les séparent les unes des autres, de maniere qu'elles affectent & piquent plus fortement la langue. Donc comme l'eau de la mer est plus chaude vers l'équateur & plus froide vers les poles, il s'ensuit que quand on supposeroit toutes les parties de l'Océan également salées; elles doivent néanmoins le paroître davantage vers l'équateur, & plus douces vers les poles.

3°. La troisieme cause est la qualité plus ou moins grande de sel qui se trouve dans le bassin de la mer; car comme on ne trouve pas par-tout des mines de sel dans la terre, ni même une égale quantité de sel dans les endroits où on en rencontre, on doit supposer la même chose dans l'Océan, où il y a des côtes dont le lit n'est pas si plein de sel que d'autres. C'est pourquoi où il se rencontre une plus grande quantité de sel au fond de l'Océan, l'eau doit y être plus salée, parce qu'elle est plus imprégnée de ce minéral, comme il est aisé de le concevoir. Par cette raison l'eau de mer est extrèmement salée auprès de l'île d'Ormus, parce que cette île est toute de sel. Mais y a-t-il une plus grande quantité de mines de sel sous l'eau, sous la zone torride, que sous les poles? C'est ce qu'on ne peut pas dire certainement, faute d'observations. Bien des gens pensent que cela est probable, à cause de la plus grande chaleur du soleil qui attire les particules douces: quoi qu'il en soit, cette raison me paroît bien foible.

4°. Une quatrieme cause est la fréquence ou la rareté de la pluie & de la neige: l'une & l'autre tombent fort souvent dans les pays septentrionaux; mais sous la zone torride il n'y a point de pluie du tout dans certaines saisons de l'année, & elles sont continuelles dans les autres tems. Donc l'Océan dans ces derniers endroits n'est pas si salé auprès des côtes dans les mois pluvieux que dans les saisons seches. Il y a même différens endroits aux Indes sur la côte de Malabar, où l'eau de la mer est assez douce dans la saison pluvieuse, à cause de la grande quantité d'eau qui tombe du mont Gate, & qui se jette dans la mer. C'est la raison qui fait qu'en différens tems de l'année les mêmes parties de l'Océan ont différens degrés de *salure*; mais comme il y a presque toute l'année des pluies & des neiges dans les pays septentrionaux, la mer y est moins salée que sous la zone torride.

5°. La cinquieme cause est la différence de qualité que l'eau a de dissoudre le sel & l'incorporer avec elle, car l'eau chaude dissout le sel bien plus vîte que la froide; & conséquemment quand il y auroit la même quantité de sel sous l'eau dans le bassin de la mer auprès des poles que vers l'équateur, l'eau qui y est plus froide ne peut pas sitôt le dissoudre en particules très-menues, & l'incorporer avec elle, que sous la zone torride, où l'eau est plus chaude.

6°. La sixieme cause est la quantité de rivieres considérables qui se déchargent dans la mer; mais elles ne font de changement que sur les côtes, car le milieu de l'Océan n'en est que médiocrement affecté. Les marins rapportent que sur la côte du Brésil, où Rio de la Plata se jette dans la mer, l'Océan perd son goût salé jusqu'à près de quinze lieues de distance de la côte. On peut en dire autant de l'Océan africain sur la côte de Congo, & dans plusieurs autres lieux, comme vers Malabar dans l'Inde, ainsi qu'on l'a observé ci-devant, &c. On peut ajouter à toutes ces causes les sources d'eau douce qui sortent en quelques endroits du fond de la mer.

Ces causes prises séparément ou toutes ensemble, mettent une grande différence de *salure* dans les différentes parties de l'Océan, & c'est par elles qu'on est en état d'expliquer cette variété.

On peut en tirer la raison, pourquoi l'eau de l'Océan germanique & de celui du nord ne donne pas tant de sel quand on la fait bouillir, que celle de l'Océan occidental vers l'Espagne, les îles Canaries, & le cap Verd en Afrique, d'où les Hollandois tirent une grande quantité de sel, qu'ils transportent dans plusieurs pays septentrionaux? Parce que ces côtes sont plus voisines de la zone torride que les autres, quoiqu'il peut-être le bassin de la mer y contienne une égale quantité de sel.

L'eau de la mer dans l'Océan éthiopique, vis-à-vis la Guinée, donne en la faisant bouillir une seule fois un sel blanc aussi fin que le sucre, & tel que ni l'Océan espagnol, ni aucun autre en Europe, n'en peut produire d'une seule opération.

On demande si l'eau de la mer est plus douce au fond, & pourquoi on tire dans quelques endroits de l'eau douce du fond de la mer?

On répond à ces questions que l'eau de la mer n'est pas plus douce au fond qu'à la surface, si ce n'est en quelques endroits particuliers où il se trouve apparemment des sources d'eau douce; car il est contre la nature que l'eau salée flotte au-dessus de l'eau douce, qui est moins pesante.

M. Hook a inventé un instrument pour découvrir quelle est la *salure* de la mer à quelque profondeur que ce soit. On le trouve décrit dans les *Trans. phil. n°. 9.* & *n°. 24.* ou dans l'abrégé de Lowthorp, *vol. 2. p. 260.*

On demande si l'on peut désaler l'eau de la mer; je réponds que la chose est possible.

M. Hanton a trouvé le premier le secret de rendre douce l'eau de la mer. Ce secret consiste d'abord dans une précipitation faite avec l'huile de tartre qu'il fait tirer à peu de frais; ensuite il distille l'eau de mer: son fourneau tient fort peu de place, & est construit de maniere qu'avec un peu de bois ou de charbon, il peut distiller vingt-quatre pots d'eau, mesure de France, en un jour; & pour la rafraîchir, il a une nouvelle invention par laquelle au lieu de faire passer le tuyau par un vase plein d'eau, suivant la coutume, il le fait passer par un trou pratiqué exprès hors du vaisseau, & rentrer par un autre, de sorte que c'est l'eau de la mer qui fait l'office de réfrigérant. Par ce moyen on épargne la place qu'occupe ordinairement le réfrigérant, ainsi que l'embarras de changer l'eau quand le tuyau l'a échauffée. Mais en troisieme lieu, il joint aux deux opérations précédentes la filtration, pour corriger la malignité de l'eau: cette filtration se fait au moyen d'une terre particuliere qu'il mêle & détrempe avec l'eau distillée, & enfin qu'il laisse se précipiter au fond.

Il prétend que cette eau de mer distillée est assez salubre, & il le prouve, 1°. par l'expérience, en ayant fait boire à des hommes & à des animaux, sans qu'elle leur ait fait aucun mal. 2°. Par la raison fondée sur ce que cette terre particuliere mêlée avec l'eau distillée, émousse les pointes des esprits volatils du sel; & leur servant pour ainsi dire d'étui,

emporte leur force & leur âpreté malfaisante en se précipitant. *Transact. philos.* par Lowthorp, *vol. II. pag.* 297.

Cependant des marins expérimentés, & sur-tout ceux qui avoient cette machine à bord, ont assuré le public que l'eau de la mer rendue douce par la distillation, n'étanche point la soif; mais qu'après en avoir bû autant qu'ils pouvoient, ils étoient aussi altérés qu'auparavant, tant les imprégnations que les eaux éprouvent dans leur passage sur la terre, sont nécessaires pour la rendre nourrissante.

Plus ces imprégnations sont riches & sulphureuses, plus les eaux deviennent douces & bonnes : nous en avons un exemple dans la bonté & la salubrité de l'eau de la Tamise; au-dessous de Londres; sans doute elle lui vient des imprégnations qu'elle éprouve de la part du sol & des boues des ruisseaux de Londres.

D'où vient que l'eau de pluie ramassée au milieu de l'Océan venant des vapeurs que la mer exhale, est douce, au lieu que l'eau que l'on tire de l'eau de la mer, soit en la faisant bouillir ou en la distillant, se trouve toujours salée?

Ceux qui ont étudié avec soin les secrets de la nature, je veux dire les habiles chimistes, & non ces ignorans qui affectent de l'être, ont jusqu'ici travaillé inutilement pour trouver une méthode de distiller l'eau de mer, ou en extraire l'eau douce; ce secret seroit pourtant fort beau, & très-avantageux pour la navigation. Quoique dans la décoction & la distillation, qui reviennent en effet à la même opération, il reste du sel au fond du vase, l'eau ainsi séparée ne laisse pas que d'être salée, & n'est point potable, ce qui surprend ceux qui en ignorent la cause : on l'enseigne en Chimie, qui est la véritable philosophie; on trouve que dans tous les corps deux sortes de sels, quoique parfaitement semblables pour le goût, different beaucoup l'un de l'autre pour les autres qualités. Les artistes appellent l'un *sel fixe*, & l'autre *sel volatil*. Le sel fixe, à cause de sa pesanteur, ne s'évapore point dans la distillation, mais demeure au fond du vaisseau, au lieu que le sel volatil est spiritueux. En effet ce n'est rien qu'un esprit très-subtil qui s'exhale aisément sur un feu doux, & qui par conséquent montant dans la distillation avec l'eau douce, se mêle avec elle à cause de la subtilité de ses particules. Les Chimistes trouvent ce sel fixe & ce sel volatil non-seulement dans l'eau de mer, mais encore dans presque tous les corps, en plus ou moins grande quantité : les herbes qui ont un goût piquant en contiennent davantage; les matieres huileuses & insipides en ont moins. Ainsi la difficulté est de séparer ce sel volatil, ou l'esprit de sel d'avec l'eau; c'est ce qui a résisté jusqu'à-présent à tous les efforts qu'on a faits pour y parvenir.

Mais pourquoi l'eau de pluie est-elle aussi douce sur l'Océan que sur terre, puisqu'elle est produite des exhalaisons attirées de la mer par la chaleur du soleil, ou exhalées par la force d'un feu souterrein; évaporation qui ne differe en rien de la distillation? Il y en a, ce me semble, trois ou quatre raisons.

1°. Une évaporation lente & douce, par laquelle il ne s'exhale de l'Océan que la partie la plus subtile, qui à la vérité contient aussi l'esprit du sel, mais en bien moindre quantité que quand l'évaporation se fait par une forte chaleur. 2°. Le long espace que cette vapeur parcourt avant d'arriver à la région de l'air, où elle se condense en pluie, pendant lequel passage il est bien possible que l'esprit salin se détache petit-à-petit des particules aqueuses. 3°. Le mélange des autres particules douces d'eau qui se trouvent dans l'air. 4°. Le refroidissement & la coagulation ou condensation de la vapeur; car en montant de l'Océan, ces vapeurs deviennent par degrés plus froides, & se mêlent avec d'autres qu'elles trouvent en chemin, se condensent & se changent en nuées. Dans le tems de cette réfrigération & condensation, les esprits salins s'échappent avec les particules ignées, & vont occuper le lieu le plus élevé de l'air.

Mais pourquoi la même chose n'arrive-t-elle pas dans la distillation, où les vapeurs exhalées deviennent plus froides & se condensent? En voici la raison. 1°. Dans ce court espace l'esprit salin demeure étroitement uni avec les particules aqueuses. 2°. La vapeur est conservée dans un vaisseau qui ne laisse à l'esprit aucun jour pour s'échapper. Varenius, *géog. physiq.* (*D. J.*)

SALURN, (*Géog. mod.*) Les François écrivent *Salourne*, ce qui revient au même pour la prononciation; gros bourg aux confins de l'Allemagne & de l'Italie, dans le Tirol, auprès du Trentin, dont il fait la séparation. Ce lieu est nommé en latin du moyen âge, *Salurnum*, & *Salurnæ*, au génit. *arum*. (*D. J.*)

SALUS, déesse, (*Mythol.*) Les Romains avoient personnifié & déifié non-seulement les vertus morales, comme l'honneur, la piété, la foi, *&c.* mais aussi toutes les choses utiles, comme la concorde, la paix, la liberté, enfin la conservation de l'empire sous le nom de la déesse *Salus*. *Ædes cereris salutis, de cœlo tactæ*, comme dit Tite-Live. Son temple avoit été bâti sur le mont Quirinal par C. Junius Bubulcus, dans le tems de sa dictature, l'an 451 de Rome. (*D. J.*)

SALUT, s. m. (*Gramm.*) est l'action ou la cérémonie de saluer, & de rendre à quelqu'un le respect & la révérence. *Voyez* SALUER.

Il y a une grande variété dans les manieres de saluer : on *salue* Dieu par des adorations, des prieres, *&c.* En Angleterre on *salue* le roi par génuflexion; en Europe on se *salue* les uns les autres en se découvrant la tête & inclinant le corps. Les Orientaux saluent en découvrant leurs piés & mettant les mains sur la poitrine.

Le pape ne *salue* personne que l'empereur, & c'est une grace qu'il lui fait que de l'admettre à baiser sa bouche.

A l'armée, les officiers saluent par de certains mouvemens de demi-pique ou d'esponton. *Voyez* SALUT, *art milit.*

Les anciens croyoient que la statue de Memnon qui étoit dans un temple d'Egypte, saluoit le soleil tous les matins à son lever. Cette erreur venoit de ce que la statue étant creuse, la chaleur du soleil levant échauffoit l'air qu'elle contenoit, & cet air sortoit par la bouche en faisant un peu de bruit, que les prêtres disoient être une salutation que la statue faisoit au soleil.

Le *salut* sur mer est une marque de civilité, de devoir ou de soumission que les vaisseaux se rendent les uns aux autres, & aux forteresses devant lesquelles ils passent. *Voyez* SALUT, *Marine*.

SALUT, (*Critiq. sacr.*) Ce mot se prend, 1°. pour la conservation, la délivrance de quelque mal; 2°. pour la vie ou la santé du corps; 3°. pour la prospérité, *Is. lx. 18.*; 4°. pour la victoire, *sagitta salutis, IV. des Rois, xiij. 17*, la fleche de la victoire; 5°. la louange qu'on rend à Dieu. *Salus & gloria Deo nostro. Apoc. xix. 1* : louez & glorifiez le Seigneur. 6°. Le *salut* de civilité, d'affection & d'estime. Les juifs de ces cantons *saluent* leurs freres qui sont en Egypte, *salutem dicunt*, II. Macc. *j.* 4. Enfin le *salut éternel*; travaillez à votre *salut* avec crainte & tremblement. *Rom. xiij. 11.* (*D. J.*)

SALUT, *terme d'église*, partie de l'office divin qui se fait le soir après complies chez les Catholiques romains en l'honneur de la Vierge, ou pour quelque fête solemnelle. Déclarerai-je, dit la Bruyere, ce que je pense de ce qu'on appelle dans le monde un beau

salut : la décoration souvent prophane ; les places retenues & payées ; des livres distribués comme au théâtre ; les entrevûes & les rendez-vous fréquens ; le murmure & les causeries étourdissantes ; quelqu'un monté sur une tribune qui y parle familierement, séchement, & sans autre zele que de rassembler le peuple, l'amuser jusqu'à ce qu'un orchestre & des voix qui concertent depuis long-tems se fassent entendre. Est-ce à moi, continue-t-il, à m'écrier que le zele de la maison du Seigneur me consume, & à tirer le voile leger qui couvre les mysteres, témoin d'une telle indécence ? Quoi ! parce qu'on ne danse pas encore aux T T, me forcera-t-on d'appeller tout ce spectacle office divin ? (*D. J.*)

SALUT, LE, *à la guerre*, ou *parmi les troupes*, est une marque de soumission & de respect, ou un honneur qu'elles rendent au souverain, aux princes & aux généraux.

Les gens de guerre, dit M. le maréchal de Puységur, dans son livre de *l'art de la guerre*, ne sauroient donner une plus grande marque de leur respect & de leur obéissance au roi, & à ceux qui le représentent dans les armées, quand ils sont à la tête des troupes, qu'en baissant les armes devant eux pour les saluer. Il ajoute, que le *salut* le plus simple est le plus noble pour des troupes.

L'ancien *salut* de la cavalerie consistoit à abaisser la pointe de l'épée devant celui qu'on saluoit, & à la relever ensuite. L'ordonnance du 22 Juin 1755, sur l'exercice de la cavalerie, établit un nouveau *salut* beaucoup plus composé que le précédent : il doit se faire en cinq tems, soit de pié ferme, ou en marchant.

« Au premier, lorsque la personne qu'on doit saluer sera à cinq pas de distance, on tournera le tranchant du sabre à gauche, prenant la poignée à pleine main, & étendant le pouce jusqu'à la garde, & on élévera le sabre tout de suite, perpendiculaire, la pointe en-haut, la garde à hauteur & à un pié de distance de la cravatte, le coude un demi-pié plus bas que le poignet.

» Au deuxieme, à trois pas de distance, on étendra le bras pour placer la main au-dessus du milieu de la poche de l'habit étant boutonné, & l'on baissera la pointe du sabre à la hauteur du poignet, observant que la lame soit parallele au corps du cheval.

» Au troisieme, à un pas de distance élevant un peu le poignet, & le tournant en-dehors, on baissera la pointe du sabre fort doucement, & autant qu'il sera possible, sans forcer le poignet, tenant toujours la lame parallele au corps du cheval, & l'on restera dans la même position jusqu'à ce que la personne que l'on salue soit éloignée de deux pas.

» Au quatrieme, baissant le pouce pour contenir la poignée, on relevera le sabre la pointe en-haut, le tenant perpendiculaire, la garde vis-à-vis & à six pouces de distance du teton droit, le coude à la hauteur du poignet.

» Au cinquieme, on portera le sabre à l'épaule, comme il est prescrit pour les cavaliers ».

Quand les officiers doivent saluer de pié ferme, ils le font l'un après l'autre, en observant de garder les distances ci-dessus indiquées ; de maniere que la pointe du sabre soit basse au moment du passage de la personne que l'on salue.

Le *salut* de l'étendard dont l'ordonnance du 22 Juin 1755 ne parle point, se fait en baissant la lame de l'étendard devant celui qu'on salue.

Si la simplicité du *salut* en fait la noblesse, comme le prétend M. le maréchal de Puységur, & comme il est difficile de ne pas en convenir, on peut juger aisément lequel des deux *saluts* précédens, savoir de l'ancien ou du nouveau, mérite la préférence. Comme la forme du *salut* n'est que de convention, & que la maniere d'y procéder est assez indifférente en elle-même, nous ne ferons aucune observation particuliere sur ce sujet ; nous passerons au *salut* de l'infanterie, ou de l'esponton, auquel il est fort difficile de donner la même noblesse qu'avoit l'ancien *salut* de la cavalerie.

Pour le *salut* de l'esponton, lorsqu'il se fait de pié ferme, l'officier *étant reposé* sur cette arme, à la tête de sa troupe, doit faire le *salut* en quatre tems, suivant l'ordonnance du 14 Mai 1754.

« Au premier, il fera à droite, portant l'esponton de biais, le talon en-avant, élevé à deux piés de terre seulement, le bras tendu à la hauteur de l'épaule, & la main gauche empoignera l'esponton environ trois piés au-dessus du talon.

» Au deuxieme, la main droite quittant l'esponton, la gauche le fera tourner doucement jusqu'à ce que la lame soit baissée en avant près de terre, & que le talon vienne joindre la main droite, qui sera toujours à la hauteur de l'épaule.

» Au troisieme, il ramenera l'esponton dans la même situation où il étoit à la fin du premier tems.

» Au quatrieme, il se remettra par un à-gauche, comme il étoit avant de saluer.

» Il ôtera ensuite son chapeau de la main gauche, & ne le remettra que quand celui qui reçoit le *salut* l'aura dépassé de quelques pas.

» L'officier qui salue doit avoir attention de commencer ses mouvemens assez à-tems pour que, lorsqu'il baissera la lame de l'esponton, la personne à laquelle il rend le *salut* soit encore éloignée de trois pas, afin que quand elle sera vis-à-vis de lui, il soit remis à sa place ».

Pour saluer de l'esponton en marchant, lorsque l'officier, portant l'esponton sur le bras gauche, sera environ à trente pas de la personne à qui le *salut* est dû, il portera l'esponton sur l'épaule droite en trois tems.

« Au premier, il empoignera l'esponton de la main droite à la hauteur de l'œil.

» Au deuxieme, il le portera devant lui sur la droite, le tenant perpendiculaire, le bras tendu en-avant.

» Au troisieme, il le mettra sur l'épaule droite, le tenant plat, le coude à la hauteur de l'épaule ».

L'officier qui fait ces mouvemens, doit avoir attention de s'éloigner de trois pas du rang, afin qu'en renversant l'esponton sur son épaule, la lame ne puisse pas blesser les soldats qui le suivent.

Il doit continuer à marcher dans cette position d'un pas égal, jusqu'à ce qu'il soit à neuf ou dix pas de la personne qui devra être saluée, & alors le *salut* se fera en six tems.

« Au premier, en avançant le pié gauche, & effaçant le corps comme si l'on faisoit à-droite sur le talon droit, on portera l'esponton devant soi, le tenant plat à la hauteur des épaules, la main gauche à trois piés du talon.

» Aux deuxieme & troisieme tems, en avançant successivement le pié droit & le pié gauche, on fera tourner l'esponton de la main gauche, comme il a été dit pour le *salut* de pié ferme, observant que l'esponton se trouve droit lorsque le pié droit arrivera à sa place, & que la lance soit près de terre lorsque le pié gauche arrivera à la sienne.

» Aux quatrieme & cinquieme tems, on fera les mouvemens contraires à ceux qui auront été faits aux deuxieme & troisieme, observant de même que l'esponton se trouve droit à la fin du pas qui sera fait du pié droit, & qu'il se trouve plat après qu'on y aura joint la main droite, le pié gauche arrivant à terre.

» Au sixieme tems, en avançant le pié droit, on remettra l'esponton sur l'épaule droite ; ensuite avançant le pié gauche on ôtera le chapeau que

» l'on portera à la main à côté de soi, jusqu'à ce » qu'on ait dépassé tous ceux à qui on doit honneur: » après quoi on le remettra sur la tête, & à quelques » pas de-là on ôtera l'esponton de dessus l'épaule, » pour le porter sur le bras gauche ».

Les capitaines & lieutenans de chaque division ne forment qu'un rang, pour saluer ensemble en marchant.

Le *salut* du fusil, dont les officiers sont armés depuis l'ordonnance du 31 Octobre 1758, doit se faire de la même maniere qu'il avoit été réglé par celle du 14 Mai 1754, pour les officiers de grenadiers qui ont toujours eu des fusils.

Le *salut* du fusil de pié ferme se fait en quatre tems.

« Au premier, le fusil étant porté sur le bras gau» che à l'ordinaire, faisant à-droite, on observera de » bien empoigner le fusil de la main droite derriere » le chien, tandis qu'on le quittera de la main gau» che, & on le portera sur la droite, le bras tendu à » à la hauteur de l'épaule.

» Au deuxieme, on baissera le bout du fusil à terre, » le soutenant de la main gauche qu'on aura portée » en avant, & sur laquelle on l'appuiera à deux tra» vers de doigts de la sougarde.

» Au troisieme, on se remettra comme on étoit à la » fin du premier tems.

» Au quatrieme, on se reposera par un à-gauche, » & on joindra la main au fusil : après quoi on ôtera » le chapeau de la main droite, & on le remettra com» me il a été dit au *salut* de l'esponton ».

On doit avoir attention de commencer ces mouvemens assez-tôt pour que le *salut* du fusil se fasse trois pas en avant de la personne qu'on salue; & si elle venoit par la gauche, de les faire précéder par un demi-à-gauche.

Le *salut* du fusil se fait de la même maniere en marchant.

« Le premier tems se fera en avançant le pié gau» che, dix pas avant d'être vis-à-vis de la personne » qu'on devra saluer.

» Le deuxieme, en faisant deux autres pas, de fa» çon que le bout du fusil arrive pres de terre, en mê» me tems que le pié gauche posera en avant.

» Le troisieme, en faisant le quatrieme & le cin» quieme pas.

» Le quatrieme, en avançant le pié droit ».

Pour faire le *salut* du drapeau, les enseignes doivent d'abord appuyer le talon de la lance sur la hanche droite, le tenant un peu de biais, & lorsqu'ils doivent saluer, ils baissent doucement la lance jusqu'auprès de terre, la relevant de même, & ils ôtent ensuite leur chapeau de la main gauche.

Les enseignes doivent s'arranger pour baisser & relever ensemble leurs drapeaux, avant que celui qu'ils doivent saluer soit tout-à-fait devant eux.

Le *salut* des sergens consiste à ôter leur chapeau de la main gauche, étant reposés sur leur hallebarde.

M. le maréchal de Puysegur observe sur les différentes formalités prescrites pour le *salut* de l'esponton, qui rendent ce *salut* très-composé, que si l'on n'y cherche que de la justesse, il y en a rarement; qu'à l'égard de l'utilité, il n'y en a aucune: & qu'ainsi le tems qu'on emploie à se former au *salut* de l'esponton, est un tems perdu, ou employé fort inutilement.

Pour rectifier ce *salut*, lui donner plus d'aisance, & par conséquent plus de grace & de noblesse, cet illustre maréchal pensoit qu'il falloit le rapprocher de l'ancien de la cavalerie, qui étoit en usage de son tems.

Pour cela, son sentiment étoit que lorsque le roi, les princes, ou les autres personnes que les troupes doivent saluer, passeroient à la tête d'un bataillon, les officiers ayant alors l'esponton à la main, devroient au premier tems, sans bouger de leur place; baisser le fer de l'esponton de la main droite devant eux, jusqu'à ce qu'il fût à un demi pié de terre ou environ; au second tems, remettre l'esponton comme il étoit d'abord; & au troisieme, ôter leur chapeau de la main gauche. Ce *salut*, dit-il, approcheroit beaucoup de celui de la cavalerie, & il en auroit toute la noblesse. (*Q*)

SALUT, LE, est encore, parmi les troupes, une ou plusieurs décharges de l'artillerie d'une place de guerre, qui se fait lorsqu'un prince du sang, un maréchal de France, *&c.* passe ou entre dans la ville.

Quand un maréchal de France entre dans une ville de guerre, on le salue de plusieurs volées de canon, quand même il ne commanderoit pas dans la province. *Voyez* MARÉCHAL DE FRANCE. (*Q*)

SALUT, (*Marine.*) déférence ou honneur qu'on rend entre les vaisseaux de différentes nations, & parmi ceux de même nation qui sont distingués par le rang des officiers qui les montent & qui y commandent. Cette déférence consiste à se mettre sous le vent, à amener le pavillon, à l'embrasser, à faire les premieres & les plus nombreuses décharges de l'artillerie pour la salve; à ferler quelques voiles, & sur-tout le grand hunier; à envoyer quelques officiers à bord du plus considérable vaisseau, & à venir sous son pavillon, suivant que la diversité des occasions exige quelques-unes de ces cérémonies.

Voici ce qui est reglé à cet égard pour nos vaisseaux, tiré de l'ordonnance de la marine de 1689.

1°. Les vaisseaux du roi portant pavillon d'amiral, de vice-amiral, cornettes & flâmes, salueront les places maritimes & principales forteresses des rois, le *salut* leur sera rendu coup-pour-coup à l'amiral & au vice-amiral, & aux autres par un moindre nombre de coups, suivant la marque de commandement.

Les places & forteresses de tous autres princes & des républiques, salueront les premieres l'amiral & le vice amiral, & le *salut* leur sera rendu d'un moindre nombre de coups par l'amiral, & coup-pour-coup par le vice-amiral. Les autres pavillons inférieurs salueront les premiers. Mais les places de Corfou, Zante & Céphalonie, & celle de Nice & de Villefranche, en Savoie, seront saluées les premieres par le vice-amiral. Au reste, nul vaisseau de guerre ne saluera une place maritime, qu'il ne soit assuré que le *salut* lui sera rendu.

2°. Les vaisseaux du roi portant pavillon, & rencontrant ceux des autres rois, portant pavillons égaux au leur, exigeront le *salut* de ceux-ci en quelques mers & côtes que se fasse la rencontre; ce qui se pratiquera aussi dans les rencontres de vaisseau à vaisseau, à quoi les étrangers seront contraints par la force s'ils refusent de le faire.

3°. Le vice-animal & le contre-amiral, rencontrant le pavillon amiral de quelqu'autre roi, ou l'étendard royal des galeres d'Espagne, salueront les premiers. Le vaisseau portant pavillon amiral, rencontrant en mer ces galeres, se fera saluer le premier par celle qui portera l'étendard royal.

Les escadres des galeres de Naples, Sicile, Sardaigne & autres, appartenantes au roi d'Espagne, ne seront traitées que comme galeres patrones, quoiqu'elles portent l'étendard royal, & seront saluées les premieres par le contre-amiral; mais le vice-amiral exigera d'elles le *salut*, & les contraindra à cette déference, si elles refusent de la rendre; la même chose aura lieu pour les galeres, portant l'étendard de Malte & de tous autres princes & républiques. A l'égard de la galere patrone de Gènes, tous les vaisseaux de guerre françois exigeront d'elle le *salut*.

4°. Les vaisseaux portant cornettes & flâmes, salueront les pavillons de l'amiral & contre-amiral des autres rois, & se contenteront qu'on leur réponde

quoique par un moindre nombre de coups de canon.

5°. Les vaisseaux des moindres états portant pavillon d'amiral, & rencontrant celui de France, plieront leur pavillon, & salueront de 21 coups de canon; & l'amiral de France ayant rendu le *salut* seulement de 13 coups, les autres remettront leur pavillon.

Les vice-amiral & contre-amiral de France seront salués de la même maniere, par les moindres états. Leur amiral saluera de même le premier le vice-amiral & contre-amiral de France: mais il ne pliera son pavillon que pour l'amiral; ensorte que cette déference de plier le pavillon, ne sera rendue par les moindres états, qu'aux pavillons égaux ou supérieurs.

Les vaisseaux du roi portant cornettes, salueront l'amiral des moindres états, & se feront saluer par tous les autres pavillons des mêmes états.

6°. Lorsqu'on arborera le pavillon amiral, soit dans les ports ou à la mer, il sera salué par l'équipage du vaisseau sur lequel il sera arboré, de cinq cris de vive le roi, & les autres vaisseaux le salueront en pliant leur pavillon, sans tirer du canon. Le pavillon du vice-amiral sera seulement salué par trois cris de tout son équipage; le contre-amiral & les cornettes par un cri; & à l'égard des flâmes, elles ne seront pas saluées.

7°. Les vaisseaux du roi portant pavillon de vice-amiral & contre-amiral, rencontrant en mer le pavillon amiral, le salueront de la voix, plieront leurs pavillons, & abaisseront leurs hautes voiles.

8°. Le contre-amiral, les cornettes ou autres vaisseaux de guerre, abordant le vice-amiral, le salueront seulement de la voix, en passant à l'arriere pour arriver sous le vent. Les vaisseaux de guerre qui ne porteront ni pavillons, ni cornettes, se rencontrant à la mer, ne se demanderont aucun *salut*.

9°. Lorsqu'il y aura plusieurs vaisseaux de guerre ensemble, il n'y aura que le seul commandant qui saluera.

10°. Il est défendu à tous commandans & capitaines françois, de saluer les places des ports & rades du royaume, où ils entrent & mouillent ordinairement, comme aussi de tirer du canon dans les occasions de revûes & de visites particulieres, qui pourroient leur être faites sur leurs bords.

11°. L'amiral, le vice-amiral, le gouverneur de la province, faisant leur premiere entrée dans le port, seront seulement salués du canon. Le vaisseau portant pavillon amiral dans un port, rendra le *salut*. Le roi se trouvant en personne dans ses ports ou sur ses vaisseaux, sera salué de trois salves de toute l'artillerie, dont la premiere se fera à boulet.

Il y a encore dans l'ordonnance, d'où tout ceci est tiré, un article concernant les galeres.

Quoiqu'il n'y ait plus en France de corps de galeres, comme je l'ai déja dit, *voyez* GÉNÉRAL DES GALERES, cependant j'ajouterai ici ce qui regarde ces bâtimens dans cette ordonnance, d'autant mieux qu'on en entretient actuellement dans les ports.

L'étendard royal des galeres saluera le premier le pavillon, qui rendra coup-pour-coup; & l'étendard sera salué le premier par le vice-amiral.

Le vice-amiral sera salué par la patrone des galeres, à laquelle il répondra coup-pour-coup; & elle sera saluée par le contre-amiral, auquel elle répondra de même.

Les autres nations maritimes ont des ordonnances particulieres sur le *salut*, qu'elles exigent ou qu'elles rendent: mais tout ceci n'est qu'une chose de bienséance ou de convention. Il est reglé qu'en général, les vaisseaux des républiques salueront les vaisseaux des têtes couronnées, s'ils sont de la même qualité que ceux des républiques, d'un pareil nombre ou d'un moindre nombre de coups, suivant ce qui leur est prescrit par leur souverain. A l'égard des républiques, elles se sont accordées à saluer les premieres les vaisseaux de la république de Venise, parce qu'elle est la plus ancienne, & à exiger le *salut* des souverains qui sont au-dessous des rois.

SALUT, (*Escrime.*) le *salut* d'armes est une politesse réciproque que se font deux escrimeurs avant de commencer un assaut.

Il s'exécute ainsi; 1°. on prend son chapeau avec la main gauche; 2°. on étend le bras gauche, on met son poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & l'on tourne le dedans du chapeau du côté de l'ennemi; 3°. on leve le bras droit & son poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & en même tems on frappe du pié droit dans la même place; 4°. on recule deux pas en arriere en commençant par faire passer le pié droit derriere le gauche, & ensuite le gauche devant le droit; 5°. on baisse la pointe de l'épée pour saluer les spectateurs qui se trouvent dans la sale, & on remet le bras droit dans sa premiere position; 6°. on remet son chapeau sur la tête; 7°. on frappe encore du pié droit dans la même place, & en même tems on met les poignets à hauteur du nœud d'épaule; 8°. on avance deux pas vers l'ennemi en commençant par le pié gauche que l'on fait passer devant le droit, & ensuite le droit derriere le gauche; 9°. on se remet en garde. *Nota* que tous ces mouvemens se font distinctement & sans se presser.

SALUT, (*Monnoie.*) monnoie d'or de France; Charles VI. fit faire cette monnoie l'an 1421, sur la fin de son regne, & c'est le seul de nos rois qui en ait fabriqué; elle étoit d'or fin, du même poids que les francs à cheval, & valoit 1 liv. 5 sols, ce qui feroit aujourd'hui environ 16 liv. il y en avoit 63 au marc. Cette espece fut appellée *salut*, parce que la salutation angélique y étoit représentée. Henri VI, roi d'Angleterre, pendant qu'il posséda une partie de la France, fit fabriquer des *saluts* d'or, de même poids, de même valeur, & de même titre que ceux de Charles VI. (*D. J.*)

SALUTAIRE, adj. (*Gram.*) qui est utile, qui peut sauver d'un dommage, d'un accident, d'un inconvenient. L'usage de la raison est toujours *salutaire*. La connoissance de la vertu est toujours *salutaire*. Une réflexion, un conseil *salutaire*.

SALUTARIS, (*Géog. anc.*) ce nom a été donné par distinction à quelques provinces, en partie à cause des eaux saines & bienfaisantes qui s'y trouvoient.

Les principales provinces qui ont porté ce nom sont la Galatie, la Macédoine, la Palestine, la Phrygie & la Syrie. La partie à laquelle ce nom étoit affecté dans chacune de ses provinces, faisoit une province particuliere, que l'on distinguoit du reste par ce surnom.

Les anciens géographes, comme Méla, Pline, *&c.* n'ont point connu ce nom distinctif: il est beaucoup plus moderne. On le trouve dans la notice de l'empire, & dans quelques notices ecclésiastiques. La notice de l'empire nomme la Palestine *salutaire*, & la Syrie *salutaire*, *sect. ij.* la Galatie *salutaire*, *sect. xvj.* la Phrygie *salutaire*, *sect. xv.* & la Macédoine *salutaire*, *sect. j.* (*D. J.*)

SALUTATION, s. f. (*Hist. des usages.*) signe extérieur de civilité, d'amitié, d'égards, de déférence, de respect. Les Européens se saluent par des gestes, des révérences, des coups de chapeaux; les Turcs se baissent, & portent la main à leur turban: mais les Ethiopiens ou Abyssins ont une maniere singuliere de saluer; ils se prennent la main droite les uns aux autres, & se la portent mutuellement à la bouche; ils prennent aussi l'écharpe de celui qu'ils saluent, & ils se l'attachent au-tour du corps, de sorte que ceux qu'on salue demeurent presque nuds, car la plûpart

ne portent que cette écharpe avec un caleçon de coton. (*D. J.*)

SALUTATION ANGÉLIQUE, (*Théolog.*) est la priere qu'on nomme autrement *ave Maria*, dans l'Eglise romaine, & qui est en l'honneur de la Vierge. Elle contient la formule de salut que l'ange lui adressa lorsqu'il vint lui annoncer le mystere de l'Incarnation. *Voyez* ANNONCIATION & *AVE MARIA*.

SALUTH, *voyez* SILURE.

SALYENS, (*Géog. anc.*) en latin *Sallyes*, ou *Salyes*, *Salyi*, *Salvii* & *Salluvii*; ancien peuple de la Provence, le long de la mer, entre le Rhône & le Var. Strabon, un peu après le commencement de son quatrieme livre, dit: La côte est occupée par les Massiliens & les *Salies* jusqu'à la Ligurie, & aux frontieres de l'Italie, & jusqu'au Var. Ils n'avoient pas seulement le rivage de la mer, car il dit ensuite: le pays montagneux des *Salyens* avance du couchant au nord, & se recule de la mer insensiblement.

Tite-Live, *liv. XXI. ch. xxvj.* parlant de P. Cornelius, dit qu'étant parti de la ville avec soixante barques longues, & cotoyant l'Etrurie, la Ligurie & ensuite les montagnes des *Salyens*, il arriva à Marseille. Comme ils étoient contigus à la Ligurie, ils ont été appellés *Gallo-Liguri*, mot qui semble marquer qu'ils étoient Liguriens d'origine, quoique établis dans les Gaules.

Ce peuple fut attaqué par les Romains alliés des Marseillois qu'il incommodoit, selon Florus, *liv. III. c. ij. Prima trans Alpes arma nostra sensere* Salyii, *cum de incursionibus eorum fidissima atque amicissima civitas Massilia quereretur.*

Ce fut la premiere guerre que les Romains firent au-delà des Alpes, en prenant ce mot au-delà par rapport à Rome. Pline, *liv. III. ch. xvij.* les nomme *Sallyi* en un endroit: il parle de la ville de Verceil possédée par les Libici, & fondée par les Sallyes: *Vercellæ Libicorum ex* Sallyis *ortæ.* Mais le même auteur, *liv. III. ch. iv.* les nomme *Salluvii*, en parlant d'Aix leur capitale, *Aquæ sextiæ* Salluviorum. Il les nomme, *ch. v.* les plus célebres des Liguriens au-delà des Alpes, *Ligurûm celeberrimi ultrà Alpes* Salluvii.

L'abbé de Longuerue, *descrip. de la France, part. I. p. 336.* croit que les *Salyes* étoient subdivisés en plusieurs peuples: les plus proches d'Antibes étoient les Décéates, qui avoient pour voisins les Védiantiens, les Nérusiens, les Sueltériens ou Seltériens, dont il est impossible à présent de donner les limites. Les Déciates ou Décéates étoient aux environs d'Antibes; les Oxybiens, aux environs de Fréjus; les Védiantiens avoient pour ville, selon Ptolomée, *Cemenelium*, aujourd'hui Cimiez, près de Nice. Les Nérusiens étoient au-tour de Vence; les Suletériens au-tour de Brignoles & Draguignan. On pourroit y ajouter les *Avatici* & les *Anatilii*. Les derniers étoient dans le territoire d'Arles, & les premiers plus près de la mer. (*D. J.*)

SALZTHAL, PIERRE DE, (*Hist. nat. Litholog.*) c'est une espece de marbre d'un gris de fer mêlé de brun, & rempli de cornes d'ammon de belemnites, & quelquefois de turbinites, dont l'intérieur est souvent rempli par un spath blanc ou jaunâtre transparent. Cette pierre se trouve par morceaux détachés par les champs, aux environs du palais de *Salzthal*, appartenant au duc de Brunswick. Elle est très-dure au commencement; mais lorsqu'elle a été quelque tems exposée à l'air, elle devient d'une couleur plus claire & plus tendre, parce qu'elle est parsemée de petits grains de pyrites qui se décomposent. Cette pierre ne se trouve qu'en fragmens; souvent on y découvre des dendrites, ou des herborisations singulieres.

SAMACA, (*Hist. nat. Botan.*) arbuste des Indes orientales, qui croît abondamment dans l'île de Java, & qui ressemble au citronnier. Son fruit est aqueux & aigrelet; mais l'on estime sur-tout ses feuilles que l'on confit dans le sucre, & qui passent pour un grand remede dans les fievres chaudes, & dans les maladies inflammatoires.

SAMACHI, (*Géog. mod.*) les Persans & les Arméniens écrivent *Schamakhi*; ville de Perse, capitale du Shirvan. Nos auteurs ne s'accordent point sur l'ortographe de ce mot; car les uns écrivent *Samachi*, les autres, en plus grand nombre, *Scamachie*, d'autres, *schumachie*, & d'Herbelot *Schoumacki*; cette différente ortographe, fort commune en géographie, a trompé la mémoire de la Martiniere, qui conséquemment sans en avertir, a fait trois articles différens de cette ville, dont nous parlerons sous le seul *mot de* SCAMACHIE. (*D. J.*)

SAMAGENDAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la Nigritie, à l'orient & à dix journées de Cougah.

SAMANA, (*Géog. mod.*) petite île de l'Amérique, entre les Lucayes, dans la mer du Nord. Elle est possédée par ses habitans naturels, & peu cultivée. On lui donne quatre lieues de long sur une de large. Elle est située par les 23. 20. *de latitude.*

SAMANDRACHI, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, vers les côtes de la Romanie; elle a environ 10 lieues de tour; il s'y fait quelque trafic de miel & de marroquin. Les anciens la nommoient *Samothrace*, pour la distinguer de la Samos d'Ionie. *Latit.* 40. 30. (*D. J.*)

SAMANÉEN, s. m. (*Hist. des relig. oriental.*) les *Samanéens* étoient des philosophes indiens, qui formoient une classe différente de celle des Brachmanes, autre secte principale de la religion indienne. Ils n'ont point été inconnus des Européens. Strabon & S. Clément d'Alexandrie en ont fait quelque mention. Megasthene, qui avoit composé des mémoires sur les Indiens, appelle les philosophes dont il s'agit, *Germanés*; S. Clément d'Alexandrie *Sarmanes* ou *Semni*, & rapporte l'origine de ce dernier nom au mot grec σεμνὸς, *vénérable.* Porphyre les nomme *Samanéens*, nom qui approche davantage de celui de *Schamman*, encore usité dans les Indes pour désigner ces philosophes.

Les *Samanéens*, au rapport de S. Clément d'Alexandrie & de S. Jerôme, embrasserent la doctrine d'un certain Butta, que les Indiens ont placé au rang des dieux, & qu'ils croyent être né d'une vierge.

Les brachmanes n'étoient originairement qu'une même tribu; tout indien au contraire pouvoit être *samanéen.* Mais quiconque desiroit entrer dans cette classe de philosophes, étoit obligé de le déclarer au chef de la ville en présence duquel il faisoit l'abandon de tout son bien, même de sa femme & de ses enfans. Ces philosophes faisoient vœu de chasteté, comme les brachmanes ou gymnosophistes. Ils habitoient hors des villes, & logeoient dans des maisons que le roi du pays avoit pris soin de faire construire. Là uniquement occupés des choses célestes, ils n'avoient pour toute nourriture que des fruits & des légumes, & mangeoient séparément sur un plat qui leur étoit présenté par des personnes établies pour les servir.

Ces *Samnéens* & les brachmanes étoient en si grande vénération chez les Indiens, que les rois venoient souvent pour les consulter sur les affaires d'état, & pour les engager à implorer la divinité en leur faveur.

Ils ne craignoient point la destruction du corps, & quelques-uns d'entre eux avoient le courage de se donner la mort en se précipitant dans les flammes, afin de purifier leur ame de toutes les impuretés dont elle avoit été souillée, pour aller jouir plus promptement d'une vie immortelle. On leur attribuoit le don de prédire l'avenir, & S. Clément d'Alexandrie

dit qu'ils avoient beaucoup de respect pour une pyramide où l'on conservoit les os d'un dieu.

Il y avoit plusieurs branches de ces philosophes, entre autres celle des *hylobii*, ainsi nommés parce qu'ils étoient retirés dans les forêts & dans les lieux deserts, où ils ne vivoient que de feuilles & de fruits sauvages, n'étoient couverts que de quelques écorces d'arbres, ne faisoient jamais usage du vin, & n'avoient aucun commerce avec les femmes. Celles-ci cependant avoient droit d'aspirer au même degré de perfection, & pouvoient aussi embrasser un genre de vie austere.

Ce qui vient d'être rapporté, d'après les écrivains grecs & latins, est ce qui a déterminé à croire qu'il y a peu de différence entre les *Samanéens* & les brachmanes, ou plutôt qu'ils sont deux sectes de la même religion. En effet, on trouve encore dans les Indes une foule de brachmanes qui paroissent avoir la même doctrine, & qui vivent de la même façon; mais ceux qui ont une parfaite ressemblance avec ces anciens *Samanéens*, sont les talapoins de Siam : comme eux retirés dans de riches cloîtres, ils ne possedent rien en propre, & jouissent d'un grand crédit à la cour; mais quelques-uns plus austeres, ne vivent que dans les bois & dans les forêts : il y a aussi des femmes qui les imitent.

La doctrine des *Samanéens* se trouve répandue dans les royaumes de Siam, de Pegu, & dans les autres lieux voisins, où les prêtres portent le nom de *talapoins*. Mais le plus commun, & celui sous lequel ils sont connus à la Chine & au Japon, est celui des *bonzes*; dans le Tibet ils sont appellés *lamas*.

L'Inde est le berceau de cette religion, de l'aveu des habitans de tous les pays où elle s'est établie : il y a apparence qu'elle a même pénétré jusque chez les barbares de la Sibérie, où nous trouvons encore des *schammans*, qui sont les prêtres des Tungouses; mais elle n'a pas été uniforme dans tous ces différens pays. Plus les *Samanéens* se sont éloignés du lieu de leur origine, plus ils semblent s'être écartés de la véritable doctrine de leur fondateur. Les mœurs des peuples auxquels ils ont enseigné leur religion, y ont apporté quelques changemens, parce que les *Samanéens* se sont attachés plus particulierement à certains dogmes & à certaines pratiques religieuses qu'ils ont jugé convenir davantage avec le caractere de ceux chez lesquels ils vivoient; mais par-tout on reconnoît la religion indienne.

M. de la Crose, qui a beaucoup parlé des *Samanéens*, dit qu'il n'en reste plus de traces sur les côtes de Malabar & de Coromandel; que le culte des brachmes a succédé à celui des *Samanéens*; que ceux-ci, selon le témoignage des brachmes, ont été détruits par le dieu *Vischnou*, qui dans sa sixieme manifestation prit le nom de *Vegouddova avatarum*; qui les traita ainsi, parce qu'ils blasphemoient ouvertement contre sa religion, regardoient tous les hommes comme égaux, n'admettoient aucune différence entre les diverses tribus ou castes, détestoient les livres théologiques des brachmes, & vouloient que tout le monde fût soumis à leur loi. M. de la Croze croit que cet événement est arrivé il y a plus de six cens ans. Mais toutes ces traditions des Malabares sont détruites par le témoignage des écrivains grecs qui font mention des brachmes établis de tout tems dans les Indes, & qui leur donnent une doctrine à-peu-près semblable à celle des *Samanéens* : c'est une remarque que M. de la Croze n'a pu s'empêcher de faire.

Si le nom de *samanéen* ne paroît plus subsister dans cette partie de l'Inde, nous y retrouvons encore les joghis, les vanaprastas, les sanjassis & les avadoutas, connus sous le nom général de *brachmes*, & qui comme les *Samanéens*, n'admettent aucune différence entre les castes ou tribus, & suivent encore les préceptes de Budda, le fondateur des *Samanéens*. Plusieurs historiens arabes qui ont eu connoissance de ce personnage, le nomment *Boudasp* ou *Boudasf*. Beidawi, célebre historien persan, l'appelle *Schekmouniberkan*, ou simplement *Schekmouni*; les Chinois *Tche-kia* ou *Chekia-meouni*, qui est le même nom que Schekemouni de Beidawi; ils lui donnent encore le nom de *Foteou* ou *Foto*, qui est une altération de *phutta* ou *butta*. Mais le nom sous lequel il est plus connu dans tous les ouvrages des Chinois, est celui de *Fo*, diminutif de *Foto*. Les Siamois le nomment *Prahpoudi-schaou*, c'est-à-dire, le saint d'une haute origine, *sammana-khutama*, l'homme sans passion, & *phutta*. M. Hyde dérive ce nom du mot persan *butt*, idole, & M. Leibnitz a cru que ce législateur étoit le même que le *Wodin* des peuples du nord. Dans la langue des Indiens, *Butta* ou *Budda* signifie *Mercure*.

Il n'est pas aisé de dissiper les ténebres qui obscurcissent l'histoire de ce fondateur de la religion indienne. Les peuples de l'Inde, toujours portés au merveilleux, ne débitent que des fables qui nous obligent d'avoir recours à des historiens étrangers; & ceux-ci ne nous fournissent point assez de détails pour que nous puissions parvenir à une exacte connoissance du tems & du lieu de la naissance de ce philosophe.

Quoi qu'il en soit, *Fo* ou *Boudha*, après s'être marié à l'âge de 17 ans, & avoir eu de ce mariage un fils, se retira dans les deserts, sous la conduite de cinq philosophes. Il y resta jusqu'à l'âge de 30 ans, qu'il commença à publier sa doctrine, prêchant le culte des idoles, & la transmigration des ames. Il mourut âgé de 79 ans. Pour exprimer sa mort, on rapporte qu'il est passé dans le *nipon* ou *nireupan*, c'est-à-dire, *qu'il est anéanti, & devenu comme un dieu*. En mourant il dit à ceux de ses disciples qui lui étoient le plus attachés, que jusques-là il ne s'étoit servi que de paraboles, qu'il leur avoit caché la vérité sous des expressions figurées & métaphoriques; mais que son sentiment véritable étoit qu'il n'y avoit point d'autre principe que le vuide & le néant, que tout étoit sorti du néant, & que tout y retournoit.

Les dernieres paroles de Fo produisirent deux sectes différentes. Le plus grand nombre embrassa ce que l'on appelle la *doctrine extérieure* qui consiste dans le culte des idoles; les autres choisirent la *doctrine intérieure*, c'est-à-dire qu'ils s'attacherent à ce vuide & à ce néant, dont Fo les avoit entretenus en mourant.

Les sectateurs de la doctrine extérieure sont ceux que nous connoissons plus communément sous le nom de *brachmes*, de *bonzes*, de *lamas* & de *talapoins*, qui toujours prosternés aux piés de leurs dieux, font consister leur bonheur à tenir la queue d'une vache, adorent Brahma, Vischnou, Eswara & trois cens trente millions de divinités inférieures, font construire des temples en leur honneur, ont une singuliere vénération pour l'eau du Gange, & croient qu'après la mort leur ame va recevoir en enfer la punition de ses crimes, ou dans le paradis la récompense de ses vertus, d'où elle sort ensuite pour animer des corps d'hommes, d'animaux, des plantes mêmes; ce qui devient encore une punition ou une récompense jusqu'à ce qu'elle soit parvenue au plus haut degré de pureté & de perfection, auquel toutes ces différentes transmigrations la conduisent insensiblement; ce n'est qu'après avoir parcouru ainsi les corps de plusieurs êtres, qu'elle reparoît enfin dans celui d'un *samanéen*. Ceux-ci regardent le reste des hommes comme autant de malheureux qui ne peuvent parvenir à l'état de *samanéen*, qu'après avoir passé par tous les degrés de la métempsycose.

Ainsi le vrai *samanéen*, ou le sectateur de la doctrine intérieure, étant censé naître dans l'état le plus parfait, n'a plus besoin d'expier des fautes qui ont été lavées par les transmigrations antérieures; il n'est plus obligé d'aller se prosterner dans un temple, ni d'adresser ses prieres aux dieux que le peuple adore, dieux qui ne sont que les ministres du grand Dieu de l'univers. Dégagé de toutes ses passions, exempt de tout crime, le *samanéen* ne meurt que pour aller rejoindre cette unique divinité dont son ame étoit une partie détachée; car ils pensent que toutes les ames forment ensemble l'être suprème, qu'elles existent en lui de toute éternité, qu'elles émanent de lui; mais qu'elles ne peuvent lui être réunies qu'après s'être rendues aussi pures qu'elles l'étoient lorsqu'elles en ont été séparées.

Suivant leurs principes, cet être suprème est de toute éternité; il n'a aucune forme, il est invisible, incompréhensible; tout tire son origine de lui; il est la puissance, la sagesse, la science, la sainteté, la vérité même; il est infiniment bon, juste & miséricordieux; il a créé tous les êtres, & il les conserve tous: il ne peut être représenté par des idoles; mais on peut dépeindre ses attributs, auxquels il ne desapprouve point que l'on rende un culte; car pour lui il est au-dessus de toute adoration: c'est pour cela que le *samanéen* toujours occupé à le contempler dans ses méditations, ne donne aucunes marques extérieures de culte; mais il n'est pas en même tems athée, comme le prétendent les missionnaires, puisqu'il ne cherche qu'à étouffer en lui toutes les passions pour être en état d'aller rejoindre son Dieu. Ainsi le vuide & le néant, principe des *Samanéens*, ne signifient point la destruction de l'ame, mais ils designent que nous devons anéantir tous nos sens, nous anéantir nous-mêmes pour aller nous perdre en quelque façon dans le sein de la divinité, qui a tiré toutes choses du néant, & qui elle-même n'est point matiere.

Cet être suprème des philosophes de l'Inde est l'origine de tous les êtres, & il renferme en lui les principes de toutes choses: ainsi lorsqu'il a voulu créer la matiere, comme il est un pur esprit qui n'a aucun rapport avec un être corporel, par un effet de sa toute-puissance, il s'est donné à lui-même une forme matérielle, & a fait une séparation des vertus masculine & feminine, qui jusqu'alors avoient été concentrées en lui; par la réunion de ces deux principes, la création de l'univers devient possible. Le *lingam* si respecté dans l'Inde, est le symbole de ce premier acte de la divinité; & tous ensemble, c'est-à-dire ces cinq principes, composent l'être suprème, qui se sert de leur ministere pour gouverner le monde; mais il viendra un tems qu'il les fera rentrer dans son sein.

Tels sont les principes des *samanéens* sur la Divinité. On passera sous silence tout ce qui regarde le culte que l'on rend à ces premieres émanations de l'être suprème, & le reste de la religion indienne, qui n'est plus celle des *samanéens*, mais celle du peuple, moins susceptible de ces grandes idées, & de méditations profondes qui font tout le culte des disciples de Budda. On n'entrera pas non plus dans le détail des différentes sectes qui ont peu s'élever parmi eux. On fera seulement remarquer qu'il se trouve une grande conformité entre la doctrine des *samanéens* & celle des Manichéens. (*D. J.*)

SAMANIDES, (*Hist. orientale.*) on appelle *samanides*, la dynastie des califes fondée par Saman, qui de conducteur de chameaux, devint chef d'Arabes; son fils rendit ses enfans dignes des premiers emplois militaires de l'état des califes. Al-Mamon les avança, & Motamed donna à Nasser, petit-fils d'Assad-Ben-Saman, l'an 261 de l'hégire, le gouvernement de la province de Mawaralnahar, ou Transoxane. Enfin, l'an 279, Ismaël, frere de Nasser, se rendit le maître absolu de cette province, en conquit d'autres, & fonda un puissant empire, qui a porté le nom de *Samanides*. (*D. J.*)

SAMAR, (*Géog. mod.*) & *Samal* dans les lettres édifiantes; île de l'Océan oriental, entre les Philippines, au sud-est de celle de Luçon, dont elle est séparée par le détroit de S. Bernardin. Son circuit est d'environ 130 lieues; elle a dans cette enceinte plusieurs montagnes escarpées, & des plaines assez fertiles. *Latit.* septentrionale, *11.* degrés jusqu'au *13. 30'.* (*D. J.*)

SAMARA, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Tartarie, au royaume de Cassan, & dans le duché de Bulgar, à la gauche, c'est-à-dire à l'orient du Wolga, sur le penchant & sur le haut d'un monticule, à 350 werstes de Casan. Ses maisons sont toutes de bois, & fort chetives.

SAMARA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie, en Tartarie, au duché de Bulgar, dans l'empire russien. Elle a son cours d'orient en occident, passe au midi de la ville Samara, & tombe dans le Wolga.

SAMARA, s. m. (*Hist. de l'inquisit.*) autrement dit *sambenito*, & *samiretta*, noms dignes de leur origine. Espece de scapulaire ou dalmatique que les inquisiteurs font porter à ceux qu'ils condamnent à être brûlés. Le fond du *samara* est gris, avec la représentation d'une figure d'homme, posé sur des tisons allumés avec des flammes qui s'élevent, & des démons qui l'environnent pleins de joie. Ce rafinement de barbarie, imaginé pour accoutumer le peuple à voir sans peine brûler des malheureux, est peut-être encore plus exécrable que le tribunal même de l'inquisition, tout odieux, tout horrible qu'il est dans son principe. (*D. J.*)

SAMARACAN, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la partie orientale de l'île de Java, à 7 lieues au sud-ouest de Japara; avec laquelle elle trafique.

Paul Lucas parle d'une autre *Samaran*, grande ville ruinée en Asie, assez près des frontieres de la Turquie & de la Perse, en allant d'Ispahan à Alep par Amadam. Tout ce que ce voyageur raconte de la magnificence des ruines de cette ville, ne doit passer que pour un roman de son invention. (*D. J.*)

SAMARATH, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une secte de Benjans dans les Indes, qui croyent que leur dieu qu'ils nomment *Permiséer*, gouverne le monde par trois lieutenans. *Brama*, c'est le premier, a le soin d'envoyer les ames dans les corps que *Permiséer* lui désigne. Le second, nommé *Bussina*, enseigne aux hommes à vivre selon les commandemens de Dieu, que ces benjans conservent écrits en quatre livres. Il a aussi le soin des vivres & de faire croître le blé, les arbres, les plantes, mais après que *Brama* les a animés. Le troisieme s'appelle *Maïs*; son pouvoir s'étend sur les morts, dont il examine les actions passées pour envoyer leurs ames dans d'autres corps, faire une pénitence plus ou moins rigoureuse, suivant les vertus qu'elles ont pratiquées, ou les crimes qu'elles ont commis dans leur premiere vie. Lorsque leur expiation est achevée, *Maïs* renvoie ces ames ainsi purifiées à *Permiséer* qui les reçoit au nombre de ses serviteurs. Les femmes de cette secte persuadées que dans l'autre monde elles vivent sept fois autant, & ont sept fois plus de plaisir qu'elles n'en ont goûté ici bas, pourvu qu'elles meurent avec leurs maris, ne manquent pas à leurs funérailles de se jetter gaiment dans le bucher. Dès que les femmes sont accouchées, ont met devant leur enfant une écritoire, du papier & des plumes, pour marquer que Bussina veut écrire dans l'entendement du nouveau né la loi de *Permiséer*. Si c'est un garçon, on y ajoute un arc & des flèches, comme un présage de sa

valeur future, & de son bonheur à la guerre. Olearius, *tome II.*

SAMARCANDE, (*Géog. mod.*) grande ville d'Asie, au pays des Usbecks, dans la province de Mawe-ralnahr, sur la riviere de Sogde, à sept journées au nord de la ville de Bockhara. *Long.* suivant Ptolomée *89. 30. lat. 47. 30. Long.* selon Nassir-Eddein, *98. 20. latit. 40.* Cette prodigieuse différence entre ces deux géographes, doit provenir de quelque erreur de chifre. Gréaves établit la *latit.* de *Samarcande*, *39. 37. 22.*

L'auteur de l'*histoire des Tartares*, met la *longitude* à *95.* & la *latit.* à *41. 20.* M. de Lisle ne met la *latitude* qu'à *39. 30.* Ulug-Beg, qui est exact, à *39. 37.*

Samarcande est la Maraganda de Pline, de Strabon, & des autres anciens. Elle avoit du tems d'Alexandre 70 stades de circuit, c'est-à-dire, environ 3 lieues de France; mais elle avoit trois fois cette étendue, lorsque les Mogols l'assiegerent. Il ne faut pas s'en étonner, parce que cette ville renfermoit dans son enceinte, non-seulement des champs labourables, des prés, & une infinité de jardins, mais encore des montagnes & des vallées. Elle avoit douze portes éloignées d'un mille l'une de l'autre. Ses murailles étoient revêtues de tourelles, & entourées d'un fossé profond, sur lequel passoit un aqueduc qui conduisoit les eaux de la riviere en divers quartiers de la ville.

Ginzis-Kan, premier empererеur des anciens Mogols & Tartares, forma le siege de cette ville, en 1220, & la prit par la mésintelligence qui regnoit entre tant de différens peuples qui l'habitoient. Le sultan Mehemet ne put la défendre avec une armée de cent dix mille hommes.

» Tamerlan descendant de Ginzis-Kan par les femmes, & qui subjuga autant de pays que ce prince, » établit *Samarcande* pour la capitale de ses vastes » états. Ce fut-là qu'il reçut à l'exemple de Ginzis, » l'hommage de plusieurs princes de l'Asie, & la dépu» tation de plusieurs souverains. Non-seulement l'em» pereur grec Manuel y envoya des ambassadeurs, » mais il en vint de la part de Henri III. roi de Cas» tille. Il y donna une de ces fêtes qui ressemblent à » celles des premiers rois de Perses. Tous les ordres » de l'état, tous les artisans passerent en revue, cha» cun avec les marques de sa profession. Il maria tous » ses petits-fils, & toutes ses petites-filles le même » jour. Enfin il mourut en 1406, dans une extrème » vieillesse, après avoir regné 36 ans, plus heureux » par sa longue vie, & par le bonheur de ses petits» fils, qu'Alexandre le Grand, auquel les orientaux » le comparent.

» Il n'étoit pas savant comme Alexandre, mais il » fit élever ses petits-fils dans les sciences. Le fa» meux Oulougbeg, qui lui succéda dans les états de » la Transoxane, fonda dans *Samarcande* la premiere » académie des sciences, fit mesurer la terre, & eut » part à la composition des tables astronomiques qui » portent son nom; semblable en cela au roi Alphonse » de Castille, qui l'avoit précédé de plus de cent an» nées. Aujourd'hui la grandeur de *Samarcande* est » tombée avec les sciences; & ce pays occupé par » les tartares Usbecks, est redevenu barbare, pour » refleurir peut-être un jour.

Tout même nous porte à l'imaginer. *Samarcande* est encore une ville considérable, dont la position est des plus heureuses, pour faire le commerce de la grande Tartarie, des Indes, & de la Perse. Elle ne manque de rien pour sa subsistance; enfin, elle a autour d'elle à dix lieues à la ronde, un grand nombre de bourgades, dont les jardins délicieux font passer la fameuse vallée dans laquelle elle est située, pour un des quatre paradis terrestres que les Orientaux mettent en Asie. (*D. J.*)

SAMARIE, (*Géog. anc.*) ville de la Palestine, capitale d'un petit royaume de même nom, qui comprenoit les dix tribus. Elle fut bâtie par Amri, qui acheta deux talens d'argent d'un nommé *Somer*, la montagne de Someron. Amri éleva sa ville sur cette montagne, qui étoit agréable, fertile, ayant des eaux en abondance, & située à une journée de Jérusalem. Achab bâtit dans cette ville un palais d'ivoire, c'est-à-dire, où il y avoit beaucoup d'ornemens d'ivoire, *III. Reg. ch. xiij.* Salmanazar, roi d'Assyrie, prit cette ville l'an 720 avant J. C. & la détruisit.

Il paroît qu'elle se rétablit dans la suite, puisque Esdras, *l. I. c. iv.* & *l. II. c. iv.* parle déja des habitans de *Samarie*, & que les Samaritains jaloux des faveurs qu'Alexandre le Grand avoit accordées aux Juifs, se révolterent; ce prince, dit Quinte-Curce, *l. IV. c. xxj.* marcha contre eux, prit *Samarie*, & y mit des Macédoniens; il donna le pays des environs aux Juifs pour le cultiver, & leur accorda l'exemption du tribut.

Jean Hircan prit dans la suite *Samarie*, & la ruina de nouveau; mais quand Gabinius fut fait président de Syrie, il entreprit de rebâtir *Samarie*. De-là vient, dit Syncelle, qu'on l'appelle quelquefois la *ville des Gabiniens*, c'est-à-dire, la colonie de Gabinius; cependant *Samarie* n'étoit encore qu'un village. Hérode fut le premier qui en refit une ville dans les formes, & qui la remit en honneur.

Comme Auguste lui avoit accordé cette place en propriété, il lui donna le nom grec de *Sébasté*, qui revient au nom latin *Augusta*, la ville d'Auguste. Il y attira six mille nouveaux habitans, & leur distribua les terres des environs, qui étant extrémement fertiles, produisirent en si grande abondance, que la ville se trouva bien-tôt riche & peuplée. Il mit une bonne garnison dans la tour de Straton, qui dans la suite, par compliment pour le même Auguste, porta le nom de Césarée.

Le nom de *Samarie* étoit commun à la ville, & au pays des environs: de sorte qu'il y avoit *Samarie* ville, & *Samarie* qui étoit le pays de *Samarie*. Les auteurs sacrés du nouveau Testament, parlent assez peu de *Samarie* ville, & lorsqu'ils emploient ce mot, ils expriment sous ce nom plutôt le pays que la ville dont nous parlons. Par exemple, quand on lit, Luc, *c. xvij.* que *Jésus passoit par le milieu de la Samarie*, cela veut dire par le pays de *Samarie*. Et dans S. Jean, *c. iv. Jésus étant venu dans une ville de la Samarie nommée Sichar*: c'est-là qu'il eut un entretien avec une femme de *Samarie*, c'est-à-dire, une samaritaine de la ville de Sichar.

Après la mort de S. Etienne, les disciples s'étant dispersés dans les villes de la Judée & de la *Samarie*, *act. c. viij.* le diacre S. Philippe vint dans la ville de *Samarie*, où il fit plusieurs conversions. Les apôtres ayant appris que cette ville avoit reçu la parole de Dieu, y envoyerent Pierre & Jean, pour donner le S. Esprit à ceux qui avoient été baptisés. C'est-là qu'étoit Simon le magicien, qui offrit de l'argent aux apôtres, afin qu'ils lui communiquassent le pouvoir de donner le S. Esprit. *Samarie* n'est jamais nommée *Sébaste* dans les livres du nouveau Testament, quoique les étrangers ne la connussent guere que sous ce nom-là. (*D. J.*)

SAMARITAINS, (*Hist. Critiq. sacrée.*) les *Samaritains* étoient des colonies de Babyloniens, des Cuthéens, & d'autres peuples, qu'Assaradon envoya pour repeupler la province de Samarie, dont Salmanasar avoit transporté le plus grand nombre des habitans au-delà de l'Euphrate du tems de la captivité des dix tribus.

Les *Samaritains* étoient payens, & ils continuerent à adorer leurs idoles, jusqu'à ce que pour se délivrer des lions, qui les incommodoient beaucoup, ils souhaiterent d'être instruits de la maniere de servir le Dieu d'Israël, espérant d'appaiser par ce moyen la colere du dieu du pays. Ils joignirent donc le culte du Dieu d'Israël à celui de leurs idoles, & de-là vient qu'il est dit dans l'histoire des rois, *ch. xvij. v. 33.* qu'ils craignoient Dieu, mais qu'ils adoroient en même tems leurs propres divinités.

Lorsque la tribu de Juda fut de retour de la captivité de Babylone, & que le temple eut été rebâti, tous les juifs s'engagerent par un accord solemnel, à renvoyer les femmes payennes qu'il y avoit parmi eux. Il se trouva que Manassé, sacrificateur juif, avoit épousé la fille de Sanballac, *samaritain*, & que n'étant pas d'humeur à se défaire de sa femme, Sanballac poussa les *Samaritains* à bâtir sur la montagne de Garizim, près de la ville de Samarie, un temple qui fût opposé à celui de Jérusalem, & il y établit pour sacrificateur Manassé son gendre.

La fondation de ce nouveau temple excita entre les Juifs & les *Samaritains* une grande dissension, qui s'accrut avec le tems, & dégénéra en une haine si furieuse, qu'ils se refusoient même de se rendre les uns aux autres les services de l'humanité la plus commune. Voilà pourquoi les *Samaritains* ne voulurent pas donner retraite à Notre Seigneur, quand ils s'apperçurent qu'il alloit adorer à Jérusalem; deux de ses disciples, savoir Jacques & Jean, extrémement piqués de cette incivilité, prirent feu, & par un zèle de bonne foi pour l'honneur de leur maître, & pour la sainteté de Jérusalem, ils vouloient se défaire incessament de ces ennemis de Dieu & de Jesus-Christ, de ces adversaires de la vraie religion, de ces schismatiques; car c'est ainsi qu'ils se traiterent les uns & les autres. Dans le trouble de leur colere, ils souhaitent que Notre Seigneur leur accorde le pouvoir de faire descendre le feu du ciel, pour consumer les *Samaritains*, comme avoit fait Elie autrefois en pareil cas, & même pas fort loin de l'endroit où ils se trouvoient alors.

Malgré l'injustice du procedé des *Samaritains*, & le grand exemple du prophete Elie, dont les deux apôtres se croyoient autorisés, Notre Seigneur censure paisiblement, mais d'une maniere aussi vive que forte, le zèle destructeur de ces deux apôtres: *Vous ne savez, leur dit-il, de quel esprit vous êtes, car le fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les ames, mais pour les sauver. Luc. IX. 55.* Paroles admirables, qu'il ne faut jamais perdre de vue, parce qu'elles sappent de fond en comble toute intolérance dans le christianisme. Le fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les ames, mais pour les sauver.

La religion des *Samaritains*, comme nous l'avons dit, fut d'abord la payenne; ils adoroient chacun la divinité de leur pays; l'Ecriture cite un grand nombre de ces divinités, comme Nerget, Nébahas, Thartac, Rempham; ils mélerent ensuite à ce culte prophane, celui du vrai Dieu, que le prêtre de Béthel leur apprit; mais quand ils eurent tout-à-fait renoncé à l'idolatrie, pour embrasser la loi du Seigneur, alors ils ne furent plus distingués des Juifs, que par trois articles sur lesquels ils différoient d'eux.

1°. Ils ne reconnoissoient que les cinq livres de Moïse pour vraiment canoniques. 2°. Ils rejettoient toutes sortes de traditions, & s'en tenoient à la parole écrite. 3°. Ils soutenoient qu'il falloit servir Dieu sur le mont Garizim, où les patriarches l'avoient adoré, au lieu que les Juifs vouloient qu'on ne lui offrît des sacrifices que dans le temple de Jérusalem. C'est principalement sur cette élévation d'autel contre autel, & de temple contre temple, qu'étoit fondée l'antipathie de ces deux peuples. Les Juifs n'avoient point de plus forte injure à dire à un homme, que de l'appeller *Samaritain*. Jean, *VIII. xlviij.* Ceux-ci de leur côté, avoient tant de répugnance pour les Juifs, que nous avons vu qu'ils refuserent un jour de recevoir Jesus-Christ, parce qu'il paroissoit diriger ses pas du côté du temple de Jérusalem.

Les Juifs accusent les *Samaritains* de deux sortes d'idolatrie sur le mont Garizim. L'une d'y avoir adoré l'image d'une colombe, & l'autre des théraphins, ou des idoles cachées dans cette montagne; il est vrai que les Assyriens adoroient une de ces divinités, qui, selon Diodore, étoit Sémiramis, sous la figure d'une colombe; & vraisemblablement les *Samaritains* mélerent autrefois le culte de cette idole avec le culte du Dieu d'Israël; mais ils ne l'ont jamais fait depuis.

Quant au second chef d'accusation des Juifs, il est encore vrai que Jacob ayant trouvé les théraphins ou les idoles que Rachel avoit volées à son pere, les lui ota, & les cacha sous un chêne à Sichem, & que Sichem est au pié du mont Garizim; mais les *Samaritains* n'adoroient que Dieu sur cette montagne, & depuis que Manassé leur eut apporté la loi de Moïse, ils ont toujours été jusqu'à nos jours des adorateurs du vrai Dieu.

Ils adoroient le vrai Dieu du tems de Jesus-Christ; ils avoient en vénération les livres de Moyse qu'ils ont précieusement conservés; ils en observoient exactement les lois, & attendoient le Messie comme les Juifs. C'est sans fondement qu'on leur a reproché de donner dans des erreurs grossieres sur la nature de Dieu, quoique peut-être il se trouvât du tems de Jesus-Christ quelque mélange d'idolatrie dans leur culte; on peut du moins le conjecturer, sur ce que notre Sauveur leur reproche d'adorer ce qu'ils ne connoissoient pas. *Jean, iv. 22.*

Quoi qu'il en soit, les *Samaritains* d'aujourd'hui sont dans les mêmes sentimens que leurs peres, comme il paroît par les lettres écrite dans le dernier siecle à Scaliger, par les *Samaritains* d'Egypte & de Naplouse, & par celles qu'ils écrivirent depuis à leurs freres prétendus d'Angleterre.

Ceux qui seront curieux de plus grands détails sur la confession de foi des *Samaritains* modernes, les trouveront dans l'histoire des Juifs de M. Basnage, *tom. II. part. j.*

Pour ce qui concerne leur Pentateuque & leurs caracteres, *Voyez* PENTATEUQUE, SAMARITAIN, & SAMARITAINS, *Caracteres* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMARITAINS, *caracteres*, (*Crit. sacr.*) ce sont les vieux caracteres hébreux, avec lesquels les *Samaritains* écrivirent autrefois le *Pentateuque*, & dont ils se servent encore aujourd'hui; ces sortes de caracteres sont affreux, & les plus incapables d'agrément de tous ceux qui nous sont connus. C'étoient les lettres des Phéniciens, de qui les Grecs ont pris les leurs; le vieil alphabet ionien fait assez voir cette ressemblance, comme le montre Scaliger dans des notes sur la chronique d'Eusebe. Ce furent de ces vieilles lettres que se servirent les prophetes, pour écrire leurs ouvrages, & ce fut avec ces mêmes caracteres que le décalogue fut gravé sur les deux tables de pierre; le nombre de vieux sicles juifs que nous avons encore, avec l'inscription samaritaine, *Jérusalem la sainte*, prouve assez l'antiquité de ces sortes de caracteres, auxquels les caracteres hébreux d'aujourd'hui succéderent après la captivité de Babylone; ces derniers étoient les seuls que le peuple savoit lire alors; & cette raison engagea Esdras à les employer. Tous les anciens le reconnoissent, Eusebe, S. Jérôme, les deux Talmuds le disent; en un mot, c'est l'opinion de tous les savans juifs, & Cappel a fait un livre contre

contre Buxtorf le fils, pour la confirmer. (*D. J.*)

SAMARITAINE LA, s. f. (*Fonderie.*) ce qu'on nomme à Paris la *Samaritaine*, est un groupe de figure de bronze placé sur la face d'un château ou reservoir des eaux, qui est construit sur le bord occidental du pont-neuf. Ce groupe représente un vase où tombe une nappe d'eau qui vient du reservoir; d'un côté est Jésus-Christ, & de l'autre la *Samaritaine*, qui semblent s'entretenir. (*D. J.*)

SAMAROBRIVA, (*Géog. anc.*) *briva* & *briga* est une diction celtique & gauloise, qui signifie *pont*, comme il se voit en *briva Isuræ*, ou *Brivisura*, ou *pons Isuræ*, pont-Oise, ou pont-d'Oise, & en cent places ailleurs: *Samarobriva* signifie donc *Samaræ pons*, que nous pourrions dire *Somme-pont* ou *pont-sur-Somme*, aujourd'hui *Amiens*, son ancien nom ayant été changé en celui qui a été commun au temple & à la ville *Ambiani*, d'où est tiré le nom d'*Amiens*.

De cette démonstration, que *Samarobriva* signifie *Samarat-pont*, il s'ensuit que l'ancien nom de la riviere de Somme, qui passe à Amiens, est *Samara*, & que la riviere de Phrudis, dont Ptolomée fait mention en ces quartiers là, n'est autre que la Somme. Quoique tous les savans conviennent que *Samarobriva* est Amiens, Ortélius a du penchant à croire que c'est Bray-sur-Somme. La ressemblance des mots semble le favoriser. (*D. J.*)

SAMBAIA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales, qui est de la grosseur d'un gland. On s'en sert dans diverses maladies, & sur-tout contre la morsure des serpens & des autres bêtes venimeuses. Il est très-rare.

SAMBAL, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, dans la province de Becar, au Mogol, sur le Gange. (*D. J.*)

SAMBALLES LES ILES (*Géog. mod.*) ou les îles *Samballos*; petites îles de l'Amérique, sur la côte septentrionale de l'isthme, qui joint l'Amérique septentrionale avec la méridionale. Ces îles s'étendent jusqu'à la pointe de Samballas, & sont en très-grand nombre, mais fort petites; le terrein de la plûpart est plat, bas, sablonneux, & couvert de mammées, de sapadillos, de mancheniliers, & autres arbres. Outre le poisson à coquille, elles fournissent des rafraîchissemens aux armateurs. Les plus voisines de la haute mer, sont couvertes de rochers. *Voyez* la *Relation* de Wafer. (*D. J.*)

SAMBA-PONGO, (*Hist. mod.*) c'est le titre que les habitans du royaume de Loango en Afrique donnent à leur roi, qu'ils regardent non-seulement comme l'image de la divinité, mais encore comme un dieu véritable; dans cette idée ridicule, ils lui attribuent la toute-puissance; ils croient que les pluies, les vents & les orages, sont à ses ordres; c'est pourquoi ils ont recours à lui dans les tems de sécheresse & de stérilité, & à force de présens & de prieres, le déterminent à leur rendre le ciel favorable. Lorsque le roi consent aux vœux de ses sujets, il ne fait que tirer une fleche contre le ciel, mais il y a lieu de croire qu'il ne s'y détermine que lorsqu'il voit le tems chargé, sur-tout quand c'est de la pluie qu'on lui demande. En un mot, ces peuples croient qu'il n'y a rien d'impossible pour leur monarque, & lui rendent en conséquence les honneurs divins. Malgré cette haute opinion, ils ne laissent pas de croire que sa vie ne puisse être mise en danger par les sortileges & les maléfices; c'est sur ce préjugé qu'est fondée une loi irrévocable, qui décerne la peine de mort contre quiconque a vu le roi de Loango boire ou manger; cet ordre s'étend même sur les animaux. Des voyageurs rapportent qu'un fils du roi, encore enfant, étant entré par hasard dans l'appartement de son pere, au moment où il buvoit, fut massacré sur le champ par ordre du grand prêtre, qui prit aussi-tôt de son sang, & en frotta le bras de sa majesté, pour détourner les maux dont elle étoit menacée; ainsi la superstition vient par-tout à l'appui des despotes & des tyrans, qui sont quelquefois eux-mêmes les victimes du pouvoir qu'ils lui ont accordé.

SAMBLACITANUS-SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la Gaule narbonnoise, près de Fréjus; c'est à ce qu'on croit, aujourd'hui le golfe de Grimaut. (*D. J.*)

SAMBOUC, s. m. (*Commerce.*) bois de senteur, que les nations de l'Europe qui négocient sur les côtes de Guinée, ont coutume d'y porter, non pas pour aucun commerce avec les négres, mais pour en donner aux rois du pays qui en font grand cas; on y joint ordinairement de l'iris de Florence & autres choses semblables, afin que le présent soit mieux reçu. (*D. J.*)

SAMBOULA, s. m. sorte de panier des sauvages caraïbes, fait en forme de sac ouvert, travaillé fort proprement à jour avec des brins de latanier très-minces, & tissus à-peu-près comme nos chaises de canne; ces paniers ont une ance pour les passer au bras & pour les suspendre dans la maison, où ils servent aux sauvages à mettre des fruits, des racines, de la cassave, ou ce qu'ils veulent exposer à l'air libre.

SAMBRACATE, (*Géog. anc.*) île de l'Arabie heureuse, dans la mer des Indes, selon Pline, *l. VI. c. xxviij.* cet auteur dit qu'il y avoit aussi en terre ferme, une ville de même nom. Parlant ailleurs, *l. XII. c. xv.* des diverses sortes de myrrhes, il met au cinquieme rang *Sambracena myrrha*, ainsi nommée, dit-il, d'une ville du royaume des Sabéens, & voisine de la mer. Le P. Hardouin croit qu'il s'agit là de la ville de *Sambracate*, en terre ferme. (*D. J.*)

SAMBRE, LA (*Géog. mod.*) par les anciens Romains *Sabis*; riviere de France & des Pays-Bas. Elle a sa source en Picardie, au-dessus du village de Novion, arrose plusieurs lieux dans son cours, & arrive à Namur pour se perdre dans la Meuse. (*D. J.*)

SAMBRES, LES (*Géog. anc.*) *Sambri*; ancien peuple de l'Ethiopie sous l'Egypte, selon Pline. Il ajoute que chez eux, il n'y avoit point de bêtes à quatre piés qui eussent des oreilles; ce n'est pas à dire que les animaux naquissent ainsi, c'étoit apparament la mode chez ce peuple de les leur couper; peut-être croyoient-ils que le droit de porter des oreilles, n'appartenoit qu'à l'homme. (*D. J.*)

SAMBROCA, (*Géog. anc.*) riviere de l'Espagne tarragonoise. On croit que c'est la Fer, riviere de Catalogne. (*D. J.*)

SAMBUCA, (*Géog. mod.*) ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, à dix milles de la côte de la mer d'Afrique. (*D. J.*)

SAMBULOS, (*Géog. anc.*) montagne d'Asie, vers la Mésopotamie. Elle étoit célebre par un temple dédié à Hercule. Tacite, *annal. l. XII*, *chap. xiij.* en rapporte une particularité. Il dit que ce dieu avertissoit en un certain tems les prêtres de son temple, de préparer des chevaux chargés de fleches, afin d'aller à la chasse: que ces chevaux couroient vers un bois, d'où ils revenoient le soir fort fatigués, & sans fleches, que la nuit ce même dieu montroit à ses prêtres pendant le sommeil, les endroits de la forêt où ces chevaux avoient couru, & qu'on les trouvoit le lendemain couverts de gibier étendu par terre. En donnant à l'industrie des prêtres, ce que l'on attribue ici à Hercule, il n'y a rien de fort difficile à exécuter. (*D. J.*)

SAMBUQUE, s. f. (*Musiq. des Hébreux.*) ancien instrument de musique à cordes, usité en Chaldée, & dont on se servit à la dédicace & à l'adoration de la statue de Nabucodonosor. Les uns croient que

cet instrument étoit triangulaire, & à cordes inégales, & d'autres pensent que c'étoit une espece de flute. (*D. J.*)

SAMBUQUE, s. f. (*Art milit. des anc.*) *sambucccus*, échelle des anciens, de la largeur de quatre piés, laquelle dressée, étoit aussi haute que les murailles qu'on vouloit attaquer. De l'un & de l'autre côté de cette échelle, regnoit une balustrade, sur laquelle on étendoit de grandes couvertures. On la couchoit de son long sur les côtés des deux galeres jointes ensemble, de sorte qu'elle passoit de beaucoup les éperons, & au haut des mâts de ces galeres, on mettoit des poulies & des cordes.

Quand on devoit agir, on attachoit les cordes à l'extrémité de la machine, & des gens de dessus la poupe l'élevoient par le moyen des poulies. D'autres sur la proue aidoient aussi à l'élever avec des leviers. Ensuite les galeres étant poussées à terre, on appliquoit ces machines à la muraille.

Au haut de l'échelle étoit un petit plancher bordé de trois côtés de claies, sur lequel quatre hommes repoussoient en combattant ceux qui des murailles empêchoient qu'on n'appliquât *la sambuque*. Quand elle étoit appliquée, & qu'on étoit arrivé sur la muraille, on jettoit bas les claies, & à droite & à gauche les attaquans se répandoient dans les forts ou dans les tours. Ce reste des troupes les suivoient, & sans crainte que la machine leur manquât, parce qu'elle étoit fortement attachée aux deux galeres.

Voilà le détail de Polybe sur *la sambuque*; il ajoute qu'on appella cette machine de ce nom, parce que l'échelle étant dressée, il se faisoit d'elle & du vaisseau joints ensemble, une figure qui ressembloit à l'instrument de musique, nommé *sambuque*. *Voyez* la figure que M. Folard en donne, & ses remarques. (*D. J.*)

SAME, s. f. (*Hist. nat. Icthiolog.*) poisson de mer, qui est une espece de muge. *Voyez* MUGE. Il ne differe du mulet, qu'en ce qu'il a la tête plus petite & plus pointue, & que les traits qui s'étendent sur les côtés du corps, sont moins longs: il a aussi la chair moins blanche, plus molle & moins grasse; on l'a surnommé *poisson innocent*, parce qu'il ne mange aucun poisson; il cherche sa nourriture dans la boue. Le *same* pond ses œufs en hiver à l'embouchure des fleuves; il aime l'eau douce, il remonte les rivieres: on en pêche dans la Garonne, dans le Rhône, la Loire, *&c.* Rondelet, *hist. nat. des poissons. I. part. l. IX*, *chap. xj*. *Voyez* MULET & POISSON.

SAMEDI, s. m. (*Chron.*) est le dernier jour de la semaine; il étoit consacré autrefois par les Payens à Saturne, & s'appelloit *dies Saturni*; aujourd'hui encore les Anglois l'appellent *Saturday*, jour de Saturne. C'étoit le jour du sabbat chez les Juifs. Il est encore appellé dans le bréviaire *dies Sabbati*; & parmi les chrétiens catholiques, il est consacré à la sainte Vierge. Le roi Louis XI, qui y avoit beaucoup de dévotion, voyant qu'il ne pouvoit éviter la mort par les prieres de S. François de Paul, lui demanda au moins d'obtenir de la sainte Vierge qu'il mourût un *samedi*. Ce qui arriva en effet. (*O*)

SAMEQUIN, s. m. (*Marine.*) sorte de vaisseau marchand turc, dont on ne se sert que pour aller à terre.

SAMIARII, s. m. (*Littérature.*) on nommoit ainsi les armuriers qui polissoient avec la terre de Samos, les armes des soldats prétoriens & des gardes du corps des empereurs. *Voyez* Pitiscus. (*D. J.*)

SAMICUM, (*Géog. anc.*) village du Péloponnèse dans l'Elide, près de la mer, & aux confins de la Triphylie, selon Pausanias. Il rapporte que ce lieu fut donné à Polysperchon étolien, pour en faire un lieu de défense contre les Arcadiens. Il ajoute: personne d'entre les Messéniens ni d'entre les Eléens ne m'a paru savoir où étoient les ruines d'Arene; ceux qui ont tâché de les trouver n'ont dit que des conjectures. L'opinion qui paroît plus vraissemblable est celle de ceux qui prétendent que, dans les tems héroiques, *Samicum* étoit appellée *Arene*. (*D. J.*)

SAMIENNE, adj. (*Mytholog.*) épithète de Junon, à cause de la grande vénération qu'on lui portoit à Samos; les habitans du lieu se vantoient que la sœur & la femme de Jupiter étoit née dans leur île sur le bord du fleuve Imbrasus, & sous un saule qu'ils montroient dans l'enceinte du temple consacré à cette divinité. Ce temple avoit été bâti par les Argonautes, qui y avoient transporté d'Argos la statue de cette déesse. (*D. J.*)

SAMIS, s. m. (*Soierie.*) étoffe très-riche, lamée ou tramée de lames d'or; cette étoffe est de manufacture vénitienne, mais peu connue présentement; il s'en trouve pourtant encore à Constantinople. (*D. J.*)

SAMMATHAN, (*Géog. mod.*) ville de France dans le comté de Comminges, au-bas d'un vallon, sur la riviere de Save ou de Seve, à une lieue au nord-est de Lombez. C'étoit autrefois la plus forte place de tout le pays; mais les guerres des François contre la Gascogne, & ensuite celles des Anglois & des comtes de Foix l'ont ruinée. *Long. 18. 36'. latit. 43. 35'.*

Belleforest (François de), né dans cette ville, a fait une Cosmographie des annales de France, une histoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de *Charle*, & divers autres ouvrages qui prouvent qu'il songeoit plutôt à vivre par sa plume, qu'à mériter l'estime du public. Il mourut à Paris en 1583 à 53 ans. (*D. J.*)

SAMNITES, LES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie, dont le pays s'appelloit le *Samnium*; on lisoit en latin *Samnis* au singulier, pour dire un *samnite*, & au pluriel *Samnites*. Ce nom est employé dans les auteurs en deux sens fort différens l'un de l'autre. Tantôt les *Samnites* se prennent pour un nom général à plusieurs peuples qui étoient distingués l'un de l'autre par un nom particulier, & qui néanmoins avoient tous une même origine, parce qu'ils venoient tous également des Sabins. Ces peuples étoient

1°. *Picentes*, dont le pays, nommé *Picenum*, comprenoit une partie de la marche d'Ancone, & une partie de l'Abruzze. On y ajoute l'*ager Palmensis*, le pays autour d'Ascoli; le *Prætutianus ager*, le pays autour de Téramo; & l'*Adrianus ager*, le pays autour d'Atri.

2°. *Vestini*, dont le pays répondoit à cette partie de l'Abruzze ultérieure, entre le fleuve de la Piomba & la Pescara.

3°. *Marrucini*; leur pays est aujourd'hui le territoire de Chiéti, dans l'Abruzze citérieure.

4°. *Trentani*, leur pays est aujourd'hui une partie de l'Abruzze citérieure & une partie de la Capitanate. Leurs rivieres étoient le Sangro, le Triguo, le Tiferno & le Fortore.

5°. *Peligni*, dont le pays répondoit à la partie de l'Abruzze citérieure, qui est autour de Sermona entre la Pescara & le Sangro.

6°. *Marsi*, les Marses, dont le pays comprenoit une partie de l'Abruzze ultérieure, autour du lac de Célano, le *Fucinus lacus* des anciens.

7°. *Hirpini*, dont le pays répondoit à la principauté ultérieure.

8°. Enfin les *Samnites* proprement dits, dont nous allons parler.

Les *Samnites* proprement dits, ou les vrais *Samnites*, occupoient la partie de l'Abruzze supérieure, tout le comté de Molisse, avec des parties de la Ca-

pitanate & de la terre de Labour. Ils avoient les *Peligni* & les *Trentani* au nord, la Pouille daunienne au levant, les *Hirpini* & la Campanie au midi, & les *Marsi* au couchant.

Le pays situé entre ces peuples étoit le vrai *Samnium*, & étoit partagé entre les *Caraceni*, à qui Ptolomée, *l. III. c. j.* attribue la ville d'*Aufidenæ* & les *Pentri* au midi, dont parle Tite-Live, qui dit que leur capitale étoit nommée *Bovianum*, l. IX. c. xxxj. *indè victor exercitus Bovianum ductus; caput hoc erat Pentrorum* Samnitium, *longe ditissimum atque opulentissimum armis, virisque.*

Les *Samnites* furent nommés *Sabelli*; & Strabon dit formellement que les Picentes & les *Samnites* tiroient leur origine des Sabins: le corps de ceux-ci fut partagé en deux: la partie établie à l'occident garda le nom de *Sabins*: celle qui s'étendit à l'orient s'appella d'abord Σαβινῖται, ensuite Σαβνῖται, dont les Grecs firent Σαυνῖται, sur quoi les Romains les ont appellés *Samnites*. Le nom de *Sabelli* a été employé par Tite-Live, par Virgile, par Horace, & par d'autres écrivains de la bonne latinité, qui ont tous entendu par ce mot les *Samnites*.

Ce peuple étoit extrèmement belliqueux, & l'un des plus braves d'Italie. Il défendit sa liberté contre les Romains avec le plus grand courage, & fit plus de résistance que les plus grands rois. Rome fut cinquante ans (Tite-Live dit soixante-dix) à les subjuguer; mais elle fit un si grand ravage dans leur pays, elle leur démolit tant de villes, que le *Samnium*, si puissant autrefois, n'étoit plus reconnoissable du tems de Florus. Il fournit aux généraux de Rome la matiere de vingt-quatre triomphes.

Les *Samnites* descendoient des Lacédémoniens, & respiroient comme eux la liberté. Entre leurs usages particuliers, je ne puis m'empêcher d'en citer un qui, dans une petite république, & sur-tout dans la situation où étoit la leur, devoit produire d'admirables effets. On assembloit tous les jeunes gens, & on les jugeoit. Celui qui étoit déclaré le meilleur de tous, prenoit pour sa femme la fille qu'il vouloit: celui qui avoit les suffrages après lui, choisissoit encore, & ainsi de suite. Il étoit admirable de ne regarder entre les biens des garçons que les belles qualités & les services rendus à la patrie. Celui qui étoit le plus riche de ces sortes de biens, choisissoit une fille dans toute la nation. L'amour, la beauté, la chasteté, la vertu, la naissance, les richesses même, tout cela étoit, pour ainsi dire, la dot de la vertu. Il seroit difficile d'imaginer une récompense plus noble, plus grande, moins à charge à un petit état, plus capable d'agir sur l'un & l'autre sexe. C'est une réflexion de l'auteur de l'*Esprit des lois*.

Les villes des *Samnites*, selon le P. Briet, étoient *Beneventum*, aujourd'hui Benevent; *Aufidena*, aujourd'hui Alfidena. *Triventinum*, aujourd'hui Trivento. *Bovianum*, aujourd'hui Boiano; *Triventum*, aujourd'hui Molisse; *Œsernia*, colonie, aujourd'hui Isernia; *Alifæ*, aujourd'hui Alifi; *Telesia*, colonie, aujourd'hui Telése; *Claudium*, aujourd'hui Acrola selon les uns, ou le village d'Arpain selon les autres.

Leurs montagnes étoient *Tubernus*, aujourd'hui Tabor; *Furcæ caudinæ* entre Acrola & Ste Agathe.

Leurs rivieres étoient *Sabatus*, aujourd'hui le Sabato; *Calor*, aujourd'hui le Calore; *Tamarus*, aujourd'hui le Tamaro. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMNITES, s. m. plur. (*Littérature.*) sorte de gladiateurs, ainsi nommés à cause de leurs armes, & que les Romains emploient d'ordinaire à la fin de leur festin pour amuser leurs convives; *quod spectaculum inter epulas erat*, dit Tite-Live. C'étoit un divertissement domestique des Romains de faire battre alors aux flambeaux des gladiateurs équipés en guerre, comme les anciens *Samnites*; mais comme ils n'avoient pour armes offensives que des fleurets, ils ne pouvoient pas se faire grand mal, & ils se disputoient long-tems la victoire. C'est pourquoi Horace, *epist. II. l. II. vers. 98.* appelle cet exercice militaire *lentum duellum*. Il compare fort plaisamment les fausses louanges que les poëtes se donnoient à l'envi, aux coups sans effet que se portoient les gladiateurs *samnites*. (*D. J.*)

SAMOGITIE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Samogitia*, province de Pologne. Elle est bornée au nord par la Curlande; au midi, par la Prusse royale; à l'orient, par la Lithuanie; & à l'occident, par la mer Baltique. Elle a 70 lieues de longueur, & environ 50 de largeur.

La *Samogitie* étoit anciennement habitée par les Æstiens, partagés en diverses nations idolâtres. Jagellan étant devenu roi de Pologne, ramena une partie de ce peuple au Christianisme, & établit en 1413 un siege épiscopal à Midnick. Après sa mort, les chevaliers teutons acquirent la *Samogitie* du roi Casimir en 1446. Enfin Albert de Brandebourg, grand-maître de leur ordre, s'étant emparé de la Prusse, cette province fut incorporée au royaume de Pologne. La façon de vivre des *Samogitiens* a tenu de celle des Tartares jusqu'au regne de Sigismond-Auguste, qui eut peine à leur persuader de bâtir des maisons & de vivre en société. Ces maisons sont un méchant toît de terre, de paille & de claie. Le feu se fait au milieu, & la fumée sort par une ouverture qui est en-haut.

La *Samogitie* est un pays de bois & de montagnes presque inaccessibles, où on nourrit beaucoup de bétail & d'excellens chevaux. On y recueille du miel en abondance, & on trouve dans les forêts toutes sortes de bêtes fauves.

La province est divisée en trois gouvernemens, qui tirent leur nom des villes de Rosienne capitale du pays, de Midnick sur le Wiwits, & de Ponicwiefs. Elle a un staroste pour le temporel & pour le spirituel, un évêque qui réside à Midnick, autrement Womie; cet évêque est suffragant de l'archevêque de Gnesne. (*D. J.*)

SAMOJEDES, LES (*Géograph. mod.*) *Voyez* SAMOYEDES.

SAMOLOIDES, s. f. (*Botan. exot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Sa fleur est d'une seule piece divisée en quatre parties presque jusqu'au fond, & en forme d'étoile. De son centre s'éleve un pistil dont la base est entourée de filets déliés accompagnés de quatre étamines. Ce pistil se change en un fruit de figure oblongue à deux panneaux qui contient des semences applaties. Cette plante est commune à la Jamaïque & dans plusieurs autres endroits des Indes occidentales, où les chevres la broutent avec délices. (*D. J.*)

SAMOLUS, s. m. (*Botan.*) cette plante se nomme communément en françois le *mouron d'eau*, *voyez en l'article* au mot MOURON, *Botan.* (*D. J.*)

SAMOLUS, s. m. (*Botan.*) selon Pline, *l. XXIV. c. xj.* il y avoit une herbe appellée par les Gaulois, *samolus*, qui naissoit dans les lieux humides, qu'ils faisoient cueillir de la main gauche par des gens qui fussent à jeun; celui qui la cueilloit ne devoit point la regarder; il ne lui étoit pas permis de la mettre autre part que dans les canaux où les animaux alloient boire, & il la broyoit en l'y mettant. Moyennant toutes ces superstitieuses précautions, ils croyoient que cette herbe avoit de grandes vertus contre les maladies des animaux, sur-tout celles des bœufs & des cochons. (*D. J.*)

SAMONIUM PROMUNTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Crete dans sa partie orientale, selon Ptolomée, *l. III. c. xvij.* qui met de ce côté là deux promontoires *Samonium* & *Zephyrium*, Σα-

μώνιον ἄκρον. Dans les voyages de S. Paul, il eſt fait mention de ce cap au ſujet de ſa navigation à Rome, & il paſſa tout auprès. Les actes des Apôtres le nomment ſimplement *Salmone*. (*D. J.*)

SAMOREUX, ſ. m. (*Marine.*) bâtiment extrèmement long & plat qui n'a qu'un mât très-long, formé de deux pieces, que des cordages tiennent à l'arriere & aux côtés, & qui navige ſur le Rhin & ſur les eaux internes de Hollande.

SAMORIEN, (*Géogr. mod.*) petite ville de Hongrie au comté de Comore, dans la grande île de Schit. Elle eſt entourée de murailles. Quelques géographes la prennent pour l'ancienne Crumerum, & d'autres pour le lieu qu'on appelloit *Ad-Muros*. (*D. J.*)

SAMORIN, *ou* ZAMORIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne à un ſouverain de l'Indoſtan, dont les états ſont placés ſur la côte de Malabare, & qui étoit autrefois le prince le plus puiſſant de cette côte. Sa réſidence ordinaire eſt à Calecut ou Kalicut. Autrefois le *ſamorin* ne pouvoit occuper le trône au delà de douze ans; s'il mouroit avant que ce tems fut accompli, il étoit diſpenſé d'une cérémonie auſſi ſinguliere que cruelle; elle conſiſtoit à ſe couper la gorge en public; on dreſſoit un échaffaut pour cet effet, le *ſamorin* y montoit, après avoir donné un grand feſtin à ſa nobleſſe & à ſes courtiſans: immédiatement après ſa mort ces derniers éliſoient un nouveau *ſamorin*. Les ſouverains ſe ſont actuellement délivré en grande partie d'une coutume ſi incommode; lorſque les douze années ſont révolues, les *ſamorins* ſe contentent de donner ſous une tente dreſſée dans une plaine, un repas ſomptueux pendant douze jours de ſuite, aux grands du royaume; au bout de cê tems de réjouiſſances, ſi quelqu'un des convives a aſſez de courage pour aller tuer le *ſamorin* dans ſa tente, où il eſt entouré de pluſieurs milliers de gardes, la couronne eſt à lui, & il eſt reconnu *ſamorin* en la place de celui à qui il a ôté la vie.

Lorſque le *ſamorin* ſe marie, il ne lui eſt point permis d'habiter avec ſa femme juſqu'à ce que le nambouri ou grand-prêtre en ait eu les prémices; ce dernier peut même, s'il veut, la garder trois jours. Les principeux de la nobleſſe ont la complaiſance d'accorder au clergé le même droit ſur leurs épouſes: quant au peuple, il eſt obligé de ſe paſſer des ſervices des prêtres, & de remplir lui-même ſes devoirs.

SAMOS, (*Géogr. anc.*) les anciens géographes parlent de plus d'une ville de ce nom.

I. Strabon diſtingue trois villes ainſi nommées, 1°. la capitale de l'île de *Samos*; 2°. une *Samos* du Péloponneſe en Meſſenie; 3°. une *Samos* du Péloponneſe en Elide, qui depuis long-tems étoit détruite.

II. Les martyrologes d'Adon & d'Uſuard, font mention d'une *Samos* d'Aſie dans la Lycie; ce n'étoit apparemment qu'un bourg ou un village.

III. S. Thomas d'Aquin, fort mal-habile en géographie, met une *Samos* en Calabre, où, dit-il, Pythagore prit naiſſance. Mais aucun géographe n'a connu cette *Samos* de Calabre; & ſi Pythagore eſt né à *Samos* comme nous le croyons ſur le témoignage de Diogene Laërce & d'autres écrivains, c'eſt dans l'île de *Samos* en Ionie que ce philoſophe vit le jour. (*D. J.*)

SAMOS, *l'île de* (*Géogr. anc.*) île de la mer Méditerranée, ſur la côte de l'Aſie mineure, entre l'Ionie à l'orient, & l'île d'Icaria, aujourd'hui Nicarie, au couchant, au midi du golfe d'Ephiſe. Elle eſt ſéparée de l'Anatolie par le détroit de Mycale, qui prend ce nom de l'ancienne ville de Mycaleſſus, ou de la montagne Mycale, qui eſt en terre ferme le long de ce détroit, auquel on donne environ trois lieues de large.

L'île de Samos avoit été premierement appellée *Parthenia*, enſuite *Driuſa*, puis *Anthemuſa*; on l'a auſſi nommée *Cypariſſia*, *Parthenoaruſa*, & *Stephane*. Pline lui donne 87 milles de circuit, & Iſidore pour faire le compte rond, en met 100.

Cette île eſt toute eſcarpée, & c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *Samos*, car ſelon Conſtantin Porphirogenete, les anciens grecs appelloient *Samos* les lieux fort élevés. La grande chaîne de montagnes qui traverſent *Samos* dans ſa longueur, ſe nommoit Ampelos. Sa partie occidentale qui fond dans la mer du côté d'Icaria, retenoit le même nom; elle s'appelloit auſſi *Cantharium* & *Cerceteus*, au rapport de Strabon, *l. XIV.* & *l. X.* c'eſt cette roche qui fait le cap de *Samos*, & que les grecs modernes nomment *Kerki*.

Du tems que la Grece floriſſoit, l'île de *Samos* étoit fort peuplée, cultivée, riche, brillante, & d'une fertilité que les anciens ne ſe laſſoient point d'admirer. On lui applique ce proverbe: les poules y ont du lait: φέρει καὶ ὀρνίθων γάλα. C'eſt dans ce charmant ſéjour qu'Antoine ſe rendit d'Ephèſe avec Cléopatre pour y prendre part aux divertiſſemens de cette île voluptueuſe, pendant que leurs armées ſur terre & ſur mer acheveroient de ſe former contre celle d'Octave, avant la bataille d'Actium. Cléopatre ne pouvoit choiſir un lieu plus propre à diſtraire Antoine & à l'amuſer. *Samos* étoit alors le centre des plaiſirs; tout y reſpiroit la molle oiſiveté; les richeſſes de la nature y refleuriſſoient deux fois chaque année; les figues & les raiſins, les roſes & les plus belles fleurs y renaiſſoient preſque auſſi-tôt qu'on les cueilloit. *In eâ inſulâ*, dit Athenée, *bis anno ficos, uvas, mala, roſas, naſci narrat Æthlius.* Pline parle des grenades de cette île, dont les unes avoient les grains rouges & les autres blancs; le gibier étoit meilleur que dans aucun autre pays. Les routes publiques & les rues des villes étoient ombragées de ces ſaules de l'Ombrie, auſſi agréables par leur feuillage que par leur verdure.

Tous les jours ſe paſſoient à *Samos* en fêtes galantes; les inſulaires alloient enſemble au temple de Junon, & s'y rendoient en habillemens pompeux, ayant par-deſſous des tuniques blanches comme la neige, & traînantes juſqu'à terre; leurs cheveux ajuſtés, & négligemment épars ſur leurs épaules, noués avec des treſſes d'or, voltigeoient au gré des zéphirs. Couronnés de fleurs, & parés de tous les ornemens les mieux aſſortis, ils formoient une marche ſolemnelle, terminée par une milice revêtue de boucliers reſplendiſſans: *ut nexi fuerunt, contendebant in Junonis templum, ſpecioſis veſtibus amicti, terræque latè niveis tunicis ſolum radebant; comæ cincinni inſidebant crinibus quos vittis aureis nexos, ventus quatiebat; pompam claudebant ſcutati bellatores.*

Il ſeroit difficile d'exprimer quel étoit dans cette île l'excès du luxe & le déréglement des mœurs. Plutarque dit qu'il y avoit un lieu nommé les *jardins de Samos*, *Samiorum flores*, où les habitans ſe rendoient pour y goûter tous les plaiſirs que pouvoit imaginer l'obſcénité la plus outrée: *Samoſos pluſquàm credibile eſt luxu corruptos!*

Ces inſulaires voluptueux ravis de voir Antoine & Cléopatre applaudir à leurs fêtes, à leurs jeux & à leurs plaiſirs, auroient ſouhaité qu'ils ne les quittaſſent jamais, & méditoient tous les jours de nouveaux moyens de les retenir. Les rois & les peuples des environs, comme tributaires de l'empire, envoyoient à *Samos* les choſes néceſſaires pour le ſervice de la guerre prochaine, & en même tems pour contribuer à divertir le triumvir de Rome & la reine d'Alexandrie, tout ce qu'ils croyoient de plus propre à produire cet effet. Antoine ne recevoit pas ſeulement toutes ſortes de ſecours & de munitions; mais tout ce qu'il y avoit de plus célebre en comédiens, en muſiciens & en danſeurs, venoient s'offrir à ſes déſirs; ainſi pendant que par toute la terre on gémiſſoit à la vue des préparatifs d'une guerre ſan-

glante, on ne parloit dans *Samos* que de théâtres, que de fêtes brillantes; & l'on disoit hautement: *que feront-ils après la victoire, puisqu'ils en font tant avant le combat ?*

Telle étoit alors l'*île de Samos;* elle avoit plusieurs excellens ports, & entre autres celui qu'on nomme aujourd'hui le *port de Vati*, qui peut contenir une armée navale, & sur lequel on avoit bâti une ville, dont les ruines paroissent d'une grande étendue. La capitale de l'île tenoit depuis le port de Tigani, qui est à trois milles de Cora, jusqu'à la riviere Imbrasus, qui coule à cinq cens pas des ruines du temple de Junon. Vitruve prétend que cette capitale & les treize villes d'Ionie, étoient l'ouvrage d'Ion l'athénien.

Quoique *Samos* soit entierement détruite, M. de Tournefort dit qu'on peut encore la diviser en haute & basse. La ville haute occupoit la montagne au nord, & la basse régnoit depuis le port Tigani jusque au cap de Junon. Ce port célebre est en croissant, & sa corne gauche est cette fameuse jettée, qu'Hérodote, *l. III.* comptoit parmi les trois merveilles de *Samos.* Cette jettée étoit haute de 20 toises, & avançoit plus de 250 pas dans la mer. Un ouvrage si rare dans ce tems-là, prouve l'application des Samiens à la marine: aussi reçurent-ils à bras ouverts Aminoclès corinthien, le plus habile constructeur de vaisseaux, qui leur en fit quatre, environ trois cens ans avant la fin de la guerre du Péloponnèse. Ce furent les Samiens qui conduisirent Batus à Cyrène, plus de 600 ans avant Jesus-Christ; enfin si nous croyons Pline, ils inventerent des vaisseaux propres à transporter la cavalerie.

A l'égard de la largeur de la ville, elle occupoit une partie de cette belle plaine, qui vient depuis Cora jusqu'à la mer, & du côté du midi, & du côté du couchant, jusqu'à la riviere.

La montagne étoit autrefois percée par des cavernes taillées au marteau, ouvrage d'Eupaline, architecte de Mégare, & qui passoit pour une des merveilles de la Grece. « Les Samiens, dit Hérodote, » percerent une montagne de 150 toises de haut, & » pratiquerent dans cette ouverture, qui avoit 875 » pas de longueur, un canal de 20 coudées de pro- » fondeur, sur trois piés de largeur, pour conduire » à leur ville l'eau d'une belle source. » On voit encore l'entrée de cette ouverture; le reste s'est comblé depuis ce tems-là. Au sortir de ce merveilleux canal, l'eau passoit sur l'aqueduc qui traverse le vallon, & se rendoit à la ville par un conduit.

Les mines de fer ne manquoient pas dans *Samos*, car la plûpart des terres sont d'une couleur de rouille. Selon Aulugelle, les Samiens furent les inventeurs de la poterie, & celle de cette île étoit recherchée par les Romains: *Samia vasa etiamnùm in esculentis laudantur*, dit Pline; *Samos* fournissoit en médecine deux sortes de terre blanche, outre la pierre Samienne, qui servoit encore à polir l'or.

Toutes les montagnes de l'île étoient remplies de marbre blanc, & leurs tombeaux n'étoient que de marbre. Une partie des murailles de la ville qui avoient dix piés d'épaisseur & même douze en quelques endroits, étoient aussi bâties de gros quartiers de marbre, taillés la plûpart à tablettes ou facettes, comme l'on taille les diamans. Nous n'avons rien vu de plus superbe dans tout le Levant, dit Tournefort: l'entre-deux étoit de maçonnerie; mais les tours qui les défendoient étoient toutes de marbre, & avoient leurs fausses-portes pour y jetter des soldats dans le besoin.

Les maisons de la ville de *Samos* bâties aussi de marbre en amphitéâtre du côté de la mer, offroient le coup d'œil d'une ville agréable & opulente; delà vient qu'Horace l'appelle *Concinna.* Les portiques étoient magnifiques, & son théâtre encore davantage. Quoiqu'on en ait emporté les matériaux pour bâtir Cora, on trouve encore dans les environs des colonnes de marbre abattues, les unes rondes & les autres à pans.

En descendant de la place du théâtre vers la mer, on ne voit, dit Tournefort, dans les champs que colonnes cassées, & quartiers de marbre: la plûpart des colonnes sont ou cannelées, ou à pans; quelques-unes rondes, d'autres cannelées sur les côtés, avec une plate-bande sur le devant & sur le derriere, comme celle du frontipice du temple d'Apollon à Délos. Il y a aussi plusieurs autres colonnes à différens profils sur quelques terres voisines; elles sont encore disposées en rond ou en quarré; ce qui fait conjecturer qu'elles ont servi à des temples ou à des portiques. On en voit de même en plusieurs endroits de l'île.

Enfin Junon protectrice de *Samos*, y avoit un temple rempli de tant de richesse, que dans peu de tems, il ne s'y trouva plus de place pour les tableaux & pour les statues. Hérodote Samien, cité dans Athenée, *Deipn. l. XV*, comme l'auteur d'un livre qui traitoit de toutes les curiosités de *Samos*, assure que ce temple étoit l'ouvrage des Cariens & des nymphes, car les Cariens ont été possesseurs de cette île. Nous parlerons de ce magnifique édifice, à l'article des temples de la Grece.

Junon est représentée dans quelques médailles de *Samos*, avec des especes de bracelets; ou des broches, comme l'a conjecturé M. Spanheim, chargées d'un croissant. Tristan a donné le type d'une médaille des Samiens, représentant cette déesse ayant la gorge assez découverte. Elle est vêtue d'une tunique qui descend sur ses piés, avec une ceinture assez serrée; & le repli que la tunique fait sur elle-même, forme une espece de tablier; le voile prend du haut de la tête; & tombe jusqu'au bas de la tunique, comme font les écharpes de nos dames. Le revers d'une médaille qui est dans le cabinet du roi, représente ce voile tout déployé, qui fait des angles sur les mains, un angle sur la tête, & une autre angle sur les talons.

On a d'autres médailles de *Samos*, où Junon a la gorge couverte d'une espece de camail, sous lequel pend une tunique, dont la ceinture est posée en sautoir, comme si l'on vouloit marquer qu'elle eût été déliée. La tete de ces dernieres médailles, est couronnée d'un cerceau qui s'appuie sur les deux épaules, & qui soutient au bout de son arc une maniere d'ornement pointu par le bas, évasé par le haut, comme une pyramide renversée.

Sur d'autres médailles de *Samos*, on voit une espece de panier qui sert de coëffure à la déesse, vêtue du reste à-peu-près, comme nos religieux bénédictins. La coëffure des femmes turques approche fort de celle de Junon, & les fait paroître de belle taille; cette déesse avoit sans doute inventé ces ornemens de tête si avantageux, & que les fontanges ont depuis imités.

M. l'Abbé de Camps avoit un beau médaillon de Maximin, au revers duquel est le temple de *Samos*, avec Junon en habit de nôces, & deux paons à ses piés, parce qu'on les élevoit autour du temple de cette déesse, comme des oiseaux qui lui étoient consacrés.

De toutes les antiquités de *Samos*, il ne nous reste que des médailles, & les noms de plusieurs hommes célebres dont elle a été la patrie; mais je ne parlerai que d'Aristarque, de Chœrile, de Pythagore, de Melissus & de Conon.

Aristarque a fleuri un peu avant le tems d'Archimede, qui comme on sait perdit la vie, lorsque Syracuse fut prise par les Romains, l'an 1 de la 142e olympiade. Vitruve nous apprend qu'il inventa l'une

des especes d'horloge solaire. Il est aussi un des premiers qui ont soutenu que la terre tourne sur son centre, & qu'elle décrit tous les ans un cercle autour du soleil. Il fut à ce sujet accusé juridiquement d'impiété par Cléanthe, disciple & successeur de Zénon, pour avoit violé le respect dû à Vesta, & pour avoir troublé son repos; c'est-à-dire, comme l'explique Plutarque, pour avoir ôté la terre du centre de l'univers, & pour l'avoir fait tourner autour du soleil.

Le zele de Cléanthe auroit dû être suspect à ceux qui connoissoient le fond du systême stoïcien: car ce systême ramenoit tout à une fatalité, & à une espece d'hylozoïsme ou de matérialisme, peu différent du dogme de Spinosa.

Au reste, l'accusation d'Aristarque doit moins nous étonner, que le traitement fait dans le dernier siecle au célebre Galilée: cet homme respectable, auquel l'astronomie, la physique, & la géométrie ont tant d'obligation, se vit contraint d'assurer publiquement comme une hérésie, l'opinion du mouvement de la terre: on le condamna même à la prison pour un tems illimité; & ce fait est un de ceux qui nous montrent qu'en vieillissant, le monde ne devient pas plus sage.

L'attachement des Athéniens au dogme de l'immobilité de la terre, étoit une suite de l'idée qu'ils s'étoient formée de l'univers, dans le tems qu'ils étoient encore à demi barbares: incapables de concevoir que la terre pût se soutenir à la même place sans un point d'appui, ils se l'étoient représentée comme une montagne, dont le pié où les racines s'étendent à l'infini, dans l'immensité de l'espace. Le sommet de cette montagne arrondi en forme de borne, étoit le lieu de la demeure des hommes: les astres faisoient leur évolution au-dessus, & autour de ce sommet: il étoit nuit, lorsque la partie la plus élevée nous cachoit le soleil. Xénophane, Anaximene, & quelques autres philosophes, qui feignoient d'être scrupuleusement attachés à l'opinion populaire, avoient grand soin de faire observer que dans leur systême, les astres tournoient autour, mais non audessous de la terre.

Il ne nous reste des ouvrages d'Aristarque, que le *traité de la grandeur & de la distance du soleil & de la lune*, traduit en latin & commenté par Frideric Commandin; il parut avec les explications de Pappus, l'an 1572. M. Wallis le publia en grec, avec la version de Commandin, l'an 1688, & il l'a inséré au III. tome de œuvres mathématiques, imprimée à Oxford l'an 1699. Au reste il ne faut pas confondre le philosophe Aristarque natif de *Samos*, avec Aristarque grammairien qui naquit dans l'île de Samothrace, & dont nous parlerons sous ce mot.

Chærile, poëte de *Samos*, étoit contemporain de Panyasis & d'Hérodote, avec lequel il fut en étroite liaison; il écrivit en vers la victoire des Grecs sur Xerxès. Son poëme plut si fort aux Athéniens, qu'ils donnerent au poëte un statere d'or pour chaque vers, (douze livres de notre monnoie), & qu'ils ordonnerent de plus que cet ouvrage seroit chanté publiquement, ainsi que l'on chantoit les poëmes d'Homere: il mourut chez Archélaüs, roi de Macédoine. Il ne faut pas confondre le Chærile de *Samos*, avec le Chærile Athénien, qui florissoit vers la 64e olympiade, & à qui quelques-uns attribuent l'invention des masques, & des habits de théâtre. L'histoire parle encore d'un troisiéme Chærile, assez mauvais poëte, qui suivit Alexandre en Asie, & qui chanta ses conquêtes; ce prince avoit coutume de dire qu'il aimeroit mieux être le Thersite d'Homere, que l'Achille de Chærilus.

Cependant au milieu des palmes les plus belles
Le vainqueur genereux de Granique & d'Arbelles,
Cultivant les talens, honorant le savoir;
Et de Chœrile même excusant la manie,
Au défaut du génie,
Récompensoit en lui le desir d'en avoir.

Le premier des anciens sages qui ait pris le nom de philosophe, est le célebre Pythagoras, fils de Mnésarque. Il se rendit tellement illustre par sa science & par sa vertu, que plusieurs pays se sont attribués l'honneur de son lieu natal. Mais la plus commune opinion lui donne pour patrie l'île de *Samos*. Il est encore plus difficile de concilier ensemble les savans sur l'époque de sa naissance, & la durée de sa vie; & la multiplicité des sentimens est trop grande, & leur opposition est trop marquée.

Il florissoit du tems du roi Numa, à suivre une ancienne tradition adoptée par quelques écrivains postérieurs, & rejettée par la plûpart des autres: tradition qui sembloit pourtant avoir pour elle, & des témoignages d'auteurs de la premiere antiquité, & des monumens découverts sous le janicule, dans le tombeau même de Numa. Pythagore, au contraire ne vint en Italie que sous le regne de Servius Tullius, selon Tite-Live; ou sous le regne de Tarquin le superbe, au rapport de Ciceron; ou même après l'expulsion des rois & sous les premiers consuls, si l'on en croit Solin.

Pline a placé le tems de ce philosophe vers la xlij. olympiade, Denis d'Halicarnasse après la l. la chronique paschale d'Alexandrie à la ljv. Diogène de Laërce à la lx. Diodore de Sicile à la lxj. Tatien, Clément d'Alexandrie & quelques autres à la lxij. Il seroit inutile de grossir d'avantage la liste des contrariétés des anciens auteurs sur ce point de chronologie: contrariétés qui se trouvent encore augmentées plutôt qu'éclaircies par quatre vies que nous avons de Pythagore, écrites dans la basse antiquité; l'une par Diogene Laërce; l'autre par Porphyre; la troisieme par Jamblique; & la quatrieme par un anonyme, dont Photius nous a laissé l'extrait dans sa bibliotheque.

On a pourtant vu dans ces derniers tems quelques doctes anglois, Stanley, Dodwel, Sloyd & Bentley, entreprendre de déterminer les années précises du philosophe Pythagore. Ils ont marqué l'année d'avant l'ere chrétienne qu'ils ont cru répondre à sa naissance; Stanley l'an 566, Dodwel l'an 569, Sloyd l'an 586, & Bentley l'an 605. De ces quatre opinions, la derniere est celle qui fait remonter le plus haut l'âge de Pythagore, & il y a des chronologistes qui lui donnent une antiquité encore plus grande.

Selon M. Freret, la naissance de Pythagore n'a pas pu précéder l'an 600, quoiqu'elle puisse avoir été moins ancienne. C'est entre les années 573 & 532 que Cicéron, Diodore de Sicile, Denis d'Halicarnasse, Tite-Live, Aulugelle, Clément Alexandrin, Diogene Laërce, Porphyre, Jamblique, *&c.* placent le tems auquel Pythagore a fleuri, celui de ses voyages dans l'Orient & dans l'Egypte, & celui de sa retraite en Italie. On prétend qu'il mourut à Métaponte, du-moins Cicéron n'eut point de soin plus pressant que d'y visiter le lieu où l'on croyoit de son tems que ce philosophe avoit fini sa vie.

On lui attribue plusieurs belles découvertes en Astronomie, en Géométrie, & dans les autres parties des Mathématiques. Plutarque lui donne l'honneur d'avoir observé le premier l'obliquité du zodiaque, honneur que d'autres prétendent devoir être dû à Anaximandre. Selon Pline, Pythagore de *Samos* est le premier qui s'apperçut que la planete de Vénus est la même que l'étoile du matin, appellée *Lucifer*, & que l'étoile du soir nommée *Hesperus* ou *Vesper*. On prétend aussi qu'il a trouvé la propriété du triangle en général & celle du triangle rectangle. Que ces deux découvertes lui soient dûes ou non,

on fait qu'il n'eſt pas poſſible ſans elles d'avancer d'un pas aſſuré dans les Mathématiques, ou du-moins dans les parties de cette ſcience qui ont l'étendue pour objet.

Il rejettoit le ſentiment en muſique, & ne conſidéroit que la proportion harmonique. Ayant en vue d'établir une conſtance invariable dans les arts en général & dans la muſique en particulier, il eſſaya d'en ſouſtraire les préceptes aux témoignages & aux rapports infideles des ſens pour les aſſujettir aux ſeuls jugemens de la raiſon.

Ce philoſophe, conformément à ce deſſein, voulut que les conſonnances muſicales, loin d'être ſoumiſes au jugement de l'oreille (qu'il regardoit comme une meſure arbitraire & trop peu certaine), ne ſe reglaſſent qu'en vertu des ſeules proportions des nombres qui ſont toujours les mêmes. Ainſi, comme dans l'octave le nombre des vibrations de la corde la plus aigue étoit préciſément le double de celles de la plus grave, il en concluoit que cette conſonnance étoit en raiſon double, ou de 2 à 1; &, en ſuivant toujours le même principe, que la quinte étoit en raiſon ſeſquialtere, ou de 3 à 2; la quarte, en raiſon ſeſquitierce, ou de 4 à 3; & le ton en raiſon ſeſquioctave, ou de 9 à 8. Ainſi dans ſon ſyſtème, le ton qui faiſoit la différence de la quarte à la quinte, ne pouvoit ſe partager en deux demi-tons égaux; & par conſéquent la quarte avoit d'étendue un peu moins de deux tons & demi, la quinte moins de trois tons & demi, l'octave moins de ſix tons, & ainſi des autres accords contre ce qu'établiſſoient là-deſſus les Ariſtoxéniens, en ſuivant le ſeul rapport des ſens.

Il eſt étonnant que ce grand perſonnage ait propoſé ſes préceptes de morale ſous le voile des énigmes. Ce voile étoit ſi épais, que les interpretes y ont trouvé autant de ſens myſtiques qu'il leur a plû.

Quant à ce qui regarde ſa philoſophie, *voyez* ITALIQUE, *ſecte*, & PYTHAGORICIENS.

Meliſſus vivoit vers la lxxxiv. olympiade, c'eſt-à-dire vers l'an 444 avant Jeſus-Chriſt, diſciple de Parmenide d'Elée, il en ſuivit les principes; mais à la Philoſophie, il joignit la connoiſſance de la marine, & obtint dans ſa patrie la charge d'amiral, avec des privileges particuliers.

Conon, mathématicien & aſtronome, fleuriſſoit vers la cxxx. olympiade. Il mourut avant Archimede ſon ami, qui l'eſtimoit beaucoup, lui communiquoit ſes écrits & lui envoyoit des problèmes. Il inventa une ſorte de volute qui différoit de celle de Dinoſtrate; mais comme Archimede en expoſa plus clairement les propriétés, il fit oublier le nom de l'inventeur, car on l'a nommée non pas la *volute* de Conon, mais la *volute* d'Archimede. Nous ne devons pas douter des connoiſſances aſtronomiques de Conon, Catulle lui-même, *épigr. 67*. les a décrites en beaux vers à l'entrée de ſon poëme ſur la chevelure de Bérenice, ſœur & femme de Ptolomée Evergetes; voici le commencement de ſa deſcription poétique.

Omnia qui magni diſpexit lumina mundi,
Qui ſtellarum ortus comperit, atque obitus:
Flammeus ut rapidi ſolis nitor obſcuretur,
Ut cedant certis ſidera temporibus,
Ut triviam furtim ſub Latmia Saxa relegans
Dulcis amor gyro devocet aërio:
Idem me ille Conon *cœleſti lumine vidit*
E Bereniceo vertice cæſariem
Fulgentum clarè . . . . .

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOS, *l'île de*, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, ſur la côte de l'Anatolie, au midi du golfe d'Epheſe. Il ne s'agira dans cet article que de décrire cette île d'après Tournefort, c'eſt-à-dire telle qu'elle eſt de nos jours. Ce ſavant voyageur en a donné le plan.

L'île de *Samos* eſt éloignée de Nicaria de 18 milles de cap en cap, & de 25 milles de Scalanova. On ne compte aujourd'hui dans cette île que dix à douze mille habitans preſque tous grecs; ils ont un évêque qui l'eſt auſſi de Nicaria, & qui réſide à Cora. Les Turcs y tiennent ſeulement un cadi & un vaivode, pour exiger la taille réelle.

Les Samiens ne reſſemblent pas à ceux qui vivoient du tems de Cléopatre; car ils n'ont plus de fêtes, de théatres & de jeux pour les amuſer. Les femmes ſont mal-propres, & ne prennent de linge blanc qu'une fois le mois. Leur habit conſiſte en un doliman à la turque avec une coëffe rouge, bordée d'une ſeſſe jaune ou blanche qui leur tombe ſur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus ſouvent ſont partagés en deux treſſes, au bout deſquelles pend quelquefois un trouſſeau de petites plaques de cuivre blanchi ou d'argent bas, car on n'en trouve gueres de bon aloi dans ce pays-là. On y recueille néanmoins beaucoup de grain & de fruits; les raiſins muſcats y ſont admirables, & le vin en ſeroit délicieux, ſi l'on ſavoit le faire; les figues y ſont blanches, trois ou quatre fois plus groſſes que celles de Marſeille, mais moins délicates; la ſoie de cette île eſt fort belle, ainſi que le miel & la cire. Pour la ſcamonée de *Samos*, elle ne vaut guere, & il eſt ſurprenant que du tems de Dioſcoride on la préférât à celle de Syrie. L'île eſt pleine de gibier excellent, & les perdrix y ſont en prodigieuſe quantité.

La ville de *Samos*, autrefois capitale de l'île, eſt entierement détruite. Environ à cinq cens pas de la mer, & preſque à pareille diſtance de la riviere Imbraſſus vers le cap de Cora, ſont les ruines du fameux temple de Junon la ſamienne, ou la protectrice de *Samos*.

A onze milles des ruines de ce temple eſt un grand couvent de la Vierge, ſitué à mi-côte de montagnes agréables, couvertes de chênes verts, de pins à pignons, de pins ſauvages, de philaria & d'adrachné.

Samos ayant été ſaccagée & dépeuplée après la paix de Conſtantinople, fut donnée par l'empereur Selim au capitan Bacha Ochialt, lequel y fit paſſer divers peuples de Grece pour en cultiver les terres. Depuis la mort de cet amiral, le revenu de *Samos* a été affecté à une moſquée qu'il avoit fait bâtir à Topana, l'un des fauxbourgs de Conſtantinople.

Voilà l'hiſtoire de cette île. J'en dirois davantage, ſi j'avois pu trouver la deſcription que Joſeph Georgirene, évêque de *Samos*, en a fait en grec vulgaire, & qui a été traduite en anglois; mais je n'ai pu en découvrir aucun exemplaire, & cet ouvrage manque à la bibliotheque du roi. *Latit.* 37^{d}. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOS, *terre de*, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) c'eſt une terre ou marne très-blanche qui ſe trouvoit dans l'île de *Samos*, on la regardoit comme un grand remede contre les hémorrhagies, les diarrhées, & extérieurement contre les inflammations. On formoit auſſi des vaſes avec une *terre de Samos*, mais il y a apparence que ce n'étoit point avec celle qui vient d'être décrite, puiſqu'une marne n'eſt point propre à faire de la poterie. M. Tournefort croit que c'étoit avec une terre bolaire d'un rouge foncé qui ſe trouve dans la même île, & ſur-tout près de Bavonda.

Il y avoit encore une terre que Dioſcoride a appellée *aſter ſamius*, que M. Hill croit être une marne, d'un gris de cendre mêlée de talc. *Voyez* d'*Acoſta natural hiſtory of foſſils*.

SAMOSATE, (*Géog. anc.*) *Samoſata*, au pluriel génitif, *orum*; ancienne ville d'Aſie ſur l'Euphrate,

dans la Commagene, dont elle fut la capitale, aux confins de la grande Armenie, & peu loin de la Mésopotamie.

Pline, *l. V. c. xxiv.* dit, *Samosate* capitale de la Commagene. Cette ville étoit en effet la résidence d'Antiochus, à qui Pompée avoit accordé la Commagene, dont ses successeurs jouirent jusqu'à Tibere qui la réduisit en province romaine. Caligula & Claudius la rendirent à ses rois, mais elle redevint province sous Vespasien.

Cette ville a dans quelques médailles le prénom de *Flavia* qu'avoient aussi d'autres villes de l'Orient. Une médaille d'Adrien porte, Φλα Cαμο. μητρο. κομ. c'est-à-dire, *Flavia Samosata, Metropolis Commagenes.* Une autre de Sévere, μητροπ. κομ. &c. Ainsi elle étoit métropole avant la nouvelle division des provinces; car au tems de cette division, Hiérapolis devint nouvelle métropole de l'Euphratense, province qui repondoit à l'ancienne Commagene.

Quoique *Samosate* fût une ville épiscopale & même métropole pour le gouvernement civil, elle ne fut jamais métropole ecclésiastique, & son évêque fut toujours suffragant ou d'Hiérapolis ou d'Edesse.

Le tems de la fondation de *Samosate* est inconnu, suivant Strabon; Artemidore, Eratosthene & Polybe en ont parlé comme d'une ville subsistante de leur tems. Nous connoissons des médailles de cette ville qui sont très-anciennes, d'un travail grossier, & dont les légendes se lisent difficilement à cause du renversement des lettres; on y voit d'un côté le génie de la ville représenté par une femme couronnée de tours, assise sur des rochers, & tenant de la main droite une branche de palmier ou des épis, avec la légende Σαμοσα πολεως. *de la ville de Samosate*; le type du revers de ces médailles est un lion passant, qui étoit probablement le symbole distinctif de la ville. Ce type se voit sur plusieurs médailles du cabinet de M. Pellerin, dont quelques-unes donnent le nom de la ville Σαμοσατεων. & sont d'un travail moins grossier que les médailles plus anciennes.

Le type des anciennes médailles de *Samosate*, le *lion passant*, se voit sur une autre médaille du cabinet de M. Pellerin au revers de la tête d'un roi qui porte une tiare haute, semblable à celle qu'on voit sur quelques médailles de Tigrane, roi d'Arménie: au revers on lit au-dessus du lion Βασιλεως, au-dessous Αντιοχου, du roi Antiochus. Cette tête ne ressemble à aucune des têtes des rois Antiochus qui ont regné en Syrie, ni des Antiochus rois de Commagene. Cette médaille ayant été frappée à *Samosate*, il y a lieu d'inférer que ce roi Antiochus étoit prince d'une dynastie établie en cette ville, différente de la dynastie des Séleucides qui regnerent dans la Syrie, & ensuite dans la Commagene.

M. l'abbé Belley nous donne, dans les *Mémoires de l'académie des Inscriptions*, l'explication d'une médaille frappée à *Samosate*, où l'on voit d'un côté la tête du soleil couronné de rayons, & au revers une victoire passante, tenant de la main droite une couronne de lauriers, & de l'autre une palme, avec cette inscription: Βασιλεως Σαμου θεοσεβους ϗ δικαιου, & à l'exergue ΓΛ. Par la lecture de cette médaille, M. l'abbé Belley suppose qu'entre les princes que l'histoire nous apprend s'être soulevés contre Antiochus III. dit le *grand*, roi de Syrie, il y en eut un nommé *Samos* qui s'établit dans la Commagene qui y prit le titre de *roi*, qui y bâtit une grande ville, laquelle en devint la capitale, parce qu'il y fixa son séjour; que de son nom elle fut appellée *Samosate*, & que la médaille en question y a été frappée la trente-troisieme année de son regne, ou de l'établissement de cette nouvelle dynastie.

Mais cette supposition qui dément absolument ce que l'histoire nous apprend de la succession des rois de Commagene est entierement détruite dans un mémoire que M. de Boze a fait en conséquence de celui de M. l'abbé Belley; & cet académicien prouve que tout concourt à persuader que le Samos de la médaille n'est autre que le Σοαιμος, roi d'Emese, dont Joseph & Dion font mention, & qui prêta la main à Césennius Pétus lors de l'expulsion d'Antiochus IV. du nom, dernier roi de Commagene.

Le nom moderne du lieu qui a pris la place de *Samosate* est *Scempsat*; mais il n'y a plus de ville, ce ne sont que des ruines.

Lucien, littérateur grec plein d'esprit, naquit à *Samosate* de parens obscurs, sous le regne de Trajan. Son pere en voulut faire un sculpteur, mais ayant été maltraité pour avoir rompu une table en la polissant, il quitta la sculpture, & devint un homme supérieur dans les belles-lettres; il mourut fort âgé sous le regne de Marc Aurele. Il a su réunir dans ses écrits l'utile & l'agréable, l'instruction à la satyre & l'érudition à l'éloquence. On y trouve par-tout ces railleries fines & délicates qui caractérisent le goût attique. Il jette tant de ridicule sur la théologie du paganisme, qu'il a dû passer pour le plus grand impie de son siecle; cependant en se moquant des faux dieux, il inspire par-tout du mépris pour le vice. Ses ouvrages ont été publiés en grec & en latin par M. Bourdelot à Paris en 1615, *in-fol.* & M. d'Ablancourt en a donné une traduction françoise. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOSATIENS *ou* SAMOSATÉNIENS, s. m. plur. (*Hist. ecclés.*) secte d'Antitrinitaires qui parurent dans le troisieme siecle, & prirent ce nom de leur chef Paul, évêque d'Antioche, & natif de Samosate, qui vivoit sous les empereurs Aurélien & Probus.

On les appelloit aussi *Pauliniens* ou *Paulianisans*, ainsi que les nomment les peres du concile de Nicée Παυλιανιζαντες.

La doctrine de Paul de Samosate rouloit principalement sur ce fondement, que le fils de Dieu n'étoit point avant Marie; mais qu'il tenoit d'elle le commencement de son être, & que d'homme il étoit devenu Dieu. Pour le prouver, il usoit de ce sophisme. Si Jesus-Christ n'est pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'est donc pas consubstantiel au pere, & il faut de nécessité qu'il y ait trois substances: une principale, & les deux autres qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce sophisme, les peres du concile d'Antioche dirent que Jésus-Christ n'étoit pas consubstantiel au pere; prenant le mot *consubstantiel* au sens de Paul, c'est-à-dire, corporellement. Mais ils ne prirent pas ce terme dans sa signification exacte. Ils s'attacherent seulement à montrer que le fils étoit avant toutes choses; qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes, mais qu'étant Dieu il s'étoit revêtu de la forme d'esclave; & qu'étant Verbe, il s'étoit fait chair. Fleury, *Hist. ecclés. tome II. liv. viij. n°. 1.*

Les *Samosatiens* renouvelloient par conséquent les erreurs d'Artemonius, & ils s'accordoient aussi en plusieurs points avec Sabellius, quoiqu'ils ne s'expliquassent pas de la même maniere. Ils enseignoient bien que le Pere, le Fils & le saint-Esprit étoient un seul Dieu; mais ils nioient que le Fils & le saint-Esprit fussent des substances réelles. Selon eux, ces personnes divines subsistoient dans le pere, comme le nom d'*homme* subsiste dans son entendement.

Saint Epiphane croit que les *Samosatiens* étoient des Juifs qui n'avoient que le nom de *Chrétiens*, & ajoute qu'ils se servoient des mêmes argumens que les premiers contre le mystere de la Trinité, & qu'ils s'accordoient avec eux en maintenant l'unité d'un Dieu, sans cependant observer les cérémonies du

du Judaïsme. Paul de Samosate fut condamné & déposé dans un concile tenu à Antioche même par plus de soixante-dix évêques d'Orient, l'an de Jesus-Christ 269, mais ses sectateurs subsistoient encore dans le siecle suivant sous le nom de *Paulianistes*. *Voyez* PAULIANISTES.

SAMOTHRACE, ÎLE DE, (*Géogr. anc.*) en grec Σαμοθράκη, en latin *Samothraca*; île de l'Archipel, à l'embouchure de l'Hébre. La capitale de cette île portoit le même nom, & est fameuse par un temple dont les mysteres n'étoient pas moins respectés que ceux d'Eleusis. C'étoit un asyle si sacré, qu'Octave, lieutenant du consul, n'osa en enlever Persès, comme le remarquent Tite-Live, *livre XLIV. ch. xxv.* & Plutarque, dans la *Vie de Paul Emile.*

Diodore de Sicile, *l. V. c. xlvij.* nous dit que l'île de *Samothrace* fut appellée autrefois *Samos*, & qu'elle ne prit le nom de *Samothrace*, qu'après que Samos eut été bâtie, & pour en être distinguée. Ses premiers habitans furent des Aborigènes; & de-là vient qu'il n'est rien parvenu de certain à la postérité touchant leur religion & leurs magistrats.

Les *Samothraces*, continue Diodore, rapportent qu'ils ont eu chez eux une très-grande inondation, au sujet de laquelle ils firent des vœux aux dieux de la patrie; & après avoir été sauvés du danger, ils marquerent dans leur île différentes bornes, & y éleverent des autels où ils faisoient encore des sacrifices du tems que Diodore écrivoit.

Les dieux cabires étoient adorés dans cette île, & ce culte tiroit son origine de Phénicie. Les dieux cabires étoient ceux que les Romains appelloient *divos potes*, les dieux puissans. Ces dieux étoient; Axioros, c'est-à-dire, *Cérès*; Axiokersa, *Proserpine*; Axiokerse, *Pluton*; & Casmillus, *Mercure*, qui étoit comme leur ministre. On avoit une très-grande vénération pour les mysteres institués en l'honneur de ces dieux; car on étoit persuadé que ceux qui y étoient initiés, devenoient plus justes & plus saints; que les dieux cabires les assistoient dans tous les périls; & que par leur secours, ils étoient surtout préservés du naufrage. C'est pourquoi les plus grands personnages étrangers étoient fort soigneux de se faire initier dans leur culte.

L'île de *Samothrace* conserva sa liberté sous les Romains. Pline, après avoir dit, que de l'île de Thasos au mont Athos il y a soixante-douze mille pas, ajoute: Il y en a autant à l'île de *Samothrace*, qui est libre devant l'Hébre, à trente-deux milles d'Imbros, à vingt-deux mille cinq cens de Lemnos, & à trente-huit milles de la côte de Thrace. Elle a trente-deux milles de tour. Elle a une montagne nommée *Sarce*, qui a dix mille pas d'hauteur. C'est de toutes les îles de ce canton celle qui a le moins de havres. Callimaque la nomme *Dardanie*, de son ancien nom. Son nom moderne est *Samandrachi.*

Aristarque, célebre grammairien d'Alexandrie, étoit originaire de *Samothrace*. Il fut précepteur du fils de Ptolomée-Philométor, roi d'Egypte. Cicéron & Élien rapportent que sa critique étoit si fine, si sûre & si judicieuse, qu'un vers ne passoit pas communément pour être d'Homere, si cet habile grammairien ne l'avoit pas reconnu pour tel. Il mourut dans l'île de Cypre d'une abstinence volontaire, à l'âge de soixante-douze ans, ne pouvant plus supporter les douleurs d'une hydropisie dont il étoit cruellement tourmenté. On donne encore aujourd'hui le nom d'*Aristarque* à tous les censeurs judicieux des ouvrages d'esprit.

L'édition qu'Aristarque fit des poésies d'Homere, quoique fort estimée par le plus grand nombre, ne laissa pas que de trouver des censeurs. Suidas nous apprend que le grammairien Ptolomée-d'Ascalo publia un livre *de Aristarchi correctione in Odyssea*, & que Zénodote d'Alexandrie fut mandé pour faire la révision de la *critique* d'Aristarque. Cependant la sagacité du grammairien de *Samothrace* continua de passer en proverbe.

On rapporte de lui un bon mot, qu'il ne faut pas obmettre ici: « Je ne puis pas, dit-il, écrire, ce » que je voudrois, & je ne veux pas écrire ce que » je pourrois ». Mais Aristarque n'est pas le premier ni le seul qui ait tenu ce discours. Nous lisons dans les *recueils* de Stobée, que Théocrite interrogé pourquoi il n'écrivoit pas, répondit: « parce que » je ne pourrois le faire comme je voudrois, & » que je ne veux pas le faire comme je pourrois ». Plutarque rapporte dans la *vie d'Isocrate*, que cet orateur étant à la table de Nicocréon, roi de Cypre, fut prié de discourir, & qu'il s'en excusa en disant: « Ce que je sai n'est pas de saison; & ce qui feroit » de saison, je ne le sai pas «. Combien de gens de lettres sont dans le cas d'Isocrate! (*D. J.*)

SAMOTHRACES, (*Geog. anc.*) habitans de l'île de Samothrace. Il y avoit aussi des *Samothraces* dans le continent de la Thrace, au nord de l'île, au couchant de l'embouchure de l'Hébre, au bord de la mer; & Hérodote, *l. VII, n°. 108*, nomme *murs de Samothrace* un lieu de la Thrace même. (*D. J.*)

SAMOUR, s. m. (*terme de relation.*) On nomme ainsi à Constantinople, & dans les autres échelles du Levant, l'animal dont la fourrure s'appelle en France *marte-zibeline*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

SAMOYÈDES, LES, ou SAMOIEDES, (*Géog. mod.*) peuples de l'empire russien, dans sa partie septentrionale, entre la Tartarie asiatique & Archangel, étendus le long de la mer jusqu'en Sibérie.

Quoique ces peuples paroissent semblables aux Lapons, ils ne sont point de la même race. Ils ignorent, comme eux, l'usage du pain; ils ont, comme eux, le secours des rugiferes ou rennes qu'ils attelent à leurs traineaux. Ils vivent dans des cavernes, dans des huttes au milieu des neiges: mais d'ailleurs la nature a mis entre cette espece d'hommes & celle des Lapons des différences très-marquées. Leur mâchoire supérieure plus avancée, est au niveau de leur nez; & leurs oreilles sont plus rehaussées. Les hommes & les femmes n'ont de poil que sur la tête; le mamelon est d'un noir d'ébeine. Les Lapons & les Laponnes ne sont marqués à aucuns de ces signes.

Les races des *Samoyèdes* & des Hottentots paroissent les deux extrèmes de notre continent. Et si l'on fait attention aux mamelles noires de femmes *samoyèdes*, & au tablier que la nature a donné aux Hottentots, & qui descend à la moitié de leurs cuisses, on aura quelqu'idée des variétés de notre espece animale; variétés ignorées dans nos villes, où presque tout est inconnu, hors ce qui nous environne.

Les *Samoyèdes* ont dans leur Morale, des singularités aussi grandes qu'en Physique. Ils ne rendent aucun culte à l'Être suprème; ils approchent du Manichéisme, ou plutôt de l'ancienne religion des Mages, en ce seul point, qu'ils reconnoissent un bon & un mauvais principe. Le climat horrible qu'ils habitent, semble en quelque maniere excuser cette créance si ancienne chez tant de peuples, & si naturelle aux ignorans & aux infortunés.

On n'entend parler chez eux, ni de larcins, ni de meurtres; étant presque sans passions, ils sont sans injustice. Il n'y a aucun terme dans leur langue, pour exprimer le vice & la vertu. Leur extrème simplicité ne leur a pas encore permis de former des notions abstraites; le sentiment seul les dirige; & c'est peut-être une preuve incontestable, que les hommes aiment la justice par instinct, quand leurs passions funestes ne les aveuglent pas.

On perfuada quelques-uns de ces Sauvages, de fe laiffer conduire à Mofcow. Tout les y frappa d'admiration. Ils regarderent l'empereur comme leur dieu, & fe foumirent à lui donner tous les ans une offrande de deux martres-zibelines par habitant. On établit bientôt quelques colonies au-delà de l'Oby, & de l'Irtis; on y bâtit même des forteresses. Un cofaque fut envoyé dans le pays en 1595, & le conquit pour les czars avec quelques foldats & quelqu'artillerie, comme Cortez fubjugua le Méxique; mais il ne conquit que des deferts, *Hift. de Ruffie* par M. de Voltaire.

Les *Samoyèdes* s'étendent le long de la mer jufqu'en Sibérie. Ils s'établiffent au nombre de fept ou huit hommes & femmes, en quatre ou cinq tentes différentes. Ils s'occupent à faire des chaifes, des rames, des machines à vuider l'eau des bateaux, *&c.* Ils font habillés de peaux de rennes, qui leur pendent depuis le col jufqu'aux genoux, le poil en-dehors. Leurs cheveux font noirs, épais, comme ceux des Sauvages; & ils les coupent de tems en tems par floccons. Les femmes en treffent une partie, & y ajoutent pour ornement, de petites pieces de cuivre, avec une bandelette de drap rouge ou bleu: elles portent par-deffus un bonnet fourré. Leur chauffure confifte en bottines. Leur fil eft fait de nerfs d'animaux; leurs mouchoirs font de nervures de bouleau fort délié, coufues enfemble.

Leurs tentes font formées d'écorces d'arbres, coufues par bandes, & foutenues avec des perches. Elles font ouvertes par le haut, pour en laiffer fortir la fumée; l'entrée a environ quatre piés d'élévation, & eft couverte d'une grande piece de la même écorce, qu'ils foulevent pour y entrer & pour en fortir; leur foyer eft au milieu de cette tente.

Leurs traineaux ont ordinairement huit piés de long, fur trois piés quatre pouces de large, s'élevant fur le devant comme des patins. Le conducteur eft affis fur le derriere, les jambes croifées, en laiffant pendre quelquefois une par-dehors. Il a devant lui une petite planche arrondie par le haut, & une femblable, mais un peu élevée par-derriere, & tient à la main un grand bâton garni d'un bouton par le bout, dont il fe fert pour pouffer, & faire avancer les rennes qui les tirent.

Ils ont chez eux des magiciens qui leur prédifent le bien & le mal qui leur peut arriver. Ils ont auffi des gens qui vendent les vents à ceux qui navigent. Pour cet effet, ils donnent à celui qui entreprend quelque voyage, une corde nouée de trois nœuds, en les avertiffant qu'en dénouant le premier, ils auront un vent médiocre; que s'ils dénouent le fecond, le vent fera fort; & que s'ils délient le troifieme, il s'élevera une tempête qui les mettra en danger.

Les *Samoyèdes* prennent à la chaffe les chiens marins, lofqu'ils viennent s'accoupler fur la glace. Ils s'habillent de la peau, vivent de la chair, & emploient l'huile à différens ufages. Lorfque leurs enfans meurent à la mamelle, ils les enveloppent d'un drap, & les pendent à un arbre dans le bois: mais ils enterrent les autres.

Ce peuple eft répandu de différens côtés, jufqu'aux principales rivieres de la Sibérie, comme l'Oby, le Jénicéa, le Léna & l'Amur, qui vont toutes fe décharger dans le grand Océan. En un mot, les *Samoyèdes* occupent une vafte étendue de pays, des deux côtés de l'Oby, au nord-eft de la Mofcovie, depuis le tropique jufqu'à l'Océan feptentrional. Ils parlent des langues différentes; car ceux qui habitent la côte de la mer, & ceux qui demeurent aux environs d'Archangel, fur la Dwina, n'ont pas le même langage.

Quoique leur maniere de vivre paroiffe trifte aux Mofcovites, ils la goûtent par préférence à toute autre; & leur députés dirent au czar, que fi fa majefté impériale connoiffoit les charmes de leur climat, il viendroit fans doute l'habiter par préférence à Mofcow.

C'eft en vain que les czars ont établi la religion chrétienne chez les *Samoyèdes* qui leur font foumis, ils n'ont pu détruire les fuperftitions de ces peuples qui mêlent toujours dans leurs enchantemens, les noms de leurs idoles, avec ce que le Chriftianifme a de plus refpectable. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMPIT, f. m. (*Hift. mod.*) arme dont fe fervent les habitans de l'île de Borneo; il leur fert tantôt comme d'un arc pour tirer des fleches empoifonnées, tantôt comme d'un javelot, & quelquefois comme d'une bayonnette qu'ils mettent au bout de leurs fufils.

SAMPSÉENS, f. m. pl. (*Hift. eccléf.*) anciens hérétiques que S. Epiphane croit être les mêmes que les Elcéfaïtes. *Voyez* ELCÉSAÏTES.

On ne peut pas mettre abfolument les *Sampféens* au rang des Juifs, des chrétiens ou des païens. Leurs dogmes paroiffent avoir été un mélange de toutes ces religions. Leur nom vient de l'hébreu *femes*, *foleil*, parce qu'on prétend qu'ils adoroient cet aftre.

D'un autre côté, ils admettoient l'unité de Dieu, ils ufoient d'ablutions, & pratiquoient beaucoup d'autres points de la religion judaïque. Plufieurs d'entr'eux ne mangoient point de chair.

Scaliger, après S. Epiphane, croit que les *Sampféens* étoient les mêmes que les Efféniens. En effet ces mots *Elcéfaïtes*, *Sampféens*, *Maffaliens*, *Efféniens*, femblent être différens noms attribués à une même fecte, à moins que l'on n'entende par *Elcéfaïtes*, *Sampféens & Maffaliens*, des hérétiques qui ajouterent diverfes erreurs aux opinions des Efféniens. *Voyez* ESSÉNIENS.

SAMPSUCHUM, f. m. (*Botan. anc.*) σαμψυχον, cette plante des Grecs que l'on prend ordinairement pour notre marjolaine, étoit appellée, felon plufieurs favans, *amaracum* par les Cizicéniens & les Siciliens, chez qui elle croiffoit en abondance, & d'où on tiroit la meilleure & la plus eftimée. En d'autres endroits de la Grece ce nom *amaracum* fe donnoit à une plante fort différente de la marjolaine, favoir, à la matricaire; il fe donnoit auffi à la pariétaire. Saumaife croit que le véritable *fampfuchum* venoit d'Egypte, & que c'eft un nom égyptien; enfin il eftime que l'*amaracum* des Grecs ne différoit du *fampfuchum* des Egyptiens qu'à l'égard du plus ou du moins de force, en quoi ce dernier l'emportoit. Mais ce qui eft plus certain, c'eft que dans Diofcoride & d'autres anciens auteurs, *amaracum* & *fampfuchum* font des noms de différentes plantes. Diofcoride, en parlant des huiles, diftingue *oleum fampfuchinum* & *oleum amaracinum*. Méléagre, dans un de fes poëmes où il paffe en revue différens poëtes anciens & modernes, compare l'un à la plante qu'on nommoit *amaracum*, & un autre au *fampfuchum*. (*D. J.*)

SAMSCHE, (*Géog. mod.*) province de la Géorgie, dans les terres, & la plus avancée, au midi vers l'Arménie qui la borne de ce côté là, ainfi que le Guriel à l'occident, l'Immirete au nord, & le Caket à l'orient. Elle a fon prince particulier qui eft tributaire des Turcs. (*D. J.*)

SAMSOE, (*Géog. mod.*) petite île de Danemark, fur la mer Baltique, entre l'île de Funen au midi, & le nord-Jutland au feptentrion. Sa longueur du nord au fud n'eft que d'environ dix mille pas, & cependant il y a cinq paroiffes. (*D. J.*)

SAMUEL LIVRES DE, (*Critiq. facrée.*) le plus grand nombre des critiques donne à *Samuel* le livre des juges, celui de Ruth, & le premier livre des Rois; cependant ce ne font que des conjectures fort

douteuses. Il est plus vraissemblable que le livre des juges a été composé sur des mémoires de ce prophete d'Israël que par lui-même. On ne connoit guere l'auteur du livre de Ruth; & on n'a point de preuve que ce soit *Samuel*. Ceux qui lui attribuent le premier livre des Rois, ne peuvent le lui donner tout entier; car indépendamment de plusieurs additions qui paroissent y avoir été insérées après coup, la mort de *Samuel* est marquée dans les derniers chapitres de cet ouvrage. Ce qu'on sait de plus sûr, c'est qu'il commence la chaîne des prophetes, qui a fini à Zacharie & à Malachie. *Actes iij. 24.* Son histoire se trouve dans le premier livre des rois. Fils d'Alcanna & d'Anne de la tribu de Lévi, & de la famille de Caath, il passa les quarante premieres années de sa vie au service du tabernacle, les vingt suivantes dans le gouvernement de l'état, les trente-huit dernieres dans la retraite, & mourut âgé de quatre-vingt dix huit ans, dans une maison qu'il avoit à Ramatha sa patrie. Son éloge est dans l'Ecclésiastiq. *xlvj. 16. 23.* Nous invitons le lecteur à le lire. (*D. J.*)

SAMYDA, s. f. (*Botan.*) genre de plante décrit par le p. Plumier sous le nom de *guldonia*; en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est très-gros, composé d'une seule feuille divisé en cinq segmens étendus de toutes parts en forme ovale, & qui subsistent quand la fleur est tombée. La fleur est de la forme d'un cone tronqué; elle est de la longueur du calice, sillonnée, & dentelée dans les bords. Il n'y a point d'étamines, mais seulement de petits sommets arrondis placés au milieu de la fleur; le germe du pistil est oval; le stile est de la longueur de la fleur & pointu. Le stile du pistil est au contraire obtus; le fruit est une baie ovale à quatre sillons profonds; il est divisé en quatre loges, & contient plusieurs graines faites en forme de rein. Plumier, xxiv. *Linnæi gen. plant. p. 520.* (*D. J.*)

SAN LE, (*Géog. mod.*) riviere de la petite Pologne. Elle a sa source aux monts Crapack, vers les confins de la Hongrie, & après un long cours, elle se perd dans la Vistule, presque vis-à-vis Sendomir. (*D. J.*)

SANAA, (*Géog. mod.*) ville de l'Arabie heureuse, dans l'Iémen, à 15 lieues de Moab, à 36 au levant d'Aden, & à 140 de Moka. C'étoit autrefois la résidence des rois d'Iémen; l'air y est tempéré, & les jours presque égaux dans toutes les saisons. Abulféda vante la quantité de ses eaux, la beauté de ses vergers, le nombre de ses habitans & leurs richesses; mais il faut rabattre beaucoup des exagérations du style oriental. *Long.* suivant les tables du même Abulfeda, *67. 20. latit. 14. 30.* (*D. J.*)

SANAGENSES, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Gaule narbonnoise, selon Pline, *l. III. c. iv.* Le p. Hardouin remarque que ce peuple a été nommé dans les siecles suivans *Sanicienses*, de *Sanicium*, ville des Alpes sur la côte de la mer, aujourd'hui *Senez*. (*D. J.*)

SANAMARI LE, (*Géog. mod.*) par M. de Lisle *Sinamari*; riviere de l'Amérique méridionale dans la Guiane. Elle coule entre le Maroni & l'île de Cayenne. Le vaste terrein qui est entre ces deux dernieres rivieres, offre d'agréables collines, dont les revers sont en pente douce; dix mille habitans y seroient à l'aise, & y feroient des sucreries d'un grand rapport, outre que sans culture les cacoétiers, les cotonniers, les rocouyers y viennent d'eux-mêmes; mais ce n'est pas le terroir qui manque aux hommes, ce sont les hommes qui manquent à la culture du terroir. (*D. J.*)

SANAMUNDA, s. m. (*Botan.*) c'est un arbrisseau nommé par Tournefort, *thymelæa*, *foliis chamælææ*, *minoribus subhirsutis.* I. R. H. 594. Cet arbrisseau s'éleve à la hauteur d'une coudée, & est très-branchu. Sa racine s'enfonce très-profondément en terre, elle est couverte d'une écorce pliante, visqueuse, & qui se divise en un grand nombre de petits filets, & en floccons qu'on prendroit pour de la laine. Ses branches sont couvertes de la même écorce; mais cette écorce porte sur elle une substance dense, blanchâtre & argentée. Ses feuilles sont semblables à celles du myrte de Tarente; elles sont seulement un peu plus larges vers le bout, & se terminent en une pointe plus arrondie; elles sont tout-à-fait couvertes de duvet, douces au toucher, blanchâtres ou argentées, & luisantes. Ses fleurs sont placées au milieu de ses feuilles, elles ressemblent à celles de l'olivier, sont jaunes, oblongues & tétrapétales.

Nous lisons dans Clusius, que son fruit est assez semblable à celui du garou, mais qu'il est noirâtre. Le même auteur dit que ses feuilles sont charnues, gommeuses, d'abord ameres au goût, mais ensuite acrimonieuses & brûlantes.

Cette plante croît aux environs de Marseille. Ses feuilles purgent violemment. *Ray.* (*D. J.*)

SANAS, s. m. (*toile de coton.*) on appelle ainsi des toiles de coton blanches ou bleues, qui ne sont ni fines ni grosses, que l'on tire des Indes orientales, particulierement de Bengale. Les blanches ont à la piece neuf aunes un tiers sur trois quarts à cinq sixiemes de large; & les bleues onze aunes un quart à douze aunes, sur sept huitiemes de large. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

SANATES, s. m. (*Hist. rom.*) nom que les Romains donnoient à leurs voisins, qui après une révolte se soumettoient aussitôt; cette prompte soumission leur procuroit les mêmes privileges qu'à tous les autres citoyens, en vertu d'une loi des douze tables, qui portoit, *ut idem juris* sanatibus *quod foretibus sit.* (*D. J.*)

SAN BENITO ou *SACO BENITO*, s. m. (*Hist. mod.*) sorte d'habillement de toile jaune, que l'on fait porter à ceux que l'inquisition a condamnés, comme une marque de leur condamnation.

Le *san benito* est fait en forme de scapulaire; il est composé d'une large piece qui pend par-devant, & d'une autre qui pend par derriere; il y a sur chacune de ces pieces une croix de S. André; cet habit est de couleur jaune, & tout rempli de diables & de flammes qui y sont peintes.

Il est regardé comme une imitation de l'ancien habit en forme de sac que portoient les pénitens dans la primitive Eglise. *Voyez* PÉNITENT. *Voyez aussi* INQUISITION.

SANCERRE, (*Géog. mod.*) ville de France, en Berry, aux frontieres du Nivernois, sur une colline, à la gauche & à une portée de canon de la Loire, à 9 lieues au nord-ouest de Nevers, à 10 de Bourges, à 4 de la Charité, en descendant vers Briare & Gien, & à 46 au midi de Paris, avec titre de comté. *Long. 20. 31. latit. 47. 18.*

Cette ville a été nommée en latin du moyen âge, *Saxia*, *Saxiacum*, *Saxiacus vicus*, *Sancerra*, *Sancerrium*, *Santodorum*; & même par quelques-uns *Sacrum Cæsaris*, dans l'idée que *Sancerre* avoit été bâtie par Jules-César; mais ce conquérant n'en dit pas un seul mot; & après lui aucun auteur, ni aucune chartre n'en font mention avant Charlemagne; c'est peut-être ce prince même qui l'a bâtie, & qui la peupla d'une colonie de Saxons; du moins ne connoit-on pas d'autre origine de ses noms *Saxia*, *Saxiacum* & *Saxiacus vicus*.

Quoi qu'il en soit, elle étoit possédée dans le x. siecle par Thibaut I. comte propriétaire de Chartres, qui avoit une partie du Berry. Elle passa à ses descendans, ensuite à Beraud, comte de Clermont, & dauphin d'Auvergne. Sa fille épousa Jean de Beuil,

& par ce mariage ce comté entra & demeura dans cette maison jusqu'en 1640, que René de Beuil le rendit à Henri de Bourbon, prince de Condé; de-là vient que la maison de Bourbon Condé en jouit aujourd'hui.

La ville de *Sancerre* étoit autrefois une des places fortes des calvinistes. Charles IX. après le massacre de la S. Barthélemy, résolut de la leur enlever, & la fit assiéger le 13 Janvier 1573. Ce siege est bien mémorable. Les troupes du roi furent repoussées à tous les assauts, & singulierement à l'assaut général qu'elles donnerent le 11 Mars suivant. Il fallut convertir le siege en blocus, & prendre par la famine une place où l'on ne pouvoit entrer de force.

Les historiens rapportent que les réformés souffrirent pendant ce blocus les mêmes extrémités que les juifs au siege de Jérusalem. Un pere & une mere réduits au désespoir, y mangerent leur propre fils, âgé de 3 ans, & qui venoit de mourir de faim. On ne se nourrissoit plus dans la ville que des bêtes mortes, de peaux, de cornes de piés de bœufs & de vaches, *&c.* Enfin, on fut obligé de capituler le 25 Août de la même année. Le roi fit abattre le château, & démolir toutes les fortifications. *Sancerre* ne s'est pas relevée depuis; ce n'est plus qu'une seigneurie d'environ 20000 liv. de rente, en y comprenant la baronie de Vailly. (*D. J.*)

SANCIAN *ou* SANCHOAN, (*Géog. mod.*) petite île de l'Océan oriental, sur la côte de la Chine, près du golphe de Quanton, à 18 lieues au couchant de Macao. Son circuit est d'environ 15 lieues, où l'on ne trouve que trois ou quatre villages dépeuplés: on dit que S. François Xavier y a terminé sa carriere, l'an 1552, & qu'il y a été enterré, mais quoiqu'on ignore le lieu de sa sépulture, on a imaginé qu'on l'avoit découvert; les missionaires jésuites y bâtirent un autel, qui n'a pas subsisté long-tems. (*D. J.*)

SANCIR, v. n. (*Marine.*) c'est couler & descendre à fond. On dit qu'un vaisseau a *sanci* sous ses amarres, lorsqu'il a coulé bas, & qu'il s'est perdu tandis qu'il étoit à l'ancre.

SANÇOINS, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Xançoins;* petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le Berry, aux confins du Nivernois, & à 6 lieues de Nevers sur le ruisseau d'Argent. (*D. J.*)

SANCRAT, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans le royaume de Siam les chefs ou supérieurs généraux des talapoins ou prêtres du pays. Celui qui préside au couvent du palais royal est le plus considéré; cependant les *sancrats*, dont la dignité ressemble à celle de nos évêques, n'ont aucune jurisdiction les uns sur les autres; mais chacun d'eux a au-dessous de lui un supérieur de couvent. Il n'y a que les *sancrats* qui aient droit de consacrer les talapoins; ces derniers ont pour eux le plus grand respect après qu'ils les ont élus pour remplir cette place. Leur choix tombe communément sur le plus vieux talapoin du couvent.

SANCTIFIANT, adj. (*Gram.*) qui sanctifie. On dit l'esprit *sanctifiant;* la grace *sanctifiante.* Nous avons vu de nos jours des femmes qui prétendoient avoir la grace des merveilles, sans avoir la grace *sanctifiante;* par ce moyen elles faisoient sans conséquence des actions très-profanes, & des miracles; & elles avoient trouvé le secret de se livrer à leurs passions sans nuire à la dignité de leur caractere.

SANCTIFICATION, s. f. *terme de Théologie*, se prend quelquefois pour la *justification*, c'est-à-dire, pour la grace qui opere en nous le mérite de la justice chrétienne. *Voyez* JUSTIFICATION.

Le mot *sanctification* désigne plus communément les exercices de piété prescrits par l'Eglise, pour solemniser les dimanches & les fêtes; c'est dans cette acception ordinaire que nous le considérons: il paroît que la *sanctification*, prise dans ce dernier sens, étoit un peu différente chez les Hébreux. Ce terme dans leur langue désigne moins les idées modernes de la piété, que l'idée plus simple de célébration, de consécration, destination, *&c.* En un mot, on le voit par les circonstances & par l'emploi des termes, *sanctifier* signifie proprement dans le style de Moïse: *réserver*, *choisir*, *consacrer*, *destiner;* & par une legere extension, il signifie encore *célébrer*, *distinguer*, *honorer*, *&c.* Ces divers sens, qui reviennent à-peu-près à la même idée, se remarqueront sans peine dans les passages suivans.

Aaron & filios ejus unges, sanctificabisque eos ut sacerdotio fungantur mihi; filiis quoque Israel dices hoc oleum unctionis sanctum erit mihi in generationes vestras. Caro hominis non ungetur ex eo, & juxta compositionem ejus non faciatis aliud, quia sanctificatum est & sanctum erit vobis. Exod. XXX. xxx. 31.

Omnes decimæ terræ ... Domini sunt & illi sanctificantur. Levit. xxvij. 30.

Populus sanctus es Domino Deo tuo, & te elegit, ut sis ei in populum peculiarem de cunctis gentibus. Deut. xiv. 2.

Quidquid erit sexus masculini sanctificabis Domino. Ibid. xv. 19.

Abstuli quod sanctificatum est de domo meâ, & dedi illud levitæ & advenæ, pupillo & viduæ. Ibid. xxvj. 13.

Ne polluatis nomem meum sanctum, ut sanctificer in medio filiorum Israel, ego Dominus qui sanctifico vos. Levit. xxij. 23.

Sanctificabisque annum quinquagesimum, & vocabis remissionem cunctis habitatoribus terræ tuæ, ipse est enim jubilæus. Ibid. xxv. 10.

Sanctificetur nomen tuum. Matt. vj. 9.

Je croirois faire tort à l'habileté de mes lecteurs, si je présentois l'explication de ces passages; rien de plus facile à entendre, & rien ne montre mieux aussi que le précepte, *sanctification*, exprimé en ces mots, *memento ut diem sabbati sanctifices*, marque simplement l'ordre de consacrer, d'honorer, de célebrer le sabat par la cessation des œuvres serviles; c'est dans ce sens qu'il est dit au même endroit, *benedixit Dominus diei sabati, & sanctificavit eum.* Dieu bénit le jour du sabat, & le consacra par son repos, c'est-à dire qu'il en fit un jour solemnel destiné au délassement, & même à la joie, comme nous verrons tout-à-l'heure. *Sanctificabis annum quinquagesimum, ipse est enim jubilæus.* Ex. 25. Vous célebrerez la cinquantieme année, tems de joie & d'abolition qui doit opérer la remise des dettes, & rendre aux anciens possesseurs les terres aliénées.

La même destination du sabat est encore mieux prouvée par ces paroles de l'Exode xxxij. 12. *Sex diebus operaberis, septimo die cessabis ut requiescat bos & asinus tuus & refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena.* Vous emploierez six jours à vos différens travaux, mais vous les cesserez le septieme, afin que votre bœuf & votre âne se reposent, & que le fils de votre esclave & l'étranger qui est parmi vous puissent prendre quelque relâche, & même quelque divertissement. J'observe ici, comme on l'a vu à l'article DIMANCHE, que le *refrigeretur* de la vulgate n'a pas d'autre sens. Cette idée de réjouissance, d'amusemens honnêtes entroit essenciellement dans la *sanctification* des fêtes en général; aussi est-ce dans le même sens que le Sauveur dit en S. Marc, *sabbatum propter hominem factum est & non homo propter sabbatum.* Marc, ij. 27.

Conséquemment à ce principe de police & de religion, les Israélites célebroient les plus grandes solemnités par des instructions, des sacrifices, des prieres, & sur-tout par des festins de parens, de voisins & d'amis, où les plus aisés devoient admettre non-

ſeulement tous ceux qui compoſoient leur famille, mais encore les prêtres, les pauvres, & même les eſclaves & les étrangers; l'on voit que Dieu par ces obſervances, dont il avoit fait un précepte, vouloit accoutumer ſon peuple à des procédés de bienveillance & de fraternité. On le voit de même dans Iſaïe: uniquement touché des œuvres de juſtice & de bienfaiſance, le Seigneur rejette ces facrifices & ces cérémonies légales, que des hommes pervers oſoient ſubſtituer à la vraie piété.

« Ne m'offrez plus, dit Dieu par ſon prophete, ne » m'offrez plus de ſacrifices inutilement; je ne puis » plus ſouffrir vos nouvelles lunes, vos ſabbats & » vos autres fêtes; l'iniquité regne dans vos aſſem» blées... Ceſſez de faire le mal; apprenez de faire » le bien; examinez tout avant que de juger, aſſiſ» tez l'opprimé, faites juſtice à l'orphelin, défendez » la veuve». Iſaïe, *l. XIII. 16. &c.*

On retrouve le même eſprit dans les paſſages ſuivans, que je copie encore d'après Sacy: « Vous célé» brerez la fête des ſemaines en l'honneur du Seigneur » votre Dieu, en lui préſentant l'oblation volontaire » du travail de vos mains, que vous lui offrirez ſelon » la bénédiction que vous aurez reçue du Seigneur » votre Dieu; & vous ferez des feſtins de réjouiſſan» ce, vous, votre fils & votre fille, votre ſerviteur » & votre ſervante, le lévite qui eſt dans l'enceinte » de vos murailles, l'étranger, l'orphelin & la veuve » qui demeurent avec vous... Vous célebrerez auſſi » la fête ſolemnelle des tabernacles pendant ſept jours, » lorſque vous aurez cueilli de l'aire & du preſſoir » les fruits de vos champs, & vous ferez des feſtins » de réjouiſſances, vous, votre fils & votre fille, vo» tre ſerviteur & votre ſervante, le lévite, l'étran» ger, l'orphelin & la veuve qui ſont dans vos vil» les». *Deut. ib. X. xj. 13. &c.*

Telles étoient les pratiques religieuſes ordonnées aux Hébreux; pratiques encore ſuivies de nos jours par leurs deſcendans, & qui furent de même fidélement obſervées par les premiers chrétiens. Dans la ſuite des tems cette charité ſi touchante, qui communique avec des freres pauvres & affligés, qui les fait aſſeoir à ſa table, qui s'attache à les conſoler; cette charité, dis-je, fut remplacée par un ſurcroit d'offices & de prieres, par des fondations, ou par des legs peu couteux à des mourans; mais l'eſprit de fraternité, l'eſprit de commiſération & de bienfaiſance alla toujours en s'affoibliſſant. Chacun occupé de ſon bien-être, ne ſongea plus qu'à écarter les malheureux, & l'inſenſibilité pour les pauvres devint preſque générale. On ſe donna bien garde de les accueillir; on eut honte de les approcher; à peine trouverent-ils de foibles ſecours pour traîner une vie languiſſante, loin du commerce & de la ſociété. Les plus religieux enfin crurent ſatisfaire au précepte de l'aumône & remplir tous les devoirs de la charité chrétienne, en diſtribuant les débris du réfectoire à des mendians vagabons; pratique au moins plus raiſonnable que l'indifférence vicieuſe, & trop commune dans les maiſons des grands, où il ſe perd d'ordinaire plus de bien qu'il n'en faudroit pour nourrir pluſieurs miſérables.

La *ſanctification* des fêtes, comme nous l'avons vu, tenoit beaucoup plus de la fraternité chez les Hébreux. Rappellez-vous, dit le Seigneur, que vous futes autrefois eſclaves en Egypte, & que cette penſée vous rende compatiſſans pour les infortunés; célébrez vos fêtes par des feſtins, où vous recevrez dans le ſein de votre famille les étrangers même & les eſclaves, *recordaberis quoniam ſervus fueris in Ægypto.. & epulaberis in feſtivitate tuâ, tu, filius tuus & filia, ſervus tuus & ancilla, levites quoque & advena, pupillus ac vidua... benedicetque tibi Dominus Deus tuus in cunctis frugibus tuis, & in omni opere manuum tuarum, eriſque in lætitiâ.* Deut. ib. xiv. 15. Dieu, comme l'on voit ici, attachoit des récompenſes à ces pratiques ſi pleines d'humanité; le Seigneur, dit l'Ecriture, bénira vos travaux & vos recoltes, & vous ſerez dans l'abondance & dans la joie.

Tout cela prouve bien, ſi je ne me trompe, qu'un peu de bonne chere, quelques amuſemens innocens propres à charmer nos ſoucis, ne doivent pas être conſidérés comme une profanation de nos fêtes; *bibant*, dit le ſage, *& doloris ſui non recordentur ampliùs.* Prov. xxxj. 7. Nous adorons aujourd'hui le Dieu d'Abraham & le Dieu de Moïſe. La loi qu'il leur preſcrivit pour le bonheur de ſon peuple, eſt au fond invariable; & Jeſus-Chriſt enfin, qui eſt venu pour la perfectionner, nous aſſure, comme on l'a vu, que *le ſabbat eſt fait pour l'homme, & non l'homme pour le ſabbat.*

Il faut l'avouer néanmoins, nous ſommes conſtamment dans la dépendance du créateur, nous tenons de lui l'être, & tous les avantages de la vie; nous devons donc, comme créatures, lui rendre nos hommages, & reconnoître ſes bienfaits. D'ailleurs les rapports de ſociété que nous avons avec les autres hommes nous aſſujettiſſent à d'autres devoirs également indiſpenſables. C'eſt même ſur quoi la loi divine inſiſte davantage; ſans doute parce que ces rapports ſont plus multipliés. Or pour remplir ces différentes obligations, & ſurtout pour s'en inſtruire, il n'eſt pas de tems plus favorable que le dimanche; auſſi eſt-ce là parmi nous, comme chez les Juifs, l'une des grandes deſtinations du repos ſabbatique. Il eſt donc vrai que les inſtructions & les prieres entrent dans l'idée de la ſanctification, & qu'elles ſont partie eſſentielle de notre culte; mais toujours pourtant, qu'on ne l'oublie jamais, toujours d'une maniere ſubordonnée au délaſſement récréatif ſi bien exprimé dans les paſſages allegués ci-devant. Ces inſtructions & ces prieres néceſſaires pour nous rapprocher de Dieu, ſervent au réglement de nos mœurs, & contribuent même au bien temporel de la ſociété; mais elles doivent ſe renfermer en de juſtes bornes; elles n'exigent d'ailleurs ni dépenſes, ni fatigues; ſans quoi elles deviendroient incompatibles avec le repos du dimanche. Qu'on me permette ici une comparaiſon qui peut répandre du jour ſur la queſtion préſente. Que deux ou trois amis aillent paſſer un jour à la campagne avec leur famille. Tout ce qu'il y a de jeunes gens, après avoir bien repu, ne ſongent qu'à jouer, qu'à ſe divertir, & chacun s'en acquitte de ſon mieux; le tout ſans que les parens y trouvent à redire; c'eſt au-contraire ce qui les réjouit davantage, tant qu'ils ne voient rien contre la décence; & ſi quelqu'un dans la troupe paroît moins ſenſible à la joie, ils l'excitent eux-mêmes à s'y livrer comme les autres. Pourquoi Dieu, qui ſe compare en mille endroits à un pere de famille, ſeroit-il irrité des plaiſirs honnêtes que les fêtes procurent à ſes enfans?

Il réſulte de tout ceci, que des offices & des cérémonies qui ne finiſſent point, que des diſcours inſtructifs à la vérité, mais ordinairement trop étendus, que de longues aſſiſtances à l'égliſe, & qui deviennent couteuſes ou fatigantes, ne quadrent guere avec la deſtination d'un jour, qui promet à tous la quiétude & le rafraîchiſſement. *Non facies in eo quidquam operis... ut requieſcat ſervus tuus & ancilla tua ſicut & tu. Deut.* v. 14. *Ut refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena.* Exod. xxiij. 14. *Sabbatum propter hominem factum eſt, &c.* Marc, ij. 27.

Concluons que la *ſanctification* du dimanche admet aujourd'hui, comme autrefois, d'honnêtes délaſſemens pour tous les citoyens, même pour les eſclaves; ce qui n'exclut ſans doute ni les inſtructions, ni les prieres, qui ſont, comme on l'a dit, une partie eſſentielle du culte religieux; inſtructions & prie-

res, en un mot, qui renfermées en des justes bornes, & supposées sans peine & sans fatigue, n'ont rien d'incompatible avec le repos sabbatique des Chrétiens. *Article de M. FAIGUET.*

SANCTIFIER, v. act. *voyez l'article* SANCTIFICATION.

SANCTIFIER, (*Critique sacrée.*) ἁγιαζειν; ce verbe signifie *rendre pur* d'une pureté légale; ce qui se pratiquoit dans l'ancienne loi par certaines cérémonies; 2°. ce verbe veut dire, honorer, glorifier, *sanctificetur nomen tuum*; que vous soyez honoré & loué de toutes les créatures; 3°. *vouer*, *consacrer*, ou par le ministere, comme la tribu de Lévi, *Exod. xxviij. 41.* ou par la prophétie, comme Jérémie, *Exod. j. 5.* ou par l'usage, comme le jour du sabbat, *Exod. xvj. 23.* C'est ainsi que le temple, l'autel, & les vases furent *sanctifiés* au Seigneur; c'est-à-dire, furent destinés aux usages de son culte; ou enfin par l'oblation, comme les premiers nés; 4°. *sanctifier*, veut dire, dans saint Luc, *chap. x. 36.* donner, conférer un ministere sacré. La sanctification de Jesus-Christ a été sa mission, sa vocation à la charge de Messie; 5°. *sanctifier*, se prend pour préparer, disposer, *sanctifices*, sanctifiez-les pour le jour de la mort, dit Jérémie, *xij. 13.* c'est-à-dire, préparez-les comme des victimes pour le jour du sacrifice; 6°. ce mot signifie *dénoncer*, déclarer, *sanctificate jejunium*, Joël, *j. 14.* ordonnez-leur un jour de jeûne; 7°. rendre légitime l'usage de quelque chose. Le mari infidele est *sanctifié* par la femme fidele, *I. Cor. vij. 14.* cela signifie, que le commerce qu'ils ont ensemble, n'a rien d'illégitime; il suffit pour cela que l'une des parties soit fidele. Ἁγιαζω, se prend ici comme dans le sens des viandes sanctifiées, *I. Timoth. iv. 4.* c'est-à-dire, dont l'usage est permis. De-là vient que le mot *ne pas sanctifier*, signifie prophaner; *sacerdotes non sanctificabunt populum in vestibus suis*; les prêtres ne prophaneront point leurs habits sacerdotaux, en les portant dans la compagnie du peuple. (*D. J.*)

SANCTION, s. f. (*Lois civiles & naturelles.*) la *sanction* est cette partie de la loi qui renferme la peine établie contre ceux qui la violeront.

La peine est un mal dont le souverain menace ceux de ses sujets qui entreprendroient de violer ses lois; il leur inflige effectivement cette peine lorsqu'ils les violent; & cela dans la vûe de procurer du bien à l'état, comme de corriger le coupable, de donner une leçon aux autres, & de rendre la société sûre, tranquile, & heureuse.

Toute loi a donc deux parties essentielles: la premiere, c'est la disposition de la loi, qui exprime le commandement & la défense; la seconde est la *sanction*, qui prononce le châtiment; & c'est la *sanction* qui fait la force propre & particuliere de la loi; car si le souverain se contentoit d'ordonner simplement, ou de défendre certaines choses, sans y joindre aucune menace, ce ne seroit plus une loi prescrite avec autorité; ce ne seroit qu'un sage conseil.

L'on demande si la *sanction* des lois ne peut pas consister aussi-bien dans la promesse d'une récompense, que dans la menace de quelque peine? Je réponds d'abord qu'en général je ne vois rien dans la *sanction* des lois qui s'oppose à la promesse d'une récompense; parce que le souverain peut suivant sa prudence prendre l'une ou l'autre de ces voies, ou même les employer toutes deux.

Mais comme il s'agit ici de savoir quel est le moyen le plus efficace dont le souverain se puisse servir pour procurer l'observation de ses lois, & qu'il est certain que l'homme est naturellement plus sensible au mal qu'au bien; il paroît aussi plus convenable d'établir la *sanction* de la loi dans la menace de quelque peine, que dans la promesse d'une récompense. L'on ne se porte guere à violer les lois, que dans l'espérance de se procurer quelque bien apparent qui nous séduit. Ainsi le meilleur moyen d'empêcher la séduction, c'est d'ôter cette amorce, & d'attacher au contraire à la désobéissance un mal réel & inévitable.

Si l'on suppose donc que deux législateurs voulant établir une même loi, proposent l'un de grandes récompenses, & l'autre des peines rigoureuses, il est certain que le dernier portera plus efficacement les hommes à l'obéissance, que ne feroit le premier. Les plus belles promesses ne déterminent pas toujours la volonté; mais la vûe d'un supplice ébranle, intimide. Que si pourtant le souverain par un effet particulier de sa bonté & de sa sagesse, veut réunir ces deux moyens, & attacher à la loi un double motif d'observation, il ne restera rien à desirer de tout ce qui peut y donner de la force; ce sera la *sanction* la plus complette. Voilà pour les lois civiles; mais il importe de rechercher s'il y a une *sanction* des lois naturelles, c'est-à-dire, si elles sont accompagnées de menaces & de promesses, de peines & de récompenses.

La premiere réflexion qui s'offre là-dessus à l'esprit, c'est que ces regles de conduite que l'on appelle *lois naturelles*, sont tellement proportionnées à notre nature, aux dispositions primitives, & aux desirs naturels de notre ame, à notre constitution, à nos besoins, & à l'état où nous nous trouvons dans ce monde, qu'il paroît manifestement qu'elles sont faites pour nous. En général, & tout bien compté, l'observation de ces lois, est le seul moyen de procurer & aux particuliers & au public, un bonheur réel & durable: au lieu que leur violation jette les hommes dans un desordre également préjudiciable aux individus & à toute l'espece. C'est-là comme une premiere *sanction* des lois naturelles; mais si cette premiere *sanction* ne paroît pas suffisante pour donner aux conseils de la raison, tout le poids & toute l'autorité que doivent avoir de véritables lois, rien n'empêche de dire, que par l'immortalité de l'ame, ce qui manque dans l'état présent à cette *sanction* des lois naturelles, s'exécutera dans la suite, si la sagesse divine le trouve à propos. (*D. J.*)

SANCTORIENNE TABLE, (*Médecine.*) depuis que Sanctorius a mis au jour la connoissance de la transpiration insensible, on a été curieux de calculer la quantité de cette évacuation, proportionnellement à celle des excrémens, de l'urine, *&c.* & l'on en a formé des tables indicatives; mais les plus curieuses sont celles que le docteur Lining a fait d'après ses observations à Charles-Town, ville de la Caroline méridionale. *Voyez les Transactions philosophiques*, *n°. 470. & 475.* (*D. J.*)

SANCTUAIRE, s. m. (*Gramm. & Théologie.*) c'étoit chez les Juifs la partie la plus secrette, la plus intime, & la plus sainte du temple, dans laquelle étoit l'arche d'alliance, & où nul autre que le grand-prêtre n'entroit; encore n'étoit-ce qu'une fois l'année au jour de l'expiation solemnelle.

Ce *sanctuaire*, qui est aussi appellé le saint des Saints, *sancta sanctorum*, étoit la figure du ciel, & le grand-prêtre celle de Jesus-Christ, le véritable pontife qui a pénétré les cieux pour être notre médiateur auprès de son pere.

On donnoit le même nom de *sanctuaire*, à la partie la plus sacrée du tabernacle qui fut dressé dans le desert, & qui subsista encore quelque tems après la construction du temple.

Quelquefois le nom de *sanctuaire* se prend en général pour le temple ou pour le lieu saint, pour le lieu destiné au culte public du Seigneur; ce qui a fait penser à quelques auteurs, que le temple entier étoit appellé *sanctuaire*, & que le saint des Saints, étoit une chapelle ou oratoire placée dans le temple.

Peser quelque chose au poids du *sanctuaire*, est

une expression usitée qui signifie *examiner* quelque chose avec la derniere équité; parce que chez les juifs, les prêtres avoient des poids & des mesures de pierre qui servoient à régler toutes les autres. *Voyez* POIDS DU SANCTUAIRE.

Sanctuaire, parmi les Catholiques, signifie la partie du chœur la plus voisine de l'autel, dans laquelle le célébrant & les ministres se tiennent pendant la messe; elle est même ordinairement séparée du chœur par une balustrade, & les laïcs ne doivent jamais s'y placer.

Sanctuaire a été employé dans un sens particulier, sur-tout chez les Anglois, pour signifier les églises qui servoient d'asyles aux malfaiteurs, ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'au regne d'Henri VIII. Les coupables étoient à l'abri de la recherche de leurs crimes, si retirés dans ces asyles, ils reconnoissoient leur faute dans l'espace de quarante jours, & se soumettoient eux-mêmes au bannissement. Si pendant ces quarante jours un laïc les chassoit de l'asyle, il étoit excommunié; un ecclésiastique encouroit pour le même fait la peine d'irrégularité.

Du nombre de ces asyles ou *sanctuaires*, étoient les églises de saint Jean de Beverley, dans la province d'York; celle de saint Martin le grand à Londres; la cathédrale de Ripon aussi en Yorkshire, érigée en asyle par Withlafe roi de Mercie; celle de saint Burien dans la Cornouaille, en vertu du privilége accordé par le roi Athelstan, en 936; & celle de Westminster, érigée en asyle par saint Edouard. *Voyez* ASYLE & FRANCHISES.

SANCTUS, SACER, (*Lang. lat.*) ce ne sont pas deux termes synonymes dans la langue latine; & nous les traduisons ordinairement au rebours en françois. *Proprie sancta dicimus, quæ sanctione quâdam confirmata, ut leges sanctæ sunt; sanctione enim quâdam sunt subnixæ. Dig. leg. 9. §. 3.* Le sens du mot *sanctus*, répond donc à ce que nous appellons *sacré* ou *inviolable* dans notre langue; & *saint* au contraire, répond au sens du mot *sacer*; quoique ces deux mots viennent visiblement du latin. (*D. J.*)

SANCUS, s. m. (*Mythol.*) nom du dieu que les Romains honoroient sous le nom de *dius fidius*, dieu de la foi, & qui étoit reconnu des Grecs pour Hercule, comme l'enseigne Varron. Castalion pense que ce n'étoit point un nom plus particulier d'Hercule, que des autres dieux. On a trouvé plusieurs inscriptions où on lit, *Sancus, sanctus, deus fidius*; on cite entre autres une pierre qu'on voit à Tibur, sur laquelle ces paroles sont gravées, *Sanco, sancto, deo fidio, sacrum.*

Sancus est un mot sabin, le même que Sabus, pere de Sabinus, qui donna son nom aux Sabins. Ces peuples le reconnoissoient pour dieu; quand ils furent admis dans Rome, ils y transporterent leur dieu *Sancus*, & les Romains lui bâtirent un temple auprès de celui de Quirinus. Outre ce nom, on l'appella *Sangus*, *Sanctus*, & *Fidius.* Tite-Live le nomme simplement *Sancus*, & le met au nombre des *semones*, c'est-à-dire, des demi-hommes. C'étoit ainsi que les Romains appelloient certains dieux, qu'ils ne croyoient pas dignes du ciel, mais qu'ils regardoient au-dessus des hommes ordinaires. C'est en ce sens qu'il faut entendre cet endroit de Tite-Live, *bona* Semoni Sanco *censuerunt consecranda:* Ovide dans ses fastes, fait mention de tous ces détails :

Quærebam nonas Sanco Fidiove, *referrem*
An tibi Semo *pater; tunc mihi sanctus ait*, &c.

(*D. J.*)

SAND, *terme de Géographie;* ce mot veut dire *sable* en allemand, en flamand, en anglois, & dans les autres langues dérivées de la langue teutonique. Il entre très-souvent dans la composition des mots géographiques de ces langues, & toujours dans la signification de *sable.* (*D. J.*)

SANDALARIUS-VICUS, (*Géog. anc.*) quartier & rue de l'ancienne ville de Rome; cette rue s'appelloit aussi *Sandaliaris-Vicus*; Galien en fait mention. Une ancienne inscription porte, *D. M. M. Afrani, Heliodori, Magistri, Vici-Sandaliarii, M. Afranius, Itumol, patrono, Fec.* Une autre inscription fait connoître que cette rue étoit dans le quatrieme quartier de la ville : *Sext. Fonteius, O L. Ophinius, CN. Pompeius, CN. L. Nicephor. Mag. Vici-Sandaliari, Reg. IV. anni* XVIII. D. D.

Cela est conforme à Publius Victor, qui met le temple d'Apollon surnommé *Sandaliarius*, dans le quatrieme quartier de Rome; Apollon prenoit ce surnom de cette rue, & Suétone marque que le temple avoit été bâti par Auguste. Il acheta, dit-il, les plus précieuses statues des dieux, & les dédia par quartiers, comme l'Apollon *Sandalarius*, le Jupiter Fragédus, *&c.* Cette rue étoit le quartier des Libraires; Aulugelle dit, *l. XVIII. c. iv. in Sandalario apud Librarios fuimus.* (*D. J.*)

SANDALE, s. f. (*Hist. anc. & mod.*) sorte de chaussure ou pantoufle fort riche, qui étoit faite d'or, de soie, ou d'autres étoffes précieuses, & que portoient autrefois les dames greques & romaines; elle consistoit en une semelle, dont l'extrémité postérieure étoit creusée pour recevoir la cheville du pié, la partie supérieure du pié restant découverte.

Térence dit, en parlant de cette sorte de chaussure,

Utinam tibi commitigari videam sandalis caput.

plut-à-Dieu qu'elle vous cassât la tête avec sa sandale.

Apollon étoit quelquefois nommé *sandaliarius*; faiseur de sandale. Les critiques ont été fort embarrassés sur la raison pour laquelle on lui donnoit ce nom; quelques auteurs le font venir d'une rue appellée *vicus sandaliarius*, qui étoit habitée principalement par des faiseurs de *sandale*, & où ce dieu avoit un temple; mais d'autres font venir avec plus de vraissemblance le nom de la rue, de celui du dieu, & croient qu'Apollon avoit été appellé ainsi, à cause de sa parure efféminée, comme s'il portoit des *sandales* de femme.

M. Burette, dans ses dissertations sur la musique des anciens, dit qu'ils se servoient de *sandales* de bois ou de fer, pour battre la mesure, afin de rendre la percussion rythmique plus éclatante.

Sandale signifie aussi une espece de soulier ou de pantoufle que portent le pape & les autres prélats quand ils officient & qui, à ce qu'on croit, est semblable à la chaussure que portoit S. Barthelémi.

Alcuin dit qu'il y avoit quelque différence entre les *sandales* des évêques & celles des prêtres & des diacres.

Il n'étoit permis aux moines de porter des *sandales* que quand ils voyageoient, selon la remarque de du Cange, de Saumaize, *&c.*

Sandale est encore le nom d'une espece de pantoufle ou soulier découpé par dessus, que portent aujourd'hui les religieux reformés de différentes congrégations; elle consiste en une simple semelle de cuir, liée avec des courroies ou des boucles par dessus le haut du pié, qui est presque entierement à nud, à-peu-près comme les peintres peignent le bas du brodequin des anciens. Les capucins portent des *sandales*, & les recolets des socles; les *sandales* sont toutes de cuir, au lieu que la semele des socles n'est que de bois.

SANDALE, s. f. *terme de maître d'escrime;* ce mot se dit parmi les maîtres d'armes, d'un soulier qui n'a qu'une demi empeigne, & qui n'a point de talon. On le met ordinairement au pié droit. (*D. J.*)

SANDALE, (*Marine.*) sorte de bâtiment du levant, qui sert d'allege aux gros vaisseaux. *Voyez* ALLEGE.

SANDALINE, s. f. (*Gram. & Com.*) petite étoffe qui se fabrique à Venise, & qui se commerce aux Indes occidentales.

SANDALION, ou *SANDALIUM*, (*Géog. anc.*) île d'Asie, sur la côte d'Ionie; σανδάλιον veut dire une espece de soulier & de chaussure de femme, & cette île étoit ainsi nommée, parce qu'elle en avoit la figure. C'étoit une des trois îles que Pline, *l. V. c. xxxj.* nomme *Trogilies*, auprès de Mycale. Cet auteur remarque, *l. III. c. vij.* que Timée appelloit l'île de Sardaigne *Sandaliotis*, sans doute par la même raison, à cause de sa figure en forme de *sandale.* (*D. J.*)

SANDANUS, (*Géog. anc.*) riviere de la Thrace, prise en général, qui comprenoit tout le mont Athos, & s'étendoit jusqu'à la Paraxie. C'est sur le bord de cette riviere que Philippe fut atteint d'une fleche tirée par Astère, Olynthien, qui écrivit sur la fleche ces paroles: *Astère envoie à Philippe cette fleche mortelle.* En effet ce prince repassa le *Sandanus* à la nage, ayant perdu un œil de cette blessure. (*D. J.*)

SANDAPILA, (*Littérat.*) ce mot désigne chez les Romains, une biere, un cercueil fait pour porter en terre les pauvres gens, *popularis sandapila.* Ce même mot s'appliquoit aux bieres des criminels exécutés à mort. On appelloit ceux qui portoient en terre les cadavres des uns & des autres, *sandapilarii.* (*D. J.*)

SANDARACURGIUM, (*Géog. anc.*) montagne de l'Asie mineure, aux environs de Pompéiopolis, ville de la Galatie, selon Strabon, *l. XII. p. 562.* Ce nom veut dire un lieu où l'on travailloit le *sandarac*; aussi Strabon ajoute que cette montagne étoit creuse, par les souterrains qu'on y avoit percés en y travaillant; on y employoit des malheureux qui avoient été vendus à cause de leurs mauvaises actions; car outre que ce travail est fort pénible, poursuit le géographe grec, on dit que l'air de ces mines est mortel à cause des fortes exhalaisons des matieres qu'on y remue; c'est pourquoi on a interrompu ce travail dont on tiroit peu de fruit, & les ouvriers y périssoient par centaines. (*D. J.*)

SANDARAQUE, s. f. (*Hist. des drog. exot.*) on a donné ce nom à trois différentes substances, qu'il est important de distinguer avec M. Geoffroi. 1°. A une espece d'arsenic rouge, que les Grecs nomment σανδαράκη; c'est pourquoi on l'appelle *sandaraque des Grecs*, pour la distinguer des autres especes: 2°. à la resine de genievrier, que les Arabes nomment *sandarach* ou *sandarax*, & que leurs interpretes ont appellés *sandaraque des Arabes*: 3°. à une substance qui tient le milieu entre le miel & la cire, que l'on trouve souvent à part dans les endroits vuides des ruches, & c'est la nourriture des abeilles lorsqu'elles travaillent; on appelle cette troisieme sorte de sandaraque, *sandaracha*, *erithace*, & *cærithus*, comme Pline le rapporte. Cette derniere espece n'est ni d'usage, ni connue dans les boutiques.

La *sandaraque* des Grecs est nommée par les Arabes, *zarnich-alimer*, ou *réalgar*, qui signifie *poison*; en effet c'est notre orpiment, ou notre arsenic rouge, qui est un très-grand poison, sur lequel *voyez* ORPIMENT, *ou* RÉALGAR; car c'est la même chose.

Il nous reste donc seulement à parler ici de la *sandaraque* des Arabes, qui est le vernis, la gomme, ou la résine des genevriers; on l'appelle dans les boutiques, *sandaracha*, *vernix*, *gummi juniperinum.* Κομμὶ ἀρκευθίδος grec. *Sandarax* arab. C'est une substance résineuse, séche, inflammable, transparente, d'un jaune pâle ou citrin, en gouttes semblables au mastic, d'un goût résineux, d'une odeur pénétrante & suave quand on la brule; elle ne se dissout pas dans l'eau, mais seulement dans l'huile, ou l'esprit de vin. On estime celle qui est brillante, transparente, jaunâtre; on nous l'apporte des côtes d'Afrique par Marseille.

Cette résine découle d'elle-même dans les pays chauds, ou par les incisions que l'on fait à l'écorce du génévrier en arbre, & du cèdre baccifere à feuilles de cyprès. La *sandaraque* qui découle de ce cèdre, a une odeur plus suave quand on la brule, & est par cette raison plus estimée; mais on en trouve tres-rarement dans les boutiques. La *sandaraque* du géniévrier est employée extérieurement pour la guérison des ulceres, & en fumigation pour les catharres; elle sert à faire une poudre dont on frotte le papier pour l'empêcher de boire; on l'emploie sur-tout pour en préparer un vernis liquide, en la faisant dissoudre dans l'huile de lin, de térébenthine, de spic, ou dans de l'esprit-de-vin. (*D. J.*)

SANDARESUS, s. m. (*Hist. nat. Lithol.*) pierre dont parle Pline, & qu'il dit être transparente, & d'un jaune d'or.

SANDAVA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Dacie, selon Ptolomée, *l. III. c. viij.* ses interpretes croyent que c'est Schesburg. Ils ont pris cette opinion de Lazius, *de repub. rom. l. XII.* (*D. J.*)

SANDECZ, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, au palatinat de Cracovie, près du mont Krapack, sur les frontieres de la Hongrie, à 10 milles au sud-est de Cracovie, & à 8 des salines de Vielisca. Elle a dans ses environs des mines de cuivre. *Long. 38. 55. latit. 49. 52.* (*D. J.*)

SANDIE, s. f. (*Botan.*) melon d'eau du Pérou & du Bresil. Les *sandies* sont rondes & grosses comme des potirons, leur chair est semée de pepins arrondis, les uns rouges, les autres noirs, & d'autres jaunes. (*D. J.*)

SANDI-SIMODISINO, (*Hist. mod. superst.*) c'est le nom que les negres du royaume de Quoja, dans les parties intérieures de l'Afrique, donnent à des jeunes filles, qui sont pendant quatre mois séparées du reste des humains, & qui vivent en communauté sous des cabanes bâties dans les bois, pour recevoir de l'éducation; la supérieure de cette espece de communauté, s'appelle *soguilli*; c'est une matrone respectable par son âge; les jeunes filles qui doivent être élevées dans cette retraite, sont toutes nues, pendant le tems de leur séjour dans cette école; on les conduit à un ruisseau où on les baigne, on les frotte avec de l'huile, & on leur fait la cérémonie de la circoncision, qui consiste à leur couper le clitoris, opération très-douloureuse, mais qui est bientôt guérie; l'éducation consiste à leur apprendre des danses fort lascives, & à chanter des hymnes très-indécens, en l'honneur de l'idole *sandi*; quand le tems du noviciat est expiré, la dame supérieure conduit ses éleves au palais du roi, au milieu des acclamations du peuple, elles font devant sa majesté les exercices qu'elles ont appris, après quoi on les remet à leurs parens qui sont charmés des talens que leurs filles ont acquis.

SANDRAHA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagascar, qui s'éleve fort haut & fort droit. Son bois est plus noir que l'ébene, & prend un poli aussi brillant que la corne; les plus gros de ces arbres n'ont que six à sept pouces de diametre.

SANDWICH, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, au comté de Kent, avec titre de comté, à 18 lieues au sud-est de Londres. C'est un des cinq ports du royaume, & dont les députés au parlement sont appellés *barons des cinq-ports.*

Nous avons dit au mot *Rutupiæ*, que le port d'Angleterre qui du tems des Romains se nommoit *portus Ritupensis*, ou *portus Ritupæ*, étoit extrémement

ment célebre, & c'est, selon quelques savans, sur les ruines de *Rutupiæ*, qu'on a bâti *Sandwich*.

Quoi qu'il en soit, la ville située sur ce port, fut ruinée par les Danois, retablie depuis, & incendiée sous le roi Jean; on la releva de ses cendres; mais sous le regne de la reine Marie, l'entrée de son havre fut tellement bouchée dans une nuit, par un gros navire qui y coula à fond à l'insçu de tout le monde, qu'on n'a jamais pu depuis y rémédier.

M. Moore, avant qu'on eût connu la cause de cet événement singulier, fut envoyé sur les lieux par la reine Marie, pour la découvrir; les habitans peu capables de l'éclairer, lui députerent un vieillard qui se flattoit d'avoir là-dessus plus de lumieres que ses compatriotes, « Je suis bien âgé, dit-il, & » je me rappelle d'avoir vu bâtir le clocher de Tin» terton; il n'étoit question alors ni de bancs de » sables, ni de bas fonds, qui empêchassent l'entrée » du havre de *Sandwich*; ainsi je pense que le clo» cher de Tinterton en est la cause». M. Moore rit beaucoup de cette idée, & depuis lors elle est devenue un proverbe anglois, qui s'emploie quand quelqu'un rend une raison absurde d'un fait dont on demande l'explication. (*D. J.*)

SANDYX, (*Hist. nat. Peinture.*) on ne connoît point quelle est la substance que les Grecs appelloient *sandyx*. Quelques-uns ont cru qu'ils désignoient sous ce nom une couleur d'un rouge éclatant, dont on se servoit dans la peinture; d'autres ont dit que c'étoit un verd tirant sur le bleuâtre. Strabon dit que les Peintres de son tems faisoient usage d'une couleur appellée *Armenium pictorium*; & que quelques autres donnoient à cette même couleur le nom de *sandycis metallum*: elle étoit d'un bleu tirant sur le verd. On croit que la couleur appellée *zarnich*, par les Arabes, est le *sandyx* des anciens: Avicenne dit qu'elle étoit ou jaune, ou rouge, ou verte. On présume que par celui qui étoit jaune ou rouge, il a voulu désigner l'orpiment; & par celui qui étoit verd, le *lapis Armenus*.

SANE, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace, entre le mont Athos, & la presqu'île de Pallène, selon Hortelius. Hérodote, *lib. VII. c. xxij.* la met dans l'isthme du mont Athos, auprès du fossé creusé par Xerxès. Thucydide, parlant des villes du mont Athos, met au bord du fossé même *Sane*, qu'il dit être une colonie de l'île d'Andros. Etienne le géographe, l'abbréviateur de Strabon & Plutarque, *quæst. græc.* en font aussi mention. (*D. J.*)

SANED, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne dans l'Indostan, à des patentes ou privileges, accordés par le grand-mogol, à certaines provinces ou districts.

SANG, s. m. (*Anat. & Physiol.*) est le nom que l'on donne à la liqueur renfermée dans les arteres qui battent, & dans les veines correspondantes à ces arteres. *Voyez* ARTERE & VEINE.

Le *sang* paroît à la premiere inspection, homogene, rouge & susceptible de coagulation dans toutes les parties du corps; mais différentes expériences nous ont appris qu'il a différens caracteres.

L'hydrostatique nous fait découvrir qu'il y a dans le *sang* quelque chose de volatil, qui s'exhale continuellement du *sang* en forme de vapeur, & dont l'odeur tient le milieu entre la mauvaise odeur de l'urine, & celle de la sueur. Cette vapeur contenue dans ses propres vaisseaux, paroît aqueuse, & comme chargée d'une couleur qui tire sur l'alkali.

Le *sang* de l'homme le plus sain se coagule en une masse tremblante, facile à rompre: il s'épaissit davantage si on l'expose à une chaleur moindre que celle de l'eau bouillante, & même de 150 degrés. On l'a vu se réunir en forme de gelée dans les veines pendant la vie, & dans ceux qui mouroient de fievres violentes. La partie rouge du *sang* constitue la partie principale de ce coagulement, auquel cette couleur rouge est propre, & qui la communique à toutes les autres parties du *sang*. Cette même partie du *sang*, qui peut se réunir en une masse confuse lorsqu'elle est en repos, exposée à un petit froid, à une chaleur de 150 degrés, & mêlée avec l'esprit de vin, avec les acides minéraux, est cependant molle, à-moins qu'elle ne soit endurcie par une trituration pareille à celle qu'elle supporte pendant la vie, ou par quelques secousses semblables. Elle est pesante, & presque plus d'un onzieme qu'un pareil volume d'eau; elle est toute inflammable lorsqu'elle est dépouillée de son phlegme: la partie rouge fait la moitié & plus de la masse du *sang* dans les tempéramens sanguins, & le séreux un tiers de la masse; dans la fievre il se réduit à la quatrieme ou la cinquieme partie.

Ce qui se présente ensuite, c'est la partie blanchâtre & jaunâtre du *sang*; & quoiqu'elle paroisse aussi homogene, elle ne l'est cependant pas. Elle est en général plus pesante d'un trente-huitieme qu'un égal volume d'eau; & plus légere d'un douzieme que le *coagulum*. Elle se coagule si on l'expose à une chaleur de 150 degrés; qu'on la mêle avec les acides & l'esprit de vin, & qu'on l'agite, ses caillots sont plus durs que ceux de la partie rouge du *sang*. Ils sont si glutineux, qu'on ne peut les résoudre, en membrane, & enfin en un corps aussi solide que de la corne. C'est cette humeur qui produit la couënne que l'on remarque dans le *sang* des pleurétiques, les polipes & les membranes artificielles. On découvre dans ce séreux, outre la partie albumineuse qui peut se coaguler, une eau simple qui en constitue la plus grande portion, & quelque chose de muqueux qui file, & qui néanmoins ne se coagule pas comme la partie albumineuse, par le feu, ni par les acides.

Il n'est que la pourriture & la force de l'air échauffé à 96 degrés, qui puissent occasionner une dissolution fétide dans toute la masse du *sang*, & sur-tout dans le *serum*; car la partie séreuse en est la plus susceptible: la partie rouge l'est moins. A la longue, la partie rouge & la lymphe se changent enfin en une exhalaison fétide & volatile, & déposent un sédiment au fond du vase dans lequel elles se sont corrompues.

Le *sang* une fois dissous par la pourriture ne peut plus se coaguler; & lorsqu'une fois il a été coagulé par l'esprit de vin, il ne peut plus se dissoudre.

Outre toutes ces parties que l'on découvre avec facilité dans le *sang*, il est encore chargé d'une assez grande quantité de sel marin, que l'on distingue par sa saveur légérement salée, & quelquefois avec le microscope. La nutrition, de même que l'analyse chimique, font voir qu'il est aussi chargé de terre, mêlée avec les parties les plus fluides, & sur-tout avec l'huile. Enfin il y a dans le *sang* un air non élastique qui est en assez grande quantité, & on s'en assure par la pourriture du *sang* & du *serum*, & en pompant l'air qui l'environne. Il ne s'ensuit pas de-là que les globules soient des bulles aériennes, puisqu'elles sont spécifiquement plus pesantes que le *serum*.

La Chimie nous a fourni différens moyens pour découvrir la nature du *sang*. Si on expose le *sang* que l'on a tiré d'un homme sain à un petit feu, il s'en évapore une grande quantité d'eau qui faisoit plus des $\frac{5}{6}$ de toute la masse; elle est presque insipide, & cependant empreinte d'une huile fétide qui se fait sentir de plus en plus, à mesure que la distillation approche plus de sa fin. En exposant le reste à un feu plus fort, il fournit des liqueurs alkalines de différentes especes, dont la premiere est fétide, âcre, rousse & formée d'un sel volatil dissous dans de l'eau, fait environ la douzieme partie de tout le *sang*.

Il s'éleve avant, & pendant que l'huile s'en détache, un sel volatil sec, qui s'attache par flocons ra-

meux aux parois du ballon: il est en petite quantité, & ne fait pas moins de la cinquantieme partie du *sang*.

L'autre liqueur qui s'éleve plus lentement est plus pesante, & d'abord jaunâtre, puis noire, ensuite aussi tenace que de la poix, âcre & inflammable; c'est l'huile du *sang* humain, elle est en petite quantité, & en fait environ la cinquantieme partie.

Il reste au fond le charbon du *sang*, tout poreux, inflammable, qui détonne lorsqu'on l'enflamme & se réduit en cendres. L'on retire de cette cendre, après la lessive, un sel mêlé de sel marin & d'un alkali fixe, & un peu de terre; le sel fixe fait à-peine la quatre-vingtieme partie du *sang*, dont presque la quatrieme est alkaline. On tire au moyen d'un feu violent, de cet alkali quelque chose d'acide, qui tire en partie sur celui de l'esprit du *sang*, & qui a en même tems quelque rapport avec les alimens tirés des végétaux, dont le caractere n'est pas encore totalement détruit; c'est ce qui fait qu'on le trouve dans les animaux qui vivent des végétaux, de même que dans l'homme. La terre qui est la cent cinquantieme partie environ, est chargée de quelques particules que l'aiman attire. Le *serum* distillé donne les mêmes principes que tout le *sang*; il fournit cependant moins d'huile & beaucoup plus d'eau.

Cette analyse fait voir qu'il y a dans le *sang* des liquides plus pesans & plus tenaces les uns que les autres; qu'il y en a d'aqueux, d'inflammables, & qu'une très-grande partie du *sang* tend plus à la pourriture & à la nature alkaline: car tant que le *sang* n'est pas altéré, & qu'il est à-couvert de la pourriture & d'une trop grande chaleur, il ne s'alkalise, ni ne s'aigrit, il est au contraire doux & peu salé; il est cependant âcre dans certaines maladies, & très-disposé à la pourriture. Par exemple, dans le scorbut dans lequel il ronge les vaisseaux qui le renferment; dans l'hydropisie où l'eau devient presque alkaline. On trouve dans celui des insectes une chaux alkaline, qui fait effervescence avec les acides.

Les acides violens & l'esprit de vin coagulent le *sang*. Les acides doux, les sels alkalis, même fixes, & sur-tout les volatils, les acides végétaux & le nitre, le dissolvent; il ne fait effervescence avec aucun sel. Le mouvement violent, une trop grande chaleur extérieure, fait tomber le *sang* en pourriture.

Si l'on examine le *sang* nouvellement tiré dans un tuyau de verre, ou dans les veines des animaux vivans, à-travers le microscope, on y distingue des globules rouges, mols, de figure variable, & qui constituent ce qu'on appelle proprement *le cruor*, ou la partie du *sang* renfermée dans les arteres & les veines sanguines.

Ces globules nagent dans un fluide moins dense, dans lequel on distingue avec le microscope, des globules jaunes, plus petits que les rouges, qui ont été auparavant de cette couleur; & qui par la chaleur & le frottement se changent en de plus petits semblables. De grands hommes après bien des expériences, ont évalué le diametre d'un globule rouge de *sang*, à $\frac{1}{324}$ pouce.

On observe, après un examen le plus recherché à-travers le microscope, dans l'eau pâle qui reste & dans laquelle les premiers globules nageoient, des globules aussi transparens que l'eau, & quelques petites pointes de sel.

C'est de ces expériences, comparées les unes avec les autres, que l'on a tiré toutes ces connoissances que l'on a sur le *sang*. On sait donc que le *sang* est composé de globules qui se réunissent en une masse confuse lorsque la vapeur qui les tenoit en dissolution s'en exhale, & parce qu'alors leur force d'attraction est plus grande. La partie rouge du *sang* desséchée & qui s'enflamme, nous fait voir la nature inflammable de ces globules si on la jette dans le feu; c'est ce que prouve aussi le pyrophore qu'on tire du *sang* humain, & il est très-vraissemblable que l'huile poisseuse que l'on retire du *sang* par un feu violent, vient encore de-là.

Le *serum* jaunâtre qui paroît aussi composé de globules nageant dans l'eau, est tel que nous l'avons décrit ci-dessus. Il se trouve dans une espece de *liquamen* aqueux & plus fin, dont on ne peut distinguer les particules de l'eau des autres principes, mais en plus petite quantité, dont il est composé; principes que le feu fait dégénérer en sels alkalis. Les distillations de la salive, du mucus, de l'humeur de l'insensible transpiration, en fournissent autant de preuves.

On ne peut déterminer au juste la quantité du *sang*; il est constant que le poids des humeurs surpasse de beaucoup celui des parties solides; mais plusieurs de ces humeurs ne circulent point; telles sont la graisse & le suc glutineux qui unit les différentes parties. Si on en peut juger par les grandes hémorrhagies qui n'ont cependant pas fait perdre la vie, par les expériences faites sur les animaux, desquels on a tiré tout le *sang*, par la capacité des arteres & des veines, les humeurs qui circulent peuvent s'évaluer au moins à 50 livres, dont la cinquieme partie constitue ce qu'on appelle le *vrai sang*; les arteres en contiennent environ la cinquieme partie, & les veines les quatre autres.

La proportion de ces élémens n'est pas toujours telle que nous l'avons dit jusqu'à présent: l'exercice, l'âge viril augmente le *sang* renfermé dans les vaisseaux sanguins, sa rougeur, sa force, sa densité, la cohésion de ses parties, la dureté du *serum* coagulé, son poids & ses principes alkalis; au contraire, si on est jeune, oisif, qu'on ne boive que de l'eau, & qu'on ne vive que de végétaux, toutes ces causes diminuent le volume du *sang* des vaisseaux sanguins, rendent les parties aqueuses plus abondantes, & augmentent à proportion le *serum* & le mucus qu'il contient; la vieillesse en augmente la partie rouge, & diminue la partie gélatineuse.

La partie rouge du *sang* paroît sur-tout propre à produire la chaleur, puisque la chaleur est toujours proportionnée à cette partie: elle l'arrête dans les vaisseaux du premier genre, parce que la grosseur de ses globules l'empêche de passer outre; & comme ils reçoivent du cœur un mouvement commun à toutes les autres parties, elles ont plus de vîtesse qu'elles, à raison de leur plus grande densité; de-là ils impriment par cette raison le mouvement aux liqueurs des genres inférieurs; c'est là pourquoi la partie rouge du *sang* étant trop diminuée par de fréquentes saignées, le sang séjourne dans les plus petits vaisseaux; on devient gros, hidropique, & ainsi le renouvellement de la masse du sang paroît dépendre de la présence de la quantité convenable de cette partie rouge; en effet, les hémorrhagies font dégénérer le *sang*, qui de sa nature est rouge & épais, en une humeur pâle & séreuse.

Le *serum*, principalement celui qui se coagule, est sur-tout destiné à la nutrition des parties, à la dissolution des alimens, à arroser la surface externe & interne des cavités du corps humain, à entretenir la souplesse dans les solides, au mouvement des nerfs, à la vue, *&c.* M. Haller, *Physiol.*

Les globules rouges du *sang* ne different de ceux qu'on trouve dans le chyle, qu'en ce qu'ils sont composés de plusieurs; leur couleur ne dépend que de cet assemblage, car quand on les sépare, ils reprennent leur blancheur; de-là vient que tout ce qui paroît rouge dans un sang qu'on expose à l'air, se convertit enfin en sérosité; car les petits globules qui se séparent les uns des autres recouvrent leur blancheur. La même chose arrive dans le sang lorsqu'il est ren-

fermé dans le corps; car lorsqu'il a roulé un certain tems dans ses vaisseaux, il change de nature; ses globules sont fouettés continuellement par les vaisseaux, qui étant aidés de l'action de la chaleur qui survient, divisent les parties du sang, & les réduisent enfin en une sérosité, laquelle se filtre par les couloirs des visceres, ou s'exhale par les pores des poumons & de la peau.

La cause de cette rougeur a fait former bien des systèmes; celle qui a été reçue le plus généralement est le mélange du nitre de l'air avec le *sang* dans les poumons; quelques expériences chimiques paroissent confirmer cette idée. Mais 1°. avec des sels alkalis on donne de la rougeur au lait: quelle raison aura-t-on donc d'attribuer la couleur du *sang* au nitre plûtôt qu'à des sels alkalis? l'on peut dire avec autant de vraissemblance qu'un sel lixiviel sorti de la terre ou mêlé avec les alimens, produit la couleur rouge, quand il vient à s'alkaliser par la chaleur du corps: d'ailleurs ne pourra-t-on pas trouver dans l'air quelque miniere de sel alkali, de même qu'on y trouve du nitre? 2°. on ne sauroit prouver qu'il y ait du nitre dans l'air; du-moins n'est-il pas concevable qu'il se trouve dans ce fluide une si grande quantité de ce sel.

Je ne parlerai pas ici de ceux qui ont autrefois attribué au foie la rougeur du *sang*; on sait que Bartholin l'a dépouillé de cette faculté; mais je crois qu'on peut lui rendre en partie les fonctions qu'on lui a refusées: il n'est pas prouvé que le chyle ne passe pas des veines mésentériques dans le foie; au contraire, nous savons que cela arrive dans les oiseaux: des expériences mêmes semblent prouver que la même chose se trouve dans l'homme.

Mais comment est-ce que les globules unis peuvent prendre la couleur rouge par cette union précisément? On a dit que les couleurs consistoient dans les modifications de la lumiere; mais par des expériences réitérées, on s'est convaincu que les couleurs étoient particulieres à certains rayons de lumiere.

Les globules dans les gros vaisseaux teignent en rouge toutes les liqueurs qui s'y trouvent; il ne faut pas pour cela qu'ils soient en une quantité extraordinaire; on voit qu'il ne faut que peu de vin rouge pour teindre un grand verre d'eau.

La petite quantité des globules rouges fait que les extrémités capillaires des arteres ne sont pas colorées; car comme ces globules ne peuvent passer que l'un après l'autre dans les filieres, il s'ensuit que pour un globule rouge il y aura une grande quantité d'eau & de limphe, & par là la couleur rouge doit se trouver absorbée; de plus, ces petits globules se trouvant comprimés, leur figure doit changer, ainsi la couleur doit souffrir quelque changement; aussi a-t-on remarqué que les globules en passant par les extrémités artérielles, s'applatissent & prennent une couleur jaunâtre; on apperçoit de petits globules blancs & diaphanes, qui ne sont autre chose que les parties huileuses de la limphe, qui n'ont encore ni assez de mouvement, ni assez de pression pour changer de couleur.

La rougeur du *sang* est-elle absolument nécessaire? On trouve des insectes qui n'ont dans leurs vaisseaux qu'une liqueur blanchâtre & diaphane; avec ce fluide ils vivent, ils font tous les mouvemens dont leurs petits muscles sont capables.

Le *sang* n'a pas la même couleur dans tous ses vaisseaux: si l'on ouvre un chien d'abord après qu'il a mangé, on verra qu'il se trouve dans les arteres pulmonaires une matiere blanchâtre mêlée avec le *sang*; mais dans les veines le *sang* est plus rouge; cela s'ensuit évidemment de ce que nous avons dit. La rougeur du *sang* dépend de la cohésion des globules du chyle; ces globules, par la pression qu'ils ont soufferte, ont été unis dans les arteres capillaires; il est donc nécessaire que le *sang* soit plus rouge dans la veine pulmonaire que dans l'artere.

Il y a encore une autre différence de couleur dans le *sang* qui se trouve en divers vaisseaux; le *sang* artériel est fort rouge, mais le sang veineux est noirâtre; cela s'ensuit de même de ce que nous avons établi. La rougeur du *sang* dépend du mouvement qui se trouvant moins fort dans les veines, doit aussi produire moins d'effet; mais il y a une raison qui prouve mieux que cette différence doit arriver: c'est que le sang artériel est rempli de lymphe, au lieu que le *sang* veineux en est privé; par conséquent les globules rouges se trouvent en plus grande quantité à proportion dans les veines, & le *sang* doit y paroître d'une rougeur plus foncée & approchante du noir.

Quand on tire du *sang* des veines & des arteres du même animal, on y remarque une différence: le *sang* des arteres a à-peu-près la même couleur dans sa surface & dans le fond; mais le *sang* veineux est fort noirâtre au fond; je suppose au reste que l'on mette ce *sang* dans un vaisseau un peu profond: la différence de couleur ne vient que de ce que le *sang* artériel est beaucoup plus raréfié & plus mêlé que le *sang* veineux; le mouvement qui se trouve dans les arteres & qui manque dans les veines, doit nécessairement produire cet effet.

Outre la partie rouge dont nous venons de parler, y a-t-il dans le *sang* des parties fibreuses? Il s'est trouvé des anatomistes qui avec raison, ont nié l'existence de ces parties; mais il s'est trouvé des physiciens qui leur ont fait divers réponses pour prouver qu'il y avoit dans le *sang* de ces sortes de parties. *Voyez* M. Senac; *ess. de Physiq.*

Toutes ces matieres qui composent le *sang* sont agitées de deux mouvemens; l'un est le mouvement de circulation dont nous avons parlé, & l'autre le mouvement intestin, c'est-à-dire le mouvement des parties sanguines en tout sens. *Voyez* CIRCULATION.

Le mouvement intestin n'est point prouvé comme le mouvement circulaire, au contraire il souffre beaucoup de difficulté; on ne nie pas que les parties qui composent le sang n'aient des mouvemens différens dans leurs vaisseaux; leurs diverses réflexions, l'élasticité de l'air, l'action des vaisseaux; tout cela doit imprimer divers mouvemens aux diverses parties qui composent le *sang*; mais ce qu'on nie, c'est que le mouvement intestin soit essentiel à sa fluidité, c'est-à-dire que le *sang* ne soit fluide que parce que ses parties sont diversement agitées: une matiere peut être très-fluide quoique toutes ses parties soient dans un repos parfait; il suffit seulement que ces parties puissent céder à la moindre impulsion; or cela arrivera nécessairement dès qu'elles ne seront pas unies. Je crois qu'il n'y a personne qui puisse soutenir que la désunion ou la non-adhérence des parties de la matiere, ne puisse exister sans mouvement; ce sentiment ne souffre pas tant de difficulté que l'autre, on s'épargne par-là la peine de chercher une cause de cette agitation, qu'on a cru trouver dans la matiere subtile, mais que rien ne sauroit prouver; on ne peut concevoir dans ce fluide un mouvement continuel qui porte ces parties de tous côtés, la raison en est évidente; car si l'on veut établir un mouvement en tous sens, il faut qu'on dise qu'il n'y a pas d'endroits vers lequel quelque partie de ce fluide ne se meuve; or si cela est, il n'y aura point de partie en mouvement qui n'en trouve quelqu'une qui aura autant de force qu'elle dans son chemin; elle ne pourra donc pas se mouvoir, ni par conséquent aucune des autres. Enfin nous nions qu'il y ait dans le *sang* un principe qui par lui-même donne la fluidité, laquelle ne dépend absolument que du mouvement des vaisseaux; car les grumeaux qu'on voit dans les vaisseaux de la

grenouille qui a été exposée à un froid vif, ne peuvent pas se dissoudre par la chaleur qu'on leur communique enapprochant la grenouille du feu ; mais dès que le mouvement du cœur augmente, les grumeaux se divisent dans un instant. Les mouvemens de circulation & de fluidité ne sont pas les seuls qu'on a attribués au *sang* ; on lui a encore voulu donner un mouvement de fermentation : le *sang*, dit-on, a des principes acides & alkalis qui, heurtant continuellement les uns contre les autres, doivent nécessairement produire le mouvement que l'on nomme *fermentation*, comme cela arrive aux liqueurs qui ont ces principes ; mais comme ces principes sont mêlés de parties sulphureuses qui les séparent, il s'ensuit que la fermentation ne doit se faire que peu-à-peu ; au premier instant quelques parties sulphureuses sortiront de l'entre-deux de quelques acides & de quelques alkalis ; au second instant la même chose arrivera à d'autres parties ; ainsi la fermentation se fera successivement : on apporte encore plusieurs autres raisons pour prouver qu'il y a dans le *sang* un tel mouvement fermentatif. 1°. Dit-on, le chyle se change en *sang* ; or dans le *sang* les parties sont changées, & la proportion des principes qui le composent n'est pas la même que dans les parties du chyle ; tout cela, selon plusieurs, ne peut se faire sans fermentation. 2°. Le *sang* se change en diverses humeurs, & dans ce changement il y a un changement de substance qui ne peut se faire sans fermentation. 3°. Dans le foin & l'avoine, on ne trouve pas de sel urineux ; cependant les animaux qui se nourrissent de ces matieres donnent beaucoup de ce sel par l'analyse ; or ce sel ne sauroit se former sans la fermentation non-plus que le sel salé ; toutes ces raisons sont soutenues de l'analyse de toutes les liqueurs du corps humain, que l'on peut voir à leurs *articles particuliers*, SALIVE, SUC PANCRÉATIQUE, SEMENCE, URINE, *&c*.

Quelque chose que l'on dise, on ne sauroit établir de fermentation dans le *sang* ; les matieres qui le composent sont fort huileuses : or on sait par la Chimie que l'huile empêche les fermentations ; les acides du vinaigre qui ont dissout le plomb, & qui sont mêlés avec beaucoup d'huile, comme l'analyse nous l'apprend, ne bouillonnent point avec les alkalis : il y a plusieurs autres exemples que je ne rapporterai pas. 2°. Jamais il n'y a eu de fermentation sans repos ; or comment trouver ce repos dans le *sang* qui est porté partout le corps avec une grande rapidité.

3°. Mais, objectera-t-on, comment se peut former du sel salé du *sang*, s'il n'y a pas de fermentation ? A cela je réponds que les acides du vinaigre qui a dissout le plomb, formeront le sel salé avec des alkalis ; cependant on n'y remarque pas de fermentation : d'ailleurs la pression du cœur & des vaisseaux, & la chaleur du *sang*, feront entrer les acides dans les alkalis, & cela suffira pour former un sel salé, *&c*.

Toutes ces raisons étant supposées, on peut prouver qu'il n'est pas besoin de fermentation pour former & entretenir la chaleur dans le corps humain. 1°. Les parties solides du corps humain sont très-propres à s'échauffer par les frottemens : on l'expérimente à chaque moment par l'action des mains ou de quelque autre partie. 2°. Dès que le cœur viendra à agir par ses mouvemens alternatifs, il poussera les parois artérielles, qui par leurs vibrations fréquentes s'échaufferont peu-à-peu. 3°. Les vibrations des arteres ayant fort échauffé les autres parties solides, il arrivera que cette chaleur se communiquera aux fluides, ainsi les solides seront la seule cause de la chaleur dans le corps humain. 4°. Les parties fluides qui sont dans les vaisseaux, sont très-propres à s'échauffer, puisqu'elles sont fort huileuses ; ainsi elles pourront s'échauffer beaucoup. 5°. Par ce que nous venons de dire, on se débarrasse facilement de la difficulté qu'on fait d'ordinaire contre ce sentiment ; savoir comment il se peut faire que les fluides s'échauffent beaucoup dans notre corps sans fermentation, puisque l'eau qu'on bat ne s'échauffe jamais. On en trouve aisément la raison dans ce que nous venons de dire ; s'il n'y avoit que de l'eau dans le corps, la chaleur seroit suffoquée, mais il y a d'autres matieres : d'ailleurs si les parois des vaisseaux étoient bien fortes, & que l'eau n'empêchât pas l'esprit animal de couler dans les nerfs, la chaleur pourroit se faire sentir. On n'a qu'à imbiber d'eau des pieces de bois qui s'échauffent facilement, on verra que si on les frotte long-tems l'une contre l'autre, elles s'échaufferont : or cela ne peut se faire qu'il ne survienne quelque chaleur dans l'eau contenue dans les pores ; de plus, s'il y avoit un principe d'élasticité dans l'eau comme dans le sang, la chaleur surviendroit de même par les mouvemens de ce fluide, comme par le mouvement du *sang*. 6°. Il y a une expérience qui prouve que la cause primitive de la circulation & de la chaleur, est l'action des vaisseaux. Qu'on prenne une grenouille, qu'on l'ouvre & qu'on l'expose au froid, on verra que le *sang* qui est dans le mésentere se coagulera & se réduira en grumeaux. Si l'on présente ces vaisseaux au feu, les grumeaux subsistent toujours, l'action des parties ignées ne les résout point ; mais dès qu'on présente le cœur de la grenouille au feu, & qu'il commence à battre, dès lors tous les grumeaux disparoissent, & la circulation se revivifie, comme nous avons déja dit. De-là il s'ensuit évidemment que ce n'est pas la chaleur qui donne la fluidité au sang, que ce n'est que l'action des parties solides qui le divisent ; que sa chaleur est un effet du mouvement des vaisseaux ; & qu'elle n'est pas même absolument nécessaire ; puisqu'elle n'est qu'une suite du ressort des fibres. S'il arrivoit que ces fibres pussent avoir assez de force pour diviser le *sang*, mais qu'elles n'en eussent pas assez pour s'échauffer, le *sang* ne seroit nullement chaud, quoiqu'il fût fluide. 7°. On peut voir par tout cela que le *sang* qui sera trop agité par les parties solides, s'échauffera davantage, tendra à s'alkalifier, deviendra plus âcre. 8°. On peut expliquer pourquoi la chaleur devient plus forte quand la circulation trouve quelque obstacle : les arteres se trouvant plus dilatées, agissent avec plus de force ; ainsi la chaleur doit se faire sentir plus fortement. *Voyez* M. Senac, *essais phys*.

On peut concilier tout ce que nous venons de dire du *sang*, avec les différentes especes de tempéramens que les anciens ont établies. Si le *sang* abonde en globules rouges ou du premier genre, cet état sera celui que les anciens appelloient *tempérament sanguin* ; & on rendra raison par-là des symptomes particuliers à ce tempérament. Si les globules rouges sont en petite quantité dans le *sang*, & que celui-ci soit fluide & séreux, ce sera ce qu'ils appelloient *tempérament phlegmatique*. S'il arrive, par quelque cause que ce soit, que le *sang* se trouve surchargé de parties grossieres, épaisses, & difficiles à mettre en mouvement, parties que les anciens ont regardées comme les principaux ingrédiens de l'atrabile, ce sera pour lors cette constitution qu'ils ont appellée mélancolique, *temperamentum melancolicum*. Nos alimens en général sont d'une matiere acide, ou participent de cette qualité ; mais par les altérations qu'ils ont à souffrir dans notre corps, ils passent bientôt dans un état neutre : la structure du corps des animaux est telle, que la circulation par sa force en atténuant de plus en plus les parties du sang, corrige leur acidité, & les animalise pour ainsi dire ; elle les rend volatils & en état de passer par la voie de la transpiration : c'est cete même force qui les dispose enfin à devenir *alkalins* ; si rien ne s'oppose à cette transformation, l'haleine devient

forte & le sang se corrompt. On voit que la bile avant que de se séparer du reste de la masse du *sang*, a subi une longue circulation : c'est une des liqueurs animales les plus parfaites, & qui s'éloignent le plus de la nature des acides ; elle est abondante & bien conditionnée dans ceux en qui les liqueurs circulent avec force, & en qui toutes les fonctions s'exécutent bien. C'est cette constitution portée à un degré trop fort, qui mérite à juste titre d'être appellée avec les anciens, *tempérament cholérique*, ou *chaud* & *bilieux* ; la constitution directement contraire à celle-là, dans laquelle la circulation se fait d'une maniere foible & irréguliere, & où le mouvement n'est point assez fort pour changer la qualité de nos alimens, paroit convenir avec la *cachexie* des anciens, que l'on peut en quelque façon regarder comme une sorte de tempérament, & comme une disposition différente de l'état naturel & régulier. Elle n'est pas, à proprement parler, une maladie particuliere, telle que le seroit une disposition du corps propre à donner lieu à un grand nombre d'incommodités ; cette constitution se trouve communément confondue avec le tempérament phlegmatique, de même le tempérament sanguin & bilieux se trouvent souvent réunis dans un même sujet. On trouve encore dans le corps humain d'autres dispositions générales & différentes de l'état moyen ; & ces différentes dispositions peuvent être désignées par les noms du tempérament *sulphureux*, *salin*, *chaud*, *froid*, &c. selon la maniere dont on considere les diverses parties qui entrent dans la composition du *sang*, leur combinaison, & les différentes opérations du corps. *Voyez* CŒUR.

Quant à la dépuration du *sang*, & à la maniere dont les différentes liqueurs sont séparées, *voyez* SECRÉTION.

Pour ce qui est de la transfusion du *sang* d'un animal dans les veines d'un autre, *voyez* TRANSFUSION.

Nous avons dans les *Transactions philosophiques* plusieurs exemples extraordinaires d'hémorrhagies volontaires ; il est fait mention sur-tout d'un enfant qui rendit le *sang* par le nez, les oreilles & le derriere de la tête pendant trois jours. Depuis ce tems jusqu'au sixieme, il rendit le *sang* par les sueurs de la tête : au sixieme jour il le rendit par la tête, les épaules & le milieu du corps pendant trois jours. Il continua à saigner des orteils, des jointures des bras, & des doigts de chaque main, & de l'extrémité des doigts, ce qui dura jusqu'à sa mort. Dans l'ouverture que l'on en fit, on trouva dans les endroits d'où le *sang* sortoit de petits trous semblables à une piquûre d'aiguille. *Voyez* HÉMORRHAGIE.

Pour la maniere d'étancher le sang, *voyez* STYPTIQUE.

Pierre de sang, *voyez* SANGUINE & HÉMATITES.

Mains sanglantes (*avoir les*) c'est une des quatre sortes de délits que l'on peut commettre sur les pays de chasse du roi d'Angleterre. Si on trouve un homme ayant les mains ou une autre partie sanglante, il est condamné comme ayant tué une bête fauve, quand même on ne l'auroit point trouvé chassant. *Voyez* FORÊT.

Pluie de sang, *voyez* PLUIE.

Flux de sang, *voyez* FLUX & DYSSENTERIE.

Urine de sang, c'est une maladie dans laquelle l'urine sort mêlée avec du *sang*, en quantité plus ou moins grande. *Voyez* URINE.

Le *sang* qui sort ainsi vient des reins, quelquefois aussi de la vessie ou des ureteres. Cette maladie est causée quelquefois par une émotion violente, ou par une chûte en arriere qui cause la rupture de quelques-uns des vaisseaux urinaires : quelquefois aussi elle se trouve à la suite des suppressions subites des hémorrhoïdes ou des regles. La pierre sur-tout dans les reins, occasionne aussi de fréquens paroxismes de cette maladie ; & les cantharides prises intérieurement, ou même appliquées extérieurement sans acides, produisent le même effet. L'urine de *sang* est un très-mauvais symptome dans la petite vérole & les fievres malignes, quoique dans quelques occasions elle ait paru servir de crise, & être un indice de la fin de la maladie.

SANG DE BOUC, (*Pharmacie.*) la préparation consiste à le faire sécher pour le garder & le réduire en poudre quand on voudra.

On fera nourrir à la maison un chevreau avec la pimprenelle, le persil, la mauve, la saxifrage ; on lui ouvrira les arteres, & on ramassera le sang qui en découlera ; on le laissera rasseoir ; on en séparera la sérosité, & ensuite on le fera sécher au soleil, ou à une chaleur douce de feu.

Ses vertus sont d'être sudorifique, alexipharmaque ; on l'ordonne dans la pleurésie, à la dose d'un scrupule. *Voyez* BOUC. C'est ainsi que l'on prépare le *sang* humain.

SANG, (*Critiq. sacrée.*) ce mot, dans l'Ecriture, marque *la vie* ; de-là ces expressions figurées, *teindre son pié*, *ses habits de sang*, pour dire faire un grand carnage de ses ennemis ; *porter sur quelqu'un le sang d'un autre*, c'est charger quelqu'un du meurtre d'un autre. *Sang* se prend aussi pour *parenté*, *alliance*. Je vous livrerai à ceux de votre *sang* qui vous poursuivront, *Ezech. xxxv. 6.* Ce mot désigne encore la nature corrompue par le péché, *Matth. xvj. 17.* Il signifie quelquefois *le jus du raisin*. Judas lavera son manteau dans le vin, *in sanguine uvæ*, Genese. *xlix. 11.* C'est une expression figurée pour peindre la fertilité des vignobles de la tribu de Juda. *Malheur à celui qui bâtit une ville dans le sang*, Habac. *ij. 12* : c'est-à-dire *par l'oppression des malheureux*. O Dieu, délivrez-moi *des sangs*, dit David, *ps. l. 16* : c'est-à-dire des peines que je mérite par le *sang* que j'ai répandu. Ce devroit être la priere de tous les rois qui ont aimé la guerre. (*D. J.*)

SANG, *pureté de*, (*Hist. d'Espag.*) en Espagne on fait preuve de *pureté de sang*, comme on fait preuve en France de noblesse pour être chevalier de Malte, ou du Saint-Esprit, *&c.* Tous les officiers de l'inquisition, ceux du conseil supreme & des autres tribunaux doivent prouver leur *pureté de sang*, c'est-à-dire qu'il n'y a jamais eu dans leur famille ni juifs, ni maures, ni hérétiques. Les chevaliers des ordres militaires, & quelques chanoines sont pareillement obligés de joindre cette preuve aux autres ; qu'on exige d'eux. On les dispense de la *pureté de sang* au propre, la figurative en tient lieu. (*D. J.*)

SANG *de Jesus-Christ*, *ordre du*, (*Ordre milit.*) nom donné à un ordre militaire institué à Mantoue en 1608, par Vincent de Gonzagues, quatrieme du nom, duc de Mantoue. On peut lire, sur cet ordre, Donnemundi, dans son histoire de Mantoue, le Mire, Faryn, Justiniani & le pere Helyot. Je dirai seulement que l'habit des chevaliers de cet ordre, à commencer par leur collier jusqu'à leurs bas de soie cramoisi, est assez bisarrement imaginé ; mais c'est à-peu-près la même chose de presque tous les autres ordres militaires de l'Europe. (*D. J.*)

SANG, *conseil de*, (*Hist. mod.*) est un tribunal qui fut établi en 1567, dans les Pays-Bas, par le duc d'Albe, pour la condamnation ou justification de ceux qui étoient soupçonnés de s'opposer aux volontés du roi d'Espagne Philippe II. Ce conseil étoit composé de douze personnes.

SANG-DRAGON, s. m. (*Hist. des drog. exot.*) sorte de résine connue de Dioscoride, sous le nom de κιννάβαρις, & des Arabes, sous celui de *alachnem* ; on l'appelle *sanguis draconis* dans les boutiques. C'est une substance résineuse, seche, friable, inflammable,

qui se fond aisement au feu, d'un rouge foncé, de couleur de *sang* lorsqu'elle est pilée, transparente quand elle est étendue en lames minces, sans goût & sans odeur, si ce n'est lorsqu'on l'a brûlée; car alors elle répand une odeur qui approche beaucoup de celle du storax liquide.

On trouve dans les boutiques de droguistes deux sortes de *sang-dragon*; le dur est formé en grumeaux, ou en petites masses de la longueur d'un pouce & de la largeur d'un demi-pouce, enveloppé dans des feuilles longues, étroites presque comme celles du jonc ou de palmier: c'est ce que l'on appelle chez les apothicaires *larmes*, ou *gouttes de sang-dragon*. Il y en a aussi en masses, ou en pains qui est moins pur, & mêlé d'écorces, de bois, de terre ou d'autres corps hétérogenes. L'autre *sang-dragon*, que l'on rencontre quelquefois dans les boutiques, est fluide, mou, tenace, résineux, inflammable; il approche de l'odeur de celui qui est solide; il est cependant moins agréable: il seche avec le tems, & devient semblable à celui qui est solide.

On trouve aussi très-souvent chez les droguistes un faux *sang-dragon*, qu'il est très-facile de distinguer du véritable. Ce sont des masses gommeuses, rondes, applaties, d'une couleur rouge-brune & sale, composée de différentes especes de gommes, auxquelles on donne la teinture avec du vrai *sang-dragon*, ou avec le bois du Brésil. Ces masses ne s'enflamment point, mais elles font des bulles, elles pétillent, elles s'amollissent & se dissolvent dans l'eau qu'elles rendent mucilagineuse comme les gommes. On doit les rejetter entierement. On estime le *sang-dragon* que l'on apporte en gouttes pures, brillantes, d'un rouge-brun, inflammables, enveloppées dans des feuilles, & qui étant pulvérisées, font paroître une couleur d'écarlate brillante.

Les anciens Grecs connoissoient ce suc résineux, sous le nom de *cinnabre*, dénomination qui depuis a été transportée par abus à notre cinnabre minéral, que les Grecs appelloient *minium*; c'est par le même abus que l'on a donné peu-à-peu le nom de *minium* à la chaux rouge du plomb.

Dans le tems de Dioscoride, quelques-uns pensoient que le suc, dont nous parlons, étoit le *sang* desséché de quelque dragon. Dioscoride, à la vérité, rejette cette idée; mais il ne dit pas ce que c'est que le suc: cependant il y a long tems que ceux qui ont écrit sur la matiere médicale, conviennent que ce suc découle d'un arbre.

Monard assure que cet arbre s'appelle *dragon*, à cause de la figure d'un dragon que la nature a imprimé sur son fruit; mais ne peut-on pas dire que c'est à cause du nom de l'arbre que l'on a cherché & imaginé cette figure de dragon dans son fruit? Quoi qu'il en soit, les Botanistes font mention de quatre especes de plantes qui portent le nom de *sang-dragon* des boutiques. Décrivons-les, M. Geoffroy nous dirigera.

La premiere espece s'appelle *draco arbor*, Clus. *Hist. I. C. B. P. 505. palma prunifera, foliis yuccæ, è quâ* sanguis draconis. *Commuel. hort. Amstæl.* C'est un grand arbre qui ressemble de loin au pin par l'egalité & la verdure de ses branches. Son tronc est gros, haut de huit ou neuf coudées; partagé en différens rameaux, nuds vers le bas, & chargés à leur extrémité d'un grand nombre de feuilles, longues d'une coudée, larges d'abord d'un pouce, diminuant insensiblement de largeur, & se terminant en pointe; elles sont partagées dans leur milieu par une côte saillante, comme les feuilles d'iris. Ses fruits sont sphériques, de quatre lignes de diametre, jaunâtres & un peu acides; ils contiennent un noyau semblable à celui du petit palmier. Son tronc, qui est raboteux, se fend en plusieurs endroits, & répand dans le tems de la canicule, une liqueur qui se condense en une larme rouge, molle d'abord, ensuite seche & friable; & c'est-là le vrai *sang-dragon* des boutiques. Cet arbre croît dans les îles Canaries, surtout près de Madere.

La seconde espece de *sang-dragon* est appellée *palma amboinensis* sanguinem draconis *fundens altera, foliis & caudice, undique spinis longis, acutissimis, nigris, armata*, Sherad. *Arundo farctà Indiæ orientalis*, sanguinem draconis manans, Hist. Uxon. *Palma pinus, sive conifera, J. B. 1. 398. Arundo rotang.* Bont. *Palma conifera spinosa*, Kæmpfer. *Amæn. exot. 552.* Cet arbre est haut de trois toises, hérissé de toutes parts d'épines, d'un brun foncé, droites, applaties, longues presque d'un pouce.

Son tronc s'éleve jusqu'à la hauteur de trois aunes; il est de la grosseur de la jambe, simple, droit, jaunâtre, garni d'épines horisontales; il est noueux de lieu en lieu, & ses nœuds sont entourés de branches feuillées; elles forment un tuyau par leur base, de maniere que la branche feuillée inférieure embrasse toujours celle qui est au-dessus, ce qui fait que ses nœuds ne paroissent pas, à-moins qu'on n'en ôte les enveloppes.

Ces bases de branches feuillées, ou ces especes de tuyau, forment la plus grande partie de la surface extérieure du tronc; car lorsqu'elles ont été enlevées, on voit la partie médullaire du tronc dont la surface est luisante, de couleur brune, d'une substance blanche, mollasse, fibrée, charnue & bonne à manger. Ses branches feuillées sont clair-semées sur le tronc, & rapprochées vers le sommet.

Elles sont garnies de feuilles rangées par paires de chaque côté, & nues à leur partie inférieure. La côte de ses branches feuillées est lisse, verte en-dessus, pâle & jaunâtre en-dessous, creusée en gouttiere de chaque côté d'où partent les feuilles; elle est hérissée d'épines courtes, rares, recourbées, jointes deux-à-deux comme des cornes.

Les feuilles que les Botanistes appellent ordinairement *des ailes*, sont comme celles du roseau, vertes, longues d'une coudée, larges de six lignes, pointues, menues, pendantes, ayant quelques épines en-dessous, & trois nervures qui s'étendent dans toute la longueur.

Les fruits naissent d'une façon singuliere, ramassés en grappes, sur une tige qui vient de l'aisselle des branches feuillées. Ces grappes sont renfermées dans une gaîne, composée de deux feuillets opposés, minces, cannelés, bruns, qui forment une longue pointe aiguë.

La grappe a neuf pouces de longueur, & est composée de quatre, cinq ou six petites grappes qui accompagnent la tige. Ces grappes se divisent en pédicules courts, gros, courbés & posés près l'un de l'autre; ils portent chacun un fruit dont la base est formée de six petits feuillets minces, membraneuse, de couleur brune, qui servoient de calice à la fleur.

Le fruit est arrondi, ovoïde, plus gros qu'une aveline, couvert d'écailles luisantes, rangées de façon qu'il représente un cône de sapin renversé, car les pointes des écailles supérieures couvrent les intervalles qui se trouvent entre les inférieures, d'où il résulte un arrangement régulier en échiquier. Le sommet de ce fruit est chargé de trois stiles, grêles, secs & recourbés en-dehors.

Les petites écailles sont menues, un peu dures, collées fortement ensemble, de couleur pourpre, à bords bruns, terminées en angles droits par leurs pointes: sous ces écailles on trouve une membrane blanchâtre qui enveloppe un globule charnu, d'un verd pâle avant sa maturité, pulpeux, plein de suc, d'un goût légumineux & fort astringent, qui se ré-

pand promptement de la langue à toute la bouche, mais qui disparoît aussi-tôt.

Les Orientaux, les Malayes & les peuples de l'île de Java, tirent le suc résineux du fruit de cet arbre de la maniere suivante, selon le rapport de Kæmpfer. On place les fruits sur une claie posée sur un grand vaisseau de terre, lequel est rempli d'eau jusqu'à moitié; on met sur le feu ce vaisseau légerement couvert, afin que la vapeur de l'eau bouillante amollisse le fruit, & le rende flasque; par ce moyen la matiere sanguine qui ne paroissoit pas dans ce fruit coupé, en sort par cette vapeur chaude, & se répand sur la superficie des fruits. On l'enleve avec de petits bâtons, & on la renferme dans des follicules faites de feuilles de roseau pliées, qu'on lie ensuite avec un fil, & que l'on expose à l'air, jusqu'à ce qu'elle soit desséchée.

D'autres obtiennent ce suc résineux par la simple décoction du fruit; ils le cuisent jusqu'à ce que l'eau en ait tiré tout le suc rouge; ils jettent ensuite le fruit, & ils font évaporer cette eau jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un suc épais qu'ils renferment dans des follicules.

La troisieme espece de *sang-dragon* est nommée, dans Hermandiez, 59. *ezqua-hailt, seu sanguinis arbor;* c'est un arbre qui a les feuilles de bouillon blanc, grandes & anguleuses; il en découle par incision une liqueur rouge, dite *sang-dragon.*

La quatrieme espece s'appelle *draco arbor, indica, siliquosa, populi folio, angsana Javanensibus*, comme le *Hort. Amst. rarior*, 213. C'est un grand arbre qui croît dans Java, & même dans la ville de Batavia; son bois est dur, & son écorce rougeâtre. Ses feuilles sont placées sans ordre, portées par des queues longues & grêles; elles sont semblables aux feuilles du peuplier, mais plus petites, longues de deux pouces, larges à peine d'un pouce & demi, pointues, molles, lisses, luisantes, d'un verd-gai qui tire sur le jaune; d'un goût insipide. Ses fleurs sont petites, jaunâtres, odorantes, un peu ameres; ses fruits portés par de longs pédicules, sont d'une couleur cendrée, durs, ronds, applatis, cependant convexes des deux côtés dans leur milieu; membraneux à leur bord, garnis de petites côtes saillantes. Chaque fruit contient deux ou trois graines oblongues, recourbées, rougeâtres, lisses, luisantes, ressemblantes un peu de figure à des petits haricots. Quand on fait une incision au tronc, ou aux branches de cet arbre, il en découle une liqueur qui se condense aussi-tôt en des larmes rouges, que l'on nous apporte en globules enveloppées dans du jonc.

Il seroit bien difficile de dire en quoi consiste la différence des sucs que l'on tire de ces différentes plantes, si toutefois il y a quelque différence; car on ne distingue point la variété de ces sucs dans les résines seches qu'on nous envoie; ce qu'il y a de sûr, c'est que le vrai *sang-dragon* ne se dissout point dans l'eau, mais dans l'esprit-de-vin & dans les substances huileuses. La fumée qu'il répand, lorsqu'on le brûle, est un peu acide, comme celle du benjoin; c'est une résine composée de beaucoup d'huile grossiere, & d'un sel acide mêlés ensemble; elle contient peu de parties volatiles huileuses, comme on peut le conclure de ce qu'elle n'a ni goût, ni odeur. On donne au *sang-dragon* une vertu incrassante & dessicative, & on l'emploie intérieurement, à la dose d'une drachme, pour la dissenterie, les hémorrhagies, les flux de ventre & les ulceres internes. On s'en sert extérieurement pour dessécher les ulceres, agglutiner les levres des plaies, & fortifier les gencives. Les Peintres le font entrer dans le vernis rouge, dont ils colorent les boîtes & coffres de la Chine. (*D. J.*)

SANGAMI *ou* SOOSIN, (*Géog. mod.*) une des provinces de la grande contrée du sud-est de l'empire du Japon. Elle a trois journées de long; c'est un pays plat & stérile, qui ne fournit presque d'autre subsistance que des tortues, du poisson & des écrevisses de mer; mais on tire une grande quantité de bois de ses forêts, ce pays est divisé en huit districts. (*D. J.*)

SANGAR, s. m. (*Mythol.*) fleuve de Phrygie, pere de la belle Sangaride, qui fit oublier au jeune Attis les engagemens qu'il avoit avec Cybele, & fut cause de la mort de son amant. Pausanias fait Sangaride mere d'Attis, au lieu de son amante; & rapporte un conte que l'on débitoit à Pessinunte sur Sangaride. Cette nymphe ayant vû le premier amandier que la terre eût produit, y cueillit des amandes, & les mit dans son sein. Aussi-tôt les amandes disparurent, & Sangaride se sentit grosse; elle accoucha d'un fils que l'on exposa dans les bois, & qui fut nourri par une chevre, il eut nom *Attis.* (*D. J.*)

SANGAR, (*Géog. anc. & mod.*) *Sangari*, *Sacari* ou *Zacari*, ou *Zagari*, riviere de la Turquie, en Asie, dans la partie septentrionale de la Natolie. Elle vient de la province de Germian, & passant dans celle de Begsangil, elle s'y rend dans la mer noire. Le nom latin est *Sangarius*, selon Ptolomée, *liv. V. ch. 1.* & Arrien, *l. I. de Alex.* Hesychius dit *Sagarius*, & l'attribue à la Lydie & à la Phrygie. Elle est nommée *Sagaris*, Σαγαρις, dans une médaille de Julia-Pia-Augusta. Stuckius remarque, que le scholiaste d'Apollonius l'appelle *Sanga*, Σάγγα, & Solin *Sangaris.*

Plutarque le géographe dit, *Sagaris*, fleuve de Phrygie; il ajoute qu'il étoit auparavant nommé Xerabates, par la raison que dans les grandes châleurs de l'été, il est la plûpart du tems à sec; on l'appella *Sagaris*, dit cet auteur, parce que *Sagaris*, fils de Myndon & d'Alexirhoé, ayant méprisé les mysteres de Cybele, injuria les prêtres de cette déesse: Cybele pour le punir lui envoya une manie, dans les accès de laquelle il se jetta dans le fleuve de Xerabate, qui changea alors de nom, pour prendre celui de cet homme.

M. de Tournefort, *lettre XVII. tom. II. pag. 84.* nomme cette riviere *Ava* ou *Ayala*. Il est surprenant, dit-il, que les Turcs ayent reçu l'ancien nom de la riviere d'Ava, car ils l'appellent *Sagari* ou *Sacari*, & ce nom vient sans doute de *Sangaris*, fleuve assez célebre dans les anciens auteurs, lequel servoit de limites à la Bithynie. Strabon assure qu'on l'avoit rendu navigable, & que ses sources sortoient d'un village appellé *Sangias*, auprès de Pessinunte, ville de Phrygie, connue par le temple de la mere des dieux; Lucullus étoit campé sur les bords, lorsqu'il apprit la perte de la bataille de Chalcédoine. (*D. J.*)

SANGENON, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) nom que les Indiens donnent à une espece d'opale qui paroît d'une couleur olivâtre, quand on l'a considerée à l'ordinaire, mais qui paroît rouge comme un rubis, & transparente lorsqu'on regarde le jour au-travers.

SANG-GRIS, s. m. *terme de relation;* c'est ainsi que les François nomment en Amérique, une boisson que les Anglois ont inventée, & qui est fort à la mode aux îles Antilles françoises. Cette boisson se fait avec du vin de Madere, du sucre, du jus de citron, un peu de cannelle, de muscade, & une croûte de pain rôtie; on passe cette liqueur par un linge fin, & elle est une des plus agréables à boire. (*D. J.*)

SANGHIRA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar, qui est, dit-on, une espece d'indigo. Les habitans la regardent comme un spécifique & un préservatif contre les maladies contagieuses.

SANGLANT, adj. (*Gram.*) qui rend du sang, qui en est taché. Un sacrifice *sanglant*, une robe *sanglante*, une action *sanglante*, les mains *sanglantes;* il se prend dans un sens très-différent, lorsqu'on dit un affront *sanglant*, une raillerie *sanglante*, un tour *san-*

dant, un reproche *sanglant*. Je crois qu'alors ces choses sont comparées à un coup violent qui blesse jusqu'au sang.

SANGLES, s. f. pl. (*Corderies.*) les *sangles* sont des especes de tissus grossiers, plus ou moins larges & longs, composés de plusieurs gros fils de chanvre, entrelacés les uns dans les autres, qui se fabriquent par les Cordiers. Les *sangles* font partie du négoce des marchands de fer & des quincailliers, qui sont du corps de la Mercerie. Elles se distinguent en *sangles* pour chevaux de selle; en *sangles* pour chevaux de bâts ou autres bêtes de sommes, & en *sangles* à tapissiers ou pour meubles. (*D. J.*)

SANGLES *de chevaux de bâts*, (*Bourreliers.*) elles sont étroites, longues, fortes & grossieres. Ces *sangles* qui s'employent par les Bourreliers, se vendent par pieces plus ou moins longues, suivant que les Cordiers qui les ont fabriquées ont jugé à-propos de les faire, n'y ayant rien de reglé là-dessus; elles se tirent pour l'ordinaire des mêmes endroits que celles destinées pour les chevaux de selle. Il faut remarquer que tant que les *sangles* pour chevaux de bâts sont en pieces, elles s'appellent du *tissu*, & qu'elles ne perdent ce nom pour prendre celui de *sangles*, que lorsqu'elles sont coupées par morceaux de longueur proportionnée à leur usage. *Savary*. (*D. J.*)

SANGLES *de chevaux de selle*, (*Ouvrage de Selliers.*) elles s'employent par les Selliers, & sont communément blanches ou grises, rayées de rouge & de bleu, ou grises sans raye, ou grises rayées de rouge; les unes & les autres ont une aune mesure de Paris. (*D. J.*)

SANGLES *de Tapissier*, (*Tapisserie.*) elles sont inférieures en qualité à toutes autres, & viennent la plûpart de Châlons en Champagne. Celles qui ont environ 4 pouces de large & qui servent à sangler des chaises, des fauteuils, des sophas, des canapés, des lits, *&c.* se vendent à la grosse; chaque grosse est composée de douze pieces, & la piece contient 7 à 8 aunes de Paris. Il s'en fait quelques-unes plus étroites de semblable qualité, qui se vendent de même; leur principal usage est pour attacher aux métiers des Tapissiers, Brodeurs, *&c.* Celles de 20 à 24 lignes de large, qui servent à border les tentes & les tapisseries, qu'on appelle *bordures*, se vendent aussi à la grosse, chaque grosse contient vingt-quatre pieces de 6 à 7 aunes chacune. *Savary*. (*D. J.*)

SANGLE, *en terme d'Orfévre*, c'est une bande de cuir ou de petite corde nattée, environ de la largeur de 4 pouces, au bout de laquelle il y a un anneau de fer pour recevoir le crochet des tenailles; on se sert aussi quelquefois de corde pour tirer. Elle a même cet avantage sur la *sangle*, qu'elle n'augmente point le diametre de l'arbre en se tournant dessus. *Voyez les fig.*

SANGLE, (*Rubanier.*) est un morceau de *sangle* véritablement, attaché à demeure au côté gauche du métier, & qui sert à soutenir les reins de l'ouvrier & à lui donner de la force pour enfoncer les marches lorsqu'il est assis sur le siege; il attache l'autre bout terminé par un anneau à l'autre côté du métier, après qu'il s'est entouré le corps avec ladite *sangle*; cette *sangle*, outre la force dont on vient de parler, sert encore à l'ouvrier de point d'appui en l'empêchant de reculer de dessus le siege pendant le travail, on peut se passer de cette *sangle* dans les ouvrages legers.

SANGLES, s. f. (*Marine.*) on appelle ainsi des entrelacemens de menues cordes à deux fils, qu'on nomme *bistord*, que l'on met en différens endroits du vaisseau, comme sur les cercles des hunes, sur les premiers des grands haubans & ailleurs, pour empêcher que les manoeuvres ne se coupent.

SANGLES-BLANCS, (*Comm. de fil.*) on donne ce nom à des sortes de fils qui viennent de Hollande; ils servent aux ouvriers en points à picoter leurs ouvrages, c'est-à-dire à faire cette bordure en forme de petites dents, qu'on appelle des *picots*, dont on termine les points faits à l'aiguille, du côté opposé à celui de l'engrelure. (*D. J.*)

SANGLES-BLEUS, (*Comm. de fil.*) espece de fil teint en bleu, qui sert à faire les linteaux du linge de table, particulierement aux serviettes & aux napes. Ces fils se fabriquent & se mettent en teinture à Troye en Champagne, d'où les tisserands qui travaillent à cette sorte de lingerie, & les marchands merciers de Paris, qui font le commerce des fils, ont coutume de les tirer. (*D. J.*)

SANGLÉ, participe passif, (*Gram.*) *Voyez* SANGLE & SANGLER.

SANGLÉ, *terme de Blason*, il se dit du cheval, des pourceaux, & des sangliers qui ont par le milieu du corps une espece de ceinture d'un autre émail.

Die Glaubitzer en Silésie, d'azur au poisson d'argent en face, *sanglé* de gueules.

SANGLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'est serrer les sangles de la selle pour qu'elle soit plus ferme sur son dos.

SANGLER LE FROMAGE, (*Fromagerie.*) c'est le serrer bien fort tout-au-tour avec une sangle de peau ou une légere écorce de sapin, pour en conserver la forme pendant qu'on lui donne le sel. Il ne se dit que des fromages de Griers & de Berne. (*D. J.*)

SANGLIER, s. m. *aper*, (*Hist. nat. Icthiolog.*) poisson de mer couvert d'écailles, & dont le corps est fort dur, presque rond & applati; il a une couleur rougeâtre; les yeux sont grands, le museau est long & mousse; il y a sur le dos des piquans fort pointus, durs, longs & droits; les premiers sont courts; ceux du milieu ont le plus de longueur, & les derniers sont un peu plus grands que les premiers. Ce poisson a deux nageoires aux ouies & deux au ventre; celles-ci sont garnies de forts aiguillons: il y a aussi au-dessous de l'anus trois aiguillons courts & pointus. Le *sanglier* differe principalement du porc, en ce qu'il n'a point de dents & que sa chair est bonne à manger; au lieu que celle du porc a une très-mauvaise odeur & qu'elle est toujours dure. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, *I. part. liv. V. chap. xxvij. Voyez* POISSON.

SANGLIER, *aper*, (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede de même espece que le cochon domestique & le cochon de Siam. Quoique ces animaux n'aient à chaque pié que deux doigts qui touchent la terre, & que ces doigts soient terminés par un sabot, ils different beaucoup des animaux à pié fourchu, non-seulement par la conformation des jambes & des piés, mais encore en ce qu'ils n'ont point de cornes, qu'ils ne manquent pas de dents incisives à la mâchoire supérieure, qu'ils ont des dents canines très-longues, connues sous le nom de *défenses* & de *crochets*, qu'ils ne ruminent pas, qu'ils n'ont qu'un estomac, *&c.* La partie du grouin du *sanglier* & des cochons, à laquelle on donne le nom de *boutoir*, est formée par un cartilage rond qui renferme un petit os. Le boutoir est percé par les narines & placé au-devant de la mâchoire supérieure. Cette partie, qui est le nez, a beaucoup de force; ces animaux s'en servent pour fouiller dans la terre. Le *sanglier* a la tête plus longue, la partie inférieure du chanfrein plus arquée, & les défenses plus grandes & plus tranchantes que les crochets des autres cochons. Sa queue est courte & droite. Il est couvert, comme les cochons, de grosses soies dures & pliantes; mais il a de plus un poil doux & frisé, à peu-près comme de la laine; ce poil est entre les soies & a une couleur jaunâtre, cendrée, ou noirâtre sur différentes parties du corps de l'animal, ou à ses différens âges. Tant que le *sanglier* est dans son premier âge, on le nomme *marcassin*; alors il a des

couleurs qu'il perd dans la suite, c'est ce que l'on appelle la *livrée*: elle est marquée sur le fœtus dès qu'il a du poil; elle forme des bandes qui s'étendent le long du corps depuis la tête jusqu'à la queue, & qui sont alternativement de couleur de fauve clair & de couleur mêlée de fauve & de brun; celle qui se trouve sur le garot & le long du dos est noirâtre. Il y a sur le reste de l'animal un mélange de blanc, de fauve & de brun. Lorsque le *sanglier* est adulte, il a le groin & les oreilles noirs, & le reste de la tête de couleur mêlée de blanc, de jaune & de noir dans quelques endroits. La gorge est roussâtre; les soies du dos sont les plus longues, couchées en-arriere, & si serrées que l'on ne voit que la couleur brune roussâtre qu'elles ont à la pointe, quoiqu'elles aient aussi du blanc sale & du noir, dans le reste de leur étendue. Les soies des côtés du corps & du ventre ont les mêmes couleurs que celles du dos; mais comme elles sont moins serrées, le blanc y paroît avec le brun; les soies des aisselles & des aines sont roussâtres; celles du ventre & de la face intérieure des cuisses sont blanches en entier, à l'exception de la pointe qui est rousse; la tête & le bout de la queue & le bas des jambes sont noirs.

Quoique les *sangliers* soient fort gourmands, ils n'attaquent ni ne dévorent pas les loups; cependant ils mangent quelquefois de la chair corrompue, mais c'est par nécessité. On ne peut nier que les cochons ne soient avides de sang & de chair sanguinolente & fraîche, puisqu'ils mangent leurs petits & même des enfans au berceau. Le *sanglier* & les cochons aiment beaucoup les vers de terre & certaines racines, comme celles de la carotte sauvage; c'est pour trouver ces vers & pour couper ces racines qu'ils fouillent la terre avec leur boutoir. Le *sanglier*, dont la hure est plus longue & plus forte que celle du cochon, fouille plus profondément & presque toujours en ligne droite dans le même sillon; au lieu que le cochon fouille çà & là & plus légerement. Pendant le jour le *sanglier* reste ordinairement dans sa bauge au plus fort du bois; il en sort le soir à la nuit pour chercher sa nourriture: en été, lorsque les grains sont mûrs, il fréquente toutes les nuits dans les blés ou dans les avoines. Il est rare d'entendre le *sanglier* jetter un cri, si ce n'est lorsqu'il se bat & qu'un autre le blesse: la laie crie plus souvent. Quand ils sont surpris & effrayés subitement, ils soufflent avec tant de violence qu'on les entend à une grande distance.

Dans le tems du rut, le mâle demeure ordinairement trente jours avec la femelle dans les bois les plus solitaires; il est alors plus farouche que jamais; il devient même furieux, lorsqu'un autre vient occuper sa place; ils se battent & se tuent quelquefois. La laie ne se met en fureur que lorsqu'on attaque ses petits; elle ne porte qu'une fois l'an. Elle reçoit le mâle aux mois de Janvier & de Février, & met bas aux mois de Mai ou Juin. Elle allaite ses petits pendant trois ou quatre mois; elle les conduit jusqu'à ce qu'ils aient deux ou trois ans. Il n'est pas rare de voir des laies accompagnées de leurs petits de l'année & de ceux de l'année précédente. La vie du *sanglier* peut s'étendre jusqu'à vingt-cinq ou trente ans. Il n'y a que la hure qui soit bonne à manger dans un vieux sanglier; au lieu que toute la chair du marcassin & celle du jeune *sanglier* qui n'a pas encore un an est délicate & même assez fine. Les anciens étoient dans l'usage de faire la castration aux marcassins qu'on pouvoit enlever à leur mere. Après quoi, on les reportoit dans les bois où ils grossissoient plus que les autres, & leur chair étoit meilleure que celle des cochons domestiques. *Hist. nat. gén. & partic. tom. V.* *Voyez* QUADRUPEDE.

SANGLIER (*Chasse du*) Sa maniere de vivre & ses inclinations ressemblent beaucoup à celles des cochons domestiques. D'ailleurs les *sangliers* s'accouplent, multiplient avec les pourceaux, & le produit en est fécond. Mais une vie plus agreste, la nécessité de se défendre souvent, & sur-tout la liberté, donnent au *sanglier* des mœurs mieux caractérisées, dans lesquelles on reconnoît plus distinctement les inclinations de l'espece.

Le *sanglier* est plûtôt frugivore que carnassier; cependant il est l'un & l'autre. Il vit de graines, de racines, de fruits; mais il se nourrit aussi volontiers de chair. Il fouille avec son boutoir les terriers de lapins qui ne sont pas à une grande profondeur. Il détruit les rabouilleres, dévore les lapereaux & les lévrauts, sur-tout lorsqu'ils sont encore petits. Il évente les nids de perdrix, *&c.* mange les œufs, & souvent réussit à surprendre la couveuse.

On donne différens noms aux *sangliers*, en raison de leur âge. Les femelles sont toujours appellées *laies*; elles entrent en rut dans le mois de Décembre, portent pendant quatre mois & quelques jours, & mettent bas depuis trois jusqu'à huit ou neuf petits: ces petits portent jusqu'à six mois le nom de *marcassins*; & depuis cet âge jusqu'à deux ans, celui de *bêtes rousses* & de *bêtes de compagnie*. On donne le nom de *ragot* aux mâles entre deux & trois ans; après cela, ils sont appellés *sangliers à leur tiers-an*, puis à leur *quart-an*; après quoi on ne les connoît plus que sous le nom de *grands vieux sangliers*. C'est depuis trois jusqu'à cinq ans que les *sangliers* sont le plus à craindre, parce qu'alors leurs défenses sont extrêmement tranchantes. Après cela, ils deviennent *mirés*, c'est-à-dire que leurs défenses se courbent & sont moins incisives: mais la force & la hardiesse des vieux *sangliers* les rendent toujours fort redoutables.

Les *sangliers*, lorsqu'ils ont atteint trois ans, ne vivent plus en compagnie; ils sont alors pourvus d'armes qui les rassurent; la sécurité les mene à la solitude; ils vont seuls chercher leurs mangeures, se raffraîchir au souillard (c'est-à-dire se veautrer dans la boue) & se mettre à la bauge; ils y dorment une partie du jour; & vu la confiance qu'ils ont en leurs forces, il arrive souvent qu'on ne les en fait sortir qu'avec beaucoup de peine. Ce n'est que dans le tems du rut que la nécessité de chercher des femelles remet ces mâles en compagnie. Quant aux laies, elles vivent toujours en société; elles s'attroupent plusieurs ensemble avec leurs marcassins & les jeunes mâles dont les défenses ne sont pas encore au point de leur rendre l'association inutile. Tous les *sangliers* qui composent ces troupes ont l'esprit de la défense commune. Non-seulement les laies chargent avec fureur les hommes & les chiens qui attaquent leurs marcassins; mais encore les jeunes mâles s'animent au combat, la troupe se range en cercle, & présente par-tout un front hérissé de boutoirs.

Les *sangliers* ne sont point, comme les cerfs, les daims, les chevreuils, habitans presque sédentaires des pays où ils sont nés. Ils voyagent souvent, pour aller chercher des forêts où les vivres soient plus abondans; ces émigrations se font ordinairement en automne, lorsque le gland ou la chataigne commencent à tomber; & on cherche alors avec raison à se défaire de ces nouveaux hôtes. Le *sanglier* est très-propre à faire un objet de chasse, parce que, sur-tout lorsqu'il est jeune, la chair en est bonne à manger, & que d'ailleurs cet animal est fort à redouter pour les récoltes. Tous les chiens le chassent avec beaucoup d'ardeur, & souvent cette ardeur leur est funeste. Le *sanglier*, lorsqu'il est chassé, & que la fuite commence à lui devenir pénible, va chercher d'épais haillers où il s'arrête. Alors malheur aux chiens trop hardis qui veulent l'aborder; l'animal furieux se précipite sur tout ce qui se trouve devant lui. Il faut donc s'attendre à perdre beaucoup de chiens, lorsqu'on

veut prendre à force ouverte de vieux *sangliers* mâles ; il faut du-moins être très-prompt à les secourir, & chercher à tuer le *sanglier* lorsqu'il tient. Ce secours ne se donne pas sans danger pour les hommes ; mais l'habitude & l'adresse à tirer diminuent beaucoup le péril, & ce péril même ajoute à l'intérêt, il rend la chasse du *sanglier* plus piquante qu'une autre. D'ailleurs il est toujours possible d'éviter ceux de ces animaux qui sont si dangereux pour une meute. On va en quête avec le limier, pour détourner le *sanglier* ; & il y a des connoissances par lesquelles les véneurs peuvent distinguer sûrement la bête qu'ils mettront devant leurs chiens. Premierement, nous avons dit que les *sangliers* se rembuchent seuls, lorsqu'ils ont atteint l'âge où ils deviennent dangereux ; & cette solitude est toujours une forte présomption, excepté dans le tems où les laies sont prêtes à mettre bas : alors elles se séparent aussi pour faire leurs marcassins, & on a besoin de marques distinctives pour les reconnoître. L'habitude fait appercevoir des différences sensibles entre la trace du *sanglier* & celle de la laie. Le *sanglier* a les pinces plus grosses, la sole, les gardes & le talon plus larges, les allures plus longues & plus assurées. On fait donc sûrement si la bête qu'on a détournée est une laie ou un *sanglier* ; & dans ce dernier cas, il est aisé d'aller, avec l'aide du limier, le tuer à la bauge.

Lorsque les chiens n'ont devant eux qu'une troupe de laies & de jeunes bêtes, il n'y a pas beaucoup de danger pour eux, & on tâche d'en séparer une, pour y faire tourner le gros de la meute. Cette chasse devient alors très-vive, parce que le sentiment de l'animal est fort, & qu'il ne multiplie pas les ruses ni les retours, comme font les animaux foibles. Si on chasse en pleine forêt, & sur-tout sous des futaies, on peut s'aider de mâtins vigoureux & exercés, qu'on place à portée des refuites du *sanglier*, & qui le coëffent. S'il y a des plaines à traverser, on joint à ces mâtins des lesses de levriers qui amusent l'animal, & donnent aux autres chiens le tems d'arriver. On peut attaquer de cette maniere les plus grands *sangliers* même, presque sans aucun danger.

Il y a une autre maniere de chasser ces animaux, mais qui exige trop d'appareil & de dépense pour être fort ordinaire. On environne de toiles une partie de la forêt où l'on s'est assuré qu'il y a des *sangliers* ; peu-à-peu on raccourcit l'enceinte, & on parvient enfin à resserrer assez étroitement les animaux qui s'y trouvent : alors on les attaque à coups de dards, d'épieu ou d'épée. En Allemagne, où cette chasse est plus commune, les Véneurs exercés se commettent ainsi avec les plus grands *sangliers* ; mais en France, lorsqu'on donne cette espece de fête, on a soin de ne laisser dans l'enceinte que ceux qui sont un peu plus traitables : sans cette précaution, la fête pourroit être tristement ensanglantée, parce qu'il faut que les chasseurs soient habitués de longue main à cette espece de combat, pour qu'ils puissent le risquer sans trop de desavantage. (*M. LE ROI.*)

SANGLIER, (*Diete & Matiere médic.*) la chair du *sanglier*, & sur-tout du *sanglier* fait, mais qui pourtant n'est pas vieux, & qui est gras, est assez tendre, quoique ferme, & il est facile, par une courte infusion dans le vinaigre, de la dépouiller absolument du goût qu'on appelle *sauvage* ou *de venaison* ; qu'elle ne differe à cet égard du bon boeuf ou du veau un peu fait, que parce qu'elle est un peu plus seche. Dans cet état elle n'est point difficile à digérer, elle convient aux hommes de tous les états, mais sur-tout à ceux qui mènent une vie exercée, & il n'y a que les estomacs très-délicats qui s'en accommodent difficilement ; elle ne ressemble en rien à la chair du cochon domestique ; la graisse abondante dont cette derniere est pénétrée, & la fadeur de son suc, établissent manifestement cette différence.

Le jeune *sanglier* ou marcassin qu'on trouve assez généralement plus délicat, peut être regardé avec raison comme moins salutaire que le *sanglier* dont nous venons de parler.

Les chasseurs ont coutume d'enlever les testicules au *sanglier* dès le moment qu'ils l'ont tué, sans cette précaution tout l'animal contracteroit une odeur de bouquin qui le rendroit insupportable au goût.

Les dents de *sanglier* ou défences de *sangliers*, sont mises au rang des absorbans, mais sans qu'on puisse assigner aucune raison valable de la préférence qu'on leur donne sur celle de plusieurs autres animaux ; on leur attribue aussi les vertus imaginaires d'exciter les urines & les sueurs.

Les testicules, la graisse, le fiel de *sanglier*, *&c.* (car cette énumération revient toujours), ont aussi grossi la liste des médicamens, mais sont aujourd'hui absolument hors d'usage. (*b*)

SANGLIER DES INDES ORIENTALES, *babyroussa*, *Pl. III. fig. 3.* cet animal ressemble au cerf par sa grandeur, & au cochon par sa figure ; il a le museau alongé, la tête oblongue & étroite, les oreilles petites & pointues, les yeux petits ; la queue longue, frisée, & terminée par un bouquet de poils, & les jambes longues & déliées. Les poils du corps sont courts & laineux, & doux, à l'exception de ceux du dos qui sont plus rudes & soyeux ; ils ont tous une couleur blanchâtre ou brune mêlée de gris. Les dents canines de la mâchoire du dessus sont dirigés en haut à leur origine ; elles se recourbent en arriere, de façon que dans le dernier âge de l'animal leur extrémité aboutit au-dessous des yeux & perce la peau. Les dents canines de la mâchoire du dessous ressemblent à celles des sangliers. *Regn. animal. pag. 110.*

SANGLIER DU MEXIQUE. *Voyez* TAJACU.

SANGLONS, s. m. pl. (*Charpent.*) ce sont des pieces de bois comme de fausses-côtes, qu'on met aux bateaux pour les fortifier. (*D. J.*)

SANGLONS, (*Marine.*) *Voyez* FOURCATS.

SANGLOT, s. m. *en Médecine*, est un mouvement convulsif du diaphragme qu'on appelle communément *hocquet*. *Voyez* HOCQUET.

SANGLOT, (*Sellerie.*) petite courroie qu'on attache à la selle d'un cheval ou au bât des bêtes de somme, pour y attacher les sangles.

SANGRO, LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples. Elle tire sa source de l'Apennin, aux confins de la terre de Labour, & se perd dans le golfe de Venise, à 6 milles au-dessous de Lanicano; son nom latin est *Sagrus* & *Sarus*. (*D. J.*)

SANGSUE, (*Zoologie.*) *hirudo* ou *sanguisuga* par les naturalistes ; petit animal oblong, noirâtre, sans piés, vivant dans les lieux aquatiques, marqueté sur le corps de taches & de raies, & ayant dans l'ouverture de la bouche un instrument à trois tranchans, avec lequel il entame la peau pour en sucer le sang.

Les eaux croupissantes fournissent deux especes de *sangsues*, une grande, & une petite. La grande, nommée *sangsue de cheval*, en latin *bdella seu hirudo equina*, croît jusqu'à 5 pouces de longueur ; elle est comme le ver de terre divisée par anneaux au nombre d'une centaine ; on la regarde comme venimeuse dans ses blessures ; la petite espece en differe, non-seulement par la taille, mais par la couleur de son ventre, qui est noirâtre, avec une teinte de verd.

C'est de cette petite espece dont il s'agira dans cet article ; mais pour abréger sa description, déja donnée fort au long par plusieurs naturalistes, comme par Loupart dans le *journal des savans*, *année 1697*, par

Dillenius, dans les *éphémerides des curieux de la nature, année 1718*, & par d'autres ; je crois que nous pouvons obmettre ici tout ce que l'on sait communément de la *sangsue*, & ce qui est facile à chacun d'appercevoir : 1°. par la simple inspection, comme les anneaux cutanés de son fourreau, l'arrangement & les couleurs des raies, des pyramides, des points dont ce même fourreau est orné, l'avidité des *sangsues* à sucer la chair des animaux, la façon dont elles appliquent leur bouche en forme de ventouse pour s'y attacher, une sorte de mouvement qu'on voit à-travers de leur peau quand elles sucent, & qui semble répondre aux mouvemens de la déglutition : 2°. par des expériences faciles, comme le tems qu'elles vivent dans l'eau, sans autre nourriture que l'eau même, la faculté qui leur est commune avec plusieurs autres especes d'animaux de se mouvoir, quoique coupées par morceaux, toutes ces choses sont suffisamment connues ; il vaut mieux nous arrêter à l'examen de ces parties, par lesquelles la *sangsue* a la propriété d'entamer la peau d'un autre animal, & de sucer son sang.

Il y a cinq parties différentes qui y concourent ; savoir, deux levres, une cavité, qui est proprement la bouche, des instrumens pour entamer, d'autres pour succer, & un gosier pour la déglutition.

Lorsque la *sangsue* est en repos, sa levre supérieure fait un demi-cercle assez régulier, & l'inferieure une portion d'un plus grand cercle. Quand la *sangsue* alonge sa tête pour avancer, le demi-cercle de la levre supérieure se change en deux lignes obliques, dont la jonction fait un angle saillant, que la *sangsue* applique d'abord où elle veut s'attacher, & qui est marqué par un petit point très noir au bord extérieur du milieu de la levre.

La souplesse des fibres de cette partie, lui donne la facilité de prendre la figure dont l'animal a besoin pour tâtonner les endroits où il veut s'appliquer, afin de cheminer, ou pour développer les parties avec lesquelles il doit entamer la peau de quelqu'autre animal. Dans ces deux cas, ses deux levres toutes ouvertes se changent en une espece de pavillon, exactement rond par les bords. Enfin, quand la *sangsue* est tout-à-fait fixée, par exemple, aux parois inférieurs d'une phiole, sa tête & sa queue sont tout-à-fait applaties, & exactement appliquées à la surface qu'elles couvrent.

L'ouverture qui est entre les deux levres de la *sangsue*, est proprement sa bouche ; lorsqu'on a tenu ces deux levres dilatées un peu de tems par quelque corps dur, on en voit aisément la cavité. Cette bouche est comme les levres composée de fibres très-souples, moyennant quoi elle prend toutes les formes convenables au besoin de l'animal ; de façon que quand la *sangsue* veut s'attacher quelque part, elle ouvre d'abord les levres ; ensuite elle retourne sa bouche de dedans en dehors, elle en applique les parois intérieurs, & de toute la cavité de sa bouche, on ne distingue plus qu'une petite ouverture dans le milieu, où la *sangsue* doit faire avancer l'organe destiné à entamer.

Cette derniere partie paroît avoir donné bien de la peine aux naturalistes, & tous ne sont pas absolument d'accord sur la forme. Il n'étoit pas raisonnable de croire que la *sangsue* n'avoit qu'un aiguillon comme le cousin ; on savoit bien qu'elle ne se bornoit pas à faire une piquure, dont il n'auroit résulté qu'une ampoule, une élevation à la peau ; on devoit sentir qu'il falloit nécessairement qu'elle fît une plaie, pour sucer le sang avec autant d'avidité, & en aussi grande quantité qu'elle le fait, & qu'un aiguillon ne suffisoit pas pour cela. Aussi trouve-t-on peu d'auteurs de ce sentiment.

L'ouverture que la *sangsue* laisse appercevoir au milieu de la bouche, appliquée pour entamer, est triangulaire ; par conséquent on a dû imaginer que l'instrument qu'elle lance au-travers de cette ouverture pour entamer étoit triple, aussi cet instrument est-il à trois tranchans.

La découverte pourroit bien en être dûe à la simple observation de la plaie faite par la *sangsue*. En effet, si l'on examine cette petite plaie, elle représente sensiblement trois traits ou rayons qui s'unissent dans un centre commun, & qui font entr'eux trois angles égaux, & l'on voit que ce ne sont point trois piqures, mais trois plaies. On ne le remarquera pas après avoir appliqué les *sangsues* à des hémorrhoïdes ; mais si elles l'ont été à d'autres endroits de la peau, & sur-tout d'une peau blanche, on voit le jour même de l'opération, un peu de sang coagulé qui recouvre la plaie ; le lendemain le petit caillot tombe, mais un léger gonflement confond tout. Enfin, le troisieme ou quatrieme jour, on voit distinctement les trois plaies marquées.

L'organe pour entamer est placé, comme on l'a déja dit, entre l'ouverture faite par les deux levres & le fond de la bouche. Après avoir ouvert des *sangsues* par le ventre, & suivant la longueur de l'animal, & avoir cherché cet organe dans l'endroit désigné, c'est le tact qui en a d'abord découvert quelque chose. On observe qu'en passant le doigt sur l'endroit où est cet organe, l'on sent une impression pareille à celle que fait une lime douce sur le doigt, ce qui suppose déja des parties, qui sont non-seulement raboteuses, mais solides & de la nature de l'os, ou tout-au-moins de la corne.

Considérant ensuite cette partie avec une grosse loupe, on voit que la membrane interne de la bouche vers son fond est hérissée de petites pointes capables, étant si près les unes des autres, de faire des lames dentées. Sur cette simple exposition, on concevra aisement, que si par quelque mouvement particulier, ces lames s'avancent ensemble, & dans le sens de l'ouverture triangulaire vers la partie à laquelle la *sangsue* applique sa bouche, elles doivent faire une plaie telle qu'elle a été décrite.

Mais dom Allou a été bien plus loin ; il y a découvert trois rangées de dents, ou trois petits rateliers, dont il a décrit la disposition & la structure.

Au-delà des rateliers, dans l'endroit où la bouche retrécie de la *sangsue* commence à prendre la forme du canal, & où l'on se représenteroit la luette dans l'homme, il y a un mamelon très-apparent, & d'une chair assez ferme. Ce mamelon est un peu flottant dans la bouche, & il paroit assez naturel de lui assigner l'office d'une langue. Lorsque les organes dont nous avons d'abord parlé, sont appliqués où la *sangsue* cherche sa pâture, lorsque les râteliers ont fait plaie, & que l'ouverture qui est à leur centre est parallele au milieu de la triple plaie faite par les rateliers, il doit être facile au mamelon lancé au-travers de cette ouverture de faire le piston, & de servir à sucer le sang qui sort de l'entamure, pendant que la partie de la bouche continue aux levres, fait le corps de pompe.

Enfin se présente la cinquieme partie de la bouche. L'on voit entre la racine du mamelon que l'on appelle la *langue*, & le commencement de l'estomac, un espace long d'environ deux lignes, garni de fibres blanchâtres, dont on distingue deux plans, l'un circulaire & l'autre longitudinal. Celles-ci se contractent apparemment pour élargir & racourcir la cavité de la pompe ; les circulaires resserrent le canal, & déterminent vers l'estomac le sang qui vient d'être sucé.

Ce sang entre alors dans une poche membraneuse qui sert d'estomac & d'intestins à la *sangsue*, & qui occupe intérieurement une grande partie du reste

de son corps. Si on introduit de l'air dans cette partie par la bouche de la *sangsue*, l'air entre dans un tuyau droit qui est au centre, & qui s'ouvre des deux côtés dans des sacs ou cellules bien plus larges que le tuyau principal. Ces sacs sont faits d'une membrane mince jusque vers la queue de l'animal, où la membrane est fortifiée de quelques fibres circulaires fort distinctes. Si on fait de ces sacs autant d'estomacs, on en pourra compter jusqu'à 24 dans une *sangsue* assez grosse.

Il y a apparence que le sang sucé par la *sangsue* séjourne long-tems dans les réservoirs, comme une provision de nourriture. M. Morand assure avoir la preuve, qu'il y est resté quelques mois presque entierement caillé, plus noir que dans l'état naturel, & sans aucune mauvaise odeur; & comme le sang d'un animal quelconque est le résultat de la nourriture qu'il a digerée, on pourroit croire que la *sangsue* ne vivant que du sang, n'a pas besoin d'une grande dépuration de la matiere qui lui sert de nourriture. Au moins est-il vrai qu'on ne connoît point d'anus ou d'ouverture qui en fasse la fonction; & s'il est absolument nécessaire que quelques parties hétérogenes s'en séparent, apparemment que cela se fait par une transpiration perpétuelle au-travers de sa peau, sur laquelle il s'amasse une matiere gluante qui s'épaissit par degrés, & se sépare par filamens dans l'eau où l'on conserve des *sangsues*.

Comme cette matiere en se délayant dans l'eau, ne forme que de petits lambeaux déchiquetés, M. Morand, pour rendre cette dépouille plus sensible, a mis des *sangsues* dans de l'huile, & les y a laissées plusieurs jours: elles y ont vécu, & lorsqu'il les a remises dans l'eau, elles ont quitté cette pellicule qui représentoit alors une dépouille entiere de l'animal, comme seroit la peau d'une anguille.

On voit à l'occasion de cette expérience, qu'il n'en est pas des *sangsues* comme des vers terrestres, & qu'elles n'ont pas leurs trachées à la surface extérieure du corps. Il est vraissemblable qu'elles respirent par la bouche, mais de savoir quelle partie leur sert de poumons, c'est ce qui n'est pas encore connu, non plus que d'autres singularités qui les regardent. On ne sait de leur génération que ce qu'en rapporte Rai, qui dit qu'on trouve quelquefois de jeunes *sangsues* fort petites attachées ensemble par le ventre en maniere de grappes. (*D. J.*)

Sangsue, (*Médecine thérapeutique.*) on se sert des *sangsues* en médecine pour faire dans certaines parties du corps des saignées peu abondantes.

Ce moyen de tirer du sang paroît avoir été inconnu à Hippocrate & aux médecins qui l'ont suivi, jusqu'à Themison. Depuis ce dernier auteur, on s'en est servi dans plusieurs maladies, plus ou moins, suivant les sectes & les pays. Les méthodiques en faisoient un très-grand usage, les Italiens s'en servent plus souvent que nous.

Lorsqu'on veut appliquer les *sangsues*, on choisit les plus petites de celles qui sont rayées sur le dos, & qui naissent dans l'eau la moins bourbeuse. On les affame en les tenant pendant quelques heures hors de l'eau. On excite par cette diete leur besoin de prendre de la nourriture; on frotte doucement en lavant la partie à laquelle on veut qu'elles s'attachent. Alors on prend une *sangsue* avec un linge par la queue, & on la porte sur l'endroit frotté, où on la fait descendre par une bouteille à col étroit, un tube, un roseau sur cette partie. Si elle refuse de s'y attacher, on y verse quelques gouttes de sang de poulet, de pigeon, *&c.* ou de lait; on pique légerement la partie avec une épingle pour en faire sortir un peu de sang; & enfin à son nouveau refus, on passe à d'autres, ou on attend qu'un jeûne plus long lui ait rendu le goût pour le sang qu'on veut qu'elle succe. Lorsque la *sangsue* est rassasiée, elle tombe d'elle-même. On l'engagera à tirer une plus grande quantité de sang en lui coupant la queue; elle perdra par cette plaie une partie de celui qu'elle vient de succer, & elle cherchera à réparer cette perte. On répete cette application de *sangsues*, jusqu'à ce que l'indication soit satisfaite. Si elles tardoient trop de se détacher, on ne l'arracheroit pas avec violence, crainte d'attirer une inflammation, mais on jetteroit une petite quantité d'eau salée, de salive, d'huile de tartre, de cendres, *&c.* sur sa tête. Il reste après la sortie des *sangsues* une petite plaie que leur trompe a causée, qui fournit quelquefois un hémorragie, qu'on entretient par la vapeur de l'eau chaude, par le bain d'eau tiede, qu'on guerit communément par les astringens vulnéraires les plus doux, par la charpie rapée, l'esprit de vin. On s'est vu cependant quelquefois obligé d'employer les plus forts.

L'application des *sangsues* doit être recommandée toutes les fois qu'on veut faire de petites saignées locales dans une partie où il y a une pléthore particuliere (*voyez* Saignée, Pléthore), & où la situation des vaisseaux, l'état foible & cachétique du malade, la longueur de la maladie ne permettent pas d'ouvrir des gros vaisseaux. C'est ainsi qu'elles sont utiles aux tempes & derriere les oreilles dans les délires, douleurs de tête, qu'elles réussissent contre les maladies inflammatoires des yeux, étant appliquées au grand angle; qu'elles sont un excellent remede contre les maux multipliés que la suppression du flux hémorroïdal peut produire, en les présentant aux tumeurs que forment ces varices. Elles ont même un avantage dans tous ces cas au-dessus de la saignée, c'est d'attirer les humeurs sur la partie où on les applique, par l'irritation qu'elles causent. On se sert également des *sangsues* pour tirer du sang du bras, du pié des enfans, & de ceux qui craignent la saignée, ou dont les vaisseaux sont difficiles à ouvrir; on les applique au haut de la cuisse pour procurer le cours des regles au col pour guérir de l'esquinancie; mais ces derniers usages sont assez généralement abandonnés en France.

Sangsue, (*Chirurg.*) Les Chirurgiens dans l'application des *sangsues*, préferent les plus petites aux grosses, en ce que leur piqure est moins douloureuse; & entre les petites on choisit celles qui sont marquetées de lignes sur le dos.

Il n'est pas impossible que les anciens aient appris à saigner de ces insectes; car tout le monde fait que lorsque les chevaux sont attirés au printems par l'herbe verte dans les étangs & dans les rivieres, de grosses *sangsues* qu'on appelle *sangsues de chevaux*, s'attachent à leurs jambes & à leurs flancs, leur percent une veine, leur procurent une hémorrhagie abondante, & qu'ils en deviennent plus sains & plus vigoureux.

Si contre toute vraissemblance Thémison n'est pas le premier qui se soit servi de *sangsues*, il est du moins le premier qui en fait mention; Hippocrate n'en a point parlé; & Cœlius Aurelianus n'en dit rien dans les extraits qu'il a faits des écrits de ceux qui ont pratiqué la médecine depuis Hippocrate jusqu'à Thémison. Les disciples de Thémison se servoient de *sangsues* en plusieurs occasions; ils appliquoient quelquefois les ventouses à la partie d'où les *sangsues* s'étoient détachées, pour en tirer une plus grande quantité de sang. Galien ne fait aucune mention de ce remede, apparemment parce qu'il étoit particulier à la secte méthodique qu'il méprisoit. J'avoue qu'il en est parlé dans un petit traité imparfait intitulé, *de cucurbitulis, de scarificatione, de sanguisugis*, &c. qu'on attribue à Galien, mais sans aucun fondement; car Oribase qui a écrit des *sangsues*, *l. VII.* dit avoir tiré ce qu'il en rapporte, d'Antille & de Me-

nemaque, l'un & l'autre de la secte méthodique, ou du moins ce dernier. Il y a apparence que l'on doit aux paysans la découverte de ce remede.

La *sangsue* est, comme on sait, une espece d'insecte ou de ver aquatique, qui appliqué au corps, perce la peau, tire le sang des veines, & procure quelquefois la santé par cette évacuation. C'est par cette raison que les médecins grecs & romains les ont employées de très-bonne heure. Comme il y en a de plusieurs especes, il ne sera pas hors de propos d'établir ici quelques regles qui puissent en fixer le choix.

On prendra d'abord celles qu'on aura pêchées dans des ruisseaux, & dans des rivieres dont les eaux sont claires: ce sont les meilleures; celles qu'on trouve dans les lacs, dans les étangs & dans les eaux croupissantes, sont impures, & excitent quelquefois des douleurs violentes, des inflammations & des tumeurs. Les Chirurgiens les plus expérimentés préferent encore aux autres, celles qui ont la tête petite & pointue, dont le dos est marqueté de lignes verdâtres & jaunâtres, & qui ont le ventre d'un jaune rougeâtre; car lorsqu'elles ont la tête large, & tout le corps d'un bleu tirant sur le noir, on les tient pour être d'une espece maligne. Mais une précaution qu'il est absolument nécessaire de prendre, c'est ne jamais appliquer des *sangsues* récemment pêchées dans des rivieres ou dans des eaux troubles; il faut les tenir auparavant dans un vaisseau d'eau pure, & changer de tems en tems cette eau dans laquelle elles se purgeront de ce qu'elles pourroient avoir de sale & de venimeux. Lorsqu'elles auront vécu pendant un ou deux mois de cette maniere, on pourra s'en servir en sûreté.

Avant que d'appliquer la *sangsue*, on la tirera de l'eau, & on la tiendra pendant quelque tems dans un verre ou dans un vaisseau vuide, afin qu'étant altérée, elle s'attache ardemment à la peau, & tire des veines une plus grande quantité de sang. Quant à la partie qu'il faut faire piquer, ce sont ordinairement les tempes ou le derriere des oreilles, si la tête ou les yeux sont affectés par une trop grande abondance de sang, & surtout si le malade est dans une fievre accompagnée de délire. On les applique aussi quelquefois très-convenablement aux veines du rectum, dans les cas d'hemorrhoïdes aveugles & douloureuses: les *sangsues* ne seront pas moins bienfaisantes dans les hémorrhagies du nez & dans les vomissemens & crachemens de sang: elles sont très-propres à procurer une révulsion, surtout lorsque l'hémorrhagie provient de l'obstruction des hémorrhoïdes.

Avant que d'appliquer la *sangsue*, on commence par frotter la partie jusqu'à ce qu'elle soit chaude & rouge. On prend ensuite l'animal par la queue avec un linge sec, on l'éleve, on le tient à moitié sorti du vaisseau, & on le dirige vers l'endroit où l'on veut qu'il s'attache: ce qu'il fait avec beaucoup d'ardeur. S'il est à-propos d'appliquer plusieurs *sangsues*, on s'y prendra successivement ainsi que nous venons de l'indiquer. Lorsqu'elles refusent de prendre, ce qui arrive quelquefois, on humectera la partie avec de l'eau chaude, ou avec du sang de pigeon ou de poulet: si cela ne suffit point, il en faut choisir d'autres. L'application des *sangsues* à la caroncule dans le grand angle de l'œil après la phlébotomie se fait avec beaucoup de succès dans les maladies inflammatoires de cet organe. La crême & le sucre inviteront les *sangsues* à s'attacher à la partie qu'on en aura frottée.

Aussitôt que les *sangsues* sont pleines de sang, elles se détachent d'elles-mêmes; s'il étoit à-propos de faire une plus grande évacuation, on en appliqueroit de nouvelles, ou l'on couperoit la queue à celles qui sont déja attachées; car elles tirent du sang à mesure qu'elles en perdent. Si lorsqu'on aura tiré une quantité suffisante de sang, elles ne lâchent point prise d'elles-mêmes, on n'aura qu'à jetter sur elles un peu de sel ou de cendres, & elles tomberont sur le champ. Cette méthode nous paroit la meilleure; car lorsqu'on les détache de force, elles causent quelquefois une inflammation ou une tumeur. On remettra dans de l'eau claire celles à qui on n'aura point coupé la queue, & on les gardera pour une autre occasion; quant à celles qu'on a blessées, elles meurent toujours. On lavera les ouvertures qu'elles auront faites, avec de l'eau chaude, & on les pansera avec une emplâtre vulnéraire; mais ces petites blessures guérissent ordinairement sans remede.

Ceux qui desirent en savoir davantage sur ces insectes, n'ont qu'à lire Aldovrandus, Gesner, Botallus, Petrus Magnus, Sebizius, Heurnius, Cransius, Schroder & Sthal qui en ont traité plus au long.

L'hémorrhagie continue ordinairement pendant quelque tems, quelquefois pendant deux heures, & même davantage, après que les *sangsues* sont tombées. Comme on ne reçoit point alors le sang dans des vaisseaux, & qu'il est entierement absorbé par le linge, il paroit être en beaucoup plus grande quantité qu'il n'est en effet. Cela suffit quelquefois pour allarmer le malade, & jetter dans une vaine consternation les assistans qui ne manquent pas d'imaginer que l'hémorrhagie est très-abondante, & de craindre qu'il ne s'ensuive une foiblesse & la mort.

On préviendra ces terreurs paniques, & l'on arrêtera en peu de tems l'effusion de sang, soit par la compression, soit par l'application d'un styptique, comme de l'eau-de-vie avec un peu de colcothar mis en poudre. Mais un fait plus ordinaire, c'est qu'on soit obligé de baigner avec de l'eau chaude la partie piquée pour en faire sortir le sang plus librement, lorsqu'il n'en vient point une quantité qui réponde au dessein qu'on avoit, en appliquant les *sangsues*. *Heister*. (*D. J.*)

Sangsue de mer, *hirudo marina*, insecte de mer qui ressemble beaucoup à la *sangsue* d'eau douce; il est de la longueur du doigt, & plus mince à la partie antérieure qu'à la partie postérieure; il a deux petites cavités rondes semblables aux suçoirs des polypes par le moyen desquels cet insecte s'attache aux corps qu'il rencontre: ces suçoirs sont placés l'un à côté de la tête, & l'autre à la queue; le corps est divisé en plusieurs anneaux, & la peau est dure: ce qui fait que cet insecte ne peut pas se mettre en boule; cependant il peut se rapetisser en retirant la tête & la queue dans son corps; il vit dans la boue, & il sent mauvais. Rondelet, *hist. des zoophites, chap. vij*. *Voyez* Poisson.

Sangsue de mer, (*Hist. nat. du Chily.*) Les *sangsues de mer* du Chily sont de plusieurs couleurs; les unes entierement rouges de couleur de feu, d'autres d'un verd-bleuâtre, & d'autres d'un verd-grisâtre. Elles sont articulées de bandes annulaires en grand. Chaque bande est relevée sur les flancs de deux petits mamelons qui leur servent d'autant de jambes pour ramper, de la même maniere que rampent nos chenilles. A l'extrémité de chaque mamelon, on voit une sorte de nageoire composée d'une infinité de petites épines blanches, qui sont si subtiles & si aiguës, que pour peu qu'on touche cet animal, elles entrent dans les doigts, & pénetrent avec autant de facilité que les piquans imperceptibles des opontia. Les nageoires des mamelons supérieurs ou du dos sont toutes accompagnées d'un pennache verd-gris; & elles sont composées de quantité de très-petites fibres branchues, que l'on n'apperçoit que dans le tems que l'animal nage, ou marche au fond de l'eau; ces pennaches s'abattent sur son dos, & ne paroissent que comme un tas de petits vers entrelacés les uns dans les autres, semblables à la mousse

des rochers, lorsqu'elle ne surnage pas au-dessus de l'eau. Le p. Feuillée a dessiné quelques-unes de ces *sangsues marines* dans son histoire des animaux du Chily. (*D. J.*)

SANGSUES TERRESTRES, (*Hist. nat.*) des voyageurs nous apprennent que l'île de Ceylan produit une espece de *sangsues* fort incommode pour ceux qui vont à pié. Elles n'ont d'abord que la grosseur d'un crin de cheval, mais elles se gonflent au point de devenir de la grosseur d'une plume d'oie, & longues de deux ou trois pouces. Ce n'est guere que dans les saisons pluvieuses qu'on les voit; alors elles montent aux jambes des voyageurs, & les sucent avec une promptitude qui empêche de s'en garantir. On souffre patiemment leurs morsures, parce qu'on les regarde comme fort saines.

SANGUEHAR ou SANQUEHAR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecosse, dans la province de Nithsdale, proche la source de la Nith, à 18 lieues au sud-ouest d'Edimbourg. *Long.* 13. 28. *latit.* 55. 42. (*D. J.*)

SANGUENARES LES, (*Géog. mod.*) ce sont deux petites îles adjacentes à la Sardaigne, sur la côte orientale du cap de Cagliari, & à 22 milles de la ville de Cagliari, vers l'orient. On les nommoit autrefois *Cuniculariæ insulæ.* (*D. J.*)

SANGUESA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Navarre, sur les frontieres de l'Arragon, & sur la riviere d'Arragon, à huit lieues de Pampelune, & à 11 de Calahora. Elle est la capitale d'une mérindade de son nom, qui comprend quelques bourgs & plusieurs villages. C'est peut-être la Jurissa (ou Turissa, selon les divers exemplaires) d'Antonin. *Long.* 16. 30. *latit.* 42. 25. (*D. J.*)

SANGUI-CYA, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie dans la Perse. Elle sort d'un lac, est profonde, rapide, poissonneuse, & se décharge dans l'Araxe, à trois lieues au sud d'Erivan. (*D. J.*)

SANGUIFICATION, s. f. (*Physiolog.*) c'est l'acte par lequel le chyle est changé en sang. *Voyez* CHYLE, SANG. La *sanguification* succede à la chylification, & est suivie de la nutrition. *Voyez ces articles.*

La *sanguification* se fait ainsi. Après que le chyle a passé par les différentes sortes de veines lactées, & qu'il est parvenu dans le canal thorachique, il est porté de-là dans la souclaviere où il se mêle avec le sang avec lequel il descend dans le ventricule droit du cœur, & s'y mêlant plus intimement, ils circulent ensemble dans toute l'habitude du corps, jusqu'à ce qu'après plusieurs circulations, & après plusieurs dépurations qui se font dans les différens couloirs & dans les différens canaux du corps, ils soient intimement unis, ou, comme disent les chimistes, cohobés, de sorte qu'ils ne font plus qu'un tout uniforme qui ne paroit être autre chose que le chyle altéré par l'artifice de la nature & exalté en sang. En effet il ne paroit pas qu'il se mêle aucun corps étranger que le chyle avec la liqueur qui circule, excepté ce qui en a été séparé auparavant pour des cas particuliers, à moins que l'air ne se mêle avec elle dans les poumons: ce qui n'est pas hors de doute & de contestation. *Voyez* AIR, SANG.

Il est vrai qu'il y a une certaine quantité d'air qui est mêlée avec le sang, & qui circule avec lui; mais il est douteux si c'est un nouvel air qui vienne se joindre à celui qui étoit contenu en premier dans les matieres dont le chyle a été formé. Les principaux argumens dont on se sert pour appuyer cette opinion, sont la nécessité de la respiration & la couleur écarlate que le sang acquiert dans les poumons, & qui paroit d'abord dans les veines pulmonaires. Le premier est fondé sur une explication assez satisfaisante sous l'*article* RESPIRATION.

L'autre est appuyé sur les changemens qui arrivent au sang coagulé après la saignée; si on expose à l'air la partie de ce sang qui étoit dans le fond du vase, & qui avoit commencé de contracter une couleur noirâtre, cette partie mise à l'air acquerrera une couleur d'un rouge éclatant: ce que nous remarquons s'exécuter de même dans la veine pulmonaire.

Les anciens étoient très-embarrassés pour connoître le siege de la *sanguification*, de même que pour savoir le lieu & l'instrument par lequel elle s'effectuoit; si c'étoit dans le cœur, dans le foie, ou dans les poumons, mais selon la doctrine des modernes, le cœur, le foie, les vaisseaux, *&c.* ne contribuent pas plus à changer le chyle en sang, que le soleil contribue à changer le moût en vin. *Voyez* CŒUR, FOIE.

Les anciens rapportoient la *sanguification* à la faculté formatrice. Dans le dernier siecle, quand la chimie fut introduite, on croyoit que la *sanguification* & plusieurs autres choses se faisoient par un ferment, & les médecins de ces tems recherchoient quel étoit le lieu particulier où ce ferment étoit préparé & conservé; les uns disoient que c'étoit le foie, d'autres la rate, *&c.* mais ces opinions sont rejettées par les modernes.

On doit admettre deux degrés de *sanguification*; le premier qui se réduit seulement à la confusion & à l'intimation des parties, comme étant suffisante pour confondre les différentes couleurs des liqueurs, ensorte que la blancheur du chyle soit perdue & changée en la rougeur du sang; de sorte qu'elle ne paroîtra plus dans sa premiere figure, ni sous sa propre couleur. Il faut supposer que cela se fait seulement par les circulations répetées; mais on ne peut pas déterminer le nombre de ces circulations. Le second degré est quand les parties du chyle sont si exaltées ou subtilisées, qu'elles perdent toute tendance à la séparation coagulatoire, comme elles l'ont dans le chyle & dans le lait. On peut ajouter un troisieme degré dans lequel les parties du sang qui ne sont pas digérées, sont si brisées & si mélangées avec le *serum*, qu'elles ne sont plus capables de séparation. Cette *sanguification* est morbide, & se fait dans les fievres accompagnées de sueurs de sang, de taches de pourpre, *&c.*

Le docteur Drake ne doute aucunement que tous ces degrés de *sanguification* ne soient causés par les circulations réitérées dans lesquelles l'intestin & le mouvement progressif conspirent à mêler & à diviser les parties accessoires. Elles ont sans doute leur période déterminé dans lequel elles arrivent à leur perfection; mais nous ne connoissons pas précisément où il doit être fixé.

SANGUIN, (*Botan.*) arbrisseau qui est du même genre que les cornouiller, à l'article duquel on a fait la description détaillée de plusieurs especes de *sanguins. Voyez* CORNOUILLER.

SANGUIN, adj. se dit *en pratique de Médecine*, d'un homme qui a beaucoup de sang, où le sang & la chaleur prédomine, & qui a enfin tous les signes du tempérament *sanguin*. En général dans ce tempérament le sang est bien conditionné & en grande quantité, les vaisseaux sont fort remplis; les humeurs sont âcres, la couleur est vermeille, les maladies inflammatoires sont ordinaires; les personnes *sanguines* doivent se faire saigner souvent, autrement les vaisseaux surchargés attireroient différentes maladies aiguës & chroniques: cependant il faut avoir soin d'être ménagé & discret dans l'administration des saignées; l'habitude de la saignée est pernicieuse, & fait naître la nécessité de la rendre plus fréquente, ce qui détermine plus promptement la pléthore à se former.

La meilleure façon de prévenir le trop de sang dans les gens qui sont nés *sanguins*, c'est de leur ordonner un grand régime, un exercice modéré, &

enfin des alimens peu nourrissans qui ne fournissent qu'un suc nourricier léger & peu solide.

Les gens *sanguins* se reconnoissent plus à la maigreur qu'à l'embonpoint, à la grandeur des vaisseaux, à la couleur du visage, qui est d'un rouge tantôt fleuri, tantôt brun, tantôt livide. Le rouge livide marque le trop de sang & son épaississement ; il présage une évacuation & demande la saignée, si l'évacuation indiquée n'arrive pas au tems marqué & indiqué.

SANGUINAIRE, adj. (*Gram.*) qui se plaît à répandre le sang : c'est le plus affreux de tous les caracteres. On y incline les hommes par des combats publics, des spectacles de gladiateurs, des scènes de tragédies ensanglantées.

SANGUINAIRES, s. m. plur. (*Hist. ecclésiast.*) surnom de quelques anabaptistes, qui, dans le xvj. siecle, bûvoient du sang humain en faisant leurs sermens. *Lindan.*

SANGUINALIS LAPIS, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs au jaspe sanguin, soit parce qu'il est rempli de petites taches rouges comme du sang, soit parce qu'on étoit dans l'idée que cette pierre avoit la vertu d'arrêter les hémorrhagies ; d'autres ont donné ce nom à la pierre nommés *héliotrope.*

SANGUINARIA, s. f. (*Botan.*) genre de plante décrit par Dillenius, *Hort. eltham. p. 262.* Le spatha ou l'enveloppe qui renferme la fleur en guise de calice est composée de deux feuilles ; cette enveloppe est ovale, concave, & plus courte que la fleur qui est formée à huit pétales oblongs, obtus, & étendus de toutes parts ; les étamines sont plusieurs filets simples, plus courts que la fleur ; le germe du pistil est oblong & applati ; il n'y a point de stile. Le stigma est sillonné profondément de cannelures dans toute sa longueur ; le fruit est une capsule oblongue, composée de deux loges qui contiennent plusieurs graines rondes. Linn. *gen. plan. p. 227.* (*D. J.*)

SANGUINARIUS PONS, (*Géog. anc.*) pont d'Italie aux environs d'Otricoli, de Narni & de Spolette, entre ces villes & celle de Rome. Aurelius Victor, *epitom. c. xlv.* dit qu'il fut nommé le *Pont-sanguinaire* après qu'Emilien eut été assassiné, ayant à peine regné quatre mois. (*D. J.*)

SANGUINE, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne à l'*hématite.* Voyez *cet article.*

SANGUINOLENT, adj. (*Gram.*) qui est mêlé de sang. On dit des crachats *sanguinolens*, du pus *sanguinolent.*

SANGUINUS, s. m. (*Botan. anc.*) nom donné par quelques anciens au bouleau à cause de la couleur rougeâtre foncée de ses verges ; Pline appelle aussi cet arbuste *sanguineus frutex*, & il l'oublie peu après ; les Italiens nomment encore aujourd'hui le bouleau *sanguino.* (*D. J.*)

SANGUISORBA, s. f. (*Botan.*) genre distinct de plante que Linnæus caractérise ainsi. Le calice particulier est composé de deux feuilles très-courtes, opposées l'une à l'autre, & qui tombent avec la fleur. La fleur est une seule feuille divisée en quatre segmens, de forme ovale pointue, & qui se touchent seulement à leur extrémité inférieure. Les étamines sont quatre filets larges dans leur partie supérieure, & de la même longueur que la fleur. Les bossettes des étamines sont petites & arrondies. Le germe du pistil est quarré & situé entre le calice & la fleur ; le stile est fort court & fort menu ; le stigma est obtus ; le fruit est une capsule contenant deux loges remplies de fort petites graines. Linn. *gen. plant. p. 46.* (*D. J.*)

SANHÉDRIN, (*Critiq. sacrée.*) mot qui vient du grec *synédrion*, assemblée ; c'étoit un tribunal chez les Hébreux, dont on fait remonter l'institution jusqu'à Moïse, qui, par l'avis de Jethro son beau-pere, choisit soixante & dix des anciens d'Israël, pour lui aider à porter le poids du gouvernement, Nombre *ij. 16.* On élisoit les membres de ce conseil dans chaque tribu. Le chef s'appelloit *hanasée*, président ; le second *ab*, pere du conseil ; & le troisieme *hacam*, sage ; mais il y avoit encore chez les Juifs d'autres cours de justice subalterne, qu'on appelloit *sanhédrins.*

Pour donner au lecteur une idée de ces divers tribunaux tels qu'ils étoient quelque tems avant Jesus-Christ, il faut savoir que Gabinius ayant rétabli Hircan dans la souveraine sacrificature, fit de grands changemens dans le gouvernement civil, car il le rendit aristocratique de monarchique qu'il étoit. Jusques-là le prince avoit gouverné la nation par le ministere de deux especes de conseils ou cours de justice ; l'une de vingt-trois personnes, appellés le *petit sanhédrin* ; & l'autre de soixante-douze, qui étoit le *grand sanhédrin.* De la premiere espece, il y en avoit un dans chaque ville : Jérusalem seulement, à cause de sa grandeur & de la quantité d'affaires qui y survenoient, en avoit deux, qui se tenoient en deux salles séparées.

Quant au grand-*sanhédrin*, il n'y en avoit qu'un pour toute la nation ; il tenoit ses assemblées dans le temple, & les y avoit toujours tenues jusqu'alors. Les petits *sanhédrins* prenoient connoissance de toutes les affaires qui regardoient la justice pour la ville, & le territoire dans lequel ils se tenoient. Le grand-*Sanhédrin* présidoit sur les affaires de la nation en général, recevoit les appels des cours inférieures, interpretoit les lois, & de tems en tems faisoit de nouveaux reglemens pour les mieux faire exécuter. Gabinius cassa tous ces tribunaux, & à leur place introduisit cinq différentes cours ou *sanhédrins*, dont chacune étoit indépendante des autres & souveraine dans son ressort. La premiere fut mise à Jérusalem ; la seconde, à Jéricho ; la troisieme, à Gadara ; la quatrieme, à Amathus ; & la cinquieme à Séphoris. Tout le pays fut partagé en cinq provinces ou départemens, & chaque province obligée de s'adresser pour la justice à une des cours qu'il venoit établir, c'est-à-dire à celle qu'il lui avoit assignée, & les affaires s'y terminoient sans appel.

La tyrannie d'Alexandre Jannée avoit dégoûté les Juifs du gouvernement monarchique. Ils s'étoient adressé à Pompée pour le faire abolir, quand il entra dans la discussion du démêlé des deux freres à Damas. Ce fut pour les contenter qu'il ôta le diadème & le nom de roi à Hircan, en lui rendant pourtant la souveraineté sous un autre nom, car il lui laissa toute la puissance ; mais dans cette rencontre ils obtinrent de Gabinius de lui en ôter le pouvoir, comme l'autre lui en avoit ôté le nom ; & il le fit par le changement dont je viens de parler. En effet, son reglement transportoit tout le gouvernement des mains du prince entre celles des grands qui entroient dans ces cinq cours souveraines ; la monarchie se trouvoit par-là changée en aristocratie. Dans la suite Jules César, en passant par la Syrie, redonna la souveraineté à Hircan, & remit les choses sur l'ancien pié.

Hérode étant monté sur le trône trente-sept ans avant Jesus-Christ, versa le sang de ceux de la faction qui lui étoit opposée, dont il avoit le plus à craindre le crédit & l'activité. Tous les membres du grand-*sanhédrin* se trouverent de ce nombre, à la réserve de Pollion & de Saméas, que Josephe appelle *Hillel* & *Shammai* ; & de tous leurs docteurs de la misna, ce sont ceux dont il est le plus parlé. Les descendans d'Hillel furent présidens du *sanhédrin* pendant dix générations. Siméon son fils est celui qui prit l'enfant Jesus entre ses bras, quand on le présenta à Dieu dans le temple, & qui prononça le *Nunc dimittus* en le voyant. Luc

ij. Gamaliel, fils de Siméon, préſidoit au *ſanhédrin*, quand S. Pierre & les autres apôtres y comparurent, *Actes, v. 34.* C'eſt auſſi le maître aux piés de qui S. Paul fut élevé dans la ſecte & dans la juſtice des phariſiens, *Actes, xxij. 3.* Il vécut juſqu'en l'an 18 avant la deſtruction de Jéruſalem, & ſon fils qui lui ſuccéda périt au ſac de cette ville par les Romains.

Il me reſte à dire un mot d'une troiſieme eſpece de *ſanhédrin* établi par les Juifs, auquel les viciſſitudes dont nous avons parlé ne toucherent point, & qui ſe ſoutint toujours la même. C'étoit la *cour de trois* qui décidoit tous les différends entre particuliers, concernant des marchés, des ventes, des contrats & autres pareilles affaires. Dans tous ces cas-là, une des parties choiſiſſoit un arbitre pour juge; l'autre en choiſiſſoit un ſecond; & ces deux arbitres convenoient d'un troiſieme. Ces trois perſonnes enſemble faiſoient une *cour* qui, après avoir entendu les parties, décidoit en dernier reſſort.

Ces généralités peuvent ſuffire pour ſe faire quelque idée des *ſanhédrins* des anciens Juifs; mais les lecteurs plus curieux en trouveront des détails circonſtanciés dans la Miſhna, dans la Gémare, dans Maimonides, dans Selden, Lightfoot, Cock, & quelques autres qui ont traité ce ſujet à fond. (*D. J.*)

SANJAK *ou* SANGIAK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'étoit anciennement chez les Turcs le titre qu'ils donnoient à tous les gouverneurs; aujourd'hui ils ſont inférieurs aux bachas & beglerbegs, & ne ſont que des intendans ou directeurs des provinces, qui ont droit de faire porter devant eux un étendard appellé *ſanjak*, ſans queue de cheval.

SANICLE, ſ. f. *ſanicula*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, repliés ordinairement vers le centre de la fleur, & ſoutenus par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences; elles ſont convexes d'un coté, hériſſées de pointes, & plates de l'autre. Pluſieurs de ces fleurs ſont ſtériles & ne rapportent aucun fruit. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SANICLE, (*Mat. méd.*) *ſanicle* commune ou mâle. Cette plante eſt généralement regardée comme un vulnéraire éprouvé. La haute opinion qu'en a le peuple eſt conſignée dans ce proverbe en rime: *Qui a la bugle & la* ſanicle (que les Pariſiens prononcent *ſanique*), *fait aux Chirurgiens la nique.*

Les feuilles de cette plante ſont très-communément employées dans les apozemes, les bouillons, les tiſanes deſtinées au traitement de toutes les eſpeces d'hémorrhagie, des chûtes, des coups, *&c.* contre les cours de ventre, la dyſſenterie, *&c.* le ſuc exprimé de ſes feuilles eſt auſſi employé dans le même cas. On emploie tous ces remedes ſous forme de gargariſme dans les maux de gorge qui dépendent de relâchement; on emploie auſſi le ſuc & la décoction ſous forme d'injection ou de lotion dans le panſement des plaies; l'infuſion théïforme des feuilles de *ſanicle* eſt auſſi uſitée pour l'uſage intérieur, mais cette infuſion ne pouvant être que très-légerement chargée du principe médicamenteux de la plante, doit être regardée comme un remede très-foible.

On conſerve dans les boutiques une eau diſtillée de *ſanicle*, qu'on regarde aſſez communément comme empreinte des principes vulnéraires aſtringens de la plante; mais ces principes ne ſont point volatils, & l'eau de *ſanicle* n'eſt certainement point aſtringente. Nous avons obſervé ailleurs la même choſe en parlant de l'eau de plantain & de celle de renouée, *&c. Voyez ces articles.*

Les feuilles de *ſanicle* entrent dans l'eau vulnéraire, le baume vulnéraire & le baume oppodeltoch, & ſon ſuc dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

SANIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, qui ſignifie la matiere claire & ſereuſe qui coule des plaies & des ulceres: les Grecs l'appellent *ichor.*

Elle differe du pus qui eſt plus épais, & plus blanc. *Voyez* PUS.

La ſuppuration des plaies des aponévroſes, des ligamens, des articulations, eſt toujours ſanieuſe: les ulceres de ces parties ne doivent pas être traités par des remedes gras & onctueux, mais avec des baumes qui s'oppoſent à la pourriture. *Voyez* PLAIES DES NERFS, DES TENDONS, DES APONEVROSES & *autres parties exangnines.* (*Y*)

SANJENÉ-LAHÉ, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont le bois a l'odeur du cumin. Son écorce reſſemble à celle du ſureau & eſt très-aromatique; on dit qu'elle eſt un remede dans les brûlures.

SANIEUX, adj. qui eſt chargé de ſanie. *Voyez* SANIE.

SANINDO, (*Géog. mod.*) c'eſt le nom d'une des ſept grandes contrées de l'empire du Japon. *Sanindo* ſignifie la *contrée montagneuſe du Nord*, ou la *contrée froide.* Elles comprend huit provinces qui ſont, Tanba, Tango, Taſima, Imaba Fooki, Idſumo, Iwami, & Oki. Tout le revenu annuel de ces huit provinces, monte à 123 mankokfs. (*D. J.*)

SANJODO, (*Géog. mod.*) une des ſept grandes contrées de l'empire du Japon. Le mot *ſanjodo*, veut dire la *contrée montagneuſe méridionale*, ou la *contrée chaude.* Elle renferme huit provinces, qui ſont Farima, Mimaſaki, Bidſen, Bitsju, Bingo, Aki, Suwo & Nagata. Leur revenu annuel monte en total à 270 mankokfs. (*D. J.*)

SANIS, ſ. m. (*Hiſt. grecq.*) σανίς; genre de punition chez les Grecs, qui conſiſtoit à attacher un malfaiteur à un poteau, & à le laiſſer dans cet état plus ou moins long-tems ſuivant ſon crime. Potter. *Archæol. Græc. t. I. p. 131.* (*D. J.*)

SANITIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville des Alpes maritimes, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j*, qui étend ſon Italie juſques-là. C'eſt à préſent la ville de Sénez: les habitans de ce canton ſont nommés par Pline *Sanagenſes*, & la ville même eſt appellée *Sanicienſium civitas*, dans la notice des provinces. (*D. J.*)

SANKIRA, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante du Japon, dont la racine fameuſe par ſes vertus, eſt groſſe, dure, noueuſe, inégale, garnie de longues fibres, rouge ou noire en-dehors, blanc au-dedans, & d'un goût fade. Cette plante, quand elle ne trouve rien qui la ſoutienne, ne s'éleve que d'une ou deux coudées; mais lorſqu'elle rencontre des buiſſons, elle devient beaucoup plus haute. Ses branches ſont ligneuſes, de la groſſeur d'un tuyau d'orge, d'un rouge brun près de terre, garnies de nœuds de deux en deux pouces, & changeant de direction après chaque nœud, d'où ſortent deux tendrons ſemblables à ceux de la vigne, par leſquels la plante s'attache à tout ce quelle rencontre. Les feuilles, qui n'ont preſque point de pédicules, ſont rondes, terminées par une pointe courte, de trois pouces de diametre, minces, ſans découpures, & d'un verd clair des deux côtés. Sur un pédicule très-mince, long d'un pouce, ſont diſpoſées en ombelle, environ dix petites fleurs, de couleur jaunâtre, de la groſſeur d'un grain de coriande, à ſix pétales & ſix étamines, dont la pointe eſt d'un blanc qui tire ſur le jaune. Le ſommet du piſtil qui occupe le milieu de la fleur, eſt couleur de verd de mer. Après la fleur, il vient un fruit, qui a peu de chair, & qui reſſemble à la ceriſe par ſa figure, ſa groſſeur & ſa couleur; mais il eſt ſec, farineux, & d'un goût auſtere. Les ſemences ſont au nombre de quatre, cinq ou ſix, de la groſſeur d'une lentille, en forme de croiſſant; noirâtres en-dehors lorſqu'elles ſont ſeches, blanches en-dedans, d'une ſubſtance

substance très-dure. Cette plante croît abondamment parmi les ronces & les fougeres.

SANKITS, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un petit *chamæ-cerasus*, à feuille de cerisier sauvage du Japon, lesquelles sont disposées en rond. Ses fleurs sont pentapétales, & ressemblent à celles du muguet; son fruit est un peu rouge, plus gros qu'un pois, d'un goût doux & styptique, avec un noyeau blanc, dur & transparent.

SANNE, LA (*Géog. mod.*) ou la *Seine*, petite riviere de France, en Normandie, au pays de Caux. Elle a sa source à six lieues de Rouen, & se jette dans la mer à une lieue de Dieppe, & à six de son origine. (*D. J.*)

SANNES, *terme du jeu de Trictac*, qui signifie deux fois six, que les dés amenent d'un même coup.

SANNI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Asie, assez près de la petite Arménie. Strabon, *l. XII*, dit, au-dessus de Trébizonde & de Pharnacie, sont les Tibaréniens, les Chaldéens & les *Sanni*, qu'on appelloit autrefois *Macrones*, & la petite Arménie.

2. Les *Sanni Heniochi*, sont un autre peuple différent dans la Cochilde. Pline, *l. VI*, *c. iv & v*, en fait mention, & les distingue des Heniochi proprement dits. (*D. J.*)

SANOCK, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Russie, vers les montagnes, sur la riviere de San. (*D. J.*)

SAN-SA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau du Japon, dont le tronc est court, & l'écorce d'un verd brun. Ses feuilles ressemblent à celle du cerisier; de leurs aisselles, il naît en automne, un ou deux boutons écailleux, de la grosseur d'une balle de fusil, qui venant à s'ouvrir, font éclore une fleur à six ou sept grands pétales rouges, en forme de rose de la Chine; une espece de couronne, qui sort du fond de la fleur, produit plus de cent étamines d'un blanc incarnat, courtes & divisées en deux, avec des pointes jaunes. Cette plante a un grand nombre de variétés dans la couleur & dans la forme double ou simple de ses fleurs, qui lui font donner des noms différens. Celle qu'on nomme *sasanqua*, produit un fruit de la grosseur d'une pistache. Ses feuilles préparées se mêlent avec celles du thé, pour en rendre l'odeur plus agréable; & leur décoction sert aux femmes pour se laver les cheveux.

SANSCRIT *ou* SAMSKRET, s. m. (*Hist mod.*) c'est le nom qu'on donne parmi les idolâtres de l'Indostan à une langue fort ancienne, qui n'est connue que des bramines ou prêtres, & dans laquelle est écrit le *vedam*, qui contient les dogmes de la religion des Indiens. *Voyez* VEDAM. Cette langue sacrée se trouve ainsi nommée *Hanscrit* & *Samskrotam*; il n'y a que la tribu des prêtres & celle des kutteris ou nobles à qui il soit permis de l'apprendre.

SANSJU, (*Géog. mod.*) une des cinq provinces impériales du Japon dans l'île de Nipon. C'est un pays fort étendu, très-fertile, & qu'on divise en huit districts. Sa longueur du sud au nord, est de cent milles du Japon. Il contient plusieurs bonnes villes, & autres places considérables. (*D. J.*)

SANSONNET, *Voyez* ETOURNEAU.

SANS-PAIS, adj. (*Anal.*) *Voyez* AZYGOS.

SANS-PRENDRE, s. m. *terme d'hombre*, *de quadrille*, *de médiateur*, *de tri.* Il se dit lorsqu'on fait jouer sans écarter. *Voyez ces jeux à leurs articles.*

SANT, (*Géog. mod.*) les Espagnols & les Italiens disent *santo* au masculin, & *santa* au féminin, lorsqu'il s'agit de joindre ce nom adjectif à un nom propre géographique; alors ils retranchent l'*o* devant une voyelle, & devant une consonne; les Italiens écrivent simplement *san*, en retranchant le *t*, aussi bien que l'*o*, parce qu'en effet il ne se prononce point, pour éviter la dureté de la prononciation. Rien n'est plus commun que *san*, *santo*, & *santa*, devant des noms géographiques de lieux, de villes, de rivieres, d'îles, de montagnes, *&c.* mais comme tous ces noms chargeroient extrêmement la lettre *s*, dans un Dictionnaire qui n'est pas destiné à la seule géographie, nous en renvoyons tous les articles sous les mots propres, peu curieux de l'épithete ridicule *saint*, *sainte*, *san*, *sancto*, & *sancta*. (*D. J.*)

SANTA, s. m. (*Monnoie de compte.*) On appelle ainsi à Bantam, & dans toute l'île de Java, aussi-bien que dans quelques îles voisines, un certain nombre de *caxas*, petite monnoie du pays, enfilés ensemble avec un cordon de paille. (*D. J.*)

SANTAL, s. m. (*Botan. exot.*) bois des Indes orientales, dont nous connoissons trois especes: le jaune ou le citrin, le blanc, & le rouge.

Le *santal* citrin, *santalum citrinum* J. B. est un bois pesant, solide, ayant des fibres droites; ce qui fait qu'on peut le fendre aisément en de petites planches, d'un roux pâle ou jaunâtre, tirant sur le citrin, d'un goût aromatique un peu amer, d'une acrimonie qui remplit toute la bouche, mais cependant qui n'est pas désagréable, d'une bonne odeur qui approche un peu de celle du musc & des roses.

Le *santal* blanc, *santalum odoratum candidum*, Cæsalp. différe du citrin par sa couleur qui est plus pâle, & par son odeur qui est plus foible: au reste sa substance est la même, aussi-bien que sa tissure.

Garzias avoue qu'il y a une si grande affinité entre les arbres du *santal* citrin, & du *santal* blanc, que l'on a bien de la peine à les distinguer l'un de l'autre, & qu'il n'y a que les habitans qui les vendent aux marchands, qui sachent en faire la différence; mais le savant botaniste P. Herman nous assure que l'un & l'autre viennent du même arbre, que l'écorce, ou l'aubier s'appelle *santal blanc*, & que la moëlle ou la substance intérieure, séparée de l'écorce & de l'aubier, est le *santal citrin.*

Cet arbre qui s'appelle *sarcanda* dans le pays, s'éleve à la hauteur d'un noyer; ses feuilles sont ailées, vertes, imitant celles du lentisque; ses fleurs sont d'un bleu noirâtre, ses fruits ou ses baies sont de la grosseur d'une cerise, elles sont vertes d'abord, ensuite elles noircissent en murissant; elles sont insipides & tombent aisément. Il y a certains oiseaux, dit Bontius, presque semblables aux grives, qui mangent ces fruits avec avidité, & qui les rendant ensuite avec leurs excrémens, sément les montagnes ou les champs de nouveaux arbres. Le *santal* vient dans les Indes orientales, & sur tout dans le royaume de Siam, & dans les îles de Timor & de Solor; le même Bontius raconte que l'odeur de ces arbres nouvellement coupés, répand je ne sai quoi de pestilentiel, qui est très-ennemi du cerveau.

Le *santal* rouge, *santalum rubrum*, C. B. P. est un bois solide, compacte, pesant, dont les fibres sont tantôt droites, tantôt ondées; le bois du milieu de l'arbre, dont on apporte de grands morceaux séparés de l'écorce & de la superficie ligneuse, est à l'extérieur d'un rouge brun, & presque noir, & intérieurement d'un rouge foncé; il a un goût légérement astringent & acide, mais aucune odeur manifeste; l'arbre du *santal* rouge, s'appelle *pantaga*; il est siliqueux, & croît dans le Coromandel.

On substitue quelquefois au *santal* citrin, un certain bois compacte, pesant, résineux, de couleur d'un roux pâle ou jaunâtre, d'une odeur pénétrante, qui approche de l'odeur du citron, & que l'on appelle communément *bois de citron*, *bois de coco*, *bois de jasmin.* L'arbre dont on tire ce bois, est le *nerium arboreum altissimum*, *folio angusto*, *flore albo*, de Sloane, Cat. plant. jus. jam. *nerium americanum lactescens*, *longissimo folio*, *flore albo*, *odoratissimo*, H. Beaumont. Quoique cet arbre approche un peu du

fantal citrin pour la couleur, il en differe cependant beaucoup, par l'odeur, par les fibres qui font courtes & inégales, & par la fubftance réfineufe dont il eft rempli, par le moyen de laquelle il s'enflamme aifément, & s'éteint difficilement.

On trouve auffi fréquemment chez les droguiftes, deux bois rouges qu'on donne pour du *fantal* rouge. Ces deux bois viennent des Indes, & de l'Amérique. L'un s'appelle *lignum brafiliano fimile, feu lignum fapou, lanis tingendis percommodum.* C. B. P. L'autre fe nomme *Brafilium lignum*, J. B. *Erythroxylum brafilianum, fpinofum, foliis acaciæ*, Parad. Bat. Prod. mais il eft facile de diftinguer le *fantal* rouge de ces deux bois, foit par l'odeur, foit par le goût: car le *fantal* rouge eft de couleur de fang obfcur, & un peu auftere au goût, & le bois du Brefil eft d'une couleur rouge, entremêlée d'un peu de jaune, & d'un goût douçâtre.

Il eft vraiffemblable que les anciens Grecs & Latins n'ont pas connu les différentes fortes de *fantaux*. Les Arabes font les premiers qui en faffent expreffément mention, fous le nom de *fandal*. Les nouveaux Grecs, qui ont marché fur les traces des Arabes, en ont auffi parlé; cependant Saumaife, dans les exercitations fur Pline, croit que les bois appellés *ligna fagalina*, dont fait mention l'auteur du voyage autour du monde, dans le livre qui a pour titre *periplus*, font les *fantaux*, & que par conféquent ils n'ont pas été inconnus aux Grecs. Le profond filence que Diofcoride & Galien gardent fur ces bois, dont ils ne difent pas un mot, fuffit pour détruire l'opinion de Saumaize.

Les *fantaux* contiennent un fel effentiel, acide, une huile épaiffe, plus pefante que l'eau, & une petite portion de fel volatil avec beaucoup de terre. L'huile que contient le *fantal* citrin, eft plus fubtile & plus abondante; elle eft moins fubtile dans le *fantal* blanc, & plus épaiffe encore dans le *fantal* rouge. On attribue aux *fantaux* la vertu incifive, atténuante & aftringente; on en prépare la décoction comme celle du gayac, & on la donne de la même maniere. (*D. J.*)

SANTALUM, f. m. (*Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres dans le fyftème de Linnæus. Le calice particulier de la fleur eft pofé fur le germe du piftil, & fe partage en quatre quartiers; la fleur eft monopétale, en cloche, dont la bordure eft fendue en cinq fegmens aigus; les étamines font au nombre de huit filets, alternativement plus courts les uns que les autres, & pofés fur la partie fupérieure du tuyau de la fleur; le germe du piftil eft turbiné, le ftyle eft de la longueur des étamines, le ftigma eft fimple, le fruit eft une baye. Linnæi, *gen. plant. p. 164.* (*D. J.*)

SANTAREN, (*Géog. mod.*) nom corrompu de S. Irenée, dont la fête fe célebre le 20 Octobre; ville de Portugal dans l'Eftramadure, fur une montagne près du Tage, à 8 lieues au midi de Leiria, à 9 au fud-oueft de Tomar, & à 15 au nord-eft de Lisbonne. Cette ville eft très-ancienne, on la connoit fous le nom de *Scalobis* & de *præfidium Julium;* elle contient aujourd'hui environ trois mille habitans, divifés en douze paroiffes; fon terroir eft d'une fertilité admirable en froment, en vin, & en olives. Dom Alphonfe Henriquez prit cette ville fur les Maures, en 1147, & lui accorda de grands privileges, confirmés par Alphonfe III. en 1254. *Long. 6. 4. lat. 39. 11.*

Sauza, (Louis de) chevalier de Malte, étoit natif de *Santaren.* Il a écrit l'hiftoire de S. Dominique en portugais; mais il eût bien mieux fait de donner celle de l'ordre de Malte. Il eft mort en 1632. (*D. J.*)

SANTÉ, f. f. (*Œcon. anim.*) ὑγιεια, *hygieia, fanitas, valetudo.* C'eft l'état le plus parfait de la vie; l'on peut par conféquent le définir; l'accord naturel, la difpofition convenable des parties du corps vivant, d'où s'enfuit que l'exercice de toutes fes fonctions fe fait, ou peut fe faire d'une maniere durable, avec la facilité, la liberté, & dans toute l'étendue dont eft fufceptible chacun de fes organes, felon fa deftination, & relativement à la fituation actuelle, aux différens befoins, à l'âge, au fexe, au tempérament de l'individu qui eft dans cette difpofition, & au climat dans lequel il vit. *Voyez* VIE, FONCTION, AGE, SEXE, TEMPÉRAMENT, CLIMAT.

Il réfulte de cette idée circonftanciée de la *fanté*, que quiconque eft dans cet état, jouit par conféquent de la vie; mais que l'on peut vivre fans être en fanté; ainfi l'idée de ce dernier état en particulier, eft plus étendue, renferme plus de conditions que celui de la vie en général.

En effet, 1°. il fuffit, pour l'exiftence de la vie, que le corps animé foit fufceptible d'un petit nombre de fonctions, mais fur-tout que le mouvement du cœur & de la refpiration fe faffe fans une interruption confidérable; au lieu que l'état de *fanté* fuppofe abfolument l'exercice ou l'intégrité des facultés pour toutes les fonctions. 2°. Il ne faut, pour que la vie fe foutienne par l'exercice des fonctions indifpenfables pour cet état, que la continuation de cet exercice, quelqu'imparfaitement qu'il puiffe fe faire, & même feulement par rapport au mouvement du cœur, quelque peu que ce puiffe être, fans celui de la refpiration: au-lieu que pour une *fanté* bien établie, non-feulement il faut que toutes les fonctions vitales s'exercent, & que l'exercice des autres fe faffe, ou puiffe fe faire conftamment, refpectivement à l'utilité dont elles font dans l'économie animale; mais encore, que l'exercice s'en faffe de la maniere la plus parfaite dont l'individu foit fufceptible de fa nature.

Il s'enfuit donc que quoique la *fanté* exige l'exercice de toutes les fonctions, il fuffit que celles d'où dépend la vie, fe foutiennent inceffamment & dans toute la perfection poffible; il n'eft pas néceffaire que les autres fe faffent continuellement ni toutes à la fois, il fuffit qu'elles puiffent fe faire convenablement à chaque organe, lorfque la difpofition, les befoins de la machine animale, ou la volonté l'exigent, & que cette faculté foit commune à tous les organes fans exception, parce que la perfection eft le complément de toutes les conditions.

Ainfi, parmi les actions du corps humain, il en eft qui ont lieu néceffairement dans tous les tems de la vie, pour qu'elle fe conferve; tel eft l'exercice des principaux organes de la circulation du fang, même dans le fœtus; de ceux de la refpiration après la naiffance: l'action des premiers doit fe répéter chaque feconde d'heure environ; celle des autres doit avoir lieu plufieurs fois dans une minute: il eft des organes qui ne font en action que pendant un certain tems, dans l'efpace d'un jour naturel, comme ceux de la digeftion, des mouvemens des membres, de l'exercice de l'efprit; enforte que le fommeil fuccede à la veille, comme le repos au travail, la nuit au jour; d'autres organes ont des fonctions réglées pour tous les mois, comme ceux qui fervent à l'évacuation périodique des femmes: il eft des fonctions qui font particulieres à chacun des fexes, comme aux hommes d'engendrer, aux femmes de concevoir, & ces fonctions ne peuvent avoir lieu qu'à un certain âge, & n'ont qu'un exercice limité; elles regardent les adultes, non pas les enfans, ni communément les vieillards, fur-tout par rapport aux femmes.

Ainfi on ne peut pas regarder comme en *fanté*, quiconque ne peut pas exercer les fonctions convenables à fon fexe, à fon âge, & à la circonftance; tels font les eunuques, les mutilés en tout genre; de même que c'eft auffi contraire à l'idée de la *fanté*

d'exercer des fonctions qui ne conviennent pas, qui sont déplacées, comme si une femme décrépite est encore sujette à l'évacuation menstruale, ou le redevient, ou si quelqu'un est porté au sommeil extraordinairement hors le tems qui lui est destiné; par conséquent, la même fonction, qui étant exercée convenablement, est un effet de la bonne *santé*, devient un signe, un symptome de maladie, lorsqu'elle se fait à contretems.

La perfection de la *santé* ne suppose donc pas une même maniere d'être, dans les différens individus qui en jouissent; l'exercice des fonctions dans chaque sujet, a quelque chose de commun, à la vérité, pour chaque action en particulier, mais il est susceptible aussi de bien des différences, non-seulement par rapport à l'âge, au sexe, au tempérament, comme on vient de le dire; mais encore par rapport aux sujets de même âge, de même sexe, de même tempérament, selon les différentes situations, les différentes circonstances où ils se trouvent; ainsi chacun a sa maniere de manger, de digérer, quoique chacun ait les mêmes organes pour ces fonctions.

La *santé* ne consiste donc pas dans un point précis de perfection commune à tous les sujets, dans l'exercice de toutes leurs fonctions; mais elle admet une sorte de latitude d'extension, qui renferme un nombre très-considérable & indéterminé de combinaisons, qui établissent bien des varietés dans la maniere d'être en bonne *santé*, comprises entre l'état robuste de l'athlete le plus éloigné de celui de maladie, & l'état qui approche le plus de la disposition où la *santé* cesse par la lésion de quelque fonction.

Il suit de-là qu'il n'existe point d'état de *santé* qui puisse convenir à tout le monde; chacun a sa maniere de se bien porter, parce que cet état dépend d'une certaine proportion dans les solides & les fluides, dans leurs actions & leurs mouvemens, qui est propre à chaque individu. Comme l'on ne peut pas trouver deux visages parfaitement semblables, dit à ce sujet Boerhaave, *instit. med. semeiot. comment.* §. *889.* de même il y a toujours des différences entre le cœur, le poumon d'un homme, & le cœur, le poumon d'un autre homme.

Que l'on se représente deux personnes en parfaite *santé*, si l'on essaie de faire passer les humeurs, c'est-à-dire la masse du sang de l'un de ces sujets, dans le corps de l'autre, & réciproquement, même sans leur faire éprouver aucune altération, comme par le moyen de la transfusion, si fameuse dans le siecle dernier, ils seront sur le champ tous les deux malades, dès que chacun d'eux sera dans le cas d'avoir dans ses vaisseaux, du fluide qui lui est étranger; mais si l'on pouvoit tout de suite rendre à chacun ce qui lui appartient, sans aucun changement, ils recouvreroient chacun la *santé* dont ils jouissoient avant l'échange.

C'est le concours des qualités dans les organes & les humeurs propres à chaque individu, qui rend cet échange impraticable (*Voyez* TRANSFUSION); c'est cette proportion particuliere entre les parties dans chaque sujet, qui constitue ce que les anciens entendoient pas *idiosyncrasie*, & ce que nous appellons *tempérament* (*Voyez* IDIOSYNCRASIE, TEMPÉRAMENT), qui fait que l'exercice des fonctions d'un homme differe sensiblement de ce qui se passe au même égard dans un autre homme, quoiqu'ils soient tous les deux dans un état de *santé* bien décidée.

Les mêmes organes operent cependant dans l'un & dans l'autre le changement des matieres destinées à la nourriture, en humeurs d'une nature propre à cet effet. Cependant des mêmes alimens il ne résulte pas des humeurs absolument semblables, lorsqu'ils sont travaillés & digérés dans deux corps différens.

Tel homme vit de plantes & de fruits avec de l'eau, & se porte bien; tel autre se nourrit de viande & de toutes sortes d'autres alimens, avec des liqueurs spiritueuses, & se porte bien aussi: donnez à celui-ci qui est habitué à son genre de vie des végétaux pour toute nourriture, il deviendra bientôt malade; comme celui qui est accoutumé à vivre frugalement, s'il passe à l'usage de tous les genres d'alimens qui constituent ce qu'on appelle *la bonne-chere.*

Ainsi on ne peut dire en général d'aucune espece de nourriture, qu'elle convient pour la *santé* préférablement à toute autre, parce que chacun a une façon de vivre, de se nourrir qui lui est propre, & qui differe plus ou moins de celle d'un autre. *Voyez* RÉGIME.

La différence des constitutions des tempéramens, n'empêche pas cependant qu'il n'y ait des signes généraux auxquels on peut connoître une bonne *santé*, parce que dans l'économie animale la variété des moyens ne laisse pas de produire des effets qui paroissent semblables, dont la différence réelle n'est pas assez caractérisée pour se rendre sensible: c'est le résultat de plusieurs effets dont les modifications ne sont pas susceptibles d'être apperçues, d'être saisies, qui forment ces signes visibles, par le moyen desquels on ne peut & on ne fait que juger en gros de l'état des choses.

Ainsi c'est par la facilité avec laquelle l'on sent que se fait l'exercice des fonctions du corps & de l'ame; par la satisfaction que l'on a de son existence physique & morale; par la convenance & la constance de cet exercice; par le témoignage que l'on rend de ce sentiment, & le rapport de ces effets, que l'on peut faire connoître que l'on jouit d'une vie aussi saine, aussi parfaite qu'il est possible. Les trois premieres de ces conditions sont aisées à établir, par l'examen de l'état actuel dans lequel on se trouve; mais il n'en est pas de même de la derniere, qui ne peut être que préssentie pour l'avenir, à en juger par le passé; en tant que l'on connoît la bonne disposition du sujet, & la force de son tempérament, qui le rend propre à résister aux fatigues, aux injures de l'air, à la faim, à la soif, par conséquent aux differentes causes qui peuvent altérer, détruire la *santé*: d'où l'on peut inférer que puisque dans ce sujet les choses non-naturelles tendent constamment à devenir & deviennent naturelles, c'est-à-dire que l'usage des choses dont l'influence est inévitable ou nécessaire, ne cesse de tourner au profit de la *santé*, à l'avantage de l'individu, pour sa conservation, & pour celle des dispositions à contribuer à la propagation de l'espece; cet état se soutiendra long-tems.

Il suit de-là que les signes par lesquels on peut présager une vie saine & longue, sont aussi ordinairement les marques d'une *santé* actuelle bien solide, bien affermie. Les hommes d'une complexion maigre, mais charnue, sont le plus disposés à une bonne *santé*: les personnes qui avec assez d'embonpoint en apparence, sont d'un complexion délicate, ont des muscles grêles, peu compactes, perdent aisément, par de très-petites indispositions, cette apparence de *santé*, qui ne dépend que de la graisse qui se ramasse sous les tégumens. Dans cette disposition on est très-susceptible de maladie, ce qui forme une constitution très-éloignée d'être parfaite, lors même qu'elle semble accompagnée des signes de la *santé*.

La force de la faculté qui constitue la vie, c'est-à-dire de la nature, se dissipe chaque jour plus ou moins par l'exercice des fonctions; mais dans la *santé* la nourriture & le sommeil réparent cette perte par la formation & le nouvel approvisionnement qui se fait du fluide nerveux: la vie se soutient tant que la nature a des forces suffisantes pour surmonter les résistances de la machine animale, par conséquent celles qu'opposent au mouvement les solides & les fluides

qui la composent. Plus les forces sont supérieures aux résistances, avec une plus grande masse à mouvoir, plus les forces vitales sont considérables & propres au maintien de la *santé*; & au contraire à proportion qu'elles surpassent moins les résistances, avec une moindre masse à mouvoir, la *santé* est plus foible, plus délicate, plus sujette à se déranger.

Plus la nature a de forces, & moins elle en dépense, plus la *santé* est ferme & durable ; parce que la provision des forces est plus considérable. C'est de-là que dépend 1°. la facilité, l'agilité, la promptitude dans l'exercice des fonctions ; 2°. le contentement intime, la joie de l'ame, qui sont l'effet du sentiment qu'elle éprouve de la conscience qu'elle a de cette disposition, de cette faculté ; 3°. & l'ordre bien réglé, tranquille & durable des différentes actions de l'individu. Trois conditions qui sont essentiellement nécessaires pour le maintien de la bonne *santé*.

C'est un très-bon signe en sa faveur lorsque chaque jour à la même heure à-peu-près on se sent porté à satisfaire aux principaux besoins de la vie ; que l'on se sent de l'appétit pour manger & pour boire ; que l'on le satisfait convenablement ; que la digestion, ainsi que l'excrétion des matieres fécales & de l'urine ont aussi chacune leur tems réglé ; & que le sommeil revient à sa même heure environ, & dure de suite environ le même tems.

C'est aussi une marque de bon tempérament & d'une disposition certaine à une santé durable, lorsque l'on peut se livrer à un exercice assez fort, à un travail du corps assez considérable, sans qu'il se fasse de battement, de pulsation, de palpitation extraordinaire dans aucune partie du corps, sans que l'on ressente aucune douleur, qu'il se forme aucune tumeur, qu'il paroisse aucune rougeur sur la surface du corps. C'est une preuve que la distribution des humeurs se fait avec une égalité bien constante, même lorsqu'il se fait des mouvemens forcés qui pourroient la troubler.

Ceux qui ont beaucoup de vigueur dans les organes, qui sont d'une *santé* robuste, sont rarement des gens d'esprit ; & au contraire avec de l'esprit on n'a pas ordinairement une bonne *santé*, parce que l'exercice de l'esprit exige une grande mobilité dans le physique de l'entendement, dans le genre nerveux, laquelle contribue beaucoup à l'affoiblissement du corps, à établir une débilité dominante : au lieu que la roideur des fibres en général qui constitue la disposition à la force du corps, à la vigueur de la *santé*, s'étend à l'organisation du cerveau & des nerfs ; ce qui les rend moins propres à la vibratilité, qui est nécessaire pour l'exercice des sensations, des fonctions de l'esprit. On ne peut pas réunir dans ce monde toutes les conditions qui peuvent rendre heureux à tous égards : ainsi celui qui a la sagesse (c'est-à-dire le savoir) de Salomon, ne peut pas se promettre la longue vie de Mathusalem. On ne sait autre chose, dit Boerhaave, *instit. med.* §. *885*, de l'anglois fameux pour avoir poussé la vie beaucoup au-delà d'un siecle, sinon qu'il aimoit beaucoup le fromage, & qu'il commit un adultere ayant près de 100 ans. On n'a jamais parlé d'aucune production ni autre preuve de son esprit. M. de Fontenelle qui n'a fini sa carriere qu'au bout d'un siecle, quoiqu'il ait joué un grand rôle dans la république des Lettres, peut être regardé comme un phénomene d'autant plus rare en ce genre.

Les moyens propres à conserver la *santé*, consistent dans le bon usage des choses non-naturelles, que l'on doit observer pour cet effet le plus qu'il est possible, de la maniere prescrite dans les *articles* HYGIENE, NON-NATURELLES, *choses*, RÉGIME.

Pour ce qui regarde le rétablissement de la *santé*, c'est aussi au régime & au secours de l'art qu'il faut avoir recours, selon les indications qui se présentent. *Voyez* MÉDECINE, *Thérapeutique*, DIETE, RÉGIME, CURATION, TRAITEMENT, REMEDE, *Chirurgie*, MÉDICAMENT, *Pharmacie*, *Chimie*.

SANTÉ, (*Mythol. & Littérat.*) La *santé* a été personnifiée ou déifiée chez les anciens. Pausanias rapporte que son culte étoit commun dans la Grece : *Posita sunt deorum signa Hygiæ, quam filiam Æsculapii fuisse dicunt ; & Minervæ, cui itidem Hygiæ, id est sospitæ cognomentum.* La premiere étoit apparemment la *santé* du corps, & la seconde celle de l'esprit. Il dit ailleurs que dans le temple d'Amphyarus il y avoit un autel pour Jaso, pour Vénus, pour Panacée, pour la *Santé*, pour Minerve : Jaso vient de ἴασις, *guérison*. On la fait aussi fille d'Esculape. Pline remarque fort bien que le nom de *Panacée* promet la guérison de toutes les maladies. Les payens ne prétendirent révérer que la divinité qui donne ce qui conserve la *santé*.

Les Romains adoroient cette déité sur le mont Quirinal. Elle nous est représentée comme une dame romaine couronnée d'herbes médicinales, & tenant dans sa main droite un serpent. Elle étoit toute couverte des cheveux que les femmes se coupoient en son honneur.

Son temple, selon Publius-Victor, étoit dans le sixieme quartier de la ville de Rome ; mais Domitien après s'être tiré du péril qu'il avoit couru à l'avénement de Vitellius à Rome, fit élever un second temple à la déesse de la *santé*, avec cette inscription : *SALUTI Augusti.*

Il y a un médaillon de Marc-Aurele où l'on voit un sacrifice fait au dieu de la *santé* par Minerve, & devant elle paroît la Victoire, qui tient un panier plein de fruit. (*D. J.*)

SANTÉ, *pierre de*, (*Hist. nat. Minéralog.*) C'est ainsi qu'on nomme à Genève & en Savoie une espece de pyrite martiale très-dure, & susceptible d'un beau poli. On taille ces pyrites en facettes, comme le crystal, ou comme les pieres précieuses, & l'on en fait des bagues, des boucles, & d'autres ornemens.

La couleur de cette pierre ou pyrite, lorsqu'elle a été polie, est à-peu-près la même que celle de l'acier bien poli. On lui donne le nom de *pierre de santé*, d'après le préjugé où l'on est qu'elle change de couleur & devient pâle lorsque la *santé* de la personne qui la porte est sur le point de s'altérer. Cette pyrite est précisément de la même espece que celle que l'on appelle *pierre des incas*. Voyez *cet article*, & *Voyez* PYRITE.

SANTEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Cleves, au cercle de Westphalie, à demi-lieue du Rhin, à 2 mille au-dessous de Wesel, & à pareille distance de Gueldres, entre des montagnes. Cette ville, selon Cluvier, occupe la place de l'ancienne Vetera. *Long.* 24. 10. *lat.* 51. 36.

S. Norbert, fondateur des Prémontrés, naquit à *Santen* en 1082, d'une illustre maison. Il aima mieux prêcher de ville en ville que d'avoir des bénéfices. S. Bernard lui donna un vallon solitaire appellé *Prémontré*, où il fonda l'ordre des chanoines réguliers de ce nom. Il fut nommé en 1127 à l'archevéché de Magdebourg, & mourut dans cette ville en 1134. Le pape Gregoire XIII. le canonisa en 1582. (*D. J.*)

SANTEO, s. m. (*Botan.*) nom donné par le peuple de Guinée à une plante dont ils font grand cas pour les maladies des yeux ; ils se servent de ses feuilles qui sont noirâtres, de la grandeur & de la figure de celles du laurier. *Voyez les Transactions philosophiques*, n°. 202.

SANT-ERINI, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, que les anciens ont connue sous le nom de *Thera*. *Voyez* THERA.

Ceux qui nommerent autrefois cette île *Calliste*,

c'est-à-dire *très-belle*, ne la reconnoîtroient pas aujourd'hui. Elle n'est couverte que de pierre-ponce, ou pour mieux dire, cette île n'est qu'une carriere de pierre-ponce, où l'on peut la tailler par gros quartiers, comme on coupe les autres pierres dans leurs carrieres. Les côtes de l'île sont si affreuses qu'on ne sait de quel côté les aborder. Peut-être que ce sont les tremblemens de terre qui les ont rendues inaccessibles, elles ne l'étoient point autrefois.

Nous marquerons, au mot *Thera*, l'ancien état de cette île, & les changemens qu'elle a subis; il s'agit ici du moderne. Après la prise de Constantinople par les François & les Vénitiens, l'île de *Sant-Erini*, ou *Santorien*, comme disent les François, fut jointe au duché de Naxie, & dans la suite se rendit à Barberousse, sous Soliman II. Il n'est guere possible de savoir en quel tems elle prit le nom de *Sant-Erini*; mais il y a beaucoup d'apparence que ce nom lui est venu de sainte Irene, patrone de l'île. Cette sainte étoit de Thessalonique, & y subit le martyre en 304, sous le neuvieme consulat de Dioclétien.

Quoique le terrein de cette île soit sec & aride, les habitans cependant le rendent fructueux par leur travail & leur industrie; ils y recueillent beaucoup d'orge, de coton & du vin. Ce vin a la couleur de celui du Rhin, mais il est violent & plein d'esprit; c'est le principal commerce des habitans, ainsi que le coton dont ils font de belles toiles. Ils sont au nombre d'environ dix mille, presque tous Grecs, répandus dans cinq villages, & dans deux ou trois bourgs, dont le principal se nomme *Scaro* ou *Castro*. *Pyrgos* a le titre de ville, & est la plus jolie du pays, bâtie sur un tertre d'où l'on découvre les deux mers. Le pere Richard a donné la description de toute l'île & de ses écueils qui sont sortis du fond de la mer à diverses fois par des volcans: cette relation est curieuse.

L'île *Sant Erini* peut avoir 50 milles de tour. Elle est à deux lieues au nord de celle de Candie, & au sud-ouest de Namfio. *Longitude 44. 5. latit. 37. 30.* (*D. J.*)

SANTERNO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie; elle a sa source dans l'Apennin, en Toscane, au pays de Magello, se partage en deux branches au terroir d'Imola, & toutes deux portent leurs eaux dans le Pô. On prend cette riviere pour le *Vaternus* des anciens.

SANTERRE, LE, (*Géog. mod.*) *Sancteriensis pagus*, en latin de moyen âge; petit pays de France en Picardie, borné au nord par l'Artois, au midi par l'île de France, au levant par le Vermandois, & au couchant par l'Amiénois. Il a 20 lieues du midi au nord, & 10 du levant au couchant. Charles V. céda toutes les prétentions qu'il estimoit avoir sur ce pays à François I. par les traités de Cambrai & de Crépy. Il comprend les trois bailliages de Péronne, de Mondidier & de Roye. Péronne en est la capitale; son terroir est gras & assez fertile. (*D. J.*)

SANTIA, *ou* SANTA-AGATHA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au Piémont, à 14 milles de Verceil & à 20 d'Yvrées. François II. duc de Modene y est mort en 1658.

SANTICUM, (*Géog. anc.*) ancien lieu du Norique. Antonin le met sur la route d'Aquilée à Lorch, entre Larix & Virunum, à 27 mille pas de la premiere, & 30 mille pas de la seconde. Cluvier dit que c'est Saameck. Lazius *R. R. liv. XII. cap. iij.* prétend que les ruines de *Santicum* sont au lieu que les habitans nomment aujourd'hui *Altenbourg* & *Gradneck.* (*D. J.*)

SANTILLANE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Sanctæ Julianæ fanum* ou *oppidum*; petite ville d'Espagne, dans l'Asturie, dont une partie en prend le surnom d'*Asturie de Santillane*, à 5 lieues de S. Ander, proche la mer, avec titre de marquisat. On croit que c'est la *Concana* de Ptolomée, *liv. II. ch. vj. Long. 13. 4. latit. 43. 28.*

SANTOLINE, (*Botan.*) *voyez* GARDE-ROBE. Tournefort compte quatorze especes de ce genre de plante, dont on peut voir les caracteres au *mot* GARDE-ROBE; c'est le nom vulgaire de la *santoline*; les Anglois l'appellent *small southernwood*.

La plus commune espece est la *santolina foliis teretibus I. R. H. 460.* C'est une plante qui pousse comme un petit arbrisseau à la hauteur d'environ deux piés, des verges grêles, couvertes d'un léger duvet blanc. Ses feuilles sont crenélées, blanchâtres; ses rameaux ont chacun au sommet une fleur, qui est un bouquet de plusieurs fleurons jaunes, ramassés en boules, évasés en étoile, portés sur un embryon, séparés les uns des autres par des feuilles pliées en gouttiere, & soutenus par un calice écailleux: lorsque la fleur est passée, chaque embryon devient une graine un peu longue, rayée & de couleur obscure; toute la plante a une odeur forte, assez agréable, & un goût âcre tirant sur l'amer. On la cultive dans les jardins. (*D. J.*)

SANTOLINE, (*Mat. méd.*) *petit cyprès*, *garde-robe*, *aurone femelle*; on fait rarement usage de cette plante en médecine; c'est pourtant un tres-puissant fébrifuge capable de chasser les vers & les autres insectes par la seule odeur. C'est à cause de cette derniere propriété qu'on met ses feuilles parmi les étoffes de laine pour les préserver des teignes; & c'est cet usage qui lui a fait donner le nom de *garde-robe*.

On convient d'ailleurs assez généralement que la *santoline* possede les mêmes vertus que l'aurone mâle. *Voyez* AURONE. (*b*)

SANTOLINE, (*Hist. des drog. exot.*) poudre qu'on nomme encore *poudre aux vers*, *barbotine* & *sémentine*: on l'appelle dans les boutiques *santolina*, *sementina*, *semen contra vermes*. C'est une poudre grossiere, composée de petites têtes oblongues, écailleuses, d'un verd jaunâtre; d'un goût désagréable, amer, mêlé d'acrimonie, d'une odeur aromatique, dégoûtante, & qui cause des nausées. Cette poudre nous parvient avec de petites feuilles, de petits rejettons, ou de petites branches cannelées.

Quoiqu'elle soit d'usage, son origine nous est inconnue. On doute si c'est une graine, ou une capsule séminale; ou des germes de feuilles & de fleurs. On ignore quelle est la plante qui la porte, si c'est la zédoaire ou l'absynthe, ou une espece d'aurone, ou le petit cyprès; on est incertain si elle vient dans la Palestine, dans l'Egypte, dans la Perse, ou seulement dans le royaume de Boutan, à l'extrémité des Indes orientales. Rauwolf, qui a parcouru les pays orientaux, dit que c'est une espece d'absynthe, que les Arabes appellent *schelia*, qui croît auprès de Bethléem, & qui est semblable à notre absynthe; mais les feuilles que l'on trouve parmi cette graine, sont toutes différentes de celle de notre absynthe. De plus, il n'est pas vraissemblable que Prosper Alpin & Weslingius, qui ont recherché avec tant de soin les plantes d'Egypte, & qui ont demeuré l'un & l'autre quelques années dans ce pays, n'en eussent fait aucune mention; eux qui savoient mieux que personne qu'on étoit fort curieux en Europe de connoître l'origine de cette graine, auroient-ils oubliés de nous l'apprendre?

P. Herman croit que c'est une espece d'aurone qui se trouve dans la Perse, & dans quelques pays de l'Orient; il prétend que ce ne sont pas tant de vraies graines, que des enveloppes écailleuses de graines qui ne sont pas encore parfaites; Tavernier confirme le sentiment de ce savant botaniste, car il raconte que la *santoline* croît dans le royaume de Boutan, situé sur le bord septentrional du Mogol, d'où l'on

nous apporte aussi le musc & la rhubarbe avec cette graine. Il ajoute qu'elle croît encore dans la Caramanie, province septentrionale de la Perse, mais en si petite quantité qu'à peine suffit-elle pour l'usage des habitans du lieu ; enfin, il raconte que cette graine est emportée par le vent : les peuples du pays, ajoute-t-il, se sont mis dans la tête que cette graine se corrompt lorsqu'on la touche avec les doigts, de sorte que pour en avoir, ils portent des gants à leurs mains ; dans les prairies où cette plante abonde, sa graine étant mûre, ils agitent leurs vans de tous côtés pour en attraper les sommités qui en sont remplies, & qui s'en détachent par l'agitation de l'air. Il ne faut pas faire beaucoup de fond sur ce récit d'un voyageur qui ne parle que par oui-dire ; car aucun européen n'a pénétré dans ces contrées reculées de la Perse.

Au reste, l'ignorance où l'on est du pays natal de cette graine, n'empêche point que l'on ne l'emploie quelquefois contre les lombrics ; elle est utile dans cette maladie quand on la donne avec l'*aquila alba*, ou quelqu'autre préparation de mercure ; mais c'est qu'alors la vertu du remede dépend du mercure bien plus que de la *santoline :* aussi les bons médecins ne connoissent point de meilleurs vermifuges que les préparations mercurielles. (*D. J.*)

SANTOLINOIDE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *santolinoïdes* ; genre de plante qui ne differe de la santoline, qu'en ce que sa substance est herbacée, & que ses feuilles sont découpées en très-petites parties, comme celles de l'anthemis. *Nova plant gen. &c.* par M. Micheli.

SANTONES, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Gaule. César les met entre les Celtes, parce que de son tems l'Aquitaine étoit bornée par l'Océan, les Pyrenées & la Garonne ; mais sous Auguste, l'Aquitaine fut étendue jusqu'à la Loire : alors les *Santones* furent censés un peuple de l'Aquitaine. De-là vient la différente maniere de les placer dans la Celtique & dans l'Aquitaine. Leur pays est aujourd'hui la Saintonge. Les anciens ont dit *Santones* & *Santoni*. Pline, *liv. IV. ch. xix.* leur donne le nom de libres, *Santones liberi*. Ptolomée, *liv. II. ch. vij.* leur donne pour ville *Mediolanum*, aujourd'hui *Saintes*. L'auteur de la Pharsale, *liv. I. v. 422.* dit *Santonus* au singulier :

Gaudetque amoto Santonus *hoste.*

(*D. J.*)

SANTONS, s. m. (*Hist. mod.*) espece de religieux mahométans, vagabonds & libertins. On regarde les *santons* comme une secte d'épicuriens qui adoptent entre eux cette maxime, *aujourd'hui est à nous, demain est à lui, qui en jouira ?* Aussi prennent-ils pour se sauver une voie toute opposée à celle des autres religieux turcs, & ne se refusent aucun des plaisirs dont ils peuvent jouir. Ils passent leur vie dans les pélerinages de Jérusalem, de Bagdad, de Damas, du mont Carmel & autres lieux qu'ils ont en vénération, parce que leurs prétendus saints y sont enterrés. Mais dans ces courses ils ne manquent jamais de détrousser les voyageurs lorsqu'ils en trouvent l'occasion ; aussi craint-on leur rencontre, & ne leur permet-on pas d'approcher des caravanes, si ce n'est pour recevoir l'aumône.

La sainteté de quelques uns d'entr'eux consiste à faire les imbécilles & les extravagans afin d'attirer sur eux les yeux du peuple ; à regarder le monde fixement, à parler avec orgueil, & à quereller ceux qu'ils rencontrent. Presque tous marchent la tête & les jambes nues, le corps à moitié couvert d'une méchante peau de quelque bête sauvage, avec une ceinture de peau au-tour des reins, d'où pend une espece de gibeciere ; quelquefois au-lieu de ceinture, ils portent un serpent de cuivre que leurs docteurs leur donnent comme une marque de leur savoir ; ils portent à la main une espece de massue.

Les *santons* des Indes qui passent en Turquie pour le pélerinage de la Mecque & de Jérusalem, demandent l'aumône avec un certain ris méprisant. Ils marchent à pas lents ; le peu d'habillement qui les couvre est un tissu de pieces de toutes couleurs mal assorties & mal cousues.

Dandini, dans son voyage du Mont-Liban, prétend que le titre de *santon* est un nom générique & commun à plusieurs especes de religieux turcs, dont les uns s'astraignent par vœu à garder la continence, la pauvreté, *&c.* & d'autres menent une vie ordinaire. Il distingue encore les méditatifs, qu'on reconnoît aux plumes qu'ils portent sur la tête ; & les extatiques, qui portent des chaînes au cou & aux bras pour marquer la véhémence de l'esprit qui les anime ; quelques-uns qui sont mendians ; d'autres se consacrent au service des hôpitaux : mais en général les *santons* sont charlatans, & se mêlent de vendre au peuple des secrets & de reliques telles que des cheveux de Mahomet, *&c.* Presque tous sont mendians, & font leurs prieres dans les rues, y prennent leurs repas, & n'ont souvent point d'autre asyle. Lorsqu'ils n'ont point fait de vœux, si ce genre de vie leur déplaît, il leur suffit, pour y renoncer, de s'habiller comme le peuple ; mais la fainéantise & l'oisiveté à laquelle ils sont accoutumés sont de puissans attraits pour les retenir dans leur ancien état : d'autant plus que l'imbécillité des peuples est un fond assuré pour leur subsistance. Guer. *mœurs de Turcs*, *tome I.* Dandini, *voyage du Liban.*

SANTONUM-PORTUS, (*Géogr. anc.*) port des Saintongeois, selon Ptolomée, *lib. II. ch. vij.* On ne convient pas du nom moderne. Il le met entre la Garonne & la Charente, presque à distance égale, ce qui convient mieux à Brouage où le place M. de Valois, qu'à Blaye ville sur la Garonne, même fort avant dans cette riviere, au-lieu que le *Santonum-Portus* de Ptolomée, doit être sur l'Océan. (*D. J.*)

SANTORIN, (*Géographie mod.*) *Voyez* SANT-ERINI.

SANTSI, s. m. (*Botan. exot.*) nom donné par les Chinois à une plante célebre chez eux contre les hémorrhagies. Nos missionnaires rapportent que cette plante croît sans culture sur les montagnes ; sa principale racine est épaisse de 4 doigts, & fournit plusieurs radicules moins grosses, mais qui sont les seules d'usage : elles ont l'écorce rude & brune en-dehors, lisse & jaune en-dedans ; la principale racine jette huit tiges, dont celle du milieu élevée beaucoup au-dessus des autres, porte des bouquets de fleurs. On multiplie le *santsi* en coupant transversalement la maîtresse racine en diverses tranches, qu'on met en terre à la profondeur d'un pouce, & en 3 ans la plante acquiert toute sa perfection. (*D. J.*)

SANTVLIET, (*Géogr. mod.*) forteresse des Pays-bas dans le Brabant, sur la droite de l'Escaut, entre Lille & Berg-op-zoom. Cette forteresse appartient aux Provinces-unies, & leur est d'une grande importance. (*D. J.*)

SANUKI, (*Géogr. mod.*) une des six provinces de l'empire du Japon, dans le Nankaido, c'est-à-dire dans la contrée des côtes du sud. Cette province a 3 journées de longueur de l'est à l'ouest, & est divisée en 11 districts. C'est un pays médiocrement fertile, où il y a beaucoup de montagnes, de rivieres, & de champs qui produisent du riz, du blé & des légumes : la mer le fournit de poisson. Cette province est fameuse par le grand nombre de personnes célebres qui y sont nées. (*D. J.*)

SANUT, *Voyez* CANUS.

SAOCES, (*Géogr. anc.*) haute montagne de l'île

de Samothrace; selon Pline, *lib. IV. ch. xij.* c'est aujourd'hui *Monte-Nettuno*, dans l'île de Samandrachi. Il lui donne 10000 pas de hauteur, ce qu'il ne faut pas entendre de sa hauteur perpendiculaire, mais seulement du chemin qu'il faut faire en montant, depuis le pié de cette montagne jusqu'au sommet. (*D. J.*)

SAONE, LA, (*Géogr. mod.*) prononcez *Sône*; riviere de France, l'une de celles qui grossissent le Rhône. Elle prend sa source au mont de Vosge, traverse la Franche-Comté, la Bourgogne, le Beaujolois, coule le long de la principauté de Dombes, & enfin se rend à Lyon qu'elle coupe en deux parties inégales, & s'y jette dans le Rhône tout joignant les murs de cette grande ville, près de l'abbaye d'Aisnay. Son nom latin est *Arar*, au génitif *Araris*. On appelloit déjà cette riviere *Sauconna* du tems d'Ammien Marcellin, qui dit *lib. XV. Ararim quem Sauconnam appellant*; & c'est de ce mot *Sauconna* qu'est venu le nom françois.

Il ne faut pas confondre la *Saone* avec la *Saona*, en latin *Savo*, riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour. Cette derniere prend sa source vers Tiano, & se rend dans le golfe de Naples, entre la roche de Montdragron & la bouche du Volturno. (*D. J.*)

SAORRE *ou* QUINTILLAGE, s. f. (*Marine.*) ces termes sur la Méditerranée signifient *lest*. *Voyez* LEST.

SAOULE, s. f. (*Jeu d'exercice.*) c'est le nom d'un jeu que les seigneurs de paroisse proposent en Bretagne à leurs vassaux, dans des jours de réjouissance, *&c.* Ce jeu se fait avec un ballon bien huilé en-dehors pour le rendre plus glissant. On le jette à l'aventure, & chacun cherche à s'en saisir & à se l'entr-arracher; enfin celui qui le peut porter sur une autre paroisse que celle où se fait le jeu, gagne le prix proposé; ce jeu se nomme en Normandie *la pelote* ou *l'éteuf*. (*D. J.*)

SAOULÉ, SOU *ou* SATURÉ, (*Chimie.*) *Voyez* SATURATION.

SAOULER, (*Jardin.*) quelques autres modernes se sont servis de ce terme en parlant d'une terre qu'on avoit trop fumée ou arrosée.

SAPÆI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de la Thrace, selon Etienne le géographe. Appien, *civil. lib. V.* en fait aussi mention. Leur pays est nommé *Sapaica præfectura* par Ptolomée, *lib. III. ch. xj.* Leurs villes étoient Ænos, Cypsela, Bisanthe, *&c.* selon le P. Hardouin, *in Plin. l. IV. c. ij.*

2. *Sapæi*, ancien peuple de l'Ethiopie sous l'Egypte, selon Ptolomée, *l. IV. c. viij.* il les met au midi du peuple *Memnones*, qui étoient entre le Nil & l'Astapus, près de Méroé. (*D. J.*)

SAPAJOU, *voyez* SINGE.

SAPAN, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans du Pégu donnent à leurs principales fêtes ou solemnités, qui se célebrent avec beaucoup de pompe. La premiere est la fête des *fusées*; les gens riches lancent des fusées en l'air, & ils jugent du degré de faveur qu'ils obtiennent auprès de la divinité, par la hauteur à laquelle leur fusée s'éleve: ceux dont la fusée ne s'éleve point, s'ils en ont les moyens, font bâtir un temple à leurs dépens, pour expier les fautes qui leur ont attiré le déplaisir du ciel. La seconde fête s'appelle *kollok*, on choisit des femmes du peuple, & sur-tout des hermaphrodites qui sont communs au Pégu, qui forment une danse en l'honneur des dieux de la terre. Lorsque la danse est finie, les acteurs ou actrices entrent en convulsion, & prétendent ensuite avoir conversé avec les dieux, & se mêlent de prédire si l'année sera bonne ou mauvaise, s'il y aura des épidémies, *&c.* La fête appellée *sapan-katena*, consiste à faire de grandes illuminations, & à promener dans les rues de grandes pyramides ou colonnes. Celle que l'on nomme *sapan-dayka*, ou *la fête des eaux*, se célebre en se baignant & en se jettant les uns aux autres une grande quantité d'eau. La fête appellée *sapan-donon*, se célebre par des joutes ou courses sur l'eau. Le maître ou conducteur de la barque qui arrive la premiere au palais du roi, obtient un prix; celui qui arrive le dernier reçoit par dérision un habit de veuve: cette fête dure pendant un mois entier.

SAPHAR, (*Géogr. anc.*) ou *Sapphar* & *Saphara* par Ptolomée, *lib. VI. ch. vij.* ville de l'Arabie heureuse dans les terres, selon Pline, *lib. ch. xxiij.* c'étoit du tems d'Arrien la métropole du roi des Homérites & des Sabaïtes leurs voisins. Le P. Hardouin dit que le nom moderne est *Sacada*. (*D. J.*)

SAPHENE, s. f. (*Anatomie.*) cette veine est la plus grosse & la plus longue des six qui forment la crurale. Elle commence par quelques rameaux qui viennent du gros orteil & de dessus le pié, & montant par la malléole interne le long de la jambe, & par la partie intérieure de la cuisse, entre la peau & la membrane charnue, elle va se perdre vers les glandes de l'aine dans la crurale, à l'opposite de la sciatique mineure qui s'y insere à la partie externe; elle reçoit plusieurs branches dans son chemin, & c'est elle qu'on a coutume d'ouvrir dans la saignée du pié.

Galien, *de curat. per venæ sectionem*, a le premier établi que l'ouverture de cette veine est efficace pour exciter les regles, parce qu'après l'ouverture le sang se porte abondamment non-seulement à la veine sur laquelle on a opéré, mais encore à tous les vaisseaux qui en dépendent, à cause que le sang trouve moins de résistance à l'endroit où la veine est ouverte, que par-tout ailleurs. Lors donc qu'on a fait la saignée au pié, il se porte plus de sang aux vaisseaux de la matrice qui viennent de la veine-cave, aussi-bien que de la *saphene*. Et comme le fluide qui s'y porte en plus grande abondance distend considérablement les vaisseaux, le flux menstruel doit trouver une issue plus facile. Aussi lorsque le sang superflu, sans être visqueux, se trouve retenu par le vice des vaisseaux, on n'a pas plutôt ouvert la *saphene* que les humeurs se jettent en plus grande quantité vers la matrice, au moyen de quoi le cours du sang vers les vaisseaux de l'uretere est plus libre, & procure l'écoulement des regles. (*D. J.*)

SAPHIR, s. m. (*Hist. nat.*) pierre précieuse, bleue; elle est transparente & d'une dureté qui ne le cede qu'au diamant & au rubis. Sa couleur se dissipe au feu sans que pour cela la pierre entre en fusion.

Relativement à la couleur, on compte quatre différentes especes de *saphirs*: 1°. Le *saphir* d'un bleu céleste, ou d'un bleu d'asur; c'est celui que l'on regarde comme le plus beau. C'est ce *saphir* que quelques auteurs appellent *saphir mâle*; on le nomme aussi *cyanus*, parce qu'il est de la couleur des barbots. 2°. Le *saphir* d'un bleu foncé; il est moins estimé que le précédent. 3°. Le *saphir* d'un bleu clair, tirant un peu sur le verd d'eau; quelques auteurs le nomment *saphirus prasitis*. 4°. Le *saphir* très-clair, dans lequel la teinte bleue est presqu'entierement imperceptible. Il n'y a, pour ainsi dire, que la dureté qui mette de la différence entre lui & le diamant; ce dernier a quelquefois été appellé *saphir femelle*: d'autres l'ont appellé *leuco-saphirus*.

Wallerius dit que les *saphirs* sont ordinairement d'une forme octogone, ou d'un plus grand nombre de côtés; mais les relations des voyageurs nous apprennent qu'on les trouve communément sous la forme de petits cailloux roulés dans quelques rivieres des Indes orientales, de même que presque toutes les autres pierres précieuses. Les plus beaux *saphirs* viennent des royaumes de Pégu, de Bisnagar, de Cambaye & de l'île de Ceylan. Ceux qui se trouvent

en Bohême, en Silésie, en Saxe, *&c.* n'ont ni la dureté, ni la vivacité de la couleur des *saphirs* d'orient.

Il y a tout lieu de croire que la couleur du *saphir* est dûe au cuivre. Quand on veut priver cette pierre de sa couleur & en faire un diamant, on la met dans un creuset après l'avoir bien entourée de sable fin, parfaitement lavé pour le dégager de toute saleté; lorsque le *saphir* aura été ainsi environné de sable, on couvrira le creuset d'un couvercle qu'on luttera bien exactement; on exposera le creuset au fourneau de verrerie pendant douze heures; au bout de ce tems on le retirera peu-à-peu, & le *saphir* aura perdu toute sa couleur; mais il faudra le faire retailler.

Pour contrefaire le *saphir* il n'y aura qu'à joindre du saffre, ou du bleu des Emailleurs, à la composition du verre; on fera des essais pour savoir la quantité de cette matiere qu'il conviendra de joindre au verre.

Le *saphirus* des anciens n'étoit point la pierre dont on vient de parler, c'étoit le *lapis lazuli*; quant au *saphir*, ils l'appelloient *cyanus*. (—)

SAPHIR, (*Mat. médic.*) *Voyez* FRAGMENT PRÉCIEUX.

SAPHORIN D'OZON, SAINT, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade à 3 lieues de Lyon.

Guypape, en latin *Guidopapa*, naquit dans ce bourg au commencement du xv. siecle. Il étudia la Jurisprudence en France & en Italie, & fut employé par le dauphin Louis, depuis Louis XI. en plusieurs affaires importantes, & entr'autres auprès de Charles VII. son pere, dont il s'agissoit d'appaiser la colere. Le roi fut content de la conduite de Pape, & l'employa même dans la suite. Il mourut à Grenoble, vers l'an 1476. Il a composé divers ouvrages qui sont assez rares. Le plus important est intitulé: *Decisiones gratianopolitanæ*, Grenoble 1490, *in-fol.* cette édition a été suivie de plusieurs autres. Les raisonnemens de cet ouvrage sont judicieux, les preuves solides, & les lois bien employées dans leur vrai sens; mais le style n'est ni pur, ni latin. Chorier en a donné une traduction qui vaut beaucoup mieux que l'original, & qui est intitulée: *la jurisprudence de Guypape dans ses décisions, avec des remarques & la vie de l'auteur*, Lyon 1692, *in-4°.* (*D. J.*)

SAPIENCE, s. f. (*Gram.*) se dit quelquefois pour *sagesse*, *prudence*. Lafontaine a appellé la Normandie le pays de *sapience*.

SAPIENCE DE JESUS, FILS DE SIRACH, (*Critiq. sacrée.*) c'est le titre grec ordinaire du livre communément appellé l'*Ecclésiastique*, mis par les uns au rang des livres canoniques de l'Ecriture, & par les autres au rang des apocryphes; nous ne répéterons pas ici ce qui en a été dit au *mot* ECCLÉSIASTIQUE, pour ne point faire de doubles emplois.

L'an 132 avant Jesus-Christ, & la 38. de Ptolomée Evergete II. plus connu sous le nom de Physcon, Jesus, fils de Sirach, juif de Jérusalem, vint s'établir en Egypte, & y traduisit en grec pour l'usage des Juifs hellénistes, le livre que Jesus son grand-pere avoit composé en hébreu, & qui est intitulé dans nos Bibles l'*Ecclésiastique*. Les anciens l'appellent *Panareton*, mot grec qui signifie le *trésor de toutes les vertus*, parce qu'ils le regardoient comme un recueil de maximes les plus vertueuses. Jesus l'avoit écrit en hébreu vers le tems du pontificat d'Onias II. & un autre Jesus son petit-fils le mit en grec. Ce dernier est distingué du grand-pere qui en étoit l'auteur, par le titre de *fils de Sirach*. L'original hébreu est perdu; on l'avoit encore du tems de saint Jérôme, car il déclare dans sa préface aux livres de Salomon, & dans son épit. 115. qu'il l'avoit vû sous le titre de *paraboles*.

Il est vraissemblable qu'il y a dans la traduction grecque des choses qui n'étoient pas dans l'original. La conclusion du *ch. l. v. 27. & suiv.* & la priere du dernier chapitre, sont sans doute des additions du traducteur; car ce que l'auteur y dit du danger qu'il a couru de perdre la vie par une fausse accusation portée au roi contre lui, appartient au regne barbare de Ptolomée Physcon, & ne peut pas regarder le grand-pere de Jesus, qui demeuroit à Jérusalem, trois générations auparavant, lorsqu'il n'y avoit point de tyrannie exercée sur le pays.

La version latine de ce livre de l'Ecclésiastique contient aussi plusieurs choses qui ne sont pas dans le grec. Il faut qu'elles y aient été insérées par celui qui l'a traduit en latin. A présent que l'hébreu qui étoit l'original est perdu, le grec qui est la traduction du petit-fils de l'auteur en doit tenir lieu, & les versions devroient toutes être faites sur le grec, & non sur le latin.

Les juifs modernes ont un livre qu'ils appellent le *livre de Ben-Sira*, ou *du fils de Sira*. Comme ce livre est aussi un recueil de sentences de morale; quelques critiques ont pensé que ce Ben-Sira, ou fils de Sirà, étoit le même que Ben-Sirach, ou fils de Sirach; & que son livre est le même que notre Ecclésiastique; mais c'est une erreur facile à connoître par la confrontation des deux ouvrages. Celui des Juifs modernes a été imprimé plusieurs fois. *Voyez la Bibliotheque rabinique* de Buxtorf, *pag.* 324. (*D. J.*)

SAPIENTIAUX, adj. (*Théolog.*) nom que les interpretes & les théologiens donnent à quelques livres de l'Ecriture qui sont destinés spécialement à l'instruction des hommes, & à leur donner des leçons de morale & de sagesse; on les appelle ainsi pour les distinguer des livres historiques ou prophétiques.

Les livres *sapientiaux* sont les Proverbes, le Cantique des Cantiques, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, la Sagesse, & selon quelques-uns les Pseaumes & le livre de Job, quoique la plûpart regardent ce dernier comme un livre historique. *Voyez* HAGIOGRAPHE.

SAPIENZA, MARE DIO, (*Géogr. mod.*) on appelle ainsi en Italie cette partie de la Méditerranée qui bat les côtes de la Morée, entre la mer Ionienne au couchant, & l'Archipel à l'orient; les golfes de Coron & de Colochine en font partie. (*D. J.*)

SAPIENZE, LE, (*Géog. mod.*) on nomme *le Sapienze* trois petites iles de la Grece, qui sont sur la côte occidentale de la Morée; ce sont les *Œnusæ* de Pausanias. Quelques auteurs ont nommé la premiere *Sphagia* ou *Sfragia*; la seconde est appellée par Ptolomée *Tiganusa*; la troisieme anciennement nommée *Baccantia*, aujourd'hui *san Venatio*, est sans habitans quoiqu'elle ait un bon port. (*D. J.*)

SAPIN, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *abies*, genre de plante à fleur en chaton, composée de plusieurs sommets, & stérile. Les embryons naissent séparément des fleurs, entre les écailles ou les feuilles d'un épi, & qui deviennent dans la suite une semence garnie d'une aîle membraneuse, & cachée aussi entre les écailles qui sont attachées à l'axe, & qui constituent le fruit des plantes de ce genre; ce fruit n'est autre chose que l'épi qui est devenu plus gros. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naissent seules le long des branches, & non pas par paires comme celles du *pin*. Tournefort, *Inst. rei herb. V.* PLANTE.

SAPIN, *abies*, tres-grand arbre, toujours verd, qui se trouve sur les plus hautes montagnes de l'Europe, de l'Asie, & dans l'Amérique septentrionale. On peut admirer dans le *sapin*, la direction extrêmement droite & uniforme de sa tige, la position horisontale de ses branches, dont chaque étage marque la croissance d'une année, la régularité de son accroissement,

croissement, la forme pyramidale de sa tête, & sa grande élévation, qui va quelquefois jusqu'à plus de cent piés. Son écorce est cendrée, assez unie, fort seche, & très-cassante. Cet arbre fait beaucoup de racines qui font rarement le pivot; mais elles s'étendent pour la plûpart, se divisent en quantité de ramifications. Ses jeunes branches se garnissent d'un grand nombre de feuilles petites & étroites, d'un verd tendre & brillant en-dessus & blanchâtre en-dessous; elles sont placées fort près & à plusieurs rangs de chaque côté des branches en maniere de peigne, & à-peu-près comme la feuille de l'if. Ses fleurs femelles ou chatons paroissent au commencement de Mai; elles sont d'un assez beau rouge, mais dont l'apparence n'est sensible que de près. Les fruits que produit le *sapin* sont des cônes qui different de ceux du pin par leur forme qui est cylindrique, au-lieu que le cône du pin est de figure pyramidale. Sa graine aîlée comme celle du pin est plus mollasse, & les écailles qui la couvrent sont moins ligneuses. Il faut s'y prendre à tems pour cueillir les cônes du *sapin* proprement dit, ou *sapin* à feuille d'if, car ils ne tombent point en entier; dès que leur maturité est parfaite, ce qui arrive de bonne heure en automne, les écailles & les graines qui forment le cône se détachent des filets qui les soutiennent, elles tombent & se dispersent de façon qu'il n'est guere possible de les retrouver: les cônes du *sapin* proprement dit, ont la pointe tournée en-haut, à la différence de ceux de l'épicea qui pendent en-bas.

Le *sapin* par rapport au volume & à l'utilité de son bois se met au nombre des arbres forestiers du premier rang. Il a de plus le mérite de croître dans des endroits où les arbres d'un bois de meilleure essence se refusent absolument. Il se plaît dans les pays froids & élevés, dans les gorges ténébreuses & sur le revers des montagnes exposées au nord, dans les lieux frais & humides, & dans les terres fortes & profondes; cependant on le voit réussir aussi dans les terreins sablonneux, maigres & graveleux, pourvû qu'ils aient beaucoup de fond. Le *sapin* pénetre dans les joints des rochers, & jusque dans les fentes qui en séparent les lits; c'est même dans cette position que cet arbre réussit le mieux; il profite également dans le gravier humide, dans les terres rouges, limonneuses, & généralement par-tout où le hêtre réussit. Il peut venir aussi dans la glaise pure & dans un sol fort & grossier; mais il ne réussit pas si bien lorsque les terres sont engraissées de fumier ou qu'elles sont en culture. Il peut se soutenir encore dans les terres seches, pauvres & stériles, à-moins qu'elles ne soient extremement sablonneuses & légeres, trop superficielles & sans aucun mélange; on l'a vû venir enfin sur des voûtes d'anciens bâtimens fort élevés, où ses racines perçoient à-travers la maçonnerie. Cependant il n'y avoit sur ces voûtes qu'une épaisseur d'un ou deux piés de terre fort légere. Cet arbre ne se refuse presqu'à aucun terrein, si ce n'est à l'aridité de la craie, à la dureté du tuf & au sable vif. Il ne craint jamais le froid, mais il ne fait que languir dans les pays chauds; il ne réussit même sur les montagnes froides & élevées que quand les plants sont fort près les uns des autres; c'est aussi le meilleur moyen d'en accélérer l'accroissement dans toutes sortes de terreins.

Dans les pays où il y a de vieux *sapins*, ces arbres se multiplient fort aisément d'eux-mêmes, mais quand on veut faire de nouvelles plantations, il n'est pas si facile d'y réussir. Quoiqu'à proprement parler cet arbre puisse venir de bouture & de branches couchées, ce sont des moyens trop longs, qui ne peuvent guere servir que pour la multiplication de quelques especes rares de *sapins*, & qui ne conviennent nullement pour faire des plantations en grand. Ce n'est qu'en semant qu'on peut bien remplir cet objet. Il y a deux façons d'y procéder; l'une qui est la moins sure & la plus dispendieuse, est de mettre le terrein en bonne culture par plusieurs labours, comme si on vouloit lui faire porter du blé; de le herser soigneusement sur le dernier labourage au printems; d'y semer ensuite la graine à plein champ comme on répand le blé; & de la recouvrir fort légerement en faisant traîner par un cheval des branchages sur le terrein, car cette graine ne leve point lorsqu'elle est trop enterrée. Ordinairement ces semis levent à merveille dans les terreins qui ne sont pas trop exposés au soleil, mais on court le risque de les voir dépeuplés, soit par les chaleurs de l'été ou par les gelées d'hiver. On peut parer le premier inconvénient en semant de l'avoine avec la graine de *sapin*. Cette avoine entretient une fraîcheur qui garantit les jeunes plants de l'ardeur du soleil; on peut la couper ou faucher sans endommager le semis, mais l'inconvénient de la gelée reste, & c'est le plus à craindre; car si le semis a été fait dans une bonne terre, les mauvaises herbes envahissent le terrein les années suivantes & étouffent les jeunes plants, à moins d'y donner des soins de culture qui iroient à grands frais dans un espace un peu considérable. Le *sapin* d'ailleurs ne peut souffrir la culture, les soins qui lui viennent de main d'homme lui sont contraires, il ne veut être garanti que par les secours de la nature. Une autre maniere de faire des semis du *sapin*, qui quoique moins expéditive que la précédente, est plus assurée & presque de nulle dépense, c'est de répandre la graine aussi-tôt qu'elle est recueillie, parmi les broussailles, les bruyeres, les genévriers, les ronces, les épines, *&c.* Plus le terrein sera couvert d'arbrisseaux, plus le semis prospérera. Il pourra sembler que ceci est en contrariété avec ce que j'ai dit sur les herbes qui étouffent les jeunes plants de *sapin* venus dans une terre cultivée; mais il faut considérer que la culture prêtant faveur à la crue des mauvaises herbes, elles deviennent folles & couvrent le terrein, au-lieu que les arbrisseaux laissent peu d'herbes à leur pié, & forment un abri naturel aux jeunes plants qui levent; c'est ainsi que seme la nature; il est vrai que ses progrès sont lents dans les commencemens. Le tems n'est rien pour elle; le succès est l'unique but qu'elle se propose. Aussi arrive-t-il que les semis faits de cette façon ne commencent à se montrer qu'au bout de quatre ou cinq ans. Cependant on est dédommagé par la suite des progrès que font ces arbres lorsqu'ils sont dans leur force; on peut s'attendre que s'ils sont dans un terrein convenable, ils s'éleveront à plus de 30 piés en trente ans, & la plûpart auront jusqu'à deux piés de diametre à l'âge de quarante ans, & on remarque en Angleterre que des *sapins* âgés d'environ quatre-vingt ans avoient aussi quatre-vingt piés d'hauteur sur dix à onze de circonférence dans une terre argilleuse & forte; mais si l'on ne veut faire que de petites plantations, on pourra semer les graines au mois d'Avril; dans des caisses plattes ou des terrines, ou même dans des planches de terre à potager qui soit meuble & légere, que l'on aura mêlée d'une moitié de vieux décombres.

Il faudra arroser bien légerement dans les tems de hâle & de sécheresse, soit le semis, soit les jeunes plants lorsqu'ils seront levés; les sarcler au besoin, les garantir de la grande ardeur du soleil avec des branchages feuillus, & serrer les caisses ou terrines pendant l'hiver. A l'égard des planches, il sera à propos de leur faire de l'abri avec de la paille hachée, ou telle autre chose que l'on imaginera pouvoir les sauver des grandes gelées. Il faudra les transplanter au bout de deux ou trois ans sans différer davantage, car ces arbres ne reprennent pas lorsqu'ils sont âgés.

à-moins qu'on ne les enleve avec la motte de terre. Les jeunes plants que l'on mettra dans les endroits où l'on voudra qu'ils soient à demeure, seront plantés à trois ou quatre piés de distance, parmi les broussailles & les épines qui s'y trouveront & qu'il faudra laisser, en faisant seulement un trou suffisant pour recevoir le *sapin*, mais peu profond, & on recouvrira les racines avec de la bonne terre que l'on aura réduite en bouillie dans un baquet. A l'égard des plants auxquels on voudra faire prendre de la hauteur avant de les placer à demeure, il faudra les mettre en pepiniere à trois piés de distance, mais il faudra avoir grand soin de concentrer leurs racines en faisant bêcher à leur pié tous les ans à deux différentes fois, pour couper les fibres qui cherchent à s'étendre; car la culture de ces arbres dans la pepiniere ne doit avoir pour objet que le moyen de pouvoir les enlever avec la motte de terre, sans quoi nul succès pour la transplantation, qui doit dans tous les cas se faire au mois d'Avril, par un tems doux & couvert; mais il faut toujours avoir pour principe de ne leur donner que le moins de culture qu'il est possible. Si on plante les *sapins* trop près, les branches inférieures perdent leurs feuilles & se dessechent, ce qui fait un aspect desagréable; la distance de douze piés est la moindre qu'on puisse leur donner, lorsque la ligne où on les plante est isolée; mais si l'on veut former plusieurs lignes de ces arbres, il faut les espacer de dix-huit à vingt piés.

On peut tailler ces arbres sans inconvénient dans toutes les saisons, si ce n'est dans le tems qu'ils sont en pleine seve, & qu'ils poussent; pourvû cependant qu'on ne leur fasse pas tout-à-la-fois un retranchement trop considérable. On doit considérer aussi que le mois de Septembre est le tems le plus propre à cette opération; on peut même les arrêter à la cime, quand pour de certains arrangemens on ne veut pas qu'ils montent si vîte. Mais il ne faut pas croire que le retranchement des branches du pié puisse contribuer à leur accroissement; jamais il n'est plus prompt que quand on laisse aller ces arbres à leur gré, & le retranchement des rameaux inférieurs ne leur profite que quand ils se dessechent & tombent d'eux-mêmes, lorsque les arbres sont plantés près les uns des autres. Il ne faut donc les élaguer que peu-à-peu & autant qu'il est besoin, pour leur former une tête à la hauteur que l'on desire.

Comme les forêts de *sapins* sont ordinairement sur le replat des montagnes, fort élevées & dans des terreins légers qui ont peu de profondeur, que d'ailleurs ces arbres pivotent rarement, qu'ils ont une grande hauteur & qu'ils donnent beaucoup de prise au vent; il arrive souvent que dans des tems orageux il y a un nombre d'arpens dont tous les *sapins* sont renversés. Dans ces cas, comme il ne croît aucunes plantes sous les *sapins*, le terrein paroît entierement dénué de végétaux & sans ressource. Mais bien-tôt il vient des framboisiers, des fougeres, *&c.* qui par leur ombrage & leur fraicheur, favorisent la germination des graines de *sapin*, dont la surface du terrein est toujours suffisamment garnie; cependant leur succès dépendra sur-tout du soin que l'on aura d'empêcher le parcours du bétail, qui en détruisant l'herbe, laisseroit la terre exposée au dessèchement; d'où il arriveroit que les graines ne leveroient pas.

Il ne faut rien attendre des *sapins* qui ont été coupés; ils ne donnent jamais de rejettons. Ce sont autant d'arbres supprimés pour toujours, & qui ne peuvent être remplacés que par les jeunes plants qui ont levé aux environs. Cet inconvénient doit engager à exploiter les forêts de *sapins* différemment des arbres qui ne sont pas résineux; on doit donc laisser dans le tems des coupes beaucoup plus d'arbres en reserve que les ordonnances ne le prescrivent en général; non-seulement pour répandre des graines dans le canton exploité, mais sur-tout pour procurer l'ombre & la fraicheur qui sont absolument nécessaires pour les faire lever.

On ne fait nul usage du vrai *sapin* ou *sapin* à feuille d'if pour l'ornement des grands jardins & des parcs, malgré la beauté de son feuillage qui est d'un verd tendre, brillant & stable. Chacun s'étonne de ce qu'on lui préfere l'épicea que l'on trouve par-tout, & qui n'a pas à beaucoup près autant d'agrément. Mais la raison en est simple; c'est que l'épicea est plus commun, qu'il se multiplie plus aisément que le *sapin*, qu'il souffre mieux la transplantation, & qu'il se contente d'un terrein plus médiocre.

On tire de grands services du *sapin* pour différens arts: le *sapin* proprement dit que l'on nomme *sapin à feuille d'if*, donne une résine liquide & transparente, connue sous le nom de *térébenthine*; c'est sur-tout dans les montagnes de la Suisse où il y a beaucoup de *sapins* d'où l'on tire cette résine. Sur la façon de la tirer, de l'épurer & de la mettre en état de vente. *Voyez* le *Traité des arbres de* M. Duhamel, *à l'article abies.*

Le bois du *sapin* est blanc, tendre, léger, & il fend aisément; cependant il est ferme & ne plie pas sous le faix. Il sert à quantité d'usages; on en fait la mâture des plus grands vaisseaux; on en tire des pieces de charpente de toutes sortes d'échantillons. Après le chêne & le châtaignier, c'est le bois le plus convenable pour cet objet. Il en est de même pour la menuiserie, où l'on fait très-grand usage des planches de ce bois; il est excellent pour tous les ouvrages du dedans. Sa durée est très-longue, s'il n'est pas posé à l'humidité ou couvert de plâtre; cependant il reste long-tems dans la terre sans pourrir, & il n'y noircit pas comme le chêne; on en fait aussi les tables des instrumens à cordes. Enfin, ce bois est bon pour le chauffage, & on en peut faire du charbon. Si l'on ferme entierement une chambre avec des volets de *sapin* amenuisé au point de n'avoir qu'une ligne d'épaisseur, ils laissent passer autant de jour que les fermetures que l'on nomme *sultanes*; mais le *sapin* paroît rouge, & rend le même effet que si la lumiere passoit à-travers un rideau d'étoffe cramoisie. Le bois du *sapin* est de meilleure qualité que celui de l'épicea, avec lequel on le confond souvent. Le *sapin* propre à la mâture des vaisseaux se tire ordinairement des pays du nord, & c'est le plus estimé. Cependant on en tire beaucoup du Dauphiné, de la Franche-Comté, de l'Auvergne, & des environs de Bordeaux; mais tout le *sapin* que l'on employe à Paris vient de l'Auvergne. On peut donner en hiver aux moutons, les jeunes rejettons & les feuilles du *sapin*; cette nourriture leur est fort saine. On fait aussi quelqu'usage en Médecine des plus tendres rameaux de cet arbre.

Voici les especes ou variétés que l'on connoît à présent dans le genre du *sapin*: je désignerai sous le nom de *sapin*, toutes les especes de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée en-haut; & sous le nom d'*épicea*, toutes les autres sortes de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée vers la terre.

1. *Le vrai* sapin *ou le* sapin *à feuille d'if, ou le* sapin *blanc*; c'est à cette espece qu'il faut particulierement appliquer ce qui a été dit ci-dessus. Il veut un meilleur terrein que l'épicea, il faut plus de soins pour l'élever & le transplanter, & les graines tombent dès le mois d'Octobre avec les écailles qui composent le cône; ensorte que si l'on veut avoir des cônes entiers pour conserver la graine & l'envoyer au loin, il faut les faire cueillir bien à tems. Son accroissement n'est pas si prompt que celui de l'épicea; il n'est ni si vivace, ni si agreste, mais il a plus de beauté, & son bois est plus estimé; les plus beaux *sapins* de cette

espece se trouvent sur le mont Olimpe, où ils donnent des cônes d'environ un pié de longueur.

2. *Le petit* sapin *de Virginie*; c'est un arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles sont disposées en maniere de peigne, comme celles du vrai *sapin*. Quoiqu'il en soit extrèmement robuste, il ne réussit bien que dans un terrein humide. On prétend que cet arbre n'a pas autant d'agrément que le vrai *sapin*, parce qu'il étend ses branches horisontalement & à une grande distance, ce qui, au moyen du peu d'élévation de la maîtresse tige, lui donne la forme d'un cône écrasé: mais la singularité même de cette forme peut avoir son mérite dans l'ordonnance d'un grand jardin.

3. *Le* sapin *odorant ou le* baume de gilead; c'est le plus beau de tous les *sapins*. Aucun auteur n'a encore parlé de sa stature: ses feuilles quoique de la même forme & de la même nuance de verdure que celles du vrai *sapin*, sont néanmoins disposées comme celles de l'épicea, & c'est en quoi on fait consister sur-tout la beauté du baume de gilead. Ses cônes sont longs & se terminent insensiblement en pointe: ils viennent au bout des branches, la pointe tournée en-haut comme ceux du vrai *sapin*. Les graines & les écailles dont ils sont formés, tombent & se dispersent de bonne heure en automne; ensorte que si l'on veut avoir de ces cônes pour en conserver la graine, il faut les surveiller au tems de la maturité. M. Miller, auteur anglois, assure que dans quelque terrein qu'on ait planté cet arbre en Angleterre, sa beauté ne s'y est pas soutenue pendant plus de dix ou douze ans; que quand ces arbres ont passé leur jeunesse, on les voit déchoir, que leur dépérissement se manifeste par la grande quantité de chatons & de cônes qu'ils rapportent; qu'ensuite ils ne poussent que de petites branches crochues; qu'il transude de leur tronc une grande quantité de térébenthine; qu'alors leurs feuilles tombent, & qu'enfin les arbres meurent au bout d'un an. Cependant le même auteur ajoute qu'il y a un grand nombre de plants âgés de cette espece de *sapin* qui sont vigoureux & d'une belle venue dans les jardins du duc de Bedford, dont le sol est un sable profond; d'où on peut conclure que le baume de gilead ne peut prospérer que dans un terrein de cette qualité. On tire de cet arbre une résine claire & odorante, que l'on fait passer pour le baume de gilead, quoique l'arbre qui donne le vrai baume de ce nom soit une espece de térébinthe.

4. *Le grand* sapin *de la Chine*; ses feuilles sont bleuâtres en-dessous, & disposées sur les branches en maniere de peigne. Ses cônes sont plus gros & plus longs que ceux des *sapins* d'Europe, ils ont sur l'arbre la pointe tournée en-haut; leurs écailles ainsi que les feuilles sont terminées par un filet épineux.

5. *Le très-grand* sapin *de la Chine*; c'est une variété qui ne differe de l'arbre précédent, que parce qu'elle prend encore plus d'élévation & que les écailles de ses cônes ne sont pas épineuses. Mais ces deux sortes de *sapins* de la Chine, n'ayant point encore passé en Europe, on n'en peut parler que fort superficiellement.

6. *L'épicea*; c'est l'espece de *sapin* la plus commune en Europe, celle qui atteint une plus grande hauteur, qui se soutient le mieux dans un terrein médiocre, que l'on cultive le plus pour l'agrément, quoique ce soit l'espece de *sapin* qui en ait le moins. Il a l'écorce rougeâtre & moins cassante que celle du vrai *sapin*. Ses feuilles sont plus courtes, plus étroites, d'un verd plus mat & plus brun, & elles sont placées autour des nouvelles branches sans aucun ordre distinct. Ses cônes sont plus lisses & plus longs; ils tombent de l'arbre tout entiers, & peu-à-peu pendant la seconde année, & le plus grand nombre durant la troisieme; mais si on veut les cueillir pour avoir de la graine, il faut s'y prendre avant le hâle du printems de la seconde année; car alors les cônes s'ouvrent & laissent tomber la graine qui est fort petite, & que les vents répandent au loin. Il transude de cet arbre une substance résineuse qui se durcit à l'air, & dont on fait la poix blanche & la poix noire, qui servent à différens usages. *Voyez* à ce sujet le *Traité des arbres* de M. Duhamel.

L'épicea se multiplie plus aisément que le vrai *sapin*. Les branches de cet arbre que l'on marcotte ont au bout de deux ans des racines suffisantes pour la transplantation, & même les jeunes rameaux qui touchent contre terre dans un lieu frais font racines d'eux-mêmes. Il réussit assez bien de boutures; si on les fait au commencement de Juillet, elles seront propres à transplanter en pépiniere au bout de quatorze mois. Par ces deux moyens de multiplication, la croissance s'accelere plus qu'en semant. L'épicea est l'un des derniers arbres que l'on trouve aux extrémités du nord avec le pin, le saule & le bouleau. Il fait le principal fond des forêts de ces climats froids où il s'éleve à une très-grande hauteur dans la terre forte & profonde des vallées; quoiqu'il y soit entierement couvert de neige pendant six mois de l'année. Les Suédois, dans la disette des fourrages, donnent aux chevaux de jeunes branches d'épicea hachées & mêlées avec l'avoine. Le bois de cet arbre sert aux mêmes usages que celui du vrai *sapin*: il est vrai que la qualité en est inférieure, mais il est moins noueux & il se travaille plus aisément.

7. *L'épicea dont les cônes sont très-longs*; ce n'est pas ici une simple variété, seulement établie sur la plus grande longueur des cônes; car cet épicea qui est originaire de l'Amérique septentrionale, est très-différent de celui d'Europe. Il fait un très-grand arbre, bien supérieur en beauté à notre épicea, par l'élégance de sa forme & l'agrément de ses feuilles, qui sont blanchâtres en-dessous & d'un verd de mer en-dessus.

8. *L'épinette de Canada*; c'est une sorte d'épice, que les Botanistes spécifient par de courtes feuilles & de très-petits cônes. Cette épinette a en effet les feuilles plus minces & moins longues que celles de l'épicea commun, & ses cônes ne sont guere plus gros qu'une noisette. On prétend que cet arbre s'éleve dans son pays natal à 20 ou 30 piés; mais en Angleterre où on le cultive depuis du tems, on ne l'a pas vû passer 8 ou 10 piés de hauteur. On croit que ce qui déprime sa croissance en Europe, c'est la trop grande quantité de cônes dont il se charge de très-bonne heure. En broyant entre les doigts des jeunes branches de cet arbre, elles rendent en tout tems une odeur balsamique assez forte & qui n'est point désagréable. On fait en Canada avec les rameaux de l'épinette une liqueur très-rafraîchissante & fort saine que l'on boit avec plaisir, sur-tout pendant l'été, quand on y est habitué.

9. *L'épinette de la nouvelle Angleterre*; c'est encore une sorte d'épicea d'aussi petite stature que la précédente, dont les Botanistes la distinguent par ses feuilles qui sont plus courtes & par ses cônes, dont les écailles sont entr'ouvertes; du reste cet arbre a les mêmes propriétés & autant d'agrément.

10. *L'épicea du levant*; ses feuilles sont courtes & quadrangulaires, ses cônes sont très-petits & ont la pointe tournée en-bas. Cet arbre est du nombre des nouvelles plantes, dont M. Tournefort a fait la découverte dans son voyage au levant; on le trouve aussi dans l'Istrie & dans la Dalmatie.

11. *L'épicea à feuille de pin*; les feuilles de cet arbre sont beaucoup plus longues, que celles d'aucune autre espece de *sapin* ou d'*épicea*; c'est tout ce qu'on en sait, tant il est encore peu connu. *M. d'Aubenton le subdelegué.*

SAPIN, (*Botan. Agricult.*) cet arbre porte ſa tête altiere juſqu'à la premiere région de l'air, *æthereas ad auras vertice tendit :* c'eſt ſur les plus hautes montagnes, & ſur-tout dans les forêts du nord, que la terre raſſemble

Ces chênes, ces ſapins *qui s'élevent enſemble ;*
Un ſuc toujours égal eſt préparé pour eux ;
Leur pié touche aux enfers, leur cime eſt dans les cieux ;
Leur tronc inébranlable & leur pompeuſe tête
Réſiſte en ſe touchant aux coups de la tempête ;
Ils vivent l'un par l'autre, & triomphent du tems.

Tournefort compte quatre eſpeces de *ſapin ;* la principale eſt le *ſapin* à feuilles d'if, dont le fruit taillé en cône ſe tourne en-haut, *abies taxi folio, fructu ſursùm ſpectante ;* en anglois, *the yewfir-tree with the fruit pointing upwards ;* en françois le *vrai ſapin.* C'eſt un grand & bel arbre, fort haut, fort droit, toujours verd : ſon bois eſt blanc, couvert d'une écorce liſſe, blanchâtre & réſineuſe ; ſes branches ſont garnies de feuilles oblongues, étroites, dures, naiſſant ſeules le long de leurs côtes. Elles portent des chatons à pluſieurs bourſes membraneuſes qui s'ouvrent tranſverſalement en deux parties, & ſe diviſent dans leur longueur en deux loges remplies d'une pouſſiere menue. Ces chatons ne laiſſent rien après eux ; les fruits naiſſent ſur le même pié de *ſapin* formé en pluſieurs écailles en cône ou pomme de pin tournés en-haut ; les Latins les nomment *ſtrobili :* on trouve ordinairement ſous chacune de leurs écailles deux ſemences, *&c.*

Le *ſapin* ou *ſapinette* du Canada, *abies minor pectinatis foliis, virginiana, conis parvis ſubrotundis,* Pluk. Phytogr. *tab. 121. fig. 1.* eſt aſſez ſemblable à la peſſe par ſon port ; ſes feuilles ſont cependant plus menues, plus courtes, & rangées en maniere de dents de peigne. Cet arbre eſt originaire du Canada, où l'on en tire une térébenthine qui eſt d'une odeur & d'un gout plus agréable que la térébenthine ordinaire ; & comme on donne de beaux noms à toutes les drogues, on appelle communément cette térébenthine, *baume de Canada.*

Le *ſapin* eſt d'un grand uſage pour la mâture des vaiſſeaux ; on l'éleve de graines, & on en fait des forêts entieres dans les pays ſeptentrionaux. Les Anglois en élevent pluſieurs eſpeces, & particulierement le *ſapin* d'Ecoſſe, le *ſapin* argenté, le *ſapin* de Norwege, & le *ſapin* à poix ; mais nous ne connoiſſons en France que le *ſapin* décrit ci-deſſus, & la peſſe, encore les confond-on d'ordinaire.

SAPIN, (*Mat. méd.*) cet arbre appartient à la matiere médicale comme lui fourniſſant une eſpece de térébenthine, connue dans les boutiques ſous le nom de *térébenthine de Strasbourg*, ou de *térébenthine de ſapin*, & pluſieurs autres matieres réſineuſes, ſoit naturelles, ſoit altérées par l'art, dont il a été fait mention à l'*article* PIN, & dont on parlera à l'*article* TÉRÉBENTHINE. *Voyez ces articles.* (*b*)

SAPINES, ſ. f. plur. (*Charpent.*) ſolives de bois de ſapin, qu'on ſcelle de niveau ſur des taſſeaux quand on veut tendre des corbeaux pour ouvrir les terres & dreſſer les murs. On fait des planchers de longues *ſapines*, & on s'en ſert auſſi dans les échaffaudages. (*D. J.*)

SAPINETTES, ſ. f. (*Marine.*) petits coquillages qui s'attachent à la carene du vaiſſeau.

SAPINETTE, (*Commerce.*) c'eſt une eſpece de liqueur ou de biere en uſage dans le Canada, la Virginie, & les autres parties ſeptentrionales de l'Amérique. On la fait avec une eſpece de ſapin que les François nomment *épinette blanche*, & les Anglois *ſpruce :* les Botaniſtes nomment ce ſapin *abies foliis brevibus, conis minimis.* Cet arbre eſt très-commun en Canada ; il eſt aſſez rare dans les colonies angloiſes, où le climat eſt moins froid, & on ne le trouve plus vers le midi, à-moins que ce ne ſoit ſur les hautes montagnes qui ſont preſque toujours couvertes de neige.

Voici la maniere de faire la *ſapinette :* on fait bouillir de l'eau dans une chaudiere que l'on n'emplit qu'aux trois quarts ; lorſque cette eau commence à bouillir, on y met un paquet de branches de ſapin ou d'épinette blanche rompues. On continue la cuiſſon juſqu'à ce que l'écorce ſe détache avec facilité des branches, ce qui demande environ une heure. Pendant ce tems on fait griller dans une poële ou du froment, ou de l'avoine, ou de l'orge, ou du maïz, de la même maniere que l'on brûle le caffé, & l'on jette l'un de ces grains grillés dans la chaudiere où cuiſent les branches de l'épinette ; on y met auſſi quelques tranches de pain grillé ; ce qui ſe fait pour donner de la couleur à la liqueur. Alors on retire du feu la chaudiere ; on enleve les branches & les feuilles qui ont été cuites ; on paſſe la liqueur au-travers d'un linge ; l'on y mêle de la melaſſe ou du ſyrop de ſucre groſſier ; on met le tout dans un tonneau ; on y joint une petite quantité de levûre de biere que l'on bat dans la liqueur pour l'y incorporer ; apres quoi on laiſſe fermenter ce mélange dans le tonneau dont le bondon reſte ouvert, & que l'on a ſoin de remplir à meſure que la liqueur diminue : la fermentation fait qu'il s'en dégage beaucoup de ſaletés. Si l'on veut que cette liqueur ait un goût piquant, on n'aura qu'à la tirer en bouteilles avant que la fermentation ſoit achevée ; ſi on la veut plus douce, on attendra que la fermentation ſoit entierement achevée.

Cette liqueur eſt brune ou jaunâtre comme de la biere ; elle eſt fort agréable pour ceux qui y ſont accoutumés, au point que quelques particuliers qui avoient vécu en Canada, en ont fait venir en Europe. Elle paſſe pour rafraîchiſſante, pour un tres-bon remede dans les affections ſcorbutiques, & eſt très-diurétique. Cette liqueur eſt la boiſſon la plus ordinaire dans le Canada, dans la nouvelle York, & dans l'Albanie. Il paroît qu'on pourroit l'imiter dans nos pays où elle pourroit être d'une grande reſſource dans les tems où la diſette des grains rend la biere ordinaire trop chere pour les pauvres gens. Ce détail eſt dû à M. Pierre Kalm, qui l'a inſéré dans les *Mémoires de l'académie de Suede, année 1751.* Il eſt auſſi parlé de cette liqueur & de la maniere de la faire dans le *Traité des arbres & arbuſtes* de M. Duhamel du Monceau, *tome I. page 17.* (—)

SAPINIA TRIBUS, (*Géog. anc.*) peuple d'Italie, dans l'Ombrie ; Tite-Live en fait mention, *l. XXXII. c. ij.* Ce peuple tiroit ſon nom du *Sapis*, (le Savio) riviere auprès de laquelle il habitoit. (*D. J.*)

SAPINIERE, ſ. f. *terme de Batelier*, bateau conſtruit de ſapin dont on ſe ſert ſur la riviere de Loire pour le tranſport des marchandiſes. La *ſapiniere* eſt moins longue, mais plus large qu'un chalant. (*D. J.*)

SAPINOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) les anciens donnoient ce nom à une améthyſte très-claire, & fort peu chargée de couleur.

SAPIS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie dans le *Picenum*, auprès de la ville d'Iſaurum. Son nom moderne eſt le *Savio ;* & comme cette riviere paſſe à Céſena, on la nomme auſſi *rio-di-Ceſena.* (*D. J.*)

SAPONAIRE, ſ. f. (*Botan.*) cette plante eſt l'eſpece de lychnis que Tournefort & Ray nomment lychnis ſauvage, *lychnis ſylveſtris. I. R. H. 336.* Ray, *Hiſt. plant.*

Sa racine eſt longue, rougeâtre, noueuſe, rampante, fibrée, vivace ; elle pouſſe pluſieurs tiges hautes d'un pié & demi ou de deux piés, rondes, ſans poils pour l'ordinaire, noueuſes, rougeâtres,

moëlleuses, qui se soutiennent à peine. Ses feuilles sont larges, nerveuses, semblables à celles du plantain, mais plus petites, opposées, glabres, attachées à des queues très-courtes, d'un goût nitreux.

Ses fleurs naissent comme en ombelles aux sommités des tiges, composées chacune de cinq pétales ou feuilles disposées en œillet, ordinairement d'une belle couleur pourprée, quelquefois d'un rouge pâle, quelquefois blanches, odorantes, avec dix étamines blanches à sommet oblong dans leur milieu. A cette fleur succede un fruit de figure conique, qui n'a qu'une cavité remplie de semences menues, presque rondes & rougeâtres.

Cette plante qui, comme je l'ai dit, est une lychnis sauvage, croît proche des ruisseaux, des rivieres, des étangs, dans les bois & prés humides, & dans les lieux sablonneux; on la cultive aussi dans les jardins, où elle dure long-tems, en se rendant néanmoins odieuse aux jardiniers par sa maniere de serpenter; elle fleurit en Juin, & reste en fleur jusqu'au mois de Septembre. Non-seulement sa fleur se joue pour les couleurs, mais elle devient aussi quelquefois double, & s'employe dans les bouquets à cause de sa beauté & de son odeur agréable; on donne en Médecine à la plante qui les porte des vertus atténuantes & détergentes. (*D. J.*)

SAPOTILLE, (*Mat. méd.*) c'est le fruit d'un arbre de l'Amérique nommé communément *sapotillier* par les habitans du pays, que les Européens appellent aussi *poirier* ou *pommier* d'Amérique, & que Linnæus a désigné par le nom de *achrus Plumieri.*

Les pepins, ou plûtôt les noyaux de ces fruits, sont employés depuis long-tems en Amérique, comme un remede souverain contre la colique néphrétique; & leur usage s'est communiqué depuis dix à douze ans dans plusieurs provinces maritimes de France. On trouve un mémoire à ce sujet dans le journal de Médecine pour le mois de Mars 1760, par M. Ranson, médecin du roi, à Saint-Jean d'Angely.

Les noyaux de *sapotille* sont, selon la description qu'en donne cet auteur, d'une forme qui approche en gros de celle des pepins de nos poires bien mûres. On les emploie mondés de leur coque & de leur écorce; ils ne sont point émulsifs, quoiqu'ils soient très-huileux, au point même d'être inflammables; ils ont un goût très-amer. On fait prendre ce remede sous deux formes; on en pile un ou deux gros dans un mortier de marbre, & on les délaye dans cinq ou six onces d'eau pour une dose qu'on réitere de quatre en quatre heures, ou de six en six heures, selon l'exigence des cas, & selon que l'estomac soutient ce remede. On l'édulcore aussi quelquefois pour les sujets délicats, avec le sucre ou un sirop approprié; ou bien on le donne en substance ou incorporé dans un véhicule solide convenable à la dose d'un gros tout au plus. On ne doit pas continuer pendant plus de quatre ou cinq jours l'usage consécutif de ce remede. Il provoque si efficacement dans les coliques néphrétiques *curables*, le cours des urines & la sortie des glaires & des graviers, que ces corps dont la présence occasionnoit l'accès de colique, sont communément chassés au bout de ces tems; & que si on continuoit le remede plus long-tems, il attaqueroit le corps même des reins, l'irriteroit, l'enflammeroit; ce qui n'empêcheroit cependant point de revenir à l'usage de ce remede en saisissant quelques momens plus favorables. (*b*)

SAPOTILLIER, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *sapota*; genre de plante; quoique ses caracteres soient les mêmes que ceux de guanabane (*voyez* GUANABANE), il en differe cependant entierement par la nature des fleurs & des fruits, & par le port même de la plante. Le *sapotillier* est donc un genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit presque de la forme d'une toupie ou ovoïde; ce fruit est mou, charnu, & contient une ou deux semences qui sont arrondies, applaties, dures, polies, & qui ont une espece de bec. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

SAPPADILLE, s. f. (*Botan. exot.*) arbre des Indes occidentales, qui est fort cultivé à la Jamaïque & aux Barbades, à cause de son fruit, dont on fait beaucoup de cas dans ces contrées. Cet arbre est nommé par le chevalier Hans-Sloane, dans son cat. plant. Jam. *anona foliis laurinis, glabris, viridi-fuscis, fructu minore, rotundo, viridi-flavo scabro, seminibus fuscis, splendentibus, fissurâ albâ notatis.*

La *sappadille* est l'espece d'*anona* la plus estimée: cet arbre croît à la hauteur d'un pommier; ses feuilles sont semblables à celles du laurier, lisses, vertes-brunes; ses fleurs sont composées de trois pétales, soutenues sur un pédicule. Après qu'elles sont tombées il leur succede un fruit couvert d'une écorce, & dont la chair environne les cellules, dans lesquelles sont renfermées des graines brunes, luisantes, marquées d'un sillon blanc. Le fruit de cet arbre est plus petit que celui des autres especes d'*anona*; sa forme est ronde, & sa couleur jaunit dans la maturité. (*D. J.*)

SAPPE, (LA) *dans l'art militaire*, est une espece de tranchée que font les soldats à couvert du feu de la place par un *mantelet* ou un *gabion farci* qu'ils font rouler devant eux. Cet ouvrage differe particulierement de la tranchée, en ce que celle-ci se fait à découvert, & que la *sappe* se construit avec plus de précaution, parce qu'elle se fait plus près de la place.

La *sappe* a moins de largeur que la tranchée, mais on l'élargit ensuite; elle n'en differe plus alors, & elle perd son nom de *sappe* pour prendre celui de *tranchée.*

Il y a plusieurs sortes de *sappes*:

La *simple* qui n'a qu'un seul parapet.

La *sappe double* qui en a deux.

La *sappe volante* qui se fait avec des gabions que l'on ne remplit pas d'abord. On trace avec ces gabions l'ouvrage qu'on veut former, & l'on y fait aller ensuite les travailleurs de la tranchée pour les remplir de terre. Cette sorte de *sappe* ne peut guere se pratiquer que la nuit, lorsqu'on est encore loin de la place, & dans les endroits où le feu de l'ennemi n'est pas fort considérable.

La *demi-sappe* est celle dans laquelle on pose à découvert plusieurs gabions sur un alignement donné, qu'on travaille ensuite à remplir, après avoir fermé les entre-deux des gabions avec des sacs à terre ou des fagots de *sappe*.

Enfin la *sappe couverte* est un chemin qu'on fait sous terre pour mettre les sappeurs à couvert des grenades, à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer. On ne laisse par-dessus que deux piés de terre, qu'on soutient, s'il en est besoin, & qu'on fait tomber quand on veut. Cette *sappe* qu'on ne met guere en pratique, peut être utile dans plusieurs occasions pour cacher son travail à l'ennemi.

La *sappe ordinaire* ou la *simple-sappe*, n'est autre chose qu'une tranchée poussée pié-à-pié, qui chemine jour & nuit également. Quoiqu'elle avance peu en apparence, elle fait beaucoup de chemin en effet, parce qu'elle marche toujours. C'est un métier qui demande une espece d'apprentissage pour s'y rendre habile, auquel on est bien-tôt fait quand le courage & le desir du gain sont de la partie.

Voici comment elle se conduit.

L'ouvrage étant tracé, & les sappeurs instruits du chemin qu'ils doivent tenir, on commence par faire garnir la tête de gabions, fascines, sacs à terre, fourches de fer, crocs, maillets, mantelets, *&c.*

Cela fait, on perce la tranchée par une ouverture que les sappeurs font dans l'épaisseur de son parapet, à l'endroit qui leur est montré; après quoi, le sappeur qui mene la tête, commence de faire place pour son premier gabion, qu'il pose sur son plan, & l'arrange de la main du croc & de la fourche du mieux qu'il peut, posant le dessus dessous, afin que la pointe des piquets des gabions débordant le sommet, puisse servir à tenir les fascines dont on les charge. Cela fait, il les remplit de terre en la jettant de biais en avant, & se tenant un peu en-arriere pour ne pas se découvrir : à mesure qu'il remplit le premier gabion, il frappe de tems en tems de son maillet ou de sa pioche contre, pour faire entasser la terre.

Ce premier gabion rempli, il en pose un second sur le même alignement, qu'il arrange & remplit de même; après ce troisieme, un quatrieme, se tenant toujours à couvert, & courbé derriere ceux qui sont remplis; ce qu'il continue toujours de la sorte : mais parce que les joints des gabions sont fort dangereux avant que la *sappe* soit achevée, il les faudra fermer de deux ou trois sacs à terre posés bout sur bout sur chaque joint, que le deuxieme sappeur arrange, après que le troisieme & quatrieme les lui ont fait passer.

Au vingtieme ou trentieme gabion posé & rempli, on reprend les sacs de la queue pour les rapporter en avant, afin de les épargner; de sorte qu'une centaine de sacs à terre bien ménagés, peuvent suffire à conduire une *sappe* depuis le commencement du siege jusqu'à la fin.

A l'égard de l'exécution de la *sappe*, voici comme elle se doit conduire.

Le premier sappeur creuse 1 pié & demi de large sur autant de profondeur, laissant une berme de 6 pouces au pié du gabion, & taluant un peu du même côté.

Le second élargit de 6 pouces, & approfondit d'autant, ce qui fait 2 piés de large & autant de profondeur.

Le troisieme & le quatrieme creusent encore chacun d'un demi-pié, & élargissent d'autant, font les talus, & réduisent les *sappes* à 3 piés de profondeur & autant de largeur par le haut, revenant à 2 piés & demi sur le fond, les talus parés; ce qui est la mesure que nous demandons pour la rendre parfaite. Il reste quatre hommes à employer de la même escouade, qui se tenant en repos derriere les autres, font rouler les gabions & fascines aux quatre de la tête, afin que les premiers sappeurs les trouvent sous la main; ils leur font aussi glisser des fascines pour garnir le dessus des gabions quand ils sont pleins; savoir deux sur les bords & un dans le milieu, qu'on a soin de faire entrer dans les piquets pointus des gabions qui surmontent le sommet, afin de les tenir fermes; après quoi on les charge de terre.

L'excavation de ces 3 piés de profondeur fournit les terres nécessaires à remplir les gabions, & une masse de parapet formant un talus à terre courante du côté de la place, remplit de haut en bas, qui ne peut être percé que par le canon.

Quand les quatre premiers sappeurs sont las, & qu'ils ont travaillé une heure ou deux avec force, ils appellent les quatre autres, lesquels prenant la place des premiers, ils travailleront de même force jusqu'à ce que la lassitude les oblige à rappeller les autres, observant que celui qui a mené la tête prend la queue des quatre, à la premiere reprise du travail; car chacun d'eux doit mener la tête à son tour, & poser une pareille quantité de gabions, afin d'égaler le péril & le travail. De cette façon on fait une grande diligence, quand la *sappe* est bien fournie.

Au surplus, on fait marcher la *sappe* non-seulement en avant, mais aussi à côté, sur les prolongemens de la droite & de la gauche; & pour l'ordinaire on voit des quatre, cinq & six *sappes* dans une seule tranchée, qui toutes cheminent à leur fin.

Dans le même tems, celui qui dirige les sappeurs doit avoir soin de faire servir des gabions & des fascines à la tête des *sappes*; ce qui se fait par l'intervention de celui qui commande la tranchée, qui lui fait fournir le monde dont il a besoin.

Le moyen d'être bien servi seroit de donner six deniers de chaque fascine, portée de la queue des tranchées à la tête des *sappes*, payés sur le champ à la fin des voyages, ou d'une certaine quantité. Chaque soldat en peut porter aisément trois, & faire trois ou quatre voyages; il faudroit pour la même raison, donner un sou des gabions : en observant cette petite libéralité, les *sappes* seroient toujours bien & aisément servies.

Il est encore à remarquer que quand on a affaire à des ennemis un peu éveillés, ils canonnent la tête des *sappes* avant que votre canon tire, de maniere que souvent on est obligé de les abandonner; mais si on y est forcé de jour, on s'en dédommage pendant la nuit.

A mesure que la *sappe* avance, on fait garnir celle qui est faite par les travailleurs qui l'élargissent jusqu'à ce qu'elle ait 10 ou 12 piés de large, sur 3 de profondeur; pour lors elle change de nom, & s'appelle *tranchée*, si elle sert de chemin pour aller à la place; mais on la nomme *place d'armes*, si elle lui fait face, & qu'elle soit disposée pour y placer des troupes.

Ces sortes d'ouvrages qui supposent de l'adresse & de l'intelligence, & qui se font avec danger, doivent être bien payés, si l'on veut être bien servi.

Le prix le plus raisonnable de la *sappe* doit être 40 sous la toise courante au commencement; savoir tout le long du travers de la seconde place d'armes, & ce qui se trouve entre elle & la troisieme.

2 livres 10 sous pour la troisieme place d'armes & le travail jusqu'au pié du glacis.

3 livres pour celle qui se fait sur le glacis.

3 livres 10 sous pour celle qui se fait sur le haut du chemin couvert.

5 livres pour celle qui entre dans ledit chemin couvert.

10 livres pour celle qu'on fait aux passages des fossés secs.

20 livres s'ils sont pleins d'eau; & quand elle sera double, comme cela arrive quelquefois, il la faudra payer au double, selon les endroits où on la fera.

A l'égard de celle qui se fera dans les breches des bastions & demi-lunes, elle n'a point de prix réglé, parce qu'elle est exposée à tout ce que la place a de plus dangereux; c'est pourquoi, selon le péril auquel ils seront exposés, il faudra donner ce qu'on jugera à propos.

Le toisé se doit faire par un seul ingénieur préposé pour cela à chacune des attaques; le même fait le compte des brigades en présence des officiers & sergens, qui ont soin après de faire distribuer aux escouades ce qui leur revient; c'est pourquoi ils doivent contrôler tous les jours ce que chacun aura fait d'ouvrage, de concert avec l'ingénieur qui fera le toisé, sur le prix desquels on pourroit retenir un dixieme pour les officiers & sergens, afin de les rendre plus exacts à relever & faire servir les *sappes*.

En observant cet ordre, comme tous sont intéressés à ce travail, il ne faut pas douter qu'il ne se pousse avec toute la diligence possible, & l'on peut estimer qu'ils feront 80 toises en 24 heures.

Au surplus l'ingénieur qui les toisera, le doit faire toutes les 24 heures, & toujours laisser des marques sensibles à la fin de chaque toisé, & tenir registre de

tout, afin que quand on voudra le vérifier, on le puisse faire sans confusion.

Or 80 toises, à 2 livres la toise, font 160 livres, dont ôtant le dixieme qui est 16 liv. il reste pour les sappeurs 144 liv. qui distribués à 24 hommes, font 6 liv. pour chacun, ce qui est un gain raisonnable. Ils ne gagneront pas davantage dans le courant du siege, quoique le prix de la *sappe* augmente à mesure qu'ils approchent de la place, parce que le péril augmentant aussi, il est sûr que plus ils en approcheront, & moins ils feront d'ouvrage.

On a accoutumé de leur payer quelque chose de plus que le prix de la toise courante, pour chaque coupure qu'ils font dans la tranchée, par la raison qu'il y a plus d'ouvrage qu'ailleurs; cela se peut réduire à doubler le prix de la toise & rien de plus.

Au reste, il y a une chose à quoi les officiers doivent bien prendre garde; c'est que souvent les sappeurs s'enivrent à la tête de leur *sappe*, après quoi ils se font tuer comme des bêtes, sans prendre garde à ce qu'ils font; c'est de quoi il faut les empêcher, en ne leur permettant pas d'y porter du vin qui ne soit mêlé de beaucoup d'eau.

Comme rien n'est plus convenable à la sûreté, diligence & bonne façon des tranchées, que cette maniere d'en conduire les têtes, & de les ébaucher, rien n'est aussi plus nécessaire que d'en régler la conduite; car outre que la diligence s'y trouvera, il est certain qu'on préviendra beaucoup de friponneries qui s'y font par la précipitation confuse avec laquelle elles se conduisent, qui font qu'il y a toujours de l'embrouillement, & quelqu'un qui en profite. *Attaque des places* par M. le maréchal de Vauban. *Voyez Pl. XVI. de Fortification*, *fig.* 2. *n°. 1.* le plan d'une *sappe*, sa vue du côté intérieur, *n°.* 2. & du côté extérieur, *n°. 3.* le profil d'une *sappe* achevée, *n°. 4.* & le profil représentant l'excavation des quatre sappeurs *n°. 5. de la même Pl.*

SAPPER *une muraille*, (*Fortificat.*) c'est creuser la terre qui est au pié d'un mur, afin de le renverser tout-d'un-coup faute de soutien. *Sapper*, selon Daviler, c'est ruiner un ouvrage avec des marteaux, des pioches, des bêches, *&c.* en étayant la partie supérieure, & en creusant par-dessous, & alors on met le feu aux étais, ou si c'est un rocher, en creusant une mine sous lui.

Pour démolir des murailles fortes & épaisses des vieilles citadelles, *&c.* on a coutume de se servir de la sappe. *Chambers.*

SAPPEUR, (*Fortification.*) soldat du régiment de royal artillerie destiné à travailler dans les sappes.

On instruit dans les écoles d'artillerie les *sappeurs* à poser les gabions avec adresse, & en s'exposant le moins qu'il est possible. On dresse les gabions avec la fourche & le crochet de sappe, & l'on fait à genouil un boyau de deux piés de profondeur. Le *sappeur* doit laisser un grand pié de relais entre les excavations & les gabions, afin qu'ils ne culbutent pas dans la tranchée, ce qui arrive assez souvent. *Voyez* SAPPE. (*Q*)

SAPPHIQUE, adj. (*Littérat.*) nom d'un vers fort usité dans la poésie greque & latine, ainsi appellé de Sappho à qui l'on en attribue l'invention.

Le vers *sapphique* consiste en onze syllabes ou cinq piés, dont le premier, le quatrieme & le cinquieme sont des trochées, le second un spondée, & le troisieme un dactyle; comme,

Vivitur parvo bene, cui paternum
Splendet in mensâ tenui salinum:
Nec leves somnos timor, aut cupido
Sordidus aufert. Horat.

Ce dernier vers se nomme *adonique*, & on le joint ordinairement à trois vers *sapphiques* pour en former une strophe.

Cependant on trouve dans les anciens poëtes tragiques des chœurs composés d'un grand nombre de vers *sapphiques* qui se suivent immédiatement. En général un vers *sapphique* est dur quand il n'y a pas une césure après le second pié.

On a tenté, mais sans succès, de faire des vers *sapphiques* en françois.

SAPRA PALUS, (*Géog. anc.*) lac dans l'isthme de la Chersonnèse taurique, selon Strabon, *l. VII. p. 308.* Ce mot σάπρα, féminin de σάπρος, veut dire *pourri*, *corrompu*. Le lac que Casaubon croit être le même que Byce est au nord de la Chersonnèse à l'orient de l'isthme qui la joint à la terre-ferme, & qui, comme dit Strabon, le sépare de la mer, c'est-à-dire du Pont-Euxin, ou, ce qui revient au même, du golfe Carcinite. Il étoit plus enfermé qu'il n'est présentement par une langue de terre qui s'avance vers le nord au couchant de ce lac, & qui ne l'empêchoit pas de communiquer avec le Palus Méotide. Cette langue de terre, qui peut bien avoir été anciennement un isthme entier, est encore présentement assez considérable pour marquer l'ancienne étendue du lac *Sapra*.

2°. *Sapra Palus*, lac de l'Asie mineure, vers la Troade, auprès d'Astyra, il se décharge dans la mer en un endroit où le rivage est bordé de rocher. (*D. J.*)

SAQUEBUTE, s. f. (*Lutherie.*) instrument de musique & à vent; c'est une espece de trompette différente de l'ordinaire, tant par la figure que par la grandeur. La *saquebute* est très-propre pour les basses, & elle est construite de maniere qu'on peut la raccourcir ou l'alonger, suivant que l'on veut des tons aigus ou des tons graves. *Voyez la fig. Planche de Lutherie.* Les Italiens la nomment *trombone*, les Latins l'appelloient *tuba ductilis*.

Cet instrument est composé de quatre différentes pieces ou branches, & a ordinairement une espece d'anneau tors dans le milieu, qui n'est que la continuation du tuyau plié deux fois en cercle; par cette construction il peut aller d'un quart plus bas que son ton naturel. Il a encore deux pieces cachées dans l'intérieur, & qu'on tire avec une barre de fer lorsqu'on veut donner à la *saquebute* la longueur nécessaire pour un certain ton.

La *saquebute* a ordinairement 8 piés de long, sans être tirée & sans développer ses cercles. Lorsqu'on l'étend, sa longueur peut aller à 16 piés. L'anneau tors a 2 piés 9 pouces de tour; on l'emploie comme basse dans tous les concerts d'instrument à vent.

Il y a des *saquebutes* de différentes grandeurs, selon les différentes parties qu'on veut exécuter. Il y en a particulierement une petite appellée par les Italiens *trombone picciolo*, & par les Allemands *kleine alt-posaune*, propre pour les hautes-contres. La partie qui lui convient est appellée *trombone primo* ou *I°*. Il y en a une autre plus grande, appellée *trombone maggiore*, qu'on emploie comme taille; la partie qu'elle exécute est nommée *trombone secondo* ou *II°*. Une troisieme encore plus grande, appellée *trombone grosso*, & dont la partie est le *trombone terzo* ou *III°*. Enfin une autre qui est de toutes celles-là, & dont le son est très-violent, principalement dans les bases, sa partie est appellée *trombone quarto* ou *IV°*. ou simplement *trombone*. Elle a ordinairement pour clé celle d'*F ut Fa* sur la 4e ligne, & même souvent sur la 5e ligne d'en-haut, à cause de l'étendue que cet instrument a dans le bas. *Voyez* TROMPETTE, *& la figure dans nos Pl. de Lutherie.*

SARABAITES, s. m. plur. (*Hist. ecclésiast.*) nom que l'on donnoit autrefois à certains moines errans & vagabonds qui ne suivoient aucune regle approuvée, & alloient de ville en ville, vivans à leur discrétion. Ce mot vient de l'hébreu *sarab*, se révolter.

Cette étymologie paroît conforme à l'idée que

nous en donne Cassien dans sa quatorzieme conférence où il les appelle, *renuitæ quia jugum regularis disciplinæ renuunt.* Saint Jérôme n'en parle pas plus favorablement dans une lettre à Eustochium, où il les appelle *remoboth;* & S. Benoît en fait une peinture affreuse dans le premier chapitre de sa regle.

C'étoient les Egyptiens qui avoient donné aux *sarabaites* le nom de *remoboth;* & voici ce qu'en dit S. Jérôme : *Hi bini vel terni nec multò plures simul habitant suo arbitratu ac ditione viventes, & de eo quod laboraverint, in medium partes conferunt, ut habeant alimenta communia. Habitant autem quam plurimi in urbibus & castellis, & quasi ars sancta, non vita, quidquid vendiderint majoris est pretii. Inter hos sæpe sunt jurgia quia suo viventes cibo, non patiuntur se alicui esse subjectos. Reverà solent certare jejuniis, & rem secreti victoriæ faciunt. Apud hos adfectata sunt omnia, laxæ manicæ, caligæ follicantes, vestis crassior, crebra suspiria, visitatio virginum, detractio clericorum, & si quando dies festus venerit, saturantur ad vomitum.* Epist. XXII. *ad Eustoch.*

SARABALES, s. f. (*Hist. jud.*) sorte de vêtement des Hébreux.

Il est dit dans Daniel, *c. iij. vers. 94.* que les trois hébreux ayant été jettés dans la fournaise, le feu ne leur fit aucun mal, & que leurs *sarabales* demeurerent entieres : *saraballa eorum non sunt immutata.* Ce terme *saraballa* est chaldéen, & on le lit dans l'original de l'édit de Nabuchodonosor, Daniel, *c. iij. vers. 21.* Aquila Théodotion & Symmaque ont lu *sarabara*, σαράβαρα. Tertullien lit de même, & dit dans son traité *de Pallio* qu'Alexandre le grand n'eut pas honte de quitter l'habit militaire des Grecs pour prendre les *sarabares* des peuples vaincus. Ces *sarabares* étoient, à ce qu'on croit, des culotes ou des bandes qui enveloppoient les jambes & les cuisses. On trouve aussi quelquefois *sarabara* pour un habillement de tête. *Voyez* Saumaise sur Tertullien *de Pallio, c. iv.* & Ducange, *Gloss. au* mot *sarabara;* Calmet, *Diction. de la Bible, tome III. p. 480.*

SARABANDE, s. f. air de musique & sorte de danse à trois tems, d'un caractere lent, grave & sérieux.

SARABARA, (*Critique sacrée.*) ce terme grec de Théodotion est expliqué par des hauts-de-chausses ou bandes qui enveloppoient les jambes & les cuisses, *braccas;* l'auteur apocryphe des additions faites au troisieme chapitre de Daniel dit, *vers. 94.* sur les trois jeunes hommes jettés dans la fournaise, que le feu n'endommagea pas même leurs vêtemens. Le grec met σαράβαρα. (*D. J.*)

SARABAT, LE, (*Géog. mod*) riviere d'Asie dans l'Anatolie; elle se décharge dans le golfe de Smyrne, auprès de Smyrne. C'est l'*Hermus* des anciens. *Voyez* HERMUS. (*D. J.*)

SARABRIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée Ses interpretes disent que c'est Zamora. Florien d'Ocampo prétend que c'est Toro sur le Duero; & son sentiment est favorisé par Gomez Vafæus. (*D. J.*)

SARACENE, LA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Arabie pétrée, selon Ptolomée, *l. V. c. xvij.* Elle étoit au couchant des montagnes Noires en tirant vers l'Egypte. (*D. J.*)

SARACENI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Arabie. Eratosthene, dans Strabon, les nomme *Scenitæ Arabes.* Les premiers, dit-il, qui occupent l'Arabie heureuse sont les Syriens. Après eux est une terre sablonneuse & stérile, qui produit des épines & des bruyeres, & qui a de l'eau lorsque l'on creuse dans la terre, comme dans la Gédrosie. Ce pays est occupé par les Arabes scénites qui nourrissent des chameaux.

Pline dit, *l. V. c. xj.* au-delà de l'embouchure du Nil, qui porte le nom de *Péluse*, est l'Arabie qui s'étend vers la mer Rouge, & vers cette odoriférante contrée connue sous le nom d'*heureuse.* Elle est stérile, excepté aux confins de la Syrie, & n'a rien de recommandable que le mont Casius. Ce nom d'*Arabes scénites* vient de ce qu'ils logeoient sous des tentes, comme font encore les Bédouins.

Ammien Marcellin nous apprend que les Arabes scénites étoient le même peuple que les Sarrasins, gens, dit-il, que nous ne devons jamais souhaiter d'avoir pour amis, ni pour ennemis. Ils courent çà & là, ravagent en un instant tout ce qu'ils trouvent sous leur main, semblables à des éperviers qui, s'ils voient bien haut une proie, l'enlevent par un vol rapide, & ne s'arrêtent point qu'ils n'en soient saisis.

Il ajoute les particularités suivantes : Toutes ces nations qui s'étendent entre l'Assyrie & les cataractes du Nil & jusqu'aux confins de Blemmyes, sont également guerrieres. Les hommes sont à demi-nuds; avec une saie de couleur qui les couvre jusqu'au-dessus de la ceinture; ils se portent de divers côtés à la faveur de leurs chevaux qui sont très-légers, & de leurs chameaux, & ne s'embarrassent ni de la paix, ni de la guerre : on ne voit jamais aucun d'eux mener la charrue, tailler des arbres, ou cultiver la terre pour se nourrir; mais ils sont vagabonds & dispersés dans une grande étendue de pays, sans demeure & sans lois. Ils se nourrissent de chair de bêtes sauvages, de lait qu'ils ont en abondance, & d'herbes de plusieurs especes. Nous les avons vu la plûpart, ne connoissant l'usage du blé, ni celui du vin.

Ptolomée place les Scénites & les *Saraceni* dans l'Arabie pétrée, & les regarde comme des colonies d'un même peuple; mais il faut bien remarquer que les noms de *Scénites* & de *Saraceni* étoient proprement des sobriquets que les autres peuples leur donnerent. Le mot de *scénites* vient de ce qu'ils demeuroient sous des tentes; & le mot *saraceni* paroît venir de l'arabe *sarak*, qui veut dire *voler, piller*, terme qu'on employa pour exprimer les brigandages de cette nation.

Il paroît par Procope que sous l'empire de Justinien les *Saraceni*, que nous avons nommés en françois *Sarrasins*, étoient partagés par tribus, entre lesquelles certaines familles conservoient une prééminence héréditaire. Mahomet, qui naquit l'an 571, s'attacha toutes ces tribus de *Sarrasins*, se mit à leur tête, se fit donner de nouvelles terres par Héraclius, & mourut en 633, après avoir fait de grandes conquêtes en Arabie, que ses successeurs étendirent de toutes parts. *Voyez* SARRASINS, *Hist.* (*D. J.*)

SARACHE, on donne ce nom aux petites alofes. *Voyez* ALOSE.

SARACORI, (*Geog. anc.*) ancien peuple dont Ælien cite cette particularité dans son histoire des animaux, *l. XII. c. xxxiv.* Les *Saracores*, dit-il, ne se servent point d'ânes pour porter des fardeaux, ni pour tourner les meules; mais les *Saracores* montent sur des ânes pour se battre à la guerre. Ælien ne dit point en quel lieu étoit ce peuple. Ortelius conjecture que ce pourroit bien être le même que les Saragures, peuple d'Asie, selon Suidas, Σαραγοῦροι. (*D. J.*)

SARAGOSA *ou* SARAGUSA, (*Géog. anc.*) en latin *Syracusæ*, ville de Sicile, dans la vallée de Noto, ur la côte orientale, à 45 lieues au sud-est de Palerme. Cette ville, qui a succédé à l'ancienne Syracuse, est encore aujourd'hui une des principales de l'île de Sicile, tant pour la bonté de son port, que pour sa situation avantageuse, ses murailles se trouvant de tous côtés baignées des eaux de la mer; car elle n'occupe présentement que le seul terrein, qui anciennement étoit appellé *Ortygia* ou *Insula.* Un château de figure irréguliere & fort défectueux sert de défense au port, & communique avec la ville par le moyen d'un pont de bois, mais fort mal disposé. On trouve dans ce château l'ancienne fontaine d'Aréthuse,

réthuſe, qui eſt une grande ſource d'eau. *Saragoſa* contient à peine huit mille habitans, ſur-tout depuis le violent tremblement de terre qu'elle a eſſuyé au mois d'Août 1757; ce déſaſtre a renverſé un tiers de la ville, & a fait périr environ deux mille ames; c'eſt un évêché ſuffragant de Mont-Réal. *Long.* ſuivant Harris, *32. 46'. 16". lat. 37. 4.*

Si jamais moine a été épris de la gloire de ſon ordre, c'eſt Cajétan (Conſtantin), bénédictin, né à *Saragoſa*, en 1565 & mort en 1650, âgé de 85 ans. Il a publié des ouvrages, pour prouver que S. Grégoire, S. François d'Aſſiſe, S. Thomas d'Aquin, & même Ignace de Loyola, *&c.* étoient autant de moines de l'ordre de S. Benoît. Je crains fort, diſoit plaiſamment le cardinal Scipion Cobelluci, que Cajétan ne transforme auſſi ſaint Pierre en bénédictin. (*D. J.*)

SARAGOSSE, *ou* SARAGOCE, (*Géog. moderne.*) en latin *Cæſarea Auguſta*, *Cæſar-auguſta*, ou *Cæſar-Auguſta*, en eſpagnol *Zaragoça*; ville d'Eſpagne, capitale du royaume d'Aragon, ſur l'Ebre, à ſa jonction avec le Galleguo & la Guerva. Elle eſt à 11 lieues communes d'Eſpagne au nord-eſt de Catalaïud, à 12 de Taraçone, à 16 de Lérida, à 21 au ſud-eſt de Pampelune, à 40 au couchant de Barcelone, à 58 au nord-eſt de Madrid. *Long. 16. 55. latit. 41. 45.*

Pline, *l. III. c. iij.* dit que ſon ancien nom étoit *Salduba*; & l'on croit qu'elle a été bâtie par les Phéniciens. Bochard prétend que *Salduba* vient du phénicien *Saltobaal*, qui veut dire, *Baal eſt ſon ſoutien.* Quoi qu'il en ſoit, elle conſerva ſon nom de *Salduba* chez les Romains, juſqu'à ce qu'ayant été repeuplée par une colonie romaine ſous Auguſte, elle prit le nom de cet empereur; d'où s'eſt formé le nom moderne.

On y a trouvé une médaille d'Auguſte en bronze, où l'on voyoit d'un côté un étendard ſoutenu d'une pique, qui étoit le ſymbole d'une colonie, avec cette légende autour de la tête d'Auguſte: *Auguſtus D. F.* & ſur le revers, *Cæſar Auguſta M. Por. Cn. Fab. II. Vir.*

Le P. Hardouin en fournit quelques autres que voici: l'une repréſente un laboureur qui mene des bœufs attachés à une charrue, ſymbole d'une colonie. Varron, *lib. IV. de lingua latina*, dit que l'on commençoit ainſi une colonie, en attelant un bœuf avec une vache; de maniere que la vache étoit du côté de la colonie, & le bœuf du côté de la campagne. La charrue, ſelon cette diſpoſition, traçoit le tour des murailles, & on portoit la charrue au lieu où l'on vouloit avoir la porte de la ville.

Pline dit, *liv. III. c. iij.* que *Saragoſſe* étoit une colonie franche arroſée par l'Ebre, & qu'auparavant il y avoit au même lieu un bourg nommé *Salduba. Cæſar Auguſta colonia immunis, amne Ibero affuſa, ubi oppidum antea vocabatur Salduba.* Il y a dans le tréſor de Goltzius, *page 238.* cette ancienne inſcription: *Col. Cæſarea Aug. Salduba.* Une autre médaille repréſente la tête d'Auguſte couronnée de lauriers, avec ces mots: *Cæſar Auguſta. Cn. Dom. Amp. C. Vet. Lang. II Vir.* c'eſt-à-dire, *Cn. Domitio Ampliato. Cajo Veturio Languido, Duumviris.* Une autre porte ces mots: *L. Caſſio, Caio Valerio Feneſtella, Duumviris.*

On lit ſur une autre médaille *C. C. A. Pietatis Auguſtæ.* On y voit la tête de la Piété, pour repréſenter la piété de Julie, fille d'Auguſte. Sur le revers eſt un temple & les noms des duumvirs. *Juliano Lupo Pr. C. Cæſ. C. Pomponio Parr. II. Vir.* c'eſt-à dire, *Juniano Lupo Præfecto Cohortis Cæſarianæ Cajo Pomponio Parra Duumviris.* Sur une autre, on voit entre deux étendards de cohortes & une aigle légionnaire, ces trois lettres *C. C. A.* qui ſignifient *Colonia Cæſar Auguſta.*

Le plus grand nombre des médailles portent ces trois lettres *C. C. A.* pluſieurs ont *Cæſar. Auguſta*, avec un point après le mot *Cæſar*; quelques-unes *Cæſ. Auguſta*: dans toutes ces médailles, il faut lire *Cæſaræa Auguſta.* Cellarius ſoupçonne que le mot de *Cæſar Auguſta* pourroit bien être venu de ce qu'en liſant le point a été négligé.

Entre les inſcriptions de Gruter, *p. 324. n. 12.* il s'en trouve une qui, ſi elle étoit exactement copiée, favoriſe ceux qui diſent *Cæſarauguſta* d'un ſeul mot; la voici: *Poſthumiæ Marcellinæ ex Cæſaraug. Karenſi*, que M. de Marca explique ainſi: *Poſthumiæ origine Carenſi, ex conventu Cæſarauguſtano.* En effet, Pline met le peuple *Carenſes* dans le département de *Saragoſſe.*

Saragoſſe eſt une des plus belles villes, des plus grandes, des plus riches, & des mieux bâties d'Eſpagne. Ses rues ſont bien pavées, larges & propres. On diſtingue entre les bâtimens publics, le palais du viceroi, l'hôtel-de-ville, & l'hôpital général. Le palais de l'inquiſition a été converti en citadelle; mais le tribunal ne ſubſiſte pas moins avec tous ſes officiers, réſident, fiſcal, alguaſil, major, ſecrétaires, *&c.*

On compte à *Saragoſſe* dix-ſept grandes égliſes & quatorze monaſteres. Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé de quarante-deux chanoines, dont treize ont des dignités. L'évêché qui étoit établi dès l'an 255, ne connoît une ſuite de ſes évêques que depuis 1110. C'eſt cette même année qu'Alphonſe ſurnommé *le batailleur*, roi d'Aragon & de Navarre, prit ſur les Maures *Saragoſſe*, qui devint la capitale de l'Aragon, & qui ne retourna plus au pouvoir des Muſulmans. Le pape Jean XXII. étant à Avignon, érigea en 1317 le ſiége épiſcopal de *Saragoſſe* en archevêché. La date de la fondation de l'univerſité eſt de l'an 1474.

Quant au gouvernement de cette ville, ſoit politique, ſoit judiciaire, il eſt bien différent de ce qu'il étoit autrefois. Elle a un viceroi, un capitaine général du royaume, & une audience royale, qui décident de tout. Il n'y a plus de grand juſticia d'Aragon. Il étoit difficile de trouver une plus belle diſpoſition que celle des lois de cette ville dans les tems antérieurs. Tout y marquoit l'éminence d'une prudence légiſlative; mais cette belle économie fut entierement changée en 1707, par l'abolition des priviléges de l'Aragon, que le roi réduiſit en province du royaume de Caſtille, dont on lui donna les lois. La cour des jurés, ſemblable à celle de la grande Bretagne & encore plus parfaite, a paſſé à des régidors qui ſont à la nomination du roi, & qui ont pour chef un intendant du prince, en qui toute l'autorité réſide.

L'air eſt fort pur & fort ſain à *Saragoſſe*; tous les vivres y ſont en abondance & à bon marché. On y paſſe l'Ebre ſur deux ponts, dont l'un eſt de pierre & l'autre de bois. Cette riviere fournit aux habitans de l'eau, des denrées & du commerce; elle y eſt belle & navigable: auſſi les Carthaginois, les Grecs & les Romains la remontoient juſqu'à *Saragoſſe.* Elle coule autour de la ville, de maniere qu'elle en baigne le pié des édifices en quelques endroits, & ſes bords y ſont ornés d'un quai qui ſert de promenade aux habitans. Elle n'avoit pas autrefois préciſément le même lit qu'elle a aujourd'hui: comme elle cauſoit de grands dégâts ſur ſa route, lorſqu'elle venoit à s'enfler, on y a porté remede, en lui ouvrant un cours avec tant de ſuccès, que quelque débordement qui lui ſurvienne, elle s'étend paiſiblement ſur le rivage qui eſt de l'autre côté de la ville; & quoique le courant ſoit fort, à cauſe de tous les ruiſſeaux qu'elle reçoit, elle ne fait aucun ravage dans les vergers & les jardins de ſon voiſinage.

Prudence, en latin *Aurelius Prudentius Clemens*; poëte chrétien, naquit en 1348 à *Saragoſſe*, ſelon Alde Manuce, Sixte de Sienne, Poſſevin & quelques autres. Il fut d'abord avocat, enſuite homme de guerre, & enfin attaché à la cour par un bel emploi. Il n'exerça

sa muse sur des matieres de religion qu'à l'âge de 57 ans, & ne dissimula point dans ses écrits le libertinage de sa jeunesse. Voici ses propres paroles:

Tùm lasciva protervitas,
Et luxus petulans (heu pudet ac piget!)
Fœdavit juvenem nequitiæ sordibus, ac luto.

Les poésies de Prudence sont plus remplies de zèle de religion que des ornemens de l'art; le style en est souvent barbare, les fautes de quantité s'y trouvent en grand nombre; & d'ailleurs l'orthodoxie n'y est pas toujours ménagée. On ne sait de qui il tenoit cette anecdote singuliere qu'il avance comme un fait certain (*vers 125 & 133.*) que les damnés ont tous les ans un jour de repos, & que c'est le jour où J. C. sortit de l'enfer. Il semble même qu'il a cru que l'ame de l'homme est corporelle; du-moins selon M. le Clerc, ces paroles de Prudence, *animæ rapit aura liquorem*, signifient naturellement la mortalité de l'ame; mais je crois que c'est mettre sur le sentiment ce qui doit être attribué à la versification.

Quoi qu'il en soit, on a plusieurs éditions de ses ouvrages; celle de Deventer est la premiere, & celle d'Alde, à Venise en 1502 *in-4°.* n'est que la seconde. On estime sur-tout celle d'Hanaw en 1613, celle d'Amsterdam en 1667, avec les notes de Nicolas Heinsius; & celle *in usum delphini*, donnée à Paris par le P. Chamillart, en 1687, *in-4°.*

Entre les savans plus modernes nés à *Saragosse*, je me contenterai de nommer Agostino, Molinos, & Surita.

Agostino (*Antonio*) a été l'un des plus habiles hommes de son siecle, dans la connoissance du droit civil & canonique, dans la littérature & les antiquités. Il fut auditeur de rote, ensuite évêque de Lérida, enfin archevêque de Tarragone, où il mourut en 1586, à 68 ans. La plûpart de ses ouvrages sont très-estimés, sur-tout ceux de la belle littérature; comme 1°. celui qui a pour titre, *familiæ Romanorum trigenta*; 2°. *de legibus & senatusconsultis Romanorum*; 3°. ses dialogues en espagnol des médailles des Grecs & des Romains; 4°. ses antiquités d'Espagne, qui ont été traduites en italien & en latin; 5°. enfin le plus considérable de ses ouvrages est la correction de Gratien, dont M. Baluze a donné une excellente édition, imprimée à Paris en 1672, avec de savantes notes.

Molinos (*Michel*), né en 1627 à *Saragosse*, ou du-moins dans le diocèse, est connu de tout le monde par sa doctrine sur la mysticité, qu'il répandit en Italie; il renferma cette doctrine dans un livre espagnol qu'il intitula la *conduite spirituelle*, & dans lequel il inséra son oraison de *quiétude*. Tous ses écrits furent condamnés à être brulés au bout de vingt ans, & l'inquisition mit l'auteur dans une prison perpétuelle, où il mourut en 1696, après 7 ans de captivité, quoiqu'il eût fait abjuration de ses erreurs sur un échaffaud dressé dans l'église des dominicains. Il étoit alors âgé de soixante ans, & le public ne voyoit en lui qu'un honnête prêtre, dont les mœurs étoient irréprochables. Son livre n'avoit été publié qu'avec l'approbation des qualificateurs de l'inquisition. Innocent XI. avoit fait un cas tout particulier de Molinos; & ce même pape l'abandonna à la persécution des jésuites, qui intéresserent Louis XIV. dans cette affaire.

Surita (*Jérôme*), né à *Saragosse* en 1502, a mis au jour une histoire curieuse du royaume d'Aragon. Il mourut âgé de 67 ans. « La seule chose dont on puisse » blâmer *Surita*, dit M. de Thou, ou plûtôt le seul » malheur dont on le doit plaindre, c'est qu'il ait été » secrétaire de l'inquisition, & que passant pour un » homme docte, plein de douceur & d'humanité, il » ait pris un emploi si cruel en lui-même & si pernicieux à tous les gens de lettres; soit qu'il l'ait » cru nécessaire pour pourvoir à sa sûreté; ou par » le destin de sa nation, afin de soutenir sa dignité ». (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARAI *ou* BOSNA-SERAI, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Bosnie, sur le ruisseau de Migliataska, entre Belgrade à l'orient, & Sebenico au couchant. Ses revenus & ceux de son territoire sont affectés à la sultane mere. *Long. 36. 25. lat. 44. 18.* (*D. J.*)

SARAIS, s. m. (*Com. & Hist. mod.*) on nomme ainsi dans les états du grand mogol de vastes bâtimens qui sont dans la plûpart des villes, & qui y tiennent lieu de ce qu'on appelle en Europe des *hôtelleries*. Ils sont moins grands que les caravanserai, & les marchands n'y sont reçus avec leurs marchandises qu'en payant un certain droit. *Voyez* CARAVANSERA. *Diction. de comm. & de Trévoux.*

SARAMANE, (*Géogr. anc.*) ville d'Hyrcanie vers le nord, selon Ptolomée, *l. VII. c. ix.* Ammien Marcellin en parle comme d'une place forte, & dit qu'elle étoit située au bord de la mer. (*D. J.*)

SARANNE, (*Hist. nat. Bot.*) espece de lys, mais qui ne se trouve qu'en Sibérie, & dans la péninsule de Kamtchatka. M. Steller la nomme *lilium flore atro rubente*: ce lys croît à la hauteur d'environ un demi-pié; sa tige est de la grosseur d'une plume de cygne; elle est rouge par le bas & verte par en haut; elle est garnie de deux rangées de feuilles ovales; la rangée inférieure a trois feuilles, & la rangée supérieure en a quatre. La fleur est d'une couleur de cerise foncée, un peu moins grande que le lys ordinaire; elle est divisée en six parties égales; le pistil est triangulaire, & applati par le haut, & contient dans trois capsules distinguées des graines rougeâtres & plates. On voit au-tour du pistil six étamines jaunes par le bout. La racine est aussi grosse que celle de l'ail; elle est composée de plusieurs gousses, ce qui lui donne une forme ronde. Cette plante fleurit au mois de Juin, & elle croît alors en si grande abondance, que l'on ne voit point d'autres fleurs.

Les femmes du pays en font une sorte de confiture fort agréable, qui, selon M. Steller, pourroit en cas de besoin suppléer au défaut du pain, si l'on en avoit une quantité suffisante. Ce naturaliste en compte cinq especes; 1° le *kimtchiga*, qui ressemble aux pois sucrés, & qui en a à-peu-près le goût; 2°. la *saranne* ronde, qui vient d'être décrite; 3°. l'*onsenka*, qui croît dans toutes les parties de la Sibérie; 4°. le *titichpa*; 5°. le *matista sladka travo*, ou la douce plante dont on fait non-seulement des confitures, mais encore dont les Russes ont trouvé le secret de distiller une liqueur forte. La racine de cette plante est jaunâtre à l'extérieur, & blanche à l'intérieur; son goût est amer & piquant; sa tige est charnue, remplie de jointures, & s'éleve de la hauteur d'un homme; sa feuille est d'un rouge verdâtre; la tige est garnie depuis six jusqu'à dix feuilles; les fleurs sont blanches, fort petites, & ressemblent à du fenouil; prises ensemble elles présentent la forme d'une assiette, ou forment un parasol. Cette plante a un goût qui a du rapport avec celui de la reglisse. On ne la recueille qu'avec des gants, vu que le jus qui en sort est si caustique, qu'il fait venir des ampoules aux mains. La maniere d'en obtenir une liqueur spiritueuse consiste à verser de l'eau bouillante sur cette plante liée en paquets; pour faciliter la fermentation on y joint quelques baies de myrtille, ou des prunelles; on met le tout dans un vaisseau bien bouché, que l'on place dans un lieu chaud, où la liqueur demeure jusqu'à ce qu'elle cesse de fermenter, ce qui se fait avec grand bruit; on distille ensuite le mélange, & l'on obtint une liqueur aussi forte que l'eau-de-vie; par une seconde distillation elle devient, dit-on, assez forte pour mordre sur le fer. Deux *puds*

ou 80 livres de cette plante donnent un *vedro* ou 25 pintes de liqueur forte. Lorsqu'on n'a pas eu la précaution d'ôter la peau de la plante avant la distillation, elle cause une espece de folie à ceux qui en boivent ; d'ailleurs cette liqueur enivre, rend stupide, fait que le visage devient tout noir, & procure des rêves effrayans. M. Steller dit avoir vu des gens qui, après en avoir bû la veille, s'enivroient de nouveau en bûvant un verre d'eau.

SARANGÆ & *SARANGÆI*, (*Géog. anc.*) ancien peuple, au nord oriental de la Perse. Pline, *l. VI. c. xvj.* nomme, comme peuples voisins, les uns des autres *Chorasmii*, *Candati*, *Attasini*, *Paricani*, *Sarangæ*, *Parrhasini*, *&c.* Arrien, *l. VI. c. viij.* semble en indiquer la demeure, en nommant la riviere *Saranye*, qui, grossissant l'Acésine, alloit avec elle se perdre dans le fleuve Indus ; Hérodote, *liv. III. ch. xciij.* nomme aussi ce peuple, & en fait une dépendance de la Perse, qui a autrefois pu étendre sa domination jusques-là. (*D. J.*)

SARAPARÆ, (*Géog. anc.*) ancien peuple voisin de l'Arménie. Il paroît qu'il étoit originaire de Thrace. Strabon dit, *l. XI. p. 531.* » On prétend que » certains thraces surnommés *Saraparæ*, demeurent » plus haut que l'Arménie auprès des Guraniens & » des Medes, peuples féroces, qui habitent dans les » montagnes, & qui ont coutume de couper les jam» bes & les têtes aux hommes qui tombent entre leurs » mains, car c'est ce que signifie le nom de *Saraparæ*. (*D. J.*)

SARAQUINO, (*Géogr. mod.*) petite île de la Grece, dans l'Archipel. Elle a quinze milles de tour, & est presque déserte. Elle est vers la côte de la Macédoine, près des îles de *Palagnisi* & *li Dromi*, à 25 mille pas de la bouche du golfe Salonique, au levant. (*D. J.*)

SARATOF, (*Géogr. mod.*) *Voyez* SORATOF.

SARAVI, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, en Ethiopie, dans l'Abyssinie, remarquable, parce que ses environs nourrissent les plus beaux chevaux d'Ethiopie ; mais on ne les serre jamais dans ce pays-là. (*D. J.*).

SARAVUS, (*Géogr. anc.*) riviere de la Belgique, où elle se jette dans la Moselle. Ausone dans son poëme sur la Moselle dit, *v. 367.*

Naviger undisona dudùm me mole Saravus
Tota veste vocat : longum qui distulit amnem
Fessa sub augustis ut volveret ostia muris.

Il parle ici de la ville de Treves. C'est un peu audessous de cette ville que cette riviere se jette dans la Moselle. Il remarque qu'elle porte des bateaux. Cette riviere est aujourd'hui nommée *Saar* par les Allemands, & la *Sare* par les François ; & la ville qui prend son nom de ce pont, n'a fait que le traduire en allemand, & s'appelle *Sarbruck*, qui veut dire *pont de la Sare*. (*D. J.*)

SARBACANE, f. f. (*Gram.*) long canal de bois où l'on met un corps que l'on chasse avec l'haleine.

SARBACANE *des Indiens*, (*Hist. d'Amériq.*) c'est l'arme de chasse la plus ordinaire des Indiens ; ils y ajustent de petites flêches de bois de palmier ; qu'ils garnissent au lieu de plumes, d'un petit bourlet de coton plat & mince, qu'ils font fort promptement & fort adroitement, ce qui remplit le vuide du tuyau. Ils lancent la fleche avec le souffle à 30 & 40 pas, & ne manquent presque jamais leur coup. M. de la Condamine a vu souvent arrêter le canot, un indien descendre à terre, entrer dans le bois, tirer un singe ou un oiseau perché au haut d'un arbre, le rapporter, & reprendre sa rame, le tout en moins de deux minutes. Un instrument aussi simple que ces *sarbacanes*, supplée avantageusement chez les nations indiennes, au défaut des armes à feu. Ils trempent la pointe de leurs petites fleches, ainsi que celles de leurs arcs, dans un poison si actif, que quand il est récent, il tue en moins d'une minute l'animal, pour peu qu'il soit atteint jusqu'au sang. Il n'y a rien à craindre à manger des animaux tués avec ce poison, car il n'agit que quand il est mêlé avec le sang, alors il n'est pas moins mortel à l'homme qu'aux autres animaux. M. de la Condamine a eu occasion de connoître au Para plusieurs portugais témoins de cette funeste épreuve, & qui ont vu périr leurs camarades en un instant, d'une blessure semblable à une piquure d'épingle. Le contre-poison est, à ce qu'on dit, le sel, & plus surement le sucre. (*D. J.*)

SARBRUCK, (*Géog. mod.*) il y a trois villes qu'on nomme également *Sarbourg* & *Sarbruck* ; de ces trois villes, il y en a une qui devroit s'appeller *Sarbourg*, & qui est celle du voisinage de Treves ; c'est le *Castra Sarræ* ; & une autre *Sarbruck* en Lorraine ; c'est le *Saravi pons* d.s anciens itinéraires. Distinguons donc ces divers endroits.

1°. *Sarbruck*, ville d'Allemagne, dans l'électorat de Treves, sur la Sara, qu'on y passe sur un pont, à 3 lieues au midi de Treves. *Long. 24. 14. latit. 49. 30.*

2°. *Sarbruck*, ville de Lorraine au pays de Vosge, sur la Sare, au pié des montagnes, près des frontieres de la basse-Alsace, en allant de Metz à Strasbourg, à 6 lieues de Marsal, & à 4 de Phalsbourg. C'est le *pons Saravi* des itinéraires. *Longitude 24. 25. latit. 48. 44.*

3°. *Sarbruck*, village, & autrefois ville de la Lorraine allemande, capitale du comté de même nom. Elle est située sur la Sarre, à 6 lieues au-dessus de Sarlouis. Cette ville a été ruinée pendant les guerres d'Allemagne du dernier siecle. *Long. 24. 43. lat. 49. 16.* (*D. J.*)

SARCA LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans le Trentin ; elle a sa source aux montagnes qui séparent le Bressan du Trentin, & après un assez long cours serpentin, elle se jette dans la partie septentrionale du lac de Garde, entre Riva & Torbole ; là elle perd son nom, car en sortant de ce lac elle s'appelle le *Mincio*. (*D. J.*)

SARCASME, f. m. (*Littérat.*) en terme de rhétorique, signifie une *ironie piquante & cruelle*, par laquelle l'orateur raille ou insulte son adversaire. *Voyez* IRONIE.

Telle est par exemple, l'ironie des Juifs parlant à Jesus-Christ attaché en croix. « Toi qui detruis le » temple, & le rebâtis en trois jours, sauve-toi toi» même, *&c.* Il a sauvé les autres, il ne peut se » sauver lui-même ; qu'il descende maintenant de la » croix & nous croirons en lui». Telle est encore celle de Turnus aux Troyens, dans l'Enéide, lorsque dans un combat, il a remporté sur eux quelques avantages.

En agros & quam bello, Trojane, petisti
Hesperiam metire jacens : hæc præmia, qui me
Ferro ausi tentare, ferunt : sic mænia condunt.

SARCELLE, CERCELLE, CERCERELLE, QUERCERELLE, f. f. (*Hist. nat. Mitholog.*) *querquedula secunda*, Ald. Oiseau aquatique, du genre des canards ; il pese douze onces, il a le bec large, noir, & un peu recourbé en dessus ; le sommet de la tête & la partie supérieure du cou sont roux ; il y a deux traits d'un verd foncé & très-brillant, qui s'étendent depuis les yeux jusque derriere la tête, & entre ces traits, une grande tache noire qui se trouve sur l'occiput ; la couleur rousse de la tête est séparée de la couleur verte, par une ligne blanche ; les plumes de la partie inférieure du cou, du milieu du dos, & celles des côtés du corps sous les ailes, ont de petites lignes transversales, ondoyantes, & placées alternativement, les unes noires, & les autres blan-

ches. On trouve des individus de cette espece, dont les plumes du jabot sont jaunâtres, & ont des taches noires disposées comme des écailles de poisson; la couleur de la poitrine & du ventre est cendrée; il y a une tache noire sous le croupion: les plumes des ailes sont brunes en entier, à l'exception d'une tache d'un beau verd qui se trouve sur celle du milieu; la queue est composée de seize plumes qui sont toutes brunes; les piés ont une couleur brune pâle, & la membrane qui tient les doigts unis les uns aux autres, est noirâtre. La chair de cet oiseau est de très-bon goût. Ray, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

SARCELLE, (*Diete.*) cet oiseau peut être regardé, du-moins en n'en considérant que les qualités diététiques, comme une petite espece de canard sauvage. *Voyez* CANARD SAUVAGE.

SARCHAN LE, (*Géog. mod.*) province d'Asie, dans l'Anatolie, sur la côte de l'Archipel. Elle est bornée au nord par le Becsangili, & au midi par le Germian; ainsi elle répond en partie à l'Ionie des anciens. Smyrne est sa capitale; Ephèse & Fokia sont aussi de cette province. (*D. J.*)

SARCHE, s. m. *terme de Boisselier*, cercle hau t& large, auquel on attache une étamine, une toile, ou une peau percée pour faire un tamis, une grèle, un tambour, & autres semblables ouvrages. On s'en sert aussi pour hausser les vaisseaux à faire la lessive. (*D. J.*)

SARCITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la cornaline, à cause qu'elle est de couleur de chair. On donnoit aussi ce nom à une pierre qui, suivant Pline, se trouvoit dans le ventre d'un lésard. Enfin on a aussi donné le nom de *Sarcites* à une pierre striée & remplie de fibres, comme la viande de bœuf.

SARCLER, (*Agricult.*) ce mot signifie arracher les méchantes herbes & les chardons qui nuisent aux bonnes plantes & aux blés; ce travail se fait ordinairement ainsi. Des femmes s'arrangent de front, & ayant à la main un sarcloir, elles coupent les mauvaises herbes les plus apparentes; si elles sont encore jeunes, les sarcleuses ne les apperçoivent pas, & en ce cas, il faut répéter dans la suite l'opération; d'ailleurs les plantes les plus menues, qui sont au-moins aussi préjudiciables, telles que le vesceron, la folle avoine, la nielle, la renouée, l'arrête-bœuf, la queue de renard, & tous les petits piés de ponceau, restent dans le champ. Ajoutez qu'en coupant les mauvaises herbes, il n'est guere possible qu'on ne coupe du blé; & enfin les chardons & les autres plantes bisannuelles, poussent de leurs racines deux, trois, ou quatre tiges, au-lieu d'une, & alors le mal devient plus grand; les pauvres femmes qui ont des vaches à nourrir, ne demandent pas mieux que d'aller arracher l'herbe des blés; mais en arrachant l'herbe, elles arrachent beaucoup de blé, & lui font un tort infini, sur-tout quand la terre est humide, en foulant les blés avec leurs piés, & en trainant les sacs qu'elles remplissent d'herbes nuisibles; ainsi le plus sûr moyen de déraciner les mauvaises herbes, c'est de continuer les labours pendant que les blés sont en terre, suivant la méthode de M. Tull. (*D. J.*)

SARCLOIR, s. m. *terme de Jardinier*, instrument de jardinier pour sarcler; il est composé d'un manche de bois, & d'un petit fer aceré au bout de ce manche, pour couper les chardons & autres herbes inutiles. (*D. J.*)

SARCOCELE, s. m. *terme de Chirurgie*, tumeur contre nature du testicule, accompagnée de rénitence, sans douleur, du moins dans son commencement, & qui croît peu-à-peu; c'est ordinairement le corps même du testicule, augmenté de volume par l'accroissement de sa substance & l'engorgement de ses vaisseaux; ce mot vient du grec σαρξ, *caro*, chair; & κηλη, *hernie*. Les anciens, par rapport au siege de cette tumeur, & sa ressemblance avec celles qui sont formées par déplacement de parties, l'ont appellé *sarcocele*, & l'ont compris sous le genre des hernies fausses ou humorales.

Les causes externes du *sarcocele*, sont les coups, les chutes, les contusions, les froissemens, les fortes compressions; les causes internes viennent de l'épaississement de la lymphe nourriciere, de la rétention de la matiere prolifique, ou des virus vénériens, cancéreux ou scrophuleux; l'effet de ces différentes causes peut être très-prompt, & former une maladie aiguë inflammatoire, qu'on combat par le régime sévere, par l'usage des délayans, des saignées repetées, & par l'application des cataplasmes anodins & résolutifs; mais on ne donne proprement le nom de *sarcocele*, qu'à l'engorgement invéteré & permanent du testicule; l'usage inconsidéré des résolutifs trop actifs, peut causer l'induration du *sarcocele*, qui devient d'abord skirrheux, & qui peut ensuite dégénérer en cancer.

Il faut bien exactement distinguer le *sarcocele* des autres especes de tumeurs des testicules, avec lesquelles on pourroit le confondre. On le distinguera facilement de la hernie intestinale ou épiploïque, puisque dans le *sarcocele* le pli de l'aine est libre, à moins qu'il n'y ait complication de deux maladies; ce qu'on reconnoîtra par les signes particuliers qui les caractérisent. *Voyez* HERNIE.

Forestus rapporte l'exemple d'un homme qui avoit une tumeur dure du testicule, comme un skirrhe, qui distendoit le scrotum; elle fit des progrès pendant cinq ans, tout le monde jugeoit que c'étoit un *sarcocele*, la tumeur devint molle par l'application des émolliens & des maturatifs; elle se rompit enfin, & l'évacuation d'une grande quantité d'eau, procura l'affaissement du scrotum & du testicule, & le malade guérit radicalement. C'étoit donc une hydrocele, qu'on avoit méconnue, & à laquelle on auroit pu porter remede bien plutôt, sans cette erreur dans le diagnostic. Le chirurgien trouve sans cesse à faire usage de son jugement dans l'exercice de son art, & celui qui ne mérite des éloges que par l'habileté de la main, ne possède pas la meilleure part.

Toute la substance du testicule n'est pas toujours comprise dans la tumeur; le *sarcocele* ne paroît quelquefois que comme une excroissance charnue, qui s'éleve sur le corps même du testicule: c'est au tact à bien faire connoître l'état précis des choses.

Le prognostic du *sarcocele* est différent, suivant les causes qui l'ont produit, suivant son volume & les progrès plus ou moins rapides qu'il a faits, & suivant les dispositions qu'il a à ne pas changer de caractere, ou à suppurer s'il devient phlegmoneux, ou à dégénérer en cancer, s'il est d'une espece skirrheuse.

On espere ordinairement très-peu des médicamens, pour la guérison de ce mal. Les remedes généraux, qui sont les saignées, les purgatifs, & les bains, préparent au bon effet des fondans apéritifs, & des emplâtres discussifs & résolutifs, tels que ceux de savon, de ciguë, *&c.* Rulandus recommande comme un très-bon remede, le baume de soufre, dont on oint la tumeur matin & soir. D'autres estiment beaucoup un emplâtre fait avec la gomme ammoniaque, le bdellium, le sagapenum, dissout dans le vinaigre, avec l'addition de quelques graisses & huiles émollientes & résolutives: les frictions mercurielles locales, & l'emplâtre de vigo, sont convenables contre le *sarcocele* vénérien; elles peuvent aussi avoir un bon effet s'il est scrophuleux. *Voyez* ECROUELLES.

Fabrice d'Aquapendente dit, d'après Mathiole, que la poudre de racine d'arrête-bœuf, (*ononis*) prise intérieurement pendant quelques mois, à la

vertu de guérir le *ſarcocele*. Scultet aſſure s'en être ſervi pluſieurs fois avec ſuccès ; ſi malgré ces remedes la tumeur fait des progrès, il faut abſolument en venir à l'opération, qui doit être pratiquée differemment, ſuivant les différens cas.

Si la tumeur eſt ſkirreuſe, & que les douleurs commencent à s'y manifeſter, c'eſt un ſigne qu'elle dégénere en cancer : le caractere ſpécial de la douleur ſervira à en juger avec aſſurance, elle ſera lancinante. *Voyez* CANCER. Dans ce cas il ne faut pas différer l'extirpation du teſticule. *V.* CASTRATION. C'eſt même le parti le plus aſſuré pour la guériſon des *ſarcoceles* invéterés, & ſur-tout lorſqu'ils ſont d'un volume conſidérable. Munnicks a vu emporter un teſticule qui peſoit plus de vingt onces, le malade a guéri. Fabrice d'Aquapendente a fait la même opération pour un teſticule carcinomateux, gros comme ſon chapeau ; le malade fut guéri au bout de vingt jours ; il a amputé un autre teſticule tuméfié, qui paroiſſoit fort ſain au-dehors, mais qui étoit tout pourri au-dedans : le motif qui l'a porté à opérer dans ce cas, étoit la réſiſtance de cette tumeur invéterée à l'action des remedes.

Il n'eſt pas toujours néceſſaire d'en venir à l'opération. Les auteurs propoſent deux autres méthodes d'opérer, qui ont pour objet la conſervation du teſticule ; dans le cas où cette partie n'eſt pas tuméfiée dans toute ſa ſubſtance, & que le *ſarcocele* eſt une tumeur particuliere qui s'éleve ſur la ſurface, quelques auteurs conſeillent de faire une inciſion à la peau du ſcrotum, tout le long de la tumeur, afin de l'extirper ſans toucher au teſticule ; on fera ſuppurer la baſe qui y étoit adhérente, par le moyen des onguens digeſtifs ; d'autres preſcrivent l'application d'une trainée de pierre à cautere, pour parvenir au même but ; après la chute de l'eſcarre, ils pourſuivent l'éradication totale de la tumeur, par des remedes cathérétiques : c'eſt un procedé qui peut avoir du ſuccès en quelques cas ; mais il eſt bien douloureux & ſujet à l'inconvénient de faire ſuppurer complettement, ou de faire tomber en pourriture gangreneuſe la partie qu'on ſe propoſe de conſerver ; l'inciſion paroît préférable : on a varié ſur la maniere de la faire : tout le monde n'approuve pas l'inciſion qui découvre la tumeur dans toute ſa longueur. Munnicks, & quelques autres praticiens étrangers, recommandent une très-petite ouverture à la partie ſupérieure du ſcrotum, dans laquelle on introduira, au moyen d'une tente, des remedes ſuppuratifs, pour mettre la maſſe charnue en ſuppuration ; à chaque panſement, on aura ſoin, diſent-ils, de nétoyer la playe ſans en exprimer tout le pus, afin qu'il ſerve à conſumer la tumeur. Voilà la raiſon du choix de la partie ſupérieure de la tumeur pour le lieu de l'inciſion ; mais je trouve que cette maniere de procéder à la guériſon du *ſarcocele*, eſt tronquée, & copiée de Fabrice d'Aquapendente, qui la propoſe pour la cure de l'*hydro-ſarcocele* : voici comme il décrit ce moyen de curation. On fera une ouverture médiocre au ſcrotum, en ſa partie, non pas trop déclive ou tout-à-fait inférieure, mais à la partie moyenne ; par cette petite inciſion, on donnera iſſue à l'eau renfermée dans la tumeur, on y introduit enſuite une tente fort longue, enduite d'un bon onguent ſuppuratif, tel que le mélange de térébenthine avec de l'encens, le jaune d'œuf & le beurre ; on applique par-deſſus un emplâtre émollient & ſuppuratif, comme diachylon gommé avec l'axonge ; on obſervera, continue notre ſavant praticien, que quoiqu'on ait des ſignes que le ſcrotum eſt plein de pus, il ne faut pourtant pas le laiſſer ſortir, mais le retenir exprès, avec grand ſoin, pour qu'il ſerve peu-à-peu à la putréfaction de la tumeur ; il faut toujours perſéverer dans l'uſage des remedes maturatifs, juſqu'à ce que la ſuppuration ait conſommé entierement le mal, ce qui ne s'obtient qu'à la longue : cette méthode, dit l'auteur, eſt très-aſſurée & réuſſit toujours bien pour détruire les hernies charnues, quel qu'en ſoit le volume. On peut s'en rapporter à la déciſion d'un auſſi grand maître : ce moyen eſt préférable à la caſtration, dans tous les cas où elle ne ſera pas indiſpenſable.

J'ai vu des accidens mortels de l'ouverture prématurée des *ſarcoceles* ſuppurés, & ce n'eſt pas ſans raiſon que Fabrice dit expreſſément qu'il ne faut pas changer de remedes, mais de s'en tenir aux ſeuls maturatifs pendant que la ſuppuration ſe fait. On voit combien la deſcription de cette méthode avoit été alterée déſavantageuſement par les copiſtes qui l'ont fait paſſer dans leurs ouvrages ; ce qui prouve la néceſſité de remonter aux ſources, & l'utilité du travail par lequel on cherche à apprécier chaque choſe, & à la mettre à ſa juſte valeur.

Dionis rapporte, dans ſon traité d'opérations, qu'un malabare des Indes avoit un *ſarcocele* inégal, dur comme une pierre, d'un pié trois pouces & ſix lignes de longueur, & d'un pié trois pouces de largeur ſur le devant ; cette tumeur peſoit environ ſoixante livres ; la relation en a été envoyée de Pontichery en 1710, par le P. Mazeret, jeſuite. (*Y*)

SARCOCOLLE, ſ. f. (*Hiſt. des drogues exot.*) en grec σαρκοκόλλη, en latin *ſarcocolla*, & par les Arabes *auſarot*, eſt un ſuc gommeux, un peu réſineux, compoſé de petits grumeaux, ou de petites parcelles comme de miettes blanchâtres, ou d'un blanc roux, ſpongieuſes, friables : ces miettes jettent un éclat qui les fait briller par intervalles. Ce ſuc eſt d'un goût un peu âcre, amer, avec une certaine douceur fade, deſagréable, & qui excite des nauſées ; ces parcelles paroiſſent être des fragmens de larmes, & ne ſont guere plus groſſes que des graines de pavot.

La *ſarcocolle* obéit ſous la dent ; elle ſe diſſout dans l'eau : lorſqu'on l'approche d'une chandelle, elle bout d'abord, & jette enſuite une flamme brillante ; on doit choiſir celle qui eſt ſpongieuſe, blanche & amere. On l'apporte de Perſe & d'Arabie. Il y a une autre ſorte de *ſarcocolle* brune, ſordide & en maſſe dont Pomet fait mention ; mais c'eſt une *ſarcocolle* impure qu'on doit rejetter.

La plante qui donne ce ſuc gommeux, n'a été décrite par aucun auteur, ſoit ancien, ſoit moderne, de ſorte qu'on ne la connoit pas encore aujourd'hui ; les Grecs n'employoient la *ſarcocolle* qu'extérieurement pour deſſécher les plaies ; & en effet, elle peut ſervir à les déterger & les conſolider ; elle entre dans l'onguent mondicatif de réſine. (*D. J.*)

SARCO-EPIPLOCELE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, hernie complette faite par la chute de l'épiploon dans le *ſcrotum*, accompagnée d'excroiſſance charnue. *Voyez* HERNIE, ÉPIPLOON, *SCROTUM* & SARCOCELE.

Ce terme eſt compoſé de trois mots grecs σαρξ, σαρχὸς, *caro*, chair, ἐπιπλοον, épiploon, κηλη, *ramex*, hernie. Nous avons donné au mot *ſarcocele* les ſignes pour connoître l'excroiſſance charnue du teſticule, & les moyens de traiter cette maladie par médicamens & par opération. Ce qui concerne la hernie épiploïque eſt traité de même à l'article qui lui eſt propre. (*Y*)

SARCO-EPIPLOMPHALE, ſ. m. *terme de Chirurgie* ; c'eſt la même hernie au nombril que le *ſarco-épiplocele* au *ſcrotum*. *Voyez* SARCO-ÉPIPLOCELE & SARCOMPHALE. (*Y*)

SARCO-HYDROCELE, ſ. m. & f. *terme de Chirurgie*. C'eſt un ſarcocele accompagné d'hydrocele. Cette derniere maladie eſt ordinairement conſécutive. C'eſt un accident produit par la premiere en conſéquence de la preſſion & de la rupture des vaiſ-

seaux lymphatiques du testicule engorgé. Ce mot est grec, il est composé de σάρξ, *caro*, chair, de ὕδωρ, *aqua*, eau, & de κήλη, *ramex*, *tumor*, hernie, tumeur. *Voyez* SARCOCELE & HYDROCELE. On trouvera principalement au *mot* SARCOCELE la méthode de Fabrice d'Aquapendente pour la guérison radicale du *sarcohydrocele*. (*Y*)

SARCOLOGIE, s. f. (*Anat.*) C'est la partie de l'Anatomie qui traite de la chair, & des parties molles du corps. *Voyez* CHAIR.

L'Anatomie se divise en deux parties; l'ostéologie, & la *sarcologie*. La premiere traite des os & des cartilages: & la seconde de la chair, & des parties molles. *Voyez* ANATOMIE.

SARCOME, s. m. *terme de Chirurgie*, tumeur molle sans changement de couleur à la peau, indolente, formée par un amas contre nature de sucs graisseux & lymphatiques. Les Grecs ont pris ces tumeurs pour des excroissances charnues, c'est pourquoi ils les ont appellées *sarcomes*, σαρκώματα. Elles ne sont qu'une portion de la membrane cellulaire adipeuse trop tuméfiée.

Toutes les parties du corps sont sujettes au *sarcome*, c'est-à-dire, à des tumeurs fongueuses. C'est pourquoi on a donné ce nom aux tumeurs ou excroissances de la matrice & du vagin, & aux polypes du nez, sur la surface du corps: tout *sarcome* est une vraie loupe graisseuse. *Voyez* LOUPE & LIPOME.

Quelques auteurs ont pris beaucoup de soin de distinguer le *sarcome* d'avec le polype. Les signes qu'ils donnent pour les distinguer, paroissent assez mal-fondés, puisqu'ils ne se tirent que de quelques circonstances accidentelles & assez légeres. En consultant avec exactitude la division des différens genres de tumeurs humorales, on voit que le polype ne peut pas être regardé comme un genre de maladie, & que sans égard à son essence, il a toujours été compris dans l'énumération des tumeurs qui prennent leur nom d'une ressemblance plus ou moins sensible à quelque chose qui leur est étranger. *Voyez* POLYPE.

Le *sarcome* est le genre dont le polype est l'espece: cela est incontestable, puisque les auteurs mêmes qui ont le plus cherché les différences caractéristiques du *sarcome* & du polype, n'en mettent aucune entre les causes, les prognostics & la cure des maladies qu'ils ont désignées par ces mots différens. Elles sont donc de même nature, & ce ne sont que des dispositions purement accidentelles qui donnent lieu à des dénominations différentes.

Le *sarcome* se guérit en l'extirpant avec l'instrument tranchant, ou en le consumant avec les caustiques, ce qui rend la cure plus longue & plus douloureuse; quoique par poltronnerie la plûpart des malades préferent cette méthode curative à l'extirpation par le fer. On peut lier avec succès les *sarcomes* dont la base est étroite. Si le *sarcome* est carcinomateux, il n'y a que l'extirpation, si elle est possible. *Voyez* CANCER. (*Y*)

SARCOMPHALE, s. m. *terme de Chirurgie*. C'est une excroissance charnue du nombril. Ce mot vient du grec σαρξ, *chair* & ομφαλος, *nombril*. *Voyez* SARCOME.

On peut tenter la cure du *sarcomphale* par les remedes émolliens & résolutifs. Si ce traitement ne réussit pas, & que la tumeur soit indolente & un peu vacillante, on peut en faire l'extirpation. Pour cet effet, on incise en long la peau qui recouvre la tumeur; on découvre la dureté sarcomateuse, & on la détache avec le bistouris des adhérences qu'elle a contractées avec les parties voisines. Il faut être muni de quelque poudre astringente pour arrêter le sang qui sort des vaisseaux qui portoient la nourriture au *sarcome*. A la levée du premier appareil, on panse la plaie avec le digestif; & lorsqu'on a procuré la suppuration, on mondifie l'ulcere, & on procede à le cicatriser suivant les regles de l'art. *Voyez* ULCERE.

Si l'instrument tranchant avoit laissé quelques racines de l'excroissance, on pourroit les consumer avec les caustiques.

Le *sarcomphale* dégénere souvent en carcinome. *Voyez* CANCER. (*Y*)

SARCOPHAGE, s. m. (*Antiq. grecq. & rom.*) *sarcophagus* & *sarcophagum*, tombeau de pierre où l'on mettoit les morts que l'on ne vouloit pas brûler. C'est de-là que nous est venu le mot de *cercueil*, qu'on écrivoit autrefois selon son origine *sarcueil*. *Sarcophagus* dérive du grec, & signifie à la lettre *qui mange de la chair*, parce qu'on se servoit au commencement pour creuser des tombes, de certaines pierres qui consumoient promptement les corps. Les carrieres dont on les tiroit, étoient dans une ville de la Troade, appellée *Assum*. Dans quarante jours un corps y étoit entierement consumé, à l'exception des os. Cette pierre étoit semblable à une pierre-ponce rougeâtre, & avoit un goût salé; on en faisoit des vases pour guérir de la goute en mettant les piés dedans, & ne les y laissant pas long-tems; ce remede ridicule a eu son cours comme tant d'autres.

Les *sarcophages* étoient ouverts par le haut, & creusés en forme de cofre: il s'en faisoit de marbre, mais les plus communs étoient de terre cuite ou de tuile battue; on en a trouvé quelques-uns longs de six piés & larges de deux, à sept lieues de Reims en Champagne, sur la riviere de Retourne, dans chacun desquels étoient étendus les os d'un homme mort, avec une épée, & près de leur épaule gauche un petit vase de terre plein d'une liqueur huileuse.

Les *sarcophages* de marbre sont ordinairement faits d'un seul morceau creusé à coups de ciseau; l'ouverture est capable de contenir un ou deux corps. Le *sarcophage* décrit par Marlianus, & trouvé dans le lieu quon nomme la *chapelle du roi de France* à Rome, étoit magnifique. Il avoit huit piés & demi de long, cinq de large, & six de profondeur. On dit qu'on y avoit inhumé la femme de l'empereur Honorius avec des ornemens impériaux, qui produisirent quelques livres d'or lorsqu'ils furent brûlés. Il y avoit dans ce *sarcophage* des vaisseaux de crystal & d'agate, & plusieurs anneaux, outre une pierre précieuse, sur laquelle étoit gravée la tête d'Honorius. *Voyez* les *inscriptions* de Gruter.

Il faut rapporter aux *sarcophages* un coffre de marbre blanc, fait d'une seule piece, qui se voit dans l'église de saint Nicaise de la ville de Reims; il a servi de tombeau à Jovinus, chef de la cavalerie & infanterie romaine, & vivant sous le regne des enfans de Constantin: Ammian Marcellin fait souvent mention de lui. Ce coffre est une des plus belles pieces de France en fait de sépulture antique. Il a sept piés de longueur, quatre de largeur, & autant de profondeur: il est taillé à plein relief dans sa face antérieure, & représente une chasse autrefois faite par un seigneur romain, que l'on voit à cheval lançant un javelot contre un lion qu'il a déja transpercé d'un autre dard depuis la gorge jusqu'au côte gauche, où le fer lui sort entre deux côtes. Autour de ce personnage sont quelques figures à cheval. Il y a plusieurs bêtes mortes sculptées sur le champ, qui servent d'ornement à cet ouvrage.

C'est dans les *sarcophages* qu'on mettoit anciennement les os ou les corps des grands seigneurs. Cassiodore en parle en ces termes: *Artis tuæ peritiâ delectati, quam in excavandis, atque ornandis marmoribus exerces, præsenti auctoritate concedimus ut te*

rationabiliter ordinante diſpenſentur arcæ quæ in Ravennati urbe ad recondenda funera diſtrahantur : quarum beneficio cadavera in ſupernis humata ſunt, lugentium non parva conſolatio. C'eſt d'un *ſarcophage* qui étoit ſur la voie appienne, qu'on a tiré l'inſcription ſuivante.

D. M. S.

C. Cœrellio. C. F. Fab. Pulcheriano ſabino VIX. *AN.* LXXI. M. IIII. D. VIII. H. VII. C. *Cœrellius. Raneus. Sabinus.* ſarcophagum *fecit marmoreum VI nonas Maii*
M. Junio Sullano, & L. Norbano Balbo
Coſſ. H. M. D. M. A.

(*D. J.*)

SARCOPHAGUS, LAPIS, (*Hiſt. nat. Lithol.*) C'eſt la même pierre que celle qu'on appelle *pierre aſſienne. Voyez* ASSIENNE. M. Henckel croit que cette pierre n'étoit autre choſe qu'une ſubſtance remplie de pyrithes qui ſe vitrioliſent, à cauſe de la propriété que le vitriol a de ronger les chairs. *Voyez* PYRITHOLOGIE.

SARCOTIQUES, adject. (*Médec. & Chirurg.*) Ce ſont des remedes propres à renouveller les chairs des ulceres & des plaies. De cette nature ſont la ſarcocole, le ſang-de-dragon, *&c. voyez* INCARNATIFS & EPULOTIQUES. Ce mot vient du grec σαρξ, *chair.*

SARCOTIQUE, ſ. m. & adj. *terme de Chirurg. concernant la matiere médicale externe.* C'eſt un remede qu'on ſuppoſe propre à faire revenir la chair dans les ulceres & dans les plaies avec perte de ſubſtance. Ce mot eſt grec, & s'exprime en françois par celui d'*incarnatif.* Nous avons prouvé, au mot *incarnation*, qu'il ne ſe faiſoit aucune réparation ni regénération de chairs dans le vuide d'une plaie & d'un ulcere. Auſſi voit-on que toutes les eſpeces de médicamens que les auteurs ont mis dans la claſſe des *ſarcotiques*, ſe trouvent exactement dans celle des déterſifs ou des deſſicatifs. *Voyez* DÉTERSIF & DESSICATIF. La raiſon en eſt ſimple. Comment les livres qui traitent de la matiere médicale pourroient-ils expoſer la vertu des remedes autrement que d'une maniere vague? Le remede qui eſt ſuppuratif dans un cas, eſt réſolutif dans un autre cas. Il n'y en a aucun qui puiſſe être réſolutif dans tous les cas où il faut réſoudre. C'eſt une réflexion que fait M. Queſnay dans ſon *traité de la ſuppuration*, à l'occaſion même des *ſarcotiques* dont il décrit la maniere d'agir, ſuivant leurs genres & leurs eſpeces dans des circonſtances différentes. Il ajoute que l'énumération des vertus des remedes que donnent les livres de Pharmacie, nous inſtruit peu, & qu'il faut que les praticiens découvrent eux-mêmes dans la nature de chaque remede, les rapports qu'il peut avoir avec les indications particulieres qu'il a à remplir. (*Y*)

SARCUM, (*Géog. mod.*) province d'Aſie en Anatolie, dans ſa partie occidentale, ſur l'Archipel. Elle commence aux Dardanelles, & s'étend juſqu'au golfe de Landrimiti ; mais elle n'a de nos jours aucune place remarquable. C'eſt cependant la Troade des anciens. (*D. J.*)

SARDA, *SARDIUS*, ou *SARDION*, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel Wallerius & pluſieurs naturaliſtes ont cru que les anciens avoient déſigné la cornaline (*carneolus*) ; mais il y a plus d'apparence qu'ils ont eu en vue la ſardoine, qui eſt jaune, au lieu que la cornaline eſt rouge. *Voyez* CORNALINE & SARDOINE.

SARDACHATE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une agate mêlée de cornaline, ou plûtôt de ſardoine. Elle eſt blanchâtre & remplie de veines & de taches jaunes ou rougeâtres.

M. Hill dit que le fond de cette pierre eſt d'un blanc pâle, qu'on y voit pluſieurs amas de petites taches rouges, & que cette pierre, qui ſe trouve ſur les bords de quelques rivieres des Indes, eſt fort dure & prend un très-beau poli. *Voyez* Hills, *natural hiſtory of foſſils.*

SARDAIGNE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Sardinia*, grande île de la Méditerranée, entre l'Afrique & l'Italie, au midi de l'île de Corſe, dont elle n'eſt ſéparée que par un bras de mer de neuf à dix milles de large, & au nord-oueſt de la Sicile. On lui donne environ 170 milles de longueur, 90 milles dans ſa plus grande largeur, & 500 milles de circuit. Cluvier lui donne 45 milles d'Allemagne de long, depuis Cagliari ſa capitale, juſqu'au bras de mer qui la ſépare de la Corſe, & 26 milles de largeur, depuis le cap Montefalcone juſqu'au cap de Sarda. On peut voir dans l'itinéraire d'Antonin les anciennes routes de la *Sardaigne*, avec leurs diſtances en milles romains. On peut auſſi lire la deſcription de ce royaume, publié à la Haye en 1725, *in-8°.*

Cette île, ſelon Ptolomée, eſt depuis 29 degrés 50′ de longitude, juſqu'à 32 degrés 25′, & depuis 35 degrés 50′ de latitude, juſqu'à 39 degrés 30′.

Le P. Coronelli dans ſon iſolario, lui donne depuis le 31 degré 10′ de longitude, juſqu'au 32 degré 19′ 30″; & depuis le 37 degré 14′ de latitude, juſqu'au 40 degré 50′.

Selon M. de Liſle, qui a eu des obſervations plus sûres, la longitude de la *Sardaigne* eſt depuis les 25 degré 40′ juſqu'au 27 degré 20′; & ſa latitude eſt entre les 38 degré 42′ 30″ & le 41 degré 11′.

Les Italiens nomment cette grande île *Sardegna ;* les Eſpagnols, *Sardena.* Les Grecs ont dit Σαρδω, Σαρδες, Σαρδων; & pour les habitans, Σαρδωοι, Σαρδωνιοι, *Sardoni.*

Preſque tous les auteurs diſent que la *Sardaigne* a été ainſi nommée de Sardus fils d'Hercule, qui y conduiſit une colonie greque ; mais Bochart lui donne une étymologie phénicienne. Sans nous arrêter à ces ſortes de recherches, nous ſavons que les Carthaginois s'emparerent de cette île, dont ils furent les maîtres juſqu'à la premiere guerre punique qui les en chaſſa. Les Romains s'y établirent l'an de Rome 521, ſous la conduite de M. Pomponius, & comme ils conquirent la Corſe l'année ſuivante, ces deux îles furent ſoumiſes à un même préteur.

Les Saraſins ayant étendu leurs conquêtes en Afrique & en Eſpagne, dominerent en *Sardaigne* dans le vij. ſiecle. Les Piſans & les Génois les en chaſſerent. Enſuite dans les guerres qui regnerent entre ces deux nations, Jacques II. roi d'Aragon, s'empara de la *Sardaigne* en 1330. Cette île eſt reſtée annexée à l'Eſpagne juſqu'à 1708, que les Anglois s'en rendirent les maîtres en faveur de l'archiduc. Enfin, par le traité de Londres, le duc de Savoie, roi de Sicile, céda ce royaume à l'empereur pour celui de *Sardaigne ;* & cette couronne a paſſé à ſon fils qui regne aujourd'hui.

La *Sardaigne* a été vantée pour ſa fertilité par les anciens, Polybe, Cicéron, Pauſanias, Pomponius Mela & Silius Italicus ; mais ils s'accordent tous à déclarer qu'autant que la terre y eſt féconde, autant l'air y eſt empeſté. Martial, *liv. IV. epigr. 60.* dit, quand l'heure de la mort eſt venue, on trouve la *Sardaigne* au milieu de Tivoli.

. . . . *cum mors*
Venerit, in medio Tibure Sardinia eſt.

Ciceron dans une de ſes lettres à ſon frere Quintus, le prie de ſe ménager, & de ſonger que malgré la ſaiſon de l'hiver, le lieu où il ſe trouvoit alors étoit la *Sardaigne.* Et ailleurs parlant de Tigellius, il ſe félicite de n'avoir pas à ſouffrir un ſarde plus empeſté

que sa patrie. Suétone remarque que Sœvius Nicanor, fameux grammairien, ayant été noté d'infamie, fut exilé en *Sardaigne*, & y mourut.

Cette île est toujours aussi mal-saine que fertile : on pourroit cependant remédier au mauvais air qu'on y respire, en faisant écouler les eaux qui croupissent, & en abattant des bois qui empêchent l'air de circuler, car le climat n'est pas mauvais en lui-même. L'île est couverte en tout tems de fleurs & de verdure ; le bétail y paît au milieu de l'hiver ; les campagnes sont abondamment arrosées par des rivieres, des ruisseaux & des fontaines ; les bêtes à cornes y multiplient merveilleusement, & donnent des laines, des peaux & des fromages ; les chevaux de cette île sont estimés ; les montagnes, les collines & les plaines, fournissent une aussi grande chasse de bêtes fauves & gibier qu'en aucun pays du monde ; tous les fruits y sont excellens ; les bois sont chargés d'oliviers, de citronniers & d'orangers ; les montagnes y renferment des mines de plomb, de fer, d'alun & de soufre ; les côtes produisent du thon, du corail, & sur-tout ces petits poissons si vantés, connus sous le nom de *sardines*, à cause de la grande quantité qui s'en pêche autour de cette île. Enfin on y peut recueillir des grains en abondance, comme on en recueilloit du tems des Romains, où cette île étoit mise au nombre des magasins de Rome. Pompée, dit Ciceron, sans attendre que la saison fût bonne pour naviguer, passa en Sicile, visita l'Afrique, aborda en *Sardaigne*, & s'assura de ces trois magasins de la république.

Ajoutons que la *Sardaigne* a des ports capables de recevoir toutes sortes de bâtimens ; cependant il ne paroît pas que depuis les Romains aucune puissance ait profité des avantages qu'on peut tirer de la bonté de cette île. Elle renfermoit sous eux quarante-deux villes, & elle n'en a plus que sept ou huit aujourd'hui, Cagliari, Sassari, Oristagni, toutes trois érigées en archevêché ; & quatre épiscopales, savoir Ampurias, Algheri, Alez, & Bosa.

La *Sardaigne*, dit Aristote, est une colonie greque qui étoit autrefois très-riche, mais qui a bien déchu depuis. Elle se rétablit sous les Romains, pour retomber dans la plus grande décadence. La raison en est claire : les pays ne sont florissans qu'en raison de leur liberté ; & comme rien n'est plus près de la dévastation que l'état actuel de la *Sardaigne*, elle est dépeuplée, tandis que l'affreux pays du Nord reste toujours habité. Les maisons religieuses vivent dans cette île sans aucun travail & sans aucune utilité ; leurs immenses privileges sont la ruine des citoyens. Tous les réguliers, soit en qualité de mendians, soit en vertu de quelque indult, ne payent ni taxe ni contribution ; leurs biens ne fournissent rien au gouvernement ; le peuple appauvri s'est découragé ; l'industrie a cessé ; les souverains ne tirant presque rien de cette île, l'ont négligée, & les habitans sont tombés dans une ignorance profonde de tout art & de tout métier. Le roi de *Sardaigne* lui-même qui possede aujourd'hui cette île, n'a pas cru qu'il fût aisé de remédier à son délabrement, & d'en réformer la constitution. Aussi la cour de Turin ne regarde la *Sardaigne* que comme un titre qui met son prince entre les têtes couronnées.

Je ne connois que Symmaque, diacre de l'église de Rome, qui soit né dans cette île, & qui ait fait quelque bruit dans le monde. Il succéda au pape Anastase II. en 498, par le crédit de Théodoric, roi des Goths. Il étoit perdu sans ce prince ; mais avec sa protection, il fut déclaré innocent des crimes dont on l'accusoit. On dit que c'est lui qui ordonna le premier de chanter à la messe dans les fêtes des martyrs, le *gloria in excelsis*. Il mourut en 514. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SARDAM, (*Géog. mod.*) village à une lieue d'Amsterdam sur l'Ye ; mais c'est un village aussi grand, aussi riche, & plus propre que beaucoup de villes opulentes. Le czar Pierre y vint en 1697 pour y voir travailler à la construction d'un vaisseau, & voulut y travailler aussi, menant la même vie que les artisans de *Sardam*, s'habillant, se nourrissant comme eux, maniant le compas & la hache. Il travailla dans les forges, dans les corderies, dans ces moulins dont la quantité prodigieuse borde le village, & dans lesquels on scie le sapin & le chêne, on tire l'huile, on pulvérise le tabac, on fabrique le papier, on file les métaux ductiles. L'on construisoit alors à *Sardam* beaucoup plus de vaisseaux encore qu'aujourd'hui. (*D. J.*)

SARDAR, s. m. (*Milice turque.*) nom d'un officier qu'on tire du corps de ceux des janissaires pour quelque expédition particuliere d'une certaine importance, comme pour être à la tête de quelques détachemens en tems de guerre. Ce mot est dérivé de la langue persane, où il signifie un *chef*, un *commandant*. Aussi un *sardar* en Turquie est le commandant d'un détachement de guerre, & il est toujours accompagné dans son entreprise d'un député & de deux secretaires ; mais son emploi finit au retour de son expédition, soit qu'elle ait réussi ou non. Pocock, *descript. de l'Egypte*, *p.* 169. (*D. J.*)

SARDE, *voyez* SARDINE.

SARDELLE, *voyez* SARDINE.

SARDES, (*Géog. anc.*) Σαρδεις au pluriel par les anciens, & rarement *Sardis* au singulier ; grande ville d'Asie, dit Strabon, bâtie depuis la guerre de Troie, avec une citadelle bien fortifiée. Elle étoit au pié du mont Tmolus, à 15 lieues de Smyrne, & baignée par le Pactole. Mais grace aux belles observations de M. l'abbé Belley, insérées dans les *mémoires de littérature*, *tome XVIII. in-4°.* je puis fournir l'histoire complette de cette ville, célebre par son antiquité, sa dignité, ses richesses, & ses médailles.

Capitale du royaume de Lydie, & le siége de ses rois, dont la puissance s'étendoit sur une grande partie de l'Asie mineure, elle tomba au pouvoir de Cyrus, après la défaite de Crésus. Sous la domination des rois de Perse, elle conserva un rang distingué. On sait qu'elle fut le séjour de Cyrus le jeune : le satrape ou gouverneur de la préfecture maritime, y faisoit sa résidence. Elle avoit beaucoup souffert par la révolte des Ioniens contre Darius fils d'Hystaspe : les confédérés conduits par Aristagoras, prirent la ville, la brûlerent : le temple même de Cybele, déesse du pays, ne fut pas épargné. Cet incendie auquel les Athéniens avoient eu part, fut un des motifs qui déterminerent Darius à déclarer la guerre aux Grecs, & servit de prétexte aux Perses pour brûler les temples de la Grece.

Mais la ville de *Sardes* recouvra son premier état, lorsqu'Agésilas, sous Artaxerxès Mnénom, passa en Asie pour combattre Tissapherne. Alexandre le grand ayant défait sur les bords du Granique les généraux de Darius, dernier roi de Perse, fit la conquête d'une grande partie de l'Asie mineure. La ville de *Sardes*, qui étoit l'ornement & le boulevard de l'empire des Barbares du côté de la mer, se soumit à ce prince, qui lui rendit la liberté, & l'usage de ses lois. Dans la suite elle tomba sous la puissance des rois de Syrie ; le rebelle Achæus qui avoit pris le diadème, se réfugia dans cette ville, où il fut pris & mis à mort.

Antiochus le grand ayant été vaincu par les Romains à la bataille de Magnésie, fut dépouillé des états qu'il possédoit en-deçà du mont Taurus : les Romains céderent à Eumène, roi de Pergame, leur allié, la Lydie, & plusieurs autres pays. Attale Philométor, l'un de ses successeurs, laissa par testament au peuple romain ses états, qui trois ans après sa mort furent réduits en province. Cette province est connue dans l'histoire sous le nom d'*Asie proconsulaire* ; elle

elle étoit gouvernée par un proconsul au tems de la république, & même depuis, Auguste l'ayant cédée au sénat dans le partage qu'il fit des provinces. L'Asie proconsulaire étoit d'une grande étendue; elle comprenoit la Lydie, la grande Phrygie, la Misnie, l'Eolie, l'Ionie, les îles adjacentes, & la Carie. Ainsi la ville de *Sardes* passa sous la puissance de Rome.

Elle fabriquoit des monnoies plusieurs siecles avant l'empire Romain. Hérodote assure que les Lydiens furent les premiers qui firent frapper des monnoies d'or & d'argent; je n'examine point si l'invention de l'art de battre monnoie leur est dûe; il est certain que cet art est très-ancien en Lydie, & par conséquent à *Sardes*, qui en étoit la capitale. On voit encore dans les cabinets des anciennes monnoies d'un travail grossier, qu'on croit avoir été frappées sous les Atyades, anciens rois de Lydie. Quoi qu'il en soit, le cabinet du Roi & celui de M. Pellerin conservent plusieurs médailles d'argent & de bronze de la ville de *Sardes*, où l'on ne voit point la tête des empereurs; cependant cette ville fit ensuite frapper un grand nombre de médailles avec la tête de ces princes. Les antiquaires en connoissent plus de cent vingt toutes différentes, depuis Auguste jusqu'à Valerien le jeune: il nous reste aussi plusieurs de ses inscriptions; mais bornons-nous ici à l'histoire simple de cette ville; nous avons à faire connoître sa position fertile, sa dignité, son gouvernement particulier, ses traités avec d'autres villes d'Asie, son culte religieux, ses temples, ses fêtes, & les jeux qu'elle a célébrés en l'honneur des dieux & des empereurs; nous indiquerons aussi quels étoient les ministres de la religion des Sardiens. Enfin, comme il est intéressant de connoître quel a été dans la suite des siecles le sort d'une ville si fameuse, nous rapporterons en deux mots ses diverses révolutions depuis le haut empire jusqu'à-présent.

I. La ville de *Sardes* étoit éloignée d'Ephèse de 540 stades; &, suivant les itinéraires, de 63 milles, qui font environ 21 lieues communes de France: si nous ne savions pas d'ailleurs qu'elle étoit de l'Asie proconsulaire & en Lydie, les monumens nous l'apprendroient, puisqu'on lit sur ses médailles, Σαρδιανων κοινου Ασιας, & même le nom du proconsul, gouverneur de la province; Γαιω Ασινιω Πολλιωνι Ανθυπατω; & dans une inscription, Της ασιας ναων των ιλυδια Σαρδιανων.

On sait aussi qu'elle étoit située sur le penchant du mont Tmolus, vers le septentrion, selon Pline, *l. V. c. xxix.* qui dit *Sardibus in latere Tmoli montis*; qu'elle étoit arrosée par le Pactole, cette riviere si vantée dans l'antiquité pour les sables d'or qu'elle rouloit dans ses eaux, & qu'on n'y trouvoit plus au tems de Strabon. Ces circonstances locales sont encore marquées sur les médailles. On voit sur une médaille du cabinet du roi, la tête d'un vieillard couronné de pampre, avec le nom Τμωλος, & au revers une figure assise qui tient un canthare, avec le nom de Σαρδιανων. Le même dieu, le Tmole, sous la figure d'un vieillard, est représenté sur une des médailles de *Sardes*, frappée sous Domitien; & une autre de Septime Severe, suivant le P. Froelich, a sur le revers le Pactole avec ses attributs, & la légende σαρδιανων.

L'opulence des rois de Lydie a été célebrée dans la plus haute antiquité: on croit qu'ils puisoient leurs trésors dans les mines d'or du Tmole, où sont les sources du Pactole; mais ce qui contribua le plus dans tous les tems à la richesse de *Sardes*, ce fut la fertilité de son territoire. Les côteaux du Tmole étoient plantés de vignobles, dont le vin étoit fort estimé; aussi a-t-on imaginé que Bacchus avoit été nourri à *Sardes*, & que cette ville a inventé l'art de faire le vin: ce dieu est représenté avec ses attributs, le canthare, le thyrse & la panthere, sur plusieurs de ses médailles. Une plaine spacieuse s'étend du pié de la montagne jusqu'au-delà du fleuve Hermus, nommée par excellence *la plaine de* Sardes, Σαρδιανὸν πεδίον.

Elle est arrosée par un grand nombre de ruisseaux, & par le Hermus qui fertilise ses terres. On voit le fleuve représenté sur une médaille de sabine, σαρδιανων ερμος. La plaine outre les pâturages, produisoit en abondance des blés & des grains de toute espece; Cérès & Triptolème qui présidoient à l'agriculture, sont représentés sur plusieurs de ses médailles. *Sardes*, dit Strabon, *lib. XIII. p. 627.* a été prise par les Cimmériens, par les Trères & les Lyciens, & ensuite par les Perses; elle s'est toujours relevée de ses malheurs à cause de la bonté de son sol. Cette bonté contribua sans doute à son rétablissement, après cet horrible tremblement de terre qui renversa en une nuit douze villes d'Asie; *Sardes* fut la plus maltraitée: *asperrima in* Sardianos *lues*, dit Tacite, *annal. xj. 47.* aussi eut-elle le plus de part aux libéralités de Tibere, qui fit rétablir ces villes, & *Sardes* par reconnoissance lui décerna les honneurs divins.

II. Si cette ville fut puissante par ses richesses, elle fut illustre par d'autres titres honorables. Dans la contestation qui s'éleva entre onze villes de l'Asie, qui toutes ambitionnoient l'honneur de bâtir un temple à Tibere, à Livie & au sénat, les villes de Smyrne & de *Sardes*, à l'exclusion des autres, resterent en concurrence. Leurs députés parlerent devant le sénat, & si ceux de *Sardes* n'eurent pas l'avantage sur les Smyrnéens, c'est que ces derniers firent valoir leur antiquité, & les services importans qu'ils avoient rendus aux Romains dans les tems les plus difficiles. *Sardes* néanmoins pouvoit presque prendre sur ses monumens, les mêmes titres d'honneur que Smyrne; c'étoit une grande ville, dit Strabon, la plus grande de l'Asie, suivant Séneque, & l'une des plus magnifiques. On voyoit près de cette ville, les tombeaux des anciens rois de Lydie, μνηματα των βασιλέων, & en particulier celui d'Alyatte, pere de Crésus.

Antonin Pie dans un de ses rescrits, met *Sardes* au nombre des villes qu'il qualifie de *métropole de peuples*. Elle étoit métropole de la Lydie: *Lydia celebratur maximè Sardibus*, dit Pline, *lib. V. c. xxix.* Aussi prenoit-elle le titre de *métropole*, comme l'a prouvé M. Askew, savant anglois, par une inscription qu'il a copiée sur les lieux en 1748. On lit sur un médaillon de Septime Sévere, σαρδιανων διςνεωκορων μετροπολεως ασιας. Enfin dans la division que les Romains firent de la province d'Asie en plusieurs préfectures ou jurisdictions, qu'ils nommoient *juridici conventus*, celle de *Sardes* à laquelle ressortissoient plusieurs grandes villes, étoit une des plus étendues.

III. Dans les premiers tems, les villes de l'Asie étoient gouvernées suivant leurs lois, & par leurs propres magistrats: elles jouissoient alors d'une véritable autonomie. Sous la domination des Perses elles perdirent cette précieuse liberté. Alexandre le grand les rétablit dans leur ancien état, qui fut confirmé par les Romains, & nous savons que *Sardes* eut part à ce bienfait.

Le gouvernement de cette ville étoit démocratique; l'autorité publique s'exerçoit au nom du peuple par un conseil public, comme on le voit sur un monument érigé en l'honneur d'Antonin Pie: Η. Βουλη Και ο Δημοσ τον σαρδιανων. Outre le conseil commun de la ville appellé βουλη, composé des archontes & d'autres conseillers, la ville de *Sardes* avoit un sénat ou conseil des anciens, γερουσια, dont il est fait mention dans une belle inscription de cette ville, rapportée par Spon (*misc. p. 317.*) Η βουλη και ο δημοσ και η γηρουσια ετειμησαν, &c. Ce conseil s'assembloit dans le palais de Crésus, que les Sardiens avoient destiné pour le logement & la retraite des citoyens pendant

leur vieillesse. Vitruve, *lib. IV. c. viij.* parle de ce palais qu'il appelle *Gerusia*.

Le conseil *gerusia* étoit établi dans plusieurs villes de l'Asie, suivant les inscriptions & les médailles. Le premier magistrat de *Sardes* étoit nommé *archonte*, & quelquefois στρατηγος, *préteur*; on sait que le nom d'*archonte* a pris naissance à Athènes. Les colonies grecques le porterent en Asie, d'où il s'étendit à plusieurs villes de ce continent. L'archontat étoit une magistrature annuelle; mais l'archonte étoit quelquefois continué ou choisi, deux, trois, ou quatre fois, comme il est constant par les médailles, ΑΡΧ. πρῶτος, étoit *éponyme*. Son nom inscrit sur les actes publics, marquoit la date des années; car plusieurs villes marquoient la date des années par les archontes. Dans le grand nombre des médailles de *Sardes*, il n'y en a que deux frappées sous Tibere, & une sous Trajan, qui portent le nom du proconsul; mais on y trouve les archontes sous presque tous les regnes, depuis Auguste jusqu'à Valerien le jeune. Ils sont désignés ordinairement par les lettres ΑΡ. ΑΡΧ. *Sardes* avoit aussi un premier magistrat, στρατηγοσ, *strategus* ou *préteur*, qu'on trouve sur quelques-unes de ses médailles, & un γραμματευς, *greffier en chef de la ville*; place de confiance, qui demandoit une exacte probité dans celui qui la remplissoit.

IV. Les monumens nous instruisent non-seulement du gouvernement de la ville de *Sardes*, ils nous ont transmis les différens traités d'union & d'association qu'elle conclut avec d'autres villes, comme avec celle de Pergame, d'Ephèse, de Laodicée & d'Hiérapolis de Phrygie. Ces traités sont désignés sur les médailles par le nom d'ομονοια, que les Latins ont rendu par celui de *concordia*. Les villes d'Ephèse & de *Sardes* firent entre elles un traité d'union sous les Antonins, pour s'associer réciproquement au culte de leurs divinités. En conséquence de cette association, le culte de Diane éphésienne fut établi à *Sardes*: cette déesse y paroit sur une de ses médailles frappée sous le regne de Caracalla. Par une médaille d'Hiérapolis de Phrygie, qui a d'un côté la tête de Philippe le jeune, on voit que cette ville associa *Sardes* à la célébration des jeux sacrés; au revers sont représentées deux urnes, avec des branches de palmier, on lit autour: ιεροπολιτων και σαρδιανων ομονοια.

V. Quoique les Grecs, & les autres peuples du Paganisme, reconnussent la pluralité des dieux, cependant chaque pays, & même les villes, adoroient des divinités particulieres. Tels étoient l'Apollon de Milet, l'Esculape d'Epidaure, la Minerve d'Athènes, la Diane d'Ephèse, la Vénus de Paphos, & une infinité d'autres divinités. La ville de *Sardes* honoroit aussi des divinités tutélaires, auxquelles elle rendoit un culte particulier. Dans les premiers tems elle honoroit Cybèle, dont le temple fut brûlé par les Ioniens sous la conduite d'Aristagoras. Soit que son culte eût été aboli ou négligé, les monumens de *Sardes* ne la représentent plus que sur une médaille de Salonine femme de Gallien. Les habitans de la ville rendirent un culte particulier à Diane. Elle avoit un temple célebre sur les bords du lac de Gygès ou de Coloé, à 40 stades de la ville, d'où elle étoit nommée Κολοηνη Ἄρτεμις. Ce lieu sacré étoit infiniment respecté; il avoit même un droit d'asyle, que les Sardiens prétendoient avoir obtenu d'Alexandre le grand. Comme ces privileges étoient l'occasion de plusieurs abus dans les villes de l'Asie, le sénat les restraignit sous l'empire de Tibere: ainsi le culte de la déesse ne fut plus aussi célebre. M. Askew a copié dans son voyage, une inscription qui fait mention d'une prêtresse de Diane de *Sardes*.

Proserpine tint le premier rang entre les divinités de *Sardes*; elle est représentée sur les médailles de Trajan, de Marc Aurele, de Lucius Verus, de Commode, de Septime Sévère, du Julia Domna, de Caracalla, de Tranquilline, de Gallien & de Salonine; & quelquefois avec son temple. Comme cette déesse étoit la divinité tutélaire de *Sardes*, cette ville célébroit des jeux en son honneur.

La Vénus de Paphos étoit aussi adorée à *Sardes*. Elle y avoit un temple qui est représenté sur les médailles d'Hadrien, de Sévere Alexandre, de Maximin & de Gordien Pie, avec l'inscription παφιη σαρδιανων: ce culte devoit être ancien à *Sardes*. Hérodote nous apprend à quel point les mœurs de cette ville opulente étoient dissolues dès les premiers tems. Il n'est donc pas étonnant que les Sardiens aient adopté une divinité de l'île de Cypre. Nous avons observé plus d'une fois dans cet Ouvrage, que des pays encore plus éloignés l'un de l'autre, se sont communiqués réciproquement leur culte & leurs cérémonies religieuses. On voit la tête de Vénus sans légende, sur une médaille du cabinet de M. Pellerin; & au revers une massue dans une couronne de laurier, avec le nom σαρδιανων, & un monogramme.

Le dieu Lunus, appellé Μὴν par les Grecs, paroit sur plusieurs médailles de *Sardes*. Il est représenté avec un bonnet phrygien sur la tête, & une pomme de pin à la main; il porte quelquefois un croissant sur les épaules. Sur deux médailles décrites par Haym, on voit d'un côté la tête du dieu Lunus, avec le bonnet phrygien & le croissant: on lit autour μην ασκηνοσ; de l'autre côté, un fleuve couché & appuyé sur son urne, tient de la droite un roseau, & de la gauche une corne d'abondance, avec la légende σαρδιανων Β. νεωκορων; & à l'exergue ερμος. L'autre médaille a la même tête avec la même légende, & au revers un gouvernail & une corne d'abondance, posés l'un sur l'autre en sautoir, avec la légende σαρδιανων Β. νεωκορων. Ces deux médailles ont été frappées sous le regne de Septime Sévere, à cause du titre de *néocores pour la seconde fois*, que prennent les habitans de *Sardes* sur ces monnoies. Le nom d'Ασκηνος est une épithete du dieu Lunus, à qui les peuples de l'Asie donnoient différens surnoms, comme de φαρακος dans le Pont, de καρὸς en Carie, de καμαρείτης à Nisa en Carie, d'αρκαῖος en Pisidie, & suivant les médailles citées, d'ασκηνος en Lydie.

Nous avons déjà observé que le territoire de *Sardes* étoit très-fertile en blés, & qu'il produisoit des vins excellens: les Sardiens honoroient spécialement Cérès & Bacchus, & les ont souvent représentés sur leurs monumens. Le cabinet de M. Pellerin conserve un beau médaillon d'argent qui a été frappé à *Sardes*. C'est une de ces anciennes monnoies qu'on appelloit *cistophores*, parce qu'elles portoient d'un côté la ciste sacrée, ou la corbeille qui renfermoit les mysteres de Bacchus.

Jupiter est souvent représenté sur les médailles de *Sardes*, & même sur une de ses médailles on y a gravé la tête & le nom de Jupiter; il avoit dans cette ville un temple avec des prêtres, & les Sardiens célébroient en son honneur des jeux publics.

Le culte d'Hercule étoit aussi établi à *Sardes*. Les anciennes traditions du pays avoient conservé la mémoire des amours de ce héros & d'Omphale reine de Lydie. Les Lydiens se glorifioient d'avoir été gouvernés par Hercule & par ses descendans. Ils le consacrerent au nombre de leurs principales divinités; la ville de *Sardes* l'a représenté sur plusieurs de ses médailles. On voit sur une médaille du cabinet du roi d'un côté la tête d'Hercule sans légende; de l'autre, Omphale de bout, porte sur l'épaule droite la massue, sur le bras gauche une peau de lion, avec le nom Σαρδιανῶν: sur une autre médaille du même cabinet, Omphale est représentée ayant la tête couverte d'une peau de lion. Sur deux médailles de ce cabinet, on voit d'un côté la tête de Proserpine, &

de l'autre une massue renfermée dans une couronne de feuilles de chêne. Le cabinet de M. Pellerin conserve aussi plusieurs médailles de *Sardes*, sur lesquelles Hercule est représenté avec ses attributs.

On voit aussi sur les médailles de *Sardes* le type de quelques autres divinités, de Junon, de Mars, de Pallas & d'Apollon; mais aucun monument ne nous apprend que ces divinités ayent eu des temples dans la ville, & qu'elles y ayent été honorées d'un culte particulier.

VI. Les peuples & les villes de l'empire romain élevoient des temples, offroient des sacrifices & décernoient tous les honneurs de la divinité aux empereurs, aux princesses, femmes, meres, filles ou parens des empereurs. Ils ne rougissoient point d'accorder le nom vénérable de Θεος, *deus*, à des hommes qui deshonoroient souvent l'humanité. La ville de *Sardes* célébra sur ses monumens les vertus, les victoires, les trophées des princes; elle fit plus, elle les adopta au nombre de ses dieux. Auguste paroît sur une de ses médailles avec cette inscription, Θεος σεβαςος. Elle consacra des prêtres en l'honneur de Tibere. La reconnoissance de la ville s'étendit même au jeune Drusus fils de Tibere, & à Germanicus qu'il avoit adopté : sur deux de ses médailles, elle proclame nouveaux dieux les deux césars, Δρουσος. Γερμανικος. Καισαρες. Νεοι. Θεοι. Φιλαδελφοι. Αδελφοι. Cette inscription singuliere annonce d'une maniere indirecte la divinité de leur pere. Les Sardiens célebrent en même tems l'heureuse concorde des deux princes, Φιλαδελφοι, Αδελφοι. La couronne de chêne avec ces mots Κοινου Ασιας est le symbole des jeux que la province de l'Asie fit célébrer à *Sardes* en leur honneur.

La flatterie des Sardiens à l'égard d'Hadrien fut portée à l'excès. A l'exemple de plusieurs autres peuples, ils eurent la foiblesse de consacrer au nombre des héros l'infame Antinoüs, comme on le voit sur deux de leurs médailles, avec cette légende, Αντινοος. Ηρως. Ils ne donnerent pas d'autres titres d'honneur à Antonin Pie, un des plus excellens princes, & dont ils avoient reçu des bienfaits signalés, suivant la belle inscription greque rapportée dans Spon, *Voyage, t. III. p. 146.* & dont voici la traduction : « Le sénat » & le peuple de *Sardes* ont honoré comme un hé» ros & comme leur bienfaiteur l'empereur César, » Titus Ælius Antonin Pie, Auguste, fils du divin » Hadrien, petit-fils du divin Trajan, jouissant de la » puissance tribunitienne pour la seconde fois, con» sul pour la troisieme, pere de la patrie ».

L'histoire ne dit point quelles graces ou quels bienfaits la ville de *Sardes* avoit reçus de Septime Sévere ; mais les médailles nous apprennent que les Sardiens rendirent de grands honneurs à ce prince & à ses enfans ; ils leur éleverent un temple magnifique, & célebrerent à leur gloire les jeux philadelphiens : ils honorerent aussi l'empereur Gordien Pie en représentant Tranquilline sa femme sous la figure & avec les attributs de Cérès & de Proserpine leurs principales divinités ; il paroît qu'ils accorderent les mêmes honneurs à Salonine, femme de Gallien. Auguste avoit déja bien voulu permettre aux Sardiens de lui bâtir un temple, qu'ils ont marqué sur une de leurs médailles, au revers de laquelle le prince donne la main à une femme qui a la tête couronnée de tours, & qui est sans doute le symbole de *Sardes*. Cette ville, dans ses médailles, se qualifie de *néocore*, titre honorifique, qui consistoit dans la garde des temples célebres, soit des dieux, soit des empereurs. Les Sardiens ont été honorés trois fois du néocorat, sous Adrien, sous Caracalla, & sous Valérien selon M. Vaillant ; & selon M. l'abbé Belley, sous Auguste, sous Septime Severe & sous Caracalla.

VII. Les jeux & les spectacles chez les Grecs faisoient partie du culte religieux. La ville de *Sardes* célébroit des jeux en l'honneur des dieux & en l'honneur des empereurs ; les premiers jeux étoient les plus anciens. Nous n'en connoissons par les monumens que de deux especes : les jeux Κοραια, célébrés en l'honneur de Proserpine, déesse tutélaire de la ville, sont marqués sur deux médailles très-rares du cabinet de M. Pellerin, frappées sous Caracalla. Elles représentent d'un côté la tête de l'empereur couronnée de laurier, avec la légende ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΥΡ. CE... Αντωνινος ; au revers, Proserpine assise ayant à droite un pavot, & à gauche un épi, légende Επι αν Ρουφου Αρχ. Α. Το. Γ. dans le champ, Κοραια Ακτια, sur une base, & au-dessous σαρδιανων δις Νεωκορων. Les fêtes de Proserpine sont appellées Κορεια par le scholiastie de Pindare, par Plutarque & par Hésychius dont Meursius cite les témoignages. Les Sardiens, suivant la médaille, célébroient les jeux actiatiques Κοραια Ακτια en l'honneur de Proserpine. La ville de *Sardes* célébroit aussi des jeux en l'honneur de Jupiter Lydien.

Les jeux que cette ville célébra en l'honneur des empereurs sont connus par un grand nombre de médailles ; tels étoient les jeux augustaux en l'honneur d'Auguste, les jeux philadelphiens & les jeux nommés *chrysanthina*. Il est fait mention de ces derniers jeux dans les anciennes inscriptions, Χρυσανθινα. Εν. Σαρδεσιν. Ils sont marqués sur les médailles de *Sardes*, de Julia Domna, de Caracalla, de Sévere Alexandre, de Tranquilline & d'Otacilia. Vaillant pense qu'ils étoient ainsi nommés d'une couronne de fleurs d'or, soit artificielles, soit naturelles, qui étoit le prix des vainqueurs : en effet, cette couronne est représentée sur quelques médailles. L'urne de ces jeux porte une & quelquefois deux branches de palmier, d'où l'on peut inférer que le spectacle étoit composé d'une ou de deux sortes de combats. Au reste, nous voyons dans le droit romain que ces jeux, comme les olympiques, se célébroient tous les cinq ans, c'est-à-dire après la quatrieme année révolue.

Les villes d'Asie, à l'imitation d'Athènes, faisoient élever avec soin la jeunesse, l'instruisoient dans les sciences, & la formoient à tous les exercices du gymnase. La ville de *Sardes* avoit aussi son gymnase, & célébroit les jeux iséléstiques, ainsi appellés, parce qu'ils donnoient aux athletes vainqueurs droit d'entrer en triomphe dans leur patrie. *Voyez* ISÉLASTIQUES, *jeux*.

VIII. Une grande ville doit renfermer plusieurs temples, & un nombre proportionné de ministres destinés à leur service, & ses ministres sont de plusieurs classes. Ceux du second ordre, appellés par les Grecs ἱερέυς, paroissent sur quelques inscriptions de *Sardes* ; on y voit un prêtre de Jupiter, un prêtre de Tibere, Ιερεα Τιβεριου. Tous ces ministres étoient subordonnés à un pontife ou grand-prêtre qui avoit la surintendance dans l'étendue de la ville & de son territoire ; ce pontife étoit nommé Αρχιερέυς. Comme *Sardes* étoit la capitale de Lydie, ce pontife prenoit quelquefois la qualité de *grand-pontife*, parce qu'apparemment il avoit inspection sur les pontifes des autres villes de Lydie. On lit sur une médaille d'Héliogabale, Επι. Γαλ. Κλαυδιανου Αρχιε. Μεγ. Σαρδιανων.

Les jeux sacrés, qui se célébroient aux temples communs à toute la province en l'honneur des dieux ou des empereurs, étoient ordonnés par l'asiarque, qui étoit encore différent des pontifes dont nous venons de parler : c'étoit un officier public revêtu d'une espece de magistrature, & d'un sacerdoce singulier qui lui donnoient droit de présider aux jeux. Sur trois médailles de Salonine & sur deux de Valérien le jeune, Domitius Rufus, premier magistrat de *Sardes*, est nommé *asiarque*.

Cette ville avoit aussi ses éponymes qui étoient tantôt des ministres de la religion, pontifes, prêtres,

& tantôt des magiſtrats civils qui donnoient le nom à l'année, car les éponymes de *Sardes* n'ont pas toujours été les mêmes officiers ; il paroît que ſous les regnes de Tibere & de Trajan, le proconſul, gouverneur de la province, étoit éponyme ; ſous preſque tous les regnes ſuivans juſqu'à Gallien les années étoient marquées par la ſuite des archontes ou des ſtrateges.

Enfin la ville de *Sardes* avoit des prêtres ou des pontifes d'un ordre diſtingué, qu'on appelloit *ſtéphanéphores*, parce qu'ils portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or dans les cérémonies publiques. Ce ſacerdoce étoit établi dans pluſieurs villes de l'Aſie, à Smyrne, à Magnéſie du Méandre, à Tarſe, &c. On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & éponyme dans quelques villes. Les ſtéphanéphores, anciennement conſacrés au miniſtere des dieux, furent auſſi attachés au culte des empereurs.

IX. Ce précis hiſtorique, extrait du ſavant mémoire de M. l'abbé Belley, & qu'il a rédigé d'après les inſcriptions & les médailles de la ville de *Sardes*, fait aſſez connoître quel ſecours l'hiſtoire peut tirer d'une étude approfondie des monumens antiques. Il nous reſte à extraire du même mémoire l'hiſtoire abrégée des révolutions de la ville de *Sardes*, depuis la fin du troiſieme ſiecle juſqu'à préſent.

Sous le haut empire, la Lydie fit toujours partie de l'Aſie proconſulaire, mais dans la ſuite cette province fut démembrée ; les pays dont elle étoit compoſée formerent autant de provinces particulieres : ce changement arriva ſous Dioclétien & Maximien Hercule, auxquels les hiſtoriens ont reproché d'avoir affoibli l'empire en diviſant ſes grandes provinces. Ainſi la Lydie devint alors province, & nous voyons dans la notice de l'empire qu'elle fut gouvernée par un conſulaire ; *Sardes* étoit ſa ville métropole. Conſtantin diviſa l'Aſie en dix provinces, dont l'une étoit la Lydie, dont *Sardes* fut toujours la métropole. Comme la qualité des eaux rendoit la ſituation de cette ville propre aux manufactures, nous voyons qu'anciennement les belles teintures de pourpre & d'écarlate faiſoient partie de ſon commerce & de ſes richeſſes. Dans les derniers ſiecles de l'empire romain, on y établit une fabrique d'armes.

Mais ce qui rendit la ville de *Sardes* illuſtre ſous les princes chrétiens, ce fut la dignité de ſon égliſe. Elle étoit une des ſept premieres égliſes d'Aſie, fondée par l'apôtre S. Jean. Méliton, un de ſes évêques, écrivit en faveur des Chrétiens, & adreſſa leur apologie à l'empereur Marc Aurele. Ses évêques eurent le rang de métropolitains, Méonius aſſiſta en cette qualité au concile général aſſemblé à Epheſe l'an 431, pour condamner les erreurs de Neſtorius. Leur juriſdiction étoit fort étendue, & leur ſuite eſt aſſez connue juſqu'à la ruine de la ville.

Depuis le regne d'Héraclius, l'empire d'Orient ayant été diviſé pour l'ordre civil en pays ou diſtricts, la Lydie fit partie du diſtrict des Thracéſiens, & *Sardes* fut toujours la capitale de ce département. Cette nouvelle diviſion a ſubſiſté juſqu'à la grande invaſion des Turcs au commencement du quatorzieme ſiecle, qui ſe fit dans la partie occidentale de l'Aſie mineure l'an 1313 ſous le regne de l'empereur Andronic. Pluſieurs chefs de tribus s'étoient rendus indépendans des ſultans de Cogni ; & s'étant fortifiés, ils ſe répandirent vers l'Occident. Mentecha s'empara d'Epheſe & de la Carie ; Aïdin de la Lydie juſqu'à Smyrne, Sarkan de Magnéſie du Sipyle & des pays voiſins juſqu'à Pergame ; Ghermian de la Phrygie Pacatienne ; Caraſe de la Phrygie ou Troade, depuis Aſſo juſqu'à Cyzique ; & Oſman de la Paphlagonie & d'une partie de la Bithynie. Voilà l'époque de pluſieurs toparchies turques ou principautés particulieres, dont les noms ſubſiſtent encore dans la diviſion que font les turcs de l'Anatolie, ou, comme ils diſent, Anadoli.

Oſman, duquel deſcendent les princes Ottomans, fonda un empire qui s'étendit en peu de tems dans trois parties du monde. Bajazeth, ſon quatrieme ſucceſſeur, auroit détruit l'empire des Grecs, s'il n'avoit été arrêté dans ſes vaſtes projets par Timur-Beck ou Tamerlan, qui le fit priſonnier à la bataille d'Ancora (Ancyre en Galatie) en 1402. Timur ravagea toute l'Anatolie, & envoya ſes généraux faire des courſes en différens cantons. L'un d'entr'eux dévaſta la Lydie & la ville de *Sardes*, enleva l'or, l'argent, & tout ce qui s'y trouva de précieux : c'eſt l'époque fatale de la ruine de cette grande ville.

Timur marcha en perſonne contre Smyrne, & la prit ; ce conquérant remit en poſſeſſion de la Lydie les fils d'Aïden, qui en avoient été dépouillés par Bajazeth. Amurat détruiſit leur famille, & leur principauté ; *Sardes* ne put ſe relever, & n'eut plus d'évêque depuis l'an 1450 ; ſes droits métropolitains paſſerent à l'égliſe de Philadelphie, qui en eſt éloignée de 27 milles. La Lydie, que les Turcs nomment *Aïdin-Eili*, le pays d'Aïdin, reſta ſoumiſe à l'empire Ottoman.

Smith a décrit dans ſon voyage l'état auquel la ville de *Sardes* étoit réduite l'an 1671 ; ce n'eſt plus, dit-il, qu'un miſérable village compoſé de quelques chaumieres où logent un petit nombre de turcs preſque tous pâtres, dont le bien conſiſte en troupeaux qui paiſſent dans la plaine voiſine. Il y reſte très-peu de chrétiens, ſans égliſe & ſans paſteur, & qui ſont réduits pour vivre à cultiver des terres ; cependant, continue-t-il, *Sardes* au milieu de ſa déſolation montre encore des veſtiges de ſon ancienne ſplendeur : on trouve au midi de la ville de grandes colomnes entieres & ſur pié, d'autres renverſées & briſées ; l'on voit à l'orient des ruines d'édifices, & d'un magnifique palais, répandues dans une grande étendue de terrein. Les choſes ont encore déperi depuis. L'on ſait aujourd'hui de M. Askew, qui a voyagé dans l'Aſie mineure depuis l'année 1744, que *Sardes* eſt totalement deſerte, & qu'il n'y reſte aucune habitant, ni turc, ni chrétien ; & que l'on ne trouve plus dans ſes anciennes ruines, que quelques inſcriptions indéchifrables.

De tous ſes titres, *Sardes* n'a conſervé que ſon nom : les Turcs la nomment encore *Sart*. Suivant la géographie écrite en langue turque, qui a été imprimée à Conſtantinople depuis quelques années, *Sardes* & ſon territoire ſont compris dans le diſtrict ou liva de Tiré, qui fait partie d'Aïdin-Eili. Le Tmole y eſt nommé *Boz-dag*, c'eſt-à-dire, *Montagne de glace*. Les princes turcs qui réſidoient à Magnéſie, alloient ordinairement paſſer l'été ſur cette montagne, pour éviter les chaleurs de la plaine, & prendre le divertiſſement de la chaſſe. Le géographe turc obſerve qu'au nord de la montagne on voit un lac poiſſonneux, & dont les eaux ſont très-belles ; il peut avoir de circuit dix milles, qui ſont environ trois lieues de France : ce doit être le lac de Gygès, dont Homere a parlé, & qui a été célebre dans toute l'antiquité. La plaine de *Sardes*, qui eſt une des plus ſpacieuſes & des plus fertiles de l'Aſie, eſt préſentement inculte, on l'appelle *la plaine de Nymphi*.

Tel eſt l'état du territoire & de l'ancienne capitale de Crœſus. Ce prince ſi renommé par ſes richeſſes, par ſes libéralités, par le ſoin qu'il prit d'attirer à ſa cour les premiers ſages de ſon tems, n'eſt pas moins fameux par les viciſſitudes des événemens de ſa vie. Après avoir ſoumis à ſa puiſſance preſque tous les peuples de l'Aſie en-deçà du fleuve Halys, il perdit

contre Cyrus, roi de Perse, la célebre bataille de Thymbrée, fut pris, chargé de chaînes, & condamné à mourir sur un bucher. Il reconnut pour la premiere fois la vérité de ces belles paroles de Solon : « qu'on ne pouvoit appeller un homme heureux qu'a» près sa mort ». Et il invoqua tout haut en présence de son vainqueur le nom du grand homme dont il les tenoit. Cyrus faisant alors réflexion sur l'inconstance de la fortune, & sur les dangers qu'il avoit couru de son côté un moment avant la victoire, accorda généreusement la vie à Crœsus, le gratifia d'Ecbatane, & le traita depuis avec beaucoup de bonté & de distinction. Tout ceci se passa vers l'an 210 de Rome, du tems de Tarquin le Superbe.

Je ne dois pas oublier de couronner l'article de *Sardes*, en remarquant que les lettres y ont fleuri, & qu'on les cultivoit encore dans cette ville au v. siecle de l'ere chrétienne. Elle a été la patrie de Poliænus, qui vivoit sous Jules-César, & qui outre des plaidoyers, publia trois livres du triomphe partique, c'est-à-dire, de celui de Ventidius. Elle a produit dans le iv. siecle le rhéteur Eunape, auteur d'une histoire des sophistes, que nous avons, & d'une histoire des empereurs depuis Claude le Gothique, jusqu'à la mort d'Eudoxie, femme d'Arcadius, dont il ne reste que des fragmens, mais qui sont curieux. Strabon dit que *Sardes* donna la naissance aux deux Diodores, orateurs célebres ; mais elle doit sur-tout se glorifier de celle d'Alcman.

Je sai que Pausanias, Suidas, & Clément d'Alexandrie, le font naître à Sparte, cependant il étoit né véritablement à *Sardes*, mais il fut formé & élevé à Lacédémone, & y fleurissoit vers la vingt-septieme olympiade. Esclave d'un spartiate, nommé *Agésidas*, il fit paroître du génie & des talens qui lui procurerent la liberté, & le mirent au rang des célebres poëtes-musiciens. Il voyagea, & fut partout bien accueilli, mais il vécut principalement chez les Lacédémoniens, & il y mourut ; c'est leur goût pour la poésie qui leur a fait élever un esclave au rang de citoyen, malgré leur usage de n'accorder ce privilege qu'avec beaucoup de réserve.

Alcman fut excellent joueur de cithare, & chantoit ses vers au son de cet instrument. Il fut le chef des poésies galantes & amoureuses ; & puisqu'il ne paroît point que la sévere Lacédémone en ait été scandalisée, on peut juger que le poëte y avoit respecté la pudeur ; ce n'est pas qu'il ne fût un homme de plaisir, il aimoit la table & les femmes ; il convient lui-même quelque part qu'il étoit un grand mangeur, & selon Athenée, il avoit une maîtresse appellée *Mégalastrata*, distinguée par le talent de la poésie.

Clément d'Alexandrie fait Alcman auteur de la musique destinée aux danses des chœurs. Si l'on en croit Suidas, il fut le premier qui donna l'exclusion au vers hexametre par rapport aux poésies lyriques ou chantantes. On le fait encore auteur d'une sorte de vers nommé *alcmanien*, & composé de trois dactyles suivis d'une syllabe ; mais ce qui prouve l'excellence des vers & de la musique d'Alcman, c'est que sa poésie n'avoit rien perdu de sa douceur ni de ses graces, dit Pausanias, pour avoir été écrite dans un dialecte d'une prononciation aussi rude que le dialecte dorique.

Pausanias ajoute, qu'on voyoit de son tems à Lacédémone le tombeau de ce poëte. Si les conjectures de M. Antoine Astori, vénitien, exposées dans un petit commentaire imprimé en 1697, *in-folio*, eussent été bien fondées, on posséderoit à Venise un ancien monument de marbre venu de Grece, & consacré à la mémoire d'Alcman ; mais M. Frid. Rostgaard, savant danois, ayant examiné ce monument, n'y a pas trouvé un seul mot qui concernât le poëte Alcman. Il ne nous reste même que quelques fragmens de ses poésies. Le tems nous a ravi ses six livres de chansons pour les jeunes filles, & son poëme intitulé *les nageuses*, ou *les plongeuses*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SARDESUS, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Lycie. Etienne le géographe la place près de Lyrnessus. Il est fait mention des habitans de cette ville, sur une médaille de l'empereur Vespasien, où on lit ce mot Σαρδησσίων. (*D. J.*)

SARDICA ou *SERDICA*, (*Géog. anc.*) ancienne ville, la capitale & la métropole de l'Illyrie orientale, & que l'itinéraire d'Antonin, qui écrit *Serdica*, marque sur la route du Mont d'Or à Byzance, entre *Meldia* & *Burburaca*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 18 milles du second. Les Grecs comme les Latins varient sur l'ortographe du nom de cette ville. (*D. J.*)

SARDINE, SARDE, s. f. (*Hist. nat. Ichthiologie.*) poisson de mer fort ressemblant à l'aphye, mais il est un peu plus grand & plus épais. Il ne differe de l'alose qu'en ce qu'il est plus étroit ; au reste il lui ressemble, par la bouche, par les ouies, par les yeux, par les écailles, par la forme de la queue, & par le nombre & la position des nageoires. *Voyez* APHYE & ALOSE. La *sardine* a les écailles grandes, la tête d'un jaune doré, & le ventre blanc ; le dos est en partie verd & en partie bleu ; ces deux couleurs sont très-brillantes lorsqu'on tire ce poisson vivant hors de l'eau ; & dès qu'il est mort, le verd disparoit entierement, & le bleu perd beaucoup de son éclat. La *sardine* n'a point de vésicule de fiel ; elle est plus grasse au printems qu'en toute autre saison. Rondelet, *hist. nat. des poissons, prem. part. liv. VII. ch. x.* *Voyez* POISSON.

SARDINE, (*Pêche.*) voici la description de leur pêche, & la maniere de les apprêter. Cette pêche se pratique particulierement sur les côtes de Bretagne, dans les canaux de Belle-Isle. Sur les côtes du nord de cette île, depuis la pointe de Sud, ou du canon de Locmaria, en tirant au nord jusqu'à celle des Doulains, au-dessous d'Auborch. Cette étendue se nomme *la bonne Rade* ; elle est à couvert des vents de sud-sud-ouest par la terre de Belle-Isle, & de ceux de nord-nord est par la grande terre qui est au large de l'ile qui lui est opposée, & qui baigne la mer sauvage où les *sardines* ne terrissent point, parce que la lame y est toujours fort haute & très-élevée : la pêche commence ordinairement en Juin, & finit avec le mois de Septembre, ou au plus tard les premiers jours d'Octobre, outre les chaloupes, ceux de Saugon de ladite île, de Port-Louis, de S. Cado, Vauray & de Groa viennent au même lieu ; les chaloupes sont du port de huit, dix à douze barriques au plus, faites en forme d'yolles ou de biscayennes, avec mâts, voiles, quille, & gouvernail ; elles sont aussi garnies d'avirons. Les marchands-propriétaires les fournissent de toutes choses, & prêtes à faire la pêche ; ils leur donnent aussi dix à douze pieces de filets de différens calibres, pour s'en servir durant qu'ils sont sur le lieu de leur pêche, suivant la grosseur des lits, bouillons ou nouées de *sardines* qui se trouvent souvent durant une même marée de quatre à cinq sortes différentes ; mais les mailles les plus petites sont toujours beaucoup au-dessus du moule de quatre lignes en quarré, fixé par l'ordonnance de la marine de 1684. Pour faire la pêche des *sardines* les pieces des rets à *sardines* non-montées ont ordinairement 22 brasses de long ; & lorsqu'elles sont garnies de lignes & de flottes par la tête, & de plomb par bas pour les faire caler, elles se trouvent réduites seulement à 18 brasses de longueur, afin de donner au filet du jeu, & que le ret reste un peu volage, libre & non-tendu, pour donner lieu aux *sardines* de s'y mailler plus aisément.

Les filets des pêcheurs de *sardines* de Belle-isle flottent à fleur d'eau, comme ceux des pêcheurs poitevins : le fil dont ils sont composés étant très-délié, on est obligé de leur donner du poid par le pié, à la différence des rets ou seines aux harengs, & des manets qui servent à faire la pêche du maquereau, qui calent par leur propre pesanteur, à cause de la grosseur du fil dont ils sont fabriqués ; ces filets ont depuis trois brasses & demie de chute, jusqu'à cinq brasses ; il faut encore observer que les chaloupes de Belle-Isle, & même celles qui viennent avec elles faire la pêche dans les coureaux d'entre Belle-Isle & Quiberon, ont coutume de revenir à terre tous les soirs ; c'est une des raisons qui a obligé l'amirauté de dispenser les équipages de ces chaloupes de prendre un congé pour la pêche, parce qu'ils sont variables, & qu'il seroit impossible que les maîtres pussent fournir un rolle au bureau des classes, ceux qui montent aujourd'hui dans une chaloupe, la quittant demain pour reprendre leur métier, quand la saison de la pêche est passé.

Les chaloupes repartent le lendemain d'assez bonne heure pour pouvoir être rendues à l'aube du jour sur le lieu de la pêche, qui n'est toujours éloigné que d'une lieue ou deux de terre. La pêche se fait entre les coureaux, c'est-à-dire, entre Belle-Isle & les terres de Quiberon, jusque par le travers de la Pointe d'Etel à l'embouchure de la riviere de S. Cado ; ces fonds n'ont que 8, 10 à 12 brasses d'eau au plus.

Les pêcheurs tendent leurs filets de même que les pêcheurs poitevins, en croisant la marée, & ils amorcent pour mettre le poisson en mouvement, & le faire monter à la surface de l'eau, ce qu'il fait avec beaucoup de précipitation ; les pêcheurs continuant toujours de semer leur boite tant que la marée dure, c'est-à-dire, que les rets restent à la mer jusqu'à ce qu'on les releve pour en retirer les *sardines* qui s'y sont prises. Quand la pêche est abondante, souvent l'équipage d'une chaloupe en rapporte le soir 25 à 30 milliers, à-moins qu'ils ne les aient renversées à bord des chasses-marées, qui se tiennent toujours sur le lieu de la pêche pour s'en charger & en faire le transport.

On croit devoir ici observer que les pêcheurs de Belle-Isle sont d'un sentiment opposé à celui des pêcheurs poitevins & autres, qui font la même pêche le long des autres côtes méridionales de la Bretagne, prétendant, avec assez de fondement, que la *sardine* ne se tient pas sur les poissons blancs & les chiens de mer, qui en feroient continuellement une telle curée, qu'ils épailleroient & feroient fuir les lits, troupes ou bandes de ces petits poissons ; que la *sardine* nage entre deux eaux comme les harengs, & que c'est pour l'attirer à la surface qu'on amorce ; la rogue qui est pesante tombant perpendiculairement à fond, si les *sardines* s'y tenoient, elles ne s'éleveroient pas avec tant de vivacité ; elles trouveroient à fond leur pâture ; cette idée est soutenue de l'expérience qu'ils ont ; c'est aussi celle des pêcheurs des côtes de la Méditerranée où la même pêche se fait sans boite ni appât, & des pêcheurs du hareng qui se tient de même entre deux eaux à différentes profondeurs, suivant les vents qui regnent, ou la qualité des lits des poissons.

Une grande partie des *sardines* de la pêche de Belle-Isle s'enleve par des bateaux chasse-marées, & le reste s'apporte à terre pour être vendu aux marchands & saleurs, qui ont des presses où ils les préparent de la maniere que nous l'expliquerons ci après.

Il n'est pas d'usage à Belle-Isle de fumer ou sorter les *sardines*; cette sorte de préparation semblable à celle de l'aprêt des harengs sors y est inconnue, & n'y a jamais été pratiquée.

L'appât ou la boite qui sert à la pêche de la *sardine*, que l'on nomme *rave*, *rogue* ou *resure*, comme on l'a dit, est apportée aux pêcheurs de Belle-Isle, de Bergaen & de Dronston en Norvege, & de Hollande. Ce sont les œufs des morues provenant des pêches des Norvegiens, des Danois, des Hollandois dans les mers du nord ; ces œufs sont connus sous le nom de *stocfish*. Les François qui font la pêche sur le banc de Terre-Neuve, salent la rogue pour le même usage, & les pêcheurs picards, normands & autres, qui font hors la manche & dans le canal la pêche des maquereaux, en préparent aussi les œufs pour servir d'appât à la pêche de la *sardine*.

Le baril de raue, resure ou rogue venant de Bergaen, ne pese qu'environ cent cinquante livres. *Voyez* RESURE.

Une chaloupe sardiniere consomme pendant la durée de la pêche quelquefois jusqu'à sept & huit barrils, ou trois à quatre barriques de rave ou resure, pendant l'espace de trois à quatre mois qu'elle dure ordinairement ; on ne sauroit rien fixer là-dessus de précis, parce que cette consommation dépend souvent & de l'abondance & de la stérilité de la pêche; plus il y a de poisson, & moins il faut l'amorcer pour le faire monter ; elle dépend aussi du moins autant de l'intelligence & de l'expérience des maîtres. Il y en a qui emploient un tiers plus de resure que les autres.

Les *sardines* que l'on destine à être salées, se salent en grenier, à terre, dans les presses ou magasins; quand elles y sont arrivées, on les met égouter leur eau pendant une heure ou deux avant de les saler ; ensuite on les entasse, & on les arrange de maniere que toutes les têtes se trouvent en-dehors, & les queues en-dedans ; on seme du sel de couche en couche d'un doigt d'épais ; on n'éleve les tas ordinairement que deux ou trois piés au plus, pour ne point écraser ou trop affaisser les *sardines* qui forment les premiers lits de dessous; les piles ont une forme irréguliere, & suivant le lieu de la presse où l'on les place ; on laisse ainsi les *sardines* durant dix à douze jours avant que de les lever pour les aller laver dans l'eau de mer, comme nous l'expliquerons ci-après; ainsi, quoique les *sardines* soient bien plus petites que les harengs, il ne faut cependant guere moins de tems pour en perfectionner la salaison. Les harengs sont parqués en barril, les *sardines* en grenier.

Lorsque les *sardines* ont été assez salées, on les enfile par la gueule & par les ouies, comme on fait aux harengs que l'on veut sorrer, & de la même maniere, sur de petites broches ou brochettes de coudrier, mais à la différence des harengs, qu'on arrange de maniere qu'ils ne se touchent point, on presse sur les brochettes les *sardines* de telle sorte qu'elles en remplissent tout-à-fait la longueur.

Les femmes & les filles sont occupées ordinairement à ce travail, elles portent ensuite les *sardines* ainsi embrochées, sur des civieres au bord de la basse mer, observant que les têtes du poisson soient en-dehors & les queues en-dedans ; elles ne mettent gueres que trois brochettes de largeur sur la civiere ; pour laver les *sardines* elles prennent par les deux bouts trois brochettes entre les doigts, & elles les trempent plusieurs fois dans l'eau, après quoi elles les remettent sur leur civiere, au fond de laquelle il y a deux petites nattes de paille pour soutenir les *sardines*, qu'on laisse ensuite égoutter dans les resses pendant quelque tems ; quand elles sont suffisamment égouttées de leur lavage, on les arrange dans des barrils, de la même maniere que l'on alite les harengs que l'on pacque, pour être envoyées dans les lieux de leur consommation.

Il faut ordinairement pour faire une barrique de *sardines* pressées, la charge de quatre civieres, & on

ne peut fixer le nombre des *ſardines*, attendu qu'il dépend de la petiteſſe ou de la groſſeur du poiſſon qui l'augmente, ou le diminue, parce que c'eſt le rempliſſage de la futaille qui en fait le poids; il en faut quelquefois ſeulement trois milliers environ, quand les *ſardines* ſont belles & groſſes pour les remplir, & d'autres fois il en entre juſqu'à dix milliers, lorſque le poiſſon eſt de petites pieces & maigre.

Les fuſts ou barrils de *ſardines* de Belle-Iſle, n'ont guere de bouge ou de ventre, leur forme eſt celle des barrils de brai du nord; ils ſont faits de bois de hêtre, & un des fonds, qui eſt celui de deſſous, eſt percé de pluſieurs trous, pour donner lieu à l'écoulement de l'eau & de l'huile que la preſſe en fait ſortir; ces barrils bien preſſés & marchands, peſent ordinairement depuis trois cens juſqu'à trois cens dix livres.

Les *ſardines* ſont huit à dix jours à être preſſées; quand elles ſont bien préparées, elles ſe peuvent conſerver bonnes pendant ſept à huit mois au plus; après ce tems les chaleurs viennent, & les *ſardines* ſe gâtent, elles deviennent rances & fétides.

Les preſſes à *ſardines* ſont des eſpeces de petits magaſins à rez-de-chauſſée, ſans aucun étage, à la hauteur de 3 piés & demi à 4 piés, il y a des trous dans la muraille d'environ un pié en quarré, & de profondeur pour y pouvoir placer le bout, le lans-peſt ou petit ſoliveau qui forme le levier de la preſſe; on place le barril à une diſtance proportionnée de la muraille, le fond qui eſt percé eſt ſur un conduit, ou petit égoût, le long duquel coulent l'huile & l'eau qui ſortent des barrils, & qui tombent dans une eſpece de cuve qui ſert de réſervoir pour recevoir tout ce qui ſort des barrils ou preſſes; quelques propriétaires mettent au haut des ouvertures des trous, une pierre dure ou un grais; d'autres y mettent d'un bout à l'autre, une traverſe ou un linteau de bois; on place ſur le bout du haut du barril qui eſt ouvert, un faux fond de bois de l'épaiſſeur de ſept à huit pouces, & enſuite quelques petites traverſes de bois qu'on multiplie à meſure que les *ſardines* s'affaiſſent, & au-deſſus on met le levier au bout duquel on place une planche ſuſpendue avec de petites cordes, comme un des fonds d'une balance que l'on charge de pierres & d'autres poids, pour donner un poids convenable & ſuffiſant ſur les *ſardines* du barril, & on augmente ce poids à meſure qu'elles ſe preſſent, en rempliſſant de tems à autres le haut du barril juſqu'à ce que la preſſe ſoit achevée, & le barril rempli comme il le doit être.

Comme on ne peut déterminer le nombre des *ſardines* qui entrent dans un barril, on ne ſauroit auſſi fixer celui des barrils de *ſardines* qui peuvent rendre à la preſſe une barrique d'huile, parce que comme on vient de l'obſerver, la *ſardine* maigre & petite rend peu ou point du tout d'huile, au lieu que celle qui eſt groſſe & qui eſt ordinairement auſſi la plus graſſe, en fournit beaucoup; on tire communément des *ſardines* de bonnes qualités, une barrique d'huile de la preſſe de quarante barriques; cette huile ſert dans l'île, au radoub des chaloupes pêcheuſes, & à celui des bâtimens employés au commerce; il s'en conſomme encore au même uſage que l'huile des baleines, par les corroyeurs, pour repaſſer leurs peaux, & quoique ſon odeur ſoit fort fétide, les pauvres gens s'en ſervent à bruler dans leurs lampes.

Les mailles des rets avec leſquels on fait la pêche des *ſardines*, ſont de trois eſpeces; les premieres ont 8 lignes en quarré, les ſecondes ont 7 lignes, & les troiſiemes ſeulement 6. Ainſi elles ſont plus grandes que l'ordonnance ne la preſcrit, puiſqu'elle fixe la grandeur des mailles à 16 lignes de tour, c'eſt-à-dire à 4 lignes en quarré.

Les rets à grandes *ſardines* ont onze lignes en quarré, les pêcheurs alors ne boitent point; ces rets ſervent encore à faire la pêche des éguillettes ou orphies, ſur les rochers qu'ils entourent, & durant les mois d'Avril & Mai, ces filets ſont les mêmes que les ſeines au hareng des pêcheurs normands, ils les emploient abuſivement quelquefois à traîner ſur les côtes qui ſont couvertes de ſables. *Voyez* la démonſtration des différens apprêts des *ſardines*, dans *nos Planches de pêches*; la premiere partie de la planche contient la repréſentation de la maniere de ſaler les *ſardines*; la ſeconde, le lavage des mêmes *ſardines*; & la troiſieme, la maniere de preſſer les *ſardines* dans les preſſes ou magaſins.

De la pêche de la ſardine, *& de la maniere de la préparer & de préparer auſſi l'anchois, comme on le fait en Provence & en Languedoc.* Il n'y a que peu d'années que ces ſortes de ſalaiſons ſont pratiquées le long des côtes de la Bretagne méridionale, & il ne s'y en prépare guere que ſur les côtes de l'amirauté de Quimper, à Concarneau, & à Belle-Iſle ſur celle de Vannes.

La pêche de ces poiſſons étant devenue ingrate & ſtérile ſur les côtes du Levant, les Provençaux inſtruits de l'abondance de cette pêche en Bretagne, y viennent à préſent chaque année; ils y arrivent vers le commencement du mois de Mai, & s'en retournent à la fin d'Octobre.

Ils mettent dans une barrique de ſel, du poids de 200 livres au moins, deux livres d'ocre rouge, ou bol arménique en poudre; ils ôtent des anchois la tête & les entrailles; ils ſalent enſuite par lits leurs anchois, qu'ils arrangent le dos en haut, dans de grands & petits barrils qu'ils nomment *barrots*, les grands peuvent contenir environ 5 à 600 poiſſons, & les demi à proportion.

Ces ſortes de barrils ſont fabriqués à Cette, jaugés par la police, & marqués à feu; il y a à Cette un inſpecteur pour cette jauge, & peine d'amende & confiſcation des barrots qui n'y ſeroient pas conformes.

Les grand barrots pleins, peuvent peſer 24 à 25 livres; quand les barrils ſont remplis de poiſſons alités, on l'enfonce, en laiſſant un trou au milieu du fond du deſſus; on les expoſe ainſi débouchés au ſoleil pendant pluſieurs jours; ce que l'on répete trois à quatre fois de quinze jours en quinze jours, pendant que l'on fait cette ſorte de préparation.

La chaleur fait fermenter la ſaumure que le poiſſon forme de ſon ſuc & de la fonte du ſel, elle aide à confire le poiſſon; la ſaumure ſurnage au-deſſus du fond, on n'y en met pas de nouvelle quand elle diminue, on a ſoin de tems en tems de douiller les barrils; il faut faire attention de boucher avec une cheville les barrils expoſés au ſoleil, pour peu que l'on craigne la pluie, qui altéreroit la ſaumure, & feroit tort au poiſſon.

La *ſardine* anchoitée, c'eſt-à-dire préparée avec le même ſel rouge, s'accommode de même, excepté qu'on ne lui ôte que la tête, & qu'on lui laiſſe les entrailles.

Les *ſardines* les plus petites, qui ſont ordinairement celles de primeur, ſont celles qui conviennent le mieux à cette préparation, & même les *ſardines* que l'on rebute dans les preſſes, s'emploient dans ces barrots, tant les étêtées, ou celles auxquelles on a coupé la tête, que les égueulées & éventrées, qui ne peuvent ſervir aux *ſardines* ſalées & preſſées.

Tous les anchois ſe mettent dans les petits barrils, on ſale peu de *ſardines* dans ces futs; on ſe ſert ordinairement de barriques vuidange de Bordeaux ou de Mantes; lorſque ces *ſardines* ſont arrivées en Languedoc ou en Provence, les negocians qui font ce commerce, les tranſvaſent dans de petits barrils que l'on fabrique chez eux pour cet uſage.

Cette eſpece de ſalaiſon n'eſt marchande que la ſe-

conde année; pour lors elle se trouve de bonne qualité; celle de l'année n'est point bonne à manger; lorsque les salaisons sont bien faites, celles de la troisieme & de la quatrieme années sont les plus recherchées, parce qu'alors le poisson se trouve confit dans sa saumure.

On transporte ces salaisons à Nantes & à Bordeaux par la mer, d'où elles passent jusqu'à Cette & à Montpellier par le canal; on en charge encore quelquefois des bâtimens qui vont en droiture; par le détroit, à Marseille, à Cette, & autres côtes du Levant.

La grande vente de ces anchois & *sardines* se fait à la foire de Beaucaire, d'où elles passent dans les lieux de leur consommation.

Avant la venue des Provençaux en Bretagne, on n'y faisoit aucun cas des anchois; les pêcheurs les rejettoient à la mer aussi tôt qu'ils les avoient pris; depuis leur arrivée, on achete les anchois le quadruple des *sardines*, & quelquefois six fois plus, & ce qu'ils ne prennent que les plus petits de ces derniers poissons, que les pêcheurs bretons méprisoient, leur choix n'a pas laissé que de doubler le prix ordinaire des *sardines*, en quoi les intéressés à cette pêche & les pêcheurs trouvent aujourd'hui un profit considérable sur leurs poissons, dans les lieux où on le sale en rouge.

Les marchands presseurs de *sardines*, de l'amirauté de Quimper, demandent que les barrils de *sardines* soient marqués à feu, tant du lieu de la salaison, que de celui du presseur qui l'aura préparé, & cela conformement à ce qui se pratique le long des côtes de la Normandie & de la Picardie, pour les harengs blancs de différentes qualités; cette police si nécessaire aux marchands commissionnaires, auxquels les négocians forains & étrangers ordonnent de gros achats de ces salaisons, empêchera la fraude des petits presseurs, soit par rapport aux sels usés dont ils se servent contre la défense, que pour empêcher le mélange des *sardines* de mauvaise qualité, ou de celles qui sont surannées, qu'ils mettent au milieu de leurs barils, & qu'il n'est pas possible de vérifier quand une fois ils sont presses; elle mettra aussi en réputation les marchands presseurs qui prépareront leurs salaisons loyales & marchandes, & empêchera les commissionnaires d'être trompés comme ils le sont souvent, en contenant les presseurs, dont les fraudes se découvriront aisément.

Description de la pêche de la sardine *à boiter & affarer à la rave, reve, rogue, ou resure, telle qu'elle se pratique aux côtes de Poitou.* Cette pêche de la *sardine* ne se peut faire que de jour; les pêcheurs n'ont ordinairement qu'un ret ou filet d'une seule piece, qui peut avoir dix-huit à vingt brasses de long quand il est monté, & vingt-cinq brasses non monté, parce que le haut est lâche & flotté, pour donner lieu aux *sardines* de mailler; il a quatre brasses de chute, il est amaré à l'arriere de la chaloupe, avec un cordage qui peut avoir quelques brasses au long du corps du bateau, à la tête du ret; il est soutenu à fleur d'eau par les flottes du liege dont la tête est garnie, & le bas, pour le faire caler de sa hauteur, est chargé de plomb, de boules de terre cuite, ou de pierres percées; à mesure qu'il y a du poisson maillé dans le ret, les pêcheurs s'en apperçoivent aisément, par le liege qui plonge; le maître de la chaloupe est placé à l'arriere pour boiter la *sardine*, en semant la rave avec une cuilliere; les autres pêcheurs soutiennent à la marée, avec deux, quatre ou six avirons, suivant la force du vent, ou de la dérive des courans; la *sardine* se maille dans le ret en montant du fond pour venir gober l'appât de la rave, ou résure.

Les pêcheurs relevent leurs rets d'heure en heure, plutôt ou plus tard, quand ils s'apperçoivent qu'il y a du poisson de pris.

Les vents les meilleurs pour faire cette pêche aux côtes du Poitou, sont ceux des rumbs d'aval, qui amenent & poussent le poisson à la côte; ceux d'est sont tout-à-fait contraires à la pêche, parce qu'ils chassent au large les *sardines*.

Les *sardines* du port des Sables sont plus petites que celles que l'on pêche au port de S. Gilles, où les *sardines* sont même plus grasses & meilleures, & où il n'est pas d'usage d'en faire aucune salaison, tout le poisson de la pêche se consommant à demi salé, dans le pays; il s'en transporte quelquefois jusqu'à Orléans.

Les pêcheurs ont différentes especes de rets à *sardines*, comme ceux des sables d'Olone; ils se servent des filets à plus larges mailles, à mesure qu'ils s'apperçoivent que les poissons des mattes, lites ou bouillons de *sardines* qui terrissent, sont de plus grosses pieces; on change les rets alors, & communément ils en ont toujours à bord de deux diverses sortes, pour s'en servir suivant l'occurrence; les plus larges mailles sont celles dont on se sert ordinairement à la fin de la saison, le poisson augmentant à mesure qu'on s'en approche.

Les pêcheurs de S. Gilles ont de cinq especes de mailles à *sardines*; les plus larges ont neuf lignes en quarré, celles qui suivent ont huit lignes, la troisieme sorte de mailles a sept lignes aussi en quarré, la quatrieme en a six, & les plus serrées, qui sont les dernieres, n'en ont au plus que cinq en quarré; on ne charge le pié ou le bas de ces rets, qu'autant qu'il faut pour les faire seulement caler de leur hauteur, les flottes restant à fleur d'eau.

SARDINIERS, s. m. pl. *terme de pêche*, rets à sardines. *Voyez* SARDINES.

SARDINS, *voyez* JARDINS & GALERIES.

SARDO, s. m. (*Diete.*) espece d'hydromele ou de liqueur fermentée, en usage chez les Ethiopiens & Abyssins. Pour la faire, on met cinq ou six parties d'eau contre une de miel; on y joint une ou deux poignées de farine d'orge germé: ce qui occasionne une fermentation; apres quoi l'on y met quelques morceaux d'un bois qui a la propriété de faire disparoitre le goût doucereux & fade du miel; par-là, cette liqueur devient, dit-on, assez agréable.

SARDOA *ou* SARDONNE, s. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens à la renoncule à feuilles de ache, autrement dite *apiastrum*; c'est un poison reconnu de tout tems pour tel; mais Pline l'a confondu avec le baume sous le nom d'*apiastrum*, que les abeilles, dit-il, recueillent en Italie. Le *sardoa* a été nommé par les Grecs *sardonia herba*, parce que cette plante abonde dans l'île de Sardaigne, autrefois nommée *Sardonia*. (*D. J.*)

SARDOINE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) pierre fine d'une couleur jaune, de la nature de l'agate; elle a beaucoup de transparence, & elle varie pour le plus ou le moins de vivacité de sa couleur, qui est tantôt d'un jaune clair, tantôt d'un jaune plus foncé & tirant un peu sur le brun, tantôt plus ou moins pure & nette. La plûpart des auteurs ont confondu cette pierre avec la cornaline (*carneolus*), mais il paroit que c'est à tort, puisqu'il est, pour ainsi dire, de l'essence de la cornaline d'être rouge; & c'est sur cette couleur qu'est fondée la dénomination qu'on lui donne, tandis que la *sardoine* est toujours jaune. Le nom de cette pierre vient, dit-on, de ce qu'on la trouvoit près de la ville de Sardes, dans l'Asie mineure, ou suivant d'autres, de l'île de Sardaigne, où l'on dit qu'il s'en rencontroit assez communément. Les anciens s'en servoient très-fréquemment pour graver des cachets; cet usage n'est pas si commun chez les modernes; on les grave plus ordinairement sur des cornalines. Il y a tout lieu de croire que c'étoit la *sardoine* que les anciens ont voulu désigner sous

fous le nom de *farda* & de *fardion*. Voyez l'*article* CORNALINE.

SARDOINE, (*Mat. méd.*) cette pierre a été mife par quelques anciens pharmacologiftes au rang des pierres précieufes qu'ils ont cru douées de vertus médicamenteufes. *Voyez* FRAGMENS PRÉCIEUX. (*b*)

SARDONIEN RIS, (*Maladies.*) eft le même que ris involontaire & convulfif; cet épithete vient au mot *ris* de l'*herba fardonia* ou *fardoa*, qui n'eft autre chofe que le *ranunculus paluftris*, *apii folio lævis*, qu'on dit exciter une efpece de manie dans laquelle les joues font retirées, de maniere que l'on diroit que le malade rit; c'eft de-là que vient l'expreffion proverbiale de *ris fardonien* pour *ris forcé*; c'eft avec raifon qu'on le regarde comme un fymptôme très-dangereux; car il eft fuivi d'une mort fubite & inattendue, déguifé fous la forme d'un ris faux & contre nature.

On tentera la guérifon de ceux qui auront pris de cette herbe, d'abord par le vomiffement, enfuite par l'hydromel, le lait, les fomentations, les embrocations & l'application d'onguent chaud fur tout le corps; on ordonnera auffi des bains dans de l'eau & de l'huile chaude; on fera oindre & frotter le corps après le bain. En général on fe conduira en pareil cas comme dans les convulfions. On fera prendre auffi du caftoreum feul ou dans du paffum avec d'autres remedes analogues. Aëtius, *tetrab. IV. ferm. I. cap. lxvj.* Actuarius & Paul Eginete l'ont copié mot-à-mot. *Voyez l'article* RIS.

SARDONYX, f. f. (*Hift. nat. Litholog.*) c'eft le nom d'une agate ou pierre fine de couleur jaune ou rouge, mêlée de parties brunes femblables à l'*onyx*. *Voyez* ONYX.

SARE, f. m. (*Chronol. & Aftronom. chaldéenne.*) les Chaldéens divifoient le tems en *fares*, en *neres* & en *fofes*. Le *fare*, fuivant Syncelle, marquoit trois mille fix cens ans, le nere fix cens, & le fofe foixante; il eft certain que cette évaluation donneroit à la durée des premiers regnes un nombre infini d'années, chaque roi ayant regné plufieurs *fares*, & par conféquent il faut rejetter le calcul de Syncelle; mais on pourroit regarder les *fares* comme des années de jours. *Voyez* Scaliger, Petau, & furtout l'*hiftoire univerfelle* donnée par une fociété de favans anglois.

Le *fare* aftronomique paroît être la période de 223 lunaifons, qui fuivant les aftronomes babyloniens, donnoient le retour des éclipfes femblables, au même lieu du ciel : ce qui fuppofoit que la lune fe retrouvoit exactement au même point de fon écliptique, & dans la même fituation avec l'écliptique du foleil. M. Halley ayant eu la curiofité d'examiner fi la période du *fare* aftronomique avoit effectivement cette propriété, trouva que dans le cours des 223 lunaifons, la lune épuifoit toutes les variétés & toutes les inégalités que les aftronomes fuppofent dans fon mouvement. (*D. J.*)

SARE LA, *ou* SAARE, (*Géog. mod.*) en latin *Saravus*, riviere de Lorraine, la plus groffe de celles qui tombent dans la Mofelle. Elle a deux fources dans la Lorraine allemande, un peu au-deffus de Salm; & après s'être groffie des eaux de plufieurs ruiffeaux qu'elle reçoit dans un cours d'environ trente lieues en Lorraine feule, elle finit par fe jetter dans la Mofelle, un peu au-deffus de Treves. (*D. J.*)

SAREPTA, (*Géog. anc.*) ville des Sidoniens, dans la Phénicie, entre Tyr & Sidon, fur le bord de la mer Méditerranée. Pline & Etienne le géographe l'appellent *Sarapta*, & les Arabes *Tzarphand*. Jofephe & les Grecs difent *Sarephta* ou *Saraphta*, & les Juifs *Zarphat*.

Le géographe arabe Scherif-Ibn-Idris la met à vingt milles de Tyr, & à dix milles de Sidon. Cette derniere étoit au nord, & Tyr au midi.

Sarepta eft fameufe par la demeure qu'y fit le prophete Élie, chez une pauvre femme veuve, pendant que la famine défoloit le royaume d'Ifrael. On y montroit au tems de S. Jérôme, & encore long-tems depuis, le lieu où ce prophete avoit demeuré. C'étoit une petite tour. On bâtit dans la fuite une églife au même endroit, au milieu de la ville.

Le vin de *Sarepta* eft connu chez les anciens, fous le nom de *vinum fareptanum* :

Et dulcia Bacchi
Munera, quæ Sarepta *ferax, quæ Gaza crearat.*

Fortunat, dans la vie de S. Martin, dit :

Sareptæ
Lucida perfpicuis certantia vina capillis.

Et on lit dans Sidonius Apollinaris, *carm. 17.*

Vina mihi non funt gazetica, chia, falerna,
Quæque fareptano *palmite miffa bibas.*

Fulgent. *l. II. Mytholog.* dit que les vins de *Sarepta* font fi fumeux, que les plus hardis buveurs n'en fauroient boire un fetier en un mois. Or le fetier, *fextuarius*, n'étoit que la pinte de Paris, felon Budée.

Sarepta n'eft plus aujourd'hui qu'un méchant village que les Turcs nomment *Sarphen*. Sa fituation eft fur la croupe d'une petite montagne. L'ancienne *Sarepta* étoit beaucoup plus près du rivage, où l'on voit encore quelques fondemens à fleur de terre. Mais on a placé la moderne fur la montagne, à caufe des ravages des pirates. Du tems que les chrétiens étoient maîtres de cette ville, il y avoit un évêque & une églife bâtie en mémoire de S. Elie. Elle a été détruite par les Sarrafins ou par les Turcs, qui ont fait bâtir une mofquée à la place. (*D. J.*)

SARGANS, (*Géog. mod.*) ville de Suiffe, capitale du comté auquel elle donne fon nom, avec un château où réfide le bailli; c'eft une petite ville bâtie fur la croupe d'un monticule qui eft une branche de la grande montagne nommée *Shalberg*. Les fept anciens cantons acheterent cette ville, ainfi que le comté en 1423. *Long. 27. 12. latit. 47. 10.* (*D. J.*)

SARGARAUSENA, (*Géogr. anc.*) contrée de la Cappadoce, à qui Ptolomée, *l. V. c. vj.* donne le titre de *préfecture*, & en indique les villes. (*D. J.*)

SARGASSO, MER DE (*Géogr. mod.*) ou mer de *Sargafo*, plage de l'Océan atlantique, à laquelle on donne environ 50 lieues d'orient en occident, & tout au moins 80 du feptentrion au midi. Elle eft entre les îles du cap Verd, les Canaries & les côtes d'Afrique; ainfi elle s'étend depuis le vingtieme degré de *latitude* feptentrionale, jufqu'au trente-quatrieme de *latitude* méridionale.

Cette mer a ceci de particulier, qu'étant fort profonde & éloignée de la terre ferme & des îles de 60 lieues, elle reffemble à un grand pré par la quantité d'herbes dont elle eft couverte. Cette herbe eft femblable au creffon aquatique, ou perfil à petites feuilles, que les Portugais nomment *fargaffo*, d'où eft venu le nom de cette mer. Si quelque vaiffeau s'y embarraffe, il n'en peut fortir que par un vent médiocrement fort, tant cette herbe eft ferrée. (*D. J.*)

SARGAZO, (*Bot.*) f. f. efpece de lentille de mer, nommée *lenticula marina*, *ferratis foliis*, Park. Théat. 1281; *fucus folliculaceus ferrato folio*, C. B. P. 365. Raii *hift. I. lxxij.* Tourn. I. R. H. 568. Le nom de *fargazo* eft portugais. Ce peuple appelle l'étendue de la mer qui eft entre les îles du cap Verd, les Canaries & la Terre-Ferme d'Afrique, *mar do fargazo*, parce qu'elle eft couverte de cette plante. Elle pouffe plufieurs rameaux menus, gris, entortillés les uns avec les autres. Ses feuilles font longues, minces, étroites, dentelées à leurs bords, de couleur rougeâtre, & d'un goût approchant de celui de la perce-

pierre. Son fruit est une baie ronde, légere, vuide, & grosse comme un grain de poivre. (*D. J.*)

SARGEL, (*Geogr. mod.*) ville d'Afrique dans la province de Tremecen, au royaume de Maroc, sur la côte, entre Ténès & Alger, à huit lieues de cette derniere ville. Elle a été autrefois florissante; mais aujourd'hui c'est une ville ruinée, avec un port qui n'est bon que pour de petits bâtimens. *Long. 16. 22. latit. 33. 32.* (*D. J.*)

SARGETIA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Dace, selon Dion Cassius, *in Trajano.* Ce fleuve arrosoit la ville Sarmizogœthusa, depuis nommée *Ulpia-Trajana*, & se jettoit ensuite dans le Rhabon. Le roi Décébalus avoit caché ses trésors dans un creux de cec fleuve, dont le nom moderne, à ce que dit Tzetzès, est *Argentia* ou *Sargentia*; mais, selon Sambucus, les Hongrois le connoissent sous le nom de *Sirel*, & les Allemands sous celui d'Istrig. Ce sentiment est appuyé par Lazius, dans sa république romaine. (*D. J.*)

SARGO, s. m. (*Hist. nat. Ichtiolog.*) *sargus*; poisson de mer fort ressemblant à la Daurade, mais plus rond. *Voyez* DAURADE. Il a le corps applati & épais; ses écailles sont petites & d'une couleur argentée; il y a sur les côtés du corps des traits noirs qui s'étendent depuis le dos presque jusqu'au ventre, & dont les uns ont plus de longueur & de largeur que les autres; ces traits sont disposés de façon qu'il y en a alternativement un long & un court. Les yeux sont très-ronds; les nageoires placées près des ouies & le bout de la queue, ont une couleur rougeâtre; celles du ventre sont noires; la nageoire qui s'étend depuis l'anus jusqu'à la queue est plus grande que dans la daurade. Il y a sur la queue une tache noire semblable à celle du sparaillon; la nageoire de la queue est divisée en deux parties. Le *sargo* reste sur les rivages; il fraye au printems & en automne; les poissons de cette espece que l'on pêche dans les eaux pures & nettes sont meilleurs que ceux qui restent dans les endroits fangeux. En général la chair du *sargo* est dure, un peu seche, & très-nourrissante, mais moins bonne que celle de la daurade. On a aussi donné le nom de *sargo* à une espece de scarre. *Voyez* SCARRE. Rondelet, *hist. nat. des poissons, I. part. liv. V. ch. v. Voyez* POISSON.

SARIGOY, *ou* CARIGNE, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede du Brésil; son poil est grisâtre; il répand une odeur très-desagréable, ce qui vient, dit-on, de la graisse qu'il a sur les rognons; si on l'ôte, sa chair est très-bonne à manger. On croit que c'est une espece de putois.

SARGUEMINE, (*Géogr. mod.*) en allemand *Guemund*; petite ville de la Lorraine allemande, sur la gauche de la Saare, entre Saralbe & Sarbruck, environ à trois lieues de chacune. *Longit. 24. 46. latit. 49. 5.* (*D. J.*)

SARIGAN, L'ISLE DE, (*Géogr. mod.*) autrement *l'île de Saint-Charles*; petite île de l'Archipel de Saint-Lazare, & l'une des Mariannes, à six lieues de l'île de Guguan; on lui donne douze milles de circuit. *Latit. septent. 17. 35.* (*D. J.*)

SARIPHES, MONTS (*Géogr. anc.*) *Sariphi*, montagnes d'Asie. Strabon, *épitom. l. XI. pag. 1275*, & Ptolomée, *l. VI. c. x.* s'accordent à dire que le fleuve Oxus prenoit sa source dans ces montagnes, qui étoient dans la Margiane. (*D. J.*)

SARISSES, s. f. (*Art milit.*) piques dont les Grecs se servoient, & qui avoient plus de longueur que les nôtres. *Voyez* PIQUE & PHALANGE. (*q*)

SARLAT, (*Géogr. mod.*) ville de France dans le Périgord, à une lieue & demie de la rive droite de la Dordogne, à 10 lieues au sud-est de Périgueux, à 15 au nord-ouest de Cahors, à 125 de Paris. Il y a présidial, sénéchaussée, bailliage, élection, & un évêché d'un modique revenu; il a été démembré de celui de Périgueux, suffragant de Bourdeaux, & fut érigé par le pape Jean XXII.

Cette ville doit son origine à une abbaye d'hommes, ordre de saint Benoît, fondée du tems de Charlemagne. Ses habitans sont très-pauvres, & n'ont d'autre commerce que l'huile de noix. *Long. 18. 50. latit. 46. 6.*

Trois gentilshommes, hommes de lettres, & c'est une chose rare dans ce royaume, MM. Amelin, de la Boëtie & de la Calprenede, sont nés à *Sarlat.*

Amelin (Jean d') a composé une histoire de France, & a publié une traduction de quelques livres de Tite-Live sur les guerres puniques. Cette version n'est pas mauvaise, outre que l'auteur a eu soin d'y marquer à la marge le nom moderne des villes, des rivieres & des provinces. Il vivoit sous le regne d'Henri II.

Boëtie (Etienne de la) mort en 1563 à 33 ans, a laissé un traité curieux, intitulé *de la servitude volontaire*, ouvrage qu'il fit à l'âge de 18 ans; tout le monde le connoît, car il est imprimé à la suite des œuvres de Montagne son intime ami.

Calprenede (Gautier de Coste sieur de la) naquit à deux lieues de *Sarlat.* Il servit d'abord cadet, ensuite officier dans le régiment des gardes, & devint enfin gentilhomme ordinaire du roi. Il mourut en 1661 d'un coup de tête que lui avoit donné son cheval, qu'il avoit relevé trop vivement dans un faux pas.

Il avoit dès sa jeunesse beaucoup de talens pour narrer agréablement. Aussi montoit-il assez volontiers étant cadet au régiment des gardes, dans la salle de l'appartement de la reine, où il débitoit plusieurs petites histoires agréables, qui attiroient du monde de l'un & l'autre sexe autour de lui. La reine se plaignant un jour à ses femmes de chambre de ce qu'elles ne se rendoient pas exactement à leur devoir, elles répondirent qu'il y avoit dans la premiere salle de son appartement, un jeune militaire qui contoit des histoires si amusantes, qu'on ne pouvoit se lasser de l'écouter. La reine voulut le voir, & elle fut si satisfaite de son esprit & de ses manieres, qu'elle lui donna une pension.

Il est auteur des tragédies de la mort de Mithridate, du comte d'Essex, de la mort des enfans d'Hérode, & de plusieurs autres. Elles eurent peu de succès. Le cardinal de Richelieu s'en étant fait lire une, dit que la piece étoit bonne, mais que les vers en étoient lâches. « Comment lâches! s'écria la Calprenede, quand on lui rapporta la décision du cardinal; cadedis, il n'y a rien de lâche dans la maison de la Calprenede ».

C'est à ses romans qu'il dut toute sa réputation dans le dernier siecle; mais le nôtre ne la lui a pas confirmée. Le premier ouvrage qu'il publia en ce genre, est *Cassandre:* le second est *Cléopatre*, qu'il acheva en 1645. Le premier est plus intéressant, & le second plus varié pour les événemens. M. Despréaux cependant trouvoit que les caracteres s'y ressembloient trop, car c'est le roman de *Cléopatre* qu'il censure, quand il dit dans l'art poétique,

Souvent, sans y penser, un écrivain qui s'aime,
Forme tous ses héros semblables à soi-même;
Tout a l'humeur gasconne, en un auteur gascon;
Calprenede & Juba parlent du même ton.

Il est certain que ces deux ouvrages sont écrits avec noblesse, mais avec beaucoup de négligence. Son dernier roman est *Pharamond*, dont il n'a travaillé que les sept premiers tomes. Comme il en vouloit faire son chef-d'œuvre, il le composoit à loisir. Il est en effet mieux écrit, & conduit avec plus d'art que les deux autres. Vaumoriere l'a fini, mais il s'en faut beaucoup que la fin vaille le commencement.

La tragédie de *Mithridate* de la Calprenede fut re-

présentée pour la premiere fois, le jour des rois 1635. A la fin de la piece Mithridate prend une coupe empoisonnée, & apres avoir délibéré quelque tems, il dit en avalant le poison : *mais c'est trop différer....* un plaisant du parterre acheva le vers, en criant à haute voix : *le roi boit, le roi boit.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARLOUIS, (*Géogr. mod.*) ville de France démembrée de la Lorraine sur la Saare, à quatre lieues de Sarbruck & à dix de Metz. Elle fut bâtie par Louis XIV. en 1680, & fortifiée à la maniere du maréchal de Vauban. *Long.* 24. 26. *latit.* 49. 20. (*D. J.*)

SARMALIA, ou *SARMALIUS*, ou *SARMALIUM*, (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Galatie, sur la route d'Ancyze à Tavia, selon l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

SARMAN, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la province de Tripoli, aupres & de la dépendance de l'ancienne ville de ce nom. Elle est habitée par des Béréberes; mais il ne vient dans ses environs ni orge, ni blé, parce que tout est sable. (*D. J.*)

SARMANES *ou* SHAMMANES, s. m. pl. (*Hist. anc. & mod.*) c'est ainsi que l'on nommoit des prêtres ou philosophes indiens, qui vivoient dans les déserts & les forêts. Suivant S. Clément d'Aléxandrie, les *sarmanes* n'habitoient jamais dans les villes, ni dans des maisons; ils ne se nourrissoient que de fruits, ne buvoient que de l'eau, ne se vétissoient que d'écorces d'arbres, & gardoient le célibat.

Les *sarmanes* sont les mêmes hommes que Strabon a désignés sous le nom de *germanes*, qui etoient une espece de gymnosophistes différens des brachmanes. Les *sarmanes* étoient, suivant les Indiens du Malabar, les prêtres de l'Inde, avant les bramines, qui les chasserent du pays, les détruisirent & s'emparerent de leurs fonctions, parce qu'ils ne vouloient point admettre la divinité des dieux *Vistnou* & *Isuren*, nonplus que les livres de la théologie des Bramines qui sont parvenus à faire oublier entierement les *sarmanes* ou *shammanes*. Ces derniers regardoient comme leur légiflateur & leur dieu *Butta*, *Budda* ou *Pouta*, que l'on croit être le même que le *Sommona-kodom* des Siamois, qui est appellé *Pontisat* ou le seigneur *Ponti*, dans quelques endroits de l'Indostan. C'est ce dieu qui est aujourd'hui révéré dans le royaume de Laos.

SARMATES *ou* SAUROMATES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) nation nombreuse & belliqueuse, qui étoit divisée en plusieurs tribus. Leur pays appellé *Sarmatie*, se divisoit en Européenne & en Asiatique; la premiere s'étendoit depuis la Vistule, jusqu'au Pont-Euxin, au Bosphore cimmérien, le Palus Méotide, & étoit séparée par le Tanaïs, de la Sarmatie Asiatique ou Scythie. Ce vaste pays renfermoit ceux qui sont connus aujourd'hui sous le nom de *Pologne*, de *Russie*, & une partie de la Tartarie.

Les *Sarmates* commencerent à menacer l'empire romain en 63 sous l'empire de Néron; ils furent défaits en plusieurs occasions par Marc-Aurele, par Carus, par Constantin, sous l'empire duquel ils furent chassés par leurs esclaves nommés *Limigantes*; mais ils furent remis en possession par l'empereur Constance. En 358, en 407, ils firent une irruption dans les Gaules avec plusieurs autres nations barbares. Leur pays fut ensuite subjugué par les Huns sous Attila.

SARMATIE, (*Géog. anc.*) *Sarmatie*, grande contrée, qui prise en général, renferme divers grands pays de l'Europe & de l'Asie. Les anciens la partageoient en deux parties, l'une appellée la *Sarmatie Asiatique*; & l'autre *Sarmatie Européenne*. Le Bosphore Cimmérien, les Palus-Méotides & le Tanaïs, en faisoient la séparation.

1°. La *Sarmatie asiatique*, étoit terminée du côté du nord, selon Ptolomée, *l. V. c. ix.* par des terres inconnues; au couchant, par la *Sarmatie Européenne*; autrement par le Tanaïs, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans les Palus-Méotides, & par le rivage oriental des Palus-Méotides, jusqu'au Bosphore Cimmérien; au midi, partie par le Pont-Euxin, depuis le Bosphore Cimmérien jusqu'au fleuve Chorax; partie par la Colchide, l'Ibérie & l'Albanie, en tirant une ligne droite, depuis le Chorax jusqu'à la côte de la mer Caspienne; & à l'orient, par la Scythie en deça de l'Imaüs. Ptolemée vous donnera la description de cette *Sarmatie*. Tout ce pays étoit habité par un grand nombre de peuples, connus sous des noms différens.

2°. La *Sarmatie européenne*, étoit bornée au nord, selon Ptolomée, *l. III. c. v.* par l'Océan sarmatique, par le golfe Vénédique & par des terres inconnues; à l'occident, par la Vistule & par les monts Sarmatiques; au midi, par les Jazyges Métanastes, par la Dace jusqu'à l'embouchure du Boristhène, & de-là par le rivage du Pont-Euxin jusqu'au fleuve Carcinite; & à l'orient, par l'isthme du fleuve Carcinite, par le Palus ou marais Byce, par le rivage du Palus-Méotide jusqu'à l'embouchure du Tanaïs, par ce fleuve, & au-delà par une ligne tirée vers le nord, au travers des terres inconnues. (*D. J.*)

SARMENIUS LAPIS, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui servoit à polir l'or, & à qui on attribuoit la vertu de prévenir les avortemens.

SARMENT, s. m. (*Jardinage.*) se dit des brindilles que poussent quelques végétaux & qu'on ne peut qualifier de branches. La vigne, la coulevrée sont de ce nombre.

SARNIUS LAPIS, (*Hist. nat. Litholog.*) nom que Mercati donne à une pierre qui ressemble à un amas de plantes pétrifiées.

SARNO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, près de la source du *Sarno*, à 5 milles de Nocera, à 8 de Nole, & à 13 au nord-ouest de Salerne; elle a titre de duché, & un évêché suffragant de Salerne, érigé vers l'an 967. *Long.* 32. 12. *lat.* 40. 47. (*D. J.*)

SARNO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Sarnus*, riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, aux confins de laquelle elle prend sa source, & porte ses eaux à la mer, sur la côte du golfe de Naples. (*D. J.*)

SARNUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie. Strabon, *l. V. p.* 24. & Pline, *l. III. c. v.* disent que ce fleuve arrosoit la ville de Pompeii, & c'est ce qui a été cause que Stace Silv. *l. I. Carm. ij. v.* 265. lui a donné le surnom de *Pompejanus*.

Nec Pompejanus placeant magis otia Sarni.

Silius Italicus donne au *Sarnus* l'épithete de *mitis*.

Sarrastes etiam populos, totasque videres
Sarni *mitis opes.*

Il exhalte les richesses du *Sarnus*, sans doute, parce que c'étoit une riviere navigable. Quant aux peuples *Sarrastes* dont il parle, cette expression est prise de Virgile, où on lit Æneid, *l. VII. v.* 738.

Sarrastes *populos, & quæ rigat æquora*, Sarnus.

Sur quoi Servius remarque, que ces peuples étoient ainsi appellés du nom du fleuve *Sarnus*, sur les bords duquel ils habitoient. Le nom moderne du *Sarnus*, c'est *Sarno*. (*D. J.*)

SARON ou *SARONA*, (*Géog. sacrée.*) les interpretes de l'Ecriture distinguent trois cantons dans la Palestine nommés *Saron*. Le premier étoit entre le mont Tabor & la mer de Tibériade. Le second, entre la ville de Césarée & Joppé. Le troisieme étoit

au-delà du Jourdain, & appartenoit à la tribu de Gad. Les cantons de ce nom étoient célebres dans le pays, pour leur agrément & leur fertilité ; car Isaïe dit comme en proverbe, *la beauté du Carmel & du Saron.* (*D. J.*)

SARON, s. m. (*Mythol.*) dieu particulier des matelots; les Grecs par cette raison lui avoient donné le nom du bras de mer qui est proche de Corinthe ou du golfe *Saronique.* Ce *Saron*, divinité, n'est autre vraissemblablement que le prince dont parle Pausanias, *in Corinth.* & qui étoit roi de Corinthe. » Althépus, dit-il, fut le successeur de *Saron*, qui bâtit un temple à Diane Saronique dans un lieu nommé le *marais Phabéen.* Ce prince chassant sur le bord de la mer un cerf qui se mit à la nage, il le poursuivit de même ; mais épuisé de forces, & lassé de luter contre les flots, il se noya. Son corps fut apporté dans le bois sacré de Diane, & inhumé dans le parvis du temple ; cette aventure a été cause que le marais a changé de nom, & s'appelle le *marais Saronique.* (*D. J.*)

SARON, (*Géog. anc.*) lieu du Péloponnèse, dans la contrée de Troezène, selon Etienne le géographe. Eusthathe parle aussi du fleuve *Saron* qui étoit dans la même contrée, & qui, selon lui, avoit donné le nom au golfe Saronique. (*D. J.*)

SARON, (*Géog mod.*) ville de Perse, dans la province de Ghilan ; les géographes du pays, selon Tavernier, la mettent à *76. 20. de longitude*, & à *36. 15. de latitude.* (*D. J.*)

SARONIDES, s. m. plur. (*Hist. des Gaulois.*) druides du second ordre, autrement nommés *Bardes ;* ils jouoient des instrumens & chantoient à la tête des armées avant & apres les combats, pour exciter & louer la valeur des soldats, ou blâmer ceux qui avoient trahi leur devoir. Le premier, & originairement l'unique collége des *Saronides*, étoit entre Chartres & Dreux ; c'étoit aussi le chef-lieu des druides, & l'on en voit encore des vestiges. (*D. J.*)

SARONIES, (*Mythol.*) Σαρωνια, fêtes que l'on célébroit tous les ans à Troezene en l'honneur de Diane *Saronide*, ainsi nommée de Saron, le troisieme roi de Troezène, qui bâtit un temple à la déesse, & institua la fête en son honneur. Potter, *Archæolog. græc. t. I. p. 439.* (*D. J.*)

SARONIQUE Golfe, *Saronicus sinus*, (*Géog. anc.*) golfe au midi de l'Attique : ce golfe, selon Strabon, *l. VIII.* étoit appellé *pont* par quelques-uns, & *détroit* par d'autres ; ce qui fait, ajoute-t-il, qu'on l'appelle aussi *mer Saronique*, πέλαγος Σαρωνικόν. Sa longueur se prenoit depuis Cenchrées jusqu'au promontoire *Sunium ;* & sa largeur ou son entrée, depuis ce promontoire jusqu'à celui du Péloponnèse, appellé *Scyllæum ;* car Euripide *Hippolyto*, *v. 1200.* en parlant de Troezène, dit qu'elle étoit située sur la mer *Saronique :*

> Πρὸς πόντον ἤδη κειμένη Σαρωνικόν,
> *Sita jam ad mare Saronicum.*

Pline, *l. IV. c. v.* remarque que ce golfe étoit anciennement bordé d'une forêt de chênes, & que c'étoit-là l'origine de son nom.

Ce golfe si célebre dans l'histoire ancienne, est enfermé entre le promontoire *Sunium*, appellé aujourd'hui *capo-Coloni*, sur la côte de l'Attique, & le cap *Scyllæum*, à présent *capo-Skillo*, sur la côte de la Morée : ces promontoires sont éloignés l'un de l'autre d'onze lieues. Il y a plusieurs îles dans ce golfe ; les principales sont Egine, Coulouri, & Porus ; & ce sont les seules qui soient habitées. Ceux qui y demeurent avoient un vaivode & un cadi, qui étoient communs à ces trois îles ; mais ils ont jugé à propos de s'accommoder avec le capitan bacha, & de lui donner tous les ans sept cens quatre-vingt piastres ; ce qui les exempte de tous les droits qu'on auroit pu exiger d'eux. Ils pourroient vivre à leur aise, si les corsaires ne les incommodoient pas si souvent qu'ils font ; puisqu'ils ont assez de terres à cultiver pour le petit nombre d'habitans qui occupent ces trois îles.

Ce golfe prend aujourd'hui son nom d'*Egine*, quoique nos mariniers lui donnent celui d'*Engia.* C'est la plus haute pointe du promontoire *Sunium*, qu'on voit ouest-nord-ouest. On la découvre du mont Himette du sud-ouest à l'ouest, & de Coulouri ou Salamine plus au sud ; on la compte à neuf lieues de la côte la plus proche de l'Attique, à douze de Porto-Lione, & environ à six de la Morée. Elle a près de quinze lieues de tour : il n'y a point de port pour les vaisseaux, & ils sont obligés de donner fond entre les ilets Angestri, Douronite, & Moni. Il n'y a plus ni ville ni village, à la réserve de celui d'Egine.

Le nom de *Saronique* donné à ce golfe, vient de ce que le fleuve Saron s'y décharge à l'ouest vers l'Hexamile ; car c'est ainsi qu'on appelle maintenant l'isthme de Corinthe : la longueur du golfe est à-peu-près de 24 lieues. (*D. J.*)

SAROS, s. m. (*Astron.*) ou période chaldaïque, est un cycle qui contient 223 lunaisons. Cette période est de 18 ans, & d'environ 11 jours, & elle ramene les éclipses à-peu-près dans les mêmes points du ciel. M. Halley, après avoir restitué un passage de Pline, où il est parlé du *saros* chaldaïque, ou retour périodique des éclipses apres 223 lunaisons, avoit fait usage de cette période dès l'an 1684, pour en déduire les irrégularités du mouvement de la lune. *Voyez* Lune. (*O*)

SAROZ, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie, aux confins de la Pologne, qui le borne à l'orient septentrional. Il a les monts Krapach à l'orient, & les comtés de Scépus au couchant. (*D. J.*)

SARPEDON, (*Géog. anc.*) promontoire de la Cilicie ; Strabon, *l. XIV. p. 670.* le met au voisinage de l'embouchure du fleuve Calycadnus ; Ptolomée, *l. V. c. viij.* qui le nomme *Sarpedorum extrema*, le marque sur la côte de la Cétide, entre Aphrodysia, & l'embouchure du Calycadnus.

Ce promontoire devint célebre par le traité de paix des Romains avec Antiochus ; c'est de lui qu'Apollon avoit pris le nom de *Sarpedonius :* il y avoit à Séleucie, selon Zosime, *l. I. c. lvij.* un temple d'Apollon Sarpédonien, & dans le temple un oracle. Strabon dit la même chose de Diane, sans néanmoins marquer que ce temple fût à Séleucie. Il y a aussi dans la Cilicie, dit-il, *l. XIV. p. 676.* un temple de Diane Sarpédonienne avec un oracle. (*D. J.*)

SARRASIN, *voyez* Blé noir.

Sarrasins, *ou* Sarasins, & Sarazins, (*Hist. mod.*) peuples de l'Arabie, qui descendoient des *Saraceni.* Ils faisoient la principale force de l'armée de Mahomet, & ses successeurs acheverent par leur bravoure, les conquêtes que ce fondateur de la religion musulmane avoit commencées, & qu'il se proposoit de poursuivre quand il mourut en 633.

Les califes unissant comme lui l'autorité souveraine à la puissance pontificale, joignirent à l'Arabie déja conquise, le reste de la Palestine, la Syrie, l'Egypte, & la Perse.

Cet empire se démembra, & s'étendit dans la suite sous la puissance de divers conquérans. Les Turcs, peuple venu du Turkestan en Asie, après avoir embrassé la religion musulmane des *Sarrasins*, leur enleverent avec le tems de vastes pays, qui joints aux débris de Trébisonde & de Constantinople, ont formé l'empire ottoman : l'Egypte eut pour gouverneurs ses soudans particuliers.

Les *Sarrasins* qui avoient soumis les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, furent appellés

en Espagne par le comte Julien. On les nomme également *Sarrasins* à cause de leur origine, & *Maures*, parce qu'ils étoient établis dans les trois Mauritanies.

Le comte Julien étoit chez eux en ambassade, lorsque sa fille fut deshonorée par Rodrigue roi d'Espagne. Le comte outragé s'adressa à eux pour le venger, & commandés par un émir, ils conquirent toute l'Espagne, après avoir gagné en 714 la célebre bataille où Rodrigue perdit la vie. L'archevêque Opas prêta serment de fidélité aux *Sarrasins*, & conserva sous eux beaucoup d'autorité sur les églises chrétiennes que les vainqueurs tolérerent.

L'Espagne, à la réserve des cavernes & des roches de l'Asturie, fut soumise en 14 mois à l'empire des califes. Ensuite, sous Abdérame, vers l'an 734, d'autres *Sarrasins* subjuguerent la moitié de la France; & quoique dans la suite ils furent affoiblis par les victoires de Charles Martel, & par leurs divisions, ils ne laisserent pas de conserver des places dans la Provence.

« En 828, les mêmes *Sarrasins* qui avoient subjugué l'Espagne, firent des incursions en Sicile, & » desolerent cette île, sans que les empereurs grecs, » ni ceux d'occident, pussent alors les en chasser. » Ces conquérans alloient se rendre maîtres de l'Italie, s'ils avoient eté unis; mais leurs fautes sauverent Rome, comme celles des Carthaginois la » sauverent autrefois.

» Ils partent de Sicile en 846 avec une flotte nombreuse: ils entrent par l'embouchure du Tibre; & » ne trouvant qu'un pays presque desert, ils vont » assiéger Rome. Ils prirent les dehors, & ayant » pillé la riche église de saint Pierre hors des murs, » ils leverent le siége pour aller combattre une armée de François qui venoit secourir Rome, sous » un général de l'empereur Lothaire. L'armée françoise fut battue; mais la ville rafraîchie fut manquée; & cette expédition qui devoit être une » conquête, ne devint par leur mesintelligence, » qu'une simple incursion ».

Cependant ils étoient alors redoutables à-la-fois à Rome & à Constantinople; maîtres de la Perse, de la Syrie, de l'Arabie, de toutes les côtes d'Afrique jusqu'au mont Atlas, & des trois quarts de l'Espagne. Il faut lire l'histoire de ces peuples & de leurs conquêtes par M. Ockley; elle a été imprimée à Paris, en 1748, 2. *vol. in-4°.*

Ce que je ne puis m'empêcher de remarquer, c'est que cette nation ne songea pas plutôt à devenir la maîtresse du monde, qu'à l'exemple des autres, qui avant elle en avoient fait la conquête, elle se declara d'une maniere particuliere en faveur des Sciences; elle donna retraite aux Lettres chassées de Rome & d'Athènes. On cultiva la Philosophie dans les académies du Caire, de Constantine, de Sigilmèse, de Basora, d'Hubbede, de Fez, de Maroc, de Tunis, de Tripoli, d'Alexandrie, & de Coufah.

Malheureusement les *Sarrasins* l'avoient reçue fort altérée des mains des derniers interpretes, & ils n'étoient point en état de la rétablir dans son véritable sens. Ils y trouvoient trop d'obstacles, & dans leur langue, qui leur rendoit le tour des langues étrangeres difficile à entendre, & dans le caractere de leur génie, plus propre à courir après le merveilleux, ou à approfondir des subtilités, qu'à s'arrêter à des vérités solides.

Leur théologie rouloit sur des idées abstraites; ils se perdoient dans leurs recherches profondes sur les noms de Dieu & des anges : ils tournoient en astrologie judiciaire, la connoissance qu'ils avoient du ciel : enfin, attachant des mysteres & des secrets à de simples symboles, ils croyoient posséder l'art de venir à bout de leurs desseins, par un usage arbitraire de lettres ou de nombres.

Les juifs jouirent en orient de la plus grande tolérance, sous la domination des *Sarrasins*. Persécutés par-tout ailleurs, ils avoient une ressource dans la bonté des califes, soit que les Mahométans usassent de cette indulgence, en considération de ce que leur prophete s'étoit servi d'un juif pour rédiger l'alcoran; soit que ce fût un effet de la douceur qu'inspire naturellement l'amour des Lettres. Les juifs eurent la permission d'établir leurs académies de Frora & de Piendébita, au voisinage de Coufah & de Bagdat, où les princes *Sarrasins* tenoient successivement le siége de leur empire.

Ils emprunterent de leurs nouveaux maîtres l'usage de la Grammaire, & employerent alors la massore à l'exemple des *Sarrasins*, qui avoient ajouté des points à l'alcoran du tems d'Omar : ils firent aussi des traductions de livres arabes.

Enfin, comme les *Sarrasins* aimoient sur-tout l'Astronomie & la Médecine, les juifs s'appliquerent avec succès à ces deux sciences, qui ont été souvent depuis une source de gloire & de richesses pour plusieurs particuliers de cette nation. (*Le chevalier* DE JAUCOURT).

SARRASINS *ou* ARABES, *philosophie des*, (*Hist. de la Philosophie.*) *voyez* ce que nous en avons déja dit à l'*article* ARABES, où nous avons conduit l'histoire philosophique de ces peuples depuis sa premiere origine, jusqu'au tems de l'islamisme. C'est à ce moment que nous allons la reprendre. Les sciences s'éteignoient par-tout; une longue suite de conquérans divers avoient bouleversé les empires subsistans, & laissé après eux l'ignorance & la misere; les Chrétiens même s'étoient abrutis, lorsque les *Sarrasins* feuilleterent les livres d'Aristote, & releverent la Philosophie defaillante.

Les Arabes n'ont connu l'écriture que peu de tems avant la fondation de l'égire. Antérieurement à cette époque on peut les regarder comme des idolâtres grossiers, sur lesquels un homme qui avoit quelque éloquence naturelle pouvoit tout. Tels furent Sahan, Wayel, & sur-tout Kossus: ceux qu'ils désignerent par le titre de *chated*, étoient pâtres, astrologues, musiciens, médecins, poëtes, législateurs & prêtres; caracteres qu'on ne trouve jamais réunis dans une même personne, que chez les peuples barbares & sauvages. Ouvrez les fastes des nations; & lorsqu'ils vous entretiendront d'un homme chargé d'interpreter la volonté des dieux, de les invoquer dans les tems de calamités générales, de chanter les faits mémorables, d'ordonner des entreprises, d'infliger des châtimens, de décerner des récompenses, de prescrire des lois ecclésiastiques, politiques & civiles, de marquer des jours de repos & de travail, de lier ou d'absoudre, d'assembler ou de disperser, d'armer ou de desarmer, d'imposer les mains pour guérir ou pour exterminer; concluez que c'est le tems de la profonde ignorance. A mesure que la lumiere s'accroîtra, vous verrez ces fonctions importantes se séparer; un homme commandera; un autre sacrifiera; un troisieme guérira; un quatrieme plus sacré les immortalisera par ses chants.

Les Arabes avoient peut-être avant l'islamisme quelques teintures de poésie & d'astrologie, telles qu'on peut les supposer à un peuple qui parle une langue fixée, mais qui ignore l'art d'écrire.

Ce fut un habitant d'Ambare, appellé *Moramere*, qui inventa les caracteres arabes peu de tems avant la naissance de Mahomet, & cette découverte demeura si secrette entre les mains des coraishites, qu'à peine se trouvoit-il quelqu'un qui sût lire l'alcoran lorsque les exemplaires commencerent à s'en multiplier. Alors la nation étoit partagée en deux classes, l'une d'érudits, qui savoient lire, & l'autre d'idiots. Les premiers résidoient à Médine, les seconds à la

Mecque. Le saint prophete ne savoit ni lire ni écrire: de-là la haine des premiers musulmans contre toute espece de connoissance; le mépris qui s'en est perpétué chez leurs successeurs; & la plus longue durée garantie aux mensonges religieux dont ils sont entêtés.

Voyez à l'article ARABES ce qui concerne les Nomades & les Zabiens.

Mahomet fut si convaincu de l'incompatibilité de la Philosophie & de la Religion, qu'il décerna peine de mort contre celui qui s'appliqueroit aux arts libéraux: c'est le même pressentiment dans tous les tems & chez tous les peuples, qui a fait hasarder de décrier la raison.

Il étoit environné d'idolâtres, de zabiens, de juifs & de chrétiens. Les idolâtres ne tenoient à rien; les zabiens étoient divisés; les juifs misérables & méprisés; & les chrétiens partagés en monophysites ou jacobites & orthodoxes, se déchiroient. Mahomet sut profiter de ces circonstances pour les amener tous à un culte qui ne leur laissoit que l'alternative de choisir de belles femmes, ou d'être exterminés.

Le peu de lumiere qui restoit s'affoiblit au milieu du tumulte des armes,& s'éteignit au sein de la volupté; l'alcoran fut le seul livre; on brûla les autres, ou parce qu'ils étoient superflus s'ils ne contenoient que ce qui est dans l'alcoran, ou parce qu'ils étoient pernicieux, s'ils contenoient quelque chose qui n'y fût pas. Ce fut le raisonnement d'après lequel un des généraux *sarrazins* fit chauffer pendant six mois les bains publics avec les précieux manuscrits de la bibliotheque d'Alexandrie. On peut regarder Mahomet comme le plus grand ennemi que la raison humaine ait eu. Il y avoit un siecle que sa religion étoit établie, & que ce furieux imposteur n'étoit plus, lorsqu'on entendoit des hommes remplis de son esprit s'écrier que Dieu puniroit le calife Almamon, pour avoir appellé les sciences dans ses états, au détriment de la sainte ignorance des fideles croyans; & que si quelqu'un l'imitoit, il falloit l'empaler, & le porter ainsi de tribu en tribu, précédé d'un héraut qui diroit, voilà quelle a été & quelle sera la récompense de l'impie qui préférera la Philosophie à la tradition & au divin alcoran.

Les Ommeades qui gouvernerent jusqu'au milieu du second siecle de l'hégire, furent des défenseurs rigoureux de la loi de l'ignorance, & de la politique du saint prophete. L'aversion pour les Sciences & pour les Arts se ralentit un peu sous les Abassides. Au commencement du jx. siecle, Abul-Abbas Al-Mamon & ses successeurs, instituerent les pélerinages, éleverent des temples, prescrivirent des prieres publiques, & se montrerent si religieux, qu'ils purent accueillir la science & les savans sans s'exposer.

Le calife Walid défendit aux chrétiens l'usage de la langue greque; & cet ordre singulier donna lieu à quelques traductions d'auteurs étrangers en arabe.

Abug-Jaafar Al-mansor, son successeur, osa attacher auprés de lui un astrologue & deux médecins chrétiens, & étudier les Mathématiques & la Philosophie: on vit paroître sans scandale deux livres d'Homere traduits en syriaque, & quelques autres ouvrages.

Abug-Jaafar Haron Raschid marcha sur les traces d'Al-mansor, aima la poésie, proposa des récompenses aux hommes de lettres, & leur accorda une protection ouverte.

Ces souverains sont des exemples frappans de ce qu'un prince aimé de ses peuples peut entreprendre & exécuter. Il faut qu'on sache qu'il n'y a point de religion que les mahométans haïssent autant que la chrétienne; que les savans que ces califes abassides rassemblerent autour d'eux, étoient presque tous chrétiens; & que le peuple heureux sous leur gouvernement, ne songea pas à s'en offenser.

Mais le regne d'Al-Mamon, ou Abug Jaafar Abdallah, fut celui des Sciences, des Arts, & de la Philosophie; il donna l'exemple, il s'instruisit. Ceux qui prétendoient à sa faveur, cultiverent les sciences. Il encouragea les *Sarrasins* à étudier; il appella à sa cour ceux qui passoient pour versés dans la littérature grecque, juifs, chrétiens, arabes ou autres, sans aucune distinction de religion.

On sera peut-être surpris de voir un prince musulman fouler aux piés si fierement un des points les plus importans de la religion dominante; mais il faut considérer que la plûpart des habitans de l'Arabie étoient chrétiens; qu'ils exerçoient la Médecine, connoissance également utile au prince & au prêtre, au sujet hérétique & au sujet orthodoxe; que le commerce qu'ils faisoient les rendoit importans; & que malgré qu'ils en eussent, par une supériorité nécessaire des lumieres sur l'ignorance, les *Sarrasins* leur accordoient de l'estime & de la vénération. Philopone, philosophe aristotélicien, se fit respecter d'Amram, général d'Omar, au milieu du sac d'Alexandrie.

Jean Mesué fut versé dans la Philosophie, les Lettres & la Médecine; il eut une école publique à Bagdat; il fut protégé des califes, depuis Al-Rashide Al-Mamom, jusqu'à Al-Motawaccille; il forma des disciples, parmi lesquels on nomme Honam Ebn Isaac, qui étoit arabe d'origine, chrétien de religion, & médecin de profession.

Honam traduisit les Grecs en arabe, commenta Euclide, expliqua l'almageste de Ptolomée, publia les livres d'Eginete, & la somme philosophique aristotélique de Nicolas, en syriaque, & fit connoître par extraits Hippocrate & Galien.

Les souverains font de l'esprit des peuples tout ce qu'il leur plaît; au tems de Mesué, ces superstitieux musulmans, ces féroces contempteurs de la raison, voyoient sans chagrin une école publique de philosophie s'ouvrir à côté d'une mosquée.

Cependant les imprudens chrétiens attaquoient l'alcoran, les juifs s'en mocquoient, les philosophes le négligeoient, & les fideles croyans sentoient la nécessité de jour en jour plus urgente de recourir à quelques hommes instruits & persuadés, qui défendissent leur culte, & qui repoussassent les attaques de l'impiété. Cette nécessité les réconcilia encore avec l'érudition; mais bientôt on attacha une foule de sens divers aux passages obscurs de l'alcoran; l'un y vit une chose, un autre y vit une autre chose; on disputa, & l'on se divisa en sectes qui se damnerent réciproquement. Cependant l'Arabie, la Syrie, la Perse, l'Egypte, se peuplerent de philosophes, & la lumiere échappée de ces contrées commença à poindre en Europe.

Les contemporains & les successeurs d'Al-mamon se conformerent à son goût pour les sciences; elles furent cultivées jusqu'au moment où effrayées, elles s'enfuirent dans la Perse, dans la Scythie & la Tartarie, devant Tamerlan. Un second fléau succéda à ce premier; les Turcs renverserent l'empire des *Sarrasins*, & la barbarie se renouvella avec ses ténebres.

Ces événemens qui abrutissoient des peuples, en civilisoient d'autres, les transmigrations forcées conduisirent quelques savans en Afrique & dans l'Espagne, & ces contrées s'éclairerent.

Après avoir suivi d'un coup-d'œil rapide les révolutions de la science chez les *Sarrasins*, nous allons nous arrêter sur quelques détails.

Le mahométisme est divisé en plus de soixante & dix sectes: la diversité des opinions tombe particulierement sur l'unité de Dieu & ses attributs, ses decrets & son jugement, ses promesses & ses châtimens, la prophétie & les fonctions du sacerdoce: de-là les

Hanifites, les Melkites, les Schafites, les Henbalites, les Mutazalites, *&c.* ... & toutes ces distinctions extravagantes qui sont nées, qui naissent & qui naîtront dans tous les tems & chez tous les peuples où l'on appliquera les notions de la Philosophie aux dogmes de la Théologie. La fureur de concilier Aristote avec Mahomet, produisit parmi les musulmans les mêmes folies que la même fureur de concilier le même philosophe avec Jesus-Christ avoit produites ou produisit parmi les chrétiens; ils eurent leur *al-calam* ou théosophie.

Dans les commencemens les musulmans prouvoient la divinité de l'alcoran avec un glaive bien tranchant: dans la suite, ils crurent devoir employer aussi la raison; & ils eurent une philosophie & une théologie scholastique, & des molinistes & des jansénistes, & des déistes & des pyrrhoniens, & des athées & des sceptiques.

Alkinde naquit à Basra de parens illustres; il fut chéri de Al-Mamon, de Al-Motateme & de Ahmede; il s'appliqua particulierement aux Mathématiques & à la Philosophie: Aristote étoit destiné à étouffer ce que la nature produiroit de génie chez presque tous les peuples; Alkindi fut une de ses victimes parmi les *Sarrasins*. Après avoir perdu son tems aux cathégories, aux prédicamens, à l'art sophistique, il se tourna du côté de la Médecine avec le plus grand succès; il ne négligea pas la philosophie naturelle; ses découvertes le firent soupçonner de magie. Il avoit appliqué les Mathématiques à la Philosophie; il appliqua la Philosophie à la Médecine; il ne vit pas que les Mathématiques détruisoient les systèmes en Philosophie, & que la Philosophie les introduisoit en Médecine. Il fut ecclectique en religion; il montra bien à un interprete de la loi qui le déchiroit publiquement, & qui avoit même attenté à sa vie, la différence de la Philosophie & de la superstition; il auroit pu le châtier, ou employer la faveur dont il jouissoit à la cour, & le perdre; il se contenta de le reprimander doucement, & de lui dire: « ta religion » te commande de m'ôter la vie, la mienne de te ren- » dre meilleur si je puis: viens que je t instruise, & » tu me tueras après si tu veux ». Que pense-t-on qu'il apprit à ce prêtre fanatique? l'Arithmétique & la Géométrie. Il n'en fallut pas davantage pour l'adoucir & le réformer; c'est peut-être ainsi qu'il en faudroit user avec les peuples féroces, superstitieux & barbares. Faites précéder le missionnaire par un géométre; qu'ils sachent combiner des vérités, & puis vous leur ferez combiner ensuite des idées plus difficiles.

Thabit suivit la méthode d'Alkindi; il fut géométre, philosophe, théologien & médecin sous le calife Mootade. Il naquit l'an de l'hégire 221, & mourut l'an de la même époque 288.

Al-Farabe méprisa les dignites & la richesse, s'enfuit de la maison paternelle, & s'en alla entendre Mesué à Bagdad; il s'occupa de la Dialectique, de la Physique, de la Méthaphysique, & de la Politique; il joignit à ces études celles de la Géométrie, de la Médecine, & de l'Astronomie, sans lesquelles on ne se distinguoit pas dans l'école de Mesué. Sa réputation parvint jusqu'à l'oreille des califes; on l'appella; on lui proposa des récompenses, mais rien ne lui parut préférable aux douceurs de la solitude & de la méditation; il abandonna la cour au crime, à la volupté, à la fausseté, à l'ambition, au mensonge & à l'intrigue: celui-ci ne fut pas seulement de la philosophie, il fut philosophe; une seule chose l'affligeoit, c'est la briéveté de la vie, l'infirmité de l'homme, ses besoins naturels, la difficulté de la science, & l'étendue de la nature. Il disoit, du pain d'orge, de l'eau d'un puits, un habit de laine; & loin de moi ces joies trompeuses, qui finissent par des larmes. Il s'étoit attaché à Aristote; il embrassa les mêmes objets. Ses ouvrages furent estimés des Arabes & des Juifs: ceux-ci les traduisirent dans leur langue. Il mourut l'an 339 de l'hégire, à l'âge de 80 ans.

Etchari ou al-Afshari appliqua les principes de la philosophie péripatéticienne aux dogmes relevés de l'islamisme, fit une théologie nouvelle, & devint chef de la secte appellée de son nom des *Afsharites*; c'est un syncretisme théosophique. Il avoit été d'abord motazalite, & il étoit dans le sentiment que Dieu est nécessité de faire ce qu'il y a de mieux pour chaque être; mais il quitta cette opinion.

Afshari, suivant à toute outrance les abstractions, distinctions, précisions aristotéliques, en vint à soutenir que l'existence de Dieu différoit de ses attributs.

Il ne vouloit pas qu'on instituât de comparaison entre le créateur & la créature. Maimonide qui vivoit au milieu de tous ces héréfiarques musulmans, dit qu'Aristote attribuoit la diversité des individus à l'accident, Asaria à la volonté, Mutazali à la sagesse; & il ajoute pour nous autres Juifs, c'est une suite du mérite de chacun & de la raison générale des choses.

La doctrine d'Afshari fit les progrès les plus rapides. Elle trouva des sectateurs en Asie, en Afrique, & en Espagne. Ce fut le docteur orthodoxe par excellence. Le nom d'héréfiarque demeura aux autres théologiens. Si quelqu'un osoit accuser de fausseté le dogme d'Afshari, il encouroit peine de mort. Cependant il ne se soutint pas avec le même crédit en Asie & en Egypte. Il s'éteignit dans la plûpart des contrées au tems de la grande révolution; mais il ne tarda pas à se renouveller, & c'est aujourd'hui la religion dominante; on l'explique dans les écoles; on l'enseigne aux enfans; on l'a mise en vers, & je me souviens bien, dit Léon, qu'on me faisoit apprendre ces vers par cœur quand j'étois jeune.

Abul Hussein Essophi succéda à al-Afshari. Il naquit à Bagdad; il y fut élevé; il y apprit la philosophie & les mathématiques, deux sciences qu'on faisoit marcher ensemble & qu'il ne faudroit jamais séparer. Il posséda l'astronomie au point qu'on dit de lui, que la terre ne fut pas aussi-bien connue de Ptolomée que le ciel d'Essophi. Il imagina le premier un planisphere, où le mouvement des planetes étoit rapporté aux étoiles fixes. Il mourut l'an 383 de l'hégire.

Qui est-ce qui a parcouru l'histoire de la Médecine & qui ignore le nom de Rasès, ou al-Rase, ou Abubecre? Il naquit à Rac, ville de Perse, d'où son pere l'emmena à Bagdad pour l'initier au commerce; mais l'autorité ne subjugue pas le génie. Rasès étoit appellé par la nature à autre chose qu'à vendre ou acheter. Il prit quelque teinture de Médecine, & s'établit dans un hôpital. Il crut que c'étoit là le grand livre du médecin, & il crut bien. Il ne négligea pas l'érudition de la philosophie, ni celle de son art; ce fut le Galien des Arabes. Il voyagea: il parcourut différens climats. Il conversa avec des hommes de toutes sortes de professions; il écouta sans distinction quiconque pouvoit l'instruire ou des médicamens, ou des plantes, ou des métaux, ou des animaux, ou de la philosophie, ou de la chirurgie, ou de l'histoire naturelle, ou de la physique, ou de la chimie. Arnauld de Villeneuve disoit de lui: cet homme fut profond dans l'expérience, sûr dans le jugement, hardi dans la pratique, clair dans la spéculation. Son mérite fut connu d'Almansor qui l'appella en Espagne, où Rasès acquit des richesses immenses. Il devint aveugle à quatre-vingt ans, & mourut à Cordoue âgé de quatre-vingt-dix, l'an de l'hégire 101. Il laissa une multitude incroyable d'opuscules; il nous en reste plusieurs.

Avicenne naquit à Bochara l'an 370 de l'hégire,

d'un pere qui connut de bonne heure l'esprit excellent de son fils & le cultiva. Avicenne, à l'âge où les enfans bégayent encore, parloit distinctement d'arithmétique, de géométrie, & d'astronomie. Il fut instruit de l'islamisme dans la maison; il alla à Bagdad étudier la médecine & la philosophie rationelle & expérimentale. J'ai pitié de la maniere dont nous employons le tems, quand je parcours la vie d'Avicenne. Les jours & les nuits ne lui suffisoient pas, il en trouvoit la durée trop courte. Il faut convenir que la nature leur avoit été bien ingrate, à lui & à ses contemporains, ou qu'elle nous a bien favorisés, si nous devenons plus savans au milieu du tumulte & des distractions, qu'ils ne l'ont été après leurs veilles, leurs peines, & leur assiduité. Son mérite le conduisit à la cour; il y jouit de la plus grande considération, mais il ignoroit le sort qui l'attendoit. Il tomba tout-à-coup du faîte des honneurs & de la richesse au fond d'un cachot. Le sultan Jasochbagh avoit conféré le gouvernement de la contrée natale d'Avicenne à son neveu. Celui-ci s'étoit attaché notre philosophe en qualité de médecin, lorsque le sultan allarmé sur la conduite de son neveu, résolut de s'en défaire par le poison, & par la main d'Avicenne. Avicenne ne voulut ni manquer au maître qui l'avoit élevé, ni à celui qu'il servoit. Il garda le silence & ne commit point le crime; mais le neveu de Josochbagh instruit avec le tems du projet atroce de son oncle, punit son médecin du secret qu'il lui en avoit fait. Sa prison dura deux ans. Sa conscience ne lui reprochoit rien, mais le peuple qui juge, comme on sait, le regardoit comme un monstre d'ingratitude. Il ne voyoit pas qu'un mot indiscret auroit armé les deux princes, & fait répandre des fleuves de sang. Avicenne fut un homme voluptueux; il écouta le penchant qu'il avoit au plaisir, & ses excès furent suivis d'une dyssenterie qui l'emporta, l'an 428 de l'hégire. Lorsqu'il étoit entre la mort & la vie, les inhumains qui l'environnoient lui disoient: eh bien, grand médecin, que ne te guéris-tu? Avicenne indigné se fit apporter un verre d'eau, y jetta un peu d'une poudre qui la glaça sur-le-champ, dicta son testament, prit son verre de glace, & mourut. Il laissa à son fils unique, Hali, homme qui s'est fait un nom dans l'histoire de la Médecine, une succession immense. Freind a dit d'Avicenne, qu'il avoit été louche en médecine & aveugle en philosophie; ce jugement est sévere. D'autres prétendent que son *Canon medicinæ*, prouve avec tous ses défauts, que ce fut un homme divin; c'est aux gens de l'art à l'apprécier.

Sortis de l'Asie, nous allons entrer en Afrique & dans l'Europe, & passer chez les Maures. Essereph-Essachalli, le premier qui se présente, naquit en Sicile; ce fut un homme instruit & éloquent. Il eut les connoissances communes aux savans de son tems, mais il les surpassa dans la cosmographie. Il fut connu & protégé du comte Roger, qui préféroit la lecture du *spatiatorium locorum* d'Essachalli à celle de l'almageste de Ptolomée, parce que Ptolomée n'avoit traité que d'une partie de l'univers, & qu'Essachalli avoit embrassé l'univers entier. Ce philosophe se défit des biens qu'il tenoit de son souverain, renonça aux espérances qu'il pouvoit encore fonder sur sa libéralité, quitta la cour & la Sicile, & se retira dans la Mauritanie.

Thograi naquit à Ispahan. Il fut poëte, historien, orateur, philosophe, médecin & chimiste. Cet homme né malheureusement pour son bonheur, accablé des bienfaits de son maître, élevé à la seconde dignité de l'empire, toujours plus riche, plus considéré, & plus mécontent, n'ouvroit la bouche, ne prenoit la plume que pour se plaindre de la perversité du sort & de l'injustice des hommes; c'étoit le sujet d'un poëme qu'il composoit lorsque le sultan son maître entra dans sa tente. Celui-ci, après en avoir lû quelques vers, lui dit: «Thograi, je vois que tu es mal avec toi-» même; écoute, & ressouviens-toi de ma prédiction. » Je commande à la moitié de l'Asie; tu es le premier » d'un grand empire après moi; le ciel a versé sur » nous sa faveur, il ne dépend que de nous d'en jouir. » Craignons qu'il ne punisse un jour notre ambition » par quelques revers; nous sommes des hommes, » ne veuillons pas être des dieux». Peu de tems après, le sultan, plus sage dans la spéculation que dans la pratique, fut jetté dans un cachot avec son ministre. Thograi fut mis à la question & dépouillé de ses trésors, peu de tems après, & fut condamné de périr attaché à un arbre & percé de flèches. Ce supplice ne l'abattit point. Il montra plus de courage qu'on n'en devoit attendre d'une ame que l'avarice avoit avilie. Il chanta des vers qu'il avoit composés, brava la mort; il insulta à ses ennemis, & s'offrit sans pâlir à leurs coups. On exerça la férocité jusque sur son cadavre, qui fut abandonné aux flammes. Il a écrit des commentaires historiques sur les choses d'Asie & de Perse, & il nous a laissé un ouvrage d'alchimie intitulé *defloratio naturæ*. Il paroit s'être soustrait au joug de l'aristotélisme, pour s'attacher à la doctrine de Platon. Il avoit médité sa république. D'un grand nombre de poëmes dans lesquels il avoit célébré les hommes illustres de son tems, il ne nous en reste qu'un dont l'argument est moral.

L'histoire de la philosophie & de la médecine des *Sarrasins* d'Espagne nous offre d'abord les noms d'Avenzoar & d'Avenpas.

Avenzoar naquit à Séville; il professa la Philosophie, & exerça la médecine avec un désintéressement digne d'éloge. Il soulageoit les malades indigens du salaire qu'il recevoit des riches. Il eut pour disciples Avenpas, Averroës & Rasis. Il bannit les hypothèses de la Médecine, & la ramena à l'expérience & à la raison. Il mourut l'an de l'égire 1064.

Le médecin *Avenpas* fut une espece de théosophe. Sa philosophie le rendit suspect; il fut emprisonné à Cordoue comme impie ou comme hérétique. Il y avoit alors un assez grand nombre d'hommes qui s'imaginant perfectionner la religion par la Philosophie, corrompoient l'une & l'autre. Cette manie qui se décéloit dans l'islamisme, devoit un jour se manifester avec une force bien autre dans le Christianisme. Elle prend son origine dans une sorte de pusillanimité religieuse très-naturelle. Avenpas mourut l'an 1025 de l'égire.

Algazel s'illustra par son apologie du mahométisme contre le judaïsme & le Christianisme. Il professa la philosophie, la théologie & le droit islamitique à Bagdad. Jamais école ne fut plus nombreuse que la sienne. Riches, pauvres, magistrats, nobles, artisans, tous accoururent pour l'entendre. Mais un jour qu'on s'y attendoit le moins, notre professeur disparut. Il prit l'habit de pélerin; il alla à la Meque; il parcourut l'Arabie, la Syrie & l'Egypte: il s'arrêta quelque tems au Caire pour y entendre Etartose, célebre théologien islamite. Du Caire, il revint à Bagdad ou il mourut, âgé de 55 ans, l'an 1005 de l'hégire. Il étoit de la secte de Al-Ashari. Il écrivit de l'unité de Dieu contre les Chrétiens. Sa foi ne fut pas si aveugle qu'il n'eut le courage & la témérité de reprendre quelque chose dans l'alcoran, ni si pure, qu'elle n'ait excité la calomnie des zélés de son tems. On loue l'élégance & la facilité de ses poëmes; ils sont tous moraux. Après avoir exposé les systèmes des philosophes dans un premier ouvrage, intitulé, *de opinionibus philosophorum*, il travailla à les réfuter dans un second qu'il intitula, *de destructione philosophorum*.

Thophail, né à Séville, chercha à sortir des ruines de

de sa famille par ses talens. Il étudia la Médecine & la Philosophie; il s'attacha à l'aristotélisme: il eut un tour poétique dans l'esprit. Averroës fait grand cas de l'ouvrage où il introduit un homme abandonné dans un fort & nourri par une biche, s'élevant par les seules forces de la raison à la connoissance des choses naturelles & surnaturelles, à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'ame, & à la béatitude intuitive de Dieu après la mort. Cette fable s'est conservée jusqu'à nos jours; elle n'a point été comprise dans la perte des livres qui a suivi l'expulsion des Maures hors de l'Espagne. Leibnitz l'a connue & admirée. Thophail mourut dans sa patrie l'an 1071 de l'égire.

Averroës fut disciple de Thophail. Cordoue fut sa patrie. Il eut des parens connus par leurs talens, & respectés par leurs postes. On dit que son aïeul entendit particulierement le droit mahométan, selon l'opinion de Malichi.

Pour se faire une idée de ce que c'est que le droit mahométan, il faut savoir 1°. que les disputes de religion chez les Musulmans, ont pour objet, ou les mots, ou les choses, & que les choses se divisent en articles de foi fondamentaux, & en articles de foi non fondamentaux; 2°. que leurs lieux théologiques, sont la divine Ecriture ou l'alcoran; l'assonnah ou la tradition; le consentement & la raison. S'éleve-t-il un doute sur le licite ou l'illicite, on ouvre d'abord l'alcoran; s'il ne s'y trouve aucun passage formel sur la question, on a recours à la tradition; la tradition est-elle muette, on assemble des savans, & l'on compte les voix; les sentimens sont-ils partagés, on consulte la raison. Le témoignage de la raison est le dernier auquel on s'en rapporte. Il y a plus; les uns rejettent absolument l'autorité de la raison, tels sont les asphahanites; d'autres la préferent aux opinions des docteurs, tels sont les hanifites; il y en a qui balancent les motifs; il y en a au contraire au jugement desquels rien ne prévaut sur un passage précis. Au reste, quelque parti que l'on prenne, on n'est accusé ni d'erreur, ni d'incrédulité. Entre ces casuistes, Malichi fut un des plus célebres. Son souverain s'adressa quelquefois à lui, mais la crainte ne le porta jamais à interpreter la loi au gré de la passion de l'homme puissant qui le consultoit. Le calife Rashid l'ayant invité à venir dans son palais instruire ses enfans, il lui répondit: « La science ne vient point à nous, mais allons à elle »; & le sultan ordonna que ses enfans fussent conduits au temple avec les autres. L'approche de la mort, & des jugemens de Dieu lui rappella la multitude de ses décisions: il sentit alors tout le danger de la profession de casuiste; il versa des larmes ameres en disant: » Eh, que ne m'a-t-on donné autant de coups de verges, que j'ai décidé des cas de conscience? Dieu va donc comparer mes jugemens avec sa justice: je suis perdu ». Cependant ce docteur s'étoit montré en toute circonstance d'une équité & d'une circonspection peu commune.

Averroës embrassa l'asharisme. Il étudia la théologie & la philosophie scholastique, les mathématiques & la médecine. Il succéda à son pere dans les fonctions de juge & de grand-prêtre à Cordoue. Il fut appellé à la cour du calife Jacque Al-Mansor, qui le chargea de réformer les lois & la jurisprudence. Il s'acquitta dignement de cette commission importante. Al-Mansor, à qui il avoit présenté ses enfans, les chérit; il demanda le plus jeune au pere, qui le lui refusa. Ce jeune homme aimoit le cherif & la cour. La maison paternelle lui devint odieuse; il se détermina à la quitter, contre le sentiment de son pere, qui le maudit, & lui souhaita la mort.

Averroës jouissoit de la faveur du prince, & de la plus grande considération, lorsque l'envie & la calomnie s'attacherent à lui. Ses ennemis n'ignoroient pas combien il étoit aristotélicien, & l'incompatibilité de l'aristotélisme & de l'islamisme. Ils envoyerent leurs domestiques, leurs parens, leurs amis dans l'école d'Averroës. Ils se servirent ensuite de leur témoignage pour l'accuser d'impiété. On dressa une liste de différens articles mal-sonans, & on l'envoya, souscrite d'une multitude de noms, au prince Al-Mansor, qui dépouilla Averroës de ses biens, & le relégua parmi les Juifs. La persécution fut si violente qu'elle compromit ses amis. Averroës, à qui elle devint insupportable à la longue, chercha à s'y soustraire par la fuite; mais il fut arrêté & jetté dans une prison. On assembla un concile pour le juger, & il fut condamné à paroître les vendredis à la porte du temple, la tête nue, & à souffrir toutes les ignominies qu'il plairoit au peuple de lui faire. Ceux qui entroient lui crachoient au visage, & les prêtres lui demandoient doucement: ne vous repentez-vous pas de vos hérésies?

Après cette petite correction charitable & théologique, il fut renvoyé dans sa maison, où il vécut long-tems dans la misere & dans le mépris. Cependant un cri général s'éleva contre son successeur dans les fonctions de juge & de prêtre, homme dur, ignorant, injuste & violent. On redemanda Averroës. Al-Mansor consulta là-dessus les théologiens, qui répondirent que le souverain qui reprimoit un sujet, quand il lui plaisoit, pouvoit aussi le relever à son gré; & Averroës retourna à Maroc, où il vécut assez tranquille & assez heureux.

Ce fut un homme sobre, laborieux & juste. Il ne prononça jamais la peine de mort contre aucun criminel. Il abandonna à son subalterne le jugement des affaires capitales. Il montra de la modestie dans ses fonctions, de la patience & de la fermeté dans ses peines. Il exerça la bienfaisance même envers ses ennemis. Ses amis s'offenserent quelquefois de cette préférence, & il leur répondoit; « C'est avec ses ennemis & non avec ses amis qu'on est bienfaisant: avec ses amis c'est un devoir qu'on remplit; avec ses ennemis c'est une vertu qu'on exerce. Je dépense ma fortune comme mes parens l'ont acquise: je rends à la vertu ce qu'ils ont obtenu d'elle. La préférence dont mes amis se plaignent ne m'ôtera pas ceux qui m'aiment vraiment; elle peut me ramener ceux qui me haïssent ». La faveur de la cour ne le corrompit point: il se conserva libre & honnête au milieu des grandeurs. Il fut d'un commerce facile & doux. Il souffrit moins dans sa disgrace de la perte de sa fortune, que des calomnies de l'injustice. Il s'attacha à la philosophie d'Aristote, mais il ne négligea pas Platon. Il défendit la cause de la raison contre Al-Gazel. Il étoit pieux; & on n'entend pas trop comment il concilioit avec la religion sa doctrine de l'éternité du monde. Il a écrit de la Logique, de la Physique, de la Métaphysique, de la Morale, de la Politique, de l'Astronomie, de la Théologie, de la Rhétorique & de la Musique. Il croyoit à la possibilité de l'union de l'ame avec la Divinité dans ce monde. Personne ne fut aussi violemment attaqué de l'aristotélomanie, fanatisme qu'on ne conçoit pas dans un homme qui ne savoit pas un mot de grec, & qui ne jugeoit de cet auteur que sur de mauvaises traductions. Il professa la Medecine. A l'exemple de tous les philosophes de sa nation, il s'étoit fait un systême particulier de religion. Il disoit que le Christianisme ne convenoit qu'à des fous, le judaïsme qu'à des enfans, & le mahométisme qu'à des pourceaux. Il admettoit, avec Aristote, une ame universelle, dont la nôtre étoit une particule. A cette particule éternelle, immortelle, divine, il associoit un esprit sensitif, périssable & passager. Il accordoit aux animaux une puissance estimatrice qui les guidoit aveuglément à l'utile, que l'homme connoît par la raison. Il eut

quelqu'idée du *senſorium* commun. Il a pu dire, ſans s'entendre, mais ſans ſe contredire, que l'ame de l'homme étoit mortelle & qu'elle étoit immortelle. Averroës mourut l'an de l'égire 1103.

Le philoſophe Noimoddin obtint des Romains quelques marques de diſtinction, après la conquête de la Grece; mais il ſentit bientôt l'embarras & le dégout des affaires publiques: il ſe renferma ſeul dans une petite maiſon, où il attendit en philoſophe que ſon ame délogeât de ſon corps pour paſſer dans un autre; car il paroît avoir eu quelque foi à la métempſycoſe.

Ibrin Al-Chatil Raiſi, l'orateur de ſon ſiecle, fut théologien, philoſophe, juriſconſulte & médecin. Ceux qui profeſſoient à Bagdad l'accuſerent d'héréſie, & le conduiſirent dans une priſon qui dura. Il y a long-tems qu'un hérétique eſt un homme qu'on veut perdre. Le prince, mieux inſtruit, lui rendit juſtice; mais Raiſi qui connoiſſoit apparemment l'opiniâtreté de la haine théologique, ſe réfugia au Caire, d'où la réputation d'Averroës l'appella en Eſpagne. Il partit préciſément au moment où l'on exerçoit contre Averroës la même perſécution qu'il avoit ſoufferte. La frayeur le ſaiſit, & il s'en revint à Bagdad. Il ſuivit Abu-Habdilla dans ſes diſgraces. Il prononça à Fez un poëme ſi touchant ſur les malheurs d'Habdilla, que le ſouverain & le peuple ſe déterminerent à le ſecourir. On paſſa en Eſpagne. On ramena les villes à l'autorité de leur maître. Haſis ennemi d'Habdilla fut renfermé dans la Caſtille, & celui-ci regna ſur le reſte de la contrée. Habdilla, tranquille ſur le trône de Grenade, ne l'oublia pas; mais Raſis préféra l'obſcurité du ſéjour de Fez à celui de la cour d'Eſpagne. Le plus léger mécontentement efface auprès des grands la mémoire des plus grands ſervices. Habdilla, qui lui devoit ſa couronne, devint ſon ennemi. La conduite de ce prince envers notre philoſophe eſt un tiſſu de fauſſetés & de cruautés, auxquelles on ne conçoit pas qu'un roi, qu'un homme puiſſe s'abaiſſer. Il employa l'artifice & les promeſſes pour l'attirer; il médita de le faire périr dans une priſon. Raſis lui échappa: il le fit redemander mort ou vif au ſouverain de Fez; celui-ci le livra, à condition qu'on ne diſpoſeroit point de ſa vie. On manqua à cette promeſſe. On accuſa Raſis de vol & d'héréſie: il fut mis à la queſtion; la violence des tourmens en arracherent l'aveu de crimes qu'il n'avoit point commis. Après l'avoir briſé, diſloqué, on l'étouffa. On le pourſuivit au-delà du tombeau: il fut exhumé, & l'on exerça contre ſon cadavre toutes ſortes d'indignités. Tel fut le ſort de cet homme à qui la nature avoit accordé l'art de peindre & d'émouvoir, talens qui devoient un jour ſervir ſi puiſſamment ſes ennemis, & lui être ſi inutiles auprès d'eux. Il mourut l'an 1278 de l'égire.

Etoſi, ainſi nommé de *Tos* ſa patrie, fut ruiné dans le ſac de cette ville par le tartare Holac. Il ne lui reſta qu'un bien qu'on ne pouvoit lui enlever, la ſcience & la ſageſſe. Holac le protégea dans la ſuite, ſe l'attacha, & l'envoya même, en qualité d'ambaſſadeur, au ſouverain de Bagdad, qui paya chérement le mépris qu'il fit de notre philoſophe. Etoſi fut ariſtotélicien. Il commenta la Logique de Raſis, & la Métaphyſique d'Avicenne. Il mourut à Samrahand, en Aſie, l'an 1179 de l'égire. On exige d'un philoſophe ce qu'on pardonneroit à un homme ordinaire. Les Mahométans lui reprochent encore aujourd'hui de n'avoir point arrêté la vengeance terrible qu'Holac tira du calife de Bagdad. Falloit-il pour une petite inſulte qu'un ſouverain & ſes amis fuſſent foulés aux piés des chevaux, & que la terre bût le ſang de quatre-vingt mille hommes? Il eſt d'autant plus difficile d'écarter cette tache de la mémoire d'Etoſi, qu'Holac fut un homme doux, ami de la ſcience & des ſavans, & qui ne dédaigna pas de s'inſtruire ſous Etoſi.

Naſiroddin de Tus naquit l'an de l'égire 1097. Il étudia la Philoſophie, & ſe livra de préférence aux Mathématiques & aux arts qui en dépendent. Il préſida ſur toutes les écoles du Mogol: il commenta Euclide & Ptolomée. Il obſerva le ciel: il dreſſa des tables aſtronomiques. Il s'appliqua à la Morale. Il écrivit un abrégé de l'Ethique de Platon & d'Ariſtote. Ses ouvrages furent également eſtimés des Turcs, des Arabes & des Tartares. Il inſpira à ces derniers le goût de la ſcience, qu'ils reçurent & qu'ils conſerverent même au milieu du tumulte des armes. Holac, Ilechan, Kublat, Kanm & Tamerlan aimerent à conférer avec les hommes inſtruits.

Mais nous ne finirions point ſi nous nous étendions ſur l'hiſtoire des philoſophes qui, moins célebres que les précedens, n'ont pas été ſans nom dans les ſiecles qui ont ſuivi la fondation du mahométiſme: tels ſont parmi les Arabes, Matthieu-ebn-Junis, Afrihi, Al-Bazrani, Bachillani, Abulſaric, Abul-Chars, Ebn Malca, Ebno'l Hoſan, Abu'l Helme, Mogrebin, Ibnu-el-Baitar, qui a écrit des animaux, des plantes, des venins & des métaux; Abdeſſalame qui fut ſoupçonné d'héréſie, & dont les ouvrages furent brûlés; Said-ebn-Hebatolla, Muhammed Tuſius, Maſiſii, Joſeph, Haſnum, Dacxub, Phacroddin, Noimoddin, Ettphtheſeni, qui fut premier miniſtre de Tamerlan, philoſophe & factieux; Abul Haſan, Abu-Bahar, parmi les Maures; Abumaſar, aſtronome célebre; Albatigne, Alfragan, Alchabit, Geber, un des peres de la Chimie; Iſaac-ben-Erram, qui diſoit à Zaid ſon maître, qui lui avoit aſſocié un autre médecin avec lequel il ne s'accordoit pas, que la contradiction de deux médecins étoit pire que la fievre tierce; Eſſeram de Tolede, Abraham-ibnu-Sahel de Séville, qui s'amuſa à compoſer des vers licencieux; Aaron-ben-Senton, qui mécontenta les habitans de Fez, auxquels il commandoit pour Abdalla, & excita par ſa ſévérité leur révolte, dans laquelle il fut égorgé lui & le reſte des Juifs.

Il ſuit de ce qui précede, qu'à proprement parler, les Arabes ou *Sarraſins* n'ont point eu de philoſophe avant l'établiſſement de l'iſlamiſme.

Que le Zabianiſme, mélange confus de différentes opinions empruntées des Perſes, des Grecs, des Egyptiens, ne fut point un ſyſtème de Théologie.

Que Mahomet fut un fanatique ennemi de la raiſon, qui ajuſta comme il put ſes ſublimes rêveries, à quelques lambeaux arrachés des livres des juifs & des chrétiens, & qui mit le coûteau ſur la gorge de ceux qui balancerent à regarder ſes chapitres comme des ouvrages inſpirés. Ses idées ne s'éleverent point au-deſſus de l'Antropomorphiſme.

Que le tems de la Philoſophie ne commença que ſous les Ommiades.

Qu'elle fit quelques progrès ſous les Abaſſides.

Qu'alors on s'en ſervit pour pallier le ridicule de l'iſlamiſme.

Que l'application de la Philoſophie à la révélation engendra parmi les Muſulmans une eſpece de théoſophiſme le plus déteſtable de tous les ſyſtèmes.

Que les eſprits aux yeux deſquels la Théologie & la Philoſophie s'étoient dégradées par une aſſociation ridicule, inclinerent à l'Athéiſme: tels furent les Zendekéens & les Dararianéens.

Qu'on en vit éclore une foule de fanatiques, de ſectaires & d'impoſteurs.

Que bientôt on ne ſut ni ce qui étoit vrai, ni ce qui étoit faux, & qu'on ſe jetta dans le Scepticiſme.

Les Motaſalites diſoient: Dieu eſt juſte & ſage; il n'eſt point l'auteur du mal: l'homme ſe rend lui-même bon ou méchant.

Les Al-Iobariens diſoient: l'homme n'eſt pas libre, Dieu produit en lui tout ce qu'il fait: il eſt le ſeul être qui agiſſe. Nous ne ſommes pas moins né-

cessités que la pierre qui tombe & que l'eau qui coule.

Les Al-Naiarianens disoient que Dieu à la vérité faisoit le bien & le mal, l'honnête & le deshonnête; mais que l'homme libre s'approprioit ce qui lui convenoit.

Les Al-Asharites rapportoient tout à l'idée de l'harmonie universelle.

Que l'attachement servil à la philosophie d'Aristote, étouffa tout ce qu'il y eut de bons esprits parmi les *Sarrasins*.

Qu'avec cela ils ne posséderent en aucun tems quelque traduction fidele de ce philosophe.

Et que la Philosophie qui passa des écoles arabes dans celles de chrétiens, ne pouvoit que retarder le progrès de la connoissance parmi ces derniers.

De la théologie naturelle des Sarrasins. Ces peuples suivirent la philosophie d'Aristote; ils perdirent des siecles à disputer des catégories, du syllogisme, de l'analytique, des topiques, de l'art sophistique. Or nous n'avons que trop parlé des sentimens de ces anciens. *Voyez les articles* ARISTOTÉLISME & PÉRIPATÉTICIEN. Nous allons donc exposer les principaux axiomes de la théologie naturelle des *Sarrasins*.

Dieu a tout fait & réparé; il est assis sur un trône de force & de gloire: rien ne résiste à sa volonté.

Dieu, quant à son essence, est un, il n'a point de collegue; singulier, il n'a point de pareil; uniforme, il n'a point de contraire; séparé, il n'a point d'intime; ancien, il n'a rien d'antérieur; éternel, il n'a point eu de commencement; perdurable, il n'aura point de fin; constant, il ne cesse point d'être, il sera dans tous les siecles des siecles orné de ses glorieux attributs.

Dieu n'est soumis à aucun decret qui lui donne des limites, ou qui lui prescrive une fin; il est le premier & le dernier terme; il est au-dehors & en-dedans.

Dieu, élevé au-dessus de tout, n'est point un corps; il n'a pas de forme, & n'est pas une substance circonscrite, une mesure déterminée; les corps peuvent se mesurer & se diviser. Dieu ne ressemble point aux corps. Il semble, d'après ce principe, que les Musulmans ne sont ni antropomorphites, ni matérialistes: mais il y a des sectes qui s'attachant plus littéralement à l'alcoran, donnent à Dieu des yeux, des piés, des mains, des membres, une tête, un corps. Reste à savoir s'il n'en est pas d'elles, comme des juifs & de nous: celui qui voudroit juger de nos sentimens sur Dieu par les expressions de nos livres, & par les nôtres, se tromperoit grossierement. Il n'y a aucun de nos théologiens qui s'en tiennent assez ouvertement à la lettre, pour rendre Dieu corporel; & s'il reste encore parmi les fideles quelques personnes qui, accoutumées à s'en faire une image, voient l'éternel sous la forme d'un vieillard vénérable avec une longue barbe, elles ont été mal instruites, elles n'ont point entendu leur catéchisme; elles imaginent Dieu comme il est représenté dans les morceaux de peinture qui décorent nos temples, & qui peut-être sont le premier germe de cette espece de corruption.

Dieu n'est point une substance, & il n'y a point de substance en lui; ce n'est point un accident, & il n'y a point en lui d'accident; il ne ressemble à rien de ce qui existe, ni rien de ce qui existe ne lui resemble.

Il n'y a en Dieu ni quantité, ni termes, ni limites, ni position différente; les cieux ne l'environnent point; s'il est dit qu'il est assis sur un trône, c'est d'une maniere & sous une acception qui ne marque ni contact, ni forme, ni situation, ni existence en un lieu déterminé, ni mouvement local. Son trône ne le soutient point; mais il est soutenu avec tout ce qui l'environne par la bonté de sa puissance. Son trône est par-tout, parce qu'il regne par-tout. Sa main est partout, parce qu'il commande en tous lieux. Il n'est ni plus éloigné, ni plus voisin du ciel que de la terre.

Il est en tout; il est plus proche de l'homme que ses veines jugulaires; il est présent à tout; il est témoin de tout ce qui se passe; sa proximité des choses n'a rien de commun avec la proximité des choses entr'elles; ce sont deux essences, deux existences, deux présences différentes.

Il n'existe en quoi que ce soit; ni quoi que ce soit en lui; il n'est le sujet de rien.

Il est immense, & l'espace ne le comprend pas; il est très-saint, & le tems ne le limite pas. Il étoit avant le tems & l'espace, & il est à présent comme il a été de toute éternité.

Dieu est distingué de la créature par ses attributs; il n'y a dans son essence que lui; il n'y a dans les autres choses que son essence.

Sa sainteté ou perfection exclut de sa nature toute idée de changement & de translation; il n'y a point en lui d'accident; il n'est point sujet à la contingence; il est lui dans tous les siecles; exempt de dissolution, quant aux attributs de sa gloire; exempt d'accroissement, quant aux attributs de sa perfection.

Il est de foi que Dieu existe présent à l'entendement & aux yeux pour les saints & les bienheureux, dont il fait ainsi le bonheur dans la demeure éternelle, où il leur accorde de contempler sa face glorieuse.

Dieu est vivant, fort, puissant, supérieur à tout; il n'est sujet ni à excès, ni à impuissance, ni au sommeil, ni à la veille, ni à la vieillesse, ni à la mort.

C'est lui qui commande & qui regne, qui veut & qui peut; c'est de lui qu'est la souveraineté & la victoire, l'ordre & la création.

Il tient les cieux dans sa droite; les créatures sont dans la paume de sa main; il a notifié son excellence & son unité par l'œuvre de la création.

Les hommes & leurs œuvres sont de lui; il a marqué leurs limites.

Le possible est en sa main; ce qu'il peut ne se compte pas; ce qu'il fait ne se comprend pas.

Il sait tout ce qui peut être su; il comprend, il voit tout ce qui se fait des extrémités de la terre jusqu'au haut des cieux; il suit la trace d'un atome dans le vuide; il est présent au mouvement délié de la pensée; le mouvement le plus secret du cœur ne lui est pas caché; il fait d'une science antique qui fut son attribut de toute éternité, & non d'une science nouvelle qu'il ait acquise dans le tems. La charge de l'univers est moins par rapport à lui, que celle d'une fourmi par rapport à l'étendue & à la masse de l'univers.

Dieu veut ce qui est; il a disposé à l'événement ce qui se fera; il n'y a par rapport à sa puissance ni peu ni beaucoup, ni petitesse ni grandeur, ni bien ni mal, ni foi ni incrédulité, ni science ni ignorance, ni bonheur ni malheur, ni jouissance ni privation, ni accroissement ni diminution, ni obéissance ni révolte, si ce n'est par un jugement déterminé, un decret, une sentence, un acte de sa volonté.

Ce fatalisme est l'opinion dominante des Musulmans. Ils accordent tout à la puissance de Dieu, rien à la liberté de l'homme.

Ce que Dieu veut, est; ce qu'il ne veut pas, n'est pas; le clin de l'œil, l'essor de la pensée sont par sa volonté.

C'est lui par qui les choses ont commencé, qui les a ordonnées, qui les réordonnera; c'est lui qui fait ce qu'il lui plaît, dont la sentence est irrévocable, dont rien ne retarde ou n'avance le decret, à la puissance duquel rien ne se soustrait, qui ne souffre point de rebelles, qui n'en trouve point, qui les empêche par sa miséricorde, ou qui les permet par sa puissance; c'est de son amour & de sa volonté que l'homme tient la faculté de lui obéir, de le servir. Que les hommes, les démons & les anges se rassem-

blent, qu'ils combinent toutes leurs forces ; s'ils ont mis un atome en mouvement, ou arrêté un atome mû, c'est qu'il l'aura voulu.

Entre les attributs qui constituent l'essence de Dieu, il faut sur-tout considérer la volonté ; il a voulu de toute éternité que ce qui est fût ; il en a vu le moment, & les existences n'ont ni précédé ce moment, ni suivi ; elles se sont conformé à sa science, à son decret, sans délai, sans précipitation, sans desordre.

Il voit, il entend : rien n'est loin de son oreille, quelque foible qu'il soit ; rien n'est loin de sa vûe, quelque petit qu'il soit. Il n'y a point de distance pour son ouïe, ni de tenebres pour ses yeux. Il est sans organes, cependant il a toutes sensations ; comme il connoît sans cœur, il exécute sans membres, il crée sans instrument ; il n'y a rien d'analogue à lui dans la créature.

Il parle, il ordonne, il défend, il promet, il menace d'une voix éternelle, antique, partie de son essence. Mais son idiome n'a rien de commun avec les langues humaines. Sa voix ne ressemble point à la nôtre : il n'y a ni ondulation d'air, ni collision de corps, ni mouvement de levres, ni lettres, ni caracteres ; c'est la loi, c'est l'alcoran, c'est l'Evangile, c'est le pseautier, c'est son esprit qui est descendu sur ses apôtres, qui ont été les interpretes entre lui & nous.

Tout ce qui existe hors de Dieu est son œuvre, émané de sa justice de la maniere la plus parfaite & la meilleure.

Il est sage dans ses œuvres, juste dans ses decrets, comment pourroit-il être accusé d'injustice ? Ce ne pourroit être que par un autre être qui auroit quelque droit de juger de l'administration des choses, & cet être n'est pas.

D'où l'on voit que les Musulmans n'établissent aucune liaison entre le créateur & la créature ; que tout se rapporte à lui seul ; qu'il est juste, parce qu'il est tout-puissant ; que l'idée de son équité n'a peut-être rien de commun avec la nôtre ; & que nous ne savons précisément par quels principes nous serons jugés à son tribunal bons ou méchans. Qu'est-ce qu'un être passager d'un moment, d'un point, devant un être éternel, immense, infini, tout-puissant ? moins que la fourmi devant nous. Qu'on imagine ce que les hommes feroient pour un de leurs semblables, si l'existence éternelle étoit seulement assurée à cet être ? Croit-on qu'il eût quelque scrupule d'immoler à sa félicité tout ce qui pourroit s'y opposer ? Croit-on qu'il balançât de dire à celui qui deviendroit sa victime : qu'êtes-vous par rapport à moi ? Dans un moment il ne s'agira plus de vous, vous ne souffrirez plus, vous ne serez plus : moi, je suis, & je serai toujours. Quel rapport de votre bien-être au mien ! Je ne vous dois qu'à proportion de votre durée comparée à la mienne. Il s'agit d'une éternité pour moi, d'un instant pour vous. Je me dois en raison de ce que vous êtes, & de ce que je suis : voilà la base de toute justice. Souffrez donc, mourez, périssez, sans vous plaindre. Or quelle distance encore plus grande d'un Dieu qui auroit accordé l'éternité à sa créature, à cette créature éternelle, que de cette créature éternelle à nous ? Combien ne lui resteroit-il pas d'infirmités qui rapprocheroient sa condition de la nôtre, tandis qu'il n'auroit qu'un seul attribut qui rendroit sa condition comparable à celle de Dieu. Un seul attribut divin, supposé dans un homme, suffit donc pour anéantir entre cet homme & ses pareils toute notion de justice. Rien par rapport à cet homme hypothétique, que sommes nous donc par rapport à Dieu ? Il n'y a que le brachmane qui a craint d'écraser la fourmi qui puisse lui dire ; ô Dieu, pardonne-moi ; si j'ai fait descendre l'idée de ma justice jusqu'à la fourmi, j'ai pu la faire aussi remonter jusqu'à toi. Traite-moi comme j'ai traité le plus foible de mes inférieurs.

Les génies, les hommes, les démons, les anges, le ciel, la terre, les animaux, les plantes, la substance, l'accident, l'intelligible, le sensible, tout a commencé, excepté Dieu. Il a tiré tout du néant, ou de la pure privation : rien n'étoit ; lui seul a toujours été.

Il n'avoit besoin de rien. S'il a créé, ce n'est pas qu'il ne pût se passer des créatures. Il a voulu qu'elles fussent pour que sa volonté se fît, sa puissance se manifestât, la vérité de sa parole s'accomplît. Il ne remplit point un devoir ; il ne céda point à une nécessité ; il ne satisfit point à un sentiment de justice ; il n'étoit obligé à rien envers quelqu'être que ce fût. S'il a fait aux êtres la condition dont ils jouissent, c'est qu'il l'a voulu. Il pourroit accabler l'homme de souffrances, sans qu'il pût en être accusé. S'il en a usé autrement, c'est bienveillance, c'est bonté, c'est grace. O homme, remercie-le donc du bien qu'il t'a départi gratuitement, & soumets-toi sans murmurer à la peine.

S'il récompense un jour ceux qui l'auront aimé & imité, cette récompense ne sera point le prix du mérite, une indemnité, une compensation, une reconnoissance nécessaire. Ce sera l'accomplissement de sa parole, la suite de son pacte qui fut libre. Il pouvoit créer, ne se point obliger, disposer de nous à son gré, & cela sans cesser d'être juste. Qu'y a-t-il de commun entre nous & lui ?

Il faut avouer que les Musulmans ont de hautes idées de la nature de Dieu ; & que Leibnitz avoit raison de dire, que le Christianisme ne s'étoit élevé à rien de plus sublime.

De la doctrine des musulmans sur les anges & sur l'ame de l'homme. Ils disent :

Les anges sont les ministres de Dieu ; ils n'ont point péché ; ils sont proches de leur souverain ; il commande, & ils lui obéissent.

Ce sont des corps subtils, saints, formés de lumieres ; ils ne courent point ; ils ne mangent point ; ils ne dorment point ; ils n'ont point de sexe ; ils n'ont ni pere, ni mere, ni appétit charnel.

Ils ont différentes formes, selon les fonctions auxquelles ils sont destinés. Il y en a qui sont debout ; d'autres sont inclinés ; d'autres assis ; d'autres prosternés ; les uns prient, les autres chantent ; les uns célebrent Dieu par des louanges ; les autres implorent sa miséricorde pour les pécheurs ; tous l'adorent.

Il faut croire aux anges, quoiqu'on en ignore & les noms & les ordres. Il faut les aimer. La foi l'ordonne. Celui qui les néglige est un infidele.

Celui qui n'y croit pas, qui ne les aime pas, qui ne les revere pas, qui les suppose de différens sexes, est un infidele.

L'ame de l'homme est immortelle. La mort est la dissolution du corps & le sommeil de l'ame. Ce sommeil cessera.

Ce sentiment n'est pas général. Les Al-sharestans & les Al-asharites regardent l'ame comme un accident périssable.

Lorsque l'homme est déposé dans le tombeau, deux anges terribles le visitent ; ils s'appellent *Moncar* & *Nacir*. Ils l'interrogent sur sa croyance & sur ses œuvres. S'il répond bien, ils lui permettent de reposer mollement ; s'il répond mal, ils le tourmentent en le frappant à grands coups de masses de fer.

Ce jugement du sépulcre n'est pas dans l'alcoran ; mais c'est un point de tradition pieuse.

La main de l'ange de mort, qui s'appelle *Azariel*, reçoit l'ame au sortir du corps ; & si elle a été fidele, il la confie à deux anges qui la conduisent au ciel, où son mérite désigne sa place, ou entre les prophetes, ou entre les martyrs, ou parmi le commun des fideles.

Les ames au sortir du corps descendent dans l'albazach. C'est un lieu placé entre ce monde & le le monde futur, où elles attendent la résurrection.

L'ame ne ressuscite pas seule. Le corps ressuscite aussi. L'alcoran dit, qui est-ce qui pourra ressusciter les os dissous? qui est-ce qui rassemblera leurs particules éparses? Celui qui les a formés, lorsqu'ils n'étoient rien.

Au jour du jugement, Dieu rassemblera & les hommes & les génies qui ont été. Il les examinera, il accordera le ciel aux bons. Les méchans seront envoyés à la gêne.

Entre les méchans ceux qui auront reconnu l'unité de Dieu, sortiront du feu, après avoir expié leurs fautes.

Il n'y a point de damnation éternelle pour celui qui a cru en un seul Dieu.

De la physique & de la métaphysique des Sarrasins. C'est l'aristotélisme ajouté aux préjugés religieux, une théosophie islamitique; Thophail admet les quatre qualités des Péripatéticiens, l'humide & le sec, le froid & le chaud. C'est de leur combinaison qu'il déduit l'origine des choses; l'ame a, selon lui, trois facultés; la végétative, la sensitive & la naturelle; il y a trois principes, la matiere, la forme & la privation; les deux premiers sont de l'essence; la puissance & la raison des existences; le mouvement est l'acte de la puissance, en tant que puissance. Le progrès du mouvement n'est point infini; il se résout à un premier moteur immobile, un, éternel, invisible, sans quantité & sans matiere. Il y a des corps simples; il y en a de composés; ils sont mus en ligne droite ou circulaire. Il n'y a que quatre élemens. Le ciel est un, il est simple, exempt de génération & de corruption. Il se meut circulairement. Il n'y a point de corps infini. Le monde est fini, cependant éternel. Les corps célestes ont un cinquieme élement particulier. Plus une sphere est voisine du premier moteur, plus elle est parfaite, plus son mouvement est rapide. Les élemens sont des corps simples, dans lesquels les composés se résolvent. Il y en a de légers qui tendent en haut, & de graves qui tendent en bas. C'est leur tendance opposée qui cause l'altération & le changement des corps. L'ame végétative préside à la végétation, la sensitive aux sens, la rationelle à la raison. L'entendement est ou actif ou passif. L'entendement actif est éternel, immortel, loin de tout commerce avec le corps; le passif est ou théorétique ou pratique. La mort est l'extinction de la chaleur naturelle. La vie est l'équilibre de la chaleur naturelle & de l'humide vital. Tous les êtres sont par la matiere & par la forme. On ne peut définir que les composés; la matiere & la forme ne s'engendrent point. Il y a des puissances douées de la raison; il y en a qui en sont privées. Personne ne juge mal de ce qui ne change point. L'unité est l'opposé de la multitude. Il y a trois sortes de substances, les unes qui périssent, comme les plantes & les animaux; d'autres qui ne périssent point, comme le ciel; de troisiemes qui sont éternelles & immobiles. Il y a un mouvement éternel. Il y a donc des substances éternelles. Elles sont immatérielles. Elles se meuvent de toute éternité d'un mouvement actuel. Le premier moteur meut toutes les autres intelligences. Cette cause premiere du mouvement ne change point. Elle est par elle-même. C'est Dieu, être éternel, immobile, insensible, indivisible, infiniment puissant, infiniment heureux dans sa propre contemplation. Il y a sous Dieu des substances motrices des spheres. Ce sont des esprits. Elles ont leurs fonctions particulieres, *&c....*

De la physique & de la métaphysique de Tophail. Il peut y avoir dans quelque contrée saine & tempérée placée sous la ligne équinoxiale ou ailleurs des hommes vraiment autochtones, naissant de la terre, sans pere & sans mere, par la seule influence de la lumiere & du ciel.

Cette génération spontanée sera l'effet d'une fermentation du limon, continuée pendant des siecles, jusqu'au moment où il s'établit un équilibre fécond entre le froid & le chaud, l'humide & le sec.

Dans une masse considérable de ce limon ainsi fécondé, il y aura des parties où l'équilibre des qualités ou la température sera plus parfaite, où la disposition à la formation du mixte sera plus grande. Ces parties appartiendront à la nature animale ou humaine.

La matiere s'agitera; il s'y formera des bulles; elle deviendra visqueuse; les bulles seront partagées au-dedans d'elles-mêmes en deux capacités séparées par un voile leger; un air subtil y circulera; une température egale s'y établira; l'esprit envoyé par Dieu s'y insinuera & s'y unira, & le tout sera vivant.

L'union de l'esprit avec la matiere prédisposée à le recevoir sera si intime qu'on ne pourra le séparer.

L'esprit vivifiant emane incessamment de Dieu. La lumiere qui s'élance continuellement du soleil, sans l'epuiser, en est une image.

Il descend également sur toute la création; mais il ne se manifeste pas également en tout lieu. Toutes les parties de l'univers ne sont pas également disposées à le faire valoir. De-là les êtres inanimés qui n'ont pas de vie; les plantes où l'on apperçoit quelques symptomes de sa présence; les animaux où il a un caractere plus évident.

Entre les animaux, il y en a qui ont avec lui une affinité particuliere; une organisation plus analogue à sa forme, dont le corps est, pour ainsi dire, une image de l'esprit qui doit l'animer. Tel est l'homme.

Si cette analogie de l'esprit & de la forme prédomine dans un homme, ce sera un prophete.

Aussitôt que l'esprit s'est uni à sa demeure, il se soumet toutes les facultés; elles lui obéissent; Dieu a voulu qu'il en disposât.

Alors il se forme une autre bulle divisée en trois capacités séparées chacune par des cloisons, des fibres, des canaux deliés. Un air subtil, assez semblable à celui qui remplissoit les capacités de la premiere bulle, remplit les capacités de celle-ci.

Chacune de ces capacités contient des qualités qui lui sont propres; elles s'y exercent, & ce qu'elles produisent de grand ou de petit est transmis à l'esprit vivifiant qui a son ventricule particulier.

Aux environs de ce ventricule, il naît une troisieme bulle. Cette bulle est aussi remplie d'une substance aérienne, mais plus grossiere. Elle a ses capacités. Ce sont des réservoirs des facultés subalternes.

Ces réservoirs communiquent entr'eux & s'entretiennent. Mais ils sont tous subordonnés au premier, à celui de l'esprit, excepté dans les fonctions des membres qui se formeront, & auxquels ils présideront avec souveraineté.

Le premier des membres c'est le cœur. Sa figure est conique; c'est l'effet de celle que l'esprit ou la flamme affecte. C'est par la même raison que la membrane forte qui l'environne suit la même configuration. Sa chair est solide. Il est conservé par une enveloppe épaisse.

La chaleur dissout les humeurs & les dissipe. Il falloit que quelques organes les réparassent. Il falloit que ces organes sentissent ce qui leur étoit propre, & l'attirassent; ce qui leur étoit contraire, & le repoussassent.

Deux membres ont été formés à cette fin, avec les facultés convenables. L'un préside aux sensations, c'est le cerveau; l'autre à la nutrition, c'est le foie.

Il étoit nécessaire qu'ils communiquassent entr'eux & avec le cœur. De-là les arteres, les veines & la multitude de canaux, les uns étroits, les autres larges, qui s'y rendent & qui s'en distribuent.

C'est ainsi que le germe se forme, que l'embryon s'accroît, & qu'il se perfectionne jusqu'au moment de la naissance.

Lorsque l'homme est parfait, les tégumens du limon se déchirent, comme dans les douleurs de l'enfantement; la terre aride environnante s'entr'ouvre, & la génération spontanée s'acheve.

La nature a refusé à l'homme ce qu'elle a accordé aux bêtes; elle lui a fait des besoins particuliers. De-là l'invention des vêtemens & d'autres arts.

Ses mains ont été les sources les plus fécondes de ses connoissances. C'est de-là que lui est venue la connoissance de sa force & de sa supériorité sur les animaux.

L'exercice des sens ne se fait pas sans obstacle. Il a fallu les lever.

Lorsque l'action des sens est suspendue, & que le mouvement cesse dans l'animal, sans qu'il y ait aucun obstacle extérieur, aucun vice interne, l'animal continue de vivre. Il faut donc chercher en lui quelque organe sans le secours duquel les autres ne puissent vaquer à leurs fonctions. Cet organe est le cœur.

Lorsque l'animal est mort, lorsque la vie n'y est plus, sans qu'on remarque dans sa configuration & dans ses organes aucun dérangement qui en anéantisse les opérations, il faut en conclure qu'il y a un principe particulier & antérieur dont toute l'économie dépendoit.

Lorsque ce principe s'est retiré, l'animal restant entier; quelle apparence qu'il revienne, l'animal étant détruit?

Il y a donc deux choses dans l'animal, le principe par lequel il vit, & le corps qui sert d'instrument au principe. La partie noble c'est le principe; le corps est la partie vile.

Il faut le déposer dans le tems, lorsque le principe vivifiant s'en est retiré. Un être vraiment étonnant, prétieux & digne d'admiration, c'est le feu.

Sa force est surprenante; ses effets prodigieux; la chaleur du cœur ne permet pas de douter que le feu n'anime cet organe, & ne soit le principe de son action.

La chaleur subsiste dans l'animal, tant qu'il vit; elle n'est dans aucune partie aussi grande qu'au cœur. A la mort, elle cesse. L'animal est froid.

Cette vapeur humide & chaude du cœur qui fait le mouvement dans l'animal, est sa vie.

Malgré la multitude & la diversité des parties dont l'animal est composé; il est un relativement à l'esprit. L'esprit y occupe un point central d'où il commande à toute l'organisation.

L'esprit est un. Il communique avec les membres par des fibres & des canaux. Coupez, anéantissez, embarrassez la communication de l'esprit à un membre & ce membre sera paralysé.

Le cœur envoie l'esprit au cerveau; le cerveau le distribue dans les arteres. Le cerveau abonde en esprit. Il en est un réservoir.

Si par quelque cause que ce soit, un organe est privé d'esprit, son action cesse. C'est un instrument inutile & abject.

Si l'esprit s'échappe de tout le corps; s'il se consume en entier, ou s'il se dissout, le corps reste sans mouvement; il est dans l'état de mort.

De la comparaison de l'homme avec les autres êtres, il suit qu'elles ont des qualités communes & des qualités différentes. Qu'ils sont uns dans les convenances; variés & plusieurs, dans les disconvenances.

Le premier coup d'œil que nous jettons sur les propriétés des choses, nous instruit de toute la richesse de la nature.

Si l'esprit est un. Le corps est un relativement à la continuité & à son économie. C'est un même organe qui a différentes fonctions sur sa longueur, selon le plus ou le moins d'énergie de l'esprit.

Il y a aussi une sorte d'unité sous laquelle on peut considerer tous les animaux; même organisation, même sens, même mouvement, même fonction, même vie, même esprit.

L'esprit est un, les cœurs sont différens. La différence est dans les vaisseaux & non dans la liqueur.

L'espece est une. Les individus différens; mais cette différence est semblable à celles des membres, qui n'empêche point la personne d'être une.

Il y a dans toute espece d'animaux la sensation, la nutrition & le mouvement spontané. Ces fonctions communes sont propres à l'esprit; les autres fonctions diverses dans les différentes especes d'animaux lui appartiennent moins spécialement.

L'esprit est un dans tout le genre animal, quoiqu'il y ait quelque différence légere dans ses fonctions, d'une espece d'animaux à une autre. Le genre animal est un.

Quelque diversité que nous remarquions dans le port, la tige, les branches, les fleurs, les feuilles, les fruits, les semences des plantes, elles vivent, elles croissent, elles se nourrissent de même. Le genre en est un.

Le genre animal & le genre végétal ont des qualités communes, telles que l'accroissement & la nutrition. Les animaux sentent, conçoivent; les plantes ne sont pas tout-à-fait privées de ces qualités. On peut donc renfermer par la pensée ces deux genres & n'en faire qu'un.

Les pierres, la terre, l'eau, l'air, le feu, en un mot tous les corps qui n'ont ni sentiment, ni accroissement, ni nutrition, ne different entr'eux que comme les colorés & les non-colorés, les chauds & les froids, les ronds & les quarrés. Mais ce qui est chaud peut se refroidir, ce qui est froid se rechauffer, ce qui est coloré s'obscurcir, ce qui est obscur se colorer; les eaux se changent en vapeurs, les vapeurs se remettent en eau; ainsi, malgré l'apparence de la diversité il y a unité.

Mais c'est la diversité des organes qui fait la diversité des actions; les actions ne sont point essentielles; appliquez le principe de l'action de la même maniere, & vous aurez les mêmes actions; appliquez-le diversement vous aurez des actions différentes; mais tous les êtres étant convertibles les uns dans les autres, il n'y a que le principe de l'action qui soit un. Il est commun à tous les êtres, animés ou inanimés, vivans ou brutes, mus ou en repos.

Toute cette variété répandue dans l'univers disparoit donc aux yeux de l'homme attentif. Tout se reduit à l'unité.

Entre les qualités des corps naturels, les premieres qu'on remarque ce sont la tendance en haut dans les uns, tels que l'air, le feu, la fumée, la flamme; & la tendance en bas dans les autres, tels que l'eau, la terre, les pierres.

Il n'y en a point qui soit absolument privé de l'un & de l'autre de ses mouvemens, ou parfaitement en repos, à moins qu'un obstacle ne l'arrête.

La pesanteur & la légereté ne sont pas des qualités des corps comme tels; sans quoi il n'y auroit point de grave qui n'eût quelque légereté, ni de léger qui n'eût quelque pesanteur. La pesanteur & la légereté sont donc de quelque chose surajoutée à la notion de corporéité.

L'essence des graves & des légers est donc composée de deux notions; l'une commune, c'est la corporéité; l'autre différente, c'est ce qui constitue grave le corps grave, & léger le corps léger.

Mais cela n'est pas vrai seulement des graves & des légers, mais de tout en général. L'essence est une notion composée de la corporéité & de quelque chose sur-ajoutée à cette qualité.

L'esprit animal qui réside dans le cœur, a nécessairement quelque chose de sur-ajouté à sa corporéité, qui le rend propre à ses fonctions admirables: c'est la notion de ce quelque chose qui constitue sa forme & sa différence: c'est par elle qu'il est ame animale ou sensitive.

Ce qui opere dans les plantes les effets de la chaleur radicale dans les animaux, s'appelle *ame végétative.*

Ces qualités sur-ajoutées ou formes se distinguent par leurs effets.

Elles ne tombent pas toujours sous le sens. La raison les soupçonne.

La nature d'un corps animé, c'est le principe particulier de ce qu'il est, & de ce qui s'y opere.

L'essence même de l'esprit consiste dans quelque chose de sur-ajouté à la notion de corporéité.

Il y a une forme générale & commune à tous les êtres dans laquelle ils conviennent, & d'où émanent une ou plusieurs actions; outre cette forme commune & générale, un grand nombre ont une forme commune particuliere sur-ajoutée, d'où émanent une ou plusieurs actions particulieres à cette forme sur-ajoutée. Outre cette premiere forme sur-ajoutée, un grand nombre de ceux auxquels elle est commune, en ont une seconde sur-ajoutée particuliere d'où émanent une ou plusieurs actions particulieres à cette seconde forme sur-ajoutée. Outre cette seconde forme sur-ajoutée, un grand nombre de ceux à qui elle est commune, en ont une troisieme particuliere sur-ajoutée d'où émane une ou plusieurs actions particulieres à cette troisieme forme sur-ajoutée, & ainsi de suite.

Ainsi les corps terrestres sont graves, & tombent. Entre les corps graves & qui tombent, il y en a qui se nourrissent & s'accroissent. Entre les corps graves & qui tombent, & qui se nourrissent & s'accroissent, il y en a qui sentent & se meuvent. Entre les corps graves & qui tombent, & qui se nourrissent & s'accroissent, & qui sentent & se meuvent, il y en a qui pensent.

Ainsi toute espece particuliere d'animaux a une propriété commune avec d'autres especes, & une propriété sur-ajoutée qui la distingue.

Les corps sensibles qui remplissent dans ce monde le lien de la génération & de la corruption, ont plus ou moins de qualités sur-ajoutées à celle de la corporéité, & la notion en est plus ou moins composée.

Plus les actions sont variées, plus la notion est composée, & plus il y a de qualités sur-ajoutées à la corporéité.

L'eau a peu d'actions propres à sa forme d'eau. Ainsi la notion ni la composition ne supposent pas beaucoup de qualités sur-ajoutées.

Il en est de même de la terre & du feu.

Il y a dans la terre des parties plus simples que d'autres.

L'air, l'eau, la terre, & le feu se convertissant les uns dans les autres, il faut qu'il y ait une qualité commune. C'est la corporéité.

Il faut que la corporéité n'ait par elle-même rien de ce qui caractérise chaque élement. Ainsi elle ne suppose ni pesanteur ni légéreté, ni chaleur ni froid, ni humidité ni sécheresse. Il n'y a aucune de ces qualités qui soit commune à tous les corps. Il n'y en a aucune qui soit du corps en tant que corps.

Si l'on cherche la forme sur-ajoutée à la corporéité qui soit commune à tous les êtres animés ou inanimés, on n'en trouvera point d'autre que l'étendue conçue sous les trois dimensions. Cette notion est donc du corps comme corps.

Il n'y a aucun corps dont l'existence se manifeste aux sens par la seule qualité d'étendue surajoutée à celle de corporéité; il y en a une troisieme sur-ajoutée.

La notion de l'étendue suppose la notion d'un sujet de l'étendue: ainsi l'étendue & le corps different.

La notion du corps est composée de la notion de la corporéité & de la notion de l'étendue. La corporéité est de la matiere; l'étendue est de la forme. La corporéité est constante; l'étendue est variable à l'infini.

Lorsque l'eau est dans l'état que sa forme exige, on y remarque un froid sensible, un penchant à descendre d'elle-même; deux qualités qu'on ne peut lui ôter sans détruire le principe de sa forme, sans en séparer la cause de sa maniere d'être aqueuse; autrement, des propriétés essentielles à une forme pourroient émaner d'une autre.

Tout ce qui est produit, suppose un produisant; ainsi d'un effet existant, il existe une cause efficiente.

Qu'est-ce que l'essence d'un corps? C'est une disposition d'où procedent ses actions, ou une aptitude à y produire ses mouvemens.

Les actions des corps ne sont pas d'elles-mêmes, mais de la cause efficiente qui a produit dans les corps les attributs qu'ils ont, & d'où ces actions émanent.

Le ciel & toutes les étoiles sont des corps qui ont longueur, largeur & profondeur. Ces corps ne peuvent être infinis; car la notion d'un corps infini est absurde.

Les corps célestes sont finis par le côté qu'ils nous présentent; nous avons là-dessus le témoignage de nos sens. Il est impossible que par le côté opposé, ils s'étendent à l'infini. Car soient deux lignes paralleles tirées des extrémités du corps, & s'enfonçant ou le suivant dans toute son extension à l'infini; qu'on ôte à l'une de ces lignes une portion finie; qu'on applique cette ligne moins cette portion coupée à la parallele qui est entiere, il arrivera de deux choses l'une; ou qu'elles seront égales, ce qui est absurde, ou qu'elles seront inégales, ce qui est encore absurde; à-moins qu'elles ne soient l'une & l'autre finies, & par conséquent le corps dont elles formoient deux côtés.

Les cieux se meuvent circulairement; donc le ciel est sphérique.

La sphéricité du ciel est encore démontrée par l'égalité des dimensions des astres à leur lever, à leur midi & à leur coucher. Sans cette égalité, les astres seroient plus éloignés ou plus voisins dans un moment que dans un autre.

Les mouvemens célestes s'exécutent en plusieurs spheres contenues dans une sphere suprème qui les emporte toutes d'orient en occident dans l'intervalle d'un jour & d'une nuit.

Il faut considérer l'orbe céleste & tout ce qu'il contient, comme un systême composé de parties unies les unes aux autres, de maniere que la terre, l'eau, l'air, les plantes, les animaux & le reste des corps renfermé sous la limite de cet orbe, forment une espece d'animal dont les astres sont les organes de la sensation, dont les spheres particulieres sont les membres, dont les excrémens sont cause de la génération & de la corruption dans ce grand animal, comme on le remarque quelquefois, que les excrémens des petits produisent d'autres animaux.

Le monde est-il éternel, ou ne l'est-il pas? C'est une question qui a ses preuves également fortes pour & contre.

Mais, quel que soit le sentiment qu'on suive, on dira: si le monde n'est pas éternel, il a une cause efficiente: cette cause efficiente ne peut tomber sous le sens, être matérielle; autrement elle seroit partie du monde. Elle n'a donc ni l'étendue & les autres propriétés du corps; elle ne peut donc agir sur le monde. Si le monde est éternel, le mouvement est éternel; il n'y a jamais eu de repos. Mais tout mouvement suppose une cause motrice hors de lui: donc la cause motrice du monde seroit hors de lui; il y auroit donc quelque chose d'abstrait, d'antérieur au monde, d'incomparable, & d'anomal à toutes les parties qui le composent.

L'essence de ce monde, relativement au moteur dont il reçoit son action, qui n'est point matériel, qui est un abstrait qui ne peut tomber sous le sens, qu'on ne peut s'imaginer, qui produit les mouvemens célestes sans différence, sans altération, sans relâche, est quelque chose d'analogue à ce moteur.

Toute substance corporelle a une forme, sans laquelle le corps ne peut ni être conçu ni être. Cette forme a une cause; cette cause est Dieu : c'est par elle que les choses sont, subsistent, durent : sa puissance est infinie, quoique ce qui en dépend soit fini.

Il y a donc eu création. Il y a priorité d'origine, mais non de tems, entre le monde & la cause efficiente du monde. Au moment qu'on la conçoit, on peut la concevoir, disant que tout soit, & tout étant.

Sa puissance & sa sagesse, si évidentes dans son œuvre, ne nous laissent aucun doute sur sa liberté, sa prévoyance & ses autres attributs : le poids de l'atome le plus petit lui est connu.

Les membres qu'il a donnés à l'animal, avec la faculté d'en user, annoncent sa munificence & sa miséricorde.

L'être le plus parfait de cet univers n'est rien en comparaison de son auteur. N'établissons point de rapports entre le créateur & la créature.

Le créateur est un être simple. Il n'y a en lui ni privation ni défaut. Son existence est nécessaire; c'est la source de toutes les autres existences. Lui, lui; tout périt excepté lui.

Le Dieu des choses est le seul digne objet de notre contemplation. Tout ce qui nous environne, nous ramene à cet être, & nous transporte du monde sensible dans le monde intelligible.

Les sens n'ont de rapport qu'au corps; l'être qui est en nous, & par lequel nous atteignons à l'existence de la cause incorporelle, n'est donc pas corps.

Tout corps se dissout & se corrompt; tout ce qui se corrompt & dissout, est corps. L'ame incorporelle est donc indissoluble, incorruptible, immortelle.

Les facultés intelligentes le sont, ou en puissance ou en action.

Si une faculté intelligente conçoit un objet, elle en jouit à sa maniere; & sa jouissance est d'autant plus exquise, que l'objet est plus parfait; & lorsqu'elle en est privée, sa douleur est d'autant plus grande.

La somme des facultés intelligentes, l'essence de l'homme ou l'ame, c'est la même chose.

Si l'ame unie au corps n'a pas connu Dieu; au sortir du corps, elle n'en peut jouir : elle est étrangere au bonheur de posséder ou à la douleur d'être privée de la contemplation de l'être éternel; que devient-elle donc? Elle descend à l'état des brutes. Si l'ame unie au corps a connu Dieu; quand elle en sera séparée; devenue propre à la jouissance de cet astre par l'usage qu'elle auroit fait de ses sens & de ses facultés, lorsqu'elle les commandoit, elle sera ou tourmentée éternellement par la privation d'un bien infini qui lui est familier, ou éternellement heureuse par sa possession : c'est selon les œuvres de l'homme en ce monde.

La vie de la brute se passe à satisfaire à ses besoins & à ses appétits. La brute ne connoît point Dieu; après sa mort elle ne sera ni tourmentée par le desir d'en jouir, ni heureuse par sa jouissance.

L'incorruptibilité, la permanence, l'éclat, la durée, la constance du mouvement des astres, nous portent à croire qu'ils ont des ames, ou essences capables de s'élever à la connoissance de l'être nécessaire.

Entre les corps de ce monde corruptible, les uns ont la raison de leur essence dans certain nombre de qualités surajoutées à la corporéité, & ce nombre est plus ou moins grand; les autres dans une seule qualité surajoutée à la corporéité, tels sont les élémens. Plus le nombre des qualités surajoutées à la corporéité est grand, plus le corps a d'action; plus il a de vie. Le corps considéré sans aucune qualité surajoutée à la corporéité, c'est la matiere nue; elle est morte. Ainsi voici donc l'ordre des vies, la matiere morte, les élémens, les plantes, les animaux. Les animaux ont plus d'actions, & conséquemment vivent plus qu'aucun autre être.

Entre les composés, il y en a où la coordination des élémens est si égale, que la force ou qualité d'aucun ne prédomine point sur la force ou qualité d'un autre. La vie de ces composés en est d'autant meilleure & plus parfaite.

L'esprit animal qui est dans le cœur est un composé de terre & d'eau très-subtile; il est plus grossier que l'air & le feu; sa température est très-égale; sa forme est celle qui convient à l'animal. C'est un être moyen qui n'a rien de contraire à aucun élément : de tout ce qui existe dans ce monde corruptible, rien n'est mieux disposé à une vie parfaite. Sa nature est analogue à celle des corps célestes.

L'homme est donc un animal doué d'un esprit, d'une température égale & uniforme, semblable à celle des corps célestes, & supérieure à celle des autres animaux. Aussi est-il destiné à une autre fin. Son ame est sa portion la plus noble; c'est par elle qu'il connoît l'être nécessaire. C'est quelque chose de divin, d'incorporel, d'inaltérable, d'incorruptible.

L'homme étant de la nature des corps célestes, il faut qu'il s'assimile à eux, qu'il prenne leurs qualités, & qu'il imite leurs actions.

L'homme est un de la nature de l'être nécessaire, il faut qu'il s'assimile à lui, qu'il prenne ses qualités, & qu'il imite ses actions.

Il représente toute l'espece animale par sa partie abjecte. Il subit dans ce monde corruptible le même sort que les animaux. Il faut qu'il boive, qu'il mange, qu'il s'accouple.

La nature ne lui a pas donné un corps sans dessein; il faut qu'il le soigne & le conserve. Ce soin & cette conservation exigent de lui certaines actions correspondantes à celles des animaux.

Les actions de l'homme peuvent donc être considérées, ou comme imitatives de celles des brutes, ou comme imitatives de celles des corps célestes, ou comme imitatives de celles de l'être éternel. Elles sont toutes également nécessaires : les premieres, parce qu'il a un corps; les secondes, parce qu'il a un esprit animal; les troisiemes, parce qu'il a une ame ou essence propre.

La jouissance ou contemplation ininterrompue de l'être nécessaire, est la souveraine félicité de l'homme.

Les actions imitatives de la brute ou propres au corps, l'éloignent de ce bonheur; cependant elles ne sont pas à négliger; elles concourent à l'entretien & à la conservation de l'esprit animal.

Les actions imitatives des corps célestes ou propres à l'esprit animal, l'approchent de la vision béatifique.

Les actions imitatives de l'être nécessaire, ou propres à l'ame ou à l'essence de l'homme, lui acquierent vraiment ce bonheur.

D'où il s'ensuit qu'il ne faut vaquer aux premieres, qu'autant que le besoin ou la conservation de l'esprit animal l'exige. Il faut se nourrir, il faut se vêtir; mais il y a des limites à ces soins.

Préférez entre ces alimens ceux qui vous distrairont le moins des actions imitatives de l'être nécessaire. Mangez la pulpe des fruits, & jettez-en les pepins dans un endroit où ils puissent germer. Ne reprenez des alimens qu'au moment où la défaillance des autres actions vous en avertira.

Vous n'imiterez bien les actions des corps célestes, qu'après les avoir étudiés & connus.

Les

Les corps céleſtes ſont lumineux, tranſparens, purs, mûs autour d'un centre; ils ont de la chaleur; ils obéiſſent à l'être néceſſaire; ils s'en occupent.

En vous conformant à leur bonté, vous ne bleſſerez ni les plantes, ni les animaux; vous ne détruirez rien ſans néceſſité; vous entretiendrez tout dans ſon état d'intégrité; vous vous attacherez à écarter de vous toute ſouillure extérieure. Vous tournerez ſur vous-même, d'un mouvement circulaire & rapide; vous pourſuivrez ce mouvement juſqu'à ce que le ſaint vertige vous ſaiſiſſe: vous vous éleverez par la contemplation au-deſſus des choſes de la terre. Vous vous ſéparerez de vos ſens; vous fermerez vos yeux & vos oreilles aux objets extérieurs; vous enchaînerez votre imagination; vous tenterez tout pour vous aliéner & vous unir à l'être néceſſaire. Le mouvement ſur vous-même, en vous étourdiſſant, vous facilitera beaucoup cette pratique. Tournez donc ſur vous-même, étourdiſſez-vous, procurez-vous le ſaint vertige.

Le ſaint vertige ſuſpendra toutes les fonctions du corps & de l'eſprit animal, vous réduira à votre eſſence, vous fera toucher à l'être éternel, vous aſſimilera à lui.

Dans l'aſſimilation à l'être divin, il faut conſidérer ſes attributs. Il y en a de poſitifs; il y en a de négatifs.

Les poſitifs conſtituent ſon eſſence; les privatifs ſa perfection.

Vos actions ſeront imitatives de celles de l'être néceſſaire, ſi vous travaillez à acquérir les premiers, & à éloigner de vous toutes les qualités dont les ſeconds ſuppoſent la privation.

Occupez-vous à ſéparer de vous toutes les qualités ſurajoutées à la corporéité. Enfoncez-vous dans une caverne, demeurez-y en repos, la tête penchée, les yeux fixés en terre; perdez, s'il ſe peut, tout mouvement, tout ſentiment; ne penſez point, ne réfléchiſſez point, n'imaginez point; jeunez, conduiſez par degrés toute votre exiſtence, juſqu'à l'état ſimple de votre eſſence ou de votre ame; alors un, conſtant, pur, permanent, vous entendrez la voix de l'être néceſſaire; il s'intimera à vous; vous le ſaiſirez; il vous parlera, & vous jouirez d'un bonheur que celui qui ne l'a point éprouvé n'a jamais conçu, & ne concevra jamais.

C'eſt alors que vous connoîtrez que votre eſſence differe peu de l'eſſence divine; que vous ſubſiſtez ou qu'il y a quelque choſe en vous qui ſubſiſte par ſoi-même, puiſque tout eſt détruit, & que ce quelque choſe reſte & agit; qu'il n'y a qu'une eſſence, & que cette eſſence eſt comme la lumiere de notre monde, une & commune à tous les êtres éclairés.

Celui qui a la connoiſſance de cette eſſence, a auſſi cette eſſence. C'eſt en lui la particule de contact avec l'eſſence univerſelle.

La multitude, le nombre, la diviſibilité, la collection, ſont des attributs de la corporéité.

Il n'y a rien de cela dans l'eſſence ſimple.

La ſphere ſuprème, au-delà de laquelle il n'y a point de corps, a une eſſence propre. Cette eſſence eſt incorporelle. Ce n'eſt point la même que celle de Dieu. Ce n'eſt point non plus quelque choſe qui en differe; l'une eſt à l'autre comme le ſoleil eſt à ſon image repréſentée dans une glace.

Chaque ſphere céleſte a ſon eſſence immatérielle, qui n'eſt point ni la même que l'eſſence divine, ni la même que l'eſſence d'une autre ſphere, & qui n'en eſt cependant pas différente.

Il y a différens ordres d'eſſences.

Il y a des eſſences pures; il y en a de libres; il y en a d'enchaînées à des corps; il y en a de ſouillées; il y en a d'heureuſes; il y en a de malheureuſes.

Les eſſences divines & les ames héroiques ſont libres. Si elles ſont unies ou liées à quelque choſe, c'eſt à l'eſſence éternelle & divine, leur principe, leur cauſe, leur perfection, leur incorruptibilité, leur éternité, toute leur perfection.

Elles n'ont point de corps & n'en ont pas beſoin.

Le monde ſenſible eſt comme l'ombre du monde divin; quoique celui-ci n'ait nulle dépendance, nul beſoin du premier, il ſeroit abſurde de ſuppoſer l'un exiſtant, & l'autre non exiſtant.

Il y a corruption, viciſſitude, génération, changement dans le monde ſenſible; mais rien ne s'y réſout en privation abſolue.

Plus on s'exercera à la viſion intuitive de l'eſſence premiere, plus on l'acquerra facilement. Il en eſt du voyage du monde ſenſible dans le monde divin, comme de tout autre.

Cette viſion ne ſera parfaite qu'après la mort. L'ame ou l'eſſence de l'homme ſera libre alors de tous les obſtacles du corps.

Toute cette ſcience myſtique eſt contenue dans le livre du ſaint prophete; je ne ſuis que l'interprete. Je n'invente aucune vérité nouvelle. La raiſon étoit avant moi; la tradition étoit avant moi; l'alcoran étoit avant moi. Je rapproche ces trois ſources de lumiere.

Pourquoi le ſaint prophete ne l'a-t-il pas fait lui-même? c'eſt un châtiment qu'il a tiré de l'opiniâtreté, de la deſobéiſſance & de l'imbécillité de ceux qui l'écoutoient. Il a laiſſé à leurs deſcendans le ſoin de s'élever par eux-mêmes à la connoiſſance de l'unité vraie.

L'imitateur du ſaint prophete, qui travaillera comme lui à éclairer ſes ſemblables, trouvera les mêmes hommes, les mêmes obſtacles, les mêmes paſſions, les mêmes jalouſies, les mêmes inimitiés, & il exercera la même vengeance. Il ſe taira; il ſe contentera de leur preſcrire les principes de cette vie, afin qu'ils s'abſtiennent de l'offenſer.

Peu ſont deſtinés à la félicité de la vie; les ſeuls vrais croyans l'obtiendront.

Quand on voit un derviche tourner ſur lui-même juſqu'à tomber à terre, ſans connoiſſance, ſans ſentiment; yvre, abruti, étourdi, preſque dans un état de mort, qui croiroit qu'il a été conduit à cette pratique extravagante par un enchaînement incroyable de conſéquences déliées, & de vérités très-ſublimes?

Qui croiroit que celui qui eſt aſſis immobile au fond d'une caverne, les coudes appuyés ſur ſes genoux, la tête penchée ſur ſes mains, les yeux fixément attachés au bout de ſon nez, où il attend des journées entieres l'apparition béatifique de la flamme bleue, eſt un auſſi grand philoſophe que celui qui le regarde comme un fou, & qui ſe promene tout fier d'avoir découvert qu'on voit tout en Dieu?

Mais après avoir expoſé les principaux axiomes de la philoſophie naturelle des Arabes & des *Sarraſins*, nous allons paſſer à leur philoſophie morale.

Après avoir remarqué que c'eſt vraiſſemblablement par une ſuite de ces idées que les muſulmans réverent les idiots: ils les regardent ſans doute comme des hommes étourdis de naiſſance, qui ſont naturellement dans l'état de vertige, & dont la ſtupidité innée ſuſpendant toutes les fonctions animales & vitales; l'eſſence de leur être eſt ſans habitude, ſans exercice; mais par une faveur particuliere du ciel, intimement unie à l'eſſence éternelle.

Mahomet ramena les idolâtres à la connoiſſance de l'unité de Dieu, il aſſura les fondemens de la ſcience morale, la diſtinction du juſte & de l'injuſte, l'immortalité de l'ame, les recompenſes & les chatimens à venir; il preſſentit que la paſſion des femmes étoit trop naturelle, trop générale & trop violente, pour tenter avec quelque ſuccès à la refrener; il aima mieux y conformer ſa légiſlation, que d'en multiplier à l'infini les infractions, en oppoſant ſon autorité à l'im-

pulsion si utile & si douce de la nature; il défendit le vin, & il permit les femmes; en encourageant les hommes à la vertu, par l'espérance future des voluptés corporelles, ils les entretint d'une sorte de bonheur dont ils avoient un avant-goût.

Voici les cinq préceptes de l'islamisme; vous direz: il n'y a qu'un Dieu, & Mahomet est l'apôtre de Dieu; vous prierez; vous ferez l'aumône; vous irez en pélerinage; & vous jeunerez le ramadan.

Ajoutez à cela des ablutions légales, quelques pratiques particulieres, un petit nombre de cérémonies extérieures, & de ces autres choses dont le peuple ne sauroit se passer, qui sont absolument arbitraires, & qui ne signifient rien pour les gens sensés, de quelque religion que ce soit, comme de tourner le dos au soleil pour pisser chez les mahométans.

Il prêcha le dogme de la fatalité, parce qu'il n'y a point de doctrine qui donne tant d'audace & de mépris de la mort, que la persuasion que le danger est égal pour celui qui combat, & pour celui qui dort; que l'heure, l'instant, le lieu de notre sortie de ce monde est fixé, & que toute notre prudence est vaine devant celui qui a enchainé les choses de toute éternité, d'un lien que sa volonté même ne peut relâcher.

Il proscrivit les jeux de hasard, dont les Arabes avoient la fureur.

Il fit un culte pour la multitude, parce que le culte qui seroit fait pour un petit nombre, marqueroit l'imbécillité du législateur.

La morale de l'islamisme s'étendit & se perfectionna dans les siecles qui suivirent sa fondation. Parmi ceux qui s'occuperent de ce travail, & dont nous avons fait mention, on peut compter encore Scheich Muslas, Eddin, Sadi, l'auteur du *jardin des roses persiques.*

Sadi parut vers le milieu du treizieme siecle; il cultiva par l'étude le bon esprit que la nature lui avoit donné; il fréquenta l'école de Bagdad, & voyagea en Syrie où il tomba entre les mains des chrétiens qui le jetterent dans les chaînes, & le condamnerent aux travaux publics. La douceur de ses mœurs & la beauté de son génie, lui firent un protecteur zélé, qui le racheta, & qui lui donna sa fille; Après avoir beaucoup vu les hommes, il écrivit son *rosarium*, dont voici l'exorde.

Quadam nocte præteriti temporis memoriam revocavi;
Vitæque male transactæ dispendium cum indignatione devoravi,
Saxumque habitaculo cordis lacrymarum adamante perforavi,
Hosque versus conditioni meæ convenientes effudi.
Quovis momento unus vitæ abit spiritus,
Illud dum inspicio, non multum restitit.
O te cujus jam quinquaginta sunt elapsi somno etiamnum gravem!
Utinam istos quinque supremos vitæ dies probe intelligens!
Pudor illi qui abfit, opusque non perfecit.
Discussus tympanum percusserunt, sarcinam non composuit,
Suavis somnus in discessus aurora,
Retinet peditem ex itinere.
Quicumque venit novam fabricam struxit;
Abit ille; fabricamque alteri construxit;
Alter illa similia huic vanitatis molimina agitavit;
Illam vero fabricam ad finem perduxit nemo.
Sodalem instabilem, amicum ne adsciste.
Amicitiâ indignus est fallacissimus hic mundus.
Cum bonis malisque pariter sit moriendum,
Beatus ille qui bonitatis palmam reportavit.
Viaticum vitæ in sepulcrum tuum præmitte;
Mortuo enim te, nemo feret, tute ipse præmitte.
Vita ut nix est, solque augusti.
Pauxillum reliquit, tibi tamen domino etiamnum socordia & inertia blanditur!
Heus tu qui manu vacuâ forum adiisti?
Metuo ut plenum referas strophiolum.
Quicumque segetem suam comederit, dum adhuc in herba est,
Messis tempore, spicilegio contentus esse cogitur.
Consilium Saadi, attentis animi auribus percipe.
Vita ita se habet: tu te virum præsta, & vade.

Le poëte ajoute: j'ai murement pesé ces choses; j'ai vu que c'étoit la vérité, & je me suis retiré dans un lieu solitaire; j'ai abandonné la societé des hommes; j'ai effacé de mon esprit tous les discours frivoles que j'avois entendus; je me suis bien proposé de ne plus rien dire de mal, & ce dessein étoit formé au-dedans de moi, lorsqu'un de mes anciens amis, qui alloit à la Meque à la suite d'une caravane, avec sa provision & son chameau, entra dans mon hermitage; c'étoit un homme dont l'entretien étoit plein d'agrémens & de saillies; il chercha à m'engager de conversation inutilement, je ne proférai pas un mot; dans les momens qui suivirent, si j'ouvris la bouche, ce fut pour lui révéler mon dessein de passer ici, loin des hommes, obscur & ignoré, le reste de ma vie; d'adorer Dieu dans le silence, & d'ordonner toutes mes actions à ce but; mais l'ami séduisant me peignit avec tant de charme la douceur & les avantages d'ouvrir son cœur à un homme de bien, lorsqu'on l'avoit rencontré, que je me laissai vaincre; je descendis avec lui dans mon jardin, c'étoit au printems, il étoit couvert de roses écloses, l'air étoit embaumé de l'odeur délicieuse qu'elles exhalent sur le soir. Le jour suivant, nous passâmes une partie de la nuit à nous promener & à converser, dans un autre jardin aussi planté & embaumé de roses; au point du jour, mon hôte & mon ami se mit à cueillir une grande quantité de ces roses, & il en remplissoit son sein; l'amusement qu'il prenoit, me donnoit des pensées sérieuses; je me disois: voilà le monde: voilà ses plaisirs: voilà l'homme: voilà la vie; & je méditois d'écrire un ouvrage que j'appellerois *le jardin des roses*, & je confiai ce dessein à mon ami, & mon dessein lui plut, & il m'encouragea, & je pris la plume, & je commençai mon ouvrage qui fut achevé avant que les roses dont il avoit rempli son sein, ne fussent fanées. La belle ame qu'on voit dans ce recit! qu'il est simple, délicat, & élevé! qu'il est touchant!

Le *rosarium* de Saddi n'est pas un traité complet de morale; ce n'est pas non plus un amas informe & décousu de préceptes moraux; il s'attache à certains points capitaux, sous lesquels il rassemble ses idées; ces points capitaux sont les mœurs des rois, les mœurs des hommes religieux, les avantages de la continence, les avantages du silence, l'amour & la jeunesse, la vieillesse & l'imbécillité, l'étude des sciences, la douceur & l'utilité de la conversation.

Voici quelques maximes générales de la morale des *Sarrasins*, qui serviront de préliminaire à l'abregé que nous donnerons du *rosarium* de Saddi, le monument le plus célebre de la sagesse de ses compatriotes.

L'impie est mort au milieu des vivans; l'homme pieux vit dans le séjour même de la mort.

La religion, la pieté, le culte religieux, sont autant de glaives de la concupiscence.

La crainte de Dieu est la vraie richesse du cœur.

Les prieres de la nuit font la sérénité du jour.

La pieté est la sagesse la plus sage, & l'impiété est la folie la plus folle.

Si l'on gagne à servir Dieu, on perd à servir son ennemi.

Celui qui dissipe sa fortune en folies, a tort de se

plaindre, lorsque Dieu l'abandonne à la pauvreté.

L'humilité est le havre de la foi; la présomption est son écueil.

Humilie-toi dans ta jeunesse, afin que tu sois grand dans ta vieillesse.

L'humilité est le fard de la noblesse, c'est le complement de la grace, elle éleve devant le monde & devant Dieu.

L'insensé aux yeux des hommes & de Dieu, c'est celui qui se croit sage.

Plus tu seras éclatant, plus tu seras prudent si tu te caches; les ténebres dérobent à l'envie, & ajoutent de la splendeur à la lumiere; ne monte point au haut de la montagne d'où l'on t'appercevroit de loin; enfonce-toi dans la caverne que la nature a creusée à ses piés, où l'on t'ira chercher; si tu te montres, tu seras haï ou flatté, tu souffriras, ou tu deviendras vain; marche, ne court pas.

Trois choses tourmentent sur-tout, l'avarice, le faste & la concupiscence.

Moins l'homme vaut, plus il est amoureux de lui.

Plus il est amoureux de lui, plus il aime à contredire un autre.

Entre les vices difficiles à corriger, c'est l'amour de soi, c'est le penchant à contredire.

Lorsque les lumieres sont allumées, ferme les fenêtres.

Sois distrait, lorsqu'on tient un discours obscène.

S'il reste en toi une seule passion qui te domine, tu n'es pas encore sage.

Malheur au siecle de l'homme qui sera sage dans la passion.

On s'enrichit en appauvrissant ses desirs.

Si la passion enchaîne le jugement, il faut que l'homme périsse.

Une femme sans pudeur est un mets fade & sans sel.

Si l'homme voyoit sans distraction la nécessité de sa fin & la briéveté de son jour, il mépriseroit le travail & la fraude.

Le monde n'est éternel pour personne, laisse-le passer, & t'attache à celui qui l'a fait.

Le monde est doux à l'insensé, il est amer au sage.

Chacun a sa peine, celui qui n'en a point n'est pas à compter parmi les enfans des hommes.

Le monde est un mensonge, un séjour de larmes.

Le monde est la route qui te conduit dans ta patrie.

Donne celui-ci pour l'autre, & tu gagneras au change.

Reçois de lui selon ton besoin, & songes que la mort est le dernier de ses dons.

Quand as-tu résolu de le quitter? quand as-tu résolu de le hair? quand, dis-moi, quand? il passe, & il n'y a que la sagesse qui reste. C'est le rocher & l'amas de poussiere.

Songe à ton entrée dans le monde, songe à ta sortie, & tu te diras, j'ai été fait homme de rien, & je serai dans un instant comme quand je n'étois pas.

Le monde & sa richesse passent, ce sont les bonnes œuvres qui durent.

Vois-tu ce cadavre infect, sur lequel ces chiens affamés sont acharnés; c'est le monde, ce sont les hommes.

Que le nombre ne te séduise point, tu seras seul un jour, un jour tu répondras seul.

Suppléer à une folie par une folie, c'est vouloir éteindre un incendie avec du bois & de la paille.

L'homme religieux ne s'accoude point sur la terre.

Dis-toi souvent d'où suis-je venu; qui suis-je; où vais-je; où m'arrêterai-je?

Tu marches sans cesse au tombeau.

C'est la victime grasse qu'on immole, c'est la maigre qu'on épargne.

Tu sommeilles à présent, mais tu t'éveilleras.

Entre la mort & la vie, tu n'es qu'une ombre qui passe.

Ce monde est aujourd'hui pour toi, demain c'en sera un autre.

C'est l'huile qui soutient la lampe qui luit, c'est la patience qui retient l'homme qui souffre.

Sois pieux en présence des dieux, prudent parmi les hommes, patient à côté des méchans.

La joie viendra si tu sais l'attendre, le répentir si tu te hâtes.

Le mal se multiplie pour le pusillanime, il n'y en a qu'un pour celui qui sait souffrir.

Laisse l'action dont tu ne pourras supporter le châtiment, fais celle dont la recompense t'est assurée.

Tout chemin qui écarte de Dieu, égare.

L'aumône dit en passant de la main de celui qui donne, dans la main de celui qui reçoit, je n'étois rien, & tu m'as fait quelque chose; j'étois petite, & tu m'as fait grande; j'étois haie, & tu m'as fait aimer; j'étois passagere, & tu m'as fait éternelle; tu me gardois, & tu m'as fait ta gardienne.

La justice est la premiere vertu de celui qui commande.

N'écoute pas ta volonté qui peut être mauvaise, écoute la justice.

Le bienfaisant touche l'homme, il est à côté de Dieu, il est proche du ciel.

L'avare est un arbre stérile.

Si le pauvre est abject, le riche est envié.

Sans le contentement, qu'est-ce que la richesse? qu'est-ce que la pauvreté sans l'abjection?

Le juge n'écoutera point une partie, sans son adverse.

Ton ami est un rayon de miel qu'il ne faut pas dévorer.

Mon frere est celui qui m'avertit du péril; mon frere est celui qui me secourt.

La sincérité est le sacrement de l'amitié.

Bannissez la concorde du monde, & dites-moi ce qu'il devient.

Le ciel est dans l'angle où les sages sont assemblés.

La présence d'un homme sage donne du poids à l'entretien.

Embarque-toi sur la mer, ou fais societé avec les méchans.

Obéis à ton pere afin que tu vives.

Imite la fourmi.

Celui-là possede son ame, qui peut garder un secret avec son ami.

Le secret est ton esclave si tu le gardes, tu deviens le sien s'il t'échappe.

La taciturnité est sœur de la concorde.

L'indiscret fait en un moment des querelles d'un siecle.

On connoit l'homme savant à son discours, l'homme prudent à son action.

Celui qui ne sait pas obéir, ne sait pas commander.

Le souverain est l'ombre de Dieu.

L'homme capable qui ne fait rien, est une nuë qui passe & qui n'arrose point.

Le plus méchant des hommes, est l'homme inutile qui sait.

Le savant sans jugement, est un enfant.

L'ignorant est un orphelin.

Regarde derriere toi, & tu verras l'infirmité & la vieillesse qui te suivent, or tu concevras que la sagesse est meilleure que l'épée, la connoissance meilleure que le sceptre.

Il n'y a point d'indigence pour celui qui sait.

La vie de l'ignorant ne pese pas une heure de l'homme qui sait.

La douceur accomplit l'homme qui sait.

Fais le bien, si tu veux qu'il te soit fait.

Qu'as-tu, riche? si la vie est nulle pour toi.

Celui qui t'entretient des défauts d'autrui, entretient les autres des tiens.

Les rois n'ont point de freres; les envieux point de repos; les menteurs point de crédit.

Le visage du mensonge est toujours hideux.

Dis la vérité, & que ton discours éclaire ta vie.

Que la haine même ne t'approche point du parjure.

L'avare qui a est plus indigent que le libéral qui manque.

La soif la plus ardente est celle de la richesse.

Il y a deux hommes qu'on ne rassasie point, celui qui court après la science, & celui qui court après la richesse.

La paresse & le sommeil éloignent de la vérité, & conduisent à l'indigence.

Le bienfait périt par le silence de l'ingrat.

Celui que tu vois marcher la tête panchée & les yeux baissés, est souvent un méchant.

Oublie l'envieux, il est assez puni par son vice.

C'est trop d'un crime.

Le malheureux, c'est l'homme coupable qui meurt avant le repentir.

Le repentir après la faute, ramene à l'état d'innocence.

La petitesse de la faute est ce qu'il y a de mieux dans le repentir.

Il est tems de se repentir tant que le soleil se leve.

Songe à toi, car il y a une recompense & un châtiment.

La recompense attend l'homme de bien dans l'éternité.

Outre cette sagesse dont l'expression est simple, ils en ont une parabolique. Les *Sarrasins* sont même plus riches en ce fond, que le reste des nations; ils disent:

Ne nage point dans l'eau froide; émousse l'épine avec l'épine; ferme ta porte au voleur; ne lâche point ton troupeau, sans parc; chacun a son pié; ne fais point de société avec le lion; ne marche point nud dans les rues; ne parle point où il y a des oiseaux de nuit; ne te livre point aux singes; mets le verrou à ta porte; j'entens le bruit du moulin, mais je ne vois point de farine; si tu crains de monter à l'échelle, tu n'arriveras point sur le toît; celui qui a le poing serré, a le cœur étroit; ne brise point la saliere de ton hôte; ne crache point dans le puits d'où tu bois; ne t'habille pas de blanc dans les ténebres; ne bois point dans une coupe de chair; si un ange passe, ferme ta fenêtre; lave-toi avant le coucher; allume ta lampe avant la nuit; toute brebis sera suspendue par le pié.

Ils ont aussi des fables: en voici une. Au tems d'Isa, trois hommes voyageoient ensemble: chemin faisant, ils trouverent un trésor, ils étoient bien contens; ils continuerent de marcher, mais ils sentirent la fatigue & la faim, & l'un d'eux dit aux autres, il faudroit avoir à manger, qui est-ce qui ira en chercher? Moi, répondit l'un d'entr'eux; il part, il achete des mets; mais après les avoir achetés, il pensa que s'il les empoisonnoit, ses compagnons de voyage en mourroient, & que le trésor lui resteroit, & il les empoisonna. Cependant les deux autres avoient résolu, pendant son absence, de le tuer, & de partager le trésor entr'eux. Il arriva, ils le tuerent; ils mangerent des mets qu'il avoit apportés, ils moururent tous les trois, & le trésor n'appartint à personne.

SARRASINE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *sarracena*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice formé de plusieurs feuilles. Le pistil sort du milieu de cette fleur; il est garni d'une espece de bouclier membraneux, & il devient dans la suite un fruit arrondi & divisé le plus souvent en cinq loges, qui renferment des semences oblongues. Tournefort, *I. R. H. App. Voyez* PLANTE.

SARRASINE, *terme de Fortification*, se dit d'une espece de porte, formée de plusieurs pieces de bois perpendiculaires les unes aux autres, ou qui font ensemble une sorte de treillage. Les pieces de bois dont la pointe est en-bas, sont armées de pointes de fer. La *sarrasine* se mettoit autrefois au-dessus des portes des villes, suspendue par une corde à un moulinet qui est au-dessus de la porte. Elles étoient destinées à boucher les portes dans le cas des surprises; car lâchant le moulinet, la *sarrasine* s'abaissoit, & tomboit debout entre deux coulisses, pratiquées pour cet effet dans les deux côtés de la porte. Cette sorte de fermeture ne se pratique plus à-présent: on y a substitué les orgues. *Voyez* ORGUES.

L'inconvénient de la *sarrasine*, qu'on appelle aussi *herse*, étoit la facilité d'en arrêter l'effet, en fichant quelques clous dans les coulisses, ou en mettant dessous la porte quelque chose de propre à l'arrêter, ou à la soutenir de maniere qu'on puisse passer aisément dessous, ou à côté. *Voyez* HERSE. (*Q*)

SARRASINOIS, s. m. (*Anc. nom des Tapissiers.*) ce nom se disoit autrefois, & s'entend encore dans les statuts de divers artisans, particulierement dans ceux des Tapissiers de la ville de Paris, de toutes sortes d'ouvrages de tapisserie qui se font en Orient, comme les tapis de Turquie & de Perse. C'est, à ce qu'on croit, sur ces ouvrages ainsi nommés du nom des *Sarrasins*, contre lesquels les Chrétiens ont fait tant de croisades, que ces derniers ont pris le modele des hautes & basses lisses, qui ont continué depuis ce tems-là de se fabriquer en Europe. Les Tapissiers de Paris s'arrogent la qualité de maîtres tapissiers de haute-lisse *sarrasinois*, & de rentraiture, *&c.* (*D. J.*)

SARRÉAL, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur le Francoli, remarquable par ses carrieres d'albâtre, qui est si transparent étant coupé par feuilles, qu'on en fait des glaces de fenêtres. (*D. J.*)

SARRIETTE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *satureia*; genre de plante qui differe du thym en ce que ses fleurs naissent éparses dans les aisselles des feuilles, & non pas réunies en maniere de tête; du calament, en ce que les pédicules des fleurs ne sont pas branchus; & du tymbre, en ce que ses fleurs ne sont pas disposées par anneau. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SARRIETTE, (*Diete & Mat. méd.*) cette plante qui est de la classe des labiées de Tournefort, est aromatique, & contient de l'huile essentielle. Elle à un goût vif, âcre, piquant, brûlant presque comme du poivre, lequel dépend d'un principe mobile qui irrite sensiblement les yeux & le nez, lorsqu'on l'en approche de très-près; ce qui n'empêche pas qu'elle n'ait une odeur très-douce, lorsqu'on la flaire d'un peu loin. Je ne doute point que ce principe volatil ne soit un acide spontané, analogue à celui que j'ai observé dans le masum. *Voyez* MASUM.

La *sarriette* est employée à titre d'assaisonnement dans plusieurs mets, sur-tout chez les Allemans, qui la mêlent aussi parmi les choux dont ils préparent leur *sauer kraut*. Cet assaisonnement aromatique & piquant est très-utile pour les estomacs foibles & languissans; & il corrige utilement certains alimens lourds, fades, visqueux, *&c.*

Quant à son usage pharmaceutique, on doit regarder la *sarriette* comme un remede échauffant, tonique, fortifiant, stomachique, aphrodisiaque, emménago-

gue, diurétique, dont on peut tirer un secours efficace contre les maladies de langueur, de foiblesse, de relâchement, telles que les menaces d'affection soporeuse, les pâles-couleurs, l'œdème, l'asthme humide, *&c.* On doit donner ses feuilles ou ses sommités, en infusion dans de l'eau ou dans du vin: une preuve de son efficacité, c'est qu'elle a procuré quelquefois des crachemens & des pissemens de sang.

Une forte infusion de cette plante dans le vin fournit un excellent remede extérieur contre les échimoses, les œdèmes, *&c.* un bon gargarisme contre le relachement de la luette, l'enflure des amygdales, certaines extinctions de voix dépendantes du gonflement œdémateux du fond de la gorge, *&c.* Il faut avoir soin cependant de faire l'infusion plus légere pour ce dernier usage.

L'huile essentielle de *sarriette* étant une des plus vives, des plus âcres, vraissemblablement par le mélange de l'acide volatil, est très-propre à appaiser la douleur des dents cariées. (*b*)

SARRITOR, s. m. (*Mytholog.*) nom que les Romains donnoient à un de leurs dieux de l'Agriculture. C'étoit le premier que les Laboureurs invoquoient après que les blés étoient levés, parce qu'il présidoit, selon eux, au travail de sarcler les champs; c'est-à-dire d'en arracher les mauvaises herbes qui naissent avec le blé. (*D. J.*)

SARSANE *ou* SARZANE, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie dans l'état de Gènes, sur les frontieres de Toscane, 18 lieues au sud-est de Gènes, & à 5 au nord-est de Massa. Son évêché, quoique sous la métropole de Pise, n'en subit pas la jurisdiction. Côme I. grand duc de Toscane, céda cette ville aux Génois pour Livourne, en quoi il fit un admirable échange. *Long. 27. 36. lat. 44. 9.* (*D. J.*)

SARSEPAREILLE, s. f. (*Botan. exot.*) on trouve sous ce nom dans les boutiques, des racines, ou plutôt des branches de racines qui ont plusieurs aunes, grosses comme des jones, ou des plumes d'oye, pliantes, flexibles, cannelées dans leur longueur, revêtues d'une écorce mince; extérieurement de couleur roussâtre ou cendrée. Sous cette écorce est une substance blanche, farineuse, un peu charnue, molle, se réduisant aisément en une petite poussiere quand on la frotte entre les doigts; ressemblant à l'agaric; d'un goût tant soit peu gluant, un peu amer, & qui cependant n'est pas désagréable. Le cœur de la racine est ligneux, uni, pliant & difficile à rompre. Il sort transversalement plusieurs de ces branches d'une même racine, qui est de la grosseur d'un pouce & écailleuse. On nous apporte la *sarsepareille* de la nouvelle-Espagne, du Pérou & du Brésil.

On estime celle qui est pleine, moëlleuse, solide, bien conservée, blanche en-dedans, de la grosseur d'une plume d'oye, & qui se fend aisément comme l'osier en parties égales dans toute sa longueur. On rejette celle qui est d'un gris-noirâtre, qui est cariée, & qui répand beaucoup de poussiere farineuse quand on la fend; on rebute aussi celle qui est trop grosse, & qui vient communément de Marantha province de Brésil.

On apporte d'Amérique, sous le nom de racine de *sarsepareille*, différentes plantes semblables, ou plutôt de même genre que le *smilax aspera.* Hernandès en nomme quatre especes qui croissent au Mexique, & dans la nouvelle-Espagne. Monard fait aussi mention d'une certaine *sarsepareille* qui croît à Quito, province de la dépendance du Pérou. Enfin Pison & Marcgrave décrivent la *sarsepareille* du Brésil, que les habitans de ce pays appellent *juapecanga.*

Elle jette au loin ses racines écailleuses & fibreuses; ses tiges sont velues, sarmenteuses, ligneuses, souples, vertes, garnies d'éguillons de part & d'autre. Il vient sur les tiges des feuilles disposées dans un ordre alternatif, longues de six ou huit pouces, pointues des deux côtés, comme le représente la figure de Pison, ou figurées en cœur selon Hernandez & Monard; elles sont larges de trois ou quatre pouces, avec trois côtes remarquables étendues sur toute leur longueur; d'un verd-clair en-dehors, & foncé en-dessous; munies à leur queue de deux clavicules ou vrilles, qui nouent fortement la *sarsepareille* aux autres plantes. Les fleurs y sont en grappes; il leur succede des baies d'abord vertes, rouges ensuite, enfin noires; de la grosseur des médiocres cerises, ridées, contenant un ou deux noyaux, d'un blanc-jaunâtre, qui renferment une amande dure & blanchâtre.

Les anciens Grecs & les Arabes ne connoissoient pas la *sarsepareille.* Les Espagnols ont les premiers fait passer du Pérou son usage en Europe. On sait qu'elle est puissamment sudorifique, & qu'elle divise ou atténue les humeurs visqueuses & tenaces. On s'en sert avec succès dans les maladies vénériennes; celles de la peau en général, & les maladies chroniques qui viennent d'humeurs froides, épaisses & visqueuses. Comme les particules de cette plante sont plus subtiles que celles de la squine & du gayac, elles excitent une plus grande sueur.

On débite en Europe quelques autres racines sous le nom de *sarsepareille*, mais qu'on peut distinguer facilement de la véritable; cependant celle dont nous allons parler approche de ses vertus. C'est la racine d'une plante nommée *aralia caul. nudo*, par Linnæus, *Hort. cliff. Zarzaparilla Virginiensis nostratibus dicta, lobatis umbelliferæ foliis Americanæ.* Pluk. Alm. 396. Cette racine est longue de cinq à six piés, moëleuse, épaisse, odorante & moins compacte que la vraie *sarsepareille.* Elle pousse une tige haute d'environ une coudée, d'un rouge-foncé, velue, laquelle se partage en trois rameaux longs de cinq ou six pouces; chaque rameau porte cinq feuilles, oblongues, larges de deux pouces & longues de trois, dentelées sur le bord.

De l'endroit où se divise la tige, sort un pédicule nud, qui se sépare en trois brins, chargés chacun d'un bouquet de fleurs, entouré à sa base d'une fraise de petites feuilles. Chaque fleur est portée sur un filet long d'un demi-pouce, dont le calice placé sur la tête de l'embryon est très-petit, à cinq dentelures. Les pétales sont au nombre de cinq, disposés en rond. L'embryon qui porte la fleur devient une baie rouge, creusée à sa partie supérieure en maniere de nombril applati, a quatre ou cinq angles, & partagée en autant de loges, dont chacune renferme une graine applatie & cannelée. Cette plante croît dans la Virginie & le Canada, entre les 40, 45 & 47 degrés de *latitude.* Les habitans l'appellent *sarsepareille*, parce qu'elle a presque la figure & les vertus de la véritable. (*D. J.*)

SARSINA, (*Géogr. anc.*) ou *Sarcina*, & dans quelques inscriptions *Sassina*, aujourd'hui *Sarcine*; ville d'Italie, dans l'Ombrie & dans les terres, sur la rive gauche du fleuve Sapis.

C'étoit la patrie de Plaute, poëte comique, comme l'a remarqué S. Jérôme, *chron. ad Olympiad. 145. Plautus ex Umbriâ* Sarsinas, *Romæ moritur.* Quoiqu'il fût plus jeune qu'Ennius, Pacuve & Actius, il mourut avant eux, l'an de Rome 570. Horace le loue de ne perdre jamais son sujet de vûe; de ne laisser jamais languir le théâtre, & d'avancer toujours vers le dénouement. C'est un des principaux talens d'un poëte dramatique, & personne ne l'a possédé en un si haut degré que Plaute. Nous avons déja parlé de lui dans plusieurs autres occasions. (*D. J.*)

SARSINE, (*Géogr. mod.*) ou *Sarcine*, en latin *Sarsina, Sarcina* & *Sassina*; ville de l'état de l'Eglise, dans la Romagne, au pié de l'Apennin, à 8 milles au sud-ouest de Rimini, sur la rive gauche du Savio.

Son évêché est suffragant de Ravenne. Elle étoit autrefois si puissante, qu'elle donna aux Romains un secours considérable, pour empêcher l'irruption que les Gaulois vouloient faire dans ce pays-là, en traversant les Alpes. Il paroît par des inscriptions, que c'étoit un municipe. *Long.* 29. 45. *latit.* 43. 56. (*D. J.*)

SARSIO JUS-NO-KI, (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Japon que l'on appelle aussi *arbre de fer*; il est d'une grandeur extraordinaire; ses feuilles alternativement opposées sont ovales, pointues, longues de deux pouces, inégales, dures, épaisses, & sans découpures. Son fruit qui croît sans pédicules au sommet des petites branches, est de figure conique. Il devient ligneux, en se desséchant, & se trouve intérieurement rongé, comme la noix de galle. Il est assez gros, dans sa fraîcheur, pour remplir la main. Les singes l'aiment beaucoup: ce que le nom de *sarsio* signifie. Les Japonois nomment aussi cet arbre, *jus-no-ki*.

SART, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la haute-Normandie, au pays de Bray. Elle prend sa source à Foucarmont, & se jette dans la mer, entre Dieppe & la ville d'Eu. Il ne faut pas la confondre avec la Sarte, riviere du Maine. (*D. J.*)

SART, s. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à des herbes qui croissent au fond de la mer, & qu'elle rejette à la côte.

SARTA, (*Géog. anc.*) riviere de la Gaule, chez les *Cenomani*. Son nom est ancien, & il étoit usité parmi les Gaulois; cependant on auroit de la peine à le trouver dans un auteur plus ancien que Théodulphe d'Orléans, qui nous en donne l'origine, & décrit ainsi le cours de cette riviere, *l. IV. carm. vj.*

Est fluvius: Sartam *galli dixere priores;*
Perticus hunc giguit, & meduana bibit.
Fluctibus ille suis penetrans cenomanica rura
Mœnia qui propter illius urbis abit.

Et au *l. II. carm. iij. de urbe Andegavensi*, en parlant de la ville d'Angers, il dit:

Quam meduana morans fovet, & liger aureus ornat,
Quam rate cum levi Sarta *decora juvat.*

Cette riviere conserve son ancien nom; on l'appelle à présent la *Sarte.* (*D. J.*)

SARTE, LA, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Sarta*, riviere de France, dans le Maine. Elle a sa source aux confins de la Normandie & du Perche, près de l'abbaye de la Trape, coule d'abord à l'occident, puis tourne vers le midi, entre ensuite dans l'Anjou, où elle reçoit le Loir; & un peu au-dessus d'Angers, elle se jette dans la Mayenne, & y perd son nom, quoiqu'aussi grosse qu'elle. (*D. J.*)

SARTIE, s. m. (*Marine.*) terme collectif, qui signifie sur la Méditerranée, toutes sortes d'apprets & d'apparaux.

SARTON, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France; elle a sa source au diocèse de Séez, & après un cours d'environ 10 lieues, elle se jette dans la Sarte, près du bourg de S. Célerin. (*D. J.*)

SARVERDEN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Lorraine Allemande, à 4 lieues au-dessous de Sarbruch, & à 2 de Fenestrange. Elle a pris son nom de sa situation sur la Saare, & elle l'a donné au comté dont elle est le chef-lieu; ce comté est un fief qui a relevé de Metz, dès le douzieme siecle. *Long.* 24. 46. *lat.* 48. 57. (*D. J.*)

SARVITZA *ou* SERVITIA, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie Européenne, dans la Macédoine ou Coménolitari, vers la source d'un ruisseau qui se jette dans la Platamona. Cette ville est bâtie en partie sur une montagne, & en partie dans une plaine. Les Grecs habitent le haut, & les Turcs ont choisi le bas par préférence. (*D. J.*)

SARUS, (*Géog. anc.*) riviere de la Cilicie propre: son embouchure est marquée par Ptolomée, *l. V. c. viij.* entre celle des fleuves Cydnus & Pyrame. Pline, *l. VI. c. iij.* met aussi un fleuve *Sarus* dans la Cilicie. Tite-Live, *l. XXXIII. c.* 41. parle des têtes du *Sarus*, *Sari capita*, par où il n'entend pas, selon l'expression ordinaire, les sources du *Sarus*, mais des élévations, ou des rochers près de la côte & vers l'embouchure de ce fleuve; car c'étoit un lieu que les vaisseaux passoient. Il y a eu un fleuve de la Cappadoce, & un fleuve de la Caramanie qui ont porté le nom de *Sarus*. (*D. J.*)

SARWAR, COMTÉ DE, (*Géog. mod.*) comté de la basse Hongrie, entre le Danube & le Muer. Il est borné au nord, par le comté de Sopron; à l'orient, par le comté de Vesprin; au midi, par le comté de Salavar; & au couchant, par les terres de Stirie; son nom lui vient de sa capitale. On lui donne 20 lieues de longueur, du midi au nord, sur 16 de largeur. Le Rab le traverse du midi occidental, au nord oriental. (*D. J.*)

SARWAR, (*Géog. mod.*) ville de la basse-Hongrie, au confluent de la riviere de Guntz & du Rab, capitale du comté de même nom. Quelques savans croyent que c'est la *Sabaria* des anciens auteurs. *Long.* 35. 24. *lat.* 47. 12. (*D. J.*)

SARWITZ, (*Géog. mod.*) & en Hongrois *Sarwizza*, riviere de la basse-Hongrie. Elle a sa source près de Vesprin, & se jette dans le Danube; c'est l'*Urpanus* des anciens. (*D. J.*)

SARY, (*Géog. mod.*) ville de Perse, remarquable par les mines de cuivre de son territoire. *Long.* selon Tavernier, 78. 15. *lat.* 36. 40. (*D. J.*)

SAS, TAMIS, s. m. (*Pharmacie.*) est un instrument qui sert à séparer les parties les plus fines des poudres, des liqueurs & autres choses semblables d'avec les parties les plus grossieres; ou à nettoyer le grain & en séparer la poussiere, les grains légers, *&c.*

Il est composé d'une bordure de bois, dont le cercle ou espace est rempli par un tissu de soie, d'une gaze de crain, de toile, de fil d'archal, & même quelquefois de petites lames de bois.

Les tamis qui ont de larges trous sont appellés *cribles*; comme les cribles à charbon, à chaux, crible de jardin, *&c.*

Quand on veut passer au tamis des drogues qui sont sujettes à s'évaporer, on a coutume de mettre un couvercle par-dessus.

SAS, (*Hydraulique.*) est le passage ou bassin placé sur la longueur d'une riviere bordée de quais, & terminée par deux écluses, pour conduire les bateaux & les faire passer d'une écluse supérieure à une inférieure, & réciproquement de cette derniere à la premiere par le jeu alternatif des écluses. (*K*)

SAS-DE-GAND, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans la Flandre hollandoise, au quartier de Gand, au bailliage d'Assenede, à une lieue au sud-ouest de Philippine, & à trois lieues au nord de Gand. Cette petite ville qui est très-forte, a été ainsi nommée, à cause d'une écluse qu'on appelle *Sas* en flamand, & que les habitans de Gand, avec la permission de Philippe II. firent construire pour retenir les eaux de la Liese, ou du nouveau canal qu'ils creuserent entre leur ville & ce lieu, pour communication avec la mer. *Long.* 21. 18. *lat.* 51. 14.

Au commencement des troubles des Pays-bas, les Gantois firent construrire au *Sas-de-Gand*, un fort pour servir de boulevard à leur ville. Le duc de Parme prit cette place en 1583; mais Frédéric Henri, prince d'Orange, la lui enleva en 1644. Depuis ce temslà, les Etats généraux en ont toujours été les maîtres, & s'en sont assurés la possession par le traité de Munster. Il y a une bonne garnison sous les ordres d'un commandant & d'un major de la place: le con-

feil d'état y a établi un receveur pour la recette du verponding, & des droits de consomption. (*D. J.*)

SASENO, *ou* SALNO, (*Géog. mod.*) petite île de la mer Ionienne, à l'embouchure du golfe de Venise, près de la côte de l'Albanie; elle est sous la domination du turc: Sophien croit que c'est l'île *Saso*, ou *Sasus* des anciens. (*D. J.*)

SASERON, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Bengale, entre Agra & Patua, sur le pié d'une montagne, & près d'un grand étang, au milieu duquel est une petite île remarquable par une belle mosquée, où est la sépulture du Nahab Selim-Kan. *Latit.* 26. 10. (*D. J.*)

SASJEBU, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbrisseau du Japon; ses fleurs sont monopétales, de figure conique, de la grosseur d'un grain d'orge, blanches, semées le long de petites branches, & entremêlées de très-petites feuilles. Ses baies sont de couleur purpurine, sans enveloppe, grosses comme un grain de poivre, d'un goût vineux, & renferment plusieurs semences.

SASIMA, (*Géog. anc.*) ville de la Cappadoce, sur la route d'Ancyre de Galatie à Faustinopolis, & selon les apparences, dans la préfecture de Garfaurie. *Sasima* est connue dans l'histoire ecclésiastique, par l'épiscopat de saint Grégoire de Naziance, qui en fut le premier évêque. Selon ce prélat, c'étoit une station sur la voie militaire, mais une station misérable, où l'on manquoit d'eau, où l'on étoit aveuglé de la poussiere, où l'on n'entendoit qu'un bruit continuel de chariots, & où les habitans étoient opprimés par les brigandages des gens en place. (*D. J.*)

SASINA, (*Géog. anc.*) port d'Italie, dans la Calabre, selon Pline, *l. III. c. xj.* ce port devoit être sur la côte du golfe de Tarente, dans le pays des Salentins: car Pline remarque que la largeur de la péninsule, en allant par terre de Tarente à *Brundusium*, étoit de trente-trois mille pas; mais que la route du port *Sasina* à *Brundusium*, étoit beaucoup plus courte.

SASO, (*Sason*, génitif *Sasonis*, ou *Sasson*, (*Géog. anc.*) île de la mer Ionienne: les auteurs anciens qui en ont parlé, ne s'accordent pas entierement sur sa position. Strabon, *l. VI.* la met à moitié chemin, entre l'Epire & *Brundusium*; & Lucain, *l. II. v.* 627. semble en faire une île de la Calabre.

Spumoso Calaber perfunditur æquore Sason.

D'un autre côté, Ptolomée, *l. III. c. xiij.* la marque sur la côte de la Macédoine, dans la mer Ionienne; & la plûpart des géographes modernes, sont de sentiment que l'île *Saseno*, qu'on voit à l'entrée du golfe de Valone, est l'île *Saso* des anciens. Cela s'accorde assez avec ce que dit Polybe, *l. V. c. cx.* que l'île *Saso* est à l'entrée de la mer Ionienne. D'ailleurs, le périple de Scylax met l'île de *Sason* sur la côte de l'Illyrie, à la hauteur des monts Cérauniens, & en fixe la distance au chemin qu'on peut faire dans le tiers d'un jour; l'île de *Saso* est fort basse selon Lucain, *l. V. c. d. cl.*

Non humilem Sasona *vadis*. . . .

Et Silius Italicus, *l. VII. v.* 480. exhorte d'éviter les sables dangereux de cette île.

Adriatici fugite infaustas Sassonis *arenas*. (*D. J.*)

SASRAN, s. m. (*Marine.*) c'est la planche qui est à l'extrémité d'un bateau foncet, & sur laquelle les planches du remplage sont appuyées. C'est aussi une grosse piece de bois, qu'on ajoute au bas du gouvernail d'un yacht, & qui y fait une grande saillie en-dehors.

SASRAN DE GOUVERNAIL, (*Marine.*) piece de bois plate & droite, qu'on applique sur la longueur du gouvernail, afin qu'en lui donnant plus de largeur, elle en facilite l'effet. *Voyez* MARINE, *Planche IV. fig.* 1. le safran du gouvernail, cotté 176. & *Planche VI. fig.* 73. & 74.

SASSAFRAS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) petit arbre qui se trouve dans les pays tempérés de l'Amérique septentrionale, où on prétend qu'il prend la hauteur d'un pin ordinaire, sur un pié de diametre; mais parmi les *sassafras* que l'on a élevé en Europe, les plus hauts n'ont pas passé dix ou douze piés. Sa tige est dégagée de branchages jusqu'à la tête qui est touffue, & qui forme une espece de coupole. Son écorce est unie, un peu rougeâtre, & elle rend au goût une légere saveur de l'anis. Ses racines sont dures, pesantes, & s'étendent à fleur de terre: il paroît que dans le pays natal elles poussent beaucoup de rejettons; cependant en Angleterre où on a plus élevé de ces arbres qu'en nulle autre contrée de l'Europe, on ne s'est pas apperçu de cette fécondité. Ses feuilles sont échancrées assez profondément en trois parties, sans aucune dentelure sur ses bords; elles sont d'un verd obscur & de bonne odeur, sur-tout quand on les a laissé sécher. Ses fleurs paroissent au printems dès le commencement du mois de Mars; elles sont jaunes, petites, rassemblées en bouquets, & d'une odeur agréable. Les fruits qu'elles produisent sont des baies de la grosseur & de la forme de celles du laurier: elles ont comme le gland un calice, mais coloré de rouge, ainsi que les pédicules qui les soutiennent: ces baies deviennent bleues dans leur maturité. Le mêlange de ces deux couleurs dont l'apparence est assez vive, fait un agrément de plus dans cet arbre sur l'arriere saison. Mais ce qu'il a de plus recommandable, c'est que toutes ses parties répandent une odeur aromatique, qui approche de celle de la canelle, & qui indique ses grandes propriétés.

Le *sassafras* veut une terre meuble & fort humide, telle qu'elle se trouve ordinairement dans le Canada, au pays des Iroquois, où il y a beaucoup de ces arbres. Mais la Floride & la Louisiane, sont les endroits où cet arbre est le plus commun. On a souvent essayé en Angleterre de le tenir en caisse, & de le faire passer l'hiver dans l'orangerie; mais M. Miller auteur anglois, pense que ce n'est pas la bonne façon de le conduire, & que la meilleure est de le mettre en plein air à l'exposition la plus chaude, dans une terre légere & humide, où il faut le garantir des hivers rigoureux par les précautions d'usage en pareil cas, jusqu'à ce que l'arbre soit dans sa force. Je me suis bien assuré par des épreuves, que cet arbre ne peut se soutenir dans des terreins secs & élevés, & qu'il craint sur-tout les grandes chaleurs du mois d'Août qui le font périr. On voit en Angleterre des *sassafras* qui ont très bien réussi en pleine terre, & qui forment de petits arbres avec une jolie tête.

On ne peut guere multiplier le *sassafras* qu'en semant ses graines qu'il faut tirer d'Amérique; car malheureusement elles ne viennent point à parfaite maturité en Europe. Encore arrive-t-il que les graines d'Amérique levent très-rarement, à-moins qu'on n'ait eu la précaution de les envoyer mêlées avec de la terre. Dans ce cas, il en levera quelques-unes dès la premiere annee; mais le reste ne viendra souvent qu'après la seconde ou la troisieme; ce qui doit engager à ne pas se presser de reverser la terre où ces graines auront été semées. Il faudra sur-tout avoir grand soin de les arroser dans les tems de sécheresse, de les garantir du soleil vers le milieu du jour, & de les préserver du froid pendant les deux ou trois premiers hivers, & sur-tout des froides matinées d'automne, qui font plus de tort à ces arbres que les fortes gelées d'hiver: car quand la pointe des tendres rejettons est fannée par le froid, il se fait une corruption de seve qui porte l'altération dans toutes les parties du jeune arbre & le fait mourir. Il est très-difficile de multiplier le *sassafras* de branches cou-

chées : elles ne font racine qu'au bout de deux ou trois ans ; & souvent il n'en reussit pas le tiers, si on n'a pas le plus grand soin de les arroser ; il souffre assez bien la transplantation.

Le bois de cet arbre est léger quoiqu'assez dur, d'une couleur un peu jaunâtre, d'une odeur qui approche de celle du fenouil, d'un goût piquant & aromatique. On l'employe en Médecine comme incisif, apéritif, & sudorifique. *Article de M.* D'AUBENTON, *le subdélégué.*

SASSAFRAS, s. m. (*Mat. med.*) bois étranger nommé *sassafras* ou *lignum pavanum* par J. Bauhin. C'est un bois d'un roux blanchâtre, spongieux & léger ; son écorce est spongieuse, de couleur de cendre en-dehors, & de rouille de fer en-dedans, d'un goût âcre, douçâtre, aromatique, d'une odeur pénétrante qui approche de celle du fenouil ; on nous l'apporte de la Virginie, du Bréfil, & d'autres provinces d'Amérique. On choisit le *sassafras* qui est récent & fort odorant. Quelques-uns préferent l'écorce à cause de son odeur qui est plus penétrante que celle du bois.

On falsifie le *sassafras* en y mêlant du bois d'anis, appellé *lignum anisatum*, vel *lignum anisi* dans J. B. Mais l'on peut le distinguer facilement du *sassafras* par son odeur de graine d'anis, par sa pesanteur, & par sa substance qui est compacte & résineuse.

On coupe le bois du *sassafras* d'un grand arbre qui a la hauteur & la figure d'un pain ; cet arbre est appellé *sassafras arbor ex Floridâ, ficulneo folio* par C. B. P. *Laurus foliis integris & trilobis* par Linn. *Hort. cliff. 54. cornus mas odorata, folio trifido, margine plano*, sassafras *dicta* par Plukn. *Alm. p. 120. tab. 222. fig. 6.* Catesby *Hist. tom. I. p. 55. anhuiba, sive sassafras major* par Pison, *hist. Brésil.*

Les racines de cet arbre sont tantôt grosses, tantôt menues, selon leur âge. Elles s'étendent à fleur de terre, de sorte qu'il est facile de les arracher. Cet arbre est toujours verd ; il n'a qu'un tronc nud & fort droit ; les branches s'étendent à son sommet comme celle d'un pin qu'on a ébranché ; l'écorce est épaisse, fongueuse intérieurement, un peu molle, de couleur fauve, revêtue d'une peau mince, grise, ou d'un gris cendré tirant sur le noir. Son goût & son odeur sont âcres, aromatiques, approchant du fenouil. La substance du tronc & des branches est blanche, ou d'un blanc roussâtre, quelquefois tirant sur le gris en certains endroits, moins odorante que l'écorce ; du reste elle est molle, & d'un tissu assez semblable à celui du tilleul.

Les feuilles qui sont attachées aux branches sont à trois lobes, imitant celles du figuier, découpées & partagées en trois pointes, vertes en-dessus, blanchâtres en-dessous, odorantes ; lorsqu'elles sont encore jaunes, elles sont semblables aux feuilles du poirier, & ne montrent aucunes pointes.

Les fleurs appuyées sur de longs pédicules, sont en grappes, petites, partagées en cinq quartiers ; quand elles sont passées il leur succede des baies semblables aux feuilles du laurier, & ayant la partie inférieure renfermée dans un calice rouge.

Guillaume Pison décrit encore deux autres especes d'arbres *sassafras* : l'une nommée par les Brésiliens *anhuypitanga*, a les feuilles petites, étroites, minces ; son bois est blanchâtre & jaunâtre. L'autre espece s'appelle *anhuiba-miri* : elle a la feuille de laurier, mais elle est plus petite ; son fruit est noir & odoriférant, lorsqu'il est mûr, d'un goût fort chaud, aussi-bien que les feuilles, le bois, l'écorce, & la racine.

Le *sassafras* excite la transpiration, la sueur & les urines. Il incise & resout les humeurs visqueuses & épaisses ; il leve les obstructions des visceres ; il est bon pour la cachexie, les pâles couleurs, & l'hydropisie. Il éloigne les attaques de la goutte. Il tend à remédier à la paralysie & aux fluxions froides. On l'emploie utilement dans les maladies vénériennes. On le donne en infusion depuis demi-once jusqu'à deux onces ; on l'emploie souvent dans des décoctions sudorifiques & échauffantes.

Par la chimie on retire du bois de *sassafras* une huile essentielle, limpide, très-pénétrante, qui sent le fenouil ; & qui va au fond de l'eau. On fait macérer dans une grande quantité d'eau ce bois rapé avec son écorce, & on distille ensuite. La dose de cette huile est depuis dix gouttes jusqu'à vingt, pour exciter la sueur. Une partie de cette huile mêlée avec deux parties d'esprit de nitre bien rectifié, fermente aussi-tôt très-violemment ; elle s'enflamme, & lorsque la flamme est éteinte, il reste une substance résineuse. (*D. J.*)

SASSARI *ou* SACER, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, dans l'île de Sardaigne, au nord-ouest, sur la riviere de Torre, à 6 lieues au nord d'Algieri, & à 7 au sud-ouest de Villa Aragonèse. Elle est la résidence de l'archevêque de Torre, autrefois *Turris Libissonis*, qui est une place ruinée. *Long. 26. 15. lat. 40. 45.*

SASSEBES *ou* MILLENBACH, (*Géog. mod.*) ville fortifiée de la Transylvanie, capitale du comté de même nom, au confluent de deux petites rivieres. *Long. 42. 16. lat. 46. 14.* (*D. J.*)

SASSENAGE, (*Géog. mod.*) baronie de France, dans le Dauphiné, élection de Grenoble. Le nom de ce lieu est celebre par ses fromages, & par ses deux cuves qui sont dans une caverne, & dont on a fait autrefois une des merveilles du Dauphiné ; l'on a dit que les deux cuves ne se remplissoient que le seul jour des Rois, ce qui s'est trouvé faux à la vérification du fait, mais les fromages conservent encore leur renommée. (*D. J.*)

SASSENAGE, *pierre de*, (*Hist. nat.*) c'est le nom que l'on donne quelquefois à la pierre d'hirondelle. *Voyez* HIRONDELLE, *pierre d'*, en latin *lapis chelidonius.*

SASSER, v. act. (*Gram.*) passer au sas. *Voyez* SAS.

SASSES, s. f. (*Marine.*) ce sont des pelles creuses dont on se sert sur les bâtimens, pour puiser l'eau.

SASSO-FERRATO, (*Géogr. mod.*) petite ville de la marche d'Ancone, ou pour mieux dire, bourgade d'Italie, dans l'état de l'Eglise, & dans la marche d'Ancone, près de la riviere Sentino, vers les confins du duché d'Urbin ; je parle de cette bourgade, parce qu'elle a produit d'illustres savans, entre autres Barthole & Perroti.

Barthole, né l'an 1310, a été l'un des plus doctes jurisconsultes de son tems. Ses écrits se ressentent de la barbarie de son siecle ; cependant ils contiennent des choses assez singulieres pour le sujet. Il mourut en 1355, âgé de 46 ans.

Perroti (Nicolo), archevêque de Siponte, dans le royaume de Naples, parut avec honneur entre les savans personnages du quinzieme siecle. Il a mis au jour un ouvrage sur la versification latine, & des commentaires sur Stace & sur Martial. Il a le premier traduit en latin les cinq premiers livres de Polybe, qui est tout ce qu'on en avoit alors. Sa traduction n'est pas toujours fidelle, & est pleine de libertés inexcusables ; mais sa latinité pourroit être avouée des siecles où l'on écrivoit le plus purement. Le cardinal Bessarion l'aima, & le choisit pour son conclaviste après la mort de Paul II. & Perroti lui fit innocemment manquer le pontificat, en refusant, par l'ignorance des usages, l'entrée de la chambre de son maître à trois cardinaux qui venoient le saluer pape. Bessarion en ayant été instruit, ne s'en émut pas davantage, & dit tranquillement à Perroti : « Par votre » soin à contre-tems vous m'avez ôté la tiare, & à » vous le chapeau ». Perroti mourut en 1480. Son article est dans les mémoires du pere Nicéron, *t. IX.* & en effet il ne devoit pas oublier ce savant homme, un des habiles grammairiens de l'Italie. (*D. J.*)

SASSI DEL BALLARO, (*Hist. nat.*) c'est ainsi que l'on nomme en Italie, dans la Marche d'Ancone, des pierres, ou pour parler plus exactement, de l'argille durcie, dans laquelle on trouve renfermée une espece de coquillage que l'on nomme dans le pays *ballari*; l'endroit où l'on en rencontre en plus grande quantité est dans le voisinage de monte Comero ou Conaro, qui est à environ 10 milles d'Italie de la ville d'Ancone; dans ce lieu les bords de la mer sont fort escarpés & garnis d'argille, ou d'une roche spongieuse, dans laquelle ces coquilles, qui sont connues en françois sous le nom de *pholades* ou de *dails*, se trouvent logées en très-grande quantité, sans qu'on puisse remarquer par où elles ont passé pour y entrer. Ce coquillage a la propriété de luire dans l'obscurité, & de rendre lumineuse l'eau dans laquelle il a séjourné quelque tems; il est très-bon à manger, & les Italiens savent le préparer parfaitement bien. *Voyez* PHOLADE & DAIL.

SASSOIRE, s. f. (*terme de Charron.*) c'est une piece du train du devant du carrosse, qui est au bout des armons, soutient la fleche, & sert à faire braquer le carrosse. (*D. J.*)

SASSUOLO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au duché de Modène, dans la principauté de Carpi, sur la Secchia, entre Reggio & Modène. *Long.* 28. 25. *latit.* 44. 30. (*D. J.*)

SASUAROS, (*Géog. mod.*) petite ville de la Transilvanie, sur la riviere de Maros, à quatre lieues au-dessous de Weissembourg. Quelques-uns croyent que c'est l'ancienne *Frateria*. (*D. J.*)

SAT, s. m. (*mesure étrangere.*) nom d'une mesure dont on se sert à Siam pour mesurer les grains, les graines, les légumes, & quelques fruits secs. C'est une espece de boisseau fait de bambouc entrelacé, à-peu-près comme cette petite mesure pour les avoines, qu'on appelle à Paris *un picotin*, & qui a la forme d'un panier d'osier. Le *sat* est d'environ trois livres, poids de marc. *Dict. de Commerce.*

SATALA, (*Géog. anc.*) ville de la petite Arménie, selon Ptolomée, *liv. V. c. vij.* qui la place dans les terres. La ville de *Satala*, dit Procope, *liv. III. des édifices*, *c. iv.* craignoit sans cesse, comme voisine des ennemis, & comme entourée de hauteurs qui la commandoient de tous côtés. Si son assiette étoit desavantageuse, ses murailles étoient encore plus mauvaises. L'empereur Justinien en fit de neuves, d'une hauteur qui surpassoit les éminences d'alentour, & d'une épaisseur suffisante pour porter une telle charge. Il fit élever en-dehors une seconde muraille, & fit bâtir assez proche une forteresse dans l'Osroëne. Tout cela ne servit de rien; les ennemis pénétrerent partout. Il avoit en partage la fureur des forteresses & de la tyrannie. (*D. J.*)

SATALIE, (*Géog. mod.*) par les Turcs *Satiliach* & *Antali*; ville de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie, sur la côte de la petite Caramanie, au fond d'un golfe de même nom. Elle occupe la place de l'ancienne Attalia, & est une des plus fortes villes de l'empire turc. Les chaleurs y sont excessives en été; aussi les environs de *Satalie* produisent en abondance des citronniers & des orangers qui viennent sans culture; mais le port ne peut recevoir que de petits bâtimens, & la rade n'est point assurée. *Long.* 48. 45. *lat.* 37. 10. (*D. J.*)

SATAN, (*Critique sacrée.*) mot hébreu, qui signifie *adversaire*, *ennemi*, *persécuteur*, *accusateur*; d'où vient que vous devenez aujourd'hui mes adversaires *satan mihi*, *II. Rois*, *xix.* 22. Il n'y a plus d'ennemi qui s'oppose à moi: *non est in me satan ullus*, *III. Rois*, *xv.* 14. Le I. des Macchabées parlant d'un commandant de la forteresse bâtie vis-à-vis le temple de Jérusalem, dit qu'il étoit comme un méchant diable à Israël εἰς διαβόλον πονηρὸν τῷ *Israël*, parce qu'il étoit l'accusateur des Israélites qui alloient au temple. Jesus-Christ dit à S. Pierre: retirez-vous de moi, *satan*, Matt. *xvj.* 23. c'est-à-dire, éloignez-vous de moi, mon ennemi, vous seriez propre à me faire pécher, si la chose étoit possible. Ceux qui suivent les ténebres de l'idolâtrie sont dits être sous la puissance de *satan*, dans les actes des Apôtres, *ch. xxvj.* 18. Les profondeurs de *satan*, dans l'*Apocalypse ij.* 24. sont les opinions des Nicolaites, qu'ils enveloppoient sous une mystérieuse profondeur. Eusebe remarque dans son histoire ecclésiastique, *liv. III. ch. ix.* que leur hérésie subsista fort peu de tems. S. Paul livre l'incestueux de Corinthe à *satan*, *I. Cor. v.* 5. cela veut dire que les fideles doivent le regarder comme un pécheur criminel, avec lequel il ne faut point avoir de commerce. Enfin, les *opérations de satan*, *II. Thessal. ij. ix.* sont de faux prodiges employés par des imposteurs pour nous tromper, pour nous abuser, pour nous jetter dans le péché, dans l'idolâtrie.

* SATÉ, s. m. (*mesure des Hébreux.*) dans la vulgate, *satum*, mesure creuse des Hébreux pour les choses seches. *Voyez* SÉAH.

SATELLITE, s. m. *en termes d'Astronomie*, signifie des *planetes secondaires* qui se meuvent au-tour d'une planete premiere, comme la Lune fait par rapport à la Terre. On les appelle ainsi parce que ces planetes accompagnent toujours leur planete premiere, & font avec elle leur révolution au-tour du Soleil. *Voyez* PLANETE.

Les *satellites* se meuvent au-tour de leurs planetes premieres, comme centre, en observant les mêmes lois que les planetes premieres dans leur mouvement au-tour du Soleil. Sur la cause physique de ces mouvemens, *voyez* GRAVITÉ.

On se sert quelquefois indifféremment des mots *lune* & *satellite*: & l'on dit les *lunes* de Jupiter, ou les *satellites* de Jupiter. Cependant ordinairement on reserve le mot *lune* pour exprimer le *satellite* de la Terre, & on appelle *satellites* les petites lunes qui ont été découvertes au-tour de Jupiter & de Saturne. *Voyez* LUNE.

Les *satellites* ont été inconnus jusqu'à ces derniers siecles, parce que l'on avoit besoin du secours du télescope pour les appercevoir. On n'apperçoit en effet aucun de ces *satellites* à la vue simple. Ceux de Jupiter qui sont les plus gros, se distinguent par des lunettes de trois piés, qui les font paroître comme les étoiles de la sixieme ou septieme grandeur paroissent à la simple vue. Pour le quatrieme de Saturne, il faut des lunettes de huit à neuf piés. Le troisieme & le huitieme demandent des lunettes d'un plus grand foyer; & on ne peut distinguer les premiers qu'avec des lunettes qui excedent au-moins trente ou quarante piés. *Voyez* TÉLESCOPE.

Nous ne connoissons point d'autres *satellites* que ceux de la Terre, de Jupiter & de Saturne; & il n'y a pas grand sujet d'espérer qu'on en découvre d'autres dans la suite, attendu qu'on a examiné toutes les planetes avec les télescopes les plus longs & les meilleurs qu'il paroît possible de faire. Cependant il est douteux s'il n'y en a point un qui tourne au-tour de Vénus. *Voyez* VÉNUS.

Satellites de Jupiter, sont quatre petites planetes secondaires qui tournent au-tour de cette planete, comme elle tourne elle-même au-tour du Soleil.

Simon Marius, mathématicien de l'électeur de Brandebourg, découvrit vers la fin de Novembre 1609, trois petites étoiles proche de Jupiter, qui lui parurent accompagner cette planete, & tourner au-tour d'elle; & au mois de Janvier 1610, il en vit une quatrieme. Dans le même mois Galilée fit la même découverte en Italie, & la même année il publia ses observations; c'est depuis ce tems qu'on a commencé à observer les *satellites* de Jupiter.

Galilée, pour honorer son protecteur, appella ces planetes, *astra Medicea*, astres de Médicis; & en Italie on est encore fort jaloux de leur conserver ce nom; mais on ne les appelle plus ainsi par-tout ailleurs. Marius qui les avoit vus le premier, appella la plus proche de Jupiter, *Mercurius jovialis*, Mercure de Jupiter; la seconde, *Venus jovialis*, Vénus de Jupiter; la troisieme, *Jupiter jovialis*, & la quatrieme, *Saturnus jovialis*, Saturne de Jupiter.

Antonius-Maria Schyrlæus de Reita, capucin de Cologne, s'imagina qu'outre ces quatre *satellites*, il en avoit vu cinq autres le 29 Décembre 1642, & les nomma *sidera urbanoctavia*, astres urbanoctaviens, en l'honneur du pape Urbain VIII. qui regnoit alors. Mais Naudé, ayant communiqué cette observation à Gassendi, qui avoit observé Jupiter le même jour, Gassendi reconnut bientôt que ce moine s'étoit trompé, & avoit pris pour des *satellites* de Jupiter cinq étoiles fixes dans l'eau du verseau, qui sont marquées 24, 25, 26, 27 & 28, dans le catalogue de Tycho. *Voyez Epist.* Gassendi *ad Gabriel. Naudæum, de novem stellis circa Jovem visis.*

Phénomenes & nature des satellites *de Jupiter.* 1°. Lorsque Jupiter se trouve entre le Soleil & un de ses *satellites*, ce *satellite* disparoît, même quand le ciel est fort serein, c'est-à-dire que ce *satellite* est éclipsé par Jupiter.

Par conséquent les *satellites* de Jupiter sont privés de lumiere lorsque les rayons du Soleil qui les vont frapper en ligne droite sont interceptés par Jupiter; d'où il s'ensuit que ces planetes sont des corps opaques comme la lune, qui n'ont de lumiere que celle qu'ils reçoivent du Soleil; de-là on peut conclure encore, que puisque Jupiter n'éclaire point ses *satellites* quand ils sont derriere lui, cette planete doit aussi être privée de lumiere dans la partie opposée au Soleil; & que par conséquent Jupiter n'est point lumineux par lui-même.

2°. Quand les *satellites* sont interposés entre Jupiter & le Soleil, on observe une petite tache sur le disque de Jupiter, & cette tache paroît quelquefois plus grosse que le *satellite* même.

Donc, puisque les *satellites* sont des corps opaques que le Soleil éclaire, & qui doivent jetter une ombre du côté opposé au Soleil; il s'ensuit que la petite tache ronde qu'on observe sur Jupiter est l'ombre du *satellite*: de plus, comme cette tache est circulaire, il s'ensuit que l'ombre du *satellite* forme un cône; & que par conséquent les *satellites* sont d'une figure sphérique, au moins sensiblement.

3°. Lorsque la Terre est entre Jupiter & le Soleil, & qu'un des *satellites* se trouve aussi entre Jupiter & le Soleil, sa lumiere disparoît & se perd dans celle de Jupiter: ainsi M. Maraldi nous apprend que le 26 Mars 1707, il observa avec un télescope de 34 piés le quatrieme *satellite* de Jupiter, qui passoit sur cette planete, & qu'il lui parut comme une tache noire; mais que ce *satellite* ne fut pas plutôt hors du disque, qu'il reprit son premier éclat. Il observa le 4 Avril une tache semblable formée par une immersion du troisieme *satellite*; mais le 11 d'Avril, examinant une immersion du même *satellite*, il trouva qu'il paroissoit dans tout son éclat, sans laisser aucune tache: le même phénomene a été aussi observé en d'autres occasions par M. Cassini.

MM. Cassini & Maraldi ont souvent remarqué des changemens fort surprenans dans la grandeur apparente des *satellites*, lorsqu'il ne paroissoit rien dans leur distance soit à la Terre, soit au Soleil, soit à Jupiter, qui pût être l'occasion de ses variations: par exemple, le quatrieme *satellite*, qui est presque toujours le plus petit des quatre, paroît quelquefois le plus gros, & le troisieme qui est ordinairement le plus gros, paroît quelquefois égal, quelquefois même plus petit qu'aucun des autres.

Puisque les *satellites* de Jupiter sont éclairés par le Soleil, même lorsqu'ils sont plongés dans la lumiere de Jupiter, & que cependant ils ne laissent pas de paroître quelquefois sans lumiere, & quelquefois de disparoître tout-à-fait, il faut nécessairement qu'il arrive dans leur atmosphere différens changemens qui empêchent que l'action des rayons du Soleil sur eux ne soit toujours le même; c'est pour cette même raison que leur ombre est quelquefois plus grosse qu'eux.

Tems périodique des satellites *de Jupiter.* Les périodes ou révolutions des *satellites* de Jupiter se déterminent par leurs conjonctions avec Jupiter, comme celles des planetes premieres se déduisent de leurs oppositions avec le Soleil. *Voyez* Période, *&c.*

M. Cassini a trouvé par cette méthode les périodes des différens *satellites*, telles qu'il suit:

1e *satell.*	1 *jour.*	18 *h.*	28'.	36".
2^e^	3	13	18	52
3^e^	7	3	59	40
4^e^	16	18	05	06

Distance des satellites *de Jupiter à Jupiter.* Les quarrés des tems périodiques des *satellites* sont proportionnels aux cubes de leurs distances à Jupiter, comme il en est des planetes premieres par rapport au Soleil.

Pour déterminer ces distances par observation, on les mesure avec un micrometre en demi-diametres de Jupiter. Ces distances, suivant M. Cassini, sont telles qu'il suit:

Le premier *satellite* est distant du centre de Jupiter de $5\frac{2}{3}$ demi-diametres de Jupiter.
Le 2e de 9 demi-diam.
Le 3e de 14
Le 4e de 25 & un tiers.

Donc, puisque le demi-diametre de Jupiter est égal à $27\frac{3}{11}$ demi-diametres de la Terre, il s'ensuit que la distance du premier *satellite* à Jupiter est de 166 demi-diametres terrestres; celle du deuxieme, de 249 & demi; celle du troisieme, de 388; & celle du quatrieme de 884.

Satellites de Saturne, sont cinq petites planetes qui tournent au-tour de Saturne. *Voyez* Saturne.

Une de ces planetes, savoir la quatrieme, en comptant depuis Saturne, a été découverte par M. Huygens, le 25 Mars 1655, au moyen d'un télescope de 12 piés de longueur; les quatre autres ont été découvertes à différentes fois par M. Cassini; savoir, les deux qui sont le plus proche de Saturne, en Mars 1684, par le secours de deux verres de Campani, l'un de 100 piés de foyer, l'autre de 136; la troisieme en Décembre 1672, par le moyen d'un télescope de Campani de 36 piés de long; & la cinquieme en Octobre 1671, avec un télescope de 17 piés. La plûpart des phénomenes des *satellites* de Jupiter, & peut-être tous, s'observent aussi dans ceux de Saturne; ainsi ils paroissent tantôt plus gros, tantôt plus petits: le cinquieme paroît aussi quelquefois éclipsé, *&c.* par conséquent il n'est point douteux que ces *satellites* ne soient de la même nature que ceux de Jupiter; mais à cause de leur grand éloignement, ils paroissent beaucoup plus petits que les *satellites* de Jupiter, & peut-être le sont-ils en effet. Ils ont beau passer devant Saturne & l'éclipser, on ne peut, à cause de la foiblesse de leur lumiere, distinguer ni leurs immersions, ni leurs émersions. Le premier & le second deviennent même invisibles dès qu'ils s'approchent un peu de Saturne. Le troisieme est un peu plus gros, & reste souvent visible tout le tems de sa révolution. Le quatrieme & le cinquieme se voient aussi assez bien; le quatrieme paroît toujours le plus gros. Le cinquieme varie de lumiere & de grandeur, sans doute par quelque tache que la révolution rend tantôt plus, tantôt moins dominante sur la lumiere du disque exposé à nos yeux. Les inclinaisons de leurs orbes sont plus grandes que celles des *satellites* de Ju-

piter. Le premier acheve sa révolution en 1 jour 21 heures 18 minutes 27 secondes ; le second en 2 jours 17 heures 44 minutes 22 secondes ; le troisieme en 4 jours 12 heures 25 minutes 12 secondes ; le quatrieme en 15 jours 22 heures 34 minutes 38 secondes ; & le cinquieme en 79 jours 7 heures & 47 minutes. Supposant le demi-diametre de l'anneau 1, celui de l'orbe du premier est de près de deux, celui du second de $2\frac{1}{2}$, du troisieme de $\frac{3}{2}$, du quatrieme de 8, du cinquieme 23. Le diametre de Saturne est d'environ 20 secondes, celui de l'anneau 45 ; ainsi le diametre de l'orbe du premier *satellite* est d'une minute 27 secondes ; le second d'une minute 52 secondes ; le troisieme de 2 minutes 36 secondes ; le quatrieme de 6 minutes ; le cinquieme 17 minutes 25 secondes. Les quatre premiers décrivent des ellipses apparentes, semblables à celles de l'anneau, & sont dans un même plan. Leur inclinaison à l'écliptique est de 30 à 31 degrés. Le cinquieme décrit un orbe incliné de 17 à 18 degrés à l'orbe de Saturne, son plan étant entre l'écliptique, & ceux des autres *satellites*, &c.

Les tems des révolutions des *satellites* de Saturne, suivant M. Cassini, sont tels qu'il suit :

1e *satell.*	1 *j.*	21 *h.*	18′	31″.
2e	2	17	41	27
3e	4	13	47	16
4e	15	22	41	11
5e	74	7	53	57

Les distances de ces *satellites* au centre de Saturne, selon le même astronome, sont :

1e *satell.*	$4\frac{3}{8}$	*demi-diam. de Saturne.* ou	1	*diam. de l'anneau de Saturne.*
2e	$5\frac{3}{8}$		$1\frac{1}{4}$	
3e	8		$1\frac{2}{3}$	
4e	18		4	
5e	54		$10\frac{1}{2}$	

La grande distance qu'il y a entre le quatrieme & le cinquieme *satellite*, fait croire à M. Huyghens qu'il pourroit bien y en avoir quelqu'autre entre deux, ou qu'au moins le cinquieme *satellite* pourroit avoir lui-même un *satellite* qui tournât au-tour de lui comme centre.

M. Halley a donné dans les *Transactions philosophiques*, une correction de la théorie du mouvement du quatrieme *satellite*, qui est celui de M. Huyghens. La vraie période de ce *satellite* est, suivant M. Halley, de 15 jours 22 heures 41 minutes 6 secondes ; son mouvement diurne, de 22° 34′ 38″ 8‴ ; sa distance au centre de Saturne, de 4 diametres de l'anneau ; & son orbite, qui n'est que peu ou point distante du plan de l'anneau, coupe l'orbite de Saturne sous un angle de 23 degrés & demi. Les *satellites* tournent aussi, selon toutes les apparences, au-tour de leur axe. Voici les preuves qu'on peut en donner.

1°. Dans les conjonctions des *satellites* avec Jupiter, on y voit quelquefois des taches, & quelquefois on n'y en voit point, la révolution les faisant sans doute reparoître & disparoître tour-à-tour. 2°. Le même *satellite* dans les mêmes circonstances, paroît quelquefois plus grand & quelquefois plus petit. Le quatrieme *satellite* paroît souvent plus petit que les trois autres, & quelquefois plus grand que les deux premiers, quoique son ombre paroisse toujours plus grande sur Jupiter, que celle de ces deux. Le troisieme *satellite* paroît le plus souvent plus grand que tous les autres, & quelquefois il paroît égal aux deux premiers ; sans doute que les taches tantôt paroissant, & tantôt disparoissant, entraînées par la révolution, en diminuent, ou en augmentent alternativement les apparences. 3°. Le même *satellite* n'emploie pas toujours le même tems à entrer dans Jupiter, ou à en sortir, y mettant quelquefois 6 & tantôt jusqu'à 10 minutes ; ce qu'on juge venir des taches qui alterent la partie claire en divers endroits. Il est vrai que ces taches pourroient se former & se dissiper ; mais dans l'Astronomie on doit toujours préférer les hypotheses du mouvement local à celles des générations & des destructions.

Nous sommes redevables à M. Pound d'un grand nombre d'excellentes observations sur les *satellites*, tant de Jupiter que de Saturne. On peut voir dans les institutions astronomiques de M. le Monnier, *p. 29. & suiv.* le détail de ces observations.

Les éclipses des *satellites*, sur-tout celles des *satellites* de Jupiter, sont de la plus grande utilité dans l'Astronomie. En premier lieu, on peut se servir de ces éclipses pour déterminer assez exactement la distance de Jupiter à la Terre : cette méthode est expliquée dans le livre dont nous venons de parler, *p. 294* Un second avantage encore plus considérable qu'on a tiré de ces éclipses, c'est la preuve du mouvement successif de la lumiere. Il est démontré par les éclipses des *satellites* de Jupiter que la lumiere ne vient pas à nous dans un moment (comme les sectateurs de Descartes l'ont si long-tems prétendu), quoiqu'à la vérité son mouvement soit fort rapide. En voici la preuve. Si la lumiere ne venoit pas à nous successivement, mais qu'elle fût instantanée, il est évident que la Terre étant dans la plus grande distance de Jupiter, on appercevroit l'éclipse du *satellite* au même instant que si la Terre étoit dans la plus petite distance de Jupiter ; au contraire si la propagation de la lumiere se fait successivement & d'une maniere qui puisse être sensible à de fort grandes distances ; il est évident qu'un observateur étant placé plus près de Jupiter, de tout le diametre de l'orbite terrestre, il appercevra plutôt l'éclipse du *satellite* ; ensorte que, par le moyen de la différence entre le tems où on apperçoit l'éclipse & celui où on doit l'appercevoir suivant les tables, on connoîtra la vîtesse de la lumiere qui convient au diametre de la Terre. Or c'est précisément ce que les observations ont fait découvrir, puisque toutes les fois que la Terre s'approche de Jupiter, les éclipses des *satellites* arrivent tous les jours un peu plutôt que quand elle s'en éloigne : car on s'apperçoit peu-à-peu d'une différence entre le calcul & les observations qui devient assez considérable. C'est M. Roëmer qui a le premier fait cette découverte, confirmée depuis par la théorie ingénieuse de l'observation. *Voyez* OBSERVATION.

Le troisieme & le plus grand avantage qu'on retire des observations des éclipses des *satellites*, c'est la connoissance des longitudes sur Terre. En effet, je suppose que deux observateurs, dont l'un est, par exemple, à Paris, l'autre à Constantinople, observent une éclipse du premier *satellite* de Jupiter, il est certain que cette éclipse arrivera dans le même moment pour chacun des observateurs ; mais comme ils sont placés sous différens méridiens, ils ne compteront pas la même heure : l'un, par exemple, comptera neuf heures du soir, pendant que l'autre n'en comptera que huit : or de-là on déduit l'éloignement des deux méridiens, & par conséquent la longitude. *Voyez* LONGITUDE.

Les cercles que les *satellites* décrivent autour de leurs planetes principales ne sont pas fort excentriques ; M. le Monnier nous a donné dans les *institutions astronomiques* des tables de leurs mouvemens aussi exacts qu'on peut le desirer, dans une matiere dont la théorie est jusqu'à présent si peu connue & si imparfaite. En effet, il est certain par les observations, que les *satellites* agissent les uns sur les autres, & qu'ils alterent réciproquement leurs mouvemens ; ensorte que la loi de ces mouvemens est extrêmement difficile à découvrir ; on en peut juger par la difficulté de la théorie de la Lune qui est pourtant le seul *satellite* de la Terre, & dont le mouvement

n'eſt dérangé ſenſiblement que par l'action du Soleil. Que ſeroit-ce ſi outre cette Lune nous en avions encore quatre ou cinq autres qui, par leur action mutuelle, altéraſſent leurs mouvemens? C'eſt là le cas des *ſatellites* de Jupiter & de Saturne, ſans compter que l'action de Jupiter ſur les *ſatellites* de Saturne peut avoir encore un effet aſſez ſenſible, auſſi-bien que l'action de Saturne ſur les *ſatellites* de Jupiter. Le ſecond *ſatellite* de Jupiter eſt celui où ces inégalités ſont le plus remarquables. On ne ſauroit trop exhorter les ſavans géometres de l'Europe à donner la théorie de ces inégalités.

Il n'eſt pas aiſé de ſavoir quel peut être l'uſage des *ſatellites*. On croit communément qu'ils ſont deſtinés à ſuppléer, en quelque ſorte, à la lumiere foible que reçoivent des planetes trop éloignées du Soleil, comme Jupiter & Saturne, & à les éclairer pendant leurs nuits. Mais 1°. on ne remarque point de *ſatellite* à Mars, on ſait que la Terre en a un, & on croit même qu'il y en a un autour de Vénus : voilà donc une planete beaucoup plus proche du Soleil qui a un *ſatellite*, & une autre plus éloignée qui paroît n'en pas avoir. 2°. On ne peut gueres dire que la Lune ſoit deſtinée uniquement à nous éclairer durant nos nuits, puiſque ſouvent elle nous eſt cachée pendant la plus grande partie de la nuit. 3°. La nuit d'une planete, toutes choſes d'ailleurs égales, doit être cenſée d'autant plus profonde que le jour y a été plus brillant. Ainſi les planetes les plus proches du Soleil ont une nuit plus obſcure à proportion que les autres : elles ont donc, à cet égard, encore plus beſoin de *ſatellites*. Que faut-il donc croire ſur l'uſage des *ſatellites*? Il faut ſavoir dire qu'on l'ignore. (*O*)

SATELLITE, *ſatelles* ou *garde*, (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'une perſonne qui en accompagne une autre, ſoit pour veiller à ſa conſervation, ſoit pour exécuter ſa volonté.

Chez les empereurs d'Orient, ce mot *ſatellite* ſignifioit la dignité ou l'office de capitaine des gardes du corps.

Ce terme fut enſuite appliqué aux vaſſaux des ſeigneurs, & enfin à tous ceux qui tenoient les fiefs, appellés *ſergenteries*. *Voyez* SERGENTERIE.

Ce terme ne ſe prend plus aujourd'hui qu'en mauvaiſe part. On dit les *gardes* d'un roi, & les *ſatellites* d'un tyran.

SATICULA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Samnium*. Servius, *in Æneid. l. VIII. verſ. 729.* la place dans la Campanie, mais elle étoit dans le Samnium : Feſtus le dit poſitivement, *Saticula, oppidum in Samnio captum eſt.* (*D. J.*)

SATIÉTÉ, ſ. f. (*Gramm.*) dégoût qui ſuit l'uſage immodéré ; on a la *ſatiété* des alimens, après avoir trop mangé ; la *ſatiété* du plaiſir, après s'y être trop livré ; la *ſatiété* de l'étude, de la gloire, des affaires ; nous uſons tout.

SATINS, ſ. m. (*Etoffe de ſoie*) le tiſſu du *ſatin* eſt d'une eſpece différente des autres étoffes, parce que l'ouvrier ne leve que la huitieme ou la cinquieme partie de ſa chaîne pour paſſer ſa trame au-travers, enſorte qu'il reſte toujours les $\frac{4}{5}$ ou les $\frac{7}{8}$ de la chaîne du côté de l'endroit de l'étoffe, ce qui y donne le brillant. Au ſurplus, il ſe fabrique comme toutes les étoffes de ſoie. *Voyez* ÉTOFFES DE SOIE.

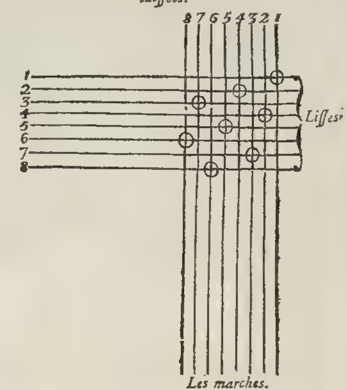
Il ſe fabrique à Lyon des *ſatins* unis, des *ſatins* rayés, des *ſatins* en deux, trois & quatre lacs courans, de $\frac{11}{24}$ de large, des *ſatins* brochés, ſoie & dorure, de la même largeur.

Tous les *ſatins* ſans poil, ſoit unis, ſoit façonnés, doivent commencer à lever une liſſe pour recevoir la trame qui paſſe entre la partie levée, ſoit la huitieme, ſoit la cinquieme, comme il a déja été dit, afin de faire le corps de l'étoffe.

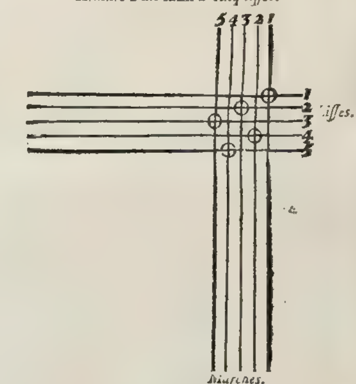
Après la premiere liſſe levée, celle qui doit ſuivre doit toujours être la quatrieme, de façon qu'une étant priſe, il en reſte toujours deux entre la premiere levée & celle qui doit lever enſuite pour recevoir le ſecond coup de trame ; c'eſt l'armure du métier.

On va donner l'idée de l'armure d'un *ſatin* à huit liſſes, & d'un *ſatin* à cinq liſſes.

Armure d'un ſatin *à huit liſſes, dont une priſe & deux laiſſées.*



Armure d'un ſatin *à cinq liſſes.*



Par cette démonſtration, il eſt évident qu'on ne peut pas faire des *ſatins* au-deſſous de cinq liſſes, ni même au-deſſus de huit : puiſqu'en augmentant ou diminuant le nombre, il arriveroit que quand on viendroit de la cinquieme marche ou de la huitieme à la premiere pour recommencer, ce qu'on appelle *le courſe*, les deux liſſes laiſſées ne ſe rencontreroient plus. Il eſt vrai cependant que la rencontre ſe feroit avec dix liſſes ; mais outre que le *ſatin* perdroit de ſa qualité en ne levant que la dixieme partie de la ſoie de la chaîne, il arriveroit encore que le liage qui n'eſt compoſé que de quatre marches & quatre liſſes, & qui ne doit agir que relativement aux marches de *ſatin*, dont tous les deux coups, une de liage doit mouvoir, ne pourroit plus ſe rencontrer avec dix grandes marches, le courſe de l'un finiſſant avec l'autre. Il n'y a que le damas qui a cinq liſſes de liage, mais auſſi il faut faire deux fois le courſe pour un de liage, c'eſt-à-dire qu'il faut paſſer dix coups de navette pour faire mouvoir les cinq liſſes qui doivent

lier la soie ou la dorure, puisque, comme on l'a déja dit, il faut passer deux coups de navette dans le fond de l'étoffe, pour faire usage d'une marche de liage.

Sous la dénomination d'*armure de satin*, soit à cinq lisses, soit à huit, façonnés ou unis, nous observerons la méthode qui vient d'être prescrite, de même que pour les étoffes qui auront un poil, dont la chaîne sera disposée pour *satin*; de façon que quand nous parlerons d'armure en *satin* pour les chaînes, nous n'entendrons que ce qui vient d'être dit & démontré.

Satins pleins ou unis. Les *satins* pleins sont composés depuis quatre-vingt-dix portées jusqu'à cent vingt sur huit lisses, c'est-à-dire depuis sept mille deux cens fils jusqu'à neuf mille six cens, en observant d'employer un organsin proportionné au genre d'étoffe; ce qui signifie que plus on garnit en chaîne, plus il faut que le fil soit fin, pour que le *satin* soit plus beau. L'armure de cette étoffe est celle des *satins* à huit lisses, comme il a été dit ci-devant.

Satins à fleurs ou façonnés. Sous la dénomination de *satins à fleur*, on comprend tous les *satins* courans en deux ou trois lacs, les *satins* brochés, les lustrines sans poil courantes ou brochées, les persiennes courantes ou brochées, les damas liserés ou brochés; en un mot, toutes les étoffes dont la figure ou la soie qui la fait est arrêté par un fil de la chaîne auquel on donne le nom de *liage*.

Pour l'intelligence de ce liage, il faut observer que toutes les étoffes à fleurs ordinaires de différentes couleurs, ont ces mêmes couleurs arrêtées par des fils qui sur la fleur forment une figure oblique auxquels on a donné le nom de *liage*, parce qu'effectivement ils lient la soie ou la dorure qui fait figure sur le fond de l'étoffe; de façon que si dans les parties de trois ou quatre doigts de largeur, qui forment une feuille ou fleur dans l'étoffe, la dorure ou la soie qui composent cette partie n'étoit arrêtée par aucun fil, cette soie ou cette dorure boucleroit, sur-tout dans les brochés, comme on voit dans les envers des étoffes boucler la soie ou la dorure dont elles sont composées, ce qui rendroit l'étoffe imparfaite.

Il est donc nécessaire, pour la perfection de l'étoffe, qu'il y ait des fils qui soient destinés à arrêter les couleurs ou matieres qui forment le dessein, c'est-à-dire, à les lier avec le fond.

Les fils sont pris dans les *satins* à 8 lisses, ou tous les sixiemes dans la chaîne lorsque l'étoffe est toute soie, ou tous les dixiemes lorsqu'il y a de la dorure liée.

Le liage ordinaire dans les *satins* à 8 lisses, est composé de quatre lisses, sans pouvoir en mettre ni plus, ni moins.

Dans un *satin* où le sixieme fil est pris, on donne le nom au liage de 5 le 6, c'est-à-dire, 5 laissés & le 6e pris; dans celui où le 10e fil est pris, c'est un liage de 9 le 10, voilà les termes; c'est-à-dire 9 laissés & le 10e pris.

Pour passer un liage de 5 le 6, on passe les quatre lisses de liage devant les 8 de *satin* qui sont passées, & on prend le sixieme fil pour le passer sous la maille de la premiere lisse de liage: on prend ensuite les deux qui restent des 8 lisses, & les 4 en recommençant, desquels le quatrieme qui se trouve sur la quatrieme lisse est passé sous la premiere maille de la seconde lisse de liage. La troisieme lisse de liage prend le fil de la seconde lisse, c'est-à-dire qu'on laisse des quatre fils qui restoient des 8 lisses le fil de la premiere; & on passe le second sous la troisieme lisse. La quatrieme lisse de liage prend son fil sur la huitieme du *satin*, parce que la troisieme prenant celui de la seconde, le cinquieme fil doit être celui de la huitieme, ainsi des autres, en recommençant par la premiere de liage & la sixieme du *satin*.

Le liage de 9 le 10 se prend de la même maniere; on compte les 8 fils des 8 lisses, ensuite recommençant par la premiere, on prend le fil de la seconde, de façon que le premier fil de liage, qui dans celui de 5 le 6, se trouvoit sur la sixieme lisse, se trouve sur la seconde dans celui de 9 le 10; le second se trouve sur la quatrieme, c'est-à-dire, 6 qui restoient, & 4 de recommence; le troisieme fil se trouve sur la sixieme, & le quatrieme sur la huitieme & derniere lisse.

On voit par cet arrangement un ordre & une entente qui ne doit point être interverti, sans quoi le fil qui par hasard seroit pris sur quelqu'autre lisse que celle indiquée, feroit faute dans la figure de l'étoffe.

Suivant cette disposition, il est évident que, dans un liage de 5 le 6 chaque lisse de liage qui fait baisser les fils quand la soie est levée, se trouve avoir 24 fils d'une maille à l'autre, ce qui fait un très-petit intervalle, attendu la quantité de fils dans une largeur de $\frac{11}{24}$ d'aune, dont les étoffes sont composées dans leurs largeurs, de même dans un liage de 9 le 10; la différence d'une maille à l'autre sur la même lisse doit être de 40 fils: cela est clair, parce que la différence de la premiere à la seconde dans un liage de 5 le 6 est de 6 fils; de la premiere à la troisieme de 12 fils; de la premiere à la quatrieme, 18 fils, & enfin de la premiere à l'autre premiere, de 24, ainsi des autres.

Dans les *satins* façonnés on distingue encore deux genres d'étoffes; savoir, les *satins* courans & les *satins* brochés.

On donne le nom de *satins courans* aux étoffes dont la navette fait la figure: par exemple; dans un *satin* appellé *satin deux lacs*, on passe une navette d'une couleur sur la premiere marche, & une autre navette d'une couleur différente sur la seconde marche; observant de faire baisser la même lisse de liage sous chacune des deux premieres marches; la seconde lisse de liage sous la troisieme & la quatrieme; la troisieme lisse sous la cinquieme & la sixieme; la quatrieme lisse sous la septieme & la huitieme.

Il faut bien faire attention que les étoffes façonnées soit courantes, soit brochées, ne reçoivent l'impression de la figure que par le mouvement du cordage qui fait lever la soie qui doit la faire, & que l'opération de la lisse de liage n'est autre chose que de faire baisser avec la lisse de liage une partie de la soie levée, ou les fils qui se trouvent sous la maille de cette lisse pour arrêter la soie ou dorure qui se trouve passée sous la soie levée.

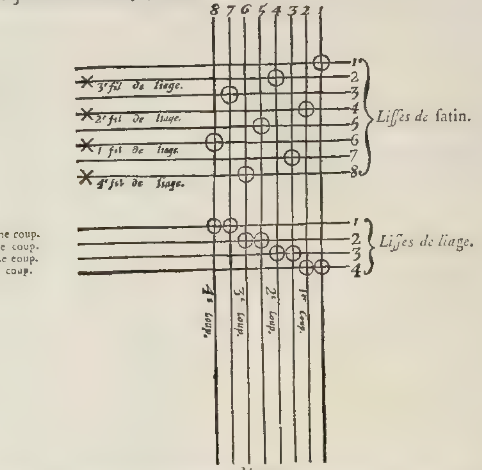
Satin trois lacs. Le *satin* trois lacs se fait comme celui à deux, en observant de passer une navette sur le pas de la premiere marche, & deux navettes successivement sur les pas de la seconde, ainsi des autres.

Satin broché. On appelle *satin broché* une étoffe dont les navettes ne suffisent pas pour faire la figure du dessein qui peut contenir cinq ou six couleurs différentes chaque coup. Par exemple, s'il y a de la dorure dans le dessein, elle n'est point passée avec la navette dans le genre d'étoffe, de même que l'excédent de la distribution des couleurs. Pour lors on a des petites navettes, nommées *espolins*, qui contiennent toutes les couleurs qu'on veut insérer dans l'étoffe, & les espolins sont passés à différentes reprises, au fur & à mesure que la soie est levée par le ministere de la tireuse, pour faire cette opération. Dans ce cas, le *satin* qui ne contenoit que 8 marches, respectivement aux 8 lisses dont il est composé, en doit contenir 12, parce qu'il en faut quatre pour les quatre lisses de liage, c'est-à-dire, une pour chaque lisse.

Lorsqu'on a passé les deux ou trois navettes différentes sous les deux marches, ainsi qu'il a été dit ci-devant, on fait lever la soie pour passer les espolins, ce qui s'appelle *brocher*, pour lors on fait baisser la premiere lisse de liage pour passer tous les espolins qui doivent être passés dans ce coup. On donne le nom de *coup* aux navettes passées & aux espolins; de fa-

çon que si l'étoffe a trois navettes passées, & trois différentes reprises pour brocher les espolins, on donnera le nom de *six lacs* à l'étoffe ou *satin* en six lacs, parce qu'il a 6 lacs chaque coup. On fait baisser la seconde lisse de liage au troisieme & quatrieme coup de navette sous la troisieme & quatrieme marche, ainsi des autres jusqu'à la fin des 8 lisses; après quoi on recommence.

Démonstration d'un satin *façonné courant pour l'armure du* satin *& du liage de 5 le 6.*



On voit que la premiere lisse de liage prend le fil de la sixieme lisse; la seconde, celui de la quatrieme; la troisieme, celui de la seconde; & la quatrieme, celui de la huitieme.

Démonstration de l'armure d'un satin *à huit lisses, pour le* satin *façonné, broché, & pour le liage de 9 sur le 10.*

1 2 3 4 8 7 6 5 4 3 2 1

Premiere lisse de liage. 1er fil.
Deuxieme lisse de liage. 2e
Troisieme lisse de liage. 3e
Quatrieme lisse de liage. 4e

1 2 3 4 5 6 7 8 Lisse de satin.

1 2 3 4 Lisse de liage.

1er coup. 2e coup. 3e coup. 4e coup. 4e coup. 3e coup. 2e coup. 1er coup.

Marches de liage. Marches de satin.

Satin reduit. Le *satin reduit* est une étoffe brochée, ou courante en deux ou trois lacs. Par le mot de *broché* on entend toujours plusieurs lacs indépendamment de ceux qui sont passés. Cette étoffe est aujourd'hui des plus à la mode, parce qu'elle est plus belle que celle des *satins* ordinaires, & c'est la réduction qui

en fait le mérite & le prix ; il est nécessaire de l'expliquer.

Toutes les étoffes ordinaires sont composées dans le cordage de 400 cordes de semples & de rame ; chaque corde de rame tire deux arcades, & chaque arcade tire une maille de corps, de façon que le corps est composé de 800 mailles & maillons. Chaque maillon contient 8 fils par la boucle dans les chaînes de 40 portées doubles, ou 80 portées simples & 9 fils dans les ordinaires de 90 portées. La largeur de l'étoffe ordinaire est de $\frac{11}{24}$, ou demi-aune moins deux pouces environ ; cette largeur contient donc 800 branches de 8 ou 9 fils chacune : pour que l'étoffe ordinaire soit frappée ou travaillée comme il faut, il est nécessaire qu'elle ait autant de coups de trame en travers, même plus, qu'elle n'en a en longueur ; les deux ou trois coups de navettes, s'il y en a, n'étant comptés que pour un de même que le broché. Selon cette disposition, il est visible que l'étoffe est un composé d'un quarré parfait ; parce que le papier reglé qui contient le dessein doit avoir la largeur juste de l'étoffe, & que toute la figure qu'il contient est répeté deux fois dans l'étoffe : donc le dessein ne portant en largeur que la moitié de l'étoffe, la hauteur ne doit porter, par la même raison, que la moitié, quoique le dessein soit entierement répeté ; dans le cas où il y auroit moins de coups en hauteur qu'en largeur, l'étoffe ne seroit pas assez frappée, & où il y en auroit infiniment plus, l'étoffe seroit trop frappée, & les fleurs seroient écrasées, tout comme dans le sens contraire, elles seroient alongées. Supposons par exemple, un dessein de 40 pouces d'hauteur sur le papier reglé. Ce dessein fabriqué, & rendu en étoffes, doit être réduit à 20 pouces, parce que la feuille qui le répete en largeur, n'a que 20 pouces de large, & que l'étoffe dans une pareille largeur répete deux fois le dessein. Or supposons présentement que pour faire ces 20 pouces d'hauteur il faille 800 coups, puisqu'il y a 800 branches dans la largeur : il est évident que s'il y en a moins, la figure ou le dessein alongera, & que s'il y en a plus, le même dessein sera écrasé : il faut donc que la hauteur soit conforme à la largeur. C'est de cette exacte précision que dépend toute la perfection du travail des étoffes façonnées, & sans cet assujettissement aussi nécessaire qu'utile, les ouvriers seroient les maîtres de tramer ou gros ou fin, selon leur caprice, & plus souvent gros que fin, pour avancer davantage l'ouvrage.

Le *satin réduit* est composé différemment, au lieu de 800 mailles dans la largeur de 20 pouces, il en contient 1600, plus ou moins ; fixons-le à 1600 branches ou mailles, quoiqu'il n'ait que 400 cordes de semple & de rame ; mais chaque corde de rame tire deux arcades, qui font lever quatre mailles de corps. Ainsi, le dessein qui contient en feuille 20 pouces de large, étant répeté quatre fois, est reduit à 5 pouces dans la fabrication. On sent déja que puisque la largeur contient 1600 mailles ou branches de soie ; il faut que la hauteur contienne également 1600 coups pour faire le quarré parfait. Conséquemment, qu'il faut tramer plus fin de moitié, & que l'ouvrage est plus long à faire. Cette réduction dans la hauteur n'est pas le seul motif de la perfection de l'étoffe, il en est un autre. Chaque maille de corps qui, dans les étoffes ordinaires, contient 8 ou 9 fils, comme il a été dit ci-dessus, n'en contient, dans celle-ci, que quatre ou quatre & demi, c'est-à-dire, une de quatre & une de cinq alternativement. Cette médiocre quantité de fils dans chaque maille de corps, fait que la branche étant plus fine, toutes les découpures contenues dans le dessein, toutes les pointes de feuilles, fleurs, fruits ou ornemens qui sont découpés par plusieurs cordes, & qui se terminent par une, sont infiniment plus parfaits & plus délicats. Cette délicatesse influe dans la hauteur du dessein comme dans sa largeur ; elle influe encore sur le fond de l'étoffe, qui étant tramé plus fin & répété plus souvent, forme un *satin* plus parfait. Voilà ce que c'est que les *satins réduits* ; il seroit difficile de réduire un taffetas façonné, parce qu'étant tramé fin, il faudroit encore diminuer la trame, laquelle avec les deux croisures qui se trouvent pour les deux jets de trame, ne pourroient pas encore se reduire ou être serrés comme il faut. On peut reduire les gros-de-tours ; mais dans ce cas, le fond étant mince, n'aura que la qualité de taffetas.

On ne reduit point les étoffes en dorure, parce que, outre qu'elles prendroient le double de dorure, cette même dorure seroit trop pressée ou écrasée. On fait cependant à Lyon des fonds or reduits en 600 cordes de semples & de rame, & 600 arcades ; mais ils n'ont que 1200 mailles de corps ou maillons, & on n'a pas pu porter plus loin les étoffes en dorures.

Les *satins reduits* sont montés à 8 lisses à l'ordinaire ; ils n'ont point de liage ; le dessein, outre sa réduction, étant disposé de façon que les parties de soie n'ont pas plus de deux à trois lignes de large en étoffe ; la soie d'ailleurs, qui n'est pas liée, ayant plus de brillant que celle qui l'est, & la quantité des brins qui entrent dans le broché & dans la trame étant plus fine de moitié que dans l'étoffe ordinaire.

Satin de Bruges, (*Soierie.*) on le nomme aussi *satin-caffard* ; c'est un *satin* dont la premiere fabrique s'est faite à Bruges ; la chaîne en est de soie, & la treme de fil. Les *satins de Bruges* qui se fabriquent en France, doivent avoir de largeur au-moins demi-aune moins un seize, ou demi-aune entiere, ou même demi-aune un seize, à peine de 30 liv. d'amende.

Satin des Indes, (*Soierie étrangere.*) on l'appelle autrement *satin de la Chine* ; c'est une étoffe de soie assez semblable aux *satins* qui se fabriquent en Europe. Il y en a de pleins, soit blancs, soit d'autres couleurs ; il y en a aussi à fleurs d'or ou de soie, à carreaux, de damassés, de rayés & de brochés. On les estime particulierement, parce qu'ils se blanchissent & se repassent aisément, sans presque rien perdre de leur lustre, & sans que l'or en soit ni plus applati, ni moins brillant : ils n'ont pourtant ni l'éclat, ni la bonté de ceux de France & d'Angleterre. Il y en a de pieces de quatre aunes & demie, de sept, de huit & de douze de longueur sur trois huitiemes cinq sixiemes & cinq huitiemes de largeur.

Satin liné, (*Soierie.*) étoffe de soie pliée d'une maniere singuliere. Il y en a de deux sortes : les uns sont pliés de la forme des livres qu'on appelle *gros in-octavo*, & les autres de celle d'un *in-quarto*. Les longueurs & largeurs n'en sont pas certaines. Il y en a de 11 aunes ou environ la piece, & d'autres environ de six. Les linés blancs à fleurs sont de la derniere mesure ; les couleurs à fleurs & les brochés sont de la premiere. *Dict. du Comm.*

SATINADE, s. f. (*Soierie.*) les *satinades* sont de petits satins très-foibles & très-légers, dont les dames font des robes longues de printems & d'automne, ou des robes à se peigner. Ils sont communément rayés. On nomme encore *satinade* une petite étoffe à-peu-près comme le satin de Bruges, mais plus foible, dont on fait des meubles, particulierement des tapisseries de cabinet. *Dict. du Commerce.*

SATINÉ, adj. (*Jardinage.*) se dit de la couleur d'une anemone, d'une renoncule, ou d'une oreille d'ours.

SATINÉE, Couleur, *terme de Joaillier* ; la *couleur satinée* en fait de pierres précieuses, est une couleur claire & brillante. C'est l'opposé de *velouté*. (*D. J.*)

SATIO, (*Geogr. anc.*) ville de la Macédoine, selon Polybe, *l. V.* & Tite-Live, *l. XVII.* Le premier la place sur le bord du lac Lychnidus, & le second dit qu'elle devoit être rendue aux Athamanes; ce qui a fait croire à quelques-uns que par *Satio*, Tite-Live & Polybe entendoient chacun une ville différente. (*D. J.*)

SATIRE MÉNIPPÉE, (*Hist. lit. de France.*) titre d'un ouvrage qui fit beaucoup de bruit du tems de la ligue sur la fin du seizieme siecle, & qui est toujours fort recherché par les curieux; c'est ce qui m'engage d'en dire un mot à cause de la singularité.

L'ouvrage qui porte ce titre est composé de celui qu'on nomma plaisamment *Catholicon d'Espagne*, qui parut en 1593, & de l'*abregé des états de la ligue*, qui fut imprimé l'année suivante; le tout fut appellé *satire ménippée*.

L'auteur de l'*abregé chronol. de l'histoire de France* nous apprend que M. le Roi, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, & depuis chanoine de Rouen, fut seul l'auteur du *catholicon*. Pour *l'abregé des états*, plusieurs y travaillerent; Passerat & Rapin, deux bons poëtes, en composerent les vers; M. Gillot, conseiller au parlement de Paris, dont nous avons un éloge en latin de Calvin, fit la harangue du cardinal légat. Florent Chrétien, homme d'esprit, composa la harangue du cardinal Pellevé. On est redevable au savant Pierre Pithou de la harangue de M. Aubrai, qui est la meilleure de toutes; & l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon; & celle du docteur Rose, grand-maître du college de Navarre, & évêque de Senlis. Peut-être que la *satire ménippée* ne fut guere moins utile à Henri IV. que la bataille d'Ivri, ou que l'*Hudibras* de Butler le fut à Charles II. roi d'Angleterre. Le ridicule a tant d'empire sur les hommes. *Risus rerum sæpè maximarum momenta vertit*, dit Quintilien. (*D. J.*)

SATISDATIO, (*Jurispr. rom.*) ce mot se prend dans la jurisprudence romaine pour une garantie, & quelquefois pour une simple promesse. *Satisdare secundum mancipium*, c'étoit *rei mancipium, seu dominium præstare*, répondre à l'acheteur qu'il ne seroit point troublé dans la possession de ce qu'il achetoit; ce qui se faisoit communément *nudâ repromissione*, par une simple promesse, & cette promesse s'appelloit *satisdatio* dans le tems où l'on étoit obligé de donner caution; cet usage changea dans la suite, & cependant on ne laissa pas de se servir toujours du même terme de *satisdatio* pour désigner la simple garantie du vendeur. (*D. J.*)

SATISFACTION, CONTENTEMENT, (*Gramm.*) l'un de ces deux mots n'a point de pluriel, c'est celui de *satisfaction*; & l'autre appliqué au monde désigne les plaisirs qui passent comme une ombre. L'auteur de la justesse de la langue, & M. l'abbé Girard, trouvent quelque différence entre ces deux mots; selon eux la *satisfaction* est plus dans les passions, & le *contentement* dans le cœur: un homme inquiet, disent-ils, n'est jamais *content*; un homme ambitieux n'est jamais *satisfait*. (*D. J.*)

SATISFACTION, (*Théolog.*) *satisfactio*; l'action de satisfaire, c'est-à-dire de réparer une injure ou de payer une dette.

Le terme de *satisfaction* dans sa signification naturelle, emporte avec soi l'une ou l'autre de ces idées. Un homme a contracté une dette, il la paye; on dit qu'il a *satisfait* à son créancier. Une personne en offense une autre, ou l'outrage, soit de paroles, soit d'action; elle répare ensuite cet outrage, soit par des excuses qu'elle fait à la personne lésée, soit par d'autres voies; on dit également qu'elle a *satisfait* à celui qu'elle a outragé.

On distingue deux sortes de *satisfaction*; l'une rigoureuse & proprement dite, l'autre non rigoureuse & improprement dite. On définit la premiere une réparation proportionnée à l'injure qu'on a faite, ou le payement d'une somme égale à celle qu'on a empruntée: par *satisfaction* non rigoureuse & improprement dite, on entend une réparation disproportionnée à la grandeur de l'injure qu'on a faite, mais dont néanmoins se contente par pure bonté & par pure miséricorde, celui qui a été lésé; ou le payement d'une somme non égale à celle qui a été empruntée, & dont le créancier se contente pour éteindre la dette de son débiteur.

La question de la *satisfaction* de Jesus-Christ pour le salut du genre humain, est une matiere des plus controversées entre les Catholiques & les Sociniens. Ces derniers conviennent que Jesus-Christ a satisfait à Dieu pour nous; mais ils entendent qu'il n'a satisfait qu'improprement & métaphoriquement, en remplissant toutes les conditions qu'il s'étoit lui-même imposées pour opérer notre salut, & obtenant de Dieu pour nous une relaxation gratuite des dettes que nous avions contractées envers lui par le péché; soit parce qu'il s'est imposé à lui-même des peines pour nous montrer ce que nous devons souffrir pour obtenir le pardon de nos crimes; soit parce qu'il nous a indiqué par son exemple, par ses conseils, & par ses prédications, le chemin qu'il faut tenir pour arriver au ciel; soit enfin parce qu'il nous a fait entendre par son sacrifice, qu'il falloit accepter la mort avec une résignation parfaite à la volonté de Dieu, en punition de nos péchés.

Les Sociniens avouent encore que Jesus-Christ est le sauveur du monde; mais seulement par ses discours, ses conseils & ses exemples, & non par le mérite & l'efficace de sa mort; & s'ils sont forcés de dire que Jesus-Christ est mort pour nous, ils entendent que c'est pour notre avantage & notre utilité, & nullement qu'il ait souffert la mort à la place des hommes coupables.

Pour détruire ces interprétations ou fausses ou insuffisantes, les Catholiques disent que Jesus-Christ a satisfait à Dieu proprement & rigoureusement en payant à son pere un prix non-seulement équivalent, mais encore surabondant pour les péchés des hommes, le prix infini de son sang: 2°. qu'il est leur sauveur non-seulement par ses discours, ses conseils & ses exemples, mais par le mérite & l'efficace de sa mort: 3°. qu'il est mort non pas simplement pour notre avantage, mais au lieu de nous, à notre place, & par une véritable substitution à la place d'hommes coupables.

Le péché étant tout à la fois une dette par laquelle nous sommes obligés envers la justice divine, une inimitié entre Dieu & l'homme, un crime qui nous rend coupables & dignes de la mort éternelle, il s'ensuit qu'à tous ces égards Dieu est par rapport à nous comme un créancier à qui nous devons, comme partie offensée qu'il faut appaiser, comme juge qui doit nous punir. La *satisfaction* rigoureuse exige donc pareillement trois choses, 1°. le payement de la dette, 2°. le moyen d'appaiser la justice divine, 3°. l'expiation du crime; d'où il est aisé de conclure qu'étant par nous-mêmes incapables de remplir ces conditions, nous avions besoin auprès de Dieu d'un garant ou d'une caution qui se chargeât de notre dette, & qui l'acquittât pour nous: 2°. d'un médiateur qui nous reconciliât avec Dieu: 3°. d'un prêtre & d'une victime qui se substituât à notre place, & qui expiât nos péchés par les peines auxquelles elle s'est soumise. Or c'est ce qu'a pleinement accompli Jesus-Christ, comme le démontrent les théologiens catholiques, aux ouvrages desquels nous renvoyons le lecteur.

Car sans entrer ici dans un détail qui nous méneroit trop loin, & qui d'ailleurs n'est pas du ressort de cet Ouvrage; qu'il nous suffise de remarquer pour faire

faire sentir l'insuffisance des interprétations sociniennes que nous avons rapportées plus haut : 1°. que si Jesus-Christ n'étoit mort que pour confirmer sa doctrine, il n'auroit rien fait de plus que bien d'autres martyrs & saints personnages, dont on n'a jamais dit qu'ils soient morts ou qu'ils aient été crucifiés pour nous, ni qu'ils aient satisfait pour nos péchés : 2°. que s'il n'est mort que pour notre *utilité*, on ne doit pas plus attribuer notre rédemption à sa mort, qu'à ses miracles & à ses actions, qui avoient pour but l'utilité des chrétiens. Or on n'a jamais dit que les miracles & la vie de Jesus-Christ, fussent la cause efficiente & prochaine de notre rédemption : 3°. que dans les écritures l'expiation de nos péchés & notre reconciliation avec Dieu, sont constamment attribués à la mort de Jesus-Christ, comme cause efficiente, & jamais comme cause exemplaire de la mort que nous-mêmes devions souffrir en punition de ces péchés. Il est clairement marqué dans les livres saints que la mort est la peine & le salaire du péché, *stipendium peccati mors ;* mais il n'y est nulle part énoncé qu'elle en doive opérer la rémission, ni notre reconciliation avec Dieu.

Il y a sur cette matiere une difficulté assez considérable. C'est de savoir si la *satisfaction* de Jesus-Christ considérée par rapport à lui-même, a été faite à un tiers, ou comme parlent les Théologiens, si elle a été *ad alterum ;* c'est-à-dire si Jesus-Christ s'est satisfait à lui-même. Quelques auteurs prétendent qu'il n'a satisfait qu'au Pere éternel & au Saint-Esprit, & que quant à ce qui le concernoit, il a remis gratuitement aux hommes ce qu'ils lui devoient. Mais comme l'Ecriture dit que Jesus-Christ a satisfait à Dieu, & par conséquent à toute la très-sainte Trinité, & que d'ailleurs elle ne dit rien de ce pardon accordé par Jesus-Christ seul, la plûpart des Théologiens soutiennent que Jesus-Christ s'est satisfait à lui-même de maniere que sa *satisfaction* a vraiment été *ad alterum.* Il suffit, disent-ils, pour cela de concevoir en Jesus-Christ différens rapports de la personne ; selon les uns de ces rapports il a satisfait à lui-même considéré sous d'autres rapports, à-peu-près comme si le premier magistrat d'une république tiroit du trésor public une somme d'argent, & la distribuoit à tous les particuliers en prenant lui-même une portion, à condition de la rendre dans un certain tems ; lorsqu'il la rendroit en effet, il satisferoit comme particulier à lui-même, considéré comme chef de la république. Or il y a en Jesus-Christ deux natures, deux volontés, deux sortes d'opérations ; ainsi l'on peut dire que selon les unes, il s'est satisfait à lui-même considéré sous d'autres rapports, non que ce soit en lui Dieu qui a satisfait à l'homme, mais l'homme-Dieu qui a satisfait à Dieu. *Voyez* Wuitasse, *trait. de l'incarnat. part. II. quæst. x. article* 1. *sect.* 1. & *article* 11. *sect.* 111.

Satisfaction, (*Théolog.*) considérée comme partie du sacrement de pénitence, est une réparation qu'on doit à Dieu ou au prochain pour l'injure qu'on leur a faite.

Les Théologiens la définissent un châtiment ou une punition volontaire qu'on exerce contre soi-même pour compenser l'injure qu'on a faite à Dieu, ou réparer le tort qu'on a causé au prochain, & racheter la peine temporelle qui reste à expier, soit en cette vie, soit en l'autre, bien que la coulpe & la peine éternelle aient été réunies par l'absolution.

Le pénitent s'impose à lui-même la *satisfaction*, ou elle lui est imposée par le confesseur, & elle précede ou elle suit l'absolution. Mais il n'est pas essentiel pour la validité du sacrement, qu'elle la précede ; il suffit que le pénitent ait une volonté sincere d'accomplir la satisfaction qui lui est jointe par le confesseur ; telle est au moins la discipline présente de l'Eglise, & elle est fondée sur la pratique de l'antiquité, qui n'attendoit pas toujours que les pénitens eussent entierement subi toutes les peines canoniques qu'elle leur imposoit, avant que de leur donner l'absolution sacramentelle. Elle en usoit ainsi lorsque les pénitens étoient en danger de mort, ou lorsqu'on craignoit que le délai d'absolution ne les jettât dans le schisme ou dans l'hérésie ; lorsque la persécution approchoit, ou qu'on espéroit que l'indulgence de l'Eglise rameneroit dans son sein ceux qui s'en étoient écartés ; lorsque les martyrs donnoient aux pénitens des lettres de recommandation pour demander qu'on les admît à la reconciliation & à la communion ; ou enfin lorsque les pénitens témoignoient une douleur extrèmement vive de leurs péchés. Tous ces cas montrent que la conduite présente de l'Eglise est fondée, & qu'on ne peut excuser ni de témérité, ni d'erreur, ceux qui pensent que sans *satisfaction* accomplie, l'absolution est nulle. Cette doctrine a été condamnée par Sixte IV. dans Pierre d'Osma, par la faculté de Paris dans sa censure contre un ouvrage de Theophile Brachet de la Milletiere en 1644, & récemment dans le P. Quesnel par le pape Clément XI.

Il est pourtant vrai de dire que quand la pénitence publique étoit en usage, excepté quelques cas particuliers, on ne donnoit ordinairement l'absolution aux pénitens, qu'après qu'ils avoient accompli leur pénitence.

Les Luthériens & les Calvinistes prétendent que les *satisfactions* imposées aux pécheurs ne sont utiles que pour le bon exemple, la correction & l'amendement des autres fideles ; mais qu'elles ne servent de rien pour fléchir Dieu, ni pour obtenir la relaxation de la peine temporelle, prétendant que leur attribuer cette vertu, c'est déroger à l'efficace & à la *satisfaction* de Jesus-Christ. Il est visible qu'à ce dernier égard, ils ont imputé aux Catholiques une erreur dont ceux-ci sont bien éloignés ; car ils reconnoissent que toutes nos *satisfactions* tirent leur mérite & leur vertu de Jesus-Christ, en qui seul nous pouvons mériter & satisfaire.

Les œuvres satisfactoires, sont la priere, le jeûne, l'aumône, la mortification des sens, & les autres actions pieuses que nous accomplissons par les mérites de Jesus-Christ, & en vue de fléchir la justice divine.

SATISFAIRE, v. act. (*Gramm.*) contenter quelqu'un, en lui accordant ce qui lui est légitimement dû. On dit *satisfaire* ses créanciers ; *satisfaire* à la loi ; *satisfaire* un homme offensé ; *satisfaire* à une espérance, à une attente, à une objection, à son devoir. *Satisfaire* ses passions ; *satisfaire* ses sens. Cette conduite, ce moyen, cette chose me *satisfera. Satisfaire* aux ordres que vous avez reçus, à la parole que vous avez donnée ; *satisfaire* son desir ; il a *satisfait* sa colere. Il faut que je me *satisfasse* une fois là-dessus.

SATMALES, les, (*Géog. anc.*) *Satmali*, peuples des pays septentrionaux : Pomponius Mela, *liv. III. c. vij.* rapporte qu'ils avoient les oreilles si grandes, qu'ils pouvoient s'en entourer le corps. Je m'étonne, dit plaisamment Isaac Vossius, qu'on ne se soit pas avisé de leur en faire des aîles pour voler. Comme le merveilleux se répand aisément, on a transplanté cette race aux grandes oreilles, de l'Inde dans le septentrion ; car ceux qui en ont parlé les premiers, les plaçoient dans l'Inde, & peut-être cette fable a-t-elle quelque espece de fondement ; du-moins les Malabares ont les oreilles fort longues, & croyent qu'il leur manque quelque chose, si elles ne leur descendent presque sur les épaules. Mais Ortelius conjecture, que les anciens faute d'examen, auront pû prendre pour des oreilles, quelque ornement de tête particulier à ces peuples, & dont ils usoient pour se garantir de la neige & des autres injures du tems. (*D. J.*)

SATNIQUE, s. m. (*Hist. d'Hongrie.*) nom d'office & de dignité, autrefois d'usage en Croatie & en Hongrie. Un *satnique* étoit un gouverneur d'une petite contrée, qui pouvoit fournir cent hommes d'armes. Les knès ont succédé aux *satniques*. (*D. J.*)

SATRAPE, s. m. (*Hist. anc.*) terme qui signifioit autrefois chez les Perses, le *gouverneur* d'une province.

Le royaume de Perse étoit divisé, en satrapies ou jurisdictions de *satrapes*.

Ce mot est originairement persan; il signifie à la lettre, *amiral* ou *chef* d'une armée navale: mais on l'a appliqué par la suite à tous les gouverneurs des provinces indifféremment. Ces *satrapes* avoient chacun dans leur département une autorité presque souveraine, & étoient à proprement parler des vicerois. On leur fournissoit un nombre de troupes suffisant pour la défense du pays. Ils en nommoient tous les officiers, donnoient le gouvernement des places, recevoient les tributs & les envoyoient au roi. Ils avoient pouvoir de faire de nouvelles levées, de traiter avec les états voisins, & même avec les généraux ennemis; & quoiqu'ils servissent un même maître, ils étoient indépendans les uns des autres. Une autorité si peu limitée les portoit quelquefois à la révolte. Au reste, quand le roi les appelloit pour servir sous lui, ils commandoient les troupes qu'ils avoient amenées de leur gouvernement. Quelques auteurs comptent jusqu'à cent vingt-sept *satrapes* dans les provinces des anciens Perses. Cyrus les avoit obligés de rendre compte à trois grands *satrapes* qui étoient comme les secrétaires d'état. Si les Grecs emprunterent ce nom des Perses peur s'en servir dans le même sens, ce ne fut que depuis les conquêtes d'Alexandre.

On trouve aussi ce mot dans quelques anciennes chartres angloises du roi Ethelred, dans lesquelles les seigneurs ou lords, qui ont signé immédiatement après les ducs, prennent le titre de *satrapes du roi*. Ducange prétend que ce mot signifie en cet endroit, *ministre du roi*.

SATRAPIE, (*Critiq. sacrée.*) mot venu de la Perse, dont les provinces étoient gouvernées par des commandans qui portoient le nom de *satrapes*. Ptolomée, en parlant des régions de l'Europe, les nomme *provinces* ou *satrapies*. Pline se sert aussi du même mot, en parlant des Indes; & ce mot qui ne signifie autre chose, qu'un pays gouverné par un seul officier, a quelque rapport à ce que nous appellons en France *gouvernemens*, & à ce que les Italiens nomment *prefettura*.

Le mot *satrape* signifie proprement un général d'une armée navale; mais depuis il fut donné aux gouverneurs des provinces, & aux principaux ministres des rois de Perse. Nous les trouvons même dans les *satrapies* des Philistins, qui subsistoient des le tems des juges. Il est vrai que les *satrapes* des Philistins sont appellés dans l'hébreu *seranim*, d'où vient le nom de *surenes*, qui étoit aussi un nom de dignité chez les Perses. Le général de l'armée des Parthes, qui tua Crassus, avoit la dignité de *surena*, & nos Historiens en ont fait un nom propre.

Ce terme *satrape*, selon son étymologie, signifie un grand qui voit la face du roi. On trouve dans Jérémie, *c. lj. v.* 27. & dans Nahum, le nom de *Tapsar*, que les interpretes traduisent par *satrapes*.

Les *satrapes* des Philistins, étoient comme des rois, qui gouvernoient avec un pouvoir absolu les cinq *Satrapies*, c'est-à-dire les cinq villes principales des Philistins. Les *satrapes* des Perses étoient des gouverneurs de provinces, envoyés de la part du roi; saint Jérôme traduit quelquefois par *satrapæ*, l'hébreu *pachat*, qui signifie un *chef de troupes*, un *gouverneur de province*, d'où vient le mot *bacha* ou *pacha*, qui est encore en usage chez les Turcs. Mais le nom de *satrape* est caché sous le terme *achasdrapne*, qu'on lit dans Daniel, dans Esdras & dans Esther, qui sont des livres écrits depuis la captivité. (*D. J.*)

SATRES, LES, (*Géog. anc.*) *Satræ*, peuples de la Thrace. Hérodote, *l. VII. n°.* 111. nous apprend que ces peuples passoient pour n'avoir jamais été subjugués, & qu'ils étoient les seuls d'entre les Thraces qui avoient conservé leur liberté. La raison qu'il en donne, c'est que ces peuples habitoient sur de hautes montagnes, couvertes d'arbres & de neige; outre qu'ils étoient de bons hommes de guerre. Ils avoient chez eux une idole de Bacchus, qui rendoit des oracles comme à Delphes. (*D. J.*)

SATRICUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le *Latium*, au voisinage de la ville Corioli. Les Latins, dit Tite-Live, *liv. VI. ch. xxxiij.* outrés de la perte d'une bataille, pousserent leur rage jusqu'à brûler la ville de *Satricum*, qui leur avoit pourtant servi de retraite dans leur déroute. Les Antiates rétablirent cette ville, & y fonderent une colonie. L'an 407 de la fondation de Rome, *Satricum* fut encore réduite en cendres par les Romains, qui y envoyerent quelques-uns de leurs citoyens. Ceux-ci ayant souffert que les Samnites missent garnison dans la ville, les Romains la prirent, & firent couper la tête aux auteurs de la révolte. Les habitans de *Satricum* sont appellés *Satricani* par Tite-Live, *l. IX. c. xvj.* (*D. J.*)

SATTEAU, s. m. *terme de relation*; espece de barque ou grosse chaloupe, dont on se sert au bastion de France, sur la côte de Barbarie, pour la pêche du corail. (*D. J.*)

SATURA, s. f. (*Gram. latine.*) il nous paroît important d'expliquer ce mot en faveur des jeunes littérateurs; c'est l'adjectif de *satur*, qui se prenoit tout-à-la-fois ou séparément; de *plenus*, plein; & de *micellus*, mélangé. *Satur color*, exprime une laine qui a parfaitement pris sa couleur. *Satura lanx*, un bassin rempli d'un mélange de toutes sortes de fruits. Les Romains offroient tous les ans à Cérès & à Bacchus un bassin de cette sorte, qui étoit garni des prémices de tout ce qu'ils venoient de cueillir. *Satura*, en sous-entendant *esca*, est un mets composé de plusieurs choses. *Satura lex*, une loi qui contenoit plusieurs titres sur différentes matieres; ou qui sous une proposition générale, décidoit de plusieurs points particuliers, comme les lois Julia, Pompeia, Papia, qu'on nomma aussi *micella*.

Ciceron parle d'une loi *satura*, composée apparemment de plusieurs autres lois, suivant l'explication qu'en donne Sextus Pompée; ou qui permettoit de proposer un sujet d'une maniere générale, & d'opiner sans l'ordre accoutumé. Le même Ciceron dit, que cette loi fut abrogée par les lois Cécilia & Dédia; on avoit coutume d'ajouter cette clause à toutes les lois. *Neve per* saturam *abrogato, aut derogato*: que l'on ne puisse l'abroger, ni y déroger; *per* saturam *sententias exquirere* (phrase dont Lélius s'étoit servi avant Saluste) signifioit mettre une affaire sur le tapis, & faire opiner à la hâte & confusément sur plusieurs chefs; c'est ce que nous disons, en termes vulgaires, faire un pot pourri d'une affaire, & en décider sans compter régulierement les voix. Il ne s'agit pas ici des ouvrages d'esprit, tels que les historiettes & les poëmes, que l'on a aussi nommés *saturas* ou *satyras*; c'est assez de remarquer qu'on disoit Sulla, Purrhus, Phruges, Optumus, Maxumus, *&c.* pour Sylla, Pyrrhus, Phryges, Optimus, Maximus, en changeant l'y ou l'i simple en u. (*D. J.*)

SATURÆ PALUS, (*Géog. anc.*) marais d'Italie dans le Latium, au voisinage de la ville d'Antium, & de celle de *Circæi*, Virg. *Æneid. l. VII. v.* 801.

Quæ Saturæ *jacet atra palus.*

Et Silius Italicus, *l. VIII. v. 381.* lui donne celle de *nebulosa.*

Quæ Saturæ nebulosa *palus restagnat.*

Cluvier croit que ce marais est le même que le marais Pomptine. Il s'étendoit dans l'espace d'une dixaine de lieues, le long du pays des Volsques. Les rivieres Ufens, aujourdhui Ofanto, & Amasene, aujourd'hui Toppia, formoient ce marais. (*D. J.*)

SATURANS, se dit quelquefois pour *absorbans. Voyez* ABSORBANT.

SATURATION, s. f. (*Chimie.*) Ce mot ne se dit guere que de l'état de parfaite neutralité de sels moyens ou neutres; c'est-à-dire, de celui où chacun de leurs principes a été employé dans une juste proportion. Lorsqu'on forme un sel neutre dans une liqueur, en y versant successivement les deux principes qui doivent former ce sel par leur union, par exemple, de l'acide & de l'alkali; on est parvenu au point de *saturation*, lorsqu'il n'y a dans cette liqueur aucune partie sensible de l'un des deux principes qui soit libre, nue, sur-abondante.

Les moyens ordinaires de s'assurer de ce point de *saturation* qui importe très-fort à la perfection du sel neutre, sont, 1°. d'observer la nullité ou privation, l'effervescence, la non-effervescence dans le cas très-ordinaire où les deux principes s'unissent avec effervescence, lorsqu'on verse successivement & en tâtonnant la plus plus petite quantité possible de chacun de ces principes. 2°. D'essayer une petite quantité de la liqueur sur le sirop ou la teinture de violette. Ce moyen est surtout très-commode, lorsque la base du sel neutre est une matiere alkaline, soluble par l'eau : car la plus petite portion d'acide nud ou surabondant rougit assez constamment cette couleur végétale qui est naurellement bleue, & les substances alkalines la verdissent. Ce signe est pourtant équivoque quelquefois. *Voyez* VIOLETTE. 3°. Enfin, on éprouve la liqueur par le mélange de la teinture du tourne-sol, ou en y plongeant du papier bleu ordinaire. La plus légere portion d'acide rougit cette teinture & ce papier. L'excès de l'un des principes, découvert par ce moyen, se compense par une addition ménagée d'une quantité proportionnée du principe qui manque.

On dit encore d'une liqueur quelconque, considérée comme menstrue, qu'elle est saoule ou *saturée* d'un certain corps, lorsqu'elle en a dissous autant qu'elle en peut dissoudre : car il y a ici un terme qui peut s'appeller aussi *point de saturation ;* par exemple, une partie d'eau n'est *saturée* de sucre que lorsqu'elle en a dissous deux parties : une partie de tartre vitriolé *saoule* huit parties & demie d'eau ; vingt-huit parties d'eau sont *saturées* par moins d'une partie de crême de tartre, *&c.* (*b*)

SATURNALES, s. f. pl. (*Mithol. Littér. Médaill. Antiquit. rom.*) *saturnalia*, célebres fêtes des Romains.

Cette fête n'étoit originairement qu'une solemnité populaire; elle devint une fête légitime, lorsqu'elle eut été établie par Tullus Hostilius, dumoins en fit-il le vœu qui ne fut accompli que sous le consulat de Sempronius Atratinus & de Minutius, suivant Tite-Live. D'autres auteurs en attribuent l'institution à Tarquin-le-superbe, sous le consulat de T. Largius. Enfin, quelques écrivains font commencer les *saturnales* des le tems de Janus roi des Aborigènes, qui reçut Saturne en Italie. Ensuite voulant représenter la paix, l'abondance & l'égalité dont on jouissoit sous son regne, il le mit au nombre des dieux ; & pour retracer la mémoire de ce siecle d'or, il institua la fête dont nous parlons. Quoi qu'il en soit, sa célébration fut discontinuée depuis le regne de Tarquin ; mais on l'a rétablie par autorité du sénat pendant la seconde guerre punique.

Ces fêtes se passoient en plaisirs, en réjouissances & en festins. Les Romains quittoient la toge, & paroissoient en public en habit de table. Ils s'envoyoient des présens, comme aux étrennes. Les jeux de hasard défendus en un autre tems, étoient alors permis ; le sénat vaquoit ; les affaires du barreau cessoient; les écoles étoient fermées. Il sembloit de mauvais augure de commencer la guerre, & de punir les criminels pendant un tems consacré aux plaisirs.

Les enfans annonçoient la fête en courant dans les rues dès la veille, & criant : *io saturnalia.* On voit encore des médailles, sur lesquelles ces mots de l'acclamation ordinaire de cette fête se trouvent gravés. M. Spanehim en cite une qui devoit son origine à la raillerie piquante que Narcisse affranchi de Claude essuya, lorsque cet empereur l'envoya dans les Gaules, pour appaiser une sédition qui s'étoit élevée parmi les troupes. Narcisse s'avisa de monter sur la tribune pour haranguer l'armée à la place du général; mais les soldats se mirent à crier: *io saturnalia*, voulant dire que c'étoit la fête des *saturnales*, où les esclaves faisoient les maîtres.

Les *saturnales* commencerent d'abord le 17 Décembre, suivant l'année de Numa, & ne duroient alors qu'un jour. Jules César, en réformant le calendrier, ajouta deux jours à ce mois, qui furent insérés avant les *saturnales*, & attribués à cette fête. Auguste approuva cette augmentation par un édit, & y joignit un quatrieme jour. Caligula y fit l'addition d'un cinquieme nommé *juvenalia.* Dans ces cinq jours, étoit compris celui qui étoit particulierement destiné au culte de Rhéa, appellé *opalia.* On célébroit ensuite pendant deux jours en l'honneur de Pluton, la fête *sigillaries*, à cause des petites figures qu'on offroit à ce dieu.

Toutes ces fêtes étoient autant de dépendances des *saturnales* qui duroient ainsi sept jours entiers, savoir du 15 au 21 Décembre. C'est pourquoi Martial, épigr. *liv. XIV.* dit :

Saturni septem venerat ante dies.

Telle est en peu de mots l'histoire des fêtes de Saturne, mais elles méritent bien que nous nous y arrêtions davantage.

Nous avons dit que les *saturnales* étoient consacrées aux plaisirs, aux ris & aux festins. En effet, la premiere loi de cette fête étoit d'abandonner toute affaire publique, de bannir tous les exercices du corps, excepté ceux de récréation, & de ne rien lire en public qui ne fût conforme à ce tems de joie.

Les railleries étoient encore permises, ou pour m'exprimer avec un auteur latin, *lepida proferendi licebat.* C'est pour cela qu'Aullugelle raconte qu'il passa les *saturnales* à Athènes dans des amusemens agréables & honnêtes : *saturnalia Athenis agitabamus hilarè ac honnestè;* car les gens de goût ne se permettoient qu'une raillerie fine, qui eût le sel & l'urbanité attique.

Il ne faut pas s'étonner que les festins regnassent dans cette fête, puisque Tite-Live, *liv. I. c. j.* en exposant l'institution des *saturnales*, parle en particulier de l'ordonnance d'un repas public : *convivium publicum per urbem* saturnalia, *diem ac noctem clamatum.* L'empereur Julien dit plaisamment à ce sujet dans sa *satyre des césars* qui l'ont précédé, que Tarquin voulant célébrer les *saturnales*, fit un grand festin, auquel il invita non-seulement les dieux, mais encore les césars; & tous les lits y furent préparés, d'après l'usage que ces derniers suivoient pour leurs plaisirs.

La ſtatue de Saturne qui étoit liée de bandelettes de laine pendant toute l'année, apparemment en mémoire de la captivité où il avoit été réduit par les Titans & par Jupiter, en étoit dégagée pendant ſa fête, ſoit pour marquer ſa délivrance, ſoit pour repréſenter la liberté qui régnoit pendant le ſiecle d'or, & celle dont on jouiſſoit pendant les *ſaturnales*. En effet, toute apparence de ſerviude en étoit bannie; les eſclaves portoient le chapeau, marque de liberté; ſe vêtiſſoient des mêmes habits que les citoyens, & ſe choiſiſſoient un roi de la fête.

Je ſai que l'opinion commune eſt, que dans les *ſaturnales*, les valets changoient, non-ſeulement d'état & d'habits avec leurs maîtres, mais même qu'ils en étoient ſervis à table. Je ne ſuis point de ce ſentiment, & l'autorité de Lucien ne m'embarraſſe guere. Comme cet auteur a coutume de broder tous ſes tableaux, on juge bien qu'il ne faut pas prendre à la lettre ſa peinture des *ſaturnales*. Quant au témoignage d'Athénée, je puis lui oppoſer ceux de Séneque, *épit. LXVII*; de Taſſe, *in ſylv. kal. Dec.* & de Plutarque, dans ſa *vie de Numa*. Tous ſe contentent de dire, que durant cette fête les valets mangeoient avec leurs maîtres, & des mêmes mets: or ce n'étoit encore là qu'un uſage bourgeois, qui ne s'étendoit point dans les maiſons des gens d'un certain ordre. Mais en général, cette fête admettoit chez les Romains un renverſement d'état, qui ſelon moi étoit trop mal maſqué pour inſtruire le maître ni l'eſclave. Il n'y a que la douce égalité, dit très-bien M. Rouſſeau, qui puiſſe rétablir l'ordre de la nature, former une inſtruction pour les uns, une conſolation pour les autres, & un lien d'amitié pour tous.

Ce que je n'oſe décider, c'eſt ſi la fête des *ſaturnales* étoit purement romaine, ou ſi elle tiroit ſon origine des autres peuples. Quoi qu'en diſe Denys d'Halicarnaſſe, je ſai que les Athéniens avoient une fête fort reſſemblante à celle des *ſaturnales*, & qu'ils nommoient χρόνια; il me ſemble que les *ſalzea* établies à Babylone, étoient dans le même goût. Enfin, on célébroit en Theſſalie une fête fort ancienne, & qui avoit trop de rapport avec les *ſaturnales*, pour en paſſer ſous ſilence l'origine & la deſcription.

Les Pélaſges, nouveaux habitans de l'Hémonie, faiſant un ſacrifice ſolemnel à Jupiter, un étranger, nommé *Pelorus*, leur annonça qu'un tremblement de terre venoit de faire entr'ouvrir les montagnes voiſines; que les eaux d'un marais nommé *Tempé*, s'étoient écoulées dans le fleuve Pénée, & avoient découvert une grande & belle plaine. Au récit d'une ſi agréable nouvelle, ils invitent l'étranger à manger avec eux, s'empreſſent à le ſervir, & permettent à leurs eſclaves de prendre part à la réjouiſſance. Cette plaine, dont ils ſe mirent auſſitôt en poſſeſſion, étant devenue la délicieuſe vallée de Tempé, ils continuerent tous les ans le même ſacrifice à Jupiter ſurnommé *pélorien*, en renouvellant la cérémonie de donner à manger à des étrangers & à leurs eſclaves, auxquels ils accordoient toute ſorte de liberté. Dans la ſuite, les Pélaſges ayant été chaſſés de l'Hémonie, vinrent s'établir en Italie par ordre de l'oracle de Dodone qui leur commanda de faire des ſacrifices à Saturne & à Pluton. Les termes ambigus de l'oracle les engagerent d'immoler des victimes humaines à ces deux ſombres divinités; ils ſuivirent l'uſage reçu parmi les Carthaginois, les Tyriens & d'autres nations qui pratiquoient de tels ſacrifices.

On dit qu'Hercule abolit cette coutume barbare des Pélaſges. Paſſant par l'Italie à ſon retour d'Eſpagne, il demanda la raiſon de ces ſacrifices dont il étoit indigné; & comme on lui cita l'oracle de Dodone, il leur dit que le mot κεφαλὰς déſignoit des *têtes* en figures; & que celui de φῶτα, qu'ils avoient pris pour des hommes, ſignifioit des lumieres: il leur apprit donc qu'il falloit offrir à Pluton des repréſentations d'hommes, & des cierges à Saturne. Voilà du-moins l'origine qu'on apporte de la coutume qui s'obſervoit pendant les *ſaturnales*, d'allumer des cierges, & d'en faire des préſens.

Ce qu'il y avoit encore de ſingulier dans les ſacrifices de Saturne, c'eſt qu'ils ſe faiſoient la tête découverte. Plutarque en donne pour raiſon, que le culte qu'on rendoit à ce dieu, étoit plus ancien que l'uſage de ſe couvrir la tête en ſacrifiant, qu'il attribue à Énée. Mais ce qui paroit plus vraiſſemblable, c'eſt qu'on ne ſe couvroit la tête que pour les dieux céleſtes; & que Saturne étoit mis au nombre des dieux infernaux.

Tertullien, dans ſon traité *de Idol. cap. xjv*, ſe plaint, qu'entr'autres fêtes payennes, les Chrétiens ſolemniſoient les *ſaturnales*; & cette coutume leur fut effectivement défendue par le canon xxxix. du concile de Laodicée. Cependant ils eurent tant de peine à perdre leur habitude de célébrer les fêtes de plaiſirs & de réjouiſſances, qu'il s'aviſerent d'en ſubſtituer de nouvelles à celles qui étoient abolies: & c'eſt peut-être là l'origine de la fête des fous, dont on peut conſulter l'*article*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SATURNE, ſ m. *en Aſtronomie*, eſt le nom d'une des ſept planetes premieres; c'eſt celle qui eſt la plus éloignée de la terre & du ſoleil, & qui ſe meut le plus lentement. On la marque ainſi ♄. *Voyez* PLANETE.

Saturne n'a qu'une foible lumiere, à cauſe de ſa diſtance; c'eſt ce qui fait que cette planete paroît aſſez petite, quoiqu'elle ſoit une des plus groſſes.

La période de *Saturne*, ou le tems de ſa révolution autour du ſoleil, eſt, ſelon Kepler, de 29 ans, 174 jours, 4 heures 58'. 25". & 30'''. par conſéquent ſon mouvement journalier eſt de 3'. 0". 36'''. Cependant M. de la Hire fait ce dernier mouvement de 2'. 1".

L'inclinaiſon de l'orbite de *Saturne* à l'écliptique, eſt, ſelon Kepler, de 2°. 32'. & ſelon M. de la Hire, de 2°. 33'.

Sa moyenne diſtance du ſoleil eſt de 326925 demi-diametre de la terre; & ſa diſtance moyenne de la terre eſt de 21000 demi-diametres terreſtres. *Voyez* DISTANCE. Son plus petit diametre, ſelon M. Huyghens, eſt de 30". Son diametre eſt à celui de la terre comme 20 à 10; ſa ſurface eſt à celle de la terre comme 400 à 1; & ſa ſolidité eſt à celle de la terre comme 8000 à 1.

M. Halley remarque, dans la préface de ſon *catalogue des étoiles auſtrales*, qu'il a trouvé le mouvement de *Saturne* plus lent que celui qui eſt marqué dans les tables.

On doute ſi *Saturne* tourne autour de ſon axe comme les autres planetes, ou non: aucune obſervation aſtronomique ne prouve qu'il tourne; il y a même une circonſtance qui, ſelon pluſieurs auteurs, paroîtroit prouver le contraire; car la terre & toutes les autres planetes qui tournent ſur elles-mêmes, ont le diametre de l'équateur plus grand que l'axe, & l'on n'obſerve rien de pareil dans *Saturne*; mais cette preuve eſt bien foible.

La diſtance de *Saturne* au Soleil étant dix fois plus grande que celle de la terre au Soleil, il s'enſuit que le diametre apparent du Soleil vu de *Saturne*, ne doit être que de 3 minutes, ce qui fait un peu plus de deux fois le diametre apparent de Vénus, vû de la terre. Le diſque du ſoleil doit donc paroître aux habitans de *Saturne* 100 fois plus petit qu'il ne nous paroît; & la lumiere, auſſi bien que la chaleur de cet aſtre, doit être moindre en même proportion. *Voyez* SOLEIL.

Les phaſes de *Saturne* ſont fort variées & fort ſingulieres: elle en a comme Mars & Jupiter, & des

bandes changeantes : elle paroît tantôt ronde, & tantôt elliptique; mais ce qu'elle a de plus remarquable, ce sont deux especes d'anses qui paroissent & disparoissent de tems en tems ; ces anses sont comme deux arcs de cercle lumineux, & directement opposés, qui contiennent chacun un segment obscur ; & ces segmens obscurs sont renfermés entre les anses & le globe de la planete.

Ces phases ont long-tems embarrassé les Astronomes, qui ne trouvoient aucun moyen d'en expliquer toutes les irrégularités. Hevelius a observé que cette planete étoit quelquefois monosphérique, c'est-à-dire ne paroissoit qu'un seul globe, d'autres fois qu'elle paroissoit composée de trois spheres, ou d'une sphere & de deux anses, ou d'une ellipse & de deux anses, ou d'une sphere & de deux pointes lumineuses. Mais M. Huyghens, après avoir long-tems observé *Saturne* avec d'excellentes lunettes, a réduit toutes les phases de cette planete à quatre; savoir la phase ronde, la phase à bras, & la phase à anses. *Voyez* PHASE, ANSES, *&c.*

Saturne a une chose qui lui est particuliere ; c'est un anneau qui l'entoure à-peu-près comme l'horison d'un globe, sans le toucher en aucun endroit; le diametre de cet anneau est plus que double de celui de *Saturne*, car le diametre de cette planete est de 20 diametres de la terre, & celui de l'anneau est de 45 des mêmes diametres. Quand cet anneau est assez élevé au-dessus de l'ombre du corps de *Saturne*, il réfléchit très-fortement la lumiere du Soleil. Son épaisseur, selon l'observation de Keill, occupe près de la moitié de l'espace qu'il y a entre sa surface extérieure & convexe, & la surface de la planete.

On a trouvé que cet anneau étoit un corps solide & opaque, mais dont la surface est égale & unie.

Galilée est le premier qui ait découvert que *Saturne* n'étoit pas rond ; mais M. Huyghens est le premier qui ait fait voir que ces inégalités venoient de la forme de son anneau. Il publia cette découverte en 1659, dans son *systema Saturnianum.* On ne sait si l'anneau tourne autour de *Saturne* ou non : on ignore aussi l'usage auquel il est destiné. M. Huyghens fait le plan de l'anneau de *Saturne* fort large, & l'épaisseur fort mince. La circonférence extérieure de l'anneau paroît élevée de plus de 18000 lieues au-dessus de la surface de *Saturne. Hist. de l'acad. 1715, p. 45, mem. p. 46.* Cet anneau semble n'être qu'un amas & une suite de satellites, si proche les uns des autres, qu'ils ne font que l'apparence d'un anneau continu. L'anneau se trouvant entre le soleil & *Saturne*, jette sur *Saturne* une ombre mobile, & c'est une espece de bande. La vûe de la phase ronde, de la phase elliptique, ou des autres, dépend de la position de l'anneau & par rapport au Soleil, & par rapport à notre œil. Le plan de l'anneau passe-t-il par notre œil; nous ne le voyons point, parce que le tranchant de l'anneau est tout ce que l'on en pourroit voir, & il est trop mince pour être visible à une si grande distance ; c'est pourquoi *Saturne*, dont le globe est sphérique, paroît seul dans sa phase ronde, ce qui s'observe tous les quinze ans. *Voyez le recueil d'observ. par MM. de l'acad. des Sciences.* Mais si la position de l'anneau change, & que son plan s'inclinant au rayon visuel nous regarde obliquement au moment qu'il reçoit les rayons du Soleil, alors une partie du plan circulaire est cachée derriere le globe, une partie est située devant le globe, auquel elle paroît appliquée, sans laisser voir d'espace intermédiaire ; & confondant sa lumiere avec celle du globe de la planete, elle donne au disque apparent la figure d'une ellipse. Enfin, si l'anneau se trouve posé de maniere que son plan prolongé passe par le centre du soleil, il n'y a que le tranchant de l'anneau qui reçoive des rayons du centre ; & comme cette lame est mince, le tranchant échappe à notre vûe, & les anses disparoissent.

On trouve des conjectures & des réflexions ingénieuses sur la cause de l'anneau de *Saturne*, dans un ouvrage de M. de Maupertuis ; c'est son *discours sur les figures des astres*, ouvrage imprimé pour la premiere fois en 1732, à Paris de l'imprimerie royale ; & pour la seconde fois en 1742, à Paris chez Guérin & Coignard.

Saturne, dans sa révolution autour du soleil, est continuellement accompagné par les 5 satellites ou planetes secondaires : on en trouvera les périodes, les distances, *&c.* au mot SATELLITES.

M. Pound nous a donné des observations fort exactes sur le diametre de *Saturne*, & sur celui de son anneau ; ces observations sont rapportées dans les institutions astronomiques de M. le Monnier. On trouve aussi dans la préface de ce dernier ouvrage, un grand nombre de recherches sur *Saturne*, par lesquelles il paroit que le mouvement de cette planete est sujet à de grandes irrégularités. L'excentricité de son orbite n'est pas constante comme celle de l'orbite terrestre, mais elle varie continuellement : le moyen mouvement de cette planete paroît s'être ralenti à chaque siecle ; & à l'égard du mouvement de son nœud & de son aphélie, ils ne sont pas encore trop bien connus : les autres varient sur l'inclinaison de son orbite au plan de l'écliptique, ce qui prouve aussi que cette inclinaison est sujette à une infinité de variations.

Il paroît qu'on doit attribuer ces irrégularités à l'action de Jupiter sur *Saturne :* Jupiter est la plus grosse de toutes les planetes ; & lorsqu'il est en conjonction avec *Saturne*, son action sur *Saturne* est alors assez considérable pour produire des effets sensibles : aussi est ce principalement dans la conjonction de *Saturne* avec Jupiter qu'on remarque les plus grandes irrégularités dans le mouvement de *Saturne.* Il ne paroît pas qu'on puisse employer d'autres moyens pour determiner ces irrégularités, que de chercher par la théorie & par le calcul quel doit être l'effet de l'action de Jupiter sur *Saturne ;* mais le problème, un des plus importans de l'Astronomie, est d'une difficulté proportionnée à son importance. L'académie royale des Sciences de Paris en a proposé la solution pour le sujet du prix de 1748 ; on peut dire que c'est une des plus belles questions qu'elle ait encore proposées ; & M. Euler a donné sur ce sujet une piece très-savante qui a remporté le prix, & qui a été imprimée.

Il pouroit se faire au reste que dans la théorie des mouvemens de *Saturne*, on dût avoir égard non-seulement à l'action de Jupiter, mais encore à celle des satellites de *Saturne*, & peut-être de son anneau : la quantité de cette action dépend à la vérité de la masse des satellites qui n'est point connue, mais cela n'empêche pas que ces masses ne puissent y entrer pour quelque chose, & c'est de quoi les observations comparées au calcul peuvent nous instruire ; car si les observations s'accordent avec les lois qu'on aura trouvées du mouvement de *Saturne* dans la supposition que Jupiter seul agisse, c'est une marque que l'action des satellites n'a que peu d'effet. Au contraire, si ces observations ne s'accordent pas avec le calcul, c'est une marque qu'il faut tenir compte de l'action des satellites. Il est vrai qu'on ne connoîtra point cette action, puisqu'on ne connoît point leurs masses ; mais on pourra toujours calculer les irrégularités qui en résultent, en supposant les masses connues ; & peut-être pourra-t-on ensuite, au moyen des observations, déterminer ces masses par la différence qui se trouvera entre les observations & le calcul.

SATURNE, *satellites de*, (*Astronomie.*) entre les choses curieuses que contiennent les lettres originales de M. Molyneux à Flamsteed, & qui ont été re-

cueillies par M. de Chaufepié, dans son dictionnaire, se trouve une table de M. Osborn, à la suite de la lettre dont voici la fin.

Il y a, dit M. Molineux, dans les principes mathématiques de Newton, une observation qui mérite l'admiration de tous les hommes; c'est la raison sesquialtere entre les révolutions & les distances des planetes, & cela non-seulement parmi les planetes du premier, mais aussi parmi celles du second ordre. La chose est évidente, selon M. Newton, par rapport aux satellites de Jupiter; & M. Osborn a pris la peine d'en faire l'essai par rapport à ceux de *Saturne*, sur les *data* des *Transactions philosophiques* du mois de Mai 1686, où l'on trouve le tems marqué.

Table de M. Osborn.

	Révolution de Périodes. J. H.	*Périodes en Minutes de Tems.*	*Logarithmes des quarrés du Tems.*	*Logarithmes du cube des distances.*	1000 *S. Diam.* 2300 *S. Diam.* *Distances des Anses.*	0'. 10''. 3. 0. 24. 34.
1.	1 : 21 : 19.	002719.	6. 8688184.	1. 9113691.	4 ⟨ 336.	0. 45. 03.
2.	2 : 17 : 43.	003943.	7. 1916524.	2. 2342041.	5 ⟨ 556.	0. 58. 20.
3.	4 : 12 : 27.	006507.	7. 6267616.	2. 6693123.	7 ⟨ 758.	1. 21. 27.
4.	15 : 23 : 15.	022995.	8. 7232668.	3. 7658175.	18 ⟨ 000 donné.	3. 09. 00.
5.	79 : 21 : 00.	115020.	10. 1215466.	5. 1640973.	58 ⟨ 646.	9. 12. 45.

Voici à quoi sert la derniere colomne; c'est qu'en supposant le demi diametre de *saturne* de 10'' 30'''. & ses anses de 24'' 34''', les distances entre le centre de *saturne* & ses satellites, dans leurs plus grands éloignemens, nous paroissent sous les angles marqués dans la derniere colomne, ce qu'on peut vérifier par le micrometre. C'est selon M. Molineux, une pensée qui absorbe, que de voir comment cette grande loi regne universellement dans toutes les parties de la nature, & convient à des corps qui sont à une si vaste distance les uns des autres, & qui semblent n'avoir aucune relation les uns avec les autres. C'est sans contredit le plus fort argument que la constitution de l'univers fournit de l'existence de Dieu, de voir régner une loi aussi fixe & aussi inviolable parmi ces vastes corps, qui sont à de si prodigieuses distances; certainement leur situation & leurs mouvemens reglés ainsi, ne peuvent être un effet du hasard, mais il faut qu'un être tout puissant & sage, en soit l'auteur. (*D. J.*)

Saturne, (*Mythol.*) fils d'Uranus & de Vesta, ou du Ciel & de la Terre. On sait assez tout ce qu'en dit la fable, & les charmes que la poésie a répandus sur le regne de ce dieu, qu'elle a nommé *le regne d'or*, parce qu'il gouverna ses sujets paisibles avec douceur, & qu'il rétablit l'égalité des conditions.

Diodore de Sicile rapportant la tradition des Crétois sur les Titans, fait de *Saturne* le même éloge que les poëtes. *Saturne*, l'aîné des Titans, dit-il, devint roi, & après avoir policé ses sujets, qui menoient auparavant une vie sauvage, il porta sa réputation & sa gloire en différens lieux de la terre; il établit par-tout la justice & l'équité, & les hommes qui ont vêcu sous son empire, passent pour avoir été bienfaisans, & par conséquent très-heureux. Il a regné dans les pays occidentaux, où sa mémoire est encore en vénération. En effet, les Romains & les Carthaginois, lorsque leur ville subsistoit, & tous les peuples de ces cantons, ont institué des fêtes & des sacrifices en son honneur, & plusieurs lieux lui sont consacrés par leur nom même. La sagesse de son gouvernement avoit en quelque sorte banni les crimes, & faisoit goûter un empire d'innocence, de douceur, & de félicité. La montagne qu'on appella depuis le *mont-Capitolin*, étoit anciennement appellée le *mont-Saturnin*, & si nous en croyons Denis d'Halycarnasse, l'Italie entiere avoit porté auparavant le nom de *Saturnie*: Virgile; parlant de ce prince, dit:

Aureus hanc vitam in terris Saturnus *agebat.*

Il est certain qu'il fut persécuté par son fils, & qu'il fut obligé de se réfugier en Italie, après avoir erré en plusieurs mers, comme le remarque Ovide.

Thuscum rate venit ad amnem
Ante per errato [illegible] orbe deus.

Mais, en quel tems vivoit-il? L'historien Thalus le fait contemporain de Bélus, qui fleurissoit 322 ans avant le siege de Troie, ce qui paroît assez probable, car nous voyons qu'Agamemnon, Achille, Ajax, & Ulysse, prenoient la qualité d'arriere-petits-fils de ce *Saturne*, qui du tems de Janus, apprit aux Italiens à cultiver la terre.

Sous la fable de *Saturne*, dit Ciceron, se cache un sens physique assez beau. On a entendu par *Saturne*, celui qui préside au tems, & qui en regle les dimensions; ce nom lui vient de ce qu'il dévore les années, *Saturnus quod saturetur annis*, & c'est pour cela qu'on a feint qu'il mangeoit ses enfans; car le tems consume toutes les années qui s'écoulent; mais de peur qu'il n'allât trop vîte, Jupiter l'a enchaîné, c'est-à-dire l'a soumis au cours des astres, qui sont comme ses liens.

Rome & plusieurs villes d'Italie dédierent des temples à *Saturne*, & lui rendirent un culte religieux. Ce fut Tullus Hostilius, selon Macrobe, qui établit les saturnales en son honneur. Le temple que ce dieu avoit sur le penchant du capitole, fut dépositaire du trésor public, par la raison que du tems de *Saturne*, c'est-à-dire, pendant le siecle d'or, il ne se commettoit aucun vol. On sacrifioit à ce dieu la tête découverte, au lieu qu'on se couvroit toujours en sacrifiant aux dieux célestes, dit Plutarque, c'est-à-dire que, selon lui, *Saturne* étoit un des dieux infernaux.

Saturne se trouvoit communément représenté en un vieillard courbé sous le poids des années, tenant une faulx à la main, pour marquer qu'il préside à l'agriculture. (*D. J.*)

SATURNIA Colonia, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Etrurie de Calétra, suivant ce passage de Tite-Live, *l. XXXIX. c. lv. Saturnia colonia civium romanorum in agrum Caletranum deducta.* On ignore si Calétra subsistoit alors, ou si elle étoit détruite. On prétend que les ruines de la ville *Saturnia*, se voyoient encore dans le dernier siecle, & Léander dit qu'on les nomme *saturniana*. Au lieu de *Saturnia colonia*, Ptolomée, *l. III. c. j.* écrit *Saturniana colonia*, & il la place dans les terres. Les habitans de cette ville sont appellés *saturnini* par Pline, *l. III. c. v.* & il ajoute qu'auparavant on les nommoit *aurinini*; ce qui fait conjecturer à Cellarius, *Géog. ant. l. II. c. ix.* que l'ancien nom de la ville étoit *Aurinia*. (*D. J.*)

SATURNIA TELLUS, (*Géog. anc.*) c'est un des premiers noms qu'ait eu l'Italie, & quoiqu'elle en ait porté divers autres depuis, ce premier n'a pas laissé d'être employé par les poëtes. Virgile, *géog. l. II. v. 173.* dit:

Salve magna parens frugum Saturnia tellus,
Magna viru . . . .

Le même poëte parle ailleurs, *Æneid. l. VIII. v.* 322. de ses divers changemens de nom :

Sæpius & nomen posuit Saturnia tellus.

L'Italie fut originairement appellée, *terre de saturne*, parce que comme on sait, Saturne s'alla cacher dans cette contrée, lorsqu'il eut été chassé par son fils Jupiter. (*D. J.*)

SATURNIA URBS, (*Géog. anc.*) les anciennes histoires portent, dit Varron, *l. IV. de L. L. c. vij.* qu'il y avoit une ville nommée *Saturnia* sur le mont Tarpéien, & il ajoute qu'on en voyoit de son tems des vestiges en trois endroits. On lit dans Minucius Felix, *c. xxij.* que Saturne fugitif ayant été reçu par Janus, bâtit en même tems la ville *Janiculum* ; & on trouve la même chose dans deux vers de Virgile. *Æneid. l. VIII. v.* 357.

Comme le mont Tarpéien étoit le même que le mont de Saturne, & le mont Capitolin, il y a grande apparence que la ville *Saturnia* n'est autre chose que la forteresse qui étoit, selon Festus, au pié du mont de Saturne. (*D. J.*)

SATURNIEN VERS, (*Poésie latine.*) *saturnius numerus*, dans Horace ; les vers *saturniens* étoient les mêmes que les vers fescennins, & ces deux noms leur sont venus de deux des plus anciennes villes de Toscanne. *Saturnia* étoit dans le quartier des Rusellans, vers la source de l'Albegna, & ses ruines portent encore aujourd'hui le nom de *sitergna*. L'étymologie que nous donnons à ces vers, avec le P. Sanadon, est bien différente de celle qu'ont imaginé les grammairiens, & que les commentateurs ont copié ; mais elle nous paroît plus raisonnable. Les curieux trouveront tous les détails qu'ils peuvent désirer sur les *vers saturniens*, dans le traité de la versification latine du même P. Sanadon. (*D. J.*)

SATURNIENS, adj. (*Divinat.*) nom que les astrologues donnent aux personnes d'un tempérament triste, chagrin, & mélancholique, en supposant qu'elles sont sous la domination de Saturne, ou qu'elles sont nées pendant que Saturne étoit ascendant.

SATURNIENS, s. m. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens gnostiques, ainsi nommé de leur chef *Saturnin*, qui avoit été disciple de Simon le magicien, de Basilide, & de Menandre.

Ils parurent au commencement du second siecle ; ils condamnoient le mariage, comme une invention du diable, & nioient la résurrection de la chair ; ils disoient que le monde avoit été formé par sept anges, & qu'en même tems il y avoit eu deux hommes formés par deux de ces esprits, dont l'un étoit bon & l'autre mauvais ; que de-là procédoient deux genres d'hommes ; qui tenoient les uns de la bonté, les autres de la malice de leurs chefs ; que pour délivrer les bons de l'oppression des méchans, assistés par le demon, le sauveur étoit venu sur la terre, sous la figure apparente d'un homme, mais qu'il n'en avoit pas pris la nature. Au reste, les *saturniens* affectoient de paroître fort austeres, & de s'abstenir de l'usage de toutes choses animées. Baronius, *ad ann. Chr.* 120.

SATURNIUS MONS, (*Géog. anc.*) on appelloit ainsi, selon Festus, *de verbor. signif.* l'une des montagnes sur lesquelles fut bâtie la ville de Rome, & qui fut depuis nommée le *mont Capitolin*. Le premier nom avoit été donné à cette montagne, parce qu'on la croyoit sous la protection de Saturne. On appelloit pareillement *Saturnii*, ceux qui habitoient la forteresse qui étoit au bas du mont Capitolin ; il y avoit dans cet endroit un autel qui paroissoit avoir été consacré à Saturne avant la guerre de Troie, parce qu'on y sacrifioit la tête découverte, au-lieu que les prêtres d'Italie sacrifioient la tête couverte d'un voile ; à l'imitation d'Enée, qui, dans le tems qu'il faisoit un sacrifice à sa mere Vénus, sur le rivage de Laurentum, se couvrit d'un voile, pour n'être pas connu d'Ulysse, & évita par ce moyen d'être vu de son ennemi. (*D. J.*)

SATURUM, (*Géog. anc.*) ville de Tarente à l'orient ; cette ville étoit sur les frontieres de la Pouille & de la Calabre ; Servius dit sur le quatrieme livre des Géorgiques : *Tarentino ab oppido* Satureo *juxta Tarentum, sunt Baphia ubi tingitur lana. Voyez* SATYRIUM. (*D. J.*)

SATYRES, s. m. (*Mythol.*) les *satyres* étoient selon la fable des divinités champêtres, qu'elle représente comme de petits hommes fort velus, avec des cornes & des oreilles de chevres ; la queue, les cuisses, & les jambes du même animal ; quelquefois ils n'ont que les piés de chevre. On fait naître les *satyres* de Mercure & de la nymphe Yphtimé, ou bien de Bacchus & de la nayade Nicée, qu'il avoit enivrée, en changeant en vin l'eau d'une fontaine où elle buvoit ordinairement. Le poëte Nonnus dit qu'originairement les *satyres* avoient la forme toute humaine ; ils gardoient Bacchus, mais comme Bacchus malgré toutes ses gardes, se changeoit tantôt en bouc, tantôt en fille, Junon irritée de ces changemens, donna aux *satyres* des cornes & des piés de chevres.

Pline le naturaliste prend les *satyres* des poëtes, pour une espece de singes, & il assure que dans une montagne des Indes, il se trouve des *satyres* à quatre piés, qu'on prendroit de loin pour des hommes ; ces sortes de singes ont souvent épouvanté les bergers, & poursuivi quelquefois les bergeres ; c'est peut-être ce qui a donné lieu à tant de fables touchant leur complexion amoureuse ; ajoutez qu'il est souvent arrivé que des bergers couverts de peaux de chevres, ou des prêtres, ayent contrefait les *satyres*, pour séduire d'innocentes bergeres. Dès-là l'opinion se répandit que les bois étoient remplis de ces divinités malfaisantes ; les bergeres tremblerent pour leur honneur, & les bergers pour leurs troupeaux ; ces frayeurs firent qu'on chercha à les appaiser par des sacrifices & par des offrandes.

Pausanias rapporte qu'un certain Euphémus ayant été jetté par la tempête, avec son vaisseau, sur les côtes d'une île déserte, vit venir à lui des especes d'hommes sauvages tout velus, avec des queues derriere le dos ; qu'ils voulurent enlever leurs femmes, & se jetterent sur elles avec tant de fureur, qu'on eut bien de la peine à se défendre de leur brutalité. Nos navigateurs revoyent souvent les *satyres*, ou hommes sauvages tout velus de Pausanias ; ce sont des singes à queue. (*D. J.*)

SATYRE, s. f. (*Poésie.*) poëme dans lequel on attaque directement le vice, ou quelque ridicule blâmable.

Cependant la *satyre* n'a pas toujours eu le même fonds, ni la même forme dans tous les tems. Elle a même éprouvé chez les Grecs & les Romains, des vicissitudes & des variations si singulieres, que les savans ont bien de la peine à en trouver le fil. J'ai lu, pour le chercher & pour le suivre, les traités qu'en ont fait, avec plus ou moins d'étendue, Casaubon, Heinsius, MM. Spanheim, Dacier & le Batteux. Voici le précis des lumieres que j'ai puisées dans leurs ouvrages.

De l'origine des satyres *parmi les Grecs.* Les *satyres* dans leur premiere origine, n'avoient pour but que le plaisir & la joie ; c'étoient des farces de villages, un amusement, ou un spectacle de gens assemblés pour se délasser de leurs travaux, & pour se réjouir de leur récolte, ou de leurs vendanges. Des jeux champêtres, des railleries grossieres, des postures grotesques, des vers faits sur le champ, & recités en dansant, produisirent cette sorte de poésie, à la-

quelle Aristote donne le nom de *satyrique* & de danse. C'est d'elle que naquit la tragédie, qui n'eut pas seulement la même origine, mais qui en garda assez long-tems un caractere plus burlesque, pour ainsi dire, que sérieux. Quoique tirée du poëme satyrique, dit Aristote, elle ne devint grave que long-tems après. Ce fut quand ce changement lui arriva, que ce divertissement des compositions satyriques, passa de la campagne sur les théatres, & fut attaché à la tragédie même, pour en tempérer la gravité qu'on s'étoit enfin avisé de lui donner.

Comme ces spectacles étoient consacrés à l'honneur de Bacchus, le dieu de la joie, & qu'ils faisoient partie de sa fête, on crut qu'il étoit convenable d'y introduire des Satyres, ses compagnons de débauche, & de leur faire jouer un rôle également comique par leur équipage, par leurs actions & par leurs discours. On voulut par ce moyen égayer le théatre, & donner matiere de rire aux spectateurs, dans l'esprit desquels on venoit de répandre la terreur & la tristesse par des représentations tragiques. La différence qui se trouvoit entre la tragédie & les *satyres* des Grecs, consistoit uniquement dans le rire que la premiere n'admettoit pas, & qui étoit de l'essence de ces dernieres. C'est pourquoi Horace les appelle d'un côté, *agrestes satyros*, eu égard à leur origine, & *risores satyros*, par rapport à leur but principal.

Du tems auquel on jouoit ces pieces satyriques. Ainsi le nom de *satyre* ou *satyri*, demeura attaché parmi les Grecs, aux pieces de théatre dont nous venons de parler; & qui d'abord furent entremélées dans les actes des tragédies, non pas tant pour en marquer les intervalles, que comme des intermedes agréables, à quoi les danses & les postures bouffonnes de ces satyres ne contribuerent pas moins que leurs discours de plaisanterie. On joua ensuite séparément ces mêmes pieces, après les représentations des tragédies; ainsi qu'on joua à Rome, & dans le même but, les especes de farces nommées *exodes. Voyez* EXODE.

Ces poëmes *satyriques* firent donc la derniere partie de ces célebres représentations des pieces dramatiques, à qui on donna le nom de *tétralogie* parmi les Grecs. *Voyez* TÉTRALOGIE.

Des personnages des satyres. Si dans les commencemens les pieces *satyriques* n'avoient pour acteurs que des satyres ou des sylènes, les choses changerent ensuite. Le *Cyclope* d'Euripide, les titres des anciennes pieces satyriques & plusieurs auteurs, nous apprennent que les dieux, ou demi-dieux, & des héroïnes, comme Omphale, y trouvoient leurs places, & en faisoient même le sujet principal. Le sérieux se mêla quelquefois parmi le burlesque des acteurs qui faisoient le rôle des Sylènes ou des Satyres. En un mot, la *satyrique*, car on la nommoit aussi de ce nom, tenoit alors le milieu entre la tragédie & l'ancienne comédie. Elle avoit de commun avec la premiere la dignité des personnages qu'on y faisoit entrer, comme nous venons de voir, & qui d'ordinaire étoient pris des tems héroïques; & elle participoit de l'autre, par des railleries libres & piquantes, des expressions burlesques, & un dénouement de la fable, dénouement le plus souvent gai & heureux. C'est ce que nous apprend le grand commentateur grec d'Homere, Eusthathius. C'est le propre du poëme satyrique, nous dit-il, de tenir le milieu entre le tragique & le comique. Voilà presque le comique larmoyant de nos jours, dont l'origine est toute grecque, sans que nous nous en fussions douté.

Différence entre les pieces satyriques & comiques. Quelque rapport qu'il y eût entre les pieces satyriques & celles de l'ancienne comédie, je ne crois pas qu'elles aient été confondues par des auteurs anciens. Il restoit des différences assez grandes qui les distinguoient, soit à l'égard des sujets qui dans les pieces satyriques étoient pris d'ordinaire des fables anciennes, & des demi-dieux ou des héros, soit en ce que les *satyres* y intervinrent avec leurs danses, & dans l'équipage qui leur est propre, soit de ce que leurs plaisanteries avoient plutôt pour but de divertir & de faire rire, que de mordre & de tourner en ridicule leurs concitoyens, leurs villes & leurs pays, comme Horace dit de Lucilius, l'imitateur d'Aristophane & de ses pareils. J'ajoute que la composition n'en étoit pas la même, & que l'ancienne comédie ne se lia point aux vers Iambiques, comme firent les pieces satyriques des Grecs. Concluons que ce fut aux poëmes dramatiques, dans lesquels intervenoient des Satyres avec leurs danses & leurs équipages, que demeura attaché parmi les Grecs le même nom de *satyre*, celui de satyrique ou de pieces satyriques, σατύροι, σατυρικὰ δράματα.

Des satyres *romaines.* Ce fut parmi les Romains que le mot de *satyre*, de quelque maniere qu'on l'écrive, *satira*, *satyra*, *satura*, ou quelque origine qu'on lui donne, fut appliqué à des compositions différentes, & d'autre nature que les *poëmes satyriques* des Grecs, c'est-à-dire qui n'étoient, comme ceux-ci, ni dramatiques, ni accompagnés de Satyres, de leurs équipages & de leurs danses, ni faites d'ailleurs dans le même but. On donna ce nom à Rome, en premier lieu à un poëme réglé & mêlé de plaisanteries, & qui eut cours avant même que les pieces dramatiques y fussent connues, mais qui cessa ou y changea de nom, & fit place à d'autres passetems, comme on l'apprend de Tite-Live.

On communiqua ensuite le nom de *satyre* à un poëme mêlé de diverses sortes de vers, & attaché à plus d'un sujet, comme firent les *satyres* d'Ennius, ou comme Cicéron l'appelle, *poëma varium & elegans*, en parlant de celles de Varron, qui étoient tout ensemble un mélange de vers & de pieces de littérature & de philosophie, dont il nous apprend lui-même dans cet orateur, le but & la variété.

On donna enfin ce nom de *satyre* au poëme de Lucilius, qui au rapport d'un de ses imitateurs, avoit tout le caractere de l'ancienne comédie; *hinc omnis pendet Lucilius*, c'est-à-dire par la même licence qu'il s'y donna, d'y reprendre non-seulement les vices en général, mais les vicieux de son tems d'entre ses citoyens, sans y épargner même les noms des magistrats & des grands de Rome.

Ce fut là, si on en croit Horace & bien d'autres, la premiere origine & le premier auteur de ce poëme inconnu aux Grecs, à qui le nom de *satyre* demeura comme propre & attaché parmi les Romains, & tel qu'il l'est encore aujourd'hui dans l'usage des langues vulgaires. C'est aussi sur ce modele que furent formés ensuite, comme on sait, les *satyres* du même Horace, de Perse & de Juvenal, sans toucher ici au caractere particulier que chacun d'eux y apporta, suivant son génie, ou celui de son siecle. Et c'est enfin sur ces grands exemples que les auteurs modernes françois, italiens, anglois & autres, ont formé les poëmes qu'ils ont publiés sous ce même nom de *satyres*.

Je laisse maintenant à juger de la contestation de deux savans critiques du siecle passé, dont l'un Casaubon, prétend que la *satyre* des Romains n'a rien de commun avec les pieces *satyriques* des Grecs, ni dans l'origine & la signification du mot, ni dans la chose, c'est-à-dire dans la matiere & dans la forme; & dont l'autre, Daniel Heinsius, au contraire, y croit trouver une même origine, une même matiere, une même forme & un même but. Il est certain qu'il y a des différences trop essentielles entre les unes & les autres pour les confondre; & par conséquent, l'on doit plutôt s'en rapporter au sentiment de Casaubon, qui a le premier débrouillé cette matiere dans le traité qu'il en

en a mis au jour. Je vais exposer en peu de mots ces différences, parce que le traité de Casaubon est latin, & qu'on n'a rien publié sur cette matiere en françois, même dans les mémoires de l'académie des Inscriptions jusqu'à ce jour, pour la décision de cette dispute.

Différence entre les satyres *des Grecs, & les* satyres *latines.* La premiere différence, dont on ne peut disconvenir, c'est que les *satyres*, ou *poëmes satyriques* des Grecs, étoient des pieces dramatiques ou de theatre, ce qu'on ne peut pas dire des *satyres* Romaines prises dans aucun genre. Les Latins eux-mêmes, quand ils font mention de la poésie satyrique des Grecs, lui donnent le nom de *fabula*, qui signifie le drame des Grecs, & n'attribuent jamais ce mot aux *satyres* latines.

La seconde différence vient de ce qu'il y a même quelque diversité dans le nom; car les Grecs donnoient à leurs poëmes le nom de *satyrus*, ou *satyri*, de *satyrique*, de pieces *satyriques*, à cause des *satyres*, ces hôtes des bois, & ces compagnons de Bacchus qui y jouoient leur rôle, d'où vient qu'Horace appelle ceux qui en étoient les auteurs, du nom de *satyrorum inscriptores*; au lieu que les Romains ont dit *satira* ou *satura*, en parlant des premiers poëmes. Cicéron appelle *poema varium*, les *satyres* de Varron, & Juvenal donne le nom de *farrago* à ces *satyres*.

La troisieme différence, est que l'introduction des Sylènes & des Satyres qui composoient les chœurs des poëmes satyriques des Grecs en constituent l'essence, tellement qu'Horace s'arrête à montrer de quelle maniere on doit y faire parler les *satyres*, & ce qu'on leur doit faire éviter ou conserver. On peut y ajouter l'action de ces mêmes Satyres, puisque les danses étoient si fort de l'essence de la piece, que non-seulement Aristote les y joint, mais qu'Athenée parle nommément des trois différentes sortes de danses attachées au théatre, la tragique, la comique & la *satyrique*.

La quatrieme différence résulte des sujets assez divers des uns & des autres. Les *satyres* des Grecs prenoient d'ordinaire le leur de sujets fabuleux; des héros, par exemple, ou des demi-dieux des siecles passés. Les *satyres* romaines s'attachoient à reprendre les vices, ou les erreurs de leur siecle & de leur patrie; à y jouer des particuliers de Rome, un Mutius entr'autres, & un Lupus dans Lucilius; un Milonius, un Nomentanus dans Horace; un Crispinus & un Locutius dans Juvenal. Je ne parle point ici de ce que ce dernier n'y épargne pas Domitien, sous le nom de Néron; & qu'après tout, il n'y avoit rien de feint dans ces personnages, & dans les actions qu'ils en étalent, ou dans les vers qu'ils en rapportent.

La cinquieme différence paroît encore de la maniere dont les uns & les autres traitent leurs sujets, & dans le but principal qu'ils s'y proposent. Celui de la poésie satyrique des Grecs, est de tourner en ridicule des actions sérieuses; de travestir pour ce sujet leurs dieux ou leurs héros; d'en changer le caractere selon le besoin; en un mot, de rire & de plaisanter: de sorte que de tels ouvrages s'appellent en grec *des jeux & des jouets*, *joci*, comme dit Horace; & c'est à quoi contribuoient d'ailleurs leurs danses & leurs postures, au lieu que les *satyres* romaines, témoin celles qui nous restent, & auxquelles ce nom d'ailleurs est demeuré comme propre, avoient moins pour but de plaisanter, que d'exciter de la haine, de l'indignation, ou du mépris: en un mot elles s'attachent plus à reprendre & à mordre, qu'à faire rire ou à folâtrer. Les auteurs y prennent la qualité de censeurs, plutôt que celle de bouffons.

Je ne touche pas la différence qu'on pourroit encore alléguer de la composition diverse des unes & des autres, par rapport à la versification. Les *satyres* romaines, du moins celles qui nous ont été conservées jusqu'à ce jour, ayant été écrites le plus généralement en vers héroïques; & les poëmes *satyriques* des Grecs, en vers iambiques. Cette reflexion est cependant d'autant plus remarquable, qu'Horace ne trouve point d'autre différence entre l'inventeur des *satyres* romaines, & les auteurs de l'ancienne comédie, comme Cratinus & Eupolis, sinon que les *satyres* du premier étoient écrites dans un autre genre de vers.

Enfin il y a lieu, ce me semble, de s'en tenir au jugement d'Horace, de Quintilien, & d'autres auteurs anciens, qui assurent que l'invention de la *satyre*, à qui ce nom est demeuré particulierement appliqué chez les Romains, & depuis dans les langues vulgaires; que cette invention, dis-je, est dûe toute entiere à Lucilius; que c'est une sorte de poésie purement romaine, comme il y paroît, & totalement inconnue aux Grecs; d'où je conclus hardiment, qu'on ne peut aujourd'hui être là-dessus d'aucune autre opinion.

Ce n'est pas après tout, que les *satyres* des Grecs, leurs danses & leurs railleries, n'aient été connues des Romains. On sait que dans leurs fêtes & dans leurs processions, il y avoit entr'autres des chœurs de Sylènes & de Satyres, vétus & parés à leur mode, & qui par leurs danses & leurs singeries, égayoient les spectateurs. La même chose se pratiquoit dans la pompe funebre des gens de qualité, & même dans les triomphes; & ces vers licentieux & ces railleries piquantes, que les soldats qui accompagnoient la pompe chantoient contre les triomphateurs, montroient que ces sortes de jeux *satyriques*, si l'on me permet cette expression, furent bien connus des Romains.

Mais il est tems de venir à l'histoire particuliere de la *satyre* chez les Romains, & de peindre les différens caracteres de leurs poëtes célebres en ce genre.

Caracteres des poëtes satyriques romains. Ce furent les Toscans qui apporterent la *satyre* à Rome; & elle n'étoit autre chose alors qu'une sorte de chanson en dialogue, dont tout le mérite consistoit dans la force & la vivacité des reparties. On les nomma *satyres*, parce que, dit-on, le mot latin *satura*, signifiant un bassin dans lequel on offroit aux dieux toutes sortes de fruits à la fois, & sans les distinguer; il parut qu'il pourroit convenir, dans le sens figuré, à des ouvrages où tout étoit mêlé, entassé sans ordre, sans régularité, soit pour le fond, soit pour la forme.

Livius Andronicus, qui étoit grec d'origine, ayant donné à Rome des spectacles en regle, la *satyre* changea de forme & de nom. Elle prit quelque chose du dramatique, & paroissant sur le théatre, soit avant, soit après la grande piece, quelquefois même au milieu, on l'appelloit *isode*, piece d'entrée, εἰσόδιον; ou *exode*, piece de sortie, ἐξόδιον; ou piece d'entr'acte, ἐμβόλιον. Voilà quelles furent les deux premieres formes de la *satyre* chez les Romains.

Elle reprit son premier nom sous Ennius & Pacuvius, qui parurent quelque tems après Andronicus; mais elle le reprit à cause du mélange des formes, qui fut très-sensible dans Ennius; puisqu'il employoit toutes sortes de vers, sans distinction, & sans s'embarrasser de les faire symmétriser entr'eux, comme on voit qu'ils symmétrisent dans les odes d'Horace.

Térentius Varron fut encore plus hardi qu'Ennius dans la *satyre* qu'il intitula *Ménippée*, à cause de sa ressemblance avec celle de *Ménippe cynique* grec. Il fit un mélange de vers & de prose: & par conséquent il eut droit plus que personne de nommer son ouvrage *satyre*, en faisant tomber la signification du mot sur la forme.

Enfin arriva Lucilius qui fixa l'état de la *satyre*, & la présenta telle que nous l'ont donné Horace,

Perse, Juvenal, & telle que nous la connoissons aujourd'hui. Et alors la signification du mot *satyre* ne tomba que sur le mélange des choses, & non sur celui des formes. On les nomma *satyres*, parce qu'elles sont réellement un amas confus d'invectives contre les hommes, contre leurs desirs, leurs craintes, leurs emportemens, leurs folles joies, leurs intrigues.

Quidquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas
Gaudia, discursus, nostri est farrago libelli.
Juv. *Sat. I.*

On peut donc définir la *satyre* d'après son caractere fixé par les Romains, une espece de poëme dans lequel on attaque directement les vices ou les ridicules des hommes. Je dis une espece de poëme, parce que ce n'est pas un tableau, mais un portrait du vice des hommes, qu'elle nomme sans détour, appellant un chat *un chat*, & Néron *un tyran*.

C'est une des différences de la *satyre* avec la comédie. Celle-ci attaque les vices, mais obliquement & de côté. Elle montre aux hommes des portraits généraux, dont les traits sont empruntés de différens modeles; c'est au spectateur à prendre la leçon lui-même, & à s'instruire s'il le juge à propos. La *satyre* au contraire va droit à l'homme. Elle dit: C'est vous, c'est Crispin, un monstre, dont les vices ne sont rachetés par aucune vertu.

La satyre *en leçons, en nouveautés fertile,*
Sait seule assaisonner le plaisant & l'utile;
Et d'un vers qu'elle épure aux rayons du bon sens,
Détrompe les esprits des erreurs de leur tems.
Elle seule bravant l'orgueil & l'injustice,
Va jusques sous le dais faire pâlir le vice:
Et souvent sans rien craindre, à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raison des attentats d'un sot.
Boileau.

Comme il y a deux sortes de vices, les uns plus graves, les autres moins; il y a aussi deux sortes de *satyres*: l'une qui tient de la tragédie, *grande Sophocleæo carmen bacchatur hiatu*; c'est celle de Juvenal. L'autre est celle d'Horace, qui tient de la comédie, *admissus circum præcordia ludit.*

Il y a des *satyres* où le fiel est dominant, *fel*: dans d'autres, c'est l'aigreur, *acetum*: dans d'autres, il n'y a que le sel qui assaisonne, le sel qui pique, le sel qui cuit.

Le fiel vient de la haine, de la mauvaise humeur, de l'injustice: l'aigreur vient de la haine seulement & de l'humeur. Quelquefois l'humeur & la haine sont enveloppées; & c'est l'aigre-doux.

Le sel qui assaisonne ne domine point, il ôte seulement la fadeur, & plaît à tout le monde; il est d'un esprit délicat. Le sel piquant domine & perce, il marque la malignité. Le cuisant fait une douleur vive, il faut être méchant pour l'employer. Il y a encore le fer qui brûle, qui emporte la piece avec escarre, & c'est fureur, cruauté, inhumanité. On ne manque pas d'exemples de toutes ces especes de traits satyriques.

Il n'est pas difficile, après cette analyse, de dire quel est l'esprit qui anime ordinairement le satyrique. Ce n'est point celui d'un philosophe qui, sans sortir de sa tranquillité, peint les charmes de la vertu & la difformité du vice. Ce n'est point celui d'un orateur qui, échauffé d'un beau zele, veut réformer les hommes, & les ramener au bien. Ce n'est pas celui d'un poëte qui ne songe qu'à se faire admirer en excitant la terreur & la pitié. Ce n'est pas encore celui d'un misanthrope noir, qui haït le genre humain, & qui le haït trop pour vouloir le rendre meilleur. Ce n'est ni un Héraclite qui pleure sur nos maux, ni un Démocrite qui s'en moque: qu'est-ce donc?

Il semble que, dans le cœur du satyrique, il y ait un certain germe de cruauté enveloppé, qui se couvre de l'intérêt de la vertu pour avoir le plaisir de déchirer au-moins le vice. Il entre dans ce sentiment de la vertu & de la méchanceté, de la haine pour le vice, & au-moins du mépris pour les hommes, du desir pour se venger, & une sorte de dépit de ne pouvoir le faire que par des paroles: & si par hasard les *satyres* rendoient meilleurs les hommes, il semble que tout ce que pourroit faire alors le satyrique, ce seroit de n'en être pas fâché. Nous ne considérons ici l'idée de la *satyre* qu'en général, & telle qu'elle paroît résulter des ouvrages qui ont le caractere satyrique de la façon la plus marquée.

C'est même cet esprit qui est une des principales différences qu'il y a entre la *satyre* & la critique. Celle-ci n'a pour objet que de conserver pures les idées du bon & du vrai dans les ouvrages d'esprit & de goût, sans aucun rapport à l'auteur, sans toucher ni à ses talens, ni à rien de ce qui lui est personnel. La *satyre* au contraire cherche à piquer l'homme même; & si elle enveloppe le trait dans un tour ingénieux, c'est pour procurer au lecteur le plaisir de paroître n'approuver que l'esprit.

Quoique ces sortes d'ouvrages soient d'un caractere condamnable, on peut cependant les lire avec beaucoup de profit. Ils sont le contrepoison des ouvrages où regne la mollesse. On y trouve des principes excellens pour les mœurs, des peintures frappantes qui réveillent. On y rencontre de ces avis durs, dont nous avons besoin quelquefois, & dont nous ne pouvons guere être redevables qu'à des gens fâchés contre nous: mais en les lisant, il faut être sur ses gardes, & se préserver de l'esprit contagieux du poëte qui nous rendroit méchans, & nous feroit perdre une vertu à laquelle tient notre bonheur, & celui des autres dans la société.

La forme de la *satyre* est assez indifférente par elle-même. Tantôt elle est épique, tantôt dramatique, le plus souvent elle est didactique; quelquefois elle porte le nom de *discours*, quelquefois celui d'*épître*; toutes ces formes ne font rien au fond; c'est toujours *satyre*, dès que c'est l'esprit d'invectives qui l'a dictée. Lucilius s'est servi quelquefois du vers iambique: mais Horace ayant toujours employé l'hexametre, on s'est fixé à cette espece de vers. Juvenal & Perse n'en ont point employé d'autres; & nos satyriques françois ne se sont servis que de l'alexandrin.

Caius Lucilius, né à Aurunce, ville d'Italie, d'une famille illustre, tourna son talent poétique du côté de la *satyre*. Comme sa conduite étoit fort réguliere, & qu'il aimoit par tempérament la décence & l'ordre, il se déclara l'ennemi des vices. Il déchira impitoyablement entr'autres un certain Lupus, & un nommé Mutius, *genuinum fregit in illis.* Il avoit composé plus de trente livres de *satyres*, dont il ne nous reste que quelques fragmens. A en juger par ce qu'en dit Horace, c'est une perte que nous ne devons pas fort regretter: son style étoit diffus, lâche, les vers durs; c'étoit une eau bourbeuse qui couloit, ou même qui ne couloit pas, comme dit Jules Scaliger. Il est vrai que Quintilien en a jugé plus favorablement: il lui trouvoit une érudition merveilleuse, de la hardiesse, de l'amertume, & même assez de sel. Mais Horace devoit être d'autant plus attentif à le bien juger, qu'il travailloit dans le même genre, que souvent on le comparoit lui-même avec ce poëte; & qu'il y avoit un certain nombre de savans qui, soit par amour de l'antique, soit pour se distinguer, soit en haine de leurs contemporains, le mettoient au-dessus de tous les autres poëtes. Si Horace eût voulu être injuste, il étoit trop fin & trop prudent

pour l'être en pareil cas ; & ce qu'il dit de Lucilius est d'autant plus vraissemblable, que ce poëte vivoit dans le tems même où les lettres ne faisoient que de naître en Italie. La facilité prodigieuse qu'il avoit n'étant point reglée, devoit nécessairement le jetter dans le défaut qu'Horace lui reproche. Ce n'étoit que du génie tout pur & un gros feu plein de fumée.

Horace profita de l'avantage qu'il avoit d'être né dans le plus beau siecle des lettres latines. Il montra la *satyre* avec toutes les graces qu'elle pouvoit recevoir, & ne l'assaisonna qu'autant qu'il le falloit pour plaire aux gens délicats, & rendre méprisables les méchans & les sots.

Sa *satyre* ne présente guere que les sentimens d'un philosophe poli, qui voit avec peine les travers des hommes, & qui quelquefois s'en divertit : elle n'offre le plus souvent que des portraits généraux de la vie humaine ; & si de tems en tems elle donne des détails particuliers, c'est moins pour offenser qui que ce soit, que pour égayer la matiere & mettre la morale en action. Les noms sont presque toujours feints : s'il y en a de vrais, ce ne sont jamais que des noms décriés & de gens qui n'avoient plus de droit à leur réputation. En un mot, le génie qui animoit Horace n'étoit ni méchant, ni misantrope, mais ami délicat du vrai, du bon, prenant les hommes tels qu'ils étoient, & les croyant plus souvent dignes de compassion ou de risée que de haine.

Le titre qu'il avoit donné à ses *satyres* & à ses épîtres marque assez ce caractere. Il les avoit nommés *sermones*, discours, entretiens, réflexions faites avec des amis sur la vie & les caracteres des hommes. Il y a même plusieurs savans qui ont rétabli ce titre comme plus conforme à l'esprit du poëte & à la maniere dont il présente les sujets qu'il traite. Son style est simple, léger, vif, toujours modéré & paisible ; & s'il corrige un sot, un faquin, un avare, à peine le trait peut-il déplaire à celui même qui en est frappé.

Je suis bien éloigné de mettre la poésie de son style & la versification de ses *satyres* au niveau de celles de Virgile, mais du-moins on y sent par-tout l'aisance & la délicatesse d'un homme de cour, qui est le maître de sa matiere ; & qui la réduit au point qu'il juge à propos, sans lui ôter rien de sa dignité. Il dit les plus belles choses, comme les autres disent les plus communes, & n'a de négligence que ce qu'il en faut pour avoir plus de graces.

Perse (*Aulus Persius Flaccus*) vint après Horace, il naquit à Volaterre, ville d'Etrurie, d'une maison noble & alliée aux plus grands de Rome. Il étoit d'un caractere assez doux, & d'une tendresse pour ses parens qu'on citoit pour exemple. Il mourut âgé de 30 ans ; la 8e année du regne de Néron. Il y a dans les *satyres* qu'il nous a laissées des sentimens nobles ; son style est chaud, mais obscurci par des allégories souvent recherchées, par des ellipses fréquentes, par des métaphores trop hardies.

Perse en ses vers obscurs, mais serrés & pressans,
Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.

Quoiqu'il ait tâché d'être l'imitateur d'Horace, cependant il a une seve toute différente. Il est plus fort, plus vif; mais il a moins de graces. Il est même un peu triste : & soit la vigueur de son caractere, soit le zele qu'il a pour la vertu, il semble qu'il entre dans sa philosophie un peu d'aigreur & d'animosité contre ceux qu'il attaque.

Juvénal (*Decimus Junius Juvenalis*) natif d'Aquino, au royaume de Naples, vivoit à Rome sur la fin du regne de Domitien, & même sous Nerva & sous Trajan. Ce poëte

Elevé dans les cris de l'école,
Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole.

Ses ouvrages tous pleins d'affreuses vérités
Etincellent pourtant de sublimes beautés :
Soit que sur un écrit arrivé de Caprée,
Il brise de Séjan la statue adorée,
Soit qu'il fasse au conseil courir les sénateurs ;
D'un tyran soupçonneux pâles adulateurs . . .
Ses écrits pleins de feu par-tout brillent aux yeux.

Perse a peut-être plus de vigueur qu'Horace ; mais en comparaison de Juvénal, il est presque froid. Celui-ci est brûlant : l'hyperbole est sa figure favorite. Il avoit une force de génie extraordinaire, & une bile qui seule auroit presque suffi pour le rendre poëte. Il passa la premiere partie de sa vie à écrire des déclamations. Flatté par le succès de quelques vers qu'il avoit faits contre un certain Paris, pantomime, il crut reconnoître qu'il étoit appellé au genre satyrique. Il s'y livra tout entier, & en remplit les fonctions avec tant de zele, qu'il obtint à la fin un emploi militaire ; qui, sous apparence de grace, l'exila au fond de l'Egypte. Ce fut-là qu'il eut le tems de s'ennuyer & de déclamer contre les torts de la fortune, & contre l'abus que les grands faisoient de leur puissance. Selon Jules Scaliger, il est le prince des poëtes satyriques : ses vers valent beaucoup mieux que ceux d'Horace ; apparemment parce qu'ils sont plus forts: *ardet, inflat, jugulat.*

Ce qui a déterminé Juvénal à embrasser le genre satyrique, n'est pas seulement le nombre des mauvais poëtes ; raison pourtant qui pouvoit suffire. « Il a » pris les armes à cause de l'excès où sont portés tous » les vices. Le désordre est affreux dans toutes les » conditions. On joue tout son bien ; on vole, on » pille ; on se ruine en habits, en bâtimens, en repas ; on se tue de débauche ; on assassine, on empoisonne. Le crime est la seule chose qui soit récompensée ; il triomphe par-tout, & la vertu » gémit ».

La quatrieme *satyre* de ce poëte présente les traits les plus mordans, & l'invective la plus animée. Il en veut à l'empereur Domitien ; & pour aller jusqu'à lui comme par degré, il présente d'abord ce favori nommé *Crispin*, qui d'esclave étoit devenu chevalier romain. Cette *satyre* a pour date :

Cum jam semianimum laceraret Flavius orbem
Ultimus, & calvo serviret Roma Nerone.

« Lorsque le dernier des Flavius achevoit de déchirer l'univers expirant, & que Rome gémissoit » sous la tyrannie du chauve Néron » ; vous voyez qu'il ne dit pas sous l'empire de Domitien, comme un autre auroit pû dire. Il le surnomme *Néron*, pour peindre d'un seul mot sa cruauté ; il l'appelle *chauve*, qui étoit un reproche injurieux dans ce tems-là. Enfin on voit dans ce morceau toute la force, tout le fiel, toute l'aigreur de la *satyre*. Ce ton se soutient par-tout dans l'auteur ; ce n'est pas assez pour lui de peindre ; il grave à traits profonds, il brûle avec le fer.

Sa *satyre* X. est encore très-belle, sur-tout l'endroit où il brise la statue de Séjan, après avoir raillé amérement l'ambition de ce ministre, & la sottise du peuple de Rome qui ne jugeoit que sur les apparences :

Turba Remi sequitur fortunam, ut semper & odit Damnator.

C'en est assez sur les anciens satyriques romains ; parlons à-présent de ceux de notre nation qui ont marché sur leurs traces.

Caracteres des poëtes satyriques françois.

Regnier (*Mathurin*), natif de Chartres, & neveu de l'abbé Desportes, fut le premier en France qui donna des *satyres*. Il y a de la finesse & un tour aisé

dans celles qu'il a travaillées avec soin; son caractere est aisé, coulant, vigoureux. Despréaux dit en parlant de ce poëte :

Regnier seul parmi nous formé sur leurs modeles,
Dans son vieux style encore a des graces nouvelles.

Il est quelquefois long & diffus. Quand il trouve à imiter, il va trop loin, & son imitation est presque toujours une traduction inférieure à son modele; mais ses vers sont pleins de sens & de naïveté : Heureux!

Si du son hardi de ses rimes cyniques
Il n'allarmoit souvent les oreilles pudiques.

Ce qu'on peut dire pour diminuer sa faute, c'est que ne travaillant que d'après les satyriques latins, il croyoit pouvoir les suivre en tout, & s'imaginoit que la licence des expressions étoit un assaisonnement dont leur genre ne pouvoit se passer.

Regnier est mort à Rouen en 1613, âgé de 40 ans. On connoît l'épitaphe pleine de naïveté qu'il a faite pour lui, & dans laquelle il s'est si bien peint :

J'ai vécu sans nul pensement
Me laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle :
Et si m'étonne fort pourquoi
La mort daigna songer à moi
Qui ne songeai jamais en elle.

Jean de la *Frenaye* Vauquelin, publia quelques *satyres* peu de tems avant la mort de Regnier ; mais comme il n'avoit ni la force, ni le feu, ni le plaisant nécessaire à ce genre de poëme, il ne mérite pas de nous arrêter.

Despréaux (*Nicolas Boileau* sieur) fleurit environ 60 ans après Regnier, & fut plus retenu que lui. Il savoit que l'honnêteté est une vertu dans les écrits comme dans les mœurs. Son talent l'emporta sur son éducation : quoiqu'il fût fils, frere, oncle, cousin, beau-frere de greffier, & que ses parens le destinassent à suivre le palais, il lui fallut être poëte, & qui plus est poëte satyrique.

Ses vers sont forts, travaillés, harmonieux, pleins de choses ; tout y est fait avec un soin extrème. Il n'a point la naïveté de Regnier ; mais il s'est tenu en garde contre ses défauts. Il est serré, précis, décent, soigné par-tout, ne souffrant rien d'inutile, ni d'obscur. Son plan de *satyre* étoit d'attaquer les vices en général, & les mauvais auteurs en particulier. Il ne nomme guere un scélérat ; mais il ne fait point de difficulte de nommer un mauvais auteur qui lui déplaît, pour servir d'exemple aux autres, & maintenir le droit du bon sens & du bon goût.

Ses expressions sont justes, claires, souvent riches & hardies. Il n'y a ni vuide, ni superflu. On dit quelquefois malignement le *laborieux* Despréaux ; mais il travailloit plus pour cacher son travail, que d'autres pour montrer le leur. Ses ouvrages se font admirer par la justesse de la critique, par la pureté du style & par la richesse de l'expression. La plûpart de ses vers sont si beaux, qu'ils sont devenus proverbes. Il semble créer les pensées d'autrui, & paroît original lorsqu'il n'est qu'imitateur.

On lui reproche de manquer d'imagination ; mais où la voit-on plus brillante, plus riche & plus féconde que dans son poëme du Lutrin, ouvrage bâti sur la pointe d'une aiguille, comme le disoit M. de Lamoignon ; c'est un château en l'air, qui ne se soutient que par l'art & la force de l'architecte. On y trouve le génie qui crée, le jugement qui dispose, l'imagination qui enrichit, la vertu qui anime tout, & l'harmonie qui répand les graces.

Son art poétique est un chef-d'œuvre de raison, de goût, de versification. Enfin Despréaux a une réputation au-dessus de toutes les apologies, & sa gloire sera toujours intimement liée avec celle des belles lettres françoises.

Il naquit au village de Crône, auprès de Paris en 1636. Il essaya du barreau, & ensuite de la sorbonne. Dégoûté de ces deux chicanes, dit M. de Voltaire, il ne se livra qu'à son talent, & devint l'honneur de la France. Il fut reçu à l'académie en 1684, & mourut en 1711. Tous ses ouvrages ont été traduits en anglois. Son Art poétique a été mis en vers portugais ; & plusieurs autres morceaux de ses poésies ont été traduits en vers latins & en vers italiens. La meilleure édition qu'on ait donnée de ses œuvres en françois, avec d'amples commentaires, a vu le jour à Paris en 1747, *cinq vol. in-8°.*

Parallele des satyriques romains & françois. Si présentement on veut rapprocher les caracteres des poëtes satyriques dont nous venons de parler, pourvoir en quoi ils se ressemblent, & en quoi ils different : « il paroît, dit M. le Batteux, qu'Horace & Boileau » ont entr'eux plus de ressemblance, qu'ils n'en ont » ni l'un ni l'autre avec Juvenal. Ils vivoient tous » deux dans un siecle poli, où le goût étoit pur, & » l'idée du beau sans mélange. Juvenal au contraire » vivoit dans le tems même de la décadence des let- » tres latines, lorsqu'on jugeoit de la bonté d'un ou- » vrage par sa richesse, plutôt que par l'économie » des ornemens. Horace & Boileau plaisantoient » doucement, légerement ; ils n'ôtoient le masque » qu'à demi & en riant ; Juvenal l'arrache avec co- » lere : ses portraits ont des couleurs tranchantes, » des traits hardis, mais gros ; il n'est pas nécessaire » d'être délicat pour en sentir la beauté. Il étoit né » excessif, & peut-être même que quand il feroit » venu avant les Plines, les Séneques, les Lucains, » il n'auroit pû se tenir dans les bornes légitimes du » vrai & du beau.

» Perse a un caractere unique qui ne sympatise » avec personne. Il n'est pas assez aisé pour être mis » avec Horace. Il est trop sage pour être comparé à » Juvenal ; trop enveloppé & trop mystérieux pour » être joint à Despréaux. Aussi poli que le premier, » quelquefois aussi vif que le second, aussi vertueux » que le troisieme, il semble être plus philosophe » qu'aucun des trois. Peu de gens ont le courage de » le lire ; cependant la premiere lecture une fois » faite, on trouve de quoi se dédommager de sa » peine dans la seconde. Il paroît alors ressembler à » ces hommes rares dont le premier abord est froid ; » mais qui charment par leur entretien quand ils ont » tant fait que de se laisser connoître ». (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SATYRE DRAMATIQUE, (*Art dramat.*) genre de drame particulier aux anciens. Les *satyres dramatiques*, ou si l'on veut, les *drames satyriques*, se nommoient en latin *satyri*, au-lieu que les *satyres* telles que celles d'Horace & de Juvenal, s'appelloient *saturæ*. Il ne nous reste de *drame satyrique* qu'une seule piece de l'antiquité ; c'est le cyclope d'Euripide. Les personnages de cette piece sont Polyphème, Ulysse, un sylène & un chœur de satyres. L'action est le danger que court Ulysse dans l'antre du cyclope, & la maniere dont il s'en tire. Le caractere du cyclope est l'insolence, & une cruauté digne des bêtes féroces. Le sylène est badin à sa maniere, mauvais plaisant, quelquefois ordurier. Ulysse est grave & sérieux, de maniere cependant qu'il y a quelques endroits où il paroît se prêter un peu à l'humeur bouffonne des sylènes. Le chœur des satyres a une gravité burlesque ; quelquefois il devient aussi mauvais plaisant que le sylène. Ce que le pere Brumoi en a traduit suffit pour convaincre ceux qui auront quelque doute.

Peu importe après cela, de remonter à l'origine de ce spectacle, qui fut, dit-on, d'abord très-sérieux,

Il est certain que du tems d'Euripide, c'étoit un mélange du haut & du bas, du sérieux & du bouffon. Les Romains ayant connu le théâtre grec, introduisirent chez eux cette sorte de spectacle pour réjouir non-seulement le peuple & les acheteurs de noix, mais quelquefois même les philosophes, à qui le contraste quoiqu'outré, peut fournir matiere à réflexion.

Horace a prescrit dans son Art poétique, le goût qui doit régner dans ce genre de poëme ; & ce qu'il en dit revient à ceci. Si l'on veut composer des *drames satyriques*, il ne faut pas prendre dans la partie que font les satires la couleur ni le ton de la tragédie, il ne faut pas prendre non-plus le ton de la comédie : Davus est trop rusé ; une courtisane qui excroque un talent à un vieil avare, tout fin qu'il est, est trop subtile. Ce caractere de finesse ne peut convenir à un Sylène qui sort des forêts, qui n'a jamais été que le serviteur & le gardien d'un dieu en nourrice. Il doit être naïf, simple, du familier le plus commun. Tout le monde croira pouvoir faire parler de même les satyres, parce que leur élocution semblera entierement négligée ; cependant il y aura un mérite secret, & que peu de gens pourront attraper, ce sera la suite & la liaison même des choses : il est aisé de dire quelques mots avec naïveté ; mais de soutenir long-tems ce ton sans être plat, sans laisser du vuide, sans faire d'écarts, sans liaisons forcées, c'est peut-être le chef-d'œuvre du goût & du génie.

Je crois qu'on retrouve chez nous, à peu de chose près, les *satyres dramatiques* des anciens dans certaines pieces italiennes ; du-moins on retrouve dans arlequin les caracteres d'un satyre. Qu'on fasse attention à son masque, à sa ceinture, à son habit collant, qui le fait paroître presque comme s'il étoit nud, à ses genoux couverts, & qu'on peut supposer rentrans ; il ne lui manque qu'un soulier fourchu. Ajoutez à cela sa façon mievre & déliée, son style, ses pointes souvent mauvaises, son ton de voix ; tout cela forme assurément une maniere de satyre. Le satyre des anciens approchoit du bouc ; l'arlequin d'aujourd'hui approche du chat ; c'est toujours l'homme déguisé en bête. Comment les satyres jouoient-ils, selon Horace ? avec un dieu, un héros qui parloit du haut ton. Arlequin de même paroît vis-à-vis Samson ; il figure en grotesque vis-à-vis d'un héros : il fait le héros lui-même ; il représente Thésée, &c. *Cours de Belles-lettres*. (*D. J.*)

SATYRIASIS, s. m. (*Médecine.*) maladie qui met les hommes qu'elle attaque dans cet état de salacité, qui, suivant la mythologie, caractérisoit les *satyres*, voyez *ce mot*. Ces malades n'ont quelquefois d'autre incommodité, qu'un appétit violent des plaisirs vénériens, qui dégénere presque en fureur : il est déterminé par une érection constante & voluptueuse de la verge ; cet état en faisant naître les désirs les plus vifs, est dans la plûpart la suite & le signe d'un besoin pressant, & la source & l'avant-coureur de la volupté ; en quoi le *satyriasis* differe, comme nous l'avons observé du priapisme, *voyez ce mot* ; mais cet appetit est tel dans plusieurs, qu'il subsiste même après qu'on l'a satisfait, & qu'il exige qu'on réitere souvent l'acte qui en est le but & qui le fait ordinairement cesser.

Baldassar Timeus rapporte l'histoire d'un musicien, dont le *satyriasis* étoit porté au point que le coït répeté plusieurs fois dans l'espace de quelques heures, étoit encore insuffisant pour émousser l'aiguillon qui l'y excitoit. *Casuum medicin. lib. III. consult. 52.* il semble même qu'alors le *satyriasis* en est plus irrité ; il cesse pendant quelques instans, & reprend bientôt après avec une nouvelle vigueur ; il en est de ces cas particuliers, comme de la demangeaison des yeux qu'on calme en les frottant, mais qui peu de tems après en est augmentée, & dégénere en cuisson douloureuse.

Les causes du *satyriasis* consistent dans un vice de la semence & des parties génitales ; la semence péche par sa quantité, lorsqu'une continence exacte l'a laissé ramasser en trop grande abondance, ou que des médicamens actifs, aphrodisiaques, en ont fait augmenter la secrétion ; elle péche en qualité, lorsque par quelque vice du sang ou par l'usage des remedes âcres échauffans, elle devient plus âcre, plus active, plus propre à irriter les reservoirs où elle se ramasse. La disposition vicieuse des parties génitales consiste dans une tension plus grande, une sensibilité excessive qui les rend susceptibles des plus legeres impressions, obéissantes au moindre aiguillon ; cet effet peut être produit par les mêmes causes ; c'est de leur concours que dépend le *satyriasis* qui survient aux phthisiques, aux personnes qui ont fait usage des cantharides, du *satyrion*, ou autre remede semblable ; on peut ajouter à ces causes, la débauche, la crapule, la manustupration, les lectures deshonnêtes, les peintures obscènes, les conversations libertines, les attouchemens impudiques, *&c.* alors l'érection devient un état presque habituel de la verge, l'irritation constante de ces parties y attire une plus grande quantité d'humeurs qui forment une espece de semence, & en rendant la secrétion plus abondante, fournissent aux excès de son excrétion.

Les hommes sont les seuls sujets au *satyriasis* proprement dit, les femmes ne sont cependant pas exemptes des maladies qui ont pour caractere un desir insatiable des plaisirs vénériens ; le besoin est le même dans l'un & l'autre sexe, & les fautes sont générales ; les femmes en sont même plus punies que les hommes ; les maladies de cette espece font chez elles plus de progrès, & sont beaucoup plus violentes ; leur imagination plus échauffée s'altere par la contrainte où les lois de leur éducation les obligent de vivre ; le mal empire par la retenue, bien-tôt il est au point de déranger la raison de ces infortunées malades ; alors soustraites à son empire & n'écoutant plus que la voix de la nature, elles cherchent à lui obéir ; elles ne connoissent plus, ni décence, ni pudeur ; rien ne leur paroît deshonnête pourvû qu'il tende à satisfaire leurs desirs ; elles agacent tous les hommes indifféremment & se précipitent avec fureur entre leurs bras, ou tâchent par des moyens que la nature indique & que l'honnêteté proscrit, de suppléer à leur défaut ; cette maladie est connue sous les différens noms de *fureur utérine*, *d'érotomanie*, *nimphomanie*, &c. *Voyez ces articles.*

Le *satyriasis* qu'excite une trop grande quantité de semence retenue, se dissipe d'ordinaire par son excrétion légitime, & n'a point de suite fâcheuse : mais celui qui se prend du trop d'activité de la semence & d'une tension immoderée des parties de la génération, est plus lent & plus difficile à guérir ; s'il persiste trop long-tems, il donne naissance à des symptomes dangereux, tels que la mélancholie ; difficulté de respirer, dysurie, constipation, feu intérieur, soif, dégoût, fievre lente enfin, & phthisie dorsale qui préparent une mort affreuse. Tous ces accidens sont l'effet d'une excrétion immoderée de semence ; *Voyez ce mot* & MANUSTUPRATION. Themison, un des plus anciens auteurs qui ait écrit sur cette maladie, assure que plusieurs personnes moururent en Crete, attaquées du *satyriasis*.

On ne peut esperer de guerison plus prompte & plus certaine dans le *satyriasis* qui est l'effet d'une rigoureuse continence, que par l'évacuation de l'humeur superflue qui l'excite ; il faut conseiller à ces malades de se marier ; c'est le seul moyen autorisé par la religion, les lois & les mœurs, de rendre l'excrétion de semence légitime, mais ce n'est pas le seul qui la rende avantageuse ; le médecin est cependant obligé de s'y tenir & d'y sacrifier souvent la santé de

ses malades ; il est d'ailleurs destitué de remedes qui puissent procurer cette excrétion, de même que les purgatifs procurent celle des sucs intestinaux ; les diurétiques celle des urines, *&c.* L'usage immoderé de la biere occasionne bien un flux gonorrhoïque, mais ce n'est que de l'humeur des prostates. Je ne doute pas que s'il connoissoit de pareils secours, il ne pût en toute sureté de conscience les administrer dans le cas de nécessité. Si donc le malade ne peut pas absolument se marier ; il faudra chercher des remedes à ses maux dans les rafraîchissans, dans le travail, l'exercice outré, les veilles, & le gorger de boissons nitreuses, de tisanes de nymphea, d'émulsions préparées avec les graines de pavot, les semences de chanvre, d'agnuscastus & le syrop de nymphea, lui faire prendre des bains froids, le mettre à une diete un peu sévere, ne le nourrir que d'alimens legers & adoucissans ; lui interdire l'usage du vin & des liqueurs spiritueuses ; enfin l'exténuer de différentes façons;& pour le délivrer d'une simple incommodité, si facile à dissiper par des moyens illégitimes, lui donner à leur défaut une maladie très-sérieuse ; encore par cette méthode risque-t-on souvent de manquer son but ; la maladie en s'invéterant s'opiniâtre, la semence par un long séjour devient âcre & plus active, les érections sont en conséquence plus fortes & plus fréquentes ; & le *satyriasis* entretenu par les vices de quantité & qualité de la semence, & par la disposition maladive des parties de la génération, devient plus difficile à guérir ; on n'a cependant lieu d'attendre du soulagement que dans l'usage continuel des secours proposés ; on peut y joindre les préparations du plomb, le sel de Saturne en très-petite quantité ; il feroit dangereux d'insister encore trop long-tems sur ce remede, personne n'ignore les terribles effets que son usage intérieur produit ; on peut aussi avoir recours aux applications locales sur la région des lombes qui passent pour amortir les feux de l'amour ; telles sont les fomentations avec l'oxicrat, la liqueur de Saturne, les ceintures de l'herbe de nymphea, l'application d'une plaque de plomb, les immersions fréquentes des parties affectées dans de l'eau bien froide, *&c.* Parmi tous ces remedes, l'expérience heureuse de Timeus paroît avoir particulierement consacré la vertu du *nitre* & du *nymphea ;* cet auteur rapporte qu'ayant épuisé tous les rafraichissans que la matiere médicale fournit, sur le musicien attaqué du *satyriasis*, dont nous avons parlé au commencement de cet article, il lui conseilla de se marier, suivant l'axiome de saint Paul, *qu'il vaut mieux se marier que brûler.* Le malade suit le conseil, épouse une robuste villageoise,& laisse entre ses bras une partie de sa maladie, quelque tems après le *satyriasis* reparoît avec plus de violence, il lasse son épouse & s'énerve de plus en plus ; il demande de nouveaux remedes :Timeus propose le jeûne & la priere, mais il n'en éprouve d'autre effet qu'un dérangement d'estomac, & sa maladie augmente au point, que fatigué & anéanti par les fréquentes excrétions auxquelles il ne pouvoit se refuser, & croyant tous les secours inutiles, il imaginât de mettre fin à ses maux par une opération, dont l'effet étoit immanquable, mais trop fort. Timeus la déconseille & l'en détourne, en lui représentant le danger pressant qu'elle entraînoit ; enfin, se rappellant qu'un néphrétique après un long usage du nitre étoit resté impuissant, il essaye ce remede & donne une prise de ce sel le matin & le soir dans de l'eau de nymphea ; ce dernier secours fut si efficace, qu'en moins d'un mois les feux de ce musicien furent amortis, de façon qu'à peine il pouvoit satisfaire aux devoirs que lui imposoit le mariage vis-à-vis son épouse, lui qui auparavant eût été un champion digne de la fameuse Messaline.

Quæ resupina jacens multorum absorbuit ictus,
Et lassata viris nondum satiata recessit. (*m*)

SATYRIDES, (*Géog. anc.*) îles de l'Océan, selon Pausanias, qui pouvoit entendre par ce mot les îles Gorgosses. Voici le passage de cet ancien : « Comme je leur faisois (aux Athéniens) beaucoup de » questions sur les satyres, pour tâcher d'apprendre » quelque chose de plus que ce qui s'en dit communément, un carien nommé *Euphemus*, me conta » que s'étant embarqué pour aller en Italie, il avoit » été jetté par la tempête vers les extrémités de l'Océan : là il y a, me disoit-il, des îles incultes, qui » ne sont habitées que par des sauvages ; nos matelots n'y vouloient pas aborder, parce qu'elles leur » étoient déja connues ; mais poussés par les vents, » ils furent obligés de prendre terre à celle qui étoit » la plus proche : ils appelloient ces îles les *Satyrides*.

» Les habitans sont roux, & ont par-derriere une » queue presque aussi grande que celle des chevaux. » Dès que ces sauvages nous sentirent dans leur île, » ils accoururent au vaisseau, & y étant entrés, sans » proférer une seule parole, ils se jetterent sur les » premieres femmes qu'ils rencontrerent. Nos matelots pour sauver l'honneur de ces femmes, leur » abandonnerent une barbare qui étoit dans l'équipage ; & aussi-tôt ces satyres assouvirent leur brutalité, non-seulement en la maniere dont les hommes usent des femmes, mais par toutes sortes de » lascivetés. Voilà, ajoute Pausanias, ce qui me fut » conté par ce carien » ; mais ce carien ne lui conta qu'une fable. (*D. J.*)

SATYRION, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante décrit sous le nom d'*orchis. Voyez* ORCHIS.

SATYRION, (*Mat. méd. & Diete.*) *orchis*, *testicules de chien*, *&c.* Les diverses especes de *satyrion*, & sur-tout celles des *satyrions* à racine bulbeuse, ont été singulierement vantées par les anciens pharmacologistes, & par ceux d'entre les modernes qui ont suivi la doctrine de Paracelse, comme l'aphrodisiaque par excellence. Cette haute réputation n'a eu cependant d'autre fondement que la forme de ses bulbes qui ont quelque ressemblance avec un testicule ; & le principe qui a établi les vertus médicinales des remedes sur leur *signature* ou ressemblance quelconque avec certaines parties du corps humain. (*Voyez* SIGNATURE.) La philosophie moderne ne s'accommode point d'un pareil principe, & l'expérience qui est son vrai guide, a démontré que les bulbes de *satyrion*, malgré leur grande ressemblance avec un des principaux organes de la génération, n'avoient aucune influence sur ces organes ; qu'elles n'excitoient point leur jeu, ne produisoient point la *magnanimité. Voyez* MAGNANIMITÉ. *Médecine.* Les racines de *satyrion* n'en entrent pas moins cependant dans ces compositions aphrodisiaques, tant magistrales qu'officinales les plus usitées.

On garde ces racines dans les boutiques sous la forme de conserve, & sous celle de candit ou confiture.

Au reste ce n'est que le bulbe plein, dur, & bien nourri qu'on choisit, & auquel est attribuée la vertu propre du *satyrion ;* car quant à un autre bulbe desséché & flétri, qui se trouve toujours avec le précédent, non-seulement il est regardé comme privé de ces vertus, mais même comme doué des propriétés contraires.

M. Geoffroi le cadet a préparé de la maniere suivante le bulbe des *satyrions* de notre pays pour imiter le salep des Turcs. (*Voyez* SALEP.) Après avoir choisi les racines d'orchis les mieux nourries, il en ôte la peau, les jette dans l'eau froide ; & après qu'elles y ont séjourné quelques heures, il les fait

cuire dans une suffisante quantité d'eau ; il les fait égoutter, puis il les enfile pour les faire sécher à l'air, choisissant pour cette préparation un tems sec & chaud. Elles deviennent transparentes; elles ressemblent à des morceaux de gomme adragant ; & demeurent très-dures. On les peut conserver saines, tant qu'on voudra, pourvu qu'on les tienne dans un lieu sec ; au lieu que les racines qu'on a fait sécher sans cette préparation, s'humectent & moisissent pour peu que le tems soit pluvieux pendant plusieurs jours. *Mémoires de l'acad. & des Scien. année 1740.*

C'est à cause de cette pente que les racines de *satyrion* desséchées à la maniere ordinaire ont à se corrompre, qu'est venu l'usage de les garder dans les boutiques sous forme de conserve ou de candit. (*Voyez* CANDIT.) Mais la méthode de M. Geoffroi pourvoit à leur conservation d'une maniere plus avantageuse.

Le même auteur assure que les racines de *satyrion* de notre pays ainsi préparées, ont les mêmes propriétés médicinales que le salep des Turcs, tout comme elles ressemblent à cette drogue par leurs qualités extérieures. *Voyez* SALEP.

Quant à la maniere de les employer, voici comme il s'en explique : on peut les réduire en poudre aussi fine qu'on veut, on en prend le poids de vingt-quatre grains, qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante ; la poudre s'y fond entierement, & forme un mucilage qu'on peut étendre par ébullition dans une chopine ou demi septier d'eau, & l'on est le maître de rendre cette boisson plus agréable, en y ajoutant le sucre & quelques légers parfums. Cette poudre peut aussi s'allier au lait qu'on a conseillé aux malades affectés des maladies de poitrine.

Ce dernier usage qui est le principal & le plus utile tant du salep imité, que du vrai salep (*voyez* SALEP), prouve bien démonstrativement combien la prétendue vertu aphrodisiaque des *satyrions* est chimérique : car assurément les phtisiques n'ont que faire de *magnanimité*, & un remede capable de la produire, ne leur est rien moins que convenable. (*b*)

SATYRIQUE, adj. (*Gramm. & Littérat.*) ce qui appartient ou a rapport à la satyre, ou qui tient de la nature de la satyre.

Ainsi l'on dit génie *satyrique*, style *satyrique*, vers *satyriques*, *&c.* Tous les auteurs *satyriques* ne sont pas poëtes; on peut compter parmi eux des prédicateurs, comme South ; des historiens comme Burnet, Mezerai, le Vassor, *&c.* des philosophes, comme Apulée & Montagne. Dans la theologie payenne il y a eu jusqu'à un dieu *satyrique* appellé *Momus*. Homere donne à Thersite le caractere d'un *satyrique* de cour. On a accusé les Hollandois d'avoir composé des écrits ou fait frapper des médailles *satyriques* qui leur ont couté quelquefois bien cher.

Cependant on entend principalement par *satyriques*, les poëtes qui ont composé des satyres ; tels qu'Horace, Boileau, le comte de Rochester, *&c.* L'auteur du cours des Belles-Lettres distribuées par exercices, caractérise ainsi les trois principaux *satyriques* latins, & le *satyrique* françois.

« Horace & Boileau, dit-il, avoient un esprit plus » doux, plus souple : ils aimoient la simplicité ; ils » choisissoient les traits & les présentoient sans fard » & sans affectation. Juvenal avoit un génie fort, » une imagination fougueuse ; il chargeoit ses tableaux, & détruisoit souvent le vrai en le poussant » trop loin. Horace & Boileau ménageoient leur » fonds ; ils plaisantoient doucement, légerement; » ils n'ôtoient le masque qu'à demi & en riant, Juvenal l'arrache avec colere. Quelquefois les deux » premiers font exhaler l'encens le plus pur du milieu même des vapeurs *satyriques*. Le dernier n'a » jamais loué qu'un seul homme, & cette louange » se tournoit même en satyre contre le reste du genre » humain. En un mot, les portraits que font Horace, » Boileau, quoique dans le genre odieux, ont toujours quelque chose d'agréable qui paroît venir de » la touche du peintre. Ceux que fait Juvenal ont » des couleurs tranchantes, des traits hardis, mais » gros. Il n'est pas nécessaire d'être délicat pour en » sentir la beauté.

» Horace & Boileau ont des traits propres & qui » les séparent : Horace nous paroît quelquefois plus » riche, & Boileau plus clair. Horace est plus réservé que Juvenal ; mais il l'est beaucoup moins » encore que Boileau. Il y avoit plus de nature & » de génie dans Horace, plus de travail & peut-être » plus d'art dans Boileau.

» Perse a un caractere unique qui ne sympathise » avec personne ; il n'est pas assez aisé pour être mis » avec Horace. Il est trop sage pour être comparé à » Juvenal, trop enveloppé & trop mystérieux pour » être joint à Despreaux. Aussi poli que le premier, » quelquefois aussi vif que le second, aussi vertueux » que le troisieme ; il semble être plus philosophe » qu'aucun des trois. Peu de gens ont le courage de » le lire ; la premiere lecture une fois faite, on trouve de quoi se dédommager de sa peine dans la seconde ». *Cours de Belles-Lettres, tome II. page 162. & suivantes.*

SATYRIQUES JEUX, (*Théâtre.*) espece de farces qu'on jouoit à Rome le matin avant la grande piece pour les plaisirs du peuple. Elles ne venoient ni des Umbriens, ni des Liguriens, ni des autres peuples de l'Italie ; mais on les avoit empruntées des Grecs. (*D. J.*)

SATYRIUM, (*Géog. anc.*) canton d'Italie dans la Messapie, aux environs de la ville de Tarente, selon Etienne le géographe. Elle donna son nom à la ville de Tarente, qui est appellée *Saturum Tarentum* dans ces vers de Virgile, *Géorg. l. II. v. 195.*

Sin armenta magis studium vitulosque tueri,
Aut fœtus ovium, aut urentes culta capellas,
Saltus & Saturi petito longinqua Tarenti,
Et qualem infelix amisit Mantua campum,
Pascentem niveos herboso flumine cygnos.

« Si vous vous plaisez à élever des troupeaux de » bœufs, de brebis ou de chevres, transportez-vous » dans le pays de Tarente, à l'extrémité de l'Italie ; » ou dans les herbages du Mantouan, pays helas ! » enlevés à ses malheureux habitans; délicieuses campagnes, où tant de cygnes paissent sur les bords du » Mincio.

Rien n'empêche qu'on ne dise que *Satyrium*, ville de ce canton, ne soit aujourd'hui la bourgade *Saturo*. (*D. J.*)

SATZ ou ZIATECK, (*Géog. mod.*) ville de Bohême, capitale d'un cercle de même nom, sur la rive méridionale de l'Egra, à 15 lieues au nord ouest de Prague. Elle a été souvent le séjour des ducs de Bohème.

SATZ, *cercle de*, (*Géog. mod.*) en allemand *Satzeer-Kraifs*, cercle de Bohême, dans sa partie occidentale. Il est borné au nord par la Misnie, au midi par le cercle de Pilsen, au levant par celui de Rakonick, & au couchant par celui d'Elnbogen. Il occupe les deux bords de l'Egra. (*D. J.*)

SATZUMA, (*Géog. mod.*) une des neuf provinces du Saïkokf, ou de la contrée de l'empire du Japon, qui est dans le pays de l'Ouest. Cette province n'a que deux journées de longueur, & est cependant divisée en quatorze districts ; elle est médiocrement fertile, mais elle a de bonnes manufactures de draps, produit quantité de meuriers, & peut presque fournir les autres provinces de camphre. Kaempfer ajoute qu'elle surpasse toutes les provinces de l'île de Sai-

kokf en richesses & en pouvoir; & qu'elle renferme dans son sein des mines d'or & d'argent, si considérables, que l'empereur s'en est réservé la disposition à lui seul. (*D. J.*)

SAVA, (*Géog. mod.*) petite ville de Perse, à deux ou trois journées au nord-ouest de Kom. Il y a dans cette ville deux célebres mosquées, où les Persans viennent par dévotion pour de grands personnages qui y ont leurs tombeaux. *Lat. 34. 56.*

SAVANNE, s. f. (*Econom. rustiq.*) dans les îles françoises de l'Amérique on appelle *savannes* de grandes pelouses dont l'herbe est courte, assez rase & de différentes especes inconnues en Europe: ces *savannes* servent de pâturages aux bestiaux; on est obligé de les entretenir avec soin, & de les clore de lisieres ou fortes haies de citronniers taillés à la hauteur de six à sept piés: ces haies sont fort épaisses, bien garnies de branches, & remplies d'épines, qui les rendent impénétrables.

SAVANES, *terme des îles françoises*; on appelle ainsi, dans les îles françoises des Antilles, les prairies où l'on met paître les chevaux & les bestiaux. Dans les *savanes* un peu séches, on trouve de petits insectes rouges, qui ne sont que de la grosseur de la pointe d'une épingle: ces petites bêtes s'attachent à la jambe, & lorsqu'elles sont passées au-travers des bas, elles causent des démangeaisons épouvantables, qui obligent de s'écorcher les jambes. Quand on en est incommodé, il n'y a pas de meilleur remede que de faire bouillir dans l'eau des bourgeons de vignes & de monbain, des feuilles d'oranger, & des herbes odoriférantes; & on s'en lave bien les jambes plusieurs jours de suite. Le mot de *savane* a été emprunté des Espagnols, qui donnent le nom de *savanas* aux prairies.

Les François du Canada donnent le nom de *savane* aux forêts composées d'arbres résineux, c'est-à-dire, aux forêts de pins, sapins, de melèses, & dont le fond est humide & couvert de mousse. Il y a des *savanes* qui sont fort épaisses, & d'autres qui sont claires. Le caribou habite dans les *savanes*, & quand elles sont épaisses, il s'y fraie des routes. (*D. J.*)

SAVANT, DOCTE, HABILE, (*Synon.*) les connoissances qui se réduisent en pratique rendent *habile*. Celles qui ne demandent que de la spéculation font le *savant*. Celles qui remplissent la mémoire font l'homme *docte*.

On dit du prédicateur & de l'avocat qu'ils sont *habiles*; du philosophe & du mathématicien, qu'ils sont *savans*; de l'historien & du jurisconsulte, qu'ils sont *doctes*.

L'*habile* semble plus entendu; le *savant* plus profond, & le *docte* plus universel.

Nous devenons *habiles* par l'expérience; *savans* par la méditation; *doctes* par la lecture.

On peut être fort *savant* ou fort *docte* sans être *habile*, mais on ne peut guere être très-*habile*, sans être *savant*. Synon. de *Girard.* (*D. J.*)

SAVARIA, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xv.* la met au nombre des villes éloignées du Danube. Lazius conjecture que c'est aujourd'hui le lieu nommé *Leybnitz*, & Villeneuve prétend que c'est Graitz.

SAVART, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) terme que l'on trouve dans les coutumes de Reims & de Clermont, héritage en *savart*, c'est-à-dire, en friche. *Voy. le glossaire* de M. de Lauriere. (*A*)

SAVATAPOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Mingrélie, sur la mer Noire, à l'endroit où la côte orientale se joint à la septentrionale. Cette ville est la *Sébastopolis*, ou la *Dioscuria* des anciens. (*D. J.*)

SAVATRA, (*Géog. anc.*) ville de la Galatie, dans l'Isaurie, selon Ptolomée, *l. V. c. iv.* son nom moderne selon Niger, est *Souraceri.* (*D. J.*)

SAUBATHA, (*Géog. anc.*) selon Ptolomée, *l. VI. c. vij.* & *Sabattha*, selon Arrien, *II. Peripl. p. 15.* ville de l'Arabie heureuse, où elle avoit le titre de *métropole*. Cette ville étoit dans les terres, & Arrien dit que le roi y faisoit sa résidence. Cela demande une explication, que Saumaise, *in exercit. Plin. p. 354.* a donnée. Comme le pays de l'Arabie qui produisoit l'encens étoit différent du pays des Sabéens, & que ces deux pays étoient soumis à deux différens rois: il s'ensuit que Saba, capitale des Sabéens, & *Sabattha* ou *Saubatha*, capitale du pays qui produisoit l'encens, étoient aussi deux villes différentes. Celle-ci se trouvoit à l'orient de l'Arabie heureuse, & celle-là à l'occident; de sorte que Sabota, ville des Sabéens, que Pline met sur la côte du golfe Arabique, ou sur le rivage rouge, est la même que Saba; & la ville de *Sabota*, que le même auteur place chez les Adramites, est la ville *Saubatha* de Ptolomée, & la *Sabatha* d'Arrien. (*D. J.*)

SAUCE ou SAUSSE, s. f. (*Cuisine.*) composition liquide dans laquelle les cuisiniers font cuire diverses sortes de mets, ou qu'ils font à-part pour manger les viandes quand elles sont cuites. On connoît assez nos *sauces* modernes, mais on sera peut-être bien-aise de trouver ici quelques-unes des *sauces* de la cuisine de nos ayeux, & que M. Sauval a rapportées dans ses antiquités de Paris. Ces *sauces* sont la *sauce* jaune, la *sauce* chaude, la *sauce* à compote, la *sauce* moutarde ou la galantine, la *sauce* rapée, la *sauce* verte, enfin la camelaine.

La *sauce jaune* se faisoit avec du poivre blanc, que nos peres nommoient *jaunet*; elle étoit du nombre des *sauces* chaudes. Dans la *sauce* à compote, c'étoit le poivre noir qui y entroit.

La *sauce moutarde* ou galantine, étoit faite de la racine de cette plante, que nos botanistes ne connoissent plus, & qui peut-être n'est autre chose que le cran que nous mettons présentement dans nos *sauces*, & qui n'est ni moins chaud, ni moins piquant que la galantine.

La *sauce rapée* se faisoit avec du verjus de grain, ou des groseilles vertes.

La *sauce verte*, que nous connoissons encore, avoit entr'autres ingrédiens, du gingembre & du verjus, qu'on verdissoit avec du jus de persil, ou de blé verd; on y ajoutoit ensuite de la mie de pain blanc.

A l'égard de la *camelaine*, qui prenoit son nom d'une simple que nous ne connoissons plus, elle étoit faite de cinamome, de gingembre, & de cloux de gérofle, de graine de moutarde, de vin, de verjus, de pain & de vinaigre; de sorte que c'étoit la plus composée de toutes les *sauces* de ce tems-là.

Le droit de faire & de vendre des *sauces* appartenoit autrefois aux marchands épiciers, qui de-là se nommoient épiciers-apoticaires-*sauciers*; mais depuis, & le nom & la marchandise sont passées aux maîtres vinaigriers, qui encore à présent mettent au nombre de leurs qualités, celle de *maîtres sauciers*. (*D. J.*)

Sauce robert, en terme de *Cuisinier*; ce sont des oignons assaisonnés avec de la moutarde, & cuits dans la graisse d'une longe de porc, ou d'une autre piece, qu'on a mêlé avec la *sauce* dont on l'a arrosé.

Les *cuisiniers* appellent aussi *sauce verte* une *sauce* faite avec du blé verd, une rotie de pain, du poivre, du sel, le tout pilé ensemble, & passé dans un linge.

SAUCER, v. act. c'est tremper dans une sauce. *Saucer* une médaille, c'est quand elle est de cuivre, l'argenter.

SAUCIER, s. m. *terme de corporation*; les maîtres vinaigriers prennent dans leurs statuts, tant anciens que nouveaux, la qualité de maîtres *sauciers*, à cause de diverses sauces qu'ils ont droit de composer &

& de débiter ; & que le vinaigre même qui font, & qu'ils vendent, passe pour une des meilleures *sauces* pour beaucoup de mets & de viandes ; ce nom appartenoit aussi autrefois au corps des marchands épiciers, à cause d'une petite communauté de *sauciers*, ou faiseurs de sauces, qui leur étoit alors unie ; c'étoit apparemment en vertu des épiceries qui entroient dans leurs sauces. En 1394 les *sauciers* firent bande à-part, & eurent leurs jurés, restant pourtant sujets à la visite des gardes de l'épicerie ; c'est de-là que sont venus nos vinaigriers-*sauciers*.

Les sauces des vinaigriers dont il est parlé dans le quinzieme article de leurs statuts de 1658, sont la sauce jaune, la cameline & la sauce moutarde, toutes présentement ignorées, ou du moins hors d'usage sur les tables délicates, où nos nouveaux cuisiniers en ont introduit beaucoup d'autres moins simples & plus piquantes, & de-là plus préjudiciables à la santé. *Savary*. (*D. J.*)

SAUCISSE, s. f. (*Cuisine.*) ce mot dans sa propre signification veut dire une sorte de mets que l'on fait avec du sang & de la chair de porc assaisonnée ; c'est une espece de boudin.

Ce mot vient de l'italien *salsiccia*, & selon Saumaise, du latin *julsicium*, qu'on écrit au lieu de *salsum*, salé.

Les *saucisses* de Bologne sont les plus estimées, & on en fait une consommation considérable en Italie, surtout à Bologne & à Venise, d'où on en porte dans beaucoup d'autres endroits.

On fait les *saucisses* avec de la chair de porc crue, que l'on hache avec de l'ail.

On l'assaisonne de poivre & de plusieurs sortes d'épices ; les Anglois fournissent les Italiens de peaux & de boyaux de porc, & le commerce de cette sorte de marchandises est plus grand qu'on ne s'imagine.

SAUCISSE, (*Génie.*) c'est une longue charge de poudre mise en rouleau dans de la toile goudronnée, arrondie, & cousue en longueur, de sorte que cette espéce de trainée regne depuis le fourneau ou chambre de la mine, jusqu'à l'endroit où se tient l'ingénieur pour y mettre le feu, & faire jouer le fourneau. La *saucisse* peut avoir environ deux pouces de diametre. On met ordinairement deux *saucisses* à chaque fourneau, afin que si l'une vient à manquer, l'autre y supplée. (*D. J.*)

SAUCISSON, *dans l'Artillerie & la Fortification*, est une espece de fascine depuis 9 ou 10 piés de longueur jusqu'à 18, relié de 9 pouces en 9 pouces avec de bonnes harres. On s'en sert dans la construction de l'épaulement des batteries à un siege, & pour reparer les breches ou les bouches, en attendant qu'on veuille reconstruire le revêtement, ou mettre le rempart dans l'état où il étoit avant le siege de la place. (*Q*)

SAUCISSON, s. m. *dans l'Artillerie*, est un long sac de cuir ou de toile, d'environ un pouce & demi de diametre, dont on se sert pour porter le feu dans la chambre ou le fourneau d'une mine ; il est pour cet effet rempli de poudre fine.

Le *saucisson* se renferme dans un petit canal de bois appellé *auget*. Ce canal sert à empêcher que les matériaux qui remplissent la galerie de la mine ne pressent trop le *saucisson*, qui pourroit sans cela s'étouffer avant qu'il eût porté le feu à la mine. Le *saucisson* est attaché fixément au milieu du fourneau ou de la chambre de la mine, de-sorte qu'on ne puisse point l'en arracher. Il se conduit dans tous les retours de la galerie, on le continue même un peu au-delà pour pouvoir y mettre le feu plus surement. *Voyez* MINE & TÉMOIN.

Dans l'attaque d'un ouvrage qu'on craint qui ne soit miné, on cherche à découvrir le *saucisson* pour empêcher que l'ennemi n'y mette le feu & ne fasse jouer les mines.

Couper le saucisson, c'est rompre la liaison ou la continuité de la poudre depuis le dehors de la galerie jusqu'à la chambre de la mine, ce qui ne permet plus de la faire sauter.

SAUCISSON, (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainsi une espece de fusée que l'on attache ordinairement à la queue d'une plus grande, pour en rendre l'effet plus agréable. J'ai dit *ordinairement*, parce qu'on en fait quelquefois qui volent en l'air comme les fusées ordinaires, & alors on les appelle *saucissons volans*, pour les distinguer des premiers qu'on nomme *saucissons fixes*.

Le cartouche du *saucisson* se fait avec une baguette. Ce cartouche doit être de quatre pouces de long ; il se fait de carton roulé deux fois & bien colé partout ; on l'étrangle par un bout à un demi-pouce de son extrémité ; on le lie avec de la ficelle ; on prend un tampon de papier que l'on fait entrer dans ce cartouche ; on le pousse dans le cul du *saucisson* avec la baguette ; on frappe celle-ci avec un maillet, après quoi l'on met de la poudre ordinaire dans ce cartouche ; & quand il est plein à-peu-près, l'on couvre cette charge d'un tampon que l'on frappe encore avec la baguette, & ensuite on l'étrangle & on le lie en cet endroit. Après cela l'on serre ce *saucisson* depuis les deux endroits étranglés avec beaucoup de ficelle, ensorte qu'il en soit tout couvert ; en cet état on le jette dans la colle forte & on le laisse sécher, afin que le feu y étant mis, il trouve plus de résistance, & fasse un plus grand bruit en faisant crever le cartouche.

Il faut pour cela que le *saucisson* soit percé à celui de ses bouts qu'on appliquera à la queue de la fusée, où il doit avoir un peu de poudre grenée, & cette poudre servira à allumer le *saucisson* que l'on fera tenir contre la fusée avec du papier ou du parchemin, ou bien avec une corde ou autrement, afin que la fusée venant à finir, le *saucisson* prenne feu & produise son effet.

Pour construire des *saucissons* volans, on fera leurs cartouches comme ceux des précédens, excepté qu'ils doivent être un peu plus longs. Après avoir étranglé un de leurs bouts comme à l'ordinaire, on les charge aussi de poudre grainée ; puis à un doigt d'épaisseur, on ajoute de la poudre pilée & passée, comme pour les fusées par terre, en pressant le tout à coup de maillet, comme pour les fusées volantes ; enfin on couvre le cartouche avec une corde, après avoir étranglé l'autre bout, ensorte qu'il n'y reste qu'une lumiere grosse comme un petit tuyau de plume d'oie ; on l'amorce avec un peu de poudre mouillée.

SAUCISSON, c'est aussi, *dans les feux d'artifice*, une sorte de pétard fait avec un cartouche cylindrique court, étranglé, & fermé par les deux bouts, ce qui le fait ressembler à un *saucisson* à manger. Pour augmenter la détonation de la poudre qu'il renferme par la résistance du cartouche, on l'enveloppe de ficelle colée.

SAUCISSON VOLANT, c'est le même artifice alongé, pour continuer un peu de composition qui le fait pirouetter en le jettant en l'air par le moyen d'un pot, d'où il sort comme d'un mortier, & finit par tirer un coup. Frezier, *traité des feux d'artifice*. (*Q*)

SAUCISSON, (*Marine.*) c'est un boyau de toile, rempli de poudre à canon, dont on se sert dans un brûlot, pour conduire le feu depuis les dales jusque aux artificiers.

SAUCISSON, (*Chaircuiterie.*) les *saucissons* sont de grosses saucisses qui se font en plusieurs endroits, particulierement en Italie, avec de la chair de porc crue, bien battue & bien broyée dans un mortier, où l'on mêle quantité d'ail, de poivre en grain, & autres épices ; les meilleurs *saucissons* sont ceux de Bologne. (*D. J.*)

SAUCLE *ou* SAUCLÈS. *Voyez* MELET.

SAUDAGUER, s. m. (*Commerce.*) mot persan qui signifie un *marchand*, un homme qui fait son profit à acheter, vendre ou échanger des marchandises. *Voyez* MARCHAND, COMMERCE, NÉGOCE, *Dictionnaire de Commerce.*

SAUDRE, LA, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Saldria*, riviere de France. Elle prend sa source dans le Berry, sépare cette province de la Sologne, & va se rendre dans le Cher entre Celles & Châtillon. (*D. J.*)

SAVE, LA, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres, l'une en Allemagne, l'autre en France.

1°. La *Save*, riviere d'Allemagne, prend sa source dans la haute Carniole; & après avoir reçu dans son sein plusieurs rivieres dans un cours d'environ cent lieues, elle se jette dans le Danube, près de Belgrade. Ptolomée l'appelle *Saus*, Strabon *Savus*, Justin *Sabus*, & les Allemands *Die Saw*. Elle forme dans son cours quelques îles, comme celle de Metubaris, à l'occident de l'ancienne *Sirmium*, & celle de Sigestica, proche de *Zagabria*, dans laquelle il y avoit anciennement une ville. C'étoit-là que les Romains apportoient toutes leurs marchandises d'Aquilée, pour les envoyer ensuite à *Nauportus* (Laubach), d'où elles étoient transportées à *Sigestica*, pour l'entretien des garnisons.

2°. La *Save* de France est une riviere dans l'Armagnac; elle sort du Nébouzan, prend sa source dans les Pyrénées, auprès de Bayonne, arrose Sammathan & Lombez avant que de tomber dans la Garonne, près de Grenade. (*D. J.*)

SAVEL, s. m. (*Hist. nat. Icthyolog.*) nom donné par les Portugais à une espece de poisson qui abonde sur les côtes de la Chine, & qu'on pêche dans la riviere de Kiang, près Nanking. Les premiers eunuques de la cour en remplissent plusieurs bateaux, & enterrent tout de suite ce poisson dans de la glace pilée, pour la provision d'été de l'empereur. Les bâtimens dans lesquels ils les transportent, sont de la plus grande propreté, & tous les autres vaisseaux sont obligés de se ranger sur leur passage. (*D. J.*)

SAVENNEAU *ou* SAVENEL, & SAVONNEAUX, *voyez* BOUT DE QUIEVRE.

SAVERDUN, (*Géog. mod.*) ville de France dans le pays de Foix, sur l'Ariege. Elle appartenoit autrefois aux comtes de Toulouse, & étoit alors une place importante. Elle soutint pendant la guerre des Albigeois un siege contre Simon de Monfort, & l'obligea de se retirer avec perte. *Long.* 19. 16. *lat.* 43. 12.

Benoît XII. né à *Saverdon*, où son pere étoit meunier, se fit religieux de Cîteaux, devint cardinal, fut élu pape à Avignon en 1334, & mourut dans cette ville en 1342. Il suivit l'exemple de Jean XXII. en déposant par de nouvelles bulles l'empereur Louis de Baviere, & le privant de tous ses biens, meubles & immeubles. Il crut aussi devoir donner une constitution sur l'état des ames après la mort, fait sur lequel il étoit à-propos de ne rien statuer, puisque son prédécesseur lui-même étant assis sur la chaire pontificale, voulut établir une opinion toute différente sur la vision béatifique; & cette opinion auroit été reçue dans l'Eglise sans l'université de Paris, qui s'y opposa formellement. (*D. J.*)

SAVERNE, (*Géog. mod.*) ou *Zabern*, comme l'écrivent les Allemands, en latin *Taberna*; ville fort ancienne de France, dans la basse Alsace, sur la riviere de Soer, à 6 lieues au sud-ouest de Strasbourg, au pié du mont de Vosge. Il y a à *Saverne* une collégiale, un hôpital, un couvent de récolets, un monastere de religieuses, & un magnifique château bâti par le cardinal Egon de Furstenberg, & qui fait le lieu de la résidence ordinaire des évêques de Strasbourg, qui sont seigneurs de *Saverne*. *Long.* 25. 3. *lat.* 48. 45. (*D. J.*)

SAVERNE, *la*, ou *Severne*, (*Géog. mod.*) en latin *Sabriana* & *Sabrina*, riviere d'Angleterre, au pays de Galles. Elle a sa source dans le comté de Montgomery, arrose les provinces de Shrop, de Worcester & de Glocester, recevant dans son lit plusieurs rivieres assez considérables, en particulier l'Avon, le Wye & l'Usk. Enfin elle se jette à la mer, au-dessous de la ville de Glocester, où elle s'élargit si fort, qu'on appelle son embouchure *la mer de Saverne*.

Les Anglois ont aussi donné le nom de *Saverne* à une riviere de l'Amérique septentrionale qui arrose le nouveau pays de Galles dans sa partie méridionale, & qui se jette dans la baie du nord ou de Hudson. (*D. J.*)

SAVER-KRAUT, s. m. (*Cuisine.*) que les François nomment par corruption *sourcrout*; c'est un mets usité dans toute l'Allemagne; c'est du choux aigri qui en fait la base: de-là vient son nom allemand. *Saver* signifie *aigre*, *acide*, & *kraut* signifie *chou*. Lorsqu'on veut faire la *saver-kraut*, on commence par couper des choux blancs en tranches extrèmement minces; les Allemands ont pour cet usage une planche faite comme un rabot, & garnie d'un fer tranchant: en passant le chou sur cette espece de rabot, il se coupe en tranches minces, qui sont reçues dans un baquet qui est au-dessous du rabot. Lorsqu'on en a amassé une quantité suffisante, on met ce chou ainsi coupé dans des barrils, on en fait des couches que l'on saupoudre avec du sel & quelques grains de genievre; & quand le barril est plein on le couvre d'une planche, & l'on met un poids par-dessus, afin que le chou coupé soit pressé fortement. On met le tout dans une cave, & on le laisse fermenter pendant quelques semaines. Lorsqu'on veut en manger, on lave ces choux, & on les fait cuire avec du petit-salé, des saucisses, des perdrix, & telle autre viande que l'on veut. Ce ragoût est fort estimé des Allemands; il se sert sur la table des plus riches, comme sur celle des plus pauvres. Les étrangers ont de la peine à y prendre du goût; cependant ce ragoût paroît fort utile pour les gens de mer, dans les voyages de long cours.

SAVETIER, s. m. (*Jurande d'artisans.*) artisan qui raccommode les vieilles chaussures, souliers, bottes, pantoufles, *&c.* Dans les anciens statuts de la communauté des *Savetiers* de la ville, faubourgs, banlieue, prevôté & vicomté de Paris, ils sont appellés *maîtres Savetiers*, *Bobelineurs*, *Carreleurs de souliers*. Leurs premiers statuts sont du mois de Janvier 1443, dressés, accordés, autorisés par lettres-patentes de Charles VII. depuis réformés & de nouveau confirmés par Louis XI. au mois de Juin 1467; par François I. au mois d'Octobre 1516; par Charles IX. en Janvier 1566, & par Henri IV. en Juillet 1598. Leurs dernieres lettres-patentes de réformation & confirmation sont du mois de Mars 1659, sous le regne de Louis XIV. enregistrées en parlement les même mois & an. *Savary.* (*D. J.*)

SAVEUR, (*Physiolog.*) Les sucs ou liqueurs des corps qui font impression sur l'organe du goût, est ce qu'on appelle *saveur*, & quelquefois l'on donne ce nom même à leur impression.

Les principes actifs des *saveurs* ou des corps savoureux, sont les sels tant fixes que volatils: les terres, la lymphe, & les soufres n'entrent dans les *saveurs* que pour en établir la variété & les especes; de la même façon que les ombres mêlées avec la lumiere forment les images; mais ce ne sont pas ces ombres qui font impression sur l'organe, c'est la lumiere seule; de même les sels sont les seuls principes capables d'affecter l'organe du goût; l'eau, l'huile & la terre n'ont aucun goût.

Le goût de l'huile ne vient point d'elle-même. Elle est douce en soi & très-insipide lorsqu'elle est pure. Elle contient un esprit recteur, comme parlent les Chimistes; c'est si bien lui qui fait le goût de l'huile, qu'elle n'en a plus quand il s'est évaporé. Cet esprit recteur n'est autre chose qu'une huile infiniment atténuée, le plus souvent d'une odeur agréable, & dont les plus petites & simples particules ont beaucoup de vertu. Les eaux minérales, dont le goût & la vertu de teindre se dissipent si vîte, font voir qu'il y a un pareil esprit recteur dans les minéraux. Il se trouve dans le vin & dans la biere même, & s'évapore quand les bouteilles restent débouchées.

Les sels seuls affectent l'organe du goût, suivant leurs genres & leurs différentes figures. Le nitre forme des prismes hexagones, & on sait, par les expériences de Bellini, que les sels végétaux, presque de même nature, forment ces prismes. Les crystaux de vitriol forment des parallelepipedes rhomboïdes; ceux d'alun sont octahedres. Ensuite quand les goûts sont changés, on apperçoit aussi que les figures le sont. Les prismes nitreux qu'on ne trouve plus dans l'esprit de nitre, se régénerent dans le nitre régénéré. Boyle a un traité curieux sur la production méchanique des formes. La lymphe ou l'eau, n'est que le véhicule des sels, leur dissolvant, leur mobile, & le mélange de l'huile & de la terre varient seulement leur impression en mille façons différentes; si nous ajoutons à ces variétés celles qui sont prises de la nature des différens sels simples & composés, on aura des sources inépuisables de la diversité des *saveurs*. Quelle variété d'images la lumiere ne produit-elle pas avec l'ombre seule! Quelle autre variété la combinaison du petit nombre des couleurs primitives & de l'ombre, ne produit-elle pas encore? En doit-on moins attendre de la combinaison des sels primitifs entr'eux? Telle est la nature des *saveurs* en général: détaillons-en les différences principales, autant du-moins qu'on a pu trouver de mots pour les exprimer.

Il est certain que c'est de la différence, grosseur, figure & mouvement des corps sapides que naît de la variété des *saveurs*; par exemple:

1°. Le salé, que produit la diverse figure des sels.

2°. L'acide; tel est le goût de plusieurs fruits d'été, du vin, du vinaigre, de l'esprit de soufre, de nitre, de vitriol; car toutes ces choses sont acides, quoique d'une acidité fort différente.

3°. L'alkalin, comme sont les sels urineux qui sentent l'urine putréfiée.

4°. Le doux; tel est le goût de la plûpart des végétaux quand ils sont bien mûrs; celui du sucre, du miel, de la manne, *&c.* tout ce qui est doux appartient à la classe des acides.

5°. Le vineux, qui est celui de tous les vins, de toutes les bieres, *&c.*

6°. L'amer, comme des deux biles, de l'absynthe, de l'aloës, de la coloquinte, des huiles rances, *&c.* tel est encore le goût de la dissolution du cuivre, de la solution de l'argent dans l'esprit de nitre.

7°. L'aromatique; ce nom appartient à tous les végétaux qui ont en mâchant un goût & une odeur forte.

8°. L'âcre; comme l'euphorbe, l'ail, l'oignon & les autres âcres d'une odeur désagréable, différens en cela des aromates.

9°. L'austere; tel qu'on remarque dans la noix de galle dont on fait l'encre, dans l'encre même, dans le chêne, dans les oranges vertes, *&c.* L'austere est une espece d'âcre ou d'aigre qui resserre les fibres.

10°. Enfin toutes les autres *saveurs* composées des précédentes, qui sont des nuances de goût à l'infini, & pour l'impression desquelles nous n'avons point de noms.

Mais quelles que soient les différentes sensations qui s'excitent à la langue par les corps savoureux, elles dépendent toujours de la différente figure de ces corps; les matieres qui auront des parties fort pointues & fort tranchantes, feront une impression fort vive; celles dont les parties n'auront que des pointes peu aiguës, ne feront que chatouiller la langue; enfin les parties qui auront une surface lisse & polie, n'y pourront faire aucune impression: par exemple, l'acide du vinaigre se fait sentir vivement à la langue & sur les nerfs; mais si on l'unit avec le plomb, il forme avec lui un composé d'un goût doux comme celui du sucre. L'esprit de nitre qu'on peut appeller un véritable *feu*, & qui est si caustique, n'est plus corrosif lorsqu'il est mêlé avec l'esprit-de-vin; il donne alors une liqueur douce & aromatique: ce sont les parties huileuses de l'esprit-de-vin qui enveloppent l'acide & l'empêchent d'agir si fortement. Les matieres terrestres mêlées avec un acide donnent un goût austere; & si elles dominent, le goût sera acerbe: le sel alkali, plus il est pur, plus il devient âcre; l'acide vitriolique joint à la base du sel marin, du tartre, du salpêtre, compose un sel amer. Pour les matieres terrestres & aqueuses, elles sont insipides, de même que les huiles dépouillées de leurs sels.

On peut produire des corps de différentes *saveurs* par une infinité d'autres mélanges; l'art peut faire des amers avec une matiere huileuse & avec un acide: par exemple, le baume de Pérou & l'acide nitreux, forment un composé très-amer. Cependant on ne sauroit établir des regles générales là-dessus; on ne connoît pas assez bien pour cela les mélanges des corps. D'ailleurs il ne faut pas douter que la matiere du feu qui est répandue par-tout ne contribue beaucoup à varier les *saveurs*; témoins les sels alkalis, qui deviennent toujours plus caustiques, à proportion qu'on les expose au feu.

Quand les sels qui sont introduits dans les pores de l'organe du goût sont entiers, presque seuls & non mitigés par quelque alliage, alors ces sels sont des especes d'épées qui font dans l'organe des impressions violentes, & on les appelle *désagréables*, si cette violence révolte la substance sensitive. Quand les sels sont enveloppés par les parties huileuses ou sulfureuses, de maniere que leur tranchant est entierement caché, que leurs pointes mêmes embarrassées ne peuvent qu'ébranler légerement les houpes nerveuses, alors cet ébranlement léger fait une *saveur* douce; & elle est agréable quand elle excite dans le fluide sensitif cette émotion voluptueuse qui fait l'essence du plaisir. Voilà les deux *saveurs* opposées, la *saveur* agréable, & la *saveur* desagreable. Il y a entre ces deux extrèmes, & de plus dans chacun de ces extrèmes, des variétés sans nombre.

Les *saveurs* violentes sont pour l'ordinaire desagréables; & les *saveurs* qui ne font que chatouiller pour ainsi dire l'organe, sont ordinairement agréables; mais il faut ajouter de plus, que ces sensations exigent certaines dispositions de l'imagination qui reçoit les impressions.

Toutes *saveurs* douces ou légeres ne sont pas agréables, ni les âcres désagréables; il est des douceurs qu'on appelle *insipidité*, & des âcres qu'on recherche.

En supposant même une *saveur* reconnue par plusieurs pour âcre, désagréable, on trouvera tel goût auquel cet âcre plaira beaucoup, & un autre auquel le sucre le plus friand donnera des envies de vomir. L'imagination entre donc encore pour sa part dans la sensation du goût aussi-bien que dans toutes les autres. Pourquoi haïssois-je jadis l'amertume du café, & qu'elle fait aujourd'hui mes délices? Pourquoi la premiere huître que j'ai avalée m'a-t-elle fait autant d'horreur qu'une médicine, & qu'insensiblement ce mets est devenu un des plus friands ragoûts? Cependant l'action du café & des huîtres sur mes organes

n'a point changé, la disposition méchanique de ces organes est aussi toujours à-peu-près la même. Tout le changement est donc du côté de l'ame, qui ne se forme plus les mêmes idées à l'occasion des mêmes impressions. Il n'y a donc pas d'idée attachée essentiellement à telles ou telles impressions, au moins il n'y en a point que l'ame ne puisse changer; de-là viennent ces goûts de mode, ces mets chéris dans un pays, détestés dans d'autres; de-là vient enfin qu'on s'accoutume au désagréable, qu'on le métamorphose quelquefois en un objet de plaisir, & qu'il tombe ensuite en un objet de dégoût. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAUF, SAUVE, adj. (*Gram.*) qui est en sûreté, à qui il n'est point arrivé de dommage ou d'accident, à qui il n'en sauroit arriver. Il est sorti de cette action sain & *sauf.* Il a obtenu son bagage & sa vie *sauve*; *sauf* mon honneur, j'abandonne le reste; *sauf* à recommencer; *sauf* à se rebattre.

SAUF, (*Gram. Jurisprud.*) terme de pratique qui sert à exprimer la réserve & exception que l'on fait de quelque chose, comme quand on dit *sauf à se pourvoir*, c'est-à-dire qu'on se réserve à se pourvoir. (*A*)

SAUF-CONDUIT, (*Droit politiq.*) les *sauf-conduits* sont des conventions faites entre ennemis & qui méritent qu'on en dise quelque chose. On entend par *sauf-conduit* un privilege accordé à quelqu'un des ennemis sans qu'il y ait cessation d'armes, & par lequel on lui accorde la liberté d'aller & de venir en sûreté.

Toutes les questions que l'on propose sur les *sauf-conduits* peuvent se décider, ou par la nature même des *sauf-conduits* accordés, ou par les regles générales de la bonne interprétation.

1°. Un *sauf-conduit* donné pour des gens de guerre regarde non-seulement des officiers subalternes, mais encore ceux qui commandent en chef, c'est l'usage naturel & ordinaire des termes qui le veut ainsi.

2°. Si l'on permet à quelqu'un d'aller dans un certain endroit, on est aussi censé lui avoir permis de s'en retourner, autrement la premiere permission se trouveroit souvent inutile; il pourroit cependant y avoir des cas où l'un n'emporteroit pas l'autre.

3°. Si l'on a accordé à quelqu'un la liberté de venir, il ne peut pas pour l'ordinaire envoyer quelqu'autre à sa place; & au contraire celui qui en a permission d'envoyer quelqu'un ne peut pas venir lui-même; car ce sont deux choses différentes, & la permission doit naturellement être restrainte à la personne même à qui elle est accordée, car peut-être ne l'auroit-on pas accordée à une autre.

4°. Un pere à qui l'on a accordé un *sauf-conduit*, ne peut pas mener avec lui son fils, & un mari sa femme.

Pour les valets, quoi qu'il n'en soit fait aucune mention, on présume qu'il est permis d'en mener un ou deux, ou même davantage, selon la qualité de la personne.

6°. Dans le doute & pour l'ordinaire, le privilege d'un *sauf-conduit* ne s'éteint pas par la mort de celui qui l'a accordé; rien n'empêche cependant qu'il ne puisse, pour de bonnes raisons, être révoqué par le successeur; mais alors il faut que celui à qui le *sauf conduit* avoit été donné soit averti de se retirer, & qu'on lui accorde le tems nécessaire pour parvenir en lieu de sûreté.

7°. Un *sauf-conduit* accordé pour aussi long-tems qu'on voudra, emporte par lui-même une continuation du *sauf-conduit*, jusqu'à ce qu'on le révoque bien clairement; car sans cela, la volonté est censée subsister toujours la même quelque tems qui se soit écoulé; mais un tel *sauf-conduit* expire, si celui qui l'avoit donné vient à n'être plus revêtu de l'emploi en vertu duquel il l'avoit donné. Voilà les principes du droit politique les plus communs sur cette matiere; cet Ouvrage ne permet pas de plus grands détails. (*D. J.*)

SAUGE, s. f. *salvia*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale & labiée; la levre supérieure est convexe dans quelques especes, & dans d'autres elle ressemble à une faucille. La levre inférieure est divisée en trois parties, relevée en bosse & non pas concave, comme dans l'ormin & la toute-bonne. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les étamines ressemblent en quelque sorte à un os hyoïde. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SAUGE, (*Botan.*) selon Linnæus, la fleur de ce genre de plante est d'une seule feuille formée en tuyau large, applati par-dessus, & découpé par le haut en deux levres; la levre supérieure est concave, recourbée, déchiquetée dans les bords; la levre inférieure se partage en trois; les étamines sont deux filets déliés, dont l'un est caché sous la levre supérieure de la fleur, & l'autre se termine par un corps obtus qui est probablement le *nectarium*; le pistil a un germe fendu en quatre & un stile très-long; il n'y a proprement aucun fruit dans ce genre de plante, & le calice de la fleur contient dans le fond quatre semences rondelettes.

Tournefort compte dix-huit especes de *sauges*; nous décrirons ici la *sauge* ordinaire & la *sauge* pomifere de Candie.

La *sauge* ordinaire, *salvia major*, *I. R. H.* 180. a la racine dure, vivace, ligneuse, fibreuse. Elle pousse des tiges rameuses, d'un verd blanchâtre, ordinairement quarrées, revêtues de feuilles opposées, larges, obtuses, ridées, blanchâtres, ou purpurines, ou de différentes couleurs, épaisses, cotonneuses, crenelées sur les bords, spongieuses, attachées à des queues un peu longues, d'une odeur forte, pénétrante, agréable, d'un goût aromatique, amer, avec une âcreté qui échauffe la bouche.

Les fleurs naissent comme en épi aux sommets des rameaux, verticillées, formées en gueule ou en tuyau découpé par le haut en deux levres, avec deux étamines, dont la birfurcation représente assez l'os hyoïde; ces fleurs sont peu odorantes, de couleur bleue, tirant sur le purpurin, rarement blanches, soutenues sur un calice ample, formé en cornet, découpé en cinq parties, & d'une odeur extraordinaire de térébenthine. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede quatre semences arrondies, noirâtres, renfermées dans une capsule qui vient du calice.

Cette plante se cultive dans les jardins où elle fleurit communément en Juin & Juillet; ses sommités sont humectées d'une humeur glutineuse & aromatique; toutes les especes de *sauge* aiment les terres argilleuses, & sont beaucoup employées dans les cuisines.

On tire aussi des fleurs de *sauge* dans les boutiques une huile distillée, qui, mêlée avec l'esprit-de-vin, est bonne pour frotter des parties, où la circulation du sang est trop foible. On emploie utilement toute la plante dans les fomentations aromatiques.

Une des plus belles especes de *sauge* est celle de l'île de Candie, *salvia cretica*, *frutescens*, *pomifera*, *foliis longioribus incanis & crispis*, *I. R. H.*

C'est un arbrisseau fort touffu, haut d'environ deux ou trois piés; le tronc en est tortu, dur, cassant, épais de deux pouces, roussâtre, couverte d'une écorce grise, gersée, divisée en rameaux, dont les jets sont

quarrés, opposés deux à deux, blanchâtres, cotonneux, garnis de feuilles, opposées aussi par paires, longues de plus de deux pouces sur un pouce de largeur, chagrinées, blanchâtres, frisées, veinées, roides, dures, pointillées par-dessous, soutenues par un pédicule long de sept ou huit lignes, cotonneux & sillonné.

Les fleurs naissent en maniere d'épi long d'un pié, rangées par étages, assez serrées; chaque fleur est longue d'un pouce ou de quinze lignes : c'est un tuyau blanchâtre, gros de quatre ou cinq lignes, évasé en deux levres, dont la supérieure est creusée en cueilleron velu, bleuâtre, plus ou moins foncé, longue de huit ou de dix lignes; l'inférieure est un peu plus longue, découpée en trois parties, dont les deux latérales bordent l'ouverture de la gorge qui est entre les deux levres; la partie moyenne s'arrondit & se rabat en maniere de collet, échancrée, bleu-lavé, frisée, marbrée, panachée de blanc vers le milieu.

Les étamines sont blanchâtres, divisées à-peu-près comme l'os hyoïde; le pistil qui se courbe & se fourche est garni de quatre embryons dans sa partie inférieure, lesquels deviennent autant de graines ovales, noirâtres, longues d'une ligne. Le calice est un tuyau long de demi-pouce, verd-pâle, mêlé de purpurin, découpé irrégulierement en cinq pointes, évasé en maniere de cloche. Cette espece de *sauge* a une odeur qui participe de la *sauge* ordinaire & de la lavande.

Les jets de cette plante piqués par des insectes s'élevent en tumeurs de neuf à dix lignes de diametre, dures, charnues, gris-cendrées, cotonneuses, d'un goût agréable. Leur chair est dure, comme de la gelée; on les appelle *pommes de sauge*. On en porte des paniers dans les marchés. Cependant, quoique cette espece de *sauge* vienne fort bien dans les jardins des curieux, on n'y voit jamais de ces sortes de pommes, parce qu'apparemment il n'y a point d'insectes dans nos climats qui se soucient de les piquer. Il se peut faire que la seve du pays contribue à la bonté de ces sortes de productions.

Nous n'avons que de très-mauvaises noix-de-galle sur nos chênes, & sur nos plantes pas le moindre tubercule qui soit bon à manger. Ceux qui se forment sur l'églantier & sur le chardon hémorrhoïdial ne servent qu'en médecine, encore leurs vertus paroissent bien suspectes. (*D. J.*)

SAUGE, (*Mat. médic.*) grande *sauge*, *sauge* franche ou ordinaire, & petite *sauge*, *sauge* de Catalogne ou de Provence.

On prétend que cette plante a été nommée *salvia*, du mot latin *salvare*, comme si elle étoit éminemment salutaire. Aussi est-ce une de celles à laquelle les Pharmacologistes ont prodigué les éloges les plus outrés. Il est dit, dans l'école de Salerne, que si l'usage de la *sauge* ne rend pas l'homme immortel, c'est qu'il n'y a point de remede contre la mort.

Cur moriatur homo cui salvia crescit in horto?
Contra vim mortis non est medicamen in hortis.

On dit que les Chinois font tant de cas de la *sauge*, qu'ils ne peuvent comprendre comment les Européens sont si curieux de leur thé, tandis qu'ils possedent chez eux une plante qui lui est aussi supérieure que la *sauge*.

Les feuilles & les fleurs, ou plutôt les calices de la *sauge*, & sur-tout de la petite *sauge* possedent en un degré distingué toutes les propriétés des substances végétales ameres, aromatiques, balsamiques.

M. Cartheuser dit que la *sauge* qu'il trouve avec raison fort analogue au romarin, *voyez* ROMARIN, contient plus abondamment que cette derniere plante des principes spiritueux-camphré, mais beaucoup moins d'huile essentielle. Cet auteur n'a retiré qu'un demi-gros, ou tout-au-plus deux scrupules d'huile essentielle d'une livre de feuilles de *sauge*. Je crois que les calices des fleurs en donneroient davantage. Cette huile nouvellement retirée par la distillation est d'un très-beau verd; mais elle perd bien-tôt cette couleur, & devient brune ou jaunâtre. Au reste, ce principe distinct de l'huile essentielle, que M. Cartheuser appelle *spiritueux-camphre*, est un être pour le moins indéfini.

Les fleurs & les feuilles de petite *sauge* se prennent principalement en infusion théïforme. Cette infusion a un goût légerement amer, aromatique, qui n'est point désagréable, & elle est très-chargée de l'odeur propre de la plante.

Selon une ancienne opinion qui a passé des livres de quelques naturalistes dans ceux des médecins, & ensuite chez le peuple, les crapauds & les serpens qui sont regardés comme des animaux très-venimeux, & qui cependant ne sont qu'horribles; ces animaux, dis-je, aiment beaucoup à habiter sous la *sauge*, & ils l'infectent de leur souffle & de leur salive. On prétend, d'après ce préjugé, qu'il faut laver la *sauge* avant que de l'employer à des usages médicinaux. Les observations pour & contre cette prétention, & l'usage qui en résulte étant mûrement pesés, il paroît à-peu-près démontré que le danger est purement imaginaire.

L'infusion de *sauge* est mise au rang des remedes les plus éprouvés contre les foiblesses d'estomac, les douleurs & les digestions languissantes qui en sont la suite; l'expérience & la considération chimique de sa nature lui paroissent également favorables; mais il s'en faut bien que ces moyens de connoissance soient également avantageux aux autres propriétés qu'on lui attribue en foule, comme d'être très-bonne contre l'apoplexie, l'épilepsie, la paralysie, les vapeurs hystériques, la suppression des regles, la bouffissure, les fleurs blanches, les fievres intermittentes, l'asthme, les affections vermineuses, *&c.* en général une infusion théïforme quelconque paroit un remede trop léger contre toutes ces maladies; & l'infusion théïforme de *sauge* en particulier n'étant chargée que d'un peu de principe odorant, & d'une très-petite quantité de matiere extractive qui n'est douée que d'une foible vertu, selon la remarque de M. Cartheuser; une pareille infusion, dis-je, ne peut fournir qu'une boisson à-peu-près indifférente, fort innocente, du-moins pour la plûpart des sujets; car il faut avouer qu'il y en a de si *sensibles*, que le *tonique* le plus léger les affecte singulierement, *voyez* TONIQUE; & que la *sauge* est un des remedes de cette classe qui anime le plus sensiblement ces constitutions éminemment mobiles. Si l'on peut se promettre des effets sensibles dans tous ces cas de l'usage de la *sauge*, il faudroit les chercher ou dans les feuilles & dans les calices séchés, réduits en poudre & pris dans du vin ou autre liqueur appropriée, ou dans une forte infusion de ces mêmes substances dans le vin ou dans une dose considérable de suc de *sauge*: mais en ce cas, c'est la grande *sauge* cultivée qu'il faut prendre; car la petite *sauge* sauvage qui croît en Provence ou en Languedoc, est assûrément fort peu succulente. Ce dernier remede, mêlé avec le miel, est recommandé par Aëtius contre le crachement de sang. L'eau distillée de *sauge* est encore un remede bien plus puissant que son infusion théïforme: & enfin l'oleo-saccharum préparé avec son huile doit être regardé comme un remede très-actif, mais non pas comme possédant évidemment d'autres vertus que celles qui sont communes aux huiles essentielles. *Voyez* HUILE ESSENTIELLE. Tous ces remedes vraiment efficaces sont presque absolument inusités; il n'y a que la légere infusion qui soit d'un usage très-commun.

Les feuilles & les fleurs de *sauge* sont aussi employées pour l'usage extérieur ; elles entrent dans les fomentations, les lotions, les embrocations, *&c.* toniques, fortifiantes, antiputrides, & principalement dans cette composition magistrale si connue sous le nom de vin aromatique. *Voyez* VIN AROMATIQUE.

La *sauge* a aussi quelques usages diététiques. Il est très-commun, par exemple, en Languedoc de piquer avec de petits bouquets de *sauge* le porc-frais qu'on veut faire cuire à la broche, & il paroît que la *sauge* qui retient, malgré la longue cuite que demande cette viande, une grande partie de son parfum, & toute son amertume, corrige très-efficacement la fadeur & la qualité laxative du cochon.

Les feuilles, les sommités fleuries ou les fleurs de *sauge* entrent dans l'orviétan, la poudre contre la rage, l'emplâtre de bétoine, l'eau thériacale, l'élixir de vitriol, le sirop de stæchas, *&c.* son huile essentielle dans le baume nervin. On prépare avec la *sauge* une huile par infusion & coction qui doit être rangée avec celle de ces huiles qui empruntent une vertu réelle de la substance dont on prétend les *imprégner*. Celle-ci est vraiment résolutive, propre à dissiper les douleurs, les contractions des membres, *&c.* (*b*)

SAUGUE, s. m. (*Marine.*) bateau pêcheur de Provence.

SAUGUES, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Bas Languedoc, recette de Mende ; c'est encore le nom d'un gros bourg de l'Auvergne, élection de Brioude. (*D. J.*)

SAVIGNANO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie dans la Romagne, au bord de la Pluffa, sur l'ancienne voie émilienne, entre Cæsena & Rimini, à-peu-près à égale distance de chacune de ces villes. *Long.* 29. 43. *latit.* 44. 10. (*D. J.*)

SAVILLAN, *ou* SAVILLANS, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie dans le Piémont, capitale de la province de même nom, sur la riviere de Maira, entre Saluffes & Fossano, à 5 milles de chacune de ces places, & à pareille distance de Coni ; c'est une petite ville, mais jolie & fortifiée. *Long.* 24. 20. *latit.* 44. 30. (*D. J.*)

SAVILLANO, (*Géogr. mod.*) province d'Italie dans le Piémont ; elle est bornée au nord par la Carmagnole, au midi par la province de Coni, à l'orient par celle de Chérasco, & au couchant par le marquisat de Saluffes. Elle est traversée par plusieurs rivieres, entre autres par le Pô même. *Savillan* est la capitale de cette province. (*D. J.*)

SAVIO, LE (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie. Elle prend sa source dans le Florentin, entre ensuite dans la Romagne, & vient se perdre dans le golfe de Venise, environ à quatre milles au couchant septentrional de Cervia. (*D. J.*)

SAULE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *salix* ; genre de plante à fleur en chaton, composée de plusieurs étamines disposées en épi. Cette fleur est stérile ; les embryons naissent sur des especes de *saules* qui n'ont pas de fleurs en épi, & deviennent dans la suite un fruit ou une capsule conique, qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des semences garnies d'une aigrette. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SAULE, *salix* ; arbre qui se trouve dans toute l'Europe, même dans la partie la plus septentrionale de la Lapponie. Le *saule*, le bouleau & le pin, sont les derniers arbres que l'on rencontre en pénétrant dans les climats glacés du nord. Aucun arbre n'a dans ses especes, qui sont fort nombreuses, autant de variations que le *saule*, en ce qui concerne la stature. On connoît des *saules* de toutes grandeurs, depuis un pouce de hauteur jusqu'à plus de soixante piés. Il y a des *saules* blancs, noirs, jaunes, verds & rouges. Il se trouve d'ailleurs tant de différences dans la forme & la couleur des feuilles, que toute la description que l'on peut faire en général de ces arbres, se réduit à ce qu'ils portent des fleurs femelles sur différens individus. Les chatons qui sont blancs, rouges, jaunes ou bleuâtres, selon les especes de *saules*, s'épanouissent au mois d'Avril dans les climats tempérés, & les graines qui ont été fécondes, mûrissent & se dispersent dans le mois de Juin.

Il seroit immense, & la nature de cet Ouvrage ne permet pas d'entrer dans des détails sur chaque espece de *saule*, dont on connoît plus de soixante sortes. J'en traiterai donc sous trois différences qui les distinguent assez essentiellement. Les *saules*, les *marceaux* & les *oziers*.

Les *saules* sont les especes de ce genre qui prennent le plus de hauteur. Ils se plaisent dans les lieux bas, & sur le bord des eaux ; mais il ne faut pas que leurs racines soient tout-à-fait dans l'eau. Ces arbres se multiplient de plançons de la grosseur du poignet & de la hauteur de huit ou dix piés : on les place dans des trous de la profondeur d'environ deux piés, & à cinq ou six de distance, après qu'on a formé ces trous à coups de maillet avec un pieu armé de fer. Comme le plançon ne remplit pas le trou exactement, on acheve de le remplir avec de la terre meuble qui facilite la reprise. Cette plantation se fait au printems, immédiatement après les gelées. Nul autre soin ensuite que de l'élaguer les deux premieres années. Comme l'objet d'une telle plantation est de se procurer des perches & des échalas, on étête les *saules* tous les trois ou quatre ans à la sortie de l'hiver. Il faut avoir soin de couper les perches le plus près de la tête de l'arbre qu'il est possible, afin d'empêcher qu'il ne s'y forme des abreuvoirs qui accourcissent beaucoup la durée de l'arbre. Le *saule* croît très-promptement, mais pas encore aussi vîte que le marceau. Il s'éleve à 60 ou 70 piés, mais il ne profite guere que pendant 25 ans.

Quelque méprisable que soit le *saule* par la petite qualité de son bois, les anciens lui faisoient l'estime de le mettre au troisieme rang des arbres utiles, relativement au profit qu'on retire des biens de campagne. Le bois de *saule* est blanc, gras, rebours & fort tendre. Les troncs gros & sains de cet arbre peuvent servir à faire des planches, que l'on emploie comme celles du tilleuil & du peuplier ; mais quand les *saules* sont creux & pourris dans le cœur, on les coupe par tronçons qui font un bois de chauffage passable, après les avoir laissé sécher pendant six mois. Les arbres qui sont têtards donnent des branches que l'on coupe tous les trois ou quatre ans, & qui servent à faire des perches & des échalas. On les pele dans le tems de la seve, & on les laisse secher pendant un an à l'abri pour leur donner un peu plus de durée. Les Sculpteurs font quelque usage du bois de *saule* ; les Peintres & les Graveurs en tirent quelque service pour tracer leurs esquisses ; les Orfevres pour polir l'or & l'argent, & les Salpétriers pour la poudre à canon. On peut s'en servir aussi pour aiguiser les outils tranchans. Ce bois pourri est excellent pour la culture de quelques plantes & arbrisseaux qui ne peuvent végeter que dans une terre fraiche dénuée de force & de substance ; & les feuilles de l'arbre trempées dans l'eau & répandues dans la chambre d'un malade, en rafraichissent l'air d'une façon singuliere.

Le *marceau* ne s'éleve qu'à 25 ou 30 piés. Il differe des *saules* & des oziers par sa feuille, qui est beaucoup plus large. Cet arbre est de la nature des amphibies ; il se plait dans les lieux bas & humides, & il ne réussit pas moins bien dans les terreins élevés, où il ne craint que le sable vif & la craie pure. De toutes les especes de *saules*, c'est celle qui peut le mieux se passer d'humidité ; & c'est peut-être de tous les arbres celui qui vient le plus vîte, qui se multiplie le plus aisément, qui fournit le plus de bois, &

qu'on peut couper le plus souvent. On dit communément en Angleterre, qu'on achete le cheval avec le marceau avant qu'on puisse acheter la selle avec le chêne. On peut multiplier le marceau de semence, & même c'est un excellent moyen pour favoriser les semis de chêne, & d'autres arbres du premier ordre, parce qu'il abrite les jeunes plants pendant l'hiver, & qu'il entretient la fraicheur du terrein pendant l'été. Il faut faire cueillir les graines du marceau au mois de Juin, qui est à-peu-près le tems de leur maturité, & les faire répandre tout simplement sur le terrein qu'on veut mettre en bois sans aucune culture préalable, ni même sans rien ôter des herbes ni des buissons qui peuvent s'y trouver. Il est vrai que pour semer de cette façon avec quelque succès, il ne faut pas ménager la graine. Une autre maniere de le multiplier, c'est de prendre des boutures de cet arbre, d'environ un pié & demi de longueur, que l'on pique diagonalement en terre, & si profondément, que le dessus de la bouture se trouve s'il est possible, au niveau du sol. Le bois de trois ou quatre ans est le meilleur pour remplir cet objet; le bois de deux ans est encore passable; mais celui d'un an est de la moindre qualité. Cette opération se peut faire pendant tout l'hiver, quand il ne gele pas & que la terre est meuble. On peut couper le marceau tous les quatre ou cinq ans, & sa couche dure ordinairement cinquante ans, pourvû qu'on ait soin de le couper rès-terre, en talus, & fort uniment. Cet arbre est excellent pour garnir un tailli, & il croît à merveille parmi les chênes, les chataigners, les charmes, *&c.*

Le bois du marceau sert à faire des cercles, des perches & des échalas; il est aussi très-propre à faire du charbon, qui s'enflamme aisément, & que l'on emploie dans la composition de la poudre à canon.

L'osier. On doit entendre sous ce nom toutes les especes de petits *saules* qui croissent le long des rivieres, & qui peuvent servir aux ouvrages de Vannerie. On en connoît de plus de douze sortes, mais il n'y en a que quatre dont on fasse cas, qui sont le *rouge*, le *noir*, le *verd*, que quelques gens appellent le *blanc*, & le *jaune*, ou *doré*. Le grand profit qu'on peut retirer de ces arbrisseaux doit engager à les cultiver. On trouve dans le journal économique, mois de Mai 1758, un mémoire intéressant à ce sujet. Il m'a paru que l'auteur a écrit d'après son expérience, & qu'il a vû avec intelligence. Voici en substance ce qu'il dit des différens osiers. Cet arbrisseau se plaît dans presque toutes sortes de terreins, pourvû qu'ils soient un peu argilleux, & que le fond en soit bon. Il se plaît sur-tout le long des rivieres dont les bords sont peu élevés. On peut le multiplier ou de bouture, qui est la façon la plus usitée, ou de semence, qui est la meilleure méthode, parce que les osiers venus de graine, s'enracinent plus profondément, & sont de plus longue durée que ceux élevés de bouture. Voici la maniere de les semer: après avoir mis le terrein en bonne culture, on y fait des sillons à quatre piés de distance les uns des autres, & on y seme au mois de Mars la graine d'osier, que l'on recouvre de deux pouces de terre fort menue, & qui leve bientôt après. Cette premiere année exige des soins qui sont de sarcler souvent, de faire deux labours & de ne laisser qu'un plant, ou deux tout au plus, à la distance d'un pié; mais rien à leur retrancher pour lors, ce ne sera qu'après la seconde année qu'on pourra les couper rès-terre. Cette premiere recolte sera de très-petite valeur: il en sera de même à-peu-près des deux autres; ce n'est qu'à la quatrieme que l'oseraie commence à donner un bon produit; mais elle ne sera dans toute sa force qu'à huit ou neuf ans. Comme il est difficile de ramasser à-propos la graine d'osier, & qu'il vient plus lentement de graine que de bouture, c'est ce qui fait préférer ce dernier moyen, dont voici le procédé. On coupe les boutures de deux piés de longueur, on les enfonce à moitié dans la terre à la distance d'un pié par rangées, qui en ont trois ou quatre d'intervalle; & il est même indifférent de planter les boutures par le gros ou par le petit bout; elles poussent & font racines également bien. Le mois de Janvier est la saison favorable pour couper les osiers; & la bonne maniere de le faire est de laisser de la longueur du doigt les bouts tenans à la souche, pour les recouper ensuite après les gelées; avec cette attention pourtant de ne pas les recouper trop courts, par le tort que cela pourroit faire à la souche; mais il faut sur-tout que cette souche soit toujours en terre, & non pas élevée, comme on le pratique souvent avec desavantage. Lorsqu'on taille l'osier à-fait, on ne doit laisser qu'un demi pouce de hauteur à chaque brin; & comme il aura fallu détourner la terre pour opérer, il faudra en recouvrir sa souche de l'épaisseur d'un pouce seulement, pour empêcher le desséchement du bois. Un autre soin de culture sera d'élaguer au mois de Juin les menues branches qui viennent au-dessus des rejettons, & qui les rendroient défectueux; mais l'une des principales attentions sera de garantir les ozeraies des approches du bétail qui en est fort friand, & qui y causeroit en peu de tems de très-grands dommages.

L'osier verd ou blanc, & l'osier jaune ou doré, ne sont proprement qu'une même espece, car le verd devient quelquefois jaune, cela dépend de la nature du terrein où il croît; si la terre est grasse & humide, il devient verdâtre, en poussant de fortes baguettes qui ne sont propres qu'à de gros ouvrages; au-lieu que si on le met dans une terre légere, qui soit humide au printems & seche en automne, il y prendra cette couleur jaune qui le fait préférer aux autres osiers; les terres blanches & argilleuses, & les terres maigres propres à la vigne, peuvent encore lui convenir; il y devient très-souple & bien doré, mais il y jette peu de bois; il faut une attention de culture particuliere à cet osier, c'est de ne le labourer qu'à la profondeur de deux ou trois pouces seulement, pour ôter les mauvaises herbes.

Après l'osier jaune, l'osier rouge est le plus estimé, il exige moins de soins, on peut lui donner des labours plus profonds sans qu'il y ait à craindre pour sa couleur ni pour sa qualité; on peut l'élever sur le bord des fossés, & dans tous les terreins propres à la vigne. Les osiers rouges, les verds & les jaunes sont préferés par les tonneliers à l'osier noir qui est trop fin & qui a moins de corps, & ils font encore plus de cas de l'osier rouge que du jaune, parce qu'il est plus souple & de plus longue durée; mais comme cet osier rouge est inégal dans sa grosseur, & qu'il ne donne pas tant de relief à l'ouvrage que le jaune, c'est ce qui fait qu'on employe ce dernier de préférence, pour les futailles qui sont à vendre, & sur-tout celles qu'on envoye à l'étranger.

Pour mettre en état de vente les osiers qui sont propres aux ouvrages des tonneliers, on les fend durant l'hiver, pendant qu'ils sont verds & souples; car s'ils étoient secs, ils fendroient mal, & s'ils étoient en séve, l'écorce se détacheroit, ce qui feroit un inconvénient, attendu que l'écorce fortifie & fait durer la ligature; la fente de l'osier se fait avec un petit coin de bois qui a trois ou quatre carnes, & qui sert à partager le brin d'osier en autant de parties; mais il vaut mieux le fendre en trois, que de le partager en deux, ni en quatre, parce que l'ouvrage se fait plus aisément, & qu'il a plus de propreté; on a soin ensuite de faire plusieurs classes des osiers, selon leur longueur, leur grosseur, & leurs especes différentes; enfin, on les met par paquets ou poignées de vingt-cinq brins chacune, ou soixante &

quinze parcelles, & on les vend au millier qui forme une botte composée de quarante poignées. Outre le grand service que les tonneliers tirent de l'osier, on en fait grand usage pour les vignes & dans les jardins; mais quand on emploie l'osier pour lier les cerceaux, il faut le faire tremper dans de l'eau bouillante: les vers ne s'y mettent pas, il pourrit moins vîte, il est plus souple, moins cassant, & il vaut mieux du double que quand on le fait tremper dans l'eau froide.

L'osier noir est le moins convenable pour les ouvrages du tonnelier, parce qu'il est trop menu & qu'il n'a pas assez de corps; mais d'autre côté, c'est ce qui le fait préférer par les vanniers, pour leurs ouvrages de propreté, parce que les brins de l'osier noir sont déliés & fort égaux; ils se servent aussi de l'osier rouge, pour les ouvrages destinés à la fatigue, parce qu'il est gros, souple, fort & égal; à d'autres égards les vanniers emploient toutes les autres especes d'osiers & de saules, quoique le bois en soit cassant; mais pour cette destination on ne les coupe que quand la seve est en mouvement, pour avoir plus de facilité d'en lever l'écorce, après quoi on les fait secher & on fait de grosses bottes, afin de les entretenir droits.

La culture des osiers peut être très-avantageuse; il s'en fait une grande consommation par les jardiniers, les vignerons, les tonneliers & les vanniers; le commerce en est fort étendu, & on assure que dans les pays de grands vignobles, comme en Bourgogne & en Guienne, on peut retirer mille écus de revenus d'un arpent d'oseraie. Jusqu'ici les faits concernans les osiers ont été extraits du mémoire que j'ai cité; mais voici ce qu'on peut y ajouter. Le voisinage des grands arbres nuit aux osiers, & l'ombrage de ceux-ci, qui est pernicieuse aux grains, est très-profitable aux prairies; il ne faut de labour aux osiers qu'à proportion qu'on juge qu'ils en ont besoin, car quand le fonds est bon, il arrive souvent qu'il ne faut les cultiver que tous les deux ou trois ans, parce que si on les labouroit plus souvent, ils prendroient trop de force & de grosseur. Quand une oseraie se dégarnit, le peuplement s'en fait en recouchant peu-à-peu les branches voisines les plus fortes; on peut greffer l'osier sur le saule, il devient par-là d'un plus grand rapport, & il n'est point exposé aux atteintes du bétail; la greffe en flute est la plus convenable pour cet objet, & on doit la faire à la fin de Mars, ou au commencement d'Avril; on peut couper les osiers dès l'automne, il faut pour cela que la feuille soit tombée, ce qui arrive ordinairement vers les premiers jours de Novembre; car s'ils étoient encore chargés de feuilles, ils seroient sujets à noircir & à se rider, ce qui les mettroit beaucoup en non-valeur.

Toutes les especes de *saules*, de marceaux & d'osiers, font une défense très-avantageuse pour garantir le bord des héritages qui sont voisins des rivieres; mais les osiers sur-tout dont les racines tracent & pullulent considérablement.

Les feuilles de *saule* peuvent servir à la nourriture du menu bétail pendant l'hiver; elles sont sur-tout profitables aux agneaux & aux chevreaux; toutes les parties de cet arbre ont quelques propriétés pour la médecine, mais très-particulierement celle d'être rafraîchissantes jusqu'au point d'éteindre les feux naturels & même d'infliger la stérilité. *M. d'AUBENTON le subdélégué.*

SAULE, (*Mat. méd.*) l'écorce, les feuilles, & les chatons de cet arbre, sont mis au rang des remedes rafraîchissans & astringens; on fait entrer quelquefois ces matieres dans les bains & les demi-bains médicamenteux, mais certes assez inutilement. Les remedes tirés du *saule* sont fort peu en usage, & vraissemblablement doivent être peu regrettés; la vertu principale & spéciale que les auteurs leur attribuent, c'est de réprimer le penchant à l'amour, & la faculté de le satisfaire. Supposé que cette vertu fût réelle, ce ne seroit pas encore là de quoi mettre le *saule* en crédit. (*b*)

SAULGE SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt méchant bourg de France, en Nivernois, situé dans un vallon couvert de montagnes boisées. Il y a dans ce bourg un prieuré de l'ordre de S. Benoît.

Tixier, (Jean) en latin *Ravisius Textor*, bon humaniste du xvj siecle, étoit natif de ce bourg. Il devint recteur de l'université de Paris, où il mourut en 1522. On a de lui des lettres, des dialogues, des épigrammes, & quelques autres opuscules en latin, qui ne sont pas encore tombés dans le discrédit.

SAULGEN, *ou* SULGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, chef-lieu du comté de même nom, au midi du Danube. (*D. J.*)

SAULIEU, (*Géog. mod.*) *Sidoleucum*, ou *Sedelaucum*, en latin moderne; ville de France dans la Bourgogne, chef-lieu d'un baillage de même nom, dans l'Auxois, à 5 lieues au sud-ouest de Sémur, à 15 au couchant de Dijon, sur la route de Lyon à Paris. Il y a une collégiale, un petit collége, & quelques communautés religieuses. Cette ville est la seizieme qui députe aux états de la province; l'évêque d'Autun en est comte & seigneur. *Longit. 21. 54. latit. 47. 17.*

Savot, (Louis) savant médecin & célebre antiquaire, naquit à *Saulieu*, vers 1579. Il se destina d'abord à la chirurgie, & vint à Paris à l'âge de 20 ans, pour s'y rendre habile; mais il poussa bientôt ses vues plus loin, & prit des degrés en médecine; enfin il laissa la médecine pour l'architecture, & s'y distingua; il mourut vers 1640. Ses principaux ouvrages sont, 1°. un discours sur les médailles antiques, *vol. in-4°.* très-estimé. 2°. L'architecture françoise des bâtimens particuliers, dont les meilleures éditions sont celles de Paris, avec les notes de François Blondel, en 1673 & 1685. 3°. Le livre de Galien, de l'art de guérir par la saignée, traduit du grec, avec un discours préliminaire sur la saignée. (*D. J.*)

SAULT LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Champagne; elle vient des frontieres de Lorraine, passe par Vitri-le-brulé, dans le Pertois, & se jette peu après dans la Marne. (*D. J.*)

SAULT *pays de*, (*Géog. mod.*) petit pays de France dans le Languedoc, au diocèse d'Alet; ce pays a un baillage royal, qui ressortit à la sénéchaussée de Limoux; son chef-lieu est Escouloubre, qui étoit un poste important pour couvrir les frontieres, avant la conquête du Roussillon. (*D. J.*)

SAULT, *la vallée de*, (*Géog. mod.*) en latin *Saltus*, petite vallée en Provence, dans le bailliage d'Apt, auquel elle est jointe, mais soumise pour le spirituel au diocèse de Carpentras. Cette vallée est située au pié d'une haute montagne, appellée le *mont-Venteux*, & est composée d'un bourg & de trois villages.

Cette seigneurie est une des plus grandes terres de la Provence, & dont l'ancienne indépendance est la moins douteuse; on ne voit point que ses anciens seigneurs, qui étoient de la maison d'Entravennes d'Agoult, ayent reconnu les comtes de Provence ou de Forcalquier; ils prétendoient n'avoir aucun supérieur au temporel; le premier qui se soumit au comte de Provence, fut Isuar d'Entravennes, qui fit volontairement hommage à Charles II. roi de Sicile, comte de Provence, pour s'attirer sa protection. C'est pour cela que la *vallée de Sault* est encore comptée de nos jours entre les terres adjacentes qui font un corps séparé du comté de Provence.

Sault a porté le titre de seigneurie ou baronnie, jusqu'à

jusqu'à Charles IX. qui en 1562, l'érigea en comté, en faveur de François d'Agoult de Montauban; cette seigneurie a passé par cascade dans la maison du maréchal de Villeroi, fils de Magdelaine de Créqui, au droit de laquelle cette maison possede à présent le comté de *Sault*. (*D. J.*)

SAUMACHE, SAUMALT, qui est un peu salé; on dit, une eau *saumache*, une fontaine *saumache*.

SAUMON, SAULMON, *Salmo*, s. m. (*Hist. nat. Ichthyolog.*) poisson de mer que Rondelet a mis parmi les poissons de riviere, parce que l'on pêche plus de *saumons* dans les rivieres qui aboutissent à la mer, que dans la mer même. On donne le nom de *taçons* aux jeunes *saumons*, & celui de *beccards* aux femelles Le *saumon* en général, est couvert de petites écailles rondes, il a le dos d'un bleu obscur, & le ventre d'une couleur blanche argentée; la machoire inférieure est un peu courbée en haut, les yeux sont grands, il y a sur la tête de petites taches rondes, comme sur le reste du corps, & celles de la femelle sont plus grandes que celles du mâle; les machoires & la langue sont garnies de dents longues & aigues; le *saumon* a deux nageoires près des ouies, deux sur le ventre, une au-dessous de l'anus, une grande sur le dos, vis-à vis les deux du ventre, & une petite près de la queue; celle-ci & celle de l'anus sont grasses & un peu charnues; la nageoire qui termine la queue, est fort large; la chair de ce poisson est très-nourrissante & blanchâtre, elle devient rouge en cuisant, ou lorsqu'elle est salée. Les taçons ressemblent beaucoup aux truites; il est même difficile de les distinguer les uns des autres quand ils sont de la même grosseur. Rondelet, *hist. des poissons de riviere, chap. j. Voyez* POISSON.

SAUMON, (*Pêche du saumon.*) les rets à *saumons* sont composés de fort gros fil; les mailles en ont trois pouces en quarré; le rets est long de 25 à 30 brasses, & a quatre piés de chute seulement; il est amarré sur des piés ou pieux de bois, hauts de six piés & enfoncés du tiers dans le sable, & distans de trois piés l'un de l'autre, ensorte que le filet sédentaire croise la marée, en traversant une gorge ou lit de riviere.

Les pêcheurs qui s'en servent, ne pêchent que d'ebe, le poisson se maille quelquefois; on ne tend ces sortes de filets que de morte eau, parce que les grandes marées auroient bientôt dessablé les pieux.

On ne pêche le *saumon* que quand il a monté dans la riviere; & lorsque les pêcheurs s'apperçoivent au mouvement du filet, que le poisson a touché, ils le prennent avec le havenel; cette pêche qui est sédentaire & arrêtée, ne peut faire aucun tort, comme font les pêches traînantes de la dreige, *&c.*

La pêcherie de *saumon* située sur la riviere de Blanel, dans le ressort de l'amirauté de Vannes, est composée de neuf tonnes & demie, en pieux & maçonnerie, formée de même que les avant-becs des ponts, pour rompre & couper le courant de l'eau; ces cinq tonnes, qui sont à la rive du o. n. o. appartiennent au prince de Guemenée, & les quatre & demie qui sont à la rive de l'e. s. e. & joignant ledit moulin, appartiennent à la dame abbesse; au milieu de ces tonnes, il y a un trou commun, qui sépare celles de ces deux propriétaires; ce trou est de la largeur de dix piés, & ne doit être clos de quoi que ce soit, mais toujours ouvert afin de tenir libre le milieu de la riviere.

Entre chaque tonne sont placés des pieux avec des coulisses, pour y mettre des rateliers ou claies de bois, formées comme les échelles, de deux piés environ de largeur; les bâtons n'y laissent qu'un intervalle d'un pouce & demi; il y a six ou sept de ces rateliers entre chaque tonne, les rateliers sont garnis entierement d'échelons, excepté les deux qui joignent chaque tonne, qui ont au bas un petit sac, poche, verveux, ou guideau de rets, d'une brasse de long, de dix-huit pouces de hauteur, qui se tient naturellement ouvert par le courant de l'eau par où entre le poisson; ces raux & les rateliers sont doubles & éloignés les uns des autres d'environ trois piés, avec de semblables poches au bas des rateliers qui joignent les tonnes, pour pouvoir pêcher également de marée montante & descendante, ensorte que le poisson qui est une fois entré dans cet intervalle, n'en sauroit plus absolument sortir, & y reste enfermé comme dans un réservoir.

On pêche des *saumons* & des truites depuis Noël, jusqu'à la Pentecôte; la saison où elles se prennent en plus grand nombre ou en plus grande abondance, est depuis le commencement du carême jusqu'à Pâque; quand les eaux du blanc couvrent la chaussée du trou commun, ces pêcheries ne peuvent plus rien prendre, parce que le poisson s'échappe aisément pour monter plus haut, suivant son instinct naturel.

Les sacs des guideaux qui y servent, les mailles qui les composent, ont à l'entrée qui est amarrée au-bas des rateliers, vingt-sept lignes en quarré, ensuite vingt-quatre, vingt-deux en diminuant; ensorte que celles qui sont à l'extrémité du sac, n'ont au plus que dix lignes en quarré: ce qui est d'autant plus abusif, que ces mailles étant composées de gros fils, se resserrent de telle maniere, quand elles sont mouillées, qu'il n'est pas possible que quoi que ce soit en puisse échapper. *Voyez les figures dans nos Planc. de pêche.*

Il y a encore une autre sorte de pêcherie qu'on peut considérer comme un grand gor ou bouchot, qu'on établit dans les rivieres; elle est composée de deux ailes ou murailles construites de pieux & de clayonnage, comme sont celles des bouchots; au milieu il y a un intervale assez large pour que les bâtimens qui remontent, puissent passer librement durant le tems de la pêche, qui est celui de la saison des aloses & des *saumons*: cet intervalle est clos d'un rets semblable aux filets ou seines dérivantes, dont ils se servent pour cette pêche, comme font tous les autres pêcheurs dans les embouchures des rivieres, où ces deux sortes de poissons abondent; on leve le ret pour faire passer les bateaux qui remontent.

Cette pêcherie n'arrête d'elle même aucun poisson, mais seulement les empêche de monter plus haut; & ceux qui ont le droit de la pêcherie, font la pêche dans l'espace que le droit de pêcherie prohibitive leur a accordée.

Les mailles du filet qui clôt la pêcherie dans le tems que s'en fait la pêche, qui dure du mois de Février jusqu'en Juin, & de ceux qui servent aux pêcheurs, sont de trois échantillons; les plus larges ont vingt-sept lignes en quarré, les autres vingt-cinq, & les plus serrées vingt-deux lignes au plus. *Voyez les Planches de pêche.*

Voici encore la description d'une pêcherie de *saumons* établie à Châteaulin, dans le ressort de l'amirauté de Quimper en Bretagne. La marée monte jusqu'au pié de la pêcherie, & se fait même encore sentir au-delà; il y a trois ouvertures fermées de barrots éloignés de 10 à 20 lignes les uns des autres.

La pêcherie est composée d'une écluse ou chaussée de pierre, qui barre toute la riviere, à l'exception d'un petit passage qui est du côté de la côte à l'o. Au milieu il y a encore une ouverture pour les bateaux-pêcheurs, & par laquelle les *saumons* entrent aussi dans la pêcherie.

On fait à Châteaulin la pêche du *saumon* de deux différentes manieres: la premiere se fait sans aucun soin dans le gore ou le coffre de pêcherie: & l'autre, entre la chaussée de la pêcherie, avec bateau, tant au-dessus qu'au-dessous du pont de la ville, jusqu'à

l'écluſe qui eſt éloignée du pont de cent toiſes environ.

La digue de bois & pierres ou eſtocades de la pêcherie traverſe la riviere d'une rive à l'autre ; elle eſt formée de pieux qui ſe nomment *poulains* ; ils exhauſſent la chauſſée aſſez haute, pour qu'elle puiſſe s'élever, enſorte qu'il reſte ſept à huit piés de hauteur au-deſſus du niveau des plus baſſes marées.

Sur la tête des poulains ſont placées en talut en forme d'arboutant, de groſſes ſolives ou poutrelles que l'on nomme *jumens*; elles ont quinze à vingt piés de longueur; elles ſont appuyées encore ſur un talut de pierre, arrêtées par le haut par des ſolles longuerines ou longs bordages de trois pouces d'épaiſſeur, de différentes largeurs ; il y en a trois ſemblables par le bas ; les pieux des poulains & les jumens ſont éloignés de 18 à 24 pouces l'un de l'autre. La tête des jumens avance au-delà de celle des poulains d'environ trois piés, pour empêcher par cet avance les *ſaumons* qui viennent au bas de la pêcherie, de ſe pouvoir élancer au-deſſus.

Le talut de la digue qui eſt expoſé au courant de la riviere, eſt garni du pié juſqu'au-deſſus, de clayonnage ou de claies de ſix piés de long, de trois de large; on en met trois ou quatre l'une ſur l'autre; le pié de ce clayonnage qui tombe au-bas de la digue, y eſt arrêté par les pierres qui ſont au-bas du talut: ces claies ne durent ordinairement que deux années, à moins qu'elles ne ſoient plutôt emportées par les lavaſſes, comme il arrive quelquefois. Il faut juſqu'à cent douzaines de ces claies pour garnir le talut de cette digue : ce clayonnage en eſt la conſervation.

Il y a au milieu de cette digue une ouverture fermée ſeulement de claies ou d'échelles à claires voies, comme on l'a obſervé ci-devant dans les autres pêcheries, pour donner lieu à l'écoulement des eaux & au paſſage du frai du *ſaumon* qui cherche à ſe jetter à la mer, & à ceux qui y veulent retourner après avoir frayé : cette largeur reſte ouverte dans le même tems que celle des chauſſées & tonnes de pierres.

Le *ſaumon* qui veut monter, & qui ne trouve aucun paſſage le long de cette digue, la cottoie; comme ſon inſtinct le porte alors à remonter, il cherche toujours juſqu'à ce qu'il ait trouvé une iſſue ; il y a au bout de la digue du côté de l'eſt, un coffre, boutique ou goret; il peut avoir environ un pié de largeur & 10 de long; il eſt enfoncé d'environ les $\frac{2}{3}$ dans l'eau ; il n'y a à la boutique qu'un ſeul trou de 18 pouces d'ouverture en quarré placé au plus bas du coffre ; il eſt armé de fer, & les bouts qui en ſont formés en pointe, ſe reſſerrent, enſorte qu'il ne reſte au plus que le paſſage d'un gros *ſaumon*, qui n'y peut même encore entrer qu'en forçant un peu les pointes du guide, qui prête & ſe remet enſuite. Les pêcheurs nomment cette garniture le *guide* ou *guidau*, parce qu'il conduit le poiſſon, qui entre auſſitôt qu'il l'a trouvé, & qui ne peut plus ſortir de la boutique, quand il y eſt une fois entré, parce qu'il eſt arrêté par les pointes du guideau; on le retire de ce réſervoir d'abord que l'on s'apperçoit qu'il y eſt entré ; les pêcheurs, pour les y pêcher, ont un haveneau emmanché, dont le ſac eſt formé de mailles, qui ont dix-huit, dix-neuf & vingt lignes en quarré; on y pêche quelquefois vingt, trente & quarante *ſaumons* d'une ſeule marée ; on porte ces *ſaumons* à Rennes, Saint Malo, Breſt & autres villes de la province, & même juſqu'à Paris, quand la ſaiſon le permet ; les frais du tranſport ne ſont pas un obſtacle à ce commerce, par la vente avantageuſe qu'on en fait ; il y a eu quelques années où l'où en a pris une quantité telle que tous frais faits, le propriétaire de la pêcherie en a eu plus de dix mille livres net de profit, ainſi qu'il l'a lui même aſſuré. *Voyez les figures dans nos Planc. de pêche.*

La deuxieme eſpece de pêche ſe fait entre la chauſſée & la digue, avec deux bateaux, dans chacun deſquels ſont deux hommes, dont l'un nage, & l'autre tient une perche de deux à trois braſſes de long ferrée par le bas; à cette perche eſt amarré un filet en forme de ſac, de chalut ou ret traverſier, ſans flottes par la tête, ni pierres, ni plomb par le pié; ſon ouverture par le haut de la gueule a environ cinq braſſes ; le bas de la même ouverture en a quatre; les côtés ont ſix braſſes de longueur, & le fond du ſac en a autant; les mailles du ret dont il eſt compoſé, ſont de la grandeur de celle du haveneau, dont on ſe ſert pour faire la pêche dans le coffre : ce ſont les mêmes mailles que celles des ſeines dérivantes pour la pêche de l'aloſe & du *ſaumon* dans les rivieres où l'on en fait la pêche; au coin du fond du ſac eſt amarrée une petite cordelette que l'on nomme *guide*, que l'un des pêcheurs qui tient la poche preſſe dans l'index de la main droite, & que l'autre tient dans celui de ſa gauche; les deux bateaux ne ſont éloignés l'un de l'autre que de trois braſſes au plus, ils vont de conſerve: & quand l'un d'eux s'apperçoit par ſa cordette ou guide, qu'il y dans le filet du poiſſon de pris, ce qu'il ſent dans l'inſtant par le mouvement extraordinaire que le *ſaumon* fait faire au filet en s'agitant quand il eſt arrêté, il avertit auſſitôt le pêcheur de l'autre bateau ; ils relevent alors chacun leur pêche en même tems; ils ſe rapprochent, & retirent le poiſſon de leur pêche par l'ouverture du ſac qu'ils mettent auparavant dans leurs bateaux; ils tuent le *ſaumon* en le retirant, & recommencent enſuite la pêche.

Cette pêche ne ſe peut faire que de jour ſeulement, les pêcheurs traînant ainſi leur filet par fond, parce que le *ſaumon* qui monte, ne paroît guere au-deſſus de l'eau, qu'il refoule aiſément, étant alors dans ſa force ; au contraire quand il retourne à la mer, & qu'il eſt alors énervé de l'opération du frai, il s'en retourne en troupe; & comme il n'a point de force, il ſe laiſſe emporter par le courant de l'eau, & nage à ſa ſurface.

Le tems de la pêche du *ſaumon* à Châteaulin, eſt depuis le mois d'Octobre ou au commencement de Novembre juſqu'à Pâques qu'on prend ce grand poiſſon ; depuis Pâques juſqu'à la S. Jean, qu'on la continue encore; on ne pêche guere alors que le *ſaumon* que les pêcheurs bretons nomment *guenie*, qui eſt gris, ou jeune *ſaumon* de l'année ; au commencement de Juillet on tient les vannes des écluſes ouvertes, pour laiſſer au *ſaumon* la liberté de monter.

Les rivieres où les *ſaumons* & les truites abondent, ne ſont ordinairement point poiſſonneuſes, parce que les *ſaumons* mangent les autres poiſſons, & s'en nourriſſent; ils ſont même ſi voraces qu'ils s'entre-mangent.

Rien ne fait plus de tort à la pêche de ce poiſſon que la ſaiſon où les riverains mettent rouir leurs chanvres; les eaux empoiſonnées en chaſſent tous les poiſſons, qui n'y reviennent qu'après que ces eaux corrompues ſe ſont écoulées.

Deſcription de la pêche des ſaumons & des truites avec grands verveux. La pêche des *ſaumons* & des truites ſe fait encore dans le reſſort de l'amirauté d'Abbeville; les pêcheurs qui la pratiquent font cette pêche avec de grands verveux, que les Picards nomment *vergneuls* ou *vergneux*, dont l'ouverture eſt d'une braſſe environ ; ils en placent quatre à cinq côte-à-côte, enſorte que ces inſtrumens barrent toute la riviere, & l'ouverture eſt expoſée au courant; ainſi ils ne pêchent ces poiſſons que lorſqu'ils deſcendent pour aller à la mer, à-moins qu'ils ne les retournent pour pêcher de marée montante.

Les verveux ſont tenus ouverts, au moyen de plu-

fleurs cercles, à chacun desquels il y a un goulet par lequel le poisson entre dans le corps du verveux, & d'où il ne peut plus sortir lorsqu'il y est une fois entré; ils nomment ces goulets *moille*.

SAUMON, (*Epicier.*) est un vase oblong, terminé aux deux bouts par deux especes d'ouïes de *saumon*, ce qui lui a donné le nom de *saumon*; les Epiciers s'en servent pour fondre la cire de leurs bougies. *Voyez les Pl.*

SAUMON, *terme de Plombier*, est une espece de bloc ou masse de plomb, qui n'a encore reçu d'autre façon que celle qu'on lui a donnée par la fonte en sortant de la mine; on l'appelle aussi *navettes*.

SAUMONÉ, adj. (*Gram.*) perche qui a la chair rouge en-dedans comme le saumon; on dit une truite *saumonée*.

SAUMUR, (*Géog. mod.*) ville de France en Anjou, dans le Saumurois, sur le bord méridional de la Loire, qu'on y traverse sur un pont de bois, & qui est un passage important, à 10 lieues au sud-est d'Angers, à 16 au sud-ouest de Tours, & à 66 de Paris. *Long.* suivant Cassini, *17d. 25'. lat. 47d. 15'. 12''.*

Saumur étoit autrefois situé sur la riviere de Vienne, qui se jettoit dans la Loire, un peu au-dessus de Saint-Maur. M. de Valois ne donne à cette ville que cinq ou six cens ans d'antiquité; mais Ménage a prétendu prouver par plusieurs témoignages, qu'elle existoit déja dès l'an 400, & que pour-lors elle ne consistoit à la vérité que dans le château & dans la rue qui est au-dessus.

L'an 775, Pepin, pere de Charlemagne, fonda à *Saumur* une église sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, laquelle fut ensuite achevée par Pepin, roi d'Aquitaine, son petit-fils, qui y mit des prétendues reliques de saint Jean; & c'est de cette ancienne église de *Saumur*, que Saumur est appellée dans quelques chartes *Joannisvilla*. L'ancien château de *Saumur* étoit nommé *Truncus*, le Tronc; mais il n'étoit pas dans le lieu où est le château d'aujourdhui.

Foulques de Nere, comte d'Anjou, se rendit maître de cette place en 1026, & l'unit au domaine d'Anjou dont elle fait encore une partie. Elle fut engagée en 1549, à François de Lorraine, duc de Guise, des mains duquel Charles IX. la retira en 1570, moyennant la somme de 64991 livres.

Il y a aujourd'hui à *Saumur* sénechaussée, élection, prevôté, grenier à sel, maréchaussée, trois paroisses, quelques couvens, un college dirigé par les peres de l'Oratoire, un gouverneur de la ville, & un lieutenant de roi du château, avec une garnison de cinquante hommes.

L'église de Notre-Dame des Ardillers, & celle de Notre-Dame de Nantillé, sont en grande réputation dans le pays. On voit dans la nef de cette derniere église un tombeau de pierre, sur lequel est couchée la figure d'une femme qui tient deux enfans entre ses bras; c'est le tombeau de Thiephaine la Magine, nourrice de Marie d'Anjou, née en 1404, & de René, duc d'Anjou, roi de Sicile, qui naquit en 1408. Thiephaine mourut en 1458, & son épitaphe qui est fort plaisante, a été gravée sur son tombeau.

Le château étoit déja fort dans le dixieme siecle, lorsque Gibaud, comte de Blois, y établit les moines de S. Florent, chassés de leur monastere. Du tems des guerres civiles, Henri IV. étant roi de Navarre, & venant au secours d'Henri III. opprimé par les ligueurs, voulut qu'on lui donnât pour sa sureté *Saumur* & son château, où il établit pour gouverneur en chef Duplessis-Mornay; cet homme célebre fit fleurir le calvinisme à *Saumur*, & y forma une académie de toutes les sciences.

Cette ville n'est plus que l'ombre de ce qu'elle étoit alors; il y reste à peine cinq mille ames; cette grande diminution vient de la suppression des temples, du college & de l'académie, qui y attiroit beaucoup de religionnaires étrangers, la population & le commerce. Toutes les fabriques qu'ils y avoient fondées, n'existent plus; les rafineries de salpêtre y sont tombées; & le débit des vins, qui étoit autrefois fort grand, a cessé. Le marché de la ville est médiocre, à cause du droit que l'abbêsse de Fontevrault y prend du vingtieme boisseau de blé; enfin les foires qu'on y tient sont misérables, parce qu'elles ne sont pas franches.

Si *Saumur* est aujourd'hui dans la décadence, c'est une raison de plus que j'ai de ne pas oublier les noms des personnes illustres dans les lettres, dont elle est la patrie.

Cappel (Louis), qui y est né, a fait paroître dans tous ses ouvrages beaucoup de jugement, de littérature, de critique, & d'érudition. Il est un des premiers qui a démontré invinciblement la nouveauté du point voyelle du texte hébreu; & il a eu raison d'intituler son ouvrage, *arcanum punctuationis revelatum*. Sa *critica sacra*, imprimée à Paris en 1650, fit aussi beaucoup de bruit. Sa chronologie sacrée, & sa description du temple de Salomon, ont été publiées dans les prolégomenes de la Polyglotte d'Angleterre. On a imprimé à Amsterdam en 1689, ses commentaires latins sur le vieux Testament: ce savant homme mourut dans sa patrie en 1658, âgé de 63 ans.

La célebre Anne le *Fevre*, fille de Tannegui le Fevre, qui épousa M. Dacier, naquit à *Saumur* en 1651. Après avoir perdu son pere, elle vint à Paris, & donna pour son premier ouvrage les œuvres de Callimaque, qui furent suivis d'une belle édition de Florus. Sa renommée s'étendit par toute l'Europe, & Christine, reine de Suede, lui en fit faire des complimens par le comte de Konigsmark.

Au commencement de l'année 1683, elle épousa M. Dacier, avec lequel elle avoit été élevée dès sa premiere jeunesse, & tous deux se firent catholiques; ce changement de religion valut à M. Dacier une pension de quinze cens livres, & à son épouse une de cinq cens. Se trouvant plus à leur aise, ils reprirent leurs travaux littéraires, & M. le duc de Montausier qui les protégeoit de tout son crédit, engagea madame Dacier à travailler aux livres qu'on nomme *Dauphins*.

Elle mit au jour, 1°. *Dictys cretensis* & *Dares phrygius, ad usum delphini*, Paris 1684, *in-4°.* 2°. *Sexti Aurelii Victoris, historia romana ad usum delphini*; 3°. *Eutropii historia romana, ad usum delphini.*

Cette savante dame, fort supérieure à son mari pour l'esprit, pour le goût, & par la maniere d'écrire, a encore donné; 1°. les poésies d'Anacréon & de Sapho, traduites du grec; 2°. le Plutus & les Nuées d'Aristophane; 3°. trois comédies de Plaute; 4°. celles de Térence; 5°. l'Iliade & l'Odyssée d'Homère. Ces deux derniers ouvrages lui font un honneur infini; on ne pouvoit lui reprocher que trop d'admiration pour les auteurs qu'elle avoit traduits du grec. M. de la Motte ne l'attaqua qu'avec de l'esprit, & elle ne combattit qu'avec de l'érudition; elle oublia même les égards qu'elle devoit à un adversaire estimable, & la politesse qui sied si bien à toutes sortes de personnes, & principalement à une dame.

Elle fut plus honnête vis-à-vis des étrangers, qui admiroient comme elle les anciens, & qui venant à Paris, ne manquoient pas de lui rendre visite; un d'eux suivant la coutume d'Allemagne, lui présenta son livre (*album*), en la priant d'y mettre son nom & une sentence. Elle vit dans ce livre les noms des plus savans hommes de l'Europe, & elle le rendit aussi-tôt en lui disant, qu'elle rougiroit de mettre son nom parmi tant de noms célebres; enfin vaincue

par les sollicitations de l'étranger, elle prit la plume & écrivit ce vers de Sophocle.

Γυναιξὶν ἡ σιγὴ φέρει κόσμον.

Le silence est l'ornement des femmes.

Elle est morte au louvre en 1720, à 69 ans.

Superville (Daniel), se destina de bonne heure à l'étude de la Théologie, & sortit de France à la révocation de l'édit de Nantes. Les magistrats de Rotterdam le nommerent pasteur de l'église Walonne de leur ville, où il mourut en 1728, âgé de près de 71 ans. Il a écrit des livres de piété qui sont estimés, entre autres cinq volumes de sermons *in-8°.* outre un sage traité sur les vérités & les devoirs de la religion en forme de catéchisme; ces deux ouvrages ont été imprimés plusieurs fois, en divers lieux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAUMURE, s. f. (*Médecine.*) c'est la liqueur qui reste dans les vaisseaux où l'on a salé le poisson ou la viande, & qui après la salaison parfaite de ces substances, est impregnée du sel des parties volatiles & huileuses des chairs qui y ont été comme macérées.

Cette *saumure* est détersive & produit les mêmes effets que le sel; on la donne avec succès en forme de lavement à ceux qui ont la dyssenterie, & qui ont les intestins corrodés; elle est bonne dans les douleurs sciatiques & dans les rhumatismes invétérés; elle tient lieu d'eau de mer dans les fomentations.

L'acrimonie muriatique que contractent les viandes dans la *saumure* se communique à nos humeurs lorsque nous mangeons de ces viandes, & de-là vient l'acrimonie muriatique qui produit le scorbut dans les gens de mer, & dans tous ceux qui mangent des viandes salées.

SAUMUROIS, LE, (*Géog. mod.*) petit canton de France, dans l'Anjou, & qui forme un gouvernement militaire particulier de petite étendue. Ce gouvernement a été établi par Henri IV. Il comprend Saumur, Richelieu, Mirebeau, Montreuil, Bellai.

SAUNAGE, s. m. (*Gabelle.*) marchandise de sel. Il n'appartient en France qu'à l'adjudicataire des gabelles de faire le commerce du sel gabellé; & les particuliers dans les provinces & élections où sont établis les greniers à sel, soit d'imposition, soit de vente volontaire, ne peuvent s'en pourvoir ailleurs, sous des peines très-séveres, qui révoltent l'humanité. *Savary.* (*D. J.*)

SAUNAGE FAUX, (*terme de Gabelle.*) l'on appelle *faux-saunage*, le trafic de sel qui n'est pas gabellé.

SAUNERIE, s. f. (*terme de Gabelle.*) endroit où sont les maisons, bâtimens, sources, puits, fontaines salées, cours, bernes, fonds, très-fonds, muries, magasins, & tous les instrumens pour fabriquer le sel.

SAUNIER, s. m. (*terme de Gabelle.*) ouvrier qui fait le sel. On appelle en France *faux-saunier*, celui qui trafique du faux-sel, c'est-à-dire du sel défendu par les ordonnances des gabelles.

SAUNIERE, s. f. (*terme de Saline.*) vaisseau où se conserve le sel: il y en a de deux sortes; l'un est une petite boîte avec une ouverture pour y passer la main, qu'on pend à la cheminée: on y met le sel journalier; l'autre est un baril rond, ou une caisse quarrée plus large par le pié, fermant à clé, où se reserve la provision de sel pour toute l'année. *Savary.* (*D. J.*)

SAVO, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie, auprès de Sinuessa. Il faisoit la borne du nouveau Latium. Pline, *liv. III. ch. v.* a parlé de ce fleuve, & Stace lui donne l'épithete de *lent:*

Et Literna palus pigerque Savo.

La table de Peutinger le marque entre Sinuessa & Vulturnum, dans cet ordre:

Sinuessa VII. Saso, *Fl.* XII. *Vulturno.*

Le nom moderne de ce fleuve est *Saona.* (*D. J.*)

SAVOCA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val Démona, sur la côte orientale de l'île, à l'embouchure d'une petite riviere de même nom, au nord de San Alexio. *Long. 33. 10. lat. 38.*

SAVOIE, LA, *ou* SAVOYE, (*Géog. mod.*) duché souverain d'Europe, entre la France & l'Italie. Il est borné au nord par le lac de Genève, qui le sépare de la Suisse; au midi par le Dauphiné; au levant par le Piémont & le Valais; au couchant par le Bugey & la Bresse. Il a environ 30 lieues du midi au nord, & 25 de l'orient à l'occident; mais toute cette étendue n'offre aux yeux qu'un pays stérile & pauvre, dont ses souverains ne retirent guere plus de deux millions; cependant l'histoire de ce pays nous intéresse.

Le mot *Savoie* vient du latin *Sapaudia*, qu'on ne trouve point en usage avant le iv. siecle. Ammien Marcellin est le premier qui ait fait mention du pays de *Sapaudia.* On appelloit ainsi la partie septentrionale du territoire des Allobroges. La *Sapaudia* s'étendoit au-delà du lac de Genève, & comprenoit le pays de Vaud, dont la plus grande partie appartenoit à la Belgique & à la province nommée *maxima Sequanorum.*

La *Savoie* fut ancienement habitée d'une partie des Allobroges, des Centrons, des Nantuates, des Garocelles, des Véragres & des Salasses: les Allobroges occupoient le pays qui est entre le Rhône, au sortir du lac Léman; les Nantuates, les Centrons & l'Isère; c'est cette île dont parle Tite-Live, où Annibal s'arrêta avant que de passer les Alpes; elle renfermoit une partie du Dauphiné, le duché de *Savoie*, le Fossigny & le Génevois; les Centrons demeuroient dans les vallées des Alpes grecques, qui forment à-présent la Tarentaise; les Garocelles habitoient aux environs du mont-Cenis; les Véragres étoient entre les Nantuates & les Salasses, dans cette partie du Valais où est Martigny; & les Salasses occupoient les vallées des Alpes qu'on nomme aujourd'hui *la val d'Aoste.*

Tous ces peuples furent vaincus par Auguste, à la reserve des Salasses, que Terentius Varo subjugua. Ils furent compris dans la Gaule narbonnoise, & partagés de façon que les Allobroges furent placés dans la troisieme Narbonnoise, & les Véragres & les Salasses dans la cinquieme, qu'on nommoit autrement la *province des Alpes grecques.*

Leur pays étant devenu la proie des barbares après la dissipation de l'empire, fut occupé tantôt par les uns & tantôt par les autres; les Bourguignons en demeurerent les maîtres, & l'incorporerent au royaume qu'ils formerent d'une partie de la Gaule celtique & de la Gaule narbonnoise. Boson, comte d'Ardenne, qui avoit épousé Ermengarde, fille de Louis II. empereur d'Italie, se fit élire roi de Provence par les états assemblés à Mentale, au mois d'Octobre de l'année 879. Louis son fils fut aussi roi d'Italie, & on l'a surnommé l'*aveugle*, parce que Berenger lui fit crever les yeux, comme il alloit prendre possession de ce royaume. Il laissa d'Adélaïs, Charles Constantin, prince de Vienne, qui eut de Theberge, Amé, pere de Humbert *aux blanches mains*, chef de la maison de *Savoie*, dont l'origine a été recherchée par plusieurs écrivains avec peu de succès, & avec beaucoup de prévention pour leurs sentimens.

Sans entrer dans cette discussion généalogique, je dirai seulement que l'empereur Conrard le salique, donna la propriété d'une partie de la *Savoie*, avec le titre de *comte*, à Humbert *aux blanches mains.* Ses descendans s'agrandirent peu-à-peu par leur mérite,

par leur habileté & par leurs alliances. Le comte de Romond reçut de l'empereur Richard son neveu, le titre de *Vicaire de l'empire*, avec l'investiture des duchés de Chablais & d'Aoûte. En 1218 il acquit toute la seigneurie de Vaud, & la ville de Berne se mit sous sa protection l'an 1266.

Amé de *Savoie* qu'on surnomma le grand à cause de sa valeur, fut créé en 1310, lui & ses successeurs, princes de l'empire par Henri VII. il fut arbitre des différens des rois de France & d'Angleterre, & mourut en 1323.

Amé VI. si connu sous le nom de *comte verd*, acquit la baronnie de Vaud, & une partie du Bugey & du Valromey. L'empereur Charles IV. lui céda tous les droits de l'empire sur le marquisat de Saluces. La ville de Coni se donna à lui l'an 1382, & Clément VII. lui fit présent du château de Dian. Il institua l'ordre du collier, qui a depuis été nommé l'*ordre de l'Annonciade*, & il établit par son testament de l'an 1383 le droit de primogéniture dans sa maison.

Amé VII. son fils, fut un des plus sages & des plus vaillans princes de son siecle. Les habitans des comtés de Nice, de Vintimiglia, de Barcelonnete, & des vallées voisines, se soumirent à lui. Il se tua d'une chute de cheval en 1391 en poursuivant un sanglier aux environs de Ripaille.

Amé VIII. obtint du comte de Genève, moyennant quarante-cinq mille francs d'or, tous les droits que les comtes de Genève avoient dans le Dauphiné, le Viennois & le Graisivaudan. L'empereur Sigismond érigea pour lui en 1416 le comté de *Savoie* en duché. Dans la suite ayant renoncé à ses états sans qu'on en ait pû découvrir la raison, il se retira à Ripaille, fut élu pape par le concile de Bâle, prit le nom de *Félix V.* consentit ensuite à sa déposition, & mourut à Genève en 1451.

Louis de *Savoie* son fils déclara le domaine de *Savoie* inaliénable, & fut reconnu par les Fribourgeois pour leur souverain.

Amé IX. eut une longue maladie qui le rendit incapable du gouvernement. Le regne de son successeur Philibert I. fut déchiré par des guerres civiles qui faillirent à ruiner la *Savoie*. Il mourut en 1482, âgé seulement de 17 ans. Charles I. son frere, qui lui succéda, finit sa carriere en 1489, dans la 21 année de son âge, apres avoir remporté de grands avantages sur ses ennemis. Charles II. son fils mourut en 1496.

Charles III. eut un regne long, pénible & malheureux, outre que son duché devint le théâtre de la guerre entre François I. & Charles-quint. Les Bernois s'emparerent en 1536 du pays de Vaud, du pays de Gex, du Génevois & du Chablais; mais Emmanuel Philibert, fils de Charles III. ayant remporté sur le connétable de Montmorency la célebre victoire de S. Quentin, fut retabli dans ses états par le traité de Cateau-Cambrésis, & il épousa Marguerite de France, sœur du roi Henri II.

Charles-Emmanuel né de ce mariage, lui succéda l'an 1580. Ce fut un des plus grands princes de son tems, habile dans le cabinet, savant dans le métier de la guerre, & profond en politique. Il mourut à Savillan en 1630.

Victor-Amédée hérita des vertus de son pere, & suivit les mêmes vues pour ses intérêts. Il entra dans la ligue du cardinal de Richelieu, & mourut à Verceil en 1637 dans la 7. année de son regne.

Charles-Emmanuel II. du nom, se maintint dans une grande harmonie avec la France, & mourut l'an 1675, laissant pour successeur Victor-Amédée II. né en 1666. Ce prince épousa en 1684, Anne, fille de Philippe de France, duc d'Orléans, dont il a eu un fils Charles-Emmanuel III. aujourd'hui roi de Sardaigne, né en 1701; il tient le sceptre avec gloire.

Ce souverain, outre la Sardaigne & la *Savoie*, possede encore le Piémont, le Mont-Ferrat, la partie occidentale du Milanois, & d'autres états. La Sardaine ne lui vaut pas grand chose; mais le Piémont lui rapporte seul plus de quinze millions. Charles-Emmanuel disoit à ce sujet qu'il tiroit de la *Savoie* ce qu'il pouvoit, & du Piémont ce qu'il vouloit.

Le roi de Sardaigne, c'est aujourd'hui son nom, gouverne ses états avec une autorité absolue, & entretient en tems de paix vingt mille hommes sur pié, outre dix mille hommes de milice, dont cinq mille sont habillés, & ont un sou par jour, & cinq mille autres qui sont désignés & à qui il ne donne rien.

La justice est administrée dans trois sénats, auxquels on appelle des tribunaux inférieurs. Le premier pour la *Savoie* est établi à Chamberi, capitale; le second pour le Piémont, & le troisieme pour le comté de Nice & ses dépendances. Turin a encore un conseil qui connoît en dernier ressort des affaires des pays de-là les monts.

La religion catholique étoit autrefois la seule dont l'exercice fût permis dans les états de *Savoie*; mais le roi de Sardaigne qui regne aujourd'hui connoît mieux ses avantages & ses intérêts. Le pays de *Savoie* est rempli de montagnes presque toujours couvertes de neige & de gibier. On recueille dans quelques endroits de ce duché du blé & du vin. Il est arrosé par l'Isere, l'Arve & l'Arche.

On divise tout ce pays en six petites provinces, qui sont la *Savoie*, le Génevois, le Chablais, le Foucigny, la Tarentaise, & la Maurienne.

La *Savoie* particuliere est entre le Génevois, la Tarentaise, la Maurienne, le Dauphiné & le Bugey: elle est partagée en neuf mandemens, qui sont ceux de Chamberi, Montmélian, Rumilly, Aiguebelle, Conflans, Aix, Beauges, Pont-Beauvoisin & les Echelles. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAVOIR VIVRE, LE, (*Morale.*) le *savoir vivre*, dans notre nation, consiste à saisir les usages reçus, à avoir pour les autres toutes les manieres convenables établies par la mode, être honnête & poli dans la société; enfin faire avec aisance, avec grace mille petits riens qui n'ont point de nom. Selon la pure morale & les idées de la droite raison, le *savoir vivre* ne consiste que dans les grandes & bonnes choses; car ce mot signifie remplir les devoirs de son état, en écarter toutes les futilités, & mener dignement la vie pour laquelle on est né. (*D. J.*)

SAVOLAX, (*Géog. mod.*) province méditerranée de Suéde, dans la Finlande. Elle est bornée au nord par la Bothnie orientale, à l'orient par la Carélie de Kexholm, au midi par la Carélie finoise, & à l'occident par la Tavastie. C'est un pays inhabité & qui n'est rempli que de lacs & de forêts. (*D. J.*)

SAVON, s. m. (*Chimie.*) On sait que le *savon* dans ce pays-ci n'est autre chose que de l'huile d'olives unie par la cuisson au sel de la soude; & dans les pays froids où le sel de la soude & l'huile d'olives sont fort chers, l'on substitue à la place de l'un le sel lixiviel du bois de chêne, & à la place de l'autre le suif des animaux, qui produisent un *savon* aussi blanc, aussi dur & aussi bon pour le blanchissage que celui qui est fait avec l'huile d'olives. Dans la composition de notre *savon*, il paroît qu'une livre de *savon* peut contenir dix onces un gros cinquante-six grains d'huile, quatre onces trois gros quarante grains de sel alkali, & une once deux gros quarante-huit grains d'eau.

Le *savon* est donc composé d'huile & de sel alkali, unis de façon que ces deux substances peuvent se dissoudre en même tems dans l'eau, & former un mélange homogène, où il ne paroît aucune marque de l'une ni de l'autre. Or le *savon* a cette propriété, c'est que mêlé intimement avec des huiles, des corps huileux, des résines, des matieres rési-

neuses, des gommes, des substances gommeuses, des gommes-résines, & d'autres corps ténaces, dans la composition desquels ces diverses substances entrent, il fait qu'ils se mêlent & se délaient dans l'eau, & qu'ainsi ils peuvent être détachés des autres corps auxquels ils sont adhérens. Par conséquent l'eau ne dissout pas seulement les véritables *savons*, mais mêlée avec eux, elle acquiert le pouvoir de dissoudre certains corps, qu'elle n'auroit pas pu dissoudre autrement. Le *savon* augmente donc considérablement la force dissolvante de l'eau.

Il y a une autre méthode moins connue & plus pénible, pour faire que les huiles se mêlent avec l'eau. Aussi les artistes la regardent-ils comme un secret : elle consiste à faire digérer dans l'alcohol assez long-tems, & suivant les regles de l'art, quelqu'une de ces huiles qu'on appelle *essentielles*, & à mêler ensuite intimement le tout par plusieurs distillations réitérées. Par-là la principale partie de l'huile est si fort atténuée & si bien confondue avec l'alcohol, que ces deux liqueurs peuvent se mêler avec l'eau, & former un remede subtil, pénétrant & propre à remettre les esprits dans leur assiette naturelle. On ne sauroit que très-difficilement imiter sa vertu par d'autres moyens. (*D. J.*)

SAVON, *Manufacture de savon.* Pour fabriquer une charge d'huile, mesure de Salon, c'est-à-dire, environ trois cens douze, quinze ou même vingt livres, il faut prendre deux cens pesant de soude d'Alicante, la piler sous des marteaux de fer, & la réduire en poudre qui ne soit pas plus grosse qu'une noisette; prendre la même quantité de chaux vive, non en poids mais en volume; étendre cette chaux pilée par terre; l'arroser peu-à-peu en jettant dessus de l'eau avec la main, jusqu'à ce qu'il ne s'enleve plus de poussiere ou de fumée, ou qu'elle soit éteinte. Prendre cette chaux ainsi mouillée, la mêler avec la barele ou soude d'Alicante; mettre ces deux matieres bien mêlées ensemble dans une cuve qui ait un trou par-dessous; verser sur le mélange de l'eau; cette eau s'échappera par le trou de dessous, & on la recevra dans un bacquet. Cette eau qui sortira de la cuve fera trois lessives différentes, qu'on appelle *forte*, *médiocre* & *foible*.

Quand l'eau commencera à couler dans le baquet, on y mettra un œuf; tant que l'œuf flotte sur la lessive par côté & qu'il est bien au-dessus de l'eau, la lessive s'appelle forte. Quand l'œuf tombe sur la pointe, la lessive est médiocre, & l'on doit la recevoir dans un second baquet; & lorsque l'œuf commence à enfoncer & à se tenir entre deux eaux, on change encore le baquet, pour recevoir la lessive foible. Lorsque l'œuf enfonce entierement, on retire le baquet; & ni l'eau ni la terre qui restent dans la cuve ne valent plus rien. Cependant on peut la garder pour en arroser un mélange de soude & de chaux une autre fois, car elle doit valoir mieux que l'eau pure.

On tient les trois lessives séparées ; on doit verser de l'eau dans la cuve jusqu'à ce que les trois lessives soient faites.

Après, on commence par jetter dans une grande chaudiere, proportionnée à la quantité de *savon* qu'on veut faire, un ou deux seaux de lessive foible; puis on ajoute la quantité d'huile qu'on a préparée pour la cuite (quand l'huile est bonne, c'est-à-dire, qu'elle est commune & marchande.) Mais quand on a acheté dans les villages, les fonds des vaisseaux, des jarres & ce qui est crasseux; pour lors on met toute cette huile dans un lieu chaud, où la bonne s'éleve à la surface, & on la sépare. Quand on veut faire du *savon* commun, on n'y fait pas tant de façon. On allume ensuite le feu sous la chaudiere, & on attend que le mélange bouille. Quand il commence à former des bouillons ou ondes, on verse dessus de la même lessive à-peu-près la même quantité que la premiere fois, & on continue d'ajouter de la lessive jusqu'à ce qu'on s'apperçoive que les matieres se coagulent. Quand les matieres se coagulent, on commence à user de la lessive médiocre, & on en continue l'addition jusqu'à ce que les matieres soient bien prises ensemble & forment un mélange bien consistant. Alors, on change encore de lessive, & on verse de la premiere lessive, dite *forte*, seau à seau, comme les précédentes.

Quand on a versé de cette lessive à deux ou trois reprises, si l'on veut que la lessive vienne au-dessus, ou monte avec la pâte, il faut alors retirer le feu de dessous la chaudiere; mais jusqu'à ce moment on a dû l'entretenir très-violent.

Après cette opération, il faut laisser réfroidir les matieres. Quand elles sont froides, on tire la pâte qui est au-dessus, & on la met dans une autre chaudiere, si on en a une; sinon, on la recueille dans une cuve, & on jette la lessive qui se trouve au fond de la premiere chaudiere, & l'on remet la pâte dans cette chaudiere; on jette dessus un ou deux seaux de lessive forte; on allume un feu très-violent & on verse à plusieurs reprises de la même lessive, jusqu'à ce que la pâte soit bien durcie. Alors on prend une perche au bout de laquelle il y a un morceau de bois fort applati comme une planche & fortement attaché. Un ouvrier prend cet instrument, l'enfonce par le bout applati dans la pâte, tandis qu'un autre prend un seau de la lessive médiocre qu'il fait couler petit-à petit le long de la perche enfoncée profondément dans la pâte; & quand le seau est vuide, on retire la perche, & on la renfonce tout-autour de la chaudiere trois ou quatre fois, & toujours en versant de la lessive médiocore le long de la perche comme la premiere fois.

Après cette opération, on laisse bouillir la chaudiere environ deux heures, & la matiere devient à-peu-près comme du miel; alors on retire le feu de dessous la chaudiere, & on laisse réfroidir le *savon* un jour. On le retire ensuite, & on le transporte dans des especes de caisses ou grands bassins de bois, longs d'environ neuf à dix piés sur cinq à six de large, dont les côtés sont formés d'ais de treize à quatorze pouces de hauteur. Ceux dans lesquels on met le *savon* blanc sont moins profonds, n'ayant guere que six pouces de creux; on a soin de frotter le fond & les côtés de ceux-ci avec de la chaux éteinte bien tamisée : mais cela ne se pratique pas pour le *savon* marbré.

Le fond de chaque bassin de bois est disposé en pente insensible du derriere au devant, afin de faciliter l'écoulement de l'eau qui en réfroidissant se sépare du *savon*, & s'échappe hors des bassins par de petits trous faits exprès; cette eau est conduite par une rigolle dans un citerneau, d'où on la retire pour l'employer dans la préparation des nouvelles lessives, préférablement à l'eau commune, étant déja impregnée des principes propres à former le *savon*.

Lorsque la matiere contenue dans les bassins est bien réfroidie, & qu'elle a acquis une consistance un peu ferme, on la coupe par gros blocs ou parallélipipedes égaux & un peu longs. Cela se fait au moyen d'un grand couteau dont le manche est traversé d'un bâton servant de poignée à deux hommes pour tirer le couteau vers eux, tandis qu'un troisieme l'enfonce par la pointe, & le conduit le long des divisions qui ont été marquées auparavant. Lorsqu'on veut partager un de ces blocs en plus petits morceaux, on le marque sur les côtés avec une machine garnie de dents de fer en forme de peigne, chaque dent formant une division. Les marques étant faites, on met le bloc dans une boîte de

bois, dont les côtés sont divisés par des fentes horisontales dans lesquelles on passe un fil-de-fer qu'un homme tire à lui par les deux bouts, ce qu'il continue de faire à chaque division, pour avoir des tranches d'égale épaisseur, lesquelles étant retournées & posées verticalement dans la boîte, sont encore coupées dans un autre sens par le fil de fer; ce qui forme des briques de *savon* telles qu'on en voit chez les Epiciers.

Pour perfectionner une cuve de *savon* & mettre la marchandise en état d'être livrée aux acheteurs, il faut environ un mois d'été; mais en hiver il ne faut que quinze ou dix-huit jours, parce que la matiere se réfroidit & se condense beaucoup plutôt. On compte que trois des bassins décrits ci-dessus, doivent contenir environ pour la somme de cinq mille livres de marchandise.

L'endroit destiné à la fabrication du *savon* doit être plus ou moins grand, suivant le nombre des chaudieres, mais les mêmes outils & les mêmes appartemens y sont toujours nécessaires.

Les chaudieres sont au rez de-chaussée, bâties en rond avec de la brique & du ciment; le fond est de cuivre, fait de la forme d'un plat à soupe rond; il doit être bâti avec la chaudiere, qu'on appelle *cloche;* on en fait de toute espece pour la grandeur; les plus ordinaires ont 12 piés de diametre, & viennent en retrécissant jusqu'au fond; la hauteur est de 8 à 9 piés. On en a fait en bois cerclées avec 4 ou 5 gros cercles de fer; mais on les a abandonnées par le peu d'usage qu'elles faisoient.

Il y a une cave voutée qui répond au-dessous des chaudieres, où il y a un grand fourneau à chacune avec un grillage de barreaux de fer pour donner du jour au feu; ces fourneaux ont leurs tuyaux pour le passage de la fumée.

Les bas des chaudieres est percé à un pié du fond avec une ouverture ronde d'un pié en circonférence; cette ouverture est garnie d'un fer tout-au-tour, pour la fermer; il y a une barre de fer longue de 8 piés, assez grosse par le bout, pour qu'étant garnie d'étoupes, elle bouche solidement l'ouverture; son usage en la poussant en-dedans, est de donner assez d'ouverture pour le passage de la lessive, lorsqu'elle a perdu totalement sa force, & en tirant à soi, elle bouche l'ouverture; on appelle cette barre de fer *matras*.

Il y a au fond de la cave un réservoir pour recevoir les lessives qui sortent du matras; la pâte du *savon* qui peut se mêler avec la lessive en sortant, vient surnager dans le réservoir; étant refroidie, après qu'on l'a ôtée, on ouvre le réservoir, & la lessive se précipite dans un aqueduc qui en est le dégorgement.

Au-tour des murailles du rez-de-chaussée, il y a des petits réservoirs appellés *barquieux*, de trois piés & demi à quatre piés de large, cinq de profondeur, & de la même hauteur; c'est où l'on met les matieres préparées & concassées pour faire la lessive qui sert à cuire le *savon;* ces barquieux sont contournés par des petits canaux où l'eau passe & entre dessus par des petites communications qu'on ouvre & qu'on ferme au besoin; l'eau filtre sur cette matiere, & après en avoir pris la substance, elle sort par le fond & entre dans deux réservoirs pratiqués au-devant & audessous dans les souterrains; la premiere liqueur est la plus forte, & on la sépare des autres.

A l'endroit le plus près des chaudieres, à rez-de-chaussée, il y a un ou deux appartemens en forme de galerie, qu'on appelle *mises;* on forme dans ces galeries des enceintes avec des planches de neuf à dix piés en longueur, & d'un pié & demi d'hauteur; la planche du devant est mobile, & se met par le moyen de deux piliers en bois faits à coulisses; le sol est en pente douce, pour faciliter l'égout de la trop grande quantité de lessive qui est mêlée avec la pâte de savon lorsqu'il sort de la chaudiere; cette lessive a ses conduits & son réservoir.

Il faut quantité de jarres pour mettre l'huile. A Marseille on a des réservoirs en terre bâtis au ciment très-solides; on les appelle *piles;* il y en a de toutes grandeurs, jusqu'à deux & trois mille quintaux.

Il faut encore plusieurs autres appartemens pour mettre la chaux, le bois, & de grands magasins pour les matieres.

Il y a aussi des endroits pour concasser les matieres; on les appelle *piquadoux*.

Au plus haut de la maison, on a un ou deux grands appartemens ouverts à plusieurs vents, appellés *cysugants;* c'est-là où le *savon* acheve de se sécher, où l'on le coupe, où l'on le met dans des ronds en forme de tours, & où on l'embale.

La composition du *savon* se fait, comme nous avons dit, avec l'huile d'olive; toute graisse ou autre matiere rend la qualité imparfaite & très-mauvaise; toute huile d'olive est bonne; les meilleures sont celles du royaume de Candie & du Levant; elles ont plus de consistance, & on en tire une plus grande quantité de *savon*.

Pour rendre l'huile capable de s'épaissir, ce qu'on appelle *empâter*, on se sert de la lessive qu'on tire des cendres du levant, de la barille, bourde & solicots, qui viennent d'Espagne; on mêle ces matieres quand elles sont concassées avec un tiers de la chaux, & après avoir été bien mêlées, on en remplit les barquieux, d'où distille la lessive.

La cuite du *savon* est faite ordinairement dans six ou sept jours; il doit sentir la violette quand il est bien cuit, & pour être de parfaite qualité, il faut qu'il ne pique pas trop lorsqu'on lui appuie le bout de la langue dessus.

Pour faire le *savon* marbré, dans l'art appellé *madré*, on se sert encore de la coupe-rose, qui donne le bleu, & de la terre de cinnabre qui donne le rouge, ce qu'on appelle le *manteau*.

La fabrication du *savon* blanc se fait avec la lessive de la cendre du levant; quelquefois avec la barille, & on ne change pas la lessive comme au *savon* madré; on le met tout de même dans des mises, & on lui donne plusieurs épaisseurs différentes.

Les outils & ustensiles pour la fabrication n'ont rien de décidé, pourvu qu'on fabrique, n'importe avec quels outils: l'usage, l'expérience & la commodité en ont pourtant adopté quelques-uns, mais tout aboutit à des grands couteaux, des truelles pour racler la croute du *savon*, des sceaux attachés à des perches, des cornues, des cabas, *&c.*

Savon, *consideré comme médicament*, est d'un grand usage en chirurgie & médecine. La premiere l'emploie pour résoudre les tumeurs scrophuleuses & goutteuses, & dans l'emplâtre de *savon*, qui est fondante résolutive, & en même tems adoucissante & amollissante.

Le *savon* est employé par les médecins pour l'usage intérieur de différentes manieres, & en différentes occasions. On a reconnu son utilité dans les obstructions du foie, de la râte, de la matrice & du poumon. Mais comme ce remede est fort actif, on doit le donner avec prudence & discrétion, & l'adoucir avec des émulsions, & autres boissons que l'on prescrira pendant son usage.

La façon d'agir du *savon* sur nos humeurs dépend de sa nature & de sa composition. Les huiles qui le composent se trouvant divisées par un alkali en font un médicament déterfif, apéritif & mondificatif; il peut dissoudre les gommes, les mucilages, les resines, les soufres, les huiles, les graisses grossieres; il les rend tous solubles dans l'eau à l'aide de la chaleur,

du mouvement & de la transpiration. Ainsi, le *savon* & la lessive sont excellens pour ouvrir, délayer, résoudre & atténuer, rendre les humeurs fluides, lever les obstructions, & rendre aux parties le mouvement qu'elles avoient perdu.

Le *savon* produit des effets surprenans sur les concrétions formées par une huile & une terre grossiere; il empêche les acides de coaguler le chyle & le lait; & supposé qu'ils le soient, il les résout.

Le *savon* fait ce que l'huile seule & l'alkali séparé de l'huile n'auroient pû opérer.

On peut, pour remplir différentes indications, suivre d'autres procédés dans la fabrique du *savon*. Ainsi on fait un *savon* avec l'huile de térébenthine, dont l'usage est très-étendu; on y joint de l'opium, des racines d'héllebore & réglisse pour faire le *savon* de Starkei.

Le *savon* de baume de soufre est aussi excellent pour les maladies de la poitrine & du poumon, pour corriger l'épaississement de la limphe bronchiale.

Le *savon* ordinaire se donne en bols, en pilules, en opiates, à la dose de quinze grains pour des maladies chroniques & invétérées. Mais d'ordinaire la dose ne doit pas passer huit grains, lorsqu'on le donne long-tems de suite.

Le *savon* liquide fait avec les huiles distillées, de même que celui de baume de soufre & de Starkei, ne doivent se donner qu'à la dose de quelques grains ou gouttes, leur usage est fort douteux s'il n'est bien raisonné & indiqué.

SAVON, *tables de* (*Savonnerie.*) les tables de *savon* sont de grands morceaux de *savon* blanc d'environ 3 pouces d'épaisseur sur un pié & demi en quarré, du poids de 20 à 25 livres. (*D. J.*)

SAVON, *terme de Cartier;* c'est un bille de *savon* blanc appliquée sur une planche. Ce *savon* sert pour en frotter les feuilles de cartes qu'on veut lisser, afin que la pierre à lisser glisse plus aisément sur les cartes & ne les déchire point.

SAVONE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans l'état de Gènes, sur le rivage de la mer, à 16 milles au sud-ouest de Gènes, & à 10 au nord-est de Noli. Cette ville, après la capitale, est la plus considérable de l'état de Gènes. Elle est bien bâtie, & a un grand nombre d'églises, qui sont la plupart belles & propres. Plusieurs ordres religieux y ont aussi des couvens. Ses rues sont assez larges, la plûpart droites & bordées de maisons de bon goût en-dedans & en-dehors. L'évêché est suffragant de Milan. Son port étoit autrefois bon, & y attiroit le commerce; mais la république l'a laissé détruire entierement, pour que Gènes jouît seule du négoce, & que le roi de Sardaigne, qui a de grandes prétentions sur *Savone*, ne songeât plus à s'emparer d'une place qui ne lui seroit d'aucune utilité. Il ne reste à *Savone* que quelques manufactures de soie qui la font subsister; tous les environs de cette ville y sont extrèmement fertiles; les fruits de toute espece, en particulier les limons & bergamotes, y viennent en perfection & en quantité. *Long. 26. 4. lat. 44. 18.*

C'est la partie du pape Jules II. de la maison de Rovere. Il entra pape au conclave en 1503, car avant que d'y entrer, son élection étoit conclue entre les cardinaux; & l'on peut dire qu'ils n'avoient pas encore choisi une plus ferme colonne du saint siége. Il ne travailla qu'à faire de l'Italie un corps puissant, dont le souverain pontife seroit le chef.

Après avoir rempli son premier projet d'aggrandir Rome sur les ruines de Venise par la fameuse ligue de Cambray, il eut l'art d'exécuter le second, qui étoit de chasser les François, & autres barbares de l'Italie, se proposant de détruire tous les étrangers les uns par les autres, & d'exterminer le reste, alors languissant, de la domination allemande. Il fit lui-même la guerre, il alla à la tranchée, il affronta la mort. Il tourna contre la France cette fameuse ligue qu'il avoit d'abord tramée contre Venise, & c'est à Louis XII. qu'elle devint funeste.

On commença par se battre vers Bologne & vers le Ferrarois. Jules II. assiégea la Mirandole. On vit ce pontife, âgé de 70 ans, aller, le casque en tête, à la tranchée visiter les travaux, presser les ouvrages, & entrer en vainqueur par la breche. Tandis que le pape, cassé de vieillesse, étoit sous les armes, le roi de France, encore dans la vigueur de l'âge, assembloit un concile. Il remuoit la chrétienté ecclésiastique, & le pape la chrétienté guerriere. Le concile fut indiqué à Pise, où quelques cardinaux ennemis du pape, se rendirent. Mais le concile du roi ne fut qu'une entreprise vaine, & la guerre du pape fut heureuse.

Nos historiens blâment son ambition & son opiniâtreté; mais il falloit aussi rendre justice à son courage & à ses grandes vues. Il donna au pontificat une force temporelle qu'il n'avoit point eu jusqu'alors. Enfin il consomma sa vie en 1513, à 70 ans, après avoir joint Parme & Plaisance au domaine de Rome, du consentement de l'empereur même. Léon X. lui succéda. *Essai sur l'histoire générale, tome II. in-8°.*

Chiabrera (Gabriel) poëte italien du xvj. siecle, naquit à *Savone*, en 1552, & mourut en 1638, âgé de 86 ans. Il a fait plusieurs poëmes héroïques, un grand nombre de lyriques, des tragédies, des opéra, des pastorales, en un mot des poësies de tout genre. On dit que Chiabrera étoit un des plus beaux esprits & des plus laids visages d'Italie; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il a été un des plus féconds poëtes de son siecle. (*D. J.*)

SAVONIERES, (*Géog. mod.*) lieu autrefois célebre, à cinq ou six milles de Toul, où l'on croit que les rois de la seconde race avoient un palais. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'il s'est tenu à *Savonieres*, en 859, un concile, auquel assisterent trois rois avec les évêques de douze provinces des Gaules & de Germanie.

Ce lieu est différent du bourg de *Savonieres*, qui est du même diocese de Toul, dans le duché de Bar, & dont l'église dite sainte Calixte, est à la présentation de l'abbé de S. Michel.

Il y a encore un bourg de même nom dans la Touraine, à deux lieues de Tours, auprès duquel on voit des cavernes fameuses par leurs congellations, & qui sont semblables en ce point aux grottes d'Arcy en Bourgogne. (*D. J.*)

SAVONNAGE, s. m. (*Gram.*) blanchissage à l'eau & au savon. Il faut mettre ce linge au *savonnage.*

SAVONNER, v. act. (*Gram.*) blanchir avec le savon & l'eau. Il faut *savonner* ce linge.

SAVONNER, *en terme d'épinglier-aiguilletier*, est l'action de blanchir les aiguilles, & d'ôter dans plusieur eaux de savon bouillante l'espece de camboui qui s'y est attaché dans le polissage. On les vanne pour cet effet dans une bassine, en changeant d'eau jusqu'à quatre fois. *Voyez* BASSINE.

SAVONNER, *en terme de plumassier*, c'est dégraisser les plumes en les mettant dans de l'eau après les avoir frotées avec du savon, à-peu-près comme on fait au linge.

SAVONNERIE, s. f. (*Archit.*) grand bâtiment en forme de galerie où l'on fait le savon. Il contient des réservoirs à huile & soude, cave, & fourneaux au rez de-chaussée; aux étages de dessus, sont les mises pour le figer, & les séchoirs pour le sécher. Une des plus belles *savonneries* de France, est celle de la Napoule, qui est un port de mer près de Cannes en Provence. La *savonnerie* de Calais, pour les savons verds & liquides, est aussi une des plus considérables & des mieux

mieux construites qui soient dans le royaume.

SAVONNERIE, LA, (*Hist. des manufact. de France.*) c'est ainsi qu'on appelle la manufacture royale d'ouvrages à la Turque & façon de Perse, qui est je crois, la seule qu'il y ait en Europe pour ces sortes d'ouvrages. Elle fut établie en 1604, en faveur de Pierre du Pont, tapissier ordinaire de Louis XIII. & de Simon Lourdet, son éleve. Henri IV. les avoit logés au Louvre; mais Louis XIII. leur donna la maison de la *savonnerie*. Le tapis de pié qui devoit couvrir tout le parquet de la grande galerie du Louvre, & qui consiste en quatrevingt-douze pieces, est un des plus grands & un des premiers ouvrages de la *savonnerie*.

La chaine du cannevas des ouvrages de cette fabrique, est posée perpendiculairement comme aux ouvrages de haute-lisse; mais au lieu qu'à ces derniers l'ouvrier travaille derriere le beau côté, à la *savonnerie* au contraire, le beau côté est en face de l'ouvrier, comme dans les ouvrages de basse-lisse. (*D. J.*)

SAVONNETTE, s. f. (*Comm. de Parfumeur.*) boule de savon très-épuré & parfumé de différentes odeurs, qui sert principalement à faire la barbe. Les *savonnettes* font de différens prix suivant leurs grosseurs, leurs qualités & leurs parfums.

Elles se font ordinairement avec du savon de Marseille ou de Toulon, de la meilleure sorte, & de la poudre à cheveux très-fine; la proportion de ces matieres est de trois livres de poudre, sur cinq livres de savon. Le savon se hache en morceaux bien menus, & après qu'on l'a fait fondre seul dans un chauderon sur le feu, en y ajoutant un demi-septier d'eau pour empêcher qu'il ne brûle; on y met d'abord les deux tiers de la poudre, prenant soin de bien mêler le tout, & de le remuer souvent pour qu'il ne s'attache point au chauderon.

Après que ce mélange est achevé, & que la matiere a été réduite en consistance de pâte, on la renverse sur une planche, où après y avoir mis l'autre tiers de la poudre, on la pêtrit long-tems & exactement de la maniere que les Boulangers ont coutume de pêtrir leur pâte. En cet état, on la tourne dans les mains, & l'on donne une forme ronde aux *savonnettes*, en les applatissant néanmoins un peu d'un côté pour y mettre la marque du marchand, qui s'imprime ordinairement avec une espece de poinçon de buis gravé en creux.

Il faut observer que pour bien tourner les *savonnettes*, il faut avoir près de soi de la poudre à cheveux la plus fine, pour y tremper de tems en tems les mains, crainte que cette pâte qui est très-tenace, ne s'y attache.

Ceux qui y veulent mêler des parfums, répandent quelques gouttes d'essences sur la pâte quand on est pres de lui donner sa derniere façon. (*D. J.*)

SAVONNEUSE, *pierre*, (*Hist. nat.*) *lapis saponaceus*; nom donné par quelques auteurs à la pierre de lard, parce qu'elle est douce au toucher comme du savon.

On appelle aussi *terre savonneuse*, une terre argilleuse très-fine, & douce au toucher comme la terre cimolée, ou comme celle que les Chinois appellent *hoatché*. Voyez *ces articles*.

On appelle encore *terre savonneuse*, une terre qui se trouve dans le voisinage de Smirne, & qui étant très-chargée de sel alkali naturel, sert à faire du savon. *Voyez* SMIRNE, *terre de*.

SAVONNIER, s. m. (*Hist. nat Bot.*) *sapindus*; genre de plante à fleur en rose, composée le plus souvent de quatre pétales; le pistil sort du calice qui est aussi composé de quatre feuilles, & il devient dans la suite un fruit sphérique, qui renferme un noyau de la même forme que le fruit, & dans lequel on trouve une amande sphérique aussi. Tournefort, *I. R. H. App. Voyez* PLANTE.

Les Botanistes le nomment *sapindus*; comme qui diroit *sapo-Indus*. On a déja caractérisé, & trop tôt, cet arbre étranger des îles Antilles, & de la terre-ferme d'Amérique, sous le nom d'*arbre à savonnettes*; il vaut la peine qu'on le décrive ici.

Son fruit qui est de la grosseur d'une noix verte, étant écrasé & passé sur le linge, y produit le même effet que le savon; il fait une mousse blanche & épaisse, qui décrasse à merveille; mais en nettoyant le linge, il l'use beaucoup & le brûle; il est vrai que c'est sur-tout à décrasser les hardes des negres qu'on l'emploie.

Les feuilles du *savonnier* sont pour l'ordinaire longues de trois pouces, larges d'un pouce, vertes, brunes & luisantes; elles sont placées deux à deux, dures & recourbées, de maniere à laisser un petit creux dans le milieu. Comme elles sont en grande quantité, & pressées le long des branches; elles procurent un ombrage frais.

Les fleurs naissent par bouquets, longs de plus d'un pié, s'élevant en pointe comme une pyramide. On remarque d'abord de petits boutons blanchâtres, qui venant à éclore, forment une fleur composée de quatre pétales, & soutenue par un calice fendu en quatre quartiers. A ces fleurs succedent des fruits ronds, de la grosseur des noix de gale, verds, revêtus de leur coque. La peau de l'enveloppe est assez lisse & forte; elle est verte au commencement, jaunit ensuite, & brunit enfin quand le fruit est tout à fait mûr. Elle renferme une masse épaisse, mollasse, visqueuse, fort amere; c'est une matiere qui décrasse les hardes & le linge, ce qui a valu le nom de *savonnier* à l'arbre qui la porte.

Le milieu de cette noix est occupé par un noyau presque rond, noir, rempli d'une substance blanche, ferme, & d'un goût approchant de celui des noisettes. On en tire de l'huile qui éclaire parfaitement bien.

Cet arbre est un des meilleurs qui croissent aux îles. Il est droit, rond, ayant près d'un pié de diametre, & quinze piés de tige; son écorce est grise, mince, seche, & très-peu adhérente; l'aubier est rougeâtre, pesant, compacte & fort dur. Il faut de bonnes haches pour l'abattre; car par sa dureté il rompt aisément le fil du taillant; & pour peu qu'on donne un coup à faux, on met la hache en deux pieces. On s'en sert à faire des rouleaux de moulins & des moyeux de roues. Il est difficile de trouver un meilleur bois pour cet usage, & quand les mortaises sont bien faites, un moyeu peut user deux ou trois rechanges de rais & de jantes. (*D. J.*)

SAVONNOIR, s. m. *instrument de Cartier*, c'est un outil composé de plusieurs feuilles de feutre, couchées les unes sur les autres, & cousues ensemble bien serré; ces feutres sont coupés bien également en dessous, & ont en-dessus une manivelle ou courroie dans laquelle les ouvriers passent la main pour s'en servir. Voici comment on se sert du *savonnoir*. L'ouvrier passe le *savonnoir* par son plat sur la bille de savon, & le frotte dessus; après quoi il frotte avec ce *savonnoir* la feuille de cartes qu'on veut lisser.

SAVOURER, v. act. (*Gramm.*) c'est goûter avec grand plaisir dans les organes de cette sensation. Je *savoure* la douceur de ce mets. Il se dit au figuré; cet homme est heureusement né, la peine l'affecte peu, il *savoure* le plaisir.

SAVOUREUX, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout corps qui a beaucoup de saveur.

SAVOYE, (*Géog. mod.*) *Voyez* SAVOIE.

SAUPE, s. f. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *salpa*; poisson de mer qui est couvert d'écailles, & qui ressemble au bogue; il a un pié de longueur. La tête est petite, & le museau a quelque ressemblance avec celui des muges. Il a sur les côtés du corps des traits de couleur

d'or, placés à égale distance les uns des autres; ils s'étendent depuis les ouies jusqu'à la queue. Les nageoires, les aiguillons & les ouies, ressemblent à ces mêmes parties de la daurade; & la nageoire de la queue est divisée en deux portions comme celle du sargo. Les yeux ont une couleur d'or; la bouche est petite. La *saupe* va ordinairement seule; elle reste sur les rivages; elle se nourrit d'algue & de toute sorte d'ordure: elle fraye en automne. Sa chair est de mauvais goût & malsaine. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, I. part. lib. V. ch. xxiij. Voyez* DAURADE, *poisson.*

SAUPOUDRER, v. act. c'est répandre légérement de la poudre; on *saupoudre* de sucre, de sel, de farine, de terre, de fumier, *&c.*

SAUQUENE, s. f. on donne ce nom à la daurade, tant qu'elle n'a pas un empan de longueur. *Voyez* DAURADE.

SAURAGE, *terme de Fauconnerie*, il se dit de la premiere année d'un oiseau quel qu'il soit, & qui n'a pas encore mué. (*D. J.*)

SAURE, s. m. (*Marine.*) nom qu'on donne sur les galeres, au lest qu'on y met. *Voyez* LEST.

SAVRE, s. m. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Coutances, espece de bouteux ayant de même un manche ou perche que le pêcheur tient, & une traverse de bois sur laquelle le haut ou le devant du ret est amarré; le manche qui a 6 à 7 piés de hauteur croise aux deux tiers la traverse qui a la même longueur que le manche; le ret est formé de fil aussi fin que le moyen fil à coudre; le dessous du filet est arrêté sur les bouts de la traverse & sur une petite corde qui va joindre le bout du manche, dont l'extrémité se releve en bec de corbin; ensorte que dans la manœuvre de la pêche, quand celui qui s'en sert avance, le filet tombe sur ses piés.

La partie du filet attachée à la traverse est formée de larges mailles d'un fil plus gros, ces mailles peuvent avoir environ 3 pouces en quarré, les petites mailles ont au plus 3 à 4 lignes, & sont du même échantillon des plus petites mailles à sardines.

Cette pêche se pratique avec succès aux embouchures des rivieres qui ont un fonds de sable; le pêcheur s'y met à l'eau souvent jusqu'au col, il tient son *savre* bien plus droit que ceux qui poussent devant lui le bouteux qui émeut le sable de l'épaisseur de plus d'un pouce; ainsi le manche du *savre* coule seulement sur la superficie du sable, en quoi il est aidé par le bout du manche en bec de corbin, qui l'empêche de piquer & de s'enfoncer.

Ceux qui pêchent vont aval de l'eau de marée montante, & ils se retirent avec le flux en marchant & foulant des piés le fond; ils émouvent & font faillir le lançon hors des sables où il se tient pour fuir, & alors le poisson trouve le ret où il se maille & reste pris.

Cette pêche que font également les hommes, femmes & filles, commence à cette côte ordinairement vers la S. Jean, & finit avec le mois de Septembre, parce que les lançons quittent la côte à l'approche des premiers froids.

Le tems le plus avantageux pour faire cette pêche avec cette sorte d'instrument, est la nuit, quand il y a du poisson à la côte: en quelque nombre que soient les lançons, il s'en prend ordinairement très-peu durant le jour, parce que le soleil & l'éclat de la lumiere les font ensabler.

Ainsi par le détail que nous venons de faire, cette sorte de pêche ne peut causer aucun tort, elle est aussi toute différente de celle que pratiquent pour prendre le même poisson les pêcheurs de Cabours avec leurs havenets, & ceux d'Oystrehan & de Gray avec la feinette, & ceux de Barfleur avec leurs *savres* qui sont de véritables feines; l'usage du *savre* des pêcheurs de Coutances est bien plus innocent, parce qu'avec ce filet, le pêcheur ne peut prendre uniquement que des lançons, & qu'on n'émouve point l'eau & les fonds en les battant de perches, comme font les autres pêcheurs. Les lançons pris dans le *savre* y sont arrêté, de la même maniere que les sardines se maillent dans les rets dérivans.

SAUREL, SIEUREL, MAQUEREAU BATARD, cicharou, égau, suvereau, *trachurus:* poisson de mer qui ressemble aux petits maquereaux par la couleur, & dont le corps est moins épais & plus applati; il n'a point d'écailles; le museau est moins pointu que celui du maquereau. Les mâchoires sont rudes & inégales, & l'ouverture de la bouche est de moyenne grandeur; il y a sur les côtés du corps un trait tortueux formé par de petits os durs & pointus comme les dents d'une scie. Le *saurel* a deux grandes nâgeoires près des ouies, deux plus petites au-dessous, deux sur le dos, & une qui s'étend depuis l'anus jusqu'à la queue, & qui a deux aiguillons à son origine: les deux nâgeoires du dos ont aussi des aiguillons; ceux de la derniere sont les plus longs & les plus minces. La chair de ce poisson est seche & plus dure que celle du maquereau, *voyez* MAQUEREAU. Rondelet, *hist. nat. des Poissons, I. part. liv. VIII. ch. vj. Voyez* POISSON.

SAURI-FONS, (*Géog. anc.*) fontaine de l'île de Crete, à 12 stades de la caverne du mont Ida. Plutarque dit qu'au voisinage de cette fontaine, il y avoit quantité de peupliers noirs qui portoient du fruit. (*D. J.*)

SAURI-JUGUM, (*Géog. anc.*) montagne de Péloponnèse, dans l'Elide. Pausanias dit, *l. VI. ch. xxj.* » Au-delà du mont Erymanthe, vers le mont *Saurus*, on voit un vieux temple d'Hercule qui tombe en ruine, & la sépulture de *Saurus*, fameux » bandit, qui infestoit tout ce canton, & qui fut tué » par Hercule. Une riviere qui a sa source au midi, » passe au pié du mont *Saurus*, & va tomber dans » l'Alphée, vis-à-vis du mont Erymanthe. (*D. J.*)

SAURITES, (*Hist. nat.*) pierre qui, suivant Pline, se trouve dans le ventre d'un lézard.

SAURLAND, (*Géog. mod.*) nom qu'on donne en Allemagne au duché de Westphalie; ce pays dépend de l'archevêché de Cologne, & fait partie du domaine séparé. Il confine avec les évêchés de Munster & de Paderborn, le comté de la Mark, le landgraviat de Hesse & le comté de Waldeck; Arasberg est la capitale de ce pays, qui renferme plusieurs bailliages; mais le *Saurland* n'est pas aussi fertile que le pays du diocèse de Cologne. Son commerce consiste en chair salée, & c'est de-là qu'on tire ces jambons qu'on nomme encore mal-à-propos *jambons de Mayence*, parce que le plus grand débit s'en faisoit autrefois aux foires de Mayence & de Francfort. (*D. J.*)

SAUROMATES, *Sauromatæ*, (*Géog. anc.*) nom que les Grecs donnent aux peuples que les Latins appellent ordinairement *Sarmates*, & c'est un nom commun & général, pour désigner principalement la partie de la Scythie, voisine du Tanaïs ou des palus Méotides. Les *Sauromates*, dit Pomponius Mela, *liv. I. c. xix.* possedent les bords du Tanaïs & les terres voisines. Dans un autre endroit, *l. II. c. j.* il ajoute que les Agathyrses & les *Sauromates* entourent les Palus Méotides. Pline, *liv. X. Ep. 14.* fait mention du roi des *Sauromates* ou de Sarmatie, & sur une médaille frappée sous Sévere, & décrite par M. Spanheim; on lit ces mots ΒΑCΙΛΕΩC CΑΥΡΟΜΑΤΟΥ. (*D. J.*)

SAURURUS, (*Botan.*) genre de plante nommée par le vulgaire *queue de lésard*; selon Linnæus, le calice de la fleur est monopétale, oblong, permanent, & coloré, ce qui la fait prendre pour être la fleur. Les étamines sont six filets longs, chevelus, placés par trois de chaque côté; les bossettes des étamines

font droites & oblongues ; le germe du pistil est ovale, & divisé en trois lobes, il n'y a point de stile, mais trois stigma obtus, & qui subsistent ; le fruit est une baie ovale, ayant une seule loge qui renferme une graine de même figure.

Selon le systême de Ray, la fleur du *saururus* ressemble à celle de l'arum ; elle est à pétale, garnie de deux étamines, & hermaphrodite. Son ovaire est ovale, mol, ne contient qu'une semence, & a un tube divisé en trois. Ses fleurs & ses fruits forment des épis longs & foibles ; Plumier compte quatre especes de ce genre de plante. (*D. J.*)

SAUSSAYE, s. f. (*Jardinage.*) est un lieu planté de saules. *Voyez* SAULE.

SAUSSE, *voyez* SAUCE.

SAUSTIA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Asie, dans l'Anatolie, & dans l'Aladoulie ; cette bourgade délabrée, étoit autrefois la métropole de la premiere Arménie, dans l'exarchat du Pont. (*D. J.*)

SAUT, s. m. (*Gymnas.*) un des cinq exercices qui composoient le pentatle. Le *saut* consistoit ou à franchir un fossé, quelque élévation ou quelque espace marqué. Ainsi, les anciens distinguoient plusieurs sortes de *sauts*, comme on peut le voir dans Mercurialis, *liv. II. ch. xj.* il suffit de dire ici, pour ne point ennuyer le lecteur d'une compilation de termes scientifiques, que celui qui sautoit le mieux & le plus loin, obtenoit le prix. (*D. J.*)

SAUT DE L'OUTRE, (*Antiq. Rom.*) le *saut de l'outre*, étoit un jeu d'exercice des gens de la campagne, dont Virgile & Athénée font mention. L'adresse de ce jeu consistoit à demeurer de bout sur l'*outre* après avoir sauté. (*D. J.*)

SAUT DE NIAGARA, (*Hist. nat. Géog.*) c'est ainsi que l'on nomme une cascade formée par la chûte des eaux du fleuve de saint Laurent, qui produit un des spectacles les plus étonnans qu'il y ait au monde. Suivant les descriptions que les voyageurs du Canada nous en ont données, cette cascade forme la figure d'un fer à cheval, coupé en deux par une île fort étroite, & qui peut avoir un demi-quart de lieue de longueur ; ce qui fait deux nappes d'eau d'une largeur considérable, & que l'on juge avoir à-peu-près cent vingt piés de hauteur perpendiculaire. Cette prodigieuse cascade est reçue sur un rocher qu'elle a creusé, comme on en juge par le bruit qu'on entend, qui ressemble à celui d'un tonnerre souterrain ou éloigné. La riviere se ressent très-long-tems de la secousse qu'elle éprouve par cette chûte précipitée, dont le fracas se fait entendre à une distance très-grande ; d'ailleurs l'eau divisée & atténuée par la violence de sa chûte, forme un brouillard épais que l'on apperçoit de fort loin, & qui sert encore à relever un spectacle si merveilleux.

SAUT DE BRETON, *voyez l'article* EMBRASSADE.

SAUT, *en Musique*, est tout passage d'un son à un autre par dégrés disjoints. *Voyez* DEGRÉ & DISJOINT. Il y a *saut* régulier qui se fait toujours sur un intervalle consonnant ; (*voyez* CONSONNANCE & INTERVALLE), & *saut* irrégulier, qui se fait sur un intervalle dissonnant. Cette distinction vient de ce que toutes les dissonnances, excepté la seconde qui n'est pas un *saut*, sont plus difficiles à entonner que les consonnances ; observation nécessaire dans la mélodie, pour composer des chants faciles & agréables. (*S*)

SAUT, (*Danse.*) se dit d'un pas de ballet, des danses par-haut, où l'on éleve en même tems son corps & ses deux piés en l'air pour friser la cabriole ; ce qu'on fait ordinairement à la fin d'un couplet, & pour marquer les doubles cadences.

Le *saut simple* ou *pas sauvé*, c'est lorsque les jambes étant en l'air ne font aucun mouvement, soit qu'on le fasse en-avant, en-arriere, ou de côté.

Le *saut battu*, c'est lorsque les jambes étant en l'air, les talons battent une ou plusieurs fois l'un contre l'autre : & quand on les passe l'une par-dessus l'autre par trois fois, cela s'appelle *entrechat*.

Le *saut de basque*, est un coupé sauté en tournant ; on appelle aussi le *saut majeur*, *cabriole*, lorsqu'on remue les piés en l'air ; quelques-uns l'appellent *cadence*. *Voyez* COUPÉ, CABRIOLE, *&c.*

SAUT, *un pas & un saut*, (*Manége.*) est un des sept airs ou mouvemens artificiels d'un cheval. Il est composé, pour ainsi dire de trois airs, savoir le pas, qui est d'aller terre à terre ; le lever, qui est une courbette, & le tout finit par un *saut*. *Voyez* AIR & SAUTS.

Le pas, à proprement parler, met le cheval en train, & lui donne la facilité de se dresser pour sauter ; de même qu'une personne qui court avant de sauter, afin de le faire plus haut & plus loin.

Dans toutes sortes de *sauts*, le cavalier ne doit donner aucune aide avec les jambes ; mais seulement le bien soutenir de la bride, quand il s'éleve du devant, afin qu'il puisse se lever plus haut en-arriere : quand il commence à lever du derriere, il faut le soutenir un peu du devant, & l'arrêter sur le tems, comme s'il étoit suspendu en l'air, marquant le mouvement avec la main de la bride, de sorte qu'on le prenne comme une balle au bond ; c'est-là le grand art de sauter.

On appelle le *saut de l'étalon*, le moment où il couvre la jument.

SAUT DE LOUP, *terme de Terrassier*, fossé que l'on fait au bout d'une allée ou ailleurs, pour en défendre l'entrée sans ôter la vue. (*D. J.*)

SAUTAGE, s. m. (*Pêche de hareng.*) terme d'usage dans le commerce du hareng blanc, pour signifier l'action de ceux qui foulent le poisson, à mesure qu'on l'a pacqué dans les barrils : ce mot est principalement en usage en Normandie & en Picardie. (*D. J.*)

SAUTE, (*Marine.*) c'est un commandement qui est synonyme à *va* : on dit, *saute* sur ce pont, *saute* sur le beaupré, *saute* sur la vergue, *&c.* pour dire *va* à ce pont, au beaupré, *&c.*

SAUTELLE, s. f. (*Agriculture.*) c'est un sarment qu'on transplante avec sa racine. La maniere d'élever la vigne par *sautelles* est assez heureuse, & fort facile à pratiquer, puisqu'on a la commodité de coucher quelque branche si on veut autour de chaque sep. On dit quelle branche on veut coucher ; car ordinairement sur chaque sep on n'en marcotte qu'une ; encore faut-il qu'elle soit venue entre la branche qui doit être taillée, & le courson qu'on doit laisser. Cette opération est préférable à la marcotte, d'autant que souhaitant du fruit, & en ayant de tout près à venir en apparence, il est hors de raison d'en aller chercher ailleurs, qui n'est pas si assuré, à-moins qu'il n'y ait quelque place vuide qu'il faille absolument remplir.

Ces *sautelles* se font donc en couchant la branche en terre ; mais de telle maniere qu'étant couchée ainsi, elle fasse un dos de chat à trois yeux éloignés de l'origine de cette branche, & cela par une espece de ménage qu'on fait du bois, en l'obligeant en cet état de faire deux piés de vignes ; au lieu qu'il n'en produiroit qu'un, si la marcotte étoit couchée tout de son long ; on observe aussi pour réussir dans cette opération, que directement sur ce dos de chat il y ait un bourgeon ; que l'élévation de ce dos soit des deux côtés recouverte de terre, & que l'extrémité de la branche qui passe au-delà de ce dos, sorte de terre des deux yeux seulement. Ce n'est pas qu'il soit permis à un vigneron de faire des *sautelles* dans la vigne de son maître, à dessein de regarnir quelques places vuides ; car c'est une porte ouverte à la fri-

ponnerie, en ce que lorsque ces *sautelles* ont pris racine, il est aisé de les lever en guise de marcottes; ce que la plûpart des vignerons, dont la foi est fort suspecte, ne manqueroient pas de faire; c'est pour cela qu'il y a bien des coutumes dans les pays de vignobles, où les *sautelles* sont défendues, & où il n'y a que les provins dont on puisse se servir pour garnir une vigne. *Liger.* (*D. J.*)

SAUTER, v. n. *l'action de*, (*Physiol.*) dans le *saut*, les muscles sont obligés d'agir non seulement pour résister au poids du corps, mais même pour le relever avec force, lui faire perdre terre, & l'élancer en l'air comme font les sauteurs, lorsqu'ils *sautent* à pié joint sur une table. Pour *sauter* ainsi, ils plient & panchent la tête & le corps sur les cuisses, les cuisses sur les jambes, & les jambes sur les piés. Leurs muscles étant ainsi pliés & allongés comme pour prendre leur secousse, ils les remettent dans cette contraction subite qui fait ressort contre terre, d'où ils s'élancent en l'air, & se redressent en arrivant sur le bord d'une table ou autre corps sur lequel ils *sautent*.

Cet effort est suffisant pour rompre le tendon d'Achille, & plusieurs sauteurs se sont blessés en s'élançant ainsi, & en manquant le lieu sur lequel ils se proposoient de *sauter*. Le nommé Cauchois, l'un des plus habiles sauteurs qu'on ait vu en France, dans un saut qu'il fit à piés joints sur une table élevée de trois piés & demi, se rompit les deux tendons d'Achille, & fut guéri de cette blessure par M. Petit. La table sur laquelle *sautoit* le sieur Cauchois se trouva plus haute qu'à l'ordinaire; son élan ne l'éleva pas assez; il n'y eût que les bouts de ses piés qui toucherent sur le bord de la table; ils n'y appuyerent qu'en glissant, & qu'autant qu'il falloit pour se redresser & rompre sa détermination en-avant; la ligne de gravité ne tombant point sur la table, le sauteur tomba à terre, droit sur la pointe de ses piés étendus de maniere que les tendons d'Achille furent, pour ainsi dire, surpris dans leur plus forte tension; & que la chute de plus de trois piés ajouta au poids ordinaire du corps une force plus que suffisante pour les rompre; puisque cette force étoit celle qu'avoit acquis le poids du corps multiplié par la derniere vitesse de la chute.

Pour comprendre les tristes accidens qui arrivent dans les sauts, il faut remarquer que dans l'état naturel, quand nous sommes exactement droits sur nos piés, la ligne de gravité du corps passe par le milieu des os de la cuisse, de la jambe & du pié: ces os pour lors se soutiennent mutuellement comme font les pierres d'une colonne, & nos muscles n'agissent presque point. Au contraire, pour soutenir notre corps lorsque nos jointures sont pliées, nos muscles agissent beaucoup, & leurs contractions sont d'autant plus fortes, que la flexion des jointures est plus grande; elles peuvent même être pliées au point, que le poids du corps & les muscles qui le tiennent en équilibre, feront effort sur les os avec toute la puissance qu'ils peuvent avoir; alors les apophyses où les muscles s'attachent, pourront se casser, si les muscles résistent; mais si les apophyses des os sont plus fortes, la rupture se fera dans les muscles ou dans leurs tendons.

Maintenant pour calculer la force de tous les muscles qui agissent, lorsqu'un homme se tenant sur ses piés, s'éleve en *sautant* à la hauteur de deux piés ou environ; il faut savoir que si cet homme pese cent cinquante livres, les muscles qui servent dans cette action, agissent avec deux mille fois plus de force, c'est-à-dire, avec une force équivalente à trois cens mille livres de poids ou environ: Borelli même dans ses ouvrages, fait encore monter cette force plus haut. (*D. J.*)

SAUTER, (*Marine.*) c'est changer, en parlant du vent. Ainsi on dit que le vent a *sauté* par tel rumb, pour dire que le vent a changé, & qu'il souffle à cet air de vent.

SAUTER, *en terme de manege*, c'est faire des sauts. *Aller par bonds & par sauts*, c'est aller à courbette & à caprioles. *Sauter entre les piliers*, se dit du cheval qu'on a accoutumé à faire des sauts, étant attaché aux deux piliers du manege, sans avancer ni reculer. *Sauter une jument*, se dit de l'étalon, lorsqu'il la couvre. *Sauter de ferme à ferme*, se dit quand on fait sauter un cheval, sans qu'il bouge de sa place.

SAUTEREAU, s. m. (*Lutherie.*) partie des instrumens à clavier & à cordes, comme le clavecin & l'épinette. Il y a à ces instrumens autant de *sautereaux* que de cordes.

Un *sautereau* ainsi nommé *à saltando*, parce qu'ils sautent, lorsqu'ils exercent leurs fonctions, est une petite regle de bois de poirier ou autre facile à couper, large d'un demi-pouce, épaisse seulement d'une ligne, & longue autant qu'il convient: cette petite regle a à son extrémité supérieure une entaille *A C* large d'une ligne & demie, & longue environ d'un pouce: cette entaille dont la partie inférieure est coupée en biseau, reçoit une petite piece de bois blanc *K L*, que l'on appelle *languette*; cette piece est taillée en biseau à la partie inférieure: ce biseau porte sur celui de l'entaille *A C*.

Lorsque la languette est placée dans cette entaille, on l'arrête par le moyen d'une cheville *D*, qui est une petite épingle, laquelle traverse le *sautereau* & la languette qui doit se mouvoir facilement autour de cette cheville. A la partie supérieure de la languette est un petit trou *o* dans lequel passe une plume de corbeau *o k* taillée en pointe, & amincie autant qu'il convient, pour qu'elle ne soit point trop roide: ce qui feroit rendre aux cordes un son desagréable. A la partie postérieure des mêmes languettes est une entaille ou rainure, suivant leur longueur. *Voyez la fig. 1.* Cette entaille reçoit un ressort *e d*, qui est une soie de porc ou de sanglier, qui renvoie toujours la languette entre les deux côtés de l'entaille du *sautereau* jusqu'à ce que le biseau de celle-ci porte sur le biseau de celui-là. *Voyez les fig. E H I.*

Les *sautereaux* traversent deux planches ou regles de bois fort minces, percées chacun d'autant de trous qu'il y a de *sautereaux*: ces trous sont en quarré, & répondent perpendiculairement, savoir, ceux des registres sur ceux du guide. *Voyez* REGISTRE DE CLAVECIN & GUIDE DE CLAVECIN. Les *sautereaux*, après avoir traversé le registre & le guide, descendent perpendiculairement sur les queues des touches qui sont chacune une petite bascule. *Voyez* CLAVIER DE CLAVECIN.

Il suit de cette construction, que si on abaisse avec le doigt une touche du clavier, elle haussera (à cause qu'elles sont en bascules) du côté de sa queue, laquelle élevera le *sautereau* qui porte dessus. Le *sautereau*, en s'élevant, rencontrera par la plume de sa languette, la corde qui est tendue vis-à-vis de lui; il l'écartera de son état de repos jusqu'à ce que la résistance de la corde excede la roideur de la plume; alors la corde surmontera cette roideur, & fera fléchir la plume qui la laissera échapper: cette corde ainsi rendue à elle-même, fera plusieurs oscillations: ce qui produit le son. *Voyez* l'explication de la formation du son par les cordes à l'*article* CLAVECIN. Si ensuite on lache la touche, elle retombera par son propre poids, le *sautereau* n'étant plus soutenu, retombera aussi jusqu'à ce que la plume touche la corde en-dessus; alors, si le poids du *sautereau* excede la résistance que le ressort ou soie de sanglier dont on a parlé est capable de faire, ainsi que cela doit toujours être, le *sautereau* continuera de descendre, parce que le ressort, en fléchissant, laissera assez

éloigner la languette de la corde, pour que sa plume puisse passer.

SAUTERELLE, s. f. (*Hist. nat. Insectolog.*) *locusta*, insecte que M. Linnæus a mis dans la classe des coléopteres, dans le genre des grillons; cet auteur ne parle que de quatre especes de *sauterelles*, *faun. suec.* Swammerdam en a observé vingt-une especes; il y en a de très-petites & d'autres qui sont très-grandes.

La grande *sauterelle* verte qui se trouve très-communément dans les prés, est d'un verd clair, à l'exception d'une ligne brune qui se trouve sur le dos, sur la poitrine & sur le sommet de la tête; & de deux autres lignes d'un brun plus pâle qui sont sur le ventre. La tête est oblongue, & elle a quelque ressemblance avec celle d'un cheval; les antennes sont longues & placées au sommet de la tête; elles diminuent de grosseur jusqu'à leur extrémité; le corcelet est élevé & etroit; il a une épine en-dessus & une autre en-dessous; la premiere paire des jambes est plus courte que les autres; celles de la troisieme paire sont les plus longues & les plus grosses: elles ont toutes deux crochets à l'extrémité. Les ailes sont au nombre de quatre, & presque transparentes, surtout les deux postérieures; le ventre est très-grand, composé de huit anneaux & terminé par deux petites queues couvertes de poils. La femelle differe en ce qu'elle a une double pointe dure & fort longue à l'extrémité de la queue.

Les œufs des grosses *sauterelles* vertes commencent à éclore à la fin d'Avril ou un peu plus tard; les vers qui en sortent, ne sont pas plus gros qu'une puce; ils ont d'abord une couleur blanchâtre; ils deviennent noirâtres au bout de deux ou trois jours, & ensuite roux; bientôt après ces vers prennent la forme des *sauterelles*, & en effet ils commencent à sauter, quoiqu'ils soient très-petits dans l'état de nymphe. Une *sauterelle* en nymphe ne differe d'une *sauterelle* entierement formée, qu'en ce qu'elle n'a point d'ailes apparentes. Elles s'accouplent peu de tems après que leurs ailes sont développées, & elles restent unies l'une à l'autre assez long-tems; alors on les sépare difficilement. Le chant ou plutôt le bruit de la *sauterelle* vient du frottement des ailes les unes contre les autres, dans la plûpart des especes, ou du frottement des ailes avec les pattes dans d'autres; il n'y a que le mâle qui fasse entendre ces bruits. *Suite de la mat. méd. par* MM. Salerne & Nobleville, *& collection acad. tom. V. de la partie étrangere.* *Voyez* INSECTE.

Il faut lire sur les *sauterelles*, Giuseppi Zinanni, *dissertatione sopra varie specie di cavallette 1737 in-4°.* Le dessus & le dessous du corcelet des *sauterelles* sont armés d'une peau si dure, qu'elle leur sert de cuirasse: c'est ce qui a fait dire à Claudien, épigr. 6.

Cognatur dorso, durescit amictus,
Armavit natura cutem.

C'est aussi ce que dit l'auteur de l'apocalypse, *ch. ix. v. 9.* Ces animaux voraces quittent souvent des pays éloignés, traversent les mers, fondent par milliers sur des champs ensemencés, & enlevent en peu d'heures jusqu'à la moindre verdure. En voici un exemple assez remarquable que l'on trouve dans l'histoire militaire de Charles XII. roi de Suede, *tom. IV. p. 160.* Son historien rapportant que cet infortuné prince fut très-incommodé dans la Bessarabie par les *sauterelles*, s'exprime en ces termes:

Une horrible quantité de *sauterelles* s'élevoit ordinairement tous les jours avant midi du côté de la mer, premierement à petits flots, ensuite comme des nuages qui obscurcissoient l'air, & le rendoient si sombre & si épais, que dans cette vaste plaine le soleil paroissoit s'être éclipsé. Ces insectes ne voloient point proche de terre, mais à-peu-près à la même hauteur que l'on voit voler les hirondelles, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un champ sur lequel ils pussent se jetter. Nous en rencontrions souvent sur le chemin, d'où ils se jettoient sur la même plaine où nous étions, & sans craindre d'être foulées aux piés des chevaux, ils s'élevoient de terre, & couvroient le corps & le visage à ne pas voir devant nous, jusqu'à ce que nous eussions passé l'endroit où ils s'arrêtoient. Partout où ces *sauterelles* se reposoient, elles y faisoient un dégât affreux, en broutant l'herbe jusqu'à la racine; ensorte qu'au lieu de cette belle verdure dont la campagne étoit auparavant tapissée, on n'y voyoit qu'une terre aride & sablonneuse.

On ne sauroit jamais croire que cet animal pût passer la mer, si l'expérience n'en avoit si souvent convaincu les pauvres peuples; car apres avoir passé un petit bras du Pont-Euxin, en venant des îles ou terres voisines, ces insectes traversent encore de grandes provinces, où ils ravagent tout ce qu'ils rencontrent. On peut lire sur leurs dégâts en Afrique, Léon l'africain. Leurs noms en hébreu qui signifient *dévorer*, *consumer*, ne sont pris que des ravages qu'elles exercent.

Les histoires anciennes & modernes parlent d'une espece de *sauterelles* communes dans les pays orientaux, dont la chair est blanche & d'un goût excellent. Les peuples de ces contrées les préparent differemment: les uns les font bouillir, & les autres les font sécher au soleil, avant que de les manger. Dampier rapporte dans ses voyages, que cela se pratiquoit encore de son tems. Il ajoute que dans quelques îles de la mer des Indes, il y a des *sauterelles* de la longueur d'un pouce & demi, de la grosseur d'un petit doigt, ayant des ailes larges & minces & des jambes longues & déliées; les habitans les rôtissent dans une terrine, où les ailes & les jambes se détachent; mais la tête & le corps deviennent rouges comme les écrévisses cuites.

Au royaume de Tunquin les habitans en amassent autant qu'ils peuvent, les grillent sur des charbons, ou bien les salent, afin de les conserver. Lorsqu'en 1693 il se répandit en Allemagne une armée de *sauterelles*, quelques personnes essayerent d'en manger. Le célebre Ludolph qui avoit tant voyagé en Orient, ayant trouvé qu'elles étoient de l'espece dont les Orientaux font cas, en fit préparer à leur maniere, & en régala le magistrat de Francfort. (*D. J.*)

SAUTERELLE-PUCE, (*Hist. nat. des insectes.*) petit insecte qui saute. On voit naître au printems plutôt ou plus tard, selon que la saison est plus ou moins avancée, certaines écumes blanches, qui s'attachent indifféremment à toutes sortes de plantes. Nos Naturalistes jusqu'à Swammerdam & Poupart n'ont point connu la cause de ces écumes. Isidore de Séville, ainsi nommé, parce qu'il étoit archevêque de cette ville en 601, prélat estimable, mais mauvais physicien, s'est imaginé que c'étoit des crachats de coucou. Quelques-uns ont pensé que c'étoit la seve, le suc des plantes qui s'extravasoit. D'autres, comme Mouffet, que c'étoit une rosée écumeuse. D'autres enfin ont prétendu que ce sont des vapeurs qui s'élevent de quelques terres par la chaleur de l'atmosphere, & qui s'attachent aux plantes; mais toutes ces opinions ne sont que des erreurs.

M. Poupart a le premier découvert la véritable origine de cette écume printaniere dans les *Mémoires de l'académie des Sciences, année 1705*, ou du-moins il a le premier développé ce que Swammerdam n'avoit fait que conjecturer. Cet homme, né pour l'étude des insectes, patient pour les observer, adroit pour en faire la délicate anatomie quand la chose étoit possible, a prouvé que cette écume étoit l'ouvrage des *sauterelles* qu'il avoit décrites dans le *Journal des savans, en 1693.*

Elles sont fort petites & sautent comme des pu-

ces, d'où leur vient le nom qu'elles portent. Leurs piés de derriere n'excedent pas la hauteur de leur dos, ainsi que font ceux des autres *sauterelles* : ils sont toujours pliés sous le ventre comme dans les puces, ce qui fait que les *sauterelles-puces* sautent extrèmement vîte, & sans perdre le moindre tems. Elles ont un aiguillon roide & fort pointu, avec lequel elles tirent le suc des plantes. Ce sont peut-être les seules especes de *sauterelles* qui ayent un aiguillon. Toutes les autres qui sont connues ont une bouche, des levres & des dents, avec lesquelles elles mangent les herbes & même la vigne.

Vos locustæ . . . .
Ne meas lædatis vites : sunt enim teneræ.

Nos *sauterelles-puces* font des œufs, d'où naissent d'autres petites *sauterelles* qui sont enveloppées pendant quelque tems d'une fine membrane. Cette membrane est un fourreau qui a des yeux, des piés, des aîles, & d'autres organes qui sont les étuis de semblables parties du petit animal qu'elles renferment. Quand il sort de son œuf, il paroît comme un petit ver blanchâtre. Quelques jours après, il devient couleur de verd de pré, couleur que le suc des plantes, dont il se nourrit, pourroit bien lui communiquer. Alors il ressemble presque à un petit crapeau ou à une grenouille verte qui monte sur les arbres, & qu'on appelle pour cette raison *rana arborea*, grenouille d'arbre. Quoique cet insecte soit enveloppé d'une membrane, il ne laisse pas de marcher fort vîte & hardiment, mais il ne saute & ne vole point qu'il n'ait quitté sa pellicule.

Aussi-tôt qu'il est sorti de son œuf, il monte sur une plante qu'il touche avec son anus, pour y attacher une gouttellette de liqueur blanche & toute pleine d'air. Il en met une seconde auprès de la premiere, puis une troisieme, & il continue de la sorte jusqu'à ce qu'il soit tout enveloppé d'une grosse écume, dont il ne sort point qu'il ne soit devenu un animal parfait, c'est-à-dire qu'il ne soit délivré de la membrane qui l'environne.

Pour jetter cette écume, il fait une espece d'arc de la moitié de son corps, dont le ventre devient la convexité; il recommence à l'instant un autre arc opposé au premier, c'est-à-dire que son ventre devient concave de convexe qu'il étoit. A chaque fois qu'il fait cette double compression, il sort une petite écume de son anus, à laquelle il donne de l'étendue en la poussant de côté & d'autre avec ses piés.

M. Poupart a mis sur une jeune menthe plusieurs de ces petites *sauterelles* : les feuilles sur lesquelles elles firent leurs écumes ne grandirent point, & celles qui leur étoient opposées devinrent de leur grandeur naturelle; cela prouve que ces insectes vivent du suc des plantes, tandis qu'ils sont dans leurs écumes. Quand la jeune *sauterelle* est parvenue à une certaine grandeur, elle quitte son enveloppe qu'elle laisse dans l'écume, & elle saute dans la campagne: cette écume la garantit des ardeurs du soleil qui la pourroient dessécher. Elle la préserve encore des araignées qui la suceroient. Les laboureurs disent que ces écumes sont un présage de beau tems; mais c'est qu'elles ne paroissent que quand le tems est beau, car le mauvais tems les détruit. (*D. J.*)

SAUTERELLE, (*Coupe des pierres.*) instrument de bois composé de deux regles *B A*, *C A*, assemblées par un bout *A*, comme la tête d'un compas pour être mobiles, & propres à prendre l'ouverture de toutes sortes d'angles, rectilignes, droits, aigus ou obtus.

Ce récipiangle sert pour transporter sur la pierre ou sur le bois l'angle d'une encoignure ou d'un trait de l'équerre, il est plus usité dans la coupe des bois que dans celle des pierres, où l'on se sert pour la même fin du compas d'appareilleur, qui est une espece de *sauterelle*, à laquelle on a ajouté des pointes pour servir de fausse-équerre ou de compas, suivant les occurrences.

SAUTEUR, s. m. (*Littérature.*) les Grecs qui avoient placé la danse au rang des marches militaires en abusant de l'établissement de leur gymnase, la prostituerent aux baladins & à des gens méprisables, sans même lui faire changer de nom; alors l'art de faire des sauts & des tours de force fut un des quatre genres de la danse; mais il faut ajouter qu'on faisoit peu de cas de ce talent & de ceux qui l'exerçoient. Clistene refusa sa fille à Hippoclide pour avoir fini sa danse par l'imitation des postures baladines. On a trouvé à Nîmes une petite figure de bronze, qui représente un de ces *sauteurs*; la conformité qui s'y rencontre avec la pratique que nos voltigeurs suivent aujourd'hui, a une singularité qui frappe. Le tonnelet même que ces sortes de gens portent, ressemble à-peu de chose près à celui que l'on voit à cette figure. Le comte de Caylus, *antiq. greq. rom.* &c. *tome III.* (*D. J.*)

SAUTEUR, (*Manege.*) un *sauteur* est de deux especes, ou entre les piliers, ou en liberté. Le *sauteur entre les piliers* est un cheval auquel on apprend à faire des sauts entre les deux piliers. *Voyez* SAUT. Le *sauteur en liberté* est celui à qui on apprend à faire le pas & le saut en appuyant le poinçon, ou en croisant la gaule par-derriere.

On met des trousse-queues aux *sauteurs*, pour leur tenir la queue en état, & l'empêcher de jouer & de faire paroître le *sauteur* large de croupe.

SAUTOIR, *terme d'Horlogerie*, c'est le nom d'une piece de la cadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition; il est synonyme à *valet. Voyez* VALET.

SAUTOIR, *terme de Blason*, piece honorable de l'écu fait en forme de croix de saint André, qu'on appelle autrement *croix de Bourgogne*. Sa largeur ordinaire est le tiers de l'écu, quand elle est seule. Il y a des *sautoirs* alaisés, & des *sautoirs* en nombre qu'on pose en différens endroits de l'écu. Il s'en voit de chargés, d'accompagnés, d'engrelés, d'endenchés, d'échiquetés, & de panne comme vair & hermine. *Ménestrier.* (*D. J.*)

SAUTRIAUX, s. m. plur. (*Basse-lisserie.*) ce sont des especes de petits bâtons dont les basse-lissiers se servent pour attacher les lames où tiennent leurs lisses; ils sont dans la forme de ce qu'on appelle le *fléau dans une balance*; c'est la camperche qui les soutient. (*D. J.*)

SAUVAGAGI, s. m. (*Coton des Indes.*) toile de coton blanche qui vient des Indes orientales, particulierement de Surate. Les pieces de ces toiles ont treize à treize aunes & demie de long, sur cinq à huit de large. *Savary.* (*D. J.*)

SAUVAGE, ce mot sert *en matiere médicale* à distinguer les végétaux qui croissent naturellement dans les champs d'avec ceux que l'on cultive. Sur quoi il faut remarquer que cette distinction est essentielle, d'autant que les plantes *sauvages* ont pour l'ordinaire plus d'efficacité que celles qui sont cultivées.

Sauvage est encore une épithete dont l'on se sert en matiere médicale, pour désigner les animaux *sauvages*, & les distinguer de ceux qui sont privés.

Les animaux *sauvages* fournissent une meilleure nourriture que les domestiques, car les animaux privés ou domestiques sont d'un tempérament humide, nourris dans la mollesse & l'inaction, tandis que les *sauvages* ont la chair ferme & même grasse.

D'ailleurs si l'exercice contribue à conserver la santé aux hommes, il fait le même effet parmi les animaux : les sels & les huiles sont plus exaltés dans la viande des animaux qui ont été laissés en liberté; ils

ſont plus ſains & plus robuſtes, ils fourniſſent une nourriture meilleure aux perſonnes qui ont la force de le digérer, car le même exercice qui exalte leur ſel & leur huile rend auſſi leur chair plus ferme & plus denſe.

Les médicamens tirés du regne animal ſont comme les alimens plus efficaces & meilleurs lorſqu'ils ſont tirés des animaux *ſauvages*, que s'ils ſont pris parmi les animaux domeſtiques. Tel eſt le bézoard animal, tel eſt la graiſſe d'ours; tels ſont d'autres remedes tirés du regne animal, qui ſont d'autant plus efficaces, qu'ils ſont tirés des animaux les plus féroces & les moins apprivoiſés.

SAUVAGE ou SAUVEMENT, (*Marine.*) on ſouſentend *faire le*: c'eſt s'employer à recouvrer les marchandiſes perdues par le naufrage ou jettées à la mer. Le tiers de ces marchandiſes appartient à ceux qui les ſauvent.

On appelle *frais du ſauvage* le payement qu'on donne à ceux qui ſauvent quelque choſe, ou la part qu'ils ont à ce qu'ils ſauvent.

SAUVAGES, ſ. m. plur. (*Hiſt. mod.*) peuples barbares qui vivent ſans lois, ſans police, ſans religion, & qui n'ont point d'habitation fixe.

Ce mot vient de l'italien *ſalvagio*, dérivé de *ſalvaticus*, *ſelvaticus* & *ſilvaticus*, qui ſignifie la même choſe que *ſylveſtris*, agreſte, ou qui concerne les bois & les forêts, parce que les *ſauvages* habitent ordinairement dans les forêts.

Une grande partie de l'Amérique eſt peuplée de *ſauvages*, la plûpart encore féroces, & qui ſe nourriſſent de chair humaine. *Voyez* ANTROPOPHAGES.

Le P. de Charlevoix a traité fort-au-long des mœurs & coutumes des *ſauvages* du Canada dans ſon journal d'un voyage d'Amérique, dont nous avons fait uſage dans pluſieurs articles de ce Dictionnaire.

SAUVAGES, (*Géog. mod.*) on appelle *ſauvages* tous les peuples indiens qui ne ſont point ſoumis au joug du pays, & qui vivent à-part.

Il y a cette différence entre les peuples *ſauvages* & les peuples barbares, que les premiers ſont de petites nations diſperſées qui ne veulent point ſe réunir, au-lieu que les barbares s'uniſſent ſouvent, & cela ſe fait lorſqu'un chef en a ſoumis d'autres.

La liberté naturelle eſt le ſeul objet de la police des *ſauvages*; avec cette liberté la nature & le climat dominent preſque ſeuls chez eux. Occupés de la chaſſe ou de la vie paſtorale, ils ne ſe chargent point de pratiques religieuſes, & n'adoptent point de religion qui les ordonne.

Il ſe trouve pluſieurs nations *ſauvages* en Amérique, à cauſe des mauvais traitemens qu'elles ont éprouvés, & qu'elles craignent encore des Eſpagnols. Retirés dans les forêts & dans les montagnes, elles maintiennent leur liberté, & y trouvent des fruits en abondance. Si elles cultivent autour de leurs cabanes un morceau de terre, le mays y vient d'abord; enfin la chaſſe & la pêche achevent de les mettre en état de ſubſiſter.

Comme les peuples *ſauvages* ne donnent point de cours aux eaux dans les lieux qu'ils habitent, ces lieux ſont remplis de marécages où chaque troupe *ſauvage* ſe cantonne, vit, multiplie & forme une petite nation. (*D. J.*)

SAUVAGEA, ſ. f. (*Botanique.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice ſubſiſtant de la fleur eſt de cinq feuilles faites en lancettes pointues; la fleur eſt à cinq pétales plats, droits, obtus, échancrées, & plus longs que les feuilles du calice. Les étamines ſont des filets nombreux, chevelus, qui ont la moitié de la longueur de la fleur; leurs boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt enſeveli dans le calice; le ſtile eſt court; les ſtigma ſont au nombre de ſix, oblongs, & de la longueur du ſtile: le fruit eſt une capſule ovale, couverte, à une ſeule loge; l'enveloppe de la fleur & la capſule s'ouvrent horiſontalement au milieu; les graines ſont petites & nombreuſes. Linn. *gen. plant. p.* 240. (*D. J.*)

SAUVAGEON, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt le même que *ſujet*, que *franc*. *Voyez* SUJET.

SAUVAGINE, ſ. f. (*Pelleter.*) nom que l'on donne aux peaux non apprêtées de certains animaux ſauvages qui ſe trouvent communément en France, tels que peuvent être les renards, les lievres, les blaireaux, les putois, les fouines, les belettes; & la *ſauvagine* n'eſt regardée que comme une pelleterie commune qui ne s'emploie que pour les fourrures de peu d'importance. *Savary.* (*D. J.*)

SAUVAGUZÉES, ſ. m. pl. (*coton des Indes.*) ce ſont des toiles blanches de coton qui viennent des Indes orientales. Il y en a, qu'on appelle *balazées*, qui ſe fabriquent à Surate, & d'autres que l'on nomme *ſauvaguzées-dontis*. Elles ont treize aunes & demie ſur deux tiers de large. *Dict. de Comm.*

SAUVE-GARDE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les Hollandois établis à Surinam, donnent à une eſpece de ſerpent, qui differe des ſerpens ordinaires, des lézards & de l'ignane; il vient d'un œuf, comme les lézards; ſes écailles ſont menues & liſſes; il ſe nourrit des œufs d'oiſeau qu'il va manger dans leurs nids: lorſqu'il veut pondre les ſiens, il forme un creux ſur le bord des rivieres, & il les laiſſe éclorre à la chaleur du ſoleil; ſes œufs ſont de la groſſeur de ceux d'une oie, mais plus alongés; les Indiens ne font aucune difficulté d'en manger. Mademoiſelle Mérian, qui nous donne la deſcription de cet animal, n'a pas pu éclaircir davantage ſa nature; elle nous laiſſe dans l'incertitude ſi elle parle d'un crocodile ou cayman, d'un ſerpent ou d'un lézard.

SAUVE-GARDE, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſont des lettres données à quelqu'un, par leſquelles on le met ſous ſa protection, avec défenſes à toutes perſonnes de le troubler ni empêcher, ſous certaines peines, & d'être déclaré infracteur de la *ſauve-garde*. Il y a des *ſauve-gardes* pour la perſonne en quelque lieu qu'elle aille; il y en a qui ſont ſpécialement pour les maiſons & biens, pour empêcher qu'il n'y ſoit fait aucun dommage, & pour empêcher le propriétaire du logement des gens de guerre.

Il eſt parlé de ces *ſauve-gardes* dans pluſieurs coûtumes; & dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race, on trouve nombre de lettres de *ſauve-garde* données à des abbayes & autres égliſes.

La *ſauve-garde* peut être accordée par le roi, ou par les juges, ſoit royaux, ou des ſeigneurs.

On entend quelquefois par *ſauve-garde*, une plaque de fer appoſée ſur la porte d'une maiſon, ſur laquelle ſont les armes du roi ou de quelqu'autre ſeigneur, avec ce mot *ſauve-garde*; ces panonceaux ne ſont pas la *ſauve-garde* même, ils ne ſont qu'un ſigne extérieur qui annonce que le propriétaire de la maiſon eſt ſous la *ſauve-garde* du roi ou de quelqu'autre ſeigneur. *Voyez le gloſſaire* de M. de Lauriere & *le mot* SAUF-CONDUIT. (*A*)

SAUVE-GARDE, (*Art milit.*) c'eſt, à la guerre, la protection que le général accorde à des particuliers pour conſerver leurs châteaux, maiſons ou terres, & les mettre à l'abri du pillage. Le garde ou le ſoldat qui va réſider dans ces lieux, ſe nomme auſſi *ſauve-garde*. Il a un ordre par écrit contenant l'intention du général. Il eſt défendu, ſous peine de la vie, d'entrer dans les lieux où ſont envoyés les *ſauve-gardes*, & de leur faire aucune violence. Le profit des *ſauve-gardes* appartient au général, & il peut les étendre autant qu'il le juge à propos. Cependant le trop grand nombre de *ſauve-gardes* eſt au détriment de l'armée, qui ſe trouve privée de tout ce que les lieux conſervés pourroient lui fournir. Lorſqu'un

lieu où il y a des *sauve-gardes* se trouve surpris par l'ennemi, les *sauve-gardes* ne sont pas prisonniers de guerre. (*q*)

SAUVE-GARDE, *ou* TIRE-VEILLE, (*Marine.*) c'est une corde amarrée au bas du beaupré, & qui montant à la hune de misaine, en descend pour s'amarrer aux barres de la hune de beaupré. Elle sert aux matelots qui font quelques manœuvres de la civadiere & du tourmentin, pour marcher en sûreté sur le mât de beaupré.

Sauve-garde du gouvernail, est un bout de corde qui traverse la meche du gouvernail, & qui est arrêtée à l'arcasse du vaisseau.

Les *Sauve-gardes* sont aussi deux cordes posées depuis l'extrémité de l'éperon jusqu'aux sous-barres des bossoirs, & qui servent à empêcher que les matelots, qui sont dans l'éperon pendant les tempêtes, ne tombent à la mer.

SAUVEL, LE, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans l'Alsace. Elle a sa source au mont de Vosge, & se jette dans le Rhein, entre Strasbourg & Offendorf.

SAUVEMENT, s. m. *terme de Commerce de mer*; on dit qu'un vaisseau marchand est arrivé en bon *sauvement*, pour dire qu'il est arrivé à bon port sans aucun accident. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

SAUVEMENT DROIT DE, (*Droit féodal.*) c'étoit autrefois un droit qui consistoit en la vingtieme partie du blé & du vin que les habitans étoient tenus de donner à leur seigneur, à la charge de construire & entretenir à ses dépens les murailles du bourg pour leur sûreté & la conservation de leurs biens. (*D. J.*)

SAUVER, v. act. (*Gramm.*) c'est préserver, garantir de quelque cause de ruine, de perte & de destruction. Ce médecin m'a *sauvé* d'une grande maladie; je lui ai *sauvé* la vie dans cette occasion; on l'a *sauvé* des mains de la justice. *Sauvez* du-moins les apparences; *sauvez* la vole. Je vous *sauverai* les cinq blouses. Je ne sai comment il se *sauvera* de ce marché; cela me *sauvera* un travail infini. Il s'est *sauvé* à la nage. Il est venu pour *sauver* tous les hommes. *Sauvez* moi de la mort éternelle. *Sauve* qui peut.

SAUVER LE, (*Géog. mod.*) ou le *Sur*; riviere de France, en Alsace. Elle prend sa source dans les montagnes, aux confins des pays réunis de la Lorraine. Elle traverse par deux bras la forêt de Haguenau, & se joignant ensuite en un seul canal, elle se perd dans le Rhein, entre le Fort-Louis & Seltz. (*D. J.*)

SAUVER, *en Musique*, *sauver* une dissonance, c'est la résoudre, selon les regles, sur une consonance de l'accord suivant. Il y a pour cela une marche prescrite, & à la basse fondamentale de l'accord dissonant, & à la partie qui forme la dissonance. On ne peut trouver aucune maniere de *sauver* qui ne soit dérivée d'un acte de cadence; c'est donc par l'espece de la cadence qu'est déterminé le mouvement de la basse fondamentale. *Voyez* CADENCE.

A l'égard de la partie qui forme la dissonance, elle ne doit ni rester en place, ni marcher par degré disjoint, mais elle doit monter ou descendre diatoniquement, selon la nature de la dissonance. Les maîtres disent que les dissonances majeures doivent monter, & les mineures descendre, ce qui n'est pas général, puisqu'une septieme, quoique majeure, ne doit point monter, mais descendre, si ce n'est dans l'accord appellé fort incorrectement *accord de septieme superflue*; il vaut donc mieux dire que toute dissonance dérivée de la septieme, doit descendre, & dérivée de la sixte ajoutée, monter. C'est-là une regle vraiment générale, & qui ne souffre aucune exception. Il en est de même de la loi de *sauver* la dissonance. Il y a des dissonances qu'on peut ne pas préparer, mais il n'y en a aucune qui ne doive se *sauver*.

Dans les accords par supposition, un même accord fournit souvent deux dissonances, comme la septieme & la neuvieme, la neuvieme & la quarte; alors elles ont dû se préparer, & doivent se *sauver* toutes deux. C'est qu'il faut avoir égard à tout ce qui dissonne, non-seulement sur la basse fondamentale, mais encore sur la basse continue. (*S*)

SAUVER, *voyez* SAUVAGE.

SAUVERABANS *ou* TORDES, s. m. (*Marine.*) anneaux de corde qu'on met près de chaque bout des grandes vergues, afin d'empêcher que les rabans ne soient coupés par les écoutes des hunes.

SAUVE-VIE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *ruta muraria*; genre de plante dont les familles ressemblent en quelque sorte à celles de la rue des jardins. *Voyez* RUE, Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

SAUVES, (*Géog. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France, dans le bas Languedoc, sur la Vidourle, à 3 lieues au nord d'Anduze, au diocèse d'Alais, avec une abbaye de bénédictins, fondée l'an 1029, & un viguier perpétuel que saint Louis y établit en 1236. *Long. 23. 9. lat. 43. 41.*

SAUVETAT, LA, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France. *Voyez* SALVETAT, *la*.

SAUVETERRE, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes de France, l'une dans le Béarn, à 7 lieues de Pau, & l'autre dans le pays de Comminges, à peu de distance de Lombez. (*D. J.*)

SAUVEUR LE VICOMTE, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, en Normandie, au diocèse de Coutances, sur la riviere d'Ouve, à 6 lieues de Cherbourg au midi, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoît, fondée l'an 1048.

SAUVEUR, (*Critique sacrée.*) σωτηρ en grec, en latin *salvator*; celui qui sauve la vie, ou qui délivre de quelques grands maux; c'est en ce sens que Joseph est appellé *le sauveur du monde*, pour avoir garanti l'Egypte de la famine en faisant à propos de grands amas de grains dans les greniers du roi. *Gen. lxj. 45.* L'Ecriture donne aussi ce nom à ceux qui ont tiré les Israélites d'entre les mains de leurs ennemis. *II. Esd. ix. 27.* Ainsi Josué, David, les Juges, Salomon, Josias, Mathatias ont reçu des Juifs le nom de *sauveur*. C'est à Jesus-Christ seul que ce beau titre appartient par excellence. (*D. J.*)

SAUVEUR, (*Art numismat.*) σωτηρ ou σωτηρα; on voit les *dieux sauveurs* dans les médailles. Il est fait mention dans Sophocle des sacrifices qu'on célébroit tous les mois à Argos aux *dieux sauveurs*; mais l'épithete de *soter* & de *sotera* est donnée pareillement à des déesses, Cybele, Vénus, Diane, Cérès, Proserpine, Thémis, la Fortune & autres qui portent chacune le nom de *déesse salutaire*.

Le même titre est accordé, à leur exemple, à des reines, comme à Bérénice, Cléopatre; & à des impératrices, comme à Faustine. Il y a d'elle un beau médaillon du cabinet du roi de France, représentant Cybele dans un temple de lions; aux deux côtés de son siege est Atis debout devant un pin, & pour inscription on lit, *Matri deûm salutari.*

Pareillement le nom de *dieu sauveur* θεὸς σώτηρ ne se donnoit pas seulement au grand dieu Jupiter, *Jovis soteri*, & à d'autres divinités de l'un & l'autre sexe, mais à des rois & à des reines de Syrie, d'Egypte, *&c.* ainsi que d'anciens monumens, & particulierement des médailles le justifient. De plus la flatterie des peuples communiqua le même titre de *soter* ou de *sauveur*, à des empereurs vivans, même à ceux d'entr'eux les plus indignes d'un tel honneur. Il y a une médaille portant d'un côté la tête de Néron, & de l'autre une inscription greque au milieu d'une couronne de laurier. Cette inscription dit, *au sauveur du monde*; au-dessous est une demi-lune: mais consul-

tez sur ce sujet M. Spanheim, vous y trouverez beaucoup de particularités curieuses.

Le même titre de σωτηρ fut donné par les Grecs à l'empereur Hadrien, comme il paroit par les inscriptions; cependant ce titre tout fastueux qu'il étoit, cessa presque d'être une distinction par le fréquent usage qu'on en avoit fait. On sait que Ptolomée I. roi d'Egypte, Antiochus I. Démétrius I. & Démétrius III. rois de Syrie, l'avoient pris sur leurs médailles, & qu'on l'avoit accordé à plusieurs autres rois grecs qui ne firent aucun effort pour le mériter. Enfin dans ce genre de flatterie, les Grecs & les Romains n'avoient rien à se reprocher. (*D. J.*)

SAUVEUR, *ordre de saint*, (*Théologie.*) est le nom d'un ordre de religieuses, fondé par sainte Brigite, environ l'an 1344, & ainsi appellé parce que la commune opinion étoit que dans des révélations faites à cette sainte, Jesus-Christ lui-même lui en avoit donné la regle & les institutions; on les appelle aussi *brigitines* ou *bridgetines*, du nom de leur fondatrice.

Voici ce qu'on raconte de leur origine. Guelphe, prince de Baviere, mari de sainte Brigite, étant mort à Arras à son retour de Galice, sa veuve touchée d'un mouvement de dévotion résolut d'entrer dans un monastere, & pour cela fonda celui de *saint Sauveur* à Western, dans le diocèse de Linkoping en Suede, où elle a son tombeau.

Par les constitutions de cet ordre, les religieuses sont particulierement consacrées au service de la Vierge, & les religieux chargés d'assister spirituellement les malades, & d'administrer les sacremens, en cas de nécessité.

Le nombre des religieuses dans chaque couvent est fixé à soixante, & celui des moines à treize comme les apôtres, en supposant que saint Paul est le treizieme. Un d'entre eux etoit prêtre, quatre diacres, pour représenter les quatre docteurs de l'Eglise, & les huit autres convers; mais ils ne devoient être en tout que soixante & douze, pour figurer les soixante & douze disciples de Jesus-Christ. Si l'on en excepte ces circonstances & la forme de leur habit, ils suivent dans tout le reste la regle de saint Augustin. Cet ordre fut approuvé par Urbain V. & par ses successeurs; & en 1603 Clément VIII. y fit quelques changemens en faveur de deux monasteres qui commençoient alors à s'établir en Flandre.

SAUVEUR, *saint*, congrégation de chanoines en Italie, qui portent le nom de *scopetini*, & qui furent fondés en 1408 par le bienheureux Etienne, religieux de l'ordre de saint Augustin. Leur premier établissement se fit dans l'église de *saint Sauveur* près de Sienne, & c'est de-là qu'ils ont tiré le nom qu'on leur donne; celui de *scopetini* vient de l'église de saint Donat de Scopete qu'ils obtinrent à Florence, sous le pontificat de Martin V. Morery, *Dict. t. V. lettre* S, *pag. 458.*

SAUVEUR DE MONTEZAT, *saint*, (*Ordre milit.*) Mariana, *liv. XV. ch. xvj.* dit que cet ordre militaire a été institué par Alphonse, roi d'Arragon dans le royaume de Valence l'an 1317, que les biens des templiers furent donnés aux chevaliers, lesquels furent unis à l'ordre de Calatrava; mais ensorte néanmoins qu'ils auroient leur grand-maître particulier, & qu'ils porteroient une croix rouge sur un manteau blanc. Dom Joseph Michieli, l'abbé Justiniani, & le pere Helyot, ont parlé les uns & les autres diversement & fort peu exactement de cet ordre. (*D. J.*)

SAUVEURS, *en termes de Commerce de mer*, signifie ceux qui ont sauvé ou pêché des marchandises perdues en mer, soit par le naufrage, soit par le jet arrivé pendant la tempête, & auxquels les ordonnances de la marine de France attribuent le tiers des effets sauvés. *Diction. de comm.*

SAVUS, (*Géog. anc.*) *Savus* dans Strabon & Dion Cassius; *Sabus* dans Justin; *Saüs* dans Pline & Ptolomée, fleuve de la Pannonie qui tombe dans le Danube; il est aujourd'hui connu sous le nom de *Save*.

Les anciens parlent aussi d'un autre *Savus*, fleuve de la Mauritanie césarienfe. Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* met son embouchure sur la côte septentrionale, entre Icosium & Rustionum; le nom moderne selon Marmol, est Saffaya. (*D. J.*)

SAVUTO, LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure; elle prend sa source au sud-est de Cosenza, & se rend dans la mer au-dessus de Martorano; c'est l'*Ocinarus* de Lycophron. (*D. J.*)

SAWE *ou* SOWE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Staffordshire. Elle prend sa source près d'Eccles-hall, & après avoir arrosé Stafford, elle se jette dans le Trent, près de Ticke's-hall. (*D. J.*)

SAWA, (*Hist. anc.*) divinité des anciens arabes idolâtres, qu'ils adoroient sous la figure d'une femme.

SAWBON, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans le royaume de Erampour, à 7 lieues de la ville de Caddor. Les caravanes qui vont de Brampour, de Bengale, & de Cambaye à Agra, passent par cette ville.

SAX *ou* SACHS, s. m. (*Hist. anc.*) c'est ainsi que quelques anciens peuples de Germanie nommoient un poignard ou un sabre fort court, dont ils se servoient à la guerre; on croit que c'est du nom de cette arme que vient le nom des Saxons.

SAXATILE, adj. (*Gramm. Pêche.*) qui habite les rochers, les pierres & les cailloux; on dit, un poisson *saxatile*.

SAXAVA, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans une plaine sablonneuse, à deux ou trois journées de caravane de Sultanie. Paul Lucas est le seul qui en parle; & comme c'est un voyageur romancier, il nous donne *Saxava* pour une grande ville, autrefois superbe, qui a près de 2 milles de tour. (*D. J.*)

SAXE, (*Géogr. mod.*) grand pays d'Allemagne, dans sa partie septentrionale, & qui étoit autrefois beaucoup plus étendu qu'il n'est à-présent. On le divise aujourd'hui en *Saxe* proprement dite, en duché de *Saxe*, qui comprend tous les états de l'électorat de ce nom; & en *Saxe* dans toute son étendue, qui comprend le cercle de la haute *Saxe*, & le cercle de la basse *Saxe*. *Voyez ces trois mots.*

L'ancienne *Saxe* renfermoit, vers le tems de la décadence de l'empire, cette vaste étendue de pays qui est entre l'Oder, la Sala, l'Issel, & la mer Germanique. Les peuples qui l'habitoient se sont rendus fameux par leurs conquêtes. Ils étoient partagés en trois nations principales, qui étoient les Saxons ostphaliens, les Saxons westphaliens, & les Saxons angrivariens; & ces trois nations se divisoient en plusieurs autres qui avoient chacune leurs princes, mais on observoit par-tout les mêmes lois & les mêmes coutumes.

Comme les Saxons naissoient pour ainsi-dire guerriers; ils avoient presque toujours les armes à la main; & comme ils étoient jaloux de leur liberté, ils ne pouvoient souffrir de domination étrangere. C'est pour cela qu'ils firent si long-tems la guerre, & qu'ils furent si opiniâtres à se défendre contre les rois de France, particulierement contre Charlemagne. Hatteric est le plus ancien roi de *Saxe* dont il soit parlé dans l'histoire. Il défit Borbista, roi des Goths, qui avoit fait une irruption dans ses états. Il eut pour successeur Anseric II. son fils, qui regna vers le tems de la naissance de Jesus-Christ.

Il est impossible de connoître l'histoire des rois saxons de ce tems-là, & tous les auteurs qui s'y sont attachés, comme Spangenberg, Fabricius, Kransius, & autres, n'ont pû y réussir. On sait seulement que

les princes de ce pays firent des conquêtes éloignées. Les uns porterent leurs armes en Espagne, & les autres dans les Gaules; mais Hengiste passa dans la grande Bretagne au secours des insulaires, l'an 448; & après avoir vaincu les Pictes & les Scots qui leur faisoient la guerre, il s'empara de la plus grande partie de cette île. De lui descendirent les rois de Kent, de Sussex, d'East-Angles, d'Essex, de Murcie, de Northumberland, & de Wessex, dont la postérité finit à Edouard III. l'an 1066, après y avoir regné près de six cens ans.

Thierry I. fils aîné de Clovis, Theodebert I. Clotaire I. Clotaire II. eurent de longues guerres, sans beaucoup de succès, contre les Saxons qui étoient descendus dans la Gaule belgique. Charles Martel les combattit durant vingt ans. Pepin leur fit la guerre trois fois en dix ans; enfin Charlemagne, après une guerre de trente-deux ans, les subjugua, leur fit embrasser le christianisme de force, & fonda dans leur pays les archevêchés de Magdebourg & de Breme, & les évêchés de Paderborn, de Munster, d'Osnabrug, de Hildesheim, de Ferden, de Minden, & d'Halberstad.

La *Saxe* ne renfermoit pas seulement autrefois les archevêchés & évêchés que nous venons de nommer, mais elle en contenoit encore d'autres; outre les marggraviats de Brandebourg, de Lusace, & de Misnie, la principauté d'Anhalt, les duchés de Brunswig, de Lunebourg, plusieurs comtés, la principauté d'Oost-frise, & les pays de Frise, de Groningue, & d'Over-Issel; tous ces états faisoient originairement partie de la *Saxe*.

La plûpart furent long-tems possédés par des princes saxons, & à mesure qu'ils changerent de maître ils changerent aussi de nom; enfin l'empereur Maximilien I. ayant divisé l'Allemagne en dix cercles, pour en rendre le gouvernement moins confus, comprit presque tous les états qui dépendoient autrefois de la *Saxe*, avec divers autres, dans deux cercles qu'il fit nommer *cercle de la haute*, & *cercle de la basse Saxe*. (*D. J.*)

SAXE, *le cercle de la haute*, (*Géog. mod.*) le cercle de la *haute Saxe* contient les électorats de *Saxe* & de Brandebourg, les duchés de Poméranie, de *Saxe*-Altenbourg, de *Saxe*-Weimar, de *Saxe*-Gotha, de *Saxe*-Cobourg, de *Saxe*-Eysenach, la principauté d'Anhalt, les évêchés de Meissen, de Mersbourg, de Naubourg, de Camin, & un grand nombre d'autres souverainetés. L'électeur de *Saxe* en est le directeur; sont contingent est de 277 cavaliers, & de 1167 fantassins, ou de 7992 florins par mois. (*D. J.*)

SAXE, *le cercle de la basse*, (*Géog. mod.*) le cercle de la *basse Saxe* est composé de l'évêché de Hildesheim, des duchés de Brunswick, de Mecklenbourg, de Holstein, de Magdebourg, de la principauté de Halberstat, de l'évêché de Lubeck, des duchés de Brunswick-Zell, de Wolfenbutel, de Holstein-Gottorp, de *Saxe* Lawenbourg, & des villes de Lubeck, de Breme, de Goslar, de Mulhausen, de Northausen, *&c.* Le roi de Prusse, comme duc de Magdebourg, & l'électeur d'Hanovre, comme duc de Breme, sont directeurs de ce cercle. Son contingent est de 330 cavaliers, & 1277 fantassins, ou 8992 florins par mois. (*D. J.*)

SAXE, *le duché de*, (*Géog. mod.*) on comprend ordinairement sous le nom de *duché de Saxe*, tous les etats qui composent l'électorat de ce nom; ils sont situés au milieu de l'Allemagne, & très-peuplés; ils renferment beaucoup de noblesse, & un grand nombre de bonnes villes; la justice s'y administre principalement selon le droit saxon, qu'on y suit depuis plusieurs siecles. *Voyez* DROIT SAXON.

Le duché de *Saxe* est borné au nord, par le marcgraviat de Brandebourg, au midi par la Misnie, au levant par la basse-Lusace, & au couchant par la principauté d'Anhalt; on lui donne environ 13 lieues d'Allemagne de largeur, & 15 de longueur; il est arrosé de grosses rivieres, qui y entretiennent un grand commerce, dont le principal est celui des mines; l'Elbe le coupe en deux parties inégales, car celle qui est à l'orient, est beaucoup plus grande que l'autre; le pays consiste en campagnes, qui fournissent presque toutes les choses nécessaire à la vie, & du blé en abondance; mais le bois y manque, ce qui oblige les habitans d'entirer de la Lusace, & des frontieres de Brandebourg.

C'est dans ce duché que le luthéranisme a pris naissance; Wittemberg en est la capitale; cependant l'électeur de *Saxe* fait sa résidence a Dresde, capitale de la Misnie. (*D. J.*)

SAXETANUM, ou *SEXETANUM*, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne, dans la Bétique. L'itinéraire d'Antonin la marque entre Murgis & Caviculum, à 38 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du second. *Sexetanum* est selon les apparences, la *Sexitania* de Ptolomée. (*D. J.*)

SAXIFRAGE, *saxifraga*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le calice de cette fleur est profondement découpé; le pistil sort du calice; il a ordinairement deux cornes, & il devient dans la suite, avec le calice, un fruit arrondi, qui a comme le pistil deux cornes & deux capsules; ce fruit renferme des semences ordinairement fort menues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SAXIFRAGE DORÉE, *chrysosplenium*; genre de plante à fleur monopétale, découpée en rayons; cette fleur n'a point de calice; le pistil sort du centre & devient dans la suite une capsule membraneuse & divisée en deux cornes; cette capsule s'ouvre en deux parties, & renferme des semences ordinairement assez menues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SAXIFRAGE, (*Mat. méd.*) on connoit sous ce nom, dans les boutiques, outre la grande *saxifrage*, grande pimprenelle-*saxifrage* ou boucage, & la petite pimprenelle-*saxifrage* ou petite boucage, dont il est parlé à l'*article* BOUCAGE, *voyez cet article*. Plusieurs autres plantes, savoir la *saxifrage* blanche, *saxifragia rotundifolia alba*; la *saxifrage* des Anglois, ou des prés, & la *saxifrage* ordinaire, ou la casse-pierre. *Lignis minor saxifraga*. Pluk. *& inst. rei herb.*

Ce ne sont que les racines de ces trois plantes qui sont d'usage; on les a regardées comme propres à briser la pierre dans la vessie; & c'est de cette prétendue proprieté qu'elles ont vraissemblablement tiré leur nom; leur vertu diurétique, & leur vertu emmenagogue sont plus réelles; on les fait entrer quelquefois à ce titre dans les bouillons & les apozemes apéritifs & diurétiques, & dans ceux qu'on fait avaler quelquefois par dessus des bols, ou des poudres emménagogues; ces racines peuvent se donner aussi en infusion ou en substance dans du vin blanc. En général, ces remedes ne sont pas fort usités.

La semence de la *saxifrage* ordinaire, ou de la casse-pierre, entre dans la bénédicte laxative de la pharmacopée de Paris. (*b*)

Les riverains pêcheurs du ressort de l'amirauté de Fécamp, cueillent cette herbe, qui croit en abondance sur les falaises dont leurs côtes sont bordées; ils font de cette herbe, qu'on estime des meilleures, des salaisons qui se transportent dans les grandes villes; mais comme les falaises sont extrèmement hautes, ils y descendent au moyen d'une corde établie au haut de la falaise, & tenue par des hommes qui la conduisent à la voix de celui qui cueille la perce-pierre; ces cordes qui sont grosses comme un petit

cablot, ne sont ni tannées ni gauderonnées, pour être plus souples & plus maniables ; elles sont formées de cœur de chanvre, pour la sureté des personnes qui s'exposent à ce travail, qui n'est pas sans danger.

SAXONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Ptolomée, *l. II. c. xj.* les place au midi de la Chersonèse Cimbrique ; ils étoient séparés des *Pharodini* par le fleuve *Chalusus*, des *Cauchi* par l'Elbe, & habitoient le Holstein.

Lassés de vivre entre des bois & des marais, dans des terres stériles, & jaloux des expéditions que leurs voisins avoient faites dans les provinces de l'empire romain, ils se liguerent avec les Chérusques, & firent ensemble plusieurs courses jusqu'au Rhin, d'où ils revinrent toujours chargés de butin. Ces succès les animerent à de nouvelles entreprises ; ils ravagerent le pays des Chamaves, & comme ils vouloient se joindre aux Francs, pour passer avec eux dans la Gaule belgique, l'empereur Valentinien les prévint & les défit.

Cette déroute les obligea de retourner dans leurs anciennes demeures, où s'étant multipliés de nouveau, ils se partagerent en deux corps ; les uns passerent sous la conduite d'Hengis, dans la grande Bretagne, où ils furent appellés par les insulaires, pour les défendre contre les Pictes & les Scots ; ils y accoururent, & avec les tems, ils s'y établirent par la force des armes. Les autres s'emparerent des pays aux environs de l'Elbe, & profitant des troubles & des guerres civiles qui déchiroient l'empire, ils y fonderent une monarchie qui eut durant long-tems des rois particuliers. En un mot, ils se rendirent redoutables à leurs voisins, dont ils soumirent la plus grande partie ; on entreprit souvent, sans succès, de les subjuguer ; enfin Charlemagne en vint à-bout, après une guerre de trente ans, pendant laquelle ils lui donnerent beaucoup d'exercice. *Voyez* SAXE & SAXONS. (*D. J.*)

SAXONICUM LITTUS, (*Géogr. anc.*) la notice des dignités de l'empire, *sect. 34. 38. 52. 61.* & *62.* nomme ainsi la partie orientale du pays de Kent en Angleterre. On ne peut douter qu'elle ne désigne cette province, puisqu'elle y met les villes de Dubris & de Rictupis, avec les autres places de l'ancien *Cantium*. La même notice comprend aussi sous le nom de *littus-Saxonicum*, la côte de la seconde Belgique, & celle de la Gaule lyonnoise, du côté qu'elle étoit opposée au Cantium ; car elle met sur cette côte les Armoriques, les Osismiens, les Abrincates, les Vénetes & les Nerviens, de même que les villes *Rhotomaques*, *Flavia*, *Constantia*, & autres, qu'elle dit situées sur le rivage saxon. Il n'y a point à douter que ce nom n'eût été donné à ces côtes, parce qu'elles étoient souvent pillées & ravagées par les pirates saxons. (*D. J.*)

SAXONNE LANGUE, (*Hist. des lang. de l'Eur.*) la langue *saxonne* est très-peu connue, & les monumens qui en restent, sont en petit nombre. Lorsque les Saxons eurent soumis les Bretons, & les eurent rendus comme étrangers dans leur propre pays ; les conquérans mépriserent bientôt eux-mêmes la langue qu'ils y avoient apportée. Dès l'année 652, dit un de leurs historiens, bien des gens de notre île furent envoyés dans les monasteres de France, pour y être élevés, & pour apprendre la langue de ce pays là ; sous le regne d'Edouard le confesseur, il passa un grand nombre de Normands à sa cour, qui y introduisirent leur langue & leurs manieres ; enfin après la conquête de Guillaume I. toutes les lois furent rendues en françois, & tous les enfans apprirent le normand ; le caractere saxon dont on s'étoit servi dans tous les écrits, fut négligé, & dans le regne suivant, il devint si fort hors d'usage, qu'il n'y avoit plus que de vieilles gens qui fussent en état de le lire.

Il est vrai qu'Henri I. donna en caracteres saxons, à Guillaume, archevêque de Cantorbery, une charte, par laquelle il le confirmoit dans la jouissance de son siege ; mais on ne connoit guere que ce seul exemple de l'emploi de la *langue saxonne*, & peut-être est-il dû au dessein que le roi eut d'obliger la reine qui étoit d'origine saxonne, & de se concilier l'affection de ses sujets anglois, qui pouvoient se flatter que son mariage leur procureroit quelques droits de plus auprès de lui.

Le P. Mabillon & d'autres auteurs se sont donc trompés en assurant que l'écriture *saxonne* s'étoit totalement perdue dès le tems de la conquête ; il en fut des caracteres saxons comme des croix dans les actes publics, qui pour la plus grande partie furent supprimées, & auxquelles on substitua les sceaux, & les souscriptions à la normande ; cependant on ne laissa pas de conserver çà & là l'ancienne maniere des croix ; il n'y a pas de doute que la dialecte *saxonne* ne continuât à être en usage dans les villages & à la campagne, avec un mélange du françois & du langage de la cour.

Quand les barons commencerent à perdre de leur autorité, la langue du pays commença à être plus en vogue, jusqu'à ce que les communes obtinrent du roi Edouard III. que toutes les procédures juridiques se feroient en langue angloise. Cette loi ne rétablit pas néanmoins la *langue saxonne* dans son premier état, elle fit seulement honneur au langage qu'on parloit alors, & qui étoit une langue mêlée de quantité de mots étrangers.

Il ne restoit des traces du véritable saxon que dans les monasteres, & encore n'étoit-ce que dans ceux qui avoient été fondés avant la conquête normande, parce que leur intérêt les obligeoit d'entendre la langue dans laquelle leurs chartes originales étoient écrites ; c'étoit par cette raison que dans l'abbaye de Croyland il y avoit un maître pour enseigner le saxon à quelques-uns des plus jeunes freres, pour que dans un âge plus avancé, ils fussent mieux en état de faire valoir les anciens actes de leurs monasteres contre leurs adversaires ; c'étoit sans doute pour la même raison que dans l'abbaye de Tavistoke, qui avoit été fondée par les Saxons vers l'an 691, on faisoit des leçons publiques en *langue saxonne*, leçons qui ont été continuées jusqu'au tems de nos peres, dit Cambden, pour que la connoissance de cette langue ne se perdît point, comme elle a fait depuis.

Enfin Guillaume Summer, célebre antiquaire anglois du dernier siecle, a tâché de rétablir la *langue saxonne*, par son glossaire de cette langue, & par d'autres ouvrages qu'il a publiés à la tête des anciens historiens d'Angleterre, imprimés à Londres en 1652. *in-fol.* Son dictionnaire saxon a paru à Oxford en 1659. au moyen de ce dictionnaire, on peut entendre les évangiles en *langue saxonne*, mis au jour par le docteur Thomas Mareshall ; ce dictionnaire de Somner n'est pas néanmoins encore assez complet, pour qu'il ne fût susceptible d'additions & d'une plus grande perfection, si l'on vouloit recueillir les anciens manuscrits qui subsistent encore dans cette langue. (*D. J.*)

SAXONS, s. m. pl. (*Hist. anc. & mod.*) nation belliqueuse fort adonnée à la piraterie, qui étoit une colonie des Cimbres, c'est-à-dire des habitans de la Chersonese cimbrique, connue aujourd'hui sous le nom de *Jutland*. En sortant de ce pays leur premier établissement fut dans le district qui forme aujourd'hui les duchés de Slefwick & de Holstein, dont ils s'étendirent au loin & occuperent d'abord le pays situé entre le Rhin & l'Elbe, ensuite ils s'emparerent de la Westphalie, de la Frise, de la Hollande & de

la Zélande. Les *Saxons* ont, dit-on, une origine commune avec les Francs & les Suéves. Ils subjuguerent les Angles, peuple du Holstein, avec qui ils furent confondus sous le nom d'*Anglo-Saxons*. Ce furent ces derniers qui sous la conduite de Hengist & de Horsa, firent vers l'an 450 la conquête d'une grande partie de l'île de la grande Bretagne, où ils avoient été appellés par les Bretons abandonnés des Romains, & qui à leur défaut, leur demandoient du secours contre les Pictes. Ils posséderent ce pays jusqu'à la conquête des Danois. Quant aux autres *Saxons*, Charlemagne leur fit longtems la guerre, & parvint enfin à les soumettre, & les força d'embrasser la religion chrétienne.

SAXONS, (*Hist. & Géogr. mod.*) on appelle aujourd'hui proprement *Saxons*, les peuples du duché de Saxe qui occupent les états de l'électorat de ce nom; mais dans le septieme & le huitieme siecle, on appelloit *Saxons* tous les Germains septentrionaux qui habitoient les bords du Wéser & ceux de l'Elbe, de Hambourg à la Moravie, & de Mayence à la mer Baltique. Ils étoient payens ainsi que tout le septentrion. Leurs mœurs & leurs usages étoient encore les mêmes que du tems de Germanicus. Chaque canton se gouvernoit en république, & avoit un chef pour la guerre. Leurs lois étoient simples, & leur religion toute idolâtre. Leur principal temple étoit dédié au dieu Irminsul, soit que ce dieu fut celui de la guerre, le Mars des Romains, ou le fameux Arminius, vainqueur de Varus.

Comme ces peuples mettoient leur gloire & leur bonheur dans la liberté, Charlemagne le plus ambitieux, le plus politique & le plus grand guerrier de son siecle, entreprit de les assujettir, & en vint à-bout après trente ans d'une guerre injuste & cruelle, qu'il n'avoit formée que par esprit de domination. En effet, le pays des *Saxons* n'avoit point encore ce qui tente aujourd'hui la cupidité des conquérans. Les riches mines de Goslar & de Friedberg, dont on a tiré tant d'argent, n'étoient point encore découvertes. Elles ne le furent que sous Henri l'Oiseleur, qui succéda à Conrard, roi de Germanie, en 919. Point de richesses accumulées par une longue industrie; nulle ville digne de la convoitise d'un usurpateur. Il ne s'agissoit que d'avoir pour esclaves un million d'hommes qui cultivoient la terre sous un climat triste, qui nourrissoient leurs troupeaux dans de gras pâturages, & qui ne vouloient point de maître.

Charlemagne au contraire, vouloit le devenir: en profitant de la supériorité de ses armes, de la discipline de ses troupes, & de l'avantage des cuirasses dont les *Saxons* étoient dépourvus, il vint à-bout d'en triompher. Il vainquit leur général, le fameux Witikind, dont on fait aujourd'hui descendre les principales maisons de l'empire, & sous prétexte que les *Saxons* refuserent de lui livrer cet illustre chef, il fit massacrer quatre mille cinq cens prisonniers. Enfin le sang qu'il fit couler cimenta leur servitude, & le christianisme par lequel il vouloit les lier à son joug.

Ce prince pour mieux s'assurer du pays, transporta des colonies saxones en Transylvanie & jusqu'en Italie, & établit des colonies de Francs dans les terres des vaincus; mais il joignit à cette sage politique, la cruauté de faire poignarder par des espions les *saxons* qui songeoient à retourner à leur culte. Il propagea l'Evangile comme Mahomet avoit fait le Mahométisme. Pour comble de maux, il leur donna des lois de sang, qui tenoient de l'inhumanité de ses conquêtes. *Extrait de l'essai sur l'histoire générale*, *t. I.* (*D. J.*)

SAXONUM INSULÆ, (*Géogr. anc.*) îles de l'Océan germanique. Ptolomée, *l. II. c. xj.* les marque près de l'embouchure de l'Elbe. Crantzius veut que ce soit l'île nommée *Heiligeland*, qui est située à six milles de l'Elbe, & qui a été la cause de plusieurs guerres entre les rois de Danemark & les villes Anséatiques; cette île appartient aujourd'hui au duc de Holstein. (*D. J.*)

SAYACU, s. m. (*Ornitholog.*) oiseau du Brésil de la grosseur de notre pinson; il est d'un verd grisâtre, brillant & lustré sur le dos & sur les ailes. Il n'a que le bec & les yeux noirs. Marggr. *hist. Brasil.* (*D. J.*)

SAYD, (*Géogr. mod.*) ville, ou plûtôt port des états du Turc, en Asie, dans la Sourie, sur la côte de la mer. *Voyez* SEIDE. (*D. J.*)

SAYE, s. f. *sagum*, (*Littérat.*) espece de surtout militaire; le mot est grec. Les Phocéens de Marseille apporterent apparemment la mode de cet habit dans les Gaules, d'où vient que les Latins l'ont cru gaulois. Les Romains en adopterent l'usage; c'étoit leur habit de guerre, & la toge leur habit de ville; mais ils portoient des *sayes* d'une seule couleur, au lieu que les *sayes* des Gaulois étoient rayées ou bariolées, *variegatis lucent sagulis*, dit Virgile. La *saye* des Germains différoit de celle des Gaulois & des Romains. Cluvier prétend avec assez de vraissemblance, que c'étoit un petit manteau quarré qui s'attachoit sur la poitrine ou sur l'épaule, & qu'on tournoit du côté de la pluie ou du vent, comme un mantelet hongrois; elle étoit ordinairement de peau, & se portoit le poil en-dedans. La vulgate donne une *saye* aux Hébreux, & en fait un vêtement dont ils usoient en tems de guerre. *Juges iij. 16.* (*D. J.*)

SAYE, s. f. (*Draperie.*) sorte de serge ou étoffe croisée très-légere, toute de laine, qui a quelque rapport aux serges de Caen, & dont quelques religieux se servent à faire des especes de chemises, & les gens du monde des doublures d'habits & de meubles. Les pieces de *saye* sont plus ou moins longues. On prétend avec vraissemblance que cette espece d'étoffe est appellée *saye*, parce qu'elle est fabriquée d'une espece de laine filée, que les Flamands & les Artoisiens nomment communément *fil de sayette*. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

SAYETTE, s. f. (*Draperie.*) petite étoffe de laine quelquefois mêlée d'un peu de soie, qui se fabrique à Amiens. *Trévoux.* (*D. J.*)

SAYETTE, *fil de* (*Lainerie.*) le *fil de sayette* est une laine peignée & filée, dont on se sert dans la fabrique de diverses étoffes, dans plusieurs ouvrages de bonneterie, & à faire des cordonnets, des boutonnieres & des boutons. Cette laine se file en Flandres. *Savary.* (*D. J.*)

SAYETTERIE, s. f. (*Lainerie.*) on nomme ainsi la manufacture des étoffes de laine ou de laine mêlée avec de la soie ou du poil, établie à Amiens, soit parce qu'elle s'y fabrique avec cette sorte de fil qu'on appelle *fil de sayette*, soit plus vraissemblablement à cause que les premieres étoffes qui ont été faites se nommoient des *sayes* & des *sayettes*, étoffes dont la fabrique est encore assez commune en Picardie, & dans les villes de Flandres qui en sont voisines. (*D. J.*)

SAYETTEUR, s. m. (*Sayetterie.*) ce mot se dit des maîtres de la sayetterie d'Amiens, qui ne travaillent qu'en étoffes de sayetterie, c'est-à-dire où il n'entre que de la laine, ou tout au plus un fil de soie & un fil de sayette mêlés dans la chaîne, par où ils sont distingués des haute-lisseurs, qui ne travaillent qu'en étoffes de haute-lisse, ce qui s'entend de celles dont la chaîne n'est point de fil de sayette, & qui sont mêlées de fil, de soie, de poil, de lin, de chanvre, ou d'autres matieres. *Savary.* (*D. J.*)

SAYETTEUR-DRAPANT, (*Sayetterie.*) on nomme ainsi dans la sayetterie d'Amiens, ceux d'entre les sayetteurs qui ne font que des serges à chaîne double ou simple, dont les tremes sont de laines cardées & filées au grand rouet; & des boies ou revêches,

dont la treme & la chaîne sont toute de cette derniere laine. *Savary*. (*D. J.*)

SAYN, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, entre les comtés de Wied & du bas Isenbourg. Il renferme deux prévôtés & cinq ou six bourgs, dont le principal a donné son nom au comté. (*D. J.*)

SAYN, *île de*, (*Géog. mod.*) *ou* SAIN, *Voyez ce mot*; île sur les côtes de la Bretagne, située vis-à-vis la baie de Douarnenez, dont elle n'est séparée que par le passage du Ras. Elle est redoutée des mariniers à cause de ses roches & basses, qui courent avant à l'ouest. On croit que c'est la *Sena* de Pomponius Mela, & selon Cambden, la *Siambis* de Pline, *lib. IV. ch. xvj.* Il y avoit dans cette île des druidesses qui s'y étoient fait un grand crédit. (*D. J.*)

SAYS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espece de prêtres ou de bonzes du royaume de Tonquin, qui passent pour de très-grands fripons, & pour mener une vie oisive & licentieuse aux dépens du peuple, qui ne croiroit point que ses prieres pussent être agréables à la divinité, si elles n'étoient présentées par ces fainéans qu'ils paient & qu'ils font subsister pour cela. Ces prêtres sont très-nombreux; le roi est souvent obligé de les envoyer à la guerre pour en diminuer le nombre, lorsqu'ils deviennent trop à charge à ses sujets. Les gens de qualité les méprisent, & offrent eux-mêmes leurs prieres & leurs sacrifices.

SAZ, (*Géog. mod.*) les Turcs appellent ainsi les Saxons qui habitent dans les sept villes de la Transylvanie, où Charlemagne les transféra de leur pays. Ce sont ces villes saxones qui ont donné à la Transylvanie le nom allemand de *Sieben-Burghen*, & dans le x. siecle, le nom latin de *septem Castrensis Regio.* Ces saxons se mélerent avec les Sécules (que quelques auteurs appellent *Sicules*), nation originaire du pays, & ont formé le peuple qu'on nomme aujourd'hui les *Transylvains.* (*D. J.*)

S B

SBIRRE, s. m. (*Gramm.*) nom qu'on donne aux archers en Italie, & sur-tout à Rome où ils font un corps considérable.

S C

S. C. (*Art numism.*) ce sont deux lettres ordinairement gravées sur les revers des médailles, quand elles ne sont point en légende ou en inscription : il n'est pas aisé de deviner ce qu'elles signifient par rapport à la médaille.

Quelques-uns disent qu'on gravoit ces deux lettres *S. C.* sur les médailles pour autoriser le métal, & faire voir qu'il étoit de bon aloi, tel que devoit être celui de la monnoie courante; d'autres disent que c'étoit pour en fixer le prix ou le poids; d'autres enfin, pour témoigner que le sénat avoit choisi le revers, & que c'est pour cela que *S. C.* est toujours sur ce côté de la médaille; mais tout cela n'est pas sans difficulté.

Car s'il est vrai que *S. C.* soit la marque de la vraie monnoie, d'où vient qu'il ne trouve presque jamais sur les monnoies d'or & d'argent, & qu'il manque souvent sur le petit bronze, même dans le haut empire & durant la république, tems où l'autorité du sénat devoit être plus respectée?

Je dis, *presque jamais*, parce qu'il y a quelques consulaires où l'on voit *S. C.* comme dans les médailles de la famille *Norbana Municia*, *Mescinia*, *Maria*, *Terentia*, *&c.* sans parler de celles où il y a *ex S. C.* qui souvent a rapport au type plutôt qu'à la médaille. Par exemple, dans la famille *Calpurnia*, on lit *ad frumentum emundum*, *ex S. C.* ce qui signifie, que le sénat avoit donné ordre aux édiles d'acheter du blé. Il s'en trouve dans les impériales d'argent quelques-unes avec *ex S. C.* tel qu'il se voit sur le bronze; d'où je conclus que cette marque n'est point celle de la monnoie courante.

La même raison empêche de dire que *S. C.* désigne le bon aloi, ou le prix de la monnoie. A ces deux opinions sur la signification des lettres *S. C.* il faut ajouter celle du sénateur Buonarotti. Il conjecture dans ses *Observat. istoriché sopra medagli Antichi*, que cette espece de formule avoit été conservée sur les monnoies de bronze, pour spécifier les trois modules qui étoient déja en usage à Rome, avant qu'on y frappât des pieces d'or & d'argent; usage qui a toujours subsisté malgré les changemens arrivés dans le prix & dans le poids de la monnoie. Ce savant ajoute qu'Enée Ucio s'est déja servi de cette explication, pour rendre raison de ce que le *S. C.* ne se trouvoit presque jamais sur l'or, ni sur l'argent; parce que, dit-il, les Romains n'ont voulu marquer sur leurs monnoies que les anciens sénatus-consultes, où il ne s'agissoit que des pieces de bronze. Il explique de même pourquoi le *S. C.* ne se trouve pas communément sur les médailles; car c'étoient, dit-il encore, des pieces de nouvelle invention, dont la fabrication & l'usage avoient été inconnus aux anciens Romains.

Quelque respectable que soit l'autorité de M. Buonarotti, il ne paroît pas que son explication ait été jusqu'à présent adoptée par les Antiquaires. En effet, si la marque de l'autorité du sénat n'avoit rapport qu'aux anciens usages de la république sur le fait des monnoies, comme il est certain que la monnoie d'or & d'argent s'introduisit dès le tems de la république, & en vertu des decrets du sénat, pourquoi se seroit-on contenté sous les empereurs, de conserver le *S. C.* sur le bronze seulement, puisque le bronze n'étoit pas le seul métal qui eût servi de monnoie en vertu des anciens senatus-consultes?

Le sentiment le plus généralement reçu, c'est que les empereurs avoient obtenu le droit de disposer de tout ce qui concernoit la fabrication des especes d'or & d'argent; & que le sénat étoit resté maître de la monnoie de bronze : qu'ainsi la marque de l'autorité du sénat s'étoit conservée sur les médailles de bronze, tandis qu'elle avoit disparu du champ de celles d'argent & d'or.

Quoique les historiens ne nous disent rien de ce partage de la monnoie entre le sénat & les empereurs, les médailles suffisent pour le faire présumer. Car 1°. il est certain que le *S. C.* ou ne se trouve point sur les médailles impériales d'or & d'argent, ou du-moins qu'il s'y trouve si rarement, qu'on est bien fondé à croire que dans celles où il se rencontre, il a rapport au type gravé sur la médaille, & non au métal dans lequel l'espece est frappée. 2°. Cette marque de l'autorité du sénat paroît sur toutes les médailles de grand & de moyen bronze, depuis Auguste jusqu'à Florien & Probus; & sur celles de petit bronze, jusqu'à Antonin Pie, après lequel on cesse de trouver du petit bronze qu'on doive croire frappé à Rome jusqu'à Trajan Dece, sous lequel on en rencontre avec *S. C.* Une différence si constante, & en même tems si remarquable, puisque les especes d'or & d'argent n'avoient d'autres titres pour être reçues dans le commerce, que l'image du prince qu'elles représentoient; tandis que les monnoies de bronze joignoient à ce même titre, le sceau de l'autorité du sénat; une telle différence, dis-je, peut-elle avoir d'autre cause que le partage qui s'étoit fait de la monnoie entre le sénat & l'empereur?

Mais quand on soutient que le sénat étoit demeuré en possession de faire frapper la monnoie de bronze, on ne prétend parler que de celle qui se fabriquoit à Rome ou dans l'Italie. A l'égard des colonies & des municipes, & même de quelques autres villes de l'Empire, on ne disconvient pas que les empereurs

n'aient pu aussi-bien que le sénat, leur accorder la permission de frapper de la monnoie de bronze. C'est par cette raison qu'on trouve sur quelques médailles de colonies, *permissu Augusti*, *indulgentiâ Augusti*; sur les médailles latines d'Antioche sur l'Oronte, *S. C.* jusqu'à Marc Aurele; & sur celles d'Antioche de Pisidie *S. R.* c'est-à-dire *Senatus Romanus*. Les proconsuls même qui gouvernoient au nom du sénat, les provinces dont l'empereur avoit laissé l'administration au sénat & au peuple romain, donnoient quelquefois de ces sortes de permissions. Nous en avons des exemples sur des médailles frappées dans des villes de l'Achaïe & de l'Afrique.

A l'égard des villes grecques, comme les Romains conserverent à plusieurs de ces villes leurs lois & leurs privileges, on ne les priva point du droit de battre monnoie, lorsqu'elles furent réunies à l'empire romain. Elles continuerent donc de faire frapper des pieces qui avoient cours dans le commerce qu'elles faisoient entr'elles, & même avec le reste de l'Empire, quand ces pieces portoient l'image du prince. Ces villes n'avoient pas eu besoin d'un senatus-consulte particulier pour obtenir la permission de battre monnoie, puisque cette permission étoit comprise dans le traité qu'elles avoient fait avec les Romains en se donnant à eux.

Dans le bas Empire, l'autorité du sénat se trouvant presque anéantie, les empereurs resterent seuls maîtres de la fabrication des monnoies. Alors la nécessité où ils se trouverent souvent de faire frapper, pour le paiement de leurs troupes, de la monnoie à leur coin dans les différentes provinces où ils étoient élus, donna lieu à l'établissement de divers hôtels de monnoie, dans les Gaules, dans la grande Bretagne, en Illyrie, en Afrique, & ensuite dans l'Italie, après que Constantin l'eût mise sur le même pié que les provinces, en la divisant en différens gouvernemens. On ne doit donc pas être étonné, si après Trajan Dece, on ne trouve plus le *S. C.* sur le petit bronze, puisqu'il étoit presque toujours frappé hors de Rome, & sans l'intervention du sénat.

Quant à ce qui concerne les médaillons, on peut juger que quelques-unes de ces pieces ayant été destinées à avoir cours dans le commerce, après qu'elles auroient été distribuées dans des occasions où les empereurs faisoient des largesses au peuple; il n'est pas étonnant qu'on en trouve avec la marque usitée sur les monnoies de bronze, *S. C.* (*D. J.*)

S. C. A. (*Hist. rom.*) ces trois lettres signifioient *senatûs-consulti autoritate*, titre ordinaire de tous les arrêts du sénat.

A la suite de ces trois lettres suivoit l'arrêt du sénat, qui étoit conçu en ces termes, que le consul prononçoit à haute voix:

Pridie kalend. Octobris, in æde Apollinis, scribendo adfuerunt L. Domitius, Cn. Filius, Ænobardus, Q. Cæcilius, Q. F. Metellus, Pius Scipio, &c. *Quod Marcellus consul V. F.* (*id est verba fecit*), *de provinciis consularibus, D. E. R. I. C.* (c'est-à-dire *de eâ re ita censuerunt*), *uti L. Paulus, C. Marcellus coss. cum magistratum inissent*, &c. *de consularibus provinciis ad senatum referrent, &c.*

Après avoir exposé l'affaire dont il étoit question, & la résolution du sénat, il ajoutoit: *Si quis huic senatus-consulto intercesserit, senatui placere auctoritatem perscribi, & de eâ re ad senatum populumque referri.* Après cela si quelqu'un s'opposoit, on écrivoit son nom au bas: *Huic senatus-consulto intercessit talis.*

Auctoritatem ou *auctoritates perscribere*, c'étoit mettre au greffe le nom de ceux qui ont conclu à l'arrêt, & qui l'ont fait enregistrer.

Les consuls emportoient chez eux au commencement les minutes des arrêts; mais à cause des changemens qu'on y faisoit quelquefois, il fut ordonné, sous le consulat de L. Valerius & de M. Horatius, que les arrêts du sénat seroient mis dans le temple de Cérès, à la garde des édiles; & enfin les censeurs les portoient dans le temple de la Liberté, dans des armoires appellées *tabularia*. Mais César dérangea tout après avoir opprimé sa patrie; il poussa l'insolence jusqu'à faire lui-même les arrêts, & les souscrire du nom des premiers sénateurs qui lui venoient dans l'esprit. « J'apprens quelquefois, dit Cicéron, *Lettres » familieres, lib. IX.* qu'un senatus-consulte, passé à » mon avis, a été porté en Syrie & en Arménie, » avant que j'aie sçu qu'il ait été fait; & plusieurs » princes m'ont écrit des lettres de remercimens sur » ce que j'avois été d'avis qu'on leur donnât le titre » de *rois*; que non-seulement je ne savois pas être » rois, mais même qu'ils fussent au monde ». (*D. J.*)

SCABARAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, dans la Perse; elle est assez voisine de la montagne de Barmach qui n'est pas éloignée de la mer. Cette montagne produit du naphthe qui coule au-travers des rochers, & qui tombe dans des fosses. (*D. J.*)

SCABELLA ou *SCABILLA* ou *SCABILLUM*, (*Littérat. music.*) c'étoit une espece de soufflet en maniere de pédale, qui tient sa place dans les instrumens de la musique ancienne, & qui servoit à appuyer ainsi qu'à frapper la mesure, par un son fixe & dominant. On en faisoit usage chez les Romains pour animer les danseurs, & particulierement les pantomimes. On en trouve la figure sur quelques anciens bas-reliefs; & les curieux peuvent en voir un modele dans un bas-relief de marbre de la salle des antiques, qui fait partie des bâtimens du vieux-Louvre. (*D. J.*)

SCABELLON, s. m. (*Architect. Sculpt.*) piédestal quarré ou à pans, haut & menu, le plus souvent en gaine de terme, ou profilé en maniere de balustre, pour porter un buste, une pendule.

Gaine de *scabellon*; c'est la partie ralongée qui est entre la base & le chapiteau du *scabellon*, qui va en diminuant du haut en bas, & qui a la forme d'une gaine. Les statues n'ont souvent qu'une gaine pour tout piédestal. *Daviler.* (*D. J.*)

SCABIEUSE, s. f. *scabiosa*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur, composée de plusieurs fleurons inégaux, contenus dans un calice commun. Les fleurons qui occupent le milieu de la fleur sont partagés en quatre ou cinq parties, & ceux de la circonférence ont deux levres. Chaque fleuron est placé sur la partie supérieure de la couronne d'un embryon qui se soutient, & il a son calice particulier, qui devient dans la suite une capsule ou simple ou en forme d'entonnoir; cette capsule renferme une semence qui est surmontée d'une aigrette, & qui a été auparavant l'embryon. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Selon Linnæus, ce genre de plante a un double calice; le calice commun est à plusieurs feuilles, & contient plusieurs fleurs; le calice propre est fixé sur le germe du pistil; les fleurs sont monopétales, & forment un tuyau qui s'élargit à l'extrémité, & qui se partage en quatre ou cinq quartiers; les étamines sont quatre petits filets très-foibles; leurs bossettes sont oblongues, le germe du pistil est placé dessous le réceptacle propre de la fleur, & est enfermé comme dans un étui; le stile est délié, & de la longueur de la fleur; le stigma est obtus; les grains sont uniques dans chaque fleur, & contenues dans leur enveloppe commune.

Quoique ce genre de plante renferme dans le système de Tournefort, cinquante-quatre especes, il faut nous borner à décrire celle du plus grand usage en médecine, & qui est nommé *scabiosa major, hirsuta, pratensis*, par C. B. 6. 369. *I. R. H.* 464. Raii,

hist. 374. en anglois, *the common hairy fieldes'-cabious.*

Sa racine est droite, longue, vivace; elle pousse des tiges à la hauteur de deux ou trois piés, rondes, velues, creuses, revêtues par intervalles de deux feuilles opposées, semblables à celles d'en bas, mais plus petites. Les feuilles qui partent de la racine sont oblongues, lanugineuses, approchantes de celles de la grande valérianne, découpées profondément, d'un goût un peu âcre. Les sommités des tiges contiennent des fleurs divisées en bouquets, ronds, composés des fleurons inégaux, de couleur bleue, ou purpurine, ou d'un bleu mourant. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des manieres de têtes verdâtres, écailleuses, garnies à la base de feuilles en forme de rayons, & composées de capsules qui contiennent chacune une semence oblongue, surmontée d'une couronne.

Cette plante croît presque partout dans les blés, dans les champs & les prairies; elle fleurit en Juin & Juillet.

La plante nommée *psorice* par Dioscoride & Théophraste, & *psora* par Aëtius, paroît être notre *scabieuse;* mais dans les derniers tems, les noms ayant été oubliés, les Grecs modernes ont appellé cette plante *scampiusa*, d'où s'est formé le nom latin *scabiosa.* (*D. J.*)

SCABIEUSE, (*Mat. médicale.*) *scabieuse* ordinaire, *scabieuse* des prés, ou *scabieuse* de bois ou *mors du diable.*

On emploie indifféremment l'une ou l'autre de ces plantes.

Les feuilles & les fleurs de cette plante sont seules en usage. Leur suc, leur infusion ou leur décoction & leur eau distillée passent pour des remedes sudorifiques, alexiteres, incisifs & vulnéraires. C'est surtout l'eau distillée qu'on emploie dans les juleps & les potions cordiales, diaphorétiques & contre-venin, que plusieurs médecins ordonnent encore dans la petite vérole, la rougeole, les fievres malignes, &c. Cette eau distillée est une des quatre eaux cordiales, & de cinq cens eaux inutiles. *Voyez* EAUX CORDIALES (*les quatre*) & la fin de l'*article* EAUX DISTILLÉES.

Les feuilles de *scabieuse* entrent dans l'eau de lait alexitere. (*b*)

SCABREUX, adj. (*Gram.*) inégal, dur, raboteux, où on est exposé à une chûte. Il ne se dit qu'au figuré. Vous vous êtes chargé là d'une commission bien *scabreuse.*

SCACCHIÆ LUDUS, (*Hist. anc.*) il y en a qui prétendent que c'est notre jeu d'échecs; d'autres que c'est le jeu que les anciens appelloient *latrunculorum;* mais ils ne nous disent point en quoi ils consistoient l'un & l'autre.

SCAFFORD, (*Géog. mod.*) golfe d'Ecosse, sur la côte occidentale de l'île de Mul, l'une des Vesternes. Ce golphe qui coupe Mul par le milieu, est parsemé de quelques autres petites îles, dont la plus grande, nommée *Ulwa*, est longue de cinq milles, & abonde en pâturage. (*D. J.*)

SCALA, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, à deux milles au nord d'Amalfi. son évêché fut réuni, en 1603, à Ravello; présentement *Scala* n'est qu'un misérable village qui n'a pas cinquante maisons. *Longitude 32. 8. latitude 40. 36.* (*D. J.*)

SCALABIS, (*Géog. anc.*) ville de la Lusitanie, selon Pline, qui, *l. IV. c. xxij.* lui donne le titre de *colonie.* Cette ville est appellée *Scalabiscus* par Ptolomée, *l. II. c. v.* son nom moderne est vraissemblablement *Santaren*, dont on peut voir l'article.

SCALÆ GEMONIÆ, (*Antiq. rom.*) ou simplement *gemoniæ*, & par Pline *gemonii gradus;* les littérateurs n'ont pas les mêmes idées de ce mot. Les uns en parlent comme d'especes de fourches patibulaires, & d'autres les représentent comme un puits, où l'on jettoit le corps des criminels exécutés à mort. *Voyez* GÉMONIES. (*D. J.*)

SCALANOVA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Turc en Asie, dans l'Anatolie, à trois lieues de la ville d'Ephese. Il ne loge dans cette ville que des turcs & des juifs; les grecs & les arméniens en occupoient les fauxbourgs; elle a un port & un château où les Turcs tiennent une garnison d'une vingtaine de soldats. *Scalanova* est la Néapolis des Milésiens. Elle est située à une journée de Guzetlissar, ou Beau-Château, qui est la fameuse Magnésie sur le Méandre. *Long. 45. 8. lat. 37. 52.* (*D. J.*)

SCALDES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) c'est ainsi que les anciens peuples du nord nommoient leurs poëtes. Les vers étoient le seul genre de littérature qui fût cultivé chez eux; c'étoit la seule façon de transmettre à la postérité les hauts faits des rois, les victoires des peuples, & la mythologie des dieux. On rendoit les plus grands honneurs aux *scaldes* ou poëtes, ils étoient souvent de la naissance la plus illustre, & plusieurs souverains se glorifioient de ce titre. Les rois avoient toujours quelques *scaldes* à leur cour; & ces derniers en étoient chéris & honorés; ils leur donnoient place dans les festins parmi les premiers officiers de la couronne, & les chargeoient souvent des commissions les plus importantes. Lorsque ces rois marchoient à quelque expédition, ils se faisoient accompagner des *scaldes*, qui étoient témoins oculaires de leurs exploits, les chantoient sur le champ de bataille, & excitoient les guerriers aux combats. Ces poëtes ignoroient la flatterie, & ils ne louoient les rois que sur des faits bien constatés. Un roi de Norwege nommé *Olaüs Triggueson*, dans un jour de bataille, plaça plusieurs *scaldes* autour de sa personne, en leur disant avec fierté, *vous ne raconterez pas ce que vous aurez entendu, mais ce que vous aurez vu.* Les poésies des *scaldes* étoient les seuls monumens historiques des nations du nord; & c'est chez elles que l'on a puisé tout ce qui nous reste de l'histoire ancienne de ces peuples. *Voyez l'introduction à l'histoire de Danemark* par M. Mallet.

SCALDIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule belgique, selon César, Pline, l'itinéraire d'Antonin, & Fortunat; Ptolomée est le seul qui nomme ce fleuve *Tabuda.*

Il prenoit sa source dans le pays de Véromandut, & couloit chez les Nerviens, & chez divers autres peuples. Lorsqu'il s'approchoit de l'Océan, il se partageoit en divers bras, & celui qui passoit à Bergues, alloit se jetter dans la Meuse; ce qui a fait dire à César: *ad flumen* Scaldin *quod influit in Mosam, ire constituit.* Les autres bras se rendoient à la mer; mais il ne seroit pas possible de décrire leur cours, parce que les inondations de l'Océan, & les débordemens de ce fleuve, ont plus d'une fois changé l'état des lieux dans ces quartiers, comme dans les embouchures de la Meuse & du Rhein. Ce fleuve s'appelle aujourd'hui *l'Escaut.*

Pline, *l. IV. c. xvij.* dit que la gaule Belgique s'étendoit entre l'Escaut & la Seine, *à Scalde ad Sequanam Belgica;* les Toxandri, selon le même auteur, habitoient au-delà de ce fleuve: *à Scaldi incolunt extera Toxandri;* & dans un autre endroit, il ajoute que les peuples qui s'étoient établis le long de l'Océan septentrional, au-dela de l'Escaut, étoient originaires de la Germanie: *Toto hoc mari ad Scaldim usque fluvium Germanicæ accolunt gentes.* Ce dernier passage fait voir pourquoi il a donné l'Escaut pour borne à la gaule Belgique; car les autres auteurs, & Pline lui-même en plus d'un endroit, mais dans un

autre sens, s'accordent à dire que la Belgique s'étend jusqu'au Rhein. (*D. J.*)

SCALEA, GOLPHE DE LA, (*Géog. mod.*) c'est une paatie de la mer de Naples, sur la côte de la principauté citérieure. Il s'étend depuis le cap de Palémido, jusqu'à l'embouchure du Laino.

SCALENE, adj. (*Géom.*) un triangle *scalene* se dit en géométrie, d'un triangle dont tous les côtés & les angles sont inégaux.

Ce mot vient du grec σκαληνος, qui signifie *oblique, inégal.*

Un cylindre ou un cone, dont l'axe est incliné sur la base, est aussi appellé *scalene. Voyez* CONE & CYLINDRE. (*E*)

SCALENE, *en Anatomie*, est le nom qu'on donne à trois paires de muscles à cause de leur forme, *&c. Voyez nos Pl. anat.*

Le premier *scalene* sort charnu des apophyses transverses de la seconde, de la troisieme & de la quatrieme vertebres du cou, où descendant latéralement, il s'insere dans la premiere côte.

Le second *scalene* naît des mêmes apophyses, & encore de ceux de la cinquieme vertebre du cou; & s'insere dans la seconde côte & quelquefois dans la troisieme.

Le troisieme *scalene* naît du même processus que le premier, & de ceux de la sixieme vertebre du cou, & s'insere dans la cinquieme côte.

SCALHOLT, (*Géog. mod.*) petite ville, capitale de l'île d'Islande, dans sa partie méridionale, au pié des montagnes. Elle a été épiscopale sous Breme dans le x. siecle. Elle est sans murailles, comme toutes celles du pays. (*D. J.*)

SCALINGICAS, (*Géog. mod.*) ville de la Mingrélie, à 5 lieues de Ruse, vers l'orient. C'est un siége épiscopal, sous le patriarche de cette nation.

SCALITZ, (*Géog. mod.*) ville de la haute-Hongrie, au comté de Poson, sur la Marck, vers les confins de la Moravie, à 18 lieues au nord de Presbourg, & à 22 au nord-ouest de Léopolstad. *Long.* 34. 58. *laut.* 48. 45. (*D. J.*)

SCALLOWAY, (*Géog. mod.*) une des deux petites villes de l'île de Mainland, au couchant, avec un château. L'autre petite ville de cette île se nomme *Lerwich*, & est à l'orient. Lerwich est un peu plus considérable, & *Scalloway* est plus ancienne.

SCALME, s. m. (*Charpent. nav. des anc.*) en grec σκαλμὸς; ce mot signifie le *bout* d'une piece de bois qui forme la côte d'un bâtiment, & sur laquelle piece s'appuient les rames pour se mouvoir. (*D. J.*)

SCALPEL, s. m. *terme de Chirurgie*, est un instrument tranchant, qui sert principalement dans les dissections, mais dont on peut aussi se servir au besoin dans plusieurs autres opérations, comme les amputations, pour couper les chairs & les membranes, qui sont entre les deux os d'un bras ou d'une jambe, avant de scier l'os.

Il y a trois sortes de *scalpels*: le premier est tranchant des deux côtés, & a un manche d'ébene ou d'ivoire, qui étant plat & mince à son extrèmité, sert à séparer les parties membraneuses & fibreuses dans les préparations anatomiques.

La lame de cette espece de *scalpel* ressemble à celle d'une lancette; sa longueur est de deux pouces y compris la queue qui est aussi large que la base, plate dans toute son étendue, & percée par deux trous; les ouvriers l'appellent *plate-femelle.* Le manche est fendu dans sa base suivant sa largeur; & la queue plate de la lame occupe cette fente, & y est fixée par deux clous qui traversent le manche & la lame dans le milieu. La base de la lame a 5 lignes de large, & va en diminuant se terminer en pointe. *Voyez la fig. 8. Pl. I.*

La seconde espece de *scalpel* se divise en lame & en manche. La lame a deux parties, l'une est la base ou le talon, & l'autre est la partie tranchante. Le talon est une surface plate & irrégulierement quarrée, dont les bords posterieurs posent sur le manche; du milieu de cette surface que les ouvriers appellent la *mitre*, s'éleve une queue d'un pouce & quelques lignes de long, de figure pyramidale & irrégulierement arrondie qu'on nomme la *soie*; elle est cimentée dans le manche avec du mastic. La partie tranchante est composée de quatre émoutures ou biseaux; ces émoutures forment deux tranchans séparés par une vive arrête ou ligne saillante, qui se continue depuis la pointe jusqu'au talon sur le plat de la lame. Le manche de cette seconde espece est à pans. *Voyez la fig. 6. Pl. I.*

L'autre espece a un dos & ne tranche que d'un côté. Sa partie tranchante est semblable à celle du bistouri droit, & se monte comme le précédent sur un manche. Il est commode pour décharner un corps lorsqu'on veut l'embaumer ou en faire un squelette, *&c. fig. 7. Pl. I.*

Scultet dans son *armamentarium* décrit plusieurs autres sortes de *scalpels*, comme entr'autres le *scalpel* trompeur qu'il appelle ainsi, parce que sa lame étant cachée le malade y est trompé. Les anciens en faisoient grand usage pour ouvrir & dilater les sinus: mais comme il peut tromper le chirurgien lui-même, il n'est plus en usage. Un *scalpel* tranchant des deux côtés pour des setons. Un petit *scalpel* crochu pour détacher les paupieres, quand elles tiennent l'une à l'autre. Un *scalpel* pointu, tranchant des deux côtés, avec un manche d'os pour l'opération de l'égylops. Des *scalpels* semblables au scolopomachærion, *&c.* le scolopomachærion lui-même est aussi une sorte de *scalpel. Voyez* SCOLOPOMACHÆRION. (*Y*)

SCAMACHIE, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Samachi*, *Samakki*, *Schamakhiah*, *Schoumakhi*, *Schumachie*, &c. ce sont des orthographes différentes du même lieu, ville de Perse, capitale du Schirvan, dans un vallon, entre deux montagnes. Ses rues sont vilaines, les maisons basses & mal bâties; mais il y a des caravanserais & des bains publics. Les habitans font commerce de safran, d'étoffes de soie & de coton. Cette ville a été ravagée par Thamas-kouli kan; elle l'est souvent par des tremblemens de terre. *Long.* 75. *lat.* 40. 50. & suivant Nassir-Edden. *Longit.* 85. 30. *lat.* 39. 30. (*D. J.*)

SCAMANDRE, s. m. (*Mythol.*) quelques-uns prétendent que cette riviere de Phrygie prit ce nom de *Scamandre*, fils de Corybas, après qu'il s'y fut jetté, ayant perdu le jugement dans la célébration des mysteres de la mere des dieux. Le *Scamandre* avoit un temple & des sacrificateurs: Homere parle du sage Dolopion qui en étoit le chef. (*D. J.*)

SCAMANDRE, (*Géog. anc.*) *Scamander*, fleuve de l'Asie mineure, dans la Troade; il prend sa source dans le mont Ida. Pline, *liv. V. c. xxx.* dit que c'est une riviere navigable, place son embouchure près du promontoire Sigée, & fait entendre qu'il se rend droit à la mer, sans se joindre à aucune autre riviere; mais Strabon, *liv. XIII.* prétend que le Simoïs & le *Scamandre* se réunissent un peu au-dessus du nouvel Ilium, & vont se perdre dans la mer, après avoir formé des marais chargés de roseaux. Quelques-uns soutiennent que le *Scamandre* prit ensuite le nom de *Xanthus*; selon Homere, le nom de *Scamandre* appartenoit au langage humain, & Xanthus à celui des dieux. *Quem Xanthum vocant Dii, homines Scamandrum dicunt.* Iliad. *liv. XX. v. 73.* Quoi qu'il en soit, ce fleuve est fameux dans l'histoire du siége de Troie, & c'est encore à Homere qu'il doit sa célébrité.

Les illustres voyageurs anglois qui nous ont donné les ruines de Palmyre, passerent quinze jours en

1752 à faire sur les lieux une carte de la plaine du *Scamandre* en tenant Homere à la main ; c'est sur les bords du *Scamandre*, nous disent-ils, qu'on trouve de nouvelles beautés dans l'Iliade ; & c'est dans le pays où Ulysse a voyagé, & où Homere a chanté, que l'Odyssée a des charmes ravissans.

Julie, fille d'Auguste, traversant le *Scamandre*, pensa être submergée par les eaux de cette riviere, que le concours de plusieurs torrens avoit grossie tout-à-coup. Elle fit un crime aux habitans d'Ilium de ne lui avoir point envoyé de guides ; & elle ne les avoit pas seulement averti de son passage. Agrippa, mari de Julie, parut fort sensible à ce péril, & condamna les pauvres habitans à une amende de cent mille drachmes, qu'il eut bien de la peine à leur remettre. Je ne crois point que son amitié pour Julie fût la vraie cause de sa colere, car il n'avoit pas une grande estime pour elle, mais la politique fut le vrai ressort de sa conduite. Il se fâcha, soit pour faire croire à Auguste, qu'il prenoit vivement à cœur les intérêts de Julie, soit pour maintenir son crédit.

Il n'est point libre à un sujet marié avec la fille de son souverain, de négliger la punition de ceux qui manquent à son épouse ; quelque gré qu'il leur en sache dans le fond du cœur, il faut qu'il fasse paroître son mécontentement. Voilà la raison qui l'engagea à se retracter avec peine de l'injustice de son amende ; il fut ravi qu'Auguste fût instruit de son zele.

On prétend que les eaux du *Scamandre* avoient la propriété de rendre blonds les cheveux des femmes qui s'y baignoient ; & que les femmes Troyennes se prévaloient de cette prérogative qui valut à ce fleuve le nom de *Xanthus*, au rapport de Pline, *liv. II. ch. ciij.* On ajoute même que les trois déesses, avant que de se présenter à Paris pour être jugées sur leur beauté, vinrent se laver dans ce fleuve, qui rendit leurs cheveux blonds.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est que les filles de Phrygie dès qu'elles étoient fiancées, alloient offrir leur virginité au *Scamandre*. Eschines nous en a fait le récit, en nous racontant l'aventure qui l'obligea de quitter la Phrygie avec Cimon, son compagnon de voyage. Il faut l'entendre lui-même.

C'est, dit-il, une coutume dans la Troade, qu'à certains jours de l'année, les jeunes filles prêtes à se marier, aillent se baigner dans le *Scamandre*, & qu'elles y prononcent ces paroles qui sont comme consacrés à la fête : « *Scamandre*, je t'offre ma virginité ».

Parmi les jeunes personnes qui s'acquitterent de ce devoir, lorsque nous vîmes cette cérémonie singuliere, il y en avoit une nommée *Callirhoë*, bien faite, & d'une famille illustre. Nous étions, Cimon & moi, avec les parens de ces jeunes filles, & nous les regardions de loin se baigner, autant qu'il nous étoit permis à nous autres étrangers.

L'adroit Cimon désespérément amoureux de *Callirhoë*, déja promise à un autre, nous quitte furtivement, se cache dans les broussailles sur les bords du fleuve, & se couronne de roseaux pour exécuter le stratagème secret qu'il avoit projetté. Dès que Callirhoë fut descendue dans le fleuve, & eut prononcé la formule accoutumée, le faux *Scamandre* sort du fond des broussailles, & s'écrie : » *Scamandre* reçoit ton » présent, & te donne la préférence sur toutes tes com» pagnes ; alors faisant un pas pour la mieux voir :

Je suis, dit-il, le dieu qui commande à cette onde ;
Soyez-en la déesse, & régnez avec moi.
Peu de fleuves pourroient dans leur grotte profonde
Partager avec vous un aussi digne emploi.
Mon crystal est très-pur, mon cœur l'est davantage,
Je couvrirai pour vous de fleurs tout ce rivage,
Trop heureux si vos pas le daignent honorer,
Et qu'au fonds de mes eaux vous daigniez vous mirer.

A ces mots il s'avance, emmene la jeune fille ravie, & se retire avec elle dans les roseaux. La tromperie, continue Eschine, ne demeura pas long-tems cachée ; car quelques jours après, comme on célébroit la fête de Vénus, où les nouvelles mariées assistoient, & ~~où la~~ curiosité nous avoit aussi menés ; Callirhoë apperçut Cimon qui étoit avec nous ; elle ne se doutoit de rien, & persuadée que le dieu étoit venu là tout exprès pour lui faire honneur, elle dit à sa nourrice : » Appercevez-vous le *Scamandre*, à qui » j'ai consacré ma virginité » ? La nourrice qui comprend ce qui étoit arrivé, crie, se lamente, & toute la fourberie se découvre. Il fallut au plus vîte, ajoute Eschine, nous sauver & nous embarquer.

La Fontaine a fait de cette histoire un de ses plus jolis contes ; je dis de cette histoire, car elle se trouve dans les lettres d'Eschine ; c'est la dixieme. L'aventure se passa sous ses yeux ; il censura vivement son compagnon de voyage de cette action criminelle, & Cimon lui répondit en libertin, que bien d'autres avant lui avoient joué le même tour.

On a d'abord de la peine à comprendre la simplicité de Callirhoë. Elle étoit d'une illustre famille ; elle avoit eu sans doute une éducation convenable à sa naissance. Jamais l'esprit & la science n'avoient paru avec tant d'éclat que dans le siecle de cette aimable fille, cependant les fictions des poëtes canonisées par les prêtres, lui avoient tellement gâté l'esprit, qu'elle croyoit bonnement que les rivieres étoient des divinités, qui se couronnoient de roseaux, & auxquelles on ne pouvoit refuser la fleur de la virginité.

Sous l'empire de Tibere, une illustre dame ne fut pas moins simple ; elle se persuada qu'elle avoit couché avec Anubis, & s'en vanta comme d'une insigne faveur. Mais comment Callirhoë auroit-elle pû se désabuser de la divinité du fleuve *Scamandre*, puisque ce fleuve avoit un prêtre, que les Troyens honoroient comme un dieu ? C'est Homere qui nous l'apprend. Iliad. *liv. V. vers. 76.*

Hypsenora nobilem
Filium magnanimi Dolopionis qui Scamandri
Sacerdos factus fuerat, & dei instar honorabatur à populo.

Quelques modernes ont dit que le *Scamandre* ne méritoit guere la réputation que les poëtes lui ont acquise ; mais les voyageurs anglois n'en parlent pas avec autant de dédain que Belon. Le *Scamandre* pouvoit être autrefois plus considérable qu'aujourd'hui ; ses eaux peuvent avoir pris un autre cours, ou par des conduits souterreins ou autrement.

On ne peut guere penser que Pline se trompe, quand il parle du *Scamandre* comme d'une riviere navigable ; & quand Strabon nous dit que le *Scamandre* ayant reçu le Simoïs, charrioit tant de limon & tant de sable, qu'ils avoient presque comblé leur embouchure, & formé des lacs & des marais ; ce discours ne convient assurément qu'à des rivieres un peu considérables. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCAMANDRIA, (*Géogr. anc.*) petite ville de la Troade, sur le Scamandre, à quinze cens pas du port Ilium. Leunclavius dit que les Turcs la nomment aujourd'hui *Scamandria*. (*D. J.*)

SCAMBONIDŒ, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique, dans la tribu Léontide, selon Pausanias, *l. I. c. xxxviij.* (*D. J.*)

SCAMILLES, s. f. *terme d'Architecture*, dans Vitruve, sur la signification duquel les critiques sont très-peu d'accord ; quoiqu'assurément il signifie des *saillies* en maniere d'escabaux, qui servent à élever les autres pieces d'un ordre, telles que les colonnes, les statues ou autres semblables ; afin que tout en soit vû, & que les ornemens qui sont en saillies n'en cachent pas une partie aux spectateurs qui regardent d'en-bas.

Les *scamilles* font le même effet aux ordres d'architecture, que les piédestaux aux statues. *Voyez* PIÉDESTAL.

SCAMINO, (*Géog. mod.*) village de la Grece dans la Livadie, sur la riviere d'Asopo, au pié d'une éminence du côté du nord-est. Il n'est que d'environ deux cens maisons; mais les vieilles ruines qu'on y voit font connoître que c'étoit autrefois une grande ville.

M. Spon qui a passé par ce lieu-là, prétend que c'est l'ancienne *Sycaminon*. Les Grecs y ont encore quelques églises, entre autres *Hagioi-Seranda*, ou l'église des quarante Saints, *Panagia* & *Hagios Elias*, qui sont bâties de vieux débris, où l'on remarque quelques inscriptions.

Nous aurions jugé, dit M. Wheler, sur une de ces inscriptions que ce lieu étoit *Oropus*, si *Oropo* n'avoit pas conservé son ancien nom. Je crois, ajoute-t-il, que la montagne voisine est l'ancien mont *Cericius*, & que cette ville étoit *Tanagara*, dont les anciens ont tant parlé, & qu'ils mettent sur la riviere *Asopus*. Elle s'appelloit d'abord *Pœmandria*, ensuite *Grœa*, puis *Tanagrœa*, qui est le nom que Pausanias lui donne, & présentement on la nomme *Scamino*. Wheler, *voyage d'Athènes*. (*D. J.*)

SCAMMA, s. m. (*Hist. anc.*) profondeur ou enceinte creusée dans les lieux des combats; il n'étoit pas permis aux combattans d'en sortir.

SCAMMONÉE, s. f. (*Hist. nat. des drog. exot.*) substance résineuse, gommeuse & cathartique.

On en trouve de deux sortes chez les droguistes, savoir la *scammonée* d'Alep, & celle de Smyrne.

La *scammonée* d'Alep est un suc concret, léger, fongueux, friable. Lorsqu'on la brise, elle est d'un gris noirâtre & brillante. Lorsqu'on la manie dans les doigts, elle se change en une poudre blanchâtre ou grise; elle a un goût amer, avec une certaine acrimonie, & son odeur est puante. On l'apporte d'Alep, qui est l'endroit où on la recueille.

La *scammonée* de Smyrne est noire, plus compacte, & plus pesante que celle d'Alep. On l'apporte à Smyrne d'une ville de Galatie, appellée présentement *Cuté*, & de la ville de *Cogni* dans la province de Licaonie ou de Cappadoce, près du mont Tauris, où l'on en fait une récolte abondante, comme l'a raconté à M. Geoffroi l'illustre Sherard, qui a résidé à Smyrne pendant treize ans en qualité de *consul* pour la nation angloise. On préfere la *scammonée* d'Alep.

On doit la choisir brillante, facile à rompre & très-aisée à réduire en poudre, qui ne brûle pas fortement la langue; qui étant brisée & mêlée avec la salive ou avec quelqu'autre liqueur, devient blanche & laiteuse. On rejette celle qui est brûlée, noire, pesante, remplie de grains de sable, de petites pierres ou d'autres corps hétérogenes.

La plante qui produit ce suc est le *convolvulus Syriacus* de Morest, *hist. oxon. part. II. xij.* Sa racine est épaisse, de la forme de celle de la bryone, charnue, blanchâtre en-dedans, brune en-dehors, garnie de quelques fibres, & remplie d'un suc laiteux: elle pousse des tiges grêles de trois coudées de long, qui montent & se roulent autour des plantes voisines. Les feuilles sont disposées alternativement le long de ses tiges; elles ressemblent à celles du petit lizeron; elles sont triangulaires, lisses, ayant une base taillée en façon de fleche. De leurs aisselles naissent des fleurs en cloche, d'une couleur blanche, tirant sur le pourpre ou le jaune. Leur pistil se change en une petite tête ou capsule pointue, remplie de graines noirâtres & anguleuses. Cette plante croît en Syrie autour d'Alep, & elle se plaît dans un terroir gras.

Selon Dioscoride, la plante *scammonée* pousse d'une même racine beaucoup de tiges de trois coudées de longueur, moëlleuses & un peu épaisses, dont les feuilles sont semblables à celle du blé-noir sauvage ou de lierre, plus molles cependant, velues & triangulaires. Sa fleur est blanche, ronde, creusée en maniere d'entonnoir, d'une odeur forte: sa racine est forte, longue, de la grosseur d'une coudée, blanche, d'une odeur desagréable & pleine de suc.

Le même Dioscoride approuve la *scammonée* que l'on apporte de Mysie, province d'Asie; & il rejette celle de Syrie & de Judée, qui de son tems étoit pesante, épaisse, falsifiée avec la farine d'orobe & le lait du tithymale. L'illustre Tournefort a observé cette espece de *convolvulus*, hérissé de poils, dans les campagnes de Mysie, entre le mont Olympe & le Sipyle, & même auprès de Smyrne, & dans les îles de Lesbos & de Samos, où l'on recueille encore aujourd'hui un suc concret qui est bien au-dessous de la *scammonée* de Syrie.

Ainsi M. Tournefort penche à croire que la *scammonée* des boutiques vient des plantes au-moins de différentes especes, si elles ne sont pas différentes pour le genre; il juge que celle de Syrie & d'Alep vient de la plante appellée *scammonia folio glabro*, scammonée à feuilles lisses; & celle de Smyrne ou de Dioscoride de la plante appellée *scammonia folio hirsuto*, scammonée à feuilles velues.

M. Sherard avoit aussi observé le même *convolvulus* hérissé auprès de Smyrne, dont on ne retiroit aucun suc, tandis que le *convolvulus folio glabro* croissoit en si grande abondance en Syrie, qu'il suffiroit seul pour préparer toute la *scammonée* dont on se sert, & qu'on n'emploie pas même pour tirer ce suc de toutes sortes de *scammonée*; mais on choisit sur-tout celle qui croît sur le penchant de la montagne qui est au-dessous de la forteresse de Smyrne. On découvre la racine en écartant un peu la terre; on la coupe & on met sous la plaie, des coquilles de moule, pour recevoir le suc laiteux que l'on fait sécher & que l'on garde. Cette *scammonée* ainsi renfermée dans des coquilles est réservée pour les habitans du pays, & il est très-rare qu'on en porte aux étrangers.

Les Grecs & les Arabes indiquent les différentes manieres de recueillir ce suc.

1°. On coupe la tête de la racine; on se sert d'un couteau pour y faire un creux hémisphérique, afin que le suc s'y rende, & on le recueille ensuite avec des coquilles.

2°. D'autres font des creux dans la terre: ils y mettent des feuilles de noyer, sur lesquelles le suc tombe, & on le retire lorsqu'il est sec. Mésué rapporte quatre manieres de tirer ce suc, qui le rendent tout différent. 1°. Aussi-tôt que la racine s'éleve au-dessus de la terre, on coupe ce qui en déborde, & elle donne tous les jours un suc gommeux que l'on garde lorsqu'il est séché. 2°. On arrache ensuite toute la racine; &, après l'avoir coupée par tranches, il en sort un lait que l'on fait sécher à un feu doux ou au soleil: on en fait des pastilles, sur lesquelles on imprime un cachet; leur couleur est blanchâtre ou variée. 3°. On pile les morceaux des racines, on les exprime, on fait sécher le suc qui en sort, & on le marque d'un cachet: celui-ci est grossier, noir & pesant. 4°. Il y a aussi des personnes qui tirent du suc des feuilles & des tiges après les avoir pilées: on le seche ensuite, & on en fait de petites masses; mais ce suc est d'un noir verdâtre & d'une mauvaise odeur.

On ne nous apporte plus de *scammonée* marquée d'un cachet, ni celle qui découle d'elle-même en larmes de la racine que l'on a coupée, & que l'on recueille dans des coquilles près de Smyrne. Elle est la meilleure, mais elle est très-rare en ce pays. Sa couleur est transparente, blanchâtre ou jaunâtre,

& elle ressemble à de la résine ou de la colle-forte : Lobet & Pena en font mention dans leurs observations. La *scammonée* qu'on nous apporte à présent est en gros morceaux opaques & gris. Nous ne savons point du tout quelle est la maniere de la recueillir ; mais il est vraissemblable que les masses sont formées de sucs tirés, soit par l'incision, soit par l'expression ; c'est ce qui fait que l'on voit tant de variété de couleurs dans le même morceau.

Dans l'analyse chimique, on retire, par le moyen de l'esprit-de-vin, cinq onces de résine de six onces de *scammonée*. Ainsi sa plus grande partie se dissout dans l'esprit-de-vin, & il reste quelques parties mucilagineuses, salines & terreuses ; mais toute sa substance se dissout dans des menstrues aqueux, qui prennent la couleur de lait après la dissolution, à cause des parties résineuses mêlées avec les parties salines & aqueuses.

Les Grecs & les Arabes ont employé la *scammonée*. Les modernes la regardent comme un très-violent purgatif ; j'ajoute que c'est un remede infidele, & dont l'opération est très-incertaine ; sa grande acrimonie irrite l'estomac, cause des nausées, enflamme, ratisse les intestins, les ulceres, ouvre les veines, & produit des superpurgations. On a imaginé plusieurs préparations de ce remede, pour en corriger la violence ; & à cet effet on se sert du suc de coing, de réglisse ou du soufre ; de-là viennent les noms de *diagrede de coing*, *diagrede de réglisse* & *diagrede de soufre*, qui sont d'usage en médecine. *Voyez*, si vous voulez, DIAGREDE. (*D. J.*)

SCAMPŒ, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine : l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Dyrrhachium à Bysance, entre Claudiana & *Tres-Tabernæ*, à 20 milles du premier de ces lieux, & à 28 milles du second ; le même itinéraire met cependant dans une autre route 22 milles de Claudiana à *Scampæ*, & 30 milles de *Scampæ* à *Tres-Tabernæ*. (*D. J.*)

SCANDALE, s. m. (*Gram. & Théol.*) selon le langage de l'Ecriture & des casuistes, signifie une *parole*, une *action* ou une *omission* qui porte au péché ceux qui en sont témoins, ou qui en ont la connoissance.

Ce mot vient du grec σκανδαλον, ou du latin *scandalum*, qui, selon Papias, signifie une *querelle* qui s'éleve tout-à-coup, *rixa quæ subitò inter aliquos scandit vel oritur*.

Le *scandale* est actif ou donné, & passif ou reçu. Le *scandale* actif ou donné est l'induction au mal de la part de celui qui scandalise. Le *scandale* passif ou reçu est l'impression desavantageuse que fait le *scandale* sur ceux qu'il entraîne ou qu'il excite au mal.

Dans l'Ecriture & dans les auteurs ecclésiastiques, *scandale* se met pour tout ce qui se rencontre dans le chemin d'un homme, & qui peut le faire tomber. Ainsi Moïse défend *de mettre un* scandale *devant l'aveugle*, c'est-à-dire, ni pierre, ni bois, ni aucune chose capable de le faire trébucher, *Lévit. xix. 14.* De-là dans le moral on a pris le mot *scandale* pour une occasion de chûte ou de péché. Jesus-Christ a été, à l'égard des juifs, une pierre d'achoppement & de *scandale*, contre laquelle ils se sont brisés par leur faute, n'ayant pas voulu le reconnoître pour le Messie, malgré les caracteres qui le leur démontroient.

Scandale dans le langage familier est une action contraire aux bonnes mœurs, ou à l'opinion générale des hommes. Il signifie aussi une *rumeur desavantageuse*, qui deshonore quelqu'un parmi le monde. En ce sens, on appelle la *médisance* la *chronique scandaleuse*.

Pierre de scandale, en latin *lapis scandali* ou *vituperii*, étoit une pierre élevée dans le grand portail du capitole de l'ancienne Rome, sur laquelle étoit gravée la figure d'un lion, & où alloient s'asseoir à nud ceux qui faisoient banqueroute & qui abandonnoient leurs biens à leurs créanciers. Ils étoient obligés de crier à haute voix, *cedo bona*, j'abandonne mes biens, & de frapper ensuite avec leur derriere trois fois sur la pierre. Alors il n'étoit plus permis de les inquiéter pour leurs dettes. Cette cérémonie ressembloit assez à celle du bonnet-verd, qu'on pratiquoit autrefois en France dans le même cas. On appelloit cette pierre *pierre de scandale*, parce que ceux qui s'y asseyoient pour cause de banqueroute, étoient diffamés, déclarés intestables, & incapables de témoigner en justice.

On raconte que Jules César imagina cette forme de cession après avoir aboli l'article de la loi des douze tables, qui autorisoit les créanciers à tuer ou à faire esclaves leurs débiteurs, ou du-moins à les punir corporellement : mais cette opinion n'est appuyée d'aucune preuve solide.

Scandale des grands, *scandalum magnatum*, est un terme de droit, par lequel on entend une injure ou offense faite à un personnage considérable, comme un prince, un prélat, un magistrat, ou d'autres grands officiers, en semant contre eux des médisances ou calomnies, d'où naissent la discorde & les débats entre eux & ceux qui leur sont subordonnés, au mépris, & souvent au détriment de leur autorité.

On appelle aussi *scandalum magnatum* un ordre qu'on obtient en ce cas pour avoir des dommages ou intérêts contre le calomniateur, ou tel autre auteur du *scandale*.

SCANDALE, *montagne du*, (*Critique sacrée.*) dans la vulgate *mons offensionis*, la montagne du *scandale* est la montagne des oliviers, sur laquelle Salomon érigea des autels aux faux-dieux par complaisance pour les femmes étrangeres qu'il avoit prises, *excelsa ad dexteram partem* montis offensionis, *ædificaverat Salomon rex Israël ..... polluit rex.* (*D. J.*)

SCANDALEUX, adj. (*Gramm.*) qui cause du scandale ; il se dit des choses & des personnes. Avancer comme quelques écrivains de la société de Jesus l'ont fait, qu'il n'est pas permis à tout le monde de disposer de la vie des tyrans ; c'est une proposition *scandaleuse*, parce qu'elle laisse entendre qu'il y a apparemment des personnes à qui le tyrannicide est permis. La doctrine du probabilisme est une doctrine *scandaleuse*. L'invitation que le P. Pichon fait au pécheur d'approcher tous les jours des sacremens sans amour de Dieu, sans changer de conduite, est une invitation *scandaleuse*. L'éloge de l'ouvrage de Busembaum qu'on lit dans les *mém. de Trév.* est *scandaleux*. Des religieux traînés devant les tribunaux civils pour une affaire de banque & de commerce, & condamnés par des juges-consuls à payer des sommes illicitement dûes & plus illicitement encore refusées, sont des hommes *scandaleux*. Des prêtres qui font jouer des farces sur un théatre, & danser dans l'enceinte de leurs maisons les enfans confiés à leurs soins, confondus avec des histrions, donnent un spectacle *scandaleux*. On trouveroit toutes sortes d'exemples de scandale, sans s'éloigner de-là ; mais il y en a dont il seroit difficile de parler sans scandaliser étrangement les femmes, les hommes & les petits enfans.

SCANDARON, (*Géog. anc.*) lieu renommé dans la Phénicie, avec un château qu'on dit qu'Alexandre le grand avoit élevé pour lui servir de retraite pendant qu'il assiégeoit la ville de Tyr, dont ce château n'étoit éloigné que de 5 milles. Il fut détruit dans la suite par Pompée, quand il se rendit maître de la Phénicie. L'endroit où étoit cette citadelle est agreable & fertile. (*D. J.*)

SCANDEA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cythere. Elle étoit sur le bord de la mer, selon Thucydide, *l. IV. 287.* & Pausanias, *Lacon. c. xxiij.* qui lui donne un port, dit qu'elle étoit presque à dix stades de la ville de Cythere. Au-lieu de *Scandea*, Etienne le

géographe, Suidas & Lycophron écrivent *Scandia.* (*D. J.*)

SCANDER, v. act. (*Gram. & Littérat.*) terme de Poésie, qui signifie *mesurer* un vers, ou *compter* combien il y a de piés ou de syllabes, faire sentir les longues & les breves. *Voyez* QUANTITÉ & MESURE.

Ce mot vient du latin *scandere*, monter, parce qu'en scandant les vers, il se fait une espece de progression depuis le premier pié jusqu'au dernier.

On ne *scande* que les vers grecs & latins, la quantité n'étant plus d'usage dans les langues modernes.

On *scande* différemment chaque espece de vers, l'hexametre d'une façon, l'iambique d'une autre, le sapphique d'une autre, *&c.* selon le nombre & la nature des piés dont ils sont composés. *Voyez* HEXAMETRE, IAMBIQUE, *&c.*

SCANDERBADE, (*Géog. mod.*) ville de l'Indoustan au royaume d'Agra, sous la domination du grand-mogol. Cette ville a été autrefois considérable, car c'étoit la capitale du roi des Patans; mais elle a perdu sa splendeur depuis qu'elle a été ruinée par Ecbar, qui s'en rendit maître sur le Raja Sélim. (*D. J.*)

SCANDERBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemark, dans le diocese d'Arrhus, avec un château fortifié. Elle est environnée de lacs poissonneux. (*D. J.*)

SCANDIA, (*Géog. anc.*) île de l'Océan septentrional, selon Pline, *l. IV. c. xvj.* qui semble la distinguer de la Scandinavie. Il n'en parle pas trop affirmativement: *sunt*, dit il, *qui & alias prodant* Scandiam *Dumnam*, *Bergos.* Aussi cette région n'étoit-elle guere connue de son tems. Comme la Scandinavie étoit donnée alors pour île, il ne seroit pas impossible qu'on en eût pareillement fait d'autres, de quelques parties du continent des pays septentrionaux, à-moins qu'on ne dise que par *Scandia* Pline entend les îles qui sont appellées *Scandiæ* par Ptolomée, & *Hemodes* par Pomponius Méla. (*D. J.*)

SCANDILLE, *ou* SCANDILE, (*Géog. mod.*) île basse & petite de la mer Ægée près de la côte de Thrace, selon Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* Isaac Vossius remarque que cette île conserve son ancien nom, & qu'on l'appelle présentement *Scandole*; les Mariniers disent *Schazola.* (*D. J.*)

SCANDINAVIA, (*Géog. anc.*) *SCANDIA* ou *SCANZIA.* Les anciens croyoient qu'au-delà de la mer Baltique, qu'ils connoissoient sous le nom de *sinus Codanus*, il n'y avoit que des îles, à la plus grande desquelles ils donnoient le nom de *Scandinavie* ou *Scandie.*

Pline, *l. IV. c. xiij.* dit que la grandeur de cette île n'étoit point connue, & que la partie qu'on en connoissoit, étoit habitée par les Hillévions, qui y avoient 500 bourgades. Depuis on connut que la *Scandinavie* n'étoit pas une île, mais une grande péninsule, qui comprend ce qu'on appelle aujourd'hui la *Suede*, la *Norwege* & la *Finlande.*

Cette prétendue île de *Scandinavie* est nommée *Baltia* par Xénophon de Lampsaque qui la met à trois journées de navigation du rivage des Scythes; & la même île est appellée *Basilia* par Pithéas.

Ces noms de *Baltia* & de *Basilia* pourroient bien être corrompus l'un de l'autre. Jornandès, *de reb. Get. c. iij & jv.* appelle *Scanzia* le pays d'où étoient sortis les Goths; & il dit que ce pays-là étoit, *quasi officinam gentium, aut certè velut vaginam nationum*, la fabrique du genre humain; mais dit de M. Montesquieu, « je l'appellerois plutôt la fabrique des instrumens qui ont brisé les fers forgés au midi. C'est-là que se sont formées ces nations vaillantes, qui sont sorties de leur pays pour détruire les tyrans & les esclaves, & apprendre aux hommes que la nature les ayant fait égaux, la raison n'a pu les rendre dépendans que pour leur bonheur. (*D. J.*)

SCANDINAVIE, (*Géog. mod.*) grande péninsule d'Europe, que les anciens croyoient une île, & qui comprend aujourd'hui le Danemark, la Suede, la Norwege, la Laponie & la Finlande. C'est-là le pays qui peut se vanter d'avoir été la ressource de la liberté de l'Europe, c'est-à-dire, de presque toute celle qui est aujourd'hui parmi les hommes. Rudbech a bien eu raison de chanter sa *Scandinavie.* *Voyez* SCANDINAVIA. (*D. J.*)

SCANDIX, s. m. (*Botan.*) Tournefort en compte trois especes. Nous décrirons la commune, qu'il appelle *scandix vulgaris, semine rostrato. inst. rei herb.* 326. en françois *peigne de Vénus.*

Sa racine est simple, blanche, fibreuse, annuelle, d'un goût tirant sur l'âcre. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, grêles, rameuses, velues, vertes en haut, rougeâtres en bas, un peu cannelées. Ses feuilles sont découpées menu, à-peu-près comme celles de la coriandre, attachées à des queues assez longues, d'un goût douçâtre, un peu âcre.

Les sommités des tiges & des rameaux soutiennent des ombelles ou parasols de petites fleurs, à cinq pétales blanches, formées en cœur, & disposées en fleur de lis, avec autant d'etamines capillaires, à sommets arrondis. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits composés de deux graines très-longues, semblables à des aiguilles, convexes, sillonnées d'un côté, & applaties de l'autre. Cette plante croît abondamment, & presque par-tout, parmi les blés, dans les champs, & les vignobles; elle fleurit en Mai & Juin. (*D. J.*)

SCANDULA, (*Architect. des Rom.*) terme qu'on trouve dans Vitruve, & qui répond à ce que nous nommons du *bardeau.* C'étoient de petits ais de bois, minces, & dont les Romains se servoient au-lieu de tuiles pour couvrir les maisons. Cornélius Nepos nous apprend qu'ils furent dans cet usage jusqu'à la guerre de Pyrrhus, c'est-à-dire, jusqu'à la quatre cens soixante & dixieme année de la fondation de Rome. (*D. J.*)

SCANIE, (*Géog. mod.*) province de Suede. *Voyez* SCHONEN. (*D. J.*)

SCANTIA, *SYLVA*, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie ou de la Campanie. On lit dans Cicéron, *orat. xv.* sur la loi agraire, *veneat, inquit*, sylva scantia: & Pline, *l. II. cap. cvij. Exit (flamma) & ad aquas* scantias. Cette forêt & ces eaux étoient en Italie, selon les critiques. Ne les devroit-on point placer aussi dans la Campanie? car Pline, *l. XIV. c. iv.* dit que la vigne nommée *aminea*, est appellée *santia* par Varron. Macrobe, *III. saturn. c. xix.* fait mention d'un mal qu'il appelle *scantianum malum*, sans nous faire connoître quel mal c'étoit. (*D. J.*)

SCANTINIA, *LOI*, (*Droit rom.*) La loi *scantinia* avoit été faite contre une certaine débauche que les loix n'ont jamais pu bannir de l'Italie. Il en est parlé dans la lettre de Cicéron. Cœlius lui mande: « Venez au plutôt, vous trouverez bien ici dequoi rire; vous y verrez Drusus juger les affaires qui ont rapport à la loi *scantinia.* » Ce Drusus étoit un débauché, qui fut préteur en 703, & qui avoit exercé toutes sortes de violences dans le tems qu'il étoit tribun avec Vatinius. (*D. J.*)

SCAPHÉPHORE, s. m. (*Antiq d'Athènes.*) σκαφηφόρος. Les Athéniens nommoient *scaphéphores* tous les etrangers mâles qui résidoient à Athènes, parce qu'ils étoient obligés, à la fête des Panathenées, de porter en procession de petits bateaux nommés *scaphæ*, σκαφαι. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 56. (*D. J.*)

SCAPHISME, s. m. (*Hist. anc.*) supplice en usage chez les anciens Perses. C'est le même que M. Rol-

lin dans son *Histoire ancienne*, appelle le supplice des *auges*. Le mot *scaphisme* venant de σκαφη ou σκαφος, un *esquif*, petit vaisseau creux, & par similitude une *auge*, ou de σκαπτω, *je creuse*.

Ce supplice consistoit à mettre le criminel à la renverse dans une auge assez grande pour contenir son corps, & à laquelle on avoit pratiqué cinq échancrures pour laisser passer ses piés, ses mains & sa tête; on le couvroit ensuite d'une autre auge également échancrée, qu'on clouoit ou qu'on lioit fortement sur l'auge inférieure. Dans cette posture incommode, on lui présentoit la nourriture nécessaire, qu'on le forçoit de prendre malgré lui. Pour boisson, on lui donnoit du miel détrempé dans du lait; & on lui en frottoit ensuite tout le visage, ce qui attiroit sur lui une quantité incroyable de mouches, d'autant plus qu'il étoit toujours exposé aux rayons ardens du soleil. Les vers engendrés de ses excrémens, lui rongeoient les entrailles au-dedans. Ce supplice duroit ordinairement quinze ou vingt jours pendant lesquels le patient souffroit des tourmens indicibles.

Ceux qui attribuent l'origine de ce supplice à Parysatis mere d'Artaxerce Mnemon & du jeune Cyrus se trompent, puisqu'Artaxerce Longue-main, selon Plutarque, fit subir ce genre de mort à l'eunuque Mithridate pour crime de trahison.

SCAPHIUM, s. n. (*Littérat.*) Ce mot est assez équivoque dans les auteurs; quelquefois, comme dans Plaute, il désigne une *coupe à boire* qui étoit faite en forme d'une petite gondole. Dans Vitruve, il signifie un *bassin* de métal, soit de cuivre, ou de plomb; dans Martial, un *bassin* de chaise percée; & dans d'autres auteurs, il signifie une espece de *cadran*, lequel outre les heures, montroit les solstices & les équinoxes. (*D. J.*)

SCAPHOIDE, *terme d'Anatomie*, est un os du pié, qu'on appelle autrement *naviculaire*. *Voyez* NAVICULAIRE.

Ce mot est formé du mot σκαφη, *barque*, *esquif*, lequel vient de σκαπτω, *creuser*, parce qu'originairement les barques étoient faites de troncs d'arbres creusés, comme le sont encore les canots chez bien des peuples sauvages.

SCAPRIS *ou* SCABRIS, (*Géog. anc.*) port d'Italie, sur la côte de la Toscane. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route par eau de Rome à Arles, entre le fleuve *Alma*, dont il étoit éloigné de 6 milles, & le port *Flesia*, qui en étoit à 18 milles. Ortélius dit que ce port s'appelloit, de son tems, *Scatino*. (*D. J.*)

SCAPTÉSYLE, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire la forêt coupée, petite ville de Thrace en tirant du côté de Thasus, selon Etienne le géographe, & Plutarque *in Cimone*, qui dit que ce fut l'endroit où Thucydide écrivit l'histoire de la guerre des Athéniens contre les habitans du Péloponnèse.

Ortelius soupçonne que *Scaptésyle* pourroit être le même que *Scaptensula*, où selon Festus il y avoit une mine d'argent: il met pourtant *Scaptensula* dans la Macédoine; mais la Macédoine étoit voisine de la Thrace. Le mot *Scaptensula*, ajoute Festus, vient du grec σκάπτειν, qui veut dire *creuser*, *fouiller dans la terre*. Lucrece, *l. VI.* parlant des dangereuses exhalaisons auxquelles sont exposés ceux qui travaillent aux mines d'or & d'argent, cite pour exemple la mine de Scaptensula.

Quales expirat Scaptensula *subter odores.*

(*D. J.*)

SCAPTIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Pline, *liv. III. ch. v.* la met au nombre des villes qui avoient été célebres, & qui se trouvoient détruites de son tems. Festus dit que les habitans de Pedo s'étoient établis dans la ville de *Scaptia*. Il ajoute que cette derniere ville donna le nom à la tribu *Scaptia*, d'où les peuples de cette ville furent appellés *tribules scaptienses*, comme on le voit dans Suetone *in Aug. c. xl.* l'origine de cette tribu est rapportée par Tite-Live, *liv. VIII. ch. xvij.* (*D. J.*)

SCAPULAIRE, s. m. (*Hist. ecclés.*) est une partie de l'habillement de différens ordres religieux. Il consiste en deux bandes d'étoffe larges d'environ un pié, dont l'une passe sur l'estomac & l'autre sur le dos ou sur les épaules, d'où lui est venu ce nom, car *scapula* signifie l'*omoplate*. Les religieux profès laissent pendre le *scapulaire* jusqu'à terre, & les freres lais jusqu'aux genoux seulement. Saint Benoît dans sa regle, donne un *scapulaire* à ses moines pour le travail. Il étoit beaucoup plus large & plus court qu'il n'est aujourd'hui, & il servoit, comme le porte le nom, à garnir les épaules pour les fardeaux, & à conserver la tunique. On ne portoit alors le *scapulaire* que pendant le travail; mais depuis les moines l'ont regardé comme la partie la plus essentielle de leur habit, & en ont changé l'ancienne figure. Fleury, *mœurs des Chrét. n°. 54.*

SCAPULAIRE, est aussi une dévotion introduite dans l'église romaine par Simon Stock, qui fut général des carmes vers le milieu du treizieme siecle. Elle consiste pour les religieux à porter le *scapulaire*, & pour les laïcs, à porter aussi sur eux une espece de brasselet ou de morceau d'étoffe sur laquelle est brodé le nom de la Vierge & à en réciter l'office à certains jours, avec quelques autres pratiques de dévotion.

Simon Stock, instituteur de ces pratiques, assura que dans une vision la sainte Vierge lui avoit donné le *scapulaire*, comme une marque de sa protection spéciale envers tous ceux qui porteroient ce petit habit, qui garderoient la virginité, la continence ou la chasteté conjugale selon leur état, & qui réciteroient le petit office de Notre-Dame. Le docteur de Launoy traite cette apparition d'imposture, & les bulles des papes qu'on cite en sa faveur de pieces supposées; il remarque que les carmes ne commencerent à porter le *scapulaire* que long-tems après l'époque qu'on fixe pour cette apparition. Le pape Paul V. en retranchant plusieurs abus qui s'étoient glissés dans cette dévotion, la permet cependant en substance, ce qui auroit dû engager M. de Launoy à parler avec plus de réserve d'une pratique pieuse autorisée par le saint siege.

SCAPULAIRE, adj. *en Anatomie*, ce qui a relation avec l'omoplate appellée en latin *scapula*. *Voyez* OMOPLATE.

L'artere *scapulaire* externe vient de l'axilloïde, & passe sur la charniere de la côte supérieure de l'omoplate pour se distribuer aux muscles qui sont aux environs.

L'artere *scapulaire* interne vient de l'axilloïde, & se distribue principalement au muscle sous-*scapulaire*, en donnant quelques rameaux aux parties circonvoisines.

SCAPULAIRE, s. m. *terme de Chirurgie*, espece de bandage dont on se sert pour soutenir la serviette qui entoure la poitrine ou le bas-ventre. C'est une bande large d'environ demi-aune, longue de quatre doigts, fendue dans le milieu pour y passer la tête, & dont les deux bouts pendent, l'un par-devant, & l'autre par-derriere, & s'attachent à la serviette par des épingles, pour l'empêcher de descendre. *Voyez fig. 1. Pl. XXX.* (*Y*)

SCARABÉE, s. m. (*Hist. nat.*) petit insecte, espece d'escarbot, dans laquelle on place le cerf-volant & les autres semblables.

SCARAMOUCHE, s. m. (*Gramm.*) bouffon, habillé de noir depuis la tête aux piés, en toque noire,

en manteau noir, & dont le masque est rayé de noir au front, aux deux joues & au menton.

SCARARAGAM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui porte des fruits de la grosseur des noix, & d'une couleur verdâtre, & dont le goût est très-agréable; les Indiens nomment ce fruit *undis*.

SCARBA, (*Géogr. mod.*) petite île de la mer d'Ecosse, & l'une des westernes; elle est séparée de l'île de Jura par un détroit où la marée est très-violente; aussi la *Scarba* est-elle dépeuplée; on ne lui donne que quatre milles de longueur sur un mille de largeur. (*D. J.*)

SCARBOROUGH, (*Géog. mod.*) anciennement *Scarbourg*, ville d'Angleterre, dans Yorck-shire, vers le nord de la province. Elle est bâtie sur un rocher fort élevé, avec un château que le roi Henri II. fit construire pour sa défense, & où l'on tient toujours garnison. Il y a un bon port, où les vaisseaux sont en sureté, & des eaux minérales qui y attirent beaucoup de monde.

Friddes (Richard), savant théologien, & écrivain poli du xviij. siecle, naquit près de *Scarboroug*, en 1671. Il se fit beaucoup d'amis à Oxford par son esprit, par l'agrément de sa conversation, & par ses manieres engageantes. Le docteur Sharp, archevêque d'Yorck, lui donna un bénéfice, dans lequel il se distingua par son affabilité & son application à remplir les devoirs de son ministere; mais il eut le malheur, par une grande maladie, de perdre les agrémens & les charmes de sa voix, qui avoient fait auparavant l'admiration de tout le monde. Comme il s'étoit marié fort jeune, & qu'il avoit une nombreuse famille, il résolut pour la soutenir de venir à Londres, & de s'y livrer tout entier à la composition.

Le premier ouvrage qu'il publia, est un système de théologie, d'après les principes de la religion naturelle, & de la religion révélée. Londres 1718 & 1720, *in-folio*. Cet ouvrage fut très-favorablement reçu du public, & l'on en lit de bons extraits dans la Bibliotheque angloise, & dans les Mémoires de littérature de M. de la Roche; l'auteur réfute toujours les calvinistes, les catholiques romains, les sociniens, & les déistes, avec une douceur qui peint la bonté de son caractere.

Le second ouvrage qu'il mit au jour, comprend ses sermons & discours moraux sur divers sujets, au nombre de cinquante-deux, qui forment un volume *in-folio*, imprimé à Londres en 1722. Le but de cet ouvrage est de dévoiler quelques-unes des erreurs générales, & des vices les plus dominans de notre siecle, comme aussi de persuader aux hommes la nécessité d'être solidement vertueux.

Il fit paroitre en 1724 la vie du cardinal Wolsey à Londres, *in-fol.* avec figures. Il eut des souscriptions considérables pour l'impression de cet ouvrage; l'accueil qu'on lui fit l'engagea d'entreprendre les vies du chevalier Thomas More, & de Jean de Fischer, évêque de Rochester; mais on lui vola son manuscrit qu'on n'a jamais retrouvé.

Il a encore donné un traité de morale sur les principes de la raison. Londres 1724, *in-8°.* une excellente brochure sur l'Iliade d'Homere; un livre sur l'Eucharistie; enfin une défense de la fameuse épitaphe latine que Jean Sheffield, duc de Buckingham avoit faite pour lui-même.

Pro rege sæpè, pro republicâ semper.
Dubius, sed non improbus vixi.
Incertus morior, sed inturbatus.
Humanum est errare, & nescire.

Much for the prerogative; ever for my country;
I lived irregular not profligate.
Tho' going to a state unknown, i dye resign'd.
Frailty and ignorance attend on human life.

Voici la traduction littérale de l'anglois: « Zélé » souvent pour les droits du roi, toujours pour ceux » de mon pays: j'ai vécu d'une maniere irréguliere » mais non débauchée; quoique j'aille entrer dans » un état inconnu, je meurs résigné: la fragilité & » l'ignorance sont l'apanage de la condition humai- » ne ».

M. Friddes conclut la défense du duc de Buckingham d'une façon qui ne peut que lui faire honneur. « Si, » dit-il, je me suis trompé dans cette apologie occa- » sionelle d'un illustre seigneur, distingué par quan- » tité de talens remarquables ou supérieurs, mon » erreur part d'un principe de charité. Je soumets » humblement tout ce que j'ai dit à la censure, sur- » tout à celle qui part d'un zele de religion, aussi » fervent que je sais qu'il l'est dans les personnes à » qui cette épitaphe a déplu. Je ne voudrois pas, par » quelque raison que ce pût être, qu'on pût m'accu- » ser du dessein de préjudicier le moins du monde, » & de faire le moindre tort à la cause de la vraie » piété; mais toutes les regles de l'équité commune » nous obligent à interpreter les paroles aussi-bien » que les actions des hommes, de la maniere la plus » favorable qu'elles peuvent l'être; & l'obligation » de nous conformer à ces regles est plus forte, lors- » qu'il s'agit d'expliquer les paroles de ceux qui ne » peuvent s'expliquer eux-mêmes ».

Cet aimable & savant homme vécut toujours avec le plus grand désintéressement, négligeant trop le bien-être qu'il pouvoit se procurer par quelques démarches auprès des ministres: les gens vraiment passionnés pour les sciences, songent très-peu à acquérir les biens de la fortune; le plaisir qu'ils trouvent avec leurs livres, leur tient lieu de tout. L'application du docteur Friddes à l'étude étoit si grande, qu'il y donnoit des nuits entieres; son travail abrégea ses jours. Il mourut en 1725, âgé de 54 ans. C'est une situation bien triste que celle d'un homme de lettres qui desire de se distinguer par ses écrits, & de pourvoir en même tems, par ce seul moyen, à la subsistance d'une famille; d'un côté le besoin le presse, & de l'autre la renommée lui crie de limer ses ouvrages, & de les rendre dignes de l'immortalité.

Un artiste ingénieux a représenté un beau génie qui se trouve dans cette situation, sous l'emblème d'une belle femme, mal vêtue, regardant le ciel, & élevant en l'air son bras droit que deux aîles soutiennent, tandis que son corps & son bras gauche sont attachés à une grosse pierre qui est en terre, image parlante du malheur de plusieurs hommes de lettres. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SCARDALE, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire vallée de rochers; pays d'Angleterre dans le Derbishire. On lui a donné le nom de *Scardale*, parce qu'il est parsemé de rochers, que les anciens appellent *scares*. On y voit le bourg de Chesterfield sur le Rother, bourg qui paroît ancien, & qu'on appelle à cause de cela *Chester-in-Scardale*. (*D. J.*)

SCARDINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la basse Baviere, au confluent du Ror & de l'Iun, au midi de Passaw. *Long.* 30. 51. *latit.* 48. 29. (*D. J.*)

SCARDONA, (*Géogr. anc.*) *Scardon*, dans Strabon, *l. VII.* les derniers lieux que Ptolomée, *l. II. c. xvij.* marque sur la côte de la Liburnie, sous l'embouchure du Titius & la ville *Scardona*, qu'il met à la gauche de l'embouchure de ce fleuve, & qu'il comprend cependant dans la Liburnie.

Il ne seroit pas sans exemple qu'un fleuve fût réputé faire la borne d'une province, & qu'une ville située au-delà de ce fleuve, mais pourtant sur son rivage, eût appartenu à la même province. Aussi n'est-n'est-ce pas là la difficulté: elle consiste plûtôt en ce que les descriptions modernes de la Dalmatie, mar-

quent les ruines de *Scardona* près de la Scardonius, à la droite de l'embouchure du fleuve Titius, au lieu que Ptolomée place cette ville à la gauche de ce fleuve, nommé aujourd'hui *Kerca*.

Caſimit Freſchot, dans ſes mémoires géographiques, dit en parlant de *Scardona*, pag. 289 : *le ruine delle ſue antiche forticazioni, e citadella ſi vedono poco longhi del lago, chiamato da Latini* Scardonio ; *in volgare Proclian, e a deſtra del fiume Kerca, ch'è l'anticho Titio, quale col ſuo corſo mette li confini all'antica Liburnia e Dalmazia*. Il faut donc dire, ou que la ville *Scardona* n'a pas toujours été à la gauche du Titius, ou qu'il y a une tranſpoſition dans Ptolomée, qui devoit placer *Scardona* avant l'embouchure du Titius.

On voit que la ville *Scardona* étoit conſidérable, puiſqu'on l'avoit choiſie pour le lieu de l'aſſemblée générale de la province, & qu'elle ſe trouvoit le ſiége de la juſtice pour les Japydes & pour quatorze villes de la Liburnie ; ce qu'on appelloit *conventus Scardonitanus*. Cette ville, ſelon Pline, *l. III. c. xxij.* étoit à douze mille pas de la mer, ſur le bord du Titius, *in amne eo* (Titio).

Aujourd'hui *Scardona* n'eſt remarquable que par ſon ſiége épiſcopal, ſous la métropole de Spalatro. Cet évêché y fut transféré de Belgrade ſur la mer en 1120 ; elle a été cependant ci-devant une place de force, & très-conſidérable. En 1322, durant les troubles de Hongrie, les habitans de *Scardona* s'étant ligués avec ceux d'Almiſſa, pour exercer la piraterie, diverſes autres villes qui ſouffroient de ces pirateries, s'unirent avec les Vénitiens pour les arrêter ; & comme la partie ne ſe trouva pas égale, la ville de *Scardona* fut ſaccagée dans cette occaſion.

En 1411 les Vénitiens acquirent *Scardona* du roi de Boſnie, qui la leur remit avec Oſtrovizza pour cinq mille écus d'or, & ils la garderent juſqu'à l'arrivée des Turcs, qui la prirent en 1522. Mais bientôt après les Vénitiens la reprirent d'aſſaut, & la démantelerent en 1539. Les Turcs s'y étant établis depuis, en furent encore chaſſés par les Vénitiens, qui la réunirent à leur domaine en 1684. (*D. J.*)

SCARDONA, (*Géogr. mod.*) même nom des anciens ; ville ruinée de la Dalmatie vénitienne, à ſept milles au nord-oueſt de Sebenico, dans une preſqu'île formée par une petite riviere. Les Vénitiens acquirent cette ville en 1411, du roi de Boſnie. Les Turcs la leur enleverent en 1522 ; mais elle eſt reſtée toute démantelée depuis l'an 1684, à la république de Veniſe, qui y entretient une garniſon. Son évêché eſt ſuffragant de Spalatro. *Long.* 33. 50. *lat.* 44. 20. (*D. J.*)

SCARDUS-MONS, (*Géogr. anc.*) Strabon, *Excerpt. ex l. VII. c. xvij.* & Ptolomée, *l. II. c. xvij.* donnent le nom de *Scardus* à la derniere des montagnes qui ſéparoient l'Illyrie de la Dalmatie & de la Mæſie ; mais Tite-Live, *l. XLIII. c. xx.* écrit *Scordus* au lieu de *Scardus*. (*D. J.*)

SCARE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *ſcarus* ; Rondelet a décrit deux eſpeces de *ſcare* ; ce ſont des poiſſons de mer qui vivent ſur les rochers. On a donné le nom de *cantheno* à la premiere eſpece dans certains pays, & dans d'autres celui de *ſargo* ; mais mal-à-propos, parce qu'il y a deux autres poiſſons connus ſous ces noms. La ſeconde eſpece a été décrite dans cet ouvrage ſous le nom d'*aiol*. *Voyez* AIOL.

Le *ſcare* a de grandes écailles minces, & d'un bleu noirâtre ; il reſſemble au ſargo par la forme du corps, par les aiguillons, par le nombre & la poſition des nageoires. *Voyez* SARGO. Mais il en differe en ce qu'il n'a point de tache noire ſur la queue, ni de traits de cette même couleur qui s'étendent ſur les côtés du corps depuis le dos juſqu'au ventre. Le *ſcare* a les dents larges & pluſieurs protubérances aux machoires, qui ſont dures comme des os ; la nageoire de la queue eſt large, & ſe diviſe en deux parties ; les yeux ſont noirs, & l'eſpace qui eſt au-deſſus eſt bleu ; le ventre a une couleur blanche. Ce poiſſon ſe nourrit d'herbes, & principalement d'algue ; ſa chair eſt légere, & très-bonne à manger ; ſes boyaux ont une odeur de violette. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, I. part. liv. VI. c. xj. Voyez* POISSON.

SCARIFICATEUR, ſ. m. inſtrument de Chirurgie qui ſert à ſcarifier. *Voyez* SCARIFICATION.

Le *ſcarificateur* eſt une eſpece de boîte dans laquelle ſont douze, quinze, ou dix-huit lancettes, qu'on bande avec un reſſort, & qui ſe débandent avec un autre, & font toutes à la fois leur inciſion dans la peau. Juſqu'à l'invention de cette eſpece de *ſcarificateur*, qui eſt moderne, on ſe ſervoit au lieu de lancettes, de petites roues tranchantes.

L'uſage du *ſcarificateur* eſt d'évacuer le ſang & les autres humeurs qui ſéjournent ſous la peau, en y faiſant un grand nombre d'ouvertures, leſquelles étant faites toutes à la fois, cauſent une douleur bien plus ſupportable que s'il falloit les ſouffrir l'une après l'autre.

Cet inſtrument n'eſt en uſage qu'après l'application des ventouſes. *Voyez* VENTOUSE. On peut ſe ſervir d'une lancette ordinaire avec autant d'avantage, parce que la ſtupeur qu'occaſionne à la peau l'application des ventouſes, permet qu'on faſſe les ſcarifications ſans preſque cauſer de douleur. La *fig. 13. Pl. XXVI.* repréſente l'extérieur de cette machine ; l'intérieur eſt trop compoſé pour être repréſenté ſans y employer beaucoup de figures & une longue deſcription, ce qui eſt aſſez hors d'œuvre pour un inſtrument auſſi peu utile que celui-là. Il ſuffit de dire que la queue des lancettes eſt mouſſe, & qu'elles tiennent à trois traverſes paralleles, & qu'elles ſont garnies chacunes à leur extrémité d'un pignon dont les dents s'engagent dans une roue dentée. Chaque traverſe eſt mobile, & tourne en pivot ſur ſon axe par le moyen de cette roue, qui ſe bande comme la noix d'une platine à fuſil, & ſe débande par un autre. Cette roue en ſe débandant fait agir les traverſes & les lancettes, & les fait mouvoir très-rapidement de droite à gauche ſur la peau. Cette machine a un ſurtout avec des fentes par leſquelles paſſent les lancettes ; ce ſurtout s'éloigne ou s'approche à volonté, de l'axe de l'inſtrument par une vis ; par ce moyen les lancettes inciſent plus ou moins profondément, ſelon qu'on le déſire. Cet inſtrument vient d'Allemagne. Il differe peu du *ſcarificateur* repréſenté dans Amboriſe Paré, *l. XII. c. v.* Cet auteur en recommande l'uſage pour prévenir la gangrene, qui peut ſuivre les contuſions ; au lieu de lancettes il a trois rangs de roues tranchantes ; ce qui revient au même quant à l'effet. Heiſter loue beaucoup le *ſcarificateur* allemand ; ſeroit-ce parce que M. de Garangeot l'a deſapprouvé ? (*Y*)

SCARIFICATION, ſ. f. opération de Chirurgie par laquelle on fait pluſieurs inciſions à la peau avec une lancette, ou avec un inſtrument propre à cet uſage. *Voyez* SCARIFICATEUR.

Saumaiſe voudroit qu'on écrivît *ſcariſation*, & non pas *ſcarification*, parce que ce mot eſt dérivé du grec σκαρίφος. *Voyez* ſes notes ſur Solinus, *pag.* 519, où il corrige Pline à ce ſujet. *Lib. XVII.* Le P. Hardouin tient pour *ſcarification*, quoiqu'il convienne que les manuſcrits portent *ſcariphatio*. Mais il ajoute que Théodore Priſcien écrit *ſcarification*.

La *ſcarification* eſt d'uſage principalement dans l'opération des ventouſes ; ſon effet eſt d'évacuer le ſang. *Voyez* VENTOUSE.

La méthode de ſcarifier dans ce cas eſt de faire trois rangs d'inciſions ; celui du milieu en aura ſix, & les deux autres chacun cinq. On doit commencer par le rang d'en bas, pour n'être point incommodé par le ſang, lorſqu'on ſcarifiera ſupérieurement. Les

incisions doivent être entrelacées, c'est-à-dire que l'angle supérieur des *scarifications* du premier rang répond à l'intervalle que celles du second rang laissent entre elles. *Voyez fig. 13. Pl. XXIII.*

On fait aussi des *scarifications* sur les parties contuses, ou violemment enflammées, & qui menacent de gangrene. Ces incisions sont des saignées locales qui debarrassent la partie suffoquée par la plénitude des vaisseaux, ou par l'épanchement du sang qui croupit dans la partie, dans le cas de contusion. *Voyez* CONTUSION & GANGRENE.

On fait des *scarifications* aux jambes, aux cuisses, au *scrotum*, & autres parties, lorsque les cellules graisseuses sont infiltrées de lymphe. *Voyez* ŒDEME. Mais ces *scarifications* sont souvent suivies de gangrene; on leur préfere de légeres mouchetures sur les endroits les plus luisans de l'œdeme; elles se font avec la pointe de la lancette, comme une égratignure; on les multiplie tant qu'on veut, parce qu'elles ne causent aucune douleur, & elles ne laissent pas de procurer le dégorgement des matieres: on couvre ordinairement les parties scarifiées de compresses trempées dans l'eau-de-vie camphrée, ou autres remedes, suivant l'indication. (*Y*)

SCARLINO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plûtôt bourg d'Italie, dans la province de Piombino, sur la côte de la mer de Toscane, à 10 milles au midi de Massa, & à 12 de Piombino à l'orient. Le P. Briet croit que c'est la *Manliana* de Ptolomée, *l. III. c. j.* mais c'est une conjecture fort hasardée. *Longit.* 28. 30. *latit.* 42. 56. (*D. J.*)

SCARO, (*Géogr. mod.*) bourg de l'île de Santorin, environnée de rochers & de précipices. C'est la résidence d'un évêque latin. L'évêque grec fait son séjour à Pyrgo. *Long.* 43. 30. *latit.* 36. 12. (*D. J.*)

SCARPANTO, (*Géogr. anc. & mod.*) île de la mer Carpathienne, ou comme nous disons aujourd'hui de l'Archipel, & l'une des Sporades, entre les îles de Rhodes & de Candie.

Scarpanto a eu divers noms de l'antiquité. Elle fut d'abord appellée *Carpathos*, ensuite *Tetrapolis*, c'est-à-dire l'île à quatre villes, à cause des quatre principales places qu'on y voyoit anciennement, & dont Strabon vous indiquera les noms. Elle donna elle-même le sien à la mer Carpathienne. Elle fut encore appellée *Pallénie*: ou de *Pallas*, qu'on tient y avoir été nourrie; ou d'un fils de Titan, qui régnadans cette île.

Quoi qu'il en soit, *Scarpanto* est située à 50 milles d'Italie du cap oriental de l'île de Candie, & à sept lieues d'Allemagne, au midi de Nizaria. On lui donne 60 milles de circuit, & elle a dans son enceinte de hautes montagnes, où on nourrit beaucoup de bétail, & où l'on trouve des mines de fer & des carrieres de marbre.

Cette île ne manque pas de ports vastes & commodes; celui qu'on nomme *porto Tristano*, a été connu des anciens, sous le nom de *Tritomus*. Le grand-seigneur fait gouverner cette île par un cadi, qui réside ordinairement à Rhodes, & qui envoie un receveur pour en tirer les impôts que les insulaires grecs doivent payer à la Porte; je dis *grecs*, parce qu'il n'y a point d'autres habitans dans l'île. *Longit.* 44. 45. *latit.* 35. 46. (*D. J.*)

SCARPE, LA, (*Géogr. mod.*) riviere des Pays-bas. Elle prend sa source dans l'Artois, au-dessus d'Aubigni, arrose Arras, Douai, S. Amand, & se rend dans l'Escaut au-dessous de Mortagne. (*D. J.*)

SCARPEIRA, (*Géog. mod.*) petite ville aujourd'hui bourg d'Italie, dans la Toscane, près de Pistoye, à 16 milles de Florence.

Angelo ou *Angioli* (Giacomo), naquit à *Scarperia* dans le xiv. siecle, & étudia la langue grecque à Constantinople, où il passa neuf ans entiers. Il fit dans cette ville la traduction de la géographie de Ptolomée. Cette traduction a vu le jour à Vicence, en 1475, *in-folio*, sans cartes; & puis à Rome, en 1490, *in-folio*, avec des cartes: Fabricius & le P. Niceron, qui prétendent qu'elle n'a point été imprimée, se trompent l'un & l'autre. Au reste, c'est une mauvaise traduction, qui prouve que son auteur n'entendoit ni le grec, ni la géographie, ni les mathématiques. Aussi n'a-t-on pas tardé à substituer de meilleures versions à celles du Florentin; telle est la version de Donis, celle de Pirckermer, & celle de Servet; mais il faut encore leur préférer incontestablement la révision & les additions de Mercator & de Bertius, imprimées à Amsterdam chez Elzevir & Hondius, en 1619, *in-folio*, & qui sont toujours la meilleure édition de Ptolomée.

SCARPHIA, (*Géog. anc.*) *Scarphe* ou *Scarphea*, ville de la Grece, chez les Locres épicnémidiens. Strabon, *l. I.* & *IX.* use des deux premieres manieres d'écrire; & Ptolomée, Etienne le géographe, & Appien, emploient la derniere. Les Latins varient aussi sur l'ortographe de ce nom; car Pline a écrit *Scarphia*, & Tite-Live *Scarphea*. Ce dernier dit, *liv. XXXI. c. iij.* que Quintius étant parti d'Elathée, passa par Thronium & par *Scarphée*, pour se rendre aux Thermopyles. Etienne le géographe dit aussi, que *Scarphea* étoit voisine des Thermopyles; & si la ville *Scarphe* de Strabon est la même que celle qu'il nomme ailleurs *Scarphea*, elle étoit à dix stades de la mer, & sur une élevation. Casaubon aimeroit mieux néanmoins en faire deux villes différentes, & dans ce cas, il voudroit lire Ταφὴ, au lieu de Σκαρφή.

SCARPONNA ou SCARPONA, (*Géog. anc.*) lieu fortifié dans la Gaule belgique, selon Diodore. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de *Durocortorum* à *Divodurum*, entre *Tullum* & *Divodurum*, à dix milles de la premiere de ces places, & à 12 milles de la seconde. Ce lieu, qui étoit à 12 milles de la ville de Metz, conserve aujourd'hui son ancien nom, quoiqu'un peu corrompu; car on le nomme *Scarpaigne* ou *Charpaigne*, & l'on y trouve des monumens d'antiquité, c'est un bourg situé sur le bord de la Moselle. (*D. J.*)

SCARTHON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Troade, selon Ortélius, qui cite Strabon, *liv. XIII. p. 587.* Mais quoique Strabon parle de ce fleuve dans sa description de la Troade, il ne le place pas pour cela dans cette contrée, il le met seulement au nombre des fleuves qu'on étoit obligé de traverser plusieurs fois en faisant la même route, & il dit qu'on passoit celui-ci 25 fois. La question est de savoir en quel pays étoit ce fleuve. Strabon semble dire qu'il étoit dans le Péloponnèse; car il ajoute qu'il tomboit de la montagne Pholoa, & qui couloit dans l'Elée. Mais on ne connoît point dans le Péloponnese de fleuve nommé *Scarthon*; aussi Casaubon soupçonne-t-il que ce nom pourroit être corrompu. (*D. J.*)

SCASON, s. m. (*Poésie.*) espece de vers qui a au cinquieme pié un iambe, & au sixieme un spondée. La préface des satyres de Perse est faite de ces sortes de vers. (*D. J.*)

SCATEBRA, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, au pays des Volsques, dans le Latium *adjectum*, ajouté. Pline, *l. II. ch. ciij.* met ce fleuve dans le territoire de Casinum, & ajoute que ses eaux étoient froides, & plus abondantes en été qu'en hiver. Ces deux qualités portent Cluvier à dire, que c'est aujourd'hui une petite riviere, formée de diverses sources abondantes, qui sortent de terre dans la ville de San-Germano, & dans son voisinage. Le cours de cette petite riviere n'est pas de plus de deux milles: au bout de cet espace, elle tombe dans une plus grande riviere, qui se perd dans le Liris. (*D. J.*)

SCEAFELL *ou* SUAWFELL, (*Géog. mod.*) montagne d'Angleterre, dans l'île de Mau. Les deux tiers de

de cette île sont couverts de montagnes, qui occupent toute sa largeur d'un bout à l'autre, & la plus haute de toutes est celle de *Sceafell*, d'où l'on peut dans un beau tems découvrir tout-à-la-fois l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande. (*D. J.*)

SCEAU *ou* SCEL, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est une empreinte de quelque figure que l'on appose à un acte pour le rendre plus authentique, & pour lui donner l'exécution parée.

On disoit autrefois *scel* au lieu de *sceau*, présentement on ne se sert plus du terme de *scel* que quand il est joint à quelqu'autre terme qui en caractérise l'espece particuliere, comme *scel* du châtelet, *&c.* & autres exemples que l'on verra ci-après au *mot* SCEL.

Anciennement les *sceaux* ou cachets tenoient lieu de signature, présentement le *sceau* ne peut tenir lieu de signature ni dans les actes privés, ni dans les actes publics.

Les *sceaux* dont on use parmi nous sont de plusieurs sortes; savoir, le scel royal, le scel seigneurial, le scel ecclésiastique, le *sceau* municipal, & le scel privé.

Chacun de ces *sceaux* se subdivise en plusieurs especes.

Par exemple, pour le scel royal, il y a le grand & le petit sceau, pour les grande & petite chancelleries; le scel présidial, le scel de justice, pour les jugemens; le scel aux contrats ou scel des notaires, pour les contrats & obligations; chacune de ces differentes especes de *sceaux* sera expliquée ci-après au *mot* SCEL.

Quelquefois par le terme de *sceau* on entend la séance où les lettres sont scellées. Cette séance est réputée une audience publique où l'on tient registre de ce qui se passe; & il y a plusieurs édits & déclarations qui y ont été publiés & registrés le *sceau* tenant en la grande chancellerie.

Ce qui concerne le grand & le petit *sceau*, la fonction de garde des *sceaux*, & la discipline des grandes & petites chancelleries, a été expliqué ci-devant aux *mots* CHANCELLIER, CHANCELLERIE & GARDE DES SCEAUX.

Nous ajouterons seulement ici, que depuis la démission de M. de Machaut, dernier garde des *sceaux*, en 1757, le roi a tenu les *sceaux* en personne.

Le jour est indiqué à la fin de chaque *sceau*.

Par le réglement que le roi a fait le 6 Février 1757 pour la tenue du *sceau*, il a commis six conseillers d'état pour l'examen des lettres & expéditions qui doivent être présentées au *sceau* & pour y assister; ces conseillers sont M. M. Feydeau de Brou, doyen du conseil, Daguesseau, de Bernage, d'Aguesseau de Fresnes, Trudaine & Poulletier.

Ils sont aussi commis par lettres-patentes du 16 Juin 1757, pour présenter à S. M. ceux qui demandent d'être pourvus des offices dont le garde des *sceaux* avoit la nomination, & pour donner les lettres de nomination, subdélégation & commission. M. de Brou, doyen du conseil, ou le plus ancien en son absence, met le soit montré sur le repli des provisions, & reçoit le serment; & toutes les lettres dont l'adresse se faisoit au garde des *sceaux*, leur sont adressées.

Suivant le réglement du 26 Février 1757, le roi choisit au commencement de chaque quartier six maîtres des requêtes pour assister avec les conseillers d'état à l'assemblée, où l'on examine les lettres & expéditions, y rapporter les lettres conjointement avec les conseillers au grand-conseil, grand rapporteur qui est de service au *sceau*.

Les six conseillers d'état ont séance & voix délibérative au *sceau*; ils sont assis selon leur rang; les maîtres des requêtes & le grand rapporteur sont debout autour du fauteuil de S. M.

Les secrétaires du roi sont tenus de porter aux maîtres des requêtes & conseillers au grand'conseil, grand rapporteur de service, la surveille du *sceau*, les lettres de justice dans lesquelles il doit être fait mention du nom de celui qui en a fait le rapport, & elles sont par lui signées en queue.

Le *sceau* commence par la présentation des lettres dont le grand audiencier est chargé; les maîtres des requêtes & conseillers au grand-conseil, grand-rapporteur, font ensuite le rapport des lettres qui les concernent, après quoi le garde des rolles présente les provisions des officiers, & le conservateur des hypotheques les lettres de ratification des rentes sur les revenus du roi. Les secrétaires du roi font ensuite lecture des lettres de grace qu'ils ont dressées, lesquelles sont communiquées aux conseillers d'état & maîtres des requêtes avant la tenue du *sceau*, & sont lesdites lettres déliberées par les conseillers d'état & maîtres des requêtes présens au *sceau*, & résolues par S. M.

Les conseillers d'état & maîtres des requêtes nommés par S. M. pour assister au *sceau*, s'assemblent la surveille du jour que le roi a indiqué pour la tenue du *sceau* chez le doyen du conseil, ou, en son absence, chez l'ancien des conseillers d'état, pour faire l'examen des lettres de grace, rémission, abolition & pardon, & de toutes autres lettres de nature à être rapportées par les maîtres des requêtes & grand-rapporteur, qui doivent être présentées au *sceau*.

Le grand audiencier de quartier, le garde des rolles, & le conservateur des hypotheques y font les fonctions de leur charge à l'ordinaire, & sont placés debout après le dernier conseiller d'état de chaque rang; le scelleur ensuite proche le coffre des *sceaux*, & le controlleur au bout de la table en la maniere accoutumée.

Les procureurs-syndics & secrétaires du roi ont entrée chaque jour de *sceau*, ainsi que ceux qui sont députés pour y assister, & ils sont placés de même que les autres officiers de la chancellerie, derriere le siege des conseillers d'état.

Enfin le procureur-général des requêtes de l'hôtel & général des grande & petite chancelleries a aussi entrée au *sceau*, & prend place derriere les maîtres des requêtes.

Telle est la forme observée quand le roi tient les *sceaux* en personne.

Pour ce qui est du *sceau* des petites chancelleries établies près les cours, la maniere dont il se tient est expliquée ci-devant au *mot* CHANCELLERIE *près les cours*, & au *mot* GARDE DES SCEAUX *des chancelleries près les cours*.

Ce qui concerne la tenue du *sceau* dans les présidiaux est expliqué au *mot* GARDE DES SCEAUX *des chancelleries présidiales*.

Les fonctions des gardes des *sceaux* dans les jurisdictions royales, & des gardes des *sceaux* aux contrats, sont aussi expliquées aux *mots* GARDE DES SCEAUX *des jurisdictions royales* & GARDE DES SCEAUX *aux contrats*.

Les autres usages qui ont rapport soit au scel ecclésiastique, ou au scel seigneurial, & autres scels particuliers, sont expliqués ci-après au *mot* SCEL. (*A*)

SCEAU, (*Comm. d'Amsterdam.*) on appelle à Amsterdam un *sceau*, un papier scellé du *sceau* de l'état, sur lequel s'écrivent les obligations, & autres actes qui se passent entre marchands pour le fait de leur commerce. C'est une espece de papier timbré, comme celui dont on se sert en France pour les actes des notaires. *Ricard.* (*D. J.*)

SCEAU, *le grand*, (*Hist. mod. d'Angleterre.*) instrument public, gravé & marqué des armes du prince & de l'état, dont l'empreinte faite sur la cire sert à

rendre un acte authentique & exécutoire.

On n'a imaginé en Angleterre de mettre des *sceaux* aux chartres qu'au commencement du xj. siecle. Il y a un seigneur & pair du royaume qui est lord *garde des sceaux*. En 1643, le garde des *sceaux* s'étant retiré de la chambre pour aller trouver le roi, & ayant emporté le *grand-sceau*, la chambre des communes fit voir à celle des pairs les inconvéniens qui naissoient de la privation du *grand-sceau*, dont on ne pouvoit se passer selon les lois, parce que le *grand-sceau* étant la clef du royaume, il devoit toujours être tenu là où étoit le parlement, qui représentoit le royaume pendant qu'il siégeoit. En conséquence de ces représentations, les deux chambres firent un nouveau *grand-sceau*, & le remirent entre les mains des commissaires qu'ils nommerent, pour avoir à cet égard le même pouvoir que le chancelier ou le garde du *grand-sceau*.

Le roi & ses partisans traiterent d'attentat l'action du parlement, & firent valoir les statuts d'Edouard III. qui déclare coupables de trahison, ceux qui contrefont le *grand-sceau*; mais il s'en faut beaucoup que le parlement fût dans le cas du statut, comme seroient de simples particuliers; car le *grand-sceau* n'est pas le *sceau* du roi en particulier, mais le *sceau* du royaume; & le royaume est un corps composé d'un chef, qui en est la tête, & du peuple, qui en est les membres. Si le roi a la disposition du *grand-sceau*, ce n'est qu'en qualité du plus noble des membres de ce corps, considéré comme étant uni avec les autres membres, & non comme en étant séparé, tout le pouvoir d'exécuter résidant entre ses mains.

Le *grand-sceau* donne aux actes auxquels il est appliqué la vertu d'être inviolables. Si donc, dans le cas d'une guerre ouverte entre le roi & le parlement, le roi pouvoit, par le moyen du *grand-sceau*, communiquer cette vertu à ses actes particuliers, où seroient les bornes de son pouvoir, qui, par la constitution du gouvernement d'Angleterre, est limité par les lois? Il n'auroit qu'à déclarer par un acte scellé du *grand sceau*, comme Charles l'avoit déja fait effectivement, que selon les lois, les membres du parlement sont des traitres & des rébelles; & alors la question seroit décidée par la seule possession du *grand-sceau*, & le roi pourroit s'attribuer un pouvoir sans bornes, par cette même autorité. Mais que seroit-ce si le parlement se trouvoit en possession du *grand-sceau*, & que par un acte semblable, il déclarât le roi traitre & rébelle? L'application du *grand-sceau*, donneroit-elle à cet acte une autorité inviolable?

Il semble donc que le parlement n'avoit pas moins de droit de faire un *grand-sceau* que le roi en auroit eu d'en faire un, si le *sceau commun* s'étoit trouvé entre les mains du parlement, puisque ce n'étoit pas le *sceau* d'aucun des deux en particulier, mais de tous les deux considérés comme étant inséparablement unis ensemble. En un mot, ni le roi, ni le parlement séparément, ne peuvent s'attribuer la disposition du *grand-sceau*, parce que le *grand-sceau* est l'empreinte, la marque de leur autorité unie, & non séparée. (*D. J.*)

SCEAU-DAUPHIN, (*Hist. de la chanceller.*) c'est un grand *sceau* qui est particulier pour sceller les expéditions qui concernent la province du Dauphiné. Dans ce *sceau* est représentée l'image du roi à cheval & armé, ayant un écu pendu au cou, dans lequel sont empreintes les armes écartelées de la France & du Dauphiné, le tout dans un champ semé de fleurs-de-lis & de dauphins. (*D. J.*)

SCEAU DES GRANDS JOURS, (*Hist. de France.*) c'étoit celui que le roi envoyoit autrefois dans les provinces pour sceller les actes & expéditions qui y étoient arrêtées aux grands jours qui s'y tenoient.

SCEAU, (*Critiq. sacrée.*) ce mot au propre signifie dans l'Ecriture, un *cachet* qu'on applique pour sceller quelque chose. Les Hébreux le portoient au doigt en bague, & les Juives en bracelets sur le bras, *Cant. viij. 6.* Il désigne aussi la marque ou le caractere que le *sceau* imprime, *Daniel, xiv. 16.* Il veut dire au figuré, *protection.* Je mettrai Zorobabel sous ma protection, *ponam quasi* signaculum, *Aggée, ij. 24.* Dans le nouveau Testament, *sceau* σφραγὶς est employé par S. Paul pour *preuve* & *confirmation*, I. Cor. *ix. 2. Délier les sceaux* d'un livre, dans l'Apocalypse, c'est proprement en délier les attaches; mais c'est une expression métaphorique, qui signifie expliquer les choses obscures & difficiles qu'il contient. (*D.J.*)

SCEAU, (*Hist. des usages.*) la matiere des *sceaux* a été fort différente & toujours arbitraire; on en voit d'or, d'argent, de plomb, de cire, qui est à-présent la plus ordinaire matiere des *sceaux* des rois, des souverains, & des magistrats. Le pape est le seul qui se serve de plomb. Les Romains n'avoient pas, comme nous, des *sceaux* publics; les empereurs signoient seulement les rescrits avec une encre particuliere appellée *sacrum encaustum*, dont leurs sujets ne pouvoient se servir sans encourir la peine du crime de lèse-majesté au second chef. (*D. J.*)

SCEAU DE NOTRE-DAME, (*Botan.*) nom vulgaire de la bryone noire, *voyez* BRYONE, (*Botan.*)

SCEAU DE SALOMON, (*Botan.*) nom vulgaire du genre de plante nommé par Tournefort *polygonatum. Voyez* POLYGONATUM.

SCEAU DE SALOMON, (*Mat. médic.*) la racine de cette plante a un goût fade, & très-légerement acerbe. Elle contient un suc gluant. Elle est généralement regardée comme vulnéraire astringente, & elle est d'un usage assez commun à ce titre; elle a beaucoup d'analogie avec la racine de grande consoude, avec laquelle on l'emploie ordinairement, & à laquelle elle peut être substituée. *Voyez* CONSOUDE *grande*, *Mat. médic.* (*b*)

SCÉDULE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) signifie parmi nous, toute promesse, billet ou autre écrit fait de main privée.

Cependant ce terme se prend aussi en quelques occasions pour l'exploit ou rapport de l'huissier. *Voyez ci-après* SCÉDULE ÉVOCATOIRE.

Ce terme vient du latin *scheda*, lequel, chez les Romains, s'entendoit de la premiere note ou mémoire que le notaire prenoit d'un acte qu'on vouloit passer. Cette premiere note ne faisoit aucune foi en justice, elle ne tenoit point lieu de minute; c'est pourquoi, parmi nous, l'on a donné le nom de *scédule* aux promesses & billets sous seing privé.

« *Cédules* & obligations, dit la coutume de Paris, » *art. 89.* faites pour sommes de deniers, marchan- » dises ou autres choses mobiliaires, sont censées & » réputées meubles.

» *Cédule* privée, dit l'*art. 107.* qui porte promesse » de payer, emporte hypotheque du jour de la con- » fession, ou reconnoissance d'icelle faite en juge- » ment ou par-devant notaires, ou que par jugement » elle soit tenue pour confessée, ou du jour de la » dénégation en cas que par après elle soit vérifiée». *Voyez* Danty, *de la preuve par témoins, additions sur la préface*, &c.

SCÉDULE, est aussi un acte que les procureurs donnent au greffier pour constater leur présentation, ou pour faire expédier les défauts & congés qui se prennent au Greffe. *Voyez* CONGÉ, DÉFAUT, PRÉSENTATION.

SCÉDULE ÉVOCATOIRE, est un exploit tendant à faire évoquer une affaire pour cause de parenté ou alliance. *Voyez ci-devant* ÉVOCATION. (*A*)

SCEL, (*Jurisprud.*) est la même chose que *sceau.* L'ancien terme de *scel* s'est encore conservé pour dé-

ſigner avec un ſurnom particulier les différentes eſpeces de *ſceaux*. Voyez *les articles ſuivans*.

SCEL DES APANAGES, eſt le *ſcel* particulier des princes de la maiſon royale qui ont un appanage, & dont leur chancelier ou garde des ſceaux ſcelle toutes les lettres qui s'expédient pour les perſonnes & lieux de l'appanage. *Voyez ci devant au mot* GARDE DES SCEAUX, *l'art.* GARDE DES SCEAUX DES APANAGES.

SCEL ATTRIBUTIF DE JURISDICTION, eſt celui qui a le privilege d'attirer devant le juge auquel il appartient, toutes les conteſtations qui naiſſent pour l'exécution des actes & jugemens paſſés ſous le *ſcel*; tel eſt le *ſcel* du châtelet de Paris, qui attire à ſa juriſdiction de tous les endroits du royaume; tels ſont auſſi ceux d'Orléans & de Montpellier, ceux des chancelleries de Bourgogne, & quelques autres dont le privilege eſt plus ou moins étendu.

SCEL AUTHENTIQUE, peut s'entendre en général de tout *ſceau* public qui eſt appoſé à quelque acte ou jugement; mais on entend plus ordinairement par *ſcel authentique* le *ſcel* public d'une juſtice ſeigneuriale dont on ſcelle les jugemens & contrats paſſés dans cette juſtice. On l'appelle *authentique*, pour le diſtinguer du *ſcel* royal & des *ſceaux* privés, ou des particuliers, leſquels ne ſont pas exécutoires. Quelquefois, pour éviter toute équivoque, on l'appelle *ſcel authentique & non royal*. La diſtinction de ces deux *ſceaux* eſt établie dans les anciennes ordonnances, notamment dans celle de Charles VIII. de l'an 1493, *art. 54.* & dans celle de François I. de l'an 1539, *art. 65 & 96.* la coutume de Paris, *art. 165.* porte que les obligations paſſées ſous *ſcel authentique* & non royal, ſont exécutoires ſur les biens meubles & immeubles de l'obligé, pourvu qu'au jour de l'obligation paſſée les parties obligées fuſſent demeurantes au lieu où l'obligation eſt paſſée. *Voyez* Brodeau, & les autres commentateurs *ſur cet article*.

SCEL AUX CAUSES, eſt celui dont on ſe ſert pour les jugemens, & qui eſt différent du *ſcel* aux contrats. On appoſoit auſſi ce *ſcel* aux cauſes, à des *vidimus* de lettres-patentes pour leur donner plus d'authenticité: on en trouve un exemple dans un *vidimus* de l'an 1345, rapporté dans le *troiſieme tome des ordonnances du Louvre, pag. 167.* « en temoin des choſes deſſuſdites, nous avons mis à ce *vidimus* notre *ſcel* aux cauſes ». *Voyez ci-après* SCEL AUX CONTRATS & SCEL AUX JUGEMENS.

SCEL DE LA CHANCELLERIE, eſt le *ſcel* dont on uſe dans les différentes chancelleries. Il y a en France deux ſortes de *ſcels* ou *ſceaux de chancellerie*, qu'on appelle le *grand* & le *petit ſceau*; le grand *ſceau* eſt celui qu'on appoſe aux lettres qui ſe délivrent en la grande chancellerie; le petit *ſceau* eſt celui qu'on appoſe aux lettres qui ſe délivrent dans les chancelleries établies près les différentes cours du royaume, & près des préſidiaux. Il y a auſſi le *contre-ſcel* de la chancellerie. *Voyez ci-après* CONTRE-SCEL.

SCEL DES CHANCELLERIES DE BOURGOGNE, *voyez ci devant au mot* CHANCELLERIE, *l'article* CHANCELIERS DE BOURGOGNE.

SCEL DU CHATELET, on ſous-entend *de Paris*; eſt un *ſceau* royal dont on uſe au châtelet pour ſceller les jugemens émanés de ce tribunal, & les actes reçus par les notaires au châtelet, afin de rendre ces jugemens ou actes exécutoires, ou du-moins de rendre plus authentiques ceux qui ne ſont pas de nature à emporter exécution parée, tels que des légaliſations, & autres actes qui ne renferment aucune condamnation ni obligation liquide.

Du tems que la prevôté de Paris étoit donnée à ferme, le prevôt avoit ſon *ſceau* particulier, comme les autres magiſtrats, dont il ſcelloit tous les actes émanés de la juriſdiction contentieuſe ou volontaire, & cela ſeul les rendoit authentiques ſans autre ſignature.

Mais lorſque le roi eût ſéparé la prevôté de Paris des fermes de ſon domaine, & qu'il l'eut donnée en garde à Etienne Boileau, alors cette juriſdiction ayant le roi même pour prevôt, ſes actes commencerent d'être ſcellés du *ſceau* royal.

C'eſt de-là que cet ancien *ſcel du châtelet* avoit conſervé la figure des *ſceaux* de S. Louis, & de quelques-uns des rois ſes ſucceſſeurs; ce *ſceau* n'étoit chargé que d'une ſeule fleur-de-lis fleuronnée de deux petits trefles, telle qu'on en voit au bas des chartes ou lettres de ces princes; c'étoit le contre-*ſcel* de leur chancellerie, c'eſt-à-dire, celui qui étoit appoſé au revers du grand *ſceau*; ils s'en ſervoient auſſi pour leur *ſceau* privé.

Ces deux *ſceaux* furent donc d'abord parfaitement conformes; mais ſous le regne du roi Jean, les trefles qui étoient dans le *ſcel du châtelet*, furent changées en deux petites fleurs-de-lis ſortant du cœur de la fleur principale; on mit au-tour pour légende ces mots: *ſigillum præpoſituræ pariſienſis*, & l'on ajouta un grenetis au-tour de la légende.

Cet uſage ſouffrit quelque changement en conſéquence de l'edit de Charles IX. du mois de Juin 1568, appellé communément l'*edit des petits ſceaux*. Juſques-là les *ſceaux* des juſtices royales étoient compris dans les fermes du domaine du roi; les fermiers commettoient à l'exercice; le châtelet de Paris avoit ſeul ſon ſcelleur en titre d'office: Charles IX. par ſon édit créa un ſemblable officier dans les autres juſtices royales, & ordonna que ces officiers ſcelleroient d'un *ſceau* aux armes de France, tous les contrats, ſentences & autres actes portant contraintes ou exécutions.

Le ſcelleur du châtelet quoique établi long-tems avant cet édit, y fut ſoumis comme les autres ſcelleurs, l'édit étant généralement pour tout le royaume; en ſorte que tous contrats, ſentences & autres actes qui devoient produire quelque contrainte ou exécution, furent dès ce moment ſcellés au châtelet comme dans les autres juriſdictions royales, d'un *ſceau* à trois fleurs-de-lis.

Néanmoins on conſerva encore l'uſage de l'ancien *ſceau* empreint d'une ſeule fleur-de lis fleuronnée de deux petites, comme un monument précieux de l'antiquité & des prérogatives du châtelet; mais l'uſage en fut limité aux adjudications par decret & aux légaliſations, parce que l'édit des petits *ſceaux* ne faiſoit point mention de ces actes.

Il faut pourtant obſerver par rapport à cet ancien *ſceau*, que dans les actes qui en portent l'empreinte depuis l'édit de 1568 juſqu'en 1696, la fleur-de-lis ſe trouve accompagnée de deux autres figures, l'une qui repréſente des tours, & l'autre d'un écuſſon chargé d'un chevron accompagné en chef de trois têtes d'oiſeau arrachées & en pointe d'un rameau d'arbre. On n'a pu découvrir l'origine de ces armes. M. de la Mare conjecture que c'étoient celles de quelqu'un des ſcelleurs, & que les tours ne furent miſes de l'autre côté que pour les accompagner.

Quoi qu'il en ſoit, cet ancien *ſceau* n'eſt plus d'uſage depuis l'édit de 1696, qui a établi le *ſceau* chargé de trois fleurs-de-lis.

Le *ſcel du châtelet* étoit autrefois unique, c'eſt-à-dire, qu'il n'y avoit d'autre *ſcel* royal dans tout le royaume que ce *ſcel* avec celui de la chancellerie; c'eſt pourquoi il étoit auſſi univerſel, & l'on s'en ſervoit en l'abſence du grand *ſceau* pour ſceller les lettres de la grande chancellerie.

Firmin de Coquerel, évêque de Noyon, étant ſur le point de faire un voyage de long cours, Philippe de Valois fit expédier des lettres-patentes le 4 Janvier 1348, pour régler la maniere dont on en uſeroit pendant l'abſence du grand *ſceau*. Elles portent commiſſion à Pierre de Hangets & Fouques Bardoul pour

sceller du *scel du châtelet* toutes lettres qui leur seroient présentées & qu'ils jugeroient devoir être scellées pendant l'absence du chancelier, comme cela s'étoit déja pratiqué en d'autres occasions.

Le roi Jean se servit du même *scel* au commencement de son regne pour la conservation des privileges du clergé : *datum*, est-il dit à la fin, *Parisiis in parlamento nostro, die 23 Novembris anno domini 1350, sub* sigillo casteleti *nostri parisiensis, in absentiâ majoris.* Le traité fait par le même roi & par le dauphin son fils avec Amédée comte de Savoie, le 5 Janvier 1354, fut aussi scellé du même *scel* pour l'absence du grand.

Charles, dauphin de Viennois, duc de Normandie, & régent du royaume, en usa aussi pendant l'absence du roi Jean son pere, pour les ordonnances qu'il fit au mois de Mars 1356, & pour des lettres qu'il accorda à divers particuliers.

Le roi, de retour d'Angleterre, scella encore de ce même *scel*, en l'absence du grand, des lettres qu'il accorda aux marchands de marée, au mois d'Avril 1361; un reglement pour le guet, du 6 Mars 1363; les statuts des Teinturiers, du mois d'Octobre 1369, & plusieurs autres lettres.

Le *scel du châtelet* par un droit royal qui lui est particulier, est attributif de jurisdiction, & attire de tout le royaume au châtelet, à l'exclusion de tous autres juges, toutes les actions qui naissent des actes scellés de ce *scel*.

Lorsque Philippe le long, par son édit du mois de Janvier 1319, unit à son domaine tous les *sceaux* des jurisdictions qui s'exerçoient en son nom, tous les juges des jurisdictions royales furent en droit de se servir de *sceaux* aux armes du roi; ils prirent de-là occasion de méconnoître le privilege du *scel du châtelet*, & de refuser de renvoyer à ce tribunal les affaires qui s'élevoient pour l'exécution des actes passés sous ce *scel*; mais la question fut décidée en faveur du châtelet par quatre arrêts solemnels des 31 Décembre 1319, 13 Mars, & de la S. Martin 1331 & 1350.

Ce même privilege fut confirmé par des lettres de Charles V. du 8 Février 1367, & par d'autres lettres de Charles VII. & de Louis XI. des 6 Octobre 1447. & 25 Juin 1473. & encore depuis, contre le parlement de Normandie, par trois arrêts du conseil, des 1 Juin 1672, 3 Juillet 1673, & 12 Mai 1684. *Voyez le style du châtelet* où les preuves de ce privilege sont rapportées.

SCEL COMMUN, c'est le *scel* de la communauté, ou des villes.

SCEL AUX CONTRATS, est celui que les notaires garde-*scels* apportent aux grosses, ou expéditions des contrats, pour les rendre exécutoires. *Voyez ci-devant* GARDES DES SCEAUX AUX CONTRATS.

SCEL DES CONSULS, est celui dont on use dans les jurisdictions consulaires; il est empreint de trois fleurs de lis, avec ces mots autour, *sceau de la jurisdiction des juges & consuls de Paris;* il y en a de semblables dans les autres jurisdictions consulaires. *Voy.* le recueil concernant la jurisdiction des consuls.

On entend aussi quelquefois par *scel des consuls*, celui dont usent les consuls de France, résidens dans les échelles du Levant & autres. *Voyez* CHANCELIER DES CONSULS & CONSULS.

CONTRE-SCEL. *Voyez* ci-devant à la lettre C. le *mot* CONTRE-SCEL.

SCEL DELPHINAL, étoit celui dont usoient les dauphins de Viennois; on entend aussi par-là celui dont le roi use pour les expéditions qui concernent cette province, lequel est écartelé de France & de Dauphiné. On scelle pour cette province en cire rouge.

SCEL ECCLÉSIASTIQUE, est celui dont usent les juges ecclésiastiques, pour les jugemens & ordonnances qu'ils rendent, & les notaires apostoliques pour les actes qu'ils reçoivent. Ce *scel* est authentique, mais il n'emporte ni exécution parée ni hypotheque, parce que les juges d'église n'ont point de territoire réel, & que leur jurisdiction ne s'étend que sur les personnes qui sont leurs justiciables, & non sur les biens.

SCEL DES FOIRES, étoit celui qui étoit donné au juge conservateur des privileges des foires, pour sceller ses jugemens, & pour sceller les actes qui se passoient en tems de foire, & sous l'autorité & le privilege des foires; tel étoit le *scel* des foires de Brie & de Champagne; tel est encore le *scel* des foires de Lyon, dont la conservation de la même ville est dépositaire. *Voyez* CONSERVATION & FOIRES.

SCEL GRAND, est l'empreinte du *grand sceau*, c'est-à-dire du *scel* de la grande chancellerie. *Voy.* SCEAU.

SCEL AUX JUGEMENS, est celui qui est donné aux jurisdictions royales pour sceller leurs jugemens; on l'appelle ainsi pour le distinguer du *scel* aux contrats. *Voyez* SCEL AUX CONTRATS.

SCEL DES JUIFS, étoit celui dont ils usoient autrefois en France, pour les obligations faites à leur profit; la raison pour laquelle ils avoient un *sceau* particulier, est que suivant leur loi ils ne pouvoient se servir des figures d'hommes empreintes, gravées ou peintes; mais Louis VIII. en 1227, ordonna qu'à l'avenir ils n'auroient plus de *scel* particulier.

SCEL DE MONTPELLIER, ou *petit scel de Montpelier*, est un *scel* particulier donné à cette ville par S. Louis, pour faciliter le commerce de la province de Languedoc; il est attributif de jurisdiction, comme celui du châtelet; la cour du petit *scel de Montpellier*, connoit des contrats passés sous ce *scel*; ses privileges sont de pouvoir saisir en même tems la personne & les biens du débiteur, de ne recevoir ses défenses qu'après qu'il a consigné la somme demandée, de ne souffrir aucune exception dilatoire, mais seulement celle du payement de la dette, ou la convention de ne la point demander, ou la fausseté de l'acte; il fut dressé à cet effet un style particulier, qui s'observe encore exactement; la cour du petit *scel* fut d'abord établie à Montpellier, puis transferée à Aiguemorte, & enfin remise à Montpellier, où elle est restée; elle est composée d'un juge, d'un lieutenant & d'un greffier; il y avoit d'autres lieutenans répandus par tout le royaume, qui en 1490. furent réduits aux lieux de leur premier établissement, savoir Pezenas, Carcassonne, Clermont, Toulouse, Alby, Villefranche, Mendes, Villeneuve-les-Auvergnes, le Pont S. Esprit, le Puy, Lyon, Saint-Flour, Paris, Usez, Gignac & Tulles; ils n'avoient d'autre pouvoir que de faire arrêter les débiteurs, & en cas de contestation, ils renvoyoient devant le juge, de sorte que la contrainte par corps ayant été abrogée par l'ordonnance de 1667, ces lieutenans sont demeurés sans jurisdiction ni fonction. *Voyez l'état de la France*, de Boulainvilliers, *tom. VIII.*

SCEL DES NOTAIRES, ou *scel aux contrats*, est celui qui est destiné à sceller les actes des notaires; à Paris, ils sont garde-*scel* & scellent eux mêmes leurs actes.

SCEL DES OBLIGATIONS, est la même chose que *scel* aux contrats.

SCEL D'ORLÉANS, est celui dont on se sert au châtelet d'Orléans; ce *scel* est attributif de jurisdiction, ce privilege y est fondé sur une possession immémoriale, confirmée par un grand nombre d'arrêts qu'on peut voir dans Bornier, en ses notes sur la coutume d'Orléans, *art.* 463.

SCEL PENDANT, est celui qui est attaché aux lettres avec des lacs de soie ou de parchemin, à la différence de certains *sceaux* ou cachets qui sont appliqués sur les lettres mêmes.

Petit Scel, *ou* Petit Sceau, est celui dont on use dans les chancelleries près les cours.

Scel présidial, est celui dont on se sert dans les présidiaux pour sceller les jugemens, & dans les chancelleries présidiales pour sceller les lettres qui s'y expédient. *Voyez* Chancellerie présidiale, & Présidial.

Scel privé, est celui qui n'est point public ni authentique; c'est le *sceau* ou cachet d'un particulier qui n'a point de caractere pour avoir un *scel*.

Scel propre, est le *sceau* ou cachet dont chacun a coutume d'user pour ses expéditions particulieres.

Scel provençal, est celui dont usoient les comtes de Provence, & dont le roi use encore dans les lettres qu'il donne pour cette province, elles sont scellées en cire rouge.

Scel public, est opposé à *scel privé*; tout *scel* royal & authentique, soit ecclésiastique ou seigneurial, est un *scel* authentique.

Scel a queue pendant, est celui qui est attaché aux lettres par le moyen d'une queue de parchemin qui est prise dans le *sceau*.

Scel de la regence, est celui dont les régens du royaume usoient autrefois, pendant le tems de leur administration; ils ne se servoient point du *scel* du roi, mais de leur *scel* propre, que l'on appelloit alors *scel de la régence*; présentement quand il arrive une régence, on continue toujours à se servir du *scel* du roi.

Scel de la rigueur *de Nismes*, ou de quelqu'autre jurisdiction semblable, est celui qui donne droit de contraindre ceux qui ont contracté sous ce *scel*, suivant les rigueurs ou forces des conventions de cette cour. *Voyez ci-après* Scel rigoureux.

Scel rigoureux, est celui qui donne droit d'exécution parée & de contrainte, contre celui qui s'est obligé sous la rigueur de ce *scel*, non seulement sur ses biens, mais aussi sur sa personne; à Nismes il y a un juge des conventions qui a *scel* royal authentique & rigoureux; il connoît des conventions faites & passées aux forces & rigueurs de sa cour, aux fins de contraindre les débiteurs à payer par saisie & vente de leurs biens, & détention de leurs personnes, pourvu qu'ils s'y soient soumis, & que la somme soit au moins de dix livres. *Voyez* le style de Nismes de l'an 1659. & le *gloss.* de M. de Lauriere, au mot *rigueur*.

Scel du secret, *ou* Scel secret, étoit proprement le petit *sceau* ou cachet du roi; il étoit porté par un des chambellans; toutes les lettres qui devoient être scellées du grand *sceau*, devoient d'abord être examinées par deux maitres des requêtes, puis scellées du *scel du secret*, après quoi le chancelier y apposoit le grand *sceau*. M. de Lauriere croit que le *scel secret* étoit la même chose que le *scel* privé ou particulier, & que le *scel* privé du prince, qui étoit beaucoup plus petit que le grand *sceau*, est le même qu'on a appellé depuis *contre-scel*.

Il est aussi parlé en quelques endroits du *scel secret* des juges, c'est-à-dire de leur *scel privé*. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la premiere race*, *tom. I. & II.*

Scel seigneurial, est celui du seigneur haut justicier, dont on scelle les jugemens émanés des jurisdictions, & les actes reçus par ses notaires; ce *scel* est public & authentique, & a le même effet que le *scel* royal, pourvu qu'il ne soit appliqué qu'à des actes passés dans la jurisdiction; on l'appelle quelquefois *scel authentique*, pour le distinguer du *scel* royal.

Scel vacant, c'est lorsqu'il n'y a point de garde des *sceaux*, & que le roi tient lui-même le *sceau*.

Scel des villes, *ou* Scel commun, est celui dont les officiers municipaux font apposer à leurs expéditions qu'ils veulent rendre publiques & authentiques. *Voyez* Loiseau, en son *traité des seigneuries*. (*A*)

SCÉLÉRAT, adj. qui se prend aussi substantivement (*Gram.*) celui qui est né malfaisant, & qui s'est rendu coupable de quelques grands crimes. On dit le *scélérat!* c'est le plus *scélérat* des hommes. Qui croiroit que dans une société bien policée, il pût y avoir des *scélérats* impunis; cela est pourtant. On ôte la vie à celui qui pressé par la misere, brise votre coffre fort, & en emporte un écu pour acheter du pain, & on laisse vivre l'homme noir qui prend l'innocence par les cheveux, & qui la traîne; on est attaqué dans les choses qui touchent à l'honneur & à la considération publique, dans des biens infiniment plus précieux que la fortune & la vie; & cette scélératesse, la plus vile de toutes, puisqu'elle se commet impunément, reste sans châtiment. Cet homme qui affiche tant de probité, je le connois; ses amis qu'il a perdus le connoissent comme moi; croyez-moi, ce n'est au-dedans qu'un *scélérat*; combien il a de semblables! On a dit que Tacite apprenoit à être *scélérat*, ce n'est pas là l'effet que la lecture de cet historien produira sur les ames bien faites.

SCELERATA PORTA, (*Topogr. de Rome.*) c'est-à-dire la porte *scélérate*, ou exécrable; c'étoit une des portes de l'ancienne Rome, ainsi nommée de la mort des trois cens six Fabiens qui sortirent par cette porte pour aller attaquer les Véïens, & qui périrent tous, à ce que prétendoit la tradition fabuleuse, dans le même jour, au combat de Crémer, l'an 277. de la fondation de Rome. Ovide a adopté le conte de la perte des Fabiens, dans ses fastes, pour le narrer en deux vers simples & naïfs.

Una dies Fabios ad bellum miserat omnes,
Ad bellum missos perdidit una dies.

(*D. J.*)

SCÉLÉRATESSE, s. f. (*Gram.*) action noire, énorme & perfide. *Voyez l'article* Scélérat. *Scélérat* & *scélératesse* se disent aussi quelquefois par plaisanterie, de choses d'assez peu d'importance. On vous a donné un rendez-vous auquel on ne se trouvera point; méfiez-vous de cette coquine-là, c'est une *scélérate*.

SCÉLITE, s. f. (*Gram.*) pierre figurée graveleuse, tirant sur le blanc, & représentant la jambe de l'homme, à ceux sur-tout qui voyent dans les nuées tout ce qu'il leur plait d'y voir.

SCELLA, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans l'Abyssinie; elle est bornée au levant par les provinces de Bamba & de Tamba, & au couchant par celle de Rhimba; cette province est remplie de montagnes, & est arrosée de tant de sources, qu'on trouve par tout des prairies qui nourrissent des troupeaux nombreux de toutes sortes d'animaux domestiques. (*D. J.*)

SCELLÉ, s. m. (*Jurisprudence.*) est l'apposition du sceau du roi sur les effets de quelqu'un pour la conservation de ces mêmes effets, & pour l'intérêt d'un tiers.

Dans les justices seigneuriales le *scellé* est aux armes du seigneur; mais les officiers ne peuvent pas l'apposer sur les effets du seigneur; cela n'appartient qu'aux officiers royaux.

Le *scellé* se met sur les coffres, cabinets, & portes des chambres où sont les effets, par le moyen d'une bande de papier qui est attachée aux deux bouts par des sceaux ou cachets en cire rouge, de maniere que cette bande de papier couvre les serrures & empêche d'ouvrir les portes & autres lieux fermés sur lesquels le *scellé* est apposé.

Quelquefois pour empêcher que le *scellé* apposé à une porte extérieure ne soit endommagé par inadvertance ou autrement, on le couvre d'une plaque de taule attachée avec des clous.

L'usage des *scellés* nous vient des Romains ; il en est parlé dans le code Théodosien, *l. ult. de administrat. fut.* & dans le code de Justinien, en la loi *scimus*, au code *de jure deliberandi*.

Plusieurs de nos coutumes ont aussi quelques dispositions sur le fait des *scellés*, telles que celles de Clermont, Sens, Sedan, Blois, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Anjou & Maine.

Mais la plûpart des regles que l'on suit en cette matiere, ne sont fondées que sur les ordonnances, arrêts, & reglemens.

C'est au juge du lieu à apposer le *scellé*, à-moins qu'il n'y ait des commissaires en titre, comme au châtelet de Paris, où cette fonction est réservée aux commissaires au châtelet.

Il y a néanmoins des cas où le *scellé* est apposé par d'autres officiers, par une suite de la jurisdiction qu'ils ont sur certaines personnes. Par exemple, c'est le parlement qui appose le *scellé* chez les princes du sang ; la chambre des comptes est en droit de l'apposer chez les comptables, dont les comptes ne sont pas appurés ; & si le *scellé* étoit déja apposé par les officiers ordinaires, ceux de la chambre des comptes sont en droit de le croiser.

Croiser le scellé, c'est en apposer un second pardessus le premier, de maniere qu'on ne peut lever le premier sans lever auparavant le second ; & dans le cas où le premier *scellé* est ainsi croisé, on assigne ceux qui l'ont apposé pour être présens à la levée des deux *scellés*, & venir reconnoître le leur.

Le *scellé* peut être apposé en différens cas, savoir :

1°. Après le décès du débiteur, à la requête d'un créancier, pourvu que celui-ci soit fondé en titre, & pour une somme certaine, ou bien pour réclamer des choses prêtées ou données au défunt en nantissement.

L'usage du châtelet de Paris est que quand le corps du défunt n'est plus présent, on ne peut faire apposer le *scellé* qu'en vertu de requête & ordonnance du juge.

On doit demander l'apposition du *scellé* aussi-tôt après le décès du défunt, ou du-moins dans les premiers jours qui suivent ; car si l'on attendoit plus long-tems, le *scellé* deviendroit inutile, puisqu'il ne pourroit plus constater l'état où les choses étoient au tems du décès.

2°. La veuve pour sûreté de ses reprises & conventions, ou les héritiers, pour empêcher qu'il ne soit rien détourné, peuvent faire mettre le *scellé* ; l'exécuteur testamentaire peut aussi le requérir.

3°. Les créanciers peuvent le faire mettre du vivant même de leur débiteur en cas d'absence, faillite, ou banqueroute, ou emprisonnement pour dettes.

4°. Le procureur du roi ou le procureur fiscal, si c'est dans une justice seigneuriale, peuvent le faire apposer sur les biens d'un défunt, au cas qu'il y ait des héritiers mineurs n'ayant plus ni pere ni mere, & dépourvus de tuteur & de curateur.

Enfin, le *scellé* peut être apposé en matiere criminelle sur les effets volés ou recelés.

Les officiers du châtelet peuvent par droit de suite apposer le *scellé* par tout le royaume, pourvu que le défunt eût son principal domicile à Paris.

On peut s'opposer à la levée d'un *scellé*, soit en faisant inserer son opposition dans le procès-verbal du commissaire, ou en lui faisant signifier son opposition par un acte séparé.

Le *scellé* ne peut être levé que trois jours francs apres les funérailles du défunt.

Pour lever les *scellés*, il faut que toutes les parties intéressées soient appellées en vertu d'ordonnance du juge.

Au jour indiqué par l'ordonnance, le juge se transporte en la maison où sont les *scellés* ; & apres les avoir reconnu sains & entiers il les leve, & du tout il dresse son procès-verbal ; ensuite on procede à l'inventaire.

S'il arrive un bris de *scellé*, le juge en doit dresser son procès-verbal, & ensuite faire informer & decreter. *Voyez le Traité des scellés & inventaires*, par Meslé, *& le mot* INVENTAIRE. (*A*)

SCELLER, v. act. (*Gram.*) c'est apposer un sceau, le scellé. *Voyez l'article* SCELLÉ. Il se dit aussi au figuré : il a *scellé* par cette derniere action l'arrêt de sa réprobation éternelle ; ils ont *scellé* cette vérité ou cette fausseté de leur sang ; les mauvais prêtres rendent la résurrection de Jesus-Christ inutile, autant qu'il est en leur puissance ; on peut dire d'eux qu'ils *scellent* le tombeau, *& signaverunt lapidem.*

SCELLER, (*Archit.*) c'est arrêter avec le plâtre ou le mortier des pieces de bois ou de fer. *Sceller* en plomb, c'est arrêter dans des trous avec du plomb fondu des crampons ou des barreaux de fer ou de bronze : on dit *faire un scellement*, pour *sceller*. (*D. J.*)

SCELLEUR, s. m. (*Jurisprud.*) est un officier qui appose le sceau aux lettres de chancellerie.

Il y a aussi dans plusieurs tribunaux un *scelleur* en titre qui appose le sceau de la jurisdiction aux jugemens que l'on veut rendre exécutoires. *Voyez* SCEAU. (*A*)

SCELOTYRBE, s. f. (*Médecine.*) foiblesse & douleurs dans les jambes, qui sont ordinairement un symptome de scorbut.

Ce mot est composé de σκέλος, *jambe*, & τύρβη, *tumulte*, *desordre*.

Ce terme se prend quelquefois pour le scorbut même, & quelquefois aussi pour les remedes qu'on employe dans cette maladie. *Voyez* SCORBUT.

Les soldats de Germanicus furent attaqués de *scelotyrpe* pour avoir bu de l'eau d'une certaine fontaine sur les côtes de Frise.

SCENŒ, (*Géog. anc.*) ville située aux confins de la Babylonie, & dans la Mésopotamie deserte. Elle appartient aux Arabes scénites, à ce que nous apprend Strabon, *liv. XVI. page 748.* (*D. J.*)

SCENE, s. f. (*Littérature.*) théatre, lieu où les pieces dramatiques étoient représentées. *Voyez* THÉATRE. Ce mot vient du grec σκηνη, *tente*, *pavillon*, ou *cabanne*, dans laquelle on représentoit d'abord les poëmes dramatiques.

Selon Rolin, la *scene* étoit proprement une suite d'arbres rangés les uns contre les autres sur deux lignes paralleles qui formoient une allée & un portique champêtre pour donner de l'ombre, σκια, & pour garantir des injures de l'air ceux qui étoient placés dessous. C'étoit-là, dit cet auteur, qu'on représentoit les pieces avant qu'on eût construit les théatres. Cassiodore tire aussi le mot *scene* de la couverture & de l'ombre du bocage sous lequel les bergers représentoient anciennement les jeux dans la belle saison.

Scene se prend dans un sens plus particulier pour les décorations du théatre : de-là cette expression, *la scene change*, pour exprimer un changement de décoration. Vitruve nous apprend que les anciens avoient trois sortes de décorations ou de *scenes* sur leurs théatres.

L'usage ordinaire étoit de représenter des bâtimens ornés de colonnes & de statues sur les côtés ; & dans le fond du théatre d'autres édifices, dont le principal étoit un temple ou un palais pour la tragédie, une maison ou une rue pour la comédie, une forêt ou un paysage pour la pastorale, c'est-à-dire, pour les pieces satyriques, les atellanes, *&c.* Ces décorations étoient ou *versatiles*, lorsqu'elles tournoient sur un pivot, ou *ductiles*, lorsqu'on les faisoit glisser dans des coulisses, comme cela se pratique encore aujourd'hui. Selon les différentes pieces, on

changeoit la décoration ; & la partie qui étoit tournée vers le spectateur, s'appelloit *scene tragique*, *comique*, ou *pastorale*, selon la nature du spectacle auquel elle étoit assortie. *Voyez les notes de* M. Perrault, *sur Vitruve, liv. V. ch. vj. Voyez* aussi le *mot* DÉCORATION. On appelle aussi *scene*, le lieu où le poëte suppose que l'action s'est passée. Ainsi dans Iphigénie, la *scene* est en Aulide dans la tente d'Agamemnon. Dans Athalie, la *scene* est dans le temple de Jérusalem, dans un vestibule de l'appartement du grand-prêtre. Une des principales lois du poëme dramatique, est d'observer l'unité de la *scene*, qu'on nomme autrement *unité de lieu.*

En effet, il n'est pas naturel que la *scene* change de place, & qu'un spectacle commencé dans un endroit finisse dans un autre tout différent & souvent très-éloigné. Les anciens ont gardé soigneusement cette regle, & particulierement Térence : dans ses comédies, la *scene* ne change presque jamais ; tout se passe devant la porte d'une maison où il fait rencontrer naturellement ses acteurs.

Les François ont suivi la même regle ; mais les Anglois en ont secoué le joug, sous prétexte qu'elle empêche la variété & l'agrément des avantures & des intrigues nécessaires pour amuser les spectateurs. Cependant les auteurs les plus judicieux tâchent de ne pas négliger totalement la vraissemblance, & ne changent la *scene* que dans les entre-actes, afin que pendant cet intervalle, les acteurs soient censés avoir fait le chemin nécessaire ; & par la même raison, ils changent rarement la *scene* d'une ville à une autre ; mais ceux qui méprisent ou violent toutes les regles, se donnent cette liberté. Ces auteurs ne se font pas même de scrupule de transporter tout-à-coup la *scene* de Londres au Pérou. Shakespear n'a pas beaucoup respecté la regle de l'unité de *scene ;* il ne faut que parcourir ses ouvrages pour s'en convaincre.

Scene est aussi une division du poëme dramatique, déterminée par l'entrée d'un nouvel acteur : on divise une piece en actes, & les actes en *scenes.*

Dans plusieurs pieces imprimées des Anglois, la différence des *scenes* n'est marquée que quand le lieu de la *scene* & les décorations changent ; cependant la *scene* est proprement composée des acteurs qui sont présens ou intéressés à l'action. Ainsi quand un nouvel acteur paroît, ou qu'il se retire, l'action change & une nouvelle *scene* commence.

La contexture ou la liaison & l'enchaînement des *scenes* entre elles, est encore une regle du théatre ; elles doivent se succéder les unes aux autres, de maniere que le théatre ne reste jamais vuide jusqu'à la fin de l'acte.

Les anciens ne mettoient jamais plus de trois personnes ensemble sur la *scene*, excepté les chœurs, dont le nombre n'étoit pas limité : les modernes ne se sont point astreints à cette regle.

Corneille, dans l'examen de sa tragédie d'Horace, pour justifier le coup d'épée que ce romain donne à sa sœur Camille, examine cette question, *s'il est permis d'ensanglanter la scene ;* & il décide pour l'affirmative, fondé, 1°. sur ce qu'Aristote a dit, que pour émouvoir puissamment, il falloit faire voir de grands déplaisirs, des blessures, & même des morts ; 2°. sur ce qu'Horace n'exclut de la vue des spectateurs, que les événemens trop dénaturés, tels que le festin d'Atrée, le massacre que Medée fait de ses propres enfans ; encore oppose-t-il un exemple de Séneque au précepte d'Horace ; & il prouve celui d'Aristote par Sophocle, dans une tragédie duquel Ajax se tue devant les spectateurs. Cependant le précepte d'Horace n'en paroît pas moins fondé dans la nature & dans les mœurs. 1°. Dans la nature ; car enfin, quoique la tragédie se propose d'exciter la terreur ou la pitié, elle ne tend point à ce but par des spectacles barbares, & qui choquent l'humanité. Or les morts violentes, les meurtres, les assassinats, le carnage, inspirent trop d'horreur, & ce n'est pas l'horreur, mais la terreur qu'il faut exciter. 2°. Les mœurs n'y sont pas moins choquées. En effet, quoi de plus propre à endurcir le cœur, que l'image trop vive des cruautés ; quoi de plus contraire aux bienséances, que des actions dont l'idée seule est effrayante ? les maîtres de l'art ont dit :

Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'expose :
Les yeux en la voyant saisiroient mieux la chose ;
Mais il est des objets que l'art judicieux
Doit offrir à l'oreille & reculer des yeux.
Art poét. *chant. iij.*

Les Grecs & les Romains, quelque polis qu'on veuille les supposer, avoient encore quelque férocité : chez eux le suicide passoit pour grandeur d'ame ; chez nous il n'est qu'une frénésie, une fureur : les yeux qui se repaissoient au cirque des combats de gladiateurs, & ceux mêmes des femmes qui prenoient plaisir à voir couler le sang humain, pouvoient bien en soutenir l'image au théatre. Les nôtres en seroient blessés : ainsi ce qui pouvoit plaire relativement à leurs mœurs étant tout-à-fait hors des nôtres, c'est une témérité que d'ensanglanter la *scene*. L'usage en est encore fréquent chez les Anglois, & Shakespear sur tout est plein de ces situations. En vain M. Gresset a voulu les imiter dans sa tragédie d'Edouard ; le goût de Paris ne s'est pas trouvé conforme au goût de Londres. Il est vrai que toutes sortes de morts, même violentes, ne doivent point être bannies du théatre ; Phedre & Inez empoisonnées y viennent expirer ; Jason dans la Médée de Longe-Pierre, & Orosmane dans Zaïre, s'arrachent la vie de leur propre main ; mais outre que ce mouvement est extrêmement vif & rapide, on emporte ces personnages, on les dérobe promptement aux yeux des spectateurs, qui n'en sont point blessés, comme ils le seroient, s'il leur falloit soutenir quelque tems la vue d'un homme qu'on suppose massacré & nageant dans son sang. L'exemple de nos voisins, quand il n'est fondé que sur leur façon de penser, qui dépend du tempérament & du climat, ne devient point une loi pour nous qui vivons sous une autre horison, & dont les mœurs sont plus conformes à l'humanité. *Principes pour la lecture des Poëtes, tome II. page 58. & suivantes.*

SCÉNIQUE, COLLEGE, (*Antiq. théatr.*) on donnoit ce nom à une société de gens qui servoient aux représentations théatrales, ou aux combats gymniques, & qui étoient établis en différentes villes, tant de la Grece que de l'empire romain. Tous ces colleges avoient des sacrifices & des prêtres particuliers, & celui qui étoit à la tête de ces prêtres prenoit le titre de *grand-prêtre du college*, ἀρχιερεὺς συνόδου. Cela devint si commun, même dans les villes latines où il y avoit de ces colleges de comédiens, de musiciens ou d'athletes, que les Latins emprunterent des Grecs le nom d'*archiereus synodi*, sans y rien changer. On en trouve des exemples dans diverses inscriptions. Ces colleges élisoient ordinairement pour grand-prêtre quelqu'un du corps, comme on peut le voir dans des inscriptions rapportées par Gruter.

Outre cela, ces *colleges scéniques* ou gymniques, se nommoient eux-mêmes des especes de magistrats qui prenoient le titre d'*archontes*. Dans les assemblées de ces colleges on faisoit différens decrets, soit pour témoigner de la reconnoissance envers leurs protecteurs, soit pour faire honneur à ceux d'entre les associés qui se distinguoient par leurs talens. Il y a quelque apparence que les fragmens d'inscriptions grecques trouvées à Nismes, sont des restes de quelques-uns de ces decrets, du moins nous sommes portés à le

croire ainsi, par le mot ψήφισμα, *decretum*, qui se trouve à la tête d'un de ces fragmens; & parce que la ligne suivante commence de même que tous les decrets de cette espece, par les mots ἐπειδ. Σαμμιος, *quando quidem L. Sammius, &c.*

Il est certain que les comédiens, chanteurs, joueurs d'instrumens, & autres personnes qui paroissoient sur la scene, *artifices scenici*, διονυσιακοὶ τεχνῖται, s'étoient répandus dans l'Asie sous les successeurs d'Alexandre, comme on peut en juger par un passage du *XIV. lib.* de Strabon.

Les différentes troupes qui représentoient des comédies, des tragédies, *&c.* dans les villes Asiatiques, se distinguoient entre elles par les noms qu'elles empruntoient, les unes des rois qui les honoroient de leur protection, les autres du chef de la troupe.

Ces troupes de comédiens non-seulement se soutinrent dans l'Asie, après que ce pays eut passé sous la domination des Romains; mais de plus elles envoyerent des especes de colonies dans l'occident, où les principales villes des provinces se piquerent d'avoir des comédiens grecs, à-peu-près comme de nos jours nous voyons différentes cours de l'Europe empressées d'attirer des troupes de comédiens italiens. On trouve la preuve de ce fait dans une inscription découverte depuis environ 40 ans, à un quart de lieue de Vienne sur le chemin de Lyon, par laquelle on voit qu'il y avoit des comédiens asiatiques établis à Vienne, lesquels y formerent un corps, & un corps assez permanent pour qu'ils songeassent à faire préparer un lieu propre à leur servir de sépulture, lorsque quelqu'un d'entre eux viendroit à mourir. *Scænici Asiaticiani, & qui in eodem corpore sunt vivi, sibi fecerunt.*

Les comédiens & les musiciens distingués dans leur art, aussi-bien que les athletes qui s'étoient rendus célebres par les victoires qu'ils avoient remportées dans les jeux gymniques, obtenoient le droit de bourgeoisie en différentes villes. L'amour du plaisir a toujours récompensé ceux qui se distinguent à en procurer. (*D. J.*)

SCÉNIQUES JEUX, (*Théat. des Grecs & des Rom.*) *ludi scenici*; les jeux scéniques comprennent toutes les représentations, & tous les jeux qui se font faits sur la scene; mais il ne doit être ici question que de généralité sur les *jeux scéniques* des Grecs & des Romains.

Les plaisirs des premiers hommes furent purement champêtres: ils s'assemblerent d'abord dans les carrefours, ou dans les places publiques pour célébrer leurs jeux; mais étant souvent incommodés par l'ardeur du soleil, ou par la pluie, ils firent des enceintes de feuillages, que les Grecs appellerent σκηνὴ, & les Latins *scena*. Ainsi Virgile a dit dans son Enéide:

> *Tum sylvis* scena *coruscis*
> *Desuper horrentique atrum nemus imminet umbrâ.*

Servius ajoute sur ce vers, *scena apud antiquos, parietem non habuit.* Telle fut la scene de ce fameux théatre que Romulus fit préparer pour attirer les Sabins dans le piege qu'il leur tendoit. Ovide nous en a fait une peinture bien différente de celle des théatres qui suivirent.

> *Primus sollicitos fecisti, Romule, ludos*
> *Cum juvit viduos rapta Sabina viros.*
> *Tunc neque marmoreo pendebant vela theatro,*
> *Nec fuerant liquido pulpita rubra croco.*
> *Illic quas tulerant nemorosa palatia frondes*
> *Simpliciter positæ* scena *sine arte fuit.*

Il est impossible de découvrir quand on commença de transporter les spectacles de dessus le terrain sur un théatre; & de qui pourrions-nous l'apprendre, puisque pendant long-tems, les hommes savoient à-peine former des caracteres pour exprimer leurs pensées? Les premieres représentations qu'on vit sur le théatre d'Athènes, consistoient en quelques chœurs d'hommes, de femmes & d'enfans, divisés en différentes bandes, lesquels barbouillés de lie, chantoient des vers composés sur le champ & sans art. C'étoit particulierement après les vendanges, que les gens de la campagne s'unissoient pour faire des sacrifices, & marquer aux dieux leur reconnoissance. Pausanias nous assure que l'on immoloit une chevre, comme étant ennemie de la vigne; que l'on chantoit des hymnes en l'honneur de Bacchus, & que l'on donnoit une simple couronne au vainqueur.

Les Romains imiterent les Grecs; ils chantoient dans leurs fêtes de vendanges, ces vers naïfs & sans art, connus sous le nom de vers *fescennins*, de *Fescennia* ville d'Etrurie. Mais l'an 390 ou 391, sous le consulat de C. Sulpicius Pæticus & de C. Licinius Stolon, Rome étant ravagée par la peste, on eut recours aux dieux. Il n'y a rien que les hommes, dans le Paganisme, n'aient jugé digne d'irriter ou d'appaiser la divinité. On imagina de faire venir d'Etrurie des farceurs, dont les jeux furent regardés comme un moyen propre à détourner la colere des dieux. Ces joueurs, dit Tite-Live, sans réciter aucun vers, & sans aucune imitation faite par des discours, dansoient au son de la flûte, & faisoient des gestes & des mouvemens qui n'avoient rien d'indécent. La jeunesse romaine imita ces danses, & y joignit quelques plaisanteries en vers; ces vers n'avoient ni mesure, ni cadences reglées. Cependant cette nouveauté parut agréable; à force de s'y exercer, l'usage s'en introduisit. Ceux d'entre les esclaves qu'on employoit à ce métier, furent appellés *histrions*, parce qu'un joueur de flûte s'appelloit *hister*, en langue étrusque.

Dans la suite, à ces vers sans mesure, on substitua les satyres; & ce poëme devint exact, par rapport à la mesure des vers, mais il y regnoit toujours une plaisanterie licentieuse. Le chant étoit accompagné de la flûte, & le chanteur joignoit à sa voix des gestes & des mouvemens convenables. Il n'y avoit dans ces jeux aucune idée de poëme dramatique; les Romains en ignoroient alors jusqu'au nom. Ils n'avoient encore rien emprunté des Grecs à cet égard; ils ne commencerent à les imiter que lorsqu'ils entreprirent de former un art de ce que la nature ou le hasard leur avoit présenté. Livius Andronicus, grec de naissance, esclave de Marcus Livius Salinator, & depuis affranchi par son maître dont il avoit élevé les enfans, porta à Rome la connoissance du poëme dramatique. Il osa le premier donner des pieces dans lesquelles il introduisit la fable, ou la composition des choses qui doivent former le poëme dramatique, c'est-à-dire *une action*. Ce fut l'an 514 de la fondation de Rome, 160 ans après la mort de Sophocle & d'Euripide, & 52 ans après celle de Ménandre.

L'exemple de Livius Andronicus fit naître plusieurs poëtes, qui s'attacherent à perfectionner ce nouveau genre. On imita les Grecs, on traduisit leurs pieces, & l'on en fit sur de bons modeles, & d'après les regles de l'art. Leurs *jeux scéniques* comprenoient la tragédie & la comédie. Ils avoient deux especes de tragédies; l'une dont les mœurs, les personnages & les habits étoient grecs, se nommoit *palliata*; l'autre dont les personnages étoient romains, s'appelloit *prætextata*, du nom de l'habit que portoient à Rome les personnes de condition. *Voyez* TRAGÉDIE.

La comédie romaine se divisoit en quatre especes; la *togata* proprement dite, la *tabernaria*, les *attellanes* & les *mimes*. La *togata* étoit du genre sérieux; les pieces du second caractere l'étoient beaucoup moins; dans les attellanes le dialogue n'étoit point écrit;

écrit; les mimes n'étoient que des farces où les acteurs jouoient sans chaussure. Si la tragédie ne fit pas de grands progrès à Rome, la bonne comédie ne fut guere plus heureuse; nous ne connoissons que les titres de quelques-unes de leurs pieces tragiques, qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous; & nous n'avons de leurs comédies que celles de Plaute & de Térence, qui furent ensuite négligées par le goût de la multitude pour les attellanes, & les farces des mimes. Enfin ce qui s'opposa le plus chez les Romains aux progrès du vrai genre dramatique, fut l'art des pantomimes, qui sans rien prononcer se faisoient entendre par le seul moyen du geste & des mouvemens du corps. *Mém. des inscrip. tom. XVII. in-4°.* (*D. J.*)

SCÉNITES, *arabes*, (*Géog. anc.*) *Scenitæ arabes*; peuples dont plusieurs auteurs anciens ont fait mention, & qu'ils ont placés en divers pays. Pline met des *Scénites* arabes dans l'Arabie qui est au-delà de Péluse, & qui s'étend jusqu'à l'Arabie heureuse.

D'un autre côté Strabon, en décrivant les pays qui sont entre la Mésopotamie & la Cælésyrie, y place les *Scénites arabes*, ce qui sembleroit dire que ces peuples n'étoient pas voisins de l'Egypte. Cependant Pline lui-même, *lib. VI. ch. xxviij.* met des *Scénites arabes* dans l'Arabie heureuse; & Ammien Marcellin, *lib. XXIII.* dit que les peuples que les anciens appellerent *Scénites arabes*, furent dans la suite nommés *Sarrasins*. Il est néanmoins certain que tous les Sarrasins n'avoient pas été originairement *Scénites arabes*; il y en avoit de nomades, & il y en avoit de *scénites*; quelques-uns étoient éthiopiens, & d'autres arabes.

Les *Scénites arabes* étoient dans la Mésopotamie en-deçà de l'Euphrate, & depuis la Mésopotamie jusqu'aux deserts Palmyrènes de Syrie, on trouvoit des nomades arabes; depuis la Syrie jusqu'au golfe arabique, en tirant du côté de l'Arabie heureuse, on trouvoit des *Scénites arabes*, & ce sont ceux qu'on devroit appeller proprement *Sarrasins*.

Il y avoit encore des *Scénites arabes* le long de la côte, depuis le golfe Elanite jusqu'au promontoire Héroopolitique; & quelques-uns près de la ville des Héros, en tirant vers le midi. Les Troglodytes éthiopiens, quoique nomades, furent aussi appellés *Scénites*; & ensuite *Sarrasins*.

Enfin Ptolomée marque des *Scénites* dans l'Ethiopie, près des cataractes du Nil; c'est ce qui a porté Ammien Marcellin à étendre les Sarrasins depuis l'Assyrie & la Mésopotamie, jusqu'aux cataractes du Nil; parce que la postérité donna le nom de *Sarrasins*, à tous les arabes *scénites* & nomades. (*D. J.*)

SCÉNITE, adj. (*Gramm.*) qui vit sous des tentes; il se dit de quelques peuples errans.

SCENOGRAPHIE, s. f. *en terme de perspective*, est la représentation d'un corps en perspective sur un plan; c'est-à-dire la représentation de ce corps dans toutes ses dimensions, tel qu'il paroît à l'œil. *Voyez* PERSPECTIVE.

Ce mot est formé des mots grecs, σκηνη, *scene*, & γραφη, *description*.

Pour bien faire entendre ce que c'est que la *scenographie*, & sa différence d'avec l'*ichnographie* & l'*orthographie*, supposons qu'on veuille représenter un bâtiment; l'*ichnographie* de ce bâtiment est le plan du bâtiment, ou sa coupe par en-bas. *Voyez* ICHNOGRAPHIE.

L'*orthographie* est la représentation de la façade du bâtiment, ou d'une de ses faces; *voyez* ORTHOGRAPHIE. Enfin, la *scenographie* est la représentation du bâtiment en son entier, c'est-à-dire de ses faces, de sa hauteur, & de toutes ses dimensions.

Pour représenter scenographiquement un corps; 1°. cherchez l'*ichnographie perspective* ou le plan de la base du corps, en suivant la méthode qui a été donnée pour cela dans l'*article* PERSPECTIVE. 2°. Sur les différens points du plan, élevez les hauteurs correspondantes en perspective; vous aurez par ce moyen la *scenographie* complette du corps, à l'exception de l'ombre qu'il y faut ajouter. Voici la méthode pour élever les hauteurs en perspective.

Sur un point donné, comme C, *Pl. perspect. fig.* 1. *n°.* 2. on propose d'élever la hauteur perspective, répondante à la hauteur objective PQ. Sur la ligne de terre, élevez une perpendiculaire PQ, égale à la hauteur objective donnée. Des points P & Q, tirez à un point quelconque T les lignes PT & QT; du point donné C, tirez une ligne droite CK, parallele à la ligne de terre DE, & qui rencontre la ligne droite QT en K. Du point K, élevez la perpendiculaire IK sur la ligne KC. La ligne IK ou son égale CB est la hauteur *scenographique* cherchée.

L'application de cette méthode générale pour trouver la *scenographie* d'un corps, n'est pas si facile dans tous les cas, qu'elle n'ait besoin d'être un peu éclaircie & applanie par quelques exemples.

Pour représenter scenographiquement un cube, vû par un de ses angles; 1°. comme la base d'un cube vû par un angle, & placé sur un plan géometral, est un quarré vû par un angle; tracez d'abord en perspective un quarré vû par un angle, *voyez* PERSPECTIVE; 2°. ensuite élevez le côté HI du quarré *fig.* 2. *n°.* 2. perpendiculairement sur un point quelconque de la ligne de terre DE, & à un point quelconque comme V de la ligne horisontale HR, tirez les lignes droites VI & VH; 3°. des angles d, b, & c, tirez $c\,1$, $d\,2$, paralleles à la ligne de terre DE: 4°. des points 1 & 2, élevez $L\,1$ & $M\,2$ perpendiculaires à la même ligne DE; 5°. puisque HI est la hauteur qui doit être élevée en A, LI en c & en b, & $M\,2$ en d; élevez au point a la ligne fa perpendiculaire à aE; en b & en c, élevez bg & ce perpendiculairement à $bc\,1$; enfin élevez dh perpendiculaire à $d\,2$, & faites $af = HI$, $bg = ec = L\,1$, & $hd = M\,2$; joignez ensuite les points g, h, e, f, par des lignes droites, & vous aurez la *scenographie* que vous cherchez.

Pour représenter scenographiquement un prisme quinquangulaire creux; 1°. puisque la base d'un prisme quinquangulaire, creux, élevé sur un plan géométral, est un pentagone, terminé par un bord ou limbe d'une certaine dimension; cherchez d'abord la représentation perspective de ce pentagone sur un plan, *voyez* PERSPECTIVE; 2°. d'un point quelconque H de la ligne de terre DE, *fig.* 3. élevez une perpendiculaire HI égale à la hauteur objective, & tirez à un point quelconque V de la ligne horisontale HR, les lignes HV & IV; 3°. des différens angles a, b, d, e, c, de l'ichnographie perspective, tant internes qu'externes, tirez les lignes droites $b\,2$, $d\,3$, &c. paralleles à la ligne de terre: & des points 1, 2, 3, &c. élevez perpendiculairement sur cette même ligne les lignes $L\,1$, $M\,2$, $m\,2$, $N\,3$, $n\,3$; ensuite élevez toutes ces lignes aux points correspondans de l'ichnographie, comme dans l'exemple précédent; & vous aurez la *scenographie* que vous cherchez.

Pour représenter scenographiquement un cylindre; 1°. comme la base d'un cylindre élevé sur un plan géometral est un cercle; tracez d'abord le cercle en perspective, ensuite aux points a, b, d, f, h, g, e, c, *fig.* 8. élevez les hauteurs correspondantes comme dans les articles précédens. Joignez enfin la partie supérieure de ces lignes par des lignes courbes, semblables & égales aux parties correspondantes de la base a, b, d, f, g, h, g, e, c, &c. & vous aurez la *scenographie* du cylindre. Il est évident qu'on doit omettre, tant dans le plan que dans l'élévation, les lignes qui ne sont point exposées à l'œil; cependant il faut d'abord y avoir égard, parce qu'elles sont né-

cessaires pour trouver les autres lignes. par exemple, dans la *scenographie* d'un cube vû par un de ses angles, les lignes *b d* & *d e* de la base, *fig. 2. n°. 2.* & la ligne *d h* de l'élévation sont entierement cachées à l'œil, & doivent être par conséquent omises dans la représentation scenographique du cube; mais comme on ne peut trouver le point *h* de la surface supérieure, sans avoir le point *d* qui lui répond, & qu'on ne peut tirer les lignes *gh* & *he*, sans avoir la hauteur *d h*; il s'ensuit qu'il est nécessaire de déterminer dans l'opération au moins par des lignes occultes, l'apparence du point *d* & la hauteur *d h*.

Pour représenter scenographiquement une pyramide élevée sur la base; supposons, par exemple, qu'on veuille représenter une pyramide quadrangulaire, vûe par un de ses angles. 1°. Puisque la base d'une telle pyramide est un quarré vû par un angle, tracez d'abord ce quarré en perspective; 2°. pour trouver le sommet de la pyramide, c'est-à-dire la perpendiculaire qui tombe du sommet sur la base, tirez les diagonales qui se coupent en *e*, *fig. 5. n°. 2.* 3°. sur un point quelconque *B* de la ligne de terre *D E*, élevez la hauteur *B I* de la pyramide; & après avoir tiré les lignes droites *H V* & *I V* à l'horisontale *H R*, prolongez la diagonale *db*, jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne *V B* en *b*. Enfin du point *b*, tirez *b i* parallele à *B I*; cette ligne *b i* étant élevée sur le point *e*, donnera le sommet *K* de la pyramide; conséquemment on aura les lignes *d k*, *k a* & *k b*.

On peut se servir de la même méthode pour trouver la *scenographie* d'un cône. Par cet article & par l'*article* PERSPECTIVE, on voit assez quelles regles on doit observer pour mettre en perspective toutes sortes de figures & de corps. La *fig. 7. n°. 2.* représente la *scenographie* d'un bâtiment, dans laquelle *V* est supposé le point de vûe. *Chambers.* (*O*)

SCENOPEGIE, s. f. (*Hist. judaiq.*) étoit chez les juifs le nom d'une fête qu'on appelloit plus communément la *fête des tabernacles* ou *des tentes*. Le peuple d'Israël, après qu'il eut pris possession de la terre de Chanaan, institua cette fête en mémoire de ce qu'il avoit habité sous des tentes dans le désert.

Ce mot est grec, & est formé des mots σκηνη, *scene*, *tabernacle*, *tente*, & πηγνυμι, *figo*, je fixe.

La fête des tabernacles commençoit le 15 Septembre, & duroit huit jours de suite. Le dernier de ces jours étoit beaucoup plus solemnel que les autres, tant par l'affluence extreme du peuple, que par les marques extraordinaires de joie qu'il donnoit. C'est de ce huitieme jour que parle S. Jérôme, quand il dit que J. C. vint à la fête des tabernacles, le dernier & le plus grand jour.

Quand l'Ecriture-sainte, dit simplement la *fête*, c'est ordinairement de la fête des tabernacles qu'elle veut parler.

SCEPSIS, (*Géog. anc.*) ville d'Asie, dans la petite Mysie, & dans les terres, suivant Ptolomée, *liv. V. ch. ij.*

Métrodore, homme recommandable par son éloquence & par son savoir, étoit né dans cette ville. Strabon, *liv. XI.* Pline, *liv. II. ch. xvj. & xxxj. liv. XXXIV. ch. vj.* Athénée, *liv. XIII.* parle de lui comme d'un homme célebre. Il écrivit divers traités que le tems nous a enviés. Mithridate qui le chérissoit l'envoya en ambassade vers Tigrane, avec ordre de l'engager à joindre ses forces aux siennes contre le Romains. Métrodore ayant exécuté sa commission, Tigrane lui dit dans la conversation: « Mais vous, Métrodore, que me conseillez-vous? » Seigneur, lui repliqua-t-il, comme ambassadeur je » vous le conseille, mais si vous consultez Métrodore, » il ne vous le conseillera jamais ». Mithridate apprit cette particularité de Tigrane, dans les entretiens secrets que ces deux princes se firent de leurs confidences réciproques, & sur-le-champ il se vengea injustement de Métrodore, en le faisant mourir; c'est ainsi que cet homme estimable par sa franchise, finit ses jours sous la 177e olympiade, l'an 72 de Jesus-Christ.

Au reste, pour le dire en passant, l'histoire ancienne fait mention de dix hommes illustres nommés Métrodore, & qu'il ne faut pas confondre ensemble.

Le premier étoit de Chio, & maître d'Hippocrate. Il vivoit sous la 84e. olympiade, vers l'an 444 avant Jesus-Christ. Il écrivit quelques ouvrages de médecine, & une histoire du royaume de Troie, cités par Pline, Athénée, Isaac Tzetzès, *&c.*

Le second de Lampsaque, vivoit sous la 86e olympiade, vers l'an 536 avant Jesus-Christ, & fut lié d'amitié avec le philosophe Anaxagoras.

Le troisieme d'Athenes, ou si l'on veut de Lampsac, ami particulier & disciple d'Epicure, fleurissoit sous la 126e. olympiade, vers l'an 274 avant Jesus-Christ; Diogene Laerce, Cicéron, Strabon, & Clément d'Alexandrie, en ont beaucoup parlé, mais Gassendi a publié sa vie.

Le quatrieme, né à Stratonice, est le seul qui quitta la secte d'Epicure pour s'attacher à Carnéade, académicien. Il fleurissoit sous la 161e. olympiade, vers l'an 136 avant Jesus-Christ.

Le cinquieme est le nôtre, né à *Scepsis.*

Le sixieme est ce Métrodore, qui excelloit tout ensemble dans la philosophie & dans la peinture, & que les Atheniens envoyerent à Paul Emile, qui fut enchanté de ce choix; il le nomma pour précepteur de ses enfans.

Le septieme est un mathématicien dont parle Pline.

Le huitieme, grammairien, dont fait mention Agathias, *liv. V. hist.*

Le neuvieme de ce nom avoit fait un cycle pour la célébration de la fête de Pâques. *Voyez* M. Dupin.

Le dixieme, architecte sous l'empire de Constantin, vers l'an 327 de Jesus-Christ, étoit natif de Perse, & fit dans les Indes plusieurs édifices qui l'illustrerent. (*D. J.*)

SCEPTICISME, s. m. & SCEPTIQUES, s. m. pl. (*Hist. de la Philosophie.*) *Sceptici*, secte d'anciens philosophes, qui avoient Pyrrhon pour chef, & dont le principal dogme consistoit à soutenir que tout étoit incertain & incompréhensible; que les contraires étoient également vrais; que l'esprit ne devoit jamais donner son consentement à rien, mais qu'il devoit rester dans une indifférence entiere sur toute chose. *Voyez* PYRRHONIENS.

Le mot *sceptique*, qui est grec dans son origine, signifie proprement *contemplatif*, c'est-à-dire un homme qui balance les raisons de part & d'autre, sans décider pour aucun côté; c'est un mot formé du verbe σκεπτομαι, *je considere*, *j'examine*, *je délibere*.

Diogene Laërce remarque, que les sectateurs de Pyrrhon avoient différens noms: on les appelloit *Pyrrhoniens*, du nom de leur chef; on les appelloit aussi *Aporetici*, gens qui doutent, parce que leur maxime principale consistoit à douter de tout; enfin on les nommoit *Zetétiques*, gens qui cherchent, parce qu'ils n'alloient jamais au-delà de la recherche de la vérité.

Les *Sceptiques* ne retenoient leur doute que dans la spéculation. Pour ce qui concerne les actions civiles & les choses de pratique, ils convenoient qu'il falloit suivre la nature pour guide, se conformer à ses impressions, & se plier aux lois établies dans chaque nation. C'étoit un principe constant chez eux, que toutes choses étoient également vraissemblables, & qu'il n'y avoit aucune raison qui ne pût être combattue par une raison contraire aussi forte. La fin qu'ils se proposoient, étoit l'ataraxie, ou l'exemption de trouble à l'égard des opinions, & la métrio-

patie ou la modération des passions & des douleurs. Ils prétendoient qu'en ne déterminant rien sur la nature des biens & des maux, on ne poursuit rien avec trop de vivacité, & que par-là on arrive à une tranquillité parfaite, telle que peut la procurer l'esprit philosophique : au-lieu que ceux qui établissent qu'il y a de vrais biens & de vrais maux, se tourmentent pour obtenir ce qu'ils regardent comme un vrai bien. Il arrive de-là qu'ils sont déchirés par mille secrettes inquiétudes, soit que n'agissant plus conformément à la raison, ils s'élevent sans mesure, soit qu'ils soient emportés loin de leur devoir par la fougue de leurs passions, soit enfin que craignant toujours quelque changement, ils se consument en efforts inutiles pour retenir des biens qui leur échappent. Ils ne s'imaginoient pourtant pas, comme les Stoïciens, être exempts de toutes les incommodités qui viennent du choc & de l'action des objets extérieurs ; mais ils prétendoient qu'à la faveur de leur doute sur ce qui est bien ou mal, ils souffroient beaucoup moins que le reste des hommes, qui sont doublement tourmentés, & par les maux qu'ils souffrent, & par la persuasion où ils sont que ce sont de vrais maux.

C'est une ancienne question, comme nous l'apprenons d'Aulugelle, & fort débattue par plusieurs auteurs grecs, savoir en quoi different les *Sceptiques* & les académiciens de la nouvelle académie. Plutarque avoit fait un livre sur cette matiere ; mais puisque le tems nous a privé de ces secours de l'antiquité, suivons Sextus Empiricus, qui a rapporté si exactement tous les points en quoi consiste cette différence, qu'il ne s'y peut rien ajouter.

Il met le premier point de différence, qui se trouve entre la nouvelle academie & la doctrine *sceptique*, en ce que l'une & l'autre disant que l'entendement humain ne peut rien comprendre, les académiciens le disent affirmativement, & les *Sceptiques* le disent en doutant.

Le second point de différence proposé par Sextus, consiste en ce que les uns & les autres étant conduits par une apparence de bonté, dont l'idée leur est imprimée dans l'esprit, les academiciens la suivent, & les *Sceptiques* s'y laissent conduire ; & en ce que les académiciens appellent cela opinion ou persuasion, & non les *Sceptiques* : bien que ni les uns ni les autres n'affirment que la chose d'où part cette image ou apparence de bonté soit bonne, mais les uns & les autres avouent que la chose qu'ils ont choisie leur semble bonne, & qu'ils ont cette idée imprimée dans l'esprit, à laquelle ils se laissent conduire.

Le troisieme point de difference revient au même. Les académiciens soutiennent que quelques-unes de leurs idées sont vraissemblables, les autres non ; & qu'entre celles qui sont vraissemblables il y a du plus & du moins. Les *Sceptiques* prétendent qu'elles sont égales, par rapport à la créance que nous leur donnons ; mais Sextus qui propose cette différence, fournit lui-même le moyen de la lever, car il dit que les *Sceptiques* veulent que la foi des idées soit égale par rapport à la raison, c'est-à-dire autant qu'elle se rapporte à la connoissance de la vérité & à l'acquisition de la science par la raison, car l'idée la plus claire n'a pas plus de pouvoir pour me faire connoitre la vérité : mais en ce qui regarde l'usage de la vie, ils veulent que l'on préfere cette idée claire à celle qui est obscure.

La quatrieme différence consiste moins dans la chose que dans la maniere de s'exprimer ; car les uns & les autres avouent qu'ils sont attirés par quelques objets ; mais les académiciens disent que cette attraction se fait en eux avec une véhémente propension, ce que les *Sceptiques* ne disent pas, comme si les uns étoient portés vers les choses vraissemblables & que les autres s'y laissassent seulement conduire, quoique ni les uns ni les autres n'y donnent pas leur consentement.

Sextus Empiricus met encore entre eux une autre différence, sur les choses qui concernent la fin, disant que les académiciens suivent la probabilité dans l'usage de la vie, & que les *Sceptiques* obéissent aux lois, à la coutume, & aux affections naturelles. En cela comme en plusieurs choses, leur langage est différent, quoique leurs sentimens soient pareils. Quand l'académicien obéit aux lois, il dit qu'il le fait parce qu'il a opinion que cela est bon à faire, & que cela est probable ; & quand le *sceptique* fait la même chose, il ne se sert point de ces termes d'*opinion* & de *probabilité*, qui lui paroissent trop décisifs.

Ces différences qui sont légeres & imperceptibles, ont été cause qu'on les a tous confondus sous le nom de *Sceptiques*. Si les philosophes qui ont embrassé cette secte, ont mieux aimé être appellés académiciens que pyrrhoniens, deux raisons assez vraissemblables y ont contribué ; l'une est que fort peu de philosophes illustres sont sortis de l'école de Pyrrhon, au-lieu que l'académie a donné beaucoup d'excellens hommes, auxquels il est glorieux de se voir associé ; l'autre est qu'on a ridiculisé Pyrrhon & les Pyrrhoniens, comme s'ils avoient réduit la vie des hommes à une entiere inaction, & que ceux qui se diront pyrrhoniens tomberont nécessairement dans le même ridicule.

SCEPTRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure ; c'étoit une des sept villes dont Cyrus fit présent à son favori Pytharcus, au rapport d'Athénée. (*D. J.*)

SCEPTRE, s. m. (*Gram. & Hist. anc. & mod.*) dans l'origine, le *sceptre* n'étoit qu'une canne ou bâton que les rois & les généraux portoient à la main pour s'appuyer ; & c'est ce qu'on appelle en terme de médaille *hasta pura*, une pique ou hallebarde sans fer qu'on voit à la main des divinités ou des rois : c'est le sentiment de Nicod, qui paroît d'autant plus fondé que Justin raconte que le *sceptre* des premiers rois étoit une lance. Cet historien ajoute que dans l'antiquité la plus reculée les hommes adoroient la haste ou le *sceptre* comme des dieux immortels, & que de son tems encore on mettoit par cette raison un *sceptre* à la main des dieux. Celui de Neptune étoit son trident.

Dans la suite, le *sceptre* devint un ornement royal, & la marque du souverain pouvoir. Dans Homere, les princes grecs ligués contre Troye, portent des *sceptres* d'or. Celui d'Agamemnon, dit-il, ouvrage incomparable de Vulcain qui l'avoit donné au fils de Saturne, passa de Jupiter à Mercure, puis à Pélops, à Atrée, à Thyeste & à Agamemnon : on le conservoit encore du tems de ce poëte, on l'adoroit même, & on lui faisoit tous les jours des sacrifices à Chéronée ; où l'on n'en montroit pourtant que le bois, les Phocéens ayant enlevé les lames d'or qui le couvroient.

Le *sceptre* des rois fut donc revêtu d'ornemens de cuivre, d'ivoire, d'argent ou d'or, & de figures symboliques. Tarquin l'ancien le porta le premier à Rome, & les consuls le porterent aussi sous le nom de *scipio*, bâton de commandement. Les empereurs l'ont conservé jusques dans les derniers tems, & les rois le portent dans les grandes cérémonies. Il est surmonté ou distingué par quelque pieces de leur blason. Ainsi celui du roi de France est surmonté d'une fleur de lys double, celui de l'empereur d'un aigle à deux têtes, celui du grand-seigneur d'un croissant, *&c.* Phocas est le premier qui ait fait ajouter une croix à son *sceptre* : ses successeurs quitterent même le *sceptre* pour ne plus tenir à la main que des croix de différentes formes & de différentes grandeurs. M. le Gendre dit, le *sceptre* de nos rois de la premiere race étoit un bâton d'or recourbé par le bout en for-

me de crosse, & aussi haut que le prince qui le portoit.

SCEPTRE, (*Critique sacrée.*) mot grec qui veut dire *appui*, parce que le *sceptre* qui a été la marque de la dignité royale, étoit un bâton sur lequel on pouvoit s'appuyer. Il signifie donc le *bâton* que les rois portoient dans leur main droite comme un signe de leur puissance, *Exod. viij. 4.* Quand quelqu'un entroit dans le cabinet du palais du roi de Perse sans y être appellé, il étoit digne de mort, si le roi n'avoit la bonté de lui tendre son *sceptre* d'or; & c'est ce que fit Artaxerxès, que l'Ecriture nomme *Assuérus*, à l'égard d'Esther. Ce mot *sceptre* au figuré désigne la *domination*, la *souveraineté*. Il se prend aussi pour *famille*, *race*, *tribu*; emmenez avec vous la *famille* de votre pere, *sceptrum patris tui sume tecum*. Nomb. *xviij. 2.* (*D. J.*)

SCEPTRE, (*Art numismatique.*) il faut dire un mot de cet ornement qu'on trouve sur les bustes dans les médailles antiques des rois.

Le *sceptre* qu'ils tiennent à la main lorsqu'ils sont en habit consulaire, & c'est ainsi que sont presque toujours les empereurs de Constantinople, est surmonté d'un globe chargé d'un aigle, pour faire connoître par ces marques de la souveraine puissance que le prince gouverne par lui-même. Dès le tems d'Auguste, l'on voit sur les médailles le *sceptre* consulaire dont nous parlons.

Phocas est le premier qui a fait ajouter une croix à son *sceptre*; ses successeurs quitterent même le *sceptre*, pour ne plus tenir à la main que des croix de différentes formes & de différentes grandeurs.

Lorsqu'ils sont représentés en armes, outre le casque & le bouclier, ils ont ordinairement un javelot à la main ou sur l'épaule.

Quand ils sont en robe dans le bas Empire, le *sceptre* est une férule, nommée ναρθηξ, qui consiste en une tige assez longue, dont le haut est carré & plat. L'usage en est fort ancien parmi les Grecs, qui appelloient leurs princes *narticophores*, porte-férules. *Voyez* Ducange, *dissert. de infer. ævi numism.* n°. 11.

On a trouvé une grande diversité de *sceptres* sur les anciens monumens, comme il paroît par Montfaucon, *tome I. Pl. XXI. & XXVIII.* Maffei, *Racc. di statue, Pl. XXVII. Admir. rom. antiq. tab. 28.* & les *Planches* d'Herculanum. (*D. J.*)

SCÉPUS, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie, sur les frontieres de la Pologne, qui la borne au nord. Il est coupé par diverses rivieres, & n'a point de villes. (*D. J.*)

SCEVOPHILACTE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) nom de dignité dans l'église greque, dont fait mention Théodore le lecteur. Le *scevophilacte* étoit comme le trésorier de l'église ou le gardien des vases sacrés, ainsi que le porte ce nom formé du grec σκευος, *vase*, & φυλαξ, *gardien.*

Cet office étoit chez les Grecs ce qu'est dans l'église latine celui des sacristains. Mais cette dignité étoit fort considérable, car on voit plusieurs *scevophilactes* tirés de la sacristie pour être élevés sur le siege patriarchal de Constantinople. Thomassin, *discipline de l'Eglise, part. II. l. I. c. xlviij. & part. III. l. I. c. lij.*

Le *scevophilacte* est aussi quelquefois appellé par les anciens *ciméliarque*, c'est-à-dire *garde du trésor*, parce que ce trésor servoit souvent d'archives à l'Eglise, & qu'on y renfermoit les titres, chartes & autres papiers concernant ses biens, revenus, *&c.* Suicer observe, d'après Photius, que le *scevophilacte* étoit souvent le même officier que les Grecs nommoient *chartophylax*. *Voyez* CHARTOPHYLAX. Mais les Grecs modernes ont séparé ces deux dignités, & le chartophylax, qui est comme le grand-vicaire du patriarche ou comme son official, est un personnage tout autrement distingué par ses fonctions & par ses droits, que le *scevophilacte* qui n'est plus, à proprement parler, qu'un sacristain. Bingham, *orig. ecclés. t. II. l. III. c. xiij.* §. 3.

SCHABAN, s. m. (*Hist. mod.*) huitieme mois des Arabes hagareniens & des Turcs; il répond à notre mois d'Avril.

SCHABATH, (*Cal. syr.*) nom d'un mois du calendrier des Syro Macédoniens, qui correspond à notre mois de Février. Fabricius l'appelle *Aschabath*, en ajoutant l'article *al*, & c'est, dit-il, un mois des Syriens qui avoient pris les mois grecs des Macédoniens. (*D. J.*)

SCHABIAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique au pays des negres, mais bien avant dans les terres & au-delà du fleuve Niger. (*D. J.*)

SCHACH *ou* SCHAH, s. m. (*Hist. mod.*) en langue persane signifie *roi* ou *seigneur*. Ainsi dans l'histoire *schah abbas*, & non pas comme l'ont écrit un grand nombre d'auteurs *cha abbas*, & *schah hussein* signifient le *roi abbas*, le *roi hussein*. Thamas Koulikan, après s'être emparé du trône de Perse, avoit pris le titre de *schah nadir*. *Padischah* dans la même langue, aussi-bien qu'en turc, signifie aussi *empereur* ou *roi*. On croit que le titre de *schach* ou *schah* est une corruption du nom de *schich*, qui veut dire *prophete*.

SCHADA-SCHIVAOUN, s. m. (*Idolât. indienne.*) nom que les Indiens donnent à des génies qu'ils croient chargés de régir le monde. Ils donnent à ces génies des femmes, mais ces femmes ne sont que des attributs personnifiés. La femme de *Schada-Schivaoun* se nomme *Houmani*: c'est elle qui gouverne le ciel & la région des astres. (*D. J.*)

SCHADUKIAM, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire le *plaisir* & le *desir*. Ce mot persien est le nom d'une province fabuleuse du pays de Ginnistan, que les romans orientaux disent être peuplé de dives & de péris: ces mêmes romans ont donné à ce royaume des fées, une capitale imaginaire, qu'ils appellent *Ghevher-Abad*, mot persien, qui signifie la *ville des joyaux*. (*D. J.*)

SCHAFF, s. m. (*Commerce.*) c'est le nom d'une mesure dont on se sert en Suabe pour mesurer les grains; on l'appelle plus communément *schæffel* ou *scheffel*; c'est un boisseau.

SCHAFFHOUSE *ou* SCHAFFOUSE, (*Géog. mod.*) capitale du même nom, au bord septentrional du Rhin qu'on y passoit sur un pont de pierre, qui a été ruiné par une inondation arrivée le 4 Mai 1754. Cette ville est à 10 lieues au nord de Zurich, & à 15 au levant de Bâle. Elle est grande, bien bâtie, fermée de murailles de toutes parts, avec une espece de forteresse à l'antique; ses rues sont larges, & fort propres. Il y a à *Schaffhouse* deux beaux temples, un hôtel-de-ville, un arsenal, une académie théologique, & deux bibliotheques publiques. *Long. 26. 15. latit. 47. 46.*

Cette ville, comme tant d'autres, doit son origine à un monastere qui y fut fondé l'an 1060. Dans ce siecle-là elle s'appelloit *Schiffhausen*, c'est-à-dire *Maison des bateaux*, & dans des actes latins *Navium domus*: ce n'étoit cependant qu'un village où l'on déchargeoit les bateaux qui descendoient le Rhin, à cause de la cataracte que ce fleuve fait à Lauffen. Burckhard ayant donné ce village à un couvent de moines, qu'il y établit pour vivre saintement; ce lieu fut appellé *Schaffhausen*, c'est-à-dire *Maison de brebis*; & c'est pourquoi la ville de *Schaffhouse* porte un bélier pour piece honorable dans ses armes.

Le village devint bientôt un bourg, ensuite ville, & ville impériale. Après les guerres de Bourgogne, elle s'allia avec les cantons de la Suisse pour 25 ans; & en 1501, elle fut reçue au corps helvétique pour un douzieme canton. Enfin ses habitans ayant embrassé la doctrine de Zuingle, d'Œcolampade, & de

leurs disciples, la religion romaine fut abolie dans toute la ville en 1529, & elle se joignit étroitement d'intérêt, comme de créance, avec Bâle, Zurich & Berne.

Son gouvernement civil est tel que celui de Zurich. La ville est partagée en douze tribus, qu'on appelle *zunfften*, une de nobles & onze de bourgeois. On prend sept personnes de chacune de ces tribus, pour composer le conseil souverain de la république, ce qui, avec les deux chefs qu'on appelle *bourguemestres*, fait un corps de quatre-vingt-six conseillers. De ce grand conseil, on en tire un petit de deux personnes de chaque tribu, avec les deux chefs, c'est-à-dire de vingt-six conseillers, qui examinent les affaires les moins importantes, & décident les différends des particuliers. Il y a aussi quelques autres chambres pour l'administration de la justice & de la police.

Quand on veut faire quelque élection pour le grand ou le petit conseil, les bourgeois de la tribu où il y a une place vacante, s'assemblent dans la maison publique qui est affectée à leur tribu, & là ils donnent leur suffrage à voix basse en nommant à l'oreille d'un secrétaire celui qu'ils élisent. Pour ce qui est du consistoire qui regle l'administration de la discipline ecclésiastique, il y a ceci de particulier, qu'aucun ministre n'y assiste, comme à Zurich & à Berne; mais on choisit, pour le remplir, les plus savans du conseil, auxquels on donne pour adjoint quelque docteur en droit. (*D. J.*)

SCHAFFHOUSE, *le canton de*, (*Géog. mod.*) canton de la Suisse, au-delà du Rhin, sur les frontieres de l'Allemagne, & le douzieme en nombre entre les cantons. Il n'est pas grand, mais important au repos de la Suisse, à laquelle il sert comme de boulevard contre l'Allemagne. Il est borné au nord & à l'occident par la Suabe, à l'orient par le canton Zurich, & au midi en partie par ce même canton, & en partie par le Thourgaw, dont il est séparé par le Rhin. C'est un bon pays, qui produit du blé, des fruits, du vin, & qui abonde en pâturages. Il est divisé en plusieurs petits bailliages, où le Rhin fait fleurir le commerce. *Schaffhouse* est la capitale de ce canton. *Voyez-en l'article*. (*D. J.*)

SCHAGEN *ou* SCAGEN, (*Géog. mod.*) gros & ancien bourg des Pays-Bas, dans la Hollande, au bord de la mer, à 3 lieues d'Alcmar, & à autant de Médemblick. Il donne son nom à une des plus anciennes familles d'entre les nobles de la Hollande. D'ailleurs il a de grands privileges, & son terrein est extrèmement cher à cause de sa bonté. *Long.* 22. 13. *latit.* 52. 23. (*D. J.*)

SCHAGIAR, (*Géog. mod.*) province de l'Iémen ou Arabie-heureuse. Elle s'étend sur les bords de la mer, entre les villes d'Aden & d'Oman. On y recueille de l'encens & de l'aloës, mais inférieur à l'aloës de l'île de Socotorah, & que les droguistes nomment par corruption *aloës succotrin*. (*D. J.*)

SCHAGRI-COTTAM, s. m. (*Botan.*) espece de cornouiller qui croît dans le Malabar. La décoction de son fruit est employée en gargarisme pour resserrer la luette. (*D. J.*)

SCHAH, s. m. (*Hist. mod.*) ce mot signifie *roi* en arabe & en persan. Les rois de Perse prennent toujours ce titre qui est au-dessus de celui de *kan*, en effet *kan* ne signifie qu'un *prince* ou un *gouverneur* de province, comme un *pacha* chez les Turcs. Le sultan des Turcs prend le nom de *padischah*, qui signifie *empereur*: le roi de France est le seul prince chrétien à qui ils accordent ce titre. Le grand-seigneur s'appelle aussi *schahi alem penah*, empereur, refuge de l'univers. *Voyez* Cantemir, *hist. ottomane*.

SCHAIDWYN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, aux confins de la haute Stirie & de l'Autriche. Cette place que quelques-uns appellent *Claustra Austriæ*, est forte par sa situation, car elle est entre des rochers & environnée de montagnes, avec un petit ruisseau, qui, descendant de ces montagnes, se rend dans la ville par-dessous la muraille. (*D. J.*)

SCHALAVONIE *ou* SCLAVONIE, (*Géog. mod.*) en latin *Sclavonia*, contrée du royaume de Prusse, au cercle de Samland. Elle est bornée au nord & à l'orient par la Samogitie, au midi par la Nadravie, & au couchant par le Curith-Haff. Le Niémen arrose cette province qui est fort dépeuplée. Memmel & Raugnitz en sont les principaux lieux. (*D. J.*)

SCHALECHMARCH, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tyberis*, riviere d'Asie, dans l'Anatolie & la Caramanie. Elle coule à Adena, & se rend dans le golphe de Sourie, à l'orient de l'embouchure du Malmistra.

SCALG, (*Géog. mod.*) ville forte du Turquestan, à quatre parasanges de Tharas. Ses habitans sont musulmans. *Long.* selon le Canaoun d'Albirouni, *89. 55.* *latit.* septentrionale, 43. 20. (*D. J.*)

SCHAMANS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans de Sibérie donnent à des imposteurs, qui chez eux font les fonctions de prêtres, de jongleurs, de sorciers & de médecins. Ces *schamans* prétendent avoir du crédit sur le diable, qu'ils consultent pour savoir l'avenir, pour la guérison des maladies, & pour faire des tours qui paroissent surnaturels à un peuple ignorant & superstitieux: ils se servent pour cela de tambours qu'ils frappent avec force, en dansant & tournant avec une rapidité surprenante; lorsqu'ils se sont aliénés à force de contorsions & de fatigue, ils prétendent que le diable se manifeste à eux quand il est de bonne humeur. Quelquefois la cérémonie finit par feindre de se percer d'un coup de couteau, ce qui redouble l'étonnement & le respect des spectateurs imbécilles. Ces contorsions sont ordinairement précédées du sacrifice d'un chien ou d'un cheval, que l'on mange en buvant force eau-de-vie, & la comédie finit par donner de l'argent au *schaman*, qui ne se piquent pas plus de désintéressement que les autres imposteurs de la même espece.

SCHAMCAZAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Asie, bâtie près de Tauris par Cazan-Kan, empereur des Mogols, qui y fit élever une superbe mosquée, dans laquelle il fut enterré l'an 730 de l'hégyre. (*D. J.*)

SCHAMS, (*Géog. mod.*) en latin *Sexamium*, bourg des Grisons, dans la haute-Ligue. Il donne son nom à la vallée, & à la communauté de *Schams*, qui est au-dessus de Thusis, aux deux côtés du Rhein. On trouve dans cette vallée de bonnes mines d'antimoine, & plusieurs villages. (*D. J.*)

SCHAN, s. m. (*Comm.*) que les Chinois appellent *cati*, est un poids dont on se sert dans le royaume de Siam. Le cati chinois vaut deux *schans* siamois, ensorte que celui de la Chine vaut seize taels, & celui de Siam seulement huit. Quelques-uns mettent le cati chinois à vingt taels, & le siamois à la moitié.

Le tael pese quatre baats ou citals; chacun d'environ demi once, le baat quatre selings ou mayons, le mayon deux fouangs, le fouang quatre payes, la paye deux clams, la sompaye un demi-fouang. Le clam pese 12 grains de ris, ainsi le tical ou baat pese 768 de ces grains.

Il faut remarquer que la plûpart de ces poids passent aussi pour monnoies ou de compte, ou réelles, l'argent y étant une marchandise, & se vendant au poids. *Voyez* CATI, TAEL, TICAL, *&c. Diction. de Com. & de Trév.*

SCHANFICK, (*Géog. mod.*) nom d'une vallée & communauté de Grisons, dans la Ligue des dix jurisdictions, où elle a le rang de septieme & derniere grande communauté. La vallée est arrosée par le Plessur, qui se jette dans le Rhein, au-dessous du Coire.

SCAPHÉ, (*Aſtronom.*) un des premiers inſtrumens dont les anciens ſe ſoient ſervis pour les obſervations ſolaires. C'étoit proprement un petit gnomon, dont le ſommet atteignoit au centre d'un ſegment ſphérique. Un arc de cercle paſſant par le pié du ſtile étoit diviſé en parties, & l'on avoit tout-d'un-coup l'angle que formoit le rayon ſolaire avec la verticale; du reſte il étoit ſujet aux mêmes inconvéniens, & il exigeoit les mêmes corrections: il étoit enfin moins propre que le gnomon à des obſervations délicates, parce qu'il étoit plus difficile de s'en procurer un d'une hauteur conſidérable. Cela n'empêcha cependant pas Eratoſtene de s'en ſervir pour meſurer la grandeur de la terre, & l'inclinaiſon de l'écliptique à l'équateur; c'eſt pourquoi ces obſervations ſont légitimement ſuſpectes, & l'on ne ſauroit regarder leurs réſultats que comme des approximations encore aſſez éloignées de la vérité. Montucla, *hiſt. des Mathématiques, tom. I.* (*D. J.*)

SCHARAFI, ſ. m. (*Monnoie d'Egypte.*) monnoie d'or d'Egypte. Ce fut Melek Aſchraf qui fit battre le premier cette monnoie, & qui lui donna ſon nom. Elle vaut un ſultamin, qui eſt du poids de notre écu d'or.

Les Perſans appellent *ſcherefi* ou *ſcharafi*, une monnoie d'or qui vaut huit larins, & chaque larin vaut deux réaux d'Eſpagne, de ſorte que le *ſcherefi* des Perſes vaut deux pieces de huit réaux. Nos voyageurs appellent ordinairement cette monnoie des *ſéraphins d'or.* (*D. J.*)

SCHARMAH, (*Géog. mod.*) ville de l'Iémen ou Arabie heureuſe, ſituée ſur les bords de la mer d'Oman, & dans le quartier de Hadharmouth. (*D. J.*)

SCHAROKHIAH, (*Géog. mod.*) ville bâtie par Tamerlan, ſur les bords du fleuve Sihon ou Jaſcartes, du côté des peuples Al-Geta, qui ſont les Getes & les Kathaïens qui habitent au-delà du mont Imaüs. Cette ville a un port pour le commerce, & un grand pont ſur le Sihon. *Long.* ſelon Ulug-Beg, *100. 35. latit. ſeptentr. 55.* (*D. J.*)

SCHARTZFELD, GROTTE DE, (*Hiſt. nat.*) grotte fameuſe ſituée dans le Hartz, dans le duché de Brunſwick Lunebourg; elle eſt remplie d'un grand nombre de ſtalactites, comme toutes les cavernes: on y rencontre auſſi des dents, des vertebres & des oſſemens des animaux.

SCHASCH, (*Géog. mod.*) ville conſidérable d'Aſie, dans la Tranſoxane, ou ſelon Albergendi, dans le Turqueſtan, ſur la riviere de *Schach*, à cinq journées de Turganah. Elle a pluſieurs bourgs dans ſa dépendance, entr'autres Schauket. *Long.* ſuivant les géographes perſans, *89. 10. latit.* ſeptentrionale 42. 30. (*D. J.*)

SCHAT-ZADELER-AGASI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en Turquie c'eſt l'eunuque noir à qui les enfans du grand-ſeigneur ſont donnés en garde. *Schat* ſignifie *maître* ou *gardien.* Ricaut, *de l'empire ottoman.*

SCHAUKET, (*Géog. mod.*) ville de la Tranſoxane, dépendante de Schaſch, mais qui a produit pluſieurs ſavans. Elle eſt ſituée dans le cinquieme climat, ſelon la géographie d'Albufeda & de d'Albergendi, à *90. 30.* de *longit.* & à *43.* de *latit.* ſeptentrionale. (*D. J.*)

SCHAUMBOURG, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, dans la Heſſe, entre le duché de Brunſwick, la principauté de Minden, & le comté de Lingow. Le comté de *Schaumbourg* renferme quatre bailliages, dont trois appartiennent au landgrave de Heſſe-Caſſel, & le quatrieme eſt poſſédé par le comte de Lippe. (*D. J.*)

SCHEAT DU PÉGASE, (*Aſtronomie.*) nom d'une étoile de la ſeconde grandeur, qui eſt la jointure de la jambe avec l'épaule gauche du Pégaſe. M. Harris lui donne pour l'année 1710, *25*^d^. *22'. 15''. 347*^d^. *27'. 9''.* d'aſcenſion droite, *26*^d^. *23'. 32''.* de déclinaiſon au nord. (*D. J.*)

SCHEBAB, (*Géog. mod.*) montagne fertile de l'Iémen, au pié de laquelle eſt une ville de même nom. On trouve dans cette montagne des mines d'agathes & d'onyces. Le géographe perſien place la ville & la montagne *Schebab*, entre l'équateur & le premier climat, ſelon la façon de parler des Orientaux.

SCHEBAT *ou* SHEBAT, ſ. m. (*Calend. des Hébr.*) onxieme mois de l'année des Hébreux, qui répond à notre mois de Janvier. (*D. J.*)

SCHEDIA, ſ. f. (*Littérat. grecque.*) σχεδία; barque faite à la hâte avec pluſieurs pieces liées enſemble; les Romains l'appelloient *cymba ſutilis.* Théocrite nomme *ſchedia* la barque dans laquelle Caron paſſoit les morts.

> Ἐς εὐρεῖαν σχεδίαν στυγνοῦ Ἀχέροντος.
> *In latam ſchediam horrendi Acherontis.*

(*D. J.*)

SCHÉEN, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Scheena*, petit ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus. On a trouvé dans ſon territoire des mines de cuivre, de fer & d'argent, ſous le regne de Chriſtian IV. (*D. J.*)

SCHÉHER, ſ. m. (*calendrier des Arabes.*) *ſchéher*, chez les Arabes veut dire un mois ou lune; *ſchéher alſahr* ſignifie le *mois* ou *la lune de la patience;* c'eſt ainſi que les Muſulmans appellent le *mois* ou *la lune de ramadhan*, pendant laquelle ils obſervent un jeûne ſolemnel. (*D. J.*)

SCHEHERESTAN, (*Géog. mod.*) ou *Séheheriſtan;* le mot turc & perſien *ſcheher* ou *ſcheheriſtan*, ſignifie en général *une ville;* cependant *ſcheheriſtan* eſt le nom particulier de trois villes de Perſe. La premiere appartient à la province de Fars, qui eſt la Perſe proprement dite; la ſeconde, peu éloignée d'Iſpahan, eſt de l'Irak-Agémi; le troiſieme eſt dans le Khoraſſan, entre la ville de Niſchabour & celle de Khouarenn. (*D. J.*)

SCHEHER-HORMOUZ, (*Géog. mod.*) ville de Perſe dans la province de Khouziſtan, qui eſt la Suziane des anciens. Elle a tiré ſon nom de *Hormouz*, fils de Sapor, troiſieme roi de Perſe de la dynaſtie des Saſſanides, qui en eſt le fondateur. *Long.* ſuivant les tables arabiques, 85. 45. *latitude* ſeptentrionale, 31. (*D. J.*)

SCHEIK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Turcs donnent à leurs prélats dans la religion mahométane. Les *ſcheiks* ſe diſtinguent des autres muſulmans par un turban verd. Le mufti eſt qualifié de *ſcheik-uliſmani*, ce qui ſignifie *prélat des élus.* Il y a des *ſcheiks* à qui on donne le titre de *ſcherif*, c'eſt-à-dire de *ſaint;* ce titre ſe donne ſur-tout aux prélats des jamis ou grandes moſquées.

Les *ſcheiks* ſont très-reſpectés du ſultan-même; ils prétendent être les ſucceſſeurs légitimes de Mahomet. Les Turcs en reconnoiſſent ſept races. Le chef réſide à la Mecque; ſa dignité eſt héréditaire; cependant il doit être confirmé par le ſultan. Quand le *ſcheik* de la Mecque lui écrit, il lui donne le nom de *vekilimuz*, c'eſt-à-dire *vicaire du prophete*, & le ſien dans l'empire du monde. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. ottomane.*

SCHEIK-HALESMAN, ſ. m. (*terme de relation.*) c'eſt-à-dire *le chef de la loi;* c'eſt le titre qu'on donne au grand iman ou mufti, qui eſt le pontife de la loi & de la religion muſulmane. Toutes les métropoles avoient autrefois des imans qui portoient ce titre; mais on ne l'accorde aujourd'hui qu'à celui de Conſtantinople. (*D. J.*)

SCHEIKISTUM, ſ. m. (*terme de relation.*) doyen du clergé mahométan en Perſe. Le *ſcheikiſtum* eſt celui que l'on conſulte pour l'explication de l'alcoran.

SCHEKINA, s. m. (*Critiq. sacrée.*) mot hébreu qui veut dire la présence divine qui se manifestoit sur le propitiatoire. *Voyez* PROPITIATOIRE. (*D. J.*)

SCHELDAL, s. m. (*Monnoie danoise.*) c'est une monnoie d'argent qui se fabrique & qui a cours en Danemark, & dans quelques lieux d'Allemagne. (*D. J.*)

SCHÉLESTAT, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Seleſtat*, *Neſtat* & *Schleſtat*, mais je suis l'ortographe la plus commune, en remarquant qu'on écrivoit autrefois *Soladiſtat*, comme on le voit par les anciennes annales de Charlemagne. Ville de France dans la haute Alsace, sur l'Ils, à 4 milles de Brisac, & à 3 au midi de Strasbourg. *Long. 25. 12. lat. 48. 16.*

Schéleſtat a succédé à l'ancienne ville d'Ell, appellée dans les itineraires *Elcebum*, & dans la table de Peutinger *Helellum*; en sorte que l'ancienne Ell n'est plus qu'un petit village des environs. *Schéleſtat* étoit déja considérable du tems de Charlemagne qui y célébra la fête de Noël, & le premier jour de l'an 776. L'empereur Charles le gros y avoit un palais où il faisoit quelquefois sa résidence, comme le prouve plusieurs de ses chartes données en ce lieu.

Cette ville tomba néanmoins dans la décadence jusqu'au xiij. siecle, que Wolfelin préfet d'Alsace, la fit fermer de murailles en 1216, la rendit franche, & la peupla d'habitans. L'empereur Sigismond lui donna le pouvoir de choisir ses magistrats. Louis XIV. la prit l'an 1673; & la fit fortifier l'an 1679, après la paix de Nimégue; c'est aujourd'hui un gouvernement de place avec état major.

Bucer (Martin) né à *Schéleſtat* l'an 1491, mort à Cambridge l'an 1551, se montra l'un des plus habiles théologiens protestans de son siecle. Non-seulement il savoit prêcher & faire des livres, mais il étoit encore très-propre à manier les affaires ecclésiastiques. S'il n'eut pas le bonheur de pacifier les différens des Luthériens & des Zuingliens, ce ne fut ni manque de zele, ni de beaucoup de dextérité. Il ne s'amusa point en Angleterre à condamner la hiérarchie; il témoigna tout au contraire qu'il n'approuvoit pas sur cet article les idées de Calvin.

Beatus Rhenanus, né à *Schéleſtat* en 1485, & mort à Strasbourg en 1547, âgé de 62 ans, s'acquit aussi beaucoup de gloire par sa modération dans les disputes théologiques, & dans les belles-lettres par ses commentaires sur Pline, Tite-Live, Velleius Paterculus, Tacite & autres historiens de l'ancienne Rome. Ses ouvrages furent imprimés à Basle en 1551, & à Strasbourg en 1610.

Wimphelinge (Jacques), son compatriote, avoit déja rompu la glace dans l'étude de la littérature, & s'étoit même distingué dans la poésie. Les Augustins le firent citer à Rome, pour avoir écrit que S. Augustin n'avoit jamais été moine; mais le pape Jules II. assoupit la mauvaise querelle qu'on faisoit à ce savant. Il a laissé quelques ouvrages sur divers sujets, & entr'autres un traité assez curieux sur les hymnes. Il mourut dans sa patrie en 1528, à 79 ans. (*D. J.*)

SCHELLING, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Allemagne, sur les côtes de Northollande, entre les îles de Vlieland & d'Ameland. On donne à l'île de *Schelling* environ 12 milles de largeur.

SCHEMA, s. m. vieux mot qui signifie la même chose que *figure* ou *plan*; c'est la représentation que l'on fait de quelque chose dans l'Astronomie ou dans la Géométrie par des lignes sensibles à l'œil: en Astronomie c'est la représentation des planetes chacune en son lieu, pour un instant donné.

Le mot *schema* est plus d'usage en latin qu'en françois. On a formé de ce mot son diminutif, *schematismus* ou *schematisme*. *Voyez* SCHEMATISME.

SCHEMATISME, s. m. (*Géom.*) est le nom que quelques anciens auteurs donnent aux planches de figures mathématiques: c'est ainsi qu'elles sont appellées, par exemple, dans les œuvres du pere Tacquet, imprimées à Anvers, *in fol.* 1635. Aujourd'hui on ne se sert plus que du mot *figure*, *voyez* FIGURE. (*O*)

SCHEMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au comté d'Hohenberg.

SCHEME, (*Musique anc.*) χῆμα, terme employé dans la musique des Grecs pour désigner les variétés qui naissent des différentes positions de tons & des demi-tons dans l'harmonie. (*D. J.*)

SCHEMKAL, s. m. (*terme de Relation.*) autrement *chamkal* ou *kæmkal*; nom que les Tartares circasses donnent à leur prince ou kan: cette dignité n'est point héréditaire, mais élective; & l'élection se fait par le moyen d'une pomme que le chef de la loi jette au milieu d'un cercle composé de tous les murses de la nation. Il fait si bien jetter cette pomme, qu'il la fait tomber le plus près de celui qu'il veut favoriser de cette dignité; aussi les autres murses ses concurrens n'obéissent à ce *schemkal* qu'autant qu'il leur plaît. (*D. J.*)

SCHEMNITZ, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, & l'une des sept villes des montagnes, située partie sur un mont, & partie dans la plaine, au comté de Zoll, au nord-est de Bukans. Elle a des mines d'or, d'argent très-abondantes, & des bains chauds très-renommés. L'empereur possede les plus riches mines, mais les particuliers en ont aussi en propre qui leur procurent de gros revenus. Les principales de ces mines sont celles de Windschacht & de la Trinité. Le détail de leux exploitation mérite de faire un article particulier dans cet ouvrage. *Voyez donc* SCHEMNITZ, *Mines de*, (*Métall.*) (*D. J.*)

SCHEMNITZ, *Mines de*, (*Métall.*) les mines de cette ville de la haute Hongrie, sont extrèmement renommées, quoiqu'elles ne soient pas toutes également abondantes, ni les veines également riches. On estime les veines à-demi-noires les meilleures, parce qu'elles sont ordinairement mêlées de matiere marcassite; on trouve assez souvent dans ces mines un minéral rouge qui s'attache aux métaux, & que l'on appelle *cinnabre d'argent*: en le mêlant artistement avec de l'huile, on en fait un vermillon qu'on estime aussi bon que le cinabre sublimé.

Lorsque quelque mineur a découvert une nouvelle veine, on en porte de la montre à un officier appellé *probierer*, qui l'éprouve en cette maniere: il prend une même quantité de toute sorte de métaux, il les fait sécher, brûler & peser; il y mêle du plomb, & les purifie. Ensuite il indique à ceux qui fondent dans les grands fourneaux, la quantité de métaux qu'ils employeront pour la fonte. D'ordinaire sur dix livres pesant de matiere nouvellement tirée de la mine, qui rend environ deux onces & demie de bon argent, on mêle par cent livres pesant, quatre mille livres de plomb, & vingt mille livres de pierre de fer; on y mêle aussi, selon la quantité de marcassite, un peu de kis, qui est une sorte de pyrites; on y joint encore du slaken à volonté. Cette derniere matiere est l'écume qu'on ôte de dessus la poële, dans laquelle on fait couler les métaux, & elle se forme de ceux qui viennent d'être nommés.

Tout ce qu'on fait fondre dans la fournaise s'écoule par un trou dans une poële qu'on met dessous. Il s'y fait aussi-tôt une écume fort dure, que l'on enleve, & qui emporte l'impureté du métal. On y ajoute ensuite du plomb, qui entraîne avec soi tout l'argent au fond de la poële. Au bout de quelque tems, on prend ce métal, & on le fait fondre une seconde fois: après quoi on en tire le plomb, ainsi que tout ce qui étoit mêlé avec l'argent en forme de litharge; ce qui est au-dessus est toujours blanc, & ce qui vient le dernier & qui demeure plus long-tems dans le feu, est rouge.

Il y a souvent dans les veines d'argent de *Schemnitz* un peu d'or, qu'on purifie de cette maniere : on fait fondre l'argent, & on le met presqu'en poudre ; ensuite on le fait dissoudre par le secret d'une eau-forte que l'on compose à *Schemnitz*, d'une sorte de vitriol particulier, par le moyen duquel l'or demeure au fond, d'où on le tire quelque tems après pour le faire fondre. Cette eau-forte se distille de l'argent, & on peut s'en servir plusieurs fois.

Les principales *mines de Schemnitz* sont celles de Windschacht & de la Trinité. La mine de la Trinité a dix brasses de profondeur; elle est solidement bâtie, toujours ouverte ; & quoiqu'elle soit dans une méchante terre qui oblige à de gros frais, elle dédommage par sa richesse. La matiere que l'on en tire est ordinairement de couleur noire, & enduite d'une terre ou boue qui rend l'eau des ruisseaux dans laquelle on la fait tremper, blanche comme du lait ; il y a apparence que c'est ce qu'on appelle *lac lunæ*.

La mine de Windschacht est fort profonde, on y descend à trois fois par une échelle qui peut avoir trois cens degrés. On y voit une grande roue de neuf aunes de diametre, que les eaux souterreines font tourner en tombant. Cette roue fait mouvoir plusieurs machines, qui élevent l'eau du fond de la mine jusqu'à l'endroit où la roue est placée. L'eau va ensuite par un conduit souterrein, creusé pour cet usage, se rendre au pié d'une montagne voisine.

Outre cette roue, il y en a encore une autre au-dessus de la terre, que douze chevaux font tourner ; elle sert aussi à élever l'eau. Il y a environ deux mille ouvriers occupés à exploiter cette mine ; ils se relevent jour & nuit après huit heures de travail, de façon que chaque ouvrier travaille huit heures dans les vingt-quatre. On leur donne pour salaire de chaque jour quatre gros & demi, dont trente font l'écu d'Allemagne. Communément la mise de chaque semaine monte à cinq ou six mille florins, & le produit à mille ou douze cens marcs d'argent.

Il fait grand froid dans quelques endroits de la mine, & dans d'autres il y fait extrêmement chaud, sur-tout dans le lieu où l'on travaille. On a toujours néanmoins la précaution de mettre au-dessus de toutes les portes, aussi-bien que dessus tous les chemins où l'on creuse, des barils en maniere de soupiraux, qui servent à faire entrer & sortir l'air, à le renouveller sans cesse, à en remplir les lieux souterreins, & à rafraîchir les travailleurs. *Voyez* Tollii *epistolæ itinerariæ*, & les *voyages* de Brown. (*D. J.*)

SCHENAW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Silésie, sur le Katzboch, dans la principauté de Jawes, au-dessus de Goldberg. (*D. J.*)

SCHENCK, LE FORT DE, ou *Schenckenschans*, (*Géog. mod.*) fort des Pays-bas, à une lieue de Clèves, à quatre de Nimegue, & à cinq d'Arnheim. Il est situé à la pointe du Betuwe, dans l'endroit où le Rhin se partage en deux bras, dont celui qui coule à gauche se rend à Nimegue, & s'appelle le *Wahal* ; l'autre se porte à Arnheim, & conserve le nom de Rhin. Le fort de *Schenck* a été bâti en 1586 par Martin Schenck, hollandois, d'après la résolution des Provinces-Unies ; il a été pris par les Espagnols en 1636, & par Louis XIV. en 1672. Il appartient à présent au roi de Prusse. *Long.* 23. 44. *latit.* 51. 48. (*D. J.*)

SCHÉNING, & SKENNINGE, (*Géog. mod.*) ville, ou pour mieux dire, bourgade de Suede, dans la Gothie orientale, ou Ostrogothie, à deux lieues vers l'orient de Wastena ; elle est assez ancienne, & devoit être autrefois considérable ; sa situation est belle, l'air bon, & le terroir fertile ; il s'y tint vers l'an 1248. un concile fameux, dans lequel il fut défendu pour la premiere fois aux ecclésiastiques de se marier, ce qu'ils avoient pratiqué jusqu'alors, à l'exemple des Grecs. *Long.* 33. *latit.* 58. 10. (*D. J.*)

SCHENKCBERG, (*Géog. mod.*) bailliage de Suisse, au canton de Berne, à la gauche de l'Aare. Ce bailliage est grand, & comprend neuf à dix paroisses ; le château qui lui donne son nom est situé sur une hauteur, au pié de laquelle est un village nommé *Thalen*. (*D. J.*)

SCHEPPEL, s. m. (*Commerce.*) mesure des grains dont on se sert à Hambourg ; le *scheppel* est moindre que le minot de Paris ; il faut quatre-vingt dix *scheppels* pour dix-neuf septiers de Paris ; on se sert aussi des *scheppels* à Amsterdam ; quatre *scheppels* font la mude, & vingt-sept mudes le last. *Voyez* MUDE & LAST. *Diction. de com.*

SCHER, *ou* SCHEER, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Suabe, à la droite du Danube, qu'on passe sur un pont, au-dessous de Sigmaringen. *Long.* 26. 46. *latit.* 48. 6. (*D. J.*)

SCHER, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans l'Alsace ; elle a sa source un peu au-dessus de Dambach, & son embouchure dans l'Ill, entre Hipsheim & Ichtersheim. (*D. J.*)

SCHERARDIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, ainsi nommé par Linnæus, en l'honneur du fameux botaniste Sherard ; le calice particulier de la fleur est très-petit, divisé en quatre segmens subsistans, & placé sur le germe, la fleur est monopétale, formant un long tuyau cylindrique, découpé à l'extrémité en quatre quartiers pointus ; les étamines sont quatre filets placés sur la partie supérieure du calice ; les bossettes des étamines sont simples, le germe du pistil est double, oblong, & placé au-dessous du placenta ; le style est délié & partagé en deux à l'extrémité ; les stigma sont gros au sommet ; le fruit est un corps oblong, contenant deux graines longues, convexes d'un côté, applaties de l'autre, & marquées de trois points au sommet. Linn. *gen. plant. p.* 25. (*D. J.*)

SCHERBORN, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Yorck-Shire, à dix milles de la ville d'Yorck, sur une petite riviere de même nom. Il se distingue par son école publique. (*D. J.*)

SCHERBRO, (*Geog. mod.*) île de l'Afrique, dans la haute Guinée, sur la côte de Malaguette, à l'embouchure du *Scherbro*, entre le cap S. Anne, & celui de Monte ; elle a dix lieues de long est-sud-est. On y recueille du ris, du maïs, des bananes, des patates, des figues, des citrons, des oranges, & des melons d'eau. Les habitans ont l'usage de la circoncision. *Latit.* 6. 40. (*D. J.*)

SCHÉRÉFI, s. m. (*Monnoie de Perse.*) monnoie d'or qui a cours dans les états du roi de Perse. Il vaut huit larins, à raison de deux pieces de huit réaux d'Espagne le larin. On fait aussi des *schéréfis* en Egypte, dont l'or est apporté par de pauvres Abyssins, qui font souvent des cent lieues à-travers des déserts, pour venir échanger deux, trois, quatre livres de poudre d'or, contre les marchandises dont ils ont besoin. Les européens nomment les *schéréfis* des *sultanins*, ou des *seraphins d'or*. (*D. J.*)

SCHÉRIF, s. m. (*Hist. mod.*) titre que les mahométans donnent à un prince arabe, qui est souverain de la Mecque, & sous la dépendance du sultan qui lui laisse une ombre d'autorité. Ce titre en arabe, signifie *noble*, élevé par sa naissance & sa dignité ; on le donne sur-tout aux descendans de Mahomet, par sa fille Fatime & son gendre Ali. Les *schérifs* s'appellent aussi *émir* & *seid*, c'est-à-dire *prince* & *seigneur* ; ils portent un turban verd pour se distinguer ; il y a eu plusieurs dynasties de *schérifs* en Afrique ; la race des princes qui occupe le trône de Maroc & de Fez, porte le titre de *schérif*. *Voyez* d'Herbelot, *bibliot. orient.*

SCHETLAND, ISLE DE (*Géog. mod.*) île de la mer

mer d'Ecosse. Ces îles nommées autrement *îles de Hesland*, ou *Hithland*, sont encore plus avancées vers le pole que les Orcades, savoir depuis le 60 jusqu'au de-là du 61 degré de latitude.

Les îles de *Schetland* sont nombreuses & se partagent en trois ordres, comme les Orcades; les unes sont assez grandes & assez fertiles pour être peuplées, on en compte vingt-six. Les secondes ne produisent que quelques herbages, & sont au nombre de quarante. Les troisiemes, au nombre de trente, ne sont que des rochers.

La plus grande des îles de *Schetland*, est appellée par les habitans *Mainland*, c'est-à-dire la *Terre-ferme*. Elle est plus grande que la principale des Orcades, ayant soixante milles de long au sud, & en quelques endroits seize de large; ci-devant elle n'étoit habitée que le long des côtes, à cause des hautes montagnes qui la couvrent; mais depuis l'an 1620, ou environ, les habitans plus industrieux que leurs peres, ont trouvé le moyen de s'étendre plus avant dans le pays; on y voit deux bourgs, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident, & ces bourgs qui sont les seuls qu'il y ait dans toutes les îles de *Schetland*, contiennent environ six cent familles.

A l'occident de cette grande île, paroît à quelque distance une île nommée *Thulé* ou *Fulé*, que plusieurs savans croient être la Thulé tant chantée par les anciens; si ce ne l'est pas, dit Cellarius, la Thulé des anciens doit être la grande île de *Schetland*, d'autant mieux que le récit de Solin, y quadre parfaitement.

Quoi qu'il en soit, le terroir des îles de *Schetland* est à-peu-près le même que celui des Orcades; on y recueille de l'orge & de l'avoine, on y a de gras pâturages où l'on nourrit des troupeaux, mais c'est tout; les vaches sont blanches pour la plûpart, & les brebis fécondes; la mer fournit toutes sortes de poissons grands & petits, depuis les esturgeons jusqu'aux baleines; on y prend de la morue, du hareng, toutes sortes de poissons à coquille, des chiens & veaux de mer; aussi les Hollandois, les Hambourgeois & autres, y viennent pêcher au mois de Juin.

Les habitans sont d'origine danoise ou norwégienne, & leur langue est une dialecte gothique, ressemblante à la danoise, mêlée de divers mots anglois; leurs mœurs, leurs manieres de vivre, leurs mesures, & leurs façons de compter, sont à-peu-près les mêmes que celles qu'on a dans la Norwege, leurs maisons sont basses & petites, n'ayant pour toute ouverture que la porte, & un autre trou pour recevoir le jour & faire écouler la fumée; leur feu est fait avec de la tourbe qu'ils ont en assez grande abondance.

Leur commerce consiste principalement à vendre aux Danois & aux Norwégiens qui les viennent visiter, des poissons salés, ou durcis au vent, des gans & des bas de laine, qu'ils savent assez bien faire à l'aiguille, des draps d'une lesse épaisse, qu'ils nomment *woadmeils*, de l'huile, de la graisse de poisson, des cuirs, & quelqu'autres petites choses de cette nature. Les Norwégiens leur apportent en échange du bois à bâtir des maisons & des bateaux, & leur amenent même des bateaux tout faits; leur nourriture ordinaire est du pain d'orge ou d'avoine, avec du beurre, du fromage, des poissons, & de la chair; leur boisson est du petit lait mis dans des tonneaux, & gardé long-tems dans de bonnes caves fraiches, où il prend un degré de force surprenante, jusqu'à donner dans la tête; les plus riches brassent de bonne biere; généralement la maniere de vivre des habitans est la même que celle des Orcades; de cette façon ils se nourrissent sobrement, vivent long-tems, sans maladie, sans apoticaires & sans médecins; ils professent la religion presbitérienne, vivent ensemble en bonne amitié, & se régalent fréquemment pour cultiver l'union & la concorde.

Dans ces îles, le jour y est de deux mois entiers vers le solstice d'été; & vers le solstice d'hiver, il regne une nuit de deux mois, pendant lesquels l'air est fort orageux. Les marées y sont alors si violentes, & la mer si impétueuse, que pendant ce tems-là, depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois d'Avril, ces bons insulaires n'ont aucune correspondance avec l'Ecosse, l'Irlande, l'Angleterre, & les pays étrangers. (*D. J.*)

SCHETTI, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom d'un arbrisseau de Malabar, qui porte des baies, & dont la racine pilée est prise dans du lait, & estimée pour appaiser les douleurs de reins. (*D. J.*)

SCHEUCHZERIA, s. f. (*Bot.*) genre de plante, ainsi nommé par Linnæus en l'honneur de Scheuchzer; le calice particulier de la fleur est divisé en six feuilles oblongues, déployées, aiguës, recourbées, & qui subsistent avec le fruit, la fleur est sans pétales; les étamines sont six filets chevelus, très-courts, les bossettes des étamines sont droites, obtuses, longues & applaties; les germes du pistil sont au nombre de trois, de la grosseur du calice, de forme ovale applatie, sans aucun stile. Les stigma sont oblongs & obtus à la pointe; ils croissent sur la partie extérieure des germes; le fruit est composé d'autant de capsules que le pistil a eu de germes; ces capsules sont arrondies, applaties, & à deux loges; les graines sont uniques & oblongues; il y a ordinairement trois germes & trois capsules, mais quelquefois il y en a six. Linn. *gen. plant. p. 152.* (*D. J.*)

SCHEVE, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemark au diocese de Vibourg, dans le Nortjutland, à l'embouchure d'une riviere qui se jette dans le golfe de Virksund. On en tire de bons chevaux. (*D. J.*)

SCHEVELING, (*Géogr. mod.*) village charmant de la Hollande, sur le bord de la mer dans les Dunes, au voisinage de la Haye; ce village étoit autrefois plus grand qu'il n'est aujourd'hui, la mer en ayant englouti en 1574 plus de six vingt maisons. Le chemin est tout pavé, avec une allée d'arbres taillés de chaque côté, depuis la Haye jusqu'à *Scheveling*. C'est une beauté commune à tout le pays. On y voit les chariots à vent que Maurice, prince d'Orange, fit faire. Ils sont garnis d'un mât & de voiles comme un navire; & étant poussés par le vent, ils courent sur le rivage sablonneux avec une vîtesse incroyable. *Long. 21. 44. latit. 52. 3.* (*D. J.*)

SCHIAIS, SCHIAITE, *ou* SCHIITE, s. m. (*Hist. mod.*) nom de la secte des mahométans de Perse, ennemis de celle des Sunnis, ou mahométans turcs. Les *Schiais* ont en exécration les premiers successeurs de Mahomet, savoir *Abubeker*, *Omar* & *Osman*, & tiennent qu'ils ont usurpé la succession du prophete, qui étoit dûe à Ali son neveu & son gendre, & en conséquence ils prétendent que la véritable succession de Mahomet comprend douze prophetes, dont Ali est le premier, & ils nomment le dernier *Mouhemmet-el-Mohadi Sahetzaman*. Ils croient que ce dernier iman ou pontife n'est pas mort, & qu'il reviendra au monde. C'est pourquoi ils laissent par testament des maisons bien garnies & des écuries pleines de chevaux pour son service, quand il paroîtra pour soutenir sa religion. Il y a des rentes pour l'entretien de ces maisons & de ces chevaux. Les *Schiais* se contentent de pratiquer la lettre de la loi, c'est-à-dire les commandemens contenus dans l'alcoran, au lieu que les Sunnis y ajoutent beaucoup de pratiques de surérogation, & qui ne sont que de simple conseil. D'Herbelot, *Bibliotheq. orient.*

SCHIBBOLETH, (*Critiq. sacrée.*) nom hébreu qui signifie *épi*. On lit dans les juges, *ch. xij. 6.* que les Galaïtes, après avoir vaincu dans une bataille rangée les Ephraimites, s'emparerent des passages du Jour-

dain, & à mesure que quelqu'un d'Ephraïm se présentoit sur le bord de l'eau, ils lui demandoient d'où il étoit, & l'obligeoient de dire le mot *schibboleth*. Mais comme l'éphraïmite ne pouvoit prononcer la premiere lettre de ce mot, qui demande un certain sifflement assez semblable à celui de nos trois lettres *sch*, il se trahissoit en prononçant *sibboleth*, & pour lors les Galaïtes le reconnoissant à cette marque, le tuoient aussi tôt. Ils firent de cette maniere un indigne & prodigieux massacre des Ephraïmites. (*D. J.*)

SCHIEDAM, (*Géogr. mod.*) ville des Pays-bas dans la Hollande, qui lui donne son nom, près de la Meuse, avec laquelle elle communique par un grand canal. Cette ville est à une lieue au-dessous de Roterdam, & à deux de Delft. C'est la neuvieme en rang des dix-huit villes qui envoyent leurs députés aux états de la province de Hollande. *Longit.* 22. 1. *lat.* 51. 54. (*D. J.*)

SCHIELAND, (*Géogr. mod.*) petite contrée des Pays-bas dans la Hollande méridionale. Elle confine au Delfland, au Rhynland, à la Meuse & à l'Issel, qui tombe dans la Meuse à Krimpe. On comprend dans le *Schieland* les villes de Tergaw ou Gouda, de Rotterdam & de Schiedam. (*D. J.*)

SCHIERMOND, *ou* SCHIERMONCKOGE, (*Géogr. mod.*) île des Pays-bas, sur la côte septentrionale de la Frise, environ à cinq milles du continent, & autrefois beaucoup plus près. Elle n'a qu'un village avec une église. (*D. J.*)

SCHIERS, (*Géogr. mod.*) communauté des Grisons dans la ligne des dix jurisdictions, où elle a le rang de quatrieme communauté. Sa principale paroisse lui donne son nom. (*D. J.*)

SCHILLA, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Grece sur la côte de la Livadie, dans le golfe d'Egina, entre le cap des Colomnes à l'orient, & l'île d'Egina à l'occident. (*D. J.*)

SCHILLI, CAP, (*Géogr. mod.*) cap de la Morée dans la Zacanie, en latin *Scyllæum promontorium*. Ce cap est près de l'île de Sydra, à l'entrée du golfe d'Egina. La petite île de *Schilla* est sur la côte de ce cap du côté du nord. (*D. J.*)

SCHILLING, s. m. (*Monnoie d'Angleterre.*) le *schilling* est une monnoie d'argent d'Angleterre qui vaut environ 24 sols de France sur le pié actuel; vingt *schillings* font la livre sterling; ainsi le *schilling* est le sol sterling composé de douze deniers sterling. Il y a aussi des *schillings* en Hollande, en Flandres & en Allemagne; mais qui n'étant ni du poids ni au titre de ceux d'Angleterre, n'ont pas cours sur le même pié. Ceux de Hollande & d'Allemagne valent à-peu-près quatorze sols de France, & ceux de Flandres douze; les uns & les autres s'appellent *escalings* par le peuple. Les *schillings* de Hollande s'appellent dans le commerce *sols de gros*, parce qu'ils valent douze gros.

Schus dit dans sa *chronique de Prusse*, pag. 67 « En » Prusse, sous le sixieme maître de l'ordre teutoni» que, Bernard Schilling, bourgeois de Thorn, tira » d'une mine de la ville de Nicolas-Dorff, la matiere » de plusieurs saumons d'argent; & sur ce qu'il y avoit » alors de grands abus dans la monnoie qui avoit » cours en Bohème & en Pologne, on permit à » Schilling de battre de petites pieces, qu'il appella » de son nom. (*D. J.*)

SCHILTBERG, (*Géog. mod.*) en latin *mons Clipeorum*, *Verthusius mons*, *Batonici montes*; montagnes de la basse Hongrie. Elles s'étendent au sud, au nord, depuis le lac de Balaton jusqu'au Danube, dans les comtés de Vesprin, de Javarin & de Grau. (*D. J.*)

SCHINTA, (*Géogr. mod.*) ville fortifiée de la haute Hongrie, dans le comté de Neitra, sur le Vaag. (*D. J.*)

SCHINUS, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante décrit par Tournefort sous le nom de *molle*; en voici les caracteres selon Linnæus. Le calice est très-petit, & légérement dentelé en cinq endroits; la fleur est composée de cinq pétales déployés; les étamines sont un grand nombre de filets oblongs & menus. Le germe du pistil est arrondi; le fruit est une baie sphérique qui contient une grosse graine de la même figure ronde. (*D. J.*)

SCHIPPENPEIL, (*Géogr. mod.*) petite ville de Prusse dans le cercle de Natangen à la droite de l'Alba, qu'on passe sur un pont au levant de Bartestein, & au midi de Fridland. *Long.* 39. 23. *latit.* 54. 15. (*D. J.*)

SCHIPPONDT, s. m. (*Commerce.*) sorte de poids dont on se sert en plusieurs villes de l'Europe, & qui varie suivant les lieux où il est en usage.

A Anvers le *schippondt* est de 300 livres, qui font 264 livres cinq onces de Paris, Amsterdam, Strasbourg & Besançon, où les poids sont égaux.

A Hambourg, le *schippondt* qui est de 300 livres, rend à Paris, Amsterdam, *&c.* 294 livres ou environ.

A Lubeck, le *schippondt* est de 320 livres, qui font environ 305 livres de Paris.

A Stokolm on se sert de deux sortes de *schippondts*; l'un pour les cuivres & l'autre pour les marchandises de provision. Le premier est de 320 livres, qui font 273 ½ livres de Paris, & le second est de 400 livres, qui rendent à Paris 342 livres.

A Konigsberg le *schippondt* est de 400 livres, qui rendent ordinairement à Paris 306 à 307 livres.

A Riga, le *schippondt* est de 400 livres, qui en font environ 330 de Paris.

A Copenhague, le *schippondt* est composé de 320 livres, qui équivalent à 316 de Paris, *&c.*

A Revel le *schippondt* est de 400 livres, qui font 356 livres de Paris.

A Dantzik, le *schippondt* est de 340 livres, qui reviennent à 302 livres 9 onces 4 gros un peu plus de Paris.

A Bergh en Norvege, le *schippondt* est de 300 liv. qui font à Paris 315 livres.

A Amsterdam, le *schippondt* est de 300 livres, & contient 20 lyspondts, qui pesent chacun 15 livres. *Voyez* LIVRE & LYSPONDT. *Dictionn. de Commerce & de Trévoux.*

SCHIRAS *ou* SCAIRAZ, (*Géog. mod.*) ville de Perse, capitale du Farsistan, près des ruines de l'ancienne Persépolis, dans une vaste & agréable plaine, sur le Bendemir. *Long.* suivant la plûpart des géographes, 73. 75. *latit.* septentrion. 29. 36. cependant les tables de Nassir-Eddin & d'Ulug-beg lui donnerent 88^d. de *longit.* ce qui vient sans doute de la position du premier méridien que ces deux auteurs reculent plus avant vers l'orient.

Les sultans Bouides ont fait en divers tems de *Schiras* & d'Ispahan la capitale de leurs états. Les mogols ou tartares de Ginghiz-Kan s'en rendirent les maîtres, & l'ont possédée jusqu'au tems de Tamerlan; ensuite les sultans Turcomans devinrent possesseurs de cette ville, qui passe aujourd'hui pour la seconde de l'empire de Perse. Son circuit peut être d'environ 9 milles, dont il n'y a cependant qu'une partie qui soit habitée; la plûpart des maisons sont de torchis; les plus belles sont de brique cuite au soleil. Celle du kan qui y commande a plusieurs galeries, cours, vergers & jardins; ce palais est bâti comme une tour, & a trois étages, avec plusieurs balcons & fenêtres. Son sérail joint ce bâtiment.

Les mosquées de *Schiras* sont belles, & les fontaitaines ne manquent pas dans cette ville. Les vivres y sont en abondance. Les environs produisent le meilleur vin de tout l'Orient, des raisins admirables qu'on confit à demi-mûrs au vinaigre pour en faire un rafraichissement dans les chaleurs de l'été. Le ter-

roir de cette ville produit aussi beaucoup de capres, de l'opium, & des roses en telle quantité, qu'on fournit diverses provinces voisines de l'eau qu'on tire de ces roses, & qui est singulierement estimée.

Moslach eddin, qu'on connoît aussi sous le nom de *Saddi*, homme célebre dans tout l'Orient, étoit natif de *Schiras*, & florissoit dans le xiij. siecle. Abubeker le fit instruire en toutes sortes de sciences, & Saddi ne trouva point dans la suite de termes assez forts pour célebrer les louanges de ce prince. On a de lui, en langue persane, son *gulistan*, ou son jardin des roses, ouvrage plein de traits de morale sur les mœurs des princes, l'éducation des enfans, la jeunesse, la vieillesse, *&c.* Nous n'avons que des foibles traductions françoises & latines de cet ouvrage. L'autre livre de Saddi, intitulé le *bustiah*, ou le berger, est un poëme en dix livres, dans lequel l'auteur traite de la justice, de l'amour, de la folie, des bonnes mœurs, de la constance, de la tempérance, *&c.* Il n'a point encore été traduit dans aucune langue européenne, mais il n'est pas moins estimé que le gulistan dans tout l'Orient. Saddi passe pour un des grands poëtes de la Perse. (*D. J.*)

SCHIRE-WYTE, s. m. (*Hist. mod. & Jurisprud.*) c'étoit une taxe ou imposition annuelle payée au sheriff d'une comté ou province, pour tenir les assises ou les cours des comtes.

SCHIRGIAN, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans la province de Kerman, qui est la Caramanie persique. (*D. J.*)

SCHIRL, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les minéralogistes allemands à une substance ferrugineuse & arsenicale qui accompagne souvent les mines d'étain. Le *schirl* est en petits crystaux prismatiques luisans, qui sont communément noirs comme du jais, & quelquefois bleuâtres. Cette substance est à-peu-près de la même nature que la substance appellée *wolfram* ou *spuma lupi*. Voyez *cet article*.

SCHIRVAN, (*Géog. mod.*) province de Perse; elle s'étend sur la rive occidentale de la mer Caspienne, & est séparée de l'Adherbigian & du Daghestan par les fleuves Aras & Kur, qui sont l'Araxes & le Cyrus des anciens. Cette province, & celle d'Aran, d'Alan, de Mogan, de Kars, de Daghestan & d'Adherbigian, sont proprement ce que les anciens ont appellé l'*Albanie* & la *Médie*. Le kalife Vatheck l'Abasside ajouta le *Schirvan* aux autres conquêtes des Musulmans; mais Tamerlan s'en rendit le maître. Ses principales villes sont 1°. Berdaah sur le Kur, sous le *83*^{d}. de *longitude*, & sous le 40. 30 de *latit.* septentrionale. 2°. Baconiah, port de la mer Caspienne, située sous le *84. 10.* de *longitude* & sous le *39. 30.* de *latitude* septentrionale; 3°. Schamakhiah, capitale du *Schirvan*, sous les *85. 30.* de *longitude*, & sous le *39. 30.* de *latit.* septentrionale.

Le *Schirvan* est terminé au septentrion par le Caucase, à l'orient par la mer Caspienne, & au midi par la riviere de Kur. Il a environ trente lieues de longueur du septentrion au midi, & à-peu-près autant de largeur de l'orient à l'occident. Cette province est proprement l'ancienne Albanie; car Strabon, Pline & Ptolomée, conviennent de la situation de l'Albanie, entre le mont Caucase, la mer Caspienne, & le Cyrus.

Le *Schirvan* répond aussi à l'éloge que Strabon fait de l'Albanie. L'air y est sain & tempéré, le voisinage des hautes montagnes couvertes de neiges, & le vent de mer en modere la chaleur: les hivers y sont communément plus humides que froids, & toute la campagne est couverte d'herbes odoriférantes. (*D. J.*)

SCHISMA, s. m. *en Musique*, est un petit intervalle qui vaut la moitié d'un comma, & dont par conséquent la raison est sourde, puisque pour l'exprimer en nombre il faudroit trouver une moyenne proportionnelle entre 80 & 81. *Voyez* COMMA. (*S*)

SCHISMATIQUE, adj. (*Théolog.*) qui appartient au schisme, celui qui commence le schisme ou qui y persiste. *Voyez* SCHISME.

Les *schismatiques* n'appartiennent point à l'Eglise, & par conséquent ne peuvent être sauvés tant qu'ils ne se réunissent point avec elle.

On appelle en théologie proposition *schismatique* celle qui tend à rompre l'unité, à introduire la division entre les membres de l'Eglise, entre les églises particulieres & l'église de Rome, qui est le centre d'unité catholique.

SCHISME, s. m. (*Théologie.*) en général signifie *division* ou *séparation*. Mais il se dit plus particulierement de la séparation qui arrive en conséquence de la diversité d'opinions entre gens d'une même créance & d'une même religion. Le parti qui le premier se sépare de l'autre ouvre & commence le *schime*.

Ce mot vient du grec σχίσμα, qui signifie *scission*, *déchirure*.

C'est en ce sens qu'on dit le *schisme* des dix tribus d'Israël d'avec les deux tribus de Juda & de Benjamin. Le *schisme* des Grecs avec l'Eglise romaine, le *schisme* réciproque que se reprochent parmi les mahométans les sectateurs d'Omar & d'Aly.

Les trois *schismes* les plus fameux dans la religion chrétienne sont 1°. le *schisme* des Grecs, commencé dans le ix. siecle par Photius, & consommé dans le xj. par Michel Cerularius, tous deux patriarches de Constantinople. Il subsiste encore malgré les différentes tentatives qu'on a faites en plusieurs conciles généraux pour y mettre fin, & les facilités que l'Eglise romaine a toujours apportées à la réunion. *Voy. l'article suivant.*

2°. Le grand *schisme* d'Occident, commencé en 1378, entre Urbain VI. & Clément VII. & continué par les antipapes, successeurs de celui-ci, contre les papes légitimes, successeurs du premier, jusqu'à l'an 1429, que Martin V. fut reconnu seul pape & vrai chef de l'Eglise. On compte divers autres *schismes* particuliers arrivés dans l'église de Rome à l'occasion de l'élection des papes, mais qui n'intéressent pas si vivement, ou ne partagerent pas les églises nationales d'Occident, comme dans le xiv. & le xv. siecles.

3°. Le *schisme* d'Angleterre par lequel, sous Henri VIII. l'Eglise de cette île commença à se séparer de la communion du siege de Rome, auquel elle avoit été unie depuis la conversion de l'Angleterre à la foi. Ce *schisme* prit de nouvelles forces sous Edouard VI. & fut consommé sous Elisabeth.

La séparation des protestans d'avec l'Eglise romaine est aussi un vrai *schisme*; on peut voir sur cette matiere l'ouvrage de M. Nicole, intitulé *les prétendus reformés convaincus de schisme*.

Quelques auteurs distinguent un *schisme* passif & un *schisme* actif Ils entendent par *schisme actif* celui d'une portion de la chrétienté, qui d'elle-même s'est séparée du corps de l'Eglise. Tel est le *schisme* des Grecs & des Anglois, qui se sont eux-mêmes soustraits volontairement à l'obéissance dûe au saint siége.

Par *schisme passif*, ils entendent la séparation d'une portion de la chrétienté exclue de la communion avec le reste des fideles pour cause d'hérésie. Cette idée peut avoir lieu par rapport à quelques sectes que l'Eglise déclare séparées d'elle, à cause de leur opiniâtreté; mais les protestans ne sauroient abuser de cette notion pour rejetter la faute de leur séparation sur les catholiques romains; car il est prouvé par tous les monumens historiques du tems, & par tous les écrits des calvinistes & des luthériens, qu'avant le concile de Trente, qui a anathématisé leurs erreurs, ils

crioient que l'Eglise romaine étoit la Babylone corrompue, que le pape étoit l'antechrist, qu'il falloit s'en séparer, & ils s'en sont séparés en effet. Aussi le *schisme* est actif de leur part.

Les Anglicans regardent parmi eux comme un *schisme* la séparation des non-conformistes, des presbytériens, des indépendans, des anabaptistes & autres qui ont prétendu réformer la réforme.

SCHISME DES GRECS, (*Hist. ecclésiastique.*) on appelle *schisme des Grecs*, la séparation de Photius d'avec la communion de Rome, vers l'an 868.

Comme cette séparation des Grecs & des Latins n'étoit pas seulement la plus grande affaire que l'Eglise chrétienne eût alors sur les bras, mais qu'elle est encore aujourd'hui regardée comme une chose très-importante; il en faut tracer l'origine, & c'est le peintre moderne de l'histoire universelle qui m'en fournira le tableau.

Le siege patriarchal de Constantinople étant, dit-il, ainsi que le trône, l'objet de l'ambition, étoit sujet aux mêmes révolutions. L'empereur Michel III. mécontent du patriarche Ignace, l'obligea à signer lui-même sa déposition, & mit à sa place Photius, eunuque du palais, homme d'une grande qualité, d'un vaste génie, & d'une science universelle. Il étoit grand-écuyer & ministre d'état. Les évêques pour l'ordonner patriarche, le firent passer en six jours par tous les degrés. Le premier jour on le fit moine, parce que les moines étoient alors regardés comme faisant partie de la hiérarchie. Le second jour il fut lecteur, le troisieme soudiacre, puis diacre, prêtre, & enfin patriarche, le jour de Noël en 858.

Le pape Nicolas prit le parti d'Ignace, & excommunia Photius. Il lui reprochoit surtout d'avoir passé de l'état laïc à celui d'évêque avec tant de rapidité; mais Photius répondoit avec raison, que S. Ambroise, gouverneur de Milan, & à peine chrétien, avoit joint la dignité d'évêque à celle de gouverneur plus rapidement encore. Photius excommunia donc le pape à son tour, & le déclara déposé. Il prit le titre de *patriarche écuménique*, & accusa hautement d'hérésie les évêques d'Occident de la communion du pape. Le plus grand reproche qu'il leur faisoit, rouloit sur la procession du pere & du fils. Des hommes, dit-il dans une de ses lettres, sortis des ténebres de l'Occident, ont tout corrompu par leur ignorance. Le comble de leur impiété est d'ajouter des nouvelles paroles au sacré symbole autorisé par tous les conciles, en disant que le S. Esprit ne procede pas du pere seulement, mais encore du fils, ce qui est renoncer au christianisme.

On voit par ce passage & par beaucoup d'autres, quelle supériorité les Grecs affectoient en tout sur les Latins. Ils prétendoient que l'Eglise romaine devoit tout à la greque, jusqu'aux noms des usages, des cérémonies, des mysteres, des dignités. Baptême, eucharistie, liturgie, diocèse, paroisse, évêque, prêtre, diacre, moine, église, tout est grec. Ils regardoient les Latins comme des disciples ignorans, révoltés contre leurs maîtres.

Les autres sujets d'anathème étoient, que les Latins se servoient de pain non levé pour l'Eucharistie, mangeoient des œufs & du fromage en carême, & que leurs prêtres ne se faisoient point raser la barbe. Etranges raisons pour brouiller l'Occident avec l'Orient.

Mais quiconque est juste, avouera que Photius étoit non-seulement le plus savant homme de l'Eglise, mais un grand évêque. Il se conduisoit comme S. Ambroise; quand Bazile, assassin de l'empereur Michel, se présenta dans l'église de Ste Sophie: vous êtes indigne d'approcher des saints mysteres, lui dit-il à haute voix, vous qui avez encore les mais souillées du sang de votre bienfaiteur. Photius ne trouva pas un Théodose dans Bazile. Ce tyran fit une chose juste par vengeance. Il rétablit Ignace dans le siége patriarchal, & chassa Photius. Rome profita de cette conjoncture pour faire assembler à Constantinople le huitieme concile écuménique, composé de trois cens évêques. Les légats du pape présiderent, mais ils ne savoient pas le grec; & parmi les autres évêques, très-peu savoient le latin. Photius y fut universellement condamné comme intrus, & soumis à la pénitence publique. On signa pour les cinq patriarches avant que de signer pour le pape; ce qui est fort extraordinaire: car puisque les légats eurent la premiere place, ils devoient signer les premiers. Mais en tout cela les questions qui partageoient l'Orient & l'Occident ne furent point agitées: on ne vouloit que déposer Photius.

Quelque tems après, le vrai patriarche, Ignace, étant mort, Photius eut l'adresse de se faire rétablir par l'empereur Bazile. Le pape Jean VIII. le reçut à sa communion, le reconnut, lui écrivit; & malgré ce huitieme concile écuménique, qui avoit anathématisé ce patriarche, le pape envoya ses légats à un autre concile à Constantinople, dans lequel Photius fut reconnu innocent par quatre cens évêques, dont trois cens l'avoient auparavant condamné. Les légats de ce même siége de Rome, qui l'avoient anathématisé, servirent eux-mêmes à casser le huitieme concile écuménique.

Combien tout change chez les hommes! combien ce qui étoit faux, devient vrai selon les tems! les légats de Jean VIII. s'écrient en plein concile: si quelqu'un ne reconnoît pas Photius, que son partage soit avec Judas. Le concile s'écrie; longues années au patriarche Photius, & au patriarche Jean.

Enfin à la suite des actes du concile, on voit une lettre du pape à ce savant patriarche, dans laquelle il lui dit; nous pensons comme vous; nous tenons pour transgresseurs de la parole de Dieu, nous rangeons avec Judas ceux qui ont ajouté au symbole, que le S. Esprit procede du pere & du fils; mais nous croyons qu'il faut user de douceur avec eux, & les exhorter à renoncer à ce blasphème.

Il est donc clair que l'Eglise romaine & la greque pensoient alors différemment de ce qu'on pense aujourd'hui. Il arriva depuis que Rome adopta la procession du pere & du fils; & il arriva même qu'en 1274 l'empereur des grecs Michel Paléologue, implorant contre les turcs une nouvelle croisade, envoya au second concile de Lyon son patriarche & son chancelier, qui chanterent avec le concile en latin, *qui ex patre filioque procedit.* Mais l'Eglise greque retourna encore à son opinion, & sembla la quitter encore dans la réunion passagere qui se fit avec Eugene IV. Que les hommes apprennent de-là à se tolerer les uns les autres. Voilà des variations & des disputes sur un point fondamental, qui n'ont ni excité de troubles, ni rempli les prisons, ni allumé les buchers.

On a blâmé les déférences du pape Jean VIII. pour le patriarche Photius; on n'a pas assez songé que ce pontife avoit alors besoin de l'empereur Bazile. Un roi de Bulgarie, nommé *Bogoris*, gagné par l'habileté de sa femme, qui étoit chrétienne, s'étoit converti, à l'exemple de Clovis & du roi Egbert. Il s'agissoit de savoir de quel patriarchat cette nouvelle province chrétienne dépendroit. Constantinople & Rome se la disputoient. La décision dépendoit de l'empereur Bazile. Voilà en partie le sujet des complaisances qu'eut l'évêque de Rome pour celui de Constantinople.

Il ne faut pas oublier que dans ce concile, ainsi que dans le précédent, il y eut des cardinaux. On nommoit ainsi des prêtres & des diacres qui servoient de conseils aux métropolitains. Il y en avoit à Rome

comme dans d'autres églises. Ils étoient déja distingués; mais ils signoient après les évêques & les abbés.

Le pape donna par ses lettres & par ses légats le titre de *votre sainteté* au patriarche Photius. Les autres patriarches sont aussi appellés *papes* dans ce concile. C'est un nom grec commun à tous les prêtres, & qui peu-à-peu est devenu le titre distinctif du métropolitain de Rome.

Il paroît que Jean VIII. se conduisoit avec prudence; car ses successeurs s'étant brouillés avec l'empire grec, & ayant adopté le huitieme concile écuménique de 869, & rejetté l'autre qui absolvoit Photius, la paix établie par Jean VIII. fut alors rompue. Photius éclata contre l'Eglise romaine, la traita d'hérétique au sujet de cet article du *filioque procedit*, des œufs en carême, de l'Eucharistie faite avec du pain sans levain, & de plusieurs autres usages. Mais le grand point de la division étoit la primatie. Photius & ses successeurs vouloient être les premiers évêques du christianisme, & ne pouvoient souffrir que l'évêque de Rome, d'une ville qu'ils regardoient alors comme barbare, séparée de l'empire par sa rébellion, & en proie à qui voudroit s'en emparer, jouît de la préséance sur l'évêque de la ville impériale.

Le patriarche de Constantinople avoit alors dans son district toutes les églises de la Sicile & de la Pouille; & le saint siége en passant sous une domination étrangere, avoit perdu à-la-fois dans ces provinces son patrimoine & ses droits de métropolitain. L'Eglise greque méprisoit l'Eglise romaine. Les sciences fleurissoient à Constantinople, mais à Rome tout tomboit jusqu'à la langue latine; & quoiqu'on fût plus instruit que dans tout le reste de l'Occident, ce peu de science se ressentoit de ces tems malheureux.

Les Grecs se vengeoient bien de la supériorité que les Romains avoient eu sur eux depuis le tems de Lucrece & de Cicéron jusqu'à Corneille Tacite. Ils ne parloient des Romains qu'avec ironie. L'évêque Luitprand, envoyé depuis en embassade à Constantinople par les Othons, rapporte que les Grecs n'appelloient S. Grégoire le grand, que *Grégoire dialogue*, parce qu'en effet ses dialogues sont d'un homme trop simple. Le tems a tout changé. Les papes sont devenus de grands souverains; Rome, le centre de la politesse & des arts, l'Eglise latine savante, & le patriarche de Constantinople n'est plus qu'un esclave, évêque d'un peuple esclave.

Photius, qui eut dans sa vie plus de revers que de gloire, fut déposé par des intrigues de cour, & mourut malheureusement; mais ses successeurs, attachés à ses prétentions, les soutinrent avec vigueur.

Le pape Jean VIII. mourut encore plus malheureusement. Les annales de Fulde disent qu'il fut assassiné à coups de marteau. Les tems suivans nous font voir aussi le siége pontifical souvent ensanglanté, & Rome un grand objet pour les nations, mais toujours à plaindre.

Le dogme ne troubla point encore l'Eglise d'Occident; à peine a-t-on conservé la mémoire d'une petite dispute excitée en 814, par un nommé Jean Godescald sur la prédestination & sur la grace; & je ne ferois nulle mention d'une folie épidémique, qui saisit le peuple de Dijon en 844 à l'occasion de S. Benigne, qui donnoit, disoit-on, des convulsions à ceux qui prioient sur son tombeau: je ne parlerois pas, dis-je, de cette superstition populaire, si elle ne s'étoit renouvellée de nos jours avec fureur dans des circonstances pareilles. Les mêmes folies semblent destinées à reparoître de tems en tems sur la scene du monde, mais aussi le bon sens en est le même dans tous les tems; & on n'a rien dit de si sage sur les miracles modernes opérés sur le tombeau de je ne sais quel diacre de Paris, que ce que dit, en 844, un évêque de Lyon sur ceux de Dijon. « Voilà un étrange saint » qui estropie ceux qui ont recours à lui: il me sem» ble que les miracles devroient être faits pour gué» rir les maladies, & non pour en donner.

Ces minuties ne troubloient point la paix en Occident, & les querelles théologiques y étoient alors comptées pour rien, parce qu'on ne pensoit qu'à s'agrandir. Elles avoient plus de poids en Orient, parce que les prélats n'y ayant jamais eu de puissance temporelle, cherchoient à se faire valoir par les guerres de plume. Il y a encore une autre source de la paix théologique en Occident; c'est l'ignorance qui au-moins produisit ce bien parmi les maux infinis dont elle étoit cause.

Je reviens à Photius; sa mort ne fit que suspendre le *schisme*, & ne l'éteignit pas: il fut renouvellé plusieurs fois, jusqu'à ce que la couronne de Constantinople eût passé aux Latins: alors l'empereur Baudouin ayant fait élire un patriarche latin, réunit l'Eglise d'Orient avec celle d'Occident; mais cette réunion n'eut que la durée de l'empire latin, & finit au bout de 55 ans, que l'empereur Paléologue ayant repris Constantinople en 1261, se sépara de nouveau de la communion de Rome. Ce renouvellement de *schisme* fut long, & ne fut terminé qu'en 1439 au concile de Florence; encore cette réunion, qui n'étoit fondée que sur le besoin que l'empereur grec avoit du pape, fut-elle désavouée par tout l'empire, & n'eut gueres de lieu; mais enfin, ce fut le dernier état de la religion chrétienne en Orient, qui en fut totalement bannie, lorsque Mahomet II. s'empara de Constantinople en 1453. Depuis ce tems-là la religion de Mahomet devint la religion de l'Asie: celle des chrétiens n'a plus été que tolerée, & ses patriarches ont tous été schismatiques. (*D. J.*)

SCHISTE, f. m. *ou* PIERRE FEUILLETÉE, (*Hist. nat. Minéralog.*) *schistus*, *saxum fissile*, *lapis fissilis*, ardoise. Nom générique donné par les naturalistes à des pierres qui se distinguent par la propriété qu'elles ont de se partager en lames ou en feuillets opaques. Les *schistes* sont de différentes couleurs; on en trouve de noirs, de blancs, de gris, de verdâtres, de rouges, de jaunes, de bleuâtres. Ces pierres varient aussi pour leur nature; il y en a qui font effervescence avec les acides, & qui par conséquent doivent être mises au rang des pierres calcaires; d'autres ne font point effervescence, & sont formées par une terre argilleuse devenue compacte; tel est le *schiste* bleu connu sous le nom d'ardoise, dont on couvre les maisons, & qui se nomme *ardesia tegularis*.

Les couleurs des pierres *schisteuses* varient en raison de la nature des substances auxquelles elles sont mêlées; elles different aussi par la finesse de leur grain, par la consistence & la dureté; il y en a qui sont assez dures pour prendre le poli, & pour en former des tables, tandis que d'autres sont tendres & friables au point de pouvoir servir de crayon. Il y a des *schistes* qui sont composés de particules très-déliées; telles sont les pierres dont on se sert pour repasser, & qu'on appelle *cos* ou *coticula*. Il y en a qui ne se partagent que difficilement en lames ou en feuillets; d'autres se divisent avec beaucoup de facilité. C'est donc sans raison que quelques auteurs placent tous les *schistes* au rang des pierres vitrifiables, tandis que d'autres les mettent au rang des pierres calcaires; l'erreur vient de ce qu'on ne s'est arrêté qu'au coup d'œil extérieur & à la propriété de se diviser en feuillets, qui sont communes à plusieurs pierres, qui au fond peuvent être d'une nature très-différente. Ainsi quelques *schistes* doivent leur origine à l'argille; d'autres en sont redevables à la marne ou à la craie; d'autres sont encore plus mélangées, *&c.*

Plusieurs naturalistes attribuent la formation du *schiste* ou des ardoises, à un dépôt qui s'est fait des

terres détrempées par les eaux du déluge, ou par les eaux de la mer, lorsqu'elles ont couvert notre continent. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces pierres se trouvent toujours par couches, quelquefois horisontales & d'autrefois inclinées, & même presque perpendiculaires à l'horison. *Voyez* TERRE, (*couches de la*). Ces lits se trouvent tantôt près de la surface de la terre, tantôt à une très-grande profondeur. *Voyez* RÉVOLUTIONS DE LA TERRE.

C'est ordinairement dans des lits de pierre feuilletée ou de *schiste*, que l'on rencontre les empreintes de plantes & de poissons, comme on peut le remarquer dans le *schiste* ou dans l'ardoise cuivreuse du comté de Mansfeld, qui est une pierre remplie d'empreintes de poissons, & si chargée de cuivre, qu'on l'exploite avec succès pour en tirer ce métal.

Les mines de charbon de terre sont ordinairement accompagnées & couvertes de *schiste*, & sa couleur noire paroît venir du bitume dont cette pierre est pénétrée.

Souvent le *schiste* est entremêlé de pyrites & d'alun; celui qui est dans ce cas est sujet à se décomposer & à perdre sa liaison lorsqu'il est exposé à l'air. (—)

SCHLANGENBAD, s. m. (*Géogr. Hist. nat.*) endroit d'Allemagne situé dans le comté de Catzenelbogen, à une lieue de Schwalbach. Il est fameux par ses eaux minérales, dont on fait un très-grand usage.

SCHLANI, *ou* SLANI, (*Géogr. mod.*) cercle de Bohème. Il est borné au nord oriental par l'Elbe à l'orient par le Muldaw, au midi par les cercles de Baconiek & de Pod-berdesk, au couchant par les cercles de Satz & de Létoméritz. Le cercle *Schlani* prend son nom de sa capitale située à 6 lieues de Prague.

SCHLEUSINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, sur la riviere de Schleus, dans la principauté de Henneberg.

Reyher, (Samuel) né à *Schleusingen* en 1635, & mort en 1714, a mis au jour plusieurs ouvrages de Droit, qui sont assez médiocres; mais sa *Mathesis biblica* a fait sa réputation. (*D. J.*)

SCHLICH, *ou* CHLIQUE, s. m. (*Métallurgie & Minéralogie.*) ce mot est emprunté de l'allemand; on s'en sert pour désigner le *minerai*, qui après qu'on l'a tiré des mines, a été trié, pulvérisé ou écrasé sous le boccard & lavé; en un mot c'est le minerai préparé de maniere qu'on n'a plus qu'à le faire griller, s'il en a besoin, ou le porter au fourneau à manche pour le faire fondre; alors on lui joint les fondans nécessaires, & on le mêle avec du charbon. La plûpart des Métallurgistes recommandent de ne point réduire le minerai en une poudre trop fine, parce qu'alors l'action du feu & le vent des soufflets pourroient le dissiper & causer une perte de la partie métallique; il vaut mieux que le minerai soit concassé grossierement, & en morceaux de la grosseur d'une noix. (—)

SCHLOT, s. m. (*Fontaines salantes.*) matiere qui se forme dans les chaudieres ou évaporatoires, où l'on fait crystalliser les eaux des fontaines. *V.* SALINES.

SCHLOTER, verb. neut. on dit que les eaux *schlotent*, lorsque le schlot se forme.

SCHLUCHT, LA (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle prend sa source au val Saint-Pierre en Brisgau, sort des montagnes du Schwartzwald, arrose la principauté de Furstemberg, passe par Loffingen, & se jette dans le Rhin à Waldshutt, & à environ onze lieues de sa source. (*D. J.*)

SCHMIDEBERG, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire *montagne des Maréchaux*; ville de Silésie, dans le duché de Jawer, près de la source du Bober, & au pié de la montagne de Risemberg, dont on tire beaucoup de fer. (*D. J.*)

SCHOE, s. m. (*Mesure de longueur.*) sorte de mesure de compte dont on se sert à Breslaw dans le commerce des plus belles toiles de Silésie. Le *schoe* fait 60 aunes de Breslaw, qui reviennent à 27 aunes & demie de Paris. (*D. J.*)

SCHŒNANTHE, s. f. (*Botan.*) *schœnanthus*, ou *schœnanthum* par Gerard 39. I. B. 2. 515. & Ray, *hist. ij.* 1310. *Juncus odoratus*, *sive aromaticus*, C. B. P. 11. *Gramen dactylon aromaticum*, *multiplici panniculâ*, *spicis brevibus*, *tomento candicantibus*, *ex eodem pediculo binis*, Pluk. *Phytog. Tab.* 190. *fig.* 1.

En effet cette plante, à qui l'on donne communément le nom de *jonc odorant*, n'est qu'une espece de gramen aromatique; sa racine est fibreuse; ses feuilles sont posées près à près, enfermées les unes dans les autres, longues, étroites, & d'une odeur agréable. Ses tiges croissent à la hauteur d'environ un pié, & portent à leurs sommités de petites fleurs veloutées & rangées à double rang. Ces fleurs sont fort odorantes, d'un goût piquant, pénétrant & aromatique.

Cette plante croît dans l'Arabie heureuse, au pié du mont Liban, & dans d'autres contrées de l'orient. Son nom de *schœnanthe* a été formé des deux mots grecs σχοῖνος, *jonc*, & ἄνθη, *fleur*, comme qui diroit *fleur de jonc*. *Voyez* JONC ODORANT. (*D. J.*)

SCHOENBERG, *ou* SCHONEBERG, *Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la seigneurie de Ratzbourg. Les évêques de ce nom y avoient autrefois un château & un bailliage.

Jean Albert Mandelslo, connu par ses voyages, naquit dans cette petite ville en 1616. Il fut élevé à la cour de Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, en qualité de page de ce prince, & témoigna tant de passion pour courir le monde, qu'en 1633 il accompagna les ambassadeurs du duc en Moscovie & en Perse. En 1638 il passa aux Indes à la cour du grand-mogol, & de-là se rendit à Surate, d'où il repassa en Europe sur un vaisseau anglois. Il vint en France, & mourut à Paris de la petite vérole âgé de 28 ans. La relation de ses voyages a été rédigée par Oléarius son ami, & publiée à Slesvick en 1658, *in-folio*. Ils ont été traduits en françois, en anglois & en hollandois par les mêmes traducteurs qui ont donné ceux d'Oléarius, auxquels ils se trouvent joints dans les dernieres éditions. (*D. J.*)

SCHOENE D'EGYPTE, s. m. (*Mesure itinér. anc.*) mesure itinéraire évaluée par Hérodote à 60 stades.

Les écrivains de l'antiquité en traitant de l'Egypte, font mention de cette mesure géodésique, qu'ils désignent par le terme grec σχοῖνος, dont la signification est la même qu'en latin *funis*, autrement *juncus*, c'est-à-dire un *cordeau*, une *canne*, ou un *roseau*. S. Jerôme, dans son commentaire sur Joël, nous fait connoître d'où venoit l'usage de désigner ainsi la mesure dont il s'agit. Il dit que les bateaux sont tirés sur les rives du Nil par des hommes, ce que nous appellons *haller à la cordelle*, & que la longueur de chaque espace, au terme duquel les bateliers se relaient dans ce travail, est nommé *funiculus*.

Peu de savans ont été curieux de rechercher l'évaluation qu'on doit donner au *schoene* d'Egypte. Cette évaluation est néanmoins très-importante, en ce que diverses distances qui sont indiquées par *schoenes*, si elles ne sont pas connues par une analyse, peuvent paroître peu convenables dans leur application au local actuel, & contradictoires même à d'autres indications qui se trouvent également dans l'antiquité.

Hérodote dit dans son second livre, que chez les Egyptiens on mesure les grands espaces de terre par *schoenes*, à la différence des espaces moins étendus, qui se mesurent par orgyes, par stades & par parasanges, en suivant la gradation qui fait enchérir ces mesures l'une sur l'autre. Il ajoute ensuite une définition formelle du *schoene* à 60 stades, définition qui est confirmée par la comparaison du nombre des

schoenes à celui des stades en plusieurs distances; comme lorsqu'il compare 3600 stades à 60 *schoenes*, qui se comptoient dans ce que l'Egypte avoit d'étendue sur la mer Méditerranée. Diodore de Sicile a connu de même la mesure du *schoene* sur le pié de 60 stades, puisque les dix *schoenes* qu'il compte entre Memphis & le lac Myris ou Mœris, sont par lui évalués à 600 stades.

Enfin M. d'Anesille a trouvé par des recherches dans l'antiquité, plusieurs moyens de reconnoître la mesure du *schoene* & de l'évaluer. Nous n'en citerons qu'un pour exemple. L'itinéraire d'Antonin indique une mansion sous le nom de *Penta-schœnon*; dans l'intervalle du mont Casius à Peluse; & la distance est marquée également à l'égard de l'un & de l'autre de ces lieux, sur le pié de 20 milles. De cette maniere il y a tout lieu d'inférer que la position intermédiaire tirant sa dénomination de la distance respective à l'égard de deux points différens, distance valant cinq *schoenes* d'un côté comme de l'autre, le *schoene* est compensé par quatre milles romains.

Cette compensation convient à ce que dit Pline, que le *schoene* est composé de 32 stades; *aliqui xxxij stadia singulis* schoenis *dedere*; car, selon l'emploi le plus général du stade, sur le pié de huit pour le mille romain, les 32 stades sont l'équivalent de 4 milles. Or la mesure du mille romain, selon la scrupuleuse analyse, s'évaluant à 756 toises, le *schoene* comparé à quatre milles, revient à 30 milles 24 toises; & le stade qui sert à la composition du *schoene*, étant fort inférieur en mesure au stade grec olympique, se borne à 50 toises 2 piés 5 pouces moins quelques lignes. *Mém. des Inscript. tom. XXVI. in-4°.* (*D. J.*)

SCHŒNICULE, s. f. (*Hist. anc.*) espece de courtisanes du dernier ordre; elles étoient pauvres. Au défaut de pommades odorantes & d'eaux de senteur, elles se servoient de l'huile du schœnus.

SCHŒNION, s. m. (*Musiq. grecq.*) air de flûte en usage dans l'ancienne Grece; Pollux en parle ainsi qu'Hésychius. Il devoit ce nom au caractere de poésie & de musique dans lequel il étoit composé; caractere qui, selon la remarque de Casaubon sur Athenée, avoit quelque chose de lâche & de flexible (à la maniere du jonc, σχοῖνος). C'est dans ce sens qu'on trouve dans Hésychius, σχοινίνη φωνὴ, pour dire une *voix molle, rompue* & *efféminée*. (*D. J.*)

SCHŒNITAS, (*Géogr. anc.*) port du Péloponnese, selon Pomponius Mela, *lib. II. c. iij.* c'est le même que Pline nomme *Cœnites*, *lib. IV. c. v.* & qui étoit sur la côte orientale de l'Argolide. Il ne faut pas le confondre avec le port *Schœnus*, qui étoit au fond du golfe Saronique. (*D. J.*)

SCHŒNOBATE, s. m. (*Jeux scéniq. des Grecs & des Romains.*) c'est ainsi qu'on nommoit chez les Grecs un danseur de corde, de σχοῖνος, une *corde*, & βαίνω, *je marche*. *Voyez* DANSEUR DE CORDE.

Les *schœnobates* après avoir amusé les théatres de la Grece, trouverent chez les Romains un nouvel accueil pour leur art. Ils commencerent à paroître à Rome l'an 390 de sa fondation, sous le consulat de Sulpitius Pœtus & de Licinius Stolon, qui les introduisirent aux jeux scéniques, qu'on fit d'abord dans l'île du Tibre, & que Messala conjointement avec Cassius, porterent ensuite sur le théatre; mais quand Rome fut parvenue à la recherche de tous les plaisirs propres à charmer l'oisiveté, celui des *schœnobates*, qu'on nomma *funambules*, l'emporta sur tout autre goût. Ce spectacle devint une si forte passion pour le peuple, qu'il ne prêtoit plus l'oreille aux meilleures pieces qu'on lui donnoit; Térence même l'éprouva; quand on joua son Hécyre, un nouveau funambule qui parut sur le théatre, attira tellement les yeux du peuple entier, qu'il cessa d'écouter la piece admirable du rival de Ménandre: *ita populus studio spectaculi cupidus in* funambulo *animam occupaverat.*

Parmi ces *schœnobates* ou funambules, les uns dansoient sur la corde lâche; & les autres couroient sur une corde tendue horisontalement; il y en avoit qui tournoient autour d'une corde, comme une roue autour de son aissieu; d'autres descendoient sur cette même corde, de haut en bas appuyés sur l'estomac. Tous les auteurs en parlent, & l'élégante description qu'en a donné Manilius, mérite ici sa place.

Aut tenues ausus sine limite gressus,
Certa per extensos ponit vestigia funes,
Et cœli meditatus iter vestigia perdit,
Per vacuum, & pendens populum suspendit ab ipso.

On cite comme un trait d'humanité de Marc Aurele, d'avoir ordonné qu'on mît des matelas dessous les funambules, parce que cet empereur s'étant trouvé un jour à leur spectacle, un funambule pensa périr en se laissant tomber. Depuis lors on tendit un filet sous les *schœnobates*, pour empêcher que ceux qui éprouveroient le même accident, se fissent aucun mal.

Enfin les hommes funambules ne suffisant plus pour amuser le peuple, on dressa les bêtes à cet exercice. L'histoire dit qu'on vit à Rome du tems de Galba, des éléphans marcher sur des cordes tendues. Néron en fit paroître dans les jeux qu'il institua en l'honneur d'Agrippine; Vopiscus raconte la même chose du tems de Carin & de Numérin.

Rome d'elle-même idolâtre,
Goûtant le fruit de ses exploits,
N'aima, ne voulut autrefois
Que du pain avec son théatre.

Les choses n'ont pas trop changé, avec cette différence qu'elle a des théâtres & peu de pain. (*D. J.*)

SCHŒNUS, (*Géogr. anc.*) c'est le nom, 1°. d'une petite contrée du Péloponnese; 2°. d'une ville de l'Arcadie. Au bas de la montagne de Phalante, dit Pausanias, *Arcad. c. xxxv.* est une plaine, & après cette plaine la ville de *Schœnus*, ainsi appellée du nom de *Schœneüs* boétien de nation. Mais, ajoute Pausanias, s'il est vrai que Schœnéüs soit venu s'établir en Arcadie, je croirois aussi que le stade d'Atalante qui est auprès de la ville, a été ainsi appellé du nom d'une des filles de ce béotien; & que dans la suite les Arcadiens ont confondu cette Atalante avec l'autre. 3°. Nom d'une riviere de la Bœotie dans le territoire de Thèbes; elle arrosoit un lieu de ce nom selon Strabon. 4°. D'un lieu de la Bœotie dans le territoire de Thèbes, & qui est sans doute le même dont on vient de parler; Strabon le place à environ 50 stades de Thèbes, sur la route de cette ville à Anthédon. 5°. D'un port de la Grece, au fond du golfe Saronique, dans l'endroit où l'isthme de Corinthe est le plus étroit, selon Strabon, *lib. VIII. p. 369* & *380*, qui dit que c'étoit de-là qu'on transportoit par terre, les vaisseaux d'une mer à l'autre. 6°. D'un golfe de l'Asie mineure dans la Carie, sur lequel étoit bâtie la ville Hyla, selon Pomponius Mela, *lib. I. c. xvj.* (*D. J.*)

SCHŒNUS, s. m. (*Hist. anc.*) sorte de jonc marin; c'étoit une mesure. Le *scœnus* major avoit 60 bades; le minor, la moitié.

SCHOERL *ou* SCHORL, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) c'est ainsi que les minéralogistes suédois & allemands nomment une pierre tres-dure, qui est ou noire, ou grise, ou brune, ou rougeâtre, ou verdâtre; elle se trouve en crystaux prismatiques d'une grandeur extraordinaire, & qui varient pour le nombre de leurs côtés. Wallerius dans sa *minéralogie*, appelle cette pierre *corneus crystallisatus*: elle est la même que le *basaltes*, ou pierre de touche des anciens. La pierre de stolpen dont M. Pott parle dans sa *lythogéognosie*, & qu'il regarde comme une pierre dont

l'argille fait la base, est une espece de *schoerl*. *Voyez* STOLPEN, *pierre de*.

L'étonnant amas de crystaux qui se trouve en Irlande, & que l'on nomme *pavé des geans*, est aussi de la même nature. *Voyez* PAVÉ DES GÉANS.

Il ne faut point confondre cette pierre avec la substance minérale que les Allemans nomment *schirl*, qui est une mine de fer arsénicale. *Voyez* SCHIRL. (—)

SCHOINECK, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Trèves, sur le bord de la riviere de Nyms, à 8 lieues au nord de Trèves, avec un bailliage. Quelques géographes la prennent pour l'Ausana de l'itinéraire d'Antonin. *Long. 24. 17. lat. 49. 44.* (*D. J.*)

SCHOLARITÉ, s. f. (*Jurisprud.*) est l'état de celui qui étudie dans une université. Quelquefois par le terme *scholarité* on entend les privileges attachés à cet état.

Ces privileges sont de plusieurs sortes, tels que celui d'être dispensés de la résidence pour les bénéfices; l'exemption du droit d'aubaine, accordée aux écoliers étrangers par Louis Hutin, en 1315, & autres privileges semblables, qui sont en si grand nombre que Rebuffe en compte jusqu'à 180.

Ces privileges tirent leur origine de ceux que les empereurs avoient accordé aux étudians, & qu'ils avoient coutume de confirmer dès qu'ils étoint élevés à l'empire.

Mais quand on parle du droit ou privilege de *scholarité* simplement, on entend communément le droit que les écoliers jurés, étudiant actuellement depuis six mois dans une université, ont de ne pouvoir être distraits, tant en demandant qu'en défendant, de la jurisdiction des juges de leurs privileges, si ce n'est en vertu d'actes passés avec des personnes domiciliées hors la distance de 60 lieues de la ville où l'université est établie.

Ils ne peuvent néanmoins en user à l'égard des cessions & transports qui auroient été par eux acceptés, ni à l'égard des saisies & arrêts faits à leur requête, si ce n'est en la forme qui est ordonnée pour les *committimus*.

Ceux qui ont regenté pendant 20 ans dans les universités, jouissent aussi du même privilege tant qu'ils continuent de faire leur résidence actuelle dans l'université.

Ce privilege de *scholarité* tire son origine des lettres de Philippe de Valois, du 31 Mars 1340, & a été confirmé spécialement par Louis XII. au mois d'Août 1498, par François I. au mois d'Avril 1515, Louis XIII. au mois de Janvier 1629, & par Louis XIV. au mois d'Août 1669, *titre 4. des committimus*.

Les clercs des procureurs ne jouissent pas du privilege de *scholarité*. *Voyez* Papon, *voyez* aussi les *mots* ECOLIER, ETUDES, GRADUÉS, PROFESSEUR, RÉGENT, SEPTENAIRE, UNIVERSITÉ. (*A*)

SCHOLASTICI, s. m. (*Jurisp. rom.*) c'étoient comme des assesseurs, des avocats consultans, dont se servoient les gouverneurs & intendans des provinces dans l'exercice de leur charge. Ils dressoient leur avis sur les requêtes, & les infirmoient ou les appuyoient par les principes de droit. (*D. J.*)

SCHOLASTICUS, (*Littérat.*) ce terme signifie un *avocat*, comme nous l'apprend Macaire, dans sa quinzieme homélie, où il s'exprime en ces termes: « Celui qui veut acquérir la connoissance des affaires » du barreau, va d'abord apprendre les notes, » (caractere d'abréviation) & quand il est parvenu à » être le premier dans cette science, il passe dans » l'école des Romains; dès qu'il est devenu le premier dans cette école, il passe dans celle de praticiens, où il a le dernier rang, celui d'*arcarius* ou » novice. Quand il a été reçu scholastique, il est » l'*arcarius*, & le dernier des avocats; mais s'il » parvient à être le premier, il est fait président, ou » gouverneur de province, & pour lors il prend un » assistant, conseiller ou assesseur; ὁ θελων μαθειν » πραγματα, &c. » M. de Valois a corrigé dans ce passage la leçon ordinaire, ὁ θελον μαθειν γραμματα, en substituant le mot de πραγματα; & c'est une fort bonne correction. (*D. J.*)

SCHOLASTIQUES, *philosophie des scholastiques*, (*Hist. de la philos.*) la philosophie qu'on appelle *scholastique*, a regné depuis le commencement du onzieme au douzieme siecle, jusqu'à la renaissance des lettres.

Ce mot n'est pas aussi barbare que la chose; on le trouve dans Pétrone: *non notavi mihi ascylti fugam, & dum in hoc doctorum æstu totus incedo, ingens scholasticorum turba in porticum venit, ut apparebat, ab extemporali declamatione, nescio cujus, qui Agamemnonis suasoriam exceperat.* Il signifie un *écolier de rhétorique*.

Voici un autre passage où il se prend pour rhéteur, ou sophiste: *deduci in scenas scholasticorum, qui rhetores vocantur, quos paulo ante Ciceronis tempora extitisse, nec majoribus placuisse probat ex eo quod Marco Crasso & Domitio censoribus claudere, ut ait Cicero, ludum impudentiæ jussi sunt.* Quint. dialog. de caus. corrupt. eloquent.

De la comparaison de ces deux passages, l'on voit que l'éloquence dégénerée peu-à-peu, étoit chez les Romains, au tems de Pétrone & de Quintilien, ce qu'elle avoit été jusqu'à Ciceron.

Dans la suite, le nom de *scholastique* passa des déclamateurs de l'école, à ceux du barreau. Consultez là-dessus le *code* de Théodose & de Justinien.

Enfin il désigna ces maîtres-ès-arts & de philosophie qui enseignoient dans les écoles publiques des églises cathédrales & des monasteres que Charlemagne & Louis le pieux avoient fondées.

Ces premiers *scholastiques* ou écolâtres, ne furent point des hommes tout-à-fait inutiles; mais la richesse engendra bientôt parmi eux l'oisiveté, l'ignorance & la corruption; ils cesserent d'enseigner, & ils ne retinrent que le nom de leurs fonctions, qu'ils faisoient exercer par des gens de rien, & gagés à vil prix, tandis qu'ils retiroient de l'état de larges pensions, qu'ils dissipoient dans une vie de crapule & de scandale.

L'esprit de l'institution se soutint un peu mieux dans quelques maisons religieuses, où les nobles continuerent d'envoyer leurs enfans pour y prendre les leçons qu'on donnoit aux novices; ce fut dans ces reduits obscurs, que se conserva l'étincelle du feu sacré, depuis le huitieme siecle jusqu'au douzieme ou onzieme, que le titre d'écolâtres ou de *scholastiques* qui avoit été particulier à de méchans professeurs de philosophie & de belles-lettres, devint propre à de plus méchans professeurs de théologie.

La premiere origine de la théologie *scholastique* est très-incertaine; les uns la font remonter à Augustin dans l'occident, & à Jean Damascène dans l'orient; d'autres, au tems où la philosophie d'Aristote s'introduisit dans les écoles, sous la forme seche & décharnée que lui avoient donnée les Arabes, & que les théologiens adopterent; quelques-uns, au siecle de Roscelin & d'Anselme, auxquels succéderent dans la même carriere Abélard & Gilbert en France, & Otton de Frisingue en Allemagne; quoiqu'il en soit, il est démontré que la *scholastique* étoit antérieure aux livres des sentences, & que Pierre Lombard trouva la doctrine chrétienne défigurée par l'application de l'art sophistique de la dialectique, aux dogmes de l'église; c'est un reproche qu'il ne seroit pas moins injuste de faire à Thomas d'Aquin; on apperçoit des vestiges de la *scholastique*, avant qu'on connût l'Arabico-pathétisme; ce n'est donc point de ce côté que cette

cette espece de peste est venue ; mais il paroît que plusieurs causes éloignées & prochaines concoururent, dans l'intervalle du onzieme au douzieme siecle, à l'accroitre, à l'étendre, & à la rendre générale. *Voyez* ce que nous en avons dit à l'*article* ARISTOTÉLISME.

On peut distribuer le regne de la *scholastique* sous trois périodes; l'une qui commence à Lanfranc ou Abélard & Pierre le Lombard son disciple, & qui comprend la moitié du douzieme siecle, tems où parut Albert le grand ; ce fut son enfance.

Une seconde qui commence en 1220, & qui finit à Durand de S. Porcien ; ce fut son âge de maturité & de vigueur.

Une troisieme qui commence où la seconde finit, & qui se proroge jusqu'à Gabriel Biel, qui touche au moment de la reforme ; ce fut le tems de son déclin & de sa décrépitude.

Guillaume des Champeaux, Pierre Abélard, Pierre le Lombard, Robert Pulleyn, Gilbert de la Porrée, Pierre Comestor, Jean de Sarisberi, & Alexandre de Hales, se distinguerent dans la premiere période.

Albert le grand, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Pierre, Roger Bacon, Gille de Colomna, & Jean Scot, se distinguerent dans la seconde.

Durand de S. Porcien, Guillaume Occam, Richard Suisset, Jean Buridan, Marsile d'Inghen, Gautier Burlée, Pierre d'Alliac, Jean Wessel Gansfort, & Gabriel Biel, se distinguerent dans la troisieme.

Premiere période de la philosophie scholastique. Guillaume des Champeaux, né en Brie de parens obscurs, s'éleva par la réputation qu'il se fit, de grade en grade jusqu'à l'épiscopat ; telle étoit la barbarie de son tems, qu'il n'y avoit aucun poste dans l'église auquel ne pût aspirer un homme qui entendoit les cathégories d'Aristote, & qui savoit disputer sur les universaux. Celui-ci prétendoit qu'il n'y avoit dans tous les individus qu'une seule chose essentiellement une, & que s'ils différoient entr'eux, ce n'étoit que par la multitude des accidens. Abélard, son disciple, l'attaqua vivement sur cette opinion ; de Champeaux frappé des objections d'Abélard, changea d'avis, & perdit toute la considération dont il jouissoit ; il ne s'agissoit pas alors d'enseigner la vérité, mais de bien défendre son sentiment vrai ou faux ; le comble de la honte étoit d'en être réduit au silence ; de-là cette foule de distinctions ridicules qui s'appliquent à d'autant plus de cas, qu'elles sont vuides de sens ; avec ce secours, il n'y avoit point de questions qu'on n'embrouillât, point de theses qu'on ne pût défendre, pour ou contre, point d'objections auxquelles on n'échappât, point de disputes qu'on ne prorogeât sans fin.

Des Champeaux vaincu par Abélard, alla s'enfermer dans l'abbaye de S. Victor ; mais celui-ci ne se fut pas plutôt retiré à sainte Géneviéve, que des Champeaux reparut dans l'école.

Qui est-ce qui ne connoit pas l'histoire & les malheurs d'Abélard ? qui est-ce qui n'a pas lu les lettres d'Héloïse ? qui est-ce qui ne déteste pas la fureur avec laquelle le doux & pieux S. Bernard le persécuta? il naquit en 1079, il renonça à tous les avantages qu'il pouvoit se promettre dans l'état militaire, pour se livrer à l'étude ; il sentit combien la maniere subtile dont on philosophoit de son tems, supposoit de dialectique, & il s'exerça particulierement à manier cette arme à deux tranchans, sous Roscelin, le ferrailleur le plus redouté de son tems ; celui-ci avoit conçu que les universaux n'existoient point hors de l'entendement, & qu'il n'y avoit dans la nature que des individus dont nous exprimions la similitude par une dénomination générale, & il avoit fondé la secte des nominaux, parmi lesquels Abélard s'enrôla ; il alla faire assaut avec tous ceux qui avoient quelque réputation ; il vint à Paris, il prit les leçons de Guillaume des Champeaux ; il fut successivement l'honneur & la honte de son maître ; il ouvrit une école à l'âge de vingt-deux ans, à Melun, d'où il vint à Corbeil ; il eut un grand nombre de disciples, d'amis & d'ennemis ; ses travaux affoiblirent sa santé, il fut obligé de suspendre ses exercices pendant deux ans qu'il passa dans sa patrie ; son absence ne fit qu'ajouter au desir qu'on avoit de l'entendre ; de retour, il trouva des Champeaux sous l'habit de moine, continuant dans le fond d'un cloitre à professer la rhétorique & la logique, deux arts qui ne devroient point être séparés ; il alla l'écouter, moins pour s'instruire, que pour le harceler de nouveau. Ce projet indigne lui réussit, il acheva de triompher de son maître, qui vit en un moment son école déserte, & ses disciples attachés à la suite d'Abélard ; celui à qui des Champeaux avoit cedé sa chaire cathédrale, au sortir du monde, l'offrit à Abélard, qui en fut écarté par la faction de des Champeaux & la protection de l'archevêque de Paris. Notre jeune philosophe fut moins encore irrité de ce refus, que de la promotion de des Champeaux à l'épiscopat ; l'élévation d'un homme auquel il s'étoit montré si supérieur, l'indigna secrettement, il crut que des Champeaux ne devoit les honneurs qu'on lui conféroit, qu'à la réputation qu'il s'étoit faite en qualité de théologien, & il se rendit sous Anselme qui avoit formé des Champeaux ; les leçons d'Anselme ne lui parurent pas répondre à la célébrité de cet homme ; bientôt il eut dépouillé celui-ci de son auditoire & de sa réputation ; il enseigna la théologie, malgré ses ennemis qui répandoient de tous côtés, qu'il étoit dangereux de permettre à un homme de son âge & de son caractere, de se mêler d'une science si sublime. Ce fut alors qu'il connut le chanoine Fulbert & sa niece Héloïse ; cette fille savoit à l'âge de dix-huit ans, l'hébreu, le grec, le latin, les mathématiques, la philosophie, la théologie, c'est-à-dire plus que tous les hommes de son tems réunis ; outre l'esprit que la nature lui avoit donné, la sensibilité de cœur, les talens qu'elle devoit à une éducation très-recherchée, elle étoit encore belle ; comment résiste-t-on à tant de charmes ? Abélard la vit, l'aima, & jamais homme ne fut peut-être autant aimé d'une femme, qu'Abélard d'Héloïse ; non, disoit-elle, le maître de l'univers entier, s'il y en avoit un, m'offriroit son trône & sa main, qu'il me feroit moins doux d'être sa femme, que la maîtresse d'Abélard. Nous n'entrerons point dans le détail de leurs amours ; Fulbert prit Abélard dans sa maison; celui-ci négligea son école pour s'abandonner tout entier à sa passion ; il employa son tems, non plus à méditer les questions abstraites & tristes de la philosophie, mais à composer des vers tendres & des chansons galantes ; sa réputation s'obscurcit, & ses malheurs commencerent & ceux d'Héloïse.

Abélard privé du bonheur qu'il s'étoit promis dans la possession d'Héloïse, désespéré, confus, se retira dans l'abbaye de S. Denis ; cependant Héloïse renfermée dans une autre solitude, périssoit de douleur & d'amour. Cet homme qui devoit avoir appris par ses propres foiblesses, à pardonner aux foiblesses des autres, se rendit odieux aux moines avec lesquels il vivoit, par la dureté de ses réprimandes, & toute la célébrité qu'il devoit au nombreux concours de ses auditeurs, ne lui procurerent point un repos qu'il s'efforçoit à éloigner de lui ; les ennemis qu'il s'étoit fait autrefois, & ceux qu'il se faisoit tous les jours, avoient sans cesse les yeux ouverts sur sa conduite, ils attendoient l'occasion de le perdre, & ils crurent l'avoir trouvée dans l'ouvrage qu'il publia sous le titre de *la foi à la sainte Trinité, pour servir d'introduction à la théologie* ; Abélard y appliquoit à la distinction

des personnes divines, la doctrine des nominaux; il comparoit l'unité d'un Dieu dans la trinité des personnes, au sillogisme où trois choses réellement distinctes, la proposition, l'assomption & la conclusion, ne forment qu'un seul raisonnement; c'étoit un tissu d'idées très-subtiles, à travers lesquelles il n'étoit pas difficile d'en rencontrer de contraires à l'orthodoxie. Abélard fut accusé d'hérésie; on répandit qu'il admettoit trois dieux, tandis que d'après ses principes, il étoit si strictement austere, que peut-être réduisoit-il les trois personnes divines à trois mots; il risqua d'être lapidé par le peuple: cependant ses juges l'écouterent, & il s'en seroit retourné absous, s'il n'eût pas donné le tems à ses ennemis de ramasser leurs forces & d'aliéner l'esprit du concile qu'on avoit assemblé; il fut obligé de bruler lui-même son livre, de reciter le symbole d'Athanase, & d'aller subir dans l'abbaye de S. Médard de Soissons, la pénitence qu'on lui imposa; cette condamnation fut affligeante pour lui, mais plus deshonorante encore pour ses ennemis; on revint sur sa cause; & l'on détesta la haine & l'ignorance de ceux qui l'avoient accusé & jugé.

Il revint de Soissons à Saint-Denis; là il eut l'imprudence de dire, & qui pis est, de démontrer aux moines que leur saint Denis n'avoit rien de commun avec l'aréopagite; & dès ce moment ce fut un athée, un brigand, un scélérat digne des derniers supplices. On le jetta dans une prison; on le traduisit auprès du prince comme un sujet dangereux, & peut-être eût-il perdu la vie entre les mains de ces ignorans & cruels cénobites, s'il n'eût eu le bonheur de leur échapper. Il se justifia auprès de la cour, & se réfugia dans les terres du comte Thibault. Cependant l'abbé de saint Denis ne jouit pas long-tems de l'avantage d'avoir éloigné un censeur aussi sévere qu'Abelard. Il mourut, & l'abbé Suger lui succeda. On essaya de concilier à Abelard la bienveillance de celui-ci; mais on ne put s'accorder sur les conditions, & Abelard obtint du roi la permission de vivre où il lui plairoit. Il se retira dans une campagne déserte, entre Troye & Nogent. Là il se bâtit un petit oratoire de chaume & de boue, sous lequel il eût trouvé le bonheur, si la célébrité qui le suivoit par-tout n'eût rassemblé autour de lui une foule d'auditeurs, qui se bâtirent des cabanes à côté de la sienne, & qui s'assujettirent à l'austérité de sa vie, pour jouir de sa société & de ses leçons. Il vit dès la premiere année jusqu'à six cens disciples. La théologie qu'il professoit étoit un mélange d'aristotélisme, de subtilités, de distinctions; il étoit facile de ne le pas entendre & de lui faire dire tout ce qu'on vouloit. Saint Bernard qui, sans peut-être s'en appercevoir, étoit secrettement jaloux d'un homme qui attachoit sur lui trop de regards, embrassa la haine des autres théologiens, sortit de la douceur naturelle de son caractere, & suscita tant de troubles à notre philosophe, qu'il fut tenté plusieurs fois de sortir de l'Europe & d'aller chercher la paix au milieu des ennemis du nom chrétien. L'invocation du Paraclet sous laquelle il avoit fondé une petite maison qui subsiste encore aujourd'hui, fut le motif réel ou simulé de la persécution la plus violente qu'on ait jamais exercée. Abelard vécut long-tems au milieu des anxiétés. Il ne voyoit pas des ecclésiastiques s'assembler sans trembler pour sa liberté. On attenta plusieurs fois à sa vie. La rage de ses ennemis le suivoit jusqu'aux autels, & chercha à lui faire boire la mort avec le sang de Jesus-Christ. On empoisonna les vases sacrés dont il se servoit dans la célébration des saints mysteres. Héloïse ne jouissoit pas d'un sort plus doux; elle étoit poursuivie, tourmentée, chassée d'un lieu dans un autre. On ne lui pardonnoit pas son attachement à Abélard. Ces deux êtres qui sembloient destinés à faire leur bonheur mutuel, vivoient séparés & de la vie la plus malheureuse, lorsqu'Abélard appella Héloïse au Paraclet, lui confia la conduite de ce monastere & se retira dans un autre, d'où il sortit peu de tems après, pour reprendre à Paris une école de théologie & de philosophie; mais les accusations d'impiété ne tarderent pas à se renouveller. Saint Bernard ne garda plus de mesure; on dressa des catalogues d'hérésies qu'on attribuoit à Abélard. Sa personne étoit moins en sureté que jamais, lorsqu'il se détermina de porter sa cause à Rome. Saint Bernard l'accusoit de regarder l'Esprit-saint comme l'ame du monde, d'enseigner que l'univers est un animal d'autant plus parfait que l'intelligence qui l'animoit étoit plus parfaite; de christianiser Platon, *&c.* Peut-être notre philosophe n'étoit-il pas fort éloigné de-là; mais ses erreurs ne justifient ni les imputations ni les violences de saint Bernard.

Abélard fit le voyage de Rome. On l'y avoit déja condamné quand il arriva. Il fut saisi, mis en prison, ses livres brûlés, & réduit à ramper sous Bernard & accepter l'obscurité d'une abbaye de Clugni, où il cessa de vivre & de souffrir. Il mourut en 1142.

Abélard forma plusieurs hommes de nom, entre lesquels on compte Pierre le Lombard. Celui-ci est plus célebre parmi les théologiens que parmi les philosophes. Il fit ses premieres études à Paris. Il professa la *scholastique* dans l'abbaye de sainte Génevieve. Il fut chargé de l'éducation des enfans de France. Il écrivit le livre intitulé *le maître des sentences.* On pourroit regarder cet ouvrage comme le premier pas à une maniere d'enseigner beaucoup meilleure que celle de son tems; cependant on y trouve encore des questions très-ridicules, telle par exemple que celle-ci: *le Christ en tant qu'homme est-il une personne ou quelque chose?* Il mourut en 1164.

Robert Pulleyn parut dans le cours du douzieme siecle; les troubles de l'Angleterre sa patrie le chasserent en France, où il se lia d'amitié avec saint Bernard. Après un assez long séjour à Paris, il retourna à Oxford où il professa la théologie. Sa réputation se répandit au loin. Le pape Innocent II. l'appella à Rome, & Célestin II. lui conféra le chapeau de cardinal. Il a publié huit livres des *sentences*. On remarque dans ces ouvrages un homme ennemi des subtilités de la métaphysique; le goût des connoissances solides, un bon usage de l'Ecriture-sainte, & le courage de préférer les décisions du bon sens & de la raison, à l'autorité des philosophes & des peres.

Gilbert de la Porée acheva d'infecter la théologie de futilités. La nouveauté de ses expressions rendit sa foi suspecte. On l'accusa d'enseigner que l'essence divine & Dieu étoient deux choses distinguées; que les attributs des personnes divines n'étoient point les personnes mêmes; que les personnes ne pouvoient entrer dans aucune proposition comme prædicats; que la nature divine ne s'étoit point incarnée; qu'il n'y avoit point d'autre mérite que celui de Jesus-Christ, & qu'il n'y avoit de baptisé que celui qui devoit être sauvé. Tout ce que ces propositions offrirent d'effrayant au premier coup d'œil, tenoit à des distinctions subtiles, & disparoissoit lorsqu'on se donnoit le tems de s'expliquer; mais cette patience est rare parmi les théologiens, qui semblent trouver une satisfaction particuliere à condamner. Gilbert mourut en 1154, après avoir aussi éprouvé la haine du doux saint Bernard.

Pierre Comestor écrivit un abrégé de quelques livres de l'ancien & du nouveau Testament, avec un commentaire à l'usage de l'école; cet ouvrage ne fut pas sans réputation.

Jean de Sarisberi vint en France en 1137. Personne ne posseda la méthode *scholastique* comme lui. Il s'en étoit fait un jeu, & il étoit tout vain de la supério-

rité que cette espece de méchanisme lui donnoit sur les hommes célebres de son tems. Mais il ne tarda pas à connoître la frivolité de sa science, & à chercher à son esprit un aliment plus solide. Il étudia la grammaire, la rhétorique, la philosophie, & les mathématiques sous différens maîtres. La pauvreté le contraignit à prendre l'éducation de quelques enfans de famille. En leur transmettant ce qu'il avoit appris, il se le rendoit plus familier à lui-même. Il sut le grec & l'hébreu, exemple rare de son tems. Il ne négligea ni la physique ni la morale. Il disoit de la dialectique, que ce n'est par elle-même qu'un vain bruit, incapable de féconder l'esprit, mais capable de développer les germes conçus d'ailleurs. On rencontre dans ses ouvrages des morceaux d'un sens très-juste, pleins de force & de gravité. Les reproches qu'il fait aux philosophes de son tems sur la maniere dont ils professent, sur leur ignorance & leur vanité, montrent que cet homme avoit les vraies idées de la méthode, & que sa supériorité ne lui avoit pas ôté la modestie. Il fut connu, estimé, & chéri des papes Eugene III. Adrien IV. Il vécut dans la familiarité la plus grande avec eux. Il défendit avec force les droits prétendus de la papauté contre son souverain. Cette témérité fut punie par l'exil. Il y accompagna Becket. Il mourut en France, où son mérite fut récompensé par la plus grande considération & la promotion à des places. Il a laissé des écrits qui font regretter que cet homme ne soit pas né dans des tems plus heureux ; c'est un grand mérite que de balbutier parmi les muets.

Alexandre de Hales donna des leçons publiques de théologie à Paris en 1230. Il eut pour disciples Thomas d'Aquin & Bonaventure ; s'il faut s'en rapporter à son épitaphe, il s'appella le *docteur irréfragable*. Il commenta le *maître des sentences*. Il compila une somme de théologie universelle. Il écrivit un livre des vertus, & il mourut en 1245, sous l'habit de franciscain. Tous ces hommes vénérables, séraphiques, angéliques, subtils, irréfragables, si estimés de leur tems, sont bien méprisés aujourd'hui.

On comprend encore sous la même periode de la philosophie *scholastique*, Alain d'Isle ou le *docteur universel*. Il fut philosophe, théologien, & poëte. Parmi ses ouvrages on en trouve un sous le titre de *Encyclopedia versibus hexametris distincta in libros 9.* c'est une apologie de la Providence contre Claudien. Il paroit s'être aussi occupé de morale. Pierre de Riga, Hugon, Jean Belith, Etienne de Langhton, Raimond *de Penna forti*, Vincent de Beauvais ; ce dernier fut un homme assez instruit pour former le projet d'un ouvrage qui lioit toutes les connoissances qu'on possedoit de son tems sur les sciences & les arts. Il compila beaucoup d'ouvrages, dans lesquels on retrouve des fragmens d'auteurs que nous n'avons plus. Il ne s'attacha point si scrupuleusement aux questions de la dialectique & de la métaphysique, qui occupoient & perdoient les meilleurs esprits de son siecle, qu'il ne tournât aussi ses yeux sur la philosophie morale, civile, & naturelle. Il faut regarder la masse énorme de ses écrits comme un grand fumier où l'on rencontre quelques paillettes d'or. Guillaume d'Averne, connu dans l'histoire de la philosophie, de la théologie, & des mathématiques de cet âge. Il méprisa les futilités de l'école & son ton pédantesque & barbare. Il eut le style naturel & facile. Il s'attacha à des questions relatives aux mœurs & à la vie. Il osa s'éloigner quelquefois des opinions d'Aristote & lui préférer Platon. Il connut la corruption de l'église & il s'en expliqua fortement. Alexandre de Villedieu, astronome & calculateur. Alexandre Neckam de Hartford. Ce fut un philosophe éloquent. Il écrivit de la nature des choses un ouvrage mêlé de prose & de vers. Alfred qui sut les langues, expliqua la philosophie naturelle d'Aristote, commenta ses métores, chercha à débrouiller le livre des plantes, & publia un livre du *mouvement du cœur*. Robert Capiton, ou Grosse-tête, qui fut profond dans l'hébreu, le grec, & le latin, & qui sut tant de philosophie & de mathématiques, ou qui vécut avec des hommes à qui ces sciences étoient si étrangeres, qu'il en passa pour sorcier. Roger Bacon, qui étoit un homme & qui s'y connoissoit, compare Grosse-tête à Salomon & à Aristote. On voit par son commentaire sur Denis l'aréopagite, que les idées de la philosophie platonico-alexandrine lui étoient connues ; d'où l'on voit que la France, l'Italie, l'Angleterre ont eu des *scholastiques* dans tous les états. L'Allemagne n'en a pas manqué ; consultez là-dessus son histoire littéraire.

Seconde période de la philosophie scholastique. Albert le grand qui la commence naquit en 1193. Cet homme étonnant pour son tems sut presque tout ce qu'on pouvoit savoir ; il prit l'habit de S. Dominique en 1221. Il professa dans son ordre la philosophie d'Aristote, proscrite par le souverain pontife ; ce qui ne l'empêcha pas de parvenir aux premieres dignités monacales & ecclésiastiques. Il abdiqua ces dernieres pour se livrer à l'étude. Personne n'entendit mieux la dialectique & la métaphysique péripatéticienne. Mais il en porta les subtilités dans la théologie, dont il avança la corruption. Il s'appliqua aussi à la connoissance de la philosophie naturelle : il étudia la nature ; il sut des mathématiques & de la méchanique : il ne dédaigna ni la métallurgie, ni la lythologie. On dit qu'il avoit fait une tête automate qui parloit, & que Thomas d'Aquin brisa d'un coup de bâton : il ne pouvoit guere échapper au soupçon de magie ; aussi en fut-il accusé. La plûpart des ouvrages qui ont paru sous son nom, sont supposés. Il paroît avoir connu le moyen d'obtenir des fruits dans toutes les saisons. Il a écrit de la physique, de la logique, de la morale, de la métaphysique, de l'astronomie & de la théologie vingt & un gros volumes qu'on ne lit plus.

Thomas d'Aquin fut disciple d'Albert le grand ; il n'est pas moins célebre par la sainteté de ses mœurs, que par l'étendue de ses connoissances théologiques. Il naquit en 1224 : sa somme est le corps le plus complet, & peut-être le plus estimé que nous ayons encore aujourd'hui. Il entra chez les Dominicains en 1243 : il paroissoit avoir l'esprit lourd ; ses condisciples l'appelloient *le bœuf* ; & Albert ajoutoit : *Oui, mais si ce bœuf se met à mugir, on entendra son mugissement dans toute la terre.* Il ne trompa point les espérances que son maître en avoit conçues. La philosophie d'Aristote étoit suspecte de son tems ; cependant il s'y livra tout entier, & la professa en France & en Italie. Son autorité ne fut pas moins grande dans l'église que dans l'école ; il mourut en 1274. Il est le fondateur d'un systême particulier sur la grace & la prédestination, qu'on appelle le *Thomisme*. Voyez *les articles* GRACE, PRÉDESTINATION, *&c.*

Bonaventure le Franciscain fut contemporain, condisciple & rival de Thomas d'Aquin. Il naquit en 1221, & fit profession en 1243 ; la pureté de ses mœurs, l'étendue de ses connoissances philosophiques & théologiques, le bonté de son caractere, lui mériterent les premieres dignités dans son ordre & dans l'église. Il n'en jouit pas long-tems : il mourut en 1274, âgé de 53 ans. Sa philosophie fut moins futile & moins épineuse que dans ses prédécesseurs. Voici quelques-uns de ses principes.

Tout ce qu'il y a de bon & de parfait, c'est un don d'en-haut, qui descend sur l'homme du sein du pere des lumieres.

Il y a plusieurs distinctions à faire entre les émanations gratuites de cette source libérale & lumineuse.

Quoique toute illumination se fasse intérieurement

par la connoiſſance ; on peut l'appeller *intérieure* ou *extérieure*, *ſenſitive* ou *méchanique*, *philoſophique* ou *ſurnaturelle*, *de la raiſon* ou *de la grace*.

La méchanique inventée pour ſuppléer à la foibleſſe des organes eſt ſervile ; elle eſt au-deſſous du philoſophe ; elle comprend l'art d'ourdir des étoffes, l'agriculture, la chaſſe, la navigation, la médecine, l'art ſcénique, *&c.*

La ſenſitive qui nous conduit à la connoiſſance des formes naturelles par les organes corporels. Il y a un eſprit dans les nerfs qui ſe multiplie & ſe diverſifie en autant de ſens que l'homme en a reçus.

La philoſophique s'éleve aux vérités intelligibles, aux cauſes des choſes, à l'aide de la raiſon & des principes.

La vérité peut ſe conſidérer ou dans les diſcours, ou dans les choſes, ou dans les actions, & la Philoſophie ſe diviſer en rationnelle, naturelle & morale.

La rationnelle s'occupe de l'un de ces trois objets, exprimer, enſeigner ou mouvoir. La grammaire exprime, la logique enſeigne, la rhétorique meut; c'eſt la raiſon qui comprend, ou indique, ou perſuade.

Les raiſons qui dirigent notre entendement dans ſes fonctions ſont ou relatives à la matiere, ou à l'eſprit, ou à Dieu. Dans le premier cas, elles retiennent le nom de *formelles ;* dans le ſecond, on les appelle *intellectuelles ;* au troiſieme, *idéales*. De-là trois branches de philoſophie naturelle, phyſique, mathématique & métaphyſique.

La Phyſique s'occupe de la génération & de la corruption, ſelon les forces de la nature & les élémens des choſes.

Les Mathématiques des abſtractions, ſelon les raiſons intelligibles.

La Métaphyſique de tous les êtres, entant que réductibles à un ſeul principe dont ils ſont émanés, ſelon des raiſons idéales, à Dieu qui en fut l'exemplaire & la ſource, & qui en eſt la fin.

La vertu a trois points de vûe différens, la vie, la famille & la multitude ; & la morale eſt ou monaſtique, ou économique, ou politique.

La lumiere de l'Ecriture nous éclaire ſur les vérités ſalutaires ; elle a pour objet les connoiſſances qui ſont au-deſſus de la raiſon.

Quoiqu'elle ſoit une, cependant il y a le ſens myſtique & ſpirituel, ſelon lequel elle eſt allégorique, morale ou anagogique.

On peut rappeller toute la doctrine de l'Ecriture à la génération éternelle de Jeſus-Chriſt, à l'incarnation, aux mœurs, à l'union ou commerce de l'ame avec Dieu ; de-là les fonctions du docteur, du prédicateur & du contemplant.

Ces ſix illuminations ont une veſpérie ou ſoirée : il ſuit un ſeptieme jour de repos, qui n'a plus de veſpérie ou de ſoirée ; c'eſt l'illumination glorieuſe.

Toutes ces connoiſſances tirent leur origine de la même lumiere ; elles ſe rappellent à la connoiſſance des Ecritures, elles s'y réſolvent, y ſont contenues & conſommées ; & c'eſt par ce moyen qu'elles conduiſent à l'illumination éternelle.

La connoiſſance ſenſible ſe rappelle à l'Ecriture, ſi nous paſſons de la maniere dont elle atteint ſon objet, à la génération divine du verbe ; de l'exercice des ſens, à la régularité des mœurs ; & des plaiſirs dont ils ſont la ſource, au commerce de l'ame & de Dieu.

Il en eſt de même de la connoiſſance méchanique & de la connoiſſance philoſophique.

Les écritures ſont les empreintes de la ſageſſe de Dieu : la ſageſſe de Dieu s'étend à tout. Il n'y a donc aucune connoiſſance humaine qui ne puiſſe ſe rapporter aux Ecritures & à la Théologie. Et j'ajouterai aucun homme, quelque ſenſé qu'il ſoit, qui ne rapporte tous les points de l'eſpace immenſe qui l'environne, au petit clocher de ſon village.

Pierre d'Eſpagne, mieux connu dans l'hiſtoire eccléſiaſtique ſous le nom de *Jean XXI*. avoit été philoſophe avant que d'être pape & théologien. Tritheme dit de lui qu'il entendoit la médecine, & qu'il eût été mieux à côté du lit d'un malade que ſur la chaire de S. Pierre. Calomnie de moine offenſé : il montra dans les huit mois de ſon pontificat qu'il n'étoit point au-deſſous de ſa dignité : il aima les ſciences & les ſavans ; & tout homme lettré, riche ou pauvre, noble ou roturier, trouva un accès facile auprès de lui. Il finit ſa vie ſous les ruines d'un bâtiment qu'il faiſoit élever à Viterbe. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages où l'on voit qu'il étoit très-verſé dans la mauvaiſe philoſophie de ſon tems.

Roger Bacon fut un des génies les plus ſurprenans que la nature ait produit, & un des hommes les plus malheureux. Lorſqu'un être naît à l'illuſtration, il ſemble qu'il naiſſe auſſi aux ſupplices. Ceux que la nature ſigne, ſont également ſignés par elle pour les grandes choſes & pour la peine. Bacon s'appliqua d'abord à la grammaire, à l'art oratoire & à la dialectique. Il ne voulut rien ignorer de ce qu'on pouvoit ſavoir en mathématique. Il ſortit de l'Angleterre ſa patrie, & il vint en France entendre ceux qui s'y diſtinguoient dans les ſciences. Il étudia l'hiſtoire, les langues de l'Orient & de l'Occident, la Juriſprudence & la Médecine. Ceux qui parcoureront ſes ouvrages le trouveront verſé dans toute la littérature ancienne & moderne, & familier avec les auteurs grecs, latins, hébreux, italiens, françois, allemands, arabes. Il ne négligea pas la Théologie. De retour dans ſa patrie, il prit l'habit de franciſcain ; il ne perdit pas ſon tems à diſputer ou à végéter ; il étudia la nature ; il rechercha ſes ſecrets ; il ſe livra tout entier à l'Aſtronomie, à la Chimie, à l'Optique, à la Statique ; il fit dans la Phyſique expérimentale de ſi grands progres, qu'on apperçoit chez lui les veſtiges de pluſieurs découvertes qui ne ſe ſont faites que dans des ſiecles très-poſtérieurs au ſien ; mais rien ne montre mieux la force de ſon eſprit que celle de ſes conjectures. L'art, dit-il, peut fournir aux hommes des moyens de naviger plus promptement & ſans le ſecours de leurs bras, que s'ils y en employoient des milliers. Il y a telle conſtruction de chars, à l'aide de laquelle on peut ſe paſſer d'animaux. On peut traverſer les airs en volant à la maniere des oiſeaux. Il n'y a point de poids, quelqu'énormes qu'ils ſoient, qu'on n'éleve ou n'abaiſſe. Il y a des verres qui approcheront les objets, les éloigneront, les agrandiront, diminueront ou multiplieront à volonté. Il y en a qui réduiront en cendres les corps les plus durs. Nous pouvons compoſer avec le ſalpêtre & d'autres ſubſtances un feu particulier. Les éclairs, le tonnerre, & tous ſes effets, il les imitera : on détruira, ſi l'on veut, une ville entiere, avec une très-petite quantité de matiere. Ce qu'il propoſe ſur la correction du calendrier & ſur la quadrature du cercle, marque ſon ſavoir dans les deux ſciences auxquelles ces objets appartiennent. Il falloit qu'il poſſédât quelque méthode particuliere d'étudier les langues greques & hébraïque, à en juger par le peu de tems qu'il demandoit d'un homme médiocrement intelligent pour le mettre en état d'entendre tout ce que les auteurs grecs & hébreux ont écrit de théologie & de philoſophie. Un homme auſſi au-deſſus de ſes contemporains ne pouvoit manquer d'exciter leur jalouſie. L'envie tourmente les hommes de génie dans les ſiecles éclairés ; la ſuperſtition & l'ignorance ſont cauſe commune avec elle dans les ſiecles barbares. Bacon fut accuſé de magie : cette calomnie compromettoit ſon repos & ſa liberté. Pour obvier aux ſuites fâcheuſes

qu'elle pouvoit avoir, il fut obligé d'envoyer à Rome ses machines, avec un ouvrage apologétique. La faveur du pape ne réduisit pas ses ennemis à l'inaction : ils s'adresserent à son général qui condamna sa doctrine, supprima ses ouvrages, & le jetta au fond d'un cachot. On ne sait s'il y mourut ou s'il en fut tiré : quoi qu'il en soit, il laissa après lui des ouvrages dont on ne devoit connoître tout le prix que dans des tems bien postérieurs au sien. Roger ou frere Bacon cessa d'être persécuté & de vivre en 1294, à l'âge de 78 ans.

Gilles Colonne, hermite de S. Augustin, fut théologien & philosophe *scholastique*. Il étudia sous Thomas d'Aquin : il eut pour condisciple & pour ami Bonaventure : il se fit une si prompte & si grande réputation, que Philippe le Hardi lui confia l'éducation de son fils ; & Colonne montra par son traité *de regimine principium*, qu'il n'étoit point d'un mérite inférieur à cette fonction importante. Il professa dans l'université de Paris. On lui donna le titre de *docteur très-fondé*, & il fut résolu dans un chapitre général de son ordre qu'on s'y conformeroit à sa méthode & à ses principes. Il fut créé général en 1292. Trois ans après sa nomination, il abdiqua une dignité incompatible avec son goût pour l'étude ; son savoir lui concilia les protecteurs les plus illustres. Il fut nommé successivement archevêque & désigné cardinal par Boniface VIII. qu'il avoit défendu contre ceux qui attaquoient son élection, qui suivit la résignation de Céléstin. Il mourut à Avignon en 1314.

Nous reviendrons encore ici sur Jean-Duns Scot, dont nous avons déja dit un mot à l'*article* ARISTOTÉLISME. S'il falloit juger du mérite d'un professeur par le nombre de ses disciples, personne ne lui pourroit être comparé. Il prit le bonnet de docteur à Paris en 1204 : il fut chef d'une secte qu'on connoît encore aujourd'hui sous le nom de *Scotistes* : il se fit sur la grace, sur le concours de l'action de Dieu & de l'action de la créature, & sur les questions relatives à celles-ci un sentiment opposé à celui de S. Thomas ; il laissa de côté S. Augustin, pour s'attacher à Aristote, & les théologiens se diviserent en deux classes, qu'on nomma du nom de leurs fondateurs. Il passe pour avoir introduit dans l'Eglise l'opinion de l'immaculée conception de la Vierge. La Théologie & la Philosophie de son tems, déja surchargées de questions ridicules, acheverent de se corrompre sous Scot dont la malheureuse subtilité s'exerça à inventer de nouveaux mots, de nouvelles distinctions & de nouveaux sujets de disputes qui se sont perpétuées en Angleterre au-delà des siecles de Bacon & de Hobbs.

Nous ajouterons à ces noms de la seconde période de la *scholastique* ceux de Simon de Tournai, de Robert Sorbon, de Pierre d'Abano, de Guillaume Durantis, de Jacques de Ravenne, d'Alexandre d'Alexandrie, de Jean le Parisien, de Jean de Naples, de François Mayro, de Robert le Scrutateur, d'Arnauld de Villeneuve, de Jean Bassoles, & de quelques autres qui se sont distingués dans les différentes contrées de l'Allemagne.

Simon de Tournai réussit par ses subtilités à s'attirer la haine de tous les philosophes de son tems, & à rendre sa religion suspecte. Il brouilla l'Aristotélisme avec le Christianisme, & s'amusa à renverser toujours ce qu'il avoit établi la veille sur les matieres les plus graves. Cet homme étoit violent : il aimoit le plaisir ; il fut frappé d'apoplexie, & l'on ne manqua pas de regarder cet accident comme un châtiment miraculeux de son impiété.

Pierre d'Apono ou *d'Abano*, philosophe & médecin, fut accusé de magie. On ne sait trop pourquoi on lui fit cet honneur. Ce ne seroit aujourd'hui qu'un misérable astrologue, & un ridicule charlatan.

Robert Sorbon s'est immortalisé par la maison qu'il a fondée, & qui porte son nom.

Pierre de Tarantaise, ou *Innocent V.* entra en 1225 chez les Dominicains à l'âge de dix ans. Il savoit de la théologie & de la philosophie. Il professa ces deux sciences avec succès. Il fut élevé en 1263 au généralat de son ordre. Il obtint en 1277 le chapeau, en 1284 il fut élu pape. Il a écrit de l'unité, de la forme, de la nature des cieux, de l'éternité du monde, de l'entendement & de la volonté, & de la jurisprudence canonique.

Guillaume Durand ou *Durantis*, de l'ordre des Dominicains joignit aussi l'étude du droit canonique à celle de la *scholastique*.

La *scholastique* est moins une philosophie particuliere qu'une méthode d'argumentation syllogistique, seche & serrée, sous laquelle on a réduit l'Aristotélisme fourré de cent questions puériles.

La théologie *scholastique* n'est que la même méthode appliquée aux objets de la Théologie, mais embarrassée de Peripatétisme.

Rien ne put garantir de cette peste la Jurisprudence. A-peine fut-elle assujettie à la rigueur de la dialectique de l'école, qu'on la vit infectée de questions ridicules & distinctions frivoles.

D'ailleurs on vouloit tout ramener aux principes vrais ou supposés d'Aristote.

Rizard Malumbra s'opposa inutilement à l'entrée de la *scholastique* dans l'étude du droit civil & canonique : elle se fit.

Je n'ai rien à dire d'*Alexandre* d'Alexandrie, ni de *Dinus* de Garbo, sinon que ce furent parmi les ergoteurs de leur tems deux hommes merveilleux.

Jean de Paris ou *Quidort*, imagina une maniere d'expliquer la présence réelle du corps de Jésus-Christ au sacrement de l'autel. Il mourut en 1304 à Rome où il avoit été appellé pour rendre compte de ses sentimens.

Jean de Naples, *François de Mayronis*, *Jean Bassolis* furent sublimes sur l'univocité de l'être, la forme, la quiddité, la qualité, & autres questions de la même importance.

Il falloit qu'un homme fût doué d'un esprit naturel bien excellent pour résister au torrent de la *scholastique* qui s'enfloit tous les jours, & se porter à de meilleures connoissances. C'est un éloge qu'on ne ne peut refuser à *Robert*, surnommé *le scrutateur*; il se livra à l'étude des phénomenes de la nature ; mais ce ne fut pas impunément : on intenta contre lui l'accusation commune de magie. La condition d'un homme de sens étoit alors bien misérable ; il falloit qu'il se condamnât lui-même à n'être qu'un sot, ou à passer pour sorcier.

Arnauld de Ville-neuve naquit avant l'an 1300. Il laissa la *scholastique*, il étudia la philosophie naturelle, la Médecine & la Chimie. Il voyagea dans la France sa patrie, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Asie & en Afrique. Il apprit l'arabe, l'hébreu, le grec ; l'ignorance stupide & jalouse ne l'épargna pas. C'est une chose bien singuliere que la fureur avec laquelle des hommes qui ne savoient rien, s'entêtoient à croire que quiconque n'étoit pas aussi bête qu'eux, avoit fait pacte avec le diable. Les moines intéressés à perpétuer l'ignorance, accréditoient sur-tout ces soupçons odieux. Arnauld de Ville-neuve les méprisa d'abord ; mais lorsqu'il vit Pierre d'Apono entre les mains des inquisiteurs, il se méfia de la considération dont il jouissoit, & se retira dans la Sicile. Ce fut-là qu'il se livra à ses longues opérations que les chimistes les plus ardens n'ont pas le courage de répeter. On dit qu'il eut le secret de la pierre philosophale. Le tems qu'un homme instruit donnera à la lecture de ses ouvrages ne sera pas tout-à-fait perdu.

On nomme parmi les *scholastiques* de l'Allemagne,

Conrad d'Halberstad. Il faut le louer de s'être occupé de la morale, si méprisée, si négligée de ses contemporains, mais bien davantage d'en avoir moins cherché les vrais préceptes dans Aristote que dans la nature de l'homme. Le goût de l'utile ne se porte pas sur un objet seulement; Conrad joignit à l'étude de la Morale celle de la Physique. Il étoit de l'ordre de S. Dominique. Il satisfit à la curiosité des religieux en écrivant des corps célestes, des élémens, ou simples, de quelques mixtes, ou des minéraux ou des végétaux, des animaux & de leurs organes, & de l'homme.

Bibrach remarqua la corruption de l'église dans son ouvrages *de cavendo malo.*

Eccard confondant les opinions d'Aristote avec les dogmes de Jesus-Christ, ajoutant de nouveaux mots à ceux qu'on avoit déja inventés, tomba dans des sentimens hétérodoxes que Jean XXII. proscrivit.

Nous terminerons la seconde époque par Pierre de Dacia, & par Alphonse X. roi de Castille.

Pierre de Dace fut astronome & calculateur; il eut quelque teinture d'hébreu & de grec.

Personne n'ignore combien l'Astronomie doit à *Alphonse*: qui est-ce ce qui n'a pas entendu nommer du-moins les tables alphonsines? C'est lui qui considérant les embarras de la sphere de Ptolomée, disoit que « si Dieu l'avoit appellé à son conseil, il auroit » arrangé le ciel un peu mieux ».

Troisieme période de la philosophie scholastique. Lorsque l'absurdité soit dans les sciences, soit dans les arts, soit dans la religion, soit dans le gouvernement, a été poussée jusqu'à un certain point, les hommes en sont frappés, & le mal commence à se réparer quand il est extrème. La philosophie & la théologie *scholastique* étoient devenues un si abominable fatras, que les bons esprits ou s'en dégoûterent, ou s'occuperent à les débrouiller.

Guillaume Durand commença cette tâche. Il en fut appellé le *docteur très-résolu.* Il eut des opinions particulieres sur l'état des ames après leur séparation d'avec le corps, & le concours de Dieu & de la créature. Il n'en admettoit qu'un géneral; selon lui, un esprit est dans le lieu; mais ce lieu n'est point déterminé. Il convient à son essence d'être par-tout. Sa présence à un corps n'est pas nécessaire, soit pour l'animer, soit pour le mouvoir. Sa hardiesse philosophique fit douter de son orthodoxie & de son salut.

Occam disciple de Scot, renouvella la secte des nominaux. On l'appella le *docteur singulier* & *invincible*; il professa la théologie à Paris au commencement du quatorzieme siecle. Il eut des idées très-saines sur les deux puissances ecclésiastiques & civiles, & il servit avec zele Philippe-le-Bel dans sa querelle avec Boniface. Il en eut un autre sur la propriété des biens religieux avec le pape Jean XXII. qui l'anathématisa. Il vint en France y chercher un asyle, d'où il eut bientôt occasion de se venger de la cour de Rome, en achevant de fixer les limites de l'autorité du souverain pontife. Celui-ci eut beau renouveller ses excommunications, l'aggraver, briser des cierges, & le réaggraver, Occam persista à soutenir que le souverain n'étoit soumis qu'à Dieu dans les choses temporelles. Il se montra en 1330 à la cour de l'empereur Louis, qui l'accueillit, & à qui Occam dit: *Défendez-moi de votre épée, & moi je vous défendrai de ma plume.* Il a écrit de la Logique, de la Métaphysique & & de la Théologie. On lui reproche d'avoir fait fleche de tout, mêlant les peres & les philosophes, les auteurs sacrés & les auteurs profanes, les choses divines & les choses naturelles, les dogmes révélés & les opinions des hommes, le profane & le sacré, l'exotique & le domestique, l'orthodoxe & l'hérésie, le vrai & le faux, le clair & l'obscur, plus scrupuleux sur son but que sur les moyens.

Richard Suisset parut vers le milieu du quatorzieme siecle. Il s'appliqua aux mathématiques, & tenta de les appliquer à la philosophie naturelle; il ne négligea ni la philosophie, ni la théologie de son tems. Il entra dans l'ordre de Cîteaux en 1350. Rien ne s'allarme plus vîte que le mensonge. C'est l'erreur & non la vérité qui est ombrageuse. On s'apperçut aisément que Suisset suivoit une méthode particuliere d'étudier & d'enseigner, & l'on se hâta de le rendre suspect d'hétérodoxie. Le moyen qu'un homme sût l'algebre, & qu'il remplît sa physique de caracteres inintelligibles, sans être un magicien ou un athée? Cette vile & basse calomnie est aujourd'hui, comme alors, la ressource de l'ignorance & de l'envie. Si nos hypocrites, nos faux dévots l'osoient, ils condamneroient au feu quiconque entend les principes mathématiques de la philosophie de Newton, & possede un fossile. Suisset suivit la philosophie d'Aristote. Il commenta sa physique & sa morale; il introduisit le calcul mathématique dans la recherche des propriétés des corps, & publia des astronomiques. Il écrivit un ouvrage intitulé *le calculateur.* Il méritoit d'être nommé parmi les inventeurs de l'algebre, & il l'eût été, si son livre du calculateur eût été plus commun. On étoit alors si perdu dans des questions futiles, qu'on ne pouvoit revenir à de meilleures connoissances. S'il paroissoit par hasard un ouvrage sensé, il n'étoit pas lu. Comme il n'y a rien qui ne soit susceptible de plus ou de moins, Suisset étendit le calcul de la quantité physique à la quantité morale. Il compara les intensités & les remissions des vices & des vertus entr'elles. Les uns l'en louerent, d'autres l'en blâmerent. Il traite dans son calculateur de l'intensité & de la remission; des difformes; de l'intensité de l'élement doué de deux qualités inégales; de l'intensité du mixte; de la rareté & de la densité; de l'augmentation; de la réaction; de la puissance; des obstacles de l'action; du mouvement & du *minimum*; du lieu de l'élément; des corps lumineux; de l'action du corps lumineux; du mouvement local; d'un milieu non-résistant; de l'induction d'un degré suprème. Il ne s'agit plus ici, comme on voit, d'eccéité, de quiddité, d'entité, ni d'autres sottises pareilles. De quelque maniere que Suisset ait traité son sujet, du-moins il est important. Il marque une tête singuliere; & je ne doute point qu'on ne retrouvât dans cet auteur le germe d'un grand nombre d'idées dont on s'est fait honneur long-tems après lui.

Buridan professa la philosophie au tems où Jeanne, épouse de Philippe-le-Bel, se deshonoroit par ses débauches & sa cruauté. On dit qu'elle appelloit à elle les jeunes disciples de notre philosophe, & qu'après les avoir épuisés entre ses bras, elle les faisoit précipiter dans la Seine. On croit que Buridan, qui voyoit avec chagrin son école se dépeupler de tous ceux qui y entroient avec une figure agréable, osa leur proposer cet exemple d'un sophisme de position: *Reginam interficere nolite, timere, bonum est*; où le verbe *timere* renfermé entre deux virgules, peut également se rapporter à ce qui précede ou à ce qui suit, & présenter deux sens en meme tems très-opposés. Quoi qu'il en soit, il se sauva de France en Allemagne. Tout le monde connoît son sophisme de l'âne placé entre deux bottes égales de foin.

Marsile d'Inghen fut condisciple de Buridan, & défenseur comme lui de l'opinion des nominaux.

Gautier Buley fut appellé le *docteur perspicu.* Il écrivit de la vie & des mœurs des philosophes, depuis Thalès jusqu'à Séneque; ouvrage médiocre. Il fut successivement réaliste & nominal.

Pierre de Assiac fut encore plus connu parmi les théologiens que parmi les philosophes. Il naquit en 1350. Il fut boursier au college de Navarre, docteur en 1380; successivement principal, professeur, maître de Gerson & de Clémangis, défenseur de l'imma-

culée conception, chancelier de l'université, aumônier de Charles VI. trésorier de la Sainte-Chapelle, évêque, protégé de Boniface IX. & de Benoît XIII. pere du concile de Pise & de Constance, & cardinal. Il fut entêté d'astrologie. Tout tourne à mal dans les esprits gauches; il fut conduit à cette folie par les livres qu'Aristote a écrits de la nature de l'ame, & par quelque connoissance qu'il avoit des mathématiques. Il lisoit tous les grands événemens dans les astres.

Jean Wessel Gansfort naquit à Groningue. Il eut des lettres; il sut les langues anciennes & modernes, le grec, le latin, l'hébreu, l'arabe, le syriaque, le chaldéen: il parcourut l'ouvrage de Platon. Il fut d'abord scotiste, puis occamiste. On ne conçoit pas comment cet homme ne prit pas dans Platon le mépris de la barbarie *scholastique*. Il eut au-moins le courage de préferer l'autorité de la raison à celle de Thomas, de Bonaventure, & des autres docteurs qu'on lui opposoit quelquefois. On pourroit presque dater de son tems la reforme de la *scholastique*. Cet homme avoit plus de mérite qu'il n'en falloit, pour être persécuté, & il le fut.

Gabriel Biel naquit à Spire. Il forma la troisieme période de la *Philosophie scholastique*.

Nous n'avons rien de particulier à en dire, nonplus que de *Jean Botrell*, de *Pierre de Verberia*, de *Jean Conthorp*, de *Gregoire d'Arimini*, d'*Alphonse Vargas*, de *Jean Caprëolus*, de *Jerôme de Ferraris*, de *Martinus Magister*, de *Jean Raulin*, de *Jacques Almain*, de *Robert Holcoth*, de *Nicolas d'Orbilli*, de *Dominique de Flandres*, de *Maurice l'hibernois*, & d'une infinité d'autres, sinon qu'il n'y eut jamais tant de pénétration mal employée, & tant d'esprits gâtés & perdus, que sous la durée de la *philosophie scholastique*.

Il suit de ce qui précede, que cette méthode détestable d'enseigner & d'étudier infecta toutes les sciences & toutes les contrées.

Qu'elle donna naissance à une infinité d'opinions ou puériles, ou dangereuses.

Qu'elle dégrada la Philosophie.

Qu'elle introduisit le scepticisme par la facilité qu'on avoit de défendre le mensonge, d'obscurcir la vérité, & de disputer sur une même question pour & contre.

Qu'elle introduisit l'athéisme spéculatif & pratique.

Qu'elle ébranla les principes de la morale.

Qu'elle ruina la véritable éloquence.

Qu'elle éloigna les meilleurs esprits des bonnes études.

Qu'elle entraîna le mépris des auteurs anciens & modernes.

Qu'elle donna lieu à l'aristotélisme qui dura si longtems, & qu'on eut tant de peine à détruire.

Qu'elle exposa ceux qui avoient quelque teinture de bonne doctrine, aux accusations les plus graves, & aux persécutions les plus opiniâtres.

Qu'elle encouragea à l'astrologie judiciaire.

Qu'elle éloigna de la véritable intelligence des ouvrages & des sentimens d'Aristote.

Qu'elle réduisit toutes les connoissances sous un aspect barbare & dégoûtant.

Que la protection des grands, les dignités ecclésiastiques & séculieres, les titres honorifiques, les places les plus importantes, la considération, les dignités, la fortune, accordées à de misérables disputeurs, acheverent de dégoûter les bons esprits des connoissances plus solides.

Que leur logique n'est qu'une sophisticaillerie puérile.

Leur physique un tissu d'impertinences.

Leur métaphysique un galimathias inintelligible.

Leur théologie naturelle ou révélée; leur morale, leur jurisprudence, leur politique, un fatras d'idées bonnes & mauvaises.

En un mot, que cette philosophie a été une des plus grandes plaies de l'esprit humain.

Qui croiroit qu'aujourd'hui même on n'en est pas encore bien guéri? Qu'est-ce que la théologie qu'on dicte sur les bancs? Qu'est-ce que la philosophie qu'on apprend dans les colleges? La morale, cette partie à laquelle tous les philosophes anciens se sont principalement adonnés, y est absolument oubliée. Demandez à un jeune homme qui a fait son cours, qu'est-ce que la matiere subtile? Il vous répondra; mais ne lui demandez pas qu'est-ce que la vertu? il n'en sait rien.

SCHOLASTIQUE, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) titre de dignité qui a été en usage dans divers tems pour diverses personnes, & dans un sens différent.

Dès le siecle d'Auguste on donnoit ce nom aux rhéteurs qui s'exerçoient dans leurs écoles à faire des déclamations sur toutes sortes de sujets, afin d'enseigner à leurs disciples l'art de parler; & sous Néron on l'appliqua à ceux qui étudioient le droit, & se disposoient à la plaidoyerie. De-là il passa aux avocats qui plaidoient dans le barreau. Socrate & Eusebe, qui étoient avocats à Constantinople, ont eu ce titre, aussi-bien que le jurisconsulte Harmenopule & plusieurs autres; ce qui montre qu'il étoit alors affecté aux personnes qui se distinguoient dans la science des lois.

Depuis, quand Charlemagne eut conçu le dessein de faire refleurir les études ecclésiastiques, on nomma *scholastiques* les premiers maîtres des écoles où l'on enseignoit les lettres aux clercs. Quelques-uns cependant ont prétendu que par ce terme on n'entendoit que celui qui étoit chargé de leur montrer les langues, les humanités & tout ce qu'on comprend sous le nom de *Belles-lettres*; mais cette occupation n'étoit pas la seule du *scholastique*. Il devoit encore former les sujets aux hautes sciences, telles que la Philosophie & la Théologie, ou du-moins ces deux fonctions auparavant séparées, furent réunies dans la même personne. Celui qu'on appelloit *scholastique*, se nomma depuis en certains lieux *écolâtre* & *théologal*, titres qui subsistent encore aujourd'hui dans la plûpart des cathédrales & autres chapitres de chanoines, quoiqu'il y ait long-tems qu'ils ne remplissent plus les fonctions des anciens *scholastiques*, surtout depuis que les universités se sont formées, & qu'on y a fait des leçons réglées en tout genre. On peut dire que depuis le neuvieme siecle jusqu'au quatorzieme, les auteurs qui ont pris le titre de *scholastique*, ne l'ont porté que comme une marque de la fonction d'enseigner qu'ils avoient dans les diverses églises auxquelles ils étoient attachés.

L'auteur du supplément de Morery a fait une remarque fort juste. C'est que le *scholastique* étoit le chef de l'école, appellé en quelques lieux où il y a université, *le chancelier de l'université*; mais cette remarque ne détruit point ce que nous avons avancé ci-dessus, qu'on a donné le nom d'*écolâtre* ou de *théologal* en certains lieux à ceux qu'on appelloit auparavant *scholastique*; car il est certain qu'il n'y avoit pas des universités partout où il y avoit des églises cathédrales, & que dans presque toutes les églises cathédrales il y avoit des écoles & un chef d'études qu'on nommoit *scholastique*, auquel a succédé le théologal ou l'écolâtre. De ce que le théologal n'est plus aujourd'hui ce qu'étoit le *scholastique*, il ne s'ensuit pas que le *scholastique* n'ait pas eu autrefois les mêmes fonctions dans les églises cathédrales; & sous le nom de *clercs* que le *scholastique* devoit instruire, sont compris les chanoines auxquels le théologal est obligé de faire des leçons de Théologie.

Genebrard assure que ce nom de *scholastique* étoit

chez les Grecs un titre d'office ou de dignité ecclésiastique, semblable à la théologale des Latins, ou au notariat apostolique; & il en apporte pour exemple Zacharie le *scholastique*, qui sous Justinien avoit rempli de pareils emplois. Quelquefois on le donnoit par honneur à des personnages extrèmement distingués par leur sçavoir; & c'est en ce sens que Walafrid Strabon a appellé le poëte Prudence *le scholastique*, c'est-à-dire *le docteur de l'Espagne*. On a même enchéri, en le mettant au superlatif, pour des hommes qu'on regardoit alors comme de sublimes génies : ainsi l'on a décoré Fortunat & Sedulius de l'épithete de *scholastissimi*. Si l'on croit Casaubon, Theophraste, disciple d'Aristote, est le premier qui par le terme de *scholastique* ait désigné des personnages excellens en éloquence ou en érudition. Du Cange, *Glossar. latinit.* Baillet, *Jugem. des sçav.*

SCHOLIASTE, s. m. (*Belles-Lettres.*) écrivain qui commente ou qui explique l'ouvrage d'un autre.

Ce mot est dérivé du grec *κολη*, *ouvrage*, *explication.*

Nous avons plusieurs *scholiastes* grecs anonymes des poëtes grecs, dont on ne connoît pas les tems, tels que l'interprete anonyme de l'expédition des Argonautes d'Apollonius de Rhodes; le *scholiaste* d'Aristophane, ceux d'Eurypide, de Sophocle, & d'Eschyle, ceux d'Hésiode, de Théocrite, & de Pindare.

Thucidide, Platon, & Aristote, ont aussi eu leurs *scholiastes.*

On a également des *scholiastes* sur quelques anciens poëtes latins, comme Horace, Juvenal, Perse; mais au jugement des savans, tout ce que nous avons sous le nom de ces anciens interpretes, est fort incertain, & qui plus est fort défectueux. *Voyez* Baillet, *jugement des Savans*, *tome II. pages 189. 190. & 191.*

SCHOLIE, s. m. (*Mathém.*) note ou remarque faite sur quelque passage, proposition, ou autre chose semblable.

Ce mot est fort en usage dans la Géométrie & les autres parties des Mathématiques; souvent après avoir démontré une proposition, on enseigne dans un *scholie* une autre maniere de la démontrer : ou bien on donne quelque avis nécessaire pour tenir le lecteur en garde contre les méprises; ou enfin on fait voir quelque usage ou application de la proposition qu'on vient de démontrer. M. Wolf a donné par forme de *scholie*, dans ses *élémens de mathématiques*, beaucoup de méthodes utiles, des discussions historiques, des descriptions d'instrumens, *&c. Chambers.* (*E*)

SCHONAW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en basse Silésie, dans la principauté de Jawer, sur la rive gauche du Katzback, au midi de Newkirck.

Bucholier (Abraham) naquit dans cette ville en 1529, & mourut à Freistad en 1584. Il a publié un *index chronologicus*, dont il s'est fait plusieurs éditions avec la continuation, jusqu'au milieu du dernier siecle. (*D. J.*)

SCHONEN, *ou* SCANIE, (*Géog. mod.*) province de Suéde; elle est bornée au nord partie par le Halland, & partie par la Gothie méridionale, au midi par la mer Baltique; au levant par la Blekingie, & la mer Baltique; au couchant par l'île de Sélande, dont elle est séparée par le détroit du Sund. Elle peut avoir vingt-quatre lieues de long, sur seize de large; elle dépend aujourd'hui de la Suede. On sait que Charles X. chassé de Pologne par le secours des Danois, projetta de s'en venger; il marcha sur la mer glacée d'île en île jusqu'à Copenhague. Cet événement prodigieux fit conclure une paix en 1658, qui rendit à la Suede la Scanie, une de ses plus belles provinces perdue depuis trois siecles, qu'elle avoit été cédée au Danemarck. Lunden en est la capitale. (*D. J.*)

SCHONGAW, *ou* SCHONGA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, sur le Lech, à 12 lieues au-dessus d'Augsbourg. *Long. 28. 32. latit. 47. 50.* (*D. J.*)

SCHONINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de l'Allemagne, au cercle de la basse Saxe, dans la principauté de Wolffembuttel, vers les confins du duché de Magdebourg, & de la principauté d'Halberstat. (*D. J.*)

SCHOONHOVE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans la Hollande, sur la droite du Lech, à trois lieues de Gonda, & à égale distance de Gorcum : elle a un port commode, qui lui a fait donner son nom; on y pêche beaucoup de saumons, dont il se fait un grand commerce. *Long. 22. 18. lat. 51. 55.*

Cette ville est la patrie de Reinier de Graaf, savant anatomiste, qui mourut en 1673 à 32 ans. Tous les gens du métier connoissent son excellent traité latin sur les organes des deux sexes qui servent à la génération. Les meilleures éditions sont celles de Leyde & de Rotterdam, 1668, 1670, 1672, 1677, *in-8°.* (*D. J.*)

SCHONREIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, sur les confins de l'évêché de Wurtzbourg, à la gauche du Mein, au-dessous de Gemund. Elle est chef-lieu d'un bailliage, & appartient à l'évêque de Wurtzbourg. *Long. 27. 22. latit. 50. 6.* (*D. J.*)

SCHOOUBIAK, s. m. (*Hist. mod.*) secte qui s'est élevée parmi les Musulmans; ceux qui la professent disent qu'il ne faut faire aucune acception des orthodoxes aux hétérodoxes; qu'il faut en user également bien avec tous, & qu'il n'appartient qu'à Dieu de scruter les reins & les esprits. Ainsi l'on voit que si la folie est de tout pays, la raison est aussi de tout pays. Voilà des hommes autant & plus entêtés de leur religion qu'aucun peuple de la terre, prêchant la tolérance à leurs semblables; on les accuse, comme de raison, d'incrédulité, d'indifférence, & d'athéisme; ils sont obligés de se cacher de leur doctrine; on les persécute; & cela parce que les prêtres étant les mêmes par-tout, il faut que la tolérance soit détestée par-tout.

SCHORNDORFF, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, au duché de Wittemberg, sur la rive gauche du Rhin, à six lieues au nord-est de Stutgard : elle est défendue par un château que les François prirent en 1647, & 1707. *Long. 28. 4. latit. 48. 45.*

Scherdin (Sébastien) l'un des plus grands généraux du xvj. siecle, naquit à *Schorndoff* en 1495, de simples bourgeois. Après avoir servi l'empereur, le sénat d'Augsbourg, & les troupes du cercle de Suabe, Charles-Quint le nomma capitaine général de ses troupes contre François I. Il accompagna Henri II. dans ses expéditions du Rhin & des Pays-bas. Enfin, il servit avec gloire l'empereur Ferdinand I. & mourut comblé d'honneurs & de pensions, en 1577, à 82 ans. (*D. J.*)

SCHOUMAN, (*Géog. mod.*) ville de Perse, située dans le sogd ou plaine de Saganian. *Long.* selon Abulféda, *91. 30. latit. septentrionale, 37. 20.* (*D. J.*)

SCHOUSCH, SCHOUSCHSTER, & SOUSTER, (*Géog. mod.*) c'est le nom de l'ancienne ville de Suze, capitale du Khourestan, qui est l'ancienne Suziane.

Les Persans qui l'appellent aussi *Toster*, tiennent par tradition, qu'elle a été bâtie par Houschenk, troisieme roi de Perse, de la premiere race, nommée des *Pischdadiens*. Les tables arabiques donnent à cette

cette ville 84 d. 30'. *de longitude*, & 31. 30. *de latitude septentrionale*, & la placent dans le troisieme climat. *Voyez* SUSE. (*D. J.*)

SCHOUSTACK, s. m. (*Commerce.*) petite monnoie de Pologne, qui vaut environ cinq sols argent de France.

SCHOUT, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme en Hollande un magistrat ou officier public, dont l'emploi est de veiller à l'observation de la police, & de punir soit par la prison, soit par une amende pécuniaire, ceux qui troublent le bon ordre & la tranquillité publique.

SCHOUTEN, LES ÎLES DE, (*Géog. mod.*) îles de la mer du sud au nombre de quinze, découvertes en 1616, par Guillaume *Schouten*, hollandois, qui leur donna son nom. Elles sont à environ 5 degrés de latitude méridionale, vers les 174 degrés de longitude, à l'orient de la nouvelle Bretagne, & à une petite distance des côtes de la nouvelle Guinée, autrement dite la terre des Papous. (*D. J.*)

SCHOWEN, (*Géog. mod.*) îles des Pays-Bas, dans la Zélande, séparée au nord de celles de Goërée & d'Overflacke, & au midi de celles de Walcheren & de Noort-Beveland, par l'Escaut oriental. Elle a 7 lieues de tour, & étoit autrefois beaucoup plus grande, mais la mer en a submergé une partie. Elle produit beaucoup de garence. Ziriczée en est la capitale. (*D. J.*)

SCHREVE, qu'on appelle autrement FERTEL, s. m. (*Comm.*) mesure des liquides, dont on se sert presque généralement par toute l'Allemagne. *Voyez* FERTEL. *Diction. de Commerce. & de Trév.*

SCHROBENHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, au département de Munich, sur la rive gauche du Par, au-dessous d'Aicha, au nord-est; & au midi de Neubourg. *Long.* 28. 55. *lat.* 49. 34. (*D. J.*)

SCHUDAPANNA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de palmier, dont les fleurs sont composées de trois pétales; elles ont des étamines & des sommets, mais elles sont stériles. Les fruits naissent séparément sur les mêmes branches que les fleurs, ils ont une trompe, ils sont mous, charnus, pleins de suc, & ils renferment de petits noyaux qui contiennent chacun une amande. *Ponteder. anthologia. Voyez* PLANTE.

SCHUENIX, (*Géog. mod.*) *Voyez* SCHWEIDNITZ. (*D. J.*)

SCHULLI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau des Indes orientales: il y en a deux especes; le *pemaschulli* n'a aucunes propriétés connues. Le *nir-schulli* a des feuilles, qui, pulvérisées & mêlées avec de l'huile, dissipent les tumeurs des parties génitales.

SCHUSS, LA, (*Geog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la Suabe. Elle prend sa source près de la ville de Buchau, baigne celle de Ravensburg, & se perd dans le lac de Constance. (*D. J.*)

SCHUT *ou* SCHIT, (*Géog. mod.*) île de la haute Hongrie, formée par deux branches du Danube, un peu au-dessous de Presbourg. On distingue le grand & le petit *Schut*; ce dernier est peu de chose en étendue, & à-peu-près désert. Le grand s'étend à la gauche du Danube, & renferme l'espace qui est entre Presbourg & Comore. Cette derniere ville y est comprise avec quelques bourgs; on donne au grand *schut* dix milles de long, sur trois de large.

SCHWALBACH, (*Géog. mod.*) 1°. bourg d'Allemagne, au Westerwald, & dans les états de Nassau, sur la riviere d'Aar, à 3 lieues au-dessus de Dietz.

2°. Bourg de même nom, sur la même riviere, à environ 3 lieues au-dessus du précédent, dans le bas comté de Catzenollobogen; on le nomme *Langenschwalbach*, pour le distinguer de l'autre; mais il est encore plus connu par ses eaux minérales aigrelettes, & fort estimées.

3°. Bourg du marquisat d'Anspach, à 4 lieues au midi de Nuremberg, où se sont retirés plusieurs réfugiés françois qui y ont établi des manufactures. (*D. J.*)

SCHWALBEA, s. f. (*Botan.*) genre de plante dont le calice est d'une seule feuille qui a une figure très-particuliere, car elle est tubulaire, sillonnée sur la surface, & terminée par une levre oblique, légerement découpée en quatre segmens de différentes longueurs; la fleur est monopétale & du genre des labiées; la levre inférieure est divisée en trois segmens obtus & égaux. Les étamines sont quatre filets chevelus de la longueur de la fleur; le germe du pistil est arrondi, le stile est de la longueur & figure des étamines; le stigma est épais & crochu; la graine est petite, unique, & arrondie. Linnæi, *gen. plant. p.* 291. *flor. virgin. p.* 71. (*D. J.*)

SCHWAN, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade d'Allemagne, dans le cercle de la basse-Saxe, au duché de Mecklenbourg, sur la Warne. (*D. J.*)

SCHWANDEN, (*Géog. mod.*) grand & beau bourg de Suisse, au canton de Glaris, vers l'endroit où deux petites rivieres la Lint & la Serust mêlent leurs eaux. *Schwanden* est la plus grande paroisse du pays après celle de Glaris, & elle est toute entiere de la religion protestante; c'est aussi dans ce bourg que se tiennent ordinairement les assemblées générales des protestans du canton. (*D. J.*)

SCHWARTZ *ou* SCHWATZ, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le Tirol, sur l'Inn, à trois milles d'Insprück, entre Halle & Rotenburg. Il y a des mines de divers métaux. *Longit.* 29. 32. *latit.* 47. 15. (*D. J.*)

SCHWARTZACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, au comté de Castel, sur la rive gauche du Meyn. (*D. J.*)

SCHWARTZBOURG, (*Géogr. mod.*) comté d'Allemagne dans la Thuringe, entre le duché de Weimar, le bailliage de Salfed & le comté de Henneberg. Il renferme plusieurs bailliages, & a pris le nom de son château qui en est le chef-lieu, situé à 15 milles au sud-est d'Erford, sur la petite riviere de Schwartza. Ce château est à un prince de la maison de Saxe. *Long.* 29. 4. *latit.* 50. 42. (*D. J.*)

SCHWARTZEMBERG, (*Géog. mod.*) principauté d'Allemagne dans la Franconie, entre l'évêché de Bamberg & le marquisat d'Ansbach. Cette seigneurie fut érigée en baronnie pat Sigismond, en comté par Maximilien I. & en principauté par Ferdinand II. en 1645; mais cette principauté n'a que deux bourgs. (*D. J.*)

SCHWATZBOURG, (*Géog. mod.*) ou *Schwatzembourg*, bailliage de la Suisse, & l'un des quatre que les cantons de Berne & de Fribourg possedent par indivis & très-à-propos, parce qu'il les touche tous deux. Ils y envoient tour-à-tour un bailli, dont la commission est pour cinq ans; & tous les habitans professent la religion protestante. Le bourg qui à donné son nom au bailliage est petit; mais sa paroisse est considérable, & comprend plus de vingt villages. (*D. J.*)

SCHWEIDNITZ, (*Géog. mod.*) ou *Schwenitz*, petite ville d'Allemagne dans la Silésie, capitale d'une principauté de même nom, sur la riviere de Weistritz, à 10 lieues au sud-ouest de Breslaw, sur une hauteur, avec un château. *Long.* 34. 25. *lat.* 50. 43.

Cunitz (Marie), née à *Schweidnitz*, fut une dame illustre en Allemagne par la connoissance qu'elle acquit des beaux arts, de plusieurs sciences, & particulierement de l'Astronomie qui fit sa principale occupation; c'est ce qui paroit par les tables astronomiques qu'elle mit au jour en 1643 & 1645, sous le titre d'*Urania propitia*. Cet ouvrage a été réimprimé depuis à Francfort. (*D. J.*)

SCHWEIDNITZ, (*Géog. mod.*) principauté d'Allemagne dans la Siléfie, entre les principautés de Lignitz & de Breflaw au nord, celle de Brieg à l'orient, la Bohème au midi, & la principauté de Jawer au couchant. Elle tire fon nom de fa capitale. (*D. J.*)

SCHWEINFURT, (*Géog. mod.*) ville impériale d'Allemagne dans la Franconie, fur le Mein à droite, dans un terroir fertile en vin & en blé, à 10 lieues au nord-eft de Wurtzbourg; elle eft libre & impériale. C'eft une des places d'Allemagne des mieux fortifiées. *Long.* 33. *lat.* 50. 48.

Cufpinien (Jean), écrivain du xvj. fiecle, naquit à *Schweinfurt*, & mourut à Vienne en Autriche. Il a publié, 1°. un commentaire des confuls, des céfars & des empereurs romains; 2°. une hiftoire d'Autriche; 3°. une hiftoire de l'origine des Turcs, & d'autres ouvrages. Nicolas Gerbel a écrit fa vie. (*D. J.*)

SCHWEINITZ, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade dans le cercle de la haute Saxe fur l'Elfter, au midi oriental de Wittemberg.

SCHWETZA, (*Géogr. mod.*) petite ville entierement délabrée de Pologne, dans le palatinat de Culm, fur la gauche de la Viftule, entre Culm au midi, & Graudentz au nord. Le grand-maître de l'ordre teutonique s'en faifit l'an 1310.

SCHWINBORG, (*Géogr. mod.*) ou *Swinborg*, ou *Suimeburg*, ville de Danemark fur la côte orientale de l'île de Funen. Ce fut de-là que partit Charles Guftave roi de Suede, lorfqu'il paffa au mois de Février 1638, fur la glace avec fon armée, pour fe rendre de l'île de Funen dans celles de Langeland, de Falfter & de Sélande. *Long.* 23. 32. *lat.* 55. 10.

SCHWITZ, (*Géog. mod.*) ou *Switz*, canton de la Suiffe, le cinquieme entre les treize qui compofent le corps helvétique, & le fecond des *laender* ou des petits cantons.

Ce canton a eu l'honneur de donner fon nom à toute la nation, que les François par corruption du mot appellent *Suiffe*. On dit que comme le pays de *Schwitz*, qui eft à l'orient du lac de Lucerne, étoit le plus expofé aux courfes des Autrichiens, ceux-ci voyant les gens de *Schwitz* toujours les premiers à combattre contre eux, donnerent à ces montagnards ligués le nom de *Schwitzer*; enfuite ce nom étant demeuré à tous ceux qui font entrés dans la ligue de la liberté, il s'eft infenfiblement communiqué à tout le corps helvétique; mais voici quelque chofe de plus vraiffemblable. La victoire des Suiffes contre les troupes de Léopold duc d'Autriche, fut gagnée en 1315, dans le canton de *Schwitz*. Les deux autres cantons d'Uri & d'Underwald donnerent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore fouvenir par ce feul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Les habitans du canton de *Schwitz* pourroient bien avoir été dans leur origine une peuplade des Goths. Une chofe certaine, c'eft que Théodoric roi des Goths en Italie, étoit maître de toutes les Alpes rhétiques, qui comprennent non-feulement le pays des Grifons, mais encore ceux d'Uri & de quelques cantons voifins; & il eft fort poffible que pour y affermir fon autorité, & pour s'affurer de ces paffages importans d'Italie en Allemagne, il ait envoyé des colonies en quelques endroits de ces montagnes auparavant inhabitées.

Quoi qu'il en foit, le canton de *Schwitz* eft borné au nord par les cantons de Zurich & de Zoug, au midi par celui d'Uri, au levant par celui de Glaris, & au couchant par le lac des quatre cantons. La richeffe de fes habitans ne confifte guere qu'en troupeaux. Le chef-lieu de ce canton eft le bourg de *Schwitz*, fitué près de la rive orientale du lac des quatre cantons, dans une campagne affez agréable, entre de hautes montagnes, près d'une riviere nommé *Mutta*, à 6 lieues au fud-eft de Lucerne. Ce bourg a une églife paroiffiale, deux couvens de capucins, un monaftere de religieufes, & une maifon de ville.

C'eft dans ce bourg que fe tiennent les affemblées générales du pays; c'eft auffi dans ce lieu que réfide la régence, qui eft compofée de 60 perfonnes. *Long.* 26. 15. *lat.* 47. 5. (*D. J.*)

SCIACCA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile dans le val de Mazara, fur la côte méridionale au pié d'une montagne, avec un château & un port. C'eft un des grands magafins de blé de tout le pays. Quelques-uns croient que c'eft l'ancien lieu nommé *ad aquas Labodas*. *Long.* 30. 35. *lat.* 39. 32.

SCIADEPHORE, f. m. (*Antiq. d'Athènes.*) σκιαδηφόροι. Les Athéniens appelloient *fciadephores*, les femmes étrangeres qui demeuroient à Athènes, parce qu'elles étoient obligées à la fête des Panathénées, de porter des parafols pour garantir les Athéniennes du foleil ou de la pluie; ce mot vient de σκιάδειον, *parafol, ombelle*, & φέρω, *je porte.* Potter. *archæol. græc. lib. c. x. tom. I. p. 56.* (*D. J.*)

SCIADES, (*Littérat.*) c'eft le nom qu'on donnoit au bonnet des empereurs grecs.

SCIÆSSA, (*Géog. anc.*) lieu du Péloponnefe dans l'Achaïe propre. Ce lieu, dit Pline, *lib. IV. c. v.* eft célebre par les fept collines qui l'entourent, & qui le rendent fi fombre que les rayons du foleil ont de la peine à y pénétrer. (*D. J.*)

SCIAGE, f. m. (*Méchan.*) action de fcier. Il fe dit auffi de l'effet qui s'en produit. Il y a des moulins à vent & à eau pour le *fciage* des bois; ces moulins ont plufieurs fcies paralleles qui fe levent & s'abaiffent perpendiculairement; ils n'ont befoin que de peu d'ouvriers, pour pouffer les pieces de bois qui font fur des rouleaux ou fufpendus avec des cables, à mefure que le *fciage* s'avance. M. Félibien, dans fes *principes d'architecture*, parle auffi des longues fcies de fer fans dents, inventées par un nommé *Miffon*, marbrier, pour le *fciage* des marbres dans le roc même d'où on les tire; mais cette invention n'a pas fait fortune. (*D. J.*)

SCIAGE, *bois de*, (*Commerce de bois.*) On appelle *bois de fciage* celui qui eft débité avec la fcie, pour le diftinguer du bois de brin, qui n'eft qu'équarri avec la coignée; & du bois de mairrain, qui n'eft que fendu avec un inftrument de fer tranchant en forme d'équerre. Les planches, les folives, les poteaux, les chevrons, font des *bois de fciage*. Il s'en faut bien que le *bois de fciage* foit auffi bon que le bois de brin. Ce font les fcieurs de long qui le débitent. (*D. J.*)

SCIAGRAPHIE, f. f. *en Aftronomie*, eft un terme dont quelques auteurs ont fait ufage pour exprimer l'art de trouver l'heure du jour ou de la nuit par l'ombre du foleil, de la lune, des étoiles. *Voyez* CADRAN & GNOMONIQUE. Ce mot vient de σκία, *ombre*, & de γράφω, *je décris.* (*O*)

SCIAMACHIE, *ou* SCAMACHIE, f. f. (*Gymn. médicin.*) σκιαμαχία, de σκια, & μάχομαι, *combattre*; efpece d'exercice en ufage chez les anciens, qui confiftoit dans des agitations des bras pareilles à celles d'une perfonne qui fe battoit contre fon ombre.

On mettoit ces fortes d'exercices au rang des gymnaftiques médicinaux, parce que le combattant luttoit de la tête & des talons, ou avec des gantelets contre une ombre. Il doit, dit Oribafe, fe fervir non-feulement de fes mains, mais encore de fes jambes, en luttant avec une ombre, fe mettre quelquefois dans l'attitude d'un homme qui faute & qui fe jette fur fon adverfaire, & faire ufage de fes talons comme un lutteur; tantôt il doit s'élancer en devant, & tantôt fe retirer comme forcé par un adverfaire plus fort que lui.

Le combattant dans cette forte d'exercice ne lut-

toit pas toujours contre une ſimple ombre, mais quelquefois contre un poteau. Il eſt fait mention de cette *umbratilis pugna* dans Platon, qui dit de ceux qui combattoient ſans adverſaires, qu'ils ne faiſoient que σκιαμαχεῖν, *combattre* contre une ombre. S. Paul dans ſa *I. Cor. jx. 26.* y fait alluſion par ces mots οὕτω πυκτεύω, ὡς οὐκ ἀέρα δέρων.

La *ſciamachie* eſt propre à diſſiper une ſenſation de laſſitude, à fortifier les jambes, & à renforcer tout le corps; mais nous ne pratiquons plus ces ſortes d'exercices. (*D. J.*)

SCIAMANCIE *ou* SCIOMANCIE, ſ. f. eſpece de divination qui conſiſtoit à évoquer les ames des morts, pour apprendre d'eux l'avenir. Ce fut par la *ſciamancie* que la pythoniſſe d'Endor évoqua l'ombre de Samuel lorſque Saül vint la conſulter ſur l'évenement de la bataille qu'il alloit livrer aux Philiſtins. *Liv. I. des Rois, chap. xxviij.*

Ce mot eſt formé du grec μαντεία, *divination*, & σκιά, *ombre*, qui dans un ſens métaphorique ſignifioit *ame*; car les anciens prétendoient que dans la *ſciamancie* ce n'étoit pas l'ame des morts qui apparoiſſoit, mais un ſpectre ou ſimulachre qui n'étoit ni l'ame ni le corps, mais ſeulement la repréſentation de celui-ci, & que les Grecs nommoient εἴδωλον, & les Latins *imago* ou *umbra*.

SCIARRI, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en Sicile les ruiſſeaux de matiere liquide & vitrifiée qui ſortent des flancs & de la bouche du mont Etna, dans le tems de ſes éruptions. *Voyez* l'*article* LAVE.

SCIAS, (*Géog. anc.*) petite contrée de l'Arcadie. Pauſanias, *Arcad. l. VIII. c. xxxv.* la met ſur la route de Mégalopolis à Methydrium. On y voit encore, dit-il, quelques reſtes d'un temple de Diane ſciatide, bâti, à ce qu'on croit, par Ariſtodème pendant ſa domination. A dix ſtades de-là on voyoit Clariſium, ou plûtôt l'emplacement de cette ville. (*D. J.*)

SCIATERE, ſ. m. *ſciater*, (*Gnomoniq.*) nom que Vitruve donne à une aiguille qui marque par ſon ombre une certaine ligne, telle, par exemple, que la méridienne. C'eſt de-là qu'on a donné le nom de *ſciatérique* à la ſcience de diſpoſer un ſtile, une aiguille, enſorte qu'elle montre les heures du jour par ſon ombre. (*D. J.*)

SCIATERIQUE, ſ. f. eſt le nom qu'on donne quelquefois à la gnomonique, parce qu'elle enſeigne à déterminer les heures par le moyen de l'ombre, σκιά. *Voyez* GNOMONIQUE & CADRAN. (*O*)

SCIATHUS, (*Géog. anc.*) île de la mer Égée, ſelon Pomponius Méla, *l. II. c. vij.* & Ptolomée, *l. III. c. xiij.* Ce dernier y met une ville de même nom; elle étoit ſituée à l'orient de la Magnéſie, contrée de la Theſſalie, & au nord de l'Eubée. Cette île conſerve ſon ancien nom, car on l'appelle aujourd'hui *Sciatti*, & dans les cartes marines *Sciatta*, *voyez* SCIATTA. (*D. J.*)

SCIATIQUE, adj. (*Anat.*) Le nerf *ſciatique* eſt formé par l'union de la derniere paire lombaire, & les quatre premieres ſacrées, & quelquefois par l'union des deux dernieres paires lombaires, & des trois premieres ſacrées; il ſe gliſſe obliquement ſous la grande échancrure de l'os des iles; il donne des filets aux muſcles piriformes, aux jumeaux, & au carré de la cuiſſe; il s'étend entre la tubéroſité de l'iſchium & le grand trochanter, tout le long de la partie interne du fémur; il jette dans ce trajet, pluſieurs filets aux muſcles feſſiers, & aux autres parties voiſines, & lorſqu'il eſt parvenu au creux du jarret, on lui donne le nom de *nerf poplité*; il ſe diviſe là en deux branches qui s'accompagnent & s'écartent enſuite peu-à-peu, en ſe gliſſant derriere les condyles du fémur; la groſſe eſt interne, la petite eſt externe, elles vont ſe diſtribuer à toute la jambe & peuvent s'appeller dans ce trajet *nerfs ſciatiques cruraux*.

La groſſe branche *ſciatique*, qu'on peut auſſi appeller *ſciatique tibiale*, après avoir formé pluſieurs rameaux, paſſe derriere la malleole interne, par un ligament annulaire particulier, & va gagner en-deſſous la plante du pié, où après avoir fourni pluſieurs rameaux, elle ſe diviſe en deux branches nommées *nerfs plantaires. Voyez* PLANTAIRE.

La petite branche *ſciatique*, ou *ſciatique* interne, qu'on nomme auſſi *ſciatique péroniere*, outre les rameaux qu'elle jette aux parties externes de la jambe & du pié, s'unit par différens filets avec la groſſe branche & les nerfs plantaires.

SCIATIQUE, ſ. f. (*Médecine.*) eſpece de goutte, ainſi appellée parce qu'elle a ſon ſiege à la hanche: *Voyez* GOUTTE. Ce nom, de même que le latin *iſchia*, eſt dérivé du grec ἰσχιάδα, formé de ἰσχίον, *hanche*.

Les premieres atteintes de *ſciatique* ſe font reſſentir pour l'ordinaire dans l'os ſacrum; la douleur vive qui en eſt le ſymptome caractériſtique, ſe répand de-là avec plus ou moins de rapidité ſur la hanche, d'où elle s'étend quelquefois tout le long de la cuiſſe juſqu'au genou, & même dans quelques malades juſqu'aux piés. La vivacité de la douleur, de même que ſa durée, varient extrèmement; il y a des cas où la partie affectée eſt ſi douloureuſe & ſi ſenſible, qu'elle ne peut ſupporter l'application d'aucun corps étranger, & qu'elle ne permet au malade aucune eſpece de mouvement; l'immobilité de la cuiſſe eſt la ſuite ordinaire des douleurs, même moderées; la jambe & le pié partagent quelquefois cette incommodité, & dans les violentes douleurs, les muſcles qui meuvent le tronc du côté de la partie affectée, ſont dans une tenſion violente, & ne peuvent qu'avec peine & en redoublant les douleurs, exécuter leurs divers mouvemens; le malade eſt obligé de garder toujours la même ſituation, ſouffrant quand il veut ſe baiſſer, ſouffrant auſſi quand il fait effort pour ſe redreſſer. Dans d'autres cas, & ſur-tout chez les gens vieux, dans qui la douleur devenue comme habituelle eſt moins aiguë, les mouvemens ſont plus libres ſans ceſſer d'être tout-à-fait douloureux; la tumeur de la partie affectée n'eſt point conſtante, non plus que la rougeur; ces ſymptomes accidentels ne s'obſervent pas le plus ſouvent, il eſt auſſi très-rare que la fievre ſurvienne, le pouls conſerve ſon rithme ordinaire, on peut ſeulement l'appercevoir un peu agité & convulſif dans le fort de la douleur. Il n'y a point de tems déterminé pour la durée de la *ſciatique*, on ſait ſeulement qu'elle eſt d'autant plus courte que les ſymptomes ſont plus violens; la longueur des intervalles entre chaque paroxiſme, n'eſt point non plus décidée, elle varie non-ſeulement dans les différens malades, mais encore dans le même ſujet; en général ce tems de rémiſſion eſt plus court dans les vieillards & dans les *ſciatiques* invétérées; communément les paroxiſmes reviennent tous les ans, lorſque les froids commencent à ſe faire ſentir. Hippocrate range la *ſciatique* parmi les maladies d'automne, *aph. 22. lib. III.* mais il y a des malades qui en éprouvent deux ou trois attaques par an, & quelques-uns ont continuellement une douleur plus ou moins forte, qui gêne un peu leurs mouvemens, que les tems pluvieux, variables, inconſtans, rendent beaucoup plus ſenſibles, & qui eſt en conſéquence pour eux un excellent barometre.

Les cauſes éloignées de la *ſciatique* ſont abſolument les mêmes que celles de la goutte, & par conſéquent très-obſcures & totalement inconnues, comme on l'a judicieuſement remarqué à l'*article* GOUTTE, où l'on a très-bien prouvé que toutes celles qu'on a ſucceſſivement accuſées, n'y avoient pas conſtamment part, & ne produiſoient ces effets que comme jettant du trouble dans l'économie animale, & pervertiſſant en général l'exercice des fonctions, comme toutes

sortes d'excès; on sait seulement que les causes évidentes dont l'action tombe sous les sens, comme les coups, les blessures, les chutes, les contusions, n'occasionnent jamais la *sciatique*, quoiqu'elles puissent donner naissance à des douleurs dans les mêmes parties; celles qui contribuent à produire la *sciatique*, n'agissent que lentement, d'une maniere cachée, insensible, & par-là même plus sûre & plus durable; la plus ordinaire de ces causes est l'habitation trop long tems continuée dans des endroits humides, marécageux, *&c.* mais toutes ces causes ne font le plus souvent que mettre en jeu ou déterminer une disposition héréditaire, communiquée par des parens sujets à ces maladies; ce germe, héritage funeste, reste caché, sans force & sans effet, pendant les premieres années de la vie, il se développe avec l'âge, & par les excès ou les erreurs dans l'usage de ce qu'on appelle en terme de l'école, les *six choses non-naturelles*, il manifeste enfin sa présence par les symptomes que nous avons décrits; mais en quoi consiste cette disposition, quel est le vice qui produit immédiatement la *sciatique* & les maladies arthritiques? où réside-t-il? est-ce dans les parties solides, dans les nerfs ou dans les humeurs? c'est sur quoi les médecins sont partagés, chacun alléguant de son côté des preuves, si-non démonstratives pour l'opinion qu'il soutient, du moins assez fortes pour détruire le sentiment de son adversaire; il en résulte que ces questions n'ont point été résolues encore d'une maniere satisfaisante, & l'inutilité des efforts qu'on a faits de part & d'autre pour en venir about, prouve évidemment & la difficulté de l'entreprise, & le courage de ceux qu'elle n'a pas rebutés. Les anciens ont avancé très-gratuitement, que c'étoit des vents enfermés profondément dans les chairs, qui donnoient naissance à la *sciatique*, les modernes n'ont pas été plus fondés à l'attribuer à un dépôt de matieres âcres, épaisses, tartareuses, & à imaginer ces qualités dans la masse générale des humeurs; d'autres ont avancé trop généralement, que les nerfs seuls avoient part à la production de la *sciatique*, & qu'elle étoit en conséquence une maladie purement spasmodique ou nerveuse; ceux qui auroient pris un milieu, & qui en auroient fait une maladie mixte humorale & nerveuse, n'auroient-ils pas approché plus de la vérité, ou du moins de la vraissemblance? Stahl & ses disciples Neuter, Junker, *&c.* ont fait encore jouer ici fort inutilement, pour ne rien dire de plus, un grand rôle à leur ame ouvriere; mais comme ils n'ont vu résulter aucun avantage de ces douleurs vives, opiniâtres & périodiques, ils ont cherché ailleurs un motif qui ait pu déterminer l'ame qui n'agit jamais sans raison, à exciter cette affection; ils ont en conséquence imaginé que la *sciatique* devoit sa naissance aux mouvemens plus considérables & aux efforts de l'ame qui, pour le plus grand bien du corps, méditant l'excrétion hémorrhoïdale, n'avoit pu l'obtenir: ainsi les humeurs poussées en plus grande abondance vers ces parties, se répandoient aux environs & se jettoient préférablement sur la hanche; de façon que suivant eux, la *sciatique* n'est produite que par l'erreur ou l'impuissance de l'ame, qui est mise en dépense de forces, qui a troublé toute la machine sans avoir des forces suffisantes & sans savoir si ce trouble auroit une issue favorable. Un peu plus de connoissance dans cet être intelligent, l'auroit fait rester dans l'inaction jusqu'à-ce qu'il eût été bien instruit que tous les vaisseaux étoient disposés convenablement, & les humeurs préparées à seconder ses efforts; & si ce principe du mouvement eût eu plus d'empire sur la machine, il auroit forcé les obstacles qui s'opposoient à ses desseins, & au lieu d'une maladie facheuse, auroit excité une évacuation salutaire; par ce moyen, la *sciatique* eût été à jamais inconnue, au grand avantage de l'humanité, tant la puissance & les lumieres sont nécessaires au chef d'un état, & tant il importe, quand on imagine, de faire accorder ses idées, sinon avec la vérité, du moins avec la vraissemblance.

Nous ne tirons de l'observation presque aucun éclaircissement sur ce qui regarde cette maladie, soit qu'on l'ait trop négligée, rebuté par le travail pénible & sec qu'elle exige, pour courir la carriere plus facile & fleurie du raisonnement, soit qu'en effet elle soit peu lumineuse par elle-même dans ce cas; la plûpart des observations qu'on a faites sur le cadavre, n'ont découvert dans les parties affectées, aucun dérangement sensible. Cependant Riviere rapporte que la veuve de Pierre Aubert ayant à la hanche des douleurs très-vives qui s'étendoient jusqu'au pié, accompagnées d'une tumeur dont la pression faisoit redoubler la douleur, qui devenoit quelquefois lancinante; on soupçonna un abscès profond, on porte en conséquence le fer & le feu sur cette partie, l'ouverture faite ne donne issue à aucune matiere purulente, quinze jours après le malade devient hydropique & meurt peu de tems après; on ouvre le cadavre, on disseque la cuisse, & on trouve dans la partie où l'on avoit jugé l'abscès, de petites glandes tombées en suppuration, mais dont le pus ne pouvoit s'échapper. *Observ. 43. centur. II.* Fabrice Hildan donne une observation à-peu-près semblable, d'un ouvrier en bois nommé *Amedée*, qui après avoir été pendant deux ans tourmenté de diverses maladies, essuya de vives attaques de *sciatique* auxquelles il succomba; en disséquant la partie affectée, on trouva près du grand rotateur du fémur droit, un amas de liqueur purulente, dont le poids auroit excédé une livre, & qui en rongeant & relâchant les ligamens de l'articulation avoit sans doute donné lieu à la luxation qu'on avoit observée dans le malade, & on rencontra sous le muscle près du côté gauche, un athérome qui contenoit plus de deux livres de pus très-épais. *Obs. 71. centur. I.* Il paroît que ces deux maladies qu'on a jugé être des *sciatiques*, à cause du siege de la douleur, n'en étoient point en effet, sur-tout la derniere, où la douleur étoit la suite du dépot qui se formoit, & qui étoit vraissemblablement critique, ayant lieu dans un homme cacochime, & le délivrant d'un état valétudinaire où il avoit langui l'espace de deux ans; en général, on ne trouve rien qui ne soit naturel dans la hanche, la cuisse des personnes qui ont gardé la *sciatique* pendant très-long-tems; & ce n'est que sur des conjectures qu'on a établi que le siege de cette maladie devoit être dans le muscle aponévrotique, placé à la partie supérieure interne de la cuisse, d'où il se prolonge le long de cette partie & de la jambe, occupant plus ou moins d'étendue, jusqu'au pié, & qu'on connoit même en françois, sous le nom latin de *fascia lata*; ces conjectures sont fondées sur la sensibilité extrême des parties tendineuses (quoique paroissent prouver de contraire les expériences fautives de M. de Haller), & sur la place qu'occupe la douleur exactement correspondante à celle du *fascia lata*, lors même qu'elle s'étend jusqu'aux piés.

Le peu que nous tenons de l'observation & qui ne répand presque aucun jour sur la nature de cette maladie; c'est que les personnes les plus sujettes à la *sciatique* sont celles qui naissent de parens qui en ont été attaqués, ou qui ont eu la goutte dans quelque autre partie; elle est plus familiere aux hommes qu'aux femmes, & n'attaque guere que celles qui sont robustes, & qui par le tempérament & la façon de vivre sont plus semblables aux hommes; les jeunes gens & les adultes y sont moins exposés qu'aux autres especes de gouttes, il semble que ce soit une maladie plus particulierement reservée aux vieillards; elle succede quelquefois à la cessation des regles, des hémor-

rhoïdes, à la suppression des évacuations naturelles ou accoutumées, aux rhumatismes, & rarement à la goutte ; elle y dégénere plus souvent, & même assez promptement quand elle est très-vive, c'est-à-dire la goutte se porte plus ordinairement de la hanche,aux piés & aux mains, que de ces parties à la hanche.

La *sciatique* est d'ailleurs une maladie plus incommode que dangereuse ; rarement elle contribue à accélérer la mort du malade, quelques auteurs croyent plutôt qu'elle sert à la retarder ; du moins est-il certain que les personnes attaquées de cette maladie vivent assez long-tems ; seroit-ce simplement parce qu'elle ne commence que dans un âge très-avancé, & qu'elle n'a lieu que dans certains tempéramens robustes qui n'auront pas été assez affoiblis par les excès, ou pas assez fortifiés faute d'exercice ? Il est extrèmement difficile, & peut-être imprudent de la guérir, & d'autant plus qu'elle est plus invétérée ; Stahl prétend que la *sciatique*, les hémorrhoïdes, la néphrétique & le calcul se rencontrent très-souvent ensemble, se succedent & se produisent réciproquement ; cette prétention est justifiée à certains égards par l'observation ; on a remarqué en général & assez vaguement, que les maladies arthritiques avoient beaucoup de rapport du côté des causes avec le calcul ; ce qui regarde les hémorrhoïdes n'est point aussi constaté ; & l'âge où la *sciatique* paroît le plus fréquemment est très-peu approprié pour cette évacuation. S'il est arrivé quelquefois, ce que j'ignore, que les hémorrhoïdes ayent terminé la *sciatique*, elles ont cela de commun avec toutes les autres excrétions & avec tous les remedes qui font dans la machine une grande révolution ; le seul danger que courent ces malades, c'est que la tête du *fémur* sorte de l'articulation, & les rende boiteux ; il se ramasse alors dans ces parties, suivant l'observation d'Hippocrate, beaucoup de mucosité & quelquefois la jambe maigrit & se desseche, tout le corps même tombe dans l'athrophie & dans cette espece de phthisie, *tabes*, qu'il appelle *ischiadique*, ἰσχιαδικὴν, *60. lib. vj.* le feu seul porté dans cette partie peut prévenir ces accidens. *Aphor. 59. & 60. lib. VI.*

De toutes les especes de gouttes, la *sciatique* est unanimement regardée comme la plus opiniâtre & la plus rébelle aux différens secours que la Médecine a fournis ; on a épuisé pour venir à-bout de la guérir surement & constamment, avec aussi peu de succès, les altérans que les évacuans ; on a passé des purgatifs aux sudorifiques,de ceux-ci aux diurétiques ; les apéritifs, les astringens, les spiritueux, les délayans, les relâchans, les adoucissans ont été successivement employés ; en un mot, on a changé chaque fois de méthode, preuve certaine qu'il n'y en avoit aucune de bonne, & peut-être qu'on n'en doit point chercher de générale, ou même d'aucune espece. L'usage à-peu-près inutile de tous ces divers médicamens, a donné naissance à cette multiplicité de secrets que l'on a débités à l'ordinaire comme des remedes infaillibles ; les charlatans se sont emparés de cette maladie & l'on y a ajouté d'autant plus de confiance qu'ils promettoient davantage ; loin d'être rebutés par les efforts inutiles des Médecins éclairés ; ils n'en étoient que plus encouragés, & effectivement ils avoient raison, ils ne risquoient par le mauvais succès que d'être mis à leur niveau, & s'ils réussissoient ils étoient regardés comme bien supérieurs ; l'intérêt du malade n'étoit compté pour rien ; ils donnoient avec cette aveugle présomption & cette témérité souvent funeste que laisse l'ignorance, les remedes les plus actifs qui jettoient un trouble considérable dans toute l'économie animale ; d'où il est résulté que les malades assez robustes pour supporter ce trouble, & dans qui il tournoit heureusement, étoient guéris ou beaucoup soulagés, & ceux qui étoient moins bien constitués sans être délivrés de leur maladie, tomboient dans d'autres plus sérieuses, ou même mouroient assez promptement. On a répandu un grand nombre de recettes presque uniquement composées de poudres tempérantes, d'absorbans, de terreux, & de médicamens de cette espece ; au moins ces remedes absolument inefficaces ne pouvoient produire aucun mauvais effet, & n'avoient d'autre inconvénient que celui d'amuser le malade & d'épuiser sa bourse ; il n'en est pas de même d'une autre espece de remedes qui séduisoient d'abord par leur efficacité, mais dont le danger étoit d'autant plus grand que leur succès apparent avoit été plus marqué ; je parle des amers nerveux, anti-spasmodiques, & du quinquina sur-tout ; il n'est pas douteux que par leur moyen on ne puisse venir à-bout d'éloigner, de suspendre pendant un tems considérable les paroxysmes, ou même d'empêcher tout-à-fait leur retour ; mais quelques observations bien constatées font voir que les malades qui en avoient éprouvé les effets les plus heureux, devenoient après quelque-tems languissans, valétudinaires, sujets à beaucoup d'incommodité, & que plusieurs étoient emportés par des morts subites. Ainsi les conseils les plus salutaires qu'on puisse donner aux personnes attaquées de la *sciatique*, est de ne faire aucun remede interne, parce qu'ils sont tous dangereux ou inefficaces ; de vivre sobrement, d'éviter tout excès dans le boire, le manger & les plaisirs vénériens ; d'être plus réservés sur la quantité des alimens & des boissons, que sur leur qualité, de se garantir soigneusement du froid, d'être toujours habillés chaudement, & de façon à entretenir la liberté de la transpiration, de porter en conséquence sur la peau des corcets d'étoffe de laine, & sur-tout de flanelle, & au moins d'en envelopper la partie affectée, d'avoir quelquefois recours aux frictions seches avec des brosses de crin ou des étoffes de laine ; on peut les faire générales ; on doit les faire particulieres & locales, & enfin d'user d'un exercice modéré.

Quant aux remedes topiques qu'on emploie principalement dans le tems du paroxysme, on en a varié les formules à l'infini ; les uns ont conseillé des remedes chauds, d'autres ont préféré des adoucissans, des relâchans ; ceux-ci ont employé les narcotiques, & ceux-là les spiritueux fortifians ; il y en a qui ont eu recours à l'application des sangsues & à des saignées locales ou à des scarifications, quelques autres ont beaucoup vanté les vertus des ventouses, & du feu même appliqué à nud ; ils se sont fondés sur la pratique assez heureuse des Japonois & des Chinois qui brûlent la moxe sur la partie affectée. Hippocrate avant eux s'étoit déclaré partisan de cette méthode, il tient beaucoup pour l'usage du feu dans les maladies qui ne cedent pas à l'efficacité des autres remedes ; le fer, dit-il, emporte les maladies rébelles aux médicamens, & le feu vient à-bout de celles qui résistent au fer. *Aphor. 6. lib. VIII.* il paroît même avoir connu l'usage de la moxe, du moins la combustion qu'il propose avec le lin crud dans les cas de *sciatique* & de douleur fixe lui est assez analogue. *Lib. de affection. sect. v.* ce remede souvent efficace n'est point assez goûté dans nos climats ; les machines délicates qui l'habitent, trop effrayées par le feu, trouveroient le remede pire que le mal ; pour ce qui regarde les autres topiques, ils sont tous déplacés dans le tems du paroxysme, excepté peut-être les vapeurs spiritueuses des plantes ou des résines aromatiques brûlées. Si les douleurs sont modérées, il faut les souffrir patiemment. Si elles sont trop vives & absolument insupportables, qu'on ait recours aux narcotiques pris intérieurement ou appliqués sur la partie ; je me suis servi quelquefois pour soulager avec assez de succès d'un liniment fait avec l'huile

de vers & quelques gouttes d'esprit volatil de corne de cerf & de laudanum liquide de Sydenham. En général, il faut suivre le conseil que donne la goutte dans le discours sensé que Lucien lui fait tenir dans son τραγωποδαγρα, après avoir détaillé une partie des remedes dont on s'est servi en différens tems pour la combattre, après avoir passé en revûe les trois différens regnes, & avoir remarqué qu'il n'y a point de méthode constante, que chacun en emploie de différente, que souvent

Alius incantamentis impostorum deluditur.

elle finit par cette observation importante qui devroit être gravée profondément dans la tête des malades, que la *sciatique* ou toute autre espece de goutte tourmente :

A facientibus hæc atque irritantibus me
Soleo occurrere multo iracundior ;
Iis vero qui cogitant adversum me nihil,
Benignam adhibeo mentem facilisque ero.

Les personnes d'un âge fort avancé doivent plus que tout autre suivre un conseil si judicieux, 1°. parce leurs douleurs sont beaucoup plus supportables, & en second lieu, parce qu'ils ont beaucoup moins d'espérance de guérison ; il ne faudroit pas moins pour eux que les vertus miraculeuses de la pierre philosophale ou le bain enchanté de Médée, dans lequel l'heureux Æson laissa sa vieillesse & toutes les incommodités qui en sont le funeste apanage.

Ayant eu malheureusement l'occasion d'observer des vives attaques de *sciatique* sur la personne dont la santé m'est la plus précieuse, sur le meilleur & le plus tendrement chéri des peres, j'eusse ardemment souhaité trouver un remede assûré, & exempt de danger & d'inconvéniens ; & j'ai été convaincu par la suite qu'il n'y en avoit point de supérieur à la patience & à la sobriété : par leur moyen, les paroxysmes ont été moins fréquens & les douleurs plus supportables ; puissent-elles s'affoiblir ainsi de plus en plus pendant le cours d'un grand nombre d'années ! (*m*)

SCIATTA, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, près de la côte de la Janna ; c'est l'île que les anciens Grecs & Latins ont nommée *Schiatos* ou *Sciathus*, & qui est encore appellée *Sciotho* ou *Schiati* par les Italiens, & *Sciatta* dans les cartes marines.

Elle est à deux lieues à l'occident de l'île de Scopélo, dont elle est séparée par un trajet d'une pareille largeur à une même distance à l'orient de la Magnésie (contrée de la Thessalie) & du golfe de Volo, & environ à quatre lieues au septentrion de l'île Négrepont. C'est à cause de la proximité où elle se trouve avec cette derniere, qu'Etienne le géographe la nomme une *île de l'Eubée*.

On lui donne 22 milles de circuit ; & anciennement elle avoit deux villes, dont une portoit aussi le nom de *Schiatos* ; mais elle fut ruinée par Philippe, pere d'Alexandre. Brutius Sura, envoyé de Lentius gouverneur de la Macédoine de la part des Romains, se rendit maître de cette île qui servoit alors de retraite aux Corsaires. (*D. J.*)

SCIE, s. f. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *pristis*, *serra*, *Pl. XIII. fig. 1.* très-grand poisson de mer auquel on a donné le nom de *scie*, parce qu'il a la partie antérieure de la tête terminée par un os long, dur, mince & large, qui a de longues dents de chaque côté, ce qui lui donne beaucoup de ressemblance avec une *scie* dentée des deux côtés. La face supérieure de cet os est rude, & il a une couleur cendrée. Ce poisson est mis au rang des cétacés, on le trouve dans la mer des Indes. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, *part. I. liv. XVI. Voyez* POISSON.

SCIE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Seja*, petite riviere de France en Normandie, au pays de Caux, où elle a sa source. Elle arrose plusieurs villages, & se rend dans la mer près de Dieppe, à sept lieues de son origine. (*D. J.*)

SCIE, s. f. (*Outil de méchanique.*) instrument pour fendre & diviser en plusieurs pieces diverses matieres solides, comme le marbre, la pierre, le bois & l'ivoire, *&c.* La *scie* est un des outils des plus utiles qui ayent été inventés pour la méchanique. La fable en attribue l'invention à Icare, qui, non moins ingénieux que son pere Dédale, enrichit comme lui les arts encore naissans de plusieurs découvertes qui ont servi à les perfectionner. On dit qu'il l'inventa sur le modele de l'arête d'un poisson plat, tel, par exemple, qu'est la sole. La *scie* est de fer avec des dents, mais différemment limées & tournées, suivant l'usage auquel elle est destinée. Il y a aussi des *scies* sans dents, qui servent au sciage des marbres & des pierres.

Les ouvriers qui se servent le plus communément de la *scie* sont pour les bois les Bucherons, les Scieurs de long, les Charpentiers, les Menuisiers, les Ebenistes, les Tourneurs & les Tablettiers ; & pour les pierres les Marbriers, les Sculpteurs, les Scieurs de pierre, *&c.* Les Lapidaires ont pareillement leur *scie*, aussi-bien que les ouvriers qui travaillent en pieces de rapport, mais elle ne ressemble presque en rien aux autres. Les dents de toutes ces sortes de *scies* s'affutent & se liment avec une lime triangulaire, en engageant la feuille de la *scie* dans une entaille d'une planche, & l'y affermissant avec une espece de coin de bois.

Toutes les feuilles de *scie* se vendent par les Quincaillers, qui les tirent de Forez & de Picardie : on en trouve aussi chez eux de toutes montées, particulierement de celles pour la marquetterie, & pour les Tablettiers & Peigniers, dont la monture est toute de fer. (*D. J.*)

SCIE, (*Critique sacrée.*) le supplice de la *scie* étoit en usage chez les Hébreux, si l'on en croit la plûpart des commentateurs ; c'est, selon eux, par ce supplice que David fit punir les Ammonites de Rebbath qui avoient maltraité ses ambassadeurs, *seravit eos*, dit la vulgate *II. Rois*, *xij. 31.* mais cette excessive cruauté entre avec peine dans mon esprit. Le mot hébreu signifie-t-il uniquement *il les fit scier ?* Je sai qu'on traduit aussi, *ils ont été sciés*, le mot ἐπρίσθησαν, dont se sert S. Paul aux Hébreux, *chap. xj. vers. 37.* Cependant il est clair par l'histoire de Susanne, que le terme ἐπρίσθησαν désigne un supplice qui s'exécutoit par le sabre, & non par une *scie*. *Il te coupera par le milieu*, *vers. 55.* ce qui est exprimé plus bas par ces mots, *l'ange de Dieu ayant un sabre, te coupera par le milieu*, ῥομφαίαν ἔχων πρίσαι σε μέσον, *vers. 60.* Or ce passage prouve que chez les Hébreux l'on coupoit un homme avec un sabre, & non avec une *scie*. Nonobstant cette remarque, je ne prétens pas dire que le supplice de la *scie* soit sans exemple dans le monde. Hyde, *de relig. veter. Pers. cap. xiv. p. 128.* rapporte que le roi de Perse Giemsched étant devenu un tyran cruel, Dubak, prince arabe, le poursuivit, le vainquit, le fit mettre entre deux planches & le fit *scier*. Abulfeda confirme le même fait. (*D. J.*)

SCIE, *instrument de Chirurgie*, pour scier les os dans l'amputation des membres. *Voyez* AMPUTATION.

Pour examiner cet instrument dans toutes ses parties, il faut la diviser en trois pieces. *Voyez Pl. XXI. fig. 1.* La premiere est l'arbre de la *scie*, la seconde est le manche, & le troisieme est le feuillet. L'arbre de la *scie* est ordinairement de fer, il est fort artistement limé & orné de plusieurs façons qui donnent de l'agrément à l'instrument ; mais l'essentiel est de la considérer sous trois différentes pieces. La principale suit la longueur du feuillet, & doit avoir (pour une *scie*

d'une bonne grandeur) onze pouces quelques lignes de long.

Les extrémités de cette piece sont coudées, pour donner naissance à deux branches de différente structure ; la branche antérieure a environ 4 pouces 8 lignes de long ; elle s'avance plus en avant, & son extrémité s'éloigne d'un pouce 8 lignes de la perpendiculaire qu'on tireroit du coude sur le feuillet. Elle représente deux segmens de cercle, lesquels s'unissant ensemble, forment en-dehors un angle aigu, & leur convexité regarde le dedans de la *scie*.

Le commencement du premier cercle forme avec la piece principale un angle qui est plus droit qu'obtus ; la fin du second cercle est fendue de la longueur d'un pouce 5 lignes pour loger le feuillet qui y est placé de biais, & qui forme avec ce cercle un angle aigu.

L'extrémité de ce second segment de cercle est encore percée par un écrou, comme nous allons le dire.

La branche postérieure a un pouce de moins que l'antérieure ; les deux segmens de cercle qu'elle forme sont moins alongés & plus circulaires. Le premier fait un angle droit avec la piece principale, & le second en fait de même avec le feuillet : ce second cercle se termine à une figure plate des deux côtés, arrondie à sa circonférence, & percée par un trou quarré. L'union de ces deux segmens de cercles ne forme pas en-dehors un angle aigu, comme à la branche antérieure, mais ils semblent se perdre dans une pomme assez grosse, terminée par une mitre taillée à pans, lesquelles pieces paroissent être la base de toute la machine.

Il sort du milieu de la mitre une soie de près de quatre pouces de long, qui passe dans toute la longueur du manche.

La seconde partie de la *scie* est le manche, il est fait de même que celui que nous avons fait remarquer au couteau d'amputation ; mais sa situation n'est pas la même, car au-lieu de suivre la ligne qui couperoit la *scie* en deux parties égales suivant sa longueur, il s'en éloigne d'un demi-pouce, & s'incline vers la ligne qui seroit prolongée de l'axe du feuillet ; méchanisme qui rend la *scie* fort adroite, & fait tout autant que si le manche étoit contigu au feuillet, sans pour cela la rendre plus pesante.

L'avance recourbée, ou le bec du manche de la *scie* est encore tourné du côté des dents du feuillet, afin de servir de borne à la main du chirurgien. Ce manche est percé dans le milieu de son corps suivant sa longueur, ce qui sert à passer la soie de l'arbre qui doit être rivée à son extrémité postérieure.

Le feuillet & les pieces qui en dépendent sont la troisieme partie de la *scie*.

Ce feuillet est un morceau d'acier battu à froid, quand il est presque entierement construit, afin qu'en resserrant par cette méchanique les pores de l'acier, il devienne plus élastique ; sa longueur est d'un bon pié sur treize ou quatorze lignes de large ; son épaisseur est au-moins d'une bonne ligne du côté des dents, mais le dos ne doit pas avoir plus d'un quart de ligne.

On pratique sur la côte la plus épaisse de ce feuillet de petites dents faites à la lime, & tournées de maniere qu'elles paroissent se jetter alternativement en-dehors, & former deux lignes paralleles ; ce qui donne beaucoup de voie à l'instrument, & fait qu'il passe avec beaucoup de facilité & sans s'arrêter.

La trempe des feuillets de *scie* doit être par paquets & même recuite, afin qu'elle soit plus douce, que la lime puisse mordre dessus, & qu'elle ne s'engrene point, comme nous l'avons démontré en parlant des couronnes du trépan.

Les extrémités du feuillet sont percées, afin de l'assujettir sur l'arbre par des méchaniques différentes ; car son extrémité antérieure est placée dans la fente que nous avons fait observer à la fin du second segment de cercle de la branche antérieure ; & elle y est assujettie par une vis qui la traverse en entrant dans le petit écrou que nous avons fait pratiquer à l'extrémité de cette branche.

L'autre extrémité du feuillet est plus artistement arrêtée sur la branche postérieure, elle y est tenue, pour ainsi dire, comme par une main, qui n'est autre chose qu'une avance plate, légerement convexe en-dehors, & fendue pour loger le feuillet qui y est fixé par une petite vis qui traverse les deux lames de cette main & le feuillet. Cette main qui couvre environ huit lignes du feuillet, paroît s'élever de la ligne diamétrale d'un base ronde, qui est comme la mitre du feuillet : cette mitre est adoucie, très-polie & légerement convexe du côté de la main, mais plane & moins artistement limée à sa surface postérieure, afin de s'appuyer juste sur le trou quarré de la branche postérieure.

On voit sortir du milieu de cette surface postérieure de la mitre une espece de cheville différemment composée, car sa base est une tige quarrée de quatre lignes de hauteur, & proportionnée au trou quarré de la branche postérieure : le reste de cette cheville a un pouce de longueur, il est rond & tourné en vis ; on peut le regarder comme la soie du feuillet.

Enfin la troisieme piece dépendante du feuillet est un écrou : son corps est un bouton, qui a près de cinq lignes de hauteur, & six ou sept d'épaisseur : sa figure intérieure est une rainure en spirale qui forme l'écorce, & l'extérieur ressemble à deux poulies jointes l'une auprès de l'autre.

Il part de la surface postérieure de cet écrou deux aîles, qui ont environ neuf lignes de longueur, & qui laissent entr'elles un espace assez considérable pour laisser passer la soie du feuillet ou de sa mitre.

L'usage de cet écrou est de contenir la vis, afin qu'en tournant autour il puisse bander & détendre le feuillet de la *scie*.

La maniere de se servir de la *scie* dont nous venons de faire la description, est de la prendre par son manche, de façon que les quatre doigts de la main droite l'empoignent, pour ainsi dire, & que le pouce soit alongé sur son pan intérieur.

On porte ensuite l'extrémité inférieure du pouce de la main gauche ou le bout de l'ongle sur l'os qu'on veut scier & dans l'endroit où on veut le couper ; puis on approche la *scie* de cet endroit de l'os, & par conséquent auprès de l'ongle qui sert comme de guide à la *scie*, & l'empêche de glisser à droite ou à gauche, ce qui arriveroit immanquablement sans cette précaution, & pourroit causer des dilacérations aux chairs qui auroient des suites, dont le détail nous meneroit trop loin.

On pousse ensuite la *scie* légerement & doucement en avant, puis on la tire à soi avec la même légereté & la même douceur ; ce qu'on continue doucement & à petits coups, jusqu'à ce que sa voie & sa trace soit bien marquée.

Quand une fois la *scie* a bien marqué sa voie ou sa trace sur l'os, pour-lors on ôte le pouce de la main gauche de l'endroit où nous l'avions posé, & l'on empoigne, pour ainsi dire, le membre qu'on veut couper avec la main gauche ; ce qui sert comme de point d'appui au chirurgien. Il ne faut plus alors scier à petits coups, mais à grands coups de *scie*, observant toujours de scier légerement & de ne pas trop appuyer la *scie* ; car en appuyant, ses petites dents entrent dans l'os & l'arrêtent ; ce qui fait que les chirurgiens ne scient qu'avec peine & par secousses. Garengeot, *traité d'instr. de Chirurgie*.

Il y a de petites *scies* sans arbre, dont les lames très-solides sont convexes & montées sur un manche, pour scier dans l'opération du trépan les ponts ou intervalles qui restent entre l'application de deux couronnes, & avec lesquelles on peut scier des pointes d'os, & ceux du tarse & du métatarse. (*Y*)

SCIE A REPERCER, *en terme de Bijoutier*, est un instrument de fer formant un quarré allongé en le considérant monté de sa feuille, sans avoir egard au manche. Cette feuille se prend entre deux mâchoires, dont l'une immobile a un trou tarrodé; & l'autre qui s'écarte & s'approche pour serrer ou lâcher la feuille ne l'est point; le manche est fait de trois pieces, d'un morceau de fer qui répond à la cage de la *scie*, est tarrodé presque dans toute sa longueur, d'un écrou de bois dans lequel il entre, & d'une autre envelope de bois qui couvre cet écrou. *Voyez petite* SCIE *de marqueterie*, *Pl. de Marqueterie.*

SCIE GRANDE & PETITE, *outil de Charron*; c'est un outil qui est de la longueur de cinq ou six piés, dont les charrons se servent pour rogner le bois qu'ils travaillent pour le partager & mettre à la longueur qui leur est nécessaire; cet outil n'a rien de particulier, & est fait comme les *scies* des charpentiers, *&c.* excepté qu'il faut être deux pour s'en servir, c'est-à-dire, que quand un ouvrier pousse, l'autre la tire.

SCIE A MAIN, *outil de Charron*; c'est une lame de fer dentelée comme les *scies* ordinaires, qui est de la longueur d'un pié, emmanchée dans une poignée de bois de la longueur de trois à quatre pouces; les charrons s'en servent pour rogner des petits morceaux de bois qui sont en place.

SCIE A REFENDRE, *outil de Charron*; cet outil est exactement fait comme la *scie* des scieurs de long, & sert aux charrons pour refendre les ormes entiers & autres bois de charronnage.

SCIE *de Charpentier*, est une feuille d'acier ou de fer dentée, montée sur deux montans de bois, une traverse au milieu, paralelle à la feuille de *scie*; au bout des montans est une corde en quatre paralelles à la traverse & une languette au milieu, qui sert à faire bander la *scie*. Voyez *les Planches.*

La *scie* est un instrument ou outil très-nécessaire à la méchanique, & même le plus utile qu'on ait pu inventer; car par son usage on ménage beaucoup toutes les matieres que l'on débite, que ce soit du bois, du marbre, des pierres précieuses, des métaux, *&c.* & dont les morceaux ne seroient d'aucune utilité, si l'on étoit obligé de les jetter bas à coups de ciseau.

SCIE, est un instrument qui sert aux charpentiers à scier leurs bois de longueur; elle a ordinairement quatre piés & demi; ils en ont de plus petites pour les petits ouvrages. *Voyez les fig. Planches du Charpentier.*

SCIE *à main*, *couteau en scie* ou *sciotte*; les charpentiers s'en servent quand la *scie* ne peut leur servir.

SCIE *des coupeurs de bois*, (*Eaux & Forêts.*) les *scies* dont on se sert dans les forêts pour débiter les plus gros arbres, s'appellent des *passe-partout*; ils n'ont qu'une manche à chaque bout de la feuille: cette feuille a les dents fort détournées, c'est-à-dire, ouvertes à droite & à gauche. (*D. J.*)

SCIE *des Ebénistes*, (*Ebénisterie.*) les ébénistes qui sont du corps des menuisiers, outre toutes les *scies* qui servent à la menuiserie, en ont encore une particuliere, qui s'appelle *scie à contourner.* Cette *scie* est montée sur un archet d'acier fort élevé, afin que les feuilles des divers bois qu'ils contournent, puissent passer entre cet archet, & la feuille dentelée de la *scie.* (*D. J.*)

SCIE, *en terme de Graveur en pierres fines*; c'est une espece de boule qui a la lame très-mince, dont on se sert pour refendre, ou même pour séparer tout-à-fait les pierres. *Voyez les figures*, *Planches de la Gravure.*

SCIE, *petite scie*, *voyez les fig. & les Pl. l'Horlogerie*; les Horlogers s'en servent pour scier des pieces fort délicates; ces sortes de *scies* sont montées comme les grandes, & n'en different que par leur grandeur.

SCIE *des Lapidaires*, (*Joaillerie.*) les *scies des Lapidaires*, qui ont le nom de *scie*, non pas qu'elles aient quelque rapport par la figure à aucune des *scies* dont on vient de parler, mais parce qu'elles servent à user, & pour ainsi dire, à scier les pierres précieuses sur le touret; ces *scies*, dis-je, sont de petites plaques de fer, en forme de ce qu'on appelle une *pirouette* avec quoi jouent les enfans, attachées au bout d'une broche aussi de fer. Les lapidaires ont encore une espece de *scie* pour scier le diamant, qui ne consiste qu'en un fil de fer ou de léton, aussi délié qu'un cheveu bandé sur un petit arc d'acier ou de bois. On s'en sert avec de la poudre de diamant bien broyée avec de l'eau ou du vinaigre. Les ouvriers en pieces de rapport usent aussi de cette sorte de *scie* pour les pierres les plus précieuses: pour les plus grosses pieces ils ont une petite *scie*, dont la feuille n'a point de dents. (*D. J.*)

SCIE *des Jardiniers*, (*Outil de jardinier.*) ils s'en servent pour retrancher le bois qui est sec & vieux, & par conséquent fort dur, & capable de gâter la serpette, avec laquelle on ne peut aisément couper de grosses branches. Il ne faut jamais, dit la Quintinie, employer la *scie* à retrancher des branches, qu'un coup de serpette peut couper adroitement. Il faut que la *scie* soit droite, qu'elle soit d'un acier dur & bien trempé. Il faut qu'elle ait de la voie, c'est-à-dire, qu'elle ait les dents écartées & bien ouvertes, l'une allant d'un côté, & l'autre de l'autre, & qu'avec cela le dos soit fort mince; tout-au-moins doit il être moins gros & moins matériel que les dents, autrement la *scie* ne passera pas aisément, parce que les dents en seront aussitôt engorgées, si bien qu'à s'en servir, on se lasse en un moment, & on n'avance guere.

Il n'est point nécessaire que les *scies* pour l'usage ordinaire de tailler soient larges. Un bon demi-pouce de largeur leur suffit; ils ne les faut guere longues, c'est assez qu'elles aient environ quinze pouces de longueur. Le manche peut être rond, attendu que pour pousser une droite ligne devant soi, on ne doit pas craindre qu'il tourne dans la main, comme fait une serpette à manche rond; il sera assez gros, pourvu qu'à l'endroit de la plus grande grosseur, qui est à l'extrémité où se vient ranger la pointe de l'alumelle quand on la ferme, il ait environ deux pouces & sept à huit lignes de tour, & que par l'autre extrémité il ait un peu moins de deux pouces; ces sortes de *scies* se plient, ne font aucun embarras, & sont portatives comme des serpettes, le tranchant se serrant dans le manche. (*D. J.*)

SCIE A MAIN, (*Lutherie.*) dont les facteurs de clavecins se servent, est une lame d'acier *de* dentée, que l'on emmanche dans un manche courbé *a B C*, dont la poignée *BC* va en relevant, pour que les doigts de l'ouvrier ne frottent point contre l'ouvrage. Cette *scie* est propre à scier les entailles des sautereaux où sont placées les languettes. *Voyez* SAUTEREAU & *la fig. 13. Pl. de Lutherie.*

SCIE A MAIN *de Maçon*, (*Maçonnerie.*) on appelle autrement les *scies à main* dont se servent les maçons & poseurs de pierre de tailles, des *couteaux à scier*; les unes ont des dents, & les autres n'en ont point. (*D. J.*)

SCIE *de marqueterie*, servant à découper & chantourner les plaques, est un parallélogramme de fer, dont la lame est un des petits côtés; elle est montée sur

ſur les chaſſis par le moyen de deux chevilles qui ont la tête fendue, & l'autre extrémité en vis. Une de ces vis a un écrou à oreilles, & dont on ſe ſert pour tendre la lame. L'autre vis a ſon écrou caché dans l'intérieur du manche. *Voyez les fig. Pl. de Marqueterie.*

SCIE A REFENDRE, *outil de Marqueterie*, eſt compoſée d'un grand chaſſis de bois entre & parallélement aux grands côtés duquel eſt la lame, large de quatre pouces ou environ, & attachée à deux boîtes au-travers deſquelles paſſent les petits côtés du chaſſis: une des boîtes a encore un autre trou pour mettre la clé qui ſert à donner de la bande à la lame. *Voyez les fig. Pl. de la Marqueterie.*

SCIE *des Menuiſiers*, (*Menuiſerie.*) de tous les divers ouvriers qui ſe ſervent de la *ſcie*, ce ſont les menuiſiers qui en ont la plus grande quantité, & de plus de différentes eſpeces. Les principales ſont la *ſcie* à refendre, qui leur eſt commune avec tous les autres ouvriers en bois; la *ſcie* à débiter, la *ſcie* à tenons, la *ſcie* à tourner, la *ſcie* à enraſer, la *ſcie* à main, & la *ſcie* à cheville. *Voyez l'article* MENUISERIE *& les articles ſuivans.* (*D. J.*)

SCIE A REFENDRE, elle ſert au menuiſier à fendre les bois de long; elle eſt compoſée de deux montans & deux traverſes, dans les bouts deſquelles les montans ſont aſſemblés à tenons & mortaiſes; à la traverſe du haut eſt une boîte, & à celle du bas un étrier de fer auquel la *ſcie* eſt attachée; elle eſt poſée au milieu des deux traverſes, & eſt parallele aux deux montans; à la boîte il y a une mortaiſe dans laquelle on met une clé pour faire tendre la feuille de *ſcie.* Voyez *les fig. Pl. de Menuiſerie.*

SCIE A TENONS; elle eſt comme la *ſcie* à débiter, & n'en differe qu'en ce qu'elle eſt plus petite, & a les dents plus ſerrées; elle ſert pour couper les tenons.

SCIE, (*Menuiſerie.*) pour les foſſes ou creux, pour les corps des arbres lorſqu'ils ſont trop gros, & que les *ſcies* montées n'y peuvent paſſer, pour les pieux à raſe terre, *&c.* c'eſt une grande feuille de *ſcie* avec une main à chaque bout. On nomme cette ſcie *paſſe-par-tout;* elle eſt beaucoup d'uſage parmi les Bucherons.

SCIE EN ARCHET, eſt comme celle à chantourner, ſi ce n'eſt qu'elle eſt plus petite, qu'elle a une main pour la tenir qui porte ſon tourillon; elle ſert auſſi à chantourner de petits ouvrages.

SCIE A CHANTOURNER, la feuille en eſt fort étroite, & elle eſt montée ſur deux tourillons qui paſſent dans les bras. Son uſage eſt pour couper les bois ſuivant les ceintres. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

SCIE A CHEVILLES, eſt un couteau à *ſcie*, qui a un manche coudé; elle ſert à couper les chevilles. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

SCIE A DÉBITER, c'eſt celle qui ſert aux Menuiſiers à couper tous leurs bois ſuivant les meſures, & c'eſt ce qu'ils appellent *débiter les bois.* La monture conſiſte en deux bras ou montans, une traverſe au milieu. Au bout des bras d'un côté eſt la feuille de *ſcie* parallele à la traverſe; à l'autre extrémité des bras eſt une corde qui va d'un bout à l'autre, & qui eſt en pluſieurs doubles; au milieu eſt un gareau qui ſert à faire tendre la *ſcie*, & qui l'arrête ſur la traverſe. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

SCIE A MAIN, *ou* A COUTEAU, eſt plus large du côté de la main, n'a point de monture que la main avec laquelle on la tient pour s'en ſervir; l'on s'en ſert lorſque la *ſcie* montée ne peut paſſer. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

SCIE A RASER, c'eſt une feuille de *ſcie* attachée ſur un bout de planche d'un pié ou quinze pouces de long, laquelle ſert à arraſer les bas des portes, contrevents, *&c.* pour faire les tenons qui doivent entrer dans les emboîtures. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

SCIE A REVUIDER, *en terme de metteur en œuvre*, eſt la même que la *ſcie* à repercer des Bijoutiers. Elle eſt comme elle garnie d'une feuille fort étroite, qui peut aiſément ſe contourner au gré de l'artiſte ſur l'ouvrage qu'il revuide. *Voyez* REVUIDER *& les Pl. du metteur en œuvre.*

SCIE A COUTEAU, (*Orfévrerie.*) ce n'eſt autre choſe qu'une lame de couteau taillé en *ſcie.*

SCIE A GUICHET, (*Serrurerie.*) ce que les Serruriers appellent *ſcie à guichet*, eſt une petite *ſcie* à main, en forme de couteau dentelé, dont ils ſe ſervent pour faire dans les portes, tiroirs ou guichets de bois, les entrées des ſerrures qu'ils y veulent placer & attacher. (*D. J.*)

SCIE *des Tabletiers*, (*Tabletterie.*) les Tabletiers, Peigniers & autres ouvriers, ont des eſpeces de *ſcies* à main, qui ont une monture de fer à-peu-près comme les *ſcies* communes, mais ſans corde. La feuille en eſt ferme & un peu large, & les dents ſans être renverſées; elles ſervent à débiter le buis & les autres bois durs. (*D. J.*)

SCIE *des Tailleurs de pierre*, (*ſciage de pierres.*) les Tailleurs & Scieurs de pierre ont de deux ſortes de *ſcies*, les unes à dents & les autres ſans dents. Celles avec des dents ſont tout-à-fait ſemblables aux paſſe-partous, hors qu'elles n'ont pas les dents détournées; elles ſervent à ſcier la pierre tendre. Les *ſcies* ſans dents dont on ſcie les pierres dures, & dont les Marbriers & Sculpteurs ſe ſervent auſſi pour débiter leurs marbres, ont une monture ſemblable à celle des *ſcies* à débiter des Menuiſiers, mais proportionnée à la force de l'ouvrage & de la *ſcie*, y en ayant de telles, que deux hommes ont aſſez de peine à les élever pour les mettre en place. La feuille de ces *ſcies* eſt fort large & aſſez ferme pour ſcier le marbre & la pierre, en les uſant peu-à-peu par le moyen du ſable & de l'eau que le ſcieur y met avec une longue cuilliere. (*D. J.*)

SCIE *du Tonnelier*; les Tonneliers ſe ſervent de deux ſortes de *ſcies* dans les ouvrages de leur métier, ſavoir la *ſcie* ordinaire & la *ſcie* à main.

La *ſcie* ordinaire eſt compoſée de deux parties, qui ſont la feuille & la monture. La feuille eſt une bande de fer ou d'acier bien mince de deux ou trois doigts de largeur, & qui d'un côté eſt garnie de dents depuis un bout juſqu'à l'autre. Il y a deux trous aux deux extrémités. La monture eſt compoſée de trois pieces de bois, dont la plus longue eſt enmortoiſée par ſes deux bouts dans le milieu des deux autres qui ſont placées en travers. Les deux traverſes ſont fendues à une de leurs extrémités pour y inſérer la feuille de la *ſcie*, qu'on y aſſujettit par deux chevilles de fer; à l'autre extrémité elles ont une entaille pour recevoir une corde qui va de l'une à l'autre. Cette corde a dans ſon milieu une petite barre de bois, au moyen de laquelle on peut tortiller la corde & la raccourcir, ce qui force les deux extrémités des traverſes à s'approcher l'une de l'autre. Cela ne peut pas ſe faire ſans que les deux autres bouts des traverſes ne s'éloignent, & par conſéquent ſans bander la feuille de la *ſcie*; ce qui l'aſſujettit, la rend ferme & l'empêche de plier quand on s'en ſert.

La *ſcie* à main eſt une feuille de fer ou d'acier d'une ligne d'épaiſſeur, garnie de dents d'un côté, & qui par un bout ſe termine par une queue droite enfoncée dans un manche de bois.

SCIENCE, ſ. f. (*Logiq. & Métaphyſ.*) *ſcience*, en terme de philoſophie, ſignifie la connoiſſance claire & certaine de quelque choſe, fondée ou ſur des principes évidens par eux-mêmes, ou ſur des démonſtrations.

Le mot *science* pris dans le sens qu'on vient de dire est opposé à *doute*; & l'opinion tient le milieu entre les deux.

Les sceptiques nient qu'il soit possible d'avoir la *science* sur rien, c'est-à-dire qu'il y ait rien sur quoi on puisse arriver à un degré de connoissance capable de produire une conviction entiere.

La *science* se partage en quatre branches, qui sont l'intelligence, la sagesse, la prudence & l'art.

L'intelligence consiste dans la perception intuitive du rapport de convenance ou de disconvenance qui se trouve entre deux idées; telle est la *science* de Dieu, telle est la connoissance que nous avons des premiers principes.

La sagesse s'éleve toujours aux vues générales, & ne considere dans les êtres que les rapports qu'ils ont les uns avec les autres, pour en tirer des conclusions universelles. Les êtres spirituels sont aussi de son ressort.

La prudence s'applique à former les mœurs à l'honnêteté, conformément à des regles éternelles & immuables. On l'appelle dans les écoles, *habitus verâ cum ratione activus.*

L'art donne des regles sûres & immanquables pour bien raisonner. On le définit dans les écoles, *habitus verâ cum ratione effectivus.*

Sciences, (*Connoissances humaines.*) je dirai peu de chose des *sciences*, non pas qu'elles ne fassent la partie la plus importante de l'Encyclopédie, mais parce qu'on a exposé profondément leur origine, leur nature, leurs progrès, leur enchaînement dans la belle préface de cet ouvrage.

Il est certain que les *sciences* sont l'ouvrage des plus grands génies. C'est par elles que l'immensité de la nature nous est dévoilée; ce sont elles qui nous ont appris les devoirs de l'humanité, & qui ont arraché notre ame des ténebres pour leur faire voir, comme dit Montaigne, toutes choses hautes & basses, premieres, dernieres & moyennes; ce sont elles enfin qui nous font passer un âge malheureux sans déplaisir & sans ennui. « Illustre Memmius, celui-là fut un » dieu qui trouva l'art de vivre auquel on donne le » nom de sagesse ».

Telle est aujourd'hui la variété & l'étendue des *sciences*, qu'il est nécessaire pour en profiter agréablement, d'être en même tems homme de lettres. D'ailleurs les principes des *sciences* seroient rebutans, si les belles lettres ne leur prêtoient des charmes. Les vérités deviennent plus sensibles par la netteté du style, par les images riantes, & par les tours ingénieux sous lesquels on les présente à l'esprit.

Mais si les belles-lettres prêtent de l'agrément aux *sciences*, les *sciences* de leur côté sont nécessaires pour la perfection des belles-lettres. Quelque soin qu'on prît de polir l'esprit d'une nation, si les connoissances sublimes n'y avoient accès, les lettres condamnées à une éternelle enfance, ne feroient que bégayer. Pour les rendre florissantes, il est nécessaire que l'esprit philosophique, & par conséquent les *sciences* qui le produisent, se trouvent, sinon dans l'homme de lettres lui-même, du-moins dans le corps de la nation, & qu'elles y donnent le ton aux ouvrages de littérature.

Socrate qui mérita le titre de *pere de la philosophie*, cultivoit aussi l'éloquence & la poésie. Xénophon son disciple sut allier dans sa personne l'orateur, l'historien & le savant, avec l'homme d'état, l'homme de guerre, & l'homme du monde. Au seul nom de Platon toute l'élévation des *sciences*, & toute l'aménité des lettres se présentent à l'esprit. Aristote, ce génie universel, porta la lumiere dans tous les genres de littérature, & dans toutes les parties des *sciences*. Alexandre lui écrivoit, qu'il aimeroit beaucoup mieux être comme lui au-dessus des autres hommes par l'étendue de ses lumieres, que par celle du pouvoir dont Dieu l'avoit comblé. Eratosthène traita dans des volumes immenses, presque tout ce qui est du ressort de l'esprit humain, la grammaire, la poésie, la critique, la chronologie, l'histoire, la mythologie, les antiquités, la philosophie, la géométrie, l'astronomie, la géographie, l'agriculture, l'architecture, & la musique.

Lucrece employa les muses latines à chanter des matieres philosophiques. Varron, le plus savant des Romains, partageoit son loisir entre la philosophie, l'histoire, l'étude des antiquités, les recherches de la grammaire & les délassemens de la poésie. Brutus étoit philosophe, orateur, & possédoit à fond la jurisprudence. Cicéron qui porta jusqu'au prodige l'union de l'éloquence & de la philosophie, déclaroit que s'il avoit un rang parmi les orateurs de son tems, il en étoit plus redevable aux promenades du portique, qu'aux écoles des rhéteurs. Combien d'autres exemples ne pourrai-je pas tirer des siecles reculés? On ne pensoit point alors que les *sciences* fussent incompatibles dans une même personne, avec une érudition fleurie, avec l'étude de la politique, avec le génie de la guerre ou du barreau. On jugeoit plutôt que la multitude des talens étoit nécessaire pour la perfection de chaque talent particulier, & cette opinion étoit vérifiée par le succès.

Le même tems qui vit périr Rome, vit périr les *sciences*. Elles furent presque oubliées pendant douze siecles, & durant ce long intervalle, l'Europe demeura plongée dans l'esclavage & la stupidité. La superstition, née de l'ignorance, la reproduisit nécessairement, tout tendit à éloigner le retour de la raison & du goût. Aussi fallut-il au genre humain pour sortir de la barbarie, une de ces révolutions qui font prendre à la terre une face nouvelle. L'empire grec étant détruit, sa ruine fit refleurir en Europe le peu de connoissances qui restoient encore au monde. Enfin par l'invention de l'Imprimerie, la protection des Médicis, de Jules II. & de Léon X. les Muses revinrent de leur long évanouissement, & recommencerent à cultiver leurs lauriers flétris. De dessous les ruines de Rome, se releva son ancien génie, qui secouant la poussiere, montra de nouveau sa tête respectable. La sculpture & les beaux-arts ses aimables sœurs ressusciterent, & les blocs de marbre reprirent une nouvelle vie. Les temples réédifiés, Raphaël peignit, & Vida, sur le front duquel croît le laurier du poëte & le lierre du critique, écrivit avec gloire. Nous devons tout à l'Italie; c'est d'elle que nous avons reçu les *sciences* & les beaux-arts, qui depuis ont fructifié presque dans l'Europe entiere.

L'étude des langues & de l'histoire abandonnée par nécessité dans les siecles de ténebres, fut la premiere à laquelle on se livra. L'impression ayant rendu communs les ouvrages des Grecs & des Romains, on dévora tout ce qu'ils nous avoient laissé dans chaque genre; on les traduisit, on les commenta, & par une espece de reconnoissance, on se mit à les adorer, sans connoître assez leur véritable mérite; mais bien-tôt l'admiration se montra plus éclairée, & l'on sentit qu'on pouvoit transporter dans les langues vulgaires les beautés des anciens auteurs; enfin on tâcha de les imiter, & de penser d'après soi. Alors on vit éclôre, presque en même tems, tous les chefs-d'œuvres du dernier siecle, en éloquence, en histoire, en poésie, & dans les différens genres de littérature.

Mais tandis que les arts & les belles-lettres étoient en honneur, il s'en falloit beaucoup que la philosophie triomphât, tant la scholastique nuisoit à l'avancement de ses progrès. De plus, quelques théologiens puissans craignirent, ou parurent craindre les coups qu'une aveugle philosophie pouvoit porter au

chriſtianiſme, comme ſi une religion divine avoit à redouter une attaque auſſi foible. Ajoutons qu'un tribunal odieux, établi dans le midi de l'Europe, y forçoit les Muſes au ſilence. Heureuſement que la raiſon bannie du Latium par des armes impies, franchit ſes anciennes bornes, & ſe réfugia dans des climats plus tempérés: « c'eſt-là qu'elle éclaira de beaux » génies qui préparerent de loin, dans l'ombre du » ſilence, la lumiere dont le monde devoit être » éclairé par degrés inſenſibles.

» L'immortel Bacon examina les divers objets de » toutes les *ſciences* naturelles, & juſtifia la néceſſité » de la phyſique expérimentale, à laquelle on ne » penſoit point encore. Ennemi des ſyſtèmes, il ſut » borner la philoſophie à la *ſcience* des choſes utiles, » & recommanda par-tout l'étude de la nature. Au » célebre chancelier d'Angleterre, ſucceda l'illuſtre » Deſcartes, qui s'égara ſans doute en théorie, mais » qui acquit une grande gloire par l'application qu'il » fit de l'algebre à la géométrie. Newton parut enfin, » bannit de la phyſique les hypothèſes vagues, dé» couvrit la force qui retient les planetes dans leurs » orbites, calcula la cauſe de leurs mouvemens, dé» voila la vraie théorie du monde; & créateur d'une » optique toute nouvelle, il fit connoître la lumiere » aux hommes en la décompoſant. Lock créa la mé» taphyſique à-peu-près comme Newton avoit créé » la phyſique. Il réduiſit cette *ſcience* à ce qu'elle » doit être en effet, la phyſique expérimentale de » l'ame. Ses principes auſſi ſimples que des axiomes, » ſont les mêmes pour les philoſophes & pour le peu» ple ». *Diſc. prélim. de l'Encyclopedie.*

Pluſieurs autres ſavans ont infiniment contribué par leurs travaux, au progrès des *ſciences*, & ont pour ainſi-dire levé un coin du voile qui nous cachoit la vérité. De ce nombre ſont Leibnitz, qui ſuivant l'opinion de l'Allemagne, partage avec Newton l'invention du calcul differenciel; « Galilée à qui la » géographie doit tant de choſes utiles; Harvey que » la découverte de la circulation du ſang rend im» mortel; Huyghens, qui par des ouvrages pleins de » force & de génie, a bien mérité de la phyſique; » Paſcal, auteur d'un morceau ſur la cycloïde, qu'» on doit regarder comme un prodige de ſagacité, » d'un traité de l'équilibre des liqueurs & de la pe» ſanteur de l'air, qui nous a ouvert une *ſcience* nou» velle; Boyle, le pere de la phyſique expérimen» tale; pluſieurs autres enfin, parmi leſquels je ne » dois pas oublier Boerhaave, le reformateur de la » médecine ». On ſait auſſi tout ce que le droit naturel, la morale & la politique doivent à Grotius, Puffendorf, Thomaſius, & autres écrivains célebres.

Voilà quel étoit l'état des *ſciences* au commencement de ce ſiecle. Portées rapidement du premier effor à leur faîte, elles ont dégénéré avec la même promptitude, comme ſi elles étoient des plantes étrangeres à la nature, qui doivent ſécher ſur pié, & diſparoître dans le ſein de l'oubli, tandis que les arts méchaniques, enracinés pour ainſi-dire dans les beſoins de l'homme, ont un eſprit de vie qui les ſoutient contre les ravages du tems.

Les *ſciences* offrent aux yeux une belle avenue, mais fort courte, & qui finit par un déſert aride. Comme parmi nous leur midi s'eſt trouvé fort près de leur levant, leur couchant n'eſt pas éloigné de leur midi. On vit à Rome la même révolution; ſoixante ans apres le regne d'Auguſte, Quintilien écrivoit déja ſur la chûte de l'éloquence, & Longin qui fleuriſſoit ſous Galien, fit un chapitre ſur les cauſes de la décadence de l'eſprit. Cependant les récompenſes des beaux-arts n'étoient point tombées chez les Romains. Semblablement nos académies ſubſiſtent toujours; mais elles ont dans leur inſtitution des vices qui les ruinent. Ici l'inégalité des rangs eſt fixée par des ſtatuts du prince; lorſqu'on n'y devroit connoître d'autre ſupériorité que celle du génie. Là ſe rend un tribut perpétuel d'éloges faſtidieux, honteux langage de la ſervitude! Souvent dans ces mêmes académies, la récompenſe du mérite eſt enlevée par les menées de l'intrigue ou de l'hypocriſie. La cupidité, la vanité, la jalouſie, la cabale, ſe ſont encore emparés de nos ſociétés littéraires, plus que la noble ambition de s'y diſtinguer par ſes talens; la ſagacité a dégénéré en ſuffiſance, l'amour du beau, en amour du faux bel eſprit: *in deteriùs quotidiè data res eſt.*

D'ailleurs ce n'eſt point au centre du luxe que les *ſciences* établiſſent toujours leur domicile; s'il en étoit ainſi, les connoîtroit-on glorieuſement aux bords des lieux où le Rhein vient ſe perdre, dans le voiſinage des îles Orcades, & de celui du mont Adule? Il ne faut pas pour être ſavant, arroſer l'ame comme nous faiſons, de quelques idées ſuperficielles; il la faut teindre de connoiſſances qui ne s'acquierent que par les veilles & les travaux.

Ajoutons que la nobleſſe du royaume, plongée dans la molleſſe & l'oiſiveté, a trouvé que l'ignorance étoit un état paiſible, & elle n'a pas manqué d'en acréditer merveilleuſement le parti. Ariſtote, Platon, Solon, Périclès, Démocrite, Hippocrate, Scipion, Cicéron, Hortenſius, Lucullus, Céſar, Pline, & tant d'autres grecs & romains, ne ſe croyoient pas en droit, parce qu'ils étoient de grands ſeigneurs, de négliger les *ſciences*, & de vivre dans une glorieuſe ſtupidité. Tout au contraire, ils firent cet honneur à leur rang & à leur fortune, de ne les employer qu'à acquérir des lumieres; ils ſavoient bien que les gens éclairés conduiſent par-tout les aveugles. Mais une nation qui dominée par l'exemple, fait gloire de préférer la légereté & les agrémens frivoles, au mérite que l'étude & les occupations ſérieuſes peuvent donner à l'eſprit; une telle nation, dis-je, doit tomber dans la barbarie. Auſſi faut-il croire que dans cette nation, l'amour des *ſciences* n'étoit ſous Louis XIV. qu'une nouvelle mode; dumoins leur culture a paſſé comme une mode. Quelqu'autre Louis, dans la révolution des tems, pourra la faire naître, & la changer en un goût durable; car c'eſt au génie éclairé des monarques, & à leurs mains bienfaiſantes, qu'il appartient de fonder aux *ſciences* des temples, qui attirent ſans ceſſe la vénération de l'univers. Heureux les princes qui ſauront ainſi mériter de l'humanité! (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCIENCE EN DIEU, (*Théolog.*) c'eſt l'attribut par lequel il connoît toutes choſes, de quelque nature qu'elles ſoient. Dieu a une *ſcience* parfaite & infinie; il connoît tout ce qu'il y a de poſſible, tout ce qu'il y a de réel, tout ce qu'il y a de futur, ſoit abſolu, ſoit conditionnel.

Quoique la *ſcience* de Dieu conſidérée en elle-même ſoit un acte très ſimple, & comme un coup-d'œil net & juſte par lequel tout eſt préſent devant lui, cependant les divers objets qu'elle embraſſe, ont fait diſtinguer aux Théologiens trois ſortes de *ſciences* en Dieu; ſavoir, la *ſcience* de ſimple intelligence, la *ſcience* de viſion, & une troiſieme que quelques-uns appellent *ſcience moyenne.*

La *ſcience* de ſimple intelligence eſt celle par laquelle Dieu voit les choſes purement poſſibles qui n'exiſtent, ni n'exiſteront jamais. C'eſt l'attribut par lequel Dieu a la repréſentation ſimultanée & adéquate de tous les poſſibles. Pour le concevoir, autant que nous en ſommes capables, il faut faire attention 1°. au nombre immenſe des poſſibles, 2°. à ce qu'emporte leur repréſentation diſtincte.

1°. Quant au nombre immenſe des poſſibles; l'univers étant l'enchaînure de toutes les choſes tant ſimultanées que ſucceſſives; pour arriver par la contemplation de la nature à une ſorte de détermination

du nombre des possibles, il faut faire attention tant aux choses qui coexistent ensemble dans cet univers, qu'à celles qui s'y succedent les unes aux autres. Il faut de plus remarquer que l'univers est composé de grands corps qu'on peut appeller *totaux*, & de moindres que nous nommerons *partiaux*. Le nombre des grands corps de l'univers assez limité tant qu'on n'a pu les observer qu'à la simple vue, s'est prodigieusement augmenté depuis l'invention des télescopes. M. Wolf a fait là-dessus un calcul fort propre à donner l'idée de l'immensité des corps célestes. Voici sur quoi il le fonde. Le p. Riccioli donne à la constellation d'Orion près de cinq cens degrés en quarré d'espace dans le ciel. Or Galilée a observé cinq cens étoiles dans un espace de quatre degrés; ainsi sur le même pié on pourra supposer dans Orion entier 62500 étoiles. La circonférence du cercle est de 360 degrés, & son diametre de 115: ce qui donne, suivant les théoremes d'Achimede, pour la surface entiere de la sphere, 41400 degrés en quarré. En prenant donc pour hypothese que la surface de la sphere du monde est également remplie d'étoiles, le nombre des fixes iroit à 5175000; & quoique l'arrangement des systèmes planétaires autour des fixes ne soit pas le même, on peut pourtant supposer que chaque étoile fixe placée comme soleil au centre, peut éclairer & échauffer quinze planetes: ce qui fera monter le nombre des corps totaux du monde à 77625000. Il n'y a rien dans les suppositions précédentes qui ne soit admissible. Si au télescope divers espaces paroissent moins remplis que les quatre degrés d'Orion sur lesquels on a calculé, il y en a d'autres où ces étoiles fourmillent en beaucoup plus grande abondance, comme la voie lactée & les étoiles nébuleuses. Si du nombre des grands corps du monde nous passons aux dimensions de l'espace qu'ils doivent occuper, la somme en sera bien plus prodigieuse encore. Suivant les observations de M. Cassini, la distance moyenne de la terre au soleil est de 22000 demi-diametres terrestres, ou de 18920000 milles d'Allemagne. Cette distance étant à celle de Saturne comme 2 à 19, cela donne 179740000 milles de plus à cause de la proportion du diametre de la terre qui est de 1720 milles d'Allemagne au diametre de l'anneau de Saturne, laquelle proportion est comme 1 à 45. Le diametre de cet anneau est de 77400 milles d'Allemagne: ce qui donne, suivant les calculs de Cassini, pour distance du dernier satellite au centre de Saturne, 812700 milles d'Allemagne. En ajoutant cette distance à celle de Saturne au soleil, vous avez le demi-diametre du système planétaire auquel la terre appartient, lequel étant doublé, il en résulte le diametre entier de 36115400 milles. Cela iroit encore beaucoup plus loin, si l'on reçoit la détermination de la parallaxe du soleil, telle qu'elle a été donnée par M. de la Hire. Il est incontestable que Saturne est séparé par un fort grand espace des étoiles fixes de la premiere grandeur; & quoique les systèmes planétaires puissent différer entr'eux par rapport à l'étendue, il n'y a pourtant point d'inconvéniens à les supposer égaux. En multipliant donc le cube du diametre du systeme planétaire, par le nombre des étoiles fixes ci-dessus indiqué, le nombre qui en provient, exprime le cube du diametre de la sphere qui comprend tous les systèmes que nous pouvons découvrir probablement par la voie des télescopes ordinaires. Mais pour diminuer les difficultés de cette multiplication, en resserrant les nombres, prenons le diametre du systeme planétaire en diametres terrestres qui, suivant les hypotheses précédentes, seront 209904; leur cube qui fait 9248330500519 5264 multiplié par 5175000, donne pour cube du diametre qui égale toute l'étendue de la sphere observable, 478601103401885491200000 diametres terrestres, dont chacun est de 5088448000 milles cubiques. Quelle ne doit donc pas être l'étendue de l'intelligence divine, qui comprend l'univers formé de l'assemblage immense de tous ces systemes? Mais que sera-ce, si nous y joignons l'idée de tous les mondes possibles, de toutes les combinaisons qui peuvent résulter des choses qui entrent dans la composition de l'univers & de tant d'autres choses que la puissance divine pourroit effectuer? Ici se présentent des abymes impénétrables pour nous: ici cessent tous les calculs. Que si de l'ordre physique on passe à l'ordre moral, & qu'on veuille examiner toutes les choses possibles que Dieu voit clairement, le philosophe, ainsi que le chrétien, n'est-il pas obligé de s'écrier plein d'admiration & de respect: *domine, quis similis tibi?*

On est encore plus effrayé si l'on passe à la considération de ce qu'emporte la représentation distincte de tous les possibles dans l'entendement divin. Reprenons encore pour un moment la voie du calcul. On peut comparer l'étendue des entendemens aux grandeurs des espaces, & suivant cette idée, un entendement qui saisiroit distinctement toute notre terre, seroit à celui qui comprendroit avec la même distinction le systeme planétaire entier, comme 1 à 9248330500519 5264. Mais quelle sera la proportion de l'entendement humain à celui qui comprendroit distinctement le globe terrestre? Pour en juger, prenons l'œil, le plus propre de nos organes aux perceptions distinctes. Un bon œil qui n'est ni miope, ni presbyte, voit distinctement ce qui est compris dans l'espace de huit pouces. L'optique enseigne que ce que l'œil saisit d'un seul coup, est compris dans la circonférence d'un angle droit, & que le diametre d'un objet vu sous cet angle droit, est double de la distance. En égalant donc la force visuelle à la force perceptive, on aura pour mesure de l'étendue de l'entendement humain, le cube d'un diametre de seize pouces, c'est-à-dire, 4096 pouces cubiques. Le diametre de la terre mesuré par M. Cassini, a été trouvé de 39391077 piés ou 472692924 pouces. Ainsi le diametre de la sphere qui mesure la capacité de l'entendement humain, sera comme 1 à 29543308, & par conséquent l'entendement humain est à celui qui saisit distinctement la terre entiere d'un coup d'œil, comme 1 à 25785607431120667411 2. L'entendement de ce dernier à celui qui comprend tout le systeme, est en raison sous-millionieme: donc & pour derniere conclusion, l'entendement humain est par rapport à celui qui comprend tout le systeme planétaire $\frac{40}{1000\ldots}$ [illegible] Nous ne pousserons pas plus loin ces observations. Ce ne sont là que les bords de l'intelligence divine; qui pourroit en sonder la profondeur? *Cet article est tiré des papiers de M. Formey, historiographe & secrétaire de l'académie royale de Prusse.*

La *science de vision* est celle par laquelle Dieu voit tout ce qui a existé, existe ou existera dans le tems: ce qui emporte la connoissance de toutes les pensées & de toutes les actions des hommes, présentes, passées & à venir, aussibien que du cours de la nature, & des mouvemens qui sont arrivés, qui arrivent ou qui arriveront dans l'univers: tout cela connu dans la de[illegible]iere précision, & toujours présent aux yeux de Di[illegible]u. On peut juger par ce qu'on vient de lire sur la *science* de simple intelligence, de ce que c'est que l'entendement humain le plus éclairé sur le présent & le passé; car pour l'aven[illegible]l est impénétrable à ses yeux, & Dieu seul s'en est réservé la connoissance qu'il communique aux hommes, quand il lui plait.

On demande dans les écoles si cette *science de vision* est la cause des choses qui arrivent, & quelques théologiens tiennent pour l'affirmative; mais ils confondent la *science* de Dieu avec sa volonté. Le plus grand nombre reconnoit que la *science* divine est seu-

lement cause directive, mais non pas efficiente, des choses qui arrivent ou qui doivent arriver, parce que selon l'axiome reçu, les choses ne sont pas futures, parce que Dieu les prévoit, mais Dieu les prévoit, parce qu'elles sont futures.

Mais comme les choses futures sont ou futures absolument, ou futures conditionnellement, & qu'entre ces dernieres il en est qui arriveront certainement, parce que la condition dont elles dépendent, sera posée, & d'autres qui n'arriveront pas, parce que la condition dont elles dépendent, ne sera pas posée : quelques théologiens ont distingué en Dieu une troisieme espece de *science* qu'ils nomment la *science* des conditionnels, *scientia conditionatorum*.

Ils définissent cette *science des conditionnels*, la connoissance que Dieu a des choses considérées du côté de leur essence, de leur nature ou de leur existence réelle, mais sous une certaine supposition, laquelle entraîne une condition, qui cependant ne sera jamais accomplie.

Ainsi, disent-ils, lorsque David fuyant la persécution de Saül, demanda à Dieu si les habitans de Ceila, ville où il s'étoit retiré, le livreroient à ses ennemis, Dieu qui savoit ce qui arriveroit à David, au cas qu'il continuât de rester à Ceila, lui répondit : ils vous livreront, *tradent*. Ce que Dieu savoit, ajoutent-ils, par la *science des conditionnels*.

Le p. Daniel remarque que les vérités qui sont l'objet de la *science des conditionnels*, sont fort différentes de celles que la *science* de simple intelligence ou celle de vision, ont pour objet; que c'est une troisieme classe d'idées mitoyenne entre les choses purement possibles, & les choses qui existent ou existeront absolument. Mais les Thomistes & les Augustiniens leur répondent que de deux choses l'une: ou les conditionnels sont futurs sous une condition qui doit être remplie, & qui le sera effectivement, & en ce cas ils rentrent dans la classe des futurs absolus : ou ils sont futurs sous une condition qui ne sera jamais remplie, & alors il faut les ranger dans le nombre des choses purement possibles.

Au reste ces derniers ne refusent pas d'admettre cette *science des conditionnels*, comme une opinion philosophique, mais ils la combattent fortement considérée comme opinion théologique, c'est-à-dire, comme nécessaire pour éclaircir les questions de la prédestination, de la réprobation & de la grace.

La *science des conditionnels* considérée sous ce rapport, est appellée dans les écoles *science moyenne*, *scientia media*. Les Molinistes qui l'ont imaginée, la définissent : *la connoissance des conditionnels par laquelle Dieu voit ce que la créature libre fera, ou ne fera pas de bien ou de mal conditionnellement*, c'est-à-dire, si dans telles ou telles circonstances Dieu lui accorde telle ou telle grace. Ils la supposent antérieure à tout decret absolu & efficace en Dieu, & qu'elle dirige Dieu dans la formation de ses decrets. Cette opinion a ses défenseurs & ses adversaires, dont on peut voir les raisons pour & contre dans tous les théologiens modernes; & il est libre de la soutenir dans les écoles, quelques efforts qu'on ait fait pour la noircir & pour la décrier. *Voyez* AUGUSTINIENS, THOMISTES, MOLINISTES, *&c.*

SCIENCE SECRETE, (*Hist. de l'Egl.*) c'est selon Clément d'Alexandrie, la doctrine particuliere qui ne devoit être communiquée qu'aux parfaits, trop sublime & trop excellente pour le vulgaire, parce qu'elle est au-dessus de lui. Il paroît que ce pere de l'Eglise est un des premiers qui ait tâché d'introduire la discipline de la *science secrete* chez les chrétiens; car avant lui, personne ne l'imagina; mais Clément s'écarta de l'usage reçu, & se fit des principes à part, semblables à ceux des payens, qui cachoient leurs mysteres, & qui enveloppoient la *science* d'énigmes. Leur exemple l'entraîna, & on le voit aisément par ce mot de *Pindare* qu'il rapporte lui-même pour étayer son opinion : *n'exposez point les anciennes doctrines en présence de tout le monde; la voie du silence est la plus sûre.*

D'ailleurs, c'étoit une ancienne coutume des sages, de voiler la sagesse, & de ne la communiquer que par des emblèmes, par des figures énigmatiques, & par des sentences obscures. Les Egyptiens le faisoient; Pythagore l'avoit fait à leur exemple. Hipparque ayant osé décrier les dogmes de Pythagore, & les expliquer dans un livre exprès, on le chassa de l'école, & on lui éleva un tombeau, comme s'il eût été mort. Il y avoit des ouvrages d'Epicure qu'on tenoit secrets; il y en avoit de Zenon, & d'autres philosophes. Ainsi Clément d'Alexandrie se persuada sans peine, qu'il y avoit aussi des doctrines secretes qu'il ne falloit communiquer que de vive voix de chrétien à chrétien, digne de les recevoir.

Cependant il ne faut pas s'imaginer, que ces doctrines secretes, que S. Clément ne permet de communiquer qu'aux parfaits, soient des vérités de la foi, ou des vérités essentielles, puisqu'on les prêchoit à tout le monde; mais ce qu'il nomme *doctrines secretes*, sont les explications mystiques des lois, des cerémonies, en général de celles qui avoient été instituées dans le vieux Testament, ou ce qui avoit été dit mystiquement par les prophetes. C'étoit là la *science secrete*, dont il ne falloit parler qu'aux initiés. C'étoit là la tradition que J. C. avoit enseignée à ses disciples, la sagesse mystérieuse. Ce que S. Clément avoit permis de divulguer & d'enseigner à tous; c'est ce que S. Paul appelle le *lait*, c'est-à-dire la doctrine des cathéchumenes, la foi, l'espérance, la charité; mais ce qui, selon lui, ne devoit point être divulgué; c'est ce que l'apôtre appelle *viande solide*, c'est-à-dire la connoissance des secrets, ou la compréhension de l'essence divine. Voilà, continue-t-il, cette *science secrete* dont J. C. fit part à ses disciples depuis sa résurrection.

Quoi qu'il en soit de toutes les idées de Clément d'Alexandrie sur la *science secrete*, il est constant que les chrétiens n'ont jamais caché leurs mysteres aux infideles. S. Paul n'avoit point cette pratique; elle ne fut point d'usage du tems de Tertullien, de Minucius Felix, & de Justin martyr; ce dernier déclare qu'il seroit bien fâché qu'on l'accusât de rien dissimuler par malice, ou par affectation; mais Clément d'Alexandrie se fraya une nouvelle route, & l'aplanit si bien par son crédit & par son érudition, qu'il trouva des sectateurs, & S. Chrysostome lui-même tout homme sensé qu'il étoit. On peut voir la dissertation de Casaubon sur le *silence mystérieux*, *exercit. XII. n° 43.* (*D. J.*)

SCIENCES, *jeux instructifs pour apprendre les*, (*Litter.*) C'est ainsi qu'on a nommé divers jeux de cartes, & même de dez, imaginés pour apprendre aux enfans & aux jeunes gens, non-seulement les *sciences* qui ne demandent que des yeux & de la mémoire, telles que l'histoire, la géographie, la chronologie, le blason, la fable; mais ce qu'il y a de plus singulier, les *sciences* mêmes qui demandent le plus de raisonnement & d'application, telles que la logique & le droit.

Le premier qui ait cherché la méthode d'apprendre les *sciences* par des figures, & à rendre utile pour l'esprit le jeu de cartes, est un cordelier allemand, nommé Thomas Mürner, né à Strasbourg. Ce religieux enseignant au commencement du xvj siecle la philosophie en Suisse, s'apperçut que les jeunes gens étoient rebutés des écrits d'un Espagnol, qu'on leur donnoit pour apprendre les termes de la dialectique. Il en fit une nouvelle par images & par figures, en forme de jeu de cartes, afin que le plaisir engageant

les jeunes gens à cette espece de jeu, leur facilitât la peine d'une étude épineuse. Il réussit si bien, qu'on le soupçonna de magie, par les progrès extraordinaires que faisoient ses écoliers; & pour justifier sa conduite, il produisit son invention aux docteurs de l'université, qui non-seulement l'approuverent, mais l'administrerent comme quelque chose de divin.

Ce jeu de cartes de Mürner, dit le P. Menestrier, contient cinquante deux cartes, dont les signes qui les distiguent, sont des grelots, des écrevisses, des poissons, des scorpions, des chats, des serpens, des pigeons, des cœurs, des bonnets fourrés, des soleils, des étoiles, des croissans de lune, des couronnes, des écussons, *&c.*

Un pareil assemblage de figures si bisarres & si diverses, tenoit en quelque façon du grimoire, & devoit dans un tems d'ignorance, contribuer autant à faire accuser leur compilateur de magie, que les prétendus progrès de ses disciples; je dis prétendus, car s'ils ont eû quelque chose de réel, on ne peut guere mieux les expliquer que, parce que Charles II, roi d'Angleterre, disoit d'un de ses aumôniers, bonhomme, mais grosse bête, qui n'avoit pas laissé que de convertir en peu de tems une partie de son troupeau, « c'est que la bêtise du curé étoit faite pour ses » paroissiens ».

Quoi qu'il en soit, c'est à l'imitation du P. Mürner que l'on a inventé depuis tous les autres livres & jeux qui ont été faits en Europe, pour apprendre les *sciences* aux jeunes gens. Le lecteur sera peut-être bien aise de trouver ici les titres de quelques-uns de ces livres, qui ne sont pas aujourd'hui communs, & qui ont été fort recherchés par les curieux.

Jeux de cartes pour la grammaire & les belles-lettres. 1°. *Le jeu des lettres*, ou de l'alphabet, inventé il y a près de deux mille ans, & renouvellé en faveur de la naissance de Mgr. le duc de Bretagne, par Alexandre Fleuriau, prêtre; c'est une grande feuille ouverte, sur laquelle est empreinte une gravure représentant un cercle persque entier, où sont écrites de suite les 24 lettres de l'alphabet, & sur laquelle on jette 4 dés, sur les 24 faces desquelles sont aussi gravées les mêmes 23 lettres, ce que, dit l'auteur, accoutume les enfans à se les imprimer dans la mémoire, tant par la figure, que pour le nom.

2°. *Le jeu royal de la langue latine*, avec la facilité & l'élégance des langues latine & françoise, par Gabriel de Froigny. Lyon, chez la veuve Coral 1676, *in-8°*. Ce Gabriel de Froigny, étoit un cordelier défroqué, établi à Geneve, où il embrassa le calvinisme, sans mener cependant une vie fort réguliere. Il se donna pour être l'auteur du voyage de la terre australe, imprimé sous le nom de Jacques Sadeur; mais il mentoit selon toute apparence, car il y a dans cette relation certaines choses ménagées trop finement, pour que ce cordelier ait été capable de la délicatesse qui s'y trouve.

3°. *Chartæ lusoriæ, cum quatuor illustrium poëtarum, nempè Plauti, Horatii, Ovidii, & Senecæ, sententiis. Parisiis*, apud Wechel.

Pour la logique. 4°. *Ars raciocinandi lepida, multarum imaginum festivitate contexta, totius logices fundamenta complectens, in chartiludium redacta*, à patre Guischet, *ordinis minorum*. Salmurii, Harnault 1650, *in-4°*. Ce pourroit bien être ici le livre de Mürner, imprimé d'abord à Strasbourg en 1509 *in-4°*. & reproduit ici sous un nouveau titre.

Pour les mathématiques & la médecine. 5°. *Ludus mathematicus, per E. W. ubi scachi, tabulæ cuidam mathematicæ aptati, quasvis propositiones arithmeticas & geometricas resolvunt. Anglicè.* Londini 1654, *in-12*.

6°. *Claudii Buxerii Rythmomachia, seu pythagoricus numerorum ludus, qui & philosophorum ludus dicitur.* Parisiis, apud Guill. Cavallat 1556, *in-8°*.

7°. *Le très-excellent & ancien jeu pythagorique, dit* Rythmomachie, *fort propre & très-utile à récréation des esprits vertueux, pour obtenir vraie & prompte habitude en tout nombre & proportion*, par Claude de Boissiere. Paris 1556, *in-8°*. Ce dernier livre n'est vraissemblablement que la traduction du précédent.

8°. *Guidonis Falconis melpomaxia, sive ludus geometricus.* Lugduni, *in-40*.

9°. *Liber* Ouranomachia, *seu* astrologorum ludus, *in abaco rotundo, cùm calculis, ubi duo ordines planetarum pro mundi imperio certant*, *in-4°*.

10°. *Francisci Monantholii ludus jatro-mathematicus, musis factus, ad averruncandos tres hostes*, πολεμον, λιμὸν & λοιμὸν. Parisiis 1597, *in-8°*.

Pour la Géographie, l'Histoire & le Blason. 11. *Matth. Kirchofferi orbis lusus, id est, lusus geographicus, pars I. Grascii* 1659, *in-4°*.

12. *Joannis Prœtorii, J. H. Sinfriden, und. Franc. Nigrini, Europæisch geographische spiel carte*, Nuremberg 1678, *in-12*.

13. Le jeu du monde, ou l'intelligence de ce qu'il y a de plus curieux dans le monde, par le sieur Jeaugeon, Paris, Amable-Auroy, *in-12*.

» On joue ce jeu sur une table de 18 piés de long, » où est représentée une mappemonde avec les lieux » les plus remarquables, tant par leur situation, que » par les faits notables qui s'y sont passés; ce qui » peut être de quelque utilité pour se donner une » légere teinture de la géographie & de l'histoire ».

14. Jeu de cartes du blason, contenant les armes des princes des principales parties de l'Europe, par le P. Claude-François Menestrier. Lyon, Amaulry 1592, *in-8°*.

Pour la Politique & la Morale. 15. *Jacobi* de Cessolis, *seu* Cessulis, *ordinis prædicatorum, liber de moribus hominum, officiisque principum, ac populorum, argumento sumpto ex ludo schaccorum. Mediolani* 1479, *in-fol*. Il y a des traductions de cet ouvrage dans presque toutes les langues. La premiere qu'on vit en françois, fut imprimée à Paris en 1504, *in-4°*. L'angloise parut à Londres en 1480, *in-fol*. La version hollandoise à Gonda, en 1479, *in-fol*.

Pour la Théologie. 16. Le livre du roi Modus, qui, sous les termes de la chasse des bêtes de toute espece, moralise sur lesdites bêtes, les dix commandemens de la loi, les sept péchés mortels, *&c.* & parle de Dieu le pere, qui envoya à son fils la cause de ratio & de sathan; & de Dieu le fils, qui jugea contre sathan; du S. Esprit, qui détermina les ames au monde, & la chair à satan; de la bataille des vices & des vertus; du roi d'orgueil, qui fit défier le roi Modus; du songe de pestilence, *&c.* C'est un manuscrit qui se trouve dans quelques bibliotheques, car l'ouvrage imprimé ne concerne que la chasse.

17. Une espece de *jeu d'oie*, imaginé par un jésuite, pour apprendre aux enfans les élémens du Christianisme, & dont on peut voir la description dans le voyage d'un missionnaire de la compagnie de Jésus en Turquie, *&c. pag.* 204. & dans le journal littéraire, *tom. XV. pag.* 463. Les Apôtres ne se sont jamais avisés d'un si merveilleux expédient; mais les Jansénistes ont fait un pareil livre sur la constitution *Unigenitus*, intitulé, *Essai d'un nouveau conte de ma mere l'oie, avec les enluminures.* Paris 1722, *in-8°*.

18. Le combat de Maladvise avec sa dame, par Amours, sur les jeux de paume, cartes, dez & tablier; montrant comme tels jeux, joint celui des femmes, font aller l'homme à l'hôpital, avec plusieurs rondeaux & dixains, présentés au puits de risée. Lyon 1547, *in-16*.

Autres jeux d'amusement. 1°. Le plaisant jeu du dodécaëdron de fortune, non moins recréatif que subtil & ingénieux, composé par maître Jean de Me-

hun, du tems du roi Charles-le-Quint, imprimé à Paris par Jean Longis, en 1560 *in-4°*. & à Lyon par Fr. Didier, en 1577 *in-8°*. On y jouoit avec un dé à douze faces, d'où lui venoit le nom de *dodécaëdron*; & sur chacune de ces faces, étoit un nombre qui renvoyoit à une réponse en vers, sur quelque question agréable, plaisante ou badine.

2°. Le passe-tems de la fortune des dés, inventé par Laurens l'Esprit, italien, translaté en françois, & imprimé à Paris chez Guil. le Noir, 1559; & à Lyon chez Ben. Rigaud, en 1583, *in-4°*.

3°. Le passe-tems de la fortune des dés, d'une autre bien plus gaillarde invention, que n'est celle de Laurens l'Esprit; car pour trouver sa fortune, il ne met qu'un seul renvoi à l'empereur, au roi d'Arragon, *&c.* Ici chacun répond à un distique françois, sur la demande de la chose qu'on veut savoir. A Paris chez Nic. Buffet, *in-16*.

4°. Jeu de l'adventure & devis facétieux des hommes & des femmes, auquel par élection de feuillets, se rencontre un propos pour faire rire la compagnie, le tout par quatrains; imprimé à Paris & à Lyon, *in 32*.

5°. La pratique curieuse, ou les oracles des Sibylles, avec le sort des humains, tirée des mystères du S. de Combiers; imprimée à Paris chez Michel Brunet, en 1693, *in-12*. « Ce sont cinq imitations » du livre de Jean de Mehun; mais la derniere est la » plus ingénieuse & la plus agréable; chacune de ses » réponses formant un quatrain accommodé au goût » & aux maximes du tems présent. On y joue avec » deux dés, ou simplement en proposant un nom» bre, depuis 1 jusqu'à 12 ».

6°. *Giardino di Pensieri, overo le ingeniose sorti, composte da Francesco Marcolini da Forli*, imprimé à Venise en 1550, *in-fol.* avec quantité de figures gravées en bois. Ce dernier jeu se joue avec des cartes.

En 1660, M. de Brianville fit un pareil jeu de cartes pour le blason; mais comme il avoit composé ce jeu des armoiries des princes du Nord, de l'Italie, de l'Espagne & de la France, la rencontre des armoiries de quelques princes, sous les titres de *valets* & *as*, lui fit des affaires; les planches furent saisies par le magistrat, & l'auteur fut obligé de changer ces titres en ceux de princes & de chevaliers. C'étoit-là sans doute une étrange petitesse; car outre que le mot de *valet* signifioit autrefois un haut officier chez les souverains, les habillemens & les armes des valets de cartes, n'indiquent point de la canaille; aussi vont-ils immédiatement après les rois & les reines. Leurs noms même Hector, Ogier le Danois & la Hire, sont de beaux noms. Quant aux *as*, comme ils sont les plus hauts points, & même supérieurs aux rois, dames & valets, dans la plupart des jeux de cartes, il n'y avoit pas plus de sujet de s'en scandaliser.

Enfin M. Desmarets de l'académie françoise, fit pour l'instruction de la jeunesse, le jeu des rois de France, des dames renommées, des métamorphoses & de la géographie.

Au reste, tous les titres de livres qu'on vient de transcrire, sont tirés de l'ouvrage de Thomas Hyde, *de ludis orientalibus*; de la *bibliotheca scriptorum de ludis*, par Beyer; & du *dictionnaire historique* de Prosper Marchand.

La nouveauté donna d'abord du cours à tous les livres de jeux, accommodés aux *sciences*; mais depuis qu'on a trouvé de bonnes méthodes pour étudier l'histoire, la chronologie, la géographie, la fable & le blason, on les a preférées à ces frivoles inventions, dont les jeunes gens tirent peu d'utilité, & dont ils se servent d'ordinaire pour perdre leur tems. On a remarqué que lorsqu'on veut ensuite les instruire sérieusement, ils croient toujours jouer, & sont incapables de donner de l'attention à tout ce qui n'est pas jeu.

D'ailleurs, on ne sauroit apprendre que peu de choses par la méthode des jeux, d'autant qu'une carte ne porte qu'un nom, & que le jeu entier n'admet qu'une courte nomenclature. Erasme a porté un jugement fort judicieux de tous ces prétendus jeux instructifs, pour l'étude des *sciences*, & qu'on nommoit *ars notoria* de son tems: *Ego*, dit-il, *aliam artem notoriam scientiarum non novi, quam curam, amorem & assiduitatem.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCIENDUM de la Chancellerie, est une instruction pour les officiers de la chancellerie, tant au sujet de leurs droits particuliers, que pour ceux de la chanchellerie, & pour la forme qu'ils doivent donner aux actes qui s'y expédient. L'ancien *sciendum* étoit en latin tel qu'on le voit dans les *additions* de Joly *sur Girard*. On croit qu'il fut rédigé pour la premiere fois, en 1339; d'autres disent en 1394; d'autres en 1415. Il y a apparence qu'il a été réformé plusieurs fois, à mesure que l'usage avoit changé. Le commissaire de la Mare, en son savant *trait. de la police, tom. I. lib. I. tit. 12. chap. x. §. 2.* parle de l'ancien rôle, ou *sciendum de la chancellerie*, qui contenoit tous ceux qui avoient droit de *committimus*; il dit que ce rôle s'étant trouvé perdu, le roi ordonna qu'il en seroit fait un nouveau, ce qui fut exécuté le 9 Février 1621; que ce nouveau *sciendum*, conforme à l'ancien & qui le confirme, contient l'énumération de ceux qui ont droit de *committimus*. On peut voir le *sciendum* qui est à la fin des styles de chancellerie; entre autres celui de du Sault, *édition 1666*. (*A*)

SCIENTIFIQUE, adj. (*Gramm.*) relatif à la science; on dit un traité *scientifique*, par opposition à un ouvrage de pratique; des connoissances raisonnées & *scientifiques*, par opposition à des connoissances d'habitude & de routine. Il ne se dit guere des personnes.

SCIER, v. act. (*Méchaniq.*) c'est couper du bois, du marbre, de la pierre, ou autres matieres avec la *scie*, soit à dents, soit sans dents; on le dit aussi des diamans & autres pierres précieuses. *Voyez l'article* SCIE. (*D. J.*)

SCIER A CALER, (*Marine.*) c'est nager en arriere, en ramant à rebours, afin d'éviter le revirement & de présenter toujours la proue. On dit mettre à *scier*, ou mettre à caler, lorsqu'on met le vent sur les voiles, de maniere que le vaisseau recule.

SCIER SUR LE FER, *terme de Galere*, (*Marine.*) c'est ramer à rebours, lorsqu'une galere est chargée d'un vent traversier dans une rade où elle est à l'ancre.

SCIERECK, (*Géog. mod.*) *Sierque*, ou plutôt *Sirck*; petite ville de Lorraine, au pays Messin. *Voyez* SIRCK.

SCIERIES, s. f. (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit dans l'Arcadie en l'honneur de Bacchus, dont on portoit la statue sous un dais ou pavillon, σκίρον. En cette solemnité les femmes se soumettoient à la flagellation devant l'autel du dieu pour obéir à un oracle de Delphes. On nommoit aussi *scieries* ou *scires*, une solemnité d'Athènes, dans laquelle on portoit en pompe par la ville des tentes ou pavillons suspendus sur les statues des dieux, principalement de Minerve, du Soleil, & de Neptune, & l'on donna au mois de Mai, dans lequel on la célébroit, le nom de *scirophorion*. On prétend qu'elle avoit quelque ressemblance avec la fête des tabernacles chez les juifs.

SCIEUR, s. m. (*Artisan.*) celui qui scie: les *scieurs* de long sont des charpentiers qui refendent & coupent des pieces de bois dans toute leur longueur, pour les débiter en planches ou en chevrons, ou en solives. Les *scieurs* de pierre & de marbre, sont ceux qui les débitent en morceaux avec la scie sans dents,

Leur ouvrage consiste proprement à user le marbre ou la pierre par un continuel frottement du fer acéré qui sert de feuille à la scie; ce qu'ils facilitent en mettant du grès & de l'eau dans l'ouverture que fait la scie à mesure que le sciage s'avance. Il y a aussi des *scieurs* de pierre tendre, qui la coupent avec un passe-partout ou grande scie à dents; mais ce sont moins des *scieurs* que des manœuvres qu'on emploie à cet ouvrage. (*D. J.*)

SCIGLIO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, sur la côte occidentale, à dix milles au nord de Reggio, & à pareille distance de Messine. Elle est sur un rocher presque environné de la mer, en maniere de péninsule; ce qui forme le cap de *Sciglio*, nommé par les anciens *Scyllæum promontorium. Long. 33. 29. latit. 38. 8.* (*D. J.*)

SCILLA, (*Géog. mod.*) promontoire, écueil, ou rocher d'Italie, sur le bord de la mer, vis-à-vis du phare de Messine, & assez proche de la ville de Sciglio. Comme l'endroit est dangereux dans le milieu, entre le port & la mer d'Italie, les Messinois tiennent des pilotes experts aux gages de leur ville, pour secourir les vaisseaux passagers: cet écueil est fort connu par les poëtes latins. *Voyez* SCYLLA. (*D. J.*)

SCILLE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nous prononçons *squille*. Linnæus en fait un genre distinct de plante, ayant les caracteres suivans: il n'y a point de calice; la fleur est à six pétales, ovoïdes, ouverts, & qui tombent; les étamines forment six filets à pointe aiguë, & qui n'ont que la moitié de la longueur de la fleur; leurs bossettes sont oblongues; le germe du pistil est arrondi; le stile est simple, de la longueur des étamines, & ne subsiste pas; le stigma est simple; le fruit est une capsule lisse, de forme presque ovale, sillonnée de trois raies, formée de trois valvules, & contenant trois loges; les graines sont nombreuses & rondelettes.

Cette plante est rangée par Tournefort sous le genre étendu des ornithogales. Il y a deux especes de *scilles* connues dans les boutiques par leurs grosses racines bulbeuses, on les nomme *scille rouge* & *scille blanche*.

La *scille* rouge est *ornithogalum maritimum, seu scilla radice rubrâ, I. R. H. 381.*

Sa racine est un oignon ou une bulbe, grosse comme la tête d'un enfant, composé de tuniques épaisses, rougeâtres, succulentes, visqueuses, rangées les unes sur les autres, garnies en-dessous de plusieurs grosses fibres. Elle pousse des feuilles longues de plus d'un pié, larges presque comme la main, charnues, vertes, pleines de suc visqueux & amer. Il s'éleve de leur milieu une tige à la hauteur d'environ un pié & demi, approchante de celle de l'asphodele, droite, laquelle soutient en sa sommité des fleurs à six feuilles, blanches, sans calice, disposées en rond, qui s'ouvrent successivement, avec autant d'étamines à sommets oblongs. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits presque ronds, relevés de trois coins, & divisés intérieurement en trois loges, qui renferment plusieurs semences arrondies & noires. Sa racine est seule d'usage; elle est estimée détersive, incisive, & apéritive.

La *scille* blanche, *ornithogalum maritimum, seu scilla, radice albâ, I. R. H. 381*, ne differe de la rouge que par la couleur de la racine, & pour être moins grosse que la précédente. (*D. J.*)

SCILLE, (*Mat. méd.*) grande *scille* ou *squille*, blanche & rouge, oignon marin; on se sert indifféremment en médecine de la *scille* rouge & de la blanche.

C'est le bulbe ou racine de cette plante, qui est proprement connue dans les boutiques sous le nom de *scille*: & c'est aussi cette partie qu'on y employe uniquement.

La *scille* est un remede ancien: Dioscoride, Pline, & Galien, la recommandent comme propre à faire couler les urines & les menstrues, & à dissiper les embarras du foie & des visceres du bas-ventre. Leur usage est presque borné aujourd'hui aux maladies catarreuses de la poitrine, telles que ce crachement abondant & incommode qui est connu dans le langage ordinaire sous le nom de *pituite*, les toux humorales, l'asthme humide, *&c.* à l'hydropisie commençante, & aux bouffissures des membres. On ne prescrit point ordinairement de préparation magistrale de ce remede; mais on en garde chez les Apoticaires plusieurs préparations officinales: savoir le vin scillitique, le vinaigre scillitique, le miel scillitique, l'oximel scillitique, & les trochisques scillitiques.

Le vin scillitique se prépare en faisant infuser au bain-marie pendant douze heures une once de *scilles* seches & hachées menu dans une livre de vin d'Espagne, qu'on passe ensuite au papier gris: il est beaucoup moins usité que le vinaigre; on peut l'employer aux mêmes usages & à la même dose.

Le vinaigre scillitique se fait en faisant infuser pendant quarante jours au soleil d'été dans un matras bien bouché, huit onces de *scilles* seches dans six livres de fort vinaigre. Il faut ensuite passer la liqueur & exprimer le marc, puis laisser dépurer le vinaigre par la résidence, le décanter, & le garder pour l'usage. La dose en est depuis une once jusqu'à trois; on s'en sert principalement dans les gargarismes contre l'esquinancie œdémateuse, & la fausse inflammation des amygdales.

L'oximel scillitique n'est autre chose que du vinaigre scillitique, dans lequel on a fait fondre par le secours d'une légere chaleur, du miel blanc jusqu'à saturation, c'est-à-dire, autant qu'il en peut dissoudre. On le donne depuis demi-once jusqu'à une once.

Le miel scillitique se prépare avec la décoction de deux onces de *scille* seche dans trois livres d'eau commune, dans laquelle on fait fondre une livre & demie de miel blanc qu'on clarifie & qu'on cuit en consistence de syrop dans un vaisseau de fayence ou de porcelaine. Ce remede qui est beaucoup moins usité que l'oximel, peut se donner jusqu'à la dose d'une once.

Les trochisques de *scille* se préparent ainsi: prenez du cœur, moëlle ou milieu de *scille* cuite, douze onces; de farine d'ers blanc tamisée, huit onces: battez-les ensemble dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, & formez-en des trochisques du poids d'un gros, que vous sécherez à une chaleur légere: la dose en est depuis un scrupule jusqu'à deux.

La dessication & la cuite de la *scille* dont nous venons de faire mention, s'exécutent de la maniere suivante: savoir la dessication, en prenant les feuilles ou écailles qui se trouvent entre la peau & le cœur, les enfilant avec une petite ficelle, de maniere qu'elles soient bien séparées les unes des autres, & les exposant au soleil le plus ardent, ou dans une étuve très-chaude.

Pour faire la cuite des *scilles*, on les prend fraîches; on les dépouille de leur peau & écaille extérieure; on les recouvre chacune séparément d'une bonne couche de pâte; on les fait cuire ensuite dans un four de boulanger jusqu'à ce qu'une paille les pénetre facilement. Alors on les dépouille de la croute qui s'est formée dessus; on les monde des petites peaux; on les pile, & on les passe au tamis.

Les trochisques de *scille* entrent dans la thériaque, & le vinaigre scillitique dans l'emplâtre de ciguë. (*b*)

SCILLONÉORTE, s. f. (*Antiq. sicil.*) σκιλλῶν ἑορτή, fête

fête des oignons de mer. On la célebroit en Sicile, & elle tiroit son nom d'une joute qu'y faisoit la jeunesse avec des oignons de mer; le prix étoit un taureau que le gymnasiarque donnoit au vainqueur. Potter. *Archæol. græc. t. I. p. 431.* (*D. J.*)

SCILLUNTE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse, dans la Triphylie. Pausanias écrit *Scillus*.

Quand, dit-il, *l. V. c. vj.* on a côtoyé quelque-tems l'Anigrus, & qu'on a passé des sables, où l'on ne trouve que quelques pins sauvages, on voit sur la gauche les ruines de *Scillunte*. C'étoit une ville de la Triphylie, que les Eléens détruisirent, parce que durant les guerres qu'ils eurent contre les Piséens; elle s'étoit déclarée ouvertement pour ceux-ci, & les avoit aidés de toutes ses forces. Ensuite les Lacédemoniens la prirent sur les Eléens, & la donnerent à Xénophon, fils de Gryllus, qui alors étoit banni d'Athenes pour avoir servi sous Cyrus, ennemi juré des Athéniens, contre le roi de Perse, qui étoit leur allié: car Cyrus étant à Sardes avoit donné de l'argent à Lysander, fils d'Aristocrite, pour équiper une flotte contre les Athéniens. Par cette raison, ceux-ci exilerent Xénophon, qui durant son séjour à *Scillunte* consacra un temple & une portion de terre à Diane l'éphésienne.

Les environs de *Scillunte*, continue Pausanias, sont fort propres pour la chasse. On y trouve des cerfs en quantité. Le pays est arrosé par le fleuve Sélinus. Les Eléens les plus versés dans leur histoire, assuroient que *Scillunte* avoit été reprise, & que l'on avoit fait un crime à Xénophon de l'avoir acceptée des Lacédémoniens; mais qu'ayant été absous par le sénat d'Olympie, il eut la permission de se tenir à *Scillunte* tant qu'il voudroit. En effet, près du temple de Diane on voyoit un tombeau, & sur ce tombeau, une statue de très-beau marbre, & les gens du pays disoient que c'étoit la sépulture de Xénophon.

Plutarque *de exilio*, remarque que ce fut à *Scillunte* que Xénophon écrivit son histoire. En allant de *Scillunte* à Olympie, avant que d'arriver au fleuve Alphée, on trouvoit un rocher fort escarpé & fort haut, qu'on appelloit le *mont Typée*. (*D. J.*)

SCILO, (*Critique sacrée.*) les interpretes entendant par *Scilo* le Messie; selon eux la prophétie de Jacob qui dit, le sceptre ne se départira point de Juda, jusqu'à ce que le *Scilo* vienne, *Genes. xlix. 10.* cette prophétie, dis-je, commença de s'accomplir à l'avénement de notre Sauveur, lorsque la Judée fut réduite par Cyrénius en province romaine; & son entier accomplissement eut lieu 62 ans après dans la destruction de Jérusalem, parce que pour lors la Judée perdit entierement son sceptre & sa législation, sans avoir jamais pu les recouvrer depuis. Cependant on objecte contre cette explication du passage de la Genese, 1°. qu'après la captivité de Babylone, de tous ceux qui ont gouverné la nation des Juifs, il n'y en a pas eu un seul de la tribu de Juda que Zorobabel. 2°. Que ce fut presque toujours le souverain sacrificateur, & par conséquent un lévite qui gouverna cette tribu; 3°. enfin, qu'après les princes Asmonéens, Hérode & Archélaüs son fils, qui ont regné dans la Judée, étoient descendus des Iduméens, & non pas des tribus d'Israël. (*D. J.*)

SCIMPODIUM, s. m. (*Antiq. rom.*) σκιμπόδιον; espece de petit lit de repos qui ne tenoit qu'une place, & sur lequel les Romains se couchoient quand ils étoient las ou indisposés; quelquefois ce mot désigne dans les auteurs l'espece de litiere dans laquelle on portoit les hommes & les femmes, non-seulement en ville, mais même dans leurs voyages en province. (*D. J.*)

SCINC, SCINQUE, SQUINQUE, SINCE, STINE MARIN, *stincus*, s. m. (*Hist. nat. Zoolg.*) espece de lézard amphibie, qui a un peu plus d'un empan de longueur & de deux pouces de grosseur vers le milieu de l'abdomen: on le trouve en Egypte. Sa tête est oblongue, convexe sur le sommet, & applatie par les côtés, sur lesquels il y a une large sinuosité, qui s'étend depuis la partie antérieure de la tête jusqu'à sa base; la mâchoire supérieure est plus longue que l'inférieure, & elle forme en entier le bec, c'est-à-dire, l'extrémité antérieure de la tête; la mâchoire inférieure est triangulaire; la langue a la forme d'un cœur, elle est pointue à l'extrémité, & échancrée à sa base. Les dents sont courtes & toutes d'égale longueur, & l'ouverture de la bouche est de médiocre grandeur. Les yeux sont situés vers la base de la tête près du sommet; le cou n'est pas distinct du reste du corps, ayant à-peu-près la même grosseur: le corps est convexe & élevé, il a sur le dos un angle longitudinal; la queue est cylindrique & diminue insensiblement de grosseur jusqu'à son extrémité, qui est pointue & applatie. Les piés du devant & ceux de derriere sont d'égale longueur, & ils ont tous chacun cinq doigts, dont les postérieurs sont plus longs que les antérieurs. Cet animal est couvert en entier d'écailles; celles du corps sont rhomboïdales, & anticipent les unes sur les autres comme les tuiles d'un toit; le sommet de la tête est d'un verd de mer tirant sur le jaune; le dos a vers le milieu des côtés de l'abdomen des anneaux noirâtres, & d'autres jaunâtres, placés alternativement; le reste des côtés, la gorge, l'abdomen & les piés sont blanchâtres. *Hist. nat. des animaux*, par MM. de Nobleville & Salerne, *t. II. part. ij.* *Voyez* AMPHIBIE.

SCINC MARIN, (*Pharmac. Mat. méd.*) cette espece de lézard passe pour diurétique, contrevenin, aphrodisiaque, spécifique contre la lepre, *&c.* Toutes ces vertus sont pour le moins peu éprouvées, & ce remede est dès long-tems absolument inusité dans les prescriptions magistrales.

Le *scinc marin* est seulement employé dans la composition de la thériaque, du mithridat, & de l'électuaire de satirion. Ce sont les lombes seulement qui sont demandées dans les dispensaires, mais il paroît que ce n'est que moutonnierement d'après une ancienne étiquette. (*b*)

SCINGOMAGUS, (*Géog. anc.*) ville des Alpes, dans la Gaule narbonnoise, selon Strabon, *liv. IV.* Quelques géographes veulent que ce soit Sezanne, mais le P. Hardouin & M. Bouche pensent que c'est Suze en Piémont, capitale de la province du même nom. (*D. J.*)

SCINTILLATION DES FIXES, s. f. c'est la même chose qu'*étincellement*. Voyez *ce mot*.

SCIO, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, assez près des côtes de l'Anatolie entre les îles de Samos & de Mételin, & entre les golfes de Smyrne & d'Ephese. Cette île, qui est la Chios ou Chio des anciens, est nommée par les Turcs *Saquez* ou *Sakes*, & en ajoutant le mot d'*adasi* ou d'*adas*, qui signifie une *île*, Saquez-adas ou Skes-adasi, c'est-à-dire, l'*île du mastic*, à cause de la grande quantité de cette gomme-résine qu'on recueille dans cette seule île de l'Archipel. C'est dans ce sens que les Persans l'appellent *seghex*, c'est-à-dire *mastic*. C'est une des plus belles & les plus agréables îles de l'Archipel. Elle étoit autrefois la plus renommée des Ioniennes, & elle est encore à présent fort célebre. Elle s'étend en longueur du septentrion au midi, & s'éleve beaucoup au-dessus de l'eau.

Les anciens habitans de cette île étoient tous grecs avant la naissance de J. C. & proprement Ioniens. Ils avouoient même que les Pélagiens qui étoient sortis de la Thessalie, étoient les premiers qui avoient conduits des colonies dans leur île, & s'y étoient établis. Ils furent les seuls de tous les Ioniens qui don-

nerent du secours aux habitans de Milet, dans la guerre que cette ville eut à soutenir contre Alyattes roi de Lydie, environ six cens vingt-six ans avant l'ere chrétienne. Strabon nous apprend qu'ils s'étoient rendus puissans sur la mer, & qu'ils avoient par ce moyen acquis leur liberté. De-là vient que Pline nomme cette île la *libre Chios*.

Environ cinq cens ans avant la naissance de J. C. ils envoyerent cent vaisseaux contre la flotte de Darius, roi des Perses, au lieu que les habitans de Lesbos ne mirent que soixante & dix vaisseaux en mer, & les habitans de Samos soixante. Avant que le combat se donnât devant la ville de Milet, Histiæus, tyran de cette ville, & beau-pere d'Aristagoras, s'enfuit secretement de Perse, où il étoit détenu prisonnier par Darius, & se rendit dans l'île de Chios. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il fut pris & arrêté par les habitans, qui ayant conçu quelque soupçon qu'il étoit envoyé par Darius, pour entreprendre quelque chose contre leur liberté, le mirent dans les fers. Ils le relâcherent au bout de quelque tems, & le conduisirent sur un vaisseau jusqu'à la ville de Milet, où les Miléfiens, qui avoient déja goûté les douceurs de la liberté, ne voulurent pas le recevoir, de sorte qu'il fut contraint de repasser à Chios.

Après qu'il y eut fait quelque séjour, & qu'il eut tenté inutilement de porter ses hôtes à lui fournir quelques vaisseaux, il s'embarqua pour l'île de Lesbos, où les habitans de Mytilene équiperent en sa faveur huit galeres à trois rangs, avec lesquelles il cingla du côté de Bysance. Il surprit sur la route les vaisseaux marchands des Ioniens, qui venoient de la mer Noire, & il s'en empara, à la réserve de ceux qui voulurent se ranger de son parti. Cependant ayant eu connoissance du succès qu'avoit eu le combat qui s'étoit donné devant la ville de Milet, il commit la conduite des affaires de l'Hellespont à Bisalte d'Abydene, fils d'Allophanes, & fit voile vers l'île de Chios, dont il ravagea toute la campagne, tuant tout ce qui se présentoit devant lui, parce que la garnison qui étoit dans la ville, ne vouloit pas le recevoir. Mais quand il eut ainsi saccagé la campagne, il ne lui fut pas difficile de soumettre le reste, qui étoit déja assez abbatu du mauvais succès du combat naval.

Hérodote rapporte que les habitans de Chios avoient été comme avertis de ces malheurs par deux signes considérables, qui avoient précédé leur ruine, & en avoient été comme les avant-coureurs. L'un de ces signes étoit, que d'une troupe de cent jeunes hommes qu'ils avoient envoyés à Delphes, il n'en étoit revenu que deux : les autres étant tous morts de la peste dans le voyage. L'autre signe étoit, que dans la ville de Chios, le toît de la maison où les enfans apprennent à lire, tomba sur eux, & de cent vingt qu'ils étoient, il n'en réchapa qu'un seul. Cet accident arriva dans le même tems que les autres étoient péris dans leur voyage. Histiæus ne jouit pas long-tems de sa conquête ; car en se retirant de l'île de Chios, il fut surpris par les Perses, qui se saisirent de lui, & le crucifierent sur le continent de l'Asie mineure.

L'île de Chios tomba ensuite sous la puissance du tyran Strattes, ce qui arriva environ quatre cens soixante & dix-neuf ans avant la naissance de J. C. Sept ioniens, entre lesquels étoit Hérodote, fils de Basiléides, conspirerent contre lui ; mais lorsque leur dessein étoit sur le point d'être mis à exécution, un des conjurés révela le complot ; les six autres, qui en furent avertis à tems, s'enfuirent à Lacédémone, & de-là dans l'île d'Ægine, où se trouvoit alors la flotte des Grecs, forte de cent dix voiles, sous la conduite de Léotychidas, roi des Lacédémoniens, & de Xantippe, capitaine des Athéniens. Ces six habitans de Chios solliciterent fortement les Grecs de faire voile vers les côtes de l'Ionie, pour mettre les Perses à la raison, mais ils ne purent l'obtenir ; les Grecs craignoient la flote des Perses, & ceux-ci redoutoient celle des Grecs. Cette mutuelle crainte, combattit favorablement pour les uns & pour les autres, & les porta à jurer un traité de paix.

Dans la suite, les habitans de Chios, à la sollicitation des Lacédémoniens, sécouerent à diverses reprises le joug des Athéniens, avec des succès divers, jusqu'à ce que Memnon le rhodien, amiral de la flote de Darius, roi de Perse, s'empara par trahison, avec une flote de trois cens vaisseaux, de l'île de Chios, environ trois cens trente trois-ans avant l'ere chrétienne, & soumit à son obéissance toutes les villes de Lesbos, à la réserve de Mytilene, devant laquelle il fut tué. Cependant Darius ayant été vaincu trois ans après par Alexandre le grand, les habitans de Chios, & les autres insulaires leurs voisins, furent délivrés de la domination des Perses, & passerent sous celle d'Alexandre, ou plutôt ils demeurerent en leur pleine & entiere liberté.

Quatre-vingt-six ans avant la venue du Messie, Mithridate, roi du Pont, ayant été battu par les Romains dans un combat naval, fut tellement irrité contre les habitans de Chios, de ce qu'un de leurs vaisseaux étoit allé imprudemment choquer son vaisseau amiral dans le fort du combat, & avoit manqué de le couler à fond, qu'il fit vendre au plus offrant les biens des citoyens de Chios, qui s'étoient retirés vers le dictateur Sylla, & bannit ensuite ceux de ces insulaires qu'il crut les plus portés pour les Romains.

Enfin Zénobius, général de ce prince, vint avec une armée prendre terre à Chios, feignant de vouloir continuer sa route du côté de la Grece, mais en effet, pour s'emparer de cette île, ce qu'il exécuta à la faveur de la nuit. Dès qu'il en fut maître, il contraignit les habitans de lui porter toutes leurs armes, & de lui donner en ôtage les enfans des principaux, qu'il fit conduire à la ville d'Erythrée, dans le royaume du Pont. Il reçut ensuite des lettres de Mithridate, qui demandoit aux habitans de Chios la somme de deux mille talens ; ce qui les réduisit à une telle extrémité, qu'ils furent contraints, pour y satisfaire, de vendre les ornemens de leurs temples, & les joyaux de leurs femmes. Ils n'en furent pas quittes pour cela ; Zénobius prétextant qu'il manquoit quelque chose à la somme, embarqua les hommes à part dans des vaisseaux, & les femmes avec les enfans dans d'autres, & les fit conduire vers le roi Mitrhidate, divisant leurs terres & leur pays entre les habitans du Pont.

Mais les habitans de la ville d'Héraclée, qui avoient toujours entretenu une étroite amitié avec ceux de Chios, ayant appris cette nouvelle, mirent à la voile, & attaquerent au passage & à la vue du port d'Héraclée, les vaisseaux qui menoient ces insulaires prisonniers, & les ayant trouvés mal pourvus de troupes pour les défendre, ils les amenerent sans résistance dans leur ville. Le dictateur Sylla ayant fait la paix avec Mithridate environ quatre-vingt ans avant la naissance de J. C. remit en liberté les habitans de Chios, & divers autres peuples, en reconnoissance du secours qu'ils avoient donné aux Romains.

Ces insulaires devenus alliés du peuple romain, demeurerent en paix sous sa protection, & sous celle des empereurs grecs, jusqu'au tems de l'empereur Manuel Comnene, qui, ayant maltraité les Européens qui alloient en pélerinage à la Terre-sainte, perdit l'île de Chios, que lui enleverent les Vénitiens. Elle revint au bout de quelque tems sous la domination des empereurs de Constantinople, qui, quelques années après, l'engagerent à un seigneur européen fort riche, & qui n'étoit point grec. Michel Paléologue, empereur de Grece, fit depuis présent de cette

île aux Génois, en reconnoissance du secours qu'ils lui avoient donné en plusieurs occasions. Il ne les en mit pourtant pas en possession, parce qu'un seigneur, nommé *Martin*, qui la possédoit comme héritier de ceux à qui les prédécesseurs de Michel Paléologue l'avoient engagée, y demeuroit alors.

Andronic Paléologue le jeune ne laissa pas néanmoins d'en chasser ce seigneur Martin, & se mit lui-même en possession de l'île, ou plutôt les Génois s'en emparerent, du consentement de ce prince, avec une flote considérable, & moyennant une grosse somme qu'ils lui avoient donnée. D'autres disent qu'Andronic Paléologue la donna aux Génois en récompense du secours qu'il en avoit reçu contre les Vénitiens en 1216. Quoi qu'il en soit, elle passa sous la puissance des Génois à titre de seigneurie. Son gouvernement tomba aux Maunèses, premiers nobles de la maison Justiniani, qui acheterent cette île de la république de Genes. Cette maison en jouit l'espace de deux cens ans; mais le sultan Selim s'empara de *Scio*, en 1566, & les Vénitiens firent de vains efforts en 1694 pour en déposséder le grand-seigneur.

Cette île a produit anciennement des hommes illustres, dans le nombre desquels sont Théopompe l'historien, & Théocrite le sophiste, qui ont écrit l'un & l'autre sur la politique. Elle fut aussi dans le dernier siecle la partie d'Allazi, en latin *Allatius* (Léon), homme d'une grande érudition. Il vint en Italie dès son enfance, & mourut à Rome en 1669, à 83 ans. Il est connu par plusieurs ouvrages, sur les temples, les livres ecclésiastiques des Grecs, & par celui qu'il a fait pour prouver qu'Homere étoit son ancien compatriote.

L'île de *Scio* peut avoit cent vingt milles de tour, & c'est à-peu-près la circonférence que lui donne Strabon. La ville de *Scio* est vers le milieu de l'île à l'est, sur le bord de la mer. Cette ville est grande, riante, mieux bâtie que les autres du Levant, mais mal percée, & pavée de cailloux comme les villes de Provence. Le port de *Scio* n'est presentement qu'un méchant mole, ouvrage des Génois, formé par une jettée à fleur d'eau.

A l'égard de la campagne, les pays ne manque que de grain, mais c'est manquer de la principale denrée; & c'est pourquoi les princes chrétiens ne pourroient conserver longtems cette île, s'ils étoient en guerre avec les Turcs. Les denrées de cette île sont la soie, la laine, les figues, le mastic, & du vin très-estimé comme autrefois. *Voyez* VIN *de Chios.*

Le cadi gouverne tout le pays en tems de paix: pendant la guerre on y envoie un bacha pour commander les troupes. Le cadi de *Scio* est du premier rang, & c'est le mufti de Constantinople qui le nomme. La Porte envoie encore dans l'île un janissaire aga, commandant environ cent cinquante janissaires en tems de paix, & le double pendant la guerre. On compte dans *Scio* six mille turcs, cinquante mille grecs, & seulement trois mille latins. Le séjour de *Scio* est fort agréable; on y fait bonne chere, & toutes sortes de gibier y abondent. Les femmes y ont plus de politesse & de propreté que dans les autres villes du Levant. L'évêque grec est fort riche; les monasteres grecs jouissent aussi dans cette île de gros revenus; mais les prêtres latins, au nombre d'une vingtaine, sont fort pauvres. Les religieuses ne sont point cloitrées dans cette île, non plus que dans le reste du Levant. *Long.* 43. 44. *lat.* 38. 39. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCIOESSA, (*Géog. anc.*) lieu du Péloponnèse, dans l'Achaie propre. Pline, *l. IV. c. v.* dit que ce lieu étoit fort connu à cause de ses neuf montagnes. (*D. J.*)

SCIOLI, *ou* SICLI, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, sur le torrent de *Sicli*, au voisinage de Modica, à 10 milles ouest de la ville de Noto. *Long.* 32. 41. *latit.* 37. 3. (*D. J.*)

SCIOMANTIE, (*Divination.*) espece de divination, qu'on appelloit autrefois *psycomantie.* C'étoit l'art d'évoquer les ombres ou les manes des morts, pour apprendre les choses futures. Ce mot est formé de σκιὰ, *ombre*, & métaphoriquement l'*ombre*, les *manes*, & μαντεία, *divination.* (*D. J.*)

SCION, s. m. (*Jardinage*) menu brin de bois que poussent les arbres. On dit aussi les *scions* d'une veine, de ses petites ramifications; & les *scions* de la verge, de ses traces marquées à la peau de celui qu'on en a frappé.

SCIONE, *ou* SCION, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, selon Thucydide, *l. IV. & V.* Hérodote, *l. VII.* Pomponius Méla, *l. II. c. ij.* & Etienne le géographe, qui la placent près du promontoire *Canastricum.* Arrien & Pline mettent une ville insulaire de ce même nom, sur la mer Egée; & Strabon en connoit une en Macédoine, dans la Chersonnèse de Pallene; Etienne le géographe dit que *Scione* fut bâtie par des grecs qui revenoient du siege de Troye, ce qui est confirmé par Pomponius Méla. On voyoit à Athènes, dit Pausanias, *l. I. c. XV.* dans le Poecile, des boucliers attachés à la muraille, avec une inscription qui portoit que c'étoient les boucliers des Scionéens, & de quelques troupes auxiliaires qu'ils avoient avec eux. (*D. J.*)

SCIOPTIQUE, adj. se dit d'une sphere ou d'un globe de bois, dans lequel il y a un trou circulaire où est placée une lentille. Cet instrument est tel qu'il peut être tourné & placé dans tous les sens, comme l'œil d'un animal: on s'en sert dans les expériences de la chambre obscure. *Voyez* CHAMBRE OBSCURE, & ŒIL ARTIFICIEL. Ce mot est formé des deux mots grecs σκια, *ombre*, & ὄπτομαι, *je vois.* Chambers. (*O*)

SCIOTE, ou *petite scie*, s. f. (*Marqueterie.*) morceau de feuillet de scie à scier le marbre, sur le dos duquel est un morceau de bois qui a nom *rainure*, pour servir de manche: ou un ourlet de la même matiere que la lame. On s'en sert pour scier de petits traits. *Voyez les Planches de Marqueterie.*

SCIOTERIQUE, adj. (*Gnom.*) *Telescope scioterique*, est un cadran horisontal, garni d'un télescope pour observer le tems vrai, tant pendant le jour que pendant la nuit, & pour régler les horloges à pendules, les montres, *&c.* Cet instrument a été inventé par M. Molineux; il a publié un livre portant ce même titre, qui contient une description exacte de cet instrument, & la maniere de s'en servir. (*O*)

SCIOULE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Bourbonnois; elle vient d'Auvergne, arrose le pays de Combrailles, l'élection de Gannat, & se jette dans l'Alliers, vers les Echerolles. (*D. J.*)

SCIPIO, s. m. (*Hist. anc.*) nom que donnoient les Romains à un bâton ou sceptre d'ivoire, que portoient les consuls pour marque de leur dignité. Dans les tems de la république, il paroît que ce bâton n'étoit qu'une verge unie & sans ornement; sous les empereurs, & princialement sous ceux de Constantinople, le *scipio* étoit surmonté d'une aigle, & terminé par un buste qui représentoit l'empereur régnant.

SCIRADIUM, (*Géog. anc.*) promontoire dont parle Plutarque, dans sa *vie de* Solon; il paroit le placer sur la côte de l'Attique, dans le golfe Saronique, près de la ville de Mégare. (*D. J.*)

SCIZES, s. m. (*Mythol.*) Σκίροι, nom que l'on donne à Arsalus, Dryus, & Trosobius, trois princes qui régnoient sur le mont Taurus, & dont les habitans firent trois dieux, selon Eusebe. On les appelle σκίροι, parce que leurs statues étoient de marbre,

ou selon d'autres de plâtre, dit en grec σκιρος. (*D. J.*)

SCIRES, (*Antiq. grecque.*) C'étoit une solemnité d'Athènes, où l'on portoit religieusement par la ville sous des dais ou pavillons, σκιρα, les statues des dieux, principalement de Minerve, du Soleil, & de Neptune. On prétend que cette fête avoit quelque rapport à celle des tabernacles chez les juifs. Quoi qu'il en soit, comme elle se célébroit au mois de Mai, on donna à ce mois le nom de *Scirophorion*. (*D. J.*)

SCIRIDITE, (*Géog. anc.*) *Sciritis*, contrée du Péloponnese, dans la Laconie. Hérodote, Xénophon, Thucydide, Etienne le géographe, parlent de cette contrée, & nomment ses habitans *Sciritæ*. (*D. J.*)

SCIRO, (*Géograph. modern.*) île de l'Archipel, une des Cyclades, au nord-est de celle de Négrepont; son ancien nom étoit *Scyros*, ou *Syros*. *Voyez* SCYROS. *Géog. anc. & mod.* (*D. J.*)

SCIRON, s. m. (*Littérat.*) le *sciron* étoit un vent particulier de l'Attique, soufflant du côté des rochers scironiens; il est entre le Maestral & la Tramontane. (*D. J.*)

SCIRONIDES PETRÆ, ou *Scironia-Saxa*, (*Géog. anc.*) rochers de Grèce, au territoire de Mégare, entre la ville de ce nom & l'Isthme de Corinthe, près du chemin appellé *sciron*. Pomponius Méla, *l. II. c. iij.* & Pausanias, *l. I.* disent que ces rochers étoient odieux, & qu'on les regardoit comme souillés, parce que l'infame Sciron, qui autrefois habitoit dans cet endroit, y exerçoit sa cruauté envers les passans, & les précipitoit dans la mer. *Voyez* ROCHERS *de Sciron*. (*D. J.*)

SCIRONIS VIA, (*Géog. anc.*) chemin de la Grèce, qui prenoit depuis l'istme de Corinthe, jusqu'à Mégare, & qui conduisoit dans l'Attique. Hadrien le fit élargir de son tems.

A l'endroit où ce chemin forme une espece de gorge, dit Pausanias, il est bordé de grosses roches, dont l'une nommée *moluris*, est sur-tout fameuse, parce qu'on prétend que ce fut sur cette roche qu'Ino monta pour se précipiter dans la mer, avec Mélicerte, le plus jeune de ses fils. Cette roche de *moluris*, étoit consacrée à Léucothoé & à Palémon; les roches des environs n'étoient pas moins odieuses: on les nommoit *scironides petræ*.

Pausanias ajoute: au sommet de cette montagne qui commande le chemin, il y a un temple de Jupiter surnommé *Aphesius*. Au même endroit on voyoit une statue de Vénus, une d'Apollon, & une de Pan; plus loin on trouvoit le tombeau d'Euristhée; car on prétendoit que cet implacable ennemi d'Hercule, vaincu enfin par les enfans de ce héros, & obligé de sortir de l'Attique, avoit été tué par Iolas, dans le lieu même où est sa sépulture; en descendant de la montagne, on voyoit le temple d'Apollon, surnommé *Latoüs*. (*D. J.*)

SCIROS, (*Géog. anc.*) *Scirus* ou *Sciron*, bourg de l'Attique, entre Athènes & Eleusis, selon Pausanias, *l. I. c. xxxvj.* qui donne l'origine du nom de ce bourg; pendant que les Eléusiniens, dit-il, avoient la guerre avec Erechtée, il leur vint de Dodone un prophete qui avoit nom *Sciros*: ce fut lui qui consacra ce vieux temple de Minerve Scirade, qu'on voit à Phalère; ensuite ayant été tué dans le combat, il fut inhumé sur le bord d'un ruisseau, & depuis ce tems là le ruisseau & le bourg ont porté le nom du héros. On ne sait de quelle tribu étoit le bourg de *Sciros*, mais il s'y faisoit une fête en l'honneur de Minerve, le 12 du mois Scirophorion. (*D. J.*)

SCIRPHÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, selon Etienne le géographe; elle est aussi connue par une médaille de l'empereur Claude, où on lit ce mot, σκιρφαιων. (*D. J.*)

SCIRPUS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, dont les fleurs n'ont point de pétales; elles sont composées de plusieurs étamines, & réunies en une sorte de tête écailleuse; le pistil sort des ailes des écailles, & il devient dans la suite une semence triangulaire; les semences sont aussi réunies en une sorte de tête: ajoutez aux caracteres de ce genre, que les tiges ne sont pas triangulaires. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

C'est en françois le *jonc de marais*, & Tournefort la met sous le genre des joncs. Il compte deux ou trois especes de jonc de marais; la principale que nous allons décrire, est celle qu'il appelle *scirpus palustris*, *altissimus*, *instit. rei herbar.* 528. le grand jonc de marais, auquel Pline compare la portion supérieure de la tige du *papyrus*.

Cette espece de jonc a en effet beaucoup de rapport avec le *papyrus*, & elle la représente assez bien avec ses tiges droites, nues, lisses, sans aucuns nœuds, & dont le sommet est aussi garni d'un panache par le corps qui en compose l'intérieur, & qui est d'une substance blanche, fibreuse, moelleuse & spongieuse, couverte d'une écorce mince & de couleur verte. Cette plante d'ailleurs est pareillement aquatique, & croît plus volontiers dans les lacs, les étangs, les lieux marécageux, & sur les bords des rivieres: elle imite encore le *papyrus* par la longueur de ses tiges, qui dans les plus hautes, est de six à sept piés, & par l'épaisseur qui vers le bas, à l'endroit où elles sont plus grosses, est d'environ un pouce, & quelquefois plus.

Mais, pour que les tiges parviennent en cet état d'embonpoint, il faut que la plante naisse au milieu des eaux, & qu'elle en soit continuellement baignée, sans cependant en être trop surchargée; car alors, bien loin de produire des tiges, elle ne pousse que des feuilles très-longues & fort étroites: changement bien singulier dont ne s'étoit pas apperçu Tournefort; puisque dans l'ouvrage déja cité il indique cette variété comme une plante particuliere, sous le genre des algues, & à laquelle il donne le nom d'*alga fluviatilis*, *graminea*, *longissimo folio*.

Si au contraire le *scirpus* vient hors de l'eau dans des terreins simplement humides, ses tiges ne sont jamais aussi élevées ni aussi grosses; & les feuilles, qui par leur pédicule en forme de gaîne, couvrent la base de ces mêmes tiges, sont très-courtes & fort peu apparentes. On peut les comparer à un petit bec qui termineroit d'un seul côté le bout supérieur d'un tuyau membraneux. Quant à la figure des tiges, elles sont rondes comme un bâton; mais elles diminuent de grosseur d'une maniere insensible, & vont aboutir en pointe à l'extrémité supérieure. Le panache qu'elles portent, n'est pas considérable; il est composé de quelques pédicules courts, épars, simples ou rameux, auxquels sont attachés de petits épis écailleux, ou paquets de fleurs, arrondis en forme d'œuf, & de couleur brune-foncée ou roussâtre: ces pédicules ne sont point à leur naissance entourés de feuilles, telles qu'on en trouve à la base du panache du *papyrus*.

La partie inferieure des tiges du *scirpus* est blanche, tendre, succulente, douce au goût, & d'une saveur approchante de celle de la châtaigne: les enfans la mangent avec plaisir. Les racines de cette plante, cachées sous l'eau plus ou moins profondément, rampent & s'étendent fort au loin sur le fond des lacs & des rivieres, d'où elles poussent un grand nombre de tiges; de façon que par rapport à leur prodigieuse multitude, on peut très-bien en comparer le coup-d'œil à une forêt de mâts ou de plantes sans branches & sans feuilles, comparaison dont Cassiodore s'est servi pour exprimer celui qu'offrent les tiges du papyrus.

Après tous ces détails, nous allons examiner quels

étoient les uſages du *ſcirpus*, ſur-tout en Italie & chez les Romains. Pline nous apprend qu'on en fabriquoit des bonnets ou des eſpeces de chapeaux, des nattes, des couvertures pour les maiſons, des voiles pour les vaiſſeaux; & qu'après avoir détaché & enlevé l'écorce de la tige de cette plante, on employoit la partie intérieure, moëlleuſe & ſpongieuſe, comme une meche propre pour les flambeaux qu'on portoit dans les funérailles. Voici les paroles de Pline : *Nec in fruticum, nec in veprium, cauliumve, neque in herbarum aut alio ullo quàm ſuo genere numerentur jure :* ſcirpi *fragiles paluſtreſque ad tegulum* (*tegillum* eſpece de bonnet ſelon un des meilleurs manuſcrits) *tegeteſque, è quo detracto cortice candelæ luminibus, & funeribus ſerviunt : firmior quibuſdam in locis eorum rigor; namque iis velificant non in pado tantùm nautici, verùm & in mari piſcator africus, præpoſtero more vela intra malos ſuſpendens & mapalia ſua Mauri tegunt.*

L'interprete de Théocrite a fait obſerver qu'on tenoit de ſemblables flambeaux allumés au-tour du cadavre, tant qu'il reſtoit expoſé; & Antipater nous apprend que la meche de *ſcirpus* & de *papyrus* étoit enduite de cire : *Facem ceream tunicam habentem, ſaturni ardentem lychnum junco & tenui conſtrictum papyro.*

Daléchamp, dans ſon *hiſtoire des Plantes*, indique deux eſpeces de *ſcirpus* dont on tiroit une moelle d'une ſubſtance ſpongieuſe, aſſez compacte, trèsfléxible, un peu ſeche, & de couleur blanche, laquelle étoit employée à des meches pour les lampes. Nous avons vu à Paris, depuis quelques années, reparoître cette ſorte de meche que l'on préſentoit aux paſſans, & que l'on annonçoit pour des *meches éternelles*. Lorſqu'on veut tirer la moëlle des tiges du *ſcirpus*, on ſe ſert de deux épingles que l'on paſſe à-travers le bout inférieur d'une tige, de maniere qu'elles ſe croiſent; on les tient enſuite aſſujetties dans cette poſition, & après on prend le petit bout qui ſe trouve au-deſſus des épingles; on le tire, en agiſſant comme ſi l'on vouloit partager la tige en quatre parties égales; mais à meſure qu'elle ſe partage, l'écorce abandonne la moëlle, qui à la fin de l'opération reſte entiere, pendant que l'écorce eſt ſéparée en quatre lanieres.

A la ſuite du même paſſage de Pline, conformément à l'édition qu'en a publiée Daléchamp, on lit : *Proximèque æſtimanti hoc videantur eſſe quo inferiore Nili parte* papyri *ſunt uſu.* Ce que le traducteur de l'hiſtoire des plantes, du même auteur, explique ainſi : De ſorte que « conſidérant de-près la nature » de ce jonc, il ſemble qu'on puiſſe s'en ſervir com- » me l'on fait du *papyrus* dans la baſſe Egypte ». Mais cette leçon varie; car un ancien manuſcrit la donne ainſi : *Proximè æſtimanti hoc videatur eſſe quod interior mundâ parte pari ſunt* papyri *uſui;* & dans un autre plus ancien & plus eſtimé que poſſédoit le célebre de Thou, & qui maintenant eſt conſervé à la bibliotheque du Roi, elle eſt autrement écrite : *Proximèque æſtimanti hoc videatur eſſe quod in interiore parte mundum* papyrum *uſui det.*

Il s'explique après, en diſant, que ſi l'on examine avec attention les uſages du *ſcirpus*, on trouvera de plus que ſa ſubſtance intérieure peut ſervir à faire un beau papier. Ce qui en quelque maniere pourroit être vrai; car ayant ſéparé la tige du *ſcirpus* en différentes lames par le moyen d'une aiguille, on a des lames fort blanches, & même plus fines que celles qu'on ſéparoit anciennement de la tige du *papyrus* d'Egypte; & étant deſſéchées, elles ſont également fléxibles. En écrivant ſur l'une de leurs faces, on ne s'eſt pas apperçu que l'encre paſſât à-travers, ni qu'elle s'étendît, ou fît des bavures. Auſſi Hermolaüs remarque fort-à-propos, que pluſieurs auteurs ont confondu le *ſcirpus* avec la plante que les Grecs ont appellée *biblos* ou *papyrus*, confuſion de nom qui paroît avoir été chez les Romains & chez les Grecs. On a tout lieu de le conjecturer par ce vers de Martial, *ad titulum farctus* papyro *dùm tibi thorus creſcit;* & par un paſſage de Strabon, où en parlant de certains lacs de la Toſcane, il dit : Τύφη τε καὶ πάπυρος, ἀνθήλη τε πολλὴ κατακομίζεται ποταμοῖς εἰς τὴν Ῥώμην, οὓς, ἐνδιδόασιν αἱ λίμναι μέχρι τοῦ Τιβέρεως. *Et typhe & papyrus & anthela multa, affertur Romam per flumina quæ demittunt lacus uſque Tiberim.*

On voit par ce paſſage, que dans les lacs de la Toſcane il croiſſoit une plante, à laquelle on donnoit le nom de *papyrus*, & dont on faiſoit à Rome des conſommations bien conſidérables, puiſqu'on l'apportoit en grande quantité, *copiosè*. Mais on pourra demander à quoi les Romains employoient cette plante & les deux autres conjointement citées; ſavoir le *typha*, ou maſſe d'eau, & l'*anthela*, que l'on penſe n'être autre choſe que le panache des fleurs d'une eſpece de roſeau aquatique, auquel les Grecs ont donné le nom de ἀνθήλη, par rapport à ſes fleurs qui ſont chargées ou environnées d'un duvet fin & ſoyeux.

Quoiqu'il ne ſoit pas aiſé de répondre à cette queſtion, les anciens ne s'étant pas aſſez expliqué ſur ce ſujet, on peut cependant y ſatisfaire en quelque ſorte, mais ſur-tout par rapport à cette eſpece de *papyrus*, ſi l'on fait réfléxion ſur de certaines pratiques que les Romains obſervoient dans leurs funérailles. Nous apprenons par le vers de Martial, que les lits des morts qu'on portoit ſur le bucher, étoient remplis de *papyrus*, *farctus* papyro *dùm tibi thorus creſcit*. Voilà ſans doute le *papyrus* dont parle Strabon, & un des uſages qu'on en faiſoit à Rome; mais il ne faut pas croire, comme Guilandin ſemble l'avancer, que ces lits fuſſent compoſés des racines du *papyrus* apportées d'Egypte : cette matiere étoit trop utile, trop néceſſaire, & ſi l'on peut dire, trop précieuſe dans le pays, à cauſe de la rareté des autres bois, pour qu'il eût été poſſible d'en tranſporter ailleurs une certaine quantité. C'eſt donc un *papyrus* commun & aſſez abondant dont on a pu faire uſage à Rome; tel eſt celui dont parle Strabon, qui venoit des lacs de la Toſcane, & par les rivieres qui ſe dégorgent dans le Tibre.

On ſe perſuadera peut-être que ce *papyrus* doit être l'eſpece qui ſe trouve communément dans les marais de Sicile. de la Calabre & de la Pouille : cette opinion paroît d'abord fort vraiſſemblable, & elle a eu ſes partiſans : néanmoins nous ne croyons pas qu'on puiſſe l'adopter; car il faudroit, pour en prouver la vérité, que l'on eût découvert la plante de Sicile dans les lacs de la Toſcane, & nous ne voyons pas qu'aucun botaniſte l'ait obſervée autre part qu'en Sicile, dans la Calabre, & dans la Pouille; ce qui ſemble nous aſſurer que le *papyrus* de Strabon eſt une plante toute différente. *Voyez* PAPYRUS.

Le ſavant Micheli, qui vivoit à Florence, étoit le botaniſte le plus à portée de faire cette recherche; cependant il avoue qu'il n'avoit pas encore pu viſiter les lacs dont parle Strabon. Il faut eſpérer que les botaniſtes qui vivent actuellement en Italie, s'empreſſeront d'éclaircir un point d'hiſtoire auſſi curieux, qu'il eſt intéreſſant. *Mémoire des Inſcriptions, tome XXVI.* (*D. J.*)

SCIRROPHORION, ſ. m. (*Calend. d'Athènes.*) mois attique; on le nommoit ainſi, parce que pendant ce mois on célébroit chez les Athéniens les fêtes de Minerve appellées *Scirrophoria*, à cauſe que dans la proceſſion en l'honneur de la déeſſe, on portoit un dais, car σκιρρὸν ſignifie un *dais*, un *poële*; & le droit de le porter appartenoit aux théobutades, famille ſacerdotale. Le mois *Scirrophorion* étoit le dou-

tieme & le dernier de l'année des Athéniens; il avoit vingt-neuf jours, & répondoit au commencement de notre mois de Juin. *Voyez* MOIS ATHÉNIENS. (*D. J.*)

SCIRTIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'Aulona à Conſtantinople, en paſſant par la Macédoine. Elle ſe trouvoit entre *Lychnidum*, & *Caſtra*, à vingt-ſept milles du premier de ces lieux, & à 15 milles du ſecond. On ignore ſi elle tiroit ſon nom des peuples *Scirtari* de Pline, ou des *Scirtones* de Ptolomée. (*D. J.*)

SCIRTONIUM, (*Géog. anc.*) ville qu'Etienne le géographe met dans l'Arcadie. Pauſanias, *l. VII. c. xxvij.* qui écrit *Scyrtonium*, en fait une place des Egyptiens, & dit qu'elle fut une des villes qui envoyerent la meilleure partie de leurs citoyens pour peupler Mégalopolis. (*D. J.*)

SCISSILE, adj. (*Gram.*) qui ſe peut couper, fendre, diviſer, comme le bois, la pierre. L'ardoiſe eſt *ſciſſile*, quoique ce ſoit une eſpece de pierre.

SCISSION, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt la même choſe que *diviſion*, *ſéparation*. Il ſe dit au ſimple & au figuré; la *ſciſſion* d'un corps; la *ſciſſion* d'une égliſe d'avec une autre. Les Proteſtans ont fait *ſciſſion* d'avec les Catholiques.

SCISSURE, ſ. f. (*Oſtéologie.*) Les Anatomiſtes nomment *ſciſſure* une eſpece de cavité dans l'os. Elle ne differe de la *ſinuoſité* qu'en ce qu'elle a moins de largeur, que ſa ſurface n'eſt couverte que du perioſte, & qu'elle ne loge que des vaiſſeaux; telle eſt celle des côtes: au lieu que la ſinuoſité a ſa ſurface couverte d'un cartilage, & ne loge pour l'ordinaire que des tendons. (*D. J.*)

SCITIE, SATIE *ou* SETIE, ſ. f. (*Marine.*) ſorte de barque d'Italie, ou de petit vaiſſeau à un pont qui a des voiles latines. Les Grecs & les Turcs donnent auſſi ce nom à leurs barques.

SCIURE, ſ. f. (*Gramm. Econom. ruſtique.*) action de ceux qui ſcient. On dit la *ſciure* des blés, la *ſciure* des planches. *Sciure* ſe prend plus ordinairement pour la poudre d'un corps qui tombe ſous l'action de la ſcie. On dit de la *ſciure* de bois.

SCLARÉE, ſ. f. (*Botan.*) Tournefort établit 25 ſortes de *ſclarée*, dont la plus commune eſt nommée *gallitrichum ſylveſtre*, *ſeu* ſclarea *pratenſis*, *flore cæruleo*, *I. R. H. 179.* On l'appelle en françois *orvale*, *voyez* ORVALE. (*D. J.*)

SCLAVE, *voyez* MENDOLE.

SCLÉROME DE L'UTERUS, (*Médec.*) tumeur renitente & ſkirrheuſe qui ſe forme dans quelque endroit de l'*uterus*, mais principalement dans le col de ce viſcere. Elle ne differe d'une tumeur inflammatoire qu'en ce qu'elle eſt moins douloureuſe & en même tems incurable. (*D. J.*)

SCLEROPHTHALMIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, eſpece d'ophthalmie dans laquelle les bords des paupieres & les yeux deviennent ſecs, durs, rouges, & douloureux. Les paupieres dures & ſeches ne s'ouvrent qu'avec peine après le ſommeil, à cauſe de leur dureté & de la ſéchereſſe de la chaſſie qui les colle. *Voyez* OPHTHALMIE.

SCLÉROSARCOME, ſ. m. (*Lexic. médic.*) σκληροσάρκομα, de σκλήρος, *dur*, & σαρκόμα, *ſarcome*; c'eſt une tumeur dure & charnue qui affecte les gencives, & qui reſſemble quelquefois à une crête de coq. Cette tumeur eſt ſouvent produite par une humeur ſcorbutique dont le ſang eſt attaqué. (*D. J.*)

SCLÉROTIQUE, ſ. f. (*Anatom.*) La portion opaque de la cornée ſe nomme *ſclérotique*, mot tiré du grec, qui ſignifie *dur*; en effet cette tunique eſt compacte comme du parchemin, dure, épaiſſe, blanche, & peu vaſculeuſe, & compoſée de pluſieurs pellicules appliquées les unes ſur les autres; elle reçoit des arteres & des nerfs, repréſentés par Euſtachius, Ruyſch, & autres; elle ſert principalement à affermir la figure de l'œil, à appuyer les vaiſſeaux, & à ſoutenir les muſcles & les tendons. C'eſt auſſi dans cette forte tunique que conſiſte preſque tout le reſſort des parties du globe de l'œil. Sa portion antérieure renferme pluſieurs pieces courtes & plates, & qui par leur arrangement en font le contour. Toutes ces pieces appliquées les unes aux autres en maniere de tuiles, ſe tiennent enſemble par de petites membranes aſſez lâches, enſorte que les diametres de l'œil doivent s'alonger dans le tems que ſon axe ſe raccourcit, contre ce que penſoit M. Perrault.

Un anatomiſte moderne a voulu regarder la *ſclérotique* & la cornée comme deux membranes diſtinctes, & ſeulement unies enſemble par un tiſſu fibreux très-fin & très-ſerré; mais ce ſyſtème n'eſt pas appuyé ſur des raiſons aſſez fortes pour détruire l'opinion reçue.

Quoique la *ſclérotique* dans l'homme ſoit compacte & ferme, elle a encore plus de fermeté dans un grand nombre de bêtes, & dans quelques-unes elle eſt antérieurement cartilagineuſe ou oſſeuſe. Dans les oiſeaux, par exemple, la *ſclérotique* eſt formée par l'aſſemblage de pluſieurs lames oſſeuſes, longues, étroites, diſpoſées ſelon la direction de l'axe du globe, & artiſtement ajuſtées les unes à côté des autres. Elle eſt cartilagineuſe dans la plûpart des gros poiſſons, & dans la baleine elle eſt prodigieuſement épaiſſe à ſa partie poſtérieure. (*D. J.*)

SCLÉROTIQUE, (*Médecine.*) médicament propre à affermir & conſolider la chair des parties auxquelles on l'applique; tels ſont le pourprier, la morelle, la joubarbe, le pſyllium, *&c.*

SCO *ou* SANSJO, NARU-FATSI-KAMI, *ou* KAWA-FASI-KAMI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt le poivrier du Japon. Ce célebre arbriſſeau s'éleve d'environ deux toiſes; ſon écorce eſt graſſe, de couleur tannée, garnie de tubercules & de quelques pointes d'un demi pouce de long; ſon bois eſt leger, foible & moëlleux; ſes feuilles, dont le pédicule eſt très-court, ſont en forme d'aîles l'une vis-à-vis de l'autre, longues de quatre à cinq travers de doigt, ſemblables en partie à celles de frêne; ovales, d'un verd très-agréable, avec un bord un peu crénelé, & une côte tendre qui les traverſe dans leur longueur d'un bout à l'autre. Ses fleurs qui naiſſent aux aiſſeles des feuilles, & au bout des petits rameaux, ont ſept à huit pétales, & autant d'étamines, dont le ſommet eſt rond & jaune. Ses fleurs ſont d'une figure à-peu-près ronde, & de la groſſeur d'un grain de coriandre; après la chûte de la fleur il paroît une ou deux capſules ſeminales de la groſſeur d'un grain de poivre, membraneuſes, couvertes d'un grand nombre de petits tubercules rouſſâtres dans leur maturité, dures, & qui s'ouvrent pour laiſſer ſortir une ſeule ſemence ovale, un peu dure, de la groſſeur d'un grain de cardamome, couverte d'une peau noire & brillante, ſans ſaveur, mais ſeulement un peu chaude. Cet arbriſſeau a dans toutes ſes parties, mais principalement dans ſon écorce, ſes feuilles & ſon fruit, un goût de poivre ou de pyrethre brûlant & aromatique. Son écorce ſéchée, & ſur-tout les capſules ſéminales, s'emploient dans les alimens au lieu de poivre & de gingembre. Les médecins pilent les feuilles, dont ils font, avec de la farine de riz, un cataplaſme réſolutif pour les parties attaquées de fluxions douloureuſes. Il y a un *ſjo* ou *ſansjo* ſauvage qui a une partie des mêmes vertus. *Voyez* Kempfer, *hiſt. du Japon.*

SCO-ASSOU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de cerf du Bréſil, que quelques voyageurs ont nommé *l'âne-vache*. Il eſt moins grand que nos cerfs d'Europe, ſon bois eſt plus court, ſon poil eſt auſſi long que celui d'une chevre.

SCODRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie; Pline

& Vibius Sequester, *l. III. c. xxij.* la placent sur le Drilo, aujourd'hui le Drino ; & Pline, *de Fluminib.* lui donnent le titre d'*Oppidum civium romanorum.* Gentius, selon Tite-Live, *l. XLIV. c. xxxj.* s'étoit emparé de cette ville, & elle étoit comme le boulevard de son royaume. C'étoit la place la mieux fortifiée qu'eussent les Labéates, & on ne pouvoit en approcher que très-difficilement. Deux rivieres l'environnent ; celle de Clausula coule à l'orient de la ville, & celle de Barbana au couchant. Cette derniere a sa source dans le marais Labéatide. Ces deux rivieres, continue l'historien, se joignent ensemble, & tombent dans le fleuve Oriundus, qui prend sa source au mont *Scodrus*, & qui, après s'être accrû des eaux de diverses rivieres, va se perdre dans la mer Hadriatique.

On a une médaille de l'empereur Claude, où on lit ces mots : *Col. Claudia Augusta Scodra.* Ce qui fait voir que cette ville devint colonie romaine. Dans le moyen âge, *Scodra* fut mise dans la province Prévalitane. Elle conserve encore présentement son ancien nom, mais assez corrompu, car elle est appellée *Scutari* par les Italiens, & *Scadar* par les habitans du pays. Elle appartient aux Turcs, qui la regardent comme une place de quelque importance. *Voyez* SCUTARI. (*D. J.*)

SCOLECIA, s. f. (*Mat. méd. anc.*) nom donné par les anciens à une espece de verd-de-gris, *scolecia ærugo.* Ils en distingoient deux sortes, l'une fossile, & l'autre factice ; la derniere se préparoit en battant une certaine quantité de fort vinaigre dans un mortier de cuivre de Chypre avec un pilon de même métal. On frottoit rudement le pilon contre le mortier jusqu'à ce que le vinaigre fût devenu épais & visqueux ; alors on y jettoit une petite quantité d'alun ou de sel gemme, ou de sel marin ou de nitre ; on remuoit le tout au soleil pendant les chaleurs de la canicule, jusqu'à ce qu'il eût acquis la couleur de verd-de-gris, avec une consistance gluante ; enfin on retiroit cette composition, à laquelle on donnoit la forme de longs fils, qui étant séchés, ressembloient à de petits vers, d'où elle prit le nom de *scolecia.* (*D. J.*)

SCOLIE, s. f. (*Littérat.*) nom que les Grecs donnoient à leurs chansons à boire.

On les nomma ainsi du mot σκολιος, *oblique* & *tortueux*, pour marquer ou la difficulté de la chanson, au rapport de Plutarque, ou la situation irréguliere de ceux qui chantoient, comme le veut Artimon, cité par Athénée. Sur quoi il est bon de remarquer que dans les festins des Grecs ceux qui chantoient tenoient à la main une branche de myrte qu'ils faisoient passer aux autres convives ; mais comme cette branche ne passoit pas toujours de main-en-main au plus proche voisin, & que souvent la premiere personne du premier lit, après avoir chanté, renvoyoit le myrte & le droit de chanter à la premiere du second lit : celle-ci a la premiere du troisieme, & ainsi du reste, jusqu'à ce que tout le monde eût dit sa chanson. Quelque-uns croient que les *scolies* avoient tiré leur nom de l'irrégularité du chemin qu'on faisoit faire à la branche de myrte.

On attribue à Terpandre l'invention des *scolies*, & à son imitation Alceé, Anacréon & la savante Praxilla en firent. Ces *scolies* regardoient ou la morale, ou la mythologie, ou l'histoire, quelques-unes étoient satyriques, d'autres rouloient sur l'amour, d'autres sur le vin, & dans celles-ci il étoit souvent fait mention du cottabe. *Voyez* COTTABE & CHANSON.

SCOLLIS, (*Géog. anc.*) *Scolis*, dans Xénophon & dans Etienne le géographe, montagne du Péloponnèse dans l'Achaie propre. Strabon, *liv. VIII. p. 387.* dit que le fleuve Larissus y prenoit sa source, & qu'elle étoit nommée πέτρη ὠλενίη, *Petra Olenia*, par Homere. Il dit ailleurs que la montagne *Scollis* étoit commune aux Dyméens, aux Tritéens & aux Eléens, & qu'elle ne faisoit qu'une même chaîne avec la montagne Lampéia dans l'Arcadie. (*D. J.*)

SCOLOPENDRE, *voyez* MILLEPIÉS.

SCOLOPENDRE *vulgaire*, (*Botan.*) *voyez* LANGUE *de cerf*, *Botan.*

SCOLOPENDRE DE MER, *physalus*, insecte auquel on donne en Normandie le nom de *taupe de mer* ; il a une conformation très-particuliere, & une forme ovale ; son corps est plus large au milieu qu'aux extrémités ; la partie postérieure se termine en pointe. L'abdomen est sillonné par des rugosités, & couvert de poils fins & soyeux. Il y a sur chaque côté du corps vingt-huit appendices terminées chacune par une aigrette de poils roides ; on croit que ces appendices servent au mouvement progressif de cet animal en faisant les fonctions de nageoires ; quand les aigrettes de la *scolopendre* sont hérissées, elle a quelque ressemblance avec un porc-épic ; la couleur de ces aigrettes n'est pas la même dans tous les individus, dans les uns elles sont d'un noir luisant ou d'une belle couleur d'or, & dans d'autres elles ont une belle couleur verte. La bouche se trouve dans la partie antérieure du corps qui est terminé par une appendice ressemblant aux barbes de certains poissons. Le dos est plus convexe que le ventre, & couvert de tubercules plus petits que les appendices des côtés, & hérissés de poils, dont les uns sont roides & les autres lanugineux. La peau du dos est fort ample, & n'a aucune adhérence avec les parties qu'elle recouvre ; il y a de chaque côté du corps un grand nombre de petits trous qui s'ouvrent au dehors entre les appendices latérales, & qui donnent à l'eau un libre passage en tout sens, par le moyen de la contraction & de la dilatation alternative de cette peau. Cet insecte se grossit beaucoup hors de l'eau en dilatant la peau du dos, alors il remplit d'air la cavité que forme cette dilatation, & il surnage très-aisément ; s'il contracte ensuite cette peau, l'air sort, la peau s'affaisse, & l'animal s'enfonce dans l'eau. *Collection académique, tome V. de la partie étrangere.* *Voyez* INSECTE.

SCOLOPOMACHŒRION, s. m. (*Chirur. anc.*) c'est un bistouri que les Grecs appelloient de ce nom, qui veut dire *bec de bécasse.* Il sert à dilater les plaies trop étroites de la poitrine, & à ouvrir les grands abscès. Aquapendente le recommande pour l'ouverture du ventre des hydropiques au-dessous du nombril, afin d'en épuiser les eaux ; mais on ne se sert point aujourd'hui de cette méthode. Le bistouri en question doit avoir un petit bouton de fer à sa pointe pour la dilatation des plaies de la poitrine, crainte de blesser le poulmon. Scultet en a donné la figure dans son arsenal de chirurgie. Ce mot est dérivé de σκολόπαξ, *bécasse*, & μαχαίριον, *couteau.* (*D. J.*)

SCOLUS, (*Géog. anc.*) ville ou village de la Bœotie dans la Parasopie : ce village situé, selon Strabon, *l. IX. p. 408.* au pié du mont Cythéron, étoit dans un quartier rude, & où il n'étoit pas aisé de marcher, ce qui avoit donné lieu au proverbe,

Εἰς Σκῶλον μήτ' αὐτὸς ἴμεν, μήτ' ἄλλῳ ἕπεσθαι :

c'est aussi apparemment ce qui avoit occasionné son nom, car σκῶλα signifie une sorte d'*épine*, & tout ce qui peut blesser les piés de ceux qui marchent.

Du tems de Pausanias, *Scolus* ou *Scolum* ne subsistoit plus ; car en décrivant le chemin de Platée à Thebes, il dit, *l. IX. c. iv.* avant de passer l'Asope, si, en suivant son cours & en descendant, vous voulez faire quarante stades, vous verrez les ruines de la ville de *Scolum*, parmi lesquelles s'est conservé un temple non encore achevé de Cérès & de Proserpine, avec deux bustes de ces déesses. Strabon nous

apprend, *l. IX. p. 408.* qu'il y avoit eu autrefois une autre ville du nom de *Scolus*, au voisinage de celle d'Olynthe. (*D. J.*)

SCOLYMUS, s. m. (*Botanique.*) ou *épine jaune*, genre de plante, dont voici les caracteres. Son calice est écailleux; ses fleurons sont séparés les uns des autres par une petite feuille mince qui les couvre; sa semence, quand elle est mûre, reste attachée à la feuille. Cette plante a toute l'apparence d'un chardon: on en compte deux especes, mais qui n'ont pas besoin d'une description particuliere. (*D. J.*)

SCOMBRARIA, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *l. II. c. viij.* le marque sur la côte des Contestains, entre la nouvelle Carthage & l'embouchure du Tuder. Peut-être que c'est le promontoire de Saturne de Pline, & que le nom moderne est *Cabo-di-Palos.* (*D. J.*)

SCOMBROARIA, (*Géog. anc.*) île sur la côte d'Espagne. Strabon, *l. III. c. clix.* qui dit qu'on la nommoit aussi *l'île d'Hercule*, la met à 24 stades de la ville de Carthage. Il ajoûte que les maquereaux, *scombri*, qu'on y pêchoit lui avoient donné son nom. (*D. J.*)

SCOMIUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Thrace: c'est une partie du mont Hémus, voisin de Rhodope, du côté du septentrion. Le fleuve Strymon, selon Thucydide, *l. II. p. 106. ed. 1614*, prenoit sa source dans cette montagne. (*D. J.*)

SCOON *ou* SCONA, (*Géog. mod.*) bourg d'Ecosse dans la province de Perth, un peu au-dessous de Ruthwen, sur la rive gauche du Tai. Ce bourg étoit autrefois célebre par une riche abbaye d'Augustins, dans laquelle étoit la chaire de marbre qui servoit au couronnement des rois d'Ecosse. Cette chaire fut enlevée par Edouard I. roi d'Angleterre, & elle se voit aujourd'hui dans l'église de Westminster. (*D. J.*)

SCOPÉLISME, s. m. (*Magie.*) espece de charme qui se pratiquoit principalement en Arabie; on croyoit qu'en jettant des pierres enchantées par sortilege dans un champ, on l'empêchoit de rapporter. On sait comment le paysan Furius Ctésinius, accusé du crime de *scopélisme*, se justifia devant le peuple romain. (*D. J.*)

SCOPELOS, (*Géogr. anc.*) nom donné par les anciens à quatre îles différentes; l'une sur la côte d'Ionie; la seconde, au-devant de la Troade; la troisieme est l'une des îles de la Propontide; & la quatrieme, placée par Ptolomée, *l. III. c. xiv.* près de la côte de la Macédoine, est à présent connue sous le nom de *Scopoli.* *Voyez* SCOPOLI. (*D. J.*)

SCOPELUS, (*Géog. anc.*) nom de deux villes: l'une de la Sarmatie asiatique sur le fleuve Varadanus; l'autre de Thrace. Leunclavius dit que les Turcs appellent cette derniere *Ischeboli.* (*D. J.*)

SCOPETIN, s. m. (*Hist. de la mil. franç.*) cavalier armé d'une scopette ou escopette; car on trouve l'un & l'autre mot dans Monet. L'escopette, dit Furetiere, est une arme à feu faite en forme de petite arquebuse. Les gens d'armes s'en servoient sous Henri IV. & Louis XIII. Elle portoit quatre à cinq cens pas. (*D. J.*)

SCOPIA, (*Géog. mod.*) vulgairement *Uschup*, ville autrefois capitale de la Dardanie, & nommée par les anciens géographes *Scupi.* *Voyez* SCUPI.

Scopia est à présent une ville de la Turquie européenne dans la Servie, frontiere de la Macédoine, près du Vardari, qu'on y passe sur un pont de douze arches, à 72 lieues au sud-est de Belgrade. Il y a un archevêque latin qui l'est aussi d'Ochrida. *Latit.* 42. 15. (*D. J.*)

SCOPIUS, (*Géog. anc.*) nom d'une montagne, selon Pline, *l. IV. c. x.* & d'un fleuve de la Bithinie, selon le même auteur, *l. V. c. xxxij.* (*D. J.*)

SCOPOLI ISLES DE (*Géog. mod.*) *Scopelo*, *Scopello* & *Scogli*, par les anciens *Scopelos*, île de l'Archipel, entre celles de Sciatta & de Dromi, au-devant du golphe de Salonique. Elle a douze milles de circuit, & environ six mille habitans.

Il y a un bourg dans cette île, devant lequel les vaisseaux peuvent donner fond sur dix à douze brasses d'eau; on y charge du blé & du vin qui est fort du goût des Vénitiens. Les François y ont un consul, & les habitans ne payent à la Porte que cinq mille écus de tribut, qu'ils font tenir eux-mêmes à Constantinople. *Long.* 42. 10. *latit.* 39. 32. (*D. J.*)

SCORBUT, (*Maladies.*) le nom de *scorbut* a aujourd'hui une signification bien plus étendue qu'il ne l'avoit du tems des anciens. Rien n'est plus ordinaire, par exemple, que de mettre la cachexie, la goutte, la dyspnée, la paralysie, le rhumatisme & autres affections semblables au rang des affections scorbutiques.

Le *scorbut* proprement dit est une maladie à laquelle les habitans des côtes du nord sont fort sujets, & qui est la source de plusieurs autres maladies.

Comme ce mal trompe souvent par la grande variété de ses symptomes, il faut en décrire l'histoire pour en faire connoître la nature.

Les Anglois, les Hollandois, les Suédois, les Danois, les Norwégiens, ceux qui habitent la basse-Allemagne, les peuples du Nord, ceux qui vivent dans un climat très-froid, surtout ceux qui sont voisins de la mer, des lieux qu'elle arrose, des lacs, des marais; ceux qui qui habitent des lieux bas, spongieux, gras, situés entre des lieux élevés & sur les bords des rivieres & des fleuves; les gens oisifs qui habitent des lieux pierreux pendant l'hiver; les marins qui se nourrissent de chair salée enfumée, de biscuit, d'eau puante & croupie; ceux qui mangent trop d'oiseaux aquatiques, de poisson salé endurci au vent & à la fumée, de bœuf, ou de cochon salé & enfumé, de matieres farineuses qui n'ont point fermenté, de pois, de feves, de fromage salé, âcre, vieux; ceux qui sont sujets à la mélancolie, & la manie, à l'affection hypocondriaque & hystérique, & à des maladies chroniques, & principalement qui ont fait un trop grand usage de quinquina; tous ceux-là, dis-je, sont sujets au *scorbut.*

Les phénomenes de ce mal dans son commencement, dans son progrès & dans sa fin, sont les suivans:

On est extrèmement paresseux, engourdi; on aime à être assis & couché; on sent une lassitude spontanée, & une pesanteur par tout le corps, une douleur dans tous les muscles, comme si on étoit trop fatigué, & surtout aux cuisses & aux lombes; on a beaucoup de peine à marcher, surtout en montant & en descendant; le matin en s'éveillant on se sent comme rompu.

2°. On respire avec peine, & on est hors d'haleine, presque suffoqué au moindre mouvement; les cuisses s'enflent & se desenflent, il paroît des taches rouges, brunes, chaudes, livides, violettes; la couleur du visage est d'un brun pâle. Les gencives sont gonflées, avec douleur, démangeaison, chaleur, & saignent pour peu qu'on les presse; les dents se dechaussent & s'ébranlent; on sent des douleurs vagues par toutes les parties internes & externes du corps, d'où naissent des tourmens cruels à la plevre, à l'estomac, à l'ileum, au colon, aux reins, à la vésicule du fiel, au foie, à la rate, *&c.* Il y a des hémorrhagies fréquentes.

3°. Les gencives sont d'une puanteur cadavéreuse; elles s'enflamment: il en sort du sang goutte-à-goutte; les dents vacillent, devienent noires, jaunes, cariées, il se forme des anneaux variqueux aux veines ranines; il arrive des hémorrhagies souvent mortelles par la peau, sans qu'il paroisse aucune blessure, par les levres, la bouche, les gencives, l'ésophage

phage, l'estomac, *&c.* il se forme sur tout le corps, & principalement sur les cuisses, des ulceres puans opiniâtres, qui ne cedent à l'application d'aucun remede.

Le sang tiré des veines a sa partie fibreuse, noire, grumelée, épaisse, & cependant il est dissous quant à sa partie sereuse qui est salée, âcre & couverte d'une mucosité, dont la couleur est d'un jaune tirant sur le verd. On est tourmenté de douleurs rongeantes, lancinantes qui passent promptement d'un endroit à un autre, qui augmentent durant la nuit dans tous les membres, dans les jointures, les os, les visceres ; il paroit sur la peau des taches livides.

4°. On est sujet à différentes fievres chaudes malignes, intermittentes de toute espece, vagues, périodiques, continues, qui produisent l'atrophie, des vomissemens, des diarrhées, des dyssenteries; à des stranguries succedent la lipothymie, des anxiétés mortelles, l'hydropisie, la phthisie, les convulsions, les tremblemens, la paralysie, les crampes, les vomissemens & des selles de sang; le foie, la rate, le pancreas & le mésentere se pourrissent; alors le mal est très-contagieux.

La nature & les effets du *scorbut* nous démontrent sa cause: c'est un sang épaissi dans une de ses parties, & dissous dans l'autre, d'une âcreté & d'une salure alkaline ou acide, circonstances qu'il faut surtout soigneusement rechercher & distinguer.

Traitement. La cure thérapeutique consiste à dissoudre ce qui est épais, à rendre mobile ce qui croupit, à donner de la fluidité à ce qui est trop lié.

2°. Il faut épaissir ce qui est trop tenu, adoucir l'âcreté reconnue.

3°. En corrigeant l'un, il faut toujours avoir égard à la nature de l'autre.

Les forts évacuans ne font que rendre le mal rebelle.

Dans le premier degré on a recours à la saignée, à la purgation avec un minoratif, & répetée plus d'une fois. On peut se servir de la potion suivante.

Prenez d'une infusion de chicorée, huit onces: de manne, deux onces: de tamarins, une once; de sel polycreste, deux gros; de sirop de roses solutif avec le sené, six gros. Faites-en une potion que l'on prendra le matin à jeun.

Quelques jours après on peut prendre la potion suivante:

Prenez d'eau ou d'infusion de fumeterre, quatre onces: d'élixir de propriété, deux gros: de sirop de raifort, une once. On employera ensuite différens remedes digestifs & atténuans, tels que la teinture de sel de tartre ou de mars, le tartre vitriolé, différens élixirs, différens sels volatils huileux, *&c.* les savons de toute espece, les oxymels, les conserves d'oseille, d'alleluia, les oranges, les citrons, les limons & les grenades, & enfin les antiscorbutiques de la premiere classe, tels que les plantes aromatiques, ombelliferes & labiées, les cruciferes, les menthes, les patiences, les eupatoires, les orobes, les absynthes & autres, les cressons, le becabunga, le botrys, *&c.*

Enfin on doit régler le régime, de façon qu'il soit tout opposé aux causes de la maladie.

Dans le second degré, on usera de scorbutiques un peu âcres, tels que l'ail, l'ailliaire, le pié de veau, le grand raifort, l'absynthe, les oignons, le cochlearia, l'aunée, la gentiane, le pastel, le passerage, le raifort sauvage, le trefle d'eau, la moutarde, & la petite espece de joubarbe.

On peut en faire des infusions, des apozemes, des bouillons, des sirops, des juleps, & autres préparations.

Suc antiscorbutique. Prenez de raifort sauvage ratissé, quatre onces: de feuilles récentes de cochlearia, de nummulaire & d'ortie, de patience des jardins, de becabunga & d'oseille sauvage ou des jardins, de chaque une poignée; exprimez-en le suc, & le mêlez avec du sucre; on en prendra six fois par jour, une demi-once par fois.

L'esprit antiscorbutique suivant est aussi indiqué.

Semences. Prenez de moutarde, de raifort des jardins, de roquette, de velar, de cresson de jardin, de feuilles de cochlearia, de chaque une once: de passerage & de raifort sauvage, de chaque deux poignées; après les avoir hachées menu & broyées, vous y ajouterez du sel marin, deux onces; d'écume de bierre, une once; d'esprit de vin quantité suffisante; distillez trois fois, & cohobez à chaque fois.

On peut aussi des mêmes herbes faire un vin médicinal, ou une biere antiscorbutique, en prenant les feuilles, les racines des plus énergiques, & les faisant macérer dans un tonneau de biere en fermentation, ou dans une quantité de vin du Rhin suffisante.

Dans le troisieme degré, les remedes décrits ci-dessus sont excellens; on doit user copieusement de liquides doux, de diurétiques, antiseptiques, d'antiscorbutiques, provoquer long-tems & légerement les sueurs, les urines & les selles.

On peut, par exemple, ordonner les antiscorbutiques dans le petit lait, dans l'eau de nymphea ou de guimauve, dans le lait, le gruau, & d'autre façon plus appropriée.

On peut adoucir les sucs, les infusions, avec les sirops de citron, de violette ou de nymphea.

Dans le quatrieme degré, la maladie est desespérée; rarement arrive-t-il que l'on réussisse, & que même l'on tente la guérison.

Le *scorbut* est une maladie terrible, lorsqu'il est confirmé; elle est vraiment contagieuse; & le cadavre d'un scorbutique, lorsqu'il vient à pourrir, est une semence terriblement efficace pour en étendre au loin l'infection; on le confond aujourd'hui avec la maladie hypocondriaque, il est vrai que cette maladie a beaucoup d'affinité dans ses suites avec le *scorbut.*

Le changement d'air & de climat est un moyen assuré pour se garantir du *scorbut* dans ceux qui en sont menacés; l'exercice modéré, le calme des passions, l'usage d'alimens doux, nourrissans, légerement aromatisés, sont des moyens sûrs de prévenir un mal si terrible.

Le lait & les autres alimens ou médicamens de cette nature, quoique contreindiqués dans le *scorbut* en général à cause de l'épaississement, du grumellement & de la dépravation du sang, peuvent cependant faire bien, & procurer du soulagement dans les cas d'acrimonie, de dissolution.

Comme les symptomes du *scorbut* sont infinis, & que leur multitude avec leur différence infinie contribue beaucoup à déguiser cette maladie & à la masquer, il faut reconnoitre leur cause, & ne point s'exposer à prendre le change; toutes les maladies peuvent se couvrir de l'apparence du *scorbut*, & celui ci peut prendre la tournure de toutes les maladies imaginables. C'est ce qui fait la difficulté du diagnostic & du prognostic.

On peut déterger les gencives & leurs ulceres avec l'essence d'ambre, la teinture de myrrhe, le storax, l'esprit-de-vin camphré, l'esprit de sel dulcifié qu'on mêlera avec le miel rosat; & sur les tumeurs sanguinolentes on appliquera de l'onguent ægyptiac mêlé avec du miel rosat & de l'esprit de cueillerée; on fera boire au malade une décoction de raifort dans du lait, ou de sommités de pin dans de la bierre.

Le *scorbut* qui étoit jadis inconnu dans nos contrées, y devient commun comme en Angleterre;

le *spleen* qui nous vient de cette île, nous amene aussi le premier. Les maux de rate ordinaires à nos vaporeux, à nos gens de lettres, & à mille gens qu'une éducation impérieuse & trop remplie de sentimens de présomption met fort au-dessus de leur rang & de leur état, ont fait naître dans notre climat les maladies de l'esprit & le *scorbut*. La même cause qui a multiplié les vapeurs, ou cette maladie des gens d'esprit qui régne à la cour, comme à la ville, chez le marchand, comme chez l'homme de robe, a semé en même tems le *scorbut* sur nos côtes, & dans le centre même de la capitale; & Paris, par le déréglement des mœurs, & la folie qui conduit l'esprit de ses habitans, est aussi incommodé du *scorbut* que les peuples du Nord.

L'affection hypocondriaque peut d'autant mieux disposer à cette maladie, qu'elle rend les tendons, les nerfs & les autres parties sensibles du corps d'une sécheresse extrème: cette aridité cause une effervescence avec un épaississement du sang qui vient à prendre une consistance résineuse, & qui formant des obstructions dans les visceres, empêche les sécrétions, les excrétions, & détruit l'ordre des fonctions naturelles, qui dépend de l'égalité de ces mêmes sécrétions; les impuretés de la lymphe & de la sérosité retenue dans la masse des humeurs, y produisent cette dissolution, ce sel muriatique & ces dispositions cachectiques, érésipilateuses de l'habitude du corps, ces hémorrhagies, ces ulceres, ces croutes, ces taches violettes qui sont suivies le plus souvent de la gangrene.

On peut donc regarder le chagrin ou la folie de l'esprit jointe au mauvais régime, comme la premiere cause & l'époque de la naissance du *scorbut* dans le cœur du royaume, où il ne peut être produit par les mêmes causes que celui des gens de mer.

Le *scorbut* dont on vient de parler, produit par les vapeurs, est celui des riches que la saignée, le régime exact, les évacuans peuvent guérir, d'autant qu'il provient d'un sang trop étoffé, & trop garni de parties volatiles & sulphureuses, par l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, par le défaut d'exercice, la vie oisive, & l'intempérance ordinaire aux personnes aisées.

Le *scorbut* des pauvres est bien différent; la misere, la disette & les calamités publiques le font naître; la famine, le mauvais air, l'usage d'alimens corrompus, de blés gâtés, d'eau croupie & puante, de vin & de biere aigre entretiennent cette disposition vicieuse du sang; les pauvres dans les hôpitaux, les soldats dans les hôpitaux militaires, dans les camps nombreux où les eaux & les vivres sont rares, sont très-sujets à cette maladie.

Le *scorbut* des pauvres demande à être traité d'une façon toute différente de celui des riches, la saignée & les évacuans y deviennent nuisibles; les remedes violens y sont dangereux; il faut ici soutenir les forces vitales languissantes, réparer les parties sulphureuses du sang qui sont ou détruites ou en petite quantité; il faut réveiller les esprits, enrichir de parties volatiles & nourricieres le sang qui manque de substance solide; la nourriture tempérante & eupeptique, modérée, donnée à de fréquens intervalles, les cordiaux doux sont les meilleurs remedes pour cette espece de *scorbut*.

On peut voir par tout ce qui vient d'être dit, que le *scorbut* est une maladie fort compliquée, difficile à connoitre, & encore plus pénible à guérir. C'est ici que l'on peut dire: *ars longa, vita brevis, judicium difficile*.

SCORDISCIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Thrace, mais originaire de Gaule, qui vainquit les Romains. L'usage de l'or & de l'argent étoit défendu dans leur pays, ce qui ne les empêcha point d'aller, sous la conduite de Brennus, piller le temple de Delphes. *Voyez l'article suiv.*

SCORDISQUES, (*Géog. anc.*) *Scordici* ou *Scordicæ*, peuples de la basse Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xvj.* dit qu'ils habitoient dans la partie orientale de cette province, en tirant vers le midi. Strabon, *liv. VII.* les met à l'orient de la Pannonie, πρὸς ἕω, & ils habitoient, selon Tite-Live, *liv. XL. chap. lvij.* entre les Dardaniens & les Dalmates.

Les *Scordisques* n'eurent pas toujours une demeure fixe; on les voit tantôt à l'orient de la Pannonie, tantôt au milieu de cette province, quelquefois sur le bord du Danube, quelquefois des deux côtés de ce fleuve, & en divers autres endroits.

C'étoit un peuple errant & d'une origine gauloise, car Strabon, *liv. VII. pag. 313.* les appelle *Scordici-galli*. Ils furent puissans quand ils commencerent à paroître dans ces quartiers; mais du tems de Strabon ils étoient si peu considérables qu'à peine connoissoit-on leur nom. Appien, *in Illyric.* nous apprend que ce fut Scipion qui les réduisit à ce triste état; voici leur histoire en peu de mots.

Les *Scordisques* étoient un ancien peuple, gaulois d'origine, mais transplanté sur les bords du Danube. Leurs peres avoient autrefois accompagné Brennus au pillage du temple de Delphes. Après l'horrible désastre qui dissipa cette armée, les débris s'en séparerent en diverses contrées. Une partie s'alla établir vers le confluent du Danube & de la Save, c'est-à-dire dans le pays où est aujourd'hui Belgrade, & prit le nom de *Scordisques*, dont l'étymologie n'est pas connue. Leur férocité naturelle jointe à l'âpreté du climat, & leur commerce avec les nations barbares, dont ils étoient environnés, les porta à faire la guerre aux Romains, qu'ils vainquirent sous le consulat de Caton, l'an de Rome 638. Fiers de ce succès, ils ravagerent les provinces de l'empire, jusqu'à la mer Adriatique; mais les généraux romains qui succederent à Caton, & Scipion en particulier, remporterent diverses victoires sur ce peuple, dont il n'est plus parlé dans la suite des tems. (*D. J.*)

SCORDIUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) le *scordium* des Botanistes, des Apothicaires, est l'espece de germandrée aquatique, que Tournefort appelle *chamædris palustris, canescens*; sa racine est fibrée, rampante, vivace; elle pousse plusieurs tiges longues comme la main, quelquefois d'un pié, quarrées, velues, creuses, rameuses, inclinées vers la terre, & serpentantes. Ses feuilles sont opposées, oblongues, plus grandes que celles de la germandrée ordinaire, ridées, dentelées en leurs bords, molles, velues, blanchâtres, d'une odeur d'ail qui n'est pas désagréable, & d'un goût amer. Ses fleurs naissent dans les aisselles des feuilles, le long des tiges & des rameaux, petites, en gueule; chacune d'elles est un tuyau évasé par le haut, & prolongé en livre, découpée en cinq parties, de couleur rougeâtre. Après que ces fleurs sont passées, il leur succede quatre semences, menues, arrondies, renfermées dans une capsule, qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux humides & marécageux; elle fleurit en Juillet, & varie en grandeur; lorsqu'on la transplante dans les jardins, elle y périt aisément. On dit qu'on redoit la découverte des vertus du *scordium*, presque perdue, à Guillaume Pelissier, évêque de Montpellier; il est vrai du-moins que c'est une plante utile, qui est atténuante, incisive, & apéritive. (*D. J.*)

SCORIES, s. f. pl. (*Chimie & Métallurgie.*) c'est ainsi qu'on nomme dans la fonte des mines métalliques les parties étrangeres aux métaux, qui comme plus légeres nagent à leur surface pendant qu'ils sont en fusion, & y forment une espece d'écume ou de matiere vitrifiée, qui varie pour la forme & pour le

tissu, étant tantôt plus ou moins compacte, & plus ou moins de la nature du verre. Les *scories* varient en raison des différentes mines ou des différens métaux que l'on fait passer par la fonte; elles sont produites par les pierres, les terres, l'arsenic, le fer, le soufre, *&c.* qui se trouvoient combinés dans la mine; comme les métaux varient pour la pesanteur, les plus pesans tombent au fond du fourneau, & les plus légers nagent à leur surface; de-là vient que souvent les *scories* contiennent une portion des métaux. Il y a des métaux que l'action du feu convertit promptement en chaux, ce qui arrive sur-tout au plomb, à l'étain, au fer, *&c.* alors ces métaux calcinés se mêlent avec les *scories*; de plus ces scories retiennent souvent une portion du métal que l'on veut obtenir par la fonte, & alors on est obligé de les refondre de nouveau afin d'en tirer la partie métallique qui peut y être restée. Lorsque les *scories* sont bien vitrifiées, elles fournissent un excellent fondant pour le traitement des mines, elles font la fonction d'un verre, & contribuent à la fusibilité de ces mines.

On appelle *scories pures*, celles qui ne contiennent que très-peu ou point du métal que l'on a intérêt de tirer de la mine, & *scories impures*, celles qui en ont retenu une portion. Les *scories tendres* sont celles qui se fondent aisément, telles que celles qui contiennent du plomb. Les *scories dures* sont difficiles à fondre; de cette nature sont celles qui contiennent du fer & du soufre. (—)

SCORIFICATOIRE, s. m. (*Docimast.*) test, écuelle à vitrifier, en allemand *treibscherben*, & dans les auteurs qui ont écrit en latin, *patella vitrificatoria* ou *scorificatoria*.

Les *scorificatoires* sont des vaisseaux très-compacts, capables de supporter le feu le plus violent, & de retenir quelque tems, non-seulement les métaux fondus, mais encore le verre même de saturne. Ils ont environ deux pouces de diametre, & sont presque semblables aux coupelles; mais le *scorificatoire* differe des coupelles en ce qu'il demande pour sa composition que nous donnerons ici, une matiere plus compacte & plus ténace que celle de la coupelle.

La meilleure matiere qu'on puisse employer pour la composition des *scorificatoires*, est l'argille ordinaire, & qui se trouve par-tout; mais comme elle est sujette à quelques variations qui lui viennent d'un mélange d'autres terres, il n'est pas hors de propos d'examiner préalablement celle dont on veut se servir. On en fait d'abord un petit nombre de vaisseaux que l'on charge de verre de saturne, avec un peu de plomb, & que l'on expose à un feu violent pendant une heure ou plus, afin de s'assurer s'ils sont capables de le soutenir l'un & l'autre.

On trouve quelquefois dans certains endroits de l'argille très-propre aux *scarificatoires*, sans être obligé de la préparer ou de lui joindre quelqu'autre matiere: mais comme ces sortes de cas ne sont pas les plus ordinaires, il arrive qu'elle exige diverses préparations, selon la différence de sa nature.

Il est absolument nécessaire de laver l'argille, à-moins qu'elle ne soit tout-à-fait exempte de petites pierres, de menus brins de bois, *&c.* pour cet effet on en fait des petites pelotes qu'on seche à l'air, ou à une légere chaleur; on les réduit dans un mortier en poudre grossiere; on verse par-dessus une grande quantité d'eau chaude, & on remue le tout avec un crochet de fer, afin de détremper entierement l'argille. Après avoir laissé reposer ce mélange pendant quelques minutes, on reçoit dans un vaisseau net l'eau encore trouble, qu'on passe à-travers un tamis de crin; ensorte que les petites pierres restent au fond du premier vaisseau, & ce qui est plus léger, dans le tamis. On laisse déposer cette eau pendant vingt-quatre heures, afin que toute l'argille ait le tems de s'amasser au fond du vaisseau sous la forme d'une pâte ténace, ensuite de quoi on jette l'eau qui est par-dessus; ce lavage sert aussi à emporter les sels qui peuvent se trouver dans l'argille.

Après que l'humidité de l'argille s'est dissipée pour la plus grande partie, & qu'elle est conséquemment devenue plus épaisse, réduisez-la en petites pelotes, afin qu'elle acquiere plus promptement la consistance nécessaire pour qu'on en puisse former des *scorificatoires*. Quand elle en sera à ce point, formez-en quelques vaisseaux, afin de vous assurer si cette préparation est suffisante; ce qui se rencontre assez rarement.

S'il arrive que le vaisseau que vous en aurez fait, ayant d'abord été seché à une légere chaleur, échauffé, & ensuite exposé subitement à un feu violent, pétille ou se fêle; ajoutez-y du sable bien pur ou des cailloux calcinés, ou des creusets de Hesse mal conditionnés ou cassés, mais cependant de bon aloi; mettez-les en poudre fine, & les passez au-travers d'un tamis serré; mêlez-en avec votre argille, une quantité suffisante pour la réduire en une pâte ferme, qui ne s'attache point aux mains, & qui soit à peine flexible, bien qu'elle ait été réduite en une lame assez mince, vos vaisseaux n'en soutiendront que mieux le feu.

Le verre ordinaire réduit en poudre est un bon correctif pour les argilles qui, quoiqu'elles soient assez réfractaires, & qu'elles soutiennent assez constamment le feu, ne s'y endurcissent pourtant pas suffisamment, y restent trop molles, boivent la litharge, & laissent échapper les fondans.

Les moyens que nous venons d'indiquer sont suffisans pour donner à l'argille les qualités nécessaires aux fins qu'on se propose, ensorte qu'en tatonnant, on peut trouver la juste combinaison propre aux tests *scorificatoires*.

On doit toutefois se bien garder d'employer en trop grande quantité, les pierres ou les terres crétacées ou calcaires; car lorsqu'elles sont mêlées seules avec l'argille, les *scorificatoires* devenant trop poreux, sont pénétrés par la litharge, quoiqu'ils ne laissent pas que de résister au feu, & ils deviennent après cela si mous, qu'ils s'affaissent d'eux-mêmes, ou qu'il n'est pas possible de les prendre avec les pinces, sans qu'ils ne s'écrasent totalement; si ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens n'a lieu, ils ne manquent jamais d'être rongés par la litharge; ensorte qu'on a des scories ténaces en grande quantité, très-difficiles à réduire en poudre, & qui retiennent beaucoup de molécules du métal quand on le verse.

Pour faire les *scorificatoires* on se sert de moules, & on se conduit de la maniere qui suit. On frotte médiocrement d'huile ou de lard la none & le moine, & on les essuie légerement avec un linge, pour emporter ce qu'il pourroit y avoir de trop; on remplit environ jusqu'aux deux tiers la partie inférieure du moule d'argille préparée, puis on y fait un creux au milieu avec le pouce; on met ensuite par-dessus la partie supérieure qu'on frappe de quelques coups de maillet fortement appliqués; on le retire & on retranche avec un couteau la matiere excédente de la base & du bord supérieur; après cela l'on presse le fond du moule contre du sable fin, qu'on a étendu sur une table, pour en détacher le vase; ou bien on se contente de renverser le moule sur la table, & de lui donner quelques petits coups pour lui faire quitter le *scorificatoire*.

La matiere argilleuse qu'on doit employer pour ces sortes de vaisseaux, doit être si dure & si seche qu'ils puissent se briser pour peu qu'on les plie; car si elle étoit molle, il ne seroit presque pas possible de tirer du moule un seul test dans son entier, sans qu'il fût défiguré, à-moins qu'on n'eût assez de tems à perdre pour l'exposer dans le moule à une assez

forte chaleur pendant quelques minutes; auquel cas il faudroit encore bien prendre garde de le sécher trop fortement, sans quoi l'on risqueroit également de le déformer.

On peut cuire dans un four à potier, ou à quelque autre feu médiocre de reverbere, les *scorificatoires* faits ainsi que nous l'avons dit, après les avoir préalablement séchés pendant quelques jours dans un lieu médiocrement chaud; on peut même s'en servir sans toutes ces précautions, pourvu qu'on ait celle de ne leur donner le feu que lentement, & qu'on ne soit pas obligé d'y mettre des flux pénétrans, & principalement salins; mais quand on veut les exposer subitement au feu, on y place des fondans actifs, & particulierement les salins: il est absolument nécessaire de les faire cuire auparavant; car il arrive que quand on n'a pas pris ce soin, ils se fendent, sont rongés par ces sortes de flux, & fondent quelquefois tout-à-fait eux-mêmes. Cramer, *Docimastique*. (*D. J.*)

SCORODONIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Cordus, Gérard, & autres anciens botanistes, à l'espece de germandrée sauvage, que Tournefort appelle *chamædris fruticosa*, *sylvestris melissæ folio*.

Les feuilles de cette espece de germandrée approchent de celles de la mélisse, sont velues & d'un goût amer; ses fleurs sont en gueule, de couleur herbeuse, ou d'un blanc pâle; ses semences sont rondes, noirâtres, enfermées au nombre de quatre dans une capsule qui a servi de calice à la fleur; cette plante a une odeur tirant sur celle de l'ail: elle croît aux lieux incultes. (*D. J.*)

SCORODOPRASUM, s. m. (*Botan.*) Ce mot est composé de *σκορόδον, ail, & πράσον porreau*, comme qui diroit *ail-porreau*. C'est l'espece d'ail nommé par C. B. *allium sphærico capite*, *folio latiore*; cette plante tient de l'ail & du porreau; sa tige croît à la hauteur de deux ou trois piés. Le sommet porte une tête sphérique, couverte d'une envelope membraneuse comme l'oignon, enfermant un amas de fleurs pressées les unes contre les autres en peloton: ses fleurs en s'épanouissant laissent paroître chacune six petits pétales blancs qui les composent. Il leur succede de petits fruits relevés de trois coins, remplis de semences noirâtres semblables à celles de l'oignon; sa racine est une bulbe grosse comme un oignon, envelopée dans plusieurs tuniques blanches, se séparant par côtes comme l'ail, d'une odeur forte, & d'un goût piquant. Cette plante croît aux pays chauds où le peuple l'emploie dans les alimens. (*D. J.*)

SCORODO-THLASPI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de *thlaspi*, nommée par Tournefort *thlaspi allium redolens*; c'est une petite plante qui pousse de sa racine beaucoup de feuilles ressemblantes en quelque maniere à celles du bellis: quelques-unes d'elles sont légerement laciniées, d'autres sont dentées dans les bords, d'autres sont sans découpures: il s'éleve d'entre elles de petites tiges revêtues de feuilles, qui portent en leurs sommités des fleurs composées de quatre petits pétales blancs, & d'un pistil qui devient ensuite un fruit applati en bourse ovale, renfermant des graines presque rondes & applaties. *Voyez* TLASPI. (*D. J.*)

SCORPENO, SCORPENA. *Voyez* RASCASSE.

SCORPIOIDE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Une de ses parties est pleine de nœuds, & roulée comme une chenille, ce qui fait qu'on lui a attribué ce nom; il sort de chaque nœud une semence de figure ovale. Boerhaave en compte quatre especes. (*D. J.*)

SCORPION, s. m. (*Hist. nat. des Insect.*) insecte terrestre des pays chauds, cruel, venimeux, & qui pique par un aiguillon dont il est armé au bout de la queue.

Qu'on ne nous propose plus l'exemple des bêtes pour modele de notre conduite, ainsi que l'ont fait imprudemment, je ne dis pas les poëtes, mais quelques-uns de nos moralistes. L'école des animaux ne seroit propre qu'à nous pervertir encore davantage. Les *scorpions* seuls instruiroient l'homme à distiller le venin dans les blessures; ils lui enseigneroient l'antropophagie la plus dénaturée, car ces cruels insectes mis ensemble en quelque nombre que ce soit se massacrent, & s'entre-mangent jusqu'au dernier vivant, sans égard ni pour l'âge ni pour le sexe. Enfin ils nous montrent l'exemple d'une férocité même plus atroce, qui les porte à dévorer leurs petits, à mesure qu'ils viennent au monde.

A ces traits qui caractérisent les mœurs & le génie du *scorpion*, on ajoute d'autres faits qui ne sont pas aussi certains, mais qu'il est important de vérifier; je veux dire ceux qu'on raconte de la force du venin de cet animal, de son effet sur l'homme, du remede en usage tiré de l'application du *scorpion* écrasé sur la piqure, ou de l'huile qui porte son nom. Nous discuterons toutes ces choses d'après les observations de M. de Maupertuis, imprimées dans les mémoires de l'académie des Sciences *année 1731*. Commençons par la description de l'insecte.

Description du scorpion. Le *scorpion* ordinaire de la campagne en Languedoc, est au moins de la grosseur d'une grosse chenille, & ressemble à une petite écrevisse: il y en a de diverses couleurs, de blancs, de noirs, de roux, de jaunâtres & de noirâtres. Son corps tout cuirassé est de figure ovale. Sa cuirasse du dos est pointillée de petits tubercules; la longueur de cet insecte est environ de deux pouces, plus ou moins. On peut le diviser avec Swammerdam en trois parties, la tête, la poitrine & la queue.

La tête paroît jointe & continue avec la poitrine, sur le dessus de laquelle il a deux petits yeux au milieu, & deux vers l'extrémité de la tête. De chaque côté sortent comme deux bras semblables aux pinces d'une écrevisse, qui se divisent chacune en deux articulations, dont la derniere est armée d'un ongle au bout.

Il a huit jambes qui naissent de sa poitrine; chaque jambe se divise en diverses articulations couvertes de poils, & les extrémités sont armées de petits ongles.

Le ventre se partage en six ou sept anneaux, du dernier desquels sort la queue; elle est longue, nouée, faite en maniere de patenôtres, c'est-à-dire qu'elle est composée de six ou sept petits boutons, oblongs, attachés bout-à-bout, & armée en son extrémité d'un aiguillon.

Les *scorpions* paroissent n'avoir pas d'autres dents que les petites serres avec lesquelles ils mâchent leurs alimens; leur bouche est garnie de petits poils, & quoique leur peau soit d'une véritable écaille, ils ne laissent pas d'être velus en plusieurs endroits, aux serres, aux jambes, & au dernier nœud de la queue.

Description particuliere de son aiguillon. Ce dernier nœud, comme nous venons de le dire, est armé d'un aiguillon qui est creux, long, crochu, fort pointu, avec lequel l'animal pique; & comme il produit quelquefois par sa piqure des effets mortels, il faut nécessairement que cet insecte verse quelque liqueur dans la plaie que fait son aiguillon; c'est pourquoi l'on a conjecturé que cet aiguillon devroit être percé d'un petit trou à son extrémité, pour donner issue à la liqueur empoisonnée, dont le réservoir est dans le dernier bouton de la queue. Cependant Rédi, après avoir cherché ce trou avec les meilleurs microscopes, avoue qu'il ne l'a jamais pû découvrir, il vit seulement un jour à l'extrémité de l'aiguillon de la queue d'un *scorpion* irrité, une petite goutte de liqueur, qui lui donna lieu d'assurer qu'il y avoit quelque ouverture.

Mais Leuwenhoek, plus heureux que Rédi, au lieu d'un trou unique que les autres auteurs supposoient, en a vu deux, dont M. de Maupertuis a confirmé l'existence, & en a donné la figure & la description qui ne different qu'en peu de choses de celle de Leuwenhoek; cette différence même peut venir de la différente espece de *scorpions* que les deux observateurs ont examiné, savoir l'un en Hollande, & l'autre à Montpellier. Voici la description de l'académicien de Paris, qui avant sa mort étoit directeur de l'académie de Berlin.

Le dernier nœud de la queue du *scorpion* est une petite fiole d'une espece de corne, qui se termine par un col noir fort dur, fort pointu, & ce col est l'aiguillon; il présente au microscope deux petits trous beaucoup plus longs que larges, qui au-lieu d'être placés à l'extrémité de l'aiguillon, le sont des deux côtés à quelque distance de la pointe. Dans plusieurs aiguillons, quelquefois la situation de ces trous varie un peu, quoiqu'ordinairement ils commencent à la même distance de la pointe.

Il n'est pas nécessaire que le microscope grossisse beaucoup les objets, pour appercevoir ces trous; on les découvre fort bien avec une loupe de deux ou trois lignes de foyer: & lorsque Rédi n'a pu les voir, c'est apparemment qu'il s'est attaché à chercher à l'extrémité de l'aiguillon, un trou qui n'y est point, & que présentant toujours à son microscope l'aiguillon par la pointe, il ne pouvoit pas appercevoir ces trous placés comme ils sont; on peut même s'assurer de leur situation sans microscope; si l'on presse fortement la fiole qu'on vient de décrire, on voit la liqueur qu'elle contient, s'échapper à droite & à gauche par ces deux trous.

Le *scorpion* est fort commun dans les pays chauds, comme en Afrique, en Asie, en Italie, en Espagne, en Languedoc, en Provence; il habite les trous de murailles & de la terre; il se nourrit de vers, de cloportes, d'araignées, d'herbes, *&c.* Il chemine de biais, & il s'attache si bien avec ses piés & ses serres à ce qu'il veut empoigner, qu'on ne l'en arrache que difficilement.

Ses especes. Il y en a de plusieurs especes, dont nos naturalistes n'ont point encore fait d'exacte division; mais on n'a guere que deux sortes de *scorpions* en Languedoc, dont l'une se trouve assez communément dans les maisons, & l'autre habite la campagne. Les premiers sont beaucoup plus petits que les derniers; ils ressemblent pour la couleur au café brûlé, & passent pour être moins dangereux que les rustiques, lesquels sont en si grande quantité vers un village appellé *Souvignargues*, à cinq lieues de Montpellier, que les paysans en font une sorte de petit commerce; ils les cherchent sous les pierres, & les vendent aux apothicaires des villes voisines, qui les emploient dans leur remede en usage contre la piquure du *scorpion.* Matthiole raconte qu'en Italie il n'y a ni maisons, ni caves, ni celliers, qui n'en soient infectés; l'exagération est un peu forte; ils passent pour être fort venimeux en Toscane & dans la Scythie.

Nos voyageurs disent qu'on trouve en Amérique des *scorpions* dix fois plus grands que les nôtres, & qui cependant ne sont pas venimeux; ils assurent qu'on en voit d'aîlés, & que ces derniers tuent les lézards & les serpens; mais de semblables récits n'ont point trouvé créance.

Effets attribués à sa piquure. Il n'en est pas de même des descriptions effrayantes que quelques médecins anciens & modernes nous ont faites, des symptomes produits par la piqure des *scorpions.*

Elle cause, disent ils, une douleur violente dans la partie, avec tension, engourdissement, & sueur froide par tout le corps; ceux qui en sont piqués sont quelquefois affectés d'enflure aux aînes, ou d'une tumeur sous les aisselles; si la piqure est considérable, la partie est d'abord affectée d'une chaleur pareille à celle que causent les brulures, suivie d'une fievre aiguë, de vomissemens, & de pissement de sang. Il paroît quelquefois des meurtrissures accompagnées de démangeaisons autour des levres de la plaie, de même que sur tout le corps, de maniere qu'il semble que le malade ait été frappé de la grêle; il s'amasse des matieres gluantes autour des yeux; les larmes sont visqueuses, & les jointures perdent leur mouvement; enfin le malade écume, vomit, est attaqué de hoquets, tombe dans des convulsions qui tiennent de l'opisthotonos, & meurt dans cet état. Tous ces symptomes, ajoute-t-on, varient suivant le tempérament du malade, la saison, le pays, l'espece, & l'irritation du *scorpion.*

Il seroit à souhaiter que nous tinssions ces détails de la main d'observateurs fideles, qui les eussent vûs de leurs propres yeux sur différens malades, & les eussent soigneusement transcrits; mais c'est ce qui n'est point encore arrivé. Au défaut de pareilles observations qui nous manquent, on a tâché de juger par analogie, des effets de la piqure du *scorpion* sur les hommes, & en faisant des expériences sur les animaux. Nous pouvons sur-tout compter sur celles de M. de Maupertuis qui dans un voyage à Montpellier, crut ne devoir pas négliger ce genre de recherches, qui intéresse la vie des hommes, ou qui du moins peut servir à tranquilliser leur imagination.

Expériences de M. de Maupertuis à ce sujet. Le premier chien qu'il fit piquer à la partie du ventre qui est sans poil, & qui reçut trois ou quatre coups de l'aiguillon d'un *scorpion* irrité, devint au bout d'une heure très-enflé & chancelant; il rendit tout ce qu'il avoit dans l'estomac & dans les intestins, & continua pendant trois heures de vomir de tems-en-tems une espece de bave visqueuse; son ventre, qui étoit fort tendu, diminuoit après chaque vomissement; cependant il recommençoit bientôt de s'enfler, & quand il l'étoit à un certain point, il revomissoit encore; ces alternatives d'enflures & de vomissemens, durerent environ trois heures, ensuite les convulsions le prirent, il mordit la terre, se traîna sur les pattes de devant, enfin mourut cinq heures après avoir été piqué. Il n'avoit aucune enflure à la partie piquée, comme ont les animaux piqués par les abeilles ou les guêpes; l'enflure étoit générale, & l'on voyoit seulement à l'endroit de chaque piqure, un petit point rouge, qui n'étoit que le trou qu'avoit fait l'aiguillon, rempli de sang extravasé.

Au bout de quelques jours M. de Maupertuis fit piquer un autre chien cinq à six fois au même endroit que le premier; celui ci n'en fut point malade; les piqures furent réiterées dix ou douze fois quelques heures après, par plusieurs *scorpions* irrités; le chien jetta seulement quelques cris, mais il ne se ressentit en aucune maniere du venin.

Cette expérience fut renouvellée sur sept autres chiens, par de nouveaux *scorpions*, & malgré toute la fureur & tous les coups des *scorpions*, aucun chien ne souffrit le moindre accident.

La même expérience fut répétée sur trois poulets, qui furent piqués sous l'aîle & sur la poitrine, mais aucun ne donna le moindre signe de maladie.

De toutes ces expériences il est aisé de conclure que quoique la piqure du *scorpion* soit quelquefois mortelle, elle ne l'est cependant que rarement; elle aura besoin pour cela du concours de certaines circonstances, qu'il seroit difficile de déterminer; la qualité des vaisseaux que rencontre l'aiguillon, les alimens qu'aura mangé le *scorpion*, une trop grande diete qu'il aura souffert, peuvent contribuer, ou s'opposer aux effets de la piqure. Peut-être que la li-

queur empoisonnée ne coule pas toutes les fois que le *scorpion* pique, *&c.*

Rédi remarque que les viperes n'ont qu'une certaine quantité de venin, laquelle étant une fois épuisée par l'emploi que ces animaux en ont fait, a besoin d'un certain tems pour être réparée; qu'ainsi après avoir fait mordre & piquer plusieurs animaux par des viperes, dont la blessure est extrémement dangereuse, les derniers ne mouroient plus, & les viperes ne redevenoient venimeuses que quelques jours après; mais ici l'on ne pourroit attribuer à cette cause, le peu d'effet du venin des *scorpions*; les derniers étoient nouvellement pris, & n'avoient fait aucune dissipation de leurs forces; on avoit employé des mâles & des femelles; ainsi la difference de sexe ne serviroit encore de rien pour expliquer la variété des effets qui suivirent la piquure.

Remedes prétendus contre la piquure du scorpion. Entre tant de remedes imaginés contre la piquure du *scorpion*, il y en a deux qui ont fait fortune, & qui continuent d'être extrémement accrédités; l'huile de *scorpion*, & l'application de cet animal écrasé dans le moment sur la plaie; ces deux antidotes passent pour souverains, & l'on appuye la recommandation du dernier, par l'exemple d'animaux qui, dit-on, nous ont fait connoître eux-mêmes l'excellence de cette découverte.

On compte à ce sujet qu'une souris étant enfermée dans une bouteille avec un *scorpion*, le *scorpion* la pique, & la piquure est suivie de la mort; mais si l'on remet une autre souris dans la bouteille, qui soit piquée comme la premiere, elle dévore son ennemi, & se guérit par ce moyen.

M. de Maupertuis impatient de constater ce prétendu fait, mit dans une bouteille une souris avec trois *scorpions*; la souris reçut bientôt plusieurs piquures qui la firent crier, elle prit le parti de se défendre, & à coups de dents tua les trois *scorpions*, mais n'en mangea d'aucuns, ne les mordit que comme elle eût fait tout autre animal qui l'eût blessée, & du reste ne fut point incommodée de ses piquures.

Il suit de cette expérience, que dans l'histoire qu'on rapporte, si elle est vraie, la premiere souris avoit reçu une piquure mortelle; que la seconde ne reçut plus que des piquures inefficaces, soit parce que le *scorpion* s'étoit épuisé sur la premiere, soit par quelqu'autre circonstance qui empêcha que la piquure fût dangereuse; qu'enfin si cette souris mordit, ou mangea ce *scorpion*, c'étoit ou pour se défendre, ou pour se nourrir, sans qu'il soit besoin de supposer ici ni instinct, ni antidote.

Après tout, au cas que le premier fait soit véritable, il indiqueroit plutôt l'utilité du *scorpion*, pris intérieurement pour se guérir de sa blessure, que celle de son application extérieure sur la plaie: or ce n'est point le remede interne qu'on vante ici; au reste on ne conçoit guere mieux l'efficace de son application externe sur la piquure, pour attirer le venin, que le seroit celle d'une chenille, d'un limaçon, d'une écrévisse, ou autre animal semblable, & dont on ne loue point dans ce cas les merveilles.

L'huile de *scorpion* est autorisée par un grand nombre de suffrages; cette huile si célebre n'est autre chose que de l'huile commune, dans laquelle on a fait périr des *scorpions*, & qu'on garde précieusement comme un topique infaillible étant appliqué sur la partie.

On la prépare en noyant trente-cinq *scorpions* vivans dans deux livres d'huile d'amandes douces ou ameres, en les exposant au soleil pendant quarante jours, & coulant ensuite l'huile; c'est-là l'huile simple de *scorpion*.

Toutefois comme si l'on avoit sujet de se défier de ses vertus, on lui préfere aujourd'hui l'huile de *scorpion* composée, inventée par Matthiole: il entre dans cette derniere, non-seulement des *scorpions* noyés dans de la vieille huile d'olive, mais encore plusieurs graines, feuilles & racines de plantes échauffantes & aromatiques, outre du storax en larmes, du benjoin, du santal blanc, de la rhubarbe, de la thériaque, du mithridate, & du vin. Si cette huile est aussi bonne que mal aisée à bien faire, on ne peut trop la louer; car c'est une des plus difficiles compositions qu'il y ait dans la pharmacie, & elle contient un assortiment si bizarre, qu'on ne voit pas trop quels en peuvent être les effets.

D'ailleurs à raisonner sensément, toute huile grasse paroît un remede mal imaginé contre la piquure de toutes sortes d'animaux venimeux, puisqu'elle bouche les pores de la peau; empêche la transpiration insensible, l'issue du venin, & par conséquent est plus nuisible qu'avantageuse.

Concluons que les deux grands antidotes dont nous venons de parler, l'huile de *scorpion*, & l'application de cet animal sur la blessure, ne doivent leur vertu qu'aux préjugés reçus de tems immémorial, & au peu d'effet ordinaire du poison de l'insecte. Quelqu'un aura été piqué d'un *scorpion*; il aura peut-être même senti des maux de cœur, des défaillances, il aura eu recours à l'huile & au *scorpion* écrasé; sa confiance aura guéri les maux qu'aura fait sa crainte, & il aura cru ne devoir sa conservation qu'aux prétendus contre-poisons.

Mais puisque de plusieurs animaux piqués sur lesquels on n'a fait aucun de ces remedes, il n'en est mort qu'un dans l'expérience de M. de Maupertuis, il y a grande apparence que les hommes qui, après avoir été piqués, se sont servis de ces antidotes, n'ont été guéris que parce que leurs blessures n'étoient pas empoisonnées. Disons mieux, ces deux antidotes si fameux sont plutôt contraires qu'ils ne sont utiles.

Indication de remedes plus utiles. En pareille occasion, les vrais remedes à indiquer seroient de sucer la partie blessée, la scarifier, la brûler légerement, la bassiner avec de l'esprit-de-vin camphré, & autres liqueurs spiritueuses de ce genre, ou employer des émolliens & des fomentations. Au cas que le virus se soit communiqué à la masse du sang, il faut en énerver la force par des délayans, des acides, des antiseptiques, ou par les sueurs, suivant les tempéramens & la nature des symptomes. Il faut en même tems & sur toutes choses tranquilliser l'imagination du malade pour tout ce qui est propre à calmer ses craintes.

Contes sur les scorpions. Entre mille histoires qu'on fait du *scorpion*, je ne parlerai que de celle qu'on croit la plus certaine. On prétend que si on le renferme dans un cercle de charbon, il se pique lui-même & se tue. Ce seroit chez les bêtes un exemple de suicide bien étrange. M. de Maupertuis fut encore curieux d'éprouver un fait si singulier, & qui à tout événement ne pouvoit être que funeste à un méchant insecte.

Il fit une enceinte de charbons allumés, & y mit un *scorpion*, lequel sentant une chaleur incommode, chercha passage de tous côtés; n'en trouvant point, il prit le parti de traverser les charbons qui le brûlerent à-demi. On le remit dans l'enceinte, & n'ayant plus eu la force de tenter le passage, il mourut bientôt, mais sans avoir la moindre volonté d'attenter à sa vie. La même épreuve fut répétée sur plusieurs *scorpions* qui agirent tous de la même maniere.

Voici peut-être, ajoute M. de Maupertuis, ce qui a pu donner lieu à cette histoire. Dès que le *scorpion* se sent inquiété, son état de défense est de retrousser sa queue sur son dos prête à piquer. Il cherche même de tous côtés à enfoncer son aiguillon. Lorsqu'il sent la chaleur du charbon, il prend cette pos-

ture; & ceux qui n'y regardent pas d'assez près, croient qu'il se pique ; mais quand même il le voudroit, il auroit beaucoup de peine à l'exécuter, & vraissemblablement n'en pourroit pas venir à bout, tout son corps étant cuirassé comme celui des écrevisses.

Je ne dois pas m'arrêter aux autres contes extravagans que quelques anciens naturalistes rapportent des *scorpions*. Ils disent, par exemple, qu'ils ne piquent que les parties couvertes de poil ; qu'ils font plutôt du mal aux femmes qu'aux hommes, & aux filles qu'aux femmes ; qu'étant morts ils reprennent vie, si on les frotte d'ellébore ; que la salive d'un homme à jeun les tue ; qu'on ne pourroit guérir de leur morsure, si on avoit mangé du basilic quelques heures auparavant, & que c'est cette plante qui les produit, *&c.* mais les gens les plus crédules n'ajoutent pas même de créance à de pareilles sornettes.

Il faut encore mettre au rang des contes de bonne femme, les vertus médicinales du *scorpion* séché & pulvérisé, pris intérieurement pour exciter l'urine, pour chasser le sable des reins & de la vessie, pour résister aux maladies contagieuses.

De la fécondité du scorpion, *& de sa haine pour l'araignée.* Cet insecte multiplie prodigieusement. Aristote, Pline, Elien assurent que la femelle du *scorpion* porte onze petits ; & ce n'est pas assez dire, car Redi en marque 26 & 40 pour les limites de leur fécondité : mais les *scorpions* de Redi le cédoient encore de beaucoup en fécondité à ceux de Souvignargues examinés par M. de Maupertuis, qui a trouvé dans plusieurs femelles qu'il a ouvertes, depuis 27 petits jusqu'à 65. Il faudroit en quelques pays n'être occupé qu'à détruire ces animaux, s'ils ne périssoient par divers accidens qui nous sont inconnus, ou s'ils ne s'entremangeoient pas eux-mêmes.

J'ai parlé de la férocité du *scorpion*, au commencement de cet article, je le termine par un autre trait, celui de sa haine pour l'araignée, insecte qui est au reste aussi barbare que lui. Quand les *scorpions*, même au milieu de leurs guerres civiles, rencontrent une araignée, ils suspendent leurs combats mutuels, & se jettent tous sur elle pour la dévorer. Il y a plus, aucun *scorpion* n'hésite à combattre une araignée plus grosse que lui ; il commence d'abord par la saisir par l'une ou l'autre de ses grandes serres, quelquefois avec les deux en même tems. Si l'araignée est trop forte, il la blesse de son aiguillon par-tout où il peut l'attraper, & la tue ; après quoi ses grandes serres la transmettent aux deux autres plus petites qu'il a audevant de la tête, avec lesquelles il la mâche, & ne la quitte plus qu'il ne l'ait toute mangée. Fuyons cet insecte odieux & le spectacle de sa cruauté. La plume tombe assez des mains quand on voit comment les hommes en usent avec les hommes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCORPION AQUATIQUE, PUNAISE D'EAU, PUNAISE A AVIRON, *hepa*, insecte aîlé, dont M. Linnæus, *faun. suec.* ne donne que deux especes ; la plus petite est la plus commune.

Le *scorpion aquatique* de la petite espece a les yeux placés au-dessus de la bouche ; ils sont hexagones & réticulaires ; la bouche a la figure d'un bec recourbé ; la tête est d'une substance dure & d'un noir rougeâtre. Cet insecte a dans la bouche un aiguillon creux & d'une couleur brune ; les aîles tiennent au corcelet dont la substance est la même que celle de la tête ; les pattes sont au nombre de six attachées aussi au corcelet ; elles ont chacune à l'extrémité deux crochets. On a donné aux premieres pattes le nom de *bras*. Les aîles supérieures ont la même couleur que le corcelet, & couvrent si exactement les aîles inférieures, que celles-ci ne sont jamais mouillées, quoique cet insecte nage presque continuellement. La partie supérieure de l'abdomen est d'un rouge foncé, & couverte d'un poil touffu ; la partie inférieure a une couleur grise-pâle, elle est terminée par une queue fourchue ; le corcelet & le ventre sont très-applatis.

La grande espece de *scorpion aquatique* differe principalement de la petite, en ce que le corps est plus long & plus pointu, & que la couleur est plus pâle, & d'un gris tirant sur le roux : les piés sont aussi beaucoup plus longs, & ressemblent à des soies roides. *Collection académique*, tome V. *de la partie étrangere*. *Voyez* INSECTE.

SCORPION DE MER, *voyez* RASCASSE.

SCORPION, (*Critique sacrée.*) σκορπίον dans l'Ecriture ; cet insecte cruel & venimeux désigne au figuré les méchans, les choses pernicieuses. Vous habitez avec des *scorpions*, dit *Ezech. ij. 6.* c'est-à-dire avec des gens aussi méchans que des *scorpions* ; s'il demande un œuf, lui présentera-t-il un *scorpion ? Luc. xj. 12.* c'est-à-dire, lui donnera-t-il un mets pernicieux à la place d'un mets salutaire? C'étoit une espece de proverbe ; *un* scorpion *pour un poisson*, dit Suidas, est un proverbe qui regarde ceux qui préferent les mauvaises choses aux bonnes.

Ce mot dans le vieux Testament signifie encore une sorte de fouet armé de fer, de la figure d'un *scorpion*, *II. Paral. x. 14.* c'est aussi le nom d'une machine de guerre pour jetter des traits, *I. Macc. vj. 51.* enfin *la montée du scorpion* étoit le nom d'une montagne qui servoit de borne à la terre de Chanaan du côté de l'Idumée, *Nomb. vj. 34.* (*D. J.*)

SCORPION, (*Mythol.*) ce huitieme signe du zodiaque, composé de 19 étoiles, selon Hygin, & de 20 selon Ptolomée, est dans la mythologie un *scorpion* admirable. Les poëtes ont feint que ce *scorpion* étoit celui que la terre fit sortir de son sein pour se battre avec Orion. Celui-ci s'étoit vanté à Diane & à Latone, de vaincre tout ce qui sortiroit de la terre. Il en sortit un *scorpion*, & Jupiter, après avoir admiré sa bravoure & son adresse dans le combat, le mit au ciel, pour apprendre aux mortels qu'ils ne doivent jamais présumer de leurs forces, car Orion ne croyoit pas trouver son vainqueur sur la terre. (*D. J.*)

SCORPION, s. m. *en terme d'Astronomie*, est le nom du huitieme signe du zodiaque. *Voyez* SIGNE.

Les étoiles de cette constellation sont au nombre de 20 dans le catalogue de Ptolomée ; au nombre de 10 dans celui de Tycho ; au nombre de 49 dans celui de Flamsteed. *Chambers.* (*O*)

SCORPION, (*Fortification.*) *scorpio*, c'est le nom d'une machine des anciens dont ils faisoient usage dans l'attaque & la défense des places.

Bien des auteurs prétendent que cette machine est la catapulte, mais M. de Folard soutient que c'est la baliste. *Voyez* BALISTE.

Vegece dit qu'on nommoit autrefois *scorpion* ce que de son tems on appelloit *manubaliste*. C'est l'arbalête dont on commença à se servir du tems de nos peres, & que nous avons abandonnée depuis l'invention de nos fusils ou de nos mousquets. On voit dans plusieurs endroits des commentaires de César, qu'il emploie indifféremment les termes de *scorpion* & de *baliste*, pour signifier la même machine ; mais il distingue toujours la catapulte : *Cæsar in castris*, dit Hirtius, *scorpionum catapultorum magnam vim habebat. Voyez* CATAPULTE. (*q*)

SCORPIUS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de *genista-spartium*, appellé par Tournefort *genista-spartium majus, brevioribus & longioribus aculeis*, & connu vulgairement en françois sous le nom de *genêt piquant*. C'est un arbrisseau qui s'éleve à différentes hauteurs suivant les lieux. Il pousse des verges garnies de toutes parts d'un grand nombre d'épines de différentes grandeurs, mais toutes dures & piquantes. Ses

fleurs sont légumineuses, petites, jaunes ou pâles; elles sont suivies par des capsules fort courtes dans lesquelles se trouvent quelquefois des semences qui ont la figure d'un petit rein. Cette plante croît partout aux lieux incultes. (*D. J.*)

SCORPIUS, nom latin de la constellation du scorpion. *Voyez* SCORPION.

SCORSONERE, *scorzonera*, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en demi fleurons, soutenus par un embryon, & réunis dans un calice oblong & écailleux. L'embryon devient dans la suite une semence ordinairement revêtue d'une enveloppe & garnie d'une aigrette. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Entre les seize especes de *scorsonere* établies par Tournefort, nous décrirons la commune, celle qui est à larges feuilles sinueuses, *scorzonera latifolia, sinuata*, C. B. P. 275. *I. R. H.* 476.

Sa racine est longue d'un pié, simple, vivace, grosse comme le pouce, noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, tendre, facile à rompre, charnue, pleine d'un suc laiteux très-doux au goût; elle pousse une tige à la hauteur de deux piés, ronde, cannelée, creuse, divisée en plusieurs rameaux revêtus d'un peu de duvet. Ses feuilles sont longues, assez larges, semblables à celles de la barbe de bouc, lisses, embrassant la tige par leur base, un peu sinueuses, & crêpées sur leurs bords, fermes, nerveuses, terminées par une pointe longue, étroite, & d'un verd obscur.

Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des rameaux, amples & jaunes; chacune d'elles est formée en bout à demi-fleurons, soutenu par un calice grêle, composé de feuilles en écailles. Aux fleurs succedent des semences longues, déliées, blanches, garnies chacune d'une aigrette au sommet. On cultive cette plante dans presque tous les potagers où elle fleurit en Juin, & même jusqu'à l'automne; elle croît en Espagne sans culture aux lieux humides, & dans les bois montagneux. (*D. J.*)

SCORSONERE, (*Mat. med. & diete.*) la racine fraîche de cette plante a une saveur douçâtre qui n'est point desagréable, & est absolument inodore, & elle est pleine d'un suc laiteux. Ce suc se détruit, se décompose peu-à-peu, à mesure que la racine se desseche, & la saveur douçâtre dégenere aussi par la même altération en un goût leger d'amertume. Elle conserve dans la cuite avec l'eau un goût particulier assez relevé & comme aromatique.

On mange fort communément, comme tout le monde sait, la racine de *scorsonere*, soit dans les potages, soit avec diverses viandes, soit seules, en ragoût au jus ou au beurre, en friture, *&c.* cet aliment passe pour fort salutaire. Il est au moins assez généralement reconnu qu'il est innocent, c'est-à-dire fort indifférent pour la plûpart des sujets.

Le suc de cette racine, sa décoction & son eau distillée, sont des remedes généralement employés dans la petite vérole, & vantés contre les fievres malignes, la peste & les morsures des bêtes venimeuses. Il est cependant plus que vraissemblable que ces vertus sont absolument imaginaires ou du moins très-legeres, & c'est-là le sentiment de M. Cartheuser. Cet auteur ne reconnut dans la *scorsonere* qu'une qualité analeptique, adoucissante & tempérante qu'il a déduit du principe muqueux, ou selon lui, *gommeux*. Or la qualité adoucissante & du principe muqueux n'étant rien moins que démontrée, il pourroit bien être que la vertu accordée à la *scorsonere* par M. Cartheuser, fût aussi imaginaire que celle qu'il lui accorde. *Voyez* MUQUEUX. La racine de *scorsonere* a été d'ailleurs comptée parmi les remedes propres contre les obstructions des visceres du bas-ventre, les maladies hypochondriaques, les hydropisies naissantes, *&c.* Nicolas Morard médecin, espagnol, a composé un traité sur la *scorsonere*. (*b*)

SCOTES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuple qui du tems des Romains habitoient la partie septentrionale de l'île de la Grande-Bretagne, d'où ils faisoient de fréquentes incursions dans les provinces méridionales occupées par les Bretons, & les Romains leurs vainqueurs. C'est d'eux que descendent les Ecossois dont le pays se nomme encore en latin *scotia*. Les *Scotes* ne furent subjugués que sous l'empereur Julien.

SCOTI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Grande-Bretagne, dans sa partie septentrionale. Aucun auteur ancien n'a connu ces peuples: ce qui fait conclure qu'ils n'ont pas été de toute ancienneté dans cette île, ou que du-moins ils ne portoient pas ce nom-là. Claudien est le premier qui en ait parlé: il dit, *Scotorum cumulos flevit glacialis Jernæ.*

Les Bretons furent, à ce qu'on croit, les premiers habitans de l'Ecosse. Après eux les Pictes y occuperent les contrées orientales; & enfin les *Scots* furent le troisieme peuple qui passa dans ce pays, où ils s'établirent du côté de l'occident. Ils venoient, à ce qu'on croit, de l'Irlande: mais on ne convient pas du tems qu'ils y sont venus, les uns mettant cette époque plutôt, les autres plûtard. Les anciennes chroniques du pays que Buchanan a suivies dans son histoire, disent que les *Scots* passerent d'Irlande en Ecosse, sous la conduite d'un roi, nommé *Fergus*, environ trois cens quarante ans avant J. C. D'autres prétendent qu'ils y sont passés deux ou trois cens ans après la naissance du Sauveur, & apportent entr'autres preuves, ce passage de Claudien qui vivoit dans le troisieme & quatrieme siecle.

Totam cum Scotus Hybernen
Maris, & in festo spumavit remige Tethis.

Il fait là manifestement allusion à une descente des *Scots* Irlandois dans la Bretagne: mais il s'agit de savoir si c'est la premiere fois qu'ils y passerent, ou si ce ne fut pas plutôt un renfort de monde, que les *Scots* envoyoient à leurs compatriotes; ou si vous voulez, une nouvelle tentative qu'ils firent sous le commandement de Renda ou Rutaris, pour rentrer dans cette partie de la Bretagne, après en avoir été chassés.

On ignore l'origine du nom de *Scots*; le sentiment ordinaire est que ce mot vient du vieux teutonique, *scutten* ou *scuthen*, qui signifie *archers*, & par conséquent qu'il a la même origine que le nom des Scythes: on ajoute sur cela, que les ancêtres des Ecossois ont été très-habiles au maniment de l'arc & de la fleche, & que c'étoit leur principale arme.

Mais ce n'est pas tout, comme les *Scots* avoient passé de l'Irlande dans l'Ecosse, on demande de quel pays ils étoient venus dans l'Irlande? Les uns croyent qu'ils étoient une colonie de Scythes, c'est-à-dire d'Allemands venus du Nord de la Germanie; d'autres pensent que les *Scots* étoient venus d'Espagne, savoir des côtes de la Galice & de la Biscaye; & que c'est peut-être à cause de cela que les Ecossois sauvages, qui sont la vraie race des *Scots* anciens, s'appellent en leur langage *Gajothel* ou *Gaithel*, & leur langue *Gaithlac.* On remarque aussi sur le témoignage de Tacite, que les peuples qui habitoient les côtes occidentales de la Bretagne (ou comme on parle de l'Angleterre), paroissent être venus d'Espagne, & avoient beaucoup de rapport avec les Espagnols. Il en pouvoit être de même des côtes occidentales de l'Ecosse.

Au reste, les mœurs de ces peuples, n'étoient pas fort différentes de celles des Bretons d'Angleterre: c'étoit de part & d'autre une barbarie égale, un grand amour pour les armes & pour tous les exercices violens, une éducation dure, une grande habitude à

ſupporter les fatigues les plus rudes, toutes les incommodités de la guerre, toutes les injures de l'air, une grande ſobriété, une grande ſimplicité, & beaucoup de bravoure & de courage, même dans les femmes qui alloient à la guerre avec leurs maris. Chacun y ſervoit à ſes dépens, & y alloit de ſon bon gré, ſans qu'il fût néceſſaire de faire des enrôlemens. Ils avoient de certains caracteres hiéroglyphiques & ſacrés, dont ils ſe ſervoient particulierement dans les monumens funéraires, comme tombeaux, épitaphes, cénotaphes, & ſemblables. On en voit encore aujourd'hui un de ce genre dans la province d'Angus, ou le cimetiere du village du Meigil.

Quand ils vouloient ſe divertir, & faire débauche, comme on parle, ils ſe ſervoient d'une eſpece d'eau-de-vie, ou de liqueur forte, qu'ils tiroient de diverſes herbes odoriférantes, comme thym, marjolaine, anis, menthe, & d'autres qu'ils diſtilloient à leur maniere.

Il ne pouvoient pas ſouffrir de gens infectés de maux contagieux, comme de lepre, de mal-caduc, des lunatiques, ou ſemblables : ils leur coupoient les parties deſtinées à la génération, afin qu'ils ne puſſent point mettre au monde de miſérables enfans, qui euſſent un jour de ſi terribles maladies. S'il ſe trouvoit quelque femme qui en fût atteinte, ils l'empêchoient de ſe marier, & la contraignoient de vivre en ſequeſtre.

Dans la ſuite des tems, les Saxons s'emparerent de la partie de l'Ecoſſe, dont les Romains avoient fait une province, & en chaſſerent les *Scots* & les Pictes, qui furent forcés de ſe retirer dans le nord de leur pays. Mais vers le milieu du neuvieme ſiecle, les *Scots* ſe rendirent maîtres du pays des Pictes ; & environ quarante ans après, ſous le regne de Kenneth, ils le remirent en poſſeſſion de la partie méridionale de l'Ecoſſe, qui avoit été occupée par les Saxons Northumbriens, dont ils ruinerent le royaume. Ce fut alors que toute l'Ecoſſe réunie ſous un ſeul maître, ne fut plus connue que ſous le nom *d'Ecoſſe* ou *Scotland*, d'où les François ont fait par corruption le nom d'Ecoſſe, & ont appellé *Ecoſſois*, les peuples, qui dans leur langue propre, s'appellent *Scots. Le Chevalier* DE JAUCOURT.

SCOTIE, ſ. f. (*Archit.*) moulure ronde & creuſe entre les tores de la baſe d'une colonne, & quelquefois auſſi ſous le larmier de la corniche dorique ; on donne à ſa ſaillie inférieure $\frac{1}{7}$, & à ſa ſupérieure un tiers de ſa hauteur. La *ſcotie* eſt encore appellée *nacelle*, membre creux & trochile, du grec τρόχιλος, qui ſignifie une *poulie*. Le mot *ſcotie* eſt dérivé du grec σκότος, qui ſignifie *obſcurité*, à cauſe de l'ombre qu'elle reçoit dans ſon creux.

Scotie inférieure & *ſcotie ſupérieure*, la premiere *ſcotie* eſt la plus grande *ſcotie* des deux d'une baſe corinthienne ; & l'autre qui eſt au-deſſus eſt la plus petite. (*D. J.*)

SCOTISTES, ſ. m. pl. (*Théolog. & Philoſoph.*) ſecte de philoſophes & de théologiens ſcholaſtiques, ainſi nommés de leur chef Jean Duns, ſurnommé *Scot*, *Scotus*, parce qu'il étoit natif d'Ecoſſe ſelon quelques-uns, ou ſelon d'autres d'Irlande, que l'on comprenoit alors ſous le nom de *Scotia*. Scot étoit religieux de l'ordre de S. François, ſur la fin du xiij. ſiecle, & au commencement du xiiij. Il ſe diſtingua extrèmement dans l'univerſité de Paris, par ſa pénétration & ſa facilité à traiter les queſtions de philoſophie & de théologie ; ce qui lui fit donner le nom de *docteur ſubtil*. D'autres l'ont nommé le *docteur très-réſolutif*, parce qu'il avança quantité de ſentimens nouveaux, & qu'il ne s'aſſujettit point à ſuivre les principes des théologiens qui l'avoient précédé. Il ſe piqua ſur-tout de ſoutenir des opinions oppoſées à celles de S. Thomas ; & c'eſt ce qui a produit dans l'école les deux ſectes des Thomiſtes & des Scotiſtes. *Voyez* THOMISTES.

Au reſte les uns & les autres, quant à la philoſophie, étoient Péripatéticiens ; ils differoient ſeulement en ce que les *Scotiſtes* diſtinguoient en chaque être, autant de formalités qu'il y avoit de qualités différentes, & croyoient toutes ces formalités abſolument diſtinguées du corps, faiſant pour ainſi dire autant de différentes entités, excepté celles qui étoient métaphyſiques & comme ſur-ajoutées à l'être. *Voyez* FORMALITE.

Quant à la théologie, la queſtion de l'immaculée conception, & celle de la maniere dont les ſacremens operent, ſont les principaux points ſur leſquels les *Scotiſtes* étoient, & ſont encore oppoſés aux Thomiſtes. *Voyez* CONCEPTION & SACREMENT.

SCOTITAS, (*Mythol.*) Jupiter avoit un temple près de Sparte, où il étoit honoré ſous le nom de *Jupiter Scotitas*, c'eſt-à-dire *Jupiter le ténébreux*, apparemment pour ſignifier que l'homme ne ſauroit pénétrer les profondeurs de l'être ſuprême. (*D. J.*)

SCOTITAS, (*Géogr. anc.*) ou *Scotita ;* bois du Péloponnèſe dans la Laconie. On lit dans Pauſanias, *l. III. c. x.* que lorſqu'on étoit deſcendu du lieu nommé *les Hermes*, on trouvoit un bois planté de chênes, qu'on appelloit le *Scôtitas*, non à cauſe de ſon obſcurité, comme on le pourroit croire, car σκότος, ſignifie *des ténebres ;* mais parce que dans ce petit canton, Jupiter étoit honoré ſous le nom de Jupiter *Scotitas*, & qu'il avoit ſon temple ſur la gauche, à dix ſtades du grand chemin. M. l'abbé Gédoin remarque à cette occaſion, qu'on avoit donné à Jupiter le nom de *Scotitas*, ou *le Ténébreux*, apparemment pour ſignifier que l'homme ne ſauroit pénétrer dans les profondeurs de l'être ſuprême. (*D. J.*)

SCOTIUM, (*Géog. anc.*) montagne de l'Aſie mineure, aux environs de l'Arménie.

SCOTOMIE, ſ. f. (*Médecine.*) tournoiement de tête, dans lequel les eſprits animaux ſe meuvent tellement en rond, que les objets extérieurs ſemblent ſe mouvoir de même. *Voyez* VERTIGE.

SCOTUSSE, (*Géog. anc.*) *Scotuſa*, *Scotyſſa* ou *Scotuſſa ;* 1°. ville de la Theſſalie. Ptolomée, *l. III. c. xiij.* qui la donne aux Péláſgiotes, ſuit la premiere ou la ſeconde ortographe, ainſi que le périple de Scylax ; Plutarque, *in Æmilio Probo ;* Polybe, Tite-Live & Pauſanias, *l. VI. c. v.* ſont pour la derniere. La ville de *Scotuſſe*, qui ne ſubſiſtoit plus du tems de Pauſanias, avoit donné la naiſſance au fameux Polydamas, qui ſe diſtingua au combat du pancrace, & qui ajouta une infinité de belles actions à l'éclat de ſes victoires. Pauſanias remarque que ce Polydamas étoit de la plus haute ſtature que l'on eût vue depuis les tems héroiques.

2°. *Scotuſa*, ville de la Macédoine ſur le Strymon ; ſes habitans ſont appellés *Scotuſſæi* par Pline, qui dit, *l. IV. c. x.* qu'ils étoient libres ſous les Romains. (*D. J.*)

SCOUE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt l'extrémité de la varangue qui eſt courbée pour s'enter avec le genou.

SCRIBA, ſ. m. (*Gouvernement rom.*) officier ſubalterne de juſtice chez les Romains.

Les premiers *ſcribes* exerçoient chez les Romains à-peu-près le même office que les greffiers dans nos bureaux ; ils tenoient le regiſtre des arrêts, des lois, des ordonnances, des ſentences, des actes, & en délivroient copie aux intéreſſés ; ils formoient un corps ſubdiviſé en différentes claſſes & différens degrés, ſuivant qu'ils étoient employés ſous les magiſtrats ſupérieurs ou ſubalternes.

Mais cet office, même dans la premiere claſſe, étoit beaucoup plus honorable chez les Grecs que chez les Romains. Nous regardons, dit Emilius Probus, les *ſcribes* comme des mercenaires, parce qu'ils

le sont effectivement; au-lieu que chez les Grecs on n'en reçoit point qui ne soit d'une naissance, d'une intégrité & d'un mérite distingué, parce qu'on ne peut se dispenser de les faire entrer dans les secrets de l'état.

Cependant on a vu quelques *scribes* chez les Romains parvenir aux grandes dignités. Cicéron parle d'un citoyen, qui ayant été *scribe* sous Sylla, devint préteur de la ville sous la dictature de César; mais voici un exemple mémorable de la modestie d'un de ces officiers de justice, je veux parler de Cicéreius qui avoit été *scribe* sous le premier Scipion. Il concouroit pour la préture avec le fils de ce grand homme; mais dans le seul dessein de le doubler, & de lui rendre hommage. Aussi-tôt qu'il vit que les centuries lui donnoient la préférence, il descendit du temple, quitta la robe blanche, déclara ses pures intentions à tous les électeurs, & les conjura de donner leurs voix au mérite de son rival, & à la mémoire de son illustre pere.

Les *scribes* toutefois ne pouvoient monter aux charges de la république, à moins qu'il ne renonçassent à leur profession. On en voit la preuve dans la personne de Cneius Flavius qui étoit *scribe* d'un édile curule. Ayant obtenu lui-même l'édilité, il ne fut reçu dans cet emploi, au rapport de Tite-Live, qu'après s'être obligé par serment, à ne plus exercer son ancienne profession.

Comme il arrivoit souvent que la noblesse qui entroit dans la magistrature, surtout les jeunes gens, ignoroient le droit & les lois, ils se virent forcés de les apprendre des *scribes* que l'usage & l'expérience en avoient instruits; de sorte qu'ils devenoient par ce moyen les docteurs de cette jeune noblesse, & qu'ils n'abusoient que trop de leur place; c'étoit d'ailleurs pour eux une occasion favorable d'augmenter leur crédit, & de s'ouvrir une entrée dans les plus illustres familles de Rome.

Enfin leur arrogance ayant été portée à l'excès sur la fin de la république, Caton se vit obligé de la réprimer par de nouvelles lois. Ils furent partagés en décuries, & rangés sous différens ordres subalternes; en sorte que les *scribes* d'un questeur, d'un édile ou d'un préteur, furent appellés *scribæ quæstorii*, *ædilitii*, *prætorii*, &c.

Les pontifes avoient aussi leurs *scribes*. Onuphrius nous a conservé une ancienne inscription qui le prouve invinciblement: *Agriæ Triphosæ vestificæ*, *Livius Threna ab epistolis græc.* scriba *à libris pontificalibus*, *conjugi sanctissimæ B. D. S. M.* c'est-à-dire Livius Threna versé dans les lettres grecques, & *scribe* des livres des pontifes, a dressé ce monument à sa très-sainte femme Agria Triphosa.

Les *scribes* sous les empereurs changerent de nom, ils furent appellés *notarii*, parce qu'ils se servoient de notes abrégées, au moyen desquelles ils écrivoient aussi vite qu'on parloit. Martial le dit, *lib. XIV. epigr. ccviij.*

Currant verba licet, manus est velocior illis,
Nondum lingua, suum dextera pergit opus.

(*D. J.*)

SCRIBE, s. m. (*Gramm. & Théolog.*) en hébreu *sopher*, en grec, γραμματευς, est un nom fort commun dans l'Ecriture, & qui a plusieurs significations.

1°. Il se prend pour un écrivain, un secrétaire; cet emploi étoit très-considérable dans la cour des rois de Juda. Saraïa sous David, Elioreph & Ahia sous Salomon, Sobna sous Ezéchias, & Saphan sous Josias, étoient revêtus de cet office. *II. Reg. viij. 17, xx. 25, IV. Reg. xix. 2, xxxij. 8 & 9.*

2°. Il signifie un commissaire d'armée qui fait la revue des troupes, qui en tient registre, qui en fait le dénombrement. Jérémie parle d'un *scribe* qui étoit chef ou prince des soldats, & qui leur faisoit faire l'exercice, *c. lij. 25.* On en trouve aussi le nom employé en ce sens dans les Machabées, *l. I.*

3°. *Scribe* se prend principalement pour un homme habile, un docteur de la loi, dont le ministere consistoit à écrire & à interpréter l'Ecriture. Quelques-uns mettent l'origine de ces *scribes* sous Moïse; mais leur nom ne paroît pour la premiere fois que sous les juges. D'autres croient que David les institua; & d'autres enfin, que comme il est rarement parlé des *scribes* avant Esdras, & beaucoup depuis lui, cette dignité étoit venue de la Chaldée ou de l'Assyrie, & qu'elle fut premierement établie par les Juifs après leur retour de la captivité.

Quoi qu'il en soit, ces *scribes* ou docteurs de la loi, étoient fort en crédit & très-estimés chez les Juifs, où ils avoient le même rang que les prêtres & les sacrificateurs, quoique leurs fonctions fussent différentes; celles des *scribes* étant uniquement d'étudier la loi, de l'enseigner & de l'expliquer.

Les Juifs en distinguoient de trois sortes; 1°. ceux dont nous venons de parler, que l'on appelloit proprement *les scribes de la loi*, & qui étoient les plus considérables; leurs décisions étoient reçues avec un respect égal à celui qu'on portoit à la loi de Dieu même. 2°. Ceux qu'on appelloit proprement *scribes du peuple*, étoient une sorte de magistrats, tels qu'il y en avoit aussi chez les Grecs. 3°. La derniere espece de *scribes* étoient des notaires publics, ou des secrétaires du sanhedrin.

S. Epiphane & l'auteur des récognitions attribuées à S. Clément, comptent les *scribes* parmi les sectes des Juifs; mais il est certain que les *scribes* ne formoient point de secte particuliere, & qu'il y avoit des *scribes* de toutes les sectes. Il paroît seulement vraissemblable que du tems de J. C. où toute la science des Juifs consistoit principalement dans les traditions pharisiennes, & dans l'usage qu'on en faisoit pour expliquer l'Ecriture, que le plus grand nombre des *scribes* étoient pharisiens; & on les voit presque toujours joints ensemble dans l'Evangile. Calmet, *Dict. de la Bibl. t. III. lett. v. p. 503.*

SCRIBE, (*Commerce.*) celui qui écrit. Il ne se dit guère à Paris que de ces écrivains qui écrivent chez eux pour le public, ou qui ont de petits bureaux en divers endroits de la ville, où ils fournissent tout ce qui est nécessaire pour écrire, comme plumes, papier, encre, cire à cacheter, &c. à ceux qui dans quelques occasions pressantes & subites sont obligés de dresser des mémoires ou d'écrire des lettres. *Voyez* ECRIVAIN.

Scribe. On nomme ainsi à Bordeaux deux des commis du bureau du convoi, qui sont la plûpart des écritures qui y sont nécessaires, & où ils demeurent tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à onze, & depuis deux heures de relevée jusqu'à cinq, pour enregistrer les déclarations des marchandises, charges des vaisseaux, tenir registres des bateaux ou vaisseaux qui entrent ou sortent, les droits qui sont dûs, & expédier tous les actes nécessaires à ces diverses opérations. *Voyez* CONVOI.

Scribe est aussi le nom qu'on donne dans les bureaux de la comptablie de la même ville, à trois commis dont les fonctions sont de faire toutes les billettes sujettes au droit de sortie au menu, aussi-bien que toutes celles des sénéchaussées qui ne doivent rien; ils reçoivent pareillement toutes les déclarations d'entrée de terre, c'est-à-dire tout ce qui arrive à Bordeaux par la Dordogne & par la Garonne. *Voyez* COMPTABLIE, MENU, BILLETTE, &c. *Dictionn. de Commerce.*

SCRINIUM, s. m. (*Littérat.*) Ce mot signifie un *portefeuille*, un *coffre*, une *cassette*, une *armoire* à mettre des papiers; nous dirions un *bureau*. Voici l'ex-

plication des divers bureaux établis par les empereurs romains, pour la gestion des affaires de l'état.

Scrinium dispositionum, bureau de la chambre où s'expédioient les jussions ou mandemens de l'empereur; & celui qui présidoit à ce bureau se nommoit *comes dispositionum*.

Scrinium epistolarum, bureau de ceux qui écrivoient les lettres du prince. Auguste écrivoit les siennes lui-même, & les donnoit ensuite à Mécénas & à Agrippa à corriger, comme nous l'apprenons de Dion, *lib. XXV.* Mais les autres empereurs se servoient ordinairement de secrétaires, à qui ils les dictoient, ou à qui ils se contentoient de dire la substance des choses qui devoient être écrites, mettant seulement au bas *vale* de leur main.

Scrinium libellorum, bureau des requêtes qu'on présentoit au prince pour lui demander quelque grace. Nous avons dans la notice de l'empire par Pancirole, *ch. xcvj.* l'exemple d'une requête qui fut présentée à l'empereur Antonin le pieux, par un nommé Arrius Alphius, affranchi d'Arria Fadilla, mere de l'empereur. Cette requête tendoit à ce qu'il lui fût permis de ramasser les os de sa femme & de son fils dans un cercueil de marbre, parce qu'il ne les avoit mis que dans un de terre, en attendant que la place qu'il avoit achetée pour y faire un monument fût accommodée. On sera bien aise d'en trouver ici les propres paroles. *Cùm ante hos dies conjugem & filium amiserim, & pressus necessitate, corpora eorum sarcophago fictili commendaverim, donec quietis locus quem emeram, ædificaretur, viâ flaminiâ inter milliare secundum & tertium acutibus ab urbe parte lævâ, custodia monumenti Flam. Tymeles Ameloæ M. Signii Orgili; rogo, domine, permittas mihi in eodem loco, in marmoreo sarcophago, quem mihi modò comparavi, eadem corpora colligere, ut quando & ego esse desiero, pariter cùm iis ponar.* Et il est répondu au bas du placet, *fieri placet. Jubentius Celsus promagister, subscripsi.*

Scrinium memoriæ, bureau où l'on serroit tous les extraits des affaires décidées par le prince, & en conséquence ses ordonnances à ce sujet, pour en expédier ensuite des lettres patentes plus au long. On l'appelloit *scrinium memoriæ*, pour se ressouvenir des expéditions qu'il falloit faire le plûtôt possible. Ce bureau étoit composé de 62 secrétaires nommés *scrimarii memoriæ* & *mamuriales*, dont il y en avoit douze qui servoient à la chancellerie, & sept autres nommés *antiquarii*, qui avoient le soin de transcrire les vieux livres pour les conserver à la postérité. Le premier ministre du bureau s'appelloit *magister scrinii memoriæ*, & recevoit la ceinture dorée de la main du prince lors de sa création.

Enfin on donna le nom de *scrinium vestimentorum* à la garderobe où l'on serroit les habits de l'empereur. (*D. J.*)

SCRIPTEUR, s. m. *scriba*, (*Jurispr.*) en la chancellerie romaine est un officier du premier banc qui écrit les bulles qui s'expédient en original gothique. Ce sont aussi ces officiers qui taxent les graces; ils sont du nombre des officiers du registre; il en est parlé dans l'*hist. ecclésiast.* de M. de Fleury, *liv. L.* (*A*)

SCRIPTUM QUÆSTORIUM, (*Littérat.*) charge de greffier de l'épargne. Horace en avoit une, à ce que nous apprend celui qui a écrit sa vie: *veniâ impetratâ*, dit-il, *scriptum quæstorium comparavit.* « Après » qu'il eut obtenu son pardon, il acheta une charge » de greffier, ou de secrétaire des trésoriers ». Ces sortes de charges étoient ordinairement exercées par des affranchis ou par des fils d'affranchis. Ainsi Horace étoit justement comme Flavius dont parle Pison dans le troisieme livre de ses annales. *Cn. Flavius patre libertino natus*, scriptum *faciebat.* Cn. Flavius, fils d'un affranchi, exerçoit alors la charge d'un des secrétaires de l'épargne; mais il paroît que cet emploi ne touchoit guere Horace, & qu'il ne s'en occupoit pas beaucoup. (*D. J.*)

SCRIPTURA, (*Littérat.*) nom du tribut qu'on payoit chez les Romains pour les bois & les pâturages, & qu'on affermoit au plus offrant & dernier enchérisseur. (*D. J.*)

SCRITIFINNI, (*Géog. anc.*) *Scrithifinni*, *Scritofinni*, & *Screrofennæ*, peuples de la Scanie, ou comme nous dirions aujourd'hui du pays situé sur la côte de l'Océan septentrional, dans la Laponie moscovite, depuis les confins de la Finmarchie, jusqu'à l'entrée de la mer Blanche. (*D. J.*)

SCRIVIA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au duché de Milan. Elle a sa source dans l'Apennin, sur les confins de l'état de Gènes, qu'elle sépare du Tortonnèse; & après avoir arrosé Tortone, elle se rend dans le Pô à 5 milles au-dessous de Bassignana, & du confluent du Tanare. Quelques-uns croyent que c'est l'*Iria* des anciens. (*D. J.*)

SCROBILUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Espagne. Pomponius Méla, *l. III. c. viij.* le place sur le golfe Arabique. C'est le promontoire que Ptolomée appelle *Pharan*; il séparoit les golfes Héroopolitique & Ælanitique. (*D. J.*)

SCROFANO, (*Géog. mod.*) village d'Italie dans le voisinage de celui de Formello; il est remarquable par une soufriere assez abondante qui est dans une montagne exposée au midi. Elle est d'un revenu considérable, & appartient à la princesse des Ursins. Le soufre se trouve dans une espece de pierre comme le tuf, de laquelle on le détache à coups de marteau. Après l'avoir écrasé, on le met en des pots de terre, que l'on dispose dans une fournaise de telle sorte que trois de ces pots versent le soufre fondu par la force du feu dans un quatrieme pot, qui est sur le bord de la fournaise. Ce quatrieme pot est percé par le haut, pour laisser évaporer la fumée, & il y a aussi un trou en bas qui ne s'ouvre que pour le vuider quand il est plein. La séparation du soufre est une chose tres-simple; elle se fait en ce que le soufre se fondant, il se détache de la terre, qui se précipite au bas du pot dans le même tems que le soufre, qui est le plus leger, s'éleve au haut du pot, d'où il coule par un canal de communication dans celui qui est sur le bord du fourneau. (*D. J.*)

SCROPHULAIRE, s. f. *scrophularia*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, ouverte des deux côtés, ordinairement en forme de grelot, & divisée en deux levres: il y a sous la levre supérieure deux petites feuilles. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit ou une coque arrondie & terminée en pointe, qui s'ouvre en deux parties, & qui est divisée en deux loges par une cloison intermédiaire: cette coque renferme des semences qui sont ordinairement petites, & attachées au placenta. *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Entre les dix-huit especes de ce genre de plantes, il y en a deux dont je parlerai, de la *scrophulaire* des bois, & de la grande *scrophulaire* aquatique.

La premiere est nommée *scrophularia nodosa*, *fœtida*, *I. R. H. 167*; en anglois *the knobby rooted-figwort.*

Sa racine est grosse, longue, serpentante, blanche, noueuse, inégale, vivace; elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de plus de deux piés, droites, fermes, quarrées, creuses en-dedans, de couleur purpurine noirâtre, divisées en rameaux ailés. Ses feuilles sont oblongues, larges, pointues, crénelées en leurs bords, semblables à celles de la grande ortie, mais plus amples, plus brunes, & non piquantes, opposées l'une à l'autre à chaque nœud des tiges.

Ses fleurs naissent aux sommités des tiges & des

rameaux, formées chacune en petit godet de couleur purpurine obscure, soutenue par un calice d'une seule piece, fendu en cinq quartiers, avec quatre étamines à sommets jaunes. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits arrondis terminés en pointe, & partagés en deux loges qui contiennent plusieurs petites semences brunes.

Toute la plante a une odeur de sureau fort desagréable, & un goût amer; elle croît aux lieux ombrageux, dans les haies, dans les brossailles & les bois taillis; elle fleurit en Juin, Juillet & Août. Sa racine est d'usage en Médecine.

La seconde espece de *scrophulaire* est aquatique; elle est nommée dans Bauhin & Tournefort *scrophularia aquatiqua major*. Ses feuilles & ses fleurs sont semblables à celles de la *scrophulaire* des bois.

SCROPHULAIRE, (*Mat. med. & diete.*) grande *scrophulaire*, *scrophulaire* aquatique ou herbe du siége, & petite *scrophulaire*.

La grande *scrophulaire* commune ou *scrophulaire* des bois, & la *scrophulaire* aquatique ou herbe du siége, sont regardées assez unanimement comme possédant les mêmes vertus.

Toutes les parties de ces plantes sont d'usage tant intérieurement qu'extérieurement. La principale vertu qu'on leur attribue c'est d'être spécifiques contre les hémorroïdes étant prises intérieurement. On donne donc dans les accès des hémorroïdes internes douloureuses, ou la racine en poudre à la dose d'un gros le matin à jeun, ou bien un verre de vin dans lequel cette racine a infusé pendant la nuit; la semence de *scrophulaire* est comptée aussi parmi les vermifuges.

Quant à l'usage extérieur de ces plantes, l'application de leurs feuilles récentes, pilées & réduites en consistence de cataplasme, aux tumeurs scrophuleuses est regardée par plusieurs auteurs comme un remede assûré pour résoudre ces tumeurs, & c'est de cette vertu que ces plantes tirent leur nom.

Le suc de ces plantes est un puissant mundificatif. On trouve dans les Botanistes la description de plusieurs onguens préparés, la plûpart par des manoeuvres fort inexactes & avec des circonstances très-inutiles, qu'on célebre comme des remedes très-efficaces contre les tumeurs scrophuleuses, les hémorroïdes, les dartres vives, la gale, *&c.*

La racine de grande *scrophulaire* entre dans l'onguent mundificatif d'ache, & la racine & les feuilles dans l'eau vulnéraire & dans l'emplâtre *diabotanum*, &c.

SCROPHULAIRE, (*Mat. méd.*) La petite *scrophulaire* qui est aussi appellée *petite chélidoine*, *petite eclaire*, *ranunculus vernus*, *rotondi-folius*, &c. porte aux petites fibres blanchâtres dont sa racine est composée, des tubercules arrondis ou oblongs, semblables pour la grosseur à des grains de froment, & qui paroissent être véritablement nourrissans, par l'observation qui est rapportée dans l'article précédent, & qui est rappellée à l'*article* FARINE, FARINEUX, *Chimie*, &c. Les observations sur l'usage diététique de cette substance manquent cependant encore.

Au reste cette qualité des tubercules dont nous venons de parler, n'empêche point que les autres parties de cette plante ne soient âcres & dangereuses, comme toutes les especes de renoncules, quoique peut-être à un degré inférieur. *Voyez* RENONCULES, *Mat. met.* d'où l'on doit conclure que son usage intérieur n'est pas trop sûr. Quant à son usage extérieur, on lui attribue presqu'absolument les mêmes vertus, & on les emploie de la même maniere que la grande *scrophulaire* & que l'herbe du siege.

Le suc des racines de cette plante a une vertu errhine, c'est-à-dire qu'étant tiré dans le nez il en fait couler abondamment de la férosité; ce qui est un indice de l'âcreté que nous lui avons attribuée.

La racine & les feuilles de petite *scrophulaire* entrent dans l'emplâtre *diabotanum*. (*b*)

SCROPHULES, s. m. maladie. *Voyez* ECROUELLES.

SCROTUM, s. m. (*Anatom.*) On donne ce nom à l'envelope cutanée, qui renferme les testicules. Au dehors, c'est une bourse commune à tous les deux, fermée par la continuation de la peau qui couvre les parties voisines, & pour l'ordinaire très-inégale par la quantité de rides ou rugosités qui paroissent dans toute sa surface. Au-dedans elle est charnue, & forme à chaque testicule une bourse musculeuse, appellée *dartos*.

La portion externe ou cutanée du *scrotum*, est à-peu-près de la même structure que la peau en général, dont elle est la continuation. Elle est plus fine cependant, & elle est parsemée d'espace en espace de plusieurs petits grains appellés *glandes sébacées*, & de quantité d'oignons de poils.

Quoiqu'elle ne soit qu'une envelope commune aux testicules, elle est néanmoins distinguée en deux parties latérales par une espece de ligne superficiellement saillante & inégale, qui paroît comme une espece de suture ou couture, & pour cela est appellée en terme grec *raphé*.

Cette ligne est la continuation de celle qui partage pareillement l'envelope cutanée du pénis, & elle continue tout de suite jusqu'à l'anus, en divisant de la même façon le périnée, c'est-à-dire l'espace qui est entre l'anus & le *scrotum*, en deux parties latérales. Elle n'est que superficielle, & elle ne paroît pas au dedans de la peau.

La surface interne de la bourse cutanée, est tapissée d'une membrane celluleuse fort mince, au-travers de laquelle les grains glanduleux, & les oignons de poils, paroissent assez distinctement quand on l'examine au dedans; la rugosité du *scrotum* est pour l'ordinaire une marque de l'état naturel en santé, & pour lors il ne forme qu'un volume médiocre. Ce volume augmente principalement en longueur, & les rides s'effacent plus ou moins, selon les degrés contre nature & d'indisposition.

On lut à l'académie des Sciences en 1711, une relation écrite de Pondichery sur un homme de Malabar, dont le *scrotum* étoit si prodigieusement enflé, qu'il pesoit soixante livres; mais il faut mettre cette relation même au rang des exagérations monstrueuses; il est vrai cependant que les negres de Guinée sont sujets à des enflures du *scrotum* assez considérables pour les priver du commerce des femmes, & les empêcher de marcher librement. Dans nos pays cette partie est exposée à l'hidropisie, qui demande l'opération de la paracenthèse.

Au reste, Nicolaus Massa nous a laissé le premier une description très-exacte de la cloison du *scrotum*, dont quelques modernes ont eu tort de vouloir se faire honneur. « Cette poche, dit l'anatomiste vénitien, est partagée en deux parties par une membrane intermédiaire qui sépare le testicule droit du testicule gauche, ensorte que le *scrotum* a deux cavités, d'où il arrive quelquefois qu'un des côtés est tendu & gonflé par une affluence d'humeurs, ou par une descente d'intestins, tandis que l'autre côté reste dans son état naturel ». Charles Etienne a décrit depuis assez exactement la cloison du *scrotum* découverte par Massa, & il lui a donné les noms de *scroti septum*, *seu diaphragma*.

SCROTUM, *maladies du*, (*Médec.*) 1°. La bourse lâche formée par les tégumens communs, suspendue au périnée, aux aînes & à la verge, séparée en deux par une cloison, & recouvrant les testicules, s'appelle *scrotum*. Il est attaqué de différentes maladies, qui ont leurs noms particuliers.

2°. La bleſſure du *ſcrotum*, l'éréſipele, l'inflammation, l'ulcere, l'excoriation, la démangeaiſon, ſont aiſées à connoître, & demandent le même traitement que ces maladies en général. Le relâchement des bourſes indique un ſuſpenſoire.

3°. L'humeur aqueuſe qui occupe les tegumens, ou qui s'eſt amaſſée dans l'une ou l'autre des cavités du *ſcrotum*, ou dans les deux, ou même dans le ſac qui eſt une prolongation du péritoine, ſe nomme *hydrocele*. Il faut traiter cette hydropiſie en ſoutenant toute l'étendue du *ſcrotum*, ſans comprimer le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques, & en y appliquant les diſcuſſifs, ou bien après avoir fait une ouverture à la partie; il convient de tirer l'humeur, pourvu qu'en même tems on en prévienne le retour par les mêmes ſecours.

4°. Si les autres eſpeces d'hernies du *ſcrotum* contiennent de l'air, ou qu'elles ſoient dans le ſac formé par le péritoine, ou dans l'inteſtin qui eſt tombé; on les nomme *pneumatocele:* il faut faire rentrer ces parties dans le ventre, & les tenir en reſpect à la faveur d'un bandage.

5°. Les tumeurs du teſticule ou du corps pyramidal, variqueuſes & charnues, qu'on nomme *varicocele*, *circocele* & *ſarcocele*, doivent être traitées ſelon la méthode générale qui convient à ces ſortes de maladies. (*D. J.*)

SCRUPULE, ſ. m. (*Gram.*) jugement incertain d'une action, en conſéquence duquel nous craignons qu'elle ne ſoit mauvaiſe, & nous héſitons à la faire. Les gens à *ſcrupule* ſont inſupportables à eux-mêmes & aux autres; ils ſe tourmentent ſans ceſſe, & s'offenſent de tout. Ce vice eſt la ſuite du peu de lumieres, du peu de ſens, de la puſillanimité, de l'ignorance, & d'une fauſſe opinion de la religion & de Dieu.

Si l'on étoit plus éclairé, on verroit diſtinctement le parti qu'il y auroit à prendre; ſi l'on avoit plus de courage, on ne balanceroit pas à agir; ſi l'on avoit de Dieu l'idée d'un être miſéricordieux & bienfaiſant, on ſe repoſeroit tranquillement ſur le témoignage de ſa conſcience, fortement perſuadé que cette voix de Dieu qui parle au-dedans de nous, ne peut jamais être en contradiction avec la même voix de Dieu, ſoit qu'elle ſe faſſe entendre dans les livres ſaints, ſoit qu'elle s'adreſſe à nous par la bouche des prophêtes, des ſaints, des anges mêmes.

Il y a des *ſcrupules* de toute eſpece; on n'en eſt pas ſeulement tourmenté en morale, il y en a dans les ſciences & dans les arts. Un géometre ſcrupuleux s'impoſe la néceſſité de démontrer des propoſitions dont l'évidence frappe tout homme qui entend les termes; je ne ſais à quoi ſervent ces démonſtrations, dont chaque propoſition priſe ſéparément, n'eſt ni plus ni moins claire que l'énoncé du théorème ou du problême, & dont l'enſemble l'eſt moins, par la ſeule raiſon que pour être ſaiſi, il ſuppoſe quelque contention d'eſprit, que l'énoncé ne demande pas?

Un écrivain ſcupuleux, modifie preſque toutes ſes propoſitions, il craint toujours de nier ou d'affirmer trop généralement, & il écrit froidement; il n'eſt jamais content, s'il n'a rencontré l'expreſſion & le tour de phraſe le plus propre à la choſe qu'il énonce; il ne ſe permet aucune inverſion forte, aucune expreſſion hardie; il nivelle tout, & tout devient ſous ſon niveau égal & plat.

SCRUPULE, ſ. m. (*Hiſt. & Comm.*) étoit le plus petit des poids dont ſe ſervoient les anciens. C'étoit chez les Romains la vingt quatrieme partie d'une once, ou la troiſieme partie d'une dragme. *Voyez* ONCE, *&c.*

Scrupule eſt encore un poids qui contient la troiſieme partie d'une dragme, ou qui peſe 20 grains. *Voyez* GRAIN.

Chez les Orfevres le *ſcrupule* eſt de 24 grains. *Voyez* POIDS.

SCRUPULE, *en Chronologie*. Le ſcrupule chaldéen eſt la $\frac{1}{1080}$ partie d'une heure: les Hébreux l'appellent *helakim*. Les Juifs, les Arabes, & pluſieurs autres peuples de l'orient en font un grand uſage dans la ſupputation du tems.

SCRUPULES *en Aſtronomie*, *Scrupules* éclipſés, c'eſt la partie du diametre de la lune qui entre dans l'ombre; pour exprimer cette partie, on ſe ſert de la même meſure que l'on emploie à déterminer le diametre apparent de la lune. *Voyez* DOIGT.

Scrupules de la demi-durée, c'eſt un arc de l'orbite de la lune, que le centre de cette planete décrit depuis le commencement de l'éclipſe juſqu'à ſon milieu. *Voyez* ECLIPSE.

Scrupules d'immerſion ou d'incidence, c'eſt un arc de l'orbite de la lune que ſon centre décrit depuis le commencement de l'éclipſe juſqu'au tems où ſon centre tombe dans l'ombre. *Voyez* IMMERSION.

Scrupules d'émerſion, eſt un arc de l'orbite de la lune, que ſon centre décrit depuis le premier inſtant de l'émerſion du limbe de la lune juſqu'à la fin de l'éclipſe. *Voyez* EMERSION. *Wolf* & *Chambers.* (*O*)

SCRUPULE CHALDAIQUE, (*Calend.*) c'eſt la 1080ᵉ. partie d'une heure, dont les Juifs, les Arabes & autres peuples orientaux ſe ſervent dans le calcul de leur calendrier, & qu'ils appellent *hélakim*. Dix-huit de ces *ſcrupules* font une minute ordinaire. Ainſi il eſt aiſé de changer les minutes en *ſcrupules chaldaïques*, & ceux-ci en minutes. On compte 240 de ces *ſcrupules* dans un quart d'heure. (*D. J.*)

SCRUPULEUX, adj. (*Gram.*) qui eſt ſujet au ſcrupule; on dit le *ſcrupule* de la conſcience, le *ſcrupule* de l'oreille, un *ſcrupule* de langue.

SCRUPULI, ſ. m. (*Jeux des Rom.*) jeu de jettons auquel s'amuſoient les ſoldats, & que pluſieurs ſavans ont pris mal-à-propos pour le jeu des échecs. (*D. J.*)

SCRUTATEUR, ſ. m. (*Gram.*) qui recherche intimement, qui fouille au fond des ames, & qui y lit nos plus ſecretes penſées. Cet attribut ne convient guere qu'à Dieu.

SCRUTATORES, (*Antiq. rom.*) on nomme ainſi certains officiers chargés de fouiller ceux qui venoient ſaluer l'empereur, pour voir s'ils n'avoient point d'armes cachées ſur leurs perſonnes; ces ſortes d'officiers furent établis par l'empereur Claudius. (*D. J.*)

SCRUTIN, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) du latin *ſcrutinium*, qui ſignifie *recherche*, eſt une maniere de recueillir les ſuffrages, ſans que l'on ſache de quel avis chacun a été.

Il ſe fait par le moyen de billets cachetés ou pliés que chacun met dans un vaſe ou boëte, ou par des boules diverſement colorées, qui ſont des ſignes d'approbation ou d'excluſion.

Les meilleures élections ſont celles qui ſe font par la voie du *ſcrutin*, parce que les ſuffrages ſont plus libres que quand on opine de vive voix. *Voyez* ELECTION. (*A*)

SCRUTIN, (*Hiſt. rom.*) dans tous les comices, les ſuffrages ſe donnerent toujours à haute voix juſqu'à l'an de Rome 614, qu'on introduiſit l'uſage des *ſcrutins*; parce qu'on s'étoit apperçu que dans les élections des charges, le peuple de peur de déplaire aux grands, qui étoient à la tête des factions qu'ils avoient formées pour ſe rendre maîtres de l'état, ne donnoit plus ſa voix avec hardieſſe; on employa ſans ſuccès le *ſcrutin* pour remédier au mal; le peuple corrompu n'étant plus retenu par la honte de donner ſa voix à de mauvais ſujets, ſe laiſſa gagner par les préſens; c'eſt ainſi que s'introduiſit la vénalité des ſuffrages

qui fut si funeste à la république. Une démocratie où le luxe fait la loi, ne peut se rétablir que par de violentes secousses qui ramenent les choses aux principes de la constitution de cet état. (*D. J.*)

SCRUTIN, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom de l'assemblée ecclésiastique dans laquelle on examinoit les dispositions des cathécumenes; les évêques se chargeoient d'instruire eux-mêmes les compétens ou élûs quelques jours avant leur baptême, & ces instructions se faisoient dans des assemblées qu'on appelloit *scrutin*. On leur donnoit alors par écrit le symbole & l'oraison dominicale, afin qu'ils apprissent l'un & l'autre par cœur. On les leur faisoit réciter dans le *scrutin* suivant, & quand ils les savoient parfaitement, on retiroit l'écrit de leurs mains, de peur qu'il ne tombât au pouvoir des infideles. On voit encore quelques traces de ces *scrutins* à Vienne en Dauphiné, & à Liége. (*D. J.*)

SCRUTUM, (*Littérat.*) & *scruta* au pluriel, est un mot grec σκρύτον, qui signifie proprement toutes sortes de vieilles ferrailles & autres ustensiles de ménage, telles que l'on vend à Paris sur les quais & ailleurs. Lucilius dit:

Quidni? Et scruta *quidem ut vendat* scrutarius *laudat.*

» Pourquoi non? puisque les marchands de vieille » ferraille louent bien cette marchandise pour la débi- » ter ».

Cependant le mot *strutum* ou *scruta*, avoit une signification plus étendue, & signifioit toutes sortes de marchandises que vendent les Merciers & les Quinquailliers; car le scholiaste d'Aristophane nous apprend que les anciens au lieu de γρυτοπώλης, *scrutarius*, disoient ῥωποπώλης, *seplasiarius*, mercier, quinquaillier; c'est dans ce sens-là que Sidonius Apollinaris a employé *scruta*, lorsqu'il a écrit dans le VII. liv. de ses Epîtres, *nunc quædam frivola, nunc ludo apta virgineo* scruta *donabat*. (*D. J.*)

SCULPTEUR, s. m. (*Artist.*) artiste, qui par le moyen du ciseau forme des statues, taille le bois, la pierre, le marbre, & autres matieres propres à faire des représentations & des imitations des divers objets de la nature. Comme on distingue en général les *Sculpteurs* en anciens, & en modernes. *Voyez les articles suivans.* SCULPTEURS *anciens* & SCULPTEURS *modernes*. (*D. J.*)

SCULPTEURS ANCIENS, (*Sculpt. antiq.*) comme les noms des *Sculpteurs* égyptiens n'ont pas passé jusqu'à nous, & que les Grecs ont effacé tous ceux de Rome, ce sont eux qui rempliront mon titre, & cependant je ne m'attacherai qu'aux plus célebres. L'indication de leurs ouvrages est inséparable de l'histoire de la sculpture, & nous avons tâché de connoître cette histoire.

Agéladès, d'Argos, contemporain d'Onatas. On voïoit de lui à Egyum, ville d'Achaïe, plusieurs statues de bronze, comme un Jupiter enfant, & un jeune Hercule qui n'a point de barbe. Tous les ans on nommoit à ces divinités des prêtres qui gardoient leurs statues chez eux: c'étoit le plus bel enfant du pays qui étoit prêtre de Jupiter, & quand il avoit atteint l'âge de puberté, on lui donnoit un successeur.

Agésandre, de Rhodes, travailla au fameux groupe de Laocoon, de ses deux enfans, & des serpens, conjointement avec Polidore, & Athénodore le rhodien. Ce superbe morceau de sculpture fait d'une seule piece, étoit dans le palais Farnese, & fut trouvé à Rome, sous les ruines du palais Vespasien, sur la fin du seizieme siecle. Mais Virgile, *Eneid, liv. II. v.* 40. *& suiv.* a peut-être égalé en poésie l'ouvrage des sculpteurs dont nous venons parlé, par sa description de l'histoire de Laocoon. *Voyez donc* LAOCOON, *groupe de sculpture antique*.

Agoracrite, éleve de Phidias, il avoit fait deux admirables statues, une Minerve, & un Jupiter de bronze, qui ornoient à Coronée le temple de Minerve Itonia, ainsi appellée du nom d'*Itonus*, fils d'Amphixion, il concourut avec Alcamène pour la statue de Vénus. Alcamène l'emporta, non par le mérite de son ouvrage, dit Pline, mais par le suffrage des citoyens qui ne voulurent pas lui préférer un étranger. *Agoracrite* irrité de cette injustice, ne consentit à leur vendre sa statue, qu'à condition qu'elle ne seroit point placée dans Athènes; & il lui donna le nom de *Némésis*, la statue vengeresse. Tel est le récit de Pline, auquel il faut ajouter la réflexion judicieuse de M. de Caylus.

C'étoit, dit-il, une foible vengeance de l'injustice que les Athéniens lui avoient faite, & selon la nature de ce sentiment, elle retournoit contre celui qui s'y livroit; car cette statue fut placée dans un bourg de l'Attique, nommé *Rhamnunte*, où certainement elle n'eut pas le nombre d'admirateurs qu'elle méritoit. Mais l'auteur étoit vengé, car le peuple Athénien, grand amateur des beaux ouvrages de l'art, ne pouvoit en jouir, & certainement il y fut plus d'une fois sensible. M. Varron préfere ce morceau à tous ceux qu'il a vûs.

Alcamène, athénien, disciple de Phidias, & l'objet de ses amours, florissoit en la 83[e] olympiade, selon Pline, il avoit fait une statue de Junon, qu'on mit dans son temple à Athenes. La statue de la Vénus aux jardins étoit encore un ouvrage de ce maître, & des plus beaux qu'il y eût à Athenes. Lucien dans le dialogue qui a pour titre les *portraits*, & où il fait la peinture d'une beauté accomplie, emprunta de la Vénus d'*Alcamène*, la gorge, les bras & les mains: celle d'Agoracrite, autre disciple de Phidias, auroit peut-être pû lui plaire également, car quoique les Athéniens eussent décidé le prix en l'honneur d'*Alcamène*, tout le monde ne fut pas de cet avis.

Anthermus étoit natif de l'île de Scio, fils de Micciade, petit-fils de Malas, aussi *sculpteur*, & pere de Bupalus d'Athénes, qui vivoient vers la 60. olympiade, environ 540 ans avant J. C. & dont nous parlerons dans la suite.

Apollonius & *Tauriscus*, tous deux rhodiens, firent conjointement cette antique si célebre de Zéthes & d'Amphion, attachant Dircé à un taureau; tout est du même bloc de marbre jusqu'aux cordes. Ce bel ouvrage subsiste encore, & est célebre sous le nom du *taureau Farnese*. Voyez-*en l'article*.

On ne connoît point le pere d'*Apollonius* & de *Tauriscus*; quelques-uns ont cru qu'ils étoient fils de Ménécrate; mais, dit Pline, il est plus vraissemblable qu'éleves de celui-ci, & fils d'Artémidore, ils donnoient au premier par reconnoissance le nom de *pere*; c'étoit du moins un usage fort ordinaire chez les anciens.

Arcésilaüs devoit être un grand maître, puisque ses modeles se vendoient plus cher aux artistes même que les ouvrages terminés des autres. Nos connoisseurs donneroient aussi, & même de certaines statues antiques de marbre grandes comme nature, pour un petit modele de la main de quelque grand artiste moderne, comme d'un Michel-Ange, d'un Bouchardon, *&c.*

Arcésilaüs exécuta en terre la statue de Vénus *genitrix*; mais César impatient de la voir placée dans son forum, ne lui donna pas le tems de la terminer. L'empressement de ce dictateur est rapportée par Dion, *l. XLIII*, & par conséquent l'on ne doit pas révoquer en doute, qu'il se soit contenté d'un ouvrage de terre cuite pour une figure qui flattoit tant sa vanité.

Lucullus à qui Arcésilaüs étoit fort attaché, *familiaris*, le chargea de faire une statue de la Félicité, & convint de lui en donner soixante mille sesterces,

c'eſt-à-dire, près de douze mille livres de notre monnoie ; mais la mort de l'artiſte, & de celui qui l'employoit, leur envia l'honneur d'un tel ouvrage, *cui mors utriuſque inviderit*, dit Pline : le modele en plâtre d'une coupe qu'Octavius, chevalier romain, fit faire à ce même Arcéſilaüs, lui couta un talent, quatre mille ſept cens livres. Ces prix que nous rapportons exprès peuvent ſervir à fixer l'idée que les Romains avoient alors de la ſculpture, & des ouvrages des grands *ſculpteurs*.

Ariſtoclès. Pauſanias compte trois *ſculpteurs* de ce nom. Le premier & le plus ancien étoit Ariſtoclès de Cydon ; on ne fait point préciſément dans quel ſiecle il fleuriſſoit. On voyoit à Olympie un groupe de ſa main compoſé de deux figures repréſentant le combat d'Hercule contre une amazone à cheval. Ce groupe avoit été dédié par un Evagoras de la ville de Zanclé en Sicile, avant que cette ville eût le nom de *Meſſene*.

Le ſecond *Ariſtoclès* étoit fils de Clæotas. Il acquit beaucoup de gloire par deux ſtatues, l'une de Ganymede enlevé par les dieux, & l'autre de Jupiter, qui donne deux magnifiques chevaux à Tros, pere du jeune prince. Ces deux ſtatues furent placées vis-à-vis le temple de Pélops.

Le troiſieme *Ariſtoclès* étoit frere de Canachus, dont je parlerai, & ne lui cédoit gueres en mérite. Il fleuriſſoit pendant la guerre de Peloponneſe.

Bathyclès étoit de Magnéſie. Son âge eſt ſi peu connu, que Junius, dans ſon hiſtoire des *ſculpteurs*, a pris le parti de n'en point parler ; il ne ſera pourtant pas impoſſible de le découvrir. Pauſanias, qui marque ordinairement le tems des *ſculpteurs* anciens dont il décrit les ouvrages, ne parle point de celui de *Bathyclès*, & dit au contraire, qu'il ne s'arrêtera pas à nommer le maître ſous lequel il avoit appris ſon art, ni le prince ſous lequel il fleuriſſoit ; ce qui ſuppoſe que de ſon tems, l'un & l'autre fait n'étoient ignorés de perſonne. Nous ne ſommes plus aujourd'hui dans le même cas.

Diogene de Laërce, & 4 autres anciens écrivains, placent le ſculpteur *Bathyclès* vers le tems de Créſus, de Solon, de Thalès, & des autres ſages ou philoſophes de la Grece. Créſus monta ſur le trône de Lydie vers la 54. olympiade, l'an 559 avant J. C. & ce fut quelques années après, que les Lacédémoniens penſerent à réparer le temple d'Amyclée, & à y faire ajouter les ornemens décrits par Pauſanias. On voit donc par-là bien clairement le tems où fleuriſſoit le ſculpteur *Bathyclès*.

C'eſt un artiſte bien célebre dans l'antiquité ; on vantoit extrémement certaines coupes dont il étoit l'inventeur, & ſelon pluſieurs anciens écrivains, ce n'étoit pas un trépié, mais une coupe de la main de ce *ſculpteur*, que les ſept ſages de la Grece conſacrerent à Apollon, après ſe l'être renvoyé les uns aux autres. Quoi qu'il en ſoit, le trône de ce dieu à Amyclée immortaliſa *Bathyclès*. Voici la deſcription qu'en fait Pauſanias. Elle eſt d'autant plus curieuſe, que l'ouvrage repréſentoit preſque la fable entiere.

Non-ſeulement, dit-il, le trône d'Amyclée eſt de la main de *Bathyclès*, mais tout l'ouvrage, & les accompagnemens ainſi que la ſtatue de Diane Leucophryné. Les graces & les heures, au nombre de deux, les unes & les autres ſoutiennent ce trône par-devant & par-derriere. Sur la gauche *Bathyclès* a repréſenté Echidne avec Typhon, & ſur la droite des Tritons.

Dans un endroit, Jupiter & Neptune enlevent Taïgete, fille d'Atlas, & Alcyone ſa ſœur ; Atlas y tient auſſi ſa place. Dans un autre vous voyez le combat d'Hercule avec Cycnus, & le combat des Centaures chez Pholus, ici c'eſt Théſée qui combat le Minotaure, mais pourquoi traîne-t-il le Minotaure enchaîné & encore vivant ? c'eſt ce que je ne ſais pas, ajoute Pauſanias. Là, continue-t-il, c'eſt une danſe de Phéaciens & de Démodocus qui chante.

Ces bas-reliefs vous préſentent une infinité d'objets tout-à-la-fois. Perſée coupe la tête à Méduſe ; Hercule terraſſe le géant Thurius, Tyndare combat contre Eurytus ; Caſtor & Pollux enlevent les filles de Leucippe ; Bacchus tout jeune eſt porté au ciel par Mercure ; Minerve introduit Hercule dans l'aſſemblée des dieux, il y eſt reçu, & prend poſſeſſion du ſéjour des bienheureux.

Pélée met ſon fils Achille entre les mains de Chiron, qui en effet l'éleva & fut, dit-on, ſon précepteur ; Céphale eſt enlevé par l'Aurore à cauſe de ſa beauté ; les dieux honorent de leur préſence & de leurs bienfaits les noces d'Harmonie. Achille combat contre Memnon ; Hercule châtie Diomede, roi de Thrace, & tue de ſa main Neſſus auprès du fleuve Enénus ; Mercure amene les trois déeſſes pour être jugées par le fils de Priam ; Adraſte & Tydée terminent la querelle d'Amphiaraüs avec Lycurgue, fils de Pronax ; Junon arrête ſes regards ſur Io, fille d'Inachus, déja métamorphoſée en vache ; Minerve échappe à Vulcain qui la pourſuit ; Hercule combat l'hydre de la maniere dont on le raconte, & dans un autre endroit il traîne après lui le chien du dieu des enfers.

Anaxias & Mnaſinoüs paroiſſent montés ſur de ſuperbes courſiers, Mégapenthe & Nicoſtrate, tous deux fils de Ménélas, ſont ſur le même cheval ; Bellérophon abat à ſes piés le monſtre de Lycie ; Hercule chaſſe devant lui les bœufs de Géryon. Sur le rebord d'en-haut, on voit les fils de Tyndare à cheval, l'un d'un côté, l'autre de l'autre ; au-deſſous ce ſont des ſphinx, & au-deſſus des bêtes féroces ; un léopard vient attaquer Caſtor, & une lionne veut ſe jetter ſur Pollux. Tout au haut, *Bathycles* a repréſenté une troupe de magnéſiens qui danſent & ſe réjouiſſent ; ce ſont ceux qui lui avoient aidé à faire ce ſuperbe trône.

Le dedans n'eſt pas moins travaillé ni diverſifié ; du côté droit où ſont les Tritons, le ſanglier de Calydon eſt pourſuivi par des chaſſeurs ; Hercule tue les fils d'Actor ; Calaïs & Zétès défendent Phinée contre les Harpies ; Apollon & Diane percent Tityus de leurs fleches ; Théſée & Pirithoüs enlevent Helene ; Hercule étrangle un lion ; le même Hercule meſure ſes forces contre le centaure Oréüs ; Théſée combat le Minotaure. Au côté gauche, c'eſt encore Hercule qui lutte avec l'Achéloüs ; là vous voyez auſſi ce que la fable nous apprend de Junon, qu'elle fut enchaînée par Vulcain ; plus loin c'eſt Acaſte qui célebre des jeux funebres en l'honneur de ſon pere ; enſuite vous trouverez tout ce qu'Homere dans l'Odyſſée raconte de Ménélas & de Protée l'égyptien. Dans un autre endroit Admette attele à ſon char un ſanglier & un lion ; dans un autre enfin, ce ſont les Troyens qui font des funerailles à Hector, *&c.*

Voilà ſans doute le ſujet le plus vaſte que la ſculpture ait jamais traité. L'imagination ne ſe prete point à un ſi prodigieux travail, & comprend encore moins comment tant d'objets différens repréſentés en petit, étoient ſi diſtincts & ſi nets, qu'à lire la deſcription qu'en fait Pauſanias, on croiroit qu'il parcourt des yeux une galerie de tableaux grands comme nature.

Bupalus & *Athénis*, natifs de l'île de Chio, tous deux freres & fameux *ſculpteurs*, ayant un jour apperçu le poëte Hipponax, furent frappés de ſa figure ; elle leur parut toute propre à ſervir de modele d'un groteſque divertiſſant. Ils en firent des ſtatues où ils aiderent la nature de leur mieux, c'eſt-à-dire, lui donnerent un air le plus ridicule qu'il leur fut poſſible. Hypponax floriſſoit vers la 60 olympiade,

& sa laideur fut par accident la principale cause de son immortalité. Mais il n'est pas vrai, selon Pline, que ce poëte indigné composa contre les deux freres *sculpteurs* des vers si piquans, qu'il les réduisit à se pendre de désespoir. Ce fait, dit l'historien, est avancé faussement, puisque depuis ce tems-là, ils firent quantité de statues avec cette inscription, que l'île de Chio étoit également recommandable par ses vignobles & par les ouvrages des fils d'Anthernus. Il ajoute qu'ils firent une Diane si singulierement taillée, que son aspect paroissoit mélancholique à ceux qui entroient dans le temple, & fort gai à ceux qui en sortoient. Pline ajoute : on conserve dans Rome plusieurs ouvrages de ces mêmes artistes : on en voit dans le temple d'Apollon, sur le mont Palatin, & dans les bâtimens publics qu'Auguste a élevés.

Bysès de Naxie, est célebre pour avoir trouvé l'art de tailler le marbre en forme de tuile ; la couverture du temple de Cérès à Eleusis étoit d'un beau marbre du mont Pentelique, taillé de la main de ce maître en forme de tuile. On disoit du tems de Pausanias, qu'il y avoit à Naxie plusieurs statues qui portoient que cette invention étoit dûe à *Bysès*. On prétend qu'il florissoit dans le tems qu'Halyate étoit roi de Lydie, & qu'Astyage, fils de Cyaxare regnoit sur les Mèdes, c'est-à-dire, six cens trente ans avant l'ere chrétienne.

Calamis étoit graveur & statuaire. Il avoit fait pour un temple d'Athènes une belle statue d'Apollon libérateur. Ses ouvrages ont été fort estimés, cependant ils étoient au-dessous de ceux de Myron, dont nous parlerons.

Calliclès, statuaire de Mégare. Il fit la statue de Diagoras, qui avoit remporté la palme au combat du Ceste ; ouvrage qui lui attira l'admiration publique. *Voyez* Pausanias, *l. VI.*

Callicrate. On ne sait pas dans quel tems il a vécu. On dit qu'il gravoit un vers d'Homere sur un grain de millet, qu'il fit un chariot d'ivoire qu'on pouvoit cacher sous l'aile d'une mouche, & des fourmis d'ivoire dont on pouvoit distinguer les membres. Ce *sculpteur* ingénieux mettoit du poil ou des soies noires auprès de ses ouvrages, pour faire voir d'un côté la blancheur de l'ivoire, & de l'autre la délicatesse de son travail. Pline, Elien, Plutarque, & autres anciens ont beaucoup parlé de ce célebre artiste.

Callimaque est fameux par sa lampe d'or, qu'on voyoit dans le temple de Minerve Poliade à Athènes. On emplissoit d'huile cette lampe au commencement de chaque année, sans qu'il fût besoin d'y toucher davantage, quoiqu'elle fût allumée jour & nuit. Cela vient, dit Pausanias, de ce que la meche de cette lampe est de lin de Carpasie, c'est-à-dire, qu'elle étoit d'amiante. *Callimaque*, auteur de cet ouvrage, n'étoit pas cependant de la force des grands artistes, mais il les surpassoit dans une certaine dextérité de l'art. Il est le premier qui ait trouvé le secret de percer les marbres, & il étoit d'un goût si difficile pour ses propres ouvrages, qu'on l'appelloit communément κακιζότεχνον, l'ennemi juré, ou le calomniateur de l'art ; soit que ce nom lui fût donné par les autres, ou qu'il l'eût pris lui-même. C'est ainsi qu'en parlent Pausanias, *l. I.* & Pline, *l. XXXIV. c. xix.*

Callon. Pausanias nomme deux statuaires de ce nom, celui de l'île d'Egine, & un autre qui étoit éléen ; le premier étoit le plus ancien, & le plus renommé ; il avoit été disciple de Tecteus & d'Angelion, qui apprirent leur art sous Dipæne & sous Scyllis. Le *Callon* d'Egine, fit une Minerve Sthéniade en bois, qu'on avoit placée dans la citadelle de Corinthe. Sa Proserpine étoit à Amiclée ; *Callon* Eléen travailla en bronze.

Canachus de Sicyone, éleve de Polyclète d'Argos, florissoit, selon Pline, *l. XXXVI. c. v.* dans la 95 olympiade. Ses ouvrages étoient estimés. Il avoit fait pour le temple de Vénus, dans sa patrie, la statue de la déesse assise. Cette statue étoit d'or & d'ivoire, portant sur la tête une espece de couronne terminée en pointe, qui représentoit le pole : elle tenoit d'une main un pavot, & de l'autre une pomme. On estimoit encore beaucoup l'Apollon dydiméen qu'il fit pour la ville de Milet, & son Apollon isménien pour celle de Thèbes. Il fit aussi des badinages de l'art en petit & d'une méchanique très-ingénieuse. Nous en citerons un exemple à l'article de Théodore ; c'est assez de dire ici, que *Canachus* étoit frere d'Aristoclès, qui ne lui cédoit guere en habileté.

Cantharus de Sycione est loué par Pausanias. Pline dit qu'il travailloit également tous ses ouvrages, mais qu'il n'en a porté aucun à une grande perfection. Son maître Eutychide s'étoit rendu plus célebre ; aussi avoit-il été disciple de Lysippe.

Céphissodore athénien, fils de Praxitele, hérita de son bien & de son talent. Il tailla trois statues des Muses, dont on décora le mont Hélicon. Dans sa statue de la paix pour les Athéniens, il la représentoit avec esprit tenant le petit Plutus dans son sein. On admiroit à Pergame un groupe de lutteurs de la façon de ce maître ; & ce n'est pas sans raison, ajoute Pline ; car leurs mains paroissent entrer dans la chair, & non dans le marbre.

Chalcosthène, dont l'attelier donna le nom au céramique à Athènes, fit des ouvrages en terre qui n'étoit pas cuite, *cruda opera*, c'est-à-dire, qui n'étoit vraissemblablement que desséchée au soleil. Nous avons, dit M de Caylus, plusieurs exemples anciens & modernes de cette pratique, quoiqu'elle ne soit pas des meilleures : la terre trop sujette aux accidens qui la peuvent détruire, a besoin d'un tems considérable pour sécher avant que de pouvoir être mise en place ; il faut estimer sa diminution, qui n'est pas toujours égale ni dans sa totalité, ni dans ses parties, sur-tout lorsque les morceaux sont d'une certaine étendue. Il eût été plus simple de cuire ces morceaux, ainsi que Dibutades en avoit donné l'exemple ; mais *Chalcosthène* vouloit peut-être affecter une nouveauté dont l'usage ne pouvoit être continué, sur-tout dans un pays tel que la Grece, où l'idée de la postérité étoit en grande recommandation ; cependant nous devons savoir gré à Pline de nous avoir indiqué toutes les différentes façons de travailler la terre.

Charès de Linde, s'est immortalisé par le colosse de Rhodes, auquel il s'occupa pendant douze ans, & n'eut pas le bonheur de le finir. Ce colosse couta trois cens talens, un million quatre cens dix mille livres. Suivant Sextus Empiricus, *Charès* s'étoit trompé ; il n'avoit exigé que la moitié de la somme nécessaire, & quand l'argent qu'il avoit demandé se trouva dépensé au milieu de l'ouvrage, il se donna la mort de chagrin.

Le consul P. Lentulus consacra dans le capitole deux têtes apparemment de bronze, & qui, selon Pline, attiroient toute l'admiration. L'une étoit de la main de *Charès*, & l'autre de celle de Décius statuaire romain, dont l'ouvrage affoibli seulement par la comparaison, ne sembla être que celui d'un écolier. C'est, dit M. de Caylus, Pline lui-même qui donne ici son jugement en connoisseur & en homme de l'art, que le préjugé public ne séduit point.

Ctésilas représenta en bronze un homme blessé à mort, & dans un état qu'on pouvoit juger, dit Pline, *l. XXXIV. c. viij.* le peu de tems qu'il avoit encore à vivre : *vulneratum deficientem, in quo possit intelligi quantùm restet animæ* ; termes qui peignent bien l'enthousiasme que produit une belle opération de l'art. Nous jugeons encore aujourd'hui que le

[illegible]

mirmillon ou le gladiateur mourant, n'a pas long-tems à vivre, & que sa blessure est mortelle. Plus on considere ce beau monument du savoir & de l'élégance des Grecs, plus en l'admirant on est affecté d'un sentiment de compassion. *Voyez* GLADIATEUR *expirant.*

Critias : il y a eu deux statuaires de ce nom; l'un athénien qui eut Amphion pour éleve, l'autre surnommé *Nesiotés*, contemporain de Phidias, dont parle Pausanias *in Attic.*

Damophilus & *Gorgasus*, non-seulement travaillerent très-bien la terre, dit Pline, mais ils furent peintres; ils décorerent dans ces deux genres le temple de Cérès situé à Rome auprès du grand cirque. Une inscription en vers grecs apprenoit que les ouvrages de *Damophilus* étoient à la droite, & ceux de *Gorgasus* à la gauche.

Damophon, Pausanias n'entre dans aucun détail sur cet ancien statuaire; il nous apprend seulement, *livre IV.* que les Eléens lui avoient accordé de très-grandes distinctions, pour avoir réparé la statue de Jupiter Olympien.

Dédale, sculpteur & architecte athénien, étoit certainement petit-fils ou arriere-petit-fils d'Erecthée, sixieme roi d'Athènes. Voilà sans doute un artiste de bonne maison; il ne faut pas s'en étonner. *Dédale* vivoit dans ces tems héroïques où les grands hommes n'avoient d'autre ambition, que de se rendre utiles à leurs compatriotes : purger la Grece des monstres qui l'infestoient, exterminer les bandits & les scélérats, procurer le repos & la sûreté publique, ce fut la gloire d'Hercule & de Thésée; inventer les Arts, les perfectionner, & les cultiver, ce fut celle de *Dédale.*

Depuis le déluge de Deucalion jusqu'au tems de cet artiste, on ne compte guere que cent cinquante ou soixante ans. Les Arts ensevelis avec les hommes dans cette calamité, n'avoient pas encore eu le tems de renaître en Grece; il falloit de nouveaux inventeurs. La nature qui n'est jamais avare, fournissoit des matériaux abondamment; mais on ne pouvoit les mettre en œuvre faute d'outils & d'instrumens nécessaires. *Dédale* inventa la hache, le vilebrequin, ce que les Latins ont appellé *perpendiculum*, & que nous appellons nous *le niveau ;* la colle forte, l'usage de la colle de poisson, peut-être aussi la scie; je dis *peut-être*, car les uns en donnent l'honneur à son neveu, & les autres à lui-même. Avec ces secours, doué d'un heureux génie & d'une adresse merveilleuse, il fit des ouvrages de sculpture & de serrurerie, qui parurent des prodiges aux Grecs d'alors :

Dædalus ingenio fabræ celeberrimus artis.

aux Grecs d'alors, je veux dire aux Grecs encore ignorans & grossiers. Avant lui les statues grecques avoient les yeux fermés, les bras pendans, & comme collés le long du corps, les piés joints, rien d'animé, nulle attitude, nul geste; c'étoient pour la plûpart des figures quarrées & informes qui se terminoient en gaîne. *Dédale* donna aux siennes des yeux, des piés, & des mains; il y mit en quelque façon de l'ame & de la vie; les unes sembloient marcher, les autres s'élancer, les autres courir. Aussitôt la renommée publia que *Dédale* faisoit des statues étonnantes qui étoient animées, qui marchoient, & dix siecles après lui, on parloit encore de ses ouvrages, comme d'effets les plus surprenans de l'industrie humaine. C'est aussi l'idée que nous en donnent Platon & Aristote; au rapport de l'un, dans ses politiques, *livre premier*, les statues de *Dédale* alloient & venoient; & au rapport de l'autre dans son Menon, il y en avoit de deux sortes; les unes qui s'enfuyoient, si elles n'étoient attachées, les autres qui demeuroient en place. Les fuyardes, ajoute-t-*il*, semblables à de mauvais esclaves, coutoient moins; les autres étoient & plus estimées & plus cheres. Tout cela veut dire, je pense, que soit par des ressorts cachés, soit par le moyen d'un peu de vif-argent coulé dans la tête & dans les piés de ses statues, *Dédale* les rendoit susceptibles de quelque mouvement; mais après tout, c'étoient-là des jeux d'enfans, que les statuaires qui vinrent ensuite mépriserent avec raison.

Nous ne voyons point que ni Phidias, ni Praxitele, ni Lysippe, pour faire admirer leurs ouvrages, ayent eu recours à ce badinage, qui peut en imposer aux simples, mais qui est incompatible avec le beau & le noble, auquel tout grand artiste doit aspirer. Je suis donc persuadé que *Dédale* dut une bonne partie de sa réputation à la grossiereté de son siecle, & que ses statues dont les Grecs se montrerent si jaloux dans la suite, étoient moins recommandables par leur beauté, que par leur antiquité. D'ailleurs, ces premiers monumens d'un art admirable, étoient en effet très-curieux; & il y avoit du plaisir à voir par quels degrés la Sculpture avoit passé de si foibles commencemens, à une si haute perfection. Au reste, Platon lui-même a porté le même jugement de *Dédale ;* nos statuaires, disoit-il, se rendroient ridicules, s'ils faisoient aujourd'hui des statues comme celles de *Dédale ;* & Pausanias qui en avoit vu plusieurs dans ses voyages, avoue qu'elles étoient choquantes, quoiqu'elles eussent quelque chose qui frappoit & qui sentoit l'homme inspiré.

Cependant, on ne peut disconvenir que *Dédale* n'ait été l'auteur & le fondateur de l'école d'Athènes; école qui dans la suite devint si savante, si célebre, & qui fut pour la Grece comme une pépiniere d'excellens artistes : car Dipenus & Scyllis, les premiers disciples de *Dédale*, & peut-être ses fils, eurent des éleves qui surpasserent de beaucoup leurs maîtres, & qui furent surpassés à leur tour par leurs propres disciples : ainsi les Phidias, les Alcamenes, les Scopas, les Praxiteles, les Lysippes, tant d'autres grands statuaires, qui remplirent la Grece de statues admirables, descendoient, pour parler ainsi, de *Dédale*, par une espece de filiation; c'est-à-dire, que de maître en maître, ils faisoient remonter leur art jusqu'à lui. Dipœnus & Scillis laisserent après eux un grand nombre d'ouvrages, dont il faut porter à-peu-près le même jugement que de ceux de *Dédale*. Pour lui, il ne put pas enrichir sa patrie de beaucoup de monumens, parce qu'ayant commis un crime capital, il fut obligé de se sauver, & d'aller chercher sa sûreté dans une terre étrangere. Voici quel fut son crime.

Il avoit parmi ses éleves son propre neveu, fils de Perdix sa sœur; on le nommoit *Calus*, & ce jeune homme marquoit autant d'esprit que d'industrie; *Dédale* craignit ses talens; & pour se défaire d'un rival qui obscurcissoit déja sa gloire, il le précipita du haut de la citadelle d'Athènes en-bas, & voulut faire accroire qu'il étoit tombé, mais personne n'y fut trompé. Ovide dans le huitieme livre de ses métamorphoses, a décrit la malheureuse avanture de Calus, qu'il a mieux aimé nommer *Perdix*, apparemment parce que ce nom lui fournissoit l'idée de la métamorphose de ce jeune homme en perdrix, oiseau, dit-il, qui sous son plumage conserve encore le même nom qu'il a eu autrefois sous une forme humaine; avec cette différence que la force & la vivacité de son esprit, ont passé dans ses aîles & dans ses piés.

Sed vigor ingenii quondam velocis, in alas
Inque pedes abiit ; nomen quod & ante remansit.

L'action atroce de *Dédale* ne pouvoit pas demeurer impunie dans un état, où pour donner plus d'horreur de l'homicide, on faisoit le procès aux choses

même inanimées, quand elles avoient occasionné la mort d'un homme.

Dédale atteint & convaincu d'un crime si énorme, fut condamné par arrêt de l'Aréopage, à perdre la vie.

Il se déroba à la justice, & se tenant caché dans une bourgade de l'Attique, de la tribu de Cécrops, qui du nom de cet illustre fugitif, fut appellée *Dédalide;* mais ne s'y croyant pas en sûreté, il passa en Crete. La renommée avoit préparé les esprits en sa faveur; on fut charmé de voir un homme d'un si rare mérite, & Minos qui régnoit dans cette île, compta bien mettre à profit les talens de cet habile artiste, qui de son côté répondit à l'attente qu'on avoit de lui. Minos avoit deux filles, Phedre & Ariadne; *Dédale* fit leurs statues en bois; il fit aussi celle d'une divinité qui étoit chere aux Crétois; on la nommoit dans la langue du pays *Britomartis*, comme qui diroit la *douce vierge*. Ce fut encore en ce tems-là qu'il fit pour Ariadne un bas-relief de marbre blanc, qui représentoit ces danses légeres, & cette espece de branle dont parle Homere dans le dix-huitieme livre de l'Iliade. Jusque-là il n'avoit guere été que statuaire, dans la suite il se montra grand architecte; il fit le labyrinthe du roi Mendès, ouvrage que Pline appelle le plus étonnant qu'ait produit l'esprit humain. Diodore parle des ouvrages que *Dédale* fit en Sicile: il laissa un fils que l'on appelloit *Japyx*, & qui donna son nom à une contrée d'Italie.

Aucun écrivain ne nous apprend en quel tems naquit ou mourut *Dédale;* on peut cependant imaginer qu'il finit ses jours en Egypte. Ce sentiment paroît appuyé sur ce que rapporte Diodore de Sicile, que *Dédale* bâtit le vestibule de ce magnifique temple que Vulcain avoit à Memphis; que l'on y plaça la statue de cet artiste faite de sa main propre, & que dans une île proche de cette grande ville, les Egyptiens lui consacrerent un temple, où l'on lui rendoit les honneurs divins. En un mot, l'Histoire & la Fable ont concouru à illustrer également son nom, qu'il avoit tiré du mot grec δαίδαλον, terme qui avant lui signifioit un morceau de bois poli & artistement travaillé.

Au reste, il est nécessaire d'observer qu'il y a eu trois *Dédales*, tous trois statuaires; le premier athénien, dont il s'agit ici; le second sicyonien, qui a enrichi la Grece de bon nombre de statues; & le troisieme de Bithynie, dont parle Arien, & qui étoit connu par une statue de Jupiter Stratius, ou dieu des armées. Les Grecs ont souvent confondu l'un avec l'autre; & Pausanias lui-même est quelquefois tombé dans cette méprise. Pour n'y être pas trompé, on se souviendra que l'ancien *Dédale* vivoit du tems d'Hercule, de Thésée, & d'Œdipe, trente ou quarante ans avant la guerre de Troie.

Démocrite de Sycione étoit éleve de Critias athénien. Pline, *l. XXXIV. c. viij.* le nomme parmi les statuaires qui excelloient à représenter les philosophes. Il nous apprend encore qu'il y avoit à Rome quantité de *sculpteurs* qui se livroient à la seule occupation de faire pour le public de ces sortes de portraits. Les différentes sectes académiques formoient des suites nombreuses, & tel particulier vouloit les avoir toutes. D'ailleurs comme les bibliotheques se multiplioient & se décoroient de plus en plus, ces bustes en devinrent un ornement nécessaire; ainsi la besogne ne manquoit pas aux ouvriers. Il est vraissemblable que la plûpart de ces têtes étoient moulées, & se trouvoient exécutées en bronze.

Dibutades, corinthien, passe pour être le premier qui inventa la plastique, c'est-à-dire qui trouva l'art de former des figures de bas-reliefs ou de rondebosse avec de l'argile; il étoit potier-de-terre à Corinthe. Tout le monde sait que sa fille, éprise pour un jeune homme qui partoit pour un voyage, traça sur le mur l'ombre que son visage formoit par l'opposition d'une lampe. Le pere frappé de ce dessein, suivit les contours & remplit avec de la terre les intervalles qu'ils occupoient; ensuite il porta ce prétendu bas-relief dans son four avec ses autres ouvrages. Cette statue fut mise & conservée dans le temple des nymphes à Corinthe, jusqu'au tems où Mommius détruisit cette ville. Voilà l'histoire que Pline, *lib. XXXV. cap. xij.* rapporte sur l'origine de la plastique, & il faut avouer qu'elle est mêlée de vraissemblance dans le détail, & d'agrément dans l'invention.

Diogene, athénien, décora le panthéon d'Agrippa, & fit les caryatides qui servoient de colonnes au temple, & qu'on mettoit au rang des plus belles choses.

Dipœne & Scyllis, Pline assûre qu'ils ont fleuri vers la 50e olympiade, & qu'ils se rendirent extrèmement célebres par l'invention de sculpter le marbre & de lui donner le poli, *primi omnium marmore scalpendo inclaruere.* On sait que la même dureté du marbre qui conserve le poli qu'il a une fois reçu, augmente la difficulté de le tailler & de lui donner ce poli. Les marbres inscrits des anciens monumens du Péloponnèse & de l'Attique étant taillés au marteau, sont absolument brutes; & l'époque de cette importante découverte de l'art de tailler le marbre au ciseau, *scalpendo*, sert à fixer le tems de ceux à qui elle est dûe.

Dipœne & Scyllis avoient formé, selon Pausanias, *l. III. c. xxv.* un grand nombre d'éleves dont les ouvrages étoient extrèmement estimés. Tels étoient Léarchus de Rhege, Théoclès de Laconie, Doryclidas, son frere Médon, & un grand nombre d'autres, sur-tout Tectius & Argelion, *sculpteurs* célebres par la statue de l'Apollon de Délos. Cette durée de *sculpteurs* qui donne plus de cinquante ans à chacune des trois successions de Callon, de Tectius & de Dipœne, prouve que Pline a peut-être fait ce dernier trop ancien, & qu'il doit être postérieur à la 50e olympiade. Quoi qu'il en soit, *Dipœne & Scyllis* étoient originaires de Crete, & sortis de l'école de Sculpture fondée dans cette île par l'athénien Dédale.

Endoëus, athénien, contemporain de Dédale, & qui le suivit en Crete; sa Minerve assise se voyoit dans la citadelle d'Athènes; elle étoit de bois, tenoit une quenouille des deux mains, & avoit sur la tête une couronne surmontée de l'étoile polaire. On voyoit à Rome dans le forum d'Auguste une autre statue de Minerve d'ivoire de la main du même Endoëus.

Euphranor, de l'isthme de Corinthe, contemporain de Praxitele, fleurissoit dans la civ. olympiade, environ 390 de Rome. Pline parle de cet artiste avec de grands éloges, & décrit ses ouvrages. Il fit une statue du *bon Succès*, qui d'une main tenoit une patère pour marque de sa divinité, & de l'autre un épi de blé avec un pavot: *hujus est simulacrum (boni Eventus) dextrâ pateram, sinistrâ spicam, ac papaver tenens.* Cette statue d'*Euphranor* a servi de modele aux images qui en ont été représentées sur les médailles impériales, greques & latines. En effet, sur celles du haut empire juqu'à Gallien, desquelles on a connoissance, ce dieu sous le titre de *bonus Eventus*, *bono Eventui*, *Eventus Augusti*, y est figuré de la même maniere & avec les mêmes attributs que la statue faite de la main d'*Euphranor*, c'est-à-dire nue, proche d'un autel, tenant d'une main une patere, & de l'autre des épis & des pavots. Quelquefois avec très-peu de différence, comme une corbeille de fruits, au lieu de la patere, ou une branche d'arbre garnie de fruits, de la maniere qu'on le voit sur

les médailles d'argent de Pescennius Niger & de Julia Domna, rapportées par M. Patin.

Mais le chef-d'œuvre d'*Euphranor* étoit sa statue de Paris. Il indiqua, dit Pline, par son ouvrage, le juge des déesses, l'amant d'Hélene & le vainqueur d'Achille. Que de beautés dans cet éloge! Et que l'idée seule de caractériser ces trois choses étoit agréable de la part de l'artiste! je dis l'idée, car tant de différentes expressions étoient impossibles à exécuter à la lettre, mais c'est beaucoup que de les faire penser.

Au reste, *Euphranor* n'excelloit pas moins en Peinture qu'en Sculpture, & nous n'avons pas oublié son nom dans la liste des peintres célebres de l'antiquité.

Euthychide, sicyonien, de l'école de Lysippe, fit pour Denis, tyran de Syracuse, la statue de Timosthène athlete, qui remporta le prix du stade aux jeux olympiques. C'est ce même *Euthychide*, dit Pausanias, qui a fait pour les Syriens d'Antioche cette statue de la Fortune, qui est en si grande vénération parmi les peuples. Mais le chef-d'œuvre de cet artiste est la statue du fleuve Eurotas, qu'il exécuta en bronze d'une maniere si parfaite, que le travail, dit Pline, étoit encore plus coulant que les eaux de ce fleuve; c'est un bel éloge du dessein, de la composition & de l'exécution, sur-tout quand il s'agit de représenter un fleuve; c'est d'ailleurs tout ce qu'on peut demander à l'art que de trouver dans la nature des choses qui répondent à celles que l'imagination a créées. On dit aujourd'hui un dessein coulant, & on le dit encore avec plus de grace, quand il est placé dans les figures auxquelles il convient par leur essence.

Euthycrate, natif de Sycione, fils & disciple de Lysippe, imita son pere dans l'exacte observation des regles de la Sculpture, & aima mieux, selon Pline, s'attacher scrupuleusement à la correction, qu'aux agrémens & à l'élégance. Il tailla pour la ville de Delphes deux superbes statues, l'une d'Hercule & l'autre d'Alexandre. On vantoit encore singulierement sa grande chasse des Thespis & des Thespiades. Il fit plusieurs figures de Médée dans son char à quatre chevaux; plusieurs représentations de meutes de chiens, & un grouppe d'un combat à cheval qu'on mit à l'entrée de l'antre où se rendoient les oracles de Trophonius.

Léocharès, contemporain & rival de Scopas, vivoit dans la c. olympiade; il fut un des quatre excellens *sculpteurs* qui travaillerent à ce superbe tombeau de Mausole, roi de Carie, que l'on a regardé comme une des sept merveilles du monde. On admiroit encore au Pirée deux de ses statues, une de Jupiter, & une autre qui représentoit le peuple d'Athènes.

Mais admirez comme Pline parle d'un autre ouvrage de Léocharès: cet artiste, dit-il, exécuta un aigle enlevant Ganimede, sentant le mérite du poids dont il est chargé, & la grandeur de celui auquel il le porte, craignant de blesser avec ses ongles les habits même du jeune phrygien.

Cette composition ne paroît pas seulement possible & simple, mais charmante à M. le comte de Caylus, qui de plus ne doute point que l'exécution n'ait répondu parfaitement à la beauté de l'idée, & je trouve encore, continue-t-il, que dans la description du fleuve Eurotas représentée par Eutychides, dans celle de Ganymede, Pline a peint les délicatesses de l'art & celles de l'esprit.

Léontius fit un ouvrage à Syracuse qui représentoit un homme boitant par les souffrances que lui causoit un ulcere; sur quoi Pline, *l. XXXIV. c. viij.* dit: *Syracusis autem claudicantem, cujus ulceris dolorem sentire etiam spectantes videntur*; ce récit prouve au-moins que l'ouvrage de *Léontius* ne laissoit rien à desirer pour l'expression. Quelqu'un trouvera peut-être la métaphore de Pline un peu forte: mais les amateurs des arts ont des façons de parler vives, enthousiastes, & qui ne servent que mieux à peindre le sentiment.

Lysias fit un char à quatre chevaux, dans lequel Apollon & Diane étoient placés, & ce bel ouvrage étoit d'un seul bloc. Auguste le mit sur l'arc qu'il consacra à la mémoire de son pere, & le renferma dans un petit temple environné de colonnes. C'est Pline qui fait ce récit. L'arc dont il parle comme d'une nouvelle invention pour porter des statues, étoit apparemment d'une médiocre grandeur, & se réduisoit à un grand socle ou piédestal chargé de la figure du monument. Ce corps solide devoit cependant avoir une certaine hauteur, pour indiquer une plus grande idée de magnificence que des colonnes & des piédestaux ordinaires, d'autant même que ces corps étoient encore plus susceptibles de tous les bas-reliefs dont on vouloit les enrichir.

Lysippe natif de Sycione & contemporain d'Alexandre; c'étoit à lui & à Apelle seulement qu'il étoit permis de représenter ce conquérant. *Lysippe* fit plusieurs statues de ce prince, suivant ses différens âges. L'empereur Néron posséda la plus précieuse; mais comme elle n'étoit que de bronze, il crut que l'or en l'enrichissant la rendroit plus belle; il arriva tout au contraire, que la nouvelle parure gâta la statue, & qu'on fut forcé d'enlever l'or, ce qui dégrada beaucoup cette antique par les taches & les cicatrices qui y resterent.

Lysippe travailloit avec autant de génie que de facilité. Une imitation trop servile de la nature étant un défaut plutôt qu'une beauté, il savoit lui donner plus de graces & d'agrémens qu'elle n'a coutume d'en avoir. Ce célebre artiste avoit représenté un homme sortant du bain, morceau précieux qui faisoit un des plus grands ornemens des thermes d'Agrippa. Tibere fit enlever cette piece admirable pour en embellir son palais; mais le peuple ne put s'accoutumer à ne plus voir ce chef-d'œuvre de l'art, & força l'empereur de le restituer.

Duris rapporte que *Lysippe*, ce sont les paroles de Pline, n'a point eu de maître; Tullius apparemment Cicéron, soutient qu'il en a eu un, mais que dans les commencemens qu'il étudioit son art, la réponse du peintre Eupompus lui donna un excellent précepte; car lui ayant demandé quel étoit celui des anciens dont il lui conseilloit de suivre la maniere, il lui montra une multitude d'hommes, & lui indiqua par-là qu'il ne falloit suivre que la nature. Toutes les parties de l'esprit ont autant besoin que les arts de cette grande vérité, & tous ceux qui n'ont pas eu la nature en vûe n'ont présenté que de faux brillans, & leurs succès n'ont jamais été que passagers.

Après la liste d'une partie des grands & des beaux ouvrages de *Lysippe*, Pline finit par dire: il a beaucoup embelli l'art statuaire par la façon légere dont il a traité les cheveux, par la diminution des têtes que les anciens tenoient fortes, & par les corps traités plus légers & plus svéltes pour faire paroître ses statues plus grandes.

Mais ce qui semble fort étonnant est la quantité d'ouvrages que *Lysippe* exécuta. Il fit six cens dix morceaux de sculpture, qui tous auroient rendu célebre l'artiste qui n'en auroit fait qu'un seul, ajoute Pline, *l. XXXIV. c. vij. tantæ omnia artis, ut claritatem possent dare vel singula.*

Il fut aisé de savoir leur nombre, car il avoit coutume de mettre à part un denier d'or, quand il avoit produit un nouvel ouvrage, & son héritier en fit le calcul après sa mort; cependant ce fait mérite d'être expliqué; voici donc ce qu'en pense M. de Caylus.

S'il étoit question, dit-il, dans ce calcul des ouvrages de *Lysippe*, de statues de marbre, & même de figures de bronze de grandeur naturelle, ou faites chacune sur différens modeles, quoiqu'il en ait produit plusieurs de ce genre, le nombre de six cens dix morceaux de la main d'un seul artiste ne seroit ni possible, ni vraissemblable; la connoissance des arts & leur marche dans l'exécution vont heureusement servir à lever tous nos doutes.

Quand la pratique de la fonte est familiere à un artiste & qu'il a sous ses ordres des gens capables de l'aider, les ouvrages se multiplient en peu de tems; l'artiste n'a proprement besoin que de faire des modeles en terre ou en cire, manœuvre que l'on sait être aussi prompte que facile. Le moule, la fonte & le soin de réparer sont des opérations qui ne demandent point la main du maître, & cependant la figure n'est pas moins regardée comme son ouvrage.

Ajoutons à ces facilités que l'on peut jetter un très grand nombre de figures dans le même moule, & sans doute que toutes les fois qu'il en sortoit une de son fourneau, *Lysippe* s'étoit imposée la loi de mettre à-part un denier d'or, dont le nombre accumulé servit après sa mort à supputer la quantité de figures fondues dans son attelier. Il n'eût pas été difficile à Jean de Boulogne d'en faire autant dans le dernier siecle, & peut-être que si l'on comptoit le nombre de petites figures qu'il a produites de cette façon, on n'en trouveroit guere moins de six cens dix, indépendamment des grandes figures équestres & des autres statues ou bas-reliefs dont il a fait les modeles, & à la fonte desquels il a présidé.

Lysistrate de Sicyone, frere de Lysippe fit selon Pline, « le premier qui fit des portraits *gypse*, en » appliquant le plâtre sur le visage de ceux dont il » vouloit avoir la ressemblance, & qui jetta de la cire » dans le creux que cette premiere opération avoit » produit; c'est ce que nous appellons *moule*. Avant » le tems de cet artiste, on ne songeoit qu'à rendre » les têtes les plus belles qu'il étoit possible: mais » celui-ci s'attacha le premier à la ressemblance ». Pline dit tout de-suite: « Enfin la chose alla si loin, » que l'on ne fit aucun ouvrage de *sculpture* sans em» ployer la terre: *Crevitque res in tantum, ut nulla » signa statuæve sine argillâ fierent* ». Il n'est pourtant pas étonnant que l'on ne fit plus aucun ouvrage de *sculpture* sans employer la terre; parce qu'il n'y a dans le monde que la terre, la cire, ou le plâtre qui puissent obéir à l'ébauchoir, ou à la main du *sculpteur*, pour former son ouvrage & le mettre en état d'être moulé. Or, comme le plâtre & la cire sont encore plus difficiles à trouver que la terre, il est tout simple que les *sculpteurs* lui ayent donné généralement la préférence.

Lyson est mis par Pline, *liv. XXXIV, ch. viij*, au nombre des statuaires qui réussissoient particulierement à representer des athletes, des gens armés, & des sacrificateurs. Pausanias dit qu'il avoit fait un morceau placé dans la salle du sénat qui représentoit le peuple d'Athènes.

Malas de Chio, s'acquit dans sa patrie avec son fils *Micciades*, une haute réputation: ils vivoient avant Dypœne & Scyllis.

Menestrate. Pline, parlant de cet artiste, dit, *livre XXXIV, ch. viij*: On admire beaucoup l'Hercule de *Menestratus* & l'Hécate du même artiste. On voit cette derniere figure à Ephèse, derriere le temple. Le marbre en est si brillant, que les gardiens de ce temple avertissent les étrangers de la regarder avec précaution pour ménager leurs yeux.

Myron, athénien, disciple de Polyclete, vivoit dans la 84e olympiade, vers l'an du monde 3560. Il s'est rendu recommandable par une exacte imitation de la belle nature. La matiere sembloit s'animer sous son ciseau; plusieurs jolies épigrammes du *IV. liv.* de l'*Anthologie* font mention d'une vache qu'il avoit représentée en bronze avec un tel art, que cet ouvrage séduisoit & les pâtres & les animaux. Enfin, cette vache fameuse, à ce que prétendent plusieurs auteurs, pouvoit servir de modele, tant pour l'excellence de l'imitation que pour la perfection de la nature même. Cependant nous avons lieu de penser que nos statuaires seroient en état de représenter aujourd'hui des animaux du genre imité par *Myron* & par ses confreres beaucoup plus parfaits que ceux qui leur étoient connus. L'idée de la belle nature que les anciens se sont formée sur la plûpart des quadrupedes, en prenant pour exemples ceux de la Grece & d'Italie; cette idée, dis-je, n'approche pas des modeles que nous offrent à cet égard divers pays de l'Europe.

Nous voyons certainement, selon la remarque de l'auteur des réflexions sur la Poésie & la Peinture, que les taureaux, les vaches, & les porcs des bas-reliefs antiques ne sont point comparables aux animaux de la même espece, que la Flandre, la Hollande & l'Angleterre élevent. On trouve dans ces dernieres une beauté, où l'imagination des artistes qui ne les avoient point vus, étoit incapable d'atteindre. Les chevaux antiques, même celui sur lequel Marc-Aurèle est monté, & à qui Pietre de Cortone adressoit la parole toutes les fois qu'il passoit dans la cour du capitole, en lui disant par enthousiasme pittoresque: « Avance donc, ne sais-tu pas que tu » es vivant »? ces chevaux, dis-je, n'ont point les proportions aussi élégantes, ni le corsage & l'air aussi nobles que les chevaux que les *sculpteurs* ont représentés, depuis qu'ils ont connu ceux d'Andalousie, ceux du nord de l'Angleterre, & depuis que l'espece de ces animaux s'est embellie dans différens pays par le mélange que les nations industrieuses ont su faire des races. En un mot, les hommes les plus habiles ne sauroient jamais, en prêtant à la nature toutes les beautés qu'ils imagineront, l'annoblir dans leurs inventions, autant qu'elle sait s'annoblir elle-même à la faveur de certaines conjonctures.

Je reviens au *sculpteur* d'Athènes. Il y avoit dans le temple de Samos une cour destinée pour les statues, parmi lesquelles on en voyoit trois colossales de sa main portées sur la même base. Marc-Antoine les avoit fait enlever; mais Auguste y fit remettre celles de Minerve & d'Hercule, & se contenta d'envoyer celle de Jupiter au capitole.

Le mont Hélicon étoit embelli d'un Bacchus debout que *Myron* avoit fait, & qu'on estimoit être la plus belle de ses statues après l'Erechtée qui étoit à Athènes. Ce Bacchus, dit Pausanias, étoit un présent de Sylla, non qu'il l'ait fait faire à ses dépens, mais il l'enleva aux Orchoméniens de Mynies pour la donner aux Théopiens, ce que les Grecs appellent *honorer les dieux avec l'encens d'autrui*.

Myron étoit jaloux de l'immortalité; & pour y participer par quelqu'un de ses ouvrages, il mit son nom presqu'en caracteres imperceptibles sur une des cuisses de sa statue d'Apollon, que possédoient les Athéniens.

Pline fait un bel éloge de cet artiste: *Primus hic*, dit-il, *multiplicasse varietatem videtur, numerosior in arte quàm Polycletus, & in symmetriâ diligentior*: cependant ce mot *primus* ne veut marquer qu'une plus grande variété dans la composition, & un plus grand soin dans l'exécution. En cela *Myron* l'emporta sur ses prédécesseurs. Pline ajoute qu'en fait de badinage, il fit un tombeau pour une cigale & pour une sauterelle. Et comme tout se répete dans le monde, un de nos artistes fit dans le dernier siecle le tombeau de la chatte de Madame de Lesdiguieres; & cet ouvrage qui ne méritoit pas d'être relevé,

produisit je ne sai combien de pieces de vers.

Naucydes, d'Argos, fils de Mathon, & frere de Péryclete florissoit, selon Pline, dans la 95e. olympiade, avec Canachus, Aristoclès, Diomede & Patrocle. Son chef-d'œuvre étoit la statue d'une jeune Hébé d'or & d'ivoire, qu'on avoit mise près de la statue de Junon.

Onatas, de l'île d'Égine, sorti de l'école athénienne fondée par l'ancien Dédale, vivoit en même tems qu'Agélades d'Argos. On voyoit de lui à Pergame un Apollon en bronze qui étoit admirable, tant pour sa grandeur que pour la beauté de l'ouvrage. Mais rien ne lui acquit plus d'honneur que la Cérès que les Phigaliens lui demanderent, en lui promettant telle récompense qu'il voudroit. « Je vins exprès à Phigale, dit Pausanias, pour voir sa Cérès; je n'immolai aucune victime à la déesse, je lui présentai seulement quelques fruits, à la maniere des gens du pays, sur-tout du raisin avec des rayons de miel, & des laines sans apprêt, telles que la toison les donne. On met ces offrandes sur un autel qui est devant la grotte, & on verse de l'huile dessus. Cette espece de sacrifice se fait tous les jours par les particuliers, & une fois l'an par la ville en corps : c'est une prêtresse qui y préside, accompagnée du ministre le plus jeune de la déesse. La grotte est environnée d un bois sacré, où coule une source d'eau très-froide ». Voilà un joli sujet de Gravure ou de Peinture que fournit Pausanias : la statue de Cérès, les sacrifices non-sanglans qu'on offre en procession sur son autel, une belle prêtresse, avec un jeune ministre qui les reçoit, la grotte, le bois sacré, la source d'eau vive, *&c.*

Le même *Onatas* avoit fait plusieurs statues équestres pour les Tarentins, & ces statues furent mises dans le temple de Delphes. Il avoit encore été employé par Dynoménès, fils de Hiéron, tyran de Syracuse, pour le monument dont il gratifia la ville d'Olympie, en mémoire des victoires remportées par son pere aux jeux olympiques. Enfin, ce qui augmente la gloire de cet artiste, est d'avoir été le maître de Polyclète.

Pasitèle est un artiste dont Varron donne une grande idée, ainsi que Pline. *Pasitèle*, dit ce dernier, *cùm esset in omnibus summus*, a écrit cinq volumes sur les plus excellens ouvrages de Sculpture qui ayent paru dans le monde. Il étoit de cette partie de l'Italie qu'on nomme la *grande Grece*, & acquit conjointement avec elle le droit de citoyen romain. Il fit un Jupiter d'ivoire, & cette statue est placée dans la maison de Métellus, située sur le chemin du champ de Mars. Cet artiste, tres-exact imitateur de la nature, *diligentissimus artifex*, travailloit un jour dans cet endroit de Rome où l'on gardoit les animaux d'Afrique : pendant qu'il étudioit un lion à-travers les barreaux, une panthere s'échappa d'une cage voisine, non sans lui faire courir un tres-grand danger. On dit qu'il a fait beaucoup d'ouvrages, mais on ne les connoît pas précisément. Pline, *liv. XXXIV.*

Pautias, de Chio, étoit fils de Sostrate; l'art & l'habileté d'Aristocle de Sicyone avoit passé à lui, comme de main en main, car il étoit le septieme maître sorti de cette école. Il se signala par de belles statues d'athletes proclamés vainqueurs dans les jeux de la Grece.

Peryllus est bien connu de tout le monde par l'histoire du taureau de bronze qu'il avoit executé, & dont il éprouva lui-même toute l'horreur : *in hoc à simulachris deûm hominumque, devoraverat humanissimam artem*, dit Pline, *liv. XXXIV. ch. viij.* Cette peinture des arts, comme M. de Caylus le remarque, est très-belle & très-convenable. Ils ne sont faits que pour le culte des dieux, pour conserver le souvenir des héros, pour corriger les passions, & pour inspirer la vertu. *Peryllus* fut plus cruel que Phalaris; c'est pourquoi Pline poursuit, en disant : *Itaque de unâ causâ servantur opera ejus, ut quisquis illa videat, oderit manus* (Perylli).

Phidias, le *sculpteur* des dieux, étoit natif d'Athenes; il fleurissoit vers l'an du monde 3556, dans la 83e olympiade, tems heureux où après les victoires remportées contre les Perses, l'abondance fille de la paix, & mere des beaux arts, faisoit éclore les talens par la protection de Périclès, l'un des plus grands hommes qui ait paru dans l'ancienne Grece, & peut-être dans le monde.

Phidias avoit fait une étude singuliere de tout ce qui avoit rapport à son talent, & en particulier l'étude de l'optique. On sait combien cette connoissance lui fut utile dans la statue de Minerve, qu'il fut chargé de faire, concurremment avec Alcamène : la statue par Alcamène vue de près, avoit un beau fini qui gagna tous les suffrages, tandis que celle de *Phidias* ne paroissoit en quelque sorte qu'ébauchée; mais le travail recherché d'Alcamène disparut, lorsque sa statue fut élevée au lieu de sa destination; celle de *Phidias*, au contraire frappa les spectateurs par un air de grandeur & de majesté, qu'on ne pouvoit se lasser d'admirer.

Ce fut lui qui après la bataille de Marathon, travailla sur un bloc de marbre, que les Perses dans l'espérance de la victoire avoient apporté, pour en ériger un trophée; il en fit une Némésis, déesse qui avoit pour fonction d'humilier les hommes superbes. La haine d'un grec contre les Perses, jointe au plaisir de vanger sa patrie, anima son génie d'un nouveau feu, & prêta à son ciseau & à ses mains une nouvelle adresse.

Périclès chargea encore *Phidias* de faire une Minerve différente de celle dont j'ai parlé, & qu'on plaça dans le temple de cette déesse, appellé le *Parthénon.* Cette statue de *Phidias* avoit la hauteur de vingt-six coudées (39 piés,) & elle étoit d'or & d'ivoire. Il y entra 44 talens d'or, c'est-à-dire, 132 mille livres sterlings, sur le pié de 3000 livres sterlings pour chaque talent d'or; & comme un nommé *Ménon* accusa *Phidias* d'avoir détourné une partie de cette somme, l'or fut détaché de la statue, exactement pesé, & à la honte de l'accusateur, on y retrouva les 44 talens; mais quelque riche que fût cette statue, l'art y surpassoit infiniment la matiere; Ciceron, Pline, Plutarque, & autres grands écrivains de l'antiquité, tous connoisseurs, tous témoins oculaires, en ont parlé comme d'un des plus beaux ouvrages de main d'homme.

L'on auroit peut-être douté qu'il fût possible de rien faire de plus parfait en ce genre, si ce *Phidias* lui-même n'en eût donné la preuve dans son Jupiter olympien, qu'on peut appeller le *chef-d'œuvre* du plus célebre maître, le plus grand effort de l'art, un prodige, & si bien un prodige, que pour l'estimer sa juste valeur, on crut le devoir mettre au nombre des sept merveilles du monde. *Phidias* fut inspiré dans la construction de son Jupiter par un esprit de vengeance contre les Athéniens, desquels il avoit lieu de se plaindre, & par le desir d'ôter à son ingrate patrie, la gloire d'avoir son plus bel ouvrage, dont les Eléens furent possesseurs avec reconnoissance. Pour honorer la mémoire de l'artiste, ils créerent en faveur de ses descendans une nouvelle charge, dont toute la fonction consistoit à avoir soin de cette statue.

Cette statue d'or & d'ivoire haute de 60 piés, & d'une grosseur proportionnée, fit le désespoir de tous les grands statuaires qui vinrent après. Aucun d'eux n'eut la présomption de penser seulement à l'imiter. Selon Quintilien, la majesté de l'ouvrage éga-

loit celle de Jupiter, & ajoutoit encore à la religion des peuples. On demandoit si le dieu étoit descendu du ciel en terre pour se faire voir à *Phidias*, ou si Phidias avoit été transporté au ciel, pour contempler le dieu. Pausanias qui avoit vu cette statue, nous en a laissé une longue & belle description, que M. l'Abbé Gédoyn a insérée dans sa dissertation sur ce *sculpteur* immortel. Au bas de la statue, on lisoit cette inscription : PHIDIAS ATHÉNIEN, FILS DE CHARMIDE, M'A FAIT. Il termina ses travaux par ce chef-d'œuvre qui mit le comble à sa gloire, & lui assura une réputation que plus de deux mille ans n'ont pu lui ravir.

Ce maître sublime fut le premier parmi les Grecs qui étudia la belle nature, pour l'imiter, & son imagination vaste & hardie, représentoit encore mieux les dieux que les hommes. Il paroissoit alors être guidé dans son travail par la divinité elle-même. Si *Phidias* forme l'image de Jupiter, dit Seneque, il semble que ce Dieu va lancer la foudre : s'il représente Minerve, on diroit qu'elle va parler pour instruire ceux qui la considerent, & que cette sage déesse ne garde le silence que par modestie. Aimable sœur de la peinture, art merveilleux, c'est donc ainsi que vous faites illusion aux sens, pour enchanter l'ame, pour attendrir le cœur, & pour élever l'esprit !

Pausanias rapporte que les Eléens conserverent pendant très-longtems l'attelier de *Phidias*, & que c'étoit une curiosité que les voyageurs ne manquoient pas d'aller voir.

Mais il ne faut pas obmettre le jugement de Pline sur *Phidias*. Je ne parlerai point, dit cet historien, de la beauté de Jupiter olympien, ni de la grandeur de la Minerve d'Athènes, qui a vingt-six coudées de hauteur (39 piés,) & qui est d'or & d'ivoire ; mais je parlerai, continue-t-il, du bouclier de cette même figure, sur le bord duquel il a représenté en bas-relief le combat des Amazones, & dans le dedans celui des dieux & des géans ; il a employé toute la délicatesse de l'art pour représenter le combat des Centaures & des Lapithes sur la chaussure de la déesse, tant il a sû profiter de tout ; & il a décoré la base de la statue par un bas-relief qui représente la naissance de Pandore. On voit dans cette composition la naissance de vingt autres dieux, du nombre desquels, est une Victoire qui se distingue par sa beauté. Les connoisseurs admirent surtout le serpent & le sphinx de bronze sur lequel la déesse appuie sa haste. Voilà ce que je voulois dire en passant, ajoute Pline, d'un artiste que l'on ne peut jamais assez louer, & dont la grande maniere, *magnificentia*, s'est toujours soutenue jusque dans les plus petites choses.

Les beautés de détail qu'on vient de lire n'ont été décrites que par Pline, & elles amusent l'imagination. Je conviendrai sans peine que leur travail étoit en pure perte pour les spectateurs, parce qu'en donnant même au bouclier de Minerve dix piés de diametre, on ne pouvoit distinguer ses ornemens d'assez près pour en juger sur une figure d'environ quarante piés de proportion, & qui d'ailleurs étoit placée sur un piédestal qui l'élevoit encore. Aussi n'est-ce pas dans ces petits objets que consistoit le principal mérite de la statue de Minerve ; ils n'étoient représentés que sur le bouclier de la déesse, & Pline ne les donne que comme de légeres preuves des talens & du génie de l'artiste, *argumenta parva & ingenii tantum*. Mais *Phidias* se vit obligé de se prêter au goût des Grecs qui aimoient passionnément ces sortes de petits morceaux, le trône d'Apollon par Bathyclès faisoit leurs délices. Or qui peut douter du mérite éminent & de la perfection des ouvrages de *Phidias* en ce genre ? Tout le monde avoit vu de près le bouclier de Minerve, & l'avoit admiré avant qu'il fût en place.

Polyclete, naquit à Sycionne, ville du Péloponnese, & fleurissoit en la 87e olympiade. Ce célebre artiste passe pour avoir porté dans le gracieux & le correct, la *sculpture* à sa derniere perfection. Ses ouvrages étoient sans prix ; mais celui qui lui acquit le plus de réputation, fut la statue d'un doryphore, c'est-à-dire, d'un garde des rois de Perse. Dans cette statue merveilleuse, toutes les proportions du corps humain étoient si heureusement observées, qu'on venoit la consulter de tous côtés comme un parfait modele, ce qui la fit appeller par les connoisseurs, la *regle* ; j'en parlerai plus bas.

On rapporte que ce *sculpteur* voulant prouver au peuple combien ses jugemens sont faux pour l'ordinaire, il réforma une statue suivant les avis qu'on lui donnoit ; puis il en composa une semblable suivant son génie & son goût. Lorsque ces deux morceaux furent mis en parallele ; le premier parut effroyable en comparison de l'autre : « ce que vous condamnez, dit alors Polyclete au peuple, est votre ouvrage ; ce que vous admirez est le mien. » Un habile artiste, on l'a dit avant moi, doit écouter la critique comme un avertissement qui peut lui être utile, mais non pas comme une loi qui doive le gêner.

Le goût de *Polyclete*, le portoit surtout à la régularité, & à l'agrément ; l'on trouvoit en conséquence que ses statues auroient eû besoin d'un peu plus de force ; en effet il représentoit les hommes avec des graces infinies, & beaucoup mieux qu'ils ne sont, mais il n'atteignit pas comme Phidias à la majesté des dieux. On dit même que l'âge robuste étonnoit ses mains délicates ; & c'est par cette raison qu'il n'a guere exprimé que la tendre jeunesse. Sa statue d'un jeune homme couronné, étoit si belle pour l'expression délicate des chairs, qu'elle fut vendue cent talens, quatre cent soixante & dix mille livres. *Diadumenum fecit molliter, centum talentis nobilitatum*, dit Pline. Son enfant tenant une lance à la main, ne fut pas moins célebre ; & ses trois statues de trois enfans nuds jouant ensemble, que Titus avoit dans son palais, furent regardées comme trois chefs-d'œuvres de l'art. Il seroit trop long de citer tous les ouvrages de sa main, que le monde admiroit ; mais j'ai promis de parler de la fameuse statue qu'on nomme la *regle*.

Cet artiste, selon Pline, *l. XXXIV, c. viij*, voulant laisser à la postérité les regles de son art, se contenta de faire une statue qui les comprenoit toutes, & que par cette raison il appella la *regle*, *fecit & quem canones artifices vocant, lineamenta artis ex eo petentes, velut à lege quâdam*. « Ce fait, dit M. de Caylus, est » un de ceux qui demande d'autant plus à être expliqué qu'il paroît n'en avoir aucun besoin. Tout » homme de lettres qui lira ce passage, ne doutera » pas que l'ouvrage de *Polyclete* n'ait été une regle » fondamentale pour les *sculpteurs*, & conséquemment il croira que si l'on avoit cette statue, on » pourroit faire d'aussi belles choses que les Grecs. » Cela n'est cependant vrai que dans un sens, c'est-à-dire, pour un seul âge ; encore dans ce même âge, » on peut s'écarter du point donné pour de certaines » parties, & bien faire : car l'artiste qui prendra les » proportions de l'antique, précaution que tous nos » modernes prennent avec grand soin, a le même » privilege que le grand architecte qui suit les proportions d'un ordre, mais qui s'en écarte pour les » raisons d'aspect, de convenance, *&c.* »

Pline parlant encore de *Polyclete*, dit qu'il est le premier qui ait imaginé de poser des figures sur une seule jambe, *ut uno crure insisterent signa excogitasse* ; mais ce passage ne peut être entendu que pour les bronzes, ou pour les grandes figures de cette matiere, que l'armature met en état de poser avec solidité sur un seul point.

En effet, dit M. de Caylus, cette position est si

fort impossible dans les ouvrages de marbre, que les statuaires n'ont jamais assez de deux jambes pour soutenir une figure; ils sont obligés de recourir à un tronc d'arbre, à des draperies, en un mot à quelque corps qui leur donne un moyen de solidité. Plus ce moyen conserve de vraissemblance, & plus il mérite d'éloges. Il ne faut pas se rejetter sur le talent & le mérite des artistes grecs pour accuser les modernes; ils étoient soumis comme nous aux raisons physiques; d'ailleurs leurs propres ouvrages certifient cette vérité. Il n'y a jamais eu de figure plus faite que l'Atalante, pour être traitée dans cette position; cependant celle de marbre que le tems a épargnée ne pose, il est vrai, que sur un pié, mais elle a un tronc d'arbre pour appui. Il faut donc regarder les ouvrages de *Polyclete*, cités à cette occasion, comme étant de bronze, & pour lors ils n'ont rien de merveilleux. Nous voyons même que les anciens ont souvent traité dans cette position des femmes sortant du bain, des Vénus, *&c.* mais toujours en bronze. *Mém. des insc. t. xxv.*

Pausanias parle d'un autre *Polyclete* qui fit la statue d'Agenor de Thèbes, lequel surpassa tous les jeunes gens de son âge à la lutte. Ce dernier *Polyclete* postérieur au sycionien, fut éleve de Naucydes. Junius l'a oublié dans son catalogue.

Posis étoit connu à Rome de M. Varron, qui dit que ce *sculpteur* ingénieux exécutoit en terre des fruits, des raisins & des poissons, dont l'imitation étoit parfaite.

Praxias d'Athènes, disciple de Calamis, fit Latone, Diane, Apollon, les muses, le soleil qui se couche, Bacchus & des thyades, qu'on mit sur le fronton du temple de Delphes.

Praxitele fleurissoit l'an du monde 3640, vers la 104e olympiade. Il sembloit animer le marbre par son art. Tous ses ouvrages étoient d'une si grande beauté, qu'on ne savoit auxquels donner la préférence; il falloit être lui-même pour juger les différens degrés de perfection. La fameuse Phryné, aussi industrieuse que belle, ayant obtenu de Praxitele la permission de choisir son plus bel ouvrage, se servit d'un stratagème pour le connoître: elle fit annoncer à ce célebre artiste que le feu étoit à son attelier; alors tout hors de lui-même, il s'écria: *je suis perdu si les flammes n'ont point épargné mon satyre, & plus encore mon cupidon.* Phryné sachant le secret de Praxitelle, le rassura de cette fausse allarme, & l'engagea dans la suite à lui donner le cupidon. Pouvoit-il lui rien refuser? Elle plaça ce cupidon à Thespis sa patrie, où long tems après on alloit encore le voir par curiosité. Quand Mummius enleva de Thespis plusieurs statues pour les envoyer à Rome, il respecta celle-ci parce qu'elle étoit consacrée à un dieu. Le cupidon de Verrès, dont parle Cicéron, étoit aussi de Praxitele, mais il étoit différent de celui-ci.

Isabelle d'Est, grand-mere des ducs de Mantoue, possédoit entr'autres raretés la premiere & si fameuse statue de l'amour par Praxitele. Cette princesse avoit aussi dans son cabinet un admirable cupidon endormi fait d'un riche marbre de Spézzia. On fit voir à M. de Foix que la cour de France avoit envoyé en Italie, & au président de Thou qui l'accompagnoit, comme nous le lisons dans ses mémoires, cette statue de l'amour endormi, chef-d'œuvre de Michel-Ange, qu'on ne pouvoit considerer qu'avec des transports d'admiration, & qui leur parut encore fort au-dessus de sa renommée; mais lorsqu'on leur eut montré l'amour de Praxitele, ils eurent honte en quelque sorte d'avoir tant vanté le premier cupidon, & ils manquerent d'expressions pour louer le second. Ce monument antique, tel que nous le représentent tant d'ingénieuses épigrammes de l'Anthologie que la Grece à l'envi fit autrefois à sa louange, étoit encore souillé de la terre d'où il avoit été tiré.

On dit que Michel-Ange, par une sincérité digne d'un grand homme qu'il étoit, avoit prié la comtesse Isabelle, après qu'il lui eut fait présent de son cupidon, de ne montrer aux curieux l'antique que le dernier, afin que les connoisseurs pussent juger en les voyant, de combien en ces sortes d'ouvrages les anciens l'emportent sur les modernes.

On conçoit bien que Praxitele enchanté comme il étoit de Phryné, ne manqua pas d'employer le travail de ses mains pour celle qui s'étoit rendue maîtresse de son cœur. C'est aussi ce qui arriva, selon le rapport d'Athénée, *liv. III.* une des statues de cette fameuse courtisane de la main de Praxitele, fut placée depuis à Delphes même, entre celle d'Archidamus roi de Sparte, & de Philippe roi de Macédoine. Si les richesses & le desir de s'immortaliser par des faits éclatans sont des titres pour trouver place entre les rois, Phryné le méritoit; car elle s'engageoit à rebâtir Thebes à ses dépens, pourvu que l'on y mît seulement cette inscription: ALEXANDRE A DÉTRUIT THEBES, ET PHRYNÉ L'A RÉTABLIE.

Les habitans de l'île de Cos avoient demandé une statue de Vénus à Praxitele: il en fit deux, dont il leur donna le choix pour le même prix. L'une étoit nue, l'autre voilée; mais la premiere surpassoit infiniment l'autre en beauté. Cependant ceux de Cos préfererent la derniere, afin de ne point porter dans leurs temples une image si capable d'allumer des passions: *Severum id ac pudicum arbitrantes.*

Les Gnidiens furent moins attentifs aux scrupules des bonnes mœurs. Ils acheterent avec joie la Vénus nue, qui fit depuis la gloire de leur ville, où l'on alloit exprès de fort loin pour voir cette statue, qu'on estimoit l'ouvrage le plus achevé de Praxitele. Nicomede roi de Bithynie, en faisoit un tel cas, qu'il offrit aux habitans de Gnide d'acquitter toutes leurs dettes qui étoient fort grandes, s'ils vouloient la lui céder; mais ils crurent que ce seroit se deshonorer, & même s'appauvrir, que de vendre à quelque prix que ce fût, une statue qu'ils regardoient comme un trésor unique. Pausanias a décrit plusieurs autres statues de ce grand maître. Quintilien & Cicéron, en peignant le caractere distinctif des divers statuaires de la Grece, disent que celui de Praxitele qui le rendoit singulierement recommandable, étoit le beau choix qu'il savoit faire de la nature. Les graces, ajoutent-ils, conduisoient son ciseau, & son génie donnoit la vie à la matiere.

Les Thespiens acheterent 800 mines d'or une statue de Praxitele, qui fut apportée à Rome par Jules-César; mais le plus considérable de ses ouvrages étoit la statue de Vénus, qui ouvroit à demi les levres, comme une personne qui sourit. La dureté du marbre ne faisoit rien perdre aux traits délicats d'un si beau corps. Il y avoit une marque à la cuisse de la déesse, dont Lucien a donné l'origine dans son dialogue des amours. Un jeune homme de grande naissance devint amoureux de la Vénus de Praxitele: il lui adressoit toutes ses offrandes; enfin transporté du feu de sa passion, il se cacha la nuit dans le temple; & le lendemain, dit Lucien, on découvrit cette marque, & l'on n'entendit plus parler du jeune homme.

Il sortit encore un autre amour du ciseau de Praxitele pour la ville de Parium, colonie de la Propontide. Cette figure, dit Pline, est égale en beauté à sa Vénus, & produisit les mêmes effets sur les sœurs d'Alchidas de Rhodes. Varron rapporte qu'on voyoit à Rome, auprès du temple de la félicité, les neuf muses, une desquelles rendit amoureux un chevalier romain, nommé Junius Pisciculus.

Les récits de cette nature se trouvent aussi quelquefois rapportés dans l'histoire de nos artistes modernes, mais ce n'est vraissemblablement que par

vanité. On a donc écrit qu'un espagnol s'est laissé enfermer la nuit dans l'église de S. Pierre de Rome pour jouir d'une figure qui est au tombeau du pape Paul III. elle est de la main de Guillaume della Porta, éleve de Michel-Ange, mais *sculpteur* assez sec, & sa statue n'est pas trop belle; cependant comme elle étoit trop nue, on la couvrit d'une draperie de bronze.

Rhœcus de Samos, eut pour fils Théodore & Telecles; voilà les premiers des grecs qui ayent eu l'art de fondre une statue. Avant eux on faisoit, dit Pausanias, une statue comme un habit, successivement & par pieces, non d'un seul jet. Il résulte de-là qu'avant la guerre de Troie, les hommes ne connoissoient pas encore le secret de fondre le métal, & de le jetter en moule. Rhœcus, Telecles, & Théodore florissoient du tems de Polycrate. Or Polycrate, contemporain de Cambyse, vivoit en la 64 olympiade 500 ans avant l'ere chrétienne.

Salpion, athénien; c'est à lui qu'on attribue ce beau vase antique qu'on voit à Gaiette, ville maritime du royaume de Naples, où il sert pour les fonts de baptême dans la grande église. Ce superbe morceau de sculpture avoit été construit, à ce qu'on pense, pour contenir l'eau lustrale dans quelque ancien temple des payens.

Saurus & *Batrachus*, architectes & *sculpteurs* célebres de Lacédémone, entreprirent de bâtir & d'orner à leurs dépens les temples de Rome qui étoient entre les portiques d'Octavie, & se flatterent d'y pouvoir mettre leur nom; cependant quelque dépense qu'ils eussent faite, & quelle que fût leur habileté, on leur refusa impitoyablement ce qu'ils demandoient, & toute leur adresse se borna à semer en maniere d'ornement, des lézards & des grenouilles sur les bases & les chapiteaux de toutes les colonnes. Le nom de *Saurus* étoit désigné par le lézard, que les Grecs nomment σαῦρος, & celui de *Batrachus* par la grenouille, qu'ils appellent βάτραχος.

Scopas naquit à Paros; & fleurissoit à Ephese vers la centieme olympiade. Il travailla avec d'illustres concurrens au fameux mausolée qu'Artémise fit ériger à Mausole son mari, mort la 106 olympiade dans la ville d'Halycarnasse. Sa colonne pour le temple de Diane d'Ephese passoit pour la plus belle de toutes; mais sa Vénus qui fut dans la suite transportée à Rome, étoit son chef-d'œuvre. On a même pretendu qu'elle égaloit en beauté celle de Praxitele. Outre Vénus, Scopas avoit fait un Phaëton, un Apollon, une Vesta avec deux filles assises à terre à ses côtés, un Neptune, une Thétis, un Achille, un Mars, & la plûpart de ces statues étoient à Rome. L'Amour, *Pothos* (le Desir) & Phaëton étoient encore trois statues de ses mains, qu'on voyoit avec admiration dans le temple de Vénus Praxis à Mégare. Cet excellent artiste les avoit réprésentées aussi diversement que ces trois choses sont différentes; mais il faut représenter le détail entier que Pline nous a donné des ouvrages de ce grand maître.

Il fit, dit-il, Vénus, Pothos & Phaëton, qui sont adorés en Samothrace avec les cérémonies les plus saintes: l'Apollon palatin, la Vesta assise, ayant auprès d'elle deux vestales assises à terre: ce dernier morceau est très-célebre. Scopas a répété les deux vestales; elles sont dans les bâtimens d'Asinius Pollio, où l'on voit de plus une canéphore; mais ce que l'on trouve supérieur, & que l'on voit dans le temple de C. N. Domitius, au cirque de Flaminius, ce sont les figures de Neptune, de Thétis, d'Achille, des Néréides assises sur des dauphins & des chevaux marins, des tritons avec une trompe à la suite de Phorcus; enfin plusieurs autres choses convenables aux divinités de la mer. Pline dit de ce morceau, qui selon toute apparence avoit été traité en bas-relief, *magnum & præclarum opus, etiamsi totius vitæ fuisset.* Ouvrage qui seroit admirable, quand il auroit occupé toute la vie d'un homme.

Nous ne connoissons pas, continue-t-il, tous les morceaux qui sont sortis de la main de cet artiste; cependant il a exécuté Mars assis & de proportion colossale. Cette statue est placée dans le temple de Brutus Gallaicus, dans le même cirque où l'on voit de plus une Vénus nue capable de rendre célebre tous les autres lieux qui pourroient la posseder; mais l'air de grandeur & de magnificence qui regne par-tout dans la ville de Rome, peut seul étouffer la réputation de ces grands morceaux: il n'est pas possible de les admirer & de les contempler; le mouvement des affaires détourne sans cesse, & l'admiration des chefs-d'œuvres a besoin du silence & de la tranquillité de l'esprit.

Cette peinture du mouvement de la ville de Rome est peut-être plus frappante que toutes celles qui se trouvent dans aucun autre auteur.

On ne fait, continue Pline, si c'est à Scopas ou à Praxitele que l'on doit attribuer la Niobé mourante avec ses enfans; ce grouppe est placé dans le temple d'Apollon Sosien. Le sujet de Niobé se voit encore partie dans la vigne de Médicis à Rome; mais il est douteux si ces restes appartiennent à celui dont parle Pline.

On ignore aussi, continue toujours cet auteur, lequel de ces deux artistes, Scopas ou Praxitele, a fait le Janus que l'on voit au temple d'Auguste, & que ce prince avoit fait apporter d'Egypte: on le sait d'autant moins que l'on a fait dorer la figure.

Voilà, dit M. de Caylus, une raison tirée de l'art; car il est constant que toute couleur, dorure ou vernis appliqué sur une statue, ôte des finesses, empêche de distinguer la touche, émousse les vives arêtes, denature l'expression de la chair, & par conséquent empêche souvent les connoisseurs de l'attribuer à un maître plutôt qu'à un autre. Les anciens allioient encore quelquefois, dans les ouvrages de sculpture en ronde-bosse, les marbres de couleur, l'or, l'ivoire & le bronze. Les modernes ont heureusement banni cette fausse magnificence, qui diminue, interrompt l'effet, & ne produit aux yeux qu'un papillotage sans goût.

Je reviens à Scopas, pour dire, en finissant son article, que son nom acquit de plus en plus de la célébrité, non-seulement par ses ouvrages qui subsisterent, mais parce qu'il avoit eu des émules & des rivaux d'un grand mérite. Horace, *ode viij. liv. IV.* en fait lui-même un bel éloge. « Si j'avois, dit-il, un » cabinet enrichi des chefs-d'œuvres de Parrhasius » ou de Scopas...

Divite me scilicet artium,
Quas aut Parrhasius, aut Scopas.

Silanion, né à Athènes, vivoit du tems d'Alexandre le grand, & se rendit très-habile dans son art, sans avoir eu de maître. Les historiens parlent de la statue d'un certain Satyrus qui avoit souvent remporté le prix aux jeux de la Grèce, de celle de l'athlete Démarate, de celle d'Achille, & de celle d'un Epistates exerçant les lutteurs. Cicéron vante extrémement la Sapho de bronze de ce célebre statuaire. Verrès l'avoit enlevée du prytanée de Syracuse. Pline raconte que le même *Silanion* avoit jetté en bronze la statue d'Apollodore son confrere, homme emporté contre lui-même, & à qui il arrivoit souvent de briser ses propres ouvrages, parce qu'il ne pouvoit les porter à la souveraine perfection dont il avoit l'idée dans l'esprit; *Silanion* représenta d'une maniere si vive cet emportement, que l'on croyoit voir, non Apollodore, mais la colere en personne: *hoc in eo expressit, nec hominem ex ære fecit, sed iracundiam*, dit Pline.

Pline. *Silanion* écrivit un traité des proportions, suivant le témoignage de Vitruve.

Socrate. Je me garderai bien d'envier à la sculpture l'honneur qu'elle a eu de compter ce grand homme parmi ses éleves. Il étoit fils d'un statuaire, & il le fut lui-même avant que de s'attacher à la physique & à la morale. Il disoit que la sculpture lui avoit enseigné les premiers préceptes de la philosophie. On lui attribuoit communément les trois graces qu'on conservoit dans la citadelle d'Athènes; elles n'étoient point nues, mais couvertes. Le plus sage des Grecs n'est pas le seul de son nom qui ait cultivé la sculpture; il y avoit près de Thèbes une chapelle bâtie par Pindare, en l'honneur de Cybèle, la statue de la déesse étoit l'ouvrage de deux thébaïtes, nommés *Socrate* & Aristomède; elle étoit de marbre du mont Centélique, & on ne pouvoit la voir qu'une fois l'année.

Strongilion est de tous les statuaires celui qui réussissoit le mieux à représenter des chevaux & des bœufs.

Téleclès & *Théodore*; les Egyptiens, selon Diodore de Sicile, *liv. I.* assurent que les plus fameux des anciens *sculpteurs* de la Grece, ont pris des leçons chez eux. Tels furent entre autres *Téleclès* & *Théodore* de Samos, fils de Rhœcus, qui ont fait la statue d'Apollon Pythien, qu'on voit à Samos. *Téleclès*, si nous les en croyons, fit à Samos une moitié de cette statue, pendant que son frere *Théodore* travailloit l'autre à Ephèse; & le rapport de ces deux moitiés se trouva si parfait, que toute la figure paroissoit être d'une seule main. Ils ajoutent que cette pratique singuliere, peu connue des *sculpteurs* grecs, est très en vogue parmi les artistes égyptiens; ceux-ci ne jugent pas comme les Grecs, d'une figure, par le simple coup d'œil, mais rapportant les proportions du petit au grand, ils taillent séparément, & dans la derniere justesse, toutes les pierres qui doivent former une statue. C'est pour cela qu'ils ont divisé le corps humain en vingt-une parties & un quart, en donnant à chacune d'elles, une grandeur relative à celle des autres, & du tout ensemble; ainsi quand les ouvriers sont une fois convenus entr'eux de la hauteur de la figure, ils vont exécuter chacun chez soi les parties dont ils sont chargés, & elles s'ajustent ensemble d'une maniere étonnante pour ceux qui ne sont pas au fait de cette pratique; or les deux moitiés de l'Apollon de Samos, travaillées à part dans le goût égyptien, se joignent, dit-on, suivant toute la hauteur du corps, & quoiqu'il ait les deux bras étendus, & qu'il soit dans l'attitude d'un homme qui marche, sa figure entiere est dans la plus exacte proportion; enfin cet ouvrage cede peu aux chefs-d'œuvres de l'Egypte même, qui lui ont servi de modele.

On a de la peine à comprendre ce que Diodore rapporte ici des *sculpteurs* égyptiens, dit M. de Caylus, dans ses réflexions sur ce passage; comment, ajoute-t-il, des artistes travaillans séparément, en des lieux distans l'un de l'autre, & sans se communiquer leurs opérations, pouvoient-ils chacun faire une moitié de statue, dont la réunion composoit un tout parfait?

Si l'on croit la chose probable, il faut du moins supposer un fait que Diodore a passé sous silence; c'est qu'il y avoit en premier lieu un modele arrêté, & sur lequel chacun s'étoit reglé. N'est-ce pas en effet ce que cet historien a prétendu faire entendre, lorsqu'il dit que les *sculpteurs* égyptiens, en prenant leurs mesures, rapportent les proportions du petit au grand, comme le font encore aujourd'hui nos *sculpteurs*. Les Grecs au-contraire, dit Diodore, jugent d'une figure par le simple coup d'œil; ce qui veut dire qu'ils travaillent sans modele, chose difficile, mais possible.

Au reste, le travail dont il s'agit devenoit d'autant plus facile à exécuter, que la statue de l'Apollon pythien, qu'ils avoient ainsi travaillée, étoit, à ce que rapporte le même auteur, dans le goût des statues égyptiennes, c'est-à-dire qu'elle étoit les bras étendus, & collés le long du corps, les jambes, l'une en avant, l'autre en arriere, dans l'attitude de quelqu'un qui se prépare à marcher; & c'est ainsi en effet que sont la plûpart des statues égyptiennes; elles ne varient presque point d'attitude; les ouvriers étant une fois convenus des mesures & des proportions générales, pouvoient travailler en quelque façon à coup sûr, & même disposer les différentes pierres qui devoient composer une statue colossale; car il seroit ridicule de penser que les statues dont il s'agit ici, fussent des statues de grandeur naturelle. Un seul bloc, & un seul ouvrier devoient suffire pour chacune; au lieu que pour une statue hors de proportion, il étoit naturel de distribuer les différentes parties dont elle étoit composée, à différens ouvriers.

Voilà l'utilité que les *sculpteurs* égyptiens tiroient de ces regles de proportion dont ils étoient convenus entre eux; regles qui ne peuvent pas s'entendre des justes proportions du corps humain, parce que les Grecs les connoissoient aussi-bien qu'eux, & les suivoient avec encore plus d'exactitude. Tout ce qu'il y avoit donc de différent entre les uns & les autres, c'étoit la maniere d'opérer: les Grecs travailloient sans s'assujettir à prendre des mesures sur un modele; les Egyptiens au-contraire, faisoient de petits modeles, qui leur servoient à faire les statues en grand; de-là vient, dit Diodore, que les *sculpteurs* qui devoient travailler sur un même ouvrage, étant convenus de la grandeur que doit avoir cet ouvrage, se séparent, & sans doute, comme je crois le pouvoir ajouter, emportent chacun une copie du modele convenu; enfin après avoir travaillé séparément, ils rapportent chacun les pieces qu'ils ont faites, & lorsqu'elles sont rejointes, elles forment un tout exact: pratique bien capable de causer de la surprise & de l'admiration à ceux qui ne sont pas au fait de cette opération.

Il n'y a donc rien que de très-faisable & de très-vraissemblable dans ce récit: on observe cependant que les statues qui nous restent des Egyptiens, ne sont toutes que d'un seul bloc; mais ce sont celles qui sont d'une grandeur naturelle, & qui n'ont dû être l'ouvrage que d'un seul artiste; par conséquent la pratique des *sculpteurs* égyptiens, dont parle Diodore, n'étoit pas générale, elle n'étoit d'usage que pour les statues colossales. Il en reste quelques-unes de cette derniere espece dans la haute Egypte, qui sont en effet composées de plusieurs blocs de marbre, du moins autant qu'on en peut juger sur les desseins. Or ces colonnes peuvent avoir été travaillées dans différens atteliers, partie par partie, & de la façon dont le dit Diodore. Ainsi en restraignant à ces sortes de statues la pratique dont il est question, il ne sera pas difficile de comprendre ce que rapporte l'historien; & le merveilleux qui y paroît attaché, disparoîtra sans peine. *Mém. de l'acad. des Inscr. tom. XIX.*

Téléphanes, phocéen, n'a point fait parler de lui, & la raison du silence qu'on a gardé sur le vrai mérite de cet artiste, dit Pline, *l. XXXIV. c. viij.* c'est qu'il avoit travaillé pour les rois Xerxès & Darius. Bien des gens pourroient regarder cette punition comme une espece d'humeur mal entendue; mais cette convention générale, parfaitement exécutée par tous les peuples de la Grèce, peint bien les Grecs. Elle leur fait d'autant plus d'honneur, que leur goût pour les arts & pour les bons artistes n'étoit pas douteux.

Théodore, dont j'ai déja parlé, frere de Téleclès, & qui executa le labyrinthe de Samos, réunissoit les

talens de l'architecture à celui de l'art de fondre. Pline, *l. XXXIV. c. viij.* dit qu'il fondit en bronze en petit son portrait, & qu'il tenoit dans sa main gauche un char à quatre chevaux que couvroit une aîle de mouche. Ces sortes de badinages de l'art montrent beaucoup de délicatesse, mais ils paroissent encore plus recommandables dans le marbre, qu'en bronze, parce que sur le marbre le moule n'y peut être d'aucun secours, & que le plus petit coup donné à faux ou trop appuyé, suffit pour détruire en un moment, le travail de plusieurs mois. *Voyez l'article* de Callicrate, qui excelloit encore dans ces sortes d'ouvrages délicats.

Enfin on peut placer le morceau suivant de Canachus, avec celui de *Théodore*, c'est aussi Pline qui en fait mention, *l. XXXIV. c. viij. Cervumque una ita vestigiis suspendit, ut linum subter pedes trahatur, alterno morsu digitis calceque retinentibus solum, ita vertebrato dente utrisque in partibus, ut a repulsu per vices resiliat.* Ce double mouvement, dans les piés de ce cerf, qui n'étoient point arrêtés sur la plinte, chose nécessaire pour laisser passer le fil, prouve que cet ouvrage étoit d'une médiocre étendue. Cet autre mouvement des dents, d'accord ou ressemblant à celui des vertebres, annonce encore une machine qui affectoit quelques-uns des mouvemens de la nature. C'en est assez, ajoute M. de Caylus, pour prouver que les anciens ont connu d'une maniere glorieuse, toutes les opérations des arts, & même celles que l'on auroit pensé pouvoir leur disputer avec le plus d'apparence de raison.

Timothée fut chargé conjointement avec Scopas, Briaxis, & Léochares, des ornemens du mausolée qu'Artémise fit faire à Mausole son mari, roi de Carie, qui mourut la 106e Olympiade. On voit à Rome, continue Pline, dans le temple d'Apollon, une Diane de la main de *Timothée*, à laquelle Aulanius Evander a remis une tête. On étoit déja dans la triste obligation de restaurer les statues.

Tisagoras, artiste célebre par ses statues de fer. Il en avoit fait une qui représentoit le combat d'Hercule contre l'hydre; on plaça cette statue dans le temple de Delphes. On ne peut, dit Pausanias *in Phor.* assez admirer cet ouvrage, ainsi que les têtes de lion & de sanglier du même artiste, qui sont aussi de fer & que l'on a consacrées à Bacchus dans la ville de Pergame.

Tisandre, avoit fait une grande partie des statues qui représentoient les braves officiers qui seconderent Lysander à Agios-Potamos, soit spartiates, soit alliés de Sparte. Pausanias vous en dira les noms.

Tisicrate, athénien, fleurissoit dans la 66e olympiade, & se rendit célebre par sa belle statue de la courtisane Leæna. Tout le monde sait l'histoire de cette fameuse courtisane, qui ressembloit à celles de nos jours, comme nos consuls ressemblent aux consuls de Rome. Leæna ayant su le secret de la conspiration d'Harmodias & d'Aristogiton contre Hipparque, fils de Pisistrate, fut mise à la question par l'ordre du frere d'Hipparque; mais de peur de succomber aux tourmens, elle aima mieux se couper la langue, que de risquer de découvrir les conjurés. Les Athéniens touchés de cette grandeur d'ame, éleverent en son honneur une statue qui représentoit une lionne sans langue, & *Tisicrate* chargé de cet ouvrage, s'en acquitta d'une façon glorieuse; j'ai pour garans Pline, *liv. XXXIV. cha. viijp.* Hérodote & Thucydide.

Turianas, étoit d'Etrurie; Tarquin l'ancien le fit venir de Fregella, ville du Latium, pour faire la statue de Jupiter qu'il vouloit placer dans le capitole; & l'on étoit encore dans l'usage, long-tems après, de peindre cette statue avec du minium. Le même Turianus fit aussi des chars à quatre chevaux; ils furent mis sur le faîte du temple, & cet artiste joignit à tous ces ouvrages une statue d'Hercule, qui, dit Pline, *hodieque materiæ nomen in urbe retinet*, & que l'on nomme l'*Hercule de terre.* Pline, *livre XXXV. chap. xij.*

Xénophon, statuaire d'Athènes, fit une statue de la Fortune, dont l'antiquité à beaucoup parlé. Dans cette statue, la déesse tient Plutus entre ses bras sous la forme d'un enfant; & c'est, dit Pausanias, une idée assez ingénieuse de mettre le dieu des richesses entre les mains de la Fortune, comme si elle étoit sa nourrice ou sa mere.

Xénophon étoit contemporain & compatriote de Cephissodore. Ils firent ensemble un Jupiter assis sur son trône, ayant la ville de Mégalopolis à sa droite, & Diane conservatrice à sa gauche; ces deux statues furent mises dans le temple de Jupiter sauveur en Arcadie.

Zénodore, fleurissoit du tems de l'empereur Néron. Il se distingua par une prodigieuse statue de Mercure, & ensuite par le colosse de Néron, d'environ cent dix ou cent vingt piés de hauteur, qui fut consacré au soleil. Vespasien fit ôter la tête de Néron, & exposer à sa place celle d'Apollon ornée de sept rayons, dont chacun avoit vingt-deux piés & demi. Mais il est bon d'entrer dans les détails que Pline, *l. XXXIV. c. vij.* nous a conservé de *Zénodore*, & qui sont intéressans; j'y joindrai, suivant ma coutume, quelques réflexions de M. de Caylus.

Les ouvrages de *Zénodore* l'ont emporté sur toutes les statues de ce genre (que l'on voit en Italie) par le Mercure qu'il a exécuté en Gaule, dans la ville des Avernes; il y travailla l'espace de dix ans, & il couta quatre cens mille sesterces. Quand il eut fait voir son habileté par les ouvrages qu'il avoit faits dans cette ville, Néron le fit venir à Rome, & l'employa à faire son portrait dans une figure colossale de cent dix piés de haut; elle a depuis été consacrée au soleil, pour témoigner l'horreur que l'on avoit de tous les crimes de ce prince (c'est-à-dire qu'on ôta la tête de ce prince pour y mettre celle du soleil.)

Nous avons vû, continue Pline, dans l'atelier de *Zénodore*, non-seulement le modele de terre de ce colosse, *similitudinem insignem ex argillâ*, mais aussi les petites figures qui servirent au commencement de l'ouvrage, *ex parvis surculis.*

Ce modele, dit M. de Caylus, étoit de terre & n'étoit pas un creux, car la terre n'a pas assez de consistance pour être employée à faire des creux; elle se cuit trop inégalement dans ses parties, ou plutôt en sechant elle se resserre & se racourcit de façon que sa diminution est trop inégale; donc il est question d'un modele de terre, & le mot de *surculis* doit être regardé comme les premieres idées, les pensées, les esquisses, les maquettes, comme on dit dans l'art, qui servent à fixer & à déterminer le choix du *sculpteur* dans la composition de sa figure.

Pline poursuit: cette statue fit voir que l'art de fondre étoit perdu; Néron n'épargnant ni or ni argent pour la réussite de cette entreprise, & *Zénodore* étant estimé autant qu'aucun des anciens artistes, pour le talent de modéler & de réparer son ouvrage.

Ces paroles que l'art de fondre étoit perdu, veulent dire peut-être, que l'art de jetter en fonte de grands morceaux tels que les colosses étoit perdu. En ce cas celui de Néron, & le Mercure des Avernes (du pays d'Auvergne), exécutés par *Zénodore*, loin d'être travaillés comme tous ceux dont Pline a parlé jusques-ici, n'auroient été faits que de plaques ou de platines de cuivre soudées ou clouées.

Pendant que *Zénodore* travailloit à la statue des Avernes, il copia, dit Pline, deux vases dont les bas-reliefs étoient de la main de Calamis: ils appartenoient à Vibius Avitus qui commandoit dans cette province; ils avoient été possédés par Germanicus César, qui les avoit donnés, parce qu'il les estimoit

beaucoup, à Cassius son gouverneur, oncle de Vibius; *Zénodore* les avoit copiés, sans qu'il y eût presque aucune différence.

Cependant, observe ici M. de Caylus, le talent de *Zénodore* est plus prouvé par les deux grands modeles qu'il a faits, que pour la copie de ces deux vases: un artiste médiocre peut en venir à bout, & satisfaire, étonner même des gens peu délicats; mais il faut toujours de grandes parties dans l'esprit & des connoissances fort étendues dans l'art, pour exécuter heureusement des machines pareilles à ces colosses; le détail de la fonte ne change rien à la grandeur du génie nécessaire pour la production d'une figure de plus de cent piés de proportion. (*Tous les articles des sculpteurs anciens sont de M. le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTEURS MODERNES, (*Artistes en Sculpture.*) nous n'entendons pas sous ce nom les *sculpteurs* goths, mais les célebres maîtres qui se sont illustrés dans cette carriere depuis la renaissance des beaux-arts en Italie, c'est-à-dire depuis le commencement du xvj. siecle: voici les principaux qui nous sont connus.

Algarde, italien, fleurissoit vers le milieu du xvij. siecle. Entre autres ouvrages de cet artiste supérieur, on admire son bas-relief qui représente saint Pierre & saint Paul en l'air, menaçant Attila qui venoit à Rome pour la saccager. Ce bas-relief sert de tableau à un des petits autels de la basilique de saint Pierre.

Il ne faut pas moins de génie pour tirer du marbre une composition pareille à celle de l'Attila, que pour la peindre sur une toile. En effet, la poésie & les expressions en sont aussi touchantes que celle du tableau où Raphaël a traité le même sujet, & l'exécution du *sculpteur* qui semble avoir trouvé le clair obscur avec son ciseau, paroît d'un plus grand mérite que celle du maître de la peinture. Les figures qu'on voit sur le devant de ce superbe morceau, sont presque de ronde-bosse; elles sont de véritables statues. Celles qu'il a placées derriere ont moins de relief, & leurs traits sont plus ou moins marqués, selon qu'elles s'enfoncent dans le lointain. Enfin la composition finit par plusieurs figures dessinées sur la superficie du marbre par de simples traits. Il est vrai que l'*Algarde* n'a pas tiré de son génie la premiere idée de son exécution; mais il a du-moins perfectionné, par l'ouvrage dont il s'agit, le grand art des bas-reliefs; & quand le pape Innocent X. donna trente mille écus à l'*Algarde* pour un ouvrage de cette espece, cette récompense étoit plus noble qu'excessive.

On sait sans doute que l'*Algarde* fut aussi chargé par le même pape de restaurer la figure d'un Hercule qui combat l'hydre, & que l'on conserve à Rome dans le palais Verospi; il s'en acquitta si bien que les parties rétablies ayant été retrouvées dans la suite, on a laissé l'ouvrage de l'*Algarde*, & l'on s'est contenté de placer auprès de la statue les parties antiques, pour mettre les curieux à portée d'en faire la comparaison, & rendre justice à l'artiste moderne.

Auguier (François), natif du comté d'Eu, mort à Paris en 1669. Son cizeau donnoit du sentiment au marbre. Ses figures sont encore remarquables par la beauté & la vérité de l'expression. Il a fait l'autel du Val-de-grace & la Crêche; le beau crucifix de marbre de la Sorbonne; la sculpture du cardinal de Bérulle dans l'église de l'Oratoire; la sépulture des Montmorenci à Moulins, & quelques statues d'après les antiques.

Auguier (Michel), mort en 1680, âgé de 74 ans, frere de François Auguier; il se distingua dans le même art que lui. Il est bien connu par l'Amphitrite de marbre qu'on voit dans le parc de Versailles, par les ouvrages de la porte saint Denis, par les figures du portail du Val-de-grace, & par d'autres.

Bachelier (Nicolas) natif de Toulouse ou de Luques, fut éleve de Michel-Ange. Etant à Toulouse sous le regne de François I. il y établit le bon goût, & en bannit la maniere gothique qui avoit été en usage jusqu'alors; ses ouvrages de sculpture qui subsistent dans quelques églises de cette ville, se distinguent toujours avec estime, malgré la dorure qu'on y a mise, & qui leur a ôté cette grace & cette délicatesse que cet habile homme leur avoit données. Il fleurissoit encore en 1550.

Bandinelli (Baccio) né à Florence en 1487, mort dans la même ville en 1559. Les morceaux qu'il a faits en sculpture à Rome & à Florence sont extrèmement estimés; on l'a repris seulement avec raison, d'avoir mis à côté de la statue d'Adam qu'il fit pour l'église cathédrale de Florence, une statue d'Eve de sa main, plus haute que celle de son mari. D'ailleurs les deux statues sont également belles; c'est lui qui a restauré le bras droit du grouppe de *Laocoon*, j'entends le bras qui est élevé & qui concourt si bien à l'action de la figure principale. Ce grand artiste imitateur & contemporain de Michel-Ange, ne voulut point rétablir cette partie en marbre, dans l'espérance que l'on trouveroit un jour le morceau de l'original; il est donc encore aujourd'hui en terre cuite. Baccio est si bien entré dans l'esprit de l'antique, que si par hasard on retrouvoit le bras perdu, la comparaison ne seroit pas deshonorable au sculpteur florentin.

Bernini (Jean-Laurent) vulgairement appellé le *cavalier Bernin*, né à Naples en 1598, mort à Rome en 1680, est un de ces grands artistes que la nature présente rarement sur la terre. Louis XIV. signala sa magnificence à son égard, lorsqu'il le fit venir à Paris en 1665, pour travailler au dessein du Louvre; on voit en France de ce maître célebre, le buste du roi dans la salle de Vénus, & la statue équestre de Marcus-Curtius, au-delà de la piece des Suisses à Versailles; mais il a sur-tout embelli Rome de plusieurs monumens qui font l'admiration des connoisseurs; telle est l'extase de sainte Thérèse de ce grand maître. On compte dans la seule église de S. Pierre quinze morceaux de son invention, le maître autel, le tabernacle, la chaire de saint Pierre, les tombeaux d'Urbain VIII. & d'Alexandre VII. la statue équestre de Constantin, la colonnade, la fontaine de la place Navonne, *&c.* Tous ces ouvrages, pour le dire en un mot, ont une élégance & une expression dignes de l'antique; ses figures sont remplies de vie, de tendresse & de vérité.

Bologne (Jean de) né à Douay, mort à Florence vers le commencement du dix-septieme siecle. Il se rendit un des bons sculpteurs d'Italie, & orna la place publique de Florence de ce grouppe de marbre que l'on y voit encore, & qui représente l'enlevement d'une sabine. Le cheval sur lequel on a mis depuis la statue d'Henri IV, placée au milieu du Pont-Neuf à Paris, est de ce grand maître; il a fait plusieurs autres statues équestres, il a dirigé la fonte d'un très-grand nombre d'autres statues ou bas-reliefs qui lui ont acquis beaucoup d'honneur.

Rousseau (Jacques) né en Poitou en 1681, mort à Madrid en 1740, éleve de M. Coustoux, l'aîné; il devint professeur de l'académie de Sculpture, & finalement sculpteur en chef du roi d'Espagne.

Buister (Philippe) natif de Bruxelles, vint en France vers le milieu du dix-septieme siecle. Son éloge sera l'énumération de ses principaux ouvrages: tels sont le tombeau du cardinal de la Rochefoucault, placé dans une chapelle de sainte Génevieve; deux satyres grouppés, un joueur de tambour de basque, & la déesse Flore; tous morceaux estimés qui ornent le parc de Versailles.

Cellini (Bénévenuto) artiste célebre, & homme de guerre, né à Florence l'an 1500, mort dans la

même ville en 1570, nous a donné un traité sur la sculpture, & la maniere de travailler l'or.

Comte (Louis le) mort à Paris en 1691, âgé de cinquante-un ans, a fait dans cette ville quelques ouvrages estimés. On voit de sa main à Versailles deux grouppes, dont un représente Vénus & Adonis, & l'autre Zéphir & Flore; le cocher du cirque qui sert d'ornement à la porte des écuries, est encore de cet artiste.

Coustou (Nicolas) né à Lyon en 1658, mort à Paris en 1733, de l'académie d. Sculpture. Son pere Nicolas *Coustou*, sculpteur en bois, lui apprit les élémens de son art. Il se mit ensuite sous la discipline du célebre Coysevox, son oncle. Enfin, il remporta le prix de sculpture, & partit pour l'Italie en qualité de pensionnaire du roi. C'est dans ce séjour qu'il fit la belle statue de l'empereur Commode, representé en Hercule, & qui est dans les jardins de Versailles. Le ciseau de cet excellent homme, conduit par la belle nature, ne fut pas oisif. Il travailla toujours pour sa gloire & celle de la France; ce fut lui qu'on chargea de la plûpart des riches morceaux de sculpture qui ornent l'église des Invalides.

Sans entrer dans le détail de ses ouvrages, il suffit de citer la statue pédestre de Jules-César, le grouppe des fleuves, représentant la Seine & la Marne qu'on voit aux Tuileries; & le superbe grouppe placé derriere le maître autel de l'église de Notre-Dame à Paris, qu'on appelle communément le *Vœu de Louis XIII.*

On remarque dans les productions de ce maître, un génie élevé, un goût sage & délicat, un beau choix, un dessein pur, des attitudes vraies & pleines de noblesse, des draperies élégantes & moëlleuses; il mourut en 1746, âgé de soixante-neuf ans. Son mérite l'avoit élevé à la dignité de recteur & à celle de directeur de l'académie de Sculpture. Son nom célebre dans les Arts est encore soutenu avec distinction par MM. *Coustou* de la même académie.

Coysevox (Antoine) né à Lyon en 1640, mort en 1720, montra dans son enfance, par les progrès qu'il fit dans son art, ce qu'il devoit être un jour. On ne pourroit sans trop s'étendre, marquer tous les ouvrages qui sont sortis de ses mains. Il a travaillé plusieurs fois à différens bustes de Louis XIV; le grand escalier, les jardins, la galerie de Versailles sont ornés de ses morceaux de sculpture. Il a fait encore des mausolées qui décorent plusieurs églises de Paris; ce maître joignit à une grande correction de dessein, beaucoup de génie & d'art dans ses compositions: il rendoit aussi heureusement la naiveté que la noblesse, & la force que la grace, suivant les caracteres qu'il vouloit donner à ses figures. On connoît les deux grouppes prodigieux de Mercure & de la Renommée assis sur des chevaux aîlés, qui ont été posés dans les jardins de Marly en 1702, chaque grouppe soutenu d'un trophée, a été taillé d'un seul bloc de marbre; & tous deux quoique travaillés avec un feu surprenant, & une correction peu commune, n'ont pas couté deux ans de travail à notre célebre artiste; cependant cet ouvrage souffriroit peut-être la comparaison avec le Marcus-Curtius du cavalier Bernin qui est à Versailles.

Dante (Vincent) mort à Pérouse l'an 1576, âgé de quarante-six ans, entendoit la sculpture & l'architecture. La statue de Jules III. qu'il fit à Pérouse, a passé pendant quelque tems pour un chef-d'œuvre.

Desjardins (François) natif de Breda, mort en 1694, a exécuté le monument de la place des Victoires à Paris.

Donato né à Florence vivoit dans le xv. siecle. Le sénat de Venise le choisit pour la statue équestre de bronze que la république fit élever à Gattamelata, ce grand capitaine, qui de la plus basse extraction étoit parvenu jusqu'au grade de général des armées des Vénitiens, & leur avoit fait remporter plusieurs victoires remarquables; mais le chef-d'œuvre de *Donato*, étoit une Judith coupant la tête d'Holopherne.

Le *Flamand* (François) Quesnoy, surnommé *le Flamand*, de Bruxelles), artiste admirable, & qui tient un des premiers rangs dans la sculpture par le goût, la correction du dessein, & la belle imitation de l'antique. Quand on examine à Rome les ouvrages de ce maître, son S. André par exemple, qui est dans l'église de S. Pierre, peut-on douter que l'artiste n'ait beaucoup étudié le gladiateur, l'Apollon, l'Antinoüs, Castor & Pollux, la Vénus de Médicis & l'Hermaphrodite? Il est mort à Livourne en 1644, à 52 ans.

Gendre (Nicolas le), né à Estampes, mort à Paris en 1670, âgé de 52 ans, a montré dans ses ouvrages de sculpture, une sagesse & un repos qui se font remarquer avec distinction.

Girardon (François), né à Troyes en Champagne en 1627, marié à mademoiselle du Chemin, renommée pour son talent à peindre les fleurs, & mort en 1698. Ses ouvrages sont précieux par la correction du dessein, & par la beauté de l'ordonnance. Il a presque égalé l'antiquité par les bains d'Apollon; par le tombeau du cardinal de Richelieu, qui est dans l'église de la Sorbonne, & par la statue équestre de Louis XIV. qui est à la place Vendôme. Les connoisseurs qui se sont attachés à comparer les statues de *Girardon* & du Puget, ont trouvé plus de graces dans celles de *Girardon*, & plus d'expression dans celles de Puget. Ce grand maître avoit au Louvre une galerie précieuse par les morceaux choisis qu'elle renfermoit.

Grace au Phidias de notre âge,
Me voilà sûr de vivre autant que l'univers;
Et ne connût-on plus ni mon nom, ni mes vers;
Dans ce marbre fameux, taillé sur mon visage,
De Girardon *toujours on vantera l'ouvrage.*

Ce sont les vers de Despréaux sur le buste de marbre que fit de lui le célebre *Girardon*, & dont on a tiré tant de copies.

Cet habile maître est presque le seul d'entre les modernes, qui par les bains d'Apollon, ait osé imiter les sujets fort composés que traitoient les anciens, & qu'ils rendoient par de beaux grouppes de grandes figures.

Gonnelli (Jean), surnommé *l'aveugle de Cambassi*, du nom de sa patrie en Toscane, mort à Rome sous le pontificat d'Urbain VIII. Les progrès qu'il fit dans son art sous la discipline de Pierre Tacca, annonçoient du génie; mais on eut lieu de craindre que ses talens ne devinssent stériles, lorsqu'il perdit la vûe à l'âge de 20 ans. Cependant ce malheur ne l'empêcha pas d'exercer la sculpture; il faisoit des figures de terre cuite qu'il conduisoit à leur perfection, se laissant guider par le seul sentiment du tact. C'est ainsi qu'il représenta Côme I. grand duc de Toscane. Il entreprit quelque chose de plus, il essaya de faire de la même maniere des portaits ressemblans; mais c'étoit porter trop loin de flatteuses espérances.

Goujon (Jean), parisien, fleurissoit sous les regnes de François I. & de Henri II. il travailla pour la gloire de la nation. Ses ouvrages nous retracent les beautés simples & sublimes de l'antique. Un auteur moderne le nomme *le Correge de la Sculpture*, parce qu'il a toujours consulté les Graces. Personne n'a mieux entendu que lui les figures de demi-relief. Rien n'est plus beau en ce genre, que sa fontaine des Innocens, rue S. Denis à Paris. Un ouvrage de sa main, qui n'est pas moins curieux, est une espece de tribune soutenue par des caryatides gigantesques, & qui est au Louvre dans la salle des cent Suisses. Sarrasin

a cru devoir imiter ces figures, d'un goût exquis & d'un dessein admirable. M. Perrault les a fait graver par Sébastien le Clerc, dans sa traduction de Vitruve. On voit encore des ouvrages du *Goujon* à la porte S. Antoine & ailleurs. Il fut l'architecte & le *sculpteur* de l'hôtel de Carnavalet; & Mansard chargé de le finir, suivit scrupuleusement les plans tracés par *Goujon*.

Gros (Pierre le), né à Paris en 1666, mort à Rome en 1719. Il a eu part aux plus superbes morceaux de sculpture qui aient été faits dans cette capitale des beaux arts. Tel est son grand relief de Louis Gonzague, qui fut posé sur l'autel du college Romain, & qui a été gravé. Tel est son bas-relief du mont de Piété, son tombeau du cardinal Cassanata, la statue mourante de Stanislas Koska, au noviciat des jésuites, dont M. Crozat le jeune possédoit le modele. Tel est encore le groupe du triomphe de la religion sur l'hérésie, qui orne l'église de *Giésu*. On connoit à Paris, le bas-relief fait par ce célebre artiste, pour l'église de S. Jacques des Incurables. Enfin on admire tous les ouvrages de *le Gros*.

Guillain (Simon), né à Paris, mort en 1658 âgé de 77 ans. On lui doit les figures qui sont posées dans les niches du portail de la Sorbonne, & quelques autres ouvrages qui lui font honneur.

Hongre (Etienne le), natif de Paris, reçu à l'académie de sculpture en 1668, mort en 1690, âgé de 62 ans. Ce maître a embelli les jardins de Versailles de plusieurs ouvrages. Tels sont une figure représentant l'air, Vertumne & Pomone en therme, *&c.*

Keller (Jean Baltazar), artiste incomparable dans l'art de fondre en bronze. Né à Zurich, il s'établit en France où il réussit le dernier Décembre 1692, dans la fonte de la statue équestre de Louis XIV. qui est haute de 20 piés & toute d'une piece, comme on la voit dans la place de Vendôme. Il y a d'autres ouvrages admirables de sa main dans le jardin de Versailles & ailleurs. Louis XIV. lui donna l'intendance de la fonderie de l'Arsénal. Il mourut en 1702. Son frere, *Jean-Jacques*, fut aussi très-habile dans la même profession.

Lérambert (Louis), né & mort à Paris en 1670, âgé de 56 ans. Il y a plusieurs de ses ouvrages dans le parc de Versailles.

Lorrain (Robert le), né à Paris en 1666, mort dans la même ville en 1743. Il fut éleve de Girardon. Ce grand maître le regardoit comme un des plus habiles dessinateurs de son siecle. Il le chargeoit à l'âge de 18 ans, d'instruire ses enfans & de corriger ses éleves. Ce fut lui & le Nourrisson qu'il choisit pour travailler au mausolée du cardinal de Richelieu.

Le *Lorrain* auroit eu un nom plus célebre dans les arts, s'il eût possédé le talent de se faire valoir, comme il avoit celui de l'exécution. On remarqua dans ses compositions un dessein pur & savant, une expression élégante, un bon choix & des têtes précieuses. On connoit sa *Galathée*. Il fit aussi un *Bacchus* pour le jardins de Versailles, un *Faune* pour ceux de Marly, *&c.* Mais ses principaux ouvrages sont dans le palais épiscopal de Saverne.

Magniere (Laurent), parisien, reçu à l'académie royale de Peinture & de Sculpture en 1667, mort en 1700 âgé de 82 ans. Ses talens l'ont placé au rang des artistes du siecle de Louis XIV. Il a fait pour les jardins de Versailles, plusieurs thermes représentant Ulysse, le printems & Circé.

Marcy (Baltazar), né à Cambrai en 1620, mort à Paris en 1674, frere de Gaspard *Marcy*, aussi *sculpteur*, mort en 1681. Ces deux artistes ont travaillé ensemble au bassin de Latone du jardin de Versailles, où cette déesse & ses enfans sont représentés en marbre. Balthazar *Marcy* s'est montré digne de mêler ses travaux avec le célebre Girardon, en faisant les chevaux des bains d'Apollon, qui sont effectivement d'une grande beauté.

Margaritone, né en Toscane dans le xiij. siecle. Il n'est connu que par la sculpture du tombeau de Grégoire X.

Mazeline (Pierre), natif de Rouen, reçu à l'académie de Sculpture en 1668, mort en 1708 âgé de 76 ans. Il a fait quelques morceaux estimés, comme l'Europe & Apollon pythien d'après l'antique, qui sont dans les jardins de Versailles.

Michel-Ange Buonarota, également célebre en sculpture comme en peinture. Il fut mis jeune dans un village, dont la plûpart des habitans étoient *sculpteurs*, & en particulier le mari de sa nourrice; ce qui lui fit dire qu'il avoit sucé la sculpture avec le lait. A seize ans il avoit déja fait dans cet art des progrès singuliers. Pendant que le pape Jules II. demeuroit à Boulogne, il lui ordonna de faire sa statue de la hauteur de cinq brasses, & de la jetter en bronze. Cette statue haussoit un bras dans une attitude si fiere, que sa Sainteté demanda à *Michel-Ange*, si elle donnoit la bénédiction ou la malédiction. Elle avertit le peuple de Boulogne d'être plus sage à l'avenir, répondit *Michel-Ange*. Ayant demandé à son tour au pape, s'il ne devoit pas mettre un livre dans l'autre main; mettez-y plutôt une épée, répliqua Jules, je ne suis pas homme de lettres. Cette statue de Jules fit beaucoup d'honneur à *Michel-Ange*; mais il a immortalisé sa gloire par sa statue de Bacchus, & par celle de Cupidon en grandeur naturelle, qu'il donna à la princesse Isabelle d'Est. Ce sont des chefs-d'œuvres qu'on ne se lasse point de voir & de louer.

On sait encore qu'ayant fait la figure d'un autre Cupidon différent de celui dont je viens de parler, il porta cette figure à Rome, lui cassa un bras qu'il retint, & enterra le reste dans un endroit qu'il savoit qu'on devoit nécessairement fouiller. En effet, cette figure ayant été trouvée quelque-tems après, dans le lieu où il l'avoit ensévelie, fut exposée à la vue des connoisseurs qui l'admirerent. On la vendit pour une antique précieuse au cardinal de S. Grégoire; alors *Michel-Ange* détrompa tout le monde, en produisant le bras qu'il s'étoit réservé. Il est beau d'être assez habile pour imiter les anciens, jusqu'à tromper les yeux des plus savans; il n'est pas moins beau d'être assez modeste, pour avouer qu'on leur est de beaucoup inférieur, comme le reconnut *Michel-Ange*. Enfin, je le retrouve toujours du premier rang des modernes en sculpture, en peinture & en architecture.

Pautre (Pierre le) né à Paris en 1659, mort dans la même ville, en 1744. Son pere Antoine le Pautre, bon architecte, développa ses talens pour le dessein. L'étude de la nature & des grands maîtres le perfectionnerent. Cet habile artiste fut directeur de l'académie de S. Luc. On voit de ses ouvrages à Marly. Il fut chargé de finir le groupe d'Arrie & de Pætus, commencé à Rome par Théodon. Le groupe d'Enée est entierement de lui. Ces deux morceaux ornent le jardin des Tuileries.

Pilon (Germain) *sculpteur* & architecte, natif de Paris, vivoit dans le xvj. siecle. Il fut un de ces hommes nés pour cultiver les arts, & porter dans leur patrie le vrai goût du beau. On voit plusieurs de ses ouvrages dans les églises de notre capitale, qui plaisent aux curieux.

Pisani (André), mort à Florence, en 1389, âgé de 60 ans. Il fit connoître ses talens pour la sculpture par les figures de marbre dont il orna l'église de Santa-Maria del Fiore, à Florence.

Ponce (Paul) florentin, se distinguoit en France sous les regnes de François II. & de Charles IX. Il y a plusieurs de ses ouvrages aux célestins. Il a taillé la colomne semée de flammes, & accompagnée de trois génies portant des flambeaux, avec une urne

qui renferme le cœur de François II. On voit aussi de cet artiste, dans la même église, le tombeau en pierre, avec la figure de Charlemagne, vêtue militairement.

Puget (Pierre), le Michel-Ange de la France, admirable *sculpteur*, bon peintre, excellent architecte, naquit à Marseille en 1623, de parens qui manquoient du bien nécessaire pour soutenir leur nom.

Les talens qu'avoit le jeune *Puget* pour le dessein parurent dès qu'il put manier le crayon. On le mit à l'âge de 14 ans chez un habile *sculpteur* de Marseille, & qui passoit pour le meilleur constructeur de galeres du pays. Il fut si satisfait de son éleve, après deux ans d'apprentissage, qu'il lui confia le soin de la sculpture & de la construction d'un de ses bâtimens; mais *Puget* curieux de se perfectionner, se rendit à Florence chez le grand-duc, & passa de-là à Rome, où il s'appliqua tout entier à la peinture.

Il resta près de 15 ans dans cette capitale des beaux arts. De retour dans sa patrie, il inventa ces belles galeres du royaume, que les étrangers ont tâché d'imiter. Il embellit Toulon, Marseille & Aix de plusieurs tableaux qui sont encore l'honneur des églises des capucins & des jésuites. Tels sont une annonciation, le baptême de Constantin, le tableau qu'on appelle le *Sauveur du monde*, *&c.* L'éducation d'Achille est le dernier ouvrage qu'il ait fait en ce genre.

La sculpture devint, après une maladie dangereuse qu'il eut en 1657, sa passion favorite, soit qu'elle lui coutât moins, soit que les modeles qu'il fit dans sa convalescence l'amusassent plus agréablement, il ne peignit plus depuis ce tems-là; mais il embellit Toulon d'excellens ouvrages en sculpture. On y admire toujours les ornemens qu'il fit pour la porte de l'hôtel-de-ville de cette place. Les armes de France en bas-relief de marbre qui ornent l'hôtel-de-ville de Marseille, sont aussi de sa main.

M. Fouquet instruit par la renommée des talens du *Puget*, le chargea d'aller choisir en Italie les plus beaux blocs de marbre qu'il destinoit à la sculpture du royaume, & tandis qu'on en chargeoit quelques bâtimens à Gènes, notre artiste s'occupa à faire ce bel Hercule, qu'on mit à Sceaux, & qui est couché sur un bouclier aux fleurs-de-lis de France. Dans ces conjectures M. Fouquet fut disgracié, ce qui devint un obstacle au retour du *Puget*, dont l'étranger profita pour avoir de ses chefs-d'œuvres. Le duc de Mantoue obtint de lui un bas-relief de l'assomption, auquel le cavalier Bernin prodigua ses éloges.

Enfin M. de Colbert, qui veilloit aux progrès des arts, rappella ce célebre artiste dans le royaume, & l'honora d'une pension de douze cens écus, en qualité de *sculpteur* & directeur des ouvrages qui regardoient les vaisseaux & les galeres. Alors le *Puget* avide de travailler à des monumens qui passassent à la postérité, entreprit son bas-relief d'Alexandre & de Diogene; ce monument qu'il n'a pu achever que sur la fin de ses jours, est le plus grand morceau de sculpture qu'il ait exécuté.

Mais Milon Crotoniate est la premiere & la plus belle statue qui ait paru à Versailles de la main du *Puget*. On croit voir le sang circuler dans les veines de Milon; la douleur & la rage sont exprimés sur son visage; tous les muscles de son corps marquent les efforts que fait cet athlete pour dégager sa main, laquelle étoit prise dans le tronc d'un arbre qu'il avoit voulu fendre, tandis que de l'autre, il arrache la langue de la gueule d'un lion qui le mordoit par derriere.

Après la mort de Colbert, M. de Louvois, sur-intendant des bâtimens, engagea le *Puget* à travailler à un groupe, pour accompagner celui de Milon; le *Puget* exécuta son Andromède & Persée. On est tenté de toucher les chairs de l'Andromède; & quoique la figure en paroisse un peu trop raccourcie, on y trouve cependant les même proportions que dans la Vénus de Médicis.

Le dernier ouvrage du *Puget*, est le bas-relief de S. Charles, où la peste de Milan est représentée d'une maniere si touchante. Le *Puget* avoit modelé en cire la figure équestre de Louis XIV. que l'on devoit ériger dans la place royale de Marseille, dont il avoit aussi donné le dessein. Girardon conservoit précieusement quelques marines à la plume de la main de ce grand maître.

Les morceaux de sculpture de cet artiste inimitable, ainsi que Louis XIV. le nommoit, pourroient être comparés à l'antique, pour le grand goût & la correction du dessein, pour la noblesse de ses caracteres, pour la beauté de ses idées, le feu de ses expressions, & l'heureuse fécondité de son génie. Le marbre s'amollissoit sous son ciseau, prenoit entre ses mains du sentiment, & cette flexibilité qui caractérise si bien les chairs, & les fait sentir même au travers des draperies. Cet admirable artiste est mort dans la ville qui lui donna la naissance, en 1695, âgé de 72 ans.

Quellins (Artus), né à Anvers, a fait pour sa patrie des morceaux de sculpture, qui le mettent au rang des bons artistes flamans. Il est neveu d'Erasme Quellins, qu'on regarde comme le dernier peintre de l'école de Rubens.

Regnauldin (Thomas), natif de Moulins, mort à Paris en 1706, âgé de 79 ans, a fait quelques morceaux assez estimés. On voit de lui dans les jardins de Versailles l'Antonine & Faustine, & aux Tuileries le groupe qui représente l'enlevement de Cybele par Saturne sous la figure du Tems.

Rossi (Propertia), cette demoiselle fleurissoit à Boulogne sous le pontificat de Clément VII. La musique qu'elle possédoit faisoit son amusement, & la sculpture son occupation. D'abord elle modela des figures de terre qu'elle dessinoit, ensuite elle travailla sur le bois; enfin elle s'exerça sur la pierre, & fit pour décorer la façade de l'église de sainte Pétrone, plusieurs statues de marbre, qui lui mériterent l'éloge des connoisseurs; mais une passion malheureuse pour un jeune homme qui n'y répondit point, la jetta dans une langueur qui précipita la fin de ses jours. Dans cet état, se rappellant l'histoire de la femme de Putiphar & de Joseph, elle représenta en bas-relief cette histoire, qui avoit quelque rapport à sa situation, & rendit naturellement la figure de Joseph d'après celle de son amant. Ce morceau de sculpture fut le dernier ouvrage, & le chef-d'œuvre de *Propertia.* Mais Angelo Rossi en a fait d'autres d'un goût presque égal à l'antique, & qui passeront à la postérité.

Rustici (Jean-François) florentin, jetta la plûpart de ses statues en bronze. On a loué une Léda de sa main, une Europe, un Neptune, un Vulcain, un homme à cheval d'une hauteur extraordinaire, & une femme d'une forme colossale. Il vint en France en 1528, & y fut employé le reste de ses jours par François I. à plusieurs ouvrages.

Sarasin (Jacques), né à Noyon en 1598, mort en 1660. Il vint dès sa plus tendre enfance à Paris, où il apprit à dessiner & à modeler; mais comme la France sortoit encore d'une espece de barbarie pour les beaux arts, & que la sculpture y manquoit de maîtres pour en montrer les charmes & le génie, il alla s'en instruire à Rome, & y demeura pendant l'espace de 18 ans. Là il fit pour le cardinal Aldobrandin un Atlas & un Polyphème qui soutenoient presque la comparaison avec les beaux ouvrages d'Italie. En revenant de Rome, il exerça son ciseau à un S. Jean-Baptiste & un S. Bruno, qui passent pour un des plus singuliers ornemens de la chartreuse de Lyon. De retour à Paris, il fut employé pour les églises,

& fit en particulier pour le roi les caryatides qui embellissent un des dômes du Louvre du côté de la cour; car ces figures, quoique colossales, sont néanmoins très-dégagées, & semblent très-légeres; il fit deux morceaux considérables dans l'église des jésuites de Paris: le premier est deux grands anges d'argent en l'air, tenant chacun d'une main un cœur d'argent. Je dis que ces anges sont en l'air, parce qu'ils ne sont attachés à l'arcade sous laquelle ils semblent voler effectivement, que par quelques barres de fer qu'on ne voit point. Le second morceau de sa main, est le mausolée de Henri de Bourbon prince de Condé, mausolée taillé dans le beau, & qu'on admireroit à tous égards, si le sacré & le profane, la Piété avec Minerve, ne s'y trouvoient mélangées. On voit de ce célebre artiste dans l'église des carmélites du fauxbourg S. Jacques, le tombeau du cardinal de Bérule; dans l'église du noviciat des jésuites, & dans celle de S. Jacques de la Boucherie, deux crucifix de sa main. Ces productions de son génie sont d'une grande beauté. Parmi les ouvrages de son ciseau pour Versailles, on ne doit pas oublier de citer le grouppe de Remus & de Remulus allaités par une chevre; & on voit à Marly un autre grouppe également estimé, représentant deux enfans qui se jouent avec un bouc. Mais pendant que *Sarrasin* avançoit sa carriere dans l'art de la sculpture, le Puget s'y élevoit pour le surpasser un jour.

Tadda (Francisco), *sculpteur* d'Italie, fleurissoit au milieu du xvj. siecle. Ayant trouvé quelques morceaux de porphyre parmi des pieces de vieux marbre, il essaya de les joindre, & d'en composer un bassin de fontaine pour Côme de Médicis, grand-duc de Toscane, & il réussit dans son entreprise. On dit qu'il fit distiller certaines herbes dont il retira une eau qui avoit la vertu de coller ensemble toutes sortes de morceaux de porphyre brisés. Si ce n'est point un conte que ce secret, il fut enterré avec lui.

Théodon, né en France dans le xvij. siecle, perfectionna ses talens en Italie, & devint *sculpteur* de la fabrique de S. Pierre. Un des deux grouppes de l'église de Jésus à Rome est de sa main, & l'autre de celle de le Gros. Les plus habiles *sculpteurs* qui fussent alors en Italie, présenterent chacun leur modele; & ces modeles ayant été exposés, il fut décidé sur la voix publique, que celui de *Théodon* & celui de le Gros étoient les meilleurs. *Théodon* fit encore un autre grouppe, qu'on cite aujourd'hui parmi les chef-d'œuvres de la Rome moderne.

Tuby dit le *Romain* (Jean-Baptiste) de l'académie de sculpture, mort à Paris en 1700, âgé de 70 ans. Il tient un rang distingué parmi les artistes qui ont paru sous le regne de Louis XIV. On voit de lui dans les jardins de Versailles, une figure représentant le poëme lyrique. Il a encore embelli les jardins de Trianon, par une copie du fameux grouppe de Laocoon. Le mausolée du vicomte de Turenne enterré à S. Denys, est sans contredit le plus beau de particuliers honorés d'une sépulture à côté de nos rois. Le Brun en a tracé le plan, & *Tuby* l'a exécuté. On y voit l'Immortalité qui tient d'une main une couronne de laurier, & qui soutient de l'autre ce grand homme. La Sagesse & la Vertu sont à ses côtés. La premiere est étonnée du coup funeste qui enleve ce héros à la France, & l'autre est plongée dans la consternation.

Van-Clève (Corneille) originaire de Flandres, né à Paris, a été un des bons *sculpteurs* de France. On voit dans plusieurs églises de Paris, dans les maisons royales, & dans les provinces, quantité de beaux ouvrages sortis de ses mains. Il est mort en 1733, âgé de 89 ans.

Van-Obstal (Gérard), natif d'Anvers, mort à Paris en 1668, âgé de 73 ans. Il avoit beaucoup de talens pour les bas-reliefs, & travailloit admirablement bien l'ivoire; la figure du roi que l'on voit posée sur la porte Saint Antoine, est de cet habile maître.

Verrochio, (André) naquit à Florence en 1432, & mourut en 1488. Il tailla dans sa patrie les tombeaux des Médicis; mais son chef-d'œuvre est un enfant de bronze pêchant à la ligne. Les deux têtes de métal en demi-relief, l'une d'Alexandre le grand, & l'autre de Darius, qu'il fit pour Laurent de Médicis, furent encore admirées. Il jetta en bronze à Venise la statue équestre de Barthelemi de Bergame; & l'application qu'il y donna fut la cause de sa mort. J'ai parlé de cet artiste comme peintre, au *mot* ECOLE FLORENTINE.

Volterre (Daniel de) il a quelquefois quitté le pinceau pour le ciseau. Le cheval qui porte la statue de Louis XIII. dans la place royale à Paris, a été fondue d'un seul jet par Volterre. *Voyez* son article parmi les Peintres, *au mot* ECOLE.

Zumbo, (Gaetano Guilio) né à Syracuse en 1656, mort à Paris en 1701. Il devint sculpteur sans autre maître que son génie. Il ne se servit dans tous ses ouvrages que d'une cire coloriée, qu'il préparoit pourtant d'une maniere particuliere. Ce secret à la vérité ne lui fut pas particulier, Warin & le Bel l'avoient eu avant lui; mais les morceaux que notre artiste fit avec cette matiere excellerent sur tous les autres en ce genre par leur perfection. Le grand duc de Toscane lui donna des marques d'une bienveillance distinguée. Pendant le tems qu'il fut à ce prince, il exécuta ce sujet renommé sous le nom de la *Corruzione*, ouvrage curieux pour la vérité, l'intelligence, & les connoissances qui s'y font remarquer. Ce sont cinq figures coloriées au naturel, dont la premiere représente un homme mourant, la seconde un corps mort, la troisieme un corps qui commence à se corrompre, la quatrieme un corps qui est corrompu, & la cinquieme un cadavre plein de pourriture, que l'on ne sauroit regarder sans être saisi d'une espece d'horreur, tant l'ingénieux sculpteur a su y mettre de force & de vérité. Le grand-duc plaça cet ouvrage dans son cabinet.

Zumbo étant à Gènes, y employa quatre ou cinq ans à travailler une *nativité du Sauveur* & une *descente de croix*, qu'on peut regarder comme ses chefs-d'œuvres. Il s'associa dans cette ville à un chirurgien françois nommé *Desnoues*, afin de représenter avec sa cire coloriée toutes les parties du corps; le chirurgien disséquoit; & le sculpteur représentoit. Son plus beau morceau dans ce genre a été un *corps de femme avec son enfant*. La France fut le terme des voyages de Zumbo; il y travailla à plusieurs pieces d'anatomie, & composa entr'autres la tête préparée pour une démonstration anatomique. L'académie des Sciences en a fait l'éloge dans son *hist. année 1701*. Tous les curieux voulurent la voir, & M. le duc d'Orleans, qui avoit un goût très-éclairé, ne dédaigna pas d'aller chez Zumbo l'examiner à loisir.

Voilà les principaux *sculpteurs* de l'Europe, depuis environ deux siecles & demi. Il est bon de remarquer que le souverain qui ne sauroit trouver une certaine quantité de jeunes gens qui puissent, à l'aide des moyens qu'il leur donne, devenir un jour des Raphaëls & des Carraches, en trouve un grand nombre qui peuvent par son secours devenir de bons sculpteurs. L'école qui n'a pas été formée en des tems où les causes physiques voulussent bien concourir avec les causes morales, enfante ainsi des hommes excellens dans la Sculpture, au lieu de produire des peintres du premier ordre. C'est précisément ce que nous savons être arrivé dans ce royaume: depuis le renouvellement des Arts, on n'a guère rassemblé en un seul lieu le grand nombre de bons sculpteurs en tout genre

& en toute espece qu'on a vû en France sous le regne de Louis XIV. ils ont même laissé des éleves qui marchent sur leurs traces ; tels sont MM. Adam, Bouchardon, Falconet, le Moine, Pigal, Sloots, Vassé, *&c.* Leurs ouvrages feront leur éloge, & seront peut-être les derniers soupirs de notre sculpture.

Tous les articles des sculpteurs modernes *sont de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

SCULPTURE, s. f. (*Beaux-Arts.*) On définit la *Sculpture* un art qui par le moyen du dessein & de la matiere solide, imite avec le ciseau les objets palpables de la nature. Pour traiter ce sujet avec un peu de méthode, nous considérerons séparément la *sculpture* antique & la *sculpture* moderne ; mais avant que de parler de l'une & de l'autre, nous croyons devoir transcrire ici une partie des réflexions de M. Etienne Falconet sur la *Sculpture* en général : il les a mises au jour tout récemment ; & comme il a déclaré qu'elles étoient destinées pour l'Encyclopédie, nous allons remplir l'intention de cet habile artiste, & le laisser parler lui-même.

La *Sculpture*, dit-il, ainsi que l'Histoire, est le dépôt le plus durable des vertus des hommes & de leurs foiblesses. Si nous avons dans la statue de Vénus l'objet d'un culte dissolu, nous avons dans celle de Marc-Aurele un monument célebre des hommages rendus à un bienfaiteur de l'humanité.

Cet art, en nous montrant les vices déifiés, rend encore plus frappantes les horreurs que nous transmet l'Histoire ; pendant que d'un autre côté les traits précieux qui nous restent de ces hommes rares, qui auroient dû vivre autant que leurs statues, raniment en nous ce sentiment d'une noble émulation, qui porte l'ame aux vertus qui les ont préservés de l'oubli. César voit la statue d'Alexandre, il tombe dans une profonde réverie, laisse échapper des larmes & s'écrie : « Quel fut ton bonheur ! A l'âge que j'ai, tu » avois déja soumis une partie de la terre, & moi je » n'ai encore rien fait pour ma propre gloire ». Il n'en fit que trop pour l'ensevelir sous les ruines de sa patrie.

Le but le plus digne de la *Sculpture*, en l'envisageant du côté moral, est donc de perpétuer la mémoire des hommes illustres, & de donner des modeles de vertu d'autant plus efficaces, que ceux qui les pratiquoient ne peuvent plus être les objets de l'envie. Nous avons le portrait de Socrate, & nous le vénérons. Qui sait si nous aurions le courage d'aimer Socrate vivant parmi nous ?

La *Sculpture* a un autre objet, moins utile en apparence ; c'est lorsqu'elle traite des sujets de simple décoration ou d'agrément ; mais alors elle n'en est pas moins propre à porter l'ame au bien ou au mal. Quelquefois elle n'excitera que des sensations indifférentes. Un sculpteur, ainsi qu'un écrivain, est donc louable ou repréhensible, selon que les sujets qu'il traite sont honnêtes ou licencieux.

En se proposant l'imitation des surfaces du corps humain, la *Sculpture* ne doit pas s'en tenir à une ressemblance froide ; cette sorte de vérité, quoique bien rendue, ne pourroit exciter par son exactitude qu'une louange aussi froide que la ressemblance ; & l'ame du spectateur ne seroit point émue. C'est la nature vivante, animée, passionnée, que le sculpteur doit exprimer sur le marbre, le bronze, la pierre, *&c.*

Tout ce qui est pour le sculpteur un objet d'imitation, doit lui être un sujet continuel d'étude ; cette étude éclairée par le génie, conduite par le goût & la raison, exécutée avec précision, encouragée par l'attention bienfaisante des souverains, & par les conseils & les éloges des grands artistes, produira des chef-d'œuvres semblables à ces monumens précieux qui ont triomphé de la barbarie des siecles. Ainsi les sculpteurs qui ne s'en tiendront pas à un tribut de louanges, d'ailleurs si légitimement dûes à ces ouvrages sublimes, mais qui les étudieront profondément, qui les prendront pour regle de leurs productions, acquerront cette supériorité que nous admirons dans les statues grecques.

Non-seulement les belles statues de l'antiquité seront notre aliment, mais encore toutes les productions du génie, quelles qu'elles soient. La lecture d'Homere, ce peintre sublime, élevera l'ame de l'artiste, & lui fournira des images de grandeur & de majesté.

Ce que le génie du sculpteur peut créer de plus noble & de plus sublime, ne doit être que l'expression des rapports possibles de la nature, de ses effets, de ses jeux, de ses hasards : c'est-à-dire que le beau, même idéal, en *Sculpture* comme en Peinture, doit être un résumé du beau réel de la nature. Il existe un beau essentiel, mais épars dans les différentes parties de l'univers. Sentir, assembler, rapprocher, choisir, supposer même diverses parties de ce beau, soit dans le caractere d'une figure, comme l'Apollon, soit dans l'ordonnance d'une composition, comme ces hardiesses de Lanfranc, du Correge, & de Rubens ; c'est montrer dans l'art ce beau idéal qui a son principe dans la nature.

La *Sculpture* est sur-tout ennemie de ces attitudes forcées que la nature desavoue, & que quelques artistes ont employées sans nécessité, & seulement pour montrer qu'ils savoient se jouer du dessein. Elle l'est également de ces draperies dont toute la richesse est dans les ornemens superflus d'un bisarre arrangement de plis. Enfin, elle est ennemie des contrastes trop recherchés dans la composition, ainsi que dans la distribution affectée des ombres & des lumieres. En vain prétendroit-on que c'est la machine ; au fond ce n'est que du désordre, & une cause certaine de l'embarras du spectateur, & du peu d'action de l'ouvrage sur son ame : plus les efforts que l'on fait pour nous émouvoir sont à découvert, moins nous sommes émus ; d'où il faut conclure que moins l'artiste emploie de moyens à produire un effet, plus il a de mérite à le produire, & plus le spectateur se livre volontiers à l'impression qu'on a cherché à faire sur lui. C'est par la simplicité de ces moyens que les chef-d'œuvres de la Grece ont été créés, comme pour servir éternellement de modeles aux artistes.

La *Sculpture* embrasse moins d'objets que la Peinture ; mais ceux qu'elle se propose, & qui sont communs aux deux arts, sont des plus difficiles à représenter : savoir l'expression, la science des contours, l'art pénible de draper & de distinguer les différentes especes des étoffes.

La *Sculpture* a des difficultés qui lui sont particulieres. 1°. Un sculpteur n'est dispensé d'aucune partie de son étude à la faveur des ombres, des fuyans, des tournans, & des raccourcis. 2°. S'il a bien composé & bien rendu une vûe de son ouvrage, il n'a satisfait qu'à une partie de son opération, puisque cet ouvrage peut avoir autant de points de vûe qu'il y a de points dans l'espace qui l'environne. 3°. Un sculpteur doit avoir l'imagination aussi forte qu'un peintre, je ne dis pas aussi abondante ; il lui faut de plus une *ténacité* dans le génie, qui le mette au-dessus du dégoût causé par le méchanisme, la fatigue, & la lenteur de ses opérations. Le génie ne s'acquiert point, il se développe, s'étend & se fortifie par l'exercice. Un sculpteur exerce le sien moins souvent qu'un peintre ; difficulté de plus, puisque dans un ouvrage de *sculpture* il doit y avoir du génie comme dans un ouvrage de peinture. 4°. Le sculpteur étant privé du charme séduisant de la couleur, quelle intelligence ne doit-il pas y avoir dans ses moyens pour attirer l'attention ? Pour la fixer, quelle précision, quelle

quelle vérité, quel choix d'expreffion ne doit-il pas mettre dans fes ouvrages?

On doit donc exiger d'un fculpteur non-feulement l'intérêt qui réfulte du tout enfemble, mais encore celui de chacune des parties de cet enfemble; l'ouvrage du fculpteur n'étant le plus fouvent compofé que d'une feule figure, dans laquelle il ne lui eft pas poffible de réunir les différentes caufes qui produifent l'intérêt dans un tableau. La Peinture, indépendamment de la variété des couleurs, intéreffe par les différens grouppes, les attributs, les ornemens, les expreffions de plufieurs perfonnages qui concourent au fujet. Elle intéreffe par les fonds, par le lieu de la fcene, par l'effet général: en un mot elle impofe par la totalité. Mais le fculpteur n'a le plus fouvent qu'un mot à dire; il faut que ce mot foit fublime. C'eft par-là qu'il fera mouvoir les refforts de l'ame, à-proportion qu'elle fera fenfible, & que le fculpteur aura approché du but.

Ce n'eft pas que de très-habiles fculpteurs n'aient emprunté les fecours dont la Peinture tire avantage par le coloris: Rome & Paris en fourniffent des exemples. Sans doute que des matériaux de diverfes couleurs employés avec intelligence, produiroient quelques effets pittorefques; mais diftribués fans harmonie, cet affemblage rend la *Sculpture* défagréable, & même choquante. Le brillant de la dorure, la rencontre brufque des couleurs difcordantes de différens marbres, éblouira l'œil d'une populace toujours fubjuguée par le clinquant; & l'homme de goût fera révolté. Le plus certain feroit de n'employer l'or, le bronze, & les différens marbres, qu'à titre de décoration, & ne pas ôter à la *fculpture* proprement dite fon vrai caractere, pour ne lui en donner qu'un faux, ou pour le moins toujours équivoque. Ainfi, en demeurant dans les bornes qui lui font prefcrites, la *fculpture* ne perdra aucun de fes avantages, ce qui lui arriveroit certainement fi elle vouloit employer tous ceux de la peinture. Chacun de ces arts a fes moyens d'imitation; la couleur n'en eft point un pour la *fculpture*.

Mais fi ce moyen qui appartient proprement à la peinture, eft pour elle un avantage, combien de difficultés n'a-t-elle pas qui font entierement étrangeres à la *fculpture*? Cette facilité de produire l'illufion par le coloris, eft elle-même une très-grande difficulté; la rareté de ce talent ne le prouve que trop. Autant d'objets que le peintre a de plus que le fculpteur à repréfenter, autant d'études particulieres. L'imitation vraie des ciels, des eaux, des payfages, des différens inftans du jour, des effets variés de la lumiere, & la loi de n'éclairer un tableau que par le feul foleil, exigent des connoiffances & des travaux néceffaires au peintre, dont le fculpteur eft entierement difpenfé. Ce ne feroit pas connoître ces deux arts, fi on ôtoit leurs rapports. Ce feroit une erreur, fi on donnoit quelque préférence à l'un aux dépens de l'autre, à caufe de leurs difficultés particulieres.

La peinture eft encore agréable, même lorfqu'elle eft dépourvue de l'enthoufiafme & du génie qui la caractérife; mais fans l'appui de ces deux bafes, les productions de la *fculpture* font infipides. Que le génie les infpire également, rien n'empêchera qu'elles ne foient dans la plus intime union, malgré les différences qu'il y a dans quelques-unes de leurs marches; fi ces arts ne font pas femblables en tout, il y a toujours la reffemblance de famille.

Facies non omnibus una,
Nec diverfa tamen, qualem decet effe fororum.
Ovid. *Met. l. II.*

Appuyons donc là-deffus: c'eft l'intérêt des arts. Appuyons-y encore, pour éclairer ceux qui en jugent, fans en connoitre les principes: ce qui arrive affez fouvent même à des efprits du premier ordre.

Si par une erreur, dont on voit heureufement peu d'exemples, un fculpteur alloit prendre pour de l'enthoufiafme & du génie, cette fougue déraifonnée qui emportoit le Boromini, qu'il foit perfuadé que de pareils écarts, bien loin d'embellir les objets, les éloignent du vrai, & ne fervent qu'à repréfenter les défordres de l'imagination. Quoique cet artifte ne fût pas fculpteur, il peut être cité comme un exemple dangereux, parce que le même efprit qui conduit l'architecte, conduit auffi le peintre & le fculpteur. L'artifte dont les moyens font fimples, eft à découvert; il s'expofe à être jugé d'autant plus aifément, qu'il n'emploie aucun vain preftige pour échapper à l'examen, & fouvent mafquer ainfi fa non-valeur. N'appellons donc point *beautés* dans quelque ouvrage que ce foit, ce qui ne feroit qu'éblouir les yeux, & tendroit à corrompre le goût. Ce gout fi vanté avec raifon dans les productions de l'efprit humain, n'eft que le réfultat de ce qu'opere le bon fens fur nos idées: trop vives, il fait les réduire, leur donner un frein: trop languiffantes, il fait les animer. C'eft à cet heureux tempérament que la *fculpture*, ainfi que tous les arts inventés pour plaire, doit fes vraies beautés, les feules durables.

Comme la *fculpture* comporte la plus rigide exactitude, un deffein négligé y feroit moins fupportable que dans la peinture. Ce n'eft pas à dire que Raphael & le Dominiquain n'aient été de très-corrects & favans deffinateurs, & que tous les grands peintres ne regardent cette partie comme effentielle à l'art; mais à la rigueur, un tableau où elle ne domineroit pas, pourroit intéreffer par d'autres beautés. La preuve en eft dans quelques femmes peintes par Rubens, qui malgré le caractere flamand & incorrect, féduiront toujours par le charme du coloris. Exécutez-les en *fculpture* fur le même caractere du deffein, le charme fera confidérablement diminué, s'il n'eft entierement détruit. L'effai feroit bien pire fur quelques figures de Rimbrand.

Pourquoi eft-il encore moins permis au fculpteur qu'au peintre de négliger quelques-unes des parties de fon art? Cela tient peut-être à trois confidérations: au tems que l'artifte donne à fon ouvrage; nous ne pouvons fupporter qu'un homme ait employé de longues années à faire une chofe commune: au prix de la matiere employée: quelle comparaifon d'un morceau de toile à un bloc de marbre! à la durée de l'ouvrage, tout ce qui eft autour du marbre s'anéantit; mais le marbre refte. Brifées même, fes pieces portent encore aux fiecles à venir de quoi louer ou blâmer.

Après avoir indiqué l'objet & le caractere général de la *fculpture*, on doit la confidérer encore comme foumife à des lois particulieres qui doivent être connues de l'artifte, pour ne pas les enfreindre, ni les étendre au-delà de leurs limites.

Ce feroit trop étendre ces lois, fi on difoit que la *fculpture* ne peut fe livrer à l'effor dans fes compofitions, par la contrainte où elle eft de fe foumettre aux dimenfions d'un bloc de marbre. Il ne faut que voir le Gladiateur & l'Atalante: ces figures grecques prouvent affez que le marbre obéit, quand le fculpteur fait lui commander.

Mais cette liberté que le fculpteur a, pour ainfi dire, de faire croître le marbre, ne doit pas aller jufqu'à embarraffer les formes extérieures de fes figures par des détails excédens & contraires à l'action & au mouvement repréfenté. Il faut que l'ouvrage fe détachant fur un fond d'air, ou d'arbre, ou d'architecture, s'annonce fans équivoque, du plus loin qu'il pourra fe diftinguer. Les lumieres & les ombres largement diftribuées concourront auffi à déterminer les principales formes & l'effet général. A

quelque distance que s'apperçoivent le Gladiateur & l'Apollon, leur action n'est point douteuse.

Parmi les difficultés de la *sculpture*, il en est une fort connue, & qui mérite les plus grandes attentions de l'artiste : c'est l'impossibilité de revenir sur lui-même, lorsque son marbre est dégrossi; & d'y faire quelque changement essentiel dans la composition, ou dans quelqu'une de ses parties. Raison bien forte pour l'obliger à réfléchir son modele, & à l'arrêter, de maniere qu'il puisse conduire sûrement les opérations du marbre. C'est pourquoi dans de grands ouvrages, la plûpart des sculpteurs font leurs modeles, au moins ils les ébauchent sur la place où doit être l'objet. Par-là, ils s'assurent invariablement des lumieres, des ombres & du juste ensemble de l'ouvrage, qui étant composé au jour de l'attelier, pourroit y faire un bon effet, & sur la place un fort mauvais.

Mais cette difficulté va plus loin encore. Le modele bien réfléchi & bien arrêté, je suppose au sculpteur un instant d'assoupissement ou de délire. S'il travaille alors, je lui vois estropier quelque partie importante de sa figure, en croyant suivre & même perfectionner son modele. Le lendemain, la tête en meilleur état, il reconnoit le désordre de la veille, sans pouvoir y remédier.

Heureux avantage de la peinture ! Elle n'est point assujettie à cette loi rigoureuse. Le peintre change, corrige, refait à son gré sur la toile; au pis aller, il la réimprime, ou il en prend une autre. Le sculpteur peut-il ainsi disposer du marbre ? S'il falloit qu'il recommençât son ouvrage, la perte du tems, les fatigues & les dépenses pourroient-elles se comparer ?

De plus, si le peintre a tracé des lignes justes, établi des ombres & des lumieres à-propos, un aspect ou un jour différent ne lui ravira pas entierement le fruit de son intelligence & de ses soins; mais dans un ouvrage de *sculpture* composé pour produire des lumieres & des ombres harmonieuses, faites venir de la droite le jour qui venoit de la gauche, ou d'en bas celui qui venoit d'en-haut, vous ne trouverez plus d'effet; ou il n'y en aura que de desagréables, si l'artiste n'a pas su en ménager pour les différens jours. Souvent aussi, en voulant accorder toutes les vues de son ouvrage, le sculpteur risque de vraies beautés, pour ne trouver qu'un accord médiocre. Heureux, si les soins pénibles ne le réfroidissent pas, & parviennent à la perfection dans cette partie !

Pour donner plus de jour à cette réflexion, j'en rapporterai une de M. le comte de Caylus.

« La peinture, dit-il, choisit celui des trois jours » qui peuvent éclairer une surface. La *sculpture* est à » l'abri du choix, elle les a tous; & cette abondan» ce n'est pour elle qu'une multiplicité d'étude & » d'embarras; car elle est obligée de considérer, de » penser toutes les parties de sa figure, & de les tra» vailler en conséquence; c'est elle-même, en quel» que façon, qui s'éclaire; c'est sa composition qui » lui donne ses jours, & qui distribue ses lumieres. » A cet égard, le sculpteur est plus créateur que le » peintre; mais cette vanité n'est satisfaite qu'aux » dépens de beaucoup de réflexions & de fatigues.

Quand un sculpteur a surmonté ces difficultés, les artistes & les vrais connoisseurs lui en savent gré sans doute; mais combien de personnes, même de ceux à qui nos arts plaisent, qui ne connoissant pas la difficulté, ne connoitront pas le prix de l'avoir surmontée ?

Le nud est le principal objet de l'étude du sculpteur. Les fondemens de cette étude sont la connoissance des os, de l'anatomie extérieure, & l'imitation assidue de toutes les parties & de tous les mouvemens du corps humain. L'école de Paris & celle de Rome exigent cet exercice, & facilitent aux éleves cette connoissance nécessaire. Mais comme le naturel peut avoir ses défauts, que le jeune éleve, à force de les voir & de les copier, doit naturellement transmettre dans ses ouvrages; il lui faut un guide sûr, pour lui faire connoître les justes proportions & les belles formes.

Les statues grecques sont le guide le plus sûr; elles sont & seront toujours la regle de la précision, de la grace & de la noblesse, comme étant la plus parfaite représentation du corps humain. Si l'on s'en tient à un examen superficiel, ces statues ne paroitront pas extraordinaires, ni même difficiles à imiter; mais l'artiste intelligent & attentif découvrira dans quelques-unes les plus profondes connoissances du dessein, & s'il est permis d'employer ici ce mot, toute l'énergie du naturel. Aussi les sculpteurs qui ont le plus étudié & avec choix, les figures antiques, ont-ils été les plus distingués. Je dis *avec choix*, & je crois cette remarque fondée.

Quelque belles que soient les statues antiques, elles sont des productions humaines, par conséquent susceptibles des foiblesses de l'humanité : il seroit donc dangereux pour l'artiste d'accorder indistinctement son admiration à tout ce qui s'appelle *antiquité*. Il arriveroit qu'après avoir admiré dans certains antiques, de prétendues merveilles qui n'y sont pas, il feroit des efforts pour se les approprier, & il ne seroit point admiré. Il faut qu'un discernement éclairé, judicieux & sans préjugés, lui fasse connoître les beautés & les défauts des anciens, & que les ayant appréciés, il marche sur leurs traces avec d'autant plus de confiance, qu'alors elles le conduiront toujours au grand. C'est dans ce discernement judicieux que paroit la justesse de l'esprit; & les talens du sculpteur sont toujours en proportion de cette justesse. Une connoissance médiocre de nos arts chez les Grecs suffit pour voir qu'ils avoient aussi leurs instans de sommeil. Le même goût régnoit; mais le savoir n'étoit pas le même chez tous les artistes. L'éleve d'un sculpteur excellent pouvoit avoir la maniere de son maître, sans en avoir la tête.

De toutes les figures antiques qui ont passé jusqu'à nous, les plus propres à donner le grand principe du nud, sont le Gladiateur, l'Apollon, le Laocoon, l'Hercule Farnese, le Torse, l'Antinoüs, le grouppe de Castor & Pollux, l'Hermaphrodite & la Venus de Médicis; ce sont aussi les chefs-d'œuvres que les sculpteurs modernes doivent sans cesse étudier, pour en faire passer les beautés dans leurs ouvrages; cependant l'étude la plus profonde des figures antiques, la connoissance la plus parfaite des muscles, la précision du trait, l'art même de rendre les passages harmonieux de la peau, & d'exprimer les ressorts du corps humain; ce savoir, dis-je, n'est que pour les yeux des artistes, & pour ceux d'un très-petit nombre de connoisseurs.

Mais comme la *sculpture* ne se fait pas seulement pour ceux qui l'exercent, ou ceux qui y ont acquis des lumieres, il faut encore que le sculpteur, pour mériter tous les suffrages, joigne aux études qui lui sont nécessaires, un talent supérieur. Ce talent si essentiel & si rare, quoiqu'il puisse être à la portée de tous les artistes, c'est le sentiment. Il doit être inséparable de toutes leurs productions. C'est lui qui les vivifie; si les autres études en sont la base, le sentiment en est l'ame. Les connoissances acquises ne sont que particulieres; mais le sentiment est à tous les hommes; il est universel à cet égard; tous les hommes sont juges des ouvrages où il régne.

Exprimer les formes des corps, & n'y pas joindre le sentiment, c'est ne remplir son objet qu'à demi : vouloir le répandre par-tout, sans égard pour la précision, c'est ne faire que des esquisses, & ne produire que des rêves dont l'impression se dissipe en ne

voyant plus l'ouvrage, même en le regardant plus long-tems. Joindre ces deux parties (mais quelle difficulté !) c'est le sublime de la *sculpture*.

Nous avons étalé les merveilles qu'elle a produites, en parlant des Sculpteurs ; nous allons continuer de la considérer comme antique & moderne. Enfin le lecteur trouvera la maniere dont elle opere en marbre, en pierre, en bois, en plâtre, en carton, en bronze. Pour ce qui regarde ses deux parties les plus intéressantes, qui sont les bas-reliefs, & l'art de draper, on les a traité aux mots RELIEF *bas*, & DRAPERIES. *Article de M.* FALCONET *le sculpteur.*

SCULPTURE ANTIQUE, (*Art d'imitation.*) c'est principalement de celle des beaux jours de la Grece & de Rome, dont il s'agit d'entretenir ici le lecteur. Je ne m'arrêterai point à rechercher l'époque de ce bel art : elle se perd dans l'obscurité des siecles les plus reculés, & ressemble à cet égard aux autres arts d'une imitation sensible, tels que sont l'Architecture, la Peinture & la Musique. D'habiles gens donnent même à la *Sculpture* le droit d'aînesse sur l'Architecture, quoiqu'il paroisse naturel de regarder l'Architecture comme l'enfant de la nécessité, comme le fruit des premiers besoins des hommes qu'ils ont été obligés d'inventer, & dont ils ont fait leur occupation long-tems avant que d'imaginer la *Sculpture*, qui n'est que l'effet du loisir & du luxe : comment donc peut-il arriver que l'Architecture ait été devancée par un art qu'on n'a dû n'imaginer que long-tems après ?

On répond que le *sculpteur* ayant pour objet, par exemple, une figure humaine, le sculpteur a eu dans ses premieres & ses plus grossieres ébauches l'avantage de trouver un modele dans la nature ; car c'est dans l'imitation parfaite de la nature que consiste la perfection de son art ; mais il a fallu pour l'architecte que son imitation cherchât des proportions qui ne tombent pas de la même maniere sous les sens, & qui néanmoins une fois établies se conservent & se copient plus aisément.

Quoi qu'il en puisse être, la *Sculpture* a commencé par s'exercer sur de l'argille, soit pour former des statues, soit pour former des moules & des modeles. Les premieres statues qu'on s'avisa d'ériger aux dieux ne furent d'abord que de terre, auxquelles pour tout ornement on donnoit une couleur rouge. Des hommes qui honoroient sincerement de telles divinités ne doivent pas, dit Pline, nous faire honte. Ils ne faisoient cas de l'or & de l'argent ni pour eux-mêmes ni pour leurs dieux. Juvenal appelle une statue, comme celle que Tarquin l'ancien fit mettre dans le temple du pere des dieux, *le Jupiter de terre*, que l'or n'avoit point gâté ni souillé.

Fictilis, & nullo violatus Jupiter auro.

Ensuite on fit des statues du bois des arbres qui ne sont pas sujets à se corrompre, ni à être endommagés des vers, comme le citronnier, l'ébene, le cyprès, le palmier, l'olivier.

Jamais le ciel ne fut aux humains si facile,
Que quand Jupiter même étoit de simple bois :
Depuis qu'on le fit d'or, il fut sourd à leurs voix.

Après le bois, les métaux, les pierres les plus dures, & sur-tout le marbre, devinrent la matiere la plus ordinaire & la plus recherchée des ouvrages de *sculpture*. On en tiroit des carrieres de Paros & de Chio, & bientôt presque tous les pays en fournirent. L'usage de l'ivoire dans les ouvrages de *sculpture* étoit connu dès les premiers tems de la Grece.

Quoique les Egyptiens passent pour être les inventeurs de la *Sculpture*, ils n'ont point la même part que les Grecs & que les Romains, à la gloire de cet art. Les *sculptures* qui sont constamment des égyptiens, c'est-à-dire celles qui sont attachées aux bâtimens antiques de l'Egypte, celles qui sont sur leurs obélisques & sur leurs mumies n'approchent pas des *sculptures* faites en Grece & en Italie. S'il se rencontre quelque sphinx d'une beauté merveilleuse, on peut croire qu'il est l'ouvrage de quelque sculpteur grec, qui se sera diverti à faire des figures égyptiennes, comme nos peintres s'amusent quelquefois à imiter dans leurs ouvrages, les figures des tableaux des Indes & de la Chine. Nous mêmes n'avons-nous pas eu des artistes qui se sont divertis à faire des sphinx? On en compte plusieurs dans les jardins de Versailles qui sont des originaux de nos sculpteurs modernes. Pline ne nous vante dans son livre aucun chef-d'œuvre de *sculpture* fait par un égyptien, lui qui nous fait de si longues & de si belles énumérations des ouvrages des artistes célebres. Nous voyons même que les sculpteurs grecs alloient travailler en Egypte.

Comme ils avoient forgé des dieux & des déesses, il falloit bien par honneur qu'ils leur élevassent des temples ornés de colonnes, d'architraves, de frontons & de diverses statues, dont le travail étoit encore bien plus estimable que le marbre dont on les formoit. Ce marbre sortoit si beau des mains des Myrons, des Phidias, des Scopas, des Praxiteles, qu'il fut l'objet de l'adoration des peuples tellement éblouis par la majesté de leurs dieux de marbre ou de bronze, qu'ils n'en pouvoient plus soutenir l'éclat. On a vu des villes entieres chez ce peuple facile à émouvoir, s'imaginer voir changer le visage de leurs dieux. C'est ainsi que parle Pline des superbes statues de Diane & d'Hecate, dont l'une étoit à Scio & l'autre à Ephese.

C'est donc à la Grece que la *sculpture* est redevable de la souveraine perfection où elle a été portée. La grandeur de Rome qui devoit s'élever sur les débris de celle des successeurs d'Alexandre, demeura longtems dans la simplicité rustique de ses premiers dictateurs & de ses consuls, qui n'estimoient & n'exerçoient d'autres arts que ceux qui servent à la guerre & aux besoins de la vie. On ne commença à avoir du goût pour les statues & les autres ouvrages de *sculpture* qu'après que Marcellus, Scipion, Flaminius, Paul Emile & Mummius eurent exposé aux yeux des Romains ce que Syracuse, l'Asie, la Macédoine, Corinthe, l'Achaïe & la Béotie avoient de plus beaux ouvrages de l'art. Rome vit avec admiration les tableaux, les marbres, & tout ce qui sert de décoration aux temples & aux places publiques. On se piqua d'en étudier les beautés, d'en discerner toute la délicatesse, d'en connoître le prix, & cette intelligence devint un nouveau merite, mais en même tems l'occasion d'un abus funeste à l'état. Mummius, après la prise de Corinthe, chargeant des entrepreneurs de faire transporter à Rome quantité de statues & de tableaux de la main des premiers maîtres, les menaça s'il s'en perdoit ou s'en gâtoit en chemin, de les obliger d'en fournir d'autres à leurs dépens. Cette grossiere ignorance n'est-elle pas, dit un historien, infiniment préférable à la prétendue science qui en prit bientôt la place? Foiblesse étrange de l'humanité ! L'innocence est-elle donc attachée à l'ignorance ? Et faut-il que des connoissances & un goût estimables en soi ne puissent s'acquérir sans que les mœurs en souffrent, par un abus dont la honte retombe quelquefois, quoiqu'injustement, sur les arts mêmes?

Ce nouveau goût pour les pieces rares fut bientôt porté à l'excès. Ce fut à qui orneroit le plus superbement ses maisons, à la ville & à la campagne. Le gouvernement des pays conquis leur en offroit les occasions. Tant que les mœurs ne furent pas corrompues, il n'étoit pas permis aux gouverneurs de rien acheter des peuples que le sénat leur soumettoit,

parce que, dit Cicéron, quand le vendeur n'a pas la liberté de vendre les choses au prix qu'elles valent, ce n'est plus une vente de sa part, c'est une violence qu'on lui fait. On sait que ces merveilles de l'art qui portent le nom *des grands-maîtres*, étoient souvent sans prix. En effet, elles n'en ont point d'autre que celui qu'y mettent l'imagination, la passion, &c, pour me servir de l'expression de Séneque, la fureur de quelques particuliers. Les gouverneurs de provinces achetoient pour rien ce qui étoit fort estimé; encore étoient-ce les plus modérés; la plûpart usoient de force & de violence.

L'histoire nous en a fourni des preuves dans la personne de Verrès, préteur de Sicile; & il n'étoit pas le seul qui en usât de la sorte. Il est vrai que sur cet article il porta l'impudence à un excès qui ne se conçoit point. Cicéron ne sait pas comment l'appeller; passion, maladie, folie; brigandage: il ne trouve point de nom qui l'exprime assez fortement; ni bienséance, ni sentiment d'honneur, ni crainte des lois, rien n'arrêtoit Verrès. Il comptoit être dans la Sicile, comme dans un pays de conquête: nulle statue, soit petite, soit grande, pour peu qu'elle fût estimée & précieuse, n'échappoit à ses mains rapaces. Pour dire tout en un mot, Cicéron prétend que la curiosité de Verrès avoit plus couté de dieux à Syracuse, que la victoire de Marcellus ne lui avoit couté d'hommes.

Dès que Rome eut commencé à dépouiller la Grece de ses précieux ouvrages de *sculpture*, dont elle enrichit ses temples & ses places publiques, il se forma dans son sein des artistes qui tâcherent de les imiter; un esclave qui réussissoit en ce genre, devenoit un trésor pour son maître, soit qu'il voulût vendre la personne, ou les ouvrages de cet esclave. On peut donc imaginer avec quel soin ils recevoient une éducation propre à perfectionner leurs talens. Enfin les superbes monumens de la *sculpture* romaine parurent sous le siecle d'Auguste; nous n'avons rien de plus beau que les morceaux qui furent faits sous le regne de ce prince; tels sont le buste d'Agrippa son gendre, qu'on a vu dans la galerie du grand-duc de Florence, le Cicéron de la vigne Matthéi, les chapiteaux des colonnes du temple de Jules César, qui sont encore debout au milieu du Campo-Vaccinio, & que tous les Sculpteurs de l'Europe sont convenus de prendre pour modele quand ils traitent l'ordre corinthien. Cependant les Romains eux-mêmes dans le siecle de leur splendeur ne disputerent aux illustres de la Grece que la science du gouvernement; ils les reconnurent pour leurs maîtres dans les beaux-arts, & nommément dans celui de la *Sculpture*. Pline est ici du même sentiment que Virgile.

Les figures romaines ont une sorte de fierté majestueuse, qui peint bien le caractere de cette nation maîtresse du monde; elles sont aisées à distinguer des figures greques qui ont des graces négligées. A Rome, on voiloit les figures par des draperies convenables aux différens états, mais on ne rendoit pas la nature avec autant de souplesse & d'esprit qu'on la rendoit à Athènes. Quoique les Romains missent en œuvre dans leurs représentations, ainsi que les Grecs, le marbre, le bronze, l'or, l'argent & les pierres précieuses, ces richesses de la matiere ne sont point celles de l'art. Ce qu'on y aime davantage, c'est la perfection de l'imitation & l'élégance de l'exécution, dont les Grecs firent leur principale étude. Les mouvemens du corps qu'ils voyoient tous les jours dans leurs spectacles publics n'auroient point été applaudis par ce peuple délicat, s'ils n'eussent été faits avec grace & avec vérité; & c'est de cette école de la belle nature que sortirent les ouvrages admirables de leur ciseau.

Les signes visibles des passions sont non-seulement dans les gestes du corps & dans l'air du visage, mais ils doivent encore se trouver dans les situations que prennent les plus petits muscles. C'est en quoi les Grecs qui copioient une nature habituée à l'émotion, surent donner à leurs ouvrages une vérité, une force, une finesse d'expression, qu'aucun autre peuple n'a su rendre.

Avant qu'ils eussent porté la *Sculpture* à ce degré d'excellence, plusieurs nations s'étoient occupées à la pratique du même art. S'il est vrai que l'amour inspira les premiers traits de cette imitation, il ne voulut pas lui accorder des progrès rapides. On fut très-long-tems à donner aux figures la situation d'une personne qui marche. Celles des Egyptiens avoient les piés joints & enveloppés, mais Dédale représenta le premier avec aisance les extrémités des figures.

Parmi les nations, il n'y a guere eu que les anciens Perses qui n'ayent pas élevé des statues à leurs dieux. Quoiqu'il fût défendu aux Israélites par la loi des douze tables de se tailler aucune image à la ressemblance des fausses divinités, la *sculpture* ne passoit pas chez les Hébreux pour une idolâtrie; deux chérubins couvroient l'arche de leurs aîles. La mer d'airain qui étoit dans le temple de Salomon avoit pour base quatre bœufs énormes. Nemrod, pour se consoler de la mort de son fils, fit faire la représentation de ce fils; tout cela fut permis selon la loi. Mais combien ces statues, ces vases, ces bœufs grossiers étoient-ils inférieurs aux productions des Grecs? Leurs figures ont un tendre, un moëlleux, une souplesse qu'on ne vit jamais ailleurs. Eux seuls rendirent sans voile la belle nature dans toute sa pureté. Si les statues de Lucine etoient couvertes jusqu'aux piés, ses habillemens n'étoient que des draperies légeres & mouillées, qui laissoient entrevoir toutes les graces du nud. Comme les héros devoient être représentés avec les attributs de leur gloire, & que les dieux devoient porter les marques de leur puissance, on les représentoit souvent assis, pour exprimer le repos dont ils jouissoient. En un mot, on vit déja du tems de Périclès & après lui fleurir la *sculpture* des Grecs par des chef-d'œuvres, qui ont fait & feront l'admiration de tous les siecles. Nous avons déja parlé des artistes célebres qui les produisirent, & leurs noms nous intéressent toujours. *Voyez* donc SCULPTEURS *anciens*.

Pausanias ne fait mention que de quinze peintres dans la Grece, & parle de cent soixante & neuf sculpteurs. La quantité d'ouvrages que cet historien, ansi que Pline, attribuent à la plûpart des artistes qu'ils nomment, paroît inconcevable, & plus encore aux gens du metier qui connoissent la pratique, le tems & le nombre d'opérations que la *sculpture* exige pour mettre au jour une de ses productions.

Mais une autre réflexion plus singuliere de M. de Caylus, tombe sur ce qu'on ne trouve sur les statues grecques qui nous sont demeurées, aucun des noms que Pline nous a rapportés; & pour le prouver, voici la liste des noms qui sont véritablement du tems des ouvrages, & qui est tirée de la préface sur les pierres gravées de M. le baron Stock, savant également exact & bon connoisseur.

La Vénus de Médicis porte le nom de *Cléomènes*, fils d'*Apollodore*, athénien.

L'Hercule Farnèse, celui de *Glycon*, athénien.

La Pallas du jardin Ludovisi, d'*Antiochus*, fils d'*Illus*.

Sur deux têtes de philosophes grecs, dans le jardin du palais Aldobrandin, *Linace*, fils d'*Alexandre*.

Sur le grouppe d'une mere & d'un fils, *Ménélaüs*, éleve de *Stéphanus*.

Sur le gladiateur, au palais Borghèse, *Agasias*, fils de *Dosithée*, éphésien.

Sur l'Esculape, au palais Vérospi, on lit *Assa-iectus-M.*

Sur l'Hermès des jardins Montalte, *Eubule*, fils de *P axiteles.*

Sur deux bustes du cardinal Albani, on lit sur l'un *Zénas*, & sur l'autre *Zénas*, fils d'*Alexandre.*

Le Torse du Belveder, est d'*Apollonius*, fils de *Nestor*, athénien.

Chez le même cardinal Albani, on lit sur un bas-relief représentant des bacchantes & un faune, le tout tenant de la maniere égyptienne quoique grecque, *Callimaque.*

L'apothéose d'Homere porte sur un vase, dans le palais Colonne, *Archélaüs*, fils d'*Apollonius*, de Priene.

Sur un vase servant de fonts de baptême à Gaëtte, & qui est orné d'un bas-relief, représentant la naissance de Bacchus, *Salpion*, athénien.

Nous passons sous silence plusieurs noms grecs, qui ont été ajoutés en différens tems, & nommément à la plinthe des deux chevaux que l'on voit sur le mont Quirinal, vulgairement appellé *il monte cavallo*, & qui portent les beaux noms de *Phidias* & de *Praxiteles.*

L'étonnement s'étend encore sur ce que Pline ne désigne aucun des ouvrages qu'on vient de citer; le Laocoon & la Dircé sont les seuls dont il parle, & qui nous soient demeurés, à moins qu'on ne veuille croire que le groupe des lutteurs, ouvrage de Céphisodore, fils de Praxiteles, soit celui que l'on conserve à Florence, dans la galerie du grand duc.

D'un autre côté, il ne faut pas être surpris du silence de Pausanias, sur toutes les belles statues de Rome. Quand il a fait le voyage de la Grèce, il se pouvoit qu'elles fussent déja transportées en Italie, car depuis environ trois cens ans, les Romains travailloient à dépouiller la Grece de ses tableaux & de ses statues. Instruits par la réputation des plus beaux morceaux, ils avoient eu soin de s'en emparer à l'envi les uns des autres. Quelle devoit en être l'abondance! Pausanias écrivant quarante ans après, nous décrit cette même Grece encore remplie des plus grands trésors.

Si les anciens n'ont point parlé des figures que nous admirons, parce qu'ils en connoissoient de plus belles; si leur silence sur le nom des artistes qui nous sont demeurés, est fondé sur ce qu'ils en savoient de supérieurs; quelles idées devons-nous avoir des Grecs & de la perfection de leurs talens? Mais l'imagination ne peut se prêter, & s'oppose à concevoir des ouvrages supérieurs à ceux qui faisant aujourd'hui le plus grand ornement de Rome, font aussi la base & la regle des études de nos plus habiles modernes.

Comme toutes choses humaines ont leur période, la *sculpture*, après avoir été portée au plus haut degré de perfection chez les Grecs; dégénera chez cette nation spirituelle, quand elle eut perdu la liberté; mais la *sculpture* des Romains, sans avoir été portée si haut, eut un regne beaucoup plus court; elle languissoit déja sous Tibere, Caius, Claude, & Néron; & bientôt elle s'éteignit tout-à-fait. On regarde le buste de Caracalla comme le dernier soupir de la *sculpture* romaine. Les bas-reliefs des deux arcs de triomphe, élevés en l'honneur de l'empereur Sévere, sont de mauvaise main; les monumens qui nous restent de ses successeurs, font encore moins d'honneur à la *sculpture*; nous voyons par l'arc de triomphe élevé à la gloire de Constantin, & qui subsiste encore à Rome aujourd'hui, que sous son regne, & même cent ans auparavant, la *sculpture* y étoit devenue un art aussi grossier qu'elle pouvoit l'être au commencement de la premiere guerre contre les Carthaginois. Enfin elle étoit morte lors de la premiere prise de Rome par Alaric, & ne ressuscita que sous le pontificat de Jules II. & de Léon X. C'est-là ce qu'on nomme la *sculpture moderne*, dont nous allons donner l'article. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE MODERNE, (*Beaux arts.*) la *sculpture moderne* est comme je viens de le dire dans l'article précédent, celle qu'on vit renaître avec la peinture, en Italie, sous les pontificats de Jules II. & de Léon X. En effet, on peut considerer la *sculpture* & la peinture comme deux sœurs, dont les avantages doivent être communs, je dirois presque comme un même art, dont le dessein est l'ame & la regle, mais qui travaille diversement sur différentes matieres. Si la poésie ne paroît pas aussi nécessaire au sculpteur qu'au peintre, il ne laisse pas d'en faire un tel usage, qu'entre les mains d'un homme de génie, elle est capable des plus nobles opérations de la peinture: j'en appelle à témoins les ouvrages de Michel-Ange, & du Goujon; le tombeau du cardinal de Richelieu, & l'enlevement de Proserpine, par Girardon; la fontaine de la place Navone, & l'extase de sainte Thérese, par le cavalier Bernin; le grand bas-relief de l'Algarde qui représente S. Pierre & S. Paul en l'air, menaçant Atila qui venoit à Rome pour la saccager.

La beauté de ces morceaux & de quelques autres, ont engagé des curieux à mettre en problême, si la *sculpture moderne* n'égaloit point celle des Grecs, c'est-à-dire, ce qui s'est fait de plus excellent dans l'antiquité. Comme nous sommes certains d'avoir encore des chefs-d'œuvres de la *sculpture* antique, il est naturel de nous prêter à l'examen de cette question.

Pline parle avec distinction de la statue d'Hercule, qui présentement est dans la cour du palais Farnèse; & Pline écrivoit quand Rome avoit déja dépouillé l'orient de l'un des plus beaux morceaux de *sculpture* qui fussent à Rome. Ce même auteur nous apprend encore que le Laocoon qu'on a vu dans une cour du palais de Belveder, étoit le morceau de *sculpture* le plus précieux qui fût à Rome de son tems; le caractere que cet historien donne aux statues qui composent le groupe du Laocoon, le lieu où il nous dit qu'elles étoient dans le tems qu'il écrivoit, & qui sont les mêmes que les lieux où elles ont été déterrées depuis plus de deux siecles, rendent constant, malgré les scrupules de quelques antiquaires, que les statues que nous avons sont les mêmes dont Pline a parlé; ainsi nous sommes en état de juger si les anciens nous ont surpassé dans l'art de la *sculpture*: pour me servir d'une phrase du palais, les parties ont produit leurs titres.

Il est peu de gens qui n'aient oui parler de l'histoire de Niobé, représentée par un sculpteur grec, avec quatorze ou quinze statues liées entr'elles par une même action. On voit encore à Rome dans la vigne de Médicis, les savantes reliques de cette belle composition. Le Pasquin & le Torse de Belvéder, sont des figures subsistantes du groupe d'Alexandre, blessé, & soutenu par des soldats. Il n'y a point d'amateurs des beaux arts, qui n'aient vu des copies du gladiateur expirant, qu'on a transporté au palais Chigi; ils ne vantent pas moins le groupe de Papirus & la figure nommée le *Rotateur*; s'il est quelqu'un à qui ces morceaux admirables soient inconnus, il en trouvera la description dans ce Dictionnaire; or je n'entendis jamais dire à un juge impartial, qu'ils ne surpassent infiniment les plus exquises productions de la *sculpture moderne*. Jamais personne n'a comparé, avec égalité de mérite, le Moïse de Michel-Ange, au Laocoon du Belvéder; la préférence que le même Michel-Ange donna si hautement au Cupidon de Praxitele sur le sien, prouve assez que Rome la moderne ne le disputoit pas plus aux Grecs pour la *sculpture*, que ne le faisoit l'ancienne Rome;

Et comment les modernes pourroient-ils entrer en concurrence ? Les honneurs, les distinctions, les encouragemens, les recompenses, tout manque à leur zele, & à leurs travaux; la nature qu'ils copient est sans sentiment & sans action; ils ne peuvent s'exercer que sur des hommes qui n'ayant fait que des exercices de force, n'ont jamais connu les situations délicates ou nobles qui dans leur état eussent paru ridicules. Inutilement voudroit-on donner à de simples artisans, dans le tems qu'on les dessine, la position d'un héros; on n'en fera jamais que des personnages maussades, & dont l'air sera décontenancé; un pâtre revêtu des habits d'un courtisan, ne peut déguiser l'éducation de son village; mais les Grecs qui copioient la belle nature, habitués à l'émotion & à la noblesse, purent donner à leurs ouvrages une vérité, une force d'expression, que les modernes ne sauroient attraper; ces derniers ont rarement répandu de la physionomie dans toutes les parties de leurs figures, souvent même ils ne paroissent avoir cherché l'expression que dans les traits du visage; alors afin que cette expression fût plus frappante, ils n'ont pas craint quelquefois de passer la nature, & de la rendre horrible; les anciens savoient bien mieux se retenir dans la vérité de l'imitation. Le Laocoon, le Gladiateur, le Rotateur dont nous avons parlé, nous intéressent; mais ils n'ont rien d'outré ni de forcé.

Cependant la *sculpture moderne* a été poussée fort loin, elle a découvert l'art de jetter en fonte les statues de bronze, elle ne cede en rien à la *sculpture* antique pour les bas reliefs, & elle l'a surpassé dans l'imitation de quelques animaux, s'il est permis d'appuyer ce jugement sur des exemples particuliers. A considérer les chevaux de Marc-Aurele, ceux de Monte-Cavallo, les prétendus chevaux de Lysippe qui se trouvent sur le portail de l'église de S. Marc à Venise, le bœuf de Farnèse, & les autres animaux du même groupe, il paroîtroit que les anciens n'ont point connu comme nous, les animaux des autres climats, qui étoient d'une plus belle espece que les leurs. Quelqu'un pourroit encore imaginer qu'il semble par les chevaux qui sont à Venise, & par d'anciennes médailles, que les artistes de l'antiquité n'ont pas observé dans les chevaux, le mouvement diamétral des jambes; mais il faut bien se garder de décider sur de si légeres apparences.

Encore moins faut-il se persuader que les Grecs ayent négligé de représenter les plis & les mouvemens de la peau dans les endroits où elle s'étend, & se replie selon le mouvement des membres; il est vrai que le sentiment des plis de la peau, de la mollesse des chairs, & de la fluidité du sang, est supérieurement rendue dans les ouvrages du Puget; mais ces vérités se trouvent-elles moins éminemment exprimées dans le Gladiateur, le Laocoon, la Vénus de Médicis ? *&c.* Je suis aussi touché que personne de l'Andromède, mais combien l'étoit-on dans l'antiquité des ouvrages de Polyclete? Ne sait-on pas que la statue du jeune homme couronné, étoit si belle pour l'expression des chairs, qu'elle fut achetée environ vingt mille louis ? ce seroit donc une espece de délire, de contester aux Grecs la prééminence qui leur est encore due à cet égard; il n'y a que la médiocrité qui s'avise de calculer à l'insçu du génie.

L'Europe est trop heureuse que la ruine de l'empire grec y ait fait refluer le peu de connoissances dans les arts, qui restoient encore au monde. La magnificence des Médicis, & le goût de Léon X, les fit renaître.

La richesse des attitudes, la délicatesse des contours, l'élégance des ondulations, avoient été totalement oubliées pendant plusieurs siecles. Les Goths n'avoient sçu donner à leurs figures ni grace ni mouvement; ils imaginoient que des lignes droites & des angles aigus, formoient l'art de la *sculpture*; & c'est ainsi qu'ils rendoient les traits du visage, les corps & les bras; leurs statues portoient des écriteaux qui leur sortoient de la bouche, & où on pouvoit lire les noms & les attributs des représentations qui n'avoient rien de ressemblant. Les modernes reconnurent ces ridicules extravagances, & se rapprocherent sagement de l'antique.

Michel Ange r'ouvrit en Italie les merveilles de la *sculpture*, & le Goujon imita ses traces; il a été suivi par Sarrasin, le Puget, Girardon, Coysevox, Coustou, le Gros, *&c.* qui ont élevé cet art dans la France, à une supériorité glorieuse pour la nation; vous trouverez leurs articles au *mot* SCULPTEURS MODERNES.

Je ne veux point prévoir la chute prochaine de cet art parmi nous; mais selon toute apparence, il n'y regnera pas aussi long-tems que chez les Grecs, à la religion desquels il tenoit essentiellement.

Ne voyons-nous pas déja la dégénération bien marquée de notre peinture? Or comme je l'ai dit, la peinture & la *sculpture* sont deux sœurs à peu près du même âge, extrémement liées ensemble, & qui subsistent des mêmes alimens, honneurs, recompenses, distinctions, dont la mode ne doit pas être l'origine.

La *sculpture* tombera nécessairement chez tous les peuples qui ne tourneront pas ses productions à la perpétuité de leur gloire, & qui n'associeront ni leurs noms, ni leurs actions, aux travaux des habiles artistes.

Enfin plusieurs raisons, qu'il n'est pas nécessaire de détailler, nous annoncent que la *sculpture* seroit déja fannée dans ce royaume, sans les soins continuels du prince qui la soutient par de grands ouvrages auxquels il l'occupe continuellement. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE EN BRONZE, (*Hist. des beaux Arts ant q.*) Nous ne traiterons ici que l'historique; les opérations de l'art ont été savamment exposées au *mot* BRONZE.

Les ouvrages des Grecs, en bronze, étoient également recommandables par l'élégance de leur travail & la magnificence de leur volume. Il ne faut pas s'en étonner, ce genre de monument avoit pour objet la religion, la récompense du mérite, une gloire noble & bien placée.

La pratique de leurs opérations nous est inconnue. Pline n'en a pas parlé. Il n'a décrit ni les fourneaux des sculpteurs, ni leur maniere de fondre, ni l'alliage des matieres qu'ils fondoient. Nos artistes doivent regarder le silence de cet historien en ce genre, comme une perte dans les Arts, parce qu'on auroit pu tirer un grand profit des différences de leur pratique, & des lumieres qu'ils avoient acquises par une manœuvre juste, & qu'ils ont si constamment répétée. On doit moins regretter de n'être pas instruit du mélange de leur matiere; ce mélange a toujours été assez arbitraire, c'est-à-dire, dépendant de la volonté & de l'habitude des fondeurs. De plus, ce qui est assez rare dans la nature, on peut faire des expériences de ce mélange en petit, & elles sont toujours certaines & utiles dans le grand.

Le nombre des statues de toute grandeur, que les anciens ont faites en bronze, est presque incroyable. Les temples, les places publiques, les maisons des particuliers en étoient chargées : mais l'on ne peut s'empêcher de se récrier sur les entreprises grandes & hardies qu'ils ont exécutées dans cette opération de l'art. Nous voyons, dit Pline, des masses de statues, auxquelles on donne le nom de *colosses*, & qui ressemblent à des tours. Tel étoit l'Apollon placé dans le capitole, & que Lucullus avoit apporté

d'Apollonie de Thrace. Ce coloſſe dont la hauteur étoit de trente coudées (45 piés) avoit couté cinq cens talens, (environ deux millions trois cens cinquante mille livres de notre monnoie.) Telle étoit la ſtatue coloſſale de Jupiter que l'empereur Claude avoit conſacrée dans le champ de Mars; & tel le Jupiter que Lyſippe fit à Tarente, qui avoit quarante coudées de haut.

Mais un nombre preſque infini d'artiſtes s'illuſtrerent par la prodigieuſe quantité de petites ſtatues de fonte & de bronze qu'ils produiſirent, les unes grandes comme nature, & d'autres ſeulement d'un ou deux piés. On en eſt convaincu par la quantité de petits bronzes, qui ſubſiſtent encore. Il eſt vrai que les bronzes grecs ſont rares, & que nous n'en connoiſſons guere que de romains; mais nous ne pouvons douter que Rome n'ait toujours été le ſinge de la Grece. La ſeule flotte de Mummius tranſporta de Corinthe à Rome trois mille ſtatues de marbre ou de bronze, dont vraiſſemblablement la plus grande partie étoit ce que nous appellons des bronzes audeſſus & audeſſous d'un pié.

Les Grecs étoient dans l'uſage de couvrir leurs bronzes avec du bitume ou de la poix. Ils ne pouvoient prendre cette précaution que pour les conſerver, & leur donner l'éclat & le brillant qu'ils aimoient. Pline eſt étonné que les Romains ayent préféré la dorure à cet uſage; & en cela il parle non-ſeulement en philoſophe ennemi du luxe, mais en homme de goût, & au fait des Arts. La dorure a pluſieurs inconvéniens, dont le principal ſur-tout quand on dore une ſtatue qui n'a point été faite pour être dorée, eſt de l'empêcher de s'éclairer ſelon la penſée & l'intention de l'auteur. Quant à la poix dont les anciens couvroient leurs bronzes, nous n'avons rien à deſirer; les fumées & les préparations de nos artiſtes ſont d'autant préférables, qu'elles ont moins d'épaiſſeur.

Il paroît par Pline, que la premiere ſtatue de bronze que l'on ait fondue à Rome, fut une Cérès conſacrée par Spurius Caſſius, qui fut tué par ſon propre pere pour avoir aſpiré à la royauté. Les ſtatues de Romulus, que l'on voyoit dans le capitole, & des rois prédéceſſeurs de Tarquin, avoient été fondues ailleurs, & tranſportées enſuite à Rome. Cependant, quoique l'uſage de la fonte fût très-ancien en Italie, elle continua de former ſes dieux de terre ou de bois juſqu'à la conquête de l'Aſie. Toutes ces obſervations ſont de M. de Caylus: je les ai puiſées dans ſes *Diſſertations ſur Pline*, dont il a enrichi les *mémoires de Littérature*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE EN MARBRE; c'eſt l'art de tirer & de faire ſortir d'un bloc de marbre une ſtatue, un grouppe de figures, un portrait, en coupant, taillant & ôtant le marbre.

Lorſqu'un ſculpteur ſtatuaire veut exécuter une ſtatue, un grouppe de figures, ou autre ſujet en marbre, il commence par modeler, ſoit en terre, ſoit en cire, une ou pluſieurs eſquiſſes, *voyez* MODELE & ESQUISSES de ſon ſujet, pour tâcher de déterminer, dès ces foibles commencemens ſes attitudes, & s'aſſurer de ſa compoſition. Lorſqu'il eſt ſatiſfait, & qu'il veut s'arrêter à une de ſes eſquiſſes, il en examine toutes les proportions. Mais comme dans ces premiers projets il ſe trouve beaucoup plus d'eſprit & de feu que de correction; il eſt indiſpenſablement obligé de faire un modele plus grand & plus fini, dont il fait les études. *Voyez* ETUDES d'après le naturel. Ce deuxieme modele achevé, il le fait monter & tirer en plâtre, pour le conduire à faire un troiſieme modele, qu'il fait à l'aide de l'échelle de proportion ou pié réduit, de la même grandeur & proportion qu'il veut exécuter ſon ſujet en marbre. C'eſt alors qu'il redouble ſes attentions, qu'il examine & qu'il recherche avec ſoin toute la correction, la fineſſe, la pureté & l'élégance des contours. Il fait encore mouler en plâtre ce troiſieme modele afin de le conſerver dans ſa grandeur & dans ſa proportion. Car s'il ſe contentoit de ſon modele en terre, il ne retrouveroit plus ſes meſures, parce que la terre en ſe ſéchant ſe concentre & ſe retire, ce qui le jetteroit dans un extrême embarras. Pour déterminer la baſe du bloc de marbre, il fait faire un lit ſous la plinte du bloc, *voyez* LIT SOUS LA PLINTE, & ce lit lui ſert de baſe générale pour diriger toutes ſes meſures & tirer toutes ſes lignes. Alors il donne ſur le bloc de marbre les premiers coups de crayon, puis il le fait épanneler, *Voyez* EPANNELER. Enſuite il fait élever à même hauteur le modele & le bloc de marbre, chacun ſur une ſelle ſemblable & proche l'une de l'autre à ſa diſcrétion, *voyez* SELLE. Quand le modele & le bloc de marbre ſont placés à propos, l'on poſe horiſontalement ſur la tête de l'un & de l'autre des chaſſis de menuiſerie, quarrés & égaux, & qui reviennent juſte en meſure avec ceux qui portent les baſes ou les plintes des figures, *voyez les Planches & les fig. de la Sculpture*. L'on a de grandes regles de bois qui portent avec elles pluſieurs morceaux de bois armés d'une pointe de fer qui parcourent à volonté tout le long de la regle, & que l'on fixe néanmoins où l'on veut avec des vis: c'eſt l'effet du truſquin, *voyez* TRUSQUIN. Ces regles ſe poſent perpendiculairement contre les chaſſis qui ſont au-deſſus & au-deſſous du modele pour y prendre des meſures & les rapporter ſur le bloc de marbre, en les poſant ſur les chaſſis dans la même direction où elles ont été poſées ſur ceux du modele. C'eſt avec ces regles qu'on pourroit mieux appeller *compas*, à cauſe de leur effet, que l'artiſte marque & établit tous les points de direction de ſon ouvrage, ce qu'il ne pourroit pas faire avec les compas ordinaires, dont on ne ſauroit introduire les pointes dans les fonds & cavités dont il faut rapporter les meſures. Il eſt manifeſte que cette opération ſe réitere ſur les quatre faces du bloc de marbre & du modele autant de fois que le beſoin le requiert: car la figure étant iſolée, demande à être travaillée avec le même ſoin dans toutes ſes faces.

L'artiſte ayant trouvé & établi des points de direction, qu'il a poſés à ſon gré ſur les parties les plus ſaillantes de ſon ouvrage, comme ſont les bras, les jambes, les draperies & autres attributs; il retrace de nouveau les maſſes ou ſommes de la figure du ſujet, & fait jetter à-bas les ſuperfluités du marbre juſqu'au gros de la ſuperficie, par des ouvriers ou éleves, ſe repoſant ſur eux de ce pénible travail, mais ayant toujours les yeux ſur l'ouvrage, de crainte que ces foibles ouvriers n'atteignent les véritables nus & points du ſujet. Il doit auſſi leur faire faire attention à ne travailler que ſur le fort du marbre, cela s'entend, en ce que les outils & les coups de maſſe ſoient toujours dirigés vers le centre du bloc. Autrement ils courroient riſque d'étonner & d'éliter quelques parties du marbre qui n'eſt preſque jamais également ſain, étant ſouvent compoſé de parties pouſes & de parties fieres. *Voyez* POUF & FIER.

Les outils dont on ſe ſert pour cette ébauche, ſont la maſſe, les pointes, les doubles pointes, la marteline & la gradive, avec leſquels, en ôtant le ſuperflu petit-à-petit, on voit ſortir le ſujet. Alors l'artiſte ſuit de près l'approche de la figure, avec le ciſeau & tous les autres outils qui lui ſont néceſſaires; & il ne la quitte plus qu'il ne l'ait terminée au plus haut point de perfection qu'il eſt capable de lui donner.

De quelque outil qu'il ſe ſerve, ſoit marteline,

cizeau, trépan, *&c.* il doit toujours avoir grand soin de ménager la matiere, car les fautes sont irréparables; il ne doit donc ôter qu'avec beaucoup de discrétion pour arriver au but qu'il se propose, car il n'y a pas moyen d'y ajouter, & s'il se casse malheureusement une partie ou qu'il y ait quelque endroit altéré, il n'y a ni secret, ni mastic suffisant pour y remédier & la rétablir avec stabilité, sans qu'il y paroisse. Lorsque le sujet est totalement fini, & que le sculpteur se détermine à faire polir quelques draperies, ou autres ornemens, il se sert de gens destinés à ce travail que l'on nomme des *polisseurs*; *voyez* POLISSEUR DE MARBRE; & il doit avoir attention à la conduite de ces sortes d'ouvriers, qui n'étant que des gens de métier & de peine, sont peu susceptibles des conséquences d'user & ôter les touches & les finesses que le sculpteur a ingénieusement semées dans tout son ouvrage. Ce poli est arbitraire & au choix de l'artiste, n'y ayant pour cela aucune regle établie qui puisse le diriger ou le contraindre. Le sculpteur en taillant son ouvrage prévient d'avance une partie des accidens qui pourroient arriver en le transportant. Il laisse des tenons de marbre aux parties saillantes, comme supports de bras, entre-deux de doigts, & autant qu'il est nécessaire, se reservant d'ôter ces tenons sur la place, lorsque la figure est posée sur son piédestal, où elle doit rester. C'est à cet instant que l'artiste intimidé ne voit son ouvrage qu'avec crainte, & que comme un nouveau spectacle qui lui fournit de nouvelles observations, & qui trop souvent lui reprochent des négligences auxquelles il ne peut refuser de nouveaux soins, puisqu'enfin c'est le fatal ou heureux moment où il abandonne à la postérité toute l'étendue de son savoir & de ses talens.

Pour transporter l'ouvrage le sculpteur a recours au charpentier qui l'ôte de dessus la selle, & le guinde sur un chassis de charpente appellé *poulin*, où il met des tasseaux de soutien avec chevilles, clous, & autres suretés, afin que rien ne se casse, soit en roulant ou en traînant dans les voies publiques jusqu'au lieu de sa destination.

On peut voir les outils en grand nombre dont se servent les sculpteurs, chacun à son *article*, où l'on a décrit son méchanisme & ses usages.

SCULPTURE EN PIERRE ET EN BOIS; outre ce qui a été dit à l'*article* SCULPTURE EN MARBRE, par rapport aux statues & autres ouvrages qui s'exécutent sur cette matiere, la *sculpture* s'étend encore sur tout ce qui est pratiquable à l'outil, & qui peut être taillé, rogné, coupé, & réparé, comme pierre dure, pierre tendre, plâtre, ivoire, bois de diverses qualités, *&c.* Quant à la pierre dure, elle se travaille à-peu-près comme le marbre, c'est-à-dire avec la masse, les pointes, doubles pointes, cizeaux, & autres outils à précautions qu'on peut voir à leur *article*.

La pierre tendre, & les bois de chêne, buis, tilleul, noyer, & autres de ces qualités, se travaillent avec le maillet de bois, les fermoirs, les trépans, les gouges creuses & plates, à breter & à nez rond; ces outils sont de toutes sortes de pas ou largeur. Il y en a qui n'ont pas deux lignes de face, & par degrés il y en a d'autres qui en ont jusqu'à deux pouces & plus; on ne les distingue que par le pas. Les ouvriers nomment cet assortiment d'outils un *affutage*. Ces outils sont de fer, & par la tranche ils sont acerés de l'acier le plus fin. Il leur faut une trempe très-fine. Ils sont faits de maniere qu'ils ont chacun une pointe forgée en quarré qui entre dans le manche, pour l'assurer & l'empêcher de tourner. Le manche de bois qui est de quatre à cinq pouces de longueur, est coupé à pans pour être tenu plus ferme, & ne point varier dans la main de l'ouvrier. L'on affute ces outils sur un grais de bonne qualité, pour leur donner le tranchant, & l'on se sert ensuite d'une affiloire pour leur couper le morfil, & les rendre propres à couper le bois, *&c.* avec netteté & propreté. *Voyez* AFFILOIRE. L'on se sert pour finir ces ouvrages de rapes de différentes forces, tailles & courbures, comme aussi de peau de chien de mer dont on prend les plus convenables, qui sont certaines parties du ventre, les nageoires, & les oreilles.

La *sculpture en pierre & en bois* comprend plusieurs sortes d'ouvrages, comme figures, vases, ornemens, chapiteaux, fleurs, fleurons, *&c.* tant pour les décorations intérieures qu'extérieures des temples, des palais, & autres bâtimens, pour les vaisseaux de roi, de guerre, & marchands; les voitures des ambassadeurs, & toutes sortes de monumens, comme cirques, carrousels, arcs de triomphe, obélisques, pyramides, *&c.*

Les anciens se sont servis de presque toutes sortes de bois pour faire des statues. Il y avoit à Sycione une statue d'Apollon qui étoit de buis; à Ephèse celle de Diane étoit de cedre.

Dans le temple bâti à l'honneur de Mercure sur le mont Cillene, il y avoit une image de ce dieu faite de citronnier, de huit piés de haut; ce bois étoit fort estimé.

On faisoit encore des statues avec le bois de palmier, d'olivier, & d'ébene, dont il y avoit une figure à Ephese, & ainsi de plusieurs autres sortes de bois, comme celui de vigne, dont il y avoit des images de Jupiter, de Junon, & de Diane.

On appelle *bien couper le bois*, quand une figure ou un ornement est bien travaillé, & la beauté d'un ouvrage consiste en ce qu'il soit coupé tendrement, & qu'il n'y paroisse ni sécheresse ni dureté.

Quand on veut faire de grands ouvrages, comme seroit même une seule figure, il vaut mieux qu'elle soit de plusieurs pieces que d'un seul morceau de bois, qui dans des figures de même que dans des ornemens, se peut tourmenter & jerser; car une piece entiere de gros bois peut n'être pas seche dans le cœur, quoiqu'elle paroisse seche par-dehors, il faut que le bois ait été coupé plus de dix ans avant que d'être propre à être employé dans ces sortes d'ouvrages.

SCULPTURE EN PLATRE, *tant en relief qu'en bas-relief.* La *sculpture en relief* se fait d'une façon qu'on appelle *travailler le plâtre à la main.* On se sert de la truelle & du plâtre délayé; on forme un ensemble ou masse de plâtre du volume de ce qu'on veut faire, & l'on travaille sur cette masse avec le maillet & les mêmes outils dont on se sert avec les pierres tendres. L'on se sert aussi de ripes & de rondelles; ces ripes qui ont forme de spatule sont de différente grandeur, & ont des dents plus ou moins fortes. Elles font sur la pierre & le plâtre ce que la double pointe & la gradine font sur le marbre.

Ces sortes de travaux en plâtre ne se font guere que dans les cas où l'on veut faire des modeles sur place, pour mieux juger des formes & des proportions du tout ensemble, & rendre les parties relatives les unes aux autres; souvent on les finit entierement sur place, & l'on en fait des moules qui servent à jetter en plomb, ce que l'on voit quelquefois exécuter dans les parcs & jardins pour faire des fontaines, cascades, *&c.* Si au contraire on veut les exécuter en marbre, on les moule de façon à en pouvoir tirer des moules en plâtre que l'on apporte à l'attelier du sculpteur, pour lui servir à la conduite de son ouvrage en marbre.

La *sculpture en bas-relief* n'est pour ainsi-dire autre chose que l'art de mouler. Elle s'emploie le plus communément dans l'intérieur des appartemens pour former des bas-reliefs, cariatides, corniches, frises, metopes, consoles, agraphes, vases, & ornemens; on

on commence par faire des modeles en terre sur des formes & fausses formes, suivant les lieux où l'on veut placer les ouvrages; on en fait faire des moules en plâtre par quatre mouleurs. Ces moules sont composés de plusieurs pieces qui se rapportent & se renferment avec repers, dans une ou plusieurs chapes, suivant le volume & le relief de l'objet moulé. *Voyez* CHAPE. Quand ces moules sont bien secs, on les abreuve en leur donnant avec le pinceau plusieurs couches d'huile, ce qui les durcit & empêche que le plâtre ne s'y attache. Cela fait l'on coule dans le moule du plâtre bien tamisé & très-fin, que l'on tire quelquefois d'épaisseur ou en plein, suivant la force que l'on veut donner à l'ouvrage. Pour retirer le plâtre moulé on commence à dépouiller toutes les parties du moule les unes après les autres, dans le même arrangement qu'elles ont été posées, & alors on découvre le sujet en plâtre, qui rapporte avec fidélité jusqu'aux parties les plus déliées du modele, n'y ayant plus qu'à réparer, & souvent qu'à ôter les coutures occasionnées par les jointures des pieces du moule. Quand ces morceaux de *sculpture en plâtre* sont destinés à servir d'ornement à quelque édifice, on hache avec une hachette, ou avec quelqu'autre outil, les places où ils doivent être posés; on les ajuste & on les scelle avec le plâtre. Il ne reste plus qu'à les ragréer avec les outils en bois, & même avec les ripes, comme nous avons déjà dit.

SCULPTURE EN CARTON: il y a deux manieres de travailler ces sortes d'ouvrages. Comme ils n'ont point d'autre inconvénient à craindre que l'humidité, on ne les emploie d'ordinaire que dans les lieux couverts, comme intérieurs de bâtimens, d'églises, accessoires à des autels, pompes funebres, fêtes publiques, salles, spectacles, *&c.* Pour parvenir à l'exécution de ce travail, il faut prendre les mêmes précautions que pour les autres façons de *sculpture* que l'on a déja expliquées; c'est-à-dire qu'il faut commencer par faire, soit de ronde-bosse, soit de bas-relief, les modeles des choses qu'on veut représenter. Il faut aussi faire tirer des moules sur des modeles, comme il a été dit à l'*article de* SCULPTURE EN PLATRE. On endurcit le moule en l'imbibant d'huile bouillante; & quand il est sec & en état, on y met pour premiere couche, des feuilles de papier imbibées d'eau, sans colle, que l'on arrange artistement dans toutes les parties du moule. Toutes les autres couches qu'on y donne se font aussi avec du papier; mais il est imbibé de colle de farine, & l'on continue couche sur couche avec le papier collé jusqu'à ce qu'on ait donné à l'ouvrage l'épaisseur de deux ou trois lignes, ce qui forme un corps suffisamment solide. Mais il faut bien faire attention en posant toutes ces couches de papier, de le faire obéir avec les doigts ou les ébauchoirs, pour le faire atteindre jusqu'au fond des plus profondes cavités du moule, pour en prendre exactement les traits, & les rendre sur le carton avec toute la finesse que le sculpteur a donnée à son modele. On laisse sécher ces cartons en les exposant au soleil, ou à un feu doux, de crainte que l'excessive chaleur ne change les formes en occasionnant des vents, & faisant boursouffler le papier. Quand les cartons sont secs, on les retire du moule, soit par coquilles ou par volume. On les rassemble & ajuste avec des fils de fer. Le papier le plus en usage pour ces sortes d'ouvrages, est pour la premiere couche, le papier gris-blanc, dit *fluant*; & après, tout papier spongieux, blanc ou gris, est propre à faire corps avec la colle. La seconde façon de former des ouvrages de *sculpture* en carton, est de les faire en papier, c'est-à-dire en papier battu dans un mortier. Cette pâte se fait ordinairement des rognures que les papetiers font de leurs papiers de compte ou à lettres; les plus fins sont les meilleurs. L'on prend ces rognures, que l'on met dans un vase ou vaisseau rempli d'eau, que l'on change souvent, & que l'on laisse amortir jusqu'au point de devenir en pâte ou en bouillie. Quand cette pâte est ainsi réduite, l'on s'en sert, comme il va être expliqué. L'on a eu soin, comme ci-devant, d'imbiber d'huile, & d'endurcir le moule; on y met le plus également qu'il est possible, l'épaisseur d'environ deux ou trois lignes de cette pâte; on appuie dessus & avec force, & on se sert d'une éponge pour en retirer l'humidité autant qu'il est possible: on fait secher cette pâte au feu ou au soleil, puis avec une brosse, & de la colle de farine, on imbibe ce carton sur lequel on pose plusieurs couches de papier gris-blanc & gris, afin de donner un corps à ce carton, qui jusqu'alors étoit sans corps & sans colle. Cette seconde opération faite, on laisse sécher, puis on recommence avec de la colle forte de Flandres ou d'Angleterre à réimbiber ces couches de papier, & l'on y applique de la toile; & souvent on y insinue des armatures de fil de fer & des fantons que l'on met entre le papier gris & la toile, ce qui empêche que les cartons ne se tourmentent, & fait qu'ils restent dans la véritable forme que le sculpteur a donnée au modele. Cette façon de faire le carton est la meilleure, tant pour la solidité que pour rapporter avec exactitude toutes les parties de détail du modele. Ces ouvrages, comme nous l'avons dit, ne craignent d'inconvenient que l'humidité. Ils ne se cassent point, les vers n'y font point de piquure, & ils peuvent être dorés aussi-bien que les ouvrages en bois, & avec les mêmes apprêts.

SCULPTURE, (*Architect.*) l'architecture fait usage de la *sculpture* par des figures & autres sujets de relief, ou d'ornemens de bas-relief, pour décorer un édifice; on appelle en architecture *sculpture isolée*, celle qui est en ronde-bosse; & *sculpture en bas-relief*, une sculpture qui n'a aucune partie détachée. (*D.J.*)

SCULTENNA, (*Géog. anc.*) par Strabon, *liv. V. Scutana*; fleuve d'Italie, dans la Flaminie, & l'un de ceux qui se jettoient dans le Pô. Tite-Live, *liv. XLI. ch. xviij.* Dion Cassius, *liv. XLVI.* Appien, *liv. III.* & Pline, *liv. III. ch. xvj.* en parlent. Ce dernier met le Gabellus & le *Scultenna*, entre le Nicias & le Rhenus; or comme le Gabellus est, à ce qu'on prétend, le Secchia, il s'ensuit que le *Scultenna* seroit le Panaro. (*D. J.*)

SCUOLE, s. f. (*Archit. vénit.*) les Vénitiens appellent *scuole*, *école*, certains édifices publics distribués en chapelles, salles, chambres & autres pieces qui appartiennent à des confréries, ou à des communautés de la ville. Les six principales qu'on appelle *scuole grandi*, ne le cedent guere aux plus belles églises pour la décoration & pour les richesses.

Ces six grandes *scuole* sont celle de saint Marc, celle de saint Roch, celle de la Miséricorde, celle de saint Jean l'évangéliste, celle de la Charité & celle de saint Théodore. *Descript. de Venise.* (*D. J.*)

SCUPI, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mœsie, dans la Dardanie, selon Ptolomée, *liv. III. c. jx.* Le nom moderne est *Scopia*, selon Tetzetès, Grégoras & Sophien, & on l'appelle vulgairement *Uschup. Voyez* SCOPIA. (*D. J.*)

SCURGUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie septentrionale, selon Ptolomée, *liv. II. ch. xj.* Villeneuve & Molet croient que le nom moderne est le lieu de *Schmeben.*

SCURRA, (*Littérat.*) ce mot signifie un *parasite*, un *bouffon* & un *flatteur.* Il est souvent employé chez les poëtes dans ce dernier sens, & alors il comprend ce que les Grecs appelloient κόλακα, un *flatteur outré*, ἄρεσκον, un *courtisan* qui contrefait l'ami. Les parasites étoient aussi communément nommés *scurræ*, & l'on en distinguoit deux sortes à Rome; les uns qui s'attachoient à un seul maître, les autres qui s'a-

donnoient à plusieurs, mais qui alloient toujours à ceux dont la cuisine étoit la meilleure :

Hos major rapuit canes culina. (*D. J.*)

SCURVOGEL, s. m. (*Ornithol.*) nom donné par les Hollandois à un oiseau d'Amérique, nommé par les habitans du Brésil *jabiruguacu*. C'est une espece de grue, ou du-moins fort approchante de ce genre d'oiseau. Son bec est large, long de sept ou huit pouces, arrondi & un peu crochu au haut vers la pointe. Il porte sur le sommet de la tête une espece de crête cendrée grise. Son cou est extrèmement long, sans aucune plume ainsi que la tête; & ces deux parties sont seulement couvertes d'une peau écailleuse. Sa queue est courte & noire; le reste de son plumage est blanc, excepté sur les grandes plumes des aîles, qui sont noires avec une espece de teinte purpurine. Cet oiseau dépouillé de sa peau est d'un goût délicat; sa grosseur approche de celle de la cicogne. (*D. J.*)

SCUTAGE, s. m. (*Hist. d'Ang.*) le *scutage* étoit un service militaire auquel les possesseurs des fiefs étoient obligés envers le roi. Ce mot désigne aussi la redevance que les feudataires payoient au prince pour être dispensés de ce service; enfin ce mot signifie la taxe qu'on avoit mise sur chaque vassal pour quelque service public. Depuis Guillaume I. les rois d'Angleterre avoient souvent imposé de pareilles taxes sans le consentement des états, c'est pourquoi le *scutage* fut aboli par la grande chartre. (*D. J.*)

SCUTARI, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans l'Anatolie, vis-à-vis le port de Constantinople, dont elle est regardée comme un des fauxbourgs; c'est d'ailleurs un des principaux rendez-vous des caravanes d'Arménie qui vont trafiquer en Europe.

Le port de *Scutari* servoit autrefois de retraite aux galeres de Chalcédoine; & ce fut à cause de sa situation, que les Perses, qui méditoient la conquête de la Grece, la choisirent, non-seulement pour en faire une place d'armes, mais pour y déposer l'or & l'argent qu'ils tiroient par tribut des villes d'Asie. Tant de richesses lui firent donner le nom de *Chrysopolis*, ou *ville d'or*, selon Denys de Bysance, au rapport d'Etienne le géographe, qui ajoute pourtant que l'opinion la plus commune étoit que le nom de *Chrysopolis* venoit de *Chrysès*, fils de Chryséis & d'Agamemnon.

Il semble que cette ville soit destinée à servir de retraite à des maltotiers; car les Athéniens, par le conseil d'Alcibiade, y établirent les premiers une espece de douane, pour faire payer les droits à ceux qui navigeoient sur la mer Noire. Xénophon assure qu'ils firent murer Chrysopolis; cependant c'étoit bien peu de chose du tems d'Auguste, puisque Strabon ne la traite que de village. Aujourd'hui c'est une grande ville, & même la seule qui soit sur le bosphore du côté d'Asie. Cédrene nous apprend qu'en la dixneuvieme année de l'empire de Constantin, Licinius son beau-frere, après avoir été battu plusieurs fois sur mer & sur terre, fut fait prisonnier dans la ville de Chrysopolis, & de-là conduit à Thessalonique, où il eut la tête tranchée.

Scutari est embellie d'une mosquée royale & d'une maison de plaisance, ou serrail du grand-seigneur. *Long.* 46. 31. *lat.* 41. 7. (*D. J.*)

SCUTARI, (*Géog. mod.*) par les habitans du pays *Scadar*, anciennement par les Romains *Scodra*, dont on peut voir *l'article*.

Scutari est une ville de la Turquie européenne, capitale de l'Albanie, à dix lieues d'Antivari, vers le levant, entre le lac de Zenta & la petite riviere de Boiana. Elle a été le siege des rois d'Illyrie. Les Turcs en sont les maîtres depuis l'an 1478. Elle est grande, peuplée; & défendue par une citadelle. Il y a un évêque latin, sous la métropole d'Antivari. C'est la résidence d'un bacha. *Long.* 37. 12. *latit.* 42. 35. (*D. J.*)

SCUTARI *le cap de*, (*Géog. mod.*) c'est le même que celui qu'on appelloit anciennement le *Bœuf*, ou *le passage du Bœuf*; ce qui prouve qu'il faut prendre cet endroit-là pour le commencement du bosphore, puisque ce bœuf prétendu y traversa le canal à la nage. Les poëtes ont aussi publié qu'Io, maîtresse de Jupiter, avoit passé ce détroit déguisée en vache.

Charès, général athénien, battit auprès de ce cap la flotte de Philippe de Macédoine qui assiégeoit Bysance. On y enterra Damalis, femme de ce général, laquelle mourut de maladie durant ce siége; & les Bysantins en reconnoissance des services que Charès leur avoit rendus, y dresserent un autel en l'honneur de son épouse, & une colonne qui soutenoit sa statue. De-là ce lieu retint le nom de *Damalis*, qui veut dire *une vache*. On trouve dans Denys de Bysance une ancienne inscription qui en fait mention. C'est le serrail du grand-seigneur qui occupe aujourd'hui le terrein du *cap de la Vache*, ou du *cap de Scutari*. (*D. J.*)

SCUTARIUS, s. m. (*Littérat.*) outre la signification ordinaire de ce terme, qui signifie dans Pline, l'ouvrier qui faisoit le bouclier long nommé *scutum*, le même mot désigne un garde du corps de l'empereur, parce que tout ce corps portoit un bouclier long, *scutum*.

SCUTE, s. f. (*Marine.*) petit esquif ou canot, que l'on emploie au service du vaisseau. Ses dimensions ordinaires sont de 21 piés de long, de 5 piés 3 pouces de large, & de deux & demi de creux

SCUTELLATI LAPIDES, (*Hist. nat.*) quelques naturalistes ont ainsi nommé les pierres plus connues sous le nom de *bufonites*, ou de *crapaudines*, à cause de leur ressemblance avec un écu, ou bouclier.

SCUTICA, s. f. (*Belles-lett.*) c'étoit une petite courroie de cuir, dont les maîtres d'école se servoient pour châtier leurs disciples quand ils avoient manqué à leur devoir. De-là vient que *scutica* est pris ordinairement pour une légere punition; au lieu que *flagellum* étoit une punition atroce & accompagnée d'ignominie, parce qu'on s'en servoit pour punir les esclaves, & ceux qui avoient été condamnés par sentence des triumvirs, comme Horace le dit dans l'*ode jv. du liv. V.*

Sectus flagellis hic triumviralibus
Præconis ad fastidium.

« Quoi donc, cet homme qui a été fustigé par arrêt » des triumvirs, jusqu'à lasser le crieur public, *&c.*» *Dacier.* (*D. J.*)

SCUTIFORME, os, *terme d'Anatomie*, est le principal os du genou, qu'on appelle aussi la *rotule*. *Voyez* ROTULE.

SCUTIFORME, *cartilage*, *terme d'Anatomie*, est un des cartilages du larynx, qui est le plus large & le plus gros; ainsi appellé parce qu'il a la forme d'un écu ou d'un bouclier, que les Latins expriment l'un & l'autre par *scutum*: aussi les Grecs qui expriment écu par θυρεὸς, l'ont nommé θυρεοίδης, *thyroïde*. *Voyez* THYROÏDE.

On le nomme aussi *cartilage antérieur*, parce qu'il est situé seulement en la partie de devant. *Voyez* CARTILAGE.

SCUTUM, s. m. (*Hist. anc.*) écu, bouclier, arme défensive des anciens, nommée par les Grecs θυρεος & σακος, & par nos vieux auteurs *targe* ou *pavois*. Ce bouclier étoit si long, & quelquefois d'une grandeur si demesurée, qu'il couvroit un homme presque tout entier. Tels étoient ceux des Egyptiens, dont parle Xénophon dans la Cyropédie: il falloit qu'il fût bien grand chez les Lacédémoniens, puis-

qu'on rapportoit un homme dessus. De-là venoit cet ordre célebre que donna une mer spartaine à son fils, ἢ τὰν, ἢ ἐπὶ τᾶν, c'est-à-dire, *ou rapportez ce bouclier*, ou *qu'on vous rapporte dessus*. L'écu étoit long & quarré, & à l'usage de l'infanterie seule.

SCYBELUS, (*Géog. anc.*) lieu de la Pamphylie; il donnoit le nom de son territoire au vin scybellite, dont parle Arétée, *l. II. Morb. acutor. & diurnor.* (*D. J.*)

SCYDRA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, dans l'Emathie, selon Ptolomée, *l. III. c. xiij.* Pline, *l. IV. c. x.* & Etienne le géographe, parlent aussi de cette ville. (*D. J.*)

SCYLACE, (*Géog. anc.*) étoit une petite ville, colonie des Pélasgiens, selon Hérodote, *l. I. c. lvij.* Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* la met à l'est ou vers l'est, ou est-nord de Cyzique, entre Cyzique & le mont Olympe, près & à l'est de Placia. Pline en parle aussi, *l. V. c. xxxij.* Passé Spiga, dit-il, on trouve Piacia, Ariacos, *Scylace*, &c. On laisse derriere soi le mont Olympe, surnommé *Mysien*, & la ville d'Olympéna. (*D. J.*)

SCYLACEUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, dans le golfe de Memnon, selon Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* Cette ville fondée par les Athéniens, avoit un promontoire ou écueil, que Virgile, *Enéide, liv. III. v. 551.* appelle *navifragum scyllaceum*: le nom moderne de cette ville est *Squillacci.* (*D. J.*)

SCYLAX, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Asie mineure, dans le Pont: il se perdoit dans l'Iris, avant que ce dernier eût baigné la ville d'Amasie. (*D. J.*)

SCYLLA, s. f. (*Mythol.*) Homere & Virgile ont exercé leur esprit à faire d'un rocher d'Italie vis-à-vis du phare de Messine, un monstre terrible, dont l'aspect, dit le poëte grec, feroit frémir un dieu même. Ses cris affreux ressemblent aux rugissemens du lion; il a douze piés épouvantables, six longs cols, six têtes énormes, & dans chaque tête trois rangs de dents, qui recelent la mort. Virgile n'a pas cru devoir en tracer un portrait aussi hideux: selon lui, *Scylla* habite le creux d'un rocher; & lorsqu'elle voit passer des vaisseaux dans le détroit de Sicile, elle avance la tête hors de son antre, & les attire à elle pour les faire périr. Depuis la tête jusqu'à la ceinture, c'est une fille d'une beauté séduisante, poisson énorme dans le reste du corps, avec une queue de dauphin, & un ventre de loup; elle est toujours environnée de chiens, dont les affreux hurlemens font retentir les rochers d'alentour, *Et cæruleis canibus resonantia saxa.* Ænéid. lib. III. v. 432. (*D. J.*)

SCYLLA, (*Géog. anc.*) 1°. écueil que Pline, *l. III. c. viij.* met dans le détroit qui sépare l'Italie de la Sicile. Pomponius Méla, qui en parle aussi-bien que Pline, ne marque pas plus que lui, si ce rocher, cet écueil, est tout environné de la mer, ou attaché à la côte. Mais Strabon, *liv. VI. p. 256.* qui au lieu de *Scylla*, écrit *Scyllœum saxum*, dit que c'est un rocher élevé, presque tout entouré de la mer, & qui tenoit seulement au continent d'Italie, par un isthme assez bas, lequel de côté & d'autre, offroit une retraite aux vaisseaux; cependant si l'on étoit à l'abri quand on étoit dans ces ports, il n'y avoit pas la même sûreté à en approcher; ce qui a fait dire à Virgile, *Ænéid. III. v. 432.* en parlant de ce rocher:

Ora exertantem, & naves in saxa trahentem.

& un peu plus bas:

Scyllam, & cæruleis canibus resonantia saxa.

Ces chiens qui aboyoient sans cesse, sont de l'imagination des Poëtes; les Historiens plus sages, parloient autrement: mais le tems qui contribue à autoriser les fables, se sert de l'art des Poëtes pour les consacrer. Ainsi, parce que les habitans de Corfou appellerent autrefois *tête de chien*, le promontoire de cette île qui est du côté de l'orient, on a dit qu'il y avoit dans cet endroit des hommes qui avoient la tête semblable à celle des chiens.

Le nom moderne de *Scylla*, est *Sciglio*; c'est un courant sur les côtes de la Calabre méridionale en Italie, qui entraîne les vaisseaux contre un rocher du cap Sciglio, où ils risquent de se fracasser. Charybde, aujourd'hui Galofaro, mais que la Poésie joint communément à *Scylla*, est un gouffre dans le détroit de Sicile, à l'entrée du port de Messine. La fable a métamorphosé ces deux écueils en deux nymphes cruelles, dont Homere & Virgile se sont amusé à faire la peinture. La morale prend à son tour les deux écueils de *Scylla* & Charybde dans un sens métaphorique pour un pas fâcheux dont il est difficile de se sauver. Horace lui-même, *Ode xxvij. liv. I.* s'en sert dans ce dernier sens, en disant au frere de Mégille, *quanta laboras in Charybdi!* pour lui donner à entendre qu'il risque de se perdre par l'engagement indigne où il s'est imprudemment livré.

2°. *Scylla*, ville des Brutiens, selon Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* Cette ville est appellée *Scyllæum* par Pline, *l. III. c. v.* elle étoit apparemment près du rocher de *Scylla*, dans l'endroit où est aujourd'hui la petite ville de Sciglio.

3°. *Scylla*, nom d'une île deserte, voisine de la Chersonnèse de Thrace, selon Pline, *liv. IV. c. xij.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYLLÆUM, (*Géog. anc.*) promontoire du Péloponnèse, dans l'Argie, selon Pline, *liv. IV. c. v.* & Pausanias, *liv. II. c. xxxiv.* traduction de M. l'abbé Gédoyn; ce dernier nous en donne la position précise. C'est aujourd'hui le cap Schille, *cabo Scilli* des Italiens, cap de la Morée dans la Sacanie, près de l'île de Sidra, à l'entrée du golphe d'Egina. (*D. J.*)

SCYPHUS, s. m. (*Littérature.*) σκύφος; c'étoit le grand bocal ou verre à boire, qu'on nommoit autrement *la coupe d'Hercule*; & celle de Bacchus, *liberi patris*, s'appelloit *cantharus*. On aura peut-être occasion de parler ailleurs des verres à boire en usage chez les Romains. (*D. J.*)

SCYPPIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans l'Ionie, aux confins des Colophoniens; elle fut fondée, selon Pausanias, *l. VII. c. iij.* par les Claroméniens, qui s'en étant dégoutés & en étant sortis, se fixerent dans le pays où ils bâtirent la ville de Claromene en terre ferme. Cette ville *Scyppium*, pourroit bien être celle qu'Etienne le géographe appelle *Scyphia.* (*D. J.*)

SCYRAS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèse, dans la Laconie. Pausanias dit, *l. III. c. xxv.* qu'un peu plus loin que le bourg d'Araine, où l'on voyoit la sépulture de Laïs, étoit une riviere qui se déchargeoit dans la mer: cette riviere fut appellée *Scyras*, depuis que Pyrrhus fils d'Achille, y aborda avec ses vaisseaux, après s'être embarqué à Scyros, pour venir épouser Hermione. Au delà de cette riviere étoit un vieux temple, & à quelque distance de ce temple, un autel de Jupiter; en remontant vers la terre-ferme, à quarante stades de *Scyras*, on trouvoit la ville Pyrrhique. (*D. J.*)

SCYRI, (*Géog. anc.*) peuple du septentrion, qui conjointement avec les Huns, les Goths, & les Alains, passerent le Danube, & retournerent sur leurs pas, après avoir été battus par l'empereur Théodose. (*D. J.*)

SCYROS *ou* SKIROS, en grec Σκῦρος, en latin *Scyrus*, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, à l'orient de celle d'Eubée. Nous en parlerons avec plaisir en fa-

veur de Théfée, qui y fut exilé & enterré, d'Achille qui y fit l'amour, de Lycomede qui en étoit roi, & du philosophe Phéricide qui y prit naissance.

Cette île conserve encore son ancien nom; car elle est connue des Italiens suivant l'inflexion de leur langue & de leur prononciation, sous les noms de *Sciro*, d'*isola di Sciro*, & de *san Giorgio di Sciro*. C'est une des Cyclades, & que Pline compte la derniere, tant entre les Cyclades qu'entre les Sporades. On découvre facilement pourquoi l'île de *Scyros* reçut anciennement ce nom; c'est à cause qu'elle est toute hérissée de montagnes, de pierres & de roches. *Scyrodes*, dans la langue greque, signifie *pierreux*: ainsi il n'est pas surprenant que du tems de Strabon on en estimât plus les chevres que celles des autres îles: car ces animaux se plaisent dans les pays escarpés, & vont brouter jusque sur les plus hautes pointes de rocher. L'île de *Scyros*, d'ailleurs abondante en taillis, étoit fort propre à nourrir les chevres & à rendre leur lait excellent; mais elles avoient le défaut de le renverser souvent d'un coup de pié, quand le vase où l'on venoit de le traire étoit plein. Delà vient que les anciens appellerent *chevres de Scyros* ceux qui se démentant dans leur conduite, gâtoient l'éclat de leurs bonnes actions & de leurs bienfaits, par le mélange honteux d'autres actions basses & injustes. On nourrit encore des chevres dans l'île de *Scyros*, & l'on y fait d'excellens fromages de leur lait mêlé avec celui de brebis.

Les Pélasgiens & les Cariens furent les premiers habitans de *Scyros*; mais cette île n'est connue dans l'histoire que depuis le regne de Lycomede, qui en étoit le maître, lorsque Théfée, roi d'Athènes, s'y retira, pour y jouir des biens de son pere. Théfée non-seulement en demanda la restitution, mais il sollicita du secours auprès du roi, contre les Athéniens: cependant Lycomede, soit qu'il appréhendât le génie de ce grand homme, ou qu'il ne voulût pas se brouiller avec Mnesthée qui l'avoit obligé de quitter Athènes, conduisit Théfée sur un rocher, sous prétexte de lui faire voir la succession de son pere, & l'histoire dit qu'il l'en fit précipiter; quelques-uns assûrent que Théfée tomba de ce rocher, en se promenant après avoir soupé: quoi qu'il en soit, ses enfans, qu'il avoit fait passer en l'île Eubée, allerent à la guerre de Troie, & régnerent à Athènes après la mort de Mnesthée.

L'île de *Scyros* ne devint pas moins célebre par les amourettes d'Achille. Thétis ayant appris que les destinées menaçoient son fils de périr à la guerre de Troie, s'avisa, pour en rompre le cours, & empêcher ce jeune héros de prendre les armes, de le travestir en fille, & de le faire élever sous cet habit auprès de Déidamie, fille de Lycomede roi de *Scyros*: mais nous ne savons pas sous quel nom Achille y déguisa son sexe, puisque Suétone rapporte que Tibere, entre les frivoles amusemens qui l'occupoient dans sa solitude, chercha de le savoir avec autant de curiosité que de peu de succès.

Il est vrai que cette recherche ne doit pas nous embarrasser; il nous suffit de savoir qu'Achille plut à Déidamie, qu'il l'épousa, qu'il en eut un fils nommé Néoptoleme, & que l'on appella *Pyrrhus*, à cause du blond doré de ses cheveux. Il fut élevé dans l'île, & en tira les meilleurs soldats qu'il mena à la guerre de Troie, pour venger la mort de son pere; il ne porta que trop loin sa vengeance, en massacrant le roi Priam; mais Oreste poussé par Hermione, l'assassina lui-même dans le temple de Delphes.

Il avoit eu raison, en partant pour Troie, de tirer des soldats de *Scyros*; car les peuples de cette île étoient fort braves. Pallas étoit la protectrice du pays. Elle avoit un temple magnifique sur le bord de la mer dans la ville capitale, qui portoit le même nom que l'île. On voit encore, dit Tournefort, les restes de ce temple, qui consistent en quelques bouts de colonnes & de corniches de marbre blanc, qu'on trouve auprès d'une chapelle abandonnée, à gauche en entrant dans le port S. George. Il est vrai qu'on n'y découvre aucune inscription, mais plusieurs vieux fondemens, lesquels joints à la beauté du port, ne permettent pas de douter que la ville de *Scyros* ne fût dans cet endroit-là.

Il ne faut pas croire que les colonnes dont on vient de parler soient là depuis la guerre de Troie; mais comme les anciens temples n'ont été démolis que par ordre de Constantin, il est certain qu'on les avoit rétablis plusieurs fois sous le nom des mêmes divinités, jusqu'à l'établissement du Christianisme. Si ces vieux marbres ne sont pas des restes du temple de Pallas, ils doivent être au-moins des débris de celui de Neptune, qui étoit adoré dans cette île. Goltzius a donné le type d'une médaille, qui d'un côté représente Neptune avec son trident, & de l'autre la proue d'un vaisseau.

Marcian d'Héraclée assûre que les habitans de Chalcis, ville capitale d'Eubée, s'établirent anciennement à *Scyros*, attirés peut-être par la bonté & par la commodité du port. Ce fait se trouve confirmé par une médaille d'argent que Tournefort acheta sur les lieux, & qui avoit été trouvée quelques années auparavant, en labourant un champ dans les ruines de la ville. Cette médaille est frappée au coin des Chalcidiens, qui bien qu'habitans de *Scyros*, ne laissent pas de retenir le nom de leur pays, pour se distinguer des Pélasgiens, des Dolopes, & des autres peuples qui étoient venus s'établir à *Scyros*. Cette médaille est chargée d'une belle tête, dont le nom qui est à l'exergue, paroît tout-à-fait effacé: au revers c'est une lyre. Comme cette piece porte le nom des Chalcidiens, ΧΑΛΚΙΔΕΩΝ, on ne croiroit pas qu'elle eût été frappée à *Scyros*, si on ne l'y avoit déterrée.

Les Dolopes dont il s'agit ici étoient, selon Plutarque, d'insignes pirates accoutumés à dépouiller ceux qui alloient négocier chez eux. Quelques-uns de ces brigands ayant été condamnés à restituer ce qu'ils avoient pris à des marchands de Thessalie, pour s'en dispenser, ils firent savoir à Cimon fils de Miltiade, qu'ils lui livreroient la ville de *Scyros*, s'il se présentoit avec sa flotte: c'est ainsi qu'il s'en rendit le maître; car il s'étoit contenté quelque tems auparavant de ravager cette île. Diodore de Sicile ajoûte que dans cette expédition l'île fut partagée au sort, & que les Pélasgiens l'occupoient auparavant, conjointement avec les Dolopes.

Après la guerre de Troie, les Athéniens rendirent de grands honneurs à la mémoire de Théfée, & le reconnurent pour un héros; il leur fut même ordonné par l'oracle d'en rechercher les os, de les rassembler, & de les conserver avec respect. Cimon chargé de cette commission, n'oublia rien pour découvrir le cercueil où l'on avoit enfermé les os de Théfée: la chose étoit difficile, dit Plutarque, à cause que les gens du pays ne se payoient pas trop de raison. Enfin on s'apperçut d'un aigle, à ce qu'on dit, qui avec son bec & ses ongles grattoit la terre sur une petite colline. On y fit creuser, & l'on découvrit le cercueil d'un homme de belle taille, avec une épée & une pique: c'en fut assez. Plutarque ne rapporte pas si c'étoient les armes d'un athénien, d'un carien, d'un pélasgien ou d'un dolope. On ne fit pas d'autre perquisition: on cherchoit le corps de Théfée, & Cimon fit transporter ce cercueil à Athènes, 400 ans après la mort de ce héros. Les restes d'un si grand homme furent reçus avec de grandes démonstrations de joie; on n'oublia pas les sacrifices; le cercueil fut

mis au milieu de la ville, & fervit d'azile aux criminels.

Scyros fut enlevée aux Athéniens pendant les guerres qu'ils eurent avec leurs voifins ; mais elle leur fut rendue par cette fameufe paix qu'Ataxerxe, roi de Perfe, donna à toute la Grece, à la follicitation des Lacédémoniens. Après la mort d'Alexandre le Grand, Démétrius I. du nom, furnommé Πολιορκητὴς, *le preneur de villes*, réfolut de donner la liberté aux villes de Grece, prit la ville de *Scyros*, & en chaffa la garnifon.

Il n'eft pas néceffaire de dire que cette île a été foumife à l'empire romain, & enfuite à celui des Grecs. André & Jérôme Gizi fe rendirent les maîtres de *Scyros* après la prife de Conftantinople par les François & par les Vénitiens. Elle paffa fous la domination des ducs de Naxie, & finalement fous celle des Turcs, avec le refte de l'Archipel. *Voyez* l'état préfent de cette île au *mot* SCYROS. (*Géog. mod.*)

Mais il faut fe reffouvenir, à la gloire de l'ancienne *Scyros*, que Phérécide y vit le jour. C'eft l'un des plus anciens philofophes de la Grece, le maître de Pythagore, & le difciple de Pittacus. On garda longtems à *Scyros* fon cadran folaire, comme un monument de fa capacité : quelques-uns prétendoient qu'il avoit tiré la maniere de le fabriquer des écrits des Phéniciens ; mais le plus grand nombre lui en attribuoit l'invention. On croit auffi qu'il a trouvé la caufe des eclipfes.

Pline dit de Phérécyde qu'il fit en profe le premier ouvrage philofophique que l'on eût vu parmi les Grecs, *profam orationem primus condere inftituit* : ces paroles fignifient feulement qu'il fut le premier qui fut donner à la profe une efpece de cadence & d'harmonie. Cicéron loue ce grand homme par un autre endroit bien remarquable, d'avoir enfeigné le premier l'immortalité de l'ame ; mais c'eft peut-être la tranfmigration des ames, comme Suidas le penfoit, que Phérécide enfeigna le premier.

Quelques favans ont auffi confondu notre Phérécyde de *Scyros* avec Phérécide l'athénien, qui compofa dix livres fur les antiquités de l'attique. Phérécyde l'athénien eft poftérieur au philofophe Phérécyde de *Scyros*, & a vécu felon les apparences au tems de Cambifes & de Darius. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYROS, (*Géogr. mod.*) île de l'Archipel, à l'orient de Metelin, & au nord-eft de Negrepont. Elle eft à fept lieues de cette derniere île, à feize de Metelin, & à fept de Scopelo. Elle s'étend en longueur du feptentrion au midi, & a environ 60 milles de circuit. On lui donne à-peu-près la figure d'un triangle, & quoiqu'efcarpée, elle eft agréable, & affez cultivée pour le peu de monde qu'elle renferme, car on n'y compte pas plus de 300 familles de chrétiens Grecs, lefquelles s'appliquent à la culture des vignes qui leur produifent de fort bons vin. *Long.* 42^{d}. 40–54. *lat.* 39. 4–20.

Le port de *Scyros*, eft un des meilleurs de toutes les îles de Grece, capable de contenir une grande armée, & où l'on peut mouiller prefque par-tout. Il regarde le fud-oueft, & quand l'on eft à fa vue, on découvre dans les terres une profonde vallée, qui fait paroître l'île comme s'il y en avoit deux. La premiere montagne qui borne ce vallon, & qui s'offre aux yeux du côté du levant, eft toujours fameufe par la mort de Théfée.

Il n'y a qu'un feul village dans l'île de *Scyros* ; encore eft-il bâti fur un rocher en forme de pain de fucre, à dix milles du port dont nous venons de parler. Le cadi eft auffi le feul Turc qui foit dans l'île, mais les habitans répondent de lui ; comme ils font obligés de payer fa rançon, en cas qu'il fût enlevé par les corfaires, ils fe mettroient en devoir de le fauver, fi quelqu'un vouloit le faire prifonnier.

L'évêque de *Scyros* ne fubfifte prefque que de charités, & loge dans une maifon bâtie comme un cachot. Les infulaires parlent encore d'Achille ; fon nom même eft commun dans l'île, & beaucoup de Grecs le portent, quoiqu'un peu déguifé. Ils ont une églife dédié à S. Achillée, & une dévotion particuliere pour ce faint. Voilà ce qu'eft actuellement l'état monarchique du roi Lycomede : quoiqu'il ne fût pas brillant autrefois, il eft pourtant vrai que c'eft furtout de nos jours, qu'on peut lui appliquer le proverbe des anciens, qui défignoient par la principauté de *Scyros*, un chétif & miférable royaume.

Le nom même de *Scyros* étoit déja dans l'oubli, quand un poëte Italien le comte (Gui Ubaldo) Bonarelli le fit revivre fur la fin du feizieme fiecle par fa Phylis de Scyros, *Filli de Scyro*. Il remplit cette paftorale de fleurs poëtiques, de graces, & de traits délicats. L'Italie en fut enchantée, mais on trouva par l'examen que l'auteur penfoit toujours moins à peindre les chofes naturellement, qu'à les dire avec efprit. On le blâma furtout d'avoir introduit dans fa piece, une nymphe nommée *Célie*, qui aime également deux bergers à la fois, & qui les aime avec tant de fureur, qu'elle ne trouve que la mort qui puiffe terminer fon état. Bonarelli fit pour la défenfe de ce double amour, une differtation pleine d'efprit & de favoir, mais qui ne convainquit perfonne qu'il avoit raifon. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYRTONIUM, (*Géog. anc.*) ville des Egyptiens, felon Paufanias, qui, *l. VII. c. xxvij*, dit que ce fut une des villes qui envoyerent la meilleure partie de leurs citoyens pour peupler Megalopolis. (*D. J.*)

SCYSSA, (*Géogr. anc.*) ville d'Efpagne. Polybe, *l. XXI. c. xx.* écrit *Scyffa*, & Tite-Live, *l. III. c. lxxvj*, dit *Scyffum*. C'eft auprès de cette ville que les Carthaginois furent battus pour la premiere fois par Scipion. On croit que c'eft aujourd'hui *Guiffona*. (*D. J.*)

SCYTALE, f. f. (*Hift. de Sparte.*) rouleau de bois autour duquel il falloit entortiller une bande de parchemin écrite, pour entendre le fens de cette écriture.

Il faut donc fçavoir que les Lacédémoniens, pour empêcher qu'on ne pût déchiffrer les ordres qu'ils envoyoient par écrit à leur général d'armée, imaginerent de faire deux rouleaux de bois, d'une longueur & d'une épaiffeur égale, & que le travail du tour avoit parfaitement arrondie ; les Ephores en confervoient un, & donnoient l'autre au général d'armée, qui marchoit contre l'ennemi. Chaque fois que ces fouverains magiftrats lui vouloient envoyer des ordres fecrets, qui ne puffent être déchiffrés en cas qu'on les interceptât, ils prenoient une bande de parchemin étroite & longue, qu'ils rouloient avec jufteffe autour de la *fcytale* ou rouleau de bois. En cet état ils écrivoient fur la bande de parchemin leurs intentions, qui paroiffoient dans un fens parfait tant que la bande de parchemin étoit appliquée fur le rouleau ; mais dès qu'on la developpoit, l'écriture étoit tronquée, & les mots fans liaifon ; il n'y avoit que le général feul qui pût y trouver de la fuite & du fens, en ajuftant la bande fur le rouleau femblable, & la remettant dans la même affiette où les éphores l'avoient mife. C'eft ainfi que l'art myftérieux d'écrire en chiffres a été jadis ébauché à Lacédémone. Les Athéniens, malgré leur efprit, n'ont point eu l'honneur de cette invention. (*D. J.*)

SCYTHARION, f. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens auteurs grecs à un arbre dont le bois étoit d'un beau jaune, & s'employoit dans ces anciens tems pour peindre dans cette couleur. On l'appelloit auffi *chryfoxylon*, *bois d'or*, à caufe de fon

beau jaune ; & on le nommoit encore *scythicum lignum*, *bois de Scythie*, du lieu d'où on le tiroit. (*D. J.*)

SCYTHES, (*Géogr. anc.*) *Scythæ ;* on donna anciennement le nom de *Scythes* à tous les peuples du septentrion, principalement à ceux du septentrion de l'Asie ; car quoique plusieurs auteurs marquent des *Scythes* en Europe, & que Pline les donne pour des peuples limitrophes du Pont, conjointement avec les Dardaniens, les Triballiens, les Mœsiens & les Thraces ; ces *Scythes* sont plus souvent appellés *Getes* ou *Sarmates*, quand on veut les prendre dans un sens plus étendu. Presque toujours par le nom de *Scythes*, on entend des peuples Asiatiques. Aussi Pomponius Mela, *lib. III. c. iv.* après avoir dit que la Sarmatie étoit limitrophe de la Germanie, dont elle étoit séparée par la Vistule, ajoute, *chap. v.* que les confins de l'Asie se prennent à la Sarmatie, si ce n'est dans les pays perpétuellement couverts de neige, & où il faisoit un froid insupportable ; pays qui étoient habités par les *Scythes*.

Le nom des *Scythes* passa dans quelques parties de la Sarmatie & de la Germanie ; & de même le nom de *Sarmates* passa dans l'Asie, mais seulement dans les parties citérieures de cette région. Le périple de Scylax, dit qu'après le fleuve Tanaïs, c'est le commencement de l'Asie, & que cette premiere partie, qui est le Pont, est habitée par les Sauromates ou Sarmates.

Les mœurs des anciens *scythes* ont été décrites par plusieurs auteurs ; nous n'en recueillerons ici que quelques particularités les plus curieuses.

Ils estimoient l'amitié au-dessus de toutes choses, & faisoient gloire d'assister leurs amis dans les plus fâcheuses extrémités. Ils ne s'occupoient point au labourage (Justin, *lib. II.*), mais seulement à faire paître leurs troupeaux ; & même ils faisoient crever les yeux à quelques esclaves (Plutarque), afin que n'étant plus capables d'aucune autre fonction, ils pussent bien battre le lait. Ils n'avoient point de maisons (Hérodote, *lib. IV.*), & menoient leurs femmes & leurs enfans sur des charrettes couvertes de cuir, pour les défendre du froid & des pluies, changeant de place à mesure que l'herbe manquoit. Ils alloient rarement à pié, voyageant presque toujours ou à cheval, ou dans leurs chars (Hippocr. *de aere & aquis*, *lib. II.*) Quelques-uns en avoient qui étoient couvertes de feuillages d'arbres (Ammian. Marcel. *lib. XXII.*), & dans lesquels ils portoient quelques meubles de peu de valeur. Ils mangeoient principalement du fromage de leurs jumens (Justin, *lib. II. ix.* Nicephor. *lib. VIII.*), dont le lait étoit aussi leur breuvage.

Plutarque dit dans son *banquet des sept sages*, que les *Scythes* n'avoient ni jeux, ni joueurs d'instrumens.

Ils étoient vêtus des peaux de leurs bêtes ; portoient les mêmes habits l'hiver que l'été (Hippocr. *de aere*, & Justin, *lib. II.*) Ils tenoient que c'étoit un ornement d'avoir un arc bandé à la main ; & c'est ainsi que le philosophe Anacharsis, *scythe* de nation, étoit représenté par ceux d'Athènes, qui de plus lui mettoient un livre à la main droite.

Les *Scythes* ne faisoient aucun état ni de l'or, ni des perles, ni des pierreries ; mais ceux qui se distinguoient par leur valeur étoient extrèmement estimés, & on tâchoit à l'envi d'acquérir leur amitié.

Lorsque le choix d'un ami avoit été fait, les deux amis protestoient de vivre & de mourir l'un pour l'autre. Pour rendre cette alliance assurée, ils se faisoient des incisions aux doigts, afin que leur sang distillât dans une tasse, où après avoir trempé la pointe de leurs épées, ils buvoient l'un & l'autre de ce sang. Jamais on ne recevoit plus de trois personnes à cette alliance, parce qu'ils étoient persuadés que l'amitié étoit foible, si on consentoit à la partager entre un plus grand nombre de personnes.

Ils traversoient les rivieres sur des peaux chargées de liége en-dessous. Celui qui vouloit passer de l'autre côté, se mettoit sur la peau, & prenoit son cheval par la queue, en sorte que le cheval tiroit après lui cette maniere de barque. Ils rendoient la justice suivant la raison naturelle, & non suivant quelque loi écrite ; mais ils punissoient sévérement le larcin. Ils adoroient Vesta, Jupiter & la Terre, qu'ils croyoient sa femme, Mars & Hercule (Hérodote, *lib. IV.*) Ils juroient par le vent & par l'épée ; l'un comme auteur de la vie & de la respiration ; & l'autre comme procurant la mort (Clém. Alex. *adhort. ad gentil.*) Ils sacrifioient des chevaux à Mars, représenté par l'épée dont nous venons de parler ; & quelquefois ils lui immoloient un homme de chaque centaine de leurs prisonniers de guerre.

Les mariages étoient heureux chez les anciens *scythes*, & quatre choses en assuroient le bonheur : l'éducation vertueuse que les enfans recevoient de leurs parens ; l'attachement des femmes pour leurs époux ; l'horreur de l'infidélité conjugale ; & la rigueur des lois contre ce crime. Chez eux, la plus grande dot d'une fille, étoit la vertu de ses parens ; c'étoit son inviolable attachement pour son époux, & l'éloignement qu'elle avoit pour un autre ; c'étoit enfin sa persuasion que l'infidélité étoit un crime.

On fera bien de lire dans les *Mémoires de l'académie de Petersbourg* les *dissertations* de M. Bayer sur l'origine & les anciennes demeures des *Scythes*, sur leur histoire, ainsi que sur la situation de la Scythie du tems d'Hérodote, pays auquel des auteurs modernes fort respectables ont donné une étendue beaucoup trop grande. Mais quoiqu'ils ayent suivi en cela Ephore, ancien historien, dont Cosmas nous a conservé les termes, notre savant ne peut se ranger à leur sentiment. Il entend par l'Araxe, au-delà duquel Hérodote témoigne que les *Scythes* avoient autrefois leurs tentes, non la riviere d'Arménie connue sous ce nom, ni aucun des autres fleuves auxquels les savans veulent que l'antiquité ait donné le nom d'*Araxe*, mais le *Wolga*, que les anciens appellent aussi *Rha ;* ce qui rapproche considérablement les bornes orientales de la Scythie. M. Bayer pense aussi que l'Araxe que Cyrus passa pour attaquer les Massagetes est ce même Wolga, & non pas l'Oxus, comme l'a cru Cellarius d'apres Isaac Vossius. Il a joint à ses dissertations une carte de la Scythie construite sur l'histoire d'Hérodote ; & c'est conformément à sa description bien entendue & corrigée où elle doit l'être, que M. Bayer place la Scythie entre les degrés 45 & 57 de *longitude*, & entre les degrés 47 & 55 de *latitude*.

M. Bayer a donné dans les mêmes mémoires une table chronologique des événemens qui intéressent les *Scythes*, depuis l'an 644 avant Jesus-Christ jusqu'à l'année 421. Cette table est suivie d'une piece intitulée, *Mémoires des Scythes*, jusqu'à Alexandre le Grand ; c'est un extrait de tout ce qu'Hérodote & autres historiens ont rapporté de cette puissante & nombreuse nation. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYTHES, THRACES ET GETES, *philosophie des*, (*Hist. de la Philosop.*) on appelloit autrefois du nom général de *Scythie*, toutes les contrées septentrionales. Lorsqu'on eut distingué le pays des Celtes de celui des *Scythes*, on ne comprit plus sous la dénomination de *Scythie*, que les régions hyperboréennes situées aux extrémités de l'Europe. *Voyez à l'article* CELTES, ce qui concerne la philosophie de ces peuples. Il ne faut entendre ce que nous allons dire ici sur le même sujet, que des habitans les plus voisins du pole, que nous avons connus anciennement dans l'Asie & l'Europe.

On a dit d'eux qu'ils ne connoissoient pas de crime plus grand que le vol; qu'ils vivoient sous des tentes; que laissant paître au hasard leurs troupeaux, la seule richesse qu'ils eussent, ils n'étoient sûrs de rien s'il étoit permis de voler; qu'ils ne faisoient nul cas de l'or ni de l'argent; qu'ils vivoient de miel & de lait; qu'ils ignoroient l'usage de la laine & des vêtemens; qu'ils se couvroient de la peau des animaux dans les grands froids; qu'ils étoient innocens & justes; & que réduits aux seuls besoins de la nature, ils ne desiroient rien au-delà.

Nous nous occuperons donc moins dans cet endroit, de l'histoire de la Philosophie, que de l'éloge de la nature humaine, lorsqu'elle est abandonnée à elle-même, sans loi, sans prêtres & sans roi.

Les *scythes* grossiers ont joui d'un bonheur que les peuples de la Grece n'ont point connu. Quoi donc! l'ignorance des vices seroit-elle préférable à la connoissance de la vertu; & les hommes deviennent-ils méchans & malheureux, à mesure que leur esprit se perfectionne & que les simulacres de la divinité se dégrossissent parmi eux? Il y avoit sans doute des ames bien perfides & bien noires autour du Jupiter de Phidias; mais la pierre brute & informe du *scythe* fut quelquefois arrosée du sang humain. Cependant, à parler vrai, j'aime mieux un crime atroce & momentané, qu'une corruption policée & permanente; un violent accès de fievre, que des taches de gangrene.

Les *Scythes* ont eu quelqu'idée de Dieu. Ils ont admis une autre vie; ils en concluoient qu'il valoit mieux mourir que de vivre: cette opinion ajoutoit à leur courage naturel. Ils se réjouissoient à la vûe d'un tombeau.

Le nom d'*Abaris*, *scythe* hyperboréen, prêtre d'Apollon, & fils de Scute, fut célebre dans la Grece. Qui est-ce qui n'a pas entendu parler de la fleche merveilleuse à l'aide de laquelle il traversoit sans peine les contrées les plus éloignées; de ses vertus contre la peste; du voyage d'Abaris en Grece & en Italie; de son entretien avec Pythagore; du don qu'il lui fit de sa fleche; des conseils qu'il reçut du philosophe en échange? Pythagore reçoit le présent d'Abaris avec dédain, & lui montre sa cuisse d'or. Il apprend au barbare la Physique & la Théologie; il lui persuade de substituer à ses exstispices, la divination par les nombres. On les transporte tous les deux à la cour de Phalaris; ils y disputent; & il se trouve presque de nos jours, de graves personnages qui, partant de ces fables comme de faits historiques bien constatés, cherchent à fixer l'époque de la fameuse peste de la Grece, le regne de Phalaris & l'olympiade de Pythagore.

S'il y eut jamais un véritable Abaris; si cet homme n'est pas un de ces imposteurs qui couroient alors les contrées, & qui en imposoient aux peuples grossiers, il vécut dans la iij. olympiade.

Au reste, dans les tems postérieurs, lorsque la religion chrétienne s'établit, & que toutes les sectes des philosophes s'éleverent contr'elle, on ne manqua pas de reveiller, d'orner tous ces prétendus miracles, & de les opposer à ceux de J. C. *Voyez* dans Origène avec quel succès.

Anacharsis est mieux connu. Il étoit *scythe*, fils de Caduste & d'une greque, frere du roi des Perses, & de cette tribu de la nation qu'on appelloit *nomades*, de leur vie errante & vagabonde; il préféra l'étude de la Philosophie à l'empire. Il vint à Athènes la premiere année de la xlvij. olympiade; il y trouva Toxaris un de ses compatriotes, qui le présenta à Solon qui gouvernoit alors, & qui eut occasion de s'appercevoir qu'un *scythe* ne manquoit ni de lumieres, ni de sagesse. Solon se plut à instruire Anacharsis, à l'introduire dans les plus grandes maisons d'Athènes; & il réussit à lui procurer de l'estime & de la considération au point qu'il fut le seul barbare à qui les Athéniens accorderent le droit de bourgeoisie. De son côté Anacharsis reconnut ces services par l'attachement le plus vrai, & par l'imitation rigoureuse des vertus de son bienfaiteur; ce fut un homme ferme & sentencieux. Les Grecs en ont raconté bien des fables. Anacharsis ne se fixa point dans Athènes, il voyagea; il étudia les mœurs des peuples, & reprit le chemin de son pays par Cizique, où il promit des sacrifices à la mere des dieux dont on célébroit la fête dans cette ville, si elle lui accordoit un heureux retour. Arrivé en Scythie, il satisfit à son vœu; mais ses compatriotes qui abhorroient les mœurs étrangeres, en furent indignés; & Saulnis son frere, le perça d'une fleche. Il disoit en mourant: « La sagesse » qui a fait ma sécurité dans la Grece, a fait ma perte dans la Scythie ». Parmi les sciences auxquelles il s'étoit appliqué, il n'avoit pas négligé la Médecine. Ce ne fut point à proprement parler, un philosophe systématique; mais un homme de bien. Comme il étoit destiné par sa naissance aux premiers postes, il avoit tourné ses reflexions particulierement vers la politique & la religion. Il écrivit en vers, car c'étoit l'usage de son tems, des lois, de la sobriété & de la guerre. On lui fait honneur de quelques inventions méchaniques. Les épitres qu'on lui attribue, sentent l'école des sophistes.

La reputation des Grecs avoit attiré Toxaris dans Athènes. Il quitta ses parens, sa femme & ses enfans, pour venir considerer de près des hommes dont il avoit entendu tant de merveilles. Il s'attacha à Solon, qui ne lui refusa point ses conseils. Ce législateur trouva même dans cet homme tant de droiture & de candeur, qu'il ne put lui refuser une amitié forte & tendre. Toxaris ne retourna point en Scythie; il eut en Grece la reputation de grand medecin. Dans le tems de la peste, il apparut en songe à une femme à qui il révéla que le fleau cesseroit, si on repandoit du vin dans les carrefours; on le fit, & la peste cessa. On sacrifioit tous les ans, en mémoire de cet événement, un cheval blanc sur son tombeau, où quelques malades de la fievre obtinrent leur guerison.

Mais personne n'eut autant de célébrité & d'autorité chez les *Scythes*, que le gete Zamolxis. Il fut le fondateur de la philosophie parmi eux. Il y accrédita la transmigration des ames, systême qu'il avoit appris de Pythagore, ou Pythagore de lui; il s'en servit pour accroitre leur valeur, par le sentiment de l'immortalité. Les Thraces & tous les barbares l'inspiroient à leurs enfans dès la premiere jeunesse. Les Getes à qui il avoit donné des lois, le placerent au rang des dieux. On lui institua des sacrifices bien étranges. A certains jours solemnels on prenoit des hommes, on les précipitoit, & d'autres les recevoient en tombant sur la pointe de leurs javelots: voilà ce qu'ils appelloient *envoyer à Zamolxis*.

Il suit de ce que nous savons d'Anacharsis, de Toxaris & de Zamolxis, que ces hommes furent moins des philosophes que des législateurs.

Il ne faut pas porter le même jugement de Dicéneus; celui-ci joignit à l'art de gouverner, la connoissance de l'Astronomie, de la Morale & de la Physique. Il fut contemporain du roi Bérébeste qui vivoit en même tems que Sylla & Jules-César.

Les *Scythes*, les Getes & les Thraces furent instruits autant que peuvent l'être des peuples qui vivent toujours en armes.

SCYTHIACA REGIO, (*Géogr. anc.*) contrée de l'Egypte. Ptolomée, *lib. IV. c. v.* lui donne une seule ville qu'il nomme *Schiatis*. (*D. J.*)

SCYTHICUS SINUS, (*Géogr. anc.*) golfe de la mer Caspienne, dont Pline, *lib. VI. c. xiij.* & Pomponius Mela, *lib. III. c. v.* font mention. (*D. J.*)

SCYTHIE, (*Géog. anc.*) *Scythia*; on entend communément par ce mot un grand pays de l'Asie, commençant au Bosphore cimmérien, aux Palus Méotides & au fleuve Tanaïs, & qui s'étendoit entre l'Océan septentrional, le Pont-Euxin, la mer Caspienne, le fleuve Jaxartes & les montagnes des Indes, jusqu'à l'extrémité de l'Orient, & jusqu'au pays des Seres qui s'y trouvent même quelquefois renfermés.

De cette façon, les bornes de la *Scythie* n'étoient pas toutes bien déterminées, ni bien connues; car du côté du nord, on l'étendoit jusqu'à l'Océan septentrional, ou jusqu'aux terres qui pouvoient être de ce côté-là, & qu'on ne connoissoit pas; & du côté de l'orient, si on prenoit les Seres pour un peuple scythe, il n'y avoit point d'autres bornes, selon Ptolomée, que des terres inconnues.

Ce pays, qui étoit d'une longueur immense, est partagé par Ptolomée en trois parties, dont l'une qui s'étendoit depuis les Palus Méotides & l'embouchure du Tanaïs, jusqu'à une partie de la mer Caspienne, & jusqu'au fleuve Rha, aujourd'hui le *Volga*, est appellée *Sarmatie Asiatique.* Une autre partie qui prenoit depuis la Sarmatie Asiatique jusqu'aux sommets du mont Imaüs, se nommoit *Scythie en-deçà de l'Imaüs*; & la troisieme à laquelle on joignoit la Sérique, avoit le nom de *Scythie au-delà de l'Imaüs.* Nous parlerons de ces deux dernieres.

Ptolomée, *lib. VI. c. xiv.* termine la *Scythie en-deçà de l'Imaüs* du côté du couchant, par la Sarmatie Asiatique, à l'orient par le mont Imaüs; au nord par des terres inconnues; au midi & en partie à l'orient, par le pays des Saces, par la Sogdiane & par la Margiane. Les montagnes les plus considérables de cette contrée, selon le même géographe, sont les monts Alains, les monts Rhymmiques, le mont Norossus, les monts Aspisiens, les monts Tapurins, les monts Syébes & les monts Anareens. Il nomme ensuite ses peuples.

La *Scythie au-delà de l'Imaüs*, est bornée par Ptolomée, *lib. VI. c. xv.* du côté de l'occident par la *Scythie* intérieure, & par le pays des Saces, au nord par des terres inconnues, à l'orient par la Sérique, & au midi par l'Inde au-delà du Gange. Il met dans cette contrée une partie des monts Auxaciens, une partie des monts Cassiens, une partie des monts Emodores. Enfin il nomme les peuples de cette région.

Les Poëtes ont confondu dans leurs écrits, la *Scythie* Européenne & la *Scythie* Asiatique, & en général, sans entrer dans aucune distinction, il nous ont peint la *Scythie* comme un pays affreux. Virgile dit en en parlant dans ses Géorgiques, *livre III. vers* 352.

Neque ullæ
Aut herbæ campo apparent, aut arbore frondes:
Sed jacet aggeribus niveis informis, & alto
Terra gelu latè, septemque assurgit in ulnas:
Semper hyems, semper spirantes frigora cauri, &c.

Avant que les Romains eussent pénétré dans la Germanie, ils croyoient que le froid étoit même insupportable dans cette contrée. Il n'est donc pas étonnant que dans la *Scythie*, selon Virgile, sur les bords du Palus Méotide, & même à l'embouchure du Danube, & dans la Thrace où est le mont Rhodope, l'herbe ne croisse pas dans les prairies; que les arbres y soient sans feuilles; que la terre tristement couverte de neige, gémisse sous sept coudées de glace; enfin qu'il y regne un hiver éternel, *&c.*

D'ailleurs les suppositions hyperboliques sont favorables à la Poésie; c'est au géographe à les détruire, quand il s'agit de la connoissance des pays; c'est au philosophe à combattre les erreurs populaires qui regardent la Physique; mais c'est au poëte à les adopter, quand elles lui fournissent des images.

Abaris dont Hérodote, Diodore, Suidas, Eusebe & d'autres auteurs ont tant parlé, étoit de *Scythie*; mais on ignore de quelle partie de la *Scythie.* Rien n'est plus fabuleux que la vie de ce prêtre d'Apollon l'hyperboréen, dont il avoit reçu, dit-on, l'esprit de divination. Il fit de longs voyages à Athènes, à Lacédémone; parloit très-bien grec, & fut un de ces barbares dont la Grece admira le génie. Il se mêloit de divination, & parcouroit les pays en rendant des oracles, & faisant accroire aux simples qu'il savoit prédire l'avenir. L'on peut dire qu'il a servi d'exemple à ceux qui depuis ont trompé le monde sous le nom de *prophetes.* Il avoit composé quelques ouvrages dont on nous a conservé les noms; savoir, l'*arrivée d'Apollon chez les Hyperboréens*, en vers; les *noces du fleuve Hébrus*; un livre de la *génération des dieux*; un *recueil d'oracles*, & un autre d'*expiations.* On ignore cependant le tems où a vécu cet homme singulier. La plus commune opinion est qu'il fut contemporain de Crœsus & de Phalaris; c'est-à-dire qu'il auroit vécu vers la cinquante-quatrieme olympiade, environ 560 ans avant J. C. Jamblique a écrit qu'il fut disciple de Pythagore; mais il ne faut pas faire beaucoup de foi sur son récit. (*D. J.*)

SCYTHOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Palestine, autrement nommée *Nysa* & *Bethsan*; car elle a porté ces trois noms. Elle étoit située sur le penchant d'une montagne au bord d'une petite riviere qui tombe dans le Jourdain, à quinze milles (cinq lieues) de Tibériade, à quatre lieues du lac de Tibériade, & à dix-huit lieues de Jérusalem.

La ville placée avantageusement à une demi-lieue du Jourdain, avoit une partie de ses terres au-delà du fleuve dans la Pérée: elle étoit à l'un des côtés de cette grande plaine, μέγα πεδίον de la vallée Αὐλών, qui s'étend des deux côtés du Jourdain, depuis le lac de Tibériade jusqu'à la mer Morte, dans une longueur de plus de vingt lieues, & sur la largeur de cinq lieues (cent vingt stades). Cette plaine, selon Josephe, étoit mal-saine pendant l'été, étoit brûlée par l'ardeur du soleil.

Scythopolis, appellée *Beïsan* aujourd'hui par les Arabes, est depuis long-tems sous la domination des mahométans. Le géographe turc décrivoit ainsi dans le siecle dernier l'état de Beïsan; c'est un bourg sans murailles, situé dans le pays d'Erden (du Jourdain), dont la capitale est aujourd'hui Nabolus (Néapolis). Ce bourg est proche de Dginim, à une demi-journée de Ledgioun, & au midi de Tabariah. Son territoire est arrosé de rivieres & de fontaines, il a des jardins, & abonde en dattes ou ris, & en cannes de sucre.

Il est fait mention de *Scythopolis* dans le *II. liv.* des Macchabées, *ch. xij. v.* 29. 30. 31. & dans Josephe, en une infinité d'endroits. Les Scythes y consacrerent un temple à Diane scythique, comme dit Hégésippe, *liv. III. c. ix.* Cette ville, située dans la Galilée, avoit fait partie du royaume de Samarie; mais il y avoit déja 106 ans que ce royaume ne subsistoit plus, & qu'il avoit été détruit par Salmanasar, l'un des prédécesseurs de Cilinadan. Ainsi les Scythes s'étoient emparés de cette ville sur Ciniladan, & l'appellerent de leur nom.

SCZEBRECZIN, (*Géog. mod.*) les François trop habitués à estropier les mots géographiques, écrivent *Chebrechin*; c'est ainsi que fait M. de Beaujeu dans ses mémoires: ville de Pologne, dans le Palatinat de Russie, & de la dépendance de Zamosch, à 3 lieues de Tourobin, sur une pente de colline; elle est arrosée par la petite riviere de Wiepers, qui va se jetter à travers le Palatinat de Lublin, dans le Bog. Son commerce consiste en miel & en cire. *Long.* 41. 26. *lat.* 50. 35. (*D. J.*)

SD

SDILES, (*Géog. mod.*) en latin *Sdili*; on appelle ainsi deux petites îles de Grece, dans l'Archipel. La moindre est nommée la petite *Sdile*, & n'a que six milles de tour; la grande est fort célebre pour être l'ancienne Délos. Elle n'a cependant que dix milles de circuit, avec un port; mais on y voit encore des vestiges du temple d'Apollon, d'un amphithéâtre, & des restes de colonnes de marbre. Les deux *Sdiles* sont désertes depuis deux siecles. Elles sont situées à 40 milles à l'est de la côte de Negrepont, à 12 au sud de Tine, & à 6 à l'ouest de Mycone. *Long. 43. 21. lat. 37. 19.* (*D. J.*)

SE

SEAH *ou* *SATUM*, s. m. mesure hébraïque, qui étoit le tiers du bath, & par conséquent de la capacité de 478 pouces cubes $\frac{158386}{79}\frac{}{969}$ ou de neuf pintes, chopine, demiseptier, un poisson, quatre pouces; & cette fraction de pouce $\frac{158386}{714969}$ mesure de Paris, suivant l'évaluation qu'en donne dom Calmet à la tête de son *Diction. de la bible*.

SÉANCE, s. f. (*Gram.*) action de celui qui s'assied; place où l'on permet de s'asseoir; droit d'occuper une place & d'assister à quelqu'assemblée; lieu & tems de l'assemblée des compagnies; vacations de juges, de commissaires, d'huissiers, d'experts, *&c.* On dit donc, nous lui avons accordé *séance* parmi nous; les ducs & pairs ont droit de *séance* à la grand'chambre, & ils entendent mal leur intérêt & celui de la nation de n'en pas user plus souvent; des *séances* qui ont duré six mois ont épuisé la succession, ruiné les créanciers & les mineurs, absorbé tout ce qu'il y avoit & au-dela, & n'ont pas fini les affaires; on leur accorde tant par *séance*; nous avons fait une longue *séance*; je n'aime pas ces corvées-là ni de table, ni de jeu, je suis excédé à la fin de ces *séances*, *&c.*

SÉANCE, (*Hist. du parlement de Paris.*) ce terme se dit des veilles des quatre grandes fêtes de l'année, esquels jours le parlement va à la conciergerie, & aux autres prisons, pour vuider les demandes en liberté. *Trévoux.* (*D. J.*)

SÉANT, adj. (*Gram.*) c'est la même chose que *tenantséance* ou *assistance*. Le roi *séant* à son lit de justice; les grands jours sont *séans* à Poitiers; les états de Bourgogne *séans*; dans un tems où le pape étoit *séant* à Avignon.

Séant se prend très-diversement; il est synonyme à *decent*, *convenable*. Il n'est pas *séant* d'accepter quelque chose pour un service rendu, à moins de plusieurs circonstances: premierement, il ne faut pas demander une injustice, parce qu'il ne faut jamais être injuste; secondement, il faut avoir assez de crédit auprès de celui qu'on sollicite, pour n'être pas un imposteur, parce qu'il ne faut point ajouter l'effronterie à l'impertinence; il ne faut pas extorquer de celui qu'on protege le prix de sa protection, & une marque de reconnoissance qui l'écraseroit, parce qu'il faut avoir de l'humanité; il ne faut pas soi-même être opulent, car alors ce seroit une rapacité insupportable. Sans ces conditions, la chose devient ou mauvaise ou peu *séante*.

SÉATON, (*Géogr. mod.*) lieu d'Angleterre en Devon-Shire, sur la côte orientale de cette province. M. Gale croit que *Séaton* est le Moridunum de l'itinéraire d'Antonin; & tout semble confirmer cette conjecture. (*D. J.*)

SEAU, s. m. *en terme de Boisselier*; ustensile de ménage; c'est un vaisseau fait de bois appellé *merin*, relié de cercle de fer ordinairement, & servant à puiser de l'eau, & à la conserver quelquefois dans les maisons.

SEAU DE NOTRE-DAME, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *tamnus*, genre de plante à fleurs monopétales campaniformes, ouvertes & profondément découpées. Les unes sont stériles & n'ont point d'embryons; les autres sont soutenues par un embryon & deviennent dans la suite une baie ordinairement ovoide & couverte d'une sorte de coëffe membraneuse. Cette baie renferme des semences arrondies; ajoutez aux caracteres de ce genre que ses especes n'ont point de mains. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SEAU DE SALOMON, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *polygonatum*; genre de plante à fleur monopétale campaniforme, tubulée, qui n'a point de calice, & qui est profondement découpée. Le pistil sort du fond de cette fleur, & devient dans la suite un fruit mou & ordinairement rond, qui renferme des semences le plus souvent arrondies. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SEAVEN'S-HALL, (*Géogr. mod.*) lieu d'Angleterre, près de la muraille de Severe & de la Tyne, à l'orient de Chester *in the Wall*, mais de l'autre côté de la muraille. On croit que le nom de *seavens-Hall*, vient de celui d'une aîle de cavalerie romaine, qui étoit là en quartier, dans une place nommée *Hunnum*. On y a trouvé du moins quelques inscriptions où il est fait mention de cette aîle. (*D. J.*)

SEAUX, (*Géogr. mod.*) bourg de l'île de France, à deux lieues de Paris, sur le chemin d'Orléans, renommé par son château, qui a servi de lieu de plaisance à M. Colbert, qui l'avoit fait bâtir. Ensuite cette belle maison a appartenu à M. le Duc & à Madame la duchesse du Maine. Nos poëtes en ont chanté les agrémens. L'autel de la chapelle a deux statues de marbre sculptées par Girardon, & qui représentent le baptême de J. C. On voit dans la galerie quelques tableaux de Vander-Meulen. L'on remarque aussi dans le jardin deux statues de bronze estimées; l'une est le gladiateur & l'autre Diane. Cette derniere avoit été donnée à M. Servien par Christine, reine de Suede. Mais c'est sur-tout l'Hercule gaulois du Puget qu'il faut y voir. (*D. J.*)

SÉBACÉES, *en Anatomie*, sont des glandes situées sous la peau.

La cire des oreilles, la chassie & le suif sou-cutané est séparé par des glandes de divers genres. On voit à l'œil nud sur la peau l'orifice de plusieurs glandes *sébacées*, & ces orifices ne répondent pas à des conduits fort longs, tels sont ceux des oreilles, des nymphes, de la fosse naviculaire, du prépuce, de la verge, du clitoris, de l'aréole des mamelles. Ces glandes different à peine des cryptes, si ce n'est par le fluide qu'elles en séparent. *Voyez* OREILLE, NYMPHE, VERGE, *&c.*

D'autres glandes *sébacées* ont un conduit excréteur de quelque longueur; telles sont presque toutes les glandes cutanées, & celles qui étant dans le tissu cellulaire ont nécessairement un conduit qui perce la peau. On les remarque sur-tout dans la face; en effet, l'espece de petit ver qu'on en exprime assez souvent, détermine d'un côté la longueur du conduit, & fait voir d'ailleurs par sa grandeur qu'il y a un follicule au-dessous de ce conduit.

Enfin d'autres glandes *sébacées* sont de ce genre de glandes dans lesquelles plusieurs cryptes répondent par leurs petits conduits excrétoires. C'est ainsi qu'on observe çà & là dans la face des grands pores qui sont communs à plusieurs cryptes. Ceci a lieu dans les glandes *sebacées* des paupieres. Haller, *Physiol. Voyez* CRYPTE.

SÉBACÉE, *humeur*, (*Physiolog.*) l'humeur *sébacée* est une matiere onctueuse qui se filtre par les glandes *sébacées*, & qui est déposée dans de petites follicules, où elle acquiert une certaine consistance. L'usage est de défendre la peau de l'action des sels qui se trou-

vent dans la matiere de la sueur, & dans celle de la transpiration, de rendre la peau du visage lisse, polie, & d'empêcher l'excoriation des parties qui sont obligées de se frotter; c'est pourquoi il se trouve beaucoup de glandes *sébacées* dans les endroits sujets au frottement, tels que les jointures, le scrotum, les aînes, *&c.*

L'*humeur sébacée* en se desséchant forme les petites écailles que font la crasse de la tête & de tout le corps. Lorsque cette humeur est retenue dans la follicule, ou dans la glande, elle forme les tubercules ou petites tumeurs qui naissent sur la peau, & qu'on appelle *taupes* à la tête, & *tannes* au visage. *Voyez* TANNE.

Celle qui sort du conduit auditif externe de l'oreille s'appelle *cerumen*, ou *cire*. Elle est jaune & amere; elle décrépite, & s'enflamme sur le feu; si elle s'amasse & s'endurcit dans le conduit, elle peut causer la surdité.

Les glandes méibomienes filtrent une matiere *sébacée*, dont l'usage est de s'opposer à la chute des larmes sur les joues, de les déterminer vers le nez, & de les faire passer par les points lacrimaux. Lorsque cette humeur devient épaisse, elle forme ce qu'on appelle la chassie des yeux. *La Faye.* (*D. J.*)

SÉBANICOU, s. m. *terme de relation*; espece de vin préparé en Ethiopie avec un fruit appellé *sébanicou*; le vin & le fruit portent le même nom.

SÉBASTE, (*Géographie ancienne.*) ville de la Palestine, dans la Samaritide. Hérodote augmenta & embellit la ville de Samarie, & lui donna le nom de *Sébaste* ou d'*Augusta*, en l'honneur de l'empereur Auguste, le nom de *Sébaste* voulant dire *Auguste* en grec.

2°. *Sébaste*, ville & île de la Sicile propre, selon Ptolomée, *l. V. c. viij.* qui la marque après le promontoire de Coryens. Cette ville n'est autre chose que celle d'Eleusa, dont Archélaüs, comme nous l'apprend Strabon, *l. XIV. p. 671.* fit sa résidence, lorsqu'Auguste lui eut donné la Cilicie.

3°. *Sébaste*, ville de l'Asie mineure, dans la Galatie. On voit dans une ancienne inscription rapportée par Gruter, *p. 427. n°. 8.* que cette ville de *Sébaste*, étoit le pays des Tectosages.

4°. *Sébaste* est aussi le nom d'une ville du Pont, sur le penchant du mont Paryadrès. C'étoit originairement un lieu bien peuplé, où Mithridate avoit bâti un palais. Pompée en fit une ville qu'il nomma *Diopolis*, & la reine Pythodoris qui l'augmenta, l'appella *Sébaste*, & y établit sa résidence. C'est de cette ville dont il est parlé dans les martyrologes.

5°. *Sébaste* est enfin un siége épiscopal de l'Asie mineure où naquit, au commencement du v. siecle, Atticus, patriarche de Constantinople. Les anciens parlent fort diversement de son savoir, & le grand nombre s'accorde à lui donner plus de naturel que d'étude; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'étoit pas superstitieux, & qu'il prit soin d'étouffer en particulier la superstition, qui consiste dans l'adoration des morts.

Sa charité s'étendoit également aux hérétiques comme aux catholiques. Il écrivit à Calliopius: « J'ai » appris qu'il y a dans votre ville un grand nombre » de personnes qui ont besoin du secours des gens » de bien: recevez ces trois cens pieces d'or, pour » les distribuer selon votre prudence, à ceux qui sont » dans la nécessité. Je ne doute point que vous ne » choisissiez les honnêtes gens que la honte empêche » de demander, plutôt que ceux qui ne demandent » que pour se nourrir dans l'oisiveté. La seule chose » que je vous recommande, c'est que vous n'ayez » point d'égard à la différence de religion, je veux » dire, que vous nourrissiez ceux qui ont besoin, » sans considérer s'ils sont de notre sentiment ou non». Socrate, *hist. ecclés. l. VII. c. xxv.*

Il m'importe peu de savoir à présent, si le patriarche Atticus étoit savant: dès que je vois en lui des sentimens si nobles, si judicieux, & si dignes d'un chrétien, je m'embarrasse peu de sa science. Il mourut en 425, dans la dix-neuvieme année de son patriarchat. (*D. J.*)

SEBASTIA, (*Géog. anc.*) ville du Pont polémoniaque: Ptolomée, *l. V. c. vj.* la marque dans les terres. Elle est mise dans la Colopene par Pline, *l. VI. c. iij.* (*D. J.*)

SÉBASTIEN, SAINT, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la province de Guipuscoa, au pié d'une montagne qui lui sert de digue. Elle a un port sur l'Océan, à l'embouchure de la petite riviere Guruméa, appellée par les anciens *Menanum*.

Cette ville est à 18 lieues au levant de Bilbao, & à 84 de Madrid; sa grandeur est médiocre, mais les rues en sont larges, longues, droites, & bien pavées; les dehors en sont agréables: on y a d'un côté la vûe de la mer, & de l'autre on voit en éloignement les Pyrénées au bout d'une campagne sablonneuse.

Sur le haut de la montagne est une citadelle qui commande la ville, avec une garnison qu'on y tient. Le port est un bassin formé par l'Océan, & agrandi par l'art: les bâtimens y sont généralement en sûreté au pié de la montagne, qui les couvre; cependant les vaisseaux de guerre du roi d'Espagne sont à un autre port situé à un quart de lieue de la ville, tirant vers Fontarabie.

Saint-Sébastien est peuplé, & fait un grand commerce de fer, d'excellent acier, & des laines de la Castille vieille. D'ailleurs le séjour de cette ville est gracieux; c'est un pays de bonne chere. Le poisson & les fruits y sont admirables. La ville est sous la dépendance de l'archevêque de Burgos. *Long. 15. 35. latit.* 43. 24. (*D. J.*)

SÉBASTIEN, *saint*, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Brésil, dans la capitainerie de Rio-Janéiro, sur la côte occidentale du golfe formé par cette riviere, dans une plaine entourée de montagnes. Corréa, célebre capitaine du xv. siecle, fonda cette ville, que son petit-fils augmenta & embellit dans le siecle suivant. Les Jésuites & les Bénédictins y ont des palais: c'est le siege d'un évêque suffragant de Saint-Salvador, & la résidence du gouverneur de la province. Le commerce consiste principalement en coton, & bois du Brésil. *Latit. méridion. 23. 46.* (*D. J.*)

SÉBASTIONIQUE, s. m. (*Art numismat.*) Ce mot se trouve dans une inscription que rapportent Fabret, *inscr. c. j. p. 112.* & Spon, dans ses *recherches*. Gadius avoit tiré cette inscription de dessus une urne de marbre. C'est l'épitaphe d'une chanteuse monodiaire nommée *Heria Thisbé*, fille ou femme de Claudius Glaphyrus, *choraulæ*, *actionicæ & sebastionicæ*, c'est-à-dire, joueur de flûte actionique & *sébastionique*. Ces deux mots signifient un *vainqueur* aux jeux actiaques, & aux jeux augustaux. Cela nous marque donc que T. Claudius Glaphyrus avoit remporté le prix à ces deux jeux. (*D. J.*)

SÉBASTOCRATOR, s. m. (*Emp. de Constantin.*) M. Fleury emploie ce mot dans son *hist. ecclésiastique*, *tome XVIII.* C'étoit le nom d'une dignité à la cour des empereurs de Constantinople. Le *sébastocrator* étoit inférieur au despote, mais c'étoit une charge de faveur que l'empereur ne donnoit qu'à des favoris; ils portoient des ornemens & des vêtemens particuliers, pour marque de leur dignité. (*D. J.*)

SÉBASTOPOLIS, (*Géog. anc.*) nom de trois différentes villes d'Asie. 1°. ville de l'Asie mineure dans l'Æolide, dont le véritable nom étoit *Myrina*, comme le dit Pline, *l. V. c. xxx.* 2°. ville de l'Asie mineure, dans le Pont cappadocien, selon Ptolomée,

l. V. c. vj. ou dans la Colopène cappadocienne, suivant Pline, *l. VI. c. iij.* 3°. ville d'Asie, dans la Colchide; cette ville auparavant nommée *Dioscuriade*, étoit le port le plus célebre de la Colchide, & celui d'un des plus grands commerces qui se fissent du tems des Romains. Là se rendoient des marchands de presque toutes les nations. Pline assure que l'on y voyoit des négocians de trois cens langues différentes, qui trafiquoient ensemble sans s'entendre les uns les autres. (*D. J.*)

SÉBAT, s. m. (*Calend. des Hébreux.*) cinquieme mois de l'année civile des Hébreux, & le onzieme de l'année ecclésiastique, qui répond à une partie de notre mois de Janvier, & à une partie de Février. Les Juifs commençoient par ce mois à compter les années des arbres qu'ils plantoient. Le dix de ce mois étoit un jour de deuil, pour la mort des anciens qui avoient succédé à Josué; le vingt-troisieme ils célébroient la mémoire de la résolution qu'ils prirent de venger l'outrage fait à la femme du lévite; & le trentieme ils pleuroient la mort de Simon Macchabée, tué par Ptolomée son gendre. (*D. J.*)

SEBAUDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonnoise. Elle est donnée aux Castellani par Ptolomée, *l. II. c. vj.* (*D. J.*)

SÉBENICO, (*Géog. mod.*) ville de l'état de Venise, dans la Dalmatie, capitale du comté de même nom, près de l'embouchure de la Cherca, dans le golfe de Venise, à seize lieues au nord-ouest de Spalatro, dont son évêché érigé par Boniface VIII. est suffragant. Les Vénitiens, à qui elle appartient, l'ont fortifiée. Le port formé par l'embouchure de la riviere Cherca, est fort grand. *Longit. 34. 16. latit. 44. 10.*

Le Schiavone (André) né dans cette ville en 1522, mort à Venise en 1582, apprit la Peinture pour subsister, ce qui ne lui permit pas d'étudier toutes les parties de son art. Son dessein est incorrect, mais son coloris est charmant. Sa touche est facile, agréable, & spirituelle. L'Aretin étoit son ami, & lui fournit des idées ingénieuses pour ses tableaux: de-là vient qu'on en a gravé plusieurs. (*D. J.*)

SÉBÉNICO, *San Nicolo di*, (*Géogr. mod.*) île du golfe de Venise, sur la côte de la Dalmatie, au comté de même nom; c'est la plus considérable de ce comté: on l'a joint à la terre ferme par le moyen de l'art, & elle a tiré son nom du fort Saint-Nicolas. (*D. J.*)

SÉBENNYTE, NOME, (*Géog. anc.*) *Sebennytes-nomus*; nome d'Egypte entre les bras du Nil, appellé *Phermuthiaque* & *Athribitique*, près de leurs embouchures. Hérodote, *l. II. c. clxvj.* & Pline, *l. V. c. jx.* ne connoissent qu'un *nome-Sébennyte*; mais Ptolomée, *l. IV. c. v.* le divise en inférieur & en supérieur, dont le premier avoit la ville *Pachnamunis* pour capitale, & le second la ville de *Sebennytus*, qui donnoit le nom aux deux nomes, à une des embouchures du Nil, *Sebennyticum ostium*, à un des bras de ce fleuve, & à un lac. (*D. J.*)

SEBENNYTUS, (*Géog anc.*) ville d'Egypte dans le Delta, métropole du nome Sébennyte supérieur. Cette ville étoit dans le v. siecle un évêché de la seconde Egypte; c'est à-présent un bourg sur les bouches du Nil, où se paye la douane de ce qui va au grand Caire. (*D. J.*)

SEBERO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour. Elle prend sa source à six milles du mont Vésuve, au lieu appellé *Cancellaro*, & entre en partie dans les aqueducs de Naples. Ces aqueducs, pour le dire en passant, sont un ouvrage digne de la magnificence des anciens Romains; ils ont en-dedans des galeries, & d'espace en espace des regards par lesquels on peut ôter les immondices: de plus, ils vont en serpentant, afin que l'eau étant agitée, en soit meilleure. C'est par ces aqueducs que le roi Alphonse I. se rendit maître de Naples en 1442. (*D. J.*)

SEBÉSION, s. f. (*Inscript. antiq.*) Ce terme d'inscription seul ou joint à un autre, est un des plus difficiles à entendre. On n'a pas été plus heureux à expliquer ces deux mots, *nama sebesio*, qu'on a trouvé dans le dernier siecle sur un marbre antique: tous les gens de l'art paroissent y avoir échoué.

Il faut savoir que parmi les figures de *Mithra*, ancien dieu des Perses, dont le culte fut porté à Rome du tems de la guerre des pirates, il y en a une sur laquelle outre l'inscription ordinaire *deo soli invicto Mithræ*, on lit ces mots barbares, *nama sebesio*, qui ont mis à la torture les antiquaires. Leurs conjectures ayant paru peu satisfaisantes, M. le marquis Masféi en a proposé une nouvelle à l'académie des Inscription en l'année 1736. L'action de ce bas-relief fait voir le sacrifice d'un taureau.

Il observe que l'on a placé ces mots sous le sang qui coule en abondance & avec impétuosité de la blessure faite au col du taureau. Νᾶμα σεβήσιον, en bon grec, signifie, dit M. le marquis Masféi, *source auguste*, *liqueur vénérable*, *fluide sacré*. Or on ne pouvoit rien mettre ici de plus propre ni de plus convenable.

On pourroit objecter au sujet de cette explication, que la derniere lettre manque dans le mot *sebésion*; mais on répond que c'est parce qu'il n'y avoit plus de place entre l'extrémité du col & le couteau.

L'on pourroit opposer encore qu'à la vérité νᾶμα est usité pour signifier une *liqueur* qui coule; mais qu'il n'en est pas de même de σεβήσιον, qu'on ne trouve point dans les lexiques. A cela M. Masféi répond que nul dictionnaire, de quelque langue que ce soit, ne comprend toutes les inflexions qu'on peut former & tirer des verbes. Sur les marbres antiques on trouve des verbaux qui ne paroissent point dans les livres; & on feroit une longue liste de mots grecs & latins qui se lisent dans les inscriptions, & qui manquent dans les auteurs. Sans doute, mais ce n'est point par des possibles, c'est par des faits qu'on appuie les explications qu'on donne des marbres antiques. M. Masféi n'en cite aucun pour appuyer la sienne; & quand une lettre lui manque, il s'en tire par une gentillesse d'esprit. (*D. J.*)

SEBES-KEREZ, (*Géog. mod.*) riviere de la basse Hongrie: elle a sa source dans la Transylvanie, au comté de Clausembourg, près du château de Sebès, qui a sans doute occasionné son nom. Cette riviere se partage en trois bras; & le troisieme après avoir arrosé le grand Varadin, se joint aux deux autres. (*D. J.*)

SÉBESTE, *ou* SEBEN, *ou* CEBEN, (*Géogr. mod.*) & plus communément *Hermanstad*, ville de Transylvanie, au comté du même nom, dont elle est le chef-lieu, mais un misérable chef-lieu sans défense & sans murailles. *Long. 41. 14. latit. 46. 24.* (*D. J.*)

SÉBESTES, s. m. pl. (*Hist. des drog. exot.*) fruits étrangers nommés *makeita*, par les Arabes; μύξα, par Eginette; μύξαρια par Ætius, nos Médecins leur ont conservé ces deux noms grecs dans leurs ordonnances.

Ce sont des fruits semblables à de petites prunes noirâtres, faits en forme de poire, pointus à leur sommet, ridés, à demi desséchés; ils sont appuyés sur un calice, lequel cede facilement; il est comme un vase concave, presque de couleur cendrée, enveloppé d'une peau mince, membraneuse, & noirâtre.

Les *sébestes* sont composés d'une pulpe brune, visqueuse, douce au goût, fort adhérente à un petit noyau.

Dioscoride & Galien n'ont rien dit des *sébestes*; on ne sait si ce sont les mêmes fruits qu'Athénée appelle σαμαμυξις; mais l'on sait du moins certainement

que les nouveaux Grecs en ont souvent fait mention.

L'arbre qui porte les *sébestes* est nommé *sebestena domestica*, par C. B. P. 446. *Miaa*, *sive sebesten* par J. B. 1. 197. *sebesten domestica*, par P. Alp. 30. *Vidimaram*, Hort. malab. v. iv. 77. *Prunus malabrica, fructu racemoso, calice excepto.* Raii, *hist.* 1563.

Cet arbre a un gros tronc, médiocrement haut; son écorce est raboteuse & blanchâtre; ses branches sont touffues & recourbées vers la terre. Ses feuilles naissent alternativement sur les petits rameaux; elles sont arrondies, fermes, larges d'environ trois pouces, inégalement dentelées à leur bord supérieur, quelquefois échancrées, d'un verd-gai, lisses & luisantes en-dessus, parsemées de petites nervures en-dessous, portées sur une queue d'un pouce de longueur, laquelle s'unit aux petits rameaux par une espece de nœud si foible, qu'on en sépare aisément la feuille.

Les fleurs, selon le témoignage d'Augustin Lippi, dans ses lettres, sont nombreuses, ramassées comme en grappes, placées à l'extremité des rameaux, blanches, d'une douce odeur, monopétales, partagées en cinq quartiers, formées inférieurement en tuyau, & comme en maniere d'entonnoir, semblables pour la grandeur & pour la figure à celle du styrax, excepté que les découpures se recourbent beaucoup en-dehors.

Le calice est d'une seule feuille légerement découpé, il en sort un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur en maniere de clou, lequel se change en un fruit ovoïde ou pyriforme, pointu à son sommet, & de la grosseur d'une olive. Sa partie inférieure est recouverte par le calice qui est de couleur grise. Ce fruit est lisse, charnu, mol à demi, transparent, d'abord verd, ensuite noirâtre, plein d'un suc visqueux, doux, fortement attaché à un noyau oblong, tantôt applati comme un noyau de prune, tantôt relevé par trois côtés; quelquefois il contient une unique amande, d'autres fois il en renferme deux dans une seule ou dans deux loges séparées; ces amandes sont triangulaires, oblongues, blanches & douces. L'arbre des *sébestes* croît en Egypte & en Orient.

On parle encore d'une autre espece de sébestier nommé *sebestena sylvestris* dans C. B. P. ses feuilles sont plus petites que celles du précédent; ses fruits sont aussi plus petits & moins agréables.

Les *sébestes* sont composées de parties huileuses, salines, acides & terrestres, si intimement unies entr'elles, qu'il en résulte un mixte doux & glutineux, plus tenace que dans les jujubes, & plus empreint de sel alkali, soit volatil, soit fixe; c'est de ce sel que dépend la vertu d'atténuer & de résoudre qui se trouve dans les *sébestes*. On les employe fréquemment contre la toux, qui vient de l'acrimonie d'une pituite tenue & salée, dans l'enrouement & autres maladies qui procédent de la même cause; on les joint utilement avec les jujubes, dans les tisanes & décoctions pectorales. Leur pulpe pilée & broyée dans de l'eau, sert dans le pays à faire une excellente glue; cette eau en acquiert une qualité extrêmement visqueuse. (*D. J.*)

SEBETUS ou *SEBETHIS*, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie; qui arrosoit la ville de Naples & l'ancienne Parthenope. *Vibius Sequester* parle de ce fleuve en ces termes: *Sebethos Neapolis in Campaniâ.* Columelle dit, *liv. X. v.* 134.

Doctaque Parthenope Sebethide *roscida lympha.*

& Stace, *l. I. sil. carm.* 2. *v.* 263.

Pulchra tumeat Sebethos *alumnæ.*

Virgile, *Æneid.* 7. *v.* 734. a feint qu'une nymphe de même nom présidoit à ce fleuve.

Fertur
Quem generasse telon Sebethide *nympha.*

(*D. J.*)

SEBILLE, s. f. (*Ustens. d'artisans.*) vaisseau de bois fait en rond & en forme de jatte, tourné au tour, & tout d'une piece. Outre les usages qu'ont les *sébilles* parmi les Boulangers qui y tournent leur pain, avant que de les mettre au four, & les vendangeurs qui s'en servent pour entonner le vin qui coule du pressoir, on s'en sert dans quelques manufactures, & parmi plusieurs ouvriers des arts & métiers. (*D. J.*)

SEBILLE, (*Docimast.*) longue gondole dans laquelle on nettoie au moyen de l'eau qu'on y agite, les mines de tout ce qu'elles contiennent d'inutile. La surface concave de ce vaisseau doit être très-polie. Il peut être fait indifféremment de bois ou de terre. On peut lui substituer tout autre vaisseau de médiocre capacité, pourvû toutefois que sa concavité se termine presqu'insensiblement vers l'un de ses bords. (*D. J.*)

SEBILLE, (*Manufact. de glaces.*) les ouvriers qui mettent les glaces au teint, se servent de diverses sortes de *sébilles*; les unes très-grandes, & au moins d'un pié ou dix-huit pouces de diametre; les autres petites & légeres, qui n'ont que quatre ou cinq pouces, ce sont proprement des *sébilles* à main; c'est dans les grandes que l'on conserve le vif-argent, ou qu'on le reçoit, lorsqu'il s'écoule de dessous la glace qu'on a mise au teint. Les *sébilles* à main servent à puiser le vif-argent dans les grandes *sebilles*, pour en charger la feuille d'étain quand elle est avivée. (*D. J.*)

SEBINUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, aux confins de la Gaule-transpadane. Les *Cenomani* habitoient depuis ce lac jusqu'au Pô. Pline, *liv. III. c. xix.* dit que l'Ollius sortoit de ce lac: il auroit pû dire qu'il n'en sortoit qu'après y être entré; car il n'y prenoit pas sa source. Dans un autre endroit, *l. II. ch. ciij.* le même auteur nomme ce lac *Sevinus*. Ces deux ortographes peuvent se soutenir; car il avoit pris son nom de la ville *Sebum* ou *Sevum*, située sur ces bords. Le nom moderne est *Lago-di-Seo*, que le peuple a corrompu en *Lago d'Iseo*. (*D. J.*)

SEBOIM, (*Géog. anc. & sacrée.*) une des quatre villes de la Pentapole, qui furent consumées par le feu du ciel; mais *seboim* fut rétablie, car elle subsistoit du tems d'Eusebe & de S. Jerôme, sur le bord occidentale de la mer Morte. (*D. J.*)

SERIUS VICUS, (*Géog. anc.*) Pausanias, *l. III. c. xv.* nomme ainsi une rue hors de la ville de Sparte, & dans le voisinage du Platanisté. Scébrus, l'un des fils d'Hippocoon, avoit donné le nom à cette rue. Le monument de ce héros étoit dans cet endroit, un peu au-dessus de celui de son frere Dorcée; & à la droite du monument de Scébrus, on remarquoit le tombeau d'Alcman, poëte lyrique. (*D. J.*)

SEBTAH, (*Géog. mod.*) nom donné par les Maures à la ville de la Mauritanie tingitane, aujourd'hui nommée *Ceuta*. Les géographes arabes mettent les villes de *Sebtah* & de Tangiah, qui sont *Ceuta* & *Tanger*, dans l'extrémité de l'Afrique. Joseph Ben-Tassetin se rendit maître de cette ville, avant que de passer en Espagne, pour y établir la dynastie des Al-Moravides. (*D. J.*)

SÉBUÉEN, s. m. (*Secte juive.*) Les *Sébuéens*, σεβουαῖος dans S. Epiphane, & en latin *Sebuæi*, étoient d'anciens sectaires parmi les Samaritains, qui célébroient la fête de pâques le septieme mois, selon la conjecture de Serarius. *Seba* en hébreu signifie *sept*. Scaliger tire le nom de *Sebuéens* du mot hébreu *sebua*, qui veut dire *semaine*, parce qu'ils célébroient, selon lui, tous les seconds jours des sept semaines, qui sont depuis pâques jusqu'à la pentecôte. (*D. J.*)

SEBURÉENS, s. m. (*Hist. juive.*) nom que les Juifs donnerent à ceux de leurs docteurs ou rabbins qui enseignerent quelque tems après la composition du talmud.

Ce mot est dérivé de l'hébreu *sebar*, je pense, d'où l'on a fait *sebura*, opinion, & *seburi* ou *seburai*, qui signifie *un homme attaché à ses sentimens.*

Les rabbins disent qu'on donna ce nom aux docteurs juifs, parce qu'après la confection du talmud, ceux-ci n'eurent plus rien à faire qu'à opiner, c'est-à-dire, à disputer pour & contre les décisions contenues dans cet ouvrage, lorsqu'il eut été une fois reçu & publié dans toutes les synagogues. D'autres disent que ce fut parce que leurs sentimens ne furent reçus que comme des opinions probables, & non pas comme ayant force de loi ou d'une décision parfaite ; tels que la mischna & la gemare. Quelques-uns, tel que l'auteur du livre intitulé *schalscheleth hakkabala*, ou la chaîne de la tradition, prétendent que la persécution qu'essuyerent les Juifs en ce tems-là, ne leur permettant pas d'enseigner tranquillement dans leurs académies, ils s'attacherent seulement à proposer leurs opinions pour & contre la mischna. *Voyez* MISCHNA.

R. Josi fut, selon eux, le chef de la secte des *Sébu-réens*, & commença à enseigner l'an 787 de l'ere des contrats, qui revient à l'année du monde 4236, suivant R. David Gantz ; & si l'on en croit R. Abraham, Josi fut trente-huit ans président de l'académie des Juifs. Or l'ere des contrats est la même que celle des séleucides, dont la 787e. année tombe à l'année de Jesus-Christ 476, qui est par conséquent l'ere de l'origine des *Seburéens*. Leur regne ne fut pas long. Buxtorf assure qu'il ne dura pas plus de soixante ans. Rabbi Abraham & d'autres en réduisent la durée à 30 ans. On croit que R. Simona fut le dernier docteur des *Seburéens*, & que les *Gaons* ou *Guesnins* leur succederent. *Voyez* GAONS.

SÉBUSÉENS, s. m. (*Hist. jud.*) secte particuliere parmi les anciens samaritains, que S. Epiphane accuse d'avoir changé le tems prescrit par la loi pour la célébration des grandes fêtes annuelles chez les Juifs, telles que pâques, pentecôte, la fête des tabernacles. On ajoute qu'ils célébroient la premiere au commencement de l'automne, la seconde sur la fin de la même saison, & la derniere au mois de Mars. *Voyez* FÊTE & SAMARITAINS.

Serrarius pense qu'ils ont été ainsi appellés, parce qu'ils célébroient la fête de pâques le septieme mois appellé par les Hébreux *seba*, septieme. Drusius aime mieux croire qu'ils ont emprunté ce nom de Sébaïa, chef d'une secte parmi les Samaritains, de même que les sectateurs de Dosithée furent appellés *Dosithéens*; & quelques docteurs juifs prétendent que ces deux sectes ont été contemporaines. Scaliger tire ce nom du mot hébreu *sebua*, semaine, comme qui diroit *hebdomadistes*, parce que, selon lui, les *Sébuséens* célébroient le second jour de chacune des sept semaines qui se rencontroient entre pâques & la pentecôte. Et dans sa réponse à Serrarius il en donne encore une autre explication. Mais tout ce qu'on a avancé jusqu'à présent sur ce sujet, ne paroit que conjecture, & les savans pensent même que S. Epiphane est le seul qui ait parlé de cette secte dont l'existence n'est pas d'ailleurs trop démontrée.

SEBY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Stirie, sur la riviere de Gayl, à trois lieues au nord-est de Judenbourg, avec un évêché suffragant de Saltzbourg. *Long.* 32. 50. *latit.* 47. 25. (*D. J.*)

SEBZVAR *ou* SEBZUAR, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans la province de Khorassan. Elle avoit été le siege des princes de la dynastie des Serbéduriens, avant que Tamerlan s'en rendit maître. *Long.* suivant M. Petit de la Croix, 91. *latit.* 31. (*D. J.*)

SEC, adj. (*Gram.*) qui a peu d'humidité ou qui n'en a plus. Un tems *sec*, un linge *sec*, un vent *sec*, un pays *sec*, des viandes *seches*, un vin *sec*, un corps, un homme, un tempérament *sec*, un pouls *sec*, du pain *sec*, des pierres *seches*, une toux *seche*, le ventre *sec*, la gorge *seche* ; on a trempé cet instrument trop *sec*, une consultation *seche*, de l'argent *sec*, jouer coup *sec*, un esprit *sec*, un style *sec*, une conversation *seche*, une maniere de peindre *seche*, un mot *sec*, &c.

Poële ou *bains secs.* } *Voyez* { BAINS.
Confections seches. } *Voyez* { CONFECTIONS.
Bassin sec. } *Voyez* { CHANTIER.

Echange *sec*, *cambium siccum*, c'est un nom adouci dont on se servoit autrefois pour déguiser une usure; on vouloit faire entendre que quelque chose passoit des deux côtés, au lieu qu'en effet tout passoit d'un seul côté ; c'est pour cela que cet échange peut être appellé *sec*. *Voyez* INTÉRÊT & USURE. *Cambium siccum*, dit Lud. Lopes, *de contract. & negat. est cambium non habens existentiam cambii, sed apparentiam, ad instar arboris exsiccatæ*, &c.

Poisson sec. } *Voyez* { POISSON.
Fruits secs. } *Voyez* { FRUITS.
Messe seche. } *Voyez* { MESSE.
Fossé sec. } *Voyez* { FOSSÉ.
Rente seche. } *Voyez* { RENTE.
Storax sec. } *Voyez* { STORAX.
Suture seche. } *Voyez* { SUTURE.
Mesures seches. } *Voyez* { MESURES.
Eparvin sec. } *Voyez* { EPARVIN.

SEC, on sous-entend *vaisseau à*, (*Marine.*) c'est un vaisseau qui a échoué, & qu'on a mis hors de l'eau pour le radouber. On met à *sec* les vaisseaux légers & étroits, par la proue : & les vaisseaux qui sont larges, gros & forts d'échantillon, on les y met par le côté.

On dit encore qu'un vaisseau est à *sec*, quand il a toutes ses voiles serrées à cause d'un gros vent.

SEC, (*Peint. & Sculpt.*) terme général & métaphorique qui est usité pour signifier ce qui est dessiné durement & de mauvais goût; ce mot se dit, en termes de peinture, d'un tableau dont les clairs sont trop près des bruns, & dont les contours ne sont pas assez mêlés; c'est l'opposé du moëlleux. Un ouvrage *sec* est celui qui n'a point de tendresse, soit dans les carnations, soit dans les draperies, & qui a quelque chose qui tranche dans le dessein ou dans les couleurs.

Ce mot désigne en sculpture, tout ouvrage, tout morceau qui n'a point cette tendresse qui doit se faire sentir dans le marbre, même lorsqu'il est bien travaillé. (*D. J.*)

SECACHUL, s. m. (*Botan. exot.*) nom d'une plante que les Arabes appellent encore *locachium*. Sa tige est basse & noueuse, portant des feuilles semblables à celles du chervi. Ses fleurs ressemblent à la violette; mais elles sont plus grandes. Il leur succede des grains noirs comme des pois appellés *caçhul* ou *kilkil*, & qui sont empreints d'un suc fort doux. Sa racine est noueuse ; cette plante croît en Egypte & en Syrie : c'est le *tordylium orientale* de Rauwolf. Il est parlé du *sécachul* dans Avicenne & Sérapion, comme d'une racine qui excitoit puissamment à l'amour ; leurs interpretes ont rendu ce terme par *siringo* : ce qui a fait croire à la plûpart de nos auteurs que c'étoit une espece d'éryngium ou de panicaut. (*D. J.*)

SÉCANTE, s. f. *en Géométrie*, c'est une ligne qui en coupe une autre, ou qui la divise en deux parties. *Voyez* LIGNE, &c.

Ainsi la ligne *A M*, *Pl. géom. fig.* 12, est une *sécante* du cercle *A E D*, &c. à cause qu'elle coupe le cercle en *B*.

Les Géometres démontrent 1°. que si l'on tire du même point *M* plusieurs *sécantes MA*, *MN*, *ME*, *&c.* celle qui passe par le centre *MA* est la plus grande, & que les autres sont d'autant plus petites qu'elles sont plus éloignées du centre. Au contraire les portions *MD*, *MO*, *MB*, de ces lignes qui sont hors le cercle sont d'autant plus grandes qu'elles sont plus éloignées de celle qui passeroit par le centre, si elle étoit prolongée. La plus petite est la partie *MB* de la *sécante MA*, qui passe par le centre.

2°. Que si deux *sécantes MA* & *ME* sont tirées du même point *M*, la *sécante MA* sera à *ME*, comme *MD* à *MB*.

SÉCANTE, *en Trigonométrie*, signifie une ligne droite tirée du centre d'un cercle, laquelle coupant la circonférence est prolongée jusqu'à ce qu'elle se rencontre avec une tangente au même cercle. *Voyez* CERCLE & TANGENTE.

Ainsi la ligne *FC*, *Pl. Trigonom. fig. 1*, tirée du centre *C*, jusqu'à ce qu'elle rencontre la tangente *EF* est appellée une *sécante*, & particulierement la *sécante* de l'arc *AE* dont *EF* est une tangente.

La *sécante* de l'arc *AK*, qui est le complément du premier arc ou quart-de cercle, est nommée la *co-sécante* ou la *sécante* du complément.

Le sinus d'un arc *AD* étant donné; pour trouver sa *sécante FC*, on doit faire cette proposition, le cosinus *DC* est au sinus total *CE*, comme le sinus total *EC* est à la *sécante CF*.

Pour trouver le logarithme de la *sécante* d'un arc quelconque, le sinus du complément de l'arc étant donné; vous n'avez qu'à multiplier par deux le logarithme du sinus total, & du produit en soustraire le logarithme du sinus du complément; le reste est le logarithme de la *sécante*. *Voyez* LOGARITHME.

Ligne de *sécante* . . . . . *Voyez l'article* SECTEUR *ou* COMPAS DE PROPORTION. (*E*)

SECCHIA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie au duché de Modene. Elle prend sa source dans l'Apennin, vers la Carfaguana, coule aux confins des duchés de Modene & de Reggio, baigne Sassuolo & Carpi, & se jette dans le Po, vis-à-vis de l'embouchure du Menzo. (*D. J.*)

SECERRŒ, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise: l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route des Pyrénées à Castulo; c'est aujourd'hui, à ce qu'on croit, San-Cœloni ou Celloni. (*D. J.*)

SECESPITA, (*Littérature.*) couteau à égorger les victimes dans les sacrifices. Ce couteau avoit un manche d'ivoire arrondi, & étoit enrichi d'or & d'argent; toute partie de la victime que les flamines ou autres prêtres coupoient avec cette espece de couteau se nommoit *secium*. (*D. J.*)

SECHARI, s. f. femme employée dans les atteliers des fontaines salantes, à faire sécher les pains de sel. *Voyez l'article* SALINE.

SECHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, sur la riviere allant à la gauche, entre Osterburg & Scharemburg. (*D. J.*)

SECHE, (*Géog. mod.*) on donne ce nom à des sables que la mer couvre quand elle est haute, & qu'elle laisse à sec quand elle est basse; c'est ce que les Hollandois nomment *droogte*. On donne aussi quelquefois le nom de *seches* à des bancs de roches ou d'écueils près des côtes, & que la mer découvre en tout ou en partie. (*D. J.*)

SECHE, *voie*, (*Chimie.*) *voyez* VOIE, *Chimie.*

SECHE, *os de*, (*Commerce.*) on appelle *os de seche* l'os qui se trouve sur le dos de ce poisson, qui est dur & lisse du côté qu'il est convexe, & mol de l'autre, en maniere de moëlle ou de substance spongieuse. C'est de ces os que les Orfevres & quelques autres ouvriers se servent pour mouler & fondre quelques petits ouvrages. Les Chimistes en font aussi quelque usage; cet os réduit en poudre impalpable, elle entre dans la composition de la lacque de Venise. (*D. J.*)

SECHE, *rente*, (*Jurisprud.*) *voyez au mot* RENTE *l'article* RENTE SECHE.

SECHES *de Barbarie*, (*Géog. mod.*) ou les *basses de Barbarie*: ce sont des écueils formidables, qui se trouvent sur la côte de Barbarie dans le golfe de Sidra, entre les royaumes de Tunis & de Tripoli. (*D. J.*)

SÉCHÉES, s. f. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté d'Isigni, sorte de filet qui se tend pierré & flotté; il a les mailles de 16 à 17 lignes en quarré; il sert à la pêche du poisson passager; on le nomme *séchées*, parce qu'il se tend sédentaire & à pié sec, & se releve de même lorsque la marée s'est retirée. Comme c'est elle qui éleve le filet au moyen des flottes de liege dont le haut est garni, le filet tombe aussi à mesure qu'elle baisse; le poisson rond ne peut y être pris qu'en se maillant; le poisson plat reste au pié, qui est enfoui dans le sable ou arrêté avec des pierres: la vague qui roule au-dessus du rets abattu & affaissé emporte avec elle la plûpart du petit poisson; & s'il en restoit, il s'en faudroit de beaucoup que ce pût être en même quantité que dans les filets montés sur perches ou piquets, parce qu'ils restent toujours tendus de leur hauteur, le filet flotté tombe à bas, & ne laisse qu'un cordon haut au plus de deux à trois pouces.

Avant la défense de l'usage des seines ou sines, les pêcheurs de Morlaix avoient des filets traînans, dont ils faisoient usage à l'embouchure de la riviere. Depuis qu'ils ont été prohibés, ils se sont servis des mêmes filets en seines seches ou *séchées*, & font la pêche comme ceux du village de Loc-Quenolé. Pour cet effet, ils se transportent de haute mer sur les bancs de sable, qui sont à l'embouchure de la riviere, ils attendent dans leurs bateaux la marée-basse; pour-lors ils tendent de pié leurs rez en forme de demi-cercle, & les placent à l'écorre des bancs dont la marée se retire avec précipitation; ils enfouissent le bas de leurs filets garnis de pierres; la tête en est chargée de flottes de liege, ils les tiennent assujettis du côté de terre avec de petits cordages ou rubans frappés sur la ligne de la tête de leurs bateaux, & ils roidissent la corde de la tête de leurs *séchées* que les flottes soutiennent de bout jusqu'à la basse-mer. Les pêcheurs prennent ainsi à la main le poisson que la marée a conduit dans le filet & sur le banc. Ils ne peuvent faire qu'un trait de pêche par chaque marée, ayant besoin d'un flot & d'un reflux pour tendre & relever leurs rets.

SECHER, v. act. (*Gram.*) rendre sec, ôter de l'humidité. *Voyez l'article* SEC.

SÉCHER, *en terme de Batteur d'or*, c'est ôter l'humidité que les moules ont pu contracter en battant l'or dedans. On se sert pour cela de la presse avec laquelle on fait transpirer, pour ainsi dire, cette humidité sur l'extérieur des feuillets, d'où on l'évapore en le remuant à l'air.

SÉCHER, *en terme d'Epinglier-Aiguilletier*, est l'action d'imbiber l'humidité que les aiguilles ont contractée dans les savonnages, avec de la mie de pain & du son. On se sert pour cela d'un moulin, dans lequel on met le son, la mie de pain & les aiguilles, pour les tourner jusqu'à ce qu'on ne voye plus d'humidité. *Voyez* MOULIN.

SÉCHER, *en terme d'Epinglier*, n'est autre chose que d'ôter l'humidité qui est restée sur les épingles après qu'on les a lavées. On les met dans un sac de cuir avec du son, dont on a séparé la farine aussi exactement qu'il a été possible. Deux ouvriers les frottent vigoureusement dans ce sac pendant un tems suf-

fisant. Il y a une autre maniere de *ſécher* les épingles. On les entonne avec un auget dans un coffret de bois ſoutenu ſur deux montans, où l'on le tourne avec deux manivelles à chaque bout. On y met du ſon paſſé avec le même ſoin. Mais cette derniere maniere de *ſécher* les épingles eſt moins d'uſage que l'autre, quoiqu'elle ſoit auſſi bonne, mais apparemment parce qu'elle eſt plus embarraſſante. *Voyez les fig. & & les Pl.* qui repréſentent la premiere maniere, & la ſeconde. *Pl. II. de l'Epinglier.*

SÉCHER, *en terme de Potier*, eſt l'action de laiſſer évaporer l'eau que la terre renferme. Il faut, pour cette opération, éviter le ſoleil & le grand air qui feroient crevaſſer l'ouvrage, ainſi que le feu ſi on l'y mettoit encore humide.

SÉCHERESSE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt pour exprimer le beſoin que la terre & les plants ont d'eau. *Voyez l'article* SEC.

SÉCHERON, ſ. m. (*Gram. Agric.*) pré ſitué dans un lieu ſec, & qui ne peut être abreuvé que par les pluies. Les *ſécherons* ont donné cette année parce qu'elle a été pluvieuſe. Le foin qui naît dans les *ſécherons* eſt toujours bon.

SECHIE, *ou* CHEQUIS, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert à Smyrne. Le *ſéchie* contient deux oques, à raiſon de 400 dragmes l'oque. *Voy.* OQUE, *ou* OCQUE. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

SECHOIR, ſ. m. *terme de Parfumeur*, c'eſt un quarré de bois de ſapin, ou d'autre bois léger, avec des rebords tout-au-tour, dans lequel on fait ſécher des paſtilles, des ſavonettes & autres marchandiſes de cette nature.

SÉCHYS, ſ. m. (*Comm.*) meſure pour les liqueurs, qui eſt en uſage dans quelques villes d'Italie. Huit *ſéchis* font le maſtilly de Ferrare, & ſix *ſéchis* l'urna d'Iſtrie. *Voyez* MASTILLY & URNA. *Dict. de Comm.*

SECKAW, (*Géog. mod.*) ou *Seckow*, bourg d'Allemagne, dans la haute Stirie, ſur une petite riviere nommée *Gayl*, à 3 lieues au nord de Iudenburg. Cette place a été érigée en évêché en 1219 par le pape Honoré III. C'eſt l'archevêque de Saltzbourg qui en a le droit de préſentation & d'inveſtiture; delà vient que l'évêque de *Seckaw* n'a point d'entrée dans les dietes. *Long.* 32. 52. *lat.* 47. 17. (*D. J.*)

SECKINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, dans une île formée par le Rhein, à trois milles au ſud-eſt de Baſle, & à ſix au couchant de Schaffouſe. C'eſt une des quatre villes foreſtieres. Elle eſſuya un terrible incendie en 1678, & fut priſe en 1683 par le duc de Saxe-Weimar; elle eſt aujourd'hui réduite à une ſimple place, entourée de quelques maiſons. Beatus Rhenanus croit que c'eſt la *Sanctio* dont parle Ammien Marcellin, *liv. XXII. Long.* 25. 38. *lat.* 47. 43.

Keller (Jacques), en latin *Cellarius*, jéſuite, naquit à *Seckingen* en 1568, & mourut à Munich en 1631, à 63 ans. Il publia quelques livres de controverſe en allemand, & divers ouvrages de politique en latin ſur les affaires du tems. Il s'y déguiſe ſouvent ſous les noms de *Fabius Hercinianus*, d'*Aurimontius*, de *Didacus Tamias*, &c. Son livre intitulé *Myſteria politica* fit grand bruit, & étoit fort injurieux à la cour de France. Les Jéſuites qui ont compilé la bibliotheque des écrivains de leur ordre n'ont point reconnu leur confrere dans les faux noms ſous leſquels il ſe déguiſoit. (*D. J.*)

SECLIN, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Sacilium*; bourg de France, dans la Flandre vallone, au dioceſe de Tournai. Ce bourg eſt le lieu principal du Mélantois, & c'eſt un lieu ancien. Il y a un chapitre dédié à S. Piat, un bailli & ſept échevins.

SECOND, adj. (*Gramm.*) c'eſt dans un ordre de choſes diſpoſées ou conſidérées ſelon la ſuite naturelle des nombres, la place qui ſuccede immédiatement à la premiere. Le *ſecond* jour de la ſemaine; le *ſecond* du mois. La *ſeconde* intention; *la ſeconde* meſſe. Le *ſecond* ſervice. La *ſeconde* table. Mon *ſecond*, &c.

SECOND TERME, *en Algebre*, c'eſt celui où la quantité inconnue monte à un degré ou une puiſſance plus petite d'une unité, que celle du terme où elle eſt élevée au plus haut degré.

L'art de chaſſer les *ſeconds termes* d'une équation, c'eſt-à-dire de former une nouvelle équation, où les *ſeconds termes* n'ayent pas lieu, eſt une des inventions les plus ingénieuſes & les plus en uſage dans toute l'Algebre.

Soit l'équation $x^m + a x^{m-1} + b x^{m-2} + \&c. \ldots + e = o$, dont on veut faire évanouir le *ſecond terme*, ou qu'on veut transformer en une autre qui n'ait point de *ſecond terme*, on ſuppoſera $x = z - \frac{a}{m}$, & ſubſtituant $z - \frac{a}{m}$ & ſes puiſſances à la place de x dans l'équation propoſée, on la changera en une autre de cette forme, $z^m + B z^{m-2} + \&c. \ldots = o$; où l'on voit que le terme qui devroit contenir z^{m-1}, c'eſt-à-dire le *ſecond terme*, ne ſe trouve pas. *Voyez* ÉQUATION & TRANSFORMATION. (*O*)

SECOND, (*Art milit.*) ce mot avec la particule *en*, eſt commun dans l'art militaire. On dit compagnie *en ſecond*, capitaine *en ſecond*, lieutenant *en ſecond*. Compagnie *en ſecond* eſt une compagnie compoſée de la moitié des hommes d'une autre compagnie; ce qui s'eſt pratiqué ſeulement dans la cavalerie. Capitaine *en ſecond*, ou capitaine réformé en pié, & lieutenant *en ſecond*, ſont des officiers réformés, dont les compagnies ont été licenciées, mais qui ſervent dans une autre. *Dictionn. milit.* (*D. J.*)

SECOND CAPITAINE, (*Art. milit.*) c'eſt un capitaine réformé, qui commande comme un lieutenant dans les compagnies où il eſt incorporé. *Voyez* RÉFORME. *Chambers.*

SECOND, *terme de jeu de paume*, c'eſt la partie de la galerie ou du jeu de paume qui regne depuis la porte juſqu'au dernier.

Second ſignifie auſſi *en terme de joueurs de paume*, le joueur qui ne prime point, & ne fait que ſeconder. Le *ſecond* eſt toujours placé du côté oppoſé à la galerie.

Quand on pelotte à la paume, les balles qui entrent dans le *ſecond*, ſont perdues pour le joueur qui les y jette; mais en partie la balle fait chaſſe, que l'on compte au poteau qui commence le *ſecond*.

SECONDAIRE, adj. (*Gramm.*) qui ne vient qu'en ſecond, qui n'eſt que du ſecond ordre. Raiſons *ſecondaires*; planetes *ſecondaires*.

SECONDAIRE, adj. (*Aſtronomie.*) les cercles *ſecondaires* de l'écliptique ſont les cercles de la longitude des étoiles, ou des cercles qui paſſant par les poles de l'écliptique, coupent l'écliptique en angles droits, & ſervent à marquer la diſtance des étoiles ou des planetes à l'écliptique.

Par le moyen de ces cercles on rapporte à l'écliptique tous les points des cieux; c'eſt-à-dire que chaque étoile, chaque planete, ou tout autre phénomene eſt conçu être dans ce point de l'écliptique, qui eſt coupé par le cercle *ſecondaire* qui paſſe par l'étoile ou par la planete propoſée. *Voyez* ÉCLIPTIQUE, LONGITUDE, &c.

Si deux étoiles ſe rapportent au même point de l'écliptique, c'eſt-à-dire ſi ces deux étoiles ſe trouvent dans le même cercle *ſecondaire*, & du même côté, par rapport à un des poles de l'écliptique, on dit qu'elles ſont en conjonction; quand on les rapporte à des points oppoſés, c'eſt-à-dire quand elles ſe trouvent dans le même cercle *ſecondaire*, & de différens côtés, par rapport à un des poles, elles ſont dites être en oppoſition; ſi elles ſont rapportées à deux points diſtans d'un quart de cercle, c'eſt-à-

dire si les plans des cercles *secondaires* par lesquels elles passent, sont entr'eux un angle droit, on dit qu'elles sont en aspect quadral ou en quadrature; si les points différent d'une sixieme partie de l'écliptique, on dit qu'elles sont en aspect sextile. *Voyez* ASPECT, *&c.*

En général on peut appeller *cercles secondaires* tous les cercles qui coupent à angles droits un des six grands cercles; tels sont les cercles azimuthaux ou verticaux, par rapport à l'horison, *&c.* les méridiens, par rapport à l'équateur, *&c. Voyez* AZIMUTH, VERTICAL, *&c.*

Les planetes *secondaires* sont des planetes qui tournent autour d'autres planetes, comme centres de leur mouvement, & avec lesquelles elles sont emportées autour du Soleil. *Voyez* PLANETE.

Saturne, Jupiter & la Terre sont chacune accompagnées de planetes *secondaires*: Jupiter en a quatre, Saturne cinq, que l'on appelle *les satellites* de ces deux planetes. *Voyez* SATELLITE.

La Terre est accompagnée d'une planete *secondaire* que l'on appelle *Lune*, *voyez* LUNE.

Le mouvement des planetes principales est très-simple, étant composé seulement d'un mouvement de projection en ligne droite, qui est une tangente à l'orbite de la planete, & d'une tendance vers le Soleil. Ces planetes étant à de très-grandes distances les unes des autres, les effets de leur gravitation mutuelle l'une vers l'autre sont peu sensibles. Mais il en est tout autrement par rapport aux planetes *secondaires*; car outre que chacune d'elles gravite particulierement vers sa planete principale respective comme vers son centre, elle est encore attirée vers le Soleil, de même que sa planete principale; de maniere que quand la planete *secondaire* est plus éloignée du Soleil que sa planete principale, elle est moins attirée vers le Soleil, & quand elle est plus proche, elle est plus attirée, & presque toujours dans une direction différente de la force avec laquelle elle tend vers sa planete principale. Or par cette double tendance vers le Soleil & vers leur planete principale, le mouvement des satellites ou des planetes *secondaires* se compose extrèmement, & s'affecte d'un grand nombre d'irrégularités.

La plûpart de ces singularités s'observent dans le mouvement de la Lune, & c'est au célebre M. Newton que nous en devons l'explication & le calcul. On en remarque aussi de semblables & même de plus considérables dans les autres planetes *secondaires*, principalement dans le second satellite de Jupiter. *Voyez* SATELLITE.

Points collatéraux secondaires. Voyez COLLATÉRAL.

Cadrans secondaires ou *cadrans de la seconde espece*, sont les cadrans qui ne sont ni horisontaux, ni équinoctiaux, ni polaires, ni méridionaux, ni septentrionaux, ni orientaux, ni occidentaux. *V.* CADRAN. (*O*)

SECONDE *ou* TIERCE-BASSE, ESTOCADE DE, (*Escrime.*) est un coup d'épée qu'on alonge à l'ennemi dehors & sous les armes. *Voyez* TIRER DEHORS LES ARMES & SOUS LES ARMES.

On exécute cette estocade comme la tierce, (*voyez* ESTOCADE DE TIERCE), avec cette différence que la lame de votre épée passe sous le bras de l'ennemi.

SECONDE *ou* TIERCE-BASSE, *parer en*, c'est détourner du vrai tranchant de son épée celle de l'ennemi sur un coup qu'il porte dehors & sous les armes. *V.* TIRER DEHORS LES ARMES & SOUS LES ARMES.

On exécute cette parade comme celle de tierce, excepté qu'on doit avoir la pointe de l'épée plus basse que le poignet, & la lame de l'ennemi doit passer sous le bras.

SECONDE, s. f. *en Géométrie & en Astronomie*, c'est la soixantieme partie d'une prime ou d'une minute, soit en la division des cercles, soit en la mesure du tems. *Voyez* PRIME & MINUTE.

Un degré ou une heure sont divisés chacun en 60 minutes, qui sont désignés par cette marque ′; une minute est divisée en 60 *secondes* marquées ainsi ″; une *seconde* est divisée en 60 tierces, que l'on marque de cette maniere ‴, *&c. Voyez* DEGRÉ.

Une *seconde* de tems dans le mouvement diurne de la terre équivaut à 15 *secondes* de degré, c'est-à-dire que la terre par son mouvement diurne parcourt 15 *secondes* de degré dans une *seconde* de tems: d'où l'on voit qu'une erreur d'une *seconde* de tems dans l'observation de quelque phénomene céleste, par exemple d'une éclipse, doit en produire une de 15 *secondes* de degré dans l'estimation de la position du lieu de la terre où l'on est.

On dit quelquefois une *minute-seconde*, une *minute-tierce*, *&c.* mais plus communément & plus simplement une *seconde*, une *tierce*, *&c. Voyez* MINUTE.

Les mots de *minute-seconde*, *minute-tierce*, ne s'emploient guere qu'en latin, *minutum secundum*, *minutum tertium*, &c.

Un pendule long de trois piés huit lignes & demie fait ses vibrations en une *seconde* de tems à Paris; c'est ce que plusieurs observateurs ont déterminé avec beaucoup de soin. Un corps qui tombe de haut en bas par sa propre pesanteur, doit parcourir dans le vuide environ 15 piés dans la premiere *seconde*, c'est ce que M. Huyghens a déterminé en observant avec soin la longueur du pendule à *secondes*, & déterminant ensuite l'espace que parcouroit un corps pesant dans une *seconde* de tems, suivant ce théoreme, trouvé par le même M. Huyghens, l'espace que parcouroit un corps pesant dans une *seconde* est à la longueur du pendule à *secondes*, savoir 3 piés 8 lignes $\frac{1}{2}$, comme deux fois le quarré de la circonférence d'un cercle est au quarré du diametre de ce même cercle.

SECONDE, *le plus petit intervalle de la Musique*, qui puisse se marquer sur différens degrés. La marche diatonique par degrés conjoints ne se fait que sur des intervalles de *secondes*.

Il y a quatre sortes de *secondes*; la premiere qu'on appelle *seconde diminuée*, se fait sur un ton majeur dont la note inférieure est rapprochée par un dièse & la supérieure par un bémol. Tel est, par exemple, l'intervalle du *re* bémol à l'*ut* dièse. Le rapport de cette *seconde* est de 375 à 384, mais elle n'est d'aucun usage si ce n'est dans le genre enharmonique, encore l'intervalle s'en trouve-t-il nul sur l'orgue & le clavecin. A l'égard de l'intervalle d'une note à son dièse, que Brossard appelle *seconde diminuée*, ce n'est pas une *seconde*.

La deuxieme, qu'on appelle *seconde mineure*, est constituée par le semi-ton majeur comme du *si* à l'*ut*, ou du *mi* au *fa*; son rapport est de 15 à 16.

La troisieme, est la *seconde majeure* qui forme l'intervalle d'un ton; comme ce ton peut être majeur ou mineur, le rapport de cette *seconde* est de 8 à 9 dans le premier cas, & de 9 à 10 dans le second; mais cette différence s'évanouit dans notre musique. *Voyez* TON.

Enfin la quatrieme est la *seconde superflue* composée d'un ton & d'un semi-ton mineur, comme du *fa* au *sol* dièse, & dont le rapport est de 64 à 75.

Il y a dans l'harmonie deux accords qui portent le nom de *seconde*. Le premier s'appelle simplement *accord de seconde*, c'est un accord de septieme renversé, dont la dissonance est à la basse; d'où il s'ensuit bien clairement qu'il faut que la basse syncope pour la préparer. *Voyez* PRÉPARER. Quand l'accord de septieme est dominant, c'est-à-dire quand la tierce est majeure & la septieme mineure, l'accord de *seconde* s'appelle *accord de triton*, & la syncope n'est pas nécessaire. *Voyez* SYNCOPE.

L'autre s'appelle *accord de seconde superflue*, & c'est un accord renversé de celui de septieme diminuée,

nuée, dont la septieme même est portée à la basse. *Voyez* ACCORD.

SECONDES NOCES, (*Jurisprudence.*) sont le second, troisieme, ou autre subséquent mariage que contracte une personne qui a déja été mariée, & qui est depuis devenue en état de viduité.

Les *secondes noces* ont toujours été regardées peu favorablement, soit par rapport à la religion, soit par rapport à l'intérêt des familles.

Par rapport à la religion on les regarde comme une espece d'incontinence contraire au premier état du mariage, suivant lequel Dieu ne donna à l'homme qu'une seule femme.

On les regarde aussi comme contraires à l'intérêt des familles, en ce qu'elles y apportent souvent du trouble, soit en diminuant la fortune des enfans du premier lit, soit parce qu'ordinairement celui qui se remarie tourne toute son affection du côté de son nouveau conjoint & des enfans qui proviennent de ce nouveau mariage.

Tertullien s'est même efforcé d'établir comme un dogme que les *secondes noces* étoient reprouvées, & divers auteurs qui ont écrit sur cette matiere ont rempli leurs ouvrages de déclamations contre les *secondes noces.*

Il est néanmoins constant que l'église romaine les autorise comme un remede contre l'incontinence, *melius est nubere quam uri*; c'est la doctrine du canon *aperiant*, du canon *Deus masculum*, & du canon *quod si dormierit*, xxxj. quest. j. & autres textes sacrés.

Si l'Eglise ne donne pas la bénédiction aux seconds mariages, ce n'est pas qu'elle les regarde comme impies, c'est que la premiere bénédiction est censée se perpétuer.

En Russie les seconds mariages sont tolérés, mais à peine les regarde-t-on comme légitimes; les troisiemes ne sont jamais permis sans une cause grave, & l'on ne permet jamais un quatrieme, en quoi les Russes ont adopté la doctrine de l'église d'Orient.

L'église romaine en permettant les *secondes noces*, & autres subséquentes, n'a cependant pû s'empêcher d'y attacher quelque peine, en ce que celui qui a été marié deux fois, ou qui a épousé une veuve, ne peut être promû aux ordres sacrés.

Les lois civiles ont aussi autorisé les *secondes noces*, mais elles y ont imposé des peines & conditions, non pas pour empêcher absolument ces seconds mariages, mais pour tâcher d'en détourner, ou du-moins d'en prévenir les plus grands inconvéniens; aussi chez les Romains n'accordoit-on la couronne de chasteté qu'aux veuves qui étoient demeurées en viduité apres leur premier mariage.

Entre les lois romaines qui ont établi des peines ou conditions pour ceux qui se remarient, les plus fameuses sont les lois *fœmina generaliter*, & *hâc edictali* au code *de secundis nuptiis.*

La premiere de ces lois veut qu'une veuve qui ayant des enfans de son premier mariage se remarie après l'an du deuil, elle reserve à ses enfans du premier lit tout ce qu'elle a eu de la libéralité de son premier mari, à quelque titre que ce soit.

La loi *generaliter* étend aux hommes qui se remarient ce que la premiere avoit ordonné pour les femmes.

Enfin la loi *hâc edictali* défend aux femmes qui contractent de seconds ou autres subséquens mariages, de donner de leurs biens à leurs nouveaux maris, à quelque titre que ce soit, plus que la part de l'enfant le moins prenant dans leur succession.

En France il n'y avoit aucune ordonnance contre les seconds mariages avant celle de François II. en 1560, appellée communément l'*édit des secondes noces*; ce fut l'ouvrage du chancelier de l'Hopital, qui la fit, à ce que l'on prétend, à l'occasion du second mariage d'Anne d'Alegre avec Georges de Clermont.

Les motifs exprimés dans le préambule de cette ordonnance sont, que les femmes veuves ayant enfans sont souvent sollicitées de passer à de nouvelles noces; que ne connoissant pas qu'on les recherche plus pour leurs biens que pour leurs personnes, elles abandonnent leurs biens à leurs nouveaux maris, & que sous prétexte & faveur de mariage elles leur font des donations immenses, mettant en oubli le devoir de nature envers leurs enfans; desquelles donations outre les querelles & divisions d'entre les meres & les enfans, s'ensuit la désolation des bonnes familles, & conséquemment diminution de la force de l'état public; que les anciens empereurs y avoient pourvû par plusieurs bonnes lois, sur quoi le roi pour la même considération & entendant l'infirmité du sexe, loue & approuve icelles lois. Il fait ensuite deux dispositions, appellées communément le premier & le second chef de l'édit des *secondes noces.*

Il ordonne par le premier chef, que si les femmes veuves ayant enfans ou petits-enfans passent à de nouvelles noces, elles ne pourront, en quelque façon que ce soit, donner de leurs biens meubles, acquets ou acquis par elles d'ailleurs que par leur premier mari, ni moins leurs propres à leurs nouveaux maris, pere, mere ou enfans desdits maris ou autres personnes qu'on puisse présumer être par dol ou fraude interposées, plus qu'à un de leurs enfans, ou enfans de leurs enfans; & que s'il se trouve division inégale de leurs biens faite entre leurs enfans ou petits-enfans, les donations par elles faites à leurs nouveaux maris, seront réduites & mesurées à la raison de celui des enfans qui en aura le moins.

Le second chef de cet édit porte, qu'au regard des biens à icelles veuves acquis par dons & libéralités de leurs défunts maris, elles n'en pourront faire aucune part à leurs nouveaux maris, mais seront tenues de les reserver aux enfans communs d'entre elles & leurs maris, de la libéralité desquels ces biens leur seront advenus.

La même chose est ordonnée pour les biens qui sont venus aux maris par dons & libéralités de leurs défuntes femmes, tellement qu'ils n'en pourront faire don à leurs secondes femmes, mais seront tenus les reserver aux enfans qu'ils ont eu de leurs premieres.

Enfin par ce même article le roi déclare qu'il n'entend point donner aux femmes plus de pouvoir & de liberté de donner & disposer de leurs biens, qu'il ne leur est loisible par les coutumes des pays, auxquelles par cet édit il n'est dérogé entant qu'elles restraignent plus ou autant la libéralité desdites femmes.

L'article 182. de l'ordonnance de Blois contient des dispositions particulieres contre les veuves qui se remarient à des personnes indignes de leur qualité.

Nous n'avons point d'autres ordonnances qui aient prescrit des regles pour les seconds mariages.

A l'égard des coutumes, il y en a plusieurs qui ont des dispositions assez conformes aux lois *fœmina & hac edictali*; telles sont celles de Paris, Valois, Amiens, Bretagne, Calais, Châlons, Laon, Rheims, Saint-Sever, Sedan, Acs, la Rochelle, Orléans, Normandie.

Comme le détail des dispositions particulieres de chacune de ces coutumes seroit trop long; pour donner seulement une idée de l'esprit du Droit coutumier sur cette matiere, nous rapporterons ici la disposition de l'article 279. de la coutume de Paris.

Femme, dit cet article, convolant en *secondes* ou autres noces, ayant enfans, ne peut avantager son second mari ou autre subséquent mari de ses propres & acquêts plus que l'un de ses enfans; & quant aux conquêts faits avec ses précédens maris, n'en peut

disposer aucunement au préjudice des portions dont les enfans desdits premiers mariages pourroient amender de leur mere, & néanmoins succedent les enfans des subséquens mariages auxdits conquêts, avec les enfans des mariages précédens, également venans à la succession de leur mere, comme aussi les enfans des précédens lits succedent pour leurs parts & portions aux conquêts faits pendant & constant les subséquens mariages. Toutefois, ajoute cet article, si ledit mariage est dissolu, ou que les enfans du précédent mariage décedent, elle en peut disposer comme de sa chose propre.

Pour bien entendre quel est notre usage, par rapport aux peines des *secondes nôces*, il faut distinguer celles qui sont contractées dans l'an de deuil, de celles qui sont contractées après cette année.

Dans l'ancien droit, la veuve qui se remarioit avant l'année du deuil, étoit reputée infâme.

La peine d'infamie n'étoit prononcée que contre les femmes, *propter turbationem sanguinis & incertitudinem prolis*; de sorte que la veuve qui accouchoit peu de jours après la mort de son mari, pouvoit se remarier avant la fin de l'année du deuil.

On étendit la peine d'infamie contre celui qui épousoit la femme, avec connoissance que l'an du deuil n'étoit pas expiré, contre le pere du mari, & contre celui de la veuve; cette infamie pouvoit être levée par des lettres du prince.

On sait que la durée de l'année ne fut pas toujours la même; que sous Romulus elle n'étoit que de dix mois; que sous Numa elle fut mise à douze, faisant 355 jours, avec quelques jours de plus, que l'on intercaloit de tems-en-tems; enfin que sous Jules César elle fut fixée à 365 jours, & à 366 pour les années bissextiles.

L'année de deuil n'étoit d'abord que de dix mois, comme l'ancienne année civile, mais sous les empereurs elle fut fixée à douze.

On augmenta aussi alors les peines des *secondes nôces* contractées dans l'an du deuil.

Outre la peine d'infamie, il fut ordonné, 1°. que la veuve qui se remarieroit dans cette année, seroit privée de tous les avantages à elle faits par son premier mari.

2°. Qu'elle seroit aussi privée de la succession de ses enfans & de ses parens au-delà du troisieme degré.

3°. Elle fut déclarée incapable de profiter d'aucunes dispositions à cause de mort.

Enfin il fut ordonné qu'elle ne pourroit donner à son second mari, plus du tiers de ses biens, quoiqu'elle n'eût point d'enfans de son premier mariage, & que si elle en avoit, elle ne pourroit donner à son mari qu'une part égale à celle de l'enfant le moins prenant.

Quelques auteurs prétendent que toutes les peines de l'an du deuil sont abolies en France, ce qui est de certain est que le droit canonique a remis la peine de l'infamie.

A l'égard des autres peines, elles ne sont pas non plus reçues aux parlemens de Paris, de Bordeaux, de Rennes, & de Normandie; mais elles ont lieu aux parlemens de Toulouse, Grenoble, & Aix; celui de Dijon paroît aussi les avoir reçues, du moins en partie.

Les auteurs pensent aussi que les peines de l'an du deuil ont lieu lorsque la veuve mene une vie impudique pendant l'an du deuil; il y a en effet plusieurs arrêts qui, dans ce cas, ont privé la femme de son douaire & autres avantages procédant de son mari; mais on ne voit pas que dans ce même cas la femme ait été assujettie à toutes les autres peines des *secondes nôces* contractées dans l'an du deuil.

Pour ce qui est des peines des *secondes nôces* contractées après l'an du deuil, elles étoient inconnues dans l'ancien droit romain; une veuve, après l'année du deuil, pouvoit se remarier librement, elle étoit même obligée de le faire si elle étoit encore jeune, car il y avoit des peines établies contre les femmes célibataires au-dessous de cinquante ans, & contre les hommes au-dessous de soixante, ce qui fut ainsi ordonné après les guerres civiles, pour repeupler la ville de Rome, & fut observé pendant plus de quatre cens ans.

Ce ne fut que sous les derniers empereurs que furent faites les lois *fœmina generaliter* & *hâc edictali*, dont on a parlé ci-devant; on établit des peines contre les *secondes nôces* contractées après l'an du deuil, d'abord contre les femmes, ensuite contre les hommes.

La premiere peine établie par la loi *fœmina*, est la prohibition de disposer par la veuve, d'aucun des avantages à elle faits par son premier mari; ce qui fut depuis étendu aux hommes par la loi *generaliter*.

La seconde peine est la prohibition faite par la loi *hâc edictali*, aux hommes & aux femmes qui se remarient, d'avantager le second conjoint plus qu'un des enfans du premier lit.

La premiere peine concerne la succession des enfans du premier lit, la loi *fœmina* en privoit totalement la mere, ce qui fut abrogé par la *Novelle II.* mais la *Novelle XXII. ch. xlvj. &c.* ordonna que pour les biens venus aux enfans du chef du pere, la mere n'en auroit que l'usufruit.

Ces différentes peines ont lieu dans les pays de droit écrit; dans les pays coutumiers on a été longtems sans les pratiquer, si ce n'est dans les coutumes qui en contenoient quelque disposition expresse, lesquelles étoient alors en fort petit nombre.

Ces peines n'ont été reçues que par l'édit de 1560, & par les coutumes qui ont été reformées depuis cet édit.

On a déja vu quelles sont les dispositions de l'édit de 1560. & de la coutume de Paris; les autres coutumes doivent être suivies chacune dans leur ressort, en ce qui n'est pas contraire aux dispositions de l'édit.

Le retranchement de l'édit, c'est-à-dire ce que l'on retranche sur les avantages faits au second conjoint, lorsqu'ils excedent ce que la loi permet de donner, dans les pays de droit écrit, n'appartient qu'aux enfans du premier lit, en pays coutumier, ils le partagent avec ceux du second lit.

Au reste, suivant toutes les lois, les peines des *secondes nôces*, après l'an du deuil, cessent par le défaut d'enfans, ou par leur décès, ou lorsqu'ils se sont rendus coupables d'ingratitude envers leur pere ou mere remarié; il en est de même des enfans morts civilement: mais les filles qui ont renoncé aux successions futures, ne laissent pas d'être considerées en cette matiere, parce qu'elles sont admises au défaut d'autres enfans.

Cette matiere est traitée au code, tit. *de secundis nuptiis*, les *Novelles II. ch. j. & iij.* & *Novel. XXII. ch. xxiij, xxv, xxvj, xl.* la *Nov. XXXIX. ch. ij.* & dans Fontanon, Corbin, Neron, Carondas, Bacquet, Rebuffe, Bouchet, Ricard, le Brun, & le traité des *secondes nôces* de Bechet & de Dupin, sur les peines des *secondes nôces*. Voyez aussi les *mots* EDIT DES SECONDES NÔCES, MARIAGE, NÔCE, PART D'ENFANT, RETRANCHEMENT DE L'ÉDIT DES SECONDES NÔCES. (*A*)

SECONDES, se dit dans la *gravure en cuivre*, des tailles qui croisent les premieres tailles; elles s'appellent aussi *contrehachures* & *contretailles*; ce dernier mot est affecté particulierement à la gravure en bois.

SECONDER, v. act. (*Gram.*) servir de second, favoriser, aider; j'ai été bien *secondé* dans cette attaque; le ciel a *secondé* nos souhaits; parlez le pro-

mier, & soyez sûr que je vous *seconderai* bien.

SECONDINES, s. f. pl. *terme de Médecine*, qui signifie les différentes membranes, & les diverses tuniques dans lesquelles le fœtus est enveloppé dans la matrice; comme le chorion, l'amnios, & le placenta. *Voyez nos Planc. anat. & leur explic. Voyez* aussi FŒTUS, CHORION, AMNIOS, *&c.* On les appelle ainsi, parce qu'elles sortent en second, c'est-à-dire après l'enfant dans l'accouchement; les matrones & les sages-femmes les appellent *arriere-faix*, comme les considerant de même qu'un second fardeau dont la mere est délivrée; d'autres les appellent le *délivre*, parce que quand elles sortent, la mere est estimée parfaitement délivrée; il faut prendre garde de laisser les *secondines* dans la matrice, c'est un corps étranger qui feroit mourir la personne: il est même dangereux d'en laisser la moindre partie. Hippocrate remarque que des jumeaux ont toujours les mêmes *secondines*. *Voyez* JUMEAU.

Le docteur Grew, dans son anatomie des plantes, applique le terme *secondine* à la quatrieme & derniere tunique des graines, parce qu'elles font à-peu-près le même office dans les plantes, que les membranes du fœtus dans les animaux; & c'est certainement dans ce sens que Pline, Columelle, Apulée, *&c.* se sont servis du mot *secondine*.

SECOUER, v. act. (*Gram.*) émouvoir à plusieurs reprises; *secouer* la poussiere de ses souliers; *secouer* la bride à un cheval; *secouer* un arbre pour en faire tomber les insectes, les fruits. Il se prend aussi au figuré; il a *secoué* le joug de ses maîtres; les habitans du Paraguai, mal conseillés, ont *secoué* le joug de leur souverain, *&c.*

SECOURIR, v. act. (*Gram.*) c'est donner du secours. *Voyez l'article* SECOURS.

SECOURIR, (*Maréchal.*) en parlant des chevaux, c'est leur donner les aides à tems & à propos, lorsqu'ils travaillent & qu'ils veulent demeurer, qu'ils se ralentissent, qu'ils ne continuent pas de la même cadence qu'ils ont commencé. On dit *secourir* un cheval des deux talons, pour dire lui donner les aides des talons, & ainsi de toutes les autres aides usitées dans le manege. *Voyez* AIDES.

SECOURS, s. m. (*Gram.*) aide, assistance; il faut implorer le *secours* du ciel; nous devons du *secours* aux pauvres; il ne faut pour donner du *secours*, que voir dans le malheur d'un autre, celui auquel nous sommes exposés.

SECOURS, (*Hist. ecclés. mod.*) c'est le nom que les fanatiques modernes de France, appellés *convulsionnaires*, donnent à divers tourmens que l'on fait endurer aux personnes qui sont sujettes aux convulsions, & qui dans les instans où elles prétendent en être saisies, assurent que ces tourmens leur procurent un vrai soulagement. Ces prétendus *secours* consistent tantôt à recevoir plusieurs centaines de coups de buche contre l'estomac; tantôt à recevoir des coups d'épée dans les bras, dans le ventre, & dans d'autres parties du corps; tantôt à se faire piquer les bras avec des aiguilles ou des épingles; tantôt à se laisser fouler rudement aux piés; tantôt à se faire serrer fortement avec une corde, *&c.* Dans ces dernieres années on a vu des convulsionnaires se faire attacher sur des croix avec des cloux, qui, de l'aveu des spectateurs les moins prévenus, leur perçoient très-réellement les piés & les mains, & leur causoient des douleurs que ces malheureuses victimes de la fourberie avoient bien de la peine à masquer à des yeux attentifs; cependant elles prétendoient que tout cela ne leur faisoit aucun mal, & qu'au contraire elles y trouvoient un très-grand soulagement. Ces convulsionnaires, après avoir été ainsi attachées en croix pendant quelques heures qu'elles employoient en priéres éjaculatoires, & en exhortations mystiques & prophétiques, sur les maux de l'église, finissoient quelquefois par se faire percer le côté, à l'imitation du Sauveur du monde; après quoi on les détachoit de la croix, & elles affectoient d'avoir oublié tout ce qui s'étoit passé, & d'être satisfaites des supplices qu'elles venoient d'éprouver. Tous ces faits incroyables sont attestés par un grand nombre de témoins non suspects, & très-peu disposés à s'en laisser imposer; les gens éclairés n'ont vu dans tout cela que des femmes séduites par des imposteurs intéressés, ou par des fanatiques aveugles; ils ont pensé que le desir du gain déterminoit des pauvres femmes à se laisser tourmenter, & à jouer une farce indécente & lugubre, dont le but étoit de persuader que le Tout-puissant prenoit visiblement en main la cause des appellans de la constitution *Unigenitus*, & qu'il opéroit en leur faveur des œuvres surnaturelles. Le gouvernement avoit pris le parti de dissimuler pendant quelque tems la connoissance qu'il avoit de ces extravagances; mais les mysteres de la religion chrétienne indignement joués par les prétendus convulsionnaires, ne lui ont pas permis de tolérer plus long-tems de pareils abus. *Voyez* CONVULSIONNAIRES.

SECOURS, se dit ordinairement *dans l'Art militaire*, d'une armée qui vient secourir une place assiégée, pour tâcher d'en faire lever le siege à l'ennemi.

Quoiqu'on ne doive entreprendre un siege qu'après avoir pris toutes les précautions convenables pour ne point manquer cette entreprise, & résister à tous les efforts de l'ennemi qui voudroit en empêcher, il arrive cependant quelquefois qu'il assemble son armée plus promptement qu'on ne le croyoit, ou que le siege étant plus long qu'on n'avoit cru, on se trouve obligé de le combattre pour ne point interrompre l'opération du siege.

Il y a dans ce cas deux partis à prendre: le premier d'attendre l'ennemi dans les lignes, & le second d'y laisser une partie de l'armée pour leur garde & pour continuer les travaux des approches, & d'aller avec le reste au-devant de l'armée ennemie pour la combattre hors de la portée des lignes & de la place.

Ce dernier parti paroît avoir moins d'approbateurs que le premier; mais, si nous osons dire notre sentiment sur ce sujet, nous croyons qu'on ne peut rien prescrire de général à cet égard; parce que ce sont les circonstances particulieres dans lesquelles on se trouve, qui doivent décider de la conduite qu'il faut tenir en cette occasion.

Si l'armée assiégeante n'a rien à craindre pour la sûreté de ses convois; si elle est assez nombreuse pour bien garnir tous ses postes & mettre ses lignes partout en état de faire une bonne défense, elle doit dans ce cas se borner à les défendre, pour ne point faire dépendre le succès du siege, de l'évenement toujours incertain d'une bataille. Mais si elle se trouve gênée pour ses fourrages; si l'ennemi peut couper & intercepter ses convois, elle doit, si elle est assez forte pour aller au-devant de l'ennemi & pour laisser un nombre de troupes suffisant pour continuer le siege, & résister à tous les efforts de la garnison; elle doit, dis-je, dans ce cas, prendre le parti d'aller le combattre pour se délivrer de toutes les inquiétudes qu'il peut lui donner.

L'armée assiégeante doit encore prendre le même parti, si la circonvallation de la place est trop étendue pour qu'elle puisse bien défendre toutes ses différentes parties. Quand elle seroit même alors inférieure à celle de l'ennemi, elle ne peut guere se dispenser de sortir des lignes pour aller le combattre. Il n'est point rare dans les fastes militaires de voir une armée inférieure arrêter & même vaincre une armée plus nombreuse; le tout dépend de l'habileté du gé-

néral pour choisir des postes avantageux. En allant ainsi au devant de l'ennemi, on peut lui en imposer par cette démarche hardie, le surprendre même quelquefois, & le battre comme le fit M. le maréchal de Tallard au siege de Landau, en 1703.

Il y a encore plusieurs autres considérations qui peuvent servir à déterminer le parti qu'il convient de prendre contre une armée qui vient au *secours* d'une place. Si, par exemple, l'ennemi est supérieur en cavalerie, il est plus avantageux de l'attendre dans les lignes, que d'aller au-devant, parce que cette cavalerie lui sera peu utile dans l'attaque de la ligne, & qu'elle lui donneroit beaucoup d'avantage en combattant en plaine.

Si l'on a des troupes de nouvelles levées, ou étonnées par quelques défaites, il est certain qu'on pourra les contenir & leur faire faire leur devoir plus aisément derriere le parapet des lignes, qu'en rase campagne.

Si l'on est supérieur en artillerie, on peut encore se borner à la défense des lignes; l'artillerie étant mieux située derriere des retranchemens qu'en plaine, peut causer une très-grande perte à l'ennemi; dans une bataille on peut aisément en arrêter l'effet; le secret n'en est pas grand, dit quelque part M. le chevalier Folard; il ne s'agit que d'en venir promptement à l'arme blanche.

Il seroit aisé d'appuyer les préceptes précédens par des exemples; mais comme les circonstances ne sont jamais exactement les mêmes, on ne peut en tirer des regles sûres pour la conduite qu'on doit tenir dans les cas semblables. On a vu d'ailleurs plusieurs fois le hasard & la témérité réussir dans des entreprises que le succès même ne pouvoit justifier aux yeux des maîtres de l'art. C'est pourquoi ce sont moins les exemples qui doivent décider du parti que l'on doit prendre dans les différentes situations où l'on se trouve à la guerre, que la connoissance des moyens que l'ennemi peut employer pour l'exécution de ses desseins, & l'examen des expédiens que la nature du terrein, le tems, & les circonstances particulieres peuvent fournir pour s'y opposer. Après avoir mûrement réfléchi sur ces différens objets, si le plus grand nombre de raisons militent plutôt pour un parti que pour l'autre, c'est celui-là qu'il faut adopter.

Ainsi lorsqu'on trouve qu'il y a plus d'inconvénient à attendre l'ennemi dans les lignes que d'en sortir pour le combattre, on doit aller au-devant de lui, & choisir les postes les plus avantageux pour cet effet. Mais si les lignes sont en bon état, & que nulle raison particuliere n'oblige de commettre l'évenement du siege au hasard d'un combat, on doit dans ce cas se contenter d'empêcher l'ennemi de forcer les lignes, continuer les opérations du siege, même à sa vue, comme on le fit à Philisbourg en 1734, à la vue du prince Eugene, dont l'armée étoit campée à la portée du canon de la circonvallation de cette place.

Tel étoit l'usage des anciens; on remarque que leurs plus grands généraux ne sortoient de leurs lignes pour combattre dans les siéges, que lorsqu'ils se trouvoient avoir de grands avantages sur l'ennemi, ou lorsqu'il étoit absolument nécessaire de le faire pour se procurer des subsistances; autrement ils se bornoient à défendre leur camp ou leurs lignes. Virgile qui fait parler son héros relativement aux préceptes des plus grands généraux, lui fait recommander à ses troupes en quittant son armée, de ne point sortir de leurs retranchemens, quoi qu'il pût arriver, pour combattre; mais de se borner à défendre leur camp.

. . . Ita discedens præceperat optimus armis
Æneas : si qua interea fortuna fuisset,
Neu struere auderent aciem, neu credere campo :
Castra modo & tutos servarent aggere muros.
Æneid. lib. IX.

SECOUSSE, s. f. (*Gramm.*) mouvement oscillatoire & prompt qui ébranle un corps en toutes ses parties; les *secousses* d'un tremblement de terre.

SECQUES, s. f. (*Marine.*) terres basses, plates, de peu de cale, où il y a des bancs & des syrtes.

SECRET, s. m. (*Morale.*) c'est toute chose que nous avons confiée à quelqu'un, ou qu'on nous a confiée dans l'intention de n'être pas révélée, soit directement, soit indirectement.

Les Romains firent une divinité du *secret*, sous le nom de *Tacita ;* les Pythagoriciens une vertu, & nous en faisons un devoir, dont l'observation constitue une branche importante de la probité. D'ailleurs, l'acquisition de cette qualité essentielle à un honnête homme, est le fondement d'une bonne conduite, & sans laquelle tous les talens sont inutiles. Si l'on ne doit pas dire imprudemment son *secret*, moins encore doit-on révéler celui d'autrui; parce que c'est une perfidie, ou du-moins une faute inexcusable. Il convient même d'étendre cette fidélité, jusque vis-à-vis de celui qui y manque à notre égard.

Ce n'est pas tout; il faut se méfier de soi-même dans la vie : on peut surprendre nos *secrets* dans des momens de foiblesse, ou dans la chaleur de la haine, ou dans l'emportement du plaisir. On confie son *secret* dans l'amitié, mais il s'échappe dans l'amour; les hommes sont curieux & adroits; ils vous feront mille questions épineuses dont vous aurez de la peine à échapper autrement que par un détour, ou par un silence obstiné; & ce silence même leur suffit quelquefois pour deviner votre *secret*. (*D. J.*)

SECRET, adj. (*Phys.* chambre de secrets, *voyez* CABINETS SECRETS.

SECRET, (*Médec.*) en latin *arcanum*, en grec ἀπόῤῥητον, ἀποκρύφον, μυστήριον, remede dont on tient la préparation secrette pour en relever l'efficacité & le prix.

On croiroit que la plûpart des hommes, très-sensés d'ailleurs pour leurs affaires, doivent avoir peu de confiance pour les prétendus *secrets* dans ces maladies reconnues incurables par tous les Médecins; mais telle est la force de l'amour de la vie, qu'on s'abuse à cet égard; ou peut-être telle est l'impudence de ces gens à *secret*, que leur trafic va toujours. Cette pratique est aussi ancienne que le monde, & ne finira qu'avec lui. Quoique ces prétendus *secrets* ne se trouvent communément par l'examen qu'une drogue fort connue, mal préparée, & quelquefois un poison lent, néanmoins on donne la confiance à ceux qui les possedent, & qui n'exigent de vous autre chose, que de n'être pas plus inquiets qu'ils le sont de votre guérison.

Si néanmoins l'on y faisoit quelque attention, on verroit que dans tous les pays, dans tous les siecles, & sans remonter si haut, dans celui où l'on vit, on a oui parler successivement des gens qui prétendoient avoir le même *secret* infaillible que cet homme auquel on est prêt de donner sa confiance. On se rappelleroit qu'on a toujours oui parler de gens qui faisoient les mêmes promesses, qu'on n'avoit pas de leur habileté des témoignages moins décisifs; & que par l'évenement ces gens-là sont morts dans la misere, ou se sont trouvés n'être que des fourbes accrédités.

Je n'ignore pas que ceux qui les écoutent, & surtout les grands, plus communément dupes que les autres hommes, prétendent que de telles personnes qui se vantent de *secrets*, ne s'enrichissent pas par la

jaloufie des gens de l'art qui s'oppofent à leur établiffement, les dégoûtent, les décréditent, & les empêchent d'exercer leurs talens ; mais ces moyens feroient bien foibles contre des fuccès véritables ; & il n'eft pas poffible que ceux qui les auroient en partage, ne triomphaffent bien-tôt de tous les obftacles que l'envie pourroit leur oppofer.

Nous ne préfumons pas, malgré la force invincible de toutes ces raifons, de voir jamais paffer le regne des *fecrets* en Médecine. Il eft doux de tout efpérer d'une maladie mortelle ; la mort furprend fans s'être fait craindre ; on la fent plutôt qu'on n'a fongé à s'y réfoudre : notre ignorance, notre foibleffe, notre goût pour le merveilleux, l'amour de la vie qu'on nous promet, dont l'opération eft active, dont le bien touche par le fentiment ; la féduction facile de l'imagination occupée de ce feul objet ; le penchant naturel pour ce qui flatte nos defirs ; l'efpérance dont on nous berce ; l'abandon même des gens de l'art, qui cedent fans regret aux inftances du malade ; tout cela, dis-je, doit triompher des principes les plus évidens, des raifonnemens les plus folides ; & il faudroit être bien peu philofophe, pour s'en étonner.

Nous ne prétendons pas par toutes ces réflexions contre les faux poffeffeurs de prétendus *fecrets*, nier la poffibilité d'en trouver de vrais & d'excellens. Il n'eft pas douteux que la Médecine peut faire des progrès à cet égard ; & c'eft par cette raifon, que l'Angleterre a promis de fi belles récompenfes à la découverte d'un remede contre la pierre. Mais ceux qui trouveront ce remede ou autre femblable, loin d'avoir à redouter l'envie ou la jaloufie de perfonne, doivent être affurés de leur fortune, de leur gloire, & de leur immortalité. (*D. J.*)

SECRET, (*Marine.*) c'eft l'endroit du brûlot où le capitaine met le feu pour le faire fauter.

SECRET, f. m. *terme d'Organifte* ; ce mot fignifie la *caiffe*, la *layette* où l'on réferve le vent pour le diftribuer felon les befoins. (*D. J.*)

SECRÉTAIRE, (*Gram. & Jurifprud.*) fignifie en général celui qui aide à quelqu'un à faire fes expéditions, comme lettres, extraits, & autres opérations.

Il y a plufieurs fortes de *fecrétaires*, dont l'état & les fonctions font fort différens les uns des autres. *Voyez les articles fuivans.* (*A*)

SECRÉTAIRE *d'ambaffade*, eft une perfonne que l'on met auprès d'un ambaffadeur pour écrire les dépêches qui regardent fa négociation.

Il y a une très-grande différence entre un *fecrétaire d'ambaffade* & un *fecrétaire* d'ambaffadeur ; ce dernier eft un domeftique ou un homme de la maifon de l'ambaffadeur, au-lieu qu'un *fecrétaire d'ambaffade* eft un miniftre du prince même. *Voyez* AMBASSADEUR.

SECRÉTAIRE DE CONSEILLER eft celui qui fait pour un confeiller l'extrait général des procès dont il eft rapporteur.

Il n'y a pas plus de cinquante ans qu'on les appelloit fimplement *clercs de confeillers* ; ils travailloient à leurs extraits chez le confeiller même, & le lieu où ils travailloient s'appelloit l'*étude*.

Dans les procès-verbaux qui fe font en l'hôtel d'un confeiller, fon *fecrétaire* fait fonction de greffier. (*A*)

SECRÉTAIRE DU CONSEIL eft celui qui tient la plume au confeil du roi. Ces *fecrétaires* font de deux fortes ; les uns qu'on appelle *fecrétaires des finances*, qui tiennent la plume au confeil royal des finances ; les autres, qu'on appelle *fecrétaires & greffiers du confeil privé*, qui tiennent la plume au confeil privé ou des parties : les uns & les autres font au nombre de quatre, & fervent par quartier. *Voyez* CONSEIL DU ROI.

SECRÉTAIRES DE LA COUR DE ROME, (*Hiftoire moderne.*) nous comprenons fous ce titre général différentes efpeces d'officiers de cette cour, qui portent tous le titre de *fecretaire*, qualifié par les objets de leurs emplois, & dont nous allons détailler les fonctions.

Secrétaire du facré college eft un officier nommé par les cardinaux, qui a droit d'entrer au conclave, & qui écrit les lettres du college des cardinaux pendant la vacance du faint fiege. Il affifte encore à toutes les affemblées générales qui fe tiennent tous les matins pendant la durée du conclave, & à celles des chefs d'ordre. Il tient un regiftre exact de tous les ordres & decrets qui s'y donnent, auffi-bien que des délibérations qui fe font dans les confiftoires fecrets, & qui lui font communiquées par le cardinal vice-chancelier. Il affifte même à ces confiftoires ; mais quand on crie *extra omnes*, il doit en fortir comme tous ceux qui ne font pas cardinaux. Il a un fubftitut ou fous-*fecrétaire*, qu'on nomme *clerc national*.

Secrétaire du pape ou *fecrétaire d'état*. On nomme ainfi, pour fe conformer à l'ufage des autres cours, le cardinal à qui le pape confie l'adminiftration des plus grandes affaires. C'eft ce *fecrétaire* qui écrit & qui figne par ordre de fa fainteté les lettres qu'on écrit aux princes, aux légats, nonces, & autres miniftres de la cour de Rome dans les pays étrangers. Il figne les patentes de certains gouverneurs, des podeftats, barigels ou prevôts, & autres officiers de l'état eccléfiaftique. Lorfque les ambaffadeurs des princes fortent de l'audience du pape, ils vont rendre compte au *fecrétaire* d'état de ce qu'ils ont traité avec fa fainteté. C'eft encore à lui que tous les miniftres de Rome s'adreffent pour lui rendre compte de ce qui regarde leurs charges, & recevoir fes ordres. Il a pour l'ordinaire la qualité de *furintendant général* de l'état eccléfiaftique, qui lui eft donnée par un bref, auffi-bien que celle de *fecrétaire* d'état. Le pape a quelquefois deux *fecrétaires* d'état.

Les autres *fecrétaires* font le *fecrétaire* des chiffres, celui de la confulte, celui des mémoriaux ou du bon gouvernement, dont on connoît peu les fonctions, celui des brefs qui portent taxe, & le *fecrétaire* des brefs fecrets.

Il y avoit autrefois vingt-quatre *fecrétaires* des brefs taxés, & leurs charges étoient vénales ; mais Innocent XI. les a fupprimés, & n'en a confervé qu'un feul, dont la fonction eft d'expédier les brefs qui doivent rétribution à la chambre apoftolique, & de les taxer. Le *fecrétaire* des brefs fecrets eft un officier qui fait les minutes des brefs, felon les ordres qu'il en reçoit du *fecrétaire* d'état. Ces minutes ne font ni vifées, ni fignées du cardinal prefet des brefs, parce qu'il n'a aucune autorité ni fur ces brefs, ni fur le *fecrétaire* qui les expédie. *Relation de la cour de Rome*, *de* Jérôme Limadoro.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT eft un des officiers de la couronne, qui fait au roi le rapport des affaires d'état de fon département, & qui reçoit directement du roi fes ordres & commandemens, en conféquence defquels il expédie les arrêts, lettres-patentes, & autres lettres clofes, les arrêts, mandemens, brevets, & autres dépêches néceffaires.

L'office de *fecrétaire d'état* a quelque rapport avec l'office de ceux que les Romains appelloient *magiftri facrorum fcriniorum* : ce terme *fcrinium* pris à la lettre fignifie *efcrin*, *coffret* ou *caffette* deftinée à garder les chofes précieufes & fecretes ; mais en cette occafion, il fignifie *portefeuille* ou *regiftre*.

Il y avoit chez les Romains quatre offices différens, appellés *fcrinia palatina*, favoir *fcrinia memoriæ*, *epiftolarum*, *libellorum & difpofitionum*. Ceux qui exerçoient ces quatre différens emplois étoient appellés *magiftri fcriniorum* ; ce qui pourroit fe rappor-

ter aux différens départemens des *secrétaires d'état*, qui sont aussi présentement au nombre de quatre. Mais il paroît que l'on peut plutôt comparer les *secrétaires d'états* à ces officiers appellés *tribuni notarii seu tribuni notariorum*, qui formoient le premier college des notaires, & dont l'emploi étoit d'expédier les édits du prince & les dépêches de ses finances. *Voyez* le *gloss.* de Ducange.

Au commencement de la troisieme race, le chancelier réunissoit en sa personne les fonctions des *secrétaires d'état*, & même en général de tous les notaires & *secrétaires* du roi; il rédigeoit lui-même les lettres qu'il scelloit.

Frere Guerin, évêque de Senlis, étant devenu chancelier en 1223, & ayant infiniment relevé la dignité de cette charge, il abandonna aux clercs ou notaires du roi, qu'on a depuis appellés *secrétaires du roi*, l'expédition des lettres.

Ceux-ci ayant l'honneur d'approcher du roi, devinrent à leur tour plus considérables. Il y en eut trois que le roi distingua des autres, & qui furent nommés *clercs du secret*, comme qui diroit *secrétaires du cabinet*; car anciennement, suivant la remarque de Pasquier, le cabinet du roi s'appelloit *secretum* ou *secretarium*, pour exprimer que c'étoit le lieu où on parloit des affaires les plus secretes. Les clercs du *secré* ou *secret* furent donc ainsi appellés, parce qu'ils furent employés à l'expédition des affaires les plus secrettes; c'est de-là que les *secrétaires d'état* tirent leur origine.

Philippe le Bel déclara en 1309, qu'il y auroit près de sa personne trois clercs du *secré*, & vingt-sept clercs ou notaires sous eux.

Dechalles, en son *dictionnaire de justice* au mot *secrétaire*, cite une ordonnance de Philippe le Long de l'an 1316, où il y a, dit-il, un article des notaires suivant le roi, qui en marque trois, & qui nous apprend que la qualité de *secrétaire* n'étoit qu'une adjonction à celle de notaire, pour marquer la différence de leurs fonctions, & que le notaire-*secrétaire* étoit celui qui travailloit aux dépêches secretes & particulieres du roi; que le notaire du conseil étoit celui qui en tenoit les registres, & le notaire du sang celui qui étoit employé aux affaires criminelles pour les graces & les remissions, enfin que l'on appelloit simplement *notaires* ceux dont l'emploi étoit de faire les expéditions ordinaires du sceau.

Ce que dit Dechalles de la qualité de *secrétaire*, jointe à celle de *notaire du roi*, est exacte; mais on ne sait du reste où il a pris cette prétendue ordonnance de 1316, elle ne se trouve point dans le recueil des ordonnances imprimées au Louvre.

Cet auteur a peut-être voulu parler d'une ordonnance de Philippe le Long du mois de Décembre 1320; il y en a deux de cette même date qui concernent les notaires; la premiere parle des notaires non-poursuivans, ce qui suppose qu'il y en avoit d'autres qui étoient à la suite du conseil pour en faire les expéditions; c'est ce que confirme encore la seconde ordonnance, dans laquelle, *article 7.* Philippe V. dit: « *Pourceque les notaires qui seront aucunes fois* » *loin avecques nous hors de Paris, avec notre chancelier, ou avec aucun de nos gens qui ont pouvoir de* » *commander*, ... ne pourront pas bailler chaque » mois leur cedule des lettres qu'ils auront faites par » les semaines aux personnes, si, comme dessus est » dit, ils seront tenus par leur serment à les bailler » au plutôt qu'ils pourront trouver les personnes » dessusdites ».

Depuis ce tems les clercs du roi furent distingués de ceux qui étoient simplement notaires du roi, quoique ces clercs fussent toujours tirés du corps des notaires; c'est ainsi que dans une déclaration de Philippe de Valois du premier Juin 1334, ce prince dit, *nos clercs, notaires & plusieurs autres nos officiaux.*

Philippe de Valois avoit en 1343 sept *secrétaires* & soixante-quatorze notaires, ainsi qu'il paroît par les registres de la chambre des comptes; on y trouve aussi la preuve que les clercs du secret avoient dès-lors changé de nom, & qu'ils avoient pris le titre de *secrétaires des finances.*

Néanmoins dans plusieurs ordonnances postérieures, nos rois les nomment simplement nos *secrétaires.*

Philippe de Valois en eut sept; le roi Jean, par son ordonnance de l'an 1361, réduisit le nombre de ses *secrétaires* & notaires à cinquante-neuf, sans spécifier combien il y avoit de *secretaires*; il paroît néanmoins qu'il en avoit douze, suivant une ordonnance dont il sera parlé ci-après.

Le nombre en fut même porté jusqu'à dix-huit par Charles V. étant régent du royaume, lequel en cette qualité ordonne le 27 Janvier 1359, qu'en l'office des notaires il y auroit dorénavant cinquante notaires seulement, y compris les secrétaires, *desquels*, dit-il, *pour certaines causes nous avons* retenus en leursdits offices de *secrétaires* jusqu'au nombre de dix huit, dont les douze ont été faits par monsieur (le roi Jean), & les six par nous; il déclare ensuite qu'il ne nommera plus de *secrétaire* jusqu'à ce qu'ils soient réduits au nombre de six.

Ainsi, suivant cette ordonnance, les *secrétaires* du roi ou de ses commandemens appellés auparavant *clercs du secret*, avoient en même tems la qualité de *notaires du roi*, au-lieu que ceux qui étoient simplement notaires du roi n'étoient pas alors qualifiés de *secrétaires du roi*, comme ils l'ont été depuis & le sont encore présentement.

C'est ce que confirme encore une ordonnance de Charles V. du 9 Mars 1365, portant confirmation de la confrérie des clercs, *secrétaires* & notaires du roi, & différens réglemens pour ce college; on pourroit croire d'abord que ces trois qualités, *clercs, secrétaires & notaires du roi* étoient toutes communes à chacun des membres de ce college.

Mais en lisant avec attention cette ordonnance, on voit que la confrérie étoit composée de deux sortes d'officiers, savoir des clercs ou *secrétaires* du roi, & des autres notaires, qu'ainsi les *secrétaires* n'étoient pas alors les mêmes que les notaires, qu'il n'y a au plus que le titre de *clerc* qui leur fut commun; encore est-il probable que ce titre étoit joint spécialement à celui de *secrétaire* des commandemens, d'autant que ceux-ci étoient d'abord appellés les *clercs du secret*, & que de cette dénomination on fit insensiblement celle de *clercs-secrétaires*, & par abréviation celle de *secrétaire* simplement.

La dénomination de *secrétaire du roi* étoit tellement affectée alors au *secrétaire* des commandemens, que dans le registre D. de la chambre des comptes, *fol. 75. v°.* il est fait mention d'une ordonnance donnée en 1361, qui réduisoit le nombre des *secrétaires* du roi pour ladite année à onze seulement; ce qui ne peut convenir qu'aux *secrétaires* des commandemens qui étoient retenus pour le conseil, & non pas aux autres notaires qui étoient alors au nombre de cinquante-neuf. De ces onze *secrétaires*, il y en avoit huit ordinaires qui avoient entrée dans le conseil, & trois extraordinaires.

Dans un réglement que Charles V. fit pour les finances le 13 Novembre 1372, il est dit entr'autres choses, *art. 7.* qu'il plaît au roi que toutes lettres de don soient signées par MM. Pierre Blanchet, Yves Daven, Jean Tabary ses *secrétaires*, & non par autres, & que si on apportoit lettres de don signées par autre *secrétaire*, que M. le chancelier ne les scelle point.

Cet article paroît supposer que le roi avoit encore

plus de quatre *secrétaires*, mais qu'il n'y en avoit que quatre pour les finances.

Il y en avoit cinq l'année suivante, suivant un autre réglement que Charles V. fit le 6 Décembre 1373. Deux de ces cinq *secrétaires* étoient du nombre de ceux qui sont nommés dans le réglement de 1372: du reste l'*article 8* de celui de 1373 est conforme à l'*article 7* du précédent réglement.

L'*article 9* du réglement de 1373 porte que le chancelier commandera de par le roi, & fera jurer à ses *secrétaires* qu'ils entendent diligemment aux lettres que le roi leur *commandera* touchant les finances; qu'ils ne les fassent point plus fortes que le roi ne leur commandera, & n'y mettent aucun *nonobstant*, &c. si le roi ne le leur commande exprès. Ce terme de *commandement*, qui est encore répété un peu plus loin, est peut-être ce qui a fait donner aux *secrétaires* des finances le titre de *secrétaires des commandemens*.

Charles VI. dans des lettre du 13 Juillet 1381, *art. 6*, ordonne pour ses *secrétaires* ses amés & feaux maîtres, Pierre Blanchet, Yves Darian, Jehan Tabari, Jean Blanchet, Thiebault Hocié, Jehan de St. Loys, & Hugues Blanchet, Jacques Duval, Macé Freron, Jehan de Crepy, Pierre Couchon & Pierre Manhac, il est bien visible qu'il ne s'agit encore là que des *secrétaires* des finances; en effet il ajoute qu'aucun de ses autres *secrétaires* ne pourra faire ou signer des lettres *touchant don ou finance*.

Ces termes aucun de *nos autres secrétaires* font connoitre que le titre de *secrétaire* étoit alors commun aux autres notaires du roi que l'on appelloit ordinairement *notaires-secrétaires du roi*; au lieu que les *secrétaires* des finances portoient simplement le titre de *secrétaire* du roi ou des finances.

Dans d'autres lettres du 12 Février 1387, Charles VI. fixe de même à 12 le nombre de ses *secrétaires* à gages servans par mois, & il dit que ces 12 *secrétaires* signeront seuls les lettres sur le fait des finances. Il déclara que la signature des lettres royaux n'appartiendroit qu'à ces 12 *secrétaires*, & ceux du parlement & de la chambre des comptes, à un autre qu'il nomme, lequel devoit servir en la compagnie du chancelier.

Charles VI. fit une ordonnance le 7 Janvier 1400, par laquelle il régla entr'autres choses, qu'à ses conseils il y auroit dix de ses *secrétaires* qui auroient les gages de *secrétaires* & non autres; il nomme ces dix *secrétaires*, & en designe six en particulier pour signer. Sur le fait de signer, il leur défend à tous très-étroitement de signer aucunes lettres, si elles ne leur sont par lui commandées, & à ceux qui signeront sur le fait des finances, qu'ils n'en signent aucune de cette espece, si elles ne sont passées & à eux commandées par le roi étant assis en son conseil & à l'oüie de ses conseillers qui y seront. Il ordonne enfin qu'à chacun de ses conseils il ne demeure que deux de ces dix *secrétaires*, savoir un civil & un criminel.

Il fit encore une autre ordonnance le 7 Janvier 1407, par laquelle, au lieu de dix *secrétaires* qu'il avoit nommés par la précédente pour être à ses conseils, il ordonna qu'il y en auroit 13, lesquels y sont nommés chacun par leur nom & surnom; il leur réitere les défenses de signer aucunes lettres touchant les finances, si elles ne sont passées & à eux commandées par le roi séant en son conseil & à l'oüie de ses conseillers; il réitere pareillement qu'à chaque conseil il n'y aura que deux de ses *secrétaires*, un civil & l'autre criminel. Cette distinction fait connoitre que l'on jugeoit autrefois des affaires criminelles dans le conseil du roi.

Au mois de Mai 1413, Charles VI. fit une ordonnance portant qu'à l'avenir, pour servir dans ses conseils, il n'y auroit que huit *secrétaires* qui serviroient quatre ensemble de mois en mois: que des quatre qui serviroient chaque mois, il n'y en auroit qu'un qui signeroit sur le fait des finances; il est dit que ces huit *secrétaires* seront élus bons, diligens & suffisans en latin & en françois par le chancelier, en appellant avec lui des gens du conseil en nombre compétant. Charles VI. renouvelle aussi la défense qu'il avoit déja faite à ses *secrétaires* de signer aucunes lettres de finance, à moins que ce ne fût du commandement du roi.

Il déclare encore par cette même ordonnance, qu'en se conformant à celles de ses prédécesseurs, il ne recevra doresnavant aucun pour son *secrétaire*, si premierement il n'est notaire du nombre & ordonnance ancienne.

On a vu que dans le nombre des *secrétaires* du roi retenus pour le conseil, il n'y en avoit plus que deux qui eussent le pouvoir de signer les lettres en fait de dons & de finances.

Le nombre de ces *secrétaires* des finances fut fixé à 5 par le même prince, ainsi qu'on l'apprend du memorial H de la chambre des comptes du 15 Août 1418, conformément à un édit de la même année, par lequel il créa le college des 159 clercs notaires de la chancellerie, & réduisit les *secrétaires* des finances aux 5 personnes y dénommées, lesquelles signeront, est-il dit, lettres en finance, & portant adresse aux gens tenant le parlement & gens des comptes.

Charles VI. établit de nouveaux *secrétaires* pour signer en finance; & par une ordonnance du 25 Octobre 1443, il leur enjoignit de faire apparoir à la chambre des comptes de leur pouvoir; c'est de-là qu'ils y faisoient enregistrer leurs lettres de provision, & qu'ils inscrivoient deux signatures au registre du greffe de ladite chambre, l'une avec grille, l'autre sans grille; il s'en trouve nombre depuis 1567, jusqu'au mois de Juin 1672; les autres ont négligé de le faire.

On ne trouve que trois *secrétaires* qui aient servi le roi Louis XI. pendant tout son regne. Comme il étoit méfiant, il employoit souvent le premier notaire qu'il rencontroit. Ce fut de son tems en 1481, que les *secrétaires* des finances commencerent à contresigner les lettres signées par le roi, comme cela s'est toujours pratiqué depuis.

Charles VIII. confirma les *secrétaires* des finances. Ce fut sous son regne que Florimond Robertet I. du nom acquit tant de crédit dans sa charge de *secrétaire*; quelques-uns l'appellent *le pere des secrétaires d'état*, parce qu'il commença à donner à cet emploi le degré d'élévation où il est maintenant; il continua les mêmes fonctions sous Louis XII. & François I. & fut toujours maître des plus grandes affaires.

Enfin Henri II. fixa le nombre des *secrétaires* d'état, & les réduisit à quatre, par ses lettres patentes du 14 Septembre 1547, sous le titre de *conseillers & secrétaires de ses commandemens & finances*: ces quatre *secrétaires* furent Guillaume Dochetel, Côme Clausse, Claude de l'Aubespine & Jean du Thier. Il leur attribua par les mêmes lettres le droit d'expédier seuls, & à l'exclusion des *secrétaires* du roi, toutes les dépêches d'état, suivant le département qu'il assigna à chacun, afin qu'ils fissent leurs fonctions avec plus d'ordre & d'exactitude.

Ce ne fut que sous Charles IX. en 1560, qu'ils commencerent à signer pour le roi. Ce jeune prince étoit fort vif dans ses passions; & Villeroi lui ayant présenté plusieurs fois des dépêches à signer dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paume: signez, mon pere, lui dit-il, signez pour moi: eh bien, mon maître, reprit Villeroi, puisque vous me le commandez, je signerai. *Henaut.*

Du tems d'Henri III. en 1559, lorsqu'on fit à Cateau-Cambresis un traité de paix avec l'Espagne, les

François ayant remarqué que les ministres du roi d'Espagne affectoient de se qualifier *ministres d'état*, M. de Laubespine, *secrétaire* des commandemens & finances du roi, qui signa pour lui ce traité, fut aussi qualifié *secrétaire d'état*; c'est depuis ce tems que les *secrétaires* des commandemens & finances ont pris le titre de *secrétaire d'état*, & qu'ils ont laissé le titre de *secrétaires des finances* aux autres *secrétaires* du roi qui portent ce nom.

Jusqu'en 1588, les *secrétaires* d'état avoient prêté serment entre les mains du chancelier ou du garde des sceaux; mais Henri III. voulut qu'un nouveau pourvu de cette charge prêtât le serment immédiatement entre ses mains: ce qui s'est depuis toujours pratiqué de même.

Du tems de la régence de M. le duc d'Orléans, il y eut un édit du mois de Janvier 1716, qui supprima l'un des offices de *secrétaire d'état* dont étoit encore pourvu M. de Voisin, quoiqu'il fût chancelier de France dès 1714. Cet édit fut registré le 8 Février suivant. A la fin de Septembre 1718, les offices de *secrétaire* d'état furent mis au nombre de 5, dont les deux derniers n'étoient que par commission.

Ces charges sont devenues si considérables, que les conseillers d'état se tiennent honorés d'y parvenir. Sous Henri II. le connétable de Montmorenci, le duc de Nevers, le duc de Guise & quelques autres grands remplirent ces fonctions. Guillard. *Hist. du conseil, p. 126.*

Les autres maisons qui ont fourni le plus de *secrétaires* d'état, sont celles de Brulart, le Tellier, Lomenie, Colbert, & surtout celle de Phelipeaux qui en a fourni jusqu'à 10, & ce qui est encore remarquable par rapport à la quatrieme charge, c'est que depuis 1621 elle a toujours été possédée par des personnes du nom de *Phelipeaux*. M. le comte de Saint-Florentin, ministre & *secrétaire* d'état, qui possede cette charge depuis 1723, est le septieme de son nom qui l'ait ainsi possedé de suite & sans aucune interruption.

On a deja observé que les *secrétaires d'état* étoient obligés d'être pourvus d'un office de *secrétaire* du roi; le college des *secrétaires* du roi obtint en conséquence en 1653 un arrêt contre M. de Savigny, *secrétaire d'état*, qui lui ordonna de se faire pourvoir dans six mois d'une de leurs charges; cet usage n'a été changé qu'en 1727, à l'occasion de M. Chauvelin, garde des sceaux & *secrétaire d'état* ayant le département des affaires étrangeres, lequel fut le premier dispensé d'être *secrétaire* du roi: ce qui fut étendu en même tems à tous les autres *secrétaires d'état*.

Les *secrétaires d'état* ont présentement par leur brevet le titre de *secrétaires d'état* des commandemens & finances de Sa Majesté; néanmoins, en parlant d'eux, on ne les désigne communément que par le titre de *secrétaires d'état*. Le roi les qualifie de ses *amés & féaux*.

Leurs places n'étoient autrefois que de simples commissions; mais depuis 1547, elles ont été érigées en titre d'office.

Ces offices donnent la noblesse transmissible au premier degré, & même la qualité de *chevalier* à ceux qui n'auroient pas d'ailleurs ces prérogatives.

Les *secrétaires d'état* sont officiers de plume & d'épée; ils entrent chez le roi & dans ses conseils, dans leurs habits ordinaires & l'épée au côté.

Leurs fonctions sont aussi honorables qu'elles sont importantes, puisqu'ils sont admis dans la confiance du prince pour les affaires les plus secrettes: ce sont eux qui dressent les différens traités de paix & de guerre, d'alliance, de commerce & autres négociations; ils les signent au nom du roi, les conservent dans leur dépôt, & en délivrent des expéditions authentiques.

Ce sont eux pareillement qui dressent & qui expédient les lettres des dons & brevets, les lettres de cachet & autres dépêches du roi.

Les *secrétaires d'état* ont chacun leur département. Louis XI. les avoit fixés par un réglement du 11 Mars 1626; mais il a été fait depuis bien des changemens, & les départemens des *secrétaires d'état* ne sont point attachés fixément à leur office, ils sont distribués selon qu'il plait au roi.

Le *secrétaire d'état* qui a le département des affaires étrangeres, a aussi ordinairement celui des pensions & expéditions qui en dépendent, les dons, brevets & pensions autres que des officiers de guerre ou des étrangers pour les provinces de son département.

Celui qui a le département de la marine a aussi de même ordinairement tout ce qui y a rapport, comme les fortifications de mer, le commerce maritime, les colonies françoises, avec toutes les pensions & expéditions qui en dépendent.

Celui qui a le département de la guerre, a en même tems le taillon, les maréchaussées, l'artillerie, les fortifications de terre, les pensions, dons & brevets des gens de guerre, tous les états-majors, à l'exception des gouverneurs généraux, des lieutenans généraux & des lieutenans de roi des provinces qui ne sont pas de son département, les haras du royaume & les postes.

Enfin le quatrieme *secrétaire d'état* a ordinairement pour son département la maison du roi, le clergé, les affaires générales de la religion prétendue réformée, l'expédition de la feuille des bénéfices, les économats, les dons & brevets autres que des officiers de guerre ou des étrangers pour les provinces de son département.

Pour ce qui est des provinces & généralités du royaume, elles sont distribuées à-peu-près également aux quatre *secrétaires d'état*.

Les dépêches que le roi envoie dans chacune de ces provinces, sont expédiées par le *secrétaire d'état* qui a cette province dans son état. Toutes les lettres & mémoires que ces provinces ou les villes qui en dépendent, adressent au roi, doivent passer par les mains du *secrétaire d'état* qui les a dans son département, & les députés des parlemens & autres cours souveraines, des états généraux, des provinces ou des villes, sont conduits à l'audience du roi par le *secrétaire d'état* qui a dans son département la province ou ville d'où vient la députation.

Anciennement les *secrétaires d'état* avoient chacun pendant trois mois de l'année l'expédition de toutes les lettres, dons & bénéfices que le roi accordoit pendant ce tems; présentement chacun expédie les dépêches qui sont pour les affaires & provinces de son département.

Le *secrétaire d'état* des affaires étrangeres est ministre notaire, & en cette qualité il a entrée & séance dans tous les conseils du roi: c'est lui qui rapporte au conseil d'état ou des affaires étrangeres toutes les affaires de cette nature qui se présentent à examiner.

Le roi accorde aussi ordinairement au bout d'un certain tems aux autres *secrétaires d'état* le titre de *ministre*, en les faisant appeller au conseil d'état.

Les *secrétaires d'état* ont tous entrée au conseil des dépêches, quand même ils n'auroient pas la qualité de ministre. Anciennement les dépêches s'expédioient ordinairement dans la forme d'un simple travail particulier dans le cabinet du roi, auquel chaque *secrétaire d'état* rendoit compte debout des affaires de son département. Ils ne prenoient séance devant le roi que lorsque Sa Majesté assembloit un conseil pour les dépêches; mais depuis long-tems les dépêches s'expédient dans la séance du conseil appellée *conseil des dépêches*. *Voyez ci-devant* CONSEIL DU ROI.

Le

Le *ſecrétaire d'état* qui a le département du commerce, aſſiſte au conſeil royal du commerce.

Dans tous les conſeils où les *ſecrétaires d'état* ont entrée, ils ont l'honneur d'être aſſis en préſence du roi, de même que les autres perſonnes du conſeil.

Le rang des *ſecrétaires d'état* dans les conſeils du roi, où ils ont entrée & ſéance, ſe regle ſuivant l'ordre de leur réception, ou ſelon les autres dignités dont ils ſont revêtus, lorſqu'ils y prennent ſéance.

Les réſolutions priſes dans les conſeils du roi ſont recueillies par chaque *ſecrétaire d'état* pour les affaires de ſon département; chacun d'eux fait auſſi dans ſon département, expédition des lettres & autres actes émanés du roi pour tout ce qui eſt ſigné en commandement.

Les *ſecrétaires d'état* ſont en poſſeſſion immémoriale de recevoir les contrats de mariage des princes & princeſſes du ſang, qui ſont paſſés en préſence du roi; ces contrats ſont auſſi authentiques que s'ils étoient reçus par un notaire, & produiſent les mêmes effets, notemment pour l'hypotheque, ce qui a été confirmé par une déclaration du 21 Avril 1692, regiſtrée le 30 du même mois, qui veut que ces contrats ſoient exécutés; qu'ils portent hypotheque du jour de leur date, & qu'ils aient en toutes choſes la même force & vertu que s'ils avoient été reçus par des notaires, que la minute en demeure entre les mains de celui des *ſecrétaires d'état* qui les aura reçus, lequel en pourra délivrer des expéditions; & néanmoins, pour la commodité des parties, il eſt dit qu'il en ſera depoſé une copie par lui ſignée par collation chez un notaire, qui en pourra délivrer des expéditions, comme s'il en avoit reçu la minute.

Les dépôts des *ſecrétaires d'état* ne ſont conſervés de ſuite, que depuis le tems de M. Colbert; ils ſont placés dans le vieux Louvre.

Par l'édit du mois de Décembre 1694, il fut créé quatre offices de commis des *ſecrétaires d'état;* mais ces offices furent ſupprimés.

On peut encore voir ſur les *ſecrétaires d'état* l'hiſtoire de du Toc, & celles qu'indique le pere le Long, *p. 715*, l'hiſtoire du conſeil par Guillard, & les réglemens des 31 Mai 1582, 8 Janvier 1585, Mai 1588, 28 Avril 1619 & 11 Mars 1629.

Secrétaire du roi, (*Juriſprud.*) eſt un officier établi pour ſigner les lettres qui s'expédient dans les grandes & petites chancelleries, & pour ſigner les arrêts & mandemens émanés des cours ſouveraines.

Au commencement de la monarchie, celui qui ſceloit les lettres s'appelloit *référendaire du roi* ou *référendaire du palais.*

Comme il ne pouvoit ſuffire à expédier ſeul toutes les lettres, on lui donna des aides qui reçurent différens noms; on les appella *amanuenſes*, *notarii*, *palatini*, *ſcriptores*, *aulici ſcribæ*, *clerici regii*, *cancellarii*, & en françois clercs, notaires & *ſecrétaires du roi.*

Valentinien eſt le premier que l'on connoiſſe pour avoir fait la fonction de notaire & *ſecrétaire du roi*, c'étoit ſous Childebert roi de Paris; il collationna la chartre de donation faite à l'abbaye de S. Vincent-lès-Paris, à préſent S. Germain des prés, rapportée par Aimoin, *l. II.* à la fin de laquelle il y a *ego Valentinianus, notarius & amanuenſis recognovi.*

Baudin & Chariſigile ſont nommés par Grégoire de Tours, *référendaires du roi* Clotaire; Flave & Licere du roi Gontran; Sigon & Theutere, du roi Sigebert; Charimere, Gallomagne & Othon, du roi Childebert; & le pere Mabillon rapporte un arrêt du tems de Clovis III. auquel il eſt dit qu'aſſiſterent les référendaires, qui ſont nommés au nombre de quatre.

Ce fut apparemment pour ſe diſtinguer de ces ſimples référendaires, que celui qui portoit l'anneau royal, & qui étoit prépoſé au-deſſus d'eux, prit le titre *de ſummus palatii referendarius;* c'eſt ainſi qu'eſt qualifié Robert en l'année 670., en la vie de S. Lambert, évêque de Lyon.

Ces mêmes référendaires étoient auſſi appellés *cancellarii regales*, titre qu'on leur avoit donné à l'inſtar des chanceliers qui étoient près des empereurs romains, ainſi appellés, parce qu'ils travailloient *intra cancellos*; c'eſt-à-dire dans une enceinte fermée de barreaux; uſage qui s'eſt encore conſervé dans la chancellerie du palais, où les officiers travaillent dans une enceinte fermée de grilles de fer.

C'eſt auſſi de-là que ſous la ſeconde race, quand le grand référendaire changea ce titre en celui de chancelier; il prit le ſurnom d'archichancelier ou grand chancelier, *ſummus cancellarius*, pour ſe diſtinguer des ſimples chanceliers, repréſentés aujourd'hui par les *ſecrétaires du roi*; & ce titre de grand-chancelier fut en uſage juſqu'à ce que les notaires du roi quitterent le titre de chancelier, lequel depuis Baudouin, qui fut chancelier de France, ſous Henri I. demeura affecté par excellence à celui qui étoit prépoſé au-deſſus des notaires du roi.

Grégoire de Tours, *c. xxviij.* fait mention d'un nommé Claude, qui étoit un des chanceliers, *Claudius quidam ex cancellariis regalibus.*

Ces chanceliers écrivoient de leur main les lettres, & étoient indifféremment qualifiés *notaires* ou *notaires du roi*; c'eſt ainſi que la chartre de dotation du monaſtere de Flavigny, diocèſe d'Autun, porte, *ſcriptum per manum Haldofredi notarii, &c.* & le moine Jonas, en la vie de S. Euſtaſe, abbé de Luxeuil, dit qu'*Agreſtinus quidam Theodorici regis notarius fuerat.*

Sous Chilperic I. il n'eſt fait mention que d'un ſeul référendaire & d'un ſecrétaire; il eſt parlé de celui-ci dans une charte de ce prince, pour S. Lucien de Beauvais, *ego Ultritus palatinus ſcriptor recognovi.*

Ansbert, qui fut archevêque de Rouen, & grand référendaire ſous Clotaire II. avoit d'abord été notaire du roi, ſuivant ce qui eſt dit par Andrade en la vie de ce prélat, *cœpit eſſe aulicus ſcriba.*

Sous Dagobert I. on trouve différentes chartes ſignées par Godefroy, Landry, Urſin, Gerard & Henry, qui n'étoient que de ſimples notaires du roi, qui ſignoient en l'abſence du grand référendaire, *ego notarius ad vicem obtuli, recognovi, ſubſcripſi.*

Dans un titre de Charles Martel, maire du palais, l'an du roi Thierry. Le notaire du roi eſt qualifié *clericus Aldo clericus juſſus à domino meo Carolo ſcripſi & ſubſcripſi.*

Sous la ſeconde race de nos rois le titre de chancelier & celui de notaire furent donnés indifféremment aux *ſecrétaires du roi*, c'eſt pourquoi le grand chancelier, qui étoit leur chef, prit auſſi le titre d'archinotaire.

Les notaires de ce tems ſont qualifiés *regiæ dignitatis notarius.*

Hincmar, archevêque de Rheims, qui écrivoit vers le milieu du xv. ſiecle, dit que le grand chancelier avoit ſous lui des perſonnes prudentes, intelligentes & fideles, qui écrivoient les mandemens du roi avec beaucoup de déſintéreſſement, & gardoient fidelement les ſecrets qui y étoient confiés: *cui (apocriſiario) ſociabatur ſummus cancellarius qui a ſecretis olim appellabatur, erantque illis ſubjecti & intelligentes prudentes ac fideles viri qui præcepta regia abſque immoderatâ cupiditate venalitate ſcriberent, & ſecreta illis fideliter cuſtodirent.* Telle eſt l'idée qu'il nous donne de ceux qui faiſoient la fonction de notaires & *ſecrétaires du roi.*

Dans un titre de l'égliſe de Cambray, du tems de Charles le Simple, un de ſes ſecrétaires, nommé *Gozlinus*, eſt qualifié *adnotator ad vicem ... ſummi cancellarii recognovit. Miræus* rapporte une charte de l'an

919, où ce même Gozlin est appellé *notarius ad vicem*.

On trouve du tems de Philippe I. un nommé *Gislebert*, *secrétaire du roi*, qualifié dans quelques chartes *regius notarius*, & dans d'autres *clericus*.

Une charte de l'an 1128 pour S. Martin des Champs, fait mention d'Algrin, notaire du roi, *Algrinus notarius relegendo subscripsi*: dans une autre charte de l'an 1137, qui est au registre croisé, il est qualifié *Algrinus à secretis nostris*: cet Algrin fut depuis élevé à la dignité de chancelier.

La chancellerie ayant vaqué pendant les années 1172 & suivantes, jusques & compris 1177, c'étoit un des notaires du roi qui signoit les chartes en ces termes, *Petrus notarius vacante cancellariâ suscripsit*.

On tient communément que ce fut frere Guerin, évêque de Senlis, nommé chancelier en 1223, qui abandonna totalement les fonctions du secrétariat aux clercs notaires du roi, se réservant seulement l'inspection sur eux.

Dans Mathieu Paris, à l'an 1250, ils sont qualifiés *clerici regii*, & dans d'autres endroits *clerici Franciæ*.

Une ordonnance de S. Louis, du mois de Février 1254, les appelle *clerici* simplement, le roi défendant aux clercs ou à leurs écrivains de prendre pour les lettres-patentes plus de six deniers, & pour les lettres clauses plus de quatre.

Depuis ce tems les *secrétaires du roi* se trouvent qualifiés tantôt de clercs du roi simplement, tantôt clercs notaires, tantôt notaires de France, ou notaires du du roi, & ensuite notaires *secrétaires du roi*, & enfin le titre de *secrétaire du roi* a depuis long-tems prévalu, & est le seul qui leur est demeuré.

Il paroit néanmoins qu'il y avoit anciennement quelque différence entre les notaires du roi & ses *secrétaires*, tous les *secrétaires du roi* étoient notaires; mais tous les notaires du roi n'avoient pas le titre de *secrétaires*, & n'en faisoient pas les fonctions. On entendoit alors par clercs notaires du roi en général, tous ceux qui écrivoient, collationnoient & signoient les lettres de chancelleries & les arrêts des cours, au lieu que par *secrétaires du roi*, on n'entendoit que ceux qui étoient *à secretis*, c'est-à-dire, ceux qui étoient employés pour l'expédition des lettres les plus secretes; ceux-ci, qui approchoient le plus de la personne du roi, & qui étoient honorés de sa confiance, ayant acquis par-là un plus haut degré de considération, furent distingués des autres clercs & notaires, & surnommés clercs *du secré*, *du secret*; c'est la premiere origine des *secrétaires* d'état, & c'est delà que ces officiers devoient toujours être pourvus d'un office de *secrétaire du roi*; le premier qui en fut dispensé fut M. Chauvelin, *secrétaire* d'état, en 1728, lequel fut depuis garde des sceaux.

Les *secrétaires* du conseil & des finances ont aussi été tirés du corps des notaires & *secrétaires du roi*, entre lesquels il n'y en avoit qu'un petit nombre, qui étoit retenu pour servir au conseil, comme six, dix, douze, treize, plus ou moins, selon que ce nombre fut fixé en divers tems.

Quant au nombre des *secrétaires du roi*, on a déja vû que dans l'origine les chanceliers qui sont représentés par les *secrétaires du roi* n'étoient qu'au nombre de quatre, & les anciennes ordonnances disent qu'ils avoient été établis à l'instar des quatre évangelistes, en l'honneur desquels leur confrairie est établie en l'église des célestins de Paris.

Mais ce nombre s'accrut peu-à-peu; on en trouve cinq différens sous Philippe I, treize dans un état de la maison de Philippe le Bel de l'an 1285; ce même prince fit un reglement en 1309, portant qu'il y auroit trois clercs *du secré*, & vingt-sept clercs & notaires.

Le *sciendum* de la chancellerie que quelques-uns croyent avoir été rédigé en 1319, d'autres en 1394, d'autres en 1413 ou 1415, porte que le nombre des notaires & *secretaires du roi* étoit alors de 67.

Sous le roi Jean, ils étoient au nombre de cent quatre; la délibération qu'ils firent en 1359 pour l'établissement de leur confrérie aux Célestins, est signée de cent quatre notaires & *secrétaires*.

Ce prince ne supprima aucuns de leurs offices; mais par un reglement qu'il fit le 7 Décembre 1361, il déclara que pour la charge de sa rançon, il ne pouvoit donner des gages à tous, & fit une liste composée seulement de cinquante-neuf de ses *secrétaires* & notaires, pour servir continuellement & prendre gages & bourses, déclarant qu'il manderoit les autres quand il lui plairoit; mais Charles V. réduisit absolument le nombre de ses notaires-*secrétaires* à cinquante-neuf, ordonnant que les Célestins par lui fondés seroient le soixantieme, & qu'ils auroient une bourse comme les *secrétaires du roi*.

Cependant plusieurs personnes par importunité ou autrement, obtinrent les uns les bourses de clerc notaire seulement, & les autres les gages & manteaux, divisant ainsi l'office en deux parties, de maniere que le nombre de ces officiers étoit augmenté de près du tiers, ce qui faisoit environ 80.

Charles VI. son fils, par une ordonnance du 19 Octobre 1406, les réduisit au nombre ancien de 60 y compris les Célestins; il les réduisit encore au même nombre par son ordonnance du 2 Août 1418.

Au commencement de son avénement à la couronne Louis XI. avoit créé plusieurs offices de *secrétaires du roi*, mais il les supprima par son édit du mois de Juillet 1465, & les réduisit au nombre ancien de 60 y compris les Célestins; & par un autre édit du mois de Novembre 1482, il confirma le même nombre, avec cette différence seulement, qu'il déclara que lui & ses successeurs rois seroient à perpétuité chefs dudit college, & que la premiere bourse seroit pour Sa Majesté.

Les *secrétaires du roi*, maison couronne de France & de ses Finances, qu'on appelle aussi *secrétaires du roi* en la grande chancellerie ou *secrétaires du roi* du grand college, obtinrent du roi Jean au mois de Mars 1350, la permission d'établir entr'eux une confrairie en l'honneur des quatre évangelistes, & de bâtir une église en tel lieu qu'ils jugeroient à-propos; dans ces lettres, ils sont qualifiés de college des notaires de France; Charles V. les qualifie de vénérable college; ils furent érigés en college par le roi Jean au mois de Mars 1350, laquelle érection a depuis été confirmée par nombre d'autres édits, déclarations & lettres patentes.

Ce college en comprend présentement six autres; c'est-à-dire que l'on a réuni en un seul corps ou college des *secrétaires du roi*, de six créations & classes différentes; savoir, le college ancien des 120, le college des 54, le college des 56, le college des 120 des finances, le college des 20 de Navarre, & le college des 80.

On entend par college ancien, les cent vingt qui sont de plus ancienne création, desquels il y en a 60 qu'on appelloit *boursiers*, & 60 autres que l'on appelloit *gagers*.

Des 60 boursiers, 20 sont surnommés *grands* qui sont les plus anciens, vingt moyens qui suivent, & qui sont les derniers des 60 boursiers.

Les 60 gagers furent créés à la priere des 60 boursiers; ils furent appellés *gagers*, parce qu'ils n'avoient que des gages & ne prenoient point de bourses, mais présentement tous les *secrétaires du roi* ont chacun une bourse & des gages.

Henri II. par édit de Novembre 1554, augmenta cet ancien college de 80 *secrétaires du roi* pour faire le nombre de 200, mais ces nouveaux offices furent

supprimés par édit du mois de Décembre 1556.

Le second college appellé *des 54*, parce qu'il étoit composé de ce nombre, fut créé par édit de Charles IX. du mois de Septembre 1570, portant création de 40 nouveaux offices, & par des lettres du 22 Septembre suivant portant rétablissement de 14 autres *secrétaires du roi*, qui avoient été privés de leurs offices pour cause de religion.

Le troisieme college appellé *des 66*, fut composé d'officiers créés à diverses fois; savoir, 26 par édit de Septembre 1587, & de quelques autres qui avoient été créés, tant par le roi Henri III, que par le duc de Mayenne; ils furent tous unis en un même college par Henri le Grand en 1608; on y a joint les 46 créés par édit de Louis XIII. au mois d'Octobre 1641, ce qui fait en tout 112.

Le quatrieme college appellé des *six vingt* des finances fut créé à trois fois; savoir, 26 par Henri IV. 10 par Louis XIII en 1605, & 84 encore par Louis XIII en 1635.

Le cinquieme college appellé *des* 20 de Navarre, fut créé & établi au mois de Décembre 1602 par le roi Henri IV. qui les amena en France avec la couronne de Navarre; c'étoient ses *secrétaires*, lorsqu'il n'étoit encore roi que de Navarre.

Le nombre des cinq *secrétaires du roi* fut réduit à 240 qui furent choisis dans les cinq colleges, & unis en un seul & même college sans distinction, par édit du mois d'Avril 1672.

Il en fut créé 60 par édit du mois de Mars 1691, & 50 par édit du mois de Février 1694; mais par édit du mois de Décembre 1697, il en fut supprimé 50 & le nombre total réduit à 300.

Au mois de Mars 1704 le roi augmenta le nombre de 40.

Habits. Anciennement le roi leur fournissoit des manteaux qui leur ont été depuis payés en argent.

Louis XI. ordonna en 1482, que quand ils feroient leur service, ils seroient vêtus honnêtement selon leur état, sans porter habits dissolus, & qu'ils porteroient leurs écritoires honnêtement, comme eux & leurs prédécesseurs. Il leur défendit aussi de jouer à des jeux défendus, de mener une vie deshonnête, & de se trouver en compagnie & lieux dissolus, sur peine d'en être griévement punis & repris.

Charles IX. par ses lettres du 15 Février 1583, portant réglement pour les *habits*, ordonna que les notaires & *secrétaires* de la maison & couronne de France pourroient porter soie, ainsi que les autres gentilshommes, tant d'épée que de robe longue.

Réception. Philippe de Valois, par des lettres du 8 Avril 1342, ordonna que les notaires qui étoient alors, ne prendroient aucuns gages jusqu'à ce qu'ils eussent été examinés par le parlement, pour voir s'ils étoient suffisans pour faire lettres tant en latin qu'en françois, & que le parlement eût fait rapport au roi de leur suffisance, & que dorénavant ils ne feroient aucuns notaires, qu'ils n'eussent été examinés par le chancelier, pour voir de même s'ils étoient capables de faire lettres tant en latin qu'en françois.

Ils sont reçus après information de leurs vie & mœurs.

La déclaration du 7 Juillet 1586 défend de recevoir en ces offices aucune personne faisant trafic & marchandise, banque, ferme ou autre négociation méchanique.

Fonctions. L'édit du mois de Novembre 1482 dit qu'ils ont été établis pour loyaument rédiger par écrit, & approuver par signature & attestation en forme dûe, toutes les choses solemnelles & authentiques, qui par le tems advenir seroient faites, commandées & ordonnées par les rois, soit livres, registres, conclusions, délibérations, lois, constitutions, pragmatiques, sanctions, édits, ordonnances, consultations, chartes, dons, concessions, octrois, privileges, mandemens, commandemens, provisions de justice ou de grace, & aussi pour faire signer & approuver par attestation de signature tous les mandemens, chartes, expéditions quelconques faites en leurs chancelleries, tant devers les chanceliers de France qu'ailleurs, quelque part que lesdites chancelleries soient tenues, comme aussi pour enregistrer les délibérations, conclusions, arrêts, jugemens, sentences & prononciations des rois ou de leur conseil, des cours de parlement, & autres usans sous les rois d'autorité & jurisdiction souveraine, & généralement toutes lettres closes & patentes & autres choses quelconques touchant les faits & affaires des rois de France & de leur royaume, pays & seigneuries.

Ce même édit porte qu'ils ont été institués pour être présens & perpétuellement appellés ou aucuns d'eux, pour écrire & enregistrer les plus grandes & spéciales & secretes affaires du roi, pour servir autour de lui & dans ses conseils, pour accompagner les chanceliers de France, être & assister ès chancelleries, quelque part qu'elles soient tenues, assister au grand-conseil, ès cours de parlement, en l'échiquier de Normandie, dans les chambres des comptes, justice souveraine des aides, requêtes de l'hôtel & du palais, en la chambre du trésor & aux grands jours, pour y écrire & enregistrer tous les arrêts, jugemens & expéditions qui s'y font; tellement que nul ne pourra être greffier du grand-conseil ni d'aucunes des cours de parlement & autres cours souveraines, chambres des comptes, requêtes de l'hôtel ni du trésor, qu'ils ne soient du nombre des clercs-notaires & *secrétaires* du roi.

L'édit du mois de Janvier 1566 porte qu'ils seront envoyés avec les gouverneurs des provinces, chefs d'armées, ambassadeurs, & généraux des finances, pour donner avis au roi de tout ce qui se passera, & faire à-l'entour d'eux toutes les expéditions nécessaires.

Il est aussi ordonné par ce même édit qu'on leur donnera les mémoires nécessaires & les gages pour écrire l'histoire du royaume, selon leur institution.

Ils ne pouvoient anciennement vaquer à aucune autre fonction, & ceux qui servoient quelqu'autre prince sans permission du roi, perdoient leurs bourses.

Ils ont la faculté de rapporter toutes sortes de lettres dans les chancelleries.

Eux seuls peuvent signer ce qui est commandé par le roi, & arrêté dans les conseils & cours souveraines.

Bourses. De tous tems les *secrétaires* du roi ont eu des bourses, c'est-à-dire, une part de l'émolument du sceau. Il y en avoit anciennement quelques-uns qui étoient seulement à gages & à manteaux: présentement, outre les gages & manteaux, ils ont chacun une bourse.

Ces bourses sont de trois sortes; savoir, les grandes pour les vingt premiers, y compris le roi, les moyennes pour les vingt suivans, & les petites pour les vingt autres.

L'édit du mois de Novembre 1482 dit que nos rois les ont retenus pour être de leur hôtel & famille, & pour leurs officiers ordinaires, domestiques & commensaux; qu'ils leur ont donné plusieurs beaux, grands & notables privileges, franchises & libertés; & spécialement que pour les honorer davantage, ils ont ordonné qu'eux & leurs successeurs, chacun en son tems, fût du nombre & chef du college des *secrétaires du roi*, faisant le soixantieme, & en conséquence ils ont l'honneur d'avoir le roi inscrit le premier sur leur liste.

Honneurs & privileges. Ils sont des plus anciens commensaux de la maison du roi : des lettres du mois d'Avril 1320 prouvent qu'ils avoient dès-lors des gages, droit de manteaux, & qu'on leur payoit la nourriture de leurs chevaux.

En qualité de commensaux, ils ont leurs causes personnelles, possessoires & hypothéquaires commises aux requêtes de l'hôtel ou aux requêtes du palais, à leur choix.

En matiere criminelle, ils ne peuvent être jugés que par le chancelier de France qui est le conservateur de leurs privileges, ou par le parlement. Néanmoins, par arrêt du conseil du 27 Octobre 1574 & lettres patentes du 13 Avril 1576 & 18 Septembre 1578, arrêt & déclaration du 27 Novembre 1598, lettres du 4 Mars 1646, Sa Majesté attribue au grand-conseil la connoissance de toutes les infractions à leurs privileges.

Ils assistent à l'*entour* de la personne des rois avec le chancelier dans les conseils du roi, aux chancelleries, & dans les cours de parlement & autres cours souveraines.

Aux états tenus à Tours en 1467, ils étoient assis au-dessous des princes du sang, du connétable, du chancelier & des archevêques & évêques. Ils étoient assis aux états de Blois en 1588, au nombre de dix-huit représentans les autres, sur un banc placé en face de celui de la noblesse, & à ceux de Paris en 1614.

Leurs offices sont perpétuels pour la vie de chacun d'eux, & ne sont impétrables que par mort, résignation ou forfaiture déclarée telle par le chancelier, les maîtres des requêtes appellés ou joints, ou par le parlement.

Ceux qui résignent à leurs fils ou gendres, continuent de jouir des privileges.

Les veuves jouissent des mêmes privileges que leurs maris, tant qu'elles restent en viduité.

Le roi Charles VIII. par des lettres du mois de Février 1484, déclare que les *secrétaires du roi* étoient tous réputés nobles & égaux aux barons; il les annoblit en tant que besoin seroit, eux, leurs enfans, & postérité; il les déclare capables de recevoir tous ordres de chevalerie, & d'être élevés à toutes sortes d'honneurs, comme si leur noblesse étoit d'ancienneté & au-delà de la quatrieme génération.

Les lettres de Charles IX. du mois de Janvier 1566, leur accordent du sel pour la provision de leur maison.

Elles leur accordent le titre de conseiller du roi, entrée dans les cours, & séance à l'audience au banc des autres officiers & au-dessus de tous.

Il est dit dans ces mêmes lettres, que quand les cours marcheront en corps, les *secrétaires* y pourront être après les greffiers, selon l'ordre de leur réception, comme étant du corps de ces cours, en tant que greffiers-nés.

Les lettres du mois de Mai 1572 permettent à ceux qui ont servi vingt ans, de résigner leurs offices sans payer finance, ni être sujets à la regle des quarante jours. Au bout de ce tems on leur donne des lettres d'honneur. Et par déclaration du 27 Mars 1598 ils furent exceptés de la révocation générale des survivances. Leurs offices ont été déclarés exemts de toutes saisies, criées, subhastations & adjudications, (déclaration du 9 Janvier 1600.) Ils se vendent pardevant M. le chancelier.

Ils assisterent au nombre de vingt-six, & accompagnerent le chancelier en l'ordre accoutumé, à l'entrée du roi de Pologne en la ville de Paris en 1573.

Ils sont dispensés de résidence.

Exemptions. Ils ne peuvent être contraints de vuider leurs mains des fiefs qu'ils possedent, & sont exemts de tous droits de francs-fiefs & nouveaux acquêts, & de toutes les taxes qui ont été en certains tems imposées pour supplement de finance des engagemens du douaire & droits domaniaux, confirmation de l'allodialité, franc-bourgage & franche-bourgeoisie. Ils ont pareillement été déclarés exemts des taxes mises sur les aisés. Ils sont exemts de tous droits de lods & ventes, & autres droits seigneuriaux, pour ce qu'ils vendent ou acquierent dans la mouvance du roi, pour toutes leurs terres nobles ou roturieres tenues du domaine du roi engagé ou aliéné, soit qu'ils les retirent par retrait lignager sur un premier acquéreur ou autrement, tant en vendant qu'en achetant, nonobstant toutes coutumes contraires, service du ban & arriere-ban, ost & chevauchée, milice bourgeoise, ni d'y envoyer aucun autre pour eux, ni de contribuer à la solde des gens de guerre.

Ils sont exemts, leurs fermiers, métayers & jardiniers, du logement & ustensiles des gens de guerre, même des mousquetaires & de tous autres, & défenses sont faites aux maréchaux & fourriers des logis du roi, d'y marquer ni faire marquer leur logis, soit dans leurs maisons de ville ou des champs; & de contribuer à aucuns frais ni impositions mises & à mettre concernant les armée, artillerie & gens de guerre, fortifications ou démolitions de forteresses.

Ils sont exemts de tous droits d'acquits & de coutume :

Exemts de tems immémorial, des droits de péage, passage, fonlieu, travers, chaussée, coutumes; & autres, pour leurs blés & autres grains, vins, animaux, bois & autres provisions qu'ils font, & pour ce qu'ils pourroient faire entrer par eau ou par terre à Paris, pour la provision de leurs maisons : ils sont même exemts des droits de péage appartenans à des seigneurs particuliers :

De tous droits de quatrieme, huitieme, & autres droits d'aides pour le vin de leur crû.

Ils sont exemts pour leurs personnes & biens, de toutes tailles réelles ou personnelles, dons, aides de ville, entrées, issues, barrages, pié-fourché, octrois, emprunts, & autres subsides mis & à mettre, même de ceux qui seroient imposés sur les exemts :

De tous droits de gabelles :

Des droits du scel du châtelet de Paris, & de tous droits de sceau de leurs obligations héréditaires & mobiliaires, du droit de greffe, des insinuations & notification des contrats.

Ils ne payent aussi aucun émolument pour les arrêts, sentences & expéditions faites pour eux ou en leurs noms dans toutes les cours & jurisdictions du royaume; & sont exemts des droits des receveurs des épices & parties d'icelles, des droits de consignation, des droits d'immatricule & greffes de l'hôtel de ville de Paris; du payement des droits de contrôleurs, des productions & garde-sacs, tiers-référendaires, contrôleurs des dépens, droit de boues.

Exemts des offices de quartenier, dixenier, cinquantenier, ni de faire le service, ou d'envoyer quelqu'un à leur mandement, ni d'aucuns d'eux pour faire le guet & garde.

Ceux qui sont pourvus de bénefices, excepté les évêchés ou abbayes, sont exemts du payement des décimes.

Ils sont exemts des frais faits aux entrées des rois dans les villes :

Des tutelles & curatelles, (déclaration du 23 Décembre 1594.)

Privileges, confirmation. Leurs privileges ont été confirmés par édits, déclarations, & lettres patentes des mois de Juillet 1465, Novembre 1482, Décembre 1518, Septembre 1549, Mars & Janvier 1565, Janvier 1566, 24 Décembre 1573, Avril 1576, 29

Mars 1577, Janvier 1583, Juin 1594, 27 Mai 1607, Avril 1619, 21 Juin 1659, Avril 1672, 13 Décembre 1701, Mars 1704, & pluſieurs autres. *Voyez* le *recueil des Ordonnances*, Miraumont, & l'*Hiſt. de la Chancellerie, par* Teſſereau. (*A*)

SECRÉTAIRERIE, ſ. f. (*Hiſt. de la chancell. franç*) c'eſt le lieu où ſont dépoſés tous les actes expédiés par les ſecrétaires d'état, comme brevets, dépêches, lettres de cachet, traités d'alliance, de paix & de commerce; traités de mariage des rois & des princes, arrêts du conſeil d'en-haut, & généralement toutes les minutes des affaires importantes de l'état. (*D. J.*)

SECRÉTARIAT, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſe prend quelquefois pour la place ou fonction de ſecrétaire; quelquefois auſſi l'on entend par-là le dépôt des actes qui ſont conſervés par le ſecrétaire de quelque officier public, tels que les dépôts des quatre ſecrétaires d'état, le *ſecrétariat* du gouvernement, celui de l'intendance, celui d'un évêché ou archevêché. On leve des expéditions & extraits des actes qui ſont dant ces *ſecrétariats. Voyez* DÉPÔT & SECRÉTAIRE. (*A*)

SECRETARIUM, (*Littérat.*) cabinet ſéparé où les juges ſe retiroient pour référer enſemble ſur l'affaire qui venoit d'être plaidée devant eux, & pour décider la ſentence qu'ils prononceroient d'un commun aveu. Ce cabinet n'étoit ſéparé du tribunal que par un voile. (*D. J.*)

SECRÉTION, SECRÉTIONS, (*Médecine.*) ſe dit proprement de l'action par laquelle un fluide eſt ſéparé d'un autre fluide, & plus particulierement de la ſéparation des différentes liqueurs répandues dans le corps animal, de la maſſe commune de ces liqueurs, c'eſt-à-dire du ſang. C'eſt cette importante fonction de l'économie animale que les anciens faiſoient dépendre de la troiſieme coction, & que les ſcholaſtiques rapportent aux actions naturelles.

Cette fonction s'opere en général par les glandes ou par des réſeaux de capillaires artériels; & on appelle pour cette raiſon ces organes *organes ſécrétoires, couloirs, filtres*. Voyez *ces mots*.

La *ſecrétion* differe, ſuivant l'opinion vulgaire, de l'excrétion, en ce que la premiere ne fait que dépouiller, pour ainſi dire, la maſſe du ſang de différentes humeurs qui y ſont contenues, & que l'excrétion eſt l'évacuation plus ou moins prochaine de ces humeurs, ou l'action qui les porte au-dehors. Il eſt pourtant des auteurs qui ont confondu ces deux fonctions l'une avec l'autre, en quoi ils paroiſſent d'accord avec les anciens, qui n'avoient qu'un nom pour les deux; car le verbe διαχρινω ſe trouve employé indifféremment dans Hippocrate & Galien pour *excerno* & *ſecerno* en même tems, & διαχρισις pour *ſegregatio, ſecretio, ſeparatio, excretio*, pour l'*excrétion* & la *ſecrétion* tout enſemble: nous verrons même à la fin de cet *article* qu'il eſt des circonſtances où l'action de l'une eſt ſi liée à celle de l'autre, où toutes les deux ſont ſi rapprochées, qu'on ne ſauroit ſaiſir l'inſtant qui fait le point de leur diviſion.

La *ſecrétion* eſt commune aux végétaux & aux animaux; mais c'eſt dans ceux-ci principalement que cette fonction offre le plus de phénomenes, en proportion d'une plus grande variété dans les merveilles & les réſultats de l'organiſation.

La néceſſité des *ſecrétions* ſe déduit de l'exercice même de la vie; cette ſucceſſion continuelle de pertes & de réparations de ſubſtance qu'éprouvent tous les êtres vivans, en eſt la preuve la plus ſenſible. Le chyle étant un fluide hétérogene, relativement aux beſoins de la nature, il eſt étonnant combien d'opérations plus ou moins combinées elle doit encore employer à la diſpoſition des différens ſucs utiles ou nuiſibles à l'animal, après l'adoption de la lymphe nutritive, de cet extrait précieux qui eſt l'ouvrage de la digeſtion (*Voyez* DIGESTION); telle eſt, 1°. la diſtribution des humeurs aux ſecrétoires: 2°. leur élaboration ou préparation dans les organes; préparation qui imprime à quelques-unes des qualités qu'elles n'auroient pas autrement, comme on le peut voir par la ſemence, qui eſt bien différente aſſurément dans les eunuques & dans ceux qui ne le ſont pas: 3°. la filtration des humeurs aqueuſes: 4°. la ſéparation des particules inutiles & nuiſibles, dans laquelle il faut comprendre la *répudiation*, le *ſeceſſus* non-ſeulement des particules vieilles & uſées des humeurs que les anciens appelloient de la *deuxieme coction*, mais encore de quelques autres qui ont ſouffert dans le corps une altération qui équivaut à une ſéparation ſpontanée. Ce qu'Hippocrate paroît avoir indiqué par ce paſſage du premier livre ſur la diete: *corrumpi ac minui, idem eſt quod ſecerni.* C'eſt donc la ſomme de ces opérations diſtinctes plus ou moins entr'elles, qui conſtitue l'ouvrage des *ſecrétions*.

Mais cet ouvrage eſt-il reſtraint uniquement aux humeurs? c'eſt ſur quoi les auteurs ne ſe ſont pas poſitivement expliqués; c'eſt néanmoins une obſervation de tous les tems, que la plûpart de nos excrétions ſont chargées de particules terreuſes; pourquoi ces particules ne ſeroient-elles pas les excrémens d'une terre plus pure, qui forme la baſe des parties ſolides, ſécernée tout comme les humeurs, & ayant ſes uſages comme elles? Voilà qui va paroître un paradoxe bien étrange; mais eſt-il en effet ſi dénué de vraiſſemblance pour ne pas mériter qu'on s'y arrête? L'analyſe chimique nous démontre d'abord l'exiſtence de ces parties terreuſes dans nos humeurs, indépendamment de la petite portion qu'il peut en entrer dans la compoſition des molécules ou aggrégés du fluide. Cette même terre qui fournit à la coque des œufs dans les volatils, fournira peut-être encore à l'accroiſſement & à la régénération des os dans les animaux, au tranſport des matieres plâtreuſes ſur les articulations des goutteux, à celles qu'un auteur moderne a obſervée dans les alvéoles des enfans, pour y ſervir à la matiere des dents. *Vid.* l'*éducat. médic. des enfans*, par M. Brouzet.

En réſumant ce que nous venons de dire, on trouve, 1°. que la nutrition eſt encore une branche de la *ſecrétion*; 2°. que la ſpontanéité dans la ſéparation de quelques particules anciennement utiles, peut faire penſer qu'un certain mouvement de fermentation fort indéfini, entre pour quelque choſe dans l'ouvrage des *ſecrétions*; 3°. que les parties ſolides même paroiſſent être ſoumiſes à la loi générale de la *ſecrétion*.

Toute *ſecrétion* ſuppoſant un appareil, un travail de la part des organes ſecrétoires, & quelques humeurs, telles que la plûpart des aqueuſes, la graiſſe, & peut-être une portion des urines, étant le réſultat d'une opération moins compliquée, il s'enſuit encore que le mot ſpécial de *ſecrétion* ne ſauroit convenir à la ſéparation proprement dite des fluides, & que les Phyſiologiſtes n'ont point aſſez diſtingué les modes variés de cette dépuration de la maſſe commune des liqueurs animales.

La *ſecrétion* pourroit donc être regardée plus particulierement comme une action qui ſpécifie les différentes humeurs du corps, en les portant du ſang aux différens ſecrétoires, & modifiant leur préparation à-travers ces organes.

La phyſiologie des anciens n'a pas été ſi bornée en fait de *ſecrétions*, qu'elle n'ait produit quelques opinions ſur cette matiere; mais leurs connoiſſances ſur la variété des humeurs, ſe réduiſent dans leurs écrits à l'énumération des fluides qui ſont le plus à la portée des ſens. Les découvertes qu'on a faites depuis en Anatomie & en Phyſique, ont conſidérablement enflé ce dénombrement, qui n'en eſt peut-être pas plus utile pour être plus faſtueux.

Les principales de ces humeurs sont donc la bile, la salive, l'humeur pancréatique, la prétendue liqueur des esprits animaux, celle qui humecte l'œsophage, l'estomac, les intestins; la synovie, la graisse, l'humeur du péricarde, l'humeur aqueuse de l'œil, la vapeur ou la rosée qui humecte les ventricules du cerveau, la surface de la plevre & du péritoine, les mucosités des différens sinus & cavités; la liqueur prolifique dans le mâle, le lait, l'humeur des ovaires dans les femmes, *&c.* (toutes ces humeurs sont appellées récrémenticielles) l'humeur sébacée des glandes de Morgagni, celle des odoriferes de Tison, des lacunes de Graaf, l'humeur onctueuse des poils, celle des différens plis ou replis de la peau, le *cerumen* des oreilles, & quelques autres qui ne sont peut être que des suintemens des humeurs contenues dans les cellules du tissu adipeux, dont l'odeur, la couleur & la consistance varient à raison de la chaleur & de la conformation des parties, de leur situation & de leurs usages; enfin l'urine, la transpiration, les sueurs, *&c.* (Ces dernieres sont les excrémenticielles). On pourroit encore former une classe d'humeurs mixtes, composée de celles qui étant recrémenticielles par leur essence, deviennent excrémenticielles par accident, telles que la salive, les larmes, quelques mucosités, *&c.* sur quoi il est à remarquer que l'exactitude physiologiste est encore en défaut; mais du reste le caractere distinctif des excrémenticielles est de ne pouvoir refluer dans la masse du sang, sans nuire sensiblement au corps.

Il n'est pas douteux que la *secrétion* n'ait lieu dans le fœtus comme dans l'adulte: l'humeur glaireuse qu'on trouve dans l'estomac, le *meconium* qu'on peut regarder avec Stahl comme l'amas de tous les fluides qui se filtrent dans le tube intestinal, depuis la bouche jusqu'au *cæcum*, l'humeur de la vessie, & peut-être même une partie des eaux dans lesquelles nage le fœtus, en sont des preuves authentiques. Les auteurs qui ont discuté avec beaucoup d'érudition les rapports de la *secrétion* dans l'adulte, avec celle qui a lieu dans le fœtus, ne nous ont rien appris de particulier, si ce n'est que les humeurs sont plus douces dans celui-ci que dans l'adulte, & qu'il faut déduire cette différence de saveur du plus ou du moins de densité dans le système des vaisseaux. Il est encore bon d'observer que les différens degrés d'accroissement dans le fœtus, les fonctions du thymus, & de quelques autres corps glanduleux, méritent une considération particuliere dans cette partie de l'histoire des *secrétions*.

Nous disons plus haut que les glandes sont les principaux organes secrétoires; ce seroit donc dans la cavité des glandes, des conglomerées principalement, qu'il semble que devroit être le siege des *secrétions*.

Les conglobées, celles plus simples encore, qu'on appelle *follicules*, *criptes*, ne seront que comme des atteliers secrétoires subalternes, en comparaison des premieres. *Voyez* GLANDES. Il en sera vraissemblablement de même des reseaux ou anastomoses capillaires artérielles.

Les travaux de Malpighi & de Ruisch, qui devoient d'abord fixer le sort des *secrétions* sur cet article, ont eu celui de la plûpart des découvertes en ce genre, qui font époque en faveur de l'artiste & du siecle, sans rien produire à l'art, que quelques dissertations polémiques, qui sont malheureusement autant de titres revendiqués par les sectes; ainsi il y a toujours des auteurs, comme les partisans de Malpighi, qui veulent qu'entre l'artere & la veine, il y ait des cavités dans lesquelles se filtrent les humeurs; d'autres, tels que les sectateurs de Ruisch, qui soutiennent la continuité de l'artere avec la veine, sans interruption, de sorte que c'est dans les aires ou pelotons formés de capillaires artériels, qu'il faut chercher, suivant eux, les véritables organes des *secrétions*. Entre ces deux hommes célebres, il s'en trouve d'autres, comme Bellini, qui placent les *secrétions* dans les rameaux collatéraux des derniers capillaires artériels, qui sont autant de petits troncs de ces rameaux, & l'on donne la relation du canal intestinal avec les vaisseaux lactés, pour le symbole de ce système; Bergerus qui veut que ce soit dans les extrémités pulpeuses des arteres; enfin il est encore des modernes d'une grande réputation, qui d'après des observations réiterées, ont crû pouvoir établir les *secrétions*, les uns, dans un tissu cotoneux qu'ils ont apperçus dans les conduits secrétoires, les autres, à l'extrémité de ces conduits, c'est-à-dire au point de leur passage de l'état artériel sanguin, à celui de lymphatique artériel, *&c.*

Les différentes opinions que nous venons de rapporter, supposent qu'on a déja prononcé sur une question très-importante, savoir si les matériaux de nos humeurs secrétoires, doivent être regardés comme autant d'élemens de principes isolés, épars dans l'océan des humeurs; ou s'ils y sont contenus sous la forme qui spécifie chaque fluide; en un mot, comme autant d'aggregés immédiats de fluides divers, qui n'ont besoin que du travail de la *secrétion*, pour former un tout spécial. Avant d'entrer en discussion sur cet article, il est bon de prévenir, & c'est ce que les physiologistes auroient dû faire, que la question ne porte que sur quelques humeurs recrémenticielles, comme la bile, la semence, *&c.* car il est hors de doute que les sels & les débris, *ramenta*, tant de nos solides que de nos fluides, qui sont les produits des mouvemens de la vie, préexistoient réellement dans la masse des humeurs; il s'agit donc uniquement de savoir si les matériaux de ces humeurs que nous avons nommées, sont contenus matériellement ou formellement, comme on dit, dans le sang. La question est, dit-on, jugée en faveur du dernier sentiment, en conséquence de quelques expériences, dont tout le monde connoit celle de la ligature des arteres rénales, *voyez* REIN, & de ce qui est observé dans quelques états de maladie, par exemple dans l'ictere; mais dans cette expérience sur le rein, peut-on compter que les vaisseaux lymphatiques n'ont pas reporté quelques portions d'urine dans le sang? l'humeur qui fait l'ictere, est-elle bien de la bile? & si par des embarras dans le foie, toutes les humeurs deviennent bilieuses, ou se changent en bile, n'en peut-on pas conclure qu'elles étoient propres à prendre toutes sortes de modifications? Bianchi, *histor. hepatis*, rapporte que son ami, Jacques Cicognini, avoit connu à Boulogne un homme qui avoit le secret de faire de la bile, avec beaucoup d'huile, un acide, & une certaine espece de cendre; les mêmes matériaux ne se trouvent-ils pas dans presque toutes nos humeurs? Nous ne déguiserons pas qu'il est fait mention dans Needham, *de formato fœtu*, d'une lettre de Scheineder à Deusingius, dans laquelle il est parlé d'un homme de la connoissance de Schneider, qui, en repandant d'une certaine poudre sur le sang, en tiroit du lait, lequel avoit toutes les apparences du lait ordinaire; mais en admettant le fait comme vrai, il y auroit peut-être encore bien des argumens à faire sur la composition de cette poudre, ou sur la nature de ce lait; & d'ailleurs, qui est-ce qui ignore que le lait est du vrai chyle, qui est porté avec le sang dans les mamelles & dans l'uterus, & qu'il est à peine altéré par la *secrétion* imparfaite qu'il éprouve dans ces organes? Il faut convenir qu'on n'a pas assez insisté sur tous les faits contradictoires, pour qu'on ait pû porter sur cette matiere aucun jugement décisif.

Comment se font les *secrétions*, & d'où vient qu'un fluide est constamment affecté, du moins dans l'état

sein, à un organe plutôt qu'à un autre; par exemple, la bile au foie, & non pas aux reins, &c? voilà ce qui a exercé les phisiologistes de tous les âges, & qui est encore un problême dont, selon toutes les apparences, la solution manquera long-tems à l'art.

Les premiers dogmatiques dont la théorie naissante étoit religieusement circonscrite par l'observation, n'ont pû nous rien transmettre de bien recherché sur une matiere aussi obscure.

Empédocle, plus philosophe que médecin, croyoit que les sueurs & les larmes provenoient d'un sang atténué & fondu. Hippocrate reconnoit un principe qui attire les humeurs vers chaque organe & les y prépare; il regardoit les glandes comme des éponges qui s'imbibent de ces humeurs; suivant Platon, c'est un appétit dans chaque partie, qui lui donne la faculté d'attirer à soi ce qu'elle appette; Aristote pense de même, en rectifiant néanmoins les idées grandes & inexactes de Platon. *Voyez la physiologie de Fernel.* Galien enfin est pour ses facultés: il paroît que c'est à ce petit précis qu'on peut reduire les systêmes de la sage & sublime antiquité, & ce n'est peut-être pas un petit éloge pour la philosophie, que sa stérilité en ce genre; mais certes, la physiologie des modernes nous en dédommage bien, par une fécondité qui n'a rien laissé à discuter de tous les points d'une matiere aussi vaste; on diroit qu'elle a mis à contribution toutes les branches des sciences, chacune d'elles lui ayant fourni à l'envi son tribut de systême. La chimie lui a donné les fermens, les coagulans, les fondans, les assimilans, l'archée de Wanhelmont, systême, pour le dire en passant, digne de l'enthousiasme d'un grand homme, dont la critique n'appartient pas à des génies froids, que le figuré d'une expression, ou la singularité d'un nom suffit le plus souvent pour indisposer; la méchanique, les cribles de Descartes, renouvellés des pores d'Asclépiade, les attritions, la disposition particuliere dans la figure de chaque couloir, *&c.* La physique, l'électricité, l'attraction & l'adhésion newtonienne; la géométrie, ses calculs, l'hydraulique, ses lois, ses expériences, *&c.*

Heureusement que la plûpart de ces hypothèses, autrefois si bruyantes, ne sont guere plus admises par les esprits sages; à la vérité il s'est trouvé de nos jours, des auteurs à qui on ne peut refuser cette qualité, qui ont tâché d'en évoquer quelques-unes, pour en bâtir de nouveaux systêmes, tel est celui de l'humeur analogue; mais la préexistence supposée de cette humeur, qu'il faut admettre nécessairement dans cette nouvelle hypothèse, & les inconvéniens qui en résultent pour une pareille analogie, en ont démontré le peu de solidité. M. Winslow a eu beau vouloir l'appuyer de ses observations, sur le tissu cotonneux des conduits secrétoires qu'il dit avoir trouvé imbus de bile dans le foye, & d'urine dans les reins, chez des fœtus les plus près du tems de la conception; tout cela prouve seulement que les *secrétions* ont lieu dans les fœtus, & c'est de quoi personne ne doute.

Les productions en ce genre, de quelques autres modernes, n'ont pas eu un meilleur succès; les noms fameux d'Hoffman & de Boerhaave, n'ont pû sauver leurs systêmes: plus de goût, plus de justesse dans notre philosophie, nous ont enfin appris à les apprécier.

Stahl, le Platon de la médecine moderne, à qui nous devons en grande partie cette reforme, nous a donné d'autres idées sur les *secrétions*; suivant lui, c'est l'ame, cet agent universel du corps, qui en est chargée, qui les dirige, *qui a soin d'envoyer la salive à la bouche quand il le faut.* Ces idées qu'on dit empruntées de Wanhelmont, prennent dans le génie de Sthal, une force, une profondeur dont on n'auroit pas crû avant lui, la théorie susceptible.

L'académie de Bordeaux ayant proposé, il y a quelques années, un prix sur le méchanisme des *secrétions*, trois illustres émules, (MM. Hamberger, Delamure, & de Haller,) fournirent chacun une belle dissertation sur cette matiere. Celle de M. Hamberger, qui fut couronnée, explique ce méchanisme par les lois de l'adhésion, supposées établies entre les particules des fluides, & celles des solides qui composent le tissu des vaisseaux secrétoires; l'auteur estime cette action par les rapports de la gravité spécifique des unes avec celle des autres, ensorte que le plus haut degré de l'adhérence est entre les parties du solide & du fluide, dont les gravités spécifiques se correspondent davantage; il observe qu'il s'est convaincu par des expériences dont il donne les résultats, des différences ou rapports de ces gravités spécifiques; mais nous observerons à notre tour, qu'il n'est peut-être point de systêmes, parmi ceux qu'on s'efforce d'appuyer de tout l'appareil des sciences, dans lequel on trouve un abus plus marqué, une plus mauvaise application de principes bons en soi; pour s'en convaincre, il suffit d'un coup d'œil sur les phénomènes de physique les plus simples. On peut voir les objections qui ont été faites au systême de l'auteur, dans plusieurs ouvrages de M. Haller, & pour s'éviter la peine des recherches, dans le second volume de sa nouvelle physiologie.

A l'égard des expériences de M. Hamberger, sur les viscères & les fluides des animaux, M. Delamure, célebre professeur de la faculté de Montpellier, en a fait de son côté, qu'on ne sauroit concilier avec celles de M. Hamberger; on peut consulter la table des produits que ce professeur en a donnée à la suite d'une thèse sur les *secrétions*, qu'il fit soutenir en 1749.

Toutes les autres théories qu'on pourroit encore citer, n'étant que des modifications ou des copies les unes des autres, & se trouvant d'ailleurs répandues dans des livres qui sont entre les mains de tout le monde, nous croyons pouvoir nous dispenser d'en parler, pour nous arrêter plus long-tems à un excellent ouvrage, qui a paru depuis peu d'années, sous le titre de *Recherches anatomiques sur les glandes*; cet ouvrage est de M. de Bordeu, médecin de Paris & de Montpellier, qui jouit dans la capitale, comme praticien, d'une réputation très-étendue & très-méritée. La grandeur des vues que présente l'auteur, la beauté de ses principes, tracés d'après une philosophie peu commune, toujours éclairés de la connoissance pratique de l'anatomie, & des autres parties de l'art les plus essentielles, nous engagent à rappeller ici, sous la forme d'un extrait, ce qui nous a paru de plus frappant dans ce systême, & de plus propre à completer ce que nous avons à dire sur la matiere des *secrétions*.

M. de Bordeu fait dépendre les *secrétions* & les excrétions des nerfs, du-moins dans le plus grand nombre des circonstances. Les nerfs ont été de tout tems un objet d'étonnement & de méditation pour un physiologiste; ils sont la partie constituante, essentielle de l'animal proprement dit, au moyen du sentiment & du mouvement dont ils sont doués privativement aux autres parties: le sentiment ou la sensibilité est la faculté éminente & primitive, la vie par excellence du systême nerveux. Le mouvement & quelques autres phénomenes, comme l'*irritation* à laquelle quelques modernes ont voulu substituer l'irritabilité, n'en sont que des effets secondaires. C'est ici l'ame sensitive des anciens & de Willis; c'est elle qui en se répandant avec les nerfs dans les parties, les fait vivre de leur vie particuliere, & c'est l'assemblage, le concours de ces petites vies qui produit la vie générale. Cette sensibilité est modifiée dans tous les organes dans des proportions graduées à l'infini; dans cer-

tains, comme dans la plûpart des glandes, elle répond très-peu aux irritations méchaniques, & dans certains autres elle s'y trouve concentrée dans un point qui peut passer pour mathématique, ou elle y est dans un degré de décroissement auquel l'industrie humaine ne sauroit jamais proportionner la ténuité ou la finesse des agens. Ainsi il ne faudroit pas, de ce qu'une partie piquée, déchirée ou brûlée dans un animal vivant ne produit aux sens que quelques mouvemens sans douleur, en conclure que cette partie n'est point sensible; *voyez la these de* M. François de Bordeu, *de sensibilitate & contractilitate &c.* Le grand Harvée qui avoit fait sur les animaux un grand nombre d'expériences, avoit reconnu cette vérité. Il dit expressément : *quidquid enim contra irritamenta & molestia motibus suis diversis nititur, id sensu prœditum sit necesse est;* & peu après : *quidquid enim sensûs planè expers est, non videtur ullo modo irritari, aut ad motum actionesque aliquas edendas, excitari posse videtur. Exercitatio 57. pag. 259. & 260.* Il est sûr néanmoins que certaines parties paroissent n'avoir presque point de sentiment en comparaison des grands mouvemens qu'elles exercent naturellement, ou qu'elles sont capables d'exercer : mais qu'en conclure, sinon que les effets sont dans ces cas plus grands que les causes? Vous pourriez avec la pointe d'une épingle jetter un animal dans les convulsions. C'est aussi sur la considération très-réfléchie de ces variétés, que M. de Bordeu a donné dans une thèse, cette belle division des fonctions de l'individu, en celles qui se font avec un mouvement manifeste & un sentiment obscur, *occulto*, comme la circulation & la respiration, & en celles qui se font avec un mouvement obscur & un sentiment manifeste, telles que celles des sens, soit externes, soit internes.

Après cette digression que nous avons cru nécessaire pour l'intelligence du système de M. de Bordeu, nous allons passer tout de suite au méchanisme des *sécrétions* & des excrétions.

Nous commencerons, en suivant le plan de l'auteur, par l'excrétion, comme paroissant plus du ressort de l'Anatomie, & dont les auteurs n'ont parlé que très-succintement. Tous les Physiologistes avoient cru & enseigné jusqu'ici que les organes secrétoires se vuidoient à proportion qu'ils étoient comprimés, c'est-à-dire que l'excrétion étoit l'effet de la compression. Il est vrai que quelques auteurs avoient parlé de l'irritation, mais d'une maniere vague; ils ne la regardoient même que comme une cause subsidiaire. Enfin M. de Bordeu démontre par des expériences & des dissections très-curieuses, que la plûpart des glandes sont situées de maniere à ne pouvoir être comprimées dans aucun cas par les parties environnantes; on sent en effet quels inconvéniens résulteroient de cette compression, dont l'endurcissement & le rappetissement des glandes seroient le moindre. La glande parotide, qu'on allegue comme l'exemple & la preuve la plus sensible de cette compression, est à l'abri de tous les agens à l'action desquels on veut qu'elle soit exposée. Une légere inspection anatomique des parties en dit plus que tous les raisonnemens; nous remarquerons seulement que l'espace entre l'angle de la mâchoire & l'éminence mastoïde dans lequel est logée une grande partie de la glande, augmente par l'abaissement de la mâchoire, ainsi qu'un célebre anatomiste l'a démontré dans les mémoires de l'académie des Sciences, & qu'on peut l'éprouver sur soi-même; à l'égard des muscles, il n'y a que le masseter qui mérite quelque attention, non point par rapport à la glande qui ne porte pas sur ce muscle autant qu'on pourroit le croire, mais par rapport au conduit de Stenon qui rampe dessus. Enfin la peau qu'on renforcera, si l'on veut, de quelques fibres du muscle peaucier, est toujours au même point de laxité dans les divers mouvemens de la mâchoire. Les expériences qu'on a faites sur les cadavres pouvant ne pas paroître suffisantes, en voici sur le vivant.

« Un homme avoit sur la peau qui recouvre la pa» rotide, une tumeur qui la tendoit extrêmement, » & qui comprimoit certainement la glande; cepen» dant il avoit la bouche seche du côté de la tumeur: » pourquoi, si la compression favorisoit l'excrétion?

» On pria un malade qui salivoit d'appuyer sa tête » sur sa main, après avoir placé son coude sur une » table; la main portoit sur le corps de la parotide, & » nous l'avions placé de façon que le conduit ne fût » pas comprimé; la salive, loin de sortir avec plus » de force, étoit retenue ».

Parcourez les autres organes secrétoires l'un après l'autre, par-tout vous reconnoîtrez l'impossibilité de cette action méchanique sur eux, il n'y a guere que les amygdales & quelqu'autres glandes simples qui soient dans le cas d'exception, c'est-à-dire qui demandent à être plus ou moins comprimées, toutes ces différences sont renfermées dans une division des excrétions en *actives*, en *passives* & en *mixtes*, imitée de Stahl.

Quelle est donc la cause de l'excrétion? C'est la vie de l'organe, dont nous parlions plus haut, sa sensibilité par la présence des nerfs, son action propre que certaines circonstances augmentent, comme les irritations, les secousses & les dispositions des vaisseaux: « ces circonstances ou ces changemens pa» roissent les uns mieux que les autres dans certains » organes, mais ils sont nécessaires pour l'excrétion » qui dépend principalement d'une espece de convul» sion, d'état spasmodique, que nous appellerons » *érection* ». Par ce dernier terme métaphorique il faut entendre la disposition d'un organe qui s'apprête à faire l'érection, une sorte de boursouflement singulier, ou un surcroit de force qui arrive à l'organe; tel est le spasme des parties qui concourent à l'excrétion de la semence. Cette expression après tout ne doit pas paroître si étrange; n'a-t-on pas dit que les trompes de Fallope se roidissoient, s'*érigeoient* pour empoigner l'œuf au sortir des ovaires? Kufner a vu les papilles nerveuses de la langue s'*ériger* dans la gustation; l'*érection* est donc la disposition préparatoire à l'excrétion d'une glande, c'est l'instant de son reveil; les nerfs étant comme engourdis dans un organe relâché, ont besoin d'une nouvelle force qui les excite; l'organe vit toujours sans doute, mais il lui faut cette augmentation de vie pour le disposer à une fonction. « Ainsi un homme qui sort d'un profond » sommeil a les yeux ouverts pendant un certain » tems, & ne voit pas les objets distinctement, à» moins que les rayons de lumiere n'ayent excité, » pour ainsi dire, & reveillé sa rétine. On peut aisé» ment appliquer à l'oreille ce que nous disons de » l'œil.

» On sent même que dans ce qui regarde le tact, » l'organe est d'abord excité par la solidité en général, » avant qu'il puisse distinguer tel ou tel objet.

» Il y a dans chaque sensation particuliere une es» pece de sensation générale, qui est, pour ainsi par» ler, une base sur laquelle les autres sensations s'é» tablissent ».

Les changemens qui arrivent à la glande se communiquent encore au conduit secrétoire, il s'érige à son tour, de tortueux ou de flasque qu'il étoit, il devient un canal droit ou roide, il se redresse sur lui-même en s'épanouissant ou élargissant ses parois pour faciliter la sortie des humeurs; il en est de même que des conduits lactiferes qui se redressent quelquefois d'eux-mêmes en lançant de petits jets de lait au moindre spasme procuré aux mamelles par quelques légers chatouillemens, ou par un sentiment voluptueux.

Il faut donc croire que l'irritation, les secousses, contribuent

contribuent à augmenter dans l'organe cette vie qui les rend propres à l'excrétion. Un corps solide appliqué sur la langue, mâché ou roulé dans la bouche, produira sans doute par les mêmes moyens l'écoulement de la salive; dans la luxation de la mâchoire il en coulera beaucoup encore; mais dans tout cela on ne voit pas la moindre trace de compression; c'est toujours à l'activité de l'organe, à sa sensibilité qu'il faut s'en tenir comme à la cause premiere ou dominante; & on ne voit pas comment le célebre M. de Haller a pu reconnoître dans quelques-uns de ces moyens subsidiaires de quoi infirmer des principes aussi solidement établis.

Ce que nous venons de rapporter de l'excrétion a dû prévenir sur ce que nous avons à dire touchant le méchanisme de la *secrétion*. Cette fonction est encore l'ouvrage des nerfs, ou, pour mieux dire, de la sensibilité; on a même sur cette opinion l'assertion de quelques auteurs d'un grand nom. La quantité des nerfs qui se distribuent à tout le corps glanduleux a surpris les Physiologistes & les Anatomistes. L'exclusion qu'on veut donner à la thyroïde & au thymus, formeroit-elle une si forte présomption contre ce système? On avoue, & c'est toujours beaucoup, que quelques nerfs se répandent sur la thyroïde; on peut donc croire, jusqu'à ce qu'on ait démontré le contraire, qu'il s'en échappe quelques filets imperceptibles dans la substance de la glande, qui suffisent pour la vie & l'action de l'organe; car après tout, cette glande vit comme les autres. Au surplus, a-t-on bien examiné s'il ne rampe pas encore quelques fibrilles nerveuses dans le tissu même des vaisseaux? Cette derniere raison, nous pourrions l'alléguer à l'égard du thymus; cette masse glanduleuse, independamment de son artere, reçoit des rameaux de la mammaire interne & de l'intercostale supérieure, elle est appuyée sur les gros vaisseaux de la poitrine; voilà qui pourroit suffire dans le fœtus; mais d'ailleurs c'est un organe de la classe des passifs, il se flétrit & s'exténue tous les jours, & la nature semble se refuser à sa nourriture dans l'adulte.

Cette mobilité, cette action de la part de chaque organe se manifestent aisément par l'histoire des maladies qui servent à merveille à découvrir ce que l'état de santé ne fait point appercevoir par l'habitude des différentes façons d'être que les parties prennent entr'elles dans l'état de santé; les modifications qu'elles impriment au pouls dans tous les tems d'irritation ou de crise les rendent enfin de la derniere évidence. *Voyez* POULS.

C'est donc toujours une érection, un apprêt de la part de la glande dans la *sécrétion* comme dans l'excrétion; les nerfs reveillés, irrités la redressent, & par l'orgasme qu'ils occasionnent à ses vaisseaux, en font comme un centre particulier qui attire à lui une plus grande quantité d'humeurs. Tel est l'effet d'une ventouse. Si cet état d'irritation ou de spasme étoit poussé trop loin, il diminueroit les *secrétions* en rétrecissant les vaisseaux, comme cela arrive dans plusieurs cas. En argumentant de ce *raptus* des humeurs vers un organe actuellement en fonction, on voit qu'on ne sauroit concevoir le séjour des humeurs dans la plûpart des glandes, tel que se le représentent les Physiologistes; & l'on est porté à croire que la *secrétion* & l'excrétion doivent, dans beaucoup de circonstances, n'être qu'une seule & même fonction. Il n'y a qu'à jetter les yeux sur la parotide qui ne fournit jamais plus de salive que lorsqu'elle est plus agacée ou irritée. On a vu mouiller de cette salive jusqu'à trois serviettes dans un repas. On ne sauroit supposer que ces excrétions excessives ne soient que les résultats de plusieurs *secrétions* accumulées. Il est tout simple, par ce que nous avons dit, que tout organe irrité fait corps à part, qu'il se satisfait, pour ainsi parler, aux dépens des autres; il y aborde une plus grande quantité de sang qu'à l'ordinaire, donc la *secrétion* en doit être augmentée; ce sont comme plusieurs *secrétions* & excrétions ajoutées coup-sur-coup les unes aux autres dans le même organe. C'est encore ici le cas de se servir de la division en *actives* & en *passives*; dans la *secrétion active* l'organe rejette autant d'humeur qu'il en reçoit; dans la *passive* cette humeur s'accumule dans le follicule, & attend pour en sortir des circonstances qui mettent l'organe en jeu.

Nous voici enfin arrivés à la principale difficulté, qui consiste à savoir pourquoi la même glande sépare constamment la même humeur. Cette explication se déduit du même principe, c'est-à-dire de la sensibilité, mais de la sensibilité spécifique dans chaque organe; cette sensibilité spécifique opere une espece de choix. « Les parties propres à exciter telle sensation » passeront, & les autres seront rejettées; chaque » glande, chaque orifice aura, pour ainsi dire, son » goût particulier; tout ce qu'il y aura d'étranger » sera rejetté pour l'ordinaire.

» La tension que les chatouillemens & les petites » irritations proportionnées au ton du nerf procureront sera la *secrétion*; le sphincter de chaque orifice » dirigé par des nerfs, pour ainsi parler, attentifs & » insensibles à tout ce qui ne les regarde point, ne » laissera passer que ce qui aura donné de bonnes » preuves; tout sera arrêté, le bon sera pris, & le » mauvais sera renvoyé ailleurs ».

Ce goût, cet appétit des organes étoit connu des anciens, comme nous l'avons déja observé; cette théorie est également adoptée par un illustre écrivain dans son *essai physique sur l'économie animale*. En effet, chaque partie a son sentiment, son goût qui lui est propre, de même que ses aversions: l'émétique, qui ne se fait presque pas sentir sur les yeux, cause des sensations très-desagréables, des irritations extraordinaires à l'estomac, qui s'efforce sans perte de tems à le rejetter, tandis qu'il retient, il attire, il souhaite, pour ainsi dire, des alimens & même des médicamens analogues à sa sensibilité: l'huile, que les yeux ne peuvent supporter, ne fait rien sur l'estomac; le chyle est comme sucé par les vaisseaux lactés, de sorte que son passage dans ces vaisseaux est une véritable image de la *secrétion*, & peut-être est-ce réellement-là une *secrétion*. Qu'on n'exige pas autrement de nous une analyse de cette sensibilité, de ce goût dans les organes, nous croyons que c'est une chose inexplicable, & nous nous défions avec un ancien (Dioclès), de ceux qui prétendent tout expliquer; les phénomenes sont vrais, & cela nous suffit.

Les glandes, avons-nous dit, agissent pour faire leur excrétion, mais il est des tems où elles n'agissent point, leur action est comme périodique. Quelques organes attendent encore pour devenir secrétoires, c'est-à-dire pour travailler à la *secrétion*, des tems marqués par la nature.

Les *secrétions* & les excrétions peuvent être plus ou moins augmentées ou diminuées par l'effet des passions; il n'y a qu'à voir ce qui se passe chez les mélancoliques. Elles sont suspendues par le sommeil, par l'action de l'opium, *&c.* On en suspend certaines en agissant sur les nerfs des parties éloignées de celles dont on veut diminuer l'action; mais c'est sur-tout par la fievre que ces fonctions sont arrêtées: il est même des maladies terribles produites par ce dérangement: de sorte que rétablir ou renouveller ces fonctions, c'est-là proprement que consiste l'art de guérir. Il arrive encore des anomalies, des bizarreries même dans les *secrétions*, comme par exemple, le passage de l'urine dans les glandes de l'estomac & de la bouche; il est vraissemblable que ces états contre na-

ture sont causés par le goût perverti des organes, par une indisposition singuliere de leurs nerfs.

Les excrétions ne sont pas un objet moins intéressant pour le patricien, toute maladie pouvant être regardée comme consistant dans un effort des organes qui travaillent à une excrétion. Les excrétions peuvent être critiques ou non critiques, abondantes ou en très-petite quantité; mais c'est principalement la qualité des matieres qui mérite le plus d'attention par rapport aux pronostics.

L'effet des medicamens est encore du ressort de la *sécrétion* & de l'excrétion, il est toujours subordonné au sentiment & à la mobilité des organes dont ces médicamens augmentent ou diminuent le ton & le jeu; c'est d'apres ces circonstances qu'un même remede peut devenir évacuant ou astringent, *&c.* la salivation par le mercure dépend des mêmes causes; les glandes salivaires sont par leur état, leur disposition, plus irritées, plus agitées que les autres, c'est pourquoi le mercure qui est si divisible, se porte plus vers elles; mais elles le cedent à un organe dont l'activité, l'irritation l'emportent; ainsi en purgeant beaucoup un malade, les médecins suppriment la salivation. Par-là on pourroit encore rendre raison de la vertu des spécifiques, pourvu toutefois que sans recourir à des insinuations de particules, à des affinités, & à mille autres fictions de cette espece, on considere qu'il est des organes qui ont un plus grand département les uns que les autres, un influx plus général, une action plus étendue & qui en intéresse un grand nombre d'autres. Tel est, par exemple, l'estomac, avec le mouvement duquel la marche, le tems, l'ordre des *sécrétions* ont un rapport manifeste; & certes il est plus clair que le jour, que les forces épigastriques sont fort employées dans les différentes *sécrétions. Cet article est de M.* FOUQUET, *docteur en l'université de Médecine de Montpellier, & médecin dans la même ville.*

SECRETTE, s. f. (*Gram.*) oraison que le prêtre dit à la messe, après l'offerte; elle est appellée *secrette* ou de ce que le prêtre la dit tout bas, ou de ce qu'anciennement les cathécumenes & les pénitens se retiroient alors; dans ce second cas, la dénomination de *secrette* viendroit de *secretus*, participe du verbe *secernere.*

SECSIVA, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique au royaume de Maroc. C'est une montagne très-haute, très-froide, dont le sommet est toujours couvert de neige, & qui présente partout des rochers escarpés Ceux qui l'habitent avec leurs troupeaux n'ont ni lois, ni juges, ni culte. Ils vivent sainement & longtems. (*D. J.*)

SECTAIRE, s. m. (*Gram.*) celui qui est attaché à quelque secte. Il se prend presque toujours en mauvaise part: on dit *sectateur* d'une école de philosophie; un *sectaire* de dogme religieux.

SECTE, s. f. (*Gram. & Théol.*) terme collectif qui se dit de ceux qui suivent les opinions ou les maximes de quelque docteur ou maître particulier, soit théologien, soit philosophe.

C'est en ce sens qu'on a distingué dans l'ancienne Grece plusieurs *sectes* de philosophes, comme les Pyrrhoniens, les Epicuriens, les Platoniciens, les Stoïciens, *&c.* & qu'on distingue encore aujourd'hui les Péripatéticiens, les Gassendistes, les Cartésiens & les Newtoniens.

Il y a aussi en Théologie différens partis opposés, connus sous le nom de *Thomistes*, *Augustiniens*, *Molinistes & Congruistes. Voyez chacun de ces noms sous leur article particulier.*

Le nom latin *secta* a la même signification que le nom grec *hæresis*, quoiqu'il ne soit pas aussi odieux. Cependant on désigne ordinairement les hérétiques sous le nom de *sectaires*; & les hérésies, sous le nom de *sectes*. Ainsi l'on dit, la *secte* des Marcionites, des Manichéens, des Montanistes; la *secte* de Luther, de Calvin, *&c.* & l'on employe plus fréquemment le mot *école*, en parlant des Théologiens de l'Eglise romaine, qui sont divisés de sentiment; ainsi l'on dit mieux l'*école des Thomistes*, que *la secte des Thomistes.*

L'on connoissoit parmi les Juifs quatre *sectes* particulieres qui se distinguoient par la singularité de leurs pratiques ou de leurs sentimens, & qui demeuroient unis de communion entre elles & avec le corps de la nation. Ces *sectes* sont celles des Pharisiens, des Saducéens, des Esséniens & des Hérodiens; nous avons traité de chacune en particulier. Au commencement du Christianisme on vouloit faire passer la Religion de J. C. pour une *secte* du Judaïsme. On croit que les *sectes* des Philosophes chez les Grecs ont donné naissance à celles qu'on vit paroître chez les Juifs vers le tems des Macchabées; & c'est à la même imitation que dès les premiers tems du Christianisme, quelques juifs ou payens convertis, voulant rafiner sur les dogmes reçus dans l'Eglise, formerent toutes ces *sectes* de Gnostiques & autres si fréquentes dans l'histoire des premiers siecles.

Nous avons donné dans ce Dictionnaire une idée de chaque *secte*, des opinions ou des hérésies qui la caractérisent sous le nom de chacune; le lecteur peut y avoir recours pour s'en instruire, s'il a besoin.

SECTE, (*Hist. Philos. & Polit.*) tant de *sectes* & d'opinions fausses, qui se sont perpétuellement succédées en matiere de religion, loin de nous aigrir, doivent nous apprendre à reconnoître l'imperfection de notre jugement, & sa foiblesse naturelle; ce qui n'est pas un leger apprentissage.

Rien ne fit plus de tort à l'état politique du gouvernement de Justinien, que le projet qu'il conçut de réduire tous les hommes à une même façon de penser sur les matieres de religion, sur-tout dans des circonstances qui rendoient son zèle entierement indiscret.

Comme les anciens Romains fortifierent leur empire, en y laissant toutes sortes de culte; dans la suite on le réduisit à rien, en coupant successivement les *sectes* qui ne dominoient pas.

Ces *sectes* étoient des nations entieres; les unes, après avoir été conquises par les Romains, conservoient leur ancienne religion, comme les samaritains & les juifs; les autres s'étoient répandues dans un pays, comme les sectateurs de Montan, dans la Phrygie; les manichéens; les sabatéens, les ariens, dans d'autres provinces; outre qu'une grande partie des gens de la campagne étoient encore idolâtres, & entêtés d'une religion grossiere comme eux-mêmes.

Justinien qui détruisit ces *sectes* par l'épée ou par ses lois, & qui les obligeant à se révolter, s'obligea à les exterminer, rendit incultes plusieurs provinces; il crut avoir augmenté le nombre des fideles, il n'avoit fait que diminuer celui des hommes.

Procope nous apprend que par la destruction des samaritains, la Palestine devint deserte; & ce qui rend ce fait singulier, c'est qu'on affoiblit l'empire par zèle pour la religion du côté par où quelques regnes après, les Arabes pénétrerent pour la détruire.

Ce qu'il y a de desespérant, c'est que pendant que l'empereur portoit si loin l'intolérance, il ne convenoit pas lui-même avec l'impératrice sur les points les plus essentiels; il suivoit le concile de Chalcédoine, & l'impératrice favorisoit ceux qui y étoient opposés, soit qu'ils fussent de bonne foi, dit Evagre, soit qu'ils le fissent à dessein.

L'exemple destructeur de Justinien, ne fut que trop imité dans la suite, les hommes étant toujours

portés par eux-mêmes à l'esprit de domination & d'intolérance. Ce n'étoit pas cependant celui de Pilpay, qui a long-tems regné dans l'Inde ; on en jugera par ce passage tout singulier de ses écrits, que Pachimère traduisit au xiij. siecle.

» J'ai vu toutes les *sectes* s'accuser réciproquement » d'impostures; j'ai vu tous les mages disputer avec » fureur du premier principe & de la derniere fin; » je les ai tous interrogés, & je n'ai vu dans tous » ces chefs de faction, qu'une opiniâtreté inflexible, » un mépris superbe pour les autres, une haine implacable. J'ai donc résolu de n'en croire aucun. » Ces docteurs en cherchant la vérité, sont comme » une femme qui veut faire entrer son amant par » une porte dérobée, & qui ne peut trouver la clé » de la porte. Les hommes par leurs vaines recher» ches, ressemblent à celui qui monte sur un arbre, » où il y a un peu de miel; & à peine en a-t-il man» gé, que les dragons qui sont autour de l'arbre le » dévorent. *Essai sur l'hist. univers.* (*D. J.*)

SECTE DE CENT, (*Hist. moderne.*) *Voyez l'article* CENT.

SECTEUR, s. m. *en Géométrie*; c'est la partie d'un cercle, comprise entre deux rayons & l'arc renfermé entre ces rayons. *Voyez* CERCLE & ARC.

Ainsi le triangle mixte *ACD*, (*Pl. de Géom. fig. 13.*) compris entre les rayons *AC*, *CD*, & l'arc *AD* est un *secteur* de cercle.

Les géometres démontrent que le *secteur* d'un cercle, comme *ACD*, est égal à un triangle, dont la base est l'arc *AD*, & la hauteur le rayon *AC*.

Si du centre commun de deux cercles concentriques on tire deux rayons à la circonférence du cercle extérieur, les deux arcs renfermés entre les rayons auront le même rapport que leurs circonférences, & les deux *secteurs* seront entr'eux comme les aires ou les surfaces de leurs cercles.

Pour trouver en nombre l'aire d'un *secteur DCE*, le rayon *CD* du cercle & l'arc *DE* étant donnés, il faut d'abord trouver un nombre quatrieme proportionel à 100314, & au rayon *AC*: ce quatrieme proportionel exprimera la demi-circonférence à très-peu près. *Voyez* CERCLE & QUADRATURE. Que l'on cherche alors un autre quatrieme proportionel au nombre 180, à l'arc *DE* & à la demi-circonférence que l'on vient de trouver; cet autre quatrieme proportionel donnera l'arc *DE* dans la même mesure que le rayon *AC* est donné : enfin, multipliez l'arc *DE* par le demi-rayon, ce produit est l'aire du *secteur*.

Les Anglois donnent aussi le nom de *secteur* à ce que l'on appelle en France, *compas de proportion*. *Voyez* COMPAS DE PROPORTION. *Chambers.* (*E*)

SECTEUR *astronomique*, est un instrument inventé par M. George Graham de la société royale de Londres, qui sert à prendre avec beaucoup de facilité les différences d'ascension droite & de déclinaison de deux astres, qui seroient trop grandes pour être observées avec un télescope immobile.

Le micrometre est généralement reconnu pour l'instrument le plus exact, & le plus propre à déterminer le lieu d'une planete ou d'une comete; quand elles sont assez près d'une étoile connue; ce qui se fait en prenant les différences de leur ascension droite, & de leur déclinaison à celles de l'étoile. Mais ceci étant souvent impraticable à cause du grand nombre d'espaces du ciel, qui sont entierement vuides d'étoiles, dont les lieux soient connus; on est obligé d'avoir recours à des sectans ou des quarts de cercles mobiles armés de télescopes, pour prendre des distances plus grandes que celles qu'on peut prendre avec un micrometre. Or sans parler de ce qu'il en coûte, ni de la difficulté d'avoir des instrumens de cette espece; il est évident qu'il est peu sûr, & fort difficile de s'en servir, surtout par l'embarras où sont les observateurs, pour faire correspondre au même instant leurs observations à chaque télescope, tandis que cet instrument suit le mouvement diurne des cieux.

Le *secteur astronomique* remédie à tous ces inconvéniens, & c'est une obligation de plus que les astronomes ont à M. Graham, qui leur a rendu de si grands services par les excellens instrumens qu'il a inventés. Avant d'entrer dans le detail de ses parties, nous en donnerons une idée générale, afin qu'on en conçoive mieux l'usage & l'application.

Cet instrument (*fig. Pl. d'Astronom.*) est composé 1°. d'un axe *HFI*, mobile sur ses pivots *H* & *I*, & situé parallelement à l'axe de la terre; 2°. d'un arc de cercle *AB* contenant 10 ou 12 degrés, ayant pour rayon la plaque *CD* tellement fixée au milieu de l'axe *HI*, que le plan du *secteur* est toujours parallele à cet axe, qui étant lui-même parallele à l'axe de la terre, détermine le plan du *secteur* à être toujours parallele à celui de quelque cercle horaire; & 3°. d'un télescope *CE*, dont la ligne de vue est parallele au plan du rayon *CD*, & qui, en tournant la vis *G*, se meut autour du centre *c* de l'arc *AB*, d'un bout à l'autre de cet arc.

Pour observer avec cet instrument, on le tournera tout entier autour de l'axe *HI*, jusqu'à ce que son plan soit dirigé successivement à l'une & à l'autre des étoiles que l'on veut observer. Ensuite on fera mouvoir le *secteur* autour du point *F*, de façon que l'arc *AB* étant fixe, puisse prendre les deux étoiles dans leur passage par son plan; pourvû, comme il est évident, que la différence de leurs déclinaisons ne surpasse pas l'arc *AB*. Alors ayant fixé le plan du *secteur* un peu à l'ouest des deux étoiles, on tournera le télescope *cE*, au moyen de la vis *G*, & on observera avec une pendule le tems du passage de chacune des étoiles par les fils transverses, & les degrés & les minutes marqués par l'index sur l'arc *AB*, à chaque passage. La différence des arcs sera la différence des déclinaisons des deux étoiles, & celle des tems donnera la différence de leur ascension droite.

Description des principales parties de l'instrument. Sur une des faces d'un axe de fer quarré *HIF*, *fig.* & près de son extrémité supérieure, est attachée une large plaque de laiton *abc*, circulaire & fort épaisse. Sur cette plaque est adaptée une croix de laiton *KLMN*, qui tourne au moyen d'une charniere, ou plutôt d'un ajustement dont nous parlerons plus bas, autour du centre *F*. Aux deux bouts de la branche *MN*, s'élevent deux barres perpendiculaires *O* & *P*, dont les extrémités s'attachent par le moyen des vis *dc*, au dos du rayon *CD*, qui est renforcé d'un bout à l'autre par une longue plaque de laiton, posée sur le champ comme on le voit dans la *figure*. Les barres *O* & *P* n'ont d'autre longueur que celle qu'il leur faut pour que le *secteur ABC* tourne autour d'*F*, sans toucher à la plaque circulaire *QR*, fixée à la base supérieure du cylindre de cuivre *I*. L'axe de fer *HIF* passe par un trou quarré percé au milieu du cylindre & de la plaque, & y est attaché fermement. *ST*, *figure* représente une longue bande de laiton très-forte, & ayant deux petites plaques *VX* & *YT*, élevées perpendiculairement. La plaque *ST* étant située selon sa longueur parallélement à l'axe de la terre, & étant fixement arrêtée dans cette position sur un piédestal, ou de quelque autre maniere, transportez-y l'axe *HI*, & placez le trou conique en *H*, sur la pointe d'une vis en *Y*, & le cylindre *I* dans l'entaille *VZX*, dont les côtés paralleles *VX* l'embrassent, tandis qu'il s'appuie sur les extrémités d'une cavité angulaire, située au fond de l'entaille *Z*. Par ce moyen tout l'instrument tournera avec beaucoup de précision autour d'une même ligne imagi-

naire. La *figure* représente une section de tout l'instrument, faite par un plan passant à angles droits par le rayon *CD*, par la bande qui le fortifie, & par l'axe *HI* & son support *ST*. On suppose dans cette section le *secteur* tourné autour d'*F*, jusqu'à ce que le rayon *CD* devienne parallele à l'axe *HI*. On a conservé aux différentes parties de l'instrument, les mêmes lettres que dans les autres figures, afin qu'on les distingue mieux.

Les branches *O* & *P* ont deux fentes au milieu de leurs extrémités, pour recevoir le bord de la bande *CD*. La plaque circulaire *ac* est fixée à l'axe par les vis *hi* sur la verge de laiton *gk* vissée; sur l'axe *HI* glisse une balle de cuivre *lm*, que l'on fixe par une vis *m*, à une distance convenable pour contrebalancer le poids du *secteur* & du télescope, placés sur le côté opposé de l'axe. Au haut du support *ST*, il y a un tenon *nopqrstu*, dont la cavité *nopq* reçoit la plaque circulaire *QR*. L'extrémité *q* d'une plaque qui fait ressort *pq*, est fixée par une vis *r* à l'intérieur de la plaque supérieure *rs*, pendant que son autre extrémité *p*, en tournant la tête de la vis *t*, presse sur le cercle *Q*. Pour empêcher cette pression de changer le plan du cercle *QR*, & conséquemment la position de l'axe *HI*, le tenon *nopq* a la liberté de céder, ou de tourner sur les extrémités de deux vis qui entrent dans des trous coniques, situés dans les bords opposés de la plaque inférieure *no*. On voit une de ces vis en *n*, & la piece fixe dans laquelle elles se vissent est représentée séparement & en plein en *nxyz*; *nz* étant les points sur lesquels le tenon tourne, par ce moyen la même vis en *f* fait que la plaque supérieure & l'inférieure du tenon *nopq*, compriment le cercle *Q* uniformément. Un tenon semblable est attaché à la branche *O*, afin de presser le cercle *ac* & la plaque transverse *MN*, l'un contre l'autre, de façon que le *secteur* reste fixe dans une position quelconque. La charniere ou l'ajustement en *F*, dont il a été fait mention plus haut, ne consiste qu'en une goupille cylindrique qui passe par les plaques *MN*, *ac*. La tête plate de la goupille est fixée par trois petites vis à la plaque *MN*, & à l'autre extrémité de cette goupille est attachée, au moyen d'une vis qui se visse dans la goupille, une plaque circulaire qui fait ressort. L'ajustement du point *C* est fait de la même façon.

La *figure* représente la disposition & la construction des pieces qui servent à faire mouvoir le télescope, en tournant la tête de la vis *g*. Les pieces principales sont la vis *gab*, une piece *mn*, au-travers de laquelle elle passe, & la piece *hei*, où est l'écrou dans lequel entre la vis. La piece *mn* est une espece d'aissieu fort court, percé d'un trou pour laisser passer la vis. Cet axe ou aissieu, posé perpendiculairement au limbe, est retenu dans cette position par un coq *no*. Il est mobile autour de ses pivots *mn*, afin que la vis obéisse au petit mouvement angulaire qu'elle est obligée d'avoir nécessairement, l'écrou *c* se mouvant dans un arc de cercle. Cet écrou *c* a une partie qui traversant l'entaille circulaire *de*, est reçue dans un trou fait à la plaque du vernerus, de façon qu'elle fait corps avec lui, quoiqu'elle puisse tourner dans ce trou. Or cette plaque étant fixée par une de ses extrémités au télescope, il s'ensuit qu'en tournant l'écrou d'un sens ou de l'autre, on fera mouvoir le télescope en avant ou en arriere; *h* & *i* sont les têtes de deux vis dont les tiges passent tout à la fois au-travers d'une plaque qui fait ressort (pour rendre le mouvement uniforme) *d*, au-travers de l'entaille *de*, pour aller se visser dans la plaque du vernerus.

La longue vis *gab* porte de chaque côté de l'axe *mn*, deux especes de viroles qui lui servent comme de parties ou d'épaulemens pour l'empêcher d'avancer ou de reculer. La petite piece *bp* est tendue pour recevoir l'extrémité de cette vis qu'elle ne sert qu'à guider.

Voici les dimensions de cet instrument en piés & pouces anglois; on en trouvera le rapport avec nos mesures à *l'article* PIÉ. La longueur du télescope, ou le rayon du *secteur*, est de 2 piés $\frac{1}{2}$; la largeur du rayon vers *C*, est d'1 pouce $\frac{1}{2}$; & vers *D*, de 1 pouces. La largeur du limbe *AB*, est d'1 pouce $\frac{1}{2}$; & sa longueur de 6 pouces, contenant 10 degrés, divisés chacun de 15 en 15 minutes. Le télescope porte un vernerus, ou plaque à subdiviser, *voyez* VERNERUS, dont la longueur étant égale à 16 quarts de degré, est divisée en 15 parties égales, ce qui divise le limbe en minutes; & par l'estimation en plus petites parties, l'axe quarré *HIF*, a 18 pouces de longueur, & la partie *HI* en a 12 pouces. Son épaisseur est aux environs d'$\frac{1}{4}$ pouce. Le diametre des cercles *QR* & *abc*, sont chacun de 5 pouces, pour l'épaisseur des plaques; & les autres dimensions, on peut les laisser à la disposition de l'ouvrier.

Maniere de rectifier cet instrument. On placera l'intersection des fils transverses à la même distance du plan du *secteur*, que l'axe du verre objectif.

Par ce moyen le plan décrit par la ligne de vûe, en faisant mouvoir le télescope autour du point *C*, sera assez juste & exemt d'aucune courbure conique. Pour s'en assurer, on suspendra un long fil à plomb, à une distance convenable de l'instrument; on fixera le plan du *secteur* dans une position verticale, & on observera alors si pendant que le télescope se meut au moyen de la vis, le long du limbe, les fils transverses paroissent toujours se mouvoir le long de la ligne à plomb.

L'axe *hfo* pourra être placé presque parallélement à l'axe de la terre, par le moyen d'un petit cadran ordinaire. Ensuite pour le situer parfaitement parallele à cet axe, on observera quelques-unes des étoiles des environs du pole, & le télescope étant fixé sur le limbe, on fera suivre à la ligne de vûe le mouvement circulaire de cette étoile autour du pole, en tournant tout l'instrument sur son axe *hfo*. Que l'on suppose pour cet effet le télescope *kl*, dirigé vers l'étoile *a*, quand elle passe au plus haut point de son cercle diurne, & qu'on remarque la division coupée par le vernerus sur le limbe, cette étoile arrivera 12 heures après au point le plus bas du même cercle. Alors ayant fait faire à l'instrument une demi-révolution sur son axe, pour amener le télescope dans la position *mn*, si les fils transverses couvrent la même étoile supposée en *b*, l'élévation de l'axe *hfo* sera parfaitement juste; que si au contraire ils ne la couvroient pas, & qu'il fallût mouvoir le télescope dans la position $\mu\nu$, afin de pointer à cette étoile; on connoîtra l'arc $m\mu$ qui mesure l'angle $mf\mu$ ou *bfc*, & alors on abaissera l'axe *hfo* de la moitié de l'angle connu, si l'étoile passe au-dessous, ou on l'élevera d'autant, si c'est au-dessus; ensuite on repétera la même observation jusqu'à ce qu'on ait trouvé la véritable position de l'axe. On corrigera par des observations semblables, faites sur la même étoile dans le cercle de six heures, les erreurs de position de l'axe, soit à l'est, soit à l'ouest, jusqu'à ce que les fils transverses suivent l'étoile tout au tour du pole. Cette maniere d'opérer est claire; car supposant *aopbc* un arc du méridien (ou dans la seconde opération, un arc du cercle de six heures), & faisant l'angle *afp* égal à la moitié de l'angle *afc*, la ligne *fp* pointera au pole, & l'angle *ofp*, qui est l'erreur de position de l'axe, sera égal à la moitié de l'angle *bfc* ou $mf\mu$, trouvé par l'observation, puisque la différence des deux angles *afb*, *afc*, est double de la différence de leurs moitiés *afo* & *afp*. Il est presque inutile d'ajouter qu'à moins que l'étoile ne soit fort près du pole, il faudra faire attention aux réfractions. (*T*)

Secteur de M. Graham, est encore un instrument d'Astronomie, qui sert à observer les distances des étoiles au zénith lorsqu'elles en passent fort près. La premiere idée en est dûe au docteur Hook, qui l'avoit imaginé pour déterminer la parallaxe des étoiles fixes; mais par les changemens & les additions que M. Graham y a faits, il l'a rendu comme un nouvel instrument dont on peut le regarder comme l'inventeur. C'est avec un *secteur* que M. Bradley a fait la fameuse découverte de l'aberration des étoiles fixes, & c'est aussi avec un *secteur* exécuté sous les yeux & par les soins de M. Graham, que MM. les académiciens du Nord ont déterminé l'amplitude de l'arc du méridien qui devoit établir la grandeur du degré sous le cercle polaire. Nous rapporterons ici la description qu'ils en ont donnée, parce qu'il seroit impossible d'en donner une meilleure.

Ce qu'on appelle proprement *secteur* dans l'instrument dont il s'agit, est une lunette *D N*, garnie d'un limbe ou proportion de cercle *T V*, qui a pour rayon la distance *D G* qu'il y a de l'objectif à son foyer.

Ce *secteur* est porté par un autre *secteur* immobile qui lui est concentrique, & dans le plan duquel il se peut mouvoir en tournant sur l'axe qui passe par les centres des deux *secteurs*.

Ce second *secteur* qui porte le vrai *secteur*, est porté lui-même par un pié qui a la figure d'une pyramide tronquée.

La premiere figure fait voir l'instrument entier avec ses pieces assemblées; mais outre que cette figure n'est pas assez grande pour en faire voir le détail, il y a plusieurs choses essentielles à l'instrument qui se trouvent cachées, & d'autres qu'on a omises, parce qu'elles auroient été trop petites pour être apperçues. Toute la suspension du vrai *secteur* se trouve cachée par le prisme creux exagonal, qui termine le haut du pié; & le micrometre que l'on place sur le limbe du second *secteur*, & qui sert à conduire le vrai *secteur* & à régler son mouvement, a été omis, parce qu'il seroit devenu trop petit, & que le limbe du vrai *secteur* en auroit caché la plus grande partie. Il faut donc avoir recours aux figures suivantes pour connoître toutes les pieces de l'instrument; on va les détailler toutes en commençant par le vrai *secteur*.

La seconde figure représente le vrai *secteur* en perspective dans ses proportions, & la troisieme figure en fait voir les principales parties plus en grand dans une élévation géométrale tronquée: les lettres sont relatives à la seconde & troisieme figures, mais il a été impossible de mettre sur la seconde toutes celles qui sont sur la troisieme.

D N est un tube cylindrique de lunette, long de 8 piés 11 pouces, fait de laiton bien écroui, ce tube a trois parties dans sa longueur; les deux premieres parties *D E*, *F G* ont trois pouces de diametre, & chacune est garnie à ses extrémités de frettes cylindriques de cuivre; la troisieme partie, dans laquelle entre l'oculaire, n'a qu'un pouce de diametre.

La frette *D*, qui fortifie la lunette à son extrémité supérieure, contient l'objectif; il y a au-dedans de cette frette une feuillure faite sur le tour, dans laquelle l'objectif est exactement enchâssé & tient de lui-même avec assez de force: l'objectif est encore poussé vers le fond de sa feuillure par un tuyau à vis, de façon qu'il est arrêté de la maniere la plus fixe. La frette *D* porte deux tourillons *A*, *B*, de cuivre diametralement opposés, dont l'axe est bien perpendiculaire à celui de la lunette. Ces deux tourillons servent à suspendre la lunette qui, quand elle est libre, peut osciller comme un pendule. Le tourillon *A* porte un cylindre *C* d'acier trempé de trois quarts de ligne de diametre; & ce petit cylindre, qui a même axe que les tourillons *A*, *B*, est diminué autant qu'il est possible vers son extrémité, de maniere qu'à l'endroit de l'entaille il ressemble à deux cônes opposés par la pointe: cette entaille est faite pour recevoir la boucle d'un fil à-plomb, dont on verra l'usage.

La frette *E* qui est au bout inférieur de la premiere partie, & la frette *F* qui est au bout supérieur de la seconde, sont soudées à des brides circulaires, aussi de cuivre; ces deux brides qui sont liées ensemble par des vis, servent à assembler solidement les deux premieres parties du tube *D G*. Si ce tube *D G* avoit été d'une seule piece, on n'auroit pas eu besoin des deux frettes *E F*, mais alors il n'auroit pas été possible de l'écrouir aussi parfaitement qu'en le faisant de deux pieces; au reste, ces deux parties de tube ne se desassemblent jamais.

La frette *G* qui est à l'extrémité inférieure de la seconde partie du tube, porte un miroir plan *K* d'acier bien poli, qu'on recouvre d'une piece de cuivre *L*, quand on ne fait point usage de la lunette: c'est par ce miroir que la vis du micrometre, que nous expliquerons, pousse la lunette pour lui donner l'inclinaison nécessaire dans les observations. Sur le couvercle *L* du miroir est un trait léger qui est horisontal quand le miroir est couvert; ce trait sert à marquer la hauteur où doit être la vis du micrometre. Ainsi avant que de découvrir le miroir, il faut hausser ou baisser le micrometre jusqu'à ce que la pointe de sa vis soit précisément sur le trait du couvercle.

Le dedans de la frette *G* est tourné en forme de feuillure circulaire; cette feuillure reçoit un chassis rond, précisément de même diametre: la position du chassis dans la feuillure est déterminée par deux piés diamétralement opposés, qui tiennent à la feuillure & entrent dans deux petits trous faits au chassis. Enfin le chassis est arrêté dans la feuillure par quatre vis qui l'y retiennent solidement. Ce chassis est exactement placé au foyer de l'objectif, il est percé d'une large ouverture d'environ deux pouces de diametre, & porte deux fils d'argent extrèmement fins, croisés à angles droits & perpendiculaires à l'axe de la lunette dans lequel ils se croisent. L'un de ces fils est parallele à l'axe des tourillons *A*, *B*. La position des fils sur le chassis est invariable; car le chassis est percé de quatre trous qui ne sont guere plus gros que les fils qui y passent; une extrémité de chaque fil est arrêtée dans son trou par une goupille, & les deux autres extrémités sont tirées par des ressorts qui tiennent toujours les fils bien tendus, malgré leur racourcissement dans le froid & leur alongement dans le chaud.

La même frette *G* est fixée perpendiculairement sur une platine quarrée de cuivre, à laquelle sont attachées plusieurs pieces qu'on va expliquer.

1°. Une piece de cuivre *M* parallele au miroir *S*, au-dessous duquel elle est placée. C'est par cette piece *M* qu'on commence à pousser la lunette par le moyen d'une seconde vis qui est au micrometre: cette piece *M* & la vis qui la pousse, servent à empêcher la principale vis du micrometre de s'émousser en heurtant contre le miroir d'acier *K*.

2°. Un limbe *T V* plan, perpendiculaire à l'axe des tourillons *A*, *B*, & dont la face antérieure est aussi éloignée de l'axe de la lunette, que l'entaille *C* du cylindre d'acier est distante du même axe. Sur ce limbe sont tracés deux arcs, qui ont tous deux l'entaille *C* pour centre; ces deux arcs sont chacun de cinq degrés & demi, & sont divisés de sept minutes & demie en sept minutes & demie par des points très-fins qu'on peut à peine appercevoir: les points du cercle inférieur sont plus fins que ceux du supérieur; ces deux arcs peuvent servir à se vérifier mutuellement.

3°. Le petit tube cylindrique *N* qui reçoit l'oculaire est encore attaché sur la même platine ; ainsi cette platine est percée d'un trou pour laisser passer la lumiere de l'objectif à l'oculaire.

4°. Enfin cette platine porte encore deux roulettes, savoir une roulette *I* ou plutôt sa chape solidement arrêtée par des vis, & une roulette *H* dans une chape ajustée à un ressort : on va voir l'usage de ces deux roulettes dans le détail du second *secteur*, qui porte celui qu'on vient d'expliquer.

La quatrieme figure représente le second *secteur*, qui doit porter le vrai *secteur* représenté dans la seconde figure. Voici les pieces qui le composent.

f g h o p q est un gros arbre de bois des Indes très-dur ; sa hauteur est de 8 piés 4 pouces & demi, sa largeur *g h* est de 9 pouces, & son épaisseur *f g* de 8 pouces 9 lignes.

Au haut de cet arbre est attachée une forte platine de laiton, perpendiculaire à la longueur de l'arbre ; la platine saille au-delà de l'arbre d'environ 5 pouces 2 lignes, & sa partie saillante qui est échancrée pour laisser passer la lunette, porte deux coussinets *a*, *b*, dans lesquels doivent tourner les deux tourillons *A*, *B*, de la lunette. Le premier coussinet *a* est immobile ; le second coussinet *b* est contenu entre deux pieces attachées à la platine : ces pieces l'empêchent de se déranger à droit ou à gauche, mais elles lui permettent de s'élever & de s'abaisser suivant le besoin. Ce coussinet *b* a une queue *b e*, dont l'extrémité *e* est une charniere sur laquelle on le peut mouvoir par le moyen de deux vis *c*, *d*, par la vis *c* pour le hausser, & par la vis *d* pour l'abaisser. Lorsque ces deux vis serrent en même tems le coussinet, elles le rendent aussi immobile que s'il étoit attaché à demeure sur la platine. On voit dans la figure que la partie de la platine qui déborde l'arbre est soutenue par une équerre ou gousset qui l'empêche de plier.

Le bas de l'arbre est entouré d'une frette de cuivre *o p q* très-forte, à laquelle tient un limbe *t u* perpendiculaire à l'axe des coussinets *a*, *b*. La distance de ce limbe aux coussinets *a*, *b*, est telle, que quand la lunette ou le vrai *secteur* a ses tourillons *A*, *B*, dans les coussinets *a*, *b*, la roulette *I* de la lunette est appliquée sur le devant du limbe *t u*, & roule sur le bord inférieur de ce limbe, & la roulette *H*, dont la chape est portée par un ressort *P Q R*, est appliquée derriere le même limbe *t u*, & roule sur le bord supérieur de ce limbe lorsqu'on meut la lunette. Le ressort qui porte la roulette *H* & qui la presse contre le derriere du limbe, oblige l'autre roulette *I* de s'approcher sur le devant du limbe, & l'y tient mollement appliquée, de maniere que la lunette ne peut point faire d'oscillations perpendiculaires au limbe *t u*.

i, *k*, sont deux consoles, sur lesquelles on place un niveau pour connoître la situation de l'arbre ; lorsque ces deux consoles sont mises de niveau, l'arbre est vertical.

l, *m*, *n*, sont trois tenons qui tiennent à l'arbre ; on attache à ces tenons trois traverses qui sont liées avec les trois montans du pié, & qui empêchent l'arbre de vaciller dans son pié.

r est un chassis léger de bois de chêne attaché à l'arbre pour porter une lanterne, qui doit éclairer le limbe *T V* du vrai *secteur* : au-dessous de cette lanterne est un microscope *S*, qui fait voir distinctement les points de la division du limbe *T V*. Par le moyen d'une vis *x*, on hausse ou baisse la lanterne jusqu'à ce que le microscope *S* soit à la hauteur de la division. Par la vis *y* & une autre qui lui est opposée, on détourne la lanterne à droit ou à gauche, afin que le point de la division qu'on observe soit vu au milieu du champ du microscope. Enfin, par la vis *z*, on peut approcher ou reculer la lanterne du limbe jusqu'à ce qu'on voye distinctement les points de la division.

Le microscope peut encore couler dans des anneaux qui l'attachent à la lanterne, & être rapproché ou éloigné du limbe sans faire mouvoir la lanterne.

Le pié de figure pyramidale tronquée qui porte le second *secteur* est de bois, & toutes ses pieces se démontent & se remontent aisément par le moyen de la vis ; sa hauteur est de 11 piés 6 pouces. Ce pié est composé de trois montans assemblés par le haut, avec un exagone creux dans lequel entre l'arbre du second *secteur*, & auquel il est attaché par une forte vis. Les montans sont garnis de regles de champ qui les fortifient, & sont liés tous trois ensemble par des traverses horisontales. Outre que l'arbre est soutenu par le haut dans l'exagone, il est encore lié avec les montans par trois traverses horisontales que l'on attache d'un bout sur les tenons de l'arbre, & de l'autre bout sur les regles de champ des montans.

Une de ces trois dernieres traverses porte une poulie, sur laquelle passe une corde qui part de la lunette, & qui porte un poids ; ce poids qui n'est ordinairement que d'un quart, ou tout-au-plus d'une demi-livre, est plus que suffisant pour tirer la lunette vers le micrometre qu'on va expliquer.

Le micrometre est représenté dans les *fig. 5 & 6.* La *fig. 5.* le fait voir en perspective, la *6.* en montre la face géométrale avec le bas de la lunette du vrai *secteur*. Ce qu'on appelle proprement *micrometre* est une vis *A B*, qui passe au-travers d'un écrou *S*, & la pointe *B* de cette vis s'appuie contre le miroir de la lunette. La vis qui nous a servi au cercle polaire avoit un pas, tel qu'un de ses tours faisoit parcourir à la lunette un arc de 44 secondes. Cette vis nous a été volée au mois de Juillet 1738, & celle qu'on a refaite est d'un pas un peu plus haut, un de ses tours fait décrire à la lunette un arc de 47 secondes.

La vis porte un cadran *C* divisé en autant de parties qu'un tour de vis vaut de secondes ; ainsi le cadran ancien étoit divisé en 44 parties, celui d'à-présent est divisé en 47. Par le moyen de ce cadran, on voit de combien de secondes la vis a fait avancer la lunette.

La tige de la vis porte encore un pignon denté qui engrene dans une roue ; cette roue porte aussi un pignon qui engrene dans une autre roue, & cette seconde roue fait un tour pendant que la vis en fait vingt-cinq. Cette seconde roue est elle-même un second cadran *D* divisé en vingt-cinq parties, ensorte qu'une partie de ce cadran marque une révolution entiere de la vis ou 47 secondes.

Par le moyen de ces deux cadrans, on voit tout-d'un-coup combien la vis fait de tours & de parties de tours, & par conséquent de combien la lunette avance ou recule.

Les roues & le cadran qui marque les tours de la vis sont enfermés dans une boîte *H I*, laquelle est attachée sur une équerre *M N*. L'équerre est attachée sur un coulant *T V R Z*, qui saisit le limbe *t u* du *secteur* de l'arbre par deux griffes *T V*, *R Z* ; & par le moyen de deux vis *O*, *P*, on peut fixer ce coulant à quel endroit on veut du limbe *t u*.

L'équerre qui porte la boîte du micrometre a trois rainures, celle du milieu est couverte par une platine sur laquelle repose la tête de la vis *G* qui attache l'équerre au coulant, les deux autres embrassent des boutons *m*, *n* ; l'équerre peut couler sur sa vis *G* & sur les boutons *m*, *n*, de maniere qu'on peut élever & baisser le micrometre, afin de mettre sa vis à une hauteur convenable, pour qu'un de ses tours fasse parcourir à la lunette un arc de 47 secondes. On a

dit que cette hauteur étoit marquée par un trait sur le couvercle du miroir.

Il y a au micrometre une seconde vis *K L* de laiton qui s'appuie, quand on veut, contre une platine de cuivre placée au-dessous du miroir. Voici l'usage de cette vis.

Lorsqu'on éleve ou qu'on abaisse le micrometre à la hauteur du trait marqué sur le couvercle, le miroir est couvert. Si, après cette opération, on découvre le miroir, le poids qui tire la lunette vers le micrometre fera choquer le miroir contre la pointe *B* de la vis qui sera endommagée. Pour éviter cet accident avant de découvrir le miroir, on pousse la lunette par la seconde vis *K L*, ce qui l'éloigne de la principale vis *A B* du micrometre, ensuite on découvre le miroir sans craindre le choc dont nous venons de parler; enfin on détourne la vis *K L*, & la lunette, qui est obligée de la suivre à cause du poids qui la tire, vient doucement au micrometre, de sorte que le miroir arrive à la pointe *B*, sans qu'il se fasse de choc.

Le banc que l'on voit sous le pié pyramidal est l'endroit où se place celui qui doit regarder par la lunette, ce banc peut être élevé & abaissé comme un pupitre, pour mettre l'œil de l'observateur à portée de la lunette.

On voit sur le banc un gobelet plein d'eau, dans lequel est une balle suspendue par un fil qui pend de l'entaille du centre de la lunette. (*T*)

SECTION, s. f. (*Gram.*) portion d'une chose divisée. On dit une *section* de cet ouvrage, la *section* de ce bâtiment, la *section* d'un solide.

SECTION, *en Géométrie*, c'est l'endroit où des lignes, des plans, *&c.* s'entrecoupent. *Voyez* BISSECTION, TRISSECTION, *&c.*

La commune *section* de deux plans est toujours une ligne droite. *Voyez* PLAN. On appelle aussi *section* la ligne ou la surface formée par la rencontre de deux lignes, ou de deux surfaces, ou d'une ligne & d'une surface, ou d'une surface & d'un solide, *&c.*

Si l'on coupe une sphere d'une maniere quelconque, le plan de la *section* sera un cercle, dont le centre est dans le diametre de la sphere. *Voyez* SPHERE.

Il y a cinq *sections* du cone, le triangle, le cercle, la parabole, l'hyperbole & l'ellipse. *Voyez* chacune de ces *sections* à l'article qui leur est particulier. *Voyez aussi* CONE. (*E*)

SECTIONS CONIQUES, *voyez l'article* CONIQUE.

Sections contiguës ou *sections fréquentes*, est un terme dont Apollonius se sert dans son traité des *sections coniques*. Pour faire entendre ce que signifie ce terme, imaginons deux lignes droites, telles que *AB*, *CD*, (*Pl. coniq. fig. 5*) qui s'entrecoupent mutuellement en *E*. On suppose que ce point *E* est le centre commun des *sections* hyperboliques opposées *F*, *G*; *H*, *I*, qui ont aussi pour asymptotes communes les mêmes lignes *AB*, *CD*; dans ce cas, les *sections F*, *H*, *G*, *I* sont appellées *sections contiguës*, parce qu'elles sont disposées de maniere qu'elles se suivent l'une l'autre dans les angles contigus des deux lignes droites qui s'entrecoupent. *Voyez* CONJUGUÉ. *Chambers.* (*E*)

Sections opposées, *voyez* OPPOSÉES.

SECTION AUTOMNALE, (*Sphere.*) c'est le point de l'écliptique où il est coupé par l'équateur, & où le soleil se trouve au commencement de l'automne; on l'appelle encore *point automnal.* (*D. J.*)

SECTION, (*Archit.*) c'est la superficie qui paroît d'un corps coupé; c'est aussi l'endroit où les lignes & les plans se coupent. (*D. J.*)

SECTION *dans le Blason*, il se dit lorsque l'écu est divisé en deux parties égales de droit à gauche, parallelement à l'horison, & en maniere de fasce. *Voyez* COUPÉE.

Ce mot se dit aussi des pieces honorables, & même des animaux & des meubles, quand ils sont également divisés de la même façon, de maniere pourtant qu'une moitié soit de couleur, & l'autre de métal. On dit que les pieces sont coupées, quand elles ne viennent pas pleines aux extrémités de l'écu.

SECTION, *terme de chasse*, secter le cerf, c'est le dépecer; la premiere chose qu'on doit lever, sont les daintiers, autrement couillons; après il faut commencer à le fendre à la gorge jusqu'au lieu des daintiers, puis le faut prendre par le pié d'entre le devant, & enciser la peau tout-autour de la jambe, au-dessous de la jointure, & la fendre depuis l'encisure jusqu'au lieu de la poitrine, & autant aux autres jambes; après on commence par les jambes ou par les pointes des encisures, & on le dépouille.

SECULAIRE, adj. (*Gram.*) qui s'exécute à la fin du siecle.

SÉCULAIRE, POEME, (*Poésie lyrique des Rom.*) *carmen sæculare*, piece de vers qui se chantoit aux jeux *seculaires* des Romains dans le temple de quelque dieu. *Voyez* SÉCULAIRES JEUX.

Le plus beau *poëme séculaire* que nous ayons, est celui d'Horace. Il fut glorieux à ce poëte d'avoir été choisi par Auguste pour chanter les *jeux séculaires* qu'il donna l'an 737 de Rome. Le *poëme* d'Horace fut chanté dans le temple d'Apollon palatin, que l'empereur avoit fait bâtir onze ans auparavant. De plus la piece du poëte est un monument curieux & unique des cérémonies qui s'observoient dans cette fête. Enfin c'est le premier exemple que nous ayons d'une composition lyrique aussi ancienne qu'elle est peu connue.

L'occasion pour laquelle Horace composa ce *poëme*, étoit surtout remarquable par la solemnité de trois grandes fêtes, qui après avoir été distinguées dans leur institution, se réunirent peu-à-peu pour n'en former plus qu'une, qui duroit trois jours & trois nuits de suite. On les appelloit jeux tarentins, *ludi tarentini*; jeux apollinaires, *ludi apollinares*, & jeux séculaires, *ludi sæculares*. *Voyez*-en les articles.

Je viens de dire que la piece d'Horace est la plus ancienne qui nous reste sur les jeux *séculaires*, du moins c'est la plus complette. Celle que nous avons de Catulle, qui commence par ces mots: *Dianæ sumus in fide*, fut faite apparemment pour quelque fête particuliere d'Apollon & de Diane: ou si c'est une piece *séculaire*, ce n'est qu'un des trois chants qui entroient dans la composition du poëme. Peut-être Catulle l'avoit-il faite pour être chantée en 705; mais ce poëte mourut un an ou deux devant, & l'on manqua de représenter ces jeux, soit par la négligence des pontifes sibyllins, soit à cause de la guerre civile qui éclata cette année-là entre César & Pompée. On avoit déja manqué une fois ces jeux en 405 pour quelque raison semblable.

Les *poëmes séculaires* étoient chantés par cinquante-quatre jeunes gens que l'on partageoit en deux chœurs, dont l'un étoit formé par vingt-sept garçons, & l'autre par autant de filles; voilà pourquoi Horace dit:

Carmina non priùs
Audita, musarum sacerdos,
Virginibus puerisque canto.

» Prêtre des muses, je prononce aux deux chœurs » de jeunes garçons & de jeunes filles des vers qui » n'ont jamais été entendus. *Ter novem illustres pueri*, dit Zosime, *cum totidem virginibus*, *hymnos & pæa-*

nas canunt. Tel étoit l'ordre prescrit par l'oracle. *Cantantesque latini pœanas cum pueris puellisque in æde versentur immortalium, scorsùm autem puellæ ipsæ chorum habeant, & seorsùm puerorum masculus ordo.* Tout cela se trouve dans le *poëme séculaire* d'Horace. Tantôt les deux chœurs chantent ensemble, tantôt ils se partagent, & tantôt ils se réunissent. La premiere & la derniere strophe sont des hymnes, la seconde & la troisieme sont des péans. Enfin l'érudition, l'abondance, la délicatesse, la variété, en un mot, tout ce qui peut faire le prix d'une piece de poésie, se rencontre dans celle-ci. Il nomme les jeunes filles *virgines lectas*, & les jeunes garçons *pueros castos*; ce n'est pas que les deux épithetes ne fussent communes aux deux chœurs, mais le poëte s'est contenté de joindre *castus* avec *puer*, parce que la signification en est renfermée dans *virgo*.

Au reste les enfans qui chantoient le *poëme séculaire*, devoient être non-seulement choisis, c'est-à-dire, d'une qualité distinguée, mais il falloit encore qu'ils fussent *patrimi* & *matrimi*, c'est-à-dire, qu'ils eussent tous leurs pere & mere en vie, & de plus qu'ils fussent nés d'un mariage contracté avec cette cérémonie que les latins appelloient *confarreatio*, lequel mariage étoit indissoluble. *Sanadon.* (*D. J.*)

SÉCULAIRES JEUX, (*Ant. rom.*) fête solemnelle que les Romains célébroient avec une grande pompe vers les approches de la moisson, pendant trois jours & trois nuits consécutives; en voici l'origine.

Dans les premiers tems de Rome, c'est-à-dire, sous les rois, un certain Valesus Valesius, qui vivoit à la campagne dans une terre du pays des Sabins, proche du village d'Erête, eut deux fils & une fille qui furent frappés de la peste. Il reçut, dit-on, ordre de ses dieux domestiques de descendre le Tibre avec ses enfans, jusqu'à un lieu nommé *Terentium*, qui étoit au bout du champ de Mars, & de leur y faire boire de l'eau qu'il feroit chauffer sur l'autel de Pluton & de Proserpine. Les enfans en ayant bu, se trouverent parfaitement guéris. Le pere en actions de graces offrit au même endroit des sacrifices, célébra des jeux, & dressa aux dieux des lits de parade, *lectisternia*, pendant trois nuits; & pour porter dans son nom même le souvenir d'un événement si singulier, il s'appella dans la suite *Manius Valerius Terentinus; Manius*, à cause des divinités infernales à qui il avoit sacrifié; *Valerius*, du verbe *valere*, parce que ses enfans avoient été rétablis en santé; & *Terentinus*, du lieu où cela s'étoit passé.

En 245, c'est-à-dire, l'année d'après que les rois furent chassés de Rome, une peste violente accompagnée de plusieurs prodiges ayant jetté la consternation dans la ville, Publius Valerius Poplicola fit sur le même autel des sacrifices à Pluton & à Proserpine, & la contagion cessa. Soixante ans après, c'est-à-dire, en 305, on réitéra les mêmes sacrifices par ordre des prêtres des sibylles, en y ajoutant les cérémonies prescrites par les livres sibyllins; & alors il fut réglé que ces fêtes se feroient toujours dans la suite à la fin de chaque siecle: ce qui leur fit donner le nom de *jeux séculaires.* Ce ne fut que long-tems après, c'est-à-dire pendant la seconde guerre de Carthage, qu'on institua les jeux apollinaires à l'honneur d'Apollon & de Latone. On les célébroit tous les ans; mais ils n'étoient point distingués des *jeux séculaires*, l'année qu'on représentoit ceux-ci.

L'appareil de ces jeux étoit fort considérable; on envoyoit par les provinces des hérauts, pour inviter tout le monde à la célébration d'une fête qu'ils n'avoient jamais vue, & qu'ils ne reverroient jamais.

On distribuoit au peuple certaines graines & certaines choses lustrales ou expiatoires. On sacrifioit la nuit à Pluton, à Proserpine, aux parques, aux pithies, à la Terre; & le jour à Jupiter, à Junon, à Apollon, à Latone, à Diane & aux génies. On faisoit des veilles & des supplications; on plaçoit les statues des dieux sur des coussins, où l'on leur servoit les mets les plus exquis. Enfin pendant les trois jours que duroit la fête, on chantoit trois cantiques différens, comme l'assure Zosime, & l'on donnoit au peuple divers spectacles. La scene de la fête changeoit chaque jour; le premier jour on s'assembloit dans le champ de Mars; le second au capitole, & le troisieme sur le mont Palatin.

Si vous voulez que l'on entre dans de plus grands détails de la célébration des *jeux séculaires*, vous sçaurez que peu de jours avant qu'on les commençât, les quinze prêtres sibyllins assis sur leurs sieges devant le temple d'Apollon palatin & de Jupiter capitolin, distribuoient à tout le peuple des flambeaux, du bitume, du soufre & autres choses lustrales; c'est ce qui est exprimé dans les anciennes médailles, par ces mots: *frug. ac fruges acceptæ*; & ils passoient là, & dans le temple de Diane sur le Mont-Aventin, des nuits entieres à l'honneur des parques avec beaucoup de dévotion.

Quand le tems de la fête étoit arrivé, le peuple s'assembloit dans le champ de Mars; on immoloit des victimes à Jupiter, à Junon, à Apollon, à Latone, à Diane, aux Parques, à Cérès, à Pluton & à Proserpine.

La premiere nuit de la fête l'empereur à la tête des quinze pontifes, faisoit dresser sur le bord du Tibre trois autels qu'on arrosoit du sang de trois agneaux, & sur ces autels on brûloit les offrandes & les victimes. Il paroit que c'est à cette circonstance qu'il faut rapporter la médaille où l'on voit la tête d'Auguste avec ces mots: *Augustus tr. pot VII.* & de l'autre côté, une colomne avec cette inscription: *imp. cæs. Aug. lud. sæc.* A droite & à gauche de la colomne *XV. S. F.* c'est-à-dire, *quindecim viri sacris faciendis*, & autour, *L. Mescinius Rufus III. vir*, qui est le nom du trévir qui avoit fait frapper la médaille pour consacrer la mémoire d'un événement aussi remarquable que celui de la célébration des jeux.

Après cela on marquoit un certain espace dont on faisoit une espece de scene illuminée. On chantoit plusieurs hymnes faits exprès pour cette occasion; on célébroit plusieurs sortes de jeux; on jouoit plusieurs pieces de théatre. La fraîcheur de la nuit donnoit un nouvel agrément à ces spectacles, sans parler des illuminations qui non-seulement éclairoient la scene, mais qui se faisoient aussi dans les temples, dans les places publiques, & dans les jardins: *lumina cum rogis accenduntur*, dit Zosime. On peut même croire que la description des feux d'artifices dont parle Claudien dans le panégyrique du sixieme consulat d'Honorius, ne convenoit pas moins aux fêtes *séculaires* qu'aux jeux du cirque; mais continuons.

Le lendemain, après qu'on étoit monté au Capitole pour y offrir des victimes, on s'en retournoit dans le champ de Mars, & l'on célébroit des jeux particuliers à l'honneur d'Apollon & de Diane. Ces cérémonies duroient jusqu'au matin que toutes les dames alloient au capitole à l'heure marquée par l'oracle, pour chanter des hymnes à Jupiter.

Le troisieme jour qui finissoit la fete, vingt-sept jeunes garçons, & autant de jeunes filles de qualité chantoient dans le temple d'Apollon Palatin, des cantiques en grec & en latin, pour attirer sur Rome la protection de tous ces dieux que l'on venoit d'honorer par des sacrifices. Enfin les prêtres sibyllins qui avoient ouvert la fête par des prieres aux dieux, la terminoient de la même maniere.

Auguste voulant donner un exemple de son attention

tion aux réglement des mœurs, ordonna que les trois veillées se fissent avec retenue, que le mélange de la joie ne souillât point la dévotion, & défendit que les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe parussent aux cérémonies nocturnes, sans être accompagnés de quelqu'un de leur parens qui fût d'un âge à veiller sur eux & à répondre de leur conduite.

Les premiers *jeux séculaires* furent représentés l'an de Rome 245, les seconds en 305, les troisiemes en 505, les quatriemes en 605. Auguste fit célébrer les cinquiemes en 737.

Ce prince, persuadé qu'il étoit de conséquence pour l'état de ne pas obmettre la célébration de cette fête, à laquelle on ne pensoit plus, donna ordre aux prêtres sibyllins de consulter en quel tems du siecle courant on devoit les représenter. Ceux-ci s'étant apperçus qu'on les avoit manqués en 705 sous Jules-César, songerent aux moyens de couvrir leur faute, de peur qu'on ne les rendit responsables de toutes les calamités qui avoient affligé l'empire pendant les gueres civiles.

Trois choses leur applanissoient la route de l'imposture. Ils étoient seuls dépositaires des livres sibyllins ; l'on ne convenoit pas généralement de l'année qui devoit servir de point fixe pour régler celle des *jeux séculaires ;* & l'on étoit partagé sur la date de ceux que l'on avoit représentés depuis la fondation de Rome. Il leur fut donc aisé de flatter la vanité d'Auguste, en déclarant que l'année *séculaire* tomboit à l'année 737.

Pour en persuader le public, ils mirent au jour des commentaires sur les livres sibyllins, afin de prouver par les paroles même de la sibylle, que le siecle devoit être de cent dix ans, & non de cent ans. Dans ce projet ils altérerent le texte du vers sibyllin qui portoit cent, *hecatontada cuclon*, & substituerent à *hecatontada*, le mot *hecatondecas*, qui signifie *cent dix ans.*

L'autorité de ces prêtres infiniment respectée, mit tout-à-coup le mensonge à la place de la vérité, sans que personne pût les démentir, puisqu'il étoit défendu sous peine de la vie de communiquer les livres des sibylles à quiconque ne seroit pas du college des quinze pontifes. Si maintenant quelqu'un de nos lecteurs n'étoit pas au fait de l'histoire de ces pontifes, de celle de la sibylle, & des vers sibyllins, il en trouvera de grands détails aux articles, SIBYLLE & SIBYLLINS *Livres*, (*Hist. rom.*)

Auguste charmé de voir que suivant ses désirs, cette fourbe pieuse lui réservoit la gloire de célébrer une si grande fête, appuya la découverte des pontifes du poids de ses édits, & chargea Horace de composer l'hymne *séculaire*, qui devoit se chanter en présence de l'empereur, du peuple, du sénat & des prêtres, au nom de tout l'empire.

Le poëte en homme de cour, n'oublia pas le siecle de cent dix ans. « Qu'après dix fois onze années, » dit-il, le siecle ramene ces chants & ces jeux so» lemnels pendant trois jours & trois nuits, comme » nous faisons aujourd'hui ».

Certus undenos decies per annos
Orbis ut cantus, referatque ludos
Ter die claro, totiesque gratâ
Noctèque frequentes.

Cependant les successeurs d'Auguste n'observerent point l'espace de tems qu'il avoit fixé pour la célébration de ces jeux, Claude les solemnisa 64 ans après l'an de Rome 800. Domitien 40 ans après Claude, en fit représenter de nouveaux, auxquels Tacite eut part en qualité de *quindecimvir* ou de prêtre sibyllin, ainsi qu'il le témoigne lui-même dans ses annales, *l. XI*, *c. xj.* L'empereur Severe accorda le spectacle de ces jeux pour la huitieme fois, 110 ans après Domitien, & par conséquent l'an 950 de Rome. L'an 1000 de la fondation de cette ville, Philippe le pere donna au peuple les plus magnifiques *jeux séculaires* qu'on eut encore vus. Constantin ne les fit point célébrer l'année qu'il fut consul avec Licinius pour la troisieme fois, l'an de J. C. 313. Mais l'empereur Honorius ayant reçu la nouvelle de la victoire de Stilicon sur Alaric, permit à tous les payens de célébrer encore les *jeux séculaires*, qui furent les derniers dont parle l'histoire. Zosime qui nous a donné la plus ample description qu'on ait des *jeux séculaires*, n'attribue la décadence de l'empire qu'à la négligence qu'eurent les Romains de célébrer exactement.

Je connois deux traités des modernes sur les jeux dont nous parlons ; l'un par le P. Tafin, & l'autre infiniment meilleur par Onuphrius Pamvinius. On peut y recourir. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉCULARISATION, s. f. (*Gram. & Jurispr.*) est l'action de rendre séculier un religieux, un bénefice ou lieu qui étoit régulier.

Pour parvenir à la *sécularisation* d'un religieux, il faut obtenir un bref du pape, qu'on appelle *bref de sécularisation.*

On ne doit point séculariser les monasteres ni les religieux, sans des raisons importantes, & sans avoir obtenu à cet effet un brevet du roi, qui permet de demander au pape la *sécularisation.*

Les bulles de *sécularisation* doivent être communiquées à l'évêque du lieu, avant d'être fulminées ; il faut ensuite qu'elles soient revêtues de lettres-patentes, & registrées au parlement. *Voyez les mémoires du clergé*, *tome IV.* (*A*)

SÉCULARISATION, (*Hist. mod. polit.*) dans le tems que les dogmes de Luther & des réformateurs eurent été adoptés par un grand nombre de princes d'Allemagne, un de leurs premiers soins fut de s'emparer des biens des évêques, des abbés & des moines, qui étoient situés dans leurs états. L'empereur Charles-Quint n'ayant pu venir à bout de réduire les Protestans, ni de faire restituer à l'Eglise les biens qui en avoient été démembrés ; lassé d'avoir fait une guerre longue & sans succès, il convint que chacun des princes protestans demeureroit en possession des terres ecclésiastiques dont il s'étoit emparé, & que ces biens seroient *sécularisés*, c'est-à-dire ôtés aux gens d'église. L'Allemagne ayant été déchirée par une guerre de 30 ans sous les regnes de Ferdinand II. & de ses successeurs, on fut encore obligé de recourir à des *sécularisations*, pour satisfaire les parties belligérantes ; en conséquence par le traité de Westphalie qui rendit la paix à l'Allemagne, on *sécularisa* un grand nombre d'évêchés & d'abbayes en faveur de plusieurs princes protestans, qui ont continué à jouir de ces biens jusqu'à ce jour, malgré les protestations des papes qui ne vouloient point donner les mains à de pareils arrangemens.

Les immenses revenus que possedent un grand nombre d'évêchés & d'abbayes d'Allemagne, fournissoient une maniere facile de terminer les disputes sanglantes qui déchirent souvent les princes & les états séculiers dont le corps germanique est composé. Il seroit à desirer que l'ont eût recours à la *sécularisation* pour tirer des mains des ecclésiastiques, des biens que l'ignorance & la superstition ont fait autrefois prodiguer à des hommes, que la puissance & la grandeur temporelles détournent des fonctions du ministere sacré, auxquels ils se doivent tout entiers.

SÉCULARISÉ, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) se dit de ce qui est rendu au siecle : un moine *sécularisé*, est celui qui est restitué contre ses vœux, & remis dans

son premier état. Une église ou maison *sécularisée*, est celle à laquelle on a ôté le caractere d'église ou maison réguliere, en transférant ailleurs les réguliers qui y étoient attachés, ou en les sécularisant. *Voyez* SÉCULARISATION. (*A*)

SÉCULIER, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) se dit de tout ce qui appartient au siecle, c'est-à-dire à l'état civil & politique.

Un *séculier* est toute personne qui n'est point engagée dans l'état de régulier; on entend quelquefois par-là un laïc: un prêtre *séculier*, est celui qui n'est ni religieux ni chanoine régulier.

Un bénéfice *séculier*, est celui qui n'est point affecté à des réguliers. *Voyez* BÉNÉFICE.

Le bras *séculier*, c'est la puissance de la justice temporelle.

De même la jurisdiction séculiere, est la justice temporelle; on la nomme ainsi par opposition à la jurisdiction ecclésiastique. (*A*)

SECULUM, (*Littérat.*) ce mot qui signifie *siecle*, est fort commun dans les auteurs. Il comprend l'espace de cent ans entiers, selon Festus. Servius remarque que le *siecle* est aussi pris pour l'espace de trente ans, quelquefois pour cent dix ans, & quelquefois pour mille. Les anciens ont divisé les tems en quatre âges, qu'ils ont appellé le *siecle d'or*, qu'ils ont attribué au regne de Saturne; le *siecle d'argent*, à celui de Jupiter; les *siecles d'airain & de fer*, sous lesquels on comprend le présent *siecle*. *Voyez à chaque article*, la peinture de ces quatre *siecles*. (*D. J.*)

SECUNDANI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule. Pline, *l. III, c. iv*, les met dans les terres, & leur donne la ville d'Aransio; ce sont donc les habitans de la ville d'Orange. (*D. J.*)

SECUNDARIUS, *ADJUTOR*, *MONITOR*, (*Littérat.*) ces trois mots sont empruntés du théatre des Romains, & désignoient trois sortes d'acteurs différens. *Secundarius* étoit un sous-acteur *qui secundas ferebat partes*. *Adjutor* étoit comme un suppléant qui aidoit tout acteur, ou de la voix dans la déclamation, ou du geste dans les mimes. Le *monitor*, ou comme nous disons le souffleur, étoit chargé de souffler aux acteurs en cas que la mémoire vint à leur manquer. Térence parle du *monitor* dans l'Héautontimorumenos.

Quoique l'acteur nommé *secundarius* jouât seulement les seconds ou les troisiemes rôles; il étoit souvent meilleur acteur que celui qui faisoit les premiers rôles; mais il avoit soin de cacher son habileté, & de jouer de maniere qu'il faisoit toujours briller l'acteur chargé du premier rôle. C'est ce que Cicéron nous apprend dans son traité de la divination, *sect. XV*. « Allienus, dit-il, rabaissera son éloquence pour » vous faire paroître, comme nous voyons parmi » les acteurs des pieces grecques, que ceux qui ont » les seconds ou les troisiemes rôles, quoiqu'ils puissent mieux jouer que celui qui a le premier, jouent » pourtant moins bien, afin que le principal acteur » ait la prééminence ».

L'*adjutor* ne jouoit proprement ni les premiers ni les seconds rôles; mais il aidoit de la voix ou du geste ceux qui les jouoient. Phèdre dit dans la *fable V, du liv. V*.

In scenâ vero postquam solus constitit
Sine apparatu, nullis adjutoribus.

L'acteur nommé *adjutor*, s'appelloit aussi quelquefois *hypocrites*. (*D. J.*)

SECUNDIENS, adj. (*Gram. hist. ecclésiast.*) anciens hérétiques gnostiques, qui ont eté ainsi appellés de *Secundus* leur chef.

SECURICULA, (*Archit. rom.*) queue d'aronde; d'hironde ou d'hirondelle; c'est une maniere de tailler le bois ou de limer le fer, en l'élargissant par le bout pour l'emboëter, le joindre, & en faire des assemblages; les clefs de bois ou tenons qui avoient cette figure, se nommoient aussi *securiculæ*. (*D. J.*)

SÉCURIDACA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une silique droite applatie, divisée par anneaux, & articulée; chaque article renferme une semence rhomboïdale & échancrée sur le côté intérieur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SECURI-DII, (*Mythol.*) on trouve dans une inscription *securis diis*, ce qui doit s'entendre activement pour les dieux qui procurent la sécurité, plutôt que pour ceux qui sont en sureté. (*D. J.*)

SÉCURITÉ, s. f. (*Gram.*) confiance bien ou mal fondée, qu'on est à l'abri de tout péril. Je vis dans une entiere *sécurité*. Il n'y a point de *sécurité* pour les méchans. Les efforts qu'on fait pour conserver la *sécurité* dans le crime, sont inutiles; il faudroit pouvoir devenir enragé ou fou.

SÉCURITÉ DE PAIX, *terme de Jurisprudence angloise*, est une commission adressée au schérif, en faveur de ceux qui sont menacés de mort ou de quelque accident, contre les personnes qui leur font ces menaces; elle émane de la chancellerie. *Voyez* SCHERIF.

SECUS, (*Astron. & Jurispr.*) ce mot est latin; il signifie *au contraire* ou à *contre-sens*. On s'en sert en françois dans les calculs astronomiques. Si l'on veut savoir quelle heure il est, dans quelque ville du monde que ce soit, lorsqu'il est midi à Paris; prenez une table de la différence des méridiens, & si la ville en question est plus orientale que Paris, ôtez la différence de midi, c'est-à-dire de douze heures, le restant sera l'heure qu'il est dans cette ville. *Secus*, si la ville en question est plus occidentale, c'est-à-dire, qu'il faut ajouter la différence à midi. Ce terme est aussi fort usité dans les auteurs de droit. (*D. J.*)

SECUSSE, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes. Pline, *l. III. c. xx.* dit qu'ils habitoient depuis la ville de Pola, jusqu'à la contrée de Tergeste, c'est-à-dire en Istrie, depuis Pola jusqu'à Trieste. (*D. J.*)

SECUTEURS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) c'étoit anciennement une espece de gladiateurs parmi les Romains, qui combattoient contre les rétiaires, *voyez* GLADIATEUR. Ce mot est formé du verbe *sequi*, suivre, à cause que les *sécuteurs* avoient coutume de poursuivre les rétiaires.

Les *sécuteurs* portoient une épée & un bouclier pour se garantir des filets & des nœuds coulans, dont leurs antagonistes étoient armés; ils avoient aussi le casque en tête. Quelques-uns confondent les *secuteurs* avec les mirmillons, parce que les uns & les autres avoient à-peu-près les mêmes armes.

Le nom de *secuteurs* étoit aussi donné à ces gladiateurs qui prenoient la place de ceux qui étoient tués dans le combat, ou qui combattoient le vainqueur, ce dangereux honneur étoit tiré au sort.

Dans les anciennes inscriptions on trouve aussi *secutor tribuni*, *secutor ducis*, *secutor Cæsaris*, &c. c'étoient des officiers qui accompagnoient les tribuns & les généraux, semblables peut-être à nos aides de camp.

SEDAN, (*Geog. mod.*) ville de France, en Champagne, frontiere du Luxembourg, sur la droite de la Meuse, à 12 lieues au sud-est de Charlemont, à 18 de Luxembourg, & à 56 de Paris.

Comme cette ville est une place très-importante, & une des clés du royaume, ses anciennes fortifications ont été augmentées par d'autres plus considérables, & en particulier par un château à 4 grands bastions, avec un arsenal. La ville a un présidial dont

l'étendue eſt médiocre, une élection, un ſéminaire établi en 1681, & un college de jéſuites, fondé en 1673; les draps qu'on fabrique dans cette ville, ſous le nom de *Pagnon* & de *Rouſſeau*, ſont très-eſtimés, & contribuent beaucoup à la ſubſiſtance des habitans. Le roi a établi à *Sedan*, un gouverneur, un lieutenant de la ville, un du château, & un maire. *Long.* 22. 36. *lat.* 49. 43.

Sedan a eu autrefois des ſeigneurs particuliers, entre leſquels ceux qui poſſédoient cette principauté avant l'an 1642, étoient princes ſouverains, ne relevant ni de l'empereur, ni du roi de France. Mais depuis que Fréderic-Maurice, duc de Bouillon, pere de M. de Turenne, l'eut cedée à Louis XIII, contre d'autres terres dépendantes de la couronne, la dignité de prince de *Sedan* qu'il ſe réſerva dans le traité, ne devint plus qu'un vain titre, qui donnoit ſeulement au duc un certain rang parmi les illuſtres maiſons de France, avec quelques autres foibles marques d'honneur; enſorte que la maiſon de Bouillon a perdu dans ce traité ſon plus beau fleuron, ſans eſpoir de retour.

Drelincourt (Charles) fameux miniſtre de l'égliſe calviniſte, eſt né à *Sedan* en 1585, & mourut à Paris en 1669. Il s'acquit une grande réputation par ſon ſavoir, & laiſſa des ouvrages de piété, qu'on débite également dans l'une & dans l'autre religion. Tel eſt par exemple, ſon livre contre les frayeurs de la mort. Son fils Charles ſe diſtingua dans la Médecine, fut appellé profeſſeur dans cette ſcience à Leyde, & y finit ſes jours en 1697.

C'eſt dans le château de *Sedan* que M. de Turenne vint au monde en 1611, & c'eſt un boulet de canon qui trancha ſes jours en 1675. Cette même année vit finir la carriere des trois plus grands généraux de l'Europe. M. de Turenne fut tué, M. le Prince ſe retira, & M. de Montecuculli ſuivit ſon exemple, diſant qu'un homme qui avoit eu l'honneur de combattre contre Mahomet Coprogli, contre M. le Prince, & contre M. de Turenne, ne devoit pas compromettre ſa gloire contre des gens qui commençoient à commander les armées. Louis XIV. fit promptement huit nouveaux maréchaux de France, MM. d'Eſtrades, le duc de Noailles, le comte de Schomberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de la Feuillade, le duc de Luxembourg & le marquis de Rochefort. Madame Cormuel diſoit de cette promotion, que c'étoit la monnoie de M. de Turenne. *Henault.* (*D. J.*)

SÉDANOISE, ſ. f. (*Fonder. de caract.*) la *ſédanoiſe* eſt la plus petite lettre que l'on emploie dans l'impreſſion des livres. Quelques-uns l'appellent la *pariſienne*, & c'eſt ainſi qu'elle eſt nommée dans les eſſais des caracteres fondus pour l'imprimerie royale. On croit communément qu'on l'appelle *ſédanoiſe*, parce qu'on a commencé à s'en ſervir dans les éditions de *Sedan*; mais le nom de *pariſienne* qu'on lui donne, ſemble faire douter de cette premiere origine. *Voyez* CARACTERES D'IMPRIMERIE. (*D. J.*)

SEDATIFS, adj. (*Médecine.*) remedes qui arrêtent & calment les mouvemens exceſſifs & déreglés des ſolides & des fluides. Les facultés de ces remedes ſont fort étendues, on les réduit pour cette raiſon à différentes eſpeces qui ſont: 1°. les parégoriques, qui relâchent doucement & ramolliſſent les fibres trop roides, & en même tems émouſſent l'acrimonie; 2°. les anodins, qui adouciſſent la violence des douleurs; 3°. les antiſpaſmodiques, qui diminuent & relâchent les contractions ſpaſmodiques; 4°. les hypnotiques, qui procurent le ſommeil; 5°. les narcotiques, qui cauſent une ſtupeur & un engourdiſſement ſenſible, qui ôtent pour quelque tems le mouvement & même ſuſpendent les ſenſations.

La vertu calmante, générale & ſpéciale ſe trouve dans différens remedes tirés du regne végétal & minéral, tant ſimples que compoſés. Les principaux ſont les racines de guimauve, de nimphæa, de valériane, de pivoine, la morelle, la joubarbe, les ſemences de graine de lin, d'herbe aux puces, de coings. Les fleurs de tilleul, de camomille, d'armoiſe, de mélilot, de fénugrec; tous ces remedes ſont *ſedatifs* en général.

Mais parmi les remedes tirés des végétaux, le principal eſt l'opium & toutes ſes préparations galéniques & chimiques. *Voyez* OPIUM.

Parmi les minéraux ſont le ſel *ſedatif* d'Homberg, préparé avec le borax & l'huile de vitriol, les teintures antithptiſiques, la liqueur anodine minérale d'Hoffman; mais les *ſedatifs* ſont rarement employés dans toutes ſortes de douleurs. *Voyez* CALMANS, ANTISPASMODIQUES, NARCOTIQUES.

SEDEH, ſ. m. *terme de relation*; fête célebre des anciens Perſans. A cette fête ils allumoient de grands feux pendant la nuit, & faiſoient en même tems des feſtins & des danſes. Les Arabes appellent cette fête la *nuit des feux*. (*D. J.*)

SEDENETTE, *Voyez* MULAR.

SÉDENTAIRE, adj. (*Gram.*) qui eſt ordinairement aſſis, renfermé, & en repos. On dit que la vie *ſédentaire* des gens de lettres, les expoſe à des maladies particulieres à leur état. Ce fut Philippe de Valois qui rendit le parlement *ſédentaire* à Paris; il y a des rits qu'on appelle *ſédentaires*.

SEDER-OLAM, (*Belles-lettres.*) en philologie; c'eſt un terme hébreu, qui ſignifie littéralement *ordre du monde*: c'eſt le titre de deux chroniques dans cette langue.

Elles ſont toutes deux très-courtes, quoique l'une le ſoit beaucoup plus que l'autre; c'eſt pourquoi l'une eſt appellée *ſeder-olam rabba*, c'eſt-à-dire *la grande chronique*; & l'autre, *ſeder-olam zuta*, ce qui veut dire *la petite chronique*.

Le *ſeder-olam-rabba* commence à la création du monde, & s'étend juſqu'à la guerre du faux meſſie Barchochebas, ſous Adrien, cinquante-deux ans apres la deſtruction du temple de Jéruſalem, & par conſéquent, la cent vingt-deuxieme année de Jeſus-Chriſt. Tout cela eſt preſque entierement tiré de l'Ecriture, excepté la fin; c'eſt l'ouvrage de R. Joſa, fils de Chilpheta de Tſippota, qui vivoit dans le ſecond ſiecle, environ l'an 130, & qui fut maître du fameux R. Juda Hakkadoſch, qui a compilé la Miſchna.

Le *ſeder-olam-zuta*, eſt un abregé du premier, il deſcend juſqu'à Mar Sutra, qui vivoit 450 ans après la deſtruction du temple, ou 522 ans après Jeſus-Chriſt. Morin, toujours porté à diminuer l'antiquité des principaux livres des juifs, tâche de prouver qu'il a été écrit vers l'an 1124 de Jeſus-Chriſt, comme il eſt exprimé en effet au commencement de ce livre; mais R. Dav. Gants a renverſé cette opinion dans ſon *Tſemahh David*; il a fait voir que la date qui eſt au commencement, eſt une vraie falſification.

Ces deux chronologies furent imprimées d'abord à Mantoue en 1514, *in-4°*. à Baſle, par Frobenius, en 1580, *in-8°*. à Veniſe, en 1545, *in-4°*. à Paris, avec une traduction latine de Genebrard, *in-12*. Elles ont été réimprimées depuis à Amſterdam en 1711.

SEDIMENT, ſ. m. (*Méd. Chim. Pharm.*) partie terreſtre qui ſe dépoſe dans les urines; il eſt compoſé de différentes parties élémentaires, qui ſont la terre, la mucoſité, & la partie huileuſe la plus craſſe, qui n'étant point ſuſceptible de diviſion, & ayant d'ailleurs trop de peſanteur, ſe précipite avec les autres parties au fond du liquide; mais ce *ſédiment* ne paroît que lorſque l'urine eſt repoſée; car tant qu'elle eſt dans ſon état de chaleur & de mouvement, tous ſes principes reſtent diviſés, étendus,

& suspendus dans la liqueur. C'est pour cela que le *sédiment* ne paroît point dans l'urine tant qu'elle est chaude.

Ce *sédiment* sert à prognostiquer l'état des reins & des premieres voies ; cependant il ne sert pas beaucoup, tant que l'on considere l'urine seule, il suffit de savoir ici que la meilleure façon d'examiner l'urine & son *sédiment*, est de la mettre dans le même degré de chaleur que celle où elle est dans la vessie & dans les couloirs qui lui sont propres.

SÉDITIEUX, s. m. SÉDITION, s. f. (*Gram. Gouv.*) la sédition est un trouble, une division, une émotion, une révolte, bien ou mal fondée dans un gouvernement.

On donne en général le nom de *sédition*, à toutes les grandes assemblées qui se font sans la permission des magistrats, ou contre l'autorité des magistrats, ou de ceux qui s'attribuent cette autorité. Athalie & Jézabel étoient bien plus près de crier à la trahison que David ; & nous n'en citerons point d'autres exemples.

Il seroit inutile de chercher un gouvernement dont la constitution soit telle, qu'on puisse s'assurer qu'il ne sera point exposé à des *séditions*, des troubles & des guerres civiles. Quelque grands que soient ces malheurs, la félicité opposée nous est refusée dans cette vie, & nous n'en jouirons que dans l'autre.

Les *séditions*, les troubles, les guerres civiles, proviennent d'erreur, de malice, de causes justes ou injustes ; elles proviennent d'erreur lorsqu'un peuple croit qu'on lui a fait du mal, ou qu'on a eu dessein de lui en faire, quoiqu'on n'y ait pas seulement pensé, ou lorsqu'il regarde comme un mal ce qu'on lui a fait, quoi qu'effectivement ce ne soit pas un mal. Les états les mieux reglés peuvent quelquefois tomber dans ces sortes d'erreurs.

Les Romains jaloux d'une liberté nouvellement recouvrée, s'imaginerent que Valérius Publicola aspiroit à la royauté, lorsqu'ils virent qu'il faisoit bâtir une maison dans une place qui sembloit trop éminente pour un particulier.

Les Lacédémoniens ne soupçonnerent pas moins la conduite de Lycurgue, & un jeune libertin, dans une *sédition*, fut assez téméraire pour lui crever un œil ; mais jamais peuple n'a témoigné tant d'amour ni de respect à de bons citoyens, que les Romains & les Lacédémoniens en témoignerent à ces grands hommes, lorsqu'ils connurent que leurs soupçons étoient mal fondés.

Quelquefois les faits sont véritables, mais le peuple les explique d'une maniere opposée à l'intention qu'on a eue. Lorsqu'on eut chassé les Tarquins, les patriciens retinrent pour eux-mêmes les principales charges de la magistrature ; mais ce ne fut jamais leur dessein de rétablir les rois sur le trône, ni une oligarchie entre eux, comme les familles populaires se l'imaginoient ; aussi elles ne se furent pas plutôt appercues de leur erreur, que toute leur colere s'évanouit : & ces mêmes personnes, qui sembloient ne méditer pas moins que la ruine entiere de toutes les familles patriciennes, se calmerent tout-d'un-coup.

Ménénius Agrippa appaisa une des plus violentes *séditions* qui se soit élevée dans la république romaine, en proposant au peuple la fable des différens membres du corps humain, qui faisoient des plaintes contre le ventre ; & la plus dangereuse de toutes fut étouffée, aussi-tôt qu'on eut accordéà ce peuple des tribuns pour le protéger.

Quelques jeunes patriciens avoient favorisé les décemvirs, & il y en avoit d'autres du même corps, qui ne vouloient pas se déclarer ouvertement contre eux ; il n'en fallut pas davantage pour faire croire au peuple qu'ils avoient tous conspiré avec ces nouveaux tyrans ; mais Valerius & Horatius s'étant mis à la tête de ceux qui cherchoient à détruire cette nouvelle tyrannie, il reconnut bientôt son erreur, & regarda les patriciens comme les plus zélés défenseurs de sa liberté ; & *inde*, dit Tite-Live, *auram libertatis captare, undè servitutem timuissent.*

Les gouvernemens démocratiques sont sujets à ces sortes d'erreurs ; elles sont rares dans les aristocraties, & nous n'en avons point d'exemples parmi les Lacédémoniens, depuis l'établissement des lois de Lycurgue ; mais il semble que les monarchies absolues en soient tout-à-fait exemptes. On dissimule, & on nie souvent le mal qu'on a dessein de faire, jusqu'à ce qu'il ne soit plus tems d'y remédier autrement que par la force ; ceux que la nécessité oblige à se servir de ce remede, n'ignorent pas qu'il faut infailliblement qu'ils périssent, s'ils ne viennent à bout de ce qu'ils ont entrepris. Celui qui tire l'épée contre son prince, disent les François, en doit jetter le fourreau ; car quelque juste raison qu'il ait de prendre ce parti, il peut s'assurer que sa ruine est inévitable, s'il ne réussit pas. Il arrive rarement qu'un prince fasse la paix avec ceux qu'il regarde comme des rebelles, ou s'il la fait, il ne l'observe jamais, à moins que les sujets ne se réservent assez de forces pour l'obliger à tenir sa parole ; & tôt ou tard, on trouve bien moyen de leur ôter ce qu'on leur avoit accordé.

Les *séditions* qui proviennent de malice, sont rares dans les gouvernemens populaires ; car elles sont préjudiciables au peuple, & personne ne s'est jamais fait du mal de dessein prémédité. Il y a sans doute souvent de la méchanceté dans ceux qui excitent ces *séditions* ; mais le peuple n'y est jamais entrainé que par erreur ; dès qu'il s'apperçoit qu'il a été trompé, il ne manque pas de se venger des fourbes qui l'ont surpris ; c'est ce qui arriva à Manlius Capitolinus, à Spurius Mélius, & à Spurius Cassius. Si le peuple reconnoit trop tard son erreur, elle lui coûte ordinairement la perte de sa liberté. C'est ainsi qu'Agathocles, Denis, Pisistrate, & César, s'érigerent en tyrans de leur patrie, par l'art qu'ils eurent de cacher au peuple leurs projets & leurs artifices.

Dans les monarchies absolues, presque tous les troubles qui y arrivent, proviennent de malice ou d'accablement. Quand ils proviennent de la méchanceté de ceux qui gouvernent, il est assez difficile d'y remédier, parce que ceux qui les ont fait naître, se proposent, en les nourrissant, d'en retirer quelque grand avantage ; ainsi voyons-nous que dans les guerres civiles de l'Orient, entre Artaxerxes & Cyrus, entre Phraartes & Bardane, le peuple fut également ravagé par les deux partis, & la guerre ne fut pas plutôt terminée, qu'il fut obligé de se soumettre à la domination d'un maître orgueilleux.

Après la mort de Brutus & de Cassius, on n'entreprit point de guerre dans l'empire romain, qui n'eût pour principe quelque intérêt particulier ; & les provinces après avoir assisté un général à chasser du trône un tyran, éprouvoient souvent que celui-ci étoit aussi cruel que son prédécesseur.

Il ne faut point trouver étrange qu'en parlant des *séditions*, j'aie avancé qu'il y en a de justes ; l'intention de Dieu étant que les hommes vivent équitablement les uns avec les autres, il est certain que son intention est aussi qu'on ne fasse point de tort à celui ou à ceux qui ne cherchent point à en faire aux autres. Si donc l'injustice est un mal, & qu'il soit défendu d'en faire, on doit punir ceux qui en font ; les moyens dont on se sert pour punir les injustices, sont juridiques ou non-juridiques ; les procédures juridiques suffisent quand on peut contraindre les gouverneurs à les subir ; mais elles ne sont d'aucun effet à l'égard de ceux qu'il n'est pas possible de soumettre aux lois.

Pour me recueillir en deux mots, je remarquerai qu'en général la tyrannie, les innovations en matiere de religion, la pesanteur des impôts, le changement des lois ou des coutumes, le mépris des privileges de la nation, le mauvais choix des ministres, la cherté des vivres, *&c.* sont autant de causes de tristes *séditions*.

Les remedes sont de rétablir les principes du gouvernement, de rendre justice au peuple, d'écarter la disette par la facilité du commerce, & l'oisiveté par l'établissement des manufactures, de reprimer le luxe, de faire valoir les terres en donnant du crédit à l'agriculture, de ne point laisser une autorité arbitraire aux chefs, de maintenir les lois, & de modérer les subsides. (*D. J.*)

SEDLITZ, (*Géog. Hist. nat.*) village fameux par ses eaux minérales, qui ont été découvertes en 1724. Il est situé en Bohême, à deux milles de Tœplitz; les eaux de *Sedlitz* sont très-ameres, elles sont chargées d'un sel qu'on en retire par l'évaporation, & qui les rendent très-purgatives; on les transporte fort loin, sans qu'elles perdent rien de leur vertu; à un quart de lieu de *Sedlitz*, est un village appellée *Seydschutz*, où l'on trouve une source d'eau minérale, que l'on regarde comme plus efficace que la premiere.

SEDOCHÉSORI, (*Géog. anc.*) peuple du Pont, au voisinage du fleuve Cohibus. Tacite, *hist. l. III.* fait mention d'un roi de Sédochésores.

SÉDRE, s. m. (*Hist. mod.*) le grand-prêtre de la secte d'Haly, chez les Persans. *Voyez* MAHOMÉTISME.

Le *sédre* est nommé par le sophi de Perse, qui confere ordinairement cette dignité à son plus proche parent.

La jurisdiction du *sédre* s'étend à tout ce qui a rapport aux établissemens pieux, aux mosquées, aux hôpitaux, aux colleges, aux tombeaux & aux monasteres; il dispose de tous les emplois ecclésiastiques, & nomme tous les supérieurs des maisons religieuses; ses décisions en matiere de religion, sont reçues comme autant d'oracles infaillibles, il juge de toutes les matieres criminelles, dans sa propre maison, sans appel, & il est sans contradiction, la seconde personne de l'empire.

Néanmoins le caractere du *sédre* n'est pas indélébile, il quitte souvent sa dignité, pour occuper un poste purement séculier; son autorité est balancée par celle du *mudsitchid*, ou du premier théologien de l'empire.

SÉDUCTEUR, s. m. (*Morale*) c'est celui qui dans la seule vue de la volupté, tâche avec art de corrompre la vertu, d'abuser de la foiblesse, ou de l'ignorance d'une jeune personne. Si j'avois à tracer le progrès que fait un *séducteur*, je pourrois dire qu'à la familiarité de ses discours libres, succède la licence de ses actions; la pudeur encore farouche demande des ménagemens, l'on n'ose se permettre que des petites libertés, l'on ne surprend d'abord que de légeres faveurs, & forcées même en apparence, mais qui enhardissent bientôt à en demander, qui disposent à en laisser prendre, qui conduisent à en accorder de volontaires & de plus grandes; c'est ainsi que le cœur se corrompt, au milieu des privautés, qui radoucissent, qui humanisent insensiblement la fierté, qui assoupissent la raison, qui enflâment le sang; c'est ainsi que l'honneur s'endort, qu'il s'ensevelit dans des langueurs dangereuses, où enfin il fait un malheureux naufrage.

« La Prudence, dit le Bramine, va parler & t'instruire; prête l'oreille, ô fille de la beauté, & » grave ces maximes au fond de ton cœur! ainsi ton » esprit embélira tes traits, ainsi tu conserveras, » comme la rose à qui tu ressembles, un doux parfum après ta fraîcheur.

» Au matin de tes jours, aux approches de ta » jeunesse, quand les hommes commenceront à prendre plaisir à lancer sur toi des regards, dont la nature te développe sourdement le mystere, le danger t'environne; ferme l'oreille à l'enchantement » de leurs cajoleries; n'écoute point les douceurs » de la séduction.

» Rappelle-toi les vues du Créateur sur ton être; » il te fit pour être la compagne de l'homme, & » non l'esclave de sa passion ». (*D. J.*)

Le nom de *séducteur* ne se donne pas seulement à celui qui attente à la pudeur, à l'innocence d'une femme ou d'une fille, mais à quiconque en entraîne un autre par des voies illicites à une mauvaise action.

SÉDUCTION, s. f. (*Jurispr. Gram.*) est une tromperie artificieuse, que l'on emploie pour abuser quelqu'un, & le faire consentir à quelque acte ou démarche contraire à son honneur ou à ses intérêts.

La *séduction* d'une fille, ou d'un fils de famille, est regardée comme un rapt. *Voyez ci-devant* RAPT.

La *séduction* des temoins est appellée plus communément *subornation*. *Voyez* ci-après au *mot* SUBORNATION. (*A*)

SEDUM, s. m. (*Jardinage.*) est une plante vivace, très-basse, qui croît sur les murailles & sur les toîts des maisons. On l'appelloit autrefois *barba jovis*, & maintenant *grande joubarbe*. Ses feuilles charnues sont attachées à leur racine, il s'éleve de leur milieu une tige haute d'un pié, divisée en plusieurs rameaux qui portent des fleurs de couleur purpurine, & disposées en rose; elles sont suivies d'un fruit ramassé en maniere de têtes remplies de semence.

Pour la petite joubarbe, appellée *trique-madame*, *Voyez* TRIQUE-MADAME.

SEDUNI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise; ils étoient voisins des *Nantuates* & des *Veragri*, avec lesquels ils occupoient le pays, depuis les confins des Allobroges, le lac Léman, & le Rhône, jusqu'aux hautes Alpes. Dans le moyen âge, ces peuples avoient une ville, *oppidum*, à laquelle on joignoit le nom national, & dans la suite on dit simplement *Sedunum*. C'est aujourd'hui la ville de Sion. (*D. J.*)

SÉDUSIENS LES, *Sedusii*, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie. César, *de bel. gal. l. I.* les met au nombre des peuples qui combattoient sous Arioviste; ce qui engage Spener, *not. germ. ant. l. IV. c. ij.* à fixer leur demeure entre le Mein & le Necker. Il ajoute qu'ils étoient originairement compris sous le nom général d'Istevons, & qu'après leur retour des Gaules, ils se confondirent avec les Marcomans.

SÉE LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Normandie, au diocèse d'Avranches. Elle a sa source près de Sourdeval, & se rend dans la mer, entre le mont saint Michel & le mont Tombelaine, après un cours de dix lieues. (*D. J.*)

SÉE *cap de*, (*Géog. mod.*) cap d'Afrique, dans la haute Guinée, sur la côte de Grain, à sept lieues au-delà de Rio-Sestos. Les Portugais l'appellent *Cabo-Baixos*, à cause des bancs de sable qui sont autour de ce coteau. (*D. J.*)

SÉEZ, SÉES, SEZ, SAIS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Saium*, *Saiorum civitas*, *Sagiorum civitas*, *Sagium*, &c. ville de France en Normandie, dans une agréable campagne, sur l'Orne; elle est à cinq lieues d'Alençon au nord, à huit au sud-ouest de l'Aigle, & à quarante au couchant de Paris. Elle ressortit du parlement de Rouen, de l'intendance & de l'élection d'Alençon, & ne contient pas trois mille habitans; elle a cinq paroisses, un seminaire, un college, & une riche abbaye de bénédictins. On croit que son évêché, qui est suffragant de Rouen,

a été érigé dans le cinquieme siecle; il peut valoir environ quinze mille livres; son diocèse comprend 497 paroisses, partagées en seize doyennés. *Long.* suivant Cassini, *17. 41. 15. latit. 48. 36. 25.* (*D. J.*)

SEFSIS, *ou* TEFSIS, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger. Elle a sa source dans les montagnes d'Atlas, traverse le Téleusin du sud au nord, & se décharge dans la mer Méditerranée. (*D. J.*)

SEGARELIEN, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) disciple de Segarel, hérésiarque du xiij. siecle. Segarel étoit de Parme; il nommoit sa secte *la congrégation spirituelle* choisie de Dieu, & envoyée dans ces derniers tems; il donnoit à ses disciples le nom d'*apôtres*; il prétendoit qu'ils formoient la véritable église; que toute l'autorité que Jesus-Christ avoit donnée à saint Pierre & à ses successeurs avoit pris fin, & qu'elle étoit transférée en sa personne; que le pape n'avoit ni commandement à lui faire, ni condamnation à fulminer contre lui; que les femmes pouvoient quitter leurs maris, les maris leurs femmes, pour entrer dans sa congrégation; que le vrai moyen d'être sauvé étoit d'en être; qu'il étoit plus parfait de vivre sans vœux que d'en faire; qu'il falloit mépriser les lieux destinés particulierement au service divin; que le temple de Dieu étoit par-tout, au fond d'une étable comme dans le sanctuaire d'un édifice somptueux; & que l'attachement à sa doctrine consacroit les actions les plus criminelles. Il fut brûlé à Parme, & sa secte s'éteignit.

SEGEBERG, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, au duché de Holstein, dans la Wagrie, capitale de la petite préfecture de même nom, avec un château sur une montagne, à douze milles au nord-est de Hambourg; elle appartient au roi de Danemarck. *Long. 27. 15. latit. 54. 13.* (*D. J.*)

SEGEDA, (*Géog. anc.*) nom de deux villes de l'Espagne Bétique; Pline, *l. III. c. j.* surnomme la premiere *Augurina*, & dit qu'elle étoit tres-célebre. Il donne à la seconde le surnom de *Restituta-Julia*; Appien parle d'une autre *Segeda* dans la Celtibérie; c'est la même que Strabon nomme *Segida*; & quelques-uns croyent que c'est aujourd'hui Carceres. (*D. J.*)

SEGEDIN, *ou* SEGEDI, (*Géog. mod.*) ville de la basse ou de la haute-Hongrie, comme on voudra, au confluent de la Teisse & de la Marisch, à deux lieues au sud-est de Colocza, dans le comté de Czougrad: les Impériaux prirent cette ville sur les Turcs en 1686. *Long. 38. latit. 46. 16.*

Kis, (*Etienne*) surnommé *Segedinus*, de Segedin, lieu de sa naissance, souffrit beaucoup de persécutions pour avoir embrassé le Luthéranisme, indépendamment de la dure captivité qu'il éprouva pendant trois ans chez les Turcs. Il a publié des tables analytiques sur plusieurs livres du vieux & du nouveau Testament. Elles ont été imprimées à Schaffhouze en 1562, à Basle en 1588 & 1610 *in-fol.* il mourut en 1572, âgé de 67 ans. (*D. J.*)

SEGEDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne, selon la notice des dignités de l'empire. Cambden veut que ce soit aujourd'hui Séthon, dans le Northumberland, à côté du chemin de New-Castle à Berwick, & à la droite sur la côte. D'autres savans conjecturent que c'est Stighill, village voisin du bourg de Séthon. (*D. J.*)

SEGELMESSE, *ou* SEGELMESSALS, (*Géogr. mod.*) comme disent les Arabes, ville du Biledulgérid, aux confins du Zaara. Cette ville aujourd'hui détruite, étoit la capitale de la province de son nom, & séparoit le pays des Arabes d'Afrique, d'avec celui des Negres: elle a été le premier siege de l'empire des Moravides, qu'ils étendirent depuis ce lieu-là, jusques sur les bords de la mer Atlantique, & ensuite du côté de la Méditerranée bien avant dans l'Espagne. La puissance des Fatimites qui fonderent le kalifat d'Egypte, prit ses commencemens dans le même endroit; car ce fut dans *Ségelmesse* qu'Obeïdallah fut reconnu par le méhedi, c'est-à-dire, le directeur général des Musulmans. Cette ville, selon les géographes arabes, étoit située dans le second climat, sous les 37 degrés de *longitude*, & les 31. 30. de *latitude septentrionale.* (*D. J.*)

SEGELOCUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne; l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Londres à Luguvallium, près du retranchement, entre Lindum & Danum, à 14 milles du premier de ces lieux, & à 21 milles du second. Le même itinéraire (mais dans une autre route) écrit *Angelocum*, au lieu de *Segelocum*, & quelques manuscrits lisent *Segilocum*. La distance de ces lieux fait croire que ce doit être aujourd'hui *Littleboroug*, où M. Thomas Gale dit qu'il a trouvé une urne de terre rouge, & une médaille sur laquelle étoit la tête de Domitien. (*D. J.*)

SEGEME, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, dans la province de Tedla; cette montagne est peuplée de Béréberes de la tribu de Zenega, & soumis aux chérifs, depuis qu'ils ont conquis les provinces de Dara & de Tafilet. (*D. J.*)

SEGESTA, SEGESTE, (*Géog. anc.*) ville de Sicile; Ptolomée, *l. III. c. iv.* la marque dans les terres, & lui donne un port appellé *Segestanorum emporium*. La ville de *Ségeste* étoit bâtie sur une riviere, qui un peu au-dessous en recevoit une autre, & toutes deux avoient des noms troyens; car l'une s'appelloit *Simoïs*, & l'autre *Scamander*. (*D. J.*)

SEGESTA, (*Mytholog.*) déesse des anciens Romains qu'on croyoit avoir soin des blés, tant qu'ils étoient en herbe; c'est Numa Pompilius qui imagina cette déesse: Pline en parle, *l. X. c. ij.* on voit bien qu'elle étoit ainsi nommée du mot latin *seges*, qui signifie *blé*. (*D. J.*)

SEGESTAN, SEDGESTAN, SEGISTAN, SIGESTAN, SAGESTAN, SITZISTAN, SOSTAN, SISTAN, (*Géog. mod.*) car ce nom d'un pays de Perse, s'écrit de toutes ces manieres différentes; & c'est une homonymie dont il faut se ressouvenir, pour n'en pas faire autant d'articles différens.

Le *Ségestan* est une province de Perse, qui a le Khorassan à l'occident, le Makeran à l'orient, le désert de Fars au midi, & le Sind au septentrion: c'étoit autrefois la demeure des peuples appellés *Drongæ*: ses villes principales sont *Ségestan* capitale, Schaluk, & Ketz. Houssain Schah fut dépouillé de cette province par Tamerlan, qui en fit la conquête l'an de l'hégire 785. Le Schah fut envoyé à Samarcande, ainsi que les généraux d'armée & les gouverneurs des provinces. La capitale du pays est située sur la riviere Senarond, à 97 degrés de *longitude*, & à 32. 20. de *latitude*.

C'est dans cette capitale qu'est né le grand Rostan, si célebre dans l'histoire de Perse, & le principal héros des romans persans. C'est encore dans la même ville, que naquit Aboulfarah, célebre poëte persan, qui composa plusieurs traités de l'art poétique; il s'étoit attaché au service des princes de la famille de Samgiour, & avoit mis au jour de beaux ouvrages à leur gloire, dans lesquels il laissa échapper quelques traits piquans contre le sultan Mahmoud, qui l'ayant fait prisonnier, vouloit le punir de son insolence; mais Onseri, le prince des poëtes persans, éleve d'Aboulfarah, obtint sa grace, & partagea sur le champ avec lui un présent considérable qu'il venoit de recevoir de la libéralité du sultan. (*D. J.*)

SEGESTANÆ AQUÆ, (*Géog. anc.*) eaux minérales dans la Sicile, près de la ville Segesta, d'où elles tiroient leur nom; elles étoient chaudes, sul-

phureuses, & célebres; Strabon, *l. VI. p. 275.* & Diodore de Sicile, *l. IV.* en parlent. Selon l'itinéraire d'Antonin, on les appelloit encore *Pintianæ aquæ*; peut-être à cause de la ville Pintia. (*D. J.*)

SÉGESTE, (*Géog. anc.*) ville de l'Istrie; Pline, *l. III. c. xix.* la donne aux *Carni*: mais il la met au nombre des villes qui étoient détruites de son tems. Strabon, *l. VII. p. 313.* qui écrit *Segestica*, dit que c'est une ville de la Pannonie, située au confluent de diverses rivieres navigables, qui servoient à y transporter les marchandises de l'Italie, & celles de divers autres pays; ce qui avoit engagé les Romains à y établir leurs magasins durant la guerre contre les Daces. Le lieu où elle étoit s'appelle à présent *Ségese*, selon Bonfinius, qui ajoute qu'on y voit à peine les traces d'une ville. (*D. J.*)

SEGESTERORUM CIVITAS, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoise, sur la route de Mediolanum à Arles, en prenant par les Alpes cotiennes, entre Alabontis & Alaunium, à seize milles du premier de ces lieux, & à vingt-quatre milles du second; c'est aujourd'hui la ville de Sisteron. (*D. J.*)

SEGESTICA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, selon Tite-Live, *l. XXXIV. c. xvij.* On croit que c'est la même ville qui est nommée *Tutia* dans Florus & dans Plutarque, & *Segeda* dans Appien. (*D. J.*)

SEGESWAR, (*Géog. mod.*) ville de la Transilvanie, dans le comté de même nom; elle est bâtie en forme d'amphithéâtre, sur le penchant d'un côteau, près de Kokel, à dix-huit lieues au nord d'Hermanstad. Quelques auteurs la prennent pour la *Somdava* de Ptolomée, *l. III. c. viij. Long. 41. 28. latit. 46. 54.* (*D. J.*)

SEGEWOLD, *ou* SEWOLD, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire Russien, dans la Livonie, sur la riviere, & vis-à-vis la ville de Treiden, dans la Lettie, à 12 lieues au nord-est de Riga. *Long. 42. 45. latit. 57. 15.* (*D. J.*)

SEGIADAH, *terme de relation*; c'est en arabe le petit tapis ou natte de jonc dont les Musulmans se servent en forme d'agenouilloir, quand ils font les cinq prieres de chaque jour prescrites par la loi. (*D. J.*)

SEGISAMA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise; il en est parlé dans Florus, *l. IV. c. xij.* Cette ville du tems de Ptolomée, *l. II. c. vj.* dépendoit des Vaccéens. (*D. J.*)

SEGMENT D'UN CERCLE, *en Géométrie*, c'est la partie du cercle comprise entre un arc & sa corde, ou bien, c'est une partie d'un cercle comprise entre une ligne droite plus petite que le diametre, & une partie de la circonférence. *Voyez* CERCLE, ARC, CORDE, *&c.*

Ainsi, la portion *AFBA* (*Pl. géométriq. fig. 22.*) comprise entre l'arc *AFB* & la corde *AB*, est un *segment* du cercle *AFBD*, *&c.* il en est de même de *ADBA*.

Comme il est évident que tout *segment de cercle* peut être ou plus grand ou plus petit qu'un demi-cercle, la plus grande partie d'un cercle coupé par une corde, c'est-à-dire, la partie plus grande que le demi-cercle est appellée le *grand segment*, comme *AFBD*, & la plus petite partie, ou la partie plus petite que le demi-cercle est appellée le *petit segment*, comme *ADB*, *&c.*

L'angle que la corde *AB* fait avec une tangente *LB*, est appellée *l'angle du segment. Voyez* ANGLE.

Quelques-uns appellent aussi les deux angles mixtes compris entre les deux extrémités de la corde & de l'arc, *angles du segment.*

Au fond, ces angles sont les mêmes que celui de la corde & de la tangente.

Angle dans le segment, est celui qui a son sommet *D* dans un point quelconque de la circonférence du *segment*, comme *ADB. Voyez l'article* ANGLE.

La hauteur d'un *segment DE* (*fig. 22.*) & la moitié de sa base ou de la corde *AE* étant donnés, trouver l'aire du *segment.* Trouvez le diametre du cercle. *Voyez* DIAMETRE. Sur ce diametre décrivez un cercle, & tirez la base du segment *AB*; tirez encore les rayons *AC*, *BC*, & trouvez le nombre des degrés de l'arc *ADB* par le diametre connu; & par son rapport à la circonférence, déterminez la circonférence elle-même; & par le rapport de la circonférence à l'arc *ADB*, & la circonférence en elle-même trouvez la longueur de l'arc *ADB*. Après cela, trouvez l'aire du *secteur ADBCA*, *voyez* SECTEUR, & la surface du triangle *ACB*, *voyez* TRIANGLE.

Enfin retranchez le triangle du *secteur*, le reste est l'aire du *segment.*

Si l'on demande l'aire du plus grand *segment BFA*, il faut ajouter le triangle *ACB* au *secteur ADEBC.* (*E*)

SEGMENT *d'une sphere*, est une partie d'une sphere terminée par une portion de sa surface, & un plan qui la coupe par un endroit quelconque hors du centre. *Voyez* SPHÉRE.

On l'appelle aussi une *section de sphere. Voyez* SECTION.

Il est évident que la base d'un *segment* de sphere est toujours un cercle, dont le centre est dans l'axe de la sphere.

Pour trouver la solidité d'un *segment* de sphere, retranchez la hauteur du *segment* du rayon de la sphere, & par cette différence, multipliez l'aire de la base du *segment*; ôtez ce produit de celui qui viendra en multipliant le demi-axe de la sphere par la surface convexe du *segment*; divisez alors le reste par trois, & le quotient sera la solidité cherchée.

Cette derniere methode suppose que l'axe de la sphere est donné: s'il ne l'est pas, on pourra le trouver ainsi. Appellons *a* la hauteur du *segment*, & son demi-diametre *s*, alors on aura $a. s :: s; \frac{ss}{a}$. Ajoutons $\frac{ss}{a}$ à la hauteur *a*, & l'on aura l'axe cherché. *Chambers.*

Le mot *segment* s'étend aussi quelquefois aux parties de l'ellipse, & dans d'autres figures curvilignes. *Voyez* ELLIPSE, *&c.* (*E*)

SEGMENT *de feuilles*, c'est le nom que les botanistes donnent aux feuilles qui sont taillées & divisées en petites branches, ou en petites tiges, comme celles du fenouil. *Voyez* FEUILLE.

SEGMENTUM, (*Littérat.*) espece de ruban que les femmes portoient sur l'épaule, & qui ressembloit à quelques égards à nos nœuds d'épaule; mais ce mot désigne aussi dans Valere Maxime, un *bijou* qui pendoit au col pour ornement. *Segmenta* au pluriel, signifie dans Vitruve, des especes de *pavés* en mosaïque, de différentes formes, & de diverses couleurs, arrangés ensemble symmétriquement. (*D. J.*)

SEGMOIDALES, VALVULES, (*Anatomie.*) nom des valvules de l'artere pulmonaire, qu'on appelle autrement *valvules sémilunaires*, parce qu'elles ressemblent à une demi-lune, ou au segment d'un cercle. La substance des *valvules segmoidales* ou sémilunaires est membraneuse. Quand elles s'ouvrent, elles donnent passage au sang du ventricule du cœur dans l'artere pulmonaire; mais si le sang fait effort pour retourner, il les fait joindre, & elles lui ferment le passage: ce mot *segmoïdal* est formé du latin *segmentum*, segment, & du grec εἶδος, *ressemblance.* (*D. J.*)

SEGNA, SENG *ou* SEGNI, (*Géog. mod.*) ville de la Croatie, dans la Morlingue, vers la côte du golphe de Venise, sur une hauteur, à 46 lieues au nord-ouest de Spalato, dont son évêque est suffragant, avec une forteresse & un port. Elle dépend

de la maison d'Autriche. *Longitude* 32. 36. *latitude* 45. 7.

SEGNI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Du tems de César, *de bell. gall.* ils habitoient endeçà du Rhein, entre les *Eburones* & les *Treviri*. *Segni*, dit-il, *Condrusique ex gente & numero Germanorum qui sunt inter Eburones Trevirosque, legatos ad Cesarem miserunt.* Spener, *notit. germ. ant. l. IV. c. j.* juge que les *Segni* étoient originairement compris sous le nom des *Istévons*. (*D. J.*)

SEGNI, (*Géog. mod.*) en latin *Signia*; ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, & dans la campagne de Rome, à 12 lieues au sud-est de Rome, & à 6 au sud-est de Palestrina, avec un évêché qui ne releve que du pape. *Longitude* 30. 42. *latitude* 51. 40. (*D. J.*)

SEGOBRIGA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise. Strabon *l. III. p. 162.* la place dans la Celtibérie, & lit *Segobrida*. Ptolomée qui écrit *Segobriga*, donne cette ville de même aux Celtibériens. Il y en a qui veulent que *Segobriga* soit aujourd'hui la ville de Ségorbe, mais ils n'ont consulté ni la carte de Ptolomée, ni l'itinéraire d'Antonin, ni même Strabon, qui met *Segobriga* au voisinage de Numance & de Biblis. Il ne seroit pas impossible que *figuenza* fût l'ancienne *Segobriga*, ou *Segontia*, s'il est vrai que par ces deux derniers noms, on doit entendre la même ville, comme on seroit tenté de le croire. (*D. J.*)

SEGODUNUM, (*Geog. anc.*) ville de la Germanie, selon Ptolomée, *l. III. c. xj.* Cluvier, *germ. ant. l. III. c. viij.* croit qu'elle étoit sur le Ségus, dans le lieu où est aujourd'hui la ville de Sigen. Il se fonde sur ce que cette ville est située sur le bord d'une riviere nommée encore aujourd'hui *Sige*, & sur une éminence qui étoit indiquée par le mot *dun*, de sorte que l'ancien nom pouvoit être *Sigedun*, dont les Romains avoient fait *Segodunum*.

Il y avoit encore une ville dans la Gaule celtique qui portoit le nom de *Segodunum*. Ptolomée, *liv. II. c. vij.* la donne aux *Reteni*, qui sont les *Rutheni* de César. C'est aujourd'hui la ville de Rhodès. (*D. J.*)

SEGONCIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Il y a dans l'itinéraire d'Antonin une route qui conduit de *Segoncium* à Deva, & où la premiere de ces villes est marquée à 24 milles de *Conovium*. Il sembloit d'abord que ce pouvoit être une ville des *Segonriaci*; mais ces peuples étoient voisins des Tribonantes, & par conséquent trop éloignés de l'endroit où étoit *Segoncium*, qui est aujourd'hui *Caernaven* sur le Ségont, & vis-à-vis de l'île de Mone. (*D. J.*)

SEGONTIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, suivant l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route d'Emerita à Sarragoce. Son nom moderne est *Siguença*.

SEGONTIACI, (*Géog. anc.*) peuples de la Grande-Bretagne. Ils furent du nombre de ceux qui se soumirent à César. Ils habitoient au voisinage des Trinobantes; c'est tout ce qu'on sait de leur pays. (*D. J.*)

SÉGORBE, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Valence, sur le Morviedro, à 12 lieues au nord-ouest de Valence, & à 56 au levant de Madrid. Cette ville est ancienne, agréable, située sur le penchant d'une colline, dans une vallée, entre des montagnes. Son terroir est fertile en blé, en vin, & en fruits. On y trouve aussi des carrieres d'un fort beau marbre. Elle fut honorée d'un évêché dès le vj. siecle, & si cette dignité épiscopale se perdit sous les Maures, elle lui revint en 1245. Elle a aussi le titre de duché. *Longitude* 17. *latitude* 39. 55. (*D. J.*)

SEGOVELLAUNI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise, & dans les terres: *intus*, dit Pline, *l. III. c. iv. regio Trecollorum*, *Vocontiorum & Segovellaunorum, mox Allobrogum.* Ce sont les *Segalauni* de Ptolomée, *l. II. c. v.* qui leur donne la ville de Valentia: ainsi ces peuples habitoient le Valentinois.

SEGOVIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, aujourd'hui *Ségovie*, entre Madrid & Valladolid. Ptolomée, *l. II. c. vj.* & Pline, *l. III. c. iij.* la donnent aux *Arevaci*: le premier écrit néanmoins Σεγουβια, *Segubia*, au lieu de *Segovia*. L'itinéraire d'Antonin, dont quelques manuscrits portent *Segovia*, & d'autres *Secovia*, ou *Segobia*, place cette ville sur la route d'Emerita à Saragosse, entre *Cauca* & *Miacum*, à 28 milles du premier de ces lieux, & à 24 milles du second.

Il y avoit un autre *Segovia* dans l'Espagne bétique, selon Hirtius, *de bell. Alex.* & *Florus*, *l. III. c. xxij.* dont le premier dit qu'elle étoit *ad flumen Silicense*. Elle conserve encore son ancien nom; car Moralès assure qu'on l'appelle *Segovia la menor*. Ortelius qui cite Arias Montanus, dit que *Segovia la menor* est située au voisinage d'Eciia près du fleuve Xénil, à moitié chemin entre Seville & Cordouë.

Segovia est encore le nom d'une ville de la Germanie, selon Ortelius qui cite Ptolomée, *l. II. c. xj.* On croit que c'est à présent Seckow, siege épiscopal dans la Stirie, sous l'archevêché de Saltzbourg. (*D. J.*)

SÉGOVIE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la vieille Castille, sur une montagne, entre deux grandes collines. Elle est près de la riviere d'Atayada, qui prend sa source au-dessus, à 15 lieues au nord-ouest de Madrid, & à 25 au levant de Salamanque.

Cette ville est fort ancienne, peuplée, & l'une des plus considérables d'Espagne. Son évêché est suffragant de Tolede, & vaut 25 mille ducats de revenu.

Parmi les bâtimens publics, se distingue le château royal appellé *Alcaçal*; il est sur un rocher, & ses escaliers sont taillés dans le roc. La *cassa de la moneda*, c'est-à-dire la *maison de la monnoie*, a ceci de particulier, que la monnoie qui s'y fabrique se fond, se rogne, se bat, & se marque très-promptement, par le moyen de divers moulins que l'eau fait tourner: on ne bat monnoie dans toute l'Espagne qu'à Séville & à *Ségovie*; mais la commode machine de *Ségovie*, en la fabriquant promptement, ne la rend pas plus belle.

L'aqueduc au contraire nommé *puente-Segoviana*, ouvrage des Romains, est un édifice d'un travail merveilleux; il joint ensemble deux montagnes séparées par un intervalle d'environ trois mille pas; il est composé de 177 arcades à deux rangs posés l'un sur l'autre; le rang inférieur porte l'eau dans les fauxbourgs, & le supérieur la conduit dans la ville. La construction de cet édifice est si solide, qu'elle s'est conservée jusqu'à ce jour presque dans son entier. On attribue ce bel ouvrage au regne de Trajan. Colmenarès vous en donnera la description détaillée dans son *historia de la ciudad de Segovia*, 1637, *in*-fol. Mais il faut ajouter une grande incommodité de cet aqueduc, c'est que l'eau de la riviere qui coule autour de la ville est si mal-saine, qu'elle ne peut servir qu'à rafraîchir la bonne eau.

Le terroir de *Ségovie* est bien célébré pour nourrir des troupeaux de brebis qui portent ces fines laines qui sont uniques dans le monde, & dont l'Europe entiere ne peut se passer dans la manufacture des draps superfins. *Long.* 13. 55. *latit.* 40. 54.

Deux théologiens scholastiques fort accrédités en Espagne, *Ribera* (François de) jésuite, & *Soto* (Dominique), de l'ordre des Dominicains, naquirent tous deux à *Ségovie* dans le xvj. siecle.

Le jésuite Ribera a publié des commentaires latins qui

qui ne sont pas dépourvus d'érudition, sur les douze petits prophetes. Il mourut à Salamanque l'an 1591, âgé de 54 ans.

Le dominicain Soto étoit fils d'un jardinier, & se fit connoître par son mérite. Il donna des commentaires sur l'épître aux Romains, un traité *de justitiâ & jure*, & deux livres *de naturâ & gratiâ*. Il mourut à Salamanque l'an 1560, âgé de 66 ans. (*D. J.*)

SÉGOVIE, *la nouvelle*, (*Géog. mod.*) Il y a trois villes de ce nom à distinguer. La premiere est une ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, audience de Guatimala, sur les frontieres de la province de Honduras, sur la droite de la riviere d'Yare. *Latit.* 13. 24.

La seconde est une ville de l'Amérique, dans la terre ferme, province de Venezuela, sur le bord de la riviere de Bariquicemete, bâtie par les Espagnols en 1552. Elle a des mines d'or dans son voisinage. *Latit.* 6. 7.

La troisieme est une ville d'Asie dans l'île de Luçon, une des Philippines, dans la province & sur la riviere de Cagayan. Elle a un évêché fondé en 1598. (*D. J.*)

SÉGOVIE, (*Commerce de laine.*) c'est la laine d'Espagne qui vient de Ségovie, ville du royaume de Castille, ou des environs. Quand on dit simplement & absolument *laine de Ségovie*, cela s'entend des trois sortes de laines qu'on en tire, dont ensuite les especes se distinguent en ajoutant les mots de *prime*, de *seconde* ou de *tierce* : ainsi l'on dit *prime Ségovie*, *seconde Ségovie*, & enfin *tierce Ségovie*. Il y a aussi de la *petite Ségovie*. (*D. J.*)

SEGRAIRIE, s. f. (*Gramm. & Jurispr.*) du latin *segregare*, signifie la portion d'un bois commun que l'on met à part pour un seigneur, lors de l'exploitation ou vente que l'on en fait; ou le droit qu'il prend dans le prix à-proportion de ce droit. Dans un compte de l'an 1337, on trouve *seggregia seu tertia de expletis forestarum*. On voit par-là que ce droit de *segrairie* étoit du tiers de l'exploitation; ainsi c'étoit la même chose que ce que l'on appelle encore en Normandie & ailleurs, *droit de tiers*.

Quelques-uns confondent le droit de *grairie* avec celui de *segrairie*; & en effet, l'ordonnance des eaux & forêts, *tit. X.* parle dans l'intitulé de ce titre des bois tenus en grairie, *segrairie*; & néanmoins dans le corps du titre il n'est point parlé des bois tenus en *segrairie*, ni même en aucun autre endroit de l'ordonnance.

Cependant le droit de grairie est pris en plusieurs occasions pour un droit que le roi perçoit sur les bois d'autrui, à cause de la justice qu'il a sur ces bois, en quoi il differe du droit de *segrairie*.

On pourroit aussi regarder comme un droit de segrairie, *quasi segregata agri pars*, le triage ou tiers-lot, que l'*article 4.* du *titre xxv.* de l'ordonnance de 1669 donne au seigneur dans les bois communaux; cet article portant que si les bois sont de la concession gratuite des seigneurs, sans charge d'aucun cens, redevance, prestation ou servitude, le tiers en pourra être séparé & distrait à leur profit, en cas qu'ils le demandent, & que les deux autres suffisent pour l'usage de la paroisse. *Voyez* le *glossaire* de Ducange, au mot *secretarius*, & le *gloss.* de Lauriere, au mot *segrayer*; & les *articles* BOIS, DANGER, FORÊT, EAUX & FORÊTS, GRAIRIE, GRURIE, GRUAGE, & *ci-après* SEGRAYER. (*A*)

SEGRAIS, s. m. (*Eaux & forêts.*) ce sont des bois séparés des grands bois, qu'on coupe & qu'on exploite à part. (*D. J.*)

SEGRAYER, s. m. (*Jurisprud.*) est le seigneur qui a droit pour une portion dans un bois commun, soit dans l'exploitation ou dans le prix de la vente.

On entend aussi quelquefois par *segrayer*, celui qui fait la recette de ce droit pour le roi, ou pour quelqu'autre seigneur. *Voyez* le *glossaire* de M. de Lauriere, au mot *segrayer*, & *ci devant* SEGRAIRIE. (*A*)

SEGRE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Sicoris*, & par les Catalans *Agna-Naval*; riviere d'Espagne dans la Catalogne, & la plus grande de toutes les rivieres de cette province. Elle prend sa source dans la Cerdagne, & finit par se jetter dans l'Ebre, près de Méquinencia, sur les frontieres de l'Arragon. (*D. J.*)

SEGRÉ, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes qualifient de petite ville de France dans l'Anjou, élection d'Angers, sur l'Odon, avec titre de baronnie; mais il faut dire aussi que *Segré* étoit autrefois une bonne ville, qui fut donnée par Jean Sans-terre, roi d'Angleterre, à la reine Bérenger de Navarre, veuve de son frere Richard Cœur-de-lion, pour partie de son douaire, par traité fait à Chinon en 1201. Le château a été plusieurs fois ruiné & rétabli. (*D. J.*)

SÉGRÉAGE, s. m. (*Droit féodal.*) droit sur les forêts ainsi nommé, parce que c'est une chose mise à part pour le seigneur. Ce droit de *ségréage* consiste en la cinquieme partie des bois qui se vendent par les vassaux, laquelle est dûe au seigneur avant la coupe des bois. Le receveur de ce droit s'appelle *ségrayer*. (*D. J.*)

SEGURA, (*Géog. mod.*) c'est le nom de plusieurs villes & lieux, comme on va le voir.

1°. *Segura*, ville d'Espagne dans l'Andalousie, aux confins du royaume de Murcie, vers la source de la riviere de ce nom.

2°. *Segura*, petite ville d'Espagne dans le Guipuscoa, sur la riviere d'Oria, au-dessus de Villa-franca.

3°. *Segura*, ville de Portugal, dans la province de Beyra, sur une montagne, aux confins de l'Estramadure, près de la riviere d'Elxa, avec un château, à trois lieues au sud-est de Castel-Branco. *Long.* 10. 25. *latit.* 39. 40.

4°. *Segura de la frontera*, c'est-à-dire *la sureté de la frontiere*, ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, bâtie par Fernand Cortez sur des rochers en 1520. Elle a un grand inconvénient, c'est de n'être arrosée d'aucune riviere, source ou fontaine, de sorte que les habitans, au nombre d'environ six cens, tant indiens qu'espagnols, sont toujours obligés d'user d'eau de puits.

5°. *Segura de la sierra*, lieu d'Espagne dans la Castille nouvelle, dans une plaine abondante en troupeaux, avec une des riches commanderies de l'ordre de S. Jacques.

6°. *Segura*, port sur la côte de la mer de la Californie, selon Woode Rogers, qui dit qu'il y a dans cet endroit de fort bonne eau, & quantité de fenouil marin (*D. J.*)

SEGURA, *la*, (*Géog. mod.*) Ses anciens noms latins sont *Terebus*, *Stalerus* & *Sorabis*; riviere d'Espagne, au royaume de Murcie; elle a sa source dans la Castille nouvelle, traverse le royaume de Murcie, entre dans celui de Valence, proche de Riguela, arrose cette ville, & se perd dans la mer, près de Guardamar. (*D. J.*)

SEGURA, *montagnes de*, (*Géog. mod.*) montagnes d'Espagne qui s'étendent aux confins de l'Andalousie, de la Castille nouvelle, des royaumes de Murcie & de Grenade. Elles prennent leur nom de la ville de *Segura*, & font une partie de celles qu'on appelloit autrefois *Orospeda*. C'est proprement l'*Argenteus-mons*, & le *Tugiensis saltus* des anciens. Le Guadalquivir & la riviere *Segura* prennent leur source dans ces montagnes. (*D. J.*)

SEGUSIENS, LES, (*Géog. anc.*) 1°. *Segusiani* ou *Secusiani*, peuples de la Gaule celtique ou lyonnoise. Pline, *l. IV. c. xviij.* dit qu'ils étoient libres, & que la ville de Lyon étoit dans leur pays. Ils avoient été rendus indépendans des Œdui sous l'empire d'Au-

guste ; car du tems de César, qui fait mention de ces peuples dans ses commentaires, ils étoient dans la dépendance des *Œdui*, c'est-à-dire de ceux d'Autun, *in clientelâ Œduorum*. Il ajoute qu'ils étoient les premiers au-delà du Rhône, & les plus proches de la province romaine. Ils avoient les *Œdui* & les *Sequani* au nord, les Allobroges à l'orient, au midi encore les Allobroges & les *Velauni*, & les *Averni* au couchant. Leur pays comprenoit ainsi le Forez, le Lyonnois, le Beaujolois & la Bresse.

2°. *Segusiani*, peuples des Alpes graïennes. Ptolomée, *l. III. c. j.* leur donne deux villes, savoir *Segusinum* & *Brigantium*. Pline & Ammien Marcellin appellent la capitale de ces peuples *Segusio*. L'itinéraire de Jérusalem écrit *Secusio* ; & dans une inscription rapportée par M. Spon, *p. 198*, on lit : *Ordo splendiss. civitatis Secusiæ*, quoique dans une autre inscription ce mot soit écrit avec deux *gg. civit. segg.* Une troisieme inscription qui se voit dans Gruter, *p. 111.* donne à cette ville le titre de municipe : *Genio municipi Seguisini*. C'est aujourd'hui la ville de Suze en Piémont. L'itinéraire d'Antonin marque cette ville sur la route de Milan à Vienne, en prenant par les Alpes cottiennes, où elle se trouve, entre *ad Fines* & *ad Martis*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du second. (*D. J.*)

SEGUSTANO, (*Géog. mod.*) bourgade de Sicile dans le val de Mazzara, à l'embouchure du fleuve san Bartolomo. Ce bourg est l'*emporium Segestanorum* des anciens. (*D. J.*)

SEICHE, *ou* SECHE, (*Hist. nat. Ichthyolog.*) *sepia*, animal de mer qui ressemble beaucoup au calmar & au polype marin. *Voyez* CALMAR & POLYPE. Il a huit piés placés autour de la bouche & deux longs bras : les yeux sont gros ; la tête est courte & terminée par une espece de bec semblable à celui d'un perroquet; le corps est oblong, large & épais. Il y a sur le dos des taches & des stries blanchâtres distribuées avec une sorte de symmétrie ; les deux piés antérieurs sont beaucoup plus larges & plus épais que les six autres ; ils ont tous un grand nombre de suçoirs, qui sont des especes de globules applatis, concaves & portés chacun sur un pédicule ; les bras ont des suçoirs plus gros, il sont placés entre la premiere & la seconde paire des piés ; leur forme est cylindrique, ils ont une couleur blanche & parsemée de quelques points noirs. La *seiche* se sert de ces suçoirs pour s'attacher aux corps qu'elle rencontre, & pour porter à la bouche ceux qu'elle saisit. Le bec est composé de deux mâchoires mobiles qui s'emboîtent l'une dans l'autre par une espece de charniere ; les yeux sont fort apparens ; le cou est très-court ; il a de même que la tête, une couleur pourprée parsemée de points noirs ; le sommet du dos s'éleve au-dessus du cou, de sorte que cet animal peut retirer & cacher sa tête sous ce prolongement. Les chairs du dos recouvrent un os très-considérable, connu sous le nom d'os de *seiche* ; il est si léger, qu'il surnage même à l'instant où il vient d'être tiré du corps de l'animal.

Lorsqu'on met la *seiche* hors de l'eau, elle répand une liqueur noire par un petit canal qui aboutit à l'anus ; cette liqueur est renfermée dans un sac dont les parois extérieurs sont blancs ; la plus grande partie de ce sac est placée dans le côté gauche de l'abdomen ; il contient assez de liqueur pour teindre en noir plusieurs seaux d'eau ; cette liqueur colorante est plus abondante dans les *seiches* que l'on trouve mortes sur les bords de la mer, que dans celles que l'on prend vivantes. Si on reçoit cette liqueur dans un vase au sortir du sac, elle se coagule & se durcit en peu de jours ; ensuite elle se gerse & se divise par morceaux ; qui étant broyés donnent une belle couleur noire : Swammerdam prétend, que les Indiens composent l'encre de la Chine avec la liqueur noire de la *seiche*. Cet animal se nourrit de squilles & de petits poissons. *Collection académique, tom. V. de la partie étrangere.*

SEICHE, OS DE, (*Mat. méd.*) substance terreuse, absorbante, d'un tissu assez rare qu'on prépare par la porphyrisation, qui pourroit avoir les mêmes usages intérieurs que les yeux d'écrevisses, le corail, la craie, la mere de perles, *&c. Voyez ces articles particuliers* & *l'article général* ABSORBANS, mais qu'on n'employe presque que pour les dentifrices. *Voyez* DENTIFRICE. (*b*)

SEIDE, (*Géog. mod.*) nos voyageurs écrivent aussi *Seyde*, *Seyd*, *Said*, *Saide*, *Zaide*, *Zeide*. Il faut bien s'en ressouvenir, pour ne pas croire que ce sont des villes différentes, & pour ne pas confondre une ville de la Turquie, avec la haute Egypte que les Arabes nomment *Sahid*, & qu'on écrit aussi *Saïd*, *Zaid*.

Seide est une ville de la Turquie asiatique, dans la Sourie, sur la côte de la Méditerranée, près d'une île, où est un vieux château qui communique avec la ville par un pont si étroit, que trois personnes y peuvent à peine passer de front. Cette ville autrefois célebre sous le nom de *Sidon*, est aujourd'hui médiocre & misérable, quoique placée dans une campagne grasse & couverte de mûriers. Les chrétiens Grecs & Maronites, possedent encore chacun une petite église à *Seide* ; mais son port est comblé, & il n'y a que des bateaux qui y mouillent. Les françois y faisoient autrefois quelque commerce, qui n'existe plus aujourd'hui. *Long. 43. 28. lat. 33. 12.* (*D. J.*)

SEIGLE, *secale*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales, & qui est disposée en épi par petits bouquets. Chaque fleur est composée de plusieurs étamines qui sortent du calice ; le pistil devient dans la suite une semence oblongue, grêle, farineuse, & enveloppée de sa balle qui a servi de calice à la fleur, & qui s'en détache très-aisément. Les petits bouquets sont attachés à un axe denté, & composent un épi plus applati que celui du froment. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

En anglois *rye*, genre de plante qui dans le systême de Linnæus, a un calice formé de deux battans concaves, contenant deux fleurs ; ces deux battans sont droits, aigus, opposés l'un à l'autre, & plus petits que les feuilles de la fleur; cette fleur consiste en deux feuilles, dont l'extérieure se termine par une longue barbe, & l'intérieure est plate & pointue ; les étamines sont trois filets capillaires qui pendent hors de la fleur ; les bossettes sont oblongues, & fendues au bout ; le germe du pistil est de forme turbinée ; les stiles au nombre de deux, sont chevelus ; les stigma sont simples ; la fleur enveloppe étroitement la graine, s'ouvre quand elle est mûre, & la laisse tomber ; la graine est unique, oblongue, un peu cylindrique, nue & pointue. Linnæi, *gen. plant. p. 17.*

Dans le systême des autres Botanistes, le *seigle* a les mêmes caracteres que ceux du blé, excepté que son épi est plus plat, toujours barbu, & son grain plus foible & plus nud.

Cette plante tient le premier rang après le froment entre les grains frumentacés; elle porte au commencement ses feuilles rougeâtres, qui deviennent ensuite vertes comme celles des autres blés, plus longues & plus étroites que celles du froment. Elle pousse six, sept tuyaux, & quelquefois davantage à la hauteur de cinq, six & sept piés, droits, semblables à ceux du froment; mais plus grêles, plus longs, & montans en épis plutôt que le froment.

Les fleurs naissent aux sommités des tiges par paquets, composées de plusieurs étamines jaunes, & rangées en épi. Quand ces fleurs sont passées, il suc-

cede des grains oblongs, grêles, de couleur brune en dehors, blancs & farineux en dedans, plus petits, & plus obscurs que ceux du froment.

Ses racines sont des fibres déliées; on cultive le *seigle* par-tout, principalement dans les terres maigres, légeres & sablonneuses; on le seme au printems ou en automne, d'où vient que les Botanistes appellent le premier *secale vernum vel minus*, & le second, *secale hybernum vel majus*.

Le pain qu'on fait de *seigle* est noir, pesant, & ne convient qu'aux gens forts & qui travaillent; sa farine est d'usage dans quelques cataplasmes émolliens & résolutifs.

Quelquefois le *seigle* dégénere de sa nature, sort considérablement de son enveloppe, grossit, se recourbe, prend la figure d'une corne, se noircit à l'extérieur, & contient au-dedans une substance farineuse, très-nuisible à la santé; c'est ce qu'on nomme *blé cornu*, *ergot*, *seigle ergoté*. *Voyez* ERGOT & SEIGLE ERGOTÉ.

Ménage de qui la reine Christine disoit plaisamment, qu'il savoit non-seulement d'où les mots venoient, mais encore où ils alloient, n'a jamais sû d'où le mot *seigle* venoit, quoiqu'il en ait tiré l'origine de l'italien *segala*. (*D. J.*)

SEIGLE, on a observé en Suede, que le *seigle* diminuoit chaque année de qualité, & à la fin n'étoit plus bon à rien. M. Cederhielm a proposé en 1740, dans les mémoires de l'académie de Stockholm, un moyen qu'il dit assuré & fondé sur l'expérience pour prévenir cet inconvénient; il consiste simplement à ne point semer du *seigle* dans le même champ pendant deux années de suite, de cette maniere ce grain ne s'abâtardira jamais.

SEIGLE, (*Diete & Mat. méd.*) semence farineuse & céréale. *Voyez l'article* FARINE & FARINEUX, & SEMENCES CÉRÉALES.

Tout le monde connoît l'usage diététique du *seigle*; on en fait du pain qui tient le premier rang après celui de froment; qui lorsqu'on n'y emploie que la fleur de la farine, & qu'on le fait avec soin, est très-blanc, assez bien levé, d'un goût assez agréable, bien meilleur que le *petit pain de seigle à deux liards*, qu'on vend dans les rues de Paris.

Les gens aisés de la campagne, & même les bons bourgeois des petites villes, mangent un pareil pain dans quelques provinces du royaume, comme en Champagne, en Anjou, dans la Sologne, le Rouergue, *&c.* les paysans en font dans ces mêmes pays & dans beaucoup d'autres, un pain grossier, c'est-à-dire dans lequel ils emploient une partie du son, & qui est ordinairement mal levé, dont la croûte est brûlée & la mie mal cuite & gluante. Il n'y a que les hommes très-vigoureux, que les organes robustes des paysans, *dura messorum ilia*, qui puissent s'accommoder d'un pareil aliment; il est lourd & indigeste pour tout estomac, accoutumé à une nourriture plus légere.

Le bon pain de *seigle* passe pour rafraichissant & légerement laxatif; cet aliment entre très-communément dans la diete que se prescrivent à eux-mêmes plusieurs personnes qui se prétendent échauffées, ou qui ont assez appris de théorie médicinale courante pour se croire les humeurs âcres, la bile exaltée, *&c.* on mêle aussi quelquefois dans la même vûe, de la farine de *seigle* avec celle de froment pour en préparer le pain, dont on fait son usage ordinaire.

La farine de *seigle* s'emploie assez communément avec les quatre farines résolutives ou en leur place.

Le *seigle* ergoté se trouvant mêlé en une certaine quantité parmi le bon grain dont on fait du pain, produit chez les personnes qui mangent ce pain, une maladie gangreneuse des plus funestes, qui a cela de particulier qu'elle attaque principalement les extrémités inférieures; que la gangrène se borne ou se fixe d'une maniere assez constante, & que la terminaison par la séparation spontanée du membre affecté, est fort commune.

Cette terrible maladie est endémique dans la Sologne, où le paysan qui est très-pauvre, est réduit à cette nourriture empoisonnée.

Outre les ouvrages sur les maladies causées par l'ergot, qui sont indiqués à l'*article* ERGOT; on trouve dans le second volume des mémoires, présentés à l'académie royale des Sciences, par des savans étrangers, un mémoire de M. Salerne, médecin d'Orleans, sur les maladies que cause le *seigle* ergoté. Le traitement employé contre cette espece de gangrene, n'a rien de particulier. On n'a tenté jusqu'à présent que les secours généraux, les remedes communs de la gangrene. *Voyez* GANGRENE.

SEIGLE *ergoté* (*Botan.*) c'est un *seigle* dégénéré de sa nature, & qui est très-nuisible à la santé: on en a parlé fort au long au *mot* ERGOT, d'après le système de M. du Tillet. *Voyez* donc le *mot* ERGOT.

Suivant M. Aimen, l'ergot du seigle est la même maladie que le charbon du froment. Si ces deux maladies different l'une de l'autre, ce n'est qu'à cause de la différence qui se trouve dans l'organisation de ces deux grains. Voici l'idée que M. Aimen donne de l'ergot du *seigle*.

1°. Les grains ergotés, plus gros & plus longs que les autres grains sains, sortent ordinairement de la balle, se montrant quelquefois droits, & quelquefois plus ou moins courbés.

2°. A l'extérieur ils sont bruns ou noirs; leur surface est raboteuse, & souvent on y apperçoit trois sillons qui se prolongent d'un bout à l'autre; enfin, l'extrémité extérieure des grains est constamment plus grosse que celle qui tient à la paille; ce bout plus renflé est quelquefois fendu en deux ou trois parties: il n'est point rare d'appercevoir à leur surface des cavités qui paroissent creusées par des insectes.

3°. Quand on rompt l'ergot, on apperçoit dans l'axe une farine assez blanche, qui est recouverte d'une autre farine rousse ou brune; cette farine viciée s'écrase entre les doigts. M. Aimen l'a quelquefois trouvée presqu'aussi noire que la poussiere du blé charbonné.

4°. Ces grains étant mis dans l'eau, surnagent d'abord, & ils tombent ensuite au fond; si on les mâche, ils laissent sur la langue l'impression de quelque chose de piquant.

5°. Les balles paroissent saines, quoique celles qui sont extérieures soient un peu plus brunes quand les épis sont sains.

6°. Tous les grains d'un épi ne se trouvent jamais attaqués de l'ergot.

7°. L'ergot tient moins à la paille que les bons grains.

8°. M. Aimen attribue cet état du *seigle* à un défaut de fécondation; il assure qu'on ne trouve jamais de germe dans les grains ergotés.

Mais quelle que soit la cause de cette dégénération du *seigle*, on peut se convaincre par ce qu'en ont écrit Dodart, Langius, Fagon, de la Hire, & autres modernes, que ces grains ergotés causent d'étranges maladies dans certaines années à ceux qui se sont nourris du pain fait de la farine où il est entré beaucoup de *seigle ergoté*.

Il est aisé de séparer la plus grande partie des grains ergotés, par le secours du crible, parce que la plûpart de ces grains malades sont beaucoup plus gros que les grains sains. Les paysans de Sologne font cette séparation dans les années où le grain n'est pas cher; mais dans les années de disette, ils ne veulent pas perdre les grains ergotés; & c'est alors qu'ils sont attaqués d'une gangrene seche qui leur fait tomber les

extrémités du corps, sans presque sentir de douleur & sans hémorrhagie ; ensorte qu'on a vû de ces pauvres misérables à l'hôtel-dieu d'Orléans, à qui il ne restoit que le tronc, & qui ont encore vécu en cet état pendant plusieurs jours.

Comme l'ergot ne produit pas tous les ans ces fâcheux accidens, Langius a pensé qu'il pouvoit y avoir de deux sortes d'ergots ; l'un qui n'est point pernicieux, & l'autre qui occasionne la gangrene dont nous venons de parler. Il est cependant probable qu'il n'y a qu'une espece d'ergot, & que ce grain ne fait point de mal, 1°. quand les paysans ont soin de cribler attentivement leur grain ; 2°. quand il y a naturellement peu d'ergot mêlé avec le bon grain.

On prétend encore que l'ergot perd sa mauvaise qualité quand on l'a gardé un certain tems ; mais aussi c'est pour cette raison que les paysans doivent être attaqués de cette gangrene dans les années de disette, parce qu'alors ils consomment leur récolte presque aussi-tôt qu'ils ont fini la moisson. Du Hamel, *traité de la culture des terres, tome IV.* (*D. J.*)

SEIGLE, (*Commerce.*) Le *seigle* se vend par last, contenant 27 sacs & demi d'Amsterdam, 19 septiers de Paris, trois quarts de septiers de Rouen, & 17 razieres de Flandres. Quand le *seigle* est sec, le last pese ordinairement 3300 livres ; s'il n'est pas sec, 4200 livres. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

SEIGNELAY, (*Géogr. mod.*) en latin des chartres *Siliniacum*, bourg de France en Bourgogne, au diocèse d'Auxerre, à un quart de lieue des rivieres d'Yonne & de Serain. Ce bourg a été érigé en marquisat en faveur de M. Colbert, & c'étoit le moindre de ses titres. (*D. J.*)

SEIGNEUR, (*Gram. & Jurispr.*) signifie en général celui qui a quelque puissance ou supériorité politique sur d'autres personnes.

Ce terme de *seigneur* vient du latin *senior*, parce qu'anciennement chez presque toutes les nations, les vieillards étoient ceux qui gouvernoient les autres.

C'est ainsi que chez les Hébreux & les Juifs *senes populi ac magnates* ou *judices*, étoient synonymes, & signifioient les *magistrats* & *juges* qui gouvernoient le peuple.

De même, chez les Romains le sénat fut ainsi appellé *à senio.*

C'est de-là que le titre de *seigneurs* est demeuré aux princes, aux prélats & aux autres grands de l'état, grands du royaume, aux officiers des cours souveraines & autres personnes, qui ne tirent ce titre que de leur office ou fonction.

On entend aussi par le terme de *seigneur* celui qui tient en fief la justice d'un lieu, ou qui possede quelqu'héritage, soit en fief ou en franc-aleu.

Les *seigneurs* sont de plusieurs sortes ; les grands & les moindres.

Les grands *seigneurs* étoient anciennement appellés *leudes* & *fideles regni*, les féaux, *vavassores*, *vassalli dominici.*

Présentement les grands *seigneurs* sont les princes souverains ou ceux qui ont le titre de *prince*, sans néanmoins être souverains, les ducs, les comtes, les marquis, les barons.

Les moindres *seigneurs* sont tous les autres *seigneurs*, soit titrés, tels que les vicomtes, vidames, châtelains, ou non titrés, comme les simples *seigneurs* justiciers ou de fief. *Voyez ci-après* le *mot* SEIGNEURIE. (*A*)

SEIGNEUR BAS-JUSTICIER, est celui qui ne tient en fief que la basse-justice. *Voyez* JUSTICE.

SEIGNEUR CENSIER, *ou* CENSUEL, est celui qui a donné un héritage, à la charge d'un cens, & auquel le payement de ce cens est dû.

SEIGNEUR-FONCIER, *ou* CHEF-SEIGNEUR, *ou* TRÈS-FONCIER, est le premier *seigneur* ou propriétaire de l'héritage, celui qui a la plus ancienne redevance fonciere imposée sur cet héritage. *Voyez* l'auteur du *grand Coutumier, liv. IV. tit. de justice-fonciere*, Dumoulin, Loyseau.

SEIGNEUR DIRECT, *ou* FÉODAL, est celui duquel un héritage releve, soit en fief ou en censive. *Voyez* SEIGNEUR FÉODAL, FONCIER, DIRECT & SEIGNEURIE.

SEIGNEUR DOMINANT, est celui dont un fief releve directement & immédiatement. On l'appelle ainsi par opposition au vassal qui est appellé *seigneur* du fief servant. *Coutume de Paris, art. lj. & lviij.*

SEIGNEUR ECCLÉSIASTIQUE, est un bénéficier qui possede quelque seigneurie attachée à son bénéfice.

SEIGNEUR ENGAGISTE, est celui qui tient du roi quelque terre ou seigneurie, à titre d'engagement, c'est-à-dire, sous faculté perpétuelle de rachat. *Voyez* DOMAINE, ENGAGEMENT & ENGAGISTE.

SEIGNEUR FÉODAL, *ou* FEUDAL, *ou* SEIGNEUR DE FIEF, est celui qui tient un héritage en fief.

On entend souvent par ce terme le *seigneur* dominant, relativement au vassal.

SEIGNEUR DE FIEF, est celui qui est propriétaire d'un fief, c'est-à-dire, qui tient d'un autre *seigneur* un bien, à la charge de la foi & hommage. *Voyez* FIEF, FOI, HOMMAGE.

SEIGNEURS DES FLEURS-LYS ; on appelloit ainsi anciennement ceux qui tenoient le parlement, à cause qu'ils siégeoient sur les fleurs de lys. *Voyez* les *Ordonnances de la troisieme race, tome III. p. 48 de la préface.*

SEIGNEUR FONCIER, *ou* TRÈS-FONCIER, est celui qui a la plus ancienne redevance fonciere sur un héritage. *Voyez* la *coutume d'Orléans, art. ccxiv. cccxxvij. la Marche, art. cxxxiv.* Loyseau, *du déguerpissem. liv. I. ch. v. n. 11.*

SEIGNEUR GAGIER ; c'est ainsi qu'en quelques pays l'on appelle le *seigneur* engagiste. *Voyez* Stokman. *décis. 90.*

SEIGNEUR HAUT & PUISSANT, est le titre que prennent les grands du royaume & ceux qui possedent des seigneuries titrées.

Ce titre paroît imité de ces braves qui étoient auprès du roi, & que Grégoire de Tours appelle *fortes.* *Voyez* Morery, *tom. I. pag. 72.*

Personne ne doit régulierement prendre ce titre, qu'il n'y soit fondé. Et dans les foi & hommages, aveux & dénombremens qui se rendent aux chambres des comptes, quand on trouve ce titre pris par quelqu'un qui ne paroît pas y être fondé, on ordonne qu'il en justifiera.

SEIGNEUR HAUT-JUSTICIER, est celui qui tient en fief une haute-justice. *Voyez* JUSTICE & JURISDICTION.

SEIGNEUR JURISDICTIONNEL, est celui qui a la justice. Ce terme paroît usité au parlement de Grenoble, pour dire *seigneur justicier*, ainsi qu'on peut le voir dans Chorier, en sa *jurisprudence* de Guypape, *pag. 94.*

SEIGNEUR LIBRE, *ou plutôt* LIBRE SEIGNEUR, titre que prend le *seigneur* de Saint-Maurice dans le Mâconnois, terre possédée depuis plus de six cens ans par la maison de Chevriers, avec une partie du péage de Mâcon en fief-lige. François Léonard, marquis de Chevriers, & Claude-Joseph, son pere, sont qualifiés l'un & l'autre *libre seigneur de saint Maurice.* *Voyez* le *Mercure de Juin 1749, tome I. page 212.* Ce titre de *libre seigneur* peut signifier que cette terre est un franc-aleu, ou qu'elle n'est tenue qu'à simple hommage & non en fief-lige, comme la portion du péage de Mâcon que le même *seigneur* tient en fief-lige.

Seigneur-lige, se prend quelquefois pour celui auquel est dû l'hommage-lige; mais en Bretagne il signifie le *seigneur* le plus prochain, c'est-à-dire, le *seigneur* immédiat. *Voyez* la *Coutume de Bretagne, articles cclxxij. ccclxxv. ccclxxviij. ccclxxxiv*, & les *mots* Lige, Hommage-lige, & Seigneur prochain.

Seigneur de lois, *ou* en lois. On entendoit anciennement par-là une personne versée dans l'étude du droit, un *jurisconsulte*. On créoit des chevaliers en lois. *Voyez* Beaumanoir, *ch. xxxviij. p. 203. lign. 28*, & le *recueil des Ordonnances de la troisieme race, tom. III. pag. 48 de la préface*, & *pag. 346 de l'ouvrage, lign. 22.*

Seigneur moyen-justicier, est celui qui ne tient en fief que la moyenne-justice. *Voyez* Justice.

Seigneur de paroisse, est celui dans la haute-justice duquel une église paroissiale se trouve bâtie. Néanmoins dans le comté de Chaumont, ceux qui ont la moyenne justice sur le terrain où est bâtie l'église, se qualifient *seigneurs* de la paroisse. *Voyez* Guyot en ses *Observations sur les droits honorifiques, pag. 128.*

Seigneur en partie, est celui qui n'a pas à lui seul la totalité de la seigneurie d'un lieu, mais seulement une portion de cette seigneurie.

Seigneur patron, est celui qui jouit d'un droit de patronage attaché à sa seigneurie. *Voyez* Patron, Patronage, Seigneur, Seigneurie, Droits honorifiques.

Seigneur plus près du fond, c'est le *seigneur* immédiat. *Voyez la coutume du Poitou, art. 22; Angoumois, tit. 1, art. 12.*

Seigneur prochain *ou* proche, en Bretagne signifie le *seigneur* immédiat dont on tient en plein fief, à la différence du *seigneur* supérieur ou suzerain dont on releve en arriere-fief. *Bretagne, art. 372, 375, 378, 384.*

Seigneur profitable, en la coutume de Clermont, *art. 108 & 109*, est celui qui jouit du fond même de l'héritage, à la différence du *seigneur* direct, qui n'a droit de réclamer sur cet héritage que la foi ou le cens. C'est ce que l'on appelle ailleurs *seigneur utile*, & pour parler plus clairement, *le propriétaire.*

Seigneur redouté *ou* très-redouté, titre donné anciennement à quelques-uns de nos *seigneurs*. Philippe le bel fut le premier qui souffrit qu'on lui donnât ce titre. *Voyez* les *ordonnances de la troisieme race, tome I. p. 793*, & les *lettres histor. sur les parlemens, tome II. p. 254.*

Seigneur spirituel, on entend par ce terme un prélat qui a la puissance publique ecclésiastique dans un certain district, comme un évêque, un abbé ou autre bénéficier. *Voyez* Abbé, Évêque, Jurisdiction ecclésiastique, Prélat.

Seigneur subalterne, est le *seigneur* justicier autre que le roi, duquel il est inférieur & vassal ou arriere-vassal, & ressortit en la juridiction royale. *Voyez* la *coutume de Berry, tit. 2, art. 14, 21, 35; tit. 5, art. 28, 55; tit. 6, art. 6, tit. 9, art. 10, tit. 10, art. 3.*

Seigneur suzerain, s'entend quelquefois de tout *seigneur* autre que le souverain; mais dans l'usage ordinaire on entend par ce terme le *seigneur* qui est au-dessus du *seigneur* dominant, & duquel un héritage releve en arriere-fief. *Voyez* Suzerain & Suzeraineté.

Seigneur temporel, est celui qui a la seigneurie publique profane d'un lieu, à la différence du *seigneur* spirituel qui n'en a la jurisdiction que pour le spirituel.

Seigneur très-foncier, *voyez* Chef, Seigneur & Seigneur foncier.

Seigneur vicomtier, *quasi vice-comitis*, est celui qui a la moyenne justice; c'est ainsi qu'il est appellé dans les coutumes de Ponthieu, Artois, Amiens, Montreuil, Beauquesne, Vimeu, Saint-Omer, Lille, Hesdin, *&c.*

Seigneur utile, c'est le propriétaire, celui qui retire les profits du fond, à la différence du *seigneur* direct qui n'en retire que des droits honorifiques. *Voyez* la *coutume d'Orléans, art. 135, Anjou, 103, Bourbonnois, 473, Auvergne, ch. ij. art. 1 & 3, Berry, tit. 6, art. 17, & autres.*

Seigneur, (*Critiq. sacrée.*) en hebreu *adonai, jehovah*, en grec, *κύριος*, en latin *dominus*. Le nom de *seigneur* convient à Dieu par excellence, & à J. C. mais nous trouvons aussi dans l'Ecriture que cette épithete est donnée aux anges, aux rois, aux princes, aux grands, au souverain sacrificateur, aux maîtres par leurs serviteurs, & en général à tous ceux qui méritent du respect. (*D. J.*)

Seigneur, (*Littérat. & Médaill.*) Domitien s'arrogea en même tems le titre de dieu, *deus*, & de seigneur, *dominus*, comme le dit Suétone : ces deux titres lui sont donnés conjointement par Martial, *l. V. epit. 8, edictum Domini, Deique nostri.* Les médailles donnent ces mêmes titres à Aurélien. M. Spon rapporte une inscription de Caracalla avec le titre de *seigneur de la terre & de la mer.* (*D. J.*)

Seigneur *grand*, Homme *grand*, (*Langue franç.*) ces deux expressions, *grand seigneur*, & *grand homme* n'indiquent point une même chose; il s'en faut de beaucoup; les *grands seigneurs* sont communs dans le monde, & les *grands hommes* très-rares; l'un est quelquefois le fardeau de l'état, l'autre en est toujours la ressource & l'appui. La naissance, les titres, & les charges font un *grand seigneur*; le rare mérite, le génie & les talens éminens font un *grand homme*. Un *grand seigneur* voit le prince, a des ancêtres, des dettes & des pensions; un *grand homme* sert sa patrie d'une maniere signalée, sans en chercher de récompense, sans même avoir aucun égard à la gloire qui peut lui en revenir. Le duc d'Epernon & le maréchal de Retz étoient de *grands seigneurs*; l'amiral de Coligny & la Noue étoient de *grands hommes*.

Quand les Romains furent corrompus par les richesses des provinces conquises, on commença à voir naître de leur avilissement, l'époque du nom de *grand seigneur*, & le philosophe réserva le titre de *grand homme* à ces rares mortels qui aiment, qui servent & qui éclairent leur pays. Celui qui obtient une noble fin par de nobles moyens, qui disgracié rit dans l'exil & dans les fers, soit qu'il regne comme Antonin, ou qu'il meure comme Socrate, celui-là est un *grand homme* aux yeux des sages; mais les simplement *grands seigneurs* n'ont par-dessus les hommes ordinaires qu'un peu de vernis qui les couvre. J'ajouterai qu'un de nos poëtes voulant peindre les *grands seigneurs*, au lieu de dire qu'ils ne sont tels que par les caprices de la fortune & du hazard, nous les représente sous la figure d'un léger ballon que le sort

Poussé en l'air plus ou moins fort,
Dont il se joue à sa maniere;
D'un globe de savon & d'eau
Que forme avec un chalumeau
D'un enfant l'haleine légere.

Ce n'est pas ici le lieu d'en dire davantage. *Voyez* Grands & Grandeur. (*D. J.*)

SEIGNEURIAGE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est en général un droit qui appartient au seigneur à cause de sa seigneurie; mais ce terme n'est guere usité que pour exprimer le droit qui appartient au roi pour la fonte & fabrication des monnoies. *Voyez l'article suivant.* (*A*)

Seigneuriage & Brassage *droit de*, (*Monnoies.*) c'est ainsi qu'on nomme le profit que le prince prend sur les matieres, tant comme seigneur, que pour les fabriquer en monnoie; ces droits montent peut-être en France à trois pour cent de la valeur; selon cette supputation celui qui porte des matieres à l'hôtel de la monnoie pesant cent onces, & du même titre que les especes, reçoit quatre-vingt dix-sept onces fabriquées. L'Angleterre ne prend aucun profit du *seigneuriage* ni du *brassage* sur la monnoie; la fabrique est défrayée par l'état; & c'est une excellente vûe politique.

Le droit de *seigneuriage* étoit non-seulement inconnu aux anciens, mais, même sous les Romains, on ne prenoit pas sur les monnoies les frais de fabrication, comme la plûpart des princes font aujourd'hui; l'état les payoit au particulier qui portoit une livre d'or fin à la monnoie; on lui rendoit 72 sols d'or fin, qui pesoient une livre. Ainsi l'or & l'argent en masse, ou converti en monnoie, étoit de même valeur.

Il est difficile d'indiquer quand nos rois ont commencé à lever le droit de *seigneuriage* sur leurs monnoies, ou pour mieux dire, sur leurs sujets. Nous n'avons rien sur cela de plus ancien qu'une ordonnance de Pepin. Du moins il y a apparence que les rois de la premiere race en avoient joui, parce qu'il n'est pas vraissemblable que Pepin eût osé dans le commencement de son regne, imposer un nouveau tribut sur les François qui venoient de lui donner la couronne.

Dans tout ce qui nous reste d'ordonnances des rois de la seconde race pour les monnoies, il n'y est fait aucune mention de ce droit; cependant la donation que Louis le débonnaire fit à S. Médard de Soissons du pouvoir de battre monnoie, montre que l'on en tiroit quelque profit, puisqu'il dit qu'il leur accorde ce droit pour être employé au service qui se faisoit chez eux en l'honneur de S. Sébastien. Mais ce droit qui est quelquefois appellé *monetagium*, est très-bien prouvé dans un bail que Philippe Auguste fit l'an 1202, de la monnoie de Tournai. *Nos habebimus tertiam partem monetagii quod inde exiet.* Tâchons à-présent de découvrir en quoi consistoit ce droit, du moins sous quelques regnes.

Depuis Pepin qui prenoit la vingt-deuxieme partie de douze onces, nous ne savons point ce que ses successeurs jusqu'à S. Louis, prirent sur les monnoies pour le droit de *seigneuriage*, & pour les frais de la fabrication. Il est difficile de dire à quoi se montoit l'un & l'autre; car cela a fort varié dans tous les regnes, même sous ceux où les monnoies n'ont point été affoiblies, & où elles ont été bien réglées. Cependant ce que S. Louis leva sur ses monnoies, nous peut servir en quelque façon de regle, puisque toutes les fois qu'elles tomberent dans le désordre sous ses successeurs, ce qui arriva souvent, les peuples demanderent toujours qu'on les remît au même état qu'elles étoient du tems de S. Louis.

Ce sage prince avoit fixé le prix du marc d'argent à 54 sols 7 deniers tournois; & il le faisoit valoir 58 sols étant converti en monnoie; de sorte qu'il prenoit sur chaque marc d'argent, tant pour son droit de *seigneuriage* que de *brassage*, ou frais de la fabrication, 3 s. 5 d. c'est-à-dire, quatre gros d'argent, ou la sixieme partie du marc. On prenoit aussi à proportion un droit de *seigneuriage* sur les monnoies d'or. M. le Blanc a donné des tables à la fin de chaque regne, qui constatent ce que les successeurs de S. Louis ont levé, tant sur les monnoies d'argent que sur celles d'or.

Nos rois se sont quelquefois départis de ce droit de *seigneuriage*, retenant seulement quelque chose pour la fabrication; c'est ainsi que se conduisit Philippe de Valois au commencement de son regne. Toutes sortes de personnes, dit-il, porteront le tiers de leur vaisselle d'argent à la monnoie . . . & seront payées, sans que nous y prenions nul profit, mais seulement ce que la monnoie coutera à fabriquer. Il paroit par une autre ordonnance du roi Jean, qu'il fit la même chose sur la fin de son regne. Il y est dit, en parlant des monnoies qu'il venoit de faire fabriquer, qu'elles avoient été mises à si convenable & juste prix, que lui roi n'y prenoit aucun profit, lequel il pouvoit prendre, s'il lui plaisoit, mais vouloit qu'il demeurât au peuple. Louis XIII. & Louis XIV. ont suivi une ou deux fois cette méthode.

Il convient de remarquer que ce que nos anciens rois prenoient sur la fabrication de leurs monnoies, étoit un des principaux revenus de leur domaine: ce qui a duré jusqu'à Charles VII. aussi lorsque le besoin de l'état le demandoit, le roi non-seulement augmentoit ce droit, & levoit de plus grosses sommes sur la fabrication des monnoies, mais par une politique bien mal-entendue, il les affoiblissoit, c'est-à-dire, en diminuoit la bonté: c'est ce que nous apprend un plaidoyé fait en l'an 1304 par le procureur de Philippe le Bel, contre le comte de Nevers, qui avoit affoibli sa monnoie. « Abaissier & amenuisier la » monnoie, dit le procureur général, est privilege » especial au roi, de son droit royal, si que à lui ap- » partient, & non à un autre; & encore en un seul » cas, c'est à savoir en nécessité, & lors non pour le » convertir en son profit espécial, mais en la défen- » se d'un commun ».

Sous la troisieme race, dès que les rois manquoient d'argent, ils affoiblissoient leurs monnoies, pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de l'état, n'y ayant encore ni aides, ni tailles. Charles VI. dans une de ses ordonnances, déclare qu'il est obligé d'affoiblir ses monnoies, pour résister à son adversaire d'Angleterre, & obvier à sa damnable entreprise, attendu, ajoute-il, que de présent nous n'avons aucun autre revenu de notre domaine, dont nous nous puissions aider.

Les grandes guerres que les successeurs de S. Louis eurent à soutenir contre les Anglois, les obligerent souvent de pratiquer ce dangereux moyen pour avoir de l'argent. Charles VII. dans la pressante nécessité de ses affaires, poussa l'affoiblissement si loin, & leva un si gros droit sur les monnoies, qu'il retenoit les trois quarts d'un marc d'argent pour son droit de *seigneuriage* & de *brassage*. Il prenoit encore une plus grosse traite sur le marc d'or.

M. le Blanc dit avoir lu dans un manuscrit de ce tems-là, que le peuple se ressouvenant de l'incommodité & des dommages infinis qu'il avoit reçus de l'affoiblissement des monnoies & du fréquent changement du prix du marc d'or & d'argent, pria le roi de quitter ce droit, consentant qu'il imposât les tailles & les aides: ce qui leur fut accordé; le roi se réserva seulement un droit de *seigneuriage* fort petit, qui fut destiné au payement des officiers de la monnoie, & aux frais de la fabrication. Un ancien regître des monnoies qui paroit avoir été fait sous le regne de Charles VIII. dit que « *onques puis, que le roi meit les* » *tailles des possessions, l'abondance des monnoies ne* » *lui chalut plus.* » On voit par-là que l'imposition fixe des tailles & des aides fut substituée à la place d'un tribut infiniment plus incommode que n'étoient alors ces deux nouvelles impositions. (*Le chevalier de* Jaucourt.)

SEIGNEURIAL, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui appartient au seigneur ou à la seigneurie, comme un manoir *seigneurial*, un droit *seigneurial*, le retrait *seigneurial*. *Voyez* Seigneur, Seigneurie. (*A*)

SEIGNEURIE, s. f. (*Gram. & Jurisp.*) est le titre que l'on donne à différentes sortes de supériorités &

de puissance que l'on peut avoir, soit sur les personnes d'un lieu, soit sur les héritages de ce lieu.

Ce terme *seigneurie*, tire son étymologie de *seigneur*, qui vient du latin *senior*; parce qu'anciennement la supériorité & puissance politique étoit attribuée aux vieillards. *Voyez ci-devant* SEIGNEUR.

Chez les Hébreux, les Juifs, les Grecs, les Romains & autres peuples de l'antiquité, il n'y avoit point d'autre *seigneurie*, puissance ou supériorité, que celle qui étoit attachée à la souveraineté, ou aux offices dont l'exercice consistoit en quelque partie de la puissance publique; on ne connoissoit point encore ces propriétés particulieres tenues noblement, ni cette supériorité sur les héritages d'autrui, que l'on a depuis appellé *seigneuries*.

Ceux que dans l'ancienne Gaule on appelloit *principes regionum atque pagorum*, n'étoient pas des possesseurs de *seigneuries* telles que nos duchés, comtés, châtellenies; c'étoient des gouverneurs de provinces & villes, ou des magistrats & juges qui rendoient la justice dans un lieu. Leur puissance étoit attachée à leur office, & non à la possession d'un certain territoire.

La propriété qu'on appelloit autrefois *sieurie*, du pronom *sien*, ne participoit alors jamais de la *seigneurie* ou puissance publique.

Cependant par succession de tems, les *seigneuries* qui, si l'on en excepte la souveraineté, n'étoient que de simples offices, furent converties en propriété. La sieurie fut confondue avec la *seigneurie*, de sorte que présentement le terme de *seigneurie* a deux significations différentes; l'une en ce qu'il sert à désigner tout droit de propriété ou de puissance propriétaire, que l'on a dans un bien; l'autre est qu'il sert à désigner une terre seigneuriale, c'est-à-dire possedée noblement, & avec titre de *seigneurie*.

Ainsi le terme de *seigneurie* signifie en général une certaine puissance possedée propriétairement, à la différence de la puissance attachée à l'office dont l'officier n'a simplement que l'exercice.

La *seigneurie* est publique ou privée; on peut voir la définition de l'une & de l'autre dans les subdivisions qui suivent cet article.

Les Romains ont reconnu la *seigneurie* ou puissance publique, & l'ont exercée sur les personnes & sur les biens.

Il est vrai que du tems de la république, les citoyens romains n'étoient pas soumis à cette puissance, elle résidoit au contraire en eux; ils possédoient aussi librement leurs héritages d'Italie. Mais les autres personnes & les biens situés ailleurs, étoient soumis à la puissance publique, jusqu'à ce que toutes ces différences furent supprimées par les empereurs. Les terres payoient à l'empereur un tribut appellé *censum*, lequel *cens* étoit la marque de la *seigneurie* publique.

Tel étoit aussi l'état des Gaules sous la domination des Romains, lorsque les Francs en firent la conquête. Les vainqueurs se firent seigneurs des personnes & des biens des vaincus, sur lesquels ils s'attribuerent non seulement la *seigneurie* publique, mais aussi la *seigneurie* privée ou propriété.

Ils firent tous les naturels du pays serfs, tels que ceux qu'on appelloit chez les Romains *censitos*, *seu adscriptitios*, gens de main-morte, ou gens de pote, *quasi alienæ potestatis*; d'autres semblables à ceux que les Romains appelloient *colonos*, *seu glebæ addictos*, gens de suite, ou serfs de suite, lesquels ne pouvoient quitter sans le congé du seigneur.

Le peuple vainqueur demeura franc de ces deux especes de servitudes, & exempt de toute *seigneurie* privée.

Les terres de la Gaule furent toutes confisquées; une partie fut retenue pour le domaine du prince, le surplus fut distribué par provinces & territoires aux princi, aux chefs & capitaines des Francs, à l'exemple de ce qui avoit été pratiqué chez les Romains, lesquels pour assurer leurs frontieres, en donnerent les terres par forme de bénéfice ou récompense à leurs capitaines, pour les tenir seulement pendant qu'ils serviroient l'état.

La seule différence fut que les Francs ne donnerent pas seulement les frontieres, ils distribuerent de même toutes les terres de l'état.

Les provinces furent données avec titre de *duché*; les marches ou frontieres, avec le titre de *marquisat*; les villes avec leur territoire, sous le titre de *comté*; les châteaux & villages, avec quelque territoire à l'entour, sous le titre de *baronnie* ou de *chatellenie*, ou de simple *seigneurie*.

Mais ceux auxquels on donna ces terres n'en eurent pas la *seigneurie* pleine & entiere; la *seigneurie* publique en demeura pardevers l'état, ils n'en eurent que l'exercice; le prince se réserva même la *seigneurie* privée de ces terres, dont la propriété lui est reversible, & même pendant qu'elles étoient possédées par chaque officier ou capitaine, il y conservoit toujours une autre sorte de *seigneurie* privée, qui est ce que l'on a appellé *seigneurie directe*; ces terres n'étant données qu'à la charge de certains devoirs & de certaines prestations.

Telle fut la premiere origine des fiefs & *seigneuries*, lesquels n'étoient d'abord qu'à tems, & ensuite à vie, & devinrent dans la suite héréditaires.

Les capitaines auxquels on avoit donné des terres, tant pour eux que pour leurs soldats, en distribuerent à leur tour différentes portions à leurs soldats, aussi à titre de *fief*, d'où se formerent les *arrieres-fiefs*.

Ils en rendirent aussi quelques portions aux naturels du pays, non pas à titre de fief, mais à la charge d'un cens, tel qu'ils en payoient aux Romains; de-là vient l'origine de nos censives.

Au commencement les *seigneuries* étoient tout à la fois offices & fiefs. Les seigneurs rendoient eux-mêmes la justice en personne; mais dans la suite ils commirent ce soin à d'autres personnes, & on leur a enfin défendu de juger eux-mêmes, au moyen de quoi les offices des seigneurs ont été convertis en *seigneuries*, auxquelles néanmoins est demeurée attachée une partie de la puissance publique.

C'est de-là qu'on distingue deux différens degrés de *seigneurie* publique; le premier qui est la *souveraineté*; le second qu'on appelle *suzeraineté*, comme étant un diminutif de la souveraineté, & une simple supériorité sans aucun pouvoir souverain.

On distingue aussi deux sortes de *seigneurie* privée; savoir la *directe*, qui est celle des seigneurs féodaux ou censuels; & la *seigneurie utile*, qui est celle des vassaux & sujets censiers. C'est pourquoi par le terme de *seigneurie* privée l'on entend aussi quelquefois la propriété simplement, abstraction faite de toute *seigneurie* prise en tant que puissance & supériorité.

La *seigneurie* privée ou directe, n'a plus guere lieu présentement que sur les biens & non sur les personnes, si ce n'est dans quelques lieux où il y a encore des serfs de main-morte & gens de poursuite, & à l'égard des vassaux & censitaires pour les devoirs & prestations dont ils sont tenus à cause de leurs héritages.

Les premieres *seigneuries* publiques, dans l'ordre de dignité, sont les *seigneuries* souveraines, lesquelles ont des droits & prérogatives qui leur sont propres. *Voyez* ETAT, MONARCHIE, ROI, ROYAUME, SOUVERAIN, SOUVERAINETÉ.

Les *seigneuries* publiques qui sont seulement suzeraines ou subalternes, sont des *seigneuries* non souveraines, ayant fief ou franc-aleu noble, avec justice

annexée à quelque titre d'honneur, tels que duché, comté, marquisat, *&c. Voyez* FRANC-ALEU.

Ces sortes de *seigneuries* avoient autrefois la puissance des armes & le pouvoir législatif; les seigneurs qui avoient assez de vassaux pour former une compagnie, levoient banniere & avoient leur bande à-part: ils donnoient aussi à leurs sujets des statuts, coutumes & privileges.

Présentement toutes *seigneuries* particulieres, autres que les souveraines, n'ont plus de la puissance publique que la justice qui y est annexée en tout droit de propriété. *Voyez* JUSTICE.

Les *seigneuries* suzeraines sont de trois sortes; savoir les grandes, les médiocres & les petites, ou simples *seigneuries.*

Ces grandes *seigneuries*, que l'on appelloit toutes anciennement d'un nom commun, *baronnies*, sont celles qui ont titre de haute dignité, comme les duchés & comtés pairies, les autres duchés & comtés, marquisats, principautés.

Ces grandes *seigneuries* jouissoient autrefois de presque tous les droits régaliens, comme de faire des lois, d'établir des officiers, de rendre la justice en dernier ressort, de faire la paix & la guerre, de battre monnoie, lever deniers sur le peuple. Les possesseurs de ces *seigneuries* portoient sur la tête une courone, selon leur dignité. *Voyez* COURONNE, DUC, COMTE, MARQUIS.

Mais depuis que les choses ont été remises dans leur état naturel, les grandes *seigneuries* ne different des autres que par le titre de dignité qui y est attaché, & par l'étendue de leur justice, mouvances, possessions & droits.

Les médiocres ou moindres, sont celles qui ont un titre de dignité, mais inférieur aux autres, tels que les baronies, vicomtés, vidamés, châtellenies.

Les petites ou simples *seigneuries*, sont celles qui n'ont que le droit de justice, haute, moyenne ou basse, ou même toutes les trois ensemble, sans aucun titre de dignité.

Les grandes *seigneuries* suzeraines relevent ordinairement nuement de la *seigneurie* souveraine; les médiocres ou moindres, de quelque grande *seigneurie;* & les petites ou simples, relevent aussi communément d'une *seigneurie* du second ordre.

Cependant quoique le souverain puisse seul créer des justices, & ériger des *seigneuries* proprement dites, une grande *seigneurie* peut relever d'une autre, & non du roi directement, & ainsi des autres *seigneuries.*

Ces seigneurs de fiefs peuvent seulement créer des arriere-fiefs; mais ne peuvent pas créer de *seigneurie* qui participe à la puissance publique, parce qu'ils ne peuvent pas créer de nouvelles justices, ni d'une justice en faire deux.

Les fiefs & *seigneuries* étoient autrefois tous indivisibles, ce qui n'est demeuré qu'aux souverainetés & aux grandes *seigneuries*, telles que les principautés, les duchés & comtés pairies.

A l'égard des autres *seigneuries*, la glebe peut bien se diviser; mais le titre de dignité & la justice ne se divisent point.

Anciennement toutes les grandes *seigneuries* ne tomboient point en quenouille, parce que c'étoient des offices masculins; présentement les femmes y succedent suivant les regles des fiefs, sauf l'exception pour les duchés-pairies non femelles.

Les médiocres & petites *seigneuries* étoient inconnues dans l'origine des fiefs; les vicomtes, prevôts, viguiers, châtelains, vidames, n'étoient que des officiers inférieurs, préposés par les ducs & comtes, lesquels, à l'exemple de ceux-ci, se firent propriétaires de leur office & *seigneuries.*

Les *seigneuries* en général peuvent jouir de divers droits, les uns relatifs au fief, les autres à la justice.

Relativement au fief, elles jouissent des droits & devoirs seigneuriaux, tels que la foi & hommage, & l'aveu & dénombrement pour les fiefs qui en relevent, les déclarations & reconnoissances pour les terres qui en relevent en roture, les droits de quint, relief, lods & ventes, & autres dûs aux mutations.

Relativement à la justice, les *seigneuries* ont droit de police & de voirie, droit de pêche dans les petites rivieres, droit d'amende & de confiscation, bâtardise, deshérence & autres semblables.

La puissance spirituelle n'est point une *seigneurie* proprement dite; mais une *seigneurie* temporelle peut être jointe à une dignité spirituelle.

Les prélats peuvent avoir deux sortes de justice; l'une purement ecclésiastique, qui n'est point possedée par droit de *seigneurie;* l'autre purement temporelle, qui est tenue en fief.

Les justices appartenantes aux villes ne sont point une marque de *seigneurie*; elles ne sont ni royales, ni seigneuriales, mais municipales, c'est-à-dire justices de privileges.

Sur ce qui concerne les *seigneuries*, *voyez* les auteurs qui ont traité des fiefs, francs-aleus, justices, principautés, souverainetés; Loiseau *des seigneuries, & les mots* FIEF, FRANC-ALEU, SEIGNEUR, *&c.* (*A*)

SEIGNEURIE CENSIVE *ou* CENSUELLE. *Voyez ci-devant* SEIGNEUR CENSIER.

SEIGNEURIE *IN CONCRETO*, est celle qui est formée du concours de la *seigneurie* publique & de la *seigneurie* privée, telle qu'une terre seigneuriale, qui consiste tout-à-la-fois en la possession d'héritages tenus noblement & en droit de supériorité sur des héritages que le seigneur ne posséde pas. *Voyez* Loyseau, *des seign. ch. ij. n. 1. & suiv.*

SEIGNEURIE DIRECTE, est celle qui n'a pas la propriété de la chose, mais seulement la supériorité & la mouvance, soit en fief ou en censive; elle est opposée à la *seigneurie* utile.

SEIGNEURIE FONCIERE *ou* TRÈS-FONCIERE. *Voy. ci-devant* SEIGNEUR FONCIER.

SEIGNEURIE HONORAIRE, est celle qui est érigée par le roi en titre de comté, marquisat ou principauté, quoiqu'elle ne releve pas directement du roi, mais d'un autre seigneur: on appelle ces sortes de seigneuries *honoraires*, parce que régulierement les grandes *seigneuries* ne doivent relever que du roi, & que quand elles ne relevent pas, leur titre qui leur est attribué n'est réputé qu'un titre *honoraire. Voyez* Loiseau, *des seigneuries, ch. vj. n. 9.*

SEIGNEURIE PRIVÉE, que quelques-uns appellent simplement *sieurie*, pour la distinguer de la *seigneurie publique*, qui est la seule *seigneurie* proprement dite, est le droit que chaque particulier a dans sa chose, comme le propriétaire sur son héritage, le maître sur son esclave. *Voyez* Loiseau *des seigneuries, ch. j. & les mots* DIRECTE, DOMAINE, PROPRIÉTÉ, SEIGNEURIE FÉODALE.

SEIGNEURIE PUBLIQUE, consiste en la supériorité & autorité que quelqu'un a sur les personnes & choses qui lui sont soumises. Elle est appellée *publique*, parce qu'elle emporte le commandement ou puissance publique. Il n'y a de vraie *seigneurie publique* que la puissance que donne le droit de justice lorsqu'on le possede en propriété; car l'officier qui exerce la justice n'a pas la *seigneurie*, & la *seigneurie* féodale ou directe n'est proprement qu'une *seigneurie* privée. *Voyez ci-devant* SEIGNEURIE DIRECTE, SEIGNEURIE FÉODALE, SEIGNEURIE PRIVÉE. *Voyez* Loiseau, *des seigneuries, ch. j. n. xxvj.*

SEIGNEURIE SOUVERAINE, est celle à laquelle est attaché le droit de souveraineté, telle que l'empire, un royaume, ou autre moindre *seigneurie* établie en souveraineté. Il y a aussi des états aristocratiques &

& démocratiques qui forment des *seigneuries* souveraines.

Seigneurie subalterne en général, est toute *seigneurie* non souveraine ; on entend néanmoins quelquefois par-là plus particulierement les moindres *seigneuries*, qui sont inférieures aux plus grandes.

Seigneurie suzeraine. *Voyez* Seigneur suzerain.

Seigneurie temporelle. *Voyez* Seigneur temporel.

Seigneurie très-fonciere. *Voyez* Seigneur foncier.

Seigneurie vicomté. *Voyez* Seigneur Vicomtier.

Seigneurie utile, c'est la propriété à la différence de la *seigneurie* directe, qui ne consiste que dans une supériorité retenue sur l'héritage. *Voyez* Seigneur direct & Seigneur utile. (*A*)

SEILLANS, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourg de France, en Provence, dans la viguerie de Barjols, avec un college que tiennent les doctrinaires. (*D. J.*)

SEILLE, la, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres de France ; l'une en Lorraine, tire son origine du lac de Linder, & se perd dans la Moselle, à Metz. L'autre prend sa source aux frontieres de la Picardie, passe au Cateau Cambresis, & se jette dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes. (*D. J.*)

Seille, s. f. (*Tonnelier.*) vaisseau de bois sans fond par le haut, & qui a la grosseur d'une feuillette. Il est garni de cerceaux, & d'une anse de fer posée sur un gros bâton, dont deux hommes se chargent chacun sur une épaule, pour transporter le vin du pressoir dans les caves. Ce bâton, appellé *tinet*, sert aussi à broyer les raisins dans la cuve. (*D. J.*)

SEILLEAU, s. m. (*Marine.*) c'est un seau.

SEILLURE, s. f. (*Marine.*) *Voyez* Sillage.

SEIME, s. f. *terme de Maréchal* ; c'est une fente dans la corne des quartiers du cheval, qui s'étend depuis la corne jusqu'au fer, qui est douloureuse, & fait boiter le cheval. (*D. J.*)

SEIN, s. m. (*Gram.*) partie du corps où sont les mamelles, & qui forme l'extérieur de la poitrine. Il se prend pour la gorge, les tetons. On dit cette fille n'a point de gorge, n'a point de *sein*. Elle est sans modestie, elle découvre son *sein*. Je porte cet enfant dans mon *sein*. Combien de bonnes & de mauvaises actions renfermées à jamais dans le *sein* de la terre. Cette nouvelle m'a plongé la mort dans le *sein*. Il est rentré dans le *sein* de sa famille.

Sein, (*Critique sacrée.*) en grec κολπος, en latin *sinus* ; ce mot *sein* a plusieurs significations dans l'Ecriture. Il se prend pour la partie du corps renfermée dans l'enceinte des bras : *Exod. iv. 6.* & de cette signification sont venues ces façons de parler ; garder la main dans son *sein*, pour dire *ne point agir* ; métaphore tirée des gens oisifs qui tiennent leurs mains dans leur *sein*, sans rien faire. *Porter dans son sein*, c'est chérir tendrement, comme font les meres & les nourrices. Le Lazare fut porté dans le *sein* d'Abraham. *Luc, xvj.* 22. Tel est un enfant bien-aimé, qui est reçu entre les bras de son pere. *L'épouse du sein*, désigne l'épouse légitime. L'apôtre bien-aimé reposoit sur le *sein* de Jésus. *Jean, xiij.* 23. Alors on étoit couché sur des lits la tête tournée vers la table & les piés en-dehors ; ainsi Jean, qui étoit au-dessous de Jésus, avoit la tête près de lui, & comme dans son *sein* ; ainsi *dormir dans le sein de quelqu'un*, c'est dormir auprès de lui ; couver une femme dans son *sein*, *fovere in sinu suo*, *Prov. l.* 20. c'est desirer de la corrompre.

Ce mot en latin désigne aussi le *repli*, le *pan* d'une robe, dont on se servoit à tirer les sorts. *Prov. xvj.* 33. Pour entendre cette métaphore, il faut savoir que les anciens qui portoient de longues robes, mettoient les billets dans un pan, & que c'étoit la maniere de tirer au sort ; de-là ces façons de parler proverbiales, *excutere sinum suum*, secouer le pan de sa robe, pour marquer l'horreur qu'on a de quelqu'un ou de quelque chose ; *abscondere ignem in sinu*, cacher du feu dans les replis de sa robe, pour dire nourrir secrétement dans son cœur des desirs de vengeance.

Enfin le mot grec κολπος, & le latin *sinus*, signifient un *golfe*, parce que dans un golfe on est enfermé entre deux rivages, comme entre deux bras, *act. xxij.* 39. (*D. J.*)

Sein d'Abraham, (*Critique sacrée.*) les juifs ont ainsi nommé le séjour des bienheureux ; & cette expression est employée dans S. Luc, *ch. xvj.* 22. cependant plusieurs peres de l'Eglise ont été fort incertains sur cette matiere. Tertullien embrassant l'opinion de S. Irenée, dit que Lazare étant aux enfers dans le *sein d'Abraham*, y jouissoit du rafraîchissement. *Lazarus apud inferos in* sinu Abrahæ *refrigerium consecutus*. Le même Tertullien enseigne ailleurs, que l'ame du Seigneur, pendant que son corps étoit au sépulcre, descendit aux enfers, & apparut sous une forme humaine aux patriarches. C'étoit-là, selon lui, qu'étoit le *sein d'Abraham*, où le mauvais riche vit Lazare. Cette opinion venoit ou des préjugés du paganisme, ou plutôt du manque d'intelligence du style de l'Ecriture ; voilà pourquoi les mêmes peres s'imaginerent que le *sein d'Abraham* étoit un lieu particulier, que le paradis terrestre subsistoit encore quelque part, & en conséquence, ils prenoient à la lettre les expressions de l'auteur de l'Apocalypse, comme si les ames des martyrs avoient été réellement enfermées sous je ne sai quel autel. *Beausob.* (*D. J.*)

Sein, (*Marine.*) petite mer environnée de terre, qui n'a de communication à aucune autre que par un parage.

SEINE, la, (*Géog. mod.*) en latin *Sequana* ; riviere ou fleuve de France. Il prend sa source en Bourgogne près de Chanceaux, à 6 lieues de Dijon, traverse la Champagne, arrose Troyes, & commence à porter bateau à Méry. Ensuite la *Seine* après avoir reçu l'Yonne & le Loing, traverse l'île de France, où elle arrose Melun, Corbeil & Paris. A deux petites lieues au-dessus de cette derniere ville, elle reçoit la Marne qui la grossit considérablement, & à 5 lieues au-dessous elle reçoit l'Oise. Enfin, après avoir séparé le Vexin de la Beauce, & avoir arrosé Vernon, Pont-de-l'Arche, Rouen, Caudebec, Quillebœuf & Honfleur, elle va se jetter dans l'Océan par une grande embouchure au Havre-de-Grace. La *Seine* fait dans son cours mille méandres, & forme sur son passage quelques îles agréables. Ses bords sont assez bien proportionnés pour causer rarement du désordre. Ses eaux sont bonnes, saines & pures. (*D. J.*)

Seine, *terme de Pêche*, sorte de filet qui sert à faire la pêche du hareng, ainsi que nous allons le dire.

Les pêches du hareng & du maquereau sont flottantes, c'est-à-dire que la tête des filets, garnie de liege reste à la surface de l'eau, ou seulement un peu plongé, à la volonté du maître pêcheur. Ces filets ne peuvent prendre que des poissons passagers ; ainsi ils ne nuisent point au bien général de la pêche.

Lorsque le bateau est arrivé au lieu où l'on se propose de faire la pêche avant de jetter à la mer la tessure, qui est toute la longueur des *seines* jointes ensemble, pour ne faire, pour ainsi dire, qu'un seul filet ; l'équipage amene le grand mât, & ne donne à la voile de misaine que ce qu'il lui en faut pour le soutenir à la marée pendant qu'ils tendent le filet. Les

pêcheurs même des grandes gondoles font cette manœuvre en un instant, & s'ils n'ont point besoin de leur misaine, qu'ils nomment *borset*, ils amenent la marterelle, qui reste dans la même place ou tombe-arriere.

Ensuite on leve presque tout le pont par feuilles d'écoutilles, pour tirer des rumbs, les filets qui y sont levés; on jette à la mer un hallin, dont le bout est soutenu d'un baril de bout; on frappe les *seines* sur le hallin, de trois en trois pieces de *seines*, qui ont chacune quatre brasses; on y frappe pour soutenir les *seines* & le hallin un quart de petite futaille; l'autre bout du hallin est amarré au bateau, que les filets font dévirer avec eux à la marée; les *seines* plongent dans eau de quelques brasses au moyen d'un petit cordage avec lequel elles sont frappées sur le hallin, qu'on peut alonger ou raccourcir suivant que l'on juge que le hareng prend le fond, ou approche de la surface de l'eau; les filets qui sont fort lourds tombent perpendiculairement; mais la tête est soutenue de flottes de liege amarrées sur le bauchet, ou la tête du filet à un pié de distance les uns des autres. Les harengs qui se trouvent dans le passage de la tissure sont arrêtés; & comme il est du naturel des poissons de pousser toujours avec leur tête pour se faire passage, ils se maillent dans le filet où ils sont pris par les ouïes; au bout de quelques heures on halle à bord les *seines* pour en retirer le poisson; on ne prend de cette maniere avec les *seines* uniquement que des harengs, quelquefois, mais rarement, des jeunes maqueraux, quelques scelans, de fausses aloses, qui sont comprises avec les harengs sous un même genre, & qui se trouvent confondus avec eux; les *seines* jointes ensemble font plus de 6 à 700 brasses pour la tissure d'un seul bateau. Toute cette manœuvre est représentée dans nos *Planches*.

Cette pêche doit se faire la nuit, & plus elle est obscure, plus on la peut esperer bonne. *Voyez les Pl. & les fig. des pêches*.

SEINE *ou* TRAÎNE, *terme de Pêche*, sorte de filet dont le coleret est une espece; la *seine* est construite comme le coleret, mais elle est tirée par deux bateaux, au-lieu que le coleret l'est par des hommes ou des chevaux. *Voyez* COLERET. Cette pêche se fait de basse-mer, & cesse aussi-tôt que le flot commence à venir; on ne prend ordinairement avec cet engin que des flets, lesquelles restent volontiers dans les bassures après que la mer s'est retirée.

On se sert de *seines* pour faire la pêche du hareng. *Voyez l'article précédent*.

Les *seines* dont on fait usage à l'embouchure des rivieres, se distinguent en *seines* claires & *seines* épaisses; les *seines* claires servent à pêcher des aloses, des feintes, des saumons, & quelquefois, mais rarement, des éturgeons, & autres especes de poissons de riviere; les mailles des *seines* claires sont de 11 ou 12 lignes.

Les *seines* épaisses n'ont au plus que cinq lignes en quarré, qui est la maille des bouts-de-quievres. Ces rets, au-lieu de plombs, sont pierrés par le bas & garnis de flottes de liege par le haut. Les Pêcheurs les alongent & les haussent ou baissent autant qu'il leur plaît; ils les font de 60, 70, 80, 90, 100 à 200 brasses de long plus ou moins, quelquefois ils ne leur donnent qu'une brasse & demie de chûte, & quelquefois le double, suivant la largeur de la riviere & la profondeur des eaux; les extrémités du filet sont toujours moins hautes que le milieu, pour pouvoir former une follée ou sac où le poisson se trouve arrêté, quand on vient à haler le filet à terre.

Pour faire cette pêche, il faut un bateau qui porte au large, & souvent par le travers de la riviere qu'il barre; un bout du filet suit le bateau, & l'autre est tenu à terre par un homme ou deux. Quand le bateau a fait une grande enceinte, ceux qui sont dedans le ramenent de même bord, & on hale les deux bouts de la *seine* en les rejoignant; on enveloppe de cette maniere tout ce qui s'est trouvé dans l'enceinte du filet qui dérive au courant de l'eau quelquefois l'espace d'un quart de lieue, les Pêcheurs s'entr'aident pour haler la *seine* sur les bancs, d'autant que le travail est fort rude, à cause de la pesanteur du filet & de sa grandeur. La *seine* épaisse sert à prendre des éperlans, & généralement tout ce qui se trouve dans l'enceinte du filet, & il y a des tems différens que l'ordonnance a fixés pour faire la pêche avec ces deux différens filets.

Dans quelques endroits où l'on se sert de grandes *seines* dont le poids est considérable, les Pêcheurs les halent à terre avec des vireveaux ou treuils qu'ils transportent où ils jugent à propos; cette manœuvre qui est la même que quand on vire au cabestan, leur est d'autant plus commode qu'ils sont ainsi dispensés de se mettre en grande troupe pour faire cette pêche.

Il y a encore des *seines* qu'on appelle *seines dérivantes*; cette pêche est libre dans la riviere de la Villaine, dans le ressort de l'amirauté de Nantes en Bretagne, pourvu que le pêcheur qui la veut faire, la fasse seul.

Comme le lit de la riviere est peu large, il frappe à terre un piquet où il amarre un des cordages ou bras du filet, ensuite il s'éloigne l'espace qu'il juge à-propos, & le tend de la même maniere que font les autres pêcheurs qui se servent de *seines*; son filet est aussi tendu en demi-cercle, & revient de même au piquet en halant à lui l'autre cordage ou bras qui est resté amarré à son bateau; comme les *seines* sont fort petites, il peut aisément faire seul cette manœuvre; quand ils sont deux dans le bateau, un desquels est souvent un jeune garçon, ce dernier reste à terre, & l'autre tend le filet qu'ils relevent ensuite ensemble, comme on fait par-tout ailleurs.

Il y a d'autres *seines*, entre lesquelles sont les petites *seines* dormantes, ainsi appellées, parce qu'elles sont sédentaires; cette pêche qui est particuliere, ne se fait qu'à la basse-eau.

Le filet dont se servent les Pêcheurs est une petite *seine* ou filet long au plus de trois à quatre brasses de long, ayant environ une brasse & demie à deux brasses de fond; chaque bout est amarré sur une perche, haute de deux à deux brasses & demie; deux hommes tenant chacun la perche du filet, entrent à la basse-eau dans la mer le plus avant qu'il leur est possible sur des fonds de sable, ayant souvent de l'eau jusqu'au col; l'ouverture du ret est exposée à la marée & au courant; & comme la lame dans cette partie des côtes d'O. N. O. de l'amirauté de Quimper est toujours fort élevée quelque calme qu'il puisse faire, à cause des courans formés par la proximité des îles voisines; lorsque ceux qui pêchent de cette maniere voient venir la houle qui ne manqueroit pas de les couvrir, ils s'élancent au-dessus en s'appuyant sur la perche dont le pié est un peu enfoncé dans le sable, ce qu'ils font avec d'autant plus de facilité que le volume de l'eau les aide à s'élever, ainsi ils évitent la vague qui amene à la côte des mulets & d'autres especes; quand les Pêcheurs présument qu'il y a du poisson dans le filet, dont les mailles sont de vingt & dix-huit lignes en quarré, ils se rapprochent l'un de l'autre, & enveloppent ce qui est dedans; & après l'avoir retiré, ils continuent la même manœuvre tant que la marée la leur permet, en reculant toujours du côté de la côte à mesure qu'elle monte, & ils ne finissent la pêche que quand la hauteur de l'eau les oblige de la cesser.

Le tems le plus commode pour faire cette petite pêche est depuis le mois de Mai jusqu'au commencement de Septembre: comme ce filet ne traîne

point, & qu'il reste sédentaire sur le fond, cette maniere de pêcher ne peut causer aucun préjudice, d'ailleurs on n'y peut prendre que de gros poissons avec des mailles aussi ouvertes ; nous l'avons nommée *seine dormante*, à cause de son opération, les Pêcheurs ne la peuvent traîner ; ils ne font qu'exposer leurs rets à la mer. *Voyez les Planches & les fig. de la Pêche.*

Une autre sorte de *seine* s'appelle *seine traversante.* En voici la manœuvre.

Quand les Pêcheurs veulent se servir de ce filet pour faire la pêche, ils se mettent ordinairement quatre bateaux ensemble pour en faire la manœuvre, la chaloupe qui pêche, c'est-à-dire celle qui porte le filet, a cinq hommes d'équipage pour tendre; quatre hommes nagent, de maniere que le cinquieme tend la *seine*, la place en demi-cercle ; un des bouts est amarré à l'arriere du bateau, & pour le relever, deux des pêcheurs se mettent à l'avant ; le bateau tournant suivant l'établissement du filet, & pour empêcher le poisson qui se trouve dans l'enceinte d'en sortir ou de sauter au-dessus des flottes de liége qui la tiennent à fleur d'eau, deux des trois autres bateaux entrent dans l'enceinte & battent l'eau avec leurs avirons ; ils s'en servent aussi pour lever le filet par les flottes, le troisieme bateau se met en-dehors & fait aussi la même manœuvre.

Ces filets ont leurs pieces chacun de trente brasses de long & de trois de chûte ; les Pêcheurs s'en servent également à la mer, comme aux embouchures des rivieres ; ils se mettent ordinairement cinq pêcheurs ensemble, fournissent chacun une piece de filet, ce qui fait environ cent cinquante brasses de longueur, lesquelles montées & jointes ensemble ne donnent au plus que soixante-dix à quatre-vingt brasses d'étendue, à cause du sac & du ventre qu'il faut que forme ce filet pour y arrêter le poisson plat & le poisson rond.

Cette pêche se fait en tout tems, & hors la saison de la sardine le tems le plus favorable est celui des chaleurs de l'été, parce qu'elles font lever le poisson de dessus les fonds ; quelques-uns, comme les vieillards & les jeunes gens qui ne font point la pêche de la sardine, font celle-ci en tout tems.

Ces mêmes filets placés sédentaires sur les fonds servent aussi à faire la pêche des mulets & du poisson blanc, pour-lors ils doivent être regardés comme des especes d'haussieres de basse Normandie, & des cibaudieres & petits rieux des pêcheurs normands & picards.

Seine *ou* Senne caplaniere, *terme de Pêche*, usité par les Pêcheurs du ressort de l'amirauté de S. Malo, & qui désigne une sorte de filet, avec lequel ils font la pêche des petits poissons propres à servir d'appât pour la pêche de la morue sédentaire aux côtes de Terre-neuve.

On reproche encore aux Pêcheurs terre-neuviers de se servir au retour de leur voyage des *seines caplanieres*, qui leur sont nécessaires pour prendre les caplans, harengs, sardines, maquereaux, & autres sortes de poissons qui servent à faire la boîte de la pêche le long des côtes de Terre-neuve, où il y a toujours, suivant la force des équipages, quelques chaloupes qui sont destinées à pêcher l'appât, & que l'on nomme à cet effet *caplaniere ;* elles ont coutume de seiner ces sortes de poissons, & de revenir le soir vers leur échaffaut, afin d'en fournir les Pêcheurs lorsque ces chaloupes partent du matin pour la pêche ; quelquefois même on tient dans l'enceinte de la *seine* ou *senne*, les poissons qui s'y trouvent pris, pour ne les en retirer qu'à mesure qu'on en a besoin, pour avoir une boîte plus fraîche & plus nouvelle.

Les Pêcheurs de S. Malo n'ont pour la pêche en mer que trois petits bateaux seulement du port de deux à trois tonneaux, montés de trois, quatre à cinq hommes d'équipage, qui font en mer la pêche le long de la côte avec les rets, nommés *trésures*, *étales* ou *étalieres*, qui sont les séchées des pêcheurs des côtes de l'amirauté de Morlaix, & quelquefois lorsqu'ils n'ont rien autre chose à faire, celle de la pêche de la ligne au libouret pendant seulement les mois de Juin, Juillet, Août & Septembre ; durant cette saison des chaleurs, ils font aussi la pêche du lançon ou esquille, à la *senne* ou *seine*, mais d'une maniere différente de cette même pêche pratiquée par les Pêcheurs de pié d'Oystrehan & de Gray, sur les côtes du Benin ; ceux de S. Malo ne pouvant aller qu'avec bateaux sur les lieux de la pêche.

Cette pêche se fait sur les bancs de gros sables de l'île Herbours placée à l'O. de S. Malo par le travers de la Caplaniere, paroisse des Lunacco de Pontval, on la fait aussi sur les sables à Cézambre, où il n'y a jamais de gué ou passage à pié & sur la paille, placé par le travers de Dinars, paroisse de S. Enogats, où on ne peut aussi se rendre qu'avec bateaux.

Seines flottantes a fleur d'eau, *terme de pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Brest; ce sont des filets que les pêcheurs nomment improprement *seines*, & que l'on doit regarder plutôt comme une espece de picots flottans, à la différence de ces mêmes filets dont se servent aux embouchures des rivieres & des bayes les pêcheurs du pays d'Auge & de la basse Normandie, qui les tendent sédentaires par fond; les filets des pêcheurs de Léon se tiennent à fleur d'eau, où ils sont soutenus par des flottes de liege, & n'ont des pierres fort éloignées les unes des autres que pour faire caler le filet de sa hauteur; ils ne laissent pas long-tems à la mer, & ne le tendent que lorsqu'ils apperçoivent des poissons en troupe ; aussi-tôt que le ret a fait son enceinte, & qu'ils en ont rejoint les deux bouts, ils le relevent en prenant le filet, un homme par la tête, & un autre par le pié ; ce ret tendu de cette maniere, & relevé de même au large de la côte, ne peut être abusif, ni regardé comme la *seine* traînante dont la manœuvre est toute différente, ainsi la pêche en doit être permise sans aucune difficulté.

Seine *ou* Seune, *terme de pêche*, en usage dans le ressort de l'amirauté de S. Malo.

Les petits pêcheurs de S. Malo qui font la pêche du lançon autour de l'île Herbours & de la Paille, commencent à tendre leurs filets, lorsque les bancs qui les entourent se découvrent de marée baissante des vives eaux; mais autour de Cezambre, la pêche du lançon ne se fait que de morte eau seulement.

Les bateaux sont mâtés en quarré, pincés avant & arriere, n'ayant qu'un seul mât, une voile & un foc dont ils ne se servent qu'autant qu'ils en ont besoin, ils sont ordinairement dans ces bateaux cinq hommes d'équipage.

Leurs *seines* ont environ 30 à 35 brasses de longueur, & 15 à 16 piés de chute ou de hauteur; elles sont agrées de même que les *seines* ordinaires, avec un canon ou échalon de bois de chaque côté; les jets, brasses ou hales sont d'une longueur proportionnée à l'endroit où ils veulent tendre leurs filets, dont les mailles ont 4, 5 à 6 lignes en quarré formées d'assez gros fils; le tête garnie de flottes de liége, & la corde du pié de pierres éloignées du filet de quelques pouces par les avançons ou petites lignes où elles sont frappées, pour empêcher que le bas du filet ne traîne sur le fond: au milieu du filet, est une chausse ou sac de serpilliere d'environ deux brasses de longueur, au bout duquel est amarré de même avec un avançon, une pierre pour faire caler le sac & le tenir en état d'y recevoir les lançons qui se trouvent dans l'enceinte du filet.

La manœuvre de le tendre & de le relever, est

semblable à celle des *seines* ordinaires; comme cette pêche se fait sur un fond de gros gravois, de rocailles & de coquilles brisées, les pêcheurs sont forcés d'éloigner ainsi les pierres du bas de leurs filets; sans cette précaution nécessaire, il seroit bien-tôt coupé & mis en pieces, & quand la mer est émûe & fort agitée, ils sont encore obligés d'ôter ces pierres pour soulager le sac, qui autrement seroit aussi-tôt rempli. Cette même raison empêche encore ces pêcheurs de pouvoir garnir leurs *seines* d'aucun plomb par le pié, ou par la ligne du bas du filet qu'ils perdroient aussi s'il étoit chargé.

Cette pêche du lançon commence ordinairement à la fin de Mai, & dure jusqu'au dernier jour d'Août. Par l'expérience qui en a été faite, & par le détail qu'on peut voir, ce filet ne peut prendre aucun poisson plat, il n'arrête jamais que des lançons, des orbleus & des orphies; ces deux dernieres sortes de poissons suivent les lançons pour en faire curée; les pêcheurs n'y prennent aucun autre poisson, parce que le filet ne touche jamais le fond, que lorsqu'on le ramene à terre pour tirer du sac ce qui y est entré; on le releve sur les bords des écorres, des bancs, autour desquels se fait cette pêche qui n'a lieu que de marée basse, & qui ne donne que le tems de pouvoir faire deux à trois traits au plus pendant chaque marée.

Ce filet est une espece de *seine*, mais eu égard à la maniere dont il est monté, la nature du terrein où se fait cette pêche qui est de gros gravier où le frai ne se forme point, & à la situation de la côte où le poisson ne se plaît & ne séjourne point, cette pêche se peut tolérer, supposé que ce filet ne pût servir à d'autre usage, dans l'intervalle qu'il ne serviroit pas à la pêche du lançon.

Quoique la pêche du lançon se fasse dans le même tems que les riverains de S. Malo, le désablent à la bêche ou faucille autour des roches qui y restent découvertes de basse mer; la plûpart de ceux qui font cette petite pêche à la main, n'en vendent que peu ou point. Les uns les pêchent pour leur propre consommation, ou en prennent en si petite quantité, que la vente qu'ils en pourroient faire ne seroit point un objet, au lieu que les pêcheurs avec bateaux, sont ceux qui en fournissent les habitans de la ville, où ce poisson est fort recherché.

SEING, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) du latin *signum*, signifie en général *marque*.

Anciennement le terme de seing, *signum*, se prenoit pour le sceau ou cachet particulier, dont chacun usoit pour sceller & adopter les actes qu'il passoit; ce *seing* ou sceau tenoit alors lieu de signature.

Depuis que l'usage de l'écriture est devenu plus commun, & que les signatures manuelles ont été substituées à l'opposition des sceaux ou cachets; on a souvent entendu par *seing* la souscription que quelqu'un fait d'un acte, & pour distinguer ce *seing* de l'apposition du sceau, on l'a appellé *seing manuel*.

Les *seings* ou signatures n'ont pas toujours été formés du nom entier de la personne & en toutes lettres suivies; au lieu de signature, l'on usoit de monogrammes, espece de hiéroglyphes, qui rassembloient toutes les lettres du nom. *Voyez* le *gloss.* de Ducange, au mot *monogramma*.

Les personnes qui ne savent pas écrire, au lieu de *seing*, font encore une croix ou autre marque, ce qui ne forme qu'une preuve fort imparfaite.

J'ai vu un acte souscrit par l'impression d'une signature gravée en bois; cette marque étoit plus facile à reconnoître qu'une croix ou autre marque aussi simple.

On distingue deux sortes de *seing*, le *seing* public & le *seing* privé; le premier est authentique, l'autre ne l'est point, & n'a point de date certaine. *Voyez* Authentique, Signature, Souscription. (*A*)

Seing dans quelques anciennes ordonnances, signifie *marque*, *poinçon* ou *cachet*. Par exemple, dans l'ordonnance de Philippe le Bel du mois de Janvier 1313, *article 10;* il est dit que dans chaque ville où il y aura orfevre, il y doit avoir un *seing* propre pour seigner les ouvrages qui y seront faits, qui sera gardé par deux prud'hommes établis à cet effet, & qu'un *seing* ne doit point ressembler à l'autre. (*A*)

Seing, (*Comm.*) c'étoit proprement parmi les anciens un signe, une marque, que l'on faisoit aubas d'un acte, tels qu'étoient les monogrammes qui servoient tout ensemble de signature & de sceau, & que l'on mettoit aux chartres & autres actes publics ou particuliers, pour les confirmer & les autoriser.

Seing s'entend présentement de deux manieres, 1°. de la signature que les contractans ou l'un d'eux font de leur propre main au-bas de quelqu'écrit.

2°. Du paraphe ou entrelacement de plusieurs lignes ou traits que chacun imagine pour son usage, & qu'on met immédiatement après sa signature.

Acte sous seing privé, est celui qui n'est ni attesté ni passé par des personnes publiques.

Blanc-seing, c'est une feuille de papier blanc, au bas de laquelle on met son nom, pour être remplie à la volonté de celui à qui on le confie. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

SEINNETTES *ou* petites Seines, *terme de pêche*, sorte de filet, dont la manœuvre est en tout semblable à celle de la seine, dont elle ne differe que parce qu'elle est plus petite; on s'en sert particulierement pour faire la pêche des ables, dont l'écaille sert aux fabricateurs de fausses perles; cette pêche se fait le long des îles, & pendant que l'eau est trouble, sans quoi les pêcheurs ne prendroient rien; le ret est plombé par le bas, & flotté par le haut; la maille de ce filet n'a guere que 4 lignes. *Voyez* Seine.

Il y a aussi une autre espece de *seinnette*, qui sert particulierement à prendre les équilles, qui est un poisson passager à l'embouchure de la riviere d'Orne. Ce poisson commence à paroître vers la mi-Mai, & reste jusqu'à la S. Michel.

Il faut quatre hommes pour faire cette pêche; le filet est de la forme du coleret, mais le service en est différent, en ce que les pêcheurs ne dérivent ni ne traînent point; mais deux hommes chacun par un bout tiennent le filet tendu, au moyen d'un bâton qui est à chaque extrémité, & dont ils enfoncent une des extrémités dans le sable, & s'écorre contre l'autre afin de le rendre plus ferme; alors deux autres pêcheurs qui sont à l'eau jusqu'au col, s'éloignent 30 à 40 brasses du filet, & reviennent en battant l'eau jusqu'à ce qu'ils soient proches. L'équille épouvantée du bruit, ou par l'agitation de l'eau, se jette dans le filet; & les deux pêcheurs qui ont battu l'eau, levent promptement le bas ou la plommée du filet de la *seinnette;* & ceux qui tiennent les canons, qui sont les deux bouts, roidissent de toute leur force, en tenant le filet horisontalement, pour lors ils ramassent toutes les équilles dans le milieu du filet, & les renversent dans des paniers que portent les pêcheurs qui tiennent les bouts de la *seinnette*, & aussi-tôt ils recommencent un autre trait, tant que la basse mer le leur permet.

Ces *seinnettes* ont dix à douze brasses de long, & une brasse & demie de chute; la maille n'a au plus que 2 lignes en quarré, ce qui est une contravention manifeste à l'ordonnance. On peut juger du tort considérable que fait un échantillon si petit au général de la pêche.

SEJONT, le (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Caernarvan.

Le *Séjont* s'appelloit anciennement *Sejontius*, & il avoit donné son nom au peuple *séjontien*, dont la capitale nommée *Sejontium*, étoit voisine de Caernarvan qui s'est élevé sur ses ruines. (*D. J.*)

SÉJOUR, s. m. (*Gram.*) lieu où l'on habite, & quelquefois le tems qu'on y demeure. Mon *séjour* n'a pas été long. Marli est un *séjour* enchanteur au printems. J'ai fini mon *séjour* dans la capitale.

SÉJOUR, (*Marine.*) c'est le tems qu'un vaisseau demeure dans un port ou dans une rade étrangere. On dit *jours de séjour* pour les vaisseaux de guerre, & *jours de planches* pour les vaisseaux marchands.

SEIPOD, s. m. (*Poids.*) poids de Moscovie dont on se sert particulierement à Archangel. Il contient dix poudes, à raison de quarante livres le poude, poids du pays, qui reviennent à trente-deux livres, poids de marc. (*D. J.*)

SEIRAM, (*Géogr. mod.*) ville de Perse, sur les frontieres de Gété, au nord de Sihon, à 99. 25. de *longit.* & à 44. 45. de *latit.* (*D. J.*)

SEIREF, *ou* SIREF, (*Géogr. mod.*) ville la plus méridionale de la Perse, près de la mer, & abandonnée depuis que le commerce s'est établi à Kis, île du golfe Persique. *Longit.* suivant les tables arabiques, 88. *latit. septent.* 29. (*D. J.*)

SEIRJAN, (*Géog. mod.*) ville de Perse dans le royaume de Fars. *Long.* selon M. Petit de la Croix, 90. 25. *latit.* 29. 30. (*D. J.*)

SEISACHTHEIES, s. f. plur. (*Antiq. d'Athènes.*) Σεισαχθεία, mot qui signifie *décharge d'un fardeau*, étoit un sacrifice public d'Athènes, en mémoire d'une loi de Solon. Cette loi portoit, que toutes les dettes du pauvre peuple seroient remises au bout d'un certain tems, ou du-moins que l'intérêt en seroit considérablement diminué, & que les créanciers ne pourroient dans la suite saisir leurs débiteurs, comme ils faisoient avant cette ordonnance. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 430. (*D. J.*)

SEIVIA, (*Hist. mod.*) nom d'une secte de bramines ou de prêtres des idolâtres de l'Indostan, qui different des autres en ce qu'ils regardent *Ruddiren* ou *Issuren* comme le premier des trois grands dieux de l'Inde; ils le mettent au-dessus de *Ram* ou *Brama* & de *Vistnou*. *Voyez* RAM, VISTNOU & RUDDIREN. Ceux qui font profession de cette secte, se marquent le front avec de la cendre de fiente de vache, brûlée; & quelques-uns portent le *lingam* au col, & le font porter à leurs enfans, en l'honneur de leur dieu favori qui est le Priape des Indiens. *Voyez* RUDDIREN.

SEIZAINE, s. f. (*terme d'Emballeurs.*) autrement FILAGOR, espece de petite corde ou grosse ficelle, dont les Emballeurs se servent pour leurs emballages. Il y en a de la grosse & de la menue. La plus commune est composée de trois fils de chanvre bien cablés ou tortillés ensemble; elle a la grosseur d'une menue plume à écrire, & sert ordinairement à corder des ballots & paquets, soit de marchandises, de hardes, ou de meubles. (*D. J.*)

SEIZAINS, s. m. plur. (*Draperie.*) draps de laine dont la chaîne est composée de *seize* fois cent fils, c'est-à-dire *seize* cens fils en tout. (*D. J.*)

SEIZE, (*Arithmétiq.*) nombre pair composé d'une dixaine & de six unités, ou de deux fois huit, ou de quatre fois quatre; ainsi que deux fois multipliées par huit, ou que huit le soit par deux, ou que quatre le soit par soi-même, cela ne produira jamais que *seize*. En chiffre commun ou arabe, *seize* s'écrit ainsi 16; en chiffre romain, de cette maniere *XVI*, & en chiffre françois, de compte, ou de finance, de la sorte *xvj*. *Legendre.* (*D. J.*)

SEIZE, (*les*) s. m. plur. (*Hist. mod.*) nom d'une faction fameuse dans l'histoire de France. Elle se forma à Paris en 1579 pendant la ligue. On les nomma ainsi à cause des *seize* quartiers de Paris, qu'ils gouvernoient par leurs intelligences, & à la tête desquels ils avoient mis d'abord *seize* des plus factieux de leur corps. Les principaux étoient Bussi-le-Clerc, gouverneur de la Bastille, qui avoit été auparavant maître en fait d'armes: la Bruyere, lieutenant particulier: le commissaire Louchard: Emmonot & Monot, procureurs: Oudinet, Passart: & Senaut, commis au greffe du parlement, homme de beaucoup d'esprit, qui développa le premier cette question obscure & dangereuse du pouvoir qu'une nation peut avoir sur son roi. Un bourgeois de Paris, nommé *la Rocheblond*, commença cette ligue particuliere pour s'opposer aux desseins d'Henri III. qui favorisoit, disoit-on, les Huguenots. Cette faction accrûe & fomentée par ceux que nous avons nommés, & beaucoup d'autres, se joignit à la grande ligue commencée à Péronne. Après la mort des Guises à Blois, elle souffla le feu de la révolte dans Paris contre Henri III. & eut, à ce qu'on croit, bonne part au parricide de ce prince. Également opposée à Henri IV. elle se porta aux plus étranges extrémités contre ceux qu'elle soupçonnoit être ses partisans; elle affecta même d'être indépendante du duc de Mayenne, & n'oublia rien pour faire transporter la couronne à l'infante Claire Eugénie, fille de Philippe II. roi d'Espagne, ou à ce prince lui-même. Mais quand Paris se fut soumis à son légitime souverain en 1594, cette faction fut entierement dissipée, soit par la retraite des principaux d'entre les *seize*, soit par la clémence que ce prince témoigna envers les autres.

SEIZE, (LIVRE *in-*) *terme d'Imprimerie.* Les Libraires & Imprimeurs nomment un livre *in-seize*, celui dont chaque feuille d'impression étant pliée, compose *seize* feuillets, ou trente-deux pages. (*D. J.*)

SEIZIEME, (*Arithmétiq.*) partie d'un tout divisé en seize parties égales. Lorsqu'il s'agit de fractions ou nombres rompus de quelque tout que ce soit, un *seizieme* s'écrit, de cette maniere, $\frac{1}{16}$. On dit aussi trois *seiziemes*, cinq *seiziemes*, sept *seiziemes*; ce qui se marque ainsi, $\frac{3}{16}$, $\frac{5}{16}$, $\frac{7}{16}$. Le $\frac{1}{16}$ de 20 sols est 1 f. 3 den. qui est une des parties aliquotes de la liv. tournois. *Legendre.* (*D. J.*)

SEKIKA, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une espece de saniale étrangere, du Japon, qui ressemble au cotyledon, ou nombril de Vénus. Sa feuille, qu'on prendroit pour celle du *cyclamen* ou *pain de pourceaux*, offre une agréable variété de couleurs. Sa tige, haute d'un pié & demi, est garnie de plusieurs fleurs à cinq pétales qui forment l'apparence d'une guêpe volante. Elles sont couleur de vermillon.

SEKISJU, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de l'empire du Japon, dans la contrée montagneuse froide ou du nord. Elle a deux journées de long du nord au sud, & se divise en cinq districts. Le pays de cette province produit abondamment du cannib, & quelque peu de sel. Ses habitans donnent tous les ans à leur *daunio* ou prince héréditaire, le double de ce qu'on donne dans les autres provinces de cette contrée du nord. (*D. J.*)

SEKKI-KAN, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau du Japon, d'une brasse de hauteur, dont les feuilles qui enveloppent les rameaux de distance en distance, sont étroites, longues, épaisses, argentées par-dessous, pendantes & sans découpures. Ses fleurs sont incarnates, & ramassées à l'extrémité des rameaux par bouquets, de dix jusqu'à quinze, qui sortent d'une enveloppe commune. Elles sont monopétales, & découpées en sept grandes levres. On en distingue deux autres especes, l'une à fleurs blanches, & l'autre à fleurs rouges.

SEL & SELS, (*Chimie & Médecine.*) on comprend sous le nom de *sel* trois especes de substances; les acides, les alkalis, & les *sels* neutres; en réunissant les

proprietés communes à ces trois classes, on trouve que les sels sont des corps solubles dans l'eau, incombustibles par eux-mêmes, & savoureux; il faut bien se défendre d'appeller *sel* tout ce qui se crystallise, sans quoi nous confondrions plusieurs corps très-différens entre eux.

Les *sels* sont répandus dans les trois regnes de la nature, l'opinion commune des chimistes est même que l'air porte avec lui l'acide vitriolique; il est au-moins bien sûr qu'il peut se charger d'un très-grand nombre de *sels*; ceux qu'il peut dissoudre sont appellés *volatils*, ceux au-contraire qu'il ne peut enlever, sont nommés *fixes*; tous les acides, les alkalis volatils, & quelques *sels* neutres, spécialement ceux qui sont formés par l'union du *sel* ammoniac avec les différens métaux, sont volatils; mais le plus grand nombre est fixe.

Indépendamment des *sels* que la nature fournit, il en est une foule que l'art seul peut produire, & il imite la nature dans la formation de presque tous les *sels* neutres.

Les *sels* sont, comme nous l'avons vu, acides, alkalins, ou neutres; leur nature & leurs propriétés different par-là essentiellement; chaque espece fournira une classe particuliere. Après avoir examiné les proprietés communes à tous les *sels*, nous parcourrons successivement celles qui le sont aux classes, aux ordres, & aux genres.

Classe I. Les acides. Les acides étant vraissemblablement la base de tous les autres *sels*, méritoient d'être traités les premiers; l'opinion la plus reçue est que les alkalis ne sont que des acides combinés avec d'autres principes; ce sentiment a pour lui la raison & l'expérience. La raison dit que la nature choisit toujours les voies les plus simples, & que l'affinité des acides & des alkalis, l'avidité avec laquelle ils s'unissent, est l'effet de l'analogie; l'expérience fait voir dans le regne végétal, quand il passe par tous les degrés de la maturité & de la fermentation, les acides se perdre, se changer en alkalis, & redevenir ensuite acides.

Leurs proprietés communes sont d'être les menstrues d'un grand nombres de corps, & en s'unissant avec la plûpart, de former des *sels* neutres; leur saveur est si forte, que pour peu qu'ils soient concentrés, ils sont corrosifs; ils sont tous solubles dans l'air, c'est-à-dire volatils, plus ou moins suivant la quantité de phlogistique qui entre dans leur combinaison; ainsi l'acide vitriolique que nous soupçonnons en contenir le moins, est le plus difficile à s'élever dans la distillation; il faut que le feu soit poussé au dernier degré, pour que l'huile glaciale s'éleve; ils sont solubles dans l'eau, plus ou moins dans la proportion opposée à la précédente: ainsi l'acide vitriolique que nous avons dit contenir le moins de phlogistique, s'unit avec une facilité étonnante à l'eau; & tandis que les autres, exposés à l'air, perdent une partie de leur poids, il augmente le sien aux dépens de sa force, en se mêlant avec l'eau; la rapidité avec laquelle il s'unit, s'il est concentré, cause un sifflement, un bouillonnement, excite la chaleur, en un mot produit une espece d'effervescence; les acides s'unissent avec les huiles grasses & essentielles, ils forment avec elles des savons peu connus. S'ils sont concentrés en les mêlant, par une certaine manipulation avec ces huiles, sur-tout si elles sont essentielles pesantes, l'effervescence est si vive que la flamme naît du milieu. Unis aux esprits vineux, ils forment des nouveaux mixtes, connus depuis peu, qui n'existent nulle part dans la nature, qui ont des proprietés singulieres qu'on nomme *æthers*; ils produisent une effervescence, étant mêlés avec les alkalis, ils dissolvent tous les métaux: mais quoiqu'il n'y ait aucun métal qui ne puisse être dissous par un acide, aucun d'eux n'a la proprieté de les dissoudre tous. Ils dissolvent aussi les terres, les calculs des animaux; avec les alkalis, les métaux & les terres, ils forment des *sels* neutres. On observera à ce sujet, que différens degrés de concentration sont nécessaires pour les différentes dissolutions; il en est des acides, considerés comme menstrues, de même que de l'esprit de vin, qui dissout, étant foible, quelques gommes-résines, qu'il n'eût point pu dissoudre s'il eût été rectifié. Il seroit à souhaiter que ce fait certain fût embelli par un grand nombre d'expériences, qui pourroient donner lieu à une regle générale; ils rougissent le sirop violat & le papier bleu, il n'est aucun bleu végétal à l'abri de leur impression; ils décomposent le lait des animaux, & celui qu'on tire des semences huileuses végétales, pour en faire des émulsions.

L'affinité des acides est plus grande avec le phlogistique, qu'avec tout autre corps; avec les alkalis fixes, qu'avec les volatils; avec ceux-ci, qu'avec les terres absorbantes; & enfin avec ces dernieres, plus qu'avec les substances métalliques. Ces affinités établies par M. Geoffroi, sont sujettes à quelques exceptions à la regle générale; quelques terres absorbantes, & des métaux mêmes, pouvant décomposer le *sel* ammoniac, & le fer ayant la vertu de décomposer l'alun.

Les trois acides minéraux sont des soufres; *voyez les art. part.* l'acide microcosmique en fait un, le phosphore de Kunkel. *Voyez* MICROCOSMIQUE, ACIDE & PHOSPHORE.

Non-seulement les acides ne peuvent point se crystalliser, mais encore on ne peut les réduire en une masse solide, comme on le fait des alkalis fixes; le seul acide vitriolique, moins volatil que les autres, peut, & encore ce n'est qu'avec beaucoup de travail, prendre une forme épaisse, ce qui est l'effet de leur grande affinité avec l'eau; ils se saisissent de toutes les vapeurs aqueuses, & se mêlant avec elles, ils conservent leur fluidité; nous défendons ce sentiment contre M. Marcgraf, qui prétend que l'acide animal se crystallise, parce que nous ne regardons point cet acide, comme un acide pur, mais comme un *sel* neutre microcosmique; le tems & les expériences dévoileront ce problême.

Ces acides qui s'unissent avec tant d'ardeur & si étroitement à l'eau, qu'on ne peut jamais les en priver qu'à un certain degré, perdent la plus grande partie de cette affinité, lorsqu'ils sont unis aux alkalis fixes, quoique ceux-ci tombent en défaillance à l'air, c'est-à-dire se chargent de son humidité au point de devenir fluides; il arrive ainsi que ces deux corps perdent l'un par l'autre une proprieté qui leur étoit commune.

On les retire de l'eau, de l'air, des trois regnes de la nature, & des *sels* neutres factices; le regne minéral, l'eau & l'air, fournissent en grande quantité l'acide vitriolique, le marin & le nitreux; l'opinion reçue est que ce dernier vient des végétaux qui reçoivent en croissant l'acide vitriolique de la terre, & le dénaturent pour former le nitreux, qu'ils rendent à la terre en se pourrissant; le regne végétal fournit les quatre genres d'acides; le vitriolique se trouve dans les citrons, & semblables fruits; le nitreux dans un grand nombre de plantes, sur-tout dans les chicoracées & les borraginées, ou *asperifoliæ de Ray.* l'acide marin est évident dans les plantes maritimes; & l'acide végétal dans toutes les parties des plantes qui ont subi une fermentation acide, peut-être même dans un grand nombre avant leur maturité; ce qui nous conduit à une reflexion importante: c'est qu'on ne connoit point précisément la nature de l'acide des raisins avant leur maturité, du verjus, on ne sait point si c'est comme nous le soupçonnons un

acide vitriolique, qui par la maturité du fruit, forme le *sel* essentiel, pour devenir ensuite successivement par la fermentation acide du vinaigre; ou s'il est avant, comme après la maturité & la fermentation, la même espece d'acide, la découverte de sa nature seroit de la plus grande importance pour conduire à une théorie lumineuse de la fermentation inconnue jusqu'à present, & pour démontrer la transmutation des acides; ce ne seroit point un travail long, fatiguant, ni compliqué. Former avec le verjus & les alkalis des *sels* neutres, les faire crystalliser, les reduire à leur ordre, feroit la plus grande partie de l'ouvrage: enfin le regne animal fournit dans les fourmis, suivant Juncker, dans tous les insectes à aiguillon, & suivant Pott, dans presque toutes les parties des animaux, un acide peu connu.

Les acides ont des proprietés médicinales qui leur sont communes; étant concentrés, ils gangrenent & cautérisent les chairs & les os sur lesquels on les applique, ils procurent l'exfoliation de ces derniers, ce qui les rend des poisons pris intérieurement; mais fondus dans une grande quantité d'eau, ils sont rafraîchissans, répercussifs, ils ont la vertu de ralentir le mouvement du sang, d'éteindre la soif, humecter les fluides, relâcher même tous les solides; ils conviennent donc dans les cas où il faut moderer la fievre, & les efforts trop grands de la nature: aussi les médecins les emploient dans l'altération, lorsque la langue est seche, le pouls fort, lorsque quelque partie du corps, sans être affoiblie, est enflammée, ou bien entraînée dans des mouvemens convulsifs; on les mêle dans les fievres malignes avec les cordiaux; ils augmentent la transpiration, donnés dans les cas précédens, quand elle est supprimée par le défaut de secrétion que causent la contraction des solides, & le mouvement trop rapide du sang; ils l'éteindroient au-contraire, & même avec la vie, s'ils étoient donnés dans les cas de foiblesse; ils sont des diurétiques relâchans, indiqués dans les cas d'inflammation des reins, ou de la vessie, telle que la procurent souvent les mouches cantharides prises intérieurement, ou même appliquées extérieu ement en trop grande quantité; ils doivent être mis en usage comme legers astringens, & comme tempérans, dans les différentes hémorragies, si on excepte l'hæmophthisie, parce que excitant la toux, arrêtant la transpiration des bronches, la secrétion des crachats, ils pourroient augmenter l'engorgemeut; c'est par ces raisons qu'ils sont contre-indiqués dans les inflammations de poitrine, & si on s'en sert, ce ne doit être que par les raisons les plus fortes, pour courir au mal le plus pressant: leur vertu d'arrêter la transpiration, & de ralentir le mouvement du sang, se manifeste à tout le monde, par l'usage qu'on en fait dans les grandes chaleurs; ils arrêtent outre cela la digestion, & pris en trop grande quantité ou sans besoin, ils causent des rhumes, ou les aggravent; dans les fievres bilieuses, caractérisées par la couleur des urines, des selles, de la langue, & par l'altération, ils sont du plus grand secours, eux seuls peuvent guérir, mêlés avec quelques évacuans, & nous les préférons de beaucoup dans ces cas à la saignée, parce qu'ils n'affoiblissent pas comme elle, que leur usage est plus long & moins accablant pour le moment; tous les bilieux s'en servent utilement; ils sont encore d'un usage fréquent contre les vers, on les mêle dans ce dessein avec les remedes doux, pour en rendre la boisson plus agréable, & la vertu anthelmintique plus sûre.

Leur usage économique, & celui qu'ils ont dans les arts, reviennent à tout moment; mais si nous voulions entrer dans ces détails, ce seroit un ouvrage trop immense que nous entreprendrions.

Nous divisons les acides en deux ordres, le premier comprend les quatre acides simples, le second ne renferme jusqu'à present, que l'eau régale, acide composé.

Ordre I. Les acides simples. Les acides, que nous appellons simples, ne sont le produit d'aucun mélange apparent; il en est quatre genres, le vitriolique, le nitreux, le marin, & le végétal, dans le détail desquels nous allons entrer.

Genre I. L'acide vitriolique. *Voyez sous l'article* VITRIOL, *acide vitriolique.*

Genre II. L'acide nitreux. *Voyez* ACIDE NITREUX, *sous le mot* NITRE.

Genre III. L'acide marin. *Voyez* ACIDE MARIN, *sous le mot* SEL MARIN.

Genre IV. L'acide végétal. *Voyez* VÉGÉTAL, *acide.*

Ordre II. Les acides composés. Nous nommons ainsi les acides qui ne sont point composés de parties tout-à-fait semblables, mais qui sont le résultat du mêlange de plusieurs acides. Il est possible d'en former plusieurs especes, quoique nous doutions que tous les acides pussent assez bien se mêler, pour devenir des menstrues nouveaux, nous n'en trouvons qu'un connu, c'est l'eau régale. L'acide sulphureux ne nous a point paru différer assez de l'acide vitriolique, pour qu'il en fût fait mention séparément. *Voyez* RÉGALE (*eau*).

Classe II. Les alkalis. Les alkalis ont des propriétés bien différentes des substances que nous venons de quitter, quoique leur nature approche fort l'une de l'autre; au sentiment des chimistes modernes, qui pensent que les acides entrent pour beaucoup dans la composition des alkalis.

On divise ceux-ci en fixes & en volatils; les fixes sont ceux qui exposés au feu le plus violent, se fondent sans se dissoudre dans l'air, tandis que les volatils s'évaporent, quelque foible qu'en soit la température. Il ne paroît cependant pas qu'ils different beaucoup entre eux; un peu de phlogistique nous paroît en faire toute la différence. Trouver le moyen de le donner à l'alkali fixe, c'est trouver celui de le rendre volatil. Il est hors de doute que par la fermentation putride, la nature opere ce changement évident dans la putréfaction de l'urine. L'art en composant le foie de soufre, volatilise également les alkalis fixes; puisque ces deux substances chacune séparément sans odeur, étant unies, en donnent une fort desagréable & tout-à-fait volatile, qu'il seroit possible & avantageux de rassembler dans un chapiteau.

Les principales propriétés des alkalis sont de faire une vive effervescence en se mêlant avec les acides, de composer avec eux des sels neutres, de décomposer les autres *sels*, de verdir le sirop violat & toutes les couleurs bleues des végétaux; ils ont une saveur âcre & piquante; les anciens chimistes prenoient pour un combat & une antipathie l'effervescence qui résulte du mélange des acides & des alkalis. Actuellement l'opinion contraire a prévalu, & cette effervescence est reconnue pour un effet de la ressemblance, de l'accord qui semble être entre deux substances qui s'unissent avec vivacité: c'est ce qu'on nomme *affinité* ou *rapport*. *Voyez* RAPPORT, *Chimie.*

Nous rappellerons que les alkalis ont plus d'affinité avec l'acide vitriolique qu'avec le nitreux, le marin, & le végétal; avec ceux-ci qu'avec le soufre & les huiles: mêlés à cette derniere espece de substance, ils forment les savons les plus aisés à faire, les plus connus, & les seuls en usage.

Les alkalis sont, comme nous l'avons dit, fixes, ou volatils; on ne connoît pas plusieurs genres de volatils, mais il y en a trois de fixes, dont les propriétés sont comme nous le verrons différentes. Le premier est l'alkali terreux, le natrum; le second est l'alkali marin, la soude; le troisieme est l'alkali du

tartre : en sorte que chaque regne de la nature a son alkali propre. Le regne animal adopte le volatil ; le natrum appartient au minéral ; la soude à l'aqueux, & l'alkali du tartre est le végétal ; nous les examinerons séparément.

Quant à leurs propriétés médicinales, nous dirons en peu de mots qu'ils sont apéritifs, diurétiques ; que les uns & les autres, mais sur-tout les volatils, accelerent le mouvement du sang ; qu'ils sont, suivant les expériences de M. Pringle, de puissans antiseptiques, étant appliqués sur les chairs mortes ; & cependant des escharotiques sur les chairs vivantes.

Ordre I. Les alkalis fixes. Les trois especes d'alkalis fixes ne different entre elles que par le plus ou moins de principe terreux qui entre dans leur composition.

Outre les qualités communes à tous les alkalis, les fixes en ont de particulieres. Nous avons déja fait mention de plusieurs ; nous ajouterons que ces alkalis unis à une terre, ou une pierre quelconque, vitrifiable, argilleuse, calcaire ou gypseuse, forment des verres. La seule différence est dans la proportion : si celle de l'alkali est trop grande, le verre est plus transparent, mais bien plus facile à être altéré par les injures de l'air, les acides, *&c.* au point même que la proportion étant encore augmentée, il tombera à l'air humide en défaillance. Les cailloux fondus avec trois parties d'alkali fixe ou davantage, forment le *liquor silicum*, véritable dissolution des pierres les plus dures de la nature.

Ils ont plus d'affinité avec les acides que n'en ont les alkalis volatils ; aussi décomposent-ils tous les *sels* qui sont formés de ces deux corps ; leur grande affinité avec l'eau, & leur presque indissolubilité dans les esprits, font qu'ils peuvent aisément séparer de l'eau-de-vie & de l'esprit-de-vin, le phlegme qui n'est pas absolument nécessaire à leur combinaison ; & c'est un des moyens les plus simples de purifier l'esprit-de vin. Cependant si on jette l'alkali fixe, tartareux, brûlant dans cet esprit, il le teindra d'abord ; c'est ce qu'on appelle *esprit-de-vin tartarisé.* En répétant plusieurs fois cette opération, Boerhaave prétend que peu-à-peu on parviendroit à décomposer tout l'esprit-de vin.

Les alkalis fixes poussés au feu s'y fondent, & restent fixes ; ils acquierent par-là un degré de causticité de plus ; ils deviennent plus durs & legerement transparens. Fondus avec le soufre ils composent le foie de soufre, espece de savon très-remarquable par la dissolution qu'il fait de tous les métaux, & spécialement de l'or, de toutes les pierres & terres ; dissolution qui s'unit très-bien avec l'eau, & dont l'odeur putride prouve la volatilisation des alkalis fixes. Ces *sels* appliqués à nud, & seuls sur l'or, l'argent, & le mercure, ne les touchent point ; mais s'ils sont traités pendant long-tems avec les autres métaux ; si on n'y mêle pas du phlogistique en assez grande quantité, ils les changent en chaux : cette observation est d'un très-grand usage dans la Docimasie, où les alkalis fixes entrent dans les flux pour faciliter la fusion.

Quant à leurs vertus médicinales, ils sont extérieurement de bons répercussifs fondus dans l'eau ; autrement des caustiques qui ont la plus grande part aux effets de la pierre à cautere. Intérieurement ils sont diurétiques, antiacides, anti-émétiques ; ils corrigent les purgatifs : on voit par-là dans quels cas ils conviennent.

Genre I. L'alkali fixe minéral, ou naturel. Ce *sel* est le natrum ou nitrum des anciens, spécialement de Pline. On le trouve suivant son rapport & celui de plusieurs voyageurs, mêlé avec de la terre dans tout le levant ; il est aisé de le séparer de cette terre par une lessive évaporée jusques à siccité. On le trouve dans tous les pays du monde fondu dans certaines eaux minérales, auxquelles on a donné absurdement le nom d'*acidules*, à cause de leur goût piquant : telles sont les eaux de Vals, Spa, Aix-la-Chapelle, & tant d'autres. Ce *sel* se desseche quelquefois sur les rochers où les eaux minérales ont passé, & se sont évaporées. Il est alors aisé à ramasser ; mais ce ne seroit jamais qu'en petite quantité : nous en avons vu à Vals former un coup d'œil agréable ; son goût fait la base de celui de ces eaux. Ce *sel* differe de l'alkali tartareux par un plus grand degré de fixité, & moins d'affinité avec l'eau, puisqu'il ne tombe pas en défaillance comme lui ; il contient donc plus de terre. C'est par cette quantité de terre qu'il differe encore, quoique très-peu, de l'alkali marin, avec lequel plusieurs chimistes le confondent. Sa différence nous paroît bien établie par celle qui est entre le *sel* d'epson, & celui de Glauber, quoique nous convenions sans peine, qu'il y a dans tout cela une obscurité qui seroit aisément dissipée, si on composoit des *sels* neutres avec cet alkali & les acides.

Nous pensons, quoique nous ne sachions pas que l'expérience ait été faite, que cet alkali, moins alkali (s'il est permis de le dire) que le marin & le tartareux, a moins d'affinité qu'eux avec les acides, & qu'ils pourroient par conséquent décomposer les *sels* neutres qu'il formeroit.

Ses vertus médicinales sont les mêmes que celles des alkalis en général, avec la différence qu'elles sont plus douces.

Genre II. L'alkali fixe marin. Le second alkali fixe, celui qui tient un milieu entre les deux autres, est l'alkali fixe qui sert de base au *sel* marin & au *sel* gemme ; c'est lui qu'on retire par l'incinération de plusieurs plantes maritimes, mais sur-tout du kali ou soude : c'est lui que tous les chimistes modernes confondent avec le précédent, le *natrum*. On voit aisément que ce *sel* a donné son nom aux autres alkalis, *al* n'étant qu'un article arabe qui confirme dans cette étymologie. Il a donc été le premier découvert, si on excepte le natrum ; il contient plus de terre que le tartareux, & moins que le minéral. On le reconnoît aisément, parce qu'il ne tombe point en défaillance à l'air ; qu'il s'y seche même, & en ce qu'il se crystallise comme les *sels* neutres, qualité qui lui est propre.

On tire ce *sel* de la soude, en en amassant des grands morceaux qu'on fait sécher & brûler : on peut le retirer aisément des *sels* neutres qu'il forme, en le précipitant par l'alkali tartareux, qui a plus d'affinité que lui avec les acides.

C'est de ce *sel* qu'on prépare avec la chaux & l'huile d'olive le savon ordinaire ; c'est avec lui & le sable qu'on fait le verre le plus durable ; on feroit même le plus beau, si les Verriers se donnoient la peine de séparer par une lessive les parties hétérogenes qui sont mêlées avec lui dans les cendres.

Il est peu d'usage en médecine ; ses vertus sont celles des alkalis fixes en général.

Genre III. L'alkali fixe tartareux. Le plus fort de tous les alkalis fixes, celui qui contient le moins de terre, celui qui se dissout le plus aisément dans l'eau, le seul qui tombe en défaillance à l'air, pour peu qu'il soit humide ; celui qui précipite tous les autres, s'ils sont unis avec des acides, qu'on est bien éloigné de pouvoir crystalliser, c'est l'alkali que fournissent les cendres des plantes qui ne sont pas maritimes, le tartre & le nitre. C'est lui que nous trouvons dans les cendres dont on se sert communément pour faire des lessives, pourvu qu'on brûle des végétaux qui n'ont point trempé long-tems dans l'eau ; comme le bois flotté, dont les cendres semblables à celles qui ont été lessivées, ne sont bonnes à aucun usage dans les arts. Cet alkali forme dans les lessives avec les huiles

&

& les graiſſes du linge ſale, une liqueur ſavoneuſe qui aide le blanchiſſage. J'obſerverai en paſſant que les végétaux qui fourniſſent l'acide le plus foible, donnent l'alkali le plus fort.

Je ne vois pas que ce *ſel* exiſte nulle part dans la nature à nud, non plus que l'alkali précédent. C'eſt l'art qui le tire des corps où il exiſtoit combiné de façon que ſes effets étoient tous différens. La maniere de le tirer, le végétal dont on le tire, ſa pureté, l'état ſec ou liquide dans lequel il eſt lui ont fait prendre des noms différens. On l'appelle *potaſſe* lorſqu'il coule dans un creux fait en terre, des monceaux de bois qu'on brûle au-deſſus; on le nomme *ſel préparé*, à la maniere de Tackenius, lorſqu'on fait brûler la plante dans une marmite de fer rougie au feu & couverte; il eſt le *ſel lixiviel d'abſynthe*, des cendres de genêt, *&c.* lorſque c'eſt de ces plantes qu'on le tire; *ſel alkali de tartre*, lorſque c'eſt la terre ou la lie de vin qui le fourniſſent; *cendres clavellées*, quand ce dernier *ſel* eſt mêlé avec beaucoup de terre inutile, dont on ne l'a point leſſivé; c'eſt du *nitre fixé*, lorſqu'il eſt le réſultat de la détonation du nitre par le charbon; & *flux noir*, quand c'eſt par le tartre crud qu'il détonne; tombé en déliquium, c'eſt l'*huile de tartre en défaillance*, ſi la terre a fourni l'alkali; c'eſt le prétendu *alkaeſt de glauber*, s'il vient du nitre.

Nous entrerions dans des détails immenſes ſi nous ſuivions toutes ces différentes préparations; il nous ſuffira de les avoir indiquées, & de dire, quelles qu'elles ſoient, c'eſt toujours le même alkali, la même ſubſtance qui donne la vertu aux uns & aux autres *ſels*; qu'ils ne different entr'eux que par le plus ou le moins de pureté; que le plus pur ſe fait par la détonation du nitre, que cependant il a encore beſoin d'être leſſivé; que les *ſels* lixiviels des différentes plantes, en conſervant une partie de leur huile & de leur ſel eſſentiel, participent de leur vertu, ſi l'incinération n'eſt pas complette, & il eſt rare qu'elle le ſoit; que la méthode de Tackenius leur conſerve encore plus la vertu de la plante; que la potaſſe & la ſoude ſont communément fort impures, de même que les cendres clavellées, & qu'enfin on ne doit tenter les expériences qu'avec ces *ſels* bien préparés & très-purs.

Ce que nous avons dit des alkalis fixes en général doit ſpécialement s'entendre de celui-ci, comme du plus fort que nous ayons; ainſi il forme les meilleurs ſavons, étant traité avec les huiles; il ſe combine très-bien avec les eſſentielles; avec celle de térébenthine il compoſe le ſavon de ſtarkey; il purifie, comme nous l'avons vu, l'eſprit de vin, & même peut le décompoſer. Pouſſé à un feu violent avec les métaux imparfaits, les demi-métaux, les terres, les pierres & toutes les chaux, il les diſſout pour former avec eux les verres les plus tranſparens, mais les moins durables, ſur-tout ſi la proportion d'alkali eſt trop grande; verſé ſur une diſſolution de métaux dans les acides, il les précipite; & ſi on en met ſurabondamment, il en tient pluſieurs en diſſolution, ce qui nous confirme dans l'idée de la poſſibilité des *ſels* neutres formés par l'union des alkalis fixes avec les métaux; il ſe fait jour à-travers les creuſets & les pots, ce qui indique ſa combinaiſon avec les terres dont ils ont été fabriqués.

Pour un grand nombre d'expériences, il vaut mieux l'avoir en défaillance que ſec; étant déja diſſous dans la moindre quantité d'eau poſſible, il agit plus promptement lorſqu'on veut précipiter, diſſoudre. Au reſte, M. Gellert aſſure qu'il acquiert une gravité ſpécifique quatre fois plus grande en tombant en deliquium.

Ce *ſel* eſt d'un uſage économique très-étendu, puiſqu'il entre dans toutes les leſſives; il eſt à tout moment néceſſaire dans les teintures pour précipiter ſur les laines, fils ou ſoies mordues déja par un acide, la partie colorante: il y en a pour cet uſage deux manufactures conſidérables à Lyon; il ranime les couleurs violettes des végétaux que l'air a ternies; il eſt un excellent fumier, pourvu qu'il ne ſoit mêlé avec la terre qu'en très-petite quantité.

Les Médecins l'emploient dans un grand nombre de maladies; tiré de différentes plantes par diverſes méthodes, il a les vertus des autres alkalis fixes, mais plus fortes; & il y joint, ſuivant la préparation, la vertu des végétaux dont on l'a tiré.

Ordre II. L'alkali volatil. Le ſecond ordre des alkalis ne comprend qu'un genre d'alkali volatil, qui a paru juſqu'à préſent être le même de quelque part qu'il vienne.

Nous avons dit plus haut, que peut-être les alkalis volatils n'étoient autre choſe que les fixes ſéparés d'une portion de leur terre, avec leſquels le phlogiſtique s'eſt combiné. Nous avons été conduits dans cette idée par la tranſmutation des alkalis fixes en volatils, lorſqu'on y ajoute du phlogiſtique, ou lorſque par un mouvement inteſtin la combinaiſon des principes en fermentation devient différente.

On trouve cet alkali en très-grande abondance dans les animaux, dont toutes les parties ſoumiſes à la diſtillation le fourniſſent, ſans que la putréfaction ait précédé. Il n'eſt que quelques inſectes qui doivent être exceptés de cette regle. Mais quoique nous l'ayons appellé *l'alkali animal*, on le trouve encore dans pluſieurs plantes à nud. Telles ſont celles de la tétradynamie de Linnæus, la plûpart des cruciformes de Tournefort, les arum, & pluſieurs autres de la Gynandrie, le chenopodium fœtidum, & quelques autres éparſes dans les différentes claſſes; on le trouve encore dans certaines eaux minérales, on le reconnoît à une odeur d'œufs pourris; telles ſont celles de Lauchtadt & Gieshubel en Allemagne. L'art produit l'alkali volatil en faiſant putréfier les plantes & les animaux, en faiſant du foie de ſoufre; il l'extrait par la diſtillation de tous les corps précedens, de même que de la ſuie & de tous les ſels ammoniacaux; s'il le tire ſous une forme ſolide, il ſe nomme *ſel alkali volatil*; ſi c'eſt ſous un liquide, on l'appelle *eſprit volatil*; pour le tirer des ſubſtances qui le contiennent à nud, la ſeule diſtillation ſuffit; mais lorſqu'il eſt combiné avec quelque acide, il eſt néceſſaire que la décompoſition précede. C'eſt communément du *ſel* ammoniac d'Egypte qu'on le retire pour les expériences chimiques & les uſages médicinaux. On obtient la décompoſition de trois manieres, avec l'alkali fixe du tartre, la chaux commune & les chaux de plomb. Par la premiere méthode l'alkali volatil eſt concret; par les deux autres il eſt liquide, & on a beſoin d'ajouter un peu d'eau pour aider la diſtillation.

L'alkali volatil a moins d'affinité avec les acides que n'en ont les alkalis fixes, la chaux & le plomb; ce qui fait que ces trois ſubſtances le décompoſent; il en a moins avec l'acide végétal qu'avec le marin, le nitreux & le vitriolique. C'eſt la raiſon pour laquelle ce dernier acide décompoſe tous les *ſels* ammoniacaux formés par les autres acides. L'alkali volatil diſſout tous les métaux & les terres calcaires par différens procédés.

Il forme des ſavons avec les huiles graſſes & eſſentielles, & même avec l'eſprit de vin, ſi l'un & l'autre ſont auſſi déphlegmés qu'il eſt poſſible, deux liqueurs très-déliées, très tranſparentes forment en ſe mêlant un coagulum, une maſſe pâteuſe, blanchâtre, connue ſous le nom de *ſoupe de Vanhelmont*. Si en diſtillant par l'alkali fixe le volatil, on ajoute un huitieme ou un ſeizieme d'huile eſſentielle quelconque, on aura un *ſel* volatil aromatique qui prendra ſon nom de la plante qui aura fourni l'huile eſſentielle. Si c'eſt par la chaux qu'on le diſtille, après avoir mêlé de

l'huile de fuccin, on aura l'eau de luce. On donne le nom d'*esprits volatils huileux aromatiques* aux autres produits liquides de semblable distillation.

La Médecine fait un tres-grand usage des alkalis volatils sur-tout aromatisés ; ils sont cordiaux, céphaliques, antihystériques, calmans, anodins, narcotiques. On les prend intérieurement, ou on en respire l'odeur. Au rapport de Boherrhaave, ils peuvent causer la gangrene appliqués extérieurement. Un sûr moyen, selon lui, d'en former un point, consiste à prendre un grain de *sel* alkali volatil, l'appliquer sur la peau, & le couvrir d'un emplâtre, dans peu l'escharre gangreneuse sera formée tout-au-tour de ce grain de *sel*.

Dans les teintures il sert à préparer les couleurs bleues & violettes ; l'orseil & le bleu ordinaire, lui doivent toute leur préparation.

Classe III. Les sels *neutres.* Les *sels neutres*, *salés*, *moyens*, *androgynes*, *hermaphrodites* ou *enixes* (car les Chimistes leur ont donné tous ces noms), sont des corps solubles dans l'eau, la plûpart savoureux, formant des crystaux, ou une masse épaisse, *voyez les articles* NEUTRE, *sel*, & MOYEN, *sel* ; ils sont formés par l'union des acides ou des alkalis entre eux, ou avec des pierres, des terres & des métaux. La partie la plus fixe au feu s'appelle la *base*.

Ils different entre eux, 1°. par les substances dont on les tire qui sont minérales, végétales ou animales ; 2°. ils sont naturels ou factices ; 3°. les naturels existent purs dans la nature, ou bien ils sont mêlés avec d'autres substances dont il faut les extraire par des calcinations, l'exposition à l'air, des décoctions, des lessives & des précipitations ; 4°. les factices different par la maniere de les préparer ; les uns veulent être sublimés, les autres crystallisés à la faveur de l'évaporation & du refroidissement de la liqueur qui les tient en dissolution, d'autres précipités par le moyen de l'esprit-de-vin, quelques-uns arrachés à leurs menstrues propres pour être dissous par un autre ; d'autres enfin demandent une préparation, une précipitation antérieure de la base dissoute dans un autre menstrue, ce que M. Henkel nomme *appropriation* dans le traité qui porte ce titre ; 5°. les *sels* neutres different encore par leur crystallisation ; la plus grande partie forme des crystaux d'une figure qui leur est propre, qui sert à en établir la différence, & qui varie suivant que l'évaporation est rapide, moyenne, ou insensible ; *voyez sur cet art. le mém. de* M. Rouelle parmi ceux de l'académie des Sciences ; une bonne partie aussi ne donne point de crystaux connus jusqu'à présent, & n'en constitue pas moins un *sel* neutre ; 6°. il est des *sels* moyens entierement neutres, d'autres le sont avec surabondance d'acide ou d'alkali ; 7°. les uns sont volatils, les autres fixes au feu ; 8°. les uns se dissolvent aisément dans l'eau froide, d'autres exigent de sa part un très-grand degré de chaleur ; il en est qui sont si solubles dans l'eau, qu'ils tombent en défaillance à l'air humide, d'autres y perdent au contraire leur humidité, & tombent en efflorescence ; 9°. plus l'eau est chaude, plus la quantité de *sel* qu'elle peut tenir en dissolution est grande ; mais les proportions varient suivant les *sels* ; 10°. l'eau entre dans la composition de tous les *sels* neutres, mais dans des proportions bien différentes ; on peut en général avancer que leur facilité de se dissoudre dans l'eau est proportionnée à la quantité qu'ils contiennent ; 11°. ils different par leur gravité spécifique ; 12°. par leur dureté ; 13°. lorsqu'ils font partie des végétaux, & qu'ils y existent tels qu'on les extrait, ce sont des *sels* essentiels ; 14°. ils sont simples, c'est-à-dire formés par l'union de deux substances seulement, ou composés de trois ; 15°. ils different essentiellement entre eux par la nature de leur base & par celle de l'acide, ou de l'alkali qui les constitue proprement *sels* neutres. C'est par ces deux dernieres différences que nous établirons les ordres, les genres & les especes.

Ordre I. Sels *neutres simples.* Nous appellons *sels neutres simples*, ceux qui, comme nous l'avons dit, n'exigent que l'union de deux substances pour leur composition ; ces substances sont acides, alkalines, terreuses ou métalliques. La nature de l'acide formera les premiers genres, celle de l'alkali les suivans.

Genre I. Vitriols. Nous donnons le nom de *vitriol* à tous les *sels* dont l'acide vitriolique est le principe. Les especes, comme il paroît par la table, sont tirées des quatre alkalis, des quatre terres, des sept métaux & de six demi-métaux. A côté des terres calcaires j'ai mis leurs chaux, qui donnent souvent des *sels* d'une nature différente. Parmi les métaux, j'ai placé la platine, quoique les *sels* qu'elle peut produire ne soient pas encore connus.

L'or & la terre vitrescible sont les seules substances indissolubles dans l'acide vitriolique par les procédés ordinaires ; cependant comme la plus grande partie des chimistes suppose que le *sel* sédatif du borax est l'acide vitriolique uni à une terre vitrescible, nous lui avons donné cette place. Pour essayer de dissoudre la terre vitrescible, ne pourroit-on pas en faire d'abord un verre avec surabondance d'alkali, ou un *liquor silicum* ? on y verseroit alors une assez grande quantité d'acide vitriolique, nitreux, marin ou végétal, pour espérer de tenir l'alkali & la pierre en dissolution ? c'est à l'expérience à résoudre ce problème.

Genre II. Nitres. L'or & la terre vitrescible sont encore les seules substances indissolubles dans l'acide nitreux ; mais on voit par la table le grand nombre de *sels* qui n'ont point été nommés, & qui ne sont pas connus.

Nous ferons sur ce genre les observations suivantes : 1°. Tous les *sels* formés par l'union de l'acide nitreux détonnent : 2°. cet acide dissout les terres calcaires, & forme avec elles un *magma deliquescens* qui a besoin d'une forte évaporation pour se crystalliser ; uni à la chaux, le magma qu'il forme est au contraire très-volatil : il dissout le cuivre, & éleve dans l'opération beaucoup de vapeurs rouges qui ne sont dûes qu'au fer que l'acide entraîne avec lui, comme l'a prouvé M. Hellot : il faut encore une évaporation forte pour faire crystalliser le *sel* qui en résulte. Le fer est précisément dans le même cas ; mais on remarque avec soin que l'acide foible en dissout une plus grande quantité. L'étain n'est dissous qu'en partie par l'acide nitreux, la dissolution n'en est point claire ; il est converti en une chaux d'un jaune bleu, qui devient entierement blanche étant lavée dans de l'eau, qui n'est ensuite soluble que dans l'eau régale. La dissolution de l'étain, dans ce dernier acide, est d'un grand usage dans les teintures dont elle releve beaucoup l'éclat, sur-tout de l'écarlate. Le mercure se dissout mieux dans l'acide concentré, en grande quantité & échauffé. Ce sont-là les preuves les plus grandes de leur peu d'affinité. L'acide nitreux dissout lentement l'arsenic, l'antimoine, le bismuth & le cobalt ; il dissout au contraire avec vivacité le zinc. La dissolution de l'antimoine n'est jamais claire ; il s'en précipite un antimoine diaphorétique. Tous les *sels* que les demi-métaux & l'alkali minéral peuvent produire sont inconnus. *Voyez* ACIDE NITREUX, *sous le mot* NITRE.

Genre III. Sels *marins.* L'acide marin uni à l'alkali minéral forme un *sel* qui ne differe pas du *sel* marin. La terre crétacée s'y dissout, mais ce *sel* ne peut se crystalliser. Sa saveur est astringente, son odeur bitumineuse : mis au feu, il se boursouffle sans décrépiter ; l'acide se dissipe, & une chaux reste. En

mêlant dans ſa diſſolution des alkalis, il ne fait point d'efferveſcence ; mais il s'en précipite une terre blanche. Cet acide traité avec la chaux, forme le ſel appellé *huile de chaux*, qui tombe aiſément en défaillance, ſe fond au feu comme de la cire, & facilite la fuſion des ſubſtances retractaires. Ce *ſel* eſt un peu aſtringent, ſeptique & diurétique. On le mêle avec le ſuc de ſolanum pour les dartres vives. La terre gypſeuſe n'eſt diſſoute qu'en petite partie & ſans efferveſcence ; la plus grande ſe précipite, la diſſolution n'eſt qu'imparfaite. La terre vitreſcible & l'or ſont indiſſolubles dans l'eſprit de *ſel*.

L'argent & le plomb, ces deux métaux analogues, ne ſont diſſous qu'imparfaitement au-bout d'un certain tems, & en bien petite quantité, ſi on applique l'acide marin à nud ; il tombe même du dernier une poudre blanche au fond de la diſſolution. Mais l'art fertile en reſſource préſente la cémentation & la précipitation, voies différentes, qu'on pourroit tenter pour d'autres ſubſtances. Ces métaux diſſous dans l'acide nitreux ſont précipités par le marin en une matiere molle, quoique conſiſtante, qui s'appelle *lune* ou *plomb corné*. Le plomb diſſous dans l'acide végetal eſt précipité de la même maniere. Ce plomb corné ſe diſſout en grande partie dans l'eau bouillante. Par l'évaporation on obtient des petits cryſtaux doux, aſtringens & volatils. Un autre moyen d'avoir le *ſel* qui réſulte de l'union de l'acide marin & du plomb, conſiſte à décompoſer le *ſel* ammoniac par ce métal. Alors l'acide s'y unit, & forme avec lui des cryſtaux figurés comme des plumes. Cette ſinguliere façon de diſſoudre perſuade que tel menſtrue qui ne paſſe pas pour être le diſſolvant d'un tel corps, le deviendroit ſi on s'y prenoit différemment, & que peut-être tous les acides peuvent diſſoudre tous les métaux & toutes les terres.

Voici encore un autre exemple de la ſingularité qui s'obſerve dans les diſſolutions. L'acide marin ne diſſout point, ou que très-peu de mercure ſi on l'applique à nud. En préparant ce demi-minéral, ou en le faiſant ſublimer en même tems que l'acide marin ſe diſtille, ils s'uniront en vapeurs, & formeront un *ſel*, qui ſera avec ſurabondance d'acide. Enſorte que pour le débarraſſer de cette ſurabondance, il faudra le faire ſublimer pluſieurs fois avec du nouveau mercure pour former la panacée mercurielle, que nous regardons comme le véritable *ſel* neutre du mercure & de l'acide marin. C'eſt-là le ſeul moyen de l'avoir entierement neutre & très-pur ; par la précipitation qu'on en fait de l'acide nitreux, il ne l'eſt jamais.

Les acides en ne diſſolvant qu'une partie de certains métaux ſur leſquels on les applique à nud, prouvent qu'ils ne les diſſolvent qu'à raiſon de leur phlogiſtique, qu'ils les décompoſent ; & en effet, s'ils n'en contiennent pas une aſſez grande quantité pour aider la diſſolution de tout le principe terreux qui entre dans leur compoſition ; cette terre ſe précipite dépourvue de phlogiſtique ſous forme de chaux.

M. Pott ſe trompe, lorſqu'il dit que le *magma* déliqueſcent formé par cet acide & le cuivre, dont la couleur eſt verd de pré, n'eſt point cryſtalliſable. Il en dit autant de celui qui eſt formé par le fer, dont la couleur eſt jaune verdâtre.

L'acide marin & l'étain forment un *ſel* parfaitement neutre, très-cryſtalliſable. Auſſi ce dernier eſt aiſément diſſous : & lorſque l'acide eſt concentré, le mélange devient volatil par la ſurabondance d'acide. Cette diſſolution mêlée avec le mercure eſt la liqueur fumante de Libavius, qui peut ſervir à volatiliſer les autres métaux.

Cet acide compoſe avec l'antimoine un *magma* déliqueſcent volatil, connu ſous le nom de *beurre d'antimoine*. Il faut au-moins deux parties d'acide très-concentré, ſur une de régule ; ce qui prouve leur peu d'affinité. Elle eſt en effet ſi foible, que l'eau précipite le régule en chaux, ſous la forme d'une poudre blanche, qui eſt l'algaroth ou mercure de vie, à laquelle il reſte cependant, quelque ſoin qu'on prenne, une petite portion d'acide.

L'arſenic eſt à-peu-près dans le même cas ; le beurre qui réſulte d'une diſſolution lente, malgré l'ébullition, eſt un *magma* déliqueſcent, volatil, peu connu.

Le zinc en eſt diſſous, la diſſolution eſt claire, mais le *ſel* eſt inconnu. En diſtillant cette diſſolution, on retire l'acide ſans addition. Il diſſout auſſi le biſmuth, & cependant ſi on le verſe ſur une diſſolution de biſmuth dans l'acide nitreux, il le précipite. Le cobalt eſt également diſſous, mais en petite quantité. La diſſolution eſt à peine colorée : cependant en s'évaporant elle noircit. Quant au *ſel* qui en réſulte, il eſt encore inconnu. *Voyez* ACIDE MARIN *ſous le mot* SEL MARIN.

Genre IV. ſels végétaux. L'acide végetal, le plus volatil de tous, ne paſſe pas pour diſſoudre un grand nombre de terres, ni de métaux. On doit cependant obſerver qu'on ſeroit aiſément induit en erreur, ſi on oublioit qu'on a fait très-peu d'expériences avec le vinaigre radical, quelque attention qu'il méritât ; & qu'il n'eſt pas rare de voir un acide qui a beſoin d'être très-concentré pour opérer certaines diſſolutions. Nous ajouterons que celui-ci diſſout preſque tous les métaux, lorſqu'ils ont été précipités de leurs diſſolvans propres.

La crême de tartre eſt un *ſel* neutre formé par l'alkali & l'acide végetaux, mais avec ſurabondance de ce dernier, & une portion d'huile & de terre, qui la rendent difficile à fondre dans l'eau. Ce *ſel* eſt un menſtrue qui réuſſit ſouvent lorſque l'acide végetal pur eſt arrêté. Nous renvoyons aux *ſels* neutres compoſés ceux qu'elle peut former.

Cet acide uni à l'alkali volatil compoſe le *ſel* ammoniac liquide, le plus volatil, & le moins cryſtalliſable de tous les *ſels* neutres. En diſſolvant le fer, il en réſulte un *magma* déliqueſcent, dont la ſaveur eſt douçâtre aſtringente. Par le peu que nous diſons de ce genre, on doit connoître combien peu de découvertes y ont été faites.

Genre V. ſels royaux. Nous donnons ce nom à tous les *ſels* que forme l'eau régale avec les alkalis, les terres ou les métaux. Le plomb & l'étain ſont plus aiſément diſſous par cet acide compoſé, que par l'eſprit de *ſel*. Malgré cela la diſſolution eſt trouble. Pour pouvoir y diſſoudre le mercure, il faut, ſuivant M. Pott, le précipiter de l'acide nitreux, & verſer deſſus ce précipité l'eau régale ; les tenir enſuite en digeſtion. Le cobalt eſt diſſous promptement avec efferveſcence, la diſſolution eſt orangée ; en ſe ſéchant elle verdit.

Genres VI. VII. VIII. ſels neutres formés par l'union des alkalis fixes avec les terres & les métaux. En formant ainſi trois genres de *ſels*, que peuvent, ſelon nous, former les alkalis fixes, nous ne nous donnons point une idée ſans fondement. Lorſqu'on précipite l'or diſſous dans l'eau régale pour en faire l'or fulminant, ſi on verſe trop d'alkali fixe, ce dernier après avoir ſaturé l'acide, ſe charge de l'or qu'il retient en diſſolution ſans le précipiter. Ne pourroit-on point ſéparer cet or uni à l'alkali fixe pour en obtenir un *ſel* ? Si on y réuſſiſſoit, on auroit le même ſuccès avec pluſieurs métaux ; quoique nous avouions l'avoir eſſayé inutilement ſur le mercure. Quelque ſoin que nous euſſions pris de verſer une grande quantité d'huile de tartre par défaillance ſur une diſſolution de mercure dans l'eſprit de nitre, il reſta un précipité à-demi-flottant, qu'on eût pu ramaſſer avec le filtre de papier, ce qui peut-être ſeroit un moyen plus doux que tous les connus, de faire prendre le mercure intérieurement.

Le cuivre se dissout dans trois fois son poids d'huile de tartre par défaillance, & forme une liqueur verte, dont il nous paroît tres-possible de crystalliser le *sel*. Les alkalis fixes en s'unissant avec l'arsenic forment des *sels* neutres, qui se crystallisent en prismes quadrangulaires, dont les extrémités se terminent par des pyramides à quatre faces.

On nous objecteroit vainement que l'alkali fixe vitrifie, décompose les métaux; l'objection tomberoit par cette seule raison, que le feu enleve le phlogistique du métal.

Genre IX. sels neutres formés par l'union de l'alkali volatil avec les terres & les métaux. Nous avons formé un *sel* d'un très-beau verd avec l'alkali volatil & le cuivre; ce *sel* s'éleva en lames ou feuillets contre les parois du gobelet de verre, dans lequel il se crystallisoit à l'air libre par une évaporation insensible; il descendit ensuite en-dehors & se répandit, ensorte que l'intérieur & l'extérieur du verre en étoient incrustés. Ce *sel* est absolument ignoré. Cependant on connoissoit la dissolution de cuivre dans l'alkali volatil. Boerhaave lui attribue des vertus diurétiques extraordinaires, prises depuis trois jusqu'à vingt-quatre gouttes dans un verre d'hydromel. Cette teinture présente un phénomene singulier, c'est que sans le contact de l'air, le cuivre est dissous sans donner de couleur. Si on débouche le flacon, bientôt la liqueur deviendra d'un bleu violet admirable. Le fer & l'alkali volatil fournissent un *sel* semblable en plusieurs points, à celui qui est formé par le cuivre.

L'alkali volatil en précipitant l'or de l'eau régale, fait comme le fixe, il le dissout de nouveau, s'il est surabondant. Il se conduit de même avec le mercure.

Ordre II. sels neutres composés. Trois substances, une acide, l'autre alkaline, & la troisieme métallique ou terreuse, réunies en un tout chimiquement homogene, forment les *sels* que nous appellons *composés*. Leur nombre peut, sans contredit, être très-grand, quoiqu'à la suite on tomberoit dans des détails qui ne seroient que des variétés, toujours cependant intéressantes. Nous en avons réduit le nombre à neuf, pour qu'on ne nous accuse pas de donner des chimeres pour des possibilités.

Genre I. sels tartareux. Nous avons vu que la crême de tartre étoit un *sel* neutre formé par l'alkali & l'acide végetaux, avec surabondance de ce dernier; qu'elle étoit un menstrue qui avoit quelquefois la préférence sur de plus simples: c'est ici que les *sels* qu'elle forme doivent trouver leur place. Elle dissout en effet le fer & le crystallise avec lui, pour former le tartre martial soluble. Elle compose avec l'étain & le plomb les tartres que nous nommerons *jovial* & *saturnien*; avec l'antimoine elle fait un médicament de plus grand usage, le tartre stibié. Le tartre uni au cuivre, aux alkalis fixes & volatils, & aux terres absorbantes, forme également des *sels* neutres crystallisables.

Genre II. sels ammoniacaux. Le sel ammoniac ordinaire composé de l'alkali, & d'un des acides les plus volatils, ne pouvoit manquer de l'être beaucoup lui-même; & comme par son acide ou son alkali, il a de l'affinité avec les différentes terres ou métaux, nous croyons qu'il n'en est aucun que ce *sel* ammoniac ou les quatre autres ne puissent sublimer ou dissoudre. Il y a une partie de l'alkali volatil qui se dégage dans le tems de l'union & de la sublimation. Cet alkali se manifeste par l'odeur qui lui est propre, & qu'on ne manque jamais d'appercevoir dans le commencement de la sublimation.

On ne connoît que deux *sels* formés par le *sel* ammoniac ordinaire, & un métal ou une terre; parmi le grand nombre de possibles. Le premier est l'*ens veneris*, produit de la sublimation du cuivre par le *sel* ammoniac, qu'on peut aussi obtenir par le procédé de Boerhaave, en faisant dissoudre le cuivre dans une lessive de *sel* ammoniac. Le second est les fleurs martiales, fruit de la sublimation de fer par le même *sel*. Le premier est un médicament très-dangereux, vanté cependant contre l'épilepsie par Boyle son inventeur: mais le second est un des meilleurs apéritifs qu'on ait en médecine.

Genres III. IV. V. VI. autres sels ammoniacaux. On pourroit essayer une multitude de *sels* composés avec le *sel* secret de Glauber, & les terres ou les métaux: ils sont tous inconnus si on excepte le *sel* de Weissman, qui se prépare en faisant précipiter & rédissoudre le vitriol bleu dissous dans l'eau, par l'alkali volatil versé en surabondance, & le faisant crystalliser par le moyen de l'esprit-de-vin. Il faut aussi excepter l'or volatilisé par le *sel* secret de Glauber. Les *sels* ammoniacaux nitreux, que nous nommons *sels brûlans*, sont encore plus ignorés; cependant ayant versé l'alkali volatil avec surabondance sur une dissolution de mercure dans l'acide nitreux, nous avons vu une pellicule se former sur la surface de la liqueur, & par l'évaporation insensible des crystaux en aiguilles rester au fond du vase; qui étoient surement le produit de la combinaison de l'acide nitreux, de l'alkali volatil, & du mercure. C'est encore à notre avis un nouveau moyen innocent de faire prendre intérieurement ce demi-métal. Tous les *sels* ammoniacaux acéteux sont à découvrir. Quant à ceux que nous appellons *royaux*, on pourroit nous reprocher de fonder une possibilité sur une autre, mais celle qui sert de base étant de la plus grande évidence, nous nous y sommes crus autorisés. Le *sel* ammoniac qui doit résulter inévitablement de l'union de l'alkali volatil & de l'eau régale nous paroît devoir sublimer l'or. Ce sont là des choses qu'on croit voir arriver lorsqu'on les propose.

Genres VII. VIII. IX. sels fixes. Le borax est composé du *sel* sédatif & de l'alkali marin. Le *sel* sédatif l'est, suivant l'opinion la plus reçue, de l'acide vitriolique & d'une terre vitrescible. Ces trois substances forment un *sel* neutre composé, sur lequel on a beaucoup travaillé, qui est d'un grand usage dans la docimastique & l'orfévrerie, qui facilite la fusion des métaux. Il fait la premiere espece du premier genre, les autres especes sont inconnues & peut-être impossibles. Les deux genres suivans sont encore remplis par des êtres inconnus. Si on mêle l'alkali minéral au *sel* sédatif, on aura un nouveau borax, si c'est l'alkali tartareux; la même chose arrivera inévitablement suivant nous. Cependant nous ne voyons pas qu'on ait essayé de les faire, non plus qu'une multitude d'autres que nous croyons voir dans le lointain d'une perspective agréable.

Nous finirons cet article en donnant une table des *sels*, d'après le systême naturel déja exposé.

TABLE DES SELS.

CLASSE I. *Acides.*

ORDRE I. *Acides simples.*

Genre 1. Acide vitriolique. *Voyez* VITRIOL.
2. Acide nitreux. *Voyez* NITRE.
3. Acide marin. *Voyez* SEL MARIN.
4. Acide végétal. *Voyez* VÉGÉTAL, *acide.*

ORDRE II. *Acides composés.*

Genre 1. Eau régale. *Voyez* RÉGALE, *eau.*
Acide animal.
Acide microcosmique. *Voyez* MICROCOSMIQUE, *acide & phosphore.*
Et peut-être plusieurs autres qui sont inconnus.

Classe II. Alkalis.

Ordre I. *Alkalis fixes.*

Genre 1. Alkali fixe minéral ou naturel, ou terreux, *natrum*.

2. Alkali fixe marin, sel de soude. *Voyez ci-dessus sous l'article général* Sel.

3. Alkali fixe tartareux, nitre fixé, *sel* de tartre, alkaest de Glauber, huile de tartre par défaillance, *sels* alkalis lixiviels des plantes. *Voyez ci-dessus sous l'article général* Sel. *Voyez aussi* Nitre & Tartre.

Ordre II.

Alkali volatil. *Voyez ci-dessus* Sel.

Classe III.

Sels neutres, salés, moyens, androgynes, hermaphrodites, énixes.

Ordre I. *Sels neutres simples.*

Genre 1. Vitriols *sels* neutres formés par l'union de l'acide vitriolique, avec

Espece.

1. L'alkali minéral, *sel* d'epson & de seidlitz. *Voyez l'article particulier* Sel d'Epson & de Seidlitz.
2. L'alkali marin, *sel* admirable de Glauber. *Voyez l'article particulier* Sel de Glauber.
3. L'alkali tartareux, tartre vitriolé, *sel de duobus*, *sel* polychreste de Glaser, *arcanum duplicatum*, *nitrum sulphuratum*, panacée holsatique. *Voyez l'article particulier* Tartre vitriolé.
4. L'alkali volatil, *sel* ammoniacal secret de Glauber, ou vitriolique. *Voyez* Sel ammoniacal.
5. La terre calcaire sélénite. *Voyez* Sélénite.
6. La chaux.
7. La terre gypseuse, *sel* gypseux de M. Rouelle.
8. La terre argilleuse, alun. *Gellert. Voyez* Alun.
9. La terre vitrescible, *sel* sédatif.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, vitriol d'argent. Ce nom étant donné mal-à-propos au *sel* formé par l'union de l'acide nitreux & de l'argent. *Voyez* Argent & Lune.
13. Le cuivre, vitriol bleu ou de Chypre. *Voyez* Vitriol.
14. Le fer, vitriol verd ou romain, *sel* fixe de vitriol, *sel* de colcothar. *Voyez* Vitriol.
15. L'étain; il est dissout en partie. *Voyez* Etain.
16. Le plomb, crystaux de plomb. *Waller.* A nud il n'est dissout qu'en partie. *Voyez* Plomb.
17. Le mercure, turbith minéral. A nud il n'est dissout qu'en partie. *Voyez* Mercure.
18. L'antimoine, vitriol d'antimoine. Il est dissout en partie.
19. Le zinc, vitriol blanc, *gilla vitrioli. Voyez* Vitriol, *voyez* Zinc.
20. Le bismuth; il est dissout en partie.
21. Le cobalt; il est dissout.
22. L'arsenic; il est dissout en partie.

Genre 2. Nitres, sels neutres formés par l'union de l'acide nitreux avec

Espece.

1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, nitre quadrangulaire ou cubique. *Voyez* Nitre.
3. L'alkali tartareux, nitre, salpêtre, salpêtre de houssage. *Voyez* Nitre.
4. Alkali volatil, nitre brûlant, nitre fulminant, *sel* ammoniacal nitreux. *Voyez* Nitre.
5. La terre calcaire magma, non crystallisable, si ce n'est par une forte évaporation.
6. La chaux, très-volatil.
7. La terre gypseuse.
8. La terre argilleuse.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, crystaux de lune, pierre infernale. *Voyez* Argent & Lune, *voyez* Pierre infernale.
13. Le cuivre, magma déliquescent, septique, crystallisable par l'évaporation rapide.
14. Le fer, *idem.*
15. L'étain; il n'est dissout qu'en partie. *V.* Etain.
16. Le plomb, nitre de saturne qui se crystallise. *Voyez* Plomb.
17. Le mercure, crystaux de mercure. *Voyez* Mercure.
18. L'antimoine; la dissolution est trouble.
19. Le zinc; il est dissout avec vivacité. *Voy.* Zinc.
20. Le bismuth, nitre de bismuth. *Rouelle. Voyez* Bismuth.
21. Le cobalt est dissout. *Voyez* Cobalt.
22. L'arsenic est dissout lentement.

Genre 3. *Sels* marins, *sels* neutres formés par l'union de l'acide marin avec

Espece.

1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, *sel* marin, *sel* gemme, *sel* marin régénéré. *Voyez* Sel marin.
3. Alkali tartareux, *sel* fébrifuge ou digestif de Sylvius. *Voyez* Sel marin & Sel fébrifuge *de Sylvius.*
4. Alkali volatil, *sel* ammoniac ordinaire ou d'Egypte. *Voyez* Sel ammoniac.
5. La terre calcaire, ne peut se crystalliser. *Pott.*
6. La chaux, *sel* ammoniac fixe. *Voyez* Acide marin *sous l'article* Sel marin. *Voyez* Sel ammoniac, *voyez* Chaux, *Chimie.*
7. La terre gypseuse, dissolution trouble imparfaite.
8. La terre argilleuse.
9. La terre vitrescible.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, lune cornée. A nud la dissolution est imparfaite. *Voyez* Lune & Argent.
13. Le cuivre, magma déliquescent, non crystallisable. *Pott.*
14. Le fer, *idem.*
15. L'étain, est dissout aisément par l'acide concentré.
16. Le plomb, plomb corné. A nud la dissolution est difficile, trouble, imparfaite. *Voyez* Plomb.
17. Le mercure sublimé corrosif, sublimé doux, panacée mercurielle.
18. L'antimoine, beurre d'antimoine, magma volatil déliquescent. *Voyez* Antimoine.
19. Le zinc, dissolution claire, sel inconnu.
20. Le bismuth; il est dissout.
21. Le cobalt; il est dissout en petite quantité. *Voyez* Cobalt.
22. L'arsenic, beurre d'arsenic, magma volatil déliquescent.

Genre 4. *Sels* végétaux, *sels* neutres formés par l'union de l'acide végétal avec

Espece.

1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, espece peu examinée de terre foliée.
3. L'alkali tartareux, terre foliée de tartre (*voyez* Terre foliée), tartre régénéré, *&c.*
4. Alkali volatil, *sel* ammoniac liquide, *arcanum tartari*, sont des noms de la terre foliée.
5. La terre calcaire; se crystallise. *Rouelle.*
6. La chaux, teinture de chaux d'Helvetius.
7. La terre gypseuse.
8. La terre argilleuse.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.

11. La platine.
12. L'argent, eſt diſſout, précipité de l'acide nitreux.
13. Le cuivre, cryſtaux de vénus, verd diſtillé, verdet. *Voyez* VERDET.
14. Le fer, eſpece de teinture martiale.
15. L'étain.
16. Le plomb, *ſel* ou ſucre de ſaturne. *V.* PLOMB.
17. Le mercure, eſt diſſout en partie foiblement & imparfaitement; il eſt volatiliſé en partie.
18. L'antimoine.
19. Le zinc, magma ſalin jaunâtre, la diſſolution eſt prompte.
20. Le biſmuth, ſucre de biſmuth. *Geoffroy.*
21. Le cobalt.
22. L'arſenic.

Genre 5. *Sels* royaux, *ſels* neutres formés par l'union de l'eau régale avec

Eſpece.
1. L'alkali minéral,
2. L'alkali marin,
3. L'alkali tartareux,
4. L'alkali volatil.

} Il faudroit trouver une manipulation particuliere, qui en hâtant la cryſtalliſation, empêchât la décompoſition de l'eau régale, que nous craignons de voir arriver par les alkalis.

5. La terre calcaire.
6. La chaux.
7. La terre gypſeuſe.
8. La terre argilleuſe.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or, ſe cryſtalliſe par l'évaporation inſenſible.
11. La platine.
12. L'argent.
13. Le cuivre.
14. Le fer.
15. L'étain.
16. Le plomb, eſt mieux diſſout que dans l'eſprit-de-*ſel;* cependant la diſſolution eſt trouble.
17. Le mercure; on ne le diſſout que précipité de l'acide nitreux.
18. L'antimoine.
19. Le zinc.
20. Le biſmuth.
21. Le cobalt; la diſſolution eſt prompte avec effervescence, orangée; elle verdit en ſe ſéchant.
22. L'arſenic.

Genre 6. *Sels* neures formés par l'union de l'alkali fixe minéral, avec les différentes terres & métaux, tous abſolument inconnus.

Genre 7. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali fixe minéral avec

Eſpece.
1. L'arſenic ſe cryſtalliſe en priſmes quadrangulaires. Le cuivre eſt diſſout, mais le *ſel* qu'il peut produire eſt ignoré, ainſi que tous les autres de cette eſpece.

Genre 8. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali fixe tartareux avec

Eſpece.
1. L'arſenic ſe cryſtalliſe.
L'or, l'argent, le fer, le cuivre, *&c.* ſont diſſous par différens procédés; cependant les *ſels* ſont inconnus.

Genre 9. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali volatil avec

Eſpece.
1. Le cuivre, il ſe cryſtalliſe.
L'or, l'argent, *&c.* ſont diſſous; les *ſels* ſont à découvrir.

ORDRE II. *Sels neutres composés.*

Genre 1. *Sels* tartareux; *ſels* neutres formés par l'union de la crême de tartre avec

Eſpece.
1. L'alkali fixe minéral,
2. L'alkali fixe marin.

} Le *ſel* polychreſte de ſeignette ou de la Rochelle. *Voyez* SEL DE SEIGNETTE.

3. L'alkali fixe tartareux, *ſel* végétal, tartre ſoluble, tartre tartariſé.
4. L'alkali volatil; il ſe cryſtalliſe. *Rouelle.*
5. Terre calcaire, *ſel* très-approchant du *ſel* végétal.
6. La chaux.
7. La terre gypſeuſe.
8. La terre argilleuſe.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent.
13. Le cuivre, tartre cuivreux.
14. Le fer, tartre chalybé.
15. L'étain, tartre jovial.
16. Le plomb, tartre ſaturnien.
17. Le mercure.
18. L'antimoine, tartre ſtibié.
19. Le zinc.
20. Le biſmuth.
21. Le cobalt.
22. L'arſenic.

Genre 2. *Sels* ammoniacaux. *Sels* neutres formés par l'union du *ſel* ammoniac ordinaire avec

Eſpece.
1. Le cuivre, *ens veneris.* Voyez l'*article* ENS VENERIS.
2. Le fer, *ens martis*, fleurs d'hœmatites, fleurs de *ſel* ammoniac martiales. *Voyez* MARS & MARTIAUX.
Les autres ſont à découvrir.

Genre 3. *Sels* ſecrets. *Sels* neutres formés par l'union du *ſel* ſecret de Glauber avec

Eſpece.
1. Le cuivre, ſel de Weiſſman.
Les autres ſont inconnus.

Genre 4. *Sels* brûlans. *Sels* neutres formés par l'union du nitre brûlant avec

Eſpece.
1. Le mercure ſe cryſtalliſe en aiguilles.
Le reſte eſt ignoré.

Genre 5. *Sels* ammoniacaux acéteux. *Sels* neutres formés par l'union du *ſel* ammoniac liquide avec les différentes terres & métaux, tous inconnus.

Genre 6. *Sels* ammoniacaux royaux. *Sels* neutres formés par l'union du *ſel* ammoniac royal avec les différentes terres & métaux, tous inconnus, peut-être impoſſibles.

Genre 7. *Sels* fixes neutres marins. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali marin avec

Eſpece.
1. Le *ſel* ſédatif, borax.

Genre 8. *Sels* fixes neutres terreux. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali minéral avec

Eſpece.
1. Le *ſel* ſédatif, borax terreux inconnu.

Genre 9. *Sels* fixes neutres tartareux. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali tartareux avec

Eſpece.
1. Le tartre chalybé, tartre martial ſoluble.
2. Le *ſel* ſédatif, borax tartareux.

SEL AMMONIAC, (*Chimie & Arts.*) *ſal ammoniacum*, *hammoniacum*, *armoniacum*, *armeniacum*, *ſal acetoſum*, *ſal cyrenaïcum*, &c. c'eſt un *ſel* neutre d'une odeur pénétrante & urineuſe, d'un goût froid & amer, qui ſe volatiliſe au feu; il eſt formé par la combinaiſon de l'acide du *ſel* marin & de l'alkali volatil.

Le nom de *ſel ammoniac* vient, ſuivant quelques auteurs, du mot grec *ἄμμος*, *ſable*, parce qu'on dit que ce *ſel* ſe trouve dans les ſables de la Lybie & de la Cyrénaïque, dans le voiſinage du fameux temple de Jupiter Ammon.

Rien de plus obſcur que ce que les anciens natu-

ralistes ont dit sur ce *sel*; Pline, Dioscoride, & depuis eux Agricola, en ont donné des descriptions très-peu exactes; ils semblent l'avoir confondu, soit avec le natron, soit avec le *sel* fossile. La plûpart des modernes ne nous ont pas donné plus de lumieres sur cette matiere; ils n'ont fait que nous transmettre des erreurs qu'ils avoient copiées les uns des autres. Quelques-uns ont prétendu que le *sel ammoniac* se formoit dans les sables de la Lybie, de l'urine des chameaux cuite & digérée par l'ardeur du soleil. M. Rouelle ne regarde point cette origine comme aussi chimérique que quelques auteurs le pensent, vû que, selon lui, l'alkali volatil qui se forme de la putréfaction de l'urine, peut se combiner avec le *sel* marin, qui est très-abondant dans ces contrées. Quelques voyageurs ont encore accrédité des erreurs au sujet du *sel ammoniac*; c'est ainsi que le pere Sicard, jésuite, qui a fait un voyage en Egypte en 1716, nous dit que ce *sel* se fait avec de la suie provenue de bouze de vache brûlée, du *sel* marin & l'urine des bestiaux. *Voyez les nouveaux mémoires des missions de la compagnie de Jesus.* M. Gellert, dans sa *chimie métallurgique*, dit que le *sel ammoniac* se fait avec du *sel* marin, de l'urine & de la suie luisante. Actuellement on est parfaitement instruit de la maniere dont ce *sel* se prépare. En 1719, M. le Maire, consul de France au Caire, adressa à l'académie des Sciences de Paris, une lettre qui est imprimée dans les *mémoires* de cette académie, *année 1720*, où il nous apprend que le *sel ammoniac* se prepare avec la suie seule. Cette relation de M. le Maire a été confirmée par une seconde lettre du p. Sicard publiée en 1723, enfin par M. Granger, qui a présenté à ce sujet à l'académie des Sciences de Paris, un mémoire dont M. Duhamel a donné l'extrait dans le volume de 1735; enfin M. Hasselquist, savant suédois, a envoyé en 1751, à l'académie de Stockolm tous les détails que l'on pouvoit desirer sur cette matiere, qu'il avoit vu travailler de ses propres yeux en Egypte; suivant sa relation (que nous rapporterons par préférence, parce que les mémoires de l'académie de Stokolm sont très-peu connus en France; au lieu que ceux de l'académie de Paris sont entre le mains de tout le monde), le *sel ammoniac* se tire simplement de la suie provenue de la fiente de toute sorte de quadrupedes, tels que les chameaux, les bœufs, les ânes, les chevaux, les brebis, les chevres, *&c.* Les plantes les plus ordinaires dont ces animaux se nourrissent en Egypte, sont la criste marine, *salicornia*; l'arroche ou patte d'oie, *chenopodium*; le kali de Naples, *mesembryanthemum*; la luzerne, *medicago*, toutes plantes qui sont très-chargées de *sel* marin. On emploie aussi avec succès les excrémens humains, qui passent pour fournir une grande quantité de *sel ammoniac.* La rareté du bois fait que les habitans de l'Egypte se servent de la fiente d'animaux pour chauffage; pour cet effet ils ramassent cette fiente avec le plus grand soin; lorsqu'elle est trop liquide, ils lui donnent de la consistance, en y mêlant de la paille hachée; ils l'appliquent ensuite contre des murailles exposées au soleil, & la laissent sécher assez pour pouvoir brûler. C'est avec la suie qui résulte de ce chauffage que l'on fait le *sel ammoniac.* Les atteliers où ce *sel* se prépare, se trouvent surtout dans la partie de l'Egypte appellée le *Delta*, & l'on rencontre dans tout le pays un grand nombre d'ânes qui sont chargés de sacs remplis de cette suie que les habitans vont vendre aux manufactures; on y reçoit indistinctement la suie provenue de la fiente de toute sorte d'animaux; cependant on donne la préférence à celle qui a été produite par les excrémens humains que l'on regarde comme la meilleure.

Le travail par lequel on obtient le *sec ammoniac*, est très-simple. On construit pour cela des fourneaux de briques; ils sont d'une forme oblongue; leur partie supérieure est couverte par une voûte sur laquelle on peut placer cinq rangées de grosses bouteilles ou de matras ronds; chaque rangée est de dix matras, ainsi chaque fourneau en a cinquante. Chacun de ces matras se place dans un trou rond qui est à la partie supérieure de la voûte du fourneau. Ces matras sont de verre; ils ont par en-haut un col d'un pouce de long & de deux pouces de diametre; on les enduit avec du limon que dépose le Nil, & avec de la paille; on y met de la suie, en observant de laisser un espace de quelques pouces vuide; après quoi on place chaque matras dans son trou. Alors on allume du feu dans le fourneau; on se sert pour cela de la fiente séchée des animaux; on donne d'abord un feu très-doux, & on commence par ne chauffer le fourneau qu'avec quelques bouchons de paille, de peur de briser les matras; on augmente ensuite le feu par degrés, & on le rend très-fort pendant trois fois vingt-quatre heures. Quand la chaleur est dans sa plus grande force, on voit sortir une fumée blanche & une flamme d'un bleu violet par le col des matras, & l'on sent une odeur aigrelette qui n'a rien de desagréable. Au commencement de l'opération on passe de tems en tems une verge de fer par le col du matras, afin qu'il ne se bouche point: ce qui feroit briser les vaisseaux. Vingt-six livres de bonne suie donnent environ six livres de *sel ammoniac.* Ce *sel* s'attache peu-à-peu, & forme une masse en forme de gâteau à la partie supérieure du matras, que l'on brise pour en détacher cette masse, qui est convexe par-dessus & plate par-dessous. Elle est noirâtre à l'extérieur, & blanchâtre à l'intérieur; c'est dans cet état que l'on envoie d'Egypte le *sel ammoniac* dans toutes les parties de l'Europe & de l'Asie. On le transporte à Smyrne, à Venise, à Marseille. On en exporte tous les ans environ 600 *canthari gerovini*, qui contiennent chacun 110 *rotoli*, dont chacun fait 114 dragmes: ce qui répond à environ 850 quintaux. *Voyez* les *mémoires de l'académie royale de Suede, année 1751.*

On a dit au commencement de cet article que le *sel ammoniac* étoit formé par la combinaison de l'acide du *sel* marin & de l'alkali volatil. Ces deux substances sont contenues dans la suie dont on se sert dans cette opération; en effet cette suie est produite par la combustion du fumier d'animaux qui se sont nourris de plantes très-chargées de *sel* marin; cela n'est point surprenant; car M. Hasselquist remarque qu'il n'est guere de pays au monde dont le terrein renferme une plus grande quantité de *sel* marin; il arrive de-là que la plûpart des plantes que les animaux mangent, sont chargées de ce *sel*, dont une grande portion passe dans leurs déjections. Quant à l'alkali volatil, on sait que ce *sel* est propre aux animaux. Lors donc qu'on expose la fiente à l'action du feu, l'acide du *sel* marin s'éleve aussi bien que l'alkali volatil: ces deux *sels* se combinent & forment une masse solide que l'on nomme *sel ammoniac.* On voit de-là qu'on peut tirer ce *sel* de toutes les substances qui contiennent du *sel* marin & de l'alkali volatil; telles sont surtout l'urine humaine putréfiée. M. Model, savant chimiste de Saint-Pétersbourg, a fait insérer en 1739, dans le *commercium litterarium norimbergense*, un mémoire dans lequel il nous apprend qu'un homme malade de la fievre chaude eut dans le tems de la crise une sueur très-*ammoniacale.* L'auteur de ce mémoire eut occasion de réitérer une semblable observation sur lui-même; à la suite d'une fievre violente il eut des sueurs très-fortes, & s'étant lavé les mains dans de l'eau chaude où l'on avoit mis de la potasse, il fut frappé d'une odeur si vive, qu'il tomba à la renverse dans son lit; il réitéra depuis la même expérience pendant plusieurs jours que dure-

rent encore les sueurs ou émanations *ammoniacales.* Ces faits sont tirés d'une dissertation allemande de M. Model sur le *sel ammoniac* naturel.

Un grand nombre de plantes sont chargées de *sel* marin, & contiennent aussi de l'alkali volatil, telles sont la moutarde, le chou, *&c.* On peut encore obtenir du *sel ammoniac* de presque toutes les terres argilleuses & de substances minérales qui sont chargées de *sel* marin. En un mot toutes les fois que l'on combinera de l'alkali volatil avec l'acide du *sel* marin, on obtiendra ce *sel.*

Le *sel ammoniac* qui vient d'être décrit, est un produit de l'art; mais on en trouve outre cela qui a été formé par la nature seule, & sans le concours des hommes. Les environs des volcans & des endroits qui sont sujets aux embrasemens souterreins, contiennent presque toujours une grande quantité de *sel ammoniac* que la chaleur du terrein pousse & sublime à la surface. Nous avons des preuves convaincantes de cette vérité à Pouzzole, au royaume de Naples, aux environs de l'Etna & du Vésuve, *&c.* & partout où l'on trouve ce *sel,* il y a lieu de soupçonner qu'il y a, ou du moins qu'il y a eu autrefois des embrasemens de la terre. Ces feux ont dégagé l'acide du *sel* marin de sa base, & il s'est combiné avec l'alkali volatil des bitumes & des substances animales & végétales qui se trouvent souvent dans l'intérieur de la terre. Ce *sel ammoniac* n'est point toujours fort pur; il est mêlé de terres, de pierres, de soufre & d'autres matieres vomies par les volcans. On en trouve une très-grande quantité en Tartarie dans le pays des Calmoucks, d'où les caravannes le transportent en Sibérie; on dit que ce *sel* se trouve attaché à des rochers, qu'il est mêlé de terres, & que quelquefois on en rencontre des masses qui sont jointes avec du soufre natif. On trouve aussi une très-grande quantité de ce *sel ammoniac* naturel près d'Orenbourg dans la Sibérie.

Le *sel ammoniac*, tant celui qui est formé par la nature, que celui qui se fait artificiellement en Egypte, n'est point parfaitement pur; le dernier est souvent mêlé de matieres grasses dont il faut le dégager; cette putréfaction se fait en le sublimant de nouveau dans des vaisseaux à qui l'on donne assez de chaleur pour les faire rougir; alors il s'éleve en petites particules semblables à de la farine: c'est ce que l'on nomme *fleurs de sel ammoniac.* Mais on parviendra à le purifier encore plus aisément & plus sûrement, en le faisant dissoudre dans de l'eau, & en le faisant crystalliser; par ce moyen l'on aura le *sel ammoniac* sous la forme de crystaux grouppés, comme les épines autour d'un bâton, & qui ressembleront à des barbes de plumes ou à des feuilles de fougere & de persil. Une propriété singuliere de ces crystaux, lorsqu'ils ont été formés par une évaporation lente & à grande eau, c'est qu'ils sont flexibles comme du plomb; c'est le seul *sel* à qui on connoisse cette propriété.

On décompose le *sel ammoniac* de la maniere suivante: on mêle une partie de *sel ammoniac* en poudre avec deux parties de *sel* alkali fixe; on joint un peu d'eau à ce mêlange que l'on met dans un vaisseau de terre peu élevé, sur lequel on adapte un chapiteau de verre; on lute exactement les jointures; on y adapte un récipient à long col. On commence par donner un feu doux pour faire passer le flegme à la distillation; après quoi on augmentera le feu. Il s'attachera au chapiteau un sel alkali volatil sous une forme concrete, & l'on aura dans le récipient, de l'esprit de *sel ammoniac* chargé d'eau qui sera d'une odeur très-pénétrante; & il restera dans la cucurbite un *sel* neutre formé par l'acide du *sel* marin qui a quitté l'alkali volatil avec qui il étoit uni pour se combiner avec l'alkali fixe. Ce *sel* s'appelle *sel fébrifuge de Sylvius.*

On peut encore décomposer le *sel ammoniac* en le mêlant avec de la chaux éteinte à l'air & bien pulvérisée; on les met promptement dans une cucurbite de terre. Si la chaux n'est point parfaitement éteinte, on y joint un peu d'eau. On adapte un chapiteau de verre & un matras à long col pour récipient. On donne un feu très-doux. On obtient par ce moyen une liqueur beaucoup plus pénétrante que l'esprit du *sel ammoniac* de l'opération précédente, & il reste dans la cucurbite un *sel* neutre que l'on nomme *sel ammoniac fixe.* Si l'on joint de l'huile essentielle de succin à la liqueur alkaline & volatile tirée du *sel ammoniac* par l'intermede de la chaux, on obtient ce qu'on appelle *eau de luce. Voyez* LUCE *eau de.*

Ce qu'on appelle le *sel d'Angleterre*, se fait en mêlant quatre parties de craie avec une partie de *sel ammoniac;* on expose ce mélange à grand feu, & l'on obtient un *sel* blanc concret, d'une odeur pénétrante, mais qui perd bientôt sa force, si l'on ouvre fréquemment le flacon qui le contient.

Le *sel ammoniac* secret de Glauber n'est autre chose qu'un *sel* neutre formé par l'union de l'acide vitriolique & de l'alkali volatil.

Le *sel ammoniac* est d'un grand usage dans la chimie; il est propre à sublimer les métaux; & les alchimistes lui ont attribué un grand nombre de vertus qui paroîtront équivoques à ceux qui n'ont point foi à leurs travaux. Ils lui ont donné une infinité de noms différens & bizarres, comme *sel admirable, sel solaire, sel mercuriel: aigle céleste, clé des métaux, dragon volant, pilon des sages, sel hermétique, roi des sels, lapis aquilinus, aqua duorum fratrum cum sorore,* &c.

On se sert de ce *sel* pour faire de l'eau régale. On l'emploie pour étamer les vaisseaux de fer, de cuivre & de laiton. Il est d'un grand usage dans plusieurs arts & métiers.

En mêlant une très-petite quantité de *sel ammoniac* avec le tabac, il lui donne du montant & de la force, & le rend beaucoup plus pénétrant. (—)

SEL ESSENTIEL, (*Chimie.*) le *sel essentiel*, est celui qui étant contenu dans un végétal, forme avec lui une partie de son aggrégation.

Les *sels essentiels* different entr'eux par la plante dont on les extrait, par la maniere dont on les retire, par leur nature & leurs propriétés. Il en est de volatils dont l'odeur est dûe à un alkali, tels sont ceux de quelques plantes à fleur cruciforme, & des fœtides. Le principe volatil de quelques autres est acide; mais pour l'ordinaire le sel acide retenu par les huiles & les mucilages, ne se volatilise pas à la température ordinaire de l'air, au point de se faire sentir à l'odorat; il a presque toujours besoin de la distillation. On confond sans raison quelquefois tous ces sels volatils, avec l'esprit recteur, & l'huile essentielle.

Le plus grand nombre de ces sels est fixe au feu, & vraiment neutre, quoique de différente nature. Les plantes maritimes, les légumineuses de Tournefort, les graminées, les fucus, les algues contiennent du sel marin; toutes les plantes aromatiques, astringentes & ameres, du tartre vitriolé; les aspérifoliées de Rajus ou borraginées, la pariétaire, le pourpier, le chardon bénit, le cerfeuil, le concombre sauvage, un nitre abondant; la canne à sucre & quelques autres plantes fournissent un sel peu défini, qui est fort analogue à celui du moût & du miel. Dans tous les végétaux ces sels neutres sont communément avec surabondance d'acide apparent comme dans l'oseille, ou caché comme dans la plûpart, il ne se montre que lorsqu'il est dépouillé de toutes les matieres étrangeres; la crême de tartre séparée du vin est dans ce cas. M. Boulduc a prouvé dans les *mémoires de l'acad. des Scienc. ann. 1734*, que la bourrache contient du nitre, du sel marin, & du tartre vitriolé

ce qui rassemble les trois acides minéraux dans une même plante. L'évaporation lente d'une décoction d'abord simple, ensuite dépurée par la chaux & les cendres de bois neuf, est le moyen à la faveur duquel il a obtenu les crystaux distincts de ces différens sels.

La présence ou la formation des sels dans les plantes, sont dûes. 1°. A ceux que la terre contient; semblables en cela aux animaux, les plantes en tirant leurs sucs de la terre, lui enlevent ces sels, dont plusieurs en font un excellent fumier, ce qui nous persuade qu'une même plante crue dans des terreins chargés de sels différens, ne doit pas contenir les mêmes. 2°. A la structure des organes de la plante qui admet dans sa seve, certains sels & en rejette d'autres. 3°. A la maturité qui fait passer l'acide du verjus & des fruits en un sel doux, neutre, sucré, huileux. 4°. A la fermentation qui change ce sucre en crême de tartre, en acide pur comme vinaigre, ou en alkali volatil produit de la putréfaction. Ces deux derniers en se dissipant dans l'air, s'y combinent de différentes manieres, & reviennent fumer de nouveau la terre, entraînés par les pluies, la rosée, ou précipités par un froid vif.

Tel nous paroît être le cercle qu'observe la nature, qui la rend sans cesse féconde; telle nous paroît être la transmutation des acides & des alkalis, que les chimistes recherchent avec tant d'empressement & de raison : transmutation qu'ils trouveront mieux par une digestion lente, par la fermentation, que par toute autre voie.

Ces principes posés, voyons comment on obtient le plus aisément les sels qui se sont acquis exclusivement dans la chimie médicinale, l'épithete d'essentiels, qui conviendroit pour le moins autant à plusieurs sels tirés des minéraux & des animaux.

Cueillez dans le printems ou au commencement de l'été, la plante aqueuse & succulente dont vous voulez extraire le sel; tirez-en le suc en la pilant dans un mortier de marbre, & l'exprimant sous le pressoir; coulez ce suc par la chausse, évaporez-le doucement jusqu'à consistence d'extrait, sans le laisser brûler; dissolvez cet extrait, & étendez-le dans suffisante quantité d'eau, de maniere que le total soit bien fluide. Dans cet état garnissez un filtre d'une couche épaisse de chaux délayée, ou de toute terre absorbante; filtrez ensuite votre dissolution plusieurs fois, jusqu'à ce qu'elle devienne limpide, ayant soin de changer de tems en tems la terre du filtre; par ce moyen on obtient assez promptement un suc végétal, séparé de tout le mucilage qui nuit & s'oppose à la crystallisation. Ce suc traité comme les dissolutions des sels neutres, donne ses crystaux comme eux, plutôt ou plûtard, suivant la nature du sel. Ces sels ne sont plus acides, comme doivent être presque tous les *sels essentiels*, parce qu'ils ont trouvé dans ces terres absorbantes, ce qui leur manquoit pour les neutraliser parfaitement. Si on veut éviter cet inconvénient, on filtera la dissolution de l'extrait sur des terres indissolubles par les acides comme les argilles, les sables, *&c.* C'est par cette méthode que l'on purifie & blanchit le tartre sans lui ôter son acidité.

Ce premier procédé convient aux plantes aqueuses & succulentes, aux fruits, & aux semences abondantes en liqueurs & en sucs : mais lorsqu'elles sont seches & peu succulentes, comme sont les plantes aromatiques, les légumes, *&c.* il faut les chauffer à une chaleur douce & humide par la vapeur de l'eau bouillante que ces plantes pilées reçoivent sur un tamis de crin, les piler en les humectant d'eau commune, ou même en faire une décoction, que l'on traite ensuite à la maniere énoncée ci-dessus. Quelques auteurs proposent la fermentation, comme un moyen de décomposer l'huile & le mucilage; mais ils n'observent pas que le *sel essentiel* est lui-même décomposé par cette opération, comme nous croyons l'avoir démontré en comparant le *sel essentiel* du moût, qui est un sucre, avec celui du vin, qui est du tartre.

Nous choisissons les plantes dans le printems, parce que dans cette saison, elles sont plus aqueuses, & moins huileuses. La chaleur, la sécheresse & la maturité n'ont point encore alteré ce sel, elles n'ont point enlevé cette portion d'eau qui facilite l'évaporation, qui étend le mucilage.

Les prétendus *sels essentiels* de M. le comte de la Garaye, ne sont autre chose que des extraits préparés avec aussi peu de feu ou de chaleur qu'il est possible, par l'infusion à froid & la trituration faites au moyen d'un moussoir tourné rapidement. Ces infusions sont évaporées sur des assietes à un feu très-doux; les extraits qui en résultent, contiennent comme tous les autres le *sel essentiel* de la plante qui n'est pas volatil, ils sont chargés d'une plus grande quantité d'huile non alterée; mais l'avantage qui résulte de cette opération, ne compense pas la dépense & le travail qu'elle exige. D'ailleurs comme nous venons de le dire, ces prétendus sels, doivent être renvoyés aux extraits.

Sel fixe. *Voyez* Alkali fixe, *dans l'article général* Sel, *Chimie & Médecine.*

Sel Gemme *ou* Sel Fossile, (*Hist. nat. Minéralogie.*) c'est un *sel* qui est de la même nature que le *sel* marin, mais qui se trouve dans le sein de la terre. On le nomme en latin *sal gemmæ*, ou *gemmeum*, parce qu'il a quelquefois la transparence & la blancheur d'un crystal ou d'une pierre précieuse; *sal rupeum*, parce qu'il se trouve par masses semblables à des roches; *sal petrosum*, parce qu'il y a des pierres qui en sont quelquefois imprégnées : on l'appelle aussi *sal fossile*, *sal montanum*, parce qu'il se tire du sein de la terre, & pour le distinguer de celui qui s'obtient par l'évaporation de l'eau de la mer, & des lacs salés. Le *sel gemme* ne differe du sel marin ordinaire, que parce qu'il a plus de peine à se dissoudre dans l'eau que ce dernier, ce qui vient des parties terrestres & des pierres avec qui il est combiné.

Le *sel gemme* se trouve en beaucoup d'endroits du monde. On en rencontre en Catalogne, en Calabre, en Hongrie, en Transilvanie, en Tyrol, en Moscovie, & même dans la Chine, *&c.* Mais les mines les plus fameuses & les plus abondantes que nous connoissons, sont celles qui se trouvent en Pologne, dans le voisinage de Cracovie, près de deux endroits, nommés *Wieliczka* & *Bochnia*; nous allons en donner la description d'après M. Schober, qui a long-tems eu la direction de ces mines, & qui a inséré dans le magasin de Hambourg deux mémoires fort curieux à leur sujet.

Wieliczka, est une petite ville de Pologne, située au pié des monts Crapacks, à environ deux lieues de Cracovie; elle est bâtie dans une plaine bornée au nord & au midi, par des montagnes d'une hauteur médiocre; le terrein où elle se trouve peut être environ de 159 à 200 piés plus élevé que le niveau des eaux de la Vistule, qui n'en est pas fort éloignée; la ville de Bochnia est environnée de montagnes & de collines, & placée dans un lieu plus élevé que le précédent. Le terrein est glaiseux dans les environs de ces deux villes; à la distance d'une demi-lieue, on ne trouve que très-peu de pierres, sinon près de Bochnia, où l'on voit quelques couches d'albâtre qui se montrent à la surface de la terre; plus loin cette pierre devient moins rare, & au midi de Wieliczka on en trouve une assez grande quantité, qui ne paroît point former de banc suivi, mais qui semble avoir été dérangée de sa place. Vers

le nord, on trouve des amas de pierres arrondis, & de gallets ou cailloux, qui paroiffent n'avoir pu y être transportés que de fort loin; on y voit auffi du grais, qui eft la pierre la plus commune des environs; on a remarqué quelquefois dans ce grais, des maffes affez groffes de charbon de terre: au couchant on rencontre différentes couches. Le terrein y eft fablonneux; au-deffous du fable, dont l'épaiffeur varie, on trouve une pierre compofée d'un amas de petits cailloux & de coquilles, liés enfemble par du quartz, qui en fait des couches très-folides; cette pierre compofée forme un lit, qui a depuis un jufqu'à trois piés d'épaiffeur: au-deffous, eft une nouvelle couche de fable qui n'eft point par-tout également épaiffe, mais qui contient auffi des coquilles de mer, dont plufieurs font dans un état de deftruction, tandis que d'autres n'ont éprouvé aucune altération. On donne enfuite fur un banc d'un grais quartzeux & bleuâtre, qui a de 6 à 8 pouces d'épaiffeur, & qui eft d'une dureré extraordinaire. Ce banc eft fuivi d'une nouvelle couche de fable, dont on n'a point encore pu fonder la profondeur. A environ une lieue de Wieliczka, on rencontre une grande quantité de foufre natif; près de-là eft auffi une fource d'eau minérale d'une odeur très-fétide. Le foufre eft répandu en petites maffes, de la groffeur d'un pois, dans une pierre d'un gris cendré, femblable à de la pierre ponce, & remplie de trous comme elle. Toutes ces circonftances prouvent que le terrein qui renferme ces fameufes mines de fel, a éprouvé des révolutions très-confidérables, tant de la part des eaux, que de celle des feux fouterreins.

Les mines de Wieliczka font très-étendues; tout le terrein fur lequel cette ville eft bâtie, eft creufé par-deffous, & même les galeries fouterreines vont beaucoup au-delà des bornes de la ville; 450 ouvriers font employés à l'exploitation de ces mines. D'orient en occident, elles ont environ 600 lachters ou verges, c'eft-à-dire 6000 piés de longueur; du nord au midi, elles ont 200 verges, ou 2000 piés; leur plus grande profondeur eft de 80 lachters, ou 800 piés. On y trouve encore à cette profondeur des couches immenfes de *fel gemme*, qui vont d'orient en occident, & dont on ignore l'étendue. Voici les différentes couches dont la terre eft compofée en cet endroit. 1°. La terre franche. 2°. De la glaife. 3°. Un fable très-fin mêlé d'eau, que l'on nomme *zyc*. 4°. Une argille noire très-compacte; enfin on trouve la couche qui renferme le *fel gemme*. Ces mines ont dix puits ou ouvertures quarrées, tant pour y defcendre, que pour épuifer les eaux, & pour faire monter le *fel gemme* que l'on a détaché fous terre. On defcend dans l'un de ces puits par un efcalier qui a 470 marches; tous font revêtus de charpente, pour empêcher l'éboulement des terres. Quand on eft parvenu à cette profondeur, on rencontre une infinité de chemins ou de galeries qui fe croifent, & qui forment un labyrinte, où les perfonnes les plus habituées courent rifque de s'égarer. Ces galeries font étayées par des charpentes; en de certains endroits on laiffe des maffes de roches pour foutenir les terres qui font en deffus. L'on a pratiqué dans quelques fouterreins des niches, des chapelles & des ftatues, taillées dans le fel même. Quand on eft arrivé dans ces galeries, on n'eft encore qu'au premier étage, on defcend plus bas par de nouveaux puits; dans un de ces puits, nommé *janina*, on a fait un efcalier qui a dix piés de large, & dont la pente eft fi douce, que les chevaux y peuvent monter & defcendre fans peine.

Au premier étage de ces mines, le *fel gemme* fe trouve par blocs d'une grandeur prodigieufe; mais au fecond étage, il fe trouve par couches fuivies, & dans une quantité inépuifable. On fe fert de pioches, de cifeaux & de maillets pour détacher le fel; on détache fouvent des maffes de fel en prifmes quarrés, de 7 à 8 piés de longueur, & de deux piés & demi d'épaiffeur; on nomme ces parallélepipedes *battawanes*; on eft quelquefois parvenu à en détacher qui avoient 32, & même 48 piés de longueur. Les ouvriers s'acquittent de leur travail avec affez de facilité; par le fon que rendent les maffes, ils connoiffent le moment où elles vont fe détacher; & alors ils pourvoient à leur fureté. Ces blocs fe roulent fur des cylindres de bois, jufqu'aux puits qui defcendent dans les galeries, d'où ils font élevés par des machines à moulettes très-fortes, & tournées par douze chevaux. Quand aux petits morceaux, on les met dans des tonneaux.

On a fait des excavations fi prodigieufes dans le fond de ces mines, pour en retirer le *fel gemme*, qu'on y voit des cavités affez amples pour contenir une très-grande églife, & pour y ranger plufieurs milliers d'hommes; ces fortes d'endroits fervent de magafins pour les tonneaux, & d'écuries pour les chevaux, qui reftent toujours dans ces mines, & qui y font au nombre de quatre-vingt.

On trouve quelquefois des creux qui font remplis d'eaux fi chargées de *fel*, que lorfqu'on vient à les faire fortir, les roches environnantes reftent comme tapiffées de cryftaux, qui préfentent le coup d'œil le plus agréable.

Un phenomene très-remarquable pour les naturaliftes, c'eft que les maffes falines qui fe trouvent dans ces mines, renferment fouvent des gallets ou des cailloux arrondis, femblables à ceux que roulent la mer & les rivieres; on y rencontre des coquilles & d'autres corps marins; & fouvent on trouve au milieu des couches de *fel gemme*, des maffes énormes d'une roche compofée de couches ou de bandes de différentes efpeces de pierres. De plus, on voit fouvent dans ce *fel*, auffi bien que dans la fubftance qui l'environne, des morceaux de bois, femblables à de fortes branches d'arbres, brifées & morcelées; ce bois eft noir comme du charbon; fes fractures font remplies de *fel*, qui fert pour ainfi dire à recoller les différens morceaux; ce bois eft d'une odeur très-défagréable & très-incommode pour les ouvriers, fur-tout, lorfque le renouvellement de l'air ne fe fait point convenablement. Ce bois s'appelle dans ces mines *wagti-folni*, c'eft-à-dire *charbon de fel*.

Un autre inconvénieut de ces mines, c'eft qu'elles font fujettes à des exhalaifons minérales ou mouffettes très-dangereufes; elles fortent avec fifflement par les fentes des rochers, s'allument fubitement aux lampes des ouvriers, font des explofions femblables à celles du tonnerre, & produifent des effets auffi funeftes. Ces vapeurs inflammables, s'amaffent fur-tout dans les fouterreins, lorfque les jours de fêtes ont empêché qu'on n'y travaillât, alors il eft très-dangereux de defcendre dans les puits avec de la lumiere, parce que la vapeur venant à s'enflammer tout d'un coup, fait un ravage épouvantable. Même fans s'allumer, ces vapeurs font capables d'étouffer les ouvriers qui s'y expofent imprudemment; elles font plus fréquentes dans les mines de *fel* de Bochnia, que dans celles de Wieliczka.

On retire de ces mines du *fel gemme* de différentes qualités, & à qui on donne des noms différens. La premiere efpece fe nomme *zielona*, ce qui fignifie *fel verd*; ce *fel* n'eft qu'un amas de cryftaux cubiques, forme qui eft propre au *fel* marin; les côtés de ces cryftaux ont quelquefois deux à trois pouces, ils font fort impurs & entremêlés des parties terreftres & de glaife. Le prix du quintal du *fel*, appellé *zielona*, eft de $3\frac{1}{3}$ florins de Pologne, (environ 45 fols) en blocs, & de 22 florins (treize livres quinze fols) le

tonneau. Le sel que l'on nomme *szybikowa*, est plus pur que le premier, il n'en differe, que parce qu'il n'est point en crystaux; le tonneau se vend 24 florins, & le quintal en bloc pour 4 florins de Pologne.

La seconde espece se nomme *makowka;* elle n'est point en crystaux, & ressemble assez à du grais; c'est un amas confus de petits grains de *sel*, dont on ne peut point distinguer les figures.

La troisieme espece se nomme *jarka;* elle se trouve mêlée avec les deux especes précédentes, qu'elle traverse comme des veines; ce sont des petits grains de *sel* blanc, peu liés les uns autres; & qui sont causes que les blocs de *sel* se brisent dans les endroits où ils sont traversés par cette sorte de *sel*. Le *jarka* fait aussi des couches suivies.

On donne pareillement différens noms aux substances, qui servent de gangue ou d'enveloppe au *sel*. La premiere se nomme *halda;* c'est une argille d'un gris foncé, fort humide, entremêlé de grains de sel, dont quelques-uns sont en crystaux. La seconde s'appelle *midlarka*, c'est une argille noirâtre, grasse au toucher comme du savon; on y trouve fréquemment des coquilles dans leur état naturel, dont la cavité s'est remplie de *sel*. La troisieme espece de substance se nomme *zuber;* c'est un mélange de sable, de terre, d'albâtre & de *sel;* c'est dans cette substance que l'on trouve le vrai *sel gemme*, en grands crystaux blancs & transparens comme du verre, lorsqu'on le casse, il se divise toujours par cubes à angles droits, les Polonois le nomment *oczkowatae*. C'est aussi dans ce *sel* que l'on voit des cailloux arrondis, des masses de roches composées de différentes couches, & des morceaux de bois; on y trouve aussi des fragmens d'une roche de la nature du marbre.

Les mines de *sel* de Bochnia ne sont point à beaucoup près si étendues que celles de Wieliczka. Elles ont été découvertes vers l'an 1251, sous le regne de Boleslas le chaste; les galeries vont de l'orient au couchant, & ont 1000 lachters ou verges de dix piés de longueur, la largeur de la mine est de 75 lachters du nord au midi. Il y a ordinairement 250 ouvriers qui y travaillent. Les couches de terre qui s'y trouvent, sont à peu-près les mêmes qu'à Wieliczka. Au-dessous de la terre franche, on rencontre de la glaise, ensuite un sable très-fin mêlé d'eau, & enfin une argille noirâtre & compacte, qui couvre le lit de *sel*, qui n'est point par blocs ou masses, mais par couches suivies, dont l'épaisseur n'est point partout la même. Tout le *sel*, qu'on en retire se met en tonneaux.

Ces deux mines de *sel gemme*, sont si abondantes, que l'on croit qu'elles suffiroient pour en fournir à l'Europe entiere. On compte que tous les ans on en retire à peu-près 600000 quintaux, & il n'y a point apparence qu'elles s'épuisent de plusieurs siecles.

Quelques physiciens croient que la mer est redevable de la salure de ses eaux à des grandes masses ou roches de *sel gemme* qui se trouvent à leur fond, & qu'elles mettent en dissolution; c'est entr'autres le sentiment du comte de Marsigli; il ne paroît guere probable, vu que la mer auroit du dissoudre depuis long-tems toutes ces masses salines, s'il en eût existé. M. Schober est d'un sentiment contraire, il regarde le mines de *sel* de Pologne, comme des monumens qui prouvent d'une maniere indubitable, que la mer a autrefois occupé le terrein, où ces mines se trouvent actuellement; elle en a été chassée par quelque révolution arrivée à notre globe, on peut le présumer par les coquilles & les corps marins que l'on trouve ensevelis dans ces mines; le bouleversement a du être très-considérable, puisque des masses énormes de roches, des cailloux arrondis, des arbres, *&c.* ont été enfouis en même tems sous terre; d'ailleurs le soufre que l'on rencontre aux environs de ces mines, prouve qu'il a du y avoir autrefois des volcans & des feux souterreins dans cet endroit. Les eaux salées se sont évaporées peu-à-peu, elles ont déposé leur *sel*, & ont formé des couches immenses.

Quelques personnes ont cru que le *sel gemme* se reproduisoit dans les endroits d'où il a été tiré, c'est une erreur; il est vrai que les eaux souterreines qui se sont chargées de *sel*, vont quelquefois le porter en d'autres endroits où elles le déposent à l'aide de l'évaporation; ce qui ne peut point être appellé une reproduction, mais une transposition.

On trouve encore des mines de *sel gemme* en plusieurs endroits de l'Europe. Il y en a de fort abondantes dans la Transilvanie & dans la haute Hongrie, près d'Epéries; elles produisent un revenu très-considérable à la maison d'Autriche. Ces mines ont 180 lachter ou verges c'est-à-dire, 1800 piés de profondeur. Le *sel gemme* s'y trouve par couches suivies; ce n'est point une roche, mais de la terre qui les accompagne. On dit qu'il s'y est trouvé des masses ou des blocs de *sel* qui pesoient jusqu'à cent milliers; on les divise en morceaux quarrés comme des pierres de taille, pour pouvoir commodément les sortir de la mine, après quoi on les écrase sous des meules; ce *sel* est gris de sa nature, mais il paroît tout blanc, lorsqu'il a été pulvérisé. Il s'y trouve des morceaux de *sel* blancs & transparens comme du crystal; d'autres sont colorés en jaune & en bleu, au point qu'on en fait des bijoux & des ornemens, qui imitent ceux qu'on fait avec les pierres précieuses. On assure que ces mines de Hongrie ne le cedent en rien à celle de Pologne.

Il y a en Tyrol, à deux lieues d'une ville, nommée *Hall*, des mines de *sel* très-abondantes, qui sont exploitées depuis plusieurs siecles. Ce *sel* est de différentes couleurs, il y en a de blanc, de jaune, de rouge & de bleue; on le fait dissoudre dans des auges ou dans des réservoirs pratiqués en terre, d'où l'eau chargée de *sel*, est conduite par des canaux de bois jusqu'à la ville; là on la fait bouillir pour purifier le *sel*, qui se vend au profit de la maison d'Autriche; on prétend que tous frais faits, il donne un produit de plus de deux cent mille florins, c'est-à-dire, cinq cent mille livres par an. Le *sel* qui se trouve à Hallein, dans l'archevêché de Saltsbourg, est de la même nature que celui du Tyrol, & doit être raffiné de la même maniere.

On trouve aussi du *sel gemme* de différentes couleurs en Catalogne, dans le voisinage de Cardone; il y en a de blanc, de gris de fer, de rouge, de bleu, de verd, d'orangé; quelques morceaux ainsi colorés sont transparens, d'autres sont entierement opaques. Ces *sels* font des couches les unes au-dessus des autres. On en détache des masses de la même maniere que les pierres dans les carrieres. Il y a lieu de présumer que ces différentes couleurs de *sel gemme*, viennent de parties métalliques & minérales, qui en rendroient l'usage très-suspect, si l'on n'avoit soin de le purifier avant que de s'en servir. (—)

Sels lixiviels, (*Chimie & Médecine.*) les *sels lixiviels* sont ceux qu'on retire par la lessive des cendres des plantes.

Pour avoir ces *sels*, nous connoissons deux méthodes. La premiere & la plus suivie consiste à prendre la plante dont on veut tirer le *sel*, récente, mais séchée (le meilleur tems pour la cueillir est un peu avant sa maturité), à la brûler en la remuant sur un foyer propre, à en lessiver les cendres avec de l'eau pure qu'on filtrera & qu'on fera évaporer dans un vaisseau de pierre, de verre, de terre vernissée, ou mieux encore de métal parfait, jusqu'à siccité par une ébullition moyenne, poussant le feu sur la fin, calcinant le *sel* dans un creuset en le remuant sans le

laisser fondre, on ne laissera ce *sel* exposé à l'air que le moins qu'il sera possible, & on le conservera dans des flacons bouchés exactement pour l'empêcher de tomber en défaillance, & même de se combiner avec l'acide universel ; mais les *sels lixiviels* qui sont reconnus *sels* neutres, & non alkalis, n'ont pas besoin de cette derniere précaution.

Les cendres qui n'ont souffert qu'une lessive contiennent encore une grande quantité de *sel* qu'on enleve entierement par une lotion réitérée. Pour rendre ce même *sel* plus blanc, on doit le dissoudre dans l'eau, le filtrer, le faire évaporer & calciner une seconde fois. On le formera en tablettes, si on le fait fondre dans un creuset, & qu'on le verse sur une table de marbre. Les plantes qui fournissent ce *sel* le plus abondamment sont ameres, âpres, telles que le chêne, le houblon, l'absynthe ; ou âcres, comme les laiteuses ; ou nourrissantes, comme les légumineuses ; ou sauvages, comme les épineuses. On doit toujours préférer ces dernieres à celles qui sont cultivées, ainsi que les feuilles & les branches au tronc. Ce procédé rendra environ un vingtieme du poids de la plante séchée, si elle réunit les qualités précédentes. Cette proportion seroit beaucoup moindre si la plante avoit séché sur pié, si elle étoit trop vieille, altérée, si elle avoit été, comme le veulent quelques chimistes, infusée avant la combustion dans l'esprit-de-vin ou l'eau. Neumann a éprouvé qu'il ne restoit alors qu'un centieme du *sel* qu'il attendoit. On rejettera la pratique de ceux qui, pour l'empêcher de tomber aussi aisément en défaillance, le calcinent avec un peu de soufre, & font par-là de l'alkali fixe une espece de tartre vitriolé.

La seconde méthode est dûe à Tackenius ; elle consiste à prendre telle quantité de plante fraîche que l'on veut, à la mettre dans une marmite de fer couverte de la même matiere avec soin, & en l'exposant à un feu vif, la convertir en charbon. Alors on pousse le feu avec plus de vivacité, on ôte le couvercle, le charbon s'embrase, se convertit en cendres pendant qu'on a soin de la remuer souvent & d'empêcher la flamme d'y pénétrer. On soutient le feu sous les cendres pendant une heure ou deux, enfin on lessive & on évapore, comme dans le procédé précédent.

Quelle est la nature de ces *sels ?* existoient-ils dans le végétal, ou sont-ils le produit du feu ? sont-ils tous semblables ? comment le feu les a-t-il dépouillés des autres principes ? quelles sont leurs vertus médicinales ? la méthode de Tackenius est-elle préférable ? Telles sont les questions qui ont partagé les Chimistes ; tâchons de les résoudre.

On ne peut regarder en général les *sels lixiviels* comme des alkalis fixes parfaits : les seules plantes nitreuses sont capables d'en fournir, leur acide se détruisant dans la combustion par la déflagration. Ils sont quelquefois absolument neutres, tel est le *sel* du tamarisc que M. Montel a démontré être un parfait *sel* admirable de Glauber. Le plus souvent ils sont mêlés d'alkalis fixes & de *sels* neutres. C'est ainsi que la potasse contient un tartre vitriolé, *voyez* Cardileucius, Grosse & Boulduc, le dernier dans les *Mémoires de l'académie des Sciences 1734*, que la soude renferme un *sel* marin, du *sel* de Glauber, & du tartre vitriolé. On sent aisément que l'alkali fixe des *sels lixiviels* est de deux sortes, marin ou tartareux. Il est toujours le même que la base du *sel* essentiel du végétal d'où on l'a tiré. Lorsque l'incinération a été lente, comme dans le procédé de Tackenius, le *sel* essentiel en est d'autant moins décomposé, & se trouve uni à une portion du phlogistique de la plante, qu'on a de la peine à dépouiller entierement par des calcinations & des lessives répetées.

C'est à ce *sel* neutre essentiel, produit de l'union d'un alkali fixe & d'un acide, qu'on doit le *sel lixiviel. Voyez* SEL ESSENTIEL. Ce qu'il est facile de démontrer par ces deux seules expériences. Les plantes qui contiennent une plus grande quantité du premier *sel*, en fournissent une proportionnée de second ; celles qui ont trempé quelque tems dans l'eau étant privées du suc de la terre, comme le bois flotté, ou qui ont été exposées à la pluie, perdent en même tems l'un & l'autre *sel*. L'alkali fixe existoit donc dans le végétal brûlé, le feu n'a fait que le dégager de l'acide, du phlegme, & de l'huile avec lesquels il étoit combiné. Il l'a laissé uni à une terre, dont on le sépare par la lessive : mais comment l'acide uni plus intimément aux alkalis fixes qu'aux huiles & à l'eau, a-t-il pu les abandonner pour se volatiliser avec les derniers ? L'action du feu peut seule décider ce problème ; elle vient à l'appui de deux unions qui se balancent, & elle entraîne l'acide volatil par sa nature : cet effet sera d'autant plus prompt & plus décidé que la flamme sera plus vive & le feu plus ardent ; car si le feu est lent, si on commence par réduire en charbon la plante avant de la brûler lentement, suivant la méthode de Tackenius, le *sel* neutre essentiel ne sera point entierement décomposé, comme nous l'avons vu, il sera plus gras, plus onctueux, moins blanc, moins déliquescent, & ce *sel lixiviel* en sera d'autant moins alkalin : il deviendra plus doux, & participera davantage des vertus de la plante dont on l'aura tiré ; ce qui nous feroit pancher pour donner la préférence à ces derniers dans l'usage médicinal, ce que nous soumettons cependant à l'expérience des médecins jusqu'ici mal faite & peu décisive.

Les vertus médicinales des *sels lixiviels* en général sont d'être anti-émétiques, anti-acides, fébrifuges, stomachiques, apéritifs, diurétiques & emmenagogues ; pris intérieurement d'être résolutifs, fondans, employés comme topiques : ils sont même caustiques, lorsqu'on n'a pas le soin de les étendre dans des opiates, des eaux, des cataplasmes, *&c.* ce qui fait qu'on ne doit jamais les employer seuls intérieurement, ni extérieurement, à-moins qu'on ne veuille cautériser. Leur dose doit être très-petite, ils se donnent par grains.

SEL MARIN, (*Chimie.*) le *sel marin* ou *sel commun*, que quelques auteurs désignent encore par le nom de *sel* des cuisines, *sal culinare*, est un sel naturel neutre, formé par l'union d'un acide spécial (*voyez* à la suite de cet *article* ACIDE MARIN), & d'un *sel* alkali fixe d'une espece particuliere & parfaitement analogue, ou plutôt exactement identique avec le natron ou alkali fixe minéral, avec le *sel* fixe de soude, avec la base du borax, avec celle du vrai *sel* de Glauber naturel, *&c. Voyez* NATRON & SOUDE.

J'ai défini le *sel marin* qui est regardé comme le plus parfait, celui qui est le plus abondant dans la nature, le plus connu : car il y a un *sel* naturel connu des chimistes, entre autres noms sous celui de *sel marin* à base terreuse, & qui differe du précédent, comme cette dénomination l'annonce déja, en ce qu'il a une terre pour base. Les différentes especes de terre qui peuvent constituer cette base, donneroient aussi plusieurs autres especes de *sels marins ;* mais ce n'est que du premier que nous allons nous occuper d'abord.

Les sources ou magasins naturels du *sel marin* sont 1°. la mer, les étangs, les fontaines, les puits salans ; on doit rapporter à cette origine celui qui couvre des terreins bas, ou qui a pénétré la terre dans plusieurs pays ; car c'est là manifestement un produit de l'évaporation de quelques eaux salées. 2°. Les mines ou carrieres de *sel* gemme ou concret, *voyez* SEL GEMME, *Hist. nat.* 3°. Les terres & matieres analogues, d'où on retire aussi le salpêtre par une simple lixiviation. 4°. Un très-grand nombre de plantes.

M. Pott observe avec raison que ce ne sont pas seulement les plantes qui naissent au bord de la mer, comme les kalis, mais plusieurs autres dont les extraits & les *sels* essentiels donnent des indices manifestes de *sel marin*; mais cette assertion n'est ni assez positive, ni assez générale, il est sûr, d'après nos propres expériences, qu'un très-grand nombre de plantes contiennent du *sel marin* parfait, & qu'elles en contiennent abondamment : on en trouve une très-grande quantité dans plusieurs potasses. *Voyez* POTASSE. 5°. Les animaux, car les humeurs, & surtout l'urine de ceux même qui ne mangent point de *sel*, en contiennent manifestement & assez copieusement. 6°. Enfin l'eau de neige & de pluie.

Il est très-vraissemblable qu'il n'y a dans la nature qu'une source vraie & primitive, qu'une fabrique de ce *sel*, s'il est permis de s'exprimer ainsi; que le *sel marin* passe des végétaux aux animaux qui s'en nourrissent; des végétaux, des animaux & de leurs excrémens décomposés par la putréfaction aux terres; des mines de *sel* gemme à la mer, ou au contraire de la mer aux entrailles de la terre; de la surface de la terre & des mers dans l'atmosphere, *&c.* mais nous ne toucherons point à cette question, qui est jusqu'à présent peu décidée quant au principal chef, savoir la détermination de la source vraie & primordiale du *sel marin*, & quant à plusieurs des objets secondaires dont nous venons de faire mention.

Mais ce qui est très-décidé, (& qui est une forte induction en faveur de l'opinion que nous venons de proposer, puisqu'elle porte sur un argument pris de la nature même interne ou chimique de l'objet examiné), c'est que le *sel marin* retiré des diverses sources que nous venons d'indiquer, n'est qu'un seul & même être chimique. Ainsi une certaine division vulgaire que la routine a consacré dans les petits traités de physique & d'histoire naturelle, du *sel* dont il s'agit en *sel marin*, *sel* de fontaine, & *sel* gemme ou fossile, *marinum*, *fossile & fontanum*; cette division, dis-je, est absolument nulle & superflue. Aussi, comme le lecteur peut s'en être déja apperçu, les Chimistes ne gardent-ils pas chacun de ces noms pour ces prétendues especes particulieres, mais ils donnent indifféremment le nom de *sel marin*, qui est devenu générique dans le langage chimique, & à celui qui provient de la mer & à celui que fournissent les plantes, *&c.*

La vraie nature du *sel marin* a été long-tems méconnue des chimistes. Ils ont ignoré la nature de sa base jusqu'en 1736. M. du Hamel démontra alors dans un mémoire imprimé dans le volume *de l'académie royale des Sciences* pour cette année, que cette base étoit un *sel* alkali fixe, semblable au natron & au *sel* alkali fixe de soude. M. Pott qui avoit déja défendu l'ancienne opinion, savoir que la base du *sel marin* étoit une terre, l'a soutenue encore dans une dissertation sur la base du *sel marin*, uniquement destinée à combattre la découverte de M. du Hamel dans sa Lithogéognosie, *voyez p. 190 de la traduction françoise*, & enfin dans les corrections & éclaircissemens donnés par l'auteur pour la premiere partie de cette traduction, & imprimés à la fin de cette premiere partie. Voyez *Lithogéognosie*, *vol. I. p. 427.* Mais ce n'est plus à présent un problème chimique, que la nature vraiment saline de la base du *sel marin*; c'est au contraire une des connoissances chimiques le plus rigoureusement démontrées. On trouvera le précis de cette démonstration discutée contradictoirement aux objections de M. Pott, dans une note ajoutée au passage de la Lithogéognosie déja cité. Voyez *Lithogéognosie*, *vol. I. p. 190.* M. Pott n'a appuyé sa persévérance dans le sentiment opposé que sur un mal entendu & sur une erreur de fait : le mal entendu a consisté en ce qu'en réfutant le sentiment de M. du Hamel, M. Pott a toujours combattu l'alkali de tartre, tandis que M. du Hamel admettoit un corps très-différent, savoir l'alkali de soude; & l'erreur en ce que M. Pott a soutenu jusqu'à la fin, que la terre qui sert de base à l'eau-mere du *sel marin*, étant combinée avec les acides minéraux, produisoit les mêmes *sels* neutres que lorsqu'on combinoit avec les mêmes acides, la base du vrai *sel marin*, du *sel marin* proprement dit. Or cette prétention est directement détruite par les faits. M. Pott avance, par exemple, dans ses *corrections & éclaircissemens pour la Lithogéognosie*, que la terre de l'eau-mere du *sel marin*, unie à l'acide vitriolique, donne un *sel* admirable parfaitement semblable à celui qu'on prépare avec le *sel marin.* La proposition contraire est exactement vraie : ces deux *sels* different aussi directement & essentiellement qu'ils puissent différer quant au fait dont il s'agit, c'est-à-dire que celui qui a la terre pour base, est précipité par l'alkali fixe de tartre, & même par la base du *sel marin*, & que celui qui a la base du *sel marin* pour base, n'est point précipité par ces alkalis; & il est exactement dans le cas du *sel* végétal à base terreuse, dont l'exemple avoit été opposé à M. Pott, & dont il exige qu'on lui démontre la parité; car de même que, selon les propres paroles de M. Pott, *la terre qui a servi de base à ce* sel *végétal peut en être de-rechef séparée sous la même forme de terre*, de même la terre de l'eau-mere du *sel marin* qui a servi de base au faux-*sel* de Glauber, *peut en être de-rechef précipitée sous la même forme de terre* ..... Mais il y a encore une raison plus directe; cette derniere terre, que j'appellerai pourtant volontiers *marine*, parce que je la crois de la même nature que celle qui est un des principes de l'alkali fixe marin, ce qui ne suffit pas en bonne doctrine chimique, *voyez* PRINCIPES & VÉGÉTALE, *analyse*, pour la regarder comme la base du *sel marin*, cette derniere terre, dis-je, combinée avec l'acide marin ne fait point du *sel marin.* Toutes les subtilités du système de Stahl sur l'essence des alkalis fixes, sur la *quasi-salinité* des terres alkalines, sur leur aptitude à s'associer l'acide nécessaire pour *se revêtir* de la nature du vrai *sel*, ressource que M. Pott a très-doctement employée : toutes ces subtilités, dis-je, ne sauroient tenir contre des faits si positifs; car il s'agit ici d'une précision logique : la base d'un *sel* est le corps qui le constitue immédiatement par son union à un acide, ou le corps que l'on sépare immédiatement de cet acide, & non pas l'un des principes de ce corps.

L'autre principe du *sel marin*, savoir son acide est un être chimique plus anciennement connu. *Voyez* la partie historique de *l'article* CHIMIE. Nous exposerons les propriétés de cette substance dans un article particulier placé à la suite de celui-ci. Nous avons déja renvoyé aux *articles* NATRON & SOUDE, *sel de*, pour y chercher la connoissance ultérieure de la base du *sel marin.* Nous allons dans cet article ne plus le considérer que *in concreto*, exposer les propriétés du *sel marin* entier.

Sa saveur est assez connue; c'est celle qu'on appelle *salée* par excellence.

Une partie de *sel marin* se dissout parfaitement dans un peu plus de deux parties & demie d'eau. Ce *sel* est du petit nombre de ceux qui ne se dissolvent pas en plus grande quantité dans l'eau bouillante, que dans l'eau froide voisine de la congellation; c'est-à-dire qu'une lessive de *sel marin* bien saturée & froide, n'en dissout point une plus grande quantité, si on la fait bouillir sur du nouveau *sel*; & que réciproquement une lessive de *sel marin* saturée & bouillante, n'en laisse point échapper par le refroidissement. C'est une suite de cette propriété que le *sel marin* crystalise dans l'eau qu'on fait évaporer en bouillant, pendant l'ébullition même; & c'est sur cette propriété qu'est

fondée la manœuvre par laquelle on le sépare dans les fabriques de salpêtre. *Voyez* NITRE.

La forme des crystaux primitifs du *sel marin* est cubique ; ces cubes primitifs se disposent quelquefois de maniere à former des cubes plus considérables, tantôt parfaits, tantôt tronqués ; quelquefois exactement pleins, d'autres fois vuides ou creux dans quelqu'un de leurs côtés. Ce sont encore dans les évaporations bien menagées des pyramides creuses & renversées, & plus ou moins aiguës, plus ou moins évasées. *Voyez* CRYSTALISATION, & le *mém.* de M. Rouelle, *acad. royale des Scienc. ann. 1744.*

Le *sel marin* s'humecte sensiblement à l'air ; mais c'est principalement, si même ce n'est point absolument, à raison d'un peu d'eau mere qui leur reste presque toujours mêlée, & que je crois infecter son eau de crystalisation.

Le *sel marin* verdit un peu le sirop de violettes. Il est encore vraissemblable que c'est à raison de cette eau mere. *Voyez* VIOLETTES, *Teinture de.*

Le *sel marin* décrepite au feu. *Voyez* DÉCREPITATION.

Le *sel marin* jetté sur des charbons presque éteints, les ranime, en renouvelle l'embrasement, & produit même de la flamme, selon une observation de Stahl, qui en tire un merveilleux parti pour prouver l'influence de l'eau dans l'affaire de l'inflammation, dans la production de la flamme. *Voyez* FLAMME. M. Pott, qui a rapporté fort au long dans sa *Dissertation sur le sel commun*, les essais de divers chimistes, & les siens sur le *sel marin*, traité avec les charbons, tant dans les vaisseaux fermés qu'à l'air libre, & qui a obtenu quelques légeres émanations & *apparences* d'une matiere phosphorique, semble insinuer que la production d'une pareille matiere peut bien contribuer au phénomène dont nous venons de parler. Cela peut être absolument, mais cela ne paroît point nécessaire ; l'eau dégagée & mise en vapeur par la décrépitation, en paroît une cause très-suffisante.

Au reste, il faut se rappeller encore ici que le phosphore par excellence, le phosphore de Kunkel ou de Boyle, n'est point dû, au moins évidemment, à la combinaison de l'acide marin & du phlogistique, mais à celle du phlogistique & de l'acide microcosmique, dont l'analogie & la différence avec l'acide marin ne sont point encore constatées.

Le *sel marin* entre en fusion à un assez foible degré de chaleur ; il ne paroît pourtant pas qu'on puisse rapporter à la liquidité aqueuse celle qu'il contracte par l'action du feu. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie.* Car 1°. Le degré de chaleur requis pour cette fluidification, est bien supérieur, quoique foible, à celui qui fait couler les sels très-aqueux, comme le *sel* de Glauber, le nitre, *&c.* 2°. La décrépitation qui précede la fusion, a dissipé l'eau nécessaire pour faire subir à un *sel* la liquidité aqueuse.

Il existe dans l'art une ancienne opinion sur la convertibilité du *sel marin* en nitre. Cette opinion a pris un nouveau crédit dans ces derniers tems ; on a même, dit-on, tenté cette transmutation par l'autorité du ministere, & sous la direction des plus habiles chimistes. Le succès de ces tentatives, si elles ont été réellement exécutées, n'a pas été publié ; & il a couru d'ailleurs quelques descriptions de procédés qui ne promettent rien aux vrais connoisseurs. *V.* SALPÊTRE.

On connoît assez la qualité antiseptique du *sel marin*, & l'usage qu'on en fait en conséquence pour assaisonner les viandes, & les préserver de la putréfaction. Il est à remarquer cependant qu'il doit être employé à haute dose ; car si on applique aux matieres animales putrescibles, une petite quantité de *sel marin*, non seulement il ne les préserve pas de la corruption, mais au contraire il en accélere la corruption. Beker avoit déjà fait mention de ce fait singulier, que les expériences de M. Pringle confirment ; & qu'on auroit dû déduire il y a long-tems des observations domestiques les plus connues, si les savans savoient assez observer autour de soi. En effet, rien n'est si connu que cette observation, savoir qu'un bouillon non salé se conserve mieux & plus long-tems, que celui auquel on a ajouté la dose ordinaire de *sel* ; qu'on peut garder pendant assez long-tems un ragoût à-demi fait, pourvû qu'on n'y ait pas mis le *sel* avant d'en interrompre la cuite.

C'est comme assaisonnant qu'on l'emploie aussi en Pharmacie, pour conserver certaines substances végétales, comme roses, *&c.* selon un usage établi dans les boutiques d'Allemagne. *Voyez* CONSERVATION, *Pharmacie.* D'ailleurs plusieurs chimistes, depuis Paracelse jusqu'à Fr. Hoffman, ont recommandé de digérer dans une eau chargée de *sel* plusieurs substances végétales, dont on se proposoit de retirer par la distillation, des huiles essentielles. Il est assez généralement convenu qu'on obtient par cette méthode, des huiles essentielles plus limpides ; mais 1°. le fait même quoique avoué, mais sans examen contradictoire, n'est pas incontestable ; 2°. le *sel marin* a-t-il opéré matériellement, dans cette espece de dépuration ou rectification, ou n'a-t-il que suspendu, ou au contraire favorisé un certain mouvement de fermentation, auquel elle peut être dûe uniquement ? c'est ce qui n'est point décidé.

Le *sel marin* est une des matieres salines qui opere le plus efficacement le refroidissement des liqueurs dans lesquelles on le dissout. *Voyez* REFROIDISSEMENT ARTIFICIEL.

Le *sel marin* est employé comme fondant dans le traitement de plusieurs substances minérales ; il entre dans la composition de plusieurs flux. *Voyez* FLUX.

Il est employé aussi dans les cemens. *Voyez* CEMENTATION & CEMENT.

Il entre dans la composition de certaines préparations d'antimoine assez inutiles, & qui sont connues sous le nom de *régules médicamenteux. Voyez* sous le *mot* ANTIMOINE.

M. Pott recommande de le faire entrer dans les mélanges de terres, dont on veut faire les vaisseaux qui acquierent, dans la cuite, une espece de vitrification, & qui deviennent propres par-là, à la distillation des acides minéraux. Cette addition peut être très-bonne ; & l'on doit en croire d'autant plus volontiers ce célebre chimiste, qu'il a plus qu'aucun autre, travaillé sur ce sujet, sur lequel il a publié des découvertes très-précieuses. Cependant nous avons en France d'excellens vaisseaux, des vaisseaux éminemment propres à contenir & à distiller les esprits les plus corrosifs, & dans la composition desquels n'entre point le *sel marin*. N'importe, le mélange indiqué par M. Pott fournit une richesse de plus.

On a sur le degré d'adhésion de l'acide marin à sa base, les observations suivantes.

Premierement, ceux qui ont travaillé avec plus de soin à rendre l'eau de mer potable par la distillation, tels que Boyle & M. Hales, ont observé qu'il s'élevoit avec l'eau, un peu d'acide dans un certain tems de cette distillation. *Voyez* MER, *eau de.*

De l'eau commune cohobée plusieurs fois sur du *sel marin*, contracte une légere acidité.

Plusieurs eaux thermales salées, rougissent foiblement la teinture de tournesol ; leur chaleur naturelle équivaut à la digestion qui opere le dégagement d'un peu d'acide dans les expériences précédentes.

Le *sel marin* concret, étant exposé à un feu violent & à l'air libre, c'est-à-dire à la calcination, se volatilise, ou du moins se dissipe, soit sous sa forme immuée de *sel marin*, soit sous celle de produits inobservés jusqu'à présent ; mais il s'alkalise aussi en par-

tie, c'est-à-dire qu'il laisse échapper une partie de son acide. Neuman réduisit, par une calcination réitérée treize fois, une livre de *sel marin* à trois gros de terre & un gros de *sel*. Cette expérience prouve plus, il est vrai, la volatilisation que l'alkalisation; mais le dégagement d'un peu d'acide marin par la calcination, est d'ailleurs prouvée par des expériences constantes.

Le *sel marin* distillé sans intermede à un feu très-violent, donne un peu de son acide; mais si peu que M. Pott lui-même, qui a défendu sur ce point les prétentions de Beguin, de Schroder, de Henckel, rejettées par tous les autres chimistes, M. Pott, dis-je, avoue qu'il n'en fournit que ce qu'il faut pour maintenir l'assertion absolue, que le *sel marin* donne de l'acide par la distillation sans intermede.

Mais pour obtenir abondamment l'acide du *sel marin*, on distille ce *sel* avec divers intermedes. On emploie à cette distillation des intermedes faux, & des intermedes vrais. *Voyez* INTERMEDE, *Chimie*.

Je range sous la premiere classe les différentes especes de terres & sables; car comme je l'ai discuté assez au long à *l'article* NITRE, qu'il faut consulter sur ceci, c'est une opinion insoutenable que celle qui fait dépendre la propriété qu'ont ces terres dans cette distillation, de prétendues matieres vitrioliques dont on les croit mêlées. D'ailleurs les sables plus purs, les cailloux, les talcs, les briques pilées, toutes substances dans lesquelles on ne sauroit supposer des matieres vitrioliques, fournissent des intermedes efficaces pour cette distillation. L'intermede le plus usité est celui des terres argilleuses, de l'argille commune ou du bol. M. Pott dit que les moins colorées de ces terres sont les plus foibles. Il est hors de doute qu'il faut d'ailleurs choisir celles qui sont le moins mêlées de terre calcaire; car les terres de cette nature sont, par leur propriété d'absorber les acides, incapables de servir d'intermede pour leur dégagement; & quoique des auteurs proposent de distiller le *sel marin* par l'intermede des coraux, de la craie, de la chaux, *&c.* on peut avancer hardiment avec M. Pott, qu'on n'obtient point d'acide par un pareil procédé.

On emploie communément sept ou huit parties de bol ou d'argile, pour une de *sel marin*; cette quantité est insufisante. Lemery qui en emploie six, & qui distille à un feu très-long & très-violent, observe qu'il reste dans son résidu du *sel marin* entier. Stahl demande dix parties d'ochre, de bol ou d'argille, pour une de *sel*; je crois qu'il vaut encore mieux en employer douze & même davantage.

L'on fait décrépiter, ou seulement bien sécher le *sel*, lorsqu'on se propose d'obtenir un acide concentré. Cela est indifférent pour la sureté de l'opération; mais il peut être essentiel de le faire décrépiter, lorsqu'on se propose d'obtenir un acide aussi concentré qu'il est possible.

La méthode de Lemery de réduire le *sel* & l'argille, au moyen d'une certaine quantité d'eau, en une pâte dont on forme de petites boules, qu'on seche ensuite avec soin, est bonne; la multiplication des surfaces qui en résulte, doit favoriser l'action du feu.

Comme l'acide marin est très-expansible, & d'autant plus qu'il est plus concentré, il est commode de disposer les matieres à distiller de maniere qu'elles ne donent qu'un acide concentré au point qu'on le desire. Ainsi quand on a besoin d'un esprit de *sel* ordinaire & phlegmatique, tel qu'il suffit pour les usages les plus ordinaires, on ne doit dessécher ni l'argille, ni le *sel*; on peut même employer les boules de Lemery très-imparfaitement sechées; ou bien, ce qui revient à-peu-près au même (car cette humidité étrangere passe presque toute dans le récipient avant l'acide), on met un peu d'eau pure dans le ballon.

La très-grande expansibilité de cet acide exige encore qu'on emploie un récipient très-vaste. On a coutume de se servir des plus gros ballons, ou du ballon double. *Voyez* DISTILLATION & RÉCIPIENT. Je crois très-utile, & même éminemment utile dans le cas dont il s'agit, de laisser continuellement le petit trou du ballon ouvert.

Les intermedes vrais qui peuvent opérer le dégagement de l'acide marin dans la distillation, sont les divers acides qui ont plus de rapport avec la base du *sel marin* que son acide propre. Or l'acide vitriolique, l'acide nitreux & l'acide microcosmique, sont dans ce cas. On peut employer ces acides, soit purs, soit unis à des bases avec lesquelles ils aient moins d'affinité qu'avec celle du *sel marin*. L'alun & les vitriols sont les *sels* neutres vitrioliques qui sont les plus propres à cette décomposition. Mais leur emploi est accompagné d'un très grand inconvénient, c'est que leurs bases sont solubles par l'acide marin, qui s'y unit en effet à mesure qu'il abandonne sa propre base; & qu'il faut par conséquent opérer cette nouvelle désunion pour obtenir l'acide marin. Aussi cette méthode qui exige un feu violent & très-long, est-elle presque absolument hors d'usage, excepté pour quelques prétentions particulieres, & jusqu'à présent mal constatées.

Le meilleur de ces intermedes vrais, est sans contredit, l'acide vitriolique nud. Pour exécuter par cet intermede cette distillation connue dans l'art sous le nom de *maniere de Glauber*, du nom de son inventeur, on place dans une cornue de grais ou de verre deux parties de *sel marin*, qui ne doivent remplir ce vaisseau qu'environ au tiers, sur lesquelles on verse peu-à-peu une partie d'huile de vitriol: il s'éleve dès la premiere effusion de l'acide vitriolique, de l'acide marin réduit en vapeurs, que l'on perd nécessairement; & cette perte dure pendant tout le tems du mélange. Dès que ce mêlange est fait, on place lestement la cornue dans un fourneau de reverbere, ou sur un bain de sable, & on y adapte sur le champ un récipient: on lutte les jointures, & on laisse le petit trou ouvert; on attend que l'éruption spontanée des vapeurs soit cessée; & alors seulement on fait sous la cornue un petit feu, qu'on augmente peu-à-peu, & qu'il ne faut pousser qu'à un degré assez léger pendant tout le cours de l'opération, qui est finie en six ou sept heures au plus. On peut pour éviter la perte des premieres vapeurs, employer une cornue tubulée. *Voyez* CORNUE.

Le produit de cette opération est une liqueur d'un jaune verdâtre, très-fumante, & un acide marin très-concentré. Si on veut avoir par le même procedé un acide plus phlegmatique, on n'a qu'à ajouter de l'eau au mélange, le faire par-là. Selon la proportion de Glauber, prendre pour deux parties de *sel*, une partie d'huile de vitriol & trois parties d'eau.

L'acide nitreux est un intermede très-peu commode pour la distillation du *sel marin*; car comme cet acide est trop volatil, il s'éleve avec celui du *sel marin*, & forme une eau regale.

L'acide marin retiré, soit par l'intermede des terres bolaires colorées, soit par celui de l'huile de vitriol, a besoin d'être rectifié pour être pur. Celui qui est retiré par l'intermede du bol, étant rectifié sans addition, jusqu'à siccité, laisse une quantité assez considérable de terre martiale qui s'étoit volatilisée avec lui, & dont il est absolument nécessaire de le séparer quand on le destine aux travaux exacts. Celui qu'on obtient par les intermedes vrais, & même en général tout acide marin qu'on veut avoir aussi pur qu'il est possible, doit être rectifié, c'est-à-dire redistillé sur du nouveau *sel marin*. On conçoit aisement que dans cette opération, ces acides étrangers exerçant la propriété qu'ils ont de chasser le *sel marin* de

sa base & d'y adhérer à sa place, sont remplacées dans la liqueur acide qu'ils rendoient impure & qu'ils abandonnoient par du nouvel acide marin qui passe, au lieu d'eux, dans cette liqueur qui devient par-là pure, homogene, & même sans rien perdre de sa quantité.

Le produit fixe ou résidu de la distillation du *sel marin* par les terres a été assez peu examiné : si les deux principes du *sel marin* étoient séparés dans cette opération, par une diacrise pure, ce produit fixe devroit être la base saline du *sel marin* : or il paroît jusqu'à présent que ce n'est pas cela. Le produit fixe de la distillation du *sel marin* par les sels vitrioliques, est du sel de Glauber, *voyez* SEL DE GLAUBER. Le produit fixe de cette distillation par les sels nitreux est du nitre quadrangulaire, *voyez* NITRE; & enfin le produit de sa distillation par l'acide microcosmique n'est pas encore bien connu.

Acide marin. Van-Helmont soupçonne assez gratuitement que cet acide est l'acide primitif, & la vraie base de tous les autres. Becher & ses sectateurs prétendent avec plus de vraissemblance, que cet acide est spécifié par la terre mercurielle, *voyez* MERCURIEL, PRINCIPE; au moins cette assertion est-elle très-naturellement liée au dogme fondamental de Becher, qui regarde ce principe comme la vraie cause matérielle de la volatilité. En effet, une des propriétés des plus remarquables de l'acide marin, propriété qu'il possede à l'exclusion des autres acides; c'est que la plûpart des composés à la formation desquels il concourt, comme principe, sont volatils, ce qui est sur-tout très-remarquable & très-spécial sur les substances métalliques qu'il volatilise toutes, sans en excepter l'or, comme il est démontré par les expériences de M. Brandt, dont nous allons faire mention, après avoir rapporté les propriétés les plus extérieures de l'*acide marin*.

Cet acide est d'une couleur jaune, plus ou moins délayée, selon qu'il est plus ou moins concentré; celui qui est très-phlegmatique, mais qui est pourtant propre encore aux usages ordinaires, à la dissolution des matieres terreuses, alkalines, à la préparation d'une eau regale, capable de bien dissoudre l'or, *&c.* celui-là, dis-je, est limpide & sans couleur, de même que l'acide nitreux foible.

L'*acide marin*, pour peu qu'il soit concentré est très-fumant, & les vapeurs qu'il envoie sont blanches; ces vapeurs sont d'autant plus épaisses, & d'autant plus expansibles, que cet acide est plus concentré.

Il paroît le moins pesant des trois acides mineraux; du-moins n'est-on point parvenu jusqu'à présent à concentrer de l'acide marin en masse, jusqu'au point de le rendre aussi pesant que l'acide vitriolique, ou l'acide nitreux très-concentré; on n'a pas tenté non plus de déterminer son poids dans son état de plus grande concentration, c'est-à-dire dans diverses combinaisons, où il entre vraissemblablement en un état de très-grande pureté ou concentration.

Il est ce que la plûpart des Chimistes, même les plus célebres appellent, *&c.* par un usage très-vicieux, le plus foible des acides minéraux; ce qui signifie seulement que les deux autres acides le chassent, lorsqu'on les applique à des sels neutres formés par l'union de celui-ci & des substances alkalines, soit salines, soit terreuses. Et cette expression qui seroit toujours impropre, vague, peu scientifique, quand même elle pourroit avoir un sens au moins figuré, selon lequel elle convînt à une assertion généralement vraie; cette expression, dis-je, est à plus forte raison inadmissible, puisque cet acide le plus foible des trois acides minéraux relativement aux alkalis, est dans le même sens le plus fort des trois relativement aux métaux blancs, & plus fort que l'acide nitreux relativement à toutes les substances métalliques.

L'*acide marin* est celui des acides minéraux qui a le plus de rapport avec les métaux blancs : savoir, l'argent, l'étain & le plomb, & il a plus de rapport avec toutes les substances métalliques que l'acide nitreux. Son ordre de rapport avec l'acide vitriolique & les substances métalliques colorées, & même le mercure n'est pas encore définitivement établi.

L'*acide marin* a la propriété singuliere, ou du-moins possede éminemment la propriété d'enlever à un autre acide une substance qu'il est incapable de dissoudre, lorsqu'on l'applique en masse à cette substance en masse. Ainsi cet acide appliqué en masse, c'est-à-dire, sous sa forme ordinaire de liquide, à de la limaille ou de la grenaille d'or ou d'argent & à du mercure coulant, ne dissout point ces substances métalliques, même par le secours d'une longue ébullition : appliqué au cuivre, à l'étain & au bismuth, non calcinés, il ne dissout ces substances métalliques qu'avec beaucoup de peine & en petite quantité; le plomb, dans les mêmes circonstances, est encore plus difficilement soluble par ce menstrue. Il est vrai que la chaux de cuivre & celle de bismuth s'y dissolvent assez facilement, & les chaux & verres d'étain & de plomb un peu plus aisément que ces métaux non calcinés, mais toujours fort mal.

L'*acide marin* bouillant ne dissout que très-peu de régule d'antimoine, soit sous sa forme métallique, soit calciné.

Enfin, il est pourtant quelques substances métalliques; savoir, le fer, le zinc, le régule d'arsenic, & celui de cobalt qui sont parfaitement dissoutes par l'acide marin en masse. Mais toutes ces substances métalliques, excepté l'or, étant précédemment dissoutes, ont la plus grande disposition, la plus grande *pente* à s'unir à l'*acide marin* pour lequel elles quittent l'acide auquel elles étoient jointes auparavant. C'est ainsi que si on applique de l'*acide marin* à une dissolution d'argent, ou le mercure dans l'acide nitreux, le premier acide enleve l'argent ou le mercure au second, & forme avec l'argent le corps chimique connu sous le nom de *lune cornée*, & avec le mercure le corps chimique connu sous le nom de *précipité blanc*. *Voyez* ARGENT, MERCURE & CORNÉ, *Chimie*. Il y a encore deux autres moyens dont l'*acide marin* dissout les substances, qu'il ne sauroit dissoudre, lorsqu'on l'applique en masse ou en état d'aggrégation liquide, à ces substances, soit concretes, soit liquides. Le premier consiste à réduire les deux corps à s'unir en vapeurs : c'est ainsi que l'*acide marin* & le mercure étant réduits chacun en vapeurs, & portés dans un récipient commun, se combinent chimiquement, & forment par leur union le sel métallique connu dans l'art sous le nom de *sublimé corrosif*. La deuxieme consiste à appliquer à un sel neutre marin, par exemple, un sublimé corrosif, une substance métallique : par exemple, la chaux de cuivre capable de précipiter ce sel & d'attirer à soi l'acide, en le détachant de son ancienne base, qui est le mercure dans l'exemple cité.

Au reste, tous ces phénomènes se déduisent d'un même principe; savoir, de ce que l'union aggrégative des particules de l'*acide marin* est supérieure dans le plus grand nombre de cas à la pente qui le porte à l'union mixtive, & sur-tout quand l'exercice de cette derniere force est empêché d'ailleurs par l'adhésion aggrégative des particules du corps à dissoudre. *Voyez* MENSTRUE.

La plûpart des matieres salines qui résultent de l'union de l'*acide marin* aux diverses substances métalliques que nous venons de nommer, sont connues dans l'art sous le nom de *métaux cornés* ou de *beurres*, noms tirés de quelque ressemblance que ces matieres ont, soit par la couleur, soit par la consistance, avec

la

la corne ou avec le beurre. Celles qui ont la consistance cornée, sont celles qui ont pour base l'argent & le plomb, & sont appellées communément *lune cornée* & *plomb corné*. L'étain, le bismuth, l'arsenic, l'antimoine & le cobalt donnent chacun un beurre. Le *sel* produit de la combinaison de l'*acide marin* & du cuivre, est une espece de gomme qui doit être par conséquent rangée avec les beurres. Cette gomme est très-inflammable; elle brûle en donnant une belle flamme bleue (propriété qu'elle communique à l'esprit-de-vin dans lequel on la dissout, & à du suif ou de la cire à quoi on la mêle, & dont on fait ensuite des chandelles:) & les Chimistes en ont conté beaucoup de merveilles, *voyez* la *dissertat.* de M. Pott sur le *sel marin*, déja citée.

Le zinc combiné avec l'*acide marin* donne une matiere moyenne entre l'état corné & l'état butireux. Cette matiere coule au feu, mais se fige, & se durcit considérablement dès que ce feu n'est plus très-vif. Le *sel* formé par l'union de l'*acide marin* & du fer est capable de prendre une forme concrete, éprouver une espece de crystallisation, mais peu durable. Le sublimé corrosif & le précipité blanc, produits de la combinaison de l'*acide marin* & du mercure, ont cela de spécial, qu'ils ont une forme concrete, durable; qu'ils sont, & sur-tout le sublimé corrosif, très-capables d'une crystallisation réguliere. Enfin, l'or qui, selon les expériences de M. Brandt, que nous avons annoncées plus haut, est attaqué par l'*acide marin*, pur, nud en masse, lorsqu'on l'a précédemment mêlé en diverses proportions à de l'étain, ou du bismuth ou du régule de cobalt, & qu'on a réduit l'alliage en une chaux dans laquelle on n'apperçoit aucune partie d'or: l'or, dis-je, extrait de cette chaux par l'*acide marin*, ou pour mieux dire, le produit résultant de cette extraction, se volatilise sous la forme d'une liqueur épaisse, jaune ou rouge.

Toutes ces substances salines métallico-marines sont plus ou moins volatiles & déliquescentes.

Il est encore essentiel d'observer que la vapeur qui s'éleve pendant la dissolution de la chaux de cuivre dans l'*acide marin*, est tres-inflammable; & que pendant celle du zinc dans le même acide, il se forme de petits floccons inflammables, & qui sont une espece de soufre: mais que ces phénomènes n'infinuent point du-tout que l'*acide marin* contienne du phlogistique, de-même que l'inflammation des huiles, & les autres phénomènes analogues que présente l'acide nitreux ne démontrent point ce principe dans ce dernier acide. *Voyez* NITRE.

L'*acide marin* combiné avec l'alkali fixe de tartre donne le *sel marin* regénéré connu dans l'art sous le nom de *sel digestif* ou *fébrifuge de Sylvius*.

Avec la chaux il donne le *sel* appellé très-arbitrairement *sel fixe ammoniac*, & *huile de chaux* quand il est tombé en *deliquium*, événement auquel il est très-sujet. Il est traité de quelques propriétés chimiques de ce *sel* à l'*article* CHAUX, *Chimie*.

L'*acide marin* combiné avec l'akali volatil forme le *sel* ammoniac proprement dit. *Voyez* SEL AMMONIAC, *acide marin dulcifié*, *éther marin*.

L'*acide marin* digéré, distillé, cohobé de diverses manieres avec l'esprit-de-vin, fournit la liqueur connue dans l'art sous le nom d'*esprit de* sel *dulcifié*, d'*esprit de* sel *vineux* & d'*eau tempérée* de Basile Valentin. Lorsque les travaux que les Chimistes avoient tentés sur la dulcification de l'acide vitriolique, & sur celle de l'acide nitreux, leur eurent donné l'éther vitriolique & l'éther nitreux, *voyez* ces *articles*; ces liqueurs furent le produit le plus précieux de ces travaux, & le principal objet de leurs recherches dans les opérations analogues sur le mélange de l'*acide marin* & de l'esprit-de-vin qui a long-tems refusé une liqueur huileuse, un éther. Enfin M. Rouelle le cadet, que je ne crains point de placer parmi les plus grands chimistes, à qui même je ne m'abstiens de marquer la premiere place, que parce que ma propre conviction, quoiqu'intime & profonde, ne me donne pas le droit de *lui déferer l'empire*. M. Rouelle le cadet, dis-je, a fait en 1759 de l'éther marin, en employant au lieu d'*acide marin*, nud & en aggrégation, de l'*acide marin*, disgregé & concentré par son union avec l'étain, c'est-à-dire, le beurre d'étain, ou liqueur fumante de *Libavius*. Cette découverte est fondée sur une heureuse application du principe que nous avons posé plus haut, d'après l'observation de l'impuissance de l'*acide marin* en masse, & de la grande activité du même acide dont l'aggrégation est rompue. Le procédé de M. Rouelle n'a encore été qu'indiqué par une lettre de M. le marquis de Courtanvaux à M. de Mayran, insérée dans le *journal des Savans*, *Août 1759*. (*b*)

SEL MICROCOSMIQUE; ce *sel* porte aussi le noms de *sel fusible*, & de *sel essentiel d'urine*. On l'obtient par l'évaporation de l'urine fraîche à un feu modéré; mais la maniere la plus facile de préparer ce *sel*, est de le retirer d'une grande quantité d'urine putréfiée & cuite jusqu'à la consistance d'un sirop liquide, & d'en dépurer les crystaux par des solutions, des filtrations, & des crystallisations répétées. Dans ces opérations, le *sel* fusible qui contient l'acide du phosphore, se crystallise toujours le premier, & il est fort aisé à distinguer de celui qui paroît ensuite sous la forme de crystaux longs & cubiques.

On a proposé aussi de préparer les crystaux de *sel* d'urine, en la réduisant à la consistance d'un miel épais, en la dissolvant dans de l'eau bouillante, en la filtrant & la faisant crystalliser deux ou trois fois. On peut encore, en exposant l'urine à une forte gelée, en concentrer la matiere saline huileuse jusqu'à une consistance convenable, jusqu'à la crystallisation: enfin on peut obtenir le *sel* d'urine, quoique dans un espace de tems beaucoup plus long, par une lente & très-douce évaporation à l'air, alors il s'en sépare une terre sélénitique en forme de crystaux.

Il paroît, par les observations de divers chimistes, qu'une longue putréfaction est capable de produire dans l'urine des générations & combinaisons de différens *sels*. M. Schlosser a trouvé que si on distille le précipité qui se fait pendant l'évaporation de l'urine récente, & qu'on en lessive le *caput mortuum* après l'avoir calciné, l'eau qui a servi à édulcorer ce *caput mortuum*, ne donne qu'un véritable *sel* marin; mais M. Pott ayant distillé le résidu de l'urine réduit à la consistance de miel, dont on avoit séparé les premiers crystaux, & qu'on avoit gardé dans un vase pendant quelques années, a retiré un véritable *sel* fusible de la terre du *caput mortuum*, & du *caput mortuum* que fournirent après la rectification & les produits de cette distillation, qui demeurerent encore mêlés ensemble pendant quelques années. Comme la distillation avoit donné un esprit ammoniacal huileux, M. Pott en conclut que la terre de l'urine qui avoit été rendue volatile, s'est avec le tems, & par un effet du mouvement intérieur, détachée de sa combinaison précédente, & en a contracté une autre en vertu de laquelle elle est devenue fixe & fusible. M. Margraff a observé que la putréfaction change le *sel* commun, qui existe dans l'urine, en un *sel* fusible.

Cependant il y a dans l'urine du *sel* fusible qui y est essentiellement contenu, mais déguisé, comme M. Henckel le prouve: parce que, 1°. il s'obtient par une séparation qui s'opere doucement, & conforme à la façon d'agir de la nature, savoir par une évaporation lente, pour laquelle on n'a point employé la violence du feu; cette évaporation n'agit que sur la partie phlegmatique, & elle n'a pas pu ... détruire ni décomposer le tout: 2°. ce *sel* n'est point,

comme le *sel* marin, une substance étrangere portée du dehors en-dedans du corps humain, mais il y a été élaboré par la coction & par d'autres mouvemens des organes, & formé de substances dans lesquelles il n'étoit pas.

M. Margraff remarque qu'on ne peut séparer entierement le *sel* essentiel de l'urine, & il croit que les causes en sont probablement, 1°. la quantité de l'extrait onctueux, qui empêche la crystallisation; 2°. & principalement la dissipation du *sel* volatil urineux qui arrive à ce *sel*, tant dans l'inspissation de l'urine, que dans sa dépuration : car ce *sel* privé de son *sel* volatil, refuse de prendre une forme saline seche. Si on le dissout fréquemment dans l'eau bouillauta, il perd toujours une partie de son esprit urineux (comme l'odeur le prouve suffisamment), & ainsi il ne se met point en crystallisation ; ce que l'on peut pourtant corriger en quelque sorte, en y ajoutant un peu d'esprit volatil de sel ammoniac : cet esprit sature avec effervescence l'acide découvert.

Quand le *sel* fusible a été suffisamment dépuré, il est tout à-fait blanc & sans odeur. M. Pott nous apprend que la figure de ce *sel* varie beaucoup, suivant les effets de la chaleur, de l'évaporation, & des différentes crystallisations : car il prend la figure de la plûpart des autres, comme du salpêtre, du vitriol, du *sel* ammoniac, de l'alun, du *sel* admirable, *&c.* mais pour l'ordinaire il est en crystaux brillans, octogones & prismatiques. Ce *sel* excite sur la langue une saveur un peu fraîche; il a à-peu-près le goût du borax, avec lequel il présente des ressemblances singulieres : mis dans un creuset sur le charbon ardent, il y écume, se boursoufle, se fond, & pousse des végétations : soufflé sur le charbon avec un chalumeau, il coule en une perle ronde quand il est convenablement purifié. Les crystaux de la seconde crystallisation se fondent aussi en perle sur le charbon, quand ils ont été dépurés; mais après le refroidissement, ils prennent une couleur de lait : mêlés avec le phlogistique, ils ne donnent pointle phosphore comme les premiers crystaux; après avoir été fondus, ils se remettent facilement en crystallisation, tandis qu'on ne peut plus faire crystalliser les premiers quand une fois ils ont été liquéfiés.

On voit par cette différence que les crystaux de la seconde crystallisation ont les mêmes propriétés que le *sel* que M. Haupt a nommé *sal mirabile perlatum* : ce que M. Margraff ne paroît pas avoir vû lorsqu'il a dit que ce dernier *sel* n'a que très-peu de rapport avec le *sel microcosmique.*

La premiere crystallisation ne tombe pas aisément en effervescence à l'air, mais bien la seconde, que l'air chaud commence à réduire en une poudre blanche comme la neige, & qui au lieu de rafraîchir la langue, l'échauffe comme un charbon ardent, sans lui causer pourtant aucune douleur ni aucun dommage. Cette sensation de chaleur ne s'y conserve que quand il est bien dépouillé de toute humidité, & il recouvre toujours cette chaleur, lorsqu'il l'a perdue, par des calcinations répétées.

Le *sel microcosmique* est un *sel* moyen ammoniacal, dont l'acide est d'une nature toute particuliere & si peu liée avec le *sel* urineux, qu'il n'est point d'autre exemple de *sel* ammoniacal *sec*, dont l'urineux se sépare aussi aisément par la seule distillation, ou par une simple digestion, & même par la seule attraction de l'air.

Si on met les crystaux de *sel* fusible dans une retorte de verre, & qu'après y avoir adapté un récipient bien lutté, on distille insensiblement & par degrés au feu de sable, le *sel* écume & devient fluide, en même tems il s'éleve dans le récipient un fort esprit urineux volatil, dont le poids est la moitié du total, qui ressemble beaucoup à l'esprit de *sel* ammoniac préparé avec de la chaux vive, qui étant mêlé en assez grande quantité avec l'esprit de *sel*, n'entre point en effervescence, mais échauffe considérablement les vaisseaux, au lieu que les urineux ordinaires produisent plûtôt du froid : après cet esprit urineux montre quelques grains de sublimé ammoniacal, l'autre moitié de crystaux forme dans la retorte une masse blanchâtre & crevassée.

C'est dans cette matiere saline qui demeure après la distillation des crystaux, que l'acide se trouve enveloppé par une terre tenue & glutineuse, & il ne se découvre entierement qu'apres que ce résidu a été fondu à un feu violent, en un corps clair & transparent que l'on fait couler sur une lame de fer chauffé, bien poli; mais la plus grande violence du feu ne peut chasser de ce résidu, qu'un peu d'humidité, & n'en peut séparer aucun acide ni aucun sublimé.

Cette matiere, semblable au verre, se dissout entierement dans deux ou trois parties d'eau distillée bien pure, & se change en une liqueur claire, un peu épaisse, qui a les proprietés de tous les acides, de sorte que 1°. elle se met en effervescence avec l'alkali volatil, & 2°. avec l'alkali fixe, & même qu'elle forme avec l'un & l'autre des especes de *sel* moyen tout-à-fait particulieres. 3°. elle précipite les corps dissous dans les alkalis, & même 4°. elle dissout les terres alkalines.

Cependant MM. Pott & Schlosser nient que ce verre salin dissout dans de l'eau, fasse aucune effervescence sensible avec l'alkali, quoique cette effervescence ait lieu lorsqu'on sature avec un alkali la liqueur acide du phosphore brulé. M. Pott a découvert qu'on augmente beaucoup la fusibilité du *sel* fixe de l'urine, lorsqu'on dissout ce *sel* purifié dans un bon esprit de *sel*, qu'on fait digérer la solution, qu'on la filtre, & qu'on abstrait doucement l'esprit, jusqu'à ce que le *sel* se coagule de nouveau. Il a trouvé aussi que le *sel* ammoniac fixe, connu pour un *sel* si fusible, étant mêlé avec autant de *sel* microcosmique, loin d'en conserver la fusibilité, ou d'en acquérir davantage, devient fragile au feu comme une écume friable & verdâtre.

Les expériences remarquables de MM. Margraff & Pott, nous apprennent que le *sel* fusible précipite les solutions du *sel* ammoniac fixe, ou la solution de chaud vive, faite dans l'acide du *sel*, la solution épaisse de craye, la solution de cailloux faite depuis long-tems dans l'alkali fixe, & qu'il s'en précipite une matiere visqueuse qui demeure cohérente comme la glu, & qui s'endurcit sans pouvoir être dissoute de nouveau : ces expériences me paroissent fortifier le sentiment de ceux qui croient que le *sel* de l'urine contribue à en lier la terre, pour former le calcul de la vessie.

M. Pott cite & adopte le sentiment d'Henckel, qui dit que la seconde crystallisation du *sel* d'urine en forme de salpetre, aussi-bien que le premier *sel* qui se crystallise du *caput mortuum*, contiennent l'un & l'autre quelque portion d'acide vitriolique, puisque avec le charbon, ils forment un soufre commun.

M. Pott dit ailleurs que le *sel* de l'urine contient en soi & réunit la terre colorée de l'acide nitreux, la terre fusible de l'acide du *sel*, & la terre fixe de l'acide du vitriol, lesquels étant employées à propos, peuvent servir à produire divers changemens dans d'autres corps : ces idées semblent avoir peu de fondement, néanmoins les varietés de la crystallisation du *sel* fusible, dont nous avons parlé plus haut, mériteroient d'etre étudiées plus soigneusement qu'on n'a fait jusqu'ici.

On peut voir dans MM. Margraff & Pott de quelle maniere le *sel* microcosmique agit sur les métaux avec lesquels on le met en fusion, ou dans une forte digestion, & les rapports de ce même *sel* avec différentes chaux & solutions métalliques. La proprieté la plus remarquable de ce *sel*, qui a été découverte par

M. Margraff, c'eſt qu'étant mêlé avec un inflammable ſubtil & diſtillé dans un vaiſſeau fermé, il produit le phoſphore. M. Margraff penſe que l'acide du *ſel* microcoſmique eſt eſſentielle à la production du phoſphore, & il faut, ſuivant lui, que cet acide ſoit mêlé dans pluſieurs végétaux, parce que la ſemence de roquette, de creſſon, de moutarde, & même le blé, lorſqu'on les diſtille à un feu violent, donnent à la fin le phoſphore, quand le feu eſt pouſſé au plus haut degré. *Voyez* PHOSPHORE. Il eſt dans l'opinion que le *ſel* microcoſmique, & ſur-tout ſon acide, ſe trouve mêlé à quelques-uns des végetaux qui compoſent les alimens & les boiſſons des hommes, & qu'il paſſe de-là dans le corps humain : car il a remarqué que l'urine d'été, ſaiſon où les hommes mangent beaucoup plus de végétaux, fournit toujours une plus grande quantité de ce *ſel*, que l'urine d'hiver; mais une ſemblable preuve paroît extrêmement foible, quoiqu'elle n'ait laiſſé aucun doute à M. Margraff.

On a attribué différentes vertus médicinales au *ſel* microcoſmique, mais elles ne ſont pas aſſez conſtatées, quoique ceux qui l'ont employé, ſemblent ſe réunir à dire que ce *ſel* eſt un puiſſant apéritif.

SEL PRINCIPE, (*Chimie & Phyſique.*) les anciens chimiſtes crurent reconnoître que la decompoſition des corps étoit arrêtée, lorſqu'ils étoient parvenus à les reduire en eſprit, huile, ſel, terre, & eau; ils nommerent ces ſubſtances *principes* ou *élemens;* ils appellerent les trois premiers *actifs*, les deux autres *paſſifs;* ils ont été ſucceſſivement contredits par leurs ſucceſſeurs. Paracelſe les reduiſit à trois, le mercure ou l'eſprit, le ſoufre ou l'ame, & le *ſel* ou le corps; Vanhelmont n'admit que l'eau pour tout principe; Becher joignit la terre, dont il fit trois eſpeces, à l'eau; Stahl adopta ces maximes; les chimiſtes, plus modernes que ces deux grands hommes, trouvant des défauts dans cette partie de leur doctrine, ont varié dans la diviſion qu'ils ont faite de ces mêmes principes. Il ſeroit trop long de rendre compte de tous les ſentimens qui ſe ſont élevés à ce ſujet, nous nous bornerons à examiner ce qu'on doit penſer de ce prétendu élement.

Il eſt évident que le titre de principe ne peut convenir à aucun *ſel* neutre; il ne l'eſt guere moins que les alkalis en doivent être exclus; quant aux acides, une ſuite d'analogies, de vraiſſemblances, leur tranſmutation, ſont des preuves qu'ils dérivent tous d'un ſeul, du vitriolique, ſulphureux ou univerſel : c'eſt donc lui ſeul qu'on pourroit nommer *principe*, mais n'eſt-il pas encore ſuſceptible de décompoſition? doit-on penſer avec Becher, Stahl & Juncker, qu'il eſt formé par l'union de l'eau & de la terre vitreſcible? c'eſt ce qui ne ſauroit être mis en évidence que par des expériences nouvelles & repétées; heureuſement l'incertitude qui regne ſur cet objet, n'eſt d'aucune conſéquence pour la pratique de la chimie, elle ne peut en arrêter les découvertes, elle doit au contraire exciter à tenter la décompoſition des corps qui paroiſſent les plus ſimples, ceux qui veulent avoir des points fixes ſur cette matiere. On peut renvoyer aux écoles toutes les diſputes ſemblables, & ſe borner à ſoutenir que l'opinion la plus vraiſſemblable eſt celle d'Ariſtote, qui admet pour élement, l'eau, l'air, la terre, & le feu, en attendant qu'un jour plus grand ſoit répandu par l'expérience ſur la théorie d'un art que nous regardons comme la clé de la vraie phyſique. *Voyez* ELEMENS, PRINCIPES.

SEL SÉDATIF, (*Chimie.*) le borax (*Voyez* BORAX) eſt un ſel compoſé, qui reconnoît pour ſes principes conſtituans, un alkali de l'eſpece de celui qui ſert de baſe au *ſel* muriatique, appellé *alkali minéral*, parce que c'eſt le ſeul alkali fixe qui exiſte tout formé dans la nature, & que l'art ne crée pas; ce *ſel* alkali eſt neutraliſé par une autre eſpece de *ſel*, qui fait fonction d'acide, connu ſous le nom de *ſel ſédatif*, par rapport aux effets qu'a cru lui remarquer Homberg, un de ſes inventeurs.

Ce *ſel* ſe retire du borax de deux manieres, par ſublimation & par cryſtalliſation; dans l'un & l'autre cas il faut toujours employer une addition d'acide, au borax, lequel s'unit à l'alkali minéral, pour former un *ſel* neutre différent, ſuivant le genre d'acide. Ils ſont tous indiſtinctement propres à opérer cette décompoſition, ſelon les obſervations de M. Baron; (*Voyez Mémoire des ſavans étrangers.*) alors le *ſel ſédatif*, qui eſt encore affoibli par l'eau que l'on ajoute au mélange, a moins d'affinité avec l'alkali, que n'en ont les acides employés, il ſe trouve libre & en état d'être ſéparé du nouveau *ſel* qu'a formé l'addition de l'acide, ce qui pourra s'exécuter par la voie qui ſe trouvera la plus convenable.

Non-ſeulement, ſelon les expériences de M. Lémeri, les acides purs & concentrés operent la décompoſition du borax, mais encore ces mêmes acides engagés dans des baſes terreuſes & métalliques, ce qui a été la ſource de pluſieurs erreurs; par exemple, M. Homberg obtint le *ſel ſédatif*, par l'intermede du colcotar, & penſant que c'étoit la matrice de ce *ſel*, il le nomma *ſel volatil de colcotar*, ou *de vitriol*, &c.

La méthode qui nous a paru la meilleure pour retirer le *ſel ſédatif*, eſt la ſuivante.

L'on arroſe quatre onces de borax réduit en poudre, avec une once & deux gros d'huile de vitriol très-concentrée, l'on ajoute peu de tems après au mélange, deux onces d'eau commune, & l'on diſtille le tout dans une cornue luttée, dont le col ſoit large, en pouſſant le feu juſqu'à faire rougir la partie inférieure de la cornue.

Il eſt à remarquer que l'acide vitriolique très-concentré, ne décompoſeroit pas ſans addition d'eau le borax; il eſt même connu que le *ſel ſédatif* très-pur & très-ſec, décompoſe en partie, par une proprieté très-ſinguliere, tous les *ſels* neutres à baſes alkalines, s'uniſſant à ces mêmes baſes lorſqu'il en a précipité l'acide, pour reproduire avec elles du borax; mais lorſque dans la décompoſition du borax, on ajoute une certaine quantité d'eau, le *ſel ſédatif* ne peut plus agir avec la même activité, & la réaction de l'acide ſur l'alkali n'en eſt pas diminuée; le *ſel ſédatif* devenu libre, & étant naturellement fort diviſé, préſente à l'eau un grand nombre de ſurfaces, ce qui lui facilite la propriété d'être enlevé avec elle : auſſi arrive-t-il que dans les procedés où l'on emploie une moindre quantité d'eau, il faut en ajouter de nouvelle pour enlever tout le *ſel ſédatif* qu'une quantité donnée de borax peut fournir; lorſque l'on diminue la quantité d'huile de vitriol, on tombe encore dans l'inconvénient de ne pas décompoſer tout le borax, non qu'il n'y ait aſſez d'acide pour ſaturer tout l'alkali minéral, mais c'eſt que la décompoſition ne s'en fait jamais ſi rapidement, que l'eau n'enleve une certaine quantité même néceſſaire de cet acide, de la même maniere qu'il enleve & tient en diſſolution une petite partie du *ſel ſédatif*, de-là l'acidité de l'eau du récipient : quant au *ſel ſédatif* qui n'a pas la même affinité avec l'eau que l'acide, & qui d'ailleurs n'en eſt pas diſſous, mais ſeulement humecté, il eſt enlevé à la faveur de cette eau, & de la chaleur qui le tient dans un état de fuſion, juſqu'au col de la cornue, qui eſt la partie qui ſort du reverbere, & que le contact de l'air a refroidi; mais l'eau qui n'eſt pas ſuſceptible d'un ſi grand degré de chaleur, ne ſe condenſe pas également à un froid ſi peu ſenſible; elle s'étend & ſe raréfie juſque dans le balon où elle s'accumule, avec une légere portion de *ſel ſédatif*, qui avoit été exactement diſſous, & qui ſe cryſtalliſe

dans cette eau lorsqu'elle est refroidie : le *sel sédatif* qui a resté déposé au col de la cornue, y est attaché en forme de petites lames ou aiguilles d'une ténuité ou légereté singuliere, qui bouchent toute la capacité de ce col. Autant ce *sel* paroît volatil & leger, lorsqu'il est uni à l'eau, autant est-il fixé lorsqu'il en est dépourvu : ce qui fait que ces fleurs ou *sels* qui sont placés sur la partie du col de la cornue, la plus voisine de son corps & la plus échaufée, se fondent, perdent l'eau de leur crystallisation, & affectent sans se sublimer, la figure & ressemblance d'un verre. De même le *sel sédatif* exposé subitement à une chaleur violente, se fond, perd la moitié de son poids, & se change en verre, lequel peut reprendre sa forme premiere si on le fait dissoudre & recrystalliser dans l'eau.

La méthode de retirer le *sel sédatif* par crystallisation, que l'on doit à M. Geoffroi (*voyez* son *mémoire* dans ceux de l'académie, 1732) est plus facile, mais n'est pas préférable à celle que nous avons décrite, en ce que, lors de l'évaporation du fluide superflu, il se fait une perte assez considérable du *sel sédatif* qui s'éleve avec lui, & qu'il est bien difficile d'avoir dans une grande pureté & sans mélange d'acide & de *sel* de Glauber, les derniers *sels* que l'on retire à la suite des évaporations & crystallisations ménagées : en voici le procedé.

A une dissolution de quatre onces de borax, dans suffisante quantité d'eau, l'on ajoute une once deux gros d'huile de vitriol, il se fait une effervescence assez considérable, lors de la réaction de l'acide vitriolique sur l'alkali du borax ; les liqueurs se troublent, mais il ne paroît point encore de *sel sédatif*. On fait évaporer la liqueur à une douce chaleur, jusqu'à ce que le *sel sédatif* se fasse appercevoir à la surface de l'eau, sous la forme de petites lames fines & brillantes ; une évaporation plus continuée fait accumuler & groupper ensemble ces petits crystaux, qui devenus plus pesans, gagnent le fond de la liqueur & souvent affectent des formes différentes ; on laisse refroidir l'eau sans l'agiter, puis l'on retire par décantation les *sels* qui sont formés, on les lave rapidement avec de l'eau froide, pour leur enlever, le plus qu'il est possible, l'eau de la crystallisation qui lui communiqueroit une portion du *sel* de Glauber, qu'elle tient en dissolution ; on fait encore évaporer peu-à-peu la liqueur saline restante, pour en séparer tout le *sel sédatif*, & lorsque les liqueurs n'en donnent plus, on peut faire une évaporation plus considérable, laquelle produit des crystaux de *sel* de Glauber ; l'étiologie de cette opération est fondée sur ce que le *sel* de Glauber est plus soluble dans l'eau, que le *sel sédatif* ; ce dernier l'est même beaucoup moins que le borax, ce qui fait que l'eau qui tenoit le borax en dissolution transparente, avant l'addition de l'acide vitriolique, n'est plus capable de le faire, lorsque le *sel sédatif* commence à se débarasser de l'alkali minéral qui lui communiquoit sa dissolubilité, mais ce n'est encore qu'une poussiere fine & subtile, qui altere la transparence du fluide dans lequel elle nage, une évaporation ménagée lui donne l'arrangement nécessaire, & le *sel sédatif* paroît tout formé, il ne differe de celui qui est fait par sublimation, qu'en ce qu'il est moins leger que ce dernier, & que ses crystaux sont plus épais & moins bien figurés ; on connoit que le *sel sédatif*, fait par crystallisation, est pur, lorsque exposé au soleil, il ne tombe pas en efflorescence comme le *sel* de Glauber, & qu'il n'a point le goût de borax.

Le *sel sédatif* n'est pas un acide, comme on auroit quelques raisons de le soupçonner, il ne change pas les couleurs bleues des végétaux en rouge, & ne fermente pas avec les alkalis, quoiqu'il s'unisse avec eux ; il n'est pas non plus de la nature des alkalis volatils ; nous avons fait voir que sa volatilité n'étoit qu'accidentelle ; il précipite à la longue quelques solutions métalliques, comme le mercure dissous dans l'acide nitreux & dans le muriatique ; cette propriété peut être due à une légere portion d'acide vitriolique qui lui reste uni dans l'eau de la crystallisation ; il a beaucoup de rapport avec le *sel* microcosmique. *Voyez* SEL MICROCOSMIQUE. Outre ces précipitations qui leur sont communes, il décompose comme lui, les *sels* neutres à bases alkalines, il se vitrifie facilement, vitrifie aussi avec lui un grand nombre de substances, il forme avec le talc & les spats un verre opaque & inaltérable à l'air, facilite la fusion des substances les plus refractaires, & ces *sels* ont plusieurs autres ressemblances qui vraissemblablement tiennent à la nature des principes de leur composition qui nous est encore inconnue.

Le *sel sédatif* est leger, talqueux, doux, & gras au toucher ; il a une saveur fraîche, acidule & amere ; il fait du bruit comme le tartre vitriolé, lorsqu'on le mâche ; nous suspectons avec raison les vertus qu'on lui attribue dans la médecine ; on le croit emménagogue, antispasmodique, antihystérique, apéritif, diurétique, détersif, stimulant sans corrosion, ni inflammation, & propre à atténuer la viscosité des humeurs.

Il est un des *sels* qui se dissolvent le plus difficilement dans l'eau, trois livres d'eau suffisant à peine pour en dissoudre deux onces ; mais il n'en est pas de même de l'esprit-de-vin, dans lequel il se dissout facilement & abondamment.

La flamme d'un esprit de vin qui n'aura dissous même qu'une légere portion de ce *sel*, sera d'un très-beau vèrd : aucune de toutes les substances connues n'a donné cette couleur à la flamme de l'esprit de vin, à l'exception des préparations cuivreuses. Le *sel sédatif* contiendroit-il de ce métal à tel point divisé, qu'aucune expérience ne l'y a pu faire appercevoir ? l'alkali volatil, qui est la pierre de touche qui le découvre par-tout, n'attire point la couleur de la dissolution de ce *sel*. L'on peut voir sur cette matiere beaucoup de choses curieuses, dans le second mémoire de M. Bourdelin, inseré dans ceux de l'académie des sciences, pour l'année 1755, comme aussi l'union que le *sel sédatif* est susceptible de contracter avec l'alkali volatil auquel il communique la vertu très-singuliere de ne se pouvoir plus sublimer.

Le *sel sédatif* s'unit à la crême de tartre, & forme un tartre très-soluble, qui conserve son acidité comme le borax tartarisé de M. le Fevre, d'Usès ; M. de la Sone, dans son mémoire académique pour l'année 1755, nous fait observer la singularité de ces deux *sels*, qui deviennent très-dissolubles dans l'eau, lorsqu'ils ne forment qu'un composé, quoiqu'ils soient séparément & l'un & l'autre du nombre de ceux dont la dissolution est très-difficile dans ce fluide.

Le *sel sédatif* a plusieurs autres propriétés moins essentielles, néanmoins intéressantes ; & ceux qui voudront être plus instruits des connoissances que l'on a acquis sur cette matiere, pourront consulter le traité de M. Pott sur le *borax*, & les ouvrages des auteurs cités dans cet article.

SEL DE RIVIERE, (*Mat. médic.*) *voyez* VITRIOL.

SEL VOLATIL, (*Chimie.*) *voyez* ce qu'on entend en Chimie par la qualification de *volatil*, à l'*article* VOLATIL, & VOLATILITÉ, *Chimie*.

Il y a des *sels volatils* de plusieurs especes ; l'acide marin, l'acide nitreux, l'acide végétal fermenté, l'acide végétal spontané nud du *marum*, & peut-être de quelques autres plantes, l'acide spontané des insectes, l'alkali appellé *volatil*, & meme des *sels* neutres, savoir tous les *sels* ammoniacaux, sont *volatils*.

On donne cependant par préférence ou par excellence le nom de *sel volatil* aux alkalis volatils. *Voyez* ALKALI VOLATILS, *dans l'art. général* SEL, *Chim. & Méd.* (*b*)

SELS, (*Science microscop.*) les *sels* des fluides évaporés des végétaux brulés, des fossiles, des métaux, des minéraux, méritent d'être examinés au microscope. Nous parlerons des *sels* du vinaigre au *mot* VINAIGRE, & des *sels fossiles* dans l'article suivant.

Pour extraire les *sels* des végétaux, il faut brûler le bois, la tige ou les feuilles d'une plante, jetter les cendres dans l'eau, ensuite filtrer, & laisser la liqueur se crystalliser dans un lieu froid.

Les *sels* des minéraux ou des métaux se trouvent en les éteignant dans l'eau, lorsqu'ils sont rougis par le feu, ensuite on les filtre, on les évapore & on les crystallise.

De jolis *sels* pour l'observation, sont les cendres dont on fait le savon en Angleterre & en Russie, les *sels* du cosson, qui dévore le bois; le *sel* de camphre, le sel de tartre, le *sel* armoniac, le *sel* d'ambre, de corne de cerf, *&c.* il faut les examiner premierement lorsqu'ils sont secs & crystallisés, & ensuite lorsqu'ils sont dissous dans une très-petite quantité de quelque fluide transparent.

Les *sels* que l'on trouve dans tous les corps lorsqu'ils sont séparés par le feu, paroissent comme autant de petites chevilles ou clous qui pénetrent leurs pores, & qui lient leurs parties ensemble; mais comme les chevilles ou les clous lorsqu'ils sont trop grands ou trop nombreux, ne servent qu'à faire des fentes, & à mettre les corps en pieces, ainsi les *sels* brisent de tems en tems, séparent & détruisent les corps au-lieu d'unir & de lier leurs parties; ils ne sont à la vérité que de purs instrumens, & ils ne peuvent pas plus agir sur les corps, ou les forcer par eux-mêmes, que les clous ne peuvent sans les coups de marteaux; mais ils y sont poussés par la pression des autres corps, ou par le ressort de l'air qui agit sur eux.

Comme les *sels* entrent dans les pores de tous les corps, l'eau s'insinue entre les particules du *sel*, elle les sépare ou les dissout dans ses interstices, jusqu'à ce qu'étant dans un tems de repos, ils se précipitent & forment eux-mêmes des masses de *sel*. L'eau par cette puissance qu'elle a de dissoudre, devient le véhicule des *sels*. (*D. J.*)

SELS FOSSILES, (*Science microscopique.*) les quatre especes de *sels fossiles* les mieux connus sont, selon le docteur Lister, le vitriol, l'alun, le salpêtre & le *sel* marin; à ces quatre *sels* il ajoute un cinquieme moins connu, quoique plus commun qu'aucun autre, c'est le nitre des murailles.

Le vitriol verd se tire des pyrites du fer; lorsqu'il est mûr & parfait, ses crystaux sont toujours pointus des deux côtés, & composés de dix plans & de côtés inégaux; c'est-à-dire que les quatre plans du milieu sont pentagones, & ceux des extrémités pointues sont composés de trois plans triangulaires.

L'alun brûlé, dissous dans l'eau & coulé, donne des crystaux dont le haut & le bas sont deux plans hexagones; les côtés paroissent composés de trois plans, qui sont aussi hexagones, & de trois autres quadrilateres, placés alternativement; en sorte que chaque crystal parfait est composé de onze plans, cinq hexagones, & six quadrilateres.

L'eau de nos fontaines d'eau salée éloignées de la mer, donne des crystaux d'une figure cubique exacte, dont un côté ou plan paroît avoir une clarté particuliere au milieu, comme s'il y manquoit quelque chose; mais les cinq autres côtés sont blancs & solides. Le *sel* gemme dissous se réduit en crystaux cubiques semblables.

Si l'on fait bouillir l'eau de mer jusqu'à sécheresse, & si l'on fait dissoudre ses *sels* dans un peu d'eau de source, elle donne aussi des crystaux cubiques, mais notablement différens de ceux que l'on vient de décrire; car dans les crystaux du *sel* marin tous les angles du cube paroissent coupés, & les coins restent triangulaires; au-lieu que les *sels* de nos fontaines d'eau salée éloignées de la mer, ont tous leurs coins bien affilés & parfaits.

Le nitre ou salpêtre se réduit de lui-même en crystaux hexagones, longs & déliés, dont les côtés sont des parallélogrammes; l'un des bouts se termine constamment en pyramide, ou même par un tranchant, affilé selon la position des côtés des deux plans inégaux; l'autre bout est toujours raboteux, & paroît comme s'il étoit rompu.

Le plus commun, quoique le moins observé de tous les *sels fossiles*, est une espece de nitre de muraille, ou *sel* de chaux, que l'on tire du mortier des anciennes murailles; c'est de ce *sel* qu'une grande partie de la terre & des montagnes sont composées, selon le docteur Lister; ses crystaux sont déliés & longs; leurs côtés sont quatre parallélogrammes inégaux; leur pointe à l'un des bouts, est formée de deux plans, & de côtés triangulaires, l'autre bout se termine par deux plans quadrangulaires, quoiqu'il soit rare de trouver les deux bouts entiers. Quelques-uns de ces *sels* ont cinq côtés.

La pratique commune de ceux qui ont en France la surintendance des salpêtres pour le roi, est d'amasser de grandes quantités de mortier des anciens bâtimens; & par un art particulier ils en tirent une grande abondance de ce nitre de murailles; ensuite lorsqu'ils ont tiré tout ce qu'ils ont pu, ils le laissent reposer pendant quelques années, après quoi ce mortier se trouve de nouveau empreint de ce *sel*, & en donne presqu'autant que la premiere fois.

Les particules de chacun de ces *sels* en tombant les unes sur les autres, ou en s'unissant sur une base commune, forment d'elles-mêmes des masses qui sont invariables, & toujours de la même figure réguliere. Voilà ce que le microscope nous découvre de la figure des *sels fossiles*; mais pour la bien examiner, il faut les observer en très-petites masses. (*D. J.*)

SEL, *impôt sur le*, (*Econom. politiq.*) imposition en France, qu'on appelle autrement les *gabelles*, article qu'on peut consulter; mais, dit l'auteur moderne des *considérations sur les finances*, un bon citoyen ne sauroit taire les tristes réflexions que cet impôt jette dans son ame. M. de Sully, ministre zélé pour le bien de son maître, qui ne le sépara jamais de celui de ses sujets; M. de Sully, dis-je, ne pouvoit pas approuver cet impôt; il regardoit comme une dureté extrème de vendre cher à des pauvres une denrée si commune. Il est vraissemblable que si la France eût assez bien mérité du ciel pour posséder plus longtems le ministre & le monarque, il eût apporté des remedes au fléau de cette imposition.

La douleur s'empare de notre cœur à la lecture de l'ordonnance des gabelles. Une denrée que les faveurs de la providence entretiennent à vil prix pour une partie des citoyens, est vendue chérement à tous les autres. Des hommes pauvres sont forcés d'acheter au poids de l'or une quantité marquée de cette denrée, & il leur est défendu, sous peine de la ruine totale de leur famille, d'en recevoir d'autre, même en pur don. Celui qui recueille cette denrée n'a point la permission de la vendre hors de certaines limites; car les mêmes peines le menacent. Des supplices effrayans sont décernés contre des hommes criminels à la vérité envers le corps politique, mais qui n'ont point violé cependant la loi naturelle. Les bestiaux languissent & meurent, parce que les secours dont ils ont besoin passent les facultés du cultivateur, déja surchargé de la quantité de *sel* qu'il doit en consommer pour lui. Dans quelques endroits on empêche les animaux d'approcher des bords de la mer, où l'instinct de leur conservation les conduit.

L'humanité frémiroit en voyant la liste de tous les supplices ordonnés à l'occasion de cet impôt depuis

ſon établiſſement : l'autorité du légiſlateur ſans ceſſe compromiſe avec l'avidité du gain que conduit ſouvent la néceſſité même, lui ſeroit moins ſenſible que la dureté de la perception. L'abandon de la culture, le découragement du contribuable, la diminution du commerce, celle du travail, les frais énormes de la régie lui feroient appercevoir que chaque million en entrant dans ſes coffres, en a preſque coûté un autre à ſon peuple, ſoit en payemens effectifs, ſoit en non-valeurs. Ce n'eſt pas tout encore ; cet impôt avoit au-moins dans ſon principe l'avantage de porter ſur le riche & ſur le pauvre, une partie conſidérable de ces riches a ſu s'y ſouſtraire ; des ſecours légers & paſſagers lui ont valu des franchiſes dont il faut rejetter le vuide ſur les pauvres.

Enfin ſi la taille arbitraire n'exiſtoit pas, l'*impôt du ſel* ſeroit peut-être le plus funeſte qu'il fût poſſible d'imaginer. Auſſi tous les auteurs œconomiques & les miniſtres les plus intelligens dans les finances ont regardé le remplacement de ces deux impoſitions, comme l'opération la plus utile au ſoulagement des peuples & à l'accroiſſement des revenus publics. Divers expédiens ont été propoſés, & aucun juſqu'à préſent n'a paru aſſez sûr. (*D. J.*)

SEL, (*Mat. méd. arab.*) nom donné par les Arabes au fruit d'une plante des Indes, qui reſſembloit au concombre dans la végétation, mais qui portoit un fruit ſemblable à la piſtache. Il y a trois fruits nommés par les Arabes, *bel*, *ſel* & *ſel* ; ils diſent que ce ſont le fruit d'une plante rampante ; mais il eſt probable que le *ſel* dont parle Avicenne dans ſon chapitre *du nénuphar*, eſt la racine du nénuphar indien, auquel il attribue les mêmes qualités qu'à la mandragore. (*D. J.*)

SEL PHARYNGIEN, (*Pharmac.*) *ſel* artificiel qui a été fort en uſage dans l'eſquinancie cauſée par un amas de ſéroſités, avec inflammation ſur le pharynx. Il étoit préparé de crême de tartre & de nitre, de chacun une once, avec demi-once d'alun brûlé, diſſous dans du vinaigre diſtillé. On coaguloit enſuite cette ſolution, ſelon l'art. Ce *ſel* mêlé avec deux gros de miel, & diſſous dans cinq onces d'eau de plantain, compoſe réellement un excellent gargariſme pour cette maladie. (*D. J.*)

SEL, (*Critiq. ſacrée.*) comme la Judée abondoit en *ſel*, il n'eſt pas étonnant que cette eſpece de minéral ſervît ſi ſouvent d'alluſion, de ſymbole & de comparaiſon dans l'Ecriture. *Ezéchiel*, *ch. xvj. 14.* voulant faire ſouvenir les Juifs qu'ils avoient été abandonnés dans leur naiſſance, leur dit qu'ils n'avoient été ni *lavés* ni *frottés de ſel*, parce qu'ils avoient coutume de frotter de *ſel* les enfans nouveaux nés pour fortifier leurs corps délicats. La femme de Loth ayant regardé derriere elle, fut changée (*comme*) *en ſtatue de ſel*, c'eſt-à-dire, devint roide & froide. Jeſus-Chriſt emploie auſſi ce mot au figuré, quand il déclare à ſes apôtres qu'ils ſont *le ſel de la terre*, Matt. *v. 13.* c'eſt-à-dire que comme le *ſel* empêche les viandes de ſe corrompre, ils devoient ſemblablement préſerver les ames de la corruption du ſiecle. De même S. Paul preſcrit aux Coloſſiens, *jv. 6.* d'aſſaiſonner leurs diſcours de *ſel avec grace* ; cela ſignifie que leurs diſcours ſoient agréables, & cependant qu'ils n'y mêlent rien qui ſente la corruption ; c'eſt pourquoi le *ſel* eſt dans l'Ecriture le ſymbole de la durée. Un *pacte*, une *alliance de ſel*, Nomb. *xviij. 9.* ſe prend pour une alliance perpétuelle. Le *ſel* déſigne encore au figuré la reconnoiſſance. Les gouverneurs juifs des lieux ſitués au-delà de l'Euphrate écrivoient à Artaxerxès, qu'ils ſe ſouvenoient du *ſel* qu'ils avoient mangé dans le palais, *I. Eſdras*, *jv. 14.* Enfin le *ſel* déſigne la ſtérilité, parce que quand les anciens vouloient rendre un lieu ſtérile, ils y ſemoient du *ſel*, comme fit Abimélech après avoir détruit la ville de Sichem, *Juges*, *jx. 45.* (*D. J.*)

SEL BLANC, (*Salines.*) c'eſt celui qui a été fait d'eau de mer ou d'eau tirée des fontaines & puits ſalés, en la faiſant bouillir & évaporer ſur le feu. On fait auſſi du *ſel blanc* en rafinant les *ſels* gris. (*D. J.*)

SEL-BOUILLON, (*Salines.*) c'eſt le *ſel* blanc qui ſe fait dans quelques élections de Normandie.

SEL DE FAUX-SAUNAGE, (*Gabelles.*) c'eſt le *ſel* qu'on fait entrer & qu'on débite en fraude dans les provinces de France qui ne ſont pas privilégiées, & qui ſont obligées de prendre leurs *ſels* dans les greniers du roi. On appelle auſſi *faux ſel* celui que l'on fait entrer en France des pays étrangers ; l'adjudicataire des gabelles n'en a pas même le droit ; il ne lui eſt permis d'en faire venir que dans le tems de diſette des *ſels* du royaume, & ſeulement après en avoir obtenu du roi permiſſion par écrit. Mais ce n'eſt-là qu'une formalité. (*D. J.*)

SEL GABELLE, (*Gabelles.*) c'eſt celui qui ſe prend au grenier à *ſel*, & qui ſe diſtribue par les officiers & commis, aux heures, aux jours, & de la maniere marquée par l'ordonnance. (*D. J.*)

SEL GRÉNÉ, (*Salines.*) c'eſt celui qui eſt en gros grains, ſoit que ce ſoit l'ardeur du ſoleil, ou celle du feu qui l'ait réduit en grains.

SEL GRIS, (*Salines.*) c'eſt du *ſel* qui ſe ramaſſe ſur les marais ſalans.

SEL D'IMPÔT, (*Gabelles.*) c'eſt la quantité de *ſel* que chaque chef de famille eſt obligé de prendre au grenier tous les ans pour l'uſage du pot & ſaliere ſeulement, à laquelle il eſt impoté ſuivant le rolle dreſſé par les aſſéeurs ; cette quantité eſt évaluée à un minot pour quatorze perſonnes. Le *ſel d'impôt* ne peut être employé aux groſſes ſalaiſons. (*D. J.*)

SEL, GRENIER A, (*Juriſprudence.*) *Voyez* au *mot* GABELLES & au *mot* GRENIER A SEL, CHAMBRE A SEL.

SELA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de la Paleſtine, dans la tribu de Benjamin, & d'un fleuve du Péloponnèſe, dont l'embouchure eſt marquée par Ptolomée, *l. III. c. xvj.* ſur la côte de la Meſſénie, entre le promontoire Cypariſſium, & la ville Pylus. (*D. J.*)

SÉLAGE, ſ. f. (*Hiſt. des Druides.*) nous apprenons de Pline, *l. XXIV. c. xj.* que les Druides enſeignoient que pour cueillir la plante nommée *ſélage*, qu'on croit être la pulſatille, il falloit l'arracher ſans couteau & de la main droite, qui devoit être couvert d'une partie de la robe, puis la faire paſſer ſecrettement à la main gauche, comme ſi on l'avoit volée ; il falloit encore être vêtu de blanc, être nuds piés, & avoir préalablement offert un ſacrifice de pain & de vin. Ces ſortes de pratiques ridicules nous peignent bien toute la ſuperſtition des principaux miniſtres de la religion des Gaulois. (*D. J.*)

SELAGO, ſ. f. (*Botan.*) genre de mouſſe dont voici les caracteres ſuivant Linnæus ; le calice ſubſiſte après que la fleur eſt tombée ; il eſt compoſé d'une ſeule feuille découpée en quatre ſegmens ; la fleur eſt monopétale formée en un tuyau qui paroît à-peine percé ; les étamines ſont quatre filets chevelus de la longueur de la fleur plus ou moins ; le germe du piſtil eſt arrondi ; le ſtile eſt délié, & a la grandeur des étamines ; le ſtigma eſt ſimple & pointu ; la fleur renferme la graine qui eſt unique & arrondie. Dillenius dans ſon *hiſt. muſc*, *p. 436.* compte cinq eſpeces étrangeres de ce genre de mouſſe, le lecteur peut les conſulter.

SELAM, ſ. m. *terme de relation* ; on appelle ainſi dans l'Amérique ſeptentrionale certains poſtes diſpoſés le long des côtes où les Eſpagnols mettent les Indiens en ſentinelle. Ce ſont comme des eſpeces de guérites qui ſont bâties tantôt à terre avec du bois

de charpente, tantôt sur des troncs d'arbres ; comme des cages, mais assez grandes pour recevoir deux hommes, avec une échelle pour y monter & en descendre. (*D. J.*)

SELAMBINA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne bétique; Ptolomée, *l. II. c. iv.* la place sur la mer d'Ibérie, entre *Sex* & *Extensio*. Le nom moderne est *Salobrenna*.

SELAMPRIA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, dans le Comenolitari. Elle a sa source dans les montagnes aux confins de l'Albanie, traverse toute la province de Janna, & va se rendre dans le golphe de Salonique, près du mont Cassovo. La *Sélampria* est, à ce qu'on croit le *Sperchius* des Latins. (*D. J.*)

SÉLANDE *ou* SÉELANDE, (*Géog. mod.*) île de la mer Baltique, & la plus grande entre celles de Danemarck. Elle est bornée au septentrion par la Norwege, au sud par les îles de Mone & de Falster, à l'orient par le Sund, & à l'occident par l'île de Fuhnen.

Sa longueur du nord au midi, est de 18 milles germaniques, & sa largeur de 12 milles d'orient en occident. Dans cette étendue de terrein, on compte treize villes, plusieurs châteaux & trois cens quarante-sept paroisses. Le tout est divisé en vingt-six bailliages, qu'on appelle *herrit*, & à chacun desquels on joint un nom propre, pour les distinguer des autres. Coppenhague est la capitale.

L'île de *Sélande* a peu de montagnes, mais beaucoup de bois & de forêts, de gras pâturages & des champs très-fertiles.

Ses côtes sont coupées de divers golphes & baies, & dont quelques-uns avancent assez dans les terres. Les uns & les autres, ainsi que les mers voisines, abondent en poisson. Ils ont aussi divers ports surs & commodes, où l'on peut établir le plus grand commerce, par leur situation avantageuse entre l'Océan & la mer Baltique.

On croit que cette belle île est la *Codanonia* de Pomponius Méla, *l. III. c. vj.* c'est le sentiment de Cluvier, & des plus habiles géographes. Ainsi le *Sinus Codanus* des anciens, est la mer de Danemark. (*D. J.*)

SÉLASTIQUES, JEUX, (*Inscript.*) sur une ancienne inscription faite par les habitans de Puzzolo, à l'honneur d'Antonia Pie; cet empereur est appellé *constitutori sacri selastici*, pour *iselastici*. Saumaise dans ses notes sur la vie d'Hadrien par Spartien, cite plusieurs exemples de mots grecs & latins, dont on retranchoit alors la premiere lettre, ou la premiere syllabe. *Sacrum selasticum*, est donc la même chose que *sacrum iselasticum*, jeux isélastiques, espece de jeux & de combats qu'on donnoit dans les villes d'Italie, de Grece & d'Asie, soumises à l'empire romain. *Voyez* ISÉLASTIQUE. (*D. J.*)

SELBURG, (*Géog. mod.*) petite ville du duché de Sémigalle, annexe de la Curlande, sur la Dwina. C'est le chef-lieu d'une des deux capitaineries qui composent ce duché.

SÉLELERRE, (*Géog. mod.*) petite ville, selon nos lexicographes, & selon la vérité, petit bourg de France, en Sologne, sur le Beuvron, à 4 lieues sud-est de Blois; ce bourg a une seule paroisse, & un couvent de filles. *Longitude 18. 58. latitude 47. 34.* (*D. J.*)

SELEMNUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnese, dans l'Achaie propre. Quand on a passé le Charadrus, dit Pausanias, *l. VII. c. xxiij.* on apperçoit quelques ruines de l'ancienne ville d'Agyre, & à main droite, on trouve une fontaine qui porte encore ce nom.

Le fleuve *Selemnus* ou *Selimnus*, continue l'historien, a son embouchure auprès, ce qui a donné lieu à un conte que font les gens du pays. Selon eux, *Selimnus* fut autrefois un beau jeune berger, qui plut tant à la nymphe Argyre, que tous les jours elle sortoit de la mer pour le venir trouver. Cette passion ne dura pas long-tems; il sembloit à la nymphe que le berger devenoit moins beau, elle se dégoûta de lui, & Sélimnus en fut si touché, qu'il mourut de déplaisir. Venus le métamorphosa en fleuve; mais tout fleuve qu'il étoit, il aimoit encore Argyre, comme on dit qu'Alphée pour être devenu fleuve, ne cessa pas d'aimer Aréthuse: la déesse ayant donc pitié de lui une seconde fois, lui fit perdre entieremenr le souvenir de la nymphe. Aussi croit-on dans le pays que les hommes & les femmes pour oublier leurs amours, n'ont qu'à se baigner dans le *Selimnus*: ce qui en rendroit l'eau d'un prix inestimable, si on pouvoit s'y fier; c'est la réflexion de Pausanias. (*D. J.*)

SÉLENE, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire, la fontaine de la Lune; fontaine du Péloponnese, dans la Laconie. On la nommoit de la sorte, dit Pausanias, *l. III. c. xxvj.* parce qu'elle étoit consacrée à la Lune. D'Oetyle à Thalama il y avoit quatre-vingt stades, & sur le chemin on voyoit un temple d'Ino, célebre par les oracles qui s'y rendoient. La fontaine *Sélene* fournissoit ce temple de très-bonne eau, & en abondance.

SÉLENES, s. m. pl. (*Antiq. grecq.*) sorte de gâteaux qui étoient larges & cornus en forme de demi-lune σελῆναι. Dans les sacrifices offerts à la Lune, après six ordinaires *sélenes*, on présentoit un autre gâteau, appellé βοῦς ἕβδομος, parce qu'il représentoit les cornes d'un bœuf, & qu'il étoit le septieme. *Voy.* Potter, *Archæol. græc. t. I. p. 214.* (*D. J.*)

SÉLÉNITE, s. m. (*Hist. nat. Chimie & Minéralog.*) *selenites*, *sal seleniticum*. Par *sélénite* ou sel *séléniteux* l'on désigne des substances fort différentes. Les minéralogistes allemands appliquent ce nom à une espece de gypse ou de pierre à plâtre, composée de lames ou de feuillets transparens, telle que celle qui est connue sous le nom de *pierre spéculaire* ou de *miroir des ânes*, dont il se trouve une grande quantité à Montmartre. Quelques auteurs donnent le nom de *sélénite* au spath rhomboïdal, & composé de lames. D'autres ont donné ce même nom au crystal d'Islande, qui est rhomboïdal. Enfin, il y a des naturalistes qui se sont servi du mot *sélénite* pour désigner le talc.

Les chimistes & les naturalistes françois par *selenito* entendent communément un sel neutre formé par la combinaison de l'acide vitriolique & d'une terre calcaire, telle que la craie, la marne, *&c.* En effet, si l'on verse de l'huile de vitriol sur de la craie en poudre, il se fait une effervescence considérable, la dissolution devient trouble, & il se précipite une poudre blanche; cette poudre examinée avec attention, ne montre qu'un amas de petits crystaux, qui ont la forme de petits feuillets ou d'écailles de poisson. Suivant M. Rouelle, la raison pourquoi ce *sel* se précipite aussi-tôt qu'il est formé, c'est qu'il est presque insoluble dans l'eau; en effet, le savant chimiste a trouvé qu'il exigeoit 360 parties d'eau pour le mettre en dissolution. La meilleure maniere d'obtenir ce *sel séléniteux*, c'est de verser de l'acide vitriolique dans de l'eau de chaux; mais il faut pour cela attraper le point de la saturation, ce que l'on reconnoîtra en trempant un papier bleu dans la dissolution; quand ce papier ne rougira plus, ce sera une preuve que l'on aura réussi.

La nature en se servant des mêmes matieres produit un *séléniteux* ou une *selenite* tout-à-fait semblable; on la trouve dans la terre qui tombe au fond de certaines eaux. Beaucoup de pierres & surtout celles qui

ſont brillantes en ſont chargées. Cela n'eſt point ſurprenant, puiſque l'acide vitriolique eſt répandu dans notre atmoſphere & dans le ſein de la terre, qui contient d'ailleurs un grand nombre de ſubſtances calcaires auxquelles cet acide peut s'unir. On pourroit conjecturer que c'eſt à une combinaiſon ſemblable, aidée de quelques circonſtances qui nous ſont encore inconnues, que le gypſe ou la pierre à plâtre doit ſon origine.

SÉLENOGRAPHIE, ſ. f. (*Aſtron.*) eſt la deſcription de la lune.

Ce mot vient des mots grecs σελήνη, *lune*, & γράφω, *je décris*.

La deſcription de la lune conſiſte dans la repréſentation de ſon diſque, avec les taches, & les autres endroits obſcurs ou lumineux qu'on y apperçoit, ſoit à la vue ſimple, ſoit avec le téleſcope.

On joint à cette deſcription les noms qui ont été donnés à ces différens endroits, & qui ſont pour la plûpart des noms de philoſophes, ſoit anciens, ſoit modernes. Ces noms ſont fort utiles dans la deſcription des éclipſes pour marquer les endroits éclipſés de la lune; ainſi on dit, *tycho* eſt entré dans l'ombre à telle heure; c'eſt-à-dire, que l'endroit appellé *tycho* a commencé à s'obſcurcir; & ainſi des autres. *Voyez* LUNE. (*O*)

Depuis l'invention du téleſcope, la *ſélenographie* a été conſidérablement perfectionnée. Hevelius, célebre aſtronome & bourguemeſtre de Dantzick, qui a publié la premiere *ſélenographie*, avoit donné aux différens endroits de la lune des noms pris des lieux de la terre: c'eſt Riccioli qui leur a donné les noms des philoſophes & des aſtronomes célebres; ainſi, ce que l'un appelle *mont Porphyrites*, l'autre l'appelle *Ariſtarque*; & ce qui eſt appellé par l'un *Ætna*, *Sinaï*, *Athos*, *Apenninus*, &c. eſt appellé par l'autre *Copernic*, *Poſſidonius*, *Tycho*, *Gaſſendi*, &c. Les noms donnés par Riccioli ont prévalu. *Voyez* LUNE.

SELENUSIA, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire le *lac de la lune*; lac de l'Aſie mineure, dans l'Ionie, près de l'embouchure du Cayſtre. Ce lac, ſelon Strabon, *l. XIV. p. 642*, étoit formé par les eaux de la mer. (*D. J.*)

SÉLEUCIDE, LA, (*Géog. anc.*) *Seleucis*, contrée de la Syrie. Elle prit ſon nom de la ville de Séleucie de Syrie. Strabon, *l. XVI.* remarque que cette contrée étoit la plus belle & la plus conſidérable de ces quartiers, & qu'on l'appelloit *Tétrapole*, à cauſe des quatre villes célebres qu'elle renfermoit, ſavoir Antioche *ad Daphnen*, Seleucie *in Pieriâ*, Apamée & Laodicée. Il met bien d'autres villes dans la Séleucide; mais il diſtingue ces quatre qu'il appelle *ſœurs*, parce qu'elles avoient été fondées par Seleucus Nicator. Cette contrée s'étendoit du côté du midi juſqu'à la Phénicie; de ſorte qu'elle avoit des bornes plus vaſtes que celles que lui donne Ptolomée, qui en ſépare la Caſſiotide. (*D. J.*)

SÉLEUCIDES, ſ. m. (*Hiſt. anc. Chronologie.*) on dit l'ere des *Séleucides*, ou l'ere des Syro-Macedoniens; c'eſt une époque ou un calcul de tems, qui commence depuis l'établiſſement des *Séleucides* ainſi nommés de Seleucus Nicator ou le victorieux, un des ſucceſſeurs d'Alexandre, qui regna en Syrie, comme ont fait les Ptolomées en Egypte. *Voyez* EPOQUE.

On trouve cette ere exprimée dans le livre des Macchabées, & dans un grand nombre de médailles grecques que les villes de Syrie ont fait frapper; les rabbins & les juifs l'appellent l'*ere des contrats*, parce qu'étant alors ſoumis aux rois de Syrie, ils furent obligés de ſuivre cette méthode de compter dans leurs contrats. Les Arabes l'appellent *therik diskarnein*, l'ere des deux cornes: ce qui ſignifie, ſelon quelques uns, l'*ere d'Alexandre le grand*, parce que ce prince eſt repréſenté avec deux cornes de belier ſur des médailles, à l'imitation de Jupiter Ammon dont il vouloit qu'on le crût fils. Mais d'autres l'entendent beaucoup mieux des deux royaumes de Syrie & d'Egypte qui furent alors ſéparés ou diviſés, & d'un ſeul empire partagé en deux monarchies.

Le point important eſt de connoitre l'année où la ſéparation s'eſt faite; ou, ce qui eſt la même choſe, de ſavoir en quel tems Seleucus Nicator, un des capitaines d'Alexandre, & le premier des *Séleucides*, fonda ſon empire en Syrie. Sans entrer dans le détail des différentes opinions des auteurs qui ont écrit ſur cette matiere, il ſuffit d'obſerver, que ſuivant les meilleures hiſtoires, la premiere année de cette ere tombe l'an 312 avant Jeſus-Chriſt, 12 ans après la mort d'Alexandre, 3692 du monde, 442 de Rome, 4402 de la période julienne, la premiere année de la cxvij. olympiade, environ 872 ans après la priſe de Troie. *Voyez* EPOQUE.

SÉLEUCIE, (*Géog. anc.*) *Seleucia*; il y a pluſieurs villes qui ont porté le nom de *Séleucie*; on en comptoit juſqu'à neuf, ainſi nommées par Seleucus Nicator.

La plus conſidérable eſt 1°. la *Séleucie* ſur le Tigre, *Seleucia ad Tigrim*. Seleucus la bâtit dans la Méſopotamie, l'an 293 avant J. C. à quarante milles de Babylone, ſur la rive occidentale du Tigre, vis-à-vis de l'endroit où eſt aujourd'hui Bagdad. Elle devint bientôt une très-grande ville; car Pline, *l. VI. c. xxvj.* dit qu'elle avoit ſix cens mille habitans. Elle attira dans ſon ſein tous ceux de Babylone; ſa ſituation étoit des plus heureuſes; Seleucus en fit la capitale de toutes les provinces de ſon empire au-delà de l'Euphrate, & le lieu de ſa réſidence, quand il venoit de ce côté-là de ſes états, comme Antioche l'étoit en-deçà de l'Euphrate. Ainſi les Babyloniens ſe jetterent en foule à *Séleucie*, d'autant plus que les digues de l'Euphrate s'étant alors rompues, avoient rendu le ſéjour de Babylone très-incommode.

D'ailleurs Seleucus ayant donné ſon nom à cette nouvelle capitale, & voulant qu'elle ſervît à la poſtérité de monument à ſa mémoire, lui accorda des privileges fort au-deſſus de ceux de toutes les villes de l'Orient, afin de la rendre d'autant plus floriſſante. Il y réuſſit ſi bien, que peu de tems après la fondation de *Séleucie*, Babylone ſe trouva déſerte & ſans habitans, diſent Pline, Strabon & Pauſanias; c'eſt pour cela qu'elle eſt nommée par quelques auteurs *Seleucia Babylonis*. Ammian Marcellin, *l. XXIII. c. xx.* la peint en deux mots, *ambitioſum opus Nicatoris Seleuci*.

Elle fut priſe par Lucius Verus, ou plutôt par Caſſius ſon général, & ruinée contre la foi du traité. Elle ne fut rétablie qu'après le tems de Julien; elle devint un archevêché dans le quatrieme ſiecle, & fut de nouveau ruinée dans le huitieme. Ses prélats eurent les premiers la qualité de *catholiques* ou *archevêques autocéphales*; mais ayant embraſſé le neſtorianiſme, ils transférerent leur ſiege à Bagdad, & ſont aujourd'hui ceux qu'on nomme *patriarches neſtoriens*.

Diogene ſurnommé *le babylonien* naquit à *Séleucie* ſur le Tigre. Joſephe, *l. I. c. ij.* nous apprend qu'il fut précepteur de cet Antipater, qui fit relever les murs de Jéruſalem.

2°. *Séleucie*, ville de la Perſide dans l'Aymaïde. C'étoit, ſelon Strabon, *l. XI.* une grande ville ſituée ſur le fleuve Hédyphonte qui eſt l'Hedypnus de Pline.

3°. *Séleucie*, lieu fortifié dans la Méſopotamie, près du pont Zeugma, ſur l'Euphrate. Il en eſt parlé dans Polybe, *l. V. c. xliij.* & dans Strabon, qui dit, *l. XVI.* que Pompée donna ce lieu à Antiochus, roi de Commagène.

4°. *Séleucie-Trachée*, en latin *Seleucia-Aſpera*, ville de

de la Cilicie-Trachée, sur le fleuve Calycadnus. On la nommoit *Holmia*, avant que Seleucus Nicator lui eût imposé son propre nom.

Cette ville fut libre sous les Romains, & elle conserva cette liberté sous les derniers empereurs de Rome. Nous le voyons dans une médaille de Philippe l'arabe, σελευκεων των προς κα. ελευτεραι, & dans un de Gordien, κελευκεων των προς καλυκαδνο ελευθερας, *Seleucienfium, qui ad Calycadnum sunt, liberæ (civitatis)*.

Etienne le géographe, & la plûpart des écrivains ecclésiastiques mettent la *Séleucie-Trachée* dans l'Isaurie, & l'appellent *Séleucie d'Isaurie*, parce que de leur tems l'Isaurie comprenoit une grande partie de la Cilicie. Cette ville fut en effet métropole de l'Isaurie, dans le patriarchat d'Antioche. Elle est aujourd'hui dans la Caramanie, & entierement délabrée. On l'appelle *Séleschie*.

5°. *Séleucie* de Pisidie, *Seleucia-Pisidiæ*, ville de l'Asie mineure dans la Pisidie; & comme la Pisidie s'étendoit jusqu'au mont Taurus, cette ville fut encore nommée *Seleucia ad Taurum*. Elle est aujourd'hui ruinée.

6°. *Séleucie-Piérie*, *Seleucia-Pieria*, ville de Syrie sur la mer Méditerranée, vers l'embouchure de l'Oronte. Appien l'appelle par cette raison *Séleucie sur la mer*. S. Paul & S. Barnabé étant arrivés dans cette ville, s'y embarquerent pour aller en Chypre, *actes. c. xviij*. Nous avons un grand nombre de médailles de cette ville. M. Vaillant les a recueillies. *Séleucie-Piérie* étoit de la premiere Syrie, dans le patriarchat d'Antioche. C'est aujourdhui un village nommé *Séleucie-Jelberg*, à l'embouchure de l'Oronte dans la mer.

7°. *Séleucie* sur le Belus, *Seleucia ad-Belum*, ou *Seleuco-Belus*, ville de la haute Syrie. *Voyez* SELEUCO-BELUS.

8°. *Séleucie*, ville de Célésyrie; c'est la ville de Gadara située au-delà & à l'orient de la mer de Tibériade. Seleucus Nicator la fit appeller de son nom.

9°. *Séleucie* de Pamphylie, ville de la Pamphylie, à laquelle le même Seleucus donna son nom pour l'avoir bâtie.

Josephe, *antiquit. l. XIII. c. xxiij*. & ailleurs, parle aussi d'une *Séleucie*, ville de la Gaulanite située sur le lac Semechon.

Enfin Pline, *l. V. c. xxix*. dit qu'on donna le nom de *Séleucie* à la ville de Tralles ou de Trallis en Lydie. (*D. J.*)

SÉLEUCIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques qui parurent dans le quatrieme siecle, & eurent pour chefs Seleucus & Hermias: ce qui leur fit aussi donner le nom d'*Hermianiens* ou *Hermiens*, *Hermiani*. *Voyez* HERMIENS.

Ces deux hérésiarques & leurs sectateurs enseignoient, comme Hermogenes, que la matiere étoit éternelle, que Dieu étoit corporel, que les ames avoient été tirées de la matiere, ou au moins qu'étant composées de feu & d'esprit, elles ne devoient point être baptisées par l'eau. C'est pourquoi pour administrer leur baptême, ils usoient d'un fer chaud dont ils imprimoient la marque sur le front de leurs prosélytes. Ils ajoutoient que le mal vient de Dieu ou de la matiere, qu'il n'y a point de résurrection, ou qu'elle n'est autre chose que la génération continuelle des hommes, que le paradis est visible, & enfin que J. C. ressuscité n'est point assis à la droite de son pere, mais qu'il avoit abandonné cette prérogative pour fixer son trone dans le soleil. Dupin, *bibliot. des ant. ecclés. des trois premiers siecles*.

SELEUCOBELUS, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Syrie. Théodoret dit que S. Basile avoit mené la vie monastique dans cette ville. C'est la *Seleucia*, ou *Seleucus ad Belum* de Ptolomée, *l. V. c. xv*. & de Pline, *l. V. c. xxiij*. C'est le siege épiscopal que les notices appellent *Séleucobelos*, & dont l'évêque est appellé *seleucobelitanus episcopus* dans le premier concile de Constantinople; mais on ne sait pas au juste ce que c'est que ce surnom de *Belus*, & l'on ignore ce qu'on doit entendre par ce mot; est-ce une riviere, ou une montagne de ce nom? (*D. J.*)

SELGA, (*Géog. anc.*) ou *Selge*, ville de l'Asie mineure dans la Pisidie. Elle étoit considérable du tems de Dénis le périégete, vers 860, qui lui donna l'épithete de μεγαλωνυμος, *magni nominis*. Il en fait une colonie des Amycléens, ainsi nommés d'*Amiclæ*, lieu du Péloponnèse dans le territoire de Lacédémone: ce qui fait que Strabon & Etienne le géographe disent que *Selga* étoit une colonie de Lacédémoniens. Le même Strabon ajoute que c'étoit une ville forte, bien peuplée, & où l'on avoit vu quelquefois jusqu'à 20 mille hommes. Il dit encore que les habitans de cette ville étoient les plus considérables d'entre les Pisides, & Polybe, *l. V.* les représente comme un peuple guerrier.

On trouve diverses médailles avec ce mot: σελγεων; & l'on en a entr'autres une de Decius, où on lit ces mots: σελλακεδαιμονιων σελγεων ομονοια; *Lacedæmoniorum Selgensiumque concordia*.

Zozime, *l. V. c. xv*. qui nous apprend que *Selga* étoit située sur une coline, en fait une petite ville de la Pamphylie: *oppidulum Pamphiliæ est in colle situm*. Il l'appelle *petite ville*, parce que de son tems elle étoit fort déchue de ce qu'elle avoit été, & il la met dans la Pamphylie, parce que, comme nous le voyons par les notices, la partie inférieure de la Pisidie se trouvoit alors renfermée dans la Pamphylie. (*D. J.*)

SELGIUCIDES, (*Hist. orient.*) nom d'une dynastie puissante qui a régné dans l'Orient, & dont le chef se nommoit *Selgiuk*. Cette dynastie a été divisée en trois branches; la premiere des *Selgiucides* de Perse, dans laquelle on compte quinze empereurs; la seconde des *Selgiucides* du Kerman, qui a eu onze princes; la troisieme des *Selgiucides* de Roum, qui a duré 220 ans sous quinze sultans. (*D. J.*)

SELIMNUS, s. m. (*Mythol.*) fleuve de l'Achaïe, qui a son embouchure près d'une fontaine appellée *Argyres*. *Sélimnus*, disoit-on, fut autrefois un beau jeune berger qui plut tant à la nymphe Argyre, que tous les jours elle sortoit de la mer pour le venir trouver. Cette passion ne dura pas long-tems; il sembloit à la nymphe que le berger devenoit moins beau; elle se dégoûta de lui, & *Sélimnus* en fut si touché qu'il mourut de déplaisir. Vénus le métamorphosa en fleuve; mais tout fleuve qu'il étoit, il aimoit toujours Argyre; la déesse ayant donc pitié de lui encore une fois, lui fit perdre entierement le souvenir de la nymphe. « Aussi croit-on dans le pays, ajoute Pausanias, » que les hommes & les femmes, pour oublier leurs » amours, n'ont qu'à se baigner dans le *Sélimnus*: ce » qui rendroit l'eau d'un prix inestimable, si l'on » pouvoit s'y fier ». (*D. J.*)

SELING, s. m. (*Comm.*) poids & monnoie dont on se sert, & qui a cours dans le royaume de Siam; il se nomme *mayon* en chinois. *Voyez* MAYON. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

SELINGA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, dans la grande Tartarie, sur la riviere qui lui donne son nom. *Voyez* SELINGINSKOY.

Quant à la riviere même, elle sort de diverses sources vers les 46 d. de latitude & les 115 d. de longitude. Elle va se décharger dans le lac Baïkal, à 55 degrés de latitude. Ses deux bords, depuis son origine jusqu'à une journée de Selinginskoy, sont aux Monugales; mais depuis Selinginskoy jusqu'à son embouchure, tout son rivage appartient aux Russes. (*D. J.*)

SELINGINSKOY, (*Géog. mod.*) ou *Selinga*, ville de l'empire russien, dans la grande Tartarie,

sur la rive orientale de la Selinga, près du lac Baïkal. C'est la forteresse la plus avancée que les Russes possedent sur les frontieres de la Chine. *Long.* 120. 10. *latit.* 52. (*D. J.*)

SELINGSTAD, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Selgenstad*, *Seligenstad*, *Selingunstad*, ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'électorat de Mayence. Elle dépend de l'électeur de Mayence. *Long.* 26. 5. *latit.* 50. (*D. J.*)

SELINUNTE EN CILICIE, (*Géog. anc.*) *Selinus*, ville de la Cilicie-Trachée. Pline en fait mention. Strabon la met à l'embouchure du fleuve de son nom, entre un lieu fortifié nommé *Laërtès*, & un rocher nommé *Cragus*. Ptolomée, *l. V. c. xxvij.* qui écrit *Selenus*, en fait une ville maritime qu'il place entre *Jotapæ* & *Antiochæ super Crago*.

C'est là qu'est mort Trajan le 10 Août de l'an 117 de J. C. à 64 ans. Il n'y eut point de regne si heureux, ni si glorieux pour le peuple romain. Grand homme d'état, grand capitaine, ayant un cœur bon qui le portoit au bien, un esprit éclairé qui lui montroit le meilleur, une ame noble, grande, belle, avec toutes les vertus, n'étant extrème sur aucune, enfin l'homme le plus propre à honorer le nature humaine, & à représenter la divinité. *Grandeur des Rom.* ch. xv.

Pline écrivit à ce prince, quand il parvint à l'empire: Je vous souhaite, seigneur, & au genre humain pour vous, toutes sortes de prospérités, c'est-à-dire, tout ce qui est le plus digne de votre regne. (*D. J.*)

SELINUS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Sicile, selon Pline, *l. III. c. viij.* Ptolomée, *l. III. c. iv.* & Diodore de Sicile, *l. XIII. c. xliv.* placent cette ville sur la côte méridionale de l'île, entre le promontoire Lilybæum, & l'embouchure du fleuve Mazara.

Elle avoit été bâtie par les Syracusiens, selon Thucydide, *l. VI. p.* 412. ses habitans, à ce que dit Pausanias, *l. VI. c. xix.* en avoient été chassés par les Carthaginois; & avant leur destruction, ils avoient consacré à Jupiter olympien un trésor, où l'on voyoit une statue de Bacchus, dont le visage, les mains, & les piés, étoient d'ivoire. Les vestiges qui restent de *Selinus*, ont été décrits par Thomas Farel, *Dec. 1. l. VI. c. iv.* & ils nous font voir que cette ville étoit grande. Virgile, *Æneid. l. III. v.* 705. la surnomme *Palmosa*, à cause de l'abondance de ses palmiers.

Teque datis linquo ventis, palmosa Selinus.

Silius Italicus, *l. XIV. v.* 200. a dit dans le même sens:

. . . Nectareis vocat, ad certamen Hymetton
Audax Hybla favis, palmœque arbusta Selinus.

2°. *Selinus* ville de la Cilicie-Trachée, Sélinunte en Cilicie, où l'empereur Trajan mourut; & la mort de ce prince a immortalisé cette ville; ce qui fit qu'on la nomma *Trajanopolis*; mais ce feroit plutôt *Trajanotaphos* qu'il eût fallu l'appeller. Quoi qu'il en soit, elle reprit dans la suite son premier nom. *Voyez* SÉLINUNTE *en Cilicie*, & TRAJANOPOLIS.

Le nom de *Selinus* a été commun au fleuve de la Cilicie-Trachée, à l'embouchure duquel étoit bâtie Sélinunte, dont nous venons de parler, à un fleuve du Péloponnèse, dans l'Elide, à un fleuve du Péloponnèse dans l'Achaïe propre; à un fleuve de l'Asie mineure dans l'Ionie; à un fleuve de l'île de Sicile, aujourd'hui la Favara, & à un port d'Egypte, sur la côte du nome de Lybie. (*D. J.*)

SÉLIVRÉE, (*Géog. mod.*) anciennement *Selimbria*, ou *Selybria*, petite ville, presque ruinée de la Turquie européenne, dans la Romanie, sur le bord de la mer de Marmora, à quinze lieues au couchant de Constantinople; elle est habitée par quelques grecs. *Long.* 45. 40. *latit.* 41. 40. (*D. J.*)

SELKIRCK, (*Géog. mod.*) gros bourg d'Ecosse, dans la province de Twedale, chef-lieu du vicomté d'Etterick, à vingt milles au sud-est d'Edimbourg, sur la Twede. *Long.* 14. 55. *latit.* 55. 34. (*D. J.*)

SELLA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Espagne, dans l'Asturie de Santillane; elle prend sa source vers le milieu de la province, & se jette dans l'Océan, à Riba de *Sella*. (*D. J.*)

SELLA, (*Littérat.*) ce mot signifie une chaise; *sella solida*, est une chaise ou une selle d'un bloc de bois, sur quoi s'asseyoient les augures en prenant l'augure.

Sella curulis, chaise curule garnie d'ivoire, sur laquelle les grands magistrats à Rome avoient droit de s'asseoir & de se faire porter.

Sella gestatoria, chaise ordinaire à porteurs, permise à tout le monde.

Sella familiarica, bassin, chaise percée pour les nécessités; mais *cella familiarica* par un *c*, paroît designer dans Vitruve une garde-robe; parce que dans l'endroit où il en parle, il s'agit des pieces dont les appartemens sont composés; & non pas des choses dont ils sont meublés. On peut donc croire que le mot *familiarica* sert à designer l'usage de cette piece, qui étoit destinée pour la seule commodité des nécessités ordinaires. La garde-robe des Romains, *cella familiarica*, n'étoit qu'un lieu pour serrer la chaise percée; car ils n'avoient point de fosses à privé comme nous en avons dans nos maisons. *Voyez* LATRINES, *Littérature*. (*D. J.*)

SELLASIA, ou *SELASIA*, ville du Péloponnèse, dans la Laconie, sur le fleuve Œnus, selon Polybe, *l. II. c. lxv.* Pausanias, *l. II. c. ix.* ajoute que les Achéens, assistés d'Antigonus, défirent Cléomene, & saccagerent *Sélasie*. (*D. J.*)

SELLE, s. f. (*Gramm.*) petit siége de bois pour une personne, à trois ou quatre piés, sans dos.

SELLE LA, (*Géog. mod.*) riviere des Pays-bas; elle commence dans la Thierache en Picardie, & se perd dans l'Escaut. (*D. J.*)

SELLE, (*Métallurgie.*) c'est ainsi qu'on nomme dans les fonderies où l'on traite le cuivre, une piece de fer fondu encastrée dans une bâtisse de bois, qui est entrouverte dans le milieu pour recevoir un pilon armé d'un coin; ce qui fait que cette piece de fer ressemble à une *selle* renversée. L'usage de cette *selle* est de diviser les pains ou gâteaux de cuivre pour les faire passer par de nouveaux travaux.

On donne aussi dans les fourneaux de fonderies le nom de *selle*, à une masse de scories qui couvre la matiere fondue; elle forme une espece de bosse en dos d'âne, qui laisse un vuide entre elle, & la matiere fondue qui est au-dessous.

SELLE, (*Marine.*) espece de petit coffre, fait de planches, dans lequel le calfat met ses instrumens, & qui lui sert de siége lorsqu'il calfate le pont d'un vaisseau.

SELLE d'*artisans*, (*Ustenciles de métiers.*) les cordonniers, savetiers, bourreliers, & autres tels ouvriers en cuir, ont de petites *selles* rondes à trois piés sur lesquels ils sont assis, quand ils cousent leurs ouvrages avec l'alesne. (*D. J.*)

SELLE, (*Outil de charron.*) c'est un tronc de bois plat épais de dix à douze pouces, d'environ deux piés de circonférence, au milieu duquel en-dessus est une petite cheville de fer de la longueur de quatre à cinq pouces; ce billot est soutenu sur trois piés de bois posés en triangle & un peu de côté, de la hauteur de trois piés & demi; cela sert aux charrons pour poser les petites roues, pour les égaliser, monter, *&c. Voyez la fig. Pl. du charron.*

SELLE, *terme de mégissier*, est une espece de banc à quatre piés, sur lequel les ouvriers mettent les

peaux à mesure qu'ils les ont pelées; il a environ trois piés de longueur afin de servir à deux ouvriers en même tems en cas de besoin. *Voyez les Planches du Mégissier*.

SELLE *à poncer*, (*Parcheminerie.*) ce mot se dit chez les Parcheminiers, d'une maniere de forme ou banquette couverte d'une toile rembourrée, sur laquelle ils poncent le parchemin après qu'il a été raturé sur le sommier. *Savary*. (*D. J.*)

SELLE, (*Maréchal.*) espece de siége rembourré qu'on met sur le dos du cheval pour la commodité du cavalier.

L'origine de la *selle* n'est pas bien connue. G. Decan en attribue l'invention aux Saliens, anciens peuples de la Franconie; c'est de-là, dit-il, qu'est venu le mot latin *sella*, selle.

Il est certain que les anciens Romains n'avoient, ni l'usage de la *selle*, ni celui des étriers; ce qui est cause que Galien fait remarquer dans différens endroits de ses ouvrages, que la cavalerie romaine étoit sujette à plusieurs maladies des hanches & des jambes, faute d'avoir les piés soutenus à cheval. Hippocrate avoit remarqué avant lui, que les Scythes qui étoient beaucoup à cheval, étoient incommodés de fluxions aux jambes pour la même cause.

Le premier tems où nous voyons qu'il ait été question de *selles* chez les Romains; c'est l'an 340, lorsque Constance qui combattoit contre son frere Constantin pour lui ôter l'empire, pénétra jusqu'à l'escadron où il étoit en personne, & le renversa de dessus sa *selle*, comme le rapporte Zonaras. Avant ce tems-là les Romains faisoient usage de paneaux quarrés, tels que ceux qu'on voit à la statue d'Antonin au capitole.

Il y a différentes especes de *selles*; savoir, à la royale, à troussequin, à piquet, rase ou demi-angloise, angloise, à basque, de course, de femme, de poste, de postillon, de couriers, de males, de fourgonniers, &c.

SELLE A JETTER, *outil de Potier d'étain*; c'est une grosse *selle* de bois à quatre piés, ouverte ou creuse à l'endroit où on dresse le moule de vaisselle pour jetter dedans. *Voyez les fig. du métier de Potier d'étain*.

Selle à apprêter ou d'établi, ou apprêtoir; elle a quatre piés, & une planche en-travers sur le milieu qui fait une espece de croix, mais qui ne déborde guere la *selle* que de quatre à cinq pouces de chaque côté; sur ce milieu on roidit une perche ou chevron de bois contre le plancher. La *selle* doit être de la hauteur du genou, longue & large à proportion, suivant le goût de celui qui s'en sert. *Voyez* APPRÊTER L'ÉTAIN.

SELLE A MODELES, ou chevalet à l'usage des *sculpteurs*. Il y en a de petites & de grandes; les petites servent simplement pour modeles; les grandes servent à faire les grands modeles, les grands ouvrages, en marbre, en pierre, &c.

Ces grandes *selles* sont faites de fortes pieces de bois de charpente, & ont un second chassis aussi de charpente mouvant, élevé sur le corps de la *selle*, & qui est pratiqué par la voie d'une boule de buis, placée au point central, entre les deux chassis; & pour faciliter le mouvement de ce second chassis, on fourre dans des trous qu'on a faits dans l'épaisseur de ses quatre faces, des pinces de fer avec lesquelles on fait tourner toute la machine à volonté. *Voyez Pl. du Sculp.* les figures posées sur une grande *selle*; & une petite *selle* ou chevalet.

SELLES, (*Antiq. grecq.*) σελλός, on nommoit *selles* ceux qui dans les commencemens rendoient les oracles; ce nom, selon Strabon, venoit de la ville de Selles, *sellæ*, en Epire; & selon Eustathius, de la riviere appellée par Homere, *Selleis*. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. viij. tom. I. p. 267.* (*D. J.*)

SELLE TURCIQUE, *voyez* FOSSE PITUITAIRE, SELLE A CHEVAL.

SELLE, (*Maladie.*) on dit qu'une chose s'évacue par les *selles*, lorsqu'elle se vuide par l'anus ou le fondement. *Voyez* ANUS.

Nous avons dans les Transactions philosophiques, des exemples de gens qui expulsoient par les *selles* des pierres artificielles, des bales, &c. *Voyez* EXCRÉMENT. *Voyez* DÉJECTION.

SELLÉ, part. du verbe *seller*, voyez *les articles* SELLE & SELLES.

SELLÉ, *en terme de Blason*, se dit d'un cheval qui a une *selle*.

Werderern en Saxe, d'azur au cheval effrayé d'argent, *sellé*, bridé & caparaçonné de gueules.

SELLÉE, TERRE, (*Agricult.*) une *terre sellée*, est une terre qui s'est endurcie. Les terres fortes qui se coupent à la bêche comme des terres franches ou comme des terres glaises, sont sujettes à se *seller*; ensorte qu'elles deviennent presque impénétrables à l'eau des pluies & des arrosemens, ce qui est un inconvénient très-grand pour leur culture. (*D. J.*)

SELLEIS, (*Géog. anc.*) nom de divers fleuves; 1°. d'un fleuve du Péloponnèse dans l'Elide, sur les bords duquel fut bâtie la ville Ephira, selon Homere, *Iliad. B. v. 659.* 2°. fleuve de la Troade, qui, selon le même Homere, *Iliade B. v. 838.* arrosoit Arisba; 3°. fleuve du Péloponnèse, dans la Sicyonie; 4°. fleuve de l'Etolie dans l'Agrée. (*D. J.*)

SELLER, v. act. mettre la selle.

SELLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'est lui attacher la selle sur le corps.

SELLERIE, s. f. (*Maréchal.*) chambre où l'on met les selles, les brides, & autres appartenances d'une écurie pour les conserver.

SELLES *ou* CELLES, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Berry, au diocèse de Bourges, sur le Cher avec un pont, à neuf lieues au sud-est d'Amboise, à pareille distance de Blois, à quatre au levant de Romorantin, & à 18 de Bourges. *Selles* doit son origine à une ancienne abbaye, fondée vers l'an 572, par Childebert, & occupée par les Feuillans depuis 1672. Il y a dans cette ville un hôpital, un couvent d'Ursulines, & un marché par semaine. *Long. 19. 16. lat. 47. 14.* (*D. J.*)

SELLETICA PRÆFECTURA, (*Géog. anc.*) préfecture de la Thrace. Ptolomée, *liv. III. c. xj.* la compte au nombre de celles qui étoient limitrophes aux deux Moësies, aux environs du mont Hémus, du côté du couchant. (*D. J.*)

SELLETTE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est un petit siege de bois, sur lequel l'accusé doit être assis lorsqu'il subit le dernier interrogatoire, lorsque les conclusions du ministere public tendent à peine afflictive; cela se pratique ainsi, tant en premiere instance que sur l'appel: au-lieu que dans les premiers interrogatoires l'accusé doit être seulement debout, tête nue, en présence du juge qui l'interroge. Quand les conclusions ne tendent pas à peine afflictive, l'accusé subit le dernier interrogatoire de-bout derriere le bareau, & non sur la *sellette*. Voyez *l'ordonnance de 1670, tit. XIV. art. 21. & 23.* & la *déclaration du 13 Avril 1703.* (*A*)

SELLETTE, *terme de Laboureur*, la *sellette* est un morceau de bois quarré long d'un pié, & large de quatre doigts en tous sens, percé de deux trous presqu'aux deux extrémités, dans lesquels il y a deux chevilles de bois qui le tiennent attaché directement au-dessus de l'essieu de la charrue, & cette *sellette* est la machine sur laquelle le timon de la charrue est appuyé. (*D. J.*)

SELLETTE, s. f. (*Charpent.*) piece de bois en maniere de moise, arrondie par les bouts, qui accol-

lant l'arbre d'un engin, sert avec deux liens à en porter le fauconneau. (*D. J.*)

SELLETTE, *terme de Charron*, c'est une piece de bois d'environ trois piés & demi de long, sur un pié d'épaisseur & autant de hauteur. A la face dessous, il y a une encassure, dans laquelle on met l'essieu des petites roues, & on l'y assujettit avec des échantigneuls. *Voyez les fig. Pl. du Charron.*

SELLETTE *de Vannier*, (*établi de Vannier.*) les Vanniers donnent ce nom à une espece d'instrument ou d'établi dont ils se servent pour tourner les paniers. Il est fait d'une forte planche de bois de chêne, longue de deux piés & d'un pié de large, soutenue dans sa longueur, mais d'un seul côté, de deux petits piés aussi de bois, de deux ou trois pouces de haut seulement, ensorte que la *sellette* va en penchant sur le devant. L'ouvrier qui travaille se tient derriere assis ou à genoux sur le grand établi de l'atelier. *Savary.* (*D. J.*)

SELLIER, s. m. (*Maréchal.*) ouvrier qui fait & vend des selles. Il y a deux corps de maîtres *Selliers* à Paris; les *Selliers-Bourreliers* & les *Selliers-Lormiers-Carrossiers*, dont les uns font des harnois & des selles, & les autres, outre les selles, font des carrosses.

Les anciens statuts des *Selliers*-Lormiers-Carrossiers de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris sont les mêmes que ceux des Eperonniers, dont les *Selliers* se sont séparés vers le milieu du dix-septieme siecle. *Voyez* EPERONNIER.

Ils furent réformés & confirmés par lettres-patentes d'Henri III. données au mois de Février 1577, & encore depuis par celle d'Henri IV. du mois de Novembre 1595. Les grands changemens arrivés dans le métier de carrossier, à cause des nouveaux ouvrages inventés depuis près d'un siecle pour la commodité publique, firent penser aux maîtres de cette communauté, sous le regne de Louis XIV. de dresser des statuts plus conformes à l'usage moderne, ce qu'ils firent en cinquante-cinq articles, sur lesquels ils obtinrent des lettres en date du mois de Juin 1650: mais ne les ayant point encore trouvés dans leur perfection, & les ayant de nouveau réformés & réduits en quarante-huit articles, ils furent vûs & approuvés par le lieutenant de police & procureur du roi du châtelet le 6 Juin 1678, autorisés par lettres-patentes du mois de Septembre de la même année, & enregistrés au parlement le 20 Janvier 1679.

Les nouveaux statuts contiennent non-seulement ce qui est de la discipline de cette communauté, mais ils entrent aussi dans un grand détail de tous les ouvrages & marchandises, qu'il est loisible aux maîtres *Selliers* de fabriquer & de vendre.

Pour ce qui est de la discipline, elle est confiée à quatre jurés qui ont aussi le nom de *gardes*, de deux desquels l'élection se fait tous les ans le lendemain de la translation de S. Eloi, patron de la communauté.

Aucun ne peut être élu juré qu'il n'ait pour le moins dix ans de maîtrise & d'établissement en boutique. Les visites des jurés se font de deux en deux mois; mais les anciens bacheliers qui ont passé par la jurande, & leurs veuves, si elles tiennent boutique, ne payent point le droit dû pour la visite.

Les apprentis, dont chaque maître ne peut avoir qu'un à la fois, doivent être engagés pour six ans, permis pourtant d'engager un second après les quatre premieres années de l'apprentissage du premier.

Nul apprenti ne peut être maître qu'après avoir encore servi quatre autres années de compagnon, & avoir fait chef-d'œuvre. Pour les fils des maîtres, ils ne sont obligés qu'à une expérience. Le chef-d'œuvre des uns est de charpenter de leurs mains & en présence des jurés un arçon à corps, & de le garnir d'armures devant & derriere. L'expérience des autres est seulement de garnir une selle rase.

Les ouvrages & marchandises que les maîtres de cette communauté peuvent fabriquer & vendre, & qui sont interdits aux autres, sont les coches, chars, chariots & caleches garnies & couvertes, tant en-dedans qu'en-dehors, de telles étoffes qu'il leur est ordonné ou qu'ils jugent à propos, montées ou non sur leur train, dont ils peuvent couvrir les harnois, supervues, chaînettes, courroies, *&c.* des litieres ordinaires, litieres à bras & bricolles, avec les selles & les harnois qui leur servent; enfin toute autre voiture portante & roulante; toutes sortes de coussinets de bosse, garnis de leur valisson, coussinets de trousse, malles, porte-manteaux, tant de cuir que de drap, poches grandes & petites à porter hardes, argent ou vaisselle; toutes sortes de couvertures de drap, de cuir, toile cirée, treillis, *&c.* tant pour chevaux de carrosses que de selle, chariots, fourgons, *&c.* fourreaux de pistolets, chaperons, bourses, faux-fourreaux, housses de toutes façons, caparassons brodés ou non-brodés, bats françois & autres pour mulets & chevaux; selles de toutes sortes à piquer à la hollandoise, selles rases à l'angloise & selles à femmes. Il leur appartient aussi de faire toutes sortes de couvertures de chevaux, de mulets, d'impériales de carrosse & de sieges de cocher, de telle richesse & avec tels ornemens & broderies qu'il est nécessaire pour les entrées & autres cérémonies, & pareillement toutes banderoles de tymbales, guidons & étendarts, même de fournir les chariots des pompes funebres, avec les couvertures de velours croisés de drap d'argent ou autres étoffes, tant pour le chariot & le cercueil que pour les chevaux. Enfin il leur est permis de faire & vendre tous les ouvrages de lormerie, ferrerie & non autres, comme filets, mastigadous, caveçons, caveçines, lunettes, mords, étriers, *&c.* éperons ou simples ou garnis d'or & d'argent, *&c.*

Le métier des *Selliers*-Lormiers ayant beaucoup de connexité avec celui des Coffretiers-Malletiers, l'*article* 32. des statuts des premiers veut que les jurés Coffretiers n'ordonnent aucun chef-d'œuvre ou expérience, même n'aillent en visite, & ne fassent aucune saisie s'ils ne sont accompagnés des jurés *Selliers*-Lormiers; & par l'*article* 33. il est permis à ceux-ci de travailler & tenir boutique ouverte à Paris de coffretier-malletier, en faisant seulement une expérience ordonnée par leurs propres jurés, mais en présence des jurés coffretiers mandés en la chambre de la communauté des *Selliers*.

SELMAZ, (*Géog. mod.*) ville de Perse dans l'Azerbijane. *Long.* selon M. Petit de la Croix, *82. lat. 3. 20.* (*D. J.*)

SELNE, LA, *ou* SELUNE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Normandie, au diocèse d'Avranches; elle se rend dans la mer proche le mont S. Michel, après dix lieues de cours. (*D. J.*)

SÉLORICO *ou* CÉLORICO, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Beyra, près du Mondégo, au sud-est de Viseu, avec une forteresse. Ses environs sont fertiles en vins & en fruits. *Long. 10. 18. latit. 40. 26.* (*D. J.*)

SELSEY, (*Géog. mod.*) presqu'île d'Angleterre au comté de Sussex. Il n'y a aujourd'hui que des villages dans cette presqu'île, mais il y avoit autrefois une ville florissante de même nom qui a été submergée, & son évêché transféré à Chichester. (*D. J.*)

SELTZ, (*Géog. mod.*) dans les chartes *Saletio*, petite ville de France dans l'Alsace, au diocèse de Spire, sur les bords du Rhin, près du Fort-Louis, & à trois lieues au levant d'Haguenau. Elle a beaucoup souffert dans les différentes guerres. *Longit. 25. 26. latit. 48. 46.* (*D. J.*)

SELTZBACH, (*Géog. mod.*) riviere de France

dans l'Alsace; elle prend sa source au mont de Vosge & se jette dans le Rhin, près de la ville de Seltz. (*D. J.*)

SELVE, pointe de la, (*Géog. mod.*) pointe qui est avancée dans la mer Méditerranée, environ à 7 milles à l'ouest-nord-ouest du cap de Créaux. La rade de la *Selve* est assez grande pour que les galeres y puissent mouiller au besoin, c'est-à-dire lorsqu'on ne peut doubler le cap de Créaux; ainsi ce lieu n'est propre que dans une extrème nécessité. (*D. J.*)

SELWOOD, (*Géog. mod.*) forêt d'Angleterre dans Sommersetshire & dans les montagnes de Mendip. Cette forêt est d'une grande étendue le long des frontieres orientales de la province. Dans l'endroit où elle se termine au nord, on voit un bourg qui empruntant son nom de la forêt & de la riviere de Frome, qui le côtoye & qui le mouille, s'appelle *Frome-Selwood*. On y fait un assez grand commerce de laine. Au-delà de ce bourg, la Frome ne voit rien de considérable. (*D. J.*)

SELYMBRIA, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, selon Pomponius Mela, *l. II. c. ij.* Pline, *l. IV. c. xj.* & le périple de Scylax; mais Strabon, Hérodote & Ptolomée écrivent *Selybria*. Anciennement on l'appelloit simplement *Selyn*; dans la suite, on y ajouta le mot *bria*, qui, dans la langue des Thraces, signifie *ville*; c'est aujourd'hui *Sélivrée*. (*D. J.*)

SEMACHIDŒ, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique dans la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe & Héfichius. M. Spon, *liste de l'Attique*, remarque que ce municipe prenoit son nom de *Sémachus*, dont les filles avoient reçu Bacchus dans leur logis, d'où leur fut accordé le privilege que les prêtres de ce dieu fussent choisis dans leurs descendans.

On trouve à Eléusine, dans l'église d'*Agios Georgios*, une inscription greque, dont voici la traduction: » Le sénat de l'Aréopage & le peuple ont consacré » Nicostrate, fille de ..... initiée aux mysteres du » foyer sacré des déesses Cérès & Proserpine, son » tuteur Caïus Casius de *Semachidœ*, ayant eu soin » de cette consécration ». (*D. J.*)

SEMAILLE, s. f. (*Econ. rustiq.*) *voyez* Semence & Semer.

SEMAINE, s. f. (*Chronolog.*) c'est un tems composé de sept jours. Dion Cassius, dans son *Hist. rom. liv. XXXVII.* prétend que les Egyptiens ont été les premiers qui ont divisé le tems en *semaines*; que les sept planetes leur avoient fourni cette idée, & qu'ils en avoient tiré les sept noms de la *semaine*. En cela du-moins les anciens n'ont pas suivi dans leur ordre la disposition des orbes de planetes: car cet ordre est Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure & la Lune. Ils auroient donc dû ranger les jours de la *semaine* par samedi, jeudi, mardi, dimanche, vendredi, mercredi & lundi. Il n'est pas aisé de découvrir la raison qui a donné lieu à ce dérangement; voici celle qu'on apporte d'ordinaire.

On dit que les anciens ayant soumis les jours, & les heures même de chaque jour à quelques planetes dominantes, il est croyable que le jour prenoit le nom de la planete qui commandoit à la premiere heure. Ainsi on a pu appeller le jour de Saturne qui est notre samedi, celui dont la premiere heure étoit sous le commandement de Saturne. La seconde heure étoit pour Jupiter qui suit immédiatement Saturne; la troisieme pour Mars; la quatrieme pour le Soleil; la cinquieme pour Vénus; la sixieme pour Mercure; & la septieme pour la Lune. Après quoi la huitieme retournoit sous l'autorité de Saturne; & suivant le même ordre, il avoit encore la quinzieme & la vingt-deuxieme; la vingt-troisieme étoit par conséquent sous Jupiter; & la vingt-quatrieme, c'est-à-dire, la derniere de ce jour sous la dénomination de Mars: de cette maniere que la premiere heure du jour suivant tomboit sous celle du Soleil, qui donnoit par conséquent son nom à ce second jour. En suivant le même ordre, la huitieme, la quinzieme & la vingt-deuxieme appartenoient toutes au Soleil; la vingt-troisieme à Vénus, & la derniere à Mercure: par conséquent la premiere du troisieme jour appartenoit à la Lune; & on appelloit ce jour à cause de cela, *jour de la Lune*. On trouve par cet arrangement la naissance & la suite nécessaire de ces noms des jours de la *semaine*; c'est-à-dire, pourquoi le jour du Soleil qui est le dimanche, vient après celui de Saturne qui est le samedi, le jour de la Lune, après celui du Soleil, ou le lundi après le dimanche; celui de Mars après celui de la Lune, ou le mardi après le lundi, *&c.* jusqu'au samedi. On trouvera de plus grands détails dans l'*hist. du calendr. rom.* par M. Blondel.

Les ecclésiastiques romains donnent le nom de férie, *feriæ*, à tous les jours de la *semaine*, en comptant depuis le dimanche qu'ils appellent *feria prima*. Les Maures, les Arabes, les Syriens, & les Perses chrétiens appellent *sabbat* tous les jours de la *semaine*; mais ce nom de *sabbat* n'est consacré qu'au samedi par les Juifs. (*D. J.*)

Semaine, (*Critiq. sacr.*) espace de sept jours qui recommencent successivement. Cette maniere de compter le tems est venue des Juifs qui le septieme jour observoient le sabbat, c'est-à-dire, le jour du repos, conformément à la loi de Moïse. Ils avoient trois sortes de *semaines*: des *semaines* de jours, qui se comptoient d'un sabbat à l'autre; des *semaines* d'années, qui se comptoient d'une année sabbatique à l'autre; & enfin des *semaines* de sept fois sept années, ou de quarante-neuf ans, qui se comptoient d'un jubilé à l'autre. (*D. J.*)

Semaines de Daniel, (*Crit. sacr.*) les soixante & dix *semaines de Daniel*, sont cette fameuse prophétie concernant la venue du Messie, qu'on lit au *chap. ix.* de ses *révélations*, *vers.* 24. 25. 26. 27.

Les commentateurs les plus habiles ont travaillé à justifier le rapport qu'a cet oracle à notre Sauveur. On peut les consulter les unes & les autres sur cette matiere: car il n'est pas possible d'entrer dans le détail de leurs explications; c'est assez d'observer qu'ils s'accordent ensemble à reconnoître, 1°. que cette prophétie regarde particulierement les Juifs; 2°. que les 70 *semaines* sont des *semaines* d'année, c'est-à-dire que chaque *semaine* de cette prophétie contient sept ans, & que les 70 *semaines* font ensemble quatre cens quatre-vingt-dix ans, au bout desquelles les Juifs ne devoient plus être le peuple de Dieu dans un sens particulier, ni Jérusalem la ville sainte.

Mais les mêmes commentateurs de l'Ecriture different sur la fixation du commencement & de la fin de ces 70 *semaines* du prophete. Les uns en prennent la date à la commission d'Esdras de réformer l'église & l'état, commission qui tombe à la septieme année du regne d'Artaxercès-longue-main. D'autres font commencer les *semaines de Daniel* à la vingtieme année du regne de ce même prince qui permet à Néhémie de rétablir les murs de Jérusalem. D'autres portent cette date à l'édit accordé aux Juifs par Darius-Histaspes, l'an iv. de son regne, de rebâtir le temple. Ces trois hypothèses sont les plus suivies, & renferment néanmoins chacune de grandes difficultés pour l'application des détails qui d'ailleurs sont contenus dans la prophétie en termes assez obscurs.

Aussi les peres de l'Eglise ont échoué dans leur explication des *semaines de Daniel*, témoin Tertullien lui-même. Il prend pour époque des 70 *semaines* la premiere année de Darius; & en calculant les regnes suivans, il trouve que Jesus-Christ est né soixante-deux *semaines* & demie accomplies l'an 41

d'Auguste. Il pose ensuite qu'Auguste ayant régné cinquante-six ans, quinze ans depuis la naissance du Sauveur, Jesus-Christ mourut l'an 15 de Tibere, & par conséquent à l'âge de 30 ans, le viij. des calendes d'Avril ou le 25 de Mars, sous le consulat des deux Geminus. Il place enfin la ruine de Jérusalem où finit la prophétie de Daniel, & la 70.e *semaine* à la premiere année de Vespasien. Il y a dans cette explication fautes sur fautes; car, sans parler de l'époque d'où il tire le commencement des 70 *semaines*, qui est évidemment fausse, les sept *semaines* & demie depuis la naissance de J. C. en l'an 41 d'Auguste, font 32 *semaines* & demie. Or il y a certainement davantage depuis la naissance du Seigneur jusqu'à la ruine de Jérusalem. Aussi dans le calcul des années depuis l'an 41 d'Auguste jusqu'à la premiere année de Vespasien, Tertullien a obmis le regne entier de l'empereur Claude, & a fait succéder Néron à Caïus; ce qui est absurde & dérange tout son calcul.

Je finis par une observation sur l'hypothèse des modernes qui est la plus généralement approuvée, je veux dire celle qui date l'époque du commencement des 70 *semaines de Daniel* à la vingtieme année d'Artaxercès-Longuemain. Dans cette hypothèse, il faut compter les 490 ans de la prophétie en années solaires ou lunaires. Or comme les années solaires se trouvent trop courtes pour atteindre le terme, on a fixé la prophétie en années lunaires. Africanus qui fleurissoit au commencement du iij. siecle, l'a ainsi décidé, & a été suivi par Théodoret, Bèze, Zonaras, Rupertus, & une foule de modernes, à cause de la conformité qu'ils ont trouvé dans cette hypothèse avec le texte de la vulgate; mais ils n'ont pas considéré que les années lunaires n'atteignoient pas le terme d'un an & 246 jours. D'ailleurs, dans le tems que la prophétie fut révelée par un ange à Daniel, il n'y avoit point d'année purement lunaire en usage dans aucun endroit du monde. Je sai bien que les mois des Juifs étoient lunaires; mais quoiqu'ils dépendissent de la Lune, leur année se régloit toujours au bout du compte par le cours du Soleil; & ce qui manquoit aux années communes, étoit suppléé dans les années intercalées. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SEMAINE DE LA PASSION, dans l'église romaine, est la pénultieme *semaine* de carême, ou celle qui commence le dimanche qui tombe quinze jours avant Pâques, & se termine au dimanche des Rameaux. On la nomme ainsi, parce que les hymnes, les leçons & tout l'office de cette *semaine* est relatif à la Passion de Jesus-Christ.

SEMAINE SAINTE, *ou* GRANDE SEMAINE, *major hebdomada*, est la *semaine* qui commence au dimanche des Rameaux, & précede immédiatement la fête de Pâque. On l'appelle *grande semaine* à cause des grands mysteres qu'on y célebre.

Les Protestans en rapportent l'institution au tems des apôtres, aussi bien que les Catholiques chez qui elle est spécialement consacrée à honorer les mysteres de la mort & passion de Jesus-Christ, & à les retracer à l'esprit & aux yeux des fideles par les offices qu'on y chante & par les cérémonies dont on les accompagne.

Dans la primitive église, outre les jeûnes rigoureux qu'on pratiquoit dans cette *semaine*, on s'y interdisoit les plaisirs les plus licites & les plus innocens; les fideles ne s'y donnoient point le baiser de paix à l'église; tout travail étoit défendu; les tribunaux étoient fermés; on délivroit les prisonniers; enfin, on pratiquoit diverses mortifications, dont les princes mêmes & les empereurs n'étoient pas exempts.

SEMAINES, *Statuts des chirurgiens*. C'est sous ce nom que l'on désigne dans les statuts des maîtres chirurgiens de Paris, le tems que ceux des aspirans qui sont admis au grand chef-d'œuvre, doivent employer à faire preuve de leur capacité. Chaque *semaine* est composée de six jours & demi, & l'aspirant doit quatre *semaines*: la premiere, de l'ostéologie: la seconde, de l'anatomie: la troisieme, des saignées: & la quatrieme, des médicamens. (*D. J.*)

SEMAINIER, s. m. (*Gram.*) celui qui est en fonction pendant la semaine. Il y a des *semainiers* au théatre pour les comédiens. Il y a un *semainier* dans quelques communautés religieuses. Le chanoine qui préside aux offices de la semaine, s'appelle *semainier*.

SEMALE, s. m. (*Marine.*) bâtiment hollandois, fort étroit, qui n'a qu'un mât, & qui sert à venir à bord des grands vaisseaux, & à y porter des marchandises. Ses dimensions ordinaires sont de cinquante-huit piés de long, de quinze piés de large, & de quatre piés de creux. *V. Marine, Pl. XIV. fig.* 2.

SEMANTRUM, s. m. (*Histoire.*) morceau de fer ou de bois ou de bronze à l'usage des cloîtres, avant l'invention des cloches, on frappoit sur le *semantrum* avec un marteau pour appeller les moines.

SEMAQUE, s. f. (*Marine.*) *Voyez* SEMALE.

SEMBIENS, s. m. plur. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi appellée du nom de son chef Sembius *ou* Sembianus, qui condamnoit tout usage du vin, comme mauvais par lui-même; prétendant que le vin étoit une production du démon ou du mauvais principe. Il nioit aussi la résurrection des morts, & rejettoit la plûpart des livres de l'ancien Testament. Jovet qui parle de cette secte, ne dit point en quel tems précisément elle a paru.

SEMBLABLES, adj. (*Gram.*) il se dit de toutes choses entre lesquelles il y a similitude. *Voyez l'article* SIMILITUDE.

Les angles *semblables* sont des angles égaux. Dans les angles solides, lorsque les plans sous lesquels ils sont contenus sont égaux en nombre & en grandeur, & sont arrangés dans le même ordre, les angles solides sont *semblables* & par conséquent égaux. *Voyez* ANGLE.

Les rectangles *semblables* sont ceux dont les côtés, qui forment des angles égaux, sont proportionnels. *Voyez* RECTANGLE.

Ainsi, 1°. tous les quarrés doivent être des rectangles *semblables*. *Voyez* QUARRÉS.

2°. Tous les rectangles *semblables* sont entr'eux comme les quarrés de leurs côtés homologues.

Les triangles *semblables* sont ceux qui ont leurs trois angles respectivement égaux chacun à chacun. *Voyez* TRIANGLE.

1°. Tous les triangles *semblables* ont leurs côtés autour d'angles égaux proportionnés. 2°. Tous les triangles *semblables* sont entr'eux comme les quarrés de leurs côtés homologues.

Dans les triangles & dans les parallélogrammes *semblables*, les hauteurs sont proportionnelles aux côtés homologues. *Voyez* TRIANGLE, *&c.*

Les polygones *semblables*, sont ceux dont les angles sont égaux chacun à chacun, & dont les côtés autour des angles égaux sont proportionnels.

Il en est de même des autres figures rectilignes *semblables*. *Voyez* POLYGONE.

Ainsi les polygones *semblables* sont les uns aux autres, comme les quarrés de leurs côtés homologues.

Dans toutes figures *semblables*, les angles correspondans sont égaux, & les côtés homologues sont proportionnels. Toutes figures régulieres, & toutes figures irrégulieres *semblables*, sont en raison doublées de leurs côtés homologues; les cercles & les figures *semblables* qui y sont inscrites, sont les unes aux autres comme les quarrés des diametres.

Les arcs *semblables* sont ceux qui contiennent des

parties *semblables* ou égales de leurs circonférences respectives. *Voyez* ARC.

Les segmens *semblables* de cercles sont ceux qui contiennent des angles égaux. *Voyez* SEGMENT.

Les sections coniques *semblables* sont celles dont les ordonnées à un diametre, dans l'une, sont proportionnelles aux ordonnées correspondantes à un diametre *semblable* dans l'autre, & dont les parties de diametres *semblables* qui sont entre le sommet & les ordonnées dans chaque section sont *semblables*. *Voyez* CONIQUE.

La même définition convient aussi aux segmens *semblables* des sections coniques. *Voyez* SEGMENT.

Les nombres plans *semblables*, sont ceux qu'on peut disposer en rectangles *semblables*, c'est-à-dire, en rectangles, dont les côtés sont proportionnels : comme 6 multiplié par 2, & 12 par 4 : le produit de l'un qui est 12, & celui de l'autre qui est 48, sont des nombres *semblables*. *Chambers.* (*E*)

Les quantités *semblables*, en algebre, sont celles qui contiennent les mêmes lettres, & précisément le même nombre de lettres. *Voyez* QUANTITÉ.

Ainsi $2\,b$ & $3\,b$, $9\,ff$ & $3\,ff$ sont des quantités *semblables* ; mais $2\,b$ & $3\,bb$, $9\,ff$ & $3\,fff$ sont des quantités dissemblables ; parce qu'elles n'ont pas les mêmes dimensions des deux parts, & que les lettres n'y sont point également répétées.

On dit encore, en algebre, que des quantités ont des signes *semblables*, quand elles sont toutes deux *affirmatives*, ou toutes deux *négatives*. *Voyez* CARACTERE.

Si l'une est affirmative & l'autre négative, on dit alors qu'elles sont de différens signes ; ainsi $+64\,d$ & $+5\,d$ ont le même signe, ou sont de même signe ; mais $+9\,f$ & $-7\,f$ sont de différens signes. (*E*)

Les figures solides *semblables*, (*en Géométrie.*) sont celles qui sont renfermées sous un même nombre de plans *semblables*, & semblablement posés. *Voyez* SEMBLABLE.

SEME, s. m. (*Com.*) c'est une mesure angloise qui contient huit boisseaux.

Seme est aussi, en Angleterre, une mesure de bois ; la charge d'un cheval.

On appelle, dans le même royaume, *seme de verre*, la quantité de cette marchandise pesant cent vingt livres, ou de vingt-quatre poids pesant chacun cinq livres. *Dictionn. de Chambers.*

SEME, participe passif, du verbe *semer*. *Voyez l'article* SEMER.

SEMÉ, *bien semé*, (*Vénerie.*) se dit de la tête d'un cerf, d'un dain & d'un chevreuil lorsque le nombre des andouillers se trouve pair ; on dit *mal semé*, quand le nombre est impair.

SEMÉ, (*Blason.*) ce terme se dit en blason, des meubles dont un écu est chargé, tant plein que vuide, en un nombre incertain, & dont quelques parties sortent de ses extrémités. Un écu fleurdelisé, se dit de celui qui est *semé* de fleurs de lis sans nombre. Ce fut au sacre de Philippe-Auguste, qu'on commença de *semer* de fleurs de lis tous les ornemens d'église qui devoient servir en cette cérémonie. *Ménestrier.*

SEMECHON, LAC DE, (*Géog. anc.*) lac de la Palestine. Joseph donne à ce lac soixante stades de long & trente de large. Il doit être assez près de Dané & des sources du Jourdain, & à cent stades du lac de Tibériade. Il est étrange que ce lac ne soit nommé dans aucun endroit de l'Ecriture. (*D. J.*)

SEMEDE, *ou* SEMMEDE, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, au royaume de Maroc. Elle s'étend environ sept milles d'occident en orient. Ses habitans n'ont d'autres lits que la terre. Ils vivent d'orge bouilli dans de l'eau. (*D. J.*)

SEMEIOTIQUE, *ou* SEMEIOLOGIE, (*Médecin. semeiotiq.*) science des signes. Ce nom est grec, dérivé de σημειον, *signe*, & λογος, *discours*. La plûpart des instituitaires distinguent la *semeiotique* de la physiologie & de la pathologie, avec qui elle devoit être confondue, en font la troisieme partie des instituts ou principes de médecine. Son objet est l'exposition des signes propres à l'état de santé & aux différentes maladies. *Voyez* SIGNE. De-là naît la division de cette partie en *semeiotique* de la santé & *semeiotique* de la maladie. Elles ne sont l'une & l'autre que des corollaires, qui devroient être déduits à la suite des traités de pathologie & de physiologie. Ce n'est en effet que par la connoissance exacte de l'homme dans l'état sain qu'on peut connoître sa santé présente, & déterminer si elle sera constante ; c'est dans les divers phénomenes que présente l'exposition de la santé, qu'on peut puiser les signes qui la font reconnoître & qui servent à juger de sa durée. J'en dis de même par rapport à la pathologie : après avoir détaillé les causes générales de maladie & les symptomes qu'elles excitent, il n'y avoit qu'à remonter des effets aux causes, qu'à fixer leur correspondance réciproque, leur enchaînement mutuel, & cette gradation naturelle auroit établi les signes de maladie.

Il n'y a point de partie dans le corps humain qui ne puisse fournir à l'observateur éclairé quelque signe ; toutes les actions, tous les mouvemens de cette merveilleuse machine sont à ses yeux comme autant de miroirs, dans lesquels viennent se réfléchir & se peindre les dispositions intérieures, soit naturelles ou contre nature ; il peut seul porter une vue pénétrante dans les replis les plus cachés du corps, y distinguer l'état & les dérangemens des différentes parties, connoître par des signes extérieurs les maladies qui attaquent les organes internes, & en déterminer le caractere propre & le siége particulier. Il semble, à la facilité avec laquelle il est instruit de ce qui ce passe dans l'intérieur du corps, que ce soit une machine transparente ; mais s'élevant plus haut & presque au-dessus de l'homme, le semeioticien instruit porte plus loin ses regards : le voile mystérieux qui cache aux foibles mortels la connoissance de l'avenir se déchire devant lui ; il voit d'un œil assuré les changemens divers qui doivent arriver dans la santé ou les maladies ; il tient la chaîne qui lie tous les événemens, & les premiers chaînons qui sont sous sa main lui font connoître la nature de ceux qui viennent après, parce que la nature n'a que les dehors variés, & qu'elle est dans le fond toujours uniforme, toujours attachée à la même marche. D'autres fois le médecin, à l'occasion des phénomenes présens, rappelle le souvenir des événemens qui ont précédé ; telle est la base de la division générale de la *semeiotique*, ou des signes en diagnostics, prognostics & anamnestiques. Les uns sont uniquement destinés à répandre de la lumiere sur des objets dérobés au témoignage des sens intérieurs, ou cachés ; les seconds servent à peindre les événemens futurs comme présens, à en former une espece de perspective diversement éclairée ; les derniers enfin retracent la mémoire des changemens passés. *Voyez tous ces articles & SIGNE.*

Les auteurs classiques ont distingué trois principales sortes de signes, ce qui forme une autre division de la *semeiotique*. Parmi les signes, disent-ils, les uns sont tirés de l'examen des fonctions, tels que le pouls, la respiration, *&c.* les autres de ce qui s'observe dans les excrétions, tels sont les signes que fournissent les selles, les sueurs, les urines, *&c.* & les derniers enfin des phénomenes dans les qualités changées *in qualitatibus mutatis*. De ce nombre sont les signes qu'on puise dans l'observation des changemens qui arrivent dans la couleur, la chaleur, & les autres qualités des différentes parties ; cette division, assez mal entendue, tout-à-fait arbitraire, qui semble indiquer que les secrétions ne sont pas des fonctions, peut cependant servir, au défaut d'autres meilleures, à fixer l'esprit

des jeunes gens qui étudient cette science, & qui sont toujours attachés aux méthodes bonnes ou mauvaises.

Uniquement bornés aux généralités de la *semeiotique*, nous laissons à part tout détail sur ces différens signes. On peut consulter là-dessus les articles particuliers de *semeiotique*. *Voyez* POULS, RESPIRATION, SUEUR, URINE, &c. Nous ne suivrons pas non plus la *semeiotique* propre de chaque maladie; il n'est personne qui ne voye que cette exposition déplacée ici, nous meneroit trop loin, & nous mettroit dans le cas de répéter inutilement ce qui est dit à ce sujet dans les différens articles de maladie, vice essentiel, & qu'on ne sauroit trop soigneusement éviter dans un ouvrage de cette espece.

Pour ce qui regarde la *séméiotique* de la santé, elle paroît au premier coup d'œil assez bornée, parce qu'on se représente la santé comme un point, dont les signes doivent par conséquent être en petit nombre bien constatés & invariables. Mais cette idée métaphysique de la santé est bien éloignée de ce que l'observation nous découvre, en la consultant plutôt que le raisonnement; en sortant de son cabinet, en promenant ses regards sur l'ensemble des hommes, le médecin verra qu'il y a presque autant de santés différentes, qu'il y a de sujets différens; qu'elle varie d'une maniere plus sensible dans les divers tempéramens; que par conséquent les signes de la santé ne sont pas les mêmes dans un homme mélancolique & dans un pituiteux, dans un sanguin & un bilieux; on les trouveroit même différens dans Pierre, Jean, Joseph, &c. en un mot, dans chaque individu; car chacun a sa santé particuliere, qu'on a exprimée sous le nom usité dans les écoles d'*idiosyncrasie*. On pourra bien en général décider que la santé est bonne, si toutes les fonctions s'exercent, ou peuvent s'exercer avec facilité, alacrité & constance. J'ajoute, *peuvent s'exercer*, parce que comme il est facile de s'appercevoir, l'exercice continuel de toutes les fonctions, non seulement n'est pas nécessaire pour la santé, mais même est impossible, il suffit qu'il y ait de l'aptitude: les exemples n'ont pas besoin d'être indiqués. Il y a d'autres fonctions qui sont succédanées, qui ne peuvent être exercées que les unes après les autres; telles sont la veille & le sommeil, la digestion, la sanguification & certaines excrétions, &c. *Voyez* SANTÉ. Il est certain que toutes les personnes dans qui on observera ces qualités, dans l'exercice des fonctions, jouiront d'une santé parfaite. Mais il n'y a point de mesure générale pour s'assurer de leur présence dans tous les tempéramens, & tous les sujets; c'est pourquoi il faut que le *séméiologiste* descende dans des détails particuliers les uns aux autres, détails trop longs pour nous occuper ici. *Voyez* SANTÉ, TEMPÉRAMENT, &c. Mais un autre point d'une plus grande étendue, & plus difficile encore à discuter se présente ici. Il ne suffit pas de décider si la santé présente est bonne, il faut déterminer si elle sera constante, si le sujet peut, à l'abri des accidens, se promettre de longues années. Pour résoudre ce problème intéressant, il faut non seulement examiner la maniere dont les fonctions s'exercent dans l'état actuel; mais sur-tout tirer des signes ultérieurs de la maniere dont la personne a vécu, soit dans sa jeunesse, soit dans son enfance; si elle a été sujette à différentes maladies qui en font craindre pour la suite; si elle en a éprouvé d'autres auxquelles on échappe rarement. Il faut porter plus loin les recherches, faire attention au tems du sevrage, à l'alaitement, à la naissance & au tems qui l'a précédé; examiner en conséquence, si le sevrage a été trop précipité, ou trop retardé; si la nourrice étoit bonne; si on n'avoit aucun vice capital à lui reprocher; si le nourrisson n'a point eu d'incommodités extraordinaires; si l'accouchement a été naturel; si l'enfant n'a point souffert en naissant; s'il est venu à terme; si sa mere a eu une grossesse heureuse; si enfin, aussi-bien que le pere, elle jouissoit d'une bonne santé; s'ils ne portoient, ni l'un ni l'autre, le germe de quelque maladie héréditaire; s'ils n'étoient ni trop jeunes ni trop vieux; s'ils ne s'adonnoient pas avec excès aux plaisirs de l'amour, &c. On peut aussi tirer quelques lumieres de la saison où il a été formé; on a observé que le printems de l'année, de même que celui de la vie, étoient les saisons les plus favorables à la formation de l'enfant. On pourroit présager une longue vie, si l'on ne trouvoit rien à redire sur tous ces articles; si en même tems toutes les fonctions s'exerçoient comme il faut, & que le corps fût bien constitué; savoir la tête grosse, la poitrine large, les membres toreux, & le corps d'une grande taille, suivant l'observation d'Hippocrate, *aphor.* 54. *lib. II.*, &c.

De tous les auteurs qui ont écrit sur la *séméiotique*, Hippocrate est presque le seul dont les ouvrages méritent d'être consultés, & sur-tout sur celle qui regarde les maladies; tous les autres n'ont fait que le transcrire ou le défigurer. Le lecteur ne pourra lire sans admiration les écrits de ce grand observateur, la plupart des autres ne lui inspireroient que du dégout. Nous ajouterons seulement quelques traités nouveaux sur le *pouls signe*, qu'Hippocrate a négligé, & qui mérite d'être approfondi. *Voyez* POULS, & les ouvrages de Solano, Nihell, Bordeu, Michel, &c.

SÉMÉLÉ, (*Mythol.*) Le lecteur sait la fable de *Sémélé* mere de Bacchus; quelque galanterie de cette princesse, dont l'issue ne fut pas heureuse, en est peut-être l'origine. Pausanias dit que Cadmus s'étant apperçu de la grossesse de *Sémélé*, la fit enfermer dans un coffre; qu'ensuite ce coffre abandonné à la merci des flots, fut porté chez les Brasiates en Laconie, & que ces peuples ayant trouvé *Sémélé* morte, lui firent de magnifiques funérailles. Le faux Orphée appelle *Sémélé* déesse & reine de tout le monde. Il ne paroît pourtant pas que son culte ait été fort en vogue. On trouve dans une pierre gravée, rapportée par Béger, ces mots: *les génies tremblent au nom de Sémélé*, d'où on peut inférer que *Sémélé* avoit reçu du maître des dieux, quelque autorité sur les génies ou divinités inférieures. Philostrate dit que quand *Sémélé* fut brûlée à l'arrivée de Jupiter, son image monta jusqu'au ciel; mais qu'elle étoit toute noircie par la fumée de la foudre. (*D. J.*)

SEMELLE, s. f. (*Architect.*) espece de tirant fait d'une plate-forme. On assemble les piés de la ferme d'un comble, pour empêcher qu'ils ne s'écartent. C'est aussi des tirans moins épais que de coutume, lorsqu'il n'est pas besoin qu'ils supportent des planchers & des solives. C'est encore une piece de bois couchée à-plat sous le pié d'une étaye. Enfin ce terme se dit aussi des pieces de bois qui font le pourtour du fond d'un bateau, & qui servent à en contourner le bord. *Diction. de Charpent.* (*D. J.*)

SEMELLE, *dans l'Artillerie* est une planche de bois fort épaisse qui se met sur les trois premieres entretoises de l'affut, & sur laquelle pose le canon. *Voyez* AFFUT. (*Q*)

SEMELLE, (*Marine.*) c'est un assemblage de trois planches mises l'une sur l'autre, qui a la forme de la semelle d'un soulier, & dont on fait usage pour aller à la bouliffe. A cette fin, on a deux *semelles*, une sous le vent qu'on laisse tomber à l'eau, & l'autre qu'on laisse suspendue au bordage jusqu'au premier revirement. Elles servent à soutenir le bâtiment à l'eau, & à le faire tourner d'autant plus aisément, qu'il y a peu d'eau sous la quille; parce qu'alors il n'y a pas tant de résistance, & par conséquent moins de dérive. Aussi les *semelles* ne sont presqu'utiles que dans les

eaux internes; on n'en voit plus guere en mer qu'à quelques boÿers quarrés, à quelques galiotes légeres & à de petites buches. Ses dimensions ordinaires sont pour la longueur, deux fois le creux du bâtiment; pour la largeur, la moitié de leur longueur; & pour l'épaisseur par le haut, deux fois celle du bordage. *Voyez Marine, Pl. XII. fig. 1.* une *semelle* cotée *g*, & *Pl. XIV. fig. 1.* une *semelle* cotée *f*.

SEMELLES, (*Marine.*) ce sont des pieces de bois qui entourent le fond d'un bateau, & qui servent à en couturer le rebord.

SEMELLE, *terme de Cordonnier*, cuir sur lequel repose la plante du pié; & c'est ce qu'on appelle la premiere *semelle*. Le cuir qui fait le dessous du soulier, & autour duquel est la gravure dudit soulier, est ce qu'on nomme la derniere *semelle*. Il y a aussi une premiere & une derniere *semelle* de talon. (*D. J.*)

SEMELLE *d'un tour*, (*Charpent.*) on appelle les *semelles* d'un tour, des pieces de bois d'équarrissage sur lesquelles sont posés d'à-plomb chacun des deux jambages; ce sont elles aussi qui soutiennent les quatre liens à contre-fiches qui servent à les affermir. Les Tourneurs & les Potiers d'étain donnent pareillement ce nom aux deux pieces qui servent au même usage dans les roues, avec lesquelles ils tournent leurs grands ouvrages. (*D. J.*)

SEMENCE, s. f. *dans l'économie animale*, humeur épaisse, blanche & visqueuse, dont la secrétion se fait dans les testicules, & qui est destinée au grand œuvre de la génération. *Voyez* GÉNÉRATION.

La *semence* qui a séjourné long-tems dans les testicules & dans les vésicules séminales, est plus épaisse que toutes les humeurs du corps. Il n'en est donc point dont la préparation se fasse avec tant de lenteur, dont le cours soit retardé par tant de détours, ou qui soit tenue si long-tems en repos. A moins de violer les lois de la nature & de s'épuiser, il n'est point d'humeur dont elle semble si avare. Toutes les liqueurs une fois séparées vont droit aux parties qui en font l'excrétion; mais par quel long détour la *semence* y parvient-elle, & quel chemin n'a-t-elle pas à parcourir dans le testicule & son réseau, dans l'épididyme, dans le canal déférent, dans les vésicules, *&c.* Nous ne savons pas encore pourquoi la nature s'est servie d'un sang urineux, & qui sort presque des reins même, pour faire la *semence*, & pourquoi elle a placé les vésicules si proches de la vessie.

La plupart des physiciens admettent les animaux spermatiques; & la dispute tant agitée entre Hartsoëker & Leuwenhoëk, pour savoir lequel des deux étoit l'inventeur de cette découverte, a confirmé cette expérience. Boerrhaave pria le véritable inventeur Leuwenhoëk de dire en quel lieu il découvroit d'abord, à la faveur de ses excellens microscopes, les animalcules dont il s'agit, & dans quel autre lieu on cessoit de les appercevoir. La somme de ces observations a été que le sang, le serum, l'urine, la liqueur des ventricules du cerveau, les liquides de la matrice & de la vessie, ne contenoient aucun de ces petits insectes; mais qu'il y en avoit dans le liquide des interstices celluleux du testicule, dans le conduit Higmore, dans tout le testicule, dans tout l'épididyme, dans tout le canal déférent, dans les vésicules séminales, & dans la *semence* expulsée dans le coït de l'homme & des animaux. Nous ne savons pas ce qui a fait naître ces animalcules, ni pourquoi les alimens en fourniroient là plutôt qu'ailleurs.

Prenez un peu de *semence* délayée dans de l'eau tiede, mettez-la sur un petit morceau de tuile, & sous le plus petit microscope qui ait le plus proche foyer, alors vous verrez ces animaux vivans, se mouvoir comme des anguilles, oblongs, ayant la tête un peu grosse, & nageant dans une liqueur qui n'en contient point; de sorte que la *semence* est composée de deux parties; 1°. d'animaux qui survivent assez long-tems à leur sujet; 2°. d'une humeur douce, visqueuse, qui se meut à peine. La liqueur des prostates ne contient point d'animalcules, ni le sperme des femmes, ni le liquide des ovaires; la principale utilité du testicule consiste donc dans la génération.

La *semence* entre dans les trompes mêmes, & de-là n'a pas loin pour aller se rendre à l'ovaire. *Voyez* TROMPE & OVAIRE.

La glande prostate a douze petites follicules, distinctes, qui s'ouvrent par autant d'émonctoires sensibles, dans la cavité de l'uretre, & entourent de toutes parts cette issue des vésicules; ce qui fait que la *semence* & l'humeur des prostates se mêlent exactement en cet endroit, les vésicules & les prostates étant environnées de la même membrane musculeuse. *Voyez* PROSTATE.

La *semence* ne coule donc jamais qu'elle ne soit précédée, suivie, enveloppée du suc des prostates, dont l'usage est de débarquer en sureté l'homme futur. M. Littre a donné une fort bonne description de cette glande.

Les hommes sains préparent toujours à la fleur de l'âge une semence, qui retenue, est épaisse & immobile comme du blanc d'œuf, ou de l'amidon détrempé dans un peu d'eau. La liqueur des prostates est plus claire, & semblable à l'huile d'amandes douces; ensuite il faut bien que l'animalcule qui doit former l'homme, soit long-tems caché, & à l'abri des injures de l'air, jusqu'à ce qu'il vienne germer dans la matrice. *Voyez* MATRICE.

C'est à la *semence* que la barbe & les poils du pubis doivent leur naissance. La voix & le tempérament changent lorsque la secrétion de cette humeur commence à s'opérer. L'enfant possede toutes les parties de la génération, il n'en peut faire aucun usage; il faut quinze ou seize ans communément pour lui: alors paroissent la barbe, une voix forte, & autres signes de virilité qui restent jusqu'au plus grand âge. Du regne de Charles II. roi d'Angleterre, un homme de 120 ans fut convaincu d'adultere.

La barbe est la premiere marque de puberté; c'est un indice que la *semence* commence à se faire; elle continue si le sang produit la même humeur prolifique; elle cesse de pousser, ou tombe, si cette secrétion importante est empêchée. On connoît par-là pourquoi la barbe & les cheveux tombent souvent dans la vieillesse; la voix d'un garçon ressemble à celle d'une fille avant la secrétion de la *semence*, après quoi elle devient grave & rauque, & ce symptome paroît avant la barbe.

Les Arabes ont expliqué de cette maniere pourquoi quelques gouttes de *semence* affoiblissent plus qu'une grande perte de sang, & il y a eu des modernes qui ont voulu calculer combien peu il falloit perdre de *semence* pour en être affoibli; mais cet affoiblissement ne viendroit-il point de cette espece d'épilepsie qui accompagne la perte de la *semence*, plus que de cette perte même? car le corps reprend constamment ses forces avant que la *semence* soit réparée. La viscosité du sang, & tout l'appareil que la nature emploie à la formation de la *semence* fait voir qu'elle ressemble moins aux esprits, que le blanc d'œuf ne ressemble à l'esprit-de-vin. Cela paroît en comparant la substance corticale du cerveau avec la structure des testicules, & l'extrème finesse des esprits avec l'épaisseur du sperme.

Il y a des auteurs qui ont prétendu que les sels volatils huileux étoient de même nature que la *semence*, & par conséquent étoient excellens pour la génération, ce qui a mis pendant long-tems ces sels fort en vogue. Mais tout l'effet de ces *sels* vient du mouvement plus violent que le sel volatil excite, & non de la *semence* qu'il ne peut produire; car ils sont d'une

nature la plus opposée qu'il soit possible à celle de la *semence*.

Hippocrate dit que la *semence* de la femme est plus foible que celle de l'homme; mais qu'elle est nécessaire. Aristote admet à-peine quelque *semence* dans les femmes : il pense que l'humeur libidineuse qu'elles rendent pendant le coït n'en est point, & ne sert point à la conception. Galien accorde de la *semence* aux femmes, mais moins qu'aux hommes; elle est, selon lui, plus imparfaite, & vient par les cornes (les trompes) dans la matrice : il parle d'une certaine veuve qui, à la suite d'une irritation au clitoris, rendit une *semence* fort épaisse avec une très-grande volupté; il ajoute que cette matiere qui s'échappe quelquefois en dormant, contribue beaucoup à ce qu'on nomme *paillardise*. Avicenne cite une veuve aussi lubrique que celle de Galien. Colombus dit qu'il a vu de la vraie *semence* dans les testicules des femmes. Venete répete la même chose, ainsi que Mauriceau, qui auroit pris pour de la *semence* la liqueur contenue dans les œufs, ou la sérosité claire de quelque vésicule gonflée. Marchettis ajoute que la *semence* vient des ovaires par quelques vaisseaux blancs dans les trompes. Henrice prend aussi pour de la *semence* la liqueur des glandes de Naboth : c'est elle, dit-il, qui mêlée avec celle de l'homme, forme le fœtus. Voglius enseigne que la *semence* de la femme est produite dans ces ovaires. Sbaragli & Paitoni croyent qu'il s'y fait une liqueur spiritueuse qui se repompe dans le sang, & qui produit chez les femmes les mêmes effets que la *semence* chez les hommes, comme Galien l'avoit ainsi imaginé autrefois; il pensoit que la *semence* de la femme se mêloit avec celle de l'homme, & lui servoit en quelque sorte d'aliment : toute l'antiquité a cru que sans l'éjaculation de la *semence* des deux sexes faite en même tems, on ne pourroit engendrer. Haller, *comment.*

SEMENCE, *maladies de la*, (*Médec.*) 1°. la *semence*, cette liqueur précieuse, élaborée dans le testicule, perfectionnée dans les épididymes & les vaisseaux déférens, enfin portée aux vésicules séminales pour passer dans l'uretre, se trouve exposée à quelques maladies.

2°. Elle est produite abondamment dans la fleur de l'âge, & par des alimens succulens. De-là naît la lubricité & le priapisme, qu'il faut traiter par la diete, les rafraîchissans, les nitreux & les acides.

3°. Lorsque cette liqueur vient à manquer dans la vieillesse, il n'y a point de remede, non plus que dans les eunuques, ou dans ceux à qui on a coupé l'organe séminal par l'opération de la lithotomie ou d'une hernie; mais si le défaut de *semence* vient de l'obstruction des testicules, ou des autres organes de la génération, il faut y remédier en dissipant ces maladies. Si le défaut de cette liqueur est la suite d'une trop petite quantité d'alimens, de travaux, de la foiblesse du corps, ou de la débauche, il se réparera de lui-même, en évitant les causes qui y ont donné lieu. Si la *semence* vient à manquer par l'affoiblissement de l'organe, on tâchera d'y porter remede par l'usage tant intérieur qu'extérieur des aphrodisiaques.

4°. La *semence* retenue trop long-tems dans ses vaisseaux acquiert peut-être un trop grand degré d'épaississement; mais il est certain qu'elle n'a point sa perfection quand on abuse des plaisirs de l'amour. Elle se corrompt, devient virulente, ichoreuse dans la gonorrhée & dans la vérole.

5°. La trop fréquente évacuation de la liqueur séminale produit des cardialgies, des anxiétés, la lassitude des lombes, le tremblement, le vertige, la froideur de tout le corps, la foiblesse, l'orgasme, la phthisie dorsale, & finalement l'impuissance.

6°. L'évacuation trop ménagée de la *semence* produit rarement aucune maladie; elle cause seulement quelquefois du trouble dans l'économie de la machine. (*D. J.*)

SEMENCE, s. f. (*Botanique.*) *voyez* GRAINE; je n'ajoute qu'un mot en passant pour completer l'article.

Le fruit renferme la *semence* avec ce qui y est contenu. La *semence* est l'embryon de la plante avec ses diverses enveloppes; celles-ci ont à-peu-près le même usage dans les plantes, que les membranes qui environnent les fœtus des animaux; quelquefois il n'y a qu'une de ces enveloppes, quelquefois il y en a deux ou un plus grand nombre; l'embryon leur est adhérent par un filet ombilical. Elles sont ordinairement remplies d'un baume renfermé dans des petites cellules destinées à cet usage. Ce baume semble être une huile portée à sa plus grande perfection, que la plante dépose ici toute préparée dans des petits réservoirs. Par le moyen de ce qu'il a d'huileux & de tenace, il écarte de l'embryon toute humidité étrangere; par sa viscosité il retient cet esprit subtil, pur & volatil, qui est la plus parfaite production de la plante, & que les Alchimistes appellent *esprit recteur*, *habitant du soufre archée*, *serviteur de la nature.* (*D. J.*)

SEMENCES *des végétaux*, (*Science microscopique.*) Malpighi, Leuvenhoek, Hooke, Grew & plusieurs autres, sont d'illustres témoins que le microscope a découvert de petites plantes, non seulement dans les grandes *semences*, comme dans le noyer, le chataignier, le chêne, le hêtre, la *semence* du limon, du coton, des pois, *&c.* mais encore dans les plus petites, celles de chanvre, de cerfeuil, de cueillerée, de moutarde.

Si l'on veut découvrir les petites plantes qui sont contenues dans les *semences*, il faut les préparer pour la plûpart en les faisant tremper dans l'eau chaude jusqu'à ce que leur écorce puisse se séparer, & leurs feuilles séminales s'ouvrir sans lacération. Il y en a cependant quelques-unes que l'on peut mieux disséquer étant seches; mais les *semences* même sans aucune préparation, montrent une variété infinie de figures, de couleurs & de décorations.

Les *semences* des fraises sortent de la pulpe du fruit; & lorsqu'on les observe, elles paroissent elles-mêmes comme des fraises.

Les *semences* du pavot ressemblent par leur figure à des petits rognons avec des sillons à leur surface, qui forment des côtés & des angles réguliers. On peut tirer de ces *semences* une poussiere qui, mise devant le microscope, a presque la même apparence que la surface des *semences*, avec l'avantage d'être transparentes. Cette poussiere n'est aussi que la fine membrane qui est entre les *semences*, laquelle par la pression des *semences* contre elle, a reçu des marques correspondantes aux sillons qui sont sur les *semences* mêmes.

Les *semences* du tabac, de la laitue, du thym, du cerfeuil, du persil & cent autres, peuvent amuser agréablement un observateur.

Les anciens s'imaginoient que les plantes capillaires & plusieurs autres especes n'avoient point de *semences*, & la vue simple n'auroit jamais pû corriger leur erreur; mais le microscope a découvert que toutes les différentes especes de fougeres, de langues de cerf ou scolopendres, de capillaires, *&c.* abondent en graines. Leurs vaisseaux séminaux sont au dos des feuilles, & la poussiere qui en sort lorsqu'on les touche, n'est autre chose que les petites *semences*; ces vaisseaux séminaux paroissent à la vue simple comme une galle noire ou brune sur le dos de la feuille, mais par le microscope, ils ressemblent à des petits tubes circulaires, divisés en plusieurs cellules, qui contiennent les graines en-dehors de tous les côtés en forme de poussiere; quelques-uns de ces petits

vaisseaux contiennent au-moins cent *semences* qui sont invisibles à la vue simple. (*D. J.*)

SEMENCE, *voyez* FRUIT.

SEMENCE DES PERLES, *voyez* PERLES.

SEMENCES, (*Médecine.*) les *semences* sont de plusieurs especes, & fort employées en médecine. Les *semences* médicinales, particulierement celles que l'on apporte des Indes, du Levant, *&c.* sont décrites chacune en particulier, à leurs articles respectifs. *Voyez-les.*

Parmi celles que l'on cultive en ce pays, les principales sont les quatre *semences* les plus chaudes, & les quatre semences les plus froides: les premieres sont les *semences* d'anis, de fenouil, de cumin, de carvi: les dernieres sont les *semences* de courge, de citrouille, de melon & de concombre.

Les quatre *semences* froides servent principalement à faire des émulsions, des boissons rafraîchissantes, des pâtes pour les mains, & des huiles dont les dames se servent pour leur teint.

En général les *semences* froides majeures ne doivent point être ordonnées à l'intérieur que dans les cas de chaleur, & encore après avoir désempli les vaisseaux, encore avec beaucoup de modération.

Les *semences* froides majeures sont les suivantes, celles de chicorée, de laitue, d'endive & de pourpier, ces *semences* ont peu d'efficacité, on les ordonne rarement. *Voyez l'article suivant.*

Les *semences* chaudes majeures ne conviennent que dans l'humidité & le relâchement; elles sont bonnes dans la résolution de l'estomac & des nerfs, elles sont de peu d'usage. *Voyez l'article suivant.*

Les *semences* chaudes mineures qui sont la poivrette, l'amomum, le persil & le daucus, sont employées dans les mêmes indications; mais elles sont aussi de peu d'usage.

SEMENCES CHAUDES, *les quatre grandes*, (*Médec.*) sont celles d'anis, de fenouil, de cumin & de carvi. Ces *semences* entrent dans plusieurs compositions, & sur-tout dans les ratafiats, on en fait des infusions dans l'esprit-de-vin, dont on fait un grand usage. Mais ces remedes ne sont bons que dans le cas où les carminatifs sont indiqués; hors cette indication ces remedes sont fort dangereux, lorsqu'on en prend habituellement, ils sont irritans, stimulans & échauffans. Cependant lorsqu'ils sont pris à petite dose, & par intervalle ils deviennent salutaires, d'autant qu'ils redonnent du ressort aux parties qu'ils fortifient & raniment. *Voyez* ANIS, FENOUIL, *&c.*

Les quatre *semences* chaudes mineures sont celles d'ache, de persil, d'ammi & de daucus. Elles sont moins actives que les précédentes; on en fait peu d'usage. Elles entrent dans quelques électuaires, comme l'orvietan, & quelques autres. *Voyez* ACHE, *&c.*

SEMENCES FROIDES, *les quatre grandes*, (*Médec.*) sont celles de courge, de citrouille, de melon & de concombre. Elles servent dans les émulsions pour tempérer, calmer, rafraîchir dans l'ardeur, la sécheresse & l'ardeur des humeurs. On les ordonne toutes ensemble à la dose d'une once, de demi-once, ou de deux gros dans une pinte d'émulsion. On les fait entrer dans les bouillons de veau ou de poulet que l'on émulsionne avec elles, ou on en farcit un poulet que l'on fait bouillir ensuite: on nous les envoie des provinces méridionales du royame. *Voyez chacun des articles* COURGE, *&c.*

Les quatre *semences froides mineures* sont celles de laitue, de pourpier, d'endive & de chicorée. *Voyez ces articles.*

Ces *semences* sont moins froides que les précédentes. On s'en sert assez rarement, les premieres sont plus en usage.

SEMENCE, SEMER, (*Jardinage.*) avant de *semer* dans la pépiniere, la terre doit être bien labourée & bien fumée, on fait ensuite ouvrir, suivant un cordeau, des rigoles d'un fer de bêche de deux piés en deux piés; on y seme les graines en Novembre, Février & Mars, excepté la graine d'orme, qui se recueille en Mai, & se seme en même tems, ensuite on recouvre de terre les rigoles avec le gros rateau, sans vous arrêter aux pleines lunes, choisissez pour semer un tems doux, peu venteux & qui promet dans peu de la pluie.

Les graines doivent être fraîches & de la même année que l'on *seme* les fruits, tels que le gland, le marron d'Inde, la châtaigne, la faîne, la noisette, la noix: les noyaux de pêche, de prune, d'abricot, l'amande douce n'auront point été mis dans la bouche, & seront sans rides ni piqure de vers.

Le gland peut se *semer* tout-d'un-coup dans le bois, ainsi que la plûpart des fruits que l'on vient d'indiquer.

Les pepins se *sement* au mois de Mars sur des planches bien préparées; ils poussent des jets assez forts pour être transplantés au printems suivant; les pepins d'orangers se *sement*, ainsi que plusieurs noyaux de fruits, dans des pots remplis de terre bien préparée, & on les serre pendant l'hiver.

Dans des années rudes on répand de grandes litieres sur ce qui est semé; on peut même faire tremper les grosses graines pour les faire gonfler quelques jours avant de les *semer*, & on aura soin de bien labourer & sarcler les pépinieres.

Les graines de potagers se *sement* en différentes saisons, & se cultivent comme les autres.

Les graines des fleurs se *sement* à claire voie dans de grands pots plats, ou de longues caisses que l'on saupoudre de terreau en ne les couvrant qu'à-demi; on recommence à semer, & on saupoudre cette semence jusqu'à ce qu'elle soit couverte d'un pouce d'épaisseur; on arrose & on couvre le tout de grande paille, sous laquelle, quinze jours après, la graine doit être levée, & ces plantes, deux ans après, se replanteront sur une planche neuve, & au bout de trois ans formeront de véritables oignons portant fleurs.

Comme les graines des arbres verds ne levent pas si aisément dans ces climats que dans les pays chauds, il n'y auroit que l'excellente terre qui les feroit réussir; c'est par cette raison qu'on préfere à les marcotter au pié des grands arbres, ce qui réussit parfaitement sur-tout au sujet des ifs & des picéa. On observera seulement que les graines délicates, après avoir été six semaines sous les cloches, demandent à être éclaircies ou levées en plantes pour être mises en rigoles sous d'autres couches chaudes, & seulement plantées au plantoir, ce qui les avance & les empêche de monter si haut; enfin lorsqu'elles sont assez fortes, on les leve en motte avec la houlette, & on les transporte dans des brouettes, pour les placer dans les parterres, dans les pots & dans les potagers.

SEMENDRIAH, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, capitale de la Rascie ou Servie, sur le Danube, au-dessous de Belgrade. Elle appartient aux Turcs depuis qu'Amurat II. s'en empara en 1472. *Long. 39. lat. 45. 6.* (*D. J.*)

SEMENTINES, adj. (*Antiq. rom.*) les *sementines* étoient des fêtes que les Romains faisoient tous les ans pour obtenir de bonnes semailles: elles se célebroient dans le temple de la terre, le 24 de Janvier pour l'ordinaire; car le jour n'étoit pas toujours le même. On prioit la Terre de donner croissance aux grains & aux autres fruits qu'on a jetté dans son sein. (*D. J.*)

SEMENUT, (*Hist. mod.*) ville d'Egypte, entre le Caire & Damiette, à l'occident du Nil, sur le bord duquel elle est bâtie. Tous les vaisseaux qui vont au

Caire, sont obligés de payer ici quelques droits. (*D. J.*)

SEMER, ENSEMENCER, (*Synonymes.*) *Semer* a rapport au grain ; c'est le blé qu'on *seme* dans le champ. *Ensemencer* a rapport à la terre ; c'est le champ qu'on *ensemence* de blé. Le premier de ces mots a une signification plus étendue & plus vaste ; on s'en sert à l'égard de toutes sortes de grains ou de graines, & dans toutes sortes de terreins. Le second a un sens plus particulier & plus restraint ; on ne s'en sert qu'à l'égard des grandes pieces de terre préparées par le labourage ; ainsi l'on *seme* dans ses terres & dans ses jardins, mais l'on n'*ensemence* que ses terres & non ses jardins.

Ensemencer n'est jamais employé que dans le sens propre & literal ; mais *semer* au figuré est très-beau.

L'âge viril ne produit point des fruits de science & de sagesse, si les principes n'en ont été *semés* dans le tems de la jeunesse. On se fait un art de se retirer du monde, quand l'âge commence à refroidir les passions, & à *semer* des rides sur le visage.

La poésie se sert aussi de ce terme avec noblesse ; témoin ces deux vers énergiques & sententieux de Corneille :

Et comme il n'a semé *qu'épouvante & qu'horreur,*
Il n'en recueille aussi que trouble & que terreur.

(*D. J.*)

SEMER, v. act. (*Econom. rustiq.*) c'est mettre la semence en terre, afin qu'elle y germe & s'y multiplie. Pour bien faire nette opération, il y a trois conditions à remplir : jetter sur la terre la quantité de semence qui convient, la distribuer également, & la recouvrir à une certaine profondeur.

Les différentes graines doivent être *semées* en plus ou moins grande quantité, en proportion de ce qu'elles tallent naturellement plus ou moins ; en raison de la qualité de la terre, & des préparations qui ont précedé la semaille. Quatre boisseaux d'orge, mesure de Paris, suffisent pour ensemencer un arpent, à 20 piés pour perche, lorsque la terre est bonne & bien préparée. Il en faut jusqu'à huit dans une terre maigre, ou qui n'a pas été cultivée avec le même soin. On peut dire qu'en général les laboureurs surchargent la terre d'une grande quantité de semence. Mais aussi les reproches qu'on leur fait à cet égard sont souvent outrés ; les expériences faites en petit, sur lesquelles on les appuie, ne concluent rien pour les semailles faites en grand, & presque tous les moyens qu'on a conseillés pour épargner la semence sont puériles. On sait depuis long-tems que quelques grains semés & soignés dans un jardin se multiplient à un point qui paroit prodigieux. Il est sûr que, même en grand, les grains semés un peu clairs, acquierent plus de vigueur, parce qu'ils ont plus d'air & de nourriture. Lorsqu'ils ont été semés trop dru, la paille en est foible, sujette à verser ; les épis sont courts & mal nourris. Mais si la crainte de ces inconveniens porte à trop épargner la semence, les grains sont bien-tôt surmontés par une quantité si excessive des mauvaises herbes qui croissent dans les vuides, qu'on ne peut pas espérer de les détruire entierement. On rend ainsi la récolte nulle pour lui sauver quelques accidens. Voilà donc deux excès à éviter ; & l'agriculture, aussi bien que la morale, ramene au juste milieu. Il est d'usage en plusieurs endroits de *semer* un septier de blé, mesure de Paris, dans un arpent à 20 piés pour perches. Il est certain que dans la plûpart des terres à blé, lorsqu'elles ont été bien labourées & bien engraissées, huit boisseaux de semence suffisent. On a même essayé avec succès d'en semer encore un peu moins. Mais ces vues d'épargne sur la semence, doivent être soumises à l'expérience des laboureurs intelligens, avant d'être appliquées aux différens lieux. Il y a des terres qui, selon leur expression, mangent leur semence, & qui en demandent plus que les autres.

La second condition à laquelle il faut faire attention en semant, c'est à l'égale distribution de la semence. Il est aisé d'appercevoir combien cette égalité de distribution est indispensable. La nécessité dont elle est a fait imaginer dans ces derniers tems sous le nom de *semoir*, différens instrumens auxquels leurs inventeurs, ou ceux qui les ont adoptés ont attaché une grande idée d'utilité. Mais rien n'est moins propre à semer toujours également que la plûpart des semoirs qu'on a imaginés. Car l'égalité de la distribution dépendant de l'uniformité du mouvement ; il faut presque toujours supposer que l'animal qui fait mouvoir l'instrument n'aura rien d'inégal dans sa marche, & que la terre qu'on veut *semer* n'aura rien de raboteux. Or une pierre suffit pour anéantir ces suppositions, & troubler l'opération de la plûpart des semoirs. Ces instrumens sont d'ailleurs assez sujets à se détraquer ; & par cette raison il faut éviter tout ce qui est machine, lorsqu'on peut s'en passer. La main d'un homme bien exercé est le meilleur semoir qu'on puisse employer. Il n'est sujet à aucun accident ; & l'opération en est sûre, facile & prompte. C'est ce que l'expérience confirme tous les jours.

La troisieme condition nécessaire pour que la semaille soit bien faite, c'est que la semence soit enterrée jusqu'à un certain point. Ce degré doit être fixé en raison de la nature de la terre, & de l'espece de la semence. Les différentes graines ne germent pas toutes au même degré de profondeur. Le blé, par exemple, peut être enterré jusqu'à quatre pouces ; & la graine de luserne ne doit être que légerement recouverte. Il faut que le blé soit enfoncé à une plus grande profondeur dans les terres légeres, & celles qui sont aisément battues de la pluie. Ces terres venant à s'affaisser laisseroient à découvert les racines de la plante. C'est donc d'après la nature bien connue de la terre qu'il faut décider si l'on doit enterrer la semence avec la charrue, ou la recouvrir avec la herse. *Voyez* HERSER.

Il y a deux tems marqués pour les semailles. On seme à la fin de l'été, & au commencement de l'automne, les grains qui peuvent soutenir le froid de l'hiver, comme sont les seigles, les blés, *&c.* On appelle *mars* ou *menus grains* ceux qu'on seme à la fin de l'hiver & au commencement du printems. Tels sont les avoines, les orges, *&c.* Il y a presque toujours de l'avantage à faire de bonne-heure l'une & l'autre de ces deux semailles. Mais on est souvent forcé de sacrifier cet avantage à la nécessité d'attendre que la terre soit en état de recevoir la semence. Il faut, autant que l'on peut, ne point semer dans la poussiere, parce que le grain étant trop long-tems à germer, une grande partie court risque d'être enlevée par les oiseaux. Il ne faut jamais *semer* dans la boue, parce que lorsqu'elle vient à se durcir, les racines ne pouvant plus s'étendre, la plante ne fait que languir. Mais les moindres laboureurs sont instruits de ces détails. Si quelquefois ils paroissent les négliger, c'est qu'ils sont souvent forcés par la saison qui les gagne, & qu'ils ont à choisir entre *semer* mal & ne point *semer* du tout.

On multiplie par la semence, non-seulement les grains, mais les plantes, les fleurs, les arbres fruitiers, les bois. Chacun de ces objets exige un art particulier, & des détails dans lesquels nous n'entrerons point. *Voyez* JARDINS, POTAGER, FLEURISTE, PÉPINIERE, *&c.*

SEMESTRE, s. m. (*Gram. & Jurispr.*) en terme de palais, est le service que les officiers de certains tribunaux font seulement pendant six mois : les officiers du grand-conseil, ceux de la chambre des comp-

tes de Paris, & de la cour des monnoies servent par *semestre*. Il y a aussi quelques parlemens qui sont *semestres*, c'est-à-dire où les officiers servent de même par *semestre*. Quand il s'agit d'enregistrement, d'ordonnances, édits ou déclarations, ou de quelque affaire qui intéresse toute la compagnie, on assemble les deux *semestres*, c'est-à-dire toute la compagnie. (*A*)

SEMESTRE, *dans l'Art militaire*, est en France une permission qui s'accorde alternativement aux officiers, de s'absenter de leurs compagnies pendant le quartier d'hiver.

Les *semestres* ont été différens, selon les différentes conjonctures. Après la paix de Nimegue, il fut fait une ordonnance le 20 Août 1679, qui permettoit à la moitié des officiers de l'infanterie de s'absenter pendant les mois de Septembre, Octobre & Novembre; & à l'autre moitié pendant les mois de Décembre, Janvier & Février suivans, à condition de servir tous ensemble pendant les six autres mois.

En 1681, il fut permis aux deux tiers des officiers de cavalerie, infanterie & dragons, de s'absenter pendant Novembre, Décembre, Janvier & Février; pour l'autre tiers s'absenter l'année suivante pendant les quatre mêmes mois, avec l'un des deux tiers qui avoit eu congé l'année précédente.

En 1682, il fut permis au tiers seulement desdits officiers, de s'absenter pendant ces quatre mois, de maniere qu'en trois années consécutives ; tous les officiers pussent successivement profiter de ce congé. Cette derniere disposition a subsisté depuis. *Code militaire* de Briquet. (*Q*)

SEMEUR, s. m. (*Agricult.*) celui qui seme. *Voyez* SEMAILLE, SEMENCER, SEMER & SEMOIR.

SEMI, (*Gram.*) mot emprunté du latin, qui signifie *moitié*, & dont on se sert en musique au lieu du *hemi* des Grecs, pour composer très-barbarement plusieurs mots, moitié grecs & moitié latins.

Ce mot, au-devant du nom grec de quelque intervalle, signifie toujours une diminution, non pas de la moitié de cet intervalle, mais seulement d'un *semi*-ton mineur. Ainsi *semi-diton*, c'est la tierce mineure, *semi-diapente* la fausse quinte, & *semi-diatessaron* la quarte diminuée, &c. (*S*)

SEMI-ARIENS *ou* DEMI-ARIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'hérétiques qui étoient une branche des Ariens, composée selon S. Epiphane, de ceux qui condamnoient en apparence les erreurs d'Arius, mais qui admettoient pourtant quelques-uns de ses principes qu'ils ne faisoient que déguiser, en les enveloppant sous des termes plus doux & plus moderés. *Voyez* ARIEN.

Pour entendre le vrai sens de ce nom, il faut savoir que les sectateurs d'Arius se diviserent en deux partis principaux. Les uns suivant l'hypothèse de leur maître, soutinrent que le fils étoit dissemblable au pere, *ανομοιος*, d'où on les nomma *Anoméens* ou *Eunomiens* du nom d'*Eunomius* leur chef ou purs Ariens, *voyez* ANOMÉENS, EUNOMIENS, ARIENS. Les autres qui refusoient de recevoir le mot *ομουσιος*, *consubstantiel*, comme marquant une parfaite égalité entre le pere & le fils, feignoient d'approcher du sentiment des peres de Nicée, en disant que le fils étoit *ομοιουσιος*, c'est-à-dire semblable en essence ou semblable en toutes choses au pere. On leur donna le nom de *semi-Ariens*, comme n'étant qu'à demi dans les sentimens des Ariens.

Quoique quant à l'expression, ils ne différassent des orthodoxes que par une seule lettre ; ils étoient néanmoins dans l'erreur des Ariens, qui mettoient le fils au rang des créatures. Il ne leur servoit de rien d'enseigner qu'il n'y avoit point d'autre créature de même rang que lui, puisqu'en niant qu'il fût consubstantiel à Dieu le pere, ils nioient au fond qu'il fût véritablement Dieu.

Les *semi-Ariens* eurent beaucoup de part aux conciles de Seleucie & de Vimini, où ils tromperent les Catholiques par des confessions de foi captieuses ; quoiqu'ils convinssent que le Fils étoit en toutes choses semblable au Pere ; ils étoient divisés entr'eux lorsqu'il falloit expliquer ce point, les uns faisant consister la ressemblance du Fils au Pere dans la seule volonté, & les autres dans la substance ; parmi ces derniers il y en avoit plusieurs qui étoient orthodoxes & qui se réunirent dans la suite à l'Eglise catholique.

Le second concile général a encore donné le nom de *semi-Ariens* à d'autres hérétiques qui nioient la divinité du S. Esprit, & qui eurent pour chef Macédonius. Comme les Ariens s'étoient principalement élevés contre la seconde personne de la sainte Trinité ; le concile appella *semi-Ariens*, ceux qui voulurent contester à la troisieme sa divinité ; les premiers avoient été quelquefois designés par *χριστομαχοι*, *ennemis de Jesus-Christ*. On appella les autres *πνευματομαχοι*, *ennemis du S. Esprit* ; mais ils sont plus connus dans l'histoire ecclésiastique sous le nom de *Macédoniens*. *Voyez* MACÉDONIENS.

SEMI-BREVE, s. f. est dans nos *anciennes musiques*, une valeur de note ou une mesure de tems, qui comprend l'espace de deux minimes ou blanches, c'est-à-dire la moitié d'une breve. La *semi-breve* s'appelle autrement *ronde*. *Voyez* RONDE, VALEUR DES NOTES. (*S*)

SEMICON, s. m. (*Musiq. inst. anc.*) instrument de musique des Grecs qui avoit trente-cinq cordes, & cependant ce n'étoit pas encore l'instrument des anciens qui en eût le plus ; car l'épigonion en avoit quarante. On juge bien que cet instrument à trente-cinq cordes ne rendoit pas trente cinq sons différens, mais seize ou dix-sept ; de même l'épigonion ne rendoit pas quarante sons differens, auquel cas il eût eu plus d'étendue que nos plus grands clavessins, ou nos clavessins à ravallement, ce qui n'est pas vraissemblable, mais les cordes y étoient mises deux à deux, & accordées à l'unisson ou à l'octave, comme elles le sont au luth, à la guitarre, à la harpe double, & au clavessin à deux & trois jeux, ce qui ne faisoit en tout que vingt sons différens. (*D. J.*)

SEMI-CUBIQUE, adj. *en Géométrie*, une parabole *semi-cubique* est une courbe du second genre, dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les quarrés des abscisses. *Voyez* PARABOLE. On l'appelle autrement seconde *parabole cubique*. (*E*)

SEMI-DOUBLE, *terme de Breviaire*, qui se dit de l'office ou des fêtes qu'on célebre à certains jours avec moins de solemnité que les doubles, mais plus grande que les simples. *Voyez* DOUBLE & SIMPLE.

L'office *semi-double* a premieres & secondes vespres, quelques leçons propres à matines à la fin desquelles on dit le *Te Deum* & le *Gloria in excelsis* à la messe. Il se fait aux fêtes marquées *semi-doubles* dans le calendrier.

SEMIGALLE, (*Géog. mod.*) contrée annexe de la Courlande, dont elle fait la partie orientale, & dont elle est séparée par la riviere de Mutza. Le *Semigalle* confine avec la Livonie, au nord & à l'orient, & elle a la Samogitie au midi. On compte dans cette contrée deux capitaineries, qui sont Mittau & Selburg. (*D. J.*)

SEMILUNAIRE *ou* SIGMOIDES VALVULES; les Anatomistes appellent ainsi trois petites valvules ou membranes de figure *semilunaire*, qui sont placées à l'orifice de l'artere pulmonaire de l'aorte pour empêcher le retour du sang dans le cœur, dans le tems de leur contraction. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. voyez aussi* VALVULE.

SÉMINAIRE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) on entend ordinairement par ce terme une maison destinée à élever les jeunes clercs, pour les former aux connoissances & aux fonctions qui conviennent à l'état ecclésiastique.

Il y a cependant aussi des *séminaires* où les clercs ne sont pas élevés, mais où ils doivent seulement demeurer quelque tems pour se préparer à recevoir les ordres; d'autres encore qui sont des maisons de retraite pour des ecclésiastiques âgés ou infirmes; d'autres enfin où l'on forme des sujets pour les missions étrangeres.

Ces différentes sortes de *séminaires* jouissent tous des mêmes privileges.

Les plus anciens sont sans contredit ceux qui furent institués pour élever les jeunes clercs, & qu'on appelle communément *les petits séminaires*; leur origine en France remonte très-haut, puisque le concile de Bazas tenu en 529 parle de leur utilité; mais il est à croire que les *séminaires*, dont parle ce concile, n'étoient autres que les écoles qu'il y avoit de tout tems dans toutes les églises cathédrales & dans les principaux monasteres, lesquelles pouvoient en effet être regardées comme des *séminaires*, n'y ayant guere alors que ceux qui se destinoient à l'état ecclésiastique qui fréquentassent ces écoles, & qui s'adonnassent à l'étude des lettres.

A ces écoles qui furent ruinées par les desordres du x. siecle succéderent les universités & les colleges particuliers; la plûpart des évêques se reposerent de l'instruction de leurs clercs sur les régens des colléges pour les premieres études, & sur les docteurs des universités pour la Théologie & le Droit canon.

Mais on trouva que c'étoit une occasion de dissipation pour les jeunes clercs d'aller étudier dans les colleges avec les écoliers laïcs, & que pendant ce tems ils ne faisoient aucune fonction ecclésiastique, on crut qu'il étoit plus convenable de les élever en particulier, & ce fut ce qui donna lieu à l'établissement des petits *séminaires*.

Le concile de Trente, *sess.* 23. *c. xviij. de reform.* ordonne que dans chaque diocèse ou province il soit établi un ou plusieurs *séminaires*, où l'on reçoive de jeunes gens nés en légitime mariage, âgés de douze ans au-moins & qui se disposent à l'état ecclésiastique, pauvres & riches indifféremment; si ce n'est que les riches payeront leur pension, & que les pauvres seront nourris gratuitement.

Pour la dotation & entretien de ces *séminaires*, le concile permet de lever une contribution sur les bénéfices du diocèse, sans qu'aucun ordre s'en puisse exempter, à l'exception des mendians & des chevaliers de Malte, laquelle contribution sera réglée par l'évêque assisté de deux chanoines de son église; il permet aussi l'union des bénéfices.

Enfin il oblige les écolâtres des chapitres à enseigner les jeunes clercs dans ces *séminaires*, ou à nommer, de l'agrément de l'évêque, quelqu'un à leur place, pour s'acquitter de cette fonction.

L'assemblée de Melun en 1579 s'est conformée au réglement du concile de Trente, auquel elle a ajouté plusieurs articles touchant le gouvernement des *séminaires*.

Les conciles provinciaux de Rouen, de Rheims, de Bordeaux, de Tours, de Bourges, d'Aix & de Toulouse, ont aussi reçu ce réglement, & y ont ajouté différentes explications.

Cependant la discipline de l'église de France n'est pas conforme en plusieurs chefs au réglement du concile de Trente.

Il est d'abord constant que l'on ne peut établir aucun *séminaire* en France sans lettres-patentes du roi; c'est un point décidé par l'édit du mois d'Août 1749.

On devoit, suivant le concile, élever les enfans dans le *séminaire* depuis l'âge de douze ans jusqu'à ce qu'ils eussent reçu les ordres sacrés; au-lieu que dans la plûpart des diocèses de France on n'oblige ceux qui se présentent aux ordres que de passer une année dans le *séminaire*; & même en quelques diocèses, on se contente d'un tems plus court, & que les clercs fassent une retraite au *séminaire* avant que de recevoir les ordres mineurs, le soudiaconat, le diaconat & la prêtrise.

Le gouvernement des *séminaires* en France dépend de la prudence de l'évêque qui leur donne des statuts tels qu'il les croit convenables. On ne l'oblige point de prendre l'avis de deux chanoines de la cathédrale.

Pour ce qui est de la dotation des *séminaires*, elle peut se faire, soit par la fondation ou par des donations postérieures, soit par des unions des bénéfices, soit par imposition sur les biens ecclésiastiques du diocèse.

L'évêque procede à cette imposition avec les syndics & députés aux bureaux des décimes de leur diocèse.

L'ordonnance de Blois enjoint aux évêques d'établir des *séminaires* dans leur diocèse, d'aviser à la forme qui fera la plus propre selon les circonstances, & de pourvoir à la dotation d'iceux par union de bénéfices, assignations de pension ou autrement; c'est aussi la disposition de l'édit de Melun, de l'ordonnance de 1629, & de la déclaration du 15 Décembre 1698; celle-ci ordonne l'établissement des *séminaires* dans les diocèses où il n'y en a point, & des maisons particulieres pour l'éducation des jeunes clercs pauvres, depuis l'âge de douze ans.

Les bénéfices dont le revenu n'excede pas 600 liv. sont exceptés de la contribution pour les *séminaires* par l'ordonnance de 1629; les cures sont aussi exemptes, de même que les dixmes inféodées.

Les évêques, leurs grands vicaires & archidiacres peuvent enjoindre aux curés & autres ecclésiastiques de se retirer pour quelque tems dans un *séminaire*, pour y reprendre l'esprit de leur état; & ces ordonnances sont exécutoires, nonobstant oppositions ou appellations. *Voyez* le concile de Trente & autres que l'on a cités, les ordonnances de Blois de 1629, & d'Héricourt, Fuet, la Combe, *instit. au dr. ecclés.* de Fleury, les *mémoires du clergé*, & les *mots* COLLEGE, ÉCOLES, UNIVERSITÉ. (*A*)

SÉMINAIRE, *pierre*, (*Hist. nat. Litholog.*) *seminarius lapis*, nom d'une pierre qui paroît composée d'un amas de graines. *Voyez* OOLITE.

SÉMINALE, adj. (*Jardinage.*) est la premiere racine d'une plante lorsqu'elle est graine.

Il se dit aussi *en Anatomie*, de ce qui appartient à la semence des animaux, la matiere *séminale*, les réticules *séminales*.

SÉMINARA, (*Géogr. mod.*) bourg d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, au couchant d'Oppido. Il étoit fort peuplé avant le tremblement de terre qu'il essuya en 1638. *Long.* 33. 55. *latit.* 38. 22. (*D. J.*)

SÉMINARISTE, s. m. (*Gram.*) jeune ecclésiastique qui fait son séminaire. *Voyez l'article* SÉMINAIRE.

SÉMINATION, s. f. *terme d'Histoire naturelle*, il est vrai qu'il ne se trouve pas dans les dictionnaires françois; mais il faut bien s'en servir ici, n'y ayant aucun autre mot dans la langue qui puisse rendre ce que signifie celui-ci, savoir l'*action* de semer ou de répandre de la semence, & singulierement celle des végétaux. *Voyez* SEMENCE *ou* GRAINE.

Dès que la graine est mûre, dit le docteur Grew, la nature prend différens moyens pour qu'elle soit semée convenablement, non-seulement en ouvrant

la coſſe qui la contient, mais en conditionnant la graine même comme elle doit l'être.

Ainſi les graines de certaines plantes auxquelles il faut un certain ſol particulier pour qu'elles viennent, telles que l'arum, le pavot & autres, ſont auſſi lourdes proportionnément à leur volume pour tomber directement à terre. D'autres qui en conſéquence de leur légereté & de leur volume pourroient être emportées par le vent, ſont retenues par un ou pluſieurs crochets qui empêchent qu'elles ne s'écartent du lieu qui leur convient. Telles ſont les graines d'avoine, qui ont un crochet; celles d'aigremoine, qui en ont pluſieurs; mais celles-là aiment les lieux élevés & expoſés au ſoleil, & celles-ci les haies.

On voit au contraire des graines qui ont des aîles ou plumes, ſoit afin que le vent puiſſe les emporter lorſqu'elles ſont mûres, comme celle du frêne, ſoit afin qu'elles puiſſent s'envoler plus ou moins loin, ce qui empêche qu'elles ne tombent toutes dans un même endroit & ne ſoient ſemées trop drues; & encore afin que ſi quelqu'une n'eſt pas tombée dans un endroit qui lui ſoit propre, une autre au-moins y tombe. Ainſi les pignons, par exemple, ont des aîles courtes à la vérité, & qui ne peuvent pas les ſoutenir dans l'air, mais qui les font du-moins voltiger à terre. Mais les graines de la dent de-lion, & pluſieurs autres ont quantité de plumes fort longues, par le moyen deſquelles elles ſont emportées en mille endroits différens.

D'autres ſont ſemées où elles doivent l'être par le reſſort de leurs capſules élaſtiques, qui en crevant & éclatant lancent leur graine à une diſtance convenable. Ainſi l'oſeille ſauvage ayant des racines qui ſerpentent fort loin en terre, il falloit que ſa graine fût ſemée à quelque diſtance, & la nature y a pourvu par des coſſes blanches, fortes & tendineuſes, qui, lorſqu'elles commencent à ſécher, s'ouvrent tout-à-coup par un côté, & roulent à l'inſtant leurs levres en-deſſous avec force. La graine de ſcolopendre, celle de la perſicaire à coſſes ſont auſſi jettées & lancées par le moyen d'un reſſort, ſi quelque choſe heurte ou pince la capſule qui les contient. Et quand le reſſort eſt ſec & ſuffiſamment tendu, il rompt de lui-même la capſule en deux moitiés ſemblables à deux petits godets, & en chaſſe la ſemence.

D'autres auteurs ont encore remarqué bien des manieres différentes dont la graine eſt ſemée. Qu'on mette, dit M. Ray, ſur du papier une poignée de graine de fougere en un tas, on entend craqueter & crever les petites véſicules ſéminales; & avec un bon microſcope on en voit qui s'élancent à une diſtance conſidérable les unes des autres. Le docteur Sloane obſerve que la petite gentiane, *gentianella flore cæruleo*, voulant être ſemée par un tems humide; dès que la moindre goutte touche l'extrémité de ſes vaiſſeaux ſéminaux, ils s'ouvrent avec un bruit perçant, & chaſſent en s'ouvrant par leur reſſort la graine qu'ils contenoient.

Toutes les eſpeces de cardamine, pour peu qu'on y touche avec la main, ouvrent leurs capſules & lancent leur graine. M. Ray dit plus, il ajoute qu'il ſuffit même d'en approcher la main de très-près ſans y toucher effectivement.

D'autres plantes, pour parvenir à la *ſémination* de leur graine, invitent les oiſeaux par l'odeur & par le goût à en manger; ils l'avalent & s'en vont, & le ſéjour qu'elle fait dans leur corps ſert à la fertiliſer: c'eſt ainſi que ſe propagent la muſcade & le guy. *Voyez* MUSCADE & GUY.

SEMINI *ou* CHEMINI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne dans le royaume de Pégu aux nobles qui ſont chargés du commandement des troupes, & qui rempliſſent les premiers emplois de l'état. Ils ſont au-deſſous des *bajas*, qui tiennent chez les Péguans le même rang que les ducs & pairs.

SEMINISTES, ſ. m. (*Anat.*) ſecte de phyſiciens qui prétendent que le fétus eſt formé dans la matrice par le mélange des ſemences de la femelle & du mâle. *Voyez* FÉTUS.

C'eſt le ſentiment d'Ariſtote, de tous les anciens, & celui de leur ennemi juré, le plus célebre des modernes, Deſcartes.

Suivant les *Seminiſtes*, les femelles ne peuvent concevoir ſans répandre de ſemence: d'ailleurs cette liqueur ne peut, ainſi que dans le mâle, couler ſans produire le plaiſir, d'où il ſuivroit que le plaiſir ſeroit inſéparable de la conception. Cependant combien de meres ſe plaignent du contraire! *Voyez* toutes les raiſons que l'auteur de *l'art de faire des garçons* rapporte contre ce ſentiment.

SÉMINOVISTES, ſ. m. (*Anat.*) branche des oviſtes, à la tête de laquelle s'eſt mis l'ingénieux auteur de *l'art de faire des garçons*. Ce phyſicien penſe que l'embryon eſt produit par le mélange des deux ſemences, fait non pas dans la matrice, mais dans l'œuf.

SÉMI-PÉLAGIANISME, (*Hiſt. eccléſ.*) on croit que le *Sémi-pélagianiſme* a tiré ſa principale origine des écrits de Jean Caſſien, appuyés de ſon autorité.

Ce fameux ſolitaire, après avoir demeuré longtems en orient, & s'y être nourri de la doctrine des Grecs, vint s'établir à Marſeille peu après l'an 404; il y fonda deux monaſteres, & s'y diſtingua par ſon ſavoir, & par ſa piété. Il écrivit malheureuſement dans des circonſtances fâcheuſes, & où les diſputes ſur la grace étoient encore fort animées. En effet, les Pélagiens venoient d'être condamnés en Afrique, à Rome, & en orient; lorſque vers l'an 426, tout au plus tard, Caſſien publia ſa treizieme *conférence*, où il enſeigne nettement que l'homme peut avoir de ſoi-même le deſir de ſe convertir; que le bien que nous faiſons ne dépend pas moins de notre libre arbitre, que de la grace de Jeſus-Chriſt; que cette grace eſt gratuite; que Dieu cependant la donne, non ſelon ſa puiſſance ſouveraine, mais ſelon la meſure de la foi qu'il trouve dans chacun, ou qu'il y a miſe lui-même; qu'il y a réellement dans l'homme une foi que Dieu n'y a pas miſe, comme il paroît, dit-il, par celle que Jeſus-Chriſt loue dans le centenier de l'Evangile.

Cette doctrine ſe repandit promptement dans les Gaules, & trouva quantité de ſectateurs, au nombre deſquels on compta pluſieurs évêques & autres illuſtres perſonnages. (*D. J.*)

SÉMI-PÉLAGIENS, *ou* DEMI-PÉLAGIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) *Pélagiens* mitigés, hérétiques qui rejettant les erreurs les plus groſſieres des *Pélagiens*, retenoient quelques-uns de leurs principes. *Voyez* PÉLAGIENS.

Saint Proſper dans une lettre à ſaint Auguſtin, les appelle *reliquias Pelagii*, les reſtes de Pélage.

Pluſieurs ſavans hommes dans les Gaules, faute de bien prendre le ſens de ſaint Auguſtin ſur la grace, tomberent dans le ſémi-pélagianiſme. On les appella *Maſſiliens*, ou *prêtres de Marſeille*, parce que ce fut en cette ville que leurs opinions prirent naiſſance. Caſſien qui avoit été diacre de Conſtantinople, & qui fut enſuite prêtre à Marſeille, étoit le chef des *Sémi-Pélagiens*. Saint Proſper qui étoit ſon contemporain, & qui écrivit avec force contre lui, dit que Caſſien voulant garder je ne ſais quel milieu entre les *Pélagiens* & les orthodoxes, ne s'accordoit ni avec les uns ni avec les autres. On en va juger par l'expoſition du Sémi-Pélagianiſme.

Ces hérétiques reconnoiſſoient premierement la chûte d'Adam, le péché originel, & en conſéquence l'affoibliſſement de la liberté; mais ils prétendoient

que le péché ne lui avoit pas tellement donné atteinte, que l'homme ne pût faire de lui-même & par ses propres forces, quelque chose qui engageât Dieu à lui donner sa grace plutôt qu'à un autre homme. Ils pensoient donc que la grace n'étoit pas nécessaire pour le commencement du salut; & par le commencement du salut, ils entendoient la foi soit commencée, soit parfaite, le desir du salut, & la priere qui obtient la grace. *Credere quæ de medico prædicantur, desiderare sanitatem & ejus auxilium implorare.* Cassien dans sa treizieme conférence, attribuoit ces trois choses aux seules forces de l'homme.

2°. Ils admettoient la nécessité de la grace pour les bonnes œuvres & pour la persévérance dans ces bonnes œuvres. Les uns n'en exceptoient que le commencement du salut; & ce qu'ils appelloient *le pieux mouvement* qui les portoit à croire, *pium credulitatis affectum*. Les autres prétendoient que non-seulement la volonté de croire ou le commencement de la foi, mais même la volonté spéciale de faire telle ou telle bonne œuvre en particulier, ou ce qu'ils appelloient *le commencement des bonnes œuvres*, venoit de nous sans la grace.

3°. Ils enseignoient que la grace du salut n'étoit pas donnée par la pure volonté de Dieu, mais en conséquence de son éternelle prescience des mérites purement humains dans leur principe; prescience qui déterminoit Dieu à accorder la grace à ceux qu'il prévoyoit devoir ainsi bien user de leur libre arbitre, & qu'ils étendoient jusqu'aux enfans, dont Dieu sauvoit les uns plutôt que les autres; parce qu'il prévoyoit, disoient-ils, que les uns, s'ils étoient parvenus jusqu'à l'âge de raison, auroient mieux usé de leur libre arbitre que les autres.

4°. Ils admettoient en Dieu une volonté générale & égale de sauver tous les hommes sans discernement, & que Jesus-Christ n'avoit pas répandu son sang sur la croix plus spécialement pour les élus que pour les autres hommes.

5°. Ils erroient sur la prédestination, en prétendant qu'elle dépendoit de notre persévérance, fondée sur la prévision de nos mérites commencés par les seules forces de la nature, & que Dieu n'avoit point fait de decret pour sauver quelques-unes de ses créatures préférablement à d'autres; mais qu'il vouloit toutes également les sauver, pourvu qu'elles-mêmes le voulussent.

Jansénius a mis au nombre des erreurs des *Pélagiens* d'avoir admis une grace à laquelle la volonté peut accorder ou refuser son consentement; & dans cette imputation, il est lui-même tombé dans l'erreur, & l'Eglise a condamné sa cinquieme proposition qui la renferme. *Voyez* JANSÉNISME.

SEMI-PREBENDÉ, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est celui qui n'a qu'une demi-prébende. Il y a dans certaines églises des chanoines *semi-prebendés*; ce qui vient ou de ce que certaines prébendes ont été divisées en deux pour multiplier le nombre de titres dans une église, ou de ce que la fondation de ces semi-prébendes a été seulement de la moitié des autres prébendes. Il y a aussi dans quelques églises des bénéficiers *prébendés*, & d'autres *semi-prébendés*, qui n'ont pas le titre de *chanoines*. *Voyez* CANONICAT, CHANOINE, PREBENDE, PREBENDÉ. (*A*)

SEMI-PREUVE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est une preuve qui n'est pas pleine & entiere; une preuve imparfaite; telle est celle qui résulte de la déposition d'un seul témoin; celle qui résulte de la comparaison d'écriture; celle qui résulte d'une écriture sous seing-privé, d'un indice, ou d'une présomption. Le testament de mort d'un criminel ne fait aussi qu'une *semi preuve*; dans les crimes énormes, une *semi-preuve* suffit souvent pour faire ordonner la question préparatoire. *Voyez* au code le titre *de probationibus*, & le *traité* de Mascardus, *de probationibus*; celui de Marochius, *de præsumptionibus*, l'ordonnance de 1667, *titre* 20. & les *mots* INDICES, PRÉSOMPTIONS, PREUVES. (*A*)

SEMI-QUARTILE, *ou* SEMI-QUADRAT, adj. (*Astron.*) c'est un aspect des planetes, lorsqu'elles sont distantes l'une de l'autre de la moitié de la quatrieme partie, ou de la huitieme partie du zodiaque, c'est-à-dire de 45 degrés ou d'un signe & demi. *Voyez* ASPECT. (*O*)

SEMI-QUINTILE, adj. (*Astron.*) c'est un aspect des planetes, lorsqu'elles sont distantes l'une de l'autre de la moitié de la cinquieme partie, ou de la dixieme partie du zodiaque, c'est-à-dire 36 degrés. *Voyez* ASPECT. (*O*)

SEMI-SEXTILE, *ou* S. S. adj. (*Astron.*) c'est un aspect de deux planetes, qui sont distantes l'une de l'autre de la douzieme partie du zodiaque, ou de 30 degrés. *Voyez* ASPECT.

C'est Kepler qui a ajouté le *semi-sextile* aux anciens aspects; ce qu'il a fait, ainsi qu'il nous l'apprend, par des observations météorologiques. Ce grand astronome qui vivoit dans un siecle où l'on n'étoit pas encore revenu de l'Astrologie judiciaire, avoit cru remarquer que les différens aspects des planetes produisoient des changemens dans la température de l'air; cela pourroit être vrai de la lune. *Voyez* LUNE & VENT. Mais nous n'avons point d'observations suffisantes pour rien statuer là-dessus. (*O*)

SEMITALES, adj. (*Littérat.*) nom donné aux dieux protecteurs des chemins; *semita* signifie *un sentier*, *un chemin étroit*. Les anciens avoient plusieurs dieux qui présidoient aux chemins. *Voyez* *VIALES DII*. (*D. J.*)

SEMITE, s. f. (*Commerce.*) sorte de toile de coton qui se fabrique à Sepsanto dans l'Archipel.

SEMI-TON, s. m. *en Musique*, est le moindre de tous les intervalles admis dans le système moderne, & vaut à-peu-près la moitié d'un *ton*.

Il y a plusieurs especes de *semi-tons*; on en peut distinguer deux dans la pratique, le *semi-ton* majeur & le *semi-ton* mineur. Trois autres sont connus dans les calculs harmoniques, savoir, le *semi-ton* minime, le maxime, & le moindre.

Le *semi-ton* majeur est la différence de la tierce majeure à la quarte, comme *mi*, *fa*; son rapport est de 15 à 16, & il forme le plus petit de tous les intervalles diatoniques d'un degré à l'autre.

Le *semi-ton* mineur est la différence du majeur au mineur qui se trouve en musique dans un même intervalle: aussi se marque-t-il sur le même degré par un *dièse* ou par un *bémol*; son rapport est de 24 à 25.

Quoiqu'on mette de la différence entre ces deux *semi-tons* par la maniere de les noter, il n'y en a pourtant aucune dans l'exécution sur l'orgue & le clavecin.

Quant aux trois autres, le *semi-ton* minime est la différence du *semi-ton* maxime au *semi-ton* moyen, & son rapport est de 625 à 648. Le *semi-ton* moyen est la différence du *semi-ton* majeur au *ton* majeur, & son rapport est de 128 à 135. Enfin, le *semi-ton* maxime est la différence du *ton* majeur au *semi-ton* mineur, & son rapport est de 25 à 27.

De tous ces intervalles, il n'y a que le *semi-ton* majeur qui, en qualité de seconde, soit quelquefois admis dans l'harmonie. (*S*)

SEMNANE, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans la province de Koumes, frontiere du Khorassan & de Mazandaran. *Longit.* selon M. Petit de la Croix, *88. latit. 36.* (*D. J.*)

SEMNONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, entre l'Elbe & l'Oder: Tacite, *mœurs des Germ. c. xxxix.* dit qu'ils se vantoient d'être les plus nobles d'entre les Sueves. Ces peuples étoient nombreux

breux, & ils avoient jusqu'à cent bourgages; l'Elbe & l'Oder ne leur servirent pas toujours de bornes; ils s'étendirent dans la Misnie & dans la Pologne; Velléius Paterculus, *l. II. c. cvj.* avoit parlé de ces peuples avant Tacite. Strabon & Ptolomée les ont aussi connus. (*D. J.*)

SEMNONES ou *SENNONES*, (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Germanie, qui vint s'établir dans les Gaules, & qui habitoit le Lyonnois.

SEMNOTHÉES, (*Littérat.*) nom que les Grecs donnerent aux druides, car c'est un mot grec plus que gaulois; & quoi qu'en dise Varron, les Gaulois n'ont pas été puiser dans une langue étrangere, les noms de leurs prêtres & de leurs offices. Diogène, Laërce, ainsi que Suidas, nous apprennent que l'épithete *semnothées*, donnée aux druides, désignoit la profession qu'ils faisoient d'honorer les dieux, & d'être consacrés à leur service, comme le nom de *saronides* faisoit allusion aux chênes auprès desquels ils passoient leur vie. *Voyez l'hist. de la relig. des Gaul. tom. I. p. 175.* (*D. J.*)

SEMOI LA, (*Géogr. mod.*) riviere des Pays-bas, dans le Luxembourg, où elle prend sa source près d'Arlon, & se rend dans la Meuse à l'abbaye de Valdieu, en Champagne. (*D. J.*)

SEMOIR, s. m. (*Economie rustique, Agricult.*) machine avec laquelle on ensemence les terres. On en a inventé de différentes sortes; celui que nous donnons réunit à une construction facile, la sureté de ses effets, & les différens avantages de tous ceux qui ont paru jusqu'à present; l'objet que l'on se propose en se servant de ces machines, est d'économiser & de distribuer également les grains dont on ensemense les terres, & d'obtenir des recoltes plus abondantes.

La machine dont il s'agit, representée dans les *Planches d'Agriculture*, est composée d'un cylindre dont la surface est entaillée de plusieurs cellules dans lesquelles le grain se place, & dans lesquelles il est enlevé à mesure que ce cylindre tourne, pour être versé dans les sillons que les socs dont cet instrument est armé, ont tracés dans la terre précédemment ameublie par les labours ordinaires, où il est aussitôt recouvert par des herses, ensorte qu'il ne devient point la proie des oiseaux.

La *fig. 1. Pl.* représente le *semoir* tout monté & en perspective, & la *fig. 2.* en est l'élévation latérale. *AB DC*, les deux brancards *AD BC*, les deux traverses qui les assemblent. *Bg*, *Ch*, les mancherons assemblés dans les extrémités des brancards & reliés ensemble par une entretoise *CB*, *fig. 5.* Les deux brancards sont aussi traversés par l'essieu des roues, qui a la liberté de tourner avec une d'elles à laquelle il est fixé par la cheville de fer *y*. Sur les bouts antérieurs *A* & *D* des brancards, sont fixés plusieurs crochets de fer, aux uns ou aux autres desquels on attache les traits du cheval qui tire cette machine, selon que l'on veut qu'elle charge plus ou moins en arriere sur les brancards; entre les mancherons & les roues est fixé solidement un coffre de bois, dans lequel est renfermé le cylindre dont on voit un des tourillons en *k* dans les faces latérales du coffre, qui sont fortifiées en cet endroit par une piece de bois circulaire, dont le tourillon occupe le centre.

Au dessous des brancards & du coffre est fixée solidement une forte planche, à laquelle sont fixés les six socs *GH*, dont on ne peut voir que deux dans la *fig. 2.* les trois socs *G*, que nous nommerons antérieurs, & les trois socs *H*, que nous nommerons postérieurs, étant cachés par les premiers de leurs rangées, ils sont disposés tous les six en échiquier, & espacés de maniere que les sillons qu'ils tracent parallelement sur le terrein, sont tous éloignés les uns des autres de six pouces; les trois socs antérieurs tracent les sillons marqués par les trois lignes 1, 3, 5; & les socs postérieurs, ceux marqués par les lignes 2, 4, 6, *fig. 5.* & les trois dents de herse *KLK*, tracent d'autres sillons *t u x*, qui servent à combler les premiers, après que la semence y est tombée par les entonnoirs ou couloirs qui sont placés derriere les socs; une seule dent de herse remplit à la fois deux sillons; la dent *L* qui trace la ligne *u* rejette la terre dans les deux sillons 3, 4, & chacune des deux dents *KK*, qui décrivent les lignes *t* & *x*, la rejette dans les sillons 1, 2, 5, 6, ensorte que tout le grain que cette machine a repandu, est entierement couvert.

Le coffre qui contient le cylindre, est divisé par dix cloisons paralleles entr'elles & aux faces latérales du coffre; l'espace, coté 1, *fig. 5.* & qui répond au-dessus du premier soc antérieur, à main droite, est occupé par la premiere partie du cylindre cellulaire *KK*; ainsi de ceux cottés 2, 3, 4, 5, 6; les espaces intermédiaires sont seulement occupés par l'axe ou corps du cylindre, d'un moindre diametre que la surface cellulaire; les cloisons dont on en voit une représentée séparément, *fig. 10*, s'appliquent exactement par leur plan, contre les bases des différentes tranches cylindriques 1, 2, 3, 4, 5, 6, aussi-bien que les deux faces intérieures des côtés du coffre, elles s'appliquent aussi par leur partie ceintrée, sur le corps du cylindre; chacune des cloisons peut se placer ou se déplacer à volonté, étant mobiles, entre deux petites tringles de bois qui leur servent de coulisses, lesquelles sont placées contre les longs côtés du coffre.

Au milieu du cylindre, dans l'espace qui sépare les deux divisions 3, 4, est fixée une poulie polygone, dont on voit le profil en *B*, *fig. 8*, aussi-bien que d'une semblable poulie *C*, appartenant à l'essieu des roues; les nombres des côtés de ces poligones, doivent être pairs, & occupés alternativement par des chevilles de fer, de forme pyramidale quadrangulaire tronquée, comme on voit en *a b c d*, *fig. 8.* & *13*; ces éminences servent à retenir la chaine sans fin, qui embrasse les deux poulies *C* & *B*, par le moyen de laquelle le mouvement communiqué à l'axe des roues, est transmis au cylindre que le coffre renferme; la face antérieure du coffre est percée de deux ouvertures inférieures, pour laisser entrer la chaine, & la supérieure pour la laisser sortir; on voit, *fig. 6.* le cylindre cellulaire, l'axe des roues, & la chaine plate *VN* qui les embrasse, & dont la construction est détaillée plus en grand dans la *fig. 13*, *même Planche*.

La *fig. 7.* représente l'axe des roues; *M* est une portée qui s'applique contre la face intérieure d'un des brancards; *MP* est une partie de l'axe qui est quarrée, & sur laquelle glisse le verrouil représenté en *A* & *B* *fig. 9.* & en ∧∆ *fig. 5.* *PQ* partie arrondie de l'axe sur laquelle tourne la noix; la grosseur de cette partie est telle qu'elle peut laisser passer le verrouil, c'est-à-dire égale au cercle inscrit dans la partie quarrée; *Qy*, *My*, sont les parties de l'essieu qui entrent dans les moyeux des roues; la noix *C* & *D*, *fig. 9.* qui porte la petite poulie polygone *C*, *fig. 8*, peut tourner ou ne pas tourner avec l'axe, sur la partie *PQ* selon que les points 1, 2, 3, du verrouil, sont ou ne sont pas engagés dans les trous 4. 4. de la poulie auprès de laquelle le verrouil s'approche en glissant sur la partie quarrée *MP* de l'axe. Dans la *fig. 5.* le verrouil ∧∆ est en prise dans la poulie de la noix *P*, ce qui fait qu'elle doit tourner avec l'axe des roues, & faire par conséquent, au moyen de la chaine, tourner le cylindre cellulaire; au-lieu que dans la *fig. 6.* les dents 1, 3, du verrouil n'étant point engagées dans les entailles de la poulie de la noix, il peut tourner sans que celle *C* tourne, & sans le cylindre cellulaire.

Pour pousser ou éloigner le verrouil de la poulie de la noix, on se sert du gouvernail *F E T R*, *fig. 1*, *2*, *3*, *4*, *5*, & *11*. *Fl* levier assemblé à charniere avec la piece *E*; cette piecee est percé d'un trou quarré qui reçoit l'axe de l'arbre vertical *E T* dont le collet supérieur est embrassé par une bride adhérente au couvercle du coffre; le tourillon inférieur *T* roule dans un trou pratiqué à la face supérieure de la planche à laquelle les socs sont attachés; *T R*, *fig. 11*. est une fourchette entre les branches de laquelle la gorge 6, 6, 7, *fig. 6*. & *9*, est saisie, sans que cela l'empêche de tourner librement: lors donc que l'on pousse le pommeau *F* du gouvernail, à droite, l'extrémité *R* de la fourchette pousse le verrouil contre la noix, & les pêles 1, 2, 3, étant entrés dans les gaches ou mortaises 4, 4, destinées à les recevoir, ces deux pieces sont alors fixées sur l'arbre, & obligées de tourner avec lui; pour au contraire éloigner le verrouil, il suffit de pousser le pommeau *F* du gouvernail dans le sens opposé, c'est-à-dire de droite à gauche, & les pêles 1, 2, 3, étant sortis des gaches de la noix, celui-ci pourra continuer de tourner, sans que la noix ni la chaîne aient aucun mouvement, & la machine cessera de répandre la semence. Pour fixer le gouvernail dans l'un ou l'autre de ces deux états, il y a sur le couvercle du coffre, *fig. 1*. une piece de bois *m n* d'une longueur convenable, contre laquelle on appuie le gouvernail, ce qui assujettit le verrouil dans l'une ou l'autre situation; c'est pour faciliter ce mouvement que l'on a fait la charniere *l*, qui permet de lever le gouvernail, pour le faire passer sur la piece *m n*; cette charniere permet aussi d'élever le gouvernail assez haut pour pouvoir ouvrir le couvercle du coffre & verser du grain dans les trémies.

Tout ceci bien entendu, il reste à expliquer où on place la semence, & de quelle maniere elle sort de son réceptacle pour se répandre uniformément dans les sillons que les socs tracent à mesure que la machine avance; c'est ce que les *fig. 3*. & *4*. font voir; la *fig. 3*. est une coupe longitudinale du *semoir*, par un plan qui passeroit par le milieu d'un des trois socs antérieurs; & la *fig. 4*, une coupe semblable, mais par le milieu d'un des trois socs postérieurs; dans l'une & l'autre figure, le cylindre cellulaire tourne du même sens, c'est-à-dire selon l'ordre des lettres *d b e f p. d b e r s*. *a b* est une petite planche qui fait le fond de la trémie; elle est assemblée dans des rainures pratiquées dans les faces des cloisons qui regardent les cellules; *b d* autre petite planche ceintrée, ou feuille de fer blanc, logée dans des entailles circulaires concentriques au cylindre, pratiquées dans les cloisons, *fig. 10*, ensorte que ces planches courbes puissent être mues concentriquement au cylindre, pour approcher ou éloigner leur extrémité inférieure *d* à discrétion, du morceau de bois *n* qui est le fond de la trémie. On fixe ainsi cette piece par le moyen de la vis *b* qui la traverse, aussi-bien que la planche supérieure *a b*; on remplit du grain que l'on veut semer, tout l'espace *a b d*, & le *semoir* est chargé; le grain dont les trémies sont remplies, s'écoule par dessous l'extrémité inférieure de la lame courbe *b d*, & remplit successivement les cellules du cylindre, à mesure qu'elles passent devant l'ouverture qui est entre la lame courbe & la piece *n* qui doit toucher le cylindre; les cellules remplies de grain, montent par-dessous la lame courbe *d b*, & le versent du côté de *e*, dans l'entonnoir ou couloir *e f p*, *fig. 3*. *e r s*, *fig. 4*. attaché à la partie postérieure de chacun des socs par où il tombe dans le sillon que le soc a tracé, où il est aussi-tôt recouvert par la terre que les herses y repandent, comme il a été dit ci-dessus; on voit par la *fig. 3*. que les socs antérieurs *G* sont fixés à la planche qui est au-dessous des brancards par un tenon & une clé *x*, & par la *fig. 4*. on voit que les socs postérieurs *H y* sont affermis par un tenon & un étrier de fer *x*, & que le couloir *r s* traverse leur masse: la partie antérieure des uns & des autres qui est arrondie, est garnie d'un sabot de forte taule, attaché avec plusieurs clous pour les conserver, ainsi que l'on peut voir dans toutes les figures.

La *fig. 12*. représente plus en grand, une des tranches cylindriques du cylindre cellulaire, où l'on voit la disposition de cellules dont la partie inférieure est plane, & la supérieure arrondie; cette disposition étoit nécessaire pour que d'un côté elles ramassassent mieux le grain, & de l'autre, après qu'elles l'ont monté à la partie supérieure, elles le répandissent avec plus de facilité dans les couloirs destinés à le porter au fond des sillons.

La *fig. 13*. représente en grand la construction de la chaîne plate *N V fig. 6*. composée alternativement de maillons quarrés & vuides, & de maillons pleins; les premiers sont des anneaux de fer, & les seconds des plaques de fortes taules, dont les extrémités sont ployées en rond pour embrasser les parties transversales des maillons ou boucles quarrées qui sont arrondies; la longueur des uns & des autres doit être égale aux côtés des polygones sur lesquels ils doivent s'appliquer; on voit au-dessous le profil de trois des chevilles ou pyramides tronquées dont chacun des polygones est hérissé, & qui entrent successivement dans les maillons évuidés de la chaîne sans fin, ensorte que la noix fixée à l'essieu des roues, par le verrouil, ne sauroit tourner sans entraîner nécessairement avec elle, le cylindre cellulaire distributeur de la semence, & dont le rapport de la vîtesse à la vîtesse des roues, est le même que celui du nombre des côtés du polygone fixé sur leur essieu, au nombre des côtés du polygone fixé sur le cylindre; c'est-à-dire dans la *figure* comme *12* à *20*. ainsi il faut que les roues fassent vingt tours, pour en faire faire douze au cylindre.

SEMON, s. m. (*Mythol.*) *Voyez* SEMONES.

SEMONCE, s. f. (*Gram.*) invitation qu'on fait à des parens d'assister à une noce, à un enterrement, *&c.*

Il se disoit autrefois de toutes convocations de personnes ou d'assemblées à cri public, comme pour le ban, l'arriere-ban, les états, *&c.* De-là, le verbe *semondre*, & le substantif *semoneur*.

SEMONES, (*Mythol.*) *dii semones*; c'est ainsi qu'on appelloit chez les Romains des dieux fort inférieurs aux dieux célestes; c'étoient des dieux qui tenoient comme le milieu entre les dieux du ciel & les dieux de la terre. Ils faisoient leur séjour dans l'air, parce que n'ayant pas le mérite nécessaire pour être élus dieux du ciel, ils en avoient un peu trop aussi pour n'être que de simples dieux de la terre. On mettoit aux nombre des dieux *semones*, les Satyres, les Faunes, Pan, Janus, Priape, Vertumne, & beaucoup d'autres, & même Mercure.

On a souvent donné l'épithete de *semo* au dieu *Saneus*. On ordonna, dit Tite Live, *l. VIII*, que la maison de Vitruvius, située sur le mont Palatin, seroit demolie, & que ses biens seroient consacrés au dieu *Semo-Saneus*. *Voyez* SANEUS.

J'ajoute seulement que la ressemblance qui se trouve entre *semo* & *simo*, fit tomber Justin martyr dans une méprise ridicule. Ce pere grec n'étant pas assez instruit de la religion & de la langue des Romains, s'imagina sur quelques inscriptions de *Semo-Saneus*, qu'elles regardoient Simon le magicien; alors s'abandonnant à son zele, il reprocha violemment aux Romains, d'admettre parmi leurs dieux un imposteur avéré, qu'ils ne connoissoient pas même de nom. Plusieurs autres peres entraînés par l'auto-

rité de Justin martyr, adoptererent la même erreur (*D. J.*)

SEMOTTE, s. f. (*Jardinage.*) se dit en parlant des nouvelles productions des choux pommés à qui on a coupé la tête, sans en arracher le pié. Ces rejettons sont bons à manger, & donnent la semence de cette plante, d'où elle a pris le nom de *semotte*, *à semine*. Il ne faut pas confondre ces *semottes* de choux avec le brocoli. *Voyez* BROCOLI.

SEMOULE, s. f. (*Gram. & Cuis.*) pâte faite de la plus fine farine, pétrie avec le lait ou l'eau, & réduite en petits grains, de la grosseur de celui de la moutarde.

SEMPACH, (*Géogr. mod.*) ville de Suisse, au canton de Lucerne, sur le bord oriental du lac de Sursée. C'est sous ses murs que se donna le 9 Juillet 1396, la bataille entre les cantons Suisses & l'archiduc Léopold qui y fut vaincu & tué. Aussi *Sempach* jouit encore aujourd'hui de grands privileges, car elle a son avoyer, sa police, & son conseil; le bailli n'étend sa jurisdiction que sur le lac. *Long.* 25, 48. *latit.* 47. 10. (*D. J.*)

SEMPARENTAON, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) racine des Indes orientales, qui est d'une amertume extrème; quoique très-commune, elle a de puissans effets contre un grand nombre de maladies.

SEMPECTE, s. m. (*Ordr. Monastiq.*) nom de dignité chez les religieux. Ingulphe dans son histoire de l'abbaye de Croyland, dit qu'il a tiré les choses qu'il rapporte de cinq religieux *sempectes*, &c. M. Bernard parlant après Ingulphe, observe que ces *sempectes* étoient des gens qui ayant vécu l'espace de cinquante ans dans la profession monastique, étoient distingués des autres moines par ce titre honorable, & par de fort grands privileges. *Trévoux.* (*D. J.*)

SEMPITERNE, s. f. (*Draperie.*) espece d'étoffe de laine croisée; dont la qualité a du rapport à celle d'une serge sommiere, de laquelle le poil n'a point encore été tiré; elle se fabrique ordinairement en Angleterre, particulierement à Colchester, à Exester, & aux environs; elle a trois quarts de large, & à-peu-près vingt aunes de long. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

SEMPITERNEL, adj. (*Gram.*) qui a l'éternité antérieure & postérieure.

SEMPITERNILLE, s. f. (*Fabrique de lainage.*) c'est une espece de sempiterne, mais moins fine; il ne s'en fait guere qu'en Angleterre. Les Anglois en envoyent en Espagne année commune pour quatre cent mille livres, qui passent presque toutes aux Indes occidentales. (*D. J.*)

SEMPLE, s. m. *instrumens du métier d'étoffe de soie.* Le *semple* est composé d'un nombre de ficelles, proportionné au genre & à la réduction de l'étoffe que l'on veut fabriquer; ces ficelles tiennent chacune par un bout à un œil de perdrix. (*Voyez* ŒIL DE PERDRIX), au-travers duquel passe une corde de rame. (*Voyez* RAME), & font attachées par le bas à un bâton, qu'on appelle bâton de *semple*.

SÉMUR, (*Géogr. mod.*) en latin vulgaire *Semurium*, & *Senemurium*; ville de France en Bourgogne, sur la riviere d'Armançon, à sept lieues d'Avalon, à 13 de Dijon, & à 8 d'Autun. Elle est capitale de l'Auxois, & a dans son enceinte trois différentes clôtures de murailles, qui font voir qu'elle a été bâtie à trois différentes reprises. La premiere enceinte porte le nom de *bourg*, & est proprement la ville. La seconde est le donjon, & la troisieme est le château.

Louis XI s'empara de *Sémur* après la mort du dernier duc de Bourgogne, & depuis ce tems-là elle a été réunie à la couronne de France. Elle est gouvernée par un majeur, six échevins, & un procureur; mais il y a prevôté royale, présidial, grenier à sel, maréchaussée, & plusieurs couvens. Son commerce consiste en blé & en bestiaux. C'est la seule ville de Bourgogne qui demeura fidele au roi pendant la ligue. Henri IV par reconnoissance, y convoqua les états généraux de la province en 1590, & y transféra en 1590 le parlement de Dijon, qui y tint ses séances jusqu'à la paix. *Long.* 21, 43. *latit.* 47, 25.

Cette ville a donné la naissance à deux hommes célebres, chacun dans leur genre, Fevret, & Saumaise.

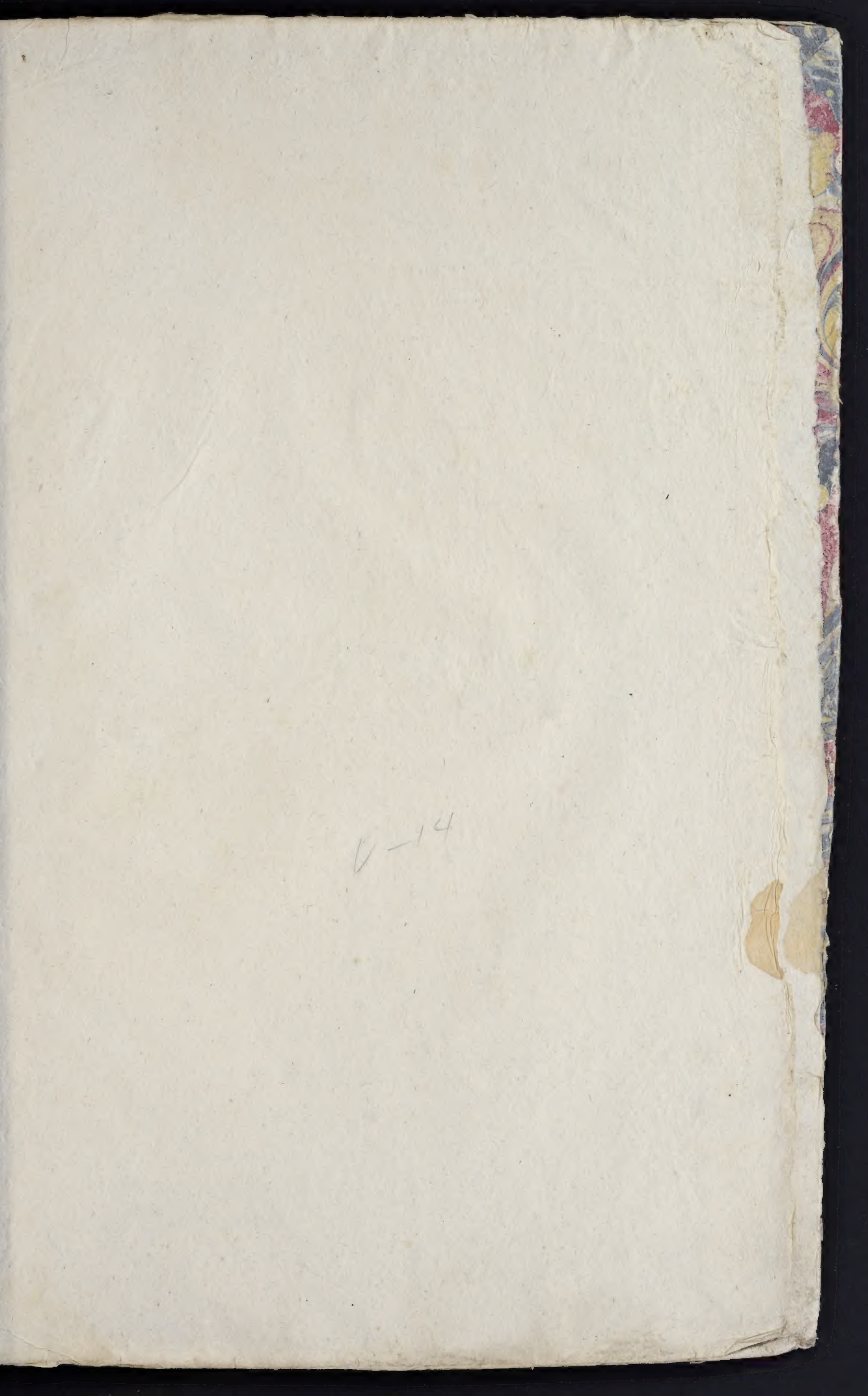
Fevret (Charles), naquit à *Sémur* en 1583, & mourut à Dijon en 1661. Son savant traité de l'*abus*, parut en 1653, & lui fit une grande réputation. On a réimprimé depuis plusieurs fois cet ouvrage, dont la meilleure édition avec des commentaires, est celle de Lyon en 1756, 2 vol. *in-fol.*

Saumaise (Claude de), né à *Sémur* en 1588, & mort à Spa en 1653, étoit un homme d'une érudition si prodigieuse, que je n'ai pas besoin de parler des savans commentaires qu'il a mis au jour sur les écrivains de l'histoire d'Auguste, sur Solin, sur Tertullien *de Pallio*, &c. Je dirai seulement, que sa religion l'empêcha de parvenir en France aux charges qu'il devoit remplir, & qu'il se retira à Leyde, où il vécut libre & admiré, ayant été décoré du titre de professeur honoraire de cette académie. Il avoit eu en France un brevet de conseiller d'état qu'on lui avoit donné pour son mérite, & comme fils d'un homme illustre, Benigne Saumaise, qui mourut doyen du parlement de Dijon en 1540. Il fit un voyage à Stockholm, où il avoit été appellé par la reine Christine, & il demeura un an à sa cour. Sa vie est au-devant de ses épîtres, & elle est plus vraie que les petites anecdoctes du Ménagiana. (*D. J.*)

SÉMUR *en Briennois*, (*Géogr. mod.*) petite ville de France en Bourgogne dans l'Autunois, à un mille de la Loire, & à 4 lieues de Rouane. Il y a un bailliage, un grenier à sel, mairie & grurie; c'est la vingtieme ville qui députe aux états; son territoire est assez fertile en blé, en vin. *Long.* 21. 47. *latit.* 46. 1. (*D. J.*)

SEMYDA, s. m. (*Botan. anc.*) nom d'un arbre mentionné par Théophraste, & que Gaza a traduit par le mot latin *betula*, en françois *bouleau*. C'est certainement une erreur; car ni la description de Théophraste, ni l'usage qu'il lui assigne ne peuvent convenir à notre bouleau; ce qui est encore certain, c'est que le *semyda* de Théophraste nous est inconnu. (*D. J.*)

FIN DU QUATORZIEME VOLUME.


V-14

